

3 1761 00065127 3

DICTIONNAIRE
DE L'ANCIENNE LANGUE FRANÇAISE
ET DE TOUS SES DIALECTES
DU IX^E AU XV^E SIÈCLE

ABBEVILLE. — IMP. ET STÉR. A. BETAUX.

581 d

DICTIONNAIRE

DE

L'ANCIENNE LANGUE FRANÇAISE

ET DE TOUS SES DIALECTES

DU IX^e AU XV^e SIÈCLE

COMPOSÉ D'APRÈS LE DÉPOUILLEMENT DE TOUS LES PLUS IMPORTANTS DOCUMENTS
MANUSCRITS OU IMPRIMÉS

QUI SE TROUVENT DANS LES GRANDES BIBLIOTHÈQUES DE LA FRANCE ET DE L'EUROPE
ET DANS LES PRINCIPALES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES,
MUNICIPALES, HOSPITALIÈRES OU PRIVÉES

PAR

FRÉDÉRIC GODEFROY

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET HONORÉ PAR L'INSTITUT DU GRAND PRIX GODEFROY

TOME QUATRIÈME

F I L É — L I S T A G E



P A R I S

F. VIEWEG, LIBRAIRE-ÉDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU 67

1883

CC

12669

26/27/21

50

AVERTISSEMENT

Avec ce quatrième volume, la moitié du Dictionnaire est dépassée. Mais je puis garantir que les dix volumes promis seront donnés : les suppléments formeront largement deux volumes. Le tome dix sera terminé par le tableau, méthodiquement présenté, de tous les auteurs et de tous les ouvrages, imprimés ou manuscrits, cités dans le Dictionnaire.

Au point où je suis arrivé, il m'est doux d'exprimer de nouveau ma reconnaissance à tous ceux qui m'ont prêté, sans discontinuation, un concours dévoué, dans cette longue et rude tâche.

Pour les deux derniers volumes publiés, je dois ajouter quelques noms à ceux que j'ai déjà signalés : M. le Dr Bos, dont tout le monde connaît la valeur philologique, M. Émile Bouchet et M. Charles Cuissard, deux ardents travailleurs d'Orléans ; M. P. Maquest, archiviste de Tournai, M. Devillers, archiviste de l'État, à Mons, M. van de Castele, archiviste de l'État, à Liège, M. Gar-chard, archiviste général du royaume de Belgique : la Belgique a rivalisé de zèle avec la France. Ailleurs, et bientôt, j'espère, je dirai tout ce que je dois aux érudits des provinces wallonnes, que j'ai récemment, et pour la troisième fois, parcourues avec tant de profit, et d'où j'ai rapporté d'inoubliables souvenirs. L'intelligente et sympathique Belgique, en s'intéressant particulièrement à une œuvre absolument différente de celle-ci, à notre *Répertoire universel de la langue française écrite et parlée, depuis les origines jusqu'à nos jours*, aura grandement servi le Dictionnaire même de l'ancienne langue : on s'en apercevra à la richesse des emprunts faits aux dialectes wallons dans nos derniers volumes. C'est ainsi que des entreprises de nature très diverse peuvent se prêter un mutuel secours.

DICTIONNAIRE

DE

L'ANCIENNE LANGUE FRANÇAISE

ET DE

TOUS SES DIALECTES

DU IX^e AU XV^e SIÈCLE



FILE, s. m., ce qu'on a filé :

Puis filent des nuées) et quant ont filé
Si font voler de leur filé
Granz aguillies de fil blanches,
Ausine can pour coudre leur manches.

(Rose, Richel. 1573, f^o 151^{rs}.)

Nus ne puet a Paris metre en oeuvre
laine ne filé taint en noir de chaudiere. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^{re} p., l. 29, Lespinasse et Bonnardot.)

Non mie que de corde fust (l'échelle),
Ne d'autre filé ne de fust.

(Cue. de PIZAN, *Liv. du chemin de long estude*, 1607, Püschel.) Impr., *filé*.

Tu puez filer chascun jour lin en laine.
Et franchement vivre de ton filé.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f^o 402^{ds}.)

Pic., filé, fil à coudre ou à tisser.

FILEÇON, s. m., filot :

Et quant atraper les poeie (les papillons)
D'un fileçon je les linie.

(Froiss., *Poés.*, Richel. 830, f^o 86 r^o.)

FILEE, s. f., action de filer :

Elle (l'iraïne) fist nouvelle filer
El vers terre jus devala
Tant que jusques a l'erbe ala,
Si l'a de 33 tonnelle enclose
Entour a la reonde.

(WATRIQUET, *li Diz de l'iraïne et du Crapot*, 82, Scheler.)

FILEIS, filais, s. m., action de filer :

Il li respondi que ce estoit cause de
bataille, et non pas de filais de laine, et
pour ce li estoit plus granz mestiers que il
s'en conseillast a homes que a fames.
(Chron. de S. Den., ms. Ste-Gen., f^o 19^o.)

FILEMENT, s. m., action de filer :

Filement, filatus. (Gloss. fr.-lat., Richel. l. 7684.)

Filement, Hilamiento. (C. OUDIN, éd 1660.)

FILER, *filler*, verbe.

— Neutr., couler :

Tant que li sans en va a le terre plant
(B. de Seb., xvi, 644, Bocca.)

A destre et a senestre moult grans romps leur don-
(noit,

Et ainsi a la fois si bien batuz estoit

Que par bouche et par nez le cler sanc lui filloit.
(Civ., B. du Guesclin, var. des v. 173-174, Char-
rière.)

De sa broche de for li a. m. caps donnez :

Parmi le hasterel li est li sans filer.
(Ib., ib., 2357.)

— Act., caresser, tordre :

Vous vulez doncques (dist Pannrge,
filant les monstaches de sa barbe) que
l'espouse la femme forte describe par Solou-
mon? (RAB., l. III, ch. 30, éd. 1532.)

FILERESSE, - *erresse*, - *eresse*, - *arresse*,
- *arresse*, *fill.*, s. f., fileuse :

Nule filaresse de soie a grans fuiseaus
ne puet ne ne doit avoir que .iiii. apprentices
tant seulement, se ce ne sont si enfant ou
li enfant de son seigneur, et de leau mar-
riage. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^{re} p.,
XXXV. 2. Lespinasse et Bonnardot.)

La fileresse. (1376, *Censier de la Poterie
Matthieu*, f^o 37 r^o, Arch. Eure.)

Cecile le fileresse lu ehi avoec luy. (*Dialog.
fr.-flam.*, f^o 13^o, Michelant.)

N'a filaresse en France qui sache filer
Qui ne gaignast ainçois na finance a filer.
(Civ., B. du Guesclin, 13645, Charrière.)

Filastica, fileur ou fileresse. (Gloss. de
Salins.)

Tisteresses, fileresces. (Stat. d'Ed. III,
au XXXVII, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Peigneresses et fileresces de laine. (1398,
Noyon, ap. La Fons, Gloss. ms., Bibl.
Amiens.)

Fileur, fileresse. (1464, J. LAGADEUC,
Catholicon, éd. Auffret de Quoelqueuran,
Bibl. Quimper.)

Dist l'une des fileresces, nommee Piate
au Long Nez, que... (Les Erang. des Que-
nouil., p. 35, Bibl. elz.)

Il ne lui estoit possible de proceder en
oultre a sa lecture, pour le minime des
rissez que les fileresces firent lors toutes
ensemble. (Ib., p. 35.)

Fileresse de leinne. (Vic. de l'Eau, XXII,
Arch. S.-Inf.)

Capetierres, bavenses, menterresses,
Estre deussiez souvenez fileresces.
Sans abuser ne Martin ne Colin.

(R. de COLLEBYE, *Boudrauz*, LXXVII, Bibl. elz.)

En depit du fuseau des trois sœurs fileresces.
(G. BOGUIS, *Sonn.*, éd. 1586.)

FILERIE, s. f., veillée :

Fait defenses aux paroissiens dudit
S. Briac, de faire aucune assemblee de
nuil, sous pretexte de fileries, renderies
de poupee, aux femmes qui portent les en-
fants a baptiser en lad. eglise. (Et. des
jur. de la Prov. de Bret., p. 45.)

Il se faisoit des fileries, qu'ils appellent
veilloies., ou se trouvoient de tous les en-

vrans plusieurs jeunes valets et hardaux illec s'assemblans et jouans a une infinite de jeux... les filles d'autre part, leurs quenouilles sur la hanche, filotent. (*Contes d'Eutrapel*, p. 435, éd. 1585.)

FILÉRON, s. m., filéur :

Tous Isserans de draps, teinturiers, faiseurs de toiles, foulons, *filérons*, pignereuses, ne pourront prendre pour leur salaire que le tiers plus outre de ce qu'ils prouvoient avant la mortalité. (*Ordonn. du R. Jean concern. la pot. du royaume*, 30 juiv. 1350.)

FILÈRE, *fil.*, part. passé, à la filière :

A un quartier d'or *filèrè*.
(*Blon de Méry, Tournement de l'Antechrist*, p. 170, var., Tarbé.)

— Broilé :

Draps *filèrès* et envoisies.
(*Bl. de Noyon, La Lais d'Arst.*, Richel. 537, f.° 80.)
Bossin, *filer*, chasser un fillet.

FILÈLE, *fillet*, s. m., fils :

Venez avant, *filles*, mes biens et mes amis
(*Cher. au cigne*, 1108, Reiff.)
Beaux *fillets*, dist li rois, com vos estes senez.
(*Paris*, 1138, A. P.)
El (Marie) ambra la delié
E conqut le fiel de Dé.
(*Poème sur la fin du m.*, Ars. 3613, f.° 51 v°.)

FILÈRE, *fil.*, *filure*, s. f., ce qui est filé :

XX sols de Wallenri pour certaine *filleure* prise en sa maison rapportée par les maistres de la draperie. (1398-1401, Arch. Mense B 1043, f.° 47 r°.)

Filure et tissure de laine ou de soye.
(*H. Est.*, *Pet. Diet. fr-lat.*)

Mais ce que nous faisons
Vient de la dure Paraine, et joint a ses *filures*
Lourde avec ses pesons.
(*Garnier, Porcèr*, III, éd. 1568.)

Auun vein ne fait la sa demeure :
L'araigne la n'estad point sa *filure*.
(*Claude Boret, le Voyage du Printemps*, éd. 1573.)

— Moulure :

Fault garnir la diete charpenterie d'une *filure* tout autour, (14 fév. 1584, Hospice de Gien, fonds de la maladrerie, serie II L, cote II. L. 1.)

FILÈUX, adj., filandoux :

La nature des boyaux et leur substance est un peu *filèux*, ou sont les filés estables en large. (*Cordecher. Propriet. des choses*, Richel. 22533, f.° 73.)

FILÈGE, VOIR FILASSE.

FILÈGIER, VOIR FILASSIER.

FILÈR, *filer*, s. m., petites pièces de bois sur lesquelles portent les chevrons, dans les charpentes :

Lorsqu'une muraille, parois, ou pignon, est trouvez pour la monter sur le fond de deux voisins, l'un et l'autre partie pourra user de la dite muraille commune... et y enfoncer ses ordons rebauts, sommiers, *filèrès*, plates, ou catonches, jusqua la monte et plus, selon l'exigence et pesantour de l'ouvrage. (*Cout. de Bruxelles*, XXXV, Nouv. Cout. gen., I, 4269.)

— Filot

Pour lou salaire des pescheurs avec leur despens et pour le part de leur *filèrès*. 1310, *Compt. du dom. de Mahant d'Artois*, Richel. f.° fr. 8551.)

Si aucun pesche en canes ou rivières bannaux, sans le congé du seigneur ou de son fermier, il y a amende arbitraire, avec restitution du poisson, pour chacune fois; et outre, s'il est trouvé en prins en présent meiffai, avec ses *filèrès*,... il y a confiscation de nasses, *filèrès*, et harnoys, avec la dyte amende. (*Cout. de Nivernois*, ch. XVI, Cout. gen., I, 885, éd. 1635.)

1. **FILÈRE**, *fil.*, s. f., lacet :

Tenderont las, rois et *filèrès*
Entre haies, buissons et pieres.
(*Froiss.*, *Poés.*, Richel. 830, f.° 205 r°.)

— Cordeau long d'environ dix toises, avec lequel on retenait l'oïseau qu'on devait instruire :

Après que vous l'aurez ainsi aduit et façonné, par quelque espace de temps, deux fois le jour... vous le pourrez lors lascher a tout li *filèrè* qu'on surnomma un tien le bien. (*Foutill.*, *Faucou*, f.° 7, ap. Ste-Pal.)

— A *filèrè*, loc., à la file, en fornant un fillet continu :
Entre les bestes mnes fu la bataille fiere.
As poés s'entr'abatent et devant et deriere
Et descrirent des ongles en tant mainte maniere
Que le sanc list des corps contrevail a *filèrè*.
(*Donn de Marceau*, 1615, A. P.)

2. **FILÈRE**, s. f., sorte de maladie des faucens :

Se vos oïsans a la *filèrè*, prendes le fueille de laire terrestre. (*L'Ariculture des oiseaux de proie*, ms. Lyon 697, f.° 222A.)

3. **FILÈRE**, s. f., grande pièce de bois posée en travers qui supporte les chevrons :

Sonlivraux et *filèrès*. 1296, *Rentes d'Orléans*, Arch. Lotret, f.° 4 r°.)

Remonter les chevrons et les *filèrès* et les cheviller. (1328, *Compte de Girart de Laiguy*, Arch. KK 3^a, f.° 40 v°.)

Cinquante toises de chevrons et de *filèrès* pour faire des degrez et alée en la diete tour. (*Compte de Girart Goussart*, 1100-1102, Fortleresse, XLVI, Arch. mun. Orléans.)

Pour charpenterie par lui faicte en la chambre de la porte parisie... et y fut mis trois chevrons et deux toises de *filèrè*. (*Compte de P. Mareau*, 1408-1410, Fortleresse, XI, Arch. mun. Orléans.)

Pour .LVI. .LVI. toises de boys carré, c'est assavoir sollowmex, *filèrès* et trois poultres. (*Compte de J. Marlin*, 1421-1423, Fortleresse, Despence, XIV, Arch. mun. Orléans.)

Voitures et *filèrès* et cloyes. (1522, Lille, ap. La Fons.)

Est tombé de la grange des Ondes douze cordes de chevrons et rompu une *filèrè*. (1552, *Compte de Diane de Poitiers*, p. 109, Chevalier.)

Il est encore usité dans l'Orléanais avec la même signification.

FILÈLAGE, VOIR FILLOLAGE.

FILÈPATRE, s. m., le fils du Père eternel :

Juré en a le cors *Filè Patre*.
(*Opier*, ms. Orb., bib. de Cos., V, n.° 17, f.° 53^r.)

FILLACHER, VOIR FILASSIER.

FILLACHERIE, VOIR FILASSERIE.

FILLAGIER, VOIR FILASSIER.

FILLADIÈRE, *fil.*, *fell.*, s. f., sorte de barque :

Une *filladière* qui auroit esté desroubee. (6 déc. 1527, Nol., Charrier, 95-8, f.° 120, Arch. Gir.)

Echange d'une « *filladière* » contre « une grande bagarre », moyennant 10 f. bord. 1/2 de retour. (1529, *ib.*, f.° 166.)

Vente d'une « *gabarre* » *filladière* neuve au prix de 16 b. à Nicolas de Bonis, gabarrier de la p^{re} St Remy. (12 mars 1531, Nol., Brunet 67-7, Arch. Gir.)

Saint, *filladière*, barque de pêcheur.

FILLAGE, *filage*, s. m., qualité de fils :

Si tost qu'ilz vindrent par devant le roy, ilz se mistent a genoux, et luy requierent, l'ung par raison de *filage*, et les autres trois par raison de lignage qui leur voulist donner un don. (*Perceforest*, vol. II, f.° 122^r, éd. 1528.)

— Virginité, pucelage :

Quarilla, qui n'avoit point memoire de son *filage*. (*Mont.*, *Ess.*, I, III, c. 13, éd. 1588.)

Estant les deux seconds estats de viduité et de mariage bien plus penibles et affairieux, et avans plus de difficulté et de vertu, que les deux premiers de *filage* et de celihat. (*Charr.*, *Sag.*, I, I, c. 4.)

Et me donnez pour cela
La fleur de vostre *filage*,
Vostre tendre enfantillage.
(*Vaug.*, *Idill.*, I, 71, éd. 1612.)

Bean chasseur, je vous cri merri,
Laissez vous vivre en mon *filage*.
(*Id.*, *ib.*, II, 54.)

Norm., Bolbec, *filage*, filiation, descendance.

FILLATRE, VOIR FILLASTRE.

FILLANDRIER, VOIR FILANDRIER.

FILLANGE, VOIR FILANGE.

FILLARDEAU, VOIR FILARDEAU.

FILLARRESSE, VOIR FILERESSE.

FILLASSE, s. f., fille :

Une grosse *fillasse*. (*Jour.*, *Err. pop.*, I^{re} p. III, 5, éd. 1587.)

FILLASTRE, *filastre*, *filastre*, *filliastre*, *filâtre*, *filaire*, *filatre*, s. m., beau-fils, gendre :

Gones respont : Rollanz, cist miens *filastre* ;
Navez barnn de si grant vaselage.
(*Rol.*, 713, Müllér.)

Renues est Ainaumes li floriz,
Votres *filastres* que vos avois norri.
(*Girb. de Metz*, p. 480, Stengel.)

Enri trovai ceulz del tout ceuziz *filastres* a cui je avoie toz jors esteit douz peires.
(*Hist. de Joseph*, Richel. 2455, f.° 33 r°.)

Thomas son frere *filastre*. (*Ch.* de 1262, Bourgoin, Arch. Loir-et-Cher.)

Henri le fauconneur et ses *filastres*)

(1267, Chap. Noyon, Vatopré, Arch. Oise, G. 1937.)

Aucune fois nuevent li contens en mariage par le haïne que li narrestre et les marrestres ont envers lor *filastres*. (BEAUM., *Cont. du Beauv.*, ch. LVII, 7, Beugnot.)

La raison juge que puisque li rois li donne (à la femme veuve) le baillage dou lié par dreit, que li *filastres*, puis que li sera d'aage et saisi dou lié, ja ne li rendra son douaire. (Ass. de Jér., t. I, p. 628, Beugnot.)

Il s'en ala en le terre de Kalape ou li avoit chacies ses *filastres*. (Hist. de la terre sainte, ms. S.-Omer 722, f° 14^v.)

Challe son *filastre* qui puis fu diz Maritias. (Chron. de S.-Den., ms. Ste-Gen., f° 100^v.)

Si come fames suclent faire de lor *filastres*. (Hist. de Jules Cesar, Richel. 23052, f° 54.)

Aucuns, comme vous savez, ont amé leurs sœurs, leurs freres; les filles aucunes foiz le pere, et les marrestres les *filastres*. (Troilus, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 140.)

Si fist occire son *filastre*
Pour le regne a son filz attraire.
(Com. le roi Soudain fu mort, ms. Avranche 1682.)

Filiaster, *filâtre*. (Gloss. de Satins.)

Filiaster, *filastre*. (Gloss. de Douai, Escallier.)

Yencul Anglois eussent mis ensemble a remon yeclui complaignant et son *filastre*. (Arch. JJ 90, pièce 487.)

Des hoirs feu Jehau Guion au lieu de feu Geoffroy Dyvoy et de Geoffroy Lecharpentier, son *filastre*. (1470, Etat de cens et rentes du dom. de Baugenci au titre des censives au vignoble de Baugenci, ap. Le Clerc de Doüy, t. I, f° 266 v°, Arch. Loiret.)

Gendre. Au pays Lyonnois ou l'appelle *filastre*, et vient de filiaster. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1574.)

Il m'est tombé en memoire que nos ancestres par une honneste licence furent trop plus curieux es paroles de consanguinité et affinité, que nous autres, qui, par une superstitieuse ignorance, avoies en cet endroit appaurvi nostre vulgaire. Car ils userent du mot de parastre, comme de marastre, pour decouvrir celui que nostre mere avoit espousé en secondes nopces. Et semblablement de *filastre*, pour nommer le fils de nostre mari, ou femme, qui estoit issu d'autre mariage. (PASQUIER, *Rech.*, VIII, 50.)

— S. f., belle-fille, bru :

Avecques aussi Olimpias s'en allerent Dardanne fille du roy Erudice et Thessalonice sa *filastre*. (BOCCACE, *Nobles matheureux*, IV, 12, f° 96^v, éd. 1515.)

Clement tencha orais a sa *filastre*. (Dialog. fr.-flam., f° 12, Michelant.)

De la filatre saint Blaize une cote fourrée d'escureux. (46 nov. 1394, Inv. du Juyf Joseph, Inv. de monnoies de la mairie de Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

Du temps de Ménage *filâtre* se disoit encore dans le Lyonnois au sens de gendre.

Saint, *filâtre*, beau-fils.

FILATIERE, voir FILATIERE.

FILATRE, voir FILLASTRE.

FILLAUDE, S. f., filleule :

Comme fit aussy sa belle sœur, prenait exemple à elle, qui ayant esté maryée fort jeune et en leindre aage, son mary, n'en faisant cas, comme d'une petite *filauide*, ne l'aymoit comme il devoit. (BRANT., *Dam. gad.*, 1^{er} disc., Buehou.)

Aunis et Poitou, Vienne, *filauide*, jeune fille, petite fille. Vendée, Deux-Sèvres, *filauide*.

FILLE, S. f., bois, forêt ?

Se peut avoir le prevost deux chiens courans et une douzaine de pieces de *filie* pour cachier en iceulz quant il lui plaira. (1410, Aneur du baillage d'Evreux, Arch. P 294, reg. 4.)

FILLE DE VIE, s. composé, fille de mauvaise vie, courtisane, prostituée :

Nous avoies aujourd'huy condamné et condamnons Jehanete la truande, Moie de Haire, etc., *filles de vie* de leur consentement, a rendre et payer chaecun a a-tourjours mes, dorenavant de .xv. jours en .xv. jours, a maistre Pierre Robert, executeur de la haute justice de Monseigneur le duc d'Orleans, chacune .iii. d. parisais pour certain droit que ledit executeur prend sur lesdites *filles de vie* et a accoustumé de prendre. (1409, Sentence de la prevosté d'Orleans, ap. Le Clerc de Doüy, t. I, f° 261 v°, Arch. Loiret.)

Et les dittes espingles donna a une *filie de vie* nommee Jehanete, logee au bureau d'Orleans. (1412, Sentence de la prevosté, f° 4, ib.)

FILLOLAGE, voir FILLOLAGE.

1. FILLER, voir FILIER.

2. FILLER, v. ?

Li tiers *Cordon* estout nommer et dire
Cis fait que coers pleure et sospire
Quant il est bien a droit filles :
C'est coe que Jhesus nostre sires
Se vot si par amours despire
K'il se mist jus a pies laver.
Ain mi le chi a *filler*
Et a plaindre ki bien l'en tire.
(L. XII *Cordon*, Richel. 2039, f° 13 v°.)

3. FILLER, voir FILIER.

FILLERET, adj., adonné aux filles :

Et ne pensez point, disoit il encoires, que ce soient seulement des effeminez, *fillerets*, et timides, qui ont esté les plus adonnez a l'amour. (G. BOUCHET, *Serees*, XIX, Rouen 1635.)

Si j'avois a lever des gens de guerre, je ne prendrois pas des effeminez et *fillerets*. (Id., *ib.*, XXV.)

Filleret. Maidenly, white livered, effeminate. (COTGRAVE, éd. 1611.)

FILLERIE, voir FILIERE.

FILLET, S. m., dim. de fils, petit enfant :

Elle avoit ung seul *fillet* allaitant. (Bible, Maz. 532, f° 220^v.)

Jay trop grant paour que la mort
Ne m'ait mon petit *fillet* mort.
(E. DESBARRES, *Getta et Amphitruon*, p. 43, Ste-Hilaire; ms. Richel. 810, f° 161^v.)

FILLETÉ, voir FILETÉ.

FILLETIER, S. m., fabricant de filets :

Et qu'a cet effet ils se soient efforcez et efforcet de transporter hors nos pays

grande quantité desdits filets qu'ils font acheter tant par eux que *filletiers*, recouvers et autres revendeurs sur les plat pays. (PluCARD des Archid., sur le transport des filets, Bruxelles, 15 juin 1600.)

1. FILLETTE, S. f., fille publique, prostituée :

Au dit Mahien, pour deux lots de vin donnez ce jour par mesure le maieur aux *filletes* de joie, pour ce, deduit et païé... II. s. VIII. d. (1415-1416, Receptes de Boulogne-sur-Mer, p. 149, Ed. Dupont.)

Les *filletes* communes. (Règlem. du 19 mars 1425-26, Arch. mun. Dijon.)

Sur la requeste baillée par l'abbé de Bonnevaux par laquelle il requiert que l'on face vider par les *filletes* du bordeau que le Bourreau a logees pres et joignant la maison dudit abbé... a esté delibéré que les *filletes* seront logées et mises a Chasteau Gaillard a la fin de rue de Paille. (1459 et 1465, Arch. mun. Poitiers, Reg., f° 68 v°, et 159.)

— Prieuré dépendant d'une abbaye :

Pasquier le Court, religieux de l'abbaye de la Coulture, pres le Mans, demourant en une *fillette* ou prieuré de ladite abbaye, appelle la Marceot du Bois pres du chastel la Suzé. (1392, Arch. JJ 484, pièce 144.)

2. FILLETTE, *fillete*, *fillette*, *feuillette*, *feulle*, *feuille*, *follette*, S. f., tonneau ou mesure de liquides servant à divers usages et d'une contenance variable selon les lieux :

1. Henap de bruerre ou il a petit clou d'argent et .iii. petites *feulettes* d'argent. (10 mars 1396, Invent. de meubles de la mairie de Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

Pour deux *filletes* de harenc donnees aux Jacobins et aux Cordeliers, a chascun ordre une *fillete* pour la paine et travail qu'ilz ont de faire les services de la dicte ville. (Compt. de Girart Goussart, 1400-1402, Commune, XXXIII, Arch. mun. Orléans.)

Les brasseurs doivent mettre hors de leurs brasseries leurs *filletes* ou bedines pour estre converties a faire noir pour conner cuir. (1414, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Une *fillette* de harenc qu'il avoit emble. (1421, Arch. JJ 471, pièce 434.)

Un pot d'estain de .v. *feuilletes*. (Vent des biens de Jacques Coeur, Arch. KK 228, f° 223 v°.)

Trois potz de trois *folliettes*. (Id., f° 369 r°.)

Un pot de .v. *feuillettes*. (Comptes des mines de Jacques Coeur, Arch. KK 829, f° 188 v°.)

Un tonnel de chevroise mellee de crasses *filletes*. (1566, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Filette de harenç. (Compte de 1480, Biblioth. de l'Ec. des ch., XV, 322.)

Une grande chandiere de fondue ennuire tenant environ trois *filletes*. (1501, Invent. de l'Hôtel-Dieu de Branne, Soc. d'Archéol. de Beanne, 1874, p. 158.)

Deux *filletes* plaines de salestre. Deux *filletes* plaines de chausse trappes. (4 sept. 1521, Invent. de l'Artillerie, Arch. mun. Dijon, II. Off. milit.)

Pour tonneau ou pipe de vin, .xvi. d. t. ; traversin, poinçons, *filletes* et autres vaisseaux. (Avril 1529, Arr. impr., Giltier, 1584.)

Après que ces morceaux sont sècs, on les pend avec le fil ou ils sont enfilés, en une *fillette* de fort bon vinaigre, de sorte qu'ils ne touchent point les douves du tonneau en quoi ce se soit. (Du PINET, *Plme*, xx, 9, p. 41, 1565.)

L'hostesse prit une *feuillette*

Et en latin bien son nary.

Cherchée de 1578, ap. Oudry. *Gloss. des pat. de Lyonnais*.

Une *fillette* de vin de L. bots, (1583, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

La queue de vin mesure et jauge de Dijon contient deux muids ou poinçons, le muid deux *filletes*, la *fillette* neuf stiers. (*Cout. de Bourg.*, *Cout. gen.*, I, 860, ed. 1633.)

— Sorte de bateau :

Les *fillets* et galiettes

Étaient courtes d'estendars.

MARTEL *Vin. de Ch.* VII, III, ed. 1793.)

Savary des Brunsions, dans son *Dictionnaire universel de commerce*, publié en 1723, donne *feuillette*, *feuillette*, ou *fillette*, avec cette définition : sorte de tonneau destiné à mettre du vin. Il signifie aussi une petite mesure des liqueurs.

MORV, *fillette*, *feuillette*. Lyonn. et Forez, *foliella*, *foulieta*, *foulieta*, *feuillette*, mesure des liquides qui paraît avoir été le quart de la pinte du Languedoc, ou l'équivalent de la chopine de Paris. Dans le Lyonnais une *feuillette* désigne actuellement un tonneau d'un hectolitre de vin.

3. FILLETTE, *filette*, s. f., chaînette de fer rivée et cad-nassée terminée par une sonnette ; ces espèces de chaînes, que Louis XI fit faire pour certains prisonniers, s'appelaient *filletes du roi* :

Daniel se leva de son siege, prit ledit Beuzon au corps, le constitua prisonnier en lui bailloul un cercan ou *fillette* de fer ou pendoit une chaîne fort pesante, et en cest estat le laissa toute la nuit. (*Note tirée des Reg. du Parlem.*, Ord., XIX, 338.)

Pour savoir si led. de Quinzé estoit point blecci en la jambe on estoit lad. *fillette*. (1480, *Compt. de l'Hôtel de ville de Tours*, Bibl. de l'Év. des ch., 3^e série, IV, 392.)

Symon de Quinzé, prisonnier en la cage de fer, fut delerré par maistre Laurent qui avoit la clef de la *fillette*. (Ib.)

FILLEULAGE, VOIR FILLOLAGE.

FILLAS-IRE, VOIR FILLASIE.

FILLIER, *filler*, v. n., enfanter, accoucher :

Tant que ele *aura pillé*. (*Sydrac*, Art. 2120, § II.)

Et quant venoient les laines à *fillier*, non avoient aile de laine. (AIME, *Yst. de h. Normant*, VIII, 18, Champollion.)

— Mill. pris subst., accouchement :

Quant il sentira que la fame est grosse il ne la d'il mie toucher *charruement* tant que ele *aura fillé*, et après son *filler*, de XL jours. (*Sydrac*, Art. 2120, § II.)

FILLOIRE, VOIR FLOIRE.

FILLOELLE, VOIR FILLOLE.

FILLOISEL, s. m., filloïlle :

Cinq anmes et un quartier et demi de filloisel vert. *Pièce du 4 avril 1369*, Léop. Delisle, *Mandem. de Charles V*, p. 339.)

FILLOLAGE, — *ollage*, — *culage*, — *uelage*, *fillogage*, *filloilage*, *fillogage*, s. m., condition d'un parrain à l'égard de son filleul, quant il se fait fillet :

Il vant mieus que je meire, se Dieus destiné fa,

Que j'obie cheti qui de fons me leva :

Il me donna baptisme et a moy s'obligá

D'amour de fillogage, et bien tenast le ma.

(*Charles le Chauve*, Richel. 24372, 2^e 283.)

En cestui mariage estoit on pooit estre compaignon de fillogage ou de cognation espirituel. (*Ch. de 1300*, Pr. de l'H. de Bourg., II, c.)

Affinité de compaignon ou fillogage (1474, *Stat. synod.*, ap. Lalore, *Anc. discipl. du dioc. de Troyes*, II, 69.)

— Présent d'un parrain à son filleul :

En fillogage li dona et guerpi

Un des marches de Mes, ce n'est avis,

(*Les Lob.*, ms. Montp., 1^o 763.)

En fillogage li laissa et guerpi.

(*Car. le Loh.*, 2^e chans., xvi, p. 212, P. Paris.)

Li rois en fillogage li dona Menbergis,

Un castel moult vaillant, et tous les apendis,

(*Hellas*, Richel. 12538, 1^o 74.)

De fillogage neant ne li promís,

(*Gilbert d'Andres*, Richel. 24369, 1^o 137.)

Li euz de Triple prist messages, si les envoya au prince Beymont, en Antiochie, et li manda que il li envoiasit son arméé filz Raymont, qui son filleul estoit, car il li voloit doner Triple en fillogage. (*Est. de Eracl. Emp.*, XXII, 47, Hist. des crois.)
Var., *fillogage*.

Perros Plainchamps, fils bastart Oliviers Plainchamps, nous a fait exposer que en fillogage li furent donnez par Dieu plusieurs brebis. (1350, Arch. JJ 24, pièce 78.)

Transporte et delaisse au dit Erart Chanterprime son filleul et en fillogage, pour lui, pour ses hoirs. (1384, *Donat.*, Arch. Loiret, Châtellenie de Lorris A 269.)

Un petit tableau d'or que le duc donna a Mad. de Porhoel sa sœur au fillogage de sa fille. (1424, *Compte de J. Maubon*, Lobin, II, 923.)

1. FILLOLE, *filloelle*, *folle*, *folé*, *fyolle*, s. f., colonne, pilier, tourelle :

Les IIII filloles quares sur colonnes de trois. (*Album de Vill. de Honnac*, p. 93, Lassus.)

Pour entaillier v. gargonelles et v. filloles pour le dite gavoie. (1344, *Trav. aux chat. d'Art.*, Arch. KK 393, 1^o 91.)

Les filloles qui meurent des angles. 1362, *D'ib. du chap. de Troyes*, 1^o 7, Arch. Aub.

Sainctes plauquelles a .ix^e, pour les foies de trarctés d'un pont, a XVIII, la pièce. Pierre de deux pieds et demi employes aux foies. A Jehan Le Roy, tailleur de grez, XVIII, 1^o, pour avoir baillié les pierres des deux foies, et tourelles faites aux deux beles. 1412, Péronne, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 193.

Filloles. 1419, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.

Audit Michelet pour deux an-hapchemens dessus lesd. deux *fyoles*. (1471, *Compt. de*

Nevers, CC 63, f^o 40^{vo}, Arch. mun. Nevers.)

La dicte establie gentement faicle de clerevoites, arches, pilliers a folles et contreboventz. (1485, *Entrée et séjour du roy Charles VIII a Rouen*, Mém. des Ant. de Norm., 2^e série, 10^e vol.)

Les IIII folles desoubz les cloquis de S. Barth. (1498, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Et au milieu de la dicte ligne endroit du pilier ou folle entre les dictes voultes. (1500, *Partition*, Borbier de Lescoq, Arch. Finist.)

Fillole. (1580, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

2. FILLOLE, s. f., pampre :

La vigne par apres en porte plus aisement, quand on esmondé les filloles avec la main, et qu'on la laisse fortifier en son bois. (Du PINET, *Plme*, xvii, 22, éd. 1566.)

Voilà donc comme s'engendrent les bourgeons, les filloles, les roisins... des vignes. (Ib., *ib.*, xvii, 21.)

FILLOLER, v. a., garnir d'un fillet :

A Estienne Chartier, qui a payé pour un quarteron d'or parli et en fil, pour filloier lesdiz chapeaulx ; pour ce, 2 sols p. (*Extr. des reg. orig. des comptes de la ville d'Orléans*, ap. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, V, 312.)

FILLOLIS, s. m., ornements de filigrane :

Audit Jaquet pour quatre chappous de haulte grosse presentez audit constebale par ledit Jaquet... Pour l'appareil desdiz chappous, fleur et filloier. (*Compte de Jaquet Deloyes*, n. 1423-1426, Forteresse, Despense, VII, Archiv. mun. Orléans.)

1. FILLOIN, *faillon*, s. m., petit garçon :
Deu Colas, *faillon*. (Ran., IV, 6, éd. 1532.)

Les Lorrains, ce dit on, sont gens de bon affaire, Bon Colas, bons *faillons*, bons hommes de maris. (PASSERAT, *Oeuv.*, p. 305, éd. 1606.)

2. FILLOIN, s. f., fillette :

Faces sadinettes,
Praisins godinettes,
Belles a choisir,
Filloins ou filletes,
Etanches vermeillettes,
C'est tout mon desir.

(X. DE LA CRESSAIE, *Contamm. de Banquet*, p. 305, Jacob.)

Car elles estoient toutes belles filloins. (*Vers sur l'Entrée de Ch. VIII à Troyes*, Grosi, *Ephem.*, I, 132.)

3. FILLON, VOIR FELLON.

1. FILLOT, s. m., le foie et la ratelle de porc enveloppés dans la toilette :

Des fillois de pores. (24 mars 1391, *Trans.*, Arch. mun. Dijon, Trés. des Chart., E, I, 12, c. 1.)

Aujourd'hui, à Dijon, on dit encore dans le même sens *fillet*, *fillet*.

2. FILLOT, s. m., petit garçon :

Mais Charle se sentit tellement passionner à la naissance de ce fils qu'il estima n'y avoir raison ni apparence que celle qui avoit porté en si beau petit *fillet*, fust plus appelée courtsane. (CYRE FOUCAULT, *Épil. d'Aristraet*, p. 80, Liseux.)

Bourg, Yonne, et Morvan, *fillet*, *fillet*.

FILLOTE, s. f., petite fille :

Une petite *filote*. (Ordin. *Trauceri*, ms. de Salis, f° 58^r.)

Il portoit en un bisacq petites *filottes* de l'âge de deux ou trois ans. (RAB., II, 45 ap. Chambré, *Gloss. du Morvan*, p. 358.)

Bourg, Yonne, *filote*, filleule.

FILLOTEUR, s. m., celui qui court les filles :

Qu'ilz soient renommés *filoteurs* et hanteurs de femmes. (Pronés d'ung curé de Cysing, ms. Lille 100, xv^s s.)

FILLOUV, voir **FILLOIN**.

FILLOV, s. m. ?

III. livres de *fillov*. (18 nov. 1392, *Vent. de membres de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

FILLUEL, voir **FILEUL**.

FILLUEGE, voir **FILLOLAGE**.

FILOU, *fillouer*, s. m., atelier où l'on fabrique du fil, de la corde :

[Location par la ville] a d'un *fillouer* pres ladite tour que souloit tenir Hector Gidoyn, n'en a ledit recevt aucun chose. (xv^s s., *Compte municipal d'Orl. servant de couverture à un reg. des baptêmes etc. de la paroisse de Chicy, pour l'année 1753*.)

FILOLAGE, voir **FILLOLAGE**.

FILON, voir **FELLOIN**.

FILOPE, s. f., frange, effiloque :

Se vous avez chambre ou estage ou il ait tres grant repaire de mouches, prenez petit floqueux de fenchiere et les liez a filets comme *filopes* et les tendez, et toutes les mouches s'y logeront au vespre : puis destendez les *filopes* et les cegez hors. (*Ménager*, I, 172, Biblioph. fr.)

1. **FILOT**, s. m., filet :

A Jehan Cordier pour .x. livres de *filot* a faire des cordes d'aubelestes, a II. gros la livre, pour ce .xvi. s., .viii. d. t. (1418, *Compt. de Nevers*, CC 24, f° 17 v°, Arch. mun. Nevers.)

— Fig. :

Mas en la seneure de lor plaies apparut entor le col aus eum des filoz roiges. (*Amis et Amiles*, Nouv. fr. du xiii^s s., p. 72.)

Morv., *filot*, filet.

2. **FILOT**, s. m. ?

Entre le pont de Rabourdin et le *filot* de Canteleu. (*Charte* de 1273, Moreau 498, f° 21 r°, Richel.)

FILOTIER, *felotier*, s. m., filoteur :

Felotier, filator. (1464, J. LAGADEUC, *Catholicon*, éd. Anfrèd de Quocqueneran, Bibl. Quimper.)

FILTASSE, s. f., raco² :

De mon grant feu veulx faire mon devoir A les bruler eulz et tout leur *filasse*. (1530, *La Compl. des quatre elements*, Pois. fr. des xv^s et xvii^s s., XI, 232.)

FILURE, voir **FILÈRE**.

FIM, s. m., respiration, haleine :

Li rois l'ot, de dauter se prisme :

Nars devint et vezz comme basme :

Vein sentions *fin* ne plainne

(Blancandin, *Richel*, 19152, f° 180^r.)

1. **FIMBRE**, s. f. ?

Je ne veuil point magnifier les *finbres* ne l'orgueil de nature corrompue. (J. DE SALISB, *Policrat*, Richel. 24287, f° 73^v.)

2. **FIMBRE**, voir **FIEMBRE**.

FIMBRIE, - *brye*, *fym.*, *fin.*, s. f., bord, bordure, frange qu'on mettoit au bas d'un vêtement :

S'il font envres qui bones soient,

C'est por ce que les yeux les voient ;

Leur *filambres* agrandissent

Et leur *fabrys* agrandissent.

(Rose, *Richel*, 1573, f° 98^r.)

Et lor *finmbries* agrandissent.

(Ib., 11830, Méon.)

Il leur estoit commandé de faire franges et *finmbries* au dessoubz de faire poilles et vestemens. (Prem. vol. des *Erp. des Ep. et Er. de Kar.*, f° 46 r°, éd. 1519.)

Une femme par l'espace de douze ans avoit souffert le flux du sang, laquelle vint derriere nostre Seigneur Jesus Christ et toucha les *finmbries* de son vestement. (Ib.)

Son chef estoit couronné d'une couronne d'or, et estoit vestue d'un surcot de drap d'or trisé de rouge, dont les *finmbries* estoient semées de perles fines. (J. BOUCHET, *La Noble Dame*, f° 28 v°, éd. 1536.)

Var., les *finmbries*. (Edition citée par Ste-Palaye, f° 59^r.)

— Fig. :

Les reformez se trouverent en peu de temps dans ceste ville jusques a quinze cents hommes, avec lesquels ils delibèrent d'estendre leurs *finmbries*, premierement par un fort a Saint Georges, puis apres par la prise de l'Abergement. (D'AUBIGNE, *Hist. univ.*, I, III, c. cxv, 1^o éd.)

L'édition de 1626 porte : leurs bordures.

FIMBRIER, *finmbrier*, v. a., franger, border :

Vestue d'une robe de satin de couleur aeree, *finmbrie* par les ouvertures et pour le bas de fine broderie de trois granz doigts de large. (J. BOUCHET, *Triumphes de la noble Dame*, f° 42 v°, éd. 1536.)

Sur ses cheveux pendans sur les espalles avoit une guimpe de fine toile de Hollande, *finmbrie* de riche orfaverrie. (Ib., ib., édition citée par Sainte-Palaye, f° 6.)

FIME, voir **FIEIN**.

FIMEAGE, voir **FUMAGE**.

FIMENT, *figment*, s. m., matière dont une chose est formée, argille :

Dan ne sex tu de queu *fiment*

Tu es venue a nassement ?

(BEN., D. de Norm., II, 6249, Michel.)

Le miserable *figment* dont nous sommes prodins et faits. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 113, Buchon.)

Parquoy nous a esté nécessaire une autre recreation et renovation en Jesu Crist, ouquel sommes une nouvelle creature et ung nouveau *figment*. (J. BOUCHET, *La Noble Dame*, f° 164 v°, éd. 1536.)

— La chose formée elle-même :

Ne faut comprendre a ce *figment* le tant renommé ouvrage des tulleires de Medon. (*Print. d'Yver*, p. 274, éd. 1588.)

FIMPOR, s. m., requête ou aveu de proches parents de la partie, qui consentaient qu'un tel se chargât de la poursuite d'une affaire, et se déclaraient parties, en cas que celui là ne pût achever la poursuite.

C'étoit dit Laurière, *Gloss. du Droit francois*, une forme qui obli. coit un demandeur à faire venir et joindre au procès tous ceux qui pouvoient prétendre droit. interest, ou portion en la même action qu'il intentoit ; et jusqu'à ce, que le defendeur n'étoit tenu de repondre, ny défendre.

Fimport, a forme of law, binding a plaintiff to fetch, and make join in suit with him, all such as can pretend any right, interest, or portion in the thing which he means to recover. (COTTEBAVE, éd. 1611.)

FIMPORTEUR, *finporter*, s. m., synonyme de *fimport* :

Et emprez l'adjournement connu, demanda cely Toumienne *finporter* ou requête des cousins et prochains dudit feu de Beaumanoir. (1385, *Hist. de Brez.*, t. II, col. 664.)

1. **FIN**, *faïn* (par abus de la rime), s. f., terme ; locution, *prendre fin*, s'arrêter :

En pied se levant li enfant de haut pris, Jusqu'au palais ne prirent onques *fin*. (*Garin le Loth.*, 1^{er} chans., xvii, p. 79, P. Paris.)

— Accommodement, composition, arrangement :

Se j'ai mespris envers le due *fin*, La en iert faite et acorance *fin*. (*Garin le Loth.*, 2^e chans., xx, p. 287, P. Paris.)

Que manders Errount le posteis ? Prendres en vos acorance *no fin* ? (Les *Loth.*, ms. Montp., f° 88^r.)

Prendront en li acorance *no fin* ? (Ib., f° 88^v.)

Ja en fust faite acorance et *fin*. (Ib., f° 88^v.)

De ceste guerre fust acorance et *fin*. (*Mort de Garin*, 268, du Mérid.)

Quant Borzoiznon e Prèdevin Orret parler de la *fin* Que volent faire li François Ensemblement ad les Danois. (BAY., D. de Norm., II, 4265, Michel.)

Quant li seen fait la marage Qu'antre *fin* n'i porra trover, Ne li acorant pas loer Que il s'i laissast assulir. (Ib., ib., II, 9233.)

Il n'en a home ne veisin Od quel n'i ne face paix e *fin*, Raison e lenat e droit. (Ib., ib., II, 12079.)

Paix, *fin*s et escors sont fait entre oulz. (Mars 1295, *Ch. de Ferr.*, D. de Lorr., Moreau, Arch. Meuse.)

A quy le roy respontit que volentiers li se y trouveroit et parliroit incointent qu'il auroit fait une *fin* touchant les affaires de Breilainge. (BOUCHART, *Chron. de Brez.*, f° 133^r, éd. 1532)

— Manière :

A grant paine à Sebile cel termine avoué,
Mist erient de Banlon que ne l'ait oblié,
A Heissant à molt amis et demandé
Se set an nule fu comment ce est qu'
Que lor de amor sant ens assuré.
J. Bap. — *Man.*, (XV), Michel.)

— Frontière, limite :

Dodens les fins et les mettes de la diète
baronnie. *Mém. de Dom Sim. Dubois, ab.*
de Jumyèg, de fin. du XIV^e s., Arch. S.-Inf.

En ce temps là, du grand Luther, fils de
Pluton infernal, ses disciples et ministres
par nombre infiny descendirent des hautes
fins des Allomagnes. (BELLEFOREST, *Chron.*
et *Ann. de France*, François I^{er}, an 1521.)

... Et sa volé gratuite

Parvint aus fins de terre spacieuse.
(G. MAR., *Belshaz.*, é. 1598.)

De terre l'ayant, sur les bords de Champavene
Fut arivé le bon he d'Aleoune.
Id., *Bellef.*, *Orn.*, de M. d'Alene, en Honoat,
é. 1506.)

Strasbourg est une ville assise sur les
fins de la vallée Collique. (*Voy. de M. de
Rohan fait en 1600*, p. 6, ed. 1646.)

— Par extension, territoire :

Pion, par ton nom qui est doustauble
Ses amis, ces maïs diables,
Fu fins de Mets vœules bœuf.
Pet. Metz., 31, ap. F. de Bouteiller *Guere de
Metz*, p. 361.)

Une piece de terre qui siet en la fin
d'Arbois. (Mardi av. Pentec., 1470, Arbois,
Arch. Jur.)

En lad. ville, fins et limites d'hoelles.
Lett. de Fr. I^{er}, 31 mai 1533, Arch. mun.
Thiers.)

Il ne lui estoit loisible, pendant son magistra-
t, vider les fins du pays. (PASQ., *Recherch.*, l. II.)

En Egypte, aus fins des Troglodytes. (G.
BORGHEZ, *Sirees*, IV, 247. Roylett.)

Fins, limites de terroir. (MONET.)

— Finmer, argent :

Et moult se fait fin de grand fin.
(*Partou. de Blois*, 10547, Crapelle.)

Ne sont pas t et bonni li franc ne li vilain :
Avenue li fait s'aveut vider à oi fin.

(*Id.* de Seb., l. 870, Boccac.)

Gaufrois se dit bien d'aver terre et grand fin.
(*Id.*, l. 918)

Quant il n'ot plus de fin.

(*Id.*, an. 102.)

Tot s'oit chis de mur merbren,
Qui bon fu ovres de grant fin.

Il li Bar. *Ch. de Bains de Seonne*, 1207.
Hippau)

Et par l'alle li art y s,
Aont pœs, avout par besinoie

Et qui s'est en grant sonne
De faire tant que fin soit

De plus apuier se peut.
D. de C. *Ch. de Marais de hard-m. et de laroc*
160, Scheler.)

— Faire fin, prier :

Par mesure. *Insta. et ord.*
Jon. des Fies, *Geste d'Esse*, II, 170-2.
Scheler, *Ross. philol.*)

— Venues de la pierre :

Il y a certaines pierres, desquelles la
pierre a un nombre infini de fins, combien
qu'elles se trouvent en une masse, si est

ce qu'en mettant des coins par dessous,
elle se fendra aisement, et se levera en
sus. (PALLISSE, *Recepte*, Cap.)

Dont se commuencera un liet a part, et se
trouvera une separation en ladie roche,
que les pierreurs appellent une fin. (*Id.*,
ib.)

— Résistance :

Que contre ses cops n'at halhert ne hyalmes pas.
(JEN. DES PREL., *Geste de Lohe*, II, 154, Scheler,
Gloss. philol.)

— Mener forte fin à, traiter rudement :

Il regarda que une fois les deux seurs
jouoient aux tables, avec deux chevaliers,
mais l'aïeue tœna a l'unz des chevaliers,
et lui mena forte fin ; mais sa sœur moins
nee, qui aussi avoit perdu, ne faisoit sem-
blant de sa perte, ains faisoit aussi bonne
chère comme se elle eust tout gaizne.
(*Lire du Cher. de la Tour*, 1^o 8^e, ap. Ste-
Pal.)

— De fin, loc., sûrement, infaillible-
ment :

Et quant li amiraux fu pris,
De fin enuidit estre ocis.

(*Florentin*, Michel, 353, 1^o H¹.)

— Par fin, tout à fait :

Li esmeris, misars et fous,
Respout : Sire, puet che voirs estre,

— Oï par fin, che dist li prestres.
(*De Prestre et du Chevalier*, Montaigne et Bay-
naud, *Fabliaux*, II 72.)

— En fin, pour toujours, à perpétuité :

A dolesseï en fin et en perpetuel heri-
tage. (Mai 1307, *Vente de Rob. Marie*, Ste-
Barbe, Arch. Calv.)

— A fin, dans le même sens :

A portees bien et em pez affin et a heri-
tage les diz vint et quatre solz de lorneis.
Fête de S. Sim. 1282, *Ch. du Vic. de Bay.*,
Liv. noir, Bibl. Chapit. Bay., 1^o 108^o r^o.)

Fin que il a vendü et otré et den tout a
fin dolesseï. (Août 1284, *Ch. du bailli de
Cœn*, S. Etienne, Arch. Calv.)

Il a vendü et dolesseï a fin em perpetuel.
(Fête S. Sim. 1284, Chap. de Bay., Arch.
Calv.)

A vendü et delaisseï a fin d'en tout en
tout. (Janv. 1290, Chap. de Bay., n^o 215,
Arch. Calv.)

A delaisseï a fin as diz hommes honora-
bles. (Mai 1293 *Ch. du Vic. de Bay.*, Chap.
de Bay., Arch. Calv.)

Recoignut soi avoir vendü et dolesseï
a fin en perpetuel heritage. (1307, S. Tau-
rin, Beriers, Arch. Enro.)

— A fin de, à titre de, comme :

Que il ne demougre affin d'heritage as diz
religieux et leur successeur. (1309, *Ch. du
seign. de Cœn*, S. Etienne, Arch. Calv.)

Il a pris en lieu et affin d'heritage. (Sam.
apr. nat. S. J.-B. 1324, *Ch. du garde du
seign. de Bay.*, Gordillon, Arch. Calv.)

Avoir prins en lieu a fin de heritage.
Mai 1374, *Ch. du garde du seign. de Bay.*,
Gordillon, Arch. Calv.)

Avoir holléï en lieu et a fin de heritage.
(12 mai 1407, *Ch. du g. des seign. d'Arch.*,
S. Etienne, Arch. Calv.)

— Fin a, adv., jusqu'à :

Fin a Andrianople. (*Liv. de la Cong. de
la Morve*, p. 43, Buchon.)

— Fin a tant que, jusqu'à ce que :

Jura Dieu et son benoit nom que jamais
don siege ne partrouï fin a tant qu'il eust
pris la fortrese de Malevesie. (*Liv. de la
Cong. de la Morve*, p. 92, Buchon.)

Fin a tant que il alast. (*Id.*)

Que les priors puissent paier et tenir la
baillie la ou si trouveront la vueille,
fin a tant qu'il leur soit satisfait de ce
qu'ils auront pendu. (1433, *Est. de S. J.
de Jér.*, Arch. H.-Gar., 1^o 66^o.)

Que le lieutenant puisse user des reten-
cions fin a tant que le maistre soit a Roddes.
(*Id.*, 1^o 89^o.)

— Pour fin, enfin :

Jay cognu un cardinal Vitelly, tres bon
partisan francois et galant homme ; pour
fin, c'a esté tousjours une brave race.
(BRANT., *Grands Capit. estrang.*, l. I, c.
XXVII, Bibl. é. l.)

— Fin marque le but ; loc., à la fin de,
comme à fin de :

Pour ce est il donques raison que les
biens que pevent et doivent faire ycelles
gens qui honouur d'armes veulent avoir et
acquérir soient un po esclarciz, a la fin de
en avoir cognoissance. (G. DE CHARNY, *Liv.
de Cheval.*, ins. BRUX., 1^o 112^o v^o.)

Suisse rom., Vaud, Neuchâtel et Fri-
bourg, fin, étendue de terre arable. « La
fin de Peseux. »

Nom de lieu, *Entrefins (Intr'fines)*, lieu
situé dans la commune d'Adries, sur l'an-
cienne voie de Limoges à Poitiers.

2. FIN, adj., au sens moral, délicat,
tendre :

Prenez conseil bon et loial et fin.
(*Garin le Loh.*, 1^o 2^o chaus., t. P. Paris.)

As feoistes de marbre in la pieuelle fine.
(*Chev. au cygne*, 15081, Reiff.)

Ki l'avoit amé de cuer fin.

(MORSK., *Chron.*, 375, Reiff.)

Je sois li fins desirans

Le ne puet sa joie taire.
(ARIEUS DE SIVRESE, *Chans.*, ms. Berne 389,
F. 79^o r^o.)

Mes tant est ses fins cœns loians.

(ROSE, ms. Corsini, F. 88^o.)

Cil l'aimme com s'amie fine

Et elle lui com ami fin.
(FREGUS, p. 273, Michel.)

De lermes sont lors vis molléïe.

S'ordans de fin cuer amoureux.
(GOUZI, é. 1176, Crapelle.)

— Fin s'employait beaucoup de
substantifs pour exprimer une idée de su-
perlatif, pour dire extrême, complet :

Vair est que molt morut de gent an Ronevax,
Et anz ou Val Eston en fu harbes Martias,
A Cambrais quant fu ocis Rrons li max,
La Asprement tant fu conjoie Burardas,
Au plain Vimeun an Gormoz fit estax
Aneutre Loeyz qui fu pro et loiaz ;
Tot ce fu pas neans aneutre cez jorax.

(J. BOD., *Chans. des Sax.*, cxxvii, Michel.)

Ki bien commoie bien defuee,

C'est verites et aians et fine,
(GUYARTRE, *Je trois Bestiaires de la derine escrip-
ture*, Michel, 2468, 1^o 188^o.)

Sire, ce dist Hollans, c'est *fin* vories.

(*Fierabras*, 5514, A. P.)

Il covient a *fine* force que tu le me rendes ceans dedans l'ouree que je l'ay dil. (LUCES DE GAST, *Tristan*, Richel. 101, f° 48 v°.)

Si que par *fine* paour n'oserent... (*Grand Cron. de France*, l'histoire du gros roys Loys, XIX, P. Paris.)

Il escouvait a *fine* force

Que li quens, sanz gueres atendre,

Venist la son pais defendre.

(GIEIART, *Roy. lign.*, 13734, W. et D.)

A poi que de *fin* duel n'est li ber forsenes.

(*Gaufrey*, 3568, A. P.)

L'istorie nous dit que Geoffroy et ses gens senloierat par la mer a veillies tendues et a force de vent qu'ilz avoient a *fin* souhet. (J. D'ARRAS, *Mélu.*, p. 301, Bibl. elz.)

Et de *fine* ire et courroux il occist son frere Amon. (*Lie. du Cheo. de La Tour*, c. LXI, Bibl. elz.)

Afin heritage a jumes. (Mardi apremiseire 1391, S. Pol de Léon, Arch. Finist.)

Devoit a la ville du temps passé et de *fin* compte fait... (1404, *Compt. de Nevers*, Arch. mun. Nevers, CC 12, f° 5 v°.)

Au *fin* commencement de la saison. (COMMYNES, *Mém.*, IV, I, Soc. de l'H. de Fr.)

Au long de la riviere, et sur le *fin* bort. (ID., *ib.*, I, 9.)

Sur la *fin* poinete du jour. (ID., *ib.*, I, XI.)

Au plus *fin* uatin, je veis que le temps estoit change comme s'il vouloit plouvoir. (*Les Evang. des Quenouill.*, p. 92, Bibl. elz.)

Elle a en soy des biens a *fin* souhait.

(VILON, *Grant Test.*, Ball. de la grosse Margot, Joostot, p. 102.)

[C'est] tout au *fin* commencement

(*Farce de Pernet qui va a l'escole*, Anc. Th. fr., II, 385.)

MIYSTER MIVIN.

Mon cheor et m'amour je vous donne.

LA BAR.

Et a magister, de cheor *fin*.

(*Farce de Mimin*, Anc. Th. fr., II, 353.)

Je les reos grobis et moussus,

Tout au *fin* feste d'ung sollier.

(COQUILL., *Blason des Armes*, II, 168, Bibl. elz.)

Et a *fine* force d'armes l'empeire combatit Balangier... (BOCCACE, *Nobles matheureux*, VIII, 7, f° 225 r°, éd. 1515.)

En plaincez piteus j'existe ma scienc
Quant j'ny jn froit, je prens en patience.
(R. DE COLLERY, *Rondeaux*, LIX, Bibl. elz.)

Et de *fin* bort du long bois qu'elle porte
De grand vigneur donna contre la porte.
(CL. MAR., *Mét. d'Or.*, I, II.)

Tous ces tirans en un petit moment
Choir les ferons au *fin* fen de Penfer.
(*La Polymachie des Marmittes*, Poés. fr. des xv° et xv° s., VII, 51.)

Telle ville, qui auparavant leur estoit limitrophe, du costé de Levant, estoit lors siluee au *fin* eoeur de leur pays. (PASO., *le Pourparler du Prince*.)

Je crois qu'il ne se rendra qu'a *fine* force. (CHOLIERES, *les Apresdinees*, VIII, f° 79 v°, éd. 1587.)

Tout ce qu'on dit d'une Lucesse, Cassandre, et autres sont *fine* menteries. (PINK, *D'yeer*, p. 154, éd. 1588.)

— Il s'employoit adverbielement avec un adjectif ou un participe passé :

Trestout *fin* plain un benoistier.

(VILON, *Grant Test.*, Lays, 155, Joostot, p. 113.)

Il est tout *fin* fait.

(*Farce de Jolyet*, Anc. Th. fr., I, 51.)

Il est tout *fin* fait par dessoubz.

(*Sottie du Roy des Sots*, Anc. Th. fr., II, 229.)

Tout *fin* no en belle chemise.

(COQUILLAT, *Monol. du Pays*, II, 258, Bibl. elz.)

Versez du vin et leur donnez

Du *fin* meillier ?

(N. DE LA CRESSAYE, *Comediam. de Hancquet*,

p. 292, Jacobus.)

Pour tout *fin* vray. (PALSGRAVE, *Esclaire.*, p. 866, Génin.)

Tenez, nostre ame, plein tanquant du *fin* meillier. (RAB., I, IV, c. XXI, éd. 1532.)

Je vous sacrifieray un bon et grand pot de lait tout *fin* convert de belles frayres aux Ides. (ID., I, IV, nouv. prol., éd. 1532.)

Si vous voulez ce donner une bonne (baque)née, Scavez comment Marot l'acceptera ? D'aussu bon eueur comme la siegne il donne Au *fin* premier qui la demandera.

(CL. MAR., *Epygr. au Roy de Nav.*)

Monsieur le duc de Guise, pair de la lieutenance de l'Etat et couronne de France, mettez vous tout le *fin* premier pour ce coup. (*Sal. Mén.*, ordre tenu pour les seneues.)

Si je m'en fusse creu, a tout hazard, j'eusse parlé tout *fin* sur. (MONT., *Ess.*, III, 12, p. 487, éd. 1535.)

Je vous demande si vous pourrez avoir un pere Barnabite, car M. Roland est a compter d'argent. Que s'il ne le pent, bonnement renvoyez moi, et je vous pourroivz bravement, et tout au *fin* pis, ce sera d'un pauvre evresque que vous aimez comme vous mesme. (FR. DE SAL., *Nouv. lett. méd.*, à mad. de Chantal, lettre 301, Dattat.)

La pauvreté y est demesuree ; et les enfans du seminaire tout *fin* nus, descubas et transis de misere. (ID., *Lett. a Ch. Emm.*, II déc. 1620.)

Et encore au xvii^e s. :

Je me conchis tout *fin* nu. (CYRANO DE BERGERAC, *Pédant joué*, V, 10.)

— Dans cette manière de dire il pouvaît s'accorder avec un adjectif féminin :

Et elle estoit si *fine* belle

Que n'avoit dame ne parelle

Fus el pais qui l'ataindist

(*Comé.*, 451, Craplet.)

Après li baniere vermeille

Venrs une autre despareille

Qui sera toute *fine* noire.

(*Tragedie de la vengeance de J.-C.*, ap. Parfaict, *Hist. gén. du Th. fr.*)

— Adverbielement, *fin*, tout *fin*, s'employaient de même devant un adverbe :

Il estoit tout *fin* plat dessus.

(*Farce d'un gentilhomme*, Anc. Th. fr., I, 262.)

Tout *fin* plat je te cry merey.

(*Farce de frere Gaillibert*, Anc. Th. fr., I, 317.)

Qui s'en viegneent diligemment

Tout *fin* droit au port cy descender.

(*Myst. du siege d'Orl.*, 486, Guesnard.)

Je le feray tout *fin* maintenant. (PALSGR., *Esclaire.*, p. 806, Génin.)

Jamais, jamais, au grand *fin* jamais. (RAB., III, II, éd. 1532.)

Encore seroit il conscienc

De ne la prendre en patience.

Tout au *fin* moins port l'espuver.

(GREMYN, *les Establis*, II, 2, éd. 1562.)

Et sur tout ce peuple des passions sensuelles, la volonté tient son empire, rejetant leurs suggestions, repoussant leurs attaques, empêchant leurs effets, et au *fin* moins, leur refusant formellement son consentement. (FR. DE SALES, *Am. de Dieu*, I, l. c. 3.)

Cette manière d'employer l'adjectif *fin* s'est conservée dans beaucoup de provinces. On dit encore en Lorraine, *fin* plein, pour tout à fait plein; en Picardie: « Il est fin bête, » — « Toute *fine* seule, » — « J'ai *fin* froid ; » dans la Beauce le *fin* mitan, pour le beau milieu; dans le district de Valenciennes, il est *fin* sot; dans le pays wallon et la Suisse romande, il est *fin* saout; dans le Jura. « Elle est *fine* belle, » pour dire qu'une jeune fille est très belle. On trouve dans le Glossaire du centre de la France par le comte Jaubert: — « Le *fin* bort de mon bâton » — « La *fine* pointe d'une aiguille » — *fin* bord, loc., tout au bord: « Le *fin* bord d'un fossé. » — *Fin* fait (faite), loc., point extrême de l'élevation: « Le *fin* fait du clocher. » — « *Fine* pointe du jour, »

Bourbonnais, *fin*, habile, savant. Normand, orme, un beuf *fin*, un beuf pourri gâté.

FINABLE, adj., sujet à finir :

N'i a chose qui soit estable.

Tot trespasse, tot est *finable*.

(*Rom. des trois Finiens*, Ars. 3201, p. 162.)

Laquelle (l'ame) est tousjours perdurable.

Combien que le corps soit *finable*.

(J. LIEBEVE, *Resp. de la mort*, Richel. 394,

f° 7°.)

Auquel mort éternelle se transmue eu mort cherronelle non *finable*. (G. CHASTELL., *Chron. du D. Phil.*, Introd., Buchon.)

Retray ton cuer de ce regne *finable*.

(ID., *Epyt. au duc de Bourg.*, VI, 165.)

— Final, délimité, arrêté, déterminé, fixé :

Par composition et compte *finable*. (1314, Arch. JJ 50, f° 42 r°.)

Ce est la deliberacion et le conseil *finable* de la ville de Thoulouse... sur les lait des monnoies. (1314, Arch. J 459, piece 23, et Mus., vit. 54, n° 32.)

Les dessus nommez vizez eschevins serout tenuz a rendre, et rendront bon compte *finable* de chaque année. (1333, Arch. adm. de la ville de Reims, II, 706, Vatm.)

Si n'en ent nulle *finable* response. (1376, *Compt. de Valenciennes*, n° 42, p. 17, Arch. mun. Valenciennes.)

(ECHO) repete et repitque les sous, les vois et les paroles, et par especial les mots *finables*. (EYVART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 1704.)

Ce fut nul des *finable* response que li messager dou prince en peurent avoir. (FROISS., *Chron.*, VII, 38, Luce.)

Finable conclusion faisaut. (*Traict de P. Salem*, ms. Geneve 165, f° 24 r°.)

Le jour que tu dois venir pour tenir ton *finable* jugement. *La Pass. de J.-C.*, Maz. 1313, f° 164.

Escoute et retien briefve et *finable* parole : De laisse tout et tu trouveras tout, renonce à convulsioin, et tu auras repos. (*Infern. Consol.*, II, XXXII, Bibl. etc.)

Se partirent les compaignons, en pur leurs pourpointeauz, souz bu autresauf conduit, reservez ceux qui autresfois avoient fait serment de la paix *finable* qui avoit esté juré entre les roys de France et d'Angleterre. (MOSSTRELET, *Chron.*, II, 9, Soc. de l'H. de Fr.)

Mais la droicturiere et *finable* punition des damedez et le loyer des bienheureux n'est pas à acquerir les biens et honneurs transitoires de ce monde. (AL. CHARTIER, *L'Espérance*, p. 300, éd. 1617.)

— qui conduit à la fin, à la mort :

Traître riant, bondeur *finable*. (G. CHASTELL., *L'Ostre d'amour*, VI, 81, Keryn.)

FINABLEMENT, — *acement*, adv., d'une manière définitive :

Ai vendi et *finablement* otreé (Oct. 1278, *Vente de Guill. de S. H.*, Chap. de Bayeux, Arch. Calvados.)

— *Finablement*, enfin :

Finablement s'accorderent lesdites parties que. (*Pièce de 1361*, Felibien, *Hist. de Paris*, III, 481.)

Et furent *finablement* tout mort. (FROISS., *Chron.*, I, 345, Luce, ms. Amiens.)

Finablement pour la bonne, vraie et ferme paix entre lesdites parties. (*Pièce de 1412*, Felibien, *Hist. de Paris*, III, 528.)

Et *finablement* firent conclusion de tout le peuple faire assambler. (*Voy. de Charlem. à Jérus.*, p. 61, Koschwitz.)

Finablement seant vous voye Sur les trosses de majesté. (GREN., *Hist. de la past.*, 18133, G. Paris.)

Finablement, en la court du roy nostre sire a Tours, personnellement establi... par le conseil, avis et deliberacion de plusieurs leurs parens et ains, le 28 sept. 1489, *Chartrier de Thouars*, p. 237.)

En telle maniere qu'il ne fust, n'est et ne sera creature humaine qui n'ait dancé *finablement* à l'une d'elles (dances), ou a deux, ou a toutes. (P. MICHAULT, *Dance aux aereux*, p. 4, éd. 1748.)

V. le temps si long temps desré
 On noz yeux en vain ont aspiré,
 Qui sur l'Andalo *finablement* rymoise
 La juste delais mais trop tardive peina.
 (LUCAS DE BELLAY, *Chant triumphal sur le voyage de B. Zoune*, Rec. de poesie presenté a Madame Marguerite, Paris 1604.)

Ta es vaus *finablement*, a Prince !
 Et je t'avois si long temps attendi.
 (In., *Prophetomatique*.)

FINALE, — *ange*, — *ange*, — *éige*, *éign*, [en.], s. m., étendue d'une juridiction ou d'une paroisse :

Es *finalges* de la Ferte, 1231, *Ch. d'affr.*, Arch. mun. La Ferte-s.-Aube.

Que les bestes alassent et pasturassent par touz les *finalges* entierelement des devant distes villes. (1246, Loupi, I, 5, Arch. Mourthe.)

Vigne seant ou *finalge* de Landrville, Avril 1268, Pothères, Arch. Aube.)

Quant que il at a Pont eux appendises et ens *finalges*. (1276, Pont, Fiels, I, 81, Arch. Mourthe.)

Quèques mais n'orent tout de biens comme cel au. Ne n'ont si bon *finalge* d'angui jusqu'à mit au. (Girart de Ross., 6255, Mignard.)

An tous les bans et an tous les *finalges*. (1304, *Cart. de la Gr. Egl. de Metz*, Richel. I, 1816, f° 128 v°.)

Es appendises et ou *finalge* de la dicte ville. (*Ch. de 1309*, Gendrey, Fr.-Comté.)

An *finalge* de Orlenois. (1316, Chap. Ste-Croix, Arch. Loiret, G. H.)

An *finalge* de Dampmartin. 1334, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3^e, f° 89 v°.)

Ou territoire et ou *finalge* d'Amont. (Saut, ap. parisis. 1337, Ch. des compt. de Dole, $\frac{1}{179}$, Arch. Doubs.)

En estrange *finalge*. (1357, *Ecrit. prod. par les moines de Rigny contre ceux de Pontigny*, Arch. Yonne II 1534.)

Sur toutes les terres, maisons... que le dit Berthelin avoit et possidoit... en la paroisse et ou *finalge* de Villeperrot. (1363, Arch. K 49, pièce 41.)

Les nations de toute Orient se humilient jadis en la fame du tyran Holoferne et se vinrent rendre a lui, ainsi tous les *finalges* de la autour. (G. CHASTELL., *Chron.*, II, 114, Kery.)

Pour quitter a M. de Savoie les juridictions et les *finalges* de cinq places retenues. (DÉ VILLARS, *Mém.*, XI, an 1539, Michaud.)

Les cinq places n'avoient autre *finalge* ou territoire que ce que pourroit ceinture l'estendue d'un mille italique, es environs de chacune d'elles. (ib., ib., XI.)

Il doit resister a ceux qui veulent occuper les *finalges* du peuple qui lui est commis de Dieu. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, I, IX, f° 286 r°, éd. 1569.)

Et pource que la ville d'Osca ne se voutlout rendre, il fist gasler tout le *finalge* d'icelle. (VIGNIER, *Bibl. hist.*, II, 398, éd. 1588.)

— *Borne*, limite :

Ce lieu... est en maniere de dire le *finalge* de la terre. (AMYOT, *Œuv. métr.*, V, 243, éd. 1820.)

Les roys voisins ont debat entre eux, pour les *finalges* et bornes de leurs terres. (DU HAILLAN, *Est. des aff. de Fr.*, p° 132 r°, éd. 1580.)

Finalge se rencontre encore dans des auteurs du XVII^e et du XVIII^e siècle :

Thibaud même ne put être délivré, quelque instance que le roy en fit, qu'en le delaisant entierement (la ville de Tours) et la Touraine avec ses dependances et ses *finalges*. (MEZERAY, *Abt. de l'Hist. de Fr.*, an 1042.)

Thibaud voutlout hastir une forteresse sur les *finalges* des terres du Panset. (ib., an 1140.)

Il posséde à la cité, de Mongré la meilleure du *finalge*, dix arpens de vignes. (RUSTIF DE LA BRÉRONNE, *L'École des Peres*, t. I, p. 262.)

Dans quelques provinces *finalge* se dit encore de l'étendue d'une commune. (MORV., *finalge*, limite.)

FINALE, s. m., fin :

Perchon lapist au cameneat,
 Mais trop mestre mal au *final*.
 (S. Edward le conf., 4263, Laerd.)

FINAILE, — *alle*, — *alhe*, s. f., fin, ferme :
 Une voie est ki semblet l'omme bone,
 mais srs *finalhes* moient a mort. (*Job*, Ler. de Lincy, p. 469.)

I trovra, sans oule faille,
 Si rois Floires a sa *finalle*
 Estoit venuz
 (PEAN GUYNEAU, *Vie S. Martin*, p. 8, Bourrasé.)

FINAISON, voir FINISON.

1. **FINAL**, *final*, adj., perpétuel :
 Permutacions heritieres et *finales*. (2 juiv. 1530, Barbier de Lescoet, Arch. Finist.)

2. **FINAL**, voir FENAL.

FINALHE, voir FINAILE.

FINALLE, voir FINAILE.

FINALMENT, adv., finalement :
 Si en dedans ledits sept jours et sept nuicts ledit acheteur ne vient reconnoistre ou soy opposer a ladite reprise, le requerant doit estre mis *finalment* en l'heritage et maison par lui demandee et reprise. (*Cont. de Lille*, VII, 2, Nouv. Cout. gén., II, 940.)

FINANCE, s. f., fin :
 Et cil est fox qui remonance
 Ce qu'il ne puet mettre a *finance*.
 (GODEFR. DE PARIS, *Chron.*, 4773, Buchon.)

Chers seigneurs, sans qu'il vous agree,
 Je vous en voys faire *finance*
 (JACO. MILET, *Destruct. de Troy*, 7011, Stengel.)

— *Dou* :
 Le maistre de l'œuvre de la dicte eglise leur fera *finance* de charbon pour chauffer en la boize. (1382-83, *Compt. de la fabrique*, Arch. Aube G 1539, f° 58 A r°.)

— *Valeur* :
 Les somniers le cardinal d'Amiens ens esquels il avoit grant *finance* de vaissell' d'or et d'argent. (FROISS., *Chron.*, IX, 157, Kery.)

FINANCHIERE, voir FINANCIERE.

FINANCIERE, s. f., propriétaire :
 Et Dame, qui est *financhiere*
 De tous les biens de mon parrisis.
 (A. CHART., *L'Hospit. d'am.*, (Env., p. 751, éd. 1617.)

Ce poivre triste douloureux
 Voit sa *financhiere* de joye...
 (In., ib., p. 749.)

FINAVLEMENT, voir FINABLEMENT.

FINBRIE, voir FIMBRIE.

FINCHEMENT, s. m. ?
 Rem. II. bottles de *finchement* pour les dictes bottles. .xii. deniers. (1415-1416, *Receptes de Boulogne-sur-Mer*, p. 469, Ed. Dupont.)

FINCION, — *sion*, *function*, s. f., invention :
 Ci commence une amoureuse *fincion* attribuee a nostre Seigneur Dieu. (*Compous. de la s. escript.*, ms. Mommereq, t. I, f° 43 v°.)

Finsion. (Ib., p. 51 r°.)

Finction. (Ib., p. 55 v°.)

— Dissimulation :

..... Sens nul *faction*

(*HER. DES PREIS, Geste de Liege*, 25360, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Lâcheté :

..... N'i ont fait *factions*,

Ains se sont defendus com l'ipars on lions.
(*J. DES PREIS, Geste de Liege*, 26211, Scheler, *Gloss. philol.*)

FINCTION, voir FAINTIBLE.

FINCTIBLE, voir FINCION.

FINE. s. f., fin :

Ja n'y aerry a *fine*.

(*Cher. au cygne*, 18648, Reiff.)

Qui dedens Jericoep m'en monstra le droit *fine*.
(Ib., 31938.)

Hai ! eom Caiba la roine

Feira grant del nez avoit *fine*.

(*Hercule et Phileminis*, Richei. 821, p. 35.)

En la *fine* se couche le carpeater.

(*Proverbes de France*, ap. Ler. de Lincy, *Prot.*)

— Mort :

Covetise la forsenee

E de luxure la malrese,

La destiee, la punisee,

Qui plus est amere que *fine*.

(*Des 3 Ennus de l'homme*, Richei. 49525,
p. 126 v°.)

FINE. adj. banni, exilé :

Senz estre du tout deshers et *fineiz* du
pais, ilz ne pourroient supporter les prises
de leurs voitures, blez, vins. (1374, *Ord.*,
vi, 79.)

FINEE, *finnee*, s. f., fin :

Loez l'unt, quant il vint, jeke a la *fine*.

(*Hora*, 2820, Michel.)

La goerre est entamee

Contre je ne sçay quel Didier.

Si fanit pour faire sa *finnee*

Que bienost lui venez ayler.

(*Myst. de S. Did.*, p. 157, Carnandet.)

FINEGUERRE, finisseuse de guerre,
nom de l'épée de Gérard de Nevers :

Donné li a si grant coloe

Que tres le chief li est conlee

L'espee de si en la terre

Por cel cap ot non *Fineguerre*

L'espee.

(*Gire. de Mostr.*, la *Violette*, 1831, Michel.)

FINEIGE, voir FINAGE.

FINEISON, voir FINISON.

FINEL, voir FINAL.

I. FINEMENT, *finm*, s. m., fin :

Au *finement* de cest escrit.

K'en romanz ai turné et dit.

Me nommerai par remembrancee.

(*Manie. dit d'Ysoet*, conclus., Rog.)

Le chief c'est le commencement.

La keue c'est li *finemens*.

(*De Thyasse*, Ars. 3527, p. 153.)

Tonz cens qui l'aiment *finement*

Affme si un *finement*.

Com ours recient sont affiné.

(*G. DE COINC, Mir.*, ms. Soiss., p. 101^d.)

T. IV.

Car plours et dolours et gemissemens
ont esté le *finement* de ma vie. (*Psaut.*,
Richei. 1761, p. 40^r.)

Le commencement,

Et le *finement*,

Ne se acortent mie.

(*Caton*, Richei. 25407, p. 200^r.)

Del aver qu'il i prist ne set hom le *finement*.

(*Itora*, 3476, Michel.)

Acordes vous au *finement*

Ke facies la hesoigne ensante.

(*Jaco. d'Am.*, *Art d'Im.*, ms. Dresde, Kört., 1694.)

Leur paine durera sans point de *finement*.

(*J. DUPIN, Meracolies*, Ars. 50999,
p. 16 v°.)

Les habitans de Tours furent si grande-
ment espoventez, qu'ilz pensoient estre au
finement du monde. (CL. HATON, *Mém.*,
II, 973, Bourquelot.)

— Fin de la vie, mort :

Que il l'ait mort et mis a *finement*.

(*Raoul de Coubroi*, 6990, A. T.)

..... Jusqu'a son *finement*.

(*La Dame a la licorne*, Richei. 12562, p. 1 r°.)

Se j'avoie d'enfans engeré demy cent

Et cieus les enust mis trestous a *finement*

S'aroit il pais a mys sans ne .i. mantalent.

Por tant qu'il a suvé moy et mon casement.

(*Hist. de Ger. de Blar.*, Ars. 3141, p. 79 r°.)

Piecha qu'estre deust menez a *finement*.

(Ib., p. 157 r°.)

Il en eust Haou mort et mis a *finement*.

(*H. Capet*, 3699, A. P.)

Qui ne viennent sinon pour nous grever

Et exiller nostre gouvernement,

Mette nous geas et nous a *finement*.

(*Jaco. Mier, Destruct. de Troie*, 6180, Stengel.)

Et veant son *finement* approchieer, elle

congnut plainement et confessa que...

(*MONSTRELET, Chron.*, II, 105, Soc. de l'H.
de Fr.)

— Fin du monde :

De ci al jor del *finement*.

(*BEX., D. de Norm.*, II, 6810, Michel.)

L'apostre dit vraiment

Que nostre sire au *finement*

Le felon deable ocira.

(*GUILLEME, Best. div.*, 2604, Hippeau.)

2. FINEMENT, adv., enfin, finalement :

Se pitié ne l'en prend,

Je sai qu'estoivre

M'ocira *finement*.

(*BLOND. DE NEELLE, Chans.*, v. p. 11, Tarbé.)

Et li St Espirs ausement,

Et cist trois sont .i. *finement*.

(*MOESE., Chron.*, 5980, Reiff.)

3. FINEMENT, adv., sincèrement :

Si *finement* vos ai m'amor donee

Qu'ele n'ort ja a nul jor desveree.

(*Chans.*, dans les *Poët. fr. av. 1300*, t. IV, ap.
Ste-Pal.)

Centre de la Fr. et Canada, *finement*, en-
tièrement, parfaitement, très bien.

FINEMENT, s. m., fin du monde :

Molt se claime chaiffit, dolenz,

Od la mer braire ot *finement*.

(*BEX., D. de Norm.*, II, 2102, Michel.)

Les portes nevent a bandon.

Si s'en issent lor gonfanon

Cinc cenz e plus trestut d'un front:

Ci s'apareille *finement*.

(*Id.*, ib., II, 5363.)

I. FINER, *finyer*, verbe.

— Act., finir, terminer :

Et quant li mangiers fut *fince*

Athis s'en est premier levez.

(*Athis*, ms. St Pétersbourg 54, p. 65.)

C'estoit grant horreur a oyr les lamenta-
tions des navez qui *finioient* leurs jours
miserablement entre les piedz des che-
vaux. (WAYRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*,
I, 186, Soc. de l'H. de Fr.)

Le terme on sera *fince*

Vostre pieense destinee.

(*L. A. DE BAIR, Poemes*, I, VII, Lemerré, II, 333.)

— Finer de, finir de :

Or Biautris ne *fin*a de plorer.

(*Les Loh.*, Ars. 3113, p. 12^d.)

Amadas ne *fin*a de errer.

A grant joie, de terre en terre.

Pour son los et son pris congerer.

(*Analdas et Ydoine*, Richei. 375, p. 317^r.)

— Réfl., être sa fin à soi-même :

Comme il appert qu'elle (la sapience)
n'ait fin hors soy, mais se *fin*e soy mesmes.
(*CRIST. DE PISAN, Livre des fais et bonnes
meurs du sage roy Charles V*, 3^e p., ch. 3.
Michaud.)

— Être terminé, être clos :

En la fin de son compte qui se *fin*a le
darrier jour de juin. (*Compt. des antievers*,
de S. Pierre, 1385-86, Arch. Aube G 1656,
p. 186 r°.)

— Neutr., finir, se terminer :

Il montoit jusques au dessus la couver-
ture, et la *finoit* en pavillon. (RAB., I, I, c.
53, éd. 1542.)

— Mourir :

Guion, escrient, n'en porres escaper.
Lui vos contient de male mort *finer*.
(*RAMBERT, Oger*, 7662, Barrois.)

Mins amast qu'ele *fin*e *fince*

Que de rouge or une navee.

(*Floire et Blanceflor*, 1^{er} vers., 149, D. Méril.)

Et quant vous voudrez mourir, mourons
ensemble; si *finons* virtusement et
comme vaillans hommes doivent faire.
(*Troilus*, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 279.)

— Viser, tendre :

Onques vers li n'oi pensé

Qui *finast* vilainement,

Ainz serf et s'ai volenté

Que servira loianment.

(*GILL. DE BERNEVILLE, Scheler. Trouv. belg.*,
p. 101.)

— Finer a, s'accorder avec :

Que se il est sage, dedenz le jor ou de-
deuz le termine de la *finera* que l'on
voudra faire contre lui, il preuva a son aver-
saire; si que il ne fera plus parole en
court. (*Ass. de Mir.*, I, I, p. 56, Beugnot.)

— Act., trouver, se procurer, fournir,
venir à bout de :

Se vous pavez, dist il, *finer* au cardinal
d'avoir les trois barques qu'il a en sa gal-
lee et les deux trompettes, nous prendre-
rons, avec yeilles, les barques de vos .x.
galles. (WAYRIN, *Anchienn. Cron. d'Eng-
let.*, II, 154, Soc. de l'H. de Fr.)

Elle ne couidoie mie que on peut trouver
royne ne emperresse qui peut *finer* autr
d'avoir que les joyaux qu'elle avoit sur

elle valioient. (J. D'ARRAS, *Melus*, p. 62, Bibl. elz.)

S'a l'host je devue prendre i. l'ennai d'argent ou aller vendre a l'hoste une bonne jumel : Enor en *finer* mouveour plus de cent. (Cuv., *Bertran du Gascou*, 188, (charriere.)

S'il avoient tout ce que li royaumes de l'Escoce peut *finer*, il n'avoient mies le chevance d'un droit si grant. (FROISS., *Chron.*, III, 365, Lucie, ms. Amiens.)

Laquelle chose vint a la connoissance du comte d'Armagnac, lequel, comme il lui sembloit, pouvoit bien *finer* environ dix-huit cens combataus, tant hommes d'armes que gens de trait. (Juv. DES Vrs., *Hist. de Charles VI*, an 1445, Michaud.)

Chascun qui porra *finer* cheval lui vira au devant. 5 janvier 1419, *Reg. consuls de Lyon*, I, 213, Guizine.)

Leonart Caille et Pierre Bastier, dit Sapigne, escriptout ay marchans du Puy qu'ilz *finent* ausdis embassadeus ce qui leur fera besoing. (13 fevr. 1419, *ib.*, I, 229.)

Après celle cruelle rancon, quant il avoient tout ce que les povres gens ou les riches pouvoient *finer*, les faisoient il aucune fois mourir de faim ou d'autre cruelle mort. (*Journ. d'un bourg de Paris*, an 1423, Michaud.)

Et de ce advint qu'on ne pot celle journee, ne l'andemain, ne pain, ne vin a Paris pour son argent *finer*. (*ib.*)

Li et de Comunary at tout d'environ li chevance de ses gens et autres qu'il a peu *finer* avec poulitres et artilleries. Août 1444, Arch. mun. Strasbourg, Correspond., AA 186.)

Toute abondance y estoit en tant que pour argent on en just *finer*. G. CUAPELL, *Chron.*, III, 374, Kerv.)

Ceux de la ville chargerent un grant chalan plain de fagolz, d'os de cheval, savates et toutes les plus puentes choses que on sceust *finer*. (*Journ. du Siege*, ms. Saint-Peter-bourg, ap. Boucher de Molandon, *Déclar. d'ortriens*, p. 35.)

Si trouva eu conseil de prendre alliances et amities de toutes pars et querir l'aide et assistance de tous voisins, et on li en pouvoit *finer*. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 2, Michaud.)

Belle, se vous voulez estre remarée. Oz homes vous queray pour estre espousee. Le plus bel qu'on pourra *finer* ce m'entree. (Juv. DES Vrs., *Destruet de Troie*, 20364, Steugel.)

Ne ne voyez mesvenveille Des grans boes que potons *finer*. Bone vous devriez estre privee Qui donner jusques a disor. (*ib.* - *Li Demouelle et de la Bourg.*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., V, 28.)

— *Finer* de, dans le même sens :

Si vous mandens, connectors, et a chacun de vous enjoignons estrelement que, au cas ou vous pourrez *finer* d'aucuns mandens ou justes particuliers pour tenir la dite monnoye. (1361, *Ord.*, III, 503.)

Il n'en (d'un meisme) peurent *finer* que trois jours après. (1390, A. H. JJ 138, p. 102.)

Et ne pouvoit *finer* d'aucunes herbes qu'il connoissoit bien pour lui guerir. (FROISS., *Chron.*, V, 307, Lucie.)

de se ne püsso pa *finer*

(Vielon, *Pet. Test.*, xxv, Jonast, p. 29.)

Adont Valdeu demanda a la dame se pour or ou argent, par mal ou autrement,

il pourroit jamais *finer* de celle sainte relique pour l'emporter a Roume. (*De vita Christi*, Richet, 184, p. 1859.)

Et si lui dit outre, qu'il lui *finer*oit de cont notables bourgeois de Paris pour l'accompagner et faire tout ce qu'il lui plairoit commander. (Juv. DES Vrs., *Hist. de Charles VI*, an 1412, Michaud.)

Et dist a la vieille que lui dit *finer* de bon vin, que la lamproye ne sera pas fraudee du droit qu'elle a, puis qu'on la meugne. (LUCIUS-M., *Nouv.*, XXXVII, Jacob.)

Puis fist aoz soupir vers les cieus, Bissant que, s'ou vout de taillie, Quelle seroit, par ses bons deus. [Et] qui en croizans, damoisele. (*Feb. de la Demouelle et de la Bourg.*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., V, 32.)

Dame, on ne peut de vous *finer* Fors quant il vous plait. (*Farce des Femmes qui font rejoindre leurs maris*, Anc. Th. fr., I, 67.)

Toutesfois s'estoit son euterie De jouir d'elle longuement ; Et lui sembloit que, incantinat Apres la premiere secousse, Il en pourroit *finer* s'en vout. Sans plus mettre main en la bource. (COGNARD, *Brats nouv.*, 2^e part., de Dolo, I, 160, Bibl. elz.)

Joseph, vous en allez querir Ung drap ou une telle fine, De la milliere dont on *finer*. (GRIEUX, *Mist. de la Pass.*, 26810, G. Paris.)

Et vous laissez, Monsieur dormir son soutil, Qui au ressel n'eust s'en *finer* d'un soutil. (1531, Cl. MAR., *Epistre au Roy*, pour avoir esté derobé, éd. 1596.)

Quand on a affaire des personnes, on n'en peut *finer*, mais quand l'on n'a que faire, on ne les rencontre que trop. (TOURNERT, *les Contens*, v. I, Anc. Th. fr.)

— Abs., satisfaire ses fantaisies : ou les dot lasser a par elles Finer, passer leur vet coquin. (*Les Drais nouv. établis sur les femmes*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., II, 137.)

— Conclure un accord : Au recart des reliefs denbs dudit fief ledit Jehan des Meurs en *finu* et composi andit commandeur parmy et moyevant un myny de ble. (1447, Arch. MM 1094, piece 69.)

— Act., dépenser : Et en ce ot *finyé* et dependu grans sommes de deniers. (Déc. 1435, Arch. hojot, gener. Orléans.)

— *Finer* de, s'acquitter de, payer : Que vous do je, sire ? car le nombrez, S'a *finer* volentiers et de die. (*Les Loh.*, Richet, 19160, f. 25^v.)

Li s'il advint que ledis Waters accensist son winage, chis a qui li faisoitroit *finer*oit au grant dondit Bouchart des ditz trois cens livres. (1261, *Lett. de Thomas et de Jeanne de Flandre*, Reilbenberg, *Mon. du Han.*, I, 341.)

Vint as marraus, un. bones accate Il de a. porz peuz les clars, But ce le trait chiz pour escars. Otre, dist il, *finer* de tout. I celui *finer* de tout en tout. (*Arch. li biat*, ms. Turin, f. 143^v.)

La talem-brun ou li valles au quel li mestres est delidus, devoit requerre au mestre que li leur tenue leur mestier, et

li mestre leur dot rendre se li ont *finé* a leur partie et a lui de s'amenle. (EST. BOLL., *Lib. des mest.*, 1^{er} p., I, 50, Lespinasse et Bonnardot.)

Que les diz religieux pussent a perpetuelle retenir les diz acquez senz en *finer* et seuz estre contrainz a les metre hors de leurs mains. (1328, *Lett. de Ph. le B.*, Arch. Ind. et-Loire.)

Car le racket de leur aue est trop cher Pour en *finer*. (BEZE, *Psaum.*, XLIX, éd. 1563.)

— *Finer* a, payer rançon a : Mes se vous voles *finer* a moi, tel ele, toutes voies vous laisserai je aler. Et il dit que li se raimbera volentiers. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f. 61^v.)

— *Finé*, parl. passé, fini, terminé : La messe *finée*. (*Chron. de S-Den.*, Richet, 2813, f. 473^v.)

Nou non, il vout mieuz mourir Tout d'un coup que de peir En loquer par tant d'annees; Ors je veux de ma main Me tier, pour voir soudain Tous mes deuters *finés*. (ROSS., *Od.*, Od. retranch., II, 477, Bibl. elz.)

— Mort : Les enfans ou heritiers d'une femme *finée* heritiere d'aucunes maisons ou heritages tenus dudit eschevinage, en eux portans heritiers, sont tenus de relever, de droicturer les dictes maisons et heritages. (*Cout. de la Bassée*, Cout. gén., II, 925, éd. 1635.)

2. FINER, v. a., rendre plus fin : Au bon vieux temps, que l'amour par bouquets Se demenoit, et par joyeux caquets, La femme estoit trop soite, ou trop peu fine : Le temps depuis, qui tout *finé* et affine, Lui a monstré a faire ces acquests. (Cl. MAR., *Rond. responc.* par Viet. Brodeur, éd. 1596.)

— *Finé*, part. passé, alliné : La plus vil chose q'est dedanz Fu or *finé* ou par arganz. (*Herette et Philemann*, Richet, 824, f. 14.)

FINERAL, adj., qui marque les limites; mot ancien, syn. de *finerot*, dont nous n'avons rencontré d'exemples que dans des textes bourguignons du xviii^e s. :

Réparations un chemin *fineral* de Sauvigny le Bois. (1760-1781, Arch. mun. Avalon, DD 85.)

Qu'il lui seroit permis de percer des chemins *fineraux* sur la grande route de Chalon a Autun pour l'utilité des voyageurs et des commercants. (*Cah. des paraises et comm. du bailliage d'Autun*, Autully, Meud. de la Soc. Edmeur, 1874, p. 226.)

FINEROT, adj., qui marque les limites de séparation : Les ormes et les arbres qui sont sur les chemins *finerots*. (1374 ? *Cout. de Châtillon*, LXV, Arch. C.-d'Or, B 989^v.)

Le sentier doit avoir un pas et demi de large, le chemin *finerot* six pas de large, le grand chemin dix pas de large. (*ib.*, LXVI.)

Au duché de Bourgogne, il y a sentier commun, chemin *finerot*, et grand chemin; le sentier contient un pas et demi de large, qui revient a quatre pieds et

deux : le chemin *finerol* contient six pas de large revenant à dix huit pieds : le grand chemin contient dix pas de large revenant à trente pieds. (*Cout. de Bourg.*, Cont. gén., I, 860, éd. 1635.)

Se disait encore dans les régions bourguignonnes à la fin du dix-huitième siècle :
Ordonnance des Elus concernant le travail par corvée sur les chemins *finerols*. (1778, Arch. mun. Avallou, DD 87.)

Que nos chemins *finerols*, devenus impraticables par l'abandon qu'on en a fait depuis des temps très reculés soient refaits et entretenus d'une largeur convenable. (*Cah. des paroisces et comm. du bailliage d'Autun*, Glux, Mém. de la Soc. éduenne, 1875, p. 285.)

Les chemins *finerols* seront rétablis et entretenus aux frais des citoyens qui posséderont des fonds sur la paroisse. (*Cah. des par. et comm. du bailliage d'Autun*, S.-Léger-sous-Bevray, Mém. de la Soc. éduenne, 1876, p. 119.)

FINESSE, s. f., mauvais coup :

Ilz sont bien lost en un destroit
Bontes pour faire une finesse.
(GREY, *Mét. de la pass.*, 20726, G. Paris.)

FINESTRÉ, voir FENESTRÉ.

FINET, *fignet*, adj., dimin. de fin, finot :

Une aulne de veloux plain violet et deux
et un tiers satin finet noir. (*Portefeuille de J. Cœur*.)

Satin *fignet* cramoisy. (*Ib.*)

La taverniere est bien *finette*,
Mais j'ay gaze de la tromper.
(*Act. des Apôt.*, vol. II, P^o 139^o, éd. 1537.)

Un petit scriate, fin, *finet* et bon
compaignon. (BRANT, *Homm. illustr.*, Louis IX, Buchon.)

Sois pensif, reton, froid, secret et *finet*.
(D'AUBIGNÉ, *Trag.*, I, II, Bibl. elz.)

Ilz teoient pour larroux en qui faict son message,
Pour polltron un *finet* qui prend son advantage.
(*Ib.*, *ib.*)

Nom propre, *Finet*.

FINEUR, s. m., affineur :

Il seayt aussi bien affiner du metal,
soyt or en argent, que *fineur* de ceste
ville. (PALSGRAVE, *Esclarc.*, p. 350,
Génin.)

— Celui qui fixe, qui mesure :

Metator, oris, *fineur*, termineur. (*Voc.
lat.-fr.*, 1487.)

FINGEAU, s. m., partie du mécanisme
d'une horloge :

La toute de la grande roue et le *fingeau*.
(1462, Montreuil, ap. La Fons, *Artistes du
Nord*, p. 100, note.)

Le *fingeau* de l'horloge. (1547, Bèthune,
ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

FINICION, voir FINISON.

FINIE, *fenie*, s. f., fin :

Si grande bonté au vilain fies
Por son salut, que souvent dist,
Que l'ariva à la *fenie*
Au port de saln et de vie.
(G. DE COUSIN, *Mir.*, ms. Soies., n^o 171^o.)

Dos or mais nous dirons que en la *fenie*,
Bon exemple i pinst prendre chil qui en Dieu s'afie.
(De St Alexis, 24, Hez.)

— Intervalle de temps, conjonction :

Demeures qu'en cele *fenie*
Irt sejoignant en Normandie,
S'est en Engleterre forges
Fausse monnoie et desvies.
(BEX., *D. de Norm.*, II, 41673, Michel.)

FINIMENT, *feniment*, s. m., fin du
monde :

Quar *fenimens* non es molt lon.
(*Passion*, 503, Köschwitz.)

Et i sera de ei an *feniment*.
(*Rel.*, ms. Châteauroux, P^o 63 v^o, Meyer, *Rec.*,
p. 227.)

Jusq'à an jor dou *feniment*.
(*Heracle* et *Plutemus*, Richel. 821, P^o 8^h.)

Bourgogne, environs de Saulieu, *fini-
ment*, fin.

FINIR, *fenir*, verbe.

— Neutr., mourir :
Quant volt *fenir* se s'est ajoleté.
(*Ep. de S. Etienne*, xi^o, Stengel.)

— Act., déterminer :

Ilz *finissoient* le temps, non pas en
nombre de jours, ains par les moets,
(FAUCHET, *Antiq. Gauloises*, I, 3, éd. 1611.)

— Inf. pris subst., mort :

Jamais n'istrai de quel desqu'an jor dou *fenir*.
(De St Alexis, 1077, Hez.)

FINISON, - *eison*, - *oisson*, - *aison*, - *iron*,
- *icion*, - *ilion*, *fea.*, s. f., fin :

Car qui bele dame a et a tel compaignon
Ja nul jor ne sera sans moult grant soyepon
Que toz jors ne transist et soit en *finison*.
(*Gar. de Mongl.*, Richel. 24403, P^o 34.)

Quar li encatement avoit pris *finison*.
(*Maugis d'Artois*, ms. Moolp. II 217, P^o 169^o.)

Mes à la *finison*
Il tra desanz moi mien detriour d'Araxon.
(*Prise de Pampel.*, 1214, Massafia.)

Dont je conclus qu'en delectacion
Se doit amor et en joye *fenir*
Secretement, et tel *finicion*
Ne devroit jamais des eners departir.
(Eust. Descur., *Poés.*, III, 272, A. T.)

Finison de plet ou de querelle. (*Const.
de Bret.*, P^o 14 v^o.)

— Mort :

Apres ma *finison*,
(*Entr. en Esp.*, P^o 228 v^o, Gautier.)

— Prendre *finison*, loc., prendre congé :

Mout furent grant les neces sus le mestre donjon,
Et quant le terme vint qu'il pristrent *finison*
Virent l'augmaor...
(*Maug. d'Aigr.*, Richel. 766, P^o 24 v^o.)

— Convention, accord :

En tant que j'entre en la maison,
Que j'entende lor *finison*.
(*Lib. Psalm.*, lxxv, p. 309, Michel.)

Si le vassal fine a son seigneur du rachap
qu'il juy pent desvoir, et du payement
luy est donné terme, et dedans iceley
terme il ne paye, la *finison* est nulle.
(*Cout. du Perche*, Nouv. Cout. gén., III,
642.)

— Définition :

Magistralles *finitions*,
Argenties, conclusions.
(1460, *la Cuisine papale*, p. 105, Fick.)

MOY., Aunis, Gahada Suisse rom., cant.
de Neuchâtel, *finion*, fin, dénoement :
• La *finition* de l'histoire.

FINISSEMENT, *fenissement*, s. m., fin :

Il est un Dieu, et sans commencement,
Qui tout temps est, fut, sera, et ne fina,
Et qui jamais n'ara *finissement*.
(E. DISCEL, *Poés.*, Richel. 840, P^o 120^o.)

..... C'est de Dieu jugemens,
Quant nul ne crainit lui, et n'a bon arroy :
Pour ce il moult vient li *fenissements*.
(*Ib.*, *ib.*, III, 186, A. I.)

— Mort :

Merlin luy commença a raconter les
amours de Jhesuchrist et de Joseph d'Ari-
mathie si comme elles avoient esté a
Dalam, et du perrou, et des autres com-
paignons, si comme il s'estoient departis,
et le *finissement* de Joseph et de tous les
autres. (*Le prem. rot. de Merlin*, P^o 12^o.)

Merl., *fenissement*, fin, bout, extrémité,
limite.

FINISSEUR, *fen.*, adj., qui borne :
1. cercle qui le apellerent orizonte qui
valt autant comme *fenissieres*, quar il
fenist nostre velle del firmament. (*Introd.
d'Astron.*, Richel. 1353, P^o 11^o.)

— Mort., *fenissement*, fin, bout, extrémité,
limite.

FINITEUR, *fen.*, adj., qui borne :

1. cercle qui le apellerent orizonte qui
valt autant comme *fenissieres*, quar il
fenist nostre velle del firmament. (*Introd.
d'Astron.*, Richel. 1353, P^o 11^o.)

FINITÉ, - *eit*, s. f., qualité de ce qui est
fini :

S'aferoit ausi bien a essence et grandee
qui ont quantité, *finité* et éternite. (*Evast
et Blaig.*, Richel. 24402, P^o 94 v^o.)

— Quantité :

Et lor contet le grant *finiteit* de gent
qui est en la terre. (*Hist. de Joseph*, Richel.
2455, P^o 301 v^o.)

Puis orrez ou la fin du livre,
Se Jhesu Criz s'ant le livre,
Miracles une *finité*.

Que cil de sa vossité
Qui furent créés et preudomme
Proverent à la cort de Rome.
(REVER., *Vie sainte Elzabel*, II, 459, Jubinal.)

— Affinité, alliance, parenté établie
entre l'un des conjoints et les parents de
l'autre :

Toz parens et parentes de *finité*. (*Ass.
de Jor.*, I, 130, Baignot.)

Ont aucunes convenances ou alliances
par *finité* ou autrement. (1410, *Ord.*, IX,
516.)

FINITEUR, adj., qui borne :

L'horizon donc ou le cercle *finiteur*
coupe ces cinq cercles ronds que je dirois
maintenant estre au ciel. (MATHIEU DE
CHALVEY, *Traict de Senèque*, P^o 522 v^o, éd.
1626.)

Cf. FINISSEUR.

FINITIF, - *iff*, adj., définitif :

Avant que parlerem rediesist sentence
finiteur. (FROISS., *Chron.*, XV, 235, Kerv.)

Et la dame qui de moy avoit soing,
nommée sensualité, alla apres son *finiteur*
repositoire ou elle print son bon repos.
(OCT. DE S. GEL., *Sej. d'homme*, P^o 30 v^o,
éd. 1526.)

— Expletif :

Expletivus, *finiteif*, expletif. (*Gloss. de
Salins*.)

— Terme de grammaire, qui explique par une définition, explicatif :

Finitif, finitius. (1464, J. LAGABECC, *Catholicon*, ed. Auffret de Quetquenan, Bibl. Quimper.)

FINITION, voir FINISON.

FINITIVE, s. f., fin :

Il m'est advis que je feray que saze
De bien servir jusqu'à en *passure*.
(FROISS., *Poes.*, III, 400, 2, Scheler.)

FINAION, voir FINISON.

FINRAGE, s. m., bijou :

Tot li joïeilles, annels, *finrage* de medame
mi mere. (*Trad. du Test. conjunct. de
Renauld de 1133*, Tailliar, *Rec. d'actes d's
XII^e et XIII^e s. en lang. wall.*)

FINNEE, voir FINEE.

FINNEMENT, voir FINEMENT.

FINOIEUR, s. m. ?

Colart, divers can *pinovers*
lestes, tresmoins me teste erise,
Quant voutez par plusieurs maieres
Faire men chief tel qu'il ravise
Un chicu loqu qui par dopuiss
Flantre son poil.

(JEHAN D'ESTREIN, *Gloss.*, ap. Scheler, *Irony.
bely.*, nouv. sér., p. 124.)

Scheler écrit en un seul mot *confinoieres*
et fait cette note : *Confinoieres*, quid ? Je
n'y vois pas plus clair en lisant : Divers
can *pinovers*.

FINOISON, voir FINISON.

FINON, s. m., espèce de poire :

Le *finon*. (1360, *Tabell. de Rouen*, reg. I,
f^o 82 et 98; reg. III, f^o 42 v^o.)

Peut-être, dit M. de Bourepaire (*Et des
Camp.*, 54), est-ce le *fin-oinet* cité dans le
Traité du vin et du sidre de Julien de
Paulmier.

Pays de Bray, *finoin*.

FINPORTER, voir FIMPORTER.

FINSION, voir FINISON.

FINTURE, voir FAINTURE.

FINVER, voir FINER.

FIOLE, voir FIOLETT.

FIOLETTE, -ette, s. f., petite fiole. Ha-
coul.

Leur se les bras l'aveit cil prise,
La *piolette* ad tut son bevre.
(MORIN, *Les des des Amans*, 172, Bop.)

Leur *piolette*, et br boistes
de le Consul, de l'Empereur, Richel. 2411,
f. 270 v^o.

Si en aporant en la leur terre
de la Surie, en *fioltes*
de rare qui pour ce sont fautes.
(*Le Mar. de Sardanaï*, 366, G. Raynaud, Bomanii,
t. I, p. 536.)

El estoit par une *fiolte* d'arique le feu
qui estoit lauz levrez. (*Vie Saint Nicholas*,
Bibl. 988, f. 84.)

Galus, *fiolte*. *Gloss.*, de Douai, Escal-
er.)

Comtois. Besançon, *fiolote*.

1. FIOLETTE, s. f., corde :

L'aqueton desquiral comme une *vois pall*.
(JEN. DES PREIS, *Geste de Liege*, 2024, Scheler,
Gloss. philol.)

2. FIOLETTE, voir FIOLETT.

FIR, voir FIER.

FIRGE, voir FIERCE.

FIRGEU, voir FERGER.

FIRGES, voir FERGES.

FIRIGOULE, voir FERGOLE.

FIRIH, voir FIER.

FIRNAMENT, voir FERMENT.

FIRNACEMENT, adv., fermement :

Il seus este establement et *firnament*.
(LAUR., *Somme*, ms. Soiss. 208, f^o 56.)

FIRME, voir FERME.

FIRMER, voir FERMER.

FIRMER, s. m. ?

Escorriers, celliers ou *firmiers* paye-
ront, par an, chacun six deniers de leyde.
(162 *Ord.*, XV, 521.)

FIRNITE, voir FERMETTE.

FIROUR, voir FIEROR.

FIRTE, voir FIERTÉ.

FISAYE, voir FISSAYE.

FISCAIGNE, voir FISSAIGNE.

FISCELLE, voir FISSELE.

FISCHEIN, voir FISCIEN.

FISEL, voir FUSEL.

FISELE, voir FISSELE.

FISCIAN, voir FISCIEN.

FISCIEN, *phisicien*, *physicien*, *fisicigain*,

phisiciain, *phisissien*, *fiscian*, *fiscchien*, *fe-*
sicien, *fuscien*, *phuscien*, *fuscien*, *fusesien*, *fuses-*
sien, *fuscisien*, *fuscencien*, *fuscicien*, *fuiz-*
icien, *fuzisien*, *fussissien*, *fussissien*, *feru-*
sien, *farissien*, *falsien*, s. m., médecin :

Fuscien par lur escoles
En trent lunges grant paroles.
(*Chou.* 3^e p., 2367, Andresen.) Var., *fuscien*.

Il sot que che estoit encainte et par les
fuscien qui li distrent et par la damoisele
qui dist que ce est voirs. (*Lancelot*, ms.
Fribourg, f. 13^v.)

qui voir, beauz tres doz ans,

Fet Benars, je garraie bien,

se s'avoie un *phiscien*.

(*Repart.* br. XI, 1450, Martin.)

Ne sai nul bon *phiscien*

Ne nul ministre orogien.

(*Repart.* suppl., p. 209, Chabault.)

Fuscien, tant sont bon maistres.

B. *L'Unicours*, Brit. Mus. add. 15066, f^o 103.)

Et devint bon *fuscien*.

(*Sept Sages*, 370, Keller.)

Le *fuscien* demanda

de son frere comment il va

(*Sonnet* de Nauvay, ms. Turin, f. 14^v.)

Tant fussent bon *fuscien*.

(*Rose*, Vat. Chr. 1858, f^o 137^v.)

Malades eri, ce vous di bien,
Et si *penpoussast*. (*Chron. d'Ernoul.*
p. 85, Mas-Latrie.) Var., *fiscien*; *fiscian*;
(*PHIL. DE REMI, Jean et Blonde*, 1659, Bordier,
p. 235.)

Et donc vint il a. i. *fuscien*, se li dist qu'il
alast a Rome apres l'arcevesque de Sur,
et si *penpoussast*. (*Chron. d'Ernoul.*
p. 85, Mas-Latrie.) Var., *fiscien*; *fiscian*;
fiscian.

Et nous dient les *fiscien* que sa feivre
ne li puet par longein durer. (*Lett. de la
Duch. Blanche au roi d'Angleter.*, Morice,
Hist. de Bret., I, 997.)

Maistre Johaui de Hoire mon *fiscien*.
(1271, *Cart. du Val St Lambert*, Richel. I,
10176, f^o 49^b.)

Fiscigains de Salins. (Veille Annonc. 1295,
Gouilles, Arch. Jura.)

Li *fuscien* et li astronomien avoient
devein que ele aroit fiz. (*Contin. anon. de
la Chron. de J. de S. Victor*, Rec. des Hist.,
XXI, 685.)

Et je li diz que ce me fesoient li *phis-*
icien, qui me disoient que j'avoie une grosse
teste. (JOINV., S. Louis, 25, Wailly, éd. 1874.)

Plusost des cyrurgiens et des *phisiciens*
de l'ouf alerent a li. (*Id.*, *ib.*, 175.)

Celui *phisicien* qui connoist la maniere
et l'atemprence de la sauteil. (*Boece de Con-*
sol., ms. Berne 365, f^o 51 v^o.)

Monta sur le tillas de la gallee, avec luy
les iures, cyrurgiens et *fuscien*. (WAVRIN,
Ancien. *Chron. d'Englet.*, t. II, p. 121,
Soc. de l'H. de Fr.)

Maistre Jehan le *fuscien*. (1321, Arch.
Meuse B 492, f^o 91 r^o.)

A un *fuscien* de ma dicte dame. (1365-66,
Compte de la D. d'Anjou, Arch. KK 241,
f^o 8 r^o.)

Willaume Touse, *feruscien* me dame le
confesse de Flandre et d'Arthois, chapelain
de Saint-Amé. (16 sept. 1375, *Transact.*
Arch. muu. Douai.)

Jaques y fu amené pour conseiller les
fuzicenus. (1398, *Grands jours de Troyes*,
Arch. N^o 9183, f^o 18 r^o.)

Bons *fuscien* et medecins. (FROISS.,
Chron., IV, 241, Luce, ms. Rome.)

Tant en *farissien* comme en apoti-
queres. (*Compt. de l'H.-D. d'Orl.*, 1409-10,
exp. comm. douai, flopp. gén. Orléans.)

Iz ont concluz que l'on face payer aux
fuscien demourans a Lion qui s'en sont
ales pour la mortalité par les arrages
qu'iz doivent des tailles et de tous autres
communs. (13 juill. 1418, *Reg. consul. de
Lyon*, I, 124, Guigue.)

Martiu le *phisiciain*. (1431-33, *Compte*,
Arch. Maine-et-Loire, E 35, f^o 49.)

Ne pour chose que ses *phisiciens* li
dissent il ne vouloit menger ne prendre
aucune refection, et Jacques a ce que ses
fuscien li dirent que s'il ne mangoit il
estoit mort. (J. CHARTIER, *Chron. de
Chart.* VII, c. 287, Bibl. elz.)

Il n'est *fiscien* a miez,

Tant saiche les autres guerir.

Qui a ce myroier ne se mire.

Et que tous ne failloit mourir.

(*La Remembrance de la Mort*, Poés. fr. des X^e
et XV^e s., II, 206.)

De cette nature, disois je, si nous
crovons aux legistes, sont proviengés

Je luy porteray mon fromage
Dens ceste *fisselle* de jonc
Marguerite de la Marquerie, de la Nativité de
Jésus Christ, Lyon, Jean de Tournay, 1547.
Fay *fielles* de jonc à cueiller des laitesses.
(Benoist, *Egl.*, I.)

Que pleines soient nos *faiscelles*
De fromages seés et mous.
(Boiss, *Hum.*, II, 12, Bibl. cl.)

Tous les soirs je sevois bien traire les
vaches, et faire les petits fromages en leurs
faiscelles. (*Hist. Maccar*, de Merlin Cocc,
vii, Bibl. goul.)

Assis, entrem-shez de jonc nos *faiscelle*.
Verq., *Pass. sur le Tomb. de Rouxel*, éd. 1612.

Se lit encore dans un texte provincial
du XVII^e s. :

Un fromage en la *fesselle*. (1634, Com-
manderie de la Foucaudière, 9, Arch.
Vienne.)

Norm., Orne, *faiselle*, vase percé de trous
pour égoutter le fromage, panier de jonc
qui sert au même usage. Poitou, *fielle*, *fes-
selle*, dans le même sens. Vienne, arr. de
Civray, Deux-Sèvres, *faiselle*, *fesselle*. De-
Sèvres, arr. de Bressuire, et Champ., Aube,
faiselle Vienne, Deux-Sèvres, cant. de Maz.,
frasselle, Perche, *frasselle*, cant. de Berry,
fesselle, *fachelle*, *ferselle*, Aunis, treuil à
fielle, pressoir où les raisins sont main-
tenus dans une claire-voie.

FISSELER, s. m., moule pour former
les fromages :

Un pot, une poëlle, deux seaux ferrez,
quatre gastes, un *fisselier* et trois cuivrons.
(1475, Amout, Arch. MM 30, p. 7 v° ;
Marnier, *Command.*, p. 632.)

FISSELIÈRE, s. f., piège pour prendre
les puëils et les châtis sauvages :

Une *fisselière* à prendre bestes que on
appelle *fissiaux*. (1446, Arch. JJ 176,
piece 498.)

FISSERON, s. m. ?

On dit que Jehanne Hebel, atteinte de
la lepre, a eslu sa sepulture par *fisserrons*
et mosches. (1552, Perronne, ap. La Fons,
Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

FISSELE, voir FISSELE.

FISSELERIE, s. f., sorte de bateau léger :

Les seigneurs prennent souventesfois
plaisir en luy donnant la chasse, princi-
palement entour Venise, car les choyssent
un temps calme, et se mettent sur certains
petits bateaux légers, deux ou trois des-
suzes de compagnie, qu'ils nomment *fis-
seleres* vogues à cinq ou six hommes
chascunes. (Belon, *Nat. des oys.*, III, VII,
éd. 1555.)

FISSEON, voir FISSON.

FISTEL, s. m., ulcère :

Une grant maligie qui li mançoit le nez,
De *fistel* en de cranche
(Ben. et. Furet, *Geste de Loys*, 4611, Scheler,
Gloss. philol.)

FI. FISTRE.

FISTISSURE, voir FESTISSURE.

FISTULE, de FISTRE.

FISTON, s. m., terme de caresse, comme
petit garçon, petit enfant :

Mon doux ami, mon *fiston*. (Dr. FAIL,
Contes d'Outrapel, Bibl. cl.)

Quant aux autres moyens, je n'y trouve
aucun nez, pour en faire si grand quan-
quam que vous en faites, mon *fiston* de
Demotax. (CHOLIERES, *les Aprestudees*,
VI, p. 222 v°, éd. 1587.)

Un *fiston*, un jeune badin, vulg. (OUDIN,
Curiosit. franç.)

Argol, *fiston*, petit fils, terme amical.
Bourz., Yonne, et Norm., pays de Caux et
Caen, *fiston*, jeune fils. Guernesey, *flton*,
polisson, enfant qui fait l'école buisson-
nière.

FISTONNEAU, s. m., petit gamin :

Un *fistonneau*, un jeune badin. (OUDIN,
Curiosit. franç.)

FISTULACION, s. f., art. de jouer de la
flûte :

Doctrine de *fistulacion*. (OUESME, *Politiq.*,
2^e p., p. 107, éd. 1489.)

FISTULATIF, adj., de flûte :

Pource ilz amenent et misent musique
fistulative ou de fistules en disciples ou
doctrines. (OUESME, *Politiq.*, 2^e p., p. 106^r,
éd. 1489.)

1. **FISTULE**, s. f., flûte, chalumeau :

Par ces choses maintenant dietes apert
de *quels* instruments l'en doit user. Car
les *fistules* ne sont pas à amener ou mettre
en discipline... Il semble que il entend par
fistules ceux où l'on soufflé de la bouche
si comme sont de flageoul, la trompe, la
cornemuse, etc. (OUESME, *Politiq.*, 2^e p.,
p. 105^r, éd. 1489.)

2. **FISTULE**, s. f., p.-p. objet de menue
valeur :

Hem .xv. gros viez en argent comptent,
Item en quasi *fistule*, I. s. (Dob. 1397, *In-
vent. de meubles de la mairie de Dijon*,
Arch. Côte-d'Or.)

On dit encore aujourd'hui en Bour-
gogne, il n'y en a pas *fistule*, il n'y en a
pas *fisture*, pour dire : il n'y en a pas un
atome, il n'y a rien du tout.

3. **FISTULE**, s. f., flûte :

Une moyenne couleuvre estant par
aventure trop chargée, ou bien ayant
quelque *fistule*, creva, dont l'un des os
rompit la jambe aud. Boncard. (Dr. BELLAY,
Mém., liv. II, p. 28, éd. 1569.)

FISTULER, verbe.

— Act., jouer sur la flûte :

Nous veons que se l'une des cordes qui
dysapoune font se chante par humaine vois
et l'autre en la floute ou en aucun instru-
ment musical, se s'en ensuit il bon acort
et une melodie, car les II. cordes dessus-
dites, *soient* chantées ou *fistulées*, ont aussi
comme un meisme son ou une meisme
vois. (EVAERT DE COSTY, *Probl. d'Arist.*,
Rihel, 210, p. 234^r.)

— Neutr., causer une fistule, un abcès :

Car la presse pourist les dens
Et si fait traire *qu' fistule*.
(DESCARDES, *Poës.*, Rihel, 810, p. 136^r.)

FISTULEUR, s. m., joueur de flûte :

Elle fut contristee et courroucée pour la
desbonnesteté de la face des *fistuleurs*, car
ilz enloient leurs jeunes et leurs visages
laidement en soufflant en leurs fistules.
(OUESME, *Politiq.*, 2^e p., p. 107^r, éd. 1489.)

FITE, voir FI.

FITE, Interj., fi !

Et plus entar ces se delite (la mort)
Qui par ferit li dient *fi*.
(De Morte, Ars. 3201, p. 231^r.)

FITREML, s. m., chûsse :

En fetre sain Lambiert qui fut de riche pris
Fut enformat li corps sain Materon et assis
Par dedens une *fitrel* de bois qui fut massis.
(Jbn. des PREIS, *Geste de Liège*, 20145, Chron.
belg.)

Cf. FIERTRE.

FIUEMENT, voir FIEFFEMENT.

FIUER, voir FIEFFER.

FIUS, cas sujet, voir FEEL.

FIVATIER, s. m., tenancier qui doit au
seigneur cavier cens, rente et autres de-
voirs :

Fendalaires ou *fiwatiers*. (Variante, dans
le registre du Parlement de Toulouse et
dans *Descorbac*, de l'ordonn. de Ch. VIII
de mars 1483, ord., t. x, 314.) Impur., *fiwa-
tiers*.

Les seigneurs caviens qui ont jurisdic-
tion basse contre leurs *fiwatiers* ne peuvent
exercer aucune jurisdiction contre aucuns
estranziers, sinon seulement entre leurs
dits *fiwatiers*. (*Cont. de la Bourl*, Nouv.
Cout. gen., IV, 967^r.)

FIXON, s. f., action de fixer :

Par la *fixion* des cloudz en ses tres pre-
cieux piedz et mains. (C. MANSION, *Bible
des Poët. de metam.*, p. 25 v°, éd. 1493.)

FINÈRE, voir FICHÈRE.

FIZEL, s. m., instrument de maçon,
l'équette :

Or sa tost sa ceste *treelle*,
Se martel, se plonc, se *fizel*.
(Myst. de S. Clement, p. 56, Abel.)

FIZELLE, adj. ?

De zueules a une fesse d'ermine *fizelee* a
li tourteules d'azur. (*Armor. de Fr. de la
fin du XIV^e s.*, Cab. hist., VI, 39.)

FLABANCE, voir FLABLANCE.

FLABAUT, voir FRABAUT.

FLABEUR, voir FABLEUR.

FLABEL, voir FLAVEL.

FLABELLE, s. f., éventail :

Ainsi, quant il fut descendu, tout arlant
et plain de sneur, en entrant en sa cham-
bre, li dist que on luy fist du vent entour
luy avec une *flabelle* : c'est comme une
esventoyre de verges. (GULL. TARDIF, *les
Faccies de Page*, p. 206, Montaignon.)

FLABELLER, v. a., rafraîchir comme
avec un éventail :

L'air, qui continuellement entre en nostre
corps pour *flabeller* et refrigerer le cuer.
(PARE, *Œuv.*, XIII, III, Malgaigne.)

A fin que l'air frais et bon y entre le matin et le soir, pour purifier la maison des exhalations et vapeurs qui y sont retenues, et le corrompent d'avantage s'il n'est essuvé et flabellé. (Id., *ib.*, XXIV, XXI.)

FLABER, voir FABLER.

FLABESCE, voir FOIBLECE.

FLABLER, voir FABLER.

FLABOIER, voir FABLER.

FLABRE, adj. ?

Lubre matrone du cru tartarin flaber,
J'ay juste cause se de toy je me plains.
(1501, ANDRÉ DE LA VIGNE, *Compl. et Epit. de la Bazache*, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., XIII, 390.)

1. FLAC, s. f., sorte de jeu; peut-être, dit M. Ch. d'Hericault, le flac dont parle Rabelais, et qui est encore usité en Picardie; sorte de brelan :

D'autant que n'ay aucuns deniers contens,
S'il ne m'en vient, au cent, au triquetrae,
N'ou gie aussi, ny au jeu de la flac,
Plus de juyray, qui m'est grievie fortune.
(JOC. de COLLÈRE, *Epôt.*, XXI, Bibl. elz.)

2. FLAC, flaque, flache, flesche, adj., qui équivalut au mot refait flusque, mou, au propre et au figuré :

Mes ore est haderolf demont alasset
K'il ne peot sustenir sun boz esu haset.
N'ou gie aussi, ny au jeu de la flac,
Plus de juyray, qui m'est grievie fortune.
(HORN, 4791, Michel.) *Impr.*, flac.

Graut talant avoiet de mangier;
Chacue cheval estoit bien flac.
(GULL. de ST ANDRÉ, *Libre du bon Jehan*, 2132, Charrière.)

Nuz amicus se moquent de nous et nous
reputent flus et couars en guise de femmes.
(BERSURE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., n° 116^b.)

Gens flaches, faillies, reproches et desho-
nores. (1421, *Ord.*, XI, 127.)

... Braibechons sont flus;
Ils doibent plus Lizois que le soris les cas.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liège*, 26243, Scheler,
Gloss. philol.)

Y a'a que des chiens a bergers
Tous auz velus c'une vache,
Et sy ont l'oreille ausy flache
Et ausy mole c'une trippe.
(FARCE d'UN GENILH, et son page, p. 14, ap. Ler.
de Lincy et Michel, *Farces, moral. et serm. joy.*,
1.)

Nous autres hommes soumes plus flaches
et plus pareuxes que Sardanapalus qui
n'estoit instruit en loy divine. (BOCCACE,
Nobles math., II, 13, t° 38^r, éd. 1515.)

Et si y a ung poinct que je crains beau-
coup, qu'est que s'ilz voient que en cecy
nous allions flesches, ilz se retireront en
beaucoup d'autres choses de l'espoir qu'ilz
nous ont démontré. (30 oct. 1558, *Pap.*
d'Et. de Granvelle, v. 350, Doc. med.)

Que ce coc d'inde est flac !
(D'ESTERNOFF, *L'Esaydon satirique*, sat. I, Bibl.
gaul.)

Ceux qui sont flacs et tardifs en l'acte de
mariage. (J. G. P., *Oeckh. merc. de nat.*,
p. 236, éd. 1567.)

Juges negligens et flaches. (1570, Lille,
ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Grands ventres, flaquez et mols. (G.
BOUCHET, *Serees*, IV, 169, Roybet.)

Genev., flaque. Lorr., flache. Filières,

flukh. Champ., Bourg., Yonne, Morv.,
Berry, flache.

3. FLAC, voir FLAT.

FLACAIE, voir FLASSAIE.

FLACARGNE, s. f., motif à injure, à
brocard :

Malle bouche qui rîens n'esparque
Nor chacune trouve sa flacargne.
(Rose, 4000, Lantin de Damery)

Le texte de Méon, v. 3920, porte :

fructe a chascune quelque heroe.

FLACONNEI, voir FLACONNI.

1. FLACHE, s. f., partie du bois équarri
que la hache ou la scie n'ont point at-
teinte, et qui est restée en dessous du
plan ou de l'arête d'équarrissage :

Lequel tou me doit estre livré et signé
par le vendeur de ladite forest, qui en
acquiesceme pour sonaveue, et n'en doy
avoir fors que la flache et tout le grez,
sauf les branches. (1408, *Denomb.*, du
baill. de Constantin, Arch. P.304, t° 103^r.)
Ahas, cleche.

On lit dans le *Dictionnaire de Commerce*
de Savary des Bruslons :

Flaches. Terme de commerce et d'exploita-
tion de bois. Ce sont les endroits les
plus proches de l'écorce, qu'on nomme
autrement Ambier. Ces flaches doivent
s'ôter en équarissant les arbres.

Berry, flache : « Ce soliveau a bien du
flache. » (JAUBERT, *Gloss. du Centre de
la France*.)

Prevost, dans son *Manuel Lexique*,
donne l'adjectif flacheux, et dit : Le bois
flacheux est celui qui, n'étant pas bien
équarri, est difficile à foiser.

2. FLACHE, flache, flaische, flaske, flas-
que, fleche, s. f. et m., bouteille, flacon
petit tonneau, vaisseau à mettre du vin;
servait parfois de mesure :

Et dist Ogiers : Ce ne pris une flaque.
(RABAN, *Ogier*, 11410, Barrois.)

Vaisselez de fust plains de vin, ki del
peple sont apelet flaches. (*Dial. St Greg.*,
p. 84, Foerster.)

Fleche de pois doit obole... pois que l'en
apele poiaz, qui ne sont fleche. (E. BOIL.,
Liv. des mesl., 2^e p., II, 83, Lespinasse et
Bonnardot.)

Deux arpens de terre avec deux quar-
tiers de terre... a la redevance de vi.
flaches pour annuel cens. (*Chart. de 1288*,
ap. Duc., *Fliches*.)

La flaque de pois doit .i. s. de conduit.
Li Peages de Saux le roi, Arch. P. 4189.)

Li sas de pois et de warpot .iiii. den.
et la flache une obole. (*Consuet. feriar.*
Traces, Michel. I. 3812, p. 148^r, ap.
Duc., *Flachia*.)

Mais bouteilles d'estain, de bos et de
quir trueve on de toutes mesures, et assi
les nomme on flashes. (*Dial. fr.-flam.*,
p. 30, Michelant.)

Deux flaquez d'argent, gaudronnes, moitié
dorees et moitié blanches, pesant en-
semble .xlv. m. (1510, *Invent. de Georges I.*
card. d'Ambr., ap. Laborde, *Emmauc.*)

La aussi nous dist estre un flaque de
sang greal, chose devine, et a peu de
gens cogneue. (RAB., V, 10, Jacob.)

Is avoient sur leurs espauls des man-
teaux courts et le flaque a la ceinture.
(*Hist. Muceur. de Merten Cocc.*, c. XXII,
Bibl. gaul.)

— En particulier, poire à poudre :
Quand le page malin, au flaque de son maistre
Ayant volé la poudre.

(BUIF, cité par LA FRAMBOISURE, p. 10.)
Le feu print en son flaque. (PARÉ,
Œuv., IX, 1^{re} disc., Malgaigne.)

Le flaque, qu'on appelloit ainsi, estoit
de mesmes, voire pis, comme de quelque
cuyr bouilly on de corne ; bref toute chose
cheffive. (BRANT., *Couronn. fr.*, VI, 73,
Lalanne.)

3. FLACHE, s. f., lieu plein d'eau et
de boue :

Aus me fault tenir deux eschaes
Et non courir traire par les flaches
Se je vueil qu'elle part aher.
(MOR. N. D., XXII, 601, A. L.)

4. FLACHE, voir FLAC.

FLACHEL, s. m., espèce de balon :
Un baston de coteret, autrement nommé
flachel. (1458, Arch. JJ 189, pièce 266.)

FLACHESSE, flaqueuse, flaquece, s. f.,
mollesse, inertie :

Se nus homs fust en une aigne et fust
en peril de moier, et li seust noert, et par
sa flachesse il ne se voust adier pour soi
delivrer de mort. (SYDRAU, *Arts*, 2320, §
491.)

Si bien hastivement ne y pourveisses,
yeest vostre pais est perdu, et ne veoy
autrement qu'il se puisse sauver, se ne
soit pour flaquece des Franceyses. (*Lett. du*
22 jull., 1406, Reg. de la jur., à Ed. III,
Arch. mun. Bordeaux.)

Et s'escondalisa ausy d'elle mesme,
non qu'elle en fust bien cause propre-
ment, mais ausy son mary, qui par sa debou-
lesse, flaqueuse et molletude se gasta lui
mesme. BRANT., *Vam. gal.*, 1^{er} disc., Bu-
chon.)

FLACHEL, flaschel, flasquet, s. m., di-
muni, de flache, petit flacon :

Pour port. m. flaches de vin
Tout plus au saint homme devin.
(*Dial. de St. Greg.*, ms. Evreux, t° 424.)

Si li dist : Beau filz, ne boif me
Du flachel que tu apportes. (Id.)

Il s'osi le flachel grant erre.
(Id., p° 43^e.)

— Poire à poudre :

Leurs flasquetz ne valoient guieres non
plus. (BRANT., *Couronn. fr.*, VI, 72, La-
lanne.)

FLACHEUR, flaqueier, s. m., mare d'eau,
eau qui ne coule pas :

La mer morte est comme un droit ung
flaqueier emmy les champs, on ce seroit
comme eue et marie rousamble. (*Tresor
des histoires*, ms. Valenciennes 493.)

FLACHERIE, voir FLECHIERE.

FLACHET, s. m., mare d'eau :

Un grant *flachiet* plain d'aighe dormant. (FROISS., *Chron.*, X, 23, Kerv.)

II. Norm., vallée d'Yères, pays de Bray et pays de Caux, *flaquet*, petite flaque d'eau.

1. FLACHIR, *flaquir*, *flaschir*, *flasschir*, verbe.

— Act., rendre flasque, mou, affaiblir :

Li mareschaux avoit plus grant despit dou prince, que pour occasion de la monie de ce que il avoit en dou conte, *flachoit* la raison de la contesse et souffroit que li contes parloit ainsi hautement en sa court, que il n'avoit dou conte. (*Liv. de la Conq. de la Morie*, p. 435, Buchou.)

— Nêtl., s'amollir, s'affaiblir :

Et disoit en oultre que en ceste maniere la force de ceulx en qui puissance estoit toute leur fiance se *flaqueroit* en leurs corps et en leurs corages qui la ferait languir par aucun point de delai. (BENSURE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gem., f. 116.)

— Nêutr., se flétrir :

Les roses ne li li non i *flachiesent* les fleurs i sont toz jors. (*Pass. S. Math.*, Richel. 818, f. 189 v.)

— *Flachi*, part. passé, flétri :

Sa racine (du polipode) soit enueillie et netloyee, puis sot par un jor sechie au soleil, et elle se pourra garder par deux ans en boute, et doit on choisir celle racine qu'est aucunement verte, car celle qui est du tout *flaische* n'est pas bonne. (*Le grant Herber.*, f. 84 r., Nyverd)

Morv., *flâci*, v. a., faner, flétrir.

2. FLACHIR, voir FLATIR.

FLACHIS, - acquis, s. m., mare d'eau : Et avoient au devant d'eulx unz bien grant *flacuis* de eau dormant. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2644, f. 205 rs.)

Un grant *flachis* tout plain d'aighe et grans marescages. (Id., *ib.*, IX, 361, var., Kerv.)

FLACISABLE, voir FLECHISSABLE.

FLACOLE, *flacolle*, voir FACOLE.

FLACONGEL, s. m., petit flacon :

Aucuns signeurs avoient petis *flaconceus* plains de vin. (FROISS., *Chron.*, VI, 119, Ence.)

FLACONNER, *flacc*, v. n., vider des flacons :

Et tous *flaconnerent* si bien que le bruyt vint par tout le camp, comment le prisonnier estoit de retour. (RAB., I, II, ch. 27, ed. 1542)

1. FACONNET, *fasc*, s. m., petit flacon :

Uns petis labreaux d'or en facon d'un *faconnnet*. (1300, *Pères relat. au rég. de Ch.*, VI, II, 532, Don't d'Arcoy.)

Holz, il me vient appert
De visiter mon *faconnnet*,
Pourtant me fault boyre unz petis
De ce vin tout cler et tout net.
(*Myt. de S. J.*, p. 179, Carmandet.)

1. FLACQUE, voir FLAC.

2. FLACQUE, voir FLASQUE.

FLACQUEAU, s. m., Bes, mouchoir :

Tous les jours les murs s'abattoient, et y choioient devant eux par grands *flaqueaux*, auxquels il falloit mettre resistance, et les remplir de foin, de bois, de terre. (G. CHASTELL., *Chron.*, I, 156, Kerv.)

FLACQUER (se), v. réfl., se jeter avec force, se mettre, se fier :

Flacquons nous la et daubons des machoires. (*Comédie des prov.*, II, 3, Anc. Th. fr., IX, 50.)

1. FLACQUIER, voir FLACHIER.

2. FLACQUIER, voir FLASSIER.

FLACQUER, voir FLACHIS.

FLACTIR, voir FLATIR.

1. FLAEL, *flael*, *flayau*, *fiel*, s. m., arme offensive, composée d'une masse de fer retenue par un bout de chaîne, par une bande de cuir ou une hieille, à l'extrémité d'un bâton :

Son *flael* prent et met en place,
A Genloiry sur le heaume en doane.
(*1317 s.*, *le Livre de Lusignan*, Neils., 3310, Michel.)

Des maces de Damas, de *flaux*
Des piques que les Flamens ont...
(E. DE CHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f. 350 v.)

— Fig., affliction :

Dous me doinst ancois tel ator
Et tel *flael* et tele entente
Dont ma car despitte se sente.
(*Ste Thais*, Ars. 3527, f. 104 r.)

— Sujet d'affliction :

Hogare, France, et voy ornamet hesogae
Un fort *flayau*, le hault prince d'Oraoze.
(MOLNET, *Chans. sur la journée de Givogate*,
ap. Ler. de Liney, *Ch. hist.*, fr., I, 394.)

2. FLAEL, voir FRAEL.

FLAELE, *flagelle*, s. f., fléau, punition :

Mais Dex plevis ma lianté,
Que sur mon cors n'esto *flaele*
N'ongnes, fors cil qui m'ot paele,
Dout m'amistie encor nul jor.
(*Tristan*, t. I, p. 4, Michel.)

En *flagelle* du vice.
(*La Camp. de Dignant*, 191, Aual. leod., dans les *Chron. belg.*)

Dont cesseront plusieurs punitions et *flagelles* de Dieu. (SEYSEL, *La Grand monarchie*, II, 44, éd. 1540.)

FLAELEMENT, *flaielement*, - aut, *flagellement*, s. m., coup de fouet, flagellation :

Il bat les mas diversement
Li done son *flaielement*.
(*Rom. des trois Ennem.*, Ars. 5204, p. 260 v.)

Batutes et *flaielements*. (*Heures de la Pass.*, J. C., Richel. 15212, f. 152 r.)

Après tourmens, labours de corps et veines
Mille soufflets, *flaielements*, et peines.
(*Gr. Mar.*, *Trist.*, vers de Berauld, f. 1306.)

— Fig. :

Amis, qu'iest *flaielement*
Qui tant ont duré longement,
Fait il, que des ore mais remouvent,
Dunt trestote la genz se plaignent.
(*Bes.*, D. de Norm., II, 4564, Michel.)

1. FLAELER, *flaeler*, *flaieier*, *flageller*, verbe

— Act., fouetter, fustiger :

En travail des unes n'estant, e od humes ne *serunt flaelé*. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, LXXII, 5, Michel.)

Ki ki niques murmuret del flael Dieu, ke fait autre chose ke ceuseir la justice de celui ki *flaellet* (*Job*, p. 489, Leroux de Liney.)

Le vendredi laissas ton cors crucifier,
Combate et *flaellet* et de lance percer.
(J. BON., *Sar.*, colvii, Michel.)

Li diables sur es corsient
E *flaelcet* et si bateient.
(*Mvru. Burg. de S. Patrice*, 1017, Rog.)

Gil qui ad malvais pere, malvaïse est s'eritez :
Gil qui ad helle chief, souvent est *flaelé*.
(*Thom. le marl.*, 128, Bekker.)

— Fig., châtier, tourmenter, faire souffrir :

Quant ma chançon li dira la nouvele
De la dolour qui pour lui me *flaelé*.
(*Titib.*, *Chans.*, ms. Berne 231, f. 8.)

De la dolour, qui pour lui me *flaelé*.
(*Id.*, *ib.*, p. 65, Tarbé.)

Gans qu'il plus aime gans *flaelé*.
(G. DE CONCI, *Mir.*, ms. Brax., f. 123 d.)

C'est jogenet est repelez,
Car sanz nus n'ert pas jagez.
Sanz nus est trop *flaelé* :
Par ce doit trouver pitez.
(*Lib. Esalim.*, Oxi., Préf., p. xxix, Michel.)

Mes la mort, qui li bons *flaelé*,
A aporté felon flael.
(*Rutez.*, de Monseigneur Anseau de l'Isle, Jub., I, 88.)

Après ce que la divine puissance l'ot ens *flaelé* et chatié. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste Gen., f. 234 v.) P. Paris, *flaellé*.

Lors *flaelé* Dieus Pharaon et sa maison de moult de flael. (*Bible*, Genève, ch. 12, v. 17, Richel. I.)

Et cil *sunt flaelé*z que avant alerent as overgeines des fil israel. (*Id.*, Exode, ch. 3, vers. 14.)

— Nêutr., être tourmenté, être agité, s'agiter :

Ogier l'entent, tot le cuer li *flaelé* ;
Ben set c'est feme au cri q'il li ofere.
(*Raim.*, *Ogier*, 11894, Barrois.)

O ses it, mains qu'il ot sor sa forelle
La vie sant qu'il cors li *flaelé*.
(*Meschans*, 829, Jonckb., *Guill. d'Or.*)

Bien sent la mort qui el cors me *flaelé*.
(*Li Caerons Vivens*, 1859, *ib.*)

Voit le li rois : tout li cuer li *flaelé*.
(*Libery le Bourgoing*, p. 50, Tarbé.)

Plus dolente et plus norne que n'est la tourterele
Qui a perdu son masse, dont le cuer li *flaelé*.
(*Bouv. d'Ayrem.*, Richel. 764, f. 2^e.)

Cuers de fame est li chanduis d'unes :
Plus est tornanz ne soit estone,
Et plus baleté et plus flaelé,
Que ne fet boillons en paele.

(*Le Blastane des fames*, Jub., *Jongleurs et Trouveres*, p. 75 ; Richel. 837, f. 210.)

... Li cuer li *flaelé*.
(*Gen. des Pheis*, *Geste de Liege*, II, 4778, Scheler, *Gen. Philol.*)

Norm., Bessin, *flaieier*, être agité par le vent en parlant d'une fenêtre, d'une porte.

2. FLAELER, voir FLAELER.

FLAËLOS, *fraietlutz*, s. m., celui qui manie le fléau :

Que je puisse comancer et accomplir l'inistor
De Aülle, *fraietlutz* Dei, li fans ammansor.
(*Lit. prim. Aille*, ms. Vedéée.)

FLAËRYEUR, voir **FLAIRIER**.

FLAËUTEUR, voir **FLAUTEUR**.

I. FLAGE, *flaige*, s. m., champ, place en général :

De tantes et de trez porrenment molt grant *flage*.
(J. Bon., *Sar.*, lxi, var., Michel.) Autre var., *flaige*.

— En particulier, champ de bataille :

Dieut dans l'ans l'autre en son langage :
Faisons nos ent, si lor laissez le *flaige* ;
Car este gent est vers nos trop sauvage.
(*Auberl*, p. 85, Tobler.)

Il est trop fol qui petit boime blasme
Quant il le voit entrer en tel bataille,
Quant je entr'ai lui maie en cestai *flage*
Sachiez de voir ge le tien a folage.
(*Chm. de Narb.*, Michel. 24369, f° 80 v°.)

— Bouge, cuisine :

Le suppliant et aucuns autres entrèrent
en la maison d'un lavernier et trouverent
un *flage* ou bouge d'icelle ledit Casin.
(1403, Arch. JJ 158, pièce 82.)

2. FLAGE, s. m., gain, butin :

Maïs puisqu'ainsi est vostre melencolye,
Qu'avez peur ce s'nr celle advantage ;
Le mieulx venu trouvera porre *flage*.
(*Perceforest*, vol. VI, f° 91^r, éd. 1528.)

3. FLAGE, s. m., sorte de monnaie :

Pour planter pois par .viii. femmes a .v.
flages le jour val .viii. gros. (*Compte de 1353*,
Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl.
Amiens.)

FLAGEL, - *éau*, s. m., flageolet :

Fistula, *flageau*, (*Gloss. gall.-lat.*, Michel.
I. 7684.)

FLAGELER, *flaeler*, v. n., jouer de la flûte :

Flaeler, fistulor. (*Gl. gall.-lat.*, Michel.
I. 7684.)

— Fig. :

Si savent (les dragons) *flaeler* de la
langue, que les fole chetives decoivent, et
les metent au desoz par leur *flaeler* de
lors langues. (*La response del Best. mestre*
Rich. de Furnival, li Coedroille, Hipeau.)

FLAGELEUR, s. m., joueur de flûte :

Flageleur, fistulator. (*Gloss. gall.-lat.*,
Michel. I. 7684.)

FLAGELLACION, s. f., action de battre le grain :

El devoit remanoir en ledicte granche
lez estrains, esteules anz *flagellacion* re-
comenchie. (*Ch. de 1282*, Clerm., Michel.
4663, f° 108 r°.)

FLAGELLE, voir **FLAËLE**.

FLAGELLEMENT, voir **FLAËLEMENT**.

FLAGELEUR, s. m., celui qui tourmente, qui opprime :

Ennemis de paix, *flageleurs* de peuples.
(J. MOLINER, *Chron.*, ch. LXVI. Buchon.)

— **Flagellant** :

Toutes les hommes villes estoient plaines
de celles gens, lesquelles s'appelloient
flagelleurs et confreres par maniere d'a-
liance. (JEHAN LE BEL, *Chron.*, I, 204. Po-
lain.)

Celle sette de *flagelleurs* courtoit par le
monde. (Id., *ib.*, I, 205.)

FLAGELEURE, *flagellure*, s. f., comp de fount, flagellation :

Comme aigee a l'oreision,
Sera mené, sans qu'il murmure
De quelque grande *flagellure*
Qu'en luy face.

(*Viel Test.*, 9626, A. T.)

Maïs pour verberation ou *flagelleure*
qu'ilz luy seussent faire il ne parla plus
bas. (BOUROING, *Bat. Jud.*, VII, 25, éd.
1530.)

FLAGEOL, - *jol*, - *joil*, s. m., flageolet, petite flûte :

J'ai sonnetes de trop beau tor.
J'ai de bons *flageols* a pastor.

(*Dit d'un Mercier*, Crapetet, *Pror. et Dict. po-
pul.*, p. 151.)

Lors r'oissiez trompes sonner,
Corz, tabourz, *flageols* et chevretes
(GELIAR, *Roy. lign.*, 11920, W. et D.)

Tabourz sonnent, et *flageols* pipent.
(*Id.*, *ib.*, 14891.)

Dont il fist *flageols* gracieux.

(CARR. DE PISAN, *Liv. du Chemin de long estude*,
1062, Puschel.)

Il me fait ou flente ou *flajoil*.
(NATIF. X. S. J.-C., *Job.*, *Myst.*, II, 73.)

Romps tes *flageols*. Dieu Pan, par violente
(CL. MVR., *Ballad.*, Carem.)

Plus ne m'orrez Venus mettre en avant.
Ne du *flageol* sonner etant Buuelque.
(*Id.*, *Opusc.* à *Fr. de Baarb.*)

Tay toi petit *flajal* : a petite muzette-
Hansant ta faible voix ne fay de la trompette.

(J.-A. DE BUIS, *Eclogues*, I, éd. 1573.)

Qui mansite et *flageol* a ses levres usa
Pour te donner plaisir.

(ROYS., *Amours*, II, XLVII, le Voy. de Tours, Bibl.
elz.)

Et les soufflets jeteront leur vent de-
dans certains *flajols*. (PALISSY, *Recepte*,
Cap.)

— Fig., menterie, tromperie :

Meschamment endormie av esté
Par les *flageols* du vent de trahison.

(1513, *Le Depucelage de la ville de Tourmay*,
Arch. du Nord de la France, nouv. sér. I
377.)

— **Harvillage** :

.... Comme le saize serpent
Qui au dontz son va s'oreille estoupant
Que plus n'e soit, doit dame avoir peasse,
Sans essenter le *flajol* de tel point ;
De rehaser soit saige et diligent ;
Que pas ne soit par tel vent assolée.
(E. DESCARVES, *Poés.*, Michel. 810, f° 23.)

FLAGEOLEMENT, - *gollent*, - *jolent*,
s. m., action de jouer du flageolet et le
son de cet instrument :

Vint ung bedonneur on flageoleur devant
luis de la laverné, ou bedonnement ou
flageollement duquel gens se assemblerent.
(1425, Arch. JJ 173, pièce 239.)

Fist grant bruit et *flageollement*.
(*Pastoral*, ms. Brux., f° 36 v°.)

FLAGEOLER, - *goler*, - *joler*, - *oller*,
verbe.

— Neutr., jouer de la flûte, du flageolet :

J'oi Robin *flageoler*
Au flageol d'argent.

(A. DE LA HALLE, *li Gens de Robin et de Marion*,
p. 375, Coussemaker.)

Tenant en sa main senestre ung flajol
dont il alla pas a pas *flajolant*. (*Mel. d'Or*,
Vat. Chr. 1686, f° 26 r°.)

Savoir *flajoller* et du bas voler par des-
soubz la feuille. (XV^e s., Valenciennes, ap.
La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Act., chanter sur le flageolet :

Pour ce que ma dame voutoit
Que nos amours fussent ebantes
Par les rues et *flageoles*.
(G. MICH., *Poés.*, Michel. 9221, f° 203^v.)

Pastor qui condrairas en ce lieu ton troupeau,
Flageollant une eclogue en ton tuyau d'aveine.
(ROSS., *Sonn. pour Helene*, II, viii, Bibl. elz.)

— Neutr., causer, babiller, plaisanter,
dire des sottises, des fariboles :

A gens qui mensent et *flageolent*.
(G. DE CAUCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 216^r.)

Voicet ailleurs *flajoleir*,
Ne revalgie plus vers mi.

(*Rom. et past.*, II, 94^v, Bartsch.)

Tu as fait le moine voler
Par force de tes gras richesses ;
Mais riens n'y vaut le *flageoler* ;
Ne te fie point en promesses.

(*Dit rimé qui fu fait pour un prevoist de Paris*
nommé Hugues Aubriot, Michel. I. 4641, f° 450^v.)

Et vous alez yz *flajalant*
Dont le cuer ay forment delant.

(CHR. DE PISAN, *Liv. du Chemin de long estude*,
3931, Puschel.)

Ca, sans plus *flageoller*,
Mon argent.

(*Pathelin*, p. 52, Jacob.)

Et, par Dieu, c'est trop *flageollé*.
(*Id.*, p. 108.)

Je croy qu'il nous cuide echanter
Pour nous *flajoller* en Forelle.

(GREENAN, *Mod. de la pass.*, 23278, G. Paris.)

Maïs d'un viens tu de *flajoller* ?
(*Carce de Mimn. Anc. Th. fr.*, II, 313.)

— Act., dire en bavardage :

Paix ! J'esente
Ne seay quoy qu'il va *flageollant*.
(*Pathelin*, p. 65, Jacob.)

Ne hante point les manchettes esselles
De fants somblant ; mais en bien te consoles
Sans que le cuer soit de faimete taché,
Ou ton esprit sera bas attaché,
Quelque oraison que des levres *flajolles*,
A cuerz sist tout.

(J. MIGNOT, *Doctr. des Princesse*, XVII, Roul.,
éd. 4532.)

— Tromper, piper :

Maïs bien eroi qu'un derrain creusso
Barat, s'autre conseil n'ouiso,
Car si bel m'arout *flajolé* ;
Que tout sus m'avoit affolé.
(BRYANT, *Chemins de porreté et de richesse*, à la
suite du *Réaquier*, II, 27, Biblioph. fr.)

Et le me laissez *flageoler*,
Car il m'en aura autre chose.

(*Pathelin*, p. 19, Jacob.)

Flageoler, jouer du flageolet, appartenir
à la langue moderne.

FLAGEOLERIE, s. f., action de jouer du flageolet :

Pour ce n'habitez point la poésie à la menuiserie, violerie et flageolerie. (M. FONTAINE, *Quintil Hor.*, p. 207, Person.)

FLAGEOLEUR, -joleur, -goleur, -goleur, s. m., joueur de flûte, de flageolet :

La flûte est sur le pernis de l'auheut ainsi comme est le doct du flageoleur sur le trou de la flûte. (B. DE GORD., *Pratq.*, IV, 2, éd. 1435.)

Vint unz bedonneur ou flageolleur devant nous de la taverne, ou bedonnement ou flageollement duquel gens se assemberent. (1427, Arch. JJ 173, pièce 239.)

— Fig., flateur, engoleur :

A unz baillart, vateur et menteur ordinaire, rien n'est si déplaisant que quand on le repent, de laquelle folie congnoist tout homme saige qui escoute les parolles d'unz tel flageolleur, qu'il nourit un cocu seabrunt et le assouage de ses mains. *Nef des Fols*, p. 39, ap. Ste-Pal.)

Borel, dans son *Trésor*, donne flaioleur, confreur de sonnettes et de bagatelles.

FLAGEOLEUR, flajolleur, s. m., joueur de flageolet :

Aux harpeurs et flajolliers. (1492, S. Omer, ap. Le Fou, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

FLAGEOLE, flajot, flajot, s. m., flageolet, petite flûte :

Que mins vaut a oir que flajot ne festiel. (*Cham. d'Anz.*, f. 123, Michelant.)

Chasuns et mazete,
Pipe, flajot et fretel.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 30, 1.)

L'autrier pastoure seoit
L'one un bousion ;
Azians carloit, si avoit
Fajot, pipe et baston.

JOUELIN DE BRIDES, *Chans.*, Scheler *Trouv. bels.*, p. 154.)

Et des flajoz et des vieles
L'sunt les melodes bels.
(*Journals de Galois*, 7227, Stengel.)

Trompes tantir, soner tabors,
Flajot, fretel font lors labor.

BRETEL, *Tourn. de Chau.*, 787, Belmotte.)

Traupent flajot, tabors, fretel.
(*ib.*, 1436)

T'apporte avec mi
Fajot, muse et fretel joh
Qu'ou m'a envoie de Coulon, ce
Pour le pastorel de Berr
Et la pastoure de Bonlongne.
(*Chans.*, *Poes.*, II, 338, 56, Scheler.)

FLAGEVADE, s. f., espèce d'arme offensive ; mot employé dans les régions du midi comme flageron :

Beau Bascia trappa unz grant cop d'une flagevade sur le cap d'ocellui billet.
Le supplant trappa d'une lance. (1476, Arch. JJ 204, pièce 158.)

FLAGEVOL, s. m., sorte de bâton :

Un bâton sans fer, nomme flagevol, aizuroa bout. 1418, Arch. JJ 170, pièce 146.)

FLAIE, s. f., action honteuse, infâmie :

Ymaginer ne puis flaiere
Ne torment digne a compoize
De si erant et si villain vice.
(*Therence en franç.*, p. 567, Verard.)

Mais comment on peut on songer
Qu'il y ait flaiere ou Janzier
Que je soyé mené par franke
En la maison d'une ribaule.
(*ib.*, f. 1022.)

Honteux suis quant je me vois
Par mes flaires debouté
De la paternelle honte.
(*ib.*, p. 227.)

FLAIGIÈRE, s. flajigiers, adj., deshonorant, infâmie :

Chaseuns flajigiers estre quites d'emprenre a mal laire. (*Roce de Consol.*, ms. Beth 365, p. 7 v°.)

On seront ceulz
Qui diront que flajigiers
Sera Fontvraze que je lays.
(*Therence en franç.*, p. 1024, Verard.)

Je vous demande se ung homme de bien et d'honneur synra la maison flajigiere et pleine de tourmens pour hayr et habandonner les siens. (BOIRGOING, *Bat. Jud.*, VI, 31, éd. 1530.)

Par les dites longues guerres se sont levez quelques aventuriers, gens vagabons, oiseux, pruduz, meschans, flajigiers, abandonnés a tous vices. (*Édit. de Fr.* 1^{re} qui enjoit de couvrir sus auz aventuriers, etc., 25 sept. 1523.)

Choses adominables et flajigieuses. (LE PLESSIS, *Ethiq. d'Arist.*, p. 32 v°, éd. 1553.)

FLAIGÈRE, VOIR FLECHÈRE.

FLAGOLIER, VOIR FLAGEOLIER.

FLAGEOLEUR, VOIR FLAGEOLEUR.

FLAGEOLEMENT, VOIR FLAGEOLEMENT.

FLAGORNER, verbo.

— Neutr., bavarder :

Helas ! sire,
Chasen n'a pas si faim de rire,
Comme vous, ne de flagorner.
(*Pathelin*, p. 53, Jacot.)

— Act., dire à l'oreille :

Après que Arnault eust dit ces choses publiquement vint flagorner et mettre es oreilles du roy que... (*Mer des cron.*, p. 57 r°, éd. 1532.)

C'est tout le meme langage que monciel maistre a flagorné aux oreilles du duc de Nevers. (CARLOIX, *Mém.*, V, 2, éd. 1757.)

FLAJOT, VOIR FLAJOT.

FLAIGRANCE, -anche, s. f., bonne odeur, parfum :

Si s'espaodit la grans flaignanche
De chele tres souef odour.
(*Mir. de S. Etai*, p. 23, Peigné.)

FLAGRANT, adj., qui exhale une bonne odeur ; employé subst. au sens de bonne odeur, parfum :

Et le flaurant de sa suave abane
Approvoit l'odorante Sabee
(*Œve, Debe, GIAN.*, éd. 1441.)

FLAIELE, VOIR FLAIELE

FLAIEUR, VOIR FLAIEUR

FLAIEU, VOIR FLAIEU.

FLAIELEMENT, VOIR FLAIELEMENT.

FLAIELEU, VOIR FLAIELEU.

FLAIGE, VOIR FLAGE.

FLAIEUTEL, VOIR FLAIEUTEL.

FLAIME, VOIR FLAMME.

FLAIX, s. m., flanchet :

Les coloz de mouton, le maigre des lars, la graisse, et les flaix.... que ceulz de la cuisine a qui ils appartienent portont avoir a leur prouffit. (*États des offic. du duc de Bourg.*, p. 255, ap. Ste-Pal.)

FLAICHIR, VOIR FLECHIR.

1. **FLAINE**, s. f., espèce de coufil :

Les lins de Cahors emportent le bruit pour estre fort blancs et cottonnez comme laine : aussi en fait on de bonnes flaines a faire lictis. (DU PINET, *Pline*, XIX, 1, éd. 1566.)

L'invention des flaines et malleras est venue de France. (*ib.*, *ib.*)

2. **FLAINE**, s. f., citerne ?

L'une de ces isles, avironnee de la mer, n'a flaine, ne puich, ne fontaines. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCXXXVIII, Buchon.)

1. **FLAIR**, s. m., sorte de poisson, le flet : Plais, quarriax, flairs. (*Crap.*, *Proc. et dict. pop.*)

2. **FLAIR**, flar, s. m., odeur :

Si sainte odeurs et si saiz flairs
Ist de cele herbe.
(G. DE CONCI, *de l'Emper.*, Richel. 23411, p. 268^r.)

Tost et isaelement la cuisine querez
Dont li flars est issu.
(*Prise de Jer.*, Richel. 1374, p. 86^d.)

Pays de Bray, flair, mauvais odeur.

FLAIRABLE, flerable, adj., qui est agréable à flairer, qui a bonne odeur, parfumé :

Que jouer ce parc n'ailliez
Qui tant est biens et bien flarables
D'erbes, de flairs si delitables,
De violetes et de roses.
(*Rose*, ms. Corsini, p. 134^v.)

D'erbes, de flars tant bien flerables.
(*ib.*, 20476, Méon.)

... Les maremlies flarables
Qu'elles portent en leur narines,
Les pierres pendent aus poitrines,
Et es frontaux sur leurs sources
Seront convertis en plourirois.
(E. DESCAU, *Poés.*, Richel. 840, p. 532^v.)

FLAIRANT, flerant, flerant, flaurant, flariant, adj., odorant :

Chasuns et auz capel de roses bien flariant.
(*Ches. au eygne*, 1261, Beiff.)

Elle est plus blanche que la noif qui respient,
Et plus vermeille que la rose flerant.
(*Prise d'Orange*, 666, Jacck., *Guill. d'Or.*)

Elle est flerans comme esglentiers.
(*Rom. de S. Graal*, 37, Michel.)

La terre se commance a revestir et parer des nouvelles herbes flaurans. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Moutille, t. 59.)

A l'ombre d'ung arbre antable
Qui estoit bel et bien fleurant.
(J. MURET, *Destruet. de Troye*, ProL. 12.
Stengel.)

En lieu de toi (flas) je vins arcoler
De mes dens par la flairante rames.
Or'antour le moi avois mise et senée.
(C. MURET, *Epist. Magnel. a P. de Prov.* 1517.)

Romaris, lavandes, oïllets,
Nobles marguerites fleurantes.
(*ib.*, *Temple de Cyn.*, éd. 1538.)

Marguerites, lis, et oïllets,
Passerolent, roses flairantes.

(*ib.*, *ib.*)

Des drogues et especeries bien flairantes,
(*Chos. mem. escr.* p. F. Richer, p. 438.
Cayon.)

Bouche d'annone toute pleine,
Qui m'encendrez de ton haleine
Un pré de fleurs a chaque part
Ou la flairante odeur s'apart.
(ROSS, *Od.*, Od. retranch., II, 487, Bibl. etc.)

Sur la terre sentent les flairantes odeurs.
(ROL. BETHOUAT, *Egl. sur le tombeau de Marri-
ms.*)

Les bien flairantes aleines.
VARG., *Epitaphe de R. Belleau*, éd. 1612.)
— Dans un sens défavorable, puant ;
Et derachent comme flavant. (*Dial. de
Ambr.*, ms. Epinal, Bonardot, Arch. des
Miss., 3^e sér., I, 278.) Lat., ut fetentem
expuint.

Dens qui la poissance mostras
Cant Lazaron resuscitas
Et quatre jurs ont esté mors
Et ja astoit flairans et ars.
(*Vie Ste Juliane*, ms. Oxf. Rodl. Canon. misc.
74, f^o 80 v^o.)

Si li cors est si flairans que il ne puist
estre en le glise. (*Règle de Cîteaux*, ms.
Dijon, f^o 119 r^o.)

FLAIREIS, *flereiz*, s. m., flair, bonne
odeur :

De l'odor des espisses et del bon flaireis
Benst estre par droit. (i. malades parais.)
(*Rom. d'Aliz.*, f^o 80^b, Michelant.)
Del odor des espisses et del bon flereiz.
(*ib.*, Richel. 24361, f^o 84 v^o.) Ms. flereiz.

FLAIREMENT, *flerement*, *fleurement*, s.
m., action de flairer, flair; odeur qui
flatte le flair :

Par ce donz flerement
Tonz coignurent...
(*Dial. de S. Grég.*, ms. Evreux, f^o 103^a)
Smellyng with the nose, *flerement*,
(PALSGRAVE, *Esclair.*, p. 271, Génin.)
Chiens de bonne nature, de bon flaire-
ment. (N. DE BRIS, *Institut*, f^o 118 v^o.)
Sagax. Qui ha grand flairement. (R. EST.,
Dictionariotium.)

Anens venins tuent incontinent qu'ils
sont devores, aucuns par le seul touchement,
les autres par le flairement. (LE
BLANC, *Trad. de Cardan*, f^o 54 r^o, éd.
1556.)

La propriété du boire est qu'il soit suavo,
et dons, et puissant; par la suavité il de-
lecte le goust, par sa force il delecte le
flairement. (*ib.*, *ib.*, f^o 172 r^o.)

Le flairement de thym est souverain pour
exciter ceux qui sont pris du haut mal.
(LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 239, éd. 1597.)

Le flairement corrompu, voire presque
perdu, se remet par le souvent manier et

flairer de la menthe. (O. DE SERR., *Th. d'ar-
cheol.*, VIII, 5, éd. 1605.)

Se disoit encore au XVII^e siècle :

Les vices de l'odorement sont abolition
ou diminution du flairement. (LA FRAN-
COIS., *Œeul.*, p. 366, éd. 1631.)

I. FLAIFIER, *flerier*, *flarier*, *flaeryer*,
verbe.

— Neutr., fleurir, exhaler une odeur ;
Quant po le senti si flairier (le bouton de rose),
Ge n'oi talent de repairier.
(*Rose*, 1679, Mén.)

Et quant je l'oi sentu flerier
N'a l'oi talent de repierer.
(*ib.*, ms. Florence, Ric. 2755, f^o 11^d)

Flaeryer bou et sonef. (1464, J. LAGA-
DEUC, *Cathol.*, éd. Aulfret de Quoelqueu-
ran, Bibl. Quimper.)

— Dans un sens défavorable, puer :
Plus tost porris et flaires pis.
(ROG. DE BOIS, *Pois.*, Richel. 24301, p. 514.)
Et de la flor ki put, et flaire.
N'a l'om de la flairute ke faire.
(*ib.*, *ib.*, p. 528^a)

Li autre les portoient (les cadavres) jus-
ques a tant que il flairoient. (*Chron. de S.-
Den.*, ms. Ste-Gen., f^o 156^a) P. Paris, *fla-
roient*.

— Fig., être en bonne ou en mauvaise
odeur :

Vous savez bin desus se son linage flaire.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liège*, II, 6543, Scheler,
Gloss. philol.)

Jaque le bastart liert, qui durement li flaire
(*ib.*, *ib.*, II, 7768.)

..... Teile chose a Dieu flaire
Quant li pastour anz lens se-reuement s'apaire.
(*ib.*, *ib.*, 33532.)

— Act., sentir :

On dist que mortiers est ades les aux flarans.
(*B. de Seb.*, II, 385, Borez.)

— Parfumer :

O Phobus qui le monde esclaires,
Et qui la terre et les cieiz flaires
Onques la poissance ne cesse.
(FROISS., *Pois.*, Richel. 830, f^o 182 v^o)

— Inf. pris subst., flair, odeur :

L'ondeur de se flerier.
(*Dial. de S. Grég.*, ms. Evreux, f^o 103^b.)
... donz flarier.
(*ib.*, f^o 111^a.)

2. FLAIFIER, *flarier*, (trissyllabique),
v. n., fleurir :

Li hasme et le ment'astre doncement i florie.
(*Destr. de Rome*, 351, Groeber.)

FLAIIOR, verbe.

— Neutr., fleurir :

Mout par est beaus li bois e riches le defens,
Flairist... li haumes, li nyvre e li encens.
(IN. DE KEYS, *Geste d'Als.*, Richel. 24361,
f^o 71 r^o.)

— Act., respirer :

Li couvient flairer choses de boines
flairer. (ALFBRANT, *Roy. de santé*, Richel.
2921, f^o 32.)

FLAIIOR, *our*, *ur*, *eur*, *fler*, *fleur*,
flair, *fler*, *flar*, s. f., odeur, senteur :

Et le meison si raeoupi
De li precieuse flerur
De l'aignement et de l'ondeur.
(*Rom. de S. Gréal*, 250, Michel.)

La estoient les herbes qui s'ient grant flairer.
(*Rom. d'Aliz.*, f^o 55^a, Michelant.)

Si senti une tel odor
Tant donz e si bone flerur
(MURET, *Purg. de St. Patrice*, Richel. 25107,
f^o 113^a, Roq., v. 4507.)

Voit (Lancelot) en l'autre un puis dont
la flerur ist molt puant! (GAUC. MAF, *Lan-
celot du Lac*, Richel. 1430, f^o 33^a.)

Ge la vos ferai si atuer que la flerur
qui en isse mal ne vos fera. (*Lancelot*,
ms. Fribourg, f^o 38^a.)

Et de lui et de la flerur qui de lui venoit
isoit une male flerur que tuit cil de leuz
en orent mal au cuer. (*ib.*, f^o 113^a.)

Et li braquet on demenç grant be.
Qui la flairour du pore orent senté.
(*Amberly le Bourgoing*, p. 53, Tarbé.)

Et cors li avala d'une sainte puison.
Si tost comé Richars en sentist la flarur,
Et li salis en pieris com s'il n'est donz.
(*Renaut de Montauban*, Richel. 24387, f^o 21.)

Plus flaire doucement que canele abme :
La flairour qui en ist ne puet estre contee.
(*Fierabras*, 6068, A. P.)

Et li flaireus li entre el cors
Si bonne que mult li plaisoit.
(*Guevain*, 2194, Hippaen.) *flaireus*.

Nule espere n'i puet valere
La flar ki sentoit en cel eür
D'herbes, d'herbes e de flur.
Une n'oi mes de ten dur.
(*Guinevy*, *Josephat*, 1973, Koch.)

Dieux ne fist anz espies ne flors de bones herbes
Qui ne sente flarur tres parmi les fenestres.
(*Aye d'Avignon*, 1881, A. P.)

Quant en la canbre entré sont,
Tot maintenant trové i ont
Une si tres donz flairur
Dont asis mes valot l'odor
K'encens, ne petre, ne canele.

(REX. DE BEAUJEU, *li Biaus Descendens*, 1645,
Hippaen)
Ausi i avera joie de odor
Ou tant delict ert en la flerur...
(PIERRE DE PICQUAY, *Rom. de Lancelot*, Brit. Mus.,
Harl. 4290, f^o 70^a.)

La fontaine ad la savour
Chaiogé lute e la flerur.
(*Mothewanna*, 710.)

Unke par freit ne par chalur
En issi mauveise flaur.
(*Vie de Marie Egypt.*, ap. Grassotete, *Chanson
d'Amour*, p. 107.)

Gout, sayer, ne flarcur n'i ot
(*Arnaut courcail*, Tarbé, *Poet. de Champ. ant.*,
f. I, p. 97.)

Il ne le peussent pas longuement porter
pour la flaireur qui lout ades croissint.
(*Chrou de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f^o 190^a.)

Porree que lor alaine ne lor fraor ne ven-
nissent en les viandes. (*Voy. de Mure Pol*,
c. LXXXVI, Roux.)

La fumee et flerur gaverroit. (*Vie S.
Jasque*, ms. Alençon 27, f^o 110 r^o.)

Li pavement de desuz ben est jnaché de flur
Jaunes, yndes e vermiz. ki ren lout grant flaur
(*Harn*, 2710, Michel.)

Par la force de la fleurée (du poulie).
(*Liv. de Astq.*, ms. Turin, f° 6 v°.)

Si lor grevoit moult en l'ost la flaurors
des mors. (*Estories Rogier*, Richel. 20125,
f° 132 r°.)

Elle ceste pierre rend une soufve fleurée.
(*Chon. et hist. saint. et prof.*, Ars.
3345, f° 51 r°.)

La mauvaistie fust tost decouverte par
la flaurice du corps. (*Hist. des Emp.*, Ars.
5089, f° 42 r°.)

On ne s'arait mieuz dementer
Au monde plus d'alee l'arriere.
(*Mss. de S. Ger. et St. Crespin.*, p. 170, Des-
sailles et Chabaille.)

Après faut garder l'odeur et le flair que
ou ne quierit ses plaisances en odeurs et
flaurors. (*Le Chapellet de Virginité*, de la fleur
de liz, Froderic Godefrey.)

Lors print une rose, si mist par dedans
herbes de telle nature en rendant flaurice
melee a l'odeur de la rose, que tant comme
l'homme le fleurait en son dormant, ja-
mais ne s'esveilloit. (*Pereforest*, vol. IV,
ch. 31, éd. 1528.)

Pour la fleurée de la mer. (*Les prophé-
ties de Merlin*, f° 50 r°, éd. 1498.)

Jangleur et ruffiens seutans la flaurice
des bord-aux. (BOCCAGE, *Nobles math.*,
II, 12, f° 36 v°, é. 1315.)

Et la fleurée fait anciens embasour.
(P. GRIGNOIRE, *Menus propos*, XII, éd. 1521.)

Bourg flaurice. odorat :

Les Brioite, avlon la verdure
Flaurat mes yeux et ma flaurice.
(*Respit de la Brelouise*, M. Nicolas, II, p. 25,
éd. Liseux.)

FLAÏROS, - ouz, adj., qui exhale une
odeur :

Tez gens a l'En lor vivant
Sunt si porri k'il sont p'ant
Com ne les puet de pres sentir.
Don port oezours a celz veur ?
Et por p'oi ce font ozudious
Ch'ebait, et pouant flaurors ?
Rob de B. de, *Pors*, Richel. 21301, p. 514 r°.)

FLAIS, s. m., fagot de menu bois pour
pêcher :

Debas fu., contre les peskeurs a flais
manan a Abbeville de che que., li flaiteur
ne pouient ne devoient peskier a flais.
(1290, *Livre rouge d'Abbe.*, f° 19 v°, ap.
Duc., *Flecta*.)

FLAISIMIDE, VOÏ FLASSADE.

FLAISAYE, VOÏ FLASSAIE.

FLAISICHE, VOÏ FLACHE.

FLAISCHIR, VOÏ FLACHIR.

FLAISVIBL, VOÏ FLASSADE.

FLAISVARI, VOÏ FLASSART.

FLAISVIRE, VOÏ FLESTRE.

FLAISVIR, VOÏ FLESTRIR.

FLAIL, VOÏ FLAT.

FLAIBLER, s. m., pêcheur qui se sert
du flais :

Debas fu., contre les peskeurs a flais
manan a Abbeville de che que., li flaiteur
ne pouient ne devoient peskier a flais.
(1290, *Livre rouge d'Abbe.*, f° 19 v°, ap.
Duc., *Flecta*.)

FLAUBUR, VOÏ FLESTRUR.

FLAIVE, VOÏ FOIBLE.

FLAJOL, VOÏ FLAGEOL.

FLAJOL, VOÏ FLAGEOL.

FLAJOLEMENT, VOÏ FLAGEOLEMENT.

FLAJOLER, VOÏ FLAGEOLER.

FLAJOLEUR, VOÏ FLAGEOLEUR.

FLAJOLEUR, VOÏ FLAGEOLEUR.

FLAJOLEUR, VOÏ FLAGEOLEUR.

FLAJOLEUR, VOÏ FLAGEOLEUR.

FLAJOT, VOÏ FLAGEOT.

FLAMANGE, VOÏ FLAMENGE.

FLAMANCHE, VOÏ FLAMENGE.

FLAMANGE, VOÏ FLAMENGE.

FLAMANT, adj., brillant :

Les manebts garnis d'un pied de brolerie.
Bourses et espingiers, flambans de pierrieres.
Seroat pour le botin des soldats triomphans.
(*Demonsr. aux jurns. et fil. de la Fr.*, Var. hist.
et lit., IV, 363.)

Argot, flambant. éclatant, superbe.

1. FLAMBART, s. m., graisse recueillie
à la surface du bouillon :

Souffleurs, il. et mengeront a court et
prendront le flambart saaz autre chose
prendre fors .xl. menues chandelles,
et prendront le flambart en tele maniere que
li polages n'en vaille pis. (1285, *Orden.
de l'ost. le Roy*, Arch. JJ 57, f° 2 v°.)

— Lumière :

(Philosophes) qui luissent seulement d'un
petit flambart de doctrine. (LA BOU., *Har-
mon.*, p. 23, éd. 1378.)

Cf. FLAMBERT.

2. FLAMBART, s. m., sorte de navire
nité sur les côtés de Normandie :

Voyant ainsi toutes ces galeaces et gal-
lions, carraques et carraquillons, flambarts
et flambillions espars deca et dela sur l'oc-
ean. (*Sat. Menippée*, p. 326, Labitte.)

FLAMBART, VOÏ FRAMBART.

FLAMBE, VOÏ FLAMBLE.

FLAMBEL, - eaul, s. m., câble :

A Anthoine le cordier pour .xl. loyses
de corde et ung flambaul de .xiii. loyses
pour ledit engin. (1462, *Compt. de Névers*,
CC 57, f° 16 v°, Arch. mun. Nevers.)

FLAMBEUR, v. n., flamboier :

Les ieus des Romains leur avoient
oublié ardoir et flambour. (BERSURE, *T.
Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 122 r°.)

FLAMBET, s. m., graisse recueillie à
la surface du bouillon :

Souffleurs, il. dont li uns sera maignens,
et mangeront a court et prendront le
flambet, en telle maniere que li polage n'en
vaille pis. (1285, *Ord. de l'hostel le roy*,
Proc. rel. a l'Hist. de Fr., XIX, 16.)

Cf. FLAMBERT 1.

FLAMBETE, flamb., s. f., dimin. de
flambe :

Amastice est pourpris de couleur melée
de violette et de rose, et jete une flambete

de soi. (GUIART, *Bible*, Apoc., ms. Ste-
Gen.)

— Fig. :

Souffrez doneques et paciemment endu-
rez que le souverain medecin vous frappe
de la flambe de tribulation. (*Traité de
tribulation*, Richel. 1009, f° 15 v°.)

FLAMBETEIT, v. n., flamber, s'allumer :

Mez je vi. f. grant feu de lassus avaler,
qui se mist entr'ous .ii. ; moult le vi flambeter.
(*Doon de Maicene*, 7676, A. P.)

Morvah bourguignon, flammeter : « Une
fois que c'a flammété. »

FLAMBEUS, adj., enflamme :

Latonies flambeus, qui d'un chemin divers
Or la nuit, or le jour guides par l'auivers,
Peres du tous aél, sus, hales vos carrieres.
(DE BARTAS, *La Semaine*, IV, éd. 1579.)

FLAMBEIC, adj. f., de la couleur de la
flamme, vive, éclatante :

Li tiers pan de ce pavillon estoit de
rouge couleur, formant flambice, et se nom-
moit obligation de paroles. (G. CHASTELL.,
Liv. de paix, VII, 347, Kerv.)

FLAMBILLON, s. m., sorte de navire :

Voyant ainsi toutes ces galeaces et gal-
lions, carraques et carraquillons, flambarts
et flambillions espars deca et dela sur l'oc-
ean. (*Sat. Menippée*, p. 326, Labitte.)

Cf. FLAMBART 2.

FLAMBLE, flemble, flambre, flambe, flombe,
famble, s. f., flamme :

L'eglise d'Esverens trovom
Qu'a feu, a flambe o a charbon
Ent'arse (e) par lui malbeuot.
(*Bes.*, D. de Narm., II, 12083, Michel.)

Astret tal Berwie a flambe e a tissu.
(Jobb, *Fantomes Chron.*, 803, Michel, D. de
Norm., t. III.)

Si s'en vint par le parmi le palais le
petit pas, getant feu et flambe. (*Lancelot*,
ms. Fribourg, f° 100 r°.)

Né monstra pas la flambte fors
Don feu qui li estoit ou cors.
(*Florimont*, Richel. 792, f° 284.)

De fe les emple et de flambte.
(*Rose*, ms. Brux., f° 68 r°.)

La flambte du feu, (GUIART, *Bible*, Gen.,
II, ms. Ste-Gen.)

Et li dragons esement...
Qui tant jete feu et flambte.
(*Vie S. George*, Richel. 902, f° 115 r°.)

Des verges une flambte issit.
(*Bible*, Richel. 763, f° 269 r°.)

Et metriez leur ville a feu et a flambte
(*Troilus*, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 2.)

Et ne tint pas a la plus part des gens
que ou ne alast mettre son hostel a feu
et a flambte. (*Id.*, p. 12.)

Et demoura le dit bolwere tout en feu
et en flambte. (MATHEU l'ESCOUCHY, *Chron.*,
I, 311, Soc. de l'Il. de Fr.)

... A present li ensouffres
Cruelle zehanne en feu, flambes, et souffres.
(*Cl. Mar.*, *Tristes vers de Béroald*, éd. 1596.)

Mesmes la Terre au plus bas lieu assise
De flambtes est (comme le reste) esprise.
(*Id.*, *Mct. d'Or.*, I, II, éd. 1596.)

— Au sens moral, passion :

De paour que d'avanture la flambe d'enxevie et de despit bruste son ame. (JUVENAL, *Reigle monseigneur saint Benoist*, t. 24^{re}, éd. 1528.)

— Terme d'orfèvrerie, flamme :

Une salliere de cristal de roche, garnie d'un couvercle de mesme cristal, enchassé d'or esmailé, au hault duquel y a une flambe d'or enrichie de quatorze diamans et quatre rubis; à l'entour du dit couvercle y a quatre rubis et au dedans d'iceluy est taillé de relief, en iceluy est le sacrifice d'Abraham, avec neuf diamans et deux rubis. — prisé .iiii^e. escus. (1599, *Invent. de Gabrielle d'Estrees*, ap. Laborde, *Emaur*.)

Un verre de cristal fait en cloche, garny d'or, esmailé de rouge clair avec de grandes flambes. (Ib.)

— Le tis juune :

Flambes aussi dedans tes draps
Y mettre pourras bardiment.

(*Superfluité des habits des dames de Paris*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VIII, 295.)

Morv., Bessin, Guernesey, flambe, flamme. Argot, petite flambe, comme petite épée, couteau à l'usage des coupeurs de bourses; soldat de la petite flambe, comme soldat de la petite épée, coupeur de bourses.

FLAMBOIEMENT, -oyement, s. m., action de flamboyer :

Encores aveques ce le leur sembloit par fois dedans ce flamboyement de couleurs qu'ilz veissent puelles et dames et damoiselles ou chevaliers, selon ce que les courages de ceux qui la regardoient estoient affectez. (Perceforest, vol. III, ch. 34, éd. 1528.)

FLAMBOYEUX, adj., brillant comme la flamme :

Ayant haulte forcelle et gros yeux felles durement et flamboyeur. (G. CHASTELL., *Chron. du D. Phil.*, ch. LXXXV, Buchon.)

Semiramis demora vesve en la flamboyouse beaulté de sa jonesse. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., t. 6^e 72^{re}.)

FLAMBRE, voir FLAMBLE.

FLAMBECHE, voir FLAMESCHE.

FLAMBEGE, voir FLAMESCHE.

FLAMEIN, s. m., sorte d'étoffe de Flandre :

Avec ses complices ayant destinné aucuns marchiaus avec leur marchandises et plussiers bales de flamein sur la seigneurie de nontron chier sire le dux de Ostariche. (1373, Arch. Frib., 1^e Coll. des lois, n^o 69, f. 19.)

FLAMENGAILES, s. coll., les Flamands :

Il fut moult courchiez, et plus que d'autres, que le faite maniere de gens et villains Flamengailles avoir desconfit tant de hardis, bourgeois et vaillans hommes. (Récits d'un bourgeois de Valenciennes, p. 417, Keryu.)

FLAMENGE, - ange, - ainge, - anché, flam., adj. f., flamande, à la manière de Flandre :

Genevieve la Flamenge. (Liv. de la Taille de 1293, ap. Gérard, *Paris sous Phil. le Bel*.)

So feriront es nos flamauches.

(Grimr, *Ray. lign.*, 18772, W. et D.)

Perronelle la flamainge. Liv. de la Taille de 1313, Buchou.)

Pour .x. barres flamenges, complesses d'art et verrous. (1325, *Trac. ar. chât. d'Art.*, Arch. KK 313, f^o 62.)

— Fenestre flamenge, fenêtre à la façon de Flandre, fenêtre à jambages et saillie hors du toit :

Pour faire .iiii. fenestres flamenges. (1335, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3^e, f^o 293^{re}.)

Fenestres flamenges. (Ib.)

Le dit torsier est roont comme une tour, garni de plusieurs souages dorez, crenelez devers le haut, et la couverture est comme de tieule, et y a .iiii. fenestres flamenges. (1360, *Invent. du duc d'Anjou*, n^o 741, Laborde.)

Fenestre flamange. (1405, Arch. JJ 160, pièce 31.)

Morv., flamauche, flamange, s. f., fenêtre à jambages et saillie hors du toit.

FLAMENGEL, s. m., Flamand :

J'ai oi mais Flamengel.
(Poët. fr. ar. 1300, t. 1016, Ars.)

FLAMENGERIE, s. f., le pays de Flandre :

Si se parti le roy Edouart de Farnakes au il estoit logié et s'en vint a Monstreul et la se loga un soir, et l'endemain il vint et tout sou ost logier a la Flamengerie. (FROISS., *Chron.*, Richel. 264, f^o 11^{vo}.)

1. FLAMER, flammer, verbe.

— Neutr., flamber, brûler, être enflammé :

Ce fo et tans d'arbre florissent,
Fuelles, bosage, pré verdissent.
Et cil oisel, en lor latin,
Docement cantent au matin,
Et tote rians de joie flame.
(Perceval, ms. Mous, p. 152, Potvin.)

Après si tost com il l'entoise l'arc
Flame li fers, l'airs et li vents.
(Bex., *Troies*, Richel. 375, f^o 94^{vo}.)

Dame, dist lues, si me puint Dix salver,
Se jou devoit tes les jors Du flamer
dedens infer, ens la carte cruel,
Si ferai jou toute vo valenté.
(Hoon de Bord., 3896, A. P.)

Quant il par fu venus as loges et il lez vit ardoir et flammer. (FROISS., *Chron.*, II, 360, Luce, ms. Rome, f^o 80.)

Le fu qui aete flamer.
(Pastorale, ms. Brux., f^o 3^{re}.)

Une autre fait flammer l'ardant cercle d'anhaults,
Et l'autre fait coullir l'huile toute bouillante.
(Les Jours et Assauts faits et donnez a Luygna, Poës. fr. des xv^e et xvi^e s., II, 326.)

Non autrement qu'on voit une rouge comete
Flammer sans lanternent sans une nuit launte.
(Ross., *Les Poem.*, t. I, Harang. Bibl. etc.)

Ne voit on pas flammer longtemps sur le foier,
Leur forme terret, le chesne et le noyer ?
(Dr CHESNE, *le grand Mirair du monde*, p. 167, éd. 1587.)

On pise encores plus ce pouache de mer
Qu'on voit en pleine nuit si clairement flammer.
(Ib., *Sir. liv. du Grand miroir du monde*, p. 63, éd. 1588.)

de telle hostie aut'e ne flammont point.
(Le Blanc, *Geogr.*, f^o 89^{re}, éd. 1698.)

— Act. incendier :

Lui bruslerent et flammerent et mirent en cendres toutes maisons. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CXCVIII, Buchon.)

— Infin. pris subst., action de brûler, d'être enflammé :

Mais ils plussors aiment jus'au flamer
Et ja n'auroit garison de la flamme.
(FROISS., *Poës.*, Richel. 830, f^o 326^{vo}.)

— Flamant, part. prés., enflammé, flamboyant :

Donad lur pluies, grisille, fu flammant en lur terre. (Liv. des Ps., Cambridge, civ. 32, Michel.)

E flammantes ad les goes.
(S. Bradan, 1010, Michel.)

Vint uns drazzans flammanz par mer.
(Ib., 1017.)

Quant il oi la friente d'ens
Orrible e flammanz e fens
Lor sailli tost gate baee.
(Bex., *D. de Norm.*, II, 36218, Michel.)

Un vrai amant par loyalment amer.
Car tous est fais de lur ardant
Qui jus'cas n'ues va flament.
(GACQU. de MES, *Ym. du monde*, Richel. 2021, f^o 99^{re}.)

Ele tint onz brandon flament
En sa main destre.
(Bese, 3434, Néon.)

... et brandon flament.
(Ib., ms. Corsini, f^o 21^{vo}.)

La flamante face (du serpent). (GREVIN, *les Œue. de Nicandre*, p. 26, éd. 1567.)

Jay ven au ciel planettes et dragons
Aiant des queues flammans comme charbons.
(Les Jay ven.)

— Fig., ardent, brûlant :

Comme estoient leur cuer flament
E d'aler après Dieu hastieu.
(RECLUS de MOLLENS, *Miscerec.*, Richel. 13212, f^o 22^{re}.)

Com estoient lor cuer flament
Et d'aler après Dieu hastieu.
(Ib., *ib.*, Ars. 3442, f^o 203^{re}.)

ore aussi bien qu'adonques fu
Dient amors alimé si o fu
Dont aujourd'hui li vrai amant
En sont de soie amont flament.
(Covei, 17, Crapetel.)

Le nom de flammont donné au phénix
copière vient de ce mot.

Bourg, Yonne, Perruise et Morv., flammer, flamber.

2. FLAMER, voir FLIEMES.

FLAMEROLE, flamm., s. f., petite flamme, feu follet :

Sorciers et sorcieres, flammerolles, ou feux follets, et lubins ou devous, ou esprits qui cessent leurs mauvaises facons vers minuit. (Perceforest, vol. II, f. 134, éd. 1528.)

1. FLAMERON, flamm., s. m., petite flamme, lumière, flambeau :

Les diz drappiers et autres doient et sont tenus de aler entrer en euvre des le toutens du jour, des cairesnes prenant jusques a la Saint Remi, et de couvrir avec flameons, et continuer en l'euvre par tout le jour jusques a la nuit, et de la S. Remi jusques a cairesnes. (1372, *Ord.*, v, 595.)

Metter metel, matiers et autres metz.
Guisre, l'oton, charbons et flammeuses.
Pour me relaire plus grosse que jamais.
Nic. MAUROUS. *Courante de la cloche de Troves*,
p. 19. Ap. Michel. *Poés. volup.*

Tou Jard, Amour, tel flammeuses m'avaance.
Que si failloit au desir l'esperance.
Lors je mourrois quand plus j'aimeirois vivre.
V. LEFEVRE. *Est. vulg. de Fr. Peitrague*,
p. 36. (f. 1555.)

Bourg, Yonne et Perche, flambeon,
flammeron, marreau de bois à moitié
brûlé. Champ, flammeron, flammeche de
paille que le vent emporte quelquefois
très loin, dans les incendies. A Troyes,
c'est un charbon à demi cuit.

2. FLAMERON, adj., brillant comme la
flamme :

Et paens l'a saisi par l'abers flameron.
(Fute, en Esp., f. 23 r^e. Gautier.)

FLAMESCHE, flamèche, *flummesche, flum-
mesche, flummaise, flammaice, flammache, flum-
mesche, flammesque, flamoiche, flumiche, flum-
mege, flamoche, falemesche, falemesque, falemoteche, falemoteche, faumesche, s. f.*, gé-
néralement petite flamme, tandis que dans
la Langue moderne ce mot ne désigne que
la petite parcelle d'une matière combus-
tible qui s'élève en l'air tout enflammée :

In. xxv. lines in. xxx. n. en. xx.
Vil. Van flammes et flummasseor issir.
(Les Loh., ms. Moutp., f. 98.)

Vit an fumos et flumaches issir.
(La Mort de Garin, 1253, du Mérid.)

Vraiment tost font flamme, mais plus
tost refroidi-on en flammache. *(Job, p. 314,
Ler. de Limy.)*

La ha he en faumesche et en cendre
En mise.

L. NARBANT. *Mir. de N.-D.*, ms. Chartres,
f. 421.

Les flummesques et les tisons.
(Mir. de S. Eloi, p. 41. Peigné.)

Gardez vos draus de falemèches. *(The
Treatise of Walter de Bolesworth, p. 171,
Wright.)*

S. André disoit : Qui sui de fors cendre
et falmèches et loe et porreure ? *(1279,
LACHENT, Somme, ms. Chartres 371, f. 30 r.)*

Que sui je fors cendre et falmesque, loe
et porreure ? *(Id., ib., ms. Soiss., 210,
f. 76 r.)*

El vil les falemeschés montant aussi
comme fumee de fournaise. *(GILBERT, Bible,
Gen., xxxiv, ms. Ste-Gen.)*

Les flammesques de fu. *(Bib. hist., Maz.
322, f. 13 v. Flammeschés, Ib.)*

Fl. deint flumesches et coudre.
(Ibid., de S. Gen., ms. Exerat, f. 128.)

Mais nous ne pouvons compter flumes
Qui portent flummesches et flummes
Et sont draons et serpentelles.

J. LE FEVRE. *Mathéus, l. III, 563, Triportol*
Fayvalle, le flummeche. *(Catholicon, Ri-
chel, l. 1788.)*

Les flummesques de feu en saillirent,
d'otross. *(Chaban, Richel, 2646, f. 47.)*

Ars et destruis nous beaux pourres,
Comé la grant terre de Wasse.

Et mise en feu et en flummes.
*(Cron. de l'Art de l'Archev., 291, Bay. Moutp.
montant en l'hist. de la Belg., t. VIII)*

Afin que Dieu presere des flummes.
D'ender ton roy.
*(G. GRASLEANS, la Mort du roy Charles VII,
VI, 436, Kory.)*

— Torche, flambeau :

Chère a faire flummesches et candeilles. *(1395,
Lille, ap. La Fons, Gloss. ms., Bibl.
Amiens.)*

Deux coppons de flumiches employées
peut enfouir sur le rivaige de la ville ung
petit enfant que l'on avoit trouvé audit ri-
vaige. *(1471, ib.)*

— Banderole :

Les flummes des coffansons de l'eglise.
*(1444, La Bassée, ap. La Fons, Gloss. ms.,
Bibl. Amiens.)*

FLAMESQUE. VOIR FLAMESCHE.

FLAMESURE. VOIR FLAMISSEURE.

1. FLAMETE. — *ette, flamm*, s. f., petite
flamme :

De ses beaux yeux saillirent les flum-
mettes qui enflammeront mes yeux d'amour
ardant. *(Troilus, Nouv. fr. du XIV^e s.,
p. 212.)*

Il regarda Sodome et Gomorre, et veit la
flummette montant de la terre comme fumee
de fournaise. *(LE FEVRE D'EST., Bible,
Gen., xix, éd. 1534.)*

Une fournaise ardente jette toujours feu
et flummettes. *(CALVIN, Inst. chrét., IV,
15.)*

2. FLAMETE, *flamm*, s. f., sorte de lan-
celle :

Instrument tranchant, si comme rasoir
ou flummete. *(H. DE MONDEVILLE, Richel.
2030, f. 108 r.)*

Menues incisions a la flumete. *(Jardin de
saint, l. 27, impr. la Minerve.)*

La flummette, qui est instrument pour les
chevaux. *(JOCB, Gr. chir., p. 603, éd. 1598.)*

Cf. FLIEME.

FLAMETER, *flammeter*, v. n., flamber,
s'allumer :

Apréevant ja flammeter en vos es-
tumesles de ce bean lustre de navt entende-
ment. *(Alector, Ep. ded., éd. 1560.)*

FLAMEUS. — *eur, flamm*, adj., enflammé,
de flumite :

Ce champs est arrosé d'une rose flum-
meuse et sulphuree. *(Chose mem. escr. p.
F. Richer, p. 140, Cayon.)*

La comete qui luit

Aux fones raions flummes.

(IS. HEBERT, Mélor.)

Comme l'orfevre habile

Fait essay de l'or esmeuse,

Qu'il esprove et distille

En son fournaon flummeuse.

(GRASSIN, Ps., xvi, éd. 1614.)

Le soleil flummeuse

(GARVIS, Troude.)

Premier qu'autant de fois ce jumee de l'estone,
Tou du sein des eaux sa flummeuse couvone.

(HARDY, Meeste, acte I.)

— Fig. :

L'embryon ce papier d'une au laid flummeuse.

(F. PASQ., la Piece.)

1. FLAMICHE. *flamm*, s. f., espèce de

gâteau ou de galette qu'on fait cuire en
chauffant le four :

Ves la flonart, ou li s'en va :
Et si enporte une flumiche :
Tousz nous sert li de la briche.
*(Renart, Sorpl., var. des v. 220 r^e-21314, p. 232,
Chahaille.)*

On forment qu'il fera semer
Ni fera an'ouan flumiche.
(RETEL, de Bricherm., l. 209, Jub.)

Pristren une flumiche tant seulement en
la valeur de cinq deniers tournois. *(1382,
Arch. JJ 120, piece 218.)*

Il list certaines flumiches pour lui. *(Reg.
du Chât., II, 256, Biblioph. fr.)*

Varlez descendans d'un letre
Qui maton, formage et tartre
N'aportient ou flumiche,
Pomes, poires, blanche birche.

*(CIR. de Pis., Dit de la Post., Richel. 836,
f. 50 v^e.)*

Les Argippées prennent leur vivre d'un
arbre nommé Pontique, de la grandeur
d'un figuier, et portant fruit dans une coque,
gros comme une feve, lequel meur ils
espraignent dans leurs langes, et en font
sortir jus noir et espais, lequel ils appellent
Aschy, les le leichent ou bien le meslent
avec lait qu'ils boivent, et du marc font
flumiches qu'ils mangent. *(SALIAT, Herod.,
IV, éd. 1556.)*

Dans la Picardie on donne le nom de
flumiche à une sorte de galette faite avec
de la pâte de pain. On l'étend avec un
rouleau et on la met au four, tandis que le
bois brûle. On la retire, aussitôt qu'elle a
été fortement échauffée, puis on y met du
beurre dessus. Elle se mange en sortant
du four. Les Picards ont encore donné le
nom de flumiche à une tourte aux poi-
reaux, celle-ci diffère de la première en
ce qu'elle est faite avec la pâte de pâtis-
serie. *(ROQUEFORT, Note sur Le Grand
d'Aussy, Vie privée des François, II, 290.)*

Jura, flumisse, gâteau de maïs. Morv.,
flumisseuse, galette de sarrasin. Bourg.,
flumisseuse, galette composée de farine de
maïs et de seigle délayée dans le lait.

2. FLAMICHE. VOIR FLAMESCHE.

FLAMIDIAL, s. m., le plein air, la belle
étolie :

Au flumidial ne beoil li point manoir
par une nuit hors de la cité. *(BERSUIRE,
T. Liv., ms. Ste-Gen., f. 99 r.)*

FLAMINE, s. f., glaieul :
Gladidum, flumine. *(Gloss. lat.-fr., Bril.
Mus. Harl., 978, f. 26 r.)*

Sor cest rain croist la flumine qui al
non selonc le latin ensuivant le soleil.
Car quant le soleil lieve si s'acurve la
flumine, et quant il sostrait si se recolt.
(L'Arbre de la palme, Ars. 3167, f. 54 r.)

FLAMINGANT, adj., qui parle flamand :
Biens immenses situés dans la Flandre
flamingante. *(Coul. de Bergh S. Winoc,
Rubr. XIX, art. VIII, Nouv. Cont. gén., t.
530 r.)*

FLAMON, s. m., flammeche :

Que li fus estich, n'y rouest flamon
(Geste des ducs de Bourg., 537. Chron. belg.)

FLAMIR, *flasmir*, verbe.

— Neutr., se dessécher :

— Marcidum facere, faire *flamir*. (*Gloss. lat.-fr. de la fin du XV^e s.*, Scheler.)

— Réfl., se dessécher :

— Marcescere, se *flamir*. (*Gloss. lat.-fr. de la fin du XV^e s.*, Scheler.)

— Part. passé, *flami*, desséché :

— Marcidus, *flami*. (*Gloss. l.-fr. de la fin du XV^e s.*, Scheler.)

— Enflammé :

— Las l'or est sa pièce *flami* (du mauvais riche) du il metoit sa cure toute.
(*REGLES DE MOLLERS, Miserere*, Richel. 23111, f^o 235^u.)

... Or est sa pance *flamie*.
(*ib.*, Richel. 15212, f^o 26 r^o.)

D'orgueil eobrase et *flamis*.
(*WATRIQUET, Dit des .iij. sieges*, 639, Scheler.)

FLAMISSABLE, adj., qui se dessèche :

— Pourrissable, *flamissable*, qui tost et legierement se flauoit ou pourrist. (*Gloss. lat.-fr. de la fin du XV^e s.*, Scheler.)

FLAMISSABLEMENT, adv., en se desséchant :

— Marcessibiliter, *flamissablement*. (*Gloss. lat.-fr. de la fin du XV^e s.*, Scheler.)

FLAMISSEUR, *flamissure*, *flamesure*, s. f., sècheresse :

— Plein de secheresse et *flamissure* ou flattrissure, plein de secheresse et *flamisseure* ou flattrissure. (*Gloss. lat.-fr. de la fin du XV^e s.*, Scheler.)

— Fig., désignant le feu de la concupiscence :

— De casté en lu d'argent
Diapré sas mouement,
Por le peur de le *flamisseure*.
C'on oomme le fu de luxure.
(*Renart le novel*, 3343, Méon.)

FLAMMAGE, voir FLAMESCHE.

FLAMMASCHE, voir FLAMESCHE.

FLAMMASSE, voir FLAMESCHE.

FLAMME, *flaïme*, s. f., 'graisse' que l'on recueille sur le bouillon :

— Nul ne mettera en sa chandelle point de saing, de burro, de *flaïme*, de cien de mesveicher ne de cien d'Espaigne. (1403, *Stat. des Chaudel.*, Orlé., VIII, 599.)

— Point de sain ne de butte ne de *flaïme*.
(*ib.*, p. 597.)

Cf. FLAMBAIT et FLAMBET.

FLAMMEER, voir FLAMOIER.

FLAMMER, voir FLAMOIER.

FLAMMEROLLE, voir FLAMEIOLE.

FLAMMERON, voir FLAMERON.

FLAMMESCE, voir FLAMESCHE.

FLAMMETE, voir FLAMETE.

FLAMMETER, voir FLAMETER.

FLAMMEUS, voir FLAMEUS.

FLAMMICHE, voir FLAMICHE.

FLAMMIERE, s. m., flambeau ?

— Un *flammiere* d'arain, six souz. (1347, *Inv. de J. de Presles*, Bibl. de l'Éc. des ch., XXXIX, 107.)

FLAMMOYER, voir FLAMOIER.

FLAMOICHE, voir FLAMESCHE.

FLAMOIER, *flammoyer*, *flammeer*, v. m., flamboyer :

— Voit ces grans houles *flamoier*
En l'air pour son corps geroier.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f^o 22 r^o.)

— Les feux que nous voyous *flammoyer* et rebuire. (LE PLESSIS, *Eluq. d'Arist.*, Ep., éd. 1553.)

— *Flamouant*, part. prés., flamboyant :
— Sauvages regart et *flammeans*. (BRUX. LAT., *Pres.*, p. 204, Chabaille.)

FLAN, voir FLAON.

FLANDE, voir FLAMBLE.

1. **FLANCART**, adj., des flancs :

— Apres doit lever les deux neuls, qui se prenaent entre le col et les espauls; il y en a deux autres qui se prenaent aux flancs, et pour ce on les appelle *flancars*. (DU FOUILLE, *Veil.*, ch. XLIV, éd. 1585.)

2. **FLANCART**, s. m., pans de fer découpés qui défendaient le dehors de la cuisse ; armure protégeant les flancs du cheval de bataille :

— Ledit Philibert fourra un homme de trait a cheval, habillé d'une brigandine ou courset feultu aus costes, a la maniere d'Allemaigne, zorgrin, salade, *flancars*. (1475, *Déclaration des batailles d'Ostun et de Montcens*, Arch. Côte-d'Or, B 11724.)

— Et des quatre chevaux, deux du service pour la guerre, dont l'uu arroit le devant de bardes avec le chaurain et les *flancars*. (*La vraye Hist. des troubles*, f^o 159 r^o, éd. 1574.)

— Les hommes d'armes seront armez... de curache complete, salade a baviere, barbuce ou armet de gorgent, *flancars* et tantes. (LA COLOMBIERE, *Th. d'honn.*, II, p. 426, éd. 1648.)

FLANCEL, voir FLAONCEL.

FLANCHE, *flanke*, s. f., flanc :

— Isorie, la suere le roy, le soleil sovent visiter e conforter, e si fust très bele e gentille danoïsele ; e aperceut qu'il fust playé en la *flanke*, e ly pria pur amour que y l'a dist coument ou non e de quelle terre fust e en quelle manere fust playé. (*Fouly. Filz Warin*, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 102.)

— Si ou les frappe des mains ou du doy (les bœufs) sur les *flanches* qui sont empires les hanches de derriere, ilz sonnent comme unz labour. (FRÈRE NICOLE, *Trad. du Livre des Prouffiz champ. de P. des Crescens*, f^o 106 v^o, éd. 1516.)

FLANCHE, s. m., couverture et ornement des rideaux d'un lit :

— Iceulli Parmentier dist que le temps estoit cler et bel pour aler au trepant querir *flanchiaux*. (4369, Arch. JJ 100, pièce 405.)

FLANCHIERE, s. f., pièce de la housse qui couvrait les flancs d'un cheval de guerre :

— Tout baillié audit armerier pour faire un hernois de cheval; c'est assavoir *flancherie*, picierre, banuierre et pannoncel. (1352, *Compt. de La Font.*, Donet d'Arcey, *Compt. de l'argent.*, p. 144.)

FLANCHER, s. m., diminutif de flanc, partie du corps entre le ventre et la cuisse :

— Iceulli Colart, en soy virant et tournant, y ataint ou *flanchel* de son ventre d'un petit coustelet. (1387, Arch. JJ 130, pièce 185.)

— Partie du bouf en dessous de l'animal, entre la tranche grasse et la poitrine ; encore usité en terme de boucherie :

— D'un mouton, le *flanchel* est ce qui demeure du quartier de devant quant l'espaule en est levee. (*Ménagier*, II, 87, Biblioph. fr.)

— Trente deux longes de veau, un mouton, deux *flanchez* et douze livres de gresse. (1341, *Arch. hospil. de Paris*, II, 93, Bordier.)

— Bourg, Yonne, *flanchet*, viande provenant du flanc des animaux de boucherie.

FLANCHIERE, s. f., pièce de la housse qui couvrait les flancs du cheval de guerre :

— Unes couvertures, une *flanchiere*, unes picierres, et une tunicle de verveil,.... picierres et *flanchieres* de samit, des armes du roy... Item *flanchiere* et picierres. (*Invent. d'armesures*, ap. Duc., *Armatura.*)

— Sorte d'armure :

— Apres issi li contes d'Erminac, qui avoit bien huit cens hommes d'armes, de quoy il y en avoit bien trois cens couvers que de haubergeie, que de *flanchiers*... (*Ystorie et Chron. de Flandres*, I, 389, Kervyn.)

FLANCHIR, voir FLECHIR.

FLANCOR, s. m., flanc, côté :

— Puis ceoit l'espee au seustre *flancor*.
(*Ronsseu*, p. 54, Borelhou.)

FLANDOLLE, voir FRANDOLE.

FLANDOUER, voir FRANDOUR.

FLANDROISE, s. f., chausse à la façon de Flandre :

— Le harnoys de jambes et de pié sera fait de chausse de maille ou de *flandresques* d'escalce. (*Habits des gens de guerre*, Richel. 1907, f^o 83 r^o.)

FLANET, s. m. ?

— Et est le fretel dudit convellec d'un hyaume, a un timbre sur lequel a un *flanet* plat, qui est de l'uu des costez esmaille a un escu de noz armes, et de l'autre a un escu des armes de Braultfort (1360, *Invent. du duc d'Anjou*, n^o 342, Laborde.)

FLANET, voir FLAONNET.

FLANGE, s. f., flan :

— Est deuz au grant pieux une *flang* entiere a corues, garnie d'oignons, bien fete et honorablement. (*Racionale de S. Claude*, f^o 27 v^o, Arch. Jura.)

— Le mardy et le jeudi de toute la kareme doit le diet reverent pere la paste pour

faire les flanges. (G. de SEYTRIERIERS, *Man. adm.*, ap. Ferrou-Montcaillard, *Hist. de l'ab. de S. Claude*, II, 281.)

Le chantre et le prestre de la grant messe preignent ung chacun une flange entiere a cornes et a oignons. *Id.*, *ib.*

Faire les flanges. *Of. clausl. de S. Oyan*, I, Genin.)

Une flange entiere a cornes, garnie d'oignons, bien faicte et pondablement. *Id.*

FLANGIBLE, VOIR FRANGIBLE.

FLANGIER, VOIR FLECHIER.

FLANGIR, VOIR FLECHIR.

FLANKE, VOIR FLANCHE.

FLANNENGE, VOIR FLAMENGE.

FLANNIER, VOIR FLAONNET.

FLANNIERE, s. f., celle qui flâne :

J'en sai bien une, une esorte flanniere. Et n'aïlle aucun en rechercher plus loin. (DORLEET, *Poés.*, p. 64, Jousaust.)

On trouve au commencement du XVII^e siècle :

De flanneries, de moquerelles. (Vers 1609, *Les Ballets des arades du monde*, Var. hist. et lit., III, 187.)

FLANQUADE, s. f., attaque de flanc :

Les troupes ne se suivoient pas de droit fil, ains comme en biais, afin de faire voir a chacune des troupes dedans le chemin de Fontenay, craignant que l'uygaillard en feist marcher quelques troupes par ce costé la, pour leur donner quelque flaquade. (*La vraie Hist. des troubles*, t. 491^{re}, éd. 1574.)

FLANQUE, VOIR FLASQUE.

FLANQUIER, adj., de côté :

Il n'y a point de portes flanquieres, car le roc environne le comble de l'Eglise de chacun costé. (*Descr. de l'Ethiopie*, p. 67, ap. Leon, *Descr. de l'Afr.*, éd. 1556.)

FLAON, *flan*, *flon*, s. m., pièce de métal propre à monnayer, morceau coupé de la grandeur, de la rondeur et à peu près de l'épaisseur des espèces à fabriquer :

Jehan de Guiner, ouvrier de monnoye, a este prins et empris-onnés pour suspicion d'avoir ouvré flans de monnoye qui n'estoient pas de bon aloi. 1376, Arch. JJ 110, pièce 215.)

Pour cent et cinq marcs de flans blancs prests à monnayer en icelle monnoye. 1405, *Ord.*, t. IX, 88.)

En la maison duquel n'esté trouvé grant quantité de ladites faulx monnoye, avec certains faux fers et autres outillz à monnayer, et plusieurs flans d'icelle faulx monnoye. 1417, *Ord.*, t. X, 406.)

FLAONCEL, *flanuel*, s. m., dimin. de flan :

Il y a caufiers et onbloes.

Gouers, tartes et flaconcauz.

(*Quartel*, Richel. 146, f. 324.)

Flanccaule de croste-mie sucrées. Ménager, II, 109, Biblioph. fr.)

Flancauz sucrés. (*Id.*, II, 92.)

FLAONNET, s. m., dimin. de flan :

Tartes, pastez, flonnetant (1357, *Reg. du*

Chap. de S. J. de Jerns., Arch. MM 28, f. 67^{vo}.)

FLAONNET, *flanmet*, *flanet*, *flannet*, s. m., dimin. de flan :

Rous pains, flannes et tartelottes.

(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f. 86^{re}; Scheler, I, 92, 181.)

Pastez et flaconnes. 1397, *Bail*, Arch. MM 31, f. 243^{re}.)

Auquelz compaignons icelui Grissard donna la moitié d'un oison et des flannes. (1445, Arch. JJ 168, pièce 381.)

Flanel, I, artocaseus, broi, flaneson. (1464, J. LAGADEUC, *Catholicon*, éd. Anfr. de Quoetqueuran, Bibl. Quimper.)

Quant j'a tiens une tartelotte. I a flanel ou ca esse mizean. (*Farce de Jehnot*, Auc. Th. fr., I, 294.)

Il haysoit les femmes et les salades comme poison, les flannels, les tartelottes. (DES PER., *Nouv.*, XIX, La Monnoye.)

Champ, Troyes, flanel, espèce de petite tarte.

Nom propre, Flanel.

FLAONNIER, *flanier*, s. m., celui qui fait des flans :

Wistarses devint flanniers

Et esmentiers et basteliers.

(*Wistarses le Moine*, 1817, Michel.) Impr., flanniers.

Symon le flonnetier. (436, Arch. JJ 70, f. 58^{vo}.)

FLAPIR, *flappir*, *foupir*, v. a., friper; fig., faner, bêtrir, abattre :

Toute la garnison qu'en cest ostel souloit tant comblement abonder est par ce cas flappie et terrie. (LOUIS XI, *Nouv.*, II, Jacob.)

Que seroient les desesperiez par maleur abattus se je ne les aydoie et lodoie la main resuscitant leurs coraiges perdus et leurs volours flapis. (M. LE FLANCK, *l'Estrif de Fort*, t. 10^{ve}, impr. Ste-Genev., OE 569.)

Je cray que vous n'avez autresfois ou parler des bons tours que me firent les moynes de Cuzand, quand j'y fus a la my août mener la fleur de ce bourg, et comme ilz renvoyerent quinze jours apres vos cousines et ma seur, sentans leur corduan a pleine gorge, et le marquin d'une lieue et si fapies qu'il les fallut mettre un mois en mie devant qu'elles eussent repris leur ply. (DU FAILL, *Prop. rust.*, p. 134, Bibl. elz.)

Ou ne void plus ces grands chappons

Rouges, carrez, fourrez et roods.

Ces quatrechevez d'aune de large.

Noirs et fapiez, a double estage.

(*Playsant blason de la teste de vos*, *Poés. fr. des*

XV^e et XVI^e s., XIII, 18.)

On trouve encore au XVII^e s. :

En me criant - Vilain, tu fapies tout mon finge.

(SCAUXON, *Jodelct.*)

Centre de la FR. et Annis, foupier, chiffonner, friper. Dauphiné, flapi, bêtri.

FLAQUER, v. n., former une flaque :

Il sans se soucier

Si elle foit (la neige), et flaque au creux de son

soulieu,

Il vous passe au travers.

(GAYON, *Plais. des Champs*, p. 260, éd. 1604.)

L'un coute comme il sent flaquez dans sa semelle. L'eau du marais, qui faict que la plante lay gelle. (No., *ib.*, p. 271.)

II-Norm., vaitée d'Yères, flaquez, flouquer, clapoter.

FLAQUESSE, VOIR FLACHESSE.

FLAQUIR, VOIR FLACHIR.

FLAR, VOIR FLAIR.

FLARANT, VOIR FLAIRANT.

FLARER, VOIR FLAIRER.

FLARIANT, VOIR FLAIRANT.

FLARIER, VOIR FLAIRIER.

FLAS, VOIR FLAT.

FLASART, VOIR FLASSART.

FLASCHET, VOIR FLACHET.

FLASCO, VOIR FLACHET.

FLASCONNET, VOIR FLACONNET.

FLASKE, VOIR FLACHE.

FLASMIK, VOIR FLAMIK.

I. FLASQUE, *flacque*, *flanque*, s. m. et f., chacune des deux pièces d'un affût, selon la définition de l'Académie :

Arquebuses garnyes de flasque, calibre et pouldre. (1535, *Prêt d'armes aux habitants*, Arch. mun. Avallon, BB 4.)

Une flasque de kesne de XIII pies de long. (*Tit. de 1539*, Bêthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.) *Flacques*. (*Id.*)

Que... vous nous fournissez jusques a quatre cens harquebuz garnis de leurs flasques et pulverins et cinq cens corselets. (1557, *Lett. de Henri II aux bourgeois d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, II, 648.)

Pour faire quatre entretroises aux flasques d'un canon. (1362, *Dép. de deux jur.*, Arch. Gir.)

Les ennemis meurent le feu aux flasques et les bruslerent, de sorte que les dites pieces furent mises sur le ventre. (M. DU BELLAY, *Mém.*, t. 510, éd. 1582.)

Noz harquebuziers, qui estoient en garde sur le portail, pourvoyent a ceey, tirans si souvent la ou ils entendoient le bruit, qu'ils leur firent abandonner le pont; et fut trouvé le matin beaucoup de sang et quelques flasques des leurs brisees. (B. DE SALIGNAC, *le Siege de Metz*, p. 548, Michaud.)

Un grand nombre d'affuts, flasques et rouages d'artillerie. (*Id.*, *ib.*, p. 559.)

2. FLASQUE, VOIR FLACHE.

FLASQUET, VOIR FLACHET.

FLASSARDE, *flassarde*, *flassarde*, *flaisarde*, *flaissarde*, s. f., couverture :

Convenoit le plus de nous faire peneaux de vielz pourpions ou de vielles flassades, qui avoit les poyois, pour mettre dessus nos selles et sengler dessus nos sengles. (J. LE BEL, *Chron.*, I, 71, Polain.)

Leurs chevaux estoient couvers de flassards en maniere de bas. (*Trahis de France*, p. 142, Chron. belg.)

Pour VII. flassards, .vi. pour le paller nier, et une pour le mesagier, contenant-

chasseuse *flassarde*. II. ames val. III. III s. (1436, S. Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Flassarde de bloueq. (1448, *ib.*)

Mettez sus le fait, art, labour et exercice de draperie de layne et de soye, de *flassade*, eschallons, barragans, chapelleries. (1498, *Ordl.*, XXI, 103.)

Aucuns l'appellent vache de mer, (la raie au bec pointu) les autres pour sa grandeur *flassade*, c'est à dire couverture de lit. (L. Joub., *Hist. des pois. de Rond.*, XII, 7, éd. 1558.)

FLASSADIER, s. m., ouvrier qui fait les *flassades* ou couvertures de lit :

Jehan Porquier, *flassadier*. (1471, Arch. JJ 197, f° 83 v°.)

FLASSAIE, - aye, - oie, - oye, *flacc.* *flais*, *flauss.*, *flac.*, *flouss.*, *fless.*, *floue*, s. f., sorte d'étoffe grossière, couverture de laine ou coton :

Lodix, *flassaie*. (*Dict. du père Labbe.*)

Qui par son filz faisoit donner la *flaccio* à son pere qui estoit povres. (*Compos. de la s. script.*, ms. Monmerqué, t. II, f° 54 v°.)

Pour 8 *flouces* dont les fardians furent couvers de sus la toille. (1316, *Compt. de Geoff. de Fleuri*, Douât d'Arceq, *Compt. de l'argent.*, p. 70.)

Une *floussie* pour enfander la salle. (*Compte* de 1333, Arch. nat.)

..II. paires de baschones et .II. *floussies* pour porter pain de bouche. (*Compte de l'hôtel des R. de Fr.*, p. 253, Douât d'Arceq.)

Le tonlieu des *floussies*. (*Cart. de Logny*, Richel. I. 9902, f° 216 v°.)

Estre vestus de burel ne de *floussie* (*L'Orloge de sapience*, Maz. 1134, l. 1, ch. 10.)

Des *floussies* d'Aurillac étaient apportées à Provins par les marchands auvergnans. (*Enquête* de 1388, appartenant à M. le docteur Max. Michelin, ap. Bourquelot, *Foir. de Champ.*, I, 240.)

Une coudre et .i. cussin de plume, une viez coupepointe, une viez *flaccie*. (Déc. 1397, *Invent. de meubl. de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Qu'il soit couvert d'une grosse *floussie* de laine. (FRÈRE NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 95 v°, éd. 1516.)

Pour acheter des *floussies* pour couvrir les povres dudit hospital. (1407, *Test. enregistrés au Parl. de Paris*, Tuley.)

Ainsis le tient, ainsis *Fessaye*,

Ainsis les yeulx d'une *floussie*

Ly œuvre par son pieux plour.

(E. Desbar., *Poés.*, Richel. 810, f° 515 v°.)

Touttes avoient le visage de plaine, les cheveux noirs comme la queue d'un cheval, pour toutes robes une vieille *floussie* tres grosse d'un lien de drap ou de corde liee sur l'espaule, et dessous ung povre roquet ou chemise pour tous paremens. (*Journ. d'un bourgeois de Paris*, an 1427, Michaud.)

Longieul ou *floussie*, lodex. (1464, J. LAGABEUX, *Cathol.*, éd. Aufferet de Quoëllequeuran, Bibl. Quimper.)

Quatre colliers à chevanlx garnis de trebets et de *floussies*. (1486, *Inv. de meubl.*, Arch. Aub.)

(Povreté) ne est couverte que a moitié d'une *flesoie* faicte de tenves palletaulx.

(BOCCACE, *Nobles math.*, III, 1, f° 51 v°, éd. 1515.)

— Ce mot a été employé au fig. comme *lourdier*, pour désigner un lourdard :

Flassage, v. l. Louriant, balourd (LEROUX, *Dict. com.*, éd. 1786.)

FLASSAIRE, s. f., sorte d'étoffe grossière et de couverture :

Li caitis rois s'en va fuiant.

Une piece d'anne *flassaire*

Trouva qui li fu necessaire,

les genous jusk'à la boundine.

Voie mie jusk'à la poitrine.

Pe de la *flassaire* couvriers.

(J. DE COUSI, *Magnif.*, ms. Casan. v. 1. 10. Scheler.)

Qu'il n'ot fors la povre *flassaire*. (ib., *ib.*, v. 199.)

Lodix, *flassaire*, couverture. (*Catholicon*, ms. Lille 369.)

FLASSARDE, voir FLASSADE.

FLASSART, *flasart*, *flaisart*, s. m., couverture de lit ou de cheval :

Ara vieste maiteie viese quirie

Et maite *flassar* trainant par les cors.

(*Serventis* du XIII^e s., p. 9, éd. 1827.)

Flassars et nales. (1362, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pour .II. *flassars* à lui acates pour couvrir les levans. (*Compte* de 1373, Arch. mun. Valenciennes.)

Pour un double *flassar*, dont on couvry lesdis penniers. (1397, *Depenses*, etc.). Ann. de la Soc. de l'Hist. de Fr., 1864.)

Leurs vestures estoient de gros bureaux et gros draps, de tels ou paraulx que on fait les *flassars* des chevanlx. (FROISS., *Chron.*, XV, 290, Kerv.)

En icelle escuyrie y a bien trente hommes à ceste cause, et chascun selon son estat, les valets de corps nettoient les chevanlx d'estriles et de *flassars*. (OL. DE LA MARGE, *Etat de la Maison de Charles le Hardy*, Du second estat, Michaud.)

FLASSAY, s. m., sorte de couverture : Suplex, allemens d'ostel, ou *flassay*, ou fauciez. (*Gloss. de Salins*.)

CF. FLASSART.

FLASSER, *fluequier*, v. a., abattre :

Et les Swiears ont *flaxsié* les bois, affin que lesdises compaignies n'entrassent mie en leurs pais. (J. DESFAVELOT, *Chron.*, p. 432, Borenet.)

Dix neuf quesnes, dont l'un a esté *fluequier* pour couvrir les costez du pont Nohel, pour ce que les autres y estans estoient pourris. (1497, *Compt. faits p. la ville d'Abbev.*, Richel. 12016, p. 110.)

FLASTRE, voir FLESTRE.

FLASTREE, adj. f., désigné une sorte de rage propre aux chiens :

La hierce rage s'appelle *flastree*, par ce que le mal est dedans les boyaux, qui se fait retirer de telle sorte, qu'ils sont si plats qu'on les perceroit avec une aiguille. (DU FOUILLOUX, *Rec. pour guarir les chiens*, éd. 1592.)

FLASTRE, *flatre*, v. a., marquer d'un fer chaud, flétrir :

Pour ledit cas fut pillorie et mitré, et puis *flastré* au front. (*Chron. scand.*, p. 283, éd. 1620.)

Toute incision de membre comme essorrier, couper joint, *flastrer* au visage, sont exploits de justice. (*Cont. de France*, f° 292 v°, éd. 1517.)

Flatre au front d'une lettre chaude. (Nicoi, *Thes.*)

On lit dans Furetière :

Flatre, v. act. Vieux mot qui signifie marquer d'un fer chaud. Autrefois on marquait les criminels d'une lettre au front avec un fer chaud ; ce qu'on appelloit *flatre* ; et maintenant on dit qu'un criminel est condamné à estre *flatre* d'une fleur de lys sur le dos, quand on le marque d'une fleur de lys, qui est le supplice des coupeurs de bourse. On dit encore à présent, *flatre* un chien, quant on lui applique un fer rouge après avoir esté mordy d'un chien enragé, dans l'imagination qu'on a que cela preserve de la rage.

FLASTRIER, v. a., marquer :

Tous ceulx des bailliaiges sont tenus apporter toutes leurs mesures *flastrier* aux mesures d'Anbigny. (1307, *Prée. de Fouilly*, Cont. loc. du baill. d'Amiens, l. 300, Bouthors.)

FLASTRIUR, voir FLASTIR.

FLAT, *fluit*, *flar*, *flas*, *flout*, s. m., coup violent, soufflet, tape :

Lors li eust donné un *flat*

L'autre, s'en li vovist soifrir.

(*Perceval*, ms. Montp. ff 249, f° 36 v°.)

D'un tronçon d'une lance lui a donné tel *flac* que lui deus li degere.

(*Roman d'Alis.*, f° 647, Michelant.)

J'ai en pense que je te roise

Doner de ma pate tel *flat*

Qu'à terre l'abatrat tel plat.

(*Beaum.*, *Reu.*, IX, 498, Martu.)

Est ne porra donner .i. *flat*

Dont afoier estre porrae.

(*Vie des Pères*, Ars. 3644, f° 155 v°.)

En l'esu li donne .i. double *flat*

qu'il li feot en double partie.

(*Arch. li bias*, 2712, Foerster.)

Lors hauce la panure, si li doue tel *flat* qu'il l'abat tel roucin a terre. (*Lancelot*, Richel. 754, f° 22 v°.)

L'on feri sus l'esu, qui estoit de quartier, que li et le cheval à fet jus trebucher. Si grant *flat* a leu que le est li trebucher.

(*Quon de Natone*, 8147, V. P.)

— Fig., chute, décadence :

Mais cheuns ki est a esse

Doit penser de sa mal esse.

Li quant e-t-ea meillier estat

Penser de mine et de *flat*.

(S. Louart et *Compt.*, 1394, Lnat.)

— Bruit d'une chose qui tombe lourdement, chapelotement :

Des en lève va li gloz rendant.

Au cheur on fait un *flat* si tres grant

Qu'uns grans cheustens n'en fetent mon tant

(*Monage Guillaume*, Richel. 774, f° 201 v°.)

Si grant *flat* print que li terre a croslee.

(*Gaydon*, 9206, A. P.)

Car un chair dona grant *flat*,

La le leissa loutens et nat.

(HOEY DE MEI, *Le Tornoiment Antierist*, Richel. 25407, f° 233 v°.)

Quar contre terre grant flat done.

(*Urom le Gal.*, 1686, Stengel.)

E, si je su gros e gras.

Si me dirra asun en cas :

Dieu ! come cest drier grant flaut

En une lenzayne, s'il cheit de haut !

(*Le Jongleur d'Ély*, Montaiglon et Baynaud. *Fabl.*, II, 254.)

Es fosses sont cheu, si Av. si. XXXIII.

Et trest moult grant flac.

(*Civ.*, du *Guercin*, 1945, Charrière.)

Le grant sentant le coup de la mort cella unz cri si tres horrible que a l'ourz estoit espouvantable, et cheut mot par terre; au cheoir qu'il fist prist si grant flac, que a l'ourz sembloit unz gros arce qui fist abattu. *Gerard de Nevers*, II, XIII, éd. 1725.)

— *Flac* est aussi une onomatopée exprimant le glouglou d'une bouteille :

Et ma bouteille a fait flac.

(*Objet*, S. *Christophe*.)

A un flat, tout a flat, d'un seul coup, tout à coup :

Les III. en giete contre terre a un flac.

Si durement, pres a'out les membres pas.

(*Meschans*, 3988, Jonck., *Guill. d'Or*.)

L'eau entroit dedans par la passee tout a flac. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5083, f° 149 v°.)

— A flat, à tas :

Et alloyent tout comme vent, peccent comme ilz avoyent de costume avoir sur le camp des François moutons a flac pour faire des carbonades. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 139 r°.)

— A flat de, à force de :

Si avoit il (du feu), voire du feu de vertus qui par force de fortune ne pouvoit estre estainct, et du feu ensulphure, que ses gens, a flac de vin et d'eau que sur lui expandirent, a toute peine amoirrent. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 133 v°.)

Wallon, a flache, en quantité, en abondance; namurois, a flache. Guernesey, fllas, coup de vent, le bruit d'un arbre, d'un pan de muraille qui tombe.

FLATE, s. f., mettre en flate, tromper :

Il est flatez en grant barate.

Qui tantes ens a nos en flate.

Et qui les plus contes assote.

(*Chenart*, Suppl. v. 220, Chabaille.)

FLATELER, v. n., battre des mains :

Il fa corsie fiert la boche

Et o l'autre des mains flatele.

(*Tristan*, I, 3766, Michel.)

FLATELET, s. m., sorte de poisson, le flét :

Est et passer, quem Belgica nominat Ein heilbut, oft rebhut. G. flatelet, Germania Ein heilsbut, Angli. a hallibut. (JUN., *Nomencl.*, p. 56, éd. 1577.)

FLATEMENT, *flat.*, s. m., flatterie, action de dénigrer la vérité :

Chascun, qui'en vant le flatementz

A par de son seulement.

(*Grat.*, *Ray. lun.*, 181, J. W. et D.)

Tant importunement ilz le Turc par l'ombie flatementz. (LE MAHIEU, *Log. des Français*, ch. III, éd. Lyon.)

Voyla meuble de grand a grand la flatterie est commune comme parmy les peus, encor que ces propos fissent plustost du vray que du flatement, a cause de leurs raires valeurs. (BRANT., *Gr. Cap. fr.*, M. de Guise, IV, 200, Leflamme.)

— Action de caresser :

Flattement aux chevaux. (JUN., *Nomencl.*, p. 250, éd. 1577.)

Mort., flatement, flatterie.

FLATER, verbe.

— Act., jeter, précipiter :

Et les flatoit hors du razel. (JOINVE, S. Louis, LXXVII, Wailly.)

— Neutr., être renversé :

Qu'a la terre flater le fist.

(*Ren*, 3^e p., 8312, var. *Andrieux*.)

Sainte Eglise flate et chancelle

Sz Dieus ne garde sa nacelle.

(*Tabl. d'Or.*, Ars. 5069, f° 160^v.)

FL. FLATIR.

FLATEREAU, *flat.*, s. m., dimin. de flateur :

Aucuns bizolz ou flaterreuls. (FABRE, *Rhet.*, f° 40 r°, éd. 1521.)

A monde a moult de flaterreaulz. (R. GOUY, *Le Livre des lous rousseaus*, ch. VII, éd. 1525.)

Jueneurs, joneurs, detraeteurs, flaterreaulz

Sont eslevez et bien entretenez.

Au temps qui count.

(*Reg. de Collevin*, *Rondeaut*, XXV, Bibl. elz.)

Sus banit fluet, sus flaterreau.

(*Ch. Fontaine*, *Resp. à Ch. Huot*, dans les *Œuv. de Marot*, éd. 1731.)

Comme l'our voudrent faire accroire quelques flaterreaulz de legistes. (PASQUIER, *Pourparler du Prince*.)

— Adj. :

Ils amandont d'infinis epithetes flaterreaulz. (TABOURT, *Bégarreries*, preface, A II r°, Paris, Jean Richer, 1584.)

FLATERRESSE, -eresse, *flat.*, flateresse, fém. de flateur :

Ce sont flateurs et flateresses, qui dient mal d'autrui a leurs seigneurs, quant ilz savent que leurs seigneurs les hayent. (*Molius*, f° 31^r, ap. Ste-Pal.)

Flaterresse, adularit. (*Gloss. gall-lat.*, Richel. I, 7684, f° 55^v.)

Paroles flaterresses constumierez sont agreables. (G. CHASTELLAIN, *Etp. sur l'Écrité*, VI, 397, KOTYB.)

Comme sa voix flaterresse

L'ame du corps se sont oster.

(*Boes*, *Œd.*, Œ. *etrache*, II, 447, Bibl. elz.)

Valpité glasse flaterresse.

Et pigne et mord comme un serpent.

(*J.-A. de Bavi.*, *les Mmes*, I, I, f° 11 r°, éd. 1619.)

D'une flaterresse apparence. (LARIU., *Escal.*, prof., Anc. Th. fr., VI, 95.)

De quell' oreille Dieu prend les phrases flaterresses Desquelles ces papeus flechissoient leurs mastresses. (P. ARIBON, *Trag.*, II, Bibl. elz.)

La prosperité est comme un venin emielle, donne et flaterresse, mais tres dangereuse. (CHARRON, *de la Sagesse*, II, 7, éd. 1782.)

I. FLATEUR, s. m., flatoir, gros marteau pour battre les flans :

L'on est accoustumé en ladite seigneurie de Richebourg user de poids, blanches mesures et aucuns flateurs de la marque d'icelle seigneurie et non d'autres. (*Cout. de Richebourg*, XX, Nouv. *Cout. gén.*, I, 303.)

2. FLATEUR, s. m., ménestrel :

En celluy temps le roy Philippe fist chasser loiz genceurs, flateurs, balletours, tout telle maniere de gens qui ont grant (sic) douz des grants seigneurs. (JACOMIN BRSSON, *Chron. de Metz*, p. 4, Michelant.)

FLATIR, flacir, flatir, flastrir, flachir, verbe.

— Act., lancer, jeter, jeter à terre, renverser, avec un rég. de personne ou d'être animé :

Si Farant tot saisi

Et abatu et a terre flaté.

(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 47^v.)

Dedens la chartre les a tristesons flatés.

(*Car. le Lab.*, 2^e chans., v. P. Paris.)

Le baron foute en la chartre flatir.

(*Id.*, xxx, p. 57.)

Le moine pent, a terre le flaté.

Por un petit que nel crevast parmi.

(*Id.*, xxii.)

Se or avoit tout gasté lor pais

Et puis si fuisse en men chastele flatés.

Nos douterois vaillant au Parisis.

(*Id.*, xxvi.)

Li prens Fremons de la geste Alori

Ves en cussent de France lors flaté.

(*Girb. de Metz*, p. 459, Stengel.)

Se qu'il est douz ceval a la terre flastris.

(*Cher. au cygne*, 11158, Reiff.)

Loz III. ou feu les ont et flaté et getez.

(*Parise*, 3053, A. P.)

Et si parloit ens les flaterressent.

(*Rose*, Val. Ott. 1212, f° 47^v.)

Il si tres en parfaut flaterressent.

(*Id.*, Val. Chr. 1522, f° 40^v.)

Mais en l. grant fossé flati

Non elevat, si sera cheu.

Par pen je s'artra trop ben.

(*Publ. de Brest*, *Jean et Bloude*, 3115, Bordier, p. 214.)

Les petits enfans prenoient par les piez et les flaterressent aus roches. (*La trad. franc. de Guill. de Tyr*, f° 208.)

Cil Dronz presi hors et assemble ses gens assez pres de son chastelet; mais cil qui le regne defendoit le fist assez tost flater eus parmy les portes, lui et sa gent. (*Grand. Cron. de France*, du premier roy Philippe, IV, P. Paris.)

Les autres fist flater et noier on flum d'Agne. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 208^r.)

Et firent flater toutes les autres batailles avec les batailles le roy sur le flum. (JOINVE, S. Louis, XLVIII, Wailly.)

... Le vent nous avoit flatis sus Chypre.

(*Id.*, *ib.*, CXXIV.)

Quant la flambe se rabessoit si flaterressent les homes et les femmes et feu desouz. (*Vie et mir. de plus. s. confes.*, Maz. 568, f° 25^v.)

Tout droit ennuy es viignes les avoient flastry

(*Chron. des ducs de Bourg.*, 10068, Chron. belz.)

Lors le roy l'arracha de son siege, si le flacit contre terre. (*Q. Course*, VI, 13, éd. 1534.)

— Avec un rég. de chose, lancer, jeter à terre, renverser :

La veissies ces perrières venir,
Ces mangoniens et geleir et flatur.
(*Girb. de Metz*, p. 119, Stengel.)

Fromons i est de Lens li postés,
de Loberanie nos at ici partis
Et nos chatians contre terre flatur.
(*Id.*, p. 458.)

Et les eschieles fut es fosses flatur.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 141^b.)

La furent tref contre terre flatur,
Maint pavillon rompu et departi.
(*Gar. de Loh.*, 1^{re} chans., XXIV, P. Paris.)

Vit le feu mettre et li flamme flatur.
(*Id.*, 2^e chans., v, p. 167.)

Par mautelet et par corroz
Flatur à la terre s'espes
(*Chev. au lyon*, 6262, Holland.)

I en me desroit flatur on vis
Une vressie de mouton.
(*Baso.*, 8526, Méau.)

... Flatur.
(*Id.*, Vat. Chr. 1522, f° 35^b.)

Ses dens en l'aime li flatur.
(*Hose*, Vat. Chr. 1522, f° 101^c.)

... Flastra.
(*Id.*, Vat. Chr., f° 119^b.)

Karles i sist au anz, li rois de Saint Denis,
Ix maogoniens i list as mors flatur,
Ains n'ei mesist deliens vaillant n. parisi.
(*Gen de Berchou*, 459, A. P.)

Et Lancelos par si grant force
Sor l'esen ki n'est pas d'esceore
Flatur sa lance, k'ele brise.
(*Rob. et Blois*, *Poés.*, Richel. 24501, p. 615^a.)

Et prenaat sa fran-sisque il la flatur a terre.
(*FAUCHET*, *Antiq. Gaul.*, II, 46, éd. 1611.)

— Réfl., se jeter, se précipiter :

La dame esgraine sa face
Et contre terre se flatur.
(*G. de Conch.*, *Mss.*, ms. Brun., f° 120^b.)

Pierres parmi l'air se flatur.
(*GUYART*, *Roy. Dign.*, 1317, Buchon.)

La fumee est tele et la poudre
La ou li hardi se flatur.
On's grant peise s'entrouchoissent.
(*Id.*, *Id.*, 11550, W. et D.)

Le flum se flaturissot es caves dedens.
(*JOINX*, *S. Louis*, XII, Waillly.)

... Et au laisser aler la chueite branlera
des aeles, et quant l'esprevier la vera, il
se verra flatur emmy les paus. (*Modus*,
f° 123 r. Blaze.)

— Se flatur apres, se lancer à la poursuite :

I cers s'enfant, li chien flatur.
Par le bus apres se flatur.
(*de Guill.*, *D'Angleterre*, Richel. 375, f° 216 ;
Michel, *Chron. anglo-norm.*, III, 145.)

— Neut., tomber par terre, tomber, être renversé, être précipité, se précipiter, se heurter :

La veissies grosses lances croissir,
Et chevaliers contre terre flatur.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 68^c.)

Parmi la portie les firent ens flatur.
(*Id.*, f° 88^b.)

Jus dou destrier fait le baron flatur.
(*Ger. de Loh.*, 2^e chans., VIII, P. Paris.)

Tons les bonians li fit del cors saillir,
Et de lans Muses firent le cors flatur.
(*Girb. de Metz*, p. 153, Stengel.)

Son levier li fist sour le tieste keir
Si fort qu'il en a fait la cervielle bouir,
Par devant l'Amantout couvrent cely flatur.
(*Chev. au eys.*, 10339, Reiff.)

...xx. payens a fait a la terre flatur.
(*Id.*, 30865.)

Les laners es esenz flatur
Et li cop donent tels escroz,
Que totes jusques es chamais
Escilient et leudeat et froissent.
(*CHRIST.*, *Cliget*, Richel. 1420, f° 50.)

Les Frances assallent, crans fu li freis :
Les grans batailles font arriere flatur.
(*Rime.*, *Omer*, 7039, Barrois.)

A cest mot... vont requierre leur amis
Et les fierent si mortelment qu'ils le font
flatur a terre. (*Lancelot*, ms. Fribourg,
f° 132^a.)

A forehe le fist flatur outre le pont. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 133^a.)

Dies, com Richars li bins s'esgot
Quant voit qu'ensamble tout flatur.
(*Rich.*, li bins, 2174, Foester.)

L'emperere s'ontorne quant il fut desoiz,
Sarrasin l'encu hierent qui forent enoiz,
Ens es ruz d'Anzers nous firent ens flatur.
(*F. de St Gilles*, Richel. 25316, f° 77^c.)

Si sont grevé et estourli,
Et de teste si estourli
Qu'a pu n'alerent jus flatur.
(*J. Baret*, *Tours de Chauvenci*, 622, Delmolet.)

En a li terre le fait Aiqun flatur.
(*Rom. d'Aquin*, 657, Joinon des Longrais.)

Et fu mesure Raous si estoumes dou cop
k'il flatur a la tiere d'un des genons, mes il
sali aukes tos. (*Flote et la bielle Johane*,
Nouv. fr. du XIII^e s., p. 137.)

Se vous veoz les aloes, mouvez vostre
huant et elles venront flatur au huant.
(*Modus*, f° 127 r. Blaze.)

El doit estre meu (le huant) quant on
voit aloes, et quant elle flatur au huant,
soit meue l'aloes qui est entre les deux
roys, et elle veura flatur a elle. (*Id.*)

Mais l'avangarde les recula moult aspre-
ment, et si ferrent en eux si cruellement,
que tous les firent flatur jusqu'au portes.
(*Journ. d'un bourg. de Paris*, au 1412, Michand.)

Il en portera telle colee pour les Romains
obeir qui le fera flatur aval la terre long-
temps a honte. (*Les Prophecies de Merlin*,
f° 131^r, éd. 1498.)

— Flatur, part. passé, renversé :

Et cil (le drapen) ne li fait point d'hié
For que crave s'achair flatur.
(*Table de Beques de Berzi*, Brit. Mus. add. 15006,
f° 105^a.)

Quant desoizre cuita, a terre chiel flatur.
(*B. de Seb.*, II, 914, Baeco.)

Morv., flatur, v. a., affadir, rendre flasque.
Champ., flatur, plaquer.

Selon Du Ménil, en Normandie, dans
l'arr. de Mortain, on dit affatur pour
terrasser, renverser.

FLATOIER, v. II, être renversé, succomber :

Tout fort, toute injure et tout vice
Et toute trayson seourde
Et fait flaturer tout le monde.
(*Fabl. d'Or.*, Ars. 5069, f° 160.)

CL. FLATUR et FLATER.

FLATOIRE, flaturie, adj. qui flature.

Vérité des bones amee
Pour ce qu'elle n'est pas flature.
(*FROISS.*, *Tres. amoures*, VII, Scheler.)

— S. f., chose qui flate les sens :

S'elle (la Paix) est vraye, c'est un eternal
repos, et s'elle est similitudinaire et
fourree, c'est une pestilencieuse flature
(G. CHASTELLAIN, *Lierre de paix*, VII, 378,
Kervyn.)

FLAURE, s. m., flétrissure, marque :

Flatur ung volent du flatur et merche de
la ville. (1589, Péronne, ap. La Fons,
Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

FLATRER, voir FLASTRER.

FLATRI, flatri, part. passé, marqué :

Ne ki mesure de nule mesure ki ne soit
droite et loians et asses grande a la droite
mesure de la vile, et se c'est coupe k'ele
soit flatrie. (*Bans d'Hevin*, Tailliar, *Rece.*
d'act. des XII^e et XIII^e s., en lang. wall., p.
436.)

Aussi est requis qu'ilz visent... les me-
sures et picotins des hostelains et s'ilz sont
flatri. (*Docum. relat. à la divis. des font*
entre les membres de l'échev. d'Amiens,
vers 1558, ap. A. Thierry, *Mém. du Tiers*
Etat, II, 660.)

Audit seigneur et officiers appartient
corriger toutes personnes ou personne
usant de mesures non flatriées de la mar-
que de la ville de Lens, ou autres marques
d'icelle marque non estant de loyale me-
sure par decaence de tonds, adjoistement
d'abloecs de bois, ou autres choses qui se
feroient en fraudant telles mesures, de telle
amende arbitraire et reparations hono-
rables que par les pers et hommes douit
bailliage seroit ordonné ainsi que le cas le
requiert. (*Const. de Lens*, 3, dans les *Const*
gén. du comté d'Artois, Arras 1679.)

FLATRIS, voir FLATRI.

FLATRISSEUR, s. L., marque pour les
mesures publiques :

En ladite ville l'on ne poeult vendre
ne acheter grain que ce ne soit a la me-
sure flatrie de ladite ville... lesquelles me-
sure, marque et flattrisseur sont en la
forme dudit eschevalement. (1507, *Prév. de*
Baouquesne, Cont. loc. du bail. d'Amiens,
II, 355, Bouthors.)

FLAUMINE, s. f. ?

Si dirai de lor pere qui vint de flaurin
Et d'herbes, en t. bos, et de maute rachine.
(*B. de Seb.*, XVI, 96, Baeco.)

FLAUNIER, voir FLAONNIER.

FLAUNIER, s. f., plat, assiette ?

Li chers de flauriers, de pos de terre,
de godes, dont XIII. d. 1580. *Tarif du*
liere romp de Fêcher., Arch. légis., de
Reims, 1^{re} serie, I, 744, boc. inéd.)

FLAUR, voir FLAIBOR.

FLAUSSOIE, voir FLASSAIE.

FLAUSTELE, voir FLAUTELE.

FLAUR, voir FLAIBOR.

FLAUSTEL, voir FLAUTELE.

FLAUSTEL, voir FLAUTELE.

FLAUSTEL, voir FLAUTELE.

FLAUSTEL, voir FLAUTELE.

FLAUSTEL, voir FLAUTELE.

FLAUSTEL, voir FLAUTELE.

FLAUSTEL, voir FLAUTELE.

FLAUSTEL, voir FLAUTELE.

FLAUSTEL, voir FLAUTELE.

FLAUSTEL, voir FLAUTELE.

Et quant je lui *flahelo*
Sneer avec le laber.
(COURT MÉRIS, *Chans.*, ep. W. Kestepel, *Œuv.*,
Fieder, p. 75.)

La nuit, qui estoit prochaine, ramena les
pasteurs et pastourelles des champs, et
tout leur bestail, menans melodieux de-
dext de cornets, *flusteuars*, muses et fla-
geôls. (Pereforest, t. IV, f. 150, éd. 1528.)

Bourg. Sautieu, *flubeau*, petite flûte.

FLAUFELA, *flabullete*, *flustele*, *flutele*,
-elle, s. f., petite flûte, flageolet :

Il bins d'une *flutele*

Il fesoit dons sous trestiz.

(G. DE BEAUMAIS, *Mel. et Pastour de Amé s.*,
Th. fr. au n. 326, p. 37.)

Pertuient ligues et vieltes,

Sallerions et *fluteles*.

HENRI D'ANVEL, *Baivaile des XII. ars*, Richel.
847, f. 136.)

Fluteles et cornes.

(*Assacus et Nicol. Œ.*, p. 2, Suchier.)

Et il n'ara na ceruulle.

La muset, a la *flutele*.

(*Œuv.*, Pers., Richel. 839, f. 277 f.°.)

FLAUFELER, v. n., jouer de la flûte :

Mais mal vit pour lui ce jour né

Qu'en tre les flus vit Lena lon

(Qui *flavelat* a valonlon)

(G. MOUR, *Poes.*, Richel. 9221, f. 54.)

FLAUFER, *flakuber*, *fluker*, *flukuter*,
verbe.

— Neutr., jouer de la flûte :

C'erant, *flukent*, chalemant.

Maint chant e maint son i espelent

(BEN. D. DE NORM., II, 1928, Michel.)

Sor il cornetes hant levens

I stoient il. gaites montes

Qui molt elemeant *flukerent*

(*Œuv.*, le Gal., 3811, Stenzel.)

Car tout ensemble vont chantant,

Et si *flukent* li alquant.

(*Œ.*, 6639.)

Li uns entendoit au corner,

Et l'autres au bien *fluker*

HEN. DE BAVOIE, *Li Bains Desnonnes*, 2869

Hippeau.)

Entre li ont *fluket*.

Et viel.

(*Tornois des Dames Monseigneur Jehan d'Yves*)

— Act., chanter sur la flûte, au fig. :

Tels amors sunt tantost seurs

Qu'il les *flukent* par les ceurs.

Ne leur chant pueries qui les ceurs.

(*Œuv.*, Richel. 1753, f. 157.)

Lorr., Fillibros, *fluker*, souffler.

FLAUFELER, - *coeur*, *flakuler*, *flukuler*,
fluker, - *ceur*, *flusteur*, s. m., joueur de
flûte :

Il si avoit bous *flukeres*

Et des *flusteres* de Bézazone.

Et des gincours d'Alemaigne

Et *flusteres* a il. dous.

(*Œuv.*, Cloum., Ars. 112, f. 129.)

La veissiez vous *flukeres*

Et nonestrans et juleures.

(*Œuv.*, ms. Corsini, f. 61.)

Mes trap est malement juleures

Mais fluche li *flukeres*.

(*Œuv.*, 1263, Meun.)

Mais fluche li *flukeres*

(*Œuv.*, ms. Corsini, f. 81.)

Fluteurs, Var. des mest., ap. Geraud,
Paris sous Phil. le Bel.)

Proleme le *flusteur*, (BODIN, *Rép.*, VI,
2, éd. 1883.)

FLAUFIER, voir ESTRE.

FLAVASTRE, adj., jaunâtre :

Les deux dragons de couleur *flavastre*,
(P. ARSACRE, *Le livre des figures de Nicolas
Flame*, p. 63, éd. 1612.)

Et les exhalaisons qui montent dans le
marais sont obscures, noires, blus et *fla-
vastes*. (Id., *ib.*, p. 66.)

FLAVE, adj., jaune, jaunissant, jau-
nâtre, pâle :

Salomon nous deffant sans flave

Que ne regardons au vin flave.

(*Œuv.*, I. fab. III, Robert.)

Le poil flave. (LE FEVRE D'EST, *Bible*,
Lévi, XIII, éd. 1824.)

De couleur flave, ou jaunastre. (PARÉ,
Œuv., VIII, 9, Malzaigne.)

Bile flave (G. BOUCHET, *Serees*, I. 41,
Roybet.)

Plusieurs contentieux et babillards es-
quels la bile flave... domine. (LEBAULT,
Mais, rust., VI, 22, p. 585, éd. 1658.)

Jura, flaves, herbes séchées.

FLAVE, voir FOIBLE.

FLAVEL, flabel, s. m., éventail :

Li grandes dames le servent a flavel :

Le roy lor rit effoicé de revel.

(HEB. LEUC, *Vauq. de Cand.*, p. 66, Tarbé.)

Approche ty, pren ce flabel

Il fay ainsi unz petit vent

Dessus ceste vierge souvent.

(*Œuv.*, en franç., f. 112°, Verard.)

De la regarday doucement

Par le flabel secrettement.

(*Œ.*, n.° 112 v.°.)

FLAVEL, s. m., cliquette de lépreux :

Mel li de Luis un gros mel,

Sis quorulle au flavel.

(*Œuv.*, II, v. 515, Michel.)

Lars s'orna comme mesiel.

Benap et de potence au flavel.

(*Œuv.*, le Mont, 1399, Michel Impr., flavel.)

Un mesel souma mont forment son flavel.
(*Vie de S. Louis*, t. XII, Rec. des hist. des
Gaulles, XX, 102.)

FLAVILL, fluviel, s. m., flageolet :

Fluviel et flautes i sonnent.

(*Œuv.*, le Gallais, 11972, Stenzel.)

Puis prent sa muse, et si travaille.

Li son flavel de Cornouille.

Li espingue et saubelle et ballo

Et liert du pie parmi la sale.

(*Œuv.*, ap. Gapperronnier, *Gloss. de l'hist. de St
Lams*, p. 359.)

Li sa bouche est son flavel

De quoy flatterie harmoniste.

(*Œuv.*, f. 247°, ap. Ste-Pal.)

FLAVELLE, voir FAVELE.

FLAVELER, v. n., agiter sa cli-
quette :

Et il vait apres (apres la reine), si flavelle.

A ballo vait vers li apelou...

...sunt li (la reine) trespasanz en la capelle,

Œuv., des hist. des Gaulles, (Paris, II, v. 530, Michel.)

FLAVELER, voir FAVELE.

FLAVELER, voir FAVELE.

FLAVIER, v. n., pêcher avec un engin
qu'on appelle flave :

Aberot, flaver, naysier et pecher ainsi
comme li home et li subjeio du seigneur
de Beaujeu. (Arch. P. 1388, cote 116.)

FLAVÉRECE, adj. f. ?

Ce arcons hom amaine cendre flaverée
en ceste vile por vendre. (Bans au éche-
vins, QQ, f.° 5 v.°, Arch. mun. Douai.)

FLAVIEL, voir FLAVEL.

FLAVIER, v. a., tromper :

Con est grans diable,
Selo (li bête appelée Tirant) nos passe tous, et ele
[nos flaver].
(*Rom. d'Art.*, f.° 16°, Micheland.)

FLAVOTEIT, flavotteit, voir FOIBLETÉ.

FLAXART, voir FAUSSART au Supplé-
ment.

FLAXIR, v. n., se flétrir :

Notre honneur est trop dangereuse chose
Du doit touchés le; li flaxit.
(H. BAYE, *Deb. de la Dame et de l'Escuyer*,
Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., IV, 162, var.)

FLAVAI, voir FLAEL.

FLEAU, voir FREEL.

FLEBAGE, voir FOIBLAGE.

FLEBE, voir FOIBLE.

FLEBECE, voir FOIBLECE.

FLEBEMENT, voir FOIBLEMENT.

FLEBESCE, voir FOIBLECE.

FLEBESSE, voir FOIBLECE.

FLEBILE, - *ille*, adj., qui fait pleurer,
qui arrache des larmes :

Car mon chant est lamentable et flabile.
(Oct. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, f.° 6 v.°, éd. 1526.)

A voix flabile et lamentable. (BOURDIGNÉ,
Hyst. d'Anj., f.° 64 v.°, éd. 1529.)

Par amoureuses chansons, par sonnets
flabiles. (G. BOUCHET, *Serees*, XIX, éd. 1615.)

FLEBIR, voir FOIBLIR.

FLEBLE, voir FOIBLE.

FLEBLESSE, voir FOIBLECE.

FLEC, s. m., tranche de lard et de viande
salée coupée en long :

... flec de bacon pour le jour du eras
dimanche. (*Tit. du XIV^e s.*, Amiens, ap. La
Fons, *Gloss. uss.*, Bibl. Amiens.)

Trois flors de lart. (1107, Arch. MM 32,
f.° 3 f.°.)

Cl. FLICHE.

FLECHIER, voir FLECHER.

FLECHE, voir FLACHE.

FLECHER, flischer, v. a., atteindre,
percer d'une flèche :

Jes se bien, je seé, mon enfant,
Comme tu l'as fleché souvent.

(J. A. DE BAYE, *Devis des Dieux*, II, éd. 1573.)

Et cil ne por ce ne par autre chose ne se peut fleuchir. (Ib. p. 76.)

Abu que par dons ne par prieres li ne se peut fleuchir de son propos. (BENSTIN, *Fle Lre*, ms. Ste-Hen., f° 28 r°.)

Quant le supplient se sentit frappé dudit courtois li se fleuchit en soy retournant. (1457, Arch. JJ 483, pièce 236.)

— So tourner, incliner :

Après ces paroles li aparut que li pere se fleuchissoit a miserioarde. (BENSTIN, *T. Lre*, ms. Ste-Gen., f° 312.)

— Nourir, se détourner :

Je sai que vos estes droituriers juignes et que vos ne flangissez de droite voie ne par amor ne par aine. (Li Amitez de Ami et Amile, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 52.)

— S'eloigner :

Saint Paul degrade ici tous ceux qui fleuchissent du droit chemin. (CALV, *Serm.*, s. les Ep. a Tim., p. 253, éd. 1533.)

— S'incliner :

(Dieu) a qui tuit fleinchissent les genz. (Ms. Ars. 5201, p. 369.)

— Flechi, part. passé, courbé :

leste contre les rans chapeaus flechie.

(F. de KEST, *Geste d'Alex.*, Richel. 24361, f° 82 v°.)

FLECHISSABLE. — *isabls*, — *arte*, *floc*, *flek*, *floss*, *flex*, *fléicisabls*, *fléchissable*, *adj.*, qui peut être fléchi, plié :

La main Judas estoit flechissable a tricherie. (Trad. de Beleb, Richel. l. 993, f° 50 r°.)

Tant sont fles femmes doréables et aies

Et de flechissable nature.

(Rein, Val. Chr. 1422, f° 103v; Corsini, f° 109v; Meun, 1611v.)

Ft de flechissable nature.

(Ib., Val. Chr. 1418, f° 110v.)

Ft de fleicisabls nature.

(Ib., Val. Chr. 1818, f° 110v.)

Asi con ses (sacs) on epes soient

Les mars pualoz qui balanoient

On autres choses fleuchissables

Qui courre nous sont remarquables.

(J. LE PRINCE, *Lir. de Veauce*, Richel. 1604, f° 50v°.)

Espee de justice hausteinent flechissable. (Vie de Charlemagne, ms. S-Omer 722, f° 105v°.)

On veize de fer on justice

Non fleuchissable.

Mac. DE LA GRABRIE, *Bible*, Richel. 101, f° 170v°.)

S vive en simple humilité,

Beanoier et fleuchissable.

(Fable, d'Or., Ars. 5069, p. 171.)

Ne savez vos entules, mes flechissable a escharnet ceaus desquelz vos avez victoire. (Secrets d'Arst., Richel. 371, f° 127.)

Mécaniques ou fleuchissables.

Fleuchissables et convertissables.

1. LE FIVRE, *Le Vieille*, t. III, p. 1987, Cocheris.)

Plus est vaine et escordée

De ceus courants, et plus fleuchissable.

Que d'est veize a s'iere blanche

De Meun. *Poes.*, Richel. 9231, f° 50v°.)

Membre flechissable. (H. DE MONTEY, Richel. 2000, t. 8 v°.)

Flexibils, flechissable. (Gloss. de Conches.)

Ta ne es a rien flechissable.

(Therence en franc., f° 316, Veart.)

.... Et les dieux pitoyables

Ne so font point pourtant par piés flechissables.

(Ouv. d'Or., mesl., f° 88 r°, éd. 1583.)

FLECHISSABLETE, s. f., propriété de se fléchir, flexibilité, souplesse :

Flechissableté, flexibilitas. (Gloss. gall-lat., Richel. l. 7084.)

FLECHISSAVANT, adv., en ployant, en fléchissant :

Flechissavant, flexibilititer. (Gloss. gall-lat., Richel. l. 7084.)

FLECHISSEMENT, s. m., action de plier, de ployer, de courber :

Plexus, flechissements. (Gloss. de Salins.)

FLECHISSURE, s. f., courbure :

Obliquitas, tortuosité, flechissure. (R. EST., *Dictionarium*, éd. 1542.)

Flechissure, obliquitas, flexura. (In., *Pet. Dict. fr.-Lat.*)

FLECHON, s. m., dimin. de flèche :

Des canons, des canons estoifes, des fleches, des flechons, des arbaletes avec tours. (1357, *Compt. de l'Artillerie*, Arch. mun. Dijon, II, Alf. milit.)

FLECHIRE, voir FLECHIERE.

FLECHISSABLE, voir FLECHIRABLE.

FLECHOUERE, voir FLECHIERE.

FLECTAMIS GENVA, employé plaisamment pour signifier l'action de courber les genoux :

Ne enor pas gramment a terre le ma,

Malem et le domaine flectamis genva.

(Du Plat *Renard de Demmartin*, *Jab. Nouv. Rec.*, II, 25.)

FLECTE, voir FLETE.

FLECTER, v. a., tordre, tresser :

Flectant les rennes de faillies paupieres

Sur celles hostes rudes et effrennes.

(O. DE S. GEL., *Ench.*, Richel. 861, f° 61v°.)

Bret., Côtes-du-Nord, canton de Matignon, *flecter*, faire des tresses; *flecte*, tresse de paille pour chapeaus.

FLECTIR, s. m., herbe définie dans l'ex. suivant :

Pied de coulobm est une herbe qui est autrement appellee *flectir*. Elle a feuilles rondes entrecoupees, et ressemble a pied de coulon; elle s'espant sur terre. (*Le grant Herber*, f° 88 r°, Nyverd.)

FLECTIERE, s. f., sorte de piège :

Prendre le videcoq a la flechiere. (*Modus*, f° 78^v, ap. Ste-Pal.)

Cl. FOLETOIERE.

FLEE, s. f. ?

Pour redreier la cloche l'evessque qui pendoit d'une part, et faire chaffaus pour la mettre jus et remonter, et pour resarrer les flees des autres cloches du gros clocher. (1412-13, *Compt. de la fabri.*

que de S. Pierre. Arch. Aube G. 1560, f° 43 v°.)

FLEEL, voir FREELE.

FLEER, v. a., battre au fléau :

Icellui Troude print une verge a fleer de meslier et courut au dit Petit pour le ferir. (1391, Arch. JJ 141, pièce 89.)

FLEGAND, *flegart*, *frégart*, *segart*, s. m., lieu ploué à découvert, passage commun qui dessert plusieurs propriétés :

En toutes les voiries, frois, *segars* de la diete ville. (1441, *Cart. de l'uni. des chapel. de N.-D. d'Amiens*, f° 41 v°, Bibl. Amiens.)

Le cloistre, voiriez, *fregas*, frois des rues dudit cloistre. (*Denomb. des baill. d'Amiens et de Doullens*, Arch. P. 137, f° 13 r°.)

Par ladite costume local nul ne peult piquer, ne heuer, planter, ne arracher sur froez et *segars* de rue en ladite ville de Moliens sans le consentement et cougè desdits maire et eschevins, sur paine de .LX. solz paris. d'amende. (*Const. locales de la ville de Moliens-Vilaine*, Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie, I, 185.)

Se aucuns pique, fouit, ou houe au fond, et en la terre ou *segard* d'aucun seigneur feodal, ou empesche ledit *segard* en le cloant ou appropriant a lui sans le congè dudit seigneur, li commet amende de 12 sols. (*Ancienne Coutume de Boutonnois*.)

Un seigneur fousier n'a jurisdiction ne seigneurie au dehors de ses bournes et limites, en telle maniere que s'il y a frois, *segards* et lieux communs, entre un seigneur viscontier et en dessus, et un seigneur fousier, ledit viscontier et en dessus aura entierement lesdits frois, *segards* et lieux communs. (*Const. d'Artois au baill. de S.-Omer*, 24.)

Flegard, a common place or way. Pic. (CORBAYE, éd. 1611.)

On pourrait citer de nombreux exemples de ce mot dans des textes modernes tels que les suivants :

Les espaves... contenant vingt neuf jours neulx cinquante verges, compris six journeulx de *segars* et voyes. (*Pièce de 1608*, Beauvillé, *Doc. inédits sur la Picardie*, IV, 404.)

Le droit de pouvoir planter sur les chemuns, *segards*. (18 mars 1630, *Cart. de Flines*, MLXX, p. 966, Hautcourt.)

Colgrave le donne comme picard; mais, dit Corbet, il n'est plus guère usité qu'à Boulogne-sur-Mer.

FLEHUTER, voir FLAUTER.

FLEIBE, voir FOIBLE.

FLEICHIBLE, voir FLECHIBLE.

FLEIKANT, voir FLAIRANT.

FLEIUR, voir FLAÏEUR.

FLEKIER, voir FLECHIER.

FLEKIERE, voir FLECHIERE.

FLEROSSABLE, voir FLECHISSABLE.

FLEM, voir FLUN.

FLEMBLE, voir FLAMBLE.

FLECHIR, VOIR FLECHIR.

FLECHISSABLE, VOIR FLECHISSABLE.

FLEPIER, adj. ?

Prendre puissons d'apiere flepier et de leur de crapas. (*Remed. anc.*, Richel. 2039, f° 8c.)

FLEQUART, VOIR FLOQUART.

FLEQUEUR, s. m., déchargeur de voitures qui jouissait d'un droit nommé fle-cage :

L'office Jehan d'Agencourt de flequeurs de car et de carrelles, qui par avant avoit esté mis a .xii. escus et .viii. sours au vin, et depuis renquieri... par Jacques Rogault... lui est demouré comme au plus offrant et derraïn enchérissant. (1504, *Adjudicat. aux enchères de divers offices de la ville d'Am.*, ap. A. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, II, 14.)

Se disoit encore au xvii^e s. :

Simon Guérard, lieur et flequeur. (16 déc. 1639, *Extrait des traités de la ville d'Am.*, ap. A. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, III, 112.)

Cf. FLEQUIER 2.

1. FLEQUIER, s. m., fougère :

Et avec ce ung voir aporte
De flequier preceux et grand.
(*Triomphe des Carnes*, p. 144, Leroy et Diaux.)
Flequier, (1521, Bèthune, ap. La Fous, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. FLECHIERE.

2. FLEQUIER, s. m., déchargeur de voitures :

De chacune charge de farine pesant quatre quintaux, que les flequiers de la dièteville y font peser, dix deniers. (1462, *Ord.*, xv, 334.)

Cf. FLEQUEUR.

FLERABLE, VOIR FLAIRABLE.

FLERANT, VOIR FLAIRANT.

FLEREMENT, VOIR FLAIREMENT.

FLEREIZ, VOIR FLAIREIS.

FLERIER, VOIR FLAIRIER.

FLEROR, VOIR FLAIOR.

FLES, flis, s. m., flèche :

Et li autre se painent de mangouiaux lever
Et tant de fles et flodres pour flanchies gra-
ventor.
(*Donn de Maience*, 10594, A. P.)

Flis, trait, fleche. (MONET, *Parallele des lang. franç. et lat.*, Amsterdam 1632.)

FLESCHÉ, VOIR FLACHÉ.

FLESCHER, VOIR FLECHER.

FLESCHIER, VOIR FLECHIER.

FLESCHIMENT, VOIR FLECHIMENT.

FLESCHIR, VOIR FLECHIR

FLESQUE, VOIR FLACHÉ.

FLESSISSABLE, VOIR FLECHISSABLE.

FLESSOIE, VOIR FLASSAIL.

FLESTIR, VOIR FLESTIR.

1. FLESTIRE, s. f., flûte :

Il orent moult cors et flestiers,
Flagos, flestres et estivaus.
(*Bas.*, *Traies*, Richel. 375, f° 83b.)

2. FLESTRE, flastre, fastre, adj., flestri, flasque :

Ses manes li mostra nues,
Flestres et vieilles et pelues.
(*Wack*, *Brut*, 2763, *Ler. de Lincy*.)

Tu nouris un cors flastre et pers.
(*RUELS de MOULINS*, *Miserere*, Richel. 15212, f° 20 r°.)

Tu nouris .i. cors flestre et pers.
(*Id.*, *ib.*, Richel. 23114, f° 233d.)

Trop en gaste ta pance flastre,
(*Id.*, *ib.*, *Ars*, 3142, f° 205d.)

Quant la calours del soleil a un poi demouré, si le poel un veoir flestre et mortel et seque. (*St Graal*, II, 505, *Flucher*.)

Qu'ont ventre plat et bourse flestre.
(*G. de COING*, *Mir.*, ms. Soissons, f° 204b.)

..... Bourse flestre.
(*Id.*, *ib.*, ms. Brux., f° 199r.)

Ki tant mist ce vestir et pestre
Son cors vil et pauat et flestre,
(*TRU. de MANU*, *Vers sur la mort*, *MAN*, *Grapellé*.)

Li lieut sa feuille toute flestre
Li loriers qui verz devoit estre.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 50d.)

... Feuille toute flestre.
(*Id.*, *Vat. Chr.* 1838, f° 53b.)

... Feuille toute flestre.
(*Id.*, *Vat. Ott.* 1212, f° 46e.)

S'il as gloutons de la Rose baïlle,
Sachés qu'en en porra tost estre.
Biesmie ou pale, ou mole et flestre.
(*Id.*, 15621, Méon.)

Clers, ne t'es pas por ce respueus
Qui as parlé de mes cheveys,
Et dis que j'ai la chiere flestre.
(*De Renart et de Picadour*, 97, Méon.)

Le Seigneur qui fait la fleur naistre
La fait seicher et devenir flestre.
(*J. LEBEVRE*, *Resp. de la mort*, Richel. 994, f° 1c.)

Enuy fait l'homme pasle et flestre.
(*R. GAGIN*, *Passé temps d'oisiveté*, *Poés. fr. des xv et xv^e s.*, VII, 278.)

— Pourri, qui exhale une odeur de pourriture :

De flestre fum et fumante (la terre).
(*S. Brandan*, 1106, Michel.)

— Fig. :

Acueus gens sont qui sont flestres et besoingneus de reconnoissance et pins de-faillant de vertu et abondant en povreté.
(*Bible*, *Maz.* 684, f° 27c.)

En lens escripts trop sterdies et flestres.
(*F. HEBERT*, *L'h. s. l'art. puct.*)

3. FLESTRE, VOIR FESTRE.

FLESTIR, flastir, flastir, v. n., se faïer, au propre et au fig. :

Tur lunt, mur chiet, rose flastirist.
(*Ros.* 3^e p., 133, *Andresen*.)

El auront si grant angeoise qu'il en sercoront et en flestriront. (*MAURICE*, *Serm.*, Richel. 13314, f° 78 v°.)

La corone des saiges ne chariat ne fles-

triront. (*Boce de Consul.*, ms. Beine 365, f° 44 v°.)

Se li prist le vis a flestrir.
(*Fabl. d'Or.*, *Ars*, 5069, f° 16c.)

Tous les chevaliers de Eglise delaisserent l'estude de la discipline des armes et flestrissent en oysive luxure et en paresse. (1 occace, *Nobles malles*, V, 5, f° 115 v°, éd. 1515.)

Ceste fleur commence a flastir. (*PALS-GRAVE*, *Eclaircie*, p. 651, *Gemu*.)

Cependant que la jeunesse
Nous rovand de sa richesse,
Tousjours gais nous borrisons ;
Mais sendain nous flestrissons,
Assailis de la vieillesse.
(*OLIV. de MANU*, *Od.*, III, éd. 1559r.)

Mais par noi, mon humble flestrate
Flestris tousjours sans flestrir.
(*J. de LA TABLE*, *le Blas de la marg.*, dans les *Poésies*, éd. 1572.)

Las I je seche et flastris en ma jeune saïson.
(*BERNART*, *Odeur*, p. 537, éd. 1633.)

FLESTRISSABLE, adj., qui peut se flestrir :

Voiz recevroiz couronne de gloire neant flestrissable. (*Bible*, Richel. 899, f° 372r, et *Maz.* 684, f° 366e.)

FLESSE, VOIR FOIBLE.

1. FLET, s. m., limande, poisson de mer très plat :

Barlues grasses, pliez leez,
Et bons fles au fenel rostiz.
(*Bat. de Quar.*, Richel. 19152, f° 92c.)

Li bon flet et li maquerel.
(*Id.*, f° 92c.)

De la mer nous viennent... herens fres et flets. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 5^e, Michelant.)

2. FLET, s. m., fossé, canal :

Il dient que tous les esseaux et tous les fles entre leoure Gard et Varaville doivent avoir .xiiii. piez de le. (*Pièce de 1295*, *Mém. des Ant. de Normandie*, 2^e serie, X, 371.)

Norm., le havre, le Tréport, flet, fossé, canal.

FLETE, VOIR FLETTE.

FLETEL, VOIR FRESTEL.

FLETELET, s. m., dimin. de flet, espèce de poisson voisin de la plie et de la limande :

Il semble a voir qu'il y ait deux espèce, de ce poisson, l'un plus petit nommé flez, l'autre plus grand nommé fletelet, encore qu'il semble que ce soit non diminutif, en Angleterre heitout on se trouve souvent. (*L. JOURN.*, *l'Hist. des poiss. de Roum.*, XI, 9, éd. 1355.)

1. FLETTE, fete, flete, sorte de petit bateau :

Mi ordonné que le bac et le flette que le roy a au dit port de la garnie se soient as dix religieus. (1314, *Arch.* JJ 47, f° 16 r°.)

Le bac et la fete. (*Id.*, f° 53 v°.)

Lesquelz compaignons alerent d'un commun accord en une flette en la riviere de Seine. (1310, *Arch.* JJ 165, *pièce* 124.)

Pour prendre une queue de vin ou deux muis pour une queue en une nef ou batel, et de la nef ou batel lesmettre en une flette, et de la flette charger

en chariot ou charrette, deux sols patuis.
Fév. 1415. *Reglem. gen. pour la jurid. du
prév. des march.*

Et auront chacun certaine quantité de
flottes, selon ce que la riviere sera grande
ou petite, pour faire pont ou passage con-
venable pour passer, repasser, aller et
venir marchans, vendeurs, courtiers,
jaugeurs et toutes autres manieres de
gens qui iront audit port. (H.)

Et avecques ce auront une bonne *flecte*
bien équipée qui sera leur propre, et bien
chargé de huit avirons bons et souffisans.
1415. *Ord.* X. 330.

Une plus grant navire ou *flette* en la
riviere n'avoit que cest, laquelle ne scauroit
porter deux hommes trois lieues seu-
lement. (Perceval, t^o 17, éd. 1330.)

Un petit fustreau ou *flete*. *Ab.* f. 20^r.

Lequel abant rencontré une *flette* atta-
chée au rivage evada dessus. (VIGENERF.
Comm. de Ces., p. 56, éd. 1766.)

2 FLETTÉ, VOIR FESURE.

FLEU, VOIR FLUN.

FLEUMIE, VOIR FLEUME.

FLEU MAIRE, VOIR FLEUMAIRE.

FLEUMASIE, s. f., phlegmasie :

Les-queles (amosités) se convertissent
en humidités et en *fleumasies*. (PROBL.
d'ARIST., Richel. 210, t^o 49^r.)

FLEUMATIQUE. — *ike*, *flum*, adj., et s.,
fleumatique, abondant en pituite :

qui les croit de colerique
Fleisier, ou de *fleumatique*.

(GUYOT, *Bibl.* 2574 Wolfart)

Se fleume habonde plus en l'homme, il
est apelez *fleumatique*. (BRUN. LAT.,
Tres., p. 107, Chabaille.)

La *fleumatis* s'frois et moistes. AL-
BRANT, *Richel.* 2021, t^o 8^r 9^r.

Graves-moies, pris mentons, rouges trouzes,
De nature vous estes *fleumatiques*.
(GRIS-ORI., *la Cogneche*, f. 149, *Bibl.* elz.)

De peur qu'elne se soit *fleumatique*.

ou trop mesres ou trop etiques

ou vous les soit *fleumatique*.

H. DE CUREVAL, *livr. compoé pour jeunes en-
tens*, p. 107, *Bibl.* elz.)

— Qui tient du fleume, de la phlegmasie :

VI. euz-est sont de la matire del aposto-
me, l'une est de humeur, l'autre sang-
sainte, l'autre *fleumatique*. (FRAG. d'un
liv. de medecine, ms. B. N. A 95, t^o 8^r 9^r.)

Maladies *fleumatiques*. (*Regim. de sante*,
p. 79^v, *Biblioth.*)

Apostomes *fleumatiques*. (*Jard. de sante*,
t. 2, impr. la Minerve.)

Fliz :

Pour les grands maux de vesnes *fleumatiques*.
(*Revis. de la riviere du Pape*.)

FLEUM, *fleuigne*, *flume*, *flume*, *flume*,
s. m., fleume, fleugnon :

Se *flume* habonde plus en l'homme, il
est apelez fleum *flume*. (BRUN. LAT.,
Tres., p. 107, Chabaille.)

Flume est comme sus sa selz

Et pommon et la cervelle

G. GUYOT, *liv. d'au*, II, 2047, W. et D.)

On l'ont eul genre a flizule, chanere,

mort mal, *fleugne*, sans-e ulcere et leur
semblable. (H. DE MONDEVILLE, Richel.
2030, t^o 81^r.)

Fluma, *flume*. (*Gloss. de Douai*, Escal-
lier.)

Sature a de membres principaulz de
l'homme c'est a savoir l'œil dextre et la
rate et la veie et le *fleugne*. (OUESME,
Quadrip., Richel. 1318, t^o 135^v 9^r.)

Les quatre humours, c'est a savoir colre,
sang, *fleume*, malencolie. (*La Maniere de
langage*, p. 383, P. Meyer.)

User vous fault de sucre fin,

Pour faire en aller tout ce *flume* ?

(Test. de Pathelin, p. 126, Jacob.)

Ce due Philippe bey... fut estain par
unil, couché, en ses *fleumes*, mal secouru
et mal gardé. (G. CHASTELL., *Chron.*, V.
229, Kerv.)

Car les *fleumes* que fais geier par terre

Montent le corps

(GRIGNON, *la Cogneche*, f. p. 186, *Bibl.* elz)

Lors tout cabre et *flume*

Le cesseront...

J. BOUCHET, *Ep. fam.*, t^o p. XVII, éd. 1545.

Celui qui vend a poucheux, noris de
flumes, ou bien ou on vend ceux noris
de graus, encout amende de XXI. (1539,
Dépenses, Ann. de la Soc. de l'hist. de Fr.,
1864.)

Le meilleur vin de la maison,

Au de mettre a val vos *flumes*

(JOU., *l'Ennuye*, f. 1, *Bibl.* elz.)

Aunis, *flume*, glaire, crachal ; Norm.,
fleume, pituite, et aussi, à Bayeux, crachal ;
Guernessey, *flume*, *flume*, pituite et
lig. ; pàresse ; Genève, *flume* ; Rouchic
flume, *flume* ; Berry, *flème* ; peuple de
Paris, *flume*.

1. FLEUR, s. m., odeur :

Une femme occist son enfant et le mist
sur un rostier pour le vouloir mangier pour
estanchier sa laim, mais les sergens qui la
ville gardoient en sentirent le *flour* et lui
tollirent. (J. DE MEUNG, *Trad. de Parl de
cheval de Veg.*, Ars. 2915, f. 39^r 9^v.)

Le serpent qui s'estoit misse dedans sa
caverne, pour le froit temps de la nuit,
yest hors, et tantost eut le *flour* de la nef
et des gens qui estoient dedans. (Perceval,
vol. II, f. 61^r, éd. 1528.)

2. FLEUR, *flour*, s. m., indigo :

Sur laquelle beste avoit environ deux
boisaulx de *flour* ou tarine. (1460, Arch.
JJ 192, pièce 8.)

G. FLEURE.

FLEURANT, VOIR FLAIRANT.

FLEUREE, *flouree*, s. f., indigo :

Il acheveroit de la *flouree* de voidie et du
bressil. (1498, Arch. JJ 162, pièce 138^v 9^r.)

Une livre et demie *flouree*. (1566, Arch.
min. Angers, CC 14, Matieres et estoilles
pour les peintres.)

On trouve encore au XVII^e s. la forme
florée.

Florée ou indigo moyen, le cent pesant
paveta cinq livres. (Tarif du 18 sept. 1664.)

1. FLEUREMENT, VOIR FLEUREMENT.

2. FLEUREMENT, s. f., fleur :

Sera la diete petite cysterne *affleurement*

de terre reconverte de deux pierres jointives,
(20 Juin, 1521, Arch. Gir., E., Nol.,
Gontal, 104-11.)

FLEURER, v. a., affleurer :

Enterres des grands vazos de terre ou de
bois, jusques a la gueules *fleuans* le plan
de la terre. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, VI, 7,
éd. 1605.)

FLEURET, VOIR FLORET.

FLEURETÉ, VOIR FLORETÉ.

FLEURETER, VOIR FLORETER.

FLEURETEUR, VOIR FLORETEUR.

FLEURETIR, *flourtir*, v. n., chanter
avec des fioritures :

L'on y oit le chant et ramage melodieux
des rossignols qui *flourissent*, fredonnent
et doissent. (BOURGUYVILLE, *Rech. de la
Neustrie*, II, 6, éd. 1588.)

Rossigno's qui *flourissent*

Fredonnent d'ensemble

(Chans. de Bourguyville, ap. Le Hér., *Gloss. norm.*)

FLEURETIS, *flourtis*. — *ys*, s. m., fioriture :

Par brisure de notes et soutil *fleurets*
s'efforcent de amollir les pitis et foibles
coeurages. (J. DE SALISB., *Policar.*, Richel.
24287, t^o 20^r.)

Par industrie et *flourty*s et deschant

Doulceur cheschant.

(Ch. roy., Richel. 1537, f. 39^r 9^v.)

Enfans de coeur, ne faites plus leçons

De *flourty*s, mais note contre note

Sur Requiem, en douzeltes façons.

(CRISTIN, *Chans. roy.*, f. 36^r, éd. 1521.)

Pour gringoter ses chantz et ses *flourty*s.

(J. PAVMENT, *Merr. de bien*, éd. 1536.)

... Haissant et reprouvant les *flourty*s
en la musique. (AMYOT, *Prop. de table*,
III, 1.)

Avec une grande levee de retorique, il
nous a voulu faire croire nous pouit par
arumens necessaires, ains par un *flourty*
de parolles. (E. PASQ., *Pourparler du
Prince dans les Rech. de la Tr.*, f. 1, t^o 73^r,
Paris, 1560.)

FLEURETTE, VOIR FLORETTE.

FLEUREUR, VOIR FLAIROR.

FLEURIN, VOIR FLORIN.

FLEURISSEMENT, VOIR FLORISSEMENT.

FLEURIFURE, VOIR FLORETEUR.

FLEURON, s. m., fleurlette :

Ainsi esuilant en tant temps les *flourons*

Au doux printemps des perces violettes

Un chruil esté des roses vermeillettes.

(J.-A. DE BAIF, *Ecl.*, VII, éd. 1-73.)

Es esloyent tous dens dans un pré

De mille *flourons* drapés.

(O. DE LAINENDES, *les Changemens de la Bergere*
Iris, éd. 1614.)

Au dix-septième siècle, on disoit
flouron et *flourlette* par plaisanterie, pour
flourette simplement, au sens de propos
galant :

Et que vous débutez et *flourons* et *flourettes*.

Pour mieux peindre des vaux qu'à plaiser vous
(vous faites).

(H. CORN., *l'Amour à la mode*, t. 3.)

FLEURONNER, — *oner, flor., flour.*, v. o., fleurir, jeter, pousser des fleurs :

Ja le lanier te prepare couronne;
Ja le blanc lis delant ton bers *fleuronne.*
(J. MAROT, *Poés.*, t. 228, éd. 1731.)

..... M'anye Maquelonne.
Reposons nous sur l'herbe qui *fleuronne.*
(Cl. MAROT, *l'Épistre de Maquelonne*, éd. 1596.)

Par mon effect lon prit et fleuronne.
(EST. FORCERET, *Opusc.*, Dissens. des 4 élém., éd. 1551.)

Si la besnté se perd, fais en part de bonne heure
Tandis qu'en son printemps tu la vois *fleuronne.*
(ROSSI, *Œuv.*, éd. 1623, p. 276.)

Et comme nous voyons les herbes à ton matin
Fleuronne par les prees.
(CHRISTIAN, *Ps.*, LXXXV, éd. 1613.)

Un auteur du XIX^e siècle a dit de même :

Dans la nuit tiède et clémente
On tout *fleuronne* et fermente.

(A. TUBERLET, *Nuit de printemps, dans le Paroisse*
contemp., p. 211.)

— Fig. :

Charles le grant dont le hault bruit *fleuronne.*
(Le MARE, *Plainte de Desiré*, dans la *Légende*
des Venitiens, p. 6 r^o, Lyon, in-8°.)

Et renair du tout à la couronne
Qui de vertuz, honneur et biens *fleuronne.*

(J. BOUCHER, *Ép. fam.*, 1^o p., t. éd. 1515.)

Duquel le los *fleuronne.*
(F. HABERT, *Nouv. Venus*, p. 7, éd. 1547.)

Affery sur son chef sa royale couronne;
Fay que sous ta faveur sans cesse elle *fleuronne.*
(BERTAUT, *Œuv.*, p. 5, éd. 1633.)

— *Fleuronné*, part. passé, fleuri, couvert
de fleurs :

De sable à l'escarboucle *fleuronnée* d'or,
(Les *Coustumes des chevaliers de la Table*
Ronde.)

Esla revs en ses prees *fleuronnees.*
Et malit saïre sur buissons se retire.
(CALAI de LA FONTAINE, *Épique sur le retour de*
Bacchus, *Poés.*, fr. des XV^e et XVI^e s., t. 254.)

Phebus a ordonné

Que je sois couronné

Par Flora ma patronne :

Vien donc, cœur *fleuronné*,

Et mon chef environne

De la verte couronne.

(Cl. FONTAINE, *les Ruisseaux de fontaine*, p. 132,
éd. 1553.)

FLEURIR, voir FLEURETHIR.

FLEURIS, voir FLEURETHIS.

FLEUTELE, voir FLAUTELE.

FLEUTER, voir FLAUTER.

FLEUTERELLE, s. f., joueuse de flûte :

Les miens enfans (qui est une grant honte)
Que j'ay nourriz de ma propre mamelle
Ne font nient maluz, c'est chose trop cruelle,
Ne demostrent par grant derision
Avec le doy sous dampnee querelle,
Voulans de moy faire une *fleuterelle*.
Las je n'ay d'eulx autre provision !
(J. BOUCHER, *Deplor. de l'Égl. milit.*, *Opusc.*,
p. 816.)

FLEUTEUR, voir FLAUTEUR.

FLEUTIS, s. m., chant imitant le son de
la flûte :

Ni le *floutis* des aiseux emplumez,
Ni les ruisseaux de murmure animé.
(GUY DE TOURS, *Poés.*, t. 2, Blanchemain.)

T. IV.

FLEUTREMENT, s. m., action de flétrer :

Plorieront et *fleutrement.* (NICOT,
Thresor, éd. 1606.)

FLEUZ, s. m., sorte de jeu de cartes :

A elle (la Reine) la somme de cinquante
esouz d'or un soleil, a elle baillée et delivree
comptant et en ses mains par ce present
tresorier, pour jouer au *fleuz* en son baste-
ment en la riviere de Seine, en venant de
Melun à Paris, en la compagnie de Moun-
seigneur de Latremoille et autres. (Arch.
KK 83, f^o 89 r^o.)

FLEVE, voir FOIBLE.

FLEVEMENT, voir FOIBLEMENT.

FLEVETEI, voir FOIBLETÉ.

FLEVOUTEI, voir FOIBLETÉ.

FLEXISSABLE, voir FLECHISSABLE.

FICHE, *fische, fèque, flieque*, s. f.,
tranche de lard et de viande salée de porc
coupée en long :

Assez i avoit un et el,
Char salee, bacons et *fiches.*

(Renaud, 1280, Méon.)

Chascuns aporte

Derere lui une grant *fiche*

Ne sai de seogier ou de biche.

(B., 22260.)

On appelle penaus en gresse *fiches* de
bacons sans os. (EST. BOILL., *Liv. des mest.*,
2^e p., XII, 10, Lespinasse et Bonnardot.)

Maintenant la dame li done

Main pot de vin et une niche,

Et une piece d'une *fiche.*

Et de pois une grant potee.

(D'Ambrée la velle *maquerelle*, *Tab.*, *Nouv. Rec.*,
t. 1, 207.)

Le fille de bacon, le *flieque* et le can-
deille. (1291, *Cart. noir de Corb.*, Richel. t. I,
17758, f^o 58 r^o.)

Item pour une redevance appelée la
fiche... x solz. (*Chamb. des compl. de*
Paris, f^o 126 v^o, ap. Duc., *Fiches*.)

Trois *flieques* de lart. (1371, *Reg. du*
Chap. de S. J. de Jerus., Arch. MM 29,
f^o 35 v^o.)

Petite *fische* de bacon. (*Compl. de Serre*,
1377-83, Arch. mun. Bar.)

De chascun bacon tout entier, l'en doit
1. d. de une *flieque*. (1396, *Coustumier de*
Dieppe, Arch. S.-Inf.)

A Pasques unz bon bonuz coustoit deux
cens francs ou plus, unz bon veul douze
francs, la *fiche* de lart huit ou dix francs,
unz pouceul seize ou vingt francs. (*Journal*
d'un bourg de Paris, au 1520, Michaud.)

Ne les loiez point parmy *flieques*;

Debas jambons les fault nourrir.

(*Force de frere Gualtere*, Anc. Th. fr., t. 1, 318.)

L'Académie, qui mêle ce mot avec *fêche*,
arue de trait, dit seulement : En terme
de charcuterie, *fêche* de lard, ce que l'on
a levé de l'un des côtés du cochon, depuis
l'épaule jusqu'à la cuisse.

H.-Norm., vallée d'Yères, *flieque*, mor-
ceau de viande, de pain ; rouchi, *fêche*,
viande.

FLICQUE, voir FICHE.

FLIQUE, voir FLAEL.

FLEMBRE, voir FLEMBLE.

1. FLEMBE, s. m., lancette de chirurgien :

Par une nuit uns healz jovenceaz par
vision estui devant moi, et si mist en une
langue un ferement de médecine, ce est
un *flembe*, disanz : Ellevos ge ai mis mes
paroles en la boche, eis fors por prechier.
(*Dialog. St Greg.*, p. 20, Forster.) Lat.,
phlebotomu.

Lanceola cum qua vena aperitur, gallice
flembe. (1318, *Gloss. lat.-fr.*, Richel. t. 1420,
f^o 124 r^o.)

2. FLEMBE, voir FLEMBE.

FLEMER, *flimer, flimer*, v. a., ouvrir
avec la lancette dite *flamme* :

Maladies des maîtres se laissent bien *flimer.*
(GUILLES LE MOINE, *Les Estats des monastere St Mar-
tin*, t. 121, Kerv.)

Maladies perilleuses varist on par *flimer.*
(L., *li Maintiens des monnes*, t. 165.)

Survint une apostume ou bosse audit
Geffroy, laquelle il fit fonder et *flimer* à
un barbier. (1400, Arch. JJ 153, pièce 433.)

FLEMER, voir FLEMER.

FLIN, s. m., pierre de foudre :

FLIN, pierre de foudre, servant à fourbir
les lames d'épées. Le *flin* fourbit et polit
les épées. (MOYET, *Parall. des lang. fran-
ç.* et *lat.*, Amsterdam 1632.)

FLIQUE, voir FICHE.

FLIS, voir FLES.

FLISCHE, voir FICHE.

1. FLO, *flou*, adj., fané, flétri :

Dex! com forte aventure qui s'est peule acc.
L'autrier l'avions nos blanches, or l'avons tout bloe.
Vermelle estoit or soir, blancs s'ire, or est si *flou.*
(*Roman d'Ulr.*, f^o 80^v, Micheland.)

— Fig., fiddle, languissant :

Vostre vertu estot fore, ore est moult tres *flou.*
(Th. de KERV., *Geste d'Ulr.*, Richel. 21361,
f^o 81 r^o.)

Uns ransains l'ot ataint parmi la destre joe
Si angousseusement que la chars en fu bloe;
be travail et de paine fu forment feble et *flou.*
Mais qui l'ait à souffrir, Dieu et sa mere en loe.
(BERTI, 849, Scheler.)

Item je donne à Jehan le Loup..

Pource qu'il est liget et *flou*..

Unz beau petit chevalet couchant.

(VILLON, *Grand Test.*, c. Jouans, p. 76.)

2. FLO, s. m., désigne une substance
rouge :

A faire poumpre preudes asuz et *flou*, se
melles font ensemble. (*Remedes anc.*, Richel.
2029, f^o 6 v^o.)

FLOBERGE, voir FROBERGE.

FLOBOTOME, s. f., lancette, flammette
pour saigner :

Tenant en sa main une *flobotome* de
munition ou une branche profitable pour
les yeulz. (TIGNONVILLE, *Dis mor. des phi-
los.*, Ars. 2312, f^o 23 r^o.)

La langue moderne a le substantif mas-
culin *phlébotome*.

1. FLOC, s. m., flocon, houppé, panache,
chose velue, veloutée, couverte de duvet,
d'un poil fin :

Floes de neiges. (*Deser. du Nil*, p. 303, ap. Leon, *Deser. de l'Afr.*, éd. 1336.)

Puis prend *floc* et poil de la robe des deux. (SALAT, *Herod.*, III, éd. 1336.)

Trempant en huile bouillante un *floc* de laine attachée au bout d'une éprouvette. (PARE, *Œuvre*, XI, 16, Malgaigne.)

Anrichi tout autour de *flocs* de soye ou de bords de fourures (MONT, *Voyag.*, p. 29, éd. 1774.)

— *Faire son floc*, faire sa pelote :

Je sonhaite, pour bien faire mon floc,

Trouver larrons voisins à l'avantage.

(*Sauvages du monde*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., I, 31.)

2. **FLOC**, *floc*, s. m., mare, amas d'eau : unique hostel avoit un fumier et un *floc* d'eau. (1461, Arch. JJ 189, pièce 513.)

Si va adoneques pour se seoir sur le perron : mais il ne trouva point d'arrest, si va cheoir les jambes levées en un *floc* qui derrière lui estoit. (*Perceforest*, vol. II, f^o 32^r, éd. 1828.)

Et est divisée la première partie (de Bretagne) de montaignes, et de deux petit *floc* de mer. (*Id.*, vol. I, c. 1.)

Estendz la main sus les canes d'Egypte, et sus leurs flouves, et sus les ruisseaux et marez, et sus tous les *floc*z d'eaux. (LE FEVRE D'EST, *Bible*, Ex., VII, éd. 1534.)

Wallon. *flo*, mare où l'on abreuve le bétail. Pic., Vend., *flout*.

3. **FLOC**, voir FLOC.

FLOUART, voir FLOUART.

FLOCCARD, voir FLOCCARD.

FLOCCHER, voir FLOCCHER.

FLOCCU, voir FLOCCU.

FLOCE, voir FLASSAIE.

1. **FLOCEL**, *foquel*, s. m., flocon, touffe :

Her. Il trenche par sene la boudure

Et d' *focel* de la barbe cheenne.

(*Les Tois*, ms. Montp., f. 1815.)

Ne prena Blatene les Français,

Flamens, ne ce ls de Vermonleis,

Ne ce ls d'Anzon ne d'Aquoilaine,

Vaillant en sul *focel* de laine.

(*Œuv.*, D. de Norm., I, 811, Michel.)

De grant *foceux* de fu arlaot

Sont leur testes rebaintoiant.

(*Œuv.*, VII, f. 1. de monde, Michel, 1226, f^o 118.)

Sur son blanc col en l'ot *foceux* (de cheveux).

(*L. de l'Œuv.*, Ars. 3314, f^o 37 v.)

Petit *foqueux* de feuchiere. (*Ménagier*,

I, 7, Bidozph, fr.)

Il voit deux dragons grans et pareours, si j'obenoit et feu et flamme a moult grand *foceux*z parmy la guezne. (*Lancelot du Lac*, 1^{er} p., ch. 83, éd. 1488.)

2. **FLOCEL**, s. m., dimin. de *fole*, trou-

peau, troupe :

De herbis et de cheius furent grant li *focel*.

(*Les Chev.*, Michel, 1258, f^o 140^v.)

Des camens et des bagles furent fait li *focel*.

(*Œuv.*, D. de Norm., II, 1488, Michel.)

Des bestes et des chevres et de maint riche aiguel.

(*Œuv.*, D. de Norm., I, 340, Hippeau.)

FLOELLE, adj., frisé :

Od nos chevols longs e creuz,

Od une barbe *foelle*.

Plus blanche que neifs surveles.

(*Œuv.*, D. de Norm., II, 1488, Michel.)

Une autre teste d'un ynnocent qui a les cheveux *foellez*. (1360, Invent. du duc d'Anjou, n^o 44, Laborde.)

FLOCELLET, s. m., flocon, houppe :

S'ot *foellez* aval le vis

De ses biens cheuxs odoiauz.

(*G. de Hele*, Vat. Chr. 1725, f^o 93^v.)

FLOCETE, s. f., dim. de *foche* :

La seconde (flor) est la violette

Et li tierce une *foete*

De souzie, car moult est hiele.

(*Don Capiel a VII fleurs*, Michel, 1533, f^o 501 v^o ;

Job., *Jongl. et Trouv.*, p. 17.)

FLOCHE, s. f., flocon, chose velue, étoffe velue :

Li curreis ait... XIII. chappons et v. s. par une *foche*. (Vers 1300, *Collect. de Lorr.*, 971, Metz I, Michel.)

Les nues qui ressembent as *foches* de laine. (ŒRSMÉ, *Quadrip.*, Michel, 1348, f^o 104 r^o.)

Villosus, sa, sum, plain de *foches* ou de peaux. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

Ce mot est encore usité dans le district de Valenciennes pour désigner une soie non torsé. Haut Bugy, *foqua*, neige.

FLOCHET, *floquet*, *foquet*, s. m., dimin. de *floc*, flocon, houppe, étoffe velue :

Sa housse ruzze estoit de beaux *foques*

Tous blans semee.

(L. de BEAUVAU, *Pas de la Bergiere*, 833, Gra-

pelet.)

Floques, *fochet*. (*Catholicon*, Michel, I,

17881.)

Villos, *fochet*. (*Gloss. de Salins*.)

Une juste penne de *foquet*z de poil.

(*Jard. de santé*, II, 133, impr. la Minerve.)

Floquets de laine.

(J. de SCORLANDRE, *Tyr. et Sid.*, 2^e Journ., I,

4, Arc. th. fr., VIII, Bibl. et.)

Floquet de cheveux. (F. HOTOMAN, *la*

Gaule Franc., p. 93, éd. 1574.)

Lapin de laine ou *foquet*. II. flocco,

Esp. LI flocco. (DIX, *Nomencl.*, p. 433,

éd. 1577.)

Le houleur ne porte point de fruit, il jette toutes fois de petits *foquets*, comme le coudre. (DU PINET, *Inoscorde*, I, 93, éd.

1665.)

— Bourre :

Que nul personne ne metteroit en ou desus mesme le drap ne en la beyne dont le drap serroit fait, escuz *foques* en aucune maner sur peine de forfaiture de mesme le drap. (*Stat. d'Edouard IV*, an VII, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Il se rencontre au xvii^e siècle, dans un texte de province :

Floquet du poil de la barbe. (A. LE GRAND, *Saints de Bret.*, p. 442, éd. 1626.)

Bourg., Youne, Perrigny-les-Auxerres,

foquet, bouquet de fleurs, bouquet, rus-

sette, pompon de rubans.

Non propre, *Floquet*.

FLOCHETE, s. f., hésitation :

Il pensoit Sa Majesté la cause du mal qui li va en... avoir esté par la negligence,

fochete et dissimulation des jugs. (*Apologie*

de Guill. de Nassau, p. 245, A. Lacroix.)

FLOCHETER, - *quetter*, v. n., dim. de *flocher*, voler comme un flocon, flotter au vent :

Flocco, cas. cavi, *flocheter* comme la noif qui chiet par flochiens et la laine de la herbis. (*Catholic.*, Michel, I, 17881.)

Cheveux espars sur le corps volletoiz.

Et par nature en contour *foquetans*.

(1536, VAZELLEZ, *Bison des Cheveux*.)

FLOCHIER, *floccher*, *foquer*, *flocquer*, verbe.

— Nour., tomber, se former en flocons, comme lorsqu'il neige ; flotter :

..... Mais plus que neige blanche, (qui sans vent *foque* aux sept costaux de Rome. (VASQUI PUBLIEL, *Eur. vulg. de Fr. Petrarque*, p. 378, éd. 1535.)

Et *foquet* par dedans la deschicquetteur de damas bleu, tant que besoing estoit. (RAR., *Garg.*, I, 1, e. 8, éd. 1542.)

— *Flochier* est employé d'une manière assez étrange dans l'ex. suiv., où il parait signifier avoir la pureté d'un flocon de neige :

Siecle glayan est comme anguille Et plain de grant malventure, De lecherie et de luxure;

Gardez ne l'aprocher.

Endoctrinez que vous *fochiez*,

Que nées estes et noveles,

Chastes et virges et pures.

Donnez a Dieu eners et courages,

Virginité et purclages.

(G. de GONGI, *Mir.*, ms. Soiss., f^o 448^v.)

— Act., répandre à flocons :

Les nues (saisons) causent la pluye, et les autres la gele; d'autres *foquent* la nege, et v on a qui sement la gresle. (DU PINET, *Plin.*, II, 39, éd. 1566.)

— Batre, en parlant des flois :

Pour rompre ladite porte de l'eau qui *foquet* la bresche. (1358, *la Prinsse de Galais*, Arch. cur., 1^{er} s^{er}., t. III, p. 242.)

— *Flochier*, part. passé et adj., qui porte une houppe, une crete :

Atout lur en l'est nos blans bon deggez, A mervail furent grant e cresté e *foches*.

(*Œuv.*, D. de Kent, *Geste d'Alis*, Michel, 24361,

f^o 54 v^o.)

On trouve au xvii^e siècle :

Ainsi se trouve verifiée ceste generale et merveilleuse prediction du grand Artus, au large boump *foquet*. (1616, *la grande Propriété des bottles sans cheral en tout temps*, Var. hist. et lit., VI, 39.)

Norm., Bessin, Pic., Champ., Morv., *foquier*, *foquer*, *flotter* çà et là.

FLOCHULU, s. m., marais ?

Pierre Lecloup tient des dix religieuses un tief a demi lige contenant son manoir seant devant le *fochulit*. (1383, *Denomb. des baill.* d'Amiens, Arch. P 437, f^o 85 r^o.)

Cf. Floc 2.

FLOCONNER, v. n., fabriquer d'une

étoffe velue :

J'ai bien neuf en dix cotes qu'ai fait faire et ouvrir, De villes et de lin bien moult *flocconner*.

(*Geste des ducs de Bourg.*, 363, Chron. belg.)

FLOGNONNET, s. m., petit flocon :

..... La graïsse

En petits floconnets de coton ou de laine.
(DE COHENNE, *Le Miroir du monde*, p. 193,
éd. 1587.)

FLOQUART, voir FLOQUART.

FLOQUER, voir FLOCHIER.

FLOQUET, voir FLOCHET.

FLOCTE, voir FLOTER I.

FLOCTE, *flocu*, adj., qui porte une
houppé, une crête :

Les serpeux, les leons e les dragons *flocu*
Aprochent del regne, troyent hommes barbor.
(TR. de KENT, *Geste d'Als.*, Richel. 24364,
n° 70 v°.)

FLOENNE, s. f. ?

.i. viez male cote saingle et .i. floenne.
(Compte de 1348, Ch. des compt. de Bels,
C 82, Arch. Doubs.)

FLOER, voir FLUEN.

FLOERECHE, adj. f., d'indigo :

Del touneul de chendre floerече, douze
den. (Wienage de li abbes de Hinson, Tail-
liar, p. 482.)

Cf. FLEURE.

FLOERIER, s. m., grand drap :

.ii. floeriers. (1348, Inv., Arch. Doubs G
82.)

Suisse rom., fleurier, grand drap.

FLOIABLE, voir FLUABLE.

FLOIBAGE, voir FOIBLAGE.

FLOIHE, voir FOIBLE.

FLOIBECE, voir FOIBLECE.

FLOIBEMENT, voir FOIBLEMENT.

FLOIBETEIT, floibetet, voir FOIBLETÉ.

FLOIBLECE, voir FOIBLECE.

FLOIBLETEMENT, voir FOIBLETEMENT.

FLOIBOICE, voir FOIBLECE.

FLOIE, voir FLO.

FLOIIVE, voir FOIBLE.

FLOIVEMENT, voir FOIBLEMENT.

FLOIVETEIT, voir FOIBLETÉ.

FLOKNIER, s. m., ouvrier qui tra-
vaille les flocons de laine :

Chandelon et flokniens. (J. DE STAVELOT,
Chron., p. 326, Borgnet.)

FLOKNET, voir FLOCHET.

FLOM, voir FLUX.

1. FLOIN, voir FLAON.

2. FLOIN, voir FLUX.

FLONDELLE, s. f., petite fronde :

Environ six mille hacinets et .xxiii.
mille archiers sans les canouiers et autres
usaus de flondelles et anging dont ils
avoient grand abondance. (MONSTRELET,

Chron., an 1415, vol. I, p. 223, éd. 1516.)

Cf. FRANDOLE.

FLONDRE, s. f., sorte de poisson res-
semblant beaucoup à la limande :

Flondres cuites en eve. *Enseign pour
appareil viand.*, Richel. I. 7131, n° 100^r.

Se dit encore en Normandie, Dieppe, le
livre, le Tréport.

FLONG, voir FELON.

FLONIUS, s. m., nom d'herbe :

Quant ours est deshaïlies de cop ou de
maladie, il manjue une herbe qui a non
flonius, qui le zarist. (BRUN. LAT., *Tres.*,
p. 233, Chabaille.)

FLONNET, voir FLOAONET.

FLOQUART, flocart, floquart, floccard
fleuqart, s. m., voile flottant qui entoure
la coiffure, d'origine allemande, appelée
hennin et qui s'en échappe ; c'est aussi
une coiffure :

Et est l'ance dudit gobelet d'une serpent.
Et ou fons d'icelui a un esmail ou il y a
une dame a non floquart. (1360, *Invent. du
duc d'Anjou*, n° 381, Laborde.)

Le roy li donna un tres bel fleuqart tout
papellé de grosses perles. (*Traison de
Rich II*, p. 110, Williams.)

Un floquart vert garny d'un fremail ou-
quel a quatre perles, quatre rubis et un
dymant. 15 nov. 1413. *Compt. de R. René*,
p. 200, Lecoy.)

Trois pieces de flocars a atourner James
a la maniere d'Allemagne. (1416, *Invent.
du duc de Berry*, ap. Laborde, *Emaux*.)

La duchesse, elle neuvesime de femmes,
portoient floquarts et gros colliers ou
chaïses d'or au coul. (LE BAUD., *Hist. de
Bret.*, c. LIJ, éd. 1638.)

Si ont empris de les bien recevoir.
De se deffendre et faire bon devoir.
En leur tirant leurs delices empenées
De doulz regard d'espoir empoisonées.
Et en gectant chappellez et floquars,
Ainsi qu'on fait a ses jeunes quocquars,
Et de leur faire, aïas que rendre ilz se ventlent,
Des manys assez, ainsi comme elles sentlent.
(J. LE MARE, *Compte 1^{er} sur la naissance de dame
Verolle*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., IV, 235.)

Les filles, depuis qu'elles estoient fian-
cées jusques apres un an entier des leurs
noces, portoyent un ornement de teste,
qu'on nommait a Lyon floquard, lequel
elles laïssoyent, estant l'annee revolue, et
prenoyent les chapperoins dessusdits. (PA-
RADIS, *Hist. de Lyon*, p. 272, éd. 1573.)

FLOQUET, voir FLOCEL.

FLOQUEIT, voir FLOCHIER.

FLOQUET, voir FLOCHET.

FLOQUETER, voir FLOCHETER.

FLOURABLEMENT, flourablement, adv.,
en fleurissant :

Floraliter, flourablement. (*Gloss. de Sa-
lins*.)

FLOURANCE, voir FLORENCE.

FLOURCELE, flourcele, flourcelle, s. f., pe-
tite fleur :

Après ores con la pucele
Qui plus est blanche que florcele,
La bele Ydone prist mari.
(*Deuque des Mir. N. D.*, ms. Richel., n° 34 v°,
col. 2.)

Et saisist le ceval qui blans est com florcele.
(*Enf. God.*, Richel. 12538, f. 11^r.)

El si avoit entour mainte belle flourcele.
(*Brun de la Montagne*, 892, A. T.)

FLORE, florey, flouré, adj., garni de
fleurs, terminé en fleur :

N'i a celui qui n'aït esen floré
Et le destrier corant et abrivé.
(*Garin le Loh.*, 2^e chans., xvix, P. Paris.)

La covreture de la sele
Ert d'un hrau paioie de Castele
Tote floree a fors d'orfois.
(*Flore et Blanche*, 1187, Bekker.)

Prent le destrier par la regne doree.
Maintenant sant en la sele floree.
(*Ottuel*, 1835, A. P.)

D'or a .i. quevron de gueules a .i.
double tranchecour vert florey. (*Armor. de
Fr. de la fin du xiv^e s.*, Cah. hist., VI, 277.)

— Qui a la barbe blanche, comme floré :

Esorechelande li barbez
Et Violez li mal floreez.
(*Renart*, Br. V°, v. 1213, Martiu.)

— Couvert de fleurs :

Tiere rouge noire, tiere floree. (1418,
Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl.
Amiens.)

FLOREEMENT, floremement, adv., en fleu-
rissant :

Floraliter, floremement. (*Gloss. lat.-fr.*, Ri-
chel. I. 7679.)

FLORENCE, voir FLOBERMENT.

FLORENCE, flourance, -ance, s. f.,
florin :

Dont il est racrantes a paiier .c. s. I.
Pan a .iii. termes, au Noel, a Paskes et a
le S. Jehan ou flourances. (1347, *Receite de
G. de Panthegnyes*, Arch. mun. Valenciennes
CC 2, f° 4^r.)

Donnet .ii. flourances de .xxvi. s. .vi. d.
(1347, *ib.*, CC 8, p. 8.)

En florins al escut vies et ou flourances
vieses. (1352, *Receite de Gandrart d'Ande-
gnies*, Arch. mun. Valenciennes, CC 4,
f° 37^r.)

En florins roians et en flourances vieses.
(*ib.*, Arch. mun. Valenciennes, CC 2,
f° 9 v°.)

.ii. vieses flourances. (*Compt. de 1364-
65*, Arch. mun. Valenciennes.)

Icellui viconte de Thouars tendra sa
dite terre et seigneurie de l'île de Ré d'ic-
cellui seigneur roy a foy et hommage lige,
a cause du chastel de la Rochelle, et au
ressort et souveraineté acoutumez, a une
flourance ou maille d'or, ou la valeur d'ic-
elle. (1404, Arch. JJ 138, pièce 451.)

Flourance d'or, due par le commandeur
d'Ansigny au viconte d'Anny pour droit
de pacage dans ses forêts. Un florin de
flourance ou douze tournois d'argent. (1445,
Ansigny, Anny, Arch. Vienne.)

FLORENCE, s. f., valeur d'un florin :
Le curé de Saint Estienne doit paiier au
chappite de Rennes deux flourances et
demie d'or. (1415, *Us. de l'Egl. de Rennes*,
Arch. Chapitre Rennes.)

FLORENEL, s. f., espace de terre qui rapportait un florin de revenu :

Come nous chussions donné a Faymay nostre menestrel quant il vixait vngt *florenetz* de terre a paure chascun an a dous termes. (*Charte de 1367*, Coll. de Lorr., IV, 17, Richel.)

Trois cent *florenes* de terre de rente annuelle. (1379, *Officiolité de Besancon*, Arch. du prince, Neuchâtel, L. 3, n° 9.)

FLOUXTIN, adj., blanc, gris :

Mout grant ruse est fait del grenon *flouxtin* Comment arait tondus.
Ouv. des Paris, *Ceste de Liege*, 17386, Scheler, *Gloss. philol.*)

FLOIREESSE, s. f., fleuriste :

Floireesses de coiffes. (*Vocab. des métiers*, ap. Gérard, *Paris sous Phil. le Bel*.)

FLORESTAGE, s. f., fleur :

Ja ne vons en croirai, tant aver cuer volage,
Se vons ne le jurez sur ceste *flourestage*.
La dame li creante le serment a faire,
Sor la flor li jura qui moult senef li faire.
(*De la Fale et de la sage*, Jab., *Nouv. Rec.*, II, 81.)

1. **FLORET**, *flouret*, s. m., petite fleur :

Flosculus, petit fleur, *flouret*. (1564, J. LAGALUC, *Catholicon*, ed. Aubret de Quatqueuran, Bibl. Quimper.)

2. **FLORET**, *flouret*, adj., fait de l'étoffe appelée *flouret* :

Six années de ruban *flouret*. (1576, *Compt. du Trés. de Nar.*, Arch. B.-Pyr. B. 36.)

FLORELI, s. f., fleureté, sorte de soie d'une qualité inférieure tirée de la bourre qui est aux environs du cocon :

Il n'avoit pas robe de soie,
Ains avoit robe de *floures*.
(*Chose*, 882, Méon.)

FLORELI, - *celé*, *flour*, *flour*, adj., fleur, fleuronné, terminé en fleur, garni de fleurs :

.... Il toutes ces choses (jeux de tables et de échecs, etc.) estoient *flouretées* de ambre. JOEUX, *Hist. de St Louis*, ch. XC, Wailly 1867.)

Il archoa sut dessus a saint Iresgeté,
A li uniz d'ans r portait et *floureté*.
(*Chans. de Blanche*, 6614, A. P.)

Il n'est flourette ne pereste
Nabrieux ne je n'est reveste
De mes robes bon *flouretes*.

(O. CHATELAIN, *Trois Pelerinages*, p° 122, impr. latine.)

Car colonnes d'argent y mist
Heret de pierres *flouretes*.
(Ouv. de Pis., Poés., Richel. 601, f° 235 v°.)

Sur tous autres biens le hault bois
Estoit prestes et renommés
D'estre ver-, folis et rames,
Plaisans, herbas et *flouretes*
Et plains de grans jolyetes.
(*Pastoralis*, ms. Brux., f. 1 v°.)

Car la bête qui fu tenus
Luz chapelot bien *floureté*
A son amy l'a presente.
(*Id.*, f° 9 r°.)

Son cheval estoit couvert d'un ceudal vermeil, a une grande croix blanche, *flourete*, et sur chacun bont une coquille d'or. (Ouv. de la MARCHE, *Mém.*, I, 9, Michaud.)

Et si estoit (la coupe) *flourete* desus et environ d'une belle fleur et plaisante. (C. MASSON, *Bible des Fect. de metam.*, p° 148 r°, éd. 1493.)

Gibeciere de vellous rouge *flourete* desus de broderie. (*Invint. des biens de l'Év. de Sens*, E. Muller.)

Bourg, Yonne, *floureté*, qui a toute sa fleur. « Comme ces pêches sont *flouretées*. » Bourg, Saullieu, *floureté*, couvert de fleurs, en parlant d'objets de toilette.

Floureté est indiqué dans les dictionnaires modernes comme terme de blason.

FLORETER, *flour*, *flour*, v. n., s'épanouir comme une fleur :

J'ai amete
Simple, oile, brunet,
Jonele, tendrete, bien fait;
Bien poi li *flourete*
La manetele.
(*Chans.*, ms. Montp. II 146, f° 302 v°.)

— Peindre des fleurs :

Et painnent dessus les peaux
Et de montons et de veaux
Et a coulourer se doctinent:
Il *flouretent*, il colomnient.

O. l'ÉVEQUE, *Resp. de la mort*, Richel. 994, f° 157.)

— Voltiger de fleur en fleur :

Je me suis mis a *flouretier*, comme les monches a miel. (S. JULIEN, *Mét. hist.*, p. 303, éd. 1589.)

— Tâtonner :

Après en tâtonnant et *flouretant* approchant de la matiere fecale et des humeurs contumpeuses. (RAB., I, II, c. 32, éd. 1542.)

— Conter fleurette, dire des balivernes :

Mais servaient ces paroles et servent a ceux qui sont en autorité et en credit, sans en riens l'avoit merité, et qui ne sont point propres d'y estre, et n'ont accoustumé que de *flouretier* en l'oreille et parler de choses de peu de valeur. (GOMMEXES, *Mém.*, V, 19, Soc. de l'Él. de Fl.)

Mais esoutez ce morfondu
Qui nous veult icy *flouretier*.
(*Œtes des Apost.*, vol. I, f° 27, éd. 1537.)

— *Flouretier* sur, effleurer :

Que nous arons soulement *floureté* sur la doctrine, sans qu'elle ait prins une droite vivacité en nous. (CALV., *Serm. s. le Deut.*, p. 5, éd. 1567.)

— Terme de musique, faire des fioritures :

Apprenez le fa et le mi,
Ben vous monstreray l'escripiture,
Tant que vous n'arez jamais cure
D'autre art s'avour lors de compter
Le an, deux, les temps mesurer
Et *flouretier* plus que les cours.
(I. DISCOURS, *Poés.*, Richel. 810, f° 311 v°.)

— *Floureté*, part. passé, terme de musique, orné de fioritures :

Car advis est qu'on pleure et qu'on larmie
En regardant tel chant *peu floureté*.
(LE MAEL, *Plainte du Desire*, éd. 1509.)

MORV., *flouretier*, aller à fleur de, à la surface de.

FLORETTIERE, *flouretteuse*, *flouretteuse*, *flouretteuse*, *flouretteuse*, *flouretteuse*, *flouretteuse*, s. f., fleurs et verdure, floraison :

Prince du puis qui chante d'avanture,
Donnez accord, plain champ et *flouretteuse*
A l'umble fleur des vierges espainie.
(H. DE CAUV., *Art de rhet.*, éd. 1493.)

Trop hayrons nous ta verde *flouretteuse*
Se la figure
A si mauvais augure.

(Ouv. LE MAINE, de la *Valitude et cavalescence de la roine Anne de Bretagne*, dans l'Épistre du Roy à Hector de Troye... signature aaiij.)

Et ung Crestin tout plein de *flouretteuse*.
(*Id.*, *Sus la mort de ses servit.*)

Ains quant ce vint que la large vallee
De ce bean monde est repris *flouretteuse*,
Plusieurs moudains d'une et d'autre nature
Par les verls per joner espourent alloient.
(*Id.*, *le Triumphe de tres haulte et puissante Dame Verolle*, *Roine du Puy d'Amours*, Poés., fr. des xv° et xvj° s., IV, 211.)

Tous nobles cueurs qui voudront enueillir
fruit on *flouretteuse* dedans ce jardin du noble Bayard. (*Gest. du Chev. Bayard*, epistre prohemiale, éd. 1525.)

Le maistre ouvrier en vraye agriculture
Planta jadis un terrestre *veceur*
Arbres plusieurs de fruit et *flouretteuse*,
Belles a veoir et donces a manger.
(CREVIN, *Chants roy.*, f° 11 v°, éd. 1527.)

Quant vous verrez virer les cieus
Et la terre en sa *flouretteuse*.
(GLEM. MAR., *Chent de May*, éd. 1596.)

Comme ayans consolation de la *flouretteuse* de ladite fleur. (BOURGUEVILLE, *Rech. de la Nustrie*, II, 108, éd. 1588.)

— Dessins, ornements consistant en fleurs, en verdure :

Ni qui aussi doucement face *flouretteuse* et menu ouvrage. (CHRIST. DE PIS., *Cité*, Arts, 2686, f° 46°.)

FLORETTE, *flour*, *flour*, s. f., grand blanc, pièce de monnaie frappée sous le règne de Charles VI, pesant vingt deniers tournois ou seize deniers parisis, et sur laquelle des fleurs de lis étaient empreintes :

Les gros de France, dits *flourettes*. (18 sept. 1420, *Reg. aux Consueurs*, Arch. Tourna.)

Fut ordonné que les *flourettes*, c'est assavoir les monnoies du roy qui avoient cours pour XVI d., seroient mises et rabaisées a .XII. d. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 24, Soc. de l'Él. de Fl.)

Fut ordonné, a Paris, que la monnoye nommee *flourettes*, qui de seize deniers avoit este mise a quatre deniers, seroit derechief diminuee. (S.-REMY, *Mém.*, ch. CXXII, Buchon.)

— Terme de danse, nom d'un ancien pas, aujourd'hui nommé *floureté*, qui se composait d'un demi-coupe et de deux pas marchés sur la pointe du pied :

Caprioles, tours et destours, *flourettes* draes et menues, gambouettes, bonds et sauts. (CARLOIX, *Mém. de Villevelie*, IV, 12, éd. 1757.)

— Sorte de droit de fief, conservé jusqu'à la Revolution, qui était particulier à la seigneurie de la Villebilly, relevant de Lamballe, en Bretagne. Le mardi de Pâques, les taneurs, « ceux qui travaillaient en cuir à poil », de Lamballe devaient accompagner le seigneur de la Villebilly dans

Le bois de ce nom : celui-ci cueillait une fleur, un roseau, ou une feuille appelée le may, et la montrait par trois fois aux tanneurs ; on se rendait ensuite à la chapelle Saint-Sauveur, et là le seigneur de la Villebilly, assis au pied d'une croix de pierre, appelait chaque tanneur et percevait une amende de tous ceux qui ne comparaissaient pas, ou qui ne pouvaient pas montrer une fleur semblable à celle qui avait été cueillie.

Voir sur ce droit l'article publié par Gaultier du Moltay dans l'*Annuaire des Côtes-du-Nord*, 4857, p. 34.

Norm., Bessin, *fleurète*, moisissure qui se forme sur les baïssières du cidre ; première couche de crème qui vient sur le lait.

FLOREURE, s. f. ?

Pour estuys, *florures*, courtroyes pour iceulz estuiz et autres menues choses. (Sept. 1447, *Compt. du R. René*, p. 204, *Lecoy*.)

FLOU, fluri, adj., en parlant de personne, à la barbe blanche :

Ja estes vos vieilz e fluri e blancs. (Rol, 1771, Müller.)

Vos estes vint e cheuns et floris. (Les Lok., ms. Berne 113, f° 22f.)

Nes somes viel, cheun et flori. (Ib., ms. Moutp. II 243, f° 36f.)

— En parlant de chose :

Les chiefs fluris et les barbes unt blanches. (Rol, 3087, Müller.)

La barbe avoit blanche et flori. (Ben., D. de Norm., II, 1436, Michel.)

— Doux, agréable :

Flori echant faisoit la mesange. (Gen. LESCHER, *Chans., Ball. et Rond.*, xxviii, Bibl. etz.)

— *Flori* est le nom du cheval de Girbert de Metz dans le poème des *Loherains* :

Puis prant ses armes, sor *Flori* est montez. (Fragm. des *Loher.*, ms. de Salis, Bartsch, *Zeitschrift*, 1880, p. 379.)

— *Atmosne florie* ; voir *ALMOSNE*, I, I, p. 227, et au Supplément.

FLOREMENT, flour, adv., en fleurissant :

Floraliter, *florierement*. (Catholicon, Richel. I. 4788f.)

Floraliter, *florierement*. (1464. J. LAGADEG, *Cathol.*, éd. Auffret de Quotmeunier, Bibl. Quimper.)

FLORIERE, flouriere, s. f., marchande de fleurs, bouquetière :

Floriere. (Vocab. des métiers, ap. Gérard, *Paris sous Phil. le Bel*.)

Lors je diz, madame, or vous place

A moy dire la vérité

De vostre nom, grant voleté

En ay. Lors me dist : Je s'ays clamee

Floriere a Prouesse l'amee.

(La *Journ. d'Onneur et de Prouesse*, Richel. 1497, f° 44 v°.)

— Boîte à mettre la fleur de farine :

Une *flouriere* et une panier. (1571, *Mobile de la Halle de Béthune*, La Fons, Art. du Nord, p. 113.)

Trois petites *flourieres*. (Pièce de 1571, ap. Beauvill., *Doc. inédits sur la Picardie*, IV, 326.)

FLOREN, flour, *flour*, s. m., petite fleur :

Et nature evoisie par son sontil engin
La revest et polist de maint divers *florin* (La campagne). (Veux dou yvon, Richel. 1534, f° 66 r°.)

Et nature evoisie, par son sontil latin,
Les revest et repaist (des prés) de maint divers *florin*.

(Ib., ms. Ronen, f° 59 r°.)

L'autre ier, par noe matinee,
On temps que rose est matin nee
Qui s'orgueille a l'essir d'yver,
Après de maint *florin* divers
Sont vestus bois et reconvers.

(WATRIQUET, *Poés.*, li Dis de la fontaine d'Amours, p. 101, Scheler.)

— Fleuret ou filosoile :

Nules mestres du li mestier ne pueent
ne ne doivent ourdir fil aveques soie, ne
flourin aveques soie, pource que l'œuvre
est fause et mauvese. (EST. BOTL., *Liv. des mest.*, 1^{re} p., XXXIII, 4, Lespiussée et Bonnardot.)

— Nuls dudit mestier ne face rien de
flourin de Montpellier, pour ce qu'il d'est
bon ne soutissent. (Ib., ib., XXXIV, 9.)

— Sorte de plume :

Pour 24 livres de plume nommée *flourin*
qu'il a mises et employes en ladite
couste. (1403, *Compt. rel. à Ch. VII*, Cab. hist., III, 239.)

— Sorte de poisson :

Pour les malicieus anguin couranz pour
paure toute maniere de poissons, grans et
petits, si que hilit angin essorbissoient
tous les petits poissons, *florins*, et autres. (1317, *Ord.*, II, II.)

Morv., *flourin*, matière volatile qui s'échappe d'un feu de cheminée ou d'incendie. Wallon, *florin* de four, semence de foin. *Flourin* d'or, le pissentil.

FLORIEN, s. m., fleurin :

Un grant tonil d'or firey, semey de croissettes et *florin* d'or. (1476, *Joy. égl. Bay.*, f° 80 v°, Chapitre de Bayeux.)

Aux deux costes de la bille, deux grans *florins* d'or firey semey de perles. (Ib.)

FLOIR, flouir

, v. a., garnir de fleurs :

Pour .ii. pieches d'entavlement *flouir*
qui faisoit à l'entavlement de la salle. (1313, *Trav. auc. chât. des Ctes d'Artl.*, Arch. KK 393, f° 46.)

FLOIRSON, voir FLOIRISON.

FLOIRISSABLE, adj., fleurissant, fleuri :

.i. contrill joieus, *florissable*. (VICE DE LA CHARITÉ, *Bible*, ms. Tours, f° 3^e, et Richel. 401, f° 2^e.)

Et nostre liz est *florissables*,
D'odor, de vertuz odorables. (Ib., ib., Richel. 401, f° 106^b.)

El chief d'un haut moult delitable,
Tous jours biens, tous jours *florissable*. (Ib., ib., Ars. 5069, f° 103^r.)

Pres *florissables*.

(Ib., f° 105^r.)

Pres *florissables*.

(G. MACA., *Poés.*, Richel. 9221, f° 201f.)
Timinus, *florissables*, dous, sonet. (*Gloss. de Salins*.)

Vernus, delictables, *florissables* ou de printemps. (Ib.)

Le cheur esjoyans aura aage *florissable*. (Bible, Prov. de Salomon, ch. 17, éd. 1543.)

FLOIRISSAMENT, adv., d'une manière fleurissante :

Quant il out (Aristote) tres *florissement*
enseigniel plusieurs ans en Athènes. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VII, IV, 24.)

FLOIRISSANCE, flour, s. f., action de fleurir, étal de ce qui est en fleur, de ce qui fleurit :

Ne oncques puis n'en est la *florissance*
Vene essourde ou prendre espérance. (La *Compt. de Dignart*, Anal. leod., v. 90, Chron. belz.)

Notez assy que la puissance
Des emperours, en cas de guerre,
Avoit encors *florissance*
Par plusieurs climats de la terre. (Myst. de S. Did., p. 4, Caronadet.)

Que a Rome jadis on trouvoit
Sobriété *florissance*. (N. DE LA CHENNAIE, *Contadain. de Harquet*, p. 354, Jacob.)

Rousee, la belle Pucelle, vint pendre
autour des branchelles nulle perles rondes
et gemmes claires et transparentes qu'elle
tira de son espargne pour enrichir leur
flourissance. (LE MAIRE, *Illustr.*, I, 29, éd. 1548.)

Mirez vous aux fâetz vertueus,
Princes de jeune *flourissance*,
Pour rendre exemple fructueux,
Quand age vous donra croissiance. (Ib., *Temple d'honneur et de vertu*.)

FLOIRISSEMENT, fleur, s. m., action de fleurir :

Li *flourissement*. (De *Confessione*, ms. Angers 390, f° 83^r.)

Joseph apres le *flourissement* de sa verge
print Marie, jacoil qu'il la refusast avant
pour ce qu'il estoit vieulx. (*Mir. historial*,
Maz. 557, f° 16 v°.)

Par le *flourissement* de sa verge (d'Arnon). (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. I, f° 149 v°.)

Flourissement d'arbres. (Trion Ling. diel., éd. 1604.)

FLOIRISSEUR, flour

, s. f., fleur :

Tes noms de tuz les biens est la *flourisseur*. (G. DE CONCEL, *Sal. N-D.*, ms. Soiss., f. 233^r.)

La *flourisseur* de chaasteté. (De *vita Christi*, Richel. 181, f° 89^v.)

FLOIRISSEUR, voir FLOIRISSEUR.

FLOIRISON, flour, s. f., mod., floraison ; *estre en flouirison*, être au comble du bonheur :

Quant je vos s'inz embraciee
Bien estoie en *flouirison*. (G. DE SOUMES, *Chans.*, Scheler, *Templ. belz.*, nouv. série, p. 59.)

Bien estoit en forains.
Même chanson, ap. Teobuven, *Conte de Raoul de
Lorraine*, V.

FLOIRONNER, VOIR FLOIRONNER.

FLOS, VOIR FRO.

FLOSSADE, VOIR FLASSARDE.

FLOSSAGE, VOIR FLASSAGE.

FLOSSOYE, VOIR FLASSAIE.

FLOT, VOIR FRO.

FLOTAGE, -age, s. m., action de dériver
l'eau des rivières dans les prés :

Et aura le bailli la garde et gouverne-
ment de l'une desdites clefs d'iceux nou-
veaux ventailles, pour les clore et ouvrir
pour la nécessité du flottage desditz prez.
(1446, *Cart. de l'Eglise de Terouanne*,
p. 296, Duchet et Giry.)

Il est resté avec ce même sens en Nor-
mandie, vallée d'Yères.

Mors, flottage, transport par eau des
bois flottés; somme fixée de gré à gré qui
représentait l'intérêt des marchandises
livrées à l'avarie.

FLOTATION, s. f., action de dériver
l'eau des rivières dans les prés :

Et pourra clore et ouvrir les dictz ven-
tailles pour ouvrir a son dit moulin...
sans en la saison de flotation desditz prez.
(1446, *Cart. de l'Eglise de Terouanne*,
p. 296, Duchet et Giry.)

Comme flottage, il se dit encore en Nor-
mandie, vallée d'Yères.

FLOTAGE, s. f., état de ce qui est
agité par les flots; fig., état de ce qui est
comme agité par les flots :

Il ne donna nide au juste comme flota-
ge, en balance ne le fera mie. (*Psaut.*,
Maz. 258, f. 66 v. Lat., Non dabit fluctationem
justi. - *Ps.*, LIV, 23.)

FLOTTI, flotti, s. f., multitude :
Vez quel liuz en un da chevaliers.

(*Le Léz.*, ms. Mouton, f. 2164.)

Par les vens desconfis et venons,
L'uns arpentans av les rebons,

Quant nus j'ist merueille lor croit,

Y vire mill foies les blancs d'ors vestis.

(*Beuvant, Opus*, 844, Barrois.)

Killoon meisme vis a pié du cheval,

Il tenus fast, y a un nel remouist,

Quant une flote des pieurs s'alloit.

(*Id.*, 191, 244.)

Et vrez que li vens sont grant flote de gent :

Et li borm ont fait par le mieu croant,

Et a treizez l'un moie auierement.

(*Id.*, 181 v., sixain, Michet.)

Mais li cheval et li flote des armes lor
orent par des et des cors. (*Arthur*, Richer,
337, f. 83 v.)

Adon-ques les six banieres des freres se
s'indrent ensemble, et alurent icelus six
terres en une flote. J. d'AMBRAS, *Mémoires*,
p. 398, Bibl. etc.)

... Met en son maine flote.

Dez vens froit, *Geste de Looys*, 6387, Scheler,
Geste Froit.

Les gens a cheval, que les Anglois
avoient mis en bois dessus dit, sailhrent

dehors en flots, et virent par derriere sur
la seconde bataille de nos gens. (*Juv. des
Œurs*, *Hist. de Charles VI*, au 1315, Mi-
chaud.)

Qui s'endort au son du rebec

En la flote, il n'est pas saige,

Car de tons bois, et vert et sae,

Le plus souvent on fait passage.

(*Coqueill.*, *Blas des Arm. et des Dam.*, II, 177,
Bibl. etc.)

— Tourlé :

Une flote du poitea a un branc portee,
Vez la char n'a il pas, merci Dieu, entamee.
(*Chon de Mauence*, 6948, A. P.)

— Echeveau de laine :

Le suppliant a pris en l'hostel de Jehan
Villain quatre flottes de laine. (1416, Arch.
II 169, pièce 272.)

— Flot :

Pour les vagues et impetueuses flottes de
la mer. (*Mer des Cron.*, f. 173 v°, éd. 1532.)

— Débordement :

Afin d'empêcher que les flottes et inonda-
tions ne puissent porter dommage. (1572-
1573, *Complexes de Jacques Simon*, Arch.
mun. Avallon, CC 179.)

— A flote, en radeau :

Tonniaus vuit qui viennent a flote doi-
vent chascun obole de rivage. (*EST. BOTL.*,
Lic. des mest., 2^e p., IV, 27, Lespinasse et
Bouardot.)

— Séchoir :

Une piece de terre ou il y a deux vents
a palis assis l'un au bout de l'autre, assis
en la paroisse Saint Thomas de Saint Lo,
es flotes des palis du Mesnilcrot. (*Acte du
25 oct. 1476*, Arch. Manche, f^o de l'abbaye de
St-Lô, liasse St-Thomas.)

— Cuve à bière :

Les cuves, flottes et baquets et autres
vaseaux d'iceux brassours. (*Arrêt du
30 mars 1510*, Cour des aides de Rouen,
ap. Ste-Pal.)

Suisse rom., Vaud, flote, grande quan-
tité; Fribourg, une flote de fil, un sêche-
veau de fil.

FLOTELETTE, s. f. ?

Andrieux Aubers dort iv. s. a. IX. ans
d'une flolelete vers Clermaresch. (1279,
Reg. aux bans, Arch. S.-Omer AB XVIII,
16, n° 1032.)

1. FLOTIER, floter, verbe.

— Act., irriguer un pré en dérivant
l'eau d'une rivière :

Comme les habitants de nostre ville de
Loyssons eussent et aient usage de tous
temps et acoustume de mener et envoyer
en pasture leurs bestiaux en certains pas-
turages et marz qui sont situez et assis
au dessoubz de nostre ville, et soit la cou-
stume telle que le vachier de ladite ville
vient chascun an une fois, est assavoir a
un mars par devers le commandeur, gou-
verneur ou le bailli de nostre dicte ville et
maison en disant : Auquel bez ou partie
est vostre entencion de faire floter pour
fanchier et feuer en ceste année ? afin qu'il
puist mener a l'autre bez bestes en pasture,
et on lui fait response : Nous ferons
floter tel bez, menez vos bestes en l'autre...
(1409, Arch. MM 32, f. 27 r°.)

— Nourr., couler :

Li vins es marines te flote,

Tu poix, la boiz, tu es estons :

Ton ventre jone a la pelote,

Et bruit e manli soit il de tons.

(E. DESCAMPS, *Poés.*, Richet. 840, f. 2054.)

II. Norm., vallée d'Yères, faire floter un
pré, l'irriguer.

2. FLOTER, VOIR FROTTER.

FLOTERESSE, adj. f., sur laquelle on
flotte :

Or Dieu n'employa point moins d'art et de sagesse
A separer les champs de la mer floteresse.
(DE BURTAS, *La Semaine*, 3^e j., p. 70, éd. 1640.)

FLOTERNEI, flott., s. m., pourpoint,
casaque :

Le fer lui percha les plattes et sa cotte
de maille et une floternel emply de soye
retorse. (FROISS., *Chron.*, XI, 291, var.,
Kerv.)

Devant l'autel en la chappelle se desarma
de toutes pieces et se mist en par sur
floternel. (*Id.*, *ib.*, XIII, 179, var.) Var.,
floternel, éd. Buchon.

FLOTINE, s. f. ?

En une flotine de bois, un denier. (1260,
Cout. accord. aux habit. de la Pérouse, ap.
La Thaumassière, *Cout. de Berry*, p. 99.)

FLOTS, adj., pré flotis, pré sujet aux
inondations :

Aut. quartiers de pré flotis. (1383, *De-
nombr. des baill. d'Amiens*, Arch. P 137,
f. 80 r°.)

FLOTIER, -oyer, flott., v. n., agiter
ses flots, être agité :

Une heure seroat et flotoie (la mer),

Autre est trouble, et autre foiz coie.

(*Fall. d'Or.*, Ars. 5069, P 234.)

— Flotter, voguer :

De maniere que le navire flottoyant sur
l'eau les mena peu a peu pres de Paxo.
(GENTILET, *Disc. sur les moyens de bien
gouverner*, p. 289, éd. 1577.)

FLOTON, s. m., sorte de radeau :

Nous mîmes la sur la riviere de Lech
les coffres, et moi avec d'autres, pour les
conduire a Augsburg sur un floton, qu'ils
nomment : ce sont des pieces de bois
jointes ensamble qui s'estendent quand on
aite a port. (MONT, *Voyag.*, p. 49, éd. 1774.)

— Petite houppie qui flotte au vent :

Parmi les (pigeons) pattes, s'en treuve
des huppies, qui ont une creste a la teste,
assavoir un floton de plumes eslevee en
arriere. (O. DE SERRA, *Th. d'agr.*, V, 9, éd.
1605.)

FLOTTE, VOIR FLOTE.

1. FLOT, VOIR FLOC.

2. PILOT, VOIR FLO I.

FLOCEMENT, adv., misérablement :

Jamais n'ert jers que il n'en soit dolant
Et que se vie n'oueroit rouement
Et a la perte ne ferra il noient.
(*Les Loh.*, Richet. 1622, ap. Victor, *Handschr. der
Geste des Loh.*, p. 71.)

Cf. FLO I.

FLOUER, v. n., faiblir :

Il est bien force que l'on *floue*.
(CHETVET, *Myst. S. Christ.*, F. 1.)

Cf. FLO I.

FLOUIN, *flûin*, s. m., vaisseau léger :

Voyez cy pres nostre nauif deux lutz, trois *flouins*, cinq *chippes*. (RAB. I. IV. c. 22. éd. 1552.)

La charpenterie de vaisseaux et navires (entend) à adresser un *flûin*. (LE PLESSIS, *Ethiq. d'Arist.*, fo 1^{re}, éd. 1533.)

Et estant le Redoubé l'un de nos *flouins*, à l'endroit de ces navires qui estoient en feu, il se jette environ trois cens de noz hommes, tout d'une volée, pour eux sauver en icelui. (1535, *Bat. nac. des Diepp. et Flam.*, Arch. cur., 1^{re} sér., t. III, p. 163.)

Soixante *flouins*, et vingt cinq galleses. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. X, fo 341^{re}, éd. 1569.)

FLOUR, voir FLEUR 2.

FLOURABLEMENT, voir FLORABLEMENT.

FLOURANT, adj., odoriférant, forme de *flourant*, établi par confusion avec *flairant* :

Roses, violetes ne lis,
Nerhes *flourans* n'antres delis.
(CAR. DE PISAN, *Liv. du Chemin de long estude*, 779, Püschel.)

Cf. FLAIRANT.

FLOURCELLE, voir FLORECELE.

FLOURÉ, voir FLORÉ.

FLOUREE, voir FLEUREE.

FLOURENCE, voir FLORENCE.

FLOURET, voir FLORET.

FLOURETÉ, voir FLORETÉ.

FLOURETER, voir FLORETER.

FLOURETTE, voir FLORETTE.

FLOUREMIENT, voir FLOREMIENT.

FLOURIERE, voir FLORIERE.

1. **FLOURIN**, s. m., sorte de teinture :

Chose tainte de *flourin* de chaudiere, ne de nulle autre fauce tainture. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^{er} p., LXXVI, 5, Lespinasse et Bonnardot.)

2. **FLOURIN**, voir FLORIN.

FLOURIR, voir FLORIR.

FLOURISSANCE, voir FLORISSANCE.

FLOURISSEURE, voir FLORISSEURE.

FLOURITURE, voir FLORETEURE.

FLOURONNER, voir FLEURONNER.

FLOUSSAVE, voir FLASSAIE.

FLOUX, adj. ?

Un canabien d'un chien *floux* assis en un anuel tout plain. (1380, *Inv. de Ch. V*, ap. Laborde, *Emaux*.)

FLOXE, s. f., abrévoir, mare :

Et partant sechoant tant de puches, de

fontaines et *flores*, et furent les rivières si petit que merveille. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 502, Borgnet.)

Cf. FLOC 2.

FLOZ, voir FLOC 2.

1. **FLU**, s. m., fléau ?

Iceiluy escuier se parti de son hostel apparellé d'un *flu*, acompaignez de trois varlez avec lesquels il s'en ala au devant dudit brigant. (19-mars 1382, *les Godins au brig. de Nivern.*, *Piec. rol. au rég. de Ch. VI*, l. 1, p. 29.)

2. **FLU**, voir FLUX.

FLUABLE, *flouable*, adj., qui coule, liquide :

Liquidus, *fluable*. (*Catholicon*, Richel. I. 17881.)

Labilis, *flouable*. (*Gloss. de Salins*.)

FLUANT, voir FLUENT.

FLUC, voir FOLC.

FLUCQ, s. f. ?

Viviers a usage de peschere avec la *flucq*. (1575, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

FLUCTUANT, adj., flottant :

Les tres choin monde et reclaim salatoire.
Ciel immobile a *fluctuant* navire.
(G. CASTELAIN, *Louange a la tres glorie. vierge*, VIII, 279, Keryn.)

FLUCTUEMENT, s. m., agitation des flots, employé au fig. dans l'ex. suiv. :

Fluctuemens de larmes. (J. BORGHET, *Mém. de La Trém.*, ch. XXVIII, Pitoulet.)

FLUCTTER, v. n., être porté, être agité par les flots :

Autour de ceste pree *fluctuait* ung ruisseau d'eau clere. (J. BORGHET, *la Noble Dame*, fo 92^{ve}, éd. 1536.)

— Par extens. :

Et *fluctuait* comme d'une fontaine
Le tres chersang de celle chair humaine.
(J. BORGHET, *la Noble Dame*, fo 73^{ve}, éd. 1536.)

— Etre agité par le vent :

Les banieres des princes avoient comencié a floter et a *fluctuer*. (HERSEUTE, *T. Liv.*, ms. St-Gen., fo 310^v.)

— Fig., citer ça et là avec agitation :

H, memorant toutes les choses telles,
Pengoit sans cesse diverses fins mortelles
En son couraige, püs ça püs là *fluctue*,
Et moult desire que promptement se tue.
(O. DE S. GEL., *Lucid.*, Richel. 861, fo 409^v.)

FLUE, s. f., fluere, écoulement :

Impariens de sa vieillesse
Po voit, et plain est de sondeuse :
Il se courresse de legier,
Po puet ne boire, ne mangier :
D'une *flue* sa bouche seot.
Et tres fort li flairent li dent.
(E. DESCHAMPS, *Poes.*, Richel. 840, fo 535^v.)

FLUEMENT, s. m., écoulement :

Le *fluemens* des aignes. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, fo 84^v.)

La ceigne refraint et purge toutes autres ferveurs et *fluemens* de humeurs supera-

bandantes. (*Jard. de sainte.*, t. 113, impr. la Minerve.)

— Châte :

Contre la cheuste et *fluemens* des cheueux. (*Jard. de sainte.*, II, 157, impr. la Minerve.)

FLUENT, -ant, adj., qui coule :

C'est don de Dieu, *fluent* des cieulz.
(J. DE MEUN., *les Romans. de Nat.*, 783, Méon.)

Je vous mereray jusques a la terre *fluent* de lait et de miel. (*Prem. rol. des expos. des Ep. et Ev. de Kar.*, fo 95^{ve}, éd. 1549.)

C'est chose noble que le temps, et qui apparoist comme en ombre, avec la machine coullante et *fluante* toujours. (MONT., *Ess.*, l. II, c. 12, p. 399, éd. 1595.)

— Fig., fluide :

En ensuyvant celle *fluant* doctrine.
(J. D'ARTON, *Chron.*, Richel. 5082, exorde.)
Comme de friez non aya et mirables.
Dont les *flans* orateurs rhetoriques
I'richissent leurs chambres et bottines.
(Id., *ib.*, Richel. 5083, exorde.)

Vostre eloquent parler

Est si *fluent*.
(J. BORGHET, *Ep. fam.*, 1^{er} p., VIII, 64, 1543.)

Ce que ne doy moins louer et priser
Que la fontaine on faites espuser
Vostre *fluante* et douce poesie.

(G. FONTAINE, *les Russes*, fo fontaine, p. 287, éd. 1553.)

— S. m., cours d'eau :

Rivieres et *flens*. (1295, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

La figure des rivieres, *flens*. (1543, Béthune, La Fons, *Art. du Nord*, p. 475.)

FLUENTE, s. f., écoulement, action de couler :

Les fontaines les-quelles composent et entretiennent perpetuellement la *fluente* des ruisseaux et rivières. (*Les Us et Coutumes de la mer*, p. 153, éd. 1671)

Vollaire a employé ce mot pour designer la course rapide du temps.

FLUER, *fluer*, verbe.

— Neutr., couler :

Etissent la riviere d'Escault *fluer* entour le ville. (FROISS., *Chron.*, III, 138, Keryn.)

Ceame qui de plain cours devoit deschendre et *fluer* en ladite ville, alloit *fluer* et deschendre par dehors la fortresse d'icelle par ce que lesdits religieux ne tenoient pas les rivieres, cauchies ou espandes. (1448, *Cart. Alexandre de Corbie*, Richel. 24144.)

— Act., laisser couler :

Une fontaine *flue*le vin blanc et claret.
(15 sept. 1548, *Reg. des Concluz.*, Arch. mun. Angers, BB 29, fo 209)

FLUET, *fluyt*, s. m., flouue :

Les rives basses et B *flues* petic.
(*Cez Loh.*, *Vat. Erb.*, 375, fo 41^v.)

Quant il ces choses ot dit, maues qui donat en orison, et li oz del due ci devant dit par enbel curs parvint al *fluet* Vulturum. (*Dial. de S. Greg.*, l. I, ch. 2, p. 11, Foerster.)

— Flux de ventre :

Le ceffault oste le vomissement et le flux du ventre. (*Regime de santé*, f^o 56 v^o, Robinet.)

— FLEUR, s. f., écoulement :

Les autres dient que toute ceste fleur et fleurs de mer ainsi allant et venant procede des destrays de la mer. *Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f^o 38 v^o.

— Menstrues :

Femmes qui jamais n'ont en leurs fleurs. G. BOUCHET, *Serees*, f. 96, Roylet.)

— Infiltration :

Il n'y a aucune fleurs en leurs mines. *Bruno, Singularitez*, l. 50, éd. 1554.)

— FLUVE, s. m., entraînement, égarement :

En jonne ne voit eils fleurs :
Car s'en violente meinst pris,
J'enise esté trop dur apris.
(*Froiss., Poés.*, II, 3, 70, Scheler.)

FLUN, voir FLOIN.

FLUR, flux, v. n., couler :

La quele (com) joskes a or fluit planti-
vement. *Dial. de S. Grey*, liv. II, ch.
5, p. 67, Footster.)

Il malive fait fluxer les menstrues des
cumes par sa grande innocence. (*Re-
gime de santé*, f^o 52 v^o, Robinet.)

Le graine de monstade fait fluxir les
larmes es yeux. (*Ib.*, f^o 55 v^o.)

Armelet a flouir et provoque les fleurs
des femmes. (*Jard. de santé*, p. 39, impr.
à Minerve.)

— FLUSSEMENT, -ant, s. m., action de
ouler :

En tis, flod, flussemens. *Catholicon*,
Richel., 17881.)

Fludis, flod, flussemans. (*Gloss. de
Sibons*.)

— FLUTTE, s. f., abondance :

Se flutte et trop grant balundance de
meuzes est foutez dans ce royaume des
rompues et les terres du royaume d'En-
gleterre. WAXIN, *Inch. Cron. d'Engel.*,
l. 3, Seconde II, de l'it.)

FLUX, voir FLUX.

— FLUMARE, -are, fleumaire, s. m. et
f. fleuve :

Il flumare estoient si rot, si grant, si
arbutent si amous ke, se par les miracles
le dieu n'passoit on, nus hum n'en peust
enir a chief. (H. DE VAL., *Contin. de
Chet. de la Conq. de Constantin*, 563, Wally.)

Tes flumaires de la misericorde passent
un mois. (*Psaut.*, Richel., 1761, f^o 59 v^o.)

Il ne pouent pas toutes fois chevauchier
sur le moynais temps pour la nef et pour
se plus que il fust-ail aucunes fois moult
graves, et des grans fleumaires que il trou-
vaient, que il ne pouoient passer. (*Liv. de
Mare Pol.*, VIII, Val., Panthier.) Imp.,
Remarques.

Il y avoit bones pastures et grand flux-
vaires. (*Ib.*, LXIII.) Imp., *fluviaires*.

Comment qu'il aient bren gaiees,
Pies de .cc., bien aprestes
Qui flotent dedens le fleumare.

MARTEL, *Poés. d'Alz.*, 6050, Mas-Latrie)

Quant li princes fu logies desot Carai-
taine en celle belle flumare. (*Liv. de la
Conq. de la Morce*, p. 221, Buchon.)

La flumaire de la Elade. (*Ib.*, p. 422.)

FLUMARE, voir FLEUMARE.

FLUMATIQUE, voir FLEUMATIQUE.

FLUME, voir FLEUME.

FLUMME, voir FLEUME.

FLUN, flum, fleum, flon, flom, flom,
flu, fleu, s. m. et f., fleuve :

Les divisions del flum de lui envelopent
la cite de sun Den. (*Liv. des Ps.*, Cam-
bridge, XLV, 4, Michel.)

Il floum Jordai lavet e luteet.
(*Cant. des Cant.*, 18.)

Qui Jeserist tant honora
Com flou Jordain loo batia.
(*Wax. Conception*, Brit. Mus. adl. 45606,
f^o 10 b.)

De dans le flou de Paradis.
(*Bux., Trois*, 43372, Joly.)

Bastisies fas, Sire, et flou Jordant.
(*Rune, Oger*, 11639, Barrois.)

Com se ce fust li flous an deable.
(*La Charrette*, Nat. Chr. 1725, f^o 125.)

La sainte aigue dou flou Jordain.
(*Parabr. du vs. Ercelant*, Brit. Mus. adl.

45606, f^o 21 b.)

E bautzai le et flou Jordain. (Ms. Brit.
Mus. Egerton 613, f^o 17 v.)

Flou de douor, fontaine et pois.
(G. DE COYET, *Mss. ms. Brux.*, f^o 14 a.)

Fontaine de douor, flou de misericorde.
Ne daingne consentir qu'a nul pechie n'amaide.
(*Prriere de Theophilus*, Richel. 837, f^o 192 b.)

Et lient a pont de meis parmi le flou
qui mont est larges et parloz pour flou
cous de Baniette le port. (MEX. DE REIMS,
450, Wally.)

Et de cel estane nest li flous
que nous Jourdain aploons.
(*Moiss., Chron.*, 10974, Reiff.)

Trespasloit le flou. (*Grand. Cron. de
France*, les gestes du roy Loys fils de
Charles le Simple, III, P. Paris.)

Tout qui vint vint a passer le flou dou
destreit. (*Cont. de G. de Tyr*, ms. Florence
Laur. XXIV.)

Il chevauchent trois routes ke le flou sur l'araine.
(*Mss. Vers. du Paon*, Richel. 568, f^o 89 v.)

Une montaigne que est avironnee d'un
flou qui part es deux pars dessous le
charrel et par desot. (*Liv. de la Conq. de
la Morce*, p. 458, Buchon.)

Tellement enhairet roy Nierre celle gent
Que le commun qui vit la teste la present,
La priedent et viderent tost et apertement.

En t. flou qui la est qui a le mer dessent.
(*Ch. de Bertrand de Gascon*, 16818, Charriere.)

Imp., flou.

... Le cheval l'empereur
En une fle de chaude cee passat, s'est roeulis.
(*Ch. de Paris, Geste de Liege*, 13431, Scheler,
Gloss. phild.)

Seigneurs, au temps que je vivoie
Ou flou Jordain le baptise.

(*Pass. X-S.*, Job., *Myst.*, II, 293.)

— Les eaux de la mer subissant l'effet
du flux et du flux, flux, marée :

Une mont grosse ville seans sur le flou
de la mer. (FROISS., *Chron.*, II, 354, Luce,
ms. Amiens.)

Je say ung gues la ou XII. hommes
passeroient bien de froquez deux fois entre
jour et nuit, car li flous de la mer l'est.
(*Ib.*, *ib.*, V, 41, Kerv.)

Li contes de Honstidonne a flou de la mer
se desouere. (*Ib.*, *ib.*, IV, 422, Kerv.)

Hainbun siel droitement sus un bon
port de mer et en va li flous tout autour
par grans fosses. (*Ib.*, *ib.*, III, 357.)

— Flux de ventre, flux de ventre :

Si le prist un flou de ventre dont il morut.
(*Grand. Cron. de France*, la vie Mgr
Saint Louis, XXIII, P. Paris.)

Le Flou, nom d'un ruisseau qui passe à
Lausanne.

FLURI, voir FLORI.

FLUSIBLE, voir FLEXIBLE.

FLUSTEL, voir FLAUTEL.

FLUSTEUR, voir FLAUTEUR.

FLUTTIF, adj., qui s'écoule, qui se dis-
sipie promptement :

Puis noter les delis du monde
Ou toutes vanites balonde
En flutte inabables.

(*Motus d'Or.*, p. 91, Tarbé.)

FLUCAIRE, s. m., fleuve :

Trespasroit flucaire. (MAIZ., *Songe du
ciel pel.*, l. 9, Ars. 2682.)

FLUVEL, adj., de fleuve :

Ypofame est uns peissous qui est apelez
cheval fluel, parce que il naist el flou de
Nile. (BUC. LAT., *Tres.*, p. 189, Chabaille.)

FLUVIEVS, adj., du fleuve, fluvial :

Fluviosus, fluvicus. (*Catholicon*,
Richel. 17881.)

La comuccion fluvieuse de Caprelle et
de la mer. (LE BACQ., *Hist. de Bret.*, c. I,
éd. 1638.)

— FLEXIBLE, fusible, adj., coulant, li-
quide, fluide :

Le baing rent le corps flexible et plus
aisable a purgacion. (*Propl. d'Arist.*,
Richel. 210, f^o 73 v.)

Le flus des choses fusibles. (H. DE MON-
DEVILLE, Richel. 2030, f^o 79 v.)

Les sons qui sont moult flexibles. (*Ib.*,
f^o 17.)

Oyseuse mel les humeurs en repos, et
dormir les fait flexibles. (B. DE GORO.,
Prat., III, 16, éd. 1495.)

Sang flexible. (*Ib.*, *ib.*, IV, 6.)

Humeur flexible. (*Prem. vol. des expos.
des Ep. et Ev. de Kar.*, f^o 83 r^o, éd. 1519.)

La vertu de la camouille est que elle
resolve et coufoute les membres flexibles.
(*Jard. de santé*, p. 85, impr. la Minerve.)

Membres flexibles et debiles. (*Ib.*, l. 206.)

— Fig., changeant :

Par prendre la gent sarrazine
Qui plus est flexible et movable.
(MAGE DE LA CHARTEL, *Bible*, Richel. 104, f^o 195 v.)

Que la medecine soit bien flexible, c'est a
dire bien movable. (EVARNT DE CONY,
Propl. d'Ar., Richel. 210, f^o 33 r.)

La volonte du monde est amer choses
flexibles et peu durables. (J. BOUCHET,
Noble Dame, f^o 114 v, ed. 1536.)

FLUMINILITÉ, s. f., qualité de ce qui est fluide, coulant, liquide :

Le viu...pour sa liqueur et *fluxibilité* aide à porter la viande par les autres membres. (EVRARD DE COSTY, *Probl. d'Ar.*, Richel. 210, f° 6 r°.)

La semence de serapion est bonne à la relaxation de la nature de la femme et à la *fluxibilité* du fondement. (*Jard. de santé*, t. 91, impr. la Minerve.)

— Fig., qualité de ce qui passe rapidement :

Considerer la *fluxibilité* de la vie humaine. (*Mer des cron.*, f° 209 r°, éd. 1532.)

FLUNIR, v. n., répandre ses eaux :

Une fontaine qui estoit souz terre *fluxir* si grandement que tonnaux et autres choses qui illeques estoient elle porta dehors à lise d'un grant fleuve. (BERNAIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 221^a.)

Une fontaine qui estoit souz terre *fluxit* si grandement. (*Sec. décade de Tit. Liv.*, iv, 4, éd. 1530.)

FLUYT, voir FLUET.

FOAGE, voir FOUGE.

FOAGIER, voir FEAGIER.

FOAYLLE, voir FOUILLE.

FOBERT, *foub.*, = *iert*, adj. et s., celui qui se laisse facilement duper, jobard :

Qui de le crois ne se remort
En cui Dieus por nos soffri mort
Ne juera mie a *fobert*.
Ains avera ce qu'il dessert.

(*Vers de le mort*, Richel. 375, f° 338^a.)

Vos me gabez, par saint Loreaz ;

Trop me tenez bien por *fobert*.

(*Dit des Arceus*, 164, G. Raynaud, *Romania*,

t. XII, p. 217.)

Ki a dames il a gaaloz.

Bien vos doit estre descovert.

Nous avous trové un *fobert*,

Si l'ai en content a amer,

Mais ains le euc bien entamer

Le borsez l'il a si haves.

(*Li Lais de Courtois*, Richel. 1533, f° 499 v°.)

Sire dus, je ai non *Trobert*,

Bien vous puis tenir por *fobert*,

Et sui cil qui vos acuppi.

D. LUVISSE, *Trobert*, Richel. 2188, f° 1^r r°.)

Fol conseil et *fobert*.

(*Berte*, 875, Scheler.)

NOM propre, *Foubert*.

FOBERTER, *faberter*, v. n., trichor :

Chassons *faberte* en cestevile.

(Ad. de LA HILLE, *Compt. Ossenmaker*, p. 275.)

FOBLETE, voir FOIBLETÉ.

1. FOC, s. m. ?

Les deux autres acheterent le reste, les narres, les beches, les focz, les rasteaux, les barils. (*Hist. Maccar. de Merlin Cocc.*, ix. Bibl. gaul.)

2. FOC ? Locut., tenir le foc en l'eau. Si foc n'est pas une mauvaise lecture, cette locution répond exactement à tenir le bec dans l'eau :

Le dit chanoine leur conseilla (aux conjurés) que, sans longuement tenir le foc en l'eau, afin que l'embusche ne fusist

decouverte, et que la dite besongne fut mise à exécution... (MOLINET, *Chron.*, ch. XXXIV, Buchon.)

3. FOC, voir FOLC.

FOCAL, adj., qui appartient au foyer :

Leur *focale* résidence.

(*Cout. de Norm. en vers*, f° 30^v, ap. Ste-Pal.)

FOCALE, s. m., sorte de bonnet ou de capuchon qui couvrait la tête et le col :

Les officiers du parlement de Paris ont retenu la mode de porter le chapperon sur l'espaule, et, sortans hors du palais, au lieu des chapperons, portent une cornette de tafetas que les anciens appelloient *focale*. (A. DU VERDIER, *Dict. Leç.*, p. 545, éd. 1616.)

FOCE, s. f., la partie supérieure de l'osophage :

Abeche le (le fauceu) au matin, si qu'il ait la *foce* de la gorge pleine, sans plus. (*Modus*, f° 80 v°, Blaze.)

FOCEAILE, voir FOISSOIALE.

FOCEILL, voir FOSELLÉ.

FOCERIER, voir FOSSERIER.

FOCEUR, voir FOSSOR.

FOCILLIER, voir FOSSILLIER.

FOCRE, s. m., sorte de canon :

Trois gros canons de fer appelez *foeres* avecques leurs astuz. (*Compte*, Arch. mun. Compiègne, B4.)

FODINE, s. f., mire :

Il y a *fodines* de metaux à faire chaudrons bons asses. (FOSETTIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, II, 3.)

Conçu demande de veoir les *fodines* et minieres d'or. P. MART., *Rec. des Isles*, f° 174 v°.)

CF. FOINE.

FOIBLEMENT, voir FOIBLEMENT.

FOIE, voir FOUEE.

FOIEILLART, voir FUEILLART.

FOIEILLET, voir FUEILLET.

FOIEILLIE, voir FUEILLIE.

FOIELLE, voir FUEILLE.

FOELLYE, voir FUEILLIE.

FOEMINEMENT, voir FEMINEMENT.

FOENE, voir FOINE.

FOENEMENT, voir FAIEMENT ou Supplément.

FOER, voir FUER.

1. FOERMANCHE, voir FERMANCE.

2. FOERMANCHE, voir FERMANCE.

FOESON, voir FOISON.

FOESSELLE, voir FISELLE.

FOETEUR, voir FETEUR.

FOETIRE, s. f., production :

Les elemeus et leur *foetir*

Il crea.

(*JER. DE MENG. Remonstr. de Nat.*, 418, Mén.)

FOEUQUETE, voir FEUQUETE.

FOEULLIR, voir FUEILLIR.

FOEULETER, voir FUEILETER.

FOEULER, voir FUEILLIER.

FOEULLE, voir FUEILLE.

FOEULLY, voir FUEILLI.

FOEUR, voir FUER.

FOEURE, voir FUERRE.

FOGAT, s. m., lanterne à feu pour pêcher :

Rames, seurs, *fogats*, masses pelées... desquelz engins nous defendoins que l'on ne pesche de nuit. (1326. *Ord.*, t. 793.)

FOGNER, voir FONGNER.

FOI, s. m., terme de vénerie :

Les cerfs sont si malicieux de leur nature qu'ilz viandent sur eulx mesmes entre les *fois* sens aler hors aus champs ne aus tailles. (*Gast. Feb.*, Maz. 514, f° 51^v.)

FOIABLE, voir FIABLE.

FOIAIEMENT, voir FIAIEMENT.

FOIAL, voir FEAL.

FOIALMENT, voir FEALMENT.

FOIALTÉ, voir FEALTÉ.

FOIAULETET, voir FEALTÉ.

FOIAUTEE, voir FEALTÉ.

FOIAUBLE, voir FIABLE.

FOIAUMENT, voir FEALMENT.

FOIAVLE, voir FIABLE.

FOIORAGE, *feblage*, *feblage*, *feblage*, s. m., faiblesse, en parlant du poids des monnaies, permission que le roi accordait aux maîtres des monnaies de pouvoir tenir le marc d'espèce plus faible d'une certaine quantité de grains que le poids juste :

Aussi estoient lesdiz deniers foibles de pois III quars de denier pour marc, qui se monte XVI s. t. pour marc ou environ. Lequel *feblage* ilz n'ont mie escript en leurs papiers. (13 nov. 1399. *Rmiss.*, Doust d'Arcey, *Pièc. rel. au règne de Ch. VI*, t. 1, 161.)

Enjoignons que lesditz deniers blancs vous factes delivrer par les gardes de nostredite monnoye, comme on a accoustumé de faire, nonobstant ledit *feblage*. (1418. *Ord.*, x, 514.)

Droits de monnoye, boettes, monnaiges, brassages, *feblages*, pscharettes de poids. (SULLY, *Oecon. roy.*, ch. CLXXXVIII. Mé. chaul.)

— LI monnaie faible elle-même :

Se il estoit trouvé que il tresissent le *feblage* de leur breve il seroient mis hors du mestier. (1324. *Arch.*, JJ 62, f° 140 r°. *Ord.*, t. 1, 805.)

Soupeonnez et accoustume de marchander de *feblage* et de monnoye estrançere.

leffendues, fausses et contrefaites, etc. (1336, *Ord.*, III, 143.)

Voyant le grand cours qu'avoient toutes monnoies du royaume, ou estrangeres, de poids, ou legeres, ou bonnes, ou mauvaises, plusieurs mauvais hommes en abusoiert, les uns d'apporter *foiblage*, les autres de rompre et laver pieces d'or. (SEYSSSEL, *Laneng de Louis XII*, p. 18. éd. 1508.)

Foiblage se disait encore au milieu du XVIII^e s.

Il pourra fabriquer les dites especes en telle qualite qu'il lui plaina, soit de jour, soit de nuit, tant au marteau comme bon lui semblera, sans être tenu au *foiblage* du poids ou escharcette d'alay avec le remede accoustumé aux autres monnoies. (*Lettre du 24 déc. 1666*, Fabrique de la monnoie de la principauté de Sabourz. Arch. Alpmant., 1^{er} Lerins.)

FOIBLAGE, voir FOIBLECE.

FOIBLANCE, s. f., faiblesse :

La graine de basilic donne secours aux foiblances et passions du coeur. (*Trad. de l'Hist. des plant. de L. Fousch*, ch. CCVII, éd. 1549.)

FOIBL. foivre, foible, foble, feuble, feble, ferle, fueble, foiole, fioice, feble, febe, feibe, flare, foire, floce, fiste, adj., qui manque de force, le foible moderne, avec toutes ses nuances [de significations :

Il est si foibles qu'il ne poet en avant.

(*Idol.*, 2228, Müller.)

Cant nos sumes fill de Dou apelet, dont est'il droiz ke nos deves et les laiz aprenons de nostre pere. Aprenons les en tant ke nostre foible conscience en purt comprendre. (*Diab. Greg.*, de Sapientia, p. 253, Fourster.)

L'exyphant enfant enuil Amalbeche laissez foible et malade en la voie. Job, lrv. de Linay, p. 510.)

Aparmènes deverrot moils et flures. (*La Epist. Saint Bernard a Mont Dieu*, ms. Verdun 72, p. 45 r^o.)

Mais nos veons maintz poives euy on n'en atrovotz moils de si flare cuer et si tristes. S. BERN., *Serm.*, dans Orell, *Altfrauz. Gramm.* Lat., Alce pusillanimes et tristes.

Je ne vis onques nu si ferle vieillat. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1657, f. 94.)

Se li monoye changeiervt en plus fort ou en plus flece. (1226, *Cart. S. Vinc.*, Richel. I, 10023, f. 25.)

Flebe est

H. d'Ant., d. *Chancel.*, ms. Brit. Mus. Harl., p. 90.

Si foives qu'uns rous gastians.

(*Rose*, Vat. Chr. 1212, f. 60d.)

Plus foibles

(*Id.*, Vat. Chr. 1858, f. 70^o.)

Je seroie aussi foibles cuns autres homs. *Bib. hist.*, Moz. 532, f. 81^o.)

Il resut de mors de la terre flece monoye. (*Paage de Horville*, Recette des prieres, benoiges, At h. Manche.)

A foible monnoie. 1307, Arch. s. 4259, piece 29.)

S'il avoient qu'il i eust sis foiz et sis feubl s ou mar. (1310, *Ord.*, I, 478.)

Afamel sont et magre, moult foible et moult mesquant.

(*Band. de Seb.*, xiv, 1202. Bocca.)

Pour Dieu pense que jeo dare

Du corps li foible jointure.

(*Anti Claudianus*, Richel. 1634, f. 30 v^o.)

Imbecilliz, foivles. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

Laquelle (maison) estoit ferre et ruynuse. (1336, Arch. JJ 70, f. 41 v^o.)

A Jehan la Late, xx liv., pour bontes, pour li LXIX liv. flece monnoie, ou li doit a Noel. (1437, Arch. adm. de la ville de Reims, II, 738. Doc. inéd.)

Somme toute de la feble monnoie. (*Compte de 1311*, Ch. des comptes de Dole, $\frac{C}{404}$)

Arch. Doubs.)

Dou fans de le foible monnoie. (*Compte de Gundart d'Andegues*, 1352-1353, f. 18 v^o, Arch. mun. Valenciennes 63, 924 v^o.)

Monnoie flesee ou fort. (1353, *Frais fais par P. de Chalou pour l'échev. de Reims*, Arch. admin. de Reims, III, 37, Doc. inéd.)

Ferle monnoie croit en celi temps. (Ascens. 1357, *Compt. du receveur a Lens*, Arch. Nord.)

Et par ce sont foibles ou inhabiles a bons faiz d'armes. (ORESME, *Yconomiq.*, f. 3^o, ed. 1489.)

Gardez que rien n'i eschappe ne flebe ne fait. (*Manuel des trente Enlois et des trente Bretons*, 287. Grapulet.)

Les arbalastriers qui, dans cette circonstance accompagnent les colleges et l'ordre de Saint Pierre et la loy, reçoivent III l. foibles en courtoisie; les archers, XL s. foibles. (1418, *Dépenses*, etc., Ann. de la Soc. de l'Hist. de Fr., 1864.)

En foible monnoie. (1440, *Compt. de B. Blondel*, Arch. Eure.)

Ont tantost les cers fauces. (JEN. DES PERIS, *Geste de Liège*, 35163, Scheier, *Gloss. philol.*)

A le fort du fueble besoing (*Quatreins morant*, XXIV, lres d'un ms. du XIII^e s.)

Je viz que la mort le plus fort Comme le foible tend a produire. (*Beane macaire des hommes*, éd. 1186, Baillet.)

Si l'un vous dit : Faictes un tel affaire. Ne respondes : Je ne le scevrois faire. Mais si juste est, mettez vous en effort D'y entrer, fusiez vous foible ou fort. (J. BOUENT, *Ep. mor.*, VI, ans serviteurs et servantes, ff. 29 v^o, éd. 1345.)

Ceulz qui sont de cler engin et grant esprit sont debiles et feubles de corps. (*Id.*, la Noble Dame, f. 10 v^o, éd. 1536.)

Sur le foibe commun tombe toute la peite. (S. POULLET, *Regr. de la Fr.*, f. 8^o.)

— S. l. monnoie faible :

VI livres enoignes p. II den. piece valant au fuer de la flesee. (VII liv. 10 s. (*Paage de Horville*, Recette des prieres, benoiges, Arch. Manche.)

Au commencement du XVII^e siècle, trois formes étaient encore en présence, *febe*, *feble*, *foible* :

Febe, aucuns prononcent ainsi, disant qu'il vient de *febilis*, autres prononcent *feble*, et ce par métathèse ou transposition de lettres. Autres prononcent *foible*. (NICOT, *Thresor*)

Wall., *flawe*; namur, *flawee*; rouchi, *flaw*; anc. wall., *foyeze*; Berry, *feuble*, *feube*; Beauce, *feube*; se dit en parlant des personnes d'un tempérament délicat.

FOIBLECE, - esse, - eche, foiblance, foiblaiche, foirlece, foivlesche, foiblesce, feblesce, feblece, - esce, - esse, fieblesce, feblesce, fecece, - che, febiesce, fuevleice, foibece, febecer, - esce, - esse, feblesce, foiboice, flabesce, flablesce. s. l. manque de force, de puissance; franc. mod., *faiblesse* :

La foibece des homes. (BRUX. LAT., *Tres.*, p. 343, var., Chabaille.) Autre var., foiblece.

Force et aide en ma febecer.

(*Vie de S. Alexi*, 737, Romania, VIII.)

Foiblece. (*Rich. le biel*, ms. Terio, f. 131 r^o.)

Ne nus a bien faire ne faut

Fors par feiblece on par defaut.

(*Rose*, Vat. Oct. 1212, f. 48^o.)

Nostre povretei et nostre foiblesce. (LACRENT, *Somme frag.*, Bibl. Verdun, f. 2 v^o.)

Foiblece. (*Id.*, *ib.*, ms. Chartres 371, f. 49 v^o.)

Par perece et par foiblesce. (*Serm.*, Richel. 423, f. 79^o.)

Pour la feblesce de sa maladie. (JOINV., *S. Louis*, LXXIX, Wailly.)

A la grant feblesce la ou son cors estoit. (*Id.*, *ib.*, p. 236, Michel.)

Pour le fraillété et le ferlece du pulle. (*Bib. hist.*, Moz. 532, f. 49^o.)

Ceus le porta en se maison.

Tost aprez fuevlece lanqit.

(*Anti Claudianus*, Richel. 1634, f. 47 v^o.)

Quant de cors estoit en feblesce. (*Ens. Salom.*, Richel. 25107, f. 173 v^o.)

Debilitas, feblesce. (*Cathol.*, Richel. I, 1781.)

Imbecillitas, foiblece. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

Debilitas, feblesce. (*Gloss. de Conches*.)

De grant feblesce quasses.

(*Diab. de S. Gréy*, ms. Evreux, f. 55^o.)

Fragilité et foiblece de cuer. (TIGNONY., *Dis mor. des phlos.*, Ars. 2312, f. 92 r^o.)

La feiblesce de la chaleur naturele. (EXBERT DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f. 59 r^o.)

A Peure de la mort la chaleur naturele, pour sa feblesce, se depart des extremities. (*Id.*, *ib.*, f. 87 r^o.)

Foiblaiche de cors. (*Remed. anc.*, Richel. 2039, f. 10.)

Un grant foiblece d'estomac. (*Frag. d'un liv. de medecine*, ms. Berne A 93, f. 3 r^o.)

Ce qui est derrière eulz trait les membres a foibace et a meigneur. (ORESME, *Quadrip.*, Richel. 1348, f. 154 r^o.)

Pour la feblece de nostre veue. (*Id.*, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Université, f. 14 v^o.)

Le foivlesce de l'engien. (Ms. Lille 369, f. 35.)

Feblesse. (1413, *Compt. Hôt.-D. Soiss.*, v^o Aey.)

Feblesse. (1464, J. LAGAEBUR, *Catholicon*, éd. Aufré de Quoetqueuran, Bibl. Quimper.)

Veü son aage et *feblesse*. (1469, *Monstres gen. des nobles*, Arch. Entré.) Al. *febliesse, feblesse, feiblesse*.

Feblesse. (La tresample et vraye E. xpos. de la regle M. S. Ben., 1486, f° 119^r.)

Debiliteé, *feblesse* — Feiblesse. (PALS-GRAVE, *Esclaire*, p. 219, Génit.)

Une *feblesse* le print. (J. BOUCHET, *Ann. d'Aquit.*, f° 40^v, éd. 1537.)

Remply de *feblesse*. (Id., *Labry. de fort.*, Maz. 10832, f° 61^v.)

Feiblesse. (AMYOT, *Vies. Brutus*, éd. 1365.)

FOIBLECHE, VOIR FOIBLECE.

FOIBLEMENT, foiblement, feiblement, feblement, feiblement, feiblement, feiblement, feblement, feiblement, feiblement, adv., d'une manière faible, légèrement, peu :

Trait l'oïfain, *feiblement* le suat.

(*Roll.*, 2104, Müller.)

Jamais n'ôt jert que n'ôt en sot dolans Et n'ën sa vie n'ën acroit *foiblement*.

(*Les Lok.*, Richel. 1632, f° 156^v.)

Et vet vers le pertuis petit *foiblement*, petit et petit.

(GODEFROY DE LAINY, *Cher. de la Charrette*,

p. 176, Tarbé.)

foiblement. (1265, *Lett. du vic. de Ch. d'Anj.*, Arch. B. du-Rh. 365.)

Si con li armez *foiblement* Qui combatent legierement.

(J. DE PRIORAT, *Lib. de Yegece*, Richel. 1601, f° 15^v.)

Le vin donls eschaufe seulement supericiellement et *foiblement*. (EYRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 71^v.)

Car ce ne vient que de fortune *ou feiblement* sa gent fortune.

Et aussi comme la pluie Qui tost vient et tost ennie.

(G. MACA, *Poés.*, Richel. 9221, f° 73^r.)

Je respondi molt *foiblement* En riant et loaguetement.

(*Id.*, *ib.*, f° 174^r.)

Debiliter, *feblement*. (*Gloss. lat.-gall.*, Richel. 1, 7692.)

Debiliter, *feiblement*. (*Gloss. de Conches*.)

Mon compaignon si mon-tra par semblant et parole que li veoit je ne seay quelz images *feblement* et obscurement.

(J. DE SALISB., *Potical.*, Richel. 24287, f° 69^v.)

Feiblement. (DRESME, *Liv. du ciel et du monde*.)

foiblement.

(De Leesse, *Vat. Chr.* 1519, f° 37^v.)

FOIBLESSE, VOIR FOIBLECE.

FOIBLESTÉ, VOIR FOIBLETÉ.

FOIBLET, foiblet, feblet, feiblet, adj., un peu faible :

Tu es *feiblette* et tendre chose.

(*Adam*, p. 21, Lazarche.)

Ses forces estoient encore petites et *foibletes*. (BENSURE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gien., f° 298^v.)

Le poreau à les racines menues et deliez et *feibles*. (EYRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 251^v.)

Nous avons cest enfant soulet Qui est encores tout *foiblet*.

(*Tr. de Baz.*, *Sacrit. d'Abraham*, Lausanne 1350.)

L'homme nay a choses tant belles.

foiblet, maladié, tu rappelles

Devant qu'il connoisse qu'il vit.

(J.-A. DE BAI, *Les Mimes*, l. IV, f° 151^v, éd. 1611^r.)

La langue, encor *foiblette* de soyemesme.

(*Don.*, *Eng.*, prol., Anc. Th. fr.)

Ils le soulagent et supportent de leurs *foibletes* espauls. (BOYASTUAT, *L'Inst. des princes*, f° 5^v, éd. 1579.)

Et tenant bon et resistant

foiblette vous serez pourtant.

(*Yarg.*, *Dill.*, l. 74, éd. 1612.)

Il ne convient pas qu'on endure

Teintorage d'un si petit roy

Tant *foiblet* que, comme je croy.

De craincte et peur se saulvera

Quand vostre camp arrivera.

(1565, *Hist. de la vie du glorieux saint Martin*, Soc. d'hist. et d'archéol. de la Maurienne, 5^e vol., p. 215.)

Chacun d'entre nous *foiblets* est excusable d'estimer sien ce qui est compris souz celle mesure. (MONT., *Ess.*, III, 10, p. 156, éd. 1595.)

Monsieur estoit bien plus *foiblet* que le roy. (BRANT., *Capit. fr.*, Ch. IX, Bibl. elz.)

FOIBLET, -ei, foibleste foibleté, feibleté, febleté, feblété, feibleté, foibleté, foibeteit, foibleté, foibeteit, febeteit, feveteit, fevouteit, favouteit, favouteit, s. f., faiblesse :

Veient les mustiers ars e le peuple tué

Par defaute del rei e par sa *febleté*.

(*Wald.*, *Ron.*, 2^e p., 1071, Andresen.)

Pense k'il tienoent a vilté

E q'en lui qu'ont *febleté*.

(*Gen.*, *D. de Norm.*, II, 5031, Michel.)

Quant le grant *foibleté* sortirent.

Meuzier e boire au ventre ufriront.

(*Manz.*, *Isopet.*, xxxv, Raq.)

Et ensi nos gardet il ke il en article de la templacion nos monstret l'estage de nostre *foibeteit*. (*Job*, p. 449, Ler. de Lincy.)

Ensi sunt ui maute gent de si grant *foivouteit* et de si grant perversiteit k'il leur covient demander ke vuelent il ch'un lor faect et ne mies k'il demandent que nostre sires voilleit k'il faect. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 99^v.)

Porcen k'aneneus de vos ne soit torbeiz de *foivouteit* d'esperit. (*Id.*, *ib.*, f° 117^v.)

Ensi que de la *foivouteit* de la souffrance vignet li *foivouteiz* de la conscience. (*Id.*, *ib.*, f° 118^r.)

Por dolor ne per *foibleté*.

(*Ruwart*, Br. IX, 1441, Martin.)

Se nos ei vos liaisons, ce sera *foibletes*.

(*Ron. de Montaub.*, p. 81, Michéolat.)

Gil me vendi a Charle, ceo fu par *febletez*. (*Quatre fils Aymon*, ms. Oxf. Bodl. Hat. 59, f° 71^v.)

Car vieillesse et *febeteis* me destorbeient. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2435, f° 7^v.)

Et par lor *foibletet* les avient meschance. (*Poeme mor.*, ms. Oxf. Bodl., Canon. misc. 71, f° 36^v.)

La *foibleté* de pechier vint en lui de par le cors. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 19, Chabaille.)

Ainsi ont *foibleté* por aage. (*Id.*, *ib.*, p. 23.)

La *foibletes* des homes. (*Id.*, *ib.*, p. 343.)

Var., *foibletes, feibleté*.

Febleté (de cors. *Liv. de just. et de plet.*, I, VII, § 9, Rapetti.)

Totes les foiz que l'en voint le poer de la feme par le sien poer, et en cele *foibleté* gist l'en a li, c'est force. (*Id.*, XIX, 7, § 3.)

Ilh'longue que li *foivouteis* des malades soit sortune de plus delicioises viandes. (*Trad. du xii^e s. d'une ch. de 1202*, Cart. du Val St Lambert, Richel. I. 10176, f° 163^r.)

Tant lor met le dyables an davant d'essoignes et de *feveteit* ou de vieillesse ou de jeunesse. (LAURENT, *Somme*, ms. Troyes, de j° 21^r.)

Pour la grant *febleté* de mon cors. (*Ch. de 1295*, Arch. Musé., vit. 50, pièce 298.)

Et au malades et au feibles tel chose enjoindre que ne soient trop pressé de labour, et de leis doit li *fevouteis* estre consideré de dant aloi. (*Royté de S. Ben.*, dans la *Nérol. de S. Airy*, ms. Verdun II.)

Li abbes regard lor *foibeteit*. (*Biule S. Ben.*, ms. Angers 390, f° 14^v.)

Que on esgart... a la *foibeteit* de chascun. (*Id.*, f° 11^v.)

Par son eage grant e par sa *febleté*.

(*Horn*, 1752, var., Michel.)

Ce ne vient pas de la nature mais de la *foibleté* de ceus qui le voient. (*Cons. de Boèce*, ms. Montp. II 43, f° 12^v.)

Il aparait la *foibeteit* dou mal. (*Id.*, ms. Berne 365, f° 41^v.)

La poissance des boins et la *foibeteit* des malvais. (*Id.*, f° 43^v.)

Ains estes espies qui venes espier et veir les *febletes* de cest regne et de la courte. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 70^v.)

Mais il soient toutes en *foibleté*. (DRESME, *Quadrup.*, Richel. 1519, f° 19^v.)

Consideré la *febleté* et pauvreté du pays. (1304, *Ord.*, IX, 29.)

El congois ma *foibleté* et mon enfer meté. (*Intern. Consol.*, II, xx, Bibl. elz.)

Qui demoste leur *foibleté*, et jeunesse amouir. (*Bas. des coul. en armes*, f° 32^v, éd. 1511.)

FOIBLEMENT, -ellement, foibletement, adv., d'une manière qui marque un peu de faiblesse :

Et s'est levés en son seant

Molt *foiblement*.

(*Cher. as. n. esp.* 3111, Foerster.)

Et quant il revient, il respont

Si comme il pot *foiblement*.

Si comme ed ki dreurent

Fa adoles. (*Id.*, 840.)

Tant *foiblement* m'embrasse.

(*Tanneu.*, *Poés.*, 1^e p., p. 94, éd. 1571.)

Et qu'nd aussi sa main douce

foiblement me respoune.

(*Id.*, *ib.*, p. 110.)

FOIBLIR, foibir, verbe.

— Neutr., éprouver une faiblesse :

Et puet hom ceatre amor garier ?

Nou voir, le plus fort fait *foibir*.

(*Florentin*, Richel. 353, f° 24.)

— Act., causer une faiblesse à :

Se aneuns bert un autre et il lui faibisse de ses membres ou de son corps

(1294, *Coutume de Dijon*, Richel. I. 9873

f° 35^v.)

— *Fiebi*, part. passé, affaibli :

Mais *febs* fut dou sanc qu'il pert
(*Florimont*, Richel. 15101, f. 21^r.)

Ce verbe est d'un usage très rare dans l'ancienne langue, et il paraît avoir été oublié pendant plusieurs siècles. On ne le trouve ni dans Richelet, ni dans Furetière et l'Académie ne l'inscrit qu'à partir de 1740. Desfontaines le donne comme un néologisme. Prévost, le regardant comme un archaïsme, dit, dans son *Manuel Lexique* : « *Foibler*, v. n. Vieux mot, qui s'est remis en usage, pour mollir, se r-âcher. »

FOIDROIER, *febleier*, *febloier*, v. n., faiblir, s'affaiblir, au propre et au fig. :

E li dies abot febleiant.

(*Wace*, *Rou*, 3^e p., 337^r, Andressen.)

Li cors li va forment et li ensers febliaiant.
(*Cham. d'Artois*, f. 31^r, Michelant.)

Or va li tous en febliaiant

Et li es usages deçarus.

(*REN. DE BRABANT*, li *Biens desconnus*, 1059, Hippeau.)

— *Foibloir*, part. passé, affaibli :

Deçor vesti a gambison faitis.

Na si fert home et trestout le pais

Se il le portie arpent et demi

Qu'il ne fust auques foibleiz, gel voz di.

(*Gordon*, 394^r, A. P.)

FOIBLOR, *feblor*, *foiber*, s. f., faiblesse :

Qui fert feme poroit trouver

Le createur de cest loer :

Fort l'appelle par les *foibors*

Qu'il soit et trava en pluisors.

(*REN. DE BRABANT*, Richel. 375, f. 93^r.)

... Par les *foibors*.

(*ib.*, *ib.*, Ars. 2344, f. 84^r; Joly, 1:3148.)

FOID, s. f., forme de *foi*, employé comme synonyme d'otage :

Tuit li prisonz qui ont estez pris par
occupacion de la guerre que nous tenons
d'une part et d'autre, lor *foidez* et lour ho-
tages sont, doent estre nous quitte et tuit
dehors. (1325. *Tr. de Priis*, Hist. de Metz,
IV, 29.)

FOIDIE, VOIR FAIDE.

F. FOIE, VOIR FIE.

2. FOIE, VOIR FAULX.

1. FOILLE, VOIR FIEE.

2. FOILLE, VOIR FOULE.

FOIEL, -*ai*, -*au*, s. m., hêtre :

Orman brunt pour avoir trouvé a un
jeuqe a ponceaux endesore le hour
ouvert, donnez *foiauc* verds abatuz, et un
arbr, poumpoy condamné en dix livres
blanz pour chascun *foiau*. (*Cout. de Landre-
cies*, Nouv. Cout. gen., II, 263.)

Il est resté comme noms de lieux : le
Faiel, pres d'Andely ; les *Fuancs*. La forêt
de *Fiel*, arround. de Baresur-Seine.

La poésie a immortalisé la Dame de
Faiel.

FOIELMENT, VOIR FEELMENT.

FOIEOR, VOIR FOIEOR.

VOIGNASSE, *foingnasse*, s. f., sainfoin :
Sainet foïn, autrement dit foïn de Bour-
gongne ou *foignasse*. (*LEBAULT*, *Mais*,
rust., p. 653, éd. 1597.)

Les Picards l'appellent *foingnasse*. (*ib.*,
ib.)

Morv., *foïnasso*, *foïnainasse*, grande herbe
à demi sèche qu'on ramasse dans les bois
et dans les lieux incultes. Flandre, *fe-
nache*.

FOIGNEE, *foïque*, s. f., redevance en
foin :

Nuef vingt et dix journaux de terre...
qui ne doivent foigners, distans. (1372.
Cart. Esdras de Corbie, Richel. I. 17760,
f. 263.)

— Foin :

Du même genre sont les bateaux à bois,
moulliers a sablon, *foïgues* et a charbon.
(*DU VERDIER*, *Die. Lec.*, p. 119, éd. 1616.)

FOIL, VOIR FUEIL.

FOILLER, VOIR FUEILLER I.

FOILLART, VOIR FUEILLANT.

FOILLE, S. F., LOBREGON :

Quant je saulz de dessous la foille,

On ne me met pas en une oile.

(*J. JACQUES*, *Debat du Vin et de l'Eau*, Poés. fr. des
XV^e et XVI^e s., IV, 106.)

FOILLEIZ, VOIR FUEILS.

FOILLER, v. a., forme de *fouille*, au
sens d'entraire :

Pour .XXI. journées et demie de man-
nevres me et employé a foiller des caill-
loz es fosses de la Ville. (*Compte de Jaquet*
Argenterie, 1434-1436, Fortresse, Despence,
I, Arch. mun. Orléans.)

FOILLEI, VOIR FUEILLET.

FOILLEUR, VOIR FUEILLEUR.

FOILLIE, VOIR FUEILLIE.

FOILLIER, VOIR FUEILLIER.

FOILLIR, VOIR FUEILLIR.

1. FOILLOLER, VOIR FUEILLOLER.

2. FOILLOLER, *failloter*, v. a., gaspiller :

Quant povreté fol adoué,

Et tot le sira et foillaté

En mardie et despendu.

(*G. DE COINGE*, *Mor.*, Richel. 23411, f. 66^r, et ms.
BRUX., f. 824.)

Il tout le sien et foillaté

En mardie et despendu...

(*ib.*, *ib.*, Ars. 3527, f. 152^r.)

FOILLOT, VOIR FUEILLOT.

FOILLOUX, VOIR FUEILLEUX.

FOILLU, VOIR FUEILLU.

FOILLUEL, s. m., mesure de terre :

En .II. menchaudes et en .III. foilluel,
(1287, *Cart. du Mont S.-Mart.*, Richel. I.
5478, f. 129^r.)

FOIMEN, VOIR FOIMAIN.

FOIMENTEUR, *foym.*, adj., qui ment à sa
foi, parjure :

Parjures, faus et foimentierres.

(*Rose*, ms. Corsini, f. 127^r.)

Tesmoins parjurer et boullers.

Foimenteur et bordeliers.

Plais de vice et de lussure.

Faus changeurs, et faus drapiers.

(*Fabl.*, Richel. 1593, f. 146^r.)

Vilains parjures et foimentierres.

(*Fabl. d'Or.*, Ars. 5069, f. 229^b.)

Cf. FOIMENTI.

FOIMENTI, *feimentü*, adj., qui a manqué
de foi, parjure :

Li ers traitres, parjures, foimentü.

(*Les Lab.*, ms. Berne 113, f. 21^b.)

Mauvais traitres, parjures, foiments.

(*ib.*, ms. Montp., f. 61^r.)

Parjur e foimentü e faus.

(*Ben.*, *D. de Norm.*, II, 1544, Michel.)

Parjure fustes.

Foimentie e parjuee.

(*Tristan*, II, 238, Michel.)

Trecheur et foiments.

(*JEN. BOEL*, *Barlsch. Rom. et past.*, III, 40, 44.)

S'il est traître n parjurie n foimentü. (*Pa-
raph. du Pater*, Richel. I. 1315, f. 127 v^o.)

FOIMENTIE, *foym.*, *feim.*, s. f., foi par-
jurée, employé comme *foimentü* pour dési-
gner celui qui a parjuré sa foi :

Tuz tens est eisi avenu

Que de ceus n'a si mal nuu,

traïtur d-leïé, telau,

Parjur, orillede, foimentie.

Hauts, vils, pleins de felonie.

Que il soient mistez as deiz

tant desloians e faus reneiz.

(*Ben.*, *D. de Norm.*, I, 2090, Michel.)

Li parjure et li foimentie. (LAURENT,
Somme, ms. Soiss. 216, f. 39^r.)

FOIMENTÜ, *foym.*, adj., qui a manqué
à sa foi, parjure :

Ha! dolante, chetive foimentie, comment
as tu oseu penser de si tost avoir mentie
ta foï au saint preudomme ? (*Girart de*
Rossillon, ms. de Beaune, éd. L. De Mont-
tille, p. 190.)

FOIMENTU, *faimentu*, adj., qui a manqué
à sa foi, parjure :

Kar cil ki est foimentu

à toz jorz ert perdu.

(*Contin. du Brut de Wace*, Michel, *Chron. anglo-
norm.*, I, 67.)

A. FOINE, *foïne*, *foyne*, *foisne*, *foene*,
foiane, *foïne*, s. f., instrument de fer dont
on se sert pour soulever et emplier les
gerbes; instrument de fer à plusieurs four-
chons pour prendre le poisson de rivière :

Ad mizema quae sequuntur, videlicet
a bois et a boutoirs, ad communes nassas,
a foïne, ad vervilia rotunda, et ad saecum
lanturnamodo piscari poterunt. (1143, *Tabul.*
de Corbie, ap. La Fons, *Cité pic.*, p. 421.)
Mupr, *foïne*.

Li canivet et foïne.

(*L'Onustilleu. au Vilain*, 82, Montaignon et Ray-
naud, *Fabl.*, II, 151.)

Une foene doist estre enhantee en une
lanve comme la hante d'un glaive. (*Modus*,
ms., f. 57, ap. Ste-Pal.)

... Quant se sont si assailly.

Dedens la riviere est sailly.

Or va aval, mais va amont.

Ce dient ceulx qui present sont.

Ilz trouvent leurs foies serres.

Qui regnes en l'art sont nommes :

L'un s'enfoit tout droit au radier.

A sa foyne, pour la garder.

(GAGE DE LA BIBLE, f° 113, ap. Ste-Pal.)

Kellui Colart feri ledit Pierre d'une *fuine* ou fourche a charger gerbes. (1374, Arch. JJ 176, pièce 241.)

Bernard ayant appelé Sausonnet, vilain coucou et donné d'une petite *foaine* et getté a la feste. (1389, Arch. JJ 137, ap. Duc. *Faagnum*.)

Les *foynes* dellendues aux pesqueurs. (1437, Peronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Un baston nommé *foyne*, dont on a accoustumé de tuer poissons en eau. (1447, Arch. JJ 176, pièce 510.)

On nul ne peult peschier a roix, barnas, ne a *foine* ne autre eugien. (1507, *Préc. de Montreuil*, Cout. loc. du baill. d'Amiens, II, 644, Bouthors.) Plus bas : *foinne*.

Ardennes, *foine*, fourche de fer à trois dents, servant à charger le foin. II.-Norm., vallée d'Yères, *foine*, engin de pêche. Bourh., *foiane*, bagueette.

2. FOINE, *foyne*, *faïne*, s. f., peau de foïne :

La douzaine de *foines* .ii. s. (Li cont. des foires de Troies, li tonneus de la peleterie, ms. Troyes 365.)

..I. appellandes longues a homme, l'une fourree de clas et l'autre de *foynes*. (24 mars 1395, *Inv. de Regnaud Chevalier tailleur du D. de Bourg.*, Inv. de meubles de la mairie de Dijon, Arch. Côte-Or.)

Le voys prendre

De menu vair doue et de *foines*.

Des crouppes, et des toutes vaines,

Li ung beau manteau de regard.

(*Nov. Pathelin*, p. 118, Jacob.)

FOINER, VOIR FENIER.

FOINET, *foynet*, s. m., fourche de fer servant à prendre le poisson de rivière :

Et d'un covvers qui a esté pris chascun a hernois et a .i. *foynet* en la grarie d'halid vidame. (20 fév. 1345, *Cart. d'Igny*, Richel. I, 9604, f° 1314.)

CL. FOINE I.

FOINETTE, -ette, *foin.*, *foynn.*, s. f., petite fourche :

Une *foinnette* a charger gerbes de blé. (1428, Arch. JJ 174, pièce 215.)

Un nommé Charloteau demourant a Clavy avoit une *foinnette* en sa main. (1443, Arch. JJ 176, pièce 303.)

On lit dans le *Dict. d'Agric.* de 1809 :

FOINETTE, s. f., fourche de fer à deux dents, servant à charger le foin.

Berry, *foinette*.

FOINGNASSE, VOIR FOINGNASSE.

FOINGNEAU, s. m. ?

Un pot à *foingneau*. (1396, Arch. MM 31, f° 230 v.)

FOINGNIER, VOIR FENIER.

FOINIER, VOIR FENIER.

FOINNAULT, s. m., grenier à foïn ; n'a été rencontré que dans un texte provincial du XVII^e s. :

Une partie des foing perdit dans les foyns, et l'autre partie qui estoient dans les *foinnault* estoit verdoiant de Ferbe que l'imidité produisoit pardessus. (1663, *Mém. de Cl. Dusson*, *Mém. de la Soc. éduenne*, 1875, p. 190.)

Bourg. et Morv., *foineau*, fenil, grenier à foïn.

FOINNE, VOIR FOINE.

FOIRABLE, VOIR FERABLE.

FOIRAIN, VOIR FORAIN.

FOIRANCE, *foyr.*, s. f., chômage :

Pour la *foirance* du molin de Beroçoillins. (1310, *Compt. du dom. de Mahaut d'Artois*, Richel. 8531.)

1. FOIRE, *foyre*, s. f., achat :

Vostre neveu avoit desja fait sa *foyre*, et en a seulement pris pour luyt cents francs. (LEVAL SERV., *Chron. de Bayard*, c. VII, éd. 1527.)

— Retour, réciprocité :

Bien devons avoir en memoire

Nez biensteurs sanz male *foire*.

(*Don Lion et dou Pastoraun*, ms. Chartres 620, f° 134.)

— Champ de bataille :

Et par la nuit obscure et noire

'Out d'andus parz guerpi la *foire*.

(*Buss. Trois*, Richel. 375, f° 954.)

2. FOIRE, s. f., sorte de canon :

..III. gros canons de fer appelez *foires* avecques leurs afustz, chambres et 64 bouletz de pierre. (Compte de 1475, Arch. mun. Compiègne, Cl. 26.)

FOIRIE, VOIR FERIE.

FOIRIER, VOIR FERIER.

FOIROLE, s. f., plante, la mercureiale annuelle :

Herbe qu'on appelle mercureiale ou *foirole*. (R. EST., *Dictionnaire botan.*)

Mercureiale ou *foirole*. — Coloquinte, mercureiale, mercureialis herba. (*Trinav. ling. diet.*, 1604.)

La *foirole* ou mercureiale. (COMENIUS, *Janna avara reserata duarum linguarum*, p. 30, éd. 1669.) Lat., *mercurialis*.

Bourg, Yonne, Argenteuil, Vassy-sous-Pisy, *foirole*, *foirole*; Lallou. *foisante*.

FOIROY, s. m., forêt :

1. *foirot* à percer. (5 fév. 1394, *Inv. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-Or.)

FOIRORE, VOIR FERRE.

FOIS, s. f., s'employait dans de nombreuses locutions :

— A la fois, parfois :

Li bastart qui sont né en mariage, sont a le fois prové en la maniere que noz deismes dessus, et a le fois en autre ma-

nère. (BEAUM., *Cout. de Beauv.*, XVIII, 14, Beugnot.)

Che avient a la fois a cheuns qui hoient droit. (GEN. MS. PARIS, *Geste de Louis*, II, 11109, S. Letet. *Gloss. philol.*)

— Tel fois est, parfois :

Ours ne Lyons n'est ne beste sauvage Qui, tel fois est, ne fraigne son voloir De faire mal et aoni et damage. (EST. LE PRIN., *Chans.*, Richel. 1591, f° 83 r.)

Au voir dire et raisoner, c'estoit grand merveille de ce qu'ils faisoient [des pillards en campagne] : ils espioient, *telles fois estoit*, et bien souvent, une homme ville ou un bon chasteil, une journée ou deux loin, et puis s'assembloient vingt ou trente brigands... (FROISS., *Chron.*, I, l. 323, Buchon.)

En ce conseil et parlement avoit grant voie li sires de Partenay, et voil, *telles fois fu*, que on acceptast le journée des Gascois, et y monstrat voie de droit et de raison asses par deux conditions. (Ibid., VII, 213, Kerv.)

— Le plus des fois, le plus souvent :

A l'appetit le plus des fois deceuz qui ne font point deservy. (COMM., *Mém.*, V, 18, Soc. de l'II. de Fr.)

— *Fois* s'employait donc dans beaucoup de phrases comme le moderne *tour* :

En son dangier passer ainsi covient

Et tost on tard chascun sa fois y vient.

(ALAIN CHAT., *Debat des deux fortunes*, p. 150, éd. 1617.)

Elle ne laissa pas de leur bailler toujours audience, *chacun a sa fois*, puis-plus la requerront. (LOUIS M. MORE, XXXIII, de Col.)

La carpe demendoit la queue *fois a fois*. (DESPEL., *Notte*, XXXVII, La Motte.)

FOISELE, VOIR FOSSELE.

FOISELLE, VOIR FISSELLE.

FOISENER, VOIR FOISONER.

FOISIL, *foisil*, *foissil*, *foisil*, *foisil*, *foisil*, s. m., pierre à fusil :

Mais Anders n'en doutoit pas, *foisil*. (Cahiers de Bayeux, Nat. Ch. 14 I, 100 v, p. 220.)

De venerie à costill, Le menivent et le *foisil*, Et li tendes et li galet.

(*Parton.*, Richel. 191-2, f° 117 v.)

Prent le *foisil*, si a de l'eschie prise, Grant ten fait del ten de li sapie. (Beuves d'Herminet, Richel. 1248, f° 106 v.)

Percudim, *foissil*. (1352, *Gloss. lat.-gall.*, Richel. I, 4120.)

Fugillus, *foisil*, Fugillare, hure bar de *foisil*. (*Gloss. lat.-gall.*, Richel. I, 7684.)

— Briquet :

Un petit foisil d'argent dore, ezelle en-tour. (1380, *Inv. de Ch.*, V, n° 2172, La-barte.)

Panurge portoit dans une bouquette, un *foisil* garny d'esmoreche, d'allumettes, de pierre à ten, et tout autre appareil à requis. (RAB., I, II, c. 16, éd. 1542.)

— Fig., excitant, stimulant :

La sont frais et presens les bienfaits, les desours Et les plus chands pensers, *foisil* de nos amours.

(D'ARTÈRE, *Tran.*, cf. Bibl. 67.)

— Tube à lancer le feu gregois :

Il lur devout... faire mouste avec *4 fusil*.
(1282, Arch. J 973, pièce 2^o.)

— Ornement imitant le *foisil* :

Chaperon a boulette et manbeaux de
mesmes doublez de satin blanc et bordez
de *foisil* d'or. (J. MOLINIER, Chron., ch.
CCXXX, Buchon.)

Le *mus*, *foisil*, instrument de fer que les
boncheors portent attaché à leur ceinture
et qui leur sert à aiguiser leurs couteaux.

FOISNE, voir FOINE.

FOISON, *fouson*, *foeson*, *fooueson*, *foisonon*,
foison, *fouson*, *foison*, *fuison*, *fuison*, s. f.,
extrême abondance, grande quantité, richesse,
en parlant de choses et de personnes :

Des bois i out la granz *foison*.

(Br. 7, ms. Manich, 2031, Vollmiller.)

Les lurs o bient a grandisme *foison*.

(RUYBERT, *Opier*, 672, Barrois.)

Quar d'ot me leans de chevaliers *foison*.

(J. BOU, *Narr.*, VIII, var., Michel.)

Des traitors a choi-i la *foison*.

(Gagnon, 2893, A. P.)

Et le tes biens larges *foison*.

(Parton., 1190, Crapelet.)

S' s'esmerveillierent moult qu'il avoit tel
foison de crestiens. (Hist. de la terre s., ms.
S-comer 722, f° 54.)

Car se de Dieu ne vient tes biens et tes *foisons*

Pout te d'as fier en haïnes n'en toison.

(J. DE MANS, *Test.*, ms. Corstai, f° 102.)

Et ne pouvoit durer es pavillions pour
la grant *foison* de Toine. (Chron. anon.
des R. de Fr., Rec. des Hist., XXI, 102.)

Par grant *foison* de chevaliers et autres
sages estanz en la dite assise. (1312, Lett.
du baill. de Combr. Junnez, Arch. S.-Inf.)

En la presence de grant *foison* de hommes
gens. (1321, *Ord.*, XII, 456.)

Et parrent grant *foison* de meubles.
(1337, Coll. de Lorr., III, f° 32, Richel.)

Grant *foison* de bleif. (Ib., f° 41.)

Le conte Almerx se partist de Poitiers,
et avec lui grand *foison* de barons et de
chevaliers. (J. DARRAS, Mémoires, p. 29,
Bibl. G.)

En la presence de grant *foison* de
gens de la ville de Lavenx. (1388, *Ord.*, VI, 1,
205.)

La courtoisie s'assemblerent le route
de Salisbury, Messire Jean de Luxembourg
et *foison* de gens de guerre avec eux.
(Goussier, Chron. de la Puc., t. 1, Vallet.)

En ce temps avoit ledit duc de Bour-
gogne, comte en Engleterre, grant *foison*
de chevaliers, mais il ne furent mie si tost
prestés, car il ne furent mie si tost
prestés. (Goussier, Chron. de la Puc., t. 1, Vallet.)

— *Foison*, abondamment :

Le cors furent les plus plains a *foison*.

(RUYBERT, *Opier*, 678, Barrois.)

Qu'il n'avoit mie a *foison*.

Et volentes et *foison*.

(Livre de Bascor, 1^o vers., 1161, du Mérid.)

Molt avoient despoins a *foison*.

Et mangier et beivre a *foison*.

Et grant largesse.

(De St. Floin, de Cant., 164, Michel, D. de
Vaux, t. III.)

Unit jors enpres l'asension.
Qu'il *foison* eant trop a *foison*.
C'en ne pout deluire aler,
Normoit il trake enpres disier
Et Persewis ensamble od li.

(Parton., 7603, Crapelet.)

Je trois souvent de ceus on li biens est remez,
Et si ont a *foison* terres et fier et mez.
(Du Jeu de l'Es, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 229.)

Jay des biens de Dieu a *foison*.
(Mist. du viel Test., 9027, A. T.)

Sans travail li biens a *foison*
Sont apportez en ma maison.
(Job., *Eng.*, I, 1, Anc. Th. fr.)

— A grant *foison*, très abondamment ;
Et puis ala par Engleterre .ii. ans et demi
et i conquist .vij. cites et hours et villes
a grant *foison*. (Chron. de Rains, c. xx, L.
Paris.)

Jehan de Paris fist porter au roy d'Angle-
terre en granz platz d'or des viardes
de toutes sortes et vii a grand *foison*.
(Rom. de J. de Paris, p. 57, Bibl. clz.)

— De même avec le plur., a *grans*
foisons :

Cidres fut a *grans foisons*. (LEDOYEN,
Chron., Richel. 11512, f° 11^o.)

— Ressource, résistance, pouvoir de résis-
ter, besoin :

Contre nu François sont ben dix Esclavou ;
Se l'ex n'a pense ki souffri passon,
Ja creasion n'aront vers aus *foison*.

(RUYBERT, *Opier*, 1269, Barrois.)

L'ns fraus n'eneache, ainc ne fu si mans bon ;
Is cops qu'il dote n'a nule arme *foison*.

(Ib., ib., 12138.)

Contre l'achier n'a nule arme *foison*.
(Ib., ib., ms. Durh., bib. de Cos., V, II, 17,
f° 113^o, P. Meyer.)

Tant e-toit fors, en escrit le trovon,
Vint chevaliers n'orent a lui *foison*
Que vaille mie se molt petit non.

(Ib., ib.)

Quaque lor toil ne m'a *foison*,
Car je l'ai tel contre *foison*.

(Parton., 2633, Crapelet.)

Correns sur ses entor et environ,
Vers noz d'arout dure me *foison*.

(GAYDON, 2298, A. P.)

Je voz donrai tele confession
Que jamais prestres ne voz auz *foison*.
(Ib., 1628.)

Car ne puet pas avoir *foison*
L'ns chevaliers contre .ii. mille.

(OER, *as. lit. esp.*, 10936, Foerster.)

Fet li cors ; Tot ce n'a *foison*,
Je n'en grand-toit d'or mit mans
Qu'il n'en fust traïnez ou ars.

(G. de Dole, *Nat. Chr.*, 1725, f° 31^o.)

Il n'at la char et la toison ;
A vous devant il la *foison*.

(Goussier, de Par., Chron., 736, Bochon.)

— *Avoir foison vers quelqu'un*, se main-
tenir à l'égard de quelqu'un sur un pied
d'égalité, lui être comparable :

Nis toz li petit et li grant
Nod lui *foison* ensiblement
N'en balance naïement,
Plus n'avoient vers lui *foison*
N'en semblant, n'en comparaison,
N'en charadé, n'en extenon.
N'en mors, n'en vertuz, n'en selonce.
(ANSAER, Vie de Saint Grés., 23, P. Meyer.)

Des que Lambert le point (son cheval) de l'es-
peron.

Le patefoir amble de tel raudoen

Que aule beste n'aroit a lui *foison*.

(Auber, le Bourg., p. 62, Tarbé.)

— *Foison*, adv., beaucoup, très :

Ha l sîre, ce n'est pas raison
Que meiq, qui suis meudre foison,
Si haout seigneur baptizer doye.

(GREGAN, *Mist. de la pass.*, 10341, G. Paris.)

Qui n'est rusé, out, ou stilité,
N'a y prouffiter *foison*.
(COUILLART, le Blason des Armes et des Dames,
II, 165, Bibl. clz.)

La langue moderne a gardé *foison*, mais-
seulement dans un petit nombre d'em-
ploiis, et l'Académie l'indique comme fa-
milier.

Morv., *foïon*, *foïou*, abondance, grande
quantité.

FOISONABLE, - *ouuable*, - *ouuable*, adj.,
fourni à foison, abondant :

U la quisine ki samble *foisonnable*.
(Aleschans, ap. Joack., *Guill. d'Or.*, t. II, p. 310.)

Comença a plouiner une pluïete meune
molt *foisonable*. (Artur., Richel. 337,
f° 9^o.)

Bleis *foisonnable*. (Ms. Bodl. Digby 86,
f° 40^o.)

Vous demoures maintenant en marche
et contree asses *foisonnable* de peuple.
(FROISS., Chron., XII, 273, Kerv.)

FOISONNER, *foisonner*, *foisonner*, *foise-
neir*, *foisonner*, *foisonner*, *foisonner*, verbe.

— Neutre, être en grande abondance,
pulluler ; produire abondamment :

Et Teus li fessoit *foisonner*
Denz ses biens, que le ne savorit
Tant doner come et plus avoit.

(Rosc, Richel. 1573, f° 10^o.)

Foisonner.

(Ib., *Nat. Chr.*, 1858, f° 11^o.)

... *Foisonner*.

(Ib., *Nat. Chr.*, 1212, f° 10^o.)

Selon que li biens me *foisonne*.
(DEGUILLAVILLE, *Trois Petrus*, f° 20^o, impr. Institut.)

Car c'est cely par qui *foisonnera*
Ion champ, ta vignon.
(Ch. Mar., *Eglou. au Roy*, éd. 1731.)

— PROSPÉRER :

Ne puet *foisonner* parïure.
(St. Edward le Confess., 3249, Leard.)

— SUFFIRE :

Et ne lor avoit que tendre
Ne qu'envoïer ne que donner,
A ce ne pout *foisonner*.
(J. DE MARCHANT, *Mir.*, ms. Chartres, f° 113^o.)

Que tant loing

Pouroit aler a cest besoing,
Comme cilz vins *foisonnerent*.
(Vie S. Rem., ms. Brux., Anzeiger, IV, 225.)

— AVOIR en abondance :

Bref, on ne voit chose qui vive
Qui vive franche de dolence ;
Mais sur tout la race cheuvre
Des hommes *foisonnant* au malheur.
(ROSSARD, *Ord.*, II, art. à Anbroise de Laporte, Pa-
risien, Bibl. clz.)

Nous voyons des terres oysives, si elles sont grasses et fertiles, *foisonner* en cent mille sortes d'herbes sauvages et inutiles. (MONT, *Ess.*, l. 1, c. 8, éd. 1695.)

— Act., donner en grande quantité, à foison :

Se du haut ciel laïet tu lui donnes
Et comme pour toi lui foisonnes.
DECEULLEVILLE, *Trois Pelerin.*, n° 160, impr. Institut.)

C'est cely la qui nous donne
La playe en temps et saison :
C'est lay aussi qui foisonne
Les biens en nostre maison.
Réjouiss. des Franc. sur la paix, 1595, ap. Ler. de Liège, *Ch. hist. fr.*, II, 369.)

— Enrichir :
Li tonniais vnz rempli de via
De ce qu'ot esté espousié
Ne fo de rien amensié,
Car de pur Dieu fu foisonné.
(J. LE MURCH, *Mir.*, ms. Chartres, f° 19^b.)

Pour *foisonner* les prez de grand quantité d'herbe. (BILLEFOREST, *Secr. de l'Agric.*, p. 28, éd. 1577.)

— *Foisonant*, part. prés., abondant, riche :

Aucuns d'entre vous, messieurs, diét le mareschal, tiennent que la ville d'Asi est plus riche que Quiers, qu'ellé est située en pais foisonnant en toutes sortes de biens. (DU VILLARS, *Mém.*, II, an 1531, Michaud.)

Quant à l'objection qu'on pourroit faire pour ce regard, à savoir que la mesme pauvreté, desordre et inconveniens que les Impériaux pourroient apporter au Piedmont, que le mesme Piedmont pourroit aussi donner à la duché de Milan, qui est la plus foisonnante estape que l'Empereur ait point en Italie pour y entretenir la guerre, les mesmes maux et les mesmes necessitez qu'ils auroient ainsi cruellement apporter à autrui. (ID., *ib.*)

Par vous ne tiemme que promptement ne soient tables dressées, foisonnantes de toute legitime espeece de restaurants. (RAB., l. V, c. 23, éd. 1564.)

— *Foisoné*, part. passé, abondant, nombreux :

Et Sarrasin sont toujours foisonné,
Grant fu li esples environ et en lé.
(*Suberg. le Bourgoing*, p. 27, Tarbé.)

La dilacion foisonnee
Nous lasse de tant sejourner.
(GUEBAN, *Mét. de la pass.*, 2022, G. Paris.)

— Peuplé :
La cité de Poitiers est grant et esparsée,
Et n'estoit mie adont foisonnée de gens.
(FROISS., *Chron.*, Richel. 2641, n° 139 v°.)

MORV., *foïonner, fouïonner*, abonder.

1. FOISSELE, voir FOSSELE.

2. FOISSELE, voir FOSSELE.

FOISSELETE, voir FOSSELETE.

FOISSELU, voir FOSSELU.

FOISSEUR, voir FOSSEUR.

FOISSINE, s. f., bâton ferré :

L'un une guisarme, l'autre une lance, et l'autre une foissine ou bâton ferré. (NOGUEB, *Hist. Tolos.*, 3, VI, éd. 1556.)

FOISSON, voir FOSSON.

FOISSONER, voir FOISONER.

FOISTÉ, voir FOITIE.

FOITABLE, voir FEUTABLE.

FOITABLE, voir FEUTABLE.

FOITIE, foittiet, foisté, faitié, adj., âgé, coagulé, caillé :

Plusieurs vomissemens de sang tant foisté comme autrement. (*Enquête du 26 sept. 1378*, ap. Roq., *Suppl.*)

Son corps fut ouvert, dedens lequel fut trouve sang foitié. (WAYRIN, *Anch. Cron. d'Englet.*, II, 373, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Un malade vomissoit par la bouche cloeteux de sang foittiet comme un maton (Acte du XV^e s., Valenciennes, ap. La Fous, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Lire ici les ex. placés sous la forme FAITIE, t. III, p. 708^c.

FOITTIET, voir FOITIE.

FOINLE, voir FOIBLE.

FOINLECE, voir FOIBLECE.

FOINLESCHÉ, voir FOIBLECE.

1. FOL, adj. Locutions :

— *Main folle*, main gauche :

En alent droit chemin sur main folle.
(1408, Gr. Gauth., f° 308, Melle, Arch. Vienne.)

— *Fol visage*, masque :

1. *fol visage* avoit cascuns
Que ne les coneust aucuns.
(J. DE CUSPI, *don Blanc Chevalier*, 631, Scheler.)
Ciez c'en soit ommier sauvage
Avoit cauchiet .i. fol visaigne.
(ID., *don chevalier a le Maner*, 355.)

— *Fol à bec*, locution désignant un sot dèçu dans ses projets :

Corsabrinz s'en reva pardevers sa contree,
Souspendre nous cuidoit à cheste matioee :
Mais ou le doit elamer par rayson Fous à bec.
(*Diast. de Bouillon*, 5126, Scheler.)

Par ce a non li mont fol à bec.
(*De St Alexis*, 278, Romania, VIII, 169.)

Sire, dit la pocolle, non avez *Foz à bec*,
Venus estes trop tart, li heure est la passee.
(*B. de Seb.*, v, 631, Bocca.)

— On trouve *fol à ree*, par altération de la locution *fol à bec* :

Li si vons d'ot bien souvenir
Des maux qu'on a veu advenir
A maint prince de renommee,
Pour ce qu'ilz voubient oïrir
Leur amour a ceulz qui souffrir
Vouloient en mainte contree
Leur contraire, faulse pensee
Estoit en eulz, dont *fol y veie*.
Puis s'ont ceulz nommer sans mentir
Que si ont leur amour donnee
A ceulz qu'onques nulle journee
N'oret voutoir de bien servir.
(MS. Génève 179⁰⁴, Ritter, *Poés. des XIV^e et XV^e s.*, p. 31.)

— *Fols s'i fie*, qualifié la fortune, le monde et la santé, auxquels on ne peut se fier sans folie :

C'est maures gens que glotoniee :
Nus n'oe destruit avoir envie.

Quar cest siecle n'est pas estable ;
Je di qu'il a non *Fols s'i fie* :
Nus n'i set terme de sa vie.
Prince ne roi, ne constablaie.

(*De Guersay*, Richel. 837, f° 238^v.)
Ains est de Fortune, seigneur, [et] vous afe,
Ne porquant d'a fortune ne curs, ne cuer, ne fie.
Je li donrai .i. non, bien droit a ceste fo :
Si le nommera l'un de par moi *Fols s'i fie*.
(Monsior, *le Dit de Fortune*, *Inh.*, *Nouv. Rec.*, I, 198.)

Par ce a non li mont " Fol à bec "
Et sauté d'ene : *Fol s'i fie*, "
Et sa juce " Chace folie. "
(*De St Alexis*, 278, Romania, VIII, 172.)

2. FOL, s. m., soufflet :

Des fols soufflans li fus en ruit
Nus loeires si haut ne nuit.
(S. Brandan, *Ans.*, 3536, f° 104^b.)
Geust el fa a fols soufflans. (ID., f° 104^b.)

Desoz la bresé ardent le mist
Et se souffa andous les fous,
O les marteaux a fait les elos.

(*Les Pass. du roi Jehan*, *Ans.*, 5201, p. 123^v.)
Le feu souffla o les .ii. jours.
(ID., Richel. 1526, f° 105^b.)

Et si est loque
Auxi comme four et maque.
(R. de Hon., *Meraugis*, ms. Vienne, f° 16^b.)

Tu es fous, et tu soufflez. (RUTER, *L'Erberie*, Richel. 19152, f° 90^v.)

Il oïrent la noise des four soufflans et les escroz des maux de ler. (*Vie et mor. de plus. s. confess.*, *Max.*, 568, f° 48^v.)

Ille follis, fou de forge. (*Gloss. de Glasgow*, Meyer.)

Folliculus, petit fous a fevre. (*Gloss. lat-gall.*, Richel. I. 13032.)

Souffloit il les four dudit fevre. (JOINV., *S. Louis*, p. 425, Capperonnier.)

L'autrier ne dist .i. janne fol
Qu'ainsis forait fevre sans fol
Bachelo tranchant et ainee
Que la guttre soit ainee
Se par les folz n'est mie a fin.
(*Sermon du papegray*, 30, ap. L. de Boutellier, *Guerre de Metz*, p. 333.)

Pour amenage des fols, et pour les remement. (1358, *Li Cont. des fraiz p. le noie*, *cloque*, XLV, Arch. mun. Valenciennes.)

Fol de feuvre, follis. (1464, J. LAGAEDEUC, *Catholicon*, ed. Aultröt de Quoetquercet, Bibl. Quimper.)

— Instrument de musique :

Dont sonnerent maint cor, maint fol et maint hacie,
Et se sont ordene com chevalier divin.
(*Cher. au cyon*, 27299, Reiff.)

3. FOI, voir FOI.

1. FOIAGE, - aige, foll-, foul-, adj. et s., folâtre, insoucisé, léger, présomptueux :

Car ne sont pas tirans folages,
Venus de bernes volages,
Ceulz des flours de li terriennes.

(CHRIST. DE PISAN, *Liv. de Charles de long estude*, 3687, Puschel.)

Mais plusieurs gens teuz par sages
La blasment, (dont li sont folages.)

(JEAN DE LA FONTAINE, *La Fontaine des amateurs de science*, Geny.)

— Poil folage, poil follet :

se a voit barbe ne zrenoua,
 se n'oit poi d'oz non.
(Rois, ms. Bruc., f 72.)
 se peus peus, m'ose non.
(Ch. ms. Corsini, f 7; Méon, 821.)

— **FOLAGE**, folie, action folle, conduite
 d'orgueil.
(L'abb. de St. Ger., 314, Muller.)

Vancez vous de folie, c'est en outragez.
 L'oe avantez, c'est pas de tel outragez.
(L'abb. 1077, A. L.)

se ne te es esperer, ne penses tel folage.
(Ibid., 898.)

Au lieu de se mult fier corage
 et d'aloivent de grant folage.
(Fiermont, Richel. 792, f 13.)
 Quez vachterois son folage.
(Ibid., f 214.)

se ne se tu ener de grant folage.
(Ibid., Richel. 1404, f 27.)

Et v'oles les lames tout par mal conseil, folage,
 V'oles vous en avez le ferant.
 Car tant il han iront en tel volage.
(Ch. ms. B. ruzsz, Ch. ms. Schuler, Trou. Belg., p. 1.)

N'at home en France, tant soit de haut parage,
 N'at il ministre ne oroz ni folage,
 N'at il le treuve le chief de ses espalles,
 N'at il lez Gall'ois, Richel. 1418, f 87.)

se n'as l'aveit n'este rize,
 Que ne repiere de folage.
 N'at le ferant dre a mes sers,
 N'at il pas lez ventre evers.
(Ch. ms. Y. n. 178, Richel. 373, f 316.)

se le tenant a grant folage,
 Et enquer vos pariez,
 Se n'at grant dol e domage.
(Ibid., 381, Bibl. etc.)

se ne se don par son folage,
 A volz folz adit sorvot.
 se ne se don, ms. Soiss., f 81.)
 se n'at que tu as trop valage,
 se n'at que tu as folage.
(Ibid., Richel. 1473, f 20.)

se n'at que tu as folage, c'est mon domage
 se n'at que tu as folage, c'est mon domage.
(Ibid., 1473, f 20.)
 se n'at que tu as folage, c'est mon domage.
(Ibid., 1473, f 20.)

— **FOLAGE**, f. l'ement :
 se n'at que tu as folage, c'est mon domage.
 se n'at que tu as folage, c'est mon domage.
(Ibid., 1473, f 20.)

— **FOLAGE**, voir FOLAGE.

FOLAGEUR, s. m., synonyme :
 se n'at que tu as folage, c'est mon domage.
 se n'at que tu as folage, c'est mon domage.
(Ibid., 1473, f 20.)

FOLAIE, voir FOLIER.
FOLAIS, adj., qui se conduit follement,
 employe plaisamment comme nom de
 personne.
 se n'at que tu as folage, c'est mon domage.
 se n'at que tu as folage, c'est mon domage.
(Ibid., 1473, f 20.)

FOLANCE, s. f., folie, conduite folle :
 Lors connoitrien p'oué sont a folance.
(Siege de Barbastez, Richel. 21369, f 150 v°.)

FOLASTRE, adj., frondeur, malvoillant :
 Et peut estre que folastre dira
 ne'oures que le roy se connoisse en homme,
 ne'oums il se mesprit lors. (E. PASQ.,
Lett., XVII, 4, p. 590. éd. 1723.)
 Se disoit encore en ce sens au XVII^e s. :
 L'abbé Montain est honnête homme,
 qui si qu'en disent les libelles ; et toi, tu
 n'es qu'un folastre. (G. NAUDÉ, *Miscelane*,
 p. 509.)

FOLASTRIE, -trerie, foll., s. f., folâtrerie,
 balinerie :
 Ce seront petites folastries entre ma
 femme et moy comme advient a tous nou-
 veaux mariez. (RAB., III, 46, éd. 1711.)
 De folastries joyennes hors l'offense de
 Dieu, et du roy, pron c'est le subject et
 thers unique. (Dieux livres). (Ib., IV,
 epist.)
 L'une partie est es jeux et folastries,
 l'autre en tout ce qui concerne la vie. (LE
 PLESSIS, *Ethiq. d'Arist.*, f 28 v°, éd. 1553.)

Combien que la jeunesse des princes soit
 ordinairement plus disposee aux folastries
 que devotions. (E. PASQ., *Lett.*, XIV, 2, éd.
 1723.)
 Laisant toutes ces folastries a part. (Ib.,
Poés., à la duch. de Retz.)
 Peut estre l'ay je fait sciemment sachant
 bien que ce sont petites folastries. (TA-
 BOURG, *Bigarrures*, f 257 v°, éd. 1581.)

FOLATRE, -trerie, foll., adj., un peu fol,
 folâtre :
 Pour boire assez autours ressemblent a gzes
 qui par apres devienent folatres.
 Par boire trop.
 (I. BOCHER, *Opusc.*, p. 86.)
 Follz, foliaot, folatrage.
 (Ib., *Le passet d'arover*, p. 26.)

FOLATREMENT, s. m., folâtrerie :
 Comme la venue de une matrone pu-
 que et venerable cesse ragement et fol-
 atrement des chamberieres, dit S. Basile.
 N. de BRIS, *Institut.*, f 16 r°.)

FOLATRIE, voir FOLASTRIE.

FOLC, fonte, fule, fouc, fouk, fouca, fuoc,
 lot, fuc, fuy, fouc, fuc, fluc, flou, trou, s.
 m., troupeau :
 Comme en tant grand l'abaat.
 (Vid. S. L'op., ms. Clerm., st. 22.)
 Tu nos d'uns si comme fuy a devner.
 (L'ir. des Ps., Cambridge, XLII, II, Michel.)
 Et tout si cum oeilles le sien peuple,
 et p'ement est ensoument cum fluc et desert.
 (Psalm. monts. Corb., Richel. 4. 768,
 f 64.)

Es vos en tant par le zroine
 En tant le lous a grant ravage.
 (Ibid., ms. Mancel, 2504, Volm.)
 Respund David : Pastoral est este del
 fuc mun pere; quant l'un n'ars al fuc
 vend, e ma beste pernet, errans del
 jersawa, e la proie del. (Ibid., p. 65, Lor.
 de Lancy.)

Nabal fist londre sun fule. (Ib., p. 96.)
 Et ore me vint la nuvele que les pastures
 tunderent les fules. (Ib., p. 97.)

Com li lus famellus entre fue de berbiz.
 (TR. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 21364,
 f 34 r°.)

Dois que li paistrez est feruz
 Li frous des brebis est voineuz.
 (Pass. J.-C., Brit. Mus. add. 15606, f 61^b.)
 Il trouverent la diverses fous de brebis
 d'une couleur. (De saint Brandaine le
 Moine, p. 66, Jubinal.)

Il present dou fouc une brebis. (Ib., p. 67.)
 Comme fous de brebis. (Psaut., Maz. 258,
 f 95 v°.)

Se li fous de berbis est troves en da-
 mage. (1240, Ch. de Ren. de Houcourt,
 S. Aubert, Arch. Nord.)

Et il eslot son serf David,
 Qu'il a pris dou fouc de berbis.
 (Ibid., Psalm., xxxvii, p. 315, Michel.)

Que par une berbis languerense ne soit
 tous li fous entechies. (Riule S. Ben., ms.
 Angers 390, f 10 v°.)

L'abes se gart de trobler le fouc des ber-
 biz qui il est commanlez. (Riule S. Beneit,
 Richel. 21960, f 42 r°.)

Si come il aloient par ceste isle, il
 trouverent divers floz de berbiz toutes de
 blanches couleurs. (Vie et mir. de plus. s.
 confess., Maz. 568, f 42^v.)

Cel grant fuec de berbiz. (Sarmons en
 prose, Richel. 19525, f 167 v°.)

Et oi vacheries et grans four d'oeilles.
 (Ibid., Richel. 901, f 1°.)

Par un bois trespassé, si trovai
 Quant fol trespassé, si trovai
 Apres un moult grant fuec de pors
 Grauz et petiz et noirs et sors.
 (De pierre Clerc, 116, ap. Méon, *Nouv. Rec.*,
 I, 108.)

S'aucuns de six qui font lor testemens
 laissent toutes lor bestes, sans especier
 autrement : s'il a fouc de brebis, on doit
 entendre que se sont eles qui est a lessies.
 Ne pourtant, par le mot qui est si gene-
 rans, nos creons qu'il emporterait tout ce
 qui est tenu par beste : covax, vaques et
 porchiaix ; et autres bestes, se il les avoit.
 Mais s'il disoit : « Je laisse meu fouc de
 bestes, on n'i devroit entendre que les
 brebis, car on ne dit pas fouc de vaques
 ne fouc de covax, mais on dit bien fouc de
 porchiaix ou fouc de brebis ; et por ce s'il
 disoit : « Je laisse meu fouc de bestes »,
 il seroit entendu des brebis, et s'il disoit :
 « Mes fous de bestes », et il avoit plusieurs
 fous de brebis et de porchiaix, il seroit
 tout entendu. On doit entendre fouc on
 il a tant de porchiaix ou de brebis qu'il y
 conviengne une garde ; car ce n'est pas
 fous de bestes, qui est sans garde établis
 proprement pour eles. (BEAUM., *Coul. de
 Beauce*, XII, 53, Beugnot.)

Il soustient bien que li fous des bestes soit
 nostre, ja soit ce que chascune beste ne
 soit nostre, car l'en demandera tout le fouc
 par sen, ne mie chascune beste par soi.
 (Digestes, ms. Montpellier II 47, f 84^v.)

Fouc de bestes. (Ib., f 86^v.)

A la guise du thoran qui se est comba-
 to, a qui sa fierte double quant il a esté
 deuolez et gitez dou fouc des vaches par
 les autres thoran. (Chron. de S.-Den., ms.
 Ste-Genev., p. 258.)

Item se nus frouc ou nus pars d'oeuil-

les trespasse par eschapee, et est prix en autrui meillat, il sera en amende de deux souz. (1301, *Chart. du Comt. de Nevers*, Arch. JJ 59, pièce 346.)

Item, le *foucy* d'aves, dont le *foucy* vault .xxxv. aves. ((*Cart. de Corbie*, 21, f° 333, ap. Duc., *Foucaugny*.)

Et ses pailles emplies estoient abeverer les *fouks* leur pierre. (*Bible*, Exode, ch. 2, vers. 16, Richel. 1.)

Qu'il ne soit nul ne nulle qui laisse aler ne mettre bestes en autrui donamage sur les amendes qui ex après s'ensuyent. C'est assavoir pour une poullrain deux solz, pour une vache trois solz, pour une brebis deux deniers, et ainsi de chascune tant que le *foucy* porte. (Bour., *Somme rur.*, 1^{re} p., f° 1334, éd. 1486.)

Pour avoir *foucy* ne fault avoir que assemblee de dix, ou par le nombre de dix se fait *foucy* d'assemblee. (Id., *ib.*, 2^e p., f° 48.)

Foucy de brebis. (*Ev. des Queen*, p. 139, Bibl. elz.)

— Fig., troupeau, troupe, multitude, masse, assemblée :

Grand *foles* aredre, grand d'avao.
(*Passion*, 45, Kosehwitz.)

Païen sont mort a milliers e a *fules*.
(*Rol.*, 1139, Müller.)

Si tost eum saint Thomas fu acordez al rei. De sua fue li sovait qui petiz ert en fei.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 15313, f° 75 r°.)

Lors veissies venir l'er ceas
A *fous*, a milliers e a ceas.
(*G. de Palermo*, Ars. 3319, f° 128 r°.)

La vi. l. *Foue* de soterrains
Ont joüent aus tumberiaus.
(*La Voie de Paradis*, Richel. 837, f° 86.)

Ne dreit plus entr'e ele repaïrier.

Item qui ne fait de arkes leat medier.

Nous estoïtre fors sul a deu p' roier.

A l'ur *foe* garber e justifier.

(*Remen des Romans*, strophe 111, ap. Rog.)

Un *foe* de serpentiaus menas.

(*B. de C. nne*, *Pris. d'Am.*, 1154, Scheler.)

Et avec li un grant *foue*. (*Mir. du monde*, ms. La Sarra, Chavannes, p. 35.)

Si commencentierent aussi a tuer et decouper ces mescaus gens sans pitié et sans merchy, et les pendioient par *fous* as arbres ou il les trouvoient. (FROISS., *Chron.*, V, 322, Luce, ms. Amiens.)

Si les abatoient as *fous* et a mors. (Id., *ib.*, V, 326, Luce, ms. Amiens, f° 110.)

Et gisoient li mors et li navret a *fous* et a mors par les camps. (Id., *ib.*, V, 344, Luce, ms. Amiens.)

Et estoient les plus grans *foucs* desdiz archers vers les deux bans de la bataille en maniere de heles, et derriere les hommes d'armes estoient les païens, les chevalx et tous les mescaus gens non puissans de combattre. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 20, Soc. de l'Il. de Fr.)

— La foule, la multitude, le peuple :
L'on dit qu'il faut assenz de ce que li fouc pense!
(*Gr. de Ross*, 1618, Mignard.)

Norm., Manche, *fo*, *fl*, troupeau.

FOLCUIDER, s. m., personnification de la présomption :

Veex la comment Abuz me vint

Enborber de prendre la voye.

Et Folcuider, qui des foiz vint,

Me monstra qu'aller y devoye.

(*Roi René. L'Abuz en court*, (Év., IV, 92,

Quatrebarbes.)

FOLE, voir **FOULE**.

FOLEÉ, voir **FOULÉ**.

FOLEABLEMENT, voir **FOLIABLEMENT**.

FOLEAGE, voir **FOLIAGE**.

FOLEGE, voir **FOLAGE**.

FOLEIANCE, voir **FOLIANCE**.

FOLEIER, voir **FOLIER**.

FOLEIS, voir **FOULEIS**.

FOLEISON, voir **FOLIOISON**.

FOLENGIER, voir **FOLIOINGIER**.

FOLENIE, voir **FELONIE** au Supplément.

I. FOLER, verbe.

— Neutr., devenir fou, être fou :

Por son bon doit on *foler*.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 21, 22.)

Por ço ne me devés coser
Se me ve d'amors *foler*.
(*Parton.*, 7431, Crapetel.)

Qui a prestre vos ordena
En sa vie tant on *folo*.
(*Ren.*, 20893, Méon.)

Gille de Cya caïle a *foler*
Cete qui pense de *foler*.
(*Gilles de Chin*, 3635, Reiff.)

Par trop van *fole* le plus sage.
(*De Guesary*, Richel. 837, f° 238^o.)

Il ressemble le frenetique qui est si malade que'il *fole*, et qu'il le convient lier. (LAURENT, *Somme*, ms. Soiss. 210, f° 34.)

Amer fet cels del tot *foier*
Qui valent sagement a *foer*.
(*Chatoïem. d'un perr.*, conte XI, 175, Biblioph. fr.)

Généralement il *folera* moult et errera souvent. (GRESME, *Quadrip.*, Richel. 1348, f° 172 r°.)

— Act., tromper :

De ço que il les a *folé*,
Et il en ont asses parlé,
Et si en frent lor gubois.
(*Ren.*, Suppl., p. 227, Chabaille.)

— *Folé*, part. passé, fou, rendu fou :

Ici ont une masse de Sarazins trovée,
Bien estoïat douz ceoz d'icelle gent *foler*.
(*Chans. de la Crois.*, V, 13, Romania, V, 34.)
L'en m'a dit et gel'eroi assez
Que Partonopous est *folez*.
Por vos a si grant duel en
Qu'il en a tost son sens peria.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 147; éd. Crapetel. 1365.)

Sire, merci
De ce k'a vons ma sui ichi
Combatus, doot trop sui *foles*.
(*Cher. as deus esp.*, 5633, Foerster.)

Et a cel lui le giez
Il fu avant descolée
Ma reine la *folec*.
(*Vie S. Grég.*, Richel. 902, f° 117^b.)

2. FOLER, voir **FOULER**.

FOLERIE, voir **FOULIERIE**.

FOLESE, *folasse*, s. f., sorte de blette :

Touchant les arroches, il y en a de sauvages. Pythagoras neantmoins en veut bien a ces *folesses*, choux arjoux des jardins, ayant opinion qu'elles rendent les gens hydropiques. (Du PINET, *Plinie*, xx, 20, éd. 1566.)

Quant aux porrees rouges, et autres blettes, dites *follasses* ou boumes dames, elles n'ont ny goust ny acuité aucune. (Id., *ib.*, 22.)

Cf. **FOLLETTE**.

2 FOLESE, - *esce*, s. f., folie :

Quicoques cruide ne qui die
Que soit *folesce* et masardie.
(*Rose*, Richel. 1579, f° 43.)

Lesquelz compaignons par jeune *folesse* alerent pour icelle fillette avoir. (1443, Arch. JJ 176, pièce 338.)

FOLESTÉ, voir **FOLETÉ**.

FOLESUYE, s. f., jet de la soule :

Icelui exposant regardoit a jouer a la *folesuye* le jour d'une victoire, et en la pelote jaillie lors de la presse, et pour laquelle avoit le dit exposant su baissa. (1388, Arch. JJ 132, pièce 275.)

1. FOLET, s. m., lutrin :

Quant le *folet* le voit, s'en est eo pies levé.
(*Magnis d'Aligron*, ms. Montp. II 217, f° 163.)

Et li *folet* et les d'riales.

(*Rose*, Richel. 1573, f° 150^l.)

Nom propre, *Follet*.

2. FOLET, *fol*, adj., qualifie une sorte de soie :

Constepointe traccioe de soie *follete* a t. feuillage d'espine. (1316, *Compt. de Geoff. de Fleuri*, Douet d'Aoey, *Compt. de l'argent*, p. 49.)

— S. m. :

L'en ne pourra donner a un drap blanc qui sera tant en *folet* auter liziere que blanche. (1495, *Stat. des Drap. d'Evreux*, Ord., ix, 171.)

1. FOLETAGE, - *aige*, s. m. ?

A Symon le Royer pour le *foletage* du grant maillet de l'enzin du pont de Loyre. (1394, *Compt. de Nevers*, C^t 2, f° 51 r°, Arch. mun. Nevers.)

2. FOLETAGE, *fol*, s. m., droit dû au seigneur pour la garde de ses bois :

Item vingt solz parisis de *foletage* rendu chacun en le lendemain de Noel. (1403, *Aveu de la Roncière*, ap. Le Clerc de Douly, I, f° 244 r°, Arch. Loiret.)

Cf. **FOLETER**.

FOLETE, - *éi*, - *esté*, - *ellé*, *fol*, *follet*, *folliété*, s. f., folie :

Que ço est grant *follet*.
(*Peu. de Tavos*, *Campo*, 2616, Mall.)

E si eschaper nos quidez,
Ce seroit en grant *foletez*.
(*Des. D. de Norm.*, II, 2903, Michel.)

N'a vos combatre feriez *foletes*.
(*Ruiv. d'Ojire*, 1732, Barrois.)

Fandoin, dist li reis, ce fu crain... estes
Quant de Bonne passer par un vers envier
(J. Bop., *Saz.*, cxxvii, Michel.)

En non Dieu, sire, or torna a foler
Ce qu'a vos homes avir commandé.
(*Amers.*, li. Paris, *Lomania*, IV, 518.)

Vos estes jense, lessiez tel folotez.
(*La Chevalerie*, *Viv.*, n. Richel. 368, f° 183^a.)

Et tout per la roïne et par sa folotez.
(*Car. de Mon. L.*, Richel. 2100, f° 5^a.)

Et tout per la roïne et par sa folotez.
(*ib.*, *Nat. Chr.* 1.17, f° 2^a.)

Je le eoyday trayr, dont je fis folotez,
Car en cest print m'a miez que vous m'avez trouvez.
(*Chon de Marce.*, 1505, A. P.)

Se je plus les atent, chen seroit folotez.
(*Gayfr.*, 969, A. P.)

Se j'esjoisio femme, car je en trouvo assez.
(*Ch. de Seb.*, v. 318, Boccac.)

Com tu is fols e plains de malice
Quant tu is creables ch'il t'ai aidé.
(*Passe. de Christ.*, 441, Boncherie.)

Il se dit encore dans le Berry :

Te vullâ enoite dans les follebis immo-
cent, va t' (G. SAND, *Claudie*, li. III.)

FOLÉMENT, *folément*, adv., d'une
manière un peu folle :

Mais levez r'ars...
N'est-ceint n'ont ch'ement espars.
(G. Mon., *Paris*, Richel. 9221, f° 37.)

FOLÉTER, s. m., faire le fou :

Je fais les sazes foléter,
Si fais les fous sauz et sazes.
(*Tabl. d'Or.*, Ars. 5069, f° 154.)

FOLLETER, *folle*, s. m., sergent garde-
bois :

Pierre Charvocat et Pierre Veulhent, *folle-
teters* de M. l'Évêque. (*Compt. de 1355-1370*,
Arch. mun. Dunois-Bois.)

Cf. FOLETER.

FOLLIER, *fol*, *feull*, *follevrier*, s. m.,
sergent garde-bois :

Il n'est point avoir follelier pour garder
ses ditz bois, ne quel follelier tant avoir
seu auz, se il boss et son dieu apres
soy. (L. de Arde de la seigneurie de Gendrai,
paroisse de Jehan-le-petier, ap. Le Clerc de
Léon, t. I, f° 244.) Arch. Loiret.)

Jehan Fumier, *follelier* du bois de
Mosne. (*Compt. de 1355-1370*, Arch. mun.
Dunois-Bois.)

Follelier. Arch. Mos., Nol. de M. Sancer.)

FOLLIERE, s. f., lieu haubé par les
follets :

On marais que l'en appelle la folleterie.
(Léon, Arch. S. 275, page 71.)

FOLLETERIE, s. f., manière de prendre
le widoecq exposé dans l'exemple sui-
vant :

Je veult ex mettre une manière de
prendre widoecq mesveilleable et peu usée,
et est dite en livre de Modus la folletererie.
Qui veult prendre le widoecq a la folle-
tererie, fait que celui qui le veult prendre
ait un coint mantel, de rousse couleur
comme les feuilles du bois qui sont levez,
et mes mouffles de celle couleur et un
chapel de fautre, qui soit si long qu'il

viengne jusques aux espauls, quant il
l'ara en feste, et doit avoir le visage tout
couvert et aura au chappel deux ouïlleres
par ou celluy verra. Et celui aura deux
petis bastons en ses mains, enfourrez et
couvers du drap meismes. Et les deux
bouts des deux bastons seront couvers de
rouge drap, environ deux paiz, et si aura
celuy deux petites potences, surquoy il
s'appuiera et sous-tendra ; car s'il a trouvé
le widoecq, il fault qu'il se mette a ges-
nouz et sur ses potences pour approcher
le widoecq ; et si doit avoir a son sur-
sont une verge ou il aura unz laz au bout
qui sera du soye de cheval, et doit appro-
cher le widoecq, si hellement et a loisir,
comme il porra, tant que le widoecq l'ait
bien amuré, et se doit arrester. Et quant il
verra que le widoecq commencera a errer,
lors le doit il paus-suyr. Et se le widoecq
s'arreste, sans avoir la feste levee, il doit
feir de ses deux bastons l'ung contre
l'autre tout en paix, et le widoecq se y
amuse et affolle tellement que celui qui le
poursuit l'approche de si pres que il peut
sa verge, et luy met tout hellement le laz
qui est au bout de la verge au col ; et ainsi
est prins. Et sachiez que widoecq sont les
plus sus oyeaux du monde. Assesnel, ouzel
mont de gens de ce monde. Rempellent,
qui sont si sus qu'ilz s'amusent aus delices
terriennes et ne leur souvient de Dieux ne
des biens celestiens, et dont le deable qui
les declache leur met le laz au col et les
tire a soy. Si puis dire qu'ilz sont prins a
la folleterie comme le widoecq. (*Modus*,
f° 132 r°, Blazé.)

Cf. FLECTERE.

1. FOLEUR, voir FOLOR.

2. FOLEUR, voir FOLEUR.

FOLGIRE, voir FULGIRE.

FOL HARDI, adj. composé, celui qui
pousse la hardiesse jusqu'à la folie :

Celui que Aristote appelle fort fin dit
en françois qu'il est hardi et de celui qui
exce de en oser l'en dit qu'il est trop hardi
ou fol hardi. (*Orisme*, *Eth.*, f° 57, éd.
1588.)

Les foltz hardis sont au premier de
grande ou prestre valenté avant les peulz,
mais quant ilz sont cez le tilz et ou fail ilz
débailent. (*ib.*, f° 57.)

FOLIAIRE, *foloiable*, adj., livre à la
folie, folâtre :

Et incoustanz et foloiables.
(*Rose*, Richel. 1573, t. 1, 67.)

Je ne trouve pas ou je ne peusse reposer,
non neis ou vivre, ains estoie par
longz biens declas-siez foliâbles et fuitis. (J. de
MUNG, *Epi. d'Abot. et d'Hel.*, Richel.
920, f° 54 v°.)

Mais ja jusques la n'avendront
Li cuer dur, li cuer foloiable.
(*Tabl. d'Or.*, Ars. 5069, f° 57.)

Fortune foloiable tournée a pas envoi-
tens et elle ne demeure certaine ne soy
tenant en unz lieu. (*Mir. historial*, *Maz.*
557, f° 42 v°.)

— En parlant de chose, insensé :

Et s'efforce de contourer les laidres
faloables par interpretations de philo-
sophes. (*Mir. historial*, *Maz.* 557, f° 8 r°.)

FOLIALEMENT, *foleablement*, adv.,
avec une folle prodigalité :

Don fait garder sens, droiture et raison...
Regle veur, et esparagement.
Vivre du sien, non foleablement.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 810, f° 425.)

FOLIAI, s. m., fou :

Si com font ces maint foliaus
Qui demeint trop grans avians.
(*Renart*, Richel. 1630, f° 163^e.)

FOLIANCE, - *éiance*, - *éance*, - *oiance*,
- *ience*, s. f., folie, conduite folle :

S'il veit la bone repentance
E nos de nostre foliance.
(*Vie du pape Grégo.*, p. 83, Luzarche.)

La premiere (secte) est de foliance.
(*Trad. de Belet*, Richel. 1. 995, f° 41 r°.)

Foliance d'estat d'ome ou de feme em-
peche mariage. (*Liv. de just. et de plet*, X,
9, § 4, Rapetli.)

Nous le commendames que tu otasses la
foliance de ceus qui croeient en ihesu-
scrist et tu l'as acreue. (*Vita Patr.*, ms. Chartres
371, f° 80 r°.)

Or cez que je venis devis
Dont mentel en Jerico pris ;
Li menteaux doit coistivemens
Estre entenduz de foliance
Et de fassité de éreance.
(*Mané de LA CHARITÉ*, Bible, Richel. 101, f° 45^e.)

Qui puis devint et saiate et sage,
Si se retraist de foliance.
(*Tabl. d'Or.*, Ars. 5069, f° 85.)

FOLIAIANT, *foloiaiant*, *parl.* prés.
et adj., fou, insensé :

A Exemple d'un fil foliaiant qui...
(*De confessione*, ms. Amers 300, f° 74.)

Folt folians de folie fault pourvoir.
(*Verber de Folle Bolancer*, Arch. Th. fr., II, 264.)

— En parlant de chose, qui tient de la
folie, déraisonnable :

Et se rose qui n'est estave,
Comme folians et mouvaive.
(*Rose*, *Vat. Ott.* 1212, f° 47^e.)

Chose foloians.
(*ib.*, *Nat. Chr.* 1122, f° 10^e.)

Je serviray amours, qui m'en veist blamaat.
Coy que saige le tienopret a envre foliaiant.
(*Il. Copet*, 294, A. P.)

1. FOLIE, s. f., a exprimé l'ardeur dé-
sordonnée du combat :

Ore comence le bruitte la folie
De no. Francois e de la païsie.
(*Quinel*, 978, A. P.)

2. FOLIE, s. f., fiolo, flacon :

Viola, folie. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

3. FOLIE, *folitie*, s. f., morceau de
graisse qui est dans les intestins, près de
la panse :

Le foie de la panse prent,
S'il bailla a tel qui n'oblist mie
Que il n' l'asse la folie.
(*La Chace dou cerf*, p. 23, Pichon.)

Puis oste une coiffe de gresse qui est
appellee folitie, et Poste avecques l'autre
gresse que tu trouveras oz boyaux. (*Modus*,
f° 22 v°, Blazé.)

FOLLEMENT, *follyement*, *foloieient*, s.
m., folie, conduite folle :

Creustient est fol foloieient.
(*Li Coron*, Loys, 839, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*)

Que li faus crestien... aient honte de leur fololement et se convertissent. (*Comm. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 227^r.)

Mors est, et je sui morte o soi,
Je qui ne le ti ne ne soi
Sui plus tempestee aigrement
Que ne fu el fololement.
(*Fabl. d'Or.*, Ars. 5069, f^o 158^r.)

Pour monstreur leur fololement.
(*Hist. du siege d'Orl.*, 11390, Guessard.)

FOLIER, foll., folier, foloier, foloyer, foloier, foloier, foloier, verbe.

— Neutr., être fou, faire des folies, folâtrer, se tromper :

Folierent de ventre. (*Lib. Psalm.*, Oxf., LVII, 3, Michel.)

Tost i porriez foloier
E plus perdre que gaagner.
(*Rev.* 3^e p., 1187, Andresen.) Var., folier, foloier.

Quant qu'un siecle serf e foloi
Faiz je mult poi.
(*Bén.*, D. de Norm., II, 12187, Michel.)

Que encore se doit joer et foloyer.
(*Rom.* d'Alex., f^o 114, Michelant.)

La rois Soudan en apela Gautier :
Sire, dist il, trop vous voi foloier.
(*La Nèvr. d'Ogier le D.*, 110, Longpérier.)

Moult ne poise que tu foloies.
(*Cress.*, la Charrette, Vat. Chr. 1725, f^o 134.)

Signor, fait il, enteeles moi,
Ja n'i foloiers, je croi.
(*Eteete et Polin.*, Richel. 375, f^o 61^b.)

Foliant alai no lone tans.
Que jou ne soi que je fasois.
(*Atre per.*, Richel. 2168, f^o 9^a.)

On ne reprent d'amour qui me maistrïe
Ke foloïe mes cneis quant le consent.
(*J. Li Peris, Chans.*, ap. Maetzer, *Altfr. Lieder*, p. 30.)

Ja ai folier en ma jovent.
(*Vie S. Andr.*, ms. Oxf., Canon. misc. 74, f^o 120^v.)

Qui par soi velt ouvrer
Sans conseil demander
Sovent folovra.
(*Prov. au conte de Bret.*, Richel. 19152, f^o 113^b.)

Se li avoiez foloie et propose le contraire
A ce que il deust proposer. (*Ordin. Tancr.*, ms. de Salis, f^o 74^r.)

Se li avoiez foloie un droit il puet rapeler
Le error. (*Id.*, f^o 74^a.)

Li païeu et li jui foloient par mescreance.
(*Maurice, Serm.*, Richel. 13314, f^o 19^v.)

Si foloierent a la parfin; car el esurent
homoineu profitable au roiaume. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste. Gen., f^o 99^r.)

Il a erré en la foi et tant bordenement foloïé.
(*J. de Salisb.*, *Policrat.*, Richel. 24287, f^o 68^a.)

Iiz sont d'une tres belle vie
Et n'out de folier envye.
(*Elot DAMERSAL, Deabier.*, f^o 63^r, éd. 1507.)

Qui vult avoir grant richesse
Il fanlt qu'il ayt en soi proesse,
Et despendre, sans folier,
Le bien qu'il a pen aller.

(*FR. GIRAUT, le Moyen de soy enrichir*, Poés. fr. des x^e et xiv^e s., X, 89.)

Il advient que plusieurs folloient par jeunesse
et depuis viennent a hon seus et bon gouvernement. (*Coust. de Bret.*, f^o 38^v.)

Mieux vault folier en herbe qu'en gerbe.
(*G. VRS. MERRIER, Tres. des Sert.*, éd. 1560.)

Il ne faut jamais folier a demy.
(*Id.*, *ib.*)

Ni nous souffrons folier longouement
Ce cruel Mors...
(*HUC. SALLE, Iliade*, I, V, éd. 1608.)

Et ainsi vescu toujours (Triboulet) foliant
jusques a la mort. (*DESPIERRES, Novb. Recreations*, de Triboulet, éd. 1572.)

Adolescentior, follier. (*R. EST.*, *Lal. ling. Thes.*)

Il est permis de folier avec les petits enfans.
(*CHARR.*, *Sag.*, I, I, e. 4.)

— Se livrer à de folles amours, faire folie de son corps :

Mais ains que foloiese en li
Bevint mes sens, si le guerpi
(*Carton.*, 4169, Crapelet.)

Mais ainz que foloiese a lui.
(*Id.*, Richel. 19152, f^o 139^a.)

Tout aussi comme font les folles femmes
qui croient de legier les belles paroles
des jouteurs qui les conseiltoient a foloier
contre leur honneur et leur estat par
flatteries et folles promesses. (*Liv. du Chev. de La Tour*, e. XL, Bibl. elz.)

Par une faulse houliere qui pour un bien
pou d'argent la fist foloier. (*Id.*, e. LXII.)

Lequel ameries miex... K'elle fist morte,
u k'olle eust folliet a .i. seul homme,
de coi elle fist repentant ? (*Auth. picarde*, p. 48, Boucherie.)

Combien que fou Simon Bradieu fu
marié en femme, dont il devoit estre content,
neantmoins par ses sollicitations
deceptives il emmena folier par le puis
Habitude, seur de l'exposant. (1464, Arch. J^o
159, piece 249.)

Ou des hommes s'accompaignant de
femmes qui folloient, se faisoient appeller
saints par elles, durant leur transport
d'esprit. (*FAUCHET, Aubiq. gaul.*, IV, 23,
éd. 1611.)

— Folier de s'écarter follement de :

De tes maudemenz nient ne foloai. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, cxviii, 110, Michel.)

— Il se dit aussi d'un cheval qui s'emporte
d'une course derégée, et que le cavalier
ne peut maistriser :

Fait s'en, mais non pas dreite veie;
Kar sis chevais par li foloai.
Prizes a nout e pais a val.
(*Bén.*, D. de Norm., II, 16394, Michel.)

S'égarer dans une course errante :
Par mer folia longement ;
Maint grant peril, maint grant tourment
Et maint travail li estait traire.
Après lone tans vint en Ytaïe.
(*Wace, Bret.*, 21, *Ler. de Linc.*)

— Rêlé, être fou, faire une folie :

Perchevoit qu'il se foloie
Quant a la puelle s'aresta.
(*Perceval*, ms. Berne 113, f^o 89^v.)

Bien est voir que moult se foloie
Qui de l'ame garder se peïe,
Son travail y perd et se peïe.
(*G. PROVERBES DE LANCEA, la Charrette*, ap. *Ler. de Linc.*, *Prov.*)

Toute me druerie et m'amor vos otroï,
Se jui fail a la votre, m'aleme n' foloï.
(*Rom. d'Alex.*, f^o 74^r, Michelant.)

Voï, dist Fromons, je me sui foloïez,
Droit l'en feroi voiant cest chevaliers.
(*Jourd. de Blainis*, 866, Hoffmann.)

Qui le bien voit et le mal prent
Il se foloie a esient.
(*Prov. aux Philosophes*, ap. *Ler. de Linc.*, *Prov.*)

— Act., entraîner à faire une action
folle, déraisonnable, égarer :

Si s'en ala moult tost cele part u il les
quida mieus desvoier, et quant il les et
grant piece desvoï, si s'ont le cor, et tout
ensî les ala foloiant tout jor par la forest.
(*Arthur*, ms. Grenoble 378, f^o 22^a.)

Je quit bien qu'il li ensérnoient
Que il son pareï foloast ;
Quar one por rien qu'il li passast
Ne li leissa folie a dire.
(*PEAN GATINEAU, Vie de S. Martin*, p. 78, Bourrassé.)

Savez vous pourquoy il vint ceans de
sarnic ; pour ce qu'il vous cyvoït foloier
par paroles de faire paix a lay, et que vous
ostissiez vos armes ; et si tost comme vous
eusssiez esté desarné, il vous eust fait
prendre. (*Lancelot du Lac*, I, II, f^o 33^a,
éd. 1533.)

— Traiter comme un fou, traiter de
fou, se moquer de, ridiculiser :

Comme il le louenge et folie
Por çau que il ne lor aie.
(*Bén.*, *Troies*, Richel. 375, f^o 69^a.)

Pou çu qu'il est enfes, Paroït si foloï
Que par itant le euide avoir amoloï.
(*Rom. d'Alex.*, f^o 12^a, Michelant.)

Lors dist en sa elanson :
Aïe, Roboïon !
Tes seors ne desloïe !
J'entat a sa raison
Ke me tient por brieou
Et del tout ne foloïe.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 11, 15.)

Ne foloïe cil mie
Out de toi fait s'amie.
(*G. de COMBA, Mir.*, ms. Suisse, f^o 5^a.)

Il demaïe Doon, et la va foloiant.
(*Doon*, 1207, A. P.)

Devant mon oncle a Carduïl moult
durement me folloastes, et en faisant voz
railleries me diodes le vostre plaisir de
quoy meulez vous en convint taire. (*Perceval*,
f^o 854, éd. 1530.)

Je suis rector, grand orateur,
Remostraint, sans estre flateur,
Qui joly les fait pensant.

Le Maistre d'Armoies, p. 3, ap. *Ler. de Linc.* et
Michel, *Vareus, Moral.*, et *Serm. jui.*, t. IV.)

— Folé, part. passé, renlut fou :

Comme femme folé.
(*ROT BRUN, l'Arche au court.*, *Chans.*, IV, 78, Quar-
terbaires.)

Ou dit en français dans tout le Midi :
Le vin fait folier un homme ; Elle folie,
elle fait des actes de folie, d'excentricité.

FOLIEÛTE, -ette, s. f., petite folie :

... Grant foloïete
Vous oï jahir.
(*BRETEL, Chans.*, à Ferris, ms. Sienne II. N. 30,
f^o 19.)

Si au li uee foloïete
Dout nous ne m'a'a devroit blasmier.
(*Rom. et past.*, Bartsch, I, 43, 17.)

Se j'ai fait foloïete,
Nus n'en ara pis le mi
(*La Chastelaine de S. Gilles*, Richel. 837,
f^o 115^a.)

J'entrepris la baisele.
Toute à la folle.
(GIL. DE PERSVILLE, *Chans.*, Val. Chr. 1190.
P^o 112^o. *Reç. et gest.*, Bariscl. III. 26, 65;
Treaz. Belg., p. 71, Scheler.)
Ne a lor follecz. (Vies des Hermit., ms.
Lyon 773, f^o 3 v^o.)

FOLIEUX, - euse, adj., qui se conduit follement :

Icelle suppliante affoiblie de teste et devenue par heures aussi comme folieuse. 1375, Arch. JJ 107, pièce 376.)

Les plus saiges devieuent folieux. (Euriat et Lucr., f^o 11 r, éd. 1493.)

— Le féminin s'employait particulièrement en parlant d'une femme qui fait folie de son corps, d'une débauchée :

..... Qu'elle sera cremlente
Et de son corps trop folieuse.
Le Livre et Sel mass. fol. 675, M^oo. N^oor.
Re. I, 583.)

Une femme folieuse. (Légende dorée, Maz. 1233, f. 184.)

Lequel Beaucoum estoit de tres detestable vie, et qui ne vivoit que de ce que jeunes femmes folieuses avoient et gaignoient a un chas-un aux champs et ailleurs. (1380, Arch. JJ 118, pièce 438.)

En telles mes si honestes ne doivent demorer femmes folieuses. (1387, Arr. touch. les femmes de mauv. vie, Folib., Hist. de Paris, IV, 538.)

Et suppartout par toutes les femmes folieuses. (Journ. d'un Louv. de Paris, an 1446, Michaud.)

FOLIGNABLE, voir **FOLIGNABLE**.

FOLIGNIER, voir **FOLIGNIER**.

FOLIER, voir **FOLIER**.

FOLIN, adj., fou :

Je tiens chelai a fil folin
Ki pr songier entre en chemin.
(Sept Sages, 4278, Keller.)

Ou une bague
Sa fait en freint par vresce odigne
(CERBERE DE PIS., *Pass.*, Richel. 601, f^o 174.)

Noms propres, *Folon*, *Follin*.

FOLINE, s. f., folie :

Et sa foline coverra
Sa bouche.
(Lib. Psalm., vi, p. 335, Michel.) Lat., omnis iniquitas appellabit os suum.

FOLION, s. m., feuille de murier, feuille d'Inde :

Povre lome, e folion, e guarinai. (Ens. P. apavel. rond., Richel. I, 713, f^o 100^o.)

La livre de pommes de paradis, de folion, d'espis, l. d. l. o. Li Couit, des foires de Troyes, li bouens d'avoir de pois, ms. Troyes 365.)

Folion, un denier la livre, cardamome. (Cout. de Lagny, Richel. I, 902, f^o 210 v^o.)

1. **FOLIOI**, s. m., pièce d'horlogerie destinée à régler la roue mère :

Une rue seconde et adjoñste
Qui le retarde et qui le fait mouvoir
Par ordonnance et par mesure, voir
Par la vertu dou foliot aussi
Qui continuellement le moēt ensi.
(Trois., *Parc.*, I, 39, 215, Scheler.)

2. **FOLIOI**, s. m., altrap, piège; peut-être l'apparence de petites plumes agitées comme les feuilles :

En tendant fil, gluz et roisoñz.
Gaettioe aux tourdes des oiseauls.
Le foliot de trois plumettes
Pour engoizier les alotrpes.
(J. LEFEVRE, la Vieille, l. I, v. 693, Cocheris.)

Nom propre, *Foliot*.

FOLIR, voir **FUEILLER**.

FOLISON, voir **FOLISOIN**.

1. **FOLLAGE**, voir **FOLAGE**.

2. **FOLLAGE**, voir **FOULAGE**.

FOLLAIN, s. m., cocoon ou coque de ver à soie :

Lesquels trabandiers... commettoient plusieurs inconveniens et manvoisties audit mestier de traire ladite soie... pour ce ensiee fait crier... que nulle personne... ne baillast... follains a traire auslitz trabandiers de la dite soie. (1340, Reg. de la Chambre des comptes, B 2, f^o 125^o.)

FOLLARGE, adj., d'une prodigalité folle :

Tout-ne des vewes et des orphelins, pain et recreation des besoïnneus, large aux povres, fols large aux hostels, pour ce espendit toujours et sems ses richesses. (Gr. Chron. de Fr., Charlem., VI, 3, P. Paris.)

Le vaillant roi de Behaigne, qui fu si larges et si follarges que souventesfois avint que en sa court royale les tables estoient dressées et en la cuisine n'avoient pas trop grant fumee de viandes. (Maiz., *Songe du ciel pel.*, III, 57, Ars. 2683.) Ms., *follages*.

Prodignes et follarges. (Id., *ib.*) Ms., *follages*.

Cf. **FOLLARGEMENT**.

FOLLARGEMENT, adv., avec une prodigalité insensée :

Que par la bonne prudence l'argent de ton domaine et des aides ou proces de la guerre soit bien employé, et non follargement. (Maiz., *Songe du ciel pel.*, III, 98, Ars. 2683.)

Il despent son argent follargement. (DRESMET. *Trad. des reu. de fort. de Pebr.*, Ars. 2671, f^o 52 r^o.)

FOLLASSE, voir **FOLASSE**.

FOLLASTRIE, voir **FOLASTRIE**.

FOLLATEAU, adj., folâtre :

Petis deblatir, jeunes et follateauls,
Approchez tost.
(Act. des Ap^ots., vol. I, f^o 3^o, éd. 1737.)

FOLLATIOUE, voir **FOLATIOU**.

FOLLE, voir **FOLLE**.

FOLLEIE, s. f., dépense :

Summa foliee facte per Radulphum clerici. 1237, *Dép. de la cheval. de Rob.*, Cl^o d'Art., ms. Baluze.)

FOLLER, voir **FOULER**.

1. **FOLLET**, s. m., petit soufflet :

Follex, folles. (Gloss. de Douai, Escallier.)

2. **FOLLET**, voir **FOLET**.

FOLLETTAGE, voir **FOLETTAGE**.

FOLLETEUR, voir **FOLETEUR**.

FOLLETIER, voir **FOLETIER**.

FOLLETRIER, voir **FOLETRIER**.

FOLLETTE, s. f., sorte de bielle :

Artoches, follette, ab insipido gustu, bonnes dames. (JUN., *Nomencl.*, p. 91, éd. 1577.)

Cf. **FOLASSE**.

FOLLETTE, voir **FOLETTE**.

FOLLEUR, voir **FOLOR**.

FOLLANT, voir **FOLLOR**.

1. **FOLLIER**, voir **FOLLER**.

2. **FOLLIER**, voir **FUEILLER**.

FOLLIETE, voir **FUEILLETE**.

FOLLIES, - yes, s. f. pl., gâteaux de Noël :

Premièrement ledit Armet requiert luy estre desduict la quantité de vingt cinq biehets froment, qu'il a employe, tant a faire les gasteaux de Noel, appellez *follies*, que l'on bailla a chacun habitant de Conches le jour de Noel, que pour le pain qui a esté mangé par ceux qui ont faict lesdits gasteaux. En oultre sera desduict audit Armet trois poinsens de vin despenses, tant pour le vin que l'on donne aux habitans de Conches le jour de Noel, qu'est a chacun une pintre, que pour la nourriture de ceux qui ont faict les gasteaux, appellez *follies*. (1572, *Compte rendu par Lazare Armet des rentes dues au prieuré de Conches*, Arch. mun. Antun, F. du prieuré de Conches.)

Item, plus sera desduict audit Armet la somme de quarante deux soulz huit deniers, pour seize pintes de sel, et quarante huit soulz pour ung quarteron de saffrau, employes a faire les gasteaux de Noel appellez *follies*. (*ib.*)

On trouve encore au dix-septième siècle :

Des gasteaux et vins que ledit sieur prieur avoit costume de distribuer annuellement aux habitans en Royauté dudit Couches, laquelle distribution estoit appelée *folllie*. (25 nov. 1638, *Acte de rachat du droit de folie*, Arch. mun. Antun, F. du collège.)

FOLLIETE, voir **FILLETTE**.

FOLLIGNANCE, voir **FOLIGNANCE**.

FOLLIER, voir **FOLLER**.

FOLLILASSE, *folllisse*, s. f., partie de la viande qu'on lève le long des épaules du cerf :

Puis levera le collier que aucuns appellent *folllisse*. C'est une char qui est demontree entre la hampe et les espalles et vient tout entour par dessus l'os du long de la hampe sur le jargel. (Gast. Feb., Maz. 514, f^o 58^o.) Var., *folllilasse*. (Ms. suivi par Ste-Palaye, p. 193.)

FOLLIESSE, voir **FOLLILASSE**.

1. **FOLLIN**, voir **FERLIN**.

2. **FOLLIN**, voir **FOLIN**.

FOLLIN, voir **FUEILLIN**.

FOLLITÉ, voir FOLETÉ.

FOLLOIR, voir FOULEUR.

FOLLYEMENT, voir FOLIEMENT.

FOLLYES, voir FOLLIES.

FOLOEIRE, voir FOULOIRE.

FOLOI, - oy, s. m., folie, action folle, badinage :

Eusi ne sai se fais sens on foloi.
(THIBAUT IV, *Chans.*, p. 4, Tarbé.)
De foloi parlez.
(Rom et past., Bartsch, II, 20, 25.)
Et com dervs plains de foloy
Leur fist laisser toute la loy.
(G. MAUCI, *Poés.*, Richel. 9221, f° 96^b.)

FOLIOABLE, voir FOLIABLE.

FOLIOANCE, voir FOLIANCE.

FOLIOEMENT, voir FOLIEMENT.

FOLIOIER, voir FOLIER.

FOLIOIRE, voir FOULOIRE.

FOLIOS, s. m., folie :

Mais veez merveilles apertes
Du fol qui va apres le chien,
Partout le suit, il l'aime bien
En son folois.
(Mir. de Nostre Dame, xxxiii, 1340 A. 1.)
A son folois il fait du sien.
(Farce d'un Gentilhomme, Anc. Th. fr., 1, 234.)

FOLIOISON, - eison, - un, - ison, - issou, s. f., folie, conduite folle :

Et quant que il vous d'i toz est par foloisson.
(Simon de Poissie, Richel. 368, f° 117^a.)

Destornez ceste foloisson.
(Ben., *Traies*, Bichel. 903, f° 71^b.)

Il rais a lert, si fait grant foloisson
Quant nel casteoie ou n'en prent vengeance.
(Raimon, *Ogier*, 1146, Barrois.)

Don ciel perdirent la sainte mantion
Par leur orgoil et par leur foloisson.
(BERTRAND DE BAR-SUR-AVEN, *Girard de Viane*, p. 2, Tarbé.)

Loïher sacha le branc, n'i fit arestosion.
Et vost ferir le doc parmi le chief enson.
Quant .i. chevalers saut, qui list grant foloisson.
Et Loïher le ferit sor le chief a bandon.
(Quat. fils Aym., p. 21, Tarbé.)

Quant .i. chevaliers saut qui list grant foloisson.
(Ren. de Montaub., p. 17, Michelaot.)

Bien est tornez cist rois a foloisson.
(Gaydon, 9695, A. P.)

Se i alez, ce sera foloissons.
(ib., 9755.)

Par Mahomet, je tieng a foloisson
Quant j'ocues chiens keurt, sus le dur brochon.
(Ansis, Richel. 793, f° 56^b.)

Li clerik par sine foloisson
Ana tant ke li ennalai.
(Un Chival, e sa dame, ms. Camb., Corpus 50, p. 91^a, P. Meyer.)

S'une femme l'amoit ce seroit foloisson.
(Dit de Menage, 9, Trébutien.)

FOLOR, *fol*, *fol*, - *our*, - *ur*, - *ar*, - *cor*, - *er*, *fel*, s. f., folie, imbécillité, sottise, imprudence folle, action folle, insensée, chose vaine et futile :

Pardenez moi ceste folour.
(Wace, *Conception*, Brit. Mus. add. 15606, f° 50^b.)

Anqui veront cil d'Inde et Griu, sans folour,
A nos brans acerrins qui anra le millor.
(Roum. d'Aliz., f° 57^a, Michelant.)

Qui que le tiegne a sens je le tieg a folours.
(J. Bon., *Sax.*, xxvii, Michel.)

Bele Ysahians, pucelle bien aprise,
Ama Gerart et li en tel guise
C'aïne de folor ne fu par lui requise.
(CARDENOIS ET BASTARS, Bartsch, *Rom. et past.*, I, 56, 4.)

Que je ne doi penser folour.
(ib., ib., I, 56, 23.)

Ses maris voit la folor entreprise.
(ib., ib., I, 56, 67.) P. Paris, *folour*.

C'est grants folours
Et desonors,
Dame, le m'aveis dite.
(Chans., ms. Bern. 389, f° 2 v°.)

Plus me batera ma mere,
Plus me fera penser folour.
(Chans., ms. Montp. II 196, f° 432 v°.)

Il ne fu mie par folour
Delivrez, mes par grant savoir.
(Polop., 6010, Bibl. elz.)

Hé ! las, fait il, quel perte ai fait par ma folour !
(Fierabras, 1574, A. P.)

Quiconques eut ne qui que die
Qu'il est folor et musarlie...
(Rose, Richel. 1573, f° 1^a.)

Que soit folour ne musarlie
De croire que soues advienge.
(ib., Val. Chr. 1492, f° 1^a.)

Sadoines l'ot, si ot moult grant paour
Que cele emprise ne torast a folour.
(Enf. Ogier, 1751, Scheler.)

Non est, ce dist la bisle, vous parlez de folour.
(Hist. de Ger. de Bar., Ars. 3114, f° 195 r°.)

E lessiez iceste folour.
(Gervais, *Set dormans*, 430, Koch.)

Dont iert li rois de grant valor
Et de proaire sans folour.
(MORSA, *Chrom.*, 2678, Reiff.)

Mas je suis eiz qui lou vadra
Sa folour, car trop fu lou treis.
(Don pechie d'argueil laissier, Brit. Mus. add. 15606, f° 112^a.)

Quant j'aperceu l'erreur et la folour
De plusieurs pous qui griefement mesprennoient.
(JERAN HUCKEMAN, *Chans.*, ap. Dinans, *Trouv. de la Flandre et du Tourn.*, p. 277.)

Car honte a longue durce
Qui avient par tel folour.
(Cocci, 371, Grapetlet.)

Romanz, fables et chansuz,
Brouhauges ou autres folours
Nere ne air a teus jurs (les dimanches)
Nul ne deit, cum fait plusieurs.

(GUILLEUME DE WASHINGTON, ap. De la Rue, *Essais hist.*, sur les bardes, III, 227.)

A ne parlez par vos folours
A ses perdurables dolours,
(MACE DE LA CHARITE, *Bible*, Richel. 401, f° 210^a.)

Si recongnt su folour et se vout en
plusieurs pelerinages. (Liv. du Chev. de la Tour, c. xxvi, Bibl. elz.)

L'autre (paour) pour folour et igourance.
(ORÉSE, *Eth.*, Richel. 204, f° 404^b.)

Ainsi disons de toute une espece de bestes que elle differe de une autre en contumelie... ou en folour, ou en glotonnie.
(ib., ib., f° 498^a.)

Comme l'exposant par sa folour et simple... eust emprunté la somme de cinq francs. (1389, Arch. JJ 136, pièce 275.)

C'est folour.
(VILLON, *Godie*, Debat du Cœur et du Corps, Jemaust, p. 130.)

J'astoye bien fol, je suis certain,
D'ainsi fay la bonne vose,
Tenant le chemin incertain
I quel par folour pris j'astoye.
(AYDRE DE LA VICSE, *Moral. de l'aveugle et du boiteux*, p. 230, Jacobs.)

Folour seroit que vous detinse
D'ainsi ne pardez liangtines.
(Farce de Colin qui loue et despise Dieu, Anc. Th. fr., I, 237.)

Et sans cela se sont grandes folours
Se mettre ou mer pour les goulres et rat...
(Contradictz de Souggeron, f° 26 v°, éd. 1530.)

Cœurs durs et perversits
En tout mal et toute folour.
(Act. des Apost., vol. II, f° 82^a, 64, 1537.)

Ne povrayt il autre party choisir
Pour demonstrier sa folour de couraige,
Que de blamer les dames par outrage ?
(Le Girouffier aux dames, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., XIII, 259.)

FOLOT, s. m., esprit follet, lutin :

Ficrarins, ceulleur de figures, ou diens-savages, folot, fanlan, *Gloss. lat.-gall.*, Richel. I, 13032.)

FOLOT, s. m., esprit follet, lutin :

Ficrarins, ceulleur de figures, ou diens-savages, folot, fanlan, *Gloss. lat.-gall.*, Richel. I, 13032.)

FOLVOIR, voir FOLIER.

FOLIER, voir FORRIER.

FOLSON, voir FORCHON.

FOLUR, voir FOLOR.

FOLVURE, voir FOULEURE.

FOMAIN, foïmen, foïmen, foïmenne, feu main, s. m., exécuteur testamentaire :

Item que foïmenes ne puint vendre heritages partemens alle execution de testament de celui qui foïmenes les arat constitué.
(Pièce de 1355, Hist. de Liège, II, 420.)

An eslich, faich et nomme mes foïmainz et exécuteurs... (1367, *Test. de Rob. de Nam.*, Arch. mun. Valenciennes.)

Item, que foïmenes ne puint vendre heritages partemens alle execution de celui qui foïmenes les arat constitués, sous faire souz chu proclamation de conseil d'instice de liou. (J. DE STAVELDT, *Chron.*, p. 36, Borgeld.)

Li foïmenz n'i volreit nulle rine espargnier.
Son testament ot fait, ons nel doit moyr.
(JEL. DES PRIS, *Cost. de Liège*, II, 3261, Chron. Belg.)

Feu main ne peut lansager heritages d'enfant dont il est feu main. (Cout. du pays de Liège, v. 28, Nouv. Coul. gén., II, 325.)

FOMELLE, s. f. ?

15 sols delivrez a Thiebaut le cordier pour eschiter 300 livres de fomelle, et encore 8 livres a lui pour eschiter 5 cents de fomelle... (1321, Arch. Mus. B. 492, f° 63 v°.)

FOMENTER, v. a, exciter :

Toutesfois toujours le foiment sensualité recluint
A pecler et a mal penser.
(DECAUVILLE, *Trois Pelerinages*, f° 57, impr. lusit.)

FOMERE, voir FUMIERE.

FOMERER, -*oir*, *fomer*, v. a., *fumer* :

Il se doit avoir la vigne toute *fomérée* pendant ses premiers ans. 1215. *Cart. de S. Vrain de Metz*, Richel. I. 10923, f. 16 v°.

Les terres doivent *fomerier* chescun. (1263. *Cart. de S. Vrain de Metz*, Richel. I. 11273, f. 79 r°.)

Il n'est point tant de *fomerier* com il se conviendrait pour faire *foivre* la vigne. (1274. *Ch. de Joff. de Châstelz*, St Louis, ob. Ste Marie, Arch. Mos.)

Et si n'est point chescun *fomerier* demi journal, tout fait toute *fomérée*. la 100. (1279. *Cart. de S. Vrain de Metz*, Richel. I. 11273, f. 102 v°.)

FOMEROI, *foum*, -*oit*, s. m., *fumier* : Il n'est co qui trava une gemme sur un *fomeroi*. (Mantz, *Dit d'Ysopet*, l. Roq.)

Et si m'otera (dans la vigne) ce fez de *fomerioi*. (1218. Chapitre de la cath. de Metz, Trignon, Arch. Mos., G. 783.)

Il n'est point chescun *fo*, fez de *fomerioi*. (1224. *Cart. de S. Saur. de Metz*, Richel. I. 10929, f. 16 v°.)

Et si m'otera chescun un *fo*, fez de *fomerioi* de lui. Ch. d. 1232, Arch. Mos., Coll. de S. Saur.)

Et si de *fomerioi*. Acens-sur-d'une que, 100. Landes armées 1239, Ste Gloucelle, Arch. Mos.)

Il n'est point chescun *fo* (dans une vigne) *fomerioi*, dans une *fo* de *fomerioi*. (Arch. 1241, Cathéd. de Metz, s. Julien, Arch. Metz.)

De *fomerioi* (dans une vigne) chescun *fo*. (1243. Collège de Metz, Arch. Mos.)

Il n'est point *fomerioi*. (1216. *Cart. de S. Vrain de Metz*, Richel. I. 10923, f. 32 r°.)

Pierres de but mettre en coz vignes chascun *fo* de *fomerioi* tant qu'elles ont leur fumées. (1233. *Cart. de S. Vrain de Metz*, 11023, f. 7 v°.)

Il n'est point chescun *fo* (dans une vigne) *fomerioi*, dans une *fo* de *fomerioi*. (Arch. 1239, p. 528.)

Il n'est point chescun *fo* (dans une vigne) *fomerioi*. (1300. *Cart. de S. Vrain de Metz*, 11023, f. 8 v°.)

Le pabis Carain de Metz et de Fillières lit en *fo* *fomerioi* pour *fumer*. Dans le Berry, on dit de *fomerioi*, pour des tas de fumier. (G. Saxe, *Mémoires d'Angibault*, l. 154.)

FOMIE, s. m., ce qui sert à allumer, simulac, excitant :

Il est point l'acillon et *fomite* de ma *fo*. (Mantz, *Songe du viel pet*, l. 34, Ars. 262.)

FOMIERE, voir FOMERER.

FONCE, s. f., bûts baptisierum :

Fonce pour baptizer, baptisierum. (1464. J. LABOURE, *Catholicon*, ed. Auloff de Quetzbach, Bibl. Quimpel.)

FONGE, *fonceau*, s. m., ce qui est au fond de quel que chose :

Va, quer nos belles collées d'un *fo*, Les collées d'un *fo* de *fo*. (1479. *Cart. de S. Vrain de Metz*, Ars. 4114, f. 11 v°.)

— Vallon, ravin :

L'hyver précédent y avoit eu de grandes pluies, lesquelles avoient rempli d'eau les *fonceaux* et lieux bas et creux ou elles estoient demourées croupies. (AMVOY, *Diol*, XI, 17.)

Un ou haute le puyet en quelque *fonceau* couvert de bois et de ramée. (16. *Œuvre. m. l.*, éd. 1820, t. IV, p. 262.)

Puis embuscha un tenant de la montagne en des *fonceaux* un nombre de gens de cheval. (SEYSSER, *Appian Itée*, t. 483 r°, ed. 1569.)

FONCER, voir FONSER.

FONCER, *fouset*, *foussel*, *fousset*, *fossel*, s. m., grand bateau de la Seine et de Poise; il y en a, dit Sainte-Palaye, qui excèdent en longueur les plus grands vaisseaux de l'Océan, ayant jusqu'à 27 toises entre chef et quille :

Le duc fist assembler grande quantité de nefes et de *fouces*; les autres eurent en dedans pour passer la rivière. (J. LE BEL, *Chron.*, II, 57, Polain.)

Rogier Michiel, maistre du *foussel* Saint Estienne de Mareuil portant XL tonneaux. Ch. de 1369, Richel. 26008, pièce 724.)

Venoit par la rivière 23 *fouces* chargées de vivres et autres marchandises. (1330. *Journ. de Paris sous Charles VII*, p. 134, ap. Ste-Pal.)

Il amena avec lui bien XLV batteaux et onze *fousses* tous chargés de biens, de quoy corps d'homme doit vivre. (*Id.*, p. 135.)

— Le dit *fouset*

Abut sur Poise et la rivière.

Mais qui le veut le verset.

(Mantz, *Vie de St. Vrain*, t. 1, p. 113.)

Et demorant audit Messire Ambrois et a ses gens, estans ou dit *fouset*, arant esparaché. (J. CHARBIER, *Chron. de Chart. VII*, p. 134. Bibl. etc.)

Hipp. Tufen fut inventeur des navires de charge ou batteaux marchands, qui en vulgaire flamand sont appelés hulghes, et par Apollon et Thucydide holoades, du zeurte desquels sont les batteaux à vin dont les plus grands, que nous appellons *fousets* et frones, portent quelquefois quinze cents tonneaux. Du VERNIER, *Dic. leg.*, p. 119, éd. 1616.)

Il était encore très usité au XVII^e et au XVIII^e siècle :

C'est sur les *fousets* qu'on amène à Paris de Rouen et des villes de Normandie situées sur cette rivière, les bois, les épices, et autres marchandises et denrées pour la provision de cette capitale. Il y a aussi les *fousets* d'Oise qui font avec Paris le commerce de la Picardie. (SAVARY DES BRULONS, *Dict. du commerce*.)

FONCIERE, voir FONCIERE.

FONCHINE, -*chine*, s. f., instrument pour la pêche :

Un baston emmanché de fer, nommé *fouchnine*, de quoy on pêche. (1454. Arch. J. 187, pièce 210.) Plus loin, *fouchnine*.

FONCIERE, -*chiere*, s. f., fond, creux :

Les supplicans trouverent dedens la rivière un engin appelé verzeul pour prendre poisson, puis le muserent en *fouchniere* auprès l'abbé rivière. (1394. Arch. J. 141, pièce 103.)

Pourra faire nu bauc en *fouchniere* de tout bois, excepté aubier et mort bois. (*Stat. de Nogon*, ms. Beaucousin.)

Guernesey, *fouchniere*, le fond de la culotte.

FONDABLE, adj., qui peut se fondre : Des choses *fondables*, il a l'arein et le voire. *Introd. d'astron.*, Richel. 1333, f. 35 v°.

Liquo, fondre si comme cire ou autre chose *fondable*. *Catholicon*, Richel. I. 1758 r°.

FONDALIER, voir FONDEUR.

FONDALITÉ, s. f., droit de directe sur un héritage qui appartient au seigneur foncier :

A faute de payer par l'homme les droits de directe ou *fondalité*, n'y a point de commune. (*Cont. de la Marche*, *Cont. gén.*, II, 509, ed. 1633.)

FONDAMENT, voir FONDAMMENT.

FONDAMMENT, -*ament*, -*ament*, -*ament*, adv., à fond, profondément, abondamment :

Tant *fondament* sour lui plouroit. (*Mer. de S. Etai*, p. 142, Peigné.)

Et si *fondament* gemissies Que le peuple esbahissies. (*Tresor N.-D.*, Richel. 934, f. 554.)

Tous-tans plouroit nuit et jour sans cesser si *fondament* que... (JEH. DE TURY, *Hist. de J. Cés. Ars.*, 3355, f. 216 v°.) Var., *fondament*. (Sottetaz, p. 58.)

Pluseurs commencent à braire et a crier tout *fondament*, en pleurs et en brans. (G. DE NANGIS, *Vie de S. Loys*, Rec. des Hist., XX, 323.)

Dont Facola Raguail *fondament* et plouroit sour sen col. (*Bib. hist.*, Maz. 532, f. 140 v°.)

Plourdoit si *fondament* ke li nu ne pout parler a l'autre. (*Vies des Saints*, ms. Lyon 697, f. 38 v°.)

Il oi que Rollans dist, molt *fondament* plourant. (*Chron. des rois de Fr.*, ms. Berne 607, f. 114 v°.)

Mais je ne say quelle chaleur Qui est coverte de froidour
Ma sospir et me tient a cuer
Si *fondament* que a nul fuier
Ne pourroie dire ce quel point
Soi, nu comment elle me point.
(G. MCAU, *Poes.*, Richel. 9221, f. 329 v°.)

Que ye enlay le cuer partir
Ly deust en deux, vraiment ;
Tant plouroit des vex *fondament*
Mes meffuz.

(*Œuvre de Nostre Dame*, de Robert le dyable, p. 54, Soc. des antiq. de Norm.)

L'écriture emprunee en leurs cuers *fondament*. (J. GOULAIS, *Ration*, Richel. 437, f. 32 v°.)

Si le commun-tout incontinent a embracier et a baisier en plourant si *fondament* qu'elle ne pout un seul mot dire. (*Gir. de Rouss.*, Vat. Chr. 967, f. 143 b°.)

[Gierard] se print a soy repentir tres amèrement et a plourer *fondament*. (*Id.*, f. 160 v°.)

Sy que du cuer *fondament* plourant. (*Pastoral*, ms. Brux., f. 55 v°.)

Toujours plouroit si **fondamment** qu'il n'y avoit creature ne ciel ne terre qui n'en dût prendre pitié. (G. DE CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, IV, 301, Kerv.)

Les gens et serviteurs pleuroient
A chaudes larmes **fondamment**.
(MARTIN, *Vie de Charl. VII.*, t° 102^e, éd. 1493.)

Luy baisoit les yeux par tres grant pitié
en plorant si **fondamment** que...
(*Perceforest*, vol. V, ch. 12, éd. 1528.)

Ceux qui les regarderent, de la pitié que
des chevaliers eurent, se printrent **fondamment**
à pleurer. (*Perceval*, t° 132^e, éd. 1530.)

La ploroient **fondamment** les Gregeois.
(C. MAXIMON, *Bible des Poët. de melam.*,
t° 129^o, éd. 1493.)

Les assistens plouroient **fondamment**.
(*Leg. Ste Regne*, 1500, f° 6^o, Biblioth. Bezancon.)

Tous les presens tendroient conspirer
Tres **fondamment**, et ensemble ploroient.
(CANTU, *Chants rom.*, f. 28^r, éd. 1527.)

CF. FONDEMENT.

FONDANCE, — *anse*, s. f., fondation :
Ne encontra la **fondance** et l'establissement
devant dis... ne verra. (1278, *Carl. de l'Évêché de Laon*, t° 60^o, Arch. Aisne.)

FONDAEUR, voir FONDEUR.

FONDARESSE, voir FONDEUSE.

FONDATEUR, s. m., tenancier qui tenait ou possédait le fonds :

Nuls **fondateurs** ou **fondateurs** roturiers
tenans ou possedans biens. (1483, *Ord.*, XIX, 314.)

CF. FONDATIER.

FONDATERESSE, voir FONDATRESSE.

FONDATIER, s. m., tenancier qui tenait ou possédait le fonds :

Que nuls **fondateurs** ou **fondateurs** roturiers
tenans ou possedans biens anseignours de 20 livres de deniers ne soient
tenus d'aller ou envoyer aux armes. (1483, *Ord. de Charl. VIII sur les privil. des hab. du Languedoc*, *Ord.*, XIX, 311.)

L'existence ancienne de ce mot est attestée par le texte latin suivant du commencement du XIV^e siècle :

Tenentiarum seu **fundatarum**, 1324. *Lett. de Charles le Bel*, Arch. JJ 71, pièce 109.)

FONDATION, s. f., fondement :

Je le vous dirai pour mieux venir à la
fondation de ma manière. (FROISS., *Chron.*, II, II, 52, Buchon.)

— Revenu :

Comme toutes leurs chevances et **fondations**
soient sur les revenus de leurs vignes
et autres labourages. (1391, *Ord.*, VII, 448.)

Les dits supplians n'ont peu recueillir
leurs grains et autres fruits, qui est leur
principal et plus grant **fondation**. (30 avril
1412, *Exemption d'un chariot accordée aux
épiscops de Seulis*, Biblioth. de Seulis, mss.
Aforty, t. XXV, p. 435, dans les *Mémoires de
la Société de l'histoire de Paris*, p. 267.)

FONDATERESSE, *fondateresse*, s. f., fondatrice :

Concernant l'achèvement du testament

de leur matrone vostre **fondatresse**. (1547,
Lett. des évêq. du lest. de Mgr d'Autr., ap.
Baux, *Hist. de l'Eglise de Brou*, 2^e éd.,
p. 192.)

Brunehil fut jadis roïne de France.
Fondatresse du saint lieu de ceans.
(*Liste des tombeaux qui sont dans l'église de Saint-
Martin d'Autun*, Arch. de l'Évêché d'Autun, F.
de Saint-Martin, et *Top. littr. de deux benedic-
tins*, 1^{re} part., p. 157.)

De Flandres fut Marguerite contesse,
Des lieux pieux pieus-**fondatresse**.
(*Vers inscrites sur un arc de triumphe élevé à Lille
lors de la joyeuse entrée en cette ville en 1601
des archiducs Albert et Isabelle*, Bulletin de la
Commission historique du Nord, XII, 461.)

FONDAUMENT, voir FONDAMENT.

FONDURE, s. m., sorte de pardessus
qui portait les hommes et les
femmes et qui était habituellement
doublé de fourrure :

Mais au dessous faut faire voile
Depuis les reins jusques au piet,
Du cul de robe qui leur chiet
Contre val, comme un **fonds de cure**.
Bien fourré, ou elle s'en neve ;
Et ainsi ara la meschine
Gresle cure, gros cul et poitrine.
(*ÉPIQ. DES CHAMPS, Poës.*, Richel. 810, t° 49^o.)

1. **FONDE**, *fundé*, s. l., bourse, sac dans lequel on met son argent :

Il trouvoient une grande hourse enfee
aussi com se ele fust pleine de deniers, la-
quelle hourse ou apele usement **fonde**.
(*Vie de S. Franc. d'Ass.*, Maz. 1351, t° 31^o.)

— Bourse, lieu où se réunissaient les
commerçants et où les marchandises
étaient déposées :

Toutes yles gens devext mener de la
fonde en amont, en Acre; et de la **fonde**
d'Acre en aval ne deit vous estre. (Ass. de
Jérus., t. II, p. 178, Bouquet.)

En la **fonde** de Tyr. (*Trad. Franç. de Guill.
de Tyr*, f° 142^o, ap. Roq.)

Le bailli de la **fonde** de ce lieu est
come rays. (*Liv. de J. d'Helin*, t. 4, Bou-
quet.) Var., *fundé*.

Il houterent le feu en la **fonde** la couleur
des marchandises estoient et vont liavoies
de poiz. (JOINV., S. Louis, 164, Wailly 1874.)

2. **FONDE**, s. f., base, fondement :

Zacharies sot de clergie
Et des seignes la **fonde**
A son tens.
(*L'ABC Plantefolie*, Richel. 837, t° 187^o.)

Hainaus porroit oir la **fonde**
de l'un des princes terriens.
(*De la male honte*, Richel. 49152, f° 63^o.)

Tot autres ces .iiii. cites
Sont princaups en avant totes ;
De ce ne doit estre nus doates.
Romee doit la premiere dire,
Quar St Pieres i prist martire,
Et Compostelle est la seconde,
Et St Jake fist de soi **fonde** ;
Sa cars fu la mise et remene.
(*Mouss., Chron.*, 6417, Reiff.)

Quar il traittes fans et las
Celi qui mestres ert et **fonde**
Et de loi et tout le monde
Oza baisier et envar
Et pour .xxx. deniers traier.
(*ib.*, t. 1, 6807.)

Musike est apres la seconde
Ki de chanter est eles et fonde.
(*ib.*, t. 1, 670.)

Rome qui deust estre de nostre foi la fonde
Simone, avaree et tous mans y fonde.
(*La Vie du monde*, st. 8, ap. Riv.)

O mirouer du monde,
Boné tres parlone,
Bibly eloysant,
Tu es nostre **fonde**,
Car en toy ce fonde
Nostre estle plasant.
(*Act. des Apôt.*, vol. I, f° 7, C. 1, 1^o.)
Le douts Jesus qui est nostre defoie,
Nostre seours, nostresen, nostre **fonde**.
(*ib.*, f° 3, 1^o.)

FONDEMENT, — *event*, *fund.*, adv., à fond, jusqu'à fond, profondément, abondamment :

Nous seules **fondement** des grans biens
et poutis que nostre sires li roys et une
dame la royne d'Engleterre... nous ont
fais. (1369, *Carl. de Foathieu*, Richel. I,
1012, t° 248^o.)

Se print si **fondement** à plourer. (*Con-
sors de la s. escript.*, ms. Monmerquié, t. II,
f° 132^o.)

Et si **fondement** plouroit que... (GRIST,
DE Pis., *Cité*, Ars. 2686, t° 110.)

Les gens granz et petit plouroient si
teusement et si **fondement**, comme s'ils
veissent poier en terre leurs mediers
amis. (*Journ. d'un bourgeois de Paris*,
p. 236, Tuetey.)

Et en le plorant si **fondement**, chacun
jettait son oeil au moutrier Jehan Poltrez.
(CL. HATON, *Mém.*, I, 324, Bouquetot.)

CF. FONDAMENT.

FONDEHER, v. a., renverser de fond
en comble :

Mais il (de bas-Billon) fut enverse en
bas, abattu par terre, en terre, en fons
fondé et porté jus par unu roisne.
(I. MOLINET, *Chron.*, ch. X, Buchon.)

FONDELE, *fondelle*, *fondelle*, *fundelle*,
fondelle, *fundelle*, *fundelle*, *fundouffe*,
fundouffe, *fundouffe*, *fundouffe*, s. f., fronde ;
instrument propre à lancer d'énormes
pierres ; « arc de donze ou quinze pieus
de long, d'où partaient des javolots de
cinq à six pieus, » comme Polyxène
Fauchet (*Orig.*, p. 120) ; sorte de canon à
deux bouches ou jumelles ; selon les ex-
pressions d'I. Estienne (*Precellence du
langage François*) « machine de guerre
servant à faire batterie » ; ou le pro-
jectile lui-même :

Et **fondelles** ses mains et kailans pour servir
(*Cher.*, au *cygne*, 8630, Reiff.)

Et payen leur rielletion **fundelles** et quarans.
(*ib.*, 9048.)

Et ly roys des lalfors va se gout anent.
Qui de **fundelles** sont les payens destraignant.
(*ib.*, 26594.)

Et pleint de **fundelles** et de grans caillous
(*Ues Chrestis*, Richel. 12558, t° 9^o.)

Dont vieissis ribaus d'assailir natins.
Et jeter aus **fundelles** ces grans caillous massus
(*Chans. d'Ant.*, t. I, 980, P. Paris.)

Lors fu l'assans remençies.
Des **fundelles** et des caillous.
(*Chant de la croiz*, 1003, Mss.)

Entre l'une compaignie et l'autre compaignie estoit une espace ainsi que le jet d'une pierre d'une fontefle gete (*De saint Brandeman le moine*, p. 86, Julinaud.)

Commencement a assaillir la ville de javelot et de fondes et **fontefles**. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste. Genev., f° 401^r. P. Paris, *fontefoules*.)

Faisoit apprendre toutes les manieres et usages de bataille, si on salir, courre, noer, pierre geter a la main et le **fontefle**. (*Li Ars d'Amour*, II, 378, Petit.)

Funda, *fontefle*. (*Gloss. de Lille*, Scheler.) Furent faitz plusieurs **fontefles**, bricoles et escheles. MONSTRELET, *Chron.*, I, 29, Soc. de l'Il. de Fr.)

Ilz isoient aussi des espringardes, qui estoient instrumens volans comme **fontefles** ou fondes. (FACCHET, *Orig. des Cheval. arm. et heros*, II, 1, ed. 1611.)

Les **fontefles** laschoient aussi des pierres, ainsi que les frondes a main. (*Id.*, *ib.*)

— La corde de la fronde, courroie en general :

Ben li son vilain reprovoir.

La **fontefle** dont il chenoit

Le cavestre que il tenoit.

(*Mer. d. St. Lo.*, p. 87, Peignot.)

Entre les bois ns trouvas

Che que in eurs paroit machi

Truque es d' - dret li lie.

Droisie, pren le touz chose.

(*Id.*)

FONDELEUR, *fontefler*, *fontesler*, verbe.

— Neutr., lancer des pierres avec une fronde ou avec une machine de guerre, jouer de la fronde :

Li mescontes commencent a ruer pierres et a **fontefler** et a traire saietes et pierres aux. (*Cont. de G. de Tyr*, ch. XXVIII, v. 1, Hist. des crois. Autre var., *fontefler*.)

Et n'ou blentent et allant ilz **fontefloient** et abatoient ainsi comme une tempeste maisons d'auxois et de procureurs. (L'Essai, *Chron.*, Richel. 2960, f° 113^r.)

— Act., lancer avec une machine de guerre :

Et les engiens paroir et aprestor

Et paranz nous grans perons **fontefler**.

(*L. L.*, Richel. 1988, f° 193^v.)

— Assaillir a coups de fronde :

A chascune des flesches et cordes poizans, on **fontefloient** les turs li dedes par esvys. (*Cont. de J. d'...*, 1676, Happeau.)

— A **fonteflant**, avec la rapidite du trait lance par la fronde :

Si sont en l'espaigne les rivieres trop perilleuses qui viennent **affondeslant** par playes et a l'avalent si abondamment que... (Fleiss, *Chron.*, M. 325, Kervyn.) La version de Bédouin porte : Devalant en bas.

FONDELEUR, - *deffleur*, *fontiblour*, s. m., soldat armé d'une fronde :

Fondelour sont cil qui rouent

Par fossus pierres dont il timent.

(J. de PROVERB, *Un. de Vegece*, Richel. 1694, f° 14.)

Le **fontefleur** d'Y-rael leur vindrent a l'encontre, si les oïrent. GULIAR, *Bible*, Nomb., XXX, m. Ste. Gen.

Les **fontefleurs** issirent de la cite contre ceux qui tiroient Achior. (FOSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10510, f. 131^v.)

1. **FONDEIS**, - *dis*, *fun.*, adj., de fonte, fondu :

Il firent un veel en Oreb, et aureurent chose **fundee**. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, CV, 18, Michol.)

Deus enfans de fia or fais en molle **fundis**. (*Hom. d'Alis.*, ap. Barsch, *Chrest.*, col. 178, f. 3^e ed.)

Le pie estuet refaire de anof, trop est malais. Voire, dist li orfeures, j'en ferai 4. **fundis**. Se vos ar me baillies, is est avec mis. (*Helias*, Richel. 12558, f. 13^b.)

Nus ne doit faire patronestres de fil, ains les doit faire **fontefises** et tornees a tour, bones et grosses, selonc ce que les patronestres sont grans. (FOSET, *Boil.*, *Liv. des mest.*, 1^{er} p., XLII, 6, Lespinasse et Bourdillot.)

Quar por ce qu'il estoit d'avoir trop covois Li Turc li fisent metre par la boche en ou pis Et par dedes le cors or boillant et **fundis**. (JACQ. DE FORISSI, ap. J. de Tulin, *Yst. de Julius Cesar*, p. 6, note, Settegast.)

Vous avez pechie a nostre Seigneur vostre Dieu, et fait un veel **fundis**. (GULIAR, *Bible*, Deut., II, ms. Ste-Gen.)

Et fist une ymage **fundisse**. (G. MAUO, *Poes.*, Richel. 9221, f° 191^d.)

Ilz tenterent Dieu, s'esloingnerent de luy, et se retirerent de sa connoissance, firent et mirent sus ydoles et veaux **fundis**, les esleverent enmy le desert pour sacrifier. (G. CHASTELL., *Chron.*, V, 296, Kerv.)

Goulevrines **fontefisses**, fleches. (1496, Arch. mun. Compiègne, CC 32.)

— Terme de cuisine :

Et les entremets furent de lus et de brochetis **fundis**. (*Bécits d'un Bourg de Valenciennes*, p. 57, Kervyn.)

2. **FONDEIS**, - *dis*, *fundey*, s. m., action de se precipiter, combat, mêlée :

Si y eüst un grand **fundis** : Adonc commença le chapuis Si grant, si fort et si hydeux, De bones tailles et d'espées, Car leurs fanons eurent gectees. (*G. de la Haye*, p. 53, ap. Ste-Pal.)

— Maison en ruine, mesure :

Fundey, domus ruinose et derute. (1211, Arch. St. Hilaire, Bourg, ap. Lalaune, *Gloss. du pat. poiteu.*, p. 136.)

A Jehan Basourdi, pour toute la pierre que la ville a fait et fera traire en ses **fontefis** a Rochelivreton. (1559, *Compt. mun. de Tours*, p. 126, Delaville.)

Guillaume de Signy escuier... et plusieurs autres s'en avoient es **fontefis** querir les joyaux dudit Guillaume, qui estoit en panturage desliiz **fontefis**. (1389, Arch. JJ 418, piece 263.)

Fondis, mesures. (1454, *Déclar. au prieur de S. Thibault*, Arch. Vienne.)

Fondis on mazery. (1481, Niennil, ms. du Poitou, ap. Lalaune, *Gloss. du pat. poiteu.*, p. 136.)

Aussy je vi si grande rethorique Qui solentiers oïst dame manque Si ben chantant que d'un pat **fundis** Nous pensons estre en une paradis. (J. BOURLET, *Et. fran.*, 1^{er} p., XXVIII, ed. 1515.)

Bail a rente d'un **fundis**, grange ou mesure. (1575, *Enq.*, S. Cyprien, liasse 22, Arch. Vienne.)

Vendée, Deux-Sèvres, **fundis**, s. m. pl., bâtiments tombés en ruine, mesures.

Cf. FONDOIR.

FONDEL, *frandel*, s. m., fronde :

Une pierre a enz el **fundel** posé. (Les Loh., Richel. 1582, ap. Vietor, *Handsch. der Geste des Loh.*, p. 406.)

Ceulz dedes lor gettoient et vive centre et chaus, Et a bras estendus grosses pierres poizans, Et li plusours a pex et li autre a **fundaus**. (Veux du Paon, ms. Brox. 11194, f° 21^v.)

Li plusours au patron et li autre aus **fundaus**. (*Id.*, Richel. 1531, f° 19^r.)

Quand David le vit approucher si print une de ses pierres et la mist en son **frandel** et li gecta de telle vertu qu'il fist au front de Goliath. (*Hist. de l'anc. test.*, f° 97^e, impr. Maz.)

FONDELEME, voir FONDEELE.

FONDELEMENT, adv., abondamment :

Ne fina onques de plovoir si tres **fonteflement** que riens ne se pooit garantir hors des mesons. (*G. de Tyr*, XXI, 24, Hist. des crois.)

1. **FONDEMENT**, *fund.*, s. m., action de fonder, fondation :

Que vos ne metez ne ne faceiz mettre ce de ses pierres et la mist en son **frandel** et li gecta de telle vertu qu'il fist au front de Goliath. (*Hist. de l'anc. test.*, f° 97^e, impr. Maz.)

L'abbé et le couvent de Preaus tienent le **fundement** de leur abbeye de don Hunfrei de Vireles. (*Cart. de Preau*, f° 89^v, Arch. Eure.)

Laquele (vavassourie) il avoient et poursuivent du **fundement** de leur eglise. (*Ch. de 1318*, S. Evroult, Arch. Orne.)

Que ledit mouster est de **fundement** royal. (1320, Arch. JJ 60, f° 19^v.)

Pour paier finance du **fundement** d'une chapelle par li fundee. (1345, Arch. JJ 75, f° 175^v.)

Devant l'ostel a certaines places et **fontefemens** de maisons. (1451, *Decembre. dit bail. de Constantin*, Arch. P 304, f° 200^{re}.)

— Fonds de terre :

Nous vendierent la moyeté d'un boyes... tant le **fundement** que les coyelletes et les expliz la dite colleyte. (1301, *Acq.*, Fontevr., Mespil, Arch. Maine-et-Loire.)

— Action de s'enfoncer :

Ains estoit ainsi que la tour avoit prins son **fundement** quant elle fut faite, et avoit delaisse le pan du mur. (WAYMAN, *Anchicun.* *Chron. d'Englet.*, II, 130, Soc. de l'Il. de Fr.)

— Gonflement :

Fondement, conflicio, onis, ou soufflement. (*Gloss. gall-lat.*, Richel. I, 708^e, f° 55^v.)

2. **FONDEOR**, - *eur*, - *eur*, - *aour*, - *ateur*, s. m., soldat armé d'une fronde :

Et est bien chose acortoise
Que li fondeur profité
Out a lour ost as cuerres plennes.
(J. DE PRIORAT. *Liv. de Vevece*, Richel. 1694,
p. 9^e.)

Aubalestierz, fondeurs. (Cron. *Godef. de Buill.*, Vat. Chr. 137, p. 397^e.)

Et dressa en assez peu de temps un chateau dessus a grant peine et a grant travail que li leur convint souffrir pour les archiers et les arbalestriers et les fondeurs de ceulx dedens qui tiroient et fondoient seurement. (Grand. *Cron. de France*, l'histoire du gros roys Loys, XI, P. Paris.)

Vespasian ent envoyé sur eulx les traveurs et les fondaieurs. (Ancien. *des Juifs*, Ars. 3683, p. 257^e.)

2. FONDEOR, - eur, - oor, - or, - our, - ur, - eur, fonz., fund., found., s. m., fondeur :

Son pere, par la sue amor.

(Contin. *du Brut de Waec*, Michel, *Chron. anglo-norm.*, I, 113.)

Nous celevours et ferons sollempnement vostre anniversaire ausi comme d'un de nos fondeurs de nostre abie. (1258-1262. *Coll. de Lorr.*, 261, n^o 126, Richel.)

Le pape Urban quart, fondeur de la dicte eglise. (1262. *Chart. de la collég. de St Urb.*, p. 231, Lalore.)

Quant il fut les murs maçonner
De Thebes, dont il fu fondeurs.
(Rose, Richel. 1573, p. 165^e; éd. Méon, 19914.)

.... Fondiere.
(Ib., éd. Lant. de Dam., 20557.)

Cil qui estoit.. nobles fonderes d'eglises.
(Cron. de S.-Den., ms. Ste-Gen., p. 17^e.)

Que les aneisors du dit Jehen avoient esté fondaors en partie de la meson as diz religieux. (1293. *Lett. du vic. de Pont Audemer*, S. Evroult, Arch. Orne.)

Duquel leu nos volons estre fondeor e patrons. (1297. *Test. de Hugues le Brun*, Arch. J. 407, pièce 6.)

Comme eux aient pooté et liberte d'aquerre par tous les lies de lors fondaors et par toute lor terre, et de ce ont ussé et esplectés des le temps de leur fondement. (Ch. lat. du XII^e s. trad. en fr. au XIII^e, Carl. de Pressigné, ms. du Mans.)

Que les personnes des dictes eglises prient diligement pour les diz roys comme pour leurs fondeurs. (Cron. de S.-Den., Richel. 2813, p. 427^e.)

Le bos fu donné a nostre dite meson Dieu a la fondation d'icelle de Mons. S. Loys nostre glorieux fondeur. (1317, Arch. Seine-et-Oise, A 1434.)

Privileges que li avoient de la fondacion de leur dite maison de glorieux fondeur Mons. saint Loys. (1322. Arch. J. 61, p. 33 r^o.) Plus bas, fondeur.

Par titre de leurs fondeurs. (1326. *Cart. de Preaur.*, p. 174 r^o, Arch. Eure.)

Jehan de Sainte Audegonde, fonderes de le Chartrouse. (Pièce de 1330, Mém. des Ant. de Morinie, XV, 88.)

Solom le porport de la chartre lor fondeur avaut dit. (Lett. d'Ed. II, coll. Brequigny, IV, p. 47 r^o, Richel.)

... Li fonderes
De sainte Eglise Jhesuscris.
(Fobl. d'Oc., Ars. 5069, p. 192^e.)

E fu leur primes fondeur (des freres mineurs). (Cron. d'Angl., ms. Barberini, p. 33 v^o.)

Seyn Dominik le funder des freres prechoeurs. (Ib., p. 54 v^o.)

En mesmes les lieux faitz par les fondeurs. (1433. *Lett. d'Ed. III*, Avesbury, p. 112.)

Prient pour lesditz roys comme pour leurs fondeours. (24 oct. 1360. *Traité de Bretaign.*, Liv. des Bouill., XI, Arch. mun. Bourdeaux.)

Que la volunté raisonnable du testateur ou fondeur d'ancien benefice est a tenir. (OREMSE, *Politiq.*, p. 118^e, éd. 1489.)

De le eglise fut le premier fondeor Charle Maigrie. (1389. *Cart. apparten. à M. de Dampierre*.)

Ne scez tu que Romme nommee
Fost de son fonder Romulus ?
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 810, p. 550^e.)

Les fondeurs de ladite estude furent celluy Alcan, Kabanes qui tu disciple de Bedes, et Clodes, et Jehan l'Escot. (CRIST. DE Piz., *Charles V*, 3^e p., ch. 13, Michaud.)

Pour la grant et singuliere amour et devoion que nous avons eue et avons envers noz bien amez les prieur et convent des religieux Celestins de Nostre Dame de Paris, et a leur eglise, dont fut fondeur nostre tres chier seigneur et pere.... (6 juillet 1403, Arch. S 3743, pièce 40.)

Fondeurs, protecteurs et gardes de nostre évesché et eglise de Saint Briu (Aveu de 1472, Anc. évêch. de Bret., I, 380.)

Lesdis religieux sont tenuz faire prieres et oraisons pour leurs fondeurs. (Us. et cout. des for. de Norm., p. 65^e, Arch. S. Laurent.)

Gadunus, roy et fondeur de Thebes. (BOCCAGE, *Nobles math.*, I, v, p. 3 v^o, éd. 1515.)

— Fém., fonderesse, fondaressse, fonderesse, fondatrice :

Lekele capelerie devant dite je nomme comme fonderesse et por ce K'il apere ke le premiere donnoisons en soit moie. (Charte de 1277, Moreau 201, p. 148 v^o, Richel.)

Si veul you comme fonderesse de la maison ke... (1290. *Chartes d'Aire en Artois*, Wailly, Bibl. de l'Ec. des ch., XXI, 276.)

La a abbesse, et mainte suer
De Cisteaux, qui est ordre grise,
Et qui lui rendent digne service,
Chascun jour, comme fonderesse.
Du lieu, dame et defenderesse.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 810, p. 559^e.)

Fonderesse. (XV^e s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Dido., premiere fonderesse et royne de Carthage. (BOCCAGE, *Nobles math.*, V, 16, p. 130 r^o, éd. 1515.)

3. FONDEOR, - deur, - diour, fun., s. m., crousté destiné à la fonte :

A. d. entre dechié du mare et despens, et cherbon, et fundeur, et crousons. (Acte sans date, reg. de Ph. le hardi, Arch. J. 1034, pièce 28.)

On peserent, ou trahuchereit aucune monnee, quelle que li monnee soit por porter ou billion, ou en la monnee, ou fondeur, ou fornaise. (1420. Arch. Frib., 1^{re} Coll. de lois, n^o 293-294, p. 86-87.)

— FONDER, funder, verbe.
— Act., jeter, lancer :

Les veissies pierres fonder
Et assallir mult agrevaunt.
(Gawain, 2906, Hipeau.)

Autres fondoient pierres, autres trevoient saettes. (Cron. *Godef. de Buill.*, Val. Chr. 737, p. 397^e.)

— Répandre :

Del recevoir metent lor termes,
Al departir fonderent lermes.
(S. Brandan, Ars. 3596, p. 103^e.)

— Combler :

De si as murs de Tir volra le mer fonder,
Si qui'il poroit de pres assair et gicter.
(Roum. d'Alit., p. 17^e, Michelant.)

— Neutr., être détruit :

Loing de Jerusalem .xxx. jorrees,
sont les v. cites qui fonderent por le pechié contre nature. (BRUX. LAT., *Tres.*, p. 135, Chabaille.)

— Fondé, part. passé, bien instruit, savant :

A lettres sazes et fondee.
De Abenes tenoit escole.
(Bts., *Troic*, ms. Naples, p. 1.)

Des arts est bien fondeus.
(Roum. d'Alit., p. 5^e, Michelant.)

A son hostel .i. clers avoit
Que nus bons millor ne savoit,
Mult estoit bien fondez des ars.
(Florimont, Richel. 792, p. 6^o.)

Henri out a non le poisé,
Ki de clerergie fu fundé.
(Continuation *du Brut de Waec*, Michel, *Chron. anglo-norm.*, I, 93.)

Mult estoit bons clers et fondez de haute clerergie. (Artur, Richel. 337, p. 9^e.)

Sachiez que de tons biens est si saze et fonder.
(Berte, 2830, Scheler.)

Il... fut envoié a Nappes a l'estude ou il fut fondez parfaitement en lozique et en nature. (Contin. *anonyme de la Chronique de Jean de S-Victor*, Recueil des historiens de France, t. XXI, p. 681, note.)

Car avez tout ce qui'il est ausi fondez.
C'est li mains covens qui soit en c. citez.
C'est tout li plus courtois qui poist estre trouvez.
(Civ., B. de Guesclia, 14153, Charrière.)

— Pourvu, muni :

Et fousent les douze chanoines fondez
chascun de deux cens livres parisis, lesdiz chappellains de cent, et les clers de cinquante. (MONSTREL., *Chron.*, I, CCXXXII, Soc. de l'Hist. de Fr.)

— Fondé de pouvoirs :

Nostre seigneur le roy envioia au roy d'Alamaigne, qui ja estoit allies et aus autres d'entour lui ses messages, c'est a savoir li évesque de Belehem et le prieur des freres prechoeurs de Paris, les quiez ont petit benefice, pour ce qu'il valerent pas bien fondez ; mes apres eulx ala monseigneur Mouché, qui ala si bien fondé et garni (1297, Arch. J. 654, pièce 16.)

— Fonder :

Car se l'amirans set que nous soions des pers.
Ne nous carroit tous l'ors qui onques fast fonder.
Que casques ne fast ja pendus a afoles.
(Fierabras, 1920, A. P.)

La estoit Terragans et Apollis leres.
Et Margos, et Japins, et des autres asazes ;
Du plus fin or d'Arrabe estoit casques fonder.
(Ib., 3158.)

Fousins, funderes (Gloss. de Douai, Escallier.)

Cinq citez qui *fondirent* et furent peries.
(*Traict. de Salem.*, ms. Genève 163, f° 86 r°.)

Des tours et murs qui *fondrent*. (1366, *ord.*, XII, 106.)

Les piliers sont en aventure de *fondre* et aller a ruynes, 1439, *Répar. à la cath. de Noyon*, Arch. Oise, Chapitre de Noyon.)

— *Fondu*, part. passé, détruit, renversé, délabré :

Veient les grantz temples *fonduz*
Et les hauz portaux abruz.

(Bss., *D. de Norm.*, II, 3143, Michel.)

Il faudra referer la charpenterie des bergeriez qui sont *fondues* et cheustes. (1356, Arch. S 206, pièce 35.)

Car elle est gastee (la maison) et *fondue* longe temps y a. (1372, *Comptes de Blois*, Arch. KK 298-301, f° 4 v°.)

Poitou, Vienne, Deux-Sèvres, et Vendée, *fondre*, v. n., s'érouler.

2. FONDRÉ, v. a., fonder :

Pour la terre de Vitré qui estoit a Nantes, qui fut donnée a *fondre* les Jacobins de Nantes. (1291, *Reconnaiss.*, Morice, *Pr. de l'VH. de Bret.*, I, 1112.)

Antioche *fondit* Antiochus li frans.

(Florence de Rome, Richel. nouv. acq. 1192, f° 4 r°.)

FONDRÉ, s. f., lie :

Les parfumeurs appellent myrobalanum la *fondree* de leurs compositions (des dattes). (DE PINET, *Plin.*, XII, 22, éd. 1566.)

Les Grecs appellent Magma la *fondree* des compositions odorantes. (Id., *ib.*, VIII, 2.)

J'eutens par la lie une certaine *fondree* que les olives rendent. (Id., *ib.*, XV, 3.)

Et apres que la *fondree* et lie sera au fons du pot ou vaisseau. (Id., *Dioscoride*, I, 42, éd. 1603.)

Les olives sont composees de noyaux d'huile, de chair et de lie, qui est une *fondree* amere qu'elles rendent. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

— Fig., grossièreté :

Je ne me veux arrester a monstrier la *fondree* et bestise de ce populus. (DE PINET, *Plin.*, XXV, 4, éd. 1566.)

Bourg, St-Martin de la Mer, *fondrée*, goutte : « Boire une toute petite *fondrée*. » Morv., Berry, Vienne, *fondrée*, terrain humide, marécageux, fondrière.

FONDREFFLE, voir FONDEFLE.

FONDRIER, *fondrier*, verbe.

— Act., mettre au fond, enfouir :

que de nul sens ne rit, lumiere ne ebristé
Ne plus que s'on l'exist en un tonnel *fondré*.
(Doan, 5316, A. P.)

— Neutr., s'effondrer :

Li mur de la tour *fondroit* droit parmi tien et tout li tentel volerent a terre. (Artur, ms. Grenoble 378, f° 2°.)

Quant Gal, voit *fondrer* son castel. (Id.)

El quant li enfes chai sus la terre, la terre crolla et *fondra*, tonnerre et signe grant furent ven par tout le monde. (Hist. du bon roy Artur., Brit. Mus. Reg. 19 D 1, f° 43.)

Cl. FONDRÉ

FONDRESSE, voir FONDEUR.

FONDRIEL, s. m., fond, creux :

v. verges en *fondril* de Bray. (1316, *Liv. petit*, p. 34°, Bibl. Bayeux.)

iii. verges en *fondril* de la lande. (Id.)

iii. verges en *fondril*. (Id.)

FONDRIELLE, s. f., sédiment que forme un bouillon, une liqueur :

L'eau de vostre pouillaille, c'est assavoir la plus clere, sans *fondrielle* ou trouble aucun. (*Ménagier*, II, 3, Biblioph. fr.)

— Reste d'impôt :

D'autant que ce qui restoit a recevoir n'estoit plus que restes et *fondrilles* incertaines dont il ne se sauroit que bien peu tirer, et encore avec grande longueur de temps. (SCILLY, *Mém.*, t. III, p. 216, ap. Ste-Pal.)

Fondrille se dit encore au premier sens dans la Il-Norm., vallée d'Yères.

Cl. FONDRÉE.

FONDRE, s. f., foute.

Serpentines de *fondue*. (XV^e s., Lille, ap. La Fons, *Gloss.* ms., Bibl. Amiens.)

Pour sept autres pierres faites pour le plus gros canon de fer de *fondue*. (1432, *Compt. de J. Rabustel*, Arch. mun. Dijon, II, ad. milii.)

Unz gros venloire de coivre de *fondue*. (7 décembre 1440, *Invent. de Huques Girard*, ib.)

Suisse rom., une *fontue* au fromage, tranche de pain sur laquelle on étend du fromage fondu.

FONDRE, voir FONDEUR.

FONGE, s. m., champignon :

Anciens y mettent ensemble des ailz pour oster le venin d'icieux boletz, *fonges* ou champignons. (*Pléiue de honneste rotulé*, f° 91 r°, éd. 1528.)

FONGEUX, adj., de la nature du champignon, spongieux :

Les terres *fongueuses*, rares et cavernueuses sont engendrees a l'entour des cans chaudes. LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 71 r°, éd. 1556.

FONGIART, adj., grosjeu, grondeur :

lieu termes mangléz les *fongiers*.
(Le *Chastiau de labour*, 1499.)

Musez icy, musars, mussez,

Fongiers ussez et refusez,

Qui desprisent l'honneur des Dames

De blasmes serrez excusez,

Si bienost ne vous excusez

De vos parlerz vilains infames.

(J. MAROT, *la Vraye Usanz*, éd. 1731.)

grognerans, *fongiers*, gonguers, je prive.

Les biens leur sont mal employez.

(R. DE COLLAÏE, *Ballades*, IV, Bibl. etc.)

— FONGEUX :

... En fosséit *fonguart*.

(JEN. DES PREIS, *Geste de Liege*, 34521, Scheler,

Gloss. philol.)

FONGIAR, *fongier*, v. n., fonguer, grogner, se dépiter, faire la mine :

Par la Croix bien ! se vous *fongez*.

(A. DE LA VIER, *Farce de Mignon*, p. 241, Jacob.)

O de par le diable, dit il en *fonguant*, voila un tour de finesse qui n'estoit point eneor en mon papier. (DES PERIERS, *Nouv. Recreations*, de l'imant de Paris nouvelle-ment marié, éd. 1558.)

Et voyant que cest Escossois avoit tousjours froid aux piedz et mal a la teste, et qu'il *fongnoit* tousjours : elle devint toute melancolique et pensive. (Id., *ib.*, de l'Escossois et de sa femme, éd. 1558.)

Elle *fongna* un clere plus d'un jour et une nuit. (Id., *ib.*, de l'advocat qui parloit latin a sa chaubriere, éd. 1558.)

Quel plaisir est ce de le voir (le petit enfant) parfois depiteux et lasche d'un rien, *fongner* pour une espingle ou autre petite chose ! (DOUB., *Err. pop.*, 1^{re} p., v. I, éd. 1587.)

Bourg, Yonne, Villiers St Benoît, *fongner*, goindre, Norm., Orne, *fongner*, murmurer. Guernesey, *f'fugna*, s. m., rebut dédaigneux.

FONS, s. f., fontaine :

Fons de doueur, *fons* de misericorde.

(G. DE COING, *Mor.*, ms. Brux., f° 107°.)

Item comme nos devanciers aient donné et octroïé aux habitans de la dite ville le fons, le abrouvoir et les escassadours des chevaux et des autres bestes, et les conduiz des canes venant a la dite fons et abrouvoir. (1374, *Franchises de la ville d'Aiguesperse*, Arch. 43 198, pièce 360.)

Fons et abrouvoir. (*Lett. de Louis XI*, juill 1462.)

Quelle procedoit du plus profond ruisseau de la fons caballier. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5083, f° 102 v°.)

Elles s'en vont pour refreschir leur taïnct

A la chair *fons*.

(J. BARENTIN, *Ep. juv.*, 1^{re} p., t. II, éd. 1543.)

Saint, et Bourb., fons, font, fontaine.

Noms de lieux, La Font-George, La Font-fort, le nom populaire de la source minérale de Saint-Galmier.

Noms de personnes, La Fons, Lafond.

FONSAILLE, — ailhe, s. f., fond de tonneau :

S'il fallait bruler serbes ou *fonsaille*. (1588, *Liv. noir*, f° 33, Arch. mun. Montauban.)

FONSER, *fonsor*, verbe.

— Act., mettre un fond a, garnir d'un fond :

En quartieron de planches de tramble achate de Guill. Roy pour *fonsier* la diete roy. (1380-92, *Compt. de Acoers*, CC 1, f° 2 v°, Arch. mun. Nevers.)

XXV planches de tramble pour *fonsier* la roe du grant engin. (1391, *ib.*, CC 2, f° 14 v°.)

Pour un baïs a *fonsier* la roe du grant engin. (1406, *ib.*, CC 15, f° 16 r°.)

Et vuillons qui *fonsent* ou fonsent *fonsier* fausses, chergouult, (1407, *Droit de chasse de l'abb. de Bellelay*, Mon. de l'Ev. de Bâle, V, 217, Trouillart et Vautrely.)

Et lesd. tredouin partie employez a faire des huys, *fonsé* bal, cage. (1480, *Compt. Hôt.-de-Ville Tours*, Achat de bois.)

On n'convint mettre grosses trainees de boys pour icelle (la tour) haulser et le tout fonder d'aves. (*Ib.*, Journ. de charpentiers.)

Pour avoir foncé les places et tracés a mettre les pieces de boys portans les cyntres. (1510, Arch. mun. Angers, DD 40.)

— *Foncé*, part. passé, qui a un fond :

Chaise foncée de paille. (1375, *Inv.*, Arch. Indre, E 578.)

Unz grant charlit qui n'est point foncé, garny de conete, de travertil et lodier. (*Compt. du R. René*, 1371-1372, p. 239, Lecoy.)

Garlande de lysses de boys lyres, foncées et garnies, le tout de boys. (*Dec. des répar. p. le pont de Marcueil*, XVI^e s., Chart. de Thouars, Arch. M.-et-L.)

Il y a bien peu de terre qui ne soit fencée par dessous de pierres, ou de mines de metaux, ou de terre argileuse, voir bien souvent fencée de toutes les trois especes. (PALISSY, *Recepte*, Cap.)

— Attaché par le fond :

Aveques bateaux atachez l'unz a l'autre bien foncés et amezés au fons de l'eau. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5081, f° 22 v°.)

— Ruiné, perdu :

Les frs Dieu ou fonnement.
Porce sont il tout enfonda.
Flestris, foncez, fude et fonda.
(G. de CONTO, *Mer.*, ms. Soiss., f° 364.)

On trouve au XVI^e s. et au commencement du XVII^e s. *fousser* avec le sens d'enfoncer :

Tous d'un couraige firent tel effort qu'ils fousserent les portes de l'eglise. (1561, *Sedit. des Prestres S.-Medard*, Var. hist. et litt., VI, 190.)

Deja le roy du gros de la bataille
Le change, presse, et de pointe et de taille
En le fous nous ouvre le chemin.
(LA MORGUE, *Reuiss. d'Arglène*)

Morv., *fousser*, aller au fond, creuser profondément, mettre un fond à. Norm., Bes-sin, *fousser*, s'enfoncer, creuser plus avant; se jeter sur, s'élever sur; mettre bas, en parlant des lapins.

FONSET, voir FONSÉTE.

FONSIER, s. m., seigneur du fonds :

Comme il avoyt en ladite ville certaines mesures terres de nostre dite maison qui anciennement solovent estre edifiées de bonnes maisons qui par les ennemis du royaume ont este arses et destruites par plusieurs fois, desquelles les anciennes avoyent esté pieça baillées a seigneurs qui pour cause de ladite destruction sont retournez es mains des fonsiers. (1370, *Reg. du Chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 26, f° 13 r°.)

FONSSAL, voir FONSÉL.

FONSSERIL, voir FONSÉRIE.

FONSSERIL, voir FONSÉRIE.

FONSURE, *foussure*, *foussure*, s. f., fond :

Bateau chargé de doubles fons a faire vassaux, de bannes a foussure. (1512, *Manellier*, *March. frisy*, III, 110.)

La *foussure* d'un lit. (1516, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Plancher :

A la rive du moule par ou le roy d'Ar-ragon devoit descendre, le roy list faire ung pont de boys entrant en mer environ .XII. pas large a passer, trois hommes de front, fait a gaudes, et assix sur pillodiz, et sur la *foussure* couvert d'un drap rouge attaché a petits clouz pour faire abonder la galere du roy. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5083, f° 125 r°.)

1. FONT, *font*, s. m. Locutions :

— *Mettre au font*, loc., faire périr :

Car Fortune n'a jont
Par si foite maniere que se le sire du mont
Ni en pause, je seray dou tel lui mis au font.
(*Prise de Pamp.*, 1803, Mussafia.)

— *Bel font*, complètement :

Bel font despitantz les terrienes choses.
(*Dial. St Greg.*, p. 26, Foerster.) Lat., *funditus*.

2. FONT, s. m., fer fondu, non encore forgé :

Fons a fevre, II. d. Et se la forge i est toutz, III. d. (E. BOIL, *Liv. des mest.*, 2^e p. II, 62, Lespinasse et Bonnardot.)

FONVILLE, s. f., fontle :

Fontaille. (Acte de 1227. Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

FONTAINE, s. f., eau :

.... Un vallet vient
Qui un pain d'orge en sa main tient,
Et un pieber en s'autre main
Moult petit, de fontaine plain.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 113 v°.)

Vin ou fontaine a contrast plein galon.
(*Apolant*, 417, Bekker.)

— Plais s'appurante :

Se nu foncez a une fontaine au pie vous le gariez en cestemaierie. (*Modus*, f° 130^v, ap. Ste-Pal.)

Il piez ont fontaines et gales
(*Givis. Rou. des deduz*, Ars. 5332, f° 14 v°.)

— Le quatrième dimanche de carême :

Le mercredy devant la mi quaresme qui on dit au pais (Perthois) le mercredy devant les fontaines. (1426, Arch. JJ 473, piece 401.)

Aux fontaines. (*Registre des Estats Généraux et Convocation des Estats sur la fin du XV^e siecle*, Arch. Meurthe, Tres. des charles.)

— *Faire ses fontaines*, se HYVER AUX DIVERTISSEMENTS de la mi-carême :

Comme les supplians fessent aiez en la ville d'Escleres pour eux esbatre et faire leurs fontaines pour le jour de dimanche que l'on dit mi carême. (1393, Arch. JJ 144, piece 411.)

Centre de la Fr., fontaine, abondance, exubérance : « Il y a cette année une fontaine de bb. »

FONTAINETTE, - anette, - enette, s. f., petite fontaine :

Plusieurs fontainettes, et ruisseaux courans a douze noise. (LEMAIRE DES BELGES, III, de Gaule, I, 215, Steucher.)

Est pareillement ordonné aux sines de faire repaire les fontainettes. (29 avril 1575, J. Baux, *Mém. historiq. de Bourg.*, II, 136.)

Cest toy, belle fontainette,
Ou ma douce mignonnette,
A miré ses deux beaux yeux.
(ROSS., *Odes*, V, XII, Bibl. etc.)

Comme l'eau d'une fontainette
Prisonniere dans sa cuvette
Brunist d'un obscur argentine.
(R. BELLAÏE, *Œuv. poet.*, le Diamant, éd. 1578.)
Des Portes, ou se baigne en la riviere nette,
Qui sur un beau gravois un doux murmure ament
Racueillant sa chaire eau de maite fontainette.
(J.-A. de BAIF, *Sonn.*)

Et voir l'argentine ondelette
D'une mousseuse fontainette.
(VATU, *litt.*, I, 58, éd. 1612.)

Lieu dit, la Fontinette (Oise).

FONTAINELLE, voir FONTAINE.

FONTAL, adj., de la fontaine, des fontaines :

Lessez les fleurs, a dessus nappes,
Et appelez les fontalles ayades.
(D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 217 r°.)

— Fig., de la source, original :

Et pource ne povent pas les dons de grace
Lesjours descendre en nous, car nous sommes ingratz, et ne les attribuons pas
ne ramenons en leur fontale et premiere naissance
dont il partent et viennent en nous, c'est a Dieu. (*Intern. Consol.*, I, 10, Bibl. etc.)

FONTANETTE, voir FONTAINETTE.

FONTANIER, adj., de source :

De l'herbe fontainiere.
(GURAT BISEL, *le Voyage du Printemps*, éd. 1573.)

FONASTRE, s. f. ?

De che il doit .XXXI. s., VI. d. moitié a le Toussaint et moitié a le Pasque et III. cappons et demi au Nouel. Et est banier au four que ledit chevalier a en la ville au XXX^e et une fontastre au Nouel. (*Charte de 1362*, Grenier 299, piece 174, Richel.)

FONTE, s. f., rupture, effondrement :

Pour le salut de l'ame des trepassés qui sont morts a l'occasion de la fonte et ruine dudit pont. (1499, *Arrêt du Part. sur la chute du pont N.-D.*, Fehib., *Hist. de Paris*, III, 572.)

FONTELE, s. f., source :

En un vergier
Lez une fontele
Dont l'ave est hele et clere.
(*Œuv. et Arist.*, Richel. 19152, f° 73^v.)

FONTENALE, voir FONTENELE.

FONTENEL, s. m., source, fontaine :

Il commença a faire merveilleuse tour-nement par les fonteneaux et crollieres qui estoient a l'entour du chasteil. (*Perceforest*, vol. IV, ch. 14, éd. 1528.)

Nom propre, Fonteneau.

FONTENELE, - anele, - anete, - elle, - ainelle, - iele, - ielle, - enale, s. f., petite fontaine :

Las es m' lin 49^e et une fontainete.
(*Ro. m. d'Al.*, f° 54, Michelant.)

Li oil formeit li ploreit com ruz de fontenele.
(J. BOU., Sarz., cclxxvi, Michel.)

Plus est doncé l'aigue nouvelle
D'une petite fontenele.
(Flarimont, Richel. 792, p. 294.)

Vos eus riens a poëit'fene
Qui reliaissat comme une etde
Par out ou en une fontenele.
(Vers à la suite de Porceal, ms. Montp. II 219,
p. 296 v°.)

Olivier, car desceat les cele fontenele.
(Fierabras, 993, A. P.)

Une fontainelle.
(Gaydon, 8931, A. P.)

Sour le riu d'une fontenele.
(Motsk., Chron., 18730, Heiff.)

Jouste une clere fontenele.
(Rose, Vat. Ott. 4212, p. 76°.)

Empres une clere fontenele.
(Id., ms. Corsini, p. 674.)

Je feroie bien ci sordre une fontenele.
(Flores., 2031, A. P.)

Si se rest aresté dessous u. pju feuille,
Les une fontenele, et a ben du ru.
(Gayfrey, 3253, A. P.)

Fontinella, fontenele. (Gloss. de Douai,
Escallier.)

— Ulcère :

Se aucuns a aucune ulcere ou milieu de
la jambe, soit il faite premierement cantere
en la fontenele sous le genoul de cele partie.
(H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030,
p. 80°.)

— Cantère :

Le chirurgien, par le moyen de ses cautheres,
fontenelles et emplastres, guerit les playes
et blessures qu'il a sur soy. (LARI-
RIV., le Fid., IV, 3, Bibl. elz.)

— Endroit de la tête où aboutissent la
suture coronale et la suture sagittale :

Par le vertex ou sommet est entendu la
fontenele, ou bien ce qui est également au
milieu de la suture sagittale. (PAHE, Œdip.,
III, 1, Malgaigne.)

Nom de lieu ancien, la Fontenelle.
(1442, Cerche des feux du comté d'Auroune,
Arch. Côte-d'Or B 1521.)

Noms de lieux actuels, Fontenelle
(Nièvre), Fontenaille (Nièvre).

Nom propre, Fontenelle.

FONTENETTE, VOIR FONTAINETTE.

FONTENIELE, VOIR FONTENILLE.

FONTENIL, s. m., petite fontaine :

Un jor qu'il venoit de chacier
En choisit une en un gravier,
Deuz le ruisel d'un fontenil,
Ou en blanchissent au cheinsil.
(Eux., D. de Norm., II, 31222, Michel.)

U ruisel du fontenil. (Arthur, Richel. 337,
p. 464.)

Il abat l'esu en un fontenil. (Lancelot,
ms. Fribourg, p. 20°.)

Si a coisi un fontenil rovent
Plein de veu et plein d'outoscent.
(Rol., ms. Châteauroux, p. 63 v°, Meyer, Rec.,
p. 226.)

Et la source des fonteneles.
(Chase. N.-L., Nat. Chr. 1490, p. 420 r.)

Si se souille en tel fontenil
Bont la jonchiere est de penil.
(Métam. d'Or., p. 12, Tarbé.)

Puet on aler es mares et es fonteneles
pour prendre les bechaches et les oysesau
de riviere. (Modus, f. 137 v°, Blazé.)

Et tant alla par iller qu'il trouva plusieurs
fonteniz qui sourloient a l'entree d'une
terre dont la foreste estoit au dessus. (Per-
ceforest, vol. VI, ch. 22, éd. 1528.)

Noms de lieux : Le Fontenil, près de
Grenoble, et en Savoie.

FONTENIS, s. m., petite fontaine :
Et trespase des puis, les plainz et les lariz.
Et tote la contree, les vans, les fontenis.
(Flores., 1831, A. P.)

Et si verous les arbrisseaus,
Les fontenis et les raisons.
(Froiss., Poés., II, 29, 984, Scheler.)

Les beaux preaux, fontenis bel et cler.
(E. DESCHAMPS, Poés., I, 156, A. T.)

— Fig., source :

Le roy, voyant et considerant le person-
nage a qui il avoit faveur naturelle, en-
semble les beaux mots qui procedoient, ce
sembloit du fontenis du cœur, le prit a
mercy. (G. CHASTELL., Chron., V, 500,
Kerv.)

FONTENOIS, adj., de source, de fon-
taine :

Puis les plugierent es vessiaz fontenois.
(Hens. LIEUC., Fanch. de Card., p. 138, Tarbé.)

FONTENOI, s. m., fontaine, est repré-
senté par les noms de lieux anciens, Fon-
tanais, Fontanis, Fontaneys (Fontanetum)
(Loire). (Cart. de Savigny, p. 443 et 519)
; et les noms de lieux actuels, Fontenoy
(Nièvre), Fontenoi (ainaut belge).

Nom propre, Fontenay.

FONTENOTE, s. f., petite source :
Demi arpent a la fontenote. 1355, Reg.
du Chap. de S. J. de Jérus., Arch. MM 28,
p. 36 r°.)

Cf. FONTENETE.

FONTEQUE, VOIR FONDIQUE.

1. FONTIS, - iz, s. m., effondrement,
éboulement :

Se le bord du dit lossé par devers les diz
tenneurs amenuisist par pluie ou par
glace ou par fontiz de terre ou sans a venir.
(1287, Cart. de Pontoise, Richel. I,
3657, p. 94 v°.)

2. FONTIS, - tiz, adj., de métal fondu :

En ire Pesumant en lems tertres, es
tertres du desert, on li firent le torel fon-
tiz por aorer. (Psaut., Maz. 258, p. 96 r°.)

Et feras chambelatre fontiz d'or tres net.
(Bible, Richel. 899, p. 44°.)

Toutes ces choses seront fontices d'or tres
pur. (Id.)

FONTOIRE, fontouere, s. f., fonderie,
fontie :

Et la fontouere de la piece d'argent XII d.
et les condroes. Li Coult. des faires de Troyes,
li tonens des toiles, ms. Troyes 365.)

Et de la fontouere comme a Troyes. Coult.
de la foire de Bar sur Aube, ms. Troyes
365.)

Une erre de sablon mené a la fontouere.
(Compt. de Girart Goussart, 1400-1402,
Forleresse, liv, Arch. mun. Orléans.)

FONTURE, s. f., fonte :

Et avoit trouvez certains teiz de terre a
quoy l'en avoit fait fonture d'argent, si
comme il apparoit par iceulz, et ladite
fonture jettee parmi la place de la chaubere
d'icelli hostel en terre. (Reg. du Chat., II,
403, Biliboph. fr.)

Desquelles cires furent achatees pour
une fonture III. MIII. XI livres. (1449,
Compt. de S. Sauv. de Blois, Richel. 6215,
p. 23 v°.)

Toutesfois que ung des maistres dudit
mestier fondera, pour chascun fonture
ou forge qui li fera il lera un tresor de
meine livre d'airain. 1481, Ord., XVIII, 680.)

— Éboulement, creux, trou :

Quant voie commune est perdue par
force d'eau ou par fonture, li voisins
prieux doivent lere voie. (Liv. de just. et de
pél., IV, 22, § 3, Rapetti.)

Somme a Jehan Deneu, manoeuvrier,
pour reamplir plusieurs fontures qui es-
toient es dictes allées. (1445-1446, Registre
des recettes et mises de Boulogne-sur-Mer,
p. 209, Ed. Dupont.)

Trois croistes mises a restamper une
fonture qui s'est trouvee en besougant
audit pont. (1498, Compt. foits p. la ville
d'Abber., Richel. 12016, p. 120.)

FONZEOR, VOIR FONDEOR.

FOGUIS, s. m., faquir :

Et faisoient semblant que ce estoit sanz
la volente don sodan que li faisoient ce, et
que en ce les avoient mis lor foguis. (Est.
de Eracl. Emp., XXXII, 17, Hist. des croises.)

1. FOR, s. m., métier ?

A Philippe de Peronne servent pour
avoir fait de son for et l'aveu audit lieu de
Compiègne N. grans barreaux garnis de
boisiers. (1490, Arch. K 272.)

2. FOR, VOIR FUEIR.

3. FOR, VOIR FOURS.

FORAIDJOURNER, foraidjourner, v. a.,
assigner :

Quant aucune personne serat, par devant
le maieur et les eschevins de Lieue, ou
par devant autre haubour et justice, la ill
serat socoresus, foraidjournez par III. ad-
borgues. (J. DE STAVELOT, Chron., p. 30,
Borguet.)

qu'il li paient fait deble en accomplissant
les convent ou marchandises dont
foraidjournez seront. (Id., ib.)

1. FORAGE, - aige, s. m., action de per-
cer :

Mise fut en broche et forage
Quant an eneur luy vint le message
Du tres cruel for de la lance.
(DELLAVILLE, Trois Précieuses, p. 684, impr-
lustr.)

Venez, il est mis a forage (sou corps),
Arbrochie et en pertusage.
(Id., ib., p. 196.)

2. FORAGE, - aige, forat, forr., s. m.,
taxe payée au seigneur dans quelques

A Jehan Constelier pour les ayes d'un grant bar d'un molin et d'une foraine lesquelles ont esté mises au batez de la pile. (1471, *Compt. de Nevers*, CC 65, f° 34 v°, Arch. mun. Nevers.)

Une foraine neuve. (Mai 1573, *Arrêt*, impr. Orléans, Gibert.)

De chacun bachelon une foraine. (XVI^e s., *Decl. des droictz et profits doubz pour le peage de Sully*, Mautellier, *March. Franç.*, III, 119.)

FORAINEMENT, adv., extérieurement :

Et tant excessivement habonde ou eueur icelle indicible douceur que elle redonde habondamment en tous les membres et sens corjoitez en tant que entrainment et forainement et toute mellifluent. (J. GREGOIRE, *L'Aiguillon d'amour*, f° 37 v°, éd. 1488.)

L'amoureuse compassion qu'il avoit de ceste douloureuse passion estoit en son cueur tant excessivement habondant qu'elle fut en son corps forainement redondant. (Ib., *ib.*, f° 60 v°.)

FORAINETE, *forainetet*, *foraineté*, s. f., qualité de ce qui est au dehors :

Forsement nées de la forainetet de terre. (*Psall. monast. Corb.*, Richel. I, 768, f° 105 v°.)

— Droit payé par les chanoines non résidents :

Forainetes, cent sous par an. (1402, Arch. Aube G 1402, f° 8.)

FORAINEUSEMENT, adv., d'une manière étrangère, par un secours étranger :

Et tous ceulx qui prisonniers avoient ilz leur denoieroit et en pouvoient faire leur profit, raenconner ou quieter se ilz les vouloient, dont ilz leur firent tres bonne compaignie et les raenconnerent courtoisement, chascun selon son estat et son affaire, et encores plus doucement pour ce que ceste avenue leur estoit *foraineusement* venue. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2641, f° 273 v°.)

FORAMBLER (se), v. réfl., se retirer en arrière, se soustraire à l'ennemi :

Que lui home ne saichent ne voient
Ne qu'il aperceve se soient
Que la le suites *forambler*
Porre que n'ose essambler.

(J. DE PRÉBOUT, *Lin. de Venecce*, Richel. 1601, f° 51 v°.)

FORANETÉ, VOIR FORAINETE.

FORARDOIR, v. n., cesser de brûler :

Quant tans est des cures canteur
Li liminaire sont espris
Caportines de nos pais
De par fin, qui desqu'en jorardent
Ne n'ameuient ne forardent.
(S. Baudouin, p. 127, Jobinal.)

FORASCHE, VOIR FEKAGE.

FORBAN, s. m., bannissement :

Quant il auroit esté forbaniz par lesdiz justiciers et li s'en seroit fois apres le forban. (Mars 1306, *Compos.*, Arch. Eure-et-Loir, f. du chap., e. X, f. 4.)

Si le terme lui est assigné personnellement, il sera mis à forban par deux defaulx. (*Const. de Bret.*, f° 47 v°.)

Et puis bannira l'en le forban par toute la duché par jugement. (Ib., f° 47 v°.)

FORBANIR, - *banyr*, - *bannir*, - *bannyr*, - *benir*, - *benur*, *four.*, *fors.*, v. a., bannir :

Li procureur l'empereur n'ont pooir de forsbane(e)r nullui a demorer en ille. (*Digestes*, ms. Montp. II 47, f° 134.)

De se li franchi est forbeni. (*Lie. de just. et de plet*, II, IV, § 8, Rapetti.)

Une congrevation de fourbanis de Flandre. (FROISS., *Chron.*, I, 298, Luce, ms. Rome, f° 25 v°.)

Forbeniri, exultō forbeniri, exult. (*Gl. gall.-lat.*, Richel. I, 7684.)

Ilz seront pour remplir les sieges
Dont nostre tourbe est fourbanie.
(GREGOIRE, *Mist. de la Pass.*, 665, G. Paris.)

Ceux qu'elle hayoit les forbanissoit de la cité. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, I, II, éd. 1530.)

Il envoya messagiers devers le comte de Warwich qui estoit forbaniz. (BOCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 146 v°, éd. 1532.)

Nieomes deshabassa et forbanuit Prusias de son royaume. (BOCCACE, *Nobles Muths.*, V, XI, f° 125 v°, éd. 1515.)

Soit d'avec toy tout vice forbanny.
O. MAROT, *Doctr. des Princesses*, d'estre bon exemple aux autres. *Recueil Jehan Marot de Caen*, éd. 1532.)

Mais leur diras : Amis, j'ai des nouvelles
D'un maibeureux, que Venus la deesse
A forbaniz de suulas et liesse.
(CL. MAR., *Epist.*, pour le Capitaine Baisin, au seigneur de la Roque, éd. 1596.)

Tu veulx avoir forbanur de ce monde.
(*Epistre de complainte à une qu'a laissé son amy*, dans les Poésies, attrib. à Cl. Marot, éd. 1731.)

Est il possible que le vice
Forbaniz de vostre presence?
(O. A. DE BUI, *Le Braie*, V, 1, éd. 1573.)

Quant à la rayne, apaiser la faudra
Si doucement que sa main se tiendra
De forbanur l'ame seditieuse
Otre les eaux de la rive othliesse.
(BOUILLÉ, *Cleopatre*, II, 1, Anc. Th. fr., IV, 107 v°.)

Elle Pappelloit maqueron, fouette,
larron, forbanny. (G. BOUCHET, *Serees*, I, 107, Roybet.)

Forbanir, to banish, reject. (COTGR., éd. 1611.)

Saintonge, *forbanir*, chasser.

FORBANISSEMENT, *forban*, *forbann*, *forbenn*, - *ant.*, s. m., bannissement :

Forbenissementz qui est fez en generalité ne porte pas accusation. (*Lie. de just. et de plet*, I, 5, § 1, Rapetti.)

Ont merité forbanissement. (1420, *Ch. de L. d'Anboise*, Fonteneau, I, 312, Bibl. Poitiers.)

Enssent desservi mort ou mutilation de membres ou forbanissement de pays. (Ib., I, 513.)

Forbenissement, exilium. (*Gl. gall.-lat.*, Richel. I, 7684.)

FORBARHER, *four.*, v. a., battre, fermer avec une barre par derrière :

Si vin trent es huis et endierent issir, ainsi qu'ils solioient, mais ils les trouveront tous fourbarres. (Yst. et *Chron. de Flandres*, I, 307, Kervyn.)

— Empêcher, priver, dépoiller, exclure :
Que le caz est que hom ne serrà my forbarré par son fet demeyn, le quel est fet

tant que il est de pleynage, de bonne memoire, deuz les quatre mers de l'Empereur. (*Year books of the reign of Edw.*, the first, years XXX-XXXI, p. 9, *Rev. brit. script.*)

Que les seigneurs n'aient ne soient my forbarrez de leur villeyes pour cause de leur response en la ley. (*Stat. de Richard II*, an IX, impr. goth., Bibl. Louvre; Litt. Instit., 193, Honard.)

Le seigneur est forbarré et ramenant de sa oraison pour sa malice et sa negligence. (BRITTON, *Lois d'Angl.*, f° 98 v°, ap. Ste-Pal.)

FORBATEU, - *battre four*, verbe.

— Act., battre :

Que li vallet forbalent bien les dras au fles de malais carbon. Quant li dras est forbalus... (1262, *lais au échev.*, OO. ass. s. les drap. de Douay, f° 6 v°, Arch. mun. Douai.)

— Clore, barrer, barricader :

Et la voie a si forbatte
Ou elle est un chastelot tobe.
Par la portee plus estre,
Car li a fait l'ais tenant.
(COTGR., 4873, Grapelet.)

Pour chou avoit esté dit et commandé audit Jehan que ledit coulombier closist par doleyns jour certain qui mis et assenez li fu, un jony, haills dessusz, le fero clore et forbatte, lequel chose ledit Jehan ne fist mie, pour quoy jony, haills... le ledit coulombier clore et forbatte. (1351, *Cart. de Guise*, Richel. I, 4777, f° 220 r°.)

Pour fourbatte les portes du park. 1354, *Tre. au échev. d'Art.*, Arch. KK 363, 199 v°.)

Lidit reliques pourront tenir leur dites portes closes on les nuocer ou forbatte. (1346, *Arch.*, II 77, f° 41 v°.)

A Pierre XIIII, pour III, coupons de freme de VIII, piés mis à forbatte le toum de S. Estene. (1366, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Forbatte les huis des maisons de gnots. (1508, Bèthune, *ib.*)

Forbatte les fenestres des portes. (*Acquis de 1529*, Arch. mun. Laon.)

Une vend et deux eramons pour fourbatte une huis. 1538, Bèthune, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 195.)

— *Forbatu*, part. passé, batté, barricade, comblé :

Et le lin forbatu la n il doit avoir pieuse et soloit estre pasture en partie. (Vers 1292, *Cart. de Flines*, I, 329, Hautcourt.)

Fois et li galteez est fondue.
Voie de viete herbatte.
(S. de Nansy, ms. Turin, f° 68 r°.)

Il distoupa un pach qui grand temps avoit esté forbatu. (*Trabis. de France*, p. 112, *Chron. belg.*)

FORBAULT, VOIR FERBAULT

FORBENIR, VOIR FORBANIZ

FORBENISSEMENT, VOIR FORBANISSEMENT.

FORBEOR, - *rouer*, - *ruer*, - *or*, *four*, s. m., fourbisseur :

Erugantores, *fourbeors*. (J. DE GARIN, ms. Bruges 546, Scheler, *Lec.*, p. 15.)

Colaire *li fourbeors*. (Novel 1235, S. Sauz de Metz, Arch. Mos.)

Quelques-uns sont estro forberes a Paris, estre le puel franchement. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1^{re} p., XXVII, 1. Lospinasse et Bonnardot.)

Nus forber ne puel ne ne doit ouvrir de nez de nulle chose appartenant a leur mestier. (*Id.*, *ib.*, 3.)

Amulphus li forberes. *Cens. de S. Paul*, f. 2^{vo}, sans d. l., XIII^e s., Arch. Mos.)

Le forber. (*Id.*)

Petra le Forboure. (*Pièce de 1278 conservée à la Tour de Londres, citée dans la Gazette des Beaux-Arts*, XXII, 12.)

Gaiart le forbeur. (1338, *Cart. de S. Taurin*, Arch. Eure.)

FORBET, *fourb.*, s. m., fourberie :

Pour trois meschans plains de forbet,

Que je vois meür au gibet.

GUYON, *Mét. de la Braye*, Ars. 6131, f. 198^{vo})

Pour trois meschans plains de forbet,

Que je vois meür au gibet

— *Id.*, 237^{vo}, G. Paris.)

Nom de personne. *Fourbet*.

FORBETER, v. t., tromper, duper :

Ainsi prist enemics a feire

Il homme de sens et de memoire.

Pour Dieu nostre pere engizier.

Et forbeter et conchier.

(*Rom. de S. Greal*, 3699, Michel.)

FORBETEUR, *four.*, s. m., trompeur :

Et molt de forbeteurs, qui vinent ce balli riche et monté. (*Mir. du monde*, ms. La Sarra, Chavaignes, p. 35.)

Un grant fone de forbeteurs. (*Id.*, *ib.*, p. 37.)

FORBEVERIE, s. f., excès de boisson :

De forbeverie

Li vient oncun e folie.

Le raine, *Destig. de Boon. Caro*, ap. Ler. de Liège, 1^{re} p.)

FORBER, *fourber*, verbe.

— Act., raccon moder, nettoyer, panser :

Ki seroit ce si une gentis troveroit enz d'humier rouché de lions et de terre, et si ne la forberoit, auoiz k'il li metist en son tresor? (*Doct. Greg. le pape*, p. 296, Fourbier.)

Et puis ait en memoire sa fin et son abit. Neement tint sa ouer, qui ainsi le forbit.

(*Le M. de Meung*, *Text.*, 1^{re} ed., Mém.)

Les uns ont qui laient dou vin qui ou enpailent ou bouteilles, et restraignent a ces armoires qui desroulées estoient, et fourbissent leurs plains et rebendierent. (FROISSART, *Chron.*, V, 291, Kerv.)

Les surlous pour aigniser leurs deliberes, les forbitent et fourbissent avec leurs autres dents. FR. DE SAL, *Vie dev.*, III, f. 8^{vo}.)

— Réfl., se baigner, se laver :

Les proz dont e forbis ont les femmes.

— *Mors. de Cap. Orpèl. Proc. et dict.*, p. p., p. 173.

— Forbi, part. passif, préparé, dispos :

Par la langue au derrier forbis.

(*Le M. de Meung*, *Text.*, 1^{re} ed., Mém., f. 22^{vo}.)

FORBISSANT, *fourbissant*, adj., infirmé, impotent :

As mil de forbiers devant Nostre

Dame qui gisent en l'enfermerie des fourbissans. (7 juin 1306, *Erric. testam.*, Arch. mun. Douai.)

FORBISSEMENT, *fourbissement*, s. m., fourbissure :

Qui lui vault (au fer) une lime et ung fourbissement pour le tenir net. (DEGUILLEY, *Pelerin de la vie hum.*, Ars. 2323, f. 70^{vo}.)

FORBISSEESSE, subst., fém. de fourbisseur :

Gaiotte la forbisseesse. (1385-86, *Compt. des amirers de S. Pierre*, Arch. Aube, G 1656, f. 97^{ro}.)

FORBUS, s. m., mot douteux que Du-cange explique par oxil :

Trois cent ans .xl. et plus

Avait mis peré en forbus,

Aine qu'il passast de cestie vie.

(*Rom. de la guerre de Troyes*, ap. Duc., *Forbisantur*.)

FORBOILLER, v. n., se démenier avec ardeur :

Li crestien comencèrent lors a forboiller; li esmeür et li sergent a pié se bontoient parmi les escheles, por quoi li chevalierne pouoient poindre ne avoir as Turcs. (*Est. d'Israël. Emp.*, XXXIII, 57, Hist. des crois.)

FORBOIRE (se), v. réfl., boire avec excès :

Tu estois bon construmier de te forboire. (E. PASQUIER, *L'Alexandre*, éd. 1723.)

FORBOTER, — *botler*, — *bouter*, fors., verbe.

— Act., chasser :

Estonziet estes de vostre pais et forsbotteit de vostre heritage. (S. BERN., *Serm.*, Ler. de Lincy, p. 516.)

— Le bon batu et forshouté.

THAN GAUBEAU, *Vie de S. Martin*, p. 18, Bourrasé.)

... Ceus qui ont les filles belles sont chacun jour en dire doute Qu'aucun cheüit ne les forbote.

Espouse, fiancé, ou enyayne,

Ou quelle n'ait la pance pleine

Ou aucun cheüit coquant et aye.

(E. DESCHAMPS, *Poes.*, Richel. 810, f. 503^o.)

— Neutr., aller au delà des voies où la bête a passé :

Leur fane de chasser est par les menées, et suivent toujours la beste qu'ils chassent a l'endroit des voyes par ou'elle passe, ne forbotent point, c'est a dire ne passent jamais plus avant que la beste a esté. (CHARLES IX, *de la Chasse*, p. 38, éd. 1623.)

FORBOUTER, voir FORBOTER.

FORC, *fourc*, *fourq*, *fouray*, *fourch*, *fourcs*, m., bifurcation d'un arbre, branche fourchée :

Apudul est a fors come l'aron.

— *Nazaire*, 1949, Mnssafia.)

Avoir ce les branches des hestres duques au nostre fourc pour leurs forces. (1309, Arch. JJ 43, f. 81^{ro}.)

Avoüs droit de prendre en ladite forest (de Brohém) un fourc a choix au terme de Noël, costume et bois pour ardoir. (*Cartulaire de Jumèges*, f. 15.)

Laquelle femme moult courroucée en le bout ou fourc d'un pommier, dont ils es-

toient assez pres, elle le cuida ferir dudit coustel en la joue senestre. (Arch. JJ 109, ap. Ste-Pal., éd. Favre.)

Ne doit prendre d'un arbre fors le tiers fourc qui est fourché en trois. (1419, *Avezu du bailliage d'Erveux*, Arch. P 294, reg. 4.)

Le fourq et la branche. (*Cont. des for. de Norm.*, f. 7^{ro}, Arch. S.-Inf.)

Si ont le chesne tout sec au dessoubz du premier four appelé Escoquenard. (*Id.*, Bur.)

Et puis pour réparation

Au fourc d'un arbre la peodu.

(GÉL. HAUCERT, *Fobl.*, 1^{re} p., LV, Lormier.)

Au fourc d'un hestre.

(VARG. DE LA FRESVAIE, *Forest.*, p. 133, Travers.)

— Bifurcation d'un chemin :

Li grant Dive au fourc de Garet. (*Enquête à Caen*, XIII^e s., Arch. S.-Inf.)

Lors s'en ala seir a la campagne ou fore de .xl. voies par ou Judas devoit passer. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f. 61^{ro}.)

En un fourq et croisee de deux chemins. (1452, Arch. JJ 181, pièce 170.)

— Confluent de deux ruisseaux :

Por ce le fient (le pont) el fourch de ces eves. (*Chron. d'Ernoul*, p. 441, var., Mas-Latrie.)

Depuis le polis M. de Folleuville en amont disquez au fourcq de l'aine, qui s'en va a la Noelville. (1418, *Cart. de Corbie*, ap. Ste-Pal., éd. Favre.)

Norm., *fouour*, fourche, dans le sens de bifurcation d'un arbre, d'un chemin : « Le *fouour* d'un arbre, d'un chemin ; » on dit aussi le fourc d'une quenotte, là où les jambes se partagent. (Le Hérich., *Gl. norm.*) Bessin, *fouor*.

FORÇABLE, adj., qui peut être forcé qui peut être obligé, contraint :

Cele est forçable a eschever le mariage se si mariz devient mesel entrelant qu'il fut fiancé. (*Liv. de jost. et de plet*, x, §. 3, Rapetti.)

Se herbergent par diverses celles et par diverses provinces tojors forçable et nule fois estable. (*Regle de S. Ben.*, ms. Sens, p. 139^o.)

Neanmoins les dites forces qu'il avoit, li rendit la ville qui n'estoit forçable. (M. DU BELLAY, *Mém.*, 91.)

Le mareschal alla luy mesme reconnoistre la place, laquelle li trouva forçable par deux endroits. (DU VILLARS, *Mém.*, an 1552, Michaud.)

Sans par eux courir aucun hazard par l'avantage du lieu non forçable. (*Id.*, *ib.*, an 1555.)

Avant fait reconnoistre et taster les gardes qui la estoient les trouverent forçables. (LA NOUE, *Mém.*, ch. XXII.)

Saintonge, Poitou, Deux-Sèvres, Vienne, arr. de Civray, forçable, qui exige de la force, en parlant d'un ouvrage fatigant.

FORÇABLEMENT, fors., adv., par la force, par la violence, violemment :

Car traizenz foreat tonz noz
Et decollé et puis penduz
Forablement par grant outrage.

(GAILL. DE ST. ANOÛT, de *Libere du bon Jehan*,
221, Charrière.) Lobin., II, 694, *forablement*.
Prindrent *forablement* ceste ville. (Proc.
verb. du pill. de l'Egl. du Mans, Arch.
Sarlire, 985.)

Il faut donc enseigner heuement et
non *forablement* ceux de la religion pre-
tendue reformée, a craintre et aimer Dieu.
(N. PASO, *Lett.*, VII, 4, éd. 1723.)

FORCAGE, - aige, fors, s. m., violence :

Comme à la requeste de nostre procureur
eust esté amonné prisonnier à Paris
Guillaume Maingo, chevalier, sires de Sur-
gieres, pour la cause d'un *forasage* que l'en
disoit que le dit chevalier avoit faist en la
personne Philippe Damelle, laquelle avoit
prise et ravie par li et par ses complices,
et defouree à force et contre sa volenté.
(1335, Arch. JJ 60, pièce 118.)

Quoient pillages,

Quoient *forasages*,

Et quant petitz avantages

Sont vœuz par voz debaz !

(A. CAUAT, *Lay a Mons. de Bourg.*, Romv.,
p. 614.)

Quelz pillages,

Et *forasages*.

(Id., *Lay de pair*, p. 514, éd. 1617.)

FORCAIRE, voir FORSAIRE.

FORCAT, s. m., sorte de jeu :

Quand il est du passetemps des dames,
Du *forcat* plaisant et trietrac,
Et autres jeux, j'en sçay le trac.
(CHRISTOPHE DE BOURDES, *Chambrière a tout faire*,
Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., I, 99.)

1. FORCE, - che, s. f., autorité :

Nous avons confirmé ches presentes
lettres de la *forche* de no seel. (Juin 1228,
Livre blanc, fo 8 v^o, Arch. mun. Valenciennes.)

— Ne pas faire force d'une chose, n'en
être pas effrayé, n'en pas faire difficulté :

En alant cele part, li a moult demandé
Li rois de son aïra, mais moult l'en a celé :
Ele ne fait pas force que li ait ranceté,
Mais qu'ele eust son cors de ve peril geté.
(Bertr., 2754, Scheler.)

Nous euz qui l'ont acoustumés d'air les
(les caues qui brûlent), n'en font force pour ce
qu'il ont acoustumé d'oir. (Liv. de
Marc Pol, cxiv, Panthier.)

Mais les chevaux quant il ont oy plusieurs
tois, ils ne font pas si grant force. (Id., ib.)

Tuit li autre roy, et li autre pelerin qui
apres li venroient, se teuroient touz apaisés
de faire leur pelerinage aussi comme le roy
de France auroit fait, ne ne feroient force
de la delivrance de Jersusalem. (Jotiv.,
St Louis, cviii, Wailly.)

— A force, par force, pour contrainte,
malgré soi :

Du prestre qui ot mere a force. (Ms. Ri-
chel. 837, fo 229 v^o.)

— Avoir la force, être attaqué par la
force, en parlant d'une ville :

La premiere ville qui aura la force
recevra des chastiemens exemplaires. (1589,
Lett. miss. de Henri IV, t. II, p. 495, Ber-
ger de Xivrey.)

— Etre menacé de la force, être menacé
d'être attaqué de vive force :

Il n'y alloit pas seulement du salut de
la dicte ville d'Esperray, mais de toutes
les autres qui estoient menacées de la force.
(1592, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 812,
Berger de Xivrey.)

— Force signifiait encore pays fortiifié
et garni de fortteresses :

Ne remest au Duc Mataquaz
Mes so! la force de Duraz.
(Florinant, Richel. 353, fo 134.)

**2. FORCE, forsse, forche, forpoe, grand
ciseau :**

Pieça, qu'on dit, la force pest le pré.
(Les Loh., Ars. 3143, fo 6^o.)

S'il nos font faire et otrier par forche
cose ke nous ne chions, en non Dieu li
forche paist le pré, et on doit moult faire
par issir hors de prison. (H. DE VAL.,
592, Wailly.)

Avis me fu el smellier

Que ne sai quel besto venit

Qui n'a pas religion vestoit,

Kien fet sanz cisel et sanz force,

Sil me fesoit vestir a force.

(Renart, Br. II, v. 194, Martin.)

Si can ele le tenoit forment

Soe en son giron dormant,

Qua ses chevox a ses forces

Dont il perdi toutes ses forces.

(Rase, 16883, Méon.)

Atressi fu Sausses fortin,

Que sa fame par son engin,

Tout en dormant, a une force

Tout li tant qu'il perdi sa force.

(Le Blâme des Femmes, Jub., Jotiv. et Trouv., p. 82.)

Robete fete n'appareillie,

S'ele n'est aus forces taillie.

(Le Dit des forces, Jub., Jotiv. et Trouv., p. 135.)

La kens et le fuail

A auzier l'ostil,

Les aiguilles poignanz

Et les forces trancheanz

(L'Onestement au Villain, 163, Montaiglon et

Raynaud, *Fab.*, II, 153.)

D'unex forces qu'nt aprestees

A errant ses tresces copes.

(Cocuz, 7344, Grapelot.)

Ce te mandent les tiens lils que tu es-
lises et preumes lequel que tu vendras de
ces deux choses, ou que les nevex soient
mis en religion et l'ondus de ces forces, on
que ils soient occis de ceste espee. (Chron.
de Saint-Denis, ap. Laborde, *Emaux*.)

Hee forfox, forces de candre. (Gloss. de
Glasgow, P. Meyer.)

La se sont reenté, mais che fu moult envies,
Car forche paist le pré, et li lens le brebis.
(B. de Seb., iv, 164, Bocca.)

Que la superfluité soit coupee o les
forches. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030,
fo 59.)

En la chambre, II pintes, I. pintal,
I. aiguierre, unes forsses de fer. (23 Janv.
1396, *Invent. de meubles de la mairie de Di-
jon*, Arch. Côte-d'Or.)

Meule a consteuan ou a forces. (1438,
Péage de Châteauneuf, Mantellier, *March*,
Jrçq., III, 124.)

Quant un fait veuz aymer s'efforce

Glaiye n'y a, cysean, ne force

Qui lny sceut faire quelque outrage.

(H. DE COLLETAZ, *Poés.*, p. 132, Bibl. etc.)

Je me cognois a faire tan,
Pareir enirs, faire trompettes,
Cornets a bouquans, des lunettes,
Forcels, ciseaux et esperons.
(CAUAT, de Bourg., *Varlet a tout faire*,
Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., I, 81.)

Lequel apres avoir brievement entendu
le fail, courut vistement chez un mares-
chal querir des forces de quoi on fait les
crias des chevaux. (La Noue, *Pabrique*
des excell. *Traits de verité*, p. 50, Bibl. etc.)

Une force a retouder. (Id., p. 159.)

Archibert et Clodair donnerent charge
a Archede et dessus nommé, et que Bon-
chet appelle Comte d'Anvergne, d'aller vers
la royne leur ayeule, avec des forpes et
une espee desaignee. (FAUCHET, *Antiq.*
gaul., III, 6, éd. 1611.)

— Grande enclière :

Une forche d'argent a terre seene. (1302,
Test. du D. Jean, ap. Lobin., II, 454.)

Norm., Bessin, forjes, cisailles pour
tondre les haies.

La langue moderne a gardé le mot *for-
ces*, sorte de grands ciseaux pour tondre
les draps, pour couper les étoffes et les
tailler, pour couper les toles, le laiton, le
fer-blanc.

**FORCEABLE, s. m., agrès d'un navire
qu'il nous est impossible de déterminer :**

Bous govrenians i ot el grans,
Vailles, utazes, et grans rans,
Et forceables et bobens.

(Rex., *Trones*, Richel. 375, fo 69^b.)

FORCEER, voir FORGER.

FORCELLE, s. f., fourche, croc :

Li drapel qui pendoit entre li. *forcelles*
de fer. (Vie et mir. de plus. s. confess.,
Maz. 568, fo 484.)

**FORCEL, - ciel, - chel, four., s. m., es-
tomac, poitrine, ventre :**

Mais maint esté e maint forcel
I ont entoudré e percé
Ainz qu'il aient del tut laissié.

(Bux., *D. de Norm.*, II, 5424, Michel.)

Vayres fu d'une lance el pis, sous le forciel.
(Roum. d'Alit., fo 175, Michelant.)

L'emperre en jura le cors St Daniel
Qu'il ne fast si delans el cors ses forcel.
(Chev. an eygne, I, 6866, Happeau.)

Une plaie li fist par dessus le forchel.
(Magnis d'Agrem., ms. Montp. II 277, fo 460.)

Se il eust aus consieil
Si s'en terist aus on forcel.
(Miles, Ars 3112, fo 13^o.)

Va querre les coilles d'un tor,
Les enillans a tot le forcel,
Si les m'apure et a costel.

(De la Dame esclairie, Richel. 19152, fo 44 v^o.)

De son bec ne feri assez prez du forcel.
(Chev., B. du Garcein, 20518, var., Charrière.)

Cf. FORCELE.

**FORCELE, - elle, - chielle, four., fur.,
furscelle, s. f., Postomac, la poitrine, la
gorge, quelque-fois le ventre :**

Sil fiert el piz entre les dous forceles.

(Id., 1291, Muller.)

Illes le fiert do roit espri treuant

Une la forcele li effontra deuant.

(Les Loh., ms. Montp., p. 219^o.)

Roux & Ruil, dist Atlas la bele,
Je te norri del lait de ma mamelle ;
Por quoi ne fais d'olor sur ma force
quo' s'ol de Gandra, 1001, A. 1. 1.

Souvent li moulle la forcele

Por veir e' farcon de la sele.

(Bas. J. de Vorn, II, 3173, Michel.)

Mestre li que se'leto flore et lat sa forcele.

J. BOUR, N. L. CXXXI, Michel.)

Ne place Don que j'ai fait ceste erro,

S'en ait tranché le eis sur la forcele.

(Jourd. de Blois, 319, Hoffmann.)

Car li le fiert sur la forcele,

Tot pasmé l'abat de la sele.

(Darmes le Galois, 5347, Stencel.)

Li bastars en foiant un tel cop li donna

Jusques en le forcele le fandi et copo.

(Bas. de Buillon, 3406, Scheler.)

Hant front moien, haute forcele,

Onques ne vi telle fors e'le.

(Division des 72 Hantes, 161, ap. Mœn, Nouv.

Rec., I, 412.) Impr., forcele.

Les plus-huins ne disoient que j'avoie

une grosse foie et une froide forcele.

(JOISN., St Louis III, Waddy.)

Lequel suppliant a amenes foiz acous-

tumé de jurer la forcele Dieu. (1389, Arch.

JJ 135, pièce 286.)

Print ledit exposant ledit Morillon par la

poitrine un forcele. (1424, Arch. JJ 172,

pièce 640.)

Ferment les sept naves es forceles et es pis.

(Chron. de Louis de Bourg., 9390, Chron. belz.)

Qui ses enfans porta en sa forcele.

(Mœn, Nuits, Instrum. de Trouv., p. 173, éd.

1341.)

Noble dame, haute et unee.

Dame Flourence l'Escoone,

A loigne eschins et plate forcele.

Allant de nuit en la vespre.

(Goguel, Enqueste, II, 93, Bibl. éiz.)

Tout bellement, estes vous fol ?

Li est tendre de la forcele.

(Faire de Minon, Anc. Th. fr., II, 358.)

Mais, (se) dis je, se la despoelle,

Je serays en bien grant danger

De lay rompre ventre et forcele.

(Barce de Just Besnois, Anc. Th. fr., II, 307.)

Et puis apres tout seut a ma plaissance

Ceelly des fleurs a toute ma plaissance

tant que tout plain en mis a ma forcele.

(1510, le Greffier aux dames, Poés. fr. des

xv^e et xvi^e s., VIII, 270.)

Qu'on n'endure fain ne coif; mais qu'on

manque quand l'appetit vendra si sobrement

que la forcele de l'estomac n'en soit

enflée. (J. BOUCHER, Noble Dame, P. 501^e,

éd. 1526.)

Gier, qui naturellement

Es non entendeur tres fidelle,

Ne laisse entrer en ma forcele

Entrage, s'il n'est excellent!

(Voyage d'Arc de J. L. Buis, xvij, Jacob.)

Vois bon sire nouveau,

Je croy qu'il est fait sans ce :

Il est chand a la forcele

Et dienne ju-qu'en cerveau.

(Ib., xlv.)

Estant enté dans l'estomac, se poison

par une grande douleur a l'endroit du

petit tendon que les Picards nomment la

forcele; car la dessous est la partie la

plus sensible de l'estomac. GREVIN, des

Vénus, II, 4, éd. 1568.)

Les clavicles ou forceles. (Trad. de

Galien, p. 447, éd. 1669.)

On trouve encore au xviii^e siècle la forcele de l'estomac, pour le creux de l'estomac :

Ils se passèrent dans la forcele de l'estomac des tabans. (TALLEM., Hist., CCXXV, éd. Montaigne.)

— Fourchette :

Fourcelles, anas, esbaletiers, pegmaux, autres bastons et armures. (Cout. de la Chastellenie, de Perne, XXXIII, Nouv. Coult. gén., I, 385^e.)

Nom. fourcelle, estomac. Guernesoy. fourcelle, poitrine, brechet.

Nom de lieu, la Fourchette (Oise).

FORCELE, adj., à fossette :

Et apres forcele menton,
Dont naissot la blanche gorgele
Bisquans espaules sans foissette,
Onie et grosse en avalant.

(A. DE LA HAIE, Jeu d'Adam, Richel. 837, p. 251^e.)

Nes droit et forcele menton.

(Comte de Poit., 959, Michel.)

FORCELER, fourcelier, fourceller, forchele, - cir, fourchele, forscheteir, v. a., cacher, celer en fraude, frander, détourner secrètement :

Et s'il avoient cose par aventure que amens embusat en fourchelst le tonien a remonter ou a ravaler, le peent arrester le sergant de l'abbé et le convent. (1219, Coult. Esbras de Corbie, Richel. I, 17760, f^o 99 r^o.)

Que franchise verité doit estre en l'an de toutes choses forceles. (1252, Confirm. des priv. de Calais, Arch. JJ 1124, pièce 1.)

Forceleites. (Ib., pièce 1^{re}.)

S'il avoient ke aucuns des viles desenredites se sentist meillat envers l'abbé et le convent devantdis, en tel maniere k'il eust fourcelé dettes ou catens, rendre et donner par Din et en amosne le puel a l'abbé et au convent desdenois. (1280, Chart. de Namur, vente de bois, Chron. belz.)

Et reconnoissons que li diz Mikiel a et doit avoir les pouris tant que sa terre dure par dedens les diz bourries par raison de viconte, si comme il, d'un sanc, et s'il estoit forcelez, 60 souls de l'annende ou ce que nous jugerons par l'assent de la ville. (1291, Coult. de Ponthieu, Richel. I, 10112, f^o 19 v^o.)

Nous n'en fourcheleires rien a le parchon de vos enfans. (ROUSIN, Franch., loïs et cout. de la ville de Lille, éd. Brun-Lavainne.)

Qui forcele ventes de hyrtage il est en demande de LX. livres par devers le signour. (Cout. de Ponthieu et de Vimcu, Marmor, Anc. Coult. de Pic., p. 111.)

Une franchise verité doit estre en l'an de toute chose forceelles. (1304, Arch. JJ 69, pièce 365.)

Les ses soes estoient forceleiz. (Ch. de 1318, S. Wandrille, Arch. Seine-Inf.)

Est assavoir que les pouris que je ai en me terre par dedens lesdiz honnres me doivent demorer, et les retrang; c'est assavoir me viconte, si comme quatre deniers du sanc et se il estoit forcelez, sixante souls pour l'annende, ou l'v. s. part du meieur et des eschevins devant diz.

(1358, Ord., II, 294.)

Si le sang estoit forcele troiz jours, il seroit enchiu vers nous et envers lesdiz meieur et eschevins en LX. sols parisis d'annende. (1376, Chart. de St Wulfran d'Abbeville, ap. Ste-Pal.)

Et aveques tu et ce en ala ordenant C'en mist a estal et alast on monstrant Aux fenestres, aus huis ou sur estal seant, Tout char, pain et poisson et ce c'on va mengent, Et se personne y a qui le voist forcelant, Et qui ne montre tout, sans aller riens mussant, Qui vaille .vi. deniers derriere ne devant, Il n'ara tout perdu.

(Crev. de Guesclin, 1917, Charrière.)

S'il avoient que l'on eust pris et fourcelé ung serf ou autre beste sauvage que les chiens de mondit seigneur avoient pris, donneroit un boeuf blanc a rachet de dix francs pour la reparacion de la beste fourcelée. (Vers 1419, les Bois, forests et garenes que Myr le duc de Bourg. a es bailliages de Dijon, Auxois et la Montagne, Mém. de la Soc. edimmoir, 1880, p. 401.)

Ventes forceles. (Cout. de Senlis, CCXLVI, Nouv. Coult. gén., II, 729.)

Afin que le droit de meillier cattel soit mieux gardé et non forcele, l'hoir meillier du defunt sera tenu de monstrer les trois meilliers cattles a peine de confiscacion du forcele. (Chart. de Hainaut, CCXX, 9, Nouv. Coult. gén., II, 141.)

Item si aucun forceleul beslitis espaves quel qui soit, et ne l'avoient euddens sept jours et sept nuicts, il sera a l'annende de sixante sols parisis. (Cout. de Montagne (Flandre), ms. appartenant à M. Bouchillet, p. 107.)

— Forcelant, part. prés.; en forcelant, à la dérochée, sans qu'on s'en aperçoive :

En luy peignant la teste et doloimant de donner main, ou luy ceste les cheveys en forcelant et luy desampars on le chief. (G. CHASTELL., Chron., I, V, 322, Kerv.)

FORCELEUR, s. m., celui qui cache, qui recèle, recéleur :

Qui ouldroyt le chevalier qui vous a demontre par trois fois le gentillroy d'Escoisse, qui ne recommandast sa promesse, il seroit rebour et forceleur d'autry promesse et d'autray honneur. (Perceforest, I, 151^e, éd. 1528.)

FORCELU, fourc., fourch., - ut, adj. fourchulu :

Le menton fourchelut, le nes fait droitement. (Bas. de Buillon, 2332, Scheler.)

SA fourchele menton. (B. de Seb., xvij, 82, Bocca.)

Le nez a bel et droit, et fourchele menton. (Vena du Paon, ms. Bux., 11194, f^o 19 r^o.)

Salatre la belle au fourchele menton. (Gaperis, Richel. 4637, f^o 130 r^o.)

F. FORCEMENT, forceusement, s. m., action de forcer :

Au forcement du pas de Saze. (BRANT., Capul. fr., A. de Montmor, Buchon.)

— Action de forcer une femme, viol :

Forcements de femmes. (1344, Arch. JJ 73, f^o 250 v^o.)

Le forcement des femmes et des filles. (1580, Lett. miss. de Henri IV, t. I, p. 290, Berger de Mivres.)

Ce qui fait violence à :

C'est plustost une monstrosité et *forcement* de nature, qu'une production profitable. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 466, éd. 1597.)

— En général, violence, contrainte : La grace est si gracieuse et saisit si gracieusement nos cœurs pour les attirer, qu'elle ne gaste rien en la liberté de nostre volonté ; elle touche puissamment, mais pourtant si délicatement les ressorts de nostre esprit, que nostre frane arbitre n'en recoit aucun forçement. (FR. DE SAL., *Im. de Dieu*, l. II, c. 12, éd. 1610.)

— Effort : Quasi n'ayant plus de soufflé ny d'haïne du *forçement* ou il s'estoit mis à combattre. (*La Prîse du Roy à Paris*, Captiv. de France, 1^{er}, p. 81.)

2. FORCEMENT, voir FORCEMENT.

3. FORCEMENT, voir FORCEMENT.

FORCENABLE, voir FORSENABLE.

FORCENAGE, voir FORSENAGE.

FORCENAISSON, voir FORSENAISSON.

FORCENANT, voir FORSENANT.

FORCENEEMENT, voir FORSENEEMENT.

FORCENER, voir FORSENER.

FORCENERIE, voir FORSENERIE.

FORCENEURE, voir FORSENEURE.

FORCENEUX, voir FORSENEUX.

FORCENNIERE, s. f., folie :

Et par ce que ce livre est composé pour la salubre doctrine de sapience et pour expurger la vanité de *forcenniere* et folie. (JACQUES LOCHER, *Nef des folz du monde*, Prolog., éd. 1497.)

C'est peut-être une faute de l'édition pour *forcenerie*.

FORCEUR, - *eur*, - *eur*, *forcheur*, s. m., celui qui prend quelque chose par force :

Se plusieurs font force ensamble et li uns d'eux est trais en cause, s'il rent la chose de son gré et devant le jugement tout li autre sont delivré, c'est voirs par nostre usage tant comme à la chose monte et non au me de l'amende, car tout li sortent li *forceur*. (*De Droit et de Just.*, Richel. 20048, f^o 66^v.)

— Brigand :

Je ferrai cel *forcheur*.

(J. BODEL, *li Jus de saint Nicholas*, ll. fr. au m. 2., p. 174.)

— Avec un rég., celui qui force, qui attaque par la force :

Forceurs de maisons ou brigans, (J. BOUCHET, *Serm. de la simulle convers. de H. de Bourb.*, p. 320, éd. 1594.)

— Celui qui vole :

Forceurs de fames.

(ELOY DAMERSAL, *Livre de la dealterie*, f^o 9^v, éd. 1507.)

Son traitement estoit un vray tesmoing d'antité claire.

Hélas ! faut il qu'antité se declare Plustot an cœur d'un *forceur* adintere qu'en un mary ?

(CL. MAR., *Cont. a la Rein.*, 1536, éd. 1731.)

1. FORCER, *forser*, verbe.

— Act., fortifier :

Se li disire Jehan en *forçant* et amendant ou en retenant le chastel devant dil faisoit aucun ouvrage. (Sept. 1352, *Lett. de Jeanne de Bar, engag. à J. de Marley*, Arch. Meuse.)

— Réfl., s'efforcer :

Les partisans de l'envie se sont de tout temps *forcez* avec leur noir, et de fumee tiree du fourneau de l'enfer, et par leurs propos piequeus et injurieus, de noircir, propfianer et flestrir la candeur, excellence et reputation du sexe feminiu. (DESLAURIERES, *Imagin. de Bruscombille*, en faveur des dames, f^o 30 v^o, éd. 1613.)

2. FORCER, v. a., poigner la laine ?

Je toose wolle, or cotton, or suche lyke. Je *force* de la laine, and je charpis de la laine. It is a great craft to tose wolle wel : c'est une grande apertise que de bien *forcer* la layne, or charpisr la layne. (PALSGRAVE, *Esclair.*, p. 76, Gouin.)

3. FORCER, voir FORGIER.

FORCERE, voir FORSAIRE.

1. FORCERET, s. m., petit fort :

Villes, chastels et *forceret*. (*Lett. d'Edouard III*, 1 juin 1357, ms. Richel., coll. Bréquigny, XL.)

2. FORCERET, voir FORGERET.

FORCERIE, s. f., effort, luxation :

Saphir vault contre *forceries* et contre lores et esloverses. (*Li Livres des pierres*, Richel. 12786, f^o 30.)

— Violence :

Se Dins n'ahit, et li saint, et toutes les saintes, que je d'ai quis ne poraent art, barat, ni enging, ne *forcerie* n'enquerrai. (BEAUMAN., *Cont. du Beauc.*, II, 437, Beaujol.)

FORCESCE, s. f., ciseaux :

Lequel Perrinet men et templé de convoitise romu d'une *forcesce* quatre desfiz florins. (1388, Arch. JJ 135, piece 113.)

FORCESTE, voir FORCETTE.

FORCETERIE, s. f., métier du *forçetter* :

Mestier de *forçetterie*. (Ordonn. sur les mest., VII, à la suite du *Livre des Mest.*, p. 357, Depping.)

FORCETIER, s. m., fabricant de ciseaux de jardiniers ou de tondeurs de draps, fabricant de faux et d'autres gros ouvrages en fer et en cuivre :

Forçetter. (*Livre de la Taille*, ap. Gérard, *Paris sous Phid.* le Bel.)

FORCETTE, *forçeste*, *forsette*, s. f., diminutif de force, petit ciseau :

De tous peignes et *forsette* c'on vent en Metz. (*Parlie du Touneu cité à l'Hôp. S. Nic.*, Hist. de Metz, III, 176.)

Unes *forçettes* d'argent, estans en ung estuy. (1380, *Inv. de Ch. V*, 2210, Labarte.)

Le seigneur demanderoit à sa femme une esguille ou une espingle ou unes *forçettes*. (*Ménager de Paris*, I, 154, Biblioph. fr.)

Icelui curé tira une *forçette*... et d'elles feri par le visage le suppliant. (1394, Arch. JJ 147, piece 104.)

Unes petites *forçettes* osmaïlle. (1609, *Compte de A. des Essarts*, Pièce. relat. à l'Hist. de Fr., XIX, 202.)

Forçetes, couteaux pragois, Grosses monilles à deux doits. (GIEBAK, *Mist. de la pass.*, 1720, G. Paris.)

La lime, la geole pinsette.

Le raiissoir et la *forçette*.

(G. CONOZET, *les Blasons domest.*, Blas. de l'Estay de Chabre, Poés. fr. des xv^e et xvj^e s., VI, 262.)

Puis les miguons et bons couteaux, Les *forçettes* et les ciseaux. (Id., *ib.*, Blas. du cabinet, VI, 268.)

FORCETTIS, s. m. pl., ciseaux :

Forcettis, vulgairement appelez sîsours. (Stat. de Richard III, an 1, impr. goth., Bibl. Louvre.)

FORCETOR, voir FORGOR.

FORCHACIER, *fors*, v. a., classer, expulser :

Coment il fu *forchacier* du pais. (Les Lok., Vat. Urb. 375, f^o 18^v.)

Del estre tantost chasses de la compaignie as autres chevaliers et de la cité *forchacé*. (Liv. au Roi, Ass. de Jer., t. 1, p. 623, Beugnot.)

FORCHAGE, *four*, s. m., branche de famille :

Si le retrayant revend l'heritage par luy retrait a personne estrangere, le parent issu de la souche ou *forchage* d'out vient l'heritage le pourra retraire dedans l'an et jour de telle vendition seconde. (Cout. de Clermont, XVI, 21, Nouv. Cout. gén., II, 881.)

Quand aucun vend son heritage a aucune personne estrangere de souche et *forchage* dont luy est tenu l'oit heritage... (Cout. loc. de Thest, XVII, Nouv. Cout. gén., III, 1031.)

Quand aucun a vendu son heritage, ou reite foncier a lui appartenant de son propre, a aucune personne estrange de la ligne, souche et *forchage*, dont lui est venu l'oit heritage ou reite ; le parent du vendeur, issu et descendu de ladite ligne, souche et *forchage*, dont vient l'oit heritage ou reite, peut demander et requerrir dans l'an et jour de la dite vente avoir par retrait icelui heritage ou reite. (Cout. d'Orl., lit. xviii, de Retrait lignager, art. CCCLXIII, Pothier.)

FORCHANGEMENT, s. m., changement, passage de l'un à l'autre :

Nous sommes à la veille de voir la mutation de l'Etat, ou son definement, ou un *forchangement* de main. (N. PASQ., *Lett.* VI, 2, éd. 1723.)

FORCHANGIER, *forçangier*, v. a., classer :

Jamais ne quer arriere repaïrier. S'arac d'Espagne le regne a justifier. Dont K. n'avout fait *forçangier*. (Verses, Ars. 3542, p. 23^v.)

FORCHARGER, *forçouquier*, v. a., charger plus qu'il n'est permis :

Unz navieus encourant amendes pour avoir *forçouquier* se ncl. 1402, Bâthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

FORCHAROUAGE, s. m., droit pour la réparation des chemins qui ont été endommagés par les voitures :

Le has justicier a aussi connoissance du droit de rachat, de gageres et reprises qui se font sur heritages par ceux à ce commis, et a raison desquelles l'amende n'excede sept sols et demi : des dommages faits es bois et fruits, de *forcharouage*, de fond et de roye, de transports, et ouvrages de loy, pour vestures et devestures. (Cout. du pais de Luxembourg, Nouv. Cout. gén., II, 345.)

FORCHAT, s. m., bâton fourchu :

Un baston, appelle *forchat*, qui est en manière d'une fourche. (1661, Arch. JJ 198, pièce II.)

On dit encore *forchat*, avec le même sens, dans le Berry :

Classer a courus de fourche et de *forchat*. (G. SAND, *Claudé*, II, XIII.)

FORCHAUCHE, *forcheauche*, v. a., fouler aux pieds, écraser, accabler :

J'ai *forcheauche* les œufs de serpillons et des chevrons. (S. BARR, *Sern*, Richel. 21768, p. 18 r°.)

Li plus *forcheauche* li chevo. (In., ib., t. 51 v°.)

Li fors *forcheauche* li chevo. (In., ib.) Lit., Comendat de l'ortier minus loutier.

Ans, ce les s'annues soit li repous de tes bassines ni glais et neun, li seigneur de li *forcheauche* ouis. (Li *Eposle saint Bernard a Mont Beauvais*, Verdun 72, p. 66 v°.)

S'il se depeut en son *forcheauche* l'abbaye de la charna, considération. (In., p. 94 r°.)

1. **FORCHE**, *forche*, s. f., corvée d'un homme qui s'est venir avec sa fourche pour tuer le bœuf quand il en est requis par son seigneur :

Cel est la *forche* dehe a Sammarve desd'ant, le deunziesme apres la me cost, laquele se doit recevoir par la promesse de dit lieu, et pour la recevoir on doit avoir XII d. par un trebel. (XIV^e s., *Treuer de la Truie*, p. 78, Arch. Vienne.)

Lesquelles et ces s'ont tenus du patron de S. Martin du Touzain a deux ou six deniers de rente, de moye gaine et de moye *forche* de bœuf. (1439, S. Benoît, S. Martin de Fontenay, Arch. Vienne.)

Forches, courtoises, devours, et. (G. Gauth., 1951, Arch. Vienne.)

— *Forche en pie*, redevance sur chaque fe qui se payait à la Saint-Jean :

La rente que on appelle *forche en pie*, come un jour s'ont Jehan sur cheu au lieu de la ville de Brayme. (Ch. de 1376, ap. Poinville, *Doc. concern. Le Pic*, t. 52.)

2. **FORCHE**, voir FORCE.

FORCHERIE, *fourcheiere*, *forcheiere*, *fourcheper*, *fourchepere*, s. f., bâton armé d'un fer étancé à une extrémité et d'une fourche à l'autre :

Nap' rerau no *forche pere*.
A po de l'Har, li *for* et de l'Har et de Marion,
Gousselmak, p. 372.)

... Prent sa *forche pere*.
Dont de voit espandre sa lens.
Robert, 1188, Mon.

Tres *forles fieres* as biens. (Acte de 1230, ap. Le Her., *Gloss. norm.*)

Une *fourchequere* pour charger gerbes. (1374, Arch. MM 29, p. 114 r°.)

Ferir parmi le corps d'une *fourchequere*. (1382, Arch. JJ 120, pièce 320.)

Qui tenoit un grant baston ferre appelé *fourcheiere*. (1419, Arch. JJ 171, p. 18 r°.)

Pieche forke, *fourche pier*. (PAUSGR., *Esclairc.*, p. 251, Goulin.)

Hanieroches, volains, lanecs, *fourches fieres*. (BAR., liv. III, prolog., éd. 1552.)

La daurade dort de jom d'un sommeil si profond qu'on la peut prendre d'une *forcheiere* a pointes. (L. JOURN., *L'Hist. des poiss.*, de Rond., v. 2, éd. 1558.)

A present en tous ces pays la, on ne parle d'autre chose, sinon d'aller a la chasse au loup, ce qu'on fait tous les jours de dimanches et festes apres avoir assiste au service divin, les paroissiens s'assemblant autour d'un bois assigné avec une *fourcheiere* a trois pointes en triangle, car c'est le baston qu'on a cogné le plus propre pour resister a la rage de telles bestes, et en ceite façon en ont deja depeché un grand nombre. (Ch. PRIEUR, *Hist. de la Lyganthopie*, p. 32 v°, éd. 1596.)

Les paisans, selon leur coustume, espars par ci et là, font de grandes lices, remplissent l'air de leurs cris et broyables, et avec leurs *fourches fieres* l'arrestent (le loup) sur cul. (*Hist. Maccart. de Merlu Quec.*, t. XX, Bibl. genl.)

La joye est grande ailleurs que Thénoc qui s'ap-
roche
Luy met un loup dedans le col la *fourcheiere*
roche
Pour le tenir sujet.
(GAYON, *Plais. d's Chambre*, p. 139, éd. 1601.)

Fourche-fère, employé par la Fontaine, *Fables*, IV, 16, est donné par Littré comme encore usité.

FORCHERGES, *fourchegerbes*, s. f., fourche à long manche propre à mettre les gerbes sur un chariot :

Le dit Periot, qui d'agenet apensé atout une *fourche gerbes* s'estoit misse en un destour jusques qu'il rappassast, couru sus au dit supplant sibi-qu'il l'apperent et lui donna trois grans coups de ladite fourche, dont il chey a terre. (Arch. JJ 165, pièce 301.)

FORCHIS, *fourcheiz*, *forchis*, s. m., branche fourchine :

S'ay de trois *fourchez* ung et toutes les branches d'un arbre sans deshonorer le dit arbre. (1416, *Baillyage d'Erreux*, Arch. P. 291, veq. 1.)

— Croisement de routes, carrefour :
Tout le monde en desert est mis
Et si y a tant de *fourchez*
De telles voyes qui sont la
Que nul par droit chemin n'y va.
(DECHAMBERT, *Trois Polonoises*, p. 166, impr. fond.)

FORCHEL, *fourchel*, s. m., bâton fourchu :

Thomas Perroche estant allé en une vigne et ayant trouvé qu'on lui avoit osté un *fourchel*, dont il avoit lors a faire, et lui demanda s'il avoit osté le dit *fourchel*. (1389, Arch. JJ 138, pièce 160.)

FORCHELAST, s. m., *forçal* :
Forchelast. (Pièce de 1249, Moreuil, ap. Corbét, *Gloss. pic*.)

FORCHELER, voir FORCELEER.

FORCHEMENT, - *ceuent*, s. m., bifurcation :

Por ce de lirent (le pont) et forchement de cours avec. (Chron. d'Ernoit, p. 441, var., Mas-Latrie.)

FORCHERON, *fourcheron*, *furcleron*, s. m., branche fourchine :

Mais il n'y eust fourmys no mouehrons
Vraigne on ver entre ses *fourcherons* (de la vigne).
(Chant. roy., Rituel. 1537, p. 19 v°.)

Il y a aussi un dragon *fourcheron* qui sort quelquefois au milieu entre deux dragons et fourche la. (COTEREAU, *Cotum*, IV, 24, éd. 1555.)

— Dent d'une fourche :

Tenant en sa main une fourcheiere, en laquelle n'avoit que un *fourcheron*, car l'autre estoit rompu. (1417, *Pièces relat. au rég. de Ch. VI*, II, 129, Douët d'Aréq.)

Il est bien requis avoir sur les filets gens qui entendent a faire la haye pour bassieres et raiison, mesme a les tendre, et principalement les rets, que j'ay fait tendre souventlois sur fourche, avec un mardonnet ou hillebaquet qui est mis par dessous le maistre de la rets, et a chascun des *fourcherons* des fourches. (Du FOUILLOUX, *Chorie*, p. 88 v°, Favre.)

Nom propre ancien, Jehan *Fourcheron*. (1412, Arch. JJ 165, pièce 272.)

FORCHEROT, *fourr*, adj., qui forme une fourche, un carrefour :

Le bois de *Fourcherot*. (1351, *Compt. de Geoffroy de Blaisy, geniev de Bourg*, Arch. 656-Tor, B 1398.)

FORCHETTE, - *chotte*, - *quete*, - *quette*, *fourche*, s. f., petite fourche :

Furella, *fourquette*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. I, 7679.)

Une *fourquette* a ratizer le fen. (1328, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Celui qui estoit ainsi condamné estoit despoillee tout nud, et ayant la teste soulevée et le pied d'une petite *fourchette*, estoit conduit par toute la ville. (A. LE POIS, *Disc. s. les medall. ant.*, p. 74 v°, éd. 1579.)

Une *fourquette* pour tuer les tannes des fontaines. (1595, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

1. **FORCHER**, voir FORCEOR.

2. **FORCHER**, voir FORCEOR.

FORCHIERE, - *reure*, - *chature*, - *chure*, *fourr*, *fur*, *fourcheure*, s. f., endroit où une chose commence à se fourcher, bifurcation, division :

Aboul bissent fist esmourvoir et vintred a
Tous qui a merveilles estoit biel, car il seoit
en une *fourceure* de ii. rivières, dont li .i. bras
curoit a dextre, et li autres a seniestre. (Chron. de Rains, c. XIII, L. Paris.)

Les talons des chameaux se rapportent entiellement a ceux des bœufs; toutefois la

fourchure ne paroît guère. (DU PISÉ, *Pline*, xv, 43, éd. 1566.)

On incise ces arbres depuis la racine jusques à la *fourchure*. (Id., *ib.*, xii, 15.)

On jettera la vigne sur la *fourchure* de l'arbre. (O. DE SEB., *Th. d'agric.*, III, 1, éd. 1605.)

En estant les muriers, l'on y laissera de longs chicots, sursaillans de quelque pied la *fourchure* des arbres. (Id., *ib.*, p. 469.)

Dans sa signification générale, ce mot, un peu par les dernières éditions de l'Académie, mais donné par Litré, peut être considéré comme appartenant à la langue moderne.

— Il s'est dit particulièrement des parties du corps ou deux autres parties se réunissent, telles que l'angle que forment les deux jambes, la partie de la poitrine nommée fourchette ou bruchet, etc. :

Si li t'renchât les oïlz e la faïture,

Le blanc esber dunt la maille est menne,

Et tut le cors tresp'ien la *fourchure*.

(Rob., 1328, Muller.)

La *fourchure* ad assez grant li ber.

(R., 3175.)

Longs les costez, grettes les flans,

Mult ot large la *fourchure*.

(*Vie de St Gie*, 64, A. 1.)

Jaubes lungez e droïtes, large la *fourchure*.

(*Ann.*, 2^e p., 1317, Andresen.)

Merrettes estoit bien taillies,

Et ot moult large *fourchure*.

(BES., *Trois*, Richel. 375, p. 795.)

Un quarré par le pis et grant par la *fourchure*. (Th. DE KR., *Geste d'Als.*, Richel. 2434, p. 7 r.)

La *fourchure* ot droite, les pies bien chevalians. (*Scher. au cygne*, II, 1683, Huppan.)

Longs braz et grant *fourchure*.

(*Lai d'Harlot*, 714, Michol.)

Grant *fourchure* a il dedenz l'aselo.

(*Am. de Narb.*, Richel. 2436, f. 74 v°.)

Se il virent Richart a la grant *fourchure*. (*Cont. Filz Amon*, Richel. 2438, f. 41 v°; 61, Niebhauf, p. 383.)

— Branche fourche :

qui ne seut le jour la maniere d'estouper, si preme des *fourcheries* et mena bois, et les boute d'ans les basses. (DU FOUILLOUX, *Venerie*, t. 78 r°, Favre.)

En Normandie *fourchare* désigne encore la bifurcation des jambes.

FORCHÉ, - *kié*, - *quie*, *four*, *fur*., part. passé et adj., qui fait la fourche, fourchu :

Et savez que li piez

ki en dons est *forchéz*

Dous paples signife.

(Po. de VAVR., *Compos.*, 1433, Mall.)

— Menton *forchié* :

Menton *forché* et *r*ge blanche.

(*Perceval*, ms. Montp. II 219, f. 168 r°.)

Li mentons est drois et *forchies*.

(*Athis*, Richel. 375, f. 160.)

Le menton blanc petit *forchié*.

(R. DE BLOIS, *Peés.*, Ars. 5201, f. 8 r°.)

Ayant grande barbe et le menton *fourché*. (*De vita Christi*, Richel. 181, f. 8.)

— *Queues forchées* :

Li lions et *queues forchées*.

(*Genet*, 1539, Crapetel.)

— *Barbe forchée* :

Grande barbe et *forchee*. (*De vita Christi*,

Richel. 181, f. 3.)

— *Bastou forchié* :

De ton bastou, dis je, *forché*

Et de croc qui y est fichié

Tu ne si diras ne tant ne quant.

(DECAUVILLE, *Trois Pèlerinages*, p. 67, impr. Testit.)

— *Voie forchice, chemin forchié* :

Lors troverent une *voie forchice*. (*Arthur*,

Richel. 337, f. 263 r°.)

S'ele vient a *chemin forchié*,

Tost avera le chief baissié ;

S'ele arreste, s' arreste :

La ou ele va si ales.

(*Man. le Gal.*, 1743, Stengel.)

Renart les convoie

Jusque a une *forchie* voie.

(*Renart le novel*, 2623, Méon.)

Voie forchie. (1340, Arch. JJ 72, f. 159 r°.)

Voie fourche, en Troyes. (1364, J. LAGABEC, *Cathol.*, ed. Anfréd de Quetquenan, Biol. Quimper.)

Quant ils sont venus au *chemin fourchié* si s'en vont a une part ceuz qui le chevalier baïoient, et d'autre part ceuz qui la damoisele mennoient. (*Laine folle du Lac*, 2^e p., ch. 115, éd. 1488.)

— *Pilier forchié*, contrefort d'angle, faisant la fourche :

Si pensiez car se vos volez bien overer de loz grans pilers *forchies* vos covient avoir qui asés aient col. (*Album de Vill. de Honneur*, p. 93, Lassus.)

La langue moderne emploie encore *forché*, comme synonyme de *fourchu*, dans quelques phrases.

FORCHÉE, *fourchee*, *fourcie*, s. f., endroit fourchu, croisement, carrefour :

La *fourchee* et la voie qui vet de la vill. Pernet a la Croise. (1302, *Jeune d'un pré*, Mor., *Pr. de l'H. de Brét.*, t. 1479.)

Et le rui de fonte sa force entre les jambes du dessus-dit, en intention comme il pouvoit seudier de l'empescher en sa marche, ou de le seudier, ou lever par la *fourchee* des jambes. (Où. DE LA MANCHE, *Mém.*, t. 21, Michaud.)

Bivium, lieu qui meure en deux chemins, ou il y a deux voyes, une *fourche*. (H. EST., *Dictionarium*.)

Bivium, deux chemins, une *fourche*, carrefour de deux voyes ou sentiers. (*Calépin Dict.*, Bde 1584.)

Fourche. Bivium. (*Nomencl. vetil.*)

— Instrument défini dans l'exemple ci-dessous :

Puis fâus une petite fente de lon constel en la couille et la boutte en une *fourcie* ; c'est une fourchette qui est une verge fourchée ou on met plusieurs choses qui yssent du cert. (*Modus*, f. 21 r°, Blazé.)

— Terme de blason :

Un grant hennap, doré dedenz, on fons doquel a un grant esmail tout garny de souanges grenetez, et est ledit esmail d'azur.

Et en veult a un homme et une femme qui liennent un esu d'or, a un l'oz d'azur rampant, a III. *fourchées*, et est la fourche de guelles semee de fourcheles d'or. (1360, *Invent. du duc d'Anjou*, n. 358, Laborde.)

Morv., *forchie*, amas de foin qu'on forme avec la fourche.

1. **FORCHIER**, *fourchier*, *fourquier*, s. m., grande fourche :

Jeudli Jaquemain sailli avant en tenant un gros et pesant bastou appelé *fourchier*. (1388, Arch. JJ 133, pièce 112.)

La femme dudit du Rez tenoit un *fourquier*. (1406, Arch. JJ 160, f. 254 v°.)

La ou ila convyent lever antennes vieilles pierres de tout, lesquelles avoient esté rompues des *fourquers* des maroquiers en montant et avalant la rivière. (1498, *Compt. faits p. la cite d'Albee*, Richel. 12016, p. 144.)

Les pointes des caultres, des lonchets, des fourchettes et des conques estoient uses. (LE FEVRE, *Trésor*, Bible, Sam., t. XIII, fol. 1534.)

Mettez cesle farine dans une cuve, et versez sur ceste farine, assavoir quatre carrees d'eau ou un mind et demy d'eau pour quatre septiers de farine ; laissez li une heure entiere reboire son eau ; puis meslez la avec des *fourquiers*. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 680, éd. 1597.)

Morv., *forchié*, fourche employée pour enlever le foin. Val de Sûre (Manche), *fourché*, entre-deux des jambes.

2. **FORCHIER**, - *kié*, - *quie*, - *ier*, *four*, verbe.

— Neutr., se croiser, se diviser :

Et li viel chemier on se croient, et on se four.

(*Vie de l'Anou*, 2816, A. 1.)

Et firent Post nouveau, et virent li. Tois qui a merveilles sont bel, car il sont ou coing dou flur qui *fourche*. Et la court uns braz a destre et li autres a senestre. (MÉN. DE REIMS, 176, Wailly.)

Par quoy lens comes files croës amonement a venir, et viennent sur bestes bosses molles pleines de sang, et belles croës-ent et *fourchent*. (*Moilus*, f. 6 r°, Blazé.)

Ilz trouvoient voyes qui *fourchent* et sont assez balues de chevans. (*Leucetol de Lac*, 1^{re} p., ch. 56, éd. 1488.)

— Rel., dans le même sens :

A un croës sans arrestes
On plusieurs chemins se *fourcheent*.

(*Alard, la Comtesse d'Anjou*, Richel. 763, f. 119 r°.)

— Neutr., au fig., à peu près comme gouchir :

Por qu'en irois jou *fourçant*
Que jon n'en deise la pure.

(*Deu vilain n'en quoste*, Richel. 12471, f. 74, 8°.)

3. **FORCHIER**, voir FORGER.

FORCHIERE, s. f., petite fourche :

Il recouru sur son corps d'une *forchiere* de fer qu'il tenoit. (1420, Arch. JJ 171, f. 137 v°.)

FORCHIER, *fourquiel*, s. m., sorte de fourche :

Et cil qui portent les orons
Ou cil ont mises lor danties
Et cil as cors de corl ramuz.

(G. de Vole, *Vat. Char.* 1726, f. 70.)

Avoir embé plusieurs fourquiez et ossen-
becha à couvrir aux viexes. (25 av. 1438,
Eclaircissage d'Amiens, Ar. li. in. Amiens.)

1. **FORCHILLON**, *four*, s. m., syn. de
barbillon.

Le signe de la maladie des barbillons,
ou ment d'ice fourchillons est quant
l'oculaire des machoignes oust ou CHELL.
PARDI. *Art de fauc.* 1, 106, Julien.)

2. **FORCHILLON**, *foury*, s. m., sorte de
fourche :

Leut Jehan de la Croiz print unz four-
quillon de boys. 1474. Arch. JJ 195, 19 268
v.

FORCHOIER, voir FORCOIER.

FORÇON, *fourchon*, *fourcon*, *foursson*,
fourquon, *forçon*, *forçon*, s. m., dimin. de
fourche :

Mais du fourchon tout au contraire (du baton)

Jay bea acoustume de faire,
Car ceuz que ne veul deprimier
Le be foute et ay bas aler.

(BOURLEVEU, *Trois Pelerin.*, f. 67, Institut.)

3. *viex foursson*, (10 mars 1396, *Invent.*
de meubl. de la mairie de Dijon, Arch.
Cote 101.)

— En partie, perche, bâton servant à
l'usage des fours :

Et leur loist aller copper et abatre au
bos de la Haie le Conte des fourçons
pour servir à minister l'usage desdits-
fours. (1292. *Cont. loc. du baill. d'Amiens*,
t. I, p. 81, Bouhours.)

Fourquon le four, (XV^e s., Lille, ap. La
Fosse, *Gloss. mus.*, Bibl. Amiens.)

— En parlant de la barbe séparée par
le milieu :

Li virus li ait s'espee avant teulce,
Et ce li trancha par sor la houndre
Et li coussa de la barbe charue.

(Les Fols, Richel. 1622, f. 181 v.)

Et quel le uns est-il aparence d'ambler
Poipe, li font En les grenas à couster
Et distoz les r'epoz de la barbe copier.

(Elois, 96, 3, P.)

— Dans un sens analogue :

Les exvies l'ont par forçons.

(*Notes de Cotel.* 1241, Bouq.)

FORÇON, voir FORÇON.

FORÇONNE, s. f., petite fourche :

Premot Manillon, serrurier, ferra qu'at
desse archibueches de cuivre montées
sur des peches, quatre autres montées sur
fourchette. (23 juillet 1513, *Compt. de l'Ar-
chevêq.*, A. B. in. in. Dijon, II, ad. in ill.)

FORÇON, adj., fort :

Et avant le fort, qui prieche ot orche,
Jin. des Paris, *Acad. de Lis.*, 1002, Scheler,
Gloss. phéol.

FORÇON, adj., fort, puissant :

Li rois ta tut li premier,
K'avaot tre les autres que,
Ke passe, depart et despart
Des s' ruzes le forçonn'ost.

(*Ch. de St. Ed. ar. 1*, Mich. *Ch. de St. Louis*
1213, 1214.)

Li autre, ki eient plus seoz,
Peissibles, a'atprez.

81 par ha conseil e'lar son
Forçonn'ost furent on lor touz.

(S. *Lib. ar. de Couf.* 13, L'auil.)

Par le conseil du Poutals.

Li forçonn'ost hom del pois.
(*Protestat.*, Richel. 2169, f. 207.)

Ne nule chose n'est si grant ne si for-
cible ke ne puisse par surquiderie perir.
(*Moralt. des phlos.*, Richel. 25407, f. 125.)

Il S. Andre) fu bel en sa vie, respondant
en sagesse et en doctrine, forçonn'ost
en painne, et converti haut en gloire. *Lé-
gende dorée*, Maz. 1333, f. 57.)

Et soy appareillent en la meillour et plus
forçonn'ost maniere qu'ils s'averont et purront.
(1415, *De arriatione*, Rym., 2^e éd., IX,
247.)

— Fait par force, par violence :

Soy assembleront en forçonn'ost maniere
par saulte de lour personnes, (*Stat. de Li-
chard II*, un XI, impr. goth., Bibl. Louvre.)

A toutes les foiz que liex forçonn'ost
entrees soient fait et pleyne en veigne
devant justice de la peas..., que les justices
preignent poair suffisant au compte et
voient al lieu ou tiel force soit fait. (*Id.*,
un XV.)

Soit fait de mesme de ceux qui fount
forçonn'ost entrees en benedices ou offices de
seint esglises, (*Stat. de Henri VI*, un VIII,
impr. goth., Bibl. Louvre.)

Forçonn'ost entry. (LITTLE, *Instil.*, 431,
Bonard.)

FORÇONNEMENT, *forç.*, adv., par la
force, par force, violemment, violemmense-
ment, avec force et couraige :

Sommeit fessit sa gent

Par tut e forçonnement.

(*Compost de Breiland.*, 1560, Mich. l.)

Et celui le bra forçonnement par la happe,
et dist: Ou tu me lesseras la chappe ou tu
me paieras li denier. *Légende dorée*, Maz.
1333, f. 185.)

Mes Josephus se defendot forçonnement
luy et ses gens. (*Id.*, 1 117.)

Et pour l'amour duquel tu as si forçonne-
ment despit luy et les choses te donra pour
te grant griez. (*Id.*, f. 8.)

Il e' contridist forçonnement. (*Id.*, f. 26 v.)

Quant ilz sont es perilz ilz ont vertu en
celz par quoy ilz les soustienent puissamment
et forçonnement. (OREMSE, *Eth.*, f. 55,
cl. 1486.)

Son-teur forçonnement choses terribles,
(*Id.*, 103, Richel. 204, f. 370.)

Quant la nature de Saturne se refroidira
occhonnement. (*Id.*, *Quadrip.*, Richel. 1318,
f. 84 v.)

Ceux qui sont en me se esdroient et
improvement plus forçonnement, plus impo-
ssablement. (*Id.*, *Polit.*, f. 200, cl. 1489.)

Le pouce que les gens qui ne peurent
soustenir les perils forçonnement sont sortz
de ceux qui les invadent et assallent,
domeuz a non vacation est mestier de
fortitude et de perseverance. (*Id.*, *Id.*,
2^e p., f. 79.)

Iz doivent estre fors et meuz par celui
office laire et tenir saiblement, et pour porter
les saminaires forçonnement. (J. GORCEIN,
Ration., Richel. 147, 1 67.)

Venir ou demurrer avec force et armes
ou autre en presence du roy au parlement

ou conseil ou ailleurs leve des gentes ou
exciter les gentz a lever forçonnement
encontre la peas par lettres, commissions
ou autres faiz quelconqz. (*Stat. de Ri-
chard II*, un XI, impr. goth., Bibl. Louvre.)

S'ils trovnt aucuns qui teignent tiel lieu
forçonnement, soient pris et mys au prochein
gale. (*Id.*, un XV.)

Ceux qui chivacherent et soy leverent
forçonnement encounter le roy. (*Id.*, un XXI.)

Pour le fait de la guerre hanter forçonne-
ment. (J. DE VIGNAY, *Enseignement*, ms. Brux.
11043, f. 3.)

Pour forçonnement resister la malice de
lieux ennemis. (1415, *De arriatione*,
Rym., 2^e éd., IX, 254.)

Il estoit impossible... que navire y peust
arrestar par fortune de mer sans peril
d'estre houbé forçonnement par devers la
terre. (MONSTREL, *Chron.*, II, 208, Soc. de
l'hist. de Fr.)

Forçonnement vous fault resister et
ferment. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 842,
Genin.)

FORÇONNEMENT, -ement, adv., de force,
par force, par la force :

La servitude en coi il soit forçonnement.
Evast et Blay, Richel. 24402, f. 71 v.)

Le tocius effroyant sonna plus hautement
Que quand les trois amis entrent forçonnement
Pour Prosperine avoir.
(*L'Enfer de la mere Cardine*, Poés. fr. des XV^e et
XVI^e s., III, 326.)

Le destin, que les dieux ne scairoient empescher.
Me vient d'entre tes bras forçonnement arracher.

(DISPORT, *Div. Amours*, XI, Bibl. gen.)

FORÇON, voir FORCOIER.

FORÇON, voir FORÇON.

FORÇONNE, voir FOURSIERE.

FORÇONNEMENT, adv., de force, par
force :

Ne pourra personne pour mise sus de
gens d'armes prendre forçonnement desdits
libourours leurs chariots ou chevaux.
(*Chart. de Hain.*, CXXXII, 7, Nouv. Cont.
gen., II, 147.)

FORÇON, s. m. ?

Après soleil levant donne a mengier a
tout faulcon d'ung peu de bonne chair, tant
comme monté le forçonn' d'une cuise de
gelme, et bien bonne, et chaulde. (*Modus*,
f. 68, ap. Ste-Pal.)

FORÇONNE, adj., qui a la forme de
forces ou grands ciseaux :

Les formes utiles pour ordonner une
bataille sont trois, c'est assavoir la forme
pyramidale..., la forme ronde et la forçonne,
laquelle est ouverte devant et cloise
derriere a la maniere d'unes forces. (H.
DE GRANCHI, *Trad. du Govv. des Princes de
Gille Colonne*, Ars. 5062, f. 214 v.)

FORÇONNE, *fourceller*, v. a., couper,
tondre avec des forces ou de grands
ciseaux :

Se maintenant dessus les testes
Forçonne et tondus vous estes.
(G. BOURLEVEU, *Trois Pelerinages*, f. 8^e, impr.
Institut.) *Fourcellé*, var., ap. Duc., III, 348^e, éd.
Didot.

De creste min je taille et ceux, et bien

souvent je arrache tout, et au *forcellier* et tondre je escorche tout. (Id., *Pelerin, de la vie hum.*, Ars. 2323, p. 103 r.)

Le roy *forçoilla* les crins de cestuy vallet pour le reconnoistre l'endemain matin. (L. de PREMIERF., *Decam.*, Richel. 129, p. 83 r.)

FORCLOEMENT, s. m., exclusion, retranchement :

Sisara nous *forcloement* de joie. (*Comm.*, s. les Ps., Richel. 963, p. 209.)

Satisfaction est cepper les causes des pechez, et clore l'entree a leurs admonestemens. Le *forcloement* de peché est double; l'un est simple qui est trenché par l'abstinence de peché, l'autre est par force et par contrainte. (*Miroir historial*, Maz. 557, p. 155 r.)

FORCLORE, - clore, *forclorre*, *fourclorre*, *fortclorre*, v. a., cloigner, écarter, chasser :

Que il *forclordest* els chi provet sont par argent. (*Lib. Psalm.*, Oxf., LXVII, 33, Michel.) Var., *forcloent*, Lat., ul' excludant eos.

Mais li rois Crueldest, qui les vit ansamble auver repoint de l'atre part a tot grant planteit de gent d'ounges li cristien d'orent fore ne poier del roi remonter ne rescourse, ains le *forclorstrent* entz alz moult long de sa gent. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2453, p. 227 r.)

Li portier qui la porte serre
Ves *forclorra*, n'en doiez mie,
Hers de la bele compagnie
De la joie qui tor jorz dure.
(*Geniaval*, *Best. dir.*, 3898, Hippau.)

Tate cele rote *forclordest*.
Tant font, que le caeis desleoit
D'entre les chevaliers delia.
(*Therm. le Gal.*, 7049, Stengel.)

Fourclort l'enclore de lavure.
(*Mir. de S. Floi.*, p. 21, Poizé.)

Moult avoient occiez des Sarrazins quant un embuscement qu'il avoient en un montaigne *forclorstrent*. (*Cont. de G. de Tyr*, ms. Florence Bibl. Laur., 10, XXIII.)

Nous le porrons priver, *forclorre* et deouter de ladiete ferme. (1307, Arch. MM 31, p. 246 v.)

La memoire de la chaleur d'ocellini memes pardurable leu le *forcloré* et establiez l'ardour et blanche de juvne. (*Traict. de Salem*, ms. Genève 165, p. 124 v.)

Tellement que la bouange de ce grand exploit viendroit a estre commune entre eux deux, l'un porree qu'il l'arroit chassé de la terre, et l'autre pour ce qu'il *vauroit forclorés* de la mer. AMYOT, *Vies de Phil.* Lucull., ed. 1565.)

— Fermer :

Se la coupe de inobedience n'est *forclorés* par avant la porte de si grant gloire. (J. DE SALISB., *Polierat*, Richel. 24287, p. 494.)

— Fig., exclure, bannir, priver, exempter :

En ostant lesdits religieux de leur possession et en eux *forclorant* de leurs rentes et debtes. 1368, *Ch. de Jean de Roy*, Arch. Douls, Titres honorif. de l'abb. de St Paul, pièce 460.)

Enis moymes estoient *forclorés* et deouter par loy. (5 juin 1377, Fines, Arch. Nord, Cod. A, p. 230 v.)

Lesquels nous ne voulons estre compris en nostre presente grace, mais les *forclorons* du tout. (18 juin 1383, *Ch. de Charl. VI*, Arch. mun. Rouen, tir. 3, n° 2 et 3.)

Replique Rougemont et oste la courstume par autre courstume que apres le trespas des peres les enfans estans en icelle li ne *fourclordest* point ne onques n'orent rien en mariage. (1395, *Grands jours de Troyes*, Arch. X⁹ 9186, p. 21 f.)

Que nostre Seigneur ne *fourclordest* de avoir par autre veine luy. (*De vita Christi*, Richel. 181, p. 110.)

Maintenant veult reigler nostre affection, en *forclorant* et gectant arriere de toutes noz vertueuses œuvres l'intention de vaine gloire. (*Prém. vol. des exp. des Ep. et Ec. de Kar.*, p. 31 r., ed. 1519.)

Le male en ligne collaterale, soit qu'il soit l'aîné de la femme ou non, succession de liés *forclorst* la femme en pareil degré. (*Const. gen. du Comté d'Artois*, 100, Affas 1679.)

Mon estat present m'en *forclorst*. (MONT., *Ess.*, l. III, c. 13, p. 224, éd. 1595.)

La mesme raison qui occasionna nos ancestres a *forclorre* les filles de l'esperance du royaume, fut cause que depuis on voulut attribuer aux aînés tout le droit de la couronne. (PASQ., *Rech.*, II, 17.)

Les Ostrogoths regnans dessus l'Italie, ne recevoient a la succession du royaume les femmes, mais avoient encorres mieux avoir un enfant pour leur roy, qu'une femme; tellement que le liés *forclorait* la mere. (Id., *ib.*, II, 17.)

Si vous voulez *forclorre* le ris de la folie, qui doit estre juvne, il faut en oster le parole. (G. BOUTIER, *Seres*, Disc. de l'aut. sur son Livre, I, XVII, Boydel.)

L'repentance qui *forclort* l'amour de Dieu est infernale, pareille a celle des damnés. (FR. DE SALISB., *Ann. de Dieu*, l. II, c. 49, éd. 1610.)

Le veu de donner aujourd'hui l'aimour est bon, mais le veu de le donner qu'aujourd'hui serait mauvais, parce qu'il *forcloreroit* le mieux, qui est de le donner aujourd'hui et deman, et toujours quand on pourra. (Id., *ib.*)

— Empêcher :

Treis mil hommes les *forclorast* qu'il ne s'entrevoient neoit.
(RAN., *P. de Norm.*, II, 1413, Michel.)

En quey amours li *vant forclorastes*.
(*Glof d'amon.*, p. 87, Frasn.)

Un bailla si grant peur au povre homme que la parole luy estoit *forclorse* quatre jours apres. (PALSGRAVE, *Eclairc.*, de la lang. franço., p. 629, Genin.)

— Interdire :

Autre gent n'arroit puissance
D'aperevoir le grant plaisirance
Qui est en ce douz lieu enclose :
A telz gens est toute *forclorse*.
(CAR. DE PISAN, *Lic. du chemin de long estude*, 943, Paschel.)

— Ombre :

Que les Trises devant dis que nous faisons et creons, en faisant lez sermens qu'ilz ont acoustumeiz de faire en leur creation, ils mettoient deux exceptions, c'est assavoir, qu'ilz *fourcloroient* l'article des sermens. (1393, *Hist. de Metz*, IV, 431.)

Et nous distierons qu'ilz n'en devoient

deux *fourclorre*, mais les doivent jurer sans nulles exceptions. (Id.)

— *Forclors*, part. passé, cloigné, chassé :
Et si compaignon qui hors estoient *forclors* priés que tout mort. (FRANÇOIS, *Chron.*, II, 92, Luce.)

— Fig., exclus, cloigné, privé :
Qu'ilz estoient *forclorés* de tout seconvenant d'Engleterre. (WAVIN, *Antiebn.*, *Cron. d'Englet.*, II, 234, Soc. de l'H. de Fr.)

Que de toute grace fussent frustrez ou *forclorés* de misericorde. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, p. 88 r.)

Si te supply, sans te rescripre plus,
Que de l'amour je ne soye *forclors*.
(M. MAIOR, *Compoite Rand.*, Sur tout, sort de mat. *jour.*, II, 64, 1741.)

Parquoy quelcuns qu'ils pourroient estre eueoz De Fast frumeys, et de vivies *forclors*, Laisserent leur fort.
(Id., *Ven. de Venise*, bataille du Roy contre les Vains, éd. 1741.)

D'une vert esglantier espieux
Bien produit une blanche rose
Qui fut d'espines et de menois
Separee, exempte et *forclorse*.

† L'ABBI, *Ballade*, dans l'Art de rhétorique, éd. 1521.)

Vin tant divin, loing de toy est *forclorse*
Toute messange et toute tromperie.
(RAN., l. V, c. 44, Lebel.)

Si il se voyoit de tout point *forclors* et privé du manien des affaires. (AMYOT, *Vies*, Cicero, éd. 1565.)

Aux mysteres de la bonne Dreese toute apparence masculin en estoit *forclorse*. (MONT., *Ess.*, l. III, c. 3, éd. 1595.)

Ce mot n'avoit plus qu'un reste de vie au dix-septième siècle, et il disparut presque complètement au dix-huitième :

(Id.) L'auraient voulu *forclorre* de tout commerce et alliance aux états de l'empire. (RICHEL., *Mém.*, l. 20, au 1629.)

L'ambition des papes les a toujours porté a se rendre souverains de toute l'Italie, et en *forclorre* les empereurs. (ROMAN, *Inter. des Princes*, p. 80, éd. 1666.)

Qu'on arrive aux portes d'une ville fermee, on est, quoi? nous n'avons plus de mot pour exprimer cette situation: nous disions antrefois *forclors*; ce mot très expressif n'est detourne qu'un barreau. (VOLTAIRE, *à l'abbé d'Oliv.*, 20 août 1761.)

FORCLOUSE, four-, fors-, s. f., clôture extérieure, barrière, ce qui barre le chemin :

Lors y a fait une *forclouse*,
Si quez ell qui bien barre l'ou.
(*Chans de Gien*, 946, Beu.)

— A *forclouse*, a la *forclouse*, finalement :
A sa *forclouse* li dus Regens en vint,
En sa compaignie chevaliers plus de mil.
(*Chans de Gien*, 2^e chans., VIII, p. 172 p. 175 r.)

Si ne feront les xxx. norant
Fors qu'il les iroit failleant
Lain que nos par ceste valée
Vendrou sur eux tot en enfilée,
Ses atindrou a la *forclouse*.

(*Perceval*, ms. Montp. II 249, f. 11.)

Quant Fortune qui ne repose
Le vint devant a la *forclouse*,
Se l'embarc en ouverte.
(*Chans de Gien*, 1508, Beu.)

Plus sunt de n. bacheler
 Qui tui sunt veu a forcoir.
 (*Herb. v. Gal.*, 7104, Steudel.)

Ras Karabes ne se tint me mus.
 A li forcoir et as nos gens meus.
 Car pour ce fait et esté estous.
 (*Herb.*, 5617, Scheler.)

Une rante vint de la farrouz
 Anse et se r'entou vint environ.
 Et sa face se p'ouit farrouz.
 (*Herb.*, 1005, *Les deux dames*, Douay, *Tron.*, 1729, p. 131.)

Barry vint a a forcoir.
 (*Herb.*, 1005, *Tron.*, Richel. 19152, p. 537.)

FORCLOSION, s. f., = *osium*, four., s. f., = exclusion, retranchement, suppression :

Nonobstant quelques arrestz, sentences, declarations de confiscation et pourclosion de treves faites par cy et de là. (*Tracté de pair et loiz. II et le due d'Ustet.*, 4182.)

Autrement forclozion des a present. 1157, Arch. Charante, D. 29.

Car estant le naturel des ambitieux de vouloir gouverner seul et avecq forclozion l'aitléz. (*Apod. de Guill. de Nassau*, p. 468, A. Lucifroy.)

Laisserons nous domeques ainsi condamner l'atou absent par forclozion, a toute de desens. (*Amvryer. Prop. de table*, VII, col. 1819.)

FORCOILIR, = *coyer*, = *souer*, = *coïler*, = *sover*, = *choïrer*, = *cever*, = *cevr*, *foïlr*, = *verbe*.

— Act., vaincre par la violence :

La Assur ala guerrier,
 Qui tant ceula la forcoier
 Ou l'en cest la seignorie.
 (*Herb. d'O.*, Ars. 5069, f. 2.)

— Alléger :

Et avoient seignie
 Par ce forcoir, si lea freur
 Ne se ceit le for et le mot.
 (*Herb. d'O.*, Ars. 5069, Foerster.)

— Forcer, contraindre :

Le mestre ne le peut forcoier d'achater le mestier. (*Et. Boul.*, *Liv. des mest.*, 2^e p., XXX, D., L'espumasse et Bonnardot.)

Tout li noble d'enferre ne p'ouoient volente forcoier a terre un pechier. (*LAVRENT*, *Somma*, Richel. 22932, p. 334.)

— Terme de chasse, forcer un animal :

Il ne parbat-oi ne ly,
 Mais se l'at tout a forcoier.
 (*Herb. d'O.*, Ars. 5069, Foerster.)

— Act., dans le même sens :

Li mal p'ouit. Li non ne peut forsoier, si bien des vauchiers. (*Chasse de Gast. Theb.*, Ars. p. 304, p. 381-384.)

— Neutre, user de force, lutter :

N'a pas l'ax ne li despens
 Qui p'ouit vers nous a forcoier.
 Ne desirons de l'en guerrier.
 (*Herb.*, *Tron.*, Richel. 1717, f. 7.)

Tu ne p'ouit vers moi forcoier.
 (*Herb.*, Richel. 1717, f. 164, et Vat. Chr. 1722, f. 4.)
 Forcoier, (*Vat.*, no. 1212, f. 175.)
 Forcoier, *Vat.*, Chr. 1722, f. 148. *Mém.*, v. 1902.)

Je ne puis a lui forcoier.
 Il ne porroit ja pechier.
 La teste que ja nel verroie.

(*Renart*, Br. IX, v. 1563, Martou.)

Dame, dist li premlon, s'il est ainsi comme vous dites, souffrir le vous couvient ; car contre vo seigneur ne contre ses barons vous n'avez pooir de forcoier. (*Li Contes dou Roi Flore et de la Bielle Jehane*, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 121.)

Moult volentiers le delivret de la prison si elle en eust le poier, mais elle estoit une dame soule, si ne poroit pas forcoier ceoestre sa baronnie toute. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2455, p. 83 r^o.)

Ne porent contre eulz forcoier li Sotemois, qui le pis estoit.
 (*Tabl. d'Or.*, Ars. 5069, p. 1.)

Si veulent vers lui (Dieu) forcoier.
 (*Herb.*, p. 33, Tarché.)

Mis finalement tant l'assaili.
 Amours, qu'en la mer sailli,
 Dont briefement le convint noier,
 Car a lui ne peut forsoier.
 (*G. Men.*, *Poes.*, Richel. 9221, p. 34.)

Si se pristrent a esmyer,
 Car p'ouir n'ont de forcoier
 Contre Ophreanes et son ost.
 (*Herb.*, no. 1018, *Poes.*, Richel. 601, p. 227 r^o.)

Et toutesfoiz en occirent nos gens plus de vingt mille, mais au dernier plus ne peurent forcoier. (*Le Livre des faits du marsschal de Bourcaut*, 1^{er} p., ch. 25, Buchon.)

Si se continua tant celle guerre qui le fut desceint en plusieurs batailles, et ses gens morts et pris, et ses forteresses, villes et citez prises et destruites, et meses par terre, tant que a la parlin ne peut plus forcoier contre lui. (*Herb.*, 1^{er} p., ch. 37.)

Et celle petite quantité de bonne gent puisse forcoier aucunes fois contre grant loison, appert par ces vaillantes gens icy, parce que il s'en ensuivit. (*Herb.*, 2^e p., ch. 20.)

Ja ly faily amus vers Famie
 Forcoier, car il la tient soule.
 (*Parlat.*, ms. Brav., f. 01 r^o.)

FORCOLLE, s. f., sorte de fourchette :

Une forchette de boys appellee une forcolle. (*Cherouch. de l'asne faict a Lyon*, p. 24, col. 1566.)

FORCOMMANDER, four., v. a., contraindre :

Dehors la cité... est le lieu ou les Juifs venoient forcommander par force nostre seigneur. (*GUILLE*, de LANNON, *Forc. et ambassades*, p. 89, Polvin.)

FORCOMANT, s. m., commandement fait au possesseur d'un heritage de l'abandonner :

Souventefois il convient cheux qui ont ceulz denierz et fournijer les mesures de leur contrepart, tant mettre de bras aux denymens, rezazines et au fourquomans a terre, que li amende que il ont par le default de paiement ne peut staffer les fraiz descuries. (*Et de STAVELOR*, *Chron.*, p. 53, Borzind.)

Atrestes, communs, fourcommans et adjours. (*Herb.*, *ib.*, p. 204.)

Et les heritiers des hypothèques affectez ausdies rentes ou redévances, refusaient d'acquiescer la possession, apres les dites saisies prises et devotes, delay on ceulz en esclans saisis les en devoit de

bouter par forcommans, de liers jours a autres, selon l'ancien stile, et en cas de refus ulterieur, apres iceux forcommans, ils s'en pourroient adresser a nous, comme souverains, par request, pour y estre pourveu. (*Coul. de Chimay*, Nouv. Coul. gen., II, 274.)

Aus dits mayeur, et echevins compete et appartient... la judicature et cognoissance de toutes actions reelles, concernans fonds, heritages, et pour test reputez, situez et ressortissant audit cheffieu ; a savoir de matieres de successions, de fourcommans et revendications, pour parvenir a la propriete de quelques biens. (*Herb.*, II, 271.)

FORCOMANDEUR, s. m., usurpateur, qui dépossède le légitime possesseur :

Item que tous ardoirs et fourcomandeurs de terres ou d'autres biens... soient tantost de leur fait en la cache du seigneur. (*1355. Hist. de Liège*, II, 422.)

FORCOMPTÉ, s. m., mécompte :

En ce que l'on pretend ledit monastere estre dedans les fuiles braves dudit chesteau, il a grand fourcompté, puzque les murailles que l'on pretend estre faillies braves sont les anciennes murailles de la ville. (*1351. Pap. d'Est. de Gravelle*, III, 471, Doc. inéd.)

N'y a en ce costé de Sadicie Majesté aucun fourcompté. (*Paint.*, et *dol. de Ch. V contre H. II aux Et. d'Artois*, 17 janv. 1531, Arch. mun. Béthune.)

FORCOMPTIER, voir FORCONTER.

FORCON, voir FORCHON.

FORCONCEILLIER, voir FORCONSEILLIER.

FORCONNERIE, voir FORENERIE.

FORCONSEILLIER, = *soillier*, = *sillier*, = *ceïller*, four., fors., verbe.

— Act., donner de mauvais conseils à :

Croi les barons que tu vois chi,
 Fai ce que il te loeront,
 Ja ne te forconceilliront.
 (*Etrel.*, *Polvin.*, Richel. 375, p. 17A.)

Ne savez forconceillier son seigneur.
 (*Herb.*, de Bouis, *Forc.*, Richel. 21301, p. 176 r^o.)

Forconceillier ne vous voel mie.
 (*Herb.*, *Le nouv.*, 7462, (Mém.))

Et pour ce que nous vouldions que chascun sent coment l'on vous forconceïlle, le vous escheverions. (*Ass. de Jér.*, t. II, p. 417, Beugnot.)

Ilame, je vueil que vas me donez sentrie que vos le mariez vostre fille sanz mon conseil, ne sanz le conseil au linage sou pere ; car ele est fille de mon home lige, et por ce, ne xiam je pas que'ele soit forconceïlle. (*Etabl. de S. Louis*, I, LXVII, p. 99, Vaucler.)

Les seigneurs... prevoient bien qu'on avoit mesoigneur de Haynau forconceïlle. (*Herb.*, *d'un bourg de Valenciennes*, p. 78, Kervyn.)

Car se bon ne sont, sovent poront li seigneur estre forconceïlliet. (*Li Ars d'Amour*, I, 290, Petit.)

Forconceïller, c'est mal conceïller, parce que celui qui conseille ce qui est hors de raison, conseille mal. (*Et. Estr.*, *Proc. du lang. Franç.*, p. 159, Fougère.)

— Faire des reproches à :

Et le **forconceilloient** de ce que si soubdainement et sans amour il s'estoit party de Gand. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2644, f. 84^{rs}.)

Les doctens des menus mestiers qui devers luy se tenoyent le honnoissoient et le **fourconceilloient** de ce que soudainement et sans dilection et amour il s'estoit party de Gand. (Id., *ib.*, Richel. 2660, f. 58^{vs}.)

— Déconseiller :

En la convention des roys Louys le Beugre, et Louys fils de Loys roy de Germanie, faite l'an vcccxxxviii ou lxxxix, indiction xii, il est dit au cinquième article : Que personne de nous ne souhaitera, ou **forconceillera** (qui signifie desconseillera) la perte de la vie, royaume, subiecte, ou chose appartenant à la prosperité, honneur, ou royaume de son pair. (FACCHET, de l'Orig. des dignit. et magist. de France, II, 1, éd. 1611.)

— **Forconceillié**, part. passé, qui a reçu de mauvais conseils :

A present il est **fourconceillié** et ensonnié contre nous. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2660, f. 42^{vs}.)

FORCONTER, — **compter**, **four**, verbe.

— Act., mal compter, se tromper, frauder dans le compte de :

Ne les rois ne veul **fourconter**,
xxxii puis a cest conter.

(MOUSS., *Chron.*, 14761, Reiff.)

Lors dit monseigneur Philippe de Baemois au roy, que on **avoit fourconté** aus Sarrazins une balance de dix mil livres. (JOINV., *Hist. de St Louis*, p. 117, Michel.)

Et sur le hastiel li est li cops alez ;
Dont il fu bellonanz a celle heure estonaez
Qu'il a les eschilans a cheoir **fourcontés**.
(GUY., *Bertran de Guesselin*, 3633, Charière.)

Livroisans n'ont, ne legis qu'en debat.
Pour deux cheveaux, un chascun les **fourconté**.
(E. DESCH., *Poés.*, Richel. 810, f. 262.)

— Compter pour rien :

C'est sa suor, si l'a **fourconté**.
(MOUSS., *Chron.*, 29301, Reiff.)

— Excepter :

Nens rien a **fourconter**,
(JEU. DES PREIS, *Geste de Liège*, II, 592, Sebeler, *Gloss. philol.*)

— Reff., faire mal son compte :

Et, comme nous l'avons fait dire audit ambassadeur, se du cousté dudit sr roy, l'on veult abuser de nostre dite declaration, ce nous sera baillier occasion de non plus nous **fourcompter**. (1535, *Pap. d'El. de Granvelle*, II, 436, Doc. inéd.)

Si les braveries que fait Villemon sont seulement pour nous faire rompre, ils se **fourcomptent**, car l'on ne rompra sinon autant qu'il sera besoïn pour luy resister à la force. (1531, *ib.*, III, 577.)

— Neutr., dans le même sens :

Drois dist que, par droit eritage,
Doit gentis hoin avoir cuer sage
Et baïr villonneie et honte,
Et s'il agnet mauvais usge
Et suit compaignie volage,
Drois dist que nature **fourconteré**.
(H. DE CONOR, *Vers de droit*, 337, Sebeler.)

Or sient aviset, car il convient conter
A Dieu, la nulz ne poet conters **fourconter**.
(GILLES LE MEISIS, *Le Estes des prelas*, 1, 387, Kerv.)

— **Forconté**, part. passé, qui a mal fait son compte, qui a éprouvé un mécompte :

Quant aus propoz tenus par le constable sur ce de ladite liche, il est assez consumier de parler à la volee, et aussi s'en trouve l'il souvent **fourcompté**. (1549, *Pap. d'El. de Granvelle*, III, 364, Doc. inéd.)

Et s'est treuvé le pauvre ambassadeur **forconté**. (1551, *ib.*, III, 567.)

Rouchi, **fourcompter**, compter mal, soit en plus, soit en moins.

FORCONTEUR, s. m., celui qui fraude dans un compte :

Les Sarrazins estoient les plus **forconteurs** qui fissent au monde. (JOINV., *S. Louis*, lxxxvii, var., Wailly.)

1. **FORCOR**, **forchor**, s. f., force, énergie :

Cesar a **forcor** le conquist.
(WACE, *Brut*, 11192, Ler. de Linzy.)

.... Tant dobeat **la forchor**
Guion le traire, le felon boiser.
(CHEV. AU CYGNE, II, 1827, Hippéau.)

2. **FORCOR**, — **zor**, — **cur**, — **cowr**, — **ceur**, — **chor**, — **chenr**, adj., plus fort, plus grand, plus puissant, plus riche :

Brennes qui fu ales en France
De sa tere et honte et pesance,
Et de sa acouillier mult **forchor**
Qu'il perdi par tel desheonor.
(WACE, *Brut*, 2681, Ler. de Linzy.)

Aadrogens, le grincor,
Vers qui il ot **forchor** amor.
(Id., *ib.*, 3884.)

Mais li Breton **forchor** forevorent.
(Id., *ib.*, 5876.)

Bien fust digne d'avoir l'onor
Que li rois avoit, ou **forchor** ?
(Id., *ib.*, 6709.)

Tes Dex est de **forchor** paigance.
(Id., *ib.*, 8129.)

Entre les Romains s'embatirent
La on la **forchor** presse virent.
(Id., *ib.*, 12993.)

S'en vait a **forchor** espoil,
Cil que voit veillier en li sale.
(REV., *Trois*, Richel. 1470.)

Tot conastria a seignor,
Lui a paraille a **forchor**.
(ADAM, p. 5, Luzarcho.)

D'itant com as plus or et d'argent es **forchor**,
Tant ert grant li gavinz de nostre long labor.
(Du. DE KENT, *Geste d'Alvis*, Richel. 21364, f. 32^{rs}.)

Et se j'en **forchor** cose sai monstrier droit,
Si que creantent tout vostre François
Et que die li siecles que c'est mes drois,
Vastre merch, biens sire, rende les moi.
(Vol. 3435, A. T.)

Ja mal'ne vos querria
Ni **fourchor** destorbier
(J. BOUET, *Bartsch, Ron et past.*, III, 39, 36.)

Dels sire, dist Hanlois, a cel **forchor** vivier
Sos lo bois fis aler un mion faucon muer.
(HÉLIE, Richel. 12758, f. 14^{rs}.)

Avint one merveille, ja **forchor** ne verres.
(EPIQ. DES CHÉTIQS, p. 217, Hippéau.)

Vimer costie le chastelet **forchor**.
(Anbery le Bourgeois, p. 56, Tarbé.)

Roy Tiebant esperonne par la presse **forchor**.
(HEUB. LEDUC, *Fouly. de Cand.*, p. 97, var. Tarbé.)

En la presse **forchor** vout lor honte vengent.
(BAYLON, Richel. 19152, f. 171^{rs}.)

De mi li a sa terre, sa rivoise **forchor**.
(De St Alexis, 129, Herz.) Var., **forvors**.
Et li n'ele atent son **forchor** destier.
(Id., 188.)

Et se ole fu en paine de l'entror, encor fu ele en **forchor** de l'escir. (AUBESSIN et NICOLETTE, p. 20, Snelher.)

S. Jacques qui fu entre les autres de **forchor** digneté. (Vic Charlem., ms. Berne 41, f. 10^{rs}.)

Si arez tel mari dant li reis ert **forchor**.
(HORN, 1221, Michel.)

Si ert par lur delbit li servise **forchor**.
(Id., 5188.)

FORCORRE, — **courre**, **four**, verbe.

— Neutr., dépasser les bornes en courant :

Che n'est mie costume d'ensement behorder !
Vous ares **fourcourrt**, si l'estat amher.
(B. DE SEP., xiv, 488, Bocca.)

Si avient que .i. de ceulz de dedanz si joste a un de ceulz de dehors, et pour ce qu'il **forcoroient**, cil de dehors giette sa lance, et la lance au gietter liert du bout de l'iere en terre. (G. DE CHARNY, *Liv. de Cheval.*, ms. Brux., f. 42^{vs}.)

Et qui **forcorra** malgré luy ainsi comme les chevaux transportent les gens telle fois vient on ne perdra seulement que la lance. (Habits des gens de guerre, Richel. 1997, f. 90^{vs}.)

— Au sens moral, s'égayer, se fourvoyer, faire fausse route :

Car puisque le Filz Dieu parut
En char et si bel fait parut
Parjor firent cilz qui mescreurent.
Car raison adonc **forcourrt**.
Forcourre est muer droite voie.
(JEU. DE MEUN., *Tros.*, 591, Méon.)

— Act., courir sus à :

Helas l'je doute tant que l'eure ne soit meure,
Que li mors vienez tost et trestout aus **fourcourres**.
(GILLES LE MEISIS, *Li Manteiens des nonnauns*, 1, 222, Kerv.)

— **Forcoru**, part. passé, qui a dépassé les bornes :

Et li vaille u li cevaus **forcorute** s'on le trouve en forfait, xi. den. Au fons de herbis **forcourrt** en bus u en damage d'antroi, xii. den. (1210, *Ch. de Ren. de Honcourt*, S. Aubert, Arch. Nord.)

FORCOURNER, voir FORSENER.

FORCOURS, **fourcours**, s. m., attaque indue, contraire aux règles :

Car de **fourcours** nul douement fait a consensy sur le beaume messire Bourcheault. (FROISS., *Chron.*, XIV, 112, Kerv.)

FORCOURSE, **four**, s. f., attaque indue, contraire aux règles :

Un autre compaignon de guerre contendoit a veur a la **fourcourse** de ceste fille par l'aide d'un chevalier du pays. (CHRISTELAIN, *Chron.*, III, 634, Kervyn.)

FORCHU, **forery**, **fourery**, **forery**, s. m., cri d'alarme, tocsin annonçant un incendie :

Burgensies ad arma ferenda yblont debut sequi **aforery** majorem vobis suscit-

lumi vel psalterium. (3 mai 1368. *Plaint gen. de Lausanne*, Arch. Lausanne, A n° 26; *Mém. et doc. de la Suisse rom.*, VII, 211.)

Tenentur sequi idem armati et sufficienter majorem seculum psalterium Lausanne ad *forcery*. (*ib.*, p. 331.)

Quant on sonne le *forcery*, qui que celui est que a *forcery* ne court, soit a boys, es champs ou dedans la ville, doit estre amenable. (Vers 1346, *Idole de Ste Ursanne*, Mon. de l'Év. de Bâle, V, 341. Trouillat et Vautrely.) Impur, *forcery*.

Quant on sonne le *forcery*, ou se ainsi tust que le feu emprist. (*ib.*)

Dans un traité entre Louis de Savoie et le vicair général de l'évêché de Lausanne, du 10 février 1343, Arch. Laus., n° 1383, on trouve: Si sil pot *foreresio* sive *foreri* per unum diem, et si sil pro cavalcatis per duos dies ante.

FORCRIER, v. a., crier plus fort que quelcun :

Qu'il crie aussi hault qu'il voudra, je le veux *forcrier* ou outrecrier. (PALSGRAVE, *Esclair.*, p. 650. Génin.)

FORCUIDANCE, s. f., outrecuidance, arfogance :

La tierce branche d'orguel est arrogance que on appelle *forcuidance* : quant homes cuide plus de li que droit. (*Mir. du monde*, ms. La Sarta, Chavannes, p. 69.)

Forcuidance y pouvoit avoir assez. (G. CHASTELLAIN, *Chron.*, V, 178. Kervyn.)

FORDINE, *fourd.*, *fourdine*, *fourdaine*, *fouderaine*, s. f., fruit de l'épine sauvage, du prunier des haies :

Si et noires iens comme *fordine*.
(*Perceval*, ms. Berne 113, f° 95r.)

La fa che li devint noire comme *fordine*.
(*Cher. au cygne*, I, 6782. Hippéau.)

La terre Maralot qui li noires que *fordine*.
(*ib.*, 45087. Reiff.)

Kant la loes ceste *fraine*.
Cur je ne pris une *fordine*

Cant. des cant., ms. du Mans 171, f° 46 r.)

Ensemenc que de pute espine
Vut on recueillir pite *fordine*.
(*Vers de la mort*, Richel. 373, f° 310r.)

E Dieus com je reconis une bone *fordine*
Qui li vaurait donner une spale *fordine*.
(*Chans.*, dans le *Poet. fr. ar.* 1300, IV, 1333. Ars.)

La mie espesse moult tres grant.
Plaine de rouses et d'espines
Cuzies de noires *fourdines*.

(*Cher. as n. esp.*, 652. Foerster.)

Cherises, crêques et *fourdines*. (*Diol. fr.-flam.*, f° 57. Michelant.)

Fruix, *fourdine*. (*Gloss. de Salins*.)

Fourderaine. (Roq., *Suppl.*)

Fourdines : f. sloes. Pie. also, wilde, or mounblant, plummes. (COTGRAVE.)

Picard, *fordaine*, *fourdaine*.

FORDINIER, *fourdiner*, - drimer, s. m., prunier sauvage :

Prunier, peskier et *furdinier*. (*Analog. fr.-flam.*, f° 57. Michelant.)

Un *furdinier*, c'est une espine noire qui porte les *furdinies* ou *prunelles*. (NICOT, *Thresor*.)

Nom propre, *Fourdrigner*.

FORDOTER, v. a., redouter :

Je *fordotai* durement
D'elles ion melleir.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 53. 23.)

FORDOUBLE, s. m., pièce de monnaie, double fort :

Le raichel se doit faire eu *fordoubles*.
(1443, *Hist. de Metz*, V, 421.)

FORDOYEN, s. m., doyen honoraire ?

Pierre Guilar, *fordoyen* maindre et chanoine de l'église cathédrale, y donna, appert par sa cedula, dix livres. (*Chron. de Méd.*, II, 207. Chassaing.)

1. **FORE**, s. m., sorte de jeu, le loton :
A pille, nade, joeque, *fore*. (RAB., *Gargantua*, ch. XXII, f° 57, éd. 1542, et *Pantagruel*, ch. XI, éd. 1542.)

2. **FORE**, voir FERRE.

FORECE, s. f., sorte de mesure de terre :
...v. homiers et .XIX. verges petites moius
e'om dist *foreces*. (Trad. du XIII^e s., d'une charte de 1263, *Cart. du Val St Lambert*, Richel. I, 40176, f° 61^b.) Lat., quinque bonnaria decem et novem virgatis parvis minus quam *foreces* dicuntur.

FOREE, s. f., forêt :

Au one *conception* fore entra.
(WYR, *Grant froit*, Brit. Mus. add. 15606, f° 41^r.)

FOREIN, voir FORAIN.

FOREINETET, voir FORAINETÉ

FORÉJUEMENT, voir FORJUEMENT.

1. **FOREL**, s. f., forêt :

Nouvelles out oi de Lanclon.
A .iiii. vans on *forel* estoit mis.
(*Girb. de Meis*, 450. Stengel)

Parai es chans demoint *grant* boujel
Com charpenier font en *forel* faite.

(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 191^b.)

Li bois que l'on appelle la *forel* de Menestriers. (1281. Saint Vivant, pièce 8, Arch. Doubs.)

Pour faire leur volenté en nostre *forel*
de Chaux comme illes suldent avoir. (Ann. 1289. Français, Ch. des compt. de Dole, cart. 44, pag. 45, Arch. Doubs.)

Trois haies que nos aviens en la ditte *forel*. (*ib.*)

Puisse chacier ou faire chacier en la ditte *forel*. (*ib.*)

2. **FOREL**, s. m., cure-dent :

Un *forel* d'argent de dentz. (1313, *Invent. de Pierre Garceon*, ap. Laborde, *Émaux*.)

FORELLE, s. f., fourreau :

Iceluy aura deux petits bastons en ses mains, en *forelles*, et couvers du drap mesmes, et les deux bouts des deux bastons seront couvers de rouge drap environ plain pousse. (*Modus*, f° 88^a, ap. Ste-Pal.)

FORELOIE, *freloire*, s. f., parole inutile, peine perdue :

Dist Regart : Tot est *foreloies*,
Que tu es certes trop insart.
(*Reuart*, 2810. Méon.)

Je me suis obligé
Pour cinq testons a ma maistrresse,
Qui me cause au eueur grand destresse,
Pensant zaigier mon mariage
Comme toy, Oultre, mis en gaige
Ma bonne robe et mon corsot,
Et des chemises enor sept,
Pour dix anltres, souz trois devises,
L'une pour ravoir mes chemises,
L'autre pour zaigier un amy,
La tierce pour chanter fa my,
Ce bean mois de may, en l'ombrage,
Bonfant en l'amoureux ouvrage.
Mais seais tu quoy ? Toute *freloire*.

(*Apolog. des Chanberrieres*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., II, 275.)

— On trouve aux xv^e et xvi^e s. les formes *frelore*, *freloire*, *farlorum*, *brelore*, employées comme adj., au sens de perdu :

(Foy que devy, *Brelare* Bigod),
Assez destoye creatour.
(VILLOS, *Grant Test.*, cxi, Jouanst, p. 101.)

Nostre fait seroit tout *frelore*,
S'il vous trouvoit levé.
(*Pathelin*, p. 63. Jacob.)

Tout est *frelore*,

La tioteleze,

Tout est *frelore*, bigot.

(Cl. JANSSENS, *Chans. sur la déf. des Suisse*, éd. 1550.)

Jamais François bien ne saura

Jurer li God, ni *brelore*.

(R. GAGIN, *Passetemps d'aysireti*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VII, 271.)

Tout est *frelore*, bigoth. (RAB., I, I, v. 18.)

Quant a l'argont, nul *farlorum* : et sainte Dame, d'où lui tierierant is ? (*Conférence d'Antihus, Panurge et Guerdon* : Variet. hist. et lit., VIII, 295.)

Ha ! compagnou, quelle parole !

Et on sont vos chariets ?

Ma foy, tout y est *frelore* !

Mesmes tous nos gens sont maris.

(*Chans. de deux compagnons cristes*, 1587.)

Argot, *fourlouze*, malade.

1. **FOREMENT**, s. m., ruine, destruction, empiètement :

El sera regardé le *forement* ou empiètement declarante ou se le meilleur bois ou le pire est couppé ou exploicté ou a couper ou a exploicté, et de ce sera faicte competente estimation. (*Ord. sur la mutation de la monnoye*, Regist. du Parlement, 1317-1340, ms. Bibl. Louvre, n. 1253^a, f° 156 r°.)

Et pour ce que depuis ce nous ayans esté avertis de la grant folie et *forement* qui est au dit lieu de Chaumontis..... ayons appointé que dorenavant et jusques a ce que par nous en soit autrement ordonné, ne sera aucun bois pris au dit lieu. (14 mai 1444, *Lett. de Ch. due d'Orl.*, ap. Le Clerc de Douy, t. I, f° 246 v°, Arch. Loiret.)

2. **FOREMENT**, s. m., étai :

Plusieurs, qui ne se composoient a su voullant, estoient martinsiez et batus, les piees bontez en *foremens* fais en grosses pieces de bos ou arbes croissans, et estrains de quevilles. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des Chr. de Fland., III, 279.)

1. **FORREN**, voir FERAIN.

2. **FORREN**, voir FORAIN.

FOREPRENDRE, voir FORPRENDRE.

1. FORER, v. a., percer :

Les mains et les piez oi cloues
Et de la laece fu forez.

(*Vision St Paul*, Richel. 19525, f° 14.)

Et icelui fist Ebroin forer les euz.
(*Chron. des rois de Fr.*, ms. Berne 607, f° 62.)

2. FORER, voir FORRER.

FORESCAPI, forescapy, s. m., droit d'un seigneur sur les choses trouvées dans ses domaines, droit des lods et ventes :

Desquel hostelz prinst maistre Pierre Bayer la possession et saisine, sanz ce qu'il paist forescapi et sans obtenir cauzisme ne licence du souverain. (1389, Arch. JJ 146, pièce 223.)

Unz forescapy qui nous estoit eschen montant cent escus d'or. (1456, Arch. JJ 187, pièce 5.)

FORESCRIR, voir FORISSIR.

FORESSYR, voir FORISSIR.

FOREST, foret, s. m., sorte d'arbre :

Avelle de forest. (1562, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amieus.)

Une table de bois de foret. (1587, ib.)

FORESTAGE, -etage, -aige, forr., four., foul., s. m., droit que le forestier ou inspecteur des bois d'un seigneur lui payait chaque année à titre de redevance :

Item les campars des terres et des liens et des garbes du forestage de la ville. (1308, *Chart. de Ph. le Bel*, Richel. 1. 9788, f° 79 v°.)

Ne ou Jehans ait wardé ne forestage. (1308, *Cart. de S. Vinc. de Metz*, Richel. 1. 40023, f° 150 v°.)

Pour nulle wardé ne pour nulles forrestages. (Ib.)

Derechef les champars des terres et des liens, et les jarbes des forestages de la ville prisonnes x lib. par. (1309, Arch. JJ 41, f° 69 v°.)

Du forestage du dit lieu. (*Compt. de l'hôtel d'Orléans*, 1392-1400, f° 1 r°, liop. gén. Orlé.)

Des forestages que doivent les muans et babutans des villes a qui les usages ont estez delivrez.... c'est assavoir des usagers de Chateaufort, qui doivent chacun un XIII deniers parisis pour l'usage qu'ils ont en la forest de Vitri. (1401, *Compte du don. d'Orléans*, ap. Le Clerc de Douy, t. I, P 246 v°, Arch. Loiret.)

Chascune personne tenant feu et lieu doit.... pour le forestage de leur bestes es bois dudit seigneur deux pains de rente. (1413, *Arreux du bailliage d'Erreux*, Arch. P 294, reg. 4.)

Pour le forrestage de la poultrerie et charpenterie de la uxaison ou sont les molins a chevaux IX sols tourn. (1420, *Compt. de Nevers*, CC 26, f° 10 v°, Arch. mun. Nevers.)

Pour le forestage dudit boys x s. t. (Ib.)

Toutes jurisdictions hautes et moyennes et basses, forestages, peages, pasturages et autres droitz. (1462, *Ord.*, xv, 434.)

A Estienne Petit pour le forestage du bois pris es bois de la Boutaille. (1473,

Compt. de Nevers, CC 67, f° 21 r°, Arch. mun. Nevers.)

Droit de forestage. (1542-1556, Arch. mun. Albi, BB 23.)

FORESTAIN, s. m., forain, étranger :

Si se meust par eub'z eux une grande meslee entre ceulz de la ville et les forestains. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 474.)

FORESTAL, voir FORESTEL.

FORESTE, s. f., forêt :

Il est entré en la foreste.

(*Vie de S. Gile*, 1251, A. T.)

La foreste perilleuse. (*Artur*, Richel. 337, f° 96.)

Qu'il est de la foreste issus.

(*Obheeren*, ms. Oct., Bodl. Briton 100, f° 12°.)

FORESTEL, -al, s. m., dimin. de forêt :

Pour XIX. m. et demi cent de fagos fais un forestel. (1295, *Trav. p. les chât. des C. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 12.)

Pour abatré bos au forestel. (Ib., f° 32.)

Une karpete qui a carié maieries du forestel au chastel. (1306, ib., f° 26.)

De un fuster, ne autre, face forestal de merim que apeint a fusterie, venant vers la cité, en bois ne en autre lieu. (*Lib. Custum.*, l. 81, 2 Edw. II, Rer. brit. script.)

La forest et forestal de Hesdin. (xy^e s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amieus.)

Noms de lieux, Forestal (Picardie), Foresteau, hameau du village de Moustier, Hainaut belge.

FORESTELLE, s. f., dimin. de foreste, petit bois :

La Forestelle de Bladex. (1374, *Compt. de Geoffroy de Blaisy, gruyer de Bourg.*, Arch. Côte-d'Or, B 1398.)

FORESTIER, v. n., tenter un procès pour délit forestier :

Quant il voudroit faire charroier aucuns bois pour ses ediffices autrement que par son dit charretier demourant avec lui, il le peut faire par ainsi que l'un de ses religieux soit a ce present et qu'il avone les ditz charretiers : autrement on les pourroit prendre et forestier sur eux a toutes consequences, selon l'ensement de la forest. (1467, *Usen. de la for. de Brecelein*, Cart. de Redon, Elcaire., cccclxxiv, A. de Courson.)

FORESTERIE, ferasterie, s. f., forêt, bois où il était défendu de chasser :

La ferasterie de Chaux. (Mardi apr. N.-D. mi août 1295, *Quit. de la Ch. des compt. de Dole*, Arch. Doubs.)

Jehel d'Avangour, chevalier, est homme lige du duc d'Anjou, a cause d'une foresterie faise sise en la forest de Mayenne. (*Registre de Louis, duc d'Anjou*, f° 99, ap. Ste-Pal., éd. Favre.)

De la perrière de la foresterie acensee a Jehenot. (1319, *Recette du comté de Blois*, Arch. KK 296, f° 5 r°.)

Il congout et advoua a tenir un lieu a une seule foy et hommage du roy une france foresterie appelee la foresterie du bois Tillart. (1386, *Denombr. du baill. de Rouen*, Arch. P 307, f° 20 v°.)

L'ostel de la foresterie de Fontevraunt : (1399, Fontevr., anc. tit., 541, Arch. Maine-et-Loire.)

— Office de forestier :

Des forestiers qui meent leurs bastons de foresterie en gaige pour leurs despenses il leur est deffiance de non plus le faire. (1467, *Usen. de la for. de Brecelein*, Cart. de Redon, Elcaire., ccccx, A. de Courson.)

— Nom d'un recueil de poésies sylvestres publiées par Jehan Vaquelin de la Fresnaye, en 1555 :

Et ce sont là les trois liens desquels j'ai laché le plus a decouvrir ces foresteries. (VATU, DE LA FRESNAYE, *Foresteries*, préf., p. 3, Travers.)

En quoy il fit bien paroistre (J. de la Fresnaye) une manifeste retractation de ce qu'il avoit soutenu dans le préface de ses *Foresteries*, imprimées a Poitiers l'an 1555, puis que c'est là qu'il dit en termes exprés, qu'il n'y a point de poete dédicat qui ne juge qu'il a bien en plus de raison d'appeler ses Poèmes bucoagers *Foresteries* qu'Églogues, ou Idylles, du nom Grec Pour moy, je m'en rapporte au sentiment des scavans et aux véritables connoisseurs des beautez de nostre langue. Et pourtant, s'il m'estoit permis de dire ici ce qu'il m'en semble, je condamnerois franchement sa première erreur, et approuverois sa juste retractation. Je veux dire que j'aime beaucoup mieux Églogue, ou Idyle, tous genres qu'ils soient, que *Foresteries*, qui est un mot estranger et barbare en nostre langue. (G. COLLETET, *du Poeme bucolique*, éd. 1658.)

1. FORESTIER, s. m., forêt :

S'en ert alé ole destrier,

Avat et bois au forestier.

(*Vestral*, l. 1796, Michel.)

2. FORESTIER, s. m., étranger :

Liedricque alors fust forestier

De ceste iste et Flandres la contrée

Par conté pais en honneur augmentée.

(*Chron. anc.*, ms. de Tournay, ap. Reuff., *Chron. de Moust.*, l. 14.)

Quant un home de ceste contrée voit qu'un forestier li veigne a sa maison por erberger, tantost se oisse hors et comande a sa femme que un forestier soit fait toute sa volente. (*Voy. de Marc Pol*, c. cxviii, Roux.)

Et aime moult les parcheurs et les forestiers. (Ib., c. lxxiii, Marchant.)

— Brigands, gens qui habitent les forêts :

Il a bien chastié les forestiers et bannis. (RAB., *Epist.*, xliii.)

— Fém., forestière, étrangère :

Et li dient com lor ancestre avoient dit que pour le plus d'at li estoient as forestieres de lor lames et de lor cosses, que lor ydres l'avoient a grant bien. (*Voy. de Marc Pol*, c. lxx, Roux.)

FORESTIER, s. l., lieu dans le voisinage d'une forêt :

Terrain des Foresteries. (1202, *Cart. de Montivraemy*, p. 201, Lalore.)

Nom de lieu, la Forestière (Nièvre)

FORET, voir FOREST.

FORETAGE, voir FORESTAGE.

FORETEL, s. m. ?

— J. *foreul*, — J. mortier, pestel et pilete. (1364. *Reg. du Chap. de S. J. de Jerus.* Arch. MM 28, f° 139 v°.)

FORFAICER, — *chan*, s. f., fabrication contraire aux règlements :

Quiconques des pendours ou des pendans draps ou des choses appendues aura fait *forfaichon*, se de ce changeur vient au maine, justice sera faite. (*Trad. d'une lett. de Phil. Aug. de 1182*, Ord., XIX, 588.)

1. **FORFAIRE**, — *fore*, *fors*, *four*, *verbe*.

— Act., enfreindre, transgresser, violer :

El mor a tort, ren non *forfaez*.

(*Passion*, 290, Koschwitz.)

Et qui pas est, en faisant mesmes leldi appointement, li pouchassoit seurement le contraire d'iceluy, et en son roumpoit, et *forfaisoit* (Lettre de Ch. duc d'Orléans, Charles VI, 15 juill. 1411, dans Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, au 1411, Michaud.)

Sans la ley chrestienne *forfaire*.

(Cl. MAR., *Coll. d'Erasm.*, Virgo 1570; 2295, éd. 1731.)

— Soumissionner :

Les bourgeois de Rouen avoient *forfeit* leur franchise qui estoit en la ville, et il luy donnerent treinte mil livres, et ensi ont leur franchise. (*Gr. Chron. de Fr.*, Phil. le bel, LXXX, P. Paris.)

— Faire perdre :

Recevez l'enté celestre

Ke vas *forfe*, et li anestre.

(*Ch. de S. Gile*, 227, A. T.)

— *Forfoice corps et avoir*, les abandonner comme expiation d'un crime :

Une femme de Sens qui avoit *forfoice cors et avoir* luy donna huit cens livres et ainsi luy assoutte. (*Gr. Chron. de Fr.*, Phil. le bel, LXXX, P. Paris.)

— Récl., comme être un crime, une faute :

Forfe se le démentent.

(*U. Ch. de Sens*, de l'ass. Camb., Corpus 50, f. 94, P. Meyer.)

Elle avoit un empereur qui avoit une queste une femme se *forfoisat* par inadvertent adultery, par le seroit a jamais en prison. Le seroit ad que la femme d'ung chevalier se *forfe* l'empereur qui son seigneur estoit ad en prisonage. (*Voyage des Hist. rom.*, t. LXXXV, Bibl. élz.)

— Être faux, inexact :

Se n'en commoit se *forfeit*, c'est a avoir ce megle hors ou en, parqu'a elle ne soit suffisans ne loial a mesurer, et n'en est a ce commande li mesureur, se il n'a fait l'icele chose. (*Est. Boull.*, *Liv. des mesur.*, t. LXXXV, Les presses et Bonnard.)

— Être perdu pour cause de forfaiture :

Se n'advient que ce soit une charrellettee qui se *forfaire*, le harnois des chevaliers et les heumes sont et appartement par biens audit avoient. (1365, *Denombre. du baill. de Rozen*, Arch. P 307, f. 72 r°.)

— N'être, être du mal, du tort :

Lez qui avoit de kors et amens.

(*Gar. de Sens*, 2° ch. 15, s. v. 148, P. Paris.)

Sarraza, les assabat, li pute gent d'ervee, Ma enques d'el *forfe* est avallant ne d'erre.

(*Heracles*, 3041, A. P.)

Ains riens n'a *forfa*.

(Gros., *Chans.*, VI, 20, Wolfart.)

Et entrent en Poitou et *fourfaisent* sous le roi. (*Chron. de Bains*, v. XXV, L. Paris.)

Chi sont et moi ne lor *forfaez* vas.

(*La Passion*, ms. Venise, Romv., p. 26.)

— *Forfaissant*, part. prés., malfaisant, malfaiteur :

Les culpes des *forfaissantz*. *Job*, p. 516, Ler. de Lincy.)

Mais euers felans et *forfaissans*,

Qui constmuer sont de *forfaire*.

(*Aut. de Chartr.*, ms. Turin. I. V 32, f° 204.)

Car tort estoient *forfaissans*

Gascinois.

(GODEFRUY DE PARIS, *Chron.*, 2187, Buchon.)

— *Forfait*, part. passé, qui a forfait à ses engagements :

Ne fa *forfe* ne outrageus.

(Ben., *Troie*, 5143, Joly.)

Si m'an rant corpable et *forfet*.

CHÉST., *Cler.*, en Lyon, 6773, Holland.)

Li clere *forfet* serant as évesques livré.

(GARNIER, *Vie de S. Thomas*, Richel. 13313, f° 21 v°.)

— Mis hors de cours :

Et vaulons que toutes monnoies defendues, s'elles ne sont parties, que desoient perdues et *forfaies* par tous lieux ou elles pouront estre trouvees. (1294, *Ord. de Ph. le Bel*, Pr. de l'H. de Nism., l. 437.)

— Mérité pour une transgression :

Prometons a rendre chascuns pour le tout a le dite eglise trois cens mars d'argent en non de paine *forfoite*. (1273, *Cart. de St. Quentin*, Richel. l. 11070, f° 17 r°.)

— Abandonné comme amende :

Avec une grant piece de loys *forfoite* et acquise a mon-gu d'Orléans. (*Compt. de Girart Goussart*, 1400-1402, Fofitation, XVI, Arch. mun. Orléans.)

— Malfaissant :

Forfoite malice. (J. DE MEING, *Ep. d'Hel.*, et d'Hel., Richel. 920, f° 85 r°.)

— Dont on est débarrassé :

Co-dist l'rans — feist un vert *forfoite*. (*Ch.*, 1393, Muller.)

2. **FORFAIRE**, v. a., accomplir :

Li baron respondrent que en le terre de Suro ne volent li mie aler : car il n'i porroient riens *forfaire*. (ROU. DE CLARY, *Chron.*, Riart.)

FORFAISANCE, — *essance*, s. f., action contraire au droit :

De *forfaesce*, se ten-t.

(G. de Mes., *Vie de monde*, ms. S.-Briège, f. 24.)

FORFAIS-LEUR, — *seur*, *four*, s. m., transgresseur :

A cui li *fourfaesceux* seroit justiciables. (1293, Arch. K. 36, pièce 25.)

Quiconques desmeure ou desmeubre ou empit hyretage qui seureus doit, li maies et li juré s'il en sont requis d'aunc des seureus de ce tel hyretage dedens l'an et le jour que tels lourlais au este vas, se seroit contraire de *fourfa-*

seur qui'il ament ce tel hyretage et le mette en autel point com il estoit. (1320, *Cop. des Chart. des R. de Franche*, p. 33, Arch. mun. S.-Quentin.)

FORFAITEUR, — *faicteur*, — *feteur*, s. m., transgressour, violateur, malfaiteur :

En negligant punir les *forfaiteurs* dessus diz, et en leur donnant auctorité et defense. (1312, Arch. JJ 48, f° 107 v°.)

Devant ses ennemis *forfaiteurs*. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 16, Buchon.)

Les notaires et greffiers desdites gabelles tiendront les actes et proces touchant les *forfaiteurs* dudit sel. (1498, *Ord.*, XXI, 134.)

L'ung cherche escus ou ducas, Car ung larron volentiers eable. L'autre, qui est sus(s)pect du cas. Se mussie et tient li l'essart; L'autre ceuche les *forfaiteurs*. (*La Piteuse désolat. du manast. des Cord. de Meurs*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., I, 145.)

Et davantage ayant forfait contre les saints mysteres, (t en estant appelé en justice, il en fut absous, a la charge de donner a cognoistre et declarer les *forfaiteurs*. (AMYOT, *Œuv. métr.*, XXI, 45.)

Or j'en fay d'un temoia, et sus feinte j'en jure Que si le *forfaiteur* de cete sepulture Vous ne represente sonhan devant mes yeux

Je vous feray tous pendre..... (L'A. de BARR., *Antigone*, t. 2, éd. 1873.)

La peine qui boytant derriere Suit le mal fait, ne laisse guiere Le *forfaiteur* quite eschaper. (D., *Poemes*, I, VII, Lemorre, II, 331.)

Le *forfaiteur* fort on estime. (D., *Les Mimes*, I, II, P. 51 r°, éd. 1619.)

Car les bourgeois font la justice Des *forfaiteurs*.

(D., *ib. l.*, II, f° 105 v°.)

Meschans *forfaiteurs*. (G. BOURCHET, *Serres*, II, 146, Roybet.)

— *Forfaiteuses*, s. f., celle qui transgresse, qui viole :

Mais quand elles seroyent encore plus que princesses Ny elle ny sa seure les deux *forfaiteuses*

Ne se sauroient pas d'un mort exorable. (L'A. de BARR., *Antigone*, II, 1, éd. 1873.)

FORFAIT, v. s., adj., dissolu, débauché, déréglé, infâme :

Flagitiosus, *forfaiteus*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

FORFAITURE, — *faicture*, — *feteur*, *fors*, *four*, s. f., amende qui punit un délit :

Ki tort eslevera a l'aus jugement fra.... soit en la *forfaiture* le rei de XL solz. (*Lois de Guilt.*, 41, Gavelle.)

Se il avient *forfaiture* ou eschoete a la dite confesse pour cas de crime ou par autre cas par articue a la dite confesse. (1291, *Ratif. de la Cesse de Rois*, Arch. Louv., St.-Croix, Nouau sur Loire, A 4.)

Asses vous entoumeuz de touz les dons faiz depuis leldi temps des *forfaiteures* escheues de ladite recepte. (1357, *Ord.*, III, 163.)

A mestre Raoul de Poi qui avoit une maison a Tilly que messire Enguerrand voult avoir, il luy fist donner une *forfaiture* de quatre mil livres et un chastel en

Bretagne qui bien valoit quatre mil livres. (Gr. Chron. de Fr., Phel. le bel, LXXV, P. Paris.)

— Infraction au règlement :

Il pooit ledit mestre Fouques establir en chascun mestier un homme pour garder ledit mestier, pour raporter les forfaitures audit mestre. (E. BOIL., Liv. des mest., 1^e p., XLVII, 8, Lespinasse et Bonnardot.)

— Exccès :

Son corps fut ouvert, dedens lequel fut trouvé sang foitié : ce qu'on disoit qu'il avoit acquis par *fourfaiture* d'avoir trop joué à la paulme. (WAVRIN, *Antieinn. Chron. d'Anglet.*, II, 375, Soc. de l'H. de Fr.)

FORFAMILLIER, v. a., émanciper :

Sitost comme il seront *forfamillié* de leurs peres et il venront à tenir mariage. (1322, Arch. JJ 61, pièce 228.)

FORFESANCE, voir FORFAISANCE.

FORFETABLE, adj., mal fait, défectueux :

(Ouvrages) defectifs ou *forfetables*. (Stat. d'Edouard IV, an VII, impr. goth., Bibl. Louvre.)

FORFETEUR, voir FORFAITEUR.

FORFETURE, voir FORFAITURE.

FORFEYANT, voir FORFIANCE.

FORFAULT, adj. et s., syn. de forfant, fourbe, habbleur :

Seigneurs, estorcez vos crevilles.
Ce *forfault* dit fines merveilles.
(Mart. S. Estienne, *Jub.*, Mont., I, 19.)

FORFOIRE, s. f., droit sur les foires :

Pour raison de certains proutils que prend l'arceveque de Reims et ses officiers prendre et avoir sur les estaulx portails et autres, liechiez en terre, mis et dreciez par chascun au en la foire en la Coustare a Reims, et dehors, et autres drois de *forfoire*. (1423, *Transact.*, etc., Arch. légis. de Reims, 2^e p., vol. I, p. 947, Doc. inéd.)

L'en en paiera quelque chose audit arceveque pour droit de *forfoire*. (Ib.)

FORFIANCE, — *fuance*, *foris*, *four*, *forjeyance*, *forjeyance*, s. f., droit payé par un serf pour obtenir de son seigneur la permission de passer dans un autre domaine ; droit que le seigneur avoit sur la succession des biens acquis hors de sa seigneurie par ceux qui, y étant nés, etaient allés s'établir ailleurs :

3 francs 4 gros de Richeret Thissaulde de Gissalrecourt... pour la vendue de certains heritages... acquis a Mar par cause de *fourfiance*. (1389, Arch. Meuse B 493, f. 4 v°.)

VII. francs de Jehan fils le bon home d'Ilou et de Jennette, sa femme, pour l'herchoite de Demengon fils le douch, et Jennette, sa femme, aqmise a monser, pour cause de *fourfiance* par parance donnee le XXX^e jour de septembre l'an IIII^e et quatre. (1384, *ib.*, f. 19 v°.)

Ont esté manumis, quietez et affranchiz, et chascun d'eux, avec tous ceulx et celles qui d'ores en avant se viendront assoier

pour demourer audit lieu de Marolles, de toutes tailles volontaires et autres, de toutes lediesites mainmortes, *forfuyances* et formariege, en quy iceulx habitans d'ancienneté estoient tenus ausdits serm et dame. (1474, *Lett. de L. XI port. confirm. de l'affranchissem. des serfs de Marolles*. Ord., XVIII, 79.)

Sont aussi franes de toutes servitudes de main morte, poursuite, *fourjeyance*, formariege. (Cont. d'Espinal, Nouv. Cout. gén., II, 4127.)

N'estre assujettis à *forjeyance*, tailles, jets, cotisations... (Cont. de Gorze, Nouv. Cout. gén., II, 1075^b.)

FORFUANT, *forfuyant*, s. m., celui qui était assujetti au droit de *forfuance* :

Lesdits supplians qui estoient subjeetz et taillables a volenté, de condition de mainmorte, de *forfuyans* et d'autres conditions servies, ont esté par nos chers et bien amez Symon de Monstret, escuyer, et Isabelle Bergeas, damoiselle, sa femme, sieur et dame dudit lieu de Marolles, manumis, quietez et affranchiz. (1474, *Lett. de Louis XI port. confirm. de l'affranchissem. des serfs de Marolles*, Ord., XVIII, 79.)

FORGAGE, — *age*, s. m., gage qui, n'ayant pas été retiré par l'emprunteur, devient la propriété du prêteur (*Glossaire de Beaumanoir*) :

Le temps du *foragas* (sic) et du raquit, en Normandie, est la huitaine au dedans de laquelle l'objegé peut forgerger et retirer son gage et meubles vendes a l'emprunt pour le prix. (LAURIERE, *Gloss. du droit fr.*)

FORGAGIE, *foragy.*, *fourjagie*, part. passé, acquis en toute propriété à un prêteur sur gages :

Que par soustree de meuzier
Li covant son filz enragier
A li usurier sans pitié.
Par si que *forjagie* seroit
Li entes se parons n'estoit.

A li terme qu'il li fet.

(*Vie des Pees*, Richel. 23411, f. 60^v.)

Sauf chon que li promise de chelui qui *forjagie* avoit esté y pueit revenir par proi-metel delans les XL jours apres les XL ans et les II. jours qu'il seroit *fourjagies*, pour autant qu'il seroit *fourjagies*. ROUSIN, ms. Lille 266, p. 42.)

FORGE, s. f., action de forger ; action de forger les chevaux ; résultat de cette action ; fabrication en général :

Je ne vi enques fleur en blanche.
Ma dame, qui fust anei blanche
Com est vostre bele forzete,
Mout li a nete *forzete*.

(Vers a la suite de *Perceval*, ms. Montp. II 249, f. 246 v°.)

Que la *forge* des dez soit delendene et devee par tout nostre royaume. (1256, *Ord.*, I, 79.)

Nous volons que la *forge* des des soit abate par tout nostre royaume. (Grand. Cron. de France, la Vie Mgr Saint Loys, LXXII, P. Paris.)

Fons a ferre, II. d. Et se la *forge* i est toute, III. d. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 2^e p., II, p. 62, Lespinasse et Bonnardot.)

Et chaudielle et *forge*. (1286, *Et. de Chost. du R. Ph. II*, Mart., *Thes.*, I, 1263.)

Forge, restor et chaudielle. (Ib., 1204.)

Cent solz pour robeue, *forge*, restor de deux chevaux. (Ib., 1206.)

Pour le fevre pour III. semaines pour *forge* de matiaux. (1294, *Traic. p. les chât. des c. d'Art.*, Arch. KK 393, f. 2 v°.)

XV. jours pour *forge* aus chevaux. (1328, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3, f. 16 v°.)

En disimes, en mablottes, en soussides et en *forages* de monnoies. (FROISS., *Chron.*, V, 72, Luce.)

— Idée, invention :

Elles ont trouvé ceste nouvelle *forge*. Deutz hier pour monstrier leur cotron et leur *forge*.

(J. DE MEUNG, *Test.*, Vat. Chr. 367, f. 23^v.)

Chiers seigneur, chier ami, oiez, convenez, parolez :

Nous sumes en bon point, vées luy nostre *forge*. (Girart de Ross., 3744, Mignard.)

— Manière :

Florettes... apparaient de toutes part...

Cent mille par cent mille *forages*.

(FROISS., *Pers.*, II, 38, 1266, Scheler.)

FORGEMENT, s. m., forgerge :

A nostre sire seul appartient la connaissance du *foragement* des faulces monnoies. (Droit royaui, etc., Ars. 3333, f. 110 v°.)

Foragement et monnoyage de la monnoye du roy. (1487, *Ord.*, XIV, 466.)

— Fig. :

Quant aux prisonniers ou autres menées de crime nequelz faudra faire procès criminel, ledit proces se fera le plus diligemment et secrettement que faire se pourra, en maniere que aucun n'en soit adverti, pour éviter les subornations et *foragements* qui en pourroient faire en telles manieres. (1438, *Ord.*, XXI, 148)

FORGEOR, — *our*, — *our*, s. m., celui qui forge :

Li tel hel hruit et tel marteleiz com se fait li *forgeor* du monde tassent en la piece de terre. (Artur, Richel. 337, f. 209.)

Li fu si pres li chaples si grant aus espers... que li estoit avis que ce fust une grant merveille de *forgeours*. (S. Grant, ms. Tours 915, f. 34^v.)

Forgeours d'armes. (Bible, Richel. 809, f. 131 r.)

Forgeours de monnoies. (Ib., f. 222.)

FORGETTE, s. f., pelle, barre, représente par un nom de lieu, le bois de la Forgette (Nivernais).

FORGERET, *foreret*, s. m., coltre, cassette :

Li *foreret* couvert de soye a meunes pieces de reliques. (1302, *Test. du D. Jean*, ap. Lobin, II, 435.)

Lequel argent li nons offrit a bailler, tant en or ou argent, blanches mailles et noires, lequel estoit en ung *foreret*. (1340, *Cart. de Corbie* 21, f. 331 v°, ap. Duc., *Forgerium*.)

En un autre *foreret* que la suppliant trouva ouvert, prist une verge d'or ou anel du pris de XX. sols parisis. (1397, Arch. JJ 152, pièce 81.)

FORGERIE, s. f., art de forger :

L'art de forgerie. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Gouv. des Princes de Gille Colonne*, Ars. 5062, n° 129 v°.)

— MANŒUVRE :

Pour oster et esquivier d'orez en ayant toutes manieres de forgeries qui du lez des cheveuis ou de ceux qui vaultrout estre en officie porraient naistre et souveuir. (1379, *Ordonn.*, Liv. rouge, n° 66 v°, Arch. mun. Abbeville.)

Ferodent eulx quatre ensemble information des forgeries, buveries et autres manieres indeues que l'en a tenu et tient journellement puis certain temps en ca, sur le renouvellement de la loy et des offices de la dite ville qui se doit faire le jour mousieur saint Bretemieu prochain venant. (Ch. de 1460, Abbeville, ap. A. Thierry, *Mon. du tiers état*, IV, 272.)

L'usage n'a gardé le mot forgerie qu'à l'exception d'industrie des forges.

FORGES, voir FORGES au Supplément.

FORGERIE, v. a., tromper par adulterio :

Ilap sunt les dones perlees
Et par les dames corrompees
Qui gisent avec lor garçons,
Ensi forgerient lor barons.

(*Beucaud.*, 13, Michelant.)

— *Forgier*, part. passé, qui s'est posé trop longtemps :

Chens qui sont de sejour et qui sont forgié ne peuvent fournir longue chasce. (*Chasse de Gist. Phéb.*, p. 141, ap. Ste-Pal.)

— Placé en dehors :

Le dit n'arriyer doy apourter de l'ouste tous les dimanches pour benoizier, lan en la pierre forgest que aressé en la chieppelle des Trepassés. (G. DE SEYTHIERIS, *Mon. ordon.*, ap. Ferron-Montgailhard, *Hist. de l'É. de S. Claude*, II, 307.)

FORGEMENT, forjement, s. m., action de jeter dehors, de tirer sortir, rejeter :

Excussio, forjement, (*Gloss. de Bonni*, Es. 110c.)

FORGETTER, forvalter, forsgier, forgetter, v. a., faire sortir, chasser, rejeter :

Azine de Eude portage li, forsgetas les genz, e si pleuda li. (*Liv. des Ps.*, Cambredge, LXXXV, S. Monn.)

Il est as meure creveus, quand li cest d'ordement validus. Lure porce le nuls ne fust li, must recevoir celui qui li acoups forgiel. (S. BERNARD, *Serm.*, ap. Orell, *All. Franz. german.*) Lat., Dum non esset qui exciperet post excessum.

Et les forjeter

De l'ouste li sarrazine.
(*Proc. GUY AR. Vie de S. Martin*, p. 14, Bourrasse.)

SEf et pris et mis en lieu
Et pas batu et forste
De lor terre et de lor crie.

(*ib.*, p. 17.)

— DELIVRER :

SEf pleusy
Li ne pleude valider.
Qu s'aille pert et forsgier
De l'enferme qu'ele aout.

(*Proc. GUY AR. Vie de S. Martin*, p. 34, Bourrasse.)

— *Forgeté*, part. passé, qui fait saillie :

Il estoit dangereux mettre les yeux forjetés au bout d'un col long. (*Trad. de Gathien*, p. 485, éd. 1609.)

FORGETTE, s. f., petite forge, représenté par un nom de lieu, *la Forgette* (Nivernais).

FORGETURE, forjetture, s. f., saillie d'aligement, surjet :

FORGEUL, forgen, s. m. ?

Unum forgen. (*Pièce de 1346*, Arch. P 1388?.)

Un forgen pendent et ung bassin a laver majus de laton. (1501, *Lavent. de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, Sac. d'Archéol. de Beaune, 1874, p. 180.) Impr., forgen.

FORGURE, forgure, s. f., action de forger :

Grandes pierres plates de mesme estoille que le pavé, longues de neut pieds, et larges d'un pied dix ponces de saillie en dehors et en dedens pour la forgure. (*Troy et parf. Amour*, n° 220, ap. Ste-Pal.)

D'avantage ceste jointe a ses eminences et forjettures egalles aux cavites dans lesquelles elles entrent. (*Trad. de Galien*, p. 130, éd. 1609.)

Ses forjettures de l'épine dorsale qui sont agues comme espinas. (AMB. PARÉ, *Œuv.*, XVI, 12, éd. 1633.)

FORGEU, voir FORGELLE.

... Les forgeres

Dont feres font les forgeres.

(Ms. Richel. 837, ap. Ste-Pal.)

Pour la forge des marteaux des macons. (1480, Arch. mun. Tours, ferronnerie.)

Pour trois forgeres de marteaux. (*ib.*)
Les forgeres a rebatre les manubiaux. (*Pièce de 1516*, Arch. de l'art français, VII, 355.)

La forgure de fors a charrie. (CL. HATON, *Mém.*, I, 113, Bouquetot.)

1. FORGIER, -jier, -cier, -cer, -chier, forgy, foure, fous, foureh, s. m., coffre, crin, cassette, coffre-fort, reliquaire :

Forgier, eserin, coffre portant a cheval ne devoit point de rivage se il n'i aucune chose dedenz. (EST. BOUL., *Liv. des mest. et marchand.*, 2^e p., IV, 25, Lespasse et Bonnardot.) Var., forcier.

Forcier, eserin, coffre portant a cheval ne devoit point de rivage se il n'a aucune chose dedenz, et se il y a aucune chose dedenz chasun forcier, eserin ou coffre doit de rivage. (*Du Liage rivage de Sainne*, Richel. 20018, n° 114?.)

In aliditorio forcer. Nactus, ms. Bruges, Scheeler, *Lect.*, p. 87.)

Ehonor la belle, ou grande est li biantez.
A vis a lix forger, qui bien estoit fomez.
Tantost le deffema, elle en portoit les clas
Puis en trait une ymece, telle com vous orrez,
Lle estoit de fluor, ce est l'arctozitez,
C'estoit un crucis en une crois entez.

(*B. de Seb.*, I, 771, Baccia.)

D'ecoste le forgiar au digne sans theus.

(*ib.*, xvii, 243.)

Quant il vit le forgy, chelle part s'adreja:
Li forgyer fo fremes, mais il le deffema.

(*ib.*, 223.)

IX. forciers, ou premier desqueux estoient deux copes d'argent. (1302, *Test. du D. Jean*, ap. Lobin, II, 434.)

Un anel d'or ou e un ruby que ma femme me devisa que ad tout plein de coups, et est en un petit forcer, en un grant husche, au bout de la basse garderobe. (1319, *Test. du comte de Hereford*, ap. La-borde, *Enmauc.*)

Deux forcis en la salle et .ii. en la petite chambre. It. .ii. forciers en balet. Item un forcer en la despence. Item en la garde robe un forcier. Item un forcier a la porte de l'église. (1329, *Lavent. de mad. Ysab. de Mirande*, Arch. Vienne.)

Et puis le mist (enfant) dedeus ung forcier fermé de clef. (*Mét. d'Or.*, Val. Chr. 1686, n° 45 v°.)

Et vous autres joyans mettes en vo forcier. (*Dialog. Fr.-Itali.*, n° 39, Michelant.)

Felice la timeneuse embla a son maistre un forgiour qu'il avoit mout de boins joyans, orfois et rubans. (*ib.*, n° 14c.)

Beilli Jehan avoit prins deux forgers, li ou il avoit grant quantite de monnoye d'or et d'argent, lettres obliatoires et plusieurs autres biens moebles. (1359, Arch. JJ 90, pièce 603.)

Et bien dist, se sa mere nez y a net Jenier, Son coffre brizera, si prendra son forger. (Couv., *B. du Guescl.* var. des v. 231-260, Charniere.)

A son forger s'en vint; cent florins en osta. (*ib.*, var. des v. 1615-1517.)

Tantost prirent la ville et turent grant quantite de gens, et onques ne luy brent nul, fors qu'ils le mistrent plusieurs fois en husches, en forciers et en. (*Mir. de Mad. Ste Katherine*, p. 46, Bourrasse.)

Ung forcier. (1375, *Jurid. de la sale d' S. Ben.*, n° 87, Arch. Loiret.)

Un grant forcer bien ferre et bien fermant de bonne chavere. (1381, Trinité, Arch. Vienne.)

Un forcier ou un eserin on la suppliante cuidast qu'il cust argent. (1392, Arch. JJ 143, pièce 193.)

Laquelle suppliante print la clef d'un forcier ou coffre dud' chanoine. (1387, Arch. JJ 132, pièce 19.)

Le suppliant prist en une husche ou forgiour, qu'il trouva et ouvri, vint neut pieces d'or. (1399, Arch. JJ 134, pièce 265.)

A chasun eserin ne forgiar, (*Le Dit de chasun*, ms. Geneve 1790⁸, Ritter, *Poés. des XIV^e et XV^e siècles*, p. 12.)

Dedens icelle husche le suppliant trouva un forchier qu'il deffema. (1415, Arch. JJ 169, pièce 82.)

Que nul brete doye porter coffre outtre me ne forcers lous sur samniers. (1435, *Est. de S. de Jér.*, F 34, Arch. H.-Gar.)

Puis ala a son forchier et en trayt cent floruns qu'il lui donna aussi. (*Hist. de B. du Guescl.*, p. 31, Menard.)

Fortune a le forcer cassé
Ou j'esperoie na richesse.
(A. CHART., *Poés.*, la belle Dame sans mercy, p. 303, éd. 1647.)

Sa meilleure husche ou forgiar. (1507, *Préc. de Fouloy*, Cont. loc. du baill. d'Amiens, I, 295, Bouthours.)

Le petit forcier ont sont lous grands seauls de la ville. (12 août 1322, *Reg. cons. de Limoges*, I, 22, Ruben.)

2. **FORGIER, friger, v. a., inventer :**

Je, Jehan le Fevre qui ne scay forgiere, nez en Repons sur le Mas, vers Compiengne, procurer en parlement du roy nostre sire, confiant en l'aide du Saint Esperit, me suis entremis de translater et rimer en francois cest livre du poete saize qui est intitulé : Ovide de Veturia. (J. LE FEVRE, la Vieille, p. 3, Cocheris.)

— Apostor, préparer, styler :

Et la forent plusieurs forgiez et ordenez a ce qui est ordonné et touz y n'ave voix : Navarre, Navarre. (Chron. de S. Den., Richel. 2813, p. 418.)

Aussi est advenu et souventefois advenu que plusieurs crimes capitals, deliz et autres cas criminez, ne peuvent estre atteints, par ce que en nostre dit chastelot, tant pour la multitude des prisonniers et criminoux qui y sont n'a pas assez prisons secretes ou l'on puist mettre separément et divisement les uns des autres, ou qu'ilz ne soient frigez par les autres criminels des autres estans paravant enlx escelies prisons. (1398, Ord., VIII, 309.)

Secousse dit :

Frigez, on p. v. forgez. On pourrait supposer que c'est un terme d'argot, c.-à-d. de la langue en jargon que parlent entre eux les mendians, les vagabons, les voleurs, etc. Il paraît que frigez au forgez, signifie instruire de ce qu'il faut dire ou faire, emboucher.

Nostre bonne mere avoit, le jour de devant, au partir de sa fille, forgié le medecin, qui estoit bien advizé de la response qu'il devoit faire. (Loris XI, Nour., XX, Jacob.)

FORGIET, forchiel, forjet, s. m., coffre, érin :

En cele tierce de Provence
Fu li reis par .i. diemens
Les meurens en et faies
Et des arques et bapties,
Pour les forjes qu'il i trouva
Anu. jors et plus i sejourna.
(Mors., Chron., 3341, Reiff.) Inpr., foris.

D'un forchet qui consta .xiv. deniers, il en prist .ii. deniers d'outrage. (Plainte au R. de Fr., vers 1268, Arch. prov. de Gand, Rupelun, n° 418.)

Un forjet peinturé d'ymages eslevees et de .ii. us argués ; une autre forjet peinturé a une ressemblance. (1367, Reg. aux Test., Arch. mun. Douai.)

Un forjet et ung coffret. (Test. chiroug. du 27 juin 1415, Arch. mun. de Douai.)

Nom propre ancien : Stephanum dictum Forget. (1315, Cart. de Montbrancy, p. 383, Lalore.)

FORGISON, s. f., action de forger :

Chances de ter, de bene forgioun,
Il est faeces et jaches environ.
(Bouss., p. 188, Bourlillon.)

FORGITIER, VOIR FORGETER.

FORGOIR, VOIR FORJOIR.

FORGIRE, VOIR FORGEURE.

FORGURER, VOIR FORJURER.

FORIER, VOIR FOIRIER.

FORIERE, forr., four., ferr., s. f., lisière d'un bois, d'un champ ; quelquefois bord d'un bois où les bestiaux paissaient :

Sire, soiez en la foriere,
Chascuns de nos se traie ariere.
(Henart, 6407, Méon.)

Le pasturage et l'usage de layne et de glans et de ferrerie en ban de Serain (Trad. du XIII^e s., d'une ch. de 1202, Cart. du Val St Lambert, Richel. I. 10176, f° 164.)

Serrement se vont la foriere don bois.
(Veus dou paon, Richel. 1351, f° 38 v°.)

Serrement s'en vont la foriere d'un bois.
(Id., Richel. 368, f° 100 v°.)

Et si y a que fosses que forieres outre les sommes de .iiii. arcoiages devant dix .iiii. quartiers et .lv. verges. (Lett. de 1323, Arch. JJ 61, f° 100 r°.)

Encontre bles, encontre mars, en fera foriere ; et qui ne le fera, il sera a .v° s. (Ordonn. de la ville de Reims, Arch. admin. de Reims, III, 492, Doc. inéd.)

Le forriere d'un bois. (Froiss., Chron., V, 401, Kerv.)

3 deniers 3 angevines pour une fourriere de prey seant au ban de Bouconville. (1415-16, Arch. Mense B 1532, f° 1 v°.)

Norm. Orne, Calv., vallée d'Yères, forrière ; Guernesey, fosièrière, sillon de travers au bout ou en dehors d'un champ. Env. de Rennes, forrière, sentier, Rouchi, forrière, bande de terre à l'extrémité d'un champ qui n'a pu se labourer avec le reste de ce champ. Mener une vache à forrière, c'est la faire paître sur la lisière des champs cultivés. (BÉCAUT.)

Mener à forriere, en Picardie et dans toute la Haute-Normandie, c'est conduire chez le juge ou garde-champêtre des bestiaux trouvés pâturant dans une terre ensemencée : ces bestiaux ne sont rendus au propriétaire qu'après avoir payé l'amende à laquelle on l'a condamné.

Nom propre, Forrière.

FORILLON, s. m., cap :

Vers l'est il y a un autre promontoire comme dependant du grand, que les chrétiens qui y sont passé, ont nommé le Cap des Aiguilles, a cause de plusieurs pointes, escallons et forillons, qui semble faire entrant dans la mer. (TUNNEY, Cosmog., III, 15, éd. 1538.)

FORIN, VOIR FORAÏN.

FORIN, VOIR FORAÏN.

FORINSEQUE, adj., exprime l'idée de surnaturel :

Un sapience forinseque, c'est à dire en sapience qui est par d'es us home. (Chron. de S. Den., ms. Ste-Gén., f° 291.)

FORISON, s. f., endroit percé, trou :

Et se ne mec ma main ens en la forison
Que Longis fist del anse qui art eque en som
Ens el destre costé quant mors er li sains hom.
(HELMAN, Bible, Richel. 1444, f° 56 r°.)

FORISSIR, foressyr, foressor, furissir, forussir, foruscir, v. a., franchir :

Ils forissoient patronilles. (RAB., III, prol., éd. 1532.)

— Forissu, part. passé, sorti, émigré, banni :

Repallons toi les furissus de nostre ville. (1410, Arch. Fribourg, 1^{re} Coll. de lois, n° 176, f° 48.)

Sont rapellez toi furissuz, exceptei furissuz qui sont furs por omicide. (1411, ib., n° 201, f° 57 r°.)

Ne logeront aucuns personnages estrangers passans par pays, incongneus et sans adveu, foressys, bannyz et chasses d'iceluy royaume. (Ord. de Fr. 1^{er} sur le fait de la just., f° 101 r°.)

Aussi est il esté bien forissu du delibeque manoir de raison, si autrement se feust contristé ou alteré. (Id., ib., v. 2 f° 1532.)

Pour la restitution des forussis et exliez. (FR. DE BART., Mém., XI, éd. 1574.)

Les Chalcidienz forussis.
(ROSS, Hygan., I, 5, Bibl. élz.)

Il evente, (l'amour de Venet) subtil, au brasle
de ses elles

See chevez crepessus, admire ses beaux yeux,
Non pas comme son filz, saint rée des Dieux,
Mais comme un estranger saine de sa terre
Qui la voullait forcer d'une plus douce guerre,
Ravi de ses beutez.
(L. BUREAU, Œuv. poët., l'Œuvre, éd. 1578.)

L'Italie nous a tomie une racille infinie de forussis que celle femme a favorisés et enrichis des trezors de la France. (Le Torsain contre les massacreurs, p. 105, éd. 1579.)

— On trouve au XVI^e s. les formes italiannises forscide, foruscide :

Reslition et pardon des forscides de Naples. (1530, Papiers d'Et. de Gravelle, I, 476, Doc. inéd.)

Et ne defendront les praticques au comté de Compe et Monago entre autres, et des forscides de Florence, Tiques et Sennes. (1536, ib., II, 447.)

On je suis vrayement forissu d'intelligence et de sens loquax. (RAB., I, III, prol., éd. 1532.)

Remettant iceux sujets, quant a ce plainement, et cessans tous empochemens et contredits, aus doits qu'ils avoyent au temps de l'ouverture de ladite guerre ; et s'entend le contenu en ce present article, en tous lieux et endroits de la subjection desdits seigneurs rois tres chrestien et catholique ; saif quant aux forscides de Naples, Steile et duché de Milan, lesquels ne seront compris en ce present traicte, ny jointont d'iceux homedies d'iceluy. (Traicte de pair de Calvan Cambrisis, ap. DE VILLIERS, Mém., XII, Michaud.)

FORJET, VOIR FORGET.

FORJETTER, VOIR FORGETER.

FORJETTIRE, VOIR FORGETUR.

FORJOIR, - ger, four., (se), v. réfl., se rejouir outre mesure, s'abandonner à une folleuse joie :

Mors erie au fol ne se forjoeng
Des vious delis en coi il noe ;
A sien cost de lui me sovieng.
(Vers de la mort, Richel. 375, f° 336.)

Mors erie a cians qui se forjourent
Des pechies mortens u il noent,
Dont li plus douc sont plus coisiant,
Quant plus s'i froient plus s'ebournt.
(Id., f° 337.)

En jais le et jolif
 Devint let et chetiv.
 Par son autremeure
 Car il se fourjoie
 Parce que il avoie
 Une belle courtoie.
 (Chant. H. fab. XII, Robert.)

Maintenant Baubins Est, durement s'en fourjoie,
 La terreur il fut le loque, et puis le moe.
 B. Tesch, vi. 636, Reiff.

FOURJOIE. - *four.* - *joir*, *four*, *verbe.*

— Réfl., se rejouir outre mesure, abuser des joissances, s'abandonner à une fausse joie :

Dont se leit bien tenir par sot
 Qui de lot avoie se fourjoit
 Dont nului ne list amorer.
 Vers de le mort, Richel. 375, 339.

Quant tel a la fois se fourjoit
 Que autre en let sa moquerie
 Hers, a Sam. d'Esch, Vat. Chr. 1522, P. 1708.

— Neutre, dans le même sens :

Bien doit on avoier et biens et maus, par
 qu'on en puis plus legierement les maus
 porter, car le dan pourroit venir plus blechent,
 et des biens nient fourjoir, car sans cor-
 rage de sage, hommes fortunes honeste-
 ment fort est a porter. *Li Ars d'Amour*, I,
 286, Petit.

FORJOUEUR. - *four*, *four*, *fors*,
verbe.

— Act., vaincre dans un tournoi, rem-
 porter le prix de :

Deceantians venoit le vassal
 Qui fu li rois a. 75, 205.
 (Gestes de Char. I, 108, Reiff.)

Li apels respoustes par son barlement
 La feste fourjoeste se honnoralement.
 (Geste de Char. I, 13147, Reiff.)

Qui fourjoista la feste ne le males celant
 (Id., 13630.)

Li fourjoistes li an non vinat a lui
 (Giv. B. de Gascou, 523, Charrière.)

Li fourjoit grant li soun de Haumiers ;
 ce qui estoit tel nos sires Jehans de Hainau
 et mesires de Blanches de Juliers furent,
 et li sires d'Engien qui fourjoista lez
 courtes. (Froiss., Chron., I, 287, Luce, ms. Rome.)

Pour ceval et le on emprise de penser
 que a leur povoir et conseil, et se bien leur
 en cheste que deus convenent les fourjoist
 on sont en bon d'avoir le pris. (M. DE
 GABRY, *liv. de Cheval*, ms. Brux., 11127,
 63 v.)

— Neutre, porter sur :

Li fourjoist nos se pouissent venter ailleurs
 ce qui estoit fourjoist la chevalerie de
 le rois. (Peregrinest, Vol. VI, ch. 56,
 148 v.)

— Neutre, rapporter la victoire :

Li fourjoista de heulz de dedens mesire
 François de Halle, et de cheulz de
 le rois. (Peregrinest, Vol. VI, ch. 56,
 148 v.)

De fourjoier et de le de hors estoit
 de fourjoier de dedens Hebe.
 (L'Art de fourjoier, P. III, 329, A. L.)

FOURJUEMENT. - *fourment*, *four*, *fore*,
s. m., jugement que on demande au bonnis-
 se de la loi :

N. Entrer n'i douz, sor fourjuement,
 devant tou termine qui mis t'est. (1250,
Hist. de Metz, III, 200.)

Le requereor peut dire qu'il estoit en-
 gendé et né avant que celui jugement en
 fait, de quoi l'on oit que son ancesire fu
 fourjoie, et il est heir dou conquereor dou
 lié et de part lui le requiert ; et avant que
 ce avenist que l'on dist dou fourjuement
 de son ancesire, estoit il heir. *Liv. de Phil.*
de Natc., Ass. de Jer., t. I, p. 498, Beugnot.)

Prejudicium fourjuegens. (Gloss. de
 Bouai, Escallier.)

De la chesse et fourjuement de luy et
 dou Saint Empire. (1399, *Hist. de Metz*,
 IV, 499.)

— Connotation :

Pour adjudication et fourjuement, qua-
 torze sols, pour arrest on li y a eschevins
 et execution, pour chacun sept sols. (Cont.
 de Nyeles, Nouv. Cout. gén., I, 397.)
 Impr., forejuegment.

FORJOUEUR. *fors*, *four*, *verbe.*

— Act., honnir :

Quicunques se laira fourjoier en ceste
 pais par aucun on par nous, sei amia en
 doivent faire ce de k'ennode. (1214, *Pais*
de Metz, Arch. mun. Metz.)

C'est sont fourjoie par la pais. (1241,
 Arch. Metz, olim coll. Emmer.)

Qu'il soit fourjoieis. (1254, *Hist. de Metz*,
 III, 210.)

Qui delveroit amende et lui ne payera
 delans quarante jours, la justice meor-
 trol la main a luy jusques a tant qu'ilz
 cessent leurs grez, on elle fourjoierit
 hors des bornes. (1320, *Ch. d'affranch.*
de Fresnes, Cabinet de M. de Labry.)

Dant le fourjoia del reume. *Chron.*
d'Angl., ms. Barberini, P. 30 v.)

III. on v. qui estoient dedit fut s'en
 sont lous, lesquels ont este fourjoieis.
 (1130, *Hist. de Metz*, V, 207.)

— Priver, dépourvoir :

De ma jarque d'amours.
 (Geste de Char. I, 108, Reiff.)

Et quant Cesar vous avera mis en des-
 sons pour moi venger, vous grez puis
 fourjoies de tout honneur. (JULIEN DE
 TRIM, *Hystoire de Julius Cesar*, p. 74, Solte-
 208.)

Et se eulbat son cause de s'onneur fourjoier.
 (M. Capet, 1041, A. P.)

— Enlever judiciairement :

Nous demandans toutes les terres
 fourjoies par chele raison, ke l'Eglise de
 saint Bethm ne puet avoier et tenement de
 seules amende nule lors de deux sols...
 tous les castiaus fourjoies doivent de-
 monoir a nous et a nos heirs... Et se che
 just chose ke il eust aucunes terres fourjoies,
 on ke il convenist fourjoier (his
 fourjoier), dont l'Eglise devant nomme
 on t mestier de no aide, nous les devons
 fore juger a le devant dieu glise. (1266,
Truanset, *Tulliar*, *Re. d'actes XII et XIII*
s. en lang. wall., p. 277.) Impr., fourjoieis,
 forjoies, fourjoies.

Bien li doit estre s'onneur fourjoie.
 (Enf. Owe, 3278, Scheler.)

Vez le cy, Amis, mes un maus
 Vez nos nous devot le vry jure
 Vostre filz, s'il le nous fourjoie
 Nous le vous laisserons a tant
 (Moraes, *De Notre Dame*, I, I, 1288, G. Paris.)

— Condamner :

Je fourjoie Daire le rous,
 Amendes i se sava meus.
 (Etleoet et Poln., Richel. 375, 339.)

Come a ardoir le jugierent
 Li baron ta le fourjoierent.
 (Dolopatous, 1812, Bibl. eiz.)

Ce dit Nobles : Vos avez tort
 Qui n'ont vales fourjoier.
 (Renart, Br. I, v. 228, Martia.)

Onques nous fils de roi a mort
 Ne fu si fourjoies a tort.
 (Sept sages, 4164, Keller.)

Et de lui meimes tiesmoignoil ou
 qu'il estoit de mauvaive creance, par coi il
 fu fourjoies en la court de Rome. (Hist.
 des dues de Norm. et des rois d'Anglet,
 P. 122, Michel.)

— Débouter :

Et furent fourjoie Jehans et Baudouins
 pour ce que leur peres avoit prise leur
 mere et espouse mauvaivement. (MÉN.
 DE REIMS, 399, Wailly.)

— Condamner à tort :

Ne nul ne soit ja fourjoieis.
 Ne de son droit amonies.
 (Vie de St Marguer., Richel. 1555, p. 115,
 Joly.)

Li maires et li eschevin en seroient
 tenu a moi en seissante soulz d'amende
 et a rendre tou dommage a celui qui il
 auroit fourjoie, et li fourjoie ruroit la que-
 relle. (1266, *Chart. d'affranch. de Montier*,
 Arch. mun. Montiers-sur-Saulx.)

Les fourjoies et les dampues a tort.
 (Vies des saints, ms. Lyon 697, P. 92.)

Et si ne le discute point ou fourjoie.
 (De vita Christi, Richel. 181, P. 52 v.)

— Fourjoie, part. passé, banni, con-
 damné :

Et fourjoieit et recreu.
 (Morsc., Chron., 3339, Reiff.)

Toutes les gens de la ley de Rome et
 tous fourjoies et tous parjures. (Ass. de
 Jer., t. I, p. 501, Beugnot.)

Comment Kalfine antrepris a estre sires
 de Rome par Fayde de fourjoies. (Ms.
 Bern. 98, P. 20 v.)

Et ne doit estre reclus en le moniois
 nus bastars, ne fourjoies, ne siers. (1298,
Cart. de Nism., Régl. et stat. des mon-
 ayes a Nainur, Borgnet et Bormans.)
 Impr., fourjoies.

Rappeler en la citei de Verdun toutes
 manieres de fourjoies. (12 janv. 1313,
 Richel., *Collect. de Lorr.*, vol. 982, pièce 7.)

1. **FORAIRE**, *fourjar*, s. m., parjure :

Les homieies et fourjurs. (6 nov.
 1291, *Lett. de Thieri, sire de Sainzelles*,
bailli de Hainau, Arch. Mous.)

2. **FORAIRE**, *fourjur*, s. m., déclaration

en justice et par serment qu'on refusera
 tout secours à un criminel de sa parenté
 ou de son amitié :

Se nous amiais sont callengiet pour
 deffaulte de fourjur. (1378, *Cartulaire*
Carta Maria, f. 52, Arch. de l'Etat a Mous.)

Gillart le Grand fist adjoinner a Mons
 Colard de Midelay pour faire fourjur selon
 l'usage du pais. (1393, Arch. JJ 144, pièce
 358.)

Ce ne seroit pas raison que le forban ou forjur emportast greignement effect ou punition que l'aitaine propre du fait. (*Const. de Norm.*, t.° 56 v°, éd. 1483.)

FORJUREMENT, *four.*, s. m., déclaration serment qu'on refusera tout secours à un criminel de sa parenté ou de son amitié :

Autrement iroit s'il avoit batu un feu ne navré puis le forjurement aucun de six asqu'il requist, a estre hors de la guerre. (BEAUMAN., *Cont. de Beauv.*, ch. LIX, 19, Beuend.)

Pour chest forjurement faire. (1288, *Cart. de Valmont*, t.° 12 v°, Arch. Seine-Inf.)

S'ancuns homs s'enfuist avec homechide ou pour cele occasion se destourne et ist don pays pour chon qu'il homechide ne voell forjurier, dedens l'an peut revenir et faire le forjurement. (*Trad. du XIV^e s. de la Chartre pévale de Mons*, Arch. de l'Etat à Mons.)

FORJURER, *fors.*, *four.*, *fuér.*, forjurer, v. a., renoncer par serment à, jurer d'abandonner, en parlant d'un pays, d'un métier, et par extension renoncer à, renier, abandonner, quitter :

Forjurer le pays, dit M. Floquet, *Hist. de l'éclésiastique de Norm.*, p. 182, c'était s'en bannir soi-même : et il y failloit des solemnités. La main sur le livre des Evangiles, le réfugié jurait qu'il allait sortir de la Normandie ; que jamais il n'y reviendrait ; qu'il ne ferait mal au pays ni aux habitants, soit de lui-même, soit par d'autres ; qu'il ne conchierait jamais plus d'une nuit dans le même lieu, à moins qu'une maladie très-grave ne l'y contraignit.

Tot li forjura le pais.
Qu'a nul jor mais de son aage
Ne elaint ne part ne eritage.
(*Bry. D. de Norm.*, II, 34063, Michel.)
Il a vostre cort forjurer.
(*Perceval*, ms. Montp. II 219, t.° 67.)
Laissez en Blanchefort aler,
Et si li faites forjurer
A toz jors mais vostre contree.
(*Fl. et Blancefl.*, 2^e vers., 571, du Mérid.)

Seix livres paieroit et un an forjurroit la banlie. (1214, *Puiz de Metz*, Arch. mun. Metz.)

Et li avoit dit que se il voloit l'estel le roi Artu forjurer, et que il ne parleroit a chevalier qui en fust n'a dame n'a damoisele, ele l'en lairoit aler, et il l'avoit refusé, et il dist qu'il ne le forjurroit en nule fin. (*Arthur*, ms. Grenoble 378, t.° 744.)

Fait m'a li dos mes sire ma terre forjurer.
Que jamais a ma vie n'i porrai eriter.
(*Parce.*, 727, A. P.)

Mais je vos ferai certes ma terre forjurer.
(*Id.*, 701.)

S'orendroit ne forjurer ma terre et tot mon fier,
Entree et VII. anz, mar i metrai le pie.
(*Floissant*, 139, A. P.)

Sa feme wida le moon
Et le forjura a tousjors.
(*Moussk.*, *Chron.*, 15429, Reiff.)

Ke jou Robers, avoés d'Arras, par sairement ai forjuré toutes les failles, les rües, les demandes, et toutes les corvoées de Fauti de Forbais. (*Ch. d'oc.*, 1245, Ch. des compl. de Lille, 854, Arch. Nord.)

S'il ne se juet paier, il forjura la vile, jusque il se puisse paier. (*Lit. de jost. et de piet.*, II, 6, § 2, Bapetti.)

Et s'il ne pleisoit a l'aprentiz a aler un mestier, il li vendroit forjurer le mestier. (*Est. Roll.*, *Liv. des mest.*, 1^{re} p., XIX, §, Lespinasse et Bonnardot.)

Par laquelle chose nos bailliz devant dit prisoners lou dit harron en nostre unum comme souverains, et li fil li diz prevoiz lou pais a fuerjurer par lou conseil de boues gens. (1271, *Ch. du bailli d'Aurois*, Cartul. de Fontenay, t.° 82 r°, Arch. Côte-d'Or.)

Et si doit cesser un an de son mestier devant ke il puisse venir a la hanse, et si doit forjurer a tous jors son mestier se besoigne ou povretes ne li fait faire. (*Li ordenance de leur la hanse c'on apiele la hanse de Londres et entre ceux de Bruges*, Arch. du nord de la France, t. I, p. 183.)

Se il veut tenir a l'eglise il forjurer le pays par devant les chevaliers et autres gens creables qui en puissent porter tesmoing, se mestier en est, en ceste forme : Ce ayent tons ceulx qui cy sont que lu d'icy en avant n'enterras en Normandie, ne feras mal ne porchasseras a faire a nul de ladite terre par toy ne par autr pour ce forbanissement. (*Const. de Norm.*, t.° 53 v°, éd. 1483.)

— Jurer d'abandonner un homme, de lui refuser tout secours :

Fors trois gouter sans plus, quant Charlez le fery de son gant que le sirent plus.
Quant Charlez forjura par fines et par vigne
Fierchans d'Alvaine par forces et par vigne.
(*De Jehan d'Almon*, Ars. 2145, t.° 116 v°)

Tuit sei au li forjurroient. (1214, *Puiz de Metz*, Arch. mun Metz.)

Ch'i forjures vous echeü qu'il n'ara couloit ne anuue, conseil ne forche, de vous ne de gens que vous puissies desfourner. (ROISIN, ms. Lille 266, p. 79.)

Les trois femes batirent
De bastons et les formentent.
Et enpres con les forjurerent
Et encierciert

(*Ben. le Nouv.*, 3862, Méon.)

Il convint que les prochains du lignage d'icellui Guillaume demouras au pays forjurasent selon la loy et coutume dudit pays, qu'ilz ne seroierent ne conseileroient... Iedit Guillaume. (1393, Arch. JJ 144, pièce 294.)

L'official de l'evesque d'Angiers comanda au suppliant apparuer qu'il citast icellui Blanchart par devant lui, pour forjurer et separer de sa compaignie icelle concubine. (1411, Arch. JJ 166, pièce 38.)

A item s'il advient que aucuns des villes devant dites soit occis, les amis et ceulx du sang du tueur seront assurez des amis et des cousins du tne jusques au quarantiesme jour a compter du temps de l'occision, et se en dedens les quarantiesme jour aucun navrast celui ou tuast il seroit tenu pour meurdrer. Et ausy se apres les quarantiesme jour ilz vouloient le tuer, forjurer et le forjurar, ils seront assurez et pouront issir de la faide. (*Trad. de 1489 de la cout. de l'abbaye de Marolles*, Bulletin de la Comm. hist. du dép. du Nord, IV, 340.)

— Abjurer :

Au patriarche d'Antioche Haimeri viarent et forjurerent l'enseignement Mahon que il avoient longuement tenu. (G. de Tyr, XXII, 8, Hist. des crois.)

FORKEFFIERE, voir FORCHEFFIERE.

FORKIE, voir FORCHIE.

FORLIGNABLE, *four.*, *fors.*, *fol.*, adj., qui forligne, qui dégénère :

O li sainz peres, quele chose l'a donques despleu en moi ? as me tu donec prové forlignable ? (*Vie S. Lovant*, Richel. 818, t.° 276 v°.)

Li rois le fis ocire come mauvais et forlignable. (*Chron. de S. Ben.*, ms. Stegen., t.° 15°.)

Pour ce que il estoient mauvais fil et forlignable. (*Id.*, t.° 91°.) P. Paris, *fourlignables*.

Degenerer a, forlignable. (*Gloss. de Couches*.)

Ne il n'est mie de peuple vil ne homme forlignable. (L. de PREMIERFAIT, *de Casu ric.*, Richel. 132, prod.)

Vous tenez vostre ame come un ho-le forlignable et hainoux. (GUESME, *Trad. des Rom. de fort. de Petr.*, Ars. 2671, t.° 46 v°.)

FORLIGNANCE, *fol.*, s. f., action de forligner :

JOYE. Mon lignage est noble d'ancieneté. RAISON. C'est une vantance digne de moquerie que de soy glorifier de ce qui est a autrui. Les merites des ancestes font connoistre les forlignances de ceulx de qui ilz descendent. (GUESME, *Trad. des Rom. de fort. de Petr.*, Ars. 2671, t.° 27 v°.)

FORLIGNEMENT, -ant, s. m., action de forligner :

Des admirables exploits de guerre du grand roi Clovis ; forlignement de sa posterité. (PASE, *Rech.*, V, 1.)

Le plus souvent ce forlignement ne viendra pas tant de la generation et du sang, qu'il fait de la nourriture. (G. BOUCHÉ, *Serees*, XXII, t. IV, p. 28. Boyhel.)

Forlignement, degeneration. (MONET, *Parallele des langues*, Rouen 1632.)

FORLIGNIER, - lignier, *fors.*, *four.*, *fol.*, verbe.

— Neutr., dégénérer de la vertu de ses ancêtres :

Il ne foligne mie s'il est si bons chevaliers, quar ses peres fu un des plus preudomes del moude. (*Lancelot*, ms. Erlonoug, t.° 78°.)

Quant il forlone de nature.
Cant mal fait de la ben figure.
(*Poeme allég.*, Brit. Mus. add. E.606, p. 7°.)

Le filz doit ressembler son bon pere, autrement il folignier. (1279, LAURENT SOAUME, ms. Chartres 371, t.° 51 r°.)

Que ce n' l'umage
Que tu es de gentil lignage.
La semence forligne en toi,
Va le veip, fut devant moi.
(*Chastillon. d'un pere*, conte m. 47, Bibliothèque de Valenciennes.)

Degenerare, foligner. (*Gloss. de Couches*.)

S'il faisoit autrement, il forligneroit de l'ancienne vertu de ses ancestes. (LARRY, *le Lay.*, III, 3, Anc. Th. fr.)

— Récl., dégénérer :

Qu'elle ne se forlignast jamais de la droite septe de vertu. (Vn. d'AVIGNON, *Or. fun. de L. de Lorr.*)

— Act., dégénérer de, faire honte à :

Galain vostre aïse n'avez pas *forlanon* :

Qui son parrain murtrei en un mastier.
(*Les Loh.*, ms. Montp. B 213, f. 18.)

Galain vostre aïse n'avez *forlanon* ?
(*Ib.*, ms. Dijon, f. 37.)

Galain vostre aïse ne volez *forlanon* ?
Qui son parrain murtrei en un mastier.
A son s'neor l'ice renj'a le chief
Et son consist' fit en un sae moier.
(*Gr. de Loh.*, 2 chans., II, p. Paris.)

Moult par est courtois l'emperere,
Ki ne *forlanon* pas empere.
GARR. D'ARRAS, *Pract.*, ms. Turin, f. 74.)

— *Forlignat*, part. prés., dégénéré :

Ce sont ceux les grands du monde qui
sont les plus *forlignats* et les plus bastars
en bien faire. (G. CHAPELAIN, *Mir. au
duc Charles*, VII, 321, Korsyn.)

Ne permettras que les juments soient
sautées des estalons que de deux ans en
deux ans pour en leur race non hasarde
ne *forlignat*. (Mais. *rustique*, I, 28, p. 123,
éd. 1658.)

— *Forligné*, part. passé, dégénéré :

Ce fu lame s'agee prisee,
Qui de rien n'en est *forbonne*.
(*Bes.*, D. de Norm., II, 27163, Michel.)

Antoine *Fourligniet*. (BOISJUN, ms. Lille
266, p. 19.)

Dieu la donna (celle haute prospérité),
par le merite des bons peres, et li l'a
toline aux enfans *forlignez* pour leurs de-
merites. (AL. CHART., *L'Espérance*, p. 313,
éd. 1647.)

FORLIGNIER, voir FORLIGNIER.

FORLONGNE, *forlongne*, *forlongue*, *forlonge*, *forlonge*, s. f., éloignement :

S'il avenoit chose que les chiens laissez-
sissent du tout qu'ilz ne voullissent aller
apres, ou ne pussent, ou par le grant
chaud, ou pour la *forlonge*, ou pour leur
manvais-tre, le venent ne le doult pas laissez-
sier amais. (*Chasse de Gaston Phoebus*,
p. 227, ap. Ste-Pal.)

Le Peland (hevre) ne veut souffrir la
premiere bourade faisant des equippees
a-dessin de gagner l'advantage de *forlonge*.
(CHESPIERIN, *Disc. de chasse*, p. 59.)

— *De forloigne*, de loin :

De forloigne s'en est veun
En la Peane devant nous entrer.
(*Ch. de la chasse*, p. 46, Pichon.)

Chassans *de forlonge*. (DE FOUILLOUX,
Ven. c. V, éd. 1583.)

FORLONGNE, - *oirgnie*, - *oirgne*, s. f.,
éloignement :

L'Use, par aucune maniere,
De li *forlonge* chasser li fait.
Par ceoie lui avoir deffiant
Un venent, ne voy esclair.
(*Ch. de Loh.*, 2 chans., p. 46, Pichon.)

Car les chiens chassent tellement
De *forlonge* et *forlonge* li vent.
GARR. *Rom. de la Ch.*, *Chasse du cerf*, ms.
Gandé.)

FORLOIGNIER, - *longner*, *four*, *fors*,
foitgnier, *foitgnier*, verbes.

— ACT., laisser en arrière :

Ne volent n'ice *forloignier*.
(*Bes.*, D. de Norm., II, 19809, Michel.)

— Nourr., s'écarter de ses par gres.

On prend dains a force de moins de
chiens qu'on ne fait un cerf pour cinq
causes : la premiere est qu'ilz ne fuient
pas longuement comme un cerf, la se-
conde pource qu'ilz chassent de plus pres,
et qu'ilz ne *foitgnent* pas tant comme le
cerf. (*Modus*, f. 28 v°, Blaise.) *Il foitgne*.
(Ms. cité par Ste-Pal, f. 20.)

— Réfl., dans le même sens :

Is (les chiens gris) connoissent le deffant
qu'ilz ont du sentiment, et si une beste *se
forlonge* devant eux, ils ne la scauroient
plus chasser. (CHARLES IX, *Chasse royale*,
p. 35, Chevreul.)

... Je n'estoye *fourlononé*
Du labour ou l'estoye n'a guere embosné
(Verg. de la Fressaye, *Art poet.*, p. 81, Genty.)

FORLONGNE, voir FORLIGNIE.

FORLONGE, voir FOALONGE.

FORLONGÉ, s. m., forlonge :

Si chasseront de *forlonant*
Les chiens
(GARR. *Rom. des Dadaiz*, *Chasse du cerf*, ms.
Gandé.)

FORLONGNER, voir FORLIGNIER.

FORLONGNE, voir FORLIGNIE.

FORLONGUE, voir FORLIGNIE.

FORMABLE, adj., qui peut être formé :

C'est donc chose certaine que la substance
des fleurs est de matiere subtile et
moiste meslee avec subtile terresteité qui
de sa nature est plus *formable* en fleur par
figure que en grosseur de fruit. (FRÈRE
NICOLE, *Trad. du Livre des Proffitiz champ.*
de P. des Crescens, f. 10 v°, éd. 1516.)

FORMABLEMENT, adv., formellement :

Ilz furent avec lui doublement, materia-
blement et *formablement*. (*Mir. historial*,
Muz. 557, f. 23 v°.)

FORMAGIE, s. f., fromage :

Et Flohart a la ventaille seuse,
As deuz li a de l'anhere esarchie.
Ansi traugot com ce fast *formagie*.
(*Meschans*, ms. B., var. des v. 6291-6301, ap.
Jouck., *Gall. d'Or.*, t. II, p. 294.)

FORMALET, voir FERMAILET.

FORMALLER, v. a., régler en forme :

Les depositions des temoins eussions
fait escrire, *formaller* et courre. (1374,
Arch. JJ 107, pièce 305.)

FORMANCE, - *anse*, - *auche*, *four*, *foer-*
manche, s. f., formation, forme :

Avons de no kemun assent lach no
litement, et derains voulebet en chaf *foer-*
manche. (*Trad. du Test. conjoint*, de
Beaudé de 1133, Faillier.)

Por ceu apartind li *formanse* de toutes
creatures a la personne del pere. (*Hist. de
Joseph*, Michel 2553, f. 77 v°.) Var., *for-*
manace. (St Graat, II, 316, Hucher.)

— Éloignement formel :

La pais Candine ne fut pas laite par
dances, mes par promesses, par spousion
et pleges ou *formances*. (BERSTURE, *T.
Lut.*, ms. Ste-Gen., f. 141.)

Centre de Li France, Pie, Gamala, *for-*
manace, forme Poitou, Niort, *formance*,

forme, apparence ; n'avoir plus *formance*
d'une chose ; il n'a pas *formance* de ché-
tien. Amis, Saintonge et Poitou, Vienne,
arr. de CIVRAY, Deux-Sèvres, petites
grappes qui sortent des bourgeons de la
vigne au moment où les feuilles comen-
cent à s'épanouir : « La vigne thiette
année a beaucoup de *formances*. »

FORMANTEE, voir FROMENTEE.

FORMANTIN, voir FROMENTIN.

FORMARIAGE, - *aige*, *four*, *four*, *fuor*,
s. m., mariage contracté entre deux per-
sonnes appartenant à deux seigneuries dif-
férentes, ou entre une personne soumise
à la seigneurie et une personne franche ;
droit payé au seigneur pour les mariages
de cette nature :

Mais es dicelles villes de Verlus et de la
Folie ne pourront demourer li diz religieux
ne avoir mortemains ne *fuermariages*.
(1342, Arch. JJ 74, f. 3 v°.)

A Il livres 5 sols ou 15 francs dou Lou-
vat de Chantoumont pour son *fourmar-*
riage a la fille la cordeliere (1380-82, Arch.
Meuse B 1041, f. 19.)

7 francs de Jehan Mouret de Paigneval
pour les heritages de Estevenin Paigneval
et de Hussion son fils acquis a Ager pour
cause de fournauce et de *fourmariage*.
(1383-85, Arch. Meuse B 493, f. 5 v°.)

Les habitants d'icelle ville estoient de
serve condicio, comme taillables a volenté
de morte main et de *fourmariage* et autrem-
ment. (1398, Arch. K 54, pièce 45.)

Cet ancien terme de droit s'est très
longtemps conservé :

Les lieux, où l'on a accoustumé de
prendre *fourmariage*, le seigneur de la
main morte prend pour le *fourmariage*
de sa femme mainmortable les héritages
qu'elle a sous lui, et au lieu de sa main
morte, ou autant vallant, qu'elle emporte
en mariage, un choix de ladite femme.
(*Coût. génér. de Bourg.*, 1665, p. 418.)

FORMARIER, verbe.

— Réfl., contracter un *fourmariage* :

Car cil qui *se formarien*, il convient
qu'il finent a la volenté de lor seigneurs.
(BEAUMAN., *Coût. de Beauv.*, XLV, 30, Beau-
not.)

Est encore accordé entre lesdites parties
que les malles nez et a naistre dudit Chevise
demourant en Roulis ou en villes amende-
ment audit mestre Raoulis ou a sa feme
leur fourmariage de .v. s. d'amende toutes
foiz qu'il *se formarienont*. (1371, Arch. JJ
56, f. 84 v°.)

Si tel homme de corps bent de faiel,
sans le congé de sondit seigneur, femme
d'autre condition que celle dont il est, il
chet pour ledit fourmariage en amende en-
vers sondit seigneur, pour le contumene-
ment, qui est de 60 sols et un denier. Et
ou il a demandé le congé à sondit sei-
gneur, pose ores qu'il ne l'ait obtenu, et
depuis il *se formarie*, il n'est tenu desdits
60 s., car il n'y auroit contumene.
(*Coût. de Vîtry le Franç.*, c XLV, Nouv.
Coût. com., III, 327.)

— Neutr., dans le même sens :

Et se il avenoit qu'il se transportast

hors d'icelle commune, ou qu'il *formariast*, a nous appartendret le formariege et la main morte d'icellui. (1343, Arch. JJ 75, f° 21 v°.)

— *Formarié*, part. passé, qui a contracté un *formariage* :

Li eslize avrait des mortemains et des *formaries* les deux parties. (1337, *Cart. de Ste Gloss. de Metz*, Richel. I. 10024, f° 61 v°.)

De Oudinant le toixerant de Manvoiz, *formarié* en Jaquante fille Jehan du Marchays. (1332, *Compt. de Odart de Laigny*, Arch. KK 3^e, f° 198 r°.)

FORMATEUR, s. m., celui qui forme :

Qu'il estoit *formateur* des euvres met-
veilleuses que nous voyons. (*La Mer des*
hystoires, t. I, f° 43^v, éd. 1488.)

Tous les *formateurs* des ydoles ne sont
riens. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Esaie, XLIV,
éd. 1534.)

Ouvrier et *formateur*. (MAUM., *Eur. de S.*
Just., f° 33 v°, éd. 1394.)

— *Fém.*, *formatrice* :

Vertu *formatrice*. (Joub., *Err. pop.*,
1^{er} p., II, 4, éd. 1827.)

FORMATIF, adj., qui forme :

Et tel esperit vraiment
Est de l'enfant generatif
Et de ses membres *formatif*.

(Jou. de MENES, *la Resp. de l'Alchimiste à Nat.*,
751, Méon.)

La semence a en soy vertu *formative* de
plante. (FRERE NICOLE, *Trad. du Livre des*
Prouffils champ. de P. des Crescens, f° 12
v°, éd. 1516.)

Le souleil a vertu *formative* des choses
inferiores. (*La Mer des hystoir.*, t. I, f° 354,
éd. 1488.)

I. FORME, *fourme*, s. f., claire, chaise,
et plus généralement banc divisé en
stalles avec appui, dossier et dais ; stalle
d'église :

Seu trairat Mahomet de la *forme* qui est mis.
(*Chans. d'Antioche*, V, 809, P. Paris.)

Uns sires feri un de ses garçons si
durement d'une *forme* en la teste qu'il li
creva l'ueil. (*Digestes*, ms. Montp. II 47,
f° 238^r.)

Après le sanctus de la premiere messe
en quaresme doit li couvens estre enclines
sous les *formes*. (*Règle de Cîteaux*, ms.
Dijon, f° 17 r°.)

II. *Trés* et *II. formes*. (*Invent. lat.*
de X.-D. des Barres, Ste-Croix, Arch.
Loiret.)

Lequel je trovay parillement armé et
aussi tous ses chevaliers d'entour lui, sans
sur *formes*. (JOIN., ap. Laborde, *Emaur.*)

Item, en la chambre d'en bas II. tables
et II. *formes*. (1329, *Invent.*, Ste-Croix,
Arch. Vienne.)

Item, IX. sieges sus *forme*. (Ib.)

En la chambre basse une table et deux
formes. (1329, *Invent. de mad. Ysab. de*
Mirande, Arch. Vienne.)

Pour six *formes*, trois de douze pieds
et trois de sept pieds de long. (1365,
Comptes des bâtimens royaux, Arch. Nat.,
ap. Laborde, *Emaur.*)

Pour quarante six tables fourmes de tre-
teaux et quarante six *fourmes*. (Ib.)

Ceux de seconde *forme*. (*Stat. de Mon-*
terneuf, p. 13, Arch. Vienne.)

Belles chaires et beaux bancs,
Tables, treteaux, *fourmes*, escrans.
E. DESCHAMPS, *Miroir de mariage*, p. 216, Cra-
pelel.)

Une bonne *fourme* et une mauvaïse.
(*La Partage nobil.* en 1412, p. 23, St Ger-
main.)

Jehan Durand, charpentier, pour III. jour-
nées d'avoir boselés d'ays qui estoient
d'un viell chalan la loge des gardes de la
porte Saint Arzile et ausi avoir fait une
table et une *fourme* pour servir les gardes
d'ilec a leur mangier. (1412, *Comptes de*
Nevers, CC 48, f° 38 v°, Arch. mun. Nevers.)

A Colas le sieur, pour une grosse haye
renforcee dont a esté fait une *fourme* pour
les portiers de la porte de la poissonnerie,
prise II. sols I. denier tourn. (1431, *ib.*,
CC 32, f° 30 v°.)

Une scabelle et une *forme*, sept solz six
deniers. (*Vente des biens de Jacques Courr*,
Arch. KK 328, f° 487 r°.)

Sur plusieurs premieres *formes* estoient
assis. (1588, *Est. de la proc. de Par.*, ms.
Bibl. Chambre des députés, 530, U.)

— Grande fenestre :

Forme. (VILLARD DE HONNECOURT, *Al-*
bom, Lassus.)

Pour les verrières de la *fourme* de la cha-
pelle Madame. (1335, *Compte de Odart de*
Laigny, Arch. KK 3^e, f° 293 r°.)

Une *fourme* de maçonnerie sur deux
mureaux. (1398, *Compte de la chapelle des*
Celestins, ap. Laborde, *Emaur.*)

Pour faire les *formes* de maçonnerie de
la chapelle. (1490, Arch. K 272.)

Bret., Côtes-du-Nord, *frôme*, *froume*.
banc pour travailler le lin.

2 FORME, *fourme*, s. f., portrait :

Je ai la *forme* ma seror avoïé
Dedez cest drap qui est a or ovrez.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, f° 13^v.)

Ou voit le drap s'il prist a esarder
Et voit la *forme* le bon rai querand.

(Ib.)

— Terme de chasse, filet qui renferme
un oiseau empailié ou apprivoisé destiné
à attirer d'autres volatiles :

Et doit on mettre en *fourme* un coulon
qui soit ramier, et tous les autres si vien-
dront assier en *fourme* dedens les deux
roys. (*Modus*, f° 126 r°, Blaze.)

L'oyseleur fait venir les oiseaux de ri-
viere dedens la *forme* par certains autres
oiseaux affectifs qui sont attachés en la
forme. (*Quinze joyes de mar.*, X, Bibl. elz.)

Aucuns oiseaux ruses, qui ont ven et ony
parler de la *fourme* et l'ont bien retenu,
et ne l'ont pas mis en nonchaloir, mais
sen tirent arriere comme du feu. (Ib.)

FORMEDON, s. m., bret *formé* don-
tions :

Mes est mis a son action que est appel
formedon en le descendre. (LITTEL, *Instut.*,
395, Bouard.)

Action de *formedon*. (Ib., 396)

Briefve de *formedon*. (Ib., 397.)

FORMEE, s. f., lettres scellées du sceau
public ou royal, pour mettre une sen-
tence à exécution :

Item que nul ouvrier ou moindier in-
tenne concubine, et s'il la tient, que l'en
lui face *formée*, et se apres qu'il auroit
formé, il renchoit, qu'il paie pour chascun-
fois qu'il feroit ou renchoit, un
marc d'argent et soit tenu pour infame.
(1354, *Reg. de la Chambre des comptes* 123,
f° 98 v°, ap. Duc, *Formatee*.)

FORMEMENT, *formement*, *fourm.*, adv.,
d'une manière apparente :

Speciose, *formement*. (*Gloss. lat. fr.*, Ri-
chel. I. 7670, f° 218 v°.)

— *Formellement*, expressément :

Une cedule en laquelle estoient les pa-
roles qui li devoit dire escriptes *formement*.
(*Vir. Chron. de Fr.*, mes fais du bon
roy Jehan, c. cxxx, P. Paris.)

Et ne est pas le ciel chaut *formement*,
mes seulement en vertu, ausi comme le
vin ne semble pas chaut a toucher et si a
vertu de eschauffer, mes ce n'est pas tout
semblable, car il a ou vin chadour *formement*.
(GRESME, *Lic. du ciel et du monde*,
ms. Univ., f° 140 r°.)

Lesdis demandeurs ne les avoient point
fournement desclairés (les attentas).
(1339, *Cart. Esdr. de Corbie*, Richel. I.
47760, f° 80 r°.)

Qui obeissent et doubtent *formement*.
(*Maiz.*, *Souge du riel pel.*, I, 64, Ars.
2682.)

Il est temps d'escrire *fournement* aucune
proposition de grant substance. (Ib., *ib.*,
III, 32, Ars. 2683.)

En transgressant et alant *formement*
contre les edis. (1416, *Lett. du Cle de Pon-*
thieu, coll. Demarsy, a Beauvais.)

Justice legale *formement* est toute
vertu, se ce n'est ausi comme le tout de
ses parties. (*Le Souge du Vergier*, c. 51.)

Mais par ce que dit est *formement*, il a
fait le contraire. (MONSTRELET, *Chron.*, I,
71, Soc. de Fil. de Fr.)

Si aucun a double d'autre il peut faire
adjourner *formement* a lui voir donner
senté devant le seigneur duquel il est
suspect en haute justice celui de qui l'on
veult avoir senté. (*Costumier de Portou*,
II, ch. 29, éd. 1499.)

Pour arguer et impugner *formement* la
bulle apostolique. (*Chron. de Prallton*,
ms. Epinal 30, l. II.)

I. FORMEL, *formel*, s. m., ditu de
forme, siège :

A I. *formel* desons a. are voltis
Trovant l'alles n' l'estoit assis.
(*Les Loh.*, Richel. 1388, f° 202 r°.)

2. FORMEL, adj., p.-é. qui a d'amples
formes :

Comme estoïrs fors n. comme facon *for-*
mel. (*L'Agriculture des oiseaux de proie*, ms.
Lyon 697, f° 221 v°.)

FORMELE, *fourm.*, s. f., forme, me-
dièle :

O eles du ciel, d'amour *formel* !
O seur toutes et bon et bele !

REGERS DE MOULINS, *Moserec*, Richel. 23111,
f° 235 v°.)

O eles del ciel, d'amours *formel* !
(Ib., *ib.*, Richel. 15212, f° 74 r°.)

FORMELER, *four.*, v. a., construire.

Eclair de charpenterie (de planer) et *formeler* de machonnerie les arches d'un bas et de haill. (Fov., 1450, *Rép.*, à la cath. de Noy., Arch. Oise, chap. de Noyon.)

FORMELLIER, s. m., fabricant de *formes*, de sièges :

Li maisons es *formeliers* selonc Champoux. (1291. *Foire de Pijon*, Richel. I, 9573, fo 25 v.)

Cf. FORME et FORMEL.

1. FORMEMENT, *fourm.*, s. m., action de former, formation :

Porce que li conioist son *formement* (de l'homme), porce que li seel qui le forma de foible nature. (Psaut., Maz. 258, fo 122 v.)

Formement, plasmator. (*Gl. gall-lat.*, Richel. I, 7681.)

Un *formement* de la dicte vitre sera tenu de faire Dieu le Pere et des anz par tant le mistaire de la Passion. (17 av. 1516, *Marché pour le vicre Saint Nicholas de Craon*, Arch. Serrant.)

2. FORMEMENT, voir FORMEEMENT.

FORMENER, = *mener*, *fors.*, *four.*, verbe.

— Act., enlever, retirer :

Tu *formerras* mei de cest laz que li repuntest a mei. (*Lib. Psalm.*, Oxl, XXX, 5, Michel. Lat., educez me.)

Jeo sui lis Dammes Deus, ki *formenei* toi de la terre de Egipte. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, LXXX, 9, Michel.)

Se on leur estoit a force, je ou mi hoir et li nostre seroient seriens tenu a faire rendre le vin ou le ceins qui leur seroit rescouz, et je ou mi hoir en averiens l'amende dou meillaisant, et dou *formener*, et dou resourre. (1302, *Lett. de J. de Joinv.*, Ecuirey, Arch. Meuse.)

— Détourner :

Par soi peeres ne faulsié
Ne mi porroient *formener*
Ne destourner
Ne mon service.

(J. ERAS, ap. Maetner, *Alfr. Liedes*, p. 57.)

— Egurer :

Ne le *fournoiant* convoitois. (BRUX. LAT., Pres., p. 443, var., Chabaille.)

— Produire, envoyer :

*Formenan*z l'ain a joneuz, e herbe a savages d'ames; que li *formenan*z pain de la terre. (*Lib. Psalm.*, Oxl, ciii, 15 et 16, Michel.) Vot., *formenes*. Lat., proleucis-omni; ut educez panem.

*Formenan*z signes et merveilles. (*Psalm.*, Brit. Mus., Ar. 239, f. 135 r.) Lat., mist signa et prodia.

— Etendre, développer :

Li *formenat* men en ampletet; salf mistet, kar il vult mist. (*Lib. Psalm.*, Oxl, xvii, 22, Michel.)

— Tourmenter, inquiéter, fatiguer :

Li *l'entet* li enfant tout pris et atrapé
N'arris en tant un, sy le trait *formen*
Que li kaine en quey.

(*Chansons de geste*, 812, Renf.)

Désirs d'Amers li gent *formen*.

(*Sans de Nav.*, ms. Turin, fo 81.)

Li fu la nef dou prince tellement *fourmenne* de grans barriens de fier aguissies que li Espagnol lanceoit contre les assielles, que elle fu petruissie en trois ou quatre liens. (FROISS., *Chron.*, IV, 325, Luce, ms. Rome.)

— Réfl., se fatiguer, se tourmenter, s'inquiéter :

La dame respont simplement :
Iestes vous blechies durement ?
Gardes, trop ne veus *fourmenes*.
Ce pense moy s'estes lieres.

(*Conte*, 1933, Crapelet.)

Si que chius est moult faus qui pour nient se *fourmaine*.

(*B. de Seb.*, vii, 966, Bocca.)

Pour noient elle se *fourmaine*.

Je li lo qu'elle s'en apaise.
(FROISS., *Peis.*, Richel. 830, fo 351 r.)

Il se *fourmaine* et dechoist soy meismes. (*De vita Christi*, Richel. 181, fo 47 r.)

— *Formené*, part. pass., emmené :

Se li commandemens l'abbé et le convent d'Esurey trovoient aucun de nos hommes d'Onne menant ou portant geus a presser a autres pressours ou ramedant ou raportant vin pressé a autre pressour que aus leur, il porroient penre le geins ou le vin *formené* cum le leur propre et sans encoison. (1302, *Lettre de J. de Joinv.*, Ecuirey, Arch. Meuse.)

— Maltraité, fatigué, surmené :

Quant la gent Nicolas qui apres vint arree
Vt cele de devant en tel point *formene*.
Que tante est en fauit devers aus retornee.

(*Roum. d'Alc.*, f. 8^v, Michelant.)

Fant sout *formené* et ataint
K'il sont a la terre ché.
(GIL. DE NOSTR., *Violaine*, 2001, Michel.)

Qui faitsoit le malade dist qu'il n'avoit cure de mangier, mais pour Dieu on le laissat reposer, car il estoit fort *fourmené* et lonc tans avoit desiré a moir en l'ospital avoec les malades de laiens. (*Chron. de Rauc.*, c. xv, L. Paris.)

Des n. casons si se lassa,
Et fu de purs si *fourmenés*
Que li sans par bouche et par nes
Lour kourt.

(J. DE COUD, *Don Blanc Cheval.*, ms. Turin, f. 27^v.)

Quant le cheval senti qu'il estoit *formené*,
Dessant le chevalier a si fort redié
Que li chevaliers est a la terre versé.
(GIL., *Bertran de Riesclat*, 2549, Charrière.)

FORMENER, *four.*, s. m., trompeur :

Fautz decepveur et *formeneur* de proeuple. (*De vita Christi*, Richel. 181, fo 148.)

1. FORMENT, *formant*, *fortmen*, *farment*, *froment*, *formant*, adv., fortement, beaucoup :

Jesus *fortmen* dunc verried.
(*Passion*, 319, Koshwitz.)

Poist lir en *forment*.

(*Alexis*, st. 5^e, Stengel.)

Seient conturbe *forment* tuil au eroumi.
(*Liv. des Ps.*, Cambridge, vi, 10, Michel.)

Le premier jurn posat

A sun os, e ruvat

Par sue amour garder

Li *formant* col-leer.

(*PH. DE THAUS, Campos*, 139, Mall.)

Forment labriereit.

(*Id.*, *ib.*, 641.)

Dune agreva Deus sa main sur cels de Azot e de l'enlreir, y *forment* les descuntist. (*Rois*, p. 18, Ler. de Linçy.)

Forment se l'aidagret ambedu li baron.
(J. BOU., *Narr.*, cxxvii, Michel.)

Li reis s'ea covege *forment*.
(*MARIE, Lai de Lanval*, 323, Roq.)

Forment s'est iriez.
(*Berul*, ms. Munich, 531, Vollm.)

Forment vad out grant desturbier.
(*Id.*, f. 101.)

Estes vous de celle contree
Qui si *forment* est desertee.
(*Flourment*, Richel. 792, f. 18^v.)

Andui se plainçoient *forment*.
(*Id.*, f. 32^v.)

Formant s'au merveiloit tuil.
(*Dou pechie d'arquet l'assier*, Brit. Mus. addit. 15606, f. 111^v.)

De Labem se complaint et *formant* l'an pesa
(*Bible*, Richel. 763, f. 230^v.)

De ce pechie *forment* ne doute.
(*Natr. Nostre Seign.*, Jub., Myst., II, 10.)

Sy ne me porroie tenir
De *formant* plaindre et genir
De la paine que nous ontens.
(*Id.*, II, 23.)

Brief, je faz lors esbaly et surpris.
Voire et *forment* remply d'une grant crainte.

(*ACTE DE ST GELMIS, Sejour d'honneur*, éd. 1526.)
Dout au riche *forment* despleust.
(*La Vie et l'Hist. du monde*, riche, Anc. Th. fr., III, 270.)

Norm., Manche, *froment*, vigourement. H.-Maine, *formé*, à peu près, presque.

2. FORMENT, voir FROMENT I.

FORMENTAGE, voir FROMENTAGE.

FORMENTEL, voir FROMENTEL.

FORMENTER, voir FROMENTER.

FORMENTINE, voir FROMENTINE.

FORMENTIX, cas suj., voir FROMENTEL.

FORMEUR, = *cur*, *four.*, *fur.*, s. m., créateur :

Du haut ciel deliteus descendit li *formeur*.
(*HELMAN, Bible*, ms. Orleans 371¹⁶, f. 1^v.)
Dol haut ciel de la sun descendi li *formeur*.
(*Id.*, *ib.*, Richel. 24387, f. 51^v.)

Mes Jesu le glorios, de lutes riens *formeur*.
Iurnad un rei d'Escoe le vent auit a cauntraire.
(*JOURN. PASTOUSI, Chron.*, 1263, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Pucels en qui prise forme a
Li *formeur* qui tint forma.
(*Priere a N.-D.*, Richel. 23111, f. 328^v.)

Dens qui de nos tonz est *formeres*.
(*Paraph. du Pater*, Richel. 763, f. 277^v.)

Tu, syre Dieu, *formeres* loz puissant.
(*Droit de la cort li rois d'Alam.*, ms. Berno A 37, fo 19^v.)

Plastes, *formeur*. (*Gloss. de Salins*.)

Formeur, plasmator. (*Gl. gall-lat.*, Richel. I, 7684.)

FORMER, *fourmer*, verbe.

— Act., métamorphoser :

Un labourer fut lors si convoiteux
D'amasser lies, orges et autres grains
Qu'il desrobait de jour en jour les ceuls
De ses voisins, familiers et prochains.
Tant qu'à elle estoient tousjours ses greniers plains.
Dont Jupiter, des larcins informé
Qu'il commettoit en ses terres plains,
En un fourmy ce rustique a formé.
(GUILLE. HALOENT, *Fabl.*, 1^{re} partie, xc, Lormier.)

— Neutr., se mélanomphoser :

N'es thymage ymoine apidee
Et croist et forme cascan jour
En car, gou sevent li plusiour.
(MORSK., *Chron.*, 10987, Reiff.)

— **Formé**, part. passé; **ban formé**, publication faite dans les formes :

Fist semour en leu de ban *formey*.
(S. Martin d'iviv, 1395, *Jugem.*, coll. Salis, pag. 1, liasse 11.)

FOLMERET, *from*, s. m., arc collé contre le mur et nommé quelquefois pourtant, parce qu'il supporte les meillons des voûtes :

Tont au pourtour de la chappelle a *formerez* qui reçoivent les treuissus des voûtes. (1490, *Compte du monastère des Célestins de Chartres*, Arch. K 272.)

Et assit uq *fromeret* surle viez mur de l'ancienne halle. (1490, *Bibliothèque*, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 199.)

On lit dans un glossaire du XVIII^e siècle, le *Manuel lexicque* de Prévost : *Formerets*, s. m. Terme d'Architecture. Les *formerets*, ou *fermerets* sont les arcs qui forment les côtés des voûtes.

FORMESSE, voir **FERMESSE**.

FORMETE, - *mette*, *four*, s. f., petite chaise, siège bas, escabeau :

Une *formete* a trois queues
Avoit li bassee aporte.

(Du Mayne, 17, ap. Méon, *Nov. Rec.*, t. 170.)

Une *formete* a sooir pour jouer des orgues. (1359, *Journ. des dép. du R. Jean*, Douet d'Arce, *Compt. de l'argent*, p. 256.)

Icellui Raouin embrassa ledit Simonnet, et le getta a terre entre une *formete* et un lit. (1383, Arch. JJ 124, pièce 118.)

Une petite viez *fourmette* close. (1389, *Invent. de Rich. Picque*, p. 23, Biblioth. de Reims.)

Une *formete* et plusieurs haus. (4 nov. 1444, *Inform. par Hug. Belverne*, fol. 43 r., Ch. des compt. de Dijon B 11881, Arch. C-d'Or.)

Et illecques soit un petit autel suz lequel soit l'image Nostre Dame, et devant l'autel une *fourmette* pour soy mettre a oraison. (Le Mir. M^{re} Ste-Genève, Jub., *Myst.*, 1, 181.)

— Grande fenêtre :

Tailler les *formettes* des bassesARRIERES.
(1492-3, Arch. Aube, reg. 3, f. 351.)

— Filet qui renferme un oiseau empaillé ou apprivoisé destiné à attirer d'autres volatiles :

Luy estant ou grant bau du chasteil et hors la fermeté, avec trois ou quatre ses compaignons religieux qui l'as'eschoient, les oiseleurs estans vers Vrilli, et doutbans que lui et ses compaignons ne leur bail-

lassent empeschement, vindrent an devant d'eulx, et leur prièrent qu'ils ne leur baillassent d'empeschement a leur *fourmette*, disans qu'ilz avoient cougé du chasteilain et du mayeur de chassier. (1431, *Enquete afuture*, Arch. législat. de Reims, t. 1, p. 495, Doc. inéd.)

Cl. FORME.

FORMETÉ, voir **FERMETÉ**.

FORMETRE, *fors*, v. a., chasser, mettre dehors :

De donec France vos enissent *formis*.

(Les Loh., ms. Berné 113, f. 20^o.)

.... Vous ne vollez honnor.

Et de ma terre *formetere* et desaisir.

(*Gar. la Loh.*, 2^e chans., xxvi, p. 112, P. Paris.)

Quant ele oi sa teste *formisise*

Purpesa soi q'en nule guise

Ne doit ou pais arrester.

(MORV., *Del d'Ysopet*, t. xxxi, Roq.)

Mais cachies est de Franche et del resne *formisse*.

(Aol, Richel. 25116, f. 133^o.)

Oi les suens est *formis* hors de l'enbuschement.

(Horn, 1742, Michel.)

— Exprimer :

Li jurz del juru *formset* parole, e la nuit a la nuit demestree science. (*Lie. des Ps.*, Cambridge, xviii, 2, Michel.)

Formist li miens cuers bone parole. (*Lib. Psalm.*, Oxl., XLV, Michel.)

Formsetrunt les meies levres loenge. (*ib.*, cxviii, 171.) Lat., eructabant.

Formsetrunt les moies levres chant. (*ib.*, Brit. Mus. Ar. 230, f. 128 v^o.)

Formis, part. passé, classé, dépouillé :

Formis de sa possession. (22 mars 1304, *Livre des Bouillons*, LXXXIII, p. 204, Bordeaux 1807.)

— Excepté :

Formis li vile de Boloigne. (*Ch. de 1261*, Comtes d'Art., 283, Arch. Pas-de-Calais.)

FORMEURE, s. f., forme :

La *formeure* de la tere

Ta fellonnesse otre nostre.

(Mor. X.-D., Richel. 818, f. 18^o.)

Douiz Diex, qui a ta *formeure*

Me fers par ymaïnee faiture.

(Rever. Nostre Seigneur, Jub., *Myst.*, II, 332.)

FORMEUS, adj., beau :

Car comment que elles ayent esté noires par mondaineté, si sont elles de *formoseuse* biauté, si comme dit est es cantiques : Nigra sum, sed formosa. (J. GOULAIN, *Ration*, Richel. 437, f. 62^e.)

Formose ymaïce, o gente viageronne,

Que Salomon invita a couronne

Par tant de haull bel parler angelique.

Vri desceus.

(G. CHASTILLAIN, *Louenge a la tres-glor. Vierge*,

viii, 274, Keryu.)

FORMI, *formy*, *formi*, *fromi*, *frome*,

formy, s. m., fourmi :

Li *formis*.

(GERV. Best., Brit. Mus., adf. 28210, f. 3^o,

P. Meyer.)

Bon *formi*.

(An., *ib.*)

Li *formis*
(Ysop. I, fab. xxxvi, de la Mouche et du Treux,
Robert.)

Le *fromi* li a dieu.

(Ysop. II, fab. xxviii, Robert.)

Formis est petite chose mais il est de grand portance. (BRUN. LAT., *Trés.*, p. 245, Chabaille.)

J'ai repost .i. moi d'avaine

Deleus le cul d'un *formis*.

(JER. BONE, *Fantasies*, Dinan, *Trouv. artés.*,

p. 281.)

Et unes bestes don pais

Les garde c'on appelle *formis*.

Et son fourment tout comme chien.

(GUYOT DE MES, *Image du monde*, ms. Montp. II

437, f. 103 v^o.)

.... Un af de *formis*.

(ROSE, 14872, Méon.)

La fable don *fromi*. (*Dou fromi* et du *grésillon*, ms. Chartres 620, f. 136^o.)

Froles jusqu'a tierce dormi,

Et lors quant il se desdormi,

Endesotes s'estormi

Com se l'eussent point *formi*.

(Li Rouz, des Franceis, ap. Jub., *Nov. Rec.*,

II, 6.)

Le *fromi* et les mouches a miel. (ORESME,

Ell., Richel. 204, f. 473^o.)

Elle se mesle bien des oyex e sufferates - ou d'ardouner li las de singes et de *formis*. (J. BEISON, *Serm. sur le ret. des Grecs*, p. 28, Galitzu.)

Il me disoit qu'il n'ia dormy

Depuis quatre ou cinq jours en ca,

Et qu'il n'a si zros qu'un *formy*

Le cueur ne les boyaulx.

(A. DE LA VIGNE, *Farce du Manger*, p. 236, Jacob.)

Le *formy*. Les operations du *formy*. (*Jarl. de saint*, II, 63, impr. la Minerve.)

Bien que dans l'ancienne langue *formis* soit généralement un substantif masculin, on le trouve cependant dans Marie de France comme substantif féminin :

Dist la *formis* Or chante a moi.

(MORV., *Del d'Ysopet*, II, 124, Roq.)

Fourmi a encore été employé comme substantif masculin au XVII^e s. spécialement par Vaugelas, par La Fontaine et par Chifflet.

Suisse rom., Xenelâtel, *fourmi*, s. m.,
• ou as un gros *fourmi* dans les cheveux.

FORMIBLE, adj., formidable :

Li quinz (singes) sera li plus *formible*.

Deser loz autres plus orribles.

(Des. xv. Singes, Richel. 19452, f. 2 v^o.)

FORMICAIRE, *four*, adj., de fourmi :

Quand les fourmis sont trop en grandes contrées de l'Inde Occidentale, illec la bestie est engendree qu'ils appellent lours *formicaire*, qui de sa langue ravit et menge les fourmis. Cet ours *formicaire* n'a autre exercice. (LEBLANC, *Trouv. de Cardan*, f. 224 v^o, ed. 1556.)

FORMICAL, adj., qui donne un fourmillement :

Tel mouvement est vermineux ou *formical*. (B. DE GOND., *Pratiqu.*, IV, XI, ed. 1495.)

FORMICALEON, - *leau*, s. m., insecte très

vorace qui se nourrit principalement de fourmis :

Encor est une beste
Ki de furni est maistre
Formicaleo est,
Ieo s'i nuns est siel:
De furnis est l'un:
Par ce v' al si a non.

P. DE THAYS, *Bst.*, 643. Wright, *Poetical treatise on sciences*, p. 93.

FORMIDANT, adj., formidable :

Ton esprit endormy et assumé de vigilante fatigacion et de formidant ennuy
(Triumph. de Petrarq.), p. 93, éd. 1531.

FORMATION, s. f., terreur :

Furent les citozens mis en si grant formation qu'ilz ne savoient que faire.
(Bourgeois. Bat. Jud.), iv, 15, éd. 1530.

Envoye ton bon ange devant nous avec la crainte et formation de la grandeur de ton bras. (LE FEYRE D'EST, *Bible*, Machab., II, 15, éd. 1534.)

... Et sa presonacion

Le fait tomber par formation.
(J. BOURT, *Ep. Rom.*, xc, éd. 1445.)

FORMIDER, v. a., redouter :

Et est chose vaine de les formider. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, I, 32, éd. 1530.)

Et se deliberoit plainement icelluy Alexandre de jamais formider ou craindre son pere. (ib., ib., I, 33.)

FORMIE, s. f., forme ancienne et régulière du mot fourmi :

Hee formica, formie. (*Gloss. de Glasgove*, P. Meyer.)

— Maladie des chiens et des oiseaux de proie :

Un mal nommé la formie... souvient advient aux aureilles des chiens, et en est, a cause des monches qui les y piquent, et du grattement qu'ils y font avecques les pieds, leur fait... grande peine. (DE FOUILLE, *Vén.*, p. 129, ap. Ste Pal.)

Cf. FORMIERE.

FORMEMENT, four., s. m., fourmillier :

Il souffre une douleur poignante et stupide ou fourmement aux lombes, hanches et cuisses. (PARE, *ŒŒur.*, XV, XXXI, Mal. 23129c.)

1. **FORMIER**, four., s. m., celui qui forme, qui fait une fourmi :

Et li formiers qui fist la forme
Ou cil souler fu enfermer.

G. DE CAUSE, *Dest. de la mort*, Richel. 23111, f° 293, et ms. S. 455, f° 100.

— Lors ven le Formier. (1319, *Recette du Clé de Blois*, Arch. KK 296, f° 12 v.)

— Bas formiers, ecclésiastiques qui siègent au choeur dans les basses stalles ; on les appelle aussi ecclésiastiques de la basse forme :

Bas formiers. (*Compl. de Nereux*.)

2. **FORMIER**, fourmier, s. m., lanternil :

Un formier a un dos-vent a demi ciel de drap d'or et de velin au vert. 1361, *Invent. de la Reine de Bourgogne*, Builet. du Biblioth., XVIII, 1934.)

Deux formiers que l'en met ou milieu du cuer sans lens doubles. (XV^e s., *Ino. de S. Victor de Paris*, Richel. nouv. acq. fr. 3215, f. 114 v.)

— Housse placée sur le siège appelé formier :

Un fourmier royé jaune. (1347, *Ino. de S. Victor de Paris*, Bibl. de l'Éc. des ch., XXXIX, 106.)

Et les marchepies, banquiers et fourmiers qui lleques sont sur les fourmes, despondres et oscomes. (*Ménag. de Paris*, II, 61, Biblioph. fr.)

3. **FORMIER**, s. m., fourmillier :

Lequel se rua sus ce formier de pillars. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 284, éd. 1573.)

4. **FORMIER**, — yer, — lier, — oier, fourm., form., ferm., from., frem., vob.

— Neutr., s'agiter, être agité :

De la par comença a formier.
(RAMBERT, *Oger*, 9258, Barrois.)

Li rois s'enbrance, forment fu esmaies ;
Li sans del cors li prist a formier.
(ib., ib., 10072.)

Li sans li bot tos et formie.
(*Perceval*, ms. Rome 113, f° 89 v.)

Quant je voi ceste tiere tous li cors me formie.
(*Rom. d'Alex.*, f° 15, Nichelant.)
Par la forest fremient li chevreil et li dain.
(J. BOU, *Sax.*, xcvi, Michel.)

Veex vos autre Ruue ces tentes formier,
Ces ansaignes de soie vant et gaudier.
(ib., ib., cvii.) Var., formier.

De totes parz de soi vit les raus formier ;
Es hermes d'or, escoz vessier ondoier,
Et ces larges ansaignes font au vant despioier.
(ib., ib., cxliii.)

Lues en comença tote la curt a formier.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13514, f° 83 r.)

Et quant li dus Fay tons li sans li formie
Cher, au cygne, 2763, Reiff.)

Qui d'at veist velleis veuir
Et formier par le bisage.
(*Reuart*, br. I, v. 633, Marbu.)

Et seroit une fontaine desoz dont la gravelle fremioit, et l'aigue si clere que toutes les pierres poissiez au fouz couler autressine bien come detors. (Arthur, Richel. 337, f° 2104.)

Quant li furent en chele mer, et li curent lendu leur voiles et leur banieres mises haut as castiaus des nes et leurs ensongnes, si saula bien que le mers formant loub. (ROBERT DE CLARY, p. 12, Riint.)

Ines l'entent, t's li sans li formie,
Car il voit bien qu'il voit a felonie.
(*Roan de Bord.*, 9499, A. P.)

Com fait ces reus aclearour,
Ces gens fair et formier !
(*Mbs.*, Richel. 375, f° 1574.)

Tous li sans de sor li comença a formier.
(*Quat. pls. Rom.*, p. 109, Larb.)
As brans forbis font les rans fremier.
(*Gaudin*, 5523, A. P.)

... La grant chevalerie
Dont tote la terre forme.
(*Parton.*, Richel. 19452, f° 163 v.)

Toute l'orille li forme,
Cados le referet les foins.
(*Chrestose de Mance*, 2067, Michel.)

Lors veissies ces reus wiber.
Jens formier de mainte part.
(SARRAZIN, *Rom. de Ham.*, ap. Michel, *Hist. des dues de Norm.*, p. 280.)

Tel ire a et tel duel, tot le sanc li formie.
(*Beur. d'Yverm.*, Richel. 766, f° 2 v.)

Fregus voit l'iane formioier
Et aler arriere et avant.
(*Fregus*, p. 134, Michel.)

Grans eriz i ot as enseignes lessier,
Les hardiz joainct, les reus tout formioier.
(*Triuel*, 1696, A. P.)

Quant l'entendi dux Bueves, de malatez rouges,
Il n'a a non tout seul de paour ne fremie.
(*Buaves de Gontm.*, 639, Scheler.)

Li roine sans sus, si prent a formioier,
Cuila ce ce fust beste qui la voissit menier.
(*Berte*, 943, Scheler.)

Cil chevalier faisoit sovent et menu les
Sarracin formioier. (*Chron. d'Ernoul*, p. 237, Mss-Latrie.)

Pistans et gent d'armes destacheant ;
Leor gent paroi le champ fremie.
(G. GUIRT, *Roy. lign.*, 10870, W. et D.)

Grant peoie vaient formioier
Et es cuisines formioier,
Et leur semble moult grant ost.
(*Melusine*, 1067, Michel.)

C'est ce de gooy je suis doutans
Et dout tout le cuer me fremge.
(*GARNIER, Mst. de la Pass.*, 1238, G. Paris.)

— Act., piquer :

Je vous vens l'herbe de l'ortie
Qui me pique, point et fremie,
Qui me fremie, pique et point.

(*Les Ditz et ventes d'annours*, Poés. fr. des xv^e et xvii^e s., V, 219.)

— **Formiant**, part. prés., qui s'agite, agit :

Ne por autres merveilles grant
Dout la forest est formanz.
(*Parton.*, Richel. 19452, f° 125 v.)

Formians.
(ib., 514, Crapélet.)

Car tant i vint ille de la gant mesreant
Ples de c. male sont a hons evaues coranz,
Que tote en vai la terre et li bois fremiant.
(*Floasant*, 1496, A. P.)

Quant Giperis l'entent d'ayr va formant.
(*Giperis*, Richel. 1637, f° 91 v.)

Trestous li sans
Fremissans.
Formians
Mesoit.
(*Froiss.*, Poés., Richel. 830, f° 263 r.)

— **Brillant**, étincelant :

Et li les escus formians,
Et liz habandiers elers et lousans.
(*Perceval*, 1311, Potvin.) Var., fremians.

Si vit les habuers formians
Et les lances forz et treochanz.
(*Ms.*, Montp. II 219, f° 14.)

Une fleur trevoit en sa boche
Si fremant et si flart
Com se lors droict fist espouvie.
(*G. de Conci. Mir.*, ms. Brux., f° 37 v.)

Ou livre n'ot nuls escripture
Dont premier chief dus'en la fin
Lors de vermeillon et d'or fu.

La liere estoit si formians,
Si bien trevoit et si rians,
Qu'il sembloit que dens l'enst faite.
(*ib.*, *ib.*, ms. Brux. 10717, f° 60 v.)

S'entre es prés plains d'erbe et de fleurs.

Formans de maintes couleurs.
(*Cher. as n. esp.*, 2703, Foerster.)

Si erin sauloient reluisant
D'or, roit et crespé et *fremiant*.

(A. DE LA HALLE, *li Jus Adan*, Coussemaeker, p. 300.)

Si ering s'abloioient reluisant
D'or, crespé et roit et *fremiant*.

(*Id.*, *ib.*, ms. Vat.)

Chief bien seantz

Oules et *fremians*,

Plains frons reluisans.

(*Id.*, *Chans.*, ms. Montp. II 196, f° 280 v°.)

Et si vair oel *fremiant*.

(*Id.*, *ib.*, f° 326 v°.)

Son nes bien fait a devis.

Si vair oel *fremiant*,

Laron d'emblor cuer d'amant...

M'eut navré.

(*Chans.*, ap. Scheler, *Trouv. brab.*, p. xxv.)

Nes je sui cler saillant en voire,

Fias, fres, froit, sado, *fremiant*,

Sasfres, savoures et friant.

(*La Desputoison du vin et de l'aïe*, Jub., *Nouv. Rec.*, I, 297.)

Vairs iex et lendus, *fremians*.

(WATRIQUET, *li Mir. as dames*, 733, Scheler.)

Bon vin diene pour chanter messo,

Nel, fort et frane,

Fin, fres, fervant et *fremiant*.

(*La Patenestre Saint Julien*.)

— *Fremié*, part. passé, agité :

Noïse pensiez oïr en la cité *fremie*.

(JOURN. FASTOÛSE, *Chron.*, 1350, Michel, *D. de France*, t. III.)

FORMIERE, *from.*, *fromm.*, s. f., fourmillière :

D'un gristel conte la maniere

Qui trova une *formiere*.

(MARIE, *Fabl.*, Richel. 2168, f° 170a.)

D'on gresillon dist la maniere

Qui dusqu'une *formiere*

Et taus d'ÿver esteit alez.

(*Id.*, *Fabl.*, xix, Roq.)

Dormi longtemps ont en leur *formiere*

Sanz eulx mouvoir li fromi remant.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, I, 287, A. T.)

— Sorte de pustule :

Advient... ce mal a faute d'affiner, et appoïnter le bec a l'oïseau... car il estoit tant d'une part et d'autre, qu'enfin il est force qu'il se rompe, et puis s'y engendre une *formiere* qui les fait esclatter et dechoïr. (DU FOUILL., *Faucon.*, f° 22^b, ap. Ste-Pal.)

B.-Norm., vallée d'Yères, pays de Bray, *formière*, fourmillière.

Cf. FORMIE.

FORMIQUE, *formique*, s. f., fourmi :

Une verme ou une *formique*. (B. DE GORD., *Pratiqu.*, II, 29, éd. 1495.)

— Sorte de pustule :

Formique militaire c'est une pustule petite qui a la teste ague, ou ce sont plusieurs pustules et semble que elles cheminent, car il semble qu'elles se muent, aucunesfois elles ulcèrent, aucunesfois non. (B. DE GORD., *Pratiqu.*, I, 38, éd. 1495.)

Cf. FORMILLE.

FORMILLE, s. f., sorte de pustule :

L'encens oint avec poix et vinaigre au commencement des herpes et *formilles*, qui ressemblent a bourjons, il les oste. (DU PINET, *Dioscoride*, I, 70, éd. 1605.)

Crues et appliquées avec nitre et farine, elles (les figures) ostent les *formilles*, les vermes. (*Id.*, *ib.*, I, 143.)

Cf. FORMIQUE.

FORMILLER, v. n., s'agiter.

Vray est qu'estaus estendus par terre a cause des nerfs et du sang qui se retirent, on les voit un peu *formiller* et trembler. (JEAN DE LERY, *Voy. au Bresil*, II, 47, Gaffarel.)

Cf. FORMIER 4.

FORMILLEUX, adj., en forme de pustule :

Et s'en sert on aux ulcères *formilleuxes*, pourries et de difficile curation. (DU PINET, *Dioscoride*, I, 114, éd. 1605.)

FORMILLON, s. m., sorte d'araignée :

Le troisieme (genre d'araignees) est le *formillon*, semblable a la fourmy. (GREVIN, *des Venus*, I, 23, éd. 1568.)

Cf. FORMON.

FORMIN, s. m., fourmi :

C'est l'arbre ou *formin* s'ombrant.

(*Fabl. d'Or.*, Ars. 3069, f° 105v.)

Comme les *formins* laitez vous.
(LEFRAXE, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 119^b)

FORMINIÈRE, s. f., fourmillière :

Les *formins* font une maniere

Qu'ilz veulent estre ensemble tous

Au dessoubz de leur *forminiere*.

Ainsi l'un loute l'autre arriere,

L'un va devant, l'autre derriere.

(LEFRAXE, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 119^b.)

FORMION, *formm.*, *frem.*, s. m., petite fourmi :

Formica, *formion*. (*Gloss. rom.-lat. du XV^e s.*, Scheler.)

Ceulz qui longtemps ont a court demouré.

Qui sont pourve, compere au *fremion*.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, I, 312, A. T.)

A coups plus drus que *fremions* arrivent a un sepulchre de Jacques, et desfontrent sa charongue paunte, et l'enterrent en un jardin. (MOLINET, *Chron.*, ch. lxi, Buchou.)

Un escorpion

Combatoit un *formion*

A cheval sur un cheivre.

(CAGY *à l'aïe*, De Sancerre et de la Charité,

1577.)

Les *formions* qui gastent le bois de la vigne. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 704, éd. 1597.)

LORR., Fillières, *formion*. Pic., *fremion*, *formion*. Baintant, *formion*. Gærnessey, *formion*.

FORMIQUE, voir FORMIQUE.

FORMISE, s. f., fourmi :

Les *formises* sont unq foible genre, lequel appareille en la moïsson viande pour soy. (LE PEVRE D'EST., *Bible*, Prov. de Salom., xxx, éd. 1534.)

FORMISETE, elle, four., s. f., petite fourmi.

Or se pourroit la *formisete*.

(RICHS DE MOLINS, *Miserere*, Ars. 3142, f° 215^b.)

... *formisete*.

(*Id.*, *ib.*, Richel. 15212, f° 63 v°.)

Des *formisettes* et des mousses. (FOSSE-TEIER, *Chron. Margarit.*, ms. BRUX., I, f° 23 v°.)

FORMISON, voir FORMOISON.

FORMISSE, s. f., fourmillière ?

Quant il s'emboïtoit en une *formisse*. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 113.)

FORMOIER, voir FORMIER.

FORMOIR, *fourmoir*, s. m., burin :

Fourmoirs a tailler pierres. (1407, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cælum, *Formoir*, ou burin. (*Trium ling. dict.*, 1601.)

FORMOISON, - *eison*, - *ison*, s. f., forme, taille, stature :

Larges pis et espalles; s'ot large *formison*.

(*Rom. d'Ali.*, f° 23^b, Michelang.)

E large pis e gros de bele *formison*.

(Ch. de KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24344,

f° 12 v°.)

C'a ses figures, *formoisans*,

Singelers, plurers... resans.

(*Bataille des vni. ars*, Richel. 837, f° 137^b.)

FORMONSTRANCE, s. f., manifestation extérieure :

Car houours ne font pas mueneez,

Mais li font signes, *formonstrancez*.

Quels mouers on dev exteivoient

Quant en petit estat estoient.

(*Rose*, Vat. Chr. 1838, f° 35^b.)

FORMONTANT, *fur.*, s. m. ?

Don quemyn, dou *formontant*, des haranz. (1294, *Péage de Dijon*, Richel. I. 9873, f° 21 v°.)

FORMORDRE, v. a., attaquer illégalement :

... Tot ades al fort

Venit ibi al dessus, quant ons l'aveit *formort*.

(*Act. ms PHIL.*, *Geste de Liège*, 23547, Scheler,

Gloss. philol.)

I. FORMORT, *formor*, s. m. et f., droit d'un seigneur sur les biens des bâtards et des non-bourgeois morts dans sa seigneurie :

Autre recepte faite des reliefs et escheanches en ceste presente annee : de Hanolin le Corrier, fil et hoïr de Thomas le Corrier defunt, a esté onc receu pour le cause de le *formort* de son dit pere... I. sols. 1415-1416, *Registre des recettes de Boulogne-sur-Mer*, p. 24, Ed. Dupont.)

— Somme d'argent ou meuble qu'une personne veuve laisse à ses enfants du premier lit, en se remariant, pour qu'ils en jouissent après son décès :

La dite damoiselle Nicole renonca a toutes escheanches et formortures qui ja li estoient ou pouvoient estre escheanches du *formor* de sa mere. (1317, *Contr. de mar.*, Arch. J 1030, pièce 20.)

Cf. FORMORTURE.

2. **FORMORT**, *formort*, adj., échu par héritage :

En cel point mons Joffrois li enens d'Anjo, et Henris ses fins s'en ala au roi de France Loays ; si li fist homaige de sa terre, qui *formorte* li estoit de par son pere. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Anglest.*, p. 73, Michel.)

— Orphelin :

Les dits mayeurs et eschevins sont souverainement advancez des enfans mineurs et en bas aage estant *formorts* de pere ou mere. (*Cout. de Tournouem.*, XVIII, Nouv. Cout. gén., 1, 454^b.)

FORMORTOIRE, - *ore. four.*, s. m., héritage ?

Chil qui'il aroit plainement tele eskeanche et tel formorture que li peres et li mere li aroit quite, et partiroit a l'eskeanche au *formortoire* du pere ou de li mere. (*Li Usages de la cité d'Amiens, de coi on plaide devant le Maireur.*, ap. A. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, I, 144.)

Nule eskeanche ne nul *formorture*. (*ib.*)

Cf. **FORMORTURE**.

FORMORTURE, voir **FORMORTOIRE**.

FORMORTURE, *formorture, formature, formature, formature*, s. f., droit qu'avait un seigneur sur les biens des bâtards et des non-bourgeois morts dans sa seigneurie ; somme d'argent ou meuble

qu'une personne veuve laisse à ses enfans du premier lit, en se remariant, pour qu'ils en jouissent après son décès ; héritage à la mort d'un parent, autre que le père et la mère :

Li witelee est a III. s. de *formorture*. (1247, *Ch. d'Orléans*, Ch. des compl. de Lille, 914, Arch. Nord.)

Jehans Soutars et Crestiens du Boulouon clamaissent le manoir, les trois jours de pré devant dis comme leur vrayeige de l'esange Bandin Bisfran de cui *formorture* il leur estoit escheu de droit. (1271, *Cart. noir de Corb.*, Richel., I, 17758, f^o 204 v^o.)

Ke nus ne acache *formorture* d'autrui ne venge *formorture* ne presche deniers -us. (1280, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n^o 432.)

Si a li queues... *formorture* de hastant ki muert sans hon de se car et de se femme espousee ; et *formorture* del estraiter. (*Revenus du comté de Hainaut*, p. 1265, ap. Ste-Pal.)

La dite damoiselle Nicole ronnea, a toutes eschances et *formortures* qui jali estoient ou povoient estre escheues du formort de sa mere. (1317, *Contr. de mar.*, Arch. J. 1030, pièce 20.)

Comme uns dehas et contens aient esté entre Philippe de Anpoche d'une part, et ses quatre seours d'autre, pour cause de la *formorture* de la damoiselle Claterine leur seour. (1332, *Cart. de Flandre*, II, p. 588, ap. Ste-Pal.)

Lettre par chronographe de la moitié d'une maison que Pierre Kaille a pris a cens au comte de Bloys, liquelle maisons siet a touse et escheu a nous, de Bloys de la *formorture* Renier de Busignies, jadis qui trespassa sans avoir de sa char. (1339, *Cout. de Gaise*, Richel., I, 17777, f^o 217 v^o.)

Ne sont tenus les bourgeois ou manans

du dit Binch qui se remarient donner portion de leurs meubles, ny faire *formorture* mobiliare aux enfans de leur precedent mariage, un, ou plusieurs. (*Cout. de Binch*, Nouv. Cout. gén., II, 209^b.)

Quand il y a enfans de divers liets et mariages, et que les enfans du second mariage ou autre subsestement, a raison que contre iceux entrasestement de sang ny par lettres n'a lieu, comme dit esly, viennent a demander a leur pere ou mere survivant leur partage des biens, meubles et cathouls pour la *formorture* de leur pere ou mere premier termine ; en ce cas pour faire ladit partage, l'on doit faire desdits meubles et cathouls lors trouves, autant de monts et parcons d'egale valeur, qu'il y a d'enfans de divers liets. (*Cout. de Lille*, XI, Nouv. Cout. gén., I, 372^b.)

Si lesdits enfans attendent a demander leurdit partage de leur *formorture* de leurdit pere ou mere dernier termine, ils ne perdent pourtant et n'est iceluy confus par le trespas dudit dernier termine, jacoit que d'iceluy lesdits enfans se portent heritiers. (*ib.*, XII, ib.)

Si lesdits enfans attendent a demander et avoir leur dit partage de ladite *formorture* de leursdits pere ou mere premier termine, jusques apres le trespas de leur pere ou mere dernier termine, ils ne perdent pourtant icelle. (*ib.*, XXIX, ib., p. 375^b.)

FORMOSITE, s. f., beauté de formes :

Gracieuse *formosité*.
(N. DE LA CHUSSE, *Complains de Banquet*, p. 343, Jacob.)

Le bouet plaisant et precise *formosité* de l'armee estoit au costé vers Conlouge. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. IX, Buchon.)

Assez as lu de *formosité* et bonne taille de corps et de membres. LE MAIRE DES BELGES, *Ill. de Gaule*, n. 153, Stecher.)

FORMOTURE, voir **FORMORTURE**.

FORMOUR, - *ut*, adj., orphelin :

Et si'est accordei ke enfans de bourgeois puis k'il aura xv. ans et soit *formour* de peire ou de meire k'il vieigne jurer le borgeois. (1281, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n^o 514.)

Cf. **FORMORT** 2.

FORMOVOIR, - *mouvoir, fors.*, four., verbe.

— Réfl., se soulever :

Quand le duc Jehan enst esté bien dix jours logé devant Mondidier, et qu'il contendoit a passer outre vers Paris, lors ses Flamans se commencent a *eur formouvoir* pour retourner en leur pais, et tant qu'il ne fut point en la puissance au duc Jean de les retenir. (*Mém. de P. de Févins*, an 1410, éd. Dupont, p. 49.)

Assez tost apres, le commun de Paris se *formoveit* et firent grant assemblee de meuns gens, et allerent a toutes les prisons, et turent tons les prisonniers qui avoient esté prins a la prise de Paris. (*ib.*, an 1418.)

Messieurs, ne *vous formovez* de riens ; car ce que nous faisons vous donnera a grant profit et utilité, et la besogence en sera bonne. (MOLINET, *Chron.*, ch. LXIII, Buchon, Impit., *formovez*.)

Assi se sont ilz bien *formus*.
Encorete moy pour me deliaier.
(GREEN, *Mist. de la pass.*, 32680, G. Paris.)

— *Formeu*, part. passé, déplacé :

Se il y a charpentier *formeu* de son droit lieu, nous li devons faire remettre a son droit lieu. (Arch. JJ 56, f^o 68 v^o.)

— Soulevé, excité :

Sire, dist le chevalier du chastel a Morgal, a homme *formeu* en vye, ne a homme eschauffé par beaulté de pucelle ne se faict pas bon prendre. (*Perceforest*, vol. V, ch. 20, éd. 1528.)

— Courroucé :

Car mes cors vent savoir se je sui deceus ou se j'ai follement poit esté *formeu*.
(*Iron de la Mont*, Richel. 2170, f^o 28 r^o.)

FORMEUR, v. n., s'énuvoier, s'échauffer :

Le sang luy encombre a *formeur* par grant fierté du pied jusques au chef. (*Perceforest*, vol. V, ch. 20, éd. 1528.)

FORMULIER, s. m., formulaire :

Mais, pour dire la verité, l'ennemi est a cela seulement emu par esperance de nous, par vaines, obscures et ambigües paroles, mettre en dispute et dissension, et consequement en division, et par ainsi finalement contraindre a quelque reconciliation, qui est son unique dessein ; a quoi il a, des le commencement de cette negociation, taché, sans avoir jamais pensé quitter de bonne foi ses pretentions sur ces pays, comme on est, par tant de bons avis, de tous costes averti que justement nous devoit donner arriere pensee, et emouvoir de n'en conter a quelques autres *formuliers*, assuré qu'on ne refuseroit le *formulier*, si on vouloit sincerement accorder la substance, de sorte que tant plus on lui on le tire en dispute, tant plus nous nous en devons assurer. (*Négoc. du Prés. Jeannin*, p. 453, Michaud.)

FORNAGE, - *aige, four.*, s. m., four, fournaise :

Estenceles ardans en saillent
Aussi comme del fer qui fume
Que li ferre bat sur l'enclume
Quant il tatrait de la fornage.
(CHEST, *Giget*, Richel. 1450, f^o 200^b.)

— Ce qui cuit au four :

Pnet li maies voir le pain et les *fournaiges* pnet commander a fourniers qui'il entamechent leurs *fournaiges* pour voir dedans s'ils sont de loyal wauagnage. (1355, *Ord.*, v. 510.)

— Action de cuire au four :

Que le *fornage* desdits jours fast exereé tant seulement depuis cinq heures du matin jusques a sept heures apres midy. (1479, *Supplique au Comte de Bresse*, Cart. de Bourg, p. 514, Brossard.)

— Droit dû au seigneur du four banal ou au fournier pour le pain qu'on y cuisait :

Li forniers doit paier son *fornage* cru. (1231, *Charte de Morr-sur-Seille*, Arch. Meurthe.)

Nous sommes tenus a rendre a ledite eglise le moitié des chens, ch'est a savoir de quaseune mesure .vi. den., et le moitié

des herbagés et des *fournages*. (1263. Arch. K 35, pièce 11.)

La moitié de tous les *fournages* du four. (ib.)

Li boulangiers le pain fera

Et li forniers l'enfornera.

Tortel anra et son fornage.

(*Out des boulangiers*, ap. Jub. Journ. et Tron.,

p. 110.)

Item pour la constume dou four de Contemisse, le four soutenu. .xv. l. (*Chart. de Ph. le Bel*, Richel. I, 9785, f. 401 v°.)

Des *fournages* qui li bourgeois doivent a la S. Remi. (*Recepte de la riviere d'Andrie*, vers 1320. Arch. C.-d'Or, B 486.)

Nous averons fours et moulin bannaux es dictes villes, esquelz li bourgeois moultoront aux vingt, et enyront un vingt et quatre. Et qui n'y venroit, li payera cinq sols d'amende pour chascune fois. Et sera restable le monier de sa moulture et le fournier de son *fournage*, s'il est prouvé souffizamment. (1320. *Ch. d'affranch. de Fresnes*, etc., Verdun, Cabinet de M. de Lary.)

Item la moitié des travers et admenes de Blangy, et la moitié des *fournages* et fours de Blangy. (1383. Arch. P 137, f° 83 r°.)

Item mon four de Nenng, auquel four j'ai droit de bannie sur tous les manans et habitans de la dite ville, et ay *fournage* sur le pain que l'en cuit audit four, c'est assavoir de dix huit pains nng pour le droit dudit *fournage*. (1404. *Actu de Chateauroux*, ap. Le Clerc de Douly, t. I, f° 248 r°, Arch. Loiret.)

Jennot Merlin, secretaire de Monseigneur, ait puis peu de temps enca possédé et joy l'ung pain [de] *fournage* ou four de Monseigneur par don et otroy de Mons. (1439. *Coll. de Lorr.*, XIII, 58, Richel.)

Noms des habitans payant le *fournage*. (1486. *Terrier de roi*, Arch. mun. Avallou, H, 1.)

FORNAIS, *fornaz*, *forneys*, s. m., fournaise :

III. enfant ou hom ardre mis

En un *fornaz* trestot euvis.

(Wace, *Vita S. M. Virg.*, p. 90, Luzarche.)

Forneys. (*Apoc.*, ms. Ars. 5214.)

— Fig., pour désigner le feu de l'annoner :

Or est mes filz pris dou *fornais*.

Li feus d'annoner l'afine fort.

(*Florent*, Richel. 1376, f° 2°.)

FORNATURER, v. n. dégénérer de sa nature :

Fils de premdme et de tel pere

S'il avient k'a l'oir bien n'apere

Dire poet on qu'il *fornature*.

(B. de Condé, *li Mantoux d'honneur*, Ars. 3112, f° 305°.)

FORNAZ, voir FORNAIS.

FORNEIER, voir FORNIER.

FORNEL, *fournel*, s. m., four :

En une chemise ont le fu alomé ;

La s'asient François a .i. *fournel* privé

(*Fierabras*, 2212, A. P.)

Assis se sont un tremeler

Li et saint Pieres au *fornel*.

(*De St Pierre et du Jougier*, 177. Montaignon et Baynard, *Fabl.*, V, 71.)

Porront cuire les demourans en icelle maison, on dit *fournel* blon pain. (Pièce de 1371, ap. Colliette, *Mém. de Vernaud*, II, 858.)

— Voûte, arcade :

Chambres voûtées a *forniaux*.

(Bex. *Trouv.* Richel. 903, f° 60°.)

Chambres voûtées et *fornaz*.

(ib., ib., 3121, Joly.)

Iz ont esté d'accors que l'on requiere mons, le bailli qu'il face derroctier le *forne* et poterles qui sont faictes sur les murs de la ville. (1^{er} mars 1417. *Reg. consul. de Lyon*, I, 106, Guigne.)

Non propre, *Fournel*.

FORNELAGE, *fournellage*, s. m., service du four banal :

Et luy doivent... une journée en augs, et une journée a *fournellage*. (1394. *Denomb. du baill. de Constantin*, Arch. P 304, f° 15 v°.)

FORNELET, *fournietet*, s. m., petit fourneau :

Un *fournietet* et le caudiere assis en ladite maison. (*Chirographe du 12 sept.* 1404. Arch. mun. Douai.)

FORNELEIR, *fournelcur*, s. m., celui qui a le service du four :

Ledit seigneur avoit privéement ses *fornelcur* avec qui il ordena en secret que celui de sa mesnie, cest damoiseil, sanz nommer le par son nom, que il envoieroit a eulz de par li l'endemain a matin, que se li z volutoient jamais faire service que sanz nulles paroles et sans nulle dilacion tous le preissent et meissent tantost en la fornais ardent. (J. DE VIGNAY, *Enseignem.*, ms. Brux. 41042, f° 37°.)

Lesquelz *fornelcur*... furent accordans a ce faire. (ib., ib., ms. Brux. 9467, f° 22 v°.)

FORNEMENT, - iement, *four.*, *fur.*, s. m., action de fournir :

Por son *fornement* des vestimintes et calcamens. (*Regle del hospit.*, Richel. 1978, f° 14°.)

— Provision :

Sallirent a la roche de la cité, laquelle non se pot tenir, quar non avoient *fornement* de victuaille. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, III, 26, Champollion.)

Nul *fornement* de chose de mengier non i avoit. (ib., ib., VI, 28.)

Comment pent .i. *fornement* d'armures estre nul en .i. ostel ? par entre les autres choses armures sont meuble. (J. DE VIGNAY, *Enseignem.*, ms. Brux. 11042, f° 26°.)

Fournement d'armures. (ib., ib., ms. Brux. 9467, f° 16°.)

— Nourriture :

Et si doivent amener la partie les signors a Mez sen nule costange, arez .iii. s. ke li signor doient et le *fornement* a bovières. (*Cens de S. Paul*, f° 9 v°, sans date, XIII^e s., Arch. Mos.)

— Garniture, doublure :

Nus seliets ne poet coudre lazare avecache ne avec veul pour nul *fournement*. (Est., *Roll. Liv. des Mest.*, 1^{er} ps, LXXVIII, 9, Lespinaas et Bonnardot.)

FORNERAT, *four.*, s. m., celui qui cuit au four :

Martinus le *Fournerat*. (Vend. apr. Puc. 1374, *Dénombrement*, Arch. Côte-d'Or, B 10525.)

FORNERESSE, *four.*, s. f., boulangère :

Maroie le *forneresse*, c'on dist le maïse dame. (1352. *Cart. de la Grande-Aumône*, f° 232 v°, Arch. des hosp. civils de Mons.)

FORNERON, *fourveron*, - iron, s. m., garçon boulangier :

Se les forniers ou *fournirons*... emprieroient ou aboierent le pain... les disfourniers ou *fournirons* seront tonuz de l'amender. (1374. Arch. JI 198, pièce 360.)

Se les fourniers ou *fournirons* emprieroient le pain d'aucun desdiz habitans, les dis fourniers ou *fournirons* seront tenus de l'amender. (1462. *Ord.*, LV, 515.)

Le *fourneron* doit couper le bois; mondit seigneur de Mesvre le doit faire charroyer en la halle dudit Mesvre, et quand le *fourneron* a coupé lesdits bois, que mondit seigneur l'a fait charroyer en ladite halle, ledit *fourneron* le doit traîner d'illec et jusques dans la maison dudit four. (1483. *Protocole de J. d'Aigermorte*, Arch. mun. Autun.)

Pour cuire ledit pain a deux aydes, l'un appelé le fournier qui est le fermier des religieux, lesquels sont tenus de faire et entretenir le foyer et le pavé dudit four tant seulement; et l'autre est appelé le *fourneron*, lequel est fermier et ayde de mondit seigneur de Mesvre. (ib.)

Non propre, *Forneron*.

FORNET, *fournel*, s. m., fourneau :

Et ne la porra l'en (la monnoie) fondre ne mettre en *fornes*, se nostredit garde n'est present. (1313. *Ord.*, I, 523.)

Despeceront tout entierement le *fournel* de sa maison. (4 nov. 1444. *Inform. par Hug. Beberne*, f° 10, Ch. des compt. de Dijon B 14881, Arch. C.-d'Or.)

Non propre, *Fornet*.

FORNETURE, - nesture, - niture, *four.*, s. l., mesure pour les grains :

Deux *fornitures* de seigle, mesure de Parthenay, vendues .xxxiij. livres tournois, montant ladite seigle mesure de Vayles .xxvi. sextiers .iiii. boisseaux. (1494. *Reçu de Jeanne de Couhé*, Ste-Croix, Arch. Vienne.)

Item 10 l. 13 s. 4 d., pour la vendition d'une *fourniture* de seigle vieille. (Ste-Croix, S. Roman, ib.)

Receve de Pierre Sornyes... pour vente et livraison de 65 septiers de blé Froment, mesure de Poitiers... a raison de 32 liv., chascune *fourniture* revenant les troys a la somme de sept vingtz sept livres, et pour les deux septiers qui restent desdits 65 la somme de 104 s., qui est la somme totale de 161 l. 4 s. (1565. *Compte de recettes et dép. de la comm. de S. Georges*, p. 147. Arch. Vienne.)

— Bonne mesure :

En chascune mesure de harne sor, doit

avoir un millier et vingt harens, pour *fourniture*. (1326, *Ord.*, XI, 311.)

— Ou millier de harens doit avoir dix-neuf et vingt harens pour *fourniture*. (Ib.)

— Largeur :

Une pièce de .iiii. toises de long et de demi pié de *fourniture*. (1328, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3, f. 77 v°.)

De .iiii. toises de long, et d'un espan de *fourniture*. (Ib.)

Chaqueune colonne étant un grant espan de *fourniture*. (1345, Arch. K 43, pièce 6.)

Une soille de trois toises de long, d'un pié et deux doiz de *fourniture*, trente trois soliveaux d'un espan et demi de *fourniture*. *Compte de Girart Goussart, 1400-1402*, Fortification, II, Arch. mun. Orléans.)

Mettre une courbe par dehors d'une toise de long et demi pié de *fourniture*. (Ib.)

— Forme, apparence :

— Sa brache semblaît longue de rap :

— Sa cors et taide *fourniture* :

— Ne voites tel creature :

— Ne se fit sans le Ermentat :

Reuert, Suppl., var. du v. 22734, Chabotail.)

FORNEYER, voir FORMER.

FORNEYS, voir FORNAIS.

FORNIAGE, *four*, s. m., droit sur le pain uit au four :

Comme debas tout entre nous de l'une partie et des hommes d'Allues de l'autre partie d'endroit leur *fourniage* a leur maniere don fournisier... (1263, *Acte sur les des. du fournier d'Allues*, Tailliar, p. 234.)

— Sont tenu a maure as molins de leurs seigneurs pour meindre tassee, et a fourner a ses fours pour *fourniage* tassé. (1279, *Cart. de Ponthieu*, Richel. I. 10112, f. 81 r°.)

Revenues d'erbages, recomlises, *fournages*, baines. (1326, Arch. J464, f. 211 v°.)

— Cf. FORNAGE.

FORNICARE, adj., fornicateur :

Il l'a fait estre *fornicare*. (*Les quat. Erant*), Richel. 12581, f. 235 v°.)

Toute feme *fornicare*, ce est qui est assidat a une fornicacion a plusieurs, cest si comme ordure qui est delevée d'un chemin de tous costez qui trespassent. *Bible*, Richel. 901, f. 291.)

Adans glouz, *fornicaires*, avoîtres. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 568, f. 225 v°.)

— Saint Jehol soit qu'il ne soit inventé :

— *Fornicare*, et non moude.

(*Des. de Mer.*, *Inst.*, Meun, p. 193, var. du ms. Vat. Gr. 1192.)

Et l'amecement l'advaulture, voluptueuse, *fornicare*, est une malicieuse. BROGHARI, *Ades des quatre motifs pour faire le passage d'outre-mer*, f. 32 v°.)

FORNICARESSA, adj., f. s. f., fornicatrice :

Fornicaressa, fornicatrix. *Gl. gall.-lat.*, Richel. I. 7684.)

FORNICASTI, adj. f., fornicatrice :

— Chaqueune fame est *fornicaste*.

— Se voies sur part, n'est pas deesse.

(*L'Inaug. de Monde*, ap. Roquef.)

FORNICATERESSE, adj. f., fornicatrice :

Toute femme qui est *fornicateresse* sera conevuee de tous passans, comme la fierte en la voye. LEE, *D'ETAPLES, Bible*, Ecles., ch. 9, éd. 1530.)

— Une femme *fornicateresse* et lubrique. J. BORGHEZ, *Triumphes de la noble Dame*, f. 18 v°, ed. 1536.)

FORNICATION, -cion, *four*, s. f., pris dans un sens favorable pour désigner l'acte conjugal :

— Une nuist joint a mere par deles son baron.

— Si vault avoir s'amour en fornicacion.

(*Charles le Glorieux*, Richel. 21372, f. 31 v°.)

— Synoptol :

— Synagmeque n'est estre fleurée

— My sers en moy font fornicacion :

— Pour moy occire, entendez a l'espee.

(J. DESCHAMPS, *Œuv.*, II, 76, A. 1.)

FORNICIOR, s. m., fornicateur :

— S'il est orgueilleux u avillire u *fornicior*. (*Paraph. du Pater*, Richel. I. 1315, f. 127 v°.)

FORNICIER, s. m., fornicateur :

— Li *fornicior* ou li nient nez ou li aver ne n'ad part au regne Jesu Crist. (MAURICE, *Serm.*, ms. Oxford, Douce 270, f. 11 r°.)

— Ne soez pas *fornicior*. (Ib.)

— Cf. FORNICARE.

FORNICIETEIT, s. f., incommodité, indisposition :

— Et nule autre feme ou ne poet meindre ne recevoir, home ne feme, par maladie ne par forniciteit ke il ait. (1274, *Fondation de l'ospital Ste Marguerite*, Arch. mun. Douai.)

FORNICIEUR, s. m., fornicateur :

— Ne soys *fornicieur* n'adultere. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f. 126 v°.)

1. FORNIEMENT, s. m., fornication, impureté :

— Les orz espiriz ki tote naitte out dewerpit et ki el forniement des vieus se delectent seulement. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f. 123 v°.)

— Si tu fait l'aparveillement dont tene fait forniement.

(Du Mercier, Crapelet, *Prov. et dict. popul.*, p. 153.)

2. FORNIEMENT, *four*, adv., entièrement :

— Orax les demers bornois rendant cescun un amencement as termes — acoustumez, entièrement, forniement, e sanz dechie e sanz nul amencement. (1292, *Ch. du vic. de Valogues*, Cart. S. Sauv., p. 131, Arch. Manche.)

— Franchement, quibment, paisiblement, entièrement, forniement, sanz dechie et sanz amencement. (Merc. av. amonc, 1303, *Ch. du garde des sceaux de Valogues*, S. Sauv., La Bonneville, Arch. Manche.)

— Franchier et delivrier entièrement et forniement (1307, *Ch. du garde du sceau de la vic. de Valogues*, Cart. S. Sauv.-les-Vic., p. 143, Arch. Manche.)

— Pour paier la rente en la maniere dessus dite forniement. (Som. ap. éppich, 1321, *Ch. du garde du sceau de Valogues*, S. Sauv., Les-Vic, Arch. Manche.)

3. FORNIEMENT, *fourniement*, s. m., terme d'architecture, arc de voûte qui retombe sur les mêmes piliers :

— Lesquelz piliers touzraux ne sont point contreboutés de leurs boudes et forniemens devers leur croysié. (23 janv. 1510, *Rapp. de Son. Le Noir*, Arch. Seine-Inf.)

1. FORNIER, -oier, -oyer, -iger, *four*, verbe.

— Act., nier, dénier, contester, refuser :

— Un pour leur heretage quant on leur *fournia*.

(*Cher. au cygne*, 2363, Reiff.)

— Molt le *fournie* :

— Mais, quoi qu'ele en die, manz l'ensai.

(*Chans.*, Vat. Chr. 1490, f. 41.)

— Se aucuns estoit aresteez par le dit Mikiel par son solisant sevant par raison de viceonte et il forniatoit l'arrest, il l'amenieroit par no jugement. (1291, *Cart. de Ponthieu*, Richel. I. 10112, f. 170 r°.)

— L'une chou qu'il li *fournioit*, dites que faire leur dai. — Dont diront eschevin L'une chou qu'il *fournioit*, adjournez l'une partie et l'autre. (Roisis, ms. Lille 266, p. 20.)

— *Fornoyr*. (Rue, XIV^e s., dans le *Gloss. picaard de Corblet*.)

— Neutr., refuser de comparaître :

— Se li bourgeois ou non bourgeois est semons et *fournioit*, et il en est atains, il doit .ii. sols de le nianche au prevost pour le roy. (1290, *Etat des reveenus de la preoeté d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, I, 285.)

2. FORNIER, *fur*, *four*, s. m., celui qui tient un four banal, boutanger, pâtissier :

— Puis que soues ensemble, s'or estoie i. bergier Ou gaité de chastel ou ribaut ou *fornier*.

— Si ses covient a moi, ce m'est vis, tornoier, Ou vos covient la place insemble voidier, Ce touz vostre lienzes i' anra reprovier.

(J. BOU, *Sax.*, CLXXXI, Michel.)

— Ansolus Forniers. (1153, *Cart. de Montieramey*, p. 67, Lalore.)

— Petrus Furniers. (1193, ib., p. 138.)

— Il doit ventre de commun assentement *fornier*. (1225, *Cart. de Ponthieu*, Richel. I. 10112, f. 67 r°.)

— Si li *forniers* pert le pain par sa corpe. (1231, *Ch. de Morv.-s.-Seille*, Arch. Meurthe.)

— Robert l'Escot, *fournier*. (*Livre de la Taille de Paris* en 1313, Buchon.)

— Une autre ly reprochoit son linage, et l'appella *fornier*. Et il respondy : Lequel vault il meindre ou que noblesce commence en moy, ou qu'elle define en toy ? (*Le Lie des Esches*, ms. Chartres 411, f. 78 v°.)

— Aus *forniers* et musniers de l'abbaye. (1350, *Compte de Niel. Braque*, Arch. KK 7, f. 68 r°.)

— Quant les *fourniers* avoient euit, il convenoit garder leurs maisons a force de gens ; autrement le menu peuple, qui mourroit de faim, eust eforcez les lieux. (FAOISSI, *Chron.* II, II, 118, Buchon.)

— Car on parle souvent de enire.

— Mais le *fornier* n'y veut entendre. (COGNETIUS, *Protr. nov.*, 1^e p., de Jure naturali, I, II, Bibl. etc.)

— *Foyers* et *forniers* boivent volontiers. (XX^e s., *Prov. gallic.*, ap. Ler. de Lincy, *Prov*)

On ne doit espargner blé du moucier.

Vin du curé, ny moins pain de fourrier.
(Gouv. MEUNIER, *Tres. des Seut.*, Anvers 1569.)

Libraire, fournisseur de gâteaux. (*Trium ling. dict.*, 1604.)

— Féminin :

Au-sy prendra de voz filles, pour faire es oinemenes et ses cuisineries, et pour ses fourrières. (LE FEVRE n'EST., *Bible*, l. Sam., 13. viii, éd. 1534.) Lat., *pauciores*.

L'Académie donne aux mots *fourrier*, *fourrière*, la définition suivante : celui, celle qui tient un four public et qui y fait cuire le pain.

Noms propres, *Fourrier*, *Fourrière*.

3. **FORNIER**, *four*, s. m., four :

Du ferret prend une bracie
Et si l'a el fourrier jeté.

(*Rev.*, 1924, Méon.)

Cuisines, *fournières*, buanderies. (DE-LORME, *Archit.*, IX. 13. éd. 1568.)

4. **FORNIER**, -yer, -thier, -oier, -cier, -oyer, -eyer, -ayer, -cer, *four*, v. a., cuire au four :

Boulangers puet avoir four pour cuire a vendre, et tout cil ki ne forniront en lor propres ostens sont tenuz de cuire as fours de capitale. (1247, *Ch. d'Orléans*, Ch. des compl. de Lille, 914, Arch. Nord.)

Et doit le pain *fournyer* par conte, et rendre tout *fournyé* et cœné par conte. (1263, *Acte sur les dev. du fourrier d'Alués*, Table, p. 235.)

Ne nul autres n'i pooit fornier pain pour vendre. (Ch. de 1263, coll. Moreau, vol. 187, p. 16 r., Richel.)

Pains qui ne soit *fournies* au four de la ville de Fontaines. (1279, *Cart. de Pontlièvre*, Richel. 1. 10112, p. 81 r.)

Et *fornie* au four l'abbé cuite de farnage tant seulement. (1292, *Lre. des jvr.*, p. 70 r., Arch. Seine-Inf.)

Li fornens estoit meureur.

Bien peust estre maisonnez.

Bains, vauz et fornours.

Tant par loisir enis et menzier.

(*Natur. N. S., Reinsch, die Pseudo-Ernanction*, p. 61.)

Licht bourgeois sont louns moultre a nostres molins, et forneyer en nostres fors. (1304, *Franch. de Clairvaux*, LX.)

Que chaacun de Paris, ou a Paris demourant, puisse pain faire et fourrier en sa maison. (1305, *Ord.*, l. 427.)

Les gens qui demeurent es dites villes de Pormor et de Corceles qui *fournient*, doivent chaacun un pain a Noel, et ceus qui ne *fournient* doivent deus deniers parisis. (1311, Arch. JJ 47, p. 15 v°.)

Touz ceulz qui on dit for de Corceles sont acoustumez et doyvent fourrier. (1379, *Ch. d'Isal, de Neuchâtel*, Arch. du prince, Neuchâtel, Y^{no}, n° 10.)

Fournaire, *fourrier*. (*Gloss. de Conches*.)

Il est assavoir que tous les boulangiers de la ville de Dieppe qui *fournient* pain a revendre, doivent chaacun un a monseigneur dix souz. (1396, *Const. de Dieppe*, Arch. S.-Inf.)

Et s'il estoit aussi que aucun boulogier eust poit son terme, et li *fourniaist* apres le terme viii. jours on .xv., on mains on plus, non obstant que li ne *fourniaist*

jusquez a l'autre terme ensuyvant, sy seroit li four a paier icellui terme. (*Id.*)

Auquel four mes hommes sont tenuz de fourrier. (1399, *Decembre, du baill. de Conserlain*, Arch. P. 304, p. 57 r°.)

Le procureur proposa que contre les ordonnances du mestier, il (Jean Amiel) out eueit et fournoyé grand pain. (1401, *Sentence de la prévosté d'Orléans*, ap. Le Clerc de Douy, t. I, p. 250 v°, Arch. Loiret.)

Boulogier, *fourrier* et buer.

Bluter, laver, essauger.

(*Farces du Curier*, Anc. th. fr., t. 37.)

La contrainte de *fournoyer* a aucun four, depend des droits de basse juridiction ; mais aucun ne peut contraindre ses sujets roturiers de *fournoyer* a son four, si lesdits sujets ne sont hommes roturiers d'homme. (1514, *Cout. de Poit.*, art. 46.)

Avez vous fournie encore ? — Have you baken your bread yet ? (PALSGRAVE, *Esclairc.* de la lang. franc., p. 442, Génin.)

Ainsi les alchemistes, apres qu'ilz ont bien *fournayé*, charbonné, lutté, soufflé, distillé, calciné, congelé, fixé, liquidé, vitréifié, putréfié ; il ne fault que casser un alembic pour le mettre au compte de la bonne femme. (DES PER., *Nouvelles Recreations*, Comparaison des Alchemistes a la bonne femme qui portoit une potee de lait au marché, éd. 1587.)

Led. fourrier est tenu a ses feais *fournoyer* lesd. pains et pastes. (1580, *Reconn. des droits seign. de Clairvaux*, Arch. Auro. Prost, p. 70.)

— Fig. :

A la lecture desquelz il devint aussi saige qu'onques puis ne fournaismes nous. (RAB., t. I, r. 11, éd. 1542.)

— *Fornü*, part. passé, séché au four :

Fapoz sechiez et fournoiez au four. (Canoz de 1437, Arch. mun. Antun.)

Saint., *fourneyer*, enfourner. (Guernesey, *fourrier*, *fournier*, cuire au four.)

FORNIERE, *four*, s. f., four :

Arlopta, *fourniere* on on euit et rostil le pain. (*Calépin Dict.*, Bâle 1584.)

Saint., *fournière*, fournil.

FORNIHER, voir FORMIER.

FORNILLE, *four*, s. f., ramilles et branchages provenant de la coupe des taillis et gaulis, et propres a chauffer les fours :

De vitel paiera on une maille pour le fornille. (1257, *Ch. d'Orléans*, Ch. des compl. de Lille, 914, Arch. Nord.)

Certes moult negree

Fornille en fasot.

(*La Brasse aux locheurs*, 12. Méon. *Nov. Rev.*, t. 301.)

Or tant le four a l'enfourner.

Il le fourzon pour fournoier.

Or tant fournilles.

Or tant cerpe, or tant fouraille.

(*Ch. d'Orléans qui faultent en menage*, ap. Jub., *Nov. Rec.*, II, 167.)

Il doit prendre li fournaies a celui qui quest d'un vitel un denier pour le fournilles, et s'il voit li pain apporter sefournille au four. (1265, *Ch. des compl. de Lille*, ap. Duc., *Fornilla*.)

Item le four de Chambay, liquel a chas-

en un cent charrettes de fournilles prises en la forest de Goullier. (1307, Arch. JJ 144, pièce 87.)

Fesoit couper les buissons pour lere fournille et fagos et en bailla un bestouin pour apporter au four. (1312, Arch. S. 296, pièce 6.)

Les fourniers prendront fournille pour noz fours en la forest de Woyvre. (1320, *Ch. d'Orléans, de Fresnes*, Cabinet de M. Ollivier de Labry.)

Item, pour le four, par dessus la fournille qui y convient trouver, equivoque sode. (Préc. de 1326, Mem. des Ant. de Neumagen, XXI, 102.)

FORNILLON, *four*, s. m., fournier :

En ce tens qu'il fist grant froibre
S'en vint a lui (la fourm) par aventure
Toz amez, i. greillon,
De fain a soufert grant torment.
Si demande de son froient :
Grant tens a ne sui froillon.
Li froini li a respondu :
Bien me resmblis fol tondu,
Porquoi n'en as en porchacé !
(*Fabl.*, as. Chartres 261. t. 136 r°)

Nom propre, Richard *Fourmillon*. (1252, *Reg. sceilloir du Temple*, Arch. MM 128, p. 3 v°.)

FOURNIMENT, voir FURNEMENT.

FOURNIR, *fournir*, *furnir*, verbe.

— Act., exécuter, accomplir :

Girars se fieve si tost on li forz vint.
Que molt se poime del mestre furnir.
(*Gib. de Mot.*, p. 501, Steugl)

Se tu ne pnes te parole *furnir*,
Je te ferai de male mort morir.
(*Chans de Baudouin*, 1029, A. P.)

De traïson *furnir* seut toute le mistere.
(*B. de Seb.*, IV, 598, Bacc.)

Je *furnirai* vostre message a mon pour.
(*Froiss.*, Chron., II, 40, Luce.)

Si manda monseigneur Gantier de Mains, en qui il avoit grant fiance, et plusieurs autres chevaliers et esniers, pour mieulz *furnir* son fait. (*Id.*, *ib.*, IV, 73.)

— Neutr., s'acquitter :

Après ce que li orant dit, *fourni* de leur message. (*Grand. Cron. de France*, la Vie Mgr. Saint Loys, XLV, P. Paris.)

— *Forni*, part. passé, robuste, fort, grand, considérable :

Les enfans garle et bien les fait norir.

Tant que li farent pareroc et furni.
(*Les Loh.*, us. Berne 113, p. 3°.)

Molt volentiers le dainoisel ferist,

Mais treit le vit zros et grant d' *fornies*.
(*Id.*, Ars. 3143, p. 12°.)

Et si tant fu li route et li enchas fornus.
(*Id.*, Richel. 1161, ap. Viehor, *Händscheit der Geste des Loh.*, p. 80.)

Gras ont les bras et les membres fornus.

Gar. de Loh., 2° chans., XXXV, p. 152, P. Paris.

Grans fu Festors, merveillus s' *fornus*.

E li casual oracions et herbis.
(*Raynier. Oeuv.*, 2896, Baroiz.)

Li uordon et, grant et forn et lone.

(*Prise d'Orléans*, 818, ap. Jonck., *Gall. d'Orléans*.)

Entra a vers moult zros et moult fornus.

(*Id.*, *ib.*, 158, Graf.)

Coleres et serpens et grans aïrels formés.

(*Id.*, 63, A. 1.)

A bataille *formé* ne ajoste.

(*Id.*, 305.)

Et sai un anel dor grant et *formé*.

(*Id.*, 2274.)

Li Rois ki biens estoit et *formé*.

Grans et *formé*.

(*Cher. as. n. esp.*, 11568, Euerste.)

J'aprendrai labour : j'ai nois grans et *formé*.

(*Ch. de Seb.*, viii, 35, Bocc.)

Tels avx dimoisiens grans et fors et *formé*.

(*Id.*, xiv, 28.)

Sus un bas cheval bien *fourné* seoit,
(JOINV., *St Louis*, ch. XLVIII, Wailly, éd. 1867.)

Puisque pour moy vous plaist ainsi

Vener ceste guerre *fourné*.

(*Juv. MIER, Destroit, de Troye*, 9423, Steugel.)

Centre de la Fr. et Canada, *fournir*, v. n., indique la continuation d'une action ; l'eau ne *fournit* plus, l'eau cesse de couler.

FORNISER, fourniser, v. n., forme variée de *fournier*, cuire au four :

Comme debas fut entre nous de l'une partie et nos hommes d'Althes de l'autre partie d'endroit leur fournaige a leur maniere don *fourniser*, que li forniers ne fessit cou k'il deust. (1263, *Acte sur les dev. du fournisseur d'Althes*, Tailliar, p. 254.)

FORNISON, furnison, s. f., approvisionnement :

Les queuz sont venus par plusieurs fois en ceste ville pour vendre certaine grant quantité de biefs que l'en leur avoit chargé a avoir pour la *fornison* de ladite ville. (5 fév. 1421, *Reg. consul. de Lyon*, t. 342, Guigne.)

— Occasion :

— Trouveront *furnisons* a toutes emprises, et y furent tous accomplis. (6. CHASTELAIN, *les hauts Faits du duc de Bourg.*, VII, 217, Kerv.)

FORNISSANCE, fur., s. f., approvisionnement :

Et seulement ce qui avenir lui poeit de vrai domaine et de seigneurieux droit, il le contourna en la *fornissance* de sa maison. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 141, Buchon.)

FORNISSEMENT, four., *fur.*, s. m., action de fournir, fourniture, approvisionnement :

— Jusque a plain paiement, *fornissement* et accomplissement des choses dessus dites. (1456, *Cart. de St Quentin*, Richel., t. 11076, B. 8 v.)

— Lettres royales contenant *fornissement* de complaente. (1483, *Compt. de Nevers*, CC, 71, f. 28 v. A. et C. muu, Nevers.)

— Qu'ilz ayent leur allounge un mort bou-pour le *fornissement* de leur hostel. 1487, *Lett. de René II. Duc de Lorr.*, Arch. Meurthe, Trés. des chart. de Lorr., reg. des lett. pat., vol. B. 3, f. 162.)

— Traficque de marchandise, et *fornissement* de la plus part des vivans, pour l'entretienement de la guerre. (*Apologie de Guil. de Nassau*, p. 262, A. Lacroix.)

FORNISSEUR, s. f., fournisseur :

Sire Dieus, de font de mestier,

De *fornissance* et de mesdis.

Mes fais, mes paroles, mes dis

(*Le Patenoster en franc.*, Ars, 3442, f. 2874.)

1. FORNOIER, -ogier, v. a., engoullir sous les eaux :

Celle terre neent cultivée est faite comme li cortiz de delis et les citez desertes et destruites et *fornoies* sont garnies. (G. CHART., *Bibl. Ezech.*, XXXVI, 35, ms. Stegen.) Lat., suffocare.

Car en abysme elles noyent

Ainsi que leurs chauts les *fornogent*.

(J. BOURCH., *les Regnards travers.*, f. 110, cl. 1522.)

2. FORNOIER, voir FORNIER.

FORNOYER, voir FORNIER.

FORNOZ, fournoz, s. m., droit prélevé sur chaque four :

Certaine redevance appelée *fornoz* qui est une taille qu'il dient avoir acoustume de praire et lever sur chacun four selon le rezart de certains talliemelliers qu'il essisent a ce chacun un. (1365, *Cart. de St Etienne de Troyes*, Richel., t. 17098, f. 87.)

Aucune redevance de *fornoz* ne autre servitude. (*Id.*, f. 87.)

FORNOIS, adj. ?

A tot av. v. Saisne qui ne sont pas *fornois*.

S'au torra li pareus, qi est proz et cortois.

(J. BODEL, *Sat.*, CLXVII, Michet.)

FOROSTAGIER, -hostagier, fors, four., verbe.

— Act., laisser un otage à la discrétion de quelqu'un en ne remplissant pas les conditions qui avaient été stipulées :

Aichois qu'il s'assoist Dagoubert commanda une tout noble et non noble qui en son ost est la. Soient tous avec lui pour savoir c'on fera. Bez. I. prisoners c'on lui *fourostaga*.

(*G. Peris*, Richel. 1637, f. 77 v.)

Et fu aveques li sa tres loale montier.

Cele qui li feisoit Ogier *fourostagier*.

(*Gaufrey*, 10639, A. P.)

— Neutr., rester comme otage à la discrétion de quelqu'un par suite de l'inexécution des conditions stipulées :

Gaufreis mes peres ne m'ot mie vont hier

qui envers vos me fait *fourostater*.

(*Bamberk. Ogier*, 121, Barrois.)

Quant envers vos m'a fait *fourostater*.

(*Id.*, ms. Durham. Bibl. de Cos., V, n, 17, f. 53 v., P. Meyer, *Rapport*.)

Li Enzelleiere et Dinemare.

Ki moill estoit loutaine marer.

Si en ot le Danois Ogier.

Pour Gaufreis son pere otagier.

E aut rendre et tren et ban

Et aut deniers aucun au.

Mais Gaufreis a laisi Ogier.

D'at tout en tout *fourostagier*.

(*Cherok.*, *Chron.*, 1642, Reil.)

— *Fourostagier*, part. passé, laissé à la discrétion de quelqu'un à qui l'on avait été remis comme otage, sous la stipulation de conditions qui n'ont pas été remplies :

Il vous laisa en France *fourostagier* Charlon.

(*Chron. de Montauban*, Richel. 2487, f. 22 v.)

Hecube, qui fist grant joie de lui l'a monstré a ses serours, et dist : Esgardes, cou est Elkannus li *fourostagies* qui si gentement en est passés outre. (*Kassidor*, ms. Turin, f. 408 v.)

CF. FORSTELER ET FOROSTE.

FOROSTE, forosté, part. passé, laissé à la discrétion de quelqu'un à qui l'on avait été remis comme otage sous la stipulation de conditions qui n'ont pas été remplies :

En son palais est li rois retornés,

Ogier demande son prison *forosté*.

(*Bamberk. Ogier*, 100, Barrois.)

Ogier, dist Kalles, vos n'estes *forosté*.

(*Id.*, *ib.*, 104.)

Or poss croire que petit m'a aimé

Gaufreis mes peres, un tot confonde Dé.

Qui m'a mes homes boni et erveudé !

Or vas ferat tous les membres cauper.

(*Id.*, *ib.*, 112.)

Ogier, dist il, vas estes *forosté* !

Malvaisement m'en a Gaufroi mené.

Li vostre peres qui Diex pnest erveudé,

Qui m'a mes homes boni et erveudé !

Or vas ferat tous les membres cauper.

(*Id.*, *ib.*, ms. Durham. Bibl. de Cos., V, n, 17, f. 53 v., P. Meyer.)

k. demande son avel *forosté*.

Li chastelains li corat amener.

(*Id.*, *ib.*) Ms. *forosté*.

CF. FOROSTAGIER ET FOROSTÉ.

FOROSTELER, v. a., laisser un otage à la discrétion de quelqu'un en ne remplissant pas les conditions qui avaient été stipulées :

Huinais orres don Danois d'Outremor,

De quel Gaufroi qui tant fait a loer,

Comment ses peres *vaunt fourostre*.

Eavers le roi de Paris la cité.

(*Ogier*, ms. Durham. Bibl. de Cos., V, n, 17, f. 53 v., P. Meyer.)

CF. FOROSTAGIER ET FOROSTÉ.

FOROZ, s. m., furel :

Pour ce qu'il a esté prouvé contre lui qu'il avoit chacié a *foroz* et oiseaules garennes. (1411-1412, *Contrôle des emolumens de la guerre deus a Monseign. le D. de Bourg.*, es bailliages de Dijon, Auxois et la Montaigne, Arch. Côte-d'Or.)

Pour avoir chacié a *foroz* en forest Visain. (*Id.*)

FORPAISANT, adj., étranger :

Et tel autre y a, qui estant confiné en quelque meschante isle deserte, est devenu tel de Solon, Sémintan ou Phlegandrien *forpaissant* au lieu d'Atheuicien. (MAYOT, *Œcup. mor.*, Instruct. pour ceulx qui manient aut. d'estat, LY, éd. 1574.)

FORPAISIER, -aïstier, fors, verbe.

— Act., bannir.

Et se il en est *forspaissiez* par la force de justice. (*Lic. de justice*, IV, 8, §. 1 Pelti.)

— Neutr., s'expatrier, quitter son pays, s'éloigner de ses parages :

Et l'ome ne vint plus tenir celui ne, porce que li se sent greuz don service, on porce que li vint *forspaissier*, et servit autre seigneur, fors du royaume de Jerusalem. (*Ass. de Jér.*, I, 309, Bengnot.)

France, on ne peut la mer tout épuser :

Mais toutefois qui veult *forpaiser*

Pour la voyr d'honneur amplifier,

Atin qu'à temps on viengne au raviser,

Suissé à l'eul sa portee viser :

Nul ne se doibt en fortune fier.

(G. COSTELLÉ, *Ballad.*, l. I, v. viii, p. 300, Kerv.)

Entre ses anciens vocables, il trouva aussi *forpaiser* pour errer hors son pays; d'où vient qu'en venerie on use encore de ce mot, quand on parle d'une beste qui s'eslongne du lieu de son repaire et se jette aux campagnes. (H. EST., *Proc. du lang. franç.*, p. 153, Fengué.)

D'une suite poudreuse

Il *forpaise* et fait par la campagne herbeuse.

(GAGNET, *Plaisirs des champs*, éd. 1601.)

— Réfl., dans le même sens :

Il est mal aisé de se *forpaiser* en cela. Mais quant aux noms et à la suite de ces rois, il est assez aisé de s'y mesconter. (A. DE RIVAudeau, *Œuv. poét.*, p. 49, éd. 1859.)

— *Forpaisié*, part. passé, qui vit à l'étranger :

Porce que il esteit *forpaisié*. (*Lic. de J. d'Helin*, c. xl, Bouguot.)

Et si li *forpaisiés* revenoit et requeroit son droit dedens l'an qu'il est revenus, il peut revenir à sa tenure et retenir, par les arierages del chens plain. (*Li usages de le cité d'Amiens de coi on plaide devant le maieur*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, I, 131.)

Totz cels qui sont *forpaisié*. (P. DE FOXTAINE, *Conseil*, ch. 17, var., Marnier.)

Tenure de heritage de *forpaisié* ne li grieve. (Ass. de Jert., ch. XXXVIII, ap. Marnier, *Conseil de P. de Fontaines*, p. 162.)

L'oume seroit *forpaisié* toute sa vie. (*ib.*, ch. CCLXXIII.)

Un cerf chasié et *forpaisié* des bois et foretz et trouvé en plain pais. (402, Arch. H 156, pièce 434.)

FORPAISTRÉ (se), v. réfl., aller paître hors de son lieu :

Quant (le cerf) sort des forrests, et se *forpaist* pour beaucoup de raisons ; principalement en avril, et en may, quand il a la teste molle, et en sang ; parce que si les chiens le chassent, il n'ose fuir par les forrests, de peur de heurter et blesser sa teste aux branches. (FOUILL., *Ven.*, f° 45^v, ap. Ste-Pal.)

FORPARTIR, *forpartir*, v. n., MORTIF :

Se li reis pert issi sun heir,
Doe en poet no doel avoir,
No mie par sei, mes par sa geni,
Ki se demourat malement
Quant il en ert de c'i parti,
Li meins pussant ert *forpartir*.

(GANDRAY, *Petit Plet*, 113^v, Koeh.)

FORPASSER, *fourpasser*, verbo.

— Neutr., aller au delà :

Et si n'estoit nul qui osast accouper, *forpasser* ne chevauchie devant les barrières, excepté les mareschaux. (FROISS., *Chron.*, Richel. 264, f° 13^{vo}.)

Aberro, *forpasser*, forvoier, s'esloingner. (R. EST., *Thez. lat. ling.*)

— Act., dépasser, surpasser :

Il avoit *fourpassé* le commandement son signeur le roy. (FROISS., *Chron.*, H, 196 Luce.)

Car chacuns s'efforçoit de *fourpasser*, son compaignon. (*ib.*, *ib.*, VI, 295, Kerv.)

— Sortir de :

S'il avient par aucune aventure que un chevalier home lige oit un bourgeois ou fait occire, et le chevalier s'enfuyt et *forpasse* le reume. (Ass. de Jér., I, 619, Beugnot.)

FORPÉE, voir FORGE.

FORPEUS, voir FREPEUS.

FORPORTER, v. a., porter hors, mettre dehors, exporter, transporter :

Et erre, *forporter*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

FORPRENDRE, *fors*, v. a., excepter :

Terres, tenementz, feez et offices en Escocce, queux ils devoient avoir de heritage ou de droit, lorsprises ceaux que *serront forpris* par commune assent. (1335, *Conc. int. reg. Angl. et Scot.*, Avesb., p. 25.)

— *Forpris*, part. passé, excepté :

E l'un ne serra james en lieu ne en conseil ou l'autre perdra terre ne nule autre chose ; save la esglise de Rome, ce est *forpris* par ambedeux les reis ; e le duc de Brabant, e ses heirs en Brabant, ce est *forpris* par nostre seigneur le roi d'Engleterre. (*Lib. Custom.*, I, 168, 31, Edw. I, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Forpris tant que nous ne volons nuyre... (15 janv. 1311, *Mandem. d'Ed. II sur la vente des vins de Gasc.*, Delput, *Doc. fr. en Anglet.*, p. 45.)

Accorde est establie que monstreson des leyns soit fait a l'estaple chescun jour de la semaine *forpris* la dymonge et les solumpes festes del an. (*Stat. d'Edouard III*, au XXVIII, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Que tout Franceys voient le royaume d'Engleterre, *forpris* les prisoners. (5 juill. 1339, *Proclan.*, Delput, *Doc. fr. en Anglet.*)

Forpris les offices. (4 sept. 1391, *Livre des Boutillons*, xcvi, p. 294, Bordeaux 1867.)

Forpaise les garanties que commencerent par disseisin. (LITTL., *Insti.*, 697, Houard.)

FORPOTE, voir FORGHE.

I. FORRAGE, - aige, *for.*, *fourr.*, *four.*, s. m., action de fourrager, marauder, piller :

Envoia en forrage torrer ses le Gadoiz. (*Venue du baon*, Richel. 368, f° 89^v.)

Que nyons deis nostres ne domageit, ne prengny, ne forreit, soit par butin, *forragé*, pillage. (1410, Arch. Fribourg, 1^o Coll. de lois, n° 173, f° 44.)

Tot quant de biens, de butin, pillage et *forrage* qui porroit estre pris ou ganyay. (*ib.*)

Par ainsi s'en retournerent en pais sans toucher son pays en *forrage* ne pillage. (*Les Passages d'outremer*, f° 35^{vo}, éd. 1592.)

... tout le butin qu'ilz ont en un *forragage*. (*Les Soibais de monde*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., I, 314.)

— Bagage, attirail :

Pour ce que ledit Malgiron demoura audit Dauphinal et y a rapporté ledit *forrage*. (23 sept. 1419, *Reg. consul. de Lyon*, l. 190, Lougny.)

2. FORRAGE, voir FORRAGE.

FORRAGEMENT, *fourrag.*, *fourrag.*, s. m., marauder, pillage :

Qui a donné Jacob en *forragement* et Israel aux pillars ? (*Bible*, Isaie, ch. 42, éd. 1556.)

Tontesfoiz no gens en ensuyvant ce que diet l'apostre, prenoient cestz pillages et *forragement* en gré pour l'honneur de Dieu. (C. DE SEYSSSEL, *Hist. ecclés.*, VI, 23, éd. 1567.)

Qui s'en ensuyroit il apres sinon un *forragement* et ruine de toute la Germanie. (LANOUE, *Disc.*, p. 388, éd. 1587.)

Envoiyant es environs d'icelles (provinces) quatre ou cinq mille chevaux faire le degast et *forragement* des vivres. (SULLY, *Œcon. roy.*, ch. cxxix, Michaud.)

1. FORRAGIER, v. a., ravager, arracher, ravager :

Ci avoit tout le ceindre del paradis estre dehorté, mais nient *forragiet*. (*Dial. St Greg.*, p. 124, Foerster.) Lat., *concessum auidivimus*, sed non evulsam.

2. FORRAGIER, *fourragier*, - aiger, s. m., fourrageur, marauder, pillard :

Fourragiers venaient quatre viengtz et puis cent Et le portre homme despourven d'apuy sont Graube aneissé... (L. MICHOUER, *Lettes des princes*, f° 39^v, éd. 1793.)

Mil hommes de guerre, tous gens de bonne estoile, sans les houspoulliers, *fourragiers* et autres gens de petit estal. (MATHIEU D'ESCOUCHY, *Chron.*, I, 36, Soc. de l'H. de Fr.)

Si trouva ses *fourragiers* et ses autres gens qui l'avoient precedé en fourrage. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. xxv, éd. 1638.)

FORRAINE, voir FORAINE.

FORRE, voir FUERRE.

FORREL, *fourrel*, *ferrel*, s. m., fourrage, paille :

Nuls poissonniers de mer ne peut maffraye en pannier sur autre poisson ne amener poisson salé, ne merlant salé, que le *ferrel* qui est dessus les premiers ne soit osté es halles, avant que le poisson soit venu. (1320, *Ord.*, II, 579.)

De convertir tous les *fourraux* qui estoient esdites terres en liens. (1380, Arch. MM 31, f° 11^{re}.)

FORREUR, *forroir*, *fourour*, s. m., fourrageur :

Les corroers garde Ysorez li cris Li li *forroir* corrent par le pais. (*Les Loiz*, ms. Moutp. H 243, f° 24^v.)

Envoieroient lors *fourroers* chevauquer, fourer et ardoier en Escocche. (FROISS., *Chron.*, I, 339, Luce, ms. Amiens.)

I. FORRER, *forer*, *fourrer*, *fourer*, *forrer*, verbo.

— Act., piller, ravager, enlever par l' force :

Les un message qui le roi a conté Que pava ot but le pais *forré*.

(GANDRAY, *Opér.*, 10710, Baillet) De *forrer* le pays a plusieurs d'yaus se peuz. (*Cher. au rogne*, 7023, Reul.)

L'endemain **forerent** il toute le viande de la cité et menerent el castiel. (*Chron. d'Ernoul*, p. 286, Mas-Latrie.)

La plaie que vous fist li male cens Caldee
U val de Josphas, quant de lui **forer**.
(*Œuv. de Raon*, ms. Brax. 11191, f. 51 v.)

Pour aller courir et **fourrer** le pais,
(*Agnyer de Beaulande*, Richel. 1597, f. 343 r.)

Leur coureur ne trouvoient pas riens que
fourrer. (FROISS., *Chron.*, V, 15, Luce.)
S'en ala **fourrer** le pais tout a l'environ
de Soissons. (*Traais. de France*, p. 110,
Chron. belz.)

Li fol quant que il ensi **arecil** prih,
forrei u rebel eis nostres. (1410, Arch.
Fribourg, 1^{re} Coll. de lois, n. 173, f. 41.)

Cinq nul hommes qui alerent **fourrer** le
pais et essillier. (*Chron. de Flandre*, ch.
85, ap. Duc., *Gloss. de Villeh.*)

S'commencerent archiers et compaignons
a piller et **fourrer** les maisons, pour butier
et pour gagner. (OL. DE LA MARCHÉ,
Mém., I, 25, Michaud.)

Ils partirent de Beauvais pour aller
querir leurs aventures, et **fourrer** le pais ;
apres se departirent et alerent **fourrer** le
pais sur l'eau de la Somme. (MONSTRELET,
Chron., an 1431, ap. Duc., *Gloss. de Villeh.*)

— Absolument :

Forer vout li baron tout li plus soiffissant.
(*Chr. au cygne*, 17081, Reiff.)

Ki entre par nuit en autri garding' n'en
autri courtil pour **fourrer**. (*Bans d'Heain*,
Tailliar, p. 410.)

S'avoient pou de viande que marchies
nes pooit servir, ne li ne pooient aler **forer**,
que tant avoit des Griex par le pais. (VILLE-
H., 351, Wailly.)

Par la destrece de la viande ala **fourrer**
ceus loys le jour de la Pasque florie.
(ib., 352, P. Paris : **fourrer**.)

Il ne pooient nul marchie avoir, ne **forer**,
ne pou non. (ib., 395.)

Tierres de Loz et Guillaumes del Perchoi
derent **forer** un jour. (ib., 482.)

Envoyerent lors fourours chevancier,
fourrer et ardur en Escheque. (FROISS.,
Chron., I, 339, Luce, ms. Anciens.)

Quant il aloit **fourrer** pour avoir garnis u
les bones gens present et neoit a renço.
(*Œuv. de Raon de Bourg.*, 5195, Chron. belz.)

Les Bourgoisins hayoient moult les
bourgois de Paris, et ils venoient **fourrer**
mesmes aux faubourgs de Paris. (*Journ.
du Bourg. de Paris*, an 1417, Michaud.)

En iceulz temps alerent les Bourgoisins
devant Guillel, et **fourrerent** le pais
tout entour. (ib.)

Quant les Mareschaux furent venus de
forer, s'en alerent aiser. (*Chron. de
Flandre*, ch. 67, ap. Duc., *Gloss. de Villeh.*)

Neutre, se lever, tomber sur :

S'advint que, en recillant, loht Andri u
Trobis et ceuz de sa route furent les premiers
qui **fourrerent** sur uiz. (WARRIN,
Anchein. Chron. d'Enght., II, 195, Soc. de
hist. de Fr.)

— Reiff., dans le même sens :

Qui, subtilement et de bien grand avis,
fourrerent sur les Flamengs qui de men-
cesse doubtoient. A. MOLINET, *Chron.*,
II, 100, Buchou.

— **Infin**, pris subst., action de fourra-
ger, pillage :

Pieres de Douay, et Ansians de Chaen et
Reniers de Trittiret devant Phineoppe,
ensi comme vous avez oi, pour les fourriers
garder; et endementres k'il entendoient
ou **fourrer**, comme chil ki bien besoigne
en avoient, a tant es vous venir sur aus
Blas et Commains. (H. DE VAL., 518,
Wailly.)

2. **FOURGER**, v. a., le moderne **fourrier**.
employé pour signifier garnir de faux
cheveux :

Si se peut garle
Que fame est trop folo mensade
Qu'i force son chief et se farle
Por plere un moule,
(*Œuv. Corneiles, Jub., Jongleurs et Trouvères*, p. 87.)

FORGERIE, **fourverie**, **fourverie**, **four-
verie**, **fourrie**, **fourre**, s. f., office de four-
rier :

El seroit ces .vi. chambres hebergies
par les fouriers le roy, et n'auront nul
autre fourier pour eux, et leur sera livré
par devers la **fourverie** ce qui leur appar-
tendra. (1321, *Ord. de festel le roy*, Picc.
rel. à l'hist. de Fr., XIX, 70.)

Pour l'ostage des gens de la **fourverie**,
III. livres. (1328, *Arch. adm. de la ville de
Louvres*, II, 487, Doc. inéd.)

Est le plus de temps occupé en fait de
son office de **fourverie** ou nostre hostel.
(4 fév. 1403, *Ord. de Ph. le Hardi*, Arch.
Côtés-d'Or, B 10120.)

Les valets de la **fourverie** servent les
femmes de chambre, et vivent de leur des-
erte. (J. VANDENESSE, *Somm. des voyages
faits par Charles 1^{er} de ce nom*, ms. du
XIV^e s.)

S'i estoit son avant garde devant, a tout
III^e hommes d'armes, et son escudart
de **fourrie**, a tout LX hommes d'armes.
(*Chron. anonym. du règne de Charles VI*,
ap. MONSTRELET, *Chron.*, VI, 240, Soc. de
l'hist. de Fr.)

Le due a un fourrier, et si ce ne fut pour
tenir ordre en mou escrit, j'eusse mis l'estal
de la **fourrie** tenant a sa chambre, car
la **fourrie** est de la chambre. (OL. DE LA
MARCHÉ, *Estat de la maison de Charles le
Hardy*, Du second estat, Michaud.)

Pour consideration des bons services
que Guillaume Lefort, parly devant avand
de **fourverie** de nostre tres chiere et tres
amee belle fille, la royne de Castille.
(*Corresp. de l'emp. Maximilien F^{er} et de
Marg. d'Autr.*, t. II, p. 238, Doc. inéd.)

— Lieu où l'on serre les fourrages, greni-
er, magasin :

Les dessus d'icelz habitans sont et seront tenus
a tousjours de amener ou faire amener et
conduire chascun an, en nostre **fourverie** a
Paris ou ailleurs, huit charrees de leurs
bomes et souffisans. (1384, *Ord.*, VII, 95.)

FORGERAGE, VOIE FORESTAGE.

FORREIRE, **fourreure**, s. f., provision :

Ases as pain et vin et autre **fourreure**.
Brebis, vaches, bascs.,
(*Revue d'Als.*, t. 28^e, Michaud.)

— Postiche, faux cheveu :

Ea ne n'est pas de pechie moude,
Qui a sa crême noire ou blonde

Selone nature,
Qui i met s'entate et sa cure
A ajuster a **fourreure**
Au loac des tresses.
(*Œuv. Corneiles, Jub., Jongleurs et Trouvères*, p. 87.)

— Mélange d'une autre laine :

Nul marchant vendant laine ne soit si
hardy de fourrer sa laine, que la **fourreure**
ne soit aussi bonne come la toison. (1406,
Stat. des Drap. d'Erreux, 1010, IX, 172.)

FORRIER, **fortier**, **fourrier**, **fourrier**, **furier**,
folrier, **feurrier**, s. m., fourrageur :

Parmi la terre corrent li **forrier**.
(*Les Lob.*, ms. Moutp., f. 100^v.)

Et li **forrier** corrent par le pais.
(*Gar. le Lob.*, 2^e chans., v. p. 163, P. Paris.)

En es les pris des onfi fusset
Et lor prasons per li ensoant,
Se ne fust Guilar de Poitiers
Qui le jour gardait les **forriers**.
(WARRIN, *Brut.*, t. 2608, Lec. de Liacq.)

Vorra les murs et fondre et pechioir,
Et ta contree destraint li **forrier** ;
N'i laisseront que vaille un sol denier ;
Ardront les viles et feront tol vider,
Et les vilains feront estoir loier.
(RAMBERT, *Œuv.*, 1152, Barrois.)

Li **forrier** corrent par les viles rober.
(*Raoul de Cambrai*, 7712, A. T.)

Vostre **fourrier** sont mort, vostre gent est hierse.
(*Chr. au cygne*, 13253, Reiff.)

Porent ce destruire la terre vers la mer
Chevalier serjant et li autre **fourrier**.
(JOHN. FAYOSSE, *Chron.*, 360, Michel, D. de
Norm., t. III.)

Li **forrier** verchieient la contree. (VILLEH.,
138, Wailly.)

Paor ai que cil u'alloent envoir nos **folriers**.
(*Les Chetifs*, Richel. 12358, f. 103 v^o.)

Plus d'une grande liene sont li **fourrier** couru.
Et prennent la vitaille qui par la terre fu.
(G. de Nanclit, ap. Duc., *Gloss. de Villeh.*)

Chascun jour corroient li **forrier** Claudas
parmi sa terre. (*Lancelot*, Richel. 754,
f. 2^o.)

Les **fourriers** qui aloient devant acueil-
lire la proie. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-
Gen., f. 329^v.)

— Fig., avant-coureur :

Le More vult mes pensees divertir,
Disant Amy, c'est le temps de partir,
Il n'est pas sour d'arrester long espace,
Car le **fourrier** des astres a prins place.
(LÉV. FORESTI, *In Forest d'Idonno*, éd. 1551.)

— Celui qui avait soin du fourrage :

Ses queux, ses bouthiers apreste,
Ses **fourriers** et ses panetiers.
(Bl. et Jehan, 5177, Michel.)

— Marchand de fourrage :

De chascun **fourrier** qui vendent feurre
delez Saint Innocent. (*Voire de Paris*,
Arch. Y 3, f. 4^o r.)

— Officier chargé de pourvoir au loge-
ment des troupes et à la répartition des
substances ; signification conservée :

Les autres princes et barons alerent lo-
ger en leurs quartiers ordonnez par les
forriers. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de
Bourg.*, II, 38, Buchou.)

Chacun s'en alla lojer ainsi que par les
fourriers estoit ordonné, pour prendre la

refection du dîner. (A. CHARTIER, *Chron. de Charles VII*, c. 232, Bibl. elz.)

Il print resolution de partir de Carmagnoles, on l'estoit, pour les aller desloger sans *fourrier*. (DU VILLARS, *Mém.*, VII, an 1556, Michaud.)

1. **FOURIÈRE, fourrière, fourrière, s. f., paillé :**

Elies et sa femme se sient les a les,
De joste la *fourrière* sor . . . tati core[s].
(*Aut.*, 10171, A. T.)

— Magasin à fourrage :

Hors mis en les *fourrières* qui sont aus escuiers et aus bons gens. (E. BOIT, *Liv. des mest.*, 1^o p. XCIX, 1, L'espérance et Bourardot.)

Les .II. sommeliers qui menroit ces .II. sommiers arroit bouche a court et une couste en la *fourrière* et une hotte de fourre. (1316, *Ordon. de l'ost. le roy*, Arch. II 57, p. 59 v^o.)

2. **FOURIÈRE, voir FOIRÈRE.**

FORROBER, fourreuber, v. a., dérober :

Jadis faire emprendre soioie
Les biens fais pour ce qu'encortie
A mes biens faisans le bonis,
Or m'a li mors ce *fourreuber*.
(*Gen. de Le Mure, li Regret Guill.*, 1091, Scheler)

Argot, *fourbarer*, fouiller.

1. **FOURS, fhors, fhores, forst, foers, fuis, for, fuer, feur, adv., hors, dehors :**

Petrus d'alo fors s'en alet.
(*Passon*, 197, Kosehwitz.)

Par la fenestre avoit mis fors son chief.
(*Les Loh.*, Vat. Urb. 375, 1^o 15^o.)

Despe vu istres ce de graent.
(*MARIE, Lai de Fraent*, 233, Rq.)

En alte tor se siet bele Ysabel,
Son bias chief bien mist fors par un crenel.
(*Isle Ysabel*, P. Paris, *Romanero*, p. 70.)

La dote qui au eners le touche,
Ne poter *fuer* parmi la bouche.
(J. BRÉTEL, *Tourn. de Chauvenc*, 2107, Delmotte.)

Pour quoy il nous convenist aller *fuers*
pour cause de ladite guerre. (1354, *Ord.*, IV, 293.)

L'amour sera seulement par volenté et par concorde, et ceste est bonne amitié en quoi homme seroit *fuer*. (GUESME, *Quadrup.*, Richel. 1348, 1^o 204 v^o.)

Car en vain cil labore et paine
Qui jeune, se il ne met paine,
D'oster les vices de son cuer,
Et tout ruer et jeter *fuer*.
(J. BOUQUET, *les Roisans traversant*, 1^o 96 v^o, fol. 1522.)

— Fig., ne fors ne ens, ni le dehors ni le dedans :

Parloit le plus de ses paroles par paraboles, et ne disoit ni *fuer* ne *ens* de son intention. (Estr. de la *Chron. du Doyen de Saint-Thibaud de Metz*, ap. J. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, V, 322.)

— Prépos., hors, au dehors de :

Des homes des viles et fhors vile. (1118, *Ch. de Renaud, C^o de Bar*, Wailly, *Élém. de paléogr.*, t. 1, p. 159.)

Si cum fu la ebenise Nostre Dame apertee fors Chartres la v ueit la bataille semblée. (BEX., *D. de Norm.*, t. 1, p. 266, Michel.)

— Fors de, hors de, au proque et au fig. :
Si esoit foers de la civitate. (*Frugm. de Valencianes*, 9^o, l. 8, Kosehwitz.)

Fors de la vile ledelem le giterent.
(*Ep. de S. Est.*, viii^o, Stengel.)

Fors fu, d'anches n'i esta plus.
(BEX., *D. de Norm.*, II, 7025, Michel.)

Forst de la ville. (*Cont. de Charrour*, 21, Fonteneau, Bibl. Poitiers.)

Li rois Ricars tenoit en sa main .i. frochon d'une lance, et moult au barrois, et le quida porter fors des arceins. (*Chron. de Ruins*, c. 7, L. Paris.)

Il sont au siecle .XII. manieres de jennes et .III. pointures, .IIII. manieres de contumeres, .XIV. manieres de plais, .XXXV. manieres de maladies et .XVII. manieres de fors de sens. (*La Riote du monde*, ms. Berne 113, p. 201^o.)

Qui estoit une demende *fuer* de raison. (J. AUBRIOT, *Journ.*, an 1473, Larchey.)

Et estoient les soiges desja tous *fuers* de la fleur. (*Id.*, *ib.*, an 1498.)

— Fors s'employoit souvent au fig., pour dire si ce n'est, excepté :

Fors sult pites s'en li prendroit astage.
(*Gaufres, Chans.*, Vat. Chr. 1490, 1^o 56^o.)

Mais de ce c'onques nait for lui
N'en parla, li vient a merveille.
(*De l'ombre de l'avel*, Richel. 19152, 1^o 874.)

Il nel feisoit sans plus fors pour li esprover.
(*Gaufres*, 5656, A P.)

Quelle chose est qui plus l'empesche et le moleste, fors la folle affection non mortifiée? (*Intern. Cons.*, Bibl. elz.)

Le paillart n'a autre memoire
Fors a gourmander et a boyre.
(*Serm. jon. de bien boyre*, Anc. Th. fr., II, 13.)

— Fors que, si ce n'est que, à moins que; si ce n'est, excepté :

Fhores kue s'avenoie kue je morisse sens heiz. (1118, *Ch. de Renaud*, C^o de Bar, Wailly, *Élém. de paléogr.*, t. 1, p. 159.)

Mon seignor out detrachie et oiz,
Et tos les autres qui erent avo li,
Fors que moi seul que li Loherous prest.
(*Vert de Garin*, 2620, du Méril.)

N'y ot ture ne payen qui ne s'en voist fuant,
Fors que cil qui estoient a la terre gisant.
(*Cher. au eigne*, 13210, Reiff.)

Et ne prendent sejour ne ne sont repesé
Fors quez don maus qu'il portent.
(*Id.*, 19798.)

Gist nudes n'est fors que nue mer.
(*Genève. Best.*, Brit. Mus. add. 28260, 1^o 109^o.)

Amer
N'est fors sol le doper estre.
(G. de VENER, *Chans.*, Richel. 184, 1^o 102^o.)

Amour vient tut fors que quer de fellon.
(*Proc. de France*, ap. Ler. de Liney, *Proc.*)

Il ne font rien, fors que sont a tout bon.
(*Geste des dars de Bourg.*, 7001, Chron. belz.)

Je congnis tout fors que moy mesme
(*Villous, Ball. des Menes propos*, p. 151, Jonaert.)

Je ne boy fors que du meilleur.
(*Serm. jon. de bien boyre*, Anc. Th. fr., II, 9.)

Non certes, non : rien je n'y zaigoiraye
Fors que en mes plairs li donneraye.
(*Gl. Mar.*, *Ép.*, 20.)

Chacun est sage apres le coup, fors que moy, qui suis bonjours fol, tous jours malcontent. (LXIV., *les Esprits*, IV, 3, Anc. Th. fr.)

Pierre Abolard, grand personnage, fors qu'il tenoit quelques propositions erronees. (*PASQ.*, *Rech.*, III, XXIX.)

On trouve encore au XVI^e siècle :

Il n'a y maillo ay denier,
Fors qu'un buston de verd pommier
Dont il me bat les costez.
(1640, *Com. de Chans.*, III, 1, Anc. Th. fr., IV, 163.)

— Fors que non, si ce n'est :

Et si vous prié au joier,
Baine, que ne vieilliez mander
Par lettres on d'ant nul non,
Vostre volenté sanz teneur
Ne le clerz qui les escrira
Ne sachez ja ce sera,
Fors qu'en ce-le maniere non :

Je vous mant qu'en telo saison,
A telz entre et a tel jor,
Vieillez en tel ten sanz sejour.
(*Qui de la Rose*, ap. Jubl., *Joueurs et Trouvers*, p. 117.)

— Fors tant com, excepté :

Sachez que onques mes n'i vi,
Fortant com ge l'ai veu ici.
(*Pass. D. N.*, ms. S.-Briene, 1^o 514.)

— On trouve au XVI^e siècle fors et excepté, employé comme fors seul, au sens d'excepté :

Fors loutfois et excepté Bussi le Clerz,
qui se tint clos et covert dedans sa Bastille. (*PASQ.*, *Lell.*, XVII, 2, Fougère.)

Un poète célèbre du XVII^e siècle a employé de même fors excepté :

Le mal d'autrui ne me tourmente en rien,
Fors excepté ce qui touche au compère.
(A. FOSTE, *Cont.*, le Faiseur d'Oreilles et le Reccommandeur de Monies.)

— FOURS, adv., peut-être :

Fors ne seroit Janas en tel guise trovis.
(*Prise de Pamp.*, 2391, Mousalla)

— FOURS, adv., peut-être :

Fors ne seroit Janas en tel guise trovis.
(*Prise de Pamp.*, 2391, Mousalla)

— FOURS, adv., peut-être :

Fors ne seroit Janas en tel guise trovis.
(*Prise de Pamp.*, 2391, Mousalla)

— FOURS, adv., peut-être :

Fors ne seroit Janas en tel guise trovis.
(*Prise de Pamp.*, 2391, Mousalla)

— FOURS, adv., peut-être :

Fors ne seroit Janas en tel guise trovis.
(*Prise de Pamp.*, 2391, Mousalla)

— FOURS, adv., peut-être :

Fors ne seroit Janas en tel guise trovis.
(*Prise de Pamp.*, 2391, Mousalla)

— FOURS, adv., peut-être :

Fors ne seroit Janas en tel guise trovis.
(*Prise de Pamp.*, 2391, Mousalla)

— FOURS, adv., peut-être :

Fors ne seroit Janas en tel guise trovis.
(*Prise de Pamp.*, 2391, Mousalla)

— FOURS, adv., peut-être :

Fors ne seroit Janas en tel guise trovis.
(*Prise de Pamp.*, 2391, Mousalla)

— FOURS, adv., peut-être :

Fors ne seroit Janas en tel guise trovis.
(*Prise de Pamp.*, 2391, Mousalla)

FORSAIRE, - *çaire*, - *cece*, *fours*, *fours*, s. m., *forçai* :

Que se trouve auçings *foursaires*, ses subjectz, detenez a cause de ladite guerre es dietes galères. (1533, *Papiers d'Et. de Granvelle*, II, 59, Doc. inéd.)

Que le baron de Saint-Biancard et autres capitaines desdites galères s'excoisient de rendre le subjectz de vostre dite majesté, sans recouvrer aultres *foursaires* qu'ilz dient estre es galères. (1534, *ib.*, II, 256.)

Grant nombre de *foursaires* ou tireurs de armons. (L. DE LAIGUE, *Comm. de J. Ces.*, 1^o 121 v., col. 1539.)

Je pensoi bien que celui mesme estoit,
Qui tant de mal au monde commettoit
Je connus bien que c'estoit le *foursaire*
Angel j'avois si grandement affaire.

(GILLES D'ACRIOS, *le Tuteur d'amour*, éd. 1517.)

Je ne vous veux point tenir comme esclaves
ou *foursaires*. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 826, col. 1567.)

Ben moy (si tu as quelque bonté)
Mon cœur, que tu m'as emmené,
Dout tu ne fais non plus de conte
Que d'un prisonnier enchaîné,
Ou d'un valet, ou d'un *forçer*
Qui est esclavé d'un corsaire.

(ROIS, *Amours*, II, xviv, Chanson, Bibl. elz.)

Amour, si j'estois en valere,
Plus d'heur j'aurois estant *forçer*,
Que de voir à chaque moment
En moy naistre un nouveau tourment.

R. BELLAU, *Œuv. poét.*, A l'amour, I, II, 1^o 914, éd. 1578.)

Ainsi les pauvres *forçaires*
Enfermz sur les gallaires
D'amour, n'ont autres estoiles
Ne guide a regler leurs voiles.

(MEL. DE ST. GILLES, *Schoulz*, III, 216, Bibl. elz.)

Le caput est plus aisé, et le pauvre *forçaire*
Enceur en ses mal heurs et l'un et l'autre espere.
MARQUE L'HÉRIT, *Muses de la Femme mariée*,
Var. hist. et litt., III, 331.)

Rois, que le vice noir asservit sous ses loix,
Esclaves de peché, *forçaires*, ou pas rois,
(D'AUBOISE, *Iran.*, I, II, B. L. elz.)

Lors ce *forçaire* va respicquer, (G. BOUQUET, *Seres*, XIV, I, III, p. 89, Roxybel.)

FORSAILLER, v. n., *marcher mal* :

Mes ses chevaux *forçai* tremblant.

(MORVE, *Lemai*, V, 106.)

FORSAILLÉ, s. f., *saut, gambade* :

Merveilles moi comment s'est tant tenue
Qu'elle m'a fait aucune *forçaille*,
Ou en jardin, ou en place, ou en rue.

L. CHIFFEAU DE BRIMS, *Chans.*, Tarbe, les *Chansons de Champagne aux XII^e et XIII^e s.*, p. 696.)

FORSENER, VOIR FORSENER.

FORSENNER, VOIR FORSENER.

FORSENIER, - *arrier*, v. a., *laisser derrière soi*, *quitter*.

Cil sont cil dou bons dist Abrah
Qu'il esclent a reporer,
Voz soit par dou et *forsener*
De la terre qu'il lor promet,
Qu'a droit terme les a remis.

(L'ÉVÊQUE, *Bible*, Richel. 1247, f. 24 r.)

Jacob qui de toi mouz s'escure
Vult en sa terre repizier

Et pas enide *forsener*.

(*ib.*, *ib.*, f. 59 r.)

FORSENIER, VOIR FORSENIER.

FORSHOTTER, VOIR FORBOTER.

FORSHOTTER, VOIR FORBOTER.

FORSCHACIER, VOIR FORCHACIER.

FORSCHACIER, VOIR FORCHACIER.

FORSCHELER, VOIR FORGELER.

FORSCLORE, VOIR FORCLORE.

FORSCLOSE, VOIR FORCLORE.

FORSONSOLLIER, VOIR FORC SEL-

LIER.

FORSE, adv., *peut-être* :

Et se l'appetit sensuel
Te detraict et cueine à mal
Dout *forse* tu soyes decez.

(GILLES, *Mist. de la pass.*, 1117, G. PARIS.)

Neantmoins, par don esperiel,
Le roy le peust permettre vivre,
ou *forse* vient, qui le delivre,
Le prince de celle cité.

(*ib.*, *ib.*, 2963.)

Si manlement est general,

Ni fait que nous y comprons,

Et *forse* que nous y arons

Ni ne reçoisse mal apoit.

(*ib.*, *ib.*, 3764.)

En ces termes, la dame se leva :

Jarse elle fut appelée à dancier :

Le bon amant d'autre costé se va

Gratant sa teste : il a bien à penser.

(H. BAUME, *Debat de la Dame et de l'Esmeur*, Paris, fr. des XV^e et XVI^e s., IV, 179.)

CF. FURS 2.

FORSEIN, VOIR FORSEIN.

FORSENBLE, *four.*, - *cenable*, - *separtle*, - *sonnable*, adj., *qui fait perdre le sens et la raison, fou, furieux, emporté* :

C'est l'amour reson toute *forsenable*,
C'est forsenere resonable.

(ROSE, *Richel.* 1573, f. 378.)

C'est raisons toute *forsenable*.

(*ib.*, Vat. Ott. 1212, f. 334.)

Empussant de viandes les cas *forse-nables*. (*Bible*, Maz. 684, f. 352^d.)

La senence fut *forsenable*,
Plaine d'outrage, de cruauté.

(GILLES DE ST. ANDRÉ, *Libre du bon Jehan*, 202, Charrière.)

... *Forcenable*.

(*ib.*, *ib.*, Lohio., II, 694.)

Tais ty, bonne *forsenable*,
(Myst. de St. Barbe, Ars. 3196, p. 696.)

FORSENNEMENT, *forss*, adv., *comme un insensé* :

La malice de cest venin ne morra pas
rationnellement, mais *forsennement* et
burlesquement. (H. DE MONDEVILLE, *Richel.* 2030, f. 88.)

FORSENNER, - *cenage*, - *ennage*, - *aige*, s. m., *folie, fureur, furie* :

Et dieu, pourquoi fu ge si use
Que tel *forseage* osai dire ?

(GUESL., *Tree et En.*, *Richel.* 1420, f. 11^b.)

Certes, grant *forseage* fu,
Quant ge par les chevus la pri.

(Oliv. de Art., *Richel.* 1912, f. 965.)

Devant lire et devant la race
Don felon plain de *forseage*.

(MACE DE LA CHARITÉ, *Bible*, *Richel.* 101, f. 188^b.)

Vin de couz, d'equoise et de rage,
Don couruz et don *forseage*.

(*ib.*, *ib.*, f. 212^d.)

Pour en la grant Bretagne aller venger l'oustrage
Du tyran-Vorig, remply de *forseage*.

(LE BARON, *le Breniere des Bretons*.)

Mais temps leur fut contraire, qui par son *for-*
cennage
Partie des neüs submerge, l'autre au gré da veut
[usage.]

(*ib.*)

Après avoir des veus soufflet le *forseance*.
(*ib.*)

FORSENAISON, *forcecaison*, s. f., *folie, fureur* :

J'en peur que dans vostre cervello

l'inclination naturelle

Ne fist une *forcecaison*.

Qui vous meoast bien discordante,
Chacun par voye differente,
Tous deux dehors de la raison.

(J.-A. DE BUDÉ, *les Mimes*, I, 1, f. 36 v^o, éd. 1619.)

FORSENAUT, *forceaut*, adj., *insensé* :

De pestilence en tenebres alant, del
mors del *forseaut* en midi. (*Liv. des Ps.*,
Cambridge, xc. 6. Michel.)

— qui s'abandonne à toute son ardeur :

Chens da baüt nez, *forceauts*, beaux chasseurs,
Ne craizans point la fule des piqueurs.

(PASSERAT, *Œuv.*, p. 4, éd. 1606.)

FORSENEMENT, - *ceneement*, - *cene-*
ment, - *enceient*, *four.*, adv., *avec folie,*
avec fureur :

S'il avoient la conixance de Dieu il ne
corroierent j'ai si *forseneement* lo
signor de gloire. (S. BERN., *Serm.*, *Richel.*
21768, f. 40 v^o.)

Et lors comence sa devise
Ensi com *forseneement*.

(*Sones de Nansay*, ms. Turin, f. 65^r.)

Les deables vendront noirs et espouven-

tables et espouventeront l'ame moult *for-*
seneement. (*Le Mirour de l'ame*, Maz. 809,
f. 2014.)

Furialiter, *forsement*. (*Gloss. lat.-fr.*,
Richel. I, 7679.)

Il a voulu *forsement* batailler. (*Anti-*
cienn. des Juifs, Ars. 5083, f. 13^o.)

Pourquoy te demaines tu souvent si
forseneement ? (*De vita Christi*, *Richel.*
181, f. 111^o.)

Si ouyt dire Cassander que elle *for-*
seneement troit les nobles de Macedoine.
(BOCCACE, *Nobles malheureux*, IV, 12,
f. 96 v^o, éd. 1515.)

FORSENEMENT, s. m., *acte de for-*
cé :

Les esrazez *forsemenens*

Qu'il fist à tutes homes genz.

(BEN., *D. de Norm.*, I, 763, Michel.)

FORSENER, *foursener*, *furchener*, *for-*
soner, *forsonner*, *fursener*, *forsoner*, *for-*
soner, *foursener*, *forçener*, *forçouner*, verbe.

— *Neür*, se mettre, être hors du sens,
perdre la raison : être furieux ; se dé-

ployer furieusement, terriblement :

Quant ne la traive, par poi qu'il ne forsanne.
(*R. de Cambrai*, 7360 A. T.)

De doel et d'ire forsana.
(*Wace*, *Conceptiōn*, Brit. Mus. add. P. 606, f. 75.)

De maitain forsane et art.
(*Brat*, ms. Munich. 1587, fol. 14.)

Et freimissent et forseine[n]t encontre moi.
(*Dial. B. Ambr.*, ms. Epinal, Bonnard, *Arch. des Miss*, 3^e ser., t. 276.)

Quant li jaizanz voit qu'il a perdue s'espee, si est tant doloz que pou qu'il ne forsane.
(*Arthur*, Richel. 327, f. 67.)

Par nu poi qu'il ne forsanne.
(*Lancelot*, Richel. 734, f. 47.)

Bien puis, fet il, vis forseiner.
(*Rose*, 3746, Néon.)

A poi qu'il ne forsanne.
(*Anseis*, Richel. 793, f. 175.)

Si grant despit en at por pou ne forsanne.
(*Gar. de Mongl.*, Val. Chr. 1517, f. 153.)

Clarel l'entent, vif quide forseiner.
(*Ornel*, 1002, A. P.)

Le grant Turcq s'enfuy villainement, forseinant et maugrant ses dieux de ceste mesadventure.
(*WAVRIN*, *Ancienm. Cron. d'Anglet*, II, 27, Soc. de l'Et. de Fr.)

De peaux li (Bacchos) les entourna.
Il orna

De pompe leur folle feste,
Et, trempant au midieu,

Ce fol dieu forseint apres sa feste.
(*Boys*, *Od.*, III, 1, Bibl. elz.)

Par tout forseine faux plaisir.
J.-A. de BAILL. *Poemes*, I, VIII, Lemerre, II, 399.)

Ainsi la flamme allamee,
Que les vents ont animee,

Forseint cruellement,
En mille poignes s'eslance.

(*JACQUES DE BELLAÏS*, *La Complainte de desespere*, Lemerre, II, 8.)

Aussi ne fallout il qu'un corps si plein de vice
Eust apres son trespas autre fouberie odieuse.

Que le sanz et le teu, et tout ce que d'enfer
Apporte avecques son la lieence du fer.

Que je sens maintenant forseiner dans mon ame
(*Œ.*, *les Far. contre les infraict. de Voy*, I, 320.)

Qui me tient que je ne te tue,
Pute ! m'as tu fait tel outrage ?

Me fais tu forseiner de rage ?
(*JOB*, *Levens*, III, 3, Anc. Th. fr.)

Il forseine de se voir si lachement, troupe.
(*J. DE SCHELE*, *Tyr et Sid*, Arg.)

Suivant un party et desirant son avantage, ils forseinent, s'il en vient au rebours.
(*CHARRON*, *Sag.*, II, 2.)

Il boait, il forseine, il fait rage
aptes. *Tabary*, *Les Rois deserts*, sur *Les Champs breves de ce temps*, Bibl. Gaul.

— Terme de chasse, forseiner sur, foumiller avec excès :

Quant les chiens souvent sont en une requeste, et il y a jeunes chiens qui se transportent moult, par leur roideur et par leur jeunesse, et courent tous jours devant eux sans rien asculir; quant on fourcheine sur ses saiges chiens, ils ne veulent revenir ne retraire, et aucunes fois querent sus a moutons et a bestes.
(*MODUS*, P. 22, ap. Ste-Pal.)

— Réll., dans le même sens que le neutre :

Tout si forseinant et angissent
(*Rose*, ms. Corsini, f. 133.)

Si se forseinent et courrousent.
(*Œ.*, Val. Chr. 1838, f. 129.)

Il se forseina tellement que il mouret non point longuement apres.
(*Girart de Rossillon*, ms. de Beaume, éd. L. de Monttillo, p. 378.)

Alles et rendes tout tantost, ou autrement l'yre de Dieu tout puisssant se forseinera en vous grievement.
(*La Légende dorée en francoys*.)

— Forseiné, part. passé, pété hors du sens. furieux, enragé :

La vint curant cum femme forseinée.
(*Alexis*, st. 83, Stengel.)

Par Dieu ! en dist l'escolte, est-hoem est forseiné.
(*Voy. de Charlem.*, 562, Koschwitz.)

A pou que n'est de son san forseiné.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, f. 237.)

Tree et forseiné.
(*Œss.*, D. de Norm., II, 2926, Mich.-L.)

Aloques et tel doel a pou n'est forseiné.
(*Urbain*, St. A. P.)

Certes j'en suis touz forseiné.
(*Gen. des Trois Roys*, Jub., *Œst.*, II, 118.)

S'en courrent comme forseiné par la ville.
(*AMYOT*, *Vies. Alex. le Grand*, éd. 1563.)

La langue moderne a le verbe forseiner, tombé en désuétude, quoiqu'il ait été employé par de grands écrivains du XVII^e siècle.

FORSENERIE, -cenerie, -connerie, four., fur., s. f., état, acte, sentiment de forseiné :

En la forsenerie ne me chastier.
(*Lir. des Ps.*, Cambridge, XXXVII, I, Michel.)

Et li seous si est envie,
Li tiers ire ou forsenerie

(*Poeme alleg.*, Brit. Mus. add. P. 606, f. 64.)

Por sa tres grant forsenerie
Sera sa gent toute home.

(*Urbain*, 427, Bibl. elz.)

C'est l'amour reson toute forsenable,
C'est forsenerie resonable.

(*Rose*, Richel. 1573, f. 374.)

Li rois respondi maintenant, qui bien percut leur forsenerie.
(*MEN. DE REIMS*, 302, Waulty.)

La seconde branche de desleante qui naist d'orenel est forsenerie.
(*LAURENT. SONNE*, Richel. 22932, f. 4.)

Et finalement grant forsenerie de ains eslover les povres ames.
(*J. DE SALISB.*, *Policrat.*, Richel. 24287, f. 60)

Et sachies de vray que mieulz sambleit estre en forsenerie que ailltre chose.
(*J. D'ARRAS*, *Melus*, p. 344, Bibl. elz.)

Teneir et coureier a pas grant c'on ne soit est forsenerie.
(*LI Ars d'Amour*, I, 571, Pell.)

En tout plain de lies l'ont bleié
Jaufz par leur forsenerie.

(*PASSANT NOSTRE S'engent*, *Jub. Myst.*, II, 298.)

Ce tu moult grant forsenerie.
(*Myst. de la ven. de l'Antechr.*, ms. Besançon, f. 35.)

— Assemblée de forseines :

Pour avoir dolour et haskie
En la tres grant forsenerie
D'enfer qui n'est une souffraide.
(*R. de Honing*, *Soc. de Paroiss*, 1151, Scheler, *Trouv. belg.*, nouv. ser., p. 240.)

Ce mot tombé en désuétude a été employé par Bouquier (*Sat.*, XV), par Scarron (*Virgile travesti*, liv. VIII), par Charles de Vivyque (*ix*, 358, Chenelet).

FORSENEUR, -ceneur, s. f., folie, arour, violence :

Et dist apres ma grant venjanee ma grant decepline, apres ma forseneur mou apaiement.
(*Queste du S. Greal*, Richel. 12382, f. 20 U.)

Je estoie malades par la forseneur de mors plaines.
(*Chron. de Turpin*, Richel. 5713, f. 41, Ancher.)

FORSENEUR, forseineur, adj., forseiné :
Rabiosis, enrageus, forseineur. (*Gloss. de Salins*.)

Et fuyoit Athamas son mary qui la pour-suyvoit forseineur et enragé.
(*BOCCACE*, *Nobles malheureux*, I, VI, f. 6 v°, ed. 1545.)

Durant le forseineur debat, cestuy Hieronimus fut cruellement occis de ses propres citoyens.
(*Œ.*, *ib.*, v, 9, f. 121 v°.)

FORSENEUR, VOIR FORSENEMENT.

FORSENS, -en, four., forss., forseineul, forsaïn, s. m., folie :

Mais folie lust et forseins.
(*GREEST*, *Giget*, Richel. 1420, f. 41.)

Que me prent forseins ou rage.
(*Roman de Thebes*, Richel. 60, f. 12.)

Le nom d'Ydoine et Amadas
Et de s'ame, isnel le pas

Est commens tout forseins.
(*Amadas et Ydoine*, Richel. 373, f. 322.)

Mout en et le sanc esparté
De forsein et de ermitié.

(*Œ. Ste Marg.*, ms. Chartres 620, f. 46.)

Hierx, ne me chaste en l'ire,
Ne me constraign en forsein. Sur.

(*Lib. Psalm.*, VI, p. 265, Michel I)

Dieus, ne me chasties en l'ire,
Ne me contraign en forsein. Sur.

(*Œ.*, ms. Berne 697, f. 69 r°.)

Et li hons tel creol mainne,
Si grant forsein et si grant rage

Que n'as ses piez la terre arrache.
(*Œ.*, ms. Bern 351, f. 32, v°; Monm. v. 680, *Nouv. Rec.*, I, 22.)

En foz outrage et grant forseins
Et moult peu de bon avantage.

(*Œ.*, *Œ. Gault*, *Œ. de gentillece*, *Jub.*, *Nouv. Rec.*, II, 57.)

En fais folie et grant forseins
Et moult peu de bon avantage.

(*Œ.*, *Œ.*, v. 122, p. 489, Scheler.)

N'as auras mal par met, qu's trest forsein a rage
(*Œ.*, *Œ.*, 322, Michel.)

Il dient a conseil, rist est plains de forsein
C'est du pain, Richel. 1554, f. 71 f°.

Estes si pris et si vaincu,
Plain d'yresse et de forseins

Qu'en vous n'a mesure ne sens.
(*Œ.*, *Œ.*, v. 5069, f. 35.)

Li forsein et la maneste
De Salhan et la ermité
(*Œ.*, *Œ.*, *Œ.*, *Œ.*, Richel. 101, f. 86 f°)

Quant li armee est emvree, quant toz li cors et toz li senz de forsein sont fait treit de-lenz et deché et noslron seigneur. *Le Comptement de Parme*, Richel. 423. f. 90^r.

Pour justice et vengeance prendre
Fist la mort issir de sa cage
Plaine de forsen et de rage.
(G. MAURET, *le Jugem. du roi de Nav.*, p. 74, Tarbé.)

Har! quel forsen, quelle raze!
(GÉRAUD, *Mist. de la Peste*, 618. G. Paris.)

FORSEVOIER, s. m., émissaire :

Emissarius, forsenvoiers. (Gloss. de Douai, Escalier.)

FORSEUR, voir FORCER.

FORSEUR, voir FORCETTE.

FORSEUR, voir FORFAIRE.

FORSEUR, voir FORFAITURE.

FORSEUR, voir FORFIANCE.

FORSEUR, voir FORFIANT.

FORSEUR, voir FORGAGIER.

FORSEUR, voir FORGETER.

FORSEUR, voir FORGETER.

FORSEUR, voir FOSSIER.

FORSES, s. m. ?

Contre ceste maniere de bataille en font les ennemis une autre qu'ils appellent forsis, et la mettent ils tres bons chevaliers qui se partent un pou et tiennent icelui berneit et l'enclent d'une part et d'autre. J. DE MEUNG, *Trad. de l'art de cheval*, de l'ég. A. S. 245. f. 57^v.

FORSETEMENT, voir FORGETEMENT.

FORSEUR, voir FORCISTER.

FORSEUR, voir FORCIGIER.

FORSEUR, voir FORJURER.

FORSEUR, voir FORIGNABLE.

FORSEUR, voir FORIGNIER.

FORSEUR, voir FORLOIGNIER.

FORSEUR, voir FORMENER.

FORSEUR, voir FORMENER.

FORSEUR, voir FORMETRE.

FORSEUR, voir FORMOVOIR.

FORSEUR, voir FORGOIER.

FORSEUR, voir FORSENER.

FORSEUR, voir FORSENALE.

FORSEUR, voir FORSTAGIER.

FORSEUR, voir FORSTÉ.

FORSEUR, voir FORPANSIER.

FORSEUR, voir FORPARTIR.

FORSEUR, voir FORPRENDRE.

FORSEUR, v. a., cracher dehors, expulser en crachant :

Excreare, forsecurer. (Gloss. de Douai, Escalier.)

FORSEUR, voir FORCE.

FORSEUR, voir FORSENER.

FORSEUR, voir FORSEINEUR.

FORSEUR, voir FORGOIER.

FORSEUR, v. a., souffler hors, rendre par le souffle, exhaler, expirer :

Exalare, forssouffler. (Gloss. de Douai, Escalier.)

FORST, voir FORS.

FORSTALEMENT, s. m., empêchement :

Il semble que il y a ad un autre cause de dissein de tous les trois services avant dits, c'est a seavoir si le signior soit, en allant a la terre, tenu de lui pur distreiner par le rent arere, et le tenant, ceo oyant, luy encontre, et luy forstala la voy, avés force et armes, ou luy menaça en tel forme que il ne osat venir a sa terre pur distreiner, par son rent arere, par dout de mort, ou mutilation de ses membres; ceo est un dissein, par ceo que le signior est distreint de le meane, par quei il doit venir a son rent; et isint est si, par tel forstalement, ou menaça, ou ne osat venir demander le rent arere. (Tenour de Lill, f. 53^r, ap. Ste-Pal.)

FORSTALER, -aler, fort, v. a., acheter des denrées en chemin avant leur arrivée au marché :

Que nul marchant Englois n'engrosse ne forstale vyne en Gascoigne ne les preigne par voie d'eschate de nul de Gascoigne ne d'autre par paier en Engleterre par plus grande somme que vyne ne sont communement vendus en Gascoigne par cause d'apreste en parel du meure ou par nul autre colour. (Stat. d'Edouard III, an XXVII, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Que les gentz de grande lreumeth entroient les pescheours mesnanz harank a la dit ville en temps du faire et achetent et forstallent le harank avant que ils veignent a la ville. (Ib., an XXXI.)

— Empêcher, faire obstacle à :

Et luy forstala la voy avés force et armes. (LITTL, *Instit.*, 247, Howard.)

Et luy forstala la voy. Id., *Tenour*, f. 53^r, ap. Ste-Pal.)

— Forstallé, part. passé, acheté en chemin :

Anxint est accordé et establi que les forstallors des vyne et autres vyttayles et de toutes autres vitailles, merches et marchandises qui veignent a les bones villes d'Engleterre par terre ou par ewe en damage nostre seigneur le roy et de son peuple, si de ceo sont atteint a la suite le roy ou de partie devant maire, baillifz ou justices a ceo assignés ou ailleurs en la court le roy, et s'il sont atteint a la suite le roy par endebton ou en autre manere, soient les choses forstalles fortaiz au roy si l'acheteur ont dit fait gre al vendeur et s'il n'est fait gre le tout mes per arres enores l'acheteur la forfaiture de lui. Comme les biens forstalles fortaiz amontent solons le value que il les avera achate, s'il est de quoy et s'il n'est de quoy adonques en la prison de deux ans et plus a la volente le roy sans estre lesse au mainpris ou delivret en autre manere, et s'il sont atteint a la suite de partie et la partie l'on moité des telz choses forstalles ou le

pris del loun le roy et le roy l'auter moité. (Stat. d'Edouard III, an XXV, impr. goth., Bibl. Louvre.)

FORSTALLIE, s. f., tout empêchement causé à tel droit que ce soit :

Issint toutes foiz que nul marchant n'autre ne voise par terre ne par eau d'encontre telz niés charges des marchandises de les forstallor ou les arrear par voie de forstallie sur pyne continue en le dit tierce articles des dites ordinaices. (Stat. d'Edouard III, an XXVIII, impr. goth., Bibl. Louvre.)

FORSTALLOUR, s. m., marchand qui achète les denrées en chemin avant leur arrivée au marché :

Sur peine que appent a forstallours. (Lib. Custum., I, 81, 2. Edw. II, Rer. brit. script.)

Item est ordiné et establi que l'estatut fait en temps le roy E. aiel l'an de son reigne XXV. des forstallours des vyne, vitailles, merces et marchandises quelconques qui veignent a les bones villes deins le royaume par terre ou par ewe soit tenu et fermement gardes. (Stat. de Richard II, an II, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Forstallours.... acressent les foers de vitaille vendable, par lour traverses que ilz font hors des marches. (BRITT, *Loit d'Angle.*, f. 77^r, ap. Ste-Pal.)

FORSTOLLIR, voir FORTOLIR.

FORSTRAIRE, voir FORTRAIRE.

FORSTRERE, voir FORTRAIRE.

FORSTREUR, voir FORVOIER.

FORSTREUR, adj., éloigné :

Il sunt del cané forstresté
E de la verur eslongué.
(Tristan, II, 879, Michel.)

I. FORT, adj., difficile, pénible :

Ha dame, con forte novele chi a!
(Arthur, ms. Greubou 378, f. 3^r.)

Ciertes, dist li Empereur, forte chose est de cou croire. (L'Empereur Constant, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 8.)

Li plus fors est li comenchieurs.

(SERRAVIN, *Roman de Ham.* Michel, *Hist. des ducs de Norm.*, p. 223.)

Nostres sires li dit : Je suis Jhesus Criz cui tu guerroyes ; fors choses est a toi guerroyer acontre moi. (La Convers. saint Paul, Richel. 988, f. 48^v.)

Fort sera se tu lais escuz.
Quant onque n'as.
(Mir. de S. Jean Chrys., 711, Wahlbund.)
Bruf n'iz sont tres fors a servir,
A peine ou les peult assourvir.
(Le Geste de Labour, éd. 1199.)

Le Temps est trop fort a passer.
(Farce de Marchandise, Auc. Th. fr., III, 233.)

Fort a ferrer a tousjours fer qui foche.
(Ib., p. 256.)

— Fortifié :

En totes nos maisons fors et floibes,
1265. Ch des compt. de Dole, $\frac{B}{345}$, Arch
Doubs.)

Plusieurs chastiaux, fors maisons et autres fortresses estanz ou dit royaume

ont esté perdus par default de garde. (1358, *Ord.*, III, 224.)

On dit encore de même : château fort
— *Au fort*, loc., enfin, au fait :

Vraieoent, dame, je feray
Trestout au mieux que je paray.
Or soit, *au fort* ouns le verrous.
As arms, vous congoisterons.

(*Coqui*, 711, Grapet.)

Dont il advint que *au fort* son seigneur
seout sa maniere. (*Liv. du Cher. de La
Tour*, c. 6, Bibl. elz.)

Sy leur va dire : Mes dames et damoi-
selles, puis qu'il vous plaist que je meure,
sans remede ne mercy avoir, je vous pry
a toutes qu'il vous plaise a moy donner
un don. Et *au fort* elles lui accorderent.
(*Id.*, c. XXIV.)

Au fort ne m'en chault qui m'en blâme.
(*Compl. d'Amours*, ms. Genève 179^{ms}, Rötter,
Poés. des XIV^e et XV^e s., p. 62.)

Si leur dict que voirement tant avoient
meffait que plus ne pouvoient, et plus luy
pesoit de ce que le roy avoient injurié,
que de luy ne de ses gens ; mais que *au
fort* tout leur seroit pardonné. (*Liv. des
factons du maresch. de Boucicq.*, 3^e p., ch. 8,
Buchon.)

Au fort quelq'un s'en recompense,
Qui est rempli sur les chateaux.

(*Vulgois, Grand Test.*, xv, Jouanst., p. 29.)

Par elle meurs, les meurs sains ;
Au fort, je meurs avant morir,
Du nombre des amours au siots !

(*Id.*, *Pet. Test.*, vi, Jouanst., p. 9.)

Il fut, *au fort*, contrainct de saillir par
la porte de devant. (Louis XI, *Nouv.*, I, Ja-
cob.)

Au fort, elle s'appaissa, quant elle vist
qu'autre chose estre n'en pouvoit. (*Id.*, *ib.*,
XXII.)

Par ma foy, vous en seriez bien esbahi,
pource qu'il se fait tant vostre amy ; mais
au fort je suy bien aise dont il a resveillé
le chat qui dort. (*Quatre joyes de mariage*,
VII, Bibl. elz.)

Auffort vostre vouloir se face.

(*GREBAS, Mist. de la Pass.*, 28550, G. Paris.)

Au fort n'en parlons plus meslay.

(*COCHILL., Monol. de Pays*, II, 260, Bibl. elz.)

Au fort tout luy accorderay :

Ne n'y voy point (de) meilleure voye.

(*Farce de l'Obstination des Femmes*, *Asc. Th. fr.*,
I, 29.)

D'en dire plus ne tays au fort.

(*Le Debat de deux Dem.*, Poés. fr. des XV^e et
XVI^e s., V, 298.)

Escore, *au fort*,

Je vous vœil prouver qu'avez tort.

(*Id.*, p. 296.)

Au fort, laissons tous ces debas.

(*Serm. joy. de bien boyre*, *Asc. Th. fr.*, II, 17.)

Il fut bien longue demeure.

Le sonpper est ja préparé,

J'ense ja mon hostel paré,

Et si ne scay si viendront point.

Au fort, je m'en voyz mettre a point

La nappe tandis qu'il viendront.

(*Farce de Guillemer*, *Asc. Th. fr.*, I, 336.)

Car de faire un homme soigneur, *au
fort* cela estoitnois je impossible d'estre en-
seigné. (LA BOET., *Mesnay.*, Feugère.)

On sont convaincus par la sueur (ceux
qui mettent du fard) ou decelez par les
larmes, ou *au fort* le bain et l'estuve en
font la raison de les decouvrir au vray.
(*Id.*, *ib.*)

Au fort, je ne croy pas qu'un bon teneur de laine
Puisse avoir, au gibet, posture plus viciée
Que moy.

(SHERIDAN, *Tyr et Sid.*, 1^{er} jour., v. 1.)

(*Anc. Th. fr.*)

— *Au fort*, suivi d'un part. prés., tout
au moins en :

Je pensois me sauver de toz en quelque sorte

Le fort m'esjoignant d'elle.

(LA BOET., *Sonn.*, XXI, Feugère.)

— *Venir au fort*, arriver à la fin :

Par le sanc bien, quand je m'advisee,

Je ne voudrois pas estre mort ;

Car je scay bien, s'il vient *au fort*,

Que je seray homme notable.

On senechal, ou conestable,

On gouverneur d'ung grant pays.

(*Farce d'ua Mary jal.*, *Anc. Th. fr.*, I, 128.)

Mais toujours, quant ce vient *au fort*,

Ne veut-on plüder ne arroier.

(*Deb. de la Dame et de la Bourg.*, Poés. fr. des
XV^e et XVI^e s., V, 8.)

2. FORT, s. m., capital, par opposition
aux intérêts :

En leur imposant (aux Lombards) qu'il
avoient, contre les ordonnances royaux
qui mettoient paine de corps et de biens,
presté cent livres outre quinze par an
pour usure, et aussi, en prestant, il
avoient fait des usures *fort.*, ordena
l'en que tous ceux qui leur devoient
fussent quietes pour le pur fort, et
que il en fussent creus par leur saïre-
ment. Et fu trouvé que les debtes que l'en
leur devoit, et qui ja estoient venues a
connoissance, montoient outre deux mil-
lions quatre cens livres, desquels le pur
fort ne montoit pas outre douze cens mil
livres. (*Grand. Cron. de France*, Histoire
du roy Philippe de Valois, XLIII, P. Paris.)

3. FORT, VOIR FIER.

FORTABLEMENT, adv., avec violence :

Icelui Thibaut bouta et abati *fortable-
ment* a terre ledit Girardin. (1364, Arch.
JJ 96, pièce 95.)

FORTAILLER, v. a., tailler fort abon-
damment :

Senz iceulz prez, eues ne los *fortail-
ler* ne despoier fors que a droite taille et roye.
(1386, Arch. MM 31, P. 13 v^o.)

FORTAILLERESSE, adj. f., qui taille
mal :

Et une borgne couturiere

Fortailleresse parmentiere.

(DECREVILLE, *Trois Pelerniques*, P^o 64^o, impr.
Inst.)

FORTCLORE, VOIR FORCLORE.

FORTECE, - esse, s. f., force, courage :

Li Sire, la meie *fortece* e li miens esenz.

(*Liv. des Ps.*, Cambridge, XXVII, 7, Michel.)

Ta ies, Deus, la meie *fortece*. (*Lih.
Psalm.*, Oxl., XLII, 2, Michel.)

Fortece est le milieu entre paor et haï-
nement. (BRUN, *Lat.*, *Tres.*, p. 272, Cha-
baille.)

Méprisance et *fortece*. (*Id.*, *ib.*)

Exposée de couraige. (*L'Ord. de cheval.*
ms. Ars., P^o 27^o.)

— *En fortce*, naturellement fortifié :

Per maniere que la moitié de celle cité
du Cayre est en *fortce*. (1520, *Traict. du
Traicté d'Emmanuel Philot. sur le passage de
la terre-sainte*, P^o 8 v^o.)

FORTEFIESEMENT, VOIR FORTIFIEMENT

FORTELECE, VOIR FORTECE.

FORTEMPS, s. m., contretemps :

Vertu fait la vie meilleure

Vectu c'en est l'encre plus senre

Que nul *fortemps* ne forcera.

(*BVFF, Mores*, I, 22, Blanchemaia.)

FORTECE, *forteresse*, - esse, *fortcece*,
fortelece, s. f., force, puissance :

Cil se traient en Loquere

Il plus avoit grant *fortelece*.

(*Beck.*, D. de Norm., II, 513, Michel.)

Ke cant on conoist le grant atirement
de ses membres, de la *fortcece* des mem-
bres puisq l'om devant conoistre la victorie
ki apres vient. (ST GREG., *Job*, p. 300,
Foerster.)

Castrum ventris est la *fortcece* de la char.
(J. DE ALUET, *Serm.*, Michel, I, 1461,
P^o 196 v^o.)

Il cuidoient que nus ne peust jusques a
iaus venir porla *fortcece* des biens. (*Chron.
de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., P^o 3^o.)

Ils cuidoient que nuls ne seust jusques a
culs venir pour la *fortcece* des lienz.
(*Id.*, I, 2, P. Paris.)

Compte nous entierement l'ordre, le
nombre et la *forteresse* de l'armee. (BAB.,
I, li, c. 26.)

FORTECE, VOIR FORTECE.

FORTEUISER, v. n., faire du bruit,
causer, parler à l'oreille :

Je vous eny tantost le cry

De petites souris, a plus

Fortuisans a ma oreille

Parmy ce foing; c'estoit merveille.

(*COCHILL., Monolog. de Coquill.*, II, 226, Bibl. elz.)

FORTIU, s. m., intestins du cerf qu'on
donnait aux chiens en criant de maniere
à les habituer à accourir à la chasse, lors-
qu'on poussait ce même cri dit *fortiu* :

Celuy qui tenait le *fortiu*

Se priot tres fort a fortuer.

(*Liv. de la chasse*, p. 25, Pichon.)

FORTIEMENT, adv., vigoureuse-
ment :

Il combati si *fortiement* que il les en-
chaca hrestuz. (*Chron. d'Angl.*, ms. Bar-
berini, P^o 8 r^o.)

FORTIFIEMENT, VOIR FORTIFIEMENT.

FORTIERE, s. f., forteresse :

Envieit li avoit, li bons roys coronés

« m^o », soldoiers barlis et reboutés

Pour garder le[s] *fortieres*.

(*B. de Seb.*, xvii, 917, Boreau.)

FORTIF, adj., vigoureux :

Se li autre ont voi estrange muire et *fortif*
C'est drois, leur volentuz en estoit valentire.

(*Arst. d'un paon*, Michel, 1534, P^o 151 v^o.)

FORTIFIABLE, adj., qui peut travailler
aux fortifications :

Les sieurs sindies ont expose qu'il est a
tous notoire, que ceux de Lyon se sont

évoltéz et ont quitté la ligne, qu'ils ont mis dans leur ville un grand nombre de gens inconnus et que par ainsy est grandement à craindre de recevoir d'eux quelque attaque et que nous soions surpris; pour a quoy Olivier est requis de renforcer la garde, fortifier la ville, et à ces fins appeller tous les foreins *fortifiables* pour satisfaire à ce que leur sera commandé par ceux qui à ce seront commis et auront pouvoir. (*Pièce du 12 fév. 1533*, ap. J. Baux, *Mém. historiq. de Bourg*, II, 277.)

FORTIFICATION. s. f., augmentation de forreos :

Selon la *fortification* et accroissement duquel corps est augmenté l'usage de raison. (*La tresample et vraye Expos. de la règle M. S. Ben.*, 1486, f° 85^v.)

La *fortification* et roboration des jointures delées. (PARR. *Œuv.*, XXI, XIII, Milzaine.)

FORTIFIANT, *fortifiant*, s. m., ouvrier qui travaille aux fortifications :

Que l'on envoie journellement sept hommes des bourgeois et habitants apparents de la ville pour fere ouvrir les *fortifiants* et pyonniers à la fortification d'icelle (1543. *Ditib. du conseil de Bourg*, ap. J. Baux, *Mém. hist. sur la ville de Bourg*, I, 119.)

Fournissent annuellement six cents florins pour la fortification et terrassement, avec les *fortifiants*, membres d'icelle ville. 1544. *ib.*, I, 146.)

Les sieurs sindies ont remonstré que Mgr le gouverneur les a mandé querir, et estantz vers luy, a dict qu'il se doute que nous soyons à la guerre et qu'il y failt pouvoir, et en premier lieu à la réparation des murailles de peur d'une surprise et qu'il a envie de faire venir les *fortifiants*. 24 janv. 1591, *Assemblée du conseil général*, *ib.*, II, 235

FORTIFIEMENT. - *iffiement*, - *iment*, *fortef.*, *forteff.*, *forteff.* - *fortefement*, *fort.* - s. m., action de fortifier, fortification :

Regardans évidemment l'accroissement et *fortiffement* du lieu. (1346, Arch. JJ 75, f° 58 ^v.)

Le *fortiffement* et amendement de la diete ville. *ib.*, f° 70 ^r.)

Pour le *fortiffement* et remparment de nostre ville et chastean. 1372, *Traité entre le Duc et le Roi d'Angl.*, ap. Lobin, II, 589.)

A le *fortiffement* de ledite ville. (1418, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Fortiffement et tènement de la ville. 1446, *Beaum.* *ib.*)

Sont prins un espace de terre environ lequel sont baiz les fosses et les *fortiffemens* - levez. (II. DE GUICHART, *Trad. du Gouv. des Princes de Gille Colonne*, Ais. 5062, f° 210 v.)

Par les barrières barbes es entrées de sur *fortiffement* à pie et à cheval, en plain jour. (J. CHARTEUR, *Chron. de Chart.*, VII, c. 27, Bibl. elz.)

Et se *fortiffement* de Chartre-lez, pieuz pointes de bouz, et d'autres *fortiffemens*. *ib.*, *ib.* c. 77.)

C'estoit une grant merveille de veoir le *fortiffement* et les *fortiffemens* d'icelle ville.

Francoys contre leurs ennemys. (1507. *la Conquête de Genes*, Archives cur., de l'histoire de France, 1^e ser., t. II, p. 24.)

- Par ext., action de fortifier, de soutenir, d'appuyer :

Les Francoys venoient main à main combattre à pie et à cheval en *fortiffement* des Angloiz. (J. CHARTEUR, *Chron. de Chart.*, VII, c. 54, Bibl. elz.)

- Au sens moral :

Le second haptesme lu donné en *fortiffement* à ouvrir hommes vertuz. (J. GOULAIN, *Ration*, Richel. 437, f° 356 ^v.)

Que c'estoit un *fortiffement* de petit espoir. (G. GUAstell., *Chron. des B. de Bourg*, II, 32, Buchon.)

- Confirmation :

En *fortiffement* de totes les choses dessus. (1308, *Franch. de Lisle-sur-le-Doubs*, Cart. de Neuf-hâtel, appartenant au marquis de Durfort-Civrac.)

En tesmoignage et ou *fortiffement* de toutes les choses dessus-dites. (1308, *Franch. de Blamont*, Arch. ms., Montéhard.)

FORTIME, voir **FORTISME**.

FORTIN, adj., le fort, épithète de Samson :

Qui est ce qui entre amor est sages?

Ce ne fu pas *fortin* Samsons.

Davis li rois, ne Sifemons. (BOLL., *Troies*, Richel. 375, f° 102.)

Ainc tant ne roletent Juis Samson *fortin* Comme on fait en France le due et son hastin. (*Cher. au cygne*, II, 4281, Bippou.)

Je vous diray un autre exemple sus le fait d'une faulce femme qui cust non Balidia, qui fut femme Samson *fortin*. (*Liv. de Chev. de La Tour*, c. 135, Bibl. elz.)

On milieu de l'un des flacons à Samson *fortin* qui est doré et tient un Lyon parmi le col à l'une des mains, et de l'autre tient une maene pour le fer. (1360, *Invent. du duc d'Anjou*, n° 323, Laborde.)

FORTIRER, v. a., enlever :

Vos povres amis

Qu'en enfor sont mis

Forment vous desirant,

Plaindent et sospient

Qu'ainsi sont subuis

À leurs ennemis

Qui les vos *fortirer*!

(GOUSS., *Mét. de la pass.*, 13231, G. Paris.)

FORTIS, s. m., sorte de redevance :

Les memes cens, *fortis* seigneuriaux et tresfondiers, qui se comptent et payent en manes, livres, sols, deniers, oboles, coupe, *fortis*, se redimant, et payeront à la valeur de l'ancien parat de Brabant. (*Ord. du pays de Liege*, Cont. gén., II, 974, éd. 1635.)

FORTISME - *ime*, adj., très fort :

Il fu, fille del *fortisme*. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XLIV, 12, Michel.)

C'est la terre est *fortisme* de noirs e de fosses. (*Prose de Pompey*, 2489, Mussafia.)

Accomplisseur de tous ces maits et *fortime* en beuz. ORESME, *Quadrip.*, Richel. 1348, f° 167 ^v.)

FORTISSIME, adj., forme savante de *fortissime*, très fort, plus :

De ceste *fortissime* gent en armes fu conte Guillaume. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, I, 3, Champollion.)

— Très violent :

1re *fortissime*. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, II, 46, Champollion.)

FORTITREUR, s. m., chasseur dont la fonction était d'empêcher le cerf de fortirer :

Toutes voyes on les puet bien tenir de deux en deux, pour fournir plus de leisses au filtre, et doit mettre deux ou trois chevaucheurs, que l'en doit appeller *fortitreurs*, au commencement de l'entree du filtre, au bout des premieres leisses, afin que, si un cerf venoit et vouloit fortirer hors de la ou les levriers seront, que ceux qui seront à cheval les puissent crier, et haster dedanz les levriers. (*Chasse de Haut. Pheh.*, p. 215, ap. Ste-Pal.)

FORTLONGE, voir **FOLLOIGNE**.

FORTMENT, voir **FORMENT**.

FORTOLEIR, *fors.*, *four.*, v. a., enlever :

Et de lears dens leur proie astoit

Qu'un poire avoient *fortolai*.

(Vers de Job, Ars. 3142, f° 167^v.)

Ne y' aury cheval *fortolai* ou embles.

(Bestor du Paon, ms. Rouen, f° 91 ^v.)

FORTRAIEMENT, *fourtrement*, s. m., confiscation :

.LX. sestieres de wyl et .XL. de tra moix qui bien valioient .XL. l. de Messing qui li prevos de lai chancee enmenent en *fourtrement*. (*Charte de 1337*, Coll. de Lorr., II, 41, Richel.)

Gil don pont a Monssons tiennent en *fourtrement* a. santis desouz Vendieres, queizez est les signors et les prodomes de Vendieres de anciennez. (*ib.*)

FORTRAIEOR, - *eur*, *four.*, s. m., celui qui enlève, voleur :

Mais s'il est covoitons et cruelsz et *fortraieors* d'autry biens. (*Cons. de Boece*, ms. Montp. II 43, f° 18^v.)

En punissant les *fortraieors*, receveurs et decevours des debtes dessus dictes. (1318, Arch. JJ 56, f° 107 ^r.)

FORTRAIRE - *trere*, *fors.*, *four.*, *four*, verbe.

- Act., tirer dehors, soustraire, enlever, retirer, détourner :

Glaive *fortraistrent* li felun. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XXXVI, 11, Michel.)

Et si a *fortraite* s'espeie.

(Bret. ms. Munich, 695, Vollm.)

Que Lancelot nos *fortraite*.

Ne ne savons qu'il en a fet.

(La Charrette, Val. Chev. 1723, f° 213.)

Maintenant comencez *fortreire* Deux coronas de son tresor.

(CHRIST., *Exec. et En.*, Richel. 375, f° 28^v.)

La muree au grant challeon

À li uns *fortreire*.

(Rom. et past., Butsch, II, 30, 6.)

Se il avient que un aver ou une beste soit à aucun home enblee ou tolue par force, ou *fortraide*, ou par aucune autre maniere, par toute la terre dou reyaume. (Iss. de Jér., t. II, p. 161, Beugnot.)

Nus ne puet ne ne doit **fourtraire** autrui apantis ne autrui sergent, par lui ne par autr, devant qu'il ait fait et accompli son service. (EST. BOILL., *Liv. des mesm.*, t^o p. XVI, 6, Lespinasse et Bonnardot.)

Nul maistre dudit mestier ne pourra **fourtraire** le varlet ou serviteur d'un autre maistre, tant que son terme durera. *Statuts des fourbisseurs d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, II, 395.)

Li usuriers, li avoente, cil qui **fourtraient** la fame lor voisin. (SERM., Richel. 423, f^o 72.)

Que nul **fourtraire** autre empruntz ne autre sergentz dedenz son terme. (*Lib. Custum.*, I, 78, 45, Item. III, Rer. brit. script.)

De vendre, d'ostrangier, de **fourtraire** ou de mettre fors de leur main les devant di v. arpenz. (1277, Abb. S. Vinc. de Soulis, Font. les corps nuds, Arch. Oise.)

Si tos ces li **fourtraire** don baing. (*La Contes dou roi Flore et de la belle Jehane*, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 106.)

Quant si ameni li **orent** ensi **fourtraites** les grantz compaignies qui li avoit amenes. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gon., f^o 477.)

Onques en toute sa vie troubler ne consercier ne le vult (son père) n, ne lui servir ne **fourtraire** le royaume par mauvais engin. (*Gr. Chron. de Fr.*, Dou premier roy Philippe, xv, P. Paris.)

Salte moi, Deus, et si m'aie,
Si me **fourtra** de felonnie.

(*Vie Ste Marg.*, ms. Troyes.)

Et dist : Seigneurs, je jure par les sains qui sont en

Et par treoubz les autres de quoy Dieu est servi
Que cest maues gloton qui ei est m'a tray

Li **fourtra** la dame a qui je sui mari.

(*Le Dit des Anles*, Jnb., Nouv. Rec. I, 12.)

Qui **fourtra** **fourtra**oy.

(*Girart de Ross.*, 2936, Mizard.)

Pour lour bien meubles et heritaiges
qu'on lour **fourtra**coit. (1323, *Hist. de Metz*, IV, 1.)

Par sa subtilité la **fourtrahil** a son dit
pote ne la despenoilla. (*Mét. d'Or.*, Val. Chr. 1636, p. 27 vs.)

En **fourtraire** et portant hors de nostre
royaume tout le billon que li peuvent
trouver. (1353, *Ord.*, II, 549.)

Et penser et regarder se autrui lui **fourtra**
l'amour que li doit avoir. (*Liv. du Chev. de Lu Towr*, c. XVII, Bibl. elz.)

C'est a dire que homme ne poyoit ny ne
devoit **fourtraire** l'amour l'un de l'autre,
puisque Deuz et l'esglise les avoit unis
et conjoins ensemble. (*Id.*, c. XXXIV.)

Ain que l'eulx on puist **fourtraire**

Li convoleuse qui les art.

(*Car. de Pias*, *Liv. du chemin de long estude*, 2668, Pusclet.)

Tu es Pierre li apastat

Qui **fourtra** ceulz que nous amon

Qui nostre amy, maistre Symon

As fait mourir de maïse mort.

(*Motage de S. Pierre et de S. Paul*, Jnb., M^{ss.}, I, 80.)

Et la peine et le tourment de ceulz qui
perissent le **fourtraire** de la coulpe. (*Tract. de Salern.*, ms. Genève 163, f^o 120r.)

Reste que auz citadins d'opinion contraire,
Taschot par tous moyens leur vouleut **fourtraire**.
(J. MAROT, *Voy. de Venise*, la Prise du Chasteau
de Pesquiere, f^o 86 vs, cl. 1532.)

— Reñt, se retirer :

Vous avez tort de lui estre contraire.

Au pouvre eueur qui s'est voulu **fourtraire**

De liberer, se estiant en voz laz

Pour estre señt.

(J. MAROT, *Campate Rond. sur l'oul. señt. de mal.*
109, v^o, éd. 1514.)

— Sabstener :

Non seulement se **fourtraient** de lui
faire aide, mais li furent aigres eueurs.
(LE BAUD., *Hist. de Bret.*, ch. XXVI, éd.
1638.)

— Neñt, se retirer :

Qu'il **fourtra**oit de la creance Dex. (*Chron.*
de Fr., ms. Bern. 590, f^o 4.)

Et revindrent tuit si homme a son acort,
et tuit li prince qui de lui estoient **fourtra**.
(*Chron. des rois de Fr.*, ms. Bern. 607,
f^o 38r.)

— S'avancer :

Lors fu a l'encontre **fourtra**et :

Nu de chanter a'i et poi fu.

(*Guisez.*, *Erec et En.*, Richel. 375, f^o 28.)

— **Fourtra**, part. passé, enlevé :

Et les chouses occupees et **fourtraites**
malvaisement au droit et a la proprieté
de ladite maison rapeler loyablement par
tout nostre poir. (1281, Saint Vivant,
cote 8, Arch. Doubs.)

FORTRAIT, **fourtra**it, s. m., ruse, finesse,
tromperie :

Par renardie et par **fourtra**it

Se s'out a grant hantece traít.

(*Item. le nouv.*, p. 459, Méon.)

L'enfant at baptisiez l'eresque sans **fourtra**it.
(*Item. ms. Paris*, *Cate de Leon*, 23871, Chron.
belg.)

FORTRAITRESSE, adj. f., font à fait
traïtresse :

Traïtresses sont **fourtra**itresses

Et deovans et felonesses.

(*Amal.*, *Uolain.*, Richel. 375, f^o 517.)

FORTRATURE, **forttature**, s. f., ruse,
tromperie :

Diva ! fol ribaus, quar te taís,

Si te va pendre a un gibet :

Li ne se va rien fors que d'abet.

De mespains, et de **forttature**.

Mes de ce n'ont prononciaus cure

(*La Contrepele*, Richel. 837, f^o 217.)

CL. FORTRATE.

FORTRERE, voir FORTRERRE.

FORTRERRE, voir FORTRAITRESSE.

FORTUNABLE, adj., malheureux :

L'ensier de la dite royne, sachant et
consentant de devant dit fordal, en ce que
a l'ontoise au commun gibet des larvous
li pendu ; lequel cas **fortunable** les barons
et le roy de France et ensemble ses fils
controuva moult et troubla. (*Gr. Chron.*
de Fr., Philippe le Bel, LXX, P. Paris.)

Quant au regard de Jehanne, femme de
Philippe conte de Poitiers, qu'on disoit
aussi estre coupable elle fut empisonnee
au chaste de Bourllan, et apres deme
inquisition faite, et quelle ne fut point
trouee chargee, elle fut rendue a son mary,
duquel cas **fortunable** le roy et lesdits
envers furent moult troublez et scandalizez.
(N. GILLES, *Ann.*, t. I, f^o 316 vs, éd. 1492.)

FORTUNABLEMENT, adv., par le fait de
li fortune :

Tout ce qui vient ainsi **fortunablement**
tout est fait selonc la volente de Nostre
Seigneur. (EXIMINES, *Liv. des S. Ang.*,
f^o 37 r^o, éd. 1476.)

I. **FORTUNAL**, - e, et, adj., produit par le
hasard, forluit :

Roqueras que comme ledit cas soit
fortunet, et non de fait mesme... (1387,
Arch. JJ 131, pièce 84.)

Delillat demanda grace pour ce cas **fortu-**
nal avencu en esbatement. (1389, Arch.
JJ 138, pièce 131.)

... C'est diligence

Qui fait rebouter au hazard.

Et maint autrui en **fortunet**.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f^o 730v.)

Comment l'en pourra desormer entre
vrai ami, et ami **fortunet**. (*Id.*, *ib.*, f^o 487v.)

Biens **fortunelz**. (GOURCY, *Hist. de Grece*,
Ars. 3689, f^o 29.)

Evenemens **fortuniaux**. (G. CHASTELL.,
Chron. des D. de Bourg., III, 85, Buchon.)

Cas **fortunaux**. (*L'Outre d'amour*, ms.
Ste-Gon., f^o 5 r.)

— Qui amène la tempête :

Ledit port est fort deceouvert pour les
vns **fortunaux** de noird ost. (GUILLE, DE
LAINXOUY, *Voy. et ambass.*, p. 152, Potvin.)

2. **FORTUNAL**, s. m., malheur, et en
particulier tempête, tourment :

Pnyz lui demanda quelle cause lui sem-
bloit estre de cestuy esportant **fortunal**.
(RAB., t. IV, c. 25, éd. 1552.)

Eclusez poisson tant imbecille arre-
ste tout les vens et retient en plein
fortunal les plus fortes navires qui soient
sus mer. (*Id.*, *ib.*, c. 62.)

A ce qu'il ne n'y adivene comme aux
pareuxes et negligens marinières, lesquels,
a l'heure de la plus forte tourmente et
plus dangeereux **fortunal**, sont contrain-
ts de s'embarasser et empescher a recou-
rir et rapiecer les vieilles voyes. (GUILLE, DE
BELLAY, *Prod. des Oignoles*, A VII, 9, dans
les *Mém. de M. de Bellay*, éd. 1873.)

FORTUNE, s. f., malheur, accident :

Au lens d'icy, quant les tempêtes et
les orribles **fortunes** subleut ordre par
la mort. (BAUX, *LAT.*, *Tres.*, p. 265, Cha-
baillé.)

A cause de la **fortune** et de l'entee que
courut y a pour ceste année. (9 sept. 1450
Arch. Yonne, S. Julien, t. IV.)

Pour le fait des guerres et autres **for-**
tunes. (*Id.*)

Terris qui communs ont en temps de
paiz semblent estre d'ill'oy a dix s'illiers
de ble de ferme par an, qui pour le
temps de present tout la **fortune** de la
guerre ne sont bailliez que pour un
moissel de ble. (1532, *Archev. du bailliage*
d'Eperce, Arch. P 294, reg. 4.)

— De fortune, par hasard :

En cheval tomba de fortune dans l'eau.
(G. BOUTIER, *Secres*, II, 232, Roybet.)

Brelage. C. du N., **fortuns**, malheur.
Il pourroit nous arriver **fortune**.

FORTUNEEMENT, **nevent**, adj., de-
venturé, peut-être :

Quant la prosperite de lo duc venoit croissant de degre en degre a ce que *fortunement* esloit a la haute dignite. (AIMÉ, *Yst de li Norm.*, VI, I, Champollion.)

De lesquels gages plusieurs des diz capitaines out abusé et pris sur eux delatier sur leur soldoiers d'ascuns plus et d'ascuns meyns assint que liex sur queux ilz eunt abatez nout esté de poair de continuer leur service ne ceo performer come de droit et reason ils dousseut avoir fait et *fortunement* voillent avoir fait s'ils eussent esté plement paieuz. (Stat. de Henri VI, an XVIII, impr. goth., Bibl. Louvre.)

— Heureusement :

Si s'en est l'ost retournes a Rome la chose faite mal *fortunement*. (BERCURE, *T. Lit.*, ms. Ste-Gen., f. 36.)

El fut la besongne en trest liex *fortunement* faicte. (Chron. et hist. s. et prof. Ars. 5079, f. 1104.)

Comme Jehan eust toujours vescu tres *fortuneement*. (BOURG., *Bot. Jud.*, t. 6, fol. 1530.)

Fortunement. (R. Est., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

— Malheureusement :

Aussy, que son seigneur Laxus le roy *fortunement* avoit en bataille perdu. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f. 58.)

FORTUNEL, voir FORTUNAL.

FORTUNEMENT, voir FORTUNEMENT.

FORTUNEOR, s. m., ordonnance :

Li sages *fortuneors* des choses vit que les unes choses devoient par lui estre creees et les autres essir des autres. (Introd. d'Istrou, Richel. 1353, f. 7.)

FORTUNER, v. a., favoriser :

Ensi estoit il *fortunez* de ses besongnes. (FROISS., *Chron.*, II, 448, Kerv.)

La vertu douc que Pallas acompaigne

La *fortune* de son parait scevoir.

(RABELAIS, *Yst.*, 2^e p., p. 90, fol. 1574.)

Fortuneur, conduire a bonne fin, donner bonne issue, bien *fortuneur*, faire prosperer. (R. Est., *Dictionnaire*, fol. 1512.)

o Dieu hautain !

La m'es bien tost mieux *fortunez*

Que je ne me disois mal aee !

(JOURNÉ, *Eng.*, v. 5. Anc. II, fr., t. IV.)

Aide un si beau dessin, *fortune* leur promesse. (DESORM., *Cartels et Marque. des chev. fidel.*, Bibl. Gail.)

S'il avoient que Dieu nous *fortunast* tant que de ne me donner lignee. (Har. de H. III sur Est. de Bois, 1588.)

— Rendre malheureux :

Quant par ty tel del me *fortunez*

O James ne me partra.

(GIBERT, *Hist. de la pass.*, 2146, G. Paris.)

— *Fortuner*, part. passif, fortuné :

Si y eut une journée *fortunee* contre lui, car il perdi grand fison de bonne chelerie. (FROISS., *Chron.*, IV, 324, Kerv.)

Lesse de bon heure en,

Fortunez.

Et mal menest

Fortunez.

Tronc, *Fortunez* estomp.

(FROISS., *Chron.*, IV, 324, A. T.)

De tous amans suis le plus *fortunez*.
Et qui moins ay en d'amoureux vie.
(Id., *ib.*, III, 263.)

Heus, quel outrage !

Je ne suis pas sage,

Mais bien *fortunez*.

Homme plain de rage,

Ton vilain couraiz

Est bien mal mené !

(MOT., *de viel test.*, 1181, A. T.)

Mais ne scevoient les pourceux *fortunez*

L'estremite ou e-toient destinez.

(Hist. de la mort d'A. Baillene, ms., f. 17 r.°)

— Aventurel :

Prince, trop est chevance *fortunez*,

Quant elle vient comme desordonnee

Et a brief temps retourne a son usage.

(FRÉST., *Descen.*, Poés., II, 51, A. T.)

Michel d'Amboise se nomme « l'esclave *fortuné* », c'est-à-dire le jonet de la fortune.

FORTUNEUX, adj., chanceux, aventureux :

Ledit capitaine et tous ceulx de sa gallee estoient tristes et maris pour le cardinal et leurs autres gens, desquelz ilz n'estoient pas nouvelles ; mais ilz ne scevoient nuyre de leur aventure *fortuneuse*, qui in tele que je diray. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, II, 113, Soc. de l'Il. de Fr.)

Seute qui est si peillense,

Si forvoiant, si *fortuneuse*

Comme est celle de convoite.

(J. BRUYANT, *Chem. de Poerite*, à la suite du *Mémoires*, t. II, p. 21, Bibliogr. fr.)

Fortune a *fortuneur* empire

Qui endort gens et les esveille,

De bien en mieulx, de mal en pire

Tourne souvent qu'on sommeille.

(MICHAULT, *Dance aux Arceul.*, p. 99, éd. 1748.)

qui se voit toujours lamentant

Des *tours fortuneux* variables.

(Id., *ib.*)

— Riche, heureux :

Pour la gent garder d'estre oyseux, car moult de gens le sont tant comme ilz sont plus *fortuneur*. (Le *Lir. dez esches*, ms. Chartres 411, f. 68 v.°)

— Malheureux :

Les bien advisez et conseillies, selon leur ymagination, justement gloisient les peilliz, et presioient les *fortuneuses* adventures qui pouvoient advenir. (FROISS., *Chron.*, III, 103, Kerv.)

Batailles *fortuneuses*. (Id., *ib.*, II, 2.)

Une incidence tres *fortuneuse*. (Id., *ib.*, XI, 238.)

— qui amène l'orage :

Mais lors se montra une tempeste et ung vent *fortuneux*... (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, II, 199, Soc. de l'Il. de Fr.)

FORTUNEMENT, adv., par accident :

Fortunement icelle femme in atteindit baston par la beste. (1408, Arch. JJ 163, pièce 13.)

— Par bonheur :

Et les rempoirement courtoisement, ceuzcun selonch son estat et son affaire, et encours plus docement, pour tant que ceste avint leur e-toit *fortuneusement*

venue et par bien fait d'armes. (FROISS., *Chron.*, VI, 227, Luce.)

FORTUNITÉ, s. f., malheur :

Si s'avisra que le se raliereit a Nabidez... et qu'il li bailleroit li cité d'Arges par tele convenance que quant il avoit vaincu les Romains il li insulteroit, et que se *fortuné* l'en avenoit elle li demorast. (BERCURE, *T. Lit.*, ms. Ste-Gen., f. 3384.)

FORUSCIR, voir FORISSIR.

FORUSER, v. n., commettre un abus :

Que ons at forfait et forseit allouement en aucune partie des vagement de lorches. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 202, Borznet.)

FORUSSIR, voir FOISSIR.

FORVEUR, voir FOUVEUR.

FORVOI, *forroy*, *forvoei*, s. m., fourvoisement :

Qui veult encerebier veritei

Sens tout *forroy* de fausset.

(Bocce de *Consol.*, ms. Berna 365, f. 37 v.°)

C'est bon que vous veues o moi,

Si seres hors de tout *forroi*.

(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f. 30 v.°)

Casem de nous va tant et maoree

Que nous venous, sans nul *forroi*,

Droitement ou le temple voi.

(Id., *ib.*, f. 30 v.°)

FORVOIABLE, adj., où l'on s'égare facilement :

Un sentier roussez et destroit,

Piein de silence et de durté,

Et de *forvoiable* obscurté.

(MÉT., *d'Or.*, p. 66, Tarbé.)

FORVOIABLETE, - aublet, s. f., lieu où l'on s'égare facilement :

Les occultez des bois et les *forvoiabletez* des desertz. (Ms. Ars. 5201, p. 330 v.°)

FORVOIABLETÉ, voir FORVOIABLETÉ.

FORVOIER, - oyer, - ier, - eer, *four*, *fors*, verbe.

— Act., dissimuler, taire :

Et s'il vous plais entendre a mi,

Le voir n'en puis plus *forvoier*.

(SERRAVALLO, *Rom. de Hon.*, Michel, *Hist. des ducs de Norm.*, p. 216.)

— Neutr., se fourvoyer, se détourner, reculer :

Cum joo aparouse plusors

De la voie de mors *forvoier*,

Avis par voir m'estoit

E grant bien seroit

De voir cunsillier.

(EYMERIC, *Instruc. de Lyon. Cato.*)

Non pourquant vous serjaz i a

A arbalestes et a lances

Qui moult ont bonnes esperances

De Flamenz fure *forvoier*.

(GIBERT, *Reg. lign.*, 1750, W. et D.)

Par le deffant d'un pechie les enfans erent et *forvoient* de justice qui est la voie de vie. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 21287, f. 56.)

Fourrier, to go out of the way. (DU GUEZ, *In Introd. for to terme to speke french truthly*, à la suite de PALSGRAVE, p. 946.)

Pour *fourrer* jamais *forroy*

Du vray sentier de la droiture.

(J. A. DE BAU, *Poemes*, t. VIII *Leveure*, II, 395.)

Mon livre, n'oubly pas a dire
A qu'onque te viedra lire
Que t'as fait forcé de la foy.
(*Id.*, *ib.*, l. IX. Lemerre. t. II, p. 160.)

— Au sens moral, sans régime, s'écarter du bon chemin, de la raison :

Plusurs engendrad, mais ore est baraigne par mescreance, dum ele *forsecaal*. (Rois, p. 5, Ler. de Lincey.)

Mes nostre propre volonte demeure
Savent silurs nous amene
Et nous fet avoir *forseer*.

Par fet, par dit, par foul penser.
(PIERRE DE PERSAM, *Rom. de l'unere*, Brit. Mus., Harl. 4390, P. 3^o.)

Par Mahomet t'et il, chil a cuer d'aversier.
Du il est entré, qui le fet *forseer*.
(*Donn de Mance*, 1718, A. P.)

— *Forvoiant*, part. prés. et s. m., homme égaré :

Brutus partit de Grece et les siens.
Et fat singlant par mer vinas trois jours,
Pois remenoira bien trois vinas *forvoians*.
Trestous Troyens s'eschier seours.
(LE BAYE, *Général. d'Anne de Bret.*)

FORVOIDEB, v. n., terme de fauconnerie, manquer l'occupation, et quels mots.

De quel cris on use, et quels mots.
De quel egarl et patience
Pour faire tourner a propos
D'an oiseau la teste on l'on pense
Qu'il ait mieux sur sa prove l'oi!
De crainte que l'on ne *forvoide*
Comme on croise, comme l'on vuide.
Contentant et l'œil et le veuil.
(*Job*, *Deur. med.*, t. 250 r^o, éd. 1583.)

Le fauconneur soulain sur la ventre jeté,
Attend que le faucon sur les airs remeté
Seit ce sa volerie, a nu qu'il ne *forvoide*.

Avois, quand il est temps, et qu'il croise, et
Qu'il vuide, et qu'il vuide.
(DU CRESNE, *Six. liv. du grand miroir du monde*, p. 97, éd. 1588.)

FORZOR, voir FORCOR.

FOSNIER, voir FAUNIER.

FOSSAER, voir FOSSOIER.

FOSSAGE, - *aïge*, s. m., fossage :

Nous parlerons des champs et de leurs
labourages... et en ce cas a considerer
la vigne, le fossage et le labourer, le
semage et l'entier. (PIERRE NICOLE, *Trad.
du Livre des Profitez champ. de P. des
Crescens*, t. 1^o r^o, éd. 1516.)

— Salaire pour le fossage :

Lequel salaire devra estre pris et levé sur
les heritages et terres voisines qui
seront tenus de payer le fossage. (*Cout. de
Haynaut*, *Cout. gén.*, t. I, p. 812, éd. 1635.)

— Action de mettre le bois dans un
fossé pour le réduire en charbon :

Il a droit de prendre sur les fossaiges par
toutte ladite forest quant les charbonniers
trouvent c'est assavoir sur chascune fosse
III. deniers. (1534, *Devoindr. de la vic.
de Conches*, Arch. P. 308, 10 25 r^o.)

FOSSALLER, v. n., creuser :

Cesar, fist fossaller et venir l'eau tout
a l'entour de la place; mais depuis Nero
fist combler les dis fosses. (DU PINET, *Pitné*,
VIII, 7, éd. 1566.)

Mais pour les bien agener, il faut bien

fossaller profond. (*Id.*, *ib.*, XIX, S, ed. 1605.)

Il apporta en la tour des instrumens a
fossaller, et cava tant qu'enfin il parvint
au puits. (*Hist. pit. du prince Erastus*,
p. 98 r^o, éd. 1587.)

FOSSAL, voir FOSSAL.

FOSSER, voir FOSSOIER.

FOSSOIER, voir FOSSOIER.

Quant Gautiers fu issz lors du fossel.
(*Gaydon*, 9120, A. P.)

Li *fossaus* ki desoivre la terre del hospital
de lor court de Beaulin. (1270, *Cart. de
Marquette*, Richel. I, 10967, p. 57 v^o.)

Les 2 *fossaus* ke on apielee montees ki
issent dou cours de la denle. (*Id.*)

Les hostez ont tout despizier
Pour les *fossels*, que que nul die.
(*Guerre de Metz*, st. 1817, E. de Bontviller.)

Pour faire fossaue au devant des bles.
(1362, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl.
Amiens.)

Demi quartier de courtil sur le fossel tenant
aux Rochaz. (1387-88, *Compt. des annu-
niers*, de S. Pierre, Arch. Aub. G 1656,
p. 220 v^o.)

Ilz ont esté d'accors de faire faire, entre
la porte de Saint Just et celle des Forges,
unz fossel profont a ung pont de boys dessus.
5 ART. 1418, *Reg. consul. de Lyon*, I,
111, Guigne.)

La dove du fossel nove du chastel.
(23 Janv. 1438, *Ord. du cap. gén. de Bresse*,
Compt. de la chât. de Châtillon en Domb.)

FOSSÈLE, *fossèle*, *foisèle*, s. f., fosse :

La mors l'a ja fet ton chapel,
Tu es sor l'air de la fossèle.

BOULES DE MOLENS, *Misere*, Vers. 3460, 1254 r^o et
p. 132.)

— Fossète :

Entour avoit blaques maissalles,
Faisant au ris II. fossètes.

(A. DE LA HALLE, *Jus Adar*, Val. Chr. 1490,
p. 132.)

... Avoit blanches maissalles
Faisans au rire II. fossètes.

(*Id.*, *ib.*, Richel. 25566, p. 41 r^o.)

FOSSÈLE, v. n., faire des fossés :

Que nul ne fossèle sur chemin royal, ne
publique, ne sur roget, sur l'ameinde de
IX. solz. (BOUR, *Som. rur.*, 1^o p., p. 134,
éd. 1486.)

— Fossé, part. pass. entouré, entouré
de fossés :

Une grosse compaignie de gandois se
trouva retraire d'aventure en un preail
assez grand et spatieux; celui preail estoit
tout clos de la riviere de l'Escand en tour-
noyant, et par devant avoit une grosse
haie d'espinnes, fosselée, et moull foit a
passer. (*Mém. d'Ol. de la Marche*, t. p. 402,
ap. Ste-Pal.)

— A fossète :

Et aprez *foucel* menton.
(A. DE LA HALLE, *Jus Adar*, Val. Chr. 1490,
p. 132.)

— Percé de trous :

Les bras avoit moull tous et les pier *fovetes*.
(*Fierabras*, 1753, A. P.)

FOSSÈLETE, - *elle*, *foiss*, s. f., petite
fosse :

Et se faisons *fossèletes*,
La ou nous bouillons aux nois.
(*Floiss.*, *L'Esp. amour*, 238, Scheler.)

Pour sa terre a la *Fossèlete*. (*Cens. de
S. Thib. de Soiss.*, Arch. LL 1022, p. 12 r^o.)

Estens la grace et la misericorde
jusques a moy; que tel oingement me
vaille tant que je puisse faire une *fossèlete*
de ma propre main, ou ma charongne
puisse reposer apres ma mort. (*Perceforest*,
vol. VI, p. 118, éd. 1528.)

— Fossète :

Et quand le ris se leve entre vos trois poanettes.
Lors, d'aïse tout ravi, dans les trois *fossèletes*.
L'entree pour un temps nous plus apres soucis.
(*SCHELER*, *Sonn.*, le Teint.)

Centre de la Fr., *fossèlette*, trou carré
formé dans le sol par l'enlèvement d'une
motte de gazon, laquelle est disposée en-
suite en une sorte de piège à prendre les
merles et autres petits oiseaux.

FOSSÈLETS, *fovetets*, adj., qui a une
fossette :

Fovetets menton, cespes crains,
Vis coloré, ne trop hautes.
(*Divisions des sarrante et douze hautes*, 150, ap.
Mém. Nouv. Rec., t. 412, Impr. *Fovetets*.)

FOSSÈTE, *foissète*, adj., creux, creusé :

Aïsses *foissètes*.
Divisions des sarrante et douze hautes, 149, ap.
Mém. Nouv. Rec., t. 412.)

— Qui a une fossète :

Fossète menton,
Fussètes joues
Et *fossètes* les jointes
Des mains.

(*La Louenge et beaulté des Dames*, Pées fr. des XV^e
et XVI^e s., VII, 300.)

A la gorge douillette, au menton *fossète*.
(*Jacq. FUREAU*, *Poes.*, p. 79, éd. 1374.)

... Ce menton *fossète*,
Poli, grasset, pommé.

(*Hervé BELLEAU*, *Berger*, t. I, p. 50 r^o, éd. 1778)
Son menton fondement *fossète*.
(*Ross.*, *Amours*, I, 48, Bibl. elz.)

FOSSÈMET, *fouss*, s. m., fossé, en-
droit creusé :

Ainsi comme les bois se lievent a tout
le droit *fossèmet*. (1315, Arch. JJ 32,
p. 80 r^o.)

FOSSER, *fousser*, *fousser*, v. a., creuser :

Ruches sont moult azues, et li *fosent* tous.
Car li ors croit dessous, et argens, et veini.
(*Ch. de Seiz*, v. 102, Boer.)

A l'aveu de cavernes *fossees* en terre.
(I. MOLINER, *Chon.*, ch. IX, Buchon.)

Une planche *foussée*. 17 mars 1594, *Stat.
des serrurs*, Liv. noir, p. 40, Arch. mun.
Montauban.)

— Labouir, en parlant d'une vigne :

Laquelle vigne j'ai *fossee*, vinee et gouver-
verne. (1469, Arch. JJ 197, pièce 88.)

La jeune vigne sera labourée de ceste
sorte d'œuvre appelée labour ou *fousser* a
chevalier, tres profitable aux nouvelles
vignes. (O. DE SERLI, *Th. Payr.*, III, 4,
éd. 1605.)

Taillée que soit la vigne, les sarments en seront diligemment liés en faisceaux, petits ou grands, selon l'usage des lieux, ainsi tost transportés dehors la vigne, à couvert, et la coltes-tes pour le chauffage, à fin d'en labourer le fonds incultement après. Le premier ouvrage appelle *fossée* se donne par hommes robustes, avec bœches et houyaux, en profondant tant qu'on peut, pour mettre la terre en bon guetel, et tout d'un main en sortir toutes impuretés de pierres et racines. (Ib., ib.)

— Autre, creuser un fossé :

Faisent *fosser* et hayer leurs arriers autour d'yaux, pour estre plus fort. FROISS., *Chron.*, V, 429, 409v.

Bressin, *fossaro*, bécher. Wallon, *fossi*.

FOSSERIE, VOIR FOSSEIRE.

FOSSERIE, s. f., fossé :

Pour *fossérie* faite entre aucuns des six huretages. 1317, *Compt. de Valenciennes*, n° 3, p. 15. Arch. mun. Valenciennes.)

— Un crier dit corpe à ses fraits, tous relevages de frettes, et *fosseries* de L. pies et en desoubz. (1435, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

FOSSEUR, *focier*, s. m., laboureur :

Le *focier* qui cultive les terres à son focuet, et ne me à bnez, ne doit un resal d'avoine ou d'apeste chascun au. (1269, Charnes, 8. Arch. Meuthe.)

1. FOSSET, *foucé*, s. m., fossé :

Fosset. (Avril 1250, abb. de Clatill., cart. 65. Arch. Meuse.)

— Cist rut dont corpe par lon mot *foucé*. 1275, *Coll. de Lorr.*, 980, Richel.)

Ils faisoient leurs preparatoires pour baster les fossets et entier au d'ast-beau. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CLXII, Buchon.)

— Planches, *fossels* et appuyelles. *Cost. de Tournay*, ms. appartenant à M. Boqueuil, p. 41.

— Anciens *fossels*, hornébois et aheons sont repulés pour bornes et assens entre villages concensus. (Ib., p. 38.)

— Remet contre terre cottier, affire à soy les *fossels*, et fiet contre bef departement lieux *fossels* moitie par moitie. *Cost. de Martigne Flandre*, ms. appartenant à M. Boqueuil, p. 418.)

Nom propre, *Fossel*.

2. FOSSET, VOIR FOSLET.

FOSSETTE, -ette, s. f., petite fosse :

En basse *Fossettes*... En basse *Fossettes*... (Lit. *pebu*, f° 12 v°, Bibl. Bayeux.)

— Heere :

Chamere, *fossettes*, veroles, chaude pisses. (DU FAIL, *Fopp. rust.*, p. 48, Bibl. elz.)

FOSSETTE, *foslet*, s. m., petit fosse :

Pour faire *fossette* au devant des bies. 1392, Loue, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pour à qu'este faite d'un *fosset*, qui est de l'herbage de la ville, deux capots. (Testament en charroigne, du 2 mars 1453, Arch. mun. Douai.)

FOSSEUR, *fousseur*, *fousseur*, s. m., celui qui béche la terre, celui qui fait des fosses, terrassier, fossoyeur :

Machons, *carpentiers* et *fousseurs*. (FROISS., *Chron.*, V, 322, Loue, ms. Amiens.)

Fossoyeur, *fousseur*. (Nomencl. octil., ed. 1619.)

— En particulier celui qui béchait la terre avec ses bras et n'avait point d'attelage pour labourer :

Et ly *fousseur* sans bœufs et sans chevaux 12 deniers. (Ch. de Fancher de Yenne, Coll. Droz, t. XXVI, f° 109.)

— Ung sage *fousseur* ou ung sage arrier. (URESME, *Eth.*, f° 119, ed. 1488)

FOSSEURE, *fousseure*, *fossure*, s. f., action de creuser :

Deux cens de planches de siage pour employer à la *fousseure* des seintes de la dernière vole de la tour. (1435, *Compt. de Nevers*, CC 37, f° 26 r°, Arch. mun. Nevers.)

— Creux :

Le dombrel dont la *fossure*
Marquait encor la coupure
Du viel amoureux lieu
Qui jouenoit l'homme aencu.
(BAILL., *les Amours*, f° 222 v°, ed. 1572.)

FOSSEUR, *fousseur*, adj., creux, cavertueux :

CAVERTUOSUS ul CAVERTUATUS, *fousseur*. (*Gloss. de Salins*.)

CAVERTUOSUS, CAVERTUEUX ou *fousseux*. (1464, J. LAGABEUC, *Cathol.*, ed. Andrieu de Quoelquequeran, Bibl. Quimper.)

Nom de lieu, *Fousseur*, Picardie.

FOSSEUR, S. m., monnaie de compte de la valeur d'un denier de Flandre, de vingt-quatre pour un patar ou cinq liards :

Payé à M. le seigneur de Saint Aubin pour quatre arres achatees en le rue, se conste chacune trois gros et quatre *fossiers* pour rente, xv, 13 s. 4 d. (1360, *Compte de l'hospital des Wez*, Arch. mun. Douai.)

1. FOSSEUR, s. m., celui qui creuse avec la hote, fossoyeur, terrassier :

Les *fossiers* font tout maintenant veair.
Fosses tout faire envoir le jardin.
(LES LOH., ms. Berne 113, f° 13°)

Le *fossier* si avoit mis
En son braoul
Cent et deux soulz.

(Martin Bayart, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 205.)

Machons et *fossiers* pour faire .i. essiau pour mettre l'haie jus des fosses. (1306, *Trac. aux chât. des C. d'Ar.*, Arch. KK 393, f° 28.)

— La voie par ou les *fossiers* vont à la fontaine. (Mere, ap. Couv., S. Paul 1325, *Ch. du Gardé de seau de Cotent*, S. Sauv., Grosville, Arch. Manche.)

— La femme Guerin, le *fossier* des Cordebers. (1312, Arch. adm. de la ville de Reims, II, 519, Doc. ined.)

— Au *fossier* de Nostre Dame aux Nonnains pour avoir sonné les cloches d'icelle esglise et balle la fosse. (1428, *Dispense pour les funér.* de J. Freppier, ap. Lafore, *Obituares du dioc. de Troyes*, p. W9.)

2. FOSSEUR, s. m., propriétaire d'une usine dans laquelle on traitait le minerai

de fer, il jouissait de droits d'usage fort étendu dans plusieurs forêts :

J'ai aussi en ma dite baronnie droict de grosses forges, atherines, bocambres, fonte et fourneau à faire fer pour user ou icelluy mes dits boys en charbon pour l'usage et entretenement de mes dites grosses forges, atherines, fonte et fourneau de present edifiéz et faisant fer, sans empeschement d'aucune personne, en quoy faisant je puis et doy jouir et avoir, comme premier baron *fossier* en Normandie, des droictz, libertez, franchises, privileges et preeminences, telz que oit accoustumé jouir et user de tout temps et d'ancienneté les autres *fossiers* du dit pays de Normandie au nombre de quatre seulement. (1604, *Lett. de Charlotte des Ursins*, Arch. Seine-Inférieure.)

3. FOSSEUR, *forsier*, *fauissier*, adj., parail signifier violateur de sépultures :

Larron *fossier*, fail Nostre Dame,
En paradis n'entroit une,
Qui vo malice en veiroit croire.
(De Monchaux *la Banque perilleuse*, 309, Michel, D. de Norm., t. III.)

Pendus doit estre come larron *fossier*.
(Grimm, *Langs*, Richel. 774, f° 28.)

Ne voz pauidist come larron *forsier*.
(Gir. de Viane, Richel. 4118, f° 184.)

Il en arca molt asse guerdon
De pandre as forches com[me] *forsier* l'airoo.
(Ib., p. 136, Tarbé.)

Li .v. sont mordrisier et rober *fossier*,
(*Epis. des Chetifs*, p. 259, Hippeau.)

Et quant mon biau neveu livrastes
A tele hache *fossiere*.

(G. de Coche, Mrs., ms. Brux., f° 120, Méon, *Nouv. Rec.*, II, 53.)

Ce ne s'ent pas larron, ne gargon, ne *fossier*,
Aiez tant molt preus armes et vaillant cheva-
liers.

(*Quat. Filz Annon*, Richel. 24387, f° 38^r)

En haut seras pendus à une arbre ramee,
Comme leres *fossier*.

(Ib., p. 18, Tarbé.)

Et haut seras pendus à one arbre ramee,
Comme leres *fossiers* que l'ou preut en rambles.

(*Reu. de Montaub.*, p. 13, Michelant.)

Encor servi d'autre mestier,
Car .i. larron *fossier* s'avoit
Qui de valir, de pris et de soie
Ne restant k'il out enbain.

(Gaub. de Montra, *la Violette*, 1197, Michel.)

4. FOSSEUR, s. m., hote :

Si prist un *fossier* et hana tant k'il trouva
trois crois... (Vies des saints, ms. Lyon 697, f° 514.)

FOSSELLAGE, -iage, s. m., action de creuser, fossé :

— Se trouverent devant une place nommee Luine, merveusement fortifiée de bolvers, trenchies et *fossillages*. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCXI, Buchon.)

— XL employes en *fossillages*. (1508, S. Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Fossillage. (1586, *Compte de S. Bertin*, Bethune, Ib.)

FOSSEILLEUR, s. m., celui qui creuse, fossoyeur, mineur :

[Mise faite] à Gilles le Blanc, *fossilleur*, auquel le ville estoit tenue, comme par le compte precedant poent apparoir, en le somme de... lvi. livres. (1415-1416, *Receptes de S. Valogue sur Mer*, p. 135, ed. Dupont.)

F. FOSSILLIER, focillier, v. a., creuser :

Lesquels avoient miné et focillier si avant sous le chasteau, qu'ils pouvoient yvr leurs conaux et devises. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCLII, Buchon.)

— Fossillé, part. passé, coupé de fossés :

Tout le pais est tout fossillé, à l'avantage de ceux de cheval. (OL. DE LA MARGE, *Mém.*, I, 25, Michaud.)

2. FOSSILLIER, s. m., fossoyeur :

Les fossilliers. (1525, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

FOSSILLON, s. m., fossoyeur :

Lors le fossé se fait et produit tout en haste, par œuvre de fossillons. (Flare Yegeer, III, 8.)

FOSSINE, fusine, s. f., instrument de fer à plusieurs fourchons pour prendre le poisson de rivière et les grenouilles :

On prend aussi gros poissons en fosses en eau clere, à fossines; et est fossine ung instrument de fer qui a plusieurs aguilons. (FRÈRE NICOLE, *Trad. du Livre des Prouffiz champ.*, de P. des Crescens, f° 125 v°, éd. 1516.)

On prend les raynes aqualiques avec le morceau ou avec l'arquet et fusine. (*Platine de honneste rotulé*, f° 93 v°, éd. 1528.)

FOSSON, s. f., action de creuser, de

fendre :

Et dont atochons nous par sapience et consiewions nostre mortification, se nos laissons les veables choses; si nos repouons es nient veables, se nos par la fossion de cner lo querons, si ke li euers gettet en sus de soi tot ce ke il penset de terriene chose. (*Job*, p. 467, Ler. de Liucy.)

FOSSOT, s. m., fossé :

Le fossot den molin. (1282, *Cart. de S. Wandr.*, f° 438 v°, Arch. S.-Inf.)

FOSSOIABLE, focable, adj., qui peut être fossoyé :

En linc certain et focable. Mai 1250, *Charte de Geoffroi de Rochefort*, Richel. I, 9231, G. Mussel.)

FOSSOIENT, - oyement, s. m., fossé :

À toutes ses compaignies qu'il avoit en la cité d'Argence vint en grant silence et tout oyement jusques aux bastides et fossoyemens de ses ennemis qu'ilz avoient fait pour la seurte de leur siege. *Transtal. de la prem. guerre pan.*, etc. à la suite du *Prem. vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, f° 476, éd. 1530.)

FOSSOIER, - oyer, fossoyer, fossier, fossaier, fossaier, verbe.

— Act., entourer de fossés :

Se ledit lieu estoit fortifié, fossé et emparé. (1379, Arch. JJ 116, pièce 63.)

Fissent fossioier et haier leurs arciens autour d'yaus, pour estre plus fort. (FROISS., *Chron.*, V, 29, Lucé.)

— Couper par des fossés :

Les boys sont plessés
E les chemins fossaier.
(*Cont. of Irel.*, p. 76, Michel)

— BÉLL, s'entourer de fossés :

Estans prochez d'ennemis, les jannissaires portent et plantent les pallis, se fossoyent à la façon romaine; les croissans rompus se rallient derrière le fort pour demorer refusé; ils rotrouvent viguent et rotrouvent à la charge. (GASP. DE TAVANES, *Mém.*, p. 93, Michaud.)

— Neutr., creuser un fossé :

Trois journées à commencer de fossaier à l'environ du boulevard des arpilliers. (1474, *Compt. de Nevers*, CC 68, f° 13 v°, Arch. mun. Nevers.)

— Fossoïé, part. passé, entouré de fossés :

Quant le dit Tallebot fut approuché du dit champ, fut esmerveillé quant il vit les François fossoyez de si parfons fosses. AL. CHARTIER, *Hist. de Charl. VII*, p. 232, éd. 1617.)

Haute tour de desesperance...

Fossinée de pais parfons.
(GÉRAUD, *Mist. de la pass.*, 21980, G. Paris.)

FOSSOIEUR, - eur, s. m., houe :

Et prennent fossesseurs et pelles, et font les fosses larges de neuf piez. (J. DE MEUNG, *Trad. de l'art de cheval, de Veg.*, Ars. 2915, f° 46 v°.)

Chasteaux et terres sont assis par longtems en engins, à fosssoieurs, à instrumens de subtilité. (J. DE VIGNAY, *Enseignem.*, ms. Brux. 11042, f° 53 v°.)

Fossoeurs et autres instrumens à fosssoier. (1361, *Cart. Esdr. de Corbie*, Richel. I, 17769, f° 47 v°.)

FOSSOIR, fossouer, fossouier, fossioir, fossioer, fossouer, fessouier, fossioir, s. m., sorte de houe pour labourer les vignes :

Or fai faire pieus et fosssoirs,

Et relreice les aloirs.

(*Rom. de Thebes*, Richel. 60, f° 75.)

Il prist .i. fosssoier et commença à foir la terre. (*Vita Patr.*, ms. Chartres 371, f° 89 v°.)

Une houe, .i. fosssoier, une besche. (1328, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3^e, f° 24 v°.)

Il prist un petit fosssoier et feri un cop legierement souz le pié de l'aignuel, et tantost une grant fontaine en sailli. (*Légende dorée*, Maz. 1333, f° 300 v°.)

Le Souldain chevaliche et vient alla bouche du fossé qu'est bouché de terre, et là il descent du chevat, et, aveques un fosssoier d'or, par trois fois il frappe sur cette terre qu'est alla bouche de celluy fossé; et puis il monta à cheval, dont il y a infinites personnes aveques assez fosssoirs, et despechent veelluy terrain de la bouche du fossé. (1420, *Trad. de Traité d'Emmanuel Piloli, sur le passage de la terre sainte*, f° 19 v°.)

Six picques, six fosssoiers. (*Comptes des mines de Jacques Cœur*, Arch. KK 329, f° 29 v°.)

Fossoier, de quoy on houe les vignes s. (1464, J. LAGADIER, *Cathol.*, éd. Aulrel de Quoelqueuerin, Bibl. Quimper.)

Belle femme frappa le suppliant sur la teste d'un sarceau ou fosssoier. (1467, Arch. JJ 65, pièce 209.)

Les lances et armes sont mées en fosssoiers. (P. FERGET, *Miroir de la vie humaine*, f° 99 v°, éd. 1482.)

On lit dans le *Dict. d'agr.* d'1806 :

Fossoir, nom d'une espèce de houe avec laquelle on enlève les gazons, dans le département du Cantal, lorsqu'on veut écobour les terres. Cet instrument est lourd et peu expéditif.

Beauce, fossioir. Suisse rom., Genève, fosssoier. Neuchâtel, fosssoier.

FOSSOIRE, s. f., houe :

Ades portioies les fosssoires,
Beskes, beians, pis et sarchiaus.
(*Mtr. de S. Eloi*, p. 56, Prizé.)

Cl. Fossoir.

FOSSOIR, fossouir, fossion, s. m., houe :

Lequel Caylar aveques une fossion qu'il tenoit en sa main, besoignoit au dit pré. (1469, Arch. JJ 193, pièce 226.)

Il prit son petit fosssoir, et en ferit legierement souz le pié de l'aignel. (*Légende dorée*, de St Clément, éd. 1476.)

Fossoir s'est conservé dans quelques provinces :

Pendant le travail de la charrue, deux ou trois femmes, quelque fois des enfans placés sur le sillou, à des distances égales, brisent les mottes de terre, et coupent les racines des plantes vivaces avec cette espèce de pioche légère qu'on appelle fosssoir. (*Stat. de l'Ain*, 1808, p. 478.)

FOSSOIR, - our, - eur, foc., fouss., fess., s. m., houe, pioche :

Li foceries qui cultivent les terres à focour et ne mie a buez. (1269, *Ch. de Charnes*, Arch. Menthie. Très. des Chart. de Lorr., lay. Charnes-sur-Mos., n° 38.)

Li uns prent une houe, li autres .i. fosssoir, li uns met fosssoir, l'autre bot toute pie. (*Des Tailloiers*, ap. Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 167.)

Qui li aporast un fosssoir et une sarpe. (*Vies des Hermites*, ms. Lyon 638, f° 8 r°.)

Puis prist un fosssoir por foir

La ou le mort voit enfoir.

(*Chastement d'un pere à son fils*, Conte I, 97, Biblioph. fr.)

Ligo, fosssoir. (*Gloss. lat.-fr. du XIII^e s.*, Richel. I, 8426, f° 107 r°.)

Et si ont fermamz, c'est à savoir cognie, doloire, fosssoir, aboizet, faucille; (3^e p. des *Cout. des Chartr.*, ms. Dijon¹, f° 19 r°.)

À espées, à apoinons, à basches de noise, à besches, à fosssoiers et autres armes. (21 mai 1307, *Proc.-verb. d'une invasion par les religieux de N.-D. dans l'enclos des Dominicains*, Arch. Aub., original, Lalore, *Doc. s. Pabb. de N.-D.-aur-Vouvaux*.)

.i. fosssoir, .i. p. 1348. Ch. des compt. de Bole, $\frac{1}{2}$ Arch. Doubs.)

Ont pris es boys .i. jument, .ii. desbraus, .i. fosssoier. (1354, *Lett. de Jean de Chabou*, Porreot, t. II, p. 429.)

Li avene ce eussent effondré et pin-fossoiers et autres instrumens à fosssoier. (1360, *Lett. de Charles, régent du royaume*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du tiers état*, III, 527.)

Et eussent pris fosssoiers et autres instrumens à fosssoier. (1361, *Cart. Esdr. de Corbie*, Richel. I, 17760, f° 25 v°.)

F. fossour. (Juin 1383, *Inv. de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Une coignée et **III. fossours.** (1398, *Invent. de meubl. de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Une ligne sur **fossour** pro facienda mortuorum. 1419, *Compt. de la fabrique de l'Eglise de Lyon*, Arm. David, vol. 5, n° 4, f. 52 v, Arch. Rhône.)

En ferant d'un **fossour** dedens la terre il descouvre un pot plein d'or. (M. LE FRANG, *L'Estrif de Fort*, f° 33 r, impr. Ste-fien.)

Doubs, Haute-Saône, Jura, Lyon, Suisse romande (Vaud et Valais), **fossou**, **fossou**, **fouou**, **fouou**, **fouou**, **houe**, et en particulier **houe de vigneron**.

FOSSOREE, **fossoree**, **fossouree**, s. f., ce qu'on peut retourner de terre au fossoir en un jour :

La vigne de Choncheroy qui contient XL **fossourees**, et la vigne de l'Espine qui contient XLIII **fossourees**. (Charle de 1288, Dupuy, CCXXVI, 109, Richel.)

80 **fossourees** de vignes. (1333, *Information par J. de Paroi*, Richel. 2940.)

Buzonnet Bodin tiennent la moitié par indivis d'une **fossoree** de vigne. (1412, Arch. H. 16, pièce 272.)

Ce mot était encore usité dans quelques provinces au XVII^e s. :

En Bazou en apelle les ouvrières de vigne des **fossérées**. (COLLET, *Statuts de Bresse*, 2^e p., p. 79, éd. 1698.)

FOSSORER, - **ourer**, - **urer**, **fouss.**, **fouss.**, **foss.**, v. a., labourer avec une houé :

Pour **foussorer** la plante. (1296, *Quitt. de la Chamb. des compt. de Holo*, Arch. Doubs.)

Pour **foussorer** les vignes messeigneur. (Ib., f° 484.)

Pour **foussorer** dou premier cop. (Ib.)

Li curtiliers **foussore** le curtil, il seme les herbes et les saele. (3^e p. des *Cont. des Chartr.*, ms. Dupuy, f. 11 r.)

Pour **foussorer** toutes ces vignes premiere fois. (1343, *Compt. du dom. de Mahaut d'Artois*, Richel. 8531.)

Pour **foussorer** yeelles vignes secondeus. (Ib.)

Pour **foussorer** yeelles vignes tierce fois. (Ib.)

Pour les journées de 617 ouvriers de bras qui ont **foussore** le dit choux la premiere fois. 1390-1392, *Inv. de la Côte-d'Or*, H. 4780.

A chescun homme faisant la courvoe en la vigne de mouel, se a Baunle, pour la **foussorer** deux fois, et vendangeur, comme il est acoustume. (1350, *Man. ad min. de Brume-les-Moines*, Arch. Aut. Prost, p. 74.)

Cela fait, il n'est plus question ny de compter chappoun, ny de **foussorer**, ny de labourer ceste vigne. (DU PINET, *Pleine*, XVII, 23, éd. 1366.)

Ayant esgard que les vignes de l'hospital ne sont encors **foussourees**. (28 mai 1603, *Délibér. du conseil de Bourg*, ap. J. BOUT, *Mém. histor. de la ville de Bourg*, t. III, p. 276.

Bas-Valais, Vioumaz, **foséra**, **fossoyer** un chapp. Bourg., **fossouier**, **fessorer**, **placher**. Bresse, **fossorer** :

Averi, mai è fan **fossérs**. (La Saint-Vincent, Phil. Le Duc, *Chans. bressones. bourgeoisie et domesties*, p. 141.)

FOSSORIE, **foussourie**, s. m., celui qui possède une **fossorie** ou mesure de terre qu'un homme peut en un jour remuer avec une houé appelée **foussoir** :

Li **foussouriez** et cilz qui ha heritage audit lieu ou maison doit doze deniers. 1338, *Franch. de Chastel-Neuf*, Terrier de M. de Bauffremont.)

FOSSORIER, **fouss.**, s. m., celui qui possède une **fossorie** ou mesure de terre qu'un homme peut en un jour remuer avec une houé appelée **foussoir** :

Li **foussouriers** et cilz qui ha heritage audit lieu ou maison doit doze deniers. 1338, *Franch. de Chastel-Neuf*, Terrier de M. de Bauffremont.)

FOSSOTE, s. f. ?

Qu'il avoit emblez a ung mercier deux co-touaux, une **fossote**, et environ demaine de toille. (1389, *Compte de G. Bal.*, Lamacque 4486, f° 45 r, Richel.)

Nom de lieu, la Carrière des **Fossolles** : voir *Hist. de Saint-Dié*, p. 32.

FOUSSOU, **foussou**, s. m., forme dialectale pour **foussour**, **foussour** :

Une doloire de trent et J. **foussou**. (XVIII 1306, *Invent. de meubles de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Cf. **FOSSOR**.

FOUSSOURER, voir **FOSSORER**.

FOUSSOURER, s. m., action de creuser une fosse :

Recevoir les profits et emolument par leur clers et foussoueurs, des **foussouages** et enterrages de tous les corps qui sont enterrés audit cimetiére. (23 déc. 1371, *Sent. du prév. de Paris*, Arch. S. 28, pièce 6.)

FOUSSOYEUR, s. f., action de creuser :

Ce qui a premierement esté escript par Herodote, touchant les Perses de ce mont Athos, et que Xerxes le feit entailler par le pied au destroit en ce peu d'inter valle de terre pour faire passer ses navires, me semble estre totalement faulx : toutesfois jene l'ose bonnement assouer. Si est ce que quand je passay par la, j'y prins garde tout expressément : car me partant de la ville de Hierissos, pour veoir si je verroye quelque vestige d'entailles et **foussoueries**, je n'y en ay point trouvé. BELON, *Singularitez*, l. 35, éd. 1554.)

FOUSTREUR, voir **FOSSORER**.

FOSTEL, voir **FESTEL** et **FUSTEL**.

FOSTIER, s. m. ?

Une des bouteilles ou **fostier** de lieu. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 30, Borgnet.)

FOTEAU, **fousteau**, **fautleau**, **faytault**, s. m., hêtre :

Fousteaux. *Gloss. de Marot*, éd. 1731.)

Les chesnes, les **fousteaux**. (ROSS, *Cy clop. Amour*, Bibl. elz.)

Il s'en dansoient de joye a l'entour d'un chesne ou d'un **fousteau**, au son de quelc chanson rustique. (AMROT, *OEuv. mor.*, V, 10, éd. 1819.)

Un marreau de boys **faytault**. (1376, Trinité, Smarve, ch. 6, art. 2, Arch. Vienne.)

Faux, **foteau**. (JUX, *Nomencl.*, p. 116, éd. 1377.)

Les ormes, fresnes, **fousteaux**, crables. (O. DE SERRIS, *Th. d'agr.*, p. 183, éd. 1605.)

Ce mot, sous diverses orthograpes, était encore très usité au XVII^e siècle :

Pas à pas on se rend près d'une autre barrière En façon, en couleur semblable à la première, Ou de chaque côté la verdure au milieu.

FAIT d'excellens tapis de charme et de **fouteau**. (P. CORNEILLE, *Poés. dr.*, Presbyt. d'Héauville.)

Foutleau. (1671, Maîtrise de la Fère, Arch. Aisne, B.)

Foutau, conservé par l'Académie, est surtout employé par les paysans de l'Orne, Maine, Haut-Maine, Poitou, qui prononcent **foutiau**. Bourg., Yonne, **foutiau**, **fouquiau**.

FOTEN CUL, **fout.**, s. m., sodomite :

Wastases dist n'est pas herites, Ne font en cul ne sodomies. (Wastase le Moine, 1269, Michel.)

FOTER, - **eur**, **fout.**, s. m., futuitor, débauché :

Ja me dit qu'il est a. **fouterre**. (Du Totour, Richel. 19132, f° 483.)

Je suis **fouterres** a loier. (Ib., f° 484.)

Explicite du **foutour**. (Ib., f° 492.)

Ce sai le flabel du denier, Et du **foutour** a loier. (Des deux *Bardeors ribaux*, 280, Montaignou, *Fol.*, l. 141.)

Plus m'ont menti li **foutourer**. (Rose, ms. Corstini, f° 934.)

Si m'en desmetz aux hoirs Michael, Qui fut nommé le bon **fouterre**. (VILLOIS, *Grant Test.*, LXXXI, Joaust, p. 65.)

FOTERIE, **fout.**, s. f., saleté, gravelure : Parler de **foterie**. (FABRI *Rhet.*, f° 39 v, éd. 1521.)

FOTERIELE, **foterne**, s. f., l'aristotologie ronde :

Malum terrae, c'est l'aristologie ronde : et Aristotologie en grec signifie tres bonne a l'acconchement. Le François dit sarazine, et **foterle** ou **foterne**. (JOURN., *Interpr. des dict. pharmac.*, éd. 1598.)

FOTERNE, voir **FOTERIE**.

FOTIER, **foutier**, s. m., futuitor, débauché :

Girart le **Foutier**. (Oct. 1238, S. Paul de Verd., Arch. Meuse.)

FOTRE, **foutre**, verbe.

— Act., caresser amoureusement une femme :

13. fouz à tout le meschine.

(Du Prestre et d'Aison, Richel. 19432, f° 51^v.)

De celle qui fu fouteuse sur la fosse de son mari. (Ms. Richel. 2173, f° 95^r.)

Mari magnien qui foli la dame. (Fabl., ms. Berne 354, f° 115^v.)

— Absolutioin :

De la damoisele qui n'oit parler de foire qui n'ant mal au cuer. (Fabl., ms. Berne 354, f° 58^v.)

1. **FOU, foug, fo, feu, fau, faug, faucey, feuch, fol, foul, frau, s. m., hêtre :**

Desous un feu est li pors arestes.
La hnt de l'iaie et si s'est reposez.
(*Gar. le Lob.*, 3^e chans., iv, P. Paris.)

Li pors le prent sanz demorer
As denz parmi la pira del col :
Si l'a si hurié a un fol
Que les deus euz li fist voler
Et toz les boians traier.

(*Ren.*, 22192, Méon.)

Ormes i et branchez et gros.
Et aveoques charmes et fos.
(*Roc.*, Richel. 1573, f° 42^b; Méon, 1365.)

Chesnes et fos.
(*ib.*, ms. Corsin, f° 10^b.)

Berie fu ens ou bois, assise souz ou fo.
(*Berte*, 822, Scheler.)

Gerars li biasz sans nul arest
Descent desous a fer molt hant.
(*Gna. de Moxin. Valette*, 1029, Michel.)
Periers et folz. (1288, *Franch de Poligny*, Arch. mun. Poligny.)

A dens mains a aere et prise
Une grant machue de fou
Que trova pendant a .i. clan.

(Du Prestre c'on port, 974, ap. Montaignon et Raynaud, Fabl., iv, 34.)

Nez li eufes s'assist sons a .i. fou verdoiant.
(*Doon de Maeneu*, 1762, A. P.)

Le pommier, le perrier, le foug. (*Cart. orig. de Neuchâtel-Comté* appartenant au marquis de Durfort-Civrac, f° 36^r.)

Fagus, frans. (*Gloss. de Douai*, Escalhier.)

A faucilles de fou et a feyne. (1360, *Invent. du duc d'Anjou*, n° 422, Laborde.)

Au chueu et au fol. (1372, *Ord.*, v, 314.)

Une pille de gobelets de fou ou li en a .x. en un estuy de fust. (1380, *Inventaire de Charles V*, ap. Laborde, Emaux.)

Une ais de foul. (1392, lundj av. Van nouf, *Vente de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Une table de foul. (Sept. 1395, *ib.*)

Une ais de chanzene et une autre de foul. (Déc. 1397, *ib.*)

Les pointes de branchetes de fol. (*Moadus*, f° 80^v, ap. Ste-Pal.)

Iz le sirent pendre a une feuch. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 381.)

Fagus, fou. (*Gloss. rom.-lat. du xv^e s.*, Scheler.)

Pour le boys de fol pri en la petite faye. (1406, *Compt. de Nevers*, CC 15, f° 15^v; Arch. mun. Nevers.)

Et li dessouz un fou se couche. (*Perceval*, f° 63^v, éd. 1530.)

Quesnes et faugs. (FOSSÉTIER, *Cron Marg.*, ms. Brux. 10511, V, 5, 3.)

Vaisseau de bois de fougz. (*ib.*, s. ms. Brux. 10512, X, 11, 7.)

Le bois de chesne et de fou. (1481, *Arcue du bailliage d'Evreux*, Arch. P^{is} 1294.)

Carbon de faucey. (1502, Lille, ap. La Fous, *Gloss.*, ms., Bibl. Amiens.)

Faug. (1510, Compiègne, *ib.*)

Un arbre appelé fau, dont le fruit s'appelle faime. (R. EST., *Theas.*, Fagus.)

— Dans quelques cas, on semble distinguer le fau du hêtre :

Habet .i. fagum et .i. hestum ad natale domini. (1210, *Cart. de S. Georg.*, f° 42.)

La dame des Haiez, a cause de son lieu et ostel, a en la foraisit de La Londe chaecu un fau et nû hêtre au terme de Nouel. (*Cont. des for.*, La Londe.)

Fau était encore employé en plein XVI^e s. :

Le chemin est bordé de faux des deux costés, plantés à égale distance. (FLECHIER, *les grands Jours*, p. 35, Hachette.)

Bret., Côtes-du-Nord, feu. Guernesey, fauc. Pic., fay. Env. de Valenciennes, feiau, foau. Wall., fau. Lorr., Filières, fû. Morv., fau. Genève, feu.

Noms de lieux : Fai, Ste-Honorine-du-Fai, Fai-le-Moncel, la Croix des Faux (Norm.), les Essarts-le-Fai, le Bois des Faux, la Mare-aux-Faus (Euro), St-Christophe-du-Poacy (Env. de Coutances), Bearfou (Cavados), Clair-fay, Etefay (Pic.), Ferfays, Rougefays (Pas-de-Calais), Fayt, le Fayt, Clerfayt, Fainmont (Nord). Foug, Fac, le Fay (Meurthe), Fays (Vosges), Fays (Yonne), le Fay, le Fey (Nièvre).

Nom de personne, Fim.

2. **FOU, voir FOLC.**

FOUCIER, s. m. : foucier, s. l., celui, celle qui fait ou vend des fouaces :

Jehanne la fouciere, pour toiles, pour draps et robes lînges et pour tonnelles pour la chambre, v^{is} l. xiii^e. (1507, *Compte de Mic. de Bourdeux*, Pic. rel. à l'Hist. de Fr., XIX, 38.)

Guillemin, foucier. 1331, *Compte de Odat de Laigny*, Arch. KK 3^e, f° 94^v.)

Jehan le foucier. (Cens. de S. Thib. de Soiss., Arch. JJ 1022, f° 7^r.)

Poit., Bretagne, Naulbes, foucier. A Naulbes, il a le sens général de pâtissier.

1. **FOUAGE, feuage, -aige, s. m., action de fouir :**

Plusieurs pionniers ouvrirent de leur mestier de pionnage et de fouaige. (1458, Arch. JJ 184, pièce 250.)

— Mise du cuir dans la fosse au tan :

Octroyons que les quatre maistres ordonnez sur ledit mestier de tannerie en nostre dite ville aient dorénavant et perpetuellement la visitacion, cognoissance et interpretation du fouaige des cuirs tannez, et la punicion aussi, se meffait y trouvent. (1370, *Reglem. pour le mest. des tann.* de la ville de Troyes, Ord., V, 315.)

Ent dit et ordonné par arrest yeuzls

tanneurs estre touz des lors en avant de vendre leurs cuirs bien et profitablement fouez, lequel fouage en (mot effacé) probablement, juet cheoir en grant obscurité et doute ou prejudice dudit mestier. (*ib.*)

2. **FOUAGE, -aige, fouage, feuage, feouage, feouage, foulage, fougage, fougage, s. m., bois de chauffage :**

Avoir son usnaire en la forest por marion et por feouage. (1262, Siersberg, 19, Arch. Meurthe.)

— Droit qui était exigé pour chaque feu sur les biens roturiers et qui avait reçu des applications diverses, comme les exemples le montreront :

Le fouage ou monnéage, qui se levait dès le XII^e s., dit M. Léopold Delisle, consistait en une imposition de 12 deniers par feu payés tous les trois ans. (*Classe agric.*, p. 95.)

Por lou feuage du dit molin. (1274, Theuley, Arch. H. Saône, II 814.)

Un pain a Noel, feouages de ses pors se li les a. (1311, *Charte de Ph. le Bel*, Richel. I. 9785, f° 123^r, et Arch. JJ 46, f° 98^r.)

Li faoges toutes foiz que li escherra. (1313, Arch. JJ 49, f° 22^v.)

Se il a pors il paiera pasnaige et fontgaje, si comme il est accoustumé en ladite forest. (1344, Arch. JJ 75, f° 76^r.)

A nostre peuple et sujez avons quitté et remis, quittons, remettons et donnons, se mestier est, de nostre certaine science, plaine puissance et grace especial, par ces presentes, tout ce en quoy ils peuvent estre tenus par manieres quelconques et a nos bonnes villes et plat pays a cause des fouages a eux imposez de tout le temps passé pour le fait de nostre guerre, et en amplifiant nostre dite grace, breux fouages avous substatz et abbatoins des maintenant, et nous plaist, voulons et ordonnons, par ces mêmes lettres, que ils n'ayent plus cours en nostre royaume. (*Ordonnance de Charles V pour l'abolissement des fouages*, Bulletin du Comité de la langue et de l'Hist. de la France, t. II, p. 236.)

Pour avoir finance, leva fouages et plusieurs autres subsides. (*Gr. Chron. de Fr.*, Charles V, ch. c, P. Paris.)

Pour les grans oppressions qu'ils ont, au chascun jour, a soustenir, tant de guerres comme des grans charges des fouages. (29 oct. 1375, *Dict. d'Empoi*, ap. Servais, *Ann. histor. du Barrois*, I, p. 87.)

Je ay court et usage, justice haute, moyenne et basse avec le fouage des hommes demourans et resens ou icelles. (1388, *Denombre. du baill. de Caux*, Arch. P. 303, f° 7^v.)

Certains fouageis ordenez et imposez pour le fait des dites villes. (1300, *Comptes de Trécaucourt anglaise*, Arch. KK 322, f° 9^r.)

Auenn novel subside, imposition, feouage. (22 mars 1304, *Livre des Bouillons*, LXXXIII, p. 263, Bordeaux 1867.)

Si conseilla ensi a dit prinche que ce seroit bon que uns fouages fut choyez en la ducé d'Acquitaine. (Froiss., *Chron.*, VII, 257, Kerv.)

Le roy tendoit a prendre et lever fouages sur tout le pays, ce qui ouques n'avoit

est au, ne souffert. (G. CHASTELL., *Chron.*, IV, 145, Kerv.)

Vouléist, pour satisfaire a ses mises, lever un *foage* en Aquitaine. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, v. XL, fol. 163B.)

Les trois mille Dauphinois levés par *foage* estoient arrivés a Briancou. (DU VILLARS, *Mém.*, VIII, an 1557, Michoud.)

Un célèbre auteur du XIX^e siècle a dit, en parlant de ce droit :

On ne se doute guère de l'importance du *foage* dans notre histoire; cependant, il fut à la révolution de France ce que fut le timbre à la révolution des États-Unis. Le *foage* (census pro singulis focis exactus) était un cens, ou une espèce de taille, exigé par chaque feu sur les biens ruraux. Avec le *foage* graduellement augmenté, se payaient les dettes de la province. (CHATEAUBRIAND, *Mém. d'Outre-tombe*.)

FOUGER, adj., suj-t au droit de foage :

Que pendant que Sa Majesté diligenteroit son secours, elle commença au capitaine Beauvais, qui avoit fait une description de quatre mil hommes *fougers* sur les bourgades du Dauphiné, qu'il eust a les diligemment amener. (DU VILLARS, *Mém.*, VIII, an 1557, Michoud.)

FOUGER, s. m., officier chargé de lever le foage :

qui fut Bons li eshabis ?
Soyez de l'implosion.
Qui fut Ober li bois ?
Generals en con-fusion.
Qui fu Phares ? l'olection...
Et Arphaxat fut l'excution...
qui fut Bayam ? excutionneur :
Et Jacob ? le clere du papier :
Qui fu Malch ? reformateur.
(E. DISCREVES, *Povs.*, Richel. 810, p. 310°.)

1. FOUAIL, s. m., part qu'on fait aux chiens après la chasse du sanglier; en langue moderne, *foaille* :

L'apprentis demande comme on fait le *foail* aux chiens. Modus respondit : Pour faire le *foail* aux chiens, on prend tout ce qui yst du sanglier, comme le cuer, le foye, le poullion et toutes les entrailles; et sont mises au feu et sont bien entées; la panne est bien vidée et gettee au feu, et la bouelle bien battue d'un bon lenier, et remise au feu. Et puis est ostee et trahitte tant de fois qu'elle est bien vidée et ouilte, et la panne aussi. Et quant tout est cuit, on prend du pain selon ce qu'il y a de chiens, et en sont faictes lottes, qui sont moullées au sang; puis sont gettees sur les herbes, et quant elles sont bien rotées, si sont depecées par pieces. Et ainsi est decoupee la char et les autres choses qui ont esté cuites au feu. Et quant tout est cuit et decouppé et essayé, on met tout ensemble sur un mantel, on autre chose qui est lorvee en eures. Et unz vallet qui a ses manches embrassées meuble le *foail*, pain et char tout ensemble, et quant tout est meslé, et il est estendu en une belle place, on fait menzger les chiens, et que le *foail* ne soit mie trop chaud. (MOTUS, p. 37 v°, Blazot.)

Li devez savoir que *foail* doit on appeler de sanglier ainsi que on doit appeler course de cerf pour ce que il se fait sur le feu, et course sur le cuir. *Gast. Feb.*, Maz. 314, p. 604°.)

Tout le sang du sanglier est arde de-

dens aucun vaisseau pour faire le *foail* aux chiens. *Ib.*, f. 61°.)

Après doit faire le *foail* et le droit aux chiens comme j'ai dit du foye et de la ratelle, tout quant est dedens le sanglier doit estre mie ou *foail* sur le feu pour faire le droit aux chiens. (*Ib.*, f. 61°.)

2. FOUAIL, fuail, s. m., bois de chauffage :

Focale, *g. fuail*. (J. DE GARL., ms. Bruges 546, Scheler, *Lex.*, p. 66.) Var., *foiues*. (Ms. Lille.)

Cf. FOUAILLE.

1. FOUAILLE, foaylle, foaille, fuaille, foatthe, fuaille, feuvelle, feuvelle, s. f. et m., menu bois de chauffage, bourreé, fagot, tout ce qui sert à chauffer :

N'estre *fuaille* a la furnee.
(CHÉREY, *Set dormans*, 352, Koch.)

A Robin de Courcelles, pour refaire les fondemens et faire tous les murs de ladite maison, et pour le couvrir de *fuaille*. (*Comptes de 1362-63*, ap. Varin, *Arch. adm. de la ville de Reims*, III, 49.)

Prendre espinas et *foailles* pour chauffer. (1373, *Reg. du Chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 29, f. 91 v°.)

Amener chascun au toute la bouche et *foaille* en ladite maison. (1376. Arch. MM 30, f. 35 v°.)

Et averont auxint suffisantz *fuaille* pour leur oeps en le possessions de le dit priorye. (*Acte du 18 avr.* 1397, coll. Breq., IV, Richel.)

Quatre mailles pour leur *feuvelle*, pour ellez chauffer. (*Testam.*, 18 oct. 1420, Reg. aux test. de Bouvignes. 1420-56, Arch. mun. Bouvignes.)

Bois ou autre *foaille*. (XV^e s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Sire, la *foaille* estoit seche.
(*Mir. Notre-Dame*, IV, p. 216. A. T.)

Braiechons abahut si com che soit *foaille*.
Jeu. des VIEUX, *Geste de Liège*, 327-26, Scheler, *Gloss. philol.*)

Il n'est qu'ung fol qui veult vendre ses chesnes pour en faire du *fuaille* avant qu'il les esorchie. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 344, Génin.)

— Bücher, torche :

La chose dist que pour donner
A l'ymage l'esprit de vie
Ot (Prometheus) du char du soleil ravie
E ne fuisant *foaylle* enfance,
Dont il ot l'ymage amorie.
(*Métam. d'Or.*, p. 10, Tarbé.)

Ne a zous tier, ne a faire *foailles*
Pour bouter feu.
(*Can. de Pis.*, *Poés.*, Richel. 604, p. 354°.)

Norm., Bassin, *foaille*, feuilles, branches sechées qu'on ramasse pour mettre au feu. Bret., C.-du-N., cant. de Matignon, *foaille*, bois épineux, bourrée pour le four.

2. FOUAILLE, s. f., sorte de pèlerine ou de cravate en laine :

Leien en juing, fruit en septembre,
Bebes, *foailles* en decembre.
(ASNIER, *Vie de Saint Greg.*, 1635, P. Meyer.)

1. FOUAILLE, v. a., soumettre à l'action du feu :

Et soit pris par les deux boutz le dit baston et le sanglier levé et porté sur le feu et illice soit bien *foaillé* et brûlé. *Gast. Feb.*, Maz. 314, p. 604°.)

2. FOUAILLER, v. a., fouiller en tous sens :

Les dessuzdiz Dauphinois *foaillaient* toute la ville, prendrent et ravirent tous ceulz qui tenoient le parti du duc de Bourgogne avecques leurs biens. (MOSSIRELET, *Chron.*, I, 194, Soc. de l'H. de Fr.)

FOUANE, voir FOINE.

FOUAN, s. m., taupé :

Le *foan* qui en terre oeuvre
Vout cler, et ailleurs ne vout goote.
(Vers de la mort, Richel. 375, p. 336°.)

Car Nérois li *foans* foni
Si c'une grant t'or abati.
(Renart le novel, 3589, Méon.)

Talpa, *foans*. (*Gloss. de Douai*, Escalier.)

Et on trouve hestes ki ens es cink sens on exlonce devant les zens, si com li lins en veoit, li araince ou taster, li taupé ou *foans* en oir. (*Li Ars d'Amour*, II, 306, Peit.)

Il eni au naistre sur le nez une petite tache velue ainsi comme se ce fut la peau d'une talpe ou d'une *foant*. (J. DARRAS, *Melus.*, p. 117, Bibl. elz.)

Fouant, a muske cat, or as fouine. (COTGR., éd. 1611.)

Pic., *fouin*, taupé. Ronchi, *fouan* : Il est norri comme un *fouan*; il est cras comme un *fouan*. Wall., *foyan*, *fouant*, *foyon*, taupé. Mons, *fouan*, Lorr., Lunéville, *foyan*, Metz, *fouyan*. Le Tholy, *fouyan*. Saint-Amé, *fian*. Suisse rom., *fouin*.

Nom propre, *Fouan*.

FOUARCHE, s. m. ?

Somme toute de terres et eritages de *fouarche*. (XV^e s., *Compt. de Noyon*, ap. La Fons, *Cité pic.*, p. 205.)

FOUARE, voir FUERRE.

FOUARON, s. m., foage :

Les *fouarons* que les compagnons ont acoustume demander aux nopces. (1412, Arch. JJ 167, pièce 5.)

FOUARRE, voir FUERRE.

FOUASSE, s. f., droit levé sur le bois de chauffage apporté dans les villes :

Seront tenus payer les diets defendeurs et leurs successeurs et sequele aux diets religieux, a chascune feste de Noel, pour chascun d'eux tenant feu et lieu en la dite terre, une geline, ensemble les droicts de boutage et de *foasse*. (*Cout. de Berry*, p. 214, La Thaumassière.)

Fouasse est peut-être une faute pour *foage*.

FOUBERT, voir FOBERT.

FOUBERT, voir FOBERT.

FOUC, voir FOLE.

FOUCE, s. f., fucus, varech.

de la *four*, de mer ont les colors mœurs.
Que unques ne vit gent ainsi desfigurez.
(*Cy de Seyn*, 1387, A. P.)

FOUCET, voir FOSSET.

FOUCEL, voir FOSSEL.

FOUCÉLÉ, voir FOSSELÉ.

FOUCÉLUS, voir FOSSELEUS.

FOUCHAILLE, s. f., troupe, troupeau :
Tantost con les gens le roi Alexandre
virent les olifanz a tres grantz *fouchailles*,
il hrent les porz faire merveillouse rueterie.
(*Hist. univ.*, ms. Venise, f. 163^v.)

FOUCHEROY, voir FOUGEROL.

FOUCHER, v. n., creuser :

L'autre maniere est les sanz ilz sont a *fou-
chie*r, c'est quant ilz (les anglois) font
grantz fosses. (*Gast. Feb.*, *Blaz.* 344, f. 46^v.)

Bourg., Yonne, Perrenne, *fouger*, fouiller
la terre ; Maine, *fouger*, en parlant du
coclon qui fouille la terre avec son grouin ;
par extens., *fouger* dans son assiette.

FOUCIR, voir FULSIR.

FOUCQ, voir FOLC.

FOUCQUER, voir FOUQUER.

FOUCQUET, voir FOUQUET.

FOUCRE, adj., malpropre, gâté :

Qui avoient les dens *foucrez*.
(*Clef d'amour*, p. 87, Tross.)

FOUDRAL, s. m., foudroi :

Yver, tonnerre et *foudraux*.
(*Parlon.*, Richel. 13152, f. 164^v.)

FOUDREIER, v. n., tonner :

Si fist (Merlin) une chapele dessus, et
un petit person à mist et un bacin, et i
fist un conjurement que ja uns chevaliers
erranz n'i verseroit de l'aive dessus au
bacin qu'il ne *foudreiat* et espartist. (*Arthur*,
Richel. 337, f. 182^v.)

FOUDREIR, *foudreir*, verbe.

— Neutr., tonner :

Fulzuraire, *foudrer*. (*Gloss. lat.-gall.*, Richel. 7692.)

— Act., frapper de la foudre, foudroyer :

Et y olt plusieurs ban, autour de Metz,
engraillés et *foudrez*. (J. AUBRIOT, *Journ.*,
an 1469, Larchey.)

Et jacoit ce que les chevaux fussent
espoventez, toutes fois les chevaliers ne le
furent pas, car quelque part que ilz se ba-
toient ilz *foudroient* tout. (*Prém. vol. des
grans dec. de Tit. Liv.*, f. 72, éd. 1530.)

L'épy gros de noircour panate
*Foudr*e d'orangeuse vapour.
(*Traict.*, *Poes.*, 2^e p., p. 141, éd. 1574.)

Beauce, Perche, *foudré*, adj., s'entend du
blé couché : à terre par le vent et la pluie
+ Plainte du receveur de la dime d'Ymeray
contre André Roche qui ne lui a livré
que du blé *foudré*. (1750, bailliage d'Y-
meray.)

FOUDROIEMENT, adv. d'une façon
effrayante, comme la foudre :

Racontes comme ilz ont, par un brave couraige,
Mourad des canons la tempesie et l'orage.
Qui, pour avoir sur eux *foudroient* tonnes
Ne se sont pour cela nullement estonnes.
(*Siège de château de Lusignan*, *Poes. fr. des xv^e
et xvi^e s.*, VI, 333.)

FOUDROIER, - *oyeur*, *four*-, s. m., ce-
lui qui frappe de la foudre :
Il foudroïtoit les *foudroieurs*. (*Fleur
des hist.*, *Maz.* 530, f. 183^v.)

My Polyfene qui ne craio ne redoute
Ce *foudroier* que craint la terre toute
Qu'on dit brandir le tonnerre en ses maïes.
(J.-A. DE BAYE, *Ecloques*, VIII, éd. 1573.)

... Ore entonnans les los
Du juste *foudroier*.
(DE BARTIS, *Uranie*, éd. 1579.)

Le *Pere foudroier*.

(J. DE VITEL, *Prém. exerc. poet.*, Disc. d'an
songe, éd. 1588.)

— Adj. ?

Levez vous bras *foudroyer*.
(GARS., *Porcie*, III.)

Et quoi ! lui dis je, mon cœur,
Comment ! belle, avez vous peur
D'un choq de legeres ones,
Et de ces flammes meones ?
Mais, vous meme, sauvez moi
De ces bean yeux que je voye,
Beaux yeux *foudroyers*, qui dardent
Mille vifs eclairs qui m'ardent.
(G. DURANT, *Trad. de Bonnet*, éd. 1594.)

FOUDROIEUX, - *oieux*, - *oyeux*, - *ieux*,
foubl., *foudr.*, adj., qui foudroie, qui ra-
vage, qui détruit :

Adont se leva sus la mer ung tres cruel
et *foudroieus* temps. (L. DE PREMIEUF, *Decan.*,
Richel. 129, f. 143^v.)

Ces pieques sont bastons moult convenables
pour mettre une pieque entre deux
archiers entre le *foudroieus* effort des
chevaulz. (WARRIN, *Anch. Cron. d'Englet.*,
III, 74, Soc. de l'Il. de Fr.)

Cy gist l'horrible espee *foudroieus*,
Robuste bras, dextre victorieuse.
(G. CHASTELAIN, *la Compl. d'Hector*, VI, 172,
Keryva)

O noble Hector, ta dextre *foudroieus*
Gist morte...
FOSSILLER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f. 243^v.)

Craignant le foudre et *foudroieus* bras
de l'exercite Darien. (Id., *ib.*, ms. Brux.,
II, f. 153^v.)

Quand les Romains eurent conduit jus-
ques au murs de Vege, et illec dressiel
ennemis *foudroieus* pour a
guelle maniere... (Id., *ib.*, ms. Brux. 40511,
VII, 5, 8.)

FOUDROIEMENT, - *oyement*, *foudr.*,
foudr., adv., à la manière de la foudre :
Il entra fan *foudroissement* entre les
Griens qu'il percha de long, de lets, de
tors et de travers les batailles. (FOSSIE-
TIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f. 223^v.)
Alouez entrerent *foudroieus* bras
un conflict. (Id., *ib.*, f. 225^v.)

Ilz entrent en regions romaines *fou-
droieus* tout dissipant. (Id., *ib.*, ms. Brux.,
II, f. 86^v.)

I. FOURE, *four*, *four*, *fource*, - f., feu,
bûcher :

N'i remest pas enter une pouce
de cui. Douz n'ai fait faire *four*.
(*Les Lok.*, Richel. 1622, f. 266^r.)

Le boys apporté en abondance telle que
requise estoit, on dresse la *four*. (LA
LANGE, *Hist. de Dieles*, f. 81^v, éd. 1556.)

On commande apporter grand charge de
boys du mont bla pour beuler le camp,
et fut la *four* faicte ou esloy de Palroche
premierement avoit esté brûlé. (Id., *ib.*,
f. 101^v.)

— Charge de bois, fagots, bûcherée :

Et me doivent une fois en l'an sans
plus mener mes *four*es a Amiens. (*Cart. de
Picquigny*, Arch. O 19628, f. 67^v.)

Deux bastons de courte *four*ee ainsi
comme seroient deux bastons de costeres.
(1379, Arch. JJ 116, pièce 111.)

Chargee d'une *four*ee de bois qu'elle avoit
prise et chargiee en la coupe du bois
dûnt suppliant. (1422, *Pièces relat. au
régne de Ch. VI*, II, 249, Douet d'Arceq.)

— Quelquefois paquet d'échalas :

Que nulz ne nulles n'emportent *four*ees
de paizelz ne de saumens. (1355, *Hist. de
Metz*, IV, 161.)

— Provision de bois :

Jelluy prendeur aura chacun un pour
sa *four*ee ung journal de bois, prins au bos
des fosses. (1512, *Cart. Habacuc de Corbie*,
f. 142, ap. Duc., *Foagium*.)

— Droit sur la vente des différentes es-
pèces de bois de construction et de chauff-
age :

In consuetudine, que dicitur *four*e, .xl.
sol. (*Registre de la Prévôté d'Amiens*, Arch.
JJ 34^{ms}, f. 94^v.)

Qui vent le carceie a un cheval [ou] a
plusieurs, carciee de mairien et de tout bos,
doit un denier de la *four*ee. (*Charte de Phi-
lippe d'Alsace*, ap. A. Thierry, *Mon. du
Tierr Esbat*, I, 78.)

Les diz eschevins, hongois et commu-
nauté d'ancienneté estoient franc et exempt
de non paier les diz toulioux et *four*ees.
(*Ch. de 1348*, Arch. Lille, cart. C, 10.)

Item se couille et paye en la dite ville
et cité d'Amiens ung droit que on appelle
*four*ee sur bos, mairien, figot, noetz, estaux-
ons et autres choses faictes de lust qui
sont amenees a Amiens, lequel droit est
et appartient au roy, a l'evescue et au vi-
dame d'Amiens, autaut a l'un comme a
l'autre. (1390, *Compte de l'évêch. d'Amiens*,
Arch. Somme.)

— Corvée exigée de chaque feu ; *four*ee
*four*ee d'autruy, acquitter les charges d'un
autre :

Vieintindinarius, qui fait *four*ee d'autruy.
(*Gloss. lat.-gall.*, Richel. I, 13032.)

piec. *four*e, brassée de branches mortes
ramassées dans les bois, et par extension,
le feu clair qu'on fait avec du menu bois.
Norm., Maine, *four*e, flambée, feu clair :
+ Allumer une *four*e ; faire une bonne
*four*e, + Bret., Côtes-du-Nord, canton de Mo-
rignon, *four*e, petit lagot : + Une *four*e
de charbon, ce qu'on peut faire de charbon
dans une *four*ee, + Aub., Marb., *four*e,
poignée de menu bois. (Luzel, Poit., Yveray,
Châtelleraut, Beauce, Touraine, *four*e.)

pute que l'on fait cuire sur le foyer du four au moment où on le chauffe, et que l'on mange avec ou sans beurre.

2. FOUEIL. *fuée, feuce, fuge*, s. f., droit du seigneur d'exiger un certain nombre de journées pour travailler à ses vignes, et, par extension, l'étendue de vignes qu'un homme peut labourer en un jour avec la houe :

La vigne soant près de la *fuée* que fust jadis feu Balméri Pinot. (Vend. ap. S. Laurent 1322. *Cart. de Cormery*, Bourassé.)

Trois planées de vignes contenant la *fuée*, c'est à six hommes.... Un clos de vigne contenant la *fuée* à six hommes.... La vigne du pré Chiffé contenant la *fuée* à huit hommes. (1338, *Reg. des Lett. de France*, Arch. K 1511, f° 8 v°.) On lit plus bas : Contenant le labour de six hommes à four.

Item deux deniers de cens que les heirs du Brio lui doivent.... Item la *fuée* à quatre hommes de vignes assis au clos des carreaux.... (1353, *Archev. de Quercour*, ap. Le Clerc de Douy, t. I, f. 249 r°, Arch. Loiret.)

Un habergement, une petite fosse de hors.... La *fuée* à douze hommes de vignes, que gastez, que gagnables, assis au dit lieu.... Item un journal de pré. (*Id.*)

San habergement des Quarreaux.... Item un moue.... Item la *fuée* à cinq hommes de vigne, assis au dit lieu.... Item vingt et sept mts de terre, etc. (*Id.*)

Item s'en suit le bé que maistre Mahelin Gaillard tint de moy en l'année, c'est assavoir la metairie.... Item la *fuée* à trois hommes de vignes. (1404, *Archev. de Chartreuse*, ib., t. I, f. 259 v°.)

FOUEILLER, v. n., agiter la queue :

Si a du au lion : Je te vois chastoier
Et li lions Patent, qui prist à foueiller.

Une chiere li fist sans lui c'entrainer.
(*R. de Seb.*, xvii, 179, Borel.)

FOUL, s. m., curée qu'on fait à la chasse au sanglier :

Comme Pierre de Crenqui chevâit aust près de chiens au sanglier.... et Foult fait apporter à Crenqui en la faverne.... pour faire le droit qui appartenoit à faire aux chiens en tel cas.... et depuis eust fait le *foul* dudit sanglier, et fait corner et huer et beuz à l'entree des diz chiens pour venir au *foul* pour avoir leurs droiz. (1380, Arch. H 418, piece 27.)

cf. FOUIL.

FOUEUR, *fuouer, fuoier*. - *enc, fouyeur*, s. m., celui qui creuse, en particulier celui qui creuse la terre autour de la vigne :

... En labourerées,
En saugneres, un *fuoueres*
(*Ch. de Coislin*, *Mss.*, ms. Seiss., n° 172.)

4. *Carrefour, fuoierres*,
In *Ch. de Brax*, p. 161.

En non le *fuouier*
Vont par pen fossat
(*Chanson N. B.*, Richel., 37, p. 413b.)

Il n'allert pas avez-eques qu'il ont *fuoueres* en vigne. (*Tragédie de La Chevalerie de Beins*, Il stor des *trouilles*, XII, 306.)

Ouvriers mandé de tous costes,
Baveurs, carpentiers et maçons,
Bottiers, *fuouers* et basketloüs.

(*Ch. de La Motte*, *Requet Guill.*, 4014, Scheler.)
La banniere des *fuouers* conte... XXXV. ff. 1345. Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Les *fuouers* (des vignes) seize deniers par jour. (1350, *Ord.*, li. 357.)

Deux *fuouers* en ses vignes chacun au et deux veuangers en ses vignes de corvees chacun au sur les hostes dessus nommes. (1353, *Archev. de Dizers*, ap. Le Clerc de Douy, t. I, f. 249 r°, Arch. Loiret.)

Fouuers, et arrens et semeurs.
(DECHATELLEVAL, *Trois Pelerinages*, n° 131, impr. Instil.)

Voiz c'est d'un meschant la vie,
Qui estoit d. *fuouer* de champs.
(*Ch. Mons. S. Pierre*, *Publ.*, *Ms.*, li. 332.)

A Bandart Lenoir, *fuouer* pour avoir encommencé à four et faire une grande fosse à enfouir ses trespassés au crevañte place ad ce ordonner. (31 août 1400, *Compt. de Tournaï*, Arch. Tournaï.)

1. FOUER, *fuôier, feur, foger, fuyer*, v. a., creuser :

Lesdites vignes... taillier, passerler, *fuoyr* et biner. (1375, Arch. MM30, fo 14v°.)

Quelle pitié, quelle douleur et male aventure à un si haut roy que de faire ses instrumens et moyens de mauvaises gens, et dont luy, à toute intention et contendeñment non loubables, mesme chey en la fosse de confusion aveques eux qui l'ont *foyé* ! G. CHASTELL., *Chron.*, V, 126, Kets.)

— Absol., dans le même sens :

Item, y a constuñme que qu'onque piece que, *foyé*, heuz esdits marez, li comest amende de IX. sols parisis. (*Const. gardées et observées en le comté de Corbie*, Mem. de la Soc. des Antiq. de Picardie, t. I, p. 281.)

Item qu'onque chancier au *fouera* plus pries et au mains de un pied de casuñne bonne qui sera apparus par de hors terre, il sera à v. s. blaus. (1447, *Loi accordée au village de Douchi*, Arch. du royaume belge, Ms. et cartul. n° 93, Cartul. de l'abbaye de St Pierre de Gand.)

— Act., mettre le cuir dans la fosse au feu :

Vostre dygeste sur le fait dudit mestier, lesdiz cuirs *este* bien et probablement *foyez*, quand il seront mis en vente. (1370, *Reglem. pour le mest. des tann.* de la ville de Troyes, *Ord.*, v. 315.)

— Fouler :

Et trouve on l'or es fosses, que les bestes ont *foüez* aux piez. (CORNICHOX, *Propriet. des choses*, xv, 108, éd. 1845.)

2. FOUER, *fuoyer*, verbe.

— Act., chauffer :

XX. bonniers de petit bois pour *fouer* le maison et le four. (1313, *Somme-et-Leuze*, ap. Mautier, *Commanderies*, p. 733.)

— Payer le pouage de :

Les hommes sont tenuz de *fouyer* lor lies un besant par cent. Assises de *Krus*, p. 182, ap. Ste-Pal.

Neutr., chasser les oiseaux à la lantern.

Les supplians oyrent sonner une sonnette à *fuoyer* qui chassoient au *foyer* les perdirix. (1474, Arch. JJ 195, pièce 1218.)

FOUESIL, voir FOUIL.

FOUESON, voir FOISON.

FOUET, s. m., fou :

Tenailles et soufflet
A fere son *fouet*.
(*L'Estimem. au cil.*, Richel. 837, n° 120P.)

FOUETELLE, voir FOUTELAIE.

FOUG, voir FOU.

1. FOUGER, v. a., exprime l'idée de suborner :

Lesquelz religieux telement *fuogerent* et deceurent icelle jeune femme qu'elle conversoit et se maintenoit avec eulx. (1453, Arch. JJ 182, pièce 43.)

C'est peut-être le même que *fouchier*.

2. FOUGER, s. m., sorte de droit de péché :

La constuñme du *fuoger*, et comment on le doit cueillir. Premièrement de chascun maistre de nef qui va en pesquerie de harens, de maqueruels et poissons.... IV. s. aux iv. termes accoustumez à Dieppe. (1396, *Cout. de Dieppe*, f. 14 v° Arch. S.-Inf.)

FOUGERET, s. m., endroit où il pousse beaucoup de fougère, est représenté par le nom de lieu Saint-Leger-du-Fougeret, dans le diocèse de Nevers.

FOUGEROI, - *oy, fougeroy, fougerai*, - *ay, fougeray*, s. m., endroit où pousse la fougère :

Mais il y a ung *fougeray*
Qui est l'oree d'une vallée.
(*Chans. norm. du xv. siècle*, vi, Jacob.)

Se rencontre comme nom de lieu :

Li autre piece siet es *Fougerois*. (1264, Richel. Moreau CLXXXV, n° 210.)

La terre du *Fougeray*. (*Cens du comté de Poit.*, Arch. J 192, piece 64.)

In loco dicto on *Fougeroy*. (Lundi apr. Nativ. S. J.-B. 1356, Arch. Montjeu.)

Saint Ligier de *Foucheroy*. (1376-1377, *Compte de Huguenin Ducame*, recette d'argent des exploits de justice fais par J. Valer, Arch. Côte-d'Or.)

Autres noms de lieux : *Fougeroy* (1474), aujourd'hui Fougerotte, commune de Saint-Berain-sous-Sauvignes, canton de Montreuil, arrondissement d'Autun. Le *Fougeray* (Nièvre).

Nom propre, du *Fougerais*, qui montre qu'à côté de *fougeroi* il y avait un mot *fougerois*.

FOUGEROTTE, s. f., lieu couvert de fougère :

Le champ desoubz la *Fougerotte*. (*Cart. orig. de Neuchâtel-Combé*, appartenant au marquis de Durfort-Cavray, f. 2 v°.)

FOUTAIE, voir FOUILLE.

FOUCH, s. m. ?

Christ li cueilloite du *fouch*. 1282, *Itz.*

aux baux, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 378.)

FOUE, adj. f., qualifiant cendres, pour dire de bois, de fagot :

Cendres *foüie*. (1296, *Rentes d'Orliens*, f° 15 r., Arch. Loiret.)

I. FOUIER, - *yer*, s. m., réchaud :

Autre recette faite pour le fait du *foüier* que la ville a fait faire ceste presente année, de saint Miquiel jusques a Pasques, comme il est acoustume. (*Registre des recettes de Boulogne-sur-Mer*, 1415-1416, p. 28, Ed. Dupont.)

Les *foüyers* des clereuz. (*Tit. de 1539*, Bèthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

On leur servoit en hyver la viande sur les *foüyers* qui se portoyent sur la table. (*MOY. Ess.*, l. 1, c. 49, p. 190, éd. 1895.)

— **FOU** :

Si oot copé espian, s'en firaot .i. *foüier* (*Gaut. d'Asp.*, p. 17, Michel.)

2. FOUIER, voir **FOUER**.

I. FOUIERE, - *yerre*, *foüire*, s. f., réchaud :

Pour juster les *foüyeres* la ou on mesure les carbons des malades. (1369, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Chaufier ung drappelet a une *foüyere*. (XV^e s., *Cart. de Flines*, p. 916, Hautecour.)

Pour l'accat d'une *foüyere* a maniere de chariot de fer pour servir en halie a mettre feu ou temps des gellees et des grans froïdures. (1472, ms. Lille, f° 112 r.)

Une *foüyere* servant a mettre carbon en yer pour cauffer l'église. (1486, La Bassée, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Une *foüyere* d'arrain servant a chauffer les clereuz. (1508, ms. Lille, f° 112 r.)

Hirant feïst des chaudières et des *foüyeres* et des bassins. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Rois, III, 7, éd. 1534.)

El estoït au devant de luy mise une *foüyere* plaine de charbons ardens. (Ib., ib., Jer., XXXVI.)

Une grande *foüyere*. (1587, Bèthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Une *foüire*, XXVIII^e. 1600, La Bassée, *ib.*)

2. FOUIERE, s. f., fourrière ?

Rois, tant bons chevaliers soit ire en caïere

Et ot or et argent et rice sarpilliers

Et se rïsoït sor cote et a rice *foüyere*.

Qui por te mort, bians sire, gira en sa liëre

(*Roim. d'Artois*, f° 83, Michelant.)

FOULLES, s. m., action de fouiller :

... Au lac vont les pourcaux

Qui l'ont gasté a tant par leur *foüilles*.

Et plusieurs gens le païsant a vaissieux.

(G. DESCHAMPS, *Poes.*, Richel. 810, f. 2025.)

FOUILLOY, s. m., lieu planté de hêtres ; se trouve comme nom de lieu dans une charte de 1507. (*Cout. loc. du baill. d'Amiens*, Prév. de Fouilloÿ, t. 1, p. 279, Bouthors.)

FOUIN, *foüyn*, s. m., le mâle de la fouine :

Mais comment se content doucement les *foüins* quand ils veulent attrapper quelque oÿseau ; ou bien pourroit on trouver embuscade mieux couverte que quand ils

espient une souris ? (DU PINET, *Pluie*, X, 73, éd. 1566.)

Quant aux rates rousses, elles ne touchent jamais aux bleds qui auront esté saupoudrez en graine de cendres de *foüins* ou belettes. (Ib., *ib.*, XVIII, 17.)

Un petit *foüin* ou une jeune belette. (Ib., *ib.*, XXIX, 4.)

Ceux qui ont enseigné a desmembrer et tailler en pièces un oïson privé, un pigeon familier comme font les belettes, les chats et les *foüins*. (AMYOT, *Œuv. mesl. de Plut.*, p. 530, éd. 1584.)

Aunis, Morv., *foüin*.

FOUCINE, *foüyne*, *foücinne*, s. f., action de creuser, fouille :

En plusieurs pioneries et *foüynes*. (XV^e s., *Cart. de Flines*, p. 928, Hautecour.)

L'Empereur conclut et arresta du tout et ordonna de ainssy faire ledit chasteau au lieu et comme il est dit ci-dessus... et fut commencé a faire les *foücinnes* pour y faire les fondemens. (*Troubl. de Gand*, p. 110, Chron. belg.)

Les *foüynes* de la fondation de la muraille. (1540, Bèthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— **Fossé** :

Une riviere et *foüyne* allant a la Bassee. (1539, Bèthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Se disoit encore au commencement du XVII^e s. :

Pierre Camp, ingenieur de Sa Majesté Catholique, ayant fait visitation des *foüynes* perches pour poser les fondemens de la tour ou cloché qu'on entendit eriger. (*Règlm. de police pour la ville d'Estaires*, copie de 1622, Soc. des Antiq. de la Morinie, 1863, 45^e et 46^e liv.)

Cf. **FODINE**.

FOUINEAU, s. m., petit du *foüin* :

Les *petits fouineaux*. (DU PINET, *Pluie*, XXIX, 4, éd. 1566.)

FOUINETTE, voir **FOINETE**.

FOUR, *fair*, v. a., déterrer :

Ubede, bainece et Brutoise,

U on *four* bon argent a toise.

(Mauiss., *Chron.*, 12016, Reiff.)

FOUIRE, voir **FOUIERE**.

FOUIS, s. f., port, lieu de refuge :

Il a moult de fluns et grans qui ont bonnes *foüs* et grans et parfoules. (*Lib. de Marc Pol*, CLXXVI, Panthier.)

Se il avoyent que aucune nef venist en leur *foüs*, et s'ourdïst la (Ib., CLXXVI.)

FOUISON, voir **FOISON**.

FOUISSEUR, s. m., celui qui creuse :

Un sage *foüisseur*. (ORESME, *Eth.*, p. 177, éd. 1588.)

FOUISSEL, voir **FOISIL**.

FOUISURE, s. f., action de fouir, de creuser :

Circouffossura, *foüissure*, ou fouissement a l'enfour. (*Calepin Dict.*, Bâle 1584.)

FOUK, voir **FOLE**.

FOUL, voir **FOU**.

FOULAGE, - *aige*, - *oge*, *fol*, *fol*, s. m., droit de monture dû au seigneur d'un moulin :

Hervé de Leon... et les seins empres lui, receyvont et aïent perpetuellement la mouste et tout le *folage* de tote la terre... promettions que nous, ne les noz, nez pïssions rens avoir ne reclaimer en la devant dite mouste, ne au devant dit *folage*. (1284, Morice, *Preuv. de l'Hist. de Bret.*, l. 1, 1070.)

Totes les montes et le *folage* des terres demaines dessus dites et totes les autres redevances et justices. (1296, *ib.*, l. 1, 1119.)

Sans ce que la dite dame, ne nul autre, qui aÿet cause de lé, puisse rien prendre ne avoir de mouste ne de *folage* du gentil fé auidit mons Hervé. (1327, *ib.*, l. 1, 1347.)

FOULAIGE, voir **FOULAGE**.

FOULDRER, voir **FOUDREUR**.

FOULRIERE, s. f., lieu qui porte les traces de la chute de la foudre :

A une *foüldriere*.

En la vallee de Golgotas.

(*Faree d'un Pardonneur*, Anc. Ib. fr., II, 50.)

FOULROIEUS, voir **FOUDROIEUS**.

FOULROIEUS, voir **FOUDROIEUS**.

FOULE, *foulle*, *fole*, *folle*, s. f., piétinement :

... Li heïbre noïrchit

De la *foüle* aus chevaux, et del sanc ilz rogit.

(Gen. des PERIS, *Geste de Liege*, 19831, ap.

Scheher, *Gloss. philol.*)

— **Presse** :

Li prestes jert en male *fole*.

(*Dame qui concha le prestre*, ms. Berné 354, f° 88^v.)

— **Temps où l'on foule la vendange** :

La sepaïne Saint Martï d'hyver

Estoit le temps si tres divers.

Et de menïsson sy tres estrange

Que c'estoit la *foüle* de vendange.

(*Chron. de la noble cité de Metz*, Pr. de l'H. de Lorr., II, civ.)

— **Moulin à fouler les draps** :

Une *foüle* et un batour assis dessus la dicte maison six la riviere. (Vend. ap. Chandelier 1301, Fontenx, Ch. des compt. de Dole, cart. 44, par. 44, Arch. Doubs.)

— **Oppression, violence, mal** :

Les Anglois, en desherant la hantesse de leur trone et inferans maintes dures pollutions a la splendeur d'icelui par armes, ont comprimé leur puissance et renversé par *foüle* leur gloire. (G. CHASTELL., *Chron.*, l. 8, Kerv.)

A la tres grande *foüle*, charge et oppression de nos subdéz et habitants de nostre royaume. (1475, *Ordoan. de Louis XI*, ap. Ler. de Lucey, *Ch. hist.*, fr., l. 377.)

Et furent les champions... saïzïz de leurs bastons, et estoient encoups entiers, sans avoir fait grant *foüle* l'ung a l'autre. (OLIV. DE LA MARCHE, *des Gaiges de bataille*, p. 21, Prost.)

FOULEIS, - *leys*, - *liz*, *fol*, *foülliz*, *foüwez*, s. m. foule, colue, mêlée :

En la caincie fu granz li folles.

(Les Lob., ms. Berne 113, f° 21^v.)

Des abatuz fu granz li follois.

(Ib., Vat. Urb. 375, f° 7^v.)

Au chief dou pont fu granz li foloies :

carins enclanche et ses nies Auboris.

(Car. le 1^{er}, 2^e chans, xxx, P. Paris.)

Eissi dura el foloz :

De ei q'enz es portans vontz.

(Eix. D. de Norm., II, 15688, Michel.)

N'i ont mais ei si fait marrire

Ne si estrance foloz

Nou tant eust des espismiz.

(Ib., ib., 18863.)

Ains mes par tant de gent ne fu tons foloies.

Ne isi granz mesries, ne itens capois.

(Roum. d'Alit., f° 2 V, Michelant.)

Sor Aymer fu granz li foloies.

(Meschans, 5181, var., ap. Jonck., Guill. d'Or.)

Moins de Nantes com chevaliers hardis

Serit embatus no plus grant foloies.

(Arent, Fuganz, Ouvr., Ars. 3142, f° 104^v.)

Si grant estoit li presse et li foloz qu'il

n'avoit mie loisir. (Artur, Richel. 337,

f° 14.)

A de Flamens tel foloies.

(GUART, Roy Linn., 16916, W. et D.)

Car li sot li preu amassez

En liant d'armes, en foloies

De chevans qu'ains nul ne veis.

(WIRRIQUET, f. Des du pieu chevalier, 128,

S. heler.)

Ce grant foloies et abatiz qui se faisoient

de labours, d'esperes et de guisarmes. (GUART

de Bossiold, ms. de Beaume, éd. L.

de Montille, p. 312.)

— Et dit de ce qui est folit :

Et regarderent entour onlz et ne virent

niuz des chevaliers qui se estoient combatus

a onlz fors que le sang qui d'enlz estoit

essu, et le folloiz de l'herbe. (Perceforest,

vol. I, c. 41, éd. 1528.)

Foulois, ou foulonement de quelque chose

avec les pieds. Foulois, ou quelque chose

fouloé aux pieds, comme du blé sur le

champ. (DUZET, Dict. fr.-all.-lat., Amster-

dam 1661.)

FOULEMENT, foull., s. m., action de

fouler, d'opprimer :

Car fuire monstre de gens sans ce que

leur navire soit prest pour passer, n'est

que gastement de vostre argent, foulle-

ment de vostre pais, de par dessus. (25 janv.

1536, Lettre sur la détresse des sujets fran-

çois de la couronne d'Angleterre, écrite au

roi Henri VII, ap. Th. Basin, Hist. des

regnes de Ch. VII et de Louis XI, IV, 281.)

Et par ainsy, le peuple de ce royaume,

sans l'elz fouléments et oppressions, pourra

demonstrer en longue paix et seur repos.

(MONTHELET, Chron., II, 65, Soc. de l'Il-

le de Fr.)

Foulément, foulonement de quelque chose

avec les pieds. Foulément de raisins ;

foulément de cheval. Foulément de quelque

membris du corps. Foulément et oppres-

sion de peuple. (DUZET, Dict. fr.-all.-lat.,

Amsterd. 1661.)

FOULENÉ, s. m., Folerie :

Tout u li tant les foloies et les

laintures sur les baroies de le s'ile., Le d

des aient lui ester dedens le teste saint

Jehan. (1245, Hans aux chevans, 99, f° 44

v, Arch. Douv.)

Cl FOULERE.

FOULENGNIER, voir FOULOIGNIER.

1. FOULEUR, - cour, - eur, - our, foll.,

adj. et s. m., qui sert à fouler les draps :

Moulin fouleur. (1390, Denonbr. du

baill. de Constantin, Arch. P. 304, f° 24 v.)

Troiz moulins, deux a bliez et un fouleur

a drapz. (Ib., f° 31 v.)

Deux moulins fouleurs a draps. (1413,

Denonbr. du baill. de Caur, Arch. P. 343,

f° 99 v.)

— Machine qui sert à fouler les draps :

Peut faire au moulin un bator ou a. fol-

teur. (1274, Theuley, Arch. H.-Saône,

II 814.)

2. FOULEUR, - eur, fol., s. m., celui qui

foule le raisin :

Item dit aussi qu'il est en saisine d'avoir

toutes les esues de la vendange de souz

arpenz de vignes que le roy nostre sire

avoit seant son clos le roy entre Bois-

commun et St Loup, s'istoz que le foueur

estoit hors et que la dite vendange estoit

folee. (1393, Faits et articles du conveur

du chastel de Boisscommun, ap. Le Clerc de

Douy, Arch. Loiret.)

— Fig., celui qui foule, qui opprime :

Le duc de Bourgoigne les queroit a fouler

et les fouloit frequement, qui encore

estoit son fouleur ; pourquoy ne pooit il

querir la foule aussi de son fouleur justem-

ent et a honneur sauf, qui fouloit tous

les jours ses amis et ses serviteurs en tout

ce qu'il pooit avoir d'affaire. (G. CHASTELL.,

Chron. des D. de Bourg., III, 123, Buchon.)

FOULER, foler, foller, yerbe.

— Act., estropier, mutiler :

Qui follerait homme. (1250, Hist. de

Metz, III, 199.)

— Maltraiter :

Folé sus ont et batu et laidz.

(Les Lob., ms. Montp., f° 66^v.)

Par tout en auz la novelle (de sa fuite)

Tant que pere et mere lui sorant,

Il li parent grant dueil en orent,

Moult forent vil, moult la folerent.

(Vie des Pères, Ars. 3611, f° P.)

Onques n'auz gins ne depors,

Pars sont tomber et joster,

Chevaliers laidz et foler.

(Parton., 7628, Grapellet.)

Par apres ce tu dois veer

Qui leiz vous se vendra seer

Que il ne foule ne ne grieue

Celle pour qui tu cuer s'estlieue.

(Vie d'Amour, p. 19, Tross.)

— Ravager :

O c. diable ont il tant de gent pris

Qui si me folent ma terre et moa pais.

(Les Lob., ms. Montp., f° 97^v.)

— Au sens moral, outrager :

Pour y estre gardee l'auctorité et hon-

neur du roy, qui y a esté grandement folle.

Proc.-verb. des seane. du cons. de rég. de

Charles VIII, p. 235, Bernier.)

— Absolument, se livrer à des violences,

à des ravages :

Car li François prist-trent a reveler,

Li uns sor l'autre guerreroit et foler.

(Coron. Louys, 2644, Jonck., Guill. d'Or.)

— Foulé, part. passé, fatigué :

Ce voyans les dits seigneurs que la diete

Pucelle estoit fort folée, la menerent en la

ville pour soy refreschir. (Chron. du siege

d'Orl., Vat. Chr. 891, ap. J. Queicherat,

Procès de Jeanne d'Arc, V, 293.)

FOULEREIS, - eiz, adj., qui sert à fouler

les draps :

Medietatem unius molendini ad folan-

dum pannos, gallice foulereiz. (1307, Liv.

Rouge de la Chambre des comptes, f° 509^e.)

Moulin foulereiz. (1317, Cart. du Chap.

d'Evry, II, 365, Arch. Eure.)

FOULERESSE, - orecbe, adj. f. ?

Tere rouge et foulereche. (1281, Reg. aux

bans, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 470.)

FOULERT, - hieret, foull., adj., qui sert

à fouler les draps :

Les moulins foulereiz. (1298, Ordonn.,

Dupuy CXXXV, 45, Richel.)

Deuz moulins foulereiz. (1318, Privil. des

drapiers de Gray, Auc. Chambre des

comptes, G 75, Arch. Doubs.)

Assenes sus les molius foulbres. (1319,

Receite du C^o de Blois, Arch. KK 296,

f° 9 r.)

Molins foulteres. (Ib., f° 45 r.)

Moulin foulteres. (1326, Arch. JJ 64,

f° 248 r.)

Moulin foulteres. (Ib.)

Des molius foultereiz. (4 mars 1362, Chap.

de Charbres, c. XXX, A, 8, Arch. Eure-et-

Loir.)

FOULERIE, foull., fol., s. f., lieu où il

y avait un moulin fouleur :

La foulterie de Saint Ayoul. (1300, Carl.

de Caill., ms. Provins, f° 86^a.)

Plusieurs foulteries sont indiquées dans

le Censier des Cordelières de Provins,

1314 et 1315.

Des cens nouvellement aquis sus les

murs de la foulterie. (1319, Recette de la

C^o de Blois, Arch. KK 296, f° 1 v.)

Une foulterie appartenant aus diz reli-

gieux. (1340, Arch. JJ 73, f° 235 v.)

En clos assis en la paroisse de Saint

Sauveour le viconte en la Foulterie, (Mardi

av. S. André 1353, Ch. du garde du seau

de la vie. de Valognes, abbaye S.-Sauv.,

par S.-Sauv., Arch. Manche.)

Folerie d'Orleans. (1409, Rec. de J. de

batranz, Arch. Loiret.)

— Métier du foulon :

Mestier de foulterie et drapperie de draps.

(1466, Stat. des Drap. de Bourges, Ord., XVI,

547.)

— Lieu où l'on foule le raisin :

Assés tost que le raisin est porté en la

foulterie et mis en cuve, le fouler tres bien

aux pieds. (BILLE-FOR., Secr. de l'agric.,

p. 84, éd. 1577.)

Pres vostre cuisine continueront vos

pressoirs et foulteres. (LIBAULT, Mais.

rust., I, c. v, éd. 1597.)

— Action de fouler, d'écraser :

Batterie, foulterie, ou secouement. (N.

de Bris, Instrut., f° 77 r.)

Les glaçons tombent de toute violence

et impetuosité, en sorte qu'ils froissent

les toitures des bastiments, chose qui donna et tripliqua telle frayeur aux dits moynes de voir une *foulere* si repentine. (*Chos. mem. escr. par Richer*, p. 33, Cayon.)

FOULESTAIGE, voir FORRESTAGE.

1. FOULEUR, s. f., vive douleur, profond chagrin :

An cuer sanz mortelle douleur,
La mort me faïet zefve *fouleur*.
(*Actes des apóst.*, vol. I, p. 126^r, éd. 1537.)

2. FOULEUR, voir FOLOR.

FOULEURE - ure, - uire, *folyure*, s. f., droit sur le battage du blé :

Je puis moedres diz molins sanz mutuire
et balre a baton dez diz molins sanz paier
fouiture. (Nov. 1284, Ch. des compl. de Dole, C, Arch. Doubs.)

— Lieu où l'on bat le blé :

On dit bois ainçois que passé eussient
lou leu c'évoit en la *Folyure*. (24 avril 1290, *Requ.* Arch. mun. Besançon.)

— Ce qui est foulé aux pieds :

Sealeau des pieds des hommes, *foulure*
des Anglois, et le torchepeid des Saecquems.
(G. CHASTELLAIN, *Acte du Duc Charles*, VII, 325, var., Kerv.)

— La trace des pas, la place que les pieds ont foulée :

Et scavoit
Sans avoir vu le cerf quelle teste il avoit,
En voyant seulement ses erres et *foulures*.
(Rouss., *les Vers d'Enrym.* et *Callirée*, Stances
Bibl. etc.)

En patois picard, on dit *fouure* pour blessure, comme *offouere*.

FOULEYS, voir FUELLIS.

FOULAGE, voir FOULAGE.

FOULIER, s. m., pressoir :

Et par tèle maniere que, quant je voured
vendanger, je ne puis fere *foulier* de
metre foulour en la cuve, tant que l'anné
fel savoir a leur message. (1265, Arch. S
5175, pièce 46.)

FOULIERET, voir FOULIBET.

FOULIS, voir FOULEIS.

FOULISON, voir FOULBOISON.

1. FOULIAIR, s. m., celui qui foule
qui opprime :

Mais se bonne paix vient en regne,
Ainsi que brief nous esperons,
Justice qui guieres ne regne
Ira *chercher* en la garnon
Les *choulers* et les *hopperons*.
(*Paris. attrib.* à *Gl. Marot*, Distich. présenté à
M^{rs} de Nassau au ret. de France, V. 281. G.)
1731.)

2. FOULLART, voir FUEILLART.

FOULLE, voir FOULE.

FOULLETTIER, voir FOULETTIER.

FOULLE, voir FOLIE.

FOULLIZ, voir FOULEIS.

FOULLOUERE, voir FOULOIRE.

T. IV.

FOULOUR, v. a., mol douteux qu'on
rencontre au sens d'empêcher :

Il auront regard, correction... sur lesdits
pauvres escoliers. Sans toutesfois *foulour*
la correction du maistre du college. (*Pièce*
de 1494, Felibien, *Hist. de Paris*, V, 713.)

FOULOIRE, -ouere, -oere, fol., foul., s. f.,
cuve où l'on foule le raisin :

Une cuve et une *fouloere* que il avoient
ou dit pressoir. (*Ch.* de 1292, l'Épau. Arch.
Sarthe.)

La *fouloire* (*Gloss. hñb.-fr.* Bâle.)

.VII cuves, .III. *fouloieres* en bon estat.
(1337, Arch. MM 31, f. 242 v^o.)

Pressoir, cuves, *fouloieres*. (3 juin 1496,
Vente de Chenoneau, ap. Chevalier, *Pièce*
hist.)

Mis six sercles sur les deux *fouloieres*.
(1547, *Compt. de Diane de Poitiers*, p. 26,
Chevalier.)

Choisi qu'on aura la vendange pour le
vin blanc, on la reposera dans la cuvette
ou *fouloire*, pour li aussitost estre foulée
au piéd, et le moust en provenant porté
dans les tonneaux. (O. DE SERRES, *Th.*
d'Agr., III, 8, éd. 1663.)

Trois cuves, une *fouloire*, et deux *foc-*
tailles. (Pièce de 1397, ap. Beauville, *Doc.*
inédits sur la Picardie, IV, 376.)

FOULOISON, *foulison*, s. f., action de
presser, de fouler, d'écraser :

Traient assement et font grant haïson.
Li *Tare* et li *Persant* font grant *foulison*.
(*Les Cheifs*, Richel. 1255, f. 14 v^o.)

Foulison a été repris au XIX^e s. :

J'y trouvais bien du dérangement et de
la *foulison* : c'était comme si une cin-
quante de personnes vivantes y avoient
passé. (M. SAND, *Mess. de Bois Doré*, II, V.)

FOULOIER, voir FUEULLIER.

FOULON, s. m., caucheteur, mauvais
intention :

Resistant au mauvais *foulon*, courage et
arsaux. (1474, Arch. JJ 204, pièce 90.)

Ce qui en *foulon* ou coquebare on nomme
Surprend les yeux au milieu de leur somme.
(PASSERAT, *Épique d'Am.*)

FOULOR, voir FOLOR.

FOULOURCHE, voir FOULIBESSE.

FOULT, voir FAUT.

FOULURE, voir FOULEURE.

FOUMEROIT, voir FOMEROL.

FOUNABLE, voir FAONABLE.

FOUNCEL, voir FAONCEL.

FOUNDOIR, voir FONDEUR.

FOUNEMENT, voir FAONEMENT.

FOI NIQUE, s. f., phénix :

En tèle amitié vous estes la *fouque*
(THEUREL, *les Corin.*, I, 3, Anc. Th. fr., VIII,
216.)

FOUPE, s. f., sorte de menu poisson :

Treuz *foupe*, chardon, sonnaee. (1432,
Papeart de péage, ap. Mantellier, *March*
fréq., III, 220.)

FOUPIN, voir FLAPIN.

FOURQUE, s. f., troupeau :

Charoynese pasture aux *fouques* vagabondes.
(Yverbo, *Ind.*, IV, 11.)

Cl. FOLE.

FOUQUEL, s. m., troupe, troupeau :

Si s'asambloient par places, par mons et
par *fouquiaux*. (FROISS., *Chron.*, I, 389,
Luce, ms. Amiens.)

Chil de l'oust se commencent a deslogier,
et a es departir par *fouquiaux*. (ib.,
II, 274, Luce, ms. Rome.)

1. FOURQUER, v. a., frapper violemment :
Fouquer, to finger. (COTEN., éd. 4611.)

2. FOURQUER, *fouquer*, v. a., disperser
un troupeau :

Foueq signifie delict domage, et ce
qu'on dit interest, dont vient le verbe
fouquer et effouquer. (Note de l'éd. 1611
de la *Somme rur.* de *Bouffier*, p. 506.)

1. FOURQUET, *fouquet*, s. m., sorte de
jeu dont Le Duchat donne la description
suivante : « Voici comment j'ai vu prati-
quer le jeu de *fouquet* à des paisans. Ils
prenent une poignée de filasse qu'ils
bordent en long, et qu'ils se fourrent par
un bout dans l'une des narines, mettant
le feu au bout d'en bas de la filasse. Le feu
monte. Eux cependant disent toujours
fouquet, *fouquet*, et soufflent en même
tems par la narine qui est libre, en sorte
que ce double vent empêche que le feu,
qui gâge le haut de la filasse, ne leur
brule ni la bouche ni le nez »

La jomoyt, au flax... au j'en suis, a *fou-*
quet. (RAB., *Gargantua*, ch. 22, éd. 1542.)

Et seront en figure trigone equilaterale
ou grand temple de Paris, ou au milieu du
pervis posés ces trois pierres mortes en
office de extindre avecques le nez, comme
au jeu du *fouquet*, les chandelles, borchs,
corges, bouzies, et flambeaux allumés.
(ib., I, IV, éd. 1532.)

2. FOURQUET, s. m. ?

Quant on les veult metre hors,
C'est pis que la pitie *fouquet*
Des piteux regretz qu'ilz font lors

(La *Resolution d'Amour*, Poés. fr. des xv^e et
xvi^e s., XII, 316.)

1. FOUR, voir FORC.

2. FOUR, voir FAUX.

3. FOUR, voir FEUR.

4. FOUR, voir FEURIE.

1. FOURAGE, voir FORRAGE.

2. FOURAGE, s. m., métier de fourreux :

Nulz de ceste ville ou de dehors ne pour-
ront fourreux ne levor ledit mestier de *four-*
rage, soit en chambre ou ailleurs, que pre-
mement ilz ne aient passé maistre.
(1489, *Stat. des vuyvres fourvours*, Reg.
des stat., p. 340, Arch. mun. Abbeville.)

3. FOURAGE, voir FORAGE.

FOURAGEMENT, voir FORRAGEMENT.

FOURAGIE, voir FORAGIE.

FOURAIN, VOÛT FORAIN.

FOURAIL, s. m., mesure contenant le sixième du bichet, en la prévôté de Bouconville :

Les routes de Saizeny appelées *les fouraiz* se paient chacun un an pour de la sainte Remy, et en yelles rentes les 6 *fouraiz* doivent faire un bichet. (1409, Arch. Meuse B. 1925, p. 34.)

On ne peut bien recueillir la graine en des fossés et dâtes vignes a *fourail* et a bichet. J. ABBRION, *Journ.*, an 1476. Larchey.

FOURAN, VOÛT FORAIN.

FOURBANIE, VOÛT FORBANIR.

FOURBARRER, VOÛT FORBARRER.

FOURBATAIRE, VOÛT FORBATAIRE.

FOURDET, VOÛT FORDET.

FOURDEUR, VOÛT FORDEUR.

FOURIL, s. m., pris au fig., dans l'exemple suivant :

Il perit qui meoute au *fouril*.

J. A. DE BALS, *les Muses*, l. II, f. 14 v°, éd. 1619.

FOURIR, VOÛT FORIR.

FOURISSANT, VOÛT FORISSANT.

FOURISSEMENT, VOÛT FORISSEMENT.

FOURISDIR, v. a., sauter dessus; lit., écraser :

On nous a si bien *fourbis*

Que n'avois plus pûe ne croix,

Litz de camp, meuble, ne thandis.

L'U. Maria des Espagn., Poés. fr. des xvi^e et xvii^e s., IX, 196.)

FOURROT, s. m., tumulte :

Et qui *fourrot* u assallee feoit, il seroit a sissante sauls a nous et a chinnch sauls a le drapote essandler. *Charte du comte Guillaume I de Hainaut*, du 26 juin 1310, pour le drapote de Mons. Archives communales de Mons.)

FOURBOULLE, -boully, s. m., bouillie : *Fourboully*. H. Carue colla mel suo brodo. (JUN., *Nomencl.*, p. 69. éd. 1577.)

FOURBOULLIR, -boulir, bouilly, v. a., faire bouillir :

Ledit bouill le decapata et mist en .iiii. pièces, lesquelles il *fourboullit* par le commandement a lui fait. *Chron. des Pays-Bas de France*, etc., Rec. des char. de Flandr., III, 324.)

Le Maréchal, condamné a LX s. de ban (chât.) par avoir trouvé en sa maison unz *fourboully* et larde non digne d'entretenir en corps de personne. (1480, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Rouchi, *fourboullir*, blanchir des légumes, des herbes.

FOURBOULLIR, VOÛT FOURBOULLIR.

FOURE, VOÛT FORC.

FOURANGIER, VOÛT FORCHANGIER.

FOURCLE, VOÛT FORCISE.

FOURCEL, VOÛT FORCEL.

FOURCELE, VOÛT FORCELE.

1. **FOURCELER, VOÛT FORCELER.**

2. **FOURCELER, VOÛT FORCILLIER.**

FOURCELET, VOÛT FORCELET.

FOURCELU, VOÛT FORCELU.

FOURCEMENT, VOÛT FORCEMENT.

FOURCENERIE, VOÛT FORSENERIE.

FOURCER, VOÛT FORSEIER.

FOURCEURE, VOÛT FORCHEURE.

FOURCH, VOÛT FORC.

FOURCHAGE, VOÛT FORCHAGE.

FOURCHE, VOÛT FORCHIE.

FOURCHEE, VOÛT FORCHIEE.

FOURCHEFIERE, VOÛT FORCHEFIERE.

FOURCHERBES, VOÛT FORCHERBES.

1. **FOURCHEL, VOÛT FORCEL.**

2. **FOURCHEL, VOÛT FORCHEL.**

FOURCHELER, VOÛT FORCELER.

FOURCHELU, VOÛT FORCELU.

FOURCHENER, VOÛT FORSENER.

FOURCHELON, VOÛT FORCHERON.

FOURCHEROT, VOÛT FORCHEROT.

FOURCHETTE, VOÛT FORCHETE.

FOURCHEURE, VOÛT FORCHEURE.

FOURCHEVAUCHER, -cier, v. a., rendre fourbi :

Lambert Ronry fait adjourner Jehan Croyer, pour sept sauls d'or, a ce que par son fait un cheval le dit Lambert bailla a louage au dit Croyer, lequel a le dit cheval *fourchevauchié*, par lui faire porter a deux, et tellement l'a travaillé que le dit cheval est tout esrené et ne s'en peut aidier. 18 sept. 1434, *Reg. aux Actes et sentences*, f. 50, Arch. mun. Douai.)

FOURCHIÉ, VOÛT FORCHIE.

FOURCHELLE, VOÛT FORCELE.

FOURCHIER, VOÛT FORCHIER.

FOURCHELRE, VOÛT FORCHEURE.

FOURCHILON, VOÛT FORCHILDON.

FOURCHINE, VOÛT FORCINE.

FOURCHIS, VOÛT FORCHES.

FOURCHON, VOÛT FORCHON.

FOURCIE, VOÛT FORCHIE.

FOURCIEL, VOÛT FORCEL.

FOURCIER, VOÛT FOURSIER.

FOURCIERE, VOÛT FOURSIERE.

FOURCLORE, VOÛT FORCLORE.

FOURCLOSE, VOÛT FORCLOSE.

FOURCOIER, VOÛT FORCOIER.

FOURCOMMANDER, VOÛT FORCOMMANDER.

FOURCOMMANT, VOÛT FORCOMMANT.

FOURCOMPTE, VOÛT FORCOMPTE.

FOURCOMPTER, VOÛT FORCONCER.

FOURÇON, VOÛT FORCHON.

FOURCONTER, VOÛT FORCONTER.

FOURCORRE, VOÛT FORCORRE.

FOURCOURS, VOÛT FORCOURS.

FOURCOURSE, VOÛT FORCOURSE.

FOURCOURY, VOÛT FORCRL.

FOURDERAIN, VOÛT FORDINE.

FOURDIAN, adj., forme dialectale de fondroyant :

Et vient veug le *fourdian* orage

Cheu sur moy.

(La Compl. de Dignant, Anal. leod., v. 52, Chron. belg.)

FOURDINE, VOÛT FORDINE.

FOURDINIER, VOÛT FORDINIER.

FOURDRINE, VOÛT FORDINE.

FOURDRINIER, VOÛT FORDINIER.

FOURDROIEUR, VOÛT FOURDROIEUR.

FOURDROYEUS, VOÛT FOURDROIEUS.

FOURDROYEUSEMENT, VOÛT FOURDROIEUSEMENT.

FOURE, VOÛT FURRE.

FOURE, VOÛT FERIE.

FOURENTENDU, adj., inintelligent :

Ce vous pen trop pou pourtiter.

Puis que vo gorge piancholue

Part par dame *fourentender*.

(Jou. d'ESTREIN, *Chans.*, Scheher, *Trouv. belg.* nouv. sér., p. 124.) Ms., *fourentendue*

FOURER, VOÛT FORIER.

FOURRET, s. m., fourneau :

Pour refaire le *fourret* de la cuisine. (1384, Arch. MM 31, 1^o 4 v^o.)

FOUREUR, VOÛT FORREUR.

FOUREURE, VOÛT FORREURE.

FOURFAIRE, VOÛT FORFAIRE.

FOURFAISEUR, VOÛT FORFAISEUR.

FOURFAITURE, VOÛT FORFAITURE.

FOURFESTE, s. f., toiture en saillie :

Et sur lesdis montans *fourfeste* de .xiiii. pies de long. (1442, *Dev. de carpenterie*, Arch. mun. Bethune.)

Feste et fourfeste. (Ib.)

FOURFIANCE, -fuyance, -fuyance, VOÛT FORFIANCE.

FOURGAGNER, VOÛT FOURGAIGNER.

FOURGAIGNEMENT, s. m., saisie ou confiscation d'un bien :

Le creditor rentier ne peut proceder a la distraction de son hypothèque pas

rente et décret judiciaire, mais bien par éviction et *fourgaînement* d'icelle. (Cout. de Lessines, XII, 1. Nouv. Cout. gen., II, 218.)

FOURGAIGNER, - *gagner*, v. a., saisir, faire vendre, en parlant des biens d'un débiteur insolvable :

Et si l'obligé ou possesseur dudit héritage après ladite signification faite, estoit défaillant et dilayant de payer et satisfaire l'espace de quinze jours, en ce cas le rentier ou son procureur sera par ledit majeur a l'ordonnance des eschevins remis audit héritage, pour en jouir de la en avant comme du sien, aux charges antérieures a sadite rente : sauf qu'en dedans l'an le propriétaire ou possesseur dudit héritage le pourra reconvenir, en payant audit *fourgaînement* tous arriérés et despens. (Cout. de Valenciennes, VII, 44. Nouv. Cout. gen., II, 340.)

Pour *fourgaigner* quelque héritage par faute de rente non payée, sera requis que le haut command soit fait en dedans un an de la saisine prise. (Cout. de Namur, XVI, ib., II, 304.)

Et pour autant que sommes avertis que plusieurs creditiers trop durs et rigoureux contre leurs pauvres débiteurs, ont sans attendre nostre presente constitution, usé et usent, de toutes rigueurs d'exécution, arrests de personnes, évictions d'héritages, criées et subbastaions, nonobstant et sans avoir regard aux très grandes pertes d'iceux débiteurs, desquels ils ont *fourgaigné* les biens, maisons, terres et héritages. (31 oct. 1587, Edit de Philippe II, sur la moderation des rentes, III.)

1. **FOURGIER**, voir **FORGIER**.

2. **FOURGIER**, voir **FURGIER**.

FOURGOER, voir **FORGOER**.

FOURGOIR, voir **FORGOIR**.

FOURGUR, voir **FORJUR**.

FOURHASTER, verbe.

— Réfl., se hâter à l'excès :

Si pressent le chemin pour venir celle part, et li François apries, tous rengies et tout ordonné pour combattre, et ne faisoient mies trop grant compte d'iceux *fourhaster*. (Froiss., Chron., V, 358, Luce, ms. Amiens.)

— Neut., dans le même sens :

Qui l'endemain peüst voir tentes abatre, gens *fourhaster*. (Froiss., Chron., II, 82, Luce.)

Et chevassierent de premiers tout le pas sans *fourhaster*. (Ib., ib., V, 424, Luce, ms. Amiens, 1° 122.)

FOURHASTAGIER, voir **FORHASTAGIER**.

FOURIE, voir **FORRIÈRE**.

FOURIER, voir **FORRIER**.

FOURIÈRE, voir **FORRIÈRE**.

FOURJOSTER, voir **FORJOSTER**.

FOURJOYER, voir **FORJOER**.

FOURJUGEMENT, voir **FORJUGEMENT**.

FOURJUGIER, voir **FORJUGIER**.

FOURJUR, voir **FORJUR**.

FOURJUREMENT, voir **FORJUREMENT**.

FOURJURER, voir **FORJURER**.

FOURKE FIERE, voir **FORCHE FIERE**.

1. **FOURKIÉ**, voir **FORCHIÉ**.

2. **FOURKIE**, s. m., empêchement :

Ensamble aloient et vivoient,
Et cil ki garder les devoient
De tout lor donnoient cognié,
Ne lor faisoient nul *fourkié*,
Ne de boire ne de mangier,
Fors d'ax ensemble couchier.
(MADIT, Lai de l'Espine, 38, Ray.)

FOURLACHURE, s. f. ?

Se les dites pieces d'œuvre que feront iceulx maistres sont corrompues par fautes cordes, faux lus, par fourlures et pour *fourlâchures*, iceulx maistres et les ouvriers qui les feront seront tenus paier .X. solz d'amende. (1492, Statuts des hautelisseurs d'Amiens, ap. A. Thierry, Mon. inéd. du Tiers Etat, II, 436.)

FOURLAVER, v. a., laver à l'excès :

Se un foulon *fourlave* un drap, il le doit amender de .v. s. a la ville. (1410, Stat. de la drap. de Chauny, Arch. mun. Chauny.)

FOURLIGNABLE, voir **FORLIGNABLE**.

FOURLIGNIER, voir **FORLIGNIER**.

FOURLONGIER, v. a., éloigner, écarter, retarder :

Nous avons ordonné que.... li maïres, presens eskeivins, prende le serment du demandant, que celli demande li ara faite a boïne et juste cause, et pareillement a celui qui l'ara congeuill, que a juste cause l'ara fait ou du moins que fait ne l'ara mie pour ses loyaux creditiers *fourlongier*. (17 mars 1417, Chartre de la duchesse Jacqueline de Barrière, Archives communales de Mons.)

FOURLOUCHIER, v. a., regarder de travers :

S'il voient qu'on les voelle nullement *fourlouchier* Au feuiz et au boire moult tost en vont gronder. (G. DE MEISN, li Estas des Seintiers, II, 92, kerv.)

FOURMACHE, s. f. ?

Un charpentier livre une noëve montee a vin contenant de larghece parmy le croiz .x. pies .viiij. pans, avec ce .XXII. pies de bordon et les .XVIII. pies furuis de *fourmaches*. (1430, Lille, ap. La Fons, Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

FOURMANCE, voir **FORMANCE**.

FOURMANTAL, voir **FROMENTEL**.

FOURMARIAGE, voir **FORMARIAGE**.

FOURME, voir **FORME**.

FOURMEEMENT, voir **FORMEEMENT**.

FOURMEL, voir **FORMEL**.

FOURMELE, voir **FORMELE**.

FOURMELEK, voir **FORMELEK**.

FOURMEMENT, voir **FORMEMENT**.

FOURMENER, voir **FORMENER**.

FOURMENEUR, voir **FORMENEUR**.

FOURMENTER, voir **FROMENTEL**.

FOURMENTER, voir **FROMENTER**.

FOURMENTERESCHE, voir **FROMENTERESSE**.

FOURMENTERIE, voir **FROMENTERIE**.

FOURMENTEUS, voir **FROMENTEUS**.

FOURMENTIERE, voir **FROMENTIERE**.

FOURMENTINE, voir **FROMENTINE**.

FOURMENTOISON, voir **FROMMENTOISON**.

FOURMER, voir **FORMER**.

FOURMESAISIE, -*et*, adj. ind. f. à son aise :

Et si ne savoiens en quel lieu ne a en demander leur chemin, dit estoient tout *fourmesaisiel*. (Froiss., Chron., I, 58, Luce.)

FOURMETE, voir **FORMETE**.

FOURMETURE, voir **FORMORTURE**.

FOURMEUR, voir **FORMEUR**.

FOURMICAIRE, voir **FORMICAIRE**.

FOURMIEMENT, voir **FORMIEMENT**.

FOURMIER, voir **FORMIER**.

FOURMIER, voir **FORMIER**.

FOURMI, v. d., trembler, être ébranlé. Braie et ropane et mail, que tout en *fourmist* (Toise. (Donn. de Maistre, 1519, v. 1°.)

Gf. **FORMIER**.

FOURMISETE, voir **FORMISETE**.

FOURMOIER, voir **FORMOIER**.

FOURMOIR, voir **FORMOIR**.

FOURMOIRIE, -*oyrie*, s. f., mène d'une fenêtre :

.VII. aisielles dont on a fait un planquier pour trachier le *fourmoirie* d'une tour. (1400, Lille, ap. La Fons, Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

Pour le *fourmoirie* de la grande verrière de la nef de ceste eglise. (Compt. de 1521-1523, Arch. Nord.)

Pour avoir blanchié a la brouse cinq *fourmoiries* (fautes par un menuisier de verrières, XL, s. (1565, Boudi, ap. La Fons, Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

Se disoit encore au commencement du XVII^e s. :

A Jehan Hamon, maistrant de pierre, pour une *fourmoirie* assise le .XXVI^e juillet 1619. A lui en outre, pour le tirage d'une autre *fourmoirie* assise au mois d'Aoust 1620. Compte de la fabrique de l'Eglise collégiale de Sainte-Waudra, à Mons, pour 1629, Arch. Mons.)

FOURMOUF, s. m., sorte d'outil :

Lesquels deux couples de fer le supplant a un hostil dit *fourmout* il leva ou arracha. (1604, Arch. II 438, pièce 361.)

FOURMORT, voir **FORMORT**.

FOURMORTOIRE, voir **FORMORTOIRE**.

FOURMORTURE, voir FORMORTURE.

FOURMOI VOIR, voir FORMOVOIR.

FOURNAGE, voir FORNAGE.

FOURNE, s. f., cuisson au four; fig., production :

Et te souviendra en la closture
Qu'en van n'as fait la prolience,
La *fourne* des humaines faces.

G. CHASTELAIN, *La Mort du duc Philippe*, v. 277, Kerv.

FOURNEER, voir FORNIER.

FOURNEL, voir FORNEL.

FOURNELEUR, voir FORNELEUR.

FOURNELLAGE, voir FORNELLAGE.

FOURNEMENT, voir FORNEMENT.

FOURNERAT, voir FORNERAT.

FOURNERESSE, voir FORNERESSE.

FOURNERON, voir FORNERON.

FOURNESTRE, voir FORNESTRE.

FOURNET, voir FORNET.

FOURNETURE, voir FORNETURE.

FOURNIAGE, voir FORNIAGE.

FOURNICACION, voir FORNICACION.

FOURIELET, voir FORIELET.

FOURNIEMENT, voir FORNIEMENT.

FOURNIER, voir FORNIER.

FOURNIERE, voir FORNIERE.

FOURNIER, voir FORNIER.

FOURNILLE, voir FORNILLE.

FOURNILLON, *fournillon*, voir FORNILLON.

FOURNIR, voir FORNIER.

FOURNIRON, voir FORNERON.

FOURNISER, voir FORNISER.

FOURNISSABLE, adj., qui doit être fourni :

Le roy manda au mareschal qu'il avoit fait païcy avec le marchand Obroth, pour fournir, des le quinziesme, cinquante mille livres, *fournissables* des le vingt-cinquiesme. (*Du Villars. Mém.*, XII, an 1560, Michaud.)

FOURNISSEMENT, voir FORNISSEMENT.

FOURNITURE, s. f., fourniture :

Sur le hayte fut trouvé du charbon de terre bien pour dix ou douze mil livres; qui est la *fourniture* de l'Yver pour toutes autres fouts. (*Lett. miss. de Nic. Nicolai. géographe du roi, à Mgr du Prais, 1519.*)

FOURNITURE, voir FORNETURE.

FOURNOI, s. m., petit four :

Rempiez unz *fournoi* (4 nov. 1444, *Inform. par Hug. Belverne*, f. 15 r., Ch. des comp. de Dijon, B. 1181, Arch. G.-D'Or.)

FOURNOIER, voir FORNIER.

FOURNOZ, voir FORNOZ.

FOURROI, v. a., ne pas écouter, ne pas tenir compte de :

Et se uns *fourroit* leur semence li eschevin qui apres seroient, doivent le fourfet jugier a le semence dou baillun ou dou prevost, selonc le record des jures. (ROISIN, m. Lille 266, p. 69.)

S'il estoit nus qui chou trespassast et chou *fourroist*. (*Id.*, p. 70.)

FOURROSTAGIER, voir FORROSTAGIER.

FOURPASSER, voir FORPASSER.

FOURO, voir FORC.

FOURQUEILLE, voir FOURQUEFILLE.

FOURQUEFIERE, voir FORCHEFIERE.

FOURQUEFILLE, *fourqufle*, s. f., forme altérée de *fourcheferre*, grande fourche de fer :

Un baston ferré, nommé *fourquefle*. 1410, Arch. JJ 164, pièce 239.)

Louches et *fourquflles* pour arrachier les herbes et rouches des fosses. (*Compte de 1442*, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bild, Amiens.)

Un baston que on appelle *fourquefle*. (1463, Arch. JJ 199, f° 153 r.)

Se dit encore dans la Haute-Norm., vallée d'Yères.

FOURQUEIZ, voir FORCHEIS.

FOURQUEMANT, voir FORCOMMANT.

FOURQUERQUIER, voir FORCHARGIER.

FOURQUETE, voir FORCHETE.

FOURQUIER, voir FORCHIER.

FOURQUET, voir FORCHET.

FOURQUILLON, voir FORCHILLON.

FOURQUON, voir FORCHON.

FOURRAGEMENT, voir FORRAGEMENT.

FOURRAGIER, voir FORRAGIER.

1. FOURRAL, adj., qui sert de fourrage :

Certains avanges nommez *fourres* que ledit prince prenoit ou fié et seigneurie de nostre dite eglise en la paroisse de Saint Lambert de la Poterie, montans huit mines d'avoines *fourraux* ou environ, desquelles il y a de present trois mines en cadit non payables, ainsi que l'on dit, pource que les maisons et choses qui les devoient par la fortune de la guerre ou autrement sont tournees en ruine. (17 mai 1533, *Compt. du roi René*, p. 63, Lecoy.)

2. FOURRAL, voir FOURAL.

FOURRASSE, adj. ?

Aussi je n'aurois pas bon temps.
J'aurois les mains *fourrasses*.
Marche de Galleries, Anc. Th. fr., I, 331.)

FOURRE, voir FOURRE.

FOURREAU, s. m., habillement étroit des soldats :

Cinquante soldatsz qui tous avoient le bonnet rouge ou de vellours, ferré d'or, avec la chaîne au col faisant deux tours,

avec le *fourreau*, et l'escarpe de vellours. (BEANT, *Couronn. fr.*, VI, 106, Lalanne.)

FOURRECLOSION, voir FORCLOSION.

FOURRELI, voir FORREL.

FOURRELIER, *furr.*, s. m., fabricant de gaines et de fourreaux :

Quicouques vult estre gaignier, *furreliers* ne houvrier de cuir bouli. (E. BOLL., *Liv. des mest.*, 1^o p., LXV, 1, Lespinasse et Bonnardot.)

Rotant le *fourrelier*. (*Id.*, *ib.*, p. 136.)

Le fabricant de fourreaux s'appelle encore *fourrelier* dans le Jura.

FOURRIER, voir FORRIER.

FOURRIERE, voir FORRIERE.

FOURREST, s. m., fourreau :

Il recouvre une lance et remist son espee en son *fourrest*. (*Le chevalereux Cte d'Artois*, p. 13, Barrois.)

FOURREUBER, voir FORROBER.

FOURREURIER, s. m., fabricant de fourtures :

Arlette, fille d'un surnommé Faubert, pelletier ou *fourreurier*. (BOURGUEVILLE *Rech. de la Neustrie*, I, 13, éd. 1588.)

FOURRIE, voir FORRIE.

FOURRIER, voir FORRIER.

FOURRIERE, voir FORRIERE.

FOURRIERIE, voir FORRIERIE.

FOURRON, s. m., fourrageon, goujat : Pires que dyables et *fourrons*. (1537, *Carl.*, Arch. comm. Albi, 5^o vol.)

FOURSADJOURNER, voir FORADJOURNER.

FOURSAGE, s. m., frai :

Que nul ne pesche depuis la saint Jehan Baptiste jusques a la Pasque a harnas que on appelle *muche*, qui est pescherie de roches, sur l'amende de ix. solz et le harnas perdra. Et ne doit estre tendu en temps de *foursage* a cent piez pres du fourain. (BOUT., *Somme rur.*, 1^o p., f° 134, éd. 1486.)

FOURSAIRE, voir FORSAIRE.

FOURSASER, voir FORSENSER.

FOURSASNER, voir FORSASNIER.

FOURSE, *fource*, s. m., frai :

On soloit mener gens comme paiseon leur *fourse* et le sauvement menoit li mercheant lor tourses. (G. et Muis, *li Estas des seculers*, n. 71, Kerv.)

Qu'aucuns ne prennent sequesteaux du *fource* de l'annee. (*Chart. de Béthun.*, CXXXIV, 6, Nouv. Coul. gén., II, 130.)

FOURSEC, - *sek*, s. m., sécheresse :

Se il avenoit que lilit fosses koist en *foursek* pour defaute d'ame on s'enterast par coulis ou par quevals pour quoy en peust venir a piet ou a cheval par ledit lieu a el fortresse de le ville... (1313, Arch. JJ 33, f° 21 v°.)

FOUR-ÉCHIE, - *quâ*, - *kié*, - *cié*, adj., sec, desséché, endommagé par la sécheresse :

Ki la male voie tiat.

Celui semble qui se retient

Au pel de la soif *fourseciet*

Pour qu'k'l'crient qui il ne ebiet

Las en la voie qui est orde.

(*Rec. de Goux, le Contes dov pel*, 377, Scheler.)

Comme un homme mort et un main arteké *foursechie*. (Li *Ars d'Am.*, II, 328, Petit.)

Hous mors et mains *foursekie* suul, li hons une caroine et li mains nus saulans de mains. (Ib.)

Car par la faulte et effusion de sou sang, dont laut avoit parti de sou pieux corps, dedens estoit li tout *foursechie* et tout ayré. (*De vita Christi*, Richel. 481, ° 1404.)

Les seaux de cuir estoient *foursequés*. (1420, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

FOURSER, VOI FOURSEC.

FOURSEN, VOI FORSENS.

FOURSENAVLE, VOI FORSENALE.

FOURSENEEMENT, VOI FORSENEEMENT.

FOURSENER, VOI FORSENER.

FOURSENERIE, VOI FORSENERIE.

FOURSENS, VOI FORSENS.

FOURSENT, VOI FORSENS.

FOURSEQUIÉ, VOI FOURSECHIÉ.

FOURSER, *foursser*, *fourser*, v. n., frayer, en parlant des carpes :

Ces lettres furent failes et klerkes l'an ke les vespres et li tabou se combairent sous le mont de Liban nonante et un el mois que les rains *foursent*. (*Ren. le Nouv.*, p. 206, Méon.)

Carpes *fourssent*. 1465, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Fourser. Comme font les carpes en un étang. Parere, Ex Plin. (NICOT, *Thesour.*)

Quand les poissons *fourvent*. (Note de l'éd. 1611 de la *Somme rur. de Boullenger*, p. 507.)

Dans la Haute-Norm., vallée d'Yères, on emploie le subst. fémi *fourseé* pour si signifier portée d'un animal et particulièrement de la truie.

FOURSIER, - *cier*, s. m., réservoir rempli de carpes :

Car trois meres en eil *fourcier* avoit.

Qui de peupler mon estane gouvernoit.

Par leur moien, qui maint bien m'ot rendit :

Mais ce *fourcier* est devenu trop froit,

Dont mon estane est de tout point perdu.

(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 137^v, III, 189, A. T.)

FOURSIÈRE, *fourssière*, *fourcière*, *forcière*, *frossière*, *frossière*, s. f., réservoir rempli de carpes :

Pour regeter le *fourssière* de .xv. pies de lez tout entour. (1326, *Revenus des terres de l'Art.*, Arch. KK 394, f° 44.)

III. d. pour le *fourssière* des pres du manoir. (1328, *ib.*, f° 51.)

Je vi jadis que j'oy un grant viver.

Empres lequel avoit une *fourssière*.

Où me faisoit mon estane poissonnie.

(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 137^v, III, 189, A. T.)

Item une *fourcière* et marois a melle-poisson appelle le petit Bouzelleux. Item une autre petite *fourcière* et marois assés pres la dite mellecière. (1321, *Actes de Bascordes, paroisse de Pruniers, chostell. de Bonnaville*, ap. Le Clerc de Doüy, t. I, f° 269^v, Arch. Loiret.)

25 sols paio comptant a Jehan le Paulmier, ostelier, demourant a Sanze, pour les despens de luy, le clerc juré Jehan Menoy, Thiebault Basson et Didier le Rebolle, farillons demourans a Bouconville pour avoir esté visiter ung lieu ou bois de Veveye appelle la Xauve La Chèvre pour faire une *frossière*[e] pour fournir eil estaing de Bouconville. (1527, Arch. Meuse, B 1577, f° 65^v°.)

Ce jourd'uy 16 janvier 1585, enfermement des .ii. lettres de transaction passees par Claude de LaBerte, escuyer, capitaine, prestost, recepveur et gruyver de Bouconville avec les habitants d'Ausainville pour terminer les proces meuz entre eulx et le procureur general du Barrois pour la nouvelle *frossière* erigee au dedans des bois de la royaume..... (1585, Arch. Meuse, B 207, f° 259^v°.)

Pres, vignes, estangs, fosses, *fourcières*, terres, bois, paturages. (XVI^e s., *Bail des dîmes d'Acy et Vincy*, S. Faron, Arch. S.-et-Marne, II 174.)

— Carpe femelle :

Et lui list presenter quatre grans luy, deux *fourcières*, des aistres. (*Lett. de Louis XII*, Beux., t. II, p. 49.)

Pour avoir allé a Humes mener sept cents deuy de semence et chineq *fourcières* pour rapoissonner le grant viver. (1534, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

FOURSSIN, s. m., les œufs de certains poissons et de certains insectes :

Car tout aussi c'on voit venir
Le honnie, contre raison,

Du tans vilain contre saison,

Font ce bet que tans naturaus

Fet venir, n'est pas ses paraus,

Mais son *fourssin* aime et amoute,

Et tout ce destruit et desmoute

Ki peut pourrir et valour.

(*De la Honnie*, Richel. 25566, f° 220^v°.)

Qui est trouvé peschant a cent piez, pres de *fourssin*, chat en amende de .ix. sols. (BOUR, *Som. rur.*, 2^e p., f° 64, éd. 1486.)

Les ungs (les carpeaux) devant elle aloyent saillant, les aulcuns de costé, les autres tournoyent le ventre desure, les autres envoyoient la bouche pour avoir air, dont il sembloit a la dame que la carpe prenoit plaisir a avoir son *fourssin*. (*Hist. de Gillon de Trusignyes*, p. 4, Wolf.)

Arr. de Béthune, *fourssin*, les œufs du brachet. Ce mot sert aussi à désigner li femelle de ce poisson. Il -Norm., vallée d'Yères, *fourciner*, mettre bas, particulièrement en parlant de la truie.

FOURSSON, VOI FORCHON.

FOURTIÈMEMENT, VOI FORTIÈMEMENT.

FOURTIÈRE, s. f., action de trop fier :

Se lesdiles pièces d'oeuvre que feront iceulx maistres sont corrompues par faulces cordes, faux las, par *fourtières* et pour fourchiatures, iceulx maistres et les ouvriers qui les feront seront tenus paier .x. solz d'amende. (1492, *Stat. des houte-lisseurs d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Mou. inéd. du Tiers Etat*, II, 456.)

FOURTOILIE, VOI FORTOLIE.

FOURTOUVOYER, v. a., vaincre dans un tournoi :

Or il perra comment ceulx de Grece se monstreront en ce tournoi, et chascun de nous soit sur sa garde et que nous aydons l'ung l'autre afin que les autres ne se puissent pas vanter et moquer de nous. Je ne voudroye pas pourtant que le roy Alexandre ne sa gentillesses fussent *fourtouvoyes*, j'avoie ce qu'ilz soyent preux. (*Perceforest*, vol. I, c. 30, éd. 1528.)

FOURTRAIEU, VOI FORTRAIEU.

FOURTRAIRE, VOI FORTRAIRE.

FOURTRAIT, VOI FORTAIT.

FOURTRÈMENT, VOI FORTRÈMENT.

FOURTROUVER, v. a., trouver à l'improviste, surprendre :

Si conclurent de la pour-vieir et allable en tant qu'ilz fourtrouveroient les villages, se ainsi on les pouvoit *fourtrouver*, et se ce non, ilz les combatroient en quelqe estat qu'ilz fussent rafains. (MONSIEUR, *Chron.*, II, 204, Soc. de l'II. de Fr.)

FOURVIER, VOI FOURVOIR

FOURVIER, v. n., se fourvoyer :

Encores estoit le deduit plus grant a veoir, car la on l'eune clere sourdoit par entre deux terres, elle venoit de bel grand en la forest qu'elle faisoit de la gravelle tout la moindre estoit rubis saphir ou esmeralde ou autre pierre de vertu ou de diverses couleurs, entrecheuter et *fourviera* les unes contre les autres tant fort que Fon en avoit le son melodioux. (*Perceforest*, vol. IV, ch. 48, éd. 1528.)

FOURVOI, VOI FOURVOI.

FOURVOIER, VOI FOURVOIER.

FOURVAGIER, VOI FOURVAGIER.

FOUS, cas sup., VOI FOLE.

FOUSER, VOI FOSSE.

FOUSSER, VOI FOSSER.

FOUSSAIE, VOI FOSSAIE.

FOUSSEMENT, VOI FOSEMENT.

FOUSSIER, VOI FOSSIER.

FOUSSIERIE, VOI FOSSIERIE.

FOUSSET, VOI FOSSET.

1. **FOUSSEUR**, VOI FOSSEUR.

2. **FOUSSEUR**, VOI FOSSEUR.

FOUSSEIRE, VOI FOSSERE.

FOUSSON, VOI FOSSON.

FOUSSORIER, VOI FOSSORIER.

FOUSSOUER, VOI FOSSOUER.

FOUSSORIE, voir FOSSORD.

FOUSSOYE, s. f., syn. de FUIÏE :

Sans ruyner ou avoir a memoire
que les veneurs faisoient leur coustoire
En fort buisson, l'undes, haulte foussoye.

HERVÉ, R. s. *La Chasse du cerf des cerfs*, t. 1, 159, Bibl. élz.)

FOUSSURER, voir FOSSORER.

FOUSTEAU, voir FOTEAU.

FOUTELAIE, *fouteles*, s. f., lier planté de fontaux ou de hêtres : est représenté par le nom de lier, 1. *Fouteleie* (1258, Bullemont. Arch. S. 4396, suppl. n° 123.

FOUTEN CUL, voir FOT EN CUL.

FOUÏEUR, voir FOTEUR.

FOUÏERIE, voir FOTERIE.

FOUÏIER, voir FOTIER.

FOUÏINER, v. a. battre :

Le marzout, quand snis retourné,
Estoit mûché en quelque lieu.
Ne te sçavois je ! Verta Dieu !
Je vous casse bien *foûin*.

(*Cher de Ferre Gollbert*, Anc. Th. fr. 1, 323.)

Païs de CAUX. *fouïner*, s'amuser à des miseries, être méticuleux, tâtilleur.

FOUÏOIR, *fouïoier*, s. m., sorte de machine de guerre :

Quant aux bastons et instrumens de guerre, pour l'offence et deffense des hommes et des villes, nos gens ont usé de tous ceux des grecs et Romains : car le livre de Veges de l'art de la guerre fut mis en francois par Jean de Moung, et dédié a Philippes le bel environ l'an MCCC, soit qu'ils fussent plutees (ce sont mantelets ou taudis) pour les aproches, soit vient le mot de taudir pour se couvrir de montons pour abatre les murailles, appellez du temps de Charles le Simple Carcaousses (ce dit Auban parant du siege que les Normans mirent devant Paris, ainsi qu'il dit : Ariotes Carcaousses vulgo nominados Belliers vulgairement appellez Carcaousses.) et aujourd'hui *foutouers*, car les gens d'armes le tout temps, n'ont pas en grand honte de nommer les choses sales par leurs noms, pour aller et le venir que l'on fait en les esbranlant afin de heurter plus tost. Tenez on estoit aussi espede de *foutouer*, pour ce que tout ainsi que l'effort du heurter estoit consisté au heurter, ainsi est celui du *foutouer*, on le teste l'espede d'este grande poultrie ou fleche de bois, elle esbranle avant et arriere pour donner plus grand coup, desoit les parties des murailles battues. (FARCIET, *Orig. des cheval, arm, et hér.*, II, t. 1, fol. 1611.)

Le lendemain, les ennemis presenterent devant la tour trois belliers, que les gens de guerre, qui n'ont point de honte, et ne sont pas des poultries, appellent *fouïoiers*. (Ibid. *Antiq. goud.*, 2 vol., v, 18, fol. 1614.)

FOUÏRI, voir FOUÏRI.

FOUÏI, adj., exprime l'idee de purpure dans l'exemple suivant :

L'ist d' Marzouon d' l'ist, qu'il estoit un troux, en avais, fouteit et fuitit et

foutu chevalier. (1316, Arch. JJ 169, pièce 348.)

FOUYEE, voir FOUEE.

FOUYENNE, voir FOUIE.

1. FOUYER, voir FOÏIER.

2. FOUYER, voir FOTER.

FOUYERE, voir FOÏERIE.

FOUYEÏL, voir FOUÏEUR.

FOUÏIL, voir FOÏIL.

1. FOUZON, s. m., petit feu :

Encor vit li *fouzon*, oste la paille.
(*Dial. St Greg.*, p. 208, Foerster.) Ianiculus.

2. FOUZON, voir FOISON.

FOVETINE, s. f. ?

Pour avoir fait le pont leveiz de Loyre tout neuf avec la croi-toiere et la *fovetine* dudit pont. (1389-1392, *Compt. de Nevers*, CC 1, f° 60 v°, Arch. mun. Nevers.)

FOVALHE, voir FOUILLE.

FOY, voir FAULX au Supplément.

FOYABLE, voir FIABLE.

FOYABLEMENT, voir FIALEMENT.

FOYALL, voir FEAL.

FOYALMENT, voir FEALMENT.

FOYALTET, voir FEALTÉ.

FOYANSIER, voir FIANCIER.

FOYALTÉ, voir FEALTÉ.

FOYAUTEL, voir FEALTÉ.

FOYAVLE, voir FIABLE.

FOYAVLEMENT, voir FIALEMENT.

FOYBLET, voir FOIBLET.

FOYEMEN, voir FOMAIN.

FOYENER, voir FENER.

1. FOYER, voir FIER.

2. FOYER, voir FOTER.

FOYES, s. m. pl., vestiges, traces, pistes des bêtes fauves, et particulièrement du cerf :

Aussi lui vneil apprendre qu'il appelle le pie d'ung cerf les *foyes*, et d'ung sanglier les *traseus*. (*Gast. Feb.*, Maz. 514, f° 46°.)

Les piez des cerfs doit il appeller on *foyes* ou piez. (Ibid., ib., f° 48°.)

FOYMEN, voir FOMAIN.

FOYNE, voir FOINE.

FOYNEAU, s. m., terme de mepris équivalant à peu près au mot goujat :

Joullu Marin dist au supplant et autres pastours plusieurs injures, et entre autres choses les appela *foyneauz*. (1472, Arch. JJ 195, pièce 703.)

FOYNER, voir FENER.

FOYNET, voir FOINET.

1. FOYNNER, voir FENER.

2. FOYNNER, voir FENER.

FOYNNETTE, voir FOINETE.

FOYON, s. m., sorte d'herbe :

Foyon doit estre seic ou faulché en temps chaullu on serain. *Foyon* est de grant profit, car les bestes labourans et les vaches et herbis en vivent au long de l'an. (FRÈRE NICOLE, *Trad. du Livre des Profitez champ.* de P. des Creseus, f° 131 v°, éd. 1516.)

FOYVANCE, voir FOIRANCE.

FOYRE, voir FOIRE.

FOYSON, voir FOISON.

FRABAUT, voir FRAMBAUT.

FRACASMENT, s. m., action de briser avec éclat, état de ce qui est brisé :

Le son de sa raine et des *fracasemens*
Que font de toutes parts tant de hauts bastimens.
(GRAVIN, *Troade*, l.)

Lors tu verras comme Mangergerre se rue par les bouteilles et gobelets, et comme il se fait un grand *fracasement* des vaisseaux pleins de bon vin. (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, XIV, Bibl. nat.)

(La flotte) du roy d'Espagne, sortie de Ferrolles le XIX octobre sous la conduite de Lautade, n'a pas en meilleure fortune, car elle a esté seulement combatue des Mores, tant qu'elle a esté contraincte de relascher en Espagne, avec grande perte et *fracasement*. (1597, *Lettres miss. de Henri IV*, t. IV, p. 880, Berger de Xivrey.)

Fracasement de feuilles et de branches. (JEAN DE LERY, *Voy. au Bresil*, t. 1, 165, Gallard.)

FRACCION, voir FRACTION.

FRACE, s. f., résidu :

Es *fraces* des olives, c'est a dire es restes des olives apres que l'huile en a esté tiré. (EVON, *Tresor*, c. XII, éd. 1555.)

FRACOCALLE, s. f., sorte d'épice :

Balaustie, *fracocalle*, noix de Cypres. (ARNOUL DE VILLE NOVE, *Tresor des Pauvres*, f° 139 r°, éd. 1581.)

FRACT, voir FRAIBRE.

FRACTE, voir FRAITE.

FRACTEUR, voir FRAITEUR.

FRACTION, *fraccion*, s. f., action de briser :

Les *fraccions* et ramptures de coffres. (*Reg. du Chât.*, W, 116, Biblioph. fr.)

Et d'illoques, eux transportez par fois iteratives es hostiels de nous... et en iceulx fait et commis par aucuns desiz particuliers certains *fraccions* et exces, prises manuelles de plusieurs de nosces et officiers. (1413, *Ord.*, X, 163.)

— Rupture, infraction :

Ceste droiture (du couronnement au roy de France) vouloit toujours avoir franchement et sans nulle *fraccion*. (*Gr. Chron. de Fr.*, Loys le gros, t. P, Paris.)

Pour *fraccion* de la paix. (FROISS., *Chron.*, X, 133, 134 v°.)

Vray Dieu puissant, souverain roy des roys,
De qui je vneï garder les saintes loix,
Sans fraction, et le commandement.
(*Viel Testam.*, 18397, A. T.)

Par la contrevention et fraction dudit traité de Peronne. (*Lett. du duc de Bourg. au grand maistre de France, dans le Cabinet de Louis XI, c. v, éd. 1661.*)

Quant le roy, estant à Hesdin, entendit le mode de faire de ceux d'Arras, la fraction de son appointement, et comment le seigneur d'Arras, autres nobles et la communauté faisoient signe de tenir pied contre lui, il se partit de Hesdin, et amena son armee pour les subjuguier. (*J. MOLLINET, Chron.*, ch. XI, lincoln.)

El fit fraction des treves prinsees entre eux. (*Id., ib.*, ch. XLV.)

— Bruit d'une chose qui semble se casser, frottement violent :

Par le bruit on fraction des harnois, ou autrement furent oyz et apperceuz. (*Le Jouvenel*, § 32 v°, ap. Ste-Pal.)

FRADET, s. m., fer d'une petite flèche, fer qu'on mettait dans une arbalète à jallet; railion :

Le *fradet* lui est demeuré dans la cuisse. (Phrase citée dans le *Dict. Étym. de Ménage*, éd. 1750.)

De là vieni, dit Ménage, que la maison de *Fradet*, maison de Berri, porte d'or, à trois railions ou fers de dard, de sable, deux et un :

Et en ceste maniere eschapa Bernard de Saint Soubdain, lequel s'en alla à Venouze au capitaine Loys d'Arz, messire Jehan Chapperon et quelques autres qui estoient au *Frades*. (*J. d'ACTON, Chron.*, Richel. 5082, f° 149 r°.)

FRADES, - eus, adj. parvre, misérable, souffreux :

Deslorées fu et *frades*,
Bien sanblloit home mendies.
(*Wace, Brut*, 11711, Ler. de Liney.)

Entre les *fradus* fu *fradus*,
Come mandis et besizians.
(*Id., ib.*, var. du ms. Canes 73.)

Cl. FRASIN et FRAIREUS.

FRAEL, voir **FREEL**.

FRAELETE, voir **FRAILETE**.

FRAER, voir **FRAIER**.

FRAERESCHE, voir **FRESCHESCH**.

FRAERIE, voir **FREERIE**.

1. **FRAGE**, adj., fragile :

Cesti corps *frage* et mortel. (*BERSURE, T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 283 r°.)

Je ne voy peuz donner autre suffrage
Si n'est que icy en ce has monde et *frage*
Toujours la plains et sans fin la regreuz.
(*D'ACTON, Chron.*, Richel. 5082, f° 220 r°.)

2. **FRAGE**, s. m., SYN. de subsidie, probablement pour *suffrage* :

Taillies, subsidie, *frages*. (1398, Arch. P 1384.)

FRAGIE, part. passé, brisé :

Hambal est ja quassez et *fragiez*. (*BERSURE, T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 288 r°.)

Cl. FRAGE I.

FRAGILEMENT, - illement, adv., faiblement :

Et quant j'euz congeus sa simplesse,
Respondant si *fragillement*,
Je prins en moy grant hardiesse.
(*Myst. de la Pass.*, ms. Troyes, f° 17 v°.)

FRAGLANCE, voir **FRAGRANCE**.

FRAGNEE, voir **FRESNEE**.

FRAGEMENT, voir **FRAIGEMENT**.

FRAGNEUX, - ioux, adj., où il y a beaucoup de frênes; est représenté par le nom de lieu le Puy *Fragnieux*, dans la Charoite, environs de Brigueil et de Montollet.

FRAGON, voir **FREGON**.

FRAGRANCE, *fragl.*, s. f., odeur, parfum :

De soasme de *fragrance*.
(*De s. v. gaud. B. M.*, ms. Reims 774, f° 136 r°.)

N'es tu pas la fleur eslevee
En plain champ, cela bien je scay,
Dont la *fragrance* tant pousse
Chasse l'offence depravee
Et la soulture de mors prouvee
(*Moral. de Nature et Loy de rigueur*, 16, ap. Ler. de Liney et Michel, *Fables, moral. et scem. Joy.*, III.) Impr. *fragranter*.

Doulx et plaisant pour la verdure du lieu, la venusité et beauté des fleurs, la *fragrance* des odeurs, le decors des fontaines. (*La Mer des hystoir.*, t. I, f° 18 r°, éd. 1488.)

Souveraine *fragrance* c'est snave, agne et chaude odeur) est reprise en toute quinte essence. (*EVON, Tresor*, c. XVIII, éd. 1555.)

A été employé par un célèbre écrivain du XIX^e s. :

Les Floridiennes broyaient... des larmes de liquidambar et des racines de libanis qui initiaient la *fragrance* de l'ancélisque, du cedrat et de la vanille. (*CHATEAUBRIAND, Mém.*, t. II, p. 291.)

FRAGRANT, adj., odorant, parfumé :

Odeur *fragrante* n'est autre que bonne odeur agne quand elle est modérée. (*EVON, Tresor*, c. XVIII, éd. 1555.)

FRAI, *fray*, s. m., action de briser :

Par attrition et *fray* d'une pierre conlente ansdits reins. (*PARÉ, Œuvr.*, XV, III, Malzaigne.)

FRAICHELET, voir **FRESCHELLE**.

FRAICHEUR, voir **FRESCHETUR**.

FRAICHIN, voir **FRESCHIN**.

FRAICTE, voir **FRAITE**.

FRAIEL, voir **FREEL**.

FRAIELLIZ, voir **FRAELOS**.

FRAIEMENT, *fraïement*, *frayement*, s. m., bris, frottement, froissement :

Contrafacto, *fraïement*. (*Gloss. de Conches*.)
Nous poons oïr le cri des combatans et le *fraïement* des armes. (*BERSURE, T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 233 r°.)

Par le *frayement* de deux maillois et force de coups, on fait sortir le feu. (*N. DE BRIS, Institut*, f° 484 r°.)

Plusieurs errent aussi en l'usage trop frequent et assidu de seuz, en ce que, ne s'accommodans pas à la raison, les renouvelent toujours, et les font *frayer* aux parois des playes, par lequel *frayement* causent douleur ansdites playes. (*PARÉ, Œuvr.*, IX, VI, Malzaigne.)

Se disait encore au commencement du XVII^e siècle :

On cognoist l'os estre rompu par le jugement des sens; car en maniant le lieu fracturé, on trouve les parties de l'os separees, on entend un bruit qui vient du *frayement* des os qui touchent les uns contre les autres. (*LA FRAMBOIS, Œuvr.*, p. 783, éd. 1631.)

1. **FRAIER**, voir **FROIER**.

2. **FRAIER**, *frayer*, *freier*, *fraer*, *frayer*, verbe.

— Act., faire les frais, la dépense de, dépenser :

Somme que nous *avons freie* outre nos richesses. (1260, Arch. mun. S.-Quentin, liasse 394, l.)

Les frais et despens... *K'il avont fais et fraies* pour l'okion de... (18 janv. 1290, Arch. Nord, Châmb., des compt., 3214.)

Somme de vins... *fraiz* et despens. XIII. lionsnis. 1346, *Revenus des terres de l'Artois*, Arch. KK 394, f° 56.)

Ieculx supplians *frayerent* et despendirent la somme de sept cens et trente six escus. (1339, Arch. K 47, pièce 58.)

Qu'il a moult *fraïé* et despendu du sien. (1360, *Charte du roi Jean*, Coll. de Champ., t. 216, Richel.)

Pour les bons et agreables services que nostre bien amé Remer le Contelier nous a fait au dit pays de Normandie sur le fait de la prise et reconvement du chastel et ville de Saint Sauver le Vicente, en continuant un an entier et plus, et il a grandement *fraïé* et despendu du sien propre. (*Pièce du 2 sept. 1375*, Leop. Delisle, *Mand. de Ch. V*, p. 604.)

Et tant firent de chascune part qu'ilz furent d'accord parmy ce que les Sarrazins leur donneront tout ce qu'ilz *avoient frôyé* par le voyage. (*J. d'ARRAS, Mém.*, p. 326, Bibl. élz.)

Jehan de Mandros, comme prevost et receveur, a *fraïé* et liné pour Jaquet de Reins, secretaire et procureur de mondit seigneur... vingt solz. (1445-16, Arch. Meuse B 1532, f° 50 r°.)

Antiqu voyage nous sera necessité moult grandement *frayer* et despendre. (26 juill. 1438, *Éditte du duc d'Orléans*, ap. Champollion, *Ducs d'Orléans*.)

A la poursuyte d'icquel despendirent et *frayerent* grand somme de deniers. (1311, *Reg. cons. de Limoges*, l. 57, Huben.)

Les messagers retourneront devers le prince et luy diront leur message et la response que on leur avoit faite, dont le prince fut moult mecontent; car il *avoit frôyé* tout son or et son argent avecques sa vessele, et vendi toutes ses bagues et joyaux pour conduire ceste guerre. (*BOUGHARD, Chron de Bret.*, f° 115 r°, éd. 1532.)

Pour *avoir frôyé* des tables... pour le boire qu'il a *frôyé* à ceulx qui faisoient le

guret. Pour avoir *frayé* pain, vin et chan-
drel. (1562, *Dép. deux jur.*, Arch. Gir.)

Sans y *frayer* un escu du sien. (MART.
DU BELLAY, *Mém.*, l. IV, f° 104 v°, éd. 1569.)

— Neut., dépenser, fournir aux frais :

Faut *frayer* chacun un pain cuire et oille.
(1384, *Arch. aîm. de la ville de Reims*, III,
601, Doc. inéd.)

Il n'avoit riens fait fors que *frayé* et
despendu grandement. (FROISS., *Chron.*,
Richel. 2641, f° 72 v°.)

Les sublerz de leurs impostz et tailles
ou on prend sur eulz pour *frayer* aux batailles
(J. BACHER, *Eps. mor.*, II, 4, éd. 1345.)

FRAIERIE, voir FRESIEE.

FRAIEUCN, voir FREEUS.

FRAIGNACHE, s. f., lieu planté de frènes :

Vingt quartiers de pré appellé la *Frai-
gnache*. 1330, *Jéuembr.*, Fonteneau, l. 118,
Bibl. Poitiers.)

FRAIGNANT, *freignant, freinaunt*, adj.,
qui se brise :

Dou herd vorons a conter
La senefiance tresante :
Sa semblance est d'iane a la poute.
Trop est renieux et *fremauns*,
D'enfaillir fleurs et dans
De rende taille appartient,
Il brule la main qui le tient
Le Lapidaire, ap. Capperonnier, *Gloss. de l'Hist.*
de S. Louis, 9° Feniens.)

— Qui enfreint :

Pur ceo que est *freinaunte* chose et ma-
voise. (*Lib. Custum.*, l. 78, 45 Hen. III,
Ber. brit. script.)

FRAIGNE, s. f. ?

C'est une tres mauvaise *fraigne*
De metre troys escus en voye.
Moralité des Enfants de maintenant, Anc. Th. fr.,
III, 54.)

FRAIGNEE, voir FRESNEE.

FRAIGNEIS, — eiz, s. m., vacarme :

Quens fu apres le *fraigneiz*,
Des espers l'feroiz
Sur les heumes burniz d'acier.
(*Bibl. de Norm.*, II, 33418, Michel.)

Poitou, Vienne, arr. de CIVRAY, Vendée,
deux-Sèvres, *freignis*, lié étendu dans
l'aire et que l'on se dispose à rompre
avec le béau.

FRAIGNEMENT, *fragn.*, s. m., action
de briser :

L' dist qu'il dependroit els, si Moyses li
mens-euz n'est-onst en *fragnement* en Pes-
quardement de lui. (*Lib. Psalm.*, Oxl., CV,
22, Monod.) S'enset en contraction in-
suspecte, c. 2.

L' dist qu'il dependroit els si Moyses
li mens-euz n'est-onst en *fragnement* en
Péquardement de lui. (Var. du ms. Ri-
chel. I, 708, f° 85 r.)

FRAIGNER, *freigner*, v. a., briser :

U bonne amour par tout renast,
Que mauveise ne la *freinast*.
(*Bas.*, 1155, Méon.)

FRAIGNON, voir FRESNON.

FRAILLEMENT, voir FRAIEMENT.

FRAIER, voir FRAIER.

FRAIEMENT, *fraillement*, adv., de ma-
nière à être facilement brisé, faiblement,
comme une chose fragile, légèrement :

Totes y a de ces nez qui sont si con-
fermees que eles trespassent par isnel
cors a la parfundeice de ceste tonbreuse
mer, et toles y a qui sont *fraillement*
jointes si que eles perissent assez pres de
rive. (*Vies et mart. des beneur. virges*,
Maz. 563, f° 323 r.)

Les barbes de laquelle (fleur) *fraille-
ment* s'euvoient au vent. (GREVIN, *des*
Venins, l. 5, éd. 1568.)

FRAILETÉ, *frailleté, fraeleté, frailleté,
frelleté, frellité, freillité, frelleté, fraisleté,
fresleté, -ei, -eit*, s. f., fragilité :

El warist et defendot nostre *frailleté*
(S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 49 v°.)

Mais comment poroit ceu sentir nostre
frailleté de deu k'il de son amor fost
ensi porpris cum li espous est de l'amor
l'espouse ? (*Id.*, *ib.*, f° 91 v°.)

Dunt que ge peche par *frailleté*
Peche encontre sa posté.
(*Quatre de Peccat.*, *kom. de Lanere*, Bait. Mus.
Harl. 4390, f° 207.)

Mut ama Deus sa creature
Quant suz si povre couverture
Cum est nostre *frailleté*
Debia couvrir sa deité.
(*De Sate. hom. dat.*, Lib. Psalm., p. 368,
Michel.)

Tant nos deceivoit noz grauz *frailletéz*
Que de sei sul est li home encombrez.
(*Hom. des romans*, Richel. 19525, f° 147 v°.)

Tant nos deceivoit nos grauz *frailletéz*.
(*Id.*, Richel. 25407, f° 145 r°.)

Quant li hons pense dont li vent et en-
font et congnoit la violence, la *frailleté* de
sa naissance. (1279, LAURENT, *Somme*, ms.
Suissons 208, f° 70°.)

El couvoist la povreté et la vilité et la
frailleté de sa naissance. (*Id.*, *ib.*, ms.
Chartes 371, f° 37 r°.)

Puis qu'il connut la *frailleté* de nostre
povre nature. (*Vie et mir. de plus. s. con-
fess.*, Maz. 568, f° 129°.)

Car nous connoissons si bien la *frail-
leté* de la vie terrienne que nous avous
grant pain qu'ele ne nous face faire an-
cune chose contre le commandement
Nostre Seigneur. (*Id.*, f° 139°.)

La chetivité et la *frailleté* de ta nature.
(*Id.*, f° 157°.)

Li fomiele estoit offierte pour le *frailleté*
et le lenlece du puelle. (*Bib. hist.*, Maz.
532, f° 49°.)

Peine, travail, tout ceo vous advient
Par *frailleté*
D'avoir en moy plus vostre humanité.
(GEBARS, *Mst. de la pass.*, 25452, G. Paris.)

Frailtiss, *frailleté*, (1454, J. LAGADEUC,
Catholicon, éd. Aulriet de Quodvivecauld,
Bibl. Quimper.)

FRAILLEMENT, voir FRAIEMENT.

FRAILLER, *fresler*, verbe.

— Act., briser :

Le suif (des bêtes a cornes) est amassé,
et *fraille* étant refroidy. (DU PINET,
Plume, XI, 37, éd. 1566.)

Si ton braudon, si ton arc, tes sagettes
Sont sans effait, et si tu les regrettes
Sans assaillir celly que scays, et voys
Fresler ton arc, despirer ta puissance.

(BELLEFOREST, *Fable de Naresse et Eolio*.)

.... La mailles, avant bras,
Plastrons et corselets, devant mon coutelas
Sont *fresles* comme verbe.
(DU BARIAS, *Judit*, v, éd. 1580.)

— Réfl., se briser :

La vraye prenye du bon safran est quant
li cressive en l'appesant avec la main,
comme s'il se vouloit rompre et *frailler*.
(DU PINET, *Plume*, XXI, 6, éd. 1566.)

— Neutr., se briser :

Le sucre candit est une espece de miel,
qui s'amasse en certains roseaux, qui est
blanc comme gomme, et *fraille* a la dent.
(DU PINET, *Plume*, XII, 8, éd. 1566.)

FRAILLETÉ, voir FRAILETÉ.

FRAILLON, s. m., menues branches ?

Et qui trouvat aneues feuilles vertes,
elles leussent jonchees par l'ostel, et la
cheminee estoit houssee, comme en eslé,
de *frailillon* ou de aucune chose verte.
(*Lib. du Chev. de La Tour*, c. CXXII, Bibl.
elz. ; ms. Richel. 1190, f° 108°.)

FRAIMBAUT, voir FRAMBOUT.

1. FRAIN, voir FRARIN.

2. FRAIN, voir FREIN.

FRAINCHART, voir FRANCHART.

FRAINCHIER, voir FRANCHIER.

FRAINCHIR, voir FRANCHIR.

FRAINDIR, *frayndre, freindre*, verbe.

— Act., rompre, briser, renverser, dé-
faire :

Murs ne citez n'i est remes a *fraindre*.
(*Roland*, 55, Muller.)

Freat le soel, getet en ad la cire.
(*Id.*, 486.)

Venez en est a la cit de Valterre
Li cueus Rollanz, il l'ad e prise e *fraille*.
(*Id.*, 662.)

Lur dons espiez enz el cars li *ant frain*.
(*Id.*, 1384.)

Fiert Carlemagne sur l'helme d'acier brua.
Desair la teste li *ad frain* e fendut.
(*Id.*, 3603.)

Si n plus vout mener l'ovraigne,
Dreiz est Dous le destraire e *frainne*.
(*Ben. de Norm.*, II, 2415, Michel.)

Parmi la porte entrent li bon destrier.
Les arçons frans : n'i a que peoier.
(*Ch. de Cambrai*, 3533, A. T.)

Ne veex vas que cist for sont
Roit a plair, et fort a *fraindre* ?
(*La Charrette*, Vat. Chr. 1723, f° 21°.)

Poyst Tomme frainit enbrimtas
Toyl li sen otostas.
(*ALB. DE BLISSANON*, *Alex.*, 5, Meyer, *Rec.*,
p. 282.)

Targes e escuz *fraindre*.
(*JORD. FANT.*, *Chron.*, 1213, Michel, *de Norm.*,
t. III.)

Si que sa hante *frainit* et brise.
(*Florsmucq*, Richel. 792, f° 26°.)

Amont au plus gros de l'escu
Que tout li a fruit et feult.

(*ib.*, 1^o 26^e.)

Alemaigne ont destruite et tor les chastiaux fraiz.

(*J. Bon., Sax.*, xv, Michel.)

As pources comme louz rentiers

Fraindrai mon pain d'ore en avant.

(*REULX de MOULIENS, Meserere, Richel.* 15212,

1^o 16 1^o.)

Li borjuis de la ville i sont veus corant

Et houterent as huis, ses frangent maintenant,

Et gardent jar tresot, ses trouverent dormant.

(*Age d'Aluign.*, 253, A. P.)

Quant les lauces sont fraites, traient les brans

(*G. de Bouv.*, 568, A. P.)

Delivres la sepulture qui ont fruit et maluis.

(*Chans. d'Antioche*, 1, v. 231, P. Paris.)

Cascous a sa lance a lui fraite,

Il n'a et celo qui fut fraite.

(*REX. de BEAUX. li Biaus Besconours*, 3003, Hip-

peau.)

Dame Dieux fraindra les cedres de mont

Liban. (*Pisaut.*, Maz. 258, 1^o 35 1^o.)

Il denechierent et fraintrent les portes

de Peglise. (*Le Vie Carlemaine*, Richel.

2168, 1^o 158^e.)

Oceis furent les Sarrasins, et la nave

qui fu fraiele et perciee perist et ellondra

en la mer. (*Gr. Chron de Fr.*, Philip.

Aug., II, 5, P. Paris.)

Je demoliray et fraindray voz autels.

(*Couanc.*, *Hist. de Grece*, Ats. 3089, 1^o 78^e.)

— Empieter sur :

Nous n'avons droif de fraindre les teres

ne les viles de loien. (1261, Chap. Noyon.

Thieucourt, Arch. Oise, G 1910.)

— Au sens moral :

Fraindre devenz malice voluntar.

(*Passion*, 503, Kosechwitz.)

Biau pechié penat faire se sa lui vanisist fraindre

(*Maiset*, p. 28, G. Paris.)

lei me douez tel conseil

Com les aguaz abate e fraine

Que m'enzeine Houu le Maigne.

(*REX.*, D. de Norm., II, 18029, Michel.)

Demoisele, fait ele, fraingnez vostre corage.

Trop avez lui menze grant dolor et grant rage.

(*Atelier. li Bast.*, Bartsch, *Rom. et past.*, I,

57, 56.)

Cuidiez vos qu'il frangent la pes?

(*Renart*, 18, 8, Meon.)

Double parole fraint grant lie.

(*Quatras moeurs*, xx, lire d'un. d. 1^o 1^o.)

Son roys le roy, qui estoit sauz, prudent,

discret et pitoyables, ayant compassion

du pauvre peuple, et de ce qui s'en

pourroit ensuivre, fraingnit son courage

et cessa sa dite entrepise. (M. DE COUSSY,

Chron., ch. CXXI, Buchou.)

— Avec un rég. de personne, briser la

résistance de, soumettre à ses volontés :

Bien cuide avoir borse travee

Frainde la dame et endoree,

Mes, s'il savoit bien son coraige :

Plus la faulroit que venez n'orange.

(*G. de COUSY, de l'Empereur, qui garda sa chost.*

355, ap. Meon, *Nouv. Rec.*, II, 19.)

— Neutr., se briser :

Tot son esen li fait fraindre et parlier

(*RAIMS.*, *Ogier*, 7492, Barrois.)

Quant desqu'al cerne l'aule aloit,

En es le pas s'en retournout ;

Out auzi iluce freingnet

Cum a rochiers e freinsoit.

(*G. de S. PAUL, M. S. Michel*, 3624, Michel.)

Li arbre tuert et fraint de trop sovent plioer

(*De la Fol. et de la Sage*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*,

II, 80.)

Ei puis a la lettre trouvee,

Leve la et esgarde ;

Puis en ses plois la repleia,

Le seel ne fraint ne brisa.

(*Concl.* 7985, Crapel.)

Et l'espee fu bonne, qui ne fraint ne puia.

(*Quon de Malence*, 8769, A. P.)

Et ne fais qu'une pointe pour toy garder

d'une basse laquelle te demourra destre-

hort, qui ne paroist point, elle est dece-

vable puisque la mer sera belle, plusieurs

fois la mer fraindra dessus. (P. DE GAR-

CE, *le grant Routtier de mer*, 1^o 32 1^o.)

— Craquer :

L'en oioit ses os entrehurter ensemble et

freindre et froier l'un a l'autre. (*Mir.*

S. Ludovic, p. 397.)

— Fig., faiblir, céder, réchir, être

vaincu :

Le destréece del mal li fait fraindre et alifre,

Le car taindre et noier, le sanc et les os frire.

(*Quon. d'Aliz.*, 1^o 14^e, Michelant.)

Assez vient lur ciez,

Une par esz n'en fu esz sevez,

Fundre e ardeir veiant lur oiz.

Si qu'a itant vint lur orguiz

Qu'il ne se porent mais adier :

Fraindre les covint e soleier

E crier merci doleros.

(*REX.*, D. de Norm., II, 1620, Michel.)

Par ta douce souffrir ne daigne

Ma chasteé brust ci ne fraigne.

(*G. de COUSY, de l'Empereur, qui garda sa chasteé.*

Richel. 23111, 1^o 260.)

— Se retenuir :

Ors ne hou n'est ne beste sauvege

Qui tel foiz est ne fraigne en son corage

De fere mal et eouni et damage,

Mes ma dame fet ades son povoir

De moi (larque) et de fere doier.

(*ESTACEL li PAINEBLES, Chans.*, Richel. 815,

1^o 132 1^o.)

Malgré le manuscrit on pourrait suppo-

ser : ne fraingne son corage.

— Frail, part. passé, rompu :

tant hautes fraides.

(*Arbert*, frag., Arch. Aub.)

Do bien fait m'au rendu col frait.

(*REX.*, D. de Norm., II, 14152, Michel.)

Malien vout fere son eseu.

(*Flore et Blancfort*, 2^e vers., 1111, du Méil.)

Bargh assaillement cil farfel :

Bien tost en fut le menz tut fref.

(*G. AVINAR, Chron.*, ap. F. Michel, *Chr. angl.-n.*,

1, 20.)

Mult eovient avoir dure escorce

Que n'a lo cuer frait et fraid.

(*Mess. Gauvain*, 2922, Hippeau.)

viii. jors tous plains remest ensi

Qu'il pais n'ot noise ne cri.

Nauber vesto ne esen frait.

(*Gilles de Chin*, 3837, Reil.)

Se aucun auz fait clamour dou sanc

crudellement espandu ou de membre frait.

(1304, *Franch. de Clairvaux*, IX, Arch.

Clairvaux.)

Th. Corneille a encore employé le verbe *freindre* avec le sens de rompre.

Dans le pat. poitevin, notamment dans la Vienne, et dans les Deux-Sèvres, arr. de Bressuire et de Parthenay, *freindre*, c'est épuiser le bled dans l'aire. D'après M. l'abbé Rousseau, c'est le battoir pour la première fois; d'après M. Routtier, c'est retourner le bled déjà battu. (BEAUCHEU-FILLEAU.)

FRAINÉ, VOIR FRESNE.

FRAININ, VOIR FRESSIN.

FRAINPIERRE, s. f., sorte de plante :

Item, pour garir les pies de faulcon, millefeuill, saulfrage ou *frainpiere*. (XV^e s., *Traité de faulconnerie*, p. 77, Martin-Darvaunt.)

I. FRAINT, s. m., synonyme de *frante* :

Quant les Sarrazins voloient entrer en Chest, il attendoient tant que les *frains* des frons et des batailles estoient passées. (JOINV., *St Louis*, XXXVIII, Wailly, éd. 1874.)

L'édition de 1881 porte *fraines*.

2. FRAINT, s. m., branche brisée, comme *fraillon* :

Il luy bailla ung des *frains* de dessus les piec, et la chasse tant par la forest qu'il print le cheval. (*Lancelot du Lac*, I, 1^o 70^e, éd. 1533.)

FRAINANT, *frinant*, adj., qui fait du bruit, troublant :

Li saint homme ne cessent de mortifier soi munes par l'Espoir de la sainte parole, en sus del engresserie des temporez desiers, en sus de le noise des songes ki prout ne timent, en sus de le crior des *frinantz* desturbances, et si soi rejupent par dedenz devant la face Dieu. (*Lie. de Job*, Ler. de Linx, p. 468.)

FRAINTE, *freinte*, *frinte*, *friente*, s. f., action de briser :

Grant fu la *frainte* que li marchis lessot Des arbres grauz que li marchis brisoit. (*Mon. Gault.*, Richel. 368, 1^o 267^e.)

Pour *frainte* de forses. (*Compt. de 1372*, Arch. mun. Valenciennes.)

— Bruit causé par une chose brisée :

Li Femme Loth, quant elle oi le *frainte* des cistes, si se regarda derriere li. (*Chron. d'Ernout*, p. 74, Mas-Latrie.)
Li femme Loth quant elle oi le *friente* de ses chites, si regarda derriere li. (*Hist. de la terre s.*, ms. S.-Omer 722, 1^o 19^e.)

— Irrière :

Tandis que il aloit, une nuit, dormir en un solier de maison, ils envahirent l'entablement qui estoit devant son lit. Lui qui pas ne le savoit, se leva par nuit pour faire sa necessité; il chut par la *frainte* si valement, que il eut un bras brisé. (*Grand. Cron. de France*, p. 34.)

— Bruit étourdissant, tumulte, vacarme, en parlant de personnes, d'animaux, de choses :

— Potent la *frainte* des chevaux au marchier.

(*RAMBERT, Oïves de Dan.*, 8288, Burdès.)

Grant fu la noise e grant l'effroi,
Que des soniers, que del charrel,
Que de la *frante* des chevaux.
(BEX., *D. de Norm.*, II, 12661, Michel.)

Quant il oi la *frante* d'eus,
Orrible e flammant e leus
Lor sailli tost aote baer.
(*Id.*, *ib.*, II, 36218.)

La noise et le *frante* et le cri
ke li bons chevals demont
Par son seuzor que perlu et.
(MARIE, *Lai de Graelant*, 721, Roq.)

La pensée ne soi ollievée mie az souverains
choses se ele est en cez basses ensougne
continuëment es *frintes* des songes. (*Liv. de Job*, Ler. de Liincy, p. 473.)

Si amnist tote la *frinte* de la malvaïse
suggestion. (*Id.*, p. 434.) Impr., *fruite*.

Sa mule sur quoi elle seoit franche des
narilles et moigne grant *frainte*. (*Parceval le Gal.*, I, 175, Potvin.)

Et li chevans Anuuri li deré
A moult grant *frainte* vers le lion mené
(*Itin de Borl.*, 1803, A. P.)

Et de la *frainte* de chevaz
Et de la noise des vasaz
Est li bruis et li lous si grans
Que trestos ea fremist li chaos.
(*Durnars le Gallois*, 7467, Stengel.)

Pons et chancies fout trambler,
Tant i ot grant *frante* de grant.
(HEON DE MERS, *Turn. de l'Antichrist*, p. 21, Tarbé.)

N'ot une *frante* ki leva
De gent ki li est vis k'il vient.
(*Cher. as deus esp.*, 814, Foerster.)

Galeot vait vers lui de si grant allure
et de si grant *frante* con il p'ot et dou cheval
traire. (*Gir. le Court*, Vul. Chr. 4501, P. 487.)

Oïrent le *frainte* et le noise de ceis qui
s'en aloient. (*Chron. d'Ernoat*, p. 419,
Maz-Latrie.) Var., *frainde*.

Parce que li kieu s'engressent de baier,
ou qu'il en oient le *frinte*. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, c. XXXIX, 46, Beuzonot.)

Multitude de son de eves qui si troble,
ce est, molt peuple sonant et leisant
grant *frainte*. (*Le Comment. en rom. sur le Sauter*, p. 157.)

Avoient grant peur de la *frante* de leur
chevans. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gien.,
f. 2164.) P. Paris, *frainte*.

Li bien destrier qui armes sonent
Ca et la, avant et arriere
Mouvent grant *frante* et grant pouderre.
(GILBERT, *Roy. Hon.*, 20292, W. et D.)

Je veul touroier si en pais
Qu'il n'en soit ni *frante* ne plus.
(J. DE CONDE, *dou Blanc Cheval*, ms. Turin, p. 21.)

Les gardes de le porte et li gote dou
chastel, qui tout ce veioient, commen-
ceroient a lare *frainte*, et a corner, et a es-
mouvoir cheins de le ville. (FROISS.,
Chron., III, 114, Lucet.)

Adone eut en l'ost grant *frainte*. (*Id.*, *ib.*,
V, 362, Liens, ms. Amiens, f. 114.)

Li François sentirent la *frante* des chev-
aux. (*Id.*, *ib.*, VI, 131, var., Lucet.)

Oïrent la *frante* de la venue de Pietre et
de ses chevans. (*B. du Guesclin*, p. 370,
Menard.)

Li avoient toujours l'oreille a l'escout,
pour entendre s'ils orroient ni bruit ni
frainte de chevans. (O. CHASTELAIN,
Chron., I, 254, Kervyn.)

Les voix de veuels leurs sambloient
frinte de mer resonant de loing. (FOSSE-
TIER, *Chron. Mary.*, ms. Brux. 40512, IX,
II, 4.)

Lors que perchevez les corbeaulz en
grant nombre eulz assembler en lieu non
accoustumé, crians haument et menans
grant *frainte*. (*Erang. des Quer.*, p. 143,
Bibl. etc.)

Je rencontroie mou chat qui me venoit
au devant, et si oïye apres lui *frainte*
comme de ours ou de vache alant et ve-
nant de loing apres moy. (*Id.*, p. 153.)

— Infraction .

Et comment porroie dreier
Mon viaire envers leauté,
Se j'avoie la feauté,
Que ai fait a bone amor, enfrainte ?
Mes ja, se bien plest, a tel *frainte*
Ne sorentrout cil enquerrant
Ne li tres felou mesliant
Que par engien ne par nule oeuvre
Qu'il sachent fare lor desembre
La chose que je doi celer.

(*La Complainte doulouse*, Richel. 837, f. 157 r.)

— Fig., faire *frainte* de, faire bruit de :

Remenez lui serrement,
Ne tuitiez de cez faire *frainte*,
Et n'avez ne doute ne crainte.
(*Dial. de S. Greg.*, ms. Evreux, f. 65 r.)

Dans le pat. du Nord, *frainte* se dit en-
core pour bruit, tumulte.

FRAINTER, *frinter*, *frintoir*, *frinter*, v. n.,
(résonner, faire du bruit, retentir, faire
fracas :

Dunkes comenzat de grande voie a *frin-
teir* et od grant forsens a crier: Tuit
vivent loi, ge souz en ceste maison ne puis
pas vivre. (*Dial. Greg. lo pap.*, p. 38,
Foerster.) Lut., voce magna perstreperre.

Mans *frintel* et corage la turbe des
penses. (*Job*, p. 459, Ler. de Liincy.) Impr.,
frutet.

Streperre, *frinter*. Gloss. de Douai, Es-
callier.)

FRAINTIR, *frantir*, *frantir*, v. n., grin-
cer :

Hontes, labures et afiz
Li *frantissant* des nez li fient.
(*Vie des Peres*, Richel. 23111, f. 72 r.)

Il *frantissent* comme sengier.
(J. LEBLANC, *Resp. de la mort*, Richel. 993,
f. 15 r.)

FRAINTIRE, *frainture*, s. f., fracture :
Oltre s'en passe (la lance) sanz *frainture*.
(*Parton.*, Richel. 19152, f. 135 r.)

— Fig., infraction :

Frainteure des lous. (*Liv. de moral.*, Ri-
chel. 25247, f. 97 r.)

FRAIXON, voir FROIXON.

FRAIPAILLE, voir FRAPAILLE.

FRAIRAGE, voir FRAPAGE.

FRAIRÉ, voir FRASÉ.

FRAIRER, *frerer*, v. n., se gonfler :

Des aussi tost que le corps cesse de
croistre et commence a redoubter en sang,
le sein devient fourny et plein, les mam-
elles poussent avant et *fraintent*. (JOUR.
Err. pop., 4^e p., v. 3, éd. 1587.)

Les tettes commencent a s'enfler, et
(suivant le mot grec) *frerer*, qu'on appelle
en Languedoc vertillier. (*Id.*, *ib.*, v. 5.)

FRAIRESCHÉ, voir FRESCHÉ.

FRAIRESCHÉOR, voir FRESCHÉOR.

FRAIREUR, voir FREREUR.

FRAIRIS, adj., synonyme de *frarin* :

De Warouz et de Ville, Hosenont li joies,
De Bères, Warfesse, Kemexhe li *frarous*.
(JOUR. DES PRÉS, *Geste de Liege*, II, 1410, Chron.
belg.)

FRAIRIE, voir FRERIE.

FRAIRIN, voir FRARIN.

FRAIS, voir FROAIS.

FRAISCHÉ, s. f., menues branches ?
Iloques assemblerent espines et *fraisché*,
et firent un grant fue. (*Est. de Eract.*
Emp., XXIII, 36, Hist. des crois.)

FRAISCHÉLET, voir FRESCHÉLET.

FRAISCHET, voir FRESCHET.

FRAISCHIEU, voir FROISSIER.

FRAISIN, voir FRAISSIN.

FRAISLETTÉ, voir FRAILETTÉ.

FRAISNEL, voir FRAISNEL.

FRAISNIN, voir FRESNIN.

FRAISNIS, voir FRESNIS.

FRAISSEAU, s. m., variété de frêne :

Les bourgeois tendres le recreeent en
esté, et luy baille on volentiers au soir
un *fraisseau* a brotter. (LIEBAULT, *Maison
rust.*, I, 23, p. 92, éd. 1658.)

FRAISSIN, *fraisin*, adj., synonyme de *fres-
nin*, de frêne :

A sa grosse lance *frassinne*
Avot i. zoutanoa peudant.
(Yvain, Richel. 1733, f. 35 v°.)

Il portot ea sa main son bordno *fraisin*.
(*Id.*, 4078, Michel.)

FRAIT, *fray*, s. m., grand bruit, tapage,
au propre et au fig. :

Et Jehans Crespins livre argent
Et Jehans lora a encouvent
Qu'il lverra de l'aucaillie,
Car mot et dolans s'on le taillie,
Cis fera ot *fray* par tout fin.

(A. DE LA HALLE, *li Jus Adan*, Richel. 25566,
f. 11 r°.)

— Bruit que font les chevaux en mar-
chant :

Quant la dame ouyt le *fray* du chevan
du roy Elinas qui venoit grant erre, elle
dist a son varlet: Arrestons nous et atten-
dons ce chevalier. (J. D'ARRAS, *Melus*,
p. 48, Bibl. etc.)

Il y avoit grant peuple et grans *frayz* de
chevaux. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2644,
f. 245 v°.)

FRAITE, *fraitte*, *fraiete*, *frette*, *frete*,
freste, *fracte*, s. f., ouverture, brèche :

Par la *frante* du nef Jarlun.
(*Tristan*, I, 4280, Michel.)

Une pièce lon mur cheu
Et ot vergier nouvelement,
Par cele *frette* isolemēt
Passe outre...

CHRISTIEU, la Charrette, Vat. Chr. 1725, f° 204.)

Mantez vans en par cele *frette*
qui est en cele roche fete.
(Perceval, ms. Montp. H 219, f° 20.)

Font entre eas on si boen mur
Et tant espes et si seur
Que il n'a pertuis ne *frette*
Que li terres, qui loz jorz gait.
Qui moult volentiers si estrast,
Ne pnet trover par ou li post.
(Guillaume, *Best. dir.*, 3707, Hippeau.)

Se vous a la *frette* ales
Qui outre cheste forest siet
(Rich. li biens, 882, Foerster.)

Ne sment mot quant embastu
Se sont sor ians en une *frette*
C' il faisoient l'eschargiate
A i. c. Turs toz armez.
(Gilles de Chin, 2370, Reiff.)

Joseph un verger venu en sont
Et sont entrie par une *frette*
Que cil de Post i crent faite.
(Guill. de Palerne, 4692, A. T.)

Il errachierent l'entablement qui estoit
devant son lit. Cil qui pas ce ne savoit s'il
leva par nul por alor a necessite; il chui
parmi la *frette*. (Chron. de S. Den., ms. Ste-Gen., f° 14.)

S'en issirent une nuit ropestement par
frettes et par fausses ouvertures. (Ib.,
f° 144.)

Nus n'a si la thor chose que in ne traisies *frette*.
(Reges de la mort S. Loys, ap. Joinx., Vie de
St Loys, p. 320, Michel.)

Aueu Sarrazin estoient albeons apres la
voie en une *frette*, et subitement lui
coururent sus. (Chron. de Rob. de Viscont,
II, 10, Champollion.)

Anfractus, fracture. voye, gallicie *frette*.
(Gloss. rom.-lat. du xv^e s., Scheler.)

— Fig., passage difficile :
Ne las l' s'il savoit par quel *frette*
Passer convient ame a mort traite.
(Vers de la mort, Richel. 373, f° 337.)

— Levée de terre servant de limite à
un champ :

Ki n'ara ses *frettes* relevees dedens l'en-
tree de may la u on les doit relever, il est
a. u. s. (1247, Chartre d'Onnaing, Ch. des
compt. de Lille, 914, Arch. Nord.)

Ke cele dame Maghe et si oir purent
leur biestes mener bastes levees parmi les
escluses et d'une part et d'autre, sans da-
mage faire, et si doivent avoir dame Maghe
et si oir toutes les sauts ki sunt deviers
leur mes tres leur *frette*, si lone ce leur
mes dure. (1272, Cart. de Marquette, Ri-
chel. I, 40967, f° 41.)

Il disoit que la *frette* qui est entre leur
bois du petit Pinchonlieu et sen bois des
Altes devoit estre ouverte et desclose.
(1286, Cart. de Beaupré, Richel. I, 9073,
f° 46.)

Que nuls sans congé de ladictie seigneurie,
ne fasse *frette*, ne empire le wares-
kaix. (Chartes du chef-lieu de Mons, ch. 50,
a. 15.)

De ce sont mont loz gent desconforté
Que a plains chians ne sommes ostelé
Ou il n'est ne *frette* ne fossé.
(Enf. Ogier, 2118, Scheler.)

Disoit le procureur des dits religieux
qu'ils sont en saisine de relever par eux
ou par leurs gens, toutlois que le cas s'y
est offert, et li leur a pleu, les *frettes* et
fosses de leur terre de Monchy du lieu ou
lieu ou vous a esté fete, et de prendre
praël on dit lieu ou vous a esté fete pour
refaire lesdites fosses ou *frettes*. (1325,
Cartul. de Corbie, 21, ap. Duc., Fracha.)

Pour *frettes* relaire au devant des arbres.
(1328, *Revenus des terres de l'Art*, Arch.
KK 394, f° 53 p^o.)

Rabattre plusieurs *frettes* relevees afin
que le caroy y pnest passer. (1411, Lille,
ap. La Fous, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Entre le moustier et la *frette* Mares-
quie. (24 fev. 1446, Flines, Arch. Nord,
Cod. A, f° 15 r.)

— Bruit d'une chose qui se brise, bruit
en général, tapage :

Ils oyrent une grant *frette* de che-
vaux. (Lancelot du Lac, t. I, f° 1394, éd.
1333.)

— Fig., difficulté, hésitation :
Dont respant li nus d'ens ke rea ne s'en deshite
Et le conseil le rei et angoisse et robece :
Sire, ke volez tere ? Ne fretz si grant *frette*
ke vas anez a kart, et puis l'escove trote :
Kar james ne serret la melle dellette.
(GARNIER, Vie de S. Thom., Richel. 13513,
f° 27 r.)

— Terme de classe, brisée pendante :
Tot ades quant vous chaceiez,
Frettes et brises laiez.
Ausi com je vous ai apeis.
(La Chece dou serf, Richel. 1593, f° 168^o.)

Dans la Flandre française, aux environs
de Valenciennes, on se sert encore du mot
frette avec le sens de terre relevée pour
empêcher l'entrée d'un champ. On défait
la *frette* pour enlever la récolte, ou la ré-
tablit ensuite. (Hécart, *Dict. rouchi franç.*)

Morv., *frête*, branchage d'un arbre. Poi-
tou, *frette*, petite branche.

Nom de lieu, La *Frette* (Seine-et-Oise).
Dans la Suisse romande (canton de Vaud)
le mot *frette* s'emploie encore dans le sens
de col de montagne : la *frette* de Saïlles,
entre le Grand Muvran et le Petit Muv-
ran.

CL. FRAMTE.
FRAÏTE, voir FERTÉ.

FRAITEUR, *fracteur*, s. m., celui qui
brise, celui qui rompt :

Prophaneur de temples, briseur d'ima-
ges, *fracteur* d'autelz. (HATON, *Mém.*, II,
530, ap. 4369, Bouquelot.)

— Fig., celui qui rompt, qui enfreint,
infracteur :

Gens *fracteurs* d'asseurement et de
sauvegarde de nostre dit seigneur. (Lett.
de Jean, 9 déc. 1357.)

Rompueurs et *fracteurs* de paix. (1418,
Rym., 2^e éd., IX, 572)

Ils le diront acteur de leur malheur,
fracteur de leur paix et oysivé. (FES-
CHIER, *Chron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VI,
IV, 20.)

Pore des peuples, releveur des misera-
bles et *fracteur* des orgueilleux. (Le
Baud, *Hist. de Bret.*, ch. XII, éd. 1638.)

Lesquels nous tenons et desclerons pour
ennemys de l'Estat, *fracteurs* des edits et
loix conservatrices d'iceluy. (15 avril 1580,
Lett. miss. de Henri IV, t. I, p. 294, Berger
de Xivrey.)

Aujourd'hui *facteur*, demain *fracteur*
(COTG.)

FRAÏTIEU, *frailin*, *fratin*, *frastin*, s. m.,
bris, fracture :

Se aucun laye personne, quel qu'il fuist,
entroit par violence en aucune des eglises
de Liège et brisa-t et rompit la dite
eglise, se ce n'estoit pour son corps a gar-
der ou par commune besogne necessaire
del ville de Liège, et on s'en plendist, il
pruvé fuist en verité, on en froit avant
comme de *fratrin*. (1287, *Hist. de Liège*, II,
403.)

Quiconques toirat meubre ou affolera
autrui, ferat *fratrin*, on verra a main
garnie. (24 fev. 1394, le nouveau Jet, Arch.
Liège.)

Quiconque ferat *fratin*, briserat eglise
de forche. (1424, *Hist. de Liège*, II, 434.)

Quiconques ferat *fratrin*, briseroit
enlieze de forche..., qu'il soit atains de
son honneur. (J. DE STAVELOR, *Chron.*,
p. 198, Borguet.)

— Tapage :
En ce tonel et en ce grant *frastin*.
(FROISS., *Chron.*, VI, 441, Kerv.) Impri-
frastin.

Quant il dus de Braibant entendit le *frastin*.
(M^o. DES PREIS, *Geste de Liège*, II, 6812, Scheler,
Gloss. philol.)

FRAÏTIER, v. a., mettre en dépense, en
fris :

Iceilli prestre faisoit cilier ses paroissiens,
pour les plus *fratier* et dommager.
(1459, Arch. JJ 183, pièce 69.)

CL. FRAIER.
FRAÏTEL, *frettl*, s. m., terre en friche :

Item un *frettl* au Sennreud contenaient
environ la semence de deux boisseaux.
(1480, *Chartrier de Bussières*, ap. Ste-Pal.)

Comtois, *frettl*.

FRAÏTIN, voir FRAÏTIEU.

FRAÏTIS, *fratris*, *fratis*, *fretis*, *frestiz*,
s. m., terre en friche, terre qui n'est pas
cultivée :

Pour plusieurs heritaiges demores *fretis*
et a labourer. (1382, *Compte de Richier de
Looencourt*, ap. Servais, *Ann. histor. du
Barrois*, II, 59.)

Item a la Nee Blanche environ trois
journels en *frestiz*. Item a la Varrenne des
biez environz trois journels en *frestiz*.
(1387, *Liv. de Jaucourt*, f° 16^o, ap. Ste-
Pal.)

Il est le haut chemin, qui est entre la
croune de la herozie d'une part, et les
terres et *fratris* du fanchery d'autre part.
(1497, *Ms. de Commercy*, p. 206, ap. Ste-
Pal.)

Terres en friches, versaines, sommarts
ou *fratis*. (Cout. de Borze, XVI, 11, Nouv.
Cout. gen., II, 1093.)

Lorr., *frailis*. Terres en *frailis*, en ferme et sans maître. (Ballus, *Suppl. au Vocab. austras.*)

2. FRAITIS, adj. ?

Li chapitains qui estoit assis seur celle bordure estoit *frailis* et de v. conteurs de hant *frailit*. Bible, Trois. liv. des Rois, XII, ms. S. octon.)

3. FRAITIS, *frailiz*, *fratis*, s. m., pâtisserie :

Une grant table a *frailiz*. (21 mars 1395, *Inv. de Regnaud Cheratier, tailleur du D. de Bourg*, Inv. de meubles de la mairie de Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

Une table a *fratis*. (4 nov. 1444, *Inform. par Hug. Belerme*, fo 13 v°, Ch. des compt. de Dijon, B. 11881, Arch. Côte-d'Or.)

FRAITON, voir FERTON au Supplément.

FRAITUR, voir REBITTOR.

FRAITURE, *frature*, s. f., brisement, fracture, chose brisée :

sans et gueris et resande les *fratures* de li, de ce que li las si dehoire et dehoisier (Comment. s. les Ps., Richel. 953, p. 457.)

— Ouverture, brèche :

Met sa bouche endroit la *frature*.
Si parole en il-l mesure.
(*Peramus et Thise*, 354 ap. Méon, *Fabl.*, IV, 317.)

Si clostrent et horderent icelle *frature* dou mur qui estoit cheue. (*Est. de Eract. Emp.*, XXIII, 55, Bist. des crois.)

— Fig., infraction :

Li *franz* fu dote, la paine est dure.
Mal fu mangier, nostre vort la *frature*.
(*Adam*, p. 43, Luzarche.)

— Fig., saisie, confiscation :

Se il font sune, li sans est l'exoque de son home et la *frature* de la terre est mon seigneur Jehan. (1209, *Pat. Carl. éc. Laon*, no 71, Arch. A.-no.)

Celui mesmes tient l'heritage de mon frere; car le roy luy en donna la *frature* a unz blz qu'il ac. (D. D'ARRAS, *Melus*, p. 83, Bibl. M.)

FRAITUREN S, adj., indigent :

Toujours en repos recevent, et non *fratureur* demandant, et riens ne le fault... recevoir, et rien n'as perdu, rien ne le fault, et as joye du gaing. (*Chasse de Gast. Pheh.*, p. 398, ap. Ste-Pak.)

FRAIATER, *frailater*, v. a., transvaser :

Pour faire cela parfaitement bien, le moien est de *frailater* ou changer les vins au hincetisme ou dixiesme jour, prins a leur origine, les remuans de leurs premiers bouteux en autres bien nets et lavés. (O. DE SERRIS, *Th. d'Age*, p. 213, éd. 1693.)

Le *frailater* ou transvaser n'est indifféremment nécessaire en toutes sortes de vins. (Id., *ib.*, p. 218.)

Le moelzme *frailater* a conservé le sens premier de transvaser, en terme de pêche.

FRAIILLER, voir FRAIATER.

FRAIBAIL, *fambail*, s. m., sabb. de *frambaut*

Si envoia a sa serot
Une corroie et i. fermail,
Si ot avec en li. *fambail*
ccc lb. de sel arzent
Pour paier la meue gent.
(G. de Dole, *Val. Chr.* 1725, p. 784.)

FRAMBAUT, *framb.*, *framb.*, *fraimb.*, *frab.*, *framb.*, *flab.*, *famb.*, *fab.*, s. m., coffre, malle, caisse, sacoché, bourse :
Je n'ai *frambaut* ne coffre n. les puisse bouter (ms. [Armes].
(Liol, Richel. 25516, p. 1083; A. T., v. 1744.)

Veissiez destrousser samiers.
Et *frambaut* nevians et entiers
Par terre sur chapes escourre.
(G. de Dole, *Val. Chr.* 1725, p. 823.)

L'avoir troverent en cuir et en *frambaut*.
(Anseis, Richel. 793, p. 674.)

Quant la mort vœient a leur yeux,
Besore la fierte qui miens miens
Ruent et guerles et *frambaut*,
Et plorant dient a cris hanz :
Tant seulement sauve nos cors,
Hante royne, et tous nos ors
Et notre arzent, tout sanz devise
Soit tiens par parfaire l'eslise.
(G. de Enser, *Mir.*, ms. Saiss., p. 161.)

Li marchans, par man savoir,
A la fierte viennent tout hant ;
Si reprunt chascun son *frambaut*,
Encor distreit il a envuis :
Deus vous sant, Dame, grand merci.
A tout leur bourse s'en alerent,
Ouques deoier ne l'en donnerent.
(Id., *ib.*, p. 4614.)

Tant de borses, tant de *frambauts*.
(Lol., *Dout. de la mort*, Richel. 23111, p. 3006.)

Tant de borses, tant de *frambauts*.
(Lol., *ib.*, ms. Brax., p. 2157.)

Ki lors veit chances chauer,
Et traire banbers des *fambaus*,
Li plus conars devint plus bans.
(L'Escoufle, Ars. 3319, p. 9 v°.)

Ains fait les escriens deffremer.
Gans *fambaus* en a fait pter.
A .n. fors vilons les carcha
Et au temple les envoia :
Quant li mestres venir les voit
Les *fambaus* volentiers rechoit
Li si les a on ostait.
(*Sones de Nansoy*, ms. Turin, p. 59°.)

Sur chaque *flabat* de plong, III. s.
171. *Débiter*, de l'Echevin. *relat. aux oc-*
trois de la ville d'Amiens, ap. A. Thierry,
Mon. inéd. du Tiers Etat, II, 315.)

FRAMBEUR, voir FEMBEUR.

FRAMBOL, voir FEMBOL.

FRAMBOL, voir FEMBOL.

FRAMBAILIER, voir FEMBEUR.

FRAMELLE, voir FEMMELLE.

FRAMENTE, s. f., fegment :

Ensi reconfont il a lor mes les *framentes*.
(S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, p. 82 v°.)

FRAMEURE, voir FERMEURE.

FRAMOR, voir FERMOIR.

FRAMURE, voir FERMEURE.

I. FRANG, adj., noble :

Cio controverent baron *franc*.
(S. Leor., 52, Kos hwitz.)

Asses enmain de ces castes lies,
Petis enfans et les *frances* moilliers.
(RUMBERT, *Objet*, 402, Barrois.)

La *franche* fu sollert en pes.
(Parton., Richel. 19152, p. 1287.)
Et sachies tot sans faille qu'il ot Geion molt
[ehier,
qu'il l'avoit engendré de sa *france* moillier.
(*Gai de Bourg.*, 3094, A. P.)

Car a les vit en esperance
D'avoir merci ma dame *france*.
(Canez, 589, Crapetelet.)

— Libre :

Jo l'en ferai *franc*.
(Alois, st. 16^b, Stengel.)

Entre les morz *frances*. (*Lib. des Ps.*,
Cambridge, LXXXVII, 5, Michel.) Lat., *liber*.

— Libérateur :

Jupiter te *franc*. (LA BOET., *Mesnag. de Xenoph.*, Feugère.)

— *Frans des cinq offices des feux*, corps organisé à Valenciennes au XIV^e s. pour combattre les incendies, et composé de cinq compagnies :

Il résulte d'un document trouvé à Mons aux Archives de l'Etat, dans le Ms. de Coquian XIII, dit M. H. Caffiaux (*Bulletin de la Commiss. hist. du Nord*, XI, 139), que la première de ces compagnies était pourvue de cuves et de seaux de bois, la seconde de *hes*, piques munies d'un énorme crochet, la troisième d'écheltes, la quatrième d'équipars, tandis qu'à la cinquième et dernière appartenait la manœuvre des seaux de cuir. D'après Coquian la première compagnie devait avoir 30 lines ou cuves et 15 seaux de bois. Ces ustensiles cerclés de bois ou de fer étaient sous la garde du chef. Dans certains cas pressants, on paraît s'être aussi servi de poterie de terre. Les *hes* de la seconde compagnie étaient au nombre de 8, ils se déposaient dans la halle au blé. La troisième avait 34 écheltes gardées dans la même halle ; elle comprenait 48 compagnons. La section des *équipars* paraît avoir compris 22 mailtes et 44 compagnons. Quant aux seaux de cuir, il y en avait 250 au service de 24 compagnons.

2. FRANG, s. m., écurie :

Pour un pourceul que le suppliant avoit emblé par nuit... en un *franc* pourceaux (1390, Arch. J. 140, pièce 49.)

FRANÇAL, adj., français :

Bien i ferez a la guise *frança*.
(Roucis., p. 19, Bourdillon.)

FRANÇART, voir FRANÇART.

FRANÇACHIER, s. m., sorte de raisins blancs d'une chair extrêmement ferme :

Et leurs donneront un cens de quecas, et trois panerres de *frans aubiers*. (RAB., *Gargantua*, ch. XXV, éd. 1342.)

FRANÇAISIER, s. m., baiser accordé volontairement :

Franchaisier, s. m., kysse thal a wo-

man gyveth of her sekyng. (PAISGRAVE, *Esclair.*, p. 236, Génin.)

FRANCANTON, s. m., terme de blason : De gentes a une planète d'or, au francanton d'argent a une planète de sable. (*Les Coutumes des chevaliers de la Table Ronde*, Mémoires de la Soc. arch. d'Enre-et-Loir, 1873.)

FRANCE, employé plaisamment dans les sens de pays des gens francs, libres :

Douce France n'apait l'en plus esni.
Ançois ait non le pais aus songiez.
(*Chans. sur les Establ. de S. Louis*, Ler. de Linry, *Ch. hist.*, 1, 218.)

FRANGEMENT, voir FRANGEMENT.

FRANCASTU; *frankestu, francetur*, s. m., sorte de pomme qui se conserve longtemps, moderne *francatu* :

Pommeier de corpendu, *frankestu*, de malingre, de paradis. (LIEBAULT, *Mais. rus.*, p. 429, éd. 1597.)

Francestu. (Id., *ib.*, éd. 1589, p. 232.)

Pomme de *francetur*. Malum orbiculatum. (Nomencl. *ocul.*)

FRANCETUR, voir FRANCASTU.

FRANC GAUTIER, *franc gontier*, s. m., habitant des forêts, sorte de Robin des bois, et, par extension, viveur, bon vivant :

De tous estats le plus entier.
Et qui me revient a merveilles,
C'est la vie de *franc gontier*.
Qui vit entre ses pastourelles :
Au chant des oysseaux sous les feuilles.
Avas pain bis et gros fromage,
Cile de jambon et de bouteilles.
Tels gens ont bon temps et font rage.
(*Dialogue du Mondain*, ap. Boquet.)

Item, a Maistre Andry Courant.
Les *Contrédits Franc-Gontier* m'inde.
(VILLON, *Grand Test.*, cxxvii, *Jouanet*, p. 91.)

Du temps de Villon, lecteurs, fut faite une petite œuvre, intitulée, Les *dicts de Franc-Gontier* : la ou la vie pastouralle est estimée. Et pour y contredire, fut faite une autre œuvre intitulée Les *contrédits de Franc-Gontier* : dont le subiect est prins sur un lyran ; et auquel œuvre la vie de quelque grand seigneur, d'iceluy temps, est taxée. Mais Villon, plus sagement, et sans parler des grands seigneurs, feit d'autres *contrédits de Franc-Gontier*, parlant seulement d'un chanoine ; comme verrez ci après. (*Note de Cl. Marol sur le passage de Villon cité plus haut.*)

Les *franc gontiers* et Jacques bons homs du voysinage covants oste heureuse rencontre de Couilliers, furent bien estonnez. (RAB., *Le Quart liere*, prologue, éd. 1532.)

FRANC GONTIER, voir FRANC GAUTIER.

FRANCHART, voir FRANCHART.

FRANCHART, - *cart*, - *kart*, - *ekart*, - *equart*, - *chairt, fraîn*, s. m., mesure de capacité pour les grains valant le tiers d'une coupe ; le *franchart* a servi de mesure jusqu'à la Révolution à Verdun :

Ces quatre reises de froment... li devons livrer ou cloistre Nostre Dame a Verdun, a nos voitures et au *franchart* dou grenier. (1240, Moreau 138, p. 159 v°, Richel.)

Unze *francharts* de froment et un *franchars* de pois qu'il avoit sor prei et sor champ. (1251, Moreau 172, p. 233 v°, Richel.)

Deux *franchars* d'avoinne a la mesure de Verdun. (Id., 173, p. 93 v°.)

Dix *franchars* de froment. (Mars 1252, *Lett. du Doyen de Verdun*, Bibl. Verdun, 160 provis.)

Trante *franchars* de froment. (1261, Longuyot, I, 1, Arch. Meurthe.)

Un reix de froment de rente a paier a tous jors a Verdun ou grenier et au *franchart* de la devant dite esglise. (Vend. apr. Pâq. 1270, égl. de la Mad. Chatillon, Arch. Meuse.)

Un *franchart* de froment. (Guill. 1280, S. Mihiel, Arch. Meuse.)

1. *franchart* de fourment. (1292, *Mémoires de Jeanne d'Avesne*, Arch. Nord.)

III. *frankars*. (Id.)

Francart de fourment. (26 juin 1293, Flines, Arch. Nord.)

XII. *resault*, XII. *franchars* avoine a la mesure de Clermont delivres a Jehan clere de la cuisine malame, qui doivent valoir a la mesure de Belmont XIX. *resault*, II. *franchars*... (1321, Arch. Meuse B 492, p. 139 v°.)

Siet *rasieres* et chaine *francars* que froment que soie. (1323, Arch. JJ 61, p. 102 r°.)

Chine *raisiers* et 1. *frankart* d'avoigne. (1326, Arch. JJ 64, p. 193 r°.)

Item donne et legne ladite lestarresse a chascun des quatre covans des quatre ordres maudiens, quatre *franchars* de froment pour une foie. (1169, *Test. de Cather. de Barbas*, ap. Duc., *Francarion*.)

Unz *francart*. (Rev. de l'abb. de Flines au XII^e s., Hauteour, *Cart. de Flin.*, I, 484.)

FRANÇHE, s. f. ?

Avient fuicel... degasts ez vignes, et maisons, dedans les *franches* jusques au roly des murs par dehors et par dedans, si comme les diets reformateurs leur imposient. (*Enquête* de 1338, ap. La Thaumassière, *Cout. de Berry*, p. 430.)

FRANÇHE DOGUE, terme d'injure d'un Anglais à un Français, comme chien de Français :

Franch dogue, dist un Anglais,
Vous ne faites que boire vin.
Si faisons bien, dist le Français,
Mais vous buvez le liengrin.
Roux estes com pel de mastin.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 810, p. 224 v°.)

FRANÇHE, s. f., valeur d'un franc :

Lequel Colin dist a icellui prestre qu'il avoit deux *franches* et plus, pour un franc ou deux escus. (1412, Arch. JJ 167, pièce 62.)

Le suppliant acheta... seize escus dorez et environ huit *franches* de monnoye blanche. (1413, Arch. JJ 167, pièce 246.)

FRANCHEMENT, - *cement*, adv., noblement, vaillamment :

Il se tintent si *franchement* que onques ne se partient des areours. (Froiss., *Chron.*, VI, 107, Luce.)

FRANCHÉQUIN, terme de mépris équivalent à chien de Français :

.... Escoutez, *Franchéquin*,
Allez boire a Paris la chopine de vin
Et la soupe humer et rostir le boullin.
(Civ., du *Guesclin*, 22009, Charrière.)

FRANCHÉTÉ, s. f., franchise :

Seinte esglise laissez totes ses *franchetés*.
(Gaux., Vie de S. Thom., Richel. 13513, p. 32 r°.)

— Bon plaisir, puissance :

Sire, font il, vostre plaisir ferez,
Tous nous metons en vostre *franchetés*.
(Mon. Renart, Richel. 368, p. 250 d°.)

FRANCHUBLEMENT, adv., librement :

Il meintenist et gardast *franchiblement* les hommes dessus diz en leur possession de la franchise dessus dite. (1323, *Confirmation de sent. p. les relig. de Fécamp*, Arch. JJ 61, p. 226 r°.)

1. **FRANCHIER**, adj., franc, libre :

Quant il vint cuisine a prevoins *franchier*
Maintenant l'ent reubee li cuit pantouier.
(De *Vaspasien*, Richel. 1533, p. 388 v°.)

2. **FRANCHIER**, *frainchier*, v. a., affranchir :

Lors les bailla il a .i. provost qui pour leur biautez les covaita mouit et lor promist qu'il les *francheroit* se eles faicelent sa volenté. (Vie *saunte Anastaise*, Richel. 988, p. 23 v°.)

FRANCHICHELE, s. f., franchise :

Et tenoient a fié et a homage de nostre seigneur le roy de France dessus dit, excepte ceux qui ont a plain pois, soit en cens, en rentes, en costumes, en complans, en terrages, en *franchicheles*, en hommages, en ventes, en denies. (Pièce de 1294, ap. ESTIENNOT DE LA SERRE, *Antiq. du Poitou*, ms., III, 969.)

FRANCHIMENT, s. m., terre franche :

Et d'un chep aus terres aus Johenez de Taire et au *franchiment* de Saint Germain. (1393, Fontevr., les Grobeleres, Arch. Maine-et-Loire.)

FRANCHIN, voir FRONCIN.

FRANCHIR, - *cir*, - *quir*, - *kir*, *frainchir*, verbe.

— Act., avec un rég. dir. de personne, affranchir, délivrer :

Et si vous *frainchir*, ains que l'ans soit passé.
(Cher., au *cygne*, I, 174, Hippéan.)

Deus suffri mort en croiz pur s'icelise *francher*.
(GARNIER, Vie de S. Thom., Richel. 13513, p. 46 v°.)

Le jor *franchi* li rois .c. sers.
(*Tristan*, I, 2072, Richel.)

De Rome vint por delier,
Franchir et priviezier
La franche esglise S. Maart.
(G. de Couci, *Dout. de la mort*, Richel. 23114, p. 234 v°.)

Franchissons totes les femes ki i mauront en habit de beguines de talles et de totes exactions. (Ch. de 1245, Ch. des compt. de Lille, 835, Arch. Nord.)

L'on puisse en ces jors *frainchir* sers et mettre hors de baill. (*Ordon. Tancrèd*, ms. de Salis, p. 44°.)

Il sont *franchi* qui de naturel servage sont amene a franchise. (G. DE LENGH., *Instit. de Just.*, ms. S.-Omer, p. 24.)

Langes n'est mie que l'une franchisee homme. Mais li home franchist la fame. *Etibl. de S. Louis*, l. cxxxiv, p. 253, Vocab.

Quant nous ens et leurs hoirs present et avenir de leur propres cors franchisee et delivremont de tout servage et de toute mortu et establissement a franchisee. 1260. *Franch. des habit. d'Hiers*, Arch. S. 101, A 1095.

Franchisson, quiton et delivron de tout servage. (Ib.)

Et si d'ois la riviere devant dite frankie de vinage, de tons paiges et de toutes autres paies. (1271, *Traité*, Tailliar, p. 317.)

Vous qui estes home de cors donchapitre et de l'glise de Chartres, lequel le chapitre de Chartres viell franchier a cleir et a corone avoir. 1280. *Cart. de l'Eglise de Chartres*, Richel. I. 10099, p. 31 r.)

Les franchi du tribut que la ville lui donnoit tous les ans. (*Gran l. Cron. de France*, t. 9, P. Paris.)

Et saint Andriez lava leurs plaies par un jour et les sona et les franchi. *Vie saint Andriez*, Richel. 983, f. 18.

En luy franchissant de la rente que li serenoit. Lundi av. S. George. 1331, Abb. S. Sorez, Arch. Manche.)

Franchisons et mamumettes. (1342, *Reg. des l'lt. de franch.*, Arch. K 1511, f. 3 r.)

Celuy qui est ainz franchi est appelle libertais. *ORESME, Politiq.*, f. 15, ed. 1489.)

— AVEC UN RÉG. DIR. DE CHOSE, donner le franchisee possession ;

Quer saint Anthert franchi li out

Trest et son feu a que le sont.

Ge. de SAINT PIER, *Mont Saint-Michel*, 311, Michal.

Cum nobilis dama Hysabeus, dama de Bellez, ad franchi a moi a ma via ma mayson de Lenti. 1276. *Ch. de J. Billout, ricard de Lenti*, Arch. P 1391, cote 372.)

Je franchis et abone ou chapitre Saint Avo d'Olliens relevoisons que je avoie a pleisir sus une meson. (1283, Pr. de N.-D. les Champs de Paris, Arch. Loiret.)

Et pour tant li franchisons la foy et la auzence. (1314, Arch. JJ 52, f. 4 v.)

Ledit viconte de sa grace li franchist les ventes de la somme deslits deniers. 1323, *Morice, Pr. de l'H. de Bret.*, I. 1439.)

— S'acquitter de :

Por franchier son masage. (*Jurés de S. Owen*, f. 248 v, Arch. S.-Inf.)

Sommez tenuz a acquiter et franquir les hoirs deus dites. (1321, *Cart. de S. Valmont*, f. 234 v, Arch. S.-Inf.)

— B.-D., s'exempter :

Ne s'en courroient franchir ne exempter. (*Charon, de S.-Den.*, Richel. 2513, f. 397.)

A Berthaut Meizon pour nuz veizage par lui fait pour aller a Patie en la compagnie de Jehan de Pranches, procureur de la dicte ville, a l'encontre de plusieurs qui se dient eschevins, et contre les hebraux, libraires et autres qui se voudroient franchir de payer leur porteur des tailles. *Compt. de J. Chieftaut*, 1412-1414, Commune, xxii, Arch. mun. Orleans.)

Certains praticiens qui se dient estudeis et auz plusieurs longues, marchans, procureurs qui se veulent franchir de la dicte taille par ce qu'iz se dient

estre escolliers. (*Compt. de J. Martin*, 1414-1416, Commune, Despeche, vi, Arch. mun. Orleans.)

... Pour le bien et utilité de la chose publique d'iceulz l'on impose anleues tailles sur les hommes villes et sur les denoies et marchan lises et vendues a plusieurs des demourans et habitans en iceles villes se veulent exempter et franchir de riens en payer... (*Const. de Bret.*, f. 178 v.)

— Franchissant, part. prés., qui affranchit, libérateur :

Qui dont dist elle sebu droit
Puzist la manvoise persone
En bien on lui adjoust e donne,
C'est peine qui sebu justice

Est un franchissant benoie.

(*Boece de Conalacion*, Ars. 2670, f. 55 r.)

— Franchi, part. passé, exempt de toute redevance :

Tout cil qui sont demourans et forboire de Paris... sont tenu a forain et s'acquient en totes choses come forain... se il ne sont franchi par estre haubaier lou roy. (E. BOU. *Liv. des mest.*, 2^e p., vi, II, Lespinasse et Bouardot.)

FRANCHISE, — eise, s. f., noblesse de caractère, preuve de noblesse, générosité :

Mult fist Ascanis grant franchise
Ki bien doit estre en avant mise.

(*Bret.*, ms. Manich, 317, Vollm.)

Rides vos est, si ferez grant franchise,

Mote n'avez s'ot vos estoie pris.

(*CHERNOUSKI BUSTANS*, Bartsch, *Rom. et past.*, I, 56, 26.)

Dame, par Dieu, fait Gerars, s'us faintise,

Aiez de moi merci, par vo franchise.

(*le. Beke Isabans*, Ler. de Lucy, *Rec. de ch. hist.*, t. I, p. 97.)

Me doist quel n'eai si com j'aiu li.

Et qu'a moi pere se franchise.

(*Partonop.*, 1870, Crapelet.)

Bien samblot plaine de franchise.

(*Cocci*, 158, Crapelet.)

Elle respondi adonc tout en plorant :
Hail merci, sire chevalier, por franchise de voz. (*Gir. le Court.*, *Vat. Chr.*, 4501, f. 11.)

Je vos pri por Dieu et por franchise. (Ib., f. 53.)

Franchise est vertu large de bien fere, Ceste vertu, ce dit Senegue, est en doner et guerredon. (*Mor. des phil.*, ms. Chartres 620, f. 3.)

Ele dona a Dieu honor, ele fit franchise a son pais. (*Vie sainte Agate*, Richel. 988, f. 56.)

Dont quant si grant franchise vient

Les Espignolz, tous se rendient

A lui par bonne embencion.

(*CH. DE PAS.*, *Lec. du cleme de long estude*, 1345, Pasche.)

FRANCHISSEMENT, voir FRANCHISEMENT.

FRANCHISER (se), v. réfl., s'affranchir :

Pour ce se sont les nobles François par leurs grans promesses franchisez et exemptes des tribuz et servitudes des empereurs de Rome. (*Quinze joyes de mariage*, prol., Bibl. elz.)

FRANCHISSEUR, voir FRANCHISSEUR.

FRANCHISSABLE, adj., dont on peut se libérer :

Soixante dix sols monnoye rente, equipollans a quatre liv., quatre sols tournois, franchissable pour soixante dix livres monnoie une fois payé. (*Test. d'Yves de la Bouexière*, dans *Anc. évêchés de Bret.*, I, 51.)

FRANCHISSEMENT, franchisee, s. m., affranchissement d'une personne :

Ulpian dit : Franchissement sont del droit as cens. Franchissementz est dons de franchise, quar tant come ancens est en servage il est souzmis a la main et a la poesté d'autri, mes quant il est franchiz il est delivre d'autri poesté. (*Digestes de Just.*, Richel. 20118, f. 3°.)

Il ne loist pas a chascun qui vell franchir ses serz que il lez franchisse, car cil qui franchist ses serz pour grever a ses ceanciers et pour tolr leur dette ne fet riens. Car la loiz empesche tel franchissement. (*De Droit et de Justice*, Richel. 20048, f. 46°.)

Se aucuns n'est done naturelment franc, ce ne lui nuist pas que sa mere fu serve, et puis fu franchie, quar il a sovent esté establi que li franchisee sur la mere ne nuit point a la naturel franchise au fil. (G. DE LENOZ, *Instit. de Just.*, ms. S.-Omer, f. 25, et Richel. 1063, f. 3°.)

— Exemption d'un droit onéreux :

Ledit franchissement et toutes les autres choses contentes es lettres dessus transcriptes ainz formes et agreables. (1335, Arch. JJ 69, f. 129 r°.)

Pour lequel franchissement ledit preneur ou ses hoirs ont sur ce licence de acquerre en la dicte viconte es liez dudit seigneur a la fin dessus dite. (1343, Arch. JJ 75, f. 178 v.)

Iceulli Potier offry au suppliant les deniers dudit franchissement. (1476, Arch. JJ 195, pièce 1672.)

Il ly tenons plusieurs franchises, admortementz, ausmones... et franchiseementz, foires, places de moulins. (Pièce de 1553, Mém. des Ant. de Normandie, XXI, 153.)

FRANCHISSEUR, — isseur, s. m., celui qui donne la franchise, qui affranchit :

Il fu establi que se li enfant un franchisseur n'estoient descrit par non, il fussent mis devant les estranges hoirs es biens a ceus qui estoient ainz franchi. (G. DE LENOZ, *Instit. de Just.*, ms. S.-Omer, f. 32°.)

Cil qui a esté serz est franchiz a celle mesme franchise que li franchissierz avoit fors tant que il n'est pas naturelment franc. (*De Droit et de Justice*, Richel. 20048, f. 46°.)

Li franchissieres ne puet fere franc naif son franchi. (*Digestes*, ms. Montp. II 47, f. 6°.)

Ses franchissiers la pooit apeler en servitude. (Ib., f. 47°.)

FRANÇOIS, voir FRANÇOIS.

FRANÇOUR, voir FRANCOUR.

FRANQUIR, voir FRANCOUR.

FRANGINE, voir FRANGINE.

FRANCIR, voir FRANCHIR.

FRANCOISE, voir FRANCHISE.

FRANCIEN, adj., français :

.... Tel amour ne retiens ;
C'est ce qui a tout honneur mis au bas.
Et amorti les francs eurs *franciens*.
(E. DESCAMPS, *Poés.*, Richel. 810, f° 73^a.)

FRANCKAERDE, s. f., synonym. de *franchart* :

Le meunier ne pourra prendre plus de livre et demie de farine, de chaque mesure dite *frankaerde*, et non pas d'avantage.
(*Cout. d'Ypre*, Nouv. Cout. gen., I, 843^a.)

FRANCKART, voir FRANCHART.

FRANCOIER, v. n., parler français :

Franciso, sas, sare, *francoier*, c'est soy avoir en parler a maniere de François.
(*Catholicon*, Richel. I, 1788.)

Franciscare, *francoier*, c'est soy avoir en parler en maniere de François. (*Gloss. lat.-gall.*, Richel. I, 13032.)

FRANCOIS, *francois*, adj., franc, noble :

.... Le linage *francois*
Qui tant fut honorables.
(*Œuv. des PRÉS.*, *Geste de Liege*, 37278, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Locut., *compagnie françoise*, union d'un sexe avec l'autre :

Au mienx que je puis je m'apreste,
Desirant *compagnie françoise*.
(*Monolog. jav.*, de la *Chamberrière*, Poés. fr. des xv^e et xvj^e s., II, 218.)

Compagnie françoise, venches. (COTGR., éd. 1611.)

FRANCOIR, - *cour*, - *eur*, - *chour*, - *clour*, adj., des Francs :

En la geste *Francour*.
(*Rol.*, 1443, Muller.)

Quant il entent que il aura secors,
Et otomer le lignage *francoir*.
De lo vengier devint moult agoissons.
(Li *Corenans Vivien*, 1633, Jonck., *Gall. d'Or.*)
Monjnie! escrie, c'est l'enseigne *francoir*.
(*ib.*, 1736.)

Sebile li escrie a la langue *francoir* :
Vassax, bien estes dignes d'avoir noble amor.
(J. BOU., *Saz.*, cxvii, Michel.)
Saisne, Lufif assamblent a la geste *francoir*.
Armé d'anbere et d'eanme et d'esen de color.
(*ib.*, ib., clxxxvii.)

N'i ne cremi les reis, l'enchei ne le *francoir*.
(GARN., *Vie de S. Thom.*, R^{ch}ol. 13513, f° 63^a.)
Vns fuistes fils de sa seror,
De le haute geste *francoir*,
Et del linage as Troien.
(*Parton.*, 9269, Grapelot.)

Il est nes et estrait de la geste *francoir*.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. II 217, f° 155^b.)
En la terre *francoir*.
(AOEN., *Enfanc. Op.*, Ars. 3142, f° 108^r.)
De cni li a su terre, sa riouise *francoir*.
(*De St Alexis*, 129, var., Herv.)

On trouve comme qualificatif de nom propre :
Barberi lo *francoir*. (1114 et 1154, *Cart. de Montier-la-Celle*, p. 286, et p. 16, Lalore.)

FRANCOUR, voir FRANCOIR.

FRANQUART, voir FRANCHART.

FRANCOUSME, s. m., héritage qui n'est point fief, mais dont le détenteur est franc de certains droïts :

Plusieurs tenans d'icelle seigneurie, qui tiennent *francousmes*, n'en doivent aucun droit, sinon pour droit seigneurial cinq sols d'entree, et cinq sols d'issue quand vente s'en fait. (*Cout. loc. d'Herly*, n. Nouv. Cout. gén., I, 68^a.)

Francousmes sont heritages *francs*, qui sont differens des fiefs. (*ib.*, Cout. gén., I, 703, éd. 1635.)

Sous les dits *francousmes*, tout homme qui est resident, couchant et levant, il ne doit nul afforage, gambage, herbage, moulouage,..... ny autre chose. (*ib.*)

FRANCOUR, voir FRANCOIR.

FRANDE, s. f., peau de mouton aux poils frisés :

Quant ce vit bebeque la sage
Frande li a son usage.
Et par Jacob la li porter.
(J. LEEVART, *Resp. de la mort*, Richel. 994, f° 20^a.)

Cf. FRANDÉ.

FRANDÉ, adj., frisé :

Les nez si ont les cheveux blonds.
Pigez et *frandez* a merveilles.
(COQUELART, p. 173, ap. Ste-Pal.)
Cf. FRANDE.

FRANDEILLEUR, - *eur*, s. m., frondeur :

Les arbalestriers, les archier, les lanceeur et les *frandelleurs* et les gens a pié comanda qu'il se meissent tut sur les montaignes. (*Cout. de G. de Tyr*, ch. XXVII, hist. des crois.)

FRANDEILLIER, - *illier*, - *oillier*, verbe.

— Act., lancer avec une fronde :
Commencerent a ruer pierres et a *frandillier*. (*Contin. de G. de Tyr*, c. XXVIII, hist. des crois.) *impr.*, *fraudillier*.

— Refl., se balancer :
Cil se *frandille* et se detorne.
(Renart, 13985, Méon.)

FRANDEL, voir FONDEL.

FRANDOILLE, voir FRANDOLE.

FRANDOILLIER, voir FRANDEILLIER.

FRANDOUR, - *our*, *fland.*, s. m., fronde :
Les coups de pierres rondes envoyes et gectees de la fonde ou *frandour* sont plus griez et dommagables que toutes manieres de darz. *Flave Yegre*, I, 16.)
Fustebales et *flandours*. (*ib.*, IV, 44.)

FRANDOLE, - *oille*, *frendole*, *flandolle*, s. f., fronde :

Pour metre dedens leur navie
Ars turcois, anglais et bequoies.
Chaz, pannous, banieres, *frandoles*
Et qu'apu'i fait pour assaillir.
(G. MOEN., *Prise d'Alex.*, Richel. 9221, f° 218^a.)
Chaz, pannous, baniere, *frendoles*.
(*ib.*, *ib.*, 1805, Mas Latrie.)
Funda, *frandolle* a gittier pierre. (*Gloss. de Salins*.)

Lesdits Lygeois ne cessoient de nous battre de leur artillerie, bestes, dars, arbalestres et de grosses pierres qu'ilz envoient contre nous a *flandolles*. 1468, *Let. de Jean de Marzilles*, dans les *Mém. de Ph. de Comynes*, III, 247, Soc. de l'Hist. de Fr.)

FRANDOUR, voir FRANDOUR.

FRANDRE, voir FRAINDRE.

FRANEL, voir FRESNEL.

FRANELAVE, voir FRENELAVE.

FRANGÉ, adj., s'empouiré :

Janir de safran ou getter dessus du safran par fibres, l'un et l'autre la ; ce que les queux dient *frangé* de safran. (*Ménagier*, II, 148, Biblioph. fr.)

FRANGIBILITÉ, s. f., qualité de ce qui est frangible :

Pource en est la paste ainsi coufite quand on la cuit en l'yaue plus frangible, car ceste *frangibilité* vient de desication. (EVRART DE CONY, *Probl. d'Arst.*, Richel. 210, f° 269^a.)

L'agarie est de facile *frangibilité*. (*Jard. de santé*, I, 8, *impr.* la Minerve.)

FRANGIBLE, *frangible*, adj., susceptible d'être brisé, cassant :

Toutes les pierres sont *frangibles*. (ŒV. DE MEUN., *Remonstr. de Nat.*, 117, Méon.)
Pource n'est il mie (le soleil) si *frangible* ne si inselement movable. (EVRART DE CONY, *Probl. d'Arst.*, Richel. 210, f° 168^a.)

Frangible. (*Nef de santé*.)

Non pas toutesfois qu'il soit a entendre qu'il brisat son corps, car il l'est pas par *frangible* maniere en ce saint sacrement, mais il brisa les especes du pain... (*Sec. v. d. des Esp. des Fp. et Ec. de Cur.*, f° 314^r, éd. 1519.)

Pierres *frangibles* ou fragiles. (DELOME, *Archit.*, I, 14, éd. 1568.)

Par la qualité de l'air les os deviennent plus fragiles et *frangibles*. (PARÉ, *Œuv.*, XII, III, Malgaigne.)

FRANGOMATE, - *ounate*, adj., affranchi :

Ceaus qui s'avouent *frangomates* ou esclas franchis. (Ass. de Jér., t. II, p. 375, Beugnot.)

Ceaus qui s'avouent pour *frangomates*, ou esclas françis. (*ib.*, p. 213, ap. Ste-Pal.)

FRANGOMATE, voir FRANGOMATE.

FRANGLE, s. f., sorte de sorcière :
Plusieurs execrables et maudits hommes et femmes lesquels ont delaisés leur sauveur derriere, et se sont convertis apres Satban, seduits par illusion des diables ; lesquels en commun langage sont nomees sorcierres, *frangules*, stragaues ou vaudoyes. (MONTELET, ap. Ste-Pal., éd. Favre.)

FRANCI, voir FRIEMER.

FRANIN, voir FRESNIN.

FRANKART, voir FRANCHART.

FRANKESTI, voir FRANDESTU.

FRANKIR, voir FRANCHIR.

FRANMOIRE, s. f., sorte de boisson

Se on vendoit à mil liers, des deux grandes fuers le tierch, hors *frammour*, cruse et tel manieres de boyrages. (1301, *Denomb. de Guill. de Macon*, Bibl. Amiens.)

FRANNEL, VOIR FRESNEL.

FRANDI, VOIR FRESNEL.

FRANÇOIS FR., s. m., soldat d'une compagnie française :

... Quelle Jeanne d'Arc avoit fait mourir un *françois*, dit que c'estoit un voleur : que pour le reconnoître, il fut defaict par sentence du bailli de Soulis. (E. PASQUIER, *Recherches de la France*, liv. VI, ch. V.)

FRANÇOIR, VOIR FRANCIUR.

FRAIOI, VOIR FLAIBOIR.

1. FRAP, s. m., coup :

C'est prestes et resensible.
Cum in la ore d'ou bon *frap* ?
(*Fab. d'Estorm*, Montvignon, *Fabl.*, t. 214.)

2. FRAP, s. m., grande multitude :

Frapp de gens (Lois de Guill.).

Ce mot est ainsi expliqué dans un Dictionnaire français-anglais, pour servir d'intelligence aux lois de Guillaume le Conquérant :

Frapp de gens, les great a retinne of people, une trop grande quantité de monde. (*Dictionary of the Norman or old French language, collected from such Acts of parliament, parliament Rolls, etc., etc.*, to which are added the laws of William the Conqueror; by Rob. Kellam, London, 1779, in-8°, p. 110.)

3. FRAIPAILLE.

1. FRAIPAIL, s. m., VOIR ?

1. C'est un *frapail* on sa main.
ADAM, *Vir. de N. D.*, Brit. Mus., Egerton 612, f. 14.

2. FRAIPAIL, *frapp*, s. m., bouches inutiles, valets, conjats :

Ils seroient chassés dehors tout le demourant du *frapail*. (*Hist. de Charles VII*, p. 407, ap. Ste-Pal.)

3. FRAIPAILLE.

FRAIPAILLE, *frapp*, - *alhe*, - *alle*, *frapaille*, s. l., bouches inutiles, valets, conjats qui ne se battaient point, gens de rien.

Le garçon et l'autre *frapaille*.
Que querist le rent en bataille.
WARR. *liv. 31*, p. 793. Anonim. Var. *frapail*.

1. Le baron et le *frapaille*.
Que querist n'esté de bataille.
A fait pisto m'oe et arceber.
Les *frapailles* mesconter.
Id., *Brat*, 12712, *Ler. de Liney*.

1. Les *frapailles* en la *frapaille*.
R. de Lorraine, *Rebel*, 1193, f. 14 v°, A. T., f. 1063.

1. Les *frapailles* on sa main *frapaille*.
Id., *Brat*, 1197, A. T., 1971.

1. Les *frapailles* on sa main.
Le *frapaille*, f. 11 p. 110, 111, 112.
Le *frapaille*, f. 11 p. 110, 111, 112.
Idem, *Brat*, 1197, *Rebel*, 374, f. 329f.

1. Les *frapailles* on sa main.
Le *frapaille* on sa main.
Ne por *frapaille*,
Idem, *Brat*, 1197, A. T., 1971.

Il eust mort Hericun, corps a corps en bataille.
Se ne fissent li c. de alvors *frapaille*.
(*Gou. de Nant*, 1106, A. P.)

Fz vous Charbon pignat par la bataille.
Ne samblit pas estre poi de *frapaille*.
(*Exp. O. ver*, 5401, Scheler.)

Cil n'est pas garnis de *frapaille*.
Cil soustura bien sa bataille.
(*Ch. de Nant*, 1106, A. P.)

Se il sont plus de nous, il sont *frapaille* et chetive gent. (*Cong. de la Morce*, p. 134, Buchou.)

— Est pris en bonne part dans l'ex suiv. :

Bonne chevalerie et hardie *frapaille*.
(*Dem. des Preis, Geste de Luce*, 37741, Scheler, *Gloss. phital*.)

FRAPALLE, - *alhe*, VOIR FRAIPAILLE.

FRAPANCE, s. f., action de frapper :

Perussance, onis, *frapance*. (*Gloss. lat-fr.*, Richel, l. 7679.)

FRAPIAUC, *frapp*, s. et adj., celui qui

frappe, fonceleur, bourreau :

Lierres, par li vierge honoree,
Voz vous sera estrangeur,
Ja vous liverai un *frapiau*.
(E. DESCAMPS, *Poés.*, Richel, 810, f. 206f.)

Après on reclost les courtoises.
On acrole frere *frappiau* :
La bisant de joignit betines.
Le grant diable y puint avoir part.

(*Geoff. Mart. Monol. des Perrou*, H. 282, Bibl. él.)

Cy n'entoz pas, hypoerates, bizotz...
Gueux m'indoz, *frapais* esourtoiez.
(*Idem*, *Gargantua*, ch. 54, éd. 1542.)

Il tient je ne seoy quoy du frere *frappiau*.
(*Id.*, l. IV, ch. 15, éd. 1552.)

Prouz Dieu, qu'au frere *frappiau*
Il donne quelque chandrie a part.
(*Ch. Mart. Entaphe de Frere Jean l'Esqueu*,
éd. 1596.)

Le train que menent ordinairement les bons freres *frappais*. (H. ESTIEN, *Tr. prep. de l'Apot.*, p. Herod., c. 20, éd. 1566.)

Il vint l'autre pour un catfard
Pour prescher en nostre paroisse.
Il je lui dis : Frere *frappiau*,
Qui vous a fait ici venir ?

(*Mellin de S. Gilles, Poés.*, p. 249, éd. 1719.)

En Lorraine, le jour de la Saint Nicolas,
dit Sainte-Pulaye, des gens déguisés
Viennent deux à deux porter des boubons
aux enfants et s'informer s'ils sont sages ;
l'un a le costume d'évêque comme St Nicolas,
l'autre a celui d'un moine, et porte
une verge à la main : c'est le frere *frappiau*.

Arzol, frere *frappiau*, martean.

1. FRAPE, s. l., ruse, finesse, adresse ;
savoir de frappe, être rusé :

1. *Frapp* seussiez certes de *frapp*
Se ne nos bousiez le chapeu.
(*Renart*, 3413, Méon.)

Or *frapp* li *frap* de *frappe*.
S'il de *frap* p'ris n'as *frappe*.
(*Id.*, *Brat*, VII, 131, Martin.)

Ces respont, qui moult *frap* de *frappe*.
Et qui de *frap* perd esch *frappe*.
(*Renart*, Suppl., p. 119, Chabaille.)

Feme se met en vente, part soi bien qui l'achato.
Feme *set* moult d'age, de barat et de *frappe*.
(*Chastie Musart*, Richel, 19152, f. 107.)

— Piège :

Bien vous metrai fors de la trape,
Et il remondra en li *frappe*.
(*Le Constant du Hamel*, ms. Berne 354, f. 88f ;
Montaillon et Raynaud, *Tabl.*, IV, 179.)

— Etre en mate frappe, être tombé dans un piège, être dans une situation critique :

Or est *Renart* en mate *frappe*.
Mantex li ot mis en cule *frappe*.
(*Renart*, Br. IV, 173, Martin.)

— Se jeter de la frappe, sortir du piège, de la mauvaise situation où l'on est :

Quar *netez* se velt de la *frappe*.
(*Du Prestre et de la dame*, Richel, 19152, f. 63f.)

— Se mettre à la frappe, fuir, se mettre en route :

Et tantost se mist a la *frappe*.
(*Renart*, 3284, Méon.)

3. FRAPIER.

2. FRAPE, VOIR FREPE.

FRAPEIS, *frapis*, *frapp*, s. m., action de frapper, son rendu par une arme qui frappe :

Frappis de bastons. (*Prov.*, ap. Craplelet, *Prov. et dict. pop.*)

Miens ain d'esper le *frapis*
De mascues et de tisons.
J. BRÉTEL, *Tourn. de Chauvenci*, 2710, Delmotte.)

Si se renouvella la bataille, et les boutes de lances, et les *frappis* de laches sur ces bacinetz durs et ters. (FROISS., *Chron.*, liv. III, p. 337, éd. 1593.)

FRAPEL, s. m., coup :

Ferir maint *frapel*.
(*Brat*, f. 56f, ap. Ste-Pal.)

FRAPELLET, *frapellent*, s. m., p.-è. syn. de monnaie, pris dans un sens général ;

p.-è. aussi instrument pour frapper, pris dans un sens groivois pour désigner le membre viril :

Mahou, sachies que mains me dolme
Se g'estoie sous avoir *frapellent*
E un dame avoit son piémoent ;
Ves pas honte s'on sa fame chatoie.

MURFET DE GAND, *Jour. Partis*, Dinaux, *Trouv. de la Flandre*, p. 390.)

Ses avoir *frapellent*.
(*Idem*, *ibid.*, *Post. av.* 1300, H. 766, Ars.)

FRAPELLET, VOIR FRAPELLET.

FRAPEMENT, *frapp*, s. m., action de frapper :

Planctus, grand dueil, *frappement* contre la poitrine ou autre lieu. (*Calepinus Mel.*, Bâle 1584.)

FRAPER, *frapper*, verbe.

— Bêl, se jeter, se lancer, se précipiter violemment, avec un sujet de personne ou d'être animé :

Un bon destrier fort et courant.
Ses loquel l'enfant se *frapa*.
(G. GEIART, *Roy. lign.*, 10350, W. et D.)

Le dit Guillemain de Laistre, sanz dire qu'il estoit, li sully au devant et se *frapa* à li pour li faire peur. (1344, Arch. JJ 72, f° 382 v°.)

S'enfuyent autant qu'ilz peurent, par grans troupeaux, comme moutons quant le leu se *frappe* au milieu. (WAVRIN, *Anchein. Chron. d'Englet.*, II, III, Soc. de Yll. de Fr.)

Et se partirent, elle et ses gens, et s'en virent par derriere bouter et *fraper* ens es lozeis des François. (FROISS., *Chron.*, II, 361, Luce, ms. Rome, f° 80.)

Partout la ou il venoit, il faisoit les renes si esclairer que les François le fuyoiert, comme feroient berbis ou moutons un lyon familleux, qui se *frapperoit* entr'eulx pour prendre sa proye. (Girart de Rossillon, ms. de Beauce, éd. L. de Montille, p. 319.)

Les vaillans chevaliers et escuyers qui estoient a cheval se *frapperent* dedans si vaillamment que iceux Gantois ne durerent point. (G. CEAPELLI, *Chron.*, II, 303, Kerv.)

— Se jeter, avec un sujet de chose :

La riviere de Sayne qui desceit en Normandie, ou plusieurs bonnes rivieres se *frappent*. (Dib. des hér. d'arm., 130, A. T.)

La riviere du Rosne ou se *frappe* la riviere de Saune. (Ib.)

— Se répandre violemment :

En l'ost du roy s'estoit *frappée* une maladie de flux de ventre. (J. LEFEVRE, *Hist. de Charles VI*, p. 67, Le Laboureur.)

— Act., *frapper un coup de lance*, l'asséner :

Je amasse mienlx que je n'eusse *frappé* coup de lance d'icy a ung an que je russe oeciz un roy de ma main. (Lancelot du Lac, 3^e p., ch. 13, éd. 1488.)

— Enfoncer en frappant :

Il luy *frappa* un cesteau tout au travers du corps. (N. GILLES, *Ann.*, f° 53 r°, éd. 1492.)

Afin qu'ilz tinsissent plus fermement chascun estoc *frappé* trois piez en terre. (GAGUIN, *Comm. de Ces.*, f° 181 r°, éd. 1539.)

— *Fraper alliance*, conclure alliance, par latinisme :

Les Rois oyans que Hiero et les Romains avoient *frapet* alliance ensemble, arbirerent que plus grant exercite leur estoit necessaire. (FOSSATIEN, *Chron. Marq.*, ms. Brux. 10512, X, II.)

— Neutr., se précipiter :

Evous les Engles venant *frapant* en celle host. (FROISS., *Chron.*, III, 69, Luce.)

— Fuir :

Mis se sont a *fraper*.

(B. de Seb., XIV, 318, Bocc.)

... Par les preis *frappans*.

(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 328, Scheler, *Gloss. philol.*)

Tot *frappant* reculent...

(Ib., ib., 3533.)

— N'avoir que *fraper aux dents*, n'avoir rien à mettre sous la dent :

Qui vendent tout n'ont que *frapper aux dens*.

(Ce *tredecies* de Songercreuz, f° 78 v°, éd. 1530.)

— *Fraper à*, atteindre :

Prince qui des ses jennes ans avoit appris de dissimuler les injures partienieres qui lui estoient faites, mais non celles qu'il estoimoit *frapper* à l'estal, lesquelles il portoit impatiemment. (E. PASO, *Lett.*, XIV, 2.)

— Viser à, mettre en avant, proposer :

Les uns *frappent* a l'alienation perpetuelle du domaine au denier trente, fors des duchés et comtes, medecine plus forte que la maladie ; les autres a une recherche generale des financiers et partisans. (E. PASO, *Lett.*, XIII, 3.)

— Infin. pris subst., action de frapper :

Mais aineois que mais voie le solai esconser, Leur sera telle aiseue Richiers au bien *frapper*.... (Hugues Capet, 2336, A. P.)

Helas, Monsieur ! que deviendra je ? car c'est mon mary qui est a la porte ; je l'enten bien a son *frapper*. (LARIU, *Nuicts*, IX, IV, Bibl. elz.)

— *Frappant*, part. prés., a *frapant*, locut. adv., à la course, rapidement :

Droitement sus le point de celle descourtille, evous venir a *frapant* monsigneur lues de Chastillon et sa baniere. (FROISS., *Chron.*, VIII, 332, Kerv.)

FRAPERIE, *frapp.*, s. f., action de frapper, coups, bataille :

Toute la faulte venoit d'eulx, qui avoient commencé la *frapperie*. (RAB., I, IV, c. 13, éd. 1552.)

FRAPPEURE, -ure, *frapp.*, s. f., coup :

De *frappure* et blesseure. (Jard. de santé, I, 29, inop. la Minerve.)

Les enclenres de percussure ou *frappeure*. (Ib., 180.)

La grosse toile luy sert (à la cervelle) aussi de couverture... non pas tant de couverture, que de bastillon et de cense mise au devant, pour la remparer entre les hertes et *frappeures* du test. (Trad. de Galien, p. 505, éd. 1609.)

FRAPICHE, *frapp.*, s. f., son rendu par une arme qui frappe :

Quant les waites oirent le *frappiche* des gens d'armes, ill courout leurs cors, et cheaux delle forteteche commenchoient a crier aux armes. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 363, Bognet.)

— *Mener frapiche*, se battre, ferrailler :

Et Henry d'Argoatol si grant *frapiche* menne. (JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 3508, Chron. helz.)

Cl. FRAPEIS.

FRAPIER, *frapp.*, s. m., course tumultueuse, agitation, bruit :

Vers la cuisine s'en vient (Raimonart et le portier) le *frapier*. (Aleschans, 3621, A. P.)

Et lors vienquent a grant *frapier*

trestit li autre charretier.

(Renart, 4203, Méon.)

Mes d'oissillons y a si grant *frapier*

Que jour et nuit

La voze relantit de leur bruit.

(G. MVR., *Pois.*, Richel. 9221, f° 106.)

— *Se mettre au frapier*, se mettre en route, prendre sa course, s'enfuir :

Renart qui moult sot de bestine,

Et qui avoit grant faim eue,

Se mot basillant au *frapier*.

(Renart, 2103, Méon.)

Test vos meistes au *frapier*

Hui main quant vistes ma mort.

(Ib., 2176.)

Atant es vos a cez paroles

Sire Lanfoi le forestier,

Et Renart se mist au *frapier*.

(Ib., Br. I, 621, Martin.)

Aler baisent le carbonnier,

Si se remouent au *frapier*.

(Rom. de Wistasse le Moine, 1133, Michel.)

Quant Basins ot mangié si se met au *frapier*

(Jeh. de Lanson, Richel. 2195, f° 16 r°.)

Le matinet vous metes au *frapier*.

(Asberg le Bourgoune, p. 79, Tarbé.)

L'os est esnute, mis se sunt al *frapier*.

(Anvers, Richel. 793, f° 70°.)

Et la roiaie Berte s'est lost mise au *frapier*.

(Berte, 954, Scheler.)

Parmi la porte se prist a chevanchier,

Le destrier broche, si se mist au *frapier*.

(Ornel, 1973, A. P.)

Vers Abilant la ville s'est mis au *frapier*.

(B. de Seb., v, 889, Bocc.)

— *Mettre au frapier*, mettre en fuite :

Et Aymon de Dardonne les metra *frapier*.

(Quatre fils Aymon, ms. Montp. II 247, f° 178 r°.)

Il ot regardé de l'autre part ke moult bien se tenoient Galois as Bretons, et ke se ne fust li blans chevaliers, il les meizent del tout au *frapier*. (Sept sag. de Rome, Ars. 3354, f° 158°.)

Nom propre, *Frapié*.

FRAPILLIER, -illier, verbe.

— Act., fréquentatif de frapper :

Et quant Duolin ot cheli qui les bucha,

Du bastou que li tiat si bel le *frapilla*

Que es degres aval tout envers le ruc.

(Don de Maience, 3490, A. P.)

— Neutr., se fâcher, s'indigner :

... Doot tout li pueple mult fier en *frapillat*.

(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 3551,

Scheler, *Gloss. philol.*)

1. FRAPIN, s. m., multitude, populace :

Si list Godolie, le fiz Aica, le fiz Sapha, maistre sur tant de *frapin* come en la terre remest. (Hois, p. 436, Lerd. de Lincy.)

Li fois reis l'en croid e de son mesfail ne s'en remouit, e li est prouveres a ses villes serveis de brezast les plus bas del pouple et del *frapin*. (Ib., p. 290.)

Cl. FRAPELLE.

Cl. FRAPEIS.

Cl. FRAPELLE.

2. FRAPIN, s. m., bruit, tumulte :

Si l'volez escoter sanz noise e sanz *frapin*.

(Horn, 2935, Michel.)

FRAPIS, voir FRAPEIS.

FRAPON, s. m., coup :

Et elle lesse aler le poing de tel raudon,

Devant, parer le nes, li donne tel *frapon*,

Que il en aut seugnant le vis et le menton.

(Don de Maience, 167, A. P.)

Si fiert son oncle Flexipou,

Et pis li donne tel *frapon*

Que present li a fet le mort.

(Fabi. d'Or., Ars. 5069, f° 112 r°.)

Fraponneur, s. m., celui qui frappe : *Fraponneur*. (Crap. let. *Prov. et dict. pop.*)

Frappeail, voir **Frapail**.

Frappart, voir **Frapart**.

Frappelement, voir **Frapement**.

Frapper, voir **Frafer**.

Frappeurie, voir **Fraperie**.

Frappeute, voir **Frapereute**.

Frappeuie, voir **Frapieue**.

Frappeuier, voir **Frapieue**.

Frappeur, voir **Frafer**.

Frappeus, voir **Frafeus**.

Frappeure, voir **Frapereue**.

Frapache, voir **Fraferesche**.

Frapachau, voir **Frafereschel**.

Frapageier, voir **Frafereschier**.

Frapail, voir **Fraferel**.

Frapelument, voir **Fraferelument**.

Frapesce, voir **Fraferesche**.

Frapeschie, voir **Frafereschel**.

Frapeschill, voir **Frafereschel**.

Frapeschier, voir **Frafereschier**.

Frapeschor, voir **Frafereschior**.

Frapreur, voir **Fraferer**.

Frapreusement, voir **Frafereseument**.

Frapreute, voir **Frafereseute**.

Frapreux, voir **Fraferer**.

Frairie, voir **Fraferie**.

Frarin, *frarin*, - *in*, *frerin*, *frarin*, *farin*, *farin*, adj., pauvre, misérable, mendiant, malheureux :

Il ne s'entend ne ne riboute *frarin* et *garin*. (Loh., 2^e chans., xix, p. 67, P. Paris.)

Seigneur et li reis
C'est un *frarin* li poete *garin*. (Mort de Garin, p. 225, du Mérid.)

As *frarins* et *farins*.
(Hou., p. 709, Ardennes.) *farins*, *farins*

As tant de les messages, p. ne s'ont pas *frarin*.
(J. Bou., 2^e, xxviii, P. Paris.)

Les justives le firent *frarin* *frarin*.
L'ate *frarin* s'eluzer *frarin* *frarin* *frarin*.

Autz *frarin* li d'arosez les matiers li seigneur.
Ne s'ont pas *frarin* ne ne li chapons, ne celui
de celui *frarin* ne ne de li plus *frarin*.
(G. de M., 2^e chans., li. 1, Thom., Richel., 1451.)

Se *frarin* et *frarin* et *frarin* et *frarin* et *frarin*.
F. *frarin*, A. *frarin*, E. *frarin*, et *frarin*.

Mais *frarin* li *frarin* li *frarin* li *frarin* li *frarin*.
M. *frarin* li *frarin* li *frarin* li *frarin* li *frarin*.

Li *frarin* li *frarin* li *frarin* li *frarin* li *frarin*.
(Hou., 2^e, p. 181, li *frarin*.)

Autz *frarin* li *frarin* li *frarin* li *frarin* li *frarin*.
Li *frarin* li *frarin* li *frarin* li *frarin* li *frarin*.

Li *frarin* li *frarin* li *frarin* li *frarin* li *frarin*.
Li *frarin* li *frarin* li *frarin* li *frarin* li *frarin*.

Li *frarin* li *frarin* li *frarin* li *frarin* li *frarin*.
Li *frarin* li *frarin* li *frarin* li *frarin* li *frarin*.

Mais *frarin*, li *frarin* *frarin* *frarin*.
Por le mantel *frarin* li *frarin*.
(St. *frarin*, 908, *frarin* s., G. Paris.)

Plus que soivante *frarin*.
Bien *frarin* et gent et bel.
Qui n'ont pas *frarin*.
(*frarin*, 10813, *frarin*.)

Porquant n'est *frarin*.
Fille est de roi et de roine.
(*frarin*, 6209.)

Et li *frarin* li *frarin* li *frarin*.
Quant por le *frarin* li *frarin* li *frarin*.
(*frarin*, 1717.)

Li *frarin* li *frarin*.
Mil *frarin* li *frarin*.
(*frarin*, 956, *frarin*.)

Li *frarin* li *frarin*.
Mil *frarin* li *frarin*.
(*frarin*, 287, *frarin*.)

Estrangers suis et *frarin*.
Et, comme mes *frarin*.
(*frarin*, 3807.)

Moult se *frarin*.
(*frarin*, 3807.)

Tait *frarin* et *frarin*.
Ni a *frarin* ne *frarin*.
(*frarin*, 114.)

Li *frarin* li *frarin* li *frarin*.
Li *frarin* li *frarin* li *frarin*.
Li *frarin* li *frarin* li *frarin*.
(*frarin*, 353, *frarin*.)

Je ai meint *frarin*.
Qui apres en iert *frarin*.

Li *frarin* li *frarin*.
Li *frarin* li *frarin*.

Li *frarin* li *frarin*.
Li *frarin* li *frarin*.

— Par extension, en parlant des personnes, et de certaines choses morales.

vil, lâche, abject, faible :

Cognois ton tu, li *frarin*.
(*frarin*, 1360, *frarin*.)

Venge ton pere, li *frarin*.
(*frarin*, 228, du Mérid.)

Il ne s'entend ne ne *frarin*.
(*frarin*, 514.)

Si ne m'as pas *frarin*.
Ne me dist rien, mais je di lui
Amor faire trop *frarin*.
(*frarin*, 381, *frarin*.)

Envers toi autres *frarin*.
(*frarin*, 1725, *frarin*.)

Li *frarin* li *frarin* li *frarin*.
(*frarin*, 47, *frarin*.)

Asses s'ont clamé et aver *frarin*.
(*frarin*.)

Li *frarin* li *frarin* li *frarin*.
(*frarin*, 4233, *frarin*.)

A quel tens estoit amours *frarin*.
Que est morte et chaitive,
de que si d'ame et roine
Que est *frarin*.
(*frarin*, 1376, *frarin*.)

Et *frarin* li *frarin* li *frarin*.
(*frarin*, 16, *frarin*.)

Autz *frarin* li *frarin* li *frarin*.
(*frarin*, 2368, *frarin*.)

Quant *frarin* li *frarin* li *frarin*.
(*frarin*, 1547, *frarin*.)

Vaslet, trop ne *frarin*.
Nad *frarin* li *frarin* li *frarin*.
Ki est apelé *frarin*.
(*frarin*, 1431, *frarin*.)

C'est *frarin*.
(*frarin*, 7^e.)

Ampez *frarin* li *frarin*.
(*frarin*, 1459, *frarin*.)

Ne *frarin* li *frarin*.
(*frarin*, 1061, *frarin*.)

Lors s'escrit li *frarin*.
(*frarin*, 9665, A. P.)

Pour *frarin* li *frarin*.
(*frarin*, 217, *frarin*.)

Mais *frarin*, se le *frarin*.
(*frarin*, 131 *frarin*.)

Puis se *frarin*.
(*frarin*, 26.)

— Avec un nom de chose, pauvre, chétif, maigre, misérable, et, en général, mauvais, pénible, dur :

Et *frarin* li *frarin*.
(*frarin*, 113, *frarin*.)

Maintes choses sont *frarin*.
est *frarin*, ke si *frarin* ne sont
n'ont pas *frarin* ne sont
ne sont pas *frarin*.
(*frarin*, 72 *frarin*.)

Li *frarin* li *frarin*.
(*frarin*, 10714, *frarin*.)

Lors en *frarin* tant *frarin*.
Puis *frarin* li *frarin*.
(*frarin*, 19953, *frarin*.)

Li *frarin* li *frarin*.
Et le tens *frarin*.
(*frarin*, 1565.)

Li *frarin* li *frarin*.
Et ves en *frarin*.
(*frarin*, 108, *frarin*.)

Un *frarin*.
(*frarin*, 11, *frarin*.)

— Frivole, léger, de peu de poids, mefloite :

C'est *frarin* n'est tant *frarin*.
Ni de *frarin*.
(*frarin*, 103, *frarin*.)

Oies *frarin*.
(*frarin*, 778, *frarin*.)

Selon Du Mérid, on dit encore en Normandie *frarin*, pour dolent, chétif.

Frarois, voir **Fraerois**.

Frarois, *frarois*, s. m., succession bien resté indivis :

Il est de *frarin* quiconques fait *frarin*.
congé de *frarin* de celle a qui est *frarin*.
comme *frarin* et del bien *frarin*.
(*frarin*, 103, *frarin*.)

Li *frarin* li *frarin* li *frarin*.
(*frarin*, 103, *frarin*.)

Li *frarin* li *frarin* li *frarin*.
(*frarin*, 103, *frarin*.)

Li *frarin* li *frarin* li *frarin*.
(*frarin*, 103, *frarin*.)

Li *frarin* li *frarin* li *frarin*.
(*frarin*, 103, *frarin*.)

Li *frarin* li *frarin* li *frarin*.
(*frarin*, 103, *frarin*.)

qu'il aura levé par avant le plet meü.
(*Cost. de Bret.*, p. 86 v°.)
Ung *frarois*. (Même texte cité d'après l'*Anc. Cout. de Bret.*, p. 414, par Ste-Palaye.)

FRARUÜ, voir **FREREUR**.

FRASCHER, v. a., encombrer :

Le chariot hoquelerie
Est tiré au travers des champs
Par milliers de maillets *fraschant*
L'estroit chemin de vorrière.
(1560, la *Cuisine papale*, p. 49, Fick.)

I. FRASE, *frazé*, *frassé*, *frésé*, *frézé*, *frécé*, *frassé*, *frósé*, *frasié*, *frégiel*, *frairé*, *adj.*, galonné, plissé, en forme de fraise ?
Li mesnagers est venus d'usqu'au tré,
Trova Fromont un tapis *frésé*.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 187 r.)
Brandist l'espee au confonon *frésé*.
(*ib.*, f° 254 v.)

El dos li vestent la beugne a or *frése*.
(RAMBERT, *Ouier*, 2688, Barrois.)
Un fraïn a or li ont et chief posé
Et bien couvert d'un paille a or *frésé*.
(*ib.*, *ib.*, 10683.)
Un pavillon tendz estoit
De dras de soie a or *fraszé*.
(*Beccard*, ms. Montp. II 219, f° 220 v.)

La pensies voir mainte aueube levée
Et mainte riche tente d'or et d'argent *frésé*.
(*Mont.*, 8323, A. T.)
Estoient enfieit
Pignanciel et cendal et confanon *fréiel*
Dusqu'a Jhu. de caüs ki l'orent aprocié.
(*Rom. d'Art.*, f° 30^b, Michelant.)

La puisies voir mainte enseue *frése*.
(*ib.*, f° 8^b.)
De .ii. pales *frases* la cambre est portendue.
(*ib.*, f° 59^b.)

Li quens liues li Mâines tint la lance *frésé*.
(*Canq. de Jerrus*, 7081, Hippene.)
Chascuns baïsse la lance a l'enseigne *frése*.
(*ib.*, 3804.)
Chascuns avoit vermillons d'un pale d'or *frésé*.
(*Pierabras*, Val Chr. 1616, f° 29 v°.)

.i. riche paille galatien *frésé*.
(*ib.*, f° 73^b.)
En cors li mist l'enseigne a or *fraszé*.
(*Gaydon*, 8166, A. P.)
El cors li met le confanon *frésé*.
(*Anseix*, Richel. 793, f° 66^b.)

sur les tapis de soie florizet et *frasiés*.
(*Tens dou paon*, Richel. 1534, f° 93 r°.)
Toute cote porpunte, toute enseigne *frésé*.
(*Viegence de Rome*, Richel. nouv. sup. 4192, f° 8 v°.)

Bouton d'argent *frasel*. (*Test. du 27 juin 1415*, Arch. mun. Douai.)
Louches a boutons *frassez* et dorez.
(1443, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

D'or fu et de pierre; et maint piecles *frases*,
Rubis et diamans furent anlor entes.
(*Geste des dues de Bourg.*, 3833, Chron. bel.)
Et de vaiselence, de maint hennap *fraszé*.
(*ib.*, 10463.)
By le moy, ma gorge *frase*,
Et tu me fras tres grant joye.
(*Actes des apost.*, vol. 1, f° 37^a, fol. 1537.)

Une gorge blanche et *frase*.
(CORILLIART, *Nouv. Drais*, 1^{er} part., de Prescriptionibus, I, 98, Bild. etc.)

Vous demandez les gorgias *frases*.
Choz et sorrez,
Pour eucher la pitrine,
D'or et de soie desus bilbebaroz.
(*Reform. des dânes de Paris*, ap. Michel, *Pois. gath.*)

Vente nune, *frasesches*, *fraseses*, recoutés.
(*Deb. des ham. de Par.*, *Pois. fr.*, des xv° et xvi° s., XII, 12.)

2. FRASÉ, *adj.*, humecté :
Demi may de chaix *frasee*. (*Compte de Gilet Baudry*, 1416-1418, Despenne, LII, Arch. mun. Orléans.)

Dans l'Orléanais on appelle *frasi* de la braise en poussièr.

FRASEUR, *fraseur*, s. m., p.-é. fabricant de franges :

Fraseurs. (*Vocab. des Métiers*, ap. Giraud, *Paris sous Phil. le Bel*)
Nicolas le *Frasseur*. (1378, *Compte des annuïers de S. Pierre*, Arch. Aube G 1656, f° 92 v°.)

FRASELÉ, - *zellé*, *adj.*, dimin. de *frasé* :
El pais une banierre de fin or *fraselé*.
(*Giprus*, Richel. 1637, f° 92 r°.)

FRASELI, - *zer*, *frasser*, *frayser*, *frésér*.
v. a., écossier, peler :

Pour avoir *frazé* une mine de feves.
(1443, *Compt. du Temple*, Arch. MM 133, f° 92 v°.)
Item, a celle qui pille l'orge, pour avoir *frassé* six boiceux de feves, JHU. S. VI. d. (1483, *Compt. de J. Dupuy*, P 46, Ste-Croix, Poitiers, Arch. Vienne.)

— *Frasié*, part. passé, écossé, pelé :
Moult les ont empures
Les verdes feves qui ne furent *frases*.
(*Urschans*, 7102, Jonck., *Guill. d'Or*.)

Ne prisseront dens pois *frassez*.
(G. de CORNOI, *Mir.*, ms. Bruss., f° 70^r.)
Sainz Esperiz la sainte fane
A si esprise et embrasse
Ne prise une feve *frasee*
Tolo rîchece terrieno.
(*ib.*, de l'*Empereur qui gard. sa chast.*, 2891, ap. Mém. *Nouv. Rec.*, II, 92.)
Qui done veist ces oingnoes,
Pois a l'ude et feves pilos.
Feyes *frases* et blans pois.
(*Bar. de Karesm. et de Charmaç.*, 117, ap. Mém. *Talb.*, IV, 93.)

Se toute li lignie d'Alou estoit dampnee,
Dieu n'i perdroit on suy une feve *frasee*.
(*Itin. de Meuxis*, *Trst.*, 213, Mém.)
Une escele de feves *frasees*. (*Terrier de la Trinité*, xiv^e s., Arch. Vienne.)
Prenez feves *frases*, si les emsiez bien.
(H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 524.)

- n. Nous sommes legiers.
 - v. Comme biches.
 - m. Comme belles niches.
 - e. Et *fraysez*...
 - m. Comme beaux onguens.
- (*Dialogue de Maltepeye et de Baileuet*, dans les *Poës.*, attribués à Villon, Jonand, p. 212.)
Feyes *frases* pour le potage. (1453, Arch. S 5118.)
E ne suis je pas mabouroux,
D'avoir esté si rusé,
D'avoir esté si refusé.

Moy, qui suis gorgias, misonou,
France, fraiz, *frase* comme unz ongnou!
(COCHILL., *Mont. du Paon*, II, 253, Bild. etc.)
Une escelle de febovez *fraseses* crues.
(1500, Ste-Croix, Arch. Vienne.)

De sorte qu'un boissan de telles feves broïees et nettoïees (qu'on dit *fraseses*) est aussi plein que de celles qui sont entieres, encoures que l'escoree en soit delhors. (COTREAU, *Colum.*, II, 12, éd. 1535.)

— Débarassé comme d'une enveloppe.
L'ame quant don cors iert *frasee*.
(RUEL, DE MOLENS, *Miserere*, str. 227^e. Van Hamel.)

FRASETE, *frazette*, *frasete*, *fracette*, s. f., gland, bouton en forme de fraise :
Solers a *frasetes* on a laz. (15 janvier 1339, S. Benigne, Montales de Larrey, Arch. Côte-d'Or.)

Une hourse faide a l'esguille, semee de perles a cinq *fracetes* d'or. 1400, *Pierrot. au rég. de Ch. VI*, I, H, p. 339, Douai d'Artois.)

Une *frazette* d'argent doret. (1443, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— ?
Des enlliers, couppees a *frazettes*. (*Dép. p. la chisse de la cath. de Noyon*, fin du xv^e s., La Fons, *Art. du Nord*, p. 48.)

Gulliers couppees a *frazettes*. 1504, Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

FRASEUR, *fraseur*, *frassure*, s. f., machine ou moulin à broyer :

Un rochier, une *fraseure* et quatre peüs chenois delbrisés. (Av. 1290, *Quent.*, Moreau, Arch. Meuse.)
Mientorim, esmaicre, *frazoure*. (*Gloss. lat.-gall.*, Richel., I, 1120.)

Frassures, ardelières, vaneux et autres ouvrages appartenans au mestier de thuilier. (*Stat. des fabric. de builles*, xv^e s., ap. A. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, III, 585.)

FRASIE, voir **FRASÉ**.

FRASIER, s. m. ?

Sur les tapis de soie a fleurs et a *frasers*
A fait traire ses armes.
(*Cost. du Paon*, ms. Rouen, f° 83 r°.)

FRASILLE, *adj.*, ridé :

Le venerable et glorieux confesseur monsieur saint Chouard, lequel porte, pour memoire et souvenir, lenoz rougneux, la feste croussu, vermillone, tortue, la peau du dos martele, chanderonne, *frasillee* en contraillet qui se tire, en andouille trop saillee qui se fend et disperse sur la grille. (*Le Triumphe de dame Yverolle*, *Poës.*, fr. des xv^e et xvi^e s., IV, 274.)

FRASNEL, voir **FRESNOL**.

FRASNEL, voir **FRESNOL**.

FRASNIN, voir **FRESNIN**.

FRASNOI, voir **FRESNOI**.

FRASOIR, *frassoïr*, s. m., machine à broyer :

Frassoïrs d'estain. 1534, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.) Alias, *frasoïr*.
Cf. **FRASEUR**.

FRAUDULEMENT, voir **FRAUDULEMENT**.

FRAUDULEMENT, voir **FRAUDULEMENT**.

FRAUDULEMENT, - *lamente*, - *lamente*, - *lamente*, adj., frauduleusement, d'une manière trompeuse, secrète :

Alanz *fraudulemant*. (*Bible*, Marz. 681, f^o 123^v.)

Pour ce que il avoit *fraudulement* juré. (*La Mer des hystoir.*, t. II, f^o 123^v, éd. 1488.)

Lesquelles deux choses Pompee luy vouloit *fraudulement* supplanter et tolier. (*Rocace. Nobles malheureux*, VI, 9, f^o 152 v^o, éd. 1513.)

Aaron usurpa le Pontificat, et s'en saisit *fraudulement*. (*Leon. Descr. de l'Afr.*, I, 126, éd. 1536.)

Il n'y a animal qui execute plus *fraudulement* l'envie qu'il a sur l'homme que cestuy cy (le Stellion). (*Du Pinet. Dioscoride*, VI, 4, éd. 1605.)

FRAUDULENCE, s. f., mauvaise qualité :

Les causes de ces ulceres sont mauvais humeurs cholériques, acres et mordicatifs, qui a cause de leur adustion acquereut quelque *fraudulence*. (*Joubert. Gr. Chir.*, p. 326, éd. 1698.)

FRAUDULENT, - *lant*, *frauld.*, adj., frauduleux, mensonger, trompeur :

Une fausse deception *fraudulante* souvenit fois estaint celle qui semble estre. (*J. de Salisb., Policrat.*, Richel. 24287, f^o 87^v.)

Il a proposé et demandé questions difficiles, subtiles et captieuses pour la prendre et condamner par ses paroles, mettre a confusion et *fraudulente* deception. (*L'opinion de messire P. Lhermie*, etc., ap. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, V, 217.)

Les amazons prinrent les armes de leurs maris et se vengerent vaillamment de la douloureuse et *fraudulente* occision d'eux. (*La Mer des hystoir.*, t. I, f^o 77^v, éd. 1488.)

Mieux valent les navires de son amy que les haisiers *fraudulents* de l'ennemy. (*Lef. d'Étapes. Bible. Prov.*, ch. 27, éd. 1530.)

Par *fraudulante* ruse.

(*G. de Brys, l'oreille du Prince*, f^o 20 r^o, éd. 1582.)

Fraudulents, *fraudulent*. (*II. Estienne. Gramm. gall.*, p. 401.)

Par chascun au un vaultour *fraudulent*

Au propre jour de sa nativité

Faisoit banquet planier et opulent.

(*Gull. l'aveug. Apel.*, 1^{er} p. clxxvii, Lormier.)

— *Déguisé*, *caché* :

Ulcères *fraudulentes*. (*Jard. de santé*, I, 443, impr. la Minerve.)

FRAUDULEMENT, voir **FRAUDULEMENT**.

FRAUDULEUR, s. m., fraudeur, trompeur :

Le *frauduleur* avise et gaitte son point de longue main. (*Christ. de Pis., Policie. Ars.* 2681, § liii.)

FRAUDEMMENT, voir **FRAUDEMMENT**.

FRAUDULENT, voir **FRAUDULENT**.

FRAUS, s. m., fraude :

Sanz *fraus* ne hairet. (1360, Ch. des compt. de Dole $\frac{C}{319}$, Arch. Doubs.)

FRAVILLE, voir **FREVILLE**.

FRAVAILLER, voir **FREYAILLIER**.

FRAVALL, voir **FREVEL**.

FRAVALLIE, voir **FREVELIE**.

FRAVALOISEMANT, voir **FREVELOISEMENT**.

FRAVELLE, voir **FREVELLE**.

FRAXINE, s. m., frêne :

L'amandier, *fraxine* et sambuce. (*Jardin de santé*, t. 23, impr. la Minerve.)

1. **FRAY**, voir **FRAIT**.

2. **FRAY**, voir **FRAI**.

1. **FRAYABLE**, adj., cassant :

Les pierres du dit lieu sont aigres, rudes ou mal plaisantes, semblablement le fer qui se fait es forges du dit pays est fort aigre, rude et *frayable*. (*Palissy, Œuv.*, p. 361, France.)

— Qui peut être *frayé* :

Soy done (non cher souz) ce chemin non *frayable* Que par eux que le ciel, libéra, tout leur. (*De Barts, Franc.*, éd. 1380.)

2. **FRAYABLE**, adj., qui occasionne des frays :

Si les bestes, ou autres biens meubles du créancier arrest est lui, ou qui sont prins et levez par peine servie, sont biens *frayables* et perissables, ils se doivent vendre par justice publiquement. (*Coût. de Cambrai*, xxv, 43, Nouv. Coût. gén., II, 299.)

Le fol appel,.... par voye de revision... estoit fort *frayable*. (*Charte du comte de Hainaut*, Nouv. Coût. gén., II, 88.)

FRAYANT, adj., *frayé* :

Le firent mettre hors, par une barge, sur le sahlon, et vendiereient ainsi; l'un iras les couvertes voyes, tout le pays (un congnois bien les torres et les adrees et les chemins *frayans*) tant que tu viendras a Chastelet. (*Froiss., Chron.*, I, III, p. 312, éd. 1559.)

1. **FRAYAI**, s. m. ?

XII. paires de *frayale* dont on a fel nattes mises es sieges des eschevins. (1371, Lille, ap. La Fons. *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

2. **FRAYAU**, voir **FREEL**.

FRAYE, s. f. ?

Item pour deux hommes qui amassarent et mesurarent l'ayayne de la *fraye* et portarent chieuz messieurs qui avoient esté presens au festage le jour Ste Ragonde. (11. s. d. (1456, *Compte*, Ste Radeg., Arch. Vienne.)

FRAYEE, voir **FROIEE**.

FRAYEMENT, voir **FRAIEMENT**.

FRAVER, voir **FRAIER**.

FRAVERE, voir **FROIERE**.

FRAVNER, v. n., froicer le soleil :

Ce n'est qu'une folle contenance que de *fravner* tousjours. (*Palgrave, Escatoire*, p. 559, Génin.)

FRAVNIER, voir **FRESNIER**.

FRAYON, s. m., semble synon. d'*issue*, extrémités et entrailles de quelques animaux :

Jehans Cappé a fait demande a M. Brantart de .v. s. p., de tele maniere et pour tel pris comme il courroit environ Noel, pour *frayons* et issues de porciaux a lui, Joudit Jehan, ou de son commandement, vendus, bailliez et delivrez. (1355, *Plaidis de la mairie de la Couture*, Arch. admin. de Reims, III, 68, Doc. inéd.)

FRAVRIE, voir **FREIRE**.

FRAVSER, voir **FRASER**.

FRAZÉ, voir **FRASÉ**.

FRAZELÉ, voir **FRASELÉ**.

FRAZER, voir **FRASER**.

FRAZETTE, voir **FRASETE**.

FRAZEURE, voir **FRASEURE**.

FREANT, part. prés., voir **FERIR** au Supplément.

FREASCE, s. m., sorte d'impôt, de droit : O tout le droit des *freasces* droit au moulin de la parrie. (1301, *Liv. roy. de la Chambre des compt. de Paris*, f^o 139 v^o, ap. Duc., *Freignon*.)

FREAI, voir **FREEL**.

FREBOR, voir **FREMOB**.

FRECIÉ, voir **FRASÉ**.

FRECEGE, voir **FRESSANGEE**.

FRECENGEE, voir **FRESSANGEE**.

FRECETTE, voir **FRASETE**.

FRECHET, voir **FRESCHET**.

FRECHIER, v. n., semble être une forme de *rechier* au sens de s'arrêter :

Charles fist son serment... qu'il ne *frecherot* d'aler après les Sarrazins d'ieu a adone qu'il les trouveroit. (*Vie Charlen.*, ms. Berne 41, f^o 13^v.)

FRECHISSANT, voir **FRESCHISSANT**.

FRECINEUS, adj., malade du farcin :

Frecineus est dolans le ventre. (*G. Macarull. le Dit du cheval*, p. 80, Tarbé.)

FREGONDE, voir **FREGONDE**.

FREGOPIN, s. m. ?

Vostre merc, dist Galopins,
Je fét sayer bons *fregopins*,
Si fét sayer bon *fehery*
Nul je sui moult a Cort chery. (*Renart*, 12219, Méon.)

FREQUIERE, voir **FLECHIERE**.

FRECTÉ, voir **FRETÉ**.

FREDELET, s. f., mot d'origine expré-
sant l'idée de bruit, vacarme :

El me bailla toute *fredelle*.

Autre jour encontre un teste.

Farce de deux jeunes femmes, 16, p. Ploest et
Nep.-P. *Nov. Rec. d'Anvers*, p. 299.

FREDELETE, voir FRAILETÉ.

FREDIR, voir FROIDIR.

FREDOIER, voir FROIDOIER.

FREDOR, voir FROIDOR.

FRIET, s. m., terre en friche :

Free de Vermandois, ... *free* de Flandres.
Cantul. 21 de Corbié, péages de Bapaume,
m. Ste-Pul.)

FRIEL, *frael*, *fraiel*, *feel*, *feau*, *frœu*,
foayau, *foayau*, s. m., cabas, panier de jonc
servant de mesure :

Dans ceuz *frœels* de liges. *Rois*, p. 98,
Ler. de Linéy.) Lat., *ducentas massas*
cartarum.

Le montant d'un *fraiel* engrénier,
XVIII. don. XII^e s. *Doc. inédits sur la*
Peardrie, IV, 8, Beauville.)

Frœiaus de liges, I. don. (1265, Chambre
des comptes de Lille, Arch. Nord.)

Fraiel de fighes, (XIII^e s., *Tarif de tonliue*,
Arch. du chap. de S. Omer, II G 1899,
n^o 169.)

Quatre tiercets perties et quatre *frœus* de
hânde de vire, 1344, *Livre des fees* de
S. Den., Arch. nat.)

II. *frœaus* de fighes. (1316, *Revenus des*
terres de l'Érl., Arch. KK 393, p. 34.)

II. *frœiaus*. (Ib.)

D'un *frœl* de garde, dessous cent livres,
deute sols parisis, et dessous cent livres,
moquant un sols parisis. (1331, *Lett. du*
Roi Jean I^{er}, droit levé à Amiens, *Ord.*,
II, 440.)

Un *frœl* de liges et de raisins. (1396,
Cout. de Dieppe, p. 30 v^o, Arch. S.-Inf.)

Liges et raisins : de grand *frœu*, I. d.,
au sophin, ib. (17 août 1342, *Ord. touchant*
le tomben de S. Berlin et S. Omer, Arch.
nat., S. 90 m. 7.)

Pour chacun cent de liges, raisins, si
temps estoit que les liges et les raisins
se peussent acquitter par *frœu*, lors s'ac-
quittent cent de cent *frœu*. (1327, *Arrêt*, ap.
Mantelber, *March. frœu*, III, 271.)

Nout *frœu* de liges douze. (1538, S.
Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl.
Mons.) Ailleurs *frœu*.

Pour l'estelle des *frœuls* de la grande
cité du grand hôtel de S. Amé, LX. s.
1542, Douai, *ib.*)

Unz *frœu* de rozin. (1596, S. Omer,
Mons., *frœu*.)

D'après le texte latin suivant on doit
opposer la forme *frœl* :

De *frœllo* boum et racematum boum
marum. (1285, Nord, Arch. Yverne.)

FRIER, voir FROIDIR.

FRIEUB, voir FROIEUB.

FRIEUS, *fo dieur*, adj., effrayant, épou-
vantable :

Combien que a nous... p. l'asse moull
recou de l'Église et de mort. (Gourcicy, *Hist.*
de Grece, Arc. 3698, p. 187.)

font son iceit l'une *frœu*ye mit.
(J. Douquet, *Poes.*, p. 68, Jonast.)

FRIEFEL, voir FREFEL.

FRIEFEL, *frœfel*, *ferfel*, *fravall*, s. m.,
trouble, tumulte, agitation :

Moult fu Gighins en grant *frœfel* :

Ongues la nuit n'a prisonnel.

(Rex. de Brayre, li *Riaus Desconneus*, 1435,
Hippéau.)

Car en si grant *frœfel* me truis nœ heure

Si los qu'onours *frœfel* desir n'aheure

Qui la beauté de vus me represente

Que je ne seay comment je me maintiengne.

(Froiss., *Poes.*, Richel. 830, p. 63 v^o; Scheler, I,
71, 723.)

En ce *frœfel* et en celle ribote

Fai moult sospir, moult plain et mainte note.

(Ib., *ib.*, p. 65 v^o; Scheler, I, 75, 875.)

Ces pensers me met main et soir

Fai tel *frœfel* au dire voir

Que je ne cognois l'âne a moult.

(Ib., *ib.*, p. 113 r^o; Scheler, I, 142, 1903.)

Moult au jour d'hui

Comment tout dure en tel essot.

Fai tel sospir, en tel *frœfel*.

(Ib., *ib.*, I, 148, 2093.)

Lu ce sospir, en ce *frœfel*,

Moult eor, mi penser et mi oeil

Sont prest de faire moult voloir.

(Ib., *ib.*, II, 373, 21.)

Il est en l'i *frœfel*

Que pour tout son desir

Ne quier que son parol.

(Ib., *ib.*, III, 172, 22.)

Les frans eners et not en *frœfel*.

(Ib., *ib.*, III, 181, 21.)

Il venroit tantost a nous pour nous
combatre; il en sont en grant *frœfel* et
grant volenté. (Ib., *Chron.*, VI, 120, Luce.)

En ce *frœfel*, assaut et ribote, il furent
jusques à la nuit que li François, qui
estoiert tout lassé et travaillié d'assailir et
de combatre, se retraisent et sounerent
leurs trompettes de retrait. (Ib., *ib.*, VII,
174, Luce.)

De toutes clammes queles que elle sont,
soit de deppe, de *fravall*. (1398, Arch.
Fribourg, I^{er} *Coll. des lois*, n^o 121, p. 31 v^o.)

Suisse rom., Fribourg, *frœvel*, vol de
lois.

FREGART, voir FLEGARD.

FREGEL, s. m., huche :

Si elle est femme de grand estat, elle
peult prendre sa huche ou *frœgel*, sa
chambre, ses agneaux... (1507, *Prêr.*
de Foulton, *Cout. loc. du baill.* d'Amiens, I,
308, Boullhours.)

FREGIEL, s. m., syn. de *frœgel* ?

Pot, *frœgiel*. (1415, *Compl. H.-D. Soiss.*,
v^o 30 v^o.)

FREGIET, voir FRASÉ.

FREGNANT, voir FRAIGNANT.

FREIGNER, voir FRAIGNER.

FREGON, - un, *frœgn.*, *frœgn.*, s. m., pe-
tit houx :

Beguns certes ne sont pas douz,

Amz sont pomeuz plus fort de *frœgn*.

G. DE CONCI, *3^e p.*, Hs. Soiss., f^o 30.)

Frigonem, *frœgna*, en holo. (*Vocabu-*
lary of the names of plants, p. 440, Wright.)

Il y croissoit houx et *frœgn*,
Bos espicuz plus d'aguillons.
(DEQUILLVILLE, *Pelerin*, du *gen. hum.*, ap. Duc.,
Proucia.)

Pour balais et *frœgn*. XII. den. (1379,
Arch. hospil. de Paris, II, 126, Bordier.)

Aussi pevent prendre *frœgn* et genest
et branches de houx. (1467, *Usem. de la*
forêt de Brecelet, Carl. de Heodon, Eclairc.,
CCCLXXXVIII, A. de Courson.)

Norm., *frœgn*, *frœgn*, *frœgn*, la bruse,
le rusus sine myrrhus sylvestris, arbris-
seau dont les feuilles extrêmement ai-
guës ont la forme exacte d'un fer de
lance. Sa racine est comme celle du gra-
nien et haule en goût. Les chapeliers s'en
servent pour arroser leur laine. (Roq.,
Suppl. Suisse rom., *frœgn*, houx.)

FREGONDE, - conde, adj. f., fréquente,
nombreuse, bien remplie :

De la marche *frœconde* le roi Yen,
(Aiol, 2086, A. T.)

Fromons et lates es destriers d'Arragonne
A Soibaut vienent a la barbe *frœconde*.

(*Reves d'Anstone*, Richel. 12348, f^o 854.)

Enlemeronts que la dame li conte
Ent le rois en la chambre *frœconde*.

(Ib., p^o 982.)

Plaisit vous oir bonne canchon *frœconde*.

(Ib., ap. Stengel, *Mittheilungen aus der Turner*
Universitätsbibliothek, p. 32.)

FREGONDER, - under, verbe.

— Neutr., être en grand nombre :
Si li dequirent que la cité ne fondel,
Ne ne perissent la gent qui eoz *frœgondent*.

(*Chans. d'Alexis*, texte n^o 5, str. 60^e, G. Paris.)
Var., *frœgunde*.

— Act., fréquenter :

En un quartier entra qui les ort *frœgondes*.
(*Epis. des Chêifs*, p. 256, Hippéau.)

FREGUN, voir FREGON.

FREGUNDER, voir FREGONDER.

FREIDOR, voir FROIDOR.

1. **FRIER**, voir FROIDIR.

2. **FRIER**, voir FRAIER.

FRIEGNAL, adj., qui se brise, cassant :
Si semblance (du hêr) est d'iane a la zomb.
Trop est ançois et *frœgnans*

D'entaillier figes eazus.
(Lapidaire, p. 275, Pannier.)

G. FRIAGNANT.

FRIELETÉ, voir FRAILETÉ.

FRIELLETÉ, voir FRAILETÉ.

FRIELLITE, voir FRAILETÉ.

FRIEN, *frœin*, s. m., direction, autorité :

Car ces dois siogouries...
Si furent puis conjoints pertenant a une *frœin*.
(Hes. des Paris, *Geste de Liege*, 6053, Scheler,
Gloss. philol.)

FRIEINAUT, voir FRAIGNANT.

FRIENDRE, voir FRAINDRE.

FRIENGETE, *frœngete*, s. f., petite frange :

Ou euer sont li *frœngetes* d'or.
(*Paraphrase du Ps. Eract.*, Brit. Mus. add. 15606,
p. 31 r^o.)

Les *frœngetes* d'or qui i pendent... (*Trad.*
de Belet, Richel. I, 1^{er} 995, 68 r^o.)

FREINTE, voir **FRAINTE**.

FREINTURE, voir **FRAINTURE**.

FREIOLEIT, voir **FREOLÉ**.

FREIR, v. n., avoir de la frayeur :

Tant cora d'olifan cler e haut
I sonerent al veuir,
En ceus deloiz n'out que *freir*.
(Ben., D. de Norm., II, 1396, Michel)

FREIS, voir **FRES**.

FREISEL, voir **FRESEL**.

FREIT, voir **FRAITE**.

FREITE, voir **FRAITE**.

FREITIS, *freytiz*, s. m. ?

Per 4 *freitis* mis au premier trablier de la chambre. (1382-3, *Compt. de P. Serrier, prév. de Montbrisson*, Réparat. du donjon, Arch. Loire.)

Pour un feroil, deux *freytiz*, crosses et cloze, (29 avr. 1417, *Reg. consul. de Lyon*, I, 43, Guigne.)

FREITON, voir **FERTON**.

FRELAULT, voir **FRELAUT**.

FRELAUT, *freault*, *fretol*, s. m., joyeux compagnon :

Vineteux, Potageonart, *Freault*. (Rab., IV, 40, éd. 1852.)

Deux bons *frelots* chantant plus haut qu'Alennans
Pretendans d'aller au Maus
Vedre la Nympe au beau chet.
(1371, *Ch. de France*, De sacre et de la charité,
Ler. de Lincy, Ch. hist., II, 331.)

Après du bal estoient quelques bonnetiers,
compagnons de Cingar, Bruel,
Ganbe, Sguerze, Schamnie, et Lanfrauc,
lesquels, estans bons *freiaux*, avoient acoustumé
de se railler des personnes avec leurs belles
parolles. (*Hist. Maccar. de Merlin Cocc.*, VII, Bibl. gaul.)

El puis, Gaster, mon *frelaut*, a elle esté
bien aise de savoir de mes nouvelles ?
(Fr. D'AMBOISE, *les Neapol.*, I, 3, Anc. Th. fr., VII.)

Peut estre que trop je demeure,
Sans aller voir mes deux *frelots*.
(GODARD, *Desques.*, V, 2, Anc. Th. fr., VII.)

Ces bons *frelots* de pages. (G. BOUCHER, *Serees*, III, 236, Roybet.)

Fretol, *frelaut*, a good fellow. (COTGR., éd. 1611.)

FRELEMIER, s. m., mauvais sujet :

Tu es un beau *frelemier*, c'est bien a
loy que j'en voudrois rendre compte !
(A. DE MOYTIER, *Comédie des Proverbes*, I, 17, Anc. Th. fr., IX, 32.)

Argot, *frelemier*, *freltampier*, bandit II. Norm., vallée d'Yères, *frelemier*, vaurien, ivrogne.

FRELIN, voir **FERLIN**.

FRELLEE, *frelee*, s. f., frimas :

En a d'aus a plus de mellee
Qu'en a iyer n'a de *frelee*.
(G. DE GOSN., S. *Leocade*, Richel. 19152,
p° 33.)

En un d'aus a plus de meslee
Qu'en un iyer n'a de *frelee*.
(*Id.*, ms. Brux., f° 32.)

FRELLESSE, s. f., fragilité :

Fragilitas, fraileb, ou *frelesse*. (1661, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Aulter de Quocqueran, Bibl. Quimper.)

Cf. **FRAILÉTÉ**.

FRELLETE, voir **FRAILÉTÉ**.

FRELLETON, s. m., myrte sauvage :

Rusem, Ruseus, Da murte sauvage,
Du *frelon*. (R. Est., *Dictionnaire*.)

FRELOIRE, voir **FORELORE**.

FRELORE, voir **FELLON**.

FRELOQUE, s. m., ornement en forme de houppe :

Le suppliant avoit roigné ou coppé certains *freloques* et draps de diverses couleurs qui estoient au robes de Loys de Bertain chevalier. (1399, Arch. JJ 151, pièce 751.)

On trouve au XVIII^e s. *ferloque*, avec le sens de guenille, chiffon :

Las des *ferloques* pilées. (1744, Bailliage de Voupe, Arch. Aisne, B 3426.)

Il s'emploie encore avec le même sens dans le Vermandois, dans la Champagne, dans le Poitou. A Poitiers les marchands de peaux de lapin orient *ferloque ferloque*.

FRELOQUETIER, *ferloquetier*, s. m., chiffonnier ; n'a été rencontré que dans un texte provincial du XVIII^e s. :

Les *ferloquetiers*. (1744, Bailliage de Voupe, Arch. Aisne, B 3426.)

Ferloquetier se dit encore dans le Lorraine.

Cf. **FRELOQUE**.

FRELOQUE, - *qué*, adj., orné de freloques :

Un chapperon de brin vert et une coquette *ferloque*. (1421, Arch. JJ 171, pièce 513.)

Berger qui a son beau juppeau,
Sa honte au tarc, sa pennetière
Ferloque, son beau chapeau
De festu et son gris manteau.

(*Viel Testan*, var., II, 33, v. 1.)

Un acointement, decouppé, entre-taillé, *ferloqué*. (SIBL., *Parad. contr.* *L'Amour*, éd. 1581.)

Norm., pays de Bray, *ferloqué*, usé.

FRELORE, voir **FORELORE**.

FRELORIER, s. m., vaurien :

Nous, grand maistre, officiers et freres de la joyeuse union de la Grappe dans les Gaules Celtique, Aquitanique et Belgique, tenant chapitre en notre grand convent de la ville d'Arles, a nostre cher et bien aymé frere de bon cœur grand *frelorier*, salut et joie. (*Dipl. de frere de la joyeuse union de la Grappe*, Arch. mun. Châlons-s.-Saône.)

Cf. **FORELORE**.

FRELOT, voir **FRELAUT**.

FRELOTTE, *frelesque*, *furretiques*, s. f., petite moquette noire :

Lequel Robert changea a acheté et puis monnoie appellee poitevine ou *furretiques*. (1375, Arch. JJ 107, pièce 66.)

Le duc de Bourgogne a fait courir ou pays de Boulonnais... aucunes monnoies noires de son coin de petite valeur que aucuns appelloient *frelesques*. (1459, Arch. JJ 189, pièce 338.)

Pour ung sirelan de noire monnoie nommée au pays (Ponthieu) *frelesques*. (1454, Arch. JJ 184, pièce 478.)

II-Norm., vallée d'Yères, *frelesque*, bagatelle, rien.

FRELSOQUE, voir **FRELOQUE**.

FREMAIL, voir **FERMAIL**.

FREMAILLE, voir **FERMAILLE**.

FREMAILLET, voir **FERMAILLET**.

FREMAILLIER, voir **FERMAILLIER**.

FREMAIL, voir **FERMAIL**.

FREMALET, voir **FERMALLET**.

FREMAILLE, voir **FERMAILLE**.

FREMAN, voir **FERMANE**.

FREMAU, voir **FERMAL**.

FREMAUL, voir **FERMAL**.

FREMBAUT, voir **FRAMBAUT**.

FREMEILLIER, voir **FREMILLIER**.

FREMEILLON, voir **FREMILLON**.

FREMELIN, s. m. ?

De l'autre part est arives
Desous a castel sarraisin.
Si est clames a *fremelin*.
(*Froiss.*, p. 447, Michel.)

FREMELON, voir **FREMILLON**.

FREMEUR, s. composé, frère mineur :

Li dis des Jacopins et des *fremeurs*. (JER. DE CONDÉ, *Poés.*, II, 249, Scheler.)

FREMER, voir **FERMER**.

FREMERIE, voir **FERMERIE** I.

FREMESORE, s. f. ?

VI kies de corde pour metre as *fremesores* de la halle pour saker amount et aval. (XIV^e s., Lille, ap. Le FONS, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

FREMETE, voir **FERMETE**.

FREMETIUS, *frumeteus*, adj., craintif, modeste, humble :

... Dando et *frumeteus*.
(JER. DES PREIS, *Geste de*, 3659, Scheler, *Gloss. philol.*)

... A chire *frumeteus*.
(*Id.*, *ib.*, 2399.)

FREMETOIS, s. m., absence ?

Que present de roisins de null beal *fremetois*.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 4471, Scheler, *Gloss. philol.*)

FREMETURE, voir **FERMETURE**.

1. **FREMEUR**, voir **FERMUR**.

2. **FREMEUR**, voir **FERMUR**.

FREMEURE, voir FERMEURE.

FREML, voir FORML.

FREMIER, voir FORMIER.

FREMILLET, voir FERMAILLET.

FREMILLETTE, s. f., petite fourmi :

Où se parloit la *fremillette* :
Revels de M. de Sens, Miroirs, Richel. 23111.
 (° 250.)

FREMILLIERS, adj., ardent, impétueux :

Enquidus d'Archade fu gentils et vassans,
 Et Perus liers et fors, et *fremilliers* et vaus.
Chrestos de Paon, ms. Rouen, f° 95 r°.

FREMILLIER, « meillier, v. n., s'agiter » :

Bruves Feubout, de joie *fremilla*.
G. d'Hansonne, Richel. 25136, f° 73 r°.

Que herchebant fera tout le sanc *fremillier*.
 La couleur tresmuor et palir et caucier.
Diou de Marceue, 1294, A. P.

De la paour qu'il est commenece a *fremillier*.
(ib., 5808.)

Garins fu jus aval et D. ens u cheller.
 Et oient li vermaie entour ens *fremillier*.
(Gaufray, 1639, A. P.)

FREMILLON, *fremillon*, *fremillon*, adj.,
 brillant en bruisant :

L'esca li peres et l'haubert *fremillon*.
(Les Joli, ms. Montp., f° 81.)
 Maist faussart acors, maist haubiert *fremillon*.
(ib., au cygne, 2520, Be-D.)

Chascuns mete au son des son haubert *fremillon*.
(J. Bore, Str., LXVI, Michel.)

Li brauz est avalz sur l'haubert *fr. lion*.
(ib., f. c. c. v.)

Mez ne pot empurier le haubert *fremillon*.
(Maugis d'Arceue, ms. Montp. H 247, f° 162.)

Lors furent envolés li haubert *fremillon*.
(ib., f° 176.)

Haubert *fremillon*.

Saura chascun vosta sur haubert *fremillon*.
(Geste de Boier, 3525.)

Li haubert f. r. e. d. e. d. haubert *fr. lion*.
(Geste de Boier, Richel. 1448, f° 25.)

De quel seroit per haubert haubert *fr. lion*.
(ib., f. c. c. v., 77, A. P.)

FREMION, voir FORMION.

FREMISON, s. f., frémissement :

Les pelles, aveques horreur de figure,
 me donnoient *fremison* en leur survenue.
(G. CHASTELL., Ver. mal prise, p. 515, B.)

Pape fist il oler li *fremison*,
 Li sire peur, li freres, les matines.
(Geste de Boier, f. c. c. v.)

Li *fremison*, s. f., bruit, vacarme :

« La noise et li *fremison* fu tost sene de
 l'un chief de l'aut. *Tristegon l'antre, (Esto-
 ries Rogier, Richel. 20127, f° 201.)*

FREMSSABLE, adj., qui se f. frémir,
 «brayant » :

Empres nest departement li *fremssable*
 v. d'ont a veus et nes parzefont
 me au four. *Bible, M. e. 684, f° 356.*

Fremmbodus, (m. fremmbodus) da,
 dum, *fremssables, (Catholicon, Richel. 1,
 1781, f° 29.)*

Partum et exu lo fossé *fremssable*. (G.
 CHASTELL., *Verité mal prise*, VI, 328, Kory.)

Fremmbodus, *fremssables*. (1464, J. LA-
 GABRIEL, *Catholicon*, éd. Alfret de Quoc
 quenecan, Bibl. Quimper.)

FREMIZ FREMONZ, s. comp., l'airou :

Li uns est li *Fremiz Fremonz*,
 Blans li fermies li secouz.
(Renart, suppl., v. 375, Chabaille, p. 14.)

FREMMEU, voir FERMEU.

FREMMEUE, voir FERMEUE.

FREMOIER, voir FORMIER.

FREMOR, - our, - ur, - eur, *fremor*,
fremer, frebor, frambor, s. m. et f., bruit,
 vacarme :

Vers le palais oient grant *fremor*.
(Ibid., 2693, Muller.)

« Au grant *fremor*, un grant *fremor*.
(Pass. J. C., Brit. Mus. add. 15606, f° 76b.)

De XII. lignes loing pooit l'en oir li *fremor*
 et li noise. (*Vie Charlem.*, ms. Berne
 41, f° 74.)

Por tel *frambor* se mist avant,
 S'amble montaigne deruapant.
 Se oiz seimble charbon apais.
(Hercule et Phileteus, Richel. 821, f° 63.)

Tel fu li noise et li tambor.
 Li cris tant grant et li *frebor*
 qu'il f. s'is de la grant joie.
 Quant virent Hector de Troye...
(ib., f° 124.)

Es landes de Bordhaus s'aunant les olz
 adone et courtois tote la terre en lonc et
 en lez. II. journées de XII. lieus loing
 pooit en oir li *fremor* et li noise. (*Hist.*
Carol, Ars. 5201, p. 2009.)

Le soleil sera fait obscur
 Et viedra la nuit teureuse
 Trois heures, dont on grant *fremor*
 La mort Dieu plaideront toutes choses.
*(Gambin, Prophetes des Sibilles, dans le Net
 des dames venaises, éd. 1503.)*

— **Frémissement** :

« Il serpeut tant les paours
 Et li esnaïs et li *fremours*
 Qui vient apres le desirier
 De l'ender et dou bairier.
(E. de Corail, la Pris. d'Amour, 1244, Scheler.)

FREMU, voir FREMUO.

FREMU RE, voir FERMEURE.

FRENASIER, *frenasier*, (se), v. réfl.,
 s'abandonner à sa frénésie :

« Il est appayé sur son hauc
 Ou il est en sa l'entayse
 Et l'ellengat se *frenasie*.
 090...
(Gauguin, M. de la Pass., Ars. 6431, f° 227v.)

FRENASIEUS, - assieus, - essieus, - eieus,
 essieus, - ezieus, - isieus, adj., sujet à des
 attaques de frénésie :

« Elle delanne qui est de long temps et
 souvenes loz lunatique, *frenasieuse* et in-
 sensible. (1378, Arch. JJ 114, pièce 212.)

« Feluz Jaquetot, qui, par la maladie qu'il
 avoit eue, estoit loz *frenasieuse* et albere
 de son embuement. (1579, Arch. JJ 188,
 pièce 203.)

— Par extens., frénétique, insensé, extra-
 vagant :

Plus estoit *frenasieus* et soz que ivres
 1278, Arch. J 1029, pièce 1.)

« Que leurs sires estoit trestout *frenasieus*.
(Ivan de la Mont., Richel. 2170, f° 13 v°.)

« Et des oiseux le elant melodieux
 Se chanoient en cry *frenasieus*.
*(Mieuvier, Compl. à la mont de la C55 de Charro-
 lot, p. 131, éd. 1718.)*

« Se tu as esté *frenasieuse* par autennes
 malvaisies paroles ou regardz. (G. MAX-
 SON, *Bible des Poet. de melam.*, f° 407 r°,
 éd. 1493.)

« Vaidez d'icy, melancholiques,
 Vieux reserves farcis de chagrin.
Frenasieus et fantastiques.
(Lettre d'ecorniflerie, Var. hist. et litt., IV, 56.)

— Subst. m., homme frénétique :

« Ce sont mots d'aug *frenasieus*.
*(Gauguin, M. de la Pass., Ars. 6431, f° 171 b°;
 G. Paris, 20630.)*

FRENASIEUSEMENT, *frenoisieusement*,
 adv., avec furie, en fureur, avec frénésie :

« Feluz Jehan courust *frenoisieusement*
 sur Jodit Guillaume, et se bouta l'espee
 dudit Guillaume son frere par le ventre.
 (1361, Arch. JJ 92, pièce 30.)

FRENASIER, voir FRENASIER.

FRENASIEUX, voir FRENASIEUX.

FRENCHISSEMENT, s. m., moquerie :

« Tu nos posas repuece a nos voisins,
frenchissement et escham a ces ki esteient
 en nostre avinement. (*Liv. des Ps., Cam-
 bridge, XLIII, 13, Michel.*) Lat., subsan-
 tativo.

Gf. FRUNCHIR.

FRENDELER, v. a., marimotter :

« Cil li commença a dire et a *frendeler*
 leurs salvages paroles que li ne pouvoit en-
 tendre. (*Vies des Hermit.*, ms. Lyon 698,
 f° 2 v°.)

FRENDRI, voir FRAINTRI.

FRENDOLE, voir FRANDOLE.

FRENELAIE, - aye, *franelaye*, *fenelaie*,
fenelaye, *fronelaye*, s. ?

« Quiconques achate harenc de *fenelaie* et
 morues baconees. (E. BOLL., *Liv. des mest.*,
 CI, 13, Lespinasse et Bonnardot.) Impr.,
fenel aye.

« Quiconque achete harenc de *frenelaie* et
 morues baconees. (1320, *Ord.*, II, 580.)

« Quiconque achete haran de *fronelaye* et
 morues baconees, et majureues salez de
 marchant estrange, li convient qu'ils
 soient ouverts dedans tierce, et clos dedans
 vespres somans. (1350, *Ord.*, II, 358.)

« L'éditeur des *Ordonnances* ajoute : « C'est
 ainsi qu'on lit dans le texte de Fontanon ;
 celui de M. de La Mare donne : harent de
franelaye. Il y a *franelaye* et *fenelaye*
 dans deux manuscrits. »

« Il faut évidemment lire *fronelaye*.
FRENER, v. a., imposer un frein à, ré-
 frémir ; réprimer :

« D'un train vil et mauvais se jument a *frener*.
(Rom. d'Urs., f° 177, Michelant.)

« Mes li reis fu vaillans,
 Qui *frener* laz les tiranz.
(Vie S. Thom., Richel. 902, f° 130°)

Mais si la peur d'une autre mort obscure
Ne me *fremit*, point je n'aurais esmay
De mettre fin à ceste peine dure.
(VASCUN PUILLET, *Év. vulg. de Fr. Petrarque*,
p. 61, éd. 1355.)

Mou grand desir laschay, qu'un peu je *frene*,
Et le remis là ou presque devie.
(Id., *ib.*, p. 106.)

Mais je ne puis, et ne pourroient les dieux
Frener le cours de ma volonté fiere.
(JOACH. DE BELLÉ, *L'Œuvre*, lxx, éd. 1530.)

Il ne peut *frener* son courroux. (SEYSSSEL,
Appian Alex., n° 309 r°, éd. 1560.)

(Les sprailloins) entrelassus leurs cors
De tant d'trois replis, qu'ils se font asses fors
Et pour se garantir des gneules des corsiers.
Et pour *frener* le cours des plus vites galeres.
(DE BARTAS, *La Semaine*, v, éd. 1379.)

FRENERESSE, VOIR FRESNERESSE.

FRENERIE, fresnerie, s. f., objets fabri-
qués par le *frener* :

.. Il s. pour livre de toute sellerie et *fresnerie*.
(1358, *Reg. des compl. mun. de Tours*,
p. 17, Delaville.)

— Endroit où l'on fabrique des freins ;
Au dessus de la *frenerie*. (Compt. de
Nevers, 1389-92, CC 1, f° 7 r°, Arch. mun.
Nevers.)

Il s'agit dans ce dernier passage d'une
rue de Nevers qui subsiste encore avec le
même nom.

FRENESIEUX, VOIR FRENASIEUX.

FRENESSEUX, VOIR FRENASIEUX.

FRENESTRAGE, VOIR FENESTRAGE.

FRENEZIEUX, VOIR FRENASIEUX.

FRENGETE, VOIR FREINGETE.

FRENGLE, VOIR FERNGLE AU Supplément.

FRENIER, frener, franier, s. m., fabri-
cant de freins :

Après trouvaï la biterie,
Cordonnier et bourbier,
Sellier, et *franier*, et cordier,
Chauvrie filé et cordonier.

but de Lendit roué, 42, ap. Méon, *Fabl.*, II, 302.)

De sellers, de *freners*, de drapers. (1277-
1315, *Cart. mun. de Lyon*, p. 407, Guigne.)

Jehan Perret, Anequin Dollande, *franie-
ris*, cuteliers. (16 nov. 1418, *Reg. consuls de Lyon*, I, 137, Guigne.)

Jehan Bonier, Jehan le Forgeur, Claude
Anthoine, celliers, *franiers*, arnieuriers.
(25 nov. 1419, *ib.*, I, 200.)

Chacun drapier, *franier*, pellissier, cordon-
nier, savadier, ou autres marchans
venans aux marchies ou foynes de ladite
ville d'Aiguesperse, devront, chascun an,
six deniers de leyde laut seulement. (1462,
Ord., xv, 520.)

FRENIN, VOIR FRESNIN.

FRENISIEUX, VOIR FRENASIEUX.

**FRENOISEUSEMENT, VOIR FRENASIEU-
SÈLEMENT.**

FRENON, VOIR FRESNON.

FREOR, s. f., bruit, retentissement :

Li rois Corsolt fait soner ses labors,
.. xxiii, grailles eoz es plus hautes tois.
Jusqu'à .v. lieues en respont la *freor*.
(Mort Anvers, Stengel, *Zeitschrift für rom. Phil.*,
p. 403.)

As landes de Bordiaux s'aunerent ensi
les os, et cournoient toute la terre de .ii.
journées de lonc et de lé. De .xii. lieues
loing pout on oir le *freor* et le noise.
(*Conq. d'Esp. par Charlem.*, Avs. 2995,
f° 10 v°.)

FREOR, VOIR FRAINTIR.

FREURE, s. f., freih :

Car par la langue, c'est li somme,
Tient ou fermement le prendome,
Si con cheval par la *freure*.

(E. DE CORSE, *li Contes dou Dragon*, 139, Scheler.)

FIEOLE, fieoleit, adj. ?

En ou blaoc chainse ridé
Fieoit ?
Et pelisson eugolé.

(COLINS PASSAGE DE CANNAN, *Bartsch. Rom. et
past.*, III, 50, 11.) Var., *fieoleit*.

FIEOR, freour, s. f., bruit, tapage :

Tot contravaï l'uiserne sonerent .m. labor
Et tymbres et huisines, et meiment tel *fieor*
Que cil defors orent la noise et la tristor.
(*Gen de Bourg.*, 1148, A. P.)

A celle fois ensi demorat la *freour*.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 38226, Scheler,
Gloss. philol.)

— Hésitation :

Car sachies à ces jours
Fat del regne de Tougre Goerle tot ses *freours*.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 2540, Chron.
belg.)

— *Mètre en freor, douter :*

... N'en soit mis en *freour*.
(J. DES PREIS, *Geste de Liege*, 23469, Scheler,
Gloss. philol.)

FIEOUI, VOIR FREOR.

FREPAILLE, s. f., friperie :

— Qui l'a baillié ceste *frepaille*,
Dismas, ou as tu prius amplete ?
— J'ay desrobé ceste jaquette
A je ne scay quel pelerin.
(*Myst. de la Pass.*, f° 80^r, impr. lastit.)

FREPE, ferpe, felpse, feupe, frape, s. f.,
frange, effilé, vieux habits :

Qui m'encombes de ceste *frepe*
Et del burdon et de l'escrepe ?
(*Chen.*, Br. I, v. 1515, Martin.)

Que *frepe* n'ert plus cher vendue.
(ANGIER, *Vie de saint Greg.*, 2324, P. Meyer.)

Il travaillierent moult a lor erre aparciel-
lier, et a collir lor *ferpes* et lor sarpoz.
(*Trad. de Beletz*, Richel. I, 995, f° 37 v°.)

Fu tout l'est le roi atourné
Sus biens garnementz et sus *ferpes*
Ce et la de blanches escherpes.
(GELART, *Roy. lign.*, 20018, W. et D.)

Et par les hors estoyent *frapes* grievs.
(L. DE BEAUVAU, *Pas de la Bergiere*, 277, Crap-
let.)

Haut-Maine, *feupes*, s. f. pl., mauvaises
hardes, guenilles. Bessin, *feupe*, vêtement,
objet de rebut ; *fripe*, chose éclatant
mais sans valeur ou de mauvaise qualité.
Pic., *feupes*, chiffons, guenilles : *Alter à*

feupes, porter des guenilles. Le Picard
emploie aussi *feupes* pour dire charpie.

FREPEUX, for., s. m., fripier :

Tixeranz de draps, *forpeux*, cordonniers.
(1294, *Plait general de Dijon*, Richel. I,
1. 9873, f° 26 v°.)

FREPELLIER, v. a., fureter, chercher :

... Quant cil qu'annours toné,
Est de jalousie esmus.
Adont sent il les vestus
De bone amour qui le font *frepellier*
Et guerre ce qui ne li a mestier.
(*Ghans*, V. t. Chr. 1322, f° 161^b.)

FREQUENCE, s. f., cour, société, com-
pagnie :

Ou est li roials sale et li sieges roials
ou sunt les courz et li roials *frequence* ?
Est dons sale li estavles ? sieges li man-
geure, courz li *frequence* de Joseph et de
Marie ? (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24708,
f° 77 v°.)

— Grand nombre :

Il delectoit si tres bien la *frequence*
Des auditeurs par sa double eloquence.
(J. BOCCACCIO, *Ep. fam.*, I, lxxvii, éd. 1543.)
La *frequence* du peuples'est incroyable.
(RAB., *la Sciomachie*, éd. 1549.)

— Fréquentation, commerce :

Il ne prendra ja plaisir d'aller en quelque
coing de desert, loing de la *frequence* des
hommes. (AMYOT, *Œuv. mor. de Plut.*,
qu'il faut qu'un philos. converse avec les
princes et gr. seign., III, éd. 1574.)

FREQUENT, adj., employé comme ad-
jectif qualificatif d'une chose matérielle
et inerte, lui attribuant ainsi le caractère
de fréquence qui appartient non pas à
cette chose, mais à l'acte dont elle est
l'objet, à l'impulsion, au mouvement qui
lui est donné :

Sel qui est l'une des plus *frequentes* mar-
chandises qui se transporte sur les dictes
rivieres. (1578, *Lett. patente*, ap. Mante-
lier, *March. frq.*, II, 271.)

FREQUENTABLE, adj., fréquent :

Par les *frequentables* records
De vertueux et meior blés ates.
(J. MAROT, *Joy. de Genes*, Prologue à la *Revue*
Anne, éd. 1332.)

FREQUENTANCE, s. f., grande quan-
tité :

Anquel lieu il sentans *frequentance* d'an-
gles selonc le nou de l'eglise que ou ap-
peloit anciennement nostre Dame des angles,
lecha la sa demourer. (*Vie de S. Fran-
çois*, Maz. 1351, f° 9^r.)

FREQUENTANT, s. m. ?

Le souverain des *frequentans*.
Qui sa vie a osé tant avoïr
A sur Liverne a Veltins,
Bien gouverné et mal vestus.
A tous les enfans de la ville
Qui a frequenter sont habile.
Par le temps futur et present,
De l'estat qu'ils doivent avoir,
Saut.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 810, f° 406^r.)

FREQUENTEMENT, s. m., fréquenta-
tion

Ses voisins aperceurent de legier le *frequentement* du medecin allant et venant par devant elle. (L. de PREMIERE, *Deorum*, Richel. 129, f. 33 r.)

FREQUENTER, V. A. celebrier :

Par son meisme *frequentoit* au aneur la memoire de sa conuers en de S. int-Baul. St BERNARD, *Serm.*, p. 354, Let. de Lancy.

— Apporter en grande quantite :

Et leur *sont frequentes* et bailles viandes es lieux et estables. (*Jard. de sante*, II, 2, impr. la Murey.)

— Faire le negoce de :

Tous marchans *requentans* marchandise sur lesdis fluyes et riuieres. (1371, *Procuration*, Mantellier, *March. frég.*, II, 5.)

FREQUENTISE, fize. s. f., affluence :

Car la grant *frequentise* et le grant desbordier des peliers, faisoit entièrement fuir le Seruice de Dieu. (Jou. DES PREIS, *Geste de Liege*, 28167, Chron. belg.)

FREQUIER, V. A., transporter sur un bateau :

Que nulz ne puist *frequier* auoir quelz que il soit, fors tant que ses nef ou ses nauiaux porra porter, sur ladite amende, pour nulle conuenance que on puist faire au marchand, car pour le fraude que on y trouue, il y a eu trop de marchandises perdues. (1255, *Ord. des maires et echevins d'Amiens*, d'Abberille et de Corbie, sur la navigation de la Somme, ap. A. Thierry, *Mon. ined. du Tiers Etat*, I, 218.)

— Freret :

Cascuns ne pourra mener d'une nef, et le voituré qui le menera il ne le pourra desquarrier devant ce que il verra au lieu ou il le a *frequeté* a mener, s'il ne l'abage pour le eadit du marchand sauuer. (1255, *Ord. des maires et echevins d'Amiens*, d'Abberille et de Corbie, sur la navigation de la Somme, ap. A. Thierry, *Mon. ined. du Tiers Etat*, I, 217.)

FREQUIERE, VOIR FLECHIERE.

FREQUACHE, VOIR FRABESCHE.

FREQUACHIER, VOIR FRELSCHIER.

FRIRAGE, - age, feurage, s. m., succession indivise ou partage entre freres, indivision :

Tous nos biens temporeux, meubles et *frerages* et catans. (1267, *Ch. d'Artois*, 339, Arch. P. des Galas.)

Tant est amandement ne retourneront pas arriere en *frerage*. (*Etabl. de S. Louis*, I, CXXXI, p. 259, var., Viollet.)

Et il demandent *frerage* en l'escheote du pere et de la mere. (*Id.*, p. 261, var., Viollet.)

Car a autres enfans beaux, ou pere, ou mere, ne le peut faire, e il ne les veulent auidier par leur bonne volente; mais e il les ja auidit, ou *frerage*, bien peuvent puis atant aver l'un frere, come l'autre. (*Ass. de Jér.*, I, II, p. 129, Bouzost.)

Sur ce que ledit Pierrez avoit fait demander au diz rezevoiz, sus parolle de *frerage*, que ledit Pierrez demandoit a avoir sus ladite terre de Beully (1366, p. 109, n. 49, Richel.)

Pour cause de *frerage*. (1308, Arch. JJ 40, f. 55 v.)

Lequel le avoit euz par partie de *frerage* de la descende de sa mere. (1318, S. Evroull, Arch. Orne.)

C'est la d'archie de Brezouze, ses droiz. Qui en *frerage* a esté departie.

(Espr. Discen. *Poés.*, II, 85, A. F.)

— Confrérie, Société :

Par sa doer et sa franchise Nis ai neull en *frerage*. (*Parache*, de Ps. *Tract.*, Brit. Mus. Add. 15696, f. 32 v.)

Centre de la France, entrer en *frerage*, devenir freres.

FREBACHER, VOIR FREBERSCHUR.

FREBACHER, VOIR FREBERSCHUR.

FRECASTRE, s. m., beau-frere : Martin de Sienna, *frecastr* du suppliant. (1378, Arch. JJ 206, piece 393.)

FRERE, s. m., testicule : Si les freres al malade enfrenlissent, ceo signifie la mort. (*Petit Traité de méd.*, du XIV^e s., p. 4, Bouchezie.)

FRERECHE, VOIR FRERESCHIE.

FRERECIDIE, adj., fratricide : Estre *frerecide*. (FOSSETIER, *Chron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VI, III, 5.)

FREREICHE, VOIR FRERESCHIE.

FREREL, frar., adj., de frere :

Portion *frarele*. (1422, Valenciennes, ap. La Fons. *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

FREREMENT, frar., adv., d'une maniere fraterelle :

Frerement. (1422, Valenciennes, ap. La Fons. *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

FREREMENORRESSE, s. f., religieuse qui suit la regle de l'ordre des freres mineurs :

Deux Clare fut la premiere seore del ordre des *freremenouresses* laquelle seint Francez établi. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f. 55 v.)

FRETER, VOIR FRATER.

Deux Clare fut la premiere seore del ordre des *freremenouresses* laquelle seint Francez établi. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f. 55 v.)

FRETER, VOIR FRATER.

FRETERIE, - esse, - aiche, - eiche, - ache, frar., *frer.*, *fregreche*, s. f., succession indivise ou partage entre freres :

Geutis home si puet bien doner a sa fille plus grant mariage que avenant. Et se il peres la marie ou mains que avenant, si ne puet ele retourner a la *frerache*. (*Etabl. de S. Louis*, I, XI, p. 22, Viollet.)

Tant cil amandement ne retourneront pas arriere en *frerache*. (*Id.*, I, CXXXI, p. 259.)

De *frerache* partir. (*Id.*, I, CXXXIX, p. 267.)

Et il demandat *frerache* en l'escheote du pere et de la mere. (*Id.*, I, CXXXI, p. 261.)

Il convenoit que il apportassent es autres ce que il auroient en en partie errieres en *frerache*. (*Const. d'Anjou et douz Maigne*, Ars. 2465, 5 GMBL.)

Pour cause de laiz, de don ou de *fre-*

reche ou eschoite. (1308, *Transact.*, etc., Dupuy XCVI, 153, Richel.)

Par reson de la *frerache*. (*Eies des Ctes de Blois*, Arch. P. 1478, f. 11 r.)

Lesquels heritages et choses devant dites furent de la *frerache* du dit Baugenci. (1377, *Acte de Joule-nothier*, ap. Le Clerc de Dony, t. I, f. 253 r, Arch. Loiret.)

Lesquels heritages et choses dessus dites furent et pertient de la *frerache* de la dite chasteleynie de Baugenci. (1404, *Acte de la même seigneurie*, ib.)

— Fraternelité :

Jene le doi, ce n'est avis. Amer que par droit de *freresche*.

(*Eabl. d'Or.*, Ars. 5064, f. 127 r.)

Tant li plot, tant li embolist Qu'il tint au sorcierin doit De soi joindre a l'unain lignage Par *freresce* et par mariage. (*Id.*, f. 129 v.)

— *Parent de freresche*, parent du côté du frere :

Si contents avenoit entre freres et serors, on nevoz et nece, ou autre *parent de freresche*. 1260, *Cont. accord. aux hab. de la Perouse*, par R. de Broce, La Thaum., *Cont. de Berry*, p. 101.)

— L'ensemble des freres, des parents :

... Et d'autre part a la maison a la femme Jehan d'Angers et a sa *freresche*. (Déc. 1273, St Bertomé, Bibl. la Rochelle.)

Les enfanz feu Estieinne Herant et leur *freresche* doient amandement. (1317, Foulevr., anc. tit., Arch. M.-et-Loire.)

Jehan Menzo le jene et sa *frereche*, enfanz de feu Jehan Menzo. (1394, *Liv. des herit.*, de S. Berthome, f. 53 v., Bibl. la Rochelle.)

Et en tesmoing de verité, je ledit Antoine Gua tant pour moy que pour mes *freresches*, en ay baillé par devers mondit seigneur cees presentes lettres. (1473, Arch. MM 1095, piece 3.)

S'est dit dans le Maine et le Poitou jus-qu'au XVIII^e siècle :

Et moitié de ce qu'il doit en *frarache* dont la contribution n'a point esté réglée avec ses confraracheux. (*Acte de 1747*, Lorraine, Maine, conservé à la terre de La Roche.)

Tenne ou *frerache*. (1753, *Reg. pour les assises des terres de l'évêché*, Arch. Vienne.)

Haut-Maine, *farache*, s. m., terres communes à plusieurs. Perche, chemin de *frarache*. Poitou, Deux-Sèvres, cant. de Mazières, *frarairches*, s. m. pl., tous les freres, tous les parons d'une personne.

FRERESCHIEL, frereschel, frarechau, frereschel, adj., commun entre les freres et seors :

Il est usage que quanque vient a enfant de par bourse marchande, est *frarechau*. (*Etabl. de S. Louis*, III, 136, Viollet.)

— S. m., freres et seors qui possèdent en commun les biens dependants de la succession de leur pere et mere :

Quatre septiers de saigle et douze chapous que les Gauterons et Gautiers et

leurs *frerescheux* me doivent par chacun an. (1382, *Test. de Jean Lissille*, ap. Pescheur, *Dict. topog. de la Sarthe*, II, 366.)

Item en un habbergement ou il a deux maisons couvertes de chaume assises en la dite ville, appartenant a Jehan Jolis et a ses *frereschaux*. (1403, *Lett. de Louis, duc d'Orléans*, ap. Le Clerc de Dohy, t. I, p. 255 v°, Arch. Loiret.)

FRESCHEUR, -chour, -chor, -cheur, frar, frair, -far, fravaicheur, s. m., propriétaire, celui qui possède des biens en partage et par indivis :

Talavat et ses *frasescheurs*. (1310, Fontevr., Mespied, Arch. M.-et-Loire.)

De lui et de ses *fraseschours*. (1313, Arch. JJ 49, p. 60 v°.)

Jehan Auvre et ses *fraseschours*. (1314, Arch. JJ 52, p. 4 v°.)

Regnant Durant et ses *frasescheurs*. (Ib.)

Frasescheurs et personnes. (1392, Gr. Gauch., p. 2, Arch. Vienne.)

El non est frere ne seur ne cousin ne cousine ne parens tenuz a respondre de nulles des levées des terres, coutumes, diemes ne autres trauges que ilz aient par raison des heritages a leurs *frerescheurs* freres et seurs de par avant la requeste et la demande faicte par vertu d'ajournement. (*Coust. de Bret.*, p. 81 v°.)

Ses autres *frerescheurs*. (Ib., p. 86 v°.)

Le fils ou fille aîné ou héritier principal, jusques a ce que partages soient faits, doit faire tous les hommages, tant pour lui que pour ses cohéritiers et *frerescheurs*. (*Cout. de Poit.*, art. 105.)

Si aucun vassal va de vie a trepas devant plusieurs enfans, l'aîné cohéritier, qui partage une succession avec ses freres, ou qui le represente, fils ou fille, fera les hommages pour lui et ses *frerescheurs*. (Ib., art. 125.)

Peut aussi entre plusieurs cousins, cousins, et *frerescheurs* indivis, l'un d'eux, quel qu'il soit, a ce toutes fois capable, faire la fidélité et reconnoître pour tous. (*Coust. d'Anjou*, 1588, p. 227.)

Frerescheur était encore usité, il n'y a pas longtemps, dans le centre de la France, en style de pratique.

FRESCHIER, frerachier, freragier, frereschier, freragier, v. n., entrer en indivision :

El se il a voit aucun fol qui eust delessié empierier sa partie, comme laisser vignes agestir, ou trenchier arbres, ou laisser vignes a ferre, ou se il a voit vendu tout ce qu'il a voit en, et il demandast frerage en l'escheute du pere et de la mere, et il autre frere li deissent: Nous ne voulons pas que vous *frerachiez* avec nous, se vous n'amendez ce que vous avez empierie de vostre partie.... El se il a venoit que li uns eust en trop grande partie, et il ne vouist retourner a l'escheute du pere et de la mere, et li autres li demandast: Vous avez en trop grande partie, vuez *freragier* o nous, et si nous fetes droit retour. Adonc droit droict que sa partie seroit vuz par prendes homes. (*Estat. de S. Louis*, I, 132, St-Martin.)

Nos ne volons pas que vos *frereschiez* o nos. (Ib., I, CXXXVI, p. 261, Viollet.)

Nos ne volons pas que vos *freragiez* o nos. (Ib., var.)

Ce que il i avra mis li sera conté: et *frereschiera* o les autres. (Ib., I, CXXXVI, p. 260.)

Et *freragiera* o les autres. (Ib., var.)

FREREUR, frareur, frarur, fraireur, adj., fraternel :

Et Peres et Andrus furent *frere frarur*. (GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13713, p. 2 v°.)

— *Cousin frereur*, cousin germain :

A mes cousins *frareurs* ne faudrâie mie issi. (*Quatre fils Aymon*, ms. Montp. II 217, p. 196 v°.)

Cousins *frereurs*. (BRUN, LAT., *Tres.*, p. 69, var., Chabaille.)

Si estoient cousins *frereurs* nommez, aussi de par leurs meres (S. Jacques et J. C.). (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, p. 387 v°.)

Robine, veuve de fen Pierre Moisson, ante du suppliant, et Pierre Moisson prestre, filz de la dite femme et cousin *frareur* d'icellui suppliant. (1391, Arch. JJ 142, piece 2.)

Selon les canonistes deux freres sont en premier degre, les filz de deux freres qui sont cousins *frereurs* sont au second, les enfans des deux cousins *frereurs* sont en tiers. (*Coust. de Norm.*, 1483, p. 63 v°.)

— *Cousine frereure*, cousine germaine :

Qui se disoit entre mon cousin germain, du costé de la belle seour de la cousine *frereure* a la tante de la femme du fils du premier mary de son oncle Godefroy. (*Nouv. Fabriq. des excell. Traits de verité*, p. 56, Bibl. elz.)

CF. FREREUS.

FREREUS, frareur, adj., fraternel :

... Jhesuscris li deux pitens
Ki est aus dots amis *frereus*.
(Lx. XII, Cordan, Richel. 2639, p. 141.)

— **COMMUN :**

Leurs maisons sont *frareus* de payé, de baues ou d'entretoises. (ROISTX, *Franch. lus et cout. de la ville de Lille*, éd. Brun-Lavainne.)

— Héritages *frareus*, maisons ou terrains répandant les uns pour les autres des rentes dont chacun d'eux est chargé :

Par condition que lesdits deux heritages demerent labont l'un pour l'autre et *frareus* en rente. (15 mars 1478, *Reg. aux Actes et Contrats*, p. 66, Arch. mun. Douai.)

Vente d'une maison.... a la charge de 2 s. denisiens et deux capons a l'annuone de la ville, pour moitié contre la maison tenante qui sont about et *frareus*. (26 août 1526, *ib.*, p. 76 v°.)

— *Cousin frereus*, cousin germain :

Ilz estoient cousins *frareur*, l'une fille ditz roy et l'autre filz de son frere. (P. COCHT, *Chron.*, c. XI, Vallet.)

— *Cousine frereuse*, cousine germaine :

Guillemine, cousine *frereuse* dudit Michel. (1428, Arch. JJ 174, piece 252.)

Norm., vallée d'Yères, pays de Bray, pays de Caux, Berry, *frereur*, cousin, cousin germain, enfans de deux freres.

CF. FREREUR.

FREREUSEMENT, frar., adv., fraternellement, d'une maniere fraternelle, a titre de *frareusement* :

A partir *frareusement* ensemble. (*Test du 19 fév. 1441*, Arch. mun. Douai.)

FREREUSÉTÉ, frar., s. f., fraternité, ce qui est en commun entre les freres. En t. de coutume, c'était les biens qu'on héritait en ligne directe entre freres ou proches parens :

Pour unz ferton de rente biretable acheté a Daniel Jaquet et Gerard Huilaime, que eux avoient et prennent sur la dite ville de Lille que par le procureur d'icelle ville cachant ledite rente a repris par *frareusété* au prix de .xx. d. le denier, monte par Guillaume VIII. l. X. s. (1440, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Un heritier de portion de maison ou heritages frareux et non separéz de bonnes ou assens suffisans, peut endedans quarante jours ensuivant les venditions et desheritement d'autre portion frareuse le reprendre a titre de *frareusété*, jasoit que telle portion vendue procede d'acqueste. (*Cout. loc. de Comines*, XXII, *Nouv. Cout. gén.*, II, 922.)

Par la custume de... l'Isle, pour reprendre aucune maison ou heritage tenu de Pescheviage de la dite ville... procedant d'acqueste ou autrement, ou portion d'icelluy... est requis proceder par l'une des trois voyes, a savoir proximité de lignage, de *frareusété*, ou esleche. (*Cout. de Lille*, ch. VII, *Cout. gén.*, I, 769, éd. 1635.)

Par la dite custume, le plus diligent, en pareil degre, a titre de proximité, ou en pareil droit, a titre de *frareusété*, ou esleche, faict a preferer. (Ib., p. 770.)

CF. FREREUS.

FRERIE, frar., fraier, frar., fraier., frayr., pharir, -ge, s. f., confrérie, société, compagnie :

Totes les *frairies* soient abatus. (1214, *Patez de Metz*, Arch. mun. Metz.)

Le baill de Venise et les *frairies*, et tous les homes d'Acre que la se trouveront. (Ass. de Jér., II, 415, Beugnot.)

Ansangeles feront compaignie, Mout ara icelle *frarie*.
(Gau. Lourd., Richel. 1807, p. 206 v°.)

Par vous, par vostre heretier
Sus je mis en la *frarie*
Sunt Amoul, le seigneur des cuns.
(*Ross.*, ms. Goussin, p. 62 v°.)

El si donne a la *frarie* S. Lorant... (Mars 1288, *Test.*, S. Sauveur, Arch. Mos.)

Les maieurs de la *frarie*. (*Ch. du Cte de Nam.*, 17 juin 1328, chart. des cout. de Nam., n° 470, Arch. gén. du roy. de Belg.)

Les terres, pallus et marais estans en la *frarie* de Prosat. (1367, *Lett. du D. de Bret.*, Arch. Morbihan.)

Planete de vigne aboutant d'autre bout aux vignes de la *frarie* de S. Jacques fondee en l'eglise de Juizé. (*Charte* de 1453, Arch. de Solesmes, 45.)

El pavera icelluy apprentiz cinq sols, dont la *frarie* du Sepuliere aura deux sols six den. (1478, *Ord.*, XVIII, 420.)

Durée de temps presque pour toujours.

On m'a eslen de feurie encoir maistre.
(*Le plus vant Boutechors d'ovestrelé*, Poés. fr. des
XV^e et XVI^e s., III, 178.)

Ne vous foz en chandrierie
Prenez peent d'hostellerie;
Car elle se vent la manière
De vous faire de ma frerie.
(*Conte de dame Verolle*, Poés. fr. des XV^e et
XVI^e s., IV, 283.)

Le Manuel de la grand phairie des
bourgeois et a bourgeoisie de Paris.
Paris, 1534, in-8°, goth.)

Monons l'artillerie
Pour diner a plaisir
L'ap tres grant frerie,
Tebons devant partir.
1. La Separation d'Arzas, Lett. de Libry, *Ch.
hist.*, II, 139.)

Les cleres et chapelains de frairie de
l'eglise de Saul Michel, 12 nov. 1562,
sont crim. ren tue par le presid. du Mans,
Arch. du chap. du Mans B.30.)

Et encore au commencement du XVII^e
siècle :

Par la frairie des marchands merciers,
Pièce de 1619, ap. Lalanne, *Gloss. du
mot. poitevin*, p. 110.

— Preuves d'amitié, confraternité :

Beausans au est Daires garant
Qu'il fu fiors de chevalerie,
Et s'il l'an tint moult bien frerie,
Bis freres freres de pience,
De contaire et de tirage.
(*Ben. Tract*, Ars. 3314, f° 314.)

Si avoies meanz volu demander a vos
novelier la frarie et l'amistie que par
nature nos soions estrange de vos. (*Lit.
des Machab.*, Maz. 70, f° 172.)

Frarie est resté dans la langue mo-
derna avec le sens de partie de bonne
œuvre et de divertissement :

En l'ap d'out deant de frarie.
(*La Font.*, *Fab.*, III, 9.)

Païson, Vienne. Deux-Sèvres, frérie,
sabbat, réunion.

FREIRIN, voir FRARIN.

FREIROEL, voir FERRIUEL.

FIEROF, s. m., petit ou jeune frère,
compagnon :

En jour ce gentil fierol... (DESPER.,
Contes, II, p. 188, ap. Ste-Pal.)

Les fierols de la Croix de Roses, qui
ont esté condamnnez a Malines, comme
hérétiques. GARASSE, *Doctr. cur.*, p. 90,
p. 102.)

— Au pluri, festucules :

LA MERL.
Muz, qui le moult espouste.
LA MARD.
Parques.
LA MERL.
En uns point de fieros.
(*Conte de Noy. Marc*, Ars. Th. G. I, 18.)

Fierol est encore usité en Lorraine au
sens de petit frère. Bourgogne, fraivoul.
(*Voies de Peigney*.)

Nom propre, Frierol.

FRES, s. m., fris, froys, etc., le moderne
frère.

— Tout de fres, fraîchement, récem-
ment depuis peu de temps :

Et le carems fut presché
D'une frois de cet ovesché.
Nommé frs a Calas Tannay.
D'Avonnières antif pour vray.
Et cordelier de Saint François.
Au convent vout tout de froys.
(GRILL. LE DOYER, *Chron.*, au mil veût.)

— Vif, ardent :

Les Bretons tint od sei, ki de juster sont fres.
(*Wact. Ran.*, 2^e p., 410, Andross.)
... Et li estour fut fres.
(*JER. DES PREIS, Geste de Liege*, 1315, Scheler,
Gloss. philol.)

Bordent le fris
(*Id.*, *ib.*, 388.)

Julin li fres,
(*Id.*, *ib.*, 2978.)

Et fu de ferit fres.
(*Id.*, *ib.*, 4198.)

— Qui affecte vivement :

... La change li est fresse
A son oget et pitence.
(*JER. DES PREIS, Geste de Liege*, 4186, Scheler,
Gloss. philol.)

FRESAIE, -aye, fress, s. f., effraie, sorte
de chat-huant :

Faiz sui si come fresaie en maisuncele.
(*Lib. Psalm.*, Oxf., ct. 7, Michel.)

Dame, bien sai
Que l'en a et fresaie chanter
Contre de mort home parler,
Car sun chant signale mort.
(*Tristan*, III, p. 41, Michel.)

Soi tout le palais fremir.
Li va la lune païoir.
Vat li chaner et la fresaie.
Mes nis uns signes ne fresaie.
(*Trar.*, et *Tibh.*, 613, Méon, *Fabl.*, IV, 37.)

La torterle qui fresaie
En poi de tens est devenue
Tot coïneat a mosche nue.
(*G. DE COISET, Mir.*, ms. Brux., f° 187.)

Fameest li nuit chauce souris.
Fame est huans, fame est fressaie.
(*Le Flume des fames*, ap. Jubl., *Jangl. et Trouv.*,
p. 80.)

Hee striv, hee meticoirax, fresaie. (*Gloss.
de Glasgow*, P. Meyer.)

Niticoirax, fresaie. (*Gloss. lat.-fr.*, Bibl.
Lille.)

Quant on erioit a ma belle eau fresche,
il disoit que c'estoie une fressaie. (G. BOUR-
CHET, *Serees*, t. 47, Roybel.)

Le palais de fresaie.
(*D'Andross, Trag.*, I, Bild 42.)

— Fig., sorcière :

Par les deux bien, font cil uslage.
Ceste fressaie, cele drague
Gîtous en mer ischement.
(*G. DE COISET, de l'Empir. qui gard. sa chast.*,
1867, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, II, 60.)

Amis et Saint, fresaie, chouette. Au
jeu de carbes le neuf de pique est sur-
nommé fresaie, parce qu'il est supposé
porter malheur.

FRESANGÉ, voir FRESSANGÉ.

FRESANZAGE, voir FRESSANZAGE.

FRESAUDE, s. f., sorcière :

Par les ex bien, font cil uslage.
Ceste fressaie, cele drague
Gîtous en mer ischement.
(*Mir. N.-D.*, liv. II, ap. Duc., *Draeus*.)

FRESCEUR, voir FRESCHÉUR.

FRESCHÉ, s. f., terre en friche :
Avec le fresche qui joint o le dit blé.
(*Charte de 1453*, Arch. de Solesmes, 49.)

— Sorte de rente due au seigneur d'un
fief :

Item doit avoir chascun an en chascune
feste des royaons sur les banes de Civray
une porecelle dicte fresche, de valeur de
XIII^s. (1498, Fief de la Grenalière, c. 1,
Arch. Vienne.)

FRESCHÉLET, fraischelet, fraichelet,
adj., dimin. de frais :

... Et leur teint freschelet
Se miroit au cristal d'un courant ruisselet.
(*Lays d'Out.*, *Renard*, luit. de l'Aristote,
f° 64 v°.)

Pour voir ici sur l'herbelette
Ceste charnue fraichelette.
(*VAUC. DE LA FRESAYE, Forest.*, p. 100, Travers.)

S'est dit encore au commencement du
XVII^e siècle :

Humer doucement l'air fraischelet. (LA
FRAMBOIS., *Œuv.*, p. 157, éd. 1634.)

FRESCHET, frechet, frochet, adj., dimin.
de frais :

Verbe frochette bien novelle.
(*Vie des Pères*, Ars. 3641, f° 135 v°.)

Entor les ruisians et les rives
Des fontaines cleres et vives
Poinçot l'erbe freschete et drue.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 12 v°.)

L'erbe verd dont la fleur estoit
Freschete. (*Meragius*, ms. Vienne, f° 285.)

Quant je remir sa bonchete,
Sautres freschete couleur.
(*Chans.*, ms. Montp. H 196, f° 21 v°.)

A la fontaine freschete.
(*J.-A. DE BAYE, Poemes*, I, VI, f° 181 r°, éd.
1573.)

La niuet freschete.
(*Jon.*, *Œuv. mol.*, f° 42 r°, éd. 1585.)

Cf. FRISCHET.

FRESCHETTE, s. f., fraîcheur de teint,
coloris :

Comme la rose en may, fresche et vermeille,
En un jour sa grand' freschete passe,
Ceste beauté qu'on dit la nonpareille,
Pour une fevre qui vous point et travaille,
Les pensee bien qu'elle est tantost changee.
(*MARTIN LEBLANC, Triomphe des Dames*.)

FRESCHÉUR, fraicheur, fresceur, s. f.,
nouveau, commencement :

Est advenu que a la fraicheur d'icelles
convenies des gens d'armes et de trait...
(1442, Arch. JJ 167, pièce II.)

Le due bourgongnon ... le reconeille (le
dauphin viennois) honorablement et a
grant chiere, cuidant y servir Dieu et le
roy et faire son honneur et son devoir,
sans viser a fin autre du monde qu'il
hault et prouloimie, jasoil ce que tout
autrement depuis et encore en la droite
fresceur il a esté interpreté et tourné en

mal par ceux qui ne sont pu venir à leurs-fins comme ils entendoient et desiroient. (G. CHASTELL., *Chron.*, II, 225, Kerv.)

FRESCHIERE, s. f., fraîcheur :

El chevaucheros sur le soir à la freschier. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2646, f° 125^v.)

FRESCHIN, *fraichin*, s. m., vent frais. et en particulier, vent qui apporte l'odeur de la marée :

Estant voisins des bords de la marine. Il vint à nostre bouche un fraichin de saline. (R. BELLEF., *La Pierre d'aymant*, Œuv., I, f° 23 v^o, éd. 1573.)

Un *freschin* de saline, sweetness, or freshness, of spittle. (COTGRAVE, ed. 1611.)

— L'odeur de certains animaux :

Freschin, rankness : or, the smell, or sent of vermine, as foxes, polecats, etc. (COTGR.)

— Sorte de pomme :

Freschin, A certaine bittersweet apple. (COTGR.)

En Poitou on dit *sentir le fraichin*, en parlant des viandes, pour signifier avoir le goût, l'odeur de poisson cru, de marée.

FRESCHIR, v. a., rafraîchir :

K'il sont de lasosé freschi et roché. (Destr., *de Rome*, 214, Grœber.)

... C'est l'eau douce et belle qui me freschit et qui me renouvelle. Et tandis est saine, clere et nouvelle. (G. MACHAULT, Œuv., le Dit de la Marquise, p. 128, Tarbé.)

FRESCHISSANT, - *cissant*, adj., tout frais, tout nouveau :

Ne sera en toi deus freschissant, ne ue aoteras estrange Den. (Lib. *Psalm.*, Oxf., LXXX, 8, Michel.) Lat., Deus recens.

Nouvel e freschissant vindrent, lesquels ne coltiverent li pere d'els. (Ib., Cant. Moys. ad fil. Isr., p. 244.) Var., *freschissant*.

FRESCHUME, *frescune*, s. f., odeur, fumet :

Le loutre va en pasture contremont l'eau, especially quand le vent esment l'eau, pource qu'il a le vent et la frescume du poisson. (Modus, f° 42 r^o, Blaze.) Var., *frescune*. (Ms. cité par Ste-Pal., f° 56^v.)

Picard, *fraicheume*, fraîcheur, humidité. Il-Norm., vallée d'Yère, *frekteume*, fraîcheur, et en particulier la rosée du matin.

FRESCHUMEE, s. f., odeur, fumet :

Que le sel et le vinaigre ostent la freschumee. (Ménagier, II, 161, Biblioph. fr.)

FRESCHURE, s. f., frais, fraîcheur :

Se Sol copulé avec Venus
L'air sera échant de sa nature,
Tant que hommes et femmes tous nudz
Chevaucheront à la freschure. (1543, *Promus nouvelle*, Poës. fr. des xv^e et xvj^e s., XII, 151.)

La *freschure* du doux vent qui sera engendré par le mouvement des feuilles desdits pillles ou populiers. (B. PALISSY, Œuv., p. 101, France.)

FRESCHISSANT, VOIR FRESCHISSANT.

FRESCHUME, VOIR FRESCHUME.

FRESCUE, VOIR FRASÉ.

FRESEL, - *iau*, *fressel*, *freisel*, *friesel*, s. m., garniture fraisée, surtout garniture de manteau, frange, galon, ruban :

.LXX. pucels au cent
Qui fessioient laz et fresians

Et amonnières et joians. (Pereval, ms. Montp. H 219, f° 131^b.)
Ne prise mes .ii. viez fresians
Toute la gloire terrienne. (G. DE COINGI, de L'Emper., Richel. 2311, f° 269^a.)

Ne prise mes .ii. viez fresiaus
Tote la gloire terrienne. (Ib., ib., ms. Brux., f° 125^a.)

A lor meunes bareteles
R'entendoient ces damoiseles,
De guimples et de erioceus.
De ridiores et de fresiaus. (Parton., 10117, Crapelet.)

Elo méisme, par déduit,
Fist un fresel de soie estruit
De qu'en dut faire las a hitimes. (L'Escaiffe, Ars. 3319, f° 25 v^o.)

En la vantaile ot .i. riche fresel :
Ffet fu de soie, d'or furent li noiel (Olinel, 353, A. P.)

De la manie del poins destre
Est ja (co)rampu la corie,
[L]e laz et li fresels de soie,
Si que sa meia nu remist. (HERGÉS DE ROTELANDE, Ipomedon, 30, Stenzel, Zeitschr. for rom. Phil., VI, 395.)

J'ai beax frescaz à faire ataches
A gros bolons d'or et de soie. (D'UN MERCIER, ap. Crapelet, *Prov. et dict. popul.*, p. 152.)

Palles outrez, riches et fins,
Guimpes, fresiaus, outians d'ynure. (Dit des Marchans, ib., p. 161.)

Il a au col tout environ un fresiau qui est tout plain de pierres precieuses qu'il porte a son col. (Liv. de Marc Pol, CLXIX, Pauthier.)

— Peigne, ornement de tête ; le peigne, ornement de coiffure, dit Viollet-Le-Duc, ne se rencontre guère dans les monuments du moyen âge, et paraît appartenir seulement au XII^e siècle. Ce genre de coiffure disparaît à la fin du XIII^e siècle avec les nattes latérales. (Dict. du mobilier français, Costumes.)

Son gent cors avoit bel vestu,
A ce avoit mult entendu,
Cuns d'une mult bele chemise
E sus d'une pelice grise,
Blanche, fresche, lee, souz laz.
Seante au cors e mieuz as braz :
Beude son chef, qu'ele out mult beu
E dunt ele n'avoit poi,
D'une hende l'eschêtement
O' uns fresiaus de fin argent :
Souz soie lier est si monter,
Ne sui si bele riens fast nee. (BEN., D. de Norm., II, 31340, Michel.)

Les ceveux ot lous et dangies,
D'un fresel d'or les ot trecies. (Uroctel et Polin., Richel. 375, f° 60^v.)

FRESELE, s. f., garniture fraisée :

Vesties sont estreites eut
O' freseles d'or et d'argent. (Parton., 10573, Crapelet.)

FRESELE, part. passé, qui a des garnitures fraisées :

Ile ot un biéat freselé
Par les braz et par les costez. (Protheusius, Richel. 2169, f° 24^v.)

FRESELER, v. n., briller :

Vint mil ansieus li vauleot
Qui d'or renoiset et frescelent. (BEN., *Trouv.*, Ars. 3311, f° 131^v.)

Trois mil esouz i esteueleot,
Et mille ensieus i frescelent. (Ib., D. de Norm., II, 3039, Michel.)

FRESELEIRE, s. f., celle qui fait des garnitures fraisées :

Nicole la fresetiere. (1336, Arch. JJ 70, f° 16 r^o.)

Cf. FRESELE.

FRESENGAGE, VOIR FRESSANGAGE

FRESER, VOIR FRASER.

FRESETE, VOIR FRASETE.

FRESGON, VOIR FREGON.

FRESGUN, VOIR FREGON.

FRESIAU, VOIR FRESSEL.

FRESIELLE, s. f., sorte d'oisseau

Il ne sembloit pas l'espriur
C'on giete en riviere a chierchielte,
Ki se cange pour la fresielle. (Sones de Nansay, ms. Turin, t. I, f. 13, f° 38)

FRESOLLANT, adj., qui brille :

[C]estoit une melodie
De louire apres tel pain tel vin
Si fort, si fraie, si fres, si fin.
Si sode, souf, si frairant,
Si froit, si cler, si fresillant
Que tout en fumes embasent. (D'ROX DE MERI, le Tornoieiment Antierres, Richel. 25407, f° 212^v.)

FRESINE, VOIR FROGINE.

FRESLE, s. f., sorte de digue :

Tous ceux et celles donnant empechement au cours des eaux, en mettant esdites rivieres par le moyen de quelque *fresle*, ou dique, et ceux en demeure de redresser les trous des chemins, escheent en amande de trente patars. (Cout. de S. Vaast, Nouv. Cout. gén., I, 451^b.)

FRESLEE, VOIR FRELLEE.

FRESLEH, VOIR FREILLER.

FRESLETÉ, VOIR FREILLETÉ.

FRESLONNIERE, s. f., gîte des frêlons :
Destruire les freslonnières. (Compte de 1431-32, Arch. Maine-et-Loire, E 33, f° 63.)

FRESMOY, VOIR FRESNOI.

FRESNAIE, VOIR FRESNEE.

FRESNAIN, adj., de frêne :

Le bon espiel fresnain. (Cout. de Sass., Ars. 3142, f° 24^v.)

Cf. FRESNIN.

FRESNE, *fraine*, s. m., bois de lance de frêne :

Muist se tint bien li dus, n'est kous ne verses
Li fraines au pain est jusques poms cotes. (Fierabras, 5148, A. P.)

FRESNEE, *fraignee, fragnee, fregner, fresnaie*, s. f., lieu planté de frênes :

Joste le prez de la *fraignee*. (1280, *Lett. de J. de Châtill.*, la Guishe, Arch. Loir-et-Cher.)

Fresnee. (1370, *Rent de Fryardel*, Arch. Calvados.)

Un *fraignee* contenant en soy... 1387, *Arch. S. Cyr.*, t. 34, Deull, Arch. Vienne.)

Ce ruisseau borne de ce costé notre *fresnee* au sauvage. (V. DE LA FRESNAYE, *Foresteries*, p. 133, Travers.)

Voiant les belles chesnaies d'un costé, de l'autre les chasteaux, les armaies, les cordraies, les *fresnaies*. (O. DE SERRIS, *Th. d'agr.*, p. 796, éd. 1605.)

Poitou, Vendée, Deux-Sèvres, *fragnée*.

Noms de lieux : la *Fragnée* (Lisant, Vienne), la *Fragnée* (Genouillé, Vienne), *Fréné* (Loire).

FRESNEL, voir FRESNOI.

FRESNEL, *fraisnel, frasnél, frannél, frauel*, s. m., dimin. de frêne :

Je n'arostai sus l'ombre d'un *fraisnel*. (J. ERARS, *B. ritch. Rom et past.*, III, 19, 12.)
Adont vout carpenter et caputir ches *fraisniaux*. (B. DE S. B., VII, 512, Bocc.)

Les travailleurs et les *frasnais*. (FRANÇOIS, *Poés.*, Richel. 830, P 277 v°.)

Pour mener les cloies et *fraisniaux*. (1380, *Trar, aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 118.)

Pour deux petis *fraisniaux*, par Pierres de Pinguelon, convertis aux caubres des garnisons de la ville, pour ce, III, sols. (1415-1416, *Receptes de Boutique sur-Mer*, p. 471, Ld. Dupont.)

— Branche, rejeton, tronc de frêne :

Quant li reins Pouten li, si tor li f. unsel.
J. P. en arail, dit li, j. d. l. bel damoise.
Qui a cy jostea d'un si gros fr. *frannél*
Qu'en boy au départ rai arail noysel.
(*Chasties de Clerm.*, Richel. 24372, f° 30 v°.)

Lequel Arnould... avoit une hapiette en l'une de ses mains, dont il avoit coupé le dit *frasnél*. (1497, Arch. JJ 195, pièce 1532.)

Noms de lieux : le *Fresneu* (Seine-Inf.), *Frenel* (Seine-et-Oise.)

Noms propres, *Fresneu*, *Frenel*.

FRESNELLE, s. f., désigne un agrès de navire :

Huit pièces de menne corde pour saignées et *fresnelles*, chacune pièce pesant trois livres. (Pièce de 1369, Mem. des Ant. de Normandie, 3^e série, V, 408.)

FRESNELLESSE, *frer*, adj. f., de frêne.
D'un grand couclet de chendre *fresnellesse*. VI, d. (Pièce de 1425, ap. Boannville, *Doc. sur la Piev. de*, II, 131.)

FRESNELLE, voir FRENERIE.

FRESNETEAU, s. m., jeune frêne :

Du f. yennele, Caril. Et pas sans nulle envie
Parmi ces *fresnetaux* peissans nostre vie.
(VAGEL, DE LA FRESNAYE, *Lois*, t. p. 97, Travers.)

1. **FRESNIER**, *fraignier*, s. m., bois planté de frênes :

Au boys appellé le *Fraignier*. (1436, Beaujolois, Arch. JJ 179, pièce 76.)

2. **FRESNIER**, adj., de frêne :
Pique fresnierre.
(*Jeux. Boite*, XI, éd. 1577.)

FRESNIERE, *freniere*, s. f., endroit rempli de frênes ; représenté par des noms de lieux, *Fresnières* (Oise), *Frenières* (Suisse rom., cant. de Vaud).

FRESNIEN, *fraisn.*, *frasn.*, *frain.*, *fran.*, *fren.*, *fern.*, adj., de frêne :

Entre ses puizez tient sa lanste *fraisnierre*.
(*Rob.*, 720, Muller.)

La veissies tant bon baston *fraisn*
(*Les Lok.*, ms. Berne 113, f° 164.)

... Fust *frain*
(*Brx.*, *Trois*, Richel. 373, f° 86 d.)

Après les forz lances *fraisnieres*
Traistrait les bons francs *frasniers*.
(*Id.*, P. de Norm., II, 16331, Michel.)

... Lance *fresnierre*.
(*Tristan*, I, 3443, Michel.)

El cors li met son roit espiesl *fraisn*.
(*Macab.*, ms. Berne 113, Stengel, v. 295, *Revista di filologia romanza*, 1873.)

L'esca embrave, tint la lance *fresnierre*.
(*Guheri*, Richel. 24368, f° 24 v°.)

Foiblement s'apui sur son bordon *frain*.
(*Jehan de Lanson*, Richel. 2193, f° 16 v°.)

... Anste *frainier*.
(*Athas*, Richel. 375, f° 139 b.)

... Lances *fresnieres*.
(*Id.*, Ars. 3312, f° 68 d.)

Parmi le gras del cuer li mist l'espiesl *fraisn*.
(*Chans. d'Antoche*, II, 568, P. Paris.)

Et prent un fort espiesl *fraisn*.
(*Partou.*, 8099, Grapelot.)

Puis est li goufous fernez
En une lance fort *fresnierre*.
(*Id.*, Richel. 19152, f° 149 v°.)

Aïquin bert Charles dou grant espiesl *frenn*.
(*Bret. conquise*, Richel. 2233, f° 17 v°.)

Il tenit en sa main son bon bordon *fraisn*.
(*Gaufrey*, 6317, A. P.)

Noms de lieux anciens :

Evarardus de *Frasniens*. (1153, *Cart. de Montieramey*, p. 67, Lalore.)

Le bingio de *Fraisniens*. (1232, *ib.*, p. 335.)

FRESNIS, *fraisnis*, adj., de frêne :

Es cors li metent les fors espies *fraisnis*,
Plaines for l'anches for d'outers es rhonnes.
(*Les Lok.*, ms. Carpentras 461, f° 1 v°.)

Plus li peresent au cors de fus *fraisnis*.
(*Id.*, ms. Montp., f° 131 v°.)

Plus li briserent sans li de fust *fraisnis*
Que en cretete en frais d'uns toneris.
(*Roms.*, *Ogier*, 7199, Barrois.)

Il saisiert les lanes et les espies *fraisnis*
(*Comp. de Jerus.*, 903, Happeau.)

FRESNOI, *frasnai*, - *ei*, *franoi*, *fresmoy*, s. m., frêne, lieu planté de frênes :

Galterius de *Frasnei*. (1453, *Cart. de Montieramey*, p. 67, Lalore.)

Trobaldu de *Fresnoi*. (1186, St-Pierre, Arch. Aube, G 253.)

Tibaudus de *Frasnoi*. (1188, *Cart. de Montieramey*, p. 114, Lalore.)

Noms de *Fresnoi*. (1198, *Cart. du Paraclet*, f° 11 v°, Arch. Aube, origin.)

Franoi. (XIII s., *Cart. de St Sauve* de Metz, Richel. I. 40029, p. 25 r°.)

Fresnoy. (1461, *Cerche des feux du bailiage d'Aurois*, Arch. Côte-d'Or, B 11817.)

Noms de lieux actuels : *Franois*, (Franche-Comté), *Ferner* (Ain), *Frenay* (Loire), *Frenay*, *Frasnay*, *Frasnay-Beugny* (Nièvre), *Fresnoy* (Oise).

Noms propres, *Dufresnoy*, *Dufresny*.

FRESSON, *fraisnon*, *fraignon*, *frenon*, s. m., le bois de la lance de frêne :

Parmi la cors li mist son goufoun
Que d'autre part en perent li *fraignon*.
(*Herb. Legend.*, *Fouq. de Gandie*, Richel. 25318, f° 54 v°.)

Quant Gaielins li mist son confanon
Si pres de lui passerent li *fraignon*
Couvert en et li piz et le menton.
(*Id.*, *ib.*, f° 102 v°.)

Parmi les escuz fust *fraignon* passer.
(*Id.*, *ib.*, f° 133 r°.) Var., *fraisnans*.

Parmi les escuz passent fer, fust et *fraignon*.
(*Id.*, *ib.*, p. 91, Tarbé.)

— Support en bois de frêne, et par extension, support en métal :

Dolens son tref doumaie dont d'or sunt li *frenon*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 60 v°, Micheland.)

FRESQUE, voir FRISCHIE.

FRESRACHEL, voir FRERESCHEL.

FRESSAIE, voir FRESAIE.

FRESSANGAGE, - *je*, *fresseng*, *freseng*, *fress*, *fressanzage*, s. m., droit dû par les fermiers de la glandée, qu'on payait en pots frais et souvent en argent :

Fressangage dou a Canestecourt l'endemain de Pasques II, sols II, d. (*Rent. de la prév. de Clerm.*, Richel. 4663, f° 3 v°.)

Fressangage deu a S. Remi sur plusieurs heritages, v. s. VII, d. ob. (*Id.*, f° 3 v°.)

Fressangage deu a Canestecourt... (*Id.*)

Item, en vint livres parisis de rente par an ou environ, dues a la Saint Remy, que on appelle *fressangages*. (1310, Arch. JJ 72, f° 130 v°.)

— Sile nombre des m^{es}. porc dessus dis est accompli et fait, chascun porc de remenant de la diote terre paiera J. d. et maille au *fressangage* dudit pastage, pour tous acens. (*Tit. du XII^e siecle*, Fecamp, Arch. Seine-Inf.)

Dismes, champars, moutonnage, *fressanzage*, past... (1396, *Champars de Beauce*, VI, Arch. Loiret, Ste Croix, 2^e liv., B 9.)

FRESSANGE, *fressange*, *freesange*, *freesong*, *frissinge*, s. f., redevance annuelle d'un coclion de lait, droit dû au seigneur par ceux qui avaient des porcs dans l'étendue de sa seigneurie et qui les faisaient paître dans la forêt ou dans des bois particuliers au temps de la glandée, et aussi droit dû en certains lieux par les fermiers de la glandée aux maîtres des eaux et forêts :

Insiper occasion *freengee* quam ipsi de suo solvere debent abbatise ad natala domini. (1184, Trinité, Arch. Vienne.)

Item seur XVII. ostises, XVII. s. que l'en clame la *freengee*. (1577, Cart. de Jouarre, Richel. 11571, f° 48 v°.)

Item a la Saint Andrieu une costume, que on appelle *fressonges*, environ cinquante solz par an. (1328, Arch. JJ 65, pièce 164.)

Une rente appellee *fressanges*. (1361, Compte de J. dou Four, Arch. KK 3, f° 10 v°.)

33 s. 4 den. torn. pour *freec(n)ange* et le pasquier de leurs ouailles. (1375, Ste Madege, Vouillé, Arch. Vienne.)

Item cent neuf sols neuf deniers et maille parisis de cens, moutons et *fressanges* que plusieurs personnes doivent chacun an a cause des heritages qu'ils ont et tiennent au dit lieu de Chan. (1398, Donation faite par Louis duc d'Orl. aux Celestins d'Amber, Arch. Vienne.)

De tout droit de gruerie, de *fressange*, et de tout autres droiz. (Ch. de 1398, la Cour-Dieu, Arch. Loiret.)

Le seigneur de Montreuil-Bonnin prétendait être en possession de lever sur les habitants de Maille en la paroisse d'Ayron un droit appelle *fressanges*; son procureur n'ayant pu prouver suffisamment par raison ne sur quoy estoient deuz lesdits devoirs appelle *fressanges* a les habitants de Maille en furent déclarés exempts par le juge de Montreuil. (1431, Ste Croix, Maille, Arch. Vienne.)

Ce droit est ainsi expliqué dans une charte de 1553, citée par Ragueau :

Item compete et appartient audit seigneur en ladite baronnie n' autre droit appellé le droit de prendre et percevoir par chacun an a chacune feste de Noel sur tous et chascuns les manans et habitants demeurans au terrouer du Boisconleau, ayant pourceaux et trayes jusques au nombre de trois, en les pourceaux de lait (exceptés) deux sols tournois; et ceux qui caechent leurs pourceaux pour frauder le dit droit, doivent audit seigneur soixante sols tournois d'amende.

— Jeune porc :

Item le dit gruyer a *fressanges* en la forest toutes fois que il est pesson, c'est assavoir en sa baillie de sept pores ou de plus. Item le dit gruyer a quatre livres parisis de rente sur le peuage de Fai pour raison de *fressanges* pour ce que il n'y prend nulles *fressanges* sur le dit peuage. Item le dit gruyer a du droit appartenant a sa dite gruyerie que ou cas que ceux qui li doivent *fressanges* ne veulent chevir a luy et mettre en nombre leur pores, il puet occire et tuer la plus belle *fressange* de la porcherie. (1393, Ardeu de la gruerie de Seichebrerie, ap. le Clerc de Loisy, t. I, f° 256 r°, Arch. Loiret.)

Et s'ils turent *fressingue* pour mettre en estal, ils seront tenus de les bruler. (1507, Prév. de Beauquesne, Cout. loc. du baill. d'Amiens, II, 264, Bouthors.)

1. **FRESSANGEE, freengee, s. f.**, droit qu'on payait en porc frais ou jeune, et souvent en argent :

Item *freecenge* payee a la Lompne le dimanche avant les Roisons, II. sols, v den. ob. (1301, Liv. rouge de la Chamb. des compt. de Paris, f° 440°, ap. Duc., *Freecengia*.)

Cl. FRESSANGE.

2. **FRESSANGÉE, adj. f.**, pleine, en parlant d'une truie :

Une truie *fressongee*. (Ch. de 1398, la Cour-Dieu, Arch. Loiret.)

FRESSEL, voir FRESLE.

FRESSENGAGE, voir FRESSANGAGE.

FRESSEUL, s. m., poêle à frire :

II. *fressous*. (1393, Valenciennes, ap. La Fons, Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

Cl. FRIEUL.

FRESSIN, s. m., jeune pourceau :

Le suppliant et icellui fillastre Trouverent une truie avec trois ou quatre pourceaux appellez *fressin*. (1458, Arch. JJ 187, pièce 250.)

FRESSONGE, voir FRESSANGÉ.

FRESSONGERE, s. f. ?

Fixus senexse efrisee,
Car li fils Diou fu efrisiee
Et tous deorus et debrisiee
Com li faiso en la *fressongere*.
(Fabl. 4 Or., Ars. 5069, f° 50 r°.)

FRESSOUOIR, voir FRESSOIR.

FRESSURIER, s. m., celui qui a fressacé son bien, dissipateur :

Fressuriers a jouer des deus
Quand ils se ruent en pasture.
(1500, Cuisine papale, p. 21, Fick.)

Fressuriers, salfraniers, banqueroutiers. (Mém. du duc de Verers, t. II, p. 134, ap. Ménage, *Dict. étym.*, éd. 1750.)

FRESTAIGE, voir FESTAGE au Supplément.

FRESTANT, adj., qui fait du dégât :

Biestes *frestantes*. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 31.)

Cl. FRAITIN.

1. **FRESTE, voir FRAITE.**

2. **FRESTE, voir FRESTRE.**

FRESTE, voir FRETÉ.

FRESTEAL, voir FRESTEL.

FRESTEL, *fretel, fresteal, fretel, frestrel, fletel festiel*, s. m., flûte à sept tuyaux attachés ensemble, suivant la plupart des interprètes, telle que celle qu'on donne au dieu Pan, et, suivant Le Duchat et Lantier de Damery, « flûte particulière aux chaudronniers. » Il paraît s'être pris aussi pour galoubet; — selon Bottée de Toulmon (*Ann. de la Soc. de l'Hist. de Fr.*, 1839, p. 493), le *frestel* est toujours notre galoubet. — On doit croire qu'il a désigné encore différentes variétés du genre de la flûte :

Laiz de vieles, laiz de rotaz,
Laiz de harpez, laiz de *frestel*.
(Wace, *Brut*, Brit. Mus. Harl. 6508.)

Cors et boissies et *frestels*

E Bours e chalemecs

Sonnent si que les montaignes

En retinent e les plaines.

(G. DE SAINT-PAUL, *Mont Saint-Michel*, 781, Michel.)

Sonent cors et boissies et *frestels* plus de ce

(*Roum. d'Altre*, f° 615, v°, Michelant.)

Quant li vens se fort ens, si cunto a tres tel

Que minus vant a oir que d'ajot ne *festiel*.

(*ib.*, f° 12.)

Del son de *fretel* se merveilla.

(GUILLAUME, *Best. div.*, 2012, Hippou.)

Harpes, rotes et flipes et *frestels* demorer.

(De St. Alexis, Richel. 2162, f° 126.)

Tympanes et salterions.

Gignes, estives et *frestans*.

(Trau, Richel. 1133, f° 59 v°.)

Devant le roi sonent *frestel*

Et flabutes et chal-mel.

(*Dumars le Gallous*, 7725, Stenzel.)

Sonnent timbre, sonnent tabour;

Muses, salteres et *fretel*,

Et buissies et moisel.

(REV. DE BAUCHE, II *Biaus Descouvens*, 2872,

Hippou.)

Drois est que non *frestel* esteue,

Car bien chanter sovent ennuie.

(Rose, 20863, Méon.)

Puis prent *frestans*, et si *frestel*.

(*ib.*, *ib.*, 21299.)

Vielles, estives, *frestions*,

Muses, harpes et moyniaus

Cydeles et psalterions

Trompes, buissies environ,

Tril ed a tout tout de merveilles

Que ne firent mais bar pavelles.

(PHIL. DE RESM, *Manecun*, 2297, Bédier, p. 191)

Bel chante le *frestel*,

Quant Palsorl Foisel

Tret a soi e desgot.

(Caton, Richel. 2507, f° 201 r°.)

Instrumentz si comme une maniere de *frestreuzans*. (*Chron. de Fr.*, ms. B. rue 500, f° 104.)

— *Frestel* s'est dit au fig. pour train. Tapage, tintamarre, comme on emploie quelque-fois le mot *musique* :

Mais une femme a ung hostel

Esmonvera plus de *frestel*

Pour ung pou de lart ou de bouvre.

(*Monolog. d'un Clerc de Tavernes*, Poés. fr. de

XV^e et XVI^e s., II, 51.)

Et tais toy Tu n'as que *frestel*.

(*Œuvre Jehan*, p. 8, ap. Lur. de Linex et Michel, *Farees, moral. et serm. joy.*, t. II.)

La bourgeoisie est a Hostel

Qui demaine ung tel *frestel*

Et facet un mary tel tourment

Qu'en brief temps le cas sera tel

Qui n'y peult plus tenir et tel.

(*Les Tenemens de mariage*, *l'hoitel*, *hoitel*, Poés. fr. de

des XV^e et XVI^e s., I, 29.)

Je te pry, compere Mathieu,

Que tu venignes a mon hostel,

Pour ouyr ung pou le *frestel*

De ma femme.

(*Farce Moralisée*, Anc. Th. fr., I, 179.)

— Fig., parole, raisonnement, propos : Bien m'a honni a droit, bien m'a maté en angle S'abatre ne li puis le *frestel* et li jangle.

(*Le Sie Christ*, Richel. 817, f° 189 r°.)

Telle a mys tout fuyt le marfel

En vante et fait sa destinee

Dont on n'a point tenu *frestel*,

Car a esté bien marfel.

(*Monolog. joy. de la Chamberiere*, Poés. fr. de

XV^e et XVI^e s., II, 249.)

— Reprinter le *frestel* a quelqu'un, le laisser parler à son tour :

Un viein, trop as du tant.
Or ne respice le frestel!
(Renart, Br. IX, v. 1288, Martin.)

Anc. norm., *frelet*, jargon, babil. (L. PETIT, *Muse norm.*, 1658.)

Nom propre, *Frestel*.

FRESTELE, *freleté*, - ielé, - ielle, - ale, - l., Bûte, chalumeau :

Fistulas, *frestelés*. (NECKAM, ap. Scheleier, *Lex.*, p. 114.)

A flûtes et a *freteles*.
(G. de Doie, *Vid. Chr.* 1725, 1° 82°.)

Gizques et harpes et *freteles*.
Musés, flûtes et *freteles*.
Lymbres, tabors et symphonies.
(Dolop., 301, Bibl. elz.)

Après disner i eût vielés.
Musés et harpes et *freteles*
Qui tout si douces melodies.
(Phil. de Remy, *Jeun et Blonde*, 4748, Bordier, p. 253.)

Que tu ne s'oubles la *fretele*
Qui Foisauel degout et apelle.
(Galon, Ars. 5201, p. 176°.)

Que tu ne s'oubles la *fretele*
Qui Foisauel degout et apelle.
(Id., Brit. Mus., add. 15606, 1° 146°.)

Doncques viennent avant ou presence
du sieigneur les cornecours et clarioniers,
ou leurs *freteiles* et clarions. (*La Maniere de
langage*, p. 392, P. Meyer.)

FRESTELE, *freleté*, part. passé, sali,
ché :

Ja, certes, teus gens n'amonons.
Mes beucuns aus crane chaperrons.
Aus chieres sales et alises.
Qui ont ces larges robes prises
foutes *freteles* de crotes.
(Bose, Richel. 4573, 1° 100°.)

Toutes *freteles* de crotes.
(Id., ms. Corsini, 1° 81°; Méon, v. 1214°.)

FRESTELEI, - eller, *fret*, *fest*, verbe.

— **Neutr.**, jouer de la flûte, du *frestel* :

Et autre qui eunde et *fretele*
Plus viere que rote de vièle.
(Etocle et Polin., Richel. 373, 1° 50°.)
Robin qui *fretele*
Est povre d'argent.

J. MONTET, *Chans.*, Th. fr. au m. c. x., p. 34.

Que vous vous y plus *fretele*nt?
Drois est que non *fretele* restyng.
(Hovey, ms. Corsini, 1° 146°.)

Puis peunt delians, et si *frele*.
(Id., 21299, Méon.)

Par extension, retentir, faire un
grand bruit, faire du tapage :

L'armoise si d'at d'atery,
L'après lui et le chemin *fretele*
De le eud'at qui ne peut mener.
(Aeschana, 1889, ap. J. de K., *Gall. d'Art.*)

Qu'après lui et le chemin *fretele*
De mi chevaus des païens - arremier.

HERBERT, *Fontq. de Gand.*, Richel. 758, 1° 169°.)

Il est en Agreement la noise *fretele*.

Musiq. d'Algerem., ms. Montp. II 247, 1° 169°.)

Devant icellui Dromont venoient par
ocure l'utmain lignage sept grans neis
*fretele*ns et bruians. J. DUPIN, *Morancoltes*,
Ars. 5099, 1° 47 1°.)

Je le confesse.
Et si suis tout seur et certain
Qu'elle n'est paillarde ne putain
Mais vela : elle est magistrale
De soy mesme et n'est si malle
A ce propos, que bien luy semble
Qu'il n'y a nul qui luy ressemble.
Incessamment il n'y *fretele*.
(Farce Morisier, Auc. Th. fr., I, 147.)

— **Act.**, faire retentir, parcourir en
galopant à grand bruit :

Li Gascois vient *fretele*nt le chemin.
(Les Lab., ms. Montp., 1° 37°.)

Li Gascon vient *fretele*nt le chemin.
(Id., ms. Berue 113, 1° 19°; P. Paris, II, 88°.)

Et ces chausses *fretele*nt et covrent.
(Id., ms. Montp., 1° 130°.)

Desi en Normandie le droit chemin *fretele*.
(Joan de Nanteuil, 173, P. Meyer, Romania,
VII, 22.)

— **Neutr.**, s'agiter, avec diverses nuances
de signification ; courir au grand galop :

Faute banriere contrevail *fretele*.
(Garin, ms. Dijon, 1° 54°.)

Pour escouter ceus qui l'ornoient
Et moult durement *fretele*nt.
(Pereval, ms. Montp., II 249, 1° 139°.)

Ly chevaus est kens a terre *fretele*nt.
(Cher, au cygne, 1763, Rollé.)

Lors veissies es bois chevals hurter
Vers le mostier, tant com il porent aler:
Quant cil les voient encontre aus *fretele*nt,
S'il ont paour ne fait a demander.
(G. d'Harstone, Richel. 25614, 1° 35 v°.)

Tout li pays estoit respoussians
De gonfians et de biaumes luisans
Et de banieres de penons *fretele*ns.
(ADEMET, *Enfanc. Op.*, Ars. 3142, 1° 100°.)

Après Douin commenechat a errer.
Les grandisme zalais pensent d'esperonner.
Et Douin li vois apres li *fretele*nt.
(Doon de Maencre, 2910, A. P.)

Et en li penoens *fretele*nt.
(GUERT, *Roy. lign.*, 20219, W. et D.)

Li compaignon consideroient trop bien
l'ordenance des Francois comment il *frete*-
loient sus lors chevats et faisoient couer
lors menestrels. (FROISS., *Chron.*, II, 205,
Lucy, ms. Rome.)

Le cheval at brochiet qui fortement *fretele*.
(DEB. DES PRÉS, *Ceste de Liege*, 5356, Scheleier,
Gloss. philol.)

Qu'il n'a'i a si hardi qui contre lui *fretele*.
(Id., ib., II, 380°.)

FRESTELZ, VOIR FRAITIS.

FRESTRE, VOIR FRESTLE.

FRESTRE, part. passé, garni en haut, à
son faite, dans sa partie supérieure :

Est icellui digne drap moult noblement
envaisellé en ung coque *frestré* de fin
cristal, parmy lequel l'en peut veoir
icellui drap tresclerement. (D'ANGLURE, *St
voy. de Jherusal.*, p. 97, A. T.)

FRESTREL, VOIR FRESTLE.

FRESVE, s. f., instrument pour tuer les
loutrés :

Les loutroux, pour le gneeler a toutes
leurs *fresves*. (MODUS, 1° 51°, ap. Ste-Pal.)

1. **FRET**, s. m., sorte de mauvais
lenteur :

Les ouvriers dudict mostier ne pourront
laidre ne faire retalendre leurs amuches
et bounets en bresil ne en *fret*, ne en
eschorches, ne en autres taintures ou cou-
leurs faulses et mauvaises, mais seront
tenus de le taindre ou faire taindre en
bonne couleur leaux et marchande. (*Stat.
des bonnetiers*, xv° s., ap. A. Thierry, *Mon.
du Tiers Etat*, III, 593.)

2. **FRET**, s. m., frette, bois débité en
bâtons à faire barreaux croisés, en ba-
guettes ou bandes assez flexibles pour être
entrelacées et employées à la confection
des cages, paniers, corbeilles à jour :

Pour charree de *fret*, de grands cercles a
cuve xv. d. (*Pièce de 1500*, ap. Mantellier,
March. frâq., III, 378.)

FRETABLE, *fretable*, adj., coûteux :

Ceste guerre que vous tenez au royaume
de France est moult merveilleuse et trop
fretable pour vous, voz gens y gaingent
et vous y perdez et allouez le temps.
(FROISS., *Chron.*, Richel. 2051, 1° 218 r°;
Lucy, VI, 4.) *Fretable*. (Ed. Duchon.)

FRETAGE, VOIR FESTAGE au Supplément.

FRETAIL, s. m., soliveau :

Icellui Simon d'un gros *fretil* ou cor-
don de bois qu'il avoit ostée de ladite
cloison, et dont icelle cloison estoit cordee,
frappa tellement le suppliant qu'il cuida
tumber a terre. (1480, Arch. JJ 208,
pièce 66, 1° 37°.)

Lui bailla d'icellui *fretil* ou baston un
grand coup sur la teste. (Id.)

1. **FRETAILLE**, s. f., support, *lxv* :

A Johan Babilhon, draper, *lxv*, s. pour
une anne et un tiers de brunete nécessaire
pour faire les *fretilles* de ladite luque,
(xv° s., Trinité, liasse 19, Arch. Vienne.)

2. **FRETAILLE**, s. f., fretin :

Le malheur de la guerre est tel, que
ceux qui l'ont hauté, et qui surtout y ont
en commandement, estiment que ceux
auxquels ils ont affaire, soient leurs gouges,
goujats, et tels *fretille*. (Les *Aprentises
du st de Chotières*, II, 1° 47 v°, éd. 1587.)

FRETAILLE, part. passé, garni de me-
nus ornements :

Abouteaus divers et *fretille*z. (*La Nef
des folz*, 1° 4 r°.)

Elle s'approche du feu, ou l'on fesoit le
festin, si pres que le feu se print a sa che-
mise, qui estoit toute *fretille* de filets,
ayant levé ses babillements de mariee, de
peur de les brusler. (G. BOUCHET, *Serees*,
I, 203, Roybel.)

FRETALE, VOIR FRESTELE.

1. **FRETE**, *frette*, s. f., losange :

Sur ledit trepié siet un hennap couvert,
dore et esmailé et fet, et es quatrefois
des *fretes* a testes de genz camus. (1360,
Invent. du duc d'Anjou, n° 345, Laborde.)

Branches lactées par maniere de *frete*.
(Id.)

Quelle chose est *frette*. Elle est comme
colice et se recroise au contraire l'ung de
l'autre et ainsi sera *frette* et est son droyt
de six pièces. (*Le Blason de toutes armes et
escutz*.)

Ce mot est resté en usage dans la langue
du blason.

2. FRETE, s. f., espèce de flèche :

La terre de Boiers doit tous les ans de service deux arcs, deux fretes ferrees, et deux boucons. (*Rég. de Louis, duc d'Anjou*, ap. Duc., *Frecla.*)

A liguens le mareschaut pour ferrer la charre et pour faire les bandes, les cloes, les hurons, les hapes, les laures, les sayes et quatre fretes. (1399, *Compt. de Nevèrs*, CC 7, 1^o 26^o r. Arch. mun. Nevèrs.)

3. FRETE, voir FRAITE.

1. FRETE, *fresté, frecté, ferté*, parl. passé, losangé :

S'est cil qui si le fist de la Calles el guez Et porte l'escut d'or, c'est de grande fertez. (*Rom. d'Alex.*, Richel. 792, f^o 138^o.)

Escu et d'or a vain frete.

(*Tristan*, II, 910, Miché.)

Caues avoit moult rices, de paille a ce frete. (*Hierabras*, 2026, A. P.)

Et tint sor ses genous une enseigne fertez. (*Renard de Montauban*, Richel. 24387, f^o 13.)

Cil noirs qui d'argent est fretes

Est Saigremors li desres. (*Baron. le Gall.*, 8179, Stengel.)

Mainl biaux escuz freslez et noviaux. (*Gir. le Court*, Vat. Chr. 1501, f^o 23^o.)

Une coupe couverte, une quartre et une aguiere fretes, et en chascune frete a une teste de lyon enlèvee. (1360, *Invent. du duc d'Anjou*, n^o 344, Laborde.)

Freclé d'or. (*Armor. de Fr. de la fin du XIV^e s.*, Cab. hist., V.)

2. FRETE, adj., rusé, rompu à toutes sortes de ruses, de malices :

L'un vous comparez a un chien abayant, l'autre a un fin freté renard. (RAB., I. IV, *Procl.*, éd. 1552.)

O quel fin freté de a vice.

(J.-A. de BAIF, *L'Ennuye*, V, 3, éd. 1573.)

A t elle quelque chambrière ?

Une elle eu a, fine frete.

La langue affilee, affilee,

Propre a porter un bon message.

(*Un. le Brave*, III, 1.)

O comme elle est fine frete !

O quelle a la langue affilee !

(*Un. ib.*, IV, 4.)

On trouve exactement dans le même sens *fin frotté* :

Il contr'fit Lago qui estoit un fin frotté page ou laquais. (ANT. DU PINET, *Trad. de Pline*, liv. 34, ch. 8, p. 609, éd. 1562.)

3. FRETE, voir FERTE.

4. FRETE, voir FIERTÉ.

FRETEILLES, voir FRETELLES.

FRETELE, adj. ?

A Jehan le royer xxv. sols t. pour avoir par lui fait .viii. plotes freyelles, .iiii. grandes .iiii. petites pour les molins a chevaux de la ville, et pour avancer .xxviii. piz et pioches. (1421, *Compt. de Nevèrs*, CC 27, f^o 24^o r. Arch. mun. Nevèrs.)

1. FRETTEL, voir FRUITEL.

2. FRETTEL, voir FRESTEL.

FRESTELE, voir FRESTELE.

FRESTELE, voir FRESTELE.

1. FRETLETER, v. a., enchâsser ?

Deux grans poz d'or ou estoient es fretlez, saphirs et perles. (*Chron. de S. Den.*, Richel. 2813, f^o 479^o.) Var., *fretelles* (Charl. V. ch. LXXII, P. Paris.)

FRETLETER, voir FRETLETER.

FRETLELET, voir FRUTELET.

FRETTER, *fretter, fetter*, v. a., consolider :

Al annee par s'aprestoit li prince et li baron, lor palmes ont frettes, tost out pris le baron. (*Chant. de Jheru.*, Richel. suppl. fr. 540^o, f^o 167^o (9).)

Vos palmes sont collées ou fort saint Abraham : Casens a bien la soie fetice a fort pendant. (*Id.*, Richel. 795, f^o 224.)

Pour fretter les viez pingnons dou moulin. (1331, *Compt. de Odart de Laigny*, Arch. KK 3^o, f^o 109^o r.)

— *Freté*, parl. passé, affermi, solide :

La hausse est de pivoier fretée.

Ne peut briser tant est benée.

(*Partou.*, 3907, Crapelet.)

Uns sollers de luef fretes de tille. (*Luc. et Nic.*, I, 24, 21, Suchier.)

C'est un ben si bien freté

Que a le rompre y a grant maniere.

(*Therence en femme*, 1^o 370^o, Verard.)

— Garni :

Queas Tibaut doré d'envie,

De febonie freté.

(HES. DE LA FERTE, *Serventois*. P. Paris, *Romans céro*, p. 187.)

Les espauls d'arnas fretes.

(GEIERT, *Roy. lign.*, 11671, W. et D.)

FRETREL, s. m., bouton en forme de fruit surmontant le couvercle d'un vase :

Et sur le couvercle a un fretrel. (1360, *Invent. du D. d'Anj.*, n^o 348, Laborde.)

Cf. FRETLETER.

FRETET, s. m., la red-vance appelée aussi festage :

Et si a li cueus le fretet de le vile, quant il violt, c'on apiele en Haynau coustumes. (1265, *Revenus du comté de Namur*, ap. Ste-Pal.)

FRETEUR, s. m., tiller-ur :

André Dufey, fretreur de charre demeurant a Nevèrs. (1575, Arch. des notaires de Nevèrs, minutes Taillandier.)

FRETEURE, - ture, s. f., losangé :

En bende ta lor trecheure,

Aavoisio fretreure.

(*Partou.*, 10653, Crapelet.)

Une aguiere dorée et esmaillee en fretreure. (*Etat de la caisse d'arg. de H. Jean*, Bulet. du biblioph., XVII, 1050.)

FRETIELLE, voir FRESTELE.

FRETILE, voir FRUITIL.

FRETILLE, s. f., paille brisée :

Pour faire coucher un homme a Pere, ou sur la fretille ou sur la dure. (G. BUCHET, *Serees*, II, 244, Roybet.)

Les mattois appellent de la paille de la fretille. (*Id.*, *ib.*, III, 129.)

FRETILLELE, *fretilleleys*, s. m., fretille-mord :

Qui a paour du son ou du fretillele des-soris. (DRESME, *Eth.*, Richel. 204, f^o 196^o.)

Qui a paour du son ou du fretilleleys des-soris. (*Id.*, *ib.*, f^o 149^o, éd. 1883.)

FRETILLET, voir FRUTELET.

FRETILLEUR, adj., qui fretille :

Fretillon, petit fretilleur. (DREZ, *Dict. fr.-all-lat.*, Amsterdam 1664.)

FRETILLEUSEMENT, adv., avec agilité :

Et si fretilleusement monta a cheval qu'il n'estoit vestis que de une senle cote de fier. (FROISS., *Chron.*, liv. VIII, p. 294, éd. 1559.)

FRETILLEUX, adj., qui fretille :

Comme sains fretilleux. (LEFRANC, *Champs des Doms*, Ars. 3121, f^o 1^o 14)

Jouesse fretilleuse.

(*Id.*, *ib.*, f^o 4^o.)

FRETIN, voir FERDIN.

FRETIS, voir FRAITS.

FRETON, voir FERTON.

FRETOUTILLER, v. a., faire fretiller :

Quand je manie ceste andouille,

Il m'est avis qu'on m'en fretoutille.

(*Le Banquet des Chambrières*, Poés. fr. des xv^e et xv^e s., II, 293.)

1. FRETTE, voir FRETE.

2. FRETTE, voir FRAITE.

FRETTE, voir FRETÉ.

FRETTPIN, s. m., feutre :

Pour lui affuler

Après son pere Florentin

Le chapelin de lousant frettin.

(*Pastorale*, ms. Brux., f^o 54^o v.)

FRETTON, voir FERTON.

1. FRETURE, voir FRAITURE.

2. FRETURE, voir FRETEURE.

1. FRET, s. m., querelle ?

Ains sont tiré li Den qui nos ont mis en fret. (*Rom. d'Alex.*, f^o 53^o, Michelant.)

Ne filles ne noise ne fret :

Coement irons en li fret.

Assez i pouos sauguerer.

(*Florimont*, Richel. 792, f^o 384.)

2. FRET, *freac*, s. m., sorte d'oiseau. la corneille :

LE FAUC.

Subtil je suis en tous mes laz,

De mal faire souvent m'avise.

Se j'amendoye uns mes mal laz,

Je n'atroye robe ne chemis.

(*Katand. des berg.*, p. 161, éd. 1494.)

Fret. (Roquef., *Suppl.*)

FREUSE, adj. f. ?

Si aucuns marchands forains ou autre veulent sciemment aucunes bestes vivres qui soient freuses, eschauffees, buctues houlées ou corrompues, tellement que le vice ne puisse apparoir jusques apres ce que la beste soit ecorchée. (1467, *Stat. de la corpor. des bouchers de Reims*, Arch. de

gisl. de Rems. 2^e p., vol. I, p. 965, Doc. med.)

FREUSSIER, voir FROISSIEL.

FRUET, voir FRUIT.

FRIEVALLE, voir FRIEVELLE.

FRIEVALLE *fravaille*, s. f., querelle, tumulte, rixe :

Quantz deus vinet quatre dou Coussed loquez savent intentez sans nulpe deuse de tenir chascun jour justice dedans nostre ville, c'est assavoir la semaine une fois de deple et deux fois de *fravaille*. 1387. *Rec. Aptom. de Fribourg*, V, 436, (Grenaud.)

FRIEVALIER *fravailier*, v. n., faire du tumulte :

Bon dient li colongiers que quant nois-muet, et ungs- qu'est sa partie se part de plaice et rement a armes quant li *fravaille*. (c) est a sevanze sois, se li n'est colongiers. XIV^e s., *Rôle de colonges de Porrentruy*, Mon. de l'Ev. de Bâle, V, 305, Trouillat et Vautroy, Impr., *fravaille*.

FRIEVELLE, - *ellie*, *fravelle*, *fravelle*. - *allie*, s. f., querelle, tumulte, rixe :

Li avoiez dotz jugier de voz mortiez et de totes *fravelles*, de plaies... (*Avroit de la cort li rois d'Adam*, ms. Berne A 37, f^o 2.)

De tot qui est *fravelle* et outrages. (*Ib.*)

Se il avient que uns lions foist *fravelle* ou jure ou a son message. (*Ib.*, f^o 31.)

Uns lions qui a lait une *fravelle* a un autre. (*Ib.*, f^o 44.)

Uns bons puet bien anchoer un an etandis de une *fravelle* se li foist fait a un moeshor ou an comuiter. (*Ib.*, f^o 44.)

Il est achez en la main dou seigneur dant come d'une *fravelle*. (*Ib.*, f^o 16.)

Il est ordenez que par teles *fravalles* avec l'avoier, le barzeimeister et li gros-voier, li banderel ayent puissance de arrester les estranges qui navroient ou serroient anens in la ville. (1402, Arch. Fribourg, 1^{re} Coll. des lois, n^o 123, f^o 32.)

El de esmenter le domage et *fravelle*. (1495, *Ib.*, n^o 147, f^o 36 s.)

El avoit fait comendat esmenter la *fravelle*. (1410, *Ib.*, n^o 173, f^o 44.)

Gf. FRIEL.

FRIEVALOISEMENT, - *ant*, *fraval*, adv., d'une manière violente :

Qu'cha un en avant haltrout se navroient adome persone de Berns *fravalloisement*, et que persone n'avot puissance ne biens n'avot, dont il poust esmenter la ditte chose, domage et injurie. (1406, Arch. Fribourg, 1^{re} Coll. de lois, n^o 130, f^o 37.)

Qu'cha une persone d'egliese ou anchoer de Berns *fravalloisement* assoudroit et serdroit. (*Ib.*, n^o 173, f^o 44.)

FRIEVENMENT, voir FERVENMENT.

FRIEVALOIE, voir FRIEVELLE.

FRIEVALIER, voir FRIEVALIER.

FRIEVAL, voir FRIEVELL.

FRIEVEL, voir FRIEVELL.

FRIEVELL, adj., appétissant :

Et j'ai le vin ou tonel

Froit et fort et *fravelle*.

(Mout. Chans., ap. Tarbé, *Chans. de Champ.*, p. 91.)

— Gourmand :

Voilà comme ces paillardaux,

Ces petits copieux *fravelleaux*,

Disoient ordinairement

De leurs maîtres publiquement !

(R. BOUTAR, *la Reconq.*, II, 2. Anc. Th. fr.)

FRIANDELLE, adj., dimin. de *frandelier*, appétissant :

Molans, mangez, s'il vous plaît.

Li si tavez de tous voz vins ?

J'en ay du plus *frandellet*.

Qui soit point d'ivy a brovins.

(A. M. LA CHUS-SAYE, *Comdamn. de Banquet*, p. 309, Jacob.)

Fay semblablement, *frandellette*.

Ne pouvoir la parolette

De les pomons arracher.

(BANCHE, *Poés.*, 1^{re} p., p. 95, éd. 1374.)

Frandellette sazolette.

FIE. BREIN. *Chans. acrostique*, éd. 1576.)

Quand mes yeux, nigardellette,

Quand mes yeux, *frandellette*,

Sont jalsusement fasciez,

S'il advient que j'entretienne

Ma lovre contre la bienne,

En dessus l'autre parolette...

(A. JAMES, *Œuv. poét.*, f^o 100 v^o, éd. 1579.)

FRIANDER, v. n., être friand, rechercher, manger avec plaisir des mets délicats qui sont hors de la classe des aliments de première nécessité; se livrer aux jouissances d'une table délicatement servie :

Tant soit destruit pour boire et *frander*.

(J. BOUTER, *la noble Dame*, f^o 27 v^o, éd. 1556.)

Il y auroit trop de peine d'aller *frander* et gourmander dans chaque plat. (MATHURIN DE CHALVET, *Trad. de Senèque*, f^o 198 v^o, éd. 1626.)

FRIANDEREAU, s. m., gourmand :

Franderiau, enfant gasté,

Goutz déboufement.

(R. GOURS, *Livre de s'lopprarrissans*, cb. 1, éd. 1525.)

FRIANDE, s. f., bon accueil :

Il firent ceste *frandise* et bon accueil

cause d'en faire arrester beaucoup. (HATON, *Mém.*, an 1561, Bourquelot.)

FRIAND, - *and*, *fruant*, adj., en parlant de personne, qui a de l'ardeur pour le plaisir, voluptueux, gourmand :

Hesant respondi en riant :

Molt a en vos pite *friant*

Out vostre seigneur aveez

Et autre mort periez.

(L'Isart, Ev. I., v. 3125, Martin.)

Infant glouton, *friant*.

(Vers de le mort, Bichel, 375, f. 335.)

Que chul ribaut saite et *friant*

Qui ches putans vont espiant.

(Ruse, V. C. OÙ. 1212, f. 65.)

Trestout *friant* de boherie.

(Ib., Vat. Chr. 1522, f. 93.)

Friant appéit. (ORESME, *Trad. des Item de fort de Petr.*, Ars. 2671, f. 30 r^o.)

Puis ce dira quelque langue *frande*.

(Gf. MÉR. 1^{re} p. au dauph., 1536.)

— Gaî, vif, ardent :

... Liege la *friante*.

(GEL. DES PRÉS. *Geste de Liege*, 5420, Scheler, *Gloss. philol.*)

Rollans li *frians*.

(*Ib.*, 15017.)

Frans et envoisies.

(*Ib.*, 23200.)

— S. m., jeune homme habillé avec élégance et noblesse :

Vous ne vomez qu'il soit batus,

Aussi ne vomez de pas vestus

En manière d'estudiains;

Iz semblent mieulx a deux *frians*;

Leur habit n'est pas convenant.

(Mor. des enf. de mainten., Anc. Th. fr., III, 16.)

— Adj., en parlant de choses, appétissant :

De ceste vigne issi tiens vins

Qui fu fors et *frants* et fins

Donc Nôz but tant a delivre.

(MÉT. DE LA CHURTE, *Bible*, ms. Tours 906, f^o 8^o,

et Richel. 401, f^o 6^o.)

Mais ce n'est pas de vin d'Angoire.

De Saint Nonrain ne de Sansoïre.

Tant soit aers de *frans* en voire

Ne de goust gai.

(FROISS., *Poés.*, I, 146, 2023, Scheler.)

— Iron. :

Et de verges *frands* bien batue.

(Legs. Ste Regne, f^o 5 r^o, éd. 1300.)

FRIACION, - *lion*, s. f., action de froter :

Use de *frications*. (B. DE GORD., *Prat.*, II, 40, éd. 1495.)

Se le fûs ne se cesse soit faite *frication* et constrinction. (H. DE MOXDEVILLE, *Richel.* 2030, f^o 40^o.)

Spodium sont racines de cannes brulées... Icelles racines se adurent par *frication* de ses extremities l'une contre l'autre quand le vent les souffle et esneul. (*Regime de santé*, f^o 47 v^o, Robinet.)

FRIACELLE, voir FRIQUARELLE.

FRIACASSIRE, s. f., friacassée :

Siaille voire, en Taillevent,

Un chapitre de *fricassure*.

(VILLOIS, *Grand Test.*, ssm, Jouaust, p. 91.)

FRICAUDERIE, s. f., friandises ou pièces de four délicates, selon les expressions de Lathière :

On pourra avoir un four jusques a un boisseau mesure de Navors, auquel on ne pourra cuire pain, ssm gouteres, pastes, et autres *fricauderies*. (*Cout. de Nivernois*, XVIII, 5, Nouv. Cout. gen., III, 1443.)

FRICE, voir FRIACHE.

FRIEMENT, voir FRIACHEMENT.

FRIQUE, voir FRIACHE.

FRIQUE NE MICHÉ, locut., rien du tout :

C'est bien toussi

D'avoir pain, chair et porceaulx,

Beudes, lauzes, bequins, drapcaulx.

Et n'asse je *friche* ne *miche*.

Et qui plus est, une nourrice

Et d'autre chose un grand tas.

(*Farce de Joliet*, Anc. Th. fr., I, 55.)

FRIQUE, adj. ?

Pour .XXXV. chevilles de fer *friches*.

(Compte de J. Martin, 1421-1423, Forteresse, Bespence, LXXVI, Arch. mun. Orleans.)

FRIEMENT, voir **FRISEMMENT**.

FRIER, v. a., défricher :

Un vigneron qui labourait et *friehent* les vignes. III, I, IIII, s. VI, d. (Compl. de dép. du châ. de Gaillon, XVI^e s., p. 221, Deville.)

FRIHESCE, - *ece*, - *esse*, s. f., état de ce qui est en friho :

Que cil l'aust laissie. VII, anz en *frihcesce*. (Etabl. de S. Louis, I, CLXX, p. 313, Viollot.)

En *frihece*. (Ib., var.)

Et encores seroit il tenuz a amander les domaches dou terrage, de tant com il l'avroit laissie en *frihcesce*. (Ib., III, 101.)

FRIHON, voir **FRIHON**.

F. FRIHON, - *chon*, *frihson*, *frihizon*, s. f., frayer :

Païen l'entendent, s'on sont en grant *frihon*. (Les Loh., ms. Berné 113, f^o 2^o.)

Tot tens poez vivre, se t'liens mon sermon, Et serras saïns, ne sentiras *frihon*. (Adam, p. 10, Palustré.)

... Ne sentiras *frihizon*. (Ib., p. 6, Luzarche.)

N'atendoient se la mort non, Com il erent en tel *frihon*, Ez vos vout un messenger A esperon, sor un destrier. (Floire et Blancheflor, 2^e vers., 3071, du Mérid.)

Car je sui en trop grant *frihon*. (A. DE LA HALLE, li *Gues de Robin et de Marion*, Conseillier, p. 373.)

— Le frisson de la fièvre :

La dame l'ot mandee por avoir arison D'aucune maladie ou d'aucune *frihson*. (Cuv., B. du *Guesclin*, 89, Charrière.)

— Peine :

La mere Jacob moult l'ama Et son douz enfant le clama, Pour lui se mist en grant *frihon* D'empeller la heucion Par devers Ysaac son pere. (J. LEFEVRE, *Resp. de la mort*, Richel. 191, f^o 20^o.)

F. FRIHON, s. m., friture :

De tels langues n'est pas merveille Se cil d'enfer ont les *frihons* De plain panier de maudicions Droit sor ces langues enchieues, Entre deux mençoignes hoies. (R. DE HOUENEC, *Souge d'enfer*, 560, Scheler, *Trouv. belg.*, nouv. sér., p. 196.)

FRIHONGNE, s. f., friccassée, pris au figuré :

Il jure... Que del païen ferat, s'il puet, telle *frihongne* Que li chiens mangeroit bien temps sa corvoine. (JEU. DES PREIS, *Geste de Liege*, 711, Scheler, *Gloss. philol.*)

.... Mais ilh de teil *frihongne* Les sert al brant d'acier. (Ib., ib., 17972, Impr., *frihongne*.)

Qui son païs as art et mis en teil *frihongne*. (Ib., ib., 20196.)

... Et en porre *frihongne* Les lassassent aleir. (Ib., ib., 20363.)

FRIHORE, voir **FRIHORE**.

FRIHOLET, voir **FRIHOLET**.

F. FRIHOLET, voir **FRIHOLET**.

F. FRIHOLET, voir **FRIHOLET**.

FRIHIER, adj., qui sert à frire :

La poëste *friehiere*. (GAVOURT, *Plais. des Champs*, p. 283, éd. 1601.)

FRIHIZON, voir **FRIHON**.

F. FRIHON, s. m., talus :

Les pieux estans inclinez en *frihon* ou talud. (VIGEN., *Comm. de Cesar*, Annot., p. 182, éd. 1576.) Plus loïn : *frih*.

F. FRIHON, s. f., friho :

Autrement convertroit il que li heritage demorassent en *frihies*. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, ch. XLIII, 45, Beugnot.)

En *frihies*. (Ib., XXIV, 20.)

Environ. IIII. journaux de *frihies* qui sont a plusieurs personnes. (Pièce de 1376, ap. Beauvillé, *Doc. inéd. concern. la Pic.*, II, 91.)

En pres, en *frihies* et en bruières. (FROISS., *Chron.*, I, 53, Luce.)

FRIHIEGE, s. f. ?

Nouques mais n'orent en siege Dont li domagez une *friehiege*. (MOESS., *Chron.*, 25877, Reiff.)

S'orent out. IIII. fois siege, Mais a la traisine sans *friehiege* Furent natié... (Ib., ib., 27045.)

FRIHIEUS, voir **FRIHIEUS**.

FRIHIECHE, s. f., terre en friho :

Nostre fossé seant entre ledit cortil dudit Jehan d'une part et la *friehieche* aus tenens d'autre part. (1310, Arch. JJ 47, f^o 10^o.)

FRIHIENTE, voir **FRIHIENTE**.

FRIHIER, voir **FRIHIER**.

F. FRIHIER, v. a., frire, cuire dans une poêle :

Friho, gis, frixi, id est *frier*. (Gloss. *lat. rom.* du XII^e s., ms. de Tours, Bibl. de l'Éc. des ch., 6^e sér., t. V, p. 328.)

Et pren a loi un paël de fer por *frier*, et tu la metras en un mur de fer entre toi et la citee. (Bible, *Isaïe*, chap. IV, vers. 3, Richel. I.)

F. FRIHIER, voir **FRIHIER**.

FRIHIER ?

Vel saltem panem crebro sinceratum et contritum ad pisciculos consolidandos (*hose, friehies*) in addiditioris reponat. (NECKAM, Scheler, *Lex.*, p. 87.)

FRIHRESSE, s. f., trilledé :

Se Mars est avec luy l'omme avera les gentiaus franchiez, et se c'est une lame elle sera *friehresse* des autres. (OREMBE, *Quadrup.*, Richel. 1348, f^o 199^o.)

G. FRIHRELE.

FRIHES, s. f. pl., terme de vénerie, traces :

Ceux qui ont escrit de cest art (la vé-

nerie) disent que traces et routes sont des besles morclantes, comme sangliers et ours ; mais ces, des autres comme cerfs, chevreuils et daims, encore qu'anciens aient mieux les nommez *friehies* ou piéds. (H. EST., *Proc. du lang. franç.*, p. 92, éd. 1579.)

Les traces des cerfs sont nommées *foyes* par Gaston Phelous ; voir **FOYES**.

FRIHSEL, voir **FRIHSEL**.

FRIHSEL, s. m., poêle à frire :

Un *friehsel*, un pot d'estain. (1461, Arch. JJ 489, pièce 521.)

FRIHIEUS, voir **FRIHIEUS**.

FRIHIAL, s. m., gale :

Friah morceau de char fresche, bien net de *friah*. (Proc. crim. de La Saignant, eqq. de 1461, Arch. mun. Dijon.)

FRIHIALER, v. n., faire bonne chère :

Qui pour galler et *friahler* Vient galeux, n'est il pas bien fol ? Qui tant veult pour fomme-feder, Que femme le faict afoier, Jouent ils pas au capifol ? (Blason des fausses Amours, p. 267.)

Friahler. To feed curiously, daintly, licentiously ; to picke (only) the best morsels out of a peece of meat. (COTGRAVE, éd. 1611.)

FRIHIEURIE, - *allerie*, s. f., triandise : *Friahleries* : f. dainties ; licentious morsels, luscious acates. (COTGRAVE, éd. 1611.)

Friahleries, f. chucheries. (DES. OUDIN, éd. 1660.)

FRIHIALET, adj., délicat :

Tant de vins sont trop *friahlets*. (Parce du *Gandissour*, Anc. Ib. fr., II, 301.)

La poëte au veoir l'escuëlle et l'escuërie De quy la bouche et le ventre font proie, Le saumon frais, la carpe cannoëte, Le gros brochet, la solle *friahlette*. (G. CROUVET, *Blasons domest.*, Blason de La Guisne, Poës. fr. des xv^e et xvi^e s., VI, 211.)

Lecheplat, triand, friole, *friahlet*, lecher du plat, gourmand. (DIX., *Nouvea.*, p. 395, éd. 1377.)

Friahlet : m. A licentious, or dainty mouthed youth ; a shapless, pickmorsell, sweet lips. (COTGRAVE, éd. 1611.)

FRIHICANDI, refrain :

Fr., *friehandes*, 20^e Fr., *friehandes*, 20^e (Chanson, ms. Montp. II 196, f^o 20^o et 206^o.)

FRIHIER, voir **FRIHIER**.

FRIHIERER, v. a., refroidir :

Friehier, friehierre. (1464, J. LAGABRIE, *Gothol.*, éd. Arnulf de Quelqueneran, Bibl. Quimper.)

FRIHIERER, s. f., rafraîchissement :

Que poez aver, chefel deleur, Que li charbon ne soit *friehierre* Et a tel jourment et miserie. (De S. Laurent, Richel. 19524, f^o 7^o.)

Ains n'est *friehierre* et repos. (Ib.)

FRIHISTE, adj., de Phrygie :

La seconde manière de musique) est appelée *frigiste*, et ceste est dite pour son frémissement, et sa apreste hastive qui encière les cuers a hardiesse et aus fais de bataille. (ÉVRARD DE COSTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. I, p. 224.)

FRIGOLIER, v. n., faire des fritures :

Ces nymphes demeurent a la pointe de la montaigne et grattent le fromage avec des rappes perrees : les unes se travaillent a former des toudres goudiveaux ; autres avec le fromage rappé *frigolent* et s'esbatent ensemble. (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, I, Bibl. gaul.)

Dans la Bourgogne, environs de Saulieu, *frigoler* a le sens de frire, rôtir : *frigoler* des marrons.

FRIGON, s. m., frange ?

Es fourneurs desquelles sont entrez vingt manteaux d'aiguelny, qui aussi pour *frigons* blans pour border les collez et borns desdites robes. (1448, *Compt. du R. René*, p. 234, Lecoy.)

FRILEUX, voir FROIDEILLOUX.

FRILLOLE, adj. f. ?

Buer fu tel point naise a l'escole.
Nus n'en dit voire e'on ne l'asome :
Lue ame n'est pas *frillote*.
(*Les ordres de Paris*, Richel. 1593, f. 66.)

FRILLER, v. n., trembler de froid :

Frigrilure, soy demener, on travailler pour le froit. *friller* ou frissonner. (*Gloss. lat.-gall.*, Richel. I, 13032)

Centre de la Fr. et Canada, *friler*, grelotter de froid. Fr.-Comté, *freler*, Wallon, *frouler*, même sens. Poitou, *friter*, frémir.

FRILLEUX, voir FROIDEILLOUX.

FRILLOXER, v. n., augmentatif de *friller*, trembler de froid :

Il n'est advis que sa fièvre lui revient, car il *frillonne*, or il *frényl* desja. (PALS-GRAYE, *Esclairc.*, p. 575, Génin.)

Agardez comment ce povre homme tremble, or *frillonne* de froyt. (Id., *ib.*, p. 704.)

FRILLOUSEMENT, adv., froidement :

Frillousement, frigoreuse. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. I, 7684.)

FRILLOUSÉTÉ, s. f., sensibilité au froid :

Frillouseté, frigorositas. *Gl. gall.-lat.*, Richel. I, 7684.

FRILLOUX, voir FROIDEILLOUX.

FRIEMENT, voir FERMENT au Supplément.

FRIÈRE, s. f., frémissement du cheval :

Le noise, et le *frème*, et le cri ke li bouz evas demont.
Par son signeur que perdit ot.
(*De Graentel*, Richel. I, 703)

FRIÈRE, adj., qui a telle frime, telle physiionie :

Ne sera ce pas bien *frimé* ?
Bavou li foie et li s'habite.
Plus veuz qu'inguz cog des-dimé ?
(*Myst. de S. Ind.*, p. 124, Camadot.)

2. FRIMÉ, adj., *blé frimé*, la cameline : Myazem, de la Cameline, *Blé frimé*. *Frémons* est in Campana. (C. EST., *De lat. et grec. nomin. arbor.*, p. 51, ed. 1547.)

FRIMER, v. n., être couvert de frimas, de neige, de gelée :

Contre le touz que voi *frimer*
Les arbres et blaueboier.
(*G. de Dole*, V. 4, Chr. 1275, f. 74.)

— Fig., trembler :

Tote la eis en tremble et *frime*.
(*Parton.*, 10594, Craquel.)

Le picard emploie encore *frimer* dans le sens de geler.

FRIMOR, voir FREMOR.

FRIMPER, v. a., hausser :

Le bonhomme fort importun envers tel soigneur, commença a *frimper* les espaules. (CL. HATON, *Mém.*, I, 371, Bourquiélot.)

FRINGADE, s. f., pompe, braverie :

Mais enuidant qu'ilz ayent de quoy faire,
Mal repez, maintenant saulez,
Pour mieulx la *fringade* parfaire,
L'eaue passe parmy leurs souliers.
(COCHILLART, *Monal. des Perrus*, II, 290, Bibl. elz.)

FRINGALER, v. n., danser :

Ronges Bon Temps, freres lupins,
Qu'avez vousjours nu pied en l'air
Pour bondir, baler, *fringaler*.
(1560, *la Cuisine papale*, 88, Fick.)

FRINGAMENT, adv., d'une manière fringante :

Puis, en son arrest la coucha (la lauce),
et tres *fringamment* d'aller et de retourner,
la tourne de bout a l'autre. (*Jch. de Saintré*, p. 110, Guichard.)

Se vestir *fringamment*. (B. GORIN, *le Livre des loups ravissans*, ch. IV, éd. 1525.)

FRINGANT, adj., brillant :

Richement parée,
De joyaux d'or *fringant*.
(J.-A. DE BAIF, *Poemes*, I, VI, f. 167 r., éd. 1573.)

FRINGART, adj., fringant :

Leur foy (des Suisses), je l'ayfe.
Ne vault pas deux lyars.
En jouant de leurs ars
L'uz touz la pratiquequent.
Du Milanois *fringars*
Leur couraize monstrerent.
(1515, *Chans. sur la bat. de Marignan*, ap. Ler. de Liney, *ch. hist. fr.*, II, 59.)

FRINGE, voir FRINGUE.

FRINGEUR, voir FRINGEUR.

1. FRINGOTER, - *otter*, v. n., chanter d'une certaine manière, particul. en parlant du pinson, du rossignol :

Foy de plaisir plain une hote.
Buzs que Sancte est aveq moy,
Et chante tout seul, je *fringote*.
Jausis nul couer ne se tient quoy.
(*Deux Gallans et une femme*, p. 11, ap. Ler. de Liney et Michel, *Farces, moral. et serm. joy.*, I.)

Modos concidera et frangere, diminuer en chantant. *fringoter*. (DEX., *Nomencl.*, p. 247, éd. 1577.)

On bien qu'on sur le soir, a soudain retraitte,
Retourant du myner habille la chonette,
On le pinçon *fringotte* au lever du matin.
(R. BELLEAU, *Berg.*, n° j., p. 122 v°, éd. 1578.)

J'ay oï chanter
Rossignolet,
Oï *fringotot*,
Oï *fringotot*,
Oï trillotot,
Avec cuer gai.
La higt sur ces espines. (Ancien noel.)

On lit dans le *Dictionnaire étymologique de Ménage* :

Fringoter, entrecouper son chant

2. FRINGOTER, v. a., caresser :

Par ce point vous pourrez noter
Qu'il se fait a luy *fringoter*.
(*Farce d'un mari jaloux*, Anc. Th. fr., I, 141.)

3. FRINGOTER, - *otter*, v. a., ciseler, décorer :

Je *fringotte*. I frelle, as a garment or jewel of golde is frette or wrought. (PALS-GRAYE, *Esclairc.*, p. 538, Génin.)
Ce bracelet est *fringotté* et emailé simplement. (Id., *ib.*, p. 538.)

FRINGOTERIE, s. f., ciselure, enlèvement, sculpture :

Ménisier, est l'artisan qui besogne en bois de petis ouvrages comme huis, fenestres, caisses, clostures de cheur d'eglise, couches, chaires, et autres telles besognes, et en iceux fait les *fringoteries* qu'on y veul mettre. (NICOT, *Thesour*, éd. 1606.)

FRINGOTIEUX, adj., se dit en parlant de choses pour signifier riche, brillant, pimpant :

Vous arrivez occuz par grant somme,
Je le vous procure par saint Cosme,
Et de bien *fringotier* habiliz.
(*Farce d'un Mary jaloux*, Anc. Th. fr., I, 129.)

FRINGOTIS, s. m., fredon :

Aux fredons, au *fringotis* de la fluste.
(*La Fluste de Robin*, p. 9, éd. 1622.)

FRINGUE, voir FRINGUE.

FRINGUE, *fringre*, *fringe*, s. f., danse, saut, divertissement :

La nuit se font li d'anzel assiser,
Fringues et danors out assos a coucher.
(BERTHELEMY DE BUN SUR ARLE, *Girard de Viane*, p. 16, Tarbé.)
G'y faisoie mes *fringres* en dansant, chantant. (DUQUESNE, *Hist. de J. d'Arcen.*, Ars. 5208, f. 5 v°.)

Frings. (Id., *ib.*, f. 41 r°.)

La Puelle devant monter sur son courcier, faisant les *fringues* devant ceulz de Paris, moult bien elle saivoit faire; on y prevait grant plaisir. (*Chron. de Lorraine*, ap. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, IV, 336.)

Et les autres redisoient : Par foy ! est le conte d'Artois, qui en habiz dissimulé fait ainsi *fringues* ; on ne sauroit en nul pais trouver chevalier qui a la juste le ressemblast. (*Le chevalereux Cle d'Artois*, p. 23, Barrois.)

Pic., Poit., Morv., faire *fringues*, gambader, folâtrer.

FRINGE-LÔTE, adj., dimin de *fringote*, travaillé, ciselé, découpé :

Pensez, se Dame Minerie
Nous empioine ung peu aux costez,
Ou sera bien par fringerie
Porter maintz habitz chiquezotez.
Toimez, percez, *fringelotes*,
Fouillez par jollivetez.
(COCUL., *Droits nouv.*, 1^o p., De Saint-Homé-
num. I, 64, Bibl. etc.)

1. FRINGUER, v. n., sauter, gambader, folâtrer :

No desiro qu'estre en feste,
Et de vivre joyusement,
Avoir nouvel abbilloument,
Saillir, sauter, *fringuer*, danser.
(L'Homme mandain et le religieux, ap. P. Michault,
Dance aux aveugl., p. 327, éd. 1748.)

Chascun se pare, chascun *fringue*,
Chascun contrefait les balis.
(Les Dits de chascun, Poés. fr. des xv^e et xvi^e
s., X, 156.)

Faire gambades, *fringuer* d'habilement.
(R. GOSN., *Livre des loys rarissons*, ch. III, éd.
1525.)

C'est trop *fringé* pour me jeune fille ;
Car nu connoist an parler qui distille
De vostre boy, qu'estes grant essoullier.
(J. MAHOT, *Cinquante Rond. sur tant. sort. de mat.*
joy., xvii, éd. 1731.)

El encore au xvii^e siècle :

Pour moy, j'aimé mieux un amy
Qui *frinoie*, qui danse et qui gambade,
(Com. de Chans., III, 1, Anc. Th. fr.)

— Act., caresser une femme :

Mettez la dame au coing du liet, *fringuez* la toureloura la la. (BAR., I, II, c. 12,
éd. 1542.)

S'il a presté son levain
On *fringé* ceste charbonnière,
Par mes loy, mon maistre est un feze,
(Le Porteur de patience, p. 6, ap. Lor. de Linzy
et Michel, *Farces, moral. et serm. joy.*, t. II.)
Quant la bourgeoisie si verra
Que son mari plus ne pourra
Subvenir, car tout est poly,
Reconfort ne luy donnera :
Mais a la parfu se fera
Bien *fringuer* a d'autre qu'a luy.
(Les Teubres de mariage, dern. lez., Poés. fr.
des xv^e et xvi^e s., I, 30.)

L'on ne peut avoir rien de bon
Si l'on ne boise sa maistrerie,
Et si d'une bonne façon
L'on ne la *fringue* et la espresse,
(L'Arve, les Tromper., III, 5, Anc. Th. fr.)

Pour danser, sauter, cabrioler, le picard, le berriehon, le bourguignon, le morvandeau et le poitvin disent encore *fringuer*. Bourg., Yonne, Bourbonnès, se *fringuer*, marcher avec prétention, faire le fringant. Suisse rom., *fringua*, se pavaner.

2. FRINGUER, v. a., rincer :

Toussaint Paris avait une chambrière
Qui servoit que d'aller querir du vin,
fringuer les verres et verser a boire, (DES
ACCOINS, *Escrignies*, l. I, ch. XIX, éd. 1658.)

Ce qu'elle fist, et mist ordre que le linze
fust net et bien ployé, la vaiselle bien
tournée, la saliere apprestee, le vin bien
rafraichy, les verres bien *fringuez*, et
le disner bien assaisonné. (Id., *ib.*, ch. XL.)

Il a été employé au commencement du
xvii^e s. par Saint-Amant.

Bonng, *fringuer*, rincer.

FRINGUREAU, *fringureau*, *frongereau*,
s. m., galant, mignon, libertin :

Fines ont de noz *frongereauz*
Des chapperons et robes fourrées,
Mais ce sont chapperons d'oiseaux
Et aussi robes a pourceps.
(GODFRAIT, *Droits nouv.*, 2^e part., de Dolo, I,
153, Bibl. etc.)

Les dispensos sont enses de grans maulz.
On dispense damoretz, *fringureaux*.
(GRINGORE, les folles Entreprises, I, 97, Bibl.
etc.)

Hau, Venus la deesse,
Bien doibs avoir un amour joye et lysse
Quant ton garson, es jolly *frongereau*.
Et devient maintenant un bonhomme
(J. LE MÂTRE, *Compte 1^{er} sur la naissance de d'ar-*
Veralles, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., IV, 238.)

Venous au poinet, ung mot vault mieulz que mille.
Ne faictes plus accourir a la file
Cos *fringureaux* pour leur vendre a l'ouchepo
Ce dont avez faict barosse en derriere.
(J. MAHOT, *Cinquante Rondaulz sur divers propos*,
xxvi, dans le Recueil Jehan Marot, s. d., Paris.)

Icy vont gallans *fringureaux*
Et pources amans de karrosse,
(OCT. DE S. GEL., *Seq. d'honn.*, 1^o 24 r., éd. 1526.)

Un collet bas en *fringureau*.
(Presmont, *des femme. mond.*, Poés. fr. des xv^e et
xvi^e s., III, 214.)

FRINGURERET, adj., élégant, à la mode :

Et porter cordons *fringures*.
(MARTIL, D'ARTYRENS, *L'Amant rendu cordelier à*
l'observ. d'am., ce m.)

FRINGURIE, s. f., pompe, luxe :

Par desordorement *fringuries*.
(COCUL., *Ployd.*, II, 53, Bim. etc.)

Et met en toute pomperie,
Gloire, bobant et *fringurie*
Tout son enour et embellement.
(FLOS DIVERSAUX, *Livre de la dealerie*, 1^o 269,
éd. 1507.)

FRINGUET, adj., gentil, scintillant :

Nz. mignons *fringues* et bruyans,
(COCULART, *Droits nouv.*, 1^o p., de Jure natu-
rali, I, 33, Bibl. etc.)

Il a sa cousine Huzotte
Belle, avenant, grète et *fringuite*.
(FLOS DIVERSAUX, *Livre de la dealerie*, 1^o 41,
éd. 1507.)

Dans la Bret., Côtes-du-Nord, *fringuite*
s'emploie pour dire fringante, en parlant
d'une vache.

FRINGEUR, *fringeur*, s. m., homme
gai, fringant, débanché :

D'autre part *fringeurs* a huitaines
Ont chascun d'ung marc, d'une livre,
(COCULART, *Manol. des Perruy.*, II, 289,
Bibl. etc.)

Corbin ! je vous auray, vous serez prins, *fringeur*,
Et sentirez bien verd les coups de ma vicour,
(TROTRILLA, *les Corrin.*, V, 1, Anc. Th. fr.)

FRINGEURX, *fringueurx*, adj., qui cherche
à briller par la pompe des habits :

Voquez, le galland est *fringueurx*.
(Act. des Apost., vol. II, 1^o 93, éd. 1577.)

Comment l'acteur reprunt les apocrites et
les *fringueurx* qu'on dit bragsars du temps
present. FLOS DIVERSAUX, *Livre de la dou-
blerie*, 1^o 40^e, éd. 1507.)

FRINSON, s. m., espèce de pinson, le
verdier :

Frinson, as pinson. (COTGR., éd. 1611.)

FRINTANT, VOIR FRAINTANT

FRINTE, VOIR FRAINTE.

FRINTERIE, VOIR FRAINTER.

FRINTERESSE, adj. f., syn. de *frinteresse*.

Si voit la me bruant, qui mult fut *frinteresse*.
(OEN. DES PAYS, *Geste de Liege*, 1874, Scheler,
Gloss. philol.)

FRIOLE, adj., friand :

Lecheplat, friand, *friole*, trigalet, lecheur
de plat, gourmand. (JUX., *Nomencl.*, p. 365,
éd. 1577.)

FRIOLER, verbo.

— Act., frire :

Prenez vostre cresson et une poignée de
belles et les *friolez* en huile. (*Ménagier*,
II, 140, Biblioph., fr.)

Prenez char de conins, de pouillaie un
de veul, et despeziez par pieces : puis
eniz en l'eau comme a moitie, puis
frioles au sain de lart. (*Id.*, II, 163.)

Quant l'en aura drociz, si pouldrez par
dessus une espice que l'en appelle cor-
riandre vermedie et des grains de la
pomme de grenade avec dragée et amandes
frioles, piquees en chascune escuelle sur
le bout. (*Id.*)

— Consumer, dévorer :

Comme le flambeau de fén consume le
chaume, et la flamme *friole* la paille.
(Bible, Isaïe, 1^o 381 v., éd. 1563.)

Frioler, To consume, ravine, devour,
(cracklingly, or with a noise, as fire does
strubble also to brase it. (COTGR., éd. 1611.)

— Neutr., être avide, être friand :

Fils al due de Borzeoune qui de bonteit *friole*.
(OEN. DES PAYS, *Geste de Liege*, 12686, Scheler,
Gloss. philol.)

Le pat. norm. a gardé la locution : la
langue m'en *friole*. Bossin et vallée
d'Yères, *frioier*, avoir grande envie.
Mory. et Bourg., St Martin de la Mer, *frigoler*, faire griller : « *frigoler* des mar-
rons. » Poitou, *frioier*, frire.

On dit en Lorraine d'une volaille, d'un
morceau de viande que l'on fait cuire dans
un vase, et dont la graisse qui commence
à se fondre produit un petit bruit : le volé
qui *friole*, qui commence à *frioier*.

FRIOLET, - olette, adj., friand :

Il a soif, le *friolet*. (TIL. DU XIV^e s.,
Amiens, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl.
Amiens.)

Ilz s'ont bien *frioletes*.
(L'Arce de felle Bobance, Anc. Th. fr., II, 26 v.)

A Dieu, a Dieu, maistre valet,
A Dieu aussi ma chambrière,
Plus ne serez le *friolet*.

Et vous ne serez euyssinier.
(Disc. sur les Pions, Poés. fr. des xv^e et xvi^e
s., XI, 83.)

Un frain jardon, taste pasté,
Et frotte pareillement.
B. Gobis, *Livre des longs raissans*, ch. I,
éd. 1525.

Friolet, A likorou boy, or as unfriand.
GöTTER, éd. 1614.)

FRIOLETE, s. f., pâtisserie légère :

Li frais esbit de frioletes,
De chrestians et de gales.
(*Ch. de Rossone et de Charagne*, 361, Méon,
t. I, V, 92.)

FRION, s. m., oiseau de la grosseur
d'une alouette :

Li uns fa li chardeierens,
Et uns frions, ki honrens
Est en moult de lieux appellez.
G. DE COING, *Le Mesme des oiseaux*, 173, Scheler.)

Le frion u de corneille u le mere pertris.
(*L'Aculeaire des oiseaux de proie*, ms.
Lyon 697, f° 217.)

Train de frion u de corneille. (*ib.*)

Amer car de vers elles a trop plus que frions.
(GUES DE MEISIS, *Le Compt. des Compagnons*, II,
261, Kerv.)

Ce n'est ot de sole ou de Trime
Ou d'un frion ou d'une alouette
Friens, *Pois.*, R. Echel. 830, f° 177; Scheler,
I, 250, 1089.)

Or n'est aloe ne frions

Qui n'ait aiant
De force en ses petits pigeons,
Que moi qui ne sui pas pigeon.
Mes grans, et fors, et dois et lins.
Es, *ib.*, Bichel. 830, f° 267; Scheler,
I, 310, 3028.)

Mons, frion, le gris frion, la linotte, le
vert frion, le verdier. (STUART, *Dictionnaire
du patois de Mons*, p. 487.)

Nom propre, Frion.

FRIONCEL, *froncel*, s. m., diminutif de
frion :

Les trians et les *frionceault*
Ne seulent pas aus estourneaulx
Estre semblans.
(E. DE SAIN, *Pois.*, Bichel. 840, f° 549.)

Phras us, *frion* et *frionceault*, etc.,
Et maint autre genre d'oiseaulx.
(*ib.*, *ib.*, f° 488.)

La chaudiere tarine, et *frionceault*,
Al autres pigeons, et d'estourneaulx.
(*ib.*, *ib.*, f° 529.)

FRIPAILLE, adj., fripé, chiffonné, un
peu usé; feuille *fripallee*, feuille meurtrie,
dechiquetée :

Sur tout sera pourveu a ce point, que
de hanmir de la muriere la feuille trop
fripallee, car outre que c'est signe de peu
de substance, elle n'abonde tant en
viande que celle qui a peu de deschiquetures.
(O. DE SERRI, *Th. d'agr.*, V, 15, éd.
1665.)

CL. FRIPAILLE.

FRIPELPEE, *fripelpee*, s. m., fripeur
de lippes, gourmand, gourmet, nom
qu'on donnait aux valets :

Ce n'est qu'un pauvre *fripelpee*
De se rabroy, lequel a pris
De son maistre les deux habits,
GODPER, *Les Desguis*, in, f. Ané. Th. fr. VII,
381.)

Arantot, Talemouss, Groulon, *Frippee*-

lippes. Friantoures, (RAB., I, IV, ch. 40,
éd. 1552.)

Hamesoppiers, avallotrippes,
Guetlardouans, eros *fripelpees*,
(1560, *Cusine Papale*, p. 105, Fick.)

FRIPELPEE, s. f., goinfrette :

Mais quoy ? Marot est une quine
Que Frip-lippe ac quine
Si bien, que s'il n'a que gripper
Il vi par tout tripelipper,
Cherchant sa disnee ou souppes,
Veu que c'est *fripelpees*.
(MAY, DE BOURGNE, *Le Rabais du Caquet de Marot*,
dans les Œuv. de Marot, éd. 1731, t. IV, p. 150.)

FRIPELPIER, v. n., chercher des fran-
ches lippées :

S'il n'a que gripper
Il va parlout *fripelpees*.
(MAY, DE BOURGNE, *Le Rabais du Caquet de Marot*,
dans les Œuv. de Marot, éd. 1731, t. IV, p. 150.)

FRIPELPIPIER, s. m., goinfre :

Ta plume est elle en disposition
Pour bien repondre a li position
De ces marmoz, maraundz, *fripelpipiers*,
Qui tant avant n'ont mis en leurs papiers,
Appelle sot, asne, veau, grosse beste ?
(Appel. par l'Abbé des Conards, sur les *insect.*
Saonn, Marot, etc., à la suite des Œuv. de Cl.
Marot, éd. 1731, IV, 546.)

FRIPONNABLE, *fripp*, s. f., troupe de
fripions :

Telle armee de *fripionaille*.
(Chron. de la noble cité de Metz, Pr. de Fil. de
Lorr., II, xxxviii.)

Luy ves cezty douneqz et ses consors
Riez un lisset deffiaicz par bataille,
Anglois, Bretons et Allemans tons mortz,
Piquiers, soldars avec tout *fripionaille*.
(OCT. DE S. GIL., *Sej. d'honn.*, f° 128 r°, éd.
1526.)

FRIPONNIER, s. m., fripon :

Villain *fripionnier*.
(ELOY DABERNAL, *Livre de la doabrie*, f° 99,
éd. 1507.)

Vieux sallahans et *fripionniers*.
(1530, *Debat de charité et d'arquite*, Poés. fr. des
xv^e et xvi^e s., XI, 311.)

Saunurois, *fripionnier*, celui qui aime
la fripe, gourmand. Maine et Anjou,
Sarthe, environs de Lude, *fripionnière*,
celle qui aime la fripe.

FRIPONNIEMENT, adv., à la manière
des fripons :

Si aussi nous voulons prendre la peine
de tant soit peu nous arrêter a la re-
cherche de la scolastique vie que *fripion-
nement* ce de-borde a mener en toutes
les fameuses universitez de ce royaume.
(*Le prem. acte du Synode noel.*, xv.)

FRIPPER, v. a., froter :

Il luy bailla une pillule de la theriaque
des gens de village, qui est un cap d'ail,
dont il luy frota ses petites levres, les-
quelles il se *frippa* l'une contre l'autre
comme pour suocer. (CAYET, *Chron. nov.*,
p. 162, Michaud.)

Pays de Bray, se *fripper*, se froter le
dos dans ses habits quand on ressent
quelque démangeaison.

FRIQUARELLE, *carrelle*, s. f., manœuvre
des triades :

Triades se disent *friquatrices*, en fran-
cois *friquatrices*, on qui font la *friquarelle* en
mestier de donne ou donne. (BRANT,
Dau. gal., 1^{re} édit., Buchon.)

Mesmes les courtisanes, qui ont les
hommes a commandement et a toute heure,
encor usent elles de ces *friquarells*, s'en-
trecherent et s'enl'ayment les unes les
autres. (*ib.*, *ib.*)

La belle vierge Camille, belle et gene-
reuse, et qui servoit si fidelement Diane,
sa maistresse, parmi les forests et les bois,
en ses chasses, ayant senty le vent et la
vaillance de Turnus, et qu'il aroit a faire
avec un vaillant homme aussi, qui estoit
Enee, et qui lui donnoit de la peine, choisit
son parti et le vint trouver seulement
avec trois fort honestes et belles dames
de ses compagnes, qu'elle avoit eslee pour
ses grandes amies et fideles confidentes, et
tribades pensez, et pour *friquarells*. (*ib.*,
vi, VI.)

FRIQUE, voir FRISCHE.

FRIQUELLE, s. f., coquette, jeune
femme galante :

Que li laissez la ces damoiseaux et *fri-
quelles* on li n'y a rien a gaizner. (LA-
RIVEY, *les Tromper*, II, 2, Anc. Th. fr.)

Laisant causer ces *friquelles* et gens de
peu qui, mettans leur nez par tout, se
meslent de blâmer un chacun. (*ib.*, *les
Ecol.*, prol., Anc. Th. fr.)

Le prevost cependant s'estant enquis des
soldats de Richelieu, et de quelques *fri-
quelles* de cour, en fit son rapport au roy.
(BEZE, *Hist. eccles.*, I, III, an 1560, éd.
1580.)

En Norm., dans le dépt de l'Orne, *fri-
quennele* désigne une fille ou femme qui
cherche des friandises. Suivant Grosley,
dans le patois de Troyes, on dit des idées
friquentelles, pour signifier des idées de
plaisir, de débauche.

FRIQUER, v. a., froter, fropper :

Les perillus destreiz de l'Afrique
Ou la mer bat toz jorz *frique*.
(*Eistoire de la guerre sainte*, Nat. Chr. 1659,
f° 3^e.)

FRIQUERELLE, s. f., t. de mépris pour
désigner la soldatesque :

Les *friquelles* et canailles de soldatz
dudit sieur de Tachy et autres, leur voyant
repandre chemin, concurent gaigner les
faubourgs de la ville de Nogent. (HA-
TON, *Mém.*, an 1578, Bourquet.)

J'en particulierisr beaucoup de telz
au baillage de Provins et autres lieux, qui
ont bien la puissance de nuire et qui le
font, mais ne scauroient destourner ou
desloger une bande de *friquelles* de cin-
quante hommes, quand elle est logee ou
veult loger es villages des parroisses ou
ilz demorent et dont ilz se disent sei-
gneurs. (*ib.*, *ib.*)

1. FRIQUET, s. m., espèce de moineau :

Les Francoys trovants trois especes de
moineaux de differents plumages, et de
diverse compulene, les ont nommez dis-
versement, ils ont voulu que le plus petit
fust nommé *friquet*. (BELON, *Nat. des oys.*,
7, XXI, éd. 1553.)

Bures (pays de Bray), *friquet*, même
sens. Se dit, au figuré, d'un enfant chétif

et mince. « un piot *friquet* », « un méchant *friquet* ».

2. **FRIQUET**, *friquet*, s. m., instrument de cuisinier, dont on se sert pour tourner le poisson qu'on fait frire :

Une cuillier de fer, unz *friquet*, unz chauderon. (*Vente des biens de Jacques Coeur*, Arch. KK 328, f^o 418 v^o.)

Item un *friquet* et deux petites cuillieres, le tout de fer. (1519, *Invent.*, Trinité, Abb., ch. 2, art. 19, Arch. Vienne.)

Lingula, une courroye, une spatule, un-cuillier, une escumoire, un *friquet*, une esgoulette. (*Colepini Dict.*, Bâle 1584.)

Bourg., Youne, *friquet*, sorte d'écumoire pour retirer la friture de la poêle.

3. FRIQUET, voir FRISQUET.

FRIU, voir FÉRIR.

FRIRE, verbe.

— Neutr., causer une sensation de brûlure :

Li seneschans ne sot que face.
Qui sa main tenoit a sa face.
Car durement li *frist* et ouist.
(*Œt du Buffet*, 221, ap. Méon, *Publ.*, III, 271.)

— Brûler de désir, frissonner, frémir, trembler :

Li cors li *frist*, li sans le trouble.
(*Hist. de Guili. le Maréchal*, 9083, P. Merve, Romania XI, 66.)

Mes Renart qui n'pute bestie.
De lecherie *frist* et art.
(*Renart*, 1994, Méon.)

Idoine Pot, la couleur nue,
De malaitant toute tressue,
P'angoisse li *frist* la cars toute.
(*Amadals et Ydane*, Richel. 375, f^o 316r.)

Grant joie en ton cuer demoinras
De la joie que tu auras,
Et saches que tout regarder
Feras ton cuer *frir* et harder.
(*Rose*, Richel. 1573, f^o 10^o.)

S'amie qui tout le fet *frir*
Quant il se tient de li plus pres.
(*Œt.*, ms. Corsioi, f^o 17^o.)

Trefouz *frioit* de lecherie.
(*Œt.*, f^o 97^o; Méon, 11730.)

Quant si laguir me vint *frir*.
(*Dial. S. Greg.*, ms. Evreux, f^o 25.)

Yver li percoys qui toz jors *frist* et tremble.
(*De la Fable et de la Sage*, ap. Juls., *Nouv. Rec.*, II, 73.)

Fourniers se fierent es villetes.
Qui de tout portre ardent et *frint*.
(G. GREYER, *Roy. Egn.*, 12081, W. et D.)

Quant Gaufrons Pentenli, li coers li art et *frist*.
(*R. de Seb.*, x, 40, Bocca.)

Noble chose est de bonne dame qui bien s'espreuve et qui se puet contenir contre les temptacions de l'enuemy et contre la foiblesse de la chetive chair qui tousjors *frist* et desire la chose volenté en son fol delit. (*Liv. du Cheval. de La Tour*, c. CXXX, Bihl. édit.)

Dont de donaler le cuer me *frist* et saigne,
C'est plus la voy et plus ay de tourment.
(EUST. DESCH., *Paës.*, III, 216, A. T.)

Car chansons nouvelles disnoient
Et ades de danser *frisoient*
Suns aule autre chose songer.
(*Pastoralet*, ms. BRUX., f. 3 v^o.)

Daphnis, estant devenu grand et en bon point, pour n'avoir bougé tout le long de l'hiver de la maison a ne rien faire, *frissoit* apres le baiser, et estoit gros (comme l'on dit) d'embrasser. (AMYOT, *Daphnis et Chloé*, I, III, éd. 1359.)

— Réfl., dans le même sens :

Et li fromaches chiet a terre
Tot droit devant les piez Renart.
Li lechieres fremist et art
Et tot se *frist* de lecherie.
(*Renart*, 7291, Méon.)

— *Frit*, part. passé, détruit, perdu :

Que feras tu de ta jeunesse,
C'est si bella et si bien escripte ?
La veulx tu perdre toute *fritte*,
Saus faire ton loyal devoir ?
(*Songe doré de la Pucelle*, Poës. fr. des xv^e et xv^e s., III, 220.)

Argot, *frit*, perdu, condamné.

FRIS, voir FRES.

FRISCAND, adj., gai :

Je suis Allemande,
Friscande, galande.
(*Farce de Cathain*, Anc. Th. fr., II, 118.)

FRISCHE, voir FRISCHE.

FRISCHE, *frisque*, *frysque*, *fricque*, *friche*, *frisce*, *frice*, *fresque*, *fricque*, adj., vigoureux, bien portant, gaillard, dispos, alerte, vif, éveillé, enjoué, gai, gaillard, élégant, pimpant, en parlant de personnes :

Qui sont *frisque* et joli, gent, adroit et barbes.
(*Chev. au cygne*, 1831, Reiff.)
Le corps bien fait, *frisque* et joly.
Le visage *fris* et poly.
(*Mellinus*, 3027, Michel.)

Sy dansoit et carolloit avec ces *frisces* dames. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2646, f^o 20^o.)

Un *frisque* et resveillé chevalier. (*Œt.*, *ib.* f^o 20^o.)

La bonne, belle et *friche* ville de Valenciennes. (*Œt.*, *ib.*, I, 7, Luce.)

Et la *frice* dame, comtesse de Sallehrin. (*Œt.*, *ib.*, II, 127, Luce.)

Mes il estoit si *friches* et si joli chevaliers. (*Œt.*, *ib.*, IV, 67, Luce.)

Entrées que li rois d'Engleterre se tenoit en la ville de Haindebourch, le vint veoir la comtesse de Douglas, une moult noble, *frice* et gentil dame, sner au conte de Le Mare d'Escoce. La venue de la dame resjoy moult le roy d'Engleterre, car il veoit volentiers toutes *frices* dames. (*Œt.*, *ib.*, IV, 153, Luce.)

... *Frisque* et gallart.

JEB. DES POËES, *Geste de Liège*, 1107, Scheler, *Gloss. philol.*

Une gentil chevalier, des marches de Picardie, pour lors bruyant et *frisque*, de grant autorité et de grant lieu, se vint loger en une ostelerie. (LOUIS XI, *Nouv.*, LXXXI, Juché.)

Ladite femme estoit *frisque*, belle et gracieuse. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 136, Soc. de H. de Fr.)

Gentil amoureux gay et *frisque*.

(*Danse macabre des hommes*, éd. 1486.)

Frisques mignons, brayans enfans.
(COGNILLART, *Droit. nouv.*, 1^o p., I, 30, Bihl. édit.)

Est il plus gracieux enragés.
Ne passe temps plus amouilleux.
Que veoir ses plaisantes jongues.
Ces pourtraictes doiteues.
Si coïnetes, si pofes, si *frisques*,
Si plaines de doubles amours.

(*Blason des Dames*, II, 183, Bihl. édit.)

De dames moult *frisques*.

Œuvres doiteues.

Faces angloïques.

Œuvres et boutiques.

Dyapes estoient.

(J. MAYOT, *Voy. de Venise*, Prise du Christien de Pasquiere.)

Touchez, tancez les illes *frisques*.

(R. GODEX, *Les Corps ravaissés*, ed. 1523.)

La tour d'Espaigne vous fora *frysque*,
vous accoylerai, vous essayera, or vous decorerai. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 623, Génin.)

Qui me rendoit joli, *frisque* et galant.
(VASQUIN PHILLEUL, *Euv. vulg. de Fr. Pertrique*, p. 208, éd. 1533.)

Galois, gaillards, gents, *frisques*, mignons, pouspens. (DES PER., *Nouv.*, xv. La Monnoye.)

Il a disné d'une salade.

Et un dessert d'une gambade.

Puis le voyla, *frisque* et gaillard.

Devant l'hyas du sire Gerard,

Faisant l'amour.

(GREVIX, *les Estahis*, II, 3.)

Frisque, vegetus. (DUEZ, *Compend. gramm. gall.*, p. 29, éd. 1663.)

— Vif, bien décomplié, en parlant d'un cheval :

Sus un grant destrier bon et *frisque*.
(GUYART, *Roy. Egn.*, t. I, p. 296, Buchon)

Le cheval estoit *frisque*, fort et puissant.
(P. SALA, *Hardesses de divers roys*, Richel. 10120.)

— En parlant de choses, vif, alerte, éveillé, enjoué :

Vo bel accueit et vo *friche* joveue.

(FROISS., *Poës.*, Richel. 839, P. 61 r^o.)

Et lui representoit la beauté et le *frisque* arroy d'elle. (*Œt.*, *Chron.*, Richel. 2641, f^o 92 r^o.)

Quant li comtes Guillaume de Haynauan, qui estoit sus les camps en bon arroy et *friche*, vil que nome passoit... (*Œt.*, *ib.*, I, 474, Luce, ms. Amiens.)

De *frisce* et gai mainlieu. (*Œt.*, *ib.*, II, 339, Luce, ms. Amiens.)

A la maniere *frisque* et coïnte.

(P. MICHAËL, *Doctrinal de court*, f^o 29 r^o, éd. Genève.)

Et (le roy de Poitlane) me donna deux tres *frisques* disners, l'un par special ou il y avoit plus de soixante paires de metz. (GIBLL. DE LANNOX, *Voy. et ambass.*, p. 53, Potvin.)

En ung heut pr verdoyant et poly,
Frisque, plasant, amoureux et joly,
Ung jour passé, gaillard d'espionsoy.
(*Ny Trop Tot Ny Trop Tard Marie*, Poës. fr. des xv^e et xv^e s., III, 129.)

— Fort, violent :

Uo chastel bel et fort et *frisque*.

(GUYART, *Roy. Egn.*, 11525, W. et D.)

Ung si *fresque* grand bruyt espaventable.
(CAUM., *Voy. d'Oultr.*, p. 92, La Grange.)

— Bon, valable, en parlant de choses morales :

Car aucun se sont nati
Des plus vaillans et des plus rikos.
Qui ont trouvez raisons frisque.
Qu'il prouvent tout ce apart
Que nus elers, par droit, ne desot
Pour mariaz estre asservis.

(A. DE LA HALLE, *li Jus Adan*, Coustumez de
p. 311.)

— Peilliant, étincelant, en parlant de
vin :

Je vous souhaite, entre vous de mer,
qui avez chut dedens vostre galee,
De ce bon vin frisque, triant et eler,
Dont a la cour est ma guele arrousee.

F. Deschamps, *Poés.*, Richel. 810, f° 19^v.)

Le vin doit estre frisque, c'est à dire
étincelant. (*Régime de santé*, f° 48 v°,
Rolinnet.)

Qu'il soit frisque (le vin), c'est à dire que
en le versant en la tasse ou au verre il
sonne et tinte, et aye une legiere resume
en forme de danflin au milieu qui tost
passe. (J. BOURCHET, *Noble Dame*, f° 55 r°,
éd. 1536.)

Frisque, dans sa première signification,
n'est pas tout à fait tombé. Il a été employé
par la Fontaine :

Frisques, gaillardes, attrayantes.

(LA FONTAINE, *Contes*, II, 1, les Cordeliers de Cata-
logne, Bibl. élz.)

Pat. lyonn., *friquett*, adj., pris quel-
quefois subst., gracieux, élégante, co-
quette, mijaurée.

FRISQUEMENT, *frisquement*, *frique-
ment*, *frichement*, - *cement*, adv., agréde-
ment, galamment, avec grâce, gaillardement :

El passeroit *frisquement* oultre. (Froiss.,
Chron., Richel. 264, f° 45^v.)

El passeroit oultre moult *frichement*.
Id., *ib.*, f° 53 v°.)

Armes *friquement* et gentement de toutes
pieces. Id., *ib.*, I, 344, Luce, ms. Amiens.)

Se se lemoient tout cil seigneur devant
Auberoe en bon lozeis *friquement* et grosse-
ment. Id., *ib.*, III, 282-283, Luce, ms.
Amiens.)

Une jeune fille de .xv. à .xxvi. ans en
environ, laquelle estoit bien gorgiasse et
habillee fort *friquement* et en maniere
meretricielle. (1473. Arch. JJ 195, pièce 906.)

Il avoit une mantien en eschape *frique-
ment* intrejeté de la couleur que por-
tent ses pensionnaires. (A. DE LA VIGNE,
le Vergier d'honneur.)

Par entretenir une ordure

N'aura ne ligne ne vesture

F r s *friquement* et bien a point.

(1507, *Le Livre des trois Estatz*, Poés. II, des
xv^e et xvi^e s., XI, 68.)

Se nous elouïs sur le gay, misteuen

Et *friquement*

Par cez frisquement.

Requ., des dames de Paris contre le refuson, faicte
par les dames. *Vonnois*, p. 19, ap. Michel,
Poés. goth.)

Cherchez espars sur le col vollezant.

Et par nature en couloit il espantant

Si *friquement* qu'elle neit en celle ouvre

Tout son saivre.

(VIZETTES, *Klas. des cheveux*.)

FRISQUETE, *frisqueté*, s. f., élégance,
AVARICIE :

La peussiez veoir entre ces nouveauz
chevaliers toute *frisqueté*, joliveté et apper-
tise. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2645,
f° 59 r°.)

2. FRISCHETE, VOIR FRICHETE.

FRISE, *frize*, *frisse*, s. f., drap de Frise,
grosse étoffe de laine :

Un lopin de grosse *frize* rouge contenant
deux aulnes. (*Vente des biens de Jacques
Coeur*, Arch. KK 328, f° 500 r°.)

Une piece de *frisse* noire. Item de
frisse blanche. (1540. *Inv. p. la cour de
Froouwer*, Arch. Finist.)

Et ne se habilloit plus que de noir, mais
c'estoit d'une *frise* beauroup plus grosse
qu'il ne la falloit pour porter le dueil de sa
femme, duquel il couvroit celui qu'il avoit
au cuer. (MANG. D'ANG., *Hept.*, X, Jacob.)

FRISOIRE, VOIR FRISSOIRE.

FRISOLER, v. n., faire entendre le son
du flageolet :

Les cornemuseurs, par le moyen de la
honteille, redoublent le vent, et avec la
langue fresche font plus dru *frisoler* le
flageolet. (*Hist. maccar. de Merlin Coec.*,
VI, Bibl. gaul.)

1. FRISON, s. m. ?

Quatre frisons noirs et deux petits poi-
gnets. (1474. *Inv. des bagues de Gabrielle de
Lataour*, Ann. de la Soc. d'hist. de Fr.,
1880, p. 296.)

2. FRISON, *frisson*, tém. *frissonne*,
celui, celle qui frise :

Andrin le *frisson*, Mikiel le *frisson*. (1377,
Cart. Alex. de Corbie, Richel. 2444,
f° 154 v°.)

Jehan le *frison*. (*ib.*, f° 170 v°.)

Agnes le *frissonne*. (*ib.*, f° 147 r°.)

FRISONNER, *friz.*, v. a., dimin. de *fri-
ser* :

Je seay *frisonner* les cheveux,

Triser, acoumoder perroues.

CHRISTOPHE DE BORDES, *Gambriere a louer a tout
faire*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., I, 105.)

De l'ay veu aussi s'habiller quelques fois
avec ses cheveux naturels, sans y adjoindre
aucun artifice de perroue, elle les scavoit
si bien tortiller, *frisonner* et acoumoder.
BRANT., *des Dames*, VIII, 35, Lalamez
Var., *frisonner*.

FRISQUAIME, adj., perfido :

De trois choses Dieu nous gard :

Dat cordera de notaires,

De quiproquo d'apothiquaires,

De honours de Lombard *frisquaires*

(*Prov.*, qu. *Le roy de Lincy*, *Prov. fr.*, II, 91.)

FRISSONNEMENT, adj., gaillardement
ouï :

Se j'ay de fleurs un bouquet

Frissonnement sur ma teste,

Je contrefais le nouveauët.

(1530, *Monal. fort joueur sur les femmes*, Poés.
fr. des xv^e et xvi^e s., XI, 180.)

FRISQUE, VOIR FRISQUE.

FRISQUELET, *friquelet*, adj., gaillard :

J'entendriez assez mon latin;

Car pour estre plus *friquelet*,

J'avois le pourpoint de satin.

Pentens satin par le cotel.

(Ogilby., *Montaigne Coquillard*, II, 212, Bibl. élz.)

FRISQUEMENT, VOIR FRISQUEMENT.

FRISQUET, *friquelet*, *friquelet*, adj. dimia.
de *frische*, *frisque*, élégant, pimpant, sé-
millant :

Gentils conteurs, chaintretres

Li dones propres et *friqueles*.

(*Clef d'amour*, p. 57, Tross.)

Franceis estoit *friquez*, nignoz,

Et les Bretons fontz, lours et sots.

(GUILLET DE ST ASBÈRE, *Libere du bon Jehan*, 2834,
Charière.)

Cest auy estoit un *friquelet*,

Eng gorgias, comme on peut croire,

Hardi, vaillant, loyal, secret,

(COQUELLET, *Playd.*, II, 12, Bibl. élz.)

Mais j'ay une tas d'autres miguones

Que j'appelle de bien amees,

Mes *friqueles*, mes reclames,

Qui sont fringantes et bruyantes

Et de bien pomper trop fraintes.

(ÉLOY DAMEREAU, *Livre de la dealerie*, f° 11^r,
éd. 1507.)

Toutes choses jeunes et *friqueletes*

Folles fiances ont de soy.

Jeunes barbiers, jeunes filletes.

(J. BOURCHET, *les Regars traversant*, f° 614,
éd. 1522.)

Friquelet était encore de quelque usage
au XVIII^e s. :

On appelle quelquefois *friquelette* une pe-
tite fille éveillée et qui paraît avoir du pen-
chant pour les hommes. C'est la même
chose que *fretillante*. (LE DUCHAT, dans le
Dict. élym. de Ménage, éd. 1750.)

Wall. et rouchi, *friket*, jeune femme
sémillant ; *frikôte*, jeune fille sémillante,
coquette, dit ordinairement avec dédain.

FRISQUETE, VOIR FRISCHETE.

FRISSE, VOIR FRISE.

FRISSEUR, VOIR FROISSEUR.

FRISSINGUE, VOIR FRESSANGE.

FRISSOIR, *fressouoir*, *frisoir*, s. m.,
poêle à frire :

Frisonnim, *frisoir*, c'est paille a friture
faire. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. I, 13032.)

Lesquelz compagnons garnis de bassins,
fressouoirs et cors, commencent a sonner
les diz cors et frapper sur lesdiz bassins et
fressouoirs, et faire charivari. (1440, Arch.
JJ 176, pièce 2.)

FRISSOIRE, *frisoire*, adj., qui sert à
frire :

Deux casses *frissoires*. (*Vente des biens
de Jacques Coeur*, Arch. KK 328, f° 271 v°.)

Une femme qui battoit son mary d'une
casse *frissoire*. (*Chevauch. de l'Asne a
Lyon*, en 1366 et 1378.)

1. FRISSON, VOIR FRISON.

2. FRISSON, VOIR FRISON.

FRISSONER, adj., qui fait frissonner :

Veoy sur cet arbre a desor

Les tourterelles mizardes

Sous un *frissonnet* plaisir

S'entrebaïsoier tremblantes.

(*Wp. les Amours*, f° 133 r°, éd. 1572.)

FRISSONNET, v. a., faire frissonner :

Si bien les prescha, qu'il leur fit cracher
toute la crainte qui leur *frissonnet* leur

ame. (CHOLIERES, *les Apresdinees*, VIII, p. 301 v°, éd. 1585.)

— *Frissonné*, part. passé, frissonnant, tremblotant :

Vous estes unz peu trop nouveaux nez,
Trop fraiz pouzuz, trop frissonnez,
Encore au cul vous pond l'escaille.

(Contre *Sagon* et *les siens*, Epist. par noz amy de Cl. Marot, à la suite des *Ocur. de Cl. Marot*, IV, 550, éd. 1734.)

FRISSURE, frixure, s. f., friture :

Frixatura, *frixure*, fritture. (Gloss. lat-fr., Richel. I. 13032.)

Auleuns bisuzet, bugnez, gauffres, ou autre *frissure*. (16 janv. 1598, *Délibér. du conseil de Bourg*, ap. J. Baux, *Mém. hist. de la ville de Bourg*, t. III, p. 62.)

FRIET, voir FRIU.

FRIPAGE, voir FRUITAGE.

FRITEE, s. f., friture :

Fricassée, *fritee*. (JUN., *Nomencl.* p. 69, éd. 1577.)

FRITEL, - iel, froitel, s. m., friture :

Poil, pians, char, nerf, moelle, osse
Seront toit frit en .i. moncel.

Et pour faire vengeance outree
Iert fait d'ame et de cors *fritel*.

(RECUS DE MOLES, *Miserere*, Ars. 3142, f° 214^v.)

Et de l'ame et dou cors *fritel*.

(Id., *ib.*, str. 227, Van Hamel.)

Poil, peaus, chars, nerf, moelle, oisiel

Seront toit frit en .i. *fritel*.

(Id., *ib.*, Ars. 3527, f° 133^v.)

La sele qui el cheval fu

Estoit faite d'un mol mengier

Qui ne fait pas a rechanzier;

De roissoles fu li peuceaus.

Les estrievres de *friteaus*.

(Bataille de *quaresme* et de *charnage*, Richel. 19152, f° 92^v.)

Peut-être faut-il rattacher à ce mot le norm. *fritel*, hareng saur. (L. PETIT, *Musc. norm.*, 1658.)

FRITELE, s. f., beignet :

Les *friteles* sont ainsi dicités pour ce qu'on les frit, lesquelles maintenant nous appellons beignets. (Platine de *honneste volupté*, f° 88 r°, éd. 1538.)

FRIULEY, voir FRUITELET.

FRIULET, voir FRUITELET.

FRITERIE, voir FRUITERIE.

FRITERON, voir FRUITERON.

FITIEL, voir FRITEL.

1. FRITURE, fryteire, adj., qui sert à frire :

Item, .iij. pos de cuire, I. chandron, .ii. paielles d'airain et une paielle *friture* (28 janv. 1375, *Invent.*, ap. Simonnet, *Doc. pour servir à l'hist. des instit. en Bourg.*, Append., xxxix)

Dues pelles *fryteires*. (1425, Arch. Frib., 1^{re} Coll. de lois, n° 727, f° 266 v°.)

2. FRITTOIRE, froitoire, s. m., poêle à frire :

Sartago, *froitore*. (J. DE GARL., ms. Lille, Scheler, *Lex.*, p. 66.)

Sartago, *froitore*. (Gloss. de Douai, F.-Callier.)

FRITURE, s. f., friture :

Pus avoyent festaus assez et perdir.

Grives, aloyes, e plaviers ben rostez;

E braun, e crispes, e fritans.

(The *treasurie* of Walter de Bibbesworth, p. 171, Wright.)

1. FRITURE, s. f., t. d'injure :

Tais mais, gars et *friture*.

(*Roum. d'Als.*, f° 59^v, Michelant.)

2. FRITURE, s. f., offroi ?

La y a grant desconfiture.

Dont Florentinois par *friture*

Font cris et sospirs languoureux.

(*Pastorale*, ms. Brux., f° 17 r°.)

FRUCLEUS, voir FROIDEILLOUS.

FRIVOLE, - oile, s. f., frivolité, futilité, faribole :

Rictivoaire, voir, ten dit

Tenons a truffie et a *frivole*;

Ja ne seroms de telle ode.

(Mét. de St. Cresp. et St. Crespia., p. 54, Desallies et Casabide.)

Prince meubier, flattent en ses pachez.

Qui blandist gens, et endort en *fritoles*.

(G. CASTELAIN, *le Prince*, VII, 157, Kervyn.)

Et quand a moy je fais reflux

De croire toutes voz *fritoles*.

(J. DE MILET, *Destruct. de Troie*, 6477, Stengel.)

Mort ai despriséz leurs *fritoles*.

(A. CHARTIER, *Les quatre dames*, p. 614, éd. 1617.)

Tout ce qui dit n'est que *fritolle*

Et nous vendra jus-qu'à deuvier.

(*Serm. joy. de bien boyre*, Anc. Th. fr., II, 7.)

O vivant en ce monde, ne entere pas ton entendement de ces *fritolles*. (Nef des fous, f° 43 v°, éd. 1449.)

Mais j'ery vers en le vent

Telles *frivolos*.

(Bau, *les Amours*, n° 126 v°, éd. 1572.)

L'occasion qu'il allegue de l'imitité, est une *frivole* digne de risée. (AMYOT, *Œuv. mèl.*, t. II, p. 51^v, éd. 1820.)

Croit tu que les annales soient remplies de ces *fritoles*? (Beauval *gén. des rencontres*, etc., de Tabarin, II, XVII, Bild, gaul.)

Bourg, Youne, *fritoles*, s. m. pl., copeaux de menâsier.

FRIVOLEUR, - oleur, s. m., homme frivole, qui debite des fariboles :

Car mauvaise parole enpire

En la bouche d'unog *fritvoleur*.

(GREEN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 254^v.)

As tu pensé que nous fussions

Disciples d'unz tel *fritvoleur* ?

(*Id.*, *ib.*, 14499, G. Paris.)

Top moult seroit ouy nuz bastideur.

Aucun bon foul on joyeux *fritvoleur*.

(J. MIGNAULT, *Ball.*, xxii, éd. 1539.)

FRIVOLEUSEMENT, adv., pour une cause frivole et vaine :

Auroit mal et *fritvoleusement* appellé... (22 août 1405, *Sent. du baill. de Verin.*, Arch. légis. de Reims, 2^e p., vol. I, p. 387.)

FRIVOLEUX, adj., mal fondé :

Appellations *fritvoleuses*. (1372, *Ord.*, v, 471.)

Comme plusieurs de noz subgertz facent et font plusieurs appellations *fritvoleuses* de noz juges ordinaires a nostre parlement, sur interloctories retardans principal de cause. (Const. de Brél., n° 166 r°.)

Dilatatoires *fritvoleux*. (Id., f° 180 r°.)

FRIVOLE, voir FRIVOLE.

FRIVOLEUX, voir FRIVOLEUX.

FRIVOIR, voir FRISSOIR.

FRIVURE, voir FRISURE.

FRIZE, voir FRISE.

FRIZON, s. m., vase de terre ou de métal dont on se servait dans les vaisseaux, pour tenir la boisson :

Apportarent tanquars, *frizons*, flacons, tasses, hanats, bassins, hydries. (BIB., I, II, c. 64, éd. 1552.)

FRIZZONNER, voir FRISONNER.

FRO, frau, froz, froz, froit, froc, froc, froc, froz, froe, froz, froz, froz, froz, froz, froz, froz, froz, froz, s. m., terre inculte et abandonnée, chemin rompu, large chemin public près d'une ville, place communale plus large que le chemin mais soumise à la même police :

S'il y a larges places en aucuns liex c'on apele *fros*, si comme s'il sanlle c'on les laissast por reposer ou por pasture, ou porce que por le nature du terroir il y a plus malveuse voie : teles places ne doivent pas estre ostées, car c'est grans aismens a tout le commun, amçois doivent estre maintenu en lor ancienne largueche sans applier. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, xxv, 8, Beugnot.)

Frangois errent tant qu'il viennent
Es *fros* qui li appartent.

(GRIART, *Roy. lign.*, ap. Duc., *Fro.*)

Froc de la ville. (1310, *Chart. de la communauté de Bordeaux*, n° 249.)

Pour sen manize qui est devant le *fros* Cauchon. (1311, *Denomb. de Lugescourt*, 2^e Terrier de Pontineu, n° 5 r°, Arch. mun. Abbeville.)

Disoit (le maire de Pontoise) le dit lieu estre *fro* de ville et a eux... appartenir la justice appartenant a voieirie. (1314, *Cartul. de St. Mart. de Pontoise*, n° 56, ap. Duc., *Fro.*)

Jouste, le *fro* le rey. (1316, *Lie. pelu*, n° 43 v°, Bibl. Bayeux.)

Par devers les *fros* de la bouche du cellier. (1325, Arch. JJ 61, f° 1 v°.)

Certaines maisons qui sont sur le *froc* de la ville. (1360, *Cartul. de Corbie* 23, ap. Duc., *Fro.*)

Di fro des estacions, au chevet de l'Eglise de Saint Pere Lupont, .iij. sols. (1366, *Journal du recereur donanial*, ap. St-Pal., éd. Favre.)

Terres en *frous* et non coytives. (1389, Ayron, Arch. Yverne.)

Aux landes et *froue* de Boessay. (1407, *Sentence rendue à Sablé*, Arch.év. de Solesmes.)

Heritages en *frou* et gast. (1442, *Sainct-Croix*, Loudouois, Arch. Yverne.)

Le motte et gardin la ou doubte jadis avoir maison tant en la sicle ville de

Rouverel sur frocq de rue. *Pièce de 1436, ap. Beauvillé, Doc. inéd. sur la Picardie, IV, 164.*

Court et jardin... tenant d'un côté a frocq de rue. (*ib.*)

Que la terre n'a point d'issue a froc de rue. *Cout. de Ponthieu Vimeu, Marnier, Anc. Cout. de Picard., p. 125.*

Quiconque a juridiction vicomtière sur aucun tènement tant sur frocq situé en ladite conté, sa juridiction s'étend jusques a la juste moitie et milieu du frocq tant a l'endroit de son tènement. (*Cout. de Ponth., cur, Nouv. Cout. gén., n. 94.*)

En froeur ou frièche on ne peut faire prise. (*Cout. de Menetou, 10, Nouv. Cout. gén., III, 1081.*)

Estant, fosses et fossez qui ne sont en froe et lieu public. (*Cout. d'Orl., 169, Nouv. Cout. gén., III, 788.*)

Tous arbres plantes croissans sur les flezards, fos et chemins ne peuvent estre ostés par le seigneur. (*Cout. de Nuelles, Nouv. Cout. gén., I, 396.*)

Tous seignours ayans haute justice ou moyenne sont seignours voyers es froes, flezards, chemins et voyeries. (*Cout. d'Amiens, art. 181, Nouv. Cout. gén., I, 185.*)

Partie de leurs froex et pasturages. *Cout. d'Auregne, ch. 28, art. 6, Nouv. Cout. gén., IV, 1157.*

Lesdits sujets peuvent piequier, fouyr, heuer, sur les froes et flezards d'audit vicouste. (*Cout. loc. de seign. de Camons, Mémoires de la Soc. des antiq. de Pic., I, 279.*)

Lesdits maier et echevins sont seignours des froes et flezards. (*Cout. d'Abbeville, art. 18, Nouv. Cout. gén., I, 105.*)

Tous frois, flezards, rivieres et lieux communs estans dedans la seigneurie d'un seigneur ayant justice vicomtière, appartiennent en tout audit seigneur. (*Cout. d'Art. ou baill. de S-Omer, 10, Cout. gén. du comté d'Artois, éd. 1679.*)

La justice de vicouste s'étend es frois et flezards, chemins et voyeries estans a l'encontre des tenemens de son fief. (*Cout. gén. du comté d'Artois, 5, ib.*)

Poitou. Bance, Porche, froe, terrain juchte, en frièche, en jachère. Guernesey, fro. froc. Beauchet-Filleau, dans son glossaire, poitevin donne froe comme un adjectif.

Noms de lieux : Froux (Joussé, Vienne, les Froux (Lésigny, Vienne).

Nom propre, Le Frou.

FROIS, froyas, froyeis, frois, frais, s. m., pête, trace :

Tant evancierent cil coureur, et si s'esplouierent par esclés et par froyaies qu'ilx vindrent sus une montaigne en Escocche. FROISS., *Chron.*, II, 325, Luce, ms. Amiens.)

Et se misent outre le riviere ou froais des Engles. (*ib., ib., IV, 107, Luce.*)

Et se misent as camps tout le froais des zens le roy. (*ib., ib., V, 233, Luce.*) Var., frois, frais.

Avouent proprement en leur cheval le vent, le flair et le froais des leurs. (*ib., ib., VII, 205, Luce.*)

Après luy vueil apprendre a congnoistre grand esri par le froyaies. (*Le bon Varriet de chiens, p. 19, Julien et Lacroix.*)

FROBERGE, froberge, s. f., nom d'une épée :

Il Bernars s'arme, li ber o le vis fier, D'auler et d'armes et d'espée d'acier. Cainte a Froberoc, la bele au poig d'or mier. (*Les Loh., ms. Montp. II 213, p. 391.*)

Qui tient Froberge la bele au poing doré. (*ib., p. 984.*)

— Epée en général :

Il tint une froberge au brant d'acier menlu. (*Mansis l'Argem., ms. Montp. II 217, p. 157.*)

FROC, voir FRO.

FROQUE, froge, s. f., sorte de surplis que portaient autrefois les ecclésiastiques du diocèse de Lyon et de quelques diocèses voisins :

Collobium, froge. (NECKAM. *Gloss.*, Scheler, *Lex.*, p. 91.)

L'abbé du Temple, l'un des abbés de Malzouvert et sa suite; iceluy revestu d'une robe longue noire et dessus icelle une froche faite d'un fille de lin a pucher poissons. (*L'Ordre tenu en la cherarchie faite a Lyon, éd. 1566.*)

Lyonn. et forés., froche, foehi.

FROCHET, voir FRESCHET.

FROCHIN, voir FROGIN.

FROCINE, frocine, - chine, fresine, s. f., fille ou femme de basse condition, servante, domestique :

Avoirs fait bien d'un petit paze. D'une frocine, d'un rabot Qui n'est pas grandes d'un rabot. Un grant seigneur, un grant doctin. (*G. de Coigny, Mir., ms. Soiss., p. 257.*)

D'une frocine. (*ib., ib., ms. Brux., p. 257.*) D'autres ms. donnent frochoue.

Almondine qui n'estoit vrece ne frocine. Mais fille au due de noble affaire. (*Albus, ap. Duc., Fritazin*)

FROGE, voir FRO.

FRODANT, s. m., agrès de vaisseau :

Et zovrennè il et rains, Voies, estrales et bobant, Et sorcheble l'ot et frodant. (*Brux., Traie, Richel. 903, p. 56.*)

FROIER, voir FROIER.

FROESSER, voir FROISSIER.

FROESSER, voir FROISSIER.

FROESSIS, voir FROISSIS.

FROGE, voir FROCHE.

FROGIER frougier, v. n., fractifier, profiter :

Ali, elis ! plus ne frougieras, N'a clerage plus d'entendas. (*De Renart et de Planchou, 313, ap. Chabaille, Suppl. du Ren.*)

L'est se rapreste lendemain, Car n'a espoir de la froger. (*Guart, Roy. lign., t. I, p. 274, Buchou.*)

FROT, adj., paré, orné :

Vols tu (le lit de Médée) d'un drap sarragoquis, D'or et de pierres estoit frois. (*Brux., Troie, ms. Naples, p. 107.*)

Grande fu la noblesse au palais qui fu frois. (*Criv., Bertran du Guesclin, 15332, éd. Charrière.*)

Cf. FRES ?

FROIANCE, s. f., action de froter et d'être froité, de balteer et d'être battu, froité ; prendre male froiance, essayer une froitée, éprouver un rude échec :

Icel qui pristrent paine male froiance. (*HERB. LEDIC, Fouly, de Candie, Richel. 25518, p. 116 p.*)

FROIDASTRE, adj., un peu froid : Une temperature humide, froidastre. (*Dr PINET, Discorde, iv, 88, éd. 1605.*)

FROIDEILLOUS, froidilleus, frieuleus, fruleus, - eus, frilous, - eus, - eus, - eus, frill, frileus, - eus, frileus, froleus, fruleus : adj., qui a froid, en parlant de personne, que a tous escars iert castians et clostere Et a tresuns fruleus, lionsis et couventure. (*Roam. d'Aliz., p. 83, Michelant.*)

Maître et remis et despant, Frileus, pale et effouin. (*G. de Coigny, d'un Val qui ne dont, cseumen., Ars. 3527, p. 148.*) Var., frileus. (*Duc., Fricarous.*) Autre var., fricleus. (*Ms. Brux. 10747, p. 36.*)

Lenz et pesanz, et froideillous et dormilous. (*BRUN. LAT., Tres., p. 107, Chabaille.*)

Che fu entour le saint Andria, Que molt fruleus estoit li lin. (*Sa Saens, 3734, Keller, Impr., fruleus.*)

Ne laisse li (à la brebis) au convint vendre, Si remaint frulose et nue. (*Deu Chien et de Poelle, ms. Chartres 620, p. 1324.*)

Li fruleus se veroit par matin pour faire le feu, li famileus courroit a cuisinie le viande haster, li somellex froit les lis. (*Li Biele del monde, p. 8, Michel.*)

A tous les tongeurs, rifeillers, roiffeurs, chabeus, tigneus, morveus, cratereus, gouteus, langoureux, palazineus, roupieus, croqueus, enroumeus, enfoufous, fruleus. (*xx^e s., Ms. d'Epinal 189, p. 71 n^o, n^o 39, dans le Bulletin de la Soc. des anc. letres, 1876, p. 103.*)

Froillour, frigorosus. (*Gloss. gall-lat., Richel. 7684, p. 37.*)

Froillous et froidilleus. (*ET. PASQUET, Rech. de la Fr., t. 8, ch. xxxvii.*)

— Froid, en parlant de chose : La main en froidilleuse sale. (*Fabl. d'Or., Ars. 5069, p. 1164.*)

La quitte (abbaye) fut a Meffe qui est une lieu froileus. (*Jou. des Preis, Geste de Liège, 22272, Scheler, Gloss. philol.*)

Durant l'hiver frillous. (*De Bvntas, la Soppame, v, éd. 1579.*)

La frillouse saison. (*GARNIER, Porcie, II.*)

Centre de la Fr. et Canada, froidilleus, frileus. Annis, froidilleus, froid, frileus.

Saint., froidilleus, frilous, morv., froidilleus, Fr.-Comté, froidilleus, froidilleus, Berry, froidilleus, froidilleus, froidilleus, frileus.

Wall. froileus, fruleus. II-Vienne, Deux-

SÈVR., *fredellou, fredillou*. Poitou, *friditlou*. A Genève, le *fraidieu* est un vent froid.

FROIDELET, adj., un peu froid :

O le mienard ventélet,
Doncoteint *froidelet* !
(TARBEAU, *Poés.*, II, 122, Jonasta.)

FROIDIEPIERRE, s. f., sorte de maladie :

Or entendz a mou oraison
Et aussi nous gardez de gneur
Et aussi de *froidiepiere*.
Et autre maladie crovaline.
(M^r. de X-B. du Puy, dans la *Ch. de Méd.*, II, 100, Chassaing.)

FRODESSE, s. f., froidure :

Et par ainsi en diverses manieres il acquist plusieurs *frodesse*s des coraiges enviers ly et peu d'amour, (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, I, 40, Buchon.)

Tu luy donnoies traverse aucune en son estat, ou tu luy monstroies *frodesse*. (M., *Chron.*, V, 143, Kervyn.)

FROIDET, adj., dimin. de froid :

Il faisoit un poi *froidet*. (Artur, *Richel.*, 337, P^o 89^e.)

FROIDIER, Verbe.

— Neutr., se refroidir :

Amours lui a lancie son dart.
Froidier lui fait et eschauffer
Et tressaillir et sospirer.
(Athis, ms. St Pétersbourg 34, P^o 35.)

— Act., refroidir :

Ces fruitez *froident* l'ardeur d'honneur colérique. *Le grant Herbiar*, p. 88 r^o, Nyverd)

FROIDIERE, s. f., froidure :

En la meme année a cause de la grant *froidiere* furent les vignes engellees. (JACOMIS HUSSON, *Chron. de Metz*, p. 64, Michelant.)

— Endroit où il fait très froid, représenté par un nom de lieu :

La *Froidiere*. (1442, *Cerche des feux du comté d'Auronne*, Arch. Côte-d'Or, B 14521.)

FROIDILLEUX, voir FROIDELLOUX.

FROIDIR, *fredir*, verbe.

— Act., refroidir :

Nut, ne ne voit, ne set noient,
Comme se fast cose sans vie
Est par trestout le cors *froidir*.
(Athis, *Richel.*, 375, P^o 123^b.)

Ainz est par tout le cors *fredie*.
(Ib., Ars, 3312, P^o 205.)

Adone print a renier, malgroyer et despiérier Dieu que se lechli Brochart n'ouvroit tost ledit luis, il le *fredroit* du corps. (1472, Arch. JJ 497, pièce 359.)

— Neutr., se refroidir :

La mort n'assaut ; soudain je *froidis* et je peme. (BAY, *les Amours*, P^o 81 v^o, éd. 1572.)

Après ce coup d'essay l'esnyer le mignotte
Et du plat de la main l'en dore ly *froidir* :
Bien content le remene et, sage, au petit pas,
Il le promene, afin qu'il ne *froidisse* pas.
(GUYCART, le *Printemps*, p. 106, Béd. et z.)

— *Froidi*, part. passé, refroidi :

... Et ses membres *froids*
Firent incontinent desiez et roidis.
(A. JAMIN, *Diade*, xv^e chant, éd. 1600.)

FROIDS, - iz, adj., glacé de froid :

Descolerez ly et palliz,
Quand il le trova si *froidis*,
Adone Poissiez dementer,
(FLOIRE et *Blancheflor*, *Richel.*, 19152, P^o 200^e.)

FROIDOIER, *fredoir*, v. n., se refroidir :

Je eue François feront noz menziers *fredoit*.
(FIERABRAS, *Vat. Chr.*, 1616, P^o 37^e.)

FROIDOIR, *fredoir*, *fredour*, *froitour*, s. f., froid :

Beneïssed, o tu, fous, e tu, chanz, a Damnedu ; beneïssiez, tu *froidours*, e tu, estez, a Damnedu. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, *Hymn. trium puer.*, 6, Michel.) Lat. frigis.

Si fu grant la *froidours*.
(*Rom. d'Art.*, P^o 363, Michelant.)

Cel soir jurent li Grin et val, sur la *froidour*.
(Ib., P^o 327.)

Par feu, par aïze nous passas,
Et ea *froitour* nous menas.
(*Lib. Psalm.*, lxx, p. 303, Michel.)

Par grant soif et par grant chaleur
Et par esprise de *fredor*.
(GUIL., *Luced.*, *Richel.*, 1507, P^o 180 r^o.)

FROIDUREUR, s. f., froidure :

Froidureur ou froidure. (LA PORTE, *Épith.*, éd. 1571.)

FROIDUREUX, adj., qui amène la froidure :

En la vingt et sept, fevrier le *froidureur*
L'ait la saison plus claire et dispose
Que mars, n'avril, Bref, il fut si heureux,
Ou il priva may de sa dame rosee.
(G. MAROT, *Épiph.*, le Dixain de May qui fut
Ord. et de Fevrier qui luy n'ot tout, p. 116, éd. 1536.)

Au bon mitan de l'hyver *froidureur*,
pluvieux, et longueux. (BRANT., *Gr. Capit.*, fr., IV, 385, Lalanne.)

1. **FROIE**, s. f. : mettre en froie, détruire :

Is li donnent congizé d'arbre et de mettre en *froie*
Le pays de Brailliant.
(JEN., nos PARIS, *Geste de Liege*, II, 11141, Chron. belz.)

2. **FROIE**, s. f., frai, œufs de poissons :

Li sires Jehans de Laitro dist par son
sairment que li len ou li *froie* est fut une
maires, et qu'elle est dou boix. (1326, *Ju-
gem.*, Virey, Lorr., Caban. de M. de Labry.)
Les poissons frient en yeullin temps
et laissent leur froiz es herbes et les pescheurs
de nuit les chassent et destruisent
toute la *froie*. (1388, *Ord.*, VII, 779.)

FROIEE, *froyee*, *froyer*, s. f., temps du frai des poissons :

De jonchees l'on pourra peschier en tous
temps, excepté le temps des *froyees*. (1388,
Ord., VII, 779.)

Le temps de *froyees*. (Ib.)

FROIEMENT, *froyement*, s. m., froissement :

Ce sont matieres qui ne s'usent point
par le *froyement* de l'eau. (JEAN MARTIN
Vitruve, P^o 132 v^o, éd. 1547.)

FROIEN, *froyer*, *froyier*, *froyier*, *froyer*, *froyer*,
froyer, *froyer*, *froyer*, *froyer*, *froyer*, verbe.

— Act., froter, frapper :

Testes *froyer*, testes huerter.
(WACE, *Brit.*, 1148, Let. de Liurey.)

Dunks *froit* longuement la face del mort
de la poire qui il avoit assemblée. (*Dial*
St Greg., p. 418, Foerster.)

Et Bandouin li va les ongles *froyant*.
(J. BOU., *Sax.*, cliv, Michel.)

Funt sebon veut et tant amer
De loutes part leur nez huerterent
Qui d'une part si li *froyerent*
Que li mestres vit bien sanz doute
Sanz nul delai portoit toute.
(G. DE CAUCI, *Mar.*, ms. Soiss., P^o 147.)

Bien li est wés
Qu'il fust *froyez* et essues,
Car tans estoit esusantier.
(*Gilles de Chin*, 3330, Reil.)

D'une herbe son visage *froy*.
(Blanchard., 2249, Michelant.)

Doient, et en perill d'estainbe,
L'estent en la presse menaïndre.
Ou li do les chevaux le *froyer*,
Tant qu'aucuns sien ami l'en traie.
(G. GUYART, *Ray. Sign.*, *Richel.*, 5698, P^o 267 r^o.)

Parmi la mer s'en voit braiant,
Et leurs erranz avoïens *froyant*.
(*Vie St. Maïloire*, Ars, 5122, P^o 70 v^o.)

Et a laché, a olue, sa cuïmie a cembroer ;
A. i. eres la moult bien *froye* et alïee.
(Gaufray, 309, A. P.)

E set ke c'est amur ke la tauche e *froy*.
(Mort., 2468, Michel.)

Mignotte chatonbe et *froye*
Bane qui n'a soing ne besongne.
(ROBERT GAGIN, *Passé temps d'inspired.*, *Poés.*, II,
des xv^e et xiv^e s., VII, 236.)

Mille pertuis, Ceste herbe est rougeastre
et fort brachene, laquelle estant *froyee*
et des doites, rend un jus rouge comme
sang. (LA PORTE, *Épith.*, éd. 1571.)

O membres *froyez* ! nerfs, muscles, tendons, et
veines !
Combien port les errans endurez vous de peïnes !
(MARIE DE ROUVER, *Poés.*, p. 122, Blancheland.)

— Refl., se froter :

Assiez set hom de soi le ve et *froye*,
De quel chose regist et douc de blanche.
(*Vie Ste Thas*, 89, Meyer, *Rec.*, p. 42.)

Mielz valroïez ostre ens en nu fin breïe,
Que je me *fusse* les sa pauce *froye*.
(*Vieiri de Nark.*, *Richel.*, 1448, P^o 3 v^o.)

Tel cuïle on qu'an luge se *froye*
Qu'antre chose a soit la corsie.
(RETAU, de *Pharasin*, I, 296, Jub.)

Et aporta Merlu une herbe, et li rois le
prist, si s'en *froidit*, et quand il s'en *fu froïes*
si et apertement la sambiance dist dire.
(*Est. de Martin*, *Richel.*, 24395, P^o 133.)

On les tracee plus espes, par mi meint corsse *froye*.
(Mort., 3425, Michel.)

Et des deus s'entremendent (ça bonne et la Grosce,
chassaine se despoie,
Requand et roïement, l'une a l'autre se *froye*.
(*Donn de Maïence*, 1571, A. P.)

— Neutr., dans le même sens :

N'est pas, dist ele, aven ostie,
que le plus brus de on dombe,
Kia mes jumbis *froye* tu loïe,
Soit reversé vers vostre buche.
(*Ron.*, 5 p., 2849, Andréas.)

L'aulche a un arbre *frô*
 Et la suite traversa.

(*Id.*, *ib.*, 15189, Flaquey.)

La veisi z par ossiër
 Mantes chènes de for *frô*.

(*Peccard*, ms. Montpell. II, 249, f° 1281.)

Si li l'auler desuallidï,

Li espier au costî li *frô*.

Li poi li char li a blésidï.

(*Berain*, Richel. 19152, f° 137.)

Celle pierre si est de ei chade nature
 que elle ne puot a nulle chose *frôier*
 que tantost n'esprennet li chose a quoi elle
frôierait. (S. Graal, Richel. 2135, f° 97 v.)

On ne puot a li (cette pierre) riens
 atoucher ki tantost n'esprenge et arde
 tout cœu a qui elle *frôiera*. (Merlin, Richel.
 19462, f° 49c.)

Et ne se vult le roy trop approcher de
 l'empereur, pour ce que son cheval ne
frôist a ses jambes où il avoit la goutte.
 (Grand Chron. de France, les gestes du
 roy Charles V, LXIII, P. Paris.)

Parlant *frôit* de la langue comme les
 chèvres-souris (les Troglodites). (SALIAT,
Herodote, I, éd. 1536.)

— Act., rompre, briser :

Et ses chevans ont les cuisses *frôées*.

(Les Lok, Vat. Urb. 375, f° 29c.)

Si ont trové un pel *frô*.

(Renart, 2706, Méon.)

Rompent les engles, li arçon sont *frôés*.

(Oyon de Bord., 179, A. P.)

Li s'grant cop a Amauri doné,

Parmi l'auler qu'il avoit endosé,

Que tantost cœstes li a et cors *frôés*.

(*Id.*, 1829.)

Et li espiel sont roide qu'il ne sont pas *frôés*.

(Gui de Bourg., 2413, A. P.)

Li mes a une lieure au roi el poing plantée,
 Et karde la lie lire, quant li cite et *frôe*.
 A et sien chaplain qui li a recordée.

(Aye d'Arvon., 796, A. P.)

Jusqu'à l'aoust fu pris respis,

Cœu peust *frôier* les espis.

(Morss., Chron., 29713, Reiff.)

Poique vostre lance est *frôee*,

Et eschange est en este proe,

Qu'et li lance est baillérons.
 (Chromas le Gallois, 2669, Stengel.)

Et cest moult malade; que cest nulle mané
 Veullunt qu'ele ait en nuit le lateral *frô*.

(Bertr., xxxi, P. Paris.)

Li Sarasin se traict arriere vers le
 montaigne, fors tant qu'il et .ii. de lor
 bataille qui poinnent vers le bataille le
 onestable Haimeri et *frôerent* le bataille,
 (Chron. d'Ernoul, p. 99, Soc. de l'hist. de
 Fr.)

Et li apostre commanda li es un diable
 qui enz estoit qu'il en assist fors et c'on
frôast son habitacle, et il si fist li es tout
 en pierres. (De St Thomas, ms. Ste-Gen.
 B121, p. 102.)

Li sarr de Bankest *frôé*

De li es, et par ni bréat.

(*Id.*, *ib.*, 1417, Chapellet.)

Que les simples liens sont routes

Et celles des Anels *frôées*

On les brèmes sont cloues.

(GILLET, Rev. lign., 13541, W. et D.)

— Endommager :

Et outre par ce que il appert par la
 disposition d'aucuns des dits boismoins
 que on leur a veu prendre et couper leur

dit usage ou boisson de Montdehren, a
 tel boys comme bon leur sembloit et en
 quelque lieu qu'ils le vouioient prendre a
 leur vouenté, ... il nous semble que ce a
 esté mal usé et que c'est pour fouler el
frôier généralement le boys de Monseigneur
 qui ne fist oncques l'entencion du don-
 neur, ... Et pour ce nous semble, que
 ils ne pouront prendre ne couper leur dit
 usage fors par monstree, et livre, ... sans
 aller ainsi fouler ne *frôier* tout le dit bois.
 (Avis des officiers des eaux et forests du
 duché d'Orl. sur l'information faite en 1607
 sur l'usage du seigneur d'Atroblay, ap. Le
 Clerc de Douly, t. I, f° 263 v°, Arch. Loiret.)

— Neutr., être brisé :

Et dix l'en firent en l'escu de quartier,

Qu'il li ont fait et *frôer* et porchier.

(Ramus, Ogier, 6316, Barrois.)

De son poing destre tel le pastie *frôer*

Et li portiers vult en fuie larer.

(Mon. Renaud, Richel. 368, f° 213c.)

Les lanches jusque es poins *frôerent*,

(Cocci, 1100, Crapet.)

— Infin. pris subst., frotement :

Les dens croissent tant comme la beste-
 vil, et les autres os non, et la cause si est
 car pour le *frôier* qu'ilz font souvent en-
 semble elles seroient tantost usées se elles
 ne croissoient. (CORNICON, Propriet. des
 choses, Richel. 22333, f° 37c.)

— Combat, mêlée :

De cors, d'osens, de pis, s'taignent au *frôier*

Si fort que n' remaine ot sangle ne ostrier.

(Vues des paen, Richel. 1534, f° 79 v°.)

— *Frôit*, part. passé, mis enmiettes,
 pilé :

Gliot, oizoon, esalogue *frôer*.

Sur croiste grise, au gros sel, pour mieute boire.

(Banquet de bois, Poés. fr. des xv^e et xvj^e s.,

X, 198.)

— A qui a froité ses cornes, en parlant
 du cerf :

Vous ne paves rien mesprendre

A bonne compagnie attendre

Quant il li cerf est *frôé* et henny.

Car en port li uestre honny

Se met homme qui de l'espes

L'assaut, s'aveut envolé

N'est sa face de un foillart vert.

(Hambert, Tres. de Vanerie, p. 20, Pichou.)

Car, lors, ne doit nulz hons attendre

D'un cerf aprocher, si parseit

Que tout *frôé* et bruy soit.

(*Id.*, *ib.*, p. 28.)

De chacier cerf principalement

Ains que *frôé* et henny soient.

(*Id.*, *ib.*)

NORM., *frôier*, toucher légèrement. Wal-
 lon du Luxembourg, *frôier*, Bas-Valais,
 Vionnaz, *frayer*, enduire les souliers
 d'huile.

FRÔEUR, frôeur, s. f. et m., marque du
 froitement sur les arbres où le cerf se
 froite :

Environ de la M. d'Albaine

Le cerf n'ose, et telle vie amaine

Que souvent aux arbres se *frôe*.

Car, en hely temps, nullement

Le peut viser seulement

N'aproucher ni homme qui soit

Mais le veuve bien l'aparoir

Par le pié, et au bois porter

En peut le droit vray rapporter

Par ses fies pié mièrement

Le peut conoistre pleneunt.

Aux signes que j'ay exposes

Et en l'autre chas poses :

Et aux *frôeurs* qui trouvera

Que le grant cerf plus haut fera

Que le petit.

(Hamb., Tres. de Vanerie, p. 49, Pichou.)

Car si li *frôieur* estoit menu, et il mecoi-
 loit les branches desoubz luy, ce n'est pas
 signe qu'il soit grand cerf. (Le bon Valet
 de chiens, p. 20, Jullien et Lacroix.)

FRÔIGNE, frôigne, s. f., mine refrô-
 gnée :

Faire la *frôigne*.

(Rom. de Renor, Richel. 1416, f° 30 r°.)

Aingois ne reboute arrier

Et fait la *frôigne*.

(Froiss., Poés., Richel. 830, f° 217 r°.)

FRÔIGNIER, frôignier, frôingnier,
frôigner, verbe.

— Neutr., froncer la bouche, le front :

Tant plus vendroit a voz desives

Vous fais, tant plus devez battre

Et on vous n'y soient acquises

Renomees par qui rabatre

Se puist la joye dont l'emplastre

Trait de bon cuer ce dont on *frôigne*.

C'est tristesse, mais sanz eslongne.

Puis qu'en cuer serez entré

Vous vendront biens.

(Lies des cent ballades, Richel. 2204, f° 10 v°.)

Certes tant je li resçoigne.

Car non temps ne fait despenser.

Trop en enoyent penser.

Dont en ronçoient non frain *frôigne*,

Ne fais je bien a besçoigne.

(Poés. de Chart. d'Orléans, p. 318, Champollion.)

Pais le mari a sa fumelle

Nonne, *frôigne*, grongne, et grumelle

Par l'espèce d'une grosse heure.

(R. DE COLLEBYE, Monal. du Resoit, p. 61. Bibl.
 elz.)

— En parlant des chevaux, se cabrer :

Le cheval de messires Jacques de Lin-
 dessee se commença a heuier et a *frô-
 ignier* et a frapper du pié en terre. (Froiss.,
 Chron., XIII, 249, Kerv.)

Quant le cheval vit la riviere, il refusoit
 de passer outre, et commença a *frôigner*.
 (Perceforest, vol. I, f° 283, éd. 1328.)

Lors commencerent leurs chevanx a
frôigner, et a dresser sur leurs piels de
 derriere. (*Id.*, f° 41^b.)

— Act., froncer :

Il en *frôigna* le front. (G. CHASTELL.,
 Chron. des D. de Bourg., III, 102, Buchon.)

Suisse rom., Fribourg, se *frôigner*, se
 froter.

FRÔIGNER. VOIR FRÔIGNIER.

FRÔION, frôion, frôion, s. m., ce qui
 froisse, ce qui meurtrit, comp :

L'ua en dona son Felme tel *frôion*,

Tot le portent dessi que en Farchon.

(Ramus, Ogier, 12129, Barrois.)

Du rief brane li donne tel *frôion*.

(Aubert, Richel. 24368, f° 39^b.)

Lors a saisi li gloutons J. Ironson,
 Gautier en donne a. deliour *frôion*,
 A paillous l'abat sor r. perrou.
 (Gaydon, 8086, A. P.)

Desor son elme (amont) li donna tel froion
Que si fu estordis Garniers le Ruz Douz.
(*Ch. d'Artois*, 658. A. P.)

Quant cil abierost lor bissons,
L'asne ont doué tant de froions
Que ses l'is cors fu tens meues
Qu'il ent froisist les costes.
(*Item, coron.*, Richel. 1416, p. 72 v.°)

— Partie d'un moulin qui sert à broyer,
la menle :

Le froion d'un moulin. (*Tit. du XVI^e s.*,
Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl.
Amiens.)

Le froion d'un petit molin. (1572, S.-
Omer, ib.)

1. FROIS, frois, s. m., froissement, lu-
mille, fracas, bruit en général :

Mes tant fu granz li frois de lances.
Et tant i et de meschaucens
Que de la place sont getés.
(*Item*, *Trois*, 15727. Joly.)

En l'estor lieve li escrois,
Des lances est moult grans li frois.
(*Chrest.*, *Erec et En.*, Richel. 375, p. 285v.)

Lors est la noise romancie,
Et li bruiz, et le frois des lances.
(*Cliget*, Richel. 1420, p. 49v.)

A tel frois e tant nettement
Q'ome ne femme n'ï remeint.
(*Angier*, *Vie de S. Greg.*, 956, P. Moxer.)

Quant elle o le grant escrois
De la cité et le grant frois
Qui fondi et agravaient.

(*Geoff.*, *viu. Estaz du monde*, Richel. 1526,
p. 134.)

A l'encontre fu granz li frois
Des lances.
(*R. ne Ho.*, *Moragis*, ms. Vienne, p. 97v.)

Entor mie nuit li atrez fu ars et les estangons,
si que cele tour s'en vint a terre a si
grant frois, si que toute l'autre forteresse
en escolta. (*It.*, XII, 20.)

Li lertres s'assist et une lor qui estoit
desus fondi tout ensemble et donna moult
grant frois, si que toute l'autre forteresse
en escolta. (*It.*, XII, 20.)

Heue n'ot aice aparilles
Qui fust ni doce ni salue,
Li sauis fist en la terre crois,
Dont saillit fontaine a grant frois.

(*Vita B. Georgii*, à la suite de la *Vie de la Vierge
Marie*, éd. Luzarche.)

Enz el treschiuch l'at fait voleir,
Tot droit enmi lor elz volent
L'at fuit soier de plus puaot,
Li diables fist un frois-toil
Croleie fist terre.

(*Vie Ste Juliane*, ms. Oxf. Boll. Canon. mise. 74,
p. 78 v.°)

Chiet une fondre dou ciel a si grans frois
Que v. citez fondirent a li frois.
(*Bible*, Richel. 763, p. 226v.)

— A un frois, loc., d'un seul coup :

Le jour fisent grant harlement
Par force et par ensaement,
Tot a un frois passant li liee.
(*Etecle et Palin.*, Richel. 375, p. 48v.)

Eussale vienent a li frois.
(*Parton.*, Richel. 19432, p. 159v.)

2. FROIS, voir FROAIS.

FROISES, voir FROISES.

FROISEURE, voir FROISEURE.

FROISSABLE, adj., susceptible d'être
froissé; qui court le risque de perdre sa
franchise par une pression quelconque,
même d'être blessé, offensé :

Pour ce que la femme est de froissable
nature et de faible condition, et quele et
toutes ses choses sont en gouvernement
de son mary. (*Anc. Const.*, de Bret.,
p. 171 v.°)

Le bon sang est ceulx qui n'est pas trop
gers en substance ne trop subtil, mais est
froissable compètement. (A. RAOU, *Fleurs
du gr. guydon*, p. 128, éd. 1539.)

FROISSARD, adj., qui froisse; est re-
présenté par un nom propre ancien :

Ysabel la Froissarde. (1279, *Cart. de S.
Maur*, Arch. LL 112, p. 173 v.°)

Maigne le Froissarde, se femme. (*Testa-
ment de Jehan Liuart*, 27 juillet 1355, Ar-
chives de l'Etat, à Mons.)

Henry Froissard, chambour de leditte
Maigne le Froissarde. (ib.)

Noms propres actuels, *Froissard, Frois-
sard*.

FROISSEE, s. f., bruit que produisent
deux choses qui se froissent ou se ren-
contrent :

Adone les batailles s'approcherent et au
baisser des lances at moult grant crie et
grant froisse de lances. (J. D'ANRAS, *Me-
lus*, p. 397, Bibl. etc.)

**FROISSEIS, froisseiz, froisis, froissis,
froissiz, froisseis, froissis, froissis, s. m.**,
action de froisser, bruit que produisent
deux choses qui se froissent ou qui se
re rencontrent, cliquetis :

E de lances grant froisseis.
(*Wace*, *Rom*, 13690, Flaqueot.)

Oï les froisseis, mais pas ne se desroie.
(*Roman d'Alex.*, p. 73, Michelant.)

La ou el voit le greignor froisseis de la
bataille. (*S. Graal*, Val. Chr. 4687, p. 94.)

Li froisseis de lor glaives. (*Rom. de
Kanon*, Richel. 4446, p. 40 v.°)

linec est grans li froisseis.
Ou reconenance poeveis.
(*Querrars le Gallois*, 7543, Stengel.)

Moult esquit grant li capreis
Et des lances li froisseis.

(*Riv. ne Beauver*, li Biaus Desconens, 5895,
lippéou.)

Froissis de haiches. (*Hist. des Seign. de
Gures*, p. 170 v.°, Gachet.)

Passant un buissonage, entr'ouyrent le
froissis d'un hallier, comme d'une beste
qui broissoit les hayes. (*D. Flores de Grece*,
p. 119 v.°)

Il ouynt en la forest tant horrible tour-
mente et froissis qu'il sembloit que tout
doust fondre en ashme. (*Perceforest*, vol.
III, ch. 4, éd. 1528.)

A ce coup encomencée le tournoy fier
et outrevauc des deux pars si qu'en n'y
oyt pas Dieu tonner pour le froissis des
lances et le retentissement des harnois di-
ceulx qui s'en alloient mallement entreren-
contrans. (*Perceval*, Elucid., éd. 1530.)

Froissis. Entrechentement de deux ou
plusieurs choses l'une contre l'autre. Comb-
at quand on vient joindre a son ennemi.
(*R. Est.*, *Dictionnaire*)

Du froissis des pieques. (*BAR.*, t. III, c.
23, éd. 1552.)

Parmi l'horrible froissis de leurs por-
delles. (J. de CASTELNAU, *Fracons et const
des anc. Gaull.*, p. 99 v.°, éd. 1559.)

S' jamais nous avous croissé les ennemis
Aux froissis des harnois.

(*GREVY*, *Trag. de Cesar*, v. 44, 1560.)

Les bris des espèces et froissis des piques
et hallebardes. (*SULLY*, *Mém.*, c. II, Mi-
chard.)

— Terre labourée :

25 acres et trois verges de blé, dont il
doit y avoir 13 acres finices et 3 vergées
en froissis sans fumer. (*Boil* de 1392, Ta-
bell. de Rouen, reg. 5, p. 292 v.°, Pal. de
just. de Rouen.)

Ce mot nécessaire n'était pas encore
perdu au XVII^e siècle :

Un choc et froissi des os. (*NAUDÉ*, *Ap-
ologie*, p. 568, éd. 1625.)

Froissis, froissement, brisement — **frois-
sis**, une chose froissée et brisée. — **frois-
sis d'os**. **Froissis** de lances. **Le froissis**
d'un navire contre un fénel. (*DUEZ*, *Diet
fr.-all.-lat.*, Amsterdam, 1664.)

FROISSEUR, froisseur, s. m., celui qui
froisse, qui brise :

Froisseur des heaumes. (*MONSTRELET*,
Chron., II, 43, Soc. de l'Il. de Fr.)

Froisseur de heaulmes, persere des hault-
bers. (*S.-REMY*, *Mém.*, ch. CXLIX, Buchou.)

— **Fig.**, celui qui blesse, qui offense ;
qui manque de soumission, qui attente au
respect d'à une loi ou à un ordre supé-
rieur :

Qu'il.... adjournet ou faecit adjournet
a certain et comptent jour ou jours les
injurieux trespasseurs, violens ou frois-
seurs de nostre presente sauvegarde. 1363.
Ord., III, 631.)

Le froisseur de loix. (*Therence en franc.*,
p. 307 v.°, Verard.)

FROISSEURE, froiseure, froisseure,
s. f., froissement, fracture, brisure, con-
tusion :

Il nous eussent mené a grant dolour
Pour les froisseures et pour le grant puaot
Que il avoient en ens l'estour.

(*Les Loiz*, Richel. 4988, p. 179 v.°)

Une solive treschecha de hault et chay
sur lay et le defroissa et quassa tant qu'il
mourut dedens les AX. jours de celle frois-
seure. (G. DE NANGY, *Isl. du R. Phel.*, Rec.
des Hist., XX, 311.)

Froisseures sont plusieurs savent fetes en me-
sons et en greniers que ailleurs, car le
home y metent le plus de lor richesses.
(*Digestes de Just.*, Richel. 20118, p. 13v.)

Doit l'en fere droit des choses qui sont
en peril, ainsi comme de larcain, de da-
mages et de injure, et de sanz injures, et
comme de sanz, et de ce que l'en ravissi de
par arson, de trebocheuz et de froisseure, de nef-
prise. (*De justice et de plet*, II, 43, § 4, Bar-
peth.)

Toute la froisseure du test est descouvert
Trag. d'un livre de medecin, ms. Berné
A 95, f. 4 v.°)

Le galice rompi, et de ce fa il moult
triste et tout le peuple. Et donc fonda
requilli les froisseures du galice et test son

oraison et le remis en sa première fourme. (Légende dorée, Maz. 1333, p. 189^b.)

Car sur moy n'a mais froisseure,
Plaie nulle ne bleueure.

(*Un Miracle de S. Ignace*, Th. fr. au m. a., p. 288.)

Ilz y adjoustront playes sur playes,
froisseures sur froisseures, sang sur sang. (Le Nejos de conscience, c. XXII, Trepperel.)

Amaine sur eux le jour de affliction;
contre les et brise par double froisseure
et contrition. (Ser. rot. des exp. des Ep. et
Er. de kar., p. 277 v^o, éd. 1519.)

Froisseures et fractions. (Jard. de santé,
I, 389, impr. la Minerve.)

Les froisseures des moissons dureront
jusques à la vengeance. (LE FEVRE D'ESTR.,
Bible, Lév., XXVI, éd. 1534.) Lat., tritura
messium.

On l'applique (l'alyxne) sus froisseures
noires, avec miel. (Trad. de l'Hist. des
plant. de L. Fousch. c. 1, éd. 1549.)

Toutes peuvent recevoir un tres grand
nombre de douleurs toutes diferentes,
chaud, froid, piqueure, froisseure, foudre,
(CHARBON, de la Sag., l. 1, ch. VI,
p. 33, éd. 1662.)

Un mur est sans froisseure impenetrable
à un corps solide. (MOYR., Ess., l. II,
c. 12, p. 218 v^o, éd. 1588.)

Se disait encore au XVII^e siècle :

Froisseure, blessure. Vous ne vous sou-
ciez point de la froisseure de Joseph. (DCEZ,
Dict. fr.-all.-lat., Amsterdam 1664.)

FROISSIER. froisser. froysser, froeser,
froussier, froussier, froissier, fruscher,
froeser, froissier, froeser, froaisier, verbe.

— Act., briser, rompre, faire effraction,
forcer :

04 voz casables avez froissiet ses murs.
(*Rot.*, 237, Muller.)

A veuil de fer a enigres qu'ils tindrout.
Froissent les murs e froistutes les ides.
(*Id.*, 3663.)

Si alcons est apelez de muster froissier
u de chambre.. (L. de Guill., § XVII, Che-
vallet.)

Si froissent lances et personnel escus.
S. Graal, Richel. 2455, p. 248 v^o.)

Don il a l'us froisé.
(*Vierbras*, Vat. Chr. 1616, f. 12.)

Une tote s'an-e froisse et brise.
(*Florentin*, Richel. 43101, f. 38.)

Keus Penpant bien, sa lance froisse.
(*Autr. per.*, Richel. 2168, f. 2.)

Car ils froissierent dusqu'à pois (les lances).
(*Id.*, f. 163.)

Mais onques froaisier ne le pot (la lance).
(*Id.*, f. 163.)

Et fort si par lui la cr-eis blanche
Que si com une seche branche
Froisse sa lince jusqu'au poins.
Rot. de Boos, Poët., Richel. 21944, f. 6163.)

Car j'avoie froissiet les os
Sempres s'a Monseigneur r'abie
Et li d'ame ne li memoie.

(*De Prestre et de Chevalier*, Montaignon et Rey-
naud, Fabvaux, II, 71.)

Robers de Bethune fist froissier la cyre
del saiel le roy, si fist lire les lettres.
(*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Anjet.*,
p. 153, Michel.)

Nul d'eux tonies foyz
Peust onq froisser un seul haston du boyz
De ce facot tant estoit bien lyé...
Or par apres des barz fut deslyé,
Et fut baillé un haston seullement
A chascun d'eux leqnel facilement
Ont peu froisser, rompre, aussi diviser
(*Geill. Hayn.*, *Appol. d'Es.*, I, 4, Lormier.)

— Fig., comme rompre, casser, dans le
sens d'annuler :

Et a ceste cause nous cassons, froissons
et annulons la treve et abstinance de
guerre que noz ambassadeurs pourroient
en nostre nom avoir fermee et prise.
(*Traicté d'accord fait à Sablé entre le
dauphin, regent de France et le duc de
Bret.*, dans Bonchard, *Chron. de Bret.*,
p. 158^a, éd. 1532.)

— Froissier silence, rompre le silence :
Quand il fut forment blasme tanlost le
diable s'esjoy de ce qu'il avoit froissié si-
lence, et S. Dominique dist que il pooit
bien parler comme le maistre des freres.
(*Légende dorée*, Maz. 1333, p. 186^b.)

— Labourer :
Et lidis chevaliers froissera ou fera frois-
sier les .XXII. journeus de terre dessus dis
qui sont en gasquiere. (1365, Arch. S
5061, pièce 59, Suppl.)

— Noutre, se rompre :
Froissent ces hanstes e cil espiet furlât.
(*Rot.*, 3482, Muller.)

Rompet corles, depecent tref.
Froissent keviles de la nef.

(*Wace*, li *Liv. de S. Nicholas*, 242. Defins.)
Par la presse le pont froissa
E main en l'eye trebuchta.

(*Rot.*, 3^e p. 8894, Androsen.) Var., *froessa*.
Cui il consuit, les os li fait froissier.

(*Ramon*, *Ogier*, 9243. Barrois.)
Se se tierent par tel angousoe
Que l'unc et l'autre lance froisse.

(*Autr. perit.*, Richel. 2168, f. 23^e.)

Tout maintenant qui il eut ce dit, les
murs de la cité froissierent et fondirent
jusques en terre. (*Gr. Chron. de fr.*, Char-
lemaines, IV, 1, P. Paris.)

Les abimes fruscherent hors par sa sapie-
nce. (Bible, Prov., III, 20, Richel. 1,
p. 1894.) Lat., eruperunt.

— Inf. pris subst., froissement, heurte-
ment de deux choses :

Et si fut tel le froissier des lances a l'as-
sembleur sur leurs escuz comme se ce fust
tonnoir et foudre cheant au meillon de la
place. (*Perceforest*, vol. IV, ch. 19, éd.
1528.)

— Froissié, part. passé, au fig., comme
cassé :

Quant il fut froissé par vieillesse... (LE
BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. 3, éd. 1638.)

Le picard a gardé la forme frusser,
presser.

FROISSIERE, voir FOISSIERE.

FROISSIS, voir FOISSIS.

FROISSURE, voir FOISSURE.

F. FROIT, froit, s. m., craquail.

Ours et lupars et grans lions,
Serpens et crocus et dracons,
Frais et espendres et botues.
(*Rom. de Theb.*, 1039, ap. Constant, *Lég. d'OEuvre*,
p. 178.)

Li frois de la livre t'ostot...
Chi j'es à terre estouner.
(*Vie des Pères*, Richel. 23111, p. 73^a.)

Ce me je vous vneil dire et ce qu'avez oi
Sachiez que ce n'est pas d'Anchieur et de Landri.
Ains vos vneil amateur de Simon de Crespi,
Qui le conte Raoul son pere froit
Et trouva en sa bouche un froit plus que demi
Qui li mençoit la langue dont jura et menti.
(*L'Estoire li Romans de Monseigneur Theibault de
Mailli*, ap. Fauchet, de l'Oris. de la lang. et poes.
franc., liv. II, vin, éd. 1581.)

— Lor cul erent plus noir que frois.
(*Contant du Hamel*, Montaignon et Haynaud,
Tabl., IV, 193.)

2. FROIT, adj., triste :
Leur ains pleurent les parellez
Dont ont nui froidez nouvelez.
(*Rom. de Thebes*, Richel. 60, p. 9^e.)

3. FROIT, voir FRUIT.

FROITEU, voir FRATEL.

FROITERIE, voir FRUITERIE.

FROITISE, s. f., querelle :
Et quant li rois et la froitise
De siegnor Gavain et de Roi,
Si dist : Sire, fol que vous dist
Il n'est or pas lus de tenir.
Quant vous me devez consillier,
Laissez ester cest reprovier.
(*Fregus*, p. 124, Michel.)

CF. FRUIT.

FROITTOIRE, voir FRITTOIRE.

FROITTOUR, voir FROIDOR.

FROITRE, frayeure, s. f., partie froillée :
Tantost com elle est froiee (celle pierre)
si devient toute vermeille comme sans devers
la froitre. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2453,
p. 97 v^o; *St Graal*, II, 388, Huclier.)

— Action des cerfs qui froitent leur
hois contre les arbres :

Le veneur coignoistra l'aage et beaulté du
cerf par le jugement qu'il pourra faire de
la forme du pied, des portees, des fumees,
des alleures, des abbateures et fondeures,
et des frayeures. (LIEBAULT, *Mais. rust.*,
p. 787, éd. 1597.)

FROLEUX, voir FROIDEILLOUS.

FROULER, v. a., froter :
Fruuyt toute vostre sauboe
Vostre cropp sera froitree.
(*GREENE*, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, p. 163.)

FROUMAGE, fromegie, s. f., mélange de
fromage :

Du pore rotte n'ien petit
A li bonne saue d'aillee,
Et parfais de la fromagerie
Bien meler parmi de bons choux.
(*Myst. de Ste Barbe*, Ars. 3196, p. 533.)

Craime et fromegie ne fait mie a refuser.
(*Dialog. fr.-flam.*, f. 5^e, Micholant.)

Lorraine, fromagie, mélange de fromage
mon et de crème. Bourg, Yonne, Villiers-
Saint-Benoit, fromagée, conserve de beurre
frais et de fromage mon mêlängés. Villiers-
Bonheur, mélange de farine, d'oufs et de
lait cuit au four.

FROMAGEON, form., s. m., petit from-
mage :

Un petit mouf *fromageon*.

(Roi René, *Regnault et Jeannot*, Ch. V, t. II, p. 121, Quatrebarbes.)

Es pays de Languedoc et Provence, ou les excellents fromages qu'ils appellent *fromageons* se font. (LIERNAULT, *Mais. Rust.*, p. 149, éd. 1597.)

FROMAGESETÉ, *fromm.*, s. f., nature du fromage :

Et ainsi le lait n'est pas fromage, sinon quant il prend coagulation et *fromageuse*. (*Jard. de santé*, t. 269, impr. la Minerve.)

FROMANTAGE, voir FROMENTAGE.

FROMANTEE, voir FROMENTEE.

1. FROMENT, *formet*, s. m., vivres :

Zosimas commença son oïrre :
O toi porta un peu de coïrre
Et de lentilles émanant ;
Il n'avait soing d'autre *formet*.
(*Vie des Peres*, Richel. 23112, f° 341^r.)

2. FROMENT, voir FORMENT.

FROMENTAGE, - *aige*, *formentage*, - *antage*, s. m., droit sur les terres à froment, et plus tard sur toute espèce de terres, même sur les vignes :

Ont vendû, un selier de froment de rente loz les auz, e dons deniers de cens venanz o le *fromentage*. (1268, *Veinte*, Bazneux, Arch. M.-et-Loire.)

Jean du Baillaill lige de certains *fromentages*, que li tient de la baronie de Mayenne. (*Rog. des biens de Louis, duc d'Anjou*, f° 112, ap. Ste-Pal., éd. Favre.)

Item un clous de vignes appelé le *fromentage* ou domaine du seigneur. (*ib.*, f° 51.)

Tant en rente, deniers, *fromentages*, avenages, grolinages. (1316, Arch. JJ 53, f° 36 re.) *Fromentages*. (*ib.*, f° 36 ve.)

En rentes pour deniers, *fromentages*, avenages. (*ib.*)

Les terres assises en vatee qui sont tenues aux *fromentages*. (1343, Arch. K 49, pièce 58.)

Deja lour ont baillé, livré e assis trente mines de froment a la mesuro de Plhumandan sur les *fromentages* de cette paroisse. (1354, *Fondat*, Morice, *Pr. de l'Il. de Bret.*, t. 1, 1458.)

Disans quar il nous estoient tenuz, pour cause de *fromentages*, chascun en une mine de froment de rente chascun an. (1399, *Chartrier de Thouars*, p. 11.)

Les autres doyvent avenages ou *fromentages* ou autre devoir pour chascun an au seigneur de ladite terrerrie. (*Constumier de Poitou*, ch. 51, éd. 1499.)

Ne taillée, ne *fromentage*, ne fumage. (1430, *Ch. de L. d'Amboise*, Fonteneau, t. 342, Bibl. Poitiers.)

Chastellenie et sur personnes rousturieres, estalages et banc de vin... rentes tant en vin, deniers, *fromentages*. (*Pièce de 1514*, Arch. d'Argenton, ap. Pierville, *Doc. inéd. sur Comynes*, p. 169.)

Poitou, Vienne, canton de Montcontour, La Grimaudière, *fromentage*, s. m., ce que l'on mange avec son pain.

FROMENTAIRE, *frum.*, adj., qui concerne le froment, le blé :

Et sont en crainte de ladite ville, attendu que l'une et l'autre est mal pourvue de vivres... en sorte qu'ils ne peuvent que penser de la chose *fromentaire*, se voyans en la merci de l'Empereur. (*Nigot. de la France dans le Levant*, t. 1, p. 392, Doc. inéd.)

FROMENTAS, *formetaz*, s. m., paille de froment, étrain d'hiver :

Un cent de *formetaz* et un cent d'orges. (1291, *Jurés de S. Ouen*, f° 63^r, Arch. S.-Inf.)

Noef vins garbes d'estrain, c'est a savoir sextante de *formetas*, sextante d'orjas et sextante d'avenas. (*Cart. de S. Wandrille*, Q II, viii, Arch. S.-Inf.)

FROMENTATION, *frumentation*, s. f., approvisionnement de froment, expédition qui a pour but de se procurer des vivres :

Laquelle chose considérant, nostre tres prudent et expérimenté roye ne le souffrit venir avec nous a la premiere *frumentation*, craignant comme-tre et aventurer ce qui tant verde, (Fossetier, *Cron. Mary.*, ms. Broux, t. 1, p° 91 ve.)

FROMENTEE, - *ante*, *frum.*, *form-*, *form.*, *form.*, s. f., bouillie de farine de froment :

E plus vraysema, ou li *forment*.
(*The Treatise of Walter de Bibbesworth*, p. 173, Wright.)

Avecques ce de *formentee*
Bien faite sans es re arsee.
(GACES, *Rom. des deuiz*, ms. Condé.) Var. du ms. Ars. 3332, f° 23 ve, *formentee*.

Formentees a nois peissans
En sont fays donz ey sui bestans.
(HABD. DE FONT. GLEK, *Tres. de Venerie*, p. 61, Picou.)

Farratum, *formentee*. (*Gloss. de Salins*.)

Formentee, farratum. (*Gl. gull. lat.*, Richel. l. 7684.)

Formentee, farratum. (1463, J. LAGAUDEG, *Cathol.*, éd. Aulriet de Quoetquenerau, Bibl. Quimper.)

Si tu veulx aucunes fois menger et faire de la *formentee*, premierement feras cuyre en came ton dit froment, apres le mettras dedens le just on broet de chair grasse, (*Platine de obson*, VIII, ch. de la *formentee*.)

Sus la lin offroient ris, mil... *formentee*, pruneauz. (RAB., l. IV, ch. 60, éd. 1552.)

Formentee, Alica, Polenta triticea. (R. EST., *Pel. Diet. fr.-lat.*)

— Terre à froment :

Item Guillaume de Jupiau tient en blé... environ quatre arpens de *formentees* seans de bez les murs de Baugenci a la porte de Tavers. (1253, *Aveu d'Epied*, ap. Le Clerc de Douy, l. 2 236 vs, Arch. Loiret.)

— Blé, moisson :

La pierre rude et la craye gastee
Des nois serpens n'est bonne a *formentee*.
(LE BLANC, *Geog.*, f° 60^r, éd. 1698.)

Berry, *formentee* :

La *formentee* (le mets favori du pays), pâte compacte de blé crevé dans l'eau et habillé dans le lait. (G. SAND, *le Meunier d'Angibault*, t. 1, 112.)

FROMENTEL, *frum.*, *form.*, *form.*

frum., *form.*, - *iel*, - *al* - *ant*, - *antel*, adj., de froment, qui concerne le froment :
Hommes voelleit manger plus qu'estrain *formental*.
(*Tr. de Kest, Geste d'Alar.*, Richel. 24364, f° 3 ve.)

Fuere *formental*. (1257, *Cart. de St Corneille de Compiègne*, f° 182^r, ap. Ste-Pal., éd. Favre.)

Vain-*formantaz*. (1280, Ste-Croix, Le Val-Vastin, Arch. Loiret.)

Troys quartales de terre *formental*. (1310, Arch. P 1377, pièce 2818.)

Terre *formental*. (*ib.*)

Terres *formentelles*. (1386, Arch. S 123, pièce 18.)

Dames Ceres qui par miracles hault
Regenera tous les dons *formental*.
(*J. Minor, Voy. de Venise*.)

La langue moderne a gardé les locutions terre *formentele*, plaine *formentile*.

— Fig., bon, solide :

Et par itieux et autres *formentees*.
Veill qu bons *formentees*.
Que vos vers moi ne fausseroit.
(*La Poire*, Richel. 2186, f° 33 ve.)

— Vin *formentel*, vin fait avec du fromenteau, excellente sorte de raisin de la Champagne ; *vigne formentel*, vigne qui produit cette sorte de raisin :

Et fast li vins *formentee*
Et itex
Que ma dame nel refast.
(ROB. DE RAYS, *Bartsch. Rom. et past.*, II, 70, 25.)

Droit pris de vins de rentes, selonc le costume, doit estre prises en trois manieres de vin, a savoir : vin *formentel*, vin de morillons et vin de gros noir. Li vins *formentel*, a la mesure de Clermont, doit estre prises donze sous le mui de rente. (BEAUMAN, *Cout. du Beauv.*, XXVII, 25, Baignot.)

El ni doient planter for que blanc *formantail*, ou noir *formantail*, mais bien puet une personne qui ait blanche vigne *formantail*, planter en icelle une, ou plusieurs noirs vignes *formantail* si li plat, ou blanche vigne *formantail*, ou il avoient bien noire vigne *formantail*. (1392, *Hist. de Metz*, IV, 408.)

Les VIII. F dient q'il est freit, fresche, fryant, freussissant, *formentel*, leire, vin, e Franceuses. (*Verbus des bons vins*, Brit. Mus. Lansdowne 397, f° 9 ve.)

Nonn de lieu, *Formenteau* (Nièvre).

Nonn propre, *Formentel*.

FROMENTEL, *frum.*, *frum.*, *form.*, *form.*, verbe.

— Act., mettre en culture de blé :

XIII. muys de terre bien labourées, cultivées et *formentees* a blé. (1355, *Reg du Chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 28, f° 22 re.)

— Neutr., fourrager :

Leur amee estoit allee fourrer et *formentee*. (BEAUSIRE, *T. Lie.*, ms. Ste-Gén., f° 331^r.)

Après ce envoya tous les chevaliers sur le pays *formenter*, c'est assavoir ceulz des frumens, bledz, avoine et autres necessaires, (BOURGEOIS, *Bat. Jud.*, II, 40.)

Comme la compaignie des Romains eust

renpé toute la vallee., et grant partie d'eulx se fussent espanduz pour aller *fromenter*, une chevauchee se partit de l'ost Hanibal qui leur courut sus. *La seconde decade de Tit. Liv.*, II, 13, éd. 1530.

— *Fromenté*, part. passé et adj.; *vin fromenté*: syn. de *vin fromentet*.

Et plain boncel de bon vin *fromenté*, (*Breux d'Hanstone*, Richel. 12518, f° 102^r.)

Chacun jour une quart de vin a la grant mesure d'Epornay. C'est assavoir une pinte de vin *fromenteit* et l'autre marchant entierement sans fraude. (1326. *Ar. h. J. J. 64*, f° 239 v°.)

FROMENTERESSE, *fromenteresse*, *fourmenteress*, *esché*, adj. f., de froment :

Une coupe *fourmenteress*. (*Prof. de l'église de Flines au tieroir de Cantin*, Hauteour, *Cartul.*, p. 469.)

— *Avoine fromenteresse*, avoine mélangée de blé :

XL boistels d'avoine *fourmenteress*. (1290, 2^e *Cartul.* d'Artois, Arch. Nord.)

Deux coupes d'avoine *fromenteress*. (Mars 1294, Flines, Arch. Nord.)

Item, un autre tief audit tieroir de quantu rendant dix rasieres d'avoine *fourmenteress*. (*Contrat de mariage du 17 juin 1375*, ap. *Roq.*, *Suppl.*)

Et encore au commencement du XVII^e s. :

Avoine *fromenteresse*. (*Tit. de 1618*, Lille, ap. *La Fons*, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

FROMENTERIE, *fourm.*, s. f., marché au blé :

Sur la maison seant devant la *fourmenterie*... IX solz. (1375, Arch. J. J. 407, pièce 375.)

FROMENTEUR, *froum.*, s. m., fourrageur :

Il estoit tout pres de secourre a ses *fourmenteurs* se il leur courroient sus. *BERSUIRE*, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 193^r.)

Ses *fourmenteurs* s'ilz leur courroient sus. (*Sec. dec. de Tit. Liv.*, II, 13, éd. 1530.)

FROMTEUS, *froum.*, *fourm.*, s. m., adj., qui produit du froment :

... Les Pasques pluvieuses sont souvent *fourmenteuses*. (*Diction et Prof.*, ap. *Jub.*, *Souv. Rec.*, II, 374.)

Terres *fourmenteuses*. (1386, Grenier 315 n° 20, Richel.)

Region *fourmenteuse*. (*Mer des hystoir.*, t. I, f° 73^r, éd. 1488.)

Terres sigrasses, *fourmenteuses* et larges. *FAUCHET*, *Antiq. gaul.*, I, 15, éd. 1611.)

Ce pays n'estoit pas beaucoup *fourmenteuse*. (*CAYET*, *Chron. nov.*, p. 310, Michaud.)

On sult a la coup. au ouvert et planturesse que terres nourriere a rendu *fourmenteuse*. *Vaug.*, *Sat.*, t. I, a M. de Saintom, éd. 1612.)

Fr.-Comté, *fourmentou*, fructueux.

FROMNTEUSE, *fourm.*, s. f., blatière :

Sur le manoir Lunmeine le *fourmenteuse*. (*Charte de 1281*, Moreau 207, f° 25^r, Richel.)

FROMNTIER, *fourm.*, *fourm.*, adj., du

froment, qui a rapport au froment, au blé :

Cigales *fourmentieres*. (*Du PINET*, *Pline*, XI, 26, éd. 1566.)

— Qui produit du froment :

Champs *fromentiers*. (*Ross.*, *Fragm.*, a J. Galfand, *Bibl. elz.*)

..... Ceres la nourriere A tourner sous le soc la terre *fourmentiere*. (*R. BELLEAU*, *War. poet.*, l'Amethyste, 64, 1578.)

— S. m., blattier :

Une mailla aux *fourmentiers* de la fourmentiere de Bray. (*Denomb.* du baill. de Caux, Arch. P. 303, f° 36 v°.)

Ne puet le feruier du moulin au blé aller audit moulin syvon le jour de samedi, et doit avoir ung *fromentier* sermenté. (1507, *Préc. de Beauquesne*, Cont. loc. du baill. d'Amiens, II, 328, Bouthors.)

FROMNTIERE, *fourmentiere*, s. f., marché au blé :

Une mailla aux fourmentiers de la fourmentiere de Bray. (*Denomb.* du baill. de Caux, Arch. P. 303, f° 36 v°.)

FROMNTIN, *form.*, *fourm.*, [adj.], de froment :

A faire du pain *fromentin*. (*Le Paternostre en franç.*, Ars. 3142, f° 289^r.)

— De couleur de froment :

Deux beufs, l'un de poil rouge et l'autre *fromentin*. (1432, Nieuil, ch. 4, art. 1, Arch. Vienne.)

Dans le Poitou, Vienne, Deux-Sèvres, on dit encore dans le même sens poil *froment*.

— Pur comme le froment :

Et vu. espis sema issans d'une racine Par quoy Joseph au roy fist eschiver famine, Qui bien nous senefie la dame *fromantine* Qui rempli Egypte et le monde enlumine. (*La grant Bible N.-D.*, Richel. 24132, f° 88 v°.)

La dame *fourmentine*. (*Id.*, Ars. 3142, f° 298^r.)

Non propre, *Fromentin*.

FROMNTOISON, *fourm.*, s. f., récolle du blé, moisson :

Ainsi fu estrangiez et relinqus de tous tant que Gregarius vint de *fourmentoisson* et zetta les fais jus et lui coppa le chief. (*Miroir historial*, Maz. 557, f° 258 v°.)

FROMER, nom de l'âne dans le *Roman de Renart* :

Or se puet *Fromers* eslever, De ce ne puis je bien vaster, Que j'a la cuisse *Fromer* Esneve James ne traitra neus ne chisme. (*Renart*, *Suppl.*, p. 196, Chabaille.)

FROMMET, voir **FORMERET**.

FROMRIE, voir **FERRIERE** ou **Supplément**.

FROMI, voir **FORMI**.

FROMIER, voir **FORMIER**.

FROMIERE, voir **FORMIERE**.

FROMMAGEUSETÉ, voir **FROMMAGEUSETÉ**.

FROMMANTAL, voir **FROMMÉTAL**.

FROMMIERE, voir **FORMIERE**.

FRONCE, *fronche*, *fronge*, s. f., pli de la peau du front, ride :

Par cel oignement se esteoieient Les *fronces* del vis et del front. (*GUILLEME*, *Best. dir.*, 1607, Hippeau.)

Moult estoit ja ses vis flétris, Qui jadis fut soef et plains Mes or est tous de *fronches* plains. (*Rose*, 352, Méon.)

Le front ot bel et plein, sanz *fronce*. (*Id.*, Richel. 1373, f° 83^r.)

De ses bias soleres petis Qui joindront as pies si a point Que de *fronches* n'i aura point. (*Id.*, *Vat. oul.* 1212, f° 103^r.)

Tire ta cache a la lauiere Si que n'i ait pligne ni *fronche*. (*Cle d'amour*, p. 14, Tross.)

Les cheveux blancs et les *fronc[e]s* du corps vieillart ne puent soudainement gaigner auctorité ne honneur. (*LAUR. DU PREMIERAIT*, *Tracté consolatif de vieillesse*, Richel. 1009, f° 108 r°.)

Musser les *fronces* du visaige. (*Enseign. d'Anne de France*, p. 108, Chazaud.)

Cuisse qui n'a ride ne *fronce*. (*LE LIEUR*, *Blas. de la cuisse*.)

— Par extension :

Remainen en cele cicatrice moult de *fronces*. (II. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 105^r.)

La plante d'ellobore est plaine de *fronces*. (*Jard. de santé*, I, 164, impr. la Minerve.)

— Au sens moral :

Aimez et honorez ce qui est noble, ce qui est vertueux et leal, ce qui est entier et sans *fronge*, et ce que Dieu mesme aime. (G. CHASTELL., *Entree du roy Loys en nouc. regne*, VII, 34, Kerv.)

Lorraine, *fronce*, les plis qu'on fait à une robe, à une chemise en les frongant.

FRONCEMENT, adv., avec les rides, avec les plis :

L'ung porte une chappe de lin et precieuz drap ride et fronce entre le col, et descende *froncement* par les espauls a longs plois. (*L'Orloge de sapience*, Maz. 1133, l. I, ch. 12.)

FRONCEL, voir **FRIONCEL**.

FRONCELE, s. f., dimin. de *fronce*, ride :

Assez plus eust En son front *fronces* et *froncelles* qu'en bien rues ne ruelles. (G. DE GOINC, *Mir.*, ms. Soiss., f° 203^r, et ms. Brux., f° 199^v.)

FRONCETE, s. f., dimin. de *fronce*, ride :

A nu front large, blanc et platu. N'i a ne *froncte* ne grain. (*Partou.*, 1867, Crapetet.)

FRONCHAL, adj., qui exhale des vapeurs, éventé, gâté :

Vapidas, *fronchaus*. (*Pet. Vocab. lat.-franç. du XIII^e s.*, Chassant.)

FRONGHE, voir FRONGE.

FRONGHIER, fronguier, frongquier, frongier, frongcher, verbe.

— Neutr., renifler, renâcler, ronfler :

Li païen dort et frongue durement.

(Ramb. Ogier, 11522, Barrois.)

Mais ne vules fors que boivre et manzier.

Lire et dormir, et chanter et frongcher.

(Menage Guillaume, Richel. 774, ^o 187.)

El fronchoit del nes en sa grant ire autresine com nus chevaus. (Lancelot, Richel. 784, ^o 20^e.)

Il ot si com vis li estoit

Un cheval vers la mer fronghier.

(Cher. as. ut. esp., 2380, Foerster.)

Et il ont mont boing d'els si

Un cheval frongcher, ce lor samble.

(Ib., 11366.)

Et li moines se renoucha

Qui cele nuit non fronça,

De pour ne pot estre en pes.

(Du Songreain de Bethleem, 137, ap. Méon.

Nouv. Rec., II, 145.)

Quant il se en alé conchier,

Si comença bien a frongcher

Por lie deceivre et esprover.

(Chastoiem. d'un père, conte XI, I, 93, Biblioph.

fr.)

Vaporare, frongher. (Pet. Vocab. lat.-

franç. du XIII^e s., Chassant.)

Li rois, qui par angoisse fronghe,

Ne li respont mot, ainz s'enbranche.

(Geiart, Roy. lign., t. I, p. 259, Buchon.)

Le cheval odore et sent la bataille de loing et frongche quant il ot le son des instrumens. (ORESME, Politiq., ^o 124, éd. 1488.)

Tandis que Estonne se touilloit en ces ordes pour issir hors, il se detordoit pour la grant angoisse qu'il sentoit, et croyoit a haulte voix, puis ronfloit et frongchoit comme un cheval. (Perceforest, vol. III, ch. 20, éd. 1828.)

— Réfl., être revêché :

Ce te consillierai a droil.

Fait la veille : va, si te couche :

Et se ele vers toi se fronghe...

(D'Anteece la veille maquerelle, var., ap. Jub.,

Nouv. Rec., I, 211.)

FRONGHIN, voir FRONGIN.

FRONGHINE, voir FRONGINE.

FRONGHIER, voir FRONGIER.

FRONGIÉ, adj., ridé :

Le nez frongié, le vis hydens.

(Rose, ms. Corsini, ^o 20^e.)

Je suis ja frongié et cheuus.

(Cossol. de Boec, Richel. 1096, ap. Delisle,

Anc. trad. fr. de Boec, p. 11.)

Je sui jai frongié et cheuus.

(Ib., ms. Berne 365, ^o 1^o.)

Tais loi, dist sainte Yglise, folle vieille frongie.

(Despatois. de la sinag. et de Ste Eglise, ap. Jub.,

Nouv. Rec., II, 405.)

FRONGIER, voir FRONGIER.

FRONGIN, - chin, frochin, franchin, s. m., espèce de parchemin français :

Des pians de brebis fait on frochin.

(Dialog. fr.-flam., ^o 7; Michelant.)

Gorges li librairiers... vend frochin et parkemin. (Ib., ^o 15^e.)

T. IV.

.XII. bottles de parchemin *froncin*, 27 s. p. la bottle, pour faire les escritures de la chambre aux deniers. (Compt. de l'hôtel des R. de Fr., p. 233, Douët d'Aroët.) Impr., *frontin*.

Fronchin et cliure des saulfoudnits. (1429, ap. La Fons, Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

Chire et *fronchin* pour seeller les saulfoudnits. (1436, *ib.*)

Chire et *fronchin*. (1374, *ib.*)

Genève, *froncin*, vieux parchemin, vieux cuir.

FRONGINE, - chine, fourchine, francine, s. f., sorte de parchemin français :

Ne le pri- pas une *frongine*.

(G. de Pateme, Ars. 3319, ^o 143^o.)

Soixante quatorze liaces de parchemins *frongines*. (Pièce de 1299, ap. Desmazes, Cur. des Anc. justices, p. 163.)

Li un des texous se vestoient,

Li autre de pians chevrotines

Ou de chevrius ou de *frongines*.

(Fabl. d'Or., Ars. 5069, ^o 384.)

Fronchine a faire les tailles. (1323. Lille, ap. La Fons. Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

Fronchine as comptes pour couverture faire as livres pour l'ance. (Ib.)

.XII. pians de *fourchine*, IIII. s. (1328, *ib.*)

Pour *frongine* pour faire les rolles des tailles. (1338, *ib.*)

Pour *fourchine* a faire .i. nouvel livre des bourgeois. (1339, *ib.*)

Fourchine pour les clerés de la halle. (1345, *ib.*)

Pour .v. dousaines et demie de *fourchine* acatee pour faire .i. livre... et pour chelui livre enluminer de vieruillon et loyer. (LXXIII. s. (1349, *ib.*)

Une douzaine de *fourchine* a faire plusieurs escritures. (1361, *ib.*)

Chire et *fourchine* livres pour les bonnes gens de la ville. (1386, *ib.*)

Philippe lellardi paie a Martin Lhuillier, son libraire, pour achat de parchemin, veilin, chevrotin, *frongie*, 40 livres. (Pièce de 1398, ap. Desmazes, Cur. des Anc. justices, p. 253.)

Quant aucuns voront lever ou leveront en ladite ville ledit mestier de parcheminier, ilz seront tenus de faire d'eulx mesmes un chief d'œuvre, c'est assavoir demy douzaine de *frongine*, demy douzaine de veilin, demy douzaine d'avortins, et demy douzaine de cabris qui seront faiz bien et soiffissamment tant en freec comme en serq. (1460, Statuts des parcheminiers d'Amiens, ap. A. Thierry, Mon. du Tiers Etat, t. II, p. 235.) Impr., *frongiate*.

Veilin et *frongine*. (Déc. 1512, Pannecote de la traite de Nantes, Orl., Hottel, 1666.)

Cf. FRONGIN.

I. FRONGIER, - chir, verbe.

— Neutr., se rider :

Quant mon vis effachié remir

Et voi que frongier le convient.

(Rose, Vat. Ott. 1212, ^o 97^e.)

— Act., plisser :

Voies com il requigne et frongist le grenou.

(Cong. de Jeras., 6130, Hippant.)

Quant le 64 sent le comp. si *franchi* le grenou i roille des liex a guise de gazouin.

(Doon de Maience, 170, A. P.)

— *Fronci*, part. passé, ridé :

Li s'avoit le vis *fronci* et pale. (Arthur, ms. Grenoble 378, ^o 5^e.)

..... Et si prendrez

A fame wie vieille *frongie*,

Qui vous menra null male vie.

(Gens d'aventures, Jub., Jangleurs et Trouvères,

p. 151.)

Atant vi i vallet venant,

Noir et viel et magre et *fronchi*.

(B. de Corsi, li Contes des hirans, 13, Scheler.)

Bloume est contre sa valleté

Tantost *fronchi* on esdité.

(Claf d'amour, p. 51, Tross.)

— Qui a des plis :

Dousains *fronges* et larges bates.

(Lase, ms. Corsini, ^o 81^e.)

Li fil Tierri la portent bilanz *frongis*.

(Ger. de Ross., p. 301, Michel.)

Genève, *frongier*, plisser, en parlant des ropasseuses et des couturières.

2. FRONGIER, - chir, v. n., renifler, renâcler :

Et es chevaus haut, *frongier* et brandonner.

(Gui de Cambrai, Richel. 24366, ^o 227^e.)

Si tost que leurs chevaus oyrent celle tempeste ilz commencent a *frongir* des uarines. (Perceforest, v. VI, e. 3, éd. 1828.)

— Infin. pris subst., ronflement, reniement :

Li *frongis* du nez.

(Fabl. d'Or., Ars. 5069, ^o 79^e.)

FRONGISSEURE, s. f., ride :

Ruga, *frongisseure*. (Gloss. de Conches.)

FRONGLAYE, voir FRENELAIE.

FRONGLE, frongle, s. m., furoncle, clou :

Un clou, ou *frongle*. (R. Est., Pet. Dict. fr.-lat.)

Le gros *frongle* un eropion. (RAB., I, IV, nouv. prol., éd. 1532.)

L'ung y avoit la picole, l'autre le tac, l'autre la verolle, l'autre la rongeolle, l'autre gros *frongles*. (Ib., *ib.*, e. 52.)

Bourg, Yonne, Vassy-sous-Vissy, *fronglie*, s. m., furoncle. Mouffy, *frongle*. Morv., *fronglie*. Berry, Poitou, *frongle*, *frongle*. Saint., *frongle*.

FRONGOS, frunchus, adj., ridé :

Si la dame ad la face *frunchuse*. (Ornatius mulierum, ms. Oxf., Ash. 1470, ^o 270^e.)

FRONGQUER, voir FRONGIER.

FRONDAIL, s. m., fronde :

David met cinq pierres en sa pannebiere, et unq *frondail* de cordes en sa main.

(Vers su L'entree de Ch. VIII a Troyes, Grosley-Éphém., I, 131.)

Cf. FONDEL.

FRONDAILLE, s. f., fronde :

Frondailles a getter pierres. (La Thoison d'or, vol. I, ^o 34^o.)

David petit, lequel n'estoit pas las,

A la *frondaille* d'un cop si l'a occis.

(Vers su L'entree de Ch. VIII a Troyes, Grosley-Éphém., I, 131.)

FRONDE, s. f., feuillage :

Ly pins qui a veoir lui sist
Estoit plantes entre grands undes
Et s'estoit vers, folle, et frondes
(*Pastoralet*, ms. Brux., n° 10 v°.)

Et en abatout fleurs et frondes
(*Id.*, f° 28 v°.)

Vestu de velours frondes on feuilles,
(*FOSSETIER, Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 55 v°.)

Et cependant elle (l'amande) jectera
mieux sa fronde ou feuillage et plus tost.
(*COTEREAU, Colom.*, V. 10, éd. 1533.)

FRONDEFLER, voir FOSSEFLER.

FRONDELEZ, s. f., coup de fronde :

D'une mesme frondelee je feray deux
coups. (*CHOLIERES, Apresdinees*, p. 52, La
croix.)

FRONDIER, s. m., qui lance la fronde :

Ains d'un frondier incertain ce coup juste n'est pas.
D'un arbalétrier qui tire de cinq pas.
(*DE BARTAS, les Trophées*, p. 161, éd. 1610.)

FRONDILLIER, voir FRANDEILLER au
Supplément.

FRONDIS, adj., couvert de feuillage :

Joly haistre pour dooier
Et bien pluisant p'ur ambroier,
Car il est rames et frondis
Et en vendeur pre que toudis,
(*Pastoralet*, ms. Brux., n° 7 v°.)

FRONDOIER, v. n., se couvrir de feuil-
lage :

Quirinus estoit dit dieu quirin pour ce
que quirin en latin signifie haiche : or est il
ainsy que sa haiche crocote entre autres
arbres se print a frondoier, branchier et
flourir... (*Mer des hystoir.*, t. 1, f° 69,
éd. 1488.)

Aneunes fois est bon couper la cime et
haut des branches des figuiers, quand ils
commencent a frondoier : car par ce ils en
sont plus fertins et fertiles. (*COTEREAU,
Colom.*, V. 10, éd. 1533.)

FRONDOYANT, adj., couvert de feuil-
lage :

Leusp frondoyant. (*LA PORTE, Epith.*,
éd. 1571.)

Un noyer frondoyant.
(*J. DE VITEL, Prem. exerc. poét.*, Compl., éd.
1588.)

— Produit par le feuillage :

Frescheur, frondoyante. (*LA PORTE,
Epith.*, éd. 1571.)

FRONDIER, voir FONDRIER.

FRONDURE, s. f., feuillage

Fagus, frondure. (*Pet. Vocab. lat.-franc.
du XIII^e s.*, Chassant.)

FRONGE, voir FRONGE.

FRONGEREAU, voir FRINGEREAU.

FRONGNE, voir FROIGNE.

FRONGNIER, voir FROIGNIER.

FRONGTIER, voir FRONGIER.

FRONTAIL, s. m., compresse qu'on
applique sur le front :

Si le teste fait mal apres avoir bien ben,
L'on pourra faire un frontail avec serpolet
politrie et roses. (*LIEBAULT, Mois. rust.*,
I, l. c. XII, éd. 1597.)

Le sang qui desordonnement flue par le
nez, sera estanche, par un frontail fait
avec de la poudre de sandraac, pestrie
avec blanc d'auf, et appliquee avec un
linge. (*O. DE SERR., Th. d'agr.*, VIII, 5, éd.
1605.)

FRONTAL, voir FRONTEL.

FRONTANT, part. prés., marchant en
face :

Le comte de Navarre s'en vint frontant
devant la barriere de la ville de Val Veyde,
et faisant sa monstre ; et monstroit bien
qu'il demandoit la bataille a ceux de de-
dams. (*FROISS., Chron.*, liv. III, p. 166, éd.
1559.)

FRONTAUL, voir FRONTEL.

FRONTEER, voir FRONTIER.

FRONTEL, -al, -aul, -iel, -eau, s. m.,
front :

Ni a ces qui de larmes n'ait mouillé le frontail.
(*Coq. de Jerns.*, 2927, Hippeau.)

Orendroit resamble Fortune
Qui a le frontail cavchie
Et le hatoel derier au.
(*Fregus*, p. 409, Michel.)

— Fig. :

Mais Anberis lor est ens el frontail,
Et en en montent amont sans arestal.
(*Anberis*, p. 219, Talber.)

— Ornement du front, bandeau, dia-
dème, et par extension, ornement ser-
vant de fronton :

Si devons nostre frontel tellement froi-
sier, que nous soions appareillez de mettre
le front devant pour souffrir mort et
peinne pour son amour. (*J. GOULAIN, Ra-
tion*, Richel. 437, f° 19 v°.)

Un frontail de lousghe de perles. (*1367,
Reg. aux test.*, Arch. mun. Douai.)

Item doit ledit Bernault livrer a la dite
Marguerite pour ledit mariage une bonne
robe longue d'escallate bien fourue, un
bon chaperon selon la robe, une pelisse
de gris esmaun, une bonne sainture, un
constel, un espuglier, un chappel, un
or-froy, un frontel. (*1383, Arch. J. 126*, pièce
109.)

Un fronteau d'or a blanches violettes, on
il y a deux blaiz. (*1393, Preuves de l'Hist.
de Bourg.*, III, 170.)

Qui fille n'est pas a repos,
Terre lui fault premierement...
Bales, joyans, or et argent...
Mon ver, cri, chapel d'or gay,
Fronteul, couronne : je de n'en quel gay,
Vaisselle, plas, escelles, pos :
Jamais fille ne maritay.
(*E. DESCHAMPS, Poés.*, Richel., 840, f° 305 v°.)
Frontiaux, filez, soye, espingles et neu.
(*Id.*, ib., f° 327 v°.)

Les moreilles flairables
Qu'elles portent en leurs arynes,
Les pierres pendantes aux poitrines,
Et les frontaux sur leurs sourcils.
(*Id.*, ib., f° 532 v°.)

Un parement pour contreautel a mettre
devant avequez ung frontel a franges de
soye. (*1476, Joy. égl. Bay.*, f° 87 v°, Chap.
Bay.)

Au dessus de la dicte cortine a ung
frontel de damas violet encruchy de brode-
rie d'or, de jon marin, fleurs de liz, petiz
solaiz et croissans, bordé par bas de freuge
de soye de diverses couleurs pendent par
devant sur ung fil de ter et dessous ledit
frontel coulent les aneletz de la dicte cor-
tine. (f° 89 v°.)

Les cheveux volatens en l'air, aveques
frontaur de vignes. (*RAB. J. V.*, ch. XXXVIII,
éd. 1364.)

— Partie antérieure de divers objets :

Le nappé parue de sen frontiel de bleu
santil. (*1386, Invent. de S. Amé*, p. 19,
Arch. Nord.)

Le fronteau est le devant dudit tombe-
reau. (*Ord. de Fr. 1^{er} sur le fait de la
just.*, f° 201 v°.)

Pour ung fronteau de tapisserie, deux
coussins. (*Compt. de 1376-77*, Arch. Nord.)

— Bandeau sur les yeux :

Et Amour sans fronteau
Volleter autour d'elle (Vénus).
De n'ant son bandeau
En un funebre vo le.
(*Chans.*, ap. BEAUNT, *Des Dames*, vii, 408,
Lakinne.)

— Instrument de torture qui s'appli-
quait sur le front :

Je scay des inventions pour les faire
veur a raison : je leur donne le frontail de
cordes liees en cordeliere ; je les pendz par
les aisselles ; je leur chauffe les pieds
d'une pelle rouge. (*Sat. Men.*, Disc. de
Rieux, p. 115, éd. 1593.)

— Fig., persécution, poursuite :

Retraiez vous, felous contans,
Ou vous avez ung my frontail
Ou de l'esquesu on des citans.
(*La Rescepcion maistre Lambelin*, 121, ap. E. de
Bouteiller, *Guerre de Metz*, p. 354.)

Ains, fronteau, hurroretl qu'on met
sur la tête des petits enfans ; Berry,
fronnau.

Noms propres, Fronteau, Frontau.

FRONTELET, s. m., ornement qui
couvre le front, bandeau de religieuse :

Par dessus leurs couvrechefs un voile
noir avec frontelle et barbettes. (*Statuts
mss. des Bénédictines*, ap. Duc., III, 422,
éd. Didot.)

L'esquesu d'ast li donna un frontele de
rubis. (*Trais. de Rich. II*, p. 114, Williams.)

1. **FRONTIER**, verbe.

— Neutr., avoir sa façade :

Une maison et court derriere assise en
la rue d'Alies entre le pont Saint Nicolas
et le grant pont frontoier en icelle rue.
(*1455, Terrier des bourg. de Molins*, f° 5 r°,
Bibl. Moutiers, 46.)

— Act., appuyer :

Et ay ven souvent qu'il estoit si brief
(l'étonnement) qu'il failloit qu'il s'a-
point a la paroi ou contre ung arbre et
qu'il frontast sa face. (*B. DE GORD.*, *Pra-
t.*, II, 24, éd. 1495.)

— Maltraiter :

Ce fait, le dit menues peuple efforté les
dits personnage et moula sur le hour,
tellement qu'il fuit tout bel au dit person-

naiges de decendre, car il furent en grant dangier d'estre tres bien frontes. (P. AUBRIEN, *Contin. du Journ. de J. Aubrien*, an 1501, Larchey.)

2. FRONTIER, voir FRONTIER.

FRONTIERE, voir FRONTIERE.

FRONTEUSEMENT, adv., affrontement :

Moult folement et moult *fronteusement* li demanda ceste chose. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 118^r.)

Il metoit hors le crois de son ventre devant la gent *fronteusement* et sanz nule vergoigne. (*ib.*, f° 29^r.)

1. FRONTIER, *fronter*, s. m., front :

A ses deus mains a saisi l'espeker, Baudouin en feut le *fronter*. (*Rimez, Ogier*, 3177, Barrois.)

— Devant de l'autel :

Un cothidian de chapelle garni de chazable au orfroï de brodenre a apostores, de *fronter*, doussier. (1403, *Preuve, de l'Hist. de Bourg.*, III, 217^r.)

Une chappelle de drap de Damas, garnie de *fronter*, dossier, chasuble, estole. (1413, *Compt. du R. René*, p. 202, Lecoy.)

— Ornement de front, bandeau :

Un *fronter*, garny d'or, ouquel a .XII. balays, .XXIII. grosses perles et .XXXIII. diamans, lequël fut a la royne Jehanne de Bourbon. (1380, *Inventaire de Charles V*, n° 47, Labarte.)

En laquelle (chappelle) a *fronter* dessus de lottrin, couverture de chaire a prelat. (1423, *Chapelle du roy Ch. VI*, Pièce. rel. à l'Hist. de Fr., XIX, 227.)

Frontale, *fronter*. II. Ornement de la fronte. (*Jux.*, *Nomencl.*, p. 186, éd. 1577.)

— Partie antérieure de diverses choses :

Fronteau, *fronter* de bride. (*Jux.*, *Nomencl.*, p. 198, éd. 1577.)

2. FRONTIER, adj., limitrophe :

Il vint droit a Lille pource que proche estoit es marches francoises et a plusieurs autres pays *frontiers*. (G. CHASTELL., *Chron. du D. Phil.*, ch. VIII, Buchon.)

Les pays *frontiers* et limitrophes. (*PASQ.*, *Rech.*, II, 15.)

Et viennent a milliers

En ordre se ranger dessus les hors *frontiers*.

(J. de VITEL, *Prein. exerc. poet.*, Priise du Mont S. Michel, éd. 1588.)

Et qu'il vint en la plaine, en Rubicon *fronter*. Fait roulant en la mer un humide sentier.

(GARN., *Parce*, 1161, Forster.)

A l'entour de quelques villages *frontiers* des ennemis. (JEAN DE LERY, *Voy. au Bresil*, II, 37, Gaffarel.)

— Fortifié de tous les côtés :

Nos peres ne penserent pas a bastir des places *frontiers*. (*MONT.*, *Ess.*, III, 8, éd. 1802.)

3. FRONTIER, - ier, - eor, - oyer, verbe

— Act., tenir lête :

Si commencent a *fronter*, a coustrier et a poursuivre les Anglois, mais les Anglois se tenoient si ensemble que point ne se desroutoient. (*FROISS.*, *Chron.*, Richel. 2660, f° 68^{re}.)

— Neutr., se tenir en ligne :

Et se logierent tout droit la ou les galles *frontoient*. (*Liv. de la Conq. de la Morce*, p. 316, Buchon.)

— Act., cotoyer :

Jusques au nombre de mil hommes d'armes et trois mil archiers, qui partirent de Hantonne le vingtième jour de may, l'an 1388, et flotoient sur mer, *frontoyant* les marches de Bretagne et de Normandie. (LE BAU, *Hist. de Bret.*, c. XLIV, éd. 1638.)

— Neutr., être limitrophe, servir de limites :

Ce promontoire s'estend selon la mer occene *frontoyant* aux Gaules. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 65^{ve}.)

Sur les lisieres des terres *frontoyans* aux chemins. (LIEBAULT, *Mans. rust.*, p. 461, éd. 1597.)

FRONTIERE, *fronter*, s. f., front d'une armée, ligne de bataille, et, par extension, attaque, résistance :

Atant s'est aparue nostre escele premiere, Quan Galerans li vit cevalier a *fronter* Forment s'esmerveilla.

(*Enf. God.*, Richel. 12558, f° 12^o.)

Li navré vuident les *frontieres*.

(GUYAR, *Roy. lign.*, 12424, W. et D.)

Si pouvoient estre environ .VIII. cens combattans, tous gens de *fronter*. (WAVRIN, *Anciennes. Cron. d'Englet.*, I, 226, Soc. de l'H. de Fr.)

Les ennemis et rebelles de Monseigneur le roy et du royaume ont tenu si grand *fronter*. (JUILI. 1384, *Lett. de Jean I.*, Richel., coll. Doal, I, 87, f° 263.)

Les ennemis du royaume qui tiennent grant *fronter* au pays de gienne. (15 juill. 1384, *Liv. armé*, f° 84^v, Arch. mun. Montauban.)

De hounveir sez fars et de faire *fronter* as Engles. (*FROISS.*, *Chron.*, III, 263, Luce, ms. Amiens.)

Si commencent a faire une forte guerre, et viurent ces gens d'armes faire *fronter* a Evreux. (*ib.*, *ib.*, IV, 388, Luce, ms. Amiens.)

Mes pensons de nous en vengier.

Et nous tenir tous en *fronter*.

(*Mist. du siege d'Orl.*, 12109, Guessard.)

Je connois quelle (le Puellé) est reste part.

Et est la premiere en *fronter*.

(*ib.*, 12113.)

Le comte de Saint Pol... s'en ala audit lieu de Vernon pour assembler et entretenir les dessus diz gens d'armes, pour les metre en *fronter* contre les Orleanois. (MONSIELET, *Chron.*, I, 86, Soc. de l'H. de Fr.)

Accroyes en nous boy pour faire *fronter* Aux ennemis.

(*Actes des Apot.*, vol. I, f° 152^r, éd. 1537.)

— Frontispice, facade :

Frontiere, frontispicium. *Gloss. gott.* - *tot.*, Richel. I. 7684.)

La estoyes pointez en *fronter*

De Phyns, pour tes riche tramper...

Ex machue grande et entiere

Du monde...

(JACO. MILLET, *Destruet. de Troye*, 1677, éd. 1544.)

— Ornement placé sur le front :

Une petite *fronter* de menues perles.

(*Déc. 1397. Invent. de meubl. de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Une *frontiere* a esponsee garnie de perles. (1400, Arch. JJ, ap. Laborde, *Emaux*.)

Une *frontiere* guernye de perles et a paillottes et boucles d'argent. (1482, *Inv. du château de Courson*, Rev. des Cos. sav., 7^e série, t. II, 2^e liv.)

— Fronteau, pièce de bois au devant d'une cheminée qui en soutient la hotte :

Pour avoir couvert d'ays la *frontiere* et les lanciers du manteau de la cheminée de la dite chambre, avec le dessous des dits *frontiere* et lanciers. (1469, *Compte du dom. du duc d'Orl.*, Hostel de la prévosté d'Orl., ap. Le Clerc de Dony, t. I, f° 266^v, Arch. Loiret.)

— Place fortifiée faisant face aux ennemis :

En Espagne on il y a *frontiere* de Sarrazins. (*Stat. de S. J. de Jér.*, roul., Arch. Bouches-du-Rhône.)

Quant il sera en *frontiere* de Sarrazins. (*ib.*)

La ville d'Orléans qui est une grant et notable cité, assise en passage et *frontiere* sur la rivière de Loire. (*Lett. de Ch. VII*, 10 janv. 1419, dans le *Compte de Jaquet de Lognes*, 1419-1421, Forteresse, Arch. mun. Orléans.)

Et tellement s'est approché ledit duc de Bourgoigne, qu'il s'est boulé en nostre ville de Saint Denis en France, et icelle tient et occupe contre nostre gré, plaisir et volenté, en faisant d'icelle bastille et *frontiere* contre nostre ville de Paris. (MONSIELET, *Chron.*, I, 116, Soc. de l'H. de Fr.)

Nous avons mis et fait entrer en garnison les dessus nommez tant a Granges, Cherval, Lille sur le Douch, Blamont, Passavant, Rougemout, Beauvoir, Hericourt et autres places faisant *frontiere* contre lesdis Ecorcheurs. (1444, *Monstre*, Ch. des compt. de Dijon, B 11810, Arch. Côte-d'Or.)

Toutes les places faisant *frontiere* de ce coste la, et sur tout Saint Damian, furent renforcées d'hommes et de toutes autres choses nécessaires pour attendre un siege. (DU VILLARS, *Mém.*, III, au 1552, Michaud.)

— En *frontiere* de, en face de, de manière a pouvoir résister aux attaques de :

Lieu situé en *frontiere* de nonz ennemis. (*Lett. de Ch.*, 24 av. 1400, Liv. armé, f° 91, Arch. Montauban.)

FRONTIER, voir FRONTIER.

FRONTOYER, voir FRONTIER.

FRONTEUSEMENT, adv., affrontement :

Moult folement et moult *fronteusement* li demanda ceste chose. (*Chron. de S. Denis*, Dom Bonquet, V, 244.)

Autre vilaine costume avoit; car il metoit hors le crois de son ventre devant la gent *fronteusement* et sanz nule vergoigne. (*ib.*, III, 197.)

CF. FRONTEUSEMENT.

FRONTIER, s. m., homme qui repare les chemins rompus :

Lesdes religieuses disoient que li habi tans de la ville ne pouvoient edifier, tant.

refaire.... esdiz froz sans prendre congé ou froquier de la dite eglise. (1345. Reg. des Oim, f° 135, ap. Duc., Frocarius.)

Demandeur conzié au froquier de la dite yzalie de refaire ou repaparoller les choses dessus dites. Et se li froquiers venoit au lieu, doit conzié ou non point, puis qu'il y vient il en aura deo deniers tant seulement. (1325, Arch. JJ 65, f° 30 v°) Cf. Fro.

FROS, voir FROC.

FROSE, voir FRASÉ.

FROSER, v. a. ?

..II. dez de bois, l'une a froser lorches et rouller cerques, et l'autre a chanifier la eire en frieterie. (Compt. de Phôt. des R. de Fr., p. 229, Douai d'Areq.)

FROSSEIS, voir FROISSEIS.

FROSSIER, voir FROISSIER.

FROSSIERE, voir FOUSSIERE.

FROST, froust, adj., abandonné, désert, ruiné :

Moulin *frost*. (1398, Gençai, Arch. Vienne.)

Item une vignee... laquelle est a present *frouste*. (1429, Reg. des fiefs du comté de Poulou, f° 73, ap. Duc., Frostium.)

..VI. cens escus qu'il doit prendre sur les baillées qu'il fera a Rennes des places *froustes* estants en ladite ville. (1427, Compté de J. de Mauléon, ap. Lob., II, 1012.) Impr. *frosses*.

Une petite maison *frouste* et gaslé. (1465, Compt. de Pavanois. de S. Berthomé, f° 13 v°, Bibl. La Rochelle.)

Ledit jour fut eslargie la rue d'Angleterre a l'endroit du jeu de paume de la Chatte, c'est assavoir, du coing de la maison de l'huibert de Laubespun, d'environ pié et demy, et a l'endroit du coing du jardin de la Chatte, d'environ trois piéds qui souloit estre *froust*. (Mai 1488, Proc.-verb. de démolit., Cab. li-1., VII, 247.)

— Au sens moral :

Si dis adone : Desespoir, mauvais hoste, Esloigne boy et aussi les zens oste Qui de j'aimont si proevement piller, Que ma vertu est demotee *frouste*, Bieus n'ont laissee des dens de coste. (J. Meschior, Lettres des princes, f° 6 r°, éd. 1493.)

Noms propres, *Froust, Frouz*.

FROSTE, adj., non raboté ?

Une chese *frouste* de boys de chesne, (5 Juin 1517, Inc. de G. le Croesser, sieur de Kereus. Rev. de Bret. et de Vend., 2^e série, I, 42, juinv. 1862.)

1. **FROT**, voir FROIT I.

2. **FROT**, voir FRO.

FROTAGE, -aige, s. m., droit payé pour obtenir du seigneur l'autorisation de faire de la bière ou du vin :

On trouve *frotaging* dans un acte de Gournesny du XIII^e siècle.

Et si doivent chescun metre la vandange ou chanqueur l'abbey au Aucey, si doit li abbés paier sa moult frachement don vin couleut sus la cuve, et ce doit ancors

paire .i. men ou communable et l'onzime pour son deme en la leur partie, et il doivent paier lou *frotage* dou leur, et se si ensiens en defaillait par ens ne par leur malle faiture il l'amenoroient chescun de la leur partie sus la cuve. (1327, Carl. de S. Vinc. de Metz, Richel. I. 10023, f° 16 r°.)

Et ce doit Colizions paier lou *frotage* et la piece de gardin. (Ib.)

FROTE, s. f., sabot d'enrayage ?

Froter les roes dudit trainnaye de .XIII. *frotes* et pour clo pour condre les dictes *frotes* es roes. (Compt. de Nevers, 1389-92, CC 1, f° 2 v°, Arch. mun. Nevers.)

Pour avoir mis des *frotes* neufes es roes du petit chariot de la ville. (1394, ib., CC 2, f° 3 r°.)

Pour lesdites rouhes, huit *frotes* de fer, deux liens. (1465, Invent. de l'Artillerie, Arch. mun. Dijon, II, aff. milit.)

FROTEE, s. f., croûte de pain frottée d'ail ou d'ognon :

Mangeant leur lard bien jaune et rance Avec une *frotte* d'ognons. (Blass. de le exitu Israel.)

FROTEL, frottel, s. m. ?

Pour une journée de charpentier pour faire deux *frotteurs*, l'un pour la chaîne de la veulle potterie et l'autre pour la barriere colant de la porte Bernier. (Compte de Gilet Baudry, 1416-1418, Despençe, LX, Arch. mun. Orléans.)

FROTTER, froter, v. a., casser les mottes de ?

Si il advient que ledit Eon raquettee celle moule ledit viconte doit avoir le ressort de la moule desdits hommes, toutes les fois que ils y'iront au moulin audit Eon *frotter* ne manœuvrer la terre. (1323, Accord, Morice, Pr. de l'H. de Bret., I, 1339.)

— *Froter la voie*, battre les routes :

En son chemin entrat, la voie toute *frote* Qu'il est veus a freit. (DEN. DES PAINS, Geste de Liege, 6492, Scheler, Gloss. philol.)

FROTTERESSE, s. f., femme qui fait des frictions dans une étuve, masseuse :

On bannit crûnement une *frotteresse* des estuves a la grand fosse. (1456, Lille, ap. La Fons, Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

FROTOIR, voir REFBRETOIR.

FROTTE, voir FRETÉ.

FROTTER, voir FROTIER.

FROTTEUR, froiture, s. f., frotement :

Frottez bien dessus... et ce qui degolera de la *froture* mettez en l'eulil. (Liv. de fsiq., ms. Turin, f° 33 v°.)

Fixures ou boudures et alieres viennent ancunesfois es extremities de matiere refroidant par ancienne *frotature* ou par le soulier trop estroit. (B. de Gond., Praticq., I, 29, éd. 1495.)

Ces doubtles ley, vous ne les pouvez si assavoir par art de parler que roalement ne d'aucun tondre tousjours et *frotture*, ce semble a l'un d'eux ou a lous. (G. CHASTELLAIN, Livre de paiz, VII, 359, Kervyn.)

— Maladie de peau qui occasionne des démanageaisons :

Ses maladies sont la rongne, et la *froture*, et la liepre. (Hagins le Juif, Richel. 24276, f° 26 r°.)

Quant la grant ortie est mise en emplastre dessus la *frotture* du corps et la rongneur elle fait douleur et demangeement. (Jard. de santé, I, 504, impr. la Merveille.)

FROU, voir FRO.

FROUBETER, v. a., dérivé de fourbir, employé dans une phrase flamande :

Je vaurai mi prover encors enqui m'un brant, Jun Ta fat *froubeter*, asses seront plus loissant Que ne soit un cristall. (Chans., Poët. fr. av. 1300, t. IV, p. 1363, Ars.)

1. **FROUCHIER**, voir FROUGIER.

2. **FROUCHIER**, voir FROCHIER.

FROUCINE, voir FROINCIE.

FROUGIE, voir FROIER.

1. **FROUGIET, frugier, frouchier, fruchier**, v. n., fructifier, produire des fruits :

Bon ente ou buen estoc doit bien fructifier, En malvès estok vil buen ente mal *fruchier*. (GARNIER, Vie de S. Thom., Richel. 13513, f° 79 v°.)

— Atteindre un résultat, profiter, servir :

Ne vout le monige ke nel prest lesser Et par l'avisien ke Deus li fist auancier U par ce ke nuls d'eus n'i out nukes *frugier* Ki seculiers vouisist tel honur embrachier. (GARN., Vie de S. Thom., Richel. 13513, f° 11 v°.)

Ah ciers ! plus ne *frougeras*, N'a clerגיע plus n'entendras ; Tu es as fait voler les cois, Quar tant le plus, et tant l'amos Lecherie, quant l'acointas. (De l'Unicorne et du Serpent, Richel. 837, f° 78°.)

Vairon, que ferai je ? puisque vous mehaigiez Bien voir que moult par teus serons descompainiez... (guez...)

Sire, ne me devez mou mehaing reprochier, Quar onques n'ode bestie ne poez chevanchier Qui puisse desus vous amender ne *frouchier* ; C'est tout par vostre crolle et par vostre bochier. (Du Plant Renaud de Danmartin contre Vairon son roince, Richel. 837, f° 342 ; Jub., Nouv. Rec., II, 25.)

2. **FROUGIER**, voir FROGIER.

FROUMEGIE, voir FROMAGÉE.

FROUMENTEE, voir FROMENTÉE.

FROUMENTER, voir FROMENTER.

FROUMENTEUR, voir FROMENTEUR.

FROUMENTEUS, voir FROMENTEUS.

FROUMIGERIE, s. f., espèce de bouillie : Comedia, *froumigerie*. (1352, Gloss. lat.-gall., Richel. I, 4120.)

FROUSCIER, voir FROISSIER.

FROUSSEIS, voir FROISSEIS.

FROUSSIER, voir FROISSIER.

1. **FROUST**, voir FROST.

2. **FROUST**, voir FRO.

1. FROUSTEIS, froustey, froustis, froustis, s. m., bâtiments tombés en ruine, masure :
Item tiens a mon domaine les *froustis*, qui jadis fut barbergement, courtilages d'appartenances, appelé la Papetière. (1405, *Ch. du com. de Poitou*, Ch. des compt. de Par., f° 22 v°, ap. Duc., *Frostium*.)

Arrentement d'un *froustis* en la seigneurie de Jouanerie. (1471, Arch. Vienne, ap. Lalanne, *Gloss. du pat. poiteu.*, p. 142.)
Froustey. (An 1498, Beruges.)
Froustis s'emploie encore avec le sens de décombres, ruines, dans le Poitou, Vienne, arr. de Civray.

Cf. Frost.

2. FROUSTEIS, -eiz, s. m. ?

Et doivent li *frousteiz* avoir chescun .i. chevauz ou preit. (1300, *Coll. de Lorr.*, 980, no 191, Richel.)

FROUSTIS, voir FROUSTEIS.

FROUTIS, voir FROUSTEIS.

1. FROUX, voir FRO.

2. FROUX, cas sujet, voir FOLG.

FROUX, cas sujet, voir FOLG.

FROXER, voir FROISSIER.

FROYAIS, voir FROAIS.

FROYÉ, s. m., trace, piste :

Et se misent as camps tout le *froyé* des gens le roy d'Engleterre. (Froiss., *Chron.*, V, 426, Luze.)

Se met a la voye, suyvant le *froyé* des chevals de ceulz que onques ne rataign. (LOUIS XI, *Nouv.*, XXI, Jacob.)

Par le *froyé*, on souvenet fois passe. (GRINGORE, *la Chasse du cerf des cerfs*, Bibl. elz.)

Cf. FROAIS.

FROYEE, voir FROIEE.

FROYEIS, voir FROAIS.

1. FROYEIL, voir FRAIEIL.

2. FROYER, voir FROIER.

FROYS, voir FRIES.

FROYSSEI, voir FROISSIER.

FRUANT, voir FRIAND.

FRUCHIER, voir FROUGIER.

FRUCTAIGE, voir FRUITAGE.

FRUCTAILLE, voir FRUITAILLE.

FRUCTAL, voir FRUCIAL.

FRUCTANT, adj., fruitier :

Tenir en bon estat vignes et autres *fructanz*. (Etabl. *St Louis*, I, XVII, p. 28, Viollet.)

FRUCTEPIABLE, voir FRUITEPIABLE.

FRUCTEPIANGE, voir FRUITEPIANGE.

FRUCTEFIEMENT, fructifiement, fructifemen, fruitifemen, s. m., action de produire des fruits :

Ce ne poist soffrire au concepment et au

fructefiement dela terre. (Introd. *d'astron.*, Richel. 1333, f° 101.)

L'autre fu apelé Effraym, qui est a dire *fructefiement*. (De l'Ystoire Asseneth, *Nouv. fr.* du XIV^e s., p. 12.)

Et la dispose anement (de terre)
A pr dreir *fructifiement*.
(DECELLVILLE, *Trois Polernaignes*, f° 72^a, impr. Inst.)

Le *fructefiement* des arbres. (OREME, *Quadrip.*, Richel. 1348, f° 5^a.)

Le *fructifemen* des biens de terre. (1393, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Le *fructifemen* des biens de terre. (Tit. de 1523, Béthune, reg., f° 43, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Fructifemen, ib.

FRUCTEFIER, fructifier, verbe.

— Nourr., employé au fig., dans le sens de prospérer :

De plus en plus France *fructefia*.
(Charles le Clerc, Richel. 21 72, f° 1^r.)

— Act., rapporter, produire :

Des lors en avant ne leur *fructifieront* les terres si grant pleuté de biens comme ilz auront fait jusques a celui temps. (Les *Prophécies de Merlin*, f° 40^a, éd. 1598.)

FRUCTERIE, voir FRUITERIE.

FRUCTERON, voir FRUITERON.

FRUCTICE, voir FRUITICE.

FRUCTIFIER, s. f., vertu de produire des fruits :

Ilz arrousent tant seulement par dehors, mais vous donnez la *fructification* par dedens fort abondant. (Intern. *Consol.*, II, 2, Bibl. elz.)

FRUCTIFERANT, -iffoyant, -ent, adj., qui produit beaucoup de fruits, fécond :

Si ny fut poeins qu'il auroit
Certaine lienge excellent
Avuee de bien qui bien vivoit
Et seroit moult *fructiferente*.
(MARGAL, *Louanges de Marie*, f° 14^r, éd. 1492.)

Un hialz arbre noble et *fructiferans*.
(Sept *Sag.*, f° 72, G. Paris.)

Après d'iceluy lien v a ung peuple,
dont est seigneur le dict Donnacona, et y est sa demeurence, qui se nomme Stadacane, qui est aussi bonne terre qu'il soit possible de veoir et bien *fructiferente*, pleine de fort beaux arbres de la nature et sorte de France. (Variqut. *faite par Jacques Cartier*, p. 14, Tross.)

P. fines, expres, hauly cedres a merveilles
Et tous arbres tres bien *fructiferans*.
(GUY JONET, *le Jardin salutaire*, p. 114, Luthe-rem.)

FRUCTIFIER, voir FRUITEFIER.

FRUCTIFIABLE, voir FRUITEFIABLE.

FRUCTIFIEMENT, voir FRUITEFIEMENT.

FRUCTIFIER, adj., qui porte du fruit :

Et compassent tous les arbres qu'ils trouvent, fussent *fructiferys* ou steriles. (Mer des Cron., f° 82^r, éd. 1332.)

Cf. FRUITIFERE.

FRUCTIFERUX, adj., qui produit beaucoup de fruits :

Terre *fructifereuse*. (Chron. et hist. saint. et prof., Ars. 3515, f° 78 v°.)

Pour la terre qui alors fut infecte et moins *fructifereuse* qu'elle n'avoit esté auparavant. (COURCY, *Hist. gen. de Grece*, Ars. 3689, f° 6^a.)

Ilz sont deux genres d'icelle (la celi-donne). La plus grande est *fructifereuse*. (Jard. de santé, t. 106, impr. de la Minerve.)
L'autre (cédre) est *fructifereux* et ne fleurist point. (Ib., 107.)

Branches grandes et *fructifereuses*. (Ib., 264.)

Arbre plus *fructifereux*. (Ib., 335.)

Le rododendron est sempiternel en branches et *fructifereux* en troncz. (Ib., 395.)

FRUCTION, voir FRUITION.

FRUCTISSEMENT, s. m., syn. de fructifiement :

Il a sur tout croissement de ben et *fructissement*. (Itagus le Juif, Richel. 24276, f° 35 v°.)

FRUCTION, s. f., jouissance :

Et tout au sens se honora
En joyeuse *fruction*.
(Martyre de S. Pierre et de S. Paul, Jub., Myst., I, 82.)

FRUCTUAIRE, s. m., usufruitier :

Li *fructuaires* est tenuz d'amender les danages. (Digestes, ms. Montpellier II 47, f° 92^a.)

Le *fructuaire* qui auroit vendue la taille, pour la demeure d'icelle saison n'y auroit domage, ne le marchant, mais le foncier y a interest, car le ject et le fons du bois en vendroit plus. (BOUET, *Somme rur.*, 2^e p., f° 39^a, éd. 1486.)

Après la dite demission, ledit mons. le due de Berry entrera et sera receuz en foy et honneur, possession et saizine de l'usufruit,.... comme s'il estoit plain seigneur et propriétaire desdites terres, nonobstant que par la constume viager et *fructuaire* n'en deust pas si plainement user. (1387, *Reg. de Jean due de Berry*, ap. Stepal, éd. Favre.) Impr., *fructuaire*.

FRUCTUOSITÉ, s. f., vertu de produire des fruits :

Fructuositas, *fructuositez*. (Catholicon, Richel. I. 17881.)

FRUEM, s. m.; mettre a fruen, briser :

S'emporeter les coes, toutes.
Et li pain et leur grains routes
Arent lo et misent a *fruen*.
Et puis Jen allerent a Rouen.
(Mss., *Chron.*, 1302, Reil.)

FRUER, v. n., jouir :

Desquelz privileges octroyez a iceluz d'Orleans en apperra par ce que les ledits de l'Université d'Angers ne pourront *fruer* de l'original desdits de l'Université d'Orleans. (1372, *Ord.*, v, 631.)

FRUGIER, voir FROUGIER.

FRUGIAGE, voir FRUITAGE.

FRUGION, voir FRUIT ?

FRUIN, fruyr, verbe

— Neutr., jouir :

Qu'elle fruisse éternellement de sa gloire et de beauté. (FOSSETIER, *Cron. Margarit.*, ms. Brux. 1, ^o 24 r.)

Par ce point chascun participeroit a celle l'arcesse, et les avariciens et contards ne fruyroient de cela que les hardis mient. (Id., *ib.*, ms. Brux. 10311, VII, v, 12.)

Je te prie que toy pacifié a moy et as autres me voeil permettre fruir d'estre maître des chevaliers. (Id., *ib.*, ms. Brux. 10312, X, v, 4.)

L'estal romain estant en tele perplexité, Philippe, filz de Demetrius, renoit lors en Macedone. A cheus fruissoit lors de appellation de roy decha et dela le mont Thaurus. (Id., *ib.*, ms. Brux. 10312, X, vii.)

Et quant nous voulions joindre et fruir de Dieu nous le prenons en ne attendant pas qu'il se descende et qu'il vienne a nous. *Le Repos de conscience*, c. XXI, Trepperel.)

Se nous voulons fruir de sa divine gloire au royaume du ciel. (*Prem. rol. des exp. des Ep. et Ev. de kar.*, f^o 102 r, éd. 1519.)

— Act., jouir de :

On germe duquel sont issus si grant nombre de dames glorieuses qui continuellement fruisent et louent Dieu par instant perpétuel. (CHAMPIER, *Hist. d'Austr.*, f^o 63 r.)

Lequel de ta benigne grace nous prest et donne toutes choses habondamment a fruir et acquerir gloire pour faire bien et estre riches. (*Prem. vol. des exp. des Ep. et Ev. de kar.*, f^o 14 v, éd. 1519.)

FRUITEUR, voir FURETEUR.

FRUIS, voir FROIS.

FRUISIER, voir FROISSIER.

FRUISSE, frusse, s. f., bruit d'une multitude d'hommes :

Mais le peuple du pays, qui ja estoit tout adverty de ce fait, venoit a si grant fruisse et nombre que a peine pouvoient ilz passer les voyes ne les chaussees. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 219.)

Le guet, qui lors estoit fort negligent, ne pouvoit oïr la fruisse, pour le bruit de la rivière. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. clvi, Buchon.)

FRUSSION, voir FRUITION.

FRUIT, froit, fruit, freit, freu, adj., violent, emporté :

Frateries et detraisons
Les froites gent moult li lesont.
(G. DE COING, *Mé.*, ms. Soiss., f^o 183 v.)
Quant vous assant li fel, li froit,
Du signe de la vraie croiz
Se doit couvrir.
(Id., *ib.*, f^o 146 v.)

D'est li pois : Ne vis li mie
De les frz, queus, li croquandie ?
— Oïl, sire, ce est li frz de luitz.
— Fuz est, froit, froit, et froit.
(S. *Adward le conf.*, 3163. Luard.)
Devint li nouveaux rois Harandz
Si orgueillez, si bers e baudz.
Si fruz e cavous.
(Id., 4285.)

Sarrazines snat fel e feus e felans gentz.
(*Poem. sur la bat. de Moursah*, ap. Joinv., *St Louis*, p. 332, Michel.)

Et y en avoit avecques lui bien quatre mille sauvages gens freiz comme lions. (*Trois de Rich. II*, p. 29, Williams.)

Et au dedens du chastel sur les tours et logemens avoyent fait mestre Anglois et Navarroyz freis qui les corps des pierres recevoient. (*Chron. de du Guesclin*, p. 121, Michel.)

Norm., fru, freur, vigoureux, brusque : du dire, freur, freurement, vigoureusement. Bret., C.-du-Nord, elle est frute, elle est sauvage. Le chat n'est pas froute.

FRUITAGE, fruitage, frutage, fructage, fritage, - aige, s. m., collectif de fruit :

A paindre aprendent paisant
Quant a vile vont aporant
Verpus, bache ou frutrage.
(*Le lit des Paratres*, ap. Jub., *Nour. Rec.*, II, 97.)

Des fritages et verdages. (1370, *Rançon du roi Jean*, Arch. KK 10, f^o 1 v.)

Leelle Jehanne s'entremettoit de vendre harens, frutages et porrees. (1379, Arch. JJ 116, pièce 97.)

Cuillir les fritages du grant jardin. (1395, Almenèches, Arch. Orne, II 11.)

Tous frutaiges leur sont incognez. (*Chron. et hist. sault. et prof.*, Ars. 3513, f^o 82 v.)

Deux cueilleurs a cuillir les fritages du grant jardin. (1453, Almenèches, Arch. Orne, II 6.)

Vin, chair, fromaige, frutaige. (*Comptes des mines de Jacques Coeur*, Arch. KK 329, f^o 262 v.)

Tout gastant les bles, les granges et les fritages des hommes gens avant qu'ils fussent bous. (*Journ. d'un bourg de Paris*, an 1438, Michau.)

Nous avons sans cesse
Les beaultz prez et fleurs,
Frutaiges, odours,
Et joye a noz cueurs.
(MARTIAL, *Vig. de Ch. VII*, f^o 214, éd. 1493.)

A l'estromise des fermes de la ville, en pain, vin, gambous, frutages et fromagees. (1484, *Compt. de Nevers*, CC 73, f^o 27 r, Arch. mun. Nevers.)

Et de quoy sert pain, et vin, et frutrage,
Si tu ne veus qu'on en use en ton aage ?
(CIEUX MAROT, *traisons*, devante crainx, p. 524, éd. 1596.)

Car le pommier, qui porte bon fructage,
Vaut mieux que cil qui ne porte que fleurs.
(*Un chat nuptial de mariage de Madame Renee*, p. 294, éd. 1596.)

... On temps de Automne : lors seavoit
est que les humains plus copieusement
usent de frutaiges qu'en aultre saison.
(B.A.B., I, III, ch. 43, éd. 1552.)

Et avant temps les frutaiges montent.
(VASQUEZ PABIEUX, *Eur. vulg.*, de Fr. Petrarque, p. 225, éd. 1555.)

Ces arbres sont sacrez, nos pommes ne cueillez.
C'est aux royales mains que portons ce frutage.
(J.-A. DE BUE, *Poemes*, I, VII, Lemerre, II, 337.)

Fuboz, o roy tres hennuz
Des lie-perdes le frutage.
(Id., *ib.*, II, 339.)

Aussi pomme y vit : Un chapeau de frutrage
Fuy tendoit sur le front un gracieux ombrage.
(Id., *Ecolog.*, II, 64, 175.)

On voit l'arbre fruitier,
Bien qu'il soit trait moussu, porter de bon fruct
[taige].
(LAPORISSE, *la Nour. Tragie*, Anc. Th. fr., VII.)

— Fruit, revenu :

Item des frutages des terres appartenant a nous religieux.... ledit chevalier, ne les aians cause de lui, ne pourront reclamer aucun droit. (1313, Arch. JJ 79, pièce 59.)

— Arbres fruitiers :

Arbuta, frutige. (*Gloss. de Conches*.)
Dans les Côtes-du-Nord, canton de Matignon, dans le Bessin, le pays de Bray et la vallée d'Yvères, frutige se dit encore avec le sens de fruit.

FRUITAIER, v. n., manger des fruits :

Cue puelle eschevelee
Cuinte d'une cinture les
Le fruit de mainte diverse este
Le plain loz fur orrie et presentee
Après soumpier pour frutaiser.
(*Fabli. d'Or.*, Ars. 5069, f^o 120 v.)

FRUITAILLE, fruitaille, fructaille, fruitaille, s. f., toute sorte de fruits :

Herbes et fruitailles. (xv^e s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Les arbres portaus fructis furent pour cette annee plus chargez de pommes, poires et autres fruitailles que jamais n'avoient esté paravant. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCC, Buchon.)

Les pommes et autres fructailles. (*La tresamble et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, 1486, f^o 117 v.)

Je suis Nabal, d'estrange taille,
Rude, villain, tout plain d'avoir,
Qui redussy de mes vitaille
A Buzel, qui ma fructaille
Et tout mon pain volloit avoir.
(*Les neuf Preux de Gourmandise*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., II, 39.)

De la desserte et des fruitailles
qui apporment dix mille marmailles
Aux scharilles.
(*L'ois. in Cuisine papale*, p. 74, Fick.)

FRUITAL, fructial, fructal, adj., fruitier :

Arbres fruitaux et non fruitaux. (1290, *Vente*, Marmout., S. Laur. de Galines, Arch. Indre-et-Loire.)

Arbres fructiaer et non fructiaer. (1319, *Contrat*, la Charté, *ib.*)

Chascun arpent de vigne fructal. (1321, *Lett. de Ch. d'Anj.*, Hôtel-Dieu d'Angers, A 3, Arch. Maine-et-Loire.)

Vigne fructal. (1321, *Ord.*, XII, 452.) Plus bas : frudal.

Arbres fruitaer. (1404, *Areu*, Grand Gaut., f^o 8 r, Arch. Vienne.)

Arbres fructiaer. (1439, *Ord.*, XIII, 307.) Centre de la Fr., fruitaer, fruitier.

FRUTE, frugte, frutte, s. f., fruit :

(*Facile*) Del fruit a mener enortas (Adam)
Dont le mont a vol entort as
Mis en poine desdant et puis,
Et tant k'd ditra, bien le puis
Pour voir dire, et tout par la frute.
Dont chascun par poine nous frute.
(B.A.B. de Cons., *h. Contes de l'Enue*, 87, Scheler.)
Li vignes non sont lessiez pour faire

roisins, ne li arbre pour faire *frutte* : mes en font feu et font maisons. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, VI, 4, Champollion.)

Ne valet fu transmys au vin et le page a la *fruyte* et laver les verres. (D'ARTOX, *Chron.*, Richel. 5082, fo 40^{rs}.)

En la place de Aurya on se vendoit la *fruyte* et les herbes. (Id., *ib.*, Richel. 5083, fo 23^{vs}.)

Bas-Valais, *fruite*, tout fruit en général.

FRUITEFABLE, fruitefable, fruitifiable, fruitifiable, fruitefiable, adj., qui produit beaucoup de fruits, fécond :

Terre *fruitefable* en salsengne. (*Liv. des Ps.*, Cambrige, cvi, 34, Michel.) Lat., fructiferam.

Terre *fruitefable* en salsengne. (*Liv. Psal.*, Oxl., cvi, 34, Michel.)

Fust *fruitefable*. (*ib.*, cxlviii.) Var., *fruitefiable, fruitefiables*.

La terre est null *fruitefable* Et toutes parz bien gaezuable. (*Brut*, ms. Munich, 1849, Vollm.)

Tu as sousmis sus les pies toutes les heures et herbis et lions, et toutes les autres bestes dou champ *fruitefiables*. (*Psaut*, Richel. 1761, fo 124.)

Yglisse *fruitefable*. (*ib.*, fo 30^{vs}.)

Vignes *fruitefables*. (*Vie S. Magloire*, Ars. 5122, fo 96^{vs}.)

..... Pour bien *fruitefiable*,

Voulons creer anges par monarchies.

(*Mist. du viel test.*, H. A. T.)

FRUITEFIANCE, frut, fruct., s. f., action de porter des fruits, fertilité, fécondité :

Et si ne peut sans moi nestre

Ne veunt a *fruitefiance*.

(*La Desputacion du rou et de l'iaue*, ap. Jub.,

Nouv. Rec., I, 305.)

Mais souvent contre li ne grieve,

Car d'enz li vigne ne fruit esdieve

Et li la deslent de froidure :

Adont li ensemble parjave,

Quant il voit cel *fruitefiance*,

De pluie y envoie habondance,

Dont il fait a destre et senestre

Grans chardous et espines creestre...

(*Martyre de saint Baccus*, *ib.*, I, 257.)

Arbre sanz *fruitefiance*.

(*Vie S. Magloire*, Ars. 5122, fo 76^{vs}.)

FRUITELE, frutet, s. m., bouton en forme de fruit, surmontant le couvercle d'un vase :

Sur les couvercles a deux *fruteaux*. (1360, *Invent. du D. d'Anjou*, n° 351 Laborde.)

FRUITELET, fruitelet, frutelet, -eilet, frutelet, frutelet, fertelet, s. m., bouton en forme de petit fruit, ou de fleur, qui surmonte les couvercles, soit d'un vase de table, coupe, hanap, etc., soit d'une chaise, et qui se met à l'extrémité d'un couteau. Il était parfois si volumineux, dit M. de Laborde, qu'on pouvait, dans ses différentes parties, retrouver encore un bouton :

Une coupe d'or semee d'esmaux et de perles, a un *fruitelet* d'un saphir sur le couvercle. (1353, *Invent. du garde-meuble de l'argent*, Douët d'Arcey, *Compt. de l'argent*, p. 303.)

Sur les *fruitelets* ung saphir et six perles. (1380, *Invent. de Ch. V*, 267, Labarte.)

Une aiguiere d'or, a facon de gobelet, laquelle est hachée a lys et sur le *fruitelet* un lys. (*ib.*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Une ymage de Nostre Dame, et son enfant finit en sa main un *fruitelet* par maniere de sceptre. (*ib.*)

Un gobelet d'argent blanc par dedans, par dehors neellé a fleurs de lys, sur le *fruitelet* une perle. (*ib.*)

Une saliere d'argent blanc, neellé par dehors a fleurs de lys, et sur le *fruitelet* une langue de serpent. (*ib.*)

Un hanap plain a couvercle a sonage, un esmail de France ou fons, et au milieu la teste Dieu soulz rouge cler, et ou fons du couvercle est le *fruitelet* de France, pesant .iii. mars .ii. onces. (6 mars 1385, *Compt. du R. René*, p. 187, Lecoy.)

A Simmond le Bec, orfevre, pour sa paine et saliare d'avoir rassis une grosse perle sur le *fruitelet* du gobelet d'or de malame la royne, oumel il a fait une broche d'or, de son or, qui tient ladite perle, pour or et faron .xvi. s. p. (1388, *Compt.*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Un hanap d'or tout plein poinsonné de roses, et sur le *fruitelet* une esmerande. (1397, *Pr. de l'Hist. de Bourgogne*, III, 487.)

L'evesque d'ast li donna un *fruitelet* de rubiz et de grosses perles. (1400, *Pieces relat.*, au reg. de Ch. VI, t. II, p. 277, Douët d'Arcey.)

Une saliere de cassidoine garnie d'or, en laquelle a un pie sur quatre roues toutes pieines, et sur le *fruitelet* a un petit paou esmaille de blanc. (*ib.*, p. 284.)

Et est le *fruitelet* dudit couvercle (de hanap) d'un saphir et de trois perles. (*ib.*)

Une coupe d'argent doré a couvercle... et dessus pour le *fruitelet* un homme a cheval a un faucon sur le poing. (*ib.*, p. 318.)

Deux ampoules d'argent doré, a une longue tige cizelee a vignettes, et sont les *fruteles* des couvercles de deux lyonceaux. (*ib.*)

Et un *fruitelet* par dessus le couvercle (de la boîte) assis sur un esmail formé de fleur de lis. (1409, *Compte de A. des Essarts*, *Pièce relat.*, à l'Hist. de Fr., XIX, 198.)

Une aiguiere vairée en ung petit *frutelet* qui a le hibern rompu. (1426, Arch. JJ 173, pièce 474.)

Un grand gobelet d'or, a pié et a couvercle, esmaille de chassis et dedans environné de *frutelet*. (*Invent. de Ch. VI*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Pour un *fruitelet* neuf d'argent doré, mis et assis au bout d'un manche de brésil de costeaun. (1455, *Ducs de Bourg.*, 6734, Laborde.)

Une aiguiere de perles, cassée, garnie d'argent doré, semé sur le pié de quatre esmaux esmailles de personnages et de plusieurs perles et pierres de petite valeur et sur le *frutelet* a ung escureul, esmaille de bleu, pesant .iii. marcs. (1470, *ib.*, 5269.)

FRUTERIE, voir FUSTER.

4. FRUITERIE, fruiterie, freyterie, s. f., félonie, violence, mauvais traitements :

Et mainte foiz, par s'estoate

Fist honts, anui et *fruterie*

Au saint poudroine.

(G. de Conca, *Mss.*, ms. Brux., fo 75^{rs}.)

A ses marches fist viliure

E a ses barons *fruterie*.

Lei de la terre ne assise

Ne pris a une eorsee.

(S. *Edouard le conf.*, 3234, Luard.)

Vus n'avez cure d'autre vie,

Fus fere nul e *freyterie*

A tote gent.

(De *l'Yver* et de *l'Esté*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*,

II, 42.)

Il meismes occieion les Turez moult volentiers.

Moult se penoient de mes rendre

unredon deuz *fruiteitez* que li leur avoient faitz.

(*Godefroi de Buillon*, Richel. 22495, fo 48^{rs}.)

Se ton faucon va au change, et li print coulon, ou cornelle, ou autre oisel de change, et tu le treuves mouvant, on qu'il ait menzié, ne luy lay nulle *fruterie*, ne enny. (*Modus*, fo 120^{rs}, ap. Ste-Pal.)

2. FRUITERIE, fruiterie, fruterie, fruiterie, s. f., synonyme de fruitage :

Fruiterie. (1261, *Orden. de l'ost. le Roy*, Arch. JJ 57, fo 23^{vs}.)

Pour l'imposicion de .ii. s. pour livre de toute poullaillerie et *fruiterie* vendue a Tours. (1358, *Reg. des compt. mun. de Tours*, p. 45, Delaville.)

Une donzaine de plateaux de *fruterie*, tous plats. (1360, *Invent. du duc d'Anjou*, n° 748, Laborde.)

Escoirs de *fruiterie*. (*Compte de la D. d'Anj.*, 1365-66, Arch. KK 241, fo 16^{vs}.)

Valet de la *fruiterie*. (*Chr. de Flandre*, ch. 72, ap. Ste-Pal.)

Ung des serveitours de la *fruiterie* du roy se esbatoit d'ung arc, et tiroit avecques les archiers du roy. (*Mir. de Ste-Catherine de Fierbois*, p. 98, Bourassé.)

Suisse rom., *fruiterie*, lieu où l'on fait le fromage, fromagerie, laiterie.

FRUTERON, fructeron, friteron, s. m., petit marchand de fruits :

Ademus li *fruteyron*.... Audo li *fruteurons*. (1327, Arch. JJ 64, fo 38^{vs}.)

Jehan le *fruteyron*. (*Pap. des cens, 1359-1452*, Arch. S.-et-Marne.) Plus loin *friteron* et *fruteyron* répété plusieurs fois.

Pourquoy se fait fevre masson?

Pourquoy se fait un *fruteron*,

Vendeur d'oint et d'espicerie ?...

Soutlise a chascun son mestier.

(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, fo 519^{rs}.)

FRUTEUR, adj., fruitier :

Arbres *fruteurs*. (BENSURE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., fo 109^{rs}.)

— S. m., proposé au service des fruits :

Jehans de Clichy, *fruteur*. (1261, Arch. JJ 37, fo 22^{vs}.)

1. FRUITIER, fruitier, v. n., porter des fruits :

Car il ne fait pas bon l'huber

A ceze qui ne peut *fruitier*.

(R. de Conde, *li Pris. d'annour*, 2236, Scheler.)

Dont pour ce fit arber, enfeuille et *fruitier* tout a coup en vail de rameux oliver.

(G. BOENIS, *l'Electron*, éd. 1586.)

— Etre produit :

Dol fruit (Envie) a menier enortas (Ahaus)

Dont le mont a tel enort as

Mis en paine desord et puis

F' tant k'il durat, bien le puz

Pour voir dire, et tout par la fruité
Dont chacun par paine nous fruité.
(B. DE CONDE, *Li Contes de l'Enfer*, 87, Scheler.)

2. FRUITIER, *fruitier*, s. m., usufruitier.

Et en aura et levera, comme *fruitier*, les fruits, les rentes, les levées et les issues. (1286, Accord, etc., coll. Bl.-Mant., 739, f. 271 r., Richel.)

L'en dit que servise de Pome en fruité est lessiez, doit sivre ites lor de la teneur par ou cil l'es tabli, qui l'ostroier et l'usage et le fruit, quar l'en ne doit pas voier un *fruitier* par grace de prendre les fruitz, ce n'est pas servise, quat servise ne pount estre deu ni *fruitier* solement, mes s'il est deu a la teneur, li *fruitiers* en nsera. (Etabl. St Louis, Richel., 2839, ap. Roq.)

Se peupiere de teneur est lessié de deus, et l'usage a un, li dui n'avront pas les deus pars mes la moitié et li *fruitier* la moitié. *Livre de jost. et de plet*, iv, 13, § 1, Rapet.)

Jehan Banja, capitaine du gouvernement du chastain de Fontainebleau et de la forest de Bayre et grant *fruitier* de la dite forest. (1560, *Reg. de l'egl. d'Yvon*, ap. Laborde, *Reaiss. des arts*, addit. au t. I, p. 677.)

3. FRUITIER, s. m., vase ou plat à servir les fruits :

Deux grands *fruitiers* d'argent cizellé. (1599, *Inv. de Gabrielle d'Estrees*, ap. Laborde, *Emanu.*)

4. FRUITIER, s. m., officier de bouche qui prenait soin des fruits :

Fruitier J. et M. vales dont li uns aidera a servir le fruit. (1285, *Orden. de l'ost. le roy*, Arch. JJ 57, f. 3 v.)

Charles V a son aîné *fruitier* Jehan Secliez le. (11 juillet 1378, L. Delisle, *Mém. de Ch. V*, p. 864.)

Savoir et Suisse rom. *fruitier*, celui qui fait le fromage et le beurre, fromager.

1. FRUITIERE, *fruité*, adj. fémi., qualitative une brebis féconde :

Illyv. brebis a laine, a-savoir a. *fruitieres* et xxx. montons. (1385, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

2. FRUITIERE, s. f., verger :

Planter *fruitiere*. (Anc. *Cout. de Bret.*, f. 118, ap. Ste-Pal.)

Franche-Comté, Pontarlier, *fruitiere*, fromagerie :

Il y ont, dans le pays de Pontarlier, une industrie toute patriarcale et toute charmante. Ce sont leurs fromagères qu'ils appellent *fruitieres*. (V. Hugo, *Les Misérables*, I, 190.)

Suisse rom., Genève, Montroux, *fruitiere*, fromagerie, et ainsi, en quelques lieux, association de propriétaires de bestiaux.

FRUITIFIABLE, voir FRUITIFIABLE.

FRUYTION, *fruition*, *fruyssion*, *fruycion*, *fruyssion*, *fructon*, s. f., jouissance :

La seconde (saison) est la *fruyssion* et la compagnie tant de meue de ma deite. (L'Orloge de sapience, Mss. 1134, l. I, ch. 6.)

Fruction et usage de prospérité et de

bonne fortune et vaquer ou reposer en paix les fait plus estre injurieus. (GRESME, *Politiq.*, 2^e p., p. 79, éd. 1489.)

Item il convient faire vers les *fruyctions* et les delictations corporeles le contraire de ce que aucuns thyraus font maintenant. (Ib., *ib.*, 1^o 210^e.)

Tu es et seras, si plaît a Dieu, le vray Auguste. Tu auras, si lui plaît, le tout en ta paix et *fruction*. (WAVRIN, *Inch. Chron. d'Englet.*, III, 250, Soc. de l'hist. de Fr.)

.... AVOIR *fruction*
De telle cloire avoerée.
(Mist. du xii^e test., 333, A. I.)

Mon ib, plain de dibection,
Ma tres douce *fruction*.
(GRUBAN, *Mist. de la pass.*, 22428, G. Paris.)

En toute abondance de biens et *fruction* de largesse. (Sec. vol. des exp. des Ep. et Ev. de Kar., n. 210 v., éd. 1519.)

Nou seulement il oblia toutes ses peines, mais les estima tres-beuissies, veu qu'elles estoient tournées a la gloire de sa fermeté et a l'asservance parfaite de son amitié. De laquelle, depuis ceste heure la en avant, sans empeschement ne fascherie, il eut la *fruction* telle qu'il la pouvoit desirer. (MARG. D'ANG., *Hept.*, 18^e nouv., Jacob.)

Fruction de cloire superuelle.
(P. GRINGORE, *Menus propos*, viii, éd. 1521.)

Et que a present par loyauté avoyt elle la jouissance et *fruyssion* de la presence de son Prince et naturel seigneur. (MERGIER, *Estates du roy François I^{er}, faicte en la ville de Beziers, en l'ann 1533*, Bulletin de la Société archéol. de Beziers, t. I, p. 38.)

De la maison celeste
Et paradis avoir *fruction*.
(CL. MAR., *Riche en parvete*, I, 301, éd. 1731.)

L'un ha de l'autre une *fruction*.
(BENOIT, *La Parfaicte ange*, l. éd. 1543.)

Amour, amour, c'est une passion,
Qui de beaulté quert la *fruction*.
(Ch. FONTAINE, *Les Roiss. de fontaine*, p. 14, éd. 1855.)

L'evision et *fruition* de la divine essence.
(JEAN DE BARRAUD, *Trad. des Epist. doores de Guecura*, 1^o 8 v., éd. 1584.)

La *fruction* de la vie ne nous peut estre vrayement plaisante, si nous sommes en crainte de la perdre. (MONT., *Ess.*, I, II, c. 15, p. 405, éd. 1565.)

Dont nous avons veritablement recueilly tant de sortes de benedictions et adventages, que l'exemple n'en sera moins admirable a la posterité qu'en est a nous-mesme incomprehensible la *fruction*. (1595, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 459, Berger de Mancey.)

Et encore au dix-septième siècle :
Ledit seigneur pour tesmoigner l'affection singulière et amiable estoicte qu'il porte a ladite dame sa compaignie entend et ordonne qu'elle... continuerai en la *fruition* et maniance de l'acquerie et cense de Xibout. (24 nov. 1609, *Testam. de Otto de Bradmont et de Catherine van der graecht, baronne de Mortagne*, Arch. comm. Mortagne, 8^e piece de la colle 4.)

Depuis un temps suis en possession de maints autres qu'iers moi chacun iguore, Vindrais-tu bien m'oter *fruition* De ces beaultés qu'en toi, Catin, j'adore? (CHARLES, *Lettre à M^{me} D^{...}*.)

— Fruit, récolte :

Mais ceste annee malheureuse
Fut aux povres gens dolleusee :
Car le plus de *fructions*
Tomboient a perdition.
(Chron. de la noble cité de Metz, Pr. de l'H. de Lorr., II, cxxvii.)

FRUITIER, v. n., porter des fruits :
Ouvriers s'olleiez de fruyssans y *fruyssient*.
(BAIF, *Poés. ch.*, p. 1, Broc de Fouquieres.)

FRULET X, voir FROIDEILLOUS.

FRUMAL, voir FERMAIL.

FRUMANT, voir FRUMANT.

1. FRUME, s. f., frimas :
Que environ Noel nouvellement passé les *frumes* furent si grantz que de celui ourme chev plusieurs branches. (Lett. de 1289, Arch. L. 771.)

2. FRUME, s. f., mine, mauvaise mine, mauvaise humeur :

Une nuit grant noise estree
Est en la grant rue levée
Qui v'escu j'ora est a costume,
Garries en fait nulle *frume*.
(Amaud, *en l'Yd.*, Richel. 375, f. 920^r.)

A iestot mal prend la geline,
Et menque brusqu'a l'esquine
Tous, fors les os et la plume,
Comques n'ont fist saulden' ne *frume*.
(Benoit, *Suppl.*, p. 118, Chabaille.)

C'est nos servaus de male *frume*.
(De Gronquet et de Protet, Montaignon et Raynaud, *Fabl.*, II, 31.)

De bien se doit un espoir
Li bons, quar c'est droiz et costume,
Et li manves en font la *frume*
Esraument qui li dire l'oent.
(Lay d'Aristote, Richel. 837, f. 80^e.)

Oe a Richard nulle costume,
Li lechou en font grant *frume*.
(De Richard, 198, Mém. Nouv. Rec., I, 53.)

Molt par frigidous lodes *frume*.
(De S. Jehan Paulh, Richel. 1533, f. 428^o.)

De glouton est bens la costume
Qu'il fait trop vilaine *frume*.
Quant on s'abat sus-a viande.
(Amaud, *Dis des Sapp.*, Ars. 3142, f. 151^o.)

FRUMENTAIRE, voir FROMENTAIRE.

1. FRUMENTAL, s. m., mûre sauvage :
Les mures sauvages trainans a terre
Appelées *frumentaut*, non meures, ains
encore vermes. (OLIV. DESERR., *Th. d'Agric.*, I, 298, éd. 1805.)

2. FRUMENTAL, voir FROMENTAL.

FRUMENTATION, voir FROMENTATION.

FRUMENTER, voir FROMENTER.

FRUMENTEUX, voir FROMENTEUS.

FRUMER, voir FERMER.

FRUMERIE, voir FERMERIE I.

FRUMETE, voir FERMETÉ.

FRUMETEUX, voir FERMETEUS.

FRUMEREUX, voir FERMEURE.

FRUN, adj., qui a mauvaise mine :

Li agutanz, li envieux,
Li *frun*, li fel, li avouieux.
(ROTELF., *OEuv.*, Jub., II, 304.)

CL. FRUME.

FRUNCHIR, v. n., se moquer :

Tu acertes, Sire, eschamuzas eals, e frunchiras de tines gen. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, LVIII, 8, Michel.) Lat., subsaut-nabis.

CL. FRENCHISSEMENT.

FRUNCH'IS, voir FRONGOS.

FRUSCHIER, voir FROISSIER.

FRUSSE, voir FRUISSE.

FRUSTE, voir FRUSTRE.

FRUSTEMENT, voir FRUSTREMENT.

FRUSTER, voir FUSTER.

FRUSTRATIF, adj., vain, qui prive :

Remède n'y sevoans en ce monde meilleur, fors que d'oster et de tous poins chasser le vain plaisir avec ses tres abusees et deceptives cogitations *frustratives* et de nulles valeurs qui le tiennent en ser-vage. (Roi RENÉ, *Œuv.*, IV, 51, Quatre-barbes.) Impr., *frustrations*.

Is avoient homme vers nostre Saint Pere, de qui ils attendoient un bulles toutes autres et *frustratives* de cestes, lesquelles ils disoient subreptices. (G. CHASTELLAIN, *Chron.*, III, 99, Kervyn.)

Reste encore une quarte desesperable esperance que je ne seay proprement nommer, si je ne la dy *frustrative*. (A. CHART, *L'Esper.*, *Œuv.*, p. 346, éd. 1617.)

1. FRUSTRE, adj., vain, inutile :

Il est le chef et capitaine
De ceste secte *fruste* et vaïne.
(*Act. des Apost.*, 1^o 161^a, éd. 1537.)

Se disoit encore au commencement du XVII^e siècle :

Et t'est besoin que vostre main s'accorde
D'aucun baston, si ce n'est par les bous,
Tout allant droit dans ma arche bien jointe,
Fruste sera le crochu de ses bouts.
(L. MOULIERE, *Calliop.*)

2. FRUSTRE, *fruste*, adv., en vain :

Et qui riens ne fait *fruste* ne en vain,
(G. CHASTELLAIN, *Chron. des D. de Bourg.*, I, 42, Bachelon.)

Ja ce voyage que mon seigneur le bastard a fait, a este fait *fruste* et en vain, sans en pouvoit tirer effet. (*Id.*, *ib.*, V, 56, Kerv.)

FRUSTREMENT, *frustement*, adv., en vain :

Ils assaillirent le capitole *frustement*.
(FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, 1, 16.)

Disant qu'elles avoient *frustement* dompté Pont et Aysse se le duc d'Athenes et ses Grigois demoroient impugnis. (*Id.*, *ib.*, ms. Brux., I, 1^o 195^o.)

Se nostre seigneur Dieu ne garde une cité, *frustement* et en vain veill cellul qui la garde. (*Le sec. vol. des exp. des Ep. et Ev. de Kur.*, 1^o 253^o vs, éd. 1549.)

... Gens biniades par nature

Par avoir fille conjecture

Bien souvent craignent *frustement*.

GULL. HADENT, *Fobl.*, 1^{re} partie, CXXIV. L'arrier.

FRUT, voir FRUIT.

FRUTAGE, voir FRUITAGE.

FRUTAILLE, voir FRUITAILLE.

FRUTEFIABLE, voir FRUITEFIABLE.

FRUTEFIANCE, voir FRUITEFIANCE.

FRUTEFUMEN, voir FRUCTEFIEMENT.

FRUTICE, *fruct.*, s. m., arbrisseau :

Tous les arbres, arbrustes, et *frutices* des forez. (RAB., II, 8, éd. 1342.)

Premierement fault arracher et oster tous souzgeons ou *frutices* et arbres du lieu ou auras proposé de planter des vignes. (COTEREAU, *Colum.*, III, 13, éd. 1555.)

— Tige :

Sur tout le tronc (de diptane) et sou *fructice* luy vient comme laine. (*Jard. de santé*, I, 157, impr. la Minerve.)

La rabe champestre croist en lieu seex et fait son *fructice* rond. (*Id.*, I, 183.)

FRUTIER, voir FRUITIER.

FRUTIFIABLE, voir FRUITEFIABLE.

FRUTIFIERE, adj., qui porte des fruits :

Lifust *frutifiere* et tuit li cedre. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, CXLVIII, 9, Michel.) Lat., lignum fructiferum.

Cf. FRUCTIFER.

FRUTIFUMEN, voir FRUCTEFIEMENT.

FRUTTE, voir FRUITE.

FRUYR, voir FRUIR.

FRUYSSION, voir FRUITION.

FRUYTE, voir FRUITE.

FRUYTER, voir FUSTER.

FRYNOIDE, adj. ?

Quant il est plenté de petites raines *frynoides* qui se monstrent sur terre, li ans telz sont mortelz et pestencialz. (EYVART DE CONTY, *Probl. d'Ar.*, Richel. 210, 1^o 22^o.)

FRYSQUE, voir FRISCHE.

FRYTEIRE, voir FRITTOIRE.

FUA, FUU, interj., hi !

Fua ! fua ! Vertu sinnet gris ! ces femmes sont elles diables ? (LARIU, *la Veuve*, I, 3, Anc. Th. fr.)

FUAGE, voir FOUAGE.

FUAIL, voir FOUIL.

FUAILLE, voir FOUILLE.

FUBERTER, voir FOBERTER.

FUBLER, v. a., s'affubler de, se parer de :

Quant la chape ont *fublée*.
(*Conq. of Irel.*, 397, Michel.)

Lant ont la chape ont *fublée*.
(*Id.*, 3048.)

... Et sor l'ar del tour (du monde)

Oi tante pierre et tante zone

Conques, ce nuit, ne *fubla* deme

Ausi envoise ne si riche.
(*L'Eschequer*, Ars. 3319, 1^o 75^o.)

FUC, voir FOLE.

FUDOS, s. m., sorte de feu.

Audevant de la maison desdis religieux le nuit de St Jehan Baptiste, l'an 1342, ... li dis religieux par euls ou leurs gens avoient fait faire un feu, apele *fudos* en l'honneur de monsieur St Jehan. (1343, *Carl. noir de Corbie*, Richel. I 37758, 1^o 100^o.)

C'est ce qu'on appelle dans la H.-Norm., vallee d'Yvres et pays de Bray, le *feu d'or*. On l'allume la veille de la fête de St Jehan Baptiste, à la nuit tombante. Chaque habitant apporte qui un fagot, qui un baton, au bucher autour duquel on danse ; après quoi chascun emporte un tison comme préservatif de la foudre.

1. FUE, s. f., mot obscur, exprime l'idée d'un jeu, d'une amusette :

Ha ! se lis je, fauce bouliere,
Vous n'avez joué de la *fue*.
(*Sermon jouez d'un depeulteur de nourrices*, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., VI, 207.)

L'AVEUGLE.

Et d'un vicius lu ?

LE VARLET.

Je viens du vin, du vin

Qui est cler et qui est fin.

L'AVEUGLE.

Tu me la baillies bien curme.

LE VARLET.

Et tout pour la gentille *fue*

Nous vous ferons bien vos raisons.

(*L'aveugle, le varl. et la trapieure*, V, ap. Ler. de

Lincy et Michel, *Farces, moral. et serm. joy.*, t. I.)

2. FUE, voir FUER.

3. FUE, voir FUER.

4. FUE, voir FOUEE.

FUEIBLE, voir FOIBLE.

FUEIL, *fuell*, *fael*, *feul*, *feulj*, *foil*, *foel*, s. m., feuille :

S'ele chet sor J. *juell* amer.
(MARIE, *Isopet*, Richel. 19152, 1^o 22^o.)

Les chambres fous puncher
De ducos flirs de lussus, de fois de forer.
(Th. de KINT, *Geste d'Alis*, Richel. 23634, 1^o 4^o.)

Quant j'oi el beul
Desous la *fael*
Li ducce renteinte.

(G. de SOIGMES, *Chans.*, Scheler, *Trow. belj.*, nouv. ser., p. 50.)

Les le breuil

D'un vert *fuell*.

(J. ERARS, *Bartsch, Rom. et past.*, III, 18, 1^o.)

— Branche d'arbre :

Atant s'est ap les an foel.
De l'arnes sont moillie st oel.
(Blancandou, 2647, Michellet.)

Tout aussi le deont coume a. foel de seu.

(*Doon de Maucener*, 4397, A. P.)

— Feuille :

En amor, toi que doi saint Gile.
Et par aut fois d'evaigile.
Ami esuse bel et gent.
(*Perceval*, ms. Moutp. II 249, 1^o 195^o.)

Tout cest traier
Est de rebriches,
N'alez mie querant les rebriches,
Tournez ce *fuell*, et le laissez.
(GROU, *Avu. Estaz du monde*, Richel. 1526, 1^o 8^o.)

Mais quant or l'ont bien escrivé,
Tot out allora le *fuel* toré.
Et l'or est le bien avis
Que vos n'avez de rien mespris.
Part. n., 1917, Grapelet.

Cez comandement devez escriver en vos
cuers et ou premier *foil* del livre: apres si
devez escriver en meisme *le foil*, et croire.
(Serm., Richel. 423, f° 654.)

ou premier *foily* du registre. (*Chart. de
Ph. le Bel, Richel. 1. 9785, f° 49 v.*)

— Doubleure, intérieur d'une bourse :

Bourse dont le *fuel* ne vet de chief en
chief n'est mie bonne. (E. BOIL., *Liv. des
mesl.*, 4^e p., LXXVII, 6, Lespinasse et Bonnardot.)

— Fig., for intérieur :

Si diron de Gouou, le vallet de Nantueil,
Qui tint toute Avignon et Valence et Marceil,
De son pris escarlat a verde en son *foil* :
Qu'il est pres- et sage, si n'a cure d'orailleil.
(Gu. de Nant., L50, A. P.)

Cheste sentense et bien entee
Li saiaus *le fuel* de sa peusse
Et bien a œuvre le mo-tail.
(Mir. S. Eloi, p. 28, Poizné.)

FUEILL, voir FUEIL.

FUEILLANT, adj., couvert de feuilles :
Uneore fructifieront en erasse veillesse
fueliant serment. (*Liv. des Ps., Cambridge,
XII, 13, Richel.*)

FUEILLARDER, v. n., agiter une branche
d'arbre :

Fueillarder de ton fueillardier contre terre.
(Modus, f° 74 v°, Blazo.)

Bret., Côtes-du-Nord, cant. de Matignon,
fueillardier, remuer les feuilles sèches.
Poit., *fueillardier*, souffler à travers les
arbres et agiter la feuillée, en parlant du
vent; produire le bruit des feuilles
agitées en traversant un taillis, un champ
de maïs, etc.

FUEILLART, *foullart, foieillart, foullart*,
s. m., branchage :

En poit d'estre honny
Se met hon e qui de l'espe
L'assaut de cert, s'avent enveloppe
N'est sa face de un *foullart* vert
Dont tout s'a vis soit bien couvert.

MARD. DE FONTAINE GLEZIN, *Tresor de Vaurie*,
p. 29, Pichon.)

Et eulz garniz chacun d'un *foullart* pour
eulz couvrir, ainz qu'ilz ne fussent aper-
ceulz de la quette dudit Fresnay quant ilz
parcevoient par bien descouvert. (J. CHAR-
TIER, *Chron. de Chart. VII, c. 86, Bibl. elz.*)

— Nom donné à certains brigands,
appelés ainsi, soit parce qu'ils portaient
une branche d'arbre qu'ils mettaient à leur
chapeau pour signe de ralliement, soit
parce qu'ils vivaient dans les bois :

Le Chastelun tint un espace, lequel assez
tost se rendit. Le duc y fit bouter de trente
à quarante compagnons pour la garde;
mais il fut pris d'emblée par cent ou six
vingt *foillars*, qui les expulsèrent. (J.
MOLINET, *Chron., ch. LXXXI, Buchon.*)

Trois *fueillars* vinrent au devant de luy
par l'orée d'unz boyz et le destroussèrent

de tout tant qu'il eut vaillant. (PALSORAVE,
Escalair., p. 693, Génin.)

Les appelant par grand airgier et indig-
nacion trahistres *fueillard* et larrons
nocturnes. (LE MAIRE, *Illustr.*, 1, 23,
éd. 1548.)

H.-Norm., vallée d'Yères, *fueillard*, ran-
nicles d'ormes qu'on donne à brouter aux
bestiaux.

FUEILLE, *fuille, fuylle*, s. f., hourrée,
fagot :

Pour chandelles, tourtians de falos et
fuylle tous ars. (1365, *Regist. aux comptes*,
Arch. mun. Lille.)

La *fuylle* qu'il livra pour l'espreuve d'un
labre. (1371, *ib.*)

FUEILLET, *foillet, foieillet, fuellet, fuy-
let, fuillet*, s. m., brin d'herbe :

Cu *foillet* d'erbe entre ses pies a pris;
Trois fois le seigne, en sa buche l'a miz,
Por Corpus Deu l'a receu et praz.
(Mort de Garin, 2781, E. du Ménil.)

— Battant de porte :

Messire Olivier de Cliehon avoit donné
ce conseil de oster toutes les chaînes des
rues et des quartiers de Paris pour aller
et chevaucher de nuit partout et furent
ostez hors des gons des souverainnes
portes de Paris les *foiillets* et la conchiez.
(FROISS., *Chron.*, Richel. 2646, f° 151^v.)

Les *foiillets* de la porte estoient boutes.
(D., ib., X, 34, var., Kerv.)

Ordonné que, quant il rois seroit entres
en Paris, que on osteroit les *fuettes* des
III. portes prinçipaux de Paris. (*D., ib.,
196.*)

S'y furent li *fuillet* des portes mis hors
des gons et la couchet de travers desouls
le toit des portes. (*D., ib., 197.*)

— Doubleure :

Bourse dont le *fuillet* ne va de chief en
chief n'est mie bonne. (E. BOIL., *Liv. des
mesl.*, 4^e p., LXXVII, 6, var., Lespinasse et
Bonnardot.)

Des cotes, des mantels de brun escarlat,
arbusche d'or, les *fuyles* haches de soie,
partie d'or partout, des oyseux sur les
branches et peytrine. (*Quillances conservées
au Record office, ap. Kerv., Etude sur la vie
de Froiss., Chron., 1, 86.*)

— Lire son *fueillet*, delater son cha-
piti :

Batemons a Karadand entendin,
Mais n'a talent que li ait respondin
De la matere dont a lui a mein;
En autre lieu a son *foieillet* ven.
(Inf. Ouvr., 1706, Scheler.)

FUEILLETAGE, s. m., feuillage :
Une ceinture de branchage et *fueilletage*.
(Entr. de Henry II a Rozen, f° 53 r°.)

FUEILLETTE, *fuielette, feulleite, feul-
lette*, s. f., dimin. de feuille :

Leur racines et leur *fuielette*.
(Rose, ms. Corsini, f° 126^v.)

Entre icelles bestes a *fuielette* petite,
osmuelles d'azur. (1360, *Invent. du D.
d'Anjou, ch. Laborde, Emaux.*)

*Fuielette*s d'herbes et fleurs outrelassees.
(Pereval, f° 5, ed. 1530.)

Gentes plantelettes
Gentement pourtraites
De belles *fuielette*s
Propres et doucetes.

(Second mariage et esposonement entre Dieu le Filz
et l'ame pecherresse, ms. Valenciennes 233, B, 1,
69, f° 30.)

En ce temps li, Antonne l'inconstant
Avoit son recue, et Vulturons le nuir
Alloit partout *fuielette*s abstant.
(Le MAIRE, Fon. du pr. de Bourb.)

Dans un cabinet bien vendit,
Que je peu malais brachette
Le jassin avoit converti
De sa petite *fuielette*.
(Job., (Euv. mesl., f° 13 r°, éd. 1583.)

FUEILLETER, *fuielette*, *foelette*,
fuilleter, verbe.

— Neutr., pousser des feuilles :

Frondo, *fuilleter*. (*Catholic., Richel. 1.
17881.*)

Les hiez qui devoient multiplier, *fuie-
leter*, jeter plusieurs tiges et espis d'une
mesme racine ne en produisoient qu'un,
ou deux, encore bien sterilles. (BOASTUAD,
Theat. du monde, III, éd. 1567.)

— Act., lormer de drapier :

Les maistres dudit mestier de tonderie
ne pourrnt *fuieleter* aucuns draps, a la
peine d'un marc d'argent pour chaecu
drap. (1417, *Ord.*, XII, 535.)

Les drappiers peuvent *foelette*ter leurs
draps. (1517, Bèthune, ap. La Fons, *Gloss.
ms., Bibl. Amiens.*)

— *Fuielette*, part. passé, garni de feuil-
lage :

Un godet de cristal garui, le pié et les
hors d'argent doré, et sont les hors *fuie-
letez*. (1360, *Invent. du D. d'Anjou, n° 172,
ap. Laborde, Emaux.*)

FUEILLETTE, voir FILLETTE.

1. FUEILLEUR, *fuilleur*, s. l., feuillage :
Frondata, *fuilleur*. (*Gloss. lat.-fr., Richel.
1. 7679.*)

2. FUEILLEUR, *foilleur*, s. m., teinturier
en *fuel* :

Thibaut de Rains, *foilleur*, juré pour
garder les mespreures qui seront faites
en la marchandise de perrelle dont on fait
le *fuel*. (E. BOIL., *Liv. des mesl.*, 1^o p., LIV,
p. 113, Lespinasse et Bonnardot.)

FUEILLEUR, - ure, *fuellu, feuluze*,
s. l., feuillage :

Chappe vert semeé d'oyseaux et de plu-
sieurs autres *fuieitures*. (26 août 1468,
*Invent. des poilles, vestem., ornemens, etc.,
59, St Urbain, Arch. Aubé.*)

Cesty li se desafublot
Et chief de sa tendre coiffure
Et de ja tout prest il sembioit
D'eteller sa belle *fuieiture*.

(*Bur. Poés. ch., p. 41, Becq de Fouquières.*)

Ceux de la ville lui donderont pourtoute
entree un arc tres haut sans *fuieiture*.
(D'ACB., *Hist.*, II, 220, éd. 1616.)

— Doubleure :

Pour telle et pour *fuieiture* a fere les
haumeres esquelles estoient pointes les
armes de leur messeigneur de Bourgogne.
(1403, *Compt. de Nevers, CC 12, 1^o 30 v°,
Arch. mun. Nevers.*)

— Entaillure dans laquelle les portes et les fenêtres s'enfoncent pour fermer exactement :

La *feuilleure* du batant de l'innisserie. (1334, Arch. S. 3684².)

Journées usées à faire deux costures de manilles de chaux, faire mortaises à feuillures en pierre. (1466, *Compl. de Nevvers*, CC. 60, p. 15 v^o, Arch. mun. Nevvers.)

Les *feuilles* de la porte. (J. MART, Arch. de Vitr., p. 122, éd. 1533.)

Les *feuillures* de la porte. (DELOIR, Arch. de Vitr., 17, éd. 1568.)

FUEBLEUS, failleus, foilloux, adj., feuillu, entouré de feuilles, de verdure :

Il est *foilloux*. (Serm., Richel. 423, 973.)

Frondatais, *faillens*. (Catholicon, Richel. I. 1788.)

Fay refreshir un bouteille,
Cerche une *feuilleure* treuil.
Et des fleurs pour un cancher.

(BOSSARD, *Poés.*, II, 163, var., Bibl. elz.)

Les *feuilleuses* maisons du rossignol pizard.
(GIBERT, *Sonn.*, I, x, éd. 1578.)

Ainsi ces charpentiers pillent en nu mouvent
Des collions d'Assur le *feuilleux* ornement.

(DE BERTAS, *Sec. sem.*, 2^e jour, p. 329, éd. 1610.)

FUEILLI, foeculy, s. m., ornement représentant du feuillage :

Pour avoir fait un *foeculy* sur l'otel.
(1589, Arch. d'Annequin, La Fons, *Art. du Nord*, p. 96.)

FUEILLIE, fauellie, - ye, *feuilleie, foillie, foillie, foellie, foeculle, foeculle, foellie, foellie, foellie*, s. f., feuillée, feuillage :

Sa loge a faite des *foillies* de bois.
(RAME, *Ayter*, 11119, Barrois.)

Toutes les fois que li évesque volra li doit avoir ses plaix, les plaix de li *foellie* devant lui ; mais li évesque ne plaide mie, ains plaide li justice et conjure les echevins, et tient plaix devant l'evesque aussi comme il seroit dessous li *foellie* ou en se maison. (Cout. des Bourg. de Cambrai, XII^e s., Rec. d'act. des XII^e et XIII^e s., en lang. wall., p. 382.)

Quant ladite fille fu dedenz la maison, ledit Colin la print et la gata sur une *foellie* de fagos qui la estoit. (1384, Arch. JJ 124, pièce 347.)

C'est un arbre qui est tou-jours verd et portant son fruit et sa *foellie* eslevee en haut. (Voyage du S. de Villamont, p. 531, éd. 1598. Impr., *foellie*.)

— Lien décoré de feuillage, baraque en feuillage, loge construite avec des branches d'arbres :

Loges alument e *foellies*.
Mult les aveient tost voies.
(WACE, *Rou.*, 3^e p., 1981, Anderson.)

Mult vivent loges e *foellies*
E toutes bien apareillies.
(Id., *ib.*, 7021.)

Francis par la Champaigne c'e e la s'espandent,
Herberges, e *foellies*, e pavillions tendent.
(Id., *ib.*, 2^e p., 919.)

Murzafer d'Arabois, ou tant u de herte,
Avot une *foellie* et ung lit bien paré,
Et devant la *foellie* sont li feu alumé.

(Chev. au cygne, 33297, Boiff.)

Et soit illaee une *foillie*
Mult gentiment apaireillie.
(Fergus, 3252, Martia.)

Il fissent logier leurs gens tout environ et ordonner et edefier lozes, *foellies* et maisons pour eux et pour lors chevaux. (FROISS., *Chron.*, VII, 423, Lucx, ms. Amiens.)

Et ne pourriez croire qu'elle belle chose c'estoit que de veoir les hours et *foellies* qui estoient apparelliez en la place ou le tournoy devoit estre fait pour seoir les dames et damoiselles. (Percforest, vol. I, c. 31, éd. 1328.)

Icelle royne, ayant assiegé la ville de Malaga, et soy tenant sous aucunes *foellies* ou tentes a l'environ de ladite ville avecq ses damoiselles, ung Morre hore-bieque, fort experimenté de la guerre et plein de grant audace, sachant anement le quartier de la royne, sortit hors la ville, ayant une rapiere en main, et se trouva en ladite *foellie* a maniere de lente. (J. MOLINER, *Chron.*, ch. CCCXXVII, Bouchon.)

Un bercean ou *foellie* servant de porte.
(Entr. de Henry II a Rouen, p. 53 v^o.)

— Gâteau feuillé :

C'est a savoir deux pains et deux galons de vin que els ne devoient et rendoient on lor certain commandement chescun an d'annuel rente, et ceus des *foellies* en lor paroitte de lor monstier de la Trinite de Fescamp. (1311, *Chart. de Fescamp*, ap. Duc., *Foliata* 2.)

Franchisous a touzjours le prier et la prieure d'une rente annuelle, qui est appellee *roisselles* et *foellies*. (1331, Arch. JJ 70, pièce 267.)

— Galans de la *foellie*, syn. de *foelliers* :

Les supplicas povres gens de labour pour obvier aux entreprises de nos adversaires, se sont mis en armes, avec autres que communement on appeilloit les galans de la *foellie*. (1471, Arch. JJ 197, pièce 157.)

Lequel de la Vigne estoit mal renommé veu qu'il avoit esté galant de *foellie*. (1472, Arch. JJ 197, pièce 359.)

Fueillie au sens de lieu de plaisance, d'habitation sous l'ombrage, s'est conservé dans quelques noms de lieux : la terre de Renaut-foillie, la *Fueillie* (Seine-Inf.)

Nom propre, Lafeuillie.

FUEILLIER, fueller, fuillier, foillier, foillier, foillier, foculler, foellier, verbe.

— Nourir, pousser des feuilles :

Ce fu et touz qu'arbres floissent.
Fueller usages et pres verdissent.
(GREG. et EUGÈ, Richel. 1420, 1^o 1^o.)

La verge Aaron i estoit (dans l'Arche) qui foilla an sa main (d'Aaron) et flori. (Comment sur le ps. Miserere, p. 243.)

— Fig., réél., se mettre à l'abri sous un feuillage ; fig., se reposer, se complaire :

Mais cose qui est echiere est amee tendis,
Ou s'i *foelle* bien, ce nous dist li escris.
(G. de Seb., II, 241, Boen.)

— Nourir, effeuiller :

Nous disons a nous appartenir l'usaige
es bos dessus dis pour toutes nos mai-

sous, nos fours, nos molins et nos viviers en le chastelerie d'Archeon pour tous courvaiges et pour *fuillier* et pour nos sergans dou Montrequis. (1333, *Chart. de Gisee*, Richel. I. 17777, p. 221 v^o.)

— Act., faire une feuillure :

Pour *fueller* de piece en tasque. (1357, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Fueller les mesons. (1445, Raisons, *ib.*)

Fueller, botzer et roiller les parois d'une maison. (1494, Béthune, *ib.*)

Fueller les aisselles d'ung planquier. (*ib.*)

Grandz ablos a *fueller* une grange a XII^e pieche. (1563, *ib.*)

— Feuilletier :

Il donna loysir auz seavantz ministres de l'eglise par le moien de ceste paix de plus diligement *fueller* les S. eschitures.

(BOIVARD, *Adv. et dec. de la source Faldalvie*, p. 7, Fick.)

— Fig., observer :

Creuant que les bons personages *fuellient* au ciel les loix et regles de divine pourvoiance, les revolutions de naissance et de definement, les regle et ordre de l'univers, les vertus des simples, la temperature des compositions, certes ilz ne pouvoient en un mesme temps ce faire et observer les proprietiez de la langue latine. (BOIVARD, *Adv. et dec. des leng.*, éd. 1857.)

— *Fueillié*, part. passé et adj., feuillu :

Il s'arreste sous .i. arbre *foillié*.
(De *Chart. et des Pairs*, Val. Chr. 1369, p. 183.)

La forest qui molt estoit espesement *foellie*. (Arthur, Richel. 337, p. 283.)

... En .i. brasol *foillié*.
(FLOON, 832, A P.)

FUEILLIER, fuellier, fuillier, s. m., feuillage :

Par le bois vint .i. forellier
Qui avoit treuvé lor *fuillier*
Ou il creat et bois gens ;
Tant a par le *fuellier* sou
Qu'il fu veuz a la rampe
Ou Tristan ot fait s'aunee
(Tristan, I, 1891, Michel.)

FUEILLIER, foillier, v. a., teindre en *fuelt* :

Nus ne puet a Paris metre en oeuvre laine ne filé tant en noir de chandiere, se il n'i a autre couleur dessus, ne nul fil blanc *foillié*, ne nulle laine jaglolee. (E. BOU., *Liv. des mest.*, 1^o p., l. 29, Lespinaise et Bonnardot.)

FUEILLIER, foillier, fuillier, s. m., fascine pour pêcher :

De pouvoir pescher en la riviere dud. Franquemont au bert, sans *fuellier*. 1482. *Franch. de Franquemont*, Arch. mun. Montbard.)

Lier ici l'exemple placé sous la forme *fuellier*, t. III, p. 742.

FUEILLR, fuellir, foellir, foeculyr, foillir, foillr, fuellir, fuillir, fuillir, verbe.

— Nourir, jeter des feuilles, se garnir de feuilles :

E la verge Aaron, n'Deu sa ventut mustrad, kar en une nuit *failli*, e fruit e fruit portad. (*Rois*, p. 2. Ler. de Lincoy.)

Ainsi com l'ente edesée
Qui del buen arbre fu treuée
Crest e foillist e rent sa flor
F son cher fruit de bon odor.

(Bev., D. de Norm., II, 12731, Michel.)
Et l'arbre tel en devenoit
Qu'il porroit *faillir* et florir.
(*Perceval*, ms. Montp. II 249, f° 414.)

Ce fu en mai, et novel tens d'esté,
Faillissent grant, reverdissoit li pré.
(*Charroi de Nîmes*, II, Meyer, Rec., p. 238.)

A l'entree de pascor
Que voi ces arbres *faillir*.
(*Hom. et past.*, Bartsch, II, 61, L.)

Nolt m'esmerveil que fuelle et flor
Ne remailt, quant je pere s'amor.
Trop est li diez d'amors vilains.
Quant si a fait *faillir* vos rains.
(*Blaucand.*, 2613, Michelant.)

Que *faillissent* cil bois et cil pré sont flori.
(*Oye d'Argon.*, 2577, A. P.)

Vont en printemps en bois cueillir
Que florir voyent et *faillir*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 1074.)

..... Es gens

Que florir voyent et *faillir*.
(*ib.*, Vat. Chr. 1522, f° 103.) *Foellir*. (*ib.*,
Vat. Ott., f° 121.) *Fuellir*. (*ib.*, Vat. Chr. 1858,
f° 1387.)

Tant creissoit et *faillissent*
Qu'an desor tel umbre ot,
Qu'i trestal Martin amoutot.

FEAN GUINERAT, *Vie de S. Martin*, p. 109, Bour-
rassé.)

Li amez semoit divers semences
N' cuer de son ami dont il isoit, *faillissent*,
florissent et grenoil .i. fruit tant seulement.
(*Erasme et Blaq.*, Richel. 2402, f° 87 v°.)

Florisiss de fleurs comme lile et dones
fleurs et *faillississ* en grace. (*Bible*, Richel.
901, f° 54.)

Je ai sechié le vert arbre, et ai fait *faillir*
le sec. (GUYART, *Bible*, Ezech., ms.
Ste-Gen.)

Ki fait arbres porris
Fueller et porrir foit.
(*De S. Jeh.*, Richel. 2039, f° 281.)

Fronde, *faillir*. (*Gloss. de Salins*.)

— Act., faire une *faillure* :

A Jehan Lebas et Mynet Saullier, lieugiers,
pour avoir *faillu*, bouze et *faillie* partie des
parreits de la maison du gland. (1491,
Narbon, ap. La Fons, *Art. du Nord*,
p. 186.)

— *Fueilli*, part. passé et adj., garni de
feuilles :

A un arbre grant et *failli*.
(*Perceval*, ms. Montp. II 249, f° 231.)

Au chief de sous de cel tombel
A .i. planté un arbesleil ;
Munt est at brens et bien *faillis*.

(*Rois et Blaquefort*, 1^{er} vers., 597, du Mérid.)

Vo chis viant li traïtor foilli
Qu' en lais drost de sous le gant *failli*.
(*Rois de Bord.*, 290, A. P.)

Faus des calcaut lid son. Pulve *faillie*.
(*Rois de Bord.*, 324, A. P.)

A Floz en la forest de .i. pan *failli*.
(*Floz*, 565, A. P.)

F. arbre foilli

(*Gaufr.*, 1881, A. P.)

Tout ennoient com il est del lanrier,
Ki *faillist* est et vers a iretaie.
(G. LE VISIER, *Chans.*, Richel. 484, f° 102.)

Branche verte et *fauelle*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 715.)

La fleur de bel rosier *foilli*.
(*ib.*, Vat. Chr. 1858, f° 906.)

La fleur du bel rosier *faulli*.
(*ib.*, Vat. Ott. 1212, f° 162 r°.)

Dedens le bos *failli*.
(*H. Capet*, 1572, A. P.)
Par desouz une vert arbre qui bien fu *failliss*.
(*ib.*, 2353.)

Et lendemain laquelle verge sera florire
et *faueille* et portera fruit, celluy sera
prestre souverain. (*Hist. de l'anc. test.*,
f° 47, impr. Maz.)

La verge d'Aaron estoit *faueille* et flurie.
(*ib.*)

— On l'on a fait une *faillure* :

Litèau *faully* a .v. s. le piel. (1509,
Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl.
Amiens.)

Posteaunx *faulliss* pour battre les fenestres.
(*Pièce du xvii^e s.*, ap. La Fons, *Art.
du Nord*, p. 202.)

On lit dans un auteur moderne :

Ils (ces grands arbres) *faullissent* tard,
se dépouillant tot, et vivent longtemps à
demi dépouillés. (SAINTÉ-BEUVE, *Port. litt.*,
I, 49, Garnier.)

1. FUEILLIS, *faellis*, adj., *failli* :

Cis que Heris trouva li bos *faellis*.
(*Les Loher.*, ap. Blode, *die Beziehungen zwischen
den Chansons de geste Heris de Mes und Karin le
Loherain*, p. 144.)

2. FUEILLIS, = *iz*, *faulliz*, *faellis*, *faulz*,
fouleys, s. m., feuillée, feuillage :

En eele forest vendu a Estene du Mance
.i. *fouleys* de menus ramiers. (*Recette du
C^{te} de Blois*, Arch. KK 296, f° 2 r°.)

Vendu a Gervaise .i. *fouleys*. (*ib.*)

De *faulz* et de bois sec. (FROISS., *Chron.*,
Richel. 2644, f° 46 v°.)

Les fleurs portoiel pleurs et piteus *faullis*.
(MARTIAL, *Fig. de Ch. VII*, II v°, éd. 1493.)

— Locut., entre deux *faullis*, en peu
d'instants :

Le seigneur de Montigny tint la porte
ouverte une bonne heure, tellement que
entre deux *faullis* y eut plusieurs Flamens
occis en la ville. (J. MOLINET, *Chron.*,
ch. cix, Buehon.)

FUEILLISSEMENT, *fauell.*, *faull.*, *faul*,
s. m., floraison :

Li culminemens et li *faullissement*
de l'esperil. (*De Confessione*, ms. Angers 390,
f° 85.)

— *Fueilleur* :

En plomhier livre ung dragon pour les
faullissements de la brotesque. (1599, Lille,
ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Faullissement portant trois paremens et
chanfrain a .vi. s. le piel. (*ib.*)

FUEILLOLER, *failloler*, *faouteler*, *fauilleler*,
fauller, v. n., fréquentatif de *faillier*, se
garnir de feuilles :

Prey sant vert et saubrisseil *faillolent*.
(GUY. d'ESPENOIS, *Chans.*, Richel. 816, f° 11 v°.)

— Fig., voler comme des feuilles :

Quarriers et sajetes qui volent
Au destabier tres haut *faillolent*,
Partout en a fiere aie.
(GUYAR, *Rois. fig.*, Richel. 5698, p. 77, Bu-
chon, v. 1079.)

— Agiter une branche d'arbre :
Te metz derriere l'arbre, et *fauillele*.
(*Modus*, f° 74 v°, Blaze.)

— *Faillolot*, part. passé, couvert de
feuilles :

Une coife et d'orfoi bendee
Et une verge *failloler*.
(*Blaise le Manne*, 2174, Michel.)
Fleurs de feuilles *faillotes*.
(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9321, f° 45.)

FUEILLOT, *failliot*, *foillot*, s. m., rameau
avec ses feuilles :

Lesquels compaignons devoient porter
et metre icelles branches et *faillies* de
may devant les hostelz ou demourroit
icelles jeunes filles. (1405, Arch. JJ 173,
pièce 18.)

— *Fueille* :

Li cercles qui dis est zodiaque
Qui on lit, *faillot* est portraite.
(*Image du monde*, ms. Montp. H 437, f° 185 v°.)

FUEILLOTE, *failloté*, part. passé, couvert
de feuilles :

Li bois estoit vert, *failloté*.
(VIGOUY d'ANNOY, *la Lande dorée*, Richel. 24432,
f° 235.)

Li bois estoit vert, *failloté*.
(*ib.*, *ib.*, Jub., ms. Montp. H 437, f° 185 v°.)

FUEILLOTER, *faillot*, v. a., feuilletier :

Is n'orent bien deux semelles
Pour *failloter* les parchemens.
(*Le vivant Quieret et yronnoient des Femmes-
pout ce que leurs maris n'yronnoient plus en la
tauerne*, Poés. fr. des xv^e et xvii^e s., VI, 182.)

1. FUEILLU, *faillu*, s. m., fourré :

Lors saillent chevalier, guermissent le *faillu*.
(*Rois*, 4490, Michel.)

2. FUEILLU, adj., d'ouest :

Entre decembre et fevrier le vent *faillu*
commence a regner. (G. BOUCHET, *Serees*,
IV, 224, Roybet.)

— Vent *faillu*, westerly winde. (COTGR.,
éd. 1611.)

1. FUEL, *fuil*, *feul*, s. m., teinture
d'orselle fabriquée avec la perrelle et
dont l'emploi était prohibé :

Nus taituriers ne puet ne ne doit metre
alun de bonquam ne *fuel* de fuelle, car ce
sont fausses taintures. (E. BOIL., *Liv. des
mest.*, 1^{er} p., LIV, 3, Lespinausse et Bonnar-
dot.)

Chose tainte de flourin de chaudiere ne
de nule autre fauce tainture, c'est a savoir
de *fuel* ne d'autre chose. (*ib.*, LXXVI,
5.)

La marchandise de perrelle dont ont fait
le *fuil*. (*ib.*, p. 113.)

Item l'en ne pourra faire draps tains
en moulee, en *feul* ne en foistel, soit en laine
ou hille, sur ladite paine. (1396, *Const. de
Dieppe*, Arch. Seine-Inf.)

2. FUEL, voir FUEL.

FUEILLE, s. m. orseille :

Nos teinturiers ne puet ne ne doit metre alun de bouquam ne fue de *fuelle*, car ce sont fausses teintures. (E. BOLL., *Liv. des mest.*, 1^o p., liv. 3, Lespinasse et Bonnardot.)

CL. FUEL.

FUELLER, voir FUEILLIER.

FUELLET, voir FUEILLET.

FUELLIE, voir FUEILLIE.

FUEILLIER, voir FUEILLIER.

FUEILLIR, voir FUEILLIR.

FUEILLIS, voir FUEILLIS.

FUEILLISSEMENT, voir FUEILLISSEMENT.

1. FUEIR, *foer*, *foer*, *fuor*, *fuor*, *fuowr*, *feur*, *fur*, *fure*, *for*, *fowr*, *feer*, *fer*, *fort*, s. m., prix, laux :

De son mantel que vos diroie ?

Ainz l'ermite, qui l'achata

Le riche *fuor* ne regreta.

(Tristan, I, 2819, Michel.)

Ch'est li *seurs* des bras, ki fu atires par l'assentement des vies eschevins. (1254, *Ordonn.*, Dom Gren., vol. 91, p. 144, Richel.)

Ke li maïres et li escevin et li juret delle vile de Bonvige mettent *feur* as toutes les derrees k'on vent en la vile de Bonvige. (1275, *Lett. du bailli de Nam.*, Arch. mun. Bonvigne.)

Pour III termes an *fer* de x lb. par an. (1398, *Compt. du Paracel.*, f° 1 v°, Arch. Anbe.)

Tout li talemelier de Paris et d'ailleurs pueent vendre au samedi ou marche de Paris, pain a touz *seurs* au miex que'il porroit. (EST. BOLL., *Liv. des mest.*, 4^{to} p., f° 41, Lespinasse et Bonnardot.)

Li meunier de grant Pont ne pueent mandre a mains de *fuor*, que .ii. sestiers pour .i. boissiel. (ib., *ib.*, II, 5.)

Se li crierres treuve beuveeurs en une taverne, et li leur demande a quel *feur* il boivent, le crieur criera a cel *feur* qu'il li diront. (ib., *ib.*, v, 6.)

Quer de si li voit aleandre

Que mellior *fuor* li peust vendre (son huile).

(Chastoiem. d'un pere, cont. xiv, v. 39, Biblioph. fr.)

Qu'une meliee se face del *feur* vin cest an, mes ce vous facez garler mesmes le *feur* en vente, souven le pris des vins de cest anec. (15 juan. 1311, *Mandem. d'Ed. II sur la vente des vins de Gasc.*, Delpit, *Doc. fr. en Anglet.*, p. 45.)

Au *fuor* dessusdit. (1311, Arch. JJ 47, f° 62 v°.)

Li est accordé qui erie se face que nul soit si hardy de vendre vins forsques a resonable *feer*. (Stat. d'Edouard III, an IV, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Et se li vendeurs dessusdis veult aucun des wages dessus vendres les doit par tel condition que cheus qui li wage seront li pora recaler dedens XI jours et VII nuis apiez eschevins pour le *fuor* qu'il seront vendi et nient puissedi. (XIV^e s., *Lois et coutumes de la ville de Marchiennes*, Arch. mun. Lille BB 1, 2777.)

Certains eschevins qui mettent pris d' *feur* aux vins. (1361, *Cart. Esdr. de Corb.*, Richel. I. 17760, f° 26 r°.)

.ii. moutons francois qui valent au *foer* dessusdit .iiii. l. (1366, *Compt. de Valenciennes*, n° 27, p. 22, Arch. mun. Valenciennes.)

Pour vendre, mesvendre et adenerer tel *fuor*. (19 juan. 1374, *Cart. de Flines*, CCXXXII, p. 657, Hautecœur.)

Et priseroit tout ledit mur au *feur* de la toise ou autrement. (Stat. de Par., ms. Vat. Ott. 2962, f° 41^o.)

On les paioit coutoisement parmi un certain *fuor* qui ordonnes i estoit. (FROISS., *Chron.*, VII, 375, Kerv.)

Les vins que le maistre aura prius debvent estre au *fuor* et au prix que les autres vins seront vendus. (1454, *Cout. de la Mer*, Morice, *Pr. de l'II. de Bret.*, I, 787.)

Qu'il ne soit nuls taverniers qui vende vins a deux paires de *feur*(es) tout en ung creu, sur LX sols parisis d'amende, sans le congé de M. de Corbie. (Stat. des march. de vin, xv^e s., ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, III, 581.)

Vingt cinq livres a valloir au *feur* et march(i)é qu'il a au parachevement de la tour de la dicte esglise. (Quitt. du 25 ar. 1315, Fab. de S. Melaine, Mori., Arch. Finist.)

Pour avoir fay la vigne du Vault, a 20 hommes au *feur* de chaecun homme 6 l., 50 s. (1542-1544, *Compte de Pierre Blanche*, recepveur, Arch. mun. Avallon, GG 165.)

On trouve encore au XVIII^e siècle :

Il n'est pas douteux, dans le *for* extérieur, que lorsqu'une rente est vendue sans la clause de la fournir et faire valoir, elle peut être achetée pour une somme moindre que son principal, quoiqu'elle soit au *fur* du dernier vingt, qui est le *fur* le plus cher auquel on puisse constituer les rentes. (POTHIER, *Contrat de vente*, n° 378.)

— Il se rencontre au pluriel avec le sens de gages :

Nouveau marié, tu dois faire

En ce point a tes servitors

Qu'il est requis, et les attraires

A bien servir en tes labours,

Et les contanter de telz *seurs*

Que tu les a voulu louer.

(Doctrinal des nouveaux mariés, Poés. fr. de

xv^e et xv^e s., I, 135.)

— Frais, avances :

Le seigneur féodal, qui met en sa main par faute d'homme, droits et devoirs non faits, le lief tenu de luy, auquel a des terres emblayées par aucun fermier, ou labourer, auquel sont baillées a ferme : iceluy seigneur féodal, s'il veul avoir les gaignages d'icelles terres, est tenu rendre au fermier et labourer ses *seurs* et sommes. (Const. de Paris, ch. I, art. 38, Nouv. Cont. gén., III, 3^o.)

— Fig. et prov., a tel *feur* telle vente, tel *feur* telle vente, tel prix, telle vente ; au cours du marché :

Pour vendre et pour despendre a tel *feur* telle rente jusques a tant que tout soit accompli et entenné. (Ch. de 3 mai 1291, Cart. des Vaux de Geru., Arch. S.-et-O.)

Si tournoye et serche le jennes hoims environ la basse, et fait tant qu'il entre dedens, et se marie ; et pour la haste qu'il a de baster du past, avient souvent qu'il enquiert petitement des besoignes, et s'y

houte tel *feur* telle vente. (Quinze jours de mariage, I, Bibl. elz.)

— Ne *fuor* ne pris, rien du tout :

Tel eude entendre bien son eas

Qui n'y entent ne *fuor* ne pris.

(Les Fainistes du monde.)

— A cruel *fuor*, à un prix cruel, c'est-à-dire pour le payer chèrement, cruellement :

Mais aus ne set la grant folie

Dont s'est cargies a cruel *fuor*.

(Amadas et Ydoine, 393, Hippiou.)

— En mesme le *fuor*, à ce prix là :

Se nature vs est vacante qu'er,

Duns sai jeo ben, en meses le *fuor*

Tu deit enquer la bele vie.

(CAUVROY, *Petit plet*, 307, Koch.)

— A nul *fuor*, à nul prix, pour aucun raison, en aucune manière :

Kar des qu'ai, sire, vostre quor

Ne puis quiesier a nul *feur*

Que...

(BEX., *D. de Norm.*, II, 31439, Michel.)

Se te rien s'est esolz

Li reis dunt ce a sire e de,

N'oi navetes a nul *fuor*

Plus li seissent nitez au quor.

(ib., *ib.*, II, 10631.)

Iceo ne soiere a nul *fuor*

Ne n'endure nul gentil quor.

(ib., *ib.*, II, 17337.)

Ne fust nus saives chers l'elmeuz

Qui n'out si grant dol a son quor

Ne l'peust offrir a nisen *fuor*.

(ib., *ib.*, II, 15165.)

Et tant il avoit mis son cuer

Qu'il ne s'en peoit a nul *fuor*

Desveloper ne departir.

(GUILLAUME, *Best. div.*, 2336, Hippiou.)

Amer ne les puis a nul *fuor*.

(G. DE COINCE, *Mrs.*, ms. Suisse., f° 28^o.)

Mais par ce ne vont a nul *fuor*

Ses amonnes lesser a faire.

(ib., *ib.*, f° 41^o.)

Lo ne devez a nul *fuor*.

(De Sabel. hon. dial., Lib. Psalun., p. 366,

Michel.)

Que sanz mort ne puet a nul *fuor*

Eschaper de vostre prison.

(Dolop., 5071, Bibl. elz.)

Porrois tu dire a nul *feur*

La joie qu'eroies au cuer ?

(Serm. du xiv^e s., Hippiou, *Rev. hist. de l'anc.*

lang. fr., 1877, p. 219.)

Seigneur, sachiez que je ne le baroie a nul *feur* que je ne men venjasse d'aus, ne pour l'apostolle. (ROBERT DE CLARY, p. 13, Wiant.)

Si ai regardé que a nul *feur* je ne lesoire le royaume de Jerusalem pedre. (JOINV., *Hist. de St Louis*, p. 131, Michel.)

Lors dist ne laira a nul *feur*

Que parlout au volot au tournoy.

(Guesc., 316, Grapelet.)

Dou cuer a nul *feur* avoier

Ne pourre a tel volande.

(ib., 656.)

Dou chastoum se doit au faire,

C'e a nul *feur* nul amproie

N'en l'un nul cuer ne meterie.

(ib., 5211)

Ames et crains Bien en ton cuer,
Et ja ne veullas a nul feur
Faire faulz traict ne trahison.
(*Requiem pour Louis sergentz*, Richel. 1181,
f. 10^{rs}.)

Et carler bien que a nul feur
Tu n'aies courrouz a ton cuer.
N'airz. N. S. L.-C., Jub., *Myst.*, II, 37.)

Car nous avoies ce fait a cuer
Que p'ant ne lessions a nul feur.
Reverz. N. S., ibid., II, 327.)

Sy vous priez, mez doules suers,
Que nous ne lessions a nul feurs
Que tantost et ysnellement
Aillons pour terre de voirement.
(*ib.*, p. 360.)

— On trouve dans le même sens, en nul feur :

E jo vas devoie defendre
Vers celui ki vas volent prendre
Vus nul preudrier en nul feur,
Kar il vus ert encontre quer.
(*Tristan*, t. II, p. 119, Michel.)

— Au feur, en proportion, à raison, proportionnellement à, à proportion :

Un florin de Florence pour jour pour chevalier, et demy florin pour esquier, et pour les autres au feur. (*Chron. de S. Den.*, Richel. 2813, f. 430^{rs}.)

Paieront... au feur et a la valeur, selon la quantité. (1358, *Rec. et dép.*, Arch. mun. Chartres.)

De les faire payer de leurs gaiges toutes et quantes fois que par eux sera ordonne au feur et selon les estatz, cedulles ou rooles qui en seront faiz et baillez au dit fauchet. (*Compt. de la révérie de Ch. VIII*, p. 2.)

Pro rata parte, selon la part et portion, à l'équipollent, au fur. (PILLOT, *Gall. ling. inst.*, p. 240.)

— Au feur de, au prix de, à raison de, suivant, à la manière de :

D'un saulnt et d'une facon
S'est vestines au feur d'este.
SARRAZIN, *Nom. de Hon.*, ap. Michel, *Hist. des dieux de Norm.*, p. 312.)

Tout a feur des lions fers, fiens et enraies
Carrent sus es rois.
(*Gér. de Ross.*, 3529, Menard.)

Il paiera pour ses gardes dix mille rovaux, tels comme ils cuerent à present en France avant son partir de Galais, et ainsi au feur du temps qu'il y demoura. (*Gr. Chron. de Fr.*, Ist. du bon roy Jehan, xxxiv, P. Paris.)

La somme de cinquante six mille francs dor... par xxxviii mois au feur de deux mille francs par mois. (1382, Arch. K 333, n. 17^{rs}.)

Au feur de deux sols parisis de rente haume boise. (*Pièce de 1403*, Felibien, *Hist. de Paris*, III, 246^{rs}.)

Bounte est a moy que unkes ne soy mourir a tant de batailles cum j'eo ay esté, si more a feur de vache (de la menoysson). (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f. 21^{rs}.)

A feur des femmes. (*ib.*, f. 29^{rs}.)

Le grant laux a quoy le diocèse d'Orléans est bon-jours au feur des autres diocèses. (*Compte de J. Martin*, 1414-1416, Commune, Despeisse, IX, Arch. mun. Orléans.)

Ne nous doit admener que au feur de

trois cens cinquante hommes. (1428, *Hist. de Metz*, V, 71.)

A maistre Bernardin de Brissia, ouvrier de planchers et menuisier de toutes sortes et couleurs, pareille somme de neuf vingts livres tournois a luy ordonnees pour ses gaiges et entretènement desdicts neuf moys, audiet feur de .xx. L. l. par moys. (*Compte particulier de Jaques Taillandier, commis par le Roy nostre seigneur et par ses lettres patentes, donnees à Amboise le xxix^e jour de janvier mil cccc^{lxxxviii} dissept.*)

Il leur a esté permis proceder par egallement au feur et prorata du revenu des églises. (PASO., *Lett.*, IV, 22.)

Ces dons estoient presentez aux rois de France, non seulement par le peuple, mais aussi par les seigneurs mesmes, et les ecclesiastiques, selon leur puissance, qui estoit taxée et limitée, au fort du revenu des hérit et terres qu'ils tenoyent. (FACCHET, *Antiq. gaul.*, 2^e vol., III, 7, éd. 1611.)

— Au feur que, dans la proportion que, selon que :

Au feur que le blef vaulra au marchié. (1389, *Arrêt d'homolog. sur la pol. des rieres*, Arch. admin. de Reims, III, 722, Doc. inéd.)

De Milan se partit pour venir a Genes; et au feur qu'il alloit, luy venoient nobles hommes, citoyens et gens du peuple, de toutes parts au devant. (*Le Livre des faits du mareschal de Roucaucot*, 2^e p., ch. 6, Buchon.)

— Au feur et raison que..., en parlant d'une mesure, d'une contenance, selon ce que :

Au feur et raison que ledit quintal ou minot pourra commodement porter. (*Edict de Henry II*, de la creation des Presid., janv. 1551.)

— Fig., prix, mérite :

Et que s'il me vient a plaisir
Que son penser et son desir,
Son corps, s'amour et tout son cuer.
A un homme de petit feur
Ne li face dot tout donner
Et liegement abandonner.
(G. MACHAUT, *Oliv.*, p. 18, Tarlé.)

— État, considération :

Et carites est retroidie
Et l'archoee est des cuers banie,
Et li vicez sunt de grant feur,
Car il sunt mais en casen emet.
(*Ren. le noir*, 8019, Méon.)

Tu, Bebbelon, terre juive,
Tu qui es en petit feur misse
Entre les princes de Judee,
Terre petite est apellee,
Certes, de toy a. roy astra
Qui tant Ysaïe gouvernera.
(*Gen. des trois roys*, Jub., *Myst.*, II, 100.)

— Manière :

Qui amasse
Le bien commun met a feur.
Par ce feur
Perdient puis toute place.
(Escr. Descr., *Paris*, II, 308, A. I.)

— Syn. de contenance :

Contre leurs feurs, us et costumes, (1324, Arch. JJ 62, f. 28^{rs}.)

Observant leurs costumes, usages,

fours, privileges. (22 mars 1394, *Livre des Bouillons*, LXXXIII, p. 261, Bordeaux 1867.)

Issoudun, fur, fure, menue monnaie.

2. FUER, voir FEUER.

3. FUER, voir FOURS.

4. FUER, voir FEUERRE.

FUERCE, s. m. ?

Je foray tel charpentier
Que nul fors que bien n'en dira ;
Et sachiez qu'il ne souffira
D'avoir la force a la vie.
(*Mir. J^{ms} Ste Genev.*, Jub., *Myst.*, I, 271.)

FUERRE, voir FEUERRE.

FUERFUEMENT, s. m., passage d'un lieu en une autre main :

Les heritages qui furent Regnaudot... liqué nous sont advenu pour cause de fuerfuement et de fuermariaige dudit Regnaudot. (1377, Benedict. de Dijon, Graucel, I, c. 10, Arch. C.-d'Or.)

FUERJURER, voir FORJURER.

FUEMARIAGE, voir FORMARIAGE.

1. FUERRE, fuere, fuerre, feure, foerue, foerre, ferre, fourre, foure, forre, fouare, fouarre, farre, foire, fuer, four, s. m., paille, chaume :

Ecclesia beati Jacobi VII s. por fuere. (1226, *Cens. Paracel. de Pruvins*, f. 3^{vo}, Arch. Aube.)

Ke li fuerrés du terrage devant dit doit estre al abé et au couvent. (1257, *Carl. de S. Jean*, F 347^{rs}, Bibl. Amiens.)

Nus poisonniers de mer ne puet mestre raie en panquier sur autre poison, ne amener poison salé, ne merlauc salé, que le fuerre qui est desus les paniers ne soit otez es haies, anz que le poison soit venduz. (EST. BOIL., *Liv. des mesl.*, 1^{re} p., ct. 7, Lespiauasse et Bonnardot.)

Le pore cocherent a la terre,
Desoz li font un fen de fuerrz.
(Renart, 22535, Méon.)

De fourre ne d'avoine ne menjai mes destres.
(Floore., 993, A. P.)

Torches de fain et de forre. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f. 198^{rs}.)

Et fist a toute la maisnie de leans apporter fuerre et buche, et apres fist bouler le feu. (J. D'ARRAS, *Méus.*, p. 343, Bibl. elz.)

Et s'il advenoit que aucun d'iceulx eschevins voient de vye a trespas, il est de costume, en ladite ville, que le lendemain de Noël que les justices et eschevins se assenblent ensemble avec le prevost de l'Eglise pour mettre pris au vin, cappons, poules et foitares. (*Déclaration de la loy et eschevynage de Corbie*, Mém. de la Soc. des antiq. de Pic., I, 290.)

Des pailles et des foieres de la grange. (1349, *Requete du Cte de Blois*, Arch. KK 296, f. 5^{rs}.)

Pour trois charretes de fuerre achetees a Guermelles. (1366, *Archiv. hospil. de Paris*, I, 78, Borchard.)

Le feurre du lit fu osté. (1398, *Grands jours de Troyes*, Arch. X^{ps} 9185, f. 27^{vo}.)

Receple de Jehan Mille, pour l'assise des feures à vy vendue vi livres. (*Registre des recettes de Boulogne-sur-Mer*, 1415-1416, p. 30, Ed. Dupout.)

Four et avaine.

(JEH. DES PERES, *Geste de Liege*, 3838G, Scheler, *Gloss. philol.*)

... La plache a *four*.
(*ib.*, *ib.*, II, 776G.)

Parmy ses trois gloyons de *fourre*.

Le juy donne mes vieilles nattes.

(VILLOS, *Grand Test.*, LXVII, Jousaut, p. 58.)
Var., *fourre*.

Luy laissez trois gloyons de *fourre*

Pour estrede dessus la terre.

(*ib.*, *Pet. Test.*, XXII, Jousaut, p. 14.)

Et pour ce, la raison, qui tout redresse

A son plaisir, sans tort et mesprison.

Wa a bon droit, par sa tres grant sagesse.

Mis pour meuir ou *fourre* de prison.

(*Poés.* de Charles d'Orlé., p. 177, Champollion.)

Et se revestit de toutes ses robes qu'elle
vestoit quant elle chevauchoit, qu'elle
houtees avoit ou *fourre* de son lit. (*Journ.
d'un Bourg.* de Paris, an 1431, Michaud.)

Derechef, il appartient au voyer, cha-
cun an, la veille de Noel, de chacun *fourre*
qui vend *fourre* de la Saint Innocent, deux
faix de *fourre*. (*Hist.*, *Tit. concern.* le *royer
de Paris*, Felibien, *Hébr.* de Paris, IV, 310.)

J'aperçois ung enfant qui pleure

Tout nu sur le ferre gisant.

(GREBAN, *Mist.* de la *Pass.*, 5050, G. Paris.)

Coucher nous convient sur le *fourre*

La nuit, qui nous garde de rire.

(*Regrets et Complainte des Gostiers allez*, *Poés.*
fr. des xv^e et xvi^e s., VII, 82.)

El premierement en la rue du *fourre*
tint contre tous les regens, artiens et
orauteurs. (RAB., I, II, c. 10, éd. 1432.)

Lequel marchandoit des navaux estant
contre terre sur du *fourre*, comme on les
estale. (*La nouv. Fabrique des excell. Traits
de verité*, p. 58, Bibl. elz.)

Gerbe de *fourre*. (J. BOUCHET, *Serm.* de
la *simulée convers.* de H. de Bourb., p. 15,
éd. 1594.)

Il se disait encore au xvii^e siècle :

Le *fourre*, on la grosse paille qui porte
l'épi. (LANCELOT, *Rac. gr.*)

— *Alter en fourre, courir en fourre*, aller

ou fourrage, fourrager :

Allez en *fourre*, s'il vos plaist, le matin.

(*Les Loh.*, ms. Montp., II 243, f^o 41^e.)

Eminent d'Arcade commande en *fourre* aller.

Et vuz chevaliers ensemble lui mener.

(*Roem. d'Aliz.*, f^o 147, Michelant.)

Allez, dit Alivandans, en *fourre*, j'el commande.

El val de Josafat, es plains de nul Nublent.

(*ib.*, ap. Duc., *Gloss.* de Villob.)

Les soudoiers, mou sire, dont quarante en i a.

Se partiroit d'icy si tot qu'il aourna.

Et *fourre* sont alles trosque il estibra.

(*ib.*, ap. Duc., *Gloss.* de Villob.)

S'en vinrent devant Pineupple en *fourre*
pour les fourriers garder. (II. DE VALENG.,
515, Wailly.)

Et croitroit en *fourre* par la terre qui
au roi Artus se tenoit. (*Arthur*, Bichel,
337, f^o 22^e.)

Avoit fait Cesar se gent issir fors des
tentes pour aller en *fourre*. (JEH. DE TUYM,
Hist. de J. César., Ars. 3355, f^o 228^e.)

Buement et li cneus de Flandres qui
estoit aly en i. *fourre* amenerent grant
gasin en Post. (*Cont.* de G. de Tyr, Flo-
rence, Bibl. Laur., 10, iv.)

Qui estoient envaie en *fourre*. (*ib.*)

Il el envoyez ses corsiers en *fourre* o
grant plente de gent. (*Chron.* de S. Den.,
ms. Ste-Gen., f^o 316^b.)

— *Mettre un pays a fourre*, le livrer au
pillage :

Fondent maisons, fondent celier,

Fondent loges, ardent sohier.

Tot le pais ont mis a *fourre*.

(MORSEK, *Chron.*, 21195, Reiff.)

Et entreient en Normandie et misent le
pays a *fourre* et li ribaut boutoient le fu
partout et preudoient proies. (*Chron.* de
Rains, c. XIX, L. Paris.)

Wallon, *fourr*, *fôre*, foin, herbe fâchée
et séchée pour la nourriture des chevaux
et des bestiaux, et aussi herbe sur pied.
Rouchi, *fourre*.

2. **FUERRE**, *fuere*, *feure*, *fourre*, *fore*,
forre, *fuire*, s. m., *fourrean*, *gaine* de l'épée :

Des *fueres* trait le branc d'acier foilli.

(*Les Loh.*, ms. Montp., f^o 94^b.)

Hors de son *fuere* a trait le branc d'acier.

(*Rooul de Cambrai*, 2821, A. T.)

Si remet s'espee el *fuere*. (*Lancelot*,
ms. Fribourg, f^o 124.)

Fors del *fuere* saiche l'espee.

(*Delap.*, 5132, Bihl, elz.)

Maintenant ont des *fueres* sachies les brans
d'acier.

(*Gai de Bourg.*, 3625, A. P.)

Quant li rois tint Dirardart la treuchant,

Tret la du *fuere*, si assuya li brant.

(*Agolant*, Bekker, p. 152.)

Du *fuere* saiche Courrougeuse li grant.

(*Minet*, 460, A. P.)

Dou *forre* a trait forst le branc foilli d'acier.

(*Floissant*, 131, A. P.)

Dol *fuere* trait la bone espee.

(*Protheslaus*, Richel., 2169, f^o 44^e.)

Isnellement a estolie le brant...

Dehors le *fuere* l'a bouté tout sanglant.

(*Rom. d'Aquin*, 4618, Join des Longrais.)

Et saillent sus et traitent les espees des
fueres. (MEN. DE REIMS, 101, Wailly.)

Nus forbeur ne puet ne ne doit fere
fourre a espee de bazane. (E. BOILL., *Liv.
des mest.*, 1^e p., xcviij, 5, Lespinasse et
Bonnardot.)

Il la treit dou *fuire* (l'espee) e la tint en
son poing. (*Chron.* de Turpin, mort de
Rol., ap. Tissot, *Crestom.*)

Item nulz fourbeur ne peut ne ne doit
faire *fourre* a espee de bazane. (1330,
Contume de Ste Geneviève, ms., f^o 2^o, ap.
Ste-Pal.)

Lances longues, *fueres*. (1337, *Orden.* de
10 *gates armées*, Jal, *Archéol. nav.*, II,
334.)

— Dans un sens plus étendu, *gaine*,
étui :

Sa vièle a dou *fuere* traits.

(G. DE CONCI, *Mr.*, Richel., 25532, f^o 166.)

Fuere blanc, couverteurs et quovrezchiez faitis.

(*Dit de Menage*, 139, Trébution.)

Suisse rom., *fourre*, s. f., fourreau, taie,
têt, housse : une *fourre* d'oreiller, une
fourre de parapluie, une *fourre* de chaise.

FUERS, voir FORS.

FUERTRAIRE, voir FORTRAIRE.

FUETE, s. f., autant de terre qu'un
homme en peut labourer ou fouir dans
un jour :

Une pièce de vigne contenant sept *fuetes*
ou environ. (1340, Arch. JJ 72, f^o 431 r^o.)

Une pièce de vigne contenant quatorze
fuetes. (*ib.*)

Une pièce de vigne en mont Marsen
contenant vint *fuetes* ou environ. (1346,
Arch. JJ 72, pièce 560.)

Des-queles pièces, l'une siet delez Mattuel
Monteiron.... contenant la *fuete* a trois
hommes. (1420, Arch. JJ 59, pièce 439.)

FUEUR, voir FUER.

FUEUX, s. m. ?

Un *fuere* de pipe étonnée d'un bout.
(1534, *Invent.*, Rev. de Bret., 2^e série, I,
31.)

FUEVLEICE, voir FOIBLECE.

FUG, voir FOLG.

FUGATIF, adj., fugitif :

S'absentent des lors et se rendirent
fugatifs hors de noz pays. (1504, *Rém. aux
habit.* de Groncourt, Arch. Meurthe, Trés.
des chart., de Lorr., lett. pat., vol. B 9,
f^o 467.)

FUGERÉ, voir FUER.

FUGERÉ, adj. ?

Salayn *fugérée*. (*Stat. d'Edouard IV*, an
III, impr. gotb., Bibl. Louvre.)

FUGIBLE, adj., que l'on doit fuir :

Des troys choses *fugibles* et contraires,
une est mal, lait, et deshoneste. L'autre
est mal, nuisible, ou dommaigeable, et
l'autre est mal, triste ou tristece et desplai-
sance. (OREMSE, *Eth.*, f^o 25^e, éd. 1488.)

Delectation est desirable et plaist, et
tristece est *fugible* et desplaist. (*ib.*, *ib.*,
f^o 64^e.)

Tous confessent que tristece est mal et
que elle est *fugible* ou a foir. (*ib.*, *ib.*,
Richel., 204, f^o 508^e.)

FUGILLATEUR, s. m., celui qui met en
fuite :

Fugilla est deesse de fuyte ainsi que
Stator de station selon Theoplectus, et
ceste deesse convertist et met en fuyte non
pas seulement les hommes mais les dieux.
Assy de ce sont des *fugillateurs*, c'est
assavoir nombres des deables portans feu
avec eux. (*Mer des histoires*, t. I, f^o 67^e,
éd. 1488.)

FUGILLER, v. n., faire sortir des étin-
celles de la pierre à fusil :

Fugillo, las, *fugiller*, faire feu de pierre
par lui-même, ou faire lui-même. (*Catholicon*, Ri-
chel. I. 1781.)

FUGITIVEMENT, adv., par la fuite, fugi-
vement :

Saches que ceux qui sont officiers en
aucune ville ou pays, pour doute de leur
office, se veulent partir et absenter *fugiti-
vement*, et pour ce vendent leurs choses
absolument, saches que telle vente ne
vault. (BOUT, *Somme rar.*, 1^e p., f^o 1024,
éd. 1486.)

FUGILLER, v. n., faire sortir des étin-
celles de la pierre à fusil :

Fugillo, las, *fugiller*, faire feu de pierre
par lui-même, ou faire lui-même. (*Catholicon*, Ri-
chel. I. 1781.)

FUGITIVEMENT, adv., par la fuite, fugi-
vement :

Saches que ceux qui sont officiers en
aucune ville ou pays, pour doute de leur
office, se veulent partir et absenter *fugiti-
vement*, et pour ce vendent leurs choses
absolument, saches que telle vente ne
vault. (BOUT, *Somme rar.*, 1^e p., f^o 1024,
éd. 1486.)

FUGILLER, v. n., faire sortir des étin-
celles de la pierre à fusil :

Fugillo, las, *fugiller*, faire feu de pierre
par lui-même, ou faire lui-même. (*Catholicon*, Ri-
chel. I. 1781.)

FUGILLER, v. n., faire sortir des étin-
celles de la pierre à fusil :

tation qui consistait à apporter de la terre en remplacement de celle que le courant de la rivière entraîne :

Item aider à mener les meulles et toutes les matières vers le moulin de la Roche, et à tenir en état tout ce qui est hors le tournant, et y doivent le *fuyage*, c'est assavoir trois palletes de l'ait. (1406. De-nombre. du baill. de Constant. Arch. P. 304, 1^o 9^o 3.)

FUGEE, s. f., fuite :

Li Sarrazin getoient li armee, et par fuie crochoient de eschaper a la mort lor. (AIMÉ, Chron. de Rob. Viscart, l. 18, Champollion.)

FUGABLE, - gable, adj., qui foit, fugitif :

Iest en iceulz temps *fugable* vinrent al bore de Constantinoble. (Dial. St Greg, p. 171. Foerster.) Lat., profugus.

Delez une ile non estoble
Reunt Labone la *fugable*
En son bastel.

(Fabl. d'Or., Ars. 3069, l. 834.)

Plus *fugable* et plus effraie

De cerf ou de biche barbe.

(G. MAEN., Poés., Michel. 9221, l. 2023.)

Mais plus *fugable* traïment

Que anz vers.

(Id., ib.)

Car quelconques chose elissable est avec autre *fugable* elieute, il covient l'ele soit plus elissable ke li contraire de cele chose *fugable* ne soit. (Li Ars d'Amour, II, 239, Pettit.)

Plus desvolable que ydre sautlee, plus *fugable* et effrayé que cerf bersé. (C. MANSION, Bible des Poët. de metam., p. 149 r, éd. 1493.)

De noveur *fugable*. (Triumph. de Petrarq., l. 9^o 1^o, éd. 1531.)

— qu'on doit fuir :

Le mal (est) *fugable*, amenable, miserable et rejtable. (Les Aprestines du s^t de Choitres, III, f. 136 r, éd. 1587.)

FUANCE, s. f., fuite :

Li bat ille ne li ord'ngance

Ne rebloit pas par lor *fuance*.

Branler ne rroller ne moïoir.

J. de PIERART, Lit. de Veges., Michel. 1601,

f. 114.)

FUIANT, fuient, adj., fugitif :

La richece de cest regle, qui n'est se *fuient* non. (Serm., Michel. 423, l. 704.)

FUIE, fuye, fue, s. f., fuite :

Cil de la vile sont en *fuyes* l'ait.

(Les Loit., ms. Beine 113, f. 106.)

Lors se metent a la *fuyé* tuit li autre. (AUT. MAR., Lanceol. du Lac, Michel. 1430, 2^o.)

Mout fat bone et bele la chacee.

Cer loert se mist a la *fuyé*.

(Palop., 9198, Bibl. elz.)

Hables l'ozuilles est en *fuyes* l'aites.

(Gou de Roars., 2012, A. P.)

Il torneront en *fuyé*, ne sarrant ou suler.

(Floant., 2378, A. P.)

Ne en *fuyé* l'aites jere.

J. de PIERART, Lit. de Veges., Michel. 1601,

f. 114.)

Tournerent en *fuyé* vers les lieus. (MÉS. DE BEIMS, 156, Waully.)

Qui tornoient en *fuyé* au plus tost. (Vie de S. Denis, Brit. Mus. add. 15666, f. 138.)

Si tornerent en *fuyé* a tot lor heruois. (B. LE TRES., Cont. de G. de Tyr, p. 56, quizon.) Impr., *fuce*.

Les deux touchent a *fuyé*. (JOINV., S. Louis, XXVI, Waully.)

Il touchent en *fuyé* aussi comme bresbis. (Id., ib., LXXIV.)

Il s'ura bien de cert...

Ou par ses *fuyes* tornerer

Pour soy mieus des chiens de-tourner.

(VERD. LE FOY., GUERIN, Tres. de Vauerie,

p. 64, Pichon.)

Si furent tout esbahi et tornerent en *fuyes*. (FROISS., Chron., III, 334, Lucr., ms. Rome.)

Ou aucuns d'eux navres a mort rendirent leurs esperits, et les autres donnerent les *fuyes*, qui se saulverent en ung bosquet prochain. (J. MOLINET, Chron., ch. CXXVII, Buchon.)

2. FUIE, fuye, s. f., colombier :

Cely qui n'a fief, censive, ne justice peut avoir volliere, ou *fuyé* de 500 boulers, et au dessous, porveu qu'il ait au terroir ou est construite la dite volliere, 80 arpens de terre. (Coul. de Paris, Coul. gen., t. I, p. 66, éd. 1635.)

Pierre Jacquin, fermier de la *fuyé* et colombier des Ousdes. (1547, Compt. de Diane de Poitiers, p. 6, Chevalier.)

Li comme on voit un pigeon a la *fuyé*

Se retourner, et un beuf a la grange.

(MELL. DE S.-GILL., Œuv. poet., p. 84, éd. 1719.)

Messieurs, soyez les bienvenus ; ce qui, l'on se despesché, garçon au vin, au poaillier, au crochet, a la *fuyé*, servettes blanches. (Moyen de Parvenir, p. 323, éd. s. l. n. d.)

On dresse quelque *fuyé* aux simples colombelles.

(D'ACQVÈS, Trag., p. 71, Bibl. elz.)

El par bon encontre va trouver une *fuyé* qu'il contourna plusieurs fois. (BIANT, Gr. Capit. fr., v. 29, Lalauze.)

FUIEL, voir FUEL.

FUIENT, voir FUIANT.

FUIER, fuyer, fuer, fuyer, v. n., fuir, s'enfuir :

Onkes n'i pont fors jee soulement eschaper

Et cil de ma galie, ou n'i a que *fuer*.

(Dest. de Rome, 121, Groeber.)

Mes Benoveute va fuyant, et non volent contester contre Jordain, comment lo cerf *fuyé* devant lo lyon. (AIMÉ, Chron. de Rob. Viscart, II, XI, Champollion.)

Elle n'estoit *fuyee* gueres loing. (G. BOUCHET, Screees, t. 203, Roylet.)

FUIEFEMME, voir FUIEFEMME.

FUIFRANT, adj., fulgurant :

En la splendeur de la tue *fuyfrante* hanste. (Coul. Habac., 17, Lib. Pslm., p. 250, Michel; Michel. I. 768, f. 118 r.)

FUIELLE, voir FUEILLE.

FUILETER, voir FUEILETER.

FUILEUR, voir FUEILLEUR.

FUILEUS, voir FUEILLEUS.

FUIELLE, voir FUEILLE.

FULLIER, voir FUEILLER.

FULLIER, voir FUEILLER.

FUNS, adj., de feu :

Funs li beus parlemens faitment, e li toms sors ama ice. (Lib. Psdm., Oxi., CXVIII, 140, Michel.) Lat., ignitum.

Ou lur franges qui mult sunt *funes* (les serpens) Pe cent lur cors e lur petrienes. (MAYE, Liv. de S. Patrice, 1003, Roy.)

Un tonneut vit merveilles grant,

Fue toute ardeute e *fune*.

Desuz est li flamme soupraine. (Id., ib., 1122.)

1. FUR, voir FOUR.

2. FUR, v. a., mettre en fuite :

Les nes furent tost departies,

Et en plusieurs terres *fures*.

(WYCH, Brut, 2535, Ler. de Lincy.)

1. FUREE, fure, s. f., fureur :

En le spirit de la tue *furee* assemblethes sunt ewes. (Lie des Ps., Cambridge, Cant. Moysi, 7, Michel.) Lat., in spiritu furoris tui.

Cert joie s'a glaiwe define

S'infereul *fure* Sarrazine.

(BEN. D. DE NORM., II, 19518, Michel.)

Com orible *fure* infernal

Ait esbrasé e fait rest mal.

(Id., ib., II, 23027.)

2. FUREE, voir FURREE.

FURETEUR, fur., fruiteleur. -eur, s. m., officier de vénerie qui a soin des furets :

Li *fureteiers* a .xviii. d. de gages hors et ens, et por robe por lui et por sa mesnie .ix. s., et por filets et reisen .xx. s. (1285, Ord. de l'hostel le Roy, Pièce. rel. à l'Hist. de Fr., XIX, 28.)

Le *fureteur* menzera a court. (1316, Orden. de l'ost. le roy, Arch. JJ 57, f. 64 r.)

FURETIER, fur., s. m., officier de vénerie qui a soin des furets :

Li *furetiers* a .xviii. d. de gages. (1285, Orden. de l'ost. le Roy, Arch. JJ 57, f. 7 r.)

Veneurs, faucouniers, *furetiers* et oiseleurs. (Ord. de Ph. le B., Arch. JJ 57, f. 18.)

FUROLE, furole, s. f., feu Saint-Elme.

Furoles ou flammeroles, ou flambars, ou ardans. Igues fatui. (NICOT, Thresor.) éd. 1606.)

Furole, c'est celle flammeite qui par nuict apparait au bout des lances des gens d'armes et des antennes des navires, bryuant comme un oiseau et sautelaute de lieu en autre. (Id., ib.)

FUROON, furoun, furon, s. m., petit du furet :

Li comme que li *furoons* chace. (Du Prestre et de la Dame, Michel. 19152, f. 654.)

Se Jupiler et Venus tesmoignent as .ii. lumieres le nay sera des bestes aians compaignie avec les hommes si comme chiens, *furoons* et les semblables. (ORESME, Quadrip., Michel. 1348, f. 129 v.)

Ou les prent ainsi comme les lievres et aux *furons* quant ilz sont es fosses. (GAST. FEB., Maz. 514, f. 164.)

Ilz (les loutres) vont en leur amour au temps que font les **fuiron**s, si comme chacun qui en tient en son hostel set, et pour tant autant comme ilz font aucune foiz leurs cheaulx plus au moins comme font les **fuiron**s. (Ib., p. 20^b.)

Et quant ilz (les connins) sont dedenz (les fosses) ilz doivent mettre leurs bourses qui sont faites de cordes au pertuis des terriers en tant de pertuis comme il aura de bourses, et les autres pertuis il doit es-toupper fors que un par ou il boutera le **fuiron** qu'il doit avoir avec, et le **fuiron** doit estre musellé. (Ib., p. 81^a.)

Ayant en la maison chiens, **fuiron**s, cordes, laz, filez et autres engins ou tendant aux bestes et oyseaux. (1396, Arch. K 34, pièce 38.)

Ce sont tous **fuiron**s en garenne. Il n'y a riens qui leur eschappe.

(COQUILLART, *Nour. brot*, 1^{er} p., de presump-tions, 1, 103, Bibl. etc.)

Bios all'apent, et sont prests de les prendre. Comme en terriens connins prins par **fuiron**s. (GAINGOR, *Folles Entreprises*, 1, 93, Bibl. etc.)

Espriver quaile persecute, **Fuiron** suit apres le couin.

(ROBERT GAGUIN, *Passé-temps d'oysevet*, Pois. fr. des xv^e et xvii^e s., VII, 242.)

Le **fuiron** est dit de furnum, four, car ainsi comme en ung four il entre dedans les tenebrositez et cavernes de la terre, et en expelle et dejecte les connins qui y sont muces et occulceuz. (*Ortus sanitatis*, ap. Jaubert, *Gloss. du centre de la France*, verbo **fuiron**.)

— Voleur :

À Paris il fait fort dangereux mettre de l'argent dans sa pochette, ou porter bourse; il y a des **fuiron**s qui, en moins d'un tour de main, aront mis la main sur la magotte, et gripperont l'escu. (*Contes de Châl.*, p. 67^b, ap. Ste-Pal.)

— Fig., membre viril :

Entre les cuisses si l'entre, Par le pertuis li entre et veatre : La a mis son **fuiron** privé.

(Du *Prestre et de la Dame*, Richel. 19152, p. 65^a.)

— Sorte de jeu :

La jouoyt, au flux... a la blancheq, au **fuiron**. (HAB., *Gargantua*, ch. 22, éd. 1542.)

« Le jeu du **fuiron**, mentionné par Rabelais, dit le comte Jaubert, s'est conservé sous ce nom en Berry; il est connu ailleurs sous celui de **fuiret**. Les personnes qui jouent au **fuiron** sont rangées en cercle et tiennent un cordon formant une chaîne sans fin, passé dans un anneau. C'est cet anneau qui est le **fuiron**. Les joueurs, le faisant glisser le long du cordon, se le passent vivement les uns aux autres, en ayant soin de le cacher autant que possible avec leurs mains et en chantant les paroles suivantes :

Il court, il court le **fuiron**,
Le **fuiron** du bois, mesdames;
Il court, il court le **fuiron**,
Le **fuiron** du bois meugon.
Il a passé par ici
Le **fuiron** du bois joli,
Il court, il court, etc

Cependant l'un des joueurs, placé en péniat au milieu du cercle, cherche à saisir le **fuiron**. S'il y parvient, il est reçu dans le rond, et celui dans les doigts duquel il a saisi le **fuiron** donne un gage et prend sa place.»

Fuiron se dit encore dans plusieurs parties de la France, notamment dans le Centre, et dans la Champagne, Marne, Bourb., **fuiron**.

FUIRONER, - onner, **fuir**-, **fu**-, v. n., fu-reter :

Que li traiteur s'en aloient cerchant et **fuironant** à chascun pour esmouvoir les cuers de ses barous contre lui. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Genève, p. 175^b.) P. Paris, les Gestes du debonnaire roys Loys, XVI, **fuironnant**.

Il va, il vient, tout par tout court, **fuironne** Aiasi que ung cerf trotant en ung bocage. (GRINGOR, *Folles Entreprises*, 1, 49, Bibl. etc.)

Et le mary autour **fuironne**. (1^{er} *Épist. du Coy à l'Asne attrib. à Cl. Mar.*, éd. 1731.)

Centre de la France, **fuironner**.

FUIRONET, **fuironnet**, s. m., petit **fuiron** :

Nectiole par voie meure
Un **fuironnet** sanz aleatir.
(J. LE FLEURY, *la Vieille*, l. 1, v. 818, Cocheris.)

FUIRONNET, **fuironnet**, s. m., gardien des **fuiron**s :

Le **fuironneur** aura. XVIII. den. de zaigris. (1261, *Orden. de l'ost. le Roy*, Arch. JJ 57, p. 22 v^o.)

FUISECHEN, voir **FISCIEN**.

FUISEQUE, voir **FISIQUE**.

FUISEL, - zel, - seau, - sial, **fusel**, - zel, - ssel, **fisel**, - zel, - ssel, **fuyssel**, s. m., morceau de bois en général :

Tast faret trenché li **fussel**
De qui krent li mamel.
(G. GUYON, *Chron.*, ap. Michel. *Chr. angl.-n.*, 1, 37.)

Cil **fuisiatz** estoit ficlies par mey le **fusi** qui est del bone del lit. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2135, p. 113 v^o.)

L'un de ces **fuisiatz**. (Ib.)

En mi lieu du lit ot un **fuisel** par devant qui lous estoit drois. (S. *Grual*, Vat. Chr. 1687, p. 21^c.)

Des **fuisiaus**. (Ib.)

Quant l'en avoit mestier d'un **fust**, tantost estoit abadie la meson a un des crestiens pour prendre un petit **fussel**. (G. DE TRY, VIII, 8, Hist. des crois.)

Pour une renauchure de keviles et de **fuisiaus** au dit moulin. (1322, *Revenus des terres de l'Ar.*, Arch. KK 394, p. 40.)

Pour .ii. javelles de **fisiaus** pour renaucher la roc dou moulin. (1328, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3^e, p. 14 r^o.)

.iii. chavelles de **fuisiaus**. (Ib.)

Une javelle de **fissiaus** a faire ladictie rechaucure. (Ib.)

.xvi. **fuisiaus**. (Ib.)

.xxvii. chevilles et .x. **fussiaus**. (Ib.)

Je ne veul plus du vostre le monte d'un **fusel**.

(H. CAPEL, 139, A. P.)

Maint assaut y ont fait et maint estour novel. Mais tout ce n'i vald la monte d'un **fusel**. (Cev., *du Guesclin*, 21251, Charron.)

— En particulier, petit instrument qui sert à tordre et à enrouler le fil, le **fuseau** moderne :

Il ne rip-roit mie à l'estel ses falliaus ;
Le plus avort nebot sin roulet as **fissiaus**. (ADAM DE LA HALLE, *du Roi de Sicile*, 216, Gons-smaker.)

De tous ceteus n'aportent
Que chascuns un **fussel**.
(De S. Jeh., Richel. 2039, p. 294.)

Hoc fusum, **fusel**. (*Gloss. de Glasgow*, Meyer.)

Atant il print la quenoielle et ung **fuyssel** (*Atant il print*, vol. IV, ch. 14, éd. 1528.)

Prens une **fisel** et la chebamur.
(*Forcé de Tout Messager*, Anc. Th. fr., II, 413.)

— **Fuisel** a peson, petite broche ou fuseau en laiton, bobine à dévider le fil, élargie et plus pesante à sa partie inférieure :

Quilliers de boys ou de lust, **fuisel** a peson. (E. BOU., *Liv. des mest.*, 2^e p., XV, 1, Lespinasse et Bonnardot.)

Fuisel a peson. (Ib., *ib.*, Richel. 20048, p. 121^c.)

— Piquants du porc-épic :

Ilz portent ja les **fuisiaule** et broches auecques qu'ilz aient leur an. (GAST. FÉR., *Man.* 514, p. 13^a.)

Le porc epic se seulant pressé, estend et bande sa peau, pour descacher ses pointes et **fuseaux** contre le moure des chiens qui le tiennent aux aboys. (DU PINET, *Pline*, VIII, 35, éd. 1566.)

— Boyau culier, derrière :

Longaun, **fuisel**. (J. de GARLANDE, *de Lille*, Scheler, *Lex.*, p. 42.)

Primes li coupes le penne frainde par le frainture sour le **fuisel** et metes les pennes contraval. (*L'Archevêque des oiseaux de proie*, ms. l. you 697, p. 219^a.)

Uns Engles li boula sou glaive ou **fusel** ou point n'estoit aimes. (FROISS., *Chron.*, IV, 314, Luce, ms. Anciens, p. 99 v^o.)

Guernesey, **fusel**, fuseau.

FUISELE, **fuselé**, adj., atteint de fusées :
Qu'il (le cheval) ne soit courbé ne **fuselé**. (*Ménager*, II, 73, Biblioph. fr.)

— Terme de blason, chargé de fusées :
Si portoit madame Marguerite de Bavière les armes de son pere, qui furent ecarteries de Bavière et de Hanau, et se blasonnent pour les armes de Bavière, **fusées** de vingt et quatre piéces d'argent et d'azur. (H. DE LA MARQUE, *Mém.* introduct., c. 3, Michaud.)

FUISELER, - eller, **fuisse**-, v. n., faire **fuironner** comme un fuseau :

Et li assist desoubz l'œil au descendant dou fronec ou nes, car point ne portoit de visiere et li encoussi la dedens en **fuisse-sellant** contremont. (FROISS., *Chron.*, VII, 417, Kerv.)

FUSELET, s. m., petit fuseau, pièce d'une norloge :

Le roe de desir a ce li tonne.
A l'aide d'un petit *fuselet*
(*Foiss., Poés., Richel. 830, f. 64 v.*)
Encores met li orlogiers a point
Le frot, qui ne cesse point.
Le *fuselet*, et toutes les brochetes.
(*ib., ib., f. 67 v.*)

FUSELIER, *fuselier*, *fusollier*, s. m., faiseur de fuseaux :

Fuselier. *Lic. de la Taille*, Coquebert.)
Richard le *Fuselier*. 1337, *Reg. criminel de S. Martin des Champs*, p. 405, Willem.)
Clarenbault le *Fuselier*. (*Reg. ceuilloir du Temple*, Arch. MM 128, f. 56 r.)
Fusarius, *fuselier*. (*Catholicon*, Richel. 1. 1781.)
Fusarius, *fusollier*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. 1. 7679.)
Gillet le *Fuselier*. (*Pap. des cens*, 1395-1452, Arch. S.-et-Marne.)

— Fém., *fuselière* :

Une femme appelée Jehanne la *fuselière*, *fuselière*. (1340, *Reg. crim. de S. Martin des Champs*, p. 180, Willem.)

Fuselier, *Fuzelier*, est encore un nom propre.

FUSELLIERE, s. f. ?

Un g. sextier de chaux prins a la *fuselière*. (1386, Arch. Aub., Reg. 3. G 345.)
Vienne, Deux-Sèvres, *fuselière*, petite machine triangulaire et en bois, servant à placer les fuseaux.

FUSEUX, v. n., pisser ? cacarer ?

Chu c'on feït al basse chambre en son ventre fait
Eusi dedens le ventre de sa meïre *fusait*. (al.)
(*Her. Des Preïs, Geste de Liege*, 2546, Scheler, *Gloss. philol.*)

FUSIE, s. f., médecine :

Se n'orne navoz veue
Et n'infantue connue,
Vos savez tant de li *fusier*,
Bien me guerrez d'itroisier.
(*Henart*, 19937, Méon.)

FUSIL, voir FOUIL.

FUISON, voir FOISON.

FUISONNER, *Fuisonner*, voir FOISONNER.

FUISSANT, s. m., fuyard :

Ainsi fut faite la grant occision des gens
benz la partie de la France, par faute de
l'arde des lieux mauvais et couarz *fuisanz*,
et par la traison d'auleuns de ceulz de
France. (*Titre de 1445*, Chron. Brocense,
Mor., *Pr. de l'U. de Brét.*, 1. 102.)

FUSSEL, voir FUSEL.

FUSSELLER, voir FUSELER.

FUSSESIEN, voir FUSCIEN.

FUSSIEN, voir FUSCIEN.

FUSTE, voir FUST.

FUSUN, voir FOISON.

FUTABLE, s. l., fuite :

Laissons le chemin de *futaille*
Et bonsz colz de bataille.
(*Pastoralis*, ms. Brux., f. 31 r.)

FUTELE, v. a., mettre en fuite :

Si fu pris Thomas de Grancez et jusques
a quatrevingz autres groz prisonniers
et surpluz mors et *futelez*. (*Chr. de PISAN*,
Charles V, part. 2, ch. 24, ap. Duc., *Fugit*
3.)

Morvan, *fuite*, fuir, s'échapper par une
fente, par une fissure.

FUTIE, *fuyfil*, *futiin*, *futif*, *futyf*, *justif*,
adj. et s., fugitif, errant, vagabond, vo-
lage, absent, qui fait défaut :

..... Maint *futiin*
Ki mesfait furent en lor fin.
(*Brut*, ms. Munich, 4167, Voltin.)
Ja sui je tous armes, or m'en alle *futis*.
(*Cham. d'Altr.*, f. 19^a, Michelant.)

Qui s'en est de sa terre mutante aiez *futis*.
(*Garnier, Vie de S. Thom.*, Richel. 13513,
f. 36 v.)

Ensi out li *futif* de Troie
Soutert lui, jors qu'il n'orent joie.
(*Lucas*, ms. Montp., II 231, f. 149^a.)

Tholomer li *futis* qui est roys de Baby-
loine. (*Saint Graal*, II, 200, Hoücher.)

Et si lor rent lor cœurs hastiens
Pour rappeller les cœurs *futiens*.
(*Reclus de Wolvens, Dit de Charité*, Ars. 3142,
f. 220^a.)

Sinez donnas a tes amis
Que chascuns soit al ars *futis*.
(*Lit. Psalm.*, Oxf., p. 300, Michel.)

Ceste cose est faite par les *futiens*.
(*Bans d'Henri*, Tailliar, *Rec. d'Act. des*
XII^e et XIII^e s. en long, wall., f. 413.)

Et de son preust *futis*.
(*Paraph. de Pater*, Richel. 763, f. 277^a.)

Ki conques seroit *futiens*. (*Bans aur*
reche, L, f. 1 v°, Arch. mun. Douai.)
Bans sor chiaus qui sunt *futiin*. (*ib.*,
f. 1 r°.)

L'en ne puet plodier que ele soit *futiene*
ne erreresse. (*Digestes*, ms. Montp., II 47,
f. 263^a.)

Et seray vaghes et *futiens* en terre. (*Bib.*
hist., Maz. 532, f. 64.)

Manda au duc que il li rendist son traïtor
et son *futiin*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-
Gen., f. 140^a.)

Quant le desloyal sceut la venue du roy
et de son ost si se n'osa attendre, mais
laissa sa terre comme *futiin*. (*Gr. Chron.*
de Fr., Loys le jeune, XXVII, P. Paris.)

Bref fut porte vers sire Serlo, ... que rein
fustif e li defante. (*Year books of the reign*
of Edw. the first, years XXX-XXXI, p. 181,
Rec. brit. script.)

Tuz les *futiis* de Engleterre. (*Chron.*
d'Angl., ms. Barberin, f. 24 v°.)

Ne ne croiez conseil d'oume exillie ne
futif de son pays. J. d'Ankraz, *Melus*,
p. 126, Bibl. elz.)

Eduguz, *futis*. (*Gloss. de Salins*.)

Pour lequel fait il se rendit *futiin*. (1346,
Cart. de Sens, Richel. 1. 9883, f. 153 v°.)

Tous les banans et *futiis* hors du
royaume de France. (20 oct. 1360, *Lett.*
d'Ed. III, Liv. des Bonill., XIV, Arch. mun.
Bordeaux.)

Se sont absentez et rendus *fuyüz*. (*Ch.*

de *Charl. VI*, 3 avr. 1381, Arch. mun.
Rouen, lit. 3, n° 2 et 3.)

Le dit Bourre est *futiif* pour cause de
homicide. (1387-88, *Compt. des annievs.*
de S. Pierre, Arch. Aub. G 1636, f. 214 v°.)

Choses *futiies* et labourieuses a avoir.
P. FENET, *Miroir de la vie hum.*,
f. 108 v°, éd. 1482.)

Amours ne quiet ne courais, ne *futiis*;
Gens de fait veult, mettais main en besogne.
(H. BACON, *Debat de la Dame et de l'Escuyer*,
Poés. fr. des xv^e et xvii^e s., IV, 177.) Impr., *futiis*.

Lorsqu'il se redra *futiif* de la Grece en
la cour de Perse. (AMYOT, *Vies*, Epistre,
éd. 1565.)

Furieux, roide, en ses vagues *futiies* (le torrent)
Il mine, arrache, il entraine les rives
Qui veulent l'enfermer.
(A. JUVAS, *Oëuv. poët.*, f. 28 v°, éd. 1579.)

A ce throno de gloire arriva gemissante
La Justice *futiive*, en sueurs, panellante.
(D'AUBIGNÉ, *Trag.*, I, III, Bibl. elz.)

L'aposta Julian son sang *futiif* empoisonne,
Le jette vers le ciel.
(*ib., ib.*, VI.)

Plus li soit extreme et plus elle est *futiive*.
(DESFORÊTES, *Cleonicé*, XXI, Bibl. gaul.)

Ce mot a été encore employé au xviii^e.
SCARRON, *Virg. trav.*, II, a dit : brebis
futiives.

FUTIU, voir FUTIF.

FUTOIER, v. n., fuir de la maison,
aller chercher d'autres femmes que la
sienne :

Il est maint ribaut, maint hourlién
Qui souvent de soy ost en blème
Contre raison se prendre fan e
Par mal faire et par futoier.
(E. DESCHAMPS, *Pois.*, Richel. 830, f. 572^a.)

FUZEL, voir FUSEL.

FUZICIEN, voir FUSCIEN.

FULG, voir FOLG.

FULGEDIN, adj., FOUX :

Tousjours lentignes se trayent a couleur
fulcedin. (B. DE GORD., *Pratiqu.*, III, 25,
éd. 1495.)

FULCETE, s. f., sorte de finte :

Fistula, *fulcete*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel.
1. 8426.)

FULCHIER, s. m., gardeur de trou-
peaux :

Aiaz est en Allemagne done *fulchiers*.
(*Ger. de Ross.*, p. 361, Michel.)

FULCIMENT, s. m., secours, soutien :
Puis avec fusilz qu'il avoit predisposez
en chascun coing il y feist mettre le feu
qui repentinement commença a brusler
tellement que en une heure soudain le
feu print par dessoubz auz aggeres qui par
la vehemence du feu violent furent si fort
abrasez que l'oume *fulcimens* furent
bruslez tous cheurent delians les fosses.
(BOURGOING, *Bal. Jud.*, VI, 35, éd. 1530.)

Aux paroles vehementes du jeune
prince le capitaine des gens de guerre et
navires de Paris donna grant *fulciment* et
ajutoire, induit a ce par affection de pil-
lage. (LE MAIRE, *Illustr.*, II, 7, éd. 1548.)

Cf. FULSIR.

FULCIR, voir FULSIR.

FULGEUR, voir FULGOR.

FULGOR, - *gour*, - *gueur*, - *geur*, s. f., éclat, splendeur :

De ce avant à la foiz ke en ces pins plorementz salt fors la clarté de la devèntriene joie, et la pensée ki premiers zisoit avoile et cors, nurrie par sospirs, devieut forte por esgarder la devèntriene fulgor. (Job, p. 370. Ler. de Linéy.)

E vi Jhesum sicum fulgour de lumere. (Ms. Brit. Mus. Egerton 603, f° 16 r°.)

Pour la grant fulgour on respandeur de la chose, si comme il avient un soleil. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 211 r°.)

— Foudre

Foudre ou fulgure. (La Mer des hystoirs, t. I, f° 173 r°, éd. 1488.)

FULGOUR, voir FULGOR.

FULGUREUR, voir FULGOR.

FULGURE, *fol*, s. f., foudre, éclair :

L'estoille qui se clame comete apant moult de nuiz, et tant de fulgure qui respandissoit comment la lune. (AMÉ, *Yst. de li Norm.*, I, 4, Champollion.)

Si avoient moult mal temps de pluie, et de tromorre, et de fulgure, dont il estoient fatigué et travaillé. (Id., *ib.*, VIII, 21.)

Et coment fulgure entra la, dont li sien prissent force, et verra lor fu donnée de lo ciel, dont li Grex non porrent avoir nulle esperance de victoire. (Id., *Chron. de Rob. Viscart*, I, 8.)

Dissipez les en fulgures et cornuscous. (Intern. Consol., II, XXXVIII, Bibl. elz.)

Le revers (de la médaille) est insculpé de son fulgure, et de l'aigle. (GUILLE DU CHOU, de la Relig. des an. Romains, p. 60, éd. 1561.)

Jupiter qui tient de la main droite son fulgure. (Id., *ib.*, p. 61.)

FULINGNE, adj. ?

Prins ce, s'niche que Dieu est indigué Eacotre ceulz qui usent de faux art. Quant leurs proces est clos et fulingné. On se repent aucunes fois trop tart. (GAISSON, le Jeu du Prince des Sotz, Moralié, p. 252, Bibl. elz.)

Peul-êre, dit l'éditeur, faut-il lire fulminé, fulminé.

FULIZ, voir FUEILLIS.

FULLIER, voir FUEILLIER.

FULLYH, voir FUEILLIER.

FULMINATION, s. f., coup de foudre :

Si comme prognostications d'astrologie, apparences de signes, estranges eclipses, cometes, fulminations, treublemens de terre, moustres, portentes et presages divers. (J. LE MAIRE, *Ley. des Venitiens*, p. 62, éd. 1649.)

— Fig. :

S'armer contre l'Allemagne ? Cela lui estoit defendu, s'il ne se fust armé des armes spirituelles, qui sont censures et

fulminations. (BRANT., *Gr. Capit. estrang.*, I, 82, Lalame.)

FULMINE, s. f., foudre :

Lorsqu'il vouloit aux foulères et fulmines de Jupiter par puissances indignes Trop resister. (O. DE S. GEL., *Enecd.*, Richel. 861, f° 107 r°.)

FULMINEUX, adj., foudroyant :

Vent fulmineux. (Lectes des Apost., vol. I, f° 80 r°, éd. 1537.)

FULPOTER, v. a., dépasser :

An dessus des dits murs, tout aleuvoir de l'esglise, sera pousé un entablement qui fulpotera le mur un espad dehors, pour poser le couvers de l'esglise. (1505. Ord. de la tasche de Brou, touchant l'esglise, ap. J. BAUX, *Hist. de l'église de Brou*, 2^e éd., p. 312.)

FULSIEN, voir FISICIEN.

FULSIR, - *cir*, - *cyr*, *fou*, v. a., parler, appuyer, soutenir, conviyr :

Pour mieulx fulsir leur propos. (7 mai 1390, *Litiq. entre le comte de Blois et les March.* frég., Bibl. mun. Blois, f^{ts} Joussavaull, n° LXXXI, § 27.)

C'est le bon seigneur de Coucy Qui n'a souvent le prinç fouet De beaus florians a rouze escaille. (FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 342 r°; Scheler, II, 3-279.)

Pent l'advocat fulsir et conforter son cas de quelques il le pourra et saura faire appartenant en sa cause. (BOUR., *Somme rar.*, 2^e p., f° 40 r°, éd. 1486.)

La suppliante frequentoit souvent avec un nommé Simon, tisserant de toilles, qui estoit homme marié, faignant de le vouloir embesingulier de son mestier, et plusieurs fois entre les autres, elle ala en l'eslid dudit Simon pour fulsir son fait souz ombre du mestier dudit Simon. (1427, Arch. JJ 174, pièce 81.)

J'ay vuë qu'il (cet opuscule) se puisse lyre particulièrement ou solitairement par maniere d'estude, de passe temps ou bonne doctrine. A cesté cause, je voy fulsey de petites gloses, commentacions ou canons. (N. DE LA CHESNAYE, *Condann. de Bauquet*, prol., p. 272, Jacob.)

Et plusieurs autres coutumes, faictz et raisons de droit divin naturel, moral, canon et civil de sa part proposees pour fulsir son intention. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, P. 99, éd. 1532.)

— Prétendre :

Aucuns, pour excusation et couverture de leur iniquité, ont voulu malicieusement et contre raison fulsir et colorer que, par la seule science de telles conspiracions, ceux qui les savent, supposé ores que ne le revelent, ne sont pas punissables de crime capital. (1477, *Ord.*, XVII, 316.)

— Fulsi, parl. passé, muni, paré, orné :

Et retournerent en Hainnau tout fouci d'argent. (FROISS., *Chron.*, I, 252, ms. Rome, f° 12.)

Retournerent tout fouci d'or et d'argent et de joyauls. (Id., *ib.*, I, 356, Lucr, ms. Rome.)

L'obscurité de la nuit ne domagea les Sabins, car elle constraindi les Romains retirer, qui, foucis des despoilles sabin-

niques, retournerent apres le tier jour a Rome. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VI, IV, 6.)

Soit (le lieu) noblement entuminé Et fulsey de noblo lumiere

(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 1937, G. Paris.)

Chantez nous motes et chaussons Fulcis de douce melodie.

(Id., *ib.*, 33 r°)

... Fulcy de lumiere.

(Lectes des Apost., vol. I, f° 30 r°, éd. 1537.)

Car l'ame et la divinité

Pour la spiritalité

A trop plus grand conformité

Que le corps de vertu fulcy.

(Id., *ib.*, f° 13 r°)

Suivons les tarces cosrees

Qui sont fulcées et parees

De triumphes et de victoires.

(Id., *ib.*, f° 127 r°)

Je vy ung roy glorieux, préparé, Fulcy de paix, beguin, doux comme ung ange. (Oliv. de S. GELAIS, *Sejour d'honneur*, éd. 1526.)

O! Nation heureuse, Tant sont les jours fulcés et deceuz. (J. MAHOT, *le Voy. de Venise*.)

Du riche non de gloire et lux fulcy.

(BRETIS, *Chants roy.*, f° 41 v°, éd. 1527.)

Benédites marins de sainteté fulcés.

(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, cv, éd. 1545.)

La bonne doctrine et ordre que les dis-seigneurs esperent y mettre et statuer, et dont le dict colliege sera fulcy et garry. (22 mars 1532, Arch. Gir., Not., E. Mat. Contal.)

FULSQUE, voir FUSQUE.

FUM, *fun*, s. m., fumée, vapeur, partit :

Serunt deguastez sicimie fumis est deguastet. (Lio. des Ps., Cambridge, XXXVI, 20, Michel.)

Que del grant fum de feu tendant, Que del grant chaot estoillissant

Qui et cors li entra le jor

Que tut deguast de suor.

(BEX., *D. de Norm.*, II, 39303, Michel.)

Li chevaliers li maison vit,

Tous fu meuz, si s'esbahit

Por le fum noir q'essir en voit.

Arresté s'est, ne volt mouvoier.

(MABE, *Purg. de S. Patrice*, Roq.)

Il n'ea issot ne fum a delme.

(J. LEMARCHANT, *Mor. de N.-D.*, ms. Chartres, 19 12^e.)

La verge del fum de aromate.

(De N.-D., Richel. 19-27, f° 94 v°.)

— Fig. :

Moutal li fuas de la fuirre de lui. (Lio. des Ps., Cambridge, XVII, 8, Michel.)

Guernesey, fum, fumée.

F. FUMAGE, *fenage*, *fineage*, s. m., action de mettre du fumier dans une terre ; le fumier lui-même :

Et si aucuns ou aucune demerande a aver fenage ou davant dit... nos et bezon chouses sommes tenu de garir le dit abbergement d'icelui fenage. (Ch. de 1254, S. Sauv. près la Rochelle, Arch. Vienne.)

Amendement et fenage (de terres).

(1556, *Reg. du Chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 28, f° 32 v°.)

Tout s'ouze que li feuz les labours et les-
sez fumages (1337, *ib.*, p. 36 v.)

Item pour les fumages de tenemens .xv.
s. xl. d., et pour les herbans des tenem-
ens inhabitez. C. s. p. 1483, *Denombr.*
des baill. d'Am., Arch. P. 137, f. 83 v.)

Fumage de terres. (1391, *Denombr. du*
Vau de Constantin, Arch. P. 304, f. 19 v.)

Amendement et fumage des terres.
Cont. de Clermont, xviii, 2, Nouv. Cont.
gen., II, 885.

2 FUMAGE, s. m., droit qui se levait en
certains pays sur ceux qui faisaient feu
et fumée. Le fumage, qui avait beaucoup
d'analogie avec le fougage, était encore
perçu par quelques seigneurs au xviii^e
siècle :

Les ayoneries, li fumage. 1321, Arch.
JJ. 61, pièce 290.)

FUMAISSON, s. f., action de mettre du
fumier dans une terre :

Fumaison des prez. *Cont. de Clermont*,
xx, 1, Nouv. Cont. gen., II, 886.)

FUMATION, s. f., action de mettre du
fumier dans une terre :

La fumation de la terre. (FRÈRE NICOLE,
Traité du Livre des Prouffiz champ. de P.
des Crescens, f. 13 v., c. l. 1316.)

Qu'ils ne baillent leur bestail a moiffie
ni a autres profits sinon a leurs mestayers
et fermiers, mais que ce soit encore en
petite quantité pour la fumation de leurs
terres. (1477, *Ord.*, xviii, 378.)

FUME, s. f., fumée :

E del pays ist une fume. (*Apocal.*, ms.
de Salis, f. 6.)

Par fortune qui souvent si se fume.
Vostre doleur qui sa malice rabou.
Ne plus, ne moins, que le vent fait la fume.
Vieux, Grant Test., Ball., à un gent. nouv.
noire, *Journal*, p. 291.)

FUME, adj., fumant, enfumé :

Ses yeux estoit fo fumez.
(*Fiermont*, *Biblioth.*, 373, f. 33 v.)

En r'et ch'out les yuzes fumees
Des zons de bien...
(J. BOURGOT, *Tr. mor.*, II, 111, éd. 1345.)

— Qui est de la couleur de fumée, de
couleur sombre, noire :

Enu s'ies, ch'este barbe en Faves, vous trouvez
D'orez villair Faves, ch'en est je, empruntez :
Fave n'est pas, je ent, Li vostre issi fume.
(*Chen de Meunier*, 721, A. P.)

C'est comme la et velte. et fumez.
(*Auberon*, 391, Graf.)

FUMEUX, s. m., haleine, respiration,
souffle :

Lux v'ent et la fin de ses jours eust si
grant repentance et cognoissance de Dieu,
que ceux qui estoient presenz ne virent
jamais homme si bien mourir; car jusqu'an
dennier fumetu il irvoquoit tousjours le
nom de Dieu et de la Vierge Marie. (*Lég.*
du Muet, s. Bartholome, *Bibl.*, la Rochelle.)

Il p'ostre t'encez et n'ayant plus de mere.
Mourant en... des v'oz de sa meurtre.
(*D'Arp.*, *Traité*, I, *Bibl.*, 62.)

Susporteré pasant le p.
Par les trois fumez du t. p.
C'est plus d'ice fumez il font se plandre.
(*Id.*, *Pot. autr.*, s. c. l. 1639)

Il n'oublie pas le chien noir du cardinal
Crescence, a la veue duquel il prononça
qu'il estoit mort, qui ne put estre chassé,
et qui peccut de sa queue son dernier
fumeau. (D., *Hist. univ.*, II, xi, éd. 1616.)

FUMÉE, s. f., colère :

.... Lesquels se iurent
Et point de fumee n'esnuront
(L. DESCHAMPS, *Œuv. inéd.*, t. I, p. 13, Tarbé.)

El estoient toujours la dite aence
de vant les Lorains et Barisiens en leurs
fumee et malvais couraige. (JACOMX HUS-
SON, *Chron. de Metz*, p. 91, Michelant.)

Horo ! Lucifer est entré,
Ce n'est advis, en sa fumee.
(GEBEUX, *Mét. de la pass.*, 28876, G. Paris.)

FUMEMENT, s. m., action de mettre du
fumier dans une terre :

Fumement de terre, siccioratio. (R. Estr.,
Pet. Dict. fr.-lat.)

FUMER, verbe.

— Souffr., s'irriter, quereller, gronder :

En fumant fort en trestous cas,
Après s'unt aus autres delus
De Robiaut, le clerc Arnault.
Et d'un autre qui parloit haull
Qui est chevaucheur du roy.
(E. DISCHAMPS, *Œuv. inéd.*, t. I, p. 12, Tarbé.)

— Act., mettre en colère, exciter la
colère de :

Bondez lui' tout ses plares, Dalmacie,
J'area aussi, griez de le fumer.
(GROISNON, *L'Entreprise de Venise*, I, 150, *Bibl.*
(b.))

— Réfl., se fâcher, se mettre en colère :

quant je me fume,
Il n'est homme, tant soit subtil,
Qui oast lever le sourcil.
(*Viel Restant*, II, p. 343, var., A. T.)

Ains veut qu'elle s'en fenoit
L'aboi de plus fort irritant.
(*Err. du yaquem. de la dame sans mercy*, Vat. Chr.
1383, Romv., p. 193.)

Si commença a soy fumer et couleur
changer. (LOUIS XI, *Nouv.*, xli, Jacob.)

Li suppliant de ce se fona et courrousa.
(1460, Arch. JJ 192, pièce 45.)

Mes mignons, escoutez la plume ;
C'est trop le latin escume
Faites tousjours que l'on se fume,
Ainsi qu'avez acoustumé.
(Cognat, *Vier. broit noir*, 1^e p., de Jure natu-
ral, I, 42, *Bibl.*, elz.)

Saches de vray si je me fume
Que tu sçavras que mon poing p'asse.
(*Let. des Apost.*, vol. I, p. 51, éd. 1537.)

Chataigne adone se commença a fumer.
(*Confict de Garson, et Charvaire*, *Poes.*, f. des
x^e et xv^e s., X, 119.)

Qui pour ung rien se fumet et courrou-
cent. (*Enseign. d'Anne de France*, p. 101,
Chazand.)

Je qui n'aymera si ne s'aye !
Je suis Bon Temps, vous le voyez ;
En mon baquet nul n'y arrive
Parven qu'il se fumet estrive,
Quant ses espritz fourvoyez.
(R. DE COLLEBYE, *Bail.*, IV, *Bibl.*, elz.)

Et lors que plus Jalousie se fume,
Les que danger plus sa cholee allume,
Il que rapport plus se met a blyssmer,
Lors se doit plus vraye amour enflammer.
(Cl. MAR., *Elog.*, VIII, c. l. 1796.)

— Fumée, part. passé, irrité, mecontent :

Mais je croy bien s'il est fumé
C'est comme il est accoustumé
Et me tencra maintenant.
(*Therence en franç.*, p. 233^d, Verard.)

Bon eueur l'alloit de pres s'oyant
Sans avoir la teste fumée.
(*Le Chasteau de labour*, éd. 1499.)

Hélises, prophete renommé,
A ung homme par nom Naxam nommé
Donna sault, dont ne voutit riens pendre,
Son serviteur Giez en fut fumé,
De convoitise si tres fort enflamé
Que synonie il voutit entreprendre.
(GROISNON, *Folles Entrer.*, I, 91, *Bibl.*, elz.)

Enfin je pave tousjours l'escol,
J'en ay le levain tout fumé.
(*Id.*, le *Jeu du Prince des Sots*, Sottie, p. 238.)

Fumer, neutre, se dit encore dans
quelques provinces, comme la Normandie,
pour signifier être fâché, rager, couver sa
colère. Presque partout les écoliers l'em-
ploient avec le même sens. Dans la Sain-
tonge, il est synonyme de s'ennuyer.

FUMERAILLE, s. m., partie de la che-
minée :

A une fourchette pendu
A dos de baco qui pendu
A t. tref sur la fumeraillie.
(*Publ. d'Or.*, Ars. 5069, p. 113^v.)

FUMERAZ, fumeraz, s. m., fumier :

Si avoit ilequez un fumeraz, et por
mettre le en vil luze, sapereut ille por li
enfoir. (*Est. de Erard. Emp.*, xxiii, 14,
Ilust. des crois.) Var., fumeraz.

FUMERE, voir FUMIERE.

FUMERECHE, adj. f., qualifie une
fourche qui sert à enlever le fumier :

Une fourque fumerече nove. (1445-1446,
Receptes de Boulogne-sur-Mer, p. 164, Ed.
Dupont.)

FUMERETE, s. f., fumée :

Com fumerete
Ki d'encens ist subtils e nete.
(*Eghe. du Cant. des cant.*, ms. du Mans 173,
p. 71 r^o.)

1. FUMIER, s. m., fumet :

... De la char a la hereu sent,
De la enchie choisi la fumier.
(*Mon. Renart*, *Richel.*, 368, n^o 239^d.)

2. FUMIER, - y, s. m., lieu où l'on dé-
pose le fumier :

Leuill Reznant qui s'estoit mueiez en un
certain lieu dudit hostel, appelé le fumery.
(1379, Arch. JJ 114, pièce 349.)

Indre, fumeri, lieu où l'on dépose le
fumier.

FUMIERE, s. f., lieu où l'on dépose le
fumier; est représenté par un nom de
lieu, la Fumerie (Nièvre).

Cf. FUMERT 2.

4. FUMERIT, s. m., ouverture pour
laisser passer la fumée :

Sur la tombe Gilles s'en va,
I fumerit desor trova
Qui la charité liens rendoit,
Quant li tyraus dolens estoit.
(*Gilles de Chin*, 3138, Reut.)

Au *fumeril* moult tost s'en vient ;
Errant se laisse dedens glachier.
Combatre vait a l'avresier.

(*ib.*, 3153.)

2. FUMERIL, s. m., lieu où l'on dépose le fumier ; n'a été rencontré que dans un texte provincial du XVII^e s. :

Cour et *fumeril* y joiznaul. (1633, *Déclar.*, Ste-Croix, Boncourt, Arch. Viennois.)

FUMERON, s. m., petit tas de fumier :

Qui veult disposer et preparer ses terres pour les fromentz et entend semer en automne, il y doit porter le fumier un mois de septembre ; et s'il veul semer un nouveau temps, il l'y peut porter par tout l'hiver, au decours de la lune, et l'ordonner par *fumerons* ou petits mouneaulz. (GOTEBEAU, *Colum.*, II, 16, éd. 1333.)

FUMER, s. m., celui qui fume une terre :

Le service d'un *fumeur* par jour et demye deux fois l'an. (1419, *Denomb.*, du baill. de Constatin, Arch. P 304, f° 69 r°.)

FUMEURE, *feum.*, fumure, s. f., engrais d'un champ par le fumier :

Fumer le tiers desdites terres a plaine fumure. (1357, *Reg. du Chap.*, de S. J. de Jervis, Arch. MM 28, f° 56 v°.)

De laquelle *fumeure* nous serons tenus de bailler quittance. (1363, *Reg. du Chap.*, de S. J. de Jervis, Arch. MM 28, f° 131 v°.)

Plantez le cep et fumez de bonne fumure. (*Ménagier*, II, 2, Biblioph. fr.)

L'en doit fumer en la monfaizne plus espes que au plain champ, et quant la lune est en decours la fumure vault myeux. (FAERE NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ.* de P. des Cresceus, f° 14 r°, éd. 1516.)

Fumure, non admis par l'Académie, appartient à la langue agricole de presque toutes les provinces.

FUMERS, voir FUMOS.

FUMUSEMENT, voir FUMOSEMENT.

FUMUSETÉ, voir FUMOSITÉ.

FUMUET, voir FUMOS.

FUMIERE, voir FUMIERE.

1. FUMIER, s. m., mau fumier, drap de qualité défectueuse :

Dras de Louviers, dras de Tours que l'en apele mau fumier. (V. BOIT., *Liv. des mest.*, 2^e p., XXIV, 49, Lespinasse et Bournodot.)

2. FUMIER, s. m., fumée :

Cil qui lo a une maison par fere fromage... puet estre destorné par celui qui a la maison desus, que ses fumiers ne voit amont. (*Digestes*, ms. Montp. II 47, f° 1124.)

Ossi noire que atremens de fumier de tourbes. (FROIS., *Chron.*, X, 36, Kerwyn.)

3. FUMIER, fumioier, v. n., fumer :

Grant peuple veioit fumerioier

Et ces cuisines fumioier.

Et leur semble moult grant ast.

(*Méusine*, 1067, Michel.)

Elle (la fresque legne) ne pooit ardre, mais for-
(ment fume.
DEA. DES PERS, *Geste de Liege*, 31588, Scholer,
Gloss. philol.)

FUMIERE, -ieire, -ire, fumere, fumm.,
fonere, femiere. S. f., fumée, fumeroille :

Mais quant il cont sa baniero

E vit l'arsen a la fumiere

De la cité qui fu esprise .

(BES., *D. de Norm.*, II, 823, Michel.)

Les fus ont alumes qui leur font grant fumiere.
(*Cher.* un cygne, 33303, Roiff.)

De la cuisine connoist miez la fumiere.

(*Alsch.*, var. des v. 6291-6301, ap. Jouck.,
Guill. d'Or., II, 283.)

La grant gent Alisandres est orgoillus et fere,
Eschoient les leges, si on ist la fumere.

(IN. DE KEST, *Geste d'Als.*, Richel. 21364,
f° 43 r°.)

En cel liu u les chaldes aignes font grands
fumieres. (*Dial. St Greg.*, p. 272, Foerster.) Lat., vapor.

Lors truevent grant fu sens fumiere.

(*Charmars le Gallois*, 9303, Stengel.)

Dont vient chele fumiere que je voi la ester ?
(*Maugis d'Angrem.*, ms. Montp. II 247, f° 153v°.)

Del cors li saut a. fumiere

Qui moult estoit hideuse et fere.

Qui li isoit parmi la boce.

(REX. DE BRAYES, *li Braus Desconues*, 2037,
Hippéau.)

James jor del regne superno

Ne verron claré ne lumiere.

James de la basse fumiere

N'istront por neulle destinee.

(*Resant de Dieu*, 3168, Martin.)

Jay demander ne vras estait

S'on paisis out point de fumiere.

(*Guerre de Metz*, t. 77, E. de Bouteiller.)

N'i est remise ville entiere

Ou il n'est ieu ou femiere.

(*ib.*, st. 1534.)

Et defauntor comme un poe de fumiere.
(*Ps.*, Maz. 798, f° 93 v°.)

Et ardoient le plat sans tant que on en
pouit bien veoir les fumieres. (FROISS.,
Chron., I, 260, Luce, ms. Rome, f° 14.)

Il veioient par les fumieres que li Navarois
estoient loques. (*ib.*, *ib.*, V, 359,
Luce, ms. Amiens.)

Foyers quares de .xvi. a .xx. pies en
quatre et de dix pies d'estel au plus,
bien couvers et remnis par dedens, et on
meillon deslis foyer au comble avoir
quemesmes bonnes et seures pour valloir
les flames et fumieres des feux que on y
fera, ad ce que aucun peril ou inconve-
nient ne s'en puist ensievir. (8 mai 1403,
Cousauz de Tournai, Arch. Tournai.)

Comment Alexandre se combati as gens
qui avoient testes come de cheval, et ge-
toient fumiere par la bouche. (VAUGH.,
Merr. d'Inde, p. 433, Xiv, de Ham.)

Aucune fois flairoient moult souef ses
vielemens et douchement sicome che-
fist fumiere de encens. (*La joveue Pa-
chuelle de Novette*, ms. Valenciennes 475,
f° 298 v°.)

El croyent se la fumiere va droit au ciel,
que l'ame est sauvee, mais s'elle va souf-
flant de costé que l'ame est perie. (GILLI-
DE LANNON, *Voy. et Amb.*, p. 30, Polvini.)

Car je suis la vraie lumiere

Qui infernal ardent fumiere

Ysoudrenent les vicius horstaire

(*Resurr. N.-S.*, Bibl., *Myst.*, II, 340.)

Pour ce que sa lumiere
Est aux ceureus d'envers fumiere.
(*Lect. des Apost.*, vol. II, f° 591, éd. 1537.)

Defesses, avallours, Incarnes, ennonnours
L'on falet voler en Paer, avec moires fumieres.
(L. MAYOT, *Voy. de Vnoise*, Prinsse du Christ, de
Pasq.)

Ne souffre d'une la bonte constamure
Veoir ceste royne en l'estrois fumiere.
(*ib.*, *Poeme en l'honn. d'Anne de Bret.*, v. 736.)

Ores l'espasse fumiere
De l'ocun monte aux cieux.
(DOVER. DE BELLAY, *Musaganiomachie*, éd. Marty-
Lavaure.)

Tant que la barbara fumiere
Qui cache la bonne lumiere
Refuie devant le claré.
(L. A. DE BAIF, *Poemes*, I, IX, Lemerre, t. II,
p. 458.)

Langue, non un clerc, non pas une lumiere
D'une torche de cir, aveques sa fumiere.
(LA ROBEY, *Serp. vol.*, Feugère.)

La les laureaux ne sont jugez estre sail-
lis de bon estre et race, si bavants un
espouseme fumiere, ils ne revernent,
frappent, tuent. (JEAN DE BARRAQU, *Ept.
dores de Gueuvre*, f° 71 v°, éd. 1581.)

— Au plur., honnissement des chevaux
dont les naseaux fument :

Fumieres de chevaux brin.
(J. BRETEL, *Tour. de Champaigne*, 2714, De-
molle.)

— Chambre enfumée ou l'on dépose le
vin pour le rendre doux :

Hoc fumarium, fumere. (*Gloss. de Glas-
gow*, p. Meyer.)

Pat. lorr., Fillières, *feumière*, fumée ;
Bresse, *fenire* ; Bourb., *fumière*.

FUMIER, voir FUMIERE.

FUMIS, s. m., action de mettre du fu-
mier sur une terre :

Seront tous lesdis reconnoissans et
chascun d'eulx, de fournir et couvrir
chascun au tous les boins fourrages de
labille cense en feus et en amendemens,
le jeuzl mener au fure mener chascun au
sur les terres de la dicte cense, sans faire
fumis sur fumis. (1410, *Bar. de la maison
du Temple des Bois de Vermandois*, ap.
Coehens, *Doc. sur la Pic.*, t. II, p. 62.)

FUMMELE, voir FUMIERE I.

FUMOLEU, voir FUMIER 2.

FUMOIS, s. m., fumier :

Laquelle (place) est moult vile et des-
table pour les ordures et fumois qui y sont
gitez. (1384, N.-D. la grande, l. I, Arch.
Viennois.)

FUMOS, *fumeus*, -eür, -eul, adj., sujet à
la colétre, qui se livre à la colétre, colérique,
violent :

A Moyer est unz jeune homme

Appert et lardy, merveilloux,

Fumeur estait et batailleux.

(G. DE FEVRE, *Mathoos*, II, 114, Fricotel.)

Dit que il n'avoit aucun heritages et
estoit unz homme fumieux qui onques
n'est chevané et se gouvernoit plebe-
ment. (1406, *Comm. au titre de la censive
de Châteaufief*, ap. Le Clerc de Douy, t. I,
p° 258 v°, Arch. Loiret.)

... fumées et fumons.
 Et fumons les fumons.
 Fumant haut mesme en l'air.
 I. *Disons* s. *Ch. m. n. l. l. p. 11. Furb.*
 ... Oupons et dit trévent
 Fumons si l'osé.
Jour. des Prins. de France. 1. p. 3208. Scholer.
1602. p. 100.

Vous deusor que estre bontous.
 P. le Dieu, e par d'estre si fumons.
 (Lib. *Reyn.* 1. p. 11. 95. Qu'ar-barbes.)
 I. *Le* par e l'ou, en l'estal que vous oyez,
 marrie et des-dee par sa fumose et cruelle
 morte, se met en la queste de ce Picart.
 (LUCIS XI. *Nour.* VIII. Jacob.)

M. le nez pen des trop fumons.
 (M. l. de S. Gen. p. 93. Abel.)
 Sans murmuration et fumose animosité.
 La trespaire et vraye *expos. de la reigle*
 M. S. Ben. 1486, 19 94.)

Et vous, de par Dieu, vous.
 Vous oses le plus d'ogreux.
 A servir, et le plus d'ogreux.
 Qu'on voit plus le temps du roy Daure.
 (Act. des Apost. vol. I. 19 86. ed. 1437.)

Pour misis que rien elle est *Genese* (La femme).
 (C. *de* d'iz de S. Genevrey. 1. 35 v. 61. 1530.)
 I. *de* d'iz de S. Genevrey. 1. 35 v. 61. 1530.)
 I. *de* d'iz de S. Genevrey. 1. 35 v. 61. 1530.)
 I. *de* d'iz de S. Genevrey. 1. 35 v. 61. 1530.)

FUMOSEMENT, - *ousement*, - *usement*,
 adv. de mauvaise humeur, en bouclant.
 en se querellant :
 Mais une autre noise scilli
 Tout si entre messire Ozep
 Les auto Aravail le t'epier.
 Qui print tout a compter ensemble
Fumusement.
 (DESMARIS *Œuv. vol. I. t. I. p. 12. Tarbo.*)
Fumusement, fumose. (G. *gall-lat.*,
 Richel. 1. 784.)

FUMOSITÉ, *fumuseté*, s. l. qualité de
 ce qui est fuméux :
 Smokeys-shu-see, *fumuseté*. (PALSGRAVE,
Eclairc. p. 271. Genin.)

- Vapeur semblable à la fumée :
 Les *fumosites* et vapeurs qui s'eschient
 des *pa-viz*. (EVARIST DE CONTY, *Probl.*
 d'Ar. Richel. 210, 19 5 15.)
 Les *vanes* et *es fumositez*. (ORÉSME,
Qua'itrip., Richel. 1319, 1. 50.)
 La froide *fumosté* qui est eslevée par elle-
 (chute) de la terre. (Id., *ib.*, Richel. 1315,
 1. 23.)

Car pour les *fumosites* et brüllas l'en ne
 s'aveit les *fo-luets*. (Id., *Eth.* 19 35,
 1. 138.)
 La fumée et grovee des *grosses fumosites*
 pro- duites de l'estomach. *La trespaire*
 et *vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*
 1486, 1. 101.)

Le *fumuseté* ne se pouvant evaporer
 sont *en* du mal de l'est. (G. BOCHIER,
Seres, 1. 94. Roylet.)
 L'abbé faguant de se trombler fort de
 et apoult de l'it descendre et apoult

de l'eau froide qu'on luy jetta au visage :
 et plusieurs autres choses comme si de
 quelque *fumosté* d'estomach, on autre
 cause qui luy eust occupé le sentiment, il
 lui eust voulu recouvrer la vie perdue et
 ledit sentiment. (A. LE MACON, *Decameron*,
 Troisième Journ., Nouv. huitiesime, éd.
 Leuerrre, II, 432.)

FUMOUSEMENT, VOIR FUMOSEMENT.
FUMYFERE, adj., brunneux :

Ainsi assemble la dedans et glomere
 En sielle roche en myt *fumifere*.
 (O. DE S. GER., *Enchid.*, Richel. 861, 19 813.)

1. FUN, s. m., corde :
 Ilquist le mur, lo *fun* et lo corbillie.
 (Diat. *St Greg.* p. 64, Foerster.) Lat.,
 murum, *funem*, sportamque quæsitiv.

De ce avint, ke cele chaîne qui li hom del
 Sanior avoit desloie de son piet demandert
 sei disciple, si la joïssent al *fun*, et
 si la loïrent en cele selge. (Id., *ib.*, p. 146.)

2. FUN, VOIR FUM.
FUNAILLE, s. f., cordage :
 Les voilles et *funaille* en feu. (Eatr. *de*
 Henry II à Bouen, 19 45 v.)

FUNAIN, s. m., cordage :
 Cil ont lu nef apparillie
 Et bien ebe et chevillie
 Et accordée de *funains*.
 (BEN., *Trait.*, Richel. 903, 19 566.)
 Ne lur estat maver *funain*
 Trestate nuit ne l'endemia.
 (Vie de St Giles, 903. A. T.)
 De soie fu loz li *funains*.
 (Parton., Richel. 19152, 19 164.)

FUNDE, VOIR FONDE.
FUNDEEUR, VOIR FONDEUR.
FUNDEFLE, VOIR FONDEFLE.
FUNDEIER, VOIR FONDEOIER.

1. FUNDEMENT, VOIR FONDEMENT.
2. FUNDEMENT, VOIR FONDEEMENT.
FUNDER, VOIR FONDER.
FUNDEYS, VOIR FONDEIS.
FUNDIS, VOIR FONDEIS.
FUNDOIR, VOIR FONDEOIR.
FUNDR, VOIR FONDR.

FUNE, s. f., corde :
 Fine ou corde. 1361, J. LAGADEUC,
Catholicon, éd. Aufrert de Quoëllequeran,
 Bibl. Quimper.)
FUNEBRE, s. f., obsèques :

Ce jour fut mis en benice dessus diet Costart,
 La *funebre* honorable porté de bon matin.
 A. MORIN, *Siege de Boud.*, quatr. 116. Morand.)

FUNEBRES, adj., funèbre, funéraire :
 En l'edize de Saint Jehan de Lyon fu
 s'ill'empize la feste *funebreuse*. (D'AUTON,
Chron., Richel. 5082, 19 193 v.)
 Au milieu du cœur de l'achte eglise,
 estoit une chappelle *funebreuse* toute cou-
 verte de cerages ardens. (Id., *ib.*, 19 171 v.)
 Jean, evesque d'Angiers fist la *funebreuse*

oraison. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*,
 19 226, éd. 1332.)
 - Triste :
 Mais je fiz tant que ire on humilia,
 Cœur pacient la print et la lya.
 Et la readit toute humble et *funebreuse*.
 (J. BOUCHER, *Noble Dame*, 19 29, éd. 1536.)

FUNEL, s. m., corde, lacs, rêls, filet :
Funels cliaient a mei en mult clerés
 choses, kar la meie hereditist est mult
 clere a mei. (Lib. *Psalm.*, Oxf., xv, 6,
 Michel.)

Funels de feluns exviiiii mei. (Lid-
 des Ps., Cambridge, cxxviii, 61, Michel.)
Funels de pecheurs environ bracierent
 mei e la tue lei ne obliat. (Psalm. *monast.*
 Corb., Richel. 1. 768, 19 97 v.)
 Liez od cordes, od *funelians*,
 Od l'ajue de nos bateaus,
 Non volentiers qui d'ire espris,
 Avum iel lez porz pris.
 (BEN., *D. de Norm.*, 1, 1437, Michel.)

- Etendue de terre mesurée au cor-
 deau :
 A tei dndrei la terre de Chanaan, *funel*
 de la vostre hereditid. (Lib. *Psalm.*, Oxf.,
 civ, 10, Michel.)
 La meie sente e le meien *funel* tu trachas.
 (Id., cxxxviii, 2.)
 E par sort devisat a els la terre et *funel*
 de division. (Psalm. *monast.* Corb., Richel.
 1. 768, 19 64 v.) Lat., tu funiculo distribu-
 tions.

FUNERAIL, adj., funéraire :
 Ainsi fut faicte la *funeraille* feste. (D'AU-
 TON, *Chron.*, Richel. 5082, 19 171 v.)
 Au champ et place nommee Campus
 Martius estoit dressé un bucher *funerail*, a
 la façon d'une tour. (A. LE POIS, *Disc. s.*
 les *medall.* antiq., 19 114 v, éd. 1579.)

FUNERAL, adj., funèbre, funéraire :
 Bonneurs et ceremonies *funeraux*. (L.
 DE PREMIERE, *Decam.*, Richel. 129, 19 7 v.)
 Frais *funeraux*. (Cout. de Calais, xxxi,
 Nouv. Cout. gén., 1, 3^e.)
 La baterie des deux partiz estoit si
 chaudement menee que l'ung cou d'ac-
 cendoit l'autre, et a se pencez que on tant
 de pens avoit que a feste *funerale* estoient
 plusieurs souvant couriez. (D'AUTON,
Chron., Richel. 5081, 19 7 v.)

Obsèques *funerale*. (BOCCACE, *Nobles*
motheureux, II, 10, 19 3 v, éd. 1515.)
 Francens s'esleve, et dressant maints gazons
 Fit des tombeaus, *funerals* maisons.
 (RONS., *Franc.*, II, Bill. etc.)

Et luy feit les effusions *funerales* accous-
 tumées aux enterremens. (AMYOT, *Vies*,
 Lucien, éd. 1365.)
 Fen *funeral*. (DU PINET, *Pline*, xxxii,
 3, éd. 1566.)

Solemnitez *funerales*. (J. MAUGIS, *Noble*
Trist., de Leonn., c. xx, éd. 1386.)
 Voilà la pompe *funerale* dont se con-
 tenta ce grand prince. (BRANT., *Grands*
Capit. estrang., II, 202, Lalanne.)
 C' h'unt services *funeraux* solemnels.
 (Vete de notariété du 7 sept. 1594, au titre
 de la moison de la Congerie, ap. Le
 Clerc de Dony, t. I, 19 266 r, Arch. Loiret.)
FUNERATION, s. f., obsèques :

Quelquefois on faisoit des oraisons fu-
nèbres, que l'on prononçoit en tels ob-
sèques et *funerations*. (A. LE POIS, *Disc. sur*
les medall. ant., t.° 117 1°, éd. 1579.)

FUNERÈUX, adj. : funèbre :

Pompes *funerèuses*. (J. BOUCHER, *Mém.*
de La Tréna., ch. XXXII, Petitot.)

Convoy *funerèux*. (*Mer des cron.*, t.° 221 v°,
éd. 1532.)

— De mauvais augure :

Et combien que le nom des Scipions
pourroit sembler *funerèux* et de mauvais
heur, a cause que son pere et son oncle
ayroient esté vaincus et tuez en Espagne...
(GENTILLET, *Disc. sur les moyens de bien*
gouverner, p. 663, éd. 1577.)

FUNGIER, *funkier*, v. n., exhaler de la
fumée :

Sire, encline tes cieux, e si descend;
luche les munsz, e si *fungerant*. (*Liv. des*
Ps., Cambridge, CXLIII, 5, Michel.)

Laurins est acointes dou feu faire et est
assis par defors le ciele, et le fist grant et
merveilleux por lui essuer et tuez en Espagne...
Li prodons vit qu'il commencent a *funkier*, et
est venus a Laurins et le saisit par le cote.
(*Sept sag. de Rome*, Ars. 3354, f.° 1624.)

Rouchi, Pays de Bray, Bures, *funkier*,
fumer : i *funkte* ichi, il fume ici.

FUNICULE, voir FEINICULE.

FUNICULE, s. m. ?

... An *funicule* et lumiere de ton heritage.
(*Le prem. vol. des exp. des Ep. et Ev. de*
Kar., t.° 128 1°, éd. 1519.)

Cf. FUNEL ?

FUNKIER, voir FUNGIER.

FUNKIERE, s. f., fumée :

Et se li isoit par la bouche *funkiere* et
estinceles de fu toutes ardaus. (*Vies des*
saints, ms. Lyon 637, f.° 167.)

Pays de Bray, Bures, *funkiere*, fumée.

FUOG, voir FOLC.

FUOR, voir FUER.

FUR, s. m., voleur :

Nose issir de la vile par cler ne par oscure,
Tenir valist Richart oltre l'ève a Salmur
N'en ira mais nient, si vivra come *fur*.
(WACE, *Itou*, 2° p., 2394, Androsen.)

Car celluy est *fur* et larron lequel pour
gaing et proudit prent et recoit aucune
peunie pour les saintz sacremens et
choses divines. (*Le prem. vol. des exp. des*
Ep. et Ev. de Kar., t.° 73 v°, éd. 1519)

Mais comme *fur* eraint qui aude a sonner.
(A. DE SAIX, *Blason de Tiron*.)

2. FUR, voir FURT.

3. FUR, s. m., sor :

Deux livres de froment et deux livres de
fur. (1450, *Ord. de P. II, D. de Bret.*, s. les
boulang., Arch. mun. Rennes, art. III.)

Cf. FURFÈRE.

4. FUR, voir FUER.

FURBEUR, voir FORBEOR.

FURIOR, voir FORBEOR.

FURCELE, voir FORCELE.

FURCHERON, voir FORCHERON.

FURCHIEULE, voir FORCHIEUE.

FURCHIE, voir FORCHÉ.

FURCHIER, voir FURGIER.

FURCHY, voir FORCAT.

FURCULAIRE, adj. ?

Luy avoit esté desjoinct l'os de l'aero-
mium d'avec l'os *furculaire*. (A. PARIÉ,
Œuv., XVI, chap. II, éd. 1633.)

1. FURE, adj. f. ?

Prince, en la guerre aiez toujours recort,
En commencer ferez forment dessure,
Et ne vailleis vostre perte mescrire;
Mais au dessus ne soit vu pile *fure*.

(EST. DESCAR, *Poés.*, III, 38, A. F.)

L'édilion des A. T. porte en note :
Absente ? mais on ne voit pas ce qui peut
établir cette interpretation.

2. FURE, voir FUER.

3. FURE, voir FUERE.

FURÉ, adj., furieux :

Par la digne morbenf! le gallant est *furé*.
Tenez, regardez li, voyez comme il eume.
(TROTIERRELL, *les Corvicans*, I, 3, Arc. Th. II.,
VIII, 249.)

FUREE, s. f., flèche creuse :

La *furé*, maniere de destruire les engins
des assieges si est par sagettes que on
appelle *furées*, et est celle sagette cavée
dedans, en laquelle est mis fort feu fait
de huyle, de souffre et de poiz resine.
(H. DE GRANCH, *toque des Princes de Gille*
Colonne, Ars. 5062, f.° 223 v°.)

FURELLE, s. f., oseille :

Oxalis, oseille, *furille*. (*Catepini Diet.*,
Bale 1584.)

FURELUSSE, adj., ennuyé, dégoûté,
d'après Oudin :

L'YVROISNE.

Et pays qui veult payer d'un pot ?

Sera ce loy ?

LE VAREL.

No ne dis mot ;

Par bien ju s'ays *furélusse*.

L'YVROISNE.

Et comment ? qui Te esclausé ?

Qu'es tu ? qui l'a mis en colle ?
(*Le Sourd et l'Yvrouais*, p. 11, sp. Ler. de Lincy
et Michel, *Farces, moral. et serm. joy.*, t. I.)

FUREMPLAGE — *amplage*, (ad), loc. u,
procrata, proportionnellement :

Si ledit lieff n'est entier et qu'il vaille
moins des dices trente livres tournois il
payera le dit mare d'argent au *furamplage*.
(*Cont. de Breuer*, art. 7, Nouv. Cont. zein.,
III, 749.)

Il payera ledit mare d'argent au *furam-
plage* et au prorata du revenu dudit lieff.
(*Cont. de Chateaufort*, IX, Nouv. Cont.
zein., III, 689.)

Au *furamplage* et prorata du revenu
d'iceluy lieff. (COUART, *Coutumes du duché*
et *bailliage de Chartres*, tit. 2, art. x.)

FURER, verbe.

— Act., voler, dérober :

Quar por home que occioit li conte l'en
estloient occis quatre, et pour .i. cheval

qu'il *furait*. Feu estoient levez par force
troiz. (AIME, *Est. de li Norm.*, VI, t, Cham-
pollon.)

El gardoient la cité et confortoient li
citadin, et parloient avec eaux ce que il
pouoient *furar*. (ib., ib., VII, 18.)

Il se saturoient de char qu'il *furavoient*
(ib., ib.)

— Absolument :

Sil font aller a plus volane portaire
Che d'un liron chi estoit pris quand il *furé*.
(*Pass. de Christ*, 385, Boucherie.)

FURETE, adj., de fourche :

Jupam manubiatum et penulatum, Mann
cé, *furélé*. (NECK, ms. BRUGES, Scheler, *Lex.*,
p. 88.)

FURETEUR, voir FURITEOR.

FURETER, voir FURITER.

FURFÈRE, s. m., son, partie la plus
grosnière du blé moulu :

A vos chevans le *furfe* donnez.
(*The treatise of Walter de Bible-worth*, p. 1,
Wright.)

Cf. FUR 3.

FURFUREUX, adj., composé de fur-
fures :

Ulores escailleux et *furfureux*. (JOUY,
Gr. chir., p. 443, éd. 1598.)

FURGETTE, s. f., cure-dents, cure-
oreilles :

Un petit constellet d'or, en façon de
furgettes a furger dens et a curer oreilles.
(1400, *Pièces relat. au rég. de Ch. VI*, t. II,
p. 340, Douet d'Arceq.)

FURGIER, — *chier*, — *quer*, *ferger*,
forjier, *fourjier*, verbe.

— Act., chercher, s'enquérir de :

La savoit bien Renars la veoir,
Venus i escur por *furjier*
Et por escurer et proceherier
Dout il peust avoir viande.

(Renart, Br. II, 122, Mertin.)

— Syn. de creuser :

Pour *ferjier* et chever les fondemens
des deux pilliers du biail portail. (1463-4,
Arch. Aube, reg. 3, G 350.)

— Absolument, être en quête, fouiller :

Il mist sa main a s'amusoirre,
Furche amout, *furche* armerre,
Ilasta a moult, Ilasta a val;
Il n'i trouva point de metal.

(*Mer. de S. Eloi*, p. 53, Peigné.)

— Fourgonner :

Li mouton p'issent Ferbe, en *furjant* du mazel.
(B. de Seb., xv, 406.)

Le pel Guillaume *furjont* ou boutoil
d'une grant perche, qui tenoit a l'endroit
du lieu ouquel estoient lesdiz pigons
(1384, Arch. JJ 125, pièce 140.)

— Act., fourgonner, curer :

Robert d'Estouteville, chevalier, seigneur
de Valenout, lui esbatent et *furjont* ses
ongles d'un petit constel. (1390, Arch. JJ
140, pièce 144.)

Un constellet d'or, a *furger* dens. (1400,
Pièces relat. au rég. de Ch. VI, II, 339,
Douet d'Arceq.)

On doit *furger* ses oreilles de la racine de ceste herbe. (*Lic. de fisq.*, in-Touin, 1° 161°.)

Tes narilles *furgy*, et ne vendes.
De les dots, ne tes orilles.
(*Contenance de Jau.*, tiré d'un ms. du XV^e s.)

Ne *furge* tes deus de la pointe
De l'oreille.
Autres contenance de table. Richel. 1181, 1° 63°.)

FURGOIR, *fusequoir*, s. m., cure-dents :
Un petit fusequoir de deus d'argent.
(1127, *Lucs de Bourg.*, 5108, Laborde.)

FURGOIR, *furgoere*, s. f., lime à ongles :

Rasoers, forces et guizoeres,
Escuretes et *furgoeres*,
Et boudeus et crespisours.
Traineus, pizous, miteres.
(Du Mercier, Richel. 1912, 1° 12°.)

FURIBLE, adj., employé en jeu de mot comme opposé de furieux :

Furieuse et non *furiale*,
Vertueuse non vertueuse,
Perilleuse et perissable.
(L'Est. Descl., Poés., I, 174, A. T.)

FURIAL, adj., furieux, emporté, terrible :
Humour *furiale*. (CAYET, *Chron. sept.*, p. 202, Michoud.)

Dent *furiale*. (*Alector*, 1° 3 r°, éd. 1560.)
Par *furiale* rage d'amour. (*Id.*, 1° 1 r°.)
Furiale ardour.
(*Id.*, *deur. mol.*, 1° 61 r°, éd. 1583.)

.... D'ardent *furiale*
Ferret enrage, et la des hommes mains
Sans nom ne bruit il ne de ses naïz.
(Des Maturis, *Laude*, 1° 351 r°, éd. 1608.)

Il s'endardir les peines *furiales*.
Testan, de Leuter, Poés., fr. des XV^e et XVI^e s., I, 138.)

FURIALEMENT, adv., furieusement :
Urvant *furiallement*. (*Alector*, 1° 33 v°, éd. 1560.)

FURIBONDER (sup.), v. réfl., se mettre en fureur :

Tecmoins ceux qui la sont venus et qui
se *furibondent* contre Dieu et contre les
anges par desesperance. (G. CHASTELLAIN,
le Temple de Boccac, VII, 139, Kervyn.)

Ce verbe, au neutre, était encore de quelque usage au XVII^e s. :

L'evêque, presta, jura, bompèta, *furibonda*.
SANGNE, *Lett.*, 19 JANV. 1674, Hebert, III, 381.

Talbot il m'embrènt celui ci pour *furibonder*
en ma presence. (ARSACIT, ap. Lottre.)

FURIBONDEUSEMENT, adv., comme un furibond :

Furibondeusement. 1476, Peronne, ap. La Font, *Glo. ss. ms.*, Bibl. Amiens.)

FURIBONDEUX, = *indeux*, adj., furibond :

Ferli Dem de no de mauvaïse volenté,
comme homme *furibondeux*, donna audit
du Cheste du poing sur le visage. (1408,
Arch. JJ 162, pièce 192.)

Vindrent au palais regeans, souldars,
sablètes, sallaptes, et moquetains *furibondeux*.
(J. MOLINET, *Chron.*, ch. LXI, Buchon.)

1. **FURIEUR**, verbe.
— *Reñ*, se livrer à la fureur, exhaler sa fureur :

Tu ne te pourras venger, ne desoler, ne
furier en plus prompts lermes, en plus
propres exclamationz. (G. CHASTELLAIN,
Chron. du B. Phil., Introd., Buchon.)

Le dit dauphin... se tempestoit et se
furioit à par luy. (*Id.*, *Chron.*, III, 228, Kervyn.)

— Neutre, dans le même sens :
Les chennes aux cris de coulevres
Tousjours *furioit* en les autres,
Qui d'un sein brûlant d'horreur
Jusqu'au fond de les norres veines
Attient leurs enusantes veines,
Pour faire bouillir la fureur.
(DUCLAR, *Poés.*, Contre un pernicieux detrac-
teur, éd. 1571.)

Allegant fausement un tort,
Furiant d'horrible vengeance,
À l'humble et chetive innocence
Il ne pourchasse point la mort.
(*Id.*, *ib.*, à J. de Coigny.)

2. **FURIER**, voir FORRIER.

FURIEUSETÉ, voir FURIOSITÉ.

FURILLER, v. n., fureter :

Aucuns siens serviteurs lui avoient rap-
porté que ilz l'avoient veu (Jehanette)
furiller et aler entour ledit comptour.
(1398, Arch. JJ 154, pièce 126.)

FURIOSITÉ, *furieuseté*, s. f., fureur, furie :

Et adonc elle priust son chemin vers
Lusigna, menant par l'air si grant effroy
en sa *furioseté*, qu'il sambloit par tout
en l'aire que la foudre et tempe-se y deut
cleïor du ciel. (J. D'ARRAS, *Melus*, p. 359,
Bibl. elz.)

Je dy que les serpens sont chaulz, si
comme il apert par leurs mouvements et
par leurs *furiosités*. (B. de GORD., *Prat.*,
I, 14, éd. 1495.)

Se il estoit en grant travail et en grant
furiosité si le loyes qu'il ne blesse ne luy
ne autruy. (*Id.*, *ib.*, II, 21.)

Si lui sembloit que ainsi que son che-
val l'avoit presque ou meillen dudit pont
transporté, qu'il veoit par grant *furiosité*
lost et inellement bryuant comme tem-
peste contre lui venir ung grant thoreau.
(HOI RESE, *Évêq.*, III, 21, Quatrebarbes.)

Platon par celle subtilité eschappa la
furiosité du traict. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*,
ms. Brux. 10512, VIII, iv, 2.)

— Frénésie, folie :

Comme le suppliant soit par foiz furieux
et insensible... lui estant ou entrant en sa
dite *furiosité*. (1511, Arch. JJ 165, pièce
419.)

Supposant la *furiosité* qu'elle savoit
estre souvent en ladite mere. (1424, Arch.
JJ 172, pièce 450.)

FURISSIR, voir FORSSIR.

FURKELLEI, v. n., *furier* :

Quant il escoute une orite
Qui *furkellei* en ses charions,
Grant pain a de ses tresors.
(*Font.*, in-1200, IV, 1313, Ar.)

FURMENT, voir FORMENT.

FURMENTEL, voir FROMENTEL.

FURMEOU, voir FORMEOR.

FURMI, voir FORMI.

FURMIER, voir FORMIER.

FURMONTANT, voir FORMONTANT.

FURNACEE, adj., cuit au four :

Le pain *furnacee* s'appelle ainsi pour ce
qu'il est cuit au four. (DU PINET, *Plinè*
XVIII, II, éd. 1566.)

FURNEMENT, voir FORNEMENT.

FURNIEL, voir FORNIER.

FURNIR, voir FORNIR.

FURNISON, voir FORNISON.

FURNISSANCE, voir FORNISSANCE.

FURNISSEMENT, voir FORNISSEMENT.

FURON, voir FUIRON.

FURONNER, voir FUIRONER.

FURONNET, voir FUIRONET.

FURORITÉ, s. f., fureur :

Hé ! fortune, que je doy hair
Et maudire la grant *furorité* !
(E. DESCL., *Poés.*, Richel. 810, 1° 216°.)

FURQUIER, voir FURGIER.

FURRELIER, voir FOURRELIER.

FURBELIQUE, voir FRELUQUE.

FURRER, voir FORRER.

FURSCELLE, voir FORCELE.

FURSENER, voir FORSENER.

FURSERNERIE, voir FORSERNERIE.

FURT, *fur*, s. m., vol, larcin :

Esi e par tel jugement
En fust tant fait l'enquerement
Et *fur* fust acuserz
E brovez e apereuz.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 7276, Michel.)

S'il est de cest *furt* connoissant,
(*Id.*, *ib.*, II, 7300.)
Crime de *furt* que l'on dit larcin. (BOUR,
Somme Rur., 1° p°, éd. 1486.)

Iceilli Hutin enmema furivement ledit
cheval, et le mist en l'ostel de Jean de
Seure, chevalier, qui dudit *furt* ne savoit
riens. (1413, Arch. JJ 167, pièce 169.)

Entre le procureur de la court de ceans,
demandeur en *furt*... etc. (1513, Trinité,
Suaveur, ch. 5, art. 14, Arch. Vienne.)

Après que le philosophe fut esveillè et
qu'il sceust ce *furt* luy avoir esté fait, il
poursuivit Gilbeut... (BOUGHARD, *Chron.*
de Brel., 1° 72°, éd. 1532.)

Choses qui de soy ne pourroient estre
hommes en quelque sorte qu'on pensât faire
comme aduiter, fornication, rapine, *furt*,
pillerie. (J. BOUCHET, *Noble Dame*, 1° 5 r°,
éd. 1536.)

Par *fur*, rapine, usure.
(*Id.*, *Ep. mor.*, II, 11, éd. 1543.)

Vous exposez allegoriquement ce lieu,
et l'interprétez à l'arcein et *furt*. (HAB,
I, III, c. 18, éd. 1552.)

Ce mot se rencontre dans un écrivain érudit du XIX^e siècle :

Le XVII^e siècle ne s'est pas plus occupé du XVI^e que si la langue française avait été improvisée par Port-Royal dans la grammaire de Lancelot. Molière et Lafontaine s'en souvenaient comme à la vérité, mais comme d'une mine abandonnée dont leurs contemporains avaient oublié le gisement, et où leur habile industrie pouvait exploiter de temps à autre des trésors inconnus, sans faire crier au *furt* et au plagiat. (NOBLET, *des Auteurs du XVI^e s. qu'il convient de réimprimer*, Bull. du Bibliophile, I.)

FURTE s. f., vol :

Proia que lui soient rendues les bestes qui lui estoient levees, non par proie, mes par *furte*, pour ce que non i estoit present. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, VI, XI, Champollion.)

FURTEMENT, adv., furtivement :

Si vous dirai com *furtement*
Mesire Engerran voirement
Donna a entendre aux reus...
(GODEFROY DE PARIS, *Chron.*, 6517, Buchon.)

FURTEUSEMENT, adv., furtivement :

Il estoit commune renommee que je avoie pris *furtivement* la couronne de la royne d'Angleterre et de ses autres joyaux ce que j'en avoie peu prendre. (*Demand. de Charl.* VI, p. 62, Crapetlet.)

FURTIER, adj., voleur :

CHARITE.
Heus, ta y pers bien ta peine.
Or me dy, ou est ta erence ?
L'AVARICIEUX.
En ung grant pot plein de chevance.
Que j'ay enfoy dedans ter e.
Mais j'ay si grant peur de la guerre.
Que je ne le scay ou mussier.
Et aussi d'ung larron *furtier*
Qui est de ces pays environ.
Moralité de Charité, Anc. Th. fr. III, 372.)

FURTIÉ, adj., de voleur, de brigand :

Les vivens de rapine et de larcin meurent la vie *furtive*. (H. DE GRANCHI, *Tra. du Gouv. des Princes de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 135 r.)

FURTUR, v. a., dérober :

Se par aventure avient que aucun des apprentiz par s'enfance ou par sa jovité estoit *furtus* de son mestre par l'espace de trois mois, li mestre porroit prendre autre apprentiz en la forme come devant. (*Ordonna. sur le comm. et les mest.*, VII, à la suite du *Livre des mest.*, éd. Depping, p. 358.)

FURTIVE, s. f., terme de droit, action qui concerne le recel :

Action de *furtive*, si comme quant aucun achete chose emblee il luy convient rendre la chose, sans qu'il rait le pris ce achete l'a, mais la pert par ceste action. (BOUT., *Somme rur.*, 1^e p., f° 424, éd. 1486.)

FURTIVEMENT, adv., furtivement :

Se glisser nuitamment et *furtivement* dans l'église. (1546, *Pillage de quelques abbayes*, p. 6, Arch. Indre.)

FURVE, adj., noir, basané :

Ne comment se oserent ilz assembler contre la force des corps et la puissance

de ces *furres* Espaigneux ? (ANT. DE LA SALE, *des Anciens Tournois*, p. 200, Prost.)

1. **FUS**, s. m., sorte d'étoffe, lainaine :

Soivaine (dames) furent vestes de bon *fus*.
(RUMBLAT, *Ogier*, 13003, Barrois.)

Cf. FUSE.

2. **FUS**, voir FUST.

FUSAIN, s. m., mot obscur désignant une partie du corps :

Eus en l'estour estoit venus al main.
Tout le pourroit enfreset qu'al *fusain*.
Cambos levoes l'abat ens al plain.
(Les Lok., Richel. 4988, f° 224 v.)

FUSBERTE, nom de l'épée de Renaud de Montauban, qui passa à son cousin Mangis :

Renaud accourt en brave chevalier.
De sa *Fusberte* il frappe en vain l'acier.
(Ren. de Mont., ap. Rog.)

FUSCATION, s. f., action de farder :

Le aournement fictif est en une maniere de *fuscacion* ou fardement par apposition de couleur blanche ou vermeille sur leurs visages. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Gouv. des Princes de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 104 v.)

FUSCHEL, s. m., barreau d'une cage :

Ledit seigneur, prenant ladite lime, tua le rat en sa cage, par entre deux *fuschauz*, et apres l'avoir tué, rendit la cage au dit Moniflot. (HATON, *Mém.*, an 1381, Bourquelot.)

FUSCHER, v. a., soutenir, appuyer :

Le millier d'eschallatz de chesne et de quartier a *fuscher* les vignes. (CL. HATON, *Mém.*, I, 113, Bourquelot.)

FUSCINE, voir FOSSINE.

1. **FUSE**, - ce, - sse. s. f., fulaine :

.XII. aulne et .III. quars de *fuse*. (Lunh av. Noel 1392, *Invent. de draperie, Vente de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

.XIX. aulnes et demie d'une autre *fuse* royé. (*Id.*)

Une *fuse* blanche. (Aout 1409, *Declar. des biens de Clisson*, 1st Bizoul, Clisson, Bibl. Nantes.)

Une verge de *fusse* blanche pour doubler. (1464, *Compt. de S. Melaine*, Morlaix, Arch. Finist.)

Item la *fuse* d'estree blanche contenant .XXVIII. aulnes et demie. (*Vente des biens de Jacques Cour*, Arch. KK 328, f° 43 v.)

Un cappot de serge doublé de *fuse* avec paremens de velours. (*Compt. du R de Auz.*, avril-juin 1576, Arch. Basses Pyrénées, B 30.)

2. **FUSE**, s. f., probablement synonyme de *fusé*, partie de l'essieu autour de laquelle tourne la roue :

Et doit retenir lo fer dou dit moulu, le laisse, les martiaux, aves et bracons, *fuses* et tapues, gouteries, chaulates. (1384-85, *Compt. des annuiers. de S. Pierre*, Arch. Aub., G 4656, f° 144 v.)

Et encore au XVII^e s. :

Le cercle de la meulle, la *fusez*. (*Estim.* 1 mai 1661, Arch. Indre, H 832.)

FUSEL, s. f., sorte de bâton de défense très long, ainsi nommé à cause de sa forme :

Le suppliant *refery* icellui Girardin d'un baston nommé *fusee*. (1408, Arch. JJ 163, pièce 176.)

— Sorte de maladie définie dans l'ex. suiv. :

Les malades seulent une pointe douloureuse, et trouvent comme une petite noisette laquelle pen a pen s'augmente comme un an ou plus comme une pomme, et quelquois vient plus grande au commencement, sa forme longuette et mobile, c'est pourquoy les Parisiens l'appellent *fusee*. (LOYS GUYON, *Miroir de la beauté*, II, 101, éd. 1613.)

FUSEL, s. m., fuseau :

Necessité luy aprint a bormer
Si le *fusez* qui bien seont bormer.
Le soult filler.
(PÉREGRIN, vol. V, ch. 42, éd. 1728.)

FUSEL, voir FISEL.

FUSELAIRE, s. m., fusilier :

Une compagnie de *fuselairez* qui se nomment les Begaulz. (MOSSRELET, *Chron.*, I, 159, Soc. de l'Il. de Fr.)

FUSELÉ, voir FISELÉ.

FUSELIER, voir FISELIER.

FUSELLIERE, voir FISELLIERE.

FUSENGIEN, voir FISIGIEN.

FUSENSIELE, s. f., désigne une sorte de maladie :

Oistes ains parler de la meéine
Qui aidast nous de ceste *fu ensiele* ?
(R. de Cambrai, 7261, A 1.)

FUSÉ, voir FURGOIR.

FUSER, v. a. ?

Fuser du fillé. (XV^e s., Valenciennes, ap. La Fous, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

FUSESHEN, voir FISIGIEN.

FUSESSHEX, voir FISIGIEN.

FUSESVEN, voir FISIGIEN.

FUSÉ, s. f., investigation, examen :

Et nostre receveur et voyer de Paris appelez avecques eulz Avoient sur les lieux des habitacions et ediffices, des susdicts, et la verroient et visiteroient et sauroient par *fusgation* d'iauz et autrement quel interest, domage et prejudice ils pourroient faire et porter a ladite eglise. (1381, Arch. S 30, pièce 2.)

Cf. FURGIER ?

FUSIGIEN, voir FISIGIEN.

FUSIGIENEMENT, s. m., médecine :

Fut mis piessa par don priour en *fusiciensemens* pour don Jehan Dubour et pour don Jehan Lebonetoux, lesquels *fusiciensemens* furent prins a Laval par le medecin de monseigneur de Laval. (1402-1407, *Comptes de la Chartreuse du Parc*, Arch. Sarthe B 1146.)

FUSEL, voir FISEL.

FUSIKÉ, voir FISIQUE.

FUSIL, voir FOISIL.

FUSILE, adj., fusible :

Choses fusiles. (LA BOU, *Harmon.*, p. 733, éd. 1578.)

Le Mètre, ainsi que l'ode
Fait sa forme ronde
Se voit sans lui aller.

(Les Prem. Œuv. de Mous des Roches, 3^e éd., p. 17.)

FUSILLIER, voir FUSELIER.

FUSIL, s. m., sorte de vase :

Certains vaisseaux alchimiques ou fustois. *Tresor de Eronomie*, p. 271, éd. 1535.

FUSON, voir FOISON.

FUSQUE, *futsque*, adj., brun, noirâtre, sombre :

La char est mole, *fusque*, plaine d'ampoules. H. DE MONDEVILLE, *Richel.* 2030, t. 575.)

De *fusque* couleur. (Id., *ib.*, t. 857.)

De couleur *fusque*. (FRÈRE NICOLE, *Trad. du Livre des Prouffiz champ.* de P. des Creseus, t. 38 v., éd. 1516.)

Les melancoliques... sont de couleur terrestre et *fusque*. (*Régime de santé*, t. 69 r^o, Robinet.)

Couleur *fusque*. (PARE, *Œuv.*, IV, 6, Malgaigne.)

FUSSAMIN, adj. *

Les os de tout le cors, fors les os *fussamins*, sont en nombre 203. (H. DE MONDEVILLE, *Richel.* 2030, t. 10.)

FUSSE, voir FUSE.

FUSSEL, voir FEISEL.

FUSSICIEN, voir FUSIL.

FUST, *fust*, *feust*, *ful*, *fus*, *fuz*, s. m., bois, pièce de bois, poutre :

V. s. se peut fuiz al arbre de mal *fust*.
(*Chol.*, 3103, Muller.)

Puis a mond' l'engigneur Malin,
Gil fu compains Constout l'Outre-Marin ;
Mas sot de *fust* que nus olers de Latin.
(*Ramb.*, *Œuv.*, 6694, Barrois.)

Hou ouvert, fer use, *fust* parist.
(*Œuv.*, *Rou.*, 4^e p., 67, Andresen.)

Une croce del *fust* parich.
L'Heus Crist prest mort por nous...
(*Ben.*, *D. de Norm.*, II, 3341, Michel.)

Il saint fuiz de la croiz vuz de.
(*Geill.*, *Best. du*, 199, Hippau.)

Une petite arche de *fust*. (S. Graal, *Richel.* 2155, t. 21 r^o.)

Grans caps se doument de *fure* et de leviers.
(*Œuv.* et *Amiez*, 2608, Hoffmann.)

Avoient en une chiere
C il respandait meinte pierre,
Ki tout est pesonne et chiere,
Dont li *fust* est al de type.

(A. DE POÏT, *Rom. de Mahon.*, 1323, Michel.)

De *fust* lu belle arceuse
(PEAN GATHEAU, *Vie de S. Martin*, p. 24, Bouffard.)

Se tu y portes ne *fust*
Qui fu mise en li et se de *fust*,
En enfer fussons sanz retror.

(*Reub.* de Secretain et de la femme au cheneier, I, 329, B.)

Par le conseil d'auncuns de ses gens fist la drecier un chastel de *fust*. (*Grand. Cron. de France*, de Loys et de Charlotmaine, v, P. Paris.)

Quant ils furent audit eschauffant montes par degres de *fust* que l'en y avoit fais. (Ib., Philippe de Valois, XXXIII.)

Ses ceus n'est mie de *fust*,
Ains est de double cuir boilli.

(*Rom. de Bruns, Poës.*, *Richel.* 21301, p. 6157.)

Par los moelles et per le *fust* et per l'escore. (*Boece de Consol.*, ms. Berne 365, t. 36 v^o.)

Celes (des idoles) de pierre que nos les brisiens, celes de *ful* que nos les ardiens, et celes d'or et d'argent que nous les diens. *Vie saint Sebastien*, *Richel.* 988, t. 43.)

Uns autres tableaux de *fust*. (1380, *Jar. de Ch.*, V, 2019, Labarte.)

Deux chandeliers de *fust* a mettre torches. (1389, *Invent.* de *Rich. Picque*, p. 53, Biblioph. de Reims.)

Somme de hanaps, de *fust* ou d'escuelle. 1432, *Enquête*, ap. Mantellier, *March. l'éq.*, III, 221.)

Un *fust* de l'arbre de la croiz. (*Traict. de Salein*, ms. Genève 165, t. 50 r^o.)

Comme arant n'a point de *fust* ou boys. (*Jard. de santé*, I, 220, impr. la Minerve.)

Lice a chaines, *fust* et corde.
La *Vente et recour.* de *Bon-Temps*, Poës. fr. des XV^e et XVI^e s., t. IV, 128.)

Gaster les cordes et le *fust* de la guiterne. (LA BOETIE, *Mesnyg.* de *Xenoph.*, Feugère.)

— Quoique *bois* et *fust* soient ordinairement synonymes, on parait avoir fait quelquefois une distinction entre ces deux mots :

Fers de alene, greiffies, aiguilles, estamines, las, de mains de valeur de .i. den., quilliers de boys ou de *fust*, misel a peson, et toute autre menue oeuvre de laiton, quiconques vendent les choses dessus dites, il ne doit point de tonlieu ne de custume. (EST. BOIL., *Lie. des mest.*, 2^e p., XV, I, Lespinasse et Bonnardot.)

Voir sur ce point Laborde, *Gloss. de la notice des émaux*, au mot *Madre*.

— Bois, manche d'une épée, d'une lance :

Puis a saisi l'espée qui li fu aprestee ;
Li *fust* est de pomier et li fers acorez.
(J. BOUT., *Sax.*, cxxvii, Michel.)

Claudas... Bert Hestor si durement qu'il li met et for et *fust* parmi la cuisse. (*Lancelot*, ms. Fribourg, t. 1337.)

— Bois d'un bottelier :

Suz cez esuz molt grant edus s'entrediment,
Trenchent les cuirs e cez *fuz* qui sunt duble.
(*Roll.*, 3582, Muller.)

Li amayors l'esu li leut,
Et el li bert tant durement,
Jusqu'an li bouche le trancha,
Forz li li *fuz*, si l'emperra.

(*Floire et Blancheflor*, 2^e vers., 3297, t. du Mérid.)

Si s'entrefrent sus les esuz li cuise,
Prevoz les out, si ont les *fuz* troez.

(*Œuv.*, 1163, A. P.)

— Bois d'un pistolet :

Pour avoir fait un *fuz* a un des pistolets

du roy. (*Compt. du s. de Nav.*, av.-juin 1576, Arch. B.-Pyr., B 30.)

— Affût :

Aimard de Chaponnay a prins la charge de faire assieger et enfluser, es bombardes au deviz de monseigneur le bailli, de faire faire de *fuz*, de trait et de la pouldre. (7 janv. 1417, *Reg. consul. de Lyon*, I, 96, Guigue.)

Un grand veuglaire de fer a feusts clambrés, tres bien affüté sur un feust de bois tonnant bien ferré. (1443, *Invent. de l'Artillerie*, Arch. mun. Dijon, II, aff. milit.)

— Arme de bois en général :

Se auncuns fier l'autre de baston u de *fust*. (*Ch. de 1245*, Chambre des compt. de Lille, 834, Arch. Nord.)

— *Fust* s'employait quelquefois pour désigner une perche ou un tronç d'arbre :

Après s'ont tuz les tinds tenduz
Enz grant perchez ne en grant *fuz*.
(*Ben.*, *D. de Norm.*, II, 3949, Michel.)

— On s'en est aussi servi pour désigner l'arbre même :

De tous les *fuz* de paradis menjue, mes del *fust* de senauce de bien et de mal ne menjue pas. (*Bible*, *Richel.* 899, t. 1^o.)

Comme li *fuz* qui est planté deouest les cours des lanes qui donra son fruit en son tans. (*Psaul.*, *Muz.* 258, t. 8 r^o.)

— Porte :

... li *fus*
De sa prison rompi li *fus*.
(*Mors.*, *Chron.*, 30267, Reiff.)

— Fig., souche, origine :

Que maintes gens ont dit estre de povre *fus*
Et de petit linage avoit estreit conchus.
(*Œuv.* DES PREIS, *Geste de Liege*, 28816, Scheler, *Gloss. philol.*)

— *Fust* s'employait aussi dans quelques phrases figurées :

Moult as or bien ton laz tendu,
Qui a tel homme as entendu,
A .i. tronç ki parlor ne puet,
Qui par parler ne se remuet.

Ne ke se il estoit de *fust*.
(*Delop.*, 1176, Bibl. elz.)

— On a dit, fig., un cœur de *fust*, comme on dit maintenant un cœur de roche :

Se foie ne deskaies ne *fust*,
Mes il avoit a cuer de pitre,
Tonz sanz douceur et sanz pitre.

(*Gautst.*, *Chateleur de la ciarrete*, p. 88, Tarbé.)

FUSTAGE, -aige, *ful*, s. m., bois :

Que li *fatage* et li marrins
Sont sus et sont enz ombres
Se tu sanz sauz ne fais faire.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, *Richel.* 1604, t. 109.)

— Futaie :

Par cez d'un costé le bois de *haut fustage*
Jusques dans le chasteau alonge son ombrage.

(P. DE BAUC, *Poem.*, t. 163, éd. 1576.)

— Vases, vaisseaux de bois :

Ils firent de fortes et grandes barrieres de gros *fustages*, pipes et autres choses a ce requises. (NUGIER, *Hist. Tolos.*, 3, III, ed. 1556.)

Demis tonneaux, muids, demis muids et autres *fustages*. (7 fév. 1575, *Peage d'Aubigny*, ap. Mantellier, *March. Frég.*, III, 91.)

FUSTAILLE, - *taille*, - *talle*, s. f., pièce de bois, morceau de bois :

Envers liés d'œuvres pour mentaillo.

Dire vos puis, mien escient, sans faule.

Que .xx. de ceus chassant od *fustalle*.

Cent itens com ore vont en *fustalle*.

(*La Rom. des rom.*, Richel. 19525, f° 117 v°.)

De tout merrien et *fustalle* vendu audit Bar. (1360, *Rançon du roi Jean*, Arch. KK 10^a, f° 43 v°.)

El n'y aura personne aux vif bois synon les ouvriers de *fustalle*. (1504, *Ordonn.*, Lamoignon, 5383, f° 21 v°, Richel.)

— Provision de bois :

.LXXVIII. francs .xvi. sols de Wauthier Lamont pour la *fustalle* (de Bar). (*Comptes de 1383-85*, Arch. Meuse, B 493, f° 39 v°.)

— Futaine :

Arbres de haute *fustalle*. (A. PIERRE, *Cost. Ces.*, II, 9, éd. 1543.)

A condition assuy que pendant ladite jouissance ne pourra aliener lesdits biens ou partie d'iceux ny faire abatre ou couper chesnes et arbres de haute *fustalle* fors que pour l'entretenement des maisons susdites. (24 nov. 1609, *Testam. de Otto de Briandnot et de Catherine van der Gracht, baronne de Mortuque*, Arch. com. Mortuque, n° 8^e pièce de la cote 4.)

Sans droict d'alienation ou pouvoir d'abatre ou faire couper des chesnes et arbres de hautes *fustailles*. (*ib.*)

— Vaiselle de bois :

Venderres d'esquales, de banas de fust et de wadry, de auges, fourches, peles besches, pestez et toute autre *fustille*. (E. BOIL, *Liv. des mest.*, I^{er} p., XLIX, 1, Lespinasse et Bonnardot.)

De la *fustalle* et polerie remettre a point. (1337, *Compt. de Valenc.*, n° 10, p. 13, Arch. mun. Valenciennes.)

A Sottart, l'esculier, pour plus, maniere de *fustalle*. (*ib.*, p. 18.)

Onques ne vi plus grand ordure

Que de manier en ces plateaux

De *fustalle*, ou chesneus, com veaux.

A sa barbe et sa main bouillie.

(E. DESRAMPS, *Poés.*, Richel. 849, f° 360.)

FUSTAILLER, *fut*, s. l., collectif de *fustalle* :

Icelui suppliant et son frere alerent en la compagnie de leur mere a la feste de Condé sur l'Escand mener pour vendre plusieurs denrees de *fustallerie*. (1403, Arch. JJ 157, pièce 349.)

Seront commis par justice deux gardes dudit mestier qui seront maîtres ou ouvriers d'icelui mestier de *fustallerie*. (1301, *Statuts des futailleurs*, ap. Oudin-Lacroix, *Hist. des Anc. corporations de Rouen*, p. 673.)

Pour un tonneau de hanaps ou *fustillerie*. (*Cout. de la vicomté de Rouen*, p. 302, Beaurepaire.)

FUSTAILLEUR, *fustalleur*, s. m., fabricant de futailles, d'objets en bois :

A barbieurs et *fustalleurs*. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des Chr. de Fland., t. III, p. 210.)

FUSTAILLER, - *ailler*, *fut*, s. m., fabricant de futailles, d'objets en bois :

Icelui suppliant et son frere alerent en la compagnie de leur mere a la feste de Condé sur l'Escand mener pour vendre plusieurs denrees de *fustallerie*, et aussi un leur voisin *fustailleur*... qui menoit vendre plusieurs futailles. (1403, Arch. JJ 157, pièce 349.)

A Jehan le Tourneur, *fustailleur*. (1415-1416, *Receptes de Boulogne-sur-Mer*, p. 143, Ed. Dupont.)

Que nul *fustailleur* ne puisse vendre javelines ne pieques a tout les hausses. (1486, *Stat. des armur.*, Reg. des stat., p. 331, Arch. mun. Abbeville.)

A Petiot Lavernier, *fustailleur*, pour deux cens et demy quartieron de plateaux de bos mis sur ladite chapelle et ailleurs... y compris un fust de gaveline. (1498, *Compt. faits p. la ville d'Abbeville*, Richel. 12016, p. 139.)

Que l'on delivre aux *fustailleurs* a chacun d'eux une piece de bois pour ouvrir. (1504, *Ordonn.*, Lam., 5383, f° 22 v°, Richel.)

Fustailleur, A. Cooper, or caskmaker. COTGRAVE, éd. 1611.)

Dans les textes de Valenciennes, *fustailleur*, *fustalier*, désigne en général un ouvrier qui emploie du bois, qui fait des ouvrages en bois, particulièrement des ustensiles de ménage, des chaînes, des ronets à filer, des manches pour armes ou pour outils de jardinage, et autres ouvrages de tour. Cette définition, dit Hécart, se prouve par les pièces d'un procès intenté, en 1680, aux marchands de merceries et de bimbeloterie qui vendaient des boujons ou flèches :

Sur ce que les maîtres et suppôts du styl des *fustaliers*, ont fait concevoir par devant messieurs les prévosts, jurez et eschevins de la Ville de Valenciennes la veffe de... Tochon concluant à ce que comme venant des bougeons (lièbes) qui est une marchandise de leur styl...

FUSTAIN, adj., de bois :

Une charrette ferree, et une *fustaine*, deux lumberaux *fustains* a mener liens. (1377, Arch. MM 30, f° 75 v°.)

Pris charriant hors chemin a charrette *fustaine*, (1378, *For. de Bois*, Arch. KK 298, f° 4 r°.)

Deux chers, .i. ferré et .i. *fustain*. (1409, Arch. MM 32, f° 28 v°.)

— S. m. ?

La dozeyme de *fustayn*. (*Lib. Custum.*, I, 63, *Re. Brit. script.*)

FUSTALLEUR, voir FUSTAILLEUR.

FUSTE, s. f., pièce de bois :

Decius pleins d'ire commanda icelui estre tranchié de *fustes*. (*Vie S. Loran*, Richel. 818, f° 278 v°.)

Decies Cesar dist an lormenteurs: Acreisiez les *fustes*, et donez as costez d'icelui les laminez de fer ardenz. (*ib.*)

Une *fuste* ou piece de bois, (1418, Arch. JJ 170, pièce 232.)

Cordes, plomb, ais, grosses *fustes* ap-

pelees ploiz. (*Comptes des mines de Jacques Coeur*, Arch. KK 329, f° 263 r°.)

Dont furent querir par les maisons de la pres grant monceaux de fagotz secz et autres *fustes* grosses d'uylle et de souffre. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5083, f° 44 r°.)

— Futaine :

Andry de la Fay a dit que Tevenet Favre a menacé les ouvriers du pont pour ce qu'ilz ont prins et taillé pour faire une loge de ficelle sur ledit pont ou brotel qui est desoubz le pontet de la *fusta* (4 sept. 1416, *Reg. consul. de Lyon*, I, 8, Guigne.)

Auroient fait compaige de plusieurs arbres de haute *fuste*. (1577, *Romainmottier*, Grosse, p. 339.)

— Navire de la famille des galères ; au commencement du xvi^e siècle, quelques-unes avaient deux rames par banc tandis que la galère en avait trois :

Et donnerent aux freres de la religion les *fustes* qu'ils avoient conquises. (I. D'ARRAS, *Melus*, p. 130, *Bibl. elz.*)

Je croy que ce sont Sarrazins qui s'en vont au soulдан vers le siege, et que ceux que vous avez desconts, dont vous avez donné la *fuste* de leurs vaisseaux, estoient de leur compagnie. (*ib.*, *ib.*, p. 131.)

Plus je veulx metre sur les eaux

Fustes, barges, nets et bastouys.

(*Les quatre ages*, p. 16, ap. *Ler. de Jarry* et *Michel, Farges, moral. et serm.*, t. I, l.)

Armerent onze *fustes*, tant galliaces, galleses que galiottes. (AL. CHARTIER, *Hist. de Charl. VII*, p. 163, éd. 1617.)

... *Fuste*,... gentement equippee.

(*Let. des Ages*, vol. I, f° 963, éd. 1537.)

(Le roi de Tunis) envoya un grand nombre de *fustes* et autres vaisseaux, pour piller et destruire tout ce qu'ils pourroient trouver mal gardé sur les frontieres d'Espagne. (MARG. D'ANG., *Hept.*, 10^e nov., Jacob.)

Il y a autres barques latées qui s'appareillent a la morisque et se vaigent come *fustes*, quant il est besoin. (A. DE CONFLANS, *les Faits de la marine*, ap. Margy, *les Navigations francaises du xiv^e au xv^e siècle*, Appendice, p. 409, Tross, 1867.)

Cependant arriva d'aventure apres d'elle une *fuste* de Mores, qui la prindrent, parquy le maryne la voyant plus, ains seulement la *fuste* qui s'esloignoit du bord de la mer, cogneut bien que sa femme estoit prise; dont il se mit fort a plorer et a nager par la mer apres la *fuste*, escriant a ceux de dans que puis qu'ils avoient prins sa femme, ils voullissent aussi le recevoir avec elle, ainsi fut recueu un navire. (GROUET, *Doc. leg.*, II, xiv, éd. 1583.)

Suisse rom., *fuste*, futaille.

FUSTERALE, voir FUSTAL.

FUSTEL, voir FUSTEL.

FUSTEL, - *eil*, *fostel*, s. m., arbrisseau qui croit en Provence et en Languedoc, et dont la racine et l'écorce estoient employées pour teindre en couleur de feuille morte et de café :

Toutes denrees d'icelui mestier, qui ne seront bonnes et loyaux, qui seront em-

bonques, et on l'arrout notable dellault, comme de bouture de copertes de laineure, de feut de *fasted* de tincture. (1379. Statuts des teinturiers de Rouen. Orl., VII, 117.)

Charbon de bois, truiet, *fastel*. (Février 1512. *Ar. imp.*, Mantellier, *March. frég.*, III, 111.)

Et si nous leur envoyons du bled, vin, sel, safran, pastel, papier, draps, lioles, grans, et framaux, aussi avons nous d'eux en contr'échange tous les metaux (horus le fer), or, argent, estain, enyvre, plomb, amer, vif argent, alun, souphre, vitriol, souperozo, exynare, huilles, cire, miel, poix, brezil, rhene, *fastel*, gayac, yvoire, marroquins, toiles fines, couleur de cochonnet, escarbate, cramoisi, drogues de toutes sortes. (*Disc. sur les caus. de l'extremes cherté. attrib. à du Haultin*, Var. hist. et litt., VII, 186.)

On trouve encore la forme *fastel* dans un arrêté du Conseil royal des finances, du 13 octobre 1693.

Foraire dans cet article les exemples placés sous la forme FUS-TEL, t. III, p. 776.

Nom propre, *Fastel*.

FUS-FLETTÉ, s. f., dimin. de *fuste* :

Une petite *fust-flette* armée comme une gabolle. (GUILLE DE LANSOY, *Voy. et amb.*, p. 149, Poivre.)

Une autre petit plat fort pour petites *fastelites*. (Id., *ib.*, p. 153.)

FUSTEUR, -eure, s. m., charpentier, menuisier :

Il des' avoie de fusts fust tant.
En l'us' enques, charnes ne fust.
Et l'us' en qu'il, menoe, de fust.
Fusteurs, de nos bons fustans.
(BYRON, de Coster, *Dis de Tross*, Act. 1. 2. 1. 317.)

F. FUSTER, *futeur, fruster, fruiter, fruter*, v. a., bättée de verges, fustiger :

Il doit *le fuster* la forêt.
Par les raies de la civet.
(*Dolop.*, 11148, BHM, elz.)

Si vit le prestres d'z le vile
Et des vilans plus de deux mile
Qui le battent et *fusterent*.
(*Poivre, honart*, p. 116, Martin.)

Se anyone loi deffent que l'on ne *fustast* homes, jnguez à mort. (BRUN. LAT., *Tres* p. 568, Chaballou.)

Cal'qu'le bâtiement deivent *fustre* frustes dans un, en braires, par la ville. (Ass. de J. J., t. II, p. 204, Bengnot.)

Et tien cot' bouter *fuste*.
(*Poivre, h. v.*, ms. S. Brigne, 1. 322.)

Et s' heit d' b'v'ent, *fustent*, p'ndent
Et s' heit d' b'v'ent, *fustent*, p'ndent
(*Reyn.*, *Rebel*, 1373, 1. 166.)

Et l'us' enques *fuster* et b'atto.
(*D. Lantier, T. de r. Chavancie*, 1630, Del. 1.)

Hommeusement *fu* nevez *et fustez* par toute la cite. (*Chron. de S. Den.*, ms. Steuten, f. 31.)

D'espines le coronement et le menoret *fustant* par toute la vile. (Id., f. 306.)
On doit *le fuster* les menischois. (1294, *Coutume de Bignon*, *Rebel*, f. 25 r.)
Condamner *à estre fruité* (1332, *Reg. de l'Éch.* de S. J. d'Angely, Act. S. J. d'Ang.,

A estre fruité par la trompette. *Id.*)
A estre fruité par tous les quarrefours de la ville. (Id.)

La mere d'Agnes cria à la mort, combien que paravant elle eust vendue sa ditte hie, dont elle fu pour ce *fastre* et punie à Senz. (1389, Arch. JJ 138, pièce 69.)

Peus-t'il pour luy qu'on nous *fust*?
(*Complaine de M. le Cal. Poës.*, fr. des xv^e et xv^e s., II, 161.)

— Fig. :
Tu ne mesdis tonz jous et *fustes*.
Ne me chant' l'rs que ne me' lonches.
(*Idem.*, N. D., p. 32, Chéssant.)

— *Fusté*, part. passé, qui a du bois, ou des objets en bois :
Ils ne sont meulles ny *fustes* que de sapin qui est l'arbre le plus ordinaire de leurs forests. (MONTY, *Voyag.*, p. 41, éd. 1774.)

— Sentant le fût :
Quant aucunefois celui qui a grand soif boit d'un petit rippope ou *fusté*, pour la grand soif qu'il a, il le trouve assez bon en buvant. (*Quinze joyes de marz*, XV, Bibl. elz.)

— Syn. de déshonoré :

Tu es li plus *fasté*, li plus deshonores
Se eitz or vile Bourgoins n'est par toi acores
(*Gir. de Ross.*, 725, Mignard.)

Bret., Côtes-du-Nord, cant. de Matignon, et Bôssin, *fuler*, ennuyer, décourager. Maine et Anjou, *futant*, ennuyeux, assomant; « comme il est *futant*! » Maine, *être fûlé*, être ennuyé, être lassé. Basse-Norm., *se futer*, se lasser, se dégouter; « C'est un bon manger, mais on s'en *fute* vite » « Bret., Côtes-du-Nord, cant. de Matignon, tonneau *fub*, tonneau qui a le goût de moisi.

2. FUSTER. V. a., fouiller, piller, ravager :

Et quant avens ce fait, sans nulle demouree
En Danemarre ironz, toute sera *fustee*.
(*Opertis*, *Rebel*, 1637, P. 58 r°.)
Et se ilz ne voullioient payer, on en *fusteroit* jusques à la valeur dou gectz, et le vouleroit on. (1320, *Ch. d'affranch. de Fresnes*, Verdun, Gabin. de M. de Labry.)
Et l'ent fist le royaume amouret *fuster*
Que, se vous ne metez priene à vous garder,
Au meuzier vous f'ndra voz chandelles alamer.
(*Cév.*, *de Guesclin*, var. des v. 3583-3593, Charrier.)
La ville de Meulent alerent bien *fuster*
Et piller bien fort et moial regouner.
(*Id.*, *ib.*, var. des v. 3974-4006.)

Mais nous pour tant adient à y et temps present
En eir pais d'Espaigne assez doulourement,
Pour le pince de Gales et son effacement,
Qui avient *fusté* Espaigne faiblement.
(*Id.*, *ib.*, 15422.)

Pour gaignier et aber *fuster* le pais environ Aire, Tieruane et Saint Omer, Froiss., *Chron.*, II, 253, Linc, ms. Rome.)
La *furent* toutes leurs maisons *fustees* ne on que rien n'y demoura. (Id., *ib.*, *Rebel*, 2614, P. 69 r°.)

Les bestours de plusieurs *furent fustes* Trichis. de France, p. 59, *Chron.* belg.)

Le pays vint *se fust*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 620., *Chron.* belg.)

Et apres les dessusdz Dauphinois sans delay *fusterent* toute la ville. (MONTSTRELET, *Chron.*, I, 194, var., Soc. de l'II, de Fr.)

Et pour ce qu'ilz avoient l'abbé dudit lieu en suspeçon, *fusterent*, cherchent par tous les lieux de layens, hault et bas, assavoir se ilz y trouveroient nulz de leurs adversaires. (Id., *ib.*, II, 173.)

Les seigneurs dessusditz, avec leurs gens et intui peuple de Paris avec eux, *fusterent* plusieurs maisons des gouverneurs dessusditz, et de leurs partisans. (Id., *ib.*, vol. I, ch. 189, P. 239, éd. 1573.)

Abus n'en faire une traïnee
Et *fuster* lieux d'ru et moiu.
(GREBAX, *Met. de la pass.*, 23018, G. Paris.)

Ils *fusterent*, pillerent et abastirrent toutes les maisons qui s'y devoient appartenir aux Bourgoins. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. LXX, Buchou.)

Ainsi l'eglise fut *fustee* et despoillee d'orneuens. (Id., *ib.*, eq. LXV.)

Les dix sept peringhes s'esforcerent moult de visiter les convents des ordres mendiens de Bruzes, et *fusterent* de chambre en chambre, cuidans trouver messire Pierre et autres. (Id., *ib.*, ch. CLXXVII.)

3. FUSTER, voir FUSTIER.

FUSTEREAU, *futureau, fustreau*, s. m., dimin. de *fuste*, nacelle, petit bateau :

Le suppliant et icelui touloief entrèrent ensemble en certain vaisseau on *fustereau*. (1459, Arch. JJ 188, pièce 201.)

Pour un *futureau* qui estoit encloué audit bastardeau. (1477, *Comptes des receveurs*, Arch. mun. Nevers, CC 68, P. 32 r°.)

Advisa une petite nasselle ou *fustereau* le val de la riviere avaler, dedens lequel *fustereau* estoient tant seulement deux personnes. (*Perceval*, P. 17, éd. 1530.)

Pour neufzage de chalan, sentine ou *fustereau* à corbe et sans corbe. (7 février 1575, *Décl. imp.*, Mantellier, *March. frég.*, III, 89.)

— Métier du tisserand :

Les *fustreaux* des tisserands. (1398, Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Centre de la Fr., *fasturot, futurot*, sorte de petit bateau qu'on emploie particulièrement sur l'Allier.

FUSTERIE, *fustrie*, s. f., bûcher, chantier, endroit où l'on serre le bois; atelier de charpentier, métier de charpentier, menuiserie :

Mester de *fusterie*. (*Lib. Custum.*, I, 80, 2, Edw. II, *Her. brit. script.*)

Berthelemi David habitant de la ville d'Avignon estant en une tuverne, assise en la grant *fusterie* de la dite ville. (1389, Arch. JJ 437, pièce 52.)

Il vint en Avignon et la se loga en la grant *fustrie*. (Froiss., *Chron.*, XVI, 121, Kerv.)

— Objets, meubles en bois :

Fusterie en la salle basse : bancs, tables, treteaux, formes. (1389, *Invent. de Rich. Picque*, p. 62, Bibliop. de Reims.)

Cheval chargé de *fusterie* ou d'ouvrage de bois. (1419, *Péage du comté de Charolais*, Arch. Côte-d'Or.)

Une rue de Bordeaux s'appelle rue de la *Fusterie*, nom que l'on rencontre dès le xiv^e siècle. 18 nov. 1572, Arch. Gironde, Notaires d'Orléans, 212-1.) Une rue d'Avignon s'appelle la rue de la Petite-*Fusterie*. A Genève il y a la rue de la *Fusterie*, et la place de la petite *Fusterie*.

FUSTI, adj., bi :

Pain *fusti*. (XV^e s., *Dénomb. de la terre de Fougerolles*, Remiremont, Arch. Vosges.)

FUSTIBAL, -*ebale*, s. m., fronde attachée à un bâton :

Fustibal est une fuste, pal ou panchon long de quatre pieds, auquel par le milieu est la fondre liée de cuir, laquelle des deux mains poulée et envoyée les pierres a pen près a la semblance de fondes faites de lin et de soye. (*Plave Yegece*, III, 44.)

Il y avoit des fouditours qui de leurs fondes et *fusteboles* gestoient pierres roides et impeteuses. (*Ib.*, II, 15.)

Fustibal ou frondour. (*Ib.*, II, 23.)

FUSTIBULATEUR, s. m., frondeur :

En la cinquième poincte estoient mys les arbalestriers, fouditeurs, tragulaires, *fustibulateurs* qui gectent pierres des fustibales. (*Le Petit livre de Modestus*, éd. 1536.)

FUSTICHER, v. a. 7

Et a tout che tenir ferme et estavle je oblige et ay obligié moi et mes hoirs et tous mes biens, et tous les biens de mes hoirs meubles et non meubles, catiens et hiretages presens et avenir pour prendre, pour vendre, pour pendre et pour faire *fustichier* par tout la n'il seroyent trouves sans fourlaît. (*Chart. de 1311*, Grenier 280, cote 32, Richel.)

1. FUSTIER, *fuster*, *fustrier*, *fuyster*, s. m., charpentier, menuisier :

Les queus bones gentz, *fusters* et selers de Londres. (*Lib. Custom.*, I, 89, 2 Edw. II, Rec. brit. script.)

Que nul *fuster* face arzons de seles, sinon de quarter. (*Ib.*)

Que chesun *fuyster* cyl un certeyn merk, pur mercher touz les arzons qu'il fra. (*Ib.*)

Un *fustier* ou charpentier, appelé Michau Valdun. (1414, Arch. JJ 167, pièce 384.)

Ouvriers *fustriers* qui eussent besoing y entrer pour faire aucune reparation (1525, *Liv. des serm.*, p. 171, Arch. mun. Montauban.)

Nom propre, *Fustier*.

2. FUSTIER, adj., de bois :

Brouete *fustiere* atteele de deux povres bestes. (1455, *Amendes et exploits de la Verderie de Quennuet*, Arch. Orne.)

— De la nature d'une fuste :

Avec dix autres naules *fustiers*. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f^o 157 v^o.)

Cf. **FUSTE**.

1. FUSTIF, adj., de bois :

Dont la celle n'est pas dorée, Ainz est *fustive* et desracée.

P. GATINEAU, *Vie de S. Martin*, p. 140, Bour-rassé.)

Une charrette *fustive* sans ferreure chargée d'avoine. (1385, Arch. JJ 128, pièce 155.)

III. charrettes ferreez, une *fustiere* (1330, Arch. MM 31, f^o 122 r^o.)

2. FUSTIF, voir **FUTIF**.

FUSTIGEMENT, s. m., fustigation :

... A peril de bannissement, *fustigement* de verghe, ou d'aulture pignion. (*Ord. pour les pauvres de Lille*, Bulletin du Comité de la lang. et de Phist. de la France, III, 710.)

Fustigement. (OUDIN, *Gramm. franç.*, p. 33, éd. 1656.)

FUSTIN, adj., se dit du bois ouvré qui a conservé sa couleur naturelle, son ton propre, qui n'est pas destiné à être mis en teinture, à être reconvert de cuir ou de toute autre matière :

Nus chapuisiers ne puet baillier hoirs de son ostel *fustin*, ce est a dire *fust* qui n'est fais pour taindre. (E. BOIL, *Liv. des mest.*, 1^{re} p., LXXIX, 17, Lespiasse et Bonnardot.)

Seles qui demuerent *fastines*. (*Ib.*, *ib.*, LXXVII, 6.)

Seus *fastines* clouées seur les auves derriere de clous d'estain. (*Ib.*, *ib.*, 22.)

— Qui vit dans les bois :

Les ek li bendent come l'iron *fustin*. (RAYBERT, *Ogier*, 6883, Barrois.)

FUSTOT, s. m., sorte de bois de teinture, syn. de *fustel* :

Tous boiz pour maisonner, excepté moaire, bresil et *fustot*. (1360, *Racone du roi Jean*, Arch. KK 105, f^o 120 r^o.)

FUSTREAU, voir **FUSTEREAU**.

FUSTRIE, voir **FUSTERIE**.

FUSTRIER, voir **FUSTIER**.

FUSNER, voir **FOISONER**.

FUT, voir **FUST**.

FUTAIGE, voir **FUSTAGE**.

FUTAILLER, voir **FUSTAILLER**.

FUTAILLERIE, voir **FUSTAILLERIE**.

FUTEIS, -*eis*, *futis*, s. m., bois :

Lors alerent ensemble et vindrent al lieu que Dieu lui out monstré, enquel ediffia un autier et y mist le *futis* dessus. (*Bible*, Genèse, XXII, 9, Richel. I.)

— Tonneau :

Vins en *futeiz* et hoteiz. (BUTEAU, *L'Erberie*, Méon, *Souv. Rec.*, I, 189.)

FUTENE, adj., de futaine :

De fardeau cordelé *futené*. (XV^e siècle, *Dicl. des droicts et proficets deuz pour le piége de Sully*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 119.)

FUTENIER, s. m., fabricant de futaine :

Mestier de *futenier*, ou faiseur de futene. (YVES, *Voy. dans le Brés.*, t. 14, Denis.)

FUTER, voir **FUSTER**.

FUTEROLE, s. f., le satirion, plante :

Heu satirion, *futerole*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

FUTIF, voir **FUTIF**.

FUTIS, voir **FUTEIS**.

FUTULE, voir **FUTUEL**.

FUTURER, v. n., devoir être :

Ainsi comaincoit bel et bien le seigneur Ludovic de recevoir pays et bien euydoit premier que huy *fust*. Pyver avoir toute Lombardye et les pays des environs reconqez et a son obissance redoytz et peneut du tout la chose au vray *futurer* a son advantage, de nouvelle divise volent user. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5081, f^o 10 r^o.) Ms., *futuré*.

FUTUREAU, voir **FUSTEREAU**.

FUR, voir **FUER**.

FUVAILLE, voir **FUAILLE**.

FUVALE, voir **FUIABLE**.

FUYART, adj., fuyatif :

Abstenir de tout fruit mol et *fuyart*, de peur qu'un flux de ventre ne succede a la purgation. (JOUV., *Err. pop.*, 2^e p., ch. 17, éd. 1587.)

1. FUYE, voir **FOUEE**.

2. FUYE, voir **FUIE**.

FUYEMENT, voir **FIEFFEMENT**.

1. FUYER, voir **FOUER**.

2. FUYER, voir **FUER**.

FUYLET, voir **FUEILLET**.

FUYLE, voir **FUEILLE**.

FUYMENT, voir **FIEFFEMENT**.

FUYNE, voir **FOINE**.

FUYSEL, voir **FUISEL**.

FUYSTER, voir **FUSTIER**.

FUTIF, voir **FUTIF**.

FUZ, voir **FUST**.

FUZE, voir **FUSEE**.

FUZERE, s. f., sorte de figot :

Fagots nommes *fuzeres* pour amender les chemins. (1525, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

FY, voir **FI**.

FYANCHAGE, voir **FIANGAGE**.

FYENCER, voir **FIANCIER**.

FYERET, voir **FIEDET**.

FYEUFFEMENT, voir **FIEFFEMENT**.

FYEUZ, voir **FIEUS**.

FYEVAL, voir **FIEFFAL**.

FYMI, voir **FIEIN**.

FYMBRIE, voir **FIMBRIE**.

FYMBRIER, voir **FIMBRIER**.

FYME, voir **FIEIN**.

FYOLE, voir **FIOLE**.



GA, VOÏ JA.

GAAB, VOÏ GAB

GAABLER, VOÏ GABLER.

GAAGART, VOÏ GAGNART.

GAAGNE, VOÏ GAAIGNE.

GAAGNEOR, VOÏ GAAIGNEOR.

GAAGNEOUR, VOÏ GAABNEOR.

GAAGNERIE, VOÏ GAAIGNERIE.

GAAGNERRESSE, VOÏ GAAIGNEOR.

GAAGNER, VOÏ GAAIGNER.

GAIGNABLE, - auble, - aible, - ayle, *cahle, gahagna, gaingn, gahaing, gaengn, acgn, gaen, ga-nn, gaicngn, gan, gaenn, gaaan, gainn, gagna, gaingn, gaingn, ggn, gangn, gan, gua, gue, wa, we, aij*, labourable, cultivable :

La terre est bault fructifiable

Et l'es pozt boun gaignable.

(*Brut. ms. Munich, 1819, Vallin.*)

En la terre cultive, ki est dit en vulgair *wanable*. (1200, *Lois de la cour de Rainaut*, Tailleur.

Les terres cultibles, c'est assavoir *waingnables*. (Ib.)

Terre *gaenable*. (1297, *Cart. évêché Laon*, f° 63, Arch. Aisne.)

Terre *wengniable*. (1258, Moreau 169, f° 214, B. bel.)

Terres *gahaingnables*. *Ordin. Tanerai*, ms. de S. m., f° 33.)

Terres *gaingnables*. (G. DE TYR, III, 16, Hist. des crois.)

Terres *gaianables*. 1235, Jumièg, Arch. S.-Inf.

Terres *gaignarles*. (1266, *Cartul. d'Ourscamp*, f° 419, Arch. Oise.)

Terres *gaingnables*. (1269, Arch. K 33, pièce 8.)

Terre *gaanable*. (1289, S. Sauv., Arch. Seine-Inf.)

Terres *waagnarles*. (1291, Le Gard, Arch. Somme.)

Deux pièces de terre *guengnable*. (12 nov. 1292, Châteaufort, Arch. Seine-et-Oise.)

Terres *gainaables*. (1295, Arch. MM 1093, pièce 70.)

Terres *waagnarles*. (1297, Le Gard, Arch. Somme.)

Terre *waingnarte*. (1300, Chap. Beauvais, Arch. Oise, G 4300.)

Terres *wengnarles*. (*Reut. de la Prée de Clerm.*, Richel. 4663, f° 41 r°.)

Terre *wengnave*. (Ib., f° 70 r°.)

..... Anciennement

Enquie continuellement

Leuca a *gaignable* terre.

(*Metam. d'Or.*, p. 110, Tarbé.)

Terre *gaynable*. (1305. *Incipiunt placita de termino Pasche*, Year books of the reign of Edward the first, years XXXII-XXXIII, p. 477, *Rec. brit. script.*)

Terre *gaingnable*. (Av. 1306, Bèze, Touvent, Arch. Côte-d'Or.)

Terre *guaeignable*. (1309, Arch. M 45, f° 87 v°.)

Terre *gaanable*. (1311, Arch. JJ 46, f° 22 r°.)

Terre *gaignable*. (1314, Arch. JJ 50, f° 92 r°.)

Terres *waynables*. (Ch. de 1322, *Cart. de l'uni. des chap. de N. D. d'Amiens*, f° 65 r°, Bibl. Amiens.)

Terre *gaunable*. (1326, Arch. Loiret, Ste-Croix, Martroi-aux-Corps.)

Terres *gaingnables*. (1327, Arch. S 458, pièce 81.)

Terres *gagnaibles*. (1330, *Aveu*, XVII, Arch. P 26.) Plus loin, XXII, *gaignable*.

Terres *waingnarles*. (1331, *Cart. noir de Corb.*, Richel. I. 17758, f° 38 r°.)

Terre *waingnarte*. (1333, Tréport, Arch. Seine-Inf.)

Terres *gaingnables*. (sept. 1334, Arch. P 4189.)

Terre *waingnarte*. (1334, *Cart. de S.*

Michel du Tréport, p. 285, Laffleur de Kermaingant.)

Terres *waanables*. (1343, Arch. JJ 73, f° 138 r°.)

Trois mines que *gaunables* que a gagner. (1350, S. Pierre en Pont, Arch. Loiret.)

Terre *gaicgnable*. (1373, *Reven. de l'hosp. de S. J. de Jcr.*, Arch. S 5343, f° 7 v°.)

Terres non *gaengnables*. (Dim. apr. S. Clém. 1374, D. d'Orl., Arch. Loiret.)

Terres *gaennables*. (*Coût. de Norm.*, f° 88 r°, éd. 1483.)

Les terres non cultivées anciennement nommées *gagnables*, sauvages ou sauvées de la mer, doivent de relief six deniers pour acre au seigneur duquel elles sont tenues. (*Coût. de Norm.*, art. 162, dernière révision.)

— Qu'on peut gagner, facile à gagner :

Car j'ay ven et advisé l'enree, qui est *gaignable* pour gens de pié. (D'AUTOX, *Chron.*, Richel. 5083, f° 68 v°.)

Doutez vous que je ne le gaigne s'il est *gaignable* par bien aymer? (HERBERAY, *Sec. lie. d'Amad.*, t. XIV, éd. 1555.)

— Où l'on gagne, gagnant :

Et leur commanda que ilz se jouassent et esbatissent a toutes manieres de jeux *gaignables*, et marchandassent, et toutes telz choses. (CHRIST. DE PIS., *Politicé*, Ars. 2681, XXVIII.)

— Qui a rapport au gain, où l'on se propose le gain :

Amistié sont que l'on apele *gaaignable*; quant li uns suit l'autre por entention de gaing et de profit. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 316, Chabaille.) Var., *gaaignables, gaeignables*.

1. GAAIGNAGE, - aige, - ache, - auge, *gagn, gaingn., gaangn., gaaengn., gahaingn., gaignage, gaignage, gaignage, gaingnage, gainage, gaignage, gaa., gue., we., wa., va., s. m.*, gain, profit, butin :

Gast est e poivre e enermie,
E si tornee e despartie.

Si sale e nne e si sauvaue
Qu'il n'a i fait *gaignage*.

(Bex., *D. de Norm.*, II, 6621, Michel.)

E que refu li *gaignages*
Faiz par les terres grant e larges,
(*ib.*, 7144.)

S'il vos aient assaillir,
Bien les alastes aenillir:
Se il firent lor vasselage,
Or en soit fait le *gaignage*!

(*Floire et Blancheflor*, 2^e vers., 2457, du Mérid.)

Gaerpirat naturel seigneur pur perdre le *gaignage*.
(*Dono. FANTOSSE*, 579, ap. Michel, *D. de Norm.*, III, 531.)

Se on fait estans a Croloy a pain ou a char ne four, nostre serjans i doit estre apelez pour metre se partie et pour prendre se partie; li *gaignages* doit estre communs au conte et as hoirs de Pontieu et a nous. (1248, *Cart. de Ponthieu*, Richel. I, 10112, § 179 v°.)

Li *gaignages* des terres sera communs. (Établ. de S. Louis, I, CLXII, p. 276, Viollet.)

Il doivent le terre abauer a leur coust, et avoir le moitié de l'abauage sur leur *waingnage*. (1274, *Cart. noir de Corb.*, Richel. I, 17758, § 201 v°.)

La veïsse François espars
A *gaignage* de toutz pars.
(CBAUDS, *Prince noir*, 1576, Coxé.)

Pour tant font ilz leur *gaignage* et leur profit de toutes choses. (*De vita Christi*, Richel. 181, § 84°.)

Il fit prendre tout le *gaignage* et les avoirs des Francoys. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 338.)

Plus amer bon domage que mauvais *gaignage*. (FOSSETER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10510, § 70 r°.)

Fut ung traité fait avec iceulx François, par condition qu'ilz renoueroient ladite ferretesse et s'en renoueroient au Croloy, a tout leur *gaignage*. (MONSTRELET, *Chron.*, II 3, Soc. de H. de Fr.)

J'entends: ung differend il a
Entre ces gens; il faut sçavoir
Se *gaignage* y pourroye avoir
En leur debast.

(*Farce du pot*, Anc. Th. fr., I, 97.)

Ne porront nulz des maïstres tenir ne avoir apprentiz qui soit participant au *gaignage* de son mestier. (1518, *Stat. des sayeteurs*, Bzq. des sbal., p. 234, Arch. mun. Abbeville.)

De petit gaze gros *gaignage*.

(BOUVELLES, *Prov.*, ap. Lrr. de Liège, *Prov.*)

Avions nous ce *gaignage*? (Du GÉZ, *Un lutrad. for to lerne to speke french twenty*, à la suite de PALGRAVE, p. 969, Génin.)

On trouve encore au dix-septième siècle:

Courage I nostre *gaignage* est revenu. Nous avous dorénavant force besongnes. (1623, *Procez des femm. du fauxbourg S. Germ.*, Var. hist. et litt., IV, 326.)

— Culture de la terre, labourage:

Tribouloit si le pais que on n'i semoit ne aroit ne faisoit nul *gaignage*. (MEX. NE REIMS, 118, Wailly.)

De riens ne s'entretenoient que de *quaengnaches* et de norretures de bestes. (G. DE TRY, XVII, 28, list. des crois.)

Qui ne fait faire le *gaignage*

De tout doit bien estre malais.

(*Guerre de Metz*, st. 251, F. de Bouteiller.)

Agrienslura, *waingage*. (Gloss. de Bouill. Escallier.)

— Récolte :

La dime de tout les *quaingnages* des terres du leverrou de Sarjay. (Ch. de 1289, Cart. des Vanx de Cern., Arch. Seine-et-Oise.)

Quatorze tonniaus de vin de no propre *waingage*. (1326, Accord entre l'échev. d'Abbeé. et l'abbé du Gard, Arch. mun. Abbeville, CC 10.)

— Terre labourable :

Beu est lens de repouser

E de la grant terre puebler

Que l'on te done en eritage,

Mult resant l'ien li *gaignage*.

(Bex., *D. de Norm.*, II, 6529, Michel.)

En *waingage* de la davant dite mayson de Mangouville. (Mai 1253, Ch. de Ferré, *d. de Lorr.*, Arch. Meurthe, II 3004.)

Lon *waingage* et toutes les apprentises de la dite mayson. (1274, Ch. de l'offic. de Toul, Rosières, I, 12, Arch. Meurthe.)

IXV. boniers de terre de *gahainage*. (1313, La Brunyère, ap. Manner, *Commanderies*, p. 745.)

De la dite metairie et de tous leurs autres *gaignages*. (1314, Vieux Bellesme, Arch. Orne.)

En maison, en *vainage*, en bois, en rivieres, en prez, en champs. (1336, *Partage entre J. de Faucoigny et H. son frère*, Faucoigny, Chambre des compt. de Dole, cart. 44, par. 43, Arch. Doubs.)

Pour II arpens de prez, II arpens de vignes, le *gaignage* de II benfis. (1344, Arch. K 43, pièce 1.)

III moüees de terres en *gaignage*. (Fiefs des C^{tes} de Blois, Arch. P 1478, f° 13 v°.)

Item le *gaignage* a quatre beufs. (1411, Saulgé, *Gr. Gauth.*, f° 120 v°, Arch. Vienne.)

Les cerfs, soit en la taille, ou soit dans les *gaignages*.

Y font leurs viadis, leurs buissons, leurs oranges. (Vatq. de la Fresnaye, *Art poet.*, p. 24, Genly.)

— Grain :

Il maintent une partie du *waingnage* au Kuisne. (1259, *Cart. de S. P. de Selaincourt*, f° 52 r°.)

En *waingage* et en tous autres prouvaiges. (1276, Fiefs de Lorr., 2, 5, Arch. Meurthe.)

El poet commander as fonniers qu'i entlanchent leurs fournaiges pour veir dedens s'il sont de loyal *waingage*. (Ayr. 1355, *Ord. s. le boutang*, Arch. comm. Arras.)

Et autrestel des maisnies qui reçoivent le *waingage* au fonn. (*ib.*)

Pour voir dedens s'ils sont de loyal *waingage*. (1372, *Ord.*, v, 510.)

Recen du *gaignage* de l'oustel de Champrou de ceste presente annee pour la main Perrin Darlot garde dudit oustel de froument a la mesure de Chetelneuf. (*Compte de J. Guerin*, 1386-7, f° 17 v°, Arch. Cher.)

La communauté de la ville de Giant estoit, pour la defaute de *waingage*, en grant dangier. (Froiss., *Chron.*, I, 393, Luce.)

La ville de Bruges et la ville dou Dan et la ville de l'Escluse, qui trop grandement perdoient, car sans la merchandise de

la mer il ne püent avoir gävance ne ne sevent vivre, s'encloinent a entouder a ses paroles. Et envoierent cascune des dites villes de lors hommes par deviers li a Gand, en li priant que il vüst püveir et donner conseil comment li *waingages* peüst retourner en Flandres. (*ib.*, I, 399, Luce, ms. Rome, P 41.)

Et la pillotent, tuoient, rancoient les biens, et tous autres *gaignages*. (*Journ. d'un boug. de Paris*, an 1438, Michaud.)

— Lieu de pèlerinage où l'on gagnaît des indulgences :

..... Passant au-dessous de la Bennerie rencontrera une nue de prestres qui viennent d'un *gaignage*. (BEX. DE YEUVILLE, *Moyen de pèlerinage*, p. 326, Jacob.)

— Maison de femmes :

Par tous les leus ou li borjois de la ville ferat *waingage*, si comme aux villes visines, il n'ent paisant tonne. (1263, *Chart. de Brieg*, Arch. Meuse, B 239.)

Wallon, *waingage*, labourage, produit de la culture. Meuse, *gaignage*, propriété rurale :

Pour acheter un champ au bout de l'année et arrondir leur *gaignage*, qui avat fini par être un des plus considérables de la commune. (A. THEUDET, *M^{ois} Guignot*, p. 59.)

Dans la H.-Norm., vallée d'Yères, *gaignage*, *gaignage*, désigne le nombre de gerbes de blé, d'avoine, etc., que le moissonneur reçoit pour prix de son travail.

La langue moderne a gardé *gaignage* dans le sens de champ ensemencé et de pâturage.

Noms propres, *gaignage*, *Grandgaignage*.

2. GAAIGNAGE, adj., labourable :

Par devant un pont et terre *gaignage*.
(*Quat. Fils Agnon*, Richel. 24387, f° 36°.)

GAAIGNAGER, *gaignager*, s. m., cultivateur :

Quel plaisir de voir par les landes

Quand les mois tendroient retirois,

Les cerfs faire leurs viadis,

Faute de *gaignagers*, aux bandes.

(BOU. GARS., *Hippol.*, I, éd. 1873.)

1. GAAIGNANT, *gnaignant*, part. prés., qui gagne; bien *gnaignant*, qui fait des profits honnêtes :

Se eincis estoit que uns hom costumiers aust anfauz, et il en aust o soi de sages et de bien *gnaignant*. (Établ. de S. Louis, I, CLXII, p. 277, Viollet.)

2. GAAIGNANT, *gaignent*, s. m., labourateur :

Guisehart Traffoy, *gaignent* et affameur de bras. (1660, Arch. J4 190, pièce 172.)

GAAIGNE, *gaigne*, *gaaingne*, *gnaingne*,

gaigne, *gaigne*, *gaigne*, *gagne*, *gaigne*,

gaa, *wa*, *vaigne*, *vaigne*, s. f., gain, profit

en général; profits de la victoire, butin :

Cil delens font as Grins le jur made bargagne,

qui mult lor a torié a malvaïse *gaigne*.

(*Roum. d'Alex.*, f° 17°, Michaud.)

Mult s'entrent de grant folie

Qu'a plus fort de lui s'açaigne,

N'i puet faire pas grant *gaigne*.

(MURIL, *Fabl.*, VII, 804.)

Mais cant il l'abaissent (le corage) a faire les pies oeuvres, si achentat *gaaingnes* de piélet. (*Job*, p. 455, *Liv. de Lucy*.)

Se voler estre ma compaignie.
Ne ferion moult grant *gaaingne*.
(*Roissart*, 7549, *Méon*.)

Si ont choisi en la gramme
Renart, qui ait pite *gaaingne*.
Qui de char bien charies estoit.
(*Renart*, Suppl. aux des v. 22022-22341,
n. 232, Ch. baillies.)

Si e, par Dieu le presté,
Qui nos li donat l'ore *gaaingne*.
Ie sont de l'isle de Bretaigne.
(*Auxur*, *Vie de saint Greco*, 191, P. Meyer.)

Et s'il n'ouvrassent, il ne partiroient
nient a la *reaigne*. (1280, Arch. S.-Omer,
CXLIH, 10.)

Pour pierre ne pour *waingne*. (ROISSIN, ms.
Lille 266, p. 98.)

Seur leur pourvaence et leur *gaaingne*.
(1360, Toul, Arch., Musée, vit. 52, n° 303.)

Franchois firent le jour une riche *gaaingne*.
(*Gaivrey*, 1953, A. P.)

Combien que le dit poivre prisonnier
eut fait son pooir de gaaingner, si ne pooit
sa *gaaingne* pour soustenir les personnes
dessus dites. (1391, Arch. JJ 141, pièce 20.)

Dont li draperie et li gaaingne dou mestier
commença moult a affolbir. (FROISS.,
Chron., I, 370, Luce, ms. Amiens.)

Cils avoit aoveques lui un esuevier
s'appelait Robin l'Escoit, qui estoit ensi
que compaignon, a perte et a *gagne*. (Hu.,
ib., V, 137, Luce.)

Il fault que en guerres y ait pertes et
gaaingnes. (*Deb. des hér. d'arm.*, 49, A. T.)

Considerant la petite *gaaingne* de son mari.
(1224, Arch. JJ 172, pièce 430.)

Il certifie qu'il n'a en nulles *gaaingnes* de
guerre, nulz appatz. (1425, *Chron. du M.
St Michel*, I, 176, A. T.)

Pour la charte de tous vivres et pour les
malvais *gaaingnes* qui pour lors a Paris
estoit. (*Journ. d'un bourg de Paris*, an
1431, Michaud.)

Les malles *gaaingnes*. (*ib.*)

Aura ledit monseigneur le regent auxi
bien la tierce partie des *gaaingnes* de guerre
dudit monseigneur le grant maistre, comme la
tierce partie des tierces dont les gens de sa
relenne seront a li respondans de leurs
gaaingnes de guerre, soient li prisonniers,
proyes ou autres choses prises.
(*Lett. ad pap. illustrat. of the wars of
the Engl. in Fr.*, dur. the reign of H. VI,
p. 47, *Rur. hist.*, script.)

Il est tout frane, la *gaaingne* est miéne.
(*Morale des Enfants de Maimant*, Anc. Th. fr.,
II, 14.)

Pour avoir l'argent de ma *gaaingne*.
(*Plaisant gaquet*, etc., Poés. fr. des xv^e et
xvi^e s., II, 182.)

Les *gaaingnes* y sont bien petites.
(*Debat de la Vigne et du Labour*, Poés. fr. des xv^e
et xvi^e s., II, 320.)

Il fault que du tout se ve relenoy
Sed a la *gaaingne* lay passer.
C'ou ten est, velle l'ore compaignie.
(*Opus de*, *Les Muses d'aler Mercatorie*, Poés. fr.,
des xv^e et xvi^e s., II, 50.)

Ing harly pour avoir et mient mourir
Quant peneys li sont en la campagne
Qu'il n'y abast, soit a perte ou a *gaaingne*.
(J. Maucor, *Voyage de Venise*, Comment le Roy
part de Milan, f. 58 r., ed. 1552.)

Je ne croy pas si Anne de Bretagne
Presente fast a ceste dure ille
Qu'elle ne print, fast a perte ou a *gaaingne*,
Armes, chevallys, comme Panthasloë.
(Hu., *ib.*, Bar. de Montjoye li cont. de Venise,
f. 31 v.)

Se char encore en plein xvii^e s. :
Et ainsi seront moitié par moitié de la
gaaingne. (*Us et Coutumes de la mer*, p. 87,
ed. 1674.)

— *Estre a une gaaingne*, faire partie
d'une même association :

Se il i a troisains entrelies .II. ne .III.
ne .III., qui soient a home d'une compaignie,
por qu'il soient a une *gaaingne*, li
sunt quite pour un aquit. (E. BOIL., *Liv.
des mest.*, 2^e p., II, 7, L'espinaise et Bonnardot.)

— *Torre labourable* :

C'est Triene qui tot anores soiraigne.
Car aine a li ot un jornal de *gaaingne*.
Mais puis a roches, et pires de Carthaigne.
(*Alschans*, 1605, Jonck., *Ball. d'Or*.)

... a jornal de *gaaingne*.
(*Alschans*, 1380, A. P.)

Tout ce que les diz enfenz tiennent de
moys soit ce gast soit en *gaaingne*. (1316,
Fiefs des C^{tes} de Blois, Arch. P. 1478,
f° 15 v.)

Et dou coin de la dite granche, a viser
droit aux murs qui cloient et environnent
le dit herauz, si comme le gast et la
gaaingne le depart. (1389, *Aren de la metairie
du Verger, paraisse St Firmin de Bangeul*,
ap. Le Clerc de Douy, t. I, p. 282 v., Arch.
Loiret.)

— *Produit de la terre, récolte, fruit* :
Gaaingnes n'y ont ne blef ne vin n'autre *gaaingne*.
(*Girart de Ross.*, 6180, Mignard.)

— *Froment qu'on sème en automne* :
Seur ce que li visqueus et Jehans disoient
et demandoient a avoir la rente du
pain que li vendoit pour ce que li achatoient
farine et melioient avec le *waingne*,
et cil disoient que riens ne devoient, les
raisons oves des parties, nous desimes e
par jugement que de leur *waingne* simple il
ne paieroient nient, mais toutes les fais
que li melioierit farine achatee avec leur
waingne il paieroient le rente, et s'il
vencient faire le serment par devant le
maieur que ce est de leur propre *waingne*
il se passeront par tant. (1297, *Cart. de
Ponthieu* Richel. I. 10112, f. 19 r.)

— *T. de jurisp.*, lettre qui atteste au-
thentiquement quelque chose :

Sunt ceu que nous, Raod ne ses hers se
puissent james aider par la vertu de la
lettre ne de la *gaaingne* ou du jugé dessus diz.
(1296, S. Ymo., n° 64, Arch. Sarthe.)

— *Letre de gaaingne*. (1307, *Ch. du bailli de
Caen*, Cart. S.-Sauv.-A.-Vic., p. 44, Arch.
Manche.)

Leur terre de Guermenville laquelle il
dient estre confumee du roy Richard
d'Engleterre jadis due de Normandie et
autres fois leur ait esté empeschie, dont il
portent lettres de *gaaingne* faite es assises
de Conches. (1332, *Cart. de St Evroul*,
Richel. I. 11056, f° 176.)

Il disoit avoir et porter bonnes lettres de
gaaingnes com moze leuz troubles et empes-
chemens avoient esté ostes et aollées es
assises de Montier-estiver. 1376. *Lett. du*

bailli de Caen, Cart. de Ph. d'Alençon,
p. 282, Arch. Seine-Inf.)

Il nous apportoit des lettres de *gaaingnes*.
(*ib.*)

Jouste la teneur des dictes *gaaingnes*. (*ib.*)

Bourb., *gaaingne*, gain, bénéfice. Norm. et
Canada, *gaaingne*.

Nom propre, *Gaaingne*.

GAAGNEAU, *gaaingneau*, *gaaingnau*, *gaaingneau*,
gaaingnau, *waingnau*, adj., qui se joint habi-
tuellement avec le mot pré pour désigner
un pré à regain, un pré qui se fauchait
deux fois par an, différent des prés à pâture
qui ne se fauchent qu'une fois, après quoi
ils sont abandonnés pour la pâture des
bêtes :

— *Pré gaaingneau*. (*Aren et dénombrement de
1366*, ap. Ste-Pal., ed. Favre.)

Journa de *pré gaaingneau* et defensible
noblement tenz vauil quinze solz tourn.
(*Consumitur du Poictou*, ch. 72, ed. 1499.)

— *Pré gaaingnau*. (*ib.*, ch. 73.)

— *Pré gaaingneux* et *pastureux*. (*Cout. de
St Aignan*, III, Nouv. Cout. gén., III, 1078.)

— *Pré gaaingnau* : sont qui portent herbe
dens les lan. (*Rab.*, *Gargantua*, ch. iv,
ed. 1542.)

— *Froment semé en automne* :
Pour la saison don vendage des *waing-
nau*. (1356, *Hist. de Metz*, IV, 168.)

En Touraine, l'on disoit *gaaingnau*, en
Saintonge *gaaingnau*.

GAAGNEE, *gaaingnee*, *gaaingnee*, s. f., gain,
produit de la récolte :

Ses vendages et ses moissions
Et sa *gaaingnee* avoit perdu.
(*Ga. de Coust.*, *Mir.*, ms. Brux., f° 180^r.)

— *Gaaingne bien*, pourboire :
Pour les pavellons sechiez, porter et rap-
porter, pour mener les chars a Saint-
Jacques, et *gaaingne bien*. LA. S. (1297, *Cart.
de Provins*, f° 114, Bib. Provins.)

GAAGNEMAILLE, *gaaingnemaille*, *gaaingne-
maille*, s. m., synonyme de *gaaingne demier*; nom
donné à ceux qui nettoyaient les vases
d'élain, recommandaient les hanaps, etc. :

Nus mesureur ne doit point de gueil,
car ce est une maniere de *gaaingne maille*.
(EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^{er} p., IV, 13,
L'espinaise et Bonnardot.)

Jehan, Pons Craz, anglais, *gaaingne maille*.
(1333, *Registre criminel de Saint Martin des
champs*, p. 37, Willem.)

GAAGNEMENT, *gaaingnement*, s. m.,
gain :

N'avoit d'autre amour envie,
Pour de la Dieu entièrement ;
C'estoit tout son *gaaingnement*,
Et Dieu estoit sa veulture.

(*Walt.*, *Vie de Ste Marguer.*, Richel. 1553, ap.
Joly, p. 100.)

GAAGNE-BOULE, s. composé, exprime
la même idée que *gaaingne-petit* :

Pour Perrin Mahé et li *gaaingne-bole*
qui l'aideront a charger et a traire les
pavellons en haut. (1326, *Cart. de Provins*,
f° 201^r, Bibl. Provins.)

GAAIGNEOH, - eour, - eur, - or, - ur, - ieur, - iour, - your, gaagn, gahagn, gahainn, gaegn, gaaign, gaign, gaaign, gagn, gungn, guagn, gainnur, gaueur, gaueur, waigaur, - our, vaigaeur, vaigaeur, s. m., labourcur :

Encei com il bues obeist a **gaaignor** par la force dou jou. (S. Graal, Richel. 2453, f° 38 v°.)

Clers, chevaliers, **gaaignors** de terre. (Gaut. de Mes, Mapeau., Ars. 3167, f° 7 r°.)

Li **gaaignor** o paisant. (S. Edward le conf., 1382, Luard.)

Les **gaaigneurs** de qui biens je e eu meinte foz. (1259, Test. de Sim. de Montfort, Bibl. de l'Ec. des ch., 1877, p. 337.)

Les **gahaignors** de terres. (Ordin. Tancrel, ms. de Salis, f° 43°.)

Gahainnerres de chans. (Ib., f° 37°.)

Cains qui estoit **gaaignere** (fist sacrefice) de ses gerbes, Abel qui estoit paistre, de ses aignels. (MAURICE, Serm., Richel. 13314, f° 29 v°.)

Kains ki estoit **gaaigneres**, de ses garbes; Abel ki estoit pastres, de ses aignels. (Ib., f° 29, ms. Florence, Laur., conventi soppressi 99, f° 23°.)

Cavins fu **gaaigneres** de terre. (Ib., f° 29, ms. Politiers 924, f° 44 v°.)

S'il avoit vu fille,

Elle seroit mont bien assise;

Et au non Dieu, c'est li boins **vaigaeurs**.

Et si n'est ne fâ ne lechiers.

(Du Vallant qui se met a Maloise, 69, Montaignon et Baynaud, Fabliau., II, 159.)

Jacob fu **gaaignierres** en la terre de Cham. (Psaul., Maz. 254, f° 127 r°.)

Po estoient li **gaaigneur** de cele terre. (Ib., f° 126 v°.)

En dyz **gaaigneurs**. (1286, Villeloin, Arch. Indre-et-Loire.)

Veiz ci terres gaaignies a la moitié, en tele condicon que le **gaaigneur** doit rendre la moitié des garbes en la grace de Saint Oen. (Liv. des Jur. de S. Oen, f° 166 v°, Arch. Seine-Inf.)

Por la pais dou clergie et des **gaaignors** et des povres. (Chron. de S. Den., ms. Stegen., f° 232°.) P. Paris : **gaigneurs**.

Damas siet en un plain de quoy la terre est amre, sterile et bichaigne, se ce n'est tant comme les **gaigneurs** la font fertile et plentueuse. (Gr. Chron. de Fr., Loys le jeune, XVI, p. Paris.)

Nous Haymont Monnieres de Salins, diz **Vaignerres**. (Juill. 1297, Arch. Jura.)

Vuillemin li **Gaaignierres**. (1359, Arch. Doubs, B 17, f° 14.)

Ahan le **gaaigneur**. (1372, Reg. du Ch. de S. J. de Jervis, Arch. MM 29, f° 53 v°.)

Gaaigneur, **gaaignieur**, **gaaigneur**. (Ib.)

Por le fait de nostres **gaaignors**. (1387, Rec. diplom. de Fribourg, V, 13, Grenaud.)

Si aulcu **gaaignior** est intenu a aucun burgeois ou resident en aucune chose, cil a cui le **gaaignior** doit le doit complandre et clamer ou seigneur de cui il tient, et le sire de cui il tient doit tout faire a son **gaaignior** que le complaignant soit satisfait dedans quinze jors aprez la clause faite. (Ib.)

Li **gaaignours**. (1390, Arch. cant. Fribourg, 1^{re} Coll. des lois, n° 92, f° 25 v°.)

Les **gaaigneurs** des champs. (COURCY, Hist. de Grece, Ars. 3689, f° 38°.)

Por recevoir deis **gaaigneurs** de nostre seigneurie cent que il leur devent. (1403, Arch. Fribourg, 1^{re} Coll. des lois, n° 135, f° 34.)

Li quel **gaaigniere** ou resident qui achiteroit bleiz reconduement dident la ville ou seigneurie outres sa porveance. (1405, ib., n° 144, f° 35 v°.)

Se aucun **gaaignours** non resident in-chisoit ou bant dessus dit. (Ib.)

Tout les anciaus **gaaignours** appartenant a la ditte bandiere. (1406, ib., n° 150, f° 37.)

Un **gaaigneur** du pays de Vand. (Gruyère, vers 1490, Doc. de la Suisse rom., XI, 164.)

— Celui qui gagne :

Por iceste grant genz paene

Fu en estre la crestienne :

Li marchant **gaaigneur**

E li vilain labourer

E li povre home del pais.

(Hex., D. de Norm., II, 3073, Michel.)

Mieux vant bon gardeur que ne fait bon **gaaigneur**. (II. Est., Prec. du lang. franc., p. 234, Fougère.)

— Fém., **gaaigneresse**, **gaigneresse**, **gaigneresse** :

Gaaigneresse

Et de terre cultiveresse.

(Fabl. d'Or., Ars. 5069, f° 594.)

Mahant la **gaigneresse**. (1344, Arch. JJ 75, f° 109 v°.)

Climanca la **gaigneresse**. (1407, Denombre. du baill. de Caux, Arch. P 303, f° 76 r°.)

Gorgones, c'est a dire **gaigneresse** et cultiveresse de terres. (C. MASSON, Bible des Poet. de metam., f° 44 v°, éd. 1493.)

Nous propres, **Gaignières**, **Gaignière**, **Gaigneur**, **Le Gaigneur**, très communi en Normandie.

GAAIGNEPAIN, **gaignepain**, **gaignepain**, **waynepan**, s. m., partie d'une armure, sorte d'épée propre aux toirnois :

BRASUES, **waynepans**, escoliers.

(J. BRÉTEL, Journ. de Chauvenc, 3804, Delmotte.)

..... Au second sans esuay

Du gardebais tantost le desarmay

Notablement et de son **gaignepain**,

Sans rompre lancee.

(L. DE BEAUVU, Pas de la Bergere, 461, Crapet.)

Dont il est **gaignepains** nommes.

Car par li est enquis li pains.

(DEGUILLEVILLE, Pelerinage du monde.)

A la main droite y a ung petit gantelle lequel se appelle **gaignepain**. (Habits des gens de guerre, Richel. 1307, f° 76 v°.)

GAAIGNERIE, **gaeyn**, **gaaignyn**, **gahainn**, **gahagnn**, **gaagn**, **gaeygn**, **gaen**, **gaign**, **gaeygn**, **gud**, **waynat**, **quei queui**, **wai**, **gaaignerie**, **gaaignerie**, s. f., labourage :

Del poverin de la terre il laissat partie que il s'entremessent de la **gaaignerie**. (Hois, p. 436, Ler. de Lincy.)

Solon ce que li tens de la **gaaignerie** requerra. (Gr. Chartre de J. sans terre, Cart. de Pont-Audemer, f° 82 r°, Bibl. Rouen.)

Si tu vois savou
Terre cultivour,
Ke blé n'y faille mie,
Vieille biers,
E savoir pourras assez
De **gaaignerie**.

(Cato, Richel. 23407, f° 202°.)

Contievne et **gaaignerie** de terres. (Introd. d'Astron., Richel. 1353, f° 567°.)

Maintenir tous les labourages de la dicte maison en bon estal de **gaaignerie** et de labour. (1391, Arch. MM 34, f° 152 v°.)

— Travail, metier :

Kidot ke Deus haist iteil **gaaignerie**. (Vic. Ste. Thais, 723, Meyer, Rec., p. 331.)
Vat., **gaaignerie**.

Cil est vilains qui fait la vinnone.
Je n'amai onques traïson ne hoïdie,
Ne sor autrui n'oi onques nulle envie,
Ainz ai vesu de ma **gaaignerie**,
Mais on set bien qu'en voz est febanie.
(Gaydon, 7057, A. P.)

Et toutes autres gentes qui point ne vivent de **loir gaaigner**. (Stat. d'Edouard III, an XIV, impr. goth., Bibl. Louvre.)

— Terre labourable, pièce de terre labourée :

Qui priés fu de **gaaignerries**
Et de boz et de praries.
(Percey., ms. Mons, p. 151, Potvin.)

Li dus a la plenté de li **gaaignerie** ;
Li dus a la plenté de bone gent garaine.
(Roa, 2^e p., 2654, Andrieux.)

Voient les pres de Batre et les iaves ki bruent.
Et les **gaaigneries** et les dras qui essient,
Les pastorians qui vont et les bestes qui mueient.
(Roman. d'Alex., f° 174, Michelant.)

Planté i cat de prarie.
Planté de bois, de venerie,
De eues dices, de pescheries,
E de beles **gaaigneries**.

(Tristan, t. II, p. 94, Michel.) Impr., **gaaigneries**.

Et dehors les murs sont les **gaaigneries** si beles comme vous les veistes. (Arthur ms. Grenoble 378, f° 53°.)

O il avoit **gaaigneries**
Et plain et bois et praries.
(Renart, Br. VI 16177, Martin.) Mém., **gahainnerries**.

Ca aval sont les **gaaigneries**,
Rocheage, bois et praries.
(Renard contract, Tarlé, Poet. de Champ. aut. t. Fr. I, p. 66.)

Li pais entort iert pleins de grauz **gaaigneries**. (G. DE TYR, XI, 26, Hist. des crois.)

Laces sunt les **gaaigneries**,
Et li loiz et les praries
Et li vergier et les fontaines.
(Dum., le Gal., 1317, Steudel.)

De molins plenté i avoit,
E riviers et praries,
E si est grauz **gaaigneries**.

(RIS. DE BIAHRE, li Brans Descouens, 1191, Hippeau.)

Et les bales **gahainnerries**,
Les aignes et les pescheries.
(Bible, Richel. 763, f° 267°.)

Il estoit entres en le **waygnerie** de une pèche de terre qui estoit en le man le seigneur de Pontieu. (Anc. Cont. de Pré., p. 66, Marnier.)

Ledit M^e Herven ne peut rien demander auz M^e Guillaume des dites **gaaigneries**. (1332, Morice, Pr. de l'II de Brét., I, 1358.)

— Abs., travailler aux champs, à la journée :

Chier va trestout le jour ouvrer
Et vaaignier et labourer.
(Du Vallet qui se met à malice, Montaignon et
Raynaud, *Fabliau*, II, 168.)

Grant foison de povres mesnaiziers,
dont les aucuns avoient femmes et enfans,
les autres non, s'en yssirent grant foison
de Paris comme par maniere d'aller es-
baltre ou gaiguer. (*Journ. d'un bourg. de
Paris*, an 1429, Michaud.)

— Réfl., s'occuper de :
Pour un clergastre, doit se gaiguer a
tenir les escolles. (*Faits merveil. de Viry*,
p. II.)

— Act., moudre :
v. muis de blé à le mesure saint Alari,
de tel blé que li molins waignera. (1225,
Cart. de Pontthieu, Richel. I. 10112, f° 67 v°.)

Pour la somme de XLV. muis. III. setiers
de blé mousture telle comme li moulin
gaigement. (1332, *Compte de Odart de
Laigny*, Arch. KK 3, f° 188 r°.)

— On Ironve dans le même sens waai-
gnier à moudre :
De tel blei comme li molins waaignera
à moudre. (*Pièce de 1247*, ap. Beauvillé,
Doc. pic., p. 24.)

— Act., avec un rég. de pers., dépasser :
Ja ne veares, blancs fiex, i. mois entier
Que trestres cians de France poros gaaignier.
(*Idol.*, 229, A. T.)

— Prendre de force, violer, en parlant
d'une femme :
Je feray si bien mon personnage,
que tu seuras tantost comment tu fus gaignée.
Louis XI, *Cent Nouv.*, xx, Jacob.)

Franche-Comté, *vagni, vouaigni*, wallon,
wagni, labourer, semer. Bretagne, *gagner*;
Berry, *gaingner*, cultiver. En Normandie,
arrond. d'Avranches, on dit *gaigneter* pour
signifier ensemercer en charnuant.

GAAIGNIERIE, *gagniere, gaynere*, s. f.,
terre labourable :

Issi que la *gaynere* e le pestre de meisme
le soil est nostre. (*De termino of the reign
of Edward the first*, years XXXII-XXXIII,
p. 133, *Rec. brit. script.*)

Les oiseaux du ciel estoient recueillis
mors et trouves par les champs, preux et
gaigneries. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. LXXX,
Buchon.)

Cf. GAAIGNERIE.

GAAIGNON, voir GAIGNON.

GAAIGNOR, voir GAAGNEOR.

GAAILLE, s. f. ?

Tant li acoilent à doner
Des orbes cous, ainz qu'il s'en aille.
Con s'aust esté, par *gaaille*.
Li us mianz acoilit por l'autre.
(*De la Dame qui fist battre son mari*, Montaignon et
Raynaud, *Fabli.*, IV, 140.)

GAAIN, *gaing, gaing, waain, waainy*,
guain, gain, gajn, gaign, waïn, waïn,
waïn, weyn, waïn, waïn, waïn, waïn, s. m.,
le moderne gain ; estre à un *gaain*, faire
partie d'une même association :

S'il voelent hanvier qu'il soient
compaignon à un *gaain*, si ne doivent d'un aquil.
(E. BOUQUIN, *Lin. des mest.*, 2^e p., II, 22, Les-
pinasse et Bonnardot.)

— Terre labourable :

Tout le blé qui vient al *gaain* del
mudin doit on moudre por mient. (1189,
Lett. de l'ér. haaut de Liège, S. Sépulchre,
Gambair, Arch. Nord.)

— Fruit de la terre, récolte :

Porce que li sont molt profitable es *gaains*
de la terre, donc li sires de la maison doit
eslire buef juene qui ait membres gros et
quarrez. (BUCX, *Lat. Tres.*, p. 228, Cha-
baille.) Var., *gaigus*.

Si à vou en une complete
Berbiz qui paissonat *gaïn*.
(*Renart*, Br. VIII, 173, Martin.)

Car tartes avant orent
De *gaïn*, li moult bien lor plorent.
(*Cher.* as. it. esp., 8615, Foerster.)

Les *gaïns* et la farine porrir. (*Griefs de
l'abbes de Charenton contre le cle de Saun-
cerre*, sans date, fin du XIII^e s., Arch. Cher.)

Pour planter porions es courtilleages et
fener les *wains* des pres. (1344, *Trac. aur
chéat. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 97.)

Recepte de *weyn*. (1423, Arch. Meuse, B
1430, f° 41 v°.)

— Automne, époque de la récolte :
En yver et en *waïn*.
(G. DE GONGE, *Mir.*, ms. Soiss., f° 173^v.)

À tramees et à *waïn*. (1235, *Ch. du cle de
Bar*, Cabinet du Fresno.)

Toutes les charnes doivent harier un
jour en *waïn* et un jour au carnois, et un
jour au sommart. (*Lett. du mois d'aoust
1239*, ap. Laurière, *Gloss. du broit franc.*
au mot Herpennich.)

Tout le *waïn* et tout l'iver
Errai tant que en infer fuier.
(*Racon. de Boiz.*, li *Tabaiaus d'infier*, Richel.
2168, f° 80^v.)

Li au à un temps en lui,
Par lor noms les nomos ensi :
Printemps, esteis, apres *waïn* et yvers.
(GARTIER DE MÈS, *Image du monde*, ms. Moutp.
II 137, f° 190 r°.)

Par cele nomme s'voit on
Des quatre tans la verité
Si on de printans et d'esté
Et de *gaïn* qui apres vient
Et puis d'yver.
(*Cleomades*, Ars. 3142, f° 8 r°.)

Gaïns li nouns. (H., I, 7.)

Gaïn et yver, ver et esté, ce suat li quatre
tens de l'an. (*Psaut.*, Maz. 254, f° 88 v°.)

Li printems est chanz et moites, si
comme li ers et li sanc. Estez est chault et
ses, si comme li ceaus et la roïze cole :
Automnes, ce est li *gaïns*, est freiz et ses
si comme la terre et la melancolie. (*Le
Comment. en rom. sur le Sautier*, ps. VI,
verset I, f° 12 v°.)

Item chascune desdies quatre villes doit
à la maison de Espaiilli une journée en *gaïn*,
une journée en Iremois, et deux journées
en sombre. (1308, Arch. JJ 40, pièce 64.)

Chas-uns qui ara autres bestes à charne
parra mettre ses chevaus à la charne un
tor au *gaïn* pour roïter ses sombres.
(1312, *Franchises de la ville de Choseaur*,
Arch. JJ 60, pièce 220.)

En temps de sombre, en *waïn* et en
tremois. (1334, *Ord.*, IV, 297.)

Autumnes, le temps de lever les blés,
le *gaïn*. (*Gloss. lat.-fr.*, ap. Duc., *Gagni-
gaïnn*.)

Tout le temps d'estel et le *waïn* ensui-
vant. (FLOUSS, *Chron.*, V, 400, Luce, ms.
Amieus, f° 119 v°.)

Et tant pleut en ce *gaïn*, que li vin de
celle vendenge ne vallirent riens en celle
saison. (H., ch. V, 202, Luce.)

— Froment semé en automne :
Unz petit tormois pour chascune quart
de bleif qui morroit, soit *wains*, soit
tremois. (1328, *Hist. de Metz*, IV, 56.)

— Fromage de *gaïn*, fromage fait du
lait tiré après la moisson, temps auquel
ces laits sont toujours le plus gras :
Li moerstax qui tu en l'encaing
Fa de fromage de *gaïn*.
(*Renart*, 18377, Moit.)

Mes uns fromages de *gaïn*
A est menier ne se pout prendre.
(E. DE HODDENG, *Songe d'aucun*, 336, Schele-
Trauv. *belg.*, nouv. sér., p. 197.)

Partez vous en portoisement
Et les lessiez en cel gaing.
Oupes fromage de *gaing*
Mielz ne se eust qu'il se cuïent
(*Rose*, Vat. Chr. 1522, f° 19^v.)

Fromage de *gaïn*.
(B., Vat. Ch. 1838, f° 664.)

Fromages de *gaïn*. (G. DE NANGETS, *Vie
de S. L.*, Rec. des *hist.*, XX, 383.)

Il li envoïst fourmages de *gaïn*. (*Chron
de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 353^v.)

Li fromages de *gaïn*. (1328, *Compte de
Odart de Laigny*, Arch. KK 3, f° 55 v°.)

Deva encores ledit maître audit seigneur,
à chascune feste Saint Romé, deux xlvij^e
de fromages de *royn*. (1381, *Ord.*, VI,
p. 632.)

Lorr., Filières, *waïgn*, culture d'auto-
mne pour semer le blé. S.-Bizier, semer
le *waïn* : « Quand nous serons en *waïn* nous
payerons les domestiques. » « Après le *waïn*,
on fait le chien. » Fr.-Comté, *raïnin*,
caïnin, *rouaïnin*, *vouaïnin*, *vouain*, *waïn*,
automne ; *raïnin*, *vouaïn*, *vouaïgn*, regain.
Gaïn, *gaïen*, synonyme de regain dans le
département des Deux-Sèvres et dans le
II.-Maine. (*Dict. d'agr.*, 1809.) Centre de
la France, Issoudun, aller au *gaïn*, aller
en vendanges. Poitou, *gaïn*, *gaïain*, regain,
seconde coupe des prairies. Il y a dans la
commune de Paizay-Manduin (Charente) une
prairie connue sous le nom des *Gaïns*.

GAAING, voir GAAIN.

GAAIGNABLE, voir GAAGNABLE.

GAAIGNAGE, voir GAAGNAGE.

GAAIGNNE, voir GAAGNE.

GAAIGNERIE, voir GAAGNERIE.

GAAIGNIER, voir GAAGNIER.

GAAIGNE, voir GAAGNE.

GAAIGNE, voir GAAGNE.

GAAIGNE, voir GAAGNE.

GAAIGNE, voir GAAGNE.

GAAIGNE, voir GAAGNE.

GAAIGNE, voir GAAGNE.

GAAIGNE, voir GAAGNE.

GAAIGNE, voir GAAGNE.

GAAIGNE, voir GAAGNE.

M. l'vieu... p. 101. (1600)
A le d'apost, se li...
Se tu ne veus prendre beste devise
J'en te ferai livrer a oastive.
La Pestevra vivre a mesestive.
Tout ti parent de toi avant vilteche.
Vr. Ste. Anne, Richel. 1553, f. 102 v°)

GAUNABLE, VOIR GAIGNABLE

GAUNABLE, VOIR GAIGNABLE.

GAUNFOR, VOIR GAIGNFOR.

GAANGNE, VOIR GAANGNE.

GAANGNEE, VOIR GAANGNEE.

GAANTIER, VOIR GAANTIER.

GAANTIERE, VOIR GAANTIERE.

GAANTIR, VOIR GAANTIR.

GAAST, VOIR GAST.

GAB, gab, gaab, s. m., moquerie, plai-
santerie, raillerie :

Daien l'entendent, nel te breut mie en gab.
(*Kol.*, 2113, Muller.)

Geris l'entent, n'el ne oas ne ris.
(*Greu.*, 2^e edus., xxvii, P. Paris.)

Allregeal te loist tut a gap e a foitio.
(*Rev.*, 2^e p., 4331, Androsen.)

Quant v'iat al traire des espes.
Ne fu mie puis l'oree a oas.
(*Bas.*, f. de Norm., II, 3250, Michel.)

Mes se b'entel et se p'ose
Li l'entent li folon gap.
(*Perceval*, ms. Montpellier II 219, f. 184.)

Ses folons gas lant red-b'ient
Te-truist cil qui leuz estoient.
(*Id.*, f. 190.)

Des l'ones s'entre-fierent, ce ne fu mie a oas.
(*J. Bop.*, Sarz., cv, Michel.)

Faus, mort souffrir ce n'est pas gas.
L'ouie et Blancf., 1^{er} vers., 812, du Mérid.)

Car, soit a certes on a gas,
Par aveus l'andrans Forroit,
Qui ta filie constrist.
(*Id.*, 1394.)

Or penser bien a vostre afferre ;
Ce n'est pas gas que de faire deferre.
(*Cloups.*, 6147, Béd., 11.)

Li Tyris ne veust souffrir
Nal oas s'il n'est a l'ouir.
(*Parton.*, Richel. 1942, f. 156 v°.)

Cil qui osant gas, maine rompane
Dit avoient.
(*G. de Coigny*, *Mar.*, ms. Beux., f. 178.)

Les par fu Tybert ad-ly.
Tristes et doleres de l'oz,
Qui par les cov, que par les gas.
(*Renart*, 21922, Méon.)

Qui dira gas a home... (1260, *Cout ac-*
cord. aux habit. de la Perouse, ap. La
Flaum., *Cout du Berry*, p. 99.)

Se ne v'at a oas, mie a gap.
Les Les de Coigny, Richel. 1553, f. 199 v°.

Cens qui le gap on f'aisoient. *Lit. de*
Maec, Pol., LXXVIX, Pauthier.

Les oas et a o'rb.
D. de la Sa. ms. Rennes, f. 81 v°

Et ce que vous ne s'ez pas
Il ne sont n'el... a oas on.
(*Diatercate*, Richel. 837, f. 177.)

Et l'eres, l'eron, cest gas n'est mie a oas.
(*C. de Jere*, 87, Hippou.)

Vous avez bien oï de la fame Amandas,
D'Andain et de Schèle qu' tant ama Berars.
Et d'Elaine de Troie dont Moudus fu las,
Mes toute lor biant fu a li sone oas.
(*Gant d'Ar.*, p. 7, Michel.)

Por ma foi, d'ami-selle, moult son vilains vos gas.
(*Thor.*, 635, A. P.)

Sur moi chiorra trestot li oas.
(*Grat.*, *Bible*, 1090, Wolfart.)

De moi firent lor gap a soi.
(*Lit. Psalm.*, LXXVII, p. 320, Michel.)

Dreis dist c'on doit ses gas celez.
B. de Coigny, *Li Vers de drait*, 550, Scheler.)

Baisiers ne furent mie a gas,
Ainehois y furent de saison.
(*Cocci*, 6389, Crapet.)

Et quant De Fa ven... gap li j'eté ;
O'ast chen, sire Herman ? on aver vos esté ?
Vous ressembles moult que on ait escorné.
(*Doan de Maience*, 4111, A. P.)

Nel l'ens mie a gap ; je m'en veist repier.
(*Id.*, 8159.)

Plusour disent que li ferus par mi le
gros dou brach, et s'i feru mauvais mans ;
si moru ; mais che fu gas ; li fu navres et
le pis entre l'espaule et le maniele, si li fu
quarians trais, et li remest mors de la
plâie. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois*
d'Anglet., p. 90, Michel.)

De toy feront enfans leurs gas
Comme d'un sot.
(*Mt. N. D.*, xxi, 250, A. T.)

GABAIS, VOIR GABOIS.

GABANCE, S. f., moquerie :
Quant Mangis l'entendi moult de airance,
Si li a dit a Vassal n'a songe de la gabance.
(*Manq. d'Aigr.*, Richel. 766, f. 29 v°.)

GABANNE, gribanne, gribanne, s. f.,
sorte de bâtiment de mer, portant de
trente jusqu'à soixante tonneaux, et garni
d'un mât avec son hunier, d'une misaine et
d'un beaupré ; il était particulièrement en
usage sur les côtes de Normandie et de Pi-
cardie, et sur les rivières de Seine et de
Somme :

Yeuxli Anglois du Crotroy avoient deux
bataiaux noumes gabannes, par le moyen
desquelz ilz travailloient souvent ceulz
d'Abbeville, et par especial les pecheurs.
(*MONSTIELET, Chron.*, II, 206, Soc. de l'Il.
de Fr.)

8 nefes et bateaux faits a neuf... i cor-
diier, i pecheur et la gribenne d'Abbeville.
(1479, Arch. S.-Inf., G 529.)
Pour chacun navire, soit gribenne,
helotte ou roquet, vi deniers. (*Ch. de*
1488-89, Mon. de l'Hist. du Tiers Etat, IV,
319.)

La forme gribanne, gribanne, s'établit au
XVII^e s. :

Gribanne de bois à bâtir ou à brûler.
(*Arrêt du Conseil d'Etat*, 1612.)

Là, sitot que j'aurai lié
Ma gribanne au plus prochain havre,
Me trainant doucement a pié,
J'aurai vous faire autant piéé
Et pas si peur, que mon cadavre.
(*CHATELAIN, Lett. à M^{me} de Valentini*, éd. 1851, p.
165, Bibl. élz.)

Pic., gribanne.

GABARRE, v. a. ?
Dont desja il avoit convertement les ca-

pitaines tous gabarez. (MART. DU BELLAY,
Mém., l. I, f. 291 r°, éd. 1569.)

GABARIE, VOIR GABENIE.

GABARISE, - ire, s. f. ?
Tant par fu foible, l'vie li feït mocheïve
Del endurer paine e gabarise.
(*Pass. du Christ*, 369, Boucherie.)

GABAROT, quabarrot, s. m., petite ga-
bare :

Prinrent un quabarrot chargé de me-
taille. (1562, *Dép. de deux jur.*, Arch. Gi-
ronde.)

GABARREY, s. m., celui qui transporte
dans une gabarre :

Pey de Laroque, gabarrey de Sent-Ma-
kari. (8 fév. 1421, *Séance des jurats*, Reg.
de la Jurade, p. 486, Bordeaux 1883.)

GABAS ?
Pour .xvi. boctons gabas d'or. (29 déc.
1419, *Reg. consul. de Lyon*, I, 207, Guigue.)

GABBEMENT, VOIR GABLEMENT.

GABBER, VOIR GABER.

GABBE, VOIR GABIE.

GABE, S. f., plaisanterie, moquerie :
Asses oï joie, gabe et ris.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f. 764.)

Li amis de lo prince s'en faisoient gabe,
et li amis petit lui dounerent de aide.
(*AIMÉ, Yst. de li Norm.*, VI, 4, Cham-
pollion.)

Tu es ung laiche ribaut tout effrayé, et
as eu peur ; et par peur, tu l'en es enfuy
par une gabe qu'on l'a donné a entendre.
(*G. CHASTELL.*, *Chron. des D. de Bourg.*, III,
193, Buchon.)

GABEIS, VOIR GABOIS.

GABEL, s. m., dimin. de gab, moquerie :
En la cité entrent, sans noise et sans gabel.
(*Revue d'Aliz.*, f. 17^e, var., Michelant.)

GABELATOR, s. m., gabeleur :
Frankes tenants, coterols, ou gabelators.
(*Anc. charle anglo-norm.*, ap. Spelmann,
Villanus, Duc., *Gabularii*.)

GADELE, - elle, s. f., moquerie :
Dame, dist l'empereur, entre gius et ga-
betes dist on voir a la fie. (*Rom. de Kanor*,
Richel. 1446, f. 46 r°.)

Et faisoit on les jeux en theatre au quel
lieu les hystoires et moralitez estoient re-
citees en gabelles, dist dansoient et saul-
toient. (FERGET, *Miroir de la vie*, f. 161 r°,
éd. 1482.)

1. **GABELER, v. n., payer la gabelle :**
Item d'avoir vendu a leur profit ledit sel
ainsi defalqué senz gabeler. (1389, Arch. J.
138, pièce 37.)

2. **GABELER, gabeler, gabler, verbe.**
— Act., se moquer de :

— Ent. *fo batul, gablet e f'isnojet.*
(*Cant. des cant.*, Richel. I, 2297, f. 92 v°.)

— Réfl., même sens :

— Ce gautier icy se quabele de nous. (*RAB*,
Gargantua, ch. 34, éd. 1542.)

Tel disoit entre Socrates... toujours

riant, toujours bouvant d'autant à un chasseur, toujours se *gabellant*, toujours dissimulant son divin savoir. (Id., *ib.*, *Prolog.*)

GABELET, s. m., dimin. de *gabel*, plaisanterie :

La endroit est na felon cas.
On Orguis vint et Feillonie,
Mestis qui o li eut Envie
Ne feri mie a *gabete*.
(Renart couronné, 98, Méon.)

L'autre faisoit on charpoullé
Et entenzioe et *gabete*.
Quant il estoit fait le donnoit
A celui qui l'araisonoit
Et reproeroit d'avoir s'amour.
(G. Macr., *Poés.*, Richel. 9221, f° 62^o.)

GABELETE, s. f., plaisanterie :

Mal alt li qui me marié,
Ce dist on lor chamonotes,
Mes entré gins et *gabeteles*,
Les plaiseurs a certes le diot.
(G. de Conca, *Mir.*, Richel. 23411, f° 287^o.)
Mais entre jons et *gabeteles*.
(Id., *ib.*, ms. Soiss., f° 149^o.)

GABELEUX, s. m., gabelou :

Gabeleur, maltoutier, inventeur de nouvelles daces. (G. BOUCHET, *Serees*, t. 60, Roybet.)

GABELIER, - *eltier*, s. m., homme qui fait sécher le sel, gabelour :

Sur peine ausdits *gabelliers* de confiscation dudit sel. (1498, *Ord.*, XXI, 133.)

— Officier de la gabelle :

Gabelliers et officiers établis sur le sel, (1340, *Lett. de Phil. VI de Valois*, reg. B, 2, de la Chamb. des compt., f° 84^o, ap. Ste-Pal.)

Se j'estoye roy, je feroye pendre
Beaucoup de ces gros *gabelliers*.

(1525, *Les Meus Propos*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., XI, 392.)

Lyonn., *guablier*.

GABELLAGE, - *aige*, *gablage*, s. m., droit sur le sel :

Frans de... coustumes de *gablagés*, d'astelages, de rouage et de toutes autres choses. (1399, *Denomb. du baill. de Constantin*, Arch. P. 304, f° 58^o.)

Lequel (sel) fut *gabellé* audict Pont S. Esprit, et monta pour le droit de *gabellage* ordinaire. VIII. m. lxxxix. l. xvi. s., ix. d. (*Proc. de J. Guer*, Ars. 2469, f° 9^o v^o.)

Considérant que l'office et charge du *gabellage* du gingembre et autres denrées et marchandises d'épicerie, acoustumées d'estre *gabellées* esdites foires, est de grand importance. (1465, *Ord.*, XVI, 438.)

GABELLANT, s. m., celui qui avait affaire aux *gabelles*, qui devait s'y fournir :

Et enregistrent en leurs diex livres sur lesdictes regies tout le sel qui se distribuera ausdits greniers et chambres, et les noms et surnoms des *gabellans*, nombre des bestes et charoles. (1498, *Ord.*, XXI, 133.)

GABEMENT, - *ant*, *gabb*, *gaib*, s. m., moquerie, plaisanterie :

Par Den! ce dist Pescentie, ci et mal *gabement*.
(*Charlemagne*, 182, Koschwitz.)

E dist li reis Willame : Ce est sun *gabement*.
Dunc. FAYSSER, *Chron.*, 1455, Michel, D. de Norm., t. III.)

Gaste soul, ne se repentirent.
Tenterent moy et escharnirent.
Et vers moi firent *gabemens*.
(Lib. Psalms, p. 283, Michel.) Impr., *galemens*.

Et apres ces *gabemens* le menerent li crocefier. (Bib. hist., Maz. 532, f° 232^o.)

Ludibrium, *gaibemens*, derision. (Gloss. de Salinus.)

GABEUR, - *eur*, - *œur*, s. m., moqueur :

Il est molt hels e bons parleres,
Donneur e *gabeeures*.

(Tristan, III, p. 40, Michel.)

Cil li dist par derision :
Li autre o bone entencion
Les dis don *gabeur* reent
Qui par son gabais se deent.
(Le MARCHANT, *Mir.*, ms. Chartres, f° 27^o.)

Li feres qui li *gabereus*...
(Iton. de l'Annuaire, Ars. 3201, p. 93^o.)

Uns *gaberes* li respondi...
(G. DE CAMBRAI, Barlaam, p. 224, P. Meyer.)

Et fu uns *gabierres* qui volentiers escharnissoit les genz. (Sept sag., ms. Chartres 620, f° 18^o.)

Uns chevaliers trop forz *gabereus*. (Chron. de S. Den., ms. Ste-Gen., f° 234^o.) P. Paris, *gabeur*.

Cil *gabeur*.
(Fabl. d'Oe., Ars. 3069, f° 163^o.)

Il... ne repeteroit François que comme *gabeur*[s] et menteurs se ainsi ne le faisoient. (Voy. de Charlem. à Jérus., p. 64, Koschwitz.)

Se tu ent donec les meslans *gabereus*.
(La Louange des barbes rouges.)

GABER, *gabber*, *gabber*, *gabber*, *gabber*, *gabber*, verbe.

— Act., se moquer de, railler :

Ja n'en seroie *gabé* ne escharni.
(Les Loh., ms. Berne 113, f° 25^o.)

Li abiterres del ciel escharniat, li sire *gabera* eals. (Liv. des Ps., Cambridge, II, 4, Michel.)

Et si seroie escharniat et *gabé*.
(Girard de Viane, p. 14, Tarbé.)

No *gabes* tu, beault douz amis ?
(Athis, ms. St-Petersbourg, f° 104^o.)

Gaube o te tu, biens douz amis ?
(B., Ars. 3212, f° 10^o.)

Arnauz entent qu'il est *gabbes*,
Montens s'en est de lui tornez.
(Dartou., Richel. 19132, f° 158^o.)

Dieu del ciel les escharniat,
Nostre sire, et les *gabera*it.
(Lib. Psalms, p. 263, Michel.)

Cil qui pas n'estoient acis estoient *gabé* et escharni et despit des Romains. (Chron. de S. Den., ms. Ste-Gen., f° 173^o.)

Li contes de Pennebuec entendi bien que li contes Derbi le *gaboit*. (Froiss., Chron., III, 290, Luce, ms. Rome.) Impr., *galoit*.

— Réfl., se moquer :

Envoie que vos es *abessies*.
(De l'ombre de Cauc, Richel. 19152, f° 87^o.)

Chantebert lethanies dont la gent l'emperent ne se fesoient se *gabber* nout. (Chron. de S. Den., ms. Ste-Gen., f° 197^o.)

Janais n'en seroit dit proche ne baragez.
Paien s'en *gabroit* et li d. e li autre.
(L. de St Gilles, Richel. 25516, f° 78^o.)

Preu repos et ne te *gabé* mie.
(Lett. d'amour, p. 64, Tross.)

Si nous mokerons et *gaburons* de le clative et vaine poissance ke cil quident avoir, ki en ce siecle pour plus poissant se tiennent. (Li Ars d'amour, II, 324, Petit.)

Se *gaboiert* li Espagnol de lui. (Froiss., Chron., VII, 318, Luce.)

Vous venez vous de moy *gabé* ?
(Farce de Guillaume, Anc. Th. fr., I, 319.)

Tu te *gabbes* encor de moy, meschant ke tu es ! (LARIVEY, Com. des Esprits, Bibl. elz.)

— Neutr., dans le même sens :

Bien resamble son pere de la boche et del nez,
Et Paris, sa mere, de rire et de *gabber*.
(Paris, 4106, A. P.)

Quant François l'entendirent, n'aan i et n'ni *gab* ^{(vant}
(Gui de Bourg., 146, A. P.)

Dame, dites me vos dont voir ?

— Oïl, sire, je ne *gap* mie.

(REV. DE BEAUCIEU, li Biaus Desconués, 4370, Hippen.)

Pur quei ke soies sages,

Ja hame de vial enge

Ne seras *gabant*.

(EYVARD, Distig. de Dyon. Gato, ap. Ler. de Liney, Paris, II, 455.)

Et quant Charlemaigne eust ainsi *gabé* li quantia a Roland qu'il *gabast*. (Voy. de Charlemagne à Jérus., p. 33, Koschwitz.)

Roland estoit bon ouvrier de *gabber*. (Id., p. 34.)

Dy moy : que signifie *gabbi* ?

Il signifie deux fois menty.

(132^e, Les Meus Propos, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., XI, 351.)

— Infin. pris subst., raillerie, bravade :

Le rire et le *gabber* avec moi averez.

(Gir. de Viane, p. 93, Tarbé.)

Li bonz dars de Babilon a le *gabber* oi.
(Chant. d'Antioche, VIII, v. 1037, P. Paris.)

Frane chevalier, lessiez m'ester.

Je n'ai cure de vo *gabber*.

(Rou. et past., Bartsch, II, 28.21.)

— *Gabé*, part. passé, moqué, raillé :

Mes par le pechié Larifer,

Qui fu angre et puis manfé,

Fu home honni et *gabé*,

Et chacié en la desert.

(GILLESVANS, Bestiaire dit., 32, Hippen.)

Cist antre pastor

Corant issent del bois,

Et je *gabes* m'en vois,

Car la force en fu lor.

(G. DE BERNEVILLE, Mol. et Pastour., Th. fr. au m. âge, p. 58.)

Et ensi remest Pandulfé *gabé* de son entencion et la soe malvaisti charra. (AIME, l'Ystoire de li Norviant, II, 38, Champollion.)

Ce mot, qu'on n'aurait pas dû laisser vieillir, était encore dans la première édition de l'Académie.

On lit dans un historien du xviii^e siècle :

Il y eut parlé (dans l'Année de Gaule) d'un jeu entre les personnes d'esprit, qui s'appelloit *gabber*. On y rendoit toutes les personnes égales, en ce que par la même raison qu'il étoit permis de railler de la manière la plus satyrique, pourveu qu'elle fût fine ; il étoit défendu à ceux qui se

en trop légèrement, car il se sent
 aller durant le jeu, et d'en témoigner
 après aucun ressentiment, sur peine de
 passer pour un introuvable, et pour indigne
 de vivre. Le duc d'Anjou, au retour d'An-
 glois, se trouvant un soir après souper
 avec cinq ou six de ses gentilshommes,
 entre lesquels étoit Bussy, les invita à *gab-
 ber*, et commença le jeu pour leur en
 faire l'exemple. Il les railloa tout et
 quand il vint à Bussy, il lui dit que s'il
 étoit assés mal endurant que lui, il s'es-
 timeroit le plus malheureux de tous les
 hommes ; puis qu'il se verroit réduit à se
 confiner dans un desert, où il n'auroit
 pas même un valet, de peur de s'en faire
 un ennemy. Bussy fut extraordinairement
 piqué du sentiment que le duc d'Anjou
 avoit de lui, et il ne lui reparut pas
 néanmoins sur le champ ; car outre la
 disproportion entre les personnes, qui
 étoit si grande que le jeu ne pouvoit être
 entièrement, il falloit que ceux que le
 duc *arroit gabber* avoit luy, reconnoissent
 apparemment à la gabberie, Bussy les lussa
 bon parler à leur aise, sans y prendre
 part, et quand son tour fut arrivé, le pres-
 tantement secret du danger qui le mena-
 çoit, ou quel qu'autre cause qu'il n'ea pas
 été possible de découvrir, le rendit plus
 respectueux et plus complaisant qu'il n'a-
 voit été jusques là. Il s'exusa sur la rudi-
 cesse de son esprit, qui n'étoit pas propre
 à *gabber*, et il fit tout ce qu'il put pour
 s'en dispenser ; mais plus il prioit le duc,
 plus ce prince pressoit de luy rendre la
 parole ; et cette contestation s'échauffa
 de sorte, que le duc d'Anjou fit à Bussy un
 commandement de *gabber*. Bussy qui ne
 s'étoit retenu jusques là par une peine
 seule pour lors à l'importunité de ce duc ;
 mais il céda à sa hauteur, c'est-à-dire,
 qu'il n'avoit tant de lui, qu'il n'avoit
 qu'il n'avoit de offensé. Il reparut que si
 Bussy étoit assés laid que le duc d'Anjou,
 seroit encore plus réduit à se encher
 dans un desert, puisqu'il seroit affreux au
 point de n'être regardé que par les bêtes.
 Le jeu fut par là. **VARELLAS, Hist. de
 Henry III, l. IV, éd. 1683.**

suisses : Poinz, Neuchâtel, se *gaber*, se
 venter outre mesure. Bas-Vallais, Vien-
 naise se *gabé*, dans le même sens.

GABRIERIE, gabarie, giberie, s. f., pla-
santerie, moquerie, raillerie :

Locus in p'is per Nostre
 Retrad. *coele gabarie*
 (Waut. *l'ois*, Richel. 376, f° 229.)
 C'est un *gaberie*, c'est-à-dire, par *gaberie*,
 (J. Boiz, *Sax.*, xlii, Michel.)
 C'est l'opprobre à *gaberie*.
 MAIRE, *l'oppr*, Richel. 1912, f° 17.)
 On ne se dit pas si vite *gaberie*.
 C'est un *gab*, Il. 738, Hippaun.
 S'entend de la raillerie pas de *gaberie*.
 (Gong. de Jervis, 7498, Hippaun.)

Nous ne savons pas si ce mot est *gaberie* ou
 gab, qui parait au 13^e siècle *gaberie*.
 De *gab*, *gab*, Richel. 1533, f° 10 r. 1.)
 B n'en est celluy dont les hommes font
 leurs *gaberies*, (*De vita Christi*,
 Richel. 181, f° 48.)

Vous me servez de *gabarie*, dist Gingu-
 nieron à Patrocin. (*Perceval*, p. 43,
 éd. 1530.)

MOREY, *Boire*, *Yvon*, y *gabeg*, russe,
 tromperie. Argot, *gabeg*, fraude.

GABERISE (G. de la)

Poes dist sans *abrisse*
 (Prise de Pompel., 2369, Mussalia.)

GABESSE, s. f., moquerie, tromperie :
 Je donne la soye, et de fait
 que le grant dyable y ait part.
 A la *gabesse* et au quart
 De la femme qui n'a niempeche
 Je n'ay, ou saint Anthoine n'ard.
 P. 5002.

(*Œuvre de Colin qui loue et despit Dieu*, Anc. Th.
 fr., l. 220.)

GABET, s. m., moquerie, plaisanterie,
facétie :

que il nos a en rime mis
 Une rime et un *gabét*
 De Beauart qui tant set d'abat.
 (Ginart, 48-4, Meun.)
 Or dirai, ne me voit plus tere.
 Une branche et un sol *gabét*
 De celui qui ont set d'abat ;
 C'est de Beauart.
 (Ib., Br. IV, 18 Martin.)

LA CHAMBERIERE.
 Tu t'oyois de voir pour tant
 Que c'estoit de ton premier layet.
 LA NOURRISE.
 Aussy esse.
 LA CHAMBERIERE.
 C'est ton *gabét*
 Vieille maistrresse puante.
 (Prise de la Nourr. et de la Chamber. Anc. Th.
 fr., H. 121.)

Nom propre, *Gabet*.

GABIE, gabb, s. f., hune, ce qui est au
haut d'un mât de vaisseau :

F. de gabie. (RAB., III, ch. 38, éd. 1532.)
 L'autre (navire) avoit sa *gabie* toute
 ronde, et la banderolle blanche et noire.
 (PARADIS, *Hist. de Lyon*, p. 317, éd. 1573.)

La *gabie*
 Ja n'avoit
 De saiz, des luns, l'esperans.
 Gouls, et trayes,
 Comme playes
 Les jus des blancs Sperollans.
 Des Raveuzans,
 Des Prequardans,
 Des belles grappes Muscades,
 Poffe-flores, et Ombades,
 (GOUV. DESHERBIS, *Chant de Vendanges*.)

GABIL, s. m., moquerie :
 Le port netent tere a essil.
 La mit demainent grant *gabli* ;
 Le vin quierent, les bestes l'ont.
 Assent loivent et moquent.
 (Gou, Richel. 375, f° 228 ; Andressen, 3^e p.
 v. 4889.)

GÉ, GABEL.

GABIOLE, -olle, s. f., cage, prison :
 J'ay bien nourri sept ans un joly gay
 En une *gabiole*
 Et quant ce vint au premier jour de may
 Mon joly gay s'en vade.
 (Chant. du 17^e siècle, xvi, A. 1.)

GÉ, GABOLE.

GABLAGU, VOIT GABELLAGE.

G. GABLE, gable, s. m., intérêt, usure,
prodit :

J'allo prest li bels et mol rendrat. (*Liv. des
 Ps.*, Gombodize, XXXVI, 21, Michel.)

Le besant Dieu metrai à *gabli*
 Pour desonner le deable.
 (GUILLEMER, *Rest. drin*, 3370, Hippaun.)
 Encoente ceo soma diable
 L'aurre et le prestre à *gabli*
 E les prestoz al usurier
 Pour faire li dette charzier
 Tant d'aquiter ne se peust.
 (Dit de Brant, Richel. 19325, f° 109 v°.)
 Alois li croiz Jhesu Crist querre,
 Mezon le besant Dieu à *gabli*,
 Lesson les ovres al diable.
 (Ib., f° 124 v°.)

2. GABLE, VOIT JABLE.

GABLEOR, s. m., usurier :
 Escerst li *gablere* tute la substance de
 lui, e departent li estrange les labors de
 lui. (*Lib. Psalim.*, Oxf., CVIII, 10, Michel.)
 Cil vrent en terre *gablor*,
 Ou pas vers Dieu n'ourent amon.
 (Vision St Paul, Richel. 19525, f° 135.)

1. GABLER, V. n., exercer l'usure :
 Coveltise porte la horse.
 Tuz les deni s' conte e euhorse
 N'uit e por quanque l'ose rabler.
 Usure preste por *gabler*.
 (Dit du besant, Richel. 19525, f° 111 r°.)
 Car la nuit quant dist reposer
 Fet le usur s'en deners *gabler*
 Et de jus anis quant est lumere
 Fet ses deners ou *gabler* valer.
 (De Peches, ms. Cambridge, Univ. Ee. l. 20,
 f° 185.)

2. GABLER, VOIT GABELER 2

GABLIER, gabler, gaablier, s. m., usu-
rier :
 Li malveis home, li aver, li *gabler*,
 Encosort, mal plaidif, losengier.
 (Rom. des Romans, Richel. 25107, f° 141 r°.)
 L'exposant mist main à la face de Drouet
 le *gablier*, et em emporta son poing de
 monnoie. (1373, Arch. J4 108, pièce 171.)

GABOI, s. m., moquerie :
 Mais je n'ai de cest *gaboi* cure.
 (Amaldas et Ydoine, Richel. 375, f° 316.)

GABOIE, s. f., moquerie :
 Je le vos di tot sanz *gaboi*.
 (Renart, 1143, Meun.)

GABOIS, -ois, gabois, guabois, gabeis,
-ais, gafois, gurbois, s. m., moquerie, dé-
rision, raillerie :

Aloz i sorveoit, ce cest veirs ou *gabois*.
 (J. Bod., Sax., CLXVII, Michel.)
 Onques ne fu de l'one escole,
 Fors de parler et de *gabois*.
 (Florin., Richel. 3539, f° 17.)
 Or vout a br bataille, s'ont tursé lor harnez.
 Florant a grant paor, n'a ot point de *gafois*.
 (Les Chefs, Richel. 12558, f° 117.)

Si li poise moult de ce que tant a li
 chose menee qui a *gabois* avoit esté con-
 mence. (Lancelot, Richel. 754, f° 48.)

Due *gabour* ne leheries.
 (G. DE GONGE, *Mir.*, Richel. 817, f° 75 r°.)
 Et essucous la sainte foi
 Qu'a *gabois* tient et a besoi.
 (Ib., ms. Soles., f° 151 v°.)

Gautier, par amours, l'unes rois ;
 Je n'ai cure de vo *gabois* ;
 Mais entendes a nostre feste.
 (A. de LA HAYE, li *Grens de Robin* et de Marvon.
 Coussenaquet, p. 109.)

Li autre o bone entencion
Les dis dou gabour recut
Qui par son *gabois* se degut.
I. LE MARCHANT, *Mir.*, ms. Chartres, f° 27^a)
Quant il virent, tens diablois
Ne leur sauba mie *gabois*.
(Mousk., *Chron.*, 28263, Reiff.)

Tu es maquerians chascun mois.
Ce dient bien li ançois ;
Tu tes sovant par ton *gabois*
Joindre .ii. eus a .i. lieu.
(*Reff.*, *Despitons de Chaillot et du Barbier*, I, 214, Jub.)

Si s'est lors couché en son lit,
Et si come en *gabois* a dit ;
Est or il chastelains moult lies ?
Il a esté mal assises
Anuit a ce commencement.
(*Cocq.*, 2643, Crapelet.)
Lors l'aprophe et li a demandé
En *gabois* tout riant sans ire ?
Dont venés vous, mecier, bien sire ?
(*ib.*, 6637.)

Dont torne il lut a *gabois*.
(*Dit du Besant*, Richel, 19525, f° 112 r°.)

Si entendoient li ançois a la guile et a
gabois du monde. (LAURENT, *Somme*, ms. Soiss. 210, f° 1^{er}.)

Mais il jura Dieux... qu'il verroit se
c'estoit jeu, *gabois* ou chose enfantoseme.
Voy. de Charl., d. *Jerus.*, p. 64, Koschwitz.)

Il sont aucun ke de lor ignorance et non
sachance se vautent et en rusees et en
gabois tournent. (*Ars d'amour*, I, 297,
Petit.)

Je poroie tout en *gabois*
Dire tel chose en ce beau bois
Dont je seroie a tousjours mes
Reproches.
(FROISS., *Poés.*, II, 148, 5002, Scheler.)

GABOISOIS, s. m., moquerie, plaisan-
terie :
Mais il ne l'avoit dit se par *gaboisois* non.
(*Jehan de Lanson*, Richel, 2436, f° 15 r°.)

GABOT, s. m. ?
Ladres blancs appelez *gabots*, qui ont la
face belle. (G. BOUTCHET, *Serees*, V, 107,
Koyhet.)

GABUIRE, s. f. ?
I. esollate, .i. cuitel brisié, .ii. *ga-
buires*. (1348, *Compte*, Ch. des compt. de
Dole, $\frac{6}{82}$, Arch. Doubs.)

GABUSER, voir CABUSER au Supplément.
GABUSERESSE, voir CABUSEUR au Supplément.

GABUSERIE, voir CABUSERIE au Supplément.

GABUSEUR, voir CABUSEUR au Supplément.

GABUSIER, voir CABUSIER au Supplément.

GACE, *gaisse*, s. f., marais ?
Mais or c'est mie drois que del enfant me taise
Ki vind en la ciet qui s'est en une *gaisse*.
(De S. Jeh., Richel, 2029, f° 304.)

Poitou, *gasse*, petite flaque d'eau dans
un chemin, dans une cour.

GACEL, *gascel*, *gassel*, *wassel*, s. m., marais, marécage :
Aton encontre cel mesel.
A l'issue de cest *gacel*.
(*Fristan*, I, 3910, Mich.)

Enni ce prei, en un *wassel*,
Serious or andels, mun vueil.
(MARIE, *Isopet*, III, 37, Roq.)

A trespasser .i. grant *gacel*.
(*Analds et Ydoine*, Richel, 375, f° 324^a.)
E Pucist a .i. *gassel* passer.
(*Vens dou paon*, Richel, 1531, f° 137 r°.)

Cl. GASSOULL.

GACELET, *gacellet*, *gasselet*, s. m., di-
min. de *gacel*, marais :

.i. quartier de vigne au sentier du *gasselet*
qui fu a Adam Herpin. (1375, *Censier*
de *Thiais*, Arch. S 3082, f° 5 r°.)

Daire de cens de terre au *gacellet*. (*ib.*,
f° 147 r°.)

GACEIN, voir GLACEUX.

LACACHE, *gaiche*, s. f., quartier, au point
de vue militaire, à Agen et à Rodez ; un
livre terrier de la juridiction de 1650 montre
que la ville d'Agen était encore à cette
époque divisée en huit *gaches* :

Que lesdits consuls au commencement
de leur annee fassent neuf conseillers :
c'est les quatre qui auront esté consuls
l'annee precedente et cinq autres desdits
manans, c'est de chascune *gaiche* dudit
bourg un, lesquels presteront auidits consuls
serment de soi trouver quand mandes
seront et autrement soi acquitter de leur
charge. (1335, *Confirm. des privil. des*
habit. du bourg de Rodez, accord. par le
roi de Nav., Doc. hist., III, 10.)

Role des soldats de milice des *gaches* de
la ville. (1850, Arch. mun. Agen, BF 24.)
Gaiche. (*Cadastre de 1394*, Arch. mun.
Agen.)

2. GACHE, voir GASCHE.

GACHER, voir GASCHIER.

GACHEUIL, voir GAQUEIL.

GACHEUR, voir GASCHEUR.

GACHEUX, adj., humide :
En temps *gacheur*. (LIEBAULT, *Mais.*
rust., p. 479, éd. 1597.)

GACHIE, *wachie*, s. f., jachère :

Les *wachies* qui valent dis et wit mines
d'avainne. (*Chart. de 1291*, Grenier, 281,
p. 67, Richel.)

GACHIER, s. m., gros drap à l'usage
des paysans :

Sur chaisnez a trois piez de quinze cens
en laine ronde, dont l'en fait petit draps
et gros, appelez *gachiers*. (1391, *Statuts*
de *Usserands*, f° 24 r°, ap. Duc., *Gachaux*.)

GACHIL, s. m., guêrite :

Soient les murs et *gachils* et foisses appa-
parellez. (*Ord. des magistr. de Nim.*, 1355,
Pr. de l'I. de Nim., II, 469.)

Item que la barbaeune... soit repaaree
et levee a son estat den, garnie de *gachils*.
(*ib.*)

GACHON, s. m., quart et quelquefoi
sixième du boissau :

Deux *gachons* de fourment quartens.
(1311, *Cartul. de la Lutunnière*, pièce 28,
Arch. Manche.)

Trois *gachons* de fourment. (28 août
1433, *Ch. du vic. de Fatogne*, Cart. de Vi-
randeville, abb. S. Sauv., Arch. Manche.)

GACQUEIER, voir JASCHERER.

GACQUEIL, *gusqueuil*, *gacheuil*, *gaqueil*, s.
m., marais :

S'eust just en l'aine moullie
Enni ce prei, en .i. *gaqueil*,
Serious or andui mon voil.
(MARIE, *Isopet*, De La Soris et de La Raine, Ri-
chel, 24428.)

Enni cel prei en .i. *gusqueuil*
Serion or andels, mon avril
(*ib.*, *ib.*, Richel, 19152, f° 169 r°.)

En un *gaqueil*, *gacheuil*.
(*ib.*, *ib.*, III, 27, var., éd. Roq.)

GAÇQUEL, voir GAQUEIL.

GADDE, voir GADE.

GADÉ, *gadde*, s. f., chèvre :
Candie abonde moult en *gaddes* que nous
disons chevres silvestres. (FOSSETIER,
Cron. Marg., ms. Brux., I, f° 76 v°.)

Gades et truyes. (*ib.*, *ib.*, 10512, X, v,
23.)

Wallon, *gade*, *gate*, chèvre ; rouchi, *gale*
Il y a à Mous la rue des *Gades*, et à Ath,
la rue aux *Gades*.

GADÉL, s. m., chevreau :
Toz teus groignoient com *gadueus*
Qui dit toles ; Hon, haon.
(G. de Conest, *Mir.*, ms. Brux. 10747, f° 206^v.)
Wallon, *gaton*, chevreau. Le comtois,
Fougerolles, a la diminutif fémi. *gédalle*,
jeune chèvre.
Nom propre, *Gadeau*.

GADILLE, s. f., le rouge-gorge :
Philomèle en avril ses plaintes y jargonne,
Et ses bords sans chansons ne se puisent trouver.
L'arondelle l'esté, le ramier en automne,
Le pison en tout temps, la *gadille* en hyver
(ROSS., *Sonn. pour Heloue*, II, LXVI, Stances au
la Font. d'Hel., Bibl. éd.)

GADINE, voir GAUDINE.

GADROUILLÉ, voir QUATROUILLÉ.

GADROULÉ, voir QUATROUILLÉ.

GADUÉ, *gaduité*, adj. ?
A Sarazie list issi les chevoux *gadues*.
Ele prist serment de vinie, et list tendre,
et ceudre de fredne tant del un eun de
l'autre, et prist de galle plein maur et
quist les un demi jur en esil et lava les
chevoux de l'eave, et puis de cel decoc-
tion, et li a la teste d'une guimpe tule
milt et les chevoux devinrent *gadues*, et
dura jugement. (*Ordnals maternum*, ms.
Oxf. Ash, 1470, f° 277^v.)

GÆGNEMENT, voir GAAIGNEMENT

GÆGNEOR, voir GAAIGNEOR.

GÆGNERIE, voir GAAIGNERIE.

GÆGNOR, voir GAAIGNEOR.

GÆGNABLE, voir GAAIGNABLE.

GAENABLE, VOIT GAIGNABLE.

GAENGABLE, VOIT GAIGNABLE.

GAENGNE, VOIT GAIGNE.

GAENGNERIE, VOIT GAIGNERIE.

GAENGNEUR, VOIT GAIGNEUR.

GAENGNIER, VOIT GAIGNIER.

GAENIER, VOIT GAIGNIER.

GAENNALE, VOIT GAIGNABLE.

GAER, *gayer, gaiet, waer*, v. a., plonger dans l'eau. baigner, laver, abreuver :

En metus de leu à l'en gad
Un palestro à quatre piez

(*Heu*, Br. VII, 340, Martin.)

Ains en seront launes planes

En cors de chevaliers waes.

(*Athe*, Richel. 375, f° 130^b.)

Ains en seront lanes frausines

Tres waes parmi eschines.

(*ib.*, *ib.*, f° 141^b.)

C'est la jus en la grade :

Or si bone amor novele.

Dras i gaot Perronil.

(*Chm. et Past.*, II, 147, A. Bartsch.)

Si l'aïaise et atorne molt bien, et oste la sele et cuevre de robe, mais avant l'ogüé et essuie. (*Artur*, Richel. 337, f° 132^a.)

Le soupp hier

Sur l'erle verte à la sauloze

Où bis mou espèrier gavel.

(*Chasse macabre des hommes*, éd. 1486.)

Faut si après on vint tior

De l'eaue pour gayer les chevaux.

(*Coqtil*, *Monol. du puits*, II, 257, Bibl. élz.)

— Réfl., se plonger :

Busqu'en mi l'aïse se waerent

Et moult parole de trovement.

(*Éleote de Palun*, Richel. 375, f° 63^a.)

— Repandre ses eaux :

La mer sepétrionale estant fort platt'est plus subiecte aux grands vents, ayant le rivage bas, et peu de lieu on elle se puisse gayer, et espandre. (G. BOUCHET, *Seres*, II, 9, Roybet.)

— Intit. pris subst. :

Par dela une place nommée Chasteau-sullamier, au gayer d'une riviere. (ANT. LE MARQUIS, *Decam.*, I, 151, Dillaye.)

— *Güé*, part. passé, trempe, baigné :

Alamer font, li lisse foue

En son lit truveent nuaubant

Le contel en sa main tenout.

En cher sanc est toute gae.

L'enfant truveent meuble bas

Entre ses herz tout deperé.

(G. DE COUSI, *de l'Emp.*, Richel. 2311.)

f° 264^a.)

En her truve est tote gae.

Defant souent quele baee.

(*ib.*, *ib.*, ms. Brux., f° 120^b.)

En clair sanc est toute waee.

(*ib.*, *ib.*, liv. 2, ch. 1, ap. Boq.)

BE-L, NANTES et environs, se *gayer*, se mouiller les pieds. Bourg., Yonne, *gayer*, se dit du degré d'enfoncement du tirant d'eau d'un bateau : Voire bateau, combien tient-il ? — Il *gaye* tant. Fr.-Comté, *gayer*, v. n., se mouiller les mains, les pieds, patanger dans la boue.

GAFFEMENT, s. m., colle, enduit

Lesdits potliers, après ce qu'ils auront enfoncéz leurs pots, et estouppez leur four de *gaffement*, pourroit, se bon leur semble, bouter leur feu en leurs fourneaux pour cuire les pots. (1456. *Ord.*, XIV, 415.)

GAGNE, s. m., sentier étroit, tortueux :

Ainsi que le suppliant et ung nommé Archambault firent yssuz hors du bois bien par l'espace d'un trait d'arbaleste en une restridise des appartenances de la plaigne... jusques dedens une *gagne* tenant de la dite restridise, et eulx estans dedans la dite *gagne*.... (1466, Arch. JJ 300, pièce 138.)

GAGOTS, VOIT GABOTS.

GAGRET, s. m., sorte de marbre précieus :

Eli quartz (pölier) fu d'un *gagret*.

(*BEN*, *Troie*, 14614, Joly.)

GAGATE, VOIT GALGATE.

GAGATROMEE, s. f., sorte de pierre précieuse :

Müll est bone *gagatromee*,

S'est une pierre tachelee

Cume pel de chevrol seu faille.

(*MARB.*, *Lapid.*, Richel. I, 14170, f° 22 r°.)

Ligure, *gagatromee*. (*Lapid. d'un roi d'Arrabe*, ms. Berne 646.)

GAGE, adj. ?

Tes pens et les aucrestes fisent à l'ien ouage,
Mais Daires est si hmales et à le cor tout *gage*
Qu'il ne vint esgarder de l'orguel nul outrage.
(*ROM.*, *d'Ath.*, f° 38^a, Michelant.)

GAGEABLE, *gajable*, adj., qui peut servir de gage :

Que de la rente du premier censier aucuns armerages lui soient deulz et n'en püst estre payez, pource que la maison ou autre heritaige qu'il icelle rente est chargée est trouvee vide et desgaruie des biens meubles et *gajables*. (*Cout. et ord.*, us., Dupuy 247, pièce 65, Richel.)

— Sujet à l'amende :

Bestail y mesurant de jour est *gajable* à cinq souls d'amende pour teste. (*Coust. des trois baill. de Lorraine*, *Cout. gén.*, II, 1073, éd. 1635.)

GAGEAILE, *gajaille, yajaille*, s. f., gague, enjeu :

Par dix livres fu la *gajaille*

Sans faire nul repeul ille.

Par tel convenz que li ferat

Toutes les fais qui li plairout.

(*Abt. du Cher. qui fassout parler les cons*, ap.

Boq.)

Beullu Santon dist auid Berthelot que il esconvenoit que li litast auid Hamant son varlet par *gajaille* d'un pot de vin. (1398, Arch. JJ 153, pièce 466.)

Un pot de vin par maniere de *gajaille*. (1451, Arch. JJ 185, pièce 148.)

GAGEANCE, *gajegance*, s. f., gage, garantie :

Je vous puis assurer que, si jamais mon amite vous peut rapporter quelque frien, vous cognoistres y avoir si bonne part, que vous n'aüres regret de ce que vous aves fait pour l'acquérir; dont cependant la presente vous servira de *gajegance*, avec ce que vous en dirout plus particuliere-

ment en mon nom le sr de Beauvoir et le sr de Fresnes, que j'envoye presentement par dela. (*Lett. miss. de Henry IV*, 30 oct. 1589, t. III, p. 61, Berger de Xivrey.)

GAGEMENT, *gajement*, s. m., engagement, obligation, objet engagé :

Li quens de Bar Baudot conta

Le *gagement* que li fait a

Tout ensemant au menestrel.

(*Gilles de Chin*, 1502, Reiff.)

Ne plus n'en puet li lever d'amende que IIII deniers de l'article d'une querelle, c'est a savoir d'un deffans, d'un *gagement*, d'une dite comuee ou niee ou atainte. (E. BOL., *Liv. des mest.*, 1^o p., LXXVI, 13, Lespinasse et Bonnardot.)

Que nul ne face guerre contre autrui, ni portement d'armes, ne ne receive *gagements* de batailles. (1314, *Ord.*, I, 539.)

Nos gens ne pren-troient gages, salaires, *gagemens*, ou despens sur les dis nobles. (1319, *Ord.*, I, 692.)

Et ledit Robin pour les dites sommes d'argent rendre et poier en ait abandonné tous ces biens meubles et non meubles. Pour ce est il que nous vous mandons les diz III *gagemens* selonc leurs teneurs et ledit abandonnement de point en point mettez et faites mettre diligement a execution. (1320, Arch. JJ 60, f° 15 v°.)

De Pierre Hoquerel pour defaus de *gagement* et une awende de fausse clameur... receu de ce VII s. (1332, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3, f° 181 r°.)

Laisser ycelles (maisons) delivres de toutes charges et de tous empruns, obligations et *gagemens* s'aucuns en y avoit. (1381, *Bail à ferme*, Arch. MM 30, f° 157 v°.)

Tout ce qui de lui est d'arreraiges dou temps qu'il a tenu le dit *gagement*. (1383, Arch. K 53, pièce 24.)

Et aïa que point je ne ay

Ma promesse, a toy j'en lie

L'ame de moy en *gagement*.

(DECAUVILLE, *Trois peleries*, f° 694, impr.

hastil.)

A courre ont grans *gajement* mis.

(E. DISCAEMPS, *Ouv. inéd.*, Turb., t. 133.)

Desquelz huit blans, pour eschever proces a tort fu fait paruy ce que ledit Gardin les gaiga paier audit Robert en la main du curé dudit Beaumont, icellui Gardin apres ledit *gajement*... vint en Postel de Jehan Mathois... (1403, *Rémiss.*, Arch. JJ 158, f° 185 v°.)

Record de bataille est fait quant l'en descorde d'aucune chose qui appartient a bataille si comme des termes ou paroles du *gagement* de bataille. (*Coust. de Norm.*, f° 235 r°, éd. 1483.)

Lettres et *gagemens*, sentences, contracts et autres actes et instrumens passez par notaire ou greffier de cour ecclésiastique, ne gissent en execution de biens du debteur obligé ou condamné; sinon qu'il y ait permission du Juge lay, de les mettre à execution. (POTHIER, *Cout. d'Orl.*, tit. XX, art. ccccxxx.)

Gagement, saisie, rapport d'un mestus champêtre. (Baltus, *Suppl. au Vocab. austras.*)

GAGEOR, *wageur, wogour, waigeour, waigiour*, s. m., metteur en gage :

Des *wageurs*. — Et si ne soit us si hardis ki fere nul *wagement* II uns vers l'autre. (*Bans d'Henri*, Tailliar, t. 419.)

— Celui qui tient en gage :

Item a Joffroit de Werriex et as *waigijours*. (Ch. du comm. du xv^e s., ap. Margigny, *Démembrement des villages et gagages des environs de Metz.*)

— Celui qui saisit ou fait saisir les biens d'un débiteur, créancier poursuivant :

Et list escord de ces waigierres, devant qui s'en rallit, en tel maniere que le corps de la cité li prestoit. viii. m. florins de Rin, pour paier les arrieries qu'il devoit audit *waigior*. (J. Aubriot, *Journ.*, 1465. Larchey.)

— Fém., *gagewe* :

Et so parole d'Orsbellesse

D'ans qu'il tant par li *agewe*.

(J. Maout, prol. de *Biancard*, Richel. 375, n^o 254.)

GAGE PLEGE, *gage pleige, gaige plege, gaige pleige*, s. f., garantie ou cautionnement auquel on s'était soumis devant la loi :

Lequel jugement fait... contre le dit Jehan Arrode mis en *gage plege* en dit eschequier. (1302, *Carl. de S. Wandrille*, n^o 7^o, Arch. S.-Inf.)

Comme les diz abbé et couvent eussent mis *gage pleige* que les dit Raoul avoit fait justice la on il ne povoit ne ne devoit. (1312, *Carl. de Troarn*, Richel. l. 10086, n^o 231 v^o.)

Disant que ladite court et usage et le *gage plege* que eux ont acoustumé a avoir oudit lieu s'es appartenances nous appartient et doit venir a heritage pour cause des diz depechemenz. (1336, Arch. JJ 70, n^o 58 r^o.)

Le *gaige plege*, court et usage et on dit fief a plusieurs reesseurs hommes subz... et tenans de moy venans et respondans en ma cour en basse justice. (1389, *Axeur du bailliage d'Erreux*, Arch. l^o 294.)

Avequez l'obissance du *gaige plege*. (21 juill. 1458, *Ch. du gard. des sceaux de Carentan*, S.-Sanx., Liesville, Arch. Manche.)

Au regard des fiefs nobles acquis par gens non nobles jusq' a present en icelluy pays de Normandie, et lesquels li tiennent de present hereditairement on en quy ils ont droit hereditairement a et fonder, et qui sont tenus noblement a *gaige plege*, court et usage que lesdits non nobles les tiennent, puissent tenir et possider d'ores en avant paisiblement. (1470, *Ord.*, xvii, 339.)

GAGERET, *gaj*, *gagier* :

Seigneur *agjerel*. (Titre du xiii^e s., des Arch. de la Moselle. Exemple égaré.)

GAGERIE, *gaig, gaug, gagiers*, s. f., engagement, gage, caution, bien engagé :

Que l'emprestator done bourgesses franchises et motifs s'il les a, en *gagerie*, a terme moti. (Liv. de *Phil. de Nav.*, Ass. de Jér., l. 550.)

Or est a savoir que *gageriee* n'est pas teneur. (1294, *Communne de Dijon*, Richel. l. 8673, n^o 14 r^o.)

Ne prengue lour buns par achat, per *gagier*, par garda ne per autre manere. (1319, Arch. Fribourg, *Aff. eccl.*, n^o 2.)

Les droits de propriété, *gageriee*, perception, ypotheque, saisine. (27 nov. 1428,

Grand-Beaulieu, Mitry, 1^o l., n^o 1, Arch. Euro-et-Loir.)

Luy baillons et delivrons des maintenant les chastiaux, villes, chastellenies et prevostez de Paroain, Mandidier et Roze, dechargés de toutes *gageries* et rachapiz. (1465, *Ord.*, xvi, 363.)

— Sorte d'expédition :

Lorsque le suzerain avoit à se plaindre de quelque vassal, l'usage en ces temps de féodalité étoit de diriger contre lui des expéditions qu'on appelloit *gageries*. Ces expéditions consistaient à se mettre sur les terres de l'offenseur, à enlever le bétail et les meubles de ses sujets, et souvent les sujets eux-mêmes, qui, presque toujours étoient les premières victimes de ces luites fréquentes et inutiles. (Arm. Marquiset, *Stat. hist. de l'arrond. de Dole*, t. 446, Besançon 1841.)

GAGES ROBBS, s. pl., désigne une sorte de salaire :

Cu atour du 26 mars 1411 règle ce qui doit être payé chaque année aux employés et ouvriers de la ville pour *gages robbs* et journées. (Arch. mun. Metz, art. 89, liasse 41.)

GAGEURE, *wagure*, s. f., hypothèque, engagement :

Par l'oitroit Jakemin a cui li *wagure* est a racheter. (*Chirogr. de 1295*, Arch. comm. Bonvignes.)

Par deux cens livres en *wagure* de mariage. (*Chirogr. de 14 nov.* 1311, ib.)

GAGIE, s. f., *gage*, engagement, aliénation :

La tierce partie des couz que l'on doit pour raison des vendues et des *gagies* que l'on fait a Tournus dedans les termes de la Chambererie. (Acte de 1328, Preuves de l'Hist. de Tournus, p. 243.)

1. **GAGIER**, *gagier, gaugier, waigier*, verbe.

— Act., mettre en gage :

Gaugier par devant nos une amende de cent solz pour ce que il se fesioient justice en menant un hons en prison. (Ch. de 1325, coll. Joursavault, Bibl. Blois.)

Et les diz freres *gaigierent* l'amande en la main desdiz deputés a nostre volente, et applerent. (1328, Arch. JJ 63, n^o 143^o v^o.)

Restina et *gaiga* l'amande. (1432, *Enquête*, Arch. Indre-et-Loire.)

— Prendre comme gage :

Pour aucunes entreprises qui estient entre mon signour l'on due et l'evescue de Toul, *waiget* et peunt li prevos Jehans de Gondreville sus ceaulz de lui ville de Bleuoy. (1337, *Coll. de Lorr.*, III, n^o 43, Richel.)

Selon Baltus, il a signifié particulièrement trouver quelqu'un ou quelque bête en delit champêtre et en faire rapport.

— S'engager à payer :

Et s'il avoit damage a *waigior*, li devant des Andreus seroit tenu de rendre. (xiii^e s., *Eec. de Metz*, Rosières, 43, Arch. Meurthe.)

Laquelle rente... li promist et *gaige* rendre et paier aus marregiers de ladite euvre. (1488, *Matrol. de S. Germ. l'Aux.*, Arch. LL 728, n^o 24 r^o.)

— Frapper :

Buevelas, doiens de Coudey, baiait l'on pourteier nostre home et l'on *waiget* d'un pot don queil il ne fut onques restaulndz. (1337, *Coll. de Lorr.*, III, n^o 42, Richel.)

Cis sols de Mien de St Thiebault pour ce qu'il avoit *gaigier* Ancherin sans cause. (1380, Arch. Meuse B 1041, n^o 25 v^o.)

— *Gagier son seigneur de son service*, refuser à son seigneur de faire le service du fief que l'on tient de lui :

Celui a qui le seigneur doit aucune chose de son fief, le peut semondre, ou *gagier* dou service que li dit de celui li. (Ass. de Jér., t. I, p. 369, Benuot.)

Et qui apres ce qu'il l'a semons ou conjuré de sa loi, le *gage* de son service, il ne fait si come il deit. (Ib., p. 371.)

— Renoncer à :

Ne por tant si lumefie

Mon couraige,

K'aïne n'ot K'ainours vaustis

Gagier parage.

(G. de Somenes, *Glanv.*, Scheler, *Trouv. belg.*, nouv. sér., p. 23.)

— Neutr., saisir pour dettes :

En fut on a journee amiable, et fut l'evesque de Metz; mais on ne polt avoir accord; et tant qu'il fallit recommencer a *gagier* sus le dit évesque; et *gaigont* on de fait. (J. Aubriot, *Journ.*, an 1465, Larchey.)

— Délibérer en justice :

Encoir don plait Sorin de Boverons dou quel en ont tenuz plusieurs journées et *waigie* plusieurs fois. (1337, *Coll. de Lorr.*, III, n^o 42, Richel.)

Li prevos Richairs li faire .i. wairt devant lui fourterasse mon signour et lit *waigier*. (Ib.)

— Encourager :

Et Piron li *hoirait* qui les autre at *gagier*.

(Den. des Preis, *Gest. de Liège*, 29289, ap.

Scheler, *Gloss. philol.*)

— *Gagie*, part. passé, nauti, muni :

Pautus, aus velles moult seuz,

De letres *gages* et foudes

A commencié sa raison.

(BEN., *Trois*, Richel. 375, n^o 76^o.)

— Bêtes *gayées*, bêtes trouvées en délit dont il y a rapport. (Baltus, *Suppl. au Vocab. austras.*)

Dans le pays messin, on dit *gager*, pour faire signifier un procès-verbal : Tu vas le faire *gager* ; il a été *gayé* dans le bois. Les paysans prononcent *waigiai*. Morv., *gager*, donner des gages à.

2. **GAGIER**, *gagier, gager, gagier*, s. m., exécuteur testamentaire, dépositaire des gages :

Je établis... Thomasse ma femme, Guyon mon filz... mes *gagiers* et mes exécuteurs a fre et accomplir mon testament. (1265, *Test. de Gui de Laval*, orig., Arch. Mayenne.)

Mes exécuteurs, aumosniers, *gagiers* ou testamentaires. (1302, *Hist. de Bret.*, l. col. 1190.)

— Prêteur sur gage :

L'autre mal est, on en se sert de *gagners*.
Mauvaisés ceux, la plupart étrangers.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, II, t. 1, éd. 1513.)

— Celui qui saisit ou fait saisir les biens d'un débiteur, créancier poursuivant :

Nous sommes transportés avec nos *gagiers* et sergens de ladite justice. (1329, *Reg. cons. de Limoges*, I, 182, Ruben.)

Sergent *gagier* de Limoges. (1531, *ib.*, I, 196.)

— Employé à gages ?

Leur college (des secrétaires du roi) est composé de six vingt membres tant *housriers* que *gagiers*. (P. DE MIRACLMONT, *Traité de la chancellerie*, p. 95^e, éd. 1610.)

— Marquillier :

Par les *gagiers* dudit monstier icellui messa l'v trouvé le vendredi saint. (1405, Arch. JJ 160, pièce 367.)

Gagiers et proviseurs de ladite eglise Saint Germain. (14^e lev. 1492, *Contrats*, Hospice Bourdan, B 1, 3, et B 1, 4.)

Tuteurs et curateurs, *gagers* d'aulsies, receveurs, executeurs de testamens... (*Cout. d'Orl.*, *Cout. gen.*, I, 957, éd. 1635.)

Ceux qui ont le titre de tresorier, de marquiller, de *gager* ou de fabricant, c'est pour administrer le revenu d'une eglise erigee en paroisse, avoir son du temporel et des meubles du revenu-saun ou sacristie. (LA ROQUE, *Sur la noblesse*, 359.)

GAGIERE, - ger, *gagier*, *way*, *waig*, *waig*, *gag*, s. f., engagement, gage, caution, bien engagé, bien saisi, saisi :

Qui emporce de Mes penrel des or en avant villes, ne terrez ne autres *gagieres* de nulz hommes meuns de lors Mes. (1220, *Lett. des margistr. de Metz*, Hist. de Metz, III, 182.)

Mis en waige de quant l'il et a Noveroy entors, en tel maniere s'il ne lui paievet a termine il est nommez *garsies* iroit a tote la *waigere* por tel faire et por tel paievet par le creant mon signor Courart. (14^e lev. 1224, s. Vinc., Arch. Mos.)

De cede *waigere* ai ce vendut le trefnoz a l'abbey Warm. S. Mart. 1240, Arch. Mos.)

Acquiescer tel droit et tel raison com il i avoient et par il porroient avoir soit par *waigere* ou par autre maniere. (1250, *Cart. de Tabb. St Martin de Glanville*, Richel. I, 10629, f° 314.)

Ceste *waigere*. (1254, *Cart. de l'éc. d'Aulun*, I^{er} ps, CVIII, Charnassus.)

Dehver de toutes *waigieres* et de tous autres aneombremans. (1255, *Cart. de St Saur. de Metz*, Richel. I, 10629, f° 44^{re}.)

Il tenevent ce bois de mon pere par raison de *waigere*. (Janv. 1258, Vauluisant, Arch. Yonne, II 719.)

La devant dite *waigere* tenir en pais. (1264, *Cart. de l'éc. d'Aulun*, I^{er} ps, XG, Charnassus.)

La *waigere* que li dix hommes prevoz de Vesoul avoient a Beignon. (1277, *Ch. des compl. de Dole*, B, Arch. Doubs.)

Si la terre que li coens de Poitiers tint en Caorsin de par ce l'encheur lui donee ou baillee en tout ou en partie dou roi d'Angleterre par montage ou par *waigere* a sa suet. (*Lett. d'Edouard I.*, 23 mai 1279, *Lett. de Bois*, etc., t. I, 231.)

Tout quanqu'il ont et purent et doiout avoir d'eritage et de *gagiere* a Mirecourt. (1379, Mirecourt, 4, Arch. Meurthe.)

Se il estoit esgandé par la court le roy de France que, pour la terre de Agenois avoir, deustons mettre ou rendre aucuns deniers par raison de *gagiere*, le roy de France rendroit ces deniers, ou nous tendrions ce auons la terre, tant que nous eussions en ce que nous auons mis pour celle *gagiere*. (*Gr. Chron. de Fr.*, Mgr St Loys, LXXXIV, P. Paris.)

Bien desloiaument acquis par usure, par *gagieres*, par vendre a terme... (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 12^e.)

De cui tie la dite *gagiere* mmet. (Janv. 1304, Faucoigney, *Ch. des compl. de Dole*, cart. 44, pag. 43, Arch. Doubs.)

Celles (choses) que il tient a present pour *gagiere* et seurté de la dicte paiz tenir et accomplir. (1312, *Lett. de Robert, C^{te} de Flandres*, Arch. JJ 43, f° 14^{re}.)

Et se soit obligiez et ail haillie les *gagieres*. (1314, Arch. JJ 50, f° 13^{re}.)

Si la dite *gagiere* n'estoit rachetee. (*ib.*, v°.)

Li out requis que il ce vossit assentir a la *waigere* devant dite, et il ce assentis, et est faite la *waigere* par son assentement. (*Ch. du XIV^e s.*, Pont, Fiefs, I, 80, Arch. Meurthe.)

Durant le temps de la *waigere*. (*ib.*)

Durant la *waigere*. (*ib.*)

On prest a Metz bien de l'argent A ung seigneur qui on *waigere*.
Al mis ses biens, luy et sa gent.
(*Guerre de Metz*, st. 22^e, E. de Bontellier.)

Pour cause de la *waigere* que je ay faite audit mois, le duc de met tette de Buxeval. (Lundi apr. épiph. 1338, Arch. Côte-d'Or, B 364.)

20 sols de Remei de Maizey pour un chers qu'il print a Warneville pour *waigere* sous justice. (1397-98, Arch. Meuse, B 1043, f° 17^{re}.)

Advint que Pierre Dulix, chevalier, frere de Jehanne la Pucelle, auquel nous avions lors baillé le proult et revenue de noz hautz passages en nostre dit bailliage de Chaumont, bailla audit feu de Brecy, par maniere de *waigere*, ce que devoit devoir la ville de Serqueux en nostre prevosté de Montigny, a cause des dix hautz passages. (*Pièce inéd. du Trésor des Chartes*, arc. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, 3, 210.)

Au commencement d'icelle *waigere*, priot M. de Lorene la cité que on voleist un poc cesser de *waigier*, et qu'il volloit apaisier led partie. (J. AUBRION, *Journ.*, 1463, Larchey.)

Mais se departist sus traitiez desdites *waigieres*. (*ib.*, *ib.*)

Et ay bien voulu que mon chancelier remonstrast et declairast les titres, les droitz, et les *waigiers*, tant de ma belle tante comme de moy. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, XI, Michaud.)

Suisse rom., Nenchâtel, *waigere*, pari, *waigere*. « Je fais la *waigere* de sauter ce fossé. » (Bonhôte.)

GAGIEREY, voir GAGERIE

GAGLAIRIDE, s. f., sorte de pierre precieuse :

Gaglairide. (*Lapid. d'un roi d'Arrabe*, ms. Berne 646.)

GAGNABLE, voir GAAIGNABLE.

GAGNAGE, voir GAAIGNAGE.

GAGNAIBLE, voir GAAIGNABLE.

GAGNAIRT, voir GAGNART.

GAGNE, voir GAAIGNE.

GAGNEPAIN, voir GAAIGNEPAIN.

GAGNIERE, voir GAAIGNIERE.

GAGNIOR, voir GAAIGNIOR.

GAGNON, voir GAGNON.

GAGNYOUR, voir GAAIGNIOR.

GAGOILHON, voir GAGOULHON.

GAGONCE, voir GAGONCE.

GAGRILLE, s. f., nom d'airaie :

Rubeline, zergeurou, *gagrille*, roupie, here, rougebourse. (BELON, *Port. d'oyss.*, p 88^{re}, éd. 1537.)

Cf. GADILLE.

GAGHAGNEOR, voir GAAIGNIOR.

GAGHAGNAUBLE, voir GAAIGNABLE.

GAGHAINNERIE, voir GAAIGNERIE.

GAGHAINNAGE, voir GAAIGNAGE.

GAGHAINNEOR, voir GAAIGNIOR.

GAGHAINNERIE, voir GAAIGNERIE.

GAGHANNIER, voir GAAIGNIER.

GAGHANGNERIE, voir GAAIGNERIE.

GAGANNIER, voir GAAIGNIER.

GAGET, nom donné à Bordeaux à des étrangers qu'on appelaient encore agots, cagots, frangots, gézitains, et qui étaient comme tenus en quarantaine :

Des *gagets*. Est statué qu'aucun qu'on nomme chrestiens ou chrestiennes ou autrement *gagets* de quelques lieux qui soient ne pourront sortir hors leurs maisons ou habitations ne entrer en la ville pour aller par les rues synon qu'ilz portent une enseigne de drap rouge de la grandeur d'ung grand blanc cousee et bien attachee au devant leur poitrine en lieu desouvert et apparent, et qu'ilz ayent les pieds chaussez sur peine du fouel ou autre amende arbitraire. (*Statuts de la ville de Bordeaux*, f° 39^{re}, Arch. mun. Bordeaux, et *Enc. et nouv. stat. de la ville de Bordeaux*, éd. 1612, p. 70.)

Ramon de Lorrisson, *gaget* de la paroisse de St. Nicolas de Graves. (30 mars 1518, *Veule*, Arch. Gir., E, nol., Berthel, 31, 1.)

Aussi *gaget* de ladite paroisse. (*ib.*)

Consulter Fr. Michel, *le Moyen âge et la Renaissance*, au chapitre sur les races perles.

GAI, *gay*, s. m., oiseau de bois servant de but pour le tir à l'arc :

Del poing senestre ce resamble le *gay*.
Qu'est sur l'airie ou je volentiers tuit.
(R. de Cambrai, 3031, A. T.)

Se il est aucuns des confreres de ladite confrerie, qui veuille issir hors du serement, il se peut et doit comparoir au jour que l'on trait le *gay*, par devant le connestable et les confreres, et l'endroit en peut issir par si que baïlle au connestable II. livres de cire, au profit de la confrairie. (1389, *Confirm. du Regem. pour les arbalétriers de la ville de la Bassée*, OrL., VII, 280.)

2. GAI, voir GUAL.

GAIANABLE, voir GAAIGNABLE.

GAIANCHE, voir GUENCHE.

GAIANDERIE, s. f., pays des géants :

Et xl. *chans de la Gaianderie*.
(*Cher. au cygne*, 9270, Reiff.)

GAIBEMANT, voir GABEMENT.

GAIBER, voir GABER.

GAMBISON, voir GAMBISON.

1. GAICHE, voir GACHE.

2. GAICHE, voir GACHE.

GAIDON, voir GELDON.

GAIE, s. f. ?

Et avoient fet prendre par le roy les *gaies* et les frains des dix bourelliers pour l'amende le roy. (*Ord. sur les mèl.*, XXXI, à la suite du *Liv. des mèl.*, ed. Depping, p. 421.)

GAIEIGNE, voir GAAIGNE.

GAIEINGNAÏBLE, voir GAAIGNABLE.

GAIER, voir GAER.

GAIERENNE, voir GARENE.

GAJET, *gayel*, adj., dimin. de gai :

Une autre (ehanson) a plus tost que le pot
En retrouva moult jolie
De chaat et de dit moult *gaiete*.

(AGNET, *Cleomades*, Ars. 3142, f° 224.)

Comme pucele si jonete

Aveuz fu si *gaiete*.

(Du *Cheval de fast*, Romv., p. 102.)

M'avoient a l'escolle ;

Je n'y ay riens apriz.

Fors un mot d'amourette,

Qui m'a fait si *gaiete*.

Que j'auray fol ami.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 810, f° 199^r.)

Ces femmes qui sont si *gaiettes*

Sont dars un dyable et sajettes.

(J. BOCHEZ, *les Regnars traversant*, f° 103^r, éd. 1522.)

Nom propre, *Gajet*.

GAIETE, *gayete*, s. f., jais :

Corde de paleostre de *gayete*. (23 août 1531, Arch. Gironde, Not., Brunel, 67-7.)

Cf. JAYET.

GAIETEUX, adj., content :

En deduis de caier estoient *gaieteusses*,
De biaux dons donner estoient moult soigneusses.
(*Brun de la Mont.*, Richel. 2170, f° 21^r.)

Et quant j'ai tel ami estre *doz gaieteusse*.
(*Id.*, f° 80^v.)

Picard, *gaieteux*.

GAIEUSEMENT, - *cussement*, adv., gaiement :

Car en son cuer estoit toute honeste comprise
Et n'avec ce biaux parlagement assise.

Et s'estoit pour amer *gaiusement* surprise.

Car amoureusement amoors son cuer assise.

(*Brun de la Mont.*, Richel. 2170, f° 31^r.)

GAIEF, *gayf*, *gaf*, *guyeff*, *waif*, *wef*, *fein*, *gaire*, *gayce*, *quayce*, *gaïre*, *waïre*, *waïre*, *vaïre*, adj., agréé, perdu, et que personne ne réclame :

Que chascun noble, ou autre, par le raison de sa droiture ou de son lies, qu'il tient en la duchie de Normandie, descevantant varech et choses *gaïres* en sa terre ayt et prenne entierement. (22 juill. 1315, *Ord.*, I, 291.)

Reliez, troiziemes et choses *gayres*. (1320, Arch. K 40, pièce 23.)

Et ont les heritages que eulx tenoient laissez *guerps* et *gays*. (1306, *Ord.*, IV, 716.)

Tant de donoison et patronnage d'eglises et de chappelles, d'escoles, de choses *gayres* que de plusieurs autres dignitez et franchises. (1387, *Denomb.* du *baill.* de *Consestin*, Arch. P 304, f° 1^v.)

Les religieuses de Monstieviller., ont., reliefs, aides, gardes, forfaitures, ban de molins sur leurs hommes avec les vertes monites, verest, choses *gaïces* et seigneuries. (1409, *Denomb.* du *baill.* de *Caux*, Arch. P 303, f° 80^v.)

Des choses *quayres* est escheu en l'an de ce present compte une vache de poil rouge qui fu trouvee comme *gayce* en la dite seigneurie en l'an 1423, et fu garde par an et jour selon la custume et usage du pays. (1423, *Compte de la seign.* de *Desville*, Arch. S.-Inf., G 434.)

Choses *gaïres*. (1426, *Denomb.* du *baill.* de *Consestin*, Arch. P 304, f° 70^v.)

Et me appartient en ma jurisdiction la cognoissance et le droit des *gayices* quant le cas y eschie. (*Id.*, f° 76^v.)

Et m'appartiennent toutes les bestes *gayres* qui sont trouvees esdits lieux sans garant. (*Id.*, f° 200^v.)

Choses *gaïces*. (1460, *Reg. de la temp.* de *L'év.* de *Bay.*, f° 1^v, Chap. Bayeux.)

De choses *gayres* doit l'en savoir que le dieu les doit avoir. Choses *gaïces* sont qui ne sont appropriées a nul usage de home, et qui sont trouvees que nul ne reclame siennes. Si les doit ben garder ung an et ung jour, et doivent estre rendues a ceux qui prouveront qu'ilz soient leur. (*Cost.* de *Norm.*, f° 45^r, éd. 1483.)

Les choses *gayres* sont comme beufz, chevaulx et autres bestes et choses commes sont robes ou telles choses semblables que aucun ne reclame. (*Id.*, v°.)

— Vagabond :

Et auxint chatelz dez fufits et dez felons *waïfs* et strains et chatelz de ceux qui sont utlages. (*Stat.* de *Henri V*, au IV, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Feine que est utlage est dit *waïce*. (*LITTL.*, *Instit.*, 186, Honard.)

— S. m., chose perdue que personne ne réclame :

De wrekes trové : de *wefs* a nous appartenants. (*BRIT.*, *Teures*, c. 17, éd. 1762.)

Le Cartulaire des sires de Bays, au château de Serrant, apprend que la jouissance des droits de *guyeff* et *pecey*, sur les côtes

de la baronnie de Bays, fut, au treizième siècle, l'objet d'un grand procès entre les ducs de Bretagne et les sires de Bays.

— De *gaif*, perdu et que personne ne réclame :

Es mettes de la sergenterie fust venu et escheu d'aventure un cheval de *gaif* ou espavé. (1373, Arch. JJ 104, pièce 322.)

Ancien nivernalis, *gaf*, selon Borel, *enf*, selon Ménage. Morvan, *gaif*, impair. Centre, *caffe*, impair, unité au-delà du nombre pair : jeu de paré et *caffe*, de coupe ou *caffe* ; bonc *caffe* ou de *caffe*, qui a perdu son compagnon ; enfant resté de *caffe* à la première communion, qui n'a pas son camarade dans la marche deux à deux ; un objet (soulier, chaussette, mitaine) de *caffe*. (Voir Jaubert, *Gloss. du centre de la France*.)

Suisse rom., faire une *gaffe*, comme faire un impair.

GAIGABLE, voir GAGEABLE.

GAIGAILLE, voir GAGEAILLE.

GAIGEAANCE, voir GAGEANCE.

GAIGEMENT, voir GAGEMENT.

GAIGEPLEGE, voir GAGEPLEGE.

GAIGERE, voir GAGIERE.

GAIGERIE, voir GAGERIE.

GAIGIER, voir GAGIER.

GAIGIERE, voir GAGIERE.

GAIGN, voir GAAN.

GAIGNABLE, voir GAAIGNABLE.

GAIGNAGE, voir GAAIGNAGE.

GAIGNAGER, voir GAAIGNAGER.

GAIGNAIGE, voir GAAIGNAGE.

GAIGNART, *gainart*, *gainart*, *gainart*, *gainart*, *gainart*, *gainart*, adj., cruel, violent, pillard, voleur :

Vers les Flamans qui ne sont pas courart,
Mais de combatre et felon et *gainart*.
(*Traict de Cambrai*, app., v. 170, A. T., p. 311.)

A ces espées, qui les grans corps depart.
Provera j' une le fellon *gainart*.
(BERTRAND DE BAR S'UR AUBE, *Gerard de Viane*, p. 23, Barbé.)

Hempois sont prodome, cruellez et *gainart*,
Et courages as armes et fier comme liepart.
(G. BOUL, *Ser.*, IX, var., Richel.)

Le baron de Hennepe ne sont mie *gainart*,
Ainz il seroit bien estreit feloz et *gainart*,
Li simple comm' aïeul et fier comme liepart.
(*Id.*, *ib.*, XVIII.)

Et Hempois chevauchent, q' ont fel et *gainart*
(*Id.*, *ib.*, XXXIII.)

Rons et le poil de gorpil comme Renart,
Mont par fu coïntes et *gainart*.
(*Renart*, 101, Méon.)

Yas moines qui ont non Girars,
Qui moult estoit fel et *gainart*.
(G. DE COUSIN, *Mir.*, ms. Suisse, f° 173^v.)

Qui moult estoit fel et *gainart*.
(*Id.*, *ib.*, ms. Brux., f° 169^v.)

Fromens fu fel et curiers et *gaignars*.
(*Jourd de Hainnes*, 874, Hoffmann.)

Tronvé fel ne *gaignart* queus Bornaat pas d'avon.
(*Mengis d'Agrem*, ms. Montpeller II 217.
p° 167^a.)

Je fuïsse le p. fel et *gaignars*,
Ne je fuïsse en si laïsse.
(*Journars le Gallais*, 3311, Stenzel.)

Cil Sarrazin sont felon et *gaignars*.
(*Enf. Virin*, Richel. 771, p° 53^a.)

Or vous ai dit de mon labour
Et de li d'ame et del s'mour,
Et del siecle felon *waignart*
E' Dex ne claimme mie part.

(*Girart de Cambrai*, *Barlaam*, p. 299, P. Meyer.)

Li dus fu moult fiers et *gaignars*.
(*G. de Pateme*, Ars. 3319, p° 92^r.)

Li moult est sa merçis felonçie et *gaignard*.
(*Bures de Comm.*, 3529, Scheler.)

Ne m'en teues a mensart
N'a felon *gaignart*.

(*Chans.*, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, p. 125.)

A lout s' estoit avou
Qu'il et mandé le due Girart
A Viane, le preu *gaignart*,
Ki ne f'avoit mie servi,
Qu'il li veüst droit faire enpi.
(*Merss.*, *Chron.*, 4501, Reiff.)

Li queus hierchiers ki fu *gaignars*
Et creüllins et beubanciers.
(*ib.*, *ib.*, 1389^e.)

Diets *Gaignarz*. (1270, *Martyrologe de N.-D. de Beaine*, p. 51, Boudrol.)

Car vos maris li lupars,
Ki moult est estons et *gaignars*,
Seut le veue le roi Noblon.
(*Rienart le nouveau*, 2847, Méon.)

Li sarrazine cont sont plus fier que liepart,
Quant cont Nastier. Et seigneur le *gaignart*.
(*Gaufrey*, 3320, A. P.)

Alnazel le tint a, quant il vint li *waignart*.
(*Horn*, 1699, Michel.)

Henri *Gaignart*. (1330, *Archev.*, XXVI, Arch. P 26.)

Lors le mist jour a Nothingehen. Ro-
biers li fils Gaultier, ki le roi comissist a
moult *gaignart*, ne vunt pas veuir a court
de garnies, ains amener a lui bien .xv. che-
valiers a toutes lor armes. (*Hist. des ducs
de Norm. et des rois d'Angleter.*, p. 418,
Michel.)

Or d'aventure, le pauc
Par une rue, sur le fard;
Mais bien sont se'en fus feré
Au v. f. il y auste une copart
Qui m'appellat A Dieu, *gaignart* ?
M'avoie *Gaillart*, H. 219, B. L. (2.) E. H.
T. p. p. r. l. *gaignart*.

1. **GAGNE**, s. f., coëdre, fureur :
Nul est en *gaigne*, il escume ;
S'ouble a veoir un homme deslé.
(*Farce de seign. Gailchert*, Ars. Th. fr., I, 36.)

2. **GAGNE** (en), loc., avec plaisir, sans
hésiter, aussi-bien, selon Tobler :

Tien, cherchier sies en *gaigne* ;
De li y es et de li es.

Mir. de St Vientin, Th. frang. au médi., p. 324.

Alors après, l'ens en *gaigne*.
En Mir. d'And., c. 1017, l'ont perli sa
terre, *ib.*, p. 144, Top. *gaigne*.

11. C. p. P. r. l. *gaigne*.
(*ib.*, p. 148.) Supr., *gaigne*.

3. **GAGNE**, voir **GAGNER**.

GAGNE, voir **GAGNER**.

GAGNE, voir **GAGNER**.

GAGNE MAILLE, voir **GAGNER MAILLE**.

GAGNENT, voir **GAGNER**.

GAGNEUR, voir **GAGNER**.

GAGNEPAIN, voir **GAGNER PAIN**.

GAGNER, voir **GAGNER**.

GAGNERESSE, voir **GAGNER**.

GAGNERIE, voir **GAGNER**.

GAINERIE, *gagnerie*, s. f., métier de
gâiner :
Gagnerie. (*Stat. de 1412*, reg. 167, p. 6,
ap. Duc., *Gagnerius*.)

GAGNEUR, voir **GAGNER**.

GAGNEURE, voir **GAGNER**.

GAGNON, *gaignon*, *gaignon*, *gaignon*,
gaignon, - un, *gaignun*, *vaignon*, *waig-
num*, *waignon*, *waignon*, *waignon*, *waig-
non*, s. m., mâtin, dogue, chien de
basse-cour :

Puis amenoient les *gaignons*.
(*Ren.*, Richel. 375, p° 221^a.)

Ams me! hairoi ens en .i. fen brair
Que il j vianre face *gaignon* gesir !
(*R. de Cambrai*, 332, A. T.)

Fols est ki d'esprievier cuide faire *gaignon*.
Ne de ronci destrier, ne de levrier *gaignon*.
(*Roum. d'Altr.*, p° 84^v, Michelant.)

Des fors mastins et des *gaignons*.
(*Fleurimont*, Richel. 792, p° 9^b.)

Et de mastins et de *gaignons*.
(*ib.*, Richel. 15101, p° 16^b.)

Qar il le tient tant a *gaignon*
Et a beste de pot courtois.
Neis a Dex ne porte il fol.
(*Rienart*, br. I, v. 750, Martin.)

Despism plus le un *waignon*
Vos ides.
(*Chaubery*, *Set d'romans*, 338, Koch.)

Nel de liane fors les deus qui semblaient de *gaignon*.
(*Mauvais d'Agrem*, ms. Montpeller II 217.
p° 169^v.)

De dons parz cor dons postz menanz
Pendent dons *gaignons* veluz
Laiz et hibis et eruz can urs.
(*Protheslaus*, Richel. 2169, p° 38^a.)

Cos dons *gaignons* qui pendu sunt.
(*ib.*, p° 33^b.)

Cost une gent qui ne consist de n'z,
Mais le par erue comme *gaignon* derzé.
(*Roum de Bard.*, 2897, A. P.)

Quant li *gaignons* vent ranzier l'os.
(*Siemiance de A. B. C.*, Richel. 837, p° 127^b.)

Ilz sont plus haizres que *gaignons*
De crant orzuel et de herbé.
(J. BRETIL, *Tour. de Chauvencis*, 3828, Delm. etc.)

Seul point de l'aquillon
Que le lion fel braire comme ours en *gaignon*.
(*Roum de Marnece*, 1532, A. P.)

Tu qui pers orzuel, ay moy
S'ad les deuz plus touz a toy
Qu'ilz ne sont a ton compaignon.
Que l'ur en est prest d'un *gaignon* ?
(J. LE FEVRE, *La Vieille*, l. I, v. 1373, Cocheris.)

Entre oult en fait un seigneur l'un *gaignon*
Oult fait les pers et les plus garder.
(*Erst. Desch.*, *Pois.*, III, 160, A. T.)

— Par expross, bête cruelle :

Chacune beste le doute (le lion),
Car il est tort et val *gaignon*.
(*Table*, ms. Chartres 620, p° 132^b.)

— Mauvais garnement, homme vil et
méchant :

Li *gaignons*
Avec lui ont .ii. compaignons.
(*Rosc.*, ms. Corsini, p° 20^b.)

Je lor fais errire et metz es testes
Que lor prestres curez sans bestes
Lavers moi et mes compaignons,
Dont j'ai moult de mauves *gaignons*
A qui je suel, sans riens celer,
Les serres des gens reveler.
(*ib.*, 11795, Méon.)

Onques ne vi plus mau *gaignons*.
(*D'un Prestre d'un porte*, Richel. 1533, p° 513^r.)

Avec lay (Jésus) va .xii. *gaignons*
Que il tient pur sez compaignons.
(*Poss. N.-Seign.*, Jub., *Myst.*, II, 158.)

Je revois batre
Avec Haquia mon compaignon
Dessus l'eschine a ce *gaignon*.
(*ib.*, II, 234.)

— Adj., bargneux comme un chien :

Se tu veuls avoir compaignon,
Ne pren d'orzoilleux ne *gaignon*.
(*Troplet*, I, fab. vi, Robert.)

En Auvergne (Clermont-Ferrand), *gai-
gnon* désigne un cochon.

GAILLARDINE, s. f., espèce d'arme :

Espinardes, *gaillardines*, brigandines...
Gouges fines.

(*Myst. de St Quentin*, ap. Desmaze, *Curiosités des
Anc. Justices*, p. 55.)

Cf. **GALVARDINE** ?

GAILLEUR, s. m. ?

Gailleurs, bien fait en piperie.
Pour rner les minars au loing,
A Fassault lost, sans surie !
(*VILLOU*, *Jargon*, Jonast, p. 159.)

GAILLÉE, adj., égalisé, uni ?

Li waide doit jurier, ses poime d'estre
privez de son office, qu'il ne lairai pai-
ver de nulles pierres que ne soit bonnes
bien pointiee et *gaillée*. (1414, *Hist. de
Metz*, IV, 701.)

GAILLIER, s. m., noyer :

Toutes les vingnes, les *gailliers*, les
chaynes... (J. DE STAVÉLOT, *Chron.*, p.
584, Borgelet.)

Anc. Wall. *gaillier*, noyer. Namur, *gai,
Liég.*, *gê*, noyer. Rouchi, *gaitier, gaitier*.

GAILLOFRE, s. m., rosse, mauvais che-
val :

Vint li rois Ebuart en France :
Ne mena mie .i. lui *gaillofre*,
Mes sanz destriers, somniers et coffres.
(*GUYART*, *Roy. lign.*, 12178, W. et D.)

GAIMENT, voir **GUAMENTER**.

GAIMENTER, voir **GUAMENTER**.

GAIMENTOS, voir **GUAMENTOS**.

1. **GAIN**, s. m., désigne le ramage des
oiseaux :

Et chaent li eisel et mainent grant *gain*.
(*Aye d'Agignon*, 2578, A. P.)

2. **GAIN**, voir **GAÏN**.

GAINAAGE, voir GAAIGNAGE.

GAINAUBLE, voir GAAIGNABLE.

GAINCIIIU, voir GUENCHIR.

GAINDAS, voir GUINDAS.

GAINDRESSE, s., fém. de *gairdre*, garçon boulanger qui pétrir le pain :

Johan le gairdre et Bourget la gairdresse. (1338, *Reg. des Lett. de franch.*, Arch. K 1511, f° 5 r°.)

GAINER, voir GAAIGNIER.

GAINETE, s. f., petite game :

a. coutelet petit a pointe
Avoit en une *gainete*
Qui moult estoit bele et bien fete,
(*Vie des Peres*, Richel. 23111, f° 1434, et Ars. 3611, f° 1137.)

GAINGIER, voir GAAIGNIER.

GAINGNABLE, voir GAAIGNABLE.

GAINGNAIGE, voir GAAIGNAGE.

GAINGNART, voir GAAIGNART.

GAINGNAUBLE, voir GAAIGNABLE.

GAINGNE, voir GAAIGNE.

GAINGNIER, voir GAAIGNIER.

GAINGNIET, voir GAAIGNET.

GAINGNON, voir GAAIGNON.

GAINNAGE, voir GAAIGNAGE.

GAINNUR, voir GAAIGNEUR.

GAINON, voir GAAIGNON.

GAINTRÉ, adj. ?

Et vestent les halsbers, bien estoient *gaintrés*.
(*Destr. de Rome*, 711, Groeber.)

GAINUN, voir GAAIGNON.

GAIOLE, adj. f., exprime l'idée d'entichée, de soumise à toutes les volontés :

Elle est de vos toute *gaiole*
La dame, ne plus ne demande,
Trop a été o vos trouande
Et trop est par terre meuee.
(CHRISTIAN, *Roi Guil.*, 645, Michal.)

GAIOLEOT, voir JAIOLEOR.

GAINPINESSE, s. f. ?

Ysabel la *Gainpinesse*. (1237, *Cens. Grand*
Baubéu, p. 141, Arch. E.-et-L.)

GAIRDEMANT, voir GARDEMENT.

GAIREDON, voir GUERREDON.

GAIRNACHE, voir GARNACHE.

GAIRON, voir VAIRON.

GAIROT, adj. ?

Ledit rouet *gairot*. (1328, *Compt. d'Odor*
de Laigny, Arch. KK 3^e, f° 14 r°.)

GAISSE, voir GACE.

GAIST, voir GAST.

GAISTOUH, voir GASTOUR.

GAISVE, adj. f., voir GAVE.

GAITABLE, *guaytable*, *guetable*, adj., sujet au service du guet d'une ville ou d'un château :

Si le chasteau du seigneur est demoly, il ne peut transférer ses sujets *guetables* a un autre chasteau, ny les contraindre au quel personnel qu'après que son chasteau aura esté restably. (*Cout. de Berry et de Lorris*, p. 36, La Thaumass.)

Les sujets *guaytables* d'aucun chasteau et qui ont droit de retraite en iceluy au temps d'ennemy peril... sont tenus seulement aux leziers reparations desdits chasteaux et forteresses. (*Cout. d'Auvergne*, xxv, 17, Nouv. Cout. gén., IV, 1186°.)

GAITAGE, *waitage*, *wetage*, s. m., impôt pour la garde d'une ville :

Et si a li cuens a cascan feu une geline au Noel et un pain, et pour *waitage* six deniers. (1265, *Reg. de la Chambr. des compt. de Lille*, sign. *Papier, velu*, f° 38 v°, ap. Duc., *Wetage*.)

GAITE, *gaite*, *gaitte*, *quatte*, *guete*, *guette*, *guetele*, *guete*, *guetele*, *geyle*, *gette*, *waite*, *wayle*, *wette*, s. f., quelquefois masc., sentinelle, guetteur :

Les *gaittes* corant desor le mur anti,
Fronms se siet sur le pont troyer,
Sa gut devise, si a ses *gaittes* nuis.
(*Garin le Loher.*, 2^e chans., xxv, p. 158, P. Paris.)

A tant une *gaite* vit venir grant poele par delez le munt. (*Hois*, p. 166, Ler. de Lincy) Lat., puer speculator.

La nuit fait ses *waites* sur est eschewaiter.
(JORDAN FANTOME, *Chron.*, 626, var., ap. Michal, *D. de Norm.*, t. III.)

Quatre *gaites* a en la tor
Qui veillent la nuit et le jour.
(*Floire et Blanceflor*, 1^{er} vers., 1703, du Ménil.)

Estes vous *gaite* ? gardez vous le pais ?
(*Itinon de Bordeaux*, 708, A. P.)

Les *guetes* qui gardent les haies. (1278, *Appris*, Arch. A 1029, pièce 1.)

Ne pourroit ouvrer que de la *guete* corant au matin jusques a la nuit. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^{er} p., xl, 5, Lespinasse et Bonnardot.)

C'est la *guete* du chasteau qui onques ne dort. (LAURENT, *Somme*, Richel., 22932, f° 524°.)

L'endormant par matin, a la *guete* corant,
S'est adonné Robustris et Milan le frere.
(*Gaufrey*, 3411, A. P.)

Doivent lid. bourgeois payer la moitié des *waytes* que vuyatront au Bourg de Blantmont. (1308, *Franch. de Blantmont*, Arch. Montheliard.)

Item, une *gaite*, j. cordoanier qui mangeront a court. (1317, Arch. K 40, pièce 23.)

E trouvent le *geyle* somoiant. (*Hist. de Fouiques Fitz Warren*, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 39.)

Ruerent le *guetele* en la profonde fosse. (*Ib.*, p. 40.)

Excubie, *waites*. (*Gloss. de Douai*, Escalier.)

Unet le Lorrain, Jaquet le Cloutier, *guettes* du roy nostre sire de son palais de Paris. (*Pièce de 1333*, ap. Felibien, *Hist. de Paris*, V, 648°.)

Que on dit chasteau de Passavant ait douze *gaites* anciennes ordonnees pour

gardier le dit chasteau. (1367, *Grands jours de Troyes*, Arch. X^e 9182, f° 31 r°.)

Toutes les personnes qui par le bailli ou sergant de mendit seigneur ou *wette* de nuit sont prises doivent estre amenees par devant nos eschevins de Douay. (*Pièce de 1369*, Brassart, *Pr. de l'Hist. du chât. de Douay*, I, 102.)

La *gette* du chasteil d'amont commença de la trompette a mener noise. (FROISS., *Chron.*, II, 374, Luce, ms. Rome, f° 81 v°.)

Li *gette*, qui pertent nestre la navie des Espagnolz, dist... (*Id.*, *ib.*, IV, 92, Luce.)

Par les escoutes et *gettes* que li Engles tenoient sus les chemins. (*Id.*, *ib.*, I, 332, Luce, ms. Amiens.)

Donc mue l'en les *guetes*. (I. DE VIGNAY, *Enseignem.*, ms. Brux. 11052, f° 71°.)

Trouveroit l'en l'ost sans *guetes*. (*Id.*, *ib.*)

Un bled qu'on donne aux clercs et sergens de le pais de le ville et aussi aux crieurs des bans et *guetes* d'un beffroy. (13 avr. 1337, *Recueil de pices sur les droits, privilèges et histoire de Valenciennes*, ms. Valenciennes 533, f° 45 r°.)

Ceste *guete*, ainsi mise et logee, dist quelle feroye bon devoir. (LOUIS XI, *Nouv.*, LXXV, Jacob.)

Les *guettes* apperceurent qu'ils s'embarquoient. (FAUCHET, *Antiq. guil.*, 2^e vol., VI, 19, éd. 1611.)

— Lien d'où l'on guette :

Si me semble que je voy maintenant, comme de dessus une haute *guette*, venir la vertu et la fortune a la plaiderie de ceste cause. (AMYOT, *Œuv. mor.*, V, 121, éd. 1819.)

— Sommet du mât :

Tous les navires meissent baniere en hault de la *gatte*, c'est a dire les navires rondz, et les galieres au bout de leurs arbres. (JACQUES BAST, de BOURB., *Oppugnat. de Rhodes*, f° 14 v°, éd. 1326.)

L'arbre du hault de la *gatte* plonge en mer. (HAB., I, IV, c. 18, éd. 1532.)

— La trompette du guet :

Pour faire l'assiette et la retraite d'iceluy *guet*, sera tenu celuy qui a la charge de la *guete* audit chastelet, de sonner la trompette par chaque nuit, selon les heures dessuadites. (1339, *Edit de Fr. 1^{er}*, Felib., *Hist. de Paris*, III, 620.)

Ayent esté ordonnez ausdits gens du guet heures et lieux pour eux trouver et assembler par chaque nuit au son de la *guete*. (*Ib.*, p. 619.)

— Exprime l'idée de vicissitude dans l'exemple suivant :

Et tout aussi ce qui pent es *guettes* et balances de fortune. (J. DE SALISE, *Potierat*, Richel. 24287, f° 56°.)

Bourbonnais, *gaite*, sentinelle.

Nom de lieu, la *Guette* (Nièvre).

GAITEL, s. m., castro :

Mont tienent lor argent ostroie
En rizoz et en *gaitaus*.

(*Out des anoz*, 131, Gast. Raynaud, *Romania*, t. XII, p. 216.)

GAITEMENT, *gaitement*, *guetement*, *guetement*, *guetelement*, *guyetement*, *guyetement*, s. m., action de guetter, de faire sentinelle, garde :

... l'attention du pat ad... fa...
(*Cicéron*, 1020, A. P.)

Quant l'ennemi le trouve dormant et en oubly de ses *gaitemens*,... adonc lui court d'espere. (*Othon*, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f. 834.)

— *Gatement de chemin*, action de se mettre en embuscade sur les chemins pour détroisser le passant :

En trambons et en guerres et en *guetemens* de chemins. (FRONCE, *Quadrip.*, Richel. 1318, f. 914.)

Guyement de voies et de chemins. (24 oct. 1360. *Lett. pat. du R. Jean*, Liv. des Bouill., XIX, Arch. mun. Bordeaux.)

Guyemens de voyes et de chemins. (1300. *Alextato muniti Papa*, Rym., VI, 217, 2^e col.)

Roberies et oppressions, *guetemens* de voyes et de chemins. (FRONCE, *Chron.*, Richel. 2614, f. 225 v. ; ed. Luce, II, 35.)

Roberie signifie voler, et comme dit mon vieil praticien, *guetement* de chemin. (BOCHTELLER, *Somme rurale*, l. II, p. 167, en marge de Fed. 1611.)

GATEUR, — *cur. guait.*, *guett.*, *ghett.*, *quelt.*, *veilt.*, s. m., celui qui guette :

Larrons et *gueteurs* de voyes. (*Intrad. d'Astron.*, Richel. 1353, f. 134.)

Li *guaiteur* qui estoit sur le tour de Jersal les vit veuir. (*Lib. hist.*, Maz. 532, f. 123v.)

Les fraiz de wet des trois jours de monstre pour le *weiteur* et ses compaignons se elevrent a II c. l. s. (1354. Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Les *cheteurs* du bouffroi. (1523, Balthus, *l.*)

Plusieurs lieues, meurtrières, snllas pillars, 6 *steurs* de boys, ers, F-fames, pillars. (*Gaigne*, les *Valles entreprises*, p. 131, Bibl. ^{de})

Le plus souvent les autres les exercent les vols aux champs, par les chemins : dont nous voyons que *voleurs* et *gueteurs* de chemins se prennent pour synonymes. (H. ESTIÈVE, *Tr. prép. à l'Apot.*, p. Hérod., t. 18, ed. 1566.)

Assassinats et *gueteurs* de chemins. (CATTAN, *Gronance*, t. 26 5^e, ed. 1571.)

Ces *gueteurs* de nappe mise. (J. D. S. F., *Prop. d'Épict.*, p. 530.)

GATE TISON, adj., qui reste au coin du feu :

Tis, trop le loz : molt as le cour felon
Ou or de lui dient eseyer et ger-on
Luns a l'autre : Vols la *gate tison*
Hro. (1100, *Tout. de Cand.*, p. 5, Forté.)

GATEUX, adj., qui guette, qui tend des pièges :

En-dollon, *guiteux*. (1161, J. LAGADEUC, *Catholicon*, ed. Aulret de Quoetqueuead, Bibl. Quimper.)

GATHIE, *guithie*, *guetier*, *guaitier*, *gues-tier*, *guite*, *guithier*, *guaiter*, verbe.

— Act. surveiller, veiller, garder :

Pr...
H...
(*Thiers et Rostand*, 2^e vol., t. 73, de Ménil.)

Li *guetier* n'est honorablement le cors tote li nuit. (*Chron. des rois de Fr.*, ms. Berne 607, f. 117.)

— Reül, se garder, prendre garde :

Lasur vit que Jaques n'avoit mie graun gez et que il ne se *gaitoit* mie bien. (VILHEU, 331, Wailly.)

Si com pape Gerbiers cantoit,
Et del cors Dieu ne s'i *gaitoit*,
Ks vous d'indier les amens.
(MORS., *Chron.*, 15700, Reül.)

Gaities vos don vallet mal caint. (*Hist. de Jul's Cesar*, Richel. 23082, f. 4^e.) Var., *guetiez*. (Richel. 23083.)

L'en ne se peut *gater* de mauvaise aventure. (*Prov. gallic.*, 15^e siècle, ap. Leroux de Lincy, *Prov.*)

— Neutr., faire le guet :

Ains attendit le pill sans lui *waiter* anchois. (Avis de H. BUIE, *du Roi de Sicile*, 295, Gonsensaker, p. 291.) *Inver. vaitier*.

Li prendome du mestier devant dit dient qu'il n'avoient onques *guetie* au tans le roy Philippe. (E. BOUL., *Liv. des mest.*, t. 1^{er}, XXXIII, 7, Lespinais et Bonnardot.)

Deivent lesd. bourgeois paier la moitié des *guaites* qui *guaiteront* un beung dind, Blammont. (*Cart. orig. de Neuchâtel-Comté*, apparten. au marquis de Durfort-Civray, f. 29 r.)

Fuisent contrains de *waiter* en nostre forteresse d'Arche. (1173, *Exemplum degnat nu chasteau d'Arche*, Arch. Meurthe, Tres. des Chart. de Lorr., reg. B I, f. 127^v.)

— *Guaitant*, part. prés., attentif, vigilant :

Bataille avez prise a ces mesereans,
Vons et Charlos, mais or soiez *guaitans*.
Se vous porrez, que li soiez aidans.
(*Enf. tiere*, 2321, Scheler.)

Soiens pour nous meins contraindre sace et ^{guaitant}.

(J. DE MEVRE, *Test.*, Vat. Chr. 767, f. 26^v.)

Bressan, *guethio*, *gueytier*, regarder.

GATTEMENT, voir **GATEMENT**.

GAIVAGE, s. m., droit de s'emparer des animaux et des objets dont les maîtres étaient inconnus et que les propriétaires trouvaient sur leurs terres :

Vinage, *gaivage*, pontage, passage. (1336, Arch. JJ. 70, f. 401 r.)

GAIVE, adj. f., voir **GAIF**.

GAIVEMENT, *guesr.*, s. m., délaissement fait pour un an au seigneur censier de la jouissance et exploitation d'une maison sujette au droit de relevoisons à plaisir, et qui tient lieu du paiement des profits :

Guesrement. (*Cout. d'Orléans*, comment. par Delalande, table des mat.)

GAIVER, *guesrer*, *weycer*, v. a., céder et abandonner au seigneur censier l'exploitation et jouissance de la maison mouvante de sa censive pour le temps d'une année, à commencer au jour du premier terme prochain venant, auquel les baux de loyer des maisons ont accoutumé d'estre ouverts en cette ville. (J. Delalande.)

Nous *weyrons* nostre primer challenge, e prioms jugement en le principal. (*Year books of the reign of Ede.*, the first, years XXX-XXXI, p. 113. *ber. brit. script.*)

Le seigneur d'un heritage, redevable du droit de relevoisons a plaisir peult, quant bon lui semble *guesrer* et delaisser au dit seigneur censier ledit heritage pour les relevoisons qui seront dus, pour en joyr par le seigneur censier une annee entiere. (*Const. d'Orléans*, Nouv. Cout. gén., I, 956.)

GATAILLE, voir **GAGEAILE**.

1. GAL, s. m., caillon, galet :

Portent max et flaians, tandelles et maint *gal*. (*Cont. de Jers.*, 1739, Hippéau.)

Des caillies lor ont tant contraverté né Et tante gres corne et tant *gal* encosté Que plus de un' en i versent pasmé. (*Doon de Maïence*, 10098, A. P.)

Collin print une pierre ou *gal* de mer et la getta a la teste du suppliant par telle maniere qu'il le porta a terre. (1379, Arch. JJ 116, pièce 128.)

En pat. norm., *gal*, *gav*, signifie pierre, caillon.

Voit dans Moyans de Brieux, *Poematum pars altera*, p. 132, des détails sur un jeu que les enfants, en Normandie, appellent le *gal*.

A Guesnesey le plur. *gavet* est très usité pour désigner de grosses pierres roulées.

2. GAL, s. m., sorte de mesure pour la laine :

Du *gal* de laine vendue... obole du vendant et obole de l'acant. (*Orden. du poir de ville*, XIV^e s., Reg. des stat., p. 463, Arch. mun. Abbeville.)

Item de deux livres de laine ou de agnelins jusques a demi *gal*, sans plus avoir, se paiera comme de demi *gal*. (*Libre blanc de l'hôtel de ville d'Abbeville*, f. 97^e.)

3. GAL, s. m. ?

LE MONDE.
L'autre est veuu de travers
En me servant de nos envuers,
Et avoyt de l'erbe, ce maistre,
Dont y m'a cuilé faire paistre,
Nonobstant que rien ne me deult.

LE 1^{er} GALANT.
A y gaigne le *gal* qui peult.
(*L'es 3 galans*, p. 28, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, moral. et serm. joy.*, t. II.)

En bataille,
Par mer et par terre aurais *gal*,
Tant plus te verra l'en foul
Et sans faille.

(*Contrad. de Songeur*, f. 176 r^e, ed. 1530.)

4. GAL, voir **JAL**.

5. GAL, voir **GAUT**.

GALACIEN, voir **GALAZIN**.

GALAGE, s. f., galoche :

Li peir de *galages* fait d'estreyn, IV. den. (1423, *Inv. de H. V.*, ap. Laborde, *Emaux*.)

GALAXINE, *galentine*, s. f., mot douteux exprimant l'idée de choc :

Deseonoré et derront et espars
Furent painn par lui en manies pars
En *galentine* d'espres et de dars.
Et de maques, d'obol et de faussars.
(*Enf. tiere*, 5360, Scheler.) Var., *galaine*.

GALANDE, voir **GALANGE**.

GALANDER, voir **GARLANDER**.

GALANDESCHE, voir **GARLANDESCHE**.

GALANDIZ, voir **GARLANDEIS**.

GALANDURE, voir **GARLANDURE**.

GALANGE, - *angue, gatande, gallente, s. f.*, sorte d'épicerie, *menda galenda* :

Galanga, *gallente*. (*Olla patella*, p. 32. Scheler.)

Poyvre et *galangue* en poudre. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 200, éd. 1397.)

Olivier de Serres, dans son *Theatre d'agriculture*, a employé les formes *galange, galande*.

GALANGUE, voir **GALANGE**.

1. GALANT, s. m., sorte de brigands :

Les supplicans povres gens de labour, pour obvier aux entrepreins de nos adversaires, se sont mis sus en armes avec autres que communement on appeloit les *galans* de la feuille. (1471, Arch. JJ 197, pièce 157.)

Lequel de la Vigne estoit mal renommé veu qu'il avoit esté *galant* de feuillee. (1472, Arch. JJ 197, pièce 359.)

2. GALANT, s. m., sorte de monnaie :

Deux *galans* d'our. (1485, Bruay, Arch. de l'Etat à Lucerne, *Criminaria*.)

GALARDON, voir **GUERREDON**.

GALARRESSE, voir **GALERESSE**.

GALASIEIN, voir **GALAZIN**.

GALATIEN, voir **GALAZIN**.

GALAZIN, *galasien, - cien, - tien, galisien*, adj. de Glazia, en parlant de soieries et d'objets d'orfèvrerie :

Bien sont cuvert d'un *palie galazin*.
(*hol.*, 2973, Muller.)

Une coupe d'or fin a li rois demandee; D'une *galisienne* fu par tans noee. (*Rom. d'Artz.*, 9^e 114, Michelant.) Var., d'œuvre *galacienne*.

Desus un *paile galatren* ovré.
(*Rains.*, *Ouvr.*, 8136, Barrois.)

Vestue fu d'un *paile galacien* sovré.
(*Fierabras*, 2016, A. P.)

La coute estoit d'un drap *galasian*.
(*G. d'Anstote*, Richel. 25516, P 53 r^o.)

Et li s. *paile* furent *galacien* fresé.
(*Ren. de Montaub.*, p. 129, Michelant.)

GALBAN, voir **GALBANEN**.

GALBANE, voir **GALBANEN**.

GALBANEN, *galban, galbanon, galbane*, s. m., galbanum :

Et por ce est bien dit a Moysen : Prend espezes, scaeten, et onica et *galbanen* de bone odor et très clair encens, si en feras un lymiane confit, soluce l'oeuvre de ceaz ki les ungezmeuz funt, soiumosement mellet et pur. (*Job*, Ler. de Lincy, p. 447.)

Son alume de bone odour, comme mirre eslu et comme storax et *galban* et ongle et goute. (*Bible*, Richel. 901, P 42^r.)

Cire, suif, pois, aye, 3 l., *galban*, 33. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, P 85^b.)

Si le lieu enfle avec ves-sies, preuz *galbane*, storace. (TARDIF, *Art. de la faulte*, II, 31, Jullien.)

Galbanon. (LA BOD., *Harmon.*, p. 441.)

GALBANON, voir **GALBANEN**.

GALDINE, voir **GAUDINE**.

1. GALE, *galle, s. f.*, réjouissance, plaisir, amusement :

Chevarerie a passé *gales* :

Je ne la vois es, cheus ni sales.

(LIEBEUF, *Poés.*, II, 23, Jubinal, 2^e édition.)

Ilz cuident estre reputez des geus beneustez se ilz sont veuz par chascun jour estre en oiziv, en *galle*, boire et meugier et autres plaisances desordonnées. (H. DE GRANCHU, *Trad. du Liv. du Gouv. des Princ. de Gille Colonne*, Ars. 5062, 1^o 177 r^o.)

Lesquels respondirent que il dancieront et menieront grant *gale*. (1380, Arch. JJ 118, pièce 43.)

Mes ensi qu'on ramenteoit *galles*
Et aventures qui sourviennent.
(*François*, *Poés.*, II, 40, 1345, Scheler.)

Naves vous en Espce esté,
Et la demi au arasté,
En Engleterre et en Norgalles,
Ou bien avec vos *gales*.

(*ib.*, *ib.*, 226, 217.)

Plusieurs joieuses paroles et *gales* pour faire rire les roys et les seigneurs. (Id., *Chron.*, XV, 304, Kerv.)

A vous parle, compains de *galles*,
Qui estes de tous bons accords.
(VILLOIN, *Grand Test.*, XLVII, Jouanst, p. 109.)

Tous les loys le fit souper en banquet avecques lui et meugier grant *gale*. (G. CHASTRELL., *Chron.*, III, 25, Kerv.)

Et ne menoit jeuz, ris, feste ne *gale*,
Mais sembloit bien sa douleur dure et melle.
(A. CHART., *Poés.*, Debat des deux fort. d'Am., p. 366, éd. 1617.)

Son l'aventure bonne ou male :
Rire, plourer, courroux ou *gale*.
(*ib.*, *Quatre Dames*, p. 627.)

Ce a fait Cerberus le vaillant
Qui est au petit en ses *galles*,
J'ay joué de mes cymballes
Pour les habitans resjouyr.
(*Art. des Apot.*, vol. 1, P 8^a, éd. 1537.)

C'est tres bien fait,
Nous vorons tantost bonne *gale*.
(*Moralité a 4 persons.*, p. 12, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, moral. et serm. joy.*, t. III.)

— Désignant un jeu special :

Est interditz au diez ladres dejuer l'un a l'autre ne a autres personnes au dez, au poulain, a *galles*, ne a autres jeux illicites. (*Pièce de 1463*, Soc. des Ant. de Morvain, XV, 179.)

— *Faire la gale*, se livrer à la joie, au plaisir :

Et s'assirent trestous a table :

Et Dieu seut si *prent la galle*

L'autour le vin et le pasté.

(*Poés.*, attrib. a Villon, la septiesime Repueu.

Jeun., p. 239.)

Et Dieu seet se on *jaet la galle*

A mener dancier ses bourgeoises.

(COCHILL., *Monol. du Pays*, II, 250, Bibl. 612.)

Il me mena en une sale

Ou esniers et damoiselles

Faisoient mainte bonne *gale*.

Joux, chansons, karoles nouvelles.

(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3124, P 14^r.)

Après souppier jonerent et dancierent et *firent la galle* au jeunes geus. (D'AUTOX, *Chron.*, Richel. 5082, P 28 v^o.)

— *Par galle*, par plaisanterie :

Ce dis *par galle*

Non autrement.

(ROU RENÉ, *Regault et Jeannoton*, 6 av., t. II, p. 128, Quatreboches.)

2. GALE, s. f., gelée :

Et le cop fussement tromper

Par arde ou par *gale* bruyante.

(VILLOIN, *Poés.*, 2^e p., p. 111, éd. 1474.)

GALEAGE, voir **GALAGE**.

GALEBONTENS, subst. composé, société de gais compagnons, au XV^e siècle, appelés aussi *galans, compagnons galois*

Desja le poil ne prisonne,

Desja la goutte je sens.

Je veus le creier ma persone

Avec les *Gales Bon Troupe*.

(*Taux-de-Vire d'O. Bassetin*, III, Jacob.)

Maints *galebontens* qui prenoient un singulier plaisir de donner la grasse maine. (CHOLIERES, *Aprendances*, p. 34, P. Lacroix.)

GALEBRUN, *walebrun*, s. m., sorte d'étoffe commune de couleur foncée :

Tiraines, *galabrun*, et tout autre drap ourtiz, suit de cede meismes costumes. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 2^e p., XXIV, 8, Lespinasse et Bonardot.)

Un cheusil, a *walebrun* de Maence. (*Lois de la cité de Lond.*, ms. Brit. Mus., 3-11, 14252.)

Nom propre, *Galbrun*.

1. GALEE, *gallee, galtee, galie, gallee, galie, galie, galtee, s. f.*, grand bateau, vaisseau, galère, nef :

Puis a broché Villon qui eert bonne *galie*.

(J. BON., *Soc.*, XLVI, Michel.)

Et out mes X. messages eus en une *galie*.
(*Conf. de Jervas*, 513, Bippaue.)

Dame, dist il, vovez ci la *galie* toute preste qui vous atent. (MÉN. DE BELIMS, 8, Wailly.)

Aus a fait aprestre une riche *galie*.

(*Gai de Bourg.*, 4154, A. P.)

Si ent establis quarante des plus fors homes de sa nef a vingt grans crocs de fer pour les *gales* releuir. (*Saint Graal*, II, 311, Hucher.)

Gales de Sarrazins vinrent encontre els. (*Comtesse de Ponthieu*, Nonv. fr. du XIII^e s., p. 192.)

Devers les *galies* les *galies*

Estent assailit abes.

(*Est. de la g. s.*, Val. Clin. 160, t. 9^e.)

Et list les *galies* defaite.

(*ib.*, 1^o 61.)

Si a fait abourner au port une *galie*.

(*Geoffr. p.*, 10190, A. P.)

Se mist en mer en *galies* que le roy de France li avoit envoies. (*Chron. de S. Den.*, Richel. 2813, P 460^r.)

En Yble, en cité auroe

Ou mainte *galie* est armee.

(GÉR. DE PISY, *Liv. du Chem. de long estude*, 6291, Puschel.)

Item le mandement de .XVIII. gros pour la *galleye*. (5 mai 1419, *Reg. consal. de Lyon*, I, 147, Guignee.)

Loys Chapius et Estienne de Villeneuve leveront a Montargues de chevin la *galleye*. (30 août 1419, *ib.*, p. 186.)

Plus sa vie en veut me tenir la vie.
 Pour travailler dessus la mer salée.
 (G. MAR., *Fr. c. la mass. du piteu d'arsph.*, p. 11, éd. 1596.)

Or de vent de froit j'antes les deux cotes.
 (DUS MARTELS, *Lescl.*, p. 226 v, éd. 1608.)

— Mettre en galee, envoyer comme vagabond ramper sur les gabres du roi :

Quel paillard,
 P'n mettez en gallee col.
 Assez propre, naïve et cilliant!
 A DE LA VENTE, *Moralité de l'Escalier et du Boiteux*, p. 225, Jacob.,

C'est toujours à recommencer.
 Qui furaient au résidu.
 Il saull'it et mieux estre peudu,
 Ou estre mis en gallee.
 (Far., *205. Ramonn. de chem.*, Anc. Th. fr., II, 205.)

Il y avait autrefois à Rouen, à l'extrémité orientale du quai, le clos aux *galées*, où l'on conservait des machines de guerre et tout ce qui était nécessaire pour l'armement des galères.

Nom propre, *Gallye*.

2. GALEE, *gallee*, s. f. ?

Et au regard de la *galtee* a potente, qui sera en la salle pour les officiers et heraulx d'armes, il se servira en petit service par deux et deux et quatre et quatre. (OLIV. DE LA MARCHE, *des Goiges de balaille*, p. 121. Prost.)

Et au regard de la *gallee*, elle sera servie comme le jour precedant. (Id., *ib.*, p. 130.)

3. GALEE, s. f., sautoe :

... Dedans la *gale*.
 Et ot mis le venin.
 (JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 1442, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Bourbrier :

Et tieste li pottat tot enmi la *galte*.
 (JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 18610, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Mettre en *galee*, déconfirer :

Diestre et sepristre oisist et met tot en *galte*.
 (JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 14738, Scheler, *Gloss. philol.*)

Cl. GALEE GALEE. I.

4. GALEE, s. f., casque :

Encore puet on apeler ledict amict superhumeral qui signifie la *galtee* que on met aux hommes d'armes, de quoy dit l'apostre : et galeam salutis accipite. Ad. Ephes. VI. (J. GOULAIN, *Ration*, Richel. 137, fo 76.)

Ayant sur le chief le *galtee* ou le heaume de salut. Id., *ib.*, f. 104.

5. GALEE, s. f., joyeuse compagnie, assemblée :

Veey bon chevalier, qui s'aprouchoit de la fenestre on la *galtee* estoit. (LOUIS XI, *Nouv.*, XXXVI, Jacob.)

6. GALEE, voir JALAE.

GALEFRETIER, - *frottier*, *galle*, s. m., varié, chen-pain :

Quels trinpenailles, quels *gallefretiers*. (RAB., *liv. V*, prof., éd. 1564.)

Et semble bien que quelque *poivre gale*

frotier de moins repris par luy de l'arcein, luy pourroit faire une pareille response a celle que fit le pirate a Alexandre le grand. (H. ESTIENNE, *Apol. p. Hérod.*, c. 23, éd. Le Duchat.)

Avant en haine la dissolution et irregularité d'actions de ses religieux, spécialement de deux *galefretiers* qui n'avoient de moine que l'habit. (G. PARADIS, *Cron. de Saroye*, p. 236, éd. 1552.)

Est ce merveille si le peuple est a sa, la vraye mollesse presque estante et suffoquée par l'arcein et violence de nos *galefretiers* amoblis. (Le Cabinet du roy de Fr., p. 338, éd. 1581.)

Et n'est pas beau à un curé d'aller faire le *galefretier* de une rue ou une taverne. (BÉROALDE DE VERVILLE, *Moyen de parveuir*, fantaisie, p. 413, éd. s. d.)

quand un *galefretier* incurve son destin. (Dr LORENS, *Prem. Satyres*, p. 119, Jonaust.)

Se disait encore au dix-septième siècle :

J'airois plus de trente *galefretiers* à mes trousses. (La Fausse coquette, dans le Théâtre italien.)

Saint., Poitou, Vendée, Deux-Sèvres, *galefretier*, s. m., gourmand, parasite, coureur; homme sans foi ni loi. Norm., *galefretier*. Centre de la Fr., *galefretier*. Morv., *galefretié*. Bourg., Yonne, Tranchoy, *galefretier*, enfant sale.

GALEFROTIER, voir GALEFRETIER.

GALEMART, *galimart*, *quatimart*, s. m., long couteau :

On est le vilain comard, qui a le *galemart*,... voulant dire du supplicant qui avoit un grand couteau a sa sautoe. (1481, Arch. JJ 209, pièce 138.)

— Col d'un encrier :

Et portoit ordinairement un gros escriptoire pesant plus de sept mille quintaux, duquel le *quatimart* estoit aussi gros et grand que les gros piliers de Enay. (RAB., *Gargantua*, ch. XIII, éd. 1342.) Éd. Le Duchat, *quatimart*.

Noms propres, *Galimard*, *Gallimard*.

GALENDER, voir GARLANDER.

GALENEE, voir GALONEE.

GALENTIR, *galentir*, v. a., revêtir l'une cloison, pris fig :

Pour *galentir* les nerfs. (RAB., I, l. c. 23, éd. 1542.)

Cl. GARLANDER, *galander*.

GALEOIS, adj., fort, vénérable :

En honneur sain Mathieu l'apostol. *galeois*. (JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 28395, Scheler, *Gloss. philol.*)

Cl. GALOIS.

GALEOF, voir GALIOF.

GALEPIER, v. a. ?

Li pieuples de la lettre *galepiere* et ravissouent molestemet et tormentoient les besoungeus et poytes. (Bible, Maz. 684, f. 472.) Lat., *Calumniabantur calumniaria*. (Ezech., XXII, 29.)

GALEQUE, voir GALESCHE.

4. GALER, *galler*, *qualler*, verbe.

— Act., gratter, froter :
 Comme les galleux qui ne demandent autre chose, sinon qu'on leur froite et qu'on leur *galle* toujours leur rongne. (AMYOT, *Œuv. mor.*, V, 64, éd. 1819.)

Et la, barbiers, a voz seignes :
 Que es veines me soyent gallees.
 (Promicic, gener. pour 199 ans, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., IV, 44.)

Defricio, fort froter, ou grater, ou *galler*. (R. EST., *Thes.*)

Scalpo, gratter, *galler*. (Id., *Dictionario-lum.*)

Scabere, fricare, scalpere. Gratter, *galler*. (*Trium ling. dict.*, 1604.)

Galler. To gall, frvt, itch : also, to rub, scrape, scrub, claw, scratch where it itch-th. (COTGR., éd. 1611.)

Galler, gratter, *galler* quelque chose. (DUEZ.)

— Réfl., se gratter :

Un oisel qui se *gale* en la cuisse de son bec. (1360, *Irent.* du D. d'Anjou, La-borde.)

Se *galler*, ou se gratter. (DUEZ.)

Cette signification est encore indignée dans le Dictionnaire de l'Académie, édit. de 1835.

— Act., fig., *galler* quelqu'un, le battre, lui administrer une correction, comme on dit quelquefois famil. froter quelqu'un :

Si ne m'en sai autrement vengier, que je leur feray les testes copper par devant les compagnons qui laiens sunt et qui m'en *gallent* tous les jours. (FROISS., *Chron.*, IV, 98, Kerv.)

Le seigneur de Clari, qui lors en estoit gouverneur (de Péronne) respondit que si les Francois y venoient, ils seroient bien *gales*. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. XL, Buchon.)

Par la vertu (dist frere Jan) du sang, de la chair, du ventre, de la teste, si encores je te oy pillier, Coqnan diable, je te *quallery* en loup marin. (RAB., I, IV, ch. 19, éd. 1352.)

J'ay trouvé jolyment une tromperie pour bien *galler* ce gendarme. (R. EST., *Lal. ling. thes.*, Admultilo.)

Pren garde comment avec son audace je le vais plaisamment *galler*, tu auras du plaisir en nos somettes. (CYRE FOUCAULT, *Trad. d'Aristotene*, p. 100, Liseux.)

Par le corleu ! coquin, il faut que je vous *galle* Encore d'autre façon, et son, et tic, tac, toc ! (FROTERIE, *les Corv.*, I, 3, Anc. Th. fr., VIII.)

Galler. Rascar, escodar. (CÉS. OUDIN, éd. 1660.)

Galler, battre. Apporear. (Id.)

Ah ! comme il me *galleroit* s'il m'eust pris à la depourvue. (DUEZ, *Amsterdam 1664.*)

Se disait encore au dix-septième siècle :

Ah, vous voilà, Philpot la bonne bête... Ça, ça, *galons* le en enfant de bon lieu. (LA FONTAINE, *contes* le Diable de Papageuère, B.H. clz.)

— De même avec un rég. de chose :

Car, s'm n'eust veuu empogner.
 Je croy qu'on m'eust *gallé* la teste.
 (Épique des Chamberrières, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., II, 276.)

Vostre peau sera gallee,

Où vous ferrez vostre Jebovin.

(*Farce d'ung Ramouneur*, Anc. Th. fr., II, 205.)

Mais bien vous galterez le dos

Se vous n'apprenés par droicteur.

(R. GOMI, *Livre des loups ravissans*, ch. 1, éd. 1525.)

Bourg., Youne, galter, gratter. Poitou, galter. Saintonge, galter, frapper : « Diébo me gale, que le diable m' frappe d'un bâton. » (Burgaud, *Fabl.*, le Remar et lés guilain.)

2. GALER, galter, gualter, v. II, s'amusser, se réjouir, danser, faire la noce :

celle femme dist à son mary : vous ne faites que aler par pays et galter par les tavernes. (1409, Arch. J. 164, pièce 145.)

Noiseuses, gourmandes et usans leur temps à dancier et galter. (XV^e s., *Second mariage et esposement entre Dieu le filz et l'ame pecheresse*, ms. Valenciennes 233, B 1, 69, f° 28 v°.)

Et à l'aventure il a trouvé une femme qui joue et galte, et prend des plaisances du monde à sa volente. *Quinze joyes de mar.*, XV, Bibl. elz.)

Il y gara bien et galte.

(*Patelin*, sc. II, p. 40, Jacob.)

Je plais le temps de ma jeunesse,

Aquel j'ay plus qu'autre galte.

(VILLON, *Grand Test.*, VIII, Jousant, p. 28.)

Ont ilz bien gaudy et galte,

En lieu de die leurs matins.

(COGILLIART, *Monol. des Perriques*, II, 282.

Bibl. elz.)

Vray Dieu comment il y font bien et galte. (RAB., I, IV, ch. 64, éd. 1532.)

— Act., avec un rég. de chose, déjouer en bombance :

Tant peu com il avoit gala

Et geta puer si folent.

Que pavrezte ignement

A son oieule le rachaga.

(G. DE GUINCI, *Mor.*, ms. Soiss., f° 83^v.)

A voir nos gueres civiles, qui ne cric que celle machine se bouleverse, et que le jour du jugement nous tient au collet : sans s'avisier que plusieurs pires choses se sont veues, et que les dix mille peus du monde ne laissent pas de galter le bon temps cependant ? (MONT., *Ess.*, I, 1, ch. 26, f° 38 v°, éd. 1588.)

Galler le bon temps. To make merry, to pass the time pleasantly, to play the good fellow. (COTGRAVE, éd. 1611.)

— Avec un rég. de personne, fêter, choyer :

Et qu'elle Pa long temps aimé,

Et fait maintes bonnes chosettes.

Euf-t'en, bayé, galte.

(COGILLIART, *Laqueste*, II, 127, Bibl. elz.)

Qui est ce qui galte et batle plus son ventre que vous ? (LARIVEY, *la Constance*, I, 1, Anc. Th. fr.)

— Dans un sens grivois :

Elle aime ung plaisant escuyer,

Et ain de son sas celle.

Elle permet sa chascu berne.

Baiser, taster, faire et galter

(COGILLIART, *Pacs.*, p. 41, ap. Ste-Fal.)

— Rêll., se réjouir :

Les uns disaus de gracion fatras,

Et les autres d'autre part se galoyent.

(*Pas d'arm.*, de la bergere, p. 107, Crapet.)

Et entra deffans l'hostel pour mougey, boire et se galter. (1421, *Arrest*, ap. Lob., II, 954.)

Car nos commeres, ce me semble,

Se galent aussi bien ensemble

Et boivent son et natinee

De celle viande viage

Comme les hommes.

(ÉLON D'AMERVAL, *le Livre de la doublette*, f° 21^r, éd. 1507.)

Avant, avant, avmeze vous.

Pour nous galter avecques nous.

(J. BOUCART, *les Regnars traversant*, f° 67^v,

éd. 1522.)

— Infin. pris subst., l'action de s'amuser, de se livrer au plaisir :

Qui veut sentir plaisir et onny,

Le galter premier prist et puis ont.

(GAB. MEGRIER, *Tres. des Sciences*, Anvers

1568.)

Rueyste, gali, forés., se gala, youne,

se galo, s'amuser, se divertir, faire gala.

3. GALER, s. III. ?

Ung petit sifflet de galter d'argent. (1474, *Let. des bagues de Gabrielle de Latour*, Ann. de la Soc. d'hist. de Fr., 1880, p. 283.)

GALERESSE, - arresse, s. f., femme de plaisir, femme galante :

Aulz la Galerresse. (1279, *Carl. de S. Maur*, Arch. LL 112, f° 173 r°.)

Aulz la Galerresse. (*ib.*, f° 296 r°.)

GALERIE, gallerie, s. f., réjouissance :

On ne voit aujourd'hui paroitir nos galleries. Des hommes et des femmes assaler compagnies. (GALLES LE MEISSE, *le Estas des seculers*, II, 87, Kers.)

Lesquelz compaignons, apres soupper, menchoient grant gallerie, tellement que où les oyent en la rue. (1462, Arch. J. 198, pièce 516.)

Si advient que trois et quatre de ses commeres s'esbatent en la meson de l'une d'elles, pour galter et parler de leurs chouses, et sera aventure s'il n'y a aucun fatras, dont je ne fais, dont elles despendent et conteneient plus de biens a celle gallerie que le bon homme n'est pas en tant jours pour tout son message. (*Quinze joyes de mariage*, VIII, Bibl. elz.)

GALLESSE, gallesse, galesche, galesque, galteque, adj. f., galloise, de France :

Quant il fu pres a une femme gallesche. (*Art.*, ms. Grenoble 378, f° 2^v.)

Quant li Egyptien furent pres don chascun a une lui gallesche. (*S. Graal*, III, 721, Hucher.)

Li valles guerpist le pavillon et s'en torna vers une loze gallesche, a manas d'une archieue don pavillon. (*Lancelot*, Richel. 754, f° 73 v°.)

Esprit me l'one gallesce

Dure le travers de la vie.

(HROS M. MEY, *Ternacment de l'Antechrist*,

p. 11, Tarbé.)

Sur la rive virent del gué,

De l'autre part, enna le pré,

Une loze l'one gallesce.

Qui fu faite de raine fresse.

(REX. DE B. CHIFFRE, *le Romans Desconnois*, 321.

Hippe.)

Cevanté ont des la jouree,

De si que vint a la vespee.

Plus de xxx liues gallesces.

(*ib.*, *ib.*, 3882.)

Selle galteque. (*Stat. de S. J. de Jér.*, Roul., Arch. B. du-Lit.)

Eslozie dans liens gallesces.

(*Caton*, Richel. 25407, f° 215^v.)

Li rois Philippos revint en France, et lassa Charles de Blois duc et seigneur de toute Bretagne gallesque. (*1st. et Chron. de Floandres*, II, 9, Kersyn.)

Si avoient escus fors et durs... emirasses gallesches et chappeaus en leurs testes. (*Latucelot du Luc*, I, III, f° 146^v, éd. 1533.)

— S. f., lieu gallois :

Cil venoient tant et si espes que toute la terre en estoit couverte plus d'une gallesche de l'one. (*Arthur*, Richel. 337, f° 39^v.)

GALESTE, s. f. ?

Quant sus en l'air il veuz le trat,

Ne li quartet d'arbolesce.

Ne de fonde le galeste.

(*S. Brandan*, 1151, Michel.)

Ne li quareux de l'arbolesce

Ne la boude en la galeste.

(*ib.*, Ars. 3516, f° 101^v.)

Gf. GALET 2.

1. GALET, s. m., joyeux compaignon :

Pierre Galet. (1337, *Carl. Alex. de Corbie*, Richel. 24144, f° 54 r°.)

Raoul Galet. (*ib.*)

On trouve plus loin Raoul le Gay. (f° 84 v°.)

— Fém., galete, - ecte, femme qui aime

la joie, le plaisir :

Marie Galecte. (1337, *Carl. Alex. de Corbie*, Richel. 24144, f° 58 v°.)

Jehanne Galete. (*ib.*)

On trouve plus loin Jehane le Gaie. (f° 76 r°.)

Gf. GALOIS.

2. GALET, s. III. ?

De venre il s'ousill.

Le quenoit et le fustill.

Et li tualdes et li gallet.

(*Parton.*, Richel. 19152, f° 143^v.)

Gf. GALESTE.

3. GALET, VOIT JALET.

GALVANS, le thepsene :

Deus meyas ensemble, volés ou pleins

Sumit apes les galvans.

(*The Treatise of Walter de Biblesworth*, p. 117.

Wright.) Angl., thepsene, thepsene, m.

Gault.

GALVATE, gualte, s. f., sorte de pierre precieuse :

Sur un bloc de gualtes.

(*Ess.*, *Traies*, Richel. 375, f° 100^v.)

Galyde, meude, coral. (*Lapid. d'un roi d'Arabe*, ms. Berne 646.)

GALVACE, - rasse, - gace, - eace, eace, cace, - esse, gall, s. f., sorte de galère :

Ce sont .vii. galtees, une gallyace, un grant nave et une cravelle que vous direz a l'empereur de Constantinoble que j'en-

VOY. RAY. (WAYRIN, *Arch. Cron. d'Englet.*, II, 36, Soc. de l'II, de Fr.)

Arment ouz fustes, tant *galloées*, galées que galottes, et chargement de vitailles une partie. (AL. CHARTIER, *Hist. du roy Charl. VII*, p. 163, ed. 1617.)

Les dix mille hommes de Tannegny du Chastel et Jacques Cour allerent par mer tant en galloées que galottes, attacher le chastel de Fimal. (S. GILLES, *Ann.*, t. II, p. 255 v°, ed. 1492.)

Fera préparer la galacee et une gallee pour la personne du roy, (*Instructions aux sieurs d'Orléans*, etc., dans les *Mém. de Ph. de Commines*, t. III, p. 373, Soc. de l'II, de Fr.)

La galacee sur la Méditerranée est une grosse galere et vaisseau long de bas bord, à voiles et à rames dont les foreats voguent sans convert, et au dessus d'eux y a une batterie de canons d'environ 40 de chacun calibre. (FOURNIER, *Hydrogr.*, p. 49, ed. 1543.)

De voy. galloées rames.

J. A. de BAY, *Poems*, t. IX, L'ennemy, t. II, p. 68.

En ceste dernière grande armee espaignole dressée contre l'Angleterre, il y eut un de ses petits nis qui commandoit à ceste grande galloée tant celebrée et renommée en ceste armee la, qu'on pouvoit dire plusost une montagne de bois qu'un vaisseau de mer. (BRANT, *Grands Capit. estrang.*, t. X, Bibl. etc.)

1. GALIE, VOIR GALÉE.

2. GALIE, S. F., PROSODÉE :

Aire et mal pair, toncote, de le et leur en leur bras toute nuit le galie. (*Dist. de Bailion*, 180, S. nobler.)

CL. GAALISE.

3. GALIE, S. F., BÛCHER :

Pyra, galie. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

1. GALLIER, gallier, v. a., se moquer de :

Qu'il ont esjoué.

Le plus est de se moquer :

Le plus est de se moquer :

Le plus est de se moquer :

Le plus est de se moquer :

Le plus est de se moquer :

Le plus est de se moquer :

Le plus est de se moquer :

Le plus est de se moquer :

Le plus est de se moquer :

Le plus est de se moquer :

Le plus est de se moquer :

Le plus est de se moquer :

Le plus est de se moquer :

Le plus est de se moquer :

Le plus est de se moquer :

Le plus est de se moquer :

Le plus est de se moquer :

Le plus est de se moquer :

Le plus est de se moquer :

Le plus est de se moquer :

Le plus est de se moquer :

Le plus est de se moquer :

Le plus est de se moquer :

Le plus est de se moquer :

Le plus est de se moquer :

Le plus est de se moquer :

Le plus est de se moquer :

Le plus est de se moquer :

Le plus est de se moquer :

Le plus est de se moquer :

Le plus est de se moquer :

Le plus est de se moquer :

Le plus est de se moquer :

Nom propre, Gallier.

3. GALLIER, s. m., cheval :

Cap de Die l'ont esté de

J'ai nom arbaliste floue

Et le galier pieça vendu.

(*Vie de St. Christophe*, Lyon 1530.)

II-Mâine, galier, cheval de fatigue, de peine. Argot, galier, galier, cheval, galère, jument.

GALIERE. -iffre, s. m., nom d'oiseau de proie :

Soylaire corant et li escorpion.

Et volent et galire et capnet et f. u.

(*Chrom. d'Alit.*, p. 422, Michelot.)

— Homme vorace :

Le siège de la Trinité

Cayla ouper par l'ault titre :

A jamais en ait tournée

En ebat ce croit galifre.

(1530, *Ordon. de Charité et d'Orléans*, Poés. fr. des XV^e et XVI^e sc., XI, 296.)

De voir ainsi ce grand galifre

Dans voir aux croes et aux pitre.

(*Antiqs. chrétiennes*.)

Prodigue, galifre ou galafre. (LA PORTE, *Épith.*, ed. 1571.)

Galifre, a ravennus eater. (COTGRAVE, éd. 1611.)

— Adj., en parlant de choses comme glouton :

Cer pour fournir sa galifre ventreille

Avoir lay fault unz souffre de vitaille.

(*Bias. de la guerre du Pape*.)

II-Norm., vallée d'Yères, galifre, gourmand. Galifre est usité avec le même sens en Berry, en Picardie, à Liège, à Mons, Cherbourg, galifre, à Valenciennes.

GALLIEE, -eye, s. f., porche d'église :

Mais cil qui enveloppi seront en aucun pechiet qui de la lignie seront, poront bien estre ez eiles de cest ospital, c'est au la galiee. (St. Graul, III, 686, Hucher.)

Et il esgardant si com il issioient de l'eglise : si voutent devant la porte du moster de fors la galiee un perron tot quarré. (Merlin, p. 72^a.)

Il insuper inveniam unum sacerdotem misalem de praedicto sancto in Ecclesia memorata, in loco qui dicitur la galiee, debus singulis celebrantem, etc. (Chart. d'Edouard p. Franchises de l'Eglise d'Angleterre, III, 668.)

GALLINAT, s. m., poulet :

Ainsi que le suppliciant cauido frapper d'icelle arbaleste, d'un materat qu'il y mist, unz polet ou galinat, qui estoit en ladite place. (1448, Arch. JJ 179, pièce 119.)

GALINE, VOIR GELINE.

GALINGAL, VOIR GARRINGAL.

GALIN GALLANT (faire le), locut., mener joyeuse vie :

Les vilans n'ont de quoy semer, ou ne osent leur chevax ne laufs pour doubte des priens et censurans. Et lors enhaus par lesquels les anciens priens devoient estre anez, maintenant s'en partent. Nous aimons mieux, dient ils, faire le galin galant, que labourer sans rien avoir. (J. GER-

SON, *Hurengue faicle... devant le Roy... en 1405*, p. 38, ed. 1824.)

Nous aimons mieux faire le galin galant, que labourer sans rien avoir. (Id., cité dans les *Poes. d'E. Desch.*, I, 370, A. T.)

GALINIE, VOIR GELINIER.

GALIOFFE, s. m., débauché insatiable :

Regardez quel galioffe ! à le conché plus de vint mixt avec ma femme. (LOUIS XI, *Novel.*, XLV, Jacob.)

GALIOFFILE, VOIR GARIOFFILE.

GALION, s. m., sorte d'herbe :

C'est une herbe c'on chaine galion filate. (*Albua de Vill. de Honnee*, p. 219.)

D'après l'éditeur Lassus galion filate signifie chanvre bâlard.

GALIOPHILEE, VOIR GARIOFFILEE.

1. GALIOT, s. m., galioffe :

XIII. nes et plusieurs de galis plains de robeurs. (*Gr. Chron. de Fr.*, P. Paris.)

Galioz de mer. (Crap., *Proc. et dict. pop.*)

Nom propre, Galiot, Galiot-Dupré, imprimeur de la fin du XV^e et du commencement du XVI^e siècle, mettaut pour marque parlante à ses livres une galioffe, galée ou galère, fort relevée de l'avant, de l'arrière et des bords, avec ces mots : *Vogue la galée*. (Crap., *Proc. et dict. pop.*)

2. GALIOT, gall, guil., galcot, s. m., celui qui monte une galère :

vii. gallos nos a nous en mer.

(*Les Lok.*, ms. Montp., p. 198^a.)

Quant li amirax ot les dis galios.

(*Conq. de Jérus.*, 530, Hippeau.)

Li colius don mast est d'earvie

U li galios ramper.

(*Ren. le Nouv.*, 3790, Méon.)

Les compaignions et galioz ne menorent que bled eut. (WAYRIN, *Arch. Cron. d'Englet.*, II, 142, Soc. H. de Fr.)

Et les fournivent (les galeres) de galotes pour la rame. (AMYOT, *Diod.*, XI, 15.)

La plupart des galioz et matelos se retira la ou on leur donnoit davantage. (Id., *Vies*, Lysand., éd. 1565.)

De ce nom galin prennent leur denomination une sorte de navires qu'on appelle galeres : et ceux qui les conduisent sont appelez galioz. (TAILLEPIED, *Hist. de l'Etat et republ. des anç. Franç.*, t. II, p. 8 v°, ed. 1585.)

— Pirate, corsaire :

Quant galot vout par mer

Et torment cel sens por rober.

(*Partou.*, 1715, Crap.)

Il prist les douze galies qu'il avoit fetes... et les empli toutes de galioz bien armez, et leur commanda qu'il s'en allassent en la terre l'empereur, sur la marine, et tant comme il trouvoient de sa gent occissent.... Li galot s'en partient tuit liez, porce qu'il avoient commandé de rober et de malfeir. (G. de TYR, XVII, 33, *Hist.* des crois.)

Ce que nous avons dit des larrons et des galioz et de perill d'oit estre ensi entendu. (*Digestes*, ms. Montpellier II 47, p. 173^a.)

Ja soit ce que tu les perdes (les hennas) par larrons ou par *galios* ou par périll de mer. (Ib.)

Par asant de larrons ou d'anemis ou aguet de *galios* ou peril de mer. (Ib.)

XIII. mes plaines de *galioz* et de robeors. (Chron. de S.-Den., ms. Ste-Gen., f° 171r.)

Li dui message qui moult orent de torrenz et de perius furent assali de larrons *galioz*. Ib., f° 286r.)

Pirata, *galios*. (Gloss. de Douai, Escallier.)

GALIOTAGE, *gall.*, s. m., piraterie, flotte de corsaires :

Comme le suppliant eust delaisié son labour,.... et fust alé sur la mer en escurmerie ou *galiotage*, ou il eust demouré grant temps. (1411, Arch. JJ 163, pièce 237.)

Il semble que aiez oublié quel temps courroit du temps Charles roy de France le quint, qui fut moult saige prince, et mist *galiotage* sus et feist le clout de Rouen, et par le moien dudit *galiotage* toute l'escluse d'Angleterre ent moult a souffrir et encores y apparesse les mistres et les ruynez. Estez vous point records que l'admiral de France vint avecques ledit *galiotage* et print la ville de Wynebisee, et la mist a feu et a flambe ? (Déb. des hér. d'arm., 77, A. T.)

GALIOTS, s. m. pl., selon Ducange, qui a été répété par Ste-Palaye et par Roquefort, on nommait ainsi à Lille de jeunes ecclésiastiques aspirant au vicariat de l'église collégiale de S.-Pierre, dans laquelle ils servaient sans rétribution jusqu'à ce qu'ils fussent placés.

GALIPPE, s. f., sorte de galère :

Icelux aillieurs estoient sur la riviere de Dordogne dedans une *galippe* barbotarde, en laquelle il pensoit estre la plus grant partye du pillage. (1460, Arch. JJ 163, pièce 262.)

GALIR, voir JAILLIR.

GALITE, s. f., surface :

Fil tendre chaisnes de fer, dont l'une estoit d'un pied et demi dans l'eau, la seconde en la *galite* de l'eau, et la tierce escale a deux pieds dessus, afin que par bateaux les assieges ne pussent avoir recours. (S.-REMY, Mém., ch. XCI, Buchon.)

GALIZIEN, voir GALAZIN.

GALLANDEIZ, voir GARLANDEIS.

GALLANDER, voir GARLANDER.

1. **GALLE**, voir GALE.

2. **GALLE**, s. f., noix de galle :

Pour faire trois pintes d'encre, prenez des *galles* et de gomme de chascun deux onces. (Ménager, II, 1, Biblioph. fr.)

GALLE, adj., converti de galle et, par extension, gâté, détérioré :

Les gros pilliers lesquelz estoient tous *galles* et pourris de la pluye et des terres d'autour. (1483-4, Arch. Aube, reg. 3, G 354.)

GALLEE, voir GALEE.

GALLEFRETTIER, voir GALEFRUTIER.

GALLEHAUOISE, s. f. ?

Charles de Fomquesolles pour le *gallehaudise* que occupe Ernoul de Leporte et sire Hubert, tenant d'un costé audit sire Hubert Pauzet, d'autre costé et d'un bout audit Ernoul a cause de la seigneurie dudit de Fomquesolles... doit v. s. Loure. (1470, Cart. de Feurliers, Arch. S 5639, f° 5 r.)

GALLEMICHET, adj. ?

Et pour les forains des environs de cette ville qui ont accoutumé de se fournir en icelle, tant sur les boulangers *gallemeicheux* que autres, faut encore la quantité de deux cents imids. (J. VAULTIER, Hist. des choses faites en ce roy., p. 301, Mon. inéd.)

GALLENDIS, voir GARLANDEIS.

GALLENDER, voir GARLANDER.

GALLENTE, voir GALANTE.

GALLER, voir GALER.

GALLERIE, voir GALERIE.

GALLESULE, s. f., mesure pour le sel :

Debet XIII. asquet cum XIII. *gallesules* salis albi. (Lib. rub. Troarni, f° 125 r., ap. Ducange.)

GALLETAGE, s. m., carillon produit avec des galets :

Proces et desort men en la court de l'Eschiquier de Normandie por entre les religieux abbé et convent de St Lo, d'une part, et les tresoriers et parroissiens de St Thomas de St Lo, d'autre, a l'occasion de la sonnerie a *gallette* que faisoient faire en icelle eglise, St Thomas le jour Monsieur St Mathieu et sainte lesd. tresoriers et parroissiens, auquel pour ils disoient avoir pardons et indulgences donnees et permises en lad. eglise et lesd. religieux vouloient mettre eschepement a icelluy *gallette*... lesd. tresoriers se departirent du proces et promirent que ou temps a venir a icelluy jour St Mathieu il ne sera fait aucune sonnerie a *gallette*. (12 oct. 1506, Arch. de l'église N.-D. de St-Lo.)

Dans la campagne de Saint-Lô, on dit encore *gallette* pour carillonner.

GALLETIER, s. m., faiseur de galettes ; quoiqu'il très ancien, n'a été rencontré que dans un texte provincial du commencement du XVII^e s. :

...XXXIX. *galletiers* demorant a Nancy. (1625, Inv. de Racinet des Bordes, Arch. Meurthe.)

GALLEIRE, s. f., sorte de mesure :

En paient une *galleure* de farine a deux mains a chascune fois qu'il leur plaira ailer ou envoier moullre esdits moullins. (1426, Denomb. du baill. d'Evreux, Arch. P 308, f° 22 r.)

GALLIAGE, voir GALIAGE.

GALLICAIN, s. m., sorte d'oignon :

Nous avons trouvé, pour ceste maniere d'enfer, une turriere plus habile et utile, que nous appellons *gallicain*, et est un vilhebrequin, lequel cave et creuse le tronc sans le gastor. (COTEREAU, Colom., IV, 29, édit. 1555.)

GALLICANT, s. m., chant du coq :

Ainsi se passa le jour tant que le soleil retraira ses rais en la région d'Occident, et sur l'heure du premier *gallicande*, que toutes choses bément silence, furent faites les approches. (J. D'ATTOX, Chron., t. I, p. 41, Jacob.)

GALLICELLE, s. f., sorquenille :

Pour seicher son biant *gallicelle* ou sequemie, ce n'est tout un, atissoil avec de petites buchettes un ou deux charbons convertis de cenfre. (DU FAIL, Cont. d'Europ., XXXII, Bibl. elz.)

GALLICOT, *gallico* (de), loc., au dépourvu :

Il faut troussez ses quilles et ses trottoirs, de peur d'être pris de *gallicot*. (Com. des prop., III, 4, Anc. Th. fr., IX, 56.)

Gallico. Prendre un gal, ou de gal, to surprise, take napping, or improvised. (COTGRAVE, éd. 1611.)

GALLIEN, s. m., sorte de bateau :

Faictes mouvoir sur ces fleuves marins Barques, et nefz, *galliens*, brigandins. (J. MANOT, Voyage de Venise, Exortation aux Princes Chrest., f° 35 r°, édit. 1532.)

GALLIER, voir GALIER.

GALLIEUS, adj. ?

Le capitaine luy bailla une galée pour soy et ses gens; sur laquelle ledit Turcq mist une *galieuse* baniere rouge. (WARRIS, Anchem. Cron. d'Englet., II, 103, Soc. de l'hist. de Fr.)

GALLINE, voir GELINE.

GALLIN GALLANT, voir GALIN GALLANT.

GALLIOT, voir GALIOT.

GALIOTAGE, voir GALIOTAGE.

GALLOCHER, voir GALOCHER.

GALLOIRE, s. f., table très longue sur laquelle on pousse un galet; le galet le plus rapproché du bord gagne; s'il tombe à terre, on perd son coup :

En une rue de la ville de Villiers, on sont les *galloires* a jouer aux gales. (1413, Arch. JJ 167, pièce 85.)

GALLOIN, voir GALOIS.

1. **GALLON**, voir GARLON.

2. **GALLON**, voir GALON.

GALLONNER, voir GALONER.

GALLOT, voir GALOT.

GALLOYS, voir GALOIS.

GALLUCHE, s. f., terrain pierreux et inculte; mot ancien dont nous n'avons rencontré qu'un exemple du commencement du XVIII^e siècle :

Terres pierreuses appellées *galluches*. (1728, Dictior. du curé à l'assemblée du clergé, Messénil près Lenden, Arch. Vienne.)

Poillon, Vienne, *galluche*, friche inculte.

GALLYAGE, voir GALIAGE.

GALNAGE, voir GAUNASSE.

GALOBERRIE, *operie*, s. f., debanche :

Ne lir sont pas arrez toutes estables
Par peistre chiens ne par *galochiers*.
Mes simplement en sustenent lor vies
Rom. des Romanz, Richel. 25107, f. 148 v.°.

Par porres lie chiens ne par *galochiers*
(*Id.*, Richel. 19525, f. 148 v.°.)

GALOMIER, adj. gaillard :

Cele faisoit a cheval e les plus drez,
L' danzels *galomiers* et *energez*.
(*Gen. de Roselin*, p. 371, Michol.)

Picard, *galaubier*, jeune mauvais sujet,
pouisson.

G. GALOCHER, v. n., agir en porte-galoches :

Galocher. Est se comporter à la façon et manières des rustiques usans de galoches, illauté, murhance, se en rebins agendis nocere. Et est d'energie metaphorique pour despirer, comme il ne fail que *galocher*... Il se prend aussi pour traicteuse et de lia sans raison... Par ce que les villageois indiscrettement se moquent, et pour chose de neant, à courir et traicteuse çà et là. (*Nic. Rot.* 1666.)

Norm., Bessin, *galochier*, v. a., déformer ses chaussures : v. n., marcher de travers.

2. GALOCHER, *gall.*, adj., qui porte des galoches :

Par tout y a moines *galochers*. *Hist. macear. de Merlin* *Coeur*, VII, Bibl. 2001.

GALOFACE, s. f., pierre précieuse :

Grains, stones,
Et félizans et *galofaces*.
Herbe, *L'Herbe*, 50, *Mém. Nov. Rec.*, I, 486.)

GALOIE, VOIR JALAIIE.

GALOINGNIE, VOIR GALONEE.

1. GALOIS, - aïs, - ays, *gall.*, s. m., dr et seigneurial sur les biens de ceux qui ne peuvent lesher en qui meurent sans héritiers légitimes :

Toutes coutumes, passages, trespasses, payes, *galois*, droit de desherance. (1396, *Assignat. de douaire*, ap. Labou, II, 662.)

Brettes, pocherries, dell mes, *galloys*, espaves, verolages. (1410, *Gr. Gault.*, f. 23 v°, Charneau, Arca. Vendôme.)

2. GALOIS, *galois*, *gallois*, *gallicie*, *galloys*, *gallois*, *gallois*, *gallois*, adj. et s. m., homme de plaisir, bon vivant, joyeux compagnon :

En cour estoit en son p'las
En et qui ne p'oit pas en...
Tout est l'en plus de d'als
Galaistris, ou plus, moines et d'als
(*Gen. de Roselin*, 146, f. 14 v.)

Vous est le p'rang que bon *galois* est...
Avez est le best n'adit par le monde...
Gr. de Gascogne, var. des s. 143-174, Chrestien.)

Comme à le sire de Biéja,
A d'uns, de grans *galois* fu,
En rive d'als...
"Fros" (*Gen. de Roselin*, II, 241, 483, Scheler.)

J'ai souvenance de l'un
Avez est le p'rang que bon *galois* est...
(*Gen. de Roselin*, 146, f. 14 v.)

Bien, de l'un, de l'un,
Ceur de l'un, de l'un,
(*Gen. de Roselin*, 146, f. 14 v.)

(*Gen. de Roselin*, 146, f. 14 v.)

Venez en, *compaignons galois*.
Qui bien en lies, valdr tout roys.
(*Roi Hénr.*, *Leur de vier d'annours caris*, *Chouv.*, I, III, p. 17, Quatreliables.)

Et la m'ne zens et li valians *galois*
Boivent de la galalle.
(*Gen. de Paris*, *Geste de Liege*, 38836, Scheler, *Gloss. gallo*.)

Ilz haillent mult volentiers les tavernes,
car ch'est la plus grant sougne qu'ilz ont,
avez en les *galois* ilz sont tous. (J. DE STAVELORT, *Chron.*, p. 322, Borendt.)

A Pescart feist esste ouvrir le bon *galois*.
Mais peu de gens savent en quel maison :
Il ne faut pas dre tout maides fo s
Et se moustrer, s'il n'est temps et saison.
(*Pronost. d'Halcnrael*, *Epitaphie de l'Autem.*, Poés. fr. des xv° et xv° s., VI, 14.)

— Adj., en parlant de chose, plaisant, joyeux :

Et le roucin sire Ferrant
Harpen, t'ox est mon plaisir.
En son *galois* toi a loisir.
(*Roiart*, 29714, Méon.)

— Au XIV° siècle on donnait le nom de *galois* à certains soldats :

Certaine quantité de gens d'armes, qui lors estoient appellez *galois*, se lussent logiez en la ville de Lorriz en Gastinois. (1397, *Arch.*, M 151, pièce 313.)

— Fémi., *galoise*, femme qui aime le plaisir, femme galante :

Jehane le *galoise*, 1337, *Cart. Alex. de Corb.*, Richel. 24144, f. 54 r.°.

Belles filles, je vous compleray des *galois* et des *galloises*, si comme l'emphy par son art en fist plusieurs mourir de froid. (*Liv. du Chev. de La Tour*, ch. 122, Bibl. elz.)

La rue de Baillé Hou ou demouroient plusieurs *galloises*. (GUILLEB. DE METZ, *Descr. de Paris*, XXVI.)

El avient aussi ancuvefois qu'il trouve une femme qui est une tres bonne *galoise*, qui ne refuseoit jamas raison, qui la lay ouffroit. (*Quinze jours de mar.*, VII, Bibl. elz.)

Vous me verrez bonne *galloise*.
(*Farce du Manier*, ap. Jacob, *Farces*, vol. et *mor.*, p. 245.)

Ces dorez, ces gorgies
Mouvent les meilleurs *galloises*.
(*Gen. de Roselin*, *Mod. du Poir.*, II, 250, Baid. elz.)

Le Malvaucis
Que cest chose qui n'adit nous pose
Avoir j'oye estrange *galloise*
Bes hauly c'ous que devons avoir.
(J. MAIOR, *Epitre des Dames de Par.*, av. *Courtes. de Louce*, p. 26, 61, 153.)

Mais despendit en mille petit fausquet
et bestus j'oyeux, onvers a Louis venuz,
mesmelement fons bons *compaignons*, j'oyeux
filletes, et mignonnes *galloises*. (RAB., I, II, ch. 2, 61, 153.)

Lesquels *galloises* volentiers et de bon hayt font plaisir a gens de bien. (L., II, f.)

Il puis s'en vont, pour faire les *galloises*,
Lorsque devant ayper en oraison.
(*Le Livre des Pardons S. Toflet*, ap. Ménager, *Det. Anon.*, c. 17 v.)

A grand peine lay demoura sa chemise,
nette comme un fathou, nonce sur l'espaule,
pour couvrir sa povre peau, si

bien l'avoient entretenu en sa prosperité et en ses pompes ses *galloises*. (H. EST., *Apol. d'Hérod.*, p. 161, Le Duchal.)

Nom propre, *Galois*.

3. GALOIS, VOIR GALOP.

1. GALON, s. m., côté :

Ains aboit pour la ville lui e siens *compaignon* Maorie's, siens il a saon d'otre *galon*.
Pour aquier la noise, le cris e la tonçon.
(*Rom. de Charlein*, Rouv., p. 23.)

2. GALON, *galton*, *galoun*, *galoun*, *galun*, *galon*, *jallon*, *jaillon*, s. m., mesure servant aux liquides, aux grains, aux terres :

L'uns des moines n'a le jor d'une niche,
Et li tot seul *galon* de vin sor lie.
(*Montage Gault.*, Richel. 368, f. 260 v.)

Ostes, traiez demi *galon*,
Quar je l'aim moult tres et novel.
(*Fabl. de Courtois d'Arras*, ap. Rog.)

Hec *lagena*, *galun*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

D'un quart d'orge puel homme avoir
c. *galons* de cervoise communement. (*Tr. d'Écon. rur.* du XIII° s., c. 38, Lacour.)

Un *galoun* de cervoise, (L., c. 41.)

Devent il, vachez resondre d'un pois de formage entre la Pasche et la Seint Michel et de demi *galoun* de beur chesoun seingne. (L., c. 24.)

Un *galon* den vin as chamberlens. (*Liv. des Jur.*, f. 87 r°, Arch. S.-Inf.)

Un *galon* de syde. (L., b.)

Les Escos bisse as caperons
Lor chierveise boire y *galois*.
(*Sones de Nausay*, ms. Turin, f. 165.)

Que le meilleur *galoun* de vin ne soit plus cher vendu que par III. deniers. (*Lib. Custum.*, I, 502, 14, Edw. II, *Regr. brit.*, script.)

J. *galoun* de bon vin de Rin pour XII. estradins et celli de Gasconne pour XI. estradins, de quoy li *galons* fait les XII. quartes de pois. (Froiss., *Chron.*, II, 129, Kerv.)

Jalon de vin. (1391, Gr. Ganth, f. 69, Arch. Vienne.)

Sire Jehffroy Byrochon, dime *jalon* de vinee sus la vigie de Mosay. 1460, *Arch.*, f. 192, pièce 64.

Six *galons* de sidre. (*Denombre. du bail. de Caux*, *Arch.*, p. 393, f. 37 r.)

Un *galoun* de vin. (1406, *Denombre. de la chastel. d'Andely*, *Arch.*, f. 307, f. 3 r.)

... Soient de certeyn mesure le tonel de vin XII. vints et XII. *galons*, la pipe de VI. vints et VI. *galons*, le tercian de III. vints et III. *galons*, la hogeshe de IX. et III. *galons*, le barrel de barank et d'anzilles de XXX. *galons* pleyement paques. (*Stat. de Henr VI*, an II, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Deux *jaillons* de vin. (2 juin 1497, *Charte de Jean. D. de Nem.*, *Arch.*, de Subest., xv° s., 189.)

B'après M. de Briens (*Diverlissements*, L. I, p. 4), de Prémont le *galon*, à Caen, est une mesure ou un vaisseau contenant deux pots. L'éditeur des *Ordonnances* (III, 650) dit qu'à Langres on nomme un *galon* une mesure qui tient le quart d'une pinte. Selon Savary les épiciers

appellent *galon* une boîte ronde où ils mettent des grains et des drogues.

Dans le Poitou, Vienne, arr. de Civray, *galon* désigne un pot au lait.

L'Académie donne : *galon*, mesure anglaise de capacité pour les liquides.

GALONAGE, galonnage, s. m., droit payé pour obtenir du seigneur l'autorisation de faire la bière :

Dans le fief de Gourci, en Contentin, nul ne peut avoir moulin à bras, sans payer *galonnage* qui est de chascun brachin de cervoize qu'il font unng galon. (Arch. P 306, pièce 292.)

GALONÉE, galoinie, galenee, geloinie, geloinie, galoingue, galonnage, galonnee, galene, galenne, s. f., mesure de capacité pour les choses sèches, grains, sel; droit de prélever cette mesure :

Si prent on dou mi de bleit mesurer quatre *galenees*, teles que li mesurées les pora prendre. (1265, *Ch. des comptes de Lille*, ap. Duc., *Galena*.)

Sur chascune prouvence doivent avoir une *galennee* d'avoine. (*Ch. de Cambrai*, ap. Duc., II, 538'.)

Appressoient nos diz ventiers les marchans estrangeins amenant ou vendans sel en nostre dite ville, en exigeant excessivement les debites acoustumées pour les chevaux, chers et cherrettes, *geloinie* ou mesure. (1358, *Ord.*, II, 657.)

Quant a l'aminage que le ventier demande sus laboumiers de bief qui li cuient qui en leur labour et heritage et aussi de la vente ou debite pour chartrons venduz ou achetez, l'en tura ce qui sur est escript ou nostre terrier; reservee et ordenee que pour la *galoinie* du sel que l'en doit a nous, l'en paiera res le bacinet acoustume pour nous, a penre par le ventier en autre cas, ou un bacinet se fera tenens res seulement une *galoinie* commune ; le quel bacinet plaing res sans changer, ledit ventier penra seulement pour ladite *galoinie*, et voelle et ce que le mesureur prenoit ou s'alloireit de penre du sel, cessera. (1363, *Confirm. des Lett. de l'Ev. de Langres*, *Ord.*, II, 659.)

Iceluy bled tel que a la prisee des *galenees* de la linge de la halle. (1357, Valenciennes, ap. La Fous, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Une *galoinie* d'avoine. (1461, *Ord.*, XV, 73; Arch. JJ 138, pièce 194.)

— Mélange de divers grains, sorte de méteil :

Le bled monta tellement que la rasere de fourment valloit, en la ville de Tournai, XXXVI gros, bled de *galennee* LXVI, et soille LX. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des Chr. de Fland., II, 366.)

Fourment VII, I, Bled vert VI, I, XVIII s. *Galennee* VI, I, III, s. Vairel VI, I, III, s. Soille III, I, X, s. Publie au son de la trompette par les carrefours de ladiete ville, le XXIV^e, jour de novembre 1780. (*Registre aux publications du 28 juillet 1776 au 26 juin 1600*, n^o 345 de l'Inventaire sommaire des Registres, f^o 114, Arch. comm. Tournai.)

— Fig., *a galouee*, à très petite mesure :

Quant fortune ensi ne depart De ses biens *a galonnee*. (FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f^o 270 r.; Scheier, II, 109, 367.)

Ce mot s'est conservé dans le nord de la France jusqu'au XVIII s. au sous de mesure :

Un bottean contient douze *galonnees*. (1717, *Comptes de la Chatell. de Mortagne en Flandre*.)

Et au sous de méteil :

Art. 1^{er}. Conformément à la règle établie par le directoire du district de Lille, le maximum du prix des grains est fixé, savoir : blé froment, le sac pesant 200 livres, 28 livres; Seigle, le sac pesant 200 livres, 20 livres; *Galnie*, composé de deux tiers de froment et un tiers de seigle, le sac pesant 200 livres, 25 liv. 8 d. (*Proclamation du 19 thermidor an II, publiée à Tournai*.)

Comtois, *jaloignie, jalenie, jôlenié, dzolenio, dzalano*.

GALONER, - onner, - onner, verbe.

— Act., orner la tête avec des fils d'or, tresser les cheveux avec des rubans :

Elsu fu restee d'une porree roee, A un fil d'or sa crigno *galonere*. (*Garin*, ap. Duc., *Galn*.)

Les deux pueces d'un fil d'or Li ont galoné sa chief sor. (CAREL, *Erce* d'An., Richel. 1420, f^o 7.)

Par dextor ses espoules est sa crine vergee, A un fil d'or d'ornier *galonee* et treluee. (*Cont. de Jervis*, 5678, Hippau.)

La teste et longe et *galonee*, A v. botons d'or fu ornee. (*Veng. d'Alce*, Brit. Mus., reg. 19, D 1, f^o 35 r^o.)

Et vint sanz esmple, eschevelee, O u. bel d'or *galonee*. (*Parton.*, Richel. 19132, f^o 142.)

Ses ses espales et ceses Ses cheveux flous et *galonee*, Molt li avoit flers et busias. (*Baron. le Gal.*, 1907, Steudel.)

El de fu bien *galonnee* Et li bien restee et bien parree. (*Vie des Peres*, Richel. 23111, f^o 112.)

Les cheveux luns et blons avoit En junciens piez li avoient Et novel *galonere* estoient. (*Ch.*, f^o 116.)

D'un fil d'or estoit *galonere*. (*Chrest.*, ms. Corsin, f^o 7.)

Elle ses cheveux *galonant* A deux fleurs d'or qu'elle avoit. (*Vie de J.-C.*, ap. Duc., *Galonnance*.)

Ses cheveux, siem et *galonee*. (*Fabl. d'Or.*, Ars. 5069, f^o 197.)

Li *galonner* s'accomplément Que nul n'a veu auparavant. (*Chet. d'Amour*, p. 83, Weiss.)

Li *galonnuis* ses cheveux en lieu de penre. (G. MAXSON, *Bible des Poet. de n-tain*, f^o 148 v^o, ed. 1493.)

.... Bort *galonner* Les beaultz cheveuls et tresser. (*Connoissez, Bisan de la maison*)

Les tois appelez Merovingiens ont esté remarquez par leurs cheveux pendans derrière ; et (comme disent les anciennes chroniques) lasses en tresses *galonnees*

(c'est à dire liées de cordons, estans les galons une sorte de bandelettes). (FAUCON, *de l'Orig. des dignit. et magistr. de France*, I, 4, éd. 1611.)

Les richesses et l'autorité se voyent en la disposition des maîtres du palais qui commanloyent parlant sans que les roys eussent autre chose que le nom, et la charge de leurs barbes bressez et *galonnez* c'est à dire liés de rubans et boutons d'or, possible à la façon des rois de Perse. (H., *Antiq. gaull.*, vol. I, v, 23, éd. 1611.)

Les anciennes chroniques françoises surmouvent ce roy Clodion le chevelu : pour ce qu'à la mode de son pays, il portoit de longs cheveux liés en tresses longues, et *galonnez* (galon est un ruban, ou bandelette dont les femmes s'aydent à lier leurs cheveux) pendantes par derrière. (H., *ib.*, II, XI.)

— **téll**, s'orne la tête :

Si se *galonne*, si se plene D'un grant heche ou lien de pizene. (*Fabl. d'Or.*, Ars. 5069, f^o 193^o.)

— *Galoner sa barbe*, la peigner et y mettre de petits glands au bout de chaque floquet, comme les dames faisoient de leurs cheveux ; aux enroulements des grands on se galonnait la barbe avec du fil d'or, avec des paillettes ou avec de la maille d'or :

Ses cheveux et moult bien tressiez et *galonnez*. (*Florence de Rome*, Richel. nouv. sup. 1912, f^o 2 r^o.)

— Fig., *galoner* a signifié froter :

La simzabe beboie quarte Leur painse *galoner* les ors. (*Let. des Apost.*, vol. I, f^o 37^o, éd. 1737.)

Galonner et froter fait ou amonstrent, perumbere, demulchere. (B. ESTIEN., *Peit. Dict. fr.-lat.*, et Nicot, Thres.)

— Et froter, impudier :

Degastant devant eux toute terre et plaine ennemye, et mesmes le pays d'Artois qui estoient au parti d'oppression et de grief pour ce que l'ars y estoient, et que autre fois les Normans les *arrent galonnez* en leur marches, qui n'est pas chose dure a croire a qui conquis les deux y doms. (G. CHASTELL., *Chron.*, I, 287, Kerv.)

GALONETTE, s. f., dimini. de *galon*, baril de bière que les brasseurs étoient tenus de fournir pour remplir les tonneaux qu'ils livraient. Ce mot, quoique certainement ancien, n'a été rencontré que dans un texte du commencement du XVII^e siècle :

Les brasseurs avoient unng baril ou *galonette* sur leur charrette, qui estoit emplie de semblable biere que celle contenue esdits tonneaux. (17 mars 1665, *Sent. contre les Brasseurs*, Ar. mun. Douai.) Roquefort écrit *galonette*, ce qui ne représente rien.

GALON, s. m., la plus élevée et la plus rapide des allures du cheval ; s'employait souvent au pluriel dans l'ancienne langue : (Un chien qui vint a Chardé 1 s *galon* et les

Un tenon en saut, le bréchet prend
Grand alevre et grand épi,
Sans avoir leu-fort fait.

(*Reu.*, 64, Méon.)

Avènement à son U' près,
S'en évad à ce galésins

(*Paris*, 1661, Crapetel.)

Puis monte et cède à ces galés.

(*Com.*, 106, Crapetel.)

Et si n'est ni tel plus à
Qu'il n'est possible les galés.

(*Lai de Iret*, 105, Michel.)

S'en alla ma dame les grands y-faz
Vers le chevalier son amy. (LOUIS XI,
Œuv., XXXIX, Jacob.)

On l'onvê la forme galois employée
pour la rime :

En ce va dit alle des siens mèuor François
A parloir de la ville le cont tons d'un galois.

(*Reu.*, 109, Mussard.)

GALOPEL, s. m., dimin. de galop :

A tant vint à Ters les *galorels* patis.

(*Œuv.*, 126, Richel., 1268, 1717.)

Mais l'onvê Bèves fut le cheval aler
Les galorels desans lui descor.

(*Lai de Bèves*, R. fol. 256v, 1945, etc.)

Vers l'onvê l'onvê l'onvê l'onvê l'onvê
Les galorels desans lui descor.

(*Œuv.*, 126, Richel., 1268, 1717.)

Il s'en revient les galopier arrieros, s'es-
pèce en sa main. (Aucassin et Nicolette,
t. 13, Suchier.)

GALOPERIE, VOIR GALOBERIE.

GALOPEL, s. m., dimin. de galop :

Mes trap les suit un galopel.

(*Fabli*, ms. Chartres 201, 1° 112 2°.)

GALOPON, s. m., galop :

Le galopon est un cheniain, s'akint tel galopon.
N'est pas tout à fait le même arceon.

(*Œuv.*, 126, Richel., 1268, 1717.)

GALOT, *gallot*, s. m., sorte de mon-
naie.

Un galloz d'argent, 15 mai 1395, *Invent.*
de *noëbl.* de La moirie de Dijon, Arch.
Gob. d'Or.)

GALOT, *gallot*, adj., qui se sert de la
lingue d'un étranger.

Tant de Bretagne galot comme breton-
nant. *Grand Chron.* de France, Charles V,
XXXIX, P. 113, 114.

Chouans, les constables première-
ment Bretonne factotum, pourtant qu'il
le sentoit plus chienne au due Jehan de
Montfort, que Bretonne galot. (Froiss.,
Chron., VII, 254, Kers.)

GALOU, adj., on l'on parle français :

Tout le pays, tout de Bretagne galou
deus galouens. *Chron.* de S. Ben.,
t. 1, 2813, f. 1624.)

— Employé comme terme d'injure :

Les sup plânt contr' unie de ce que jech-
tron. Messon avoit appelé son com-
pagnon facton baron ou galou. (1409,
Arch. fol. 164, page 99.)

GALOUSIN, VOIR GALON.

GALFABRI, s. m., nom d'une espèce
de pavot.

Un galfabri, c'est un galpaterch.
1294, Arch. J. 487, page 12.

GALTHIES, s. m., violence :

Comme il a apparus ces jours passés
d'un galthies contre un homme d'eglise...
(Sans date, vers 1375, *Hist.* de Metz, VI, 800.)

GALIN, VOIR GALON.

GALINIE, s. m., galin, mignon, gode-
lureau :

De vives portent esrevisées
De vobon, pour estre mignons ;
Et sont deceuz povres noivies,
Cy dans que ce soyent heugnots.

(*Cocti*, *Œuv.*, *Proits nouv.*, 2^e part., de Dolo, I,
153, Bibl. elz.)

CL. GALUREAU.

GALUREAU, s. m., godelureau :

N'y a si meschant fils de labouron ou
village qui ne veuille faire du galureau,
porter chasses et habits bigarés et le
grand plumas au chapeau qui est chose
aussi bien advenante que mettre chasses
trapes en un lac. (*Nef des fols*, 1° 62^e,
éd. 1530.)

CL. GALURE.

GALVARDINE, *galv.*, - *erbne*, *galver-*
dine, *gervardine*, s. f., sorte de
vêtement de dessous qui semble pouvoit
être comparé à ce que nous nomons au-
jourd'hui caban :

Jechu de la Sello desponilla sa *gover-*
dine qu'il avoit sur lui, et se mit en pre-
pout, et print une javeline en sa main.
(1482, Arch. JI 208, pièce 214.)

Qui n'a pas vaillant une pomme,
Mais qu'il ait une galverdine.

Avec cela c'est un grand homme.

(*Cocti*, *Œuv.*, *Proits nouv.*, 1^e part., de Statu Bon-
nour, I, 67, Bibl. elz.) Var., *galverdine*, ap. Sic-
Pul.)

A lieu d'un chaperon, le messager fait
faire une galverdine aux couleurs de la
ville. (1310, Béthune, ap. La Fous, *Gloss.*
ms., Bibl. Amiens.)

Le pau comme une galverdine. (RAB.,
IV, 31, éd. 1532.)

Puis le vestit d'une galverdine. (Id., V,
53, éd. Le Duchat.) *Galverdine*, éd. Paris
1565.

Galverdine. (Du GREZ, *Introduct.*, à la
suite de PALGRAVE, éd. Gréin.)

GALVERDINE, VOIR GALVARDINE.

GALVINIE, s. f. ?

Et si dist sire Pierres que des galvines
des pronvés d'Avaine, lesques galv-
vines moistes Tichans demandoit, k'il n'en
avait niens. (Pièce de 1218, ap. Beauville,
Doc. inéd. sur la Picardie, IV, 40.)

GAMACHE, s. f., espèce de guêtres en
toile, cuir, ou drap :

Les gens de commandement ne portoient
que la gamache. (L'AVIGNON, *Poines*, I, V,
c. I, Bibl. elz.)

Des bottines (gamaches ou tiquechons).
(COMINUS, *Janna aurea reserata duarum*
linguarum, p. 111, éd. 1669.)

NORM., Bessin, Poit. et Foréz., *gamuche*,
guêtre, dans le patois poitevin il signifie
aussi savate, et femme qui se tient mal.

GAMAUER, v. a., blesser, frapper :

Qui gamafe beste par ire, et plainet en
est, doit cinq sols, et rend le domage sans
loyer. (*Ancienne Coutume d'Orléans*, ap.
Roque.)

GAMAGE, s. m., p.-ê. faute pour gam-
bage :

Rouage, estape, defeuil, *gamage*. (Arch.
S.-Oin., tir. XXXII-XXXIV.)

GAMAIS, s. m., joug ?

Ja fust mort et confondu (le boup)
Ne fuisseit li sorçant le roi
Ni lui viendrait à grant desroi.
De totes parts par le palais
Fus sporterent et gamais,
Ja eussent le tou tué
Quant li rois Artus a crié...
(*Lai de Meion*, 500, Horak.)

CL. JAMEL.

GAMANTER, VOIR GUAIMENTER.

GAMARSTON, s. m. ?

On remachonne au cachel de l'eglise
de Vitry deux gamarstons traves et rom-
pus. (*Compte de 1465*, Arch. min. Douai.)

GAMAS, s. m. pl., fêles :

Ilh avoient acoustume de longtems
de nieot a plaitier. VIII. jour devant les
gamas, et VIII. jour après. (J. DE STAVE-
LOT, *Chron.*, p. 243, Borgelet.)

I. GAMAUCZ, gamabuz, s. m. ?

Laz, esgarez, affamez, unz,
Qui sui assis en gamaz.

(*Vie des Pères*, Richel. 23111, 1° 96^e.)

Laz, esgarez, affamez, unz,
Qui sui assis en gamabuz.

(*Id.*, Ars. 3614, 1° 100^e.)

2. GAMAUCZ, guam., *gumucz*, note de mu-
sique :

Tant à la voix pesant et miste
Quant monter caide qu'il avale,
De haut monter asse poine,
Mes n'i set metre si grant poine
Qu'il mont nes desqu'a ce sanz,
Toz tens revient en gamucz,
Ne peut monter nes en avé,
Et s'il fait tant qu'il moule au pé,
Plus de xxx. ans pure estre la,
Aiguis qu'il mont on s'ol'a la.
(G. DE CORCEZ, *Œuv.*, ms. Soiss., 1° 254.)

Toz, tens revient a gamucz.

(*Id.*, ms. Brux., 1° 257.)

Les jors revient en gamucz.

(*Id.*, *Ste Leocad.*, 779, Méon, *Fabl.*, I, 295.)

GAMBAGE, VOIR GAMBAGE.

GAMBAIS, *gamb.*, *wamb.*, *wambeis*, - *es*,
hambetz, s. m., pourpoint rembourré qui
se plaçait sous le haubert :

Plusors ont vestu gambais.
(*Œuv.*, 2^e p., 7497, Andressen.) Var., *hambetz*.

Pus li fut vestir un gambes
De soie et de coton pourpoint.
(*Perceval*, ms. Montp. II 249, 1° 61^e.)

En son poing tint une hache d'acher,
Qui li veist estraindre et palmer
Et ces bourgeois frapper et detoucher,
Ges uns capiaus entimes d'acier
Et ces gambais eper et depercher.

(*Œuv.*, *Œuv.*, 3886, Barrois.)

Hee diploma, dis, *wambeis*. (*Gloss.* du
XIV^e s., ap. Léop. Delisle, *Bibl.* de l'Ec. des
Ch., 6^e ser., t. V, p. 329.)

Tot defublez remest en un *gambas*.

(HERR. LEUC. *Folk. de Candie*, Richel. 25518, f° 123 v°.)

Joffrois de Mandeville, qui euens estoit d'Assese, fu la o les autres ; mais il n'ot vestu ne *wambais* ne pourpoint. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Angleter.*, p. 161, Mich.)

— Par extension, cosse de la fève :

Et lèves a tout le *gamvais*.

(Gaut. *Bible*, 1683, Wolfart.) Impr., *gamvais*.

GAMBAISE, *wambeise*, s. f., pourpoint rembourré qui se plaçait sous le haubert :

Seient vestut li detrahent moi de hunte, et seient covert si cum de *wambeise* de lur confusioin. (*Psall. monast. Corb.*, Richel. 1.768, f° 90 v°.) Lat., et operantur sicut dyplodeo confusione sua.

GAMBARÉE, - *arree*, *gamb.*, s. f. ?

Wambaree de pierre froyde. (1492, *Compt. de B. Lebald*, f° 3^a, comm. de Quimper, Arch. Finist.)

Ganbarree de pierre de taille. (*Ib.*)

GAMBARON, s. m., jambe courte, sobriquet donné à Robert, duc de Normandie, à cause de ses jambes rondes et courtes, d'après Orderic Vital, liv. IV, p. 543, ap. Duc, *Gambaron*.

GAMBATER, voir JAMBETER.

GAMBEISON, voir GAMBISON.

GAMBEL, *gamb*, s. m., syn. de *gambas* :

Plusors orent vestu *gambelz*.
(*Roq.* 3^e p. 7697, var., Andresen.)

Le texte adopté par Andresen porte :

Plusors orent vestu *gambas*.

GAMBEUEL, s. m. ?

Les houchiers d'Evreux, quant ilz passent parmy le bois dudit seigneur peulent prendre sans contredit des *gambereuier* et des verges pour rendre leurs bestes. (1452, *Denombr. du baill. d'Evreux*, Arch. P. 308, f° 37 v°.)

Des *gambereuier* et des verges pour rendre leurs bestes. (Même pièce, Arch. P. 294, reg. 4.)

GAMBEUGE, s. f., poisson d'un cent, comme le hadoi, dans plusieurs parcs de péage et compris habituellement dans le même article :

Baril de haren blanc, cent d'adot, de *gambeye*, pièce de marsouin... (1449, *Lett. pat.*, ap. Mantellier, *March. féq.*, II, 214.)

GAMBESIE, voir GAMBOISIE.

GAMBESON, voir GAMBISON.

GAMBET, voir JAMBET.

GAMBETER, voir JAMBETER.

GAMBETTE, voir JAMBETE.

GAMBEZIE, voir GAMBOISIE.

GAMBIER, voir JAMBOIER.

GAMBILLON, s. m., prob. faute pour *gamblion* :

Et derriars a son haubere froimillon,
Mais n'a entour foriel ne *gam'llion*.
(*Viscans*, 2337, A. P.)

GAMBISON, *gambeson*, *gambaison*, *gambeson*, *gambison*, - *oisson*, *gamb.*, *gobisson*, *gobisson*, *gaibison*, *yombeson*, *wambison*, *wambizon*, s. m., pourpoint rembourré, qu'on portait long et pendant sur les cuisses, par dessous le haubert ou la cotte de mailles pour préserver la peau et les habits des frotements :

Toraces, *wambeisuns*. (J. DE GARL, ms. Bruges 546, Scheler, *Ler.*, p. 64.)

Et ne fu armez que d'un *gambison* et d'un chapel de fer. (VILLEH., 168, Wailly.)

Chasens avoit chavaïn ou *gambeson*,

Et hore espée au senestre giron.
(*Bat. Loquifer*, Richel. 368, f° 218^r.)

Et Brichemer (de cerf) fu en destree,

Car li cheu, si rui nos lion,
Li depeint son *gambisson*.
(*Renart*, Br. X, 1092, Martin.)

Gautiers s'arma, li vassors gentis :

Vest a haubert qui fu fors et tresis,

Desor vest a *gambison* faitic :

N'a si fort hore en frestent le pas,

Se il le porte a arpeut et demi,

Qu'il ne fust ampes fouldoiez, gel voz di.

(*Gaydon*, 1913, A. P.)

K'estoient armez

De hrs *wambisons*.

(TRIEB. DE NANGIS, Bartsch, *Rom. et past.*, III, 36, 42.)

La cotte de l'ambere li rompi et faussa

Et puis le *gambison*, si qu'il chiel le navra.

(*Gai de Bourg.*, 2536, A. P.)

Que chascun ait costes a armes, et *gambison* se veult, et se il ne veult *gambison*, il doit metre devant son ventre une concureure de lele. (*Assises de Jérusalem*, ch. CIII, Beugnot.)

Et ot a *gambison* fort et espés vestu.

(*Donn de Maence*, 2714, A. P.)

Parmy outre dix *gambisons*,

(J. DE MEUNE, *Tres.*, 1319, Méon.)

Getai un *gambison* en mon dos. (JOINV., *S. Louis*, LI, Wailly.)

Je trouvai un *gambison* d'estoupes a un Sarasin. (*Ib.*, *ib.*, p. 73, Mich.)

1. *gambison* de brodure des armes de Bourgoigne. (1313, *Trav. aux chât.* d'Art., Arch. KK 393, f° 44.)

Houvettes, lacinies, braccies ne *wambisons*.

(*Chron. des ducs de Bourg.*, 9772, Chron. belg.)

Et se cil a qui le mesfait fut fait n'est pas chevalier... l'amende luy doit estre faite par un romen, par un *gambison*, par un chapel et par une lance. (*Anc. Coust. de Norm.*, 1^o 62 v°, éd. 1552.)

D'autres estoient couverts de *gobissons* ou hocoquons contrepointz d'oïllets. (FACCHET, *Antiq. gaul.*, V, 19, éd. 1611.) Impr., *gobissions*.

Quant aux hommes de cheval, ils chaussaient des chausses faites de mailles, des espères a molettes aussi larges que la paume de la main : car c'est un vieil mot que le chevalier commence a s'armer par les chausses, puis endossent un *gobison* : mot retenu par les villageois d'environ Langres. C'estoit un vestement long jusques sur les cuisses et contre poitrine. On montre l'antheur et le peintre du livre intitulé le pèlerinage de l'ame, disant,

Et tout ainsi comme fait est

De pontures le *gobisson*

Pourqu'i point les appella on, etc.

Et encoures le mesme antheur dit, que c'estoit la premiere pièce du harquois.

Car desous va le *gambison*

Qui armer se veult par raison.

Par la peinture que j'en ai, il semble long jusques au dessous des genoux : et le mesme antheur montre que les femmes en portoient sus leur chair : mais il est croyable qu'il s'estoit légèrement contrepointz, je croi, comme encoures elles font aujourd'hui pour se monstrer avoir le corps droit, ou cacher leurs défauts de nature, car il dit :

Et sa compagne au *gambison*

Chantoit une telle chanson :

Je chateray faire le doy,

Rien je ne porte aveques moy.

Un petit guchet rebano

Ne serat pas, car je sui nue.

De fait l'image représente une femmas chausses, et souliers, les cheveux pendans, et sur le corps ce *gambison*, comme une cotte ou chemise courte. Ils avoient aussi une gorgiere que nous appellons haussoccol.

Desous ce *gambison* ils avoient une chemise de mailles longue jusques au dessous des genouils, appelée auber ou haubert. (*Ib.*, *Orig. des cheval.*, *arm.*, et *hér.*, II, 4, éd. 1611.)

GAMBEISON, *wambeisor*, *wambeisor*, s. m., fabricant ou marchand de gambisons :

Jehan le *wambeisor*. (1244, *Carl. de S. Vinc. de Metz*, Richel. 1.10623, f° 46 r°.)

Jehan le *wambeisor*. (*Ib.*)

GAMBOISIE, - *sé*, *gamb.*, *gambesizé*, *gambisé*, *gambesé*, *wambisizé*, *wambesizé*, part. passé et adj., qui est garni, piqué de coton ou de laine :

Une cote moult asie

De drap de soie *gambesizé*.

(*Perceval*, ms. Moutp. II 219, f° 8^o.)

Du haubert li copu le maille *wambisizé*

Et l'ampoune desous qui ne le tansa nue.

(*Hist. de Ger. de Blac.*, Ar. 3143, f° 129 v°.)

Cotes *gambesies*, sorgerles *gambesies* (1294 et 1295, *Ord. de Ph. le Bel*, Pr. de III. de N.-m., 1, 136.) Impr., *gamborsies*.

Et auel toune de dras de soie, et de cendez, et de jupes, et de palioz, et de cameloiz, et de bouquiers, et de l'ustames, et de cotes *wambesies*. (*Cout. de la foire de Bar sur Aube*, ms. Troyes 365.)

La cote *wambesige* li. s. (*Li Coust. des foires de Troyes*, li touneus du cordoan, ms. Troyes 365.)

Sur une cote *wambesie*.

(*Ch. de Valenci.*, Ar. 3319, f° 121 v°.)

Leur cotes *wambesies* portent.

(*Gualf. Roy. It.*, 16650, W. et D.)

Item une cote *wambesie* de couleur blanc, Item deux toumes, et un *gambison* de bordures des armes de France. Item une couverture de gambisons brodees des armes de roy. Item 3 paires de couvertures *wambesies* des armes de roy, et unes unes jazerques. Item un casniaux *wambesizé*. Item unes couvertures *wambesies* de France et de Navarre. (1316 *Inv. des biens de Louis le Hutin*, ap. Duc., *Obscrv. sur l'Hist. de St Louis*, p. 46.)

Une *cotte gambroisee*. *Eng.* XIV, s. Arch. 1033, pièce 44.)

Cote gambroisee. *Id.*

Deux *cottes gambroises*. 1339, *let. norm.* de Charles, *des compl.*, t. 1, p. 16, l. 1, Delisle.)

Une *cotte gambroise*. 1398, *denoim.* du bailli de Combraille, Arch. P. 304, f. 264 v. 1.)

GAMBRISON, VOIT GAMBRISON.

GAMBIRE, s. m., langouste :

Les *gambires* de mer, le squelette autrement appelé carapace, langoustes, sont de difficile digestion. (*Le Mef. de santé*, p. 36 v. 1.)

Fut la quatre jours pour prendre eau et boire et bons sans veoir aucun vestige d'homme, mais *gambires* assez, et grand boient aux événés. (P. MART, *livr. des Isles*, p. 112 r. 2.)

GAMBRISIN, VOIT CAMBRIEN ou SUPPLÉMENT.

1. **GAMIE**, VOIT GEMME.

3. **GAMIE**, s. f., employé comme synonyme de sienne :

Ce sont les Armes et les Dames.

En ce par y vous en pouvez voir.

Les signes et apparevoir.

Les constructions et des *gamies*.

Com. m., *livr. d'Armes et des Dames*, II, 167, Bibl. etc.)

1. **GAMEL**, s. m., fleur d'avoine :

Gamele, qui est fleur d'avoine. (19 janv. 1511, *Nouv. statuts des seigneurs d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Mou. inéd. du Tiers Etat*, II, 515.)

2. **GAMIE**, s. m., gamelle :

Il y a de petits *gameus* en une forêt d'argent à trois coupes. 1306, *livrent. des biens du D. Jean II*, ap. Lohb., II, 431.)

Nom propre. *Gamele*.

3. **GAMELLE**, - *eu*, - *ille*, adj. ?

Bois, p. Bot. de VIII, bois de boys et l'un d'eul de l'un *gameau*. 1358, *Compt. mun. de Tours*, t. 1, 24, Delisle.) Impr., *gameau*.

Deux mantes trois quartiers de clo *gameau*. (*Compt. de Girard Goussard*, 1400-1402, *Texte*, tome II, Arch. mun. Orléans.)

Un quartier de clo *gameau*. (*Compt. de J. Jasset*, 1400-1404, *Textes*, XVI, Arch. mun. Orléans.)

GAMILLI, s. f., sorte de navire :

Sy y el *gambes*. XV, el autres *gameus* entre *gabions* et *sables* et *gameles* lieu l. *gameus*. *Est. de Eract. Emp.*, XXXIII, 60, var., Hist. des crois.)

GAMILLIER, VOIT GAMILLIER.

GAMIE, s. m. ?

J'el t'el leun qui toutes femmes de belle robe, et de l'el t'el, au *gameil* ou au *gameil* ou au *gameil* en ceeste ville et toute d'el t'el *gameil*, et le *gameil* autour de son *gameil* *gameil* en ceeste ville. 1524, Lille, ap. La Font, *Gloss.*, ms., Bibl. Antoine.)

Attestées sur le *gameil* d'une *gameil*. 1602, *Id.*

Le *gameil* qui est le fond d'un pont. 1477, *Id.*, ap. La Font, *Gloss.*, ms., Bibl. Antoine.)

On parle du *gameil* que l'on refait à vaube (vaule) du long la rue derrière le chasteil pour resister à l'encontre de s'forches d'esmes qui se mettent contre ledit *gameil* pour empiéer les fosses autour du chasteau. 1481, *Id.*

GAMEUZ, VOIT GAMEAUZ.

GAMITE, s. m., chamouïs :

Ses robes estoient de camelin ou de pers; ses peines de ses couvertours et de ses robes estoient de *gamites*, ou de plantes de herbes, ou d'algues. (JOINV, St Louis, 667, *Wally*, ed. 1874.)

GAMME, VOIT GEMME.

GANACHE, VOIT GARNACHE.

GANBAREE, VOIT GAMBAREE.

GANBES, VOIT GAMBAIS.

GANBOISSON, VOIT GAMBISON.

GANBE, VOIT JAMBE.

GANCHE, VOIT GUENCHE.

GANCHEIR, VOIT GUENCHEIR.

GANCIR, VOIT GANCHEIR.

GANCLEOR, VOIT JANGLEOR.

GANDE, s. f. ?

Fu ju ne, le jource premiere

l'ut, sans queire suites ne *gandes*.

Nous Bournois sus Giroude, es Landes,
(G. GERRAT, *Roy. ign.*, 12290, W. et D.)

GANDEILLOIR, s. m., coupeur, sauteur :

Le porc ne l'at ne *gandellere* ne fo.
(*Cher. le Bourguignon*, p. 36, (Farbes) Impr., *gandellere*.)

GANDIE, s. f., echappaïtoir :

Ensi vos sert il de *gandie*
De consellier la folie.
(*Parton.*, 2673, Crapel.)

Mais li legs i vut por lui
Qui de *gandie* e de rebui
Savoit tr'p d'estrage maniere.
(*Gaillaume le Marchal*, 11339, P. Meyer.)

Pat. Lyonn. et Suisse rom., *ganduaises*, *gandoises*, *gornelles*, *fariboles*, *ganduettes*, *Lyonn.* et *forés.*, *ganduettes*, *gandoit*, *trumper*, *abuser*, *raïllee*, *amuser*.

GANDILLER, - *iller*, *gandillier*, *gandiller*, v. n., dimin. de *gandir*, échapper, se sauver, s'enfuir :

L'er trez tendreit au n'r la prairie,
Tot le fange ne présent une alie
Au viel l'robis qui envers aus *gandiller*.
(*Les Lok.*, Richel. 1622, 1^o 279 1^o.)

Viles destruit e *gandillente*.

Boreils paisent *gandillent*.

(*Wally*, *Rev.* 1^o p. 138, Andresen.)

Mult les *gandilles* *gandillier*

Et Fou en droit l'autre *gandillier*.

(*Id.*, *Br. 1.*, 3926, *ter.* de Liency.)

Mult les *gandilles* *gandillier*.

(*Id.*, *ib.*, var.)

El cele s'est moult defoieue

Li *gandilla* kark'le pot.

(*Perceval*, 1898, Potvin.)

Bien ne quida l'ietat leur.

Me que ne son bien remuer

Pl *gandiller* et *travailler*

Tout que got us a moi failleir.

(*Journal*, Pr. IV, 1909, Merin.) Méon, *gandillier*.

GANDION, s. m. ?

Trois années de camelos rouges pour faire un *gandion* à la dite nef. (1339, *Act. norm. de la Chateb. des compl.*, p. 198, L. Delisle.)

GANDIR, *wandir*, v. n., s'enfuir, échapper, s'esquiver, se réfugier, se sauver :

Hardi herent, court *gandissent*
Com home fout qui *gandissent*.

(*Wally*, *Rev.* 3^o p. 8097, Andresen.)

Unor d'ait l'raout nul laiz,

Li *gandille*, li *gandillier*.

Qu'or est li certains de morir

Ne or ne set il mais u *gandir*.

(*Blas.*, D. de *Norm.*, II, 17942, Michel.)

Coidez vos en Greece foir ?

Nos n'i porrom vers lui *gandir*.

(*Hom. de Theb.*, ap. Constats, *Leg.* d'Oed.,

p. 167.)

Ne soit ou fuir a la loi non.

Ne soit ou mucier ne ou *gandir*.

(G. DE COINC, *M.*, ms. *Swiss.*, 1^o 4995.)

Herige sok, si abais,

Entor moi *gandi* ca et la.

(*Parton.*, Richel. 19152, 1^o 466^o.)

Ne li est vis que des or mais

Li donne ou nul lui laissier pais,

Ne qu'il li puisse pas *gandir*,

Ne par ester, ne par fuir.

(*Id.*, 3407, Crapel.)

Lut esluet u vicere u morir

Nel lait amors par el *gandir*.

(*Id.*, 8907.)

Sachiez bien que trop li meschiet,

Puisz qu'il *gandist*, c'on li echieit.

(*De la Btbl.*, 115, ap. Méon, *Fabl.*, t. 4, 163.)

Ensi enseignez tu a foir et a *gandir* de ton are et de la meuce. (*Comment.* s. les Ps., Richel. 963, p. 46^o.)

Se Damedieu me donne qu'armez puisse souffrir
Et si bien ne saras encontre moi *gandir*,
Que mon bran eesmoule ne te face sentir
Si que le chief du corps te foir departir.

(*Boon de Marcen.*, 1305, A. P.)

GANDISSANT, *gandissant*, adj., *habili* à s'echapper :

Ben s'il que cele damoisele

Est si veulose et si sorcere,

Et *gandissante* et si artiere

Que s'i sorrent l'enchaetera

Jo s'ai bien qu'il l'e-pousera.

(*Protheslaus*, Richel. 2169, 1^o 58^o.)

Cf. **GANDIR**.

GANDRILLIER, VOIT GANDILLIER.

GANEAU, adj., débauché :

Goraunt, glout comme une belle.

Devenant vie disolue.

Ganeux, yvroigne, outrageux,

Suivait tavernes, domageux.

(*Therace en franc.*, 1^o 227^o, Verard.)

GANELE, s. f. ?

Pour oster et eslore le bos a marion hors des *gameles* de ramie dont on fait le busche et karbon pour l'estelment Bauduin. (1306, *Trav. auc. chat. d'Art.*, Arch. KK 393, p. 26.)

GANELIS, s. m. ?

Ledit droit de tonnelier et forage des vins vendus et delivrez en la ditte ville se diversifiant selon la qualité de ceulx qui estont appelez ou reputez estre de la table de *gameilis* ou de ceulx qui n'estoient

pas de la dite table. (17 avr. 1448, *Sentence du lieuten. du bailli d'Am.*, ap. A. Thierry, *Monuments inédits du Tiers Etat*, III, 550.)

GANGES, s. m. pl., oreilles de poisson :

Les viduères et leur arracher les ganges ou oreilles, qui sont ronges, et les lavas très bien. (*Trad. de d'Opsonis de Platine*, X, 1, dans le *Dictionnaire étymologique de Ménage*, édité, 1750.)

GANGIR, voir GUENCHIR.

GANGLART, voir JANGLART.

GANGLE, voir JANGLE.

GANGLERESSE, voir JANGLEOR.

GANGLERIE, voir JANGLERIE.

GANGNABLE, voir GAIGNABLE.

GANGNAIGE, voir GAIGNAGE.

GANGNEMAILE, voir GAIGNEMAILE.

GANGNE, voir GAIGNE.

GANGNER, voir GAIGNIER.

GANGNERIE, voir GAIGNERIE.

GANGNEUR, voir GAIGNEUR.

GANGNIOUR, voir GAIGNEUR.

GANGUEMELE, s. f., sorte de navire :

Si y ot galees .xv. et autres vaisseaus entre galions et saeties et *ganquecles* bien L. vaisseaus. (*Est. de Evael, Emp.*, XXXIII, 60, Hist. des crois.)

Cf. GAMELE.

GANGUIL, s. m., bregin, sorte de filet :

In aliquo stagnorum prae-dictorum cum arte, vocata *ganquil*, nullus ausus erit piscari. (1307, Arch. JJ 163, pièce 103.)

GANIERIE, voir GAIGNERIE.

GANIGAL, voir GARINGAL.

GANIL, s. m. ?

Considerant le grand peril et destruction de ville et confusion de poubles que porroent par meintes manieres sorire par criours et par gens de nulle conscience, *ganils* dou diable, por exciter et commouvoir le pouble a faire contre droit, contre raisons, ouvres manlfaites et damajoues. (1407, Arch. Frib., *Aff. de la ville*, n° 322.)

GANIVEAU, s. m., avorlon :

Il seroit bon qu'un tas de *ganiveau*
Et ceulz qui sont de trop malheure nez
Bien replantez fussent comme peureux
Pour revenir plus bous et facoteux.
Prosaol. d'Hallesaruel, v. VIII, Poës. fr. des XV^e
et XVI^e s., VI, 28.)

S'on n'abolit un tas de *ganiveau*
Trop haut montez en ces flatours bigote.
(*Le Monde qui n'a que les os*, Poës. fr. des XV^e
et XVI^e s., XII, 211.)

GANIVET, voir CANIVET.

GANIVETE, *ganveete*, s. f., couteau :

Le suppliant de sa *ganveete* ou constel
a tailler pain donna un cop seulement par

le corps a icellui Doumange. (1410, Arch. JJ 165, pièce 333.)

Saint, *ganivette*, couteau.

Cf. CANIVET.

GANIVETIER, *ganveetier*, s. m., ouvrier et marchand de canifs, couteleur :

Dont tout le moude commença a brayer et parler de son savoir si merveilleux jusques es bonnes femmes lavandieres, courratieres, roustissieres, *ganveetieres*, et autres. (RAB., *Pantagruel*, ch. X, éd. 1512.) Ed. Le Duchat, *ganveetieres*.

GANVIER, s. m., couteleur :

Jehan le Veel, povre *ganveier*... mist en vente sur un estal plusieurs *ganives* et petits couteaux. (1390, Arch. JJ 139, pièce 44.)

GANLLER, v. n., hurler ?

Lessay, dist Renart, ne *ganlez* ?
Renart, n'i a mestier toisir.
(*Peter. Renart*, p. 426, Martin.)

GANNEAU, voir GAIGNEAU.

GANNIR, v. a., faire entendre le cri du cochon :

Au beau milieu de la sale estoit Thoeue, qui se changeoit en porc, et *ganuissoit* un oin, oin... (J. DE FONTENY, *L'Asne riant*, p. 25.)

GANOLLE, *wanolle*, s. f. ?

Boites de *wanolle* et de penchons a .xiiij. la botte. (1406, Bethune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Peinture a *ganolle*. (1523, *ib.*)

Cf. CANOLLE ?

GANON, s. m., bordure :

Le roy de France a fait tendre son tref.
Moult estoit bel et richement ouvré ;
Un arpent dans le pavillon de lé ;
Les *ganons* sont de candail d'or brulé.
(*Rom. d'Aquain*, 1136, Jonon des Lougrais.)

GANON, voir GAINON.

GANOTE, s. f., sorte de vêtement :

Casens s'il sur l'aulee la *ganote* vestie,
L'espeer sur la cape bien repuse et murie.
(*Vie Rabras*, 4666, A. P.)

GANS, voir JANSE.

GANSE, voir JANSE.

GANSTBLE, voir JANSTBLE.

GANTE, *want*, s. m., droit du seigneur dans les mutations de liefs :

Il y a tex viles ou on ne doit que deux deniers de saisine, et teles ou on en doit trois deniers, et de teles ou on doit trois deniers de *gans* ou douze deniers de vin, et de teles y a en l'une plus et en l'autre moins. (BEAUMAN., *Coul. du Beauv.*, ch. XXVII, 6, Beugnot.)

As plez qui furent a Orbec en l'an de grace 1213... rajai Pierres Rogier au priour e au convent de saint Cyre de Friardel uns *ganz* de teute de l'avaine de trois deniers. (1203, *Cart. de Friardel*, Richel. nouv. acq. 1 161, 1° 41°.)

Derechois sun ceu que je demandoye au diz religieux homage par la reson d'une pere de *ganz* de teute. (1297, *ib.*, 1° 46°.)

Est assavoir que le maneur doit avoir, ou nom du seigneur, tous drois de changes, tous afforages et toutes lous en dessous .v. s., tous les *wans* qu'il appartient a avoir a toutes heritances et reliefs. (1447, *Lui accordée au village de Bouche*, Arch. du royaume de Belgique, Ms. et Cartul. n° 93, *Cartul. de l'abbaye de St-Pierre de Gand*.)

La somme de sept solz six deniers tournois de cens annuel portant lotz, *gans*, ventes, saisines, amendes et deflans. (15 avr. 1528, *Ch. du bailli d'Epervon*, Arch. domaniales Rambouillet.)

Argot, donner pour les *gants*, donner une gratification en sus du prix convenu.

GANT, voir GENTE.

GANTE, voir JANTE.

GANTELE, s. f., sorte d'armure :

La peussies ony grant martellis a reclaver petites plates *gantelles*, harnois de jambes, a serrer lances, et chevaux tourner, costes d'acier et tasserrans. (J. D'ARRAS, *Melusine*, p. 137, Bibl. elz.)

Un corset d'arces et deux *gantelles* et une rapiere. (*Test.*, 4 janv. 1534, Arch. mun. Douai.)

GANTEREL, s. m., ganlelet ?

Por avoir bourses et autre
Deniers delez leur *ganterians*.
(*Vie des Peres*, Richel. 23111, 1° 122^b.)

GANTHEROT, s. m., ganlelet :

Une paire de *gantheroz*, une paire d'esporons. (Dec. 1390, *Inc. de meubl. de la maistr. de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

GANTIER, s. m. ?

Mes cors ki est sur les *ganterez*
Prent a vous cogre de moult loing,
Mes le cuer pees de vous ajoing.
(*Le Comte B. Fastoul d'Arras*, 53, Méou, *Fabl.*, I, 113.)

GANTIER, s. m., partie du char :

Prins m'est vouloir de descrire la forme du chariot ou le salet seoit : Les axes et le tymon furent d'or lin, les *ganteriers* furent dorz et les royes argentez. (C. MASSION, *Bible des Poët. de metam.*, 1° 12^e 1° 9, éd. 1453.)

GANTIERE, s. f. ?

La relevance que li évesques d'Orliens doit quant la *gantiere* de cire est presentee a l'eglize d'Orliens. (1337, *Accus. Ytre* le chastel, Arch. P. 26.)

GANTIL, voir GENTIL.

GANTILETE, s. f., ganlelet :

Cotes de ferre et bayvantes,
Glayes, laches et *gantilletes*.
(*Chansons, Prince noir*, 2358, Coxe.)

GANTILLE, *galille*, s. f., dimin. de gante :

Por rasseir par plusieurs fois coians, *gantilles* et aives audit moulin. (1304, *Trat. aux chat. des C. d'Art.*, Arch. KK 393, 1° 16°.)

Un arbre de moulin tout neuf, roie, bras, courbes, aines, *galilles*, coyaux et ruyere. (1430, Bethune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Les *gantilles*, les gantes d'ung moulin a eau. (1476, *ib.*)

2 GANTILLE, s. f., arme de bourgeois.
De ces jouteurs furent les regards
desplacans coudans qu'ils se fussent
entretues; mais apres qu'ils furent releves,
ils haussèrent les *gantilles*, qui fut signe
d'estre eschiqués de ce danger. (J. MOI-
NET, *Chron.*, ch. CXXI, Buchon.)

GANYER, voir GAMBESOR.

GAOILE, s. f., sorte de pierre précieuse :
Gaible, gemmes. (Autres *lapid.*, ms.
Beno 636.)

GAOLAGE, voir GAIOLAGE.

GAOLIE, voir GAIOLIE.

GAOILLAGE, voir GAIOLAGE.

GAP, voir GAB.

GAPPE, *wappe*, adj., insipide :

Mout aïme pain hom qui est vains.
Al enferm est *wappe* et vains.
BICHS DE MOUTINS, *Muscree*, MS. 5112, f. 202^{ob}.
Chans. Amiens 437, f. 141 v. 13.

Al enferm est *wappe* et vains.
(ib., ib., Richel. 1.212, f. 16 v. 3.)

Al enferm est *wappe* et vains.
(ib., ib., Richel. 23114, f. 232 v.)

Si me sont *vaines* et moistes

Sur li loies et lor boistes (des médecias)

Qu'elles me talent tot lor cuer.

G. de COUSC, de *Flugereis qui garda sa chast.*

222 v. ap. Meun, *Nouv. Rec.*, II, 80.)

— **Gâle**, débilité :

Leur estomac leur sanble estre *wappe* et

dehois. (Froiss., *Chron.*, I, 52, Luce.)

Walton, *wapp*, aqueux, de la nature
de l'eau, qui a un goût d'eau; douçœur,
qui est d'une douceur fade, qui tourne
autour du cœur. (REMACLE, *Dict. walton.*)

GAPRNE, s. l., sorte de navire :

Ceint voiles ou environ, comme galeres,
fussent palandre, *gapernes* et autres na-
vires chargez de gens et d'artillerie et
autres choses necessaires et convenables
a mettre siege. (J. MOLINE, *Chron.*, ch.
LXXIV.)

GAQUERISON, voir GASCHERSON.

GARGA, *gargage*, s. m. ?

San le comptant et gardes et recez et
gargages qui devant este rendu au se-
neur. (Mars 1243, *Vente à St Maurent par
Isart Duare*, cab. Filon, facsimilé à la
biblioth. de l'école des Chartes.)

GARVINE, voir GARENE.

GARVIT, s. m., coup :

A. L. 1. 1. 5. de Gresse vet doner tel *garvit*
Que l'oc de la corne il a perdu et trait.
(*Revue d'Hist.*, I, 143, Michelant.)

GARANÇE, *guarance*, *warance*, *waranche*,
- f., défense, garantie :

J. l'avez a ce et a vaillan ce
Que le feus de la *waranche*

Ne fust a ce et a ce ne a ce.

A. de H. H. H. de J. J. Adan, Goussinier,
p. 298.)

Pur garir de tute plaine, e *warance* par
peis euecure tute les autres herbes. (XIII^e
v., *Procepta medical.*, ms. Beine AA 90.20,
f. 6.)

Nous leur en devons pourtre *guarance*
leant contre l'empereur. (1357, *Ch. de Jean
de Châton*, Arch. du prince, Neuchâtel,
3, n° 48.)

Mort out Tierr le sire, le due d'Ac se nec.
Danz Bois de Carpien i mist sa lance,
E par poine e por onde au prist vengeance,
De quel vint puis a K. l'off eschivance,

E G. en vint de sa *garance*.
Que tals vint au Jura le malvolence,
Qu'aine ne s'ia veit au tres en France.

(*Ger. de Rossill.*, p. 393, Michel.)

GARANÇE, adj. f., leint en garance :

Une cote simple a ferme, de couleur
garance. (1388, Arch. JJ 135, pièce 48.)

GARANDE, voir GARENE.

GARANDISE, voir GARANTISE.

GARANDISSEMENT, voir GARANTISSE-
MENT.

GARANDISSEOR, voir GARANTISSEOR.

GARANDITOUR, s. m., garant :

Establisse moy *garanditour* des choses
vendues. (1282, Cîteaux, LVIII, Arch. Jura.)

GARANDON, voir GUERREDON.

GARANPAGE, voir GARENAGE.

GARANT, s. m., garanti, protection,
défense :

De terre en altre voit faiant,
Si cunde avoir de mort *garant*.
(*Brut*, ms. Munich, 3671, Volm.)

Baudouins est au Faivo, q'i est roide et corant ;
Doucement de bon cuer va Jhesu reclamant.
De ce mort Pa gâle, ou li faço *garant*.

(J. BOU, *Sac.*, CIV, Michel.)

Quer il sont desarmé, ne a'ont armes trechant,
Ne garnement n'istun qui lor porte *garant*.

(*Boon de Maucere*, 3207, A. P.)

Se ne tournast le dard d'autre part le trechant,
La Robastre n'eust de le mort nul *garant*.

(*Gaufrey*, 2731, A. P.)

— **A garant**, loc. en sûreté :

Tout ainsi traient a *garant*
La François Oiers et Rollant.

(*Motsk.*, *Chron.*, 7588, Reiff.)

Le mareschal, qui ainsi les voyoit la
fuir a *garant*, a peu qu'il n'enrageoit
dont ceulx lui eschappoient. (*Liv. des
faits du maresch. de Boucic.*, 2^e p., c. 20,
Buchon.)

GARANPAGE, *guar.*, *war.*, *var.*, *entage*,
- aige, s. m., préservation, exemption :

Se Calot trove, q'il li a fait outrage,
Oerra le, n'aura *garantage*.

(*ROMBERG*, *Opus*, 8633, Barrois.)

Guarantage des abus. (Merced. apr.
Asc. 1363, Barbier de Lescoet, Arch. Fi-
nis.)

— **Garantie** :

Que je ne vos dont nue le monde d'un formage
Puis que por a. sol homme irai a *garantage*.

(*Maug. d'Hor.*, Richel. 766, f. 52 v. 3.)

En *garantage* de verite. (1268, Abb. de
S. Flor, procureur de Montilliers, Arch. M.-
et-Loire.)

En *garantage* de verité, nos, avons mis
nostres secls a ces presentes lettres. (1276,
Procès de l'Hist. de Bourgogne, II, 44.)

En plus grant *garantage* de vente. (1281,
Euaud, t. I, ch. 94, Arch. M.-et-Loire.)

Et de toutes ces choses doit il porter
bon et loyal *warantage*. (1294, *Coll. de
Lorr.*, 976, n° 48, Richel.)

Letres sceeles de maistre seel avec *va-
rantage* de vente. (Ch. de 1302, Forges,
dom. t. I, ch. 19, Arch. M.-et-Loire.)

Prenon les fez et la charge de *garante-
taje* et de defense des choses dessusdites.
(1329, Morice, Pr. de l'H. de Bret., I, 1329.)

En defant de *guarantage*. (20 juill.
1359, Arch. C.-du-N., Begard.)

Par defant de paiement ou de *garantage*
non fait. (1375, *Contr. de mar. de Marg. de
Clisson*, f. Bizeul, Clisson, Bibl. Nantes.)

N'est de riens obligé a fere le dit *garan-
taje* de ditz trante souz. (14 mars 1389,
Pont-Abbé, Arch. Finist.)

Obigea... sur le gage et obligation de
tous ses biens meubles et immeubles a leur
en fere *garantage* suffisant. (Ch. de 1390,
Arch. de Talhoel.)

Et ceste donnoyson leur et en faire
garantage a mon dit seigneur. (3 av.
1396, *Don. au D. de Bret.*, Arch. Loire-
Inf.)

Je sais mieux que par heritage
A toy, car je Cay fait homage
De m'ame, corps et tout mon bien,
De toy les tiens en vasselage.
Pour ce porte moy *garant* au due de Bret.)

(J. GRASOY, *Supplie. au due de Bret.*)

Promettoms... a lui faire *garantage* des
choses que pour ce lui avous baillies. (Ch.
de 1412, Richel. 3907.)

Promettre et s'obliger sans deffens et
guarantage. (1444, *Vente*, Arch. de M. de
Cuverville.)

Et dieulx quatorze souz de rente
promettoms et nous obligoms a me dit
familier fere deffens et *guarantage* a la
costume. (1445, *Don.*, etc., Arch. de M.
de Cuverville.) Plus bas : *garantage*.

Avens renvois sans jour honestes reli-
gieux et comme avint autrestois prins en
garantage Jehan Ruesne leur mestier.
(*Charle* de 1471, Arch. de Solesmes, 84.)

Comme avint sans jour honestes reli-
gieux esleuz. (1483, *Compt. de Nevers*, CC 71,
f. 22 v. 5, Arch. mun. Nevers.)

Et pourra l'ainse on celui qui aura cause
de lui por les arerages qui celui ou
celle auroient levé entre la foy faicte et la
requeste laut seulement ou cas que le
suserain lui ferroit le *garantage* tant seu-
lement... (*Coût. de Bret.*, f. 101 v. 3.)

Lesdites lettres receues ou acceptees
pour *garantage* desdites choses cedees et
transportees. (1568, *Arch. des notaires*,
Minutes Taillander, Arch. mun. Nevers.)

Si nostre n'estoit nue, mais estoit grant
de sa bonne espece, n'estimant rien le monde
sous le *garantage* d'un tel baston. (*Hist.
Macaronique*, p. 290, Jacob.)

GARANTER, v. a., garantir :

Et que il soit tenuz ceste dite baillie a
garanter. (1263, *Test. de Gui de Laval*,
Arch. Mayenne.)

La dite vencon *garanter*, delivrer et
defendre au dit acheteur. (Ch. de 1296, S.
Vine, n° 67, Arch. Sarthe.)

GARANFIER, v. a., garantir :

Le dit heritage *garantier* et defendre. (Ch. de 1317, Grestain, Arch. Eure.)

GARANTIGÉ, adj., authentique et obligatoirement :

Encore qu'il y ait instrument connu, ayant execution prompte, que l'on dit instrument *garantigé*. (31 oct. 1387, Edit de Philippe II sur la moderation des rentes, 1)

GARANTINE, s. f., malheur ?

Mais eis enli griez nous apres.

Et qui gist eu tel *garantine*.

Pense petit a son covine.

(J. BRETTEL, *Tourn. de Chauvenci*, 527, Delmoite.)

GARANTISE, - *ize*, - *isse*, - *isze*, *guar.*, - *entise*, - *entise*, *garand.*, *warant.*, *warand.*, s. f., garantie :

Del seigneur est nostre *garantise*. (Lir. des Ps., Cambridge, LXXXVIII, 19, Michel.)

N'i a broine si fort elavel

Qui vers sa lance ait *garantise*.

Mais que le pa d'une chemise.

(Brix., D. de Norm., II, 1258, Michel.)

Mor est Miles li dms, sa fame y est ocise :
Ainz n'i pot li nus faire a l'autre *garantise*.
Tuit furent detranchie de lauz la maistre eglise.

(J. Bob., Sarz., XXIII, Michel.)

Li pires ne li menders n'i aura *garantise*.
(Cher. au cygne, f. 5163, Hippaen.)

Si vos requier par *garantise*

Par bien, par honor, par franchise.

M'amie me rendez sanz mort.

(Perceval, ms. Montp. II 219, f° 133.)

Touz li menuz pueple de ce pais qui estoit ausi croiziez, venoit a lui et l'esloisivoit a chevataine, et li fesoient feueite pour avoir s'aide et sa *garantise* en la voie. (GUILLE, DE TYB, I, 16, P. Paris.)

Par ensi que se nuls en aloit a l'encontre je en porteroie *garantise* les devant dist abbei et covent. (1216, Loupi, I, S. Arch. Meurthe.)

Je lor en porteroie *garantise*. (Juill. 1219, cart. 14, Arch. Meuse.)

El l'en doi porter *warantise* envers tous ceus qui... (1250, Briey, 13, Arch. Meurthe.)

Nos doivent porter *warantise* envers toute gens de... (Mars 1251, S. Mihiel, Arch. Meuse.)

Bonne a *warantise*. (1262, Hattonchast., I, 10, Arch. Meurthe.)

Je en doie portier *warantise* a l'ahbey et a covant. (Juin 1266, S. Vinc., Conreclles, Arch. Mos.)

Ançois portera li dite *warantise*... de celui bus envers tous ciaux ki a droit et a loi en vouroient venir. (1270, Cart. du Mont S.-Mart., Richel. I, 3478, f° 125.)

Par défaut de *garantise*. (Mars 1285, Ch. du bailli de Charbres, ab. de l'Eau, Rozay au Val, Arch. E.-et-L.)

Par défaut de *garantise*. (Ch. de 1293, S. Vinc., n° 59, Arch. Sarthe.)

Par défaut de *garantise*. (Ch. de 1296, S. Vinc., n° 63, ib.)

Boene *warantise* et loiel. (Ch. de 1296, Arch. Somme.)

Pour promet bonne *warantise*. (1304, Ch. de Ren. de Lachen, Chap. Noyon, Arch. Oise, G 1776.)

Laquele *garantise* que li dis prince doit faire. (1313, Pr. de l'H. de Bourg., II, CLII.)

Par défaut de *garantise*. (1316, Chaloché, I, f° 59, Arch. M.-et-L.)

Restorer touz domages... si auquinz en aveill... par défaut de *garantise*. (1317, Arch. de Solesmes.)

Lettre de venue et de *garantise* du receveur. (1335, Compt. de Odart de Laigny, Arch. KK 3, f° 233 r°.)

Par défaut de *garantise*. (1358, Rey. du Chap. de S. J. de Jerus., Arch. MM 28, f° 80 r°.)

Disoient qu'il leurs avoit a porter *warantise* de ce qu'il lour avoit fait faire, et eux greeter de souleue. (J. AUBRIEN, Journ., an 1481, Larchey.)

GARANTISON, *guar.*, *guarr.*, - *isun*, - *am*, - *entison*, *warantison*, s. f., préservation, exemption ; action de préserver :

De mort n'avrat *warantison* par hume.

(Chal., 924, Muller.)

Ke de mort on de pliee n'ot nus *warantison*. (Tit. de KEST, Geste d'Als., Richel. 21361, f° 25 r°.)

Tut li rendi hantai par sa *warantison*.

(Horn, 1352, Michel.)

— **Guérison** :

Ne pur aut mire de rest moud

N'en aurais mes *warantison*.

(Mort du roi Garmand, 263, ap. Beiff., Chron. de Monst., t. II, p. xix.)

— **Garantie** :

Et tel marchié dessus dit ai je creauté a garantir a toz jors au dit Jehan et a ses hoirs contre toz, en lele maniere que sele dis Jehans ou si hoir avoient paiee, coz, me damages, par le défaut de me *warantison*, je lor seroie tenu a rendre avec le garantie dessus dite par loiax provees. (BEAUMAN., *Cout. du Beauv.*, ch. XXXV, 20, Bengnol.)

Par défaut de me *warantison*, je seroie tenu a rendre tous ceus et tous dommages. (Pièce de 1273, ap. G. Raynaud, *Etude sur le dialecte picard*, p. 9.)

Se li devant dit religieus avoient ceus ou damages par le défaut de me *warantison*. (1284, le Gard, Arch. Somme.)

Avons baillié ces lettres de confirmation et de *warantise* de toutes les choses dessus dictes. (1288, Cart. de Ph. d'Alençon, p. 493, Arch. S.-Inf.)

En *warantison* des choses dessus dit, Lendens, St Marc l'Évang. 1298, Arch. mn. Abbeville.)

El l'en a baillies les lettres pendans seeles de son seel de *warantison*. (Cart. de Pieuquigny, Arch. O. 49628, f° 14 v°.)

GARANTISSE, VOIR GARANTISE.

GARANTISSEMENT, - *isement*, *garand.*, *garant.*, *guarent.*, *warant.*, *warant.*, *warant.*, s. m., garantie :

Ainc de nule arme n'ot *garantissemment*.

(Anvers, Richel. 793, f° 12.)

Ceste armerie et ce pourpand,

Cont' nostre *garantissemment*

Comp' tout envaismement.

(GEB. DE MEUNG, *Tres.*, 173, Méon.)

Par défaut de no *garantissemment*. (Pièce de 1281, ap. G. Raynaud, *Etude sur le dialecte picard*, p. 13.)

En signe d'assent, d'esproeve, de confirmation et de *warantissement* de tout chou il voelle mettre le seel de la baillie. (1311, Accord, Arch. S 4932.)

Par la défaut de mon *warantissement*. (1317, Arch. JJ 53, f° 93 r°.) Plus bas : *warantissement*.

Par le défaut de no *warantissement*. (1317, Arch. JJ 56, f° 18 v°.)

Par la défaut de nous on de no *warantissement*. (1317, Arch. JJ 56, f° 50 v°.)

Nostre *warantissement*. (1322, Arch. JJ 61, f° 89 v°.)

Pour la defense et *warantissement* de vourroie. (SYM. DE HESDIN, *Trad. de Val. Mac.*, f° 88, ed. 1485.)

Il ne loist a aucun bailler sa maison et heritage en arroulement et le charger d'aucunes rentes viageres ou heritieres a rachai, on sans rachai, mais seulement le peut charger d'une somme de deniers pour une fois, ou de *warantissement* d'aucuns contrats. (Const. d'Arras, 45, dans les *Const. gén. du comté d'Artois*, ed. 1679.)

Pour s'urété de *warantissement* de la vendition. (Pièce de 1610, ap. Beauville, *Doc. inéd. sur la Pic.*, IV, 423.)

GARANTISSEUR, *garantissoir*, *garantisseeur*, - *seur*, *garantiseur*, *garandiseur*, *guarandiseur*, *warantiseur*, s. m., garant, caution, protecteur :

Tout ainsi puet aler de *garantissoir* en *garantissoir* en jusques a VII. (Etabl. de S. Louis, I, XCV, p. 157, Viollet.)

Car tout gagnast il la chose, cil qui demande la paieroit a celui qui est *garantisseeur*. (Ib.)

Adont seroit li *garantisseeur* delivres de porter garant. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, ch. XXXIV, 66, Benoit.)

Par le défaut de *garantisseeur*. (Ib., ib., c. XXXIV, 66.)

Establi pleges et principaux *garantisseeur*. (1269, *Lett. d'anortiss.*, Arch. K 33, pièce 8.)

Lors jugierent entr'aus que autel peine que li mailliterres doit souffrir, doit li *garantisseeur* essaier. (Sept Sag. de Rome, Ars. 3354, p. 204.)

Pleges et principaux *warantiseurs* de la meson desus diele. (16 mai 1298, *Cart. des Vaux de Cern.*, Arch. S.-et-O.)

Li *warantiseesur*. (ROISIN, ms. Lille 266, p. 107.)

Il s'est estavlis *warantiseesur* de cheste vente. (Cart. de Pieuquigny, Arch. O 49628, f° 14 v°.)

Se list et establi pleges et principaux *garantisseeur*. (1321, *Cart. de St Etienne de Troyes*, Richel. I, 47098, f° 345.)

Se feist et establi peigne et principal *garantisseeur* de... (1342, Arch. JJ 74, f° 66 v°.)

Le defendeure peult avoir trois dilations pour garant se son *warantiseur* deffault. (Cout. de France, f° 239 v°, ed. 1517.)

Si tel defendeur avoit cause legitime de retour et garant, andit cas le *warantiseur* sera tenu de luy restituer le principal. (Cout. de Hain., CXXII, Nouv. Cout. gen., II, 30.)

Ilz les ayment et adorent comme frays, seurs et chastes gardiens de la chasteté de leurs femmes, et *warantiseur* de leur honneur. (BRANT., *Dam. gal.*, 1^{re} disc., Buchon.)

— Fémi., *warantiseesse*, - *eresse* :

Ladite Aalis se fist princip. l... *warantiseesse*.

resse... de Judith Vauz. t. 12. *Chât. de Ph. le Bel*, Richel. t. 9787, f. 294 r.

Se icelle partie *garantissresse* ne venoit point, faites la appeller soustraument et mettre en default. (*Cout. et Ord.*, Dupuy 217, pièce 60. Richel.)

GARANTOR. = *leur, airenbour, s. m., garant, caution, protecteur* :

Steuz bref a vicome de R. de fere venu vostre *garantor* l'endemain dez almes. (Year books of the reign of Edw. the first. years XXXXXXI, p. 95. Roa. Brit. script.)

Cil qui estoient *wairentour* dez banveloit rayvor sa wairentive. (1319. *Hist. de Metz*, IV, 791.)

... Parquoy celui qui l'amaine a *garant* en doit au delivre, si l'en ne peut trouver par quoy faire execution sur les *garanteurs*. doit être la sentence exécutée sur celui qui l'a amené. (*Const. de Bret.*, l. 126 r°.)

GARAT, voir **WARAT.**

GARATTE, voir **GARETE.**

GARBACH, s. m., gerbe :
Garbach a. XXII. s. le cent. (*Compte de 1313*, Arch. mun. Douai.)

GARBAGE, voir **GERBAGE.**

GARBAIN, nom de l'épée de Fierabras :

Puis a eidee Fierabras, qui moult fut a mener. Et si pend Balausme dont li poens est d'ores. De l'autre part *garbain*, qui bien estoit a per. Ans de tels especes n'ont pas parer. (*Arabras*, 628, A. P.)

GARBEL, voir **GERBEL.**

GARBELLE, voir **GERBELE.**

GARBEN, voir **GERBER.**

GARBLEUE, voir **JARBLEUE.**

GARBIEUR, voir **GERBEUR.**

GARBIN, *garbin, qerbin, garban, -um, s. m.,* nom d'un petit vent du sud-ouest, sur les côtes de la Méditerranée :

Aussi de devers midi a l. vent de la nature a autres de midi, et a non Autrques, et par ce non l'apelent li marins a non toz, mais li l'apelent par autres II. noms : car quant il est dous et soez, li l'apelent *garban*, parce que cil pais qui l'escapent dit Afrique ou li dit en vulgaire parler le *Garb*. (*Bucc. Lat.*, t. 3. p. 122. Chaboull.)

Et l'en va a. cent milles par *garbin*. (*Liv. de Marc Pol*, CLXXIX, l'autheur.)

Par nu vent qui a non *garbin*, qui n'est mie des quatre mestres vents. (*JOYEY, S. Louis*, VII, Waully.) Var. *garban, garba.*

Un vent qui on appelle *garban* (id., ib., ap. D'Ar., *Garbanus*.)

L'un l'one le *stroch*, l'autre le *besech*, l'autre le *garban*. (*BAR.*, t. IV, ch. XLIII, ed. 1352.)

Traversant ce gouille, le vent se tourna de *garban*, qui est appelle sul ouest selon la navigation de Loacan. (*Voyag. du S. de Villermont*, p. 237, ed. 1598.)

GARBON, voir **GARBON.**

GARBONS, voir **GARBONS.**

GARBOU, voir **GARBOU.**

Carpes, becs, chavesnes, toyes.

Sul par eux priens et destruites :

Dards, gardons, orlons, coupons.

Ades, loches et verons.

(*DANFELC, Livre de la Drablerie*, éd. 1507.)

— *Mst St Garbot, dyssesterie* :

Bé Dex, Jay lo man samet *Garbot* :

(*Pathelet*, p. 75. Jacobin.)

GARBOTTE, = *oil, = ouille, garboté, s. m., querelle, brouillerie, grabage* :

Sechant que le soupçon, le *garbot*, le besoin. Avant les faits-dout faire aux lains avr le soin. (*Job.*, *Œuv. mesl.*, Disc. 1.° 150 r°, ed. 1571.)

Ces seigneurs ont en ces jours passes quelque *garbot* sur les coutins d'entre le G. S. et eux pour ung chasteau pres Trau... (1553, *Nég. de la France dans le Lev.*, t. II, p. 291. Doc. inéd.)

Ce soldat entendit qu'ils estoient en *garbot* la dedans. (*MONTEUC, Comm.*, t. IV, ed. 1594.)

Depuis le *garbotille* survenu le XXVII. d'avril 1562. (*Hist. des troubles religieux de Valenciennes*, II, 286. Paillard.)

Jay entendu par Yolet la mesme chose qui m'a dit vous avoir fait entendre touchant le *garbot* qui est en la ville de Montpellier, a cause de l'election des consuls. (8 mai 1579, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 227. Berger de Xivrey.)

De peur qu'en son absence d'arrivast quelque *garbot*, sedition, millemie parmi ses capitaines. (*BRANT., Couronn. fr.*, t. I, 8. Labanne.)

Elle fut tres aise que sous le *grabouil* et rumeur d'armes, elle fut en sarvete. (id., *des Dames*, VII, 358. Labanne.)

GARBOUILLE, *garbouille, garbouille, s. f., querelle, brouillerie, grabage* :

Que toute Barbarie estoit encores en armes et *garbouilles*. (*Nég. de la France dans le Levant*, t. I, p. 291. Doc. inéd.)

Toutes ces *garbouilles*. (*Lett. de Mor. Stuart*.)

Aulcuns malins et irrequies espritz qui ne lascent qu'augmenter les ditteines pour entretenir tout en *garbouille*. (1577, *Corresp. de Philippe II*, t. V, p. 835. Gachard.)

Cleomeles craignant d'en estre chastié, s'enfuit vers les Arcadiens. Lesmille li sollicitoit de se mettre en *garbouille* et manvais menage avec les Lacedemoniens. (*VIGNIER, Bibl. hist.*, t. 336, ed. 1588.)

GARBOULLER, v. a., embrouiller, confuser :

L'on est venu a doubter qu'on eust peu recevoir et prendre quelque pied de *garbouiller* ou mettre en longueur la negociation. 1558, *Pop. d'Et. de Gravelle*, V, 202. Doc. inéd.)

Et s'ilz viennent *garbouiller* les affaires, qu'ilz soient en leur pays le faire, et non icy. (1577, *Corresp. de Philippe II*, V, 372. Gachard.)

— *Garbouille*, part. passé, disputé, contesté, litigieux :

Jay ditere a vous escrire, pour l'irresolution des affaires d'Hongrie, lesquels demoureront *garbouilles* pour l'instance que je faisais contre les ambassadeurs du roy Ferdinand. (1557, *Nég. de la France dans le Lev.*, II, 381. Doc. inéd.)

GARBOTILLER, v. l., quereller :

Lesquels entrent, par la mort d'elle, en de grandes dissensions et *garbotilles*. (*VIGNIER, Bibl. hist.*, t. 324, ed. 1588.)

GARBOUTEUR, s. m., dimin. *degarbot* :

Iz leveront plusieurs *garboteurs*, ou iz trouveront barbillons et *garboteante*, qui peuvent bien valoir six blaus. (1409, Arch. JJ 161, pièce 37.)

GARBUN, *garban*, voir **GARBIN.**

GARCHE, *garche, garce, querce, guerce, s. f., jeune fille* :

Tais, iole *garce*, dist Bernars de Noisil.

(*Les Loh.*, ms. Moulp., f. 60 r°.)

J'aim Robegon... car c'est raisons

Qu'une *garce* aint au garçon.

(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 60, 21.)

Vessel a'a qui se soit curiez

Et plain de personnes diverses.

Ces folles et autres gueres.

(*GUERRE, Ryg. lya.*, 13186, W. et B.)

Pour le garzou et pour la *garce* qui serviroit au dit hospital. (1359, *Testament de Louis de Neuchâtel*, Arch. du prince, Neuchâtel, l. n° 2.)

Jeunes *garches*. (1500, *OL. MAILLARD, Sermon*, Richel. 24273.)

Un page qui s'habile en guise d'une *garce* Vous rendra bien content en la fin de la farce. (*SCHLAEMBE, Typ. et Sid.*, 1.° Journ. IV, 4. Anc. III. fr.)

Garce. Le seay que ce mot en d'aucuns pays simplement signifie une fille, mais l'usage commun de nostre langue françoise me luy a fait donner quasi tous ces epithetes en un mauvais parl. (*LA PORTE, Ephr.*, ed. 1571.)

La jeune *garce* aperue. (*VAUG. Forestier*, XII, liv. I, Travers.)

— Concubine :

Coucubina, *garce*. (*Gloss. lat.-fr. de Couches*.)

Pat. du pays de Toul, *gâche*, fille pays messin, Novéant, *gâche*; norm., *garce*.

GARCEE, s. f., mesure pour les grains :

Six *garcees* charpent. (1391, *sam. apr. judica* me, *For. de Léon*, Arch. Finist.)

GARCELART, s. m. ?

Cil n'est coars.

Carboncus et *garcelars*,

qui sont tout yule

Herbes aout des dezers d'Yale.

(*GRÉGOI, le Dic. de l'herberie*, I, 2-3. Jué.)

Var., Charbon ne los et garolas.

GARCELETE, *garcelote, -ette, s. f., jeune fille* :

Tu m'as, *garcelote*,

Mis au airillors

Mis loeur et ta pausce.

(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 27, 33.)

Ma *garcelote* Mauchelle.

(*VAUG. ELIN, Forestier*, II, liv. II, Travers.)

NOÛN., *garcellette*.

GARCHEE, s. f., libertinage :

Par luyens et par loz goulés,

Par garcees et par holes.

(*Ham. des traits caumon*, Art. 5201, p. 264 r°.)

GARCELTE, *quar, -ette, s. f., jeune fille* :

Lors dit a la simple *garcelte* :

Bele amee...

(*G. de CUNY, Mir.*, ms. Seiss., f. 193 r°.)

Vous d'ouïez, fait la pucelle,
Apparoir a ceste garcele.
(*Id.*, *ib.*, f° 193^r.)

Ou garcele ou damoisele.
La Vie de un valet amerous, ms. Ox. Bodl.
Digby 86, f° 115^v.)

De fortune la se trouva
Ce mien amy, qui la garcele
Pour m'en faire un present alette.
(*J.-A. de Bair, l'Europe*, t. 2, ed. 1573.)

Tu me plais, Janette,
Sur toute garcele.
(*VACQUELIN, Forestier*, t. liv. 1, Travers.)

Norm. et H.-Maine, *garcele*, jeune fille,
Langrois, *gachaine*.

GARCHUS, s. m., gué :
Quant iceulx voutierres farent au *garchus*
ou gué du champ des prez. (1448,
Arch. JJ 176, pièce 670.)

GARCHE, voir **GARCE**.
GARCHON, voir **GARCHON**.

GARCHONVILLE, voir **GARCHONVILLE**.

GARCHONNET, voir **GARCHONNET**.

GARCHONNIER, voir **GARCHONNIER**.

GARCHIZONNER, voir **GARCHONNER**.

GARÇON, *garçon*, *garchon*, - un, *gars-son*, *garçon*, *guerson*, *guison*, suj., *gars*, *garz*, s. m., valet :

Ne n'i adest esnierres ne *garçons*.
(*Rolland*, 2137, Müller.)

A la cort le manda l'hostes par un *garçon*.
(*J. Boas, Sar.*, xii, Richel.)

N'estoient pas li pasteur *garçon*
Mais bachelier ames vaillant.
(*VAGE, la Conception Notre Dame*, p. 10, Maunel et Trebutien.)

Rent mon oisel, si ne le porte avant,
Je ne veill me ke j'ai *garçon* s'en vant
Ke il me toille valissant un besant.
(*Gerard de Viane*, 108, Bekker.)

N'estes pas chevalier, ançois estes *garçon*.
(*Renard de Montauban*, Richel. 21387, f° 10 v°.)

Et s'aves fait de moi antra *garçon*.
(*Imbaud IV, Chans.*, p. 100, Tarbé.)

Le harnois unt querqu' esnier *garçon*
Et cofre et sonniers dont il est foison.
(*B. de Seb.*, xxi, 719, Bocca.)

— C'était sans un terme d'injure équi-
valant à goujat, misérable, lâche :

Va, *gars*, lechierres, uz ou vâlin Bervis.
(*Les Lok.*, ms. Montp., p. 978.)

Mais li home Alexandre ne sunt me *garçon*,
Cescous tient son esp et devant son pavillon.
(*Roou. d'Alar.*, f° 46, Michelant.)

E *garçons* et patains unt saint Thomas hâé.
(*Th. le mar.*, 46, Bekker.)

Qui est et *gars* qui a dame se doue,
Fouet lor amor n'a point d'amenue.
(*GENESE DE BÉTHUNE*, P. Paris. *Romanzéro*, p. 86.)

Nus ne doit amors traïr,
Fous que *garçons* et ribaut.

(*FIBAUD, Chans.*, d'anoor, p. 61, Tarbé.)

Nus ne doit amors traïr,
Se n'est *garçon* ou ribaut.

(*Id.*, *ib.*, ms. Bern. 211, f° 2.)

Cilz vilz lechierres, cilz *garçons*.
(*Roou.*, Br. H. 1183, Martin.)

Et dont qu'ete a mescoist
Quant d'un *garçon* list son amo.
Tant pooit estre a rois aler,
Moult lu al casir asotee,
Lui l'un levallier l'atendebent,
Qui tant bel et tant rice estoient.
(*Barlon.*, 1827, Crapetel.)

Deme, fâtes di, tant estes bele,
Ne sai s'estes dame u pucele.
Tant estes rice par samblant,
Qu'ales a un *garçon* parlat,
A un breton, a un musart.
Com devoit pendre a une hant,
Qui ai fait si grant tel me
Que je n'ai cure de ma vie ?
(*Id.*, 3083.)

Si digo que tel et que *gars*
Que mieuz vant de li un regoz
Que d'autres li de-luit entiers.
(*Ross.*, Richel. 1573, f° 218.)

Si dis je que tel et que *gars*.
(*Id.*, ms. Cousin, f° 18^v.)

El dist que cil n'est pas *garçon* qui
L'a porté a terre. (*Mort Artus*, Richel.
24367, f° 5^v.)

Quant li rois Henris sot, que ce avoit
esté li rois Philippes qui ocire le voloit, si
dist : Fi ! Or ai je trop vescu quant li *gar-
çons* de France, lins au mauvais roi,
n'est veu eotre sus. (*Chron. de Rains*, c.
II, L. Paris.)

Je ne vueil pas ressembler eus.
Qui sont *garçon* par tout destruire.
(*Lai de l'Ombre*, p. 41, Michel.)

Ne vult chât que nul die, *garçon* ne boseger.
(*Chron.*, 1789, Michel.)

Garçon, n'ose et coqart l'aloient appeler.
(*Gerv. Borron de Guesclin*, 64, Châtelier.)

Fust li enfes gentiz, qui tant et de renom,
Appetez bien souvent et tant a *garçon*,
Jusques a tant qu'ilz et y. ans ou environ.
(*Id.*, *ib.*, 75.)

Avec ce lui dist plusieurs injures et vil-
lenes, un l'appelant *garçon*. (1376, Arch.
JJ 110, pièce 182.)

El lui dit : Baïlle moi celle espée. Non
ferai, dit l'escurier, c'est l'espée du roy ;
tu ne vans pas que tu l'ayes, car tu ne
qu'un *garçon*. (Froiss., t. II, ch. LXXV,
Luchon.)

De riche joïens et haill
Fait souvent povre regail,
Un traitant un *garçon*.
(*Éstr. Discr.*, *Poës.*, II, 319, A. T.)

GARCHONVILLE, - onville, - onnulle,
- onale, *gars*, *guars*, *garch.*, s. f., vale-
taille :

Cilz ont a garder n'est mie *garchonville*.
(*Roou. d'Alar.*, f° 173, Michelant.)

N'ara ot moi point de trapéille,
Ne parant, ne *garchonville*.
(*Urcule et Paluin*, Richel. 375, f° 62^v.)

Il nos delivrait des xv. laïours et escous
de la *garchonville* qui estoient plus de xl.
(*S. Grat.*, III, 663, Luchon.)

Garchonville, made mesnie.
(*Vie de S. Alexis*, 39, Rom. VIII.) Var., *garcho-
nalle*, ap. Bougens, *Archéologie française*.

Est advenu que *garchonvilles* et autres
captives des dites compagnies sont alées
au roy d'Angleterre. (*Chron. St-Den.*,
t. III, p. 19, ap. Ste-Pal.)

Ce n'est pas viande a garçonner ne a don-
ner a picaille ne a *garchonville*. (LAB-
RENT, *Somme*, ms. Soiss. 210, f° 69^v.)

Que nul nul ne povoit faire ne vouloir la

garchonville. (Compus. de la s. escript.,
ms. Monnerque, t. I, f° 62 v°.)

Car li n'i a, fors *garchonville*
Qui neus ne valent en bataille.
(*GUYART, Rois. Ang.*, t. I, p. 151, Bachelon.)

Une multitude de respaille et de *garchon-
ville*. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de
Bourg.*, III, 97, Bachelon.)

Il le (le Christ) demoura entre les mains de
leurs *garchonvilles* et serviteurs. (O. MAIL-
LART, *Hist. de la pass.*, p. 41, Crapetel.)

Tu es en la livre de povres *garchonville*.
(*Debat du Corps et de l'ame*, Anc. Th. fr.,
III, 328.)

Il-Norm., vallee d'Yvères, *garchonville*.
tas de mechants *garchons*.

GARCHONCEL, - chel, *garçon*, *garçon*,
garçon, s. m., jeune *garçon* :

— Et u aboïrent li danks for chevans.
— J'ai vos direz, dist doales li *garchoncel*.
(*Les Lok.*, Richel. 1988, f° 282^v.)

E uns pelz *garchoncel* ot li (le Roi), p. 81
Ler. de Lucey.)

Robins et hians *garchoncel*.
(*Moyse de Paris, Batsch, Rom. et past.*, III,
11, 24.)

Li Robin cest *garchoncel*
Garber ses pors et boschel.
(*ÉROUET V. VILLER, ib.*, III, 9, 23.)

S'ave daque annee a *garchoncel*.
(*Dieuxmans d'anoor*, ms. Bern. 389, f° 3 v°.)

Chastel et coqart sont jz plain
D'antres *garz* que de *garchoncel*.
(*GUYART, Rois. Ang.*, t. I, p. 141.)

GARCHONER, - onner, *gars*, *garch.*,
garchez, verbe.

— Act., traïter comme un valet, mal-
traïter :

Encore i a .i. degré ou est li somme de
perfection de ceste vertu, c'est voloir et
desirer dou cuer sanz lamitie estre tenuz
por vil et estre *garchonnez* et vilment treï-
tez. (LABRENT, *Somme*, Moz. 809, f° 90^v.)

Estre tenuz por vil et estre *garchonnez*
et villement treïtez. (*Id.*, *ib.*, ms. Milan,
Bibl. Amb., p. 44^v.)

Desirer de cuer estre tenu por vil et
estre *garchonnez* et vilment traïtes. (*Id.*,
Richel. 22932, f° 57^v.)

Je ne suis point *garçon* et vous me *gar-
çonnez*... vous ne me *garçonnez* plus,
car ma femme est trespassée. (1416, Arch.
JJ 169, pièce 366.)

— Avec un rég. de chose, traïter avec
mépris, injurier :

Ce n'est pas viande a *garchonner* ne a
donner a picaille ne a chenelle ne a vilains.
(LABR., *Somme*, ms. Soiss. 210, f° 68^v.)

Touchant nos entes, que vouldz *garçonner*
Et noïzner

Par vos oïtes paroles,
Et sont l'avez, nous n'y eunt l'osomer.
(*Resp. des dames de Paris contre la reform. faite par
des dames Lorraineuses*, p. 19, ap. Michel, *Poës.*
not.)

— Violier, outrager :

Et tu le dou-ses savoir,
Qu'il n'est jusqu'a la mer beboe
Garçon qui ne l'ait *garçon*.
(*Roou.*, Br. VII, 481, Martin.)

Vus tetus susy blues que lu
Parent *garçonnes* sur le die.
(*Farce des p. gratissou et de moüroyer*, p. 37, ap.
Ler. de Lucey et Michel, *Farces, moral.*, et *scen.*
not., t. II.)

Garçonnet, s. m. (Gard. Y., le 1111).
Nom d'un d'ÉTOUR (R. EST., P. I. Incl. fr.-lit)

Ce sont les péchés qui communiquent tant qu'on veut leurs pièces à *garçonner* : à médecin, l'homme le docteur. (MONT., Ess., l. I, li. XXII, p. 115, éd. 1595.)

— Naut., vivre en garçon, en débâche :

En fait d'art, il n'y a pas de boy
Me de ce que je ne sois
Faisant par *garçonnet*,
J'AI PAS FAIT, le Beau, III, 4, éd. 1753.)
Et de la science, qu'il *garçonne*.
Faisant de ce qu'il y a d'air.
(BERRY, la Rivière, IV, 3, éd. 1778.)

Garçonner, ou faire vie de garçon, (AUT., *Curios. franç.*, éd. 1656.)

— Roll., s'habiller en garçon :

Car bien qu'elle se fust *garçonnee* et gentille, ce n'estoit pourtant pour en faire une continue habitude. BRANTOME, *Dam. gal.*, p. 322, Jacob.)

— Act., détruire :

Garçonner — to destroy any thing. (DU GREZ, *An introd. for le terme la SPE french french*, à la suite de PALSGRAVE, s. 917, éd. Génin.)

GARÇON FILLETTE, *garçon fillette*, s., le hermaphrodite, androgyne :

Garçon fillette, androgyne. (R. EST., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

Garçon fillette, hermaphroditus, *Garçon fillette*, qui est mâle et femelle. (JÉS., *Nomencl.*, p. 315, éd. 1577.)

GARÇONNIER. — onnier, *gars*, *garçh.*, adj., de garçon, de valet :

Pastor le, va me de loi.
P'ne ce que le le veid.
C'inte dame noble et fiere,
S'ci, veid, ferid de lui.
L'aise l'amor *garçonniere* :
S'g'ation de l'ontouci.

JAN. DE BARRIS, *Pastorelle*, ap. *Varley, les Chansons de Champenois aux XII^e et XIII^e s.*, p. 22.)

Il est l'homme *garçonniere*,
S'ci le de l'ontouci.
En. R. EST., *Rom. et Past.*, III, 1, 41.)

— Libertain :

C'est amour à l'esperance de loi,
Mus de mona et de ce noble,
Qui de l'ontouci de mona de l'ontouci
N'ont fait de l'ontouci de l'ontouci.
J'AI VU, *Garçonniere*, de *gars*,
J'AI VU, *Garçonniere*, de *gars*.
(GÉNIN, *Ed.*, p. 104, 379, 1^e 279.)

— S. m., valet, homme de basse extrême :

— *Garçonniere* :

Si me *garçonniere* et *garçonniere*,
De l'ontouci de l'ontouci de l'ontouci.

BOISSONNET BARRIS, *Garçonniere*, p. 6, 107.)

Ce n'est pas un *garçonniere* à pied-telle (Mer du monde, ms. La Sarra, Chavannes, p. 32.)

— Fem., *garçonniere*, fille publique, qui se livre aux hommes :

De l'ontouci de l'ontouci de l'ontouci,
De l'ontouci de l'ontouci de l'ontouci,
A l'ontouci de l'ontouci de l'ontouci,
A l'ontouci de l'ontouci de l'ontouci,
GÉNIN, *Ed.*, p. 104, 379, 1^e 279.)

Centre de la Fr., Nord., Canada, Bourg., Yonne, Suisse rom., *garçonniere*, jeune fille qui hante les réunions de garçons, qui a des allures de garçon.

GARÇONNIER, s. a., injurier en traitant de garçon :

Joulli Estienne s'en ala en usant de haillantes et injurieuses paroles, et en *garçonnant* et vilennant lesiz Magon et leurs amis, et disant qu'il n'estoient que merdailles et garçonnaillies. (1396, Arch. II 15, pièce 252.)

LAGARÇONNEL, - onneau, adj., composé de valets, vil :

Biax fix, dist ob, par la virgine pucelle,
Que quides faire de tel pont *garçonnel* ?
R. de Cambrai, Richel. 2193, 1^e 17 5^e ; A. T. V, 1182.)

2. GARÇONNEL, - eau, *gars*, s. m., jeune garçon :

En ceste compaignie y avoit ung *garçonneau* de peu de valeur. (Mer des hydroloires, I, 1, 1^e 27, éd. 1588.)

Ha ! Monsieur, ce n'est qu'un *garçonneau*, il fist tel cas, il est un traicteau. (MARTIN, *Vois de Charl. VII*, E III 5^e, éd. 1793.)

Tu n'es qu'un jeune *garçonneau*. LOUISE LABE, *Debat de Folie et d'Amour*, Disc. 1.)

Garçonneau sans barbe. (JUN., *Nomencl.*, p. 4, éd. 1577.)

Poit., Vienne, arr. de Châtellerault, *garçonniau*,

GARÇONNEMENT, s. m., conduite basse, vile :

Voilà pourquoi je ne veux ny estime tel *garçonnement*. (BRANT., *Dam. gal.*, Disc. 6, Buchon.)

GARÇONNEHE, s. f., action basse, vile :

Vous avez fait *garçonnerie*.
Quant si a force avez honnie
La meilleur riens qui me fist mes.
(PERCEVAL, ms. Moutp. H 219, 1^e 121^b.)

GARÇONNET, *garçh.*, s. m., valet :

..... *Garçonnet* bertoulli !
Les deables d'enfer vous ont or ferrestu.
(BOON, 2724, A. O.)

Lillois, *garçonnet*, t injurieux quand il s'adresse à un adulte.

GARÇONCHEL, voir GARÇONCEL.

1. GARD, s. m. ?

Que tout li drap ou li ara grosse laine, si comme de cuisse et de *gard*, ne soit point taint. (1342, *Ordon. de la drapp.*, Reg. des stat., p. 63, Arch. mun. Abbeville.)

2. GARD, voir JARD.

GARDABLE, - auble, - arle, *guard.*, *ward.*, adj., qu'on est obligé d'observer :

Et si doivent estre en eape ou en soumpier les dimanches et les jors des fiestas à IX lieubons *wardables*. (1241, *Ch. d'Aire en Arl.*, Waully.)

Cil qui brusent les dimanches et les festes *gardables*. (LAURENT, *Somme*, ms. soiss., 210, 1^e 10, et Maz. 809, 1^e 25.)

Festes *gardables*. Id., ib., Richel. 928, 1^e 181.)

Ce jour est *gardable*, et le doivent garder tout li fil Ysrael. (Bib. hist., Maz. 532, 1^e 32.)

Festes *gardables*. (1321, *Cart. noir de Corb.*, Richel. I. 17758, 1^e 36 v^o.)

Festes *wardables*. (1321, *Cart. Esdras de Corb.*, Richel. I. 17760, 1^e 36 r^o.)

Et reste naturelle (64) en tout se rend *gardable*. (Jou., *Œuv. mesl.*, 1^e 21 v^o, éd. 1583.)

— Facile à défendre :

La plus forte place et miex *gardable* qui fust entre les marches et pays environ. (MONTRELET, *Chron.*, II, 42, Soc. de l'II. de Fr.)

La ville de Le Castelle, qui estoit forte et *gardable*. (Négoc. de la France dans Le L-rant, I, 1, p. 217, Doc. inéd.)

Ne la trouvais *gardable* (la ville), ruinent les portes et meient le feu dedans. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. I, 1^e 26 v^o, éd. 1569.)

— Facile à conserver :

Pour l'arrière saison de l'année, faisant secher les matieres *gardables*, et leur faisant manger les autres au jour la journée. (O. DE SEER., *Th. d'Agr.*, IV, 15, éd. 1605.)

GARDAGE, *ward.*, s. m., action de garder :

Que nus ne die ne face honte ne vilencie as wardes des portes por le clere ne por l'ouvrir ne por autre occasion del *wardage* des portes. (1252, *Des connétables*, etc., Tailliar, *Rec. d'act. des XII^e et XIII^e s.* en lang. wall., p. 204.)

GARDAIGNE, - aine, s. m., gardien :

Si se sont illec en mer mis
Partonopus et ses *gardaignes*.
(PARTON., Richel. 19452, 1^e 194.)
Ses *gardaignes*.
(Id., 6905, crapelet.)

GARDANCE, s. f., garde :

N'entendy pas que le gardent pour paour que il aient de nul gent ; mais le font pour honnourance et *gardance* du seigneur qui li aiens demeure. (Liv. de Marc Pol, LXXXIV, Pauthier.)

Il appelle les elemenz de ce monde les premiers commencement de la loy selonc les *gardances* charnelz et la doctrine desquels li mondes, ce est li peuples encore charnelus, se haïoient et se basoit premierement. (J. DE MEING, *Ep. d'Abel.* et *d'Hel.*, Richel. 920, 1^e 135 v^o.)

GARDANT, adj., avare :

Et tellement qu'homme ne fut ongriche De gain de pen, tant fust *gardant* et chiche. (J. BOCHET, *Ep. fam.*, 1^e p., xi, éd. 1545.)

GARDARRIERE, s. f., arrière-garde :

Pour vouloir leur *gardARRIERE* avancer. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5081, 1^e 50 v^o.)

— Arrière-pensée :

Il faudroit dire que les paroles de maintenant fussent à l'usage et à l'expédient du temps present, et les pensees d'un couvert *gardARRIERE* sur la fin par cauteleuse dissimulation et la ou l'honneur seroit povre. (G. CHASTELL., *le Livre de paix*, vii, 359, Kerv.)

GARDAUBLE, voir GARDABLE.

GARDE, *warde*, s. f., sujet de crainte, peur :

Que vous n'ares *garde* de moi.
Pour que so soient en effroi.
(*Perceval*, ms. Mons, p. 130, Polvain.)

Amis, atent moi, ne fui mie ;
Ta n'i auras *garde* de moi.
(*Gauvain*, 578, Hippeau.)

N'aves pas *garde* qu'il Peumint !
(*ib.*, 1345.)

Il n'a mais *garde* de ton cors !
J. Bop., *li Jus de S. Nicholas*, Th. fr. au m. d.,
p. 201.)

Sire, fet il, n'avez effrei,
Cele hache rendoz a moi,
N'avez *garde*, Joo le vas di,
Ma leauté vas en oill.
(*La d'Utaeloc*, 873, Michel.)

Damoiselle, avous nous *garde*.
Dist il, car aves chainte espee.
(*Chev. as .n. esp.*, 1281, Foerster.)

Li demande s'il aura *garde*.
(*ib.*, 11125.)

Dame, n'aves *garde*; car je suis ci. (LXXV.
S. Louis, LXXVIII, Wailly.)

Dame, nous sommes arresté
Et n'avons *garde*.

(*Un Mir. de N.-D.*, de l'empereur de Roume,
Th. fr. as m. d., p. 397.)

Li chevaliers eut grant joie, quant il en-
tendoit qu'il n'avoit *garde* de mort. (Froiss.,
Chron., III, 253, Luce, ms. Amiens, f° 80.)

— Métairie :

Le suppléant se transporta en une *garde*
ou mestoierie, en laquelle avoit plusieurs
hestes amailles, et illeques prist deux
buefs, lesquelz il mena a Saint Lo. (1469,
Arch. JJ 463, pièce 190.)

En peskerie, en *wardes*, en justiches et
en seigneuries. (*Cart. de Piquigny*, Arch.
O 19628, f° 85 v°.)

— Terme de fauconnerie :

Puis doit prendre les os qui sont en
l'este du heron, et soit chaucn des os
rompus aus deux bouts, et prengz une des
motes penes de l'este du heron, et en
couppe le bout, puis le bout tout au long
de l'os et la moele qui en ystera fais la
mangier a ton faucon.... C'est ce que nous
appelons la *garde* que l'en doit faire a son
faucon, pour lui faire amer la char du
heron, car c'est une viande lecherresse.
(*Modus*, f° 122^r, ap. Ste-Pal.)

La mouelle qui sortira de l'os de son
aïse coupee par le bout que nous appel-
ons *garde*. (*ib.*, f° 126^r.)

GARDE-BIEN, s. m., guet, garde :

Garde bien, obligation qua vassallus teneur
custodie castrum domini sui, idem
tuod stagium. (1270, *Cartul. de St-Michel-
en-Therim.*, ap. Duc., *Garda* k.)

GARDEBRAS, s. m., partie de l'armure qui couvrait les bras :

Au second cop Couraze vraiment
Du *gardebras* le pastour de-armna.
(L. DE BEAUVUE, *le Pas de la Bernere*, 377,
Crapelet.)

Et fut atteint le seigneur de Charny sur
le grand *gardebras*. (OL. DE LA MARCHIE,
Mém., I, 9, Michaud.)

Six vingts bons chevaux et bien armez
usques a la haulte piece et *gardebras*.
(CARLOIX, *Mém.*, IV, 27, éd. 1757.)

— Garniture en plomb qu'on mettoit
sur tenir les manches :

Et voicy *gardebras* massis
De un plomb, taillez de mesure.
(*Commandant de Bancquet*, p. 138, Jacob.)

GARDECORS, - corps, garde, garde,
habit de dessus plus particulièrement affecté
aux hommes, mais que les femmes aussy
portaient en voyage, ainsi que d'autres
vêtements masculins :

Ventrale, *wardecors*. (NECKAM, Scheler,
Lex., p. 91.)

Torax est ferreum munimen ventris quod
habent milites, *wardecors*. (J. DE GARL.,
ms. Bruges, Scheler, *Lex.*, p. 41.)

Il avoit sa chape despoillie, et demouroit
on *gardecors* ou en sa cote. (*Vie de S.
Louis*, par le confessez de la R. Marg., *Rev.
des Hist.*, XX, 71.)

Que Dieu en este mortel vie
De mon aïs orgueil et d'envie
Le garz et de pechi mortel.
Et li doinst le *gardecors* tel
Qu'il li sauve l'ame et le cors !
(B. DE GONÉ, *li Dis dou Gardecors*, Ars. 3142,
f° 304^v.)

— Fig. :

Et le *wardecors* de pitel.
(L. XII, *Cordons*, Richel. 2039, f° 114^v.)

— Lieu de refuge, abri :

Se le fist li contes Derbi garnir (le châtél
d'Aiguillon) si bien que pour avoir son
gardecors et son retour, se li besugnoit.
(Froiss., *Chron.*, IV, 283, Kerv.)

— Fig. :

Li vouloit fort se metre la religion
devant, pour *garde corps*. (LA BOETIE, *Serv.
votant*, p. 58, Feugère.)

— Celui qui a la garde de quelqu'un,
comme on dit aujourd'hui *garde-du-cors* :

Adone les trois jeunes *gardescors* qui
gardoient le corps du roy dirent l'ung a
l'autre... (LE FEVRE D'EST, *Bible*, Esdras,
III, 3, éd. 1534.)

C'est hennement, le *gardescors*
De Empere, qui s'en vient de hors.
(G. A. DE BAR, *le Brave*, II, 1, éd. 1573.)

GARDECOÛL, s. m., jupon :

Il est permis par les marys.
Qu'on fect maintenant a Paris
De *gardecoûl*, qui'on metz aus femmes
Pour estre lors les meuzs blansus.
Qu'on pourroit d'eulz dire en commun.
(*Farce d'un Mary jal.*, Auc. Th. fr., I, 136.)

Les femmes estoient plus embesognees
que vingt a entraver leurs *gardecoûls*. (DU
FALL, *Baliverner*, III, 182, Bibl. elz.)

Je donne a Marie Lhoste, seure de mon
dit mari mon coutron blanc, un corsele
des jours ovriers et mon *gardecoûl*z
desditz jours. (*Test. de 13 nov.* 1574, Arch.
mun. Douai.)

GARDEDERRIER, s. m., arrière-garde :

Que devint il, pour fin, ce Moutavel ? Il
eut deux compagnies telles au siege de La
Rochele, ou il perdit ses escrimés, et ne
put pas bien jouer de celle du *gardeder-
rier*, car je ne vis jamais homme si
estonné en siege que cestuy-la. (BRANT,
Sir M. de la Noue, p. 84.)

GARDE EAUE BENISTE, s. f., bémolier :

Unz *garde eaue beniste* d'estainz. (1520,
Jurent, Arch. Gir., Nol., Bris Chantier.)

GARDEFOI, s. m., a désigné une sorte
de dats :

L'autre nageant dessous un dets ou *garde-
fofet* de soye se garantit contre l'ardeur du
soleil son ennemy. (J. DE MONTLIVARD,
Trad. d'Apulée, préf., éd. 1619.)

GARDEHUCHE, - hucje, s. m. et f., officier
qui, chez le roi, avoit soin du pain et
des autres choses qui servent sur la table :

..li barilliers et une *gardehuche* qui menroit
les .iii. sommiers de Peschabonnerie.
(1316, *Orden de l'ost. le Roy*, Arch. JJ 57,
f° 38 v°.)

Colinet, *gardehuche* de Peschabonnerie.
(1352, *Compt. de La Font.*, Douet d'Aureq,
Compt. de l'argent, p. 125.)

Au regard de la vaisselle pour la viande
des estats, il la delivre au commis des
estats, comme fait le *gardehuche* la vaisselle
du buffet. (OL. DE LA MARCHIE, *Estât de la
Maison de Charles le Hardy*, Du bers estal,
Michaud.)

GARDE JOYAU, s. m., officier préposé
à la garde des joyaux :

Mandé parter mon *garde joyauz* dois
Valledolid. (1534, *Pap. d'EL. du card. de
Grane*, t. II, p. 196, Duc. inéd.)

GARDELE, s. f., garde-bras :

La chaine d'or et les *gardeletes* estoient
ornemens royaux. (FOSETIER, *Chron.
Marg.*, ms. Brux., II, f° 135 r°.) Plus
haut : gardes de bras d'or.

Nom propre, Gardelle.

GARDELLENDE, s. f., sorte d'habillement, jupon :

Une *gardelende* de chambriere mise en
gaige pour la somme de trente sols. (1417,
Arch. JJ 470, pièce 86.)

GARDELIN, s. m., sorte d'étoffe :

Que nulz ne puist faire aucunes couver-
tures et ouvrages la ou il y ait poil de
plus grant layeur que de x quartiers, mais
que l'en ouvre de *gardelin* bon et souffi-
sant on de poil de vacque on de cheivre,
qui en volra faire, et que l'en ne puist
titre de poil de vacque tout pur on il y
ait bonte, et porront ouvrir se bon leur
samble, desdites estoifes de *gardelin*, poil
de vacque et de cheivre, en VIII quartiers,
IX quartiers, on X quartiers de large au
phys. (*Statuts des tapissiers d'Amiens*, ap.
A. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, II, 247.)

GARDELINGE, s. m., officier préposé à
la garde du linge :

Le sommellier lui baille le pain, et le
gardelinge lui baille les cousteaux, et trois
serviottes. (OL. DE LA MARCHIE, *Estât de la
Maison de Charles le Hardy*, Du premier
estal, Michaud.)

GARDEMAIN, s. m., gard :

Et visiter leurs vestemens, (des prison-
niers) robes, *gardemains*, chausses, sou-
liers. (COTTREAU, *Colom.*, I, 8, éd. 1555.)

GARDEMANER, wardemaner, v. a.

examiner, espionner :

Et se partirent de leur host pour a er
veoir l'ost as Engles et leur maniere
wardemaner. (Froiss., *Chron.*, III, 51, Kerv.)

Pour aier veoir l'ost as Engles et *warde-
maner*. (*ib.*, ib., I, 176, Luce.)

GARDEMANEUR, s. m., gardien preposé à maintenir l'arrêt ou l'immobilité :

Se ra aussi le sergent pour le fournissement et accomplissement de sondit arrest, tenu de prestement faire inventoire de tous et quelconques biens arrestez, et ceuuy inventoire faire authentiquer en y delaisant *gardemaneurs*, et s'il n'y a caution bailee en dedans lors jour, faire vendage d'iceux biens. (*Ordonn. de Blois*, LXIX, Nouv. Cout. gen., II, 17.)

GARDEMANIER, = *mangier*, s. m., collier de bouche :

Li *gardemaniers* fera la paio. (1285, *Ordonn. de Post. le Roy*, Cuisine, Arch. JJ 57, f° 3 r°.)

En la cuisyne nu *gardeanangier* qui aura AIL d. de gaiges. 1319, Arch. K 40, pièce 23.)

GARDEMENT, = *mant*, *guard*, *gard*, s. m., garde, action de garder :

Sont juges les gens en ton *gardeement* (*Psalm*, Brit. Mus. Ar. 270, f. 93 v°.)

Li nas de Douz, d'icez et d'iceuz.
Te soit a e *gard* menz.

(*Lib. Psalms*, XIV, p. 273, Michel.)

Car tu es mes delielement

Et n'ait le et mes *gardement*.

(*ib.*, XV, p. 279.)

Gardement des commandemens Dieu. (GUYART, Bible, s. Pol. al Chour., ms. Steffen.)

Et *gardemens* des biens espirituelz. *Miserere*, N. S., ms. Amiens 412, f° 410 v°.)

Preuice n'est riens lors que *gardement* des commandemens de Dieu. (*Bible*, St Paul, ch. 7, ed. 1534.)

GARDENAPE, = *nappe*, s. m. et f., rond d'usage, de bois ou de tain, que l'on met-tail sous les plats, lorsqu'on les pose sur la table, afin de ne pas brûler ni salir la nappe :

Le suppliant prist en l'ostel de Vionnet As-serode, demourant a Paris, quatre *gardenapes* et une sanciere d'au. (1395, Arch. JJ 149, pièce 18.)

Leulm Mathieu zella au suppliant un *gardenape* a la teste, le cuidant fraper. (1471, Arch. JJ 195, pièce 523.)

Une *gardenape* de bois, ou un met le pol sur la table. 1477, Arch. JJ 293, pièce 35.)

Gardenapes, d'au, s'herbes.

Beaulles, pailles, crecaudiers.

(DUBREUIL, le Livre de la Habillerie, ap. Boit, *Tresor*.)

GARDEUR, = *cur*, = *cur*, = *our*, *guard*, = *ard*, s. m., gardien, celui qui garde, qui a la garde, celui qui conserve :

Un de f'raons a *gardour*

E deler que *gavener*.

(*ib.*, D. de Norm., II, 11289, Michel.)

Si l'assas bois *gardours*

Que il se soit a sa noiffors.

(*ib.*, II, 31795.)

De cest acort il a *gardour*.

Cant. de cad., ms. H. N. 173, f° 64 r°.)

En tout la table *gardour*

De l'encens au *gardour*.

(*ib.*, f° 64 v°.)

A *gardours* de la porte. (1214, *Poite de Metz*, Arch. nat., M. 12.)

Nos ne pouvons autre *gardour* ne autre defendeur apeler ne faire de celles mesons. 1217, *Cart. de Champ.*, Richel. I. 5933, f° 34 r°.)

Et de la tes *gardours* soit.

(*Lib. Psalms*, XIV, p. 273, Michel.)

Gardour de vaches.

(*La Poite*, Richel. 2186, f° 28 v°.)

Gardour de baux. (*Digestes de Just.*, Richel. 20118, f° 96 r°.)

Li autres fu chaslelains et *gardiers* des chastiaus. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 576, Chabaille.)

Li *wardours* de la paix. (*Charte de 1292*, Moreau 214, f° 106 v°, Richel.)

Li anchien du pile offrirent .xv. mil besans d'or... et pierres preieuses a grant plant dont Jacob li sourmes Moysen fu *garderres*. (*Bib. hist.*, Maz. 532, f° 107 r°.)

Et si envioia (Ptolomee Philadelphie) en Jerusalem le premier *gardour* de son cors. *Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, p. 29.)

Gardours des registres. (1310, *Ord.*, I, 477.)

Wardour dou sael. (Juill. 1317, Bibl. Verdun, 2231 proviz.)

Nos amez les *gardours* de la draperie de chaalons. (1339, Arch. JJ 73, f° 36 r°.)

Par la main des diz *gardours*. (*ib.*)

Gardour de bianté et de colour. (*Serm. lat.-fr.*, XIV^e s., ms. de Salis, f° 93 r°.)

Or'il estoit a eles lotes communs peres et defenderes de lor chastels et de lor honours *gardours*. (*Estories Roijer*, Richel. 20125, f° 185 r°.)

Le liberal... n'est pas *gardour* de richesses, mais les met hors et les expose. (BRESME, *Eth.*, 1^o 68^e, ed. 1488.)

Ce serve pour partie de preuve, le roy Charles estre comme prince chevalereux, vray sage, defendeur et *gardour* de son peuple. (CRIST. DE PIZAN, *Charles V*, 2^e p., ch. 6, Michaud.)

Wardour den seel. (14 dec. 1402, *Lett. de Jofroy Bonamy*, Bibl. de Pont-a-Mousson.)

Gardour d'estable. (*Gl. gall-lat.*, Richel. I, 7681.)

Mieux vault bon *gardour* que bon gaigneur. (*Prov. comm.*, XV^e s., ap. Ler. de Lincy, *Proc.*)

Iz seront donc *gardours* du tresor de nostre Seigneur. (*Prophecies de Merlin*, 1^o 93^e, ed. 1498.)

Noste seigneur Jesu Christ, *gardour* des veufves dames et des orphelins. (*Prophecies*, 1^o 11 v°, dans le *Marabillis liber*, Rome 1524.)

Li un *gardour* de bestes, et l'autre de cheveaux. (ROSS, *Ed.*, III, Bibl. elz.)

Le moderne *gardour* n'a conserve qu'un petit nombre d'acceptions.

GARDE ORPHELINES, *gardorphenes*, s. m., garde, tuteur des orphelins :

Vous promettez d'estre *gardorphenes* drooier et loyal. (ROISIN, ms. Lille 266, p. 162.)

GARDE PORTE, s. f., garde de la porte d'une ville :

Con la mis a guet, escharnet et *garde porte*. 1449, *Reu. conseil. de Lyon*, I, 172, Guigne.)

Leulx supplians avous affranchis de toutes tailles et imposts de par deus mis, tant pour le faict et payement de voz gens de guerre que autrement, et pareillement de guet, *gardeporle*, et autres charges de villes, fortresses et places. (1461, *Ord.*, XV, 265.)

I. GARDER, *guarder*, *garger*, verbe.

— Act., prendre garde à, regarder :
Ne *gardour* Pare, que terre nes anglouet.

(*Letrs*, M^e sa., st. 61^e, Senecl.)

Bien garr Fromont et sa gent a l'assis. (*Gar. le Loh.*, 2^e chans., XXXV, p. 157, P. Paris.)

Il sant et *gart* due Nalon, le flori,
Et les haus hommes et trestous les marcis
Que joi voi chi de juste loi seir.

(*Chon de Bord.*, 1013, A. P.)

Gardes demain a l'aulx soies appareillez.
(*Gu de Bourg.*, 28, A. P.)

Gar que tu soies costumiers
De saluer les gens premiers.

(*Rose*, 2113, Méon.)

Li fondement sont plain de roche,
Pour li *garder* chescun s'arestre.

(*Guerre de Metz*, st. 182^e, E. de Bouteiller.)

En toutes ces choses l'en doit tres diligement *garjer* la qualité des personnes, des choses et des temps. (J. de SALISB., *Policar.*, Richel. 21287, p. 394.)

— Neutr., prendre garde, regarder :
Devant lui *garde*, si vit gesir Gaidon.

(*Les Loh.*, ms. Noutp., f° 156 r°.)

Droit a Sissons font lor erre atourer ;
Bieu garr Fromont i se il i est trouves,
Li rois de France le voudra liue grever.

(*Gar. le Loh.*, 2^e chans., IV, P. Paris.)

Garda vers les montagnes, s' a Grius aperceus.
(*Rotm. d'Alex.*, f° 47^e, Michaud.)

En la nuit *gardouet* sovent
S'il parroit leur nes choisir.

(*Ennas*, ms. Montp. II 251, f° 149 r°.)

Profilas amont *garda*,
Vers le sud se retoura.

(*Athas*, Richel. 375, f° 122 b°.)

Par lui o li sines *gardé*.
(*Des Tresces*, Richel. 19152, f° 123 r°.)

Il set en l'espée *garder*.
(*Witasse le Moine*, 19, Michel.)

Si savoit *garder* et bachin
Pour rendre prete et barrechin.

(*ib.*, 23.)

Sur destre *garde*, s'a ve Olivier
Qui s'en fmoit cotreval J. sentier.

(*Ottuel*, 1112, A. P.)

Il *garde* vers la vile et voi venir Morhier.
(*Gaufrey*, 7595, A. P.)

— Etre chargé de la garde :

Et a casonne de ces bares *gardouent* .ii. chevalier. (*Arthur*, ms. Grenoble 378, f° 90 r°.)

— **Gardé**, part. passé, garni, doublé :

Une huppelande *gardee* de lattiches.

(XV^e s., *ib.*)

2. GARDER, VOIR **GARDIER**.

I. GARDERESSE, = *esce*, = *oisce*, *garderr*, s. f., gardienne, celle qui garde :

Memoire est tresorieere de toutes choses et *garderesse* de tout ce que hom trouve novellement par enzim. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 21, Chabaille.)

Charité est *garderesse* d'amitié. (Id., *ib.*, p. 341.)

Droiture est une vertu *garderesse* de humaine compagnie. (Mor. des phitos., Richel. 375, 39 29^e.)

Garderoisse des decevements a l'anemi. (Compos. de la s. escrit., ms. Monni., t. I, p. 9 v°.)

Les *gardenurs* et *garderesesses* de la dite fille. (1321, Arch. P 1377¹, cote 2501.)

Gardeur ou *garderesse*. (1464, J. LAGAUDEU, *Catholicon*, éd. Aniffret de Quoetequeran, Bibl. Quimper.)

2. GARDERESSE, VOIR GARDERESSE.

1. *GARDEROBE*, *warderoube*, *wardereube*, s. f., archives, trésor des chartes :

Fet a remembrer que il faseut ensercher les registres, et portent oveskes en toutes choses que touchent la duchie en toutes ou en parties, et soient enquis ces choses en tresorie ou en *garderobe*. (Revis. de la Comté de Bordeaux, ap. Duc., III, 480^e, éd. Didot.)

— Chambre à coucher :

An jugement ki fut reudus en le court le roi au Painloise en le *warderoube* le roine. (1243, Arch. muu. S. Quentin, l. I, n° 4.)

Epytalamum, *wardereube*. (Gloss. de Douai, Escallier.)

Sire, venez veoir ma fille laquelle mon mary attent qu'elle ait son agez qui n'a encore que neuf ans. Et adonc le meua en une *garderobe* ou la jeune pucelle gissoit toute nue en son lit. (Perceif., t. II, 19 62^e, éd. 1528.)

2. *GARDEROBE*, s. m., vêtement qu'on mettait par-dessus la robe :

Elle avoit prise une chemise blanche, une gorgereite, un *garderobe*. (BEROALD DE VERT, *Moyen de parveur*, p. 159, éd. s. d. n. l. 439 p.)

Aunis, *gad'robe*, *garderobe*, tablier.

GARDEROBIER, -*ber*, s. m., officier qui avoit soin des vêtements et des armes :

Fait le signeur de l'ostel... a un varlet ou autrement a un de ses varletons, ou garçons : ne faites venir devant moy mon *garderobier*, et dites lui qu'il vienne tantost. (La Maniere de tangage, p. 383, P. Meyer.)

Le principal portier, 20 escuz, le *garderobier*, 10 escuz. (1359, Journ. des dép. du R. Jean, Douet d'Arceq, *Compt. de l'argent.*, p. 269.)

Gillet Souzboais, mon esquier et *garderobier*. (15 mars 1396, Lett. de Jean V à Tich. II, Lett. de Rois, etc., t. II, p. 279.)

Guillaume de Granthois, *garderobier*. (1436, Ezir. du compte de Jean d'Us, Loh., II, 1039.)

GARDEROISSE, VOIR GARDERESSE.

GARDEROPPE, s. f., sorte de poisson : On y trouve pareillement les *garderoppes*, le picarel, les estoiles de mer. (Du PISSET, *Pême*, XXXII, 11, éd. 1566.)

AUCUNS, ajoute Du Pinet, la prennent pour le nigroil dit ochiadio, d'autres pensent que ce soit la raye qui est semée d'yeux.

GARDEMIER, s. m., sorte de chaudière : Un grand *garde mier* pour faire bouillir les tonneaux. (1483, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GARDEUS, VOIR JARDEUS.

GARDEVERRIOL, -*verroul*, s. m., gâche : Deux sarrures a bosse, une sarrure a ressort, une sarrure a *garde verroul*. (1466, *Compt. de Nevers*, C C 60, 1^o 24 v°, Arch. muu. Nevers.)

GARDIAGE, s. m., banlieue :

Des *gardiages* qui seront appantes. (1435, Est. de S. J. de Jér., 1^o 2^o, Arch. II-Gar.)

Des *gardiages* qui seront arpanez soient aussi mis au tresor. (Ib., 1^o 18^o.)

Droit de quart du vin ordonné estre prins en la ville, fauxbourgs et *gardiage* d'icelle. (31 août 1564, *Ord. de la mais. comm. de Thoulouse*, Arch. muu. Thoulouse.)

Le *gardiage* de la ville de Tolose comprend en soy les fauxbourgs et enclaves dudict *gardiage*. (G. CAYROX, *Style de la court du parl. de Toulouse*, p. 70, éd. 1610.)

GARDIANITÉ, VOIR GARDIENNETÉ.

GARDIATEUR, s. m., gardien, et, en particulier, magistrat établi, en 1302, à Lyon, par Philippe le Bel, pour empêcher les officiers de l'archevêque et du chapitre d'opprimer les bourgeois. Par le serment qu'il prêtait, le *gardiateur* s'engageait à respecter les droits de l'Eglise et à ne défendre les habitants que dans le cas où ils seraient victimes d'injustice et de violences. Il exerçait les fonctions de maître des postes et jugeait les procès relatifs à l'entrée et à la sortie des marchandises :

Les roys devoient supplier a la negligence des nobles, rendre les monastères *gardiateurs* des noms et armoities. (GASP. DE TAVANNES, *Mém.*, p. 54, Michaud.)

Les *gardiateurs* des consciences. (Ib., *ib.*, p. 160.)

Quand la chose contentieuse a esté gouvernee sous la main de justice par commissaires et *gardiateurs* y deputez, doit le plaingnant, qui a rapporté sentence, avec dommages, et interest, s'adresser premierement ausdits commissaires qui ont en l'administration des biens, pour la restitution d'iceux, et fruicts pendant leur administration perceuz. Et si lesdits *gardiateurs* ne sont solvables, sera procédé par action subsidiaire, contre ceux qui les auront receuz ou commis. (Coast. d'Aouste, 1588, p. 483.)

GARDIATOIRE, s. m., lettre de sauvegarde :

Par verin de leur *gardiatore* et committimus royal. (1492, Lettre s. parch., Arch. OrL, ap. Mantellier, *March. Frég.*, II, 322.)

GARDIENNETÉ, *gardianité*, s. f., garde :

Au commencement du XIII^e siècle, les sires de Fauconney, seigneurs de Saint-Loup, s'étaient déclarés vassaux des comtes de Bar, et les comtes de Bourgogne n'avaient pas la « *gardianeté* de cette terre. » (Inv. des arch. de la H.-Saône, sér. A B, Arch.)

Un traité de *gardianeté* de 1258. (Ib.)

L'an mil trois cent quatre vingt trois, le dimanche, avant la Saint Barnabé apostre, le menu peuple de la cité de Besançon s'esmeut contre les gouverneurs de la cité, a cause de la garde que les notables de la cité mirent es mains de Philippe filz du roy de France, duc et comte de Bourgogne. Et aduint occy principalement pour ce que, pour la dicte *gardianeté* de laquelle l'on n'avoit rien payé de bien longtemps il falloit faire un impost, a raison duquel le commun se rebella. (AUCUNS choses memor. lesquelles se sont passées ancienn. minor. la cité de Besançon, Méu. pour serv. à l'hist. de Fr.-Comté, VII, 258.)

Aussy luy est commandée (à S. Michel) *gardianité* generale ou royaume de Naples. (EXIMINES, *Livre des s. ayes*, 1^o 103 v°, éd. 1478.)

Qu'ilz soient tenuz d'employer chacun an a l'aidre reparacion deuz... Les autanz que lesdits deniers de ladite *gardianité* mont par an. (Corresp. de Maximilien I^{er} et de Marg. d'Autr., p. 216, Doc. inéd.)

De jouyr de tous les drois qu'ilz avoient auparavant les guerres, pour la *gardianeté* de Verdun et autres drois que vostre majesté pourroit avoir comme duc de Luxembourg. (1558, *Pap. d'Et. de Granvelle*, V, 553, Doc. inéd.)

GARDIER, *garder*, s. m., celui qui est chargé de veiller à la conservation des droits de quelqu'un, curateur :

Comant le *garder* de Lyon lit serjanz propres par soy. (1336, E. DE VILLENEUVE, *Cart. muu. de Lyon*, p. 31, Guigne.)

C'est la comission comant li baillis de Mascon et *gardiens* de Lion lit de mosse Bartholomeu de Mont Brisson, sage en leys, son lieutenant. (1336, *Id.*, *ib.*, p. 162.)

Comme le baillif de Mascon doit aidier a *garder* et maintenir le *gardier* et les habitants de Lion d'inquiries, violences et oppressions. (Id., *ib.*, p. 168.)

Pierre Constan, dit Mortier, nostre *gardier* a Vienne... pour garler nos droits et jurisdiction a l'encontre de l'arcevesque dudict lieu de Vienne. (1406, Arch. JJ 465, pièce 228.)

Item que nostre sire le conte (de Savoie) ne prendra, ne recevra par soy, ses gens, ne officiers, quelconques, les hommes et subgetz desdits nobles... et garde ou a *gardiens* sauve garde ou bourgeoie, sans la volente ou expres consentement desdits nobles. (Ch. de 1398, Anc. fr. 5186, p. 61^b, ap. Ste-Pal.)

GARDINAGE, VOIR JARDINAGE.

GARDINE, VOIR JARDINE.

GARDINEUS, s. m., jardinier :

Et dient les *gardineus* de Portugal que fiens de cheval... est tres bon. (Ménagier, II, B, Append., Biblioph. fr.)

Gardineus. (Tit. de 1493, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GARDINGE, *gardingte*, s. f., cargue :

Tels li traitent les *gardingnes*.

Wace, *Brut*, 11504, Ler. de Linay.)

Tels li ad traitent les *gardingnes*.

(Ib., *ib.*, var.)

GARDINIER, s. m., gardien :

Voul et ordne que li *gardinier* es couvens desdiz freres men-urs... soient gouverneur de ledicte lampe a faire ardoir et

l'ann. 1347, Test. de Nob. de Nam., Arch. mun. Valenciennes.)

GARDISE, s. f., garde, fonction de gardien :

Que les esgards sortans de leurs charges seront tenus et obligés de rendre les deniers pour la chapelle, pendant leur annue de *gardise*, oz mains de celui qui sera nommé par les anciens dudit corps. (Dec. 1661, Stat. des merciers de la ville d'Amiens, ap. A. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, III, 128.)

Charges de *gardises*. (Ib.)

GARDIENS, s. m., celui qui est sujet au droit de garde et de protection :

Se auans hommes ou de mes filiez, ou de mes *gardiens* venant pour demorer en la communauté de Nuef Chastel, li bourgeois de Nuef Chastel n'en porroient aucun retenir s'il n'estoit par mon assent. (1256, Lett. de Ferri, duc de Lorraine. Ord., VII, 363.)

GARDIUR, = *douer*, s. m., réservoir, vivier :

Item a esté fait un *gardour* joute la riviere devers le bourg Gairoie pour metre poisson. (1473, Arch. d'Angoum, ap. Fierville, *Doc. médis sur Comynes*, p. 482.)

En mon estomac

Je n'ay point de plus seur *gardour*.

(Actes des Apôt., vol. I, p. 137, éd. 1537.)

L'usage (du lieu) convient... aux clostres et estoupemens de *gardouers* et repositories. *Jard. de santé*, I, 466, impr. la Minerve.)

Hostel noble de la Barbotin... avec ses dependances de maisons, granges, teclz, cours, courtilages, jardins, vergiers, *gardouers*, caues, estances, peschetrie, préz, pastuz, pasturages, garrennes, boys, etc. (1538, Chart. aux, Vastes, Arch. Vienne.)

Il y a aux maisons des riches et des grands seigneurs des *gardouers* parves de porre, ausquelz longtempz vivent diverses sortes de poissons sans et algues. (L. JOUB, l'Hist. des pois. de Roud., I, 3, éd. 1558.)

Le *gardour* et le magazin ou demeure et se garde ceste grande provision, l'estuy de la science et des biens acquis, est la memoire. (CHARR, *Sag.*, l. III, c. 14, p. 521, éd. 1662.)

Un Centulhomme pour le bien festoyer un dit qu'il allast luy mesme au vivier et *gardour*. (G. BOCCRET, *Serees*, II, 5, Roybet.)

J'ay ven des *gardouers* assez, von les poissons accoutent, pour manger, a certain cre de ceux qui les traitent. MONT, *Ess.*, l. II, ch. 12, p. 191 v°, éd. 1588.)

Deux grans *gardouers* de poissons. (Ib., *Voyag.*, p. 57, éd. 1774.)

Il y a mille *gardouers* et estances, et tout cela tiré de deux fontaines, par mmbis canals de terre. (Ib., *ib.*, p. 108.)

Gardouer, a belle pond or saue, to keep fish in. (COTTON, éd. 1611.)

POIT., Vienne, Deux-Sèvres, Vendée, Aunis, *gardou, gardour, gardouat et gardour*, suivant les lieux, coffre en bois percé de trous ou l'on garde le poisson.

GARDOIRE, s. f., syn. de *gardoir* :

Je m'en vay escorniflant par cy par la,

des livres, les sentences qui me paisent ; non pour les garder (car je n'ay point de *gardoirs* mais pour les transporter ou cettuy cy. (MONT, *Ess.*, l. I, ch. 24, p. 73, éd. 1595.)

1. **GARDON**, s. m., jardin :

Ces *gardons* flourira.

(La Pais aux Anglois, Jubb, *Jongleurs*, p. 170.)

2. **GARDON**, voir GUERREDON.

GARDONER, v. n., syn. de *médire* :

Quand cil ne set plus que respondre,

Pour l'alauber, pour le confondre,

A *gardoner* et a *médire*

Se prend et li comence a dire.

(G. DE COCOT, *Mir.*, ap. Duc., l. III, 482.)

GARDONNER, voir GUERREDONER.

GARDOUR, voir GARDOIR.

GARDUE, s. f., redevance au portier, d'après Scheler, signification douteuse :

Ens, ens, tout paiera *gardue* !

(B. DE COCOT, l'Contes des Miraus, 428, Scheler.)

GARE, s. m., terme d'architecture :

La cour a permis a la ville de prendre la saillie estant devant la chapelle du S. Esprit, le tout de la longueur de six toises et demie, avec les dessus, depuis un *gare* en amont de vingt sept a vingt huit pieds de haut et dix huit pieds de largeur, sur ladite largeur de six toises et demie, pour appliquer un bastiment de l'hostel de ville. (1533, Arrest, Felib., *Hist. de Paris*, IV, 681.)

GARE GARE, *ware u ware*, s. m., embûche :

Legiere chose n'est mie de deviser en conte comment on se maintient a soi metre en une wardre pour prendre son aversaire, mais tant nos en dist ore li escrit que li mie ne feroit li uns sur l'autre de *wareware*, mais ce que li uns faisoit delist li autre, et dura moult grant pieche le lor escrimier, que li n. ne peut mie grantment conquerre li. i. sur l'autre. (Rom. de Kanor, Richel. 1446, p. 36 v°.)

— Celui qui tend une embûche :

Bardeleur et *wareware*.

(G. DE COCOT, *Mir.*, us. Soiss., p. 29 v°.)

Bardeleur et *wareware*.

(Ib., *ib.*, Richel. 23111, p. 329 v°.)

— Cri des chasseurs lancés à la poursuite du cerf :

Voici tout en un coup le linier qui forens, Et qui, voyant le cerf, se tort et se domene ;

Alors un *garegare* en la forest s'eud'au,

Qui depuis le tiltt jusqua Villier s'estend.

(G. GAIENET, *Plains des champs*, p. 157, éd. 1601.)

GAREIGNON, *gareignon, goreignon*, s. m., verge du cheval :

De-ls le pié li trencha l'esperon,

Et au ceval osta le *gareignon*.

(ANSEI, Richel. 793, p. 19 v°.)

— Cheval entier :

Quant Horu le vit venir, deccent del *gareignon*.

(HORN, 1513, Richel.) Var, *gareignon*.

Nom propre, *Garagnon*.

GAREIGNUN, voir GAREIGNON.

GAREISON, voir GARISON.

GARELOU, s. m., loup garou :

Fils a vilain, lous *garelous*.

(Parton., Richel. 19152, p. 164 v°.)

GARENAGE, *garannage, garonnage*, s. m. droit de garenne :

En cens et en garannes et en *garannages*, et en hommes et en hommages. (1300, Liv. Rouge de la Chambre des comptes, p. 130 v° ap. Duc., *garennagium*.)

— Garenne :

Quartiers de vigne assis ou *garonnage* au sein de Taillebourt. (1314, Arch. JJ 52, p. 20 v°.)

GARENDIER, voir GARENIER.

GARENDE, voir GARENE.

GARENDRÉ, v. a., garantir :

Toutes ces choses... baument *garendre* et restorer au dit achateor. (1296, S. Vinc., pièce 67, Arch. Sarthe.)

GARENE, *garene, garegne, garaine, gaierenne, garende, garande, varene, warrene*, s. f., lieu dans lequel il était défendu de chasser on de pêcher sans la permission du seigneur :

Deus pieces en vignes, en *varenes*. (1271, S. Florent, Arch. M-et-Loire.)

Les gages le garendier qui garde le *garende* mon signur. (1297, *Revenus des terres de Art.*, Arch. KK 394, p. 3.)

Item le *warrene* de toute se terre. (Rentas de la pré. de Clerm., Richel. 4663, p. 22 v°.)

Garengnes, boys, priez. (Aveux du duché de Berry, 1378-1384, p. 1 v°, Arch. Cher.)

Et y a *gaierenne* juree tant en terres, bois, que eaux. (1399, *Denomb. du baill. de Constantin*, Arch. P. 304, p. 74 v°.)

Aveques la pescherie dudit moulin et droit de pescherie en la riviere de Voilly, et l'a tenu en *garaine* ou defense que autre n'y pesche. (1400, *Denomb. du baill. de Cauc.*, Arch. P. 303, p. 44 v°.)

On ne peut tenir riviere en *garene* ou defense s'il n'y a titre. (LOISEL, *Instit. coust.*, XI, II, 10.)

Et encore au commencement du xv^e siècle :

Les seigneurs hault-justiciers ne pourrout avoir *garines* s'ils ne sont en possession d'en avoir en d'ancienneté. (Charte générale du comté de Hainaut, de 1619, Arch. de l'Etat, à Mons.)

— Retraite :

Le cerf ne se mouvoit, tant se tenoit fier en sa *garende*. (Perceforest, vol. VI, p. 107 v°, éd. 1528.)

L'ancienne hystoire racompte que quant Bruyant eust basti son chastel et bien garny de tous poinctz il le nomma le chastel de la *garande* pour ce que a tous besoings il s'y garentiroit. (Ib., vol. IV, ch. 10.)

Saintonge, *varenne*, terre légère de sable et d'argile, très cultivable et très bien cultivée. Guernsey, *guarande*, *garene*, *varende*, lieu où l'on sèche le poisson.

GARENÉE, *garenee*, s. f., *garene* :

En *garenee* et es lieux sablonneux (1350, Ord., II, 368.)

GARENELE, - *ennelle*, s. f., petite garenne; estreprésenté par le nom de lieu ancien, la *Garennelle* (1331, Arch. S 5192, suppl. n 12), aujourd'hui la *Guernelle*.

GARENGNE, voir GARENNE.

1. GARENIER, s. m., garenne :

Si avons en adité chasteillerie, rentes, revenues, bois, forestz, *gareniers*, estangs, viviers... (1388, *Denomb. du baill. de Constantin*. Arch. P 304, t° 135 r°.)

2. GARENIER, *garennier*, *garranier*, *garendier*, *warennier*, *varrenier*, *varanier*, s. m., garde d'une garenne :

Toutes les males costumes des forez et des warennies et des forestiers et des *warenniers*. (Gr. *Charte de J. s. terre*, Cart. de Pont-Audemer, t° 84 v°, Bibl. Rouen.)

Les gages le *garendier* qui garde le garenne et fait les conuinnies. (1297, *Revenus des terres de l'Art.*, Arch. KK 394, t° 3.)

Voulons que james nul forestier ou *garendier*, pour nous ou pour nos hoirs, ne use d'iceluy office dedans ladite Quinte. (1321, *Ord.*, XII, 451.)

Parnois varenniers. (1331, *Cons. du Chap. de Nevers*, p. 138, Arch. mun. Nevers.)

Y a mis tres grant quantites de *gareniers* qui nagaire prinrent amicus de la ville. (1398, *Grands jours de Troyes*, Arch. X^e 9185, t° 21 r°.)

Que ondit lieu (parc et garenne de Vincennes) soient ordonné plusieurs officiers, comme concierge, chappellains, *gareniers*, sergens, portiers et autres officiers. (1404, *Ord.*, IX, 17.)

Les bons hommes, portiers, *gareniers*, concierges et sergens du bois de Vincennes. (Proes-verb. des séances du Cons. de rég. du roi Charles VIII, p. 1, Bernier.)

Fut tout vif en la place de Greve un *garranier* qui avoit assommé un gentilhomme dans sa garenne. (L'Est., *Mém.*, 2^e p., p. 398, Champollion.)

Garennier, warrenner. (COTGRAVE, éd. 1611.)

Et porte en teste des oreilles
 En grandeur et longueur pareilles
 A celles de ces beaux concierges
 Qui servent à nos varaniers
 A porter pendant les froidures
 Dans leurs garetz maintes ordures.
 (Les *Muses inconcues ou la Scille aux bouviers*.
 Métamorphose des oreilles d'un sergent,
 éd. 1601.)

GARENNIER, *gar.*, s. f., garenne :

Ne voulons que james y ait garenneue *garenne* de nule bestie. (1326, *Carte de S. Magloire*, Bichel. l. 5413, p. 60.)

GARENTAGE, voir GARANTAGE.

GARENTISSON, voir GARANTISSON.

GARENTISSE, voir GARANTISSE.

GARENTISSEMENT, voir GARANTISSEMENT.

GARENTISSEUR, voir GARANTISSEUR.

GARER, *warer*, v. a., garnir :

Westir, *warer* et meuhler. (1447, Valeniennes, ap. La Fons, *Gloss. mss.*, Bibl. Atiensis.)

Cl. GARIR.

1. GARET, adj. ?

Pour rechauffer le roue *garet* dou moulin. (1328, *Compte de Orlat de Laigny*, Arch. KK 3, t° 14 r°.)

Cl. GAÏROT.

2. GARET, s. n., labour :

Chascun qui a charrue doit trois corvees, une ou temps de *garet*, une ou temps de semailles et l'autre ou mars. (1470, Arch. JJ 196, pièce 280.)

1. GARETE, - *ette*, s. f., jarret :

Les genouilles, les jambes, la *garete*, le assure, la cheville. *La Manière de langage*, p. 383, P. Meyer.)

2. GARETE, - *atte*, adj. f., en guérets :

Deux journées de terre *garatte*. (1510, *livret. par la cour de Treourec*, Arch. Finist.)

3. GARETE, *garr.*, *warrette*, s. f., temps du labour :

Si voz terres soient partiz en trois parties, la une a ivernage, l'autre a garesmie, et la tierce a *warrette* on esté, donnez est la charue de terre de l'XV^e aeres. (*Tr. d'économ. rur. du XII^e s.*, c. 8, Lacour.)

Se disoit au XVII^e s. dans le sens de labour :

Ladite pièce de terre labourer et faconner et cultiver de toutes les façons et *garettes* requises et nécessaires. (An 1629, Fontaine le Comte, ms. du Poitou.)

Lieu dit ancien :

Les vignes de la *garrete*. (1433, Abb. de Pontlevoy, Arch. Loir-et-Cher.)

Poitou, Vienne, Deux-Sèvres, *garete*, pièce de terre en guéret.

GARETIER, *guereter*, *gueretter*, *warretier*, *warretier*, v. a., labourer :

De *warretier* est bon sason en averville pur ceo que la terre se despese après la charue. (*Tr. d'économ. rur. du XIII^e s.*, c. 40, Lacour.)

Cum pur arer, rebingner, *warretier*, sener, searcler. (G. DE BIBLESWORTH, Meyer, *Rec.*, p. 360.)

Pour trois journées emploies a *gueretter* les parquets aux artilhanx. (1557, *Compt. de Diane de Poitiers*, p. 215, Chevalier.)

Gueretter les dis poix. (Ib.)

Occupé à faire valoir sa terre, a *gueretter*, a recouper, a biner, a comporter, a arer, a semer. (*Formul. des seules*, 3^e éd., p. 398.)

De deux ans en deux ans on chargera le fondo de folivete a la maniere des autres labourages, pour avoir tant plus de loisir de la *guereter*. (OLIV. DE SERRES, *Th. d'agr.*, VI, 26, éd. 1617.)

GARETIER, v. a., labourer :

Veractare, reonner ou *garetier*. (Ms. Richel. l. 521, ap. Ste-Pal.)

GARETOUR, s. m., labourer :

Le *Garctour*. (1264, Almenèches, Arch. Orne. II 3.)

GARGACHE, voir GARGAÏSSE.

GARGAÏTE, voir GARGAÏTE.

GARGAÏSSE, s. f., sorte de haut-de-chausses :

Favais une belle *gargach*

D'un fil couitil

(*Bacchanal. et Chans.*, dans les *Vaux-de-Vire de Bass.*, Jacob, p. 272.)

A unz tailleur pour faire le diet pourpoint et une paire de *gargaisées* de cramoisy brun. (1580, *Compt. de lut.*, t° 117^v, Barb. de Lessc., Arch. Finist.)

GARGAÏELLE, s. f., gorge :

Le suppliant copia la gorge audit Guillaume, ou quay que ce soit, la *gargaielle* ou gosier. (1468, Arch. JJ 197, pièce 59.)

Puis je hy passay ma broche a travers la *gargaielle*. (Ibid., II, 14.)

Norm., la Hague, *gargaielle*, bouche, l'entrée de la gorge.

GARGANT, s. m., sorte d'amulette :

A Rouen, le jour de la Saint-Romain, 23 octobre, on vendait de petites figures, de deux ou trois centimètres de hauteur, représentant des hommes grotesques pourvus de l'insigne de Priape. On appelait ces figures des *gargans*, et les jeunes filles en achetaient qu'elles mettaient dans leurs corsages avec l'espoir de trouver plus facilement un mari. Il y a peu d'années seulement que la vente de ces objets indécents a été interdite par la police. (Voir la *Revue archéologique*, sept. 1868.) Un exemplaire de cette amulette phallique est conservé au musée de Saint-Germain.

Près de Rouen se trouve un mont *Gargant*. Une localité du même nom, située à Houdivillers, arrondissement de Beauvais, est signalée comme un lieu d'apparition dans la *Notice archéologique sur le département de l'Oise*. (1856, in-8°, Beauvais.)

Un article de M. P. Meyer inséré dans les *Heidelberger Jahrbücher*, 1869, p. 817-820, indique d'autres localités du nom de *Mont Gargant*.

Entre Langres et Dijon *gargan* désigne un coq; dans le Bassigny il veut dire courreur de filles.

GARGANTON, - *gatou*, s. m., glouton : Prodiges, saffrenier, fol despenseur de biens, gourmand, *garganton*. Esp. *garganton*. Jus., *Nomencl.*, p. 365, éd. 1577.)

Fol despenseur de biens, gourmand, *garganton*. Barthéro. (*Nomencl. ocelling.*)

GARGARIE, voir JARGERIE.

GARGARIR, v. n., babiller, gazouiller, caasser :

Gargarir, garrir. (1464, J. LAGAEDEC, *Catholicon*, éd. Aulreft de Quetqueueran, Bibl. Quimper.)

GARGARISATION, - *zation*, s. f., gargarisme :

Gargarizations de choses suptiques. (BREN DE LONG BORG, *Cyruurgie*, ms. de Sals, l. 62.)

fant que l'evacuation des humeurs precede ceste *gargarization*. (JOURN. *Gr. Méd.*, p. 542, éd. 1598.)

GARGASSALLE, s. ?

Vint maintenant l'approchement du roy, devant qui sonnoit quatre trompettes ; et y'eux passos s'envyrent deux escuyers, dont l'un portoit unz mantiel, ordonne pour le roy, et l'autre unz chapeau de bievre fouroy, et d'ermes s'envoyt ces deux gargasalles, tenant le lien du grand escuyer, et portant la royale espee en escharpe. (G. CHASTELL., Chron. des D. de Bourg., l. 18, BASTIEN.)

GARGASIER, v. a., prendre en gargasisme :

Seabiense gargasiee ou bene garist esquinancie. (Litt. de fisiq., ms. Turin, f° 28 r°.)

● GARGASSANE, s. f. ?

Les hommes servent aux bruslures et aux accidens du sifflet et de la gargassane. (DU PINET, Plin., XXIV, II, éd. 1566.)

GARGATE, - atte, - atte, - et, - aite, - aete, - uette, s. f., gosier, gorge :

La gargate li est tranciee.

(WAG., Best., 2219, Ler. de Linx.)

Od granz outzals e ed'enzues.

Lur out les gargates tranciees.

(Ib., Nov., 3° p., 1219, Adresna.)

Des regardanz astoil veut le jus trancie les lengues de la racine, ad'com une fosse fut ouverte en la gargate. (Dial. St Greg., p. 171, Fourrier.)

Vois ! dist il q'ens, par les trumials,

Pour le ventre et par les boians,

Par le gargate, pour les deus,

Com cil enchie toutes gens !

(Wistass le Moine, 1431, Michel.)

Atant l'aert par le gargate,

Si le torne et li prestes chist.

(D'Estourmy, 191, ap. Moën, Falt., IV, 167.)

Je me torrey, dist Sathenas,

Chesuu me court a la gargate.

(Adocac, V. D., p. 46, Chassant.)

Et a pleine gargate estrament s'hercia,

(Bran de la Mont., Richel. 2170, f° 50 r°.)

El trencha la gargate. (Brat, ms. Maz, 1309, f° 84.)

Laves... vo col, vo gargate, vo gorge.

(Dial. fr.-flam., f° 3°, Michelant.)

Elles monstrent batrains, gargates et poitrines.

(G. LE MEISIS, L'Etat de tous ans secuers, II, 34, Kers.)

Rumen, gurguette. (Gloss. de Salins.)

Iceulli vo lertu d'udit conseil an travers du col tellement que la gurguette lui lui coppee. (1419, Arch. JJ 471, f° 24 r°.)

Il a mené par sa gargate.

(GREGAN, Myst. de la Pass., Ars. 6431, 9° 19°.)

Voiz li merveilleuse gargate :

Comment il l'a tost devore.

(Ib., ib., 23031, G. Paris.)

gargathe pour gorge. (H. EST., Prec. du lang. franc., p. 181, Pezerey.)

Le parfum des os qui sont a la cime de la cotinole ou gurguette du col fait amasser les serpents. (DU PINET, Plin., XXVIII, 9, éd. 1566.)

Allons nous en A. l'Ynfin

S'alloit aller li gargate.

(Chevach. de Lave, a Unos, s. 1566 et 1578.)

Gargate, the gorge. (Du Gariz, An Introd.

for to lerne to speck french tractly, a la suite de PALSGRAVE, p. 992, éd. Gerbin.)

Comme la gargate ou lute sert de tenu-

part au fonds et estroit de la gorge. (Trat. de Galien, p. 886, éd. 1609.)

— Fig., la gorge, l'entrée :

Charge, le, et Pameuez dedans

Les gargate de Baraton.

(Act. des Apost., vol. I, f° 148°, éd. 1537.)

— L'entrée du port !

Premierement, du fait du filz du roy Ferand, hy estant a la gargate de Marseille. (Mémoire à M. d'Argenton, dans les Mém. de Ph. de Comynes, III, 352, Soc. de l'Il. de Fr.)

— Parole :

Mes la desleable gargate

Des Juifz oncques n'a cessé

Et out Pibde tant pressé

Qu'il n'y en fut a la mort rendre.

(GREGAN, Myst. de la Pass., 24490, G. Paris.)

Pic., gargate, garghete : Gaernesey, gurguette, gurguette; Wall., gurguete; Fr.-Comt., gargate; Champagne, Troyes, gurguette; Poitou, Vendée, gaigate; Saintonge, gargate; Bourgogne, gurguillo; Vosg., gurgolate; Jura, gargole, gosier, Suisse rom., gurguette, gurguette.

GARGATELLE, s. f., dérivé de gargate, gosier :

Et de quoy dyable servez vous.

Gargatelle?

(Favre des cinq Sens, Anc. Th. fr., III, 307.)

GARGATON, voir GARGANTON.

GARGE, adj., qualifie une sorte de pomme :

Pomes garges.

(BEN., Trévoux, Richel. 375, f° 100°.)

GARGELIE, voir JARGERIE.

GARGER, voir GARDER.

GARGERETTE, voir GORGERETTE.

GARGERIE, voir JARGERIE.

GAR-ERON, s. m., charançon : Gurguillo, gargeron. (XIV^e s., Gloss. de Salins.)

GARGETON, voir GARGETON.

GARGONISEUR, voir JARGONISEUR.

GARGETER, v. n., faire du bruit en bouillonnant :

Pourveu que nous ayons de quoy faire gargeter la marinite, c'est le principal. (Caquets de l'Accouch., VII, Bibl. elz.)

Picard, gargeter, faire du bruit en bouillonnant.

GARGOTTE, s. f., SYB. de gargate :

Un bayvon aspre, ou la gargotte, denote en Gargon. A. DU MOULIN, Chiron., p. 147.)

GARGOUILLE, gurguille, s. f., gorge : La gorge ou gurguille. Gula, Bistula, inferior pars colli. (Trouv. lang. dict., éd. 1601.)

— Bulle :

Panduz avecques la langue parmy un

luyau de Pantagruelion faisoit des bulles de gurgouilles. (RAB., l. IV, ch. 63, éd. 1552.)

Morv., garguille, cou, gosier, gorge. Cf. JARGOILLIER.

GARGOILLIER, voir JARGOILLIER.

GARGUESQUE, s. f., sorte de haut-dechausses :

Les femmes d'Orient en outre les chaussons ont pour leur ornement des brayes ou garguesques fort precieuses de quoy elles se ceignent les reins. (LA BOD., Harmon., p. 759.)

D'autres qui portent la garguesque de velours. (Le Cabinet du roy de Fr., p. 101, éd. 1581.)

Vous n'êtes pas fournoi pour avoir des garguesques. (Cabin. Sat., ap. Leroux, Dict. com.)

GARGUETER, gurguter, v. n., faire du bruit avec la gorge :

Ilz rent quant ilz sont en ruit non pas de la guise du cerf, mais trop plus bas et en gurguetant dedens leur gueulle. (Gast. Feb., Muz. 314, f° 10°.)

Il (le daim) va plus tost de prin saut que le cerf, et roye quant il est en rut, non pas comme le cerf, mais plus bas, en gurguetant dedans sa gueulle. (DU FOUILL., Ven., f° 98 r°, éd. 1585.)

G. GARGUETON, gargeton, s. m., gorge, gosier :

Illec le pourfendy jusques au gargeton. (Chev. au cygne, 30918, Reiff.) Impr., gargerçon.

Pic., gurguton, grand parleur.

2. GARGUETON, gargeton, s. m., calandre, charançon, insecte qui ronge les légumes et les blés :

Gargeton, gurgulio. (Gl. gall.-lat., Richel. l. 7684.)

Gurgulio, onis, gargeton. (Catholicon, Richel. l. 17881.)

Gurgulio, onis, gargeton. (Voc. lat.-fr., 1487.)

Les bestes nommees gurgulions ou gargetons. (Jard. de santé, l. 180, impr. la Minerve.)

— Sorte de poisson :

Gargeton, c'est un poisson, l. gurgulio. (1464, J. LAGAUDEIC, Catholicon, éd. Auffret de Quoetqueveran, Bibl. Quimper.)

Cf. GARGERON.

GARGUETTE, voir GARGETE.

GARGUETTER, voir GARGETER.

GARIEUR, garr., s. m., garanti, caution :

Item la moitié d'une jaloigne de noes de chescun prevendrier qui est vendu ou marchie de Civray, si le vendeur advolet gariereur. (1388, Gr. Gauth., f. 205 r°, Arch. Vienne.)

De demander et avoir gariereur ou assister en la cause. (Coustumier de Poictou, ch. IX, éd. 1499.)

En attrayant a gariereur aucun. (Ib., ch. 54.)

Il est voubli bien faire de mesmes a nos cardinaux francois et leurs partizans, s'il est en pen ; mais ilz avoient un bon gariereur

que nostre brave roy, qui estoit tres hou et tres fort partizan dudit comte de Basle. (BRANT., *Grands Capit. estrang.*, I, VII, Bibl. elz.)

GARIGAL, voir GARINGAL.

GARIGAULT, voir GARINGAL.

GARIGNON, s. m., sorte d'osselet :

Un osselet de quoy on joue au lieu de dez, *garignon*, astragalus. (*Trium lūg. dict.*, éd. 1604.)

GARILLANT, s. m. et f., terrain marécageux, où le pied s'enfonce :

Car vos remistes du fort estor pesant
Que vos festistes dessus un *garillant*.
(RAMEAU, *Ogier*, 185, Barrois.)

Al port d'Orcaise, desoz li *garillant*.
(*Rel.*, ms. Châteauren, f° 64 r., Meyer, *Rec.*, p. 228.)

Cf. GARILLIER.

GARILLIER, v. a., enfoncer, précipiter :

Li .i. a la chestive viout.
Si la preot par les bras et tient
Et aus autres la vet lançant
Qui s'en font bauz, lié et joiant.
El fonz de la feroisne rus,
Là on aridant et chaule est plus,
Icili .vi. la vout *garillant*
El fonz de la feroisne aridant
A crochies et a brochies grauz,
Ez moult panes herbeles grauz.

(*Gerr.*, ms. *Est. du monde*, Richel. 1526, f° 145 r.)

Cf. GARILLANT.

GARILLON, s. m., gaine ?

Li. contiaus acerez et en son *garillon*
Et une besaque pendue a son ziron.
(*Manq. d'Agr.*, Richel. 766, f° 15 r.)

GARIMENT, - yment, - isement, *guar*, *guer*, s. m., garantie, action de défendre, de se défendre, exemption :

Partez vos de ci saivement,
Si queroz ailleurs *gariment* ;
Kar la cité nos est toloitte.
(*Bex.*, *Ducs de Norm.*, II, 893, Michel.)

Par deffaute de *gariment*. (1256, *Vente*, Command. du Temple de la Roche, Arch. Vienne.)

Par deffaute de *garisment* au temps qui est a venir. (1285, *Fontevr.*, anc. tit., Arch. Maine-et-Loire.)

Par deffaute de *garisment*. (1300, *Fontevr.*, anc. tit., 459, Arch. Maine-et-Loire.)

Souz le *gariment* du roy. (1315, Arch. JJ 52, f° 80 r.)

Par deffaute de *gueriment* en temps a venir. (*Ch. de 1318 et de 1321*, *Fontevr.*, anc. tit., Arch. Maine-et-Loire.)

Pour deffaute du dit payement et *gariment*. (1328, *Fontevr.*, la Roche, fen. 4, sac 16, Arch. M.-et-Loire.)

Par deffaute dudit *gueriment* non fait. (1340, Arch. JJ 73, f° 229 v.)

Par deffaute de *gariment* desdites chouses susdites. (1407, *Fontevr.*, Encloustre en Gir., Arch. Maine-et-Loire.)

En cas de rachat le domaine de celui qui fait l'ommage et aussi le domaine de ceux qui tiennent o luy en parage, en *gariment* ou partenant courrent en rachat. (*Customier de Poictou*, ch. 54, éd. 1499.)

Se le procureur prent le *gariment* d'unz privé et li pert sa cause il sera condamné en despens et les payera celui dont il a prins le *gariment*. (*Id.*, ch. 35.)

Les puisnez, soient fils ou filles, tiendront leur partie en partage ou *gariment* avec l'aîné. (*Id.*, art. 125.)

Je vous ateste et prens a *gariment* Si onques j'en vouldro le pronement
D'eschiver lors les forecs et puisances
D'icelz *Grecois*.

(O. de S. GAUS, *Lucid.*, Richel. 861, f° 194.)

Que vouldz tu plus, j'ouvenez, que te dye ?

Ce sont celles qui ont le *gariment*.

On n'art et joint chascune d'estudie

Deffaure et faire du et commencement.

(*Id.*, *Sej. d'hann.*, f° 100 v., 61, 1526.)

De Helonne de Chaubous, tien et advoche a tenir... en *gariment* hommes et subjects de vous tres hautes et puissante dame Yolande de La Beye. *Pléce de 1314*, ap. *Vierville*, *Doc. inéd. sur Phil. Mynes*, p. 168.)

Demander un indemnité et *gueriment*. (1569, Arch. Dord., B 87.)

Et leur recommander seulement la discretion et tout *gueriment* d'escondale. (BRANT., *Dan. gal.*, 1^{re} disc., 148.)

Bourbonnais, *gariment*, effets, hardes.

1. GARIN, voir GARNI.

2. GARIN, s. m., garnison :

Il entra en la terre l'apostole et li commença a guerrier, et prist les chasteaus et les *garins* encontre l'apostole. (LE TRES., *Cont. de G. de Tyr*, p. 334, (ANZOL.)

— *Prendre garin*, décamper :

Si l'ourne bride et print *garin*, et aux autres la queste abondoua. (LOUIS XI. *NOÛV.*, LXXVIII, Jacob.)

Veuzla l'hyus, *prenez garin*. (*Id.*, *Id.*, LXVIII.)

GARINGAL, *garigal*, *garigault*, *guerigault*, *garigault*, *gasisgault*, *galingal*, *gariygal*, *garingal*, s. m., racine d'une plante aromatique des Indes Orientales, semblable à l'iris, p. è. *seringot*, ou plus près, *galingal*, *Maraula galayoa* de Linnée.

Sacré, canel a lieurece,

Galingal a escondale.

(*Cie de St Giles*, 834, A. T.)

Garingal et encous.

(*Prise d'Orange*, 668, ap. Joneck, *Gall. d'Or.*)

Garingaus et encous, chitonous de Tolede.

(*Roum. d'Alex.*, f° 344, Michelant.)

Que encous ne loins ribonans

Nu giroffes ne *garingaus*.

Et cele pour rien ne prisot.

(*Chore et Blancpain*, *Uvers.*, 374, var., du Mérid.)

GARINGAL, *garingaut*. (*Gloss. de XII^e s.*, Leop. Delisle, *Bibl. de l'Éc. des ch.*, 6^e ser., t. V, p. 330.)

... en bus prent, trans par mesure,

D'arge t de bel-doreure ;

Noiz maguetes et ribaut,

Gloz de girofle, *garingal*,

Et autres especes t mist.

(*Abolp.*, 2373, Bibl. elz.)

Li jus. li *garingaus* estoit illuec zetes,
Et la meule et li basmes, qui moult flairoit souet.

(*Fierabras*, 314, A. P.)

Li giroffes, li *garingaus*,

Li meines contre los maus.

(*Partou.*, 1629, Crapelle.)

Si croissent les especes rieres,
Petre, gingembre et *garingal*.
(*Blancand.*, 2588, Michelant.)

Noiz maguetes et *garingal*.
(*Roum. de Blois. Poës.*, Richel. 24301, f° 495, r.)

Noiz maguetes et *garingal*.

(*Id.*, *Id.*, Ars. 5201, f° 27 r.)

Les balmes es oizemeuz
Qui ont mester a tantes zetes,
E les especes delituous

Qui sont bones a vertuouses,

Le girofle, le *garingal*,

Le genivre et le citoual

E la canele et le camin.

(*Desant de l'our.*, 1339, Martin.)

Encous, gerolle et citoual,

Et le canele et *garingal*.

(*Rev. de Beauve.*, li *Bras Desconnes*, 4231,

Hippou.)

Quant de cest mangier partira,

Ja veure soi d'empertera,

L'amountance d'un *gasingant*.

(*Fregus*, p. 129, Michel.)

Et si ont gingembre et *garingal*. (*Liv. de Marc Pol.*, CLIV, Panthier.) Var., *garingal*.

Li livre de safran, de noiz maguetes, de girofle, de citoual, de *garingal*, de maies, de poivre long, de nerbarbe, canebes, cardomones, de noies de paradis, de folion, d'espio, li d. l. s. (*Li cont. des foires de Troies*, li *foinnes d'avoir de pois*, ms. Troyes 365.)

Galingau, *garingal*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

De graine de paradis, de *galingal*, de garodamine. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, p. 514.)

Galingal, demie livre. (1359, *Journ. des dép. de R. Jean*, Douët d'Arce, *Compt. de Paryent.*, p. 218.)

GARIOFFLE, *gal*, s. f., forme savante de girofle :

Prendre puissons de *garioffite* et de poivre. (*Remed. anc.*, Richel. 2039, f° 84.)

Une lozengue de fele-tuare appellé aromatique *garioffle*, prise tous les matins, profite beaucoup au mal d'estomach.

(O. DE SERR., *Th. d'Agr.*, VIII, 5, éd. 1605.)

Fay poudre de *garioffites*. (1500, *Traité de faulconerie*, p. 71, Martin-Dairvault.)

Garioffle et semence du fenoi o sa char lui comble. (*Id.*, p. 79.)

GARIOFFLEE, *gatioffitee*, *gariofflee*, s. f., forme savante et ni-savante de giroffée, sorte d'aïelle qui a l'odour des clous de girofle :

Et plus ardez prent puison de *gatioffitee*. (*Rem. anc.*, ms. écrit à St-Omer en 1268, dans dans Crap., *Prov. et dict. pop.*)

Gariofflee est semblable aux nouvelles feuilles de ronce de luisson ou a ces boujons naissans ensemble... et est appellee *gariofflee* pource qu'elle a odour semblable a clous de girofle. (FLORE NICOLE, *Traité du Livre des Proffizt champ. de P. des Grecois*, p. 76 v°, éd. 1516.)

GAROLLE, s. f., petit lien de traitée :

Et n'y veit maison, chasteau ne *garolle*.
(*Man. des Paris.*, *Geste de Liège*, 8281, Scheler, *Gloss. philol.*)

GARIPOT, s. m., sorte de pin :

L'arbre de la poix, piznet, *garipot*, pin sauvage. (*Jéru.*, *Nomencl.*, p. 117, éd. 1577.)

GARRI, *garri*, *guari*, *guerri*, *gaurri*, *guari*, verbe.

— Act., garantir, préserver, conserver, sauver, protéger, défendre :

Dist Pinahels : Vos seras guaris seompres.
(*Rol.*, 3788, Muller.)

Car a tostans i pora li venir,
Se Dieus garist.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 37^a.)

Qui eschappa moult se tint a garir.
(*Gar le Loh.*, I, xii, P. Paris.)

E David s'en fuid, Deu li mit le guarid.
(*Lir. des Rois*, p. 74. Ler. de Linçy.)

Guariss mei, sires. (*Ib.*, p. 168.)

Par nos aames guarir.
(P. de Thaux, *Cumpoz*, 1580, Mall.)

Mult fu de grant force feraz,
Nel garir elmes neescenz.
(*Brut*, ms. Munich, 1469, Vollm.)

L'une ne poet l'autre garir ;
Andens vos covendra morir.
(*Flore et Blanceflor*, 2^e vers., 577, du Ménil.)

Ge doi bien m'amie garir.
(*Ib.*, 686.)

Diez le garri qu'en car ne l'a navé.
(*Huan de Bord.*, 1907, A. P.)

Et Dieux, ki vot sa gent garir,
Fist n. esons vermaus paroir.
(*Mocqs*, *Chron.*, 3314, Heiff. Impr., garir.)

Diez ! dit li rois, com cest cop est pesant !
Sainte Marie, garisses moi Rollant !
(*Ornes*, 468, A. P.)

Car li garox pas ne ombie,
Ainslor garist souvent lor vie,
(*G. de Palerne*, Ars. 3319, f° 108 r^o.)

Tant que li navres seroit waris de le mort ou de l'afolure. (1290, *Ord.*, xi, 368.)

Ilz commandent aus cheerpentiers
Et exis maisons pour eal garir.
(*Guerre de Metz*, st. 183^e, E. de Bouteiller.)

— De même avec un rég. dir. de chose :

Somes tenu a garir la maison e la place
desus dites au desus dil... (Fev. 1224,
Arch. M.-et-L., Fontev., La Roche., fen. 3,
sac 14.)

Somes tenu a garir e defendre durablement
au davant dit prior la davant dite
pièce de vigne. (1275, Foutev., La Roche-
lle, fen. 2, sac 1, Arch. M.-et-L.)

— Il est souvent accompagné de la
prép. de, avec un rég. indir. de chose :

Que que Bollandz Guepelin forfessist,
Vostre servise Yen donst bien guarir.
(*Rol.*, 3827, Muller.)

Guoris mei de multes ewes e de la main
des filz as estranges. (*Lir. des Ps*, Cam-
bridge, CXLIII, 7, Michel.)

E de tute iniquité me guarrad. *Rois*,
p. 203, Ler. de Linçy.)

A la meschie veut aidier,
Et si son s'iaior consillier,
Qu'il e ele puisse plaisir
Et Blanceflor de mort garir.
(*Flore et Blanceflor*, 1^{er} vers., 391, du Ménil.)

Somes tenu a garir et a defendre et
de tote force et de tot empaiement. (Juin
1256, S. Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

La chausseur patricienne ne guarit pas
de la goute des pieds. (Auyot, *Trad. de
Plaut*, Ouvv. morales, t. I, p. 412.)

— Avec un rég. indir. de personne :

Beaux sire peres, par vostre grant vertu,
Garissiez moi del pain messeuz.
K'encor re-oié Kallon le viel kenou,
Et ke vos drois soit par moi maintenu
(*Raines*, *Opier* 11334, Barrois.)

E de tuz mes enemis ierc salvez e guariz.
(*Rois*, p. 205, Ler. de Linçy.)

Et sevent bien que le levrier
Gari l'enfant de l'avresier.
(*Sept Sages*, 1365, Kell.)

— Il ne garit de rien, cela ne sert de
rien :

Tant de voyages a la court, tant de
calhiers de remonustrances et de supplica-
tions en peuvent faire foy. Tout cela n'a
guory de rieu : le mal s'augmentant tous-
jours, s'est rendu presque incurable.
10 avril 1580. *Lett. miss. de Henri IV*, t. I,
p. 286, Berger de Xivrey.)

De vous dire son nom, il ne garit de rien.
(*Diessien*, *Sat.*, X.)

— On disait aussi garir que :

Deus le guarit que mort ne l'acraventot.
(*Rol.*, 3923, Muller.)

Se to lui fais nul mal, par l'apostre saint Pierre,
Ne te gariroit mie tous li ors de Baiviere
Que cis hois ne le soit a tonsiors mais litiere.
(*Berte*, 617, Scheler.)

Ne parrat pas gauarir ki par mal fait feruz.
(*Horn*, 2010, Michel.)

Ne poet home garir ki n'est par mal feruz.
(*Ib.*, var.)

— Approvisionner :

Fuerre et avaine por les chevas garir.
(*Mort de Garin*, p. 206, du Ménil.)

Qui aportent vitaille por ceus de l'ost garir.
(*Chans. d'Ant.*, V, 445, P. Paris.)

— Fournir :

Par Sissons lieve et la noise et li cris.
Et l'empertes en fist moult que gentis.
Que les viandes fist aus berjois garir.
(*Gar. le Loh.*, 2^e chans., v. P. Paris.)

Et qui n'y sera, il poiera pour deffaut
un parisis pour guarir luminaire et autres
choses necessaires a ladite confrairie.
(1312, *Ord.*, II, 177.)

— Réfl., fournir à ses besoins :

Sous son palais cambres avoit,
Et povre vent i conversoient,
Qui de lor mains se garissoient.
(*Gaut.*, *Isle et Galer.*, Richel. 375, f° 312^e.)

Bien se garit de sa costure.
(*Ib.*, *ib.*)

Tu ses tant de devieument
Que to te garras richement.
(*Gaut.*, *d'Abb.*, *Eract.*, ms. Turin, f° 2^e.)

— Se garir de, s'occuper, prendre soin
de :

De prestor a usure tres bien nous garirons.
(*Berte*, 1850, Scheler.)

— Neutr., être préservé, être garanti,
échapper au danger, vivre content, tran-
quille, trouver les choses dont on a be-
soin pour subsister :

Hons desloiaus ne poet longes garir.
(*Gar. le Loh.*, 2^e chans., XIII, P. Paris.)

Or souez prous et chevellers hardis,
Si conquerrez dont vous pussiez garir ?
(*Ib.*, 2^e chans., V, p. 152.)

Ne sai altre enseuil, par quei nus garissuz ;
Nus garrum aisement, se nus bien le faisuz.
(*Hou*, 2^e p., 997, Andresen.)

Qui m'ocrest, si garisses,
Ce fost grant joie, beaus amis.
(*Tristan*, I, 870, Michel.)

Amis chiers, vostre anel vous ren :
Car par lui ne voel pas garir,
Par si que vous voies morir.
(*Flore et Blanceflor*, 1^{er} vers., 2538, du Ménil.)

Quant virent que cele terre n'estoit pas
habundant et que il ne porroient pas
garir il trespasèrent en une autre. (*Chron.
de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 23^b.) P. Paris,
guerir.

— Résistor :

Fer ne roche ne adamant
Ne pot garir a sun treuchant.
(*S. Brandon*, 1714, Michel.)

Jamais n'istrai de son pais
Tant que l'arrai ou mort ou pris,
Devant moi ne poet il garir.
(*Flourmont*, Richel. 792, f° 7^e.)

Et il me cercha longement,
Tant que je vis outreant
Que vers lui garir ne poole,
Ne por foir n'eschaperoie.
(*Dolop.*, 8395, Bibl. elz.)

Car s'ins mais ne pot nus garir
Envers lui.
(*Comte de Poitiers*, 743, Michel.)

— Se sauver, se réfugier :

Mais ne s'aveit quen part aler,
N'osont des grantz foresz eissir,
Kar il ne s'aveit ou garir.
(*Bes.*, *D. de Norm.*, II, 26954, Michel.)

Il ne sevent n' il garront
Ne en quel len se defendront.
(*In.*, *ib.*, II, 5195.)

Li .xii. dit de Nod
Et com Dieus li ot commandé
A fere l'arche ou il garir.
Quant touz li mondes fu peri.
(*Geff.*, *vii. etas du monde*, Richel. 1526, f° 2^e.)

— Garir d., protéger :

Si come sires est tenuz a garir a son
homme. (Déc. 1276, S. Berthomé, Bibl. la
Rochelle.)

— Gari, part. passé, libre de toute re-
devance :

Li euens de Bouloingne acate yches deux
manoirs seze chenz livres de parisis fraus
et guaris. (1292, Accord, Boulogne, Arch.
J 1253, pièce 10.)

Et jon me lenisse et encore me tiengn a
païé bien et souffisaument des dis doien
et capite d'Aire et de lor yglise de dis
wit vins et quatre livres de pairesis, par
le raison de la dite vente, en bone monie et
bien contee de deniers waris, parmi les
deux chenz livres de pairesis ke li doiens et
li capites d'Aire paierent au doien et au
capite de Terouwane par le raison du dit
racat. (*Ch. de J. de Joinv.*, 30 déc. 1293,
Arch. S.-Omer.)

Et fu faite ceste vendue pour le pris et
pour le somme de xxiii lib. parisis deniers
waris. (1343, *Cart. de Guise*, Richel. I,
1777, f° 280 r^o.)

GARISEMENT, VOIR GARISSEMENT.

GARISEUR, s. m., garant, caution :

Que il deist je saï bien de quije l'achaste,
et auré bien mou gariseurs a terme.
(*Const. d'Anjou et dou Maigne*, Ars. 2465, f° c.)

GARISMENT, VOIR GARIMENT.

GARISON, -garr-, -isson, -izon, -isun, -eison, -eison, guar-, guerison, -iron, -uar-, vuarison, s. f., défense, protection, salut, ressource, soulie :

Si me jngat a mort e a dular ;
Messages fui al rei Marsiliun ;
Par mun savoir vine jo a guarison.
(*Rol.*, 3772, Mülller.)

Den, dist Berant, par ton seinante nou,
Se cist desir ne me fait garison,
L'arai eneni mont malveuse mesu.
(*Les Loh.*, Vat. Urb. 375, ° 29^a.)

Dedenz les tices se mist a garison.
(*Id.*, Vat. Urb. 375, ° 29^b.)

As cops q'il done n'a arme garison.
(*RAMBERT, Ogier*, 12678, var., Barrois.)

De lor escos se chervent, ce fu lor garisons.
(*Roum. d'Alz.*, ° 53^a, Michelant.)

Quant il ne puet vivre en sa terre,
Sa garison vult alters querre.
(*Brut*, ms. Munich, 3171, Vollm.)

Por estre illec a garison.
(*Id.*, 4170.)

Viers Acre la cite s'en vont a garison.
(*Chev. au cygne*, 24221, Reiff.)

Il se misent a la fuite, et li nostre les
ochioient en fuitant; et por chou k'il ven-
neissent a garison plustost, cascuns jetoit
jus tels armes k'il portoit. (H. DE VAL.,
Contin. de l'hist. de la cong. de Constant.,
541, Wailly.)

Or i morra la dame, ja d'aura garison.
(*Paris*, 54, A. P.)

Mes l'espée est tornée, por tant a garison.
(*Fierabras*, Vat. Chr. 4616, ° 83^a.)

Grand cop li done sor l'escu a bandon,
Fort fut l'anders, que li fait garison.
(*BEYRANO, Girard de Liège*, p. 115, Tarbé.)

N'assuront ja fort castel ne donj-n,
Car n'ont pas cuer de nului gerroier,
U ne puissent entrer a abandon ;
Puisq'il voient desense a garison

Tout ont torné le cot de leur destrier.
(*GAIDIFER, Chans.*, Vat. Chr. 1490, ° 56^a.)

Jai reis ne lnr lert guerizon.
Du conte de Bair et d'Otenis son garr., ms.
Berne 389, ° 87.)

Or est Renars a garison,
Et Ysegrins est en prison.
(*Renart*, Suppl., p. 120, Chabaille.)

La fu elle a garison. (MÉN. DE REIMS,
48, Wailly.)

Li pains est la garison al cors. (*La
citre nostre*, Richel. 25407, ° 139^a.)

On q'il vs mette en tel prison
Que James n'eiez guarison.
(*Joies Notre Dame*, Richel. 19525, ° 95.)

— Garnison :

Fist moroir tous les barons de l'ost,
ors les garison. (*Chron. d'Ernoul*, p. 442,
Las-Latrie.)

— Provision, bénéfice, biens de toute
nature :

a la cele Davi revint en sa meson
out droit en Belleme, o lui s'garison,
a dane ensemble o lni en maine li suit nos.
(*HERMAN, Bible*, ms. OrL. 374^{ms}, ° 6^a.)

E garison de uelie e de vin. (*Rois*, p.
44, Ler. de Lincy.)

sa va Alixandres par grant anlion,
la et vio fait porter a ntre garison.
(*Roum. d'Alz.*, ° 69^a, Michelant.)

Ains que a nit jor passassent en ot cent mil jotes
Qui garison amainent et pain et via et bles.
(*Chanson d'Antioche*, II, v. 393, P. Paris.)

Mut i ont de riches duns,
Robes, meus e garisons.
(*S. Edward le conf.*, 1219, Laard.)

Dex vos lait en tel jor venir et trestre...
Que vos passiez a joie vos garison trover.
(*Paris*, 743, A. P.)

Sire, marceans sui, si vig de garison.
(*Fierabras*, 1771, A. P.)

Car a lui meisme toloit
Le pain et l'autre warison.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 21, Peigné.)

Il est lui mes tres bien seisons
D'aler querre nos garisons
Et ce dont noz devons disner.
(*Renart*, 23513, Méon.)

Ne onques n'och warison de sainte
eglise ne n'i beai ne ne bee. (*Son. de Nans.*,
ms. Turin, préamb.)

Que nos hum... entre en autrui gardin
ne en autrui estre, et autrui warison.
(*Bans aux echevins*, QQ, ° 3 v^o, Arch.
mun. Douai.)

Ke nus ne face damage en toutes les
warisons ki sunt a camp ou pooir de ceste
vile. (1252, *Des contables*, Tailleur, *Rec.
d'act. des xn^e et xiii^e s. en lang. wall.*,
p. 205.)

Comment on avoit usé d'arrière et
maintenu cele warison. (1260, Flines,
cod. B, ° 268 v^o, Arch. Nord.)

Quant Sennacherib vit que li temps de
mieson approchoit en Judee il vint en
Judee a grant ost des Assyriens, guasta
tous les bles et les vignes et les oliviers ;
mais toutes voies en escaperent aucunes
choses entre les pies des chevaux qui de-
fouloient les guarisons. (*Bib. hist.*, Maz.
532, § 129^a.)

Nos avons vendut toute nostre warison
de Vileir le Soplin ke nos leuins en fiet
mou seigneur l'abbait de saint Trim.
(*Ch. de 1296*, le vigile de l'au, Helyssein,
Arch. du roy. de Belg.)

Si doit lidiz ceusiers touz les fourrages
de toutes les warisons convertir en fiens,
et yeulel meuer souz les dittes terres.
(1358, Arch. JJ 90, pièce 137.)

Pour warder et espargnier les biens et
warisons qui sont as cans. (1362, *banais
de V. de Ruyelle*, Arch. mun. Valenciennes.)

Nul ne nulle ne seudre mettre bestes
en estemes l'autrui blé jusques au tiers
jour que la warison sera emue. (*Hout.
Somme rur.*, 1^{re} p., ° 133^a, éd. 1486.)

De celle prison onque un seul denier n'oit.
(*HER. ms. PREIS, Geste de Liege*, 21853, Schre-
Gloss. philol.)

Que icellui Requijn ne saroit si bien
garder sa dite warison que les dittes bestes
n'y aillent ; ... mais pour esquiever a la
destruction et perte d'icelle garison, ala le
dit Requijn pour garder la dite garison en
certaine nuit, en laquelle le dit fen vint
en la terre ou croissent les dittes garisons,
et y cachoit plusieurs de ses bestes... Le
dit Requijn leur vault defendre q'ilz ne
gastassent sa dite aventure et warison...
il print bien garde a sa dite warison.
(1409, Arch. JJ 163, pièce 293.)

Item, que nulz ne pent loier de nuyt,
chevaux, jumens, poutains, vacques ne
autres bestes, empres les warisons d'an-
truy sans warde, sur .v. s. blancs. (1447,
Loi accordee au village de Douche, Arch.
du royume belge, ms. et cartul. n^o 93,

Cartul. de l'abbaye de St-Pierre de Gand.)

Bourbonnais, garison, habits.

GARISSABLE, adj., qui guérit :

Aus narilles sont odorables
Et au pie sain et garissables.
(*Maie de LA GRANGE, Bible*, Richel. 401, ° 110^c.)

GARRISSEMENT, - isement, guar-, guer-,
guerr-, warissement, s. m., guérison, action
de guérir :

Ja mar en questis mire por nul garissement.
(*Chev. au cygne*, I, 3456, Hippeau.)

Ja mar en questis mire por nul garissement.
(*Enf. Gd.*, Richel. 12558, ° 24^a.)

Du guerissement des povres. (J. GOULAIN,
Ration., Richel. 437, ° 106^a.)

Querons sanité et guerissement. (*Serm.
lat.-fr.*, XIV^e s., ms. de Salis, fo 48 v^o.)

Las ! Dieu sache quant ce sera
Que nous pouron scavoir comment
Le moyen deliberera
De faire ce guerissement.
(*Mist. du viel test.*, 2709, A. T.)

Choses contraires a la sanation et guer-
issement de sa maladie. (FOSSETIER, *Cron.
Marg.*, ms. Brux., II, ° 60 v^o.)

Pour achever l'aventure du guerisse-
ment de la pucelle. (*Perceforest*, vol. III,
ch. 49, éd. 1528.)

Puis le boisin tout gracieusement.
En quy prenoit soudain guerissement.
(J. BOCHEUR, *Epistres famit.*, XIII, ° 18^o,
éd. 1545.)

— Ressources, revenus :

Ke li haute justiche, li trues et li waris-
sement de la ville et de le poestle de Le-
viznues et li souffrais ki souz le warissement
eschivoit estoient nostres. (1259, *Ch. de
haud. d'Avesnes*, Arch. du roy. de Belg.)

GARRISON, voir GARISON.

GARITEMENT, - itement, s. m., fortifi-
cation, ouvrage avancé :

Gros murs a creneaux, tours de pierres
et de bois, tourelles, bretèches, garite-
mens, empiemens et couronnemens d'i-
cellus. (1360, *Supplique du sire de Châtillon*,
Arch. admin. de Reims, II, 169, Doc. méd.)

GARITER, gueriter, verbe.

— Act., garnir de guérites, d'ouvrages
avancés, donjonner :

Damoiselle Jehanne de Vendosme, dame
de Bertecourt, nous a fait exposer que....
pour la garde et defense de son chastel,
elle a fait emperer et gariter et enforcier
son dit chastel. (1358, Arch. JJ 86,
pièce 137.)

Faire garder et gariter ladite ville de
mnicet et de jour. (1358, *Ord. de Ch. V.*,
II, de Reims, IV, 624, éd. 1846.)

Et la tour de Neulent s'abrent guerier.
Et sur le pont ausi s'ou faisoit gariter.
(*Gov. de B. du Guesclin*, 3995, Charrière.)

Le pont fist enforcer et gariter en son.
(*Id.*, ib., 1046.)

— Fig. :

Uns molt riches dus la regist
I. avoir, sa prendre la voist,
E, par ce que eul n'ent prent,
Si nus guere molt sovent.
(*Vie du pape Gregoire*, p. 51, Luzarche.)

— Réfl., s'abriter dans une guérite :

Ne est. par sainte Marguerite.
Nule si gysissant garite :
Alois nous y lost garitant.
(G. de Conci, *Mors. ms. Soss.*, f. 206.)

— **Garité**, part. passé. garni de guérites.
fortifié.

Par devant une porte, qui bien fu garité.
(*Chans. au Cheval.*, 6289, Reiff.)

Comques n'ou n'ou n'ou n'ou n'ou n'ou n'ou
P'bonne saraine qu'il n'ou tout-tout.
Hist. de Ger. de Blais., Ars. 3144, f. 301 v.°)

Par devant Foucaubout celle tour garitée.
(*Littré*, Richel. 1637, f. 57 v.°)

Mais il ne vit castel ne porte garitée.
(*Charles le Chauve*, Richel. 21372, f. 32.)

.... A tour esloer
De crestians environ noblement garite.
(*B. de Seb.*, v. 129, Boreux.)

Li on estoit des garites
Li gentil chastelain qui en s'ou n'ou n'ou n'ou n'ou n'ou n'ou n'ou
Li tenoit le mestier, qui est il bien trompé
Li de bones garites estoit bien gariteez.
(*Civ. B. de Valenciennes*, var. des v. 3932-3945.
Chabaille.)

Et Bertran du Guesclin, qui tant fu d'osez,
Rescarde le chasteil, qui bien fu garité.
(*Id.*, *ib.*, 5015.)

Mes li chastiaux estoit ainsi q'li me entre
Et la tour au milieu qui bien fu garite.
(*Id.*, *ib.*, var. des v. 5066-5071.)

Mais avoia Bertran es courours garite
A Rebi, a Norous, an chastiaux garite.
(*Id.*, *ib.*, 18561.)

En cheminant conquist maint chasteil garite.
(*Id.*, *ib.*, 19780.)

Les villes et les chastiaux n'ou n'ou n'ou n'ou n'ou n'ou n'ou n'ou
garni et garité par celes neuns. BASTI-
STIRE, T. *Liv.*, ms. Ste-Gien., f. 1925.)

Si la trouventur la cité bien brechesche
et garitee. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2641,
f. 333 v.°)

Mais ceulz de la forteresse estoient bien
gueritez ce onques pierre d'engien ne les greva.
(*Id.*, *ib.*, f. 120 r.°)

Cil de la forteresse estoient si bien garitet
ce onques pierre d'engien ne les greva.
(*Id.*, *ib.*, III, 123, Luce.)

Un chasteil de bois tout convert et garité.
Id., *ib.*, II, 309, Luce, ms. Rome,
f. 76.)

Ladite clozure sera crenellee et faite a
saillies de pierre de hors garitez si que
sautivement dedens on poutz defendre les
murs. (1446, *Compt. du R. Renf.*, p. 94, Lecoy.)

Aucuns des murs estoient gueritez a
cause des guérites. C'estoient des traittes
pratiques sur l'espoissur des murailles,
ainsi appellees pour ce qu'elles surbassoient
et sautoient ceux qui en surpris avoient
loisir de s'y retrer. FACHEZ, *Orig. des
cheval.*, arm. et her., II, col. 1611.)

GARGERIE, voir JARGERIE.

GARLANDAICHER, voir GARLANDECHIER.

GARLANDE, *garlante*, *gherlante*, s. f.,
sorte de peigne :

Crinada garlante. *Glede Garl.*, ms. Bruges,
546, Scheler, *Lex.*, p. 74.)

— Cercle :

Deux garlandes de fer pour charrez.
(*Vente des biens de Jacques Coeur*, Arch.
KK 328, f. 222 r.°)

Garlande de lyesses de boys lyees. (*Ré-
par. p. le pont de Mar.*, xv^e s., Arch. Maine-
et Loire.)

— Mur à hauteur d'appui qui entourait le
marché de Bordeaux ; et balustrade placée
autour du tombeau de la famille de Remond.
*Contrat passé entre Francoise de la
Chassaing et les Feuillants de Bordeaux.*
(23 août 1531, Arch. Gironde, R. Feuillants,
Reg. capitulaire.)

— A été synonyme de guérite, à Mons :
X. Maisons et heritage d'on dist le Li-
cornie, faisant touket des rues allant au
Begninaige et *Garlande*.

Pour la maison qui fu messire Alle-
mail, comprise en l'hostel de Naste, le-
vain à la ruele descendant de la rue de
Naste en la *Garlande*. (1551, *Dénombrement
des biens et revenus du chapitre de
Sainte Wandrue*, à Mons, Arch. de l'Etat,
à Mons.)

On lit dans le même dénombrement :
Pour les moulins jumieaux deviers le
porte de la *Guérite*.

GARLANDEICHE, — *desche*, — *deyche*, —
darche, *garlend*, *galand*, s. f., guirlande :

Li ladaine c'est fors issue,
D'un drap empurial vestue,
Bise d'ermaine tote fresche.
An sou chief une *garlandesche*,
Chev. au Lion, 2359, Holland.)

En son chief une *galandesche*
Qui estoit de l'oeuvre eschose
Li hada sa tres douce amie.
(*Ann. de Rev.*, *Journal Blanc*, 3986, Bordier,
p. 216.)

Si vous avez arguilleuse ceinture, ou fer-
mals, ou anels, ou lanz, u seles, ou *gar-
landesche* d'or ou d'argent. (*De confession*,
Richel. 16525, f. 85 r.°)

Une *garlandeiche* de or. (*Chron. d'Angl.*,
ms. Barberini, f. 52 v.°)

GARLANDECHIER, — *aichier*, *garlaund*,
V. a., garnir de guirlandes :

S'on avoit euezechiez et ente,
Geste sur maime assez migote,
Houce, esen et alrons,
Ainsi les fa ses anquels
Garlandache tout convert,
Et couvertures a son cheval
Cointes estoit et de bel estre.
(I. BRETEL, *Tourn. de Chauvenerie*, 3207, Delmotte.)

Si aveient tutes les rues de la vile en-
curnees et corunnes et *garlandeesches*.
Chron. d'Angl., ms. Barberini, f. 49 v.°)

GARLANDAIS, — *eiz*, — *iz*, — *endeis*, *gall*,
gal, s. m., revêtement, cloison de briques,
galandage :

Ordeuz a couvrir de leur mestier de
charpentiers on la fortillieuz et *galandez*
d'une lassotille devant le bart de Thury.
(1370, Arch. K 49, pièce 49.)

Item brechesche et manteaux couronnez,
ou *galandiz* de leurs sous-tendroz d'ais-
selles seulement sans groz. (1375, *Arrests
du Parlement*, t. VI, ap. Ste-Pal., éd. Favre.)

Aux charpentiers, pour lavoier fait .vii.
galandez de boys sur les murs de la ville.
(1512, *Comptes de Nevers*, CC 18, f. 4 v.°,
Arch. mun. Nevers.)

Et aux deux boz dud, *galandez* a une

maniere de huisserie de .vi. piez de hault
(*Id.*)

Les supplians monteront sur la masse
du pont du chasteil de la Bruyere, et de la
aerocherent un crochet au *garlandez*
d'une tour, et par le moyen dudit crochet,
eschelle, ou autrement, li monteront sur
ladite tour. (1430, Arch. JJ 186, pièce 49.)

GARLANDER, — *ender*, *guart*, *guert*,
gall, *gal*, v. a., entourer d'une gar-
lande, et par ext., orner, parer, ajuster :

Belle fin et bien atornee,
D'un fil d'or estoit *galandee*.

(*Roses*, ap. Duc., *Gallandus*.)
Se tu n'es couchies et levez.
Pierres, *galandez* et lavex.
(G. Macq., *Poés.*, Richel. 9221, f. 97.)

— Garnir d'une cloison de briques, cré-
neler :

Et tant echevaucha Geuffroy qui'il eut en-
vironné la forteresse, et regarda moult bien
que devers le pont c'estoit le plus foible,
et luy sembloit bien que par la elle pour-
roit estre prise d'assault, car les murs y
estoiat bas et d'estoiant pas les tours
garlandees. (J. D'ARRAS, *Melus*, t. 276,
Bibl. elz.)

Fit la tour bien *garlandee*, et y avoit
deux pens leveis, et furent les murs drus
demez de fortes tours. (*Id.*, *ib.*, p. 335.)

Gauecier de nuit, par jour a la barriere,
Garlander tours et faire arrier fossez.
(E. DESOIN, *Poés.*, Richel. 810, f. 38.)

Environ n'ou a tour de pierre
Qui ne s'oit haucé a esquerre,
Et les dites tours *galandees*.
(*Id.*, *ib.*, f. 410.)

Faire des ayes, tant pour *galender* les
eschiffes, comme pour faire des manieuz
pour metre es chauxaux. (1409, *Comptes
de Nevers*, CC 17, f. 8 v.°, Arch. mun. Nevers.)

Maunevres qui *galandent* les murs en-
tour la tour Galoppe. (1466, *Comp. de
Nevers*, CC 69, f. 32 v.°, Arch. mun. Nevers.)

Qui outouré des pierres sur la muraille
pour *galander* et maître rateliers sur
icelle. (*Id.*, f. 11 v.°)

Tirer de la pierre d'une vieulle muraille
pour employer a *galander* lesdiz rateliers.
(*Id.*, f. 19 v.°)

GARLANDEURE, *galandure*, s. f., galan-
dage. Ce mot certainement ancien n'a été
recontré que dans un texte fran-
cois du xvi^e siècle :

Lorsqu'entre deux voisins il s'y trouve une
galandure de bois, de plâtre, ou de briques
et que l'un d'eux voudra en place faire
construire une muraille à chaux et arrens,
il le pourra. (1689, *Ord. des arts et met. de
Besançon*, Ord. conc. les bât., xxiv.)

Comtois, *galandure*, cloison.

GARLANDECHIER, voir GARLAND-
CHIER.

GARLE, s. f., vide d'un tonneau :

Si ne peuvent iceux taverniers tirer de
leur vin sans grace plus de quatre paux.
paux de *garle*. (1507, *Prép. de Beauquesne*,
Cont. Louc. du baill. d'Amiens, II, 318, Bou-
thors.)

GARLEDESCHE, voir GARLANDECHE.

GARLON, *gallon*, s. m., onglons du pourceau :

Et les *garlons* (du pourceau), les pieds y tenans avec les binguez et cores, sont pour eux déjeuner. (1307, *Préface de Beauquesne*, Cont. loc. du bailli. d'Amiens, II, 280, Bouthors.)

Les *garlons* des sangliers. (DU PINET, *Plîne*, VIII, 31, éd. 1566.)

— Par extension :

On trouve des bois qui ont en dedans certains *gallons* et durillons, comme on voit les glandules et scrofules parmi la chair; et n'ont ces callositez aucunes veines, ny poulpes, ny filamens. (DU PINET, *Plîne*, LVI, 38, éd. 1566.)

GARLOUVENDIER, s. m., dévidoir :

Girgillum, *gartouwendier*. (*Olla patella*, p. 33, Scheler.)

On peut rapprocher de ce mot le rouchi *gartouine*, dévidoir.

GARMENTER, voir GRAMENTER.

GARMENTERIE, *guarm*, s. f., divinité :

Li tierz deus sanz dutance
Si m'ont deus de nigromance ;
— Art est de tel baillie

Cam est *garmenterie*, —
Que Jovem apereut ;
Le jaldi li d'enerent.

(P. de TRAOS, *Campos*, 463, Mall.)

GARNIER, voir GRAMIER.

GARMOISIE, s. f., feinte, hypocrisie :

Li vilains qui ot cuer de tremble
Et toz foi plains de *garmoisie*
N'obliot pas sa vilouie.

(*Vie des Pères*, Ars. 3641, f° 59^d.)

GARMOS, - *oz*, s. m., exprime tout ce qui sert à farder, à faire valoir mensongèrement une chose ou une personne :

Ceste, dist il, n'est pas fardee ;
N'i a ne boure ne *garmos* ;
(*CHRIST*, du *Roi Guili.*, 635, Michel.)

— Fig., feinte, hypocrisie :

Et cil a la voie se mist,
Au bon ami vind, si li dist
Ce que ton pere li manda,
Et cil qui sanz *garmoz* l'ama
Dist que volentiers le ferot.

(*Vie des Pères*, Richel. 23111, f° 50^r.)

GARMOSE, part. passé, infecté de fraude, d'hypocrisie :

Li cuer qui es sont arosé (de cette eau)
Ne seront ja puis *garmosé*
De nul malves *garmosement*.

(ÉVRAT, *Genes*, Richel. 12457, f° 52 r^o.)

GARMOSEMENT, s. m., feinte, fourberie, hypocrisie :

Li cuer qui es sont arosé (de cette eau)
Ne seront ja puis *garmosé*
De nul malves *garmosement*.

(ÉVRAT, *Genes*, Richel. 12457, f° 52 r^o.)

GARNACHE, - *ache*, *gairnache*, *ganache*, *vanache*, s. f., espèce de long sarreau qui se mettail par-dessus le surcot :

brulant (du brant d'armes) despoille sa *gairnache*, lui d'armes estoit painguee.

J. BARTLET, *Tourn. de Chauvency*, 293, Deluette.)

T. IV.

Le frere doit avoir trois chemises et trois braies et une cote, .J. jupon, une *garnache*, une chappe et .ii. mantiaus. (*Stat. de S. J. de Jér.*, roul., Arch. B.-du-Rh.)

Le frere en esté non oste la penne de sa *garnache*. (*ib.*)

Establî est que frere en esté nen oste la penne de sa *garnache*, mes que li puisse tenir la penne avec la *garnache* et avoir une *garnache* sans penne. (*Regle de l'hospit.*, Richel. 1978, f° 62 r^o.)

Li freres doit avoir .iii. chemises et .iii. braies, et une cote, et un jupon, une *garnache*, une chappe et .ii. mantiaus. (*Cart. de S. Jean de Jérus.*, f° 7 v^o, Arch. de l'Etat à Mous.)

Pour fourrer une *canache* d'escarlate. (1352, *Compt. de La Font.*, Douct d'Arcey, *Compt. de l'argent*, p. 97.)

Pour les 2 seures et la *ganache*, 3 fourreures de menu vair. (*ib.*, p. 98.)

Pour 20 aunes et demie de fin veluau venant des fors, pour faire une *garnache* ou long mantel fendu a un costé, et clapperon de mesure, tout fourré d'ermine, pour faire une cote et une *garnache* fourrée d'ermine pour le roy a ladite feste de l'Estoire. (*ib.*, ap. Duc, *Garnachia*.)

Vestu d'une grant *ganache* fourree. J. DUPIN, *Mercatoles*, Ars. 5099, f° 26 r^o.)

Ly mas preat sou capel. Il y altre sa *garnache*. (JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 4915, Scheler, *Gloss. philol.*)

Ces bronges despiroit ensi que viez *garnaches*. (*ib.*, *ib.*, 32715.)

Une cote, un jupon, une *garnache*. (1435, *Est. de S. J. de Jér.*, f° 16^r, Arch. II.-Gar.)

Que nul n'oste la penne de sa *gairnache*. (*ib.*, f° 24^r.)

Nom propre comtois, *Garnache*.

GARNACHELLE, s. f., dimin. de *garnache*, *grenache*, sorte de vin ou liqueur :

Garnache fault et *garnachelle*,
Vin Grec et du vin mascaulé,
M'oyrois elle a demandé ;
Verges veult avoir, via ceues.

(EST. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 810, f° 516^r.)

GARNAEE, voir GRENAEE.

GARNATE, voir GRENAEE.

GARNATE, voir GRENETÉ.

GARNAUCIE, voir CARNACIER ou Supplément.

GARNE, s. f., gharite ?

Le peuple estoit grand sur le marché ; et estoit conduit par un nommé Nicolas du Gardin ; qui se trouvoit en une *garne*, a l'hôtel de la vile, a tout un grand batton. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 32, Michaud.)

GARNEL, voir CHARNEL 2.

GARNEMENT, - *inent* - *lement* - *yement*, *guer*, *war*, *wer*, s. m., défense, protection :

Le plus seur *garnement* du monde est l'amour de cyeveys. (*Lib. Custum.*, I, 24, Rer. brit. script.)

— Prendre son *garnement*, entrer en bataille, engager le combat :

Ai je en ma cort chevalier tant vaillant
Que vers cel Parc preist son *garnement* !
Tos les alies li doies de fociant
Et la cité li otrois de Malau.

Dos de Nautet parli premierement :
Je voit le don et la bataille parri.

(RIMBERT, *Ogier*, 9362, Barrois.)

— Tout ce qui garnit, équipement, armure, vêtement, ornement :

Des mors esterent li *garnimens* plus chiers.
(RIMBERT, *Ogier*, 677, Barrois.)

Le millour *warnement* de robes par qu'il averoit au jour de sa mort. (1223, *Hist. de Metz*, III, 185.)

Regardes, empereres, la fors, devers ces chaus,
Voes quex *garnimens* a or rellaubians.
(*Chans. d'Antioche*, II, v. 191, P. Paris.)

La ot moult riches *garnemens*,
Enseignes, robes couvertures.
(*Albis*, Richel. 375, f° 143^r.)

Ses *garnemens* fait aporter,
En la place se fait aracer.

(*Floire et Bancelor*, 2^e vers., 915, du Mériel.)

Gel ferai bien couaer et garair
Tant que li puist desor cheval seoir
Et qu'il y orra ses *garnemens* souffrir.

(*Jourd. de Blaincis*, 775, Hoffmann.)

Li *warnement* furent raportés en l'Eglise
Sainte Coulambe a Paris que li larron
avoient embles. (*Mir.* de S. Eloi, p. 54, Peigne.)

S'atourna des plus riches *guernemenz*
qu'elle ot. (*Sept. Sog.*, ms. Chartres 620, f° 21^r.)

Si per sovent treslous vies *weremens*.
(*Sotte chanson*, ms. Oxf., Douce 308.)

Maint jougneur pour leur mestier
Faire y viadrent de toutes pars,
Et on ne lor fit mie eschars
De donner robes et *garnemens*.

(*Conci*, 3896, Grapellet.)

Joseph out richement vestu
Et parez de biaux *guernemenz*.

(*Geoffr.*, VII, *Estas du monde*, Richel. 1526, f° 19^r.)

Se li mestres dient par leur serement
que le *garnement* soit emprez par mestailier,
li faillieres doit rendre le donmage a celui qui le *garnement* est. (EST. BOIL, *Lib. des mest.*, 1^{re} p., LVI, 5, Lespinasse et Bonnardot.)

Assint aura il l'usefuit des *garnemens*
de la tenure. (*Digestes*, ms. Montpellier H 47, f° 91^r.)

Que nul evescque puisse rien oter du lieu
l'abbaye de Saint-Denis ne prendre ne calices,
ne *garnement* d'autel, ne textes.
(*Chron. de S. Denis*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Li amiral Quinart demena joie grant,
Que de Tierri cuida pour voir, a ensient,
Que cheu list son message Batrdre le mal tirant,
Pour cheu qu'il ot vestu trestout si *garnement*.

(*Gaufrey*, 4184, A. P.)

Doient delivrier lui millour *wernement*.
(1314, *Hist. de Metz*, III, 316.)

Que nuls ne faiche estal ne ne monstre
deuees ou grant marquée deueure .iii. *warneues*.
(1320, *Acure des fripiers*, à la suite du *Reg. au renou. de la loi*, I, f° 53, Arch. S.-Omer.)

Abbis de moine, c'est assavoir *warneues*
noirs et chappes noires. (1322, *Carl. de Metz*, ms. Metz 751, f° 28 r^o.)

Pour monseigneur le duc de Bourgoigne
pour fourrer une robe de .iii. *garnemens*
que ledit seigneur ot a la feste de Pasques-

30

(1351, *Comptes royaux*, ap. Laborde, *Emaux*.)

«*Arnement de drap. Arnement de tire-taigee, Trarers du commue, du XV^e s., le Gard, n° 274, Arch. Somme.*»

Pour doubler les 6 *guernemens* dessus dits à 16 s. la pièce. (1410, *Arch. hospil. de Paris*, H. p. 463, Border.)

Comment leur robes et *icarnement* doivent remanir eis autres malades et a la maladiere. (1417, *Arch. Frib.*, 1^{re} Coll. de lois, n° 250, f° 82 v°.)

Un *garnement* de couverture de l'evangelistier. (1532, *Inv. de S. Jacq.*, Liv. des serm., *Arch. mun. Montauban.*)

Deux haquebuttes et leur *garnyment*. (1566, *Arch. hospil. de Paris*, Lp. 422, Border.)

— Action de munir, apposition :

Lai presente paige nos avons fait ranfourcier dou *icernement* de nostre saiel. (25 Janv. 1220, *Coll. de Lorr.*, 975, n° 3914, Richel.)

Avons baillié ches presentes lettres enforcibles du *garnement* de nos seans. (1255, *Livre Blanc*, *Arch. mun. Valenciennes*, f° 13 v°.)

— Garantie, authentication :

En tesmoignage et en *icarnement* de ceste chose. (Trad. du XIII^e s. d'une cb. de 1255, *Cart. du Val S. Lamb.*, Richel. I. 10176, f° 26 v°.)

En tesmoignage et en *icarnement* de ches cosses. (1270, *Cart. de S. P. de Selaincourt*, f° 69 r°, *Bibl. Amiens.*)

Lorr., *icarnement*, vêtement, habillement, tant d'homme que de femme. (D. J. Fr., *Voc. austras.*)

GARNESTURE, — *isture*, — *isture*, *icarn.*, s. f., provisions, ressource :

Si sera vostre *garnesture*
De dates parz par aventure.
(*Chrétien, Petit Pier*, 1395, Koch.)

Mult l' r despit la surprise,
Kar poi avo i ent *garnesture*
(*Hist. de Guil. le Marechal*, 412, P. Meyer, Romania XI, p. 12.)

Or oyez grant deul a demesure
Et default de *garnesture* :
Après que son deul aveyt demeuré. (la fille de)
(*Septé*)

San pere la ad sacrifié.
De *Pechee*, nans, Cambridge, Univ. E. et. J. 20, f° 105.)

— Authentication :

Et en tesmoignage de ches, nous lui avevons nous presentes lettres sceelles du seel de nostre *icarnesture* et en confirmation. (Pièce de 1258, ap. Beauvillé, *Doc. méd. sur la Picardie*, IV, 58.)

— Garnison, forteresse :

En les maniere adchertes que par deus ches moethes nule *icarnesture* porra estre faite. (*Trat. de la Chart. de Jean, cont. de Ponth. de 1185*, Liv. touz. d'Abbevil., f° 4 r°, ap. Duc., *icarnementum*)

Sire Waryn et sire Joco avevnt lessé *icarnesture* en le chastel de Dyanin. (*Hist. de Fouly Fitz Warren*, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 37.)

Le grant roy vint a l'encontre, et y mist son seige et leva ses engins et ses *garnistours* environ pour les prendre. (*Bible*, Ecclesiastique, ch. 9, ed. 1831)

GARNETÉ, VOIR GRENETÉ.

GARNETERIE, s. f., charge militaire :

Il leur faisoit donner argent, peene,
Pour les servir selon ce l'opportue.
Ancennes fois une *garneterie*,
Une office de capitainerie.
(*MARTEL de PARIS*, *Figil. de Charles VII*, f° 21 r°, éd. 1193.)

GARNETIER, VOIR GRENETIER.

GARNETTE, VOIR GRENATE.

GARNI, s. m., engin de pêche :

Le basrebouier, le chiphre, *garnis*, vallois. (1326, *Ord.*, I, 792.)
Le basrebouier, le filfre, *garnis*, valais. (1388, *Ord.*, VII, 779.)

Le batsrebouoir, le cifre, *garnis*, valais. (1502, *Ord.*, VIII, 355.) *Impr.*, *garnis*.

GARNIMENT, VOIR GARNEMENT.

GARNIMEUR, s. m., celui qui garnit, qui pose les garnitures d'un habit :

Nous avons recenee l'umble supplication des maistres du mestier de taillandiers et prepoñciers et autres *garnimeurs* en habits concernant icellui mestier en nostre ville d'Anboise. (1481, *Ord.*, XVIII, 627.)

GARNIR, *garnir*, *garnir*, *guarnir*, *guarnir*, *icarnir*, *icarnir*, verbe.

— Act., munir, pourvoir, fortifier :

Compié lui doinst del castel rendre,
Et il les *garnisse* u rescoue,
Se il le pert, la bonte est sone.
(*Rou*, Richel. 375, f° 227.)

Garni Willeme de Belesme.
(*ib.*, 3^e p. 242, Adresen.)

Chascuns *garni* le chastel qui li fu renduz de sa gent. (VILLEH., 250, Wailly.)

Le fil Hendon ont votre mort porquis.
Ociront vous, se n'estes bien *garnus*.
(*Auberg*, p. 17, Tarbé.)

Car je pris plus celui qui sot *garnir*,
Ce que pris a, si qu'il le puit tenir,
Que celui qui vait ailleurs conquistier
Et pert ice qui le droeit garder.
(*CA. anon.*, ms. Stockholm, fr. 46, v. 33, Romania, VII, p. 98.)

Nous avons fait *garnir* ces lettres par l'impression de nostre seel. (1269, *Lett. de S. Louis*, Mart., *Th. anecd.*, I, 4126.)

Il iert bien que vous reteznez les formens et les orzes et les ris et tout ce de quoy en peut vivre por la ville *garnir*. (*Hist. de S. Louis*, XXXVI, Wailly.)

Il *garnit* Nerbone et s'en partit. (*Chron. des rois de Fr.*, ms. Berne 607, f° 68.)

— Preparer :

Ales ent en vos terres por vos armes *garnir*.
(*Les Lok.*, Rom. VI, 189, p. 71.)

— Réfl., se munir :

Je m'estoie *garni* de gelines et de chacons. (*Hist. de S. Louis*, CXIII, Wailly.)

— Act., avertir :

Ben poent retenir
Ce dont jos voit *garnir*.
(*P. de Francs*, *Campos*, 103, Mall.)

Ce po vos voir *garnir*.
(*ib.*, *ib.*, 1968.)

.... D'une rien te *garnis*
E si en seies seurs e fis,
Que molt par fus nez en haen ore.
(*Ben.*, *D. de Norm.*, II, 1511, Michel.)
Ahi ! dus Nables a la barbe mellee,
Par tantes fois m'aves honer portee,
Et si n'aves *garni* a receole,
La moie hene n'iert ja vers vos torneie.
(*Raimbert*, *Oger*, 5067, Barrois.)

L'aronde les en *garni*
Qu'il de conseil celui ci.
(*Marie*, *Vesper*, Richel. 19152, f° 22^e.)

Ne doivent pas al rei ses amenis *garnir*.
Ne Francois ne Gales por ce de Den partir.
(*GARNIER*, *He de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 12 r°.)

Par taus fust pris et atrapé :
Mais Wistases de Mont Chavrel
L'en *garni* par .i. garyonheil.
(*Wistasse le Moine*, 1198, Michel.)

Nyehodemus ent un ami
A ce conseil, qui l'en *garni*.
(*S. Graal*, 665, Michel.)

Li amirax la fist *garnir*
Qu'ele soit preste du servir.
(*Floire et Blancheflor*, 2^e vers., 2847, du Mérit.)

Il soient *garnit* ke devens .xl. jours il issent huars de no regne. (*Charle du roi d'Angl.*, *Arch. mun. Douai*, cart. L, f° 46.)

Deus ! tant vos en *garni* sovent
Que n'entrisse en cest talent !
(*Parton.*, 4553, Crapetet.)

Et d'une rien soies *garnis*,
Se g'i ensee esté eslis
A avoir ceste damoisele,
Qui tant par est et rice et bele,
Se vos le pleust a avoir
Que j'en fessice vo vouloir.
(*ib.*, 9303.)

Quant Morice le baron
Garnis esteit del traision,
Sa gent feseit par tot mander
Que enz se fesent tost armer
(*Conquest of Ireland*, 2405, Michel.)

Dane Den jure, qui en la crois fu mis,
S'elle en devoit estre en .i. feus espris.
Si en sera le Bourgois *garnis* :
Ja si lait mordre n'est par lui consis.
(*Aubrey le Bourgoing*, p. 16, Tarbé.)

Li citoen qui de sa venue furent *garni*
marreel de la vile. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 34^e.)

Il sont leur covine et fu *garniz* de leur venue. (*ib.*, f° 43^e.)

Qui est *garnis* il n'est seurpris.
(*Provr. du XIII^e s.*, ap. Ler. de Lincy, *Provr.*)
De cheste cose faire soi je tres bien *icarnis*.
(*ib.*, de Sch., v. 455, Bocca.)

Et se ai acort n'en poots estre, *icarnis*
vosre courit qui entre nous et vous
doient le droit dire des quelles qui en
pourroent estre or seroient entre vous et
nous. (12 Janv. 1313, *Collect. de Lorr.*, vol. 983, Verdun, n° 7, Richel.)

— Réfl., se tenir sur ses gardes, se défendre :

Nou fais voir, sire; car je me sui *garnis*.
(*Gar. le Lok.*, 2^e chans., XXII, P. Paris.)

Isnelement por soi *garnir*.
(*REN. de BEAURE*, *li Biaus Desconneux*, 3128, Hippéau.)

Que il se *garnisissent* contre ceus de Clermont. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 39^e.)

— Neutr., se preparer :

Lors descent iselement et li court sus et chil s'auit sus et *garnist* de soi defendre. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 93^r.)

— *Garni*, part. passé, muni, pourvu :

De teil biantleue garnie.

(*Rom. et past.*, Bartsch. II, 16, 28.)

Vous estes toujours bien *garny*

De cela que vous devez dire.

(*Farce de deux gentils*, et d'un mooneyer, p. 4, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, moral. et serm. joy.*, I, II.)

— *Riche, puissante* :

Et tu es rois et sires de Pavie ;

Et tu sui rois de France la *garnie*.

(*Raimbert, Ogier*, 3273, Barrois.)

Va s'ee Gaotier(s) droit a Cambrai la riche,
Li sors G. a Aras la *garnie*.

(*R. de Cambrai*, 5356, A. T.)

Par la porte s'a' entrent en la ribe *garnie* ;
Il n'a et si bardi qui pas le contredie.
Et cil ont cheuché a bele compaignie.

Venu sont a la porte de la grant *ro garnie*.

(*Gai de Bourg.*, 3268, A. P.)

Ces dames s'an revoisent en France la *garnie*.

(*Il.*, 1035.)

Si fu li seneschans de Bordeaux la *garnie*.

(*Cuv., Bertran du Guesclin*, 13485, Charriero.)

— *Prêt, préparé* :

De tornioir ne sui mie *garnis*.

(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 23^r.)

Donnez li jor, li verra devant ti.

De l'amander est li pres et *garnis*.

(*Gar. le Lok.*, 2^e chans., xv, p. 281, P. Paris.)

Li mengiers fu aprestes et *garnis*.

(*Aubery le Bourgoing*, p. 22, Tarbé.)

Ydoine mult grant joie en a,

Toute *garnie* de respoindre.

(*Amaldas et Ydoine*, Richel. 375, f° 331^r.)

De vos servir sui toute prêt et *garnis*.

(*TIBAUDY IV, Chans.*, p. 115, Tarbé.)

Se je s'estoie demain en cour moustres

Et de combatre garnis et aprestes.

(*Enf. Ogier*, 3689, Scheler.)

Toutes eares fet li savoir,

Dame, quant il se t'ieut *garni*.

(*Lai du Censur*, p. 88, Michel.)

Si en occirent les Danois dix huit des plus grans et des plus nobles, car ils estoient *garnis* et appestes de mal faire, et le roy ne s'en prenoit garde. (*Grand Cron. de France*, Gestes du roy Loys, fils de Charles le Simple, vi, P. Paris.)

Qui si parent i furent et si meillieur ami,

Mes tait furent armé et de meitir *garni*.

(*Douan de Maince*, 786, A. P.)

Ainsi vint le roy *garny* de sa terre defendre. (*Lancelot du Lac*, 1^{re} p., ch. 36, éd. 1488.)

— *Averti* :

De lor certains, de lur corages.

Nos fai certains, *garnis* e sages.

(*Beau. D. de Norm.*, II, 3263, Michel.)

Morv, *garni*, rempli outre mesure.

Guernesey, *guernir*, avertir.

GARNISON, - izon, - issou, *warn*, s. I,

défense :

Il n'avoit de *garnison* por son cors en garder ? Et quele est ore la *garnison* que li covendroit contre leur malisse, aussi come li coulons se *garnist* contre cou qui crever li puet ? (*La Responce del Best.*

mestre Richard de Furnival, li Coulons, p. 93, Hippéau.)

Coment pourchacerais tu *garnison* contre les beistes sauvages. (*Liv. de Sen. contre mesavant*, ms. Berne 365, f° 70^v.)

Mais pour tant que chascun isse de souseçon

Et que je ne vous doute en nulle *garnison*,

Je vous deliverrai voir par raençon.

(*Cuv., Bertran du Guesclin*, 13585, Charriero.)

Et virent contre leurs amemis les Gel-drois, et il quant y les aprenouit, y metirent pied à terre et en *garnison*. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 545, Borgnet.)

— *Garantie* :

En tesmoingnage et *garnison* des quelz chouses. (1294, *Commune de Dijon*, Richel. I. 9873, f° 14^v.)

— *Assistance, secours* :

Sa *garnison* recoi je volontiers.

(*Froiss.*, 1^{er}, 68, 538, Scheler.)

— *Provision, approvisionnement, bien*

en général :

Ne prenoit pas garde aus deniers

N'auz *garnisons* qu'il despendoit.

(*RUTEB., Complainte au roi de Navarre*, I, 43,

Jub.)

Car la *garnison* des viandes ne porroient mie souffrir a aus tous. (*La trad. fr. de Guill. de Tyr*, f° 255.)

Faire faire les *garnisons* d'armes, de gens d'armes, de toutes chouses convenables a guerre. (1295, Arch. L, f° 89.)

Par le moule avoms moult maisons,

Tieres, rentes et *garnisons*

Desous maint grant signor poissaut

Ki souvent nos font maint tort grant.

(*Renart le novel*, 7827, Méon.)

Je fesoie acheter ma porcherie de pors et ma bergerie de mes chastris, et farine et vin pour la *garnison* de l'ostel tout yver. (JOINV., *Hist. de S. Louis*, p. 153, Michel.)

Le foing ; de ce mis en *garnison* en la granche de Arcy. (1328, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3^e, f° 70^{re}.)

Des dictes *garnisons* (de l'argenterie) : pour 2 livres et demie d'or de Chipre en canon, achetees dudit Edouart 16 escuz la livre et tant prises par Thomas de Chaulons. (*Inventaire du garde-meuble de l'argenterie* en 1353, ap. Douët d'Arceq, *Comptes de l'argenterie*, p. 326.)

En blez et en autres *garnisons*. (1357, *Cart. de la D. de Cass.*, I, f° 88^v, Arch. Nord.)

Compte de plusieurs *garnisons* de blez, vins, chars, cire et busche, lain, avaine et plusieurs autres chouses faicles en l'ostel de ma dicte dame. (*Compte de la D. d'Anj.*, 1365-66, Arch. KK 241, f° 14^{re}.)

Plusieurs autres *garnisons* baillées et livrees de l'ostel de mons. le duc ou dict hostel de ma dicte dame. (*Il.*)

Et moult d'autres richesses sunt sicomme de serfs, de bestes, de monnoie, et de autres instrument, mesnages ou *garnisons* de hostel. (ORESME, *Polit.*, ms. Avranches 223, f° 51^r.)

Et prendra ses *garnisons* en la granche a Petit Pont ; c'est assavoir : buche, charbon, foin et avoine. (*L'Estabement du mariage des quatre fils Hemon*.)

Foutmes, bans, tablos, tretiaux.

Escuelles, poz, paelles, platiaux.

Napes et tonailles de lin.

Cuevrechieus, *garnison* de vin.

(E. DESCHAUVS, *Poés.*, Richel. 810, f° 112.)

Ledit commandeur baillera audit frere R. l'estat desdites baillies tant en hostail comme en *garnisons* et autres biens tant d'ostel comme des chapelles desdites baillies. (1410, *Bail à ferme*, Arch. MM 32, f° 42^v.)

Belle chiere et *garnisons* d'ostel. (4 juill. 1412, *Desp. en l'ost. de Belier*, Bibl. de l'Ec. des ch., 1860, p. 225.)

Guillaume Enlé, maistre de nos *garnisons* de vins. (1416, Arch. P I, f° 98.)

Tes *garnisons* doué de saison. (*Autres quatrainz moraux*, xvii, tirés d'un ms. du xv^e s.)

Maint censier y pierdrent toute leur *garnison*. (*Geste des ducs de Bourg.*, 6340, Chron. belg., v.)

O que cest belle *garnison*

De l'avoir pleine en sa maison

De ces bons vins !

(G. CERROZET, *les Blasons domest.*, le Blason de la Cave, *Poés. fr. des xv^e et xvi^e s.*, VI, 237.)

Ilz ne mengent point de sel, et ne vivent que de char, et en font grant *garnison* sans saler. (J. DE BETHENCOURT, *le Canarien*, p. 132, Gravier.)

— *Garniture, ce qui garnit* :

Qu'il estoit feminins saoz barbe et sanz naturel *garnison* d'ome. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gien., f° 38^r.)

Pour faire et forger la *garnison* d'argent pour une ceinture et une boiste a porter lettres, laquelle ceinture et boiste moult seigneur le dauphin commanda faire au dit Jehan le Brailleur, orfevre, pour Raoul-le-Singlet, son messager, et y entra surtout .vijm. .iiij^e. un esterlin ob. d'argent, et .x. esterlins d'or fin a dorer, laquelle *garnison* de dicte ceinture fut faicte de clos d'argent moitié rous, moitié quareze. (1352, *Comptes royaux*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Pour faire et forger la *garnison* de deux paires de plates. (1352, *Compt. d'Et. de la Font.*, ap. Douët d'Arceq, *Compt. de l'argent*, p. 128.)

Une saliere d'une coquille de pelle, sur un pié doré, tout plain, a orbesvoies, et ou millen du piller a un pommel a boete quarees, a rozettes ou millen, garnie par les bors et par le ventre d'argent doré tout plain, et le couvercle est crenelé a souages, et dessus a un petit fretel de feuillages, desquelz ist un boutonnet doré, et a ses queues toutes entieres sanz *garnison*. (1360, *Invent. du duc d'Anjou*, n° 517, Laborde.)

Une tres grant piece de courail sans *garnison*. (1390, *Inv. de Charles V*, 328, Labarte.)

A Denisot Homo, chappellier, pour la *garnison* de deux chappeaux de paille, lesquels ont esté fourres de cendal tiersain, en graine et franges de frauges de fin or de Chippre .vij. liv. .viij. s. p. (1387, *Comptes royaux*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Ait pris ou fait prendre et metre en sa main ung chalan avec l'appareil et *garnisons* d'iceluy. (Mai 1390, Bibl. Blois, Joursauv., fol. LXXIX.)

Pour arracher les serrures et les regarner d'autres *garnisons* tout de neuf. (*Compte de J. Assel*, 1302-1404, Forteresse, v, Arch. mun. Orléans.)

Je laisse a mon dit nepveu toute la vaisselle et garnison de cuisine qui est a Boissy (1506, *Test. enregistrés au Parlement de Paris*, p. 422, Tuotey.)

Pour le regard de la serrure a trois peyles, la clef portera la mesme garnison ou celle de la serrure a cinq fermetures. (17 mars 1594, *Stat. des serrur.*, Liv. noir, f° 40, Arch. mun. Montaub.)

GARNISOISON - *oisson, garniss*, s. f., fortresse :

Il recevroient les horjois de Dijon en leur garnisoisons et conduiroient yeuns. (*1293. Confirmation de Ote à la commune de Dijon*, Richel. l. 9873, f° 11 v°.)

Je recevrois les homes de Dyxon en mes garnisoisons et les conduiroie. (*ib.*, f° 12 v°)

GARNISONETE, - *ette, s. f.*, petite fortresse :

Et Tholomé le fiz d'Abobi les recut en sa garnisonette qui est nomée Bocho od traizon que il avoit faite et si lor fit grant manger. (*Liv. des Machab.*, Maz. 70, f° 178^a.)

GARNISSEMENT, - *isement, ger., war., bar., s. m.*, défense, prolection :

Et en leu garni soies a moi ; que tu me faces sans, qui les refus et garnissement des tiens feels. (*Psaut.*, Maz. 238, f° 83 r°.)

-- Garniture, action de garnir, de munir :

Bien la treuveat carnie (la vilb) de tot garnissier. (*manit.*
D'armes, de pain, de char et de vin ausiment.
J. Bop., *Saz.*, criv, Michel.)

Ce estoient li garnissement de l'ancien enseignement. (*Digestes de Just.*, Richel. 20118, f° 1°.)

Pour che que liditte lois estable soit wardee ferme et certaine... diligemment jou ay fait en warissement de men seel roborer. (1238, *Charte octv. aur habit. de Marquion*, Tailliar.)

Je l'ai confirmé par le garnissement de mon seel. (1255, *Jumiez*, Arch. S.-Inf.)

J'ai confirmé chest present escrit par le garnissement de men seel. (*Pièce de 1260*, ap. G. Baynaud, *Etude sur le dialect. picard*, p. 3.)

Nous avons ces presentes lettres confirmées par le garnissement de nos seiaus. (*Ch. de 1263*, Coll. Morice l. 187, f° 16 r°, Richel.)

Ces lestres scelees de garnissement de nostre seel. (1270, *Cart. du chap. d'Evry*, l. 1, p. 197, Arch. Eure.)

Ai confirmé ces presentes lettres par le garnissement de mon seel. (Mai 1274, *Ch. de Joffroi de Veneci*, Voisins, Lailly, Arch. Loiret.)

J'ai confirmé ceste charte du garnissement de mon seel. (1300, Arch. JJ 43, f° 121 v°.)

Ai confirmé ceste presente letre par le garnissement de mon seel. (15 août 1305, S. Wandr, Arch. S.-Inf.)

Par cest presentes lettres les quelles nous en tresemes en douze l'un a l'autre saillies des garnissement de nos saiaus. (1312, S. Evroult, Arch. Orne.)

Ai confirmé ceste presente chartre du garnissement de mon seel. (*Vente de Guill. de S. Lé*, Chap. de Bay., Arch. Calvados.)

Garnissement, munimen. (*Gl. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

Vaissellemens et garnissemens d'hostel. (1362, *Ord.*, xv, 311.)

Mouvant certains grands bastimens et edicules, reparations, et garnissemens de deniers et biens audiet college balets par ledit seigneur. (1393, *Fondat.*, Felibien, *Hist. de Paris*, V, 474.)

— Garantie, authentication :

En tesmoignage et en warissement de ceste choise nous avons fait enforchier ces presens lettres du seal mon seigneur Henri. (*Trad. du XIII^e s. d'une ch. de 1255*, Cart. du V. S. Lamb., Richel. l. 10176, f° 18 v°.)

En tesmoine de laquel chose e en garnissement nos seclammes ces lettres. (1277, *Cart. de S. Aubin*, Arch. des Côtes-du-Nord.)

En garnissement. (1283, *ib.*)

En tesmoing et garnissement de laquelle chose nous avons fait mettre nostre seel. (16 mai 1279, Arch. Euro-et-Loir, Chapitre, c. XXX^{es}, A, 1.)

En tesmoignage et garnissement de ceste chose. (1294, *Charte de Dijon*, Richel. l. 9873, f° 8 v°.)

En warissement de toutes ches choses. (1297, le Gard, Arch. Somme.)

— Avertissement :

Scrie hoc ob monumentum in libro... c'est en romanz, escriv cest par garnissement en livre. (*Sarmons en prose*, Richel. 19523, f° 169 r°.)

— Exécution :

Que proces soit fait devers eux et chacun d'eux par garnissement de deux moies. (*Stat. de Henri IV d'Englet.*, an II, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Pour eschiver aux dilacions du garnissement de decret. (*Ordonn. d'escliquier*, dans les *Coust. de Norm.*, 1483, f° 322 v°.)

GARNISSEOR, - *eur, garnis, granis, s. m.*, ouvrier qui garnit les gaines à épées, à couteaux, les chapeaux, etc. :

Quiconques veut estre fesieres de viroles de heus et de poumians, et garnisieres a espes et a coutiaus de laiton et d'archal, neuf et viez, a Paris, estre le puet franchise-ment, por tant qu'il avre as us et as costumes de Paris. (*Est. Boill.*, *Liv. des mest.*, 4^e p., LXVI, 4, Lespinasse et Bonnardot.)

Nus granisieres no puet ne lo doit metre lent a coutel se li heus n'est tout d'une piece. (*Id.*, *ib.*, 10.)

Li granisier de gaines et li feseur de viroles doivent le gueit et la taille. (*Id.*, *ib.*, 16.)

Garnisseurs de chapeaux. (*Id.*, *ib.*, XCIII, 1.)

Garnisseurs et fourreurs de chappiaus. (1324, Arch. JJ 62, f° 211 r°.)

Fourbisseur et garnisseur d'espees. (*Lett. de Ch. VIII*, *Ord.*, xx, 437.)

— Fém., garnisseriesse :

Garnisseriesse d'espees. (*Voe. des met.*, ap. Gérard, *Paris sous Phil.*, le Bel.)

GARNISSOISON, VOIR GARNISOISON.

GARNISTURE, VOIR GARNESTURE.

GARNISURE, - *essure, gharin., warin., s. f.*, garniture, ce qui garnit :

Une mason avec se warnisserie. (Fév. 1319, *Ch. de Jehan, C^{tesse} de Fland.*, Chart. des com. de Hain., Arch. de l'Etat à Mons.)

Garnisire de cordonan. (*Est. Boill.*, *Liv. des mest.*, 4^{es} p., LXXVIII, 21, Lespinasse et Bonnardot.)

Après doit estre consuans comment les viles et li pais doit estre garnis, par laquelle garniture les honeurs et li profit sunt garde. (*Li Ars d'amour*, l, 279, Petit.)

Garnisseries. (1417, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss.*, ms., Bibl. Amiens.)

Garnisures de canons. (xv^e s., Lille, *ib.*)

GARNITURE, VOIR GARNESTURE.

GARNIZON, VOIR GARNISON.

GARNYEMENT, VOIR GARNEMENT.

GARNYSON, VOIR GARNISON.

GARROCIER, *waroquier*, v. a., garrotter :

Mais il Robert les agaita, Enginnos fu, ses garoca. (*Roq.*, 3^e p., 11237, var., Andren.)

Quant le committre de la gallee du seigneur de Wavrin fut venu a la bombarde, il la waroqua a tout un cable par le lieu ou les cercles estoient rompus. (WAVRIN, *Ancienm. Cron. d'Englet.*, II, 132, Scrv. de l'H. de Fr.)

GAROEZ, s. m., le temps de la moisson : Est tenu a faire certains services, appellees corvees, par trois foiz l'an... a la saison de mars, et autant a la saison de garoez. (1383, Arch. JJ 128, pièce 51.)

GAROIL, s. m. ?

Car de verre est vostre garoil. (*Plainte d'H. de Loey*, ms. Oxf., Bodl., Fairf. 24, f° 19.)

GAROIS, s. m., le chêne rouvre :

Il tenoit en sa main a. baston de garois. (*Upe d'Ariz.*, 2416, A. P.)

GAROL, *garwall, guaroul, waroul, varol*, s. m., esprit malin que l'on supposait errer la nuit transformé en loup :

Quant de lui faire m'entremet
Ne voir oublier Biscivet ;
Biscivet ad nun en Bretan,
Garwall Papelet li Normain.

(MURE, *Lai du Bisciveret*, l, Roq.)

Et si a tant garous et leus.

(G. de Conca, *Mir.*, ms. Soiss., f° 21^r.)

Que nous defendre, que nous gart
De ces guarous et de ces leus. (*Id.*, *ib.*, f° 21^r.)

Que n'est lions, warous ne leus. (*Id.*, *ib.*, f° 17^r.)

Loa garol. (*Id.*, *ib.*, ms. Brux., f° 23^d.)

Et an guarant qui les encine. (*G. de Palerme*, *As.*, 3319, f° 108 v°.)

— Sorte de poisson, le loup :

Lopus, ung loup, ung Varol. Italis, Spigola, Roma. Franc, ung Bar. (*Ch. Est.*, *De lat. et grec. nom. pisc.*, p. 84, éd. 1547.)

Haut-Maine, gairou. Norm., Guernesey, varou.

GARON, garum, s. m., saumure :

Saloures, *garon*, salades toutes composées d'herbes vénéreuses. (RAB., V, 29, Burgaud.)

Garon : m. Pickle of fish ; or, the liquor wherein salt fish hath been resolved, or long soaked ; also, the little Anchova-like fish, *Garum*, whereof being heated in a dish, with oyle or butter, and thereby melted) the best kind of that liquor is made. (COTGRAVE, éd. 1650.)

GARONGNÉ, adj., saumuré, salé ; dans l'exemple suivant, probablement vérolé :

Satz *garongnes* comme potreaucats.
(Mont. des Nour. Sats de la joyeuse Bende, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., t. 1, 13.)

GARONNAGE, voir GARENAGE.

GAROTTIN, s. m., diminutif de garrot, trait d'arbalète :

A. J. de Marconnelle, artisan, pour vs de *garothus* pour les arbalèstes a tous. XXXV, s. (1347, Arch. admin. de Reims, II, 1435, Varin.)

Cl. GARROT I.

GAROUILLAGE, var., - aige, s. m., débauche, lieu de débauche :

Scavez vous de quoy je ne ry ?
De Monsieur de nostre villaige
Qui va de nuit en *varouillaige*.
(Force d'un gentilhomme, Anc. Th. fr., t. 250.)

Cl. GARROUAGE.

GAROUILLIER, garr., - oullier, v. n., gazouiller :

Oysentz *garouillaient*
Qui nous reveilloient.
(MARCIAL D'ACY., Fig. de Ch. VII, f^o 31^r, Richel. Y 4418, goth.)

— Jaser, bavarder :

Et est leur nature (de ces demons) espouventer les petis enfans et de baver et *garrouillier* es angeles obscurs par les maisons. (La Mer des hystoir., t. 1, f^o 67^r, éd. 1488.)

GARRAGE, voir GARAGE.

GARRANIER, voir GARENIER.

GARRAOIR, voir GUEBREOR.

GARRAT, voir WARAT.

GARRE, quarre, guerre, adj., bigarré, de deux couleurs :

Un autre hennap, sanz pic, sizelé a arlres faiz en maniere de trefle, et ou fons a un esmail ou il a un arbre et un levrier *garre* qui tient un conuil par le ventre. (1360, Invent. du duc d'Anjou, n^o 533, Laborde.)

Une vache *garre*. (21 oct. 1510, Inp., Treourec, Arch. Finist.)

Jay... chassé un tas de villaines, imondes, et pestilentes bestes, noires, *quarres*, fauves, blanches, confrees, grivoles. (BAN., l. III, ch. 21, éd. 1552.)

— Fig. :

Aorist yssu de preterit tres imparfait des Grecs et des Latins en temps qu'on étoit et bizart recen. (RAB., le Ciquiesme livre, ch. 1, f^o 7^v, éd. 1564.)

Ille-et-Vilaine, Guerche, vache *garre*.

Cl. GARRE.

GARRE, adj., bigarré, de deux couleurs :

Il separa chascun des troupeaux selon le genre des bestes, et selon leurs qualitez separa ceulx d'une couleur de ceulx qui estoient *garres* et de plusieurs couleurs. (Chron. et hist. saint, et prof., Ars. 3518, f^o 30^v.)

Fut contracté entre eulx que toutes les bestes de leur troupeau qui n'estoient tachées ou *garres* appartiendront a Jacob. (Ib., f^o 118^v.)

Cl. GARRE.

GARREAU, s. m. ?

Le fuscen doit suivre le *garreau*.
(GARR. MEURIER, Tresor des Sentences, Anvers, 1568.)

Leroux de Lincy explique ainsi ce proverbe : « si l'homme travaille au champ, la femme ne doit chômer à la ville ; » mais cette explication vague ne donne pas le sens du mot *garreau*.

GARRREUILLEMENT, s. m., gazouillement :

Garrreuillemens d'oisiains. (URESME, *Quadrup.*, Richel. 1348, f^o 164^v.)

1. GARRETTE, s. f., guérite :

Pisjons sont a la porte del altre hat hasté :
La Rouain se difendoit, la porte un bien barré,
Mais t'il premier bail ot Sarrasin peuplé,
S'abatent les *garrettes* contraval le fossé.
(Dest. de Rome, 1055, Grober.)

2. GARRETE, voir GARETE.

GARRIER, v. n., signifie faire entendre le petit cri de l'hirondelle :

Un tiens avant que l'eronde qui *garrie*
Ait fait son nid aux chevrons suspendu.
(Le Blanc, *Georg.*, f^o 102^r, éd. 1608.)

GARRIEUR, voir GABIEUR.

GARRIGUE, guarigue, guarrique, s. f., terres incultes, landes, proprement celles qui ne produisent que de petites broussailles de chênes :

Combien que l'herbe que nous nommons vulgairement le thym croisse copieusement sauvagine es *garrigues* de Provence et de Lauguedoc. (BELON, *Simplicitez*, I, 2, éd. 1554.)

Noz gens qui s'estoyent retirez parmi les arbustes et *garrigues*, chargerent si furieusement sur les luyans... (GUILLE. DU BELLAY, *Mém.*, l. VII, f^o 225^r, éd. 1569.)

Deux paisans furent trouvez dedans des brandes ou *garrigues*. (Ib., ib., f^o 229.)

Ce mot désigne certaines localités du Poitou, canton de Sauzé, telles que la *Jarrige*, et les *Jarriges*, communes de Sanzé-Vausais et de Limalonge, le *Jarrige*, commune de la Chapelle, Pouilloux et de Lorigny. Les monts *Garrigues* étaient couverts autrefois de chênes verts ou yeuses, de lentisques, de cades ou génévriers. On appelle aussi *garrigues* les plateaux calcaires et stériles de cette partie du midi de la France qui est comprise entre le mont Aigoual et la source de l'Orb.

Nom propre, *Jarrige*.

GARRIR, voir GARIR.

GARRIS, voir JARRIS.

GARRISSON, voir GARISON.

GARROBE, voir JARROCE.

GARROBIE, s. f., la gesse :

A la beauté de ses feuilles dont le grand lustre les *garrobies*, fruit de ceste plante (le garrobier). (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, VI, 10, éd. 1605.)

GARROBIE, s. m., la plante qui produit la gesse cultivée :

Au rang des plantes toujours verdoyantes, nous legerons le *garrobier*, ainsi appelé en Provence, par d'anciens siliques. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, VI, 10, éd. 1605.)

Cl. JARROCE.

GARROIEUX, s. m., mot douteux, p.-é. arbalétrier, p.-é. forme de guerroyeur :

En laquelle incertitude se trouvoient bien en nombre plus de trente-deux mille Escossois, bons et soldits *garroieus*. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. 178, Bibl. elz.)

1. GARROT, garrot, guerrot, s. m., trait d'arbalète :

Querrius traient au cliquer.
Et font l'espargne le glet ?
Li *garroz* qui lars de la lie
Les plus vigoureux eschalit.
(G. GUART, *Rog. sign.*, 17631, W. et B.)

Ains y avoit plus de c. trois de saiettes et de *garroz*.
(G. MACC., *Poés.*, Richel. 9221, f^o 220^v.)

Pour la façon d'un millier de ters a *garroz* pour arbalèstes a tour. (1578, *Compt. mun. de Tours*, p. 35, Delaville.)

On te getera des creniaux
Garras, saietes et quarriaux.
(G. DU CHASTY, *Liv. de Cheval.*, ms. Brux., f^o 12^v.)

Qui vault pis assez que playe de *guerrot*, d'arbalète ou de lance. (MAIZ., *Souge du viel pel.*, I, 49, Ars. 2682.)

On trait de *garrot* de Desir
Qui si fort au cuer le ferroit
Que ja nire ne le guerroit.
(J. BRUYAT, *Chem. de Poiret*, à la suite du *Mémoire*, t. II, p. 11, Biblioph. fr.)

Mesmeement qu'on lui geteroit
Pierres, *garros* ou virotons.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 810, f^o 110^v.)

Il departit si roideement qu'un *garrot* d'arbalète ne va pas plus tost. (RAB., l. II, c. 28, éd. Dolet.)

Grison fuz Holart,
Qui *garrot* et dart
Passay de visseus.
(G. MAUET, *Épitaphes*, du cheval de Vuyart, éd. 1596.)

2. GARROT, s. m., bâton, levier :

Le suppliant trouva d'avanture un *garrot* au levier, a quoy on livoit le brande du moulin. (1451, Arch. JJ 189, pièce 517.)

Jedui Herisson print un *garrot* au gros baston. (1473, Arch. JJ 197, pièce 381.)

GARROUAGE, gar., quar., s. m., débanché ; être en garrouage, aller en garrouage, loc., courir le guilledou, vagner comme un loup *garou* :

Homme qui se querrelle.
 M. qui se vaille et querrelle.
 Vous êtes le plus railleur d'usage.
 O. qui se vaille en sa courtoisie.
 (Lettres de M. de S. A. de la Fr., t. 136.)
 Personne qui n'a un homme ne voisie en
 garçonne. (Mémoires de M. de Grammont,
 p. 165, éd. 1576.)

Le plus en plus à un jeune homme
 trouve en garçonne. (XIV. FOUCAULT,
 Traité d'Éducation, p. 82, lixiv.)

Celui qui pense estre plus sage

Par chez autray n'aller en garçonne.

(Vocab. Sav. V. A. Saury, éd. 1612.)

Se disoit encore au XVII^e s. :

Que l'indier et il en garçonne.

De qui l'indier est en grande rage.

(Vocab. Sav. V. A. Saury, éd. 1612.)

Bourg. *garouage*, fête, débauche. Poitou,
 être en *garouage*, loc. c'est être en em-
 barras, avoir beaucoup d'occupations, ne
 savoir où aller, par quoi commencer. L'on
 dit encore que tout dans un ménage, une
 maison, un appartement, est en *garouage*,
 pour exprimer que tout est par place,
 sans ordre, et c. L. (Banchet-Filleau.)
 Centre de la Fr., *gallouage*, dissipation.
 Vagabondage.

Les leçons suivantes, *radrouiller*
 (aller de café en café), *radrouiller*, *rad-*
rouilleuse (celui, celle qui radrouille),
 usités à Paris parmi les étudiants, ont
 peut-être du rapport avec *garrouage*,
garouage.

GAROUILLER, voir GAROUILLER.

GARULEMENT, voir GARULEMNET.

GARRULER, voir GARCLER.

GARRULITE, voir GARCLITE.

1. GARS, s. m., sorte de souillure de la
 laine :

A peiser belles laines, le dit sergent le
 doit esgarder et en oster suinz, *gars*, crot-
 tins, escoussures et cobériaux. (1410, *St.*
de la drap. de Chaux, Arch. mun. Chauny.)

2. GARS, cas sujet, voir GARÇON.

GARSAILLE, s. f., troupe d'enfants,
 troupe de vaillans :

... Mais *garsaille*

N'aient gueres tel deslot.

J. Mesriour, *Lettres des princes*, t. 3, v.
 43 (1465.)

Nul ne les doit sou-tenir en leurs man-
 vais-mestiers, ne en leurs vices... comme
 barons, marchiers, engigneurs de contes, et
 comme *garsaille*, ribaudaille, trouvaillie,
 mauvais-contraheurs. (Anc. Coul. de Bret.,
 t. 159, ap. Ste-Pal.)

Dans le Maine, départ. de la Mayenne,
 Goron, dans la Bretagne, Côtes-du-Nord,
 et dans la Norm., D. Higne, *garsaille* est
 resté avec le sens de troupe d'enfants; on
 dit avoir de la *garsaille* pour signifier avoir
 plusieurs enfants.

GARSAILLEUR, *gars*, v. n., fréquenter
 les filles :

Aud est le pur précédent raduellement
 de l'un de nos gardiens par un frere de

la dedans, nommé Capreolus, lequel avec
 ceux de sa compagnie il avoit surpris en
 un nic *garsaillant*. (LESTOILE, *Mém.*, 2^e p.,
 p. 199, Champollion.)

GARSAY, voir GUERSOY.

GARSEY, voir GARÇE.

GARSEIL, voir GARSOIL.

GARSELETE, voir GARCFLETE.

GARSENCEL, voir GARÇONCEL.

GARSILIER, - *illier*, *gras*, *grass*, *grac*,
gas, v. n., se divertir :

Rire, et jouer et *garsillier*

Oïssiez dames et pucelles.

(BRIEL, *Tour. de Cham.*, 782, Delmotte.)

Après le via vont *gracillant*,

D'evens en autres conseilant.

(In., *ib.*, 1467.)

Si vos vieillir, biau sire, entre noz conforter.
 Entre ces damoiseilles *garsillier* et jouer.
 (Les Vex de Paon, Richel. 308, t. 93.)

Ne n'ai vu les Jamos *garsillier* ne joer.

(*ib.*, t. 103, et ms. Rouen, t. 77 v°.)

Voür ces damoiseilles *garsillier* et jouer.

(*ib.*, Richel. 24363, t. 141 v°.)

Entre ces damoiseiaus *gracillier* et jouer.

(*ib.*, ms. Rouen, t. 23 v°.)

Centre de la Fr., *garsailler*, *garsoyer*,
 v. a. gaspiller.

GARSILLEOR, *guersilleur*, s. m., coureur
 de filles :

Li *garsilleor* de Roam; les *Guersilleurs*
 de Roen en Normandie. (Crap., *Proc.* et
dict. pop., p. 48.)

En quelques lieux de Normandie, et
 notamment au Pont-de-l'Arche et à Lou-
 viers, le peuple dit encore *garsaillers*, pour
 coureurs de mauvais lieux.

GARSOIL, - *seil*, - *sail*, *war*, s. m., syno-
 non de *guersoi*, débauche de boisson :

Presbyter de Ribuef frequentat lubaricus
 et potat ad *garsoil*. (RIGAUD, *Journ. des*
Visit., p. 29, Bonnin.)

Inquirator de potatoribus ad *warseil*.
 (*ib.*, *ib.*, p. 137.)

Ad *garsail*. (In., *ib.*, p. 329.)

G. GUERSOI.

GARSOY, voir GARÇON.

GARSONIER, voir GARÇONIER.

GARSON FILLETTE, voir GARÇON FIL-

LETTE.

GARSONIER, voir GARÇONIER.

GARSONNAILE, voir GARÇONNAILE.

GARSONNEAU, voir GARÇONNEL.

GARSOTE, - *otte*, s. f., jeune canard sau-
 vage :

Esplignebeaux, poches, *garsotes*. (GULL
 TARDIF, *l'Art de faulc.*, l. 17, Jullien.)

Il y a des *garsotes* ou les habitants la
 nomment une *garsote*, les autres un hale-
 ban. (BELON, *Nat. des Oys.*, 3, XXI, éd.
 1553.)

Esplignebeaux, poches, *garsotes*. FOUILL,
Faucon, t. 56, ap. Ste-Pal.)

GARSOY, voir GUERSOI.

1. GART, s. m., garde :

On puisse aler et venir delivrement a
 pié et à cheval a ladite defense et *gart* de
 la dite cité. (1366, *Confirm. des priv.* de
 Nim. p. Ch. V, Pr. de l'H. de Nim., II,
 293.)

2. GART, voir JART.

GARTAGE, voir JARTAGE.

GARTIER, voir JARTIER.

GARTILLOT, s. m. ?

Jehan *Gartillot*. (1381-83, *Compt. des*
annivers. de S. Pierre, Arch. Aube, G 1658,
 t. 167 v°.)

GARTSON, voir GARÇON.

GARUCHE, s. f., roue, moulinet :

Les plus communs (tourneurs) sont les
 trochelles et *garuches*, les nerfs, eau et
 feu. Pour la *garuche* (c'est une roue et
 moulinet) luy tient les mains, retournées
 devant le dos à la roue; avec ce luy serrent
 les poeces d'une corde plus desliee, tout
 cela attaché a un cable qui tient à la roue,
 et luy avoit chargé les pieds de gros fers,
 et outre d'une grosse masse de vingt cinq
 livres luy pendant d'entre les pieds. (*La*
raye hist. des troubles, t. 136 v°, éd.
 1574.)

GARULEMENT, *garr*, s. m., babillage,
 cri des oiseaux :

Les oiseaux pour la noise de la pie s'en
 vont niger ailleurs que aux pieds d'elle,
 qui par son aigre *garrulement* se fait fuir.
 (DEGUILLE, *Pelerin. de la vie hum.*, Ars.
 323, t. 84 v°.)

GARULER, *garr*, *guerruler*, v. n., ga-
 zouiller, babiller :

Ne parmez point en la maison *garruler*
 l'arondelle. (*Vieilles des Hist. romaines*, et
 XXXII, Bibl. elz.)

— Se plaindre :

Iceulli Barthelemi qui n'avoit pas grant
 voulenié d'ouvrer, et qui ne queroit que
 rager et *guerruler*. (1403, Arch. JJ 138,
 pièce 111.)

GARULEUX, adj., bavard, babillard :
Garuleux complaintes. (SYM. DE HESDIN,
Trad. de Val. Max., t. 85, éd. 1455.)

Plus decoyt la *garuleuse* hactievte de
 parler qui'elle ne profite. (FERGET, *Miroir*
de la vie hum., t. 417 v°, éd. 1482.) *lupr.*
garuleuse.

GARULITÉ, *garr*, s. f., babillage, ba-
 vardage :

Mais une folle a moy trop capiteuse
 Dissimulant par force marmylose
 M'a fait trop pis, c'est sensualité,
 Car elle n'a par sa *garrulité*

Tant noyt que jour en infidélité
 Tousjours pressé par facon impitense
 Et mis mon corps en telle inuidité
 Que...

(J. BOUCHER, *la Noble Dame*, t. 2^e, éd. 1536.)

Je ne feray autre responce fors qui
 convient qu'humaine *garrulité* meete le
 doy a sa bouche... (*ib.*, t. 161 r°.)

Ebricé n'est autre chose sinon une vo-
 lunté insaine pleine de vergonzouse
 luyte et *garrulité*. (Prem. rol. des exp. des
 Ev. et Ev. de Kar., t. 11 v°, éd. 1519.)

GARUM, voir GARON.

GARWALL, voir GAROL.

GARZERIE, voir JARGERIE.

GASCCEL, voir GACCEL.

1. GASCHÉ, *waschié*, s. f., AVIRON :

Jehan, qui estoit a un port de la riviere de Loire, print un aviron nommé *gaiche*. (1376, Arch. JJ 109, pièce 413.)

Le suppliant et icellui touteloy entreurent ensemble en un certain vaisseau ou fustereau... ayant une *gasche*... pour aider a mener ledit fustereau. (1459, Arch. JJ 188, pièce 201.)

Desmarez sans arrest, ne vous moustrez point [Gasches :

Poursuivez ce fuyard de vides et de *gasches*. (J. de SCELANDRE, *Tyr et Sol.*, 2^e j., iv. 2. Anc. Th. fr.)

Les mariniers de la Loire disent encore *gache*.

2. GASCHÉ, s. f., boucle ?

Chescuns avoit une pannelle lee Et une juppe de gros amins forcee. Sonlers a *gasches* et chasses chereetes. (Aimeri de Narb., Richel. 1448, f^o 50 v^o, et Richel. 24369, f^o 10 r^o.)

GASCHEUR, *gacheur*, s. m., fabricant de *gasches*, d'avirons :

Gacheur. (Voc. des mét., ap. Géraud, Paris sous Phil. le Bel.)

— Celui qui rame avec un aviron :

Le soufflement de vents pousse plus viste une fregate ou une fuste que les rames ne font une galere a trois *gacheurs* par banc. (COMENIUS, *Janna aurea reserata duarum ling.*, 107, éd. 1669.)

GASCHEMENT, s. m., tirement à l'aviron :

Remigatio, tionis, *gascement*, tirement a l'aviron. (R. EST., *Dictionaryolum*.)

Tirement a l'aviron, *gascement*. Remigium. (*Trium ling. dict.*, éd. 1604.)

GASCHERER, voir JASCHERER.

GASCHEUR, *gacheur*, s. m., celui qui foule le raisin :

Sur tous plaisirs la vendange m'agree, A voir tomber ceste manne pourpree Qu'a pieds feschans un *gacheur* fait conler Dedans la cave a force de fouler. (ROSS, *Gazetes*, Prais. rust., Bibl. elz.)

Le vin nouveau s'escolue Du pied du *gacheur* qui le foule. (Ib., ib., le Freslon.)

1. GASCHIÉ, *waschié*, *wasquié*, s. f., commune, pâturage entouré de fossés :

Comme descors fust entre nous... d'une voie et d'un *waschié* que nous clamons a avoir. (1257, *Cartul. noir de Corbie*. Richel. l. 17758, f^o 219 r^o.)

Cele voie et chis *wasquies* devant nommé demeurent a aus. (Ib.)

2. GASCHIÉ, *waschié*, s. m., ordure, souillure :

Son'dommage a bien entaschié Qui s'aime pert par tel *gaschié*. (De Monaco in flumine periclitato, 621, ap. Michel, D. de Norm., t. III.)

Qui s'aime pert par tel(e) *waschié*. (Ib., ap. Roq.)

1. GASCHIER, *guaschier*, *waschier*, v. a., tacher, souiller, gâter :

Qui s'aime pert par tel *gaschié*, *Waschié est*, ce n'est pas doute. Car l'aime soille et honist tote. (De Monaco in flumine periclitato, 622, ap. Michel, D. de Norm., t. III.)

Qui s'aime pert par tel(e) *waschié*, *Waschies est* ce n'est pas doute. Car l'aime soille et honist toute. (Ib., ap. Roq.)

Guernesey, *vacht*, envasé, embourbé.

2. GASCHIER, *gacher*, *gasser*, v. a., laver dans l'eau, détrempier :

Nuls poissonnier de Paris ne doit brouillier ne *gacher* poisson, comme morue salee, maquereau salé et harenc blanc salé; et se il le fait, il perdra le poisson toutes les fois que il en sera repris. (1326, *Ord.*, XI, 304.)

Nul ne pourra *gacher* le baran pour vendre, qu'au jour la journée. (1350, *Ord.*, II, 360.)

Une belle terre *gocher* Ne peult porter jamais bon fruit. (GRINGORE, *Le jeu du Prince des Sots*, la Farce, I, 274, Bibl. elz.)

— Abreuver :

Iceluxd, bourgeois ont le droict et faculté d'y (dessus le pont d'Angouen) pouvoit faire passer, abreuver et *gasser* leur bestail. (1580, *Reconn. des droits seign. de Clairvaux*, Arch. Jura, Prost., p. 74.)

GASCOGNOIS, *gascongnois*, adj., GASCON :

E Pirns laisse corre le hai *gascongnois*. (Ta. de KENT, *Geste d'Als.*, Richel. 24364, f^o 13 r^o.)

Gascongnois fu li dit et limosin li ton, (Quatre fils Aymon, ms. Montp. H 217, f^o 190^e.)

GASCONGNE, s. f., sorte de grosse cerise :

Gasconnes, freses, great cherise. (DU GUEZ, *An Introd. for to lerne to speke french trewly*, à la suite de PALSGRAVE, éd. Génin, p. 1073.)

GASCONGNIER, s. m., sorte de cerisier :

Gasconquier, great chery tre. (DU GUEZ, *An Introd. for to lerne to speke french trewly*, à la suite de PALSGRAVE, éd. Génin, p. 914.)

GASCONGNOIS, voir GASCOGNOIS.

GASCORT, *gascourt*, *gocourt*, adj., mi-pain court :

Cote et mantel furré d'ermine A sehein cheuu et noir, I. peu *gascort* por mieux soir. (Cher., a deux esp., 4792, Förster.)

Et chemise *gascorte* et lee De lia menuement rideo. (Do Cheral. a l'espee, 42, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 128.)

Le premier a qui il s'adressa estoit vestu d'une robe *gocourte*, de couleur de roy. (RAB., l. V, c. 46, Jacob.)

— *Gascorte*, s. f., sorte de robe courte :

Pour robe longue, *gascourte* et chape-

ron, sept aunes et demie de noir. (Lob., *Hist. de Bret.*, t. II, p. 1032.)

GASCRU, voir JASCHERER.

GASCRU, *wascru*, adj., presque cru :

Leur tierz nes fu de chous *gascrus*. (Vie des Pores, Richel. 23111, f^o 41^v.)

La char *gascrue* et l'ewe los a l'ex congres, K'il n'i avoit celui, ne fut los engrés.

(Reu. de Mont., p. 85, Michelant.)

Meujent char *wascrue*, mal quite et mal saloe. (Conq. de Jerusalem, 831, Hippreau.)

GASÇUEIL, voir GAÇUEIL.

GASILLIER, voir GASILLIER.

GASISGANT, voir GARINGAL.

GASKER, s. m., juin :

Le XXVI^e jour du mois de *gasker*, c'est a savoir du mois de juin. (26 juin 1366, *Cart. de Flines*, DXXVI, Hauteceur.)

Cl. GIESERRECH.

GASOUL, *gazouil*, s. m., gazouillement :

Initions les oiseaux qui par ces vers honoiseus Au *gasoul* des ruisseaus deoient leurs ranigees. (Oliv. MAGNY, *Sonnets*, p. 94, Courbot.)

Se disoit encore au XVII^e s. :

L'agreeable *gazouil* des oisillons, (*Kalend. histor. de la V. Marie*, p. 294.)

Or sus que je vous fasse ou termes m'isiens quelques plaisans contes... lesquels a greise d'un joli *gazouil* chaouillont vos oreilles. (J. DE MOSTYARD, *Trad. d'Apulie*, f^o 1 v^o, éd. 1619.)

GASSOUILLE, voir GASSOUILLE.

GASPAIL, *waspail*, s. m., gaspillage :

On'il set qu'il a jeté puer Por lui son avoir a *waspail*. (L'Escoffier, Ars. 3319, f^o 13 v^o.)

GASPAILLES, s. f. pl., ce que le van rejette à terre :

Les pailles et *gaspailles* de la court dixmerie de Villiers. (1516, ms. du Poitou, ap. Lalanne, *Gloss. poitevin*.)

GASQUERISON, voir JASCHERSON.

GASSEL, voir GACEL.

GASSELET, voir GACELLE.

GASSER, voir GASCHIER.

GASSOUL, s. m., flaque d'eau et par extension, amas d'ordure :

Encor l'homme repliche la dessus : Je n'ay point aucun vaisseau ni jaschet comme vous avez le vostre, dans lequel je jette un *gassouil* de pollution et d'ordure. (BRANT., *Dum. gal.*, 1^{re} disc., Bachelon.)

Autis, Poitou, *gassouil*, du côté de Saint-Maixent, *gacouail*, flaque d'eau grasse, et par extension les terres qui retiennent l'eau, où il se ferme des *gassouils*. Ouest, Norm., *gassouille*, malpropre.

Cl. GACEL et GAÇUEIL.

GASSOUILLE, *gasouiller*, v. a., salir :

Voilà pourquoy il ne faut se vanter de nous *gasouiller* de vos ordures de sperme. (BRANT., *Dum. gal.*, 1^{re} disc., Bachelon.)

Venant d'une fontaine claire de fortune, s'aller baigner dans une eau bouillonne et toute gassouillée de disgrâce et d'affaveur. *Id., Capit. fr., Bellegarde, v, 201, Launne.*

Berry, Poit., Loir., Bourg., *gassouiller*, salir, gâter, chiffonner. Norm., *gassouiller*, la bague, *gachouiller*, faire une chose malproprement, sans goût. Poit., Aunis, Lyonn., *gassouiller*, patauger dans l'eau, se salir.

GASSOUX, adj., sale comme quelqu'un qui est tombé dans une flaque d'eau; n'a été rencontré que dans un texte officiel du commencement du xvii^e s. :

Un grand homme noir laid et tout gassour. (1620-1627, Arch. H.-Saône, B 5051.)

I. GAST, *guast*, *wast*, *vast*, *gat*, *gaast*, s. m., ravage, pillage, dommage, dilapidation :

E ce senz destruement e senz rast des homes et des choses. (*Gr. Charte de J. sans terre*, Cart. de Pont-Audemer, f^o 81 v, Bib. Rouen.)

Fera destruement o gast. (*Id.*)

En fera destruement o wast. *Id.*

Oques en lieu en il alast
Ne vit tant de rïchece o gast
Aler com il a la alé.

(*G. de Bois*, Nat. Chr. 1725, f^o 90^b.)

Mit a gast et a destruction tout le pays jusques au Chastel Raoul. (*Gr. Chron. de Fr.*, Philip. Dieuonné, ch. XXII, P. Paris.)

Et prist les issuez pour me-me temps a tres grand damage des ditz wastes et destructions de lour chateaux. (*Stat. d'Edouard III*, an II, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Les biens en gast et diminution. (10 f^o 1360, *Cart. de Fines*, DLXV, Hautecœur.)

Fera sensible wast et damage. (4 mars 1359, *ib.*, 1461.)

Meie fille, qui s'en ala

Bors de ce pais, vint ans a,

Mestre pour Dieu sin e cps a oast.

(*Miracles de Notre Dame*, t. vi, 254, A. T.)

L'esil de corps, de la monnaie.

Gast de vïande et d'atour.

(*F. Deschamps*, *Poes.*, Michel, 810, f^o 432^a.)

Autrement faudroit dire qu'il distribuast les tresors de sa bonté en l'asche et en gast, autant aux nonchallans et indignes, comme a ceux qui les requierent et deservent. (AL. CHART., *L'Espérance*, p. 371, ed. 1617.)

Tenant en taile apres possibilité d'issue extant ne sera unques puni de wast, par l'heritage que tout un foits en luy. (LITL., *Inst.*, 34, Hourard.)

La que l'on se garde aussi a tousjours mais de toutes destructions, gast et execz. (REPIET., *Lubrique du droit de regalie*, f^o 57 r^o, ed. 1517.)

Lour profitant le gast qu'or deja s'estoient delibres d'aler aux lieux de Bellegarde et de Fiedand. (NOGUEU., *Hist. Talos*, p. 75, ed. 1556.)

Le marcs-hal faisoit faire tout en mesme temps le gast de la recolte. (DU VILLAIS, *Mém.*, VIII, an 1557, Michaud.)

Durant six semaines il ne fit que tourner tout a l'autour, pour donner le gast a la campagne. *Id., ib.*, III, 1352.)

Execz, insults, gats des eglises. (27 dec.

1561, *Délib. des consuls d' Agen*, Arch. mun. Agen et Bulet. du Comité de la Lang. et de l'Hist. de la France, t. I, p. 468.)

Gast d'eglises. (*Id.*)

Les tourbillons rouans, les pierres et la foudre font le gast par les champs... (BAIT, *Poes. ch.*, p. 11, Boeq de Fouquières.)

Cruellement dechassé de la Grece
Par le cruel fier barbare insolent
Qui sac et gast y portoit violent.
(*Id., Poes.*, l. VIII, Lemerre, II, 372.)

Car Astyle avoit prins sur luy le gast des fleurs et du jardinage. (AMYÖT, *Daph.* et *Clodé*, p. 158, Jouaust.)

Les habitans de Luc, petite ville sur le chemin de Frejus, faisoient resistance a ceux qui vouloient y faire le *quast*. (GILL. DE BELLAY, *Mém.*, l. VII, f^o 269 r^o, éd. 1569.)

La nécessité des guerres porte a tous les coups, de faire le *gast*. (MONT., *Ess.*, t. I, ch. XLVII, f^o 149, éd. 1588.)

Les autres faisoient bien paroître leurs courrs en toutes facons, mais non jamais en telles sumptuositez que ce grand roy, et en a esté le premier auteur, tout aucuns d'eulz ont esté blâmé pour tel *gast*. (BRANT., *Gr. Cap. fr.*, III, 122, Launne.)

— Terre, pays ravagé, inculte, solitude, terrain abandonné, dans une ville ou dans la campagne :

Granz est tie terre et sist en *gast*.

Piece a ne fa ki l'habitant.

(*Brit.*, ms. Nancé, 1215, Vollm.)

Loingz fut del monster en un wast.

(G. GUYMAR, *Chron.*, ap. Michel, *Chr. angl.-n.*, t. I, p. 53.)

En prez, en vigues, en bois, en terres gainnables, en *gastz* et en landes. (*Fiefs des Ctes de Blois*, Arch. P. 1478, f^o 13 r^o.)

Demie mouee de *gastz*. (*Id.*, f^o 15 r^o.)

LXX arpens que bois que *gastz*. (1333, *Cart. de la D. de Cassel*, I, f^o 29 v^o, Arch. Nord.)

..IX. que en bois que en *gasts*. (*Id.*)

Noz terres, prez, pasturans, fresches, *gas*, boyres, frouz et broces qui sont en valce de nostre demaïne. (1341, Arch. JJ 72, f^o 187 r^o.)

Du cens des *gastz* de Fontaines. (1372, *Compt. de Blois*, Arch. KK 298-301, f^o 2 v^o.)

Toutz les bois, prez, *gastz*, vignes, pasturans et terres. (AREUX, duché de Berry, 1378-1384, f^o 9 r^o, Arch. Cher.)

Et contiennent les heritages appartenans a icelle metairie tant en terres gainnables comme en *gasts* et brueres cinq moees de terre. (7 mai 1406, *Areu de la Salle lez Cléry*, ap. Le Clerc de Douy, t. I, f^o 287 r^o, Arch. Loiret.)

Mortes vignes qui sont en *gast* et de non valloir. (1413, *Areu du bailliage d'Evreux*, Arch. P. 294, reg. 4.)

Vous pavez destruire toute la cité et faire *gastz* et desers d'ocully pays. (*Prom. vol. des grans dec.*, f^o 130^v, ed. 1530.)

— Gaspillage, prodigalité :

Prodigement, en *gast*. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 814, Genin.)

— *Mettre à gast*, fig., ne tenir aucun compte de :

Si a oublié la doctrine
Et le defense la roïne,
Que li avoit dit et priüé
Et li sor toute rien castüé
Que la riviere ne passast.
Ceste priere est mise a *gast*.
(GUESN., *du Roi Guill.*, 2636, Michel.)

— Ravage, massacre, déroute, désastre d'une armée :

Quant l'empereres Othes vit que tout estoient tourné a *gast*, si fist sa baniere laisser cheoir et tourna ses riesnes et s'enfui. (*Chron. de Rains*, c. XX, L. Paris.)

Des cens le roi fut moult grant *wast*
De gros caillans aval pieter.
(*Renart le nouvel*, 3042, Méon.)

MORV, *gât*, dommage, dégât. Maine, *gast*, terrain inculte.

Lieu dit, les Wasts (Oise).

2. GAST, *guast*, *gaist*, *gaste*, *wast*, adj., dévasté, ravagé :

Tot troverent le pais *gast*.
(WACC. *Brit.*, 623, Ler. de Liney.)

Eisi cum il s'en retournent et qu'il laisserent tut *gast*. (BEN., *Chron. des ducs de Norm.*, Sommaire, t. I, p. 67, Michel.)

— Violé :

Dont ce demaite comme pucelle *gaste*.
(*B. de Cambrai*, 1307, A. T.)

— Ruiné, abandonné, solitaire, désert, en mauvais état :

E! France d'atce, cum hoï remendras *guaste!*
(*Rot.*, 1985, Müller.)

Vostre peres ce manoir ot
Ici en ceste forest *gast*.

(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f^o 34.)

Voz, ceuz de le *gaste* fontaine.

(*Id.*, ms. Mons, p. 72, Potvin.)

K'en la *gaste* forest entrer
Vorra.

(*Id.*, p. 112.)

Por quoi as or si grant sollers de vache,
Et ta gonele et les corrois si *gastes?*
(*Lu Char. de Nymes*, 1314, ap. Jouck., *Guill. d'Or.*)

Icil vaît a la sale *guaste*.
Alume chandele e si taste.
(*Tristan*, II, 637, Michel.)

Desor senestre a regardé,
Un chaste *gaste* a i trouvé.
(*Floire et Blanceflor*, 2^e vers., 147, du Mérid.)

Il vit la roche *gasté* et hidouse. (S. *Grat.*, *Richel.* 2455, f^o 91 r^o.)

Toutes les merveilles de Post
Sont tout *gas*, fors de che caiffé.
(J. BON., *le Jus de St Nicholai*, Th. fr. au moy. âge, p. 175.)

Coïement les en gete la fille l'amiré,
Par une *gaste* porte de viel antequié.
(*Fierabras*, 2143, A. P.)

Et li baron chevauchent, les frins abandonés.
Par la *gaste* postere, en .i. *gaste* fossé.
(*Gai de Bourg.*, 2700, A. P.)

Si s'enfuit tous seuz, sans escuier,
Cue respree, par un *gaste* senier.
(*Huon de Bord.*, 119, A. P.)

Lez le braillet foilla ou l'abeie est *gaste*.
(*Age d'Arign.*, 2721, A. P.)

Devant une *gaste* meson
Dont cheu larent li chevron.

(*du Boucher d'Yberville*, 101, Montaignon et Raymond, *Fabl.*, III, 230.)

En une voute decaïste.

Gaste, du tans antit, estreite.
Gist la nuit, sur la pierre dure.
(*Amald. et Yd., Richel. 375, f° 320^r.*)

C'est la *gaste* caple la.
Dist li rois, a nains nus n'ali.
(*Cher. as deus esp., 157, Foerster.*)

Ceste mort prent celui et l'autre, et muereit les mesnies si que les mesons en sont *gastes*. (*Vie et mir. de plus. s. confess., Maz. 568, f° 16^v.*)

La on ordre n'y est gardée, c'est une chose desourpente, confuse et *gaste*. (*CRIST. DE PIZ., Charles V, 2^e p., ch. 4, Michaud.*)

— Vide :

De son osbere li desrumpt la ventaille,
Que mort l'abat : la seie en remeint *gaste*.
(*Idol., 3149, Mulber.*)

— Inculte, aride, sec :

Adene n'aparut a sentiers.
Qui parmi une *gaste* bande.
Me mena en Bereldande.
(*Hios de Mexy, Tournement de l'Antechrist, p. 3, Tarbé.*)

Nient plus qu'as pres floris samble *gaste* bruiere.
(*Berte, 346, Scheler.*)

Se il y a leuc *gaste* entre deux, on terre que l'on appelle *vaselico*, qui est dou seigneur. (*Ass. de Jér., t. II, p. 388, Beignol.*)

Une piece de terre *gaste*. (*Ch. de 1301, Fonteneau, XXII, 409, Bibl. Poitiers.*)

Terres que *gaistes* que gaingnees. (*Ciefs des C^{tes} de Blois, Arch. P 1478, f° 10^v.*)

Le terre que *gaste* que gaingnee. (*Id., f° 15^r.*)

— Chétif, misérable :

Après ce digneu pover et *giste*. (*RUTE-BEUF, II, 23, Jubinal, 2^e éd., clz.*)

Glouttonnie la soullarde, la plus sale et *waste* de la compaignie. (*XV^e s., Second mariage et espousment entre Dieu le Filz et l'ame pecheresse, ms. Valenciennes 233, f° 145^v.*)

— Vaste, grand :

Li rois chevancha tant la montaigne et plaine
Qu'a Coloigne la *gaste* vint a l' dieuaine.
(*J. Bod., Sar., XIV, Michel.*)

Vers le *gaste* cité en vont.
(*REN. DE BEAUCOUR, le Biau Desconnes, 2169, Hipeau.*)

— Peine *gaste*, peine perdue :

Dame, ce serroit painne *gaste*.
(*Gouvan, 2144, Hipeau.*)

Par foi ! c'est painne *waste*.
(*A. DE LA HALLE, le Jus Adan, Coussemaker, p. 325.*)

— *Gaste mesure*, le fait de laisser une maison inhabitée :

Jl. s. t. pour *gaste mesure*, pource que ladite mesure ou tenement n'est point resseant. (*Aveu de la mesure du Teit, seigneurie de la Croix en Gieville, ab. de Thoriguy, Arch. Manche.*)

On trouve mention de ce fait jusqu'au XVIII^e s. :

Le Fief aux lièvres — 5 acres — ainé Gilles Thoumine 8 s. t. à la St-Michel, 20 deniers t. pour une fourche, — 3 guelues à Noël, 30 œufs à Pasques — Trois sols pour *gaste-mesure*. (1737, *Charge des rentes et de la seigneurie de Couvains, Arch. Manche.*)

Dans le centre de la France et dans le Lyonnais, on dit encore *gîte*, pour signifier gâté, malade, en mauvais état, en ruine. Ainis, *gît*, abandonné. A la Rochelle on appelle marais *gas*, des marais salants qui ne servent plus.

Nom propre, *Gast*.

GASTALLE, s. f. ?

GASTABLE, voir GASTEBLÉ.

Parmi les pres de Palu fu n'ere la batalle :
La n les os s'encontrent, n'ont parlé de *gastalle*.
Ains s'entrenchent bien sans autre devinale.
(*Roum. d'Alor., f° 39^v, Michelant.*)

GASTANEVAUX, voir GASTAUAUX.

GASTAT, *wouastat*, s. m., dégât, dévastation :

Pour empescher les pilleries et *wouastats*. (29 juin 1382, *Registre aux Consaux, f° 12^v, Arch. mun. Douai.*)

GASTAVEAUX, s. m. pl. ?

Daneurs, sauteurs, faisant les piez de vvaux,
Vifs comme d'ars, auxz comme aguillon,
Gousiers blans, eles comme *gastaveaux*
La lesserz la, le porce Villou ?
(*VILLOU, Colic., Epist. en forme de ball., Jovanst, p. 126.*) Ed. La monnaie, *gastaveaux*.

GASTE, s. m., gâteau :

Et les escuz liest si depeier
Oûta tout le mieudre n'en avoit tant d'entier
Com' i coustast a *gasté* de denier.
(*R. de Cambrai, 1493, A. T.*)

De cest blanc *gasté* vous revest,
Si vous plect un petit manger,
Nol di pas por vous boseigneur,
Ne rien ne vous quer ne demand.
(*GREEST, Evre et Ex., Richel. 1420, f° 13^v.*)

Le ms. de l'Arseual porte *gasté*.

GASTEBLE, *gastebled, gastablé*, adj., celui qui ravage les champs de blé :

Ansellus *Gastablé*. (1151, St-Pierre, Arch. Aub. liasse G 3107.)

Henriens *Gastblé*. (Vers 1180, *Cart. de Montier-la-Celle*, p. 34, Labore.)

Gui *Gastbled*. (1207, *Cart. de Phil. Aug.*, Val. OR. 2796, f° 59^v.)

GASTEBOIS, *gasteblois*, s. m., celui qui ravage les bois :

Perrin *Gasteblois*. (1397, *Compt. de Nevers*, CC 5, f° 14^v, Arch. mun. Nevers.)

GASTEBOISE, s. f., terme de monnayage :

Comme icellui Gravelle faisoit ferir le suppliant sur la malere, nommee *gasteboise*, il s'aperceut que la monnaie n'estoit pas bonne. (1408, Arch. JJ 463, pièce 288.)

GASTEBUCHE, s. m., celui qui ravage les bois :

Joh. *Gastebuche*. (1266, *Chart. eccl. cenoman.*, CCCLXXI, Arch. Sarthe.)

GASTEGLOU, s. m., celui qui gâte les elous :

Gasteglou. (*Reg. de S. Laurent*, XV^e s., Arch. mun. Nevers.)

GASTE, s. f., ravage :

Et la *gastee* des bestes les espoventera.

(*Bible*, Abacuth, ch. 2, éd. 1534.) Lat., *vasillas*.

GASTEL, *watel*, s. m., gâteau ; être tourné aux *gastiaus*, être en déconfiture :

Et quant l'empereurs Otes vit que lui estoient tournai aus *watlaus*, si trouva sa resne et s'en fui. (MEX. DE BRAS, 288, Wailly.)

GASTELERIE, *watellerie*, s. f., pâtisserie :

Et autres *watelleries*. (*Atour*, ap. D. J. F., *Voc. austras.*)

— Droit que payaient au seigneur ceux qui faisaient ou vendaient des gâteaux :

Tout le droit des commendes, balmesleries, *gasteleries*, messeries. (1380, Arch. JJ 116, pièce 243.)

1. GASTELET, *gatelet, wastelet, gastelet, ellet*, s. m., dim. de *gastel*, gâteau :

Tost menier li trois *gastetes* fontes.
(*Roum de Bord., 1465, A. P.*)

Ki nos dona deneres
Dont aratrons *gastetes*.
(*Atcaus et Nicolette*, p. 25, Surlhier.)

Si fait faire des chaudières,
Des restons et des *wastetes*.

(*GAUC. DE LOSQ, Scheler, Trouw bely,* p. 240.)

J'ai mangié maint bon chaponet,
Maite haste et maint *gastel*,
En verzier et en pradet.
(*COLIN MESER, Chans., Richel. Mouchet 8.*)

Huit pos de vin, XXIII *gastelz*. (1408, *Denombr. de la chastelle de Gisors*, Arch. P 307, f° 5^v.)

Marotte, par grant gourmandie,
Mengeit bien quinze *gastebetz*.

(*Moralité des Enfants de Maintenant*, Act. Th. fr., III, 32.)

Le jour de la Sainte Croix de septendame dist madite dame a chascune dame une *gast let* dont les troys doivent estre du poix de deux miches de convent, et les officiers doivent avoir le double. (1300, Ste-Croix, Arch. Vienne.)

Petiz pains *gateletz* aus espices (1370, *Mm. administr. de Baume-les-Moines*, Arch. Jura, Prost, p. 68.)

— T. d'armoirie :

A. VI. *gastelz* d'or en pié. (*Armor. du XIV^e s.*, Cab. hist., V.)

Les erminees de Meuleun, d'asur, a un chief d'or, a. vi. *gastelz* d'or ou pié. (10.)

Poitou, Vienne, Deux-Sèvres, *gatelet*.

Watelet, nom propre fréquent en Picardie.

GASTELEIER, = *elher, gastillier, wastelier, waisteler, waustelier, wustillier, wocistellier*, s. m., pâtissier, faiseur ou marchand de gâteaux :

Gerardus li *wastillers*. (1241, *Ban de tréfond*, Bibl. Metz.)

Le liuz d'un *gastelior* de Ghabel Renart. (*Chron. de S. Ben.*, ms. Ste-Gen., f° 22^v.)

Blondeleit li *wausteliers*. (1324, Arch. JJ 62, f° 156^v.)

Les boulogneis et *gasteliers* de Maante. (*Ch. du garde du sceau de la prév. de Clamont*, mardi av. Pâq. 1328.)

Doivent li *wastellier* qui font wastiaus c'ou dist raziis qu'il cuisent en leurs four-

aux quatre bonnes deutes et loyaux.
1372, Ord., v. 511.)

Une parcelle de terre appelée *gastellier*. (1385-86, *Compl. des manoirs, de S. Pierre*, Arch. Aube G 1656, p. 196 f. r.)

VI. des boulangiers et des *gastelliers* de nostro cité. (1460, *Hist. de Metz*, V, 634.)

Couin le *gastellier*. (1462, Arch. Loiret, Ste-Croix, Olivet, F 2 double.)

Gastellier, wasterlietier. (Atour, ap. D. J. Fr., Voc. austr.)

— Fem., *gasteliere* :

Sébile la *gasteliere*. (Titre du prieuré de Bonne-Nouvelle, KM³C, Arch. Loiret.)

Qu'il ne soit nul boulangier, ne boulangieres, ne *wasterlietier* qui... (1350, *Hist. de Metz*, IV, 133.)

Le suppliant prist des *gasteaux* d'une *gasteliere* qui les vendoit. (1375, Arch. JJ 107, pièce 195.)

Noms propres, *Gastelier, Gastellier, Gasterlietier, Gathelier, Wattelier*.

I. **GASTEMENT**, *gastement*, s. m., action de ravager, de gâter, de dissiper, de nuire :

Pourquoi souffrez tel *gastement*

De si précieux engement ?

Mons venist que il fust donnez

As povres gens que il gastez.

(*Pass. D. N.*, ms. St-Brieuc, f. 465.)

Gastement de pais. 1220. *Ch. du bailli de Cotentin*, Aulnay, cote 287, Arch. Calvados.)

Et por ceo tient on tex gens a trop malvais si con ceiaus u il a plusieurs maus assames, si con nient atemperance et le *gastement* de ses biens. (*Li Ars d'Amour*, I, 372, Petit.)

Car faire moustre de gens sans ce que leur navire soit prest pour passer, n'est que *gastement* de vostre argent, foulement de vostre pais de par dessa. (25 janv. 1436, *Lettre sur la déresse des sujets françois de la couronne d'Angleterre, écrite au roi Henri VI*, ap. Th. Basin, *Hist. des rois de Ch. VII et de Louis XI*, IV, 284.)

Toutes manieres de maus et de *gastemens* qui en guerre se font, (*Vécits d'un boyry, de Valenciennes*, p. 252, Kerv.)

Ne *gastement*, ne sera contenance en tes termes. *Bible*, Esay, ch. 60, éd. 1534.)

2. **GASTEMENT**, *cast*, adv., sans soin, en desordre, salement :

De la sainte cité ou li payent cent

Avient maintenant le sepulchre *gastement*.

(*Cher. au cygne*, 14958, Rouf.)

Humblez si est quant nos ne faisons pas la volente au cors, ainz nul laissez aller *gastement* (MAURICE, *Serm.*, Bichel, 24838, f. 117 r.)

Auque l'odie a desmesure

Avez qu'on de li aot cure

Et ne se void affaïtir,

Nousent par on despriser,

Car trop se leu il *gastement*,

Par ote le ten il cent.

(*Cher. d'Amiens, tri d'aimer*, ms. Bredes, f. 17.)

GASTEUR, - eur, - our, - ur, *gast, gaste, waster*, s. m., dissipateur, prolixe, ravageur, violateur :

Garde est garder soi de vices contraïres ; ses offices est qu'elle veie le mi en toutes choses ; ce est a dire que on doit si garder son avoir, que por fuir avairie il ne devienne *gastierres*. (BRUN, *LAT.*, Tres., p. 351, Chabaille.)

L'uiteime est qu'il ne soit desmesurez en despendre ne *gasteres* de ses choses. (Id., *ib.*, p. 580.)

Mais se li curateurs a un forsené ou aucun *gasteur* ou aucun autre doie doaire. (*Digestes*, ms. Montp. II 47, f. 283.)

C'est un *gasteres* de biens. (*La Riote du monde*, ms. Berne 113, f. 2014.)

Il estoit vïroignes et *gastierres*, et sans establété. (B. LE TRES., *Cont. de G. de Tyr*, p. 548, Guizot.)

Desertor, *gasterres*. (Pet. *Vocab. lat-franç.* du XIII^e s., Chassagn.)

Gastierres des biens. (*Riote S. Beneit*, Richel. 21960, f. 25 v°.)

Li avers ne set riens doner. Li *gasterres* ne set riens garder. (*Chastement d'un père*, Richel. 19452, f. 10^r.)

VII. articles faisant mention des *gastours* et mençoours. (Répons que mons, de Bourg, ait fait aus req. il luy baillies par les seign. d'Arley, de Montbéliard, etc., VII. *Carl. d'Arbois*, Arch. mun. Arbois.)

Le rei ke dune veraiement Les biens du reze inordinement

A ces ke pas digne ne sant

Ne d'autre part n'ester n'en ont.

Celui est en verité

Del bien del peuple *waster* numé.

(PIERRE d'ABELLEN, *le Secr. de seeres*, Richel. 25407, f. 1754.)

Riels est *gasturs* de sa chose. (*Secr. d'Arist.*, Richel. 571, f. 12^r.)

Que le don soit jointe la possibilité du donnant, car celui qui donne outre doit estre appellé *gasteur* et non pas liberal. (TIGNONY, *Dis mor. des philos.*, Ars. 2312, f. 71 v°.)

Par mon tesmoing u tel *gastour* Vautz pps que lonq ne *gastour*.

(J. LE FEVRE, *Matholus*, IV, 294, Tricotet.)

Ne voulant pas que vous contraigniez lesdits cures par prise de leur corps et de leurs meubles ne que vous envoyez mançoours ny *gasteres* en leurs hostels et presbiters. (12 fév. 1400, *Ch. de Ph. d. de Bourg.*, Courb., *Hist. du parl. de Besanç.*, I, f. 153, ms. Bibl. Besançon.)

Que toutefois qu'ils scauront que aucuns feront guerre ou defiance partieure l'un contre l'autre, ils les contraignent a cesser lesdites guerres et defiancees, et a obveissance de justice, par emprisonnement de leurs personnes et detention de leurs biens, et par mettre en leurs hostels mançoours et *gasteurs*, et les multipliant de jour en jour, et par decouvrir leurs maisons. (*Ord. dite Caboch. de Chart. VI*, 25 mai 1443.)

Et le surplus desdits quarante mille estoient robours, *gasteurs*, marchands, artisans et autres, sivaus le siege pour gagner ou butiner. (J. CHANTIER, *Chron. de Chart. VII*, c. 266, Bibl. elz.)

Boutez roizes et chapeaux blancz, Ribonnetz et *gasteurs* de pays.

(OLIVIER MAILLARD, *Chanson peusee*, Poés. fr. des x^e et xiv^e s., VII, 150.)

Gasteurs de filles sont ces fols escoliers.

(J. BOUCHET, *les Reunars travaient*, 2^e f. 64, 1522.)

— Fem., *gasteresse* :

Glotonnie, *gaterresse* de touz biens et faimeilleuse de riches morsiaus. (*Mor. des phil.*, ms. Chartres 620, f. 12^r.)

GASTER, *waster, gauster, wester*, verbe.

— Act., ravager, dévaster :

E li painçois ont tel *gasté*.

(WAGR, *Rom*, 1^{er} p., 330, Andresa.)

Il ont bien *wasté*, caupé et aloué. III. acres et demie de forest. (1295, *Enq.*, Arch. J 785.)

Il ne vous demoura mounoie ne argent. Ne fames ne enfans, ne cousin ne parent.

Que tout ne soit *gasté* et mort hontement. (Cuv., *Bertran du Guesclin*, 13928, Charière.)

Hommes sers de M. de Charny, lesquels ont esté hatés et *gasté* de tempele en ceste presentee annee. (1442, *Cherche des feux du bailliage d'Auxois*, Arch. Côte-d'Or, B 11515.)

— Violer :

C'il avient que un homme *gaste* une pucele garce virgene. (*Ass. de Jér.*, t. II, p. 93, Beugnot.)

— Neutr., *gaster*, a violer :

El luy manda qu'il se voulist souffrir de *gaster* a la demoisele. (*Grand. Cron. de France*, la vie Mgr Saint Loys, XXXVIII, P. Paris.)

— Act., perdre :

De la nef descargier se hastent, Tout le jour i usent et *wastent*.

(CERESUS, *du Roi Guili.*, 2044, Michel.)

La volenteit doit on restraindre k'elle desparte ne soit aus autres choses et l'armor wardier k'elle *westee* ne soit. (*Li Epistole saint Bernard a Mont Dieu*, ms. Verlun 72, f. 122 v°.)

71 leur entente y ont *gastee*. (G. de Conca, *Mir.*, ms. Soiss., f. 50^r.)

Et si iras par tel convent Qu'a ton esme faudras souvent

Et *gasteras* en vain tes roses.

(Rose, 2331, Mfön.)

Biau sire, car en alez ! Dist elle, c'est pour noient ;

Vostre parole *gastee*

Que je ne pris mie un grant.

(*Li Dix de Bertran*, Bartsch, *Rom.* et *post.*, III, 11, 37.)

Ausi est fols ou fole

Qui *gaste* sa parole

Ou nul ne l'escoute.

(*Les Prov. del Vilain*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

Et pour ce dorosnavent vous de que de moy prier seroit paine *gastee*. (*Istoire de Troie la grant*, ms. Lyon 823, f. 92^r.)

Si dietes a la court du roy ce que vous avez ouy, ne plus ne me querez ja, car ce seroit peine *gastee*. (*Lancelot du Lac*, 1^{er} p., ch. 81, éd. 1488.)

Aunis, *gater*, dépenser, consommer.

GASTESAMIS, s. m., sorte d'étoffe :

En milieu du palais soit li Griois assis

Desus carriacs de pourpre et de *gastesamis* ;

Jous y ot et mentastre, roses et fleurs de lis.

(*Poème d'Alex.*, ap. Du Gange, *Stanesiricus*.)

GASTETE, s. f., dévastation :

GASTETE, vastitas. (*Gl. gall-lat.*, Richel. I, 7684.)

GASTINE, voir GASTINE.

GASTIER, s. m., garde public nommé pour veiller à la conservation des fruits et des moissons :

En rescousse de bladier ou de *gastier*, trois sols y avons. (1462, *Ord.*, xv, 519.)

Gastiers, messiers et gardes communs pour la conservation des vignes et autres fruits et biens au temps qu'ils sont de garde. (3^e *Declar. sur l'Ordon. de Cremieu*, v.)

GASTIERE, gât., s. f., terrain inculte :

Il advint quelquefois

Qu'un veueur la trouva (cette herbe), chassait

Ans rocs Phalacroens près les grandes gâtieres.

De Crymnes et de Grase, ou les troupes guer-

rières

Firent le grand cheval.

(*GREVIS*, les *Œuv. de Nicandre*, p. 45, éd. 1567.)

GASTIL, gât., s. m., terrain inculte :

De Geoffroy Beuslin pour douze arpents de *gâtis* que il a pris du conseil de mon dit seigneur le duc. (1454, *Etat de recette de la censie de Lorris*, ap. Le Clerc de Douÿ, t. I, p. 287 r^o, Arch. Loiret.)

GASTILLIER, voir *GASTELIER*.

GASTIN, *gastin*, adj., dévasté :

CI avons sejoir^s an cest regne *gastin*.

(J. BOU, *Sax.*, xviii, Michel.)

— S. m., terre en friche, pâturage :

Plus voleit aver salvagin

E as bestes norri plus de *gastin*.

(*Contin. du Brut de Vace*, ap. Michel, *Chron. angl.-norm.*, t. 78.)

E vint par les *gastins* en treuchant le renez. (T^o de *KENT. Geste d'Als.*, Richel. 24361, p. 57 v^o.)

GASTINE, — *thine*, — *inne*, — *yne*, — *eyne*, *gao*, — *was*, — *vas*, s. f., pillage :

S'en fu Troie livree a perte a *gastine*.

(*Roim. d'Alfr.*, p. 12^o, Micheland.)

Se vas me perpisses tot ira *gastine*.

(*Chcv. au cygne*, l. 6767, Rippean.)

Tu vois tes forts abattus, tes pays depoules, et leurs biens tournes en *gastinne*. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. xi, Buchon.)

Dilapidations de chasteaux et *gastines* de plat pays. (*Id.*, *ib.*, xlv.)

— Terrain sans culture, lieu en friche :

Uns huem mest en la *gastine* de Maon. (*Rois*, p. 96, Ler. de Lincy.)

Forez i a grant e *gastines*.

(*Bez.*, *D. de Norm.*, II, 18336, Michel.)

Mult ont bestes par la *gastine*.

(*Brut*, ms. Munich, 1136, Vollm.)

Il nurirent les anzars et les anchartris des citeiz de la *wastine* de l'ermilage. (Li *Epistle saint Bernard a Mont Dev*, ms. Verdun 72, p. 78 r^o.)

Un lieu appartenant au grand tonlieu de la partie de la *Wastine*. (Oct. 1272, *Lett. de J. de Ghislelles, sire de Formesetes et de la Wastine*, Arch. de l'Etat à Gand, 170.)

Que au moine jadis esleyt,

En une *wasteyne* maneyt.

(*De Peches*, ms. Cambridge, Univ. E. c. I, 20, p. 6^o.)

Touz li pais... estoit tornez en *gastine*. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., p. 2104.)

Se je ai une moie *gastine* ou il ot jadis maisons, et je, de cui la *gastine* est, veull

refaire mes maisons. (*Ass. de Jér.*, t. II, p. 108, Bengnot.)

Le lieu ou les avers furent pris est une *wastine*. (*Years books of the reign of Edw. the first*, years xxx-xxxi, p. 19, Her. brit. script.)

III. quartier de *wastime*. (*Reit. de Carnoye*, vers 1350, Hauteour, *Cart. de Flin.*, p. 443.)

Ly roy apela Payn Peverel, et ly dona la Blanche Lande, e foreste, *gastune*, chaces, e tut le pays. (*Fouq. Filz Harin*, *Nouv. fr. du xiv^e s.*, p. 23.)

La mayson de pierre qui est entre des *gastines* et le comquet du marquet. (1429, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Un lieu nommé la haye de la *vasine*. (1460, *Tempor. de l'Év. de Bay.*, p. 46 v^o, Chap. Bayeux.)

Un tas de nonnais et leguines,

Et tous les sots de la *ratine*,

Aussi sots de li religion,

Car ils sont [de] li lesion.

(*Monol. des Nouv. Sots de la joyeuse Bende*, Poés. fr. des xv^e et xvj^e s., t. 1, 13.)

Et sur les *ratines* d'Anfy

Il y a des terres asés.

(*Les Batards de Cautz*, p. 15, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farcers, moral. et serm. joy.*, t. III.)

Vastines, wastgrounds, deserts (an old word). (*COTGR.*, éd. 1611.)

Wallon, *wastene*, *wastine*, touffe d'herbes que les bestiaux ont laissée en pâturant une prairie. Centre de la Fr., Saintonge, Beauce, Perche, Haut-Maine, *gâtine*, terre inculte.

Noms de lieux, la *Gatine*, les *Gâtines* (Nièvre). Plusieurs localités d'Eure-et-Loir en ont tiré leur surnom : Saint-Germain la *Gatine*, Champrond en *Gatine*, etc.

Noms propres, de la *Gastine*, de la *Wocstine*, *Gastine*, *Gatine*.

GASTINEE, — *eile*, s. f., dimin. de *gastine*, lieu désert, terrain inculte :

Nostre dame de *Gastineite*. (*Ch. de 1257*, abb. de Gastine, Arch. Loir-et-Cher.)

De *Gastineite*. (*Ch. de 1299*, *ib.*)

GASTINOIE, s. f., pays rempli de terrains incultes :

A Dex me sui donez por niels traire en sa voie : Devezus sui hermites au une *gastinoie*.

(*Reu. de Montaub.*, p. 381, Micheland.)

GASTIR, v. a., dévaster :

Al rei de France e al barraze

Mandent por qu'il lussent *gastir*

La terre qu'il devoit tenir.

(*Bez.*, *D. de Norm.*, II, 1986, Michel.)

Mais je ne salue pas li vostre compaignie,

Qui ont mes homes mors et ma terre *gastie*.

(*Paone de la croisade*, 43, Romania, VI, p. 691.)

— *Gastir*, part. passé, ravagé :

Dont ses pais est ars, eschillies et castis.

(*Chcv. au cygne*, II, 1141, Rippean.)

I. **GASTIS**, adj., gâté, mutilé, cassé, provenant d'une dévastation et non d'une coupe régulière :

Corde de bois *gastis*. (*Lett. de 1361*, ap. Mantollier, *March. fréq.*, II, 230.)

Chartee de bois *gastis*. (Sept. 1377, *Arr. impr.*, Orl., Gihier, 1579.)

2. **GASTIS**, *wastis*, s. m., terrain abandonné dans la ville ou la campagne :

Un *gastis* et boys assis en la paroisse de Vastes. (1454, Ste Croix, Vastes, Arch. Vienne.)

— Ce qu'on paye pour le droit de faire pâturer son bétail dans les prés communaux :

Recepte des *wastis* en la forest de hardelo. (1473, *Compt. du Domain. l'Étapes dans le comté de Boulogne*, ap. Duc., *Vastum* 1.)

Recepte des *wastis* en la forest de Bouloigne, de penages de vaches et veaux allans en la dite forest, pour 5 sols la vache, et 2 sols 6 deniers le veau. (*Id.*, p. 41.)

GASTON, *gaton*, s. m., poultre, gros morceau de bois :

Le suppliant vint a l'uis de la chambre dudit boucher, lequel il trouva ferme, et lors prit un grant *gaston*, dont il rompi les vertevelles de l'uis. (1398, Arch. JJ 153, pièce 242.)

— Poutre traversée de distance en distance par des échelons et servant à monter sur les échafauds :

Pour .viij. et .iiii. quarterons de eschillons achetés de lui pour faire *gatons* pour lesdis eschaffaux. (*Compt. de 1357*, Richel. 16149, p. 2.)

GASTRIMARGIE, *castrimargie*, s. f., gourmandise, goinfreterie :

— Qu'est ce, dis je, *gastrimargie* ?

— C'est, dist elle, me plongerie

Et submergion de noceaux

Qu'on treuve en villes et chasteaux.

(DEGUILLEVILLE, *Trois Pélerinages*, p. 54^o, impr. Justit.)

Et qu'esse, dy je, *castrimargie* ? (10., *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2323, p. 113 r^o.)

Dont poiz tu noter *castrimargie* ou golo, que vouloit toute la pomme qu'il avoit laissié. (AIMÉ, *Ystoire de li Norm.*, IV, 40, Champollion.)

GASTU, s. m., assiéblée ?

Cinquante douz *gastus* de trippes.

(*Monol. des Nouv. Sots de la joyeuse Bende*, Poés. fr. des xv^e et xvj^e s., t. 1, 1.)

GASTURE, s. f., pillage :

Madame, a son *gasture*, tirant illec, appereut bien la *gasture* et assure qu'il avoit faite la nuit précédente. (MOLINET, *Chron.*, ch. LXXXV, Buchon.)

Firent a leur retour du voiage de Metz, tant de foules, exactions et *gastures* au povere peuple... (*Id.*, *ib.*, ch. CCXXXI.)

— Terrain inculte :

Que se il y a aucunes lendes, essarz ou *gastures* en touz diex forez vous le puissez ascenser convenablement a nostre profil. (1341, Arch. JJ 72, p. 270 v^o.)

GASTAN, s. m., veste rembourrée :

Il n'avoit de garnison pour son cors a cel point ke un seul *gastan*. (II. de VALENCIENNES, *Contin. de l'hist. de la conq. de Constantin.*, ap. VILLEN., p. 310, Wailly.)

1. **GAL**, *gath*, s. m., grosse salère à cent rames :

Le duc Robert, et pour la calor de lo sol, avec petit de grans homes esté sailli en 4 gales, laquelle estoit accompagnée de X gal et XI autres uz. (AIMÉ, *Fst de la Norm.*, VI, 14, Champollion.)

Et autres-ci non lessent a li Sarrazin de fendre la murre, qui avant lor avoient levé un *gath* et une galee. (Id., *ib.*, VI, 181.)

2. **GAT**, s. m., chien de mer :

A Marseille Nebrides ou bien Hinnuli sont appellez Nissoles, en provensal, et Cambula un Palmub, et Stellaris un *gat*, qui est ce qu'on nomme une roussette. (BELON, *Poiss. mar.*, I, 30, éd. 1551.)

3. **GAT**, VOIR GAST.

GATE, *gathe, gatha*, s. f., sorte de machine de guerre :

Parqu'il voiant la brisoure de ses rampars et trefz il manda venir des plus excellens charpentiers que pour ad ouz fussent en ce pais léquels lui charpenteront une *gatha*, a ce qu'ils pussent tirer contre la ville. (NOUVELL, *Hist. Telois*, 3, II, éd. 1556.)

Je seâ un moien pour garder ladite *gathe* du trebuchet. (Id., *ib.*, 3, X.)

GATERS, adj., épais, lourd ?

Certes, vâlin est *gaters* comme un ours ; De l'uz les *gaters* du monde sui nez ou decours. (Le Dit d'Arden, *Motif*, *Jab.*, *Sour. Rec.*, I, 129.)

GATELET, VOIR GASTELET.

GATERRESSE, VOIR GASTEUR.

GATH, VOIR GAT.

GATHA, VOIR GATE.

GATHE, VOIR GATE.

GATIERE, VOIR GASTIERE.

GATIL, VOIR GASTIL.

GATILLE, VOIR GASTILLE.

GATON, VOIR GASTON.

GATEE, VOIR GATE.

1. **GAU**, VOIR GAUT.

2. **GAU**, VOIR JAL.

GAUBER, VOIR GABER.

GAUBERGE, *goberge*, s. f., sorte de poisson, la perche :

Preses siel qui vocantur *gaubergeres*. (AN 1235, Niort, ms. du Pout.)

Item in dudus byz et IIII. *gaubergeres*. XXI. d. 1332, Noaille, Arch. Vienne.)

Bien, in XII. *gaubergeres*. XXI. d. (Ib.)

Pour deux cens de veilles et ung quartier de *gaubergeres* achaptee pour lesdictes vendences. (1465, *Compt. de Vaumous* de S. Beithome, f. 98 P, Bibl. la Rochelle.)

Goberge, espèce de poisson, perca, (OUDIN, *Dict. fr.-ital.*)

CL. GAMBERGE, qui doit être le même mot.

GAUBERGEUX, = *bragueux*, s. m., bon vivant :

Le onltreuzement grandment les appellez. Troc et l'ail. *Gaubergeux*, *Gaugeloz*. (RAB., *Gargantua*, ch. XXV, éd. 1542.)

Dans le ch. 212 des *Marguerites historiques* de Jehan Massue, il est question d'un *gaubergeux* qui se moquoit de vieillesse.

GAUBREGEUX, VOIR GAUBERGEUX.

GAUCGUER, VOIR GAUGUER.

GAUCHART, adj., gaucher.

Gauchart, mantius. (1463, J. LAGADEG, *Cathol.*, éd. Aulriet de Quoelepreuar, Bibl. Quimper.)

1. **GAUCHER**, v. a., fouler les draps ; cité sans ex. p. Duc. s. v. *Gauchatorium*.

2. **GAUCHER**, VOIR GAUCHIER 2.

GAUCHEROT, adj., gaucher :

Jehans li *Gaucherot*. (Dim. apr. S. Ladre 1359, *Traité*, Arch. Boujeu.)

1. **GAUCHER**, *gaucher*, verbe.

— Réfl., gauchir :

Toutesfois si bien ne se sceust Mardin *gaucher* ne covrir ce Garados ne luy ait emporté toute la dextre partie du heaulme. (PERCEVAL, f° 81, éd. 1539.)

— Neutr., se détourner :

Si l'on me disoit qu'ils fussent bons hypocrites de guerre, et *gauchans* aux coups, ou bien cela. (BRANT, *Gr. Cap. fr.*, II, 397, Lilaume.)

2. **GAUCHER**, adj., qu'on tient de la main gauche :

Il tient une espaule de monton en main bien souste et advenante, comme une raquette *gauchiere*. (RAB., IV, 7, Bargaud.)

Je suis bon pour tous reveuer

Au treuchant de ceste rapiere,

Et cest li barbe *gauchiere*,

Ceste rondelle et Farbaleste

Pour frapper droit contre la teste

Du fin bean premier assaillant.

(1565, *Hist. de Saint Martin*, *myst. en deux journées*, S. Jehan de Marianne, 1882, Soc. d'Arch. de Marne, 5^e vol., p. 286.)

Derriere estoit le prieur des Jacobins en fort bon point, traînant une hallebarbe *gauchere*. (SAL. *Mouppée*, p. 15, Labitte.)

— Sinistre :

Quelle esballe *gauchere* a dessus ma naissance Versé tout le malheur de sa male influence ? (JEAN DE LA TABLE, *Don. poés.*, II, 51, de Maulbe.)

GAUCHOUR, s. m., croque-mort ?

Et quant elle s'aperent qu'il estoit mort, se prit a braver, a crier que les voisins y courrent, et tantost la femme fut portee encherie le doient, et le prestre porté par les *gauchours* a Saint Lowys. (JACOMIN HUSSON, *Chron. de Metz*, p. 235, Michéant.)

GAUCOUT, VOIR GASCOUT.

GAUCHER, VOIR VALCHER.

GAU DAVEUR, s. m., forestier :

Estre *gavdayeur*, ou priseur, ou tesmoing synodal. (DR FAUL, *Prop. rust.*, p. 17, Bibl. elz.)

1. **GAUDE**, VOIR GELDE.

2. **GAUDE**, s. f., sorte de bruiue :

S'il y demeure quelques bouillons (de chenilles) au renouveau, ou que quelque bruiue ou *gaude* ou ait engendré de nou-

velles, regardez au haut du jour leur rapaire. (LIEBAULT, *Mois. rust.*, III, 47, p. 292, éd. 1638.)

GAUDE, s. m., sorte d'antienne :

Gaumont, dis desprofondict. Tes *gaches* et la Grand' epode. (L'Assommoire, *Ler. de Lincy, Rec. de fars.*, III.)

Ladite bonne femme disant ses *gandez* et andins, ne peut se covrir. (RAB., *Pantagruel*, ch. XI, éd. 1542.)

GAUDEBERT, s. m. ?

Ung *gaudebert* dont on a fait une baille. (1444, Bèthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ung gros *gaudebert* pour porter le cape d'une chemisee. (Ib.)

GAUDEBILLAUX, s. m. pl., triples :

Le fondement luy escappoit une apres disnee le IIII jour de febvrier, par trop avoir mangé de *gaudebillaux*. *Gaudebillaux* sont grasses triples de coiraux. (RAB., *Garg.*, ch. 4, éd. 1542.)

Vendée, *golebeilla* (god'beilla), s. m., gras-double.

GAUDECHERE, s. f., joyeuse vie :

Voila comment nous solleminnâmes la feste de Bacchus et Venus, que nous acorifions fort bien en buvant et faisant *gaudechere*. (CYR FOUCAULT, *Trad. d'Aristote*, p. 23, Liseux.)

1. **GAUDEE**, s. f., forêt :

La venison qui est en *gaudee* N'en set issir quant vie y est entre. (Les Loh., ms. Montp., f° 148^e.)

2. **GAUDEE**, s. f., prière dite à la hâte et sans attention :

Gaudes, preghiere senza attenzione. (ANT. OUDIN, *Dict. fr.-ital.*)

CL. GAUDÉ.

GAUDEL, s. m., joie :

Mult en menoient grant *gandel* Entr'els. (RAOUL DE BORDENS, *Songe d'Enfer*, 528, Scheler, *Trouv. belg.*, nouv. sér., p. 195.)

GAUDER, *goder*, v. n., se réjouir :

Et en ceste maniere ceuz qui avoient amestric *gauderent* en amor. (AIMÉ, *Fst. de la Norm.*, II, 44, Champollion.)

Et loy, es dans ses mondaines, in *gaudes* chante et se rejoinsy par vaine liesse au destriment du salut de la povre ame. (OL. MAILLARD, *Pass. J. C.*, p. 71, Crapetel.)

— Avec un nom de chose pour sujet, plaire, charmer ?

Garliou en fant et enstode

Rousiaus fins burats, tout con *gode*.

(Rou. le Non., 7403, Méon.)

GAUDETE, adj. f., qui aime la joie :

Ame li *gaudete*. (*Traité* de 1287, Arch. L 733, cote 2.)

1. **GAUDE**, s. f., joie, folâtrerie :

Ung de la mer suront vuz L'anz du rehus eslu Monter sans vains a grant *gaude*. (Oual. de S. Greg., ms. Evreux, f° 100^e.)

Alors n'ou en celle *gaude*.

(Mecelles de Notre Dame, viii, 219, A. T.)

Que j'ay trouvé? Toute *gaidie*,
Touz solaz, touz esbloumés,
Tout gay, certes pas ne vous meus.
(*Ib.*, XXI, 116.)

Femme deurst anciennement
Sanson le fort par sa *gaidie*,
(J. BOCCER, les *Regnars traissant*, f° 113 r°,
éd. 1522.)

2. GAUDIE, voir GUESDIE.

GAUDILLOS, adj. ?

Philippus clericus, dictus *Gaudillose*,
(1303, *Martyrologe de N.-D. de Beaune*,
p. 72, Boudrol.)

1. GAUDIN, s. m., chanson commençant par un gaudanium :

Chantant en parlarableté
Notes, *gaudins* et chansonnettes
(Rose, Duc., IV, 361 r, éd. Didot.)

2. GAUDIN, *gotin*, adj., des bois :

Et vivent de l'odor d'une pomme *gaudine*.
(*Tra. de Rest. Geste d'Als.*, Richel. 24361,
f° 51 v°.)

— S. m., brigand qui vit dans les bois :

Comme icellui suppliant ait esté durant
noz guerres par plusieurs loiz avec noz
ennemis et les gens de campagne et les
godins, et conversé avec eulx en prenant
vires, monteures, robes, dras, et autres
bien sur nos subzeiz. 1338, Arch. JJ 99,
pièce 144.)

Comme en l'an 1365.... estoient ou pays
(de Nivernois) plusieurs brigans de boys,
appelez *godins*. (1381, Arch. JJ 120, pièce
137.)

Iceulz brigans et *godins* pilloient et des-
roboient ceulz qui aloient par les chemins.
19 mars 1382, les *Godins* ou *brig.* du *Ni-*
vern., Pièce rel. au rég. de Ch. VI, l. I,
p. 29, Douët d'Arenq.)

Nom propre, *Gaudin*.

1. GAUDINE, *guldine*, *gadin*, *guadine*, *gardine*, s. f., feuillée, bocage, bois :

qui porta les enfans au bos, sous le *gaudine*.
(Chev. au cygne, 2058, Reiff.)

Tant a erré par la *gaudine*
Qu'il vint en un grant valée,
(Perceval, ms. Moutp. II 249, f° 184 v.)

Messire Yvain pansis chemine
Par une parlounde *gudine*.
(Chev. au lion, 3333, HoBand.)

Uns brache le cheval contrevail le *gaudine*.
(J. Borel, *Sax.*, cxi, Michel.)

Une maniere de serpent qui conversent en
adines. (S. Graal, Richel. 2455, f° 414 r°.)

Une *gaudine* apres un braud
Trespasa.
(*Atre per.*, Richel. 2168, f° 183.)

Et li satire et les fess
Sont moult dolent en lor pensees,
Quant li perdent par tex criettes
Lor delieusses *gudines*.
(Rose, 18153, Méon.)

En pres, en gardins, en *gudines*.
(*Ib.*, Vat. OU. 1212, f° 1024.)

Junt-jors ai fû parmi ceste *gudine*.
(*Floer.*, 300, A. P.)

icel qui ne set Constance que ce soit li roïne
qu' en cest ainsi lalsie en la *gudine*.
(Berle, 1367, Scheler.)

Esgarda par le *gaudine*
Et vit la rose espaigne
Et les oisax qui se rient.
(*Assassins et Nicolette*, p. 7, Suchier.)

La croze posine
Parmi la *gudine*
Rehaisit tant clair.
(*Not. et Pastor.* du xiii^e s., Th. fr. au m. âge,
p. 47.)

Et cil ozel chantent haltsus la *gudine*.
(Gaces Brules, *Chans.*, Richel. 20050, f° 117 v°.)

En moult, en bois ou en *gudine*.
(*Hercule et Phleminis*, Richel. 821, f° 14.)

En bois ou en *gaurdine*.
(*Hor.*, 967, Michel.)

Il purperent ces camps par tute la *gudine*.
(*Ib.*, 1650.)

Tant fis que mea variet trouvy lez la *gudine*.
(*H. Capet*, 1751, A. P.)

2. GAUDINE, voir GORDINE.

3. GAUDINE, *godine*, s. f., femme joyeuse, femme gentille, agréable :

Gaudine, s. f. Woman set on pleaisure.
(PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 290, Génin.)

Ca. (ca.) ma *godine*.
(*Farce de Moin.*, Anc. Th. fr., II, 312.)

La voyla, li gente *godine*,
Mon soulas, ma joye et plaisance.
(*Le bon Fayeur*, p. 19, ap. Ler. de Linçy et Mi-
chel, *Parces, moral. et serm. joy.*, t. III.)

GAUDINETTE, adj. f., qualifie une femme amie de la cité et du plaisir :

Vees me cy, encoie et joye,
Gracieuse et *godinette*.
(*Moral. des Enf. de Maintenant*, Anc. th. fr.,
II, 12.)

— S. f., femme d'humeur gaie, femme de joyeuse vie :

Entretenir ses *gandinettes*.
(*Farce de Folle Babance*, Anc. Th. fr., II, 271.)

N'oublie pas, tasse, ne paotiere,
Avec Biersaue, sa *godinette* chiere.
(*Banquet du boys*, Poés. fr. des xv^e et xvii^e s.,
X, 211.)

GAUDION, s. m., réjouissance :

La beurent bien et firent *gaudion*,
Mainte chanson, maint sault et boylion
Et firent la par sept ou huit journées.
(BORDEUSE, *Ley. de P. Faif.*, ch. vii, p. 10,
Joutast.)

GAUDIR, *gauldir*, *godir*, verbe.

— Neutr., jouer, se réjouir :

Tant ont alé, esplottié et *gaidi*.
(*Les Lok.*, ms. Moutp. II 243, f° 104.)

Qui s'amussement, chillent, *godent*,
As chevaliers avas eels sales.

G. de GANCI, de l'Empereur, qui *gard. sa chast.*,
1208, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, II, 39.)

Et çans faisoient resbaudir
Qu'avarise faisoit *gaurdir*.
(MORSE, *Chron.*, 30009, Reiff.)

Il trova bergiers mençans et *gautdissans*.
(L. de PHEMIERS, *Decam.*, Richel. 129,
f° 149 r°.)

Bien peut *gaurdir* qui a foison chevance.
(N. de LA CHESNAYE, *Command. de Bracquel*,
p. 27, Jacob.)

En celuy temps régnoit en France le roy
Charles septième qui avoit déchassé tous
les adversaires de son royaume, et n'estoit
lors question que de *gaurdir* et laire

chere lye. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*,
f° 1824, éd. 1532.)

Les prelatz et gens d'eglise pour ce
temps ne gardoient pas bien leurs vous et
estal, mais *gautdissoient* dissolument des
biens de l'eglise, tenant femmes en lubri-
cité et adultère. (*Le terrain du Calvaire*,
p. 35, éd. 1611.)

— Act., jouer, profiter de :

Et avecques ce savent de *gaurdir* si bien
leur leon que riens ne leur en fault
apprendre. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082,
f° 106 v°.)

— Se moquer de :

L'un *gauldissez*, l'autre gallez.
(*Farce du Nunyer*, ap. Jacob, *Farces, sottis*, etc.,
p. 240.)

Quand ce coup fut advenu la pucelle fist
par trop dolente quant elle veist le cheva-
lier gesir renversé sur l'herbe : car elle en
fut secrettement par soulas *gaudie* de ses
compaignes, veu qu'elle mesme avoit pen-
sente la lance dont son bon amy avoit
esté abattu. (*Perceforest*, vol. VI, ch. 37,
éd. 1528.)

S'on me *gaidit* paciemment l'endure,
Car a luy sent, ou je n'outends injure,
Veuil demourer malgré tout mon fange.
(*Rond. de Femm.* attrib. à J. Marot, *MS.*, dans les
Œuv. de G. Marot, V, 323, éd. 1781.)

Et la les dames (et pareillement ma
dame Catelle) commencerent a le *gaurdir*
et raillier de ceste nouvelle amitié. (A. LE
MAGON, *Decameron*, troisieme jour.,
Nouv. sixieme, éd. Lemerre, II, 105.)

Son plus grand plaisir estoit de le *gaurdir*
(BRANT., *des Dames*, IX, 470, Lalanne.)

— *Gaudi*, part. passé, joyeux :

La gent qui est a lui *gaudie*.
Se fient de plain en Normandie.
(GUYART, *Roy. ign.*, t. I, p. 91, Buchon.)

Pat. de Champ., comm. de Beru, arr. de Reims :

Man y fallat bien fere a fête et nous *gaidi*.
(*Enf.*, *prod.*)

GAUDISSERIE, -iserie, s. f., moquerie, raillerie, plaisanterie, réjouissance, di- vertissement, amusement public :

Mettez sus chiens et oiseaux,
Aussi toute *gaudisserie*.
(*Le Cabinet de Louis VI*, t. I.)

Arrachans les yeux des morts, les fi-
chejoient au bout des dagues, et puis avec
cris, hurlemens et toute *gauldisserie*, les
jettoient contre nos François vers Fou.
(*Hist. d'un roy. en Flor.*, Arch. cur.,
1^{re} sér., t. VI, p. 217.)

L'ensigne exteriore (c'est le tiltre) sans
plus avant enquerir, est communement
receu a derision et *gautdisserie*. (RAB., *Gar-
gantua*, Prologe, éd. 1542.)

Ce propos est plustost *gautdisserie* que
blasphemie. (H. ESTIENNE, *Tr. prep. a L'A-
pol. p. Herod.*, c. 6, éd. 1566.)

Il advint aussi a l'empereur Octavian
une petite *gautdisserie* sur ce propos de res-
semblance. (GUYGOT, *Dir. leg.*, I, XXXVIII,
éd. 1583.)

Tesmoins la statue ignominieuse de maistre
Pierre de Cugneres estant en l'eglise Nostre
Dame de Paris, vulgairement appelée maistre
Pierre du Coignet : a laquelle par *gautdis-
serie* on porte des chandelles (NOEL, *dir.*

FAUL, les Contes et Discours d'Entrapel, * 471, p. 158.

Et de ces viles ames de bouffons, il s'en est trouve qui n'ont voulu abandonner leur gaudissérie en la mort mesme... (MOYR, Ess., l. I, c. 40, p. 152, éd. 1595.)

Un jour estoit en leurs gaudisses et gaudisseries, (FRANT, *Gr. Cop. fe.*, III, 194, L. 1100.)

Pour maniere de devis, de causeries, de mots a propos, de gaudisseries, bravades et gentillesces, (Id., *ib.*, VII, 74.)

Il ne faisoit point de justice aux pauvres, il mesdisoit des prestres, et en ses gaudisseries secretes ne tenoit autre propos que des vesyves, (FACCHER, *Autiq. gont.*, l. IV, ch. 6, éd. 1641.)

GAUSSISSETE, gaudisette, s. f., nom d'une jeune fille joyeuse :

Une fille et l'un des ed nezés,

Mais gaudisette tu pressa de blancé,

(Jordan de Bievres, 3092, Hoffmann.)

GAUSSISSEUR, s. m., celui qui aime à se gaudir, joyeux, compaignon, libertin, sans souci :

Une maison d'unz prauier fleuriz,

Enz simple vesoyr sans sepelle,

Survient l'unz a l'estouidiz ;

Assavoir nome, gauditoi celuy,

Qui estoit vesoyr en grant seigneur

Laisser ont, pour aller s'asy,

Entretenez ce gaudisseur.

COUILLARD, les non. droitz, 1^r part., de Stat. (Hoffmann, l. 87, Bibl. elz.)

Gentils hommes, jeunes gaudisseurs, 1500, OL. MAILLARD, *Serm.*, Richel. 25275.)

Comme Mellou et ses compaignons alloient vagants et tournoians parmi la ville de Romme, comme gaudisseurs ont costume de faire, (1520, *Vie et ley. de saint Mellou*, p. 174, Sauvage.)

Les uns s'adjoindoyent aux gaudisseurs pour les enduire en leur malice, (CALV., *Quatr. serm. de matieres utiles pour nostre temps.*)

Il estoit assez bon gaudisseur, et tout en un mesme temps escrivoit et dictoit, en esjouant et divertant avec ses amis, (Les *Eschans des Emperours*, p. 83, Louveau, éd. 1553.)

Il se maria bien avant en l'age, ayant passé en bon compaignon sa jeunesse, grand d'our, grand gaudisseur, (MOYR, Ess., l. II, ch. XVII, p. 276 r°, éd. 1588.)

— **Fém.**, gaudisseuse :

Adele, s. papenses, tre herresces,
N'avez plus si grandes pecheresses,
Te p'avez tromper le sexe maliceux,
M'avez plus par, aussi donk comme est fin,
L'avez plus, tous gaudisseuse se,
R. B. *Com. de. Bonheur*, LXVIII, Bibl. elz.)

La bonne, qui estoit grande gaudisseuse, elevachant par aventure a l'heure sans soule la beste de saint Benoist, (ANT. DE MAISON, *Devotionion*, II, 89, Billage.)

GAUDISSER, s. v. réfl., se réjouir :

Il se gaudissoit de bonné,

Il se gaudissoit de bonné,

Aussi de son gaudier,

(*Contes de l'Épisc. de Châl. de la Poivre*, ms. A. 11, f. 118, et Martine, *Arceid.*, III, l. 1099.)

GAUGUEUR, s. m. ?

Le maistre ouvrier leongnans et

tenans ouvriers et mestiers de courroyeurs gaudrieurs de tout cuir, (1504, *Stat. des corroyeurs d'Orl.*, OrL., XVI, p. 308.)

GAUFFE, voir GORFE.

GAUFFERIE, s. f., jargon :

Ce n'est pas merveille que la cour ou gros soit sujette aux mauvaises prononciations, outre la gaufferie des particuliers, a cause de nouveaux courtisans baragoins qui survienent echaq'un jour... (Les *Adris de la demoiselle de Gournay*, liv. I, Deffiance de la poésie, second traité, p. 443.)

GAUFFRAIN, s. m., pièce de l'armure :

Et atainet le chevan au front de si grant force que le gauffrain d'acier fut effondré delans la teste du chevan, (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 96, Bibl. elz.)

GAUFFRE, s. f., ruche :

(Les abeilles) font des bournaills et guffres pour se loger, (GREVIN, *des Veins.* l. 25, éd. 1568.)

GAUFRETTE, s. f., petite gaufre :

Une couffin d'argent blanc, servant a mettre oublies et gaufrettes, (1536, *Invent. de Charl. Quint*, ap. Laborde, *Emaux.*)

1 **GAUGE, voir JAUGE.**

2 **GAUGE, gaugue, gaughe, gauge**, a h. f., qualifiant une sorte de noix :

Et avoit les mameletes dures qui li souslevoient sa vesteuse aussi com ce foissent .ii. nois gauges, (Aucassin et Nicolette, p. 46, Suchier.)

Nois gauges, (Remetes anc., Richel. 2309, p. 2 v°.)

Li charete de fruit ou de nois gauges, a un keval ou a plus, doit .ii. den. (Déclar. des droits de travers percus d'Amiens, ap. A. Thierry, *Mouant. du bers eul.*, l. 85.)

Noyes gauges, (Tabell. de Ronen, reg. I, p. 174.)

Castaignes et nois gauges, (Dialog. fr.-flam., p. 57, Michelant.)

Survint une horrible foudre et grand orage, qui porta domage grand a Post, par les pierres qui cheurent, aussi grosses que nois gauges, (J. MOLINET, *Chron.*, ch. XXII, Buchon.)

Quant elle se vout retourner, elle print nois gauges et des aures frainz ce qu'il luy en pleut prendre, (Faiet merceill. de Virey, p. 32, Bibl. elz.)

— **S. f.**, nois gauge :

Prenez une figue et une viese gaughe et nu pen de roeniz tout mengez ensemble est singulier remede contre la peste, (Remede manuscrit de Simon Leboucq.)

Les yeux gros comme un boisseau de gaughe, (Fabrique des excell. Traits de veillé, p. 54, Bibl. elz.)

On dit encore en Picardie et en Basse-Norm., nois gauges, gaughe. En rouelli, gaughe. Donner une gaughe, c'est croiser les doigts, les poignes en de-lans, et frapper sur la tête de manière à rendre un certain son que l'on compare à celui d'une noix qui se brise. A Moulbeuge, il ne se dit que de l'espèce la plus grosse, (Hécart.) Lillois, gaughe, Wall., grille, arrondissement de Lens et d'Avoyne, Hainaut.

gaie, gaie. Dans la Haute-Normandie, vallée d'Yères, on dit : ne pas donner seulement une gaughe, pour signifier ne donner rien du tout.

GAUGEAIBLE, voir JAUGEABLE.

GAUGHE, voir GAUGE.

GAUGHIER, voir GAUGUER.

GAUGIER, v. n., frapper :

Bouter et gaugierant contre la porte et entree de ladite maison, laquelle ilz rompirent et ouvrirent tout, (23 août 1405, Sent. du bailli de Verin., Arch. légalis. de Reims, 2^e p., vol. I, p. 359, Doc. inéd.)

GAUGUE, voir GAUGE.

GAUGUER, gaugquier, gaughier, goquier, gauquier, s. m., noyer qui produit la noix gaugue :

So vos oisiaus est tingens, prendes le tenron du gaughier et cuisies en lessive, (L'Archevêque des oiseaux de proie, ms. Lyon 607, p. 221^b.)

Fichier, gauquier, mourier, (Dialog. fr.-flam., p. 57, Michelant.)

Que les hos desdites serrures soient de quese ou de hecure ou de gaugquier fait soufflissamment, (Statuts des serruriers d'Amiens, ap. A. Thierry, *Mon. du liers Etat*, II, 208.)

A Jacques Tourne mine, escrignier, pour ung coller de gaugquier a quewe d'aroude, de trois piees de long, pour mettre les hostieux, sont XI^s. (1479, Les tablettes, les jetons... et les mesures des évevins et des corps de métiers de Lille, aux XIV^s, XV^s et XVI^s siècles, Bull. du Comité de la lang. et de l'hist. de la Fr., III, 637.)

Tout de cuer de quese ou de gaugquier, (XV^s s., *Cart. de Felines*, p. 919, Hautecœur.)

Se une femme veul que son mari ou une Aime fort, elle lui doit mettre une feuille de gaugquier, eueille la nuit saint Jehan tandis qu'on sonne nonne, en son souler du pied senestre, (Evang. des Quen., p. 67, Bibl. elz.)

Dattiers, perdriognonniers, goquiers, et cersiers, (Gaston, *Plais. des Champs*, p. 13, éd. 1604.)

Rue des Agaches, des Gaugquiers et des Bandets a Saint Andru, (Privileges et Reglemens de l'Archevêque de Cervalles emouquees, Variétés histriques et littéraires, III, 209.)

Le normand, le picard, le rouchi ont gaugquier, gauguer, ou gaugquier, noyer. Mète Jean du gauguer, maître Jean du noyer. On donnoit ce nom à Valenciennes à deux jacquemarts en bronze, qui sonnoient alternativement l'heure à un clocher sur la place. Le poète Molinet a célébré Jean du gauguer et sa femme dans une longue chanson et dans une réponse assez longue. Ces figures étoient d'abord en bois de noyer, d'où leur nom. (Hécart, *Dict. rouchs-frang.*) Env. de Lille, gaugquier. Mons, gaillier, grier.

Nom propre, Souffre Des Gaugquiers, (1438, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Nom de lieu, Gaugquier, hameau du village d'Ellez-Hes, Hainaut belge.

GAUHERE, s. f., taillis :

Parmi *gauhere* le sui.
Tout droit en la forest de Leus.
(MOUSS., *Chron.*, 2089, Reinf.)

GAUKE, voir GAUGE.

GAUKERIE, voir GAUQUERIE.

GAUKIER, voir GAUGUIER.

1. GAUL, voir JAL.

2. GAUL, voir GAUT.

GAULDIR, voir GAUDIR.

GAULEE, s. f., mesure de terre :

22 *gaulees* de pré a 12 pieds de long.
(1500, Vouillé, Arch. Vienne.)

GAULEOR, -eur, s. m., qui abat des fruits, qui fait des gaules :

Lesquelles portagees estantes a un de
priseurs et *gauleors* de leur convention.
(1600, Chap. de Léon, Arch. Finist.)

GAULER, v. a., dissiper ?

Tant pou com il avoit *gaula*
Et jeta puer si follement...
(G. DE COING, *Mir.*, ms. Brux., t. 83 v°.)

GAULIERE, s. f., action d'errer :

Vagatio, *gauliere*. (*Gl. lat.-gal.*, Richel. l.
7692, et *Gloss. de Conches*.)
Cf. WAULER.

GAULRE, voir GORRE 2.

GAULTIER, voir GAUTIER.

GAULTIERE, s. f. ?

Piece de veloux garuyé de *gaultieres* de
damars rouge franges de soye de diverses
coulleurs. (22 dec. 1586, *Invent. cath. S.-*
Brieuc, Arch. C.-du-N.)

GAUNASSE, voir JAUNASSE.

GAUNEGE, voir JAUNESSE.

GAUNGLEOUR, voir JANGLEOR.

1. GAUPE, *wauppe*, s. f. ?

Item penne de blancs connins et de
waupes, chacune doit deux deniers. (1293,
Art. Esdras de Corbie, Richel. l. 17760,
° 356 v°.)

2. GAUPE, *gauppe*, *gope*, s. f., femme de
meurs déréglées :

Villain, tu as appelé Agnes qui est ici
gauppe, et as dit villenie d'elle. (1401,
arch. JJ 456, pièce 38.)

Un tas de vieilles *gaupes*

Qui ont fait mille circoncis

D'agnet, comme un procureur de taupes.

1500. *Moyens pour faire revenir le bon temps*,

Anc. Poés. fr., IV, 119.)

Est ce ainsi, sales *ypes*, que l'on ferme
huys a celui qui vous a rachetees de mi-
eres, retirees du eaignard et levees de
essus le fumier, ou les poix vous man-
oeuvrent ? (Lariv., *les Tromper.*, I, 1, Anc.
h. fr., VII, 9.)

Morv., Jura, Suisse rom., *gaupe*, fille débau-
hée; dans le canton de Vaud, souvent
rime en général. Poitou, *gaupe*, vieille
ule.

GAUPINET, s. m., fainéant, paresseux,
ou a perdu sa force :

Leuandaux, *gaupinets*, d'eteurs

Sont en tous lieux toute heure pres

A verser de loin et de pres,

Tant sont ils en les fauconniers.

(1500, *la Cuisine papale*, p. 29, Fick.)

GAUQUERIE, *gauk.*, s. f., lieu où se
vendait le poisson peu frais :

Li abes et li couvens devant dit se sont
assenti a ce ke li eauwe dou fossee de le
naive quant ele descendra des portes de
Habbourdin vieigne parmi leurs basses eaw-
es ki viennent au pont as Ribaus jusks au
cor de leur *gaukerie*. (1273, *Lett. du*
Chet. de Lille, Tailliar, p. 323; Richel.
Moreau 198, t. 20 v°.)

Au lieu dit a le *gaukerie*. (*Ch. de 1351*,
Arch. mun. Lille, cart. C 2°.)

Etant informé que les poissonniers ven-
dent les harengs condamnés a être vendus
au lieu nommé le *Gauquerie* a des reven-
deuses, lesquelles les débitent ensuite par
la ville comme s'ils étaient de bonne qua-
lité. (6 oct. 1707, *Rec. des princip. ord. des*
magistrats de Lille.)

GAUQUIER, voir GAUGUIER.

GAURDINE, voir GAUDINE.

GAURE, voir GORE.

GAURRIEMENT, voir GORRIEMENT.

GAUSLE, s. f., machine pour tirer l'eau
d'un puits :

Une *gausle* a quoy l'en tiroit l'eau d'un
pays. (1651, Arch. JJ 185, pièce 115.)

GAUSSABLE, adj., digne de moquerie :

C'est veritablement un fait *gaussable*
et fort sujet d'en courre la rixee de plu-
sieurs. (JEAN DE BARBAUD, *les Epit. dorees*
de Guevara, t. 118 r°, ed. 1584.)

GAUSSETÉ, -té, s. f., moquerie :

Gaussetis a bien sa saison

Avec hard et desraison.

(J. DE COING, *de l'apocryse des Jacobins*, Richel.
1416, t. 168 v°.)

GAUSSEUR, adj., moqueur, railleur :

Le *gausseur* Democrite. (J. DE FONTENY,
l'Asne vaunt, p. 45.)

GAUSTER, voir GASTER.

GAUT, *gau*, *gal*, *gaid*, *gaut*, *gual*, *gault*,
guatt, *guald*, *waat*, *jout*, *joule*, s. m., bois,
forêt, bocage, terre inculte où croissent
des broussaillies :

Devers un *quatt* uns granz beuns li vient.

(*Roll.*, 2549, Muller.)

Charpentiers seulent qui en *gau* soient ais.

(*Garin le Loth.*, 2° chans., xxxv, p. 121, P. Millis.)

Si le demourent par le *gaut*,

Tut esbaie par le grant chail.

(*Vie St Giles*, 1506, A. L.)

Puis repaire el *quatt*.

(P. DE THAIN, *Brest.*, 1127, Wright.)

Tant ont été parmi le *gaut* soldat.

(*Ur. de Cambrai*, 7492, A. T.)

Li rois tre-buice bu envers en un *gal*.

(*Raimb.*, *Ogier*, 5173, Barrois.)

Nos veinines s'outre, juspu a ce *gaut* ramé.

(*Parise*, 1534 A. P.)

Aucessins li biax, li blons,

Li gentis, li amorous.

Est touts del *gaut* parfout,

Entre ses bras ses amors

Devant lui sor son argon.

(*Aucassin et Nicolette*, p. 31, Suchier.)

Et les forés et plaines et foisdes *gauts* passeront.
(*Tr. de KARL, Geste d'Alce*, Richel. 21364,
° 31 v°.)

... Les *quats*.

(*Ab.*, t. 6° 3 v°.)

Il oit homes et evans,

Tant que tous plains en ost li *quus*.

(*Moiss.*, *Chron.*, 6931, Reinf.)

Leis un *gal* foilli.

(*Pastour.*, xvi, ms. Oxf., Bodl. Douce, 308.)

Bien muet de son asal

Ki le bois vient en *gal*

Et d'a puet a cheval.

(*Hom. et past.*, Bartsch, H. 12, 17.)

Folques passa li *gav* le matois

E le plain tres qu'on boise au Facat ris.

(*Ger. de Rossal*, p. 383, Richel.)

Un jor entre en un *gaut* granz e plainiers.

(*Id.*, p. 364.)

On *waat* de Moutier sus saut, (1266, *Rec.*

Lett. de J. de Joinc., S. Urb., Arch. H.-Marne.)

Copper hoys, *joule* et forches. (*Acte du*

1^{er} juin 1542, Arch. Ste-Croix.)

Ayant fait grand desast des diets hoys
et *joue*. (1577, Romainmotier, Grosse,
p. 339.)

On trouve un féminin :

Aux *joue* existantes en la vallee. (1577,
Romainmotier, Grosse, p. 339.)

— Le bois d'une arme :

Sas un perrou brisa sa manche emmi le *gaut*.
(*Moyens d'Agrem.*, ms. Montp. II 217, t. 158^o.)

Le picard et le normand ont garde
gaut, forêt, bois, jeune taillis.

Noms de lieux : le bois du *Gaut*, près
d'Avranches, *Mesnil-Gaut*, le *Gout*,
Goudet, lande de *Goutt*, le lac de *Jour*, en
Suisse, la *Haute-Jour*, près de Ste-Croix.

Nom propre, *Gautt*.

GAUTE ?

Pris d'une forest grant et haute

L'acousvirent li bor *gaut*,

Et si ferrent un bur gent.

Moult en ocirent a tourment.

(*Moiss.*, *Chron.*, 15114, Reinf.)

GAUTIER, *gauttier*, s. m., bon vivant :

Bé ! *quatz Gautier* plains de malice !

Je croy qu'ilz seindrent l'esverve !

Qui va tousjors a reboules.

(ROGER DE COLLEBE, *Poes.*, p. 8, Bibl. etc.)

Et ne viendra point ce *Gautier* ?

(*Fare. de Col.*, Anc. Th. fr., I, 232.)

A moy n'est que honneur et gloire, d'estre
dict et repité hon *Gauttier* et bon com-
paignon. (RAB., *Garg.*, prol., ed. 1542.)

— On disait aussi *Martin Gautier*, *Mur-
rin Gattier* :

Ce fut presque de pareille monnoie que
firent payes, a Rottm, messieurs les con-
sillians, qui, ayant fort exactement avisé
l'affaire d'un *Martin Gautier*, et lui ayant
déclaré l'avis du conseil, il prit son avocat
a part, et lui demanda si Messieurs se con-
tenteroient bien chacun d'une signode :
(BERNAUD DE VERVILLE, *Moyen de parve-
nir*, p. 295, Jacob.)

— *Gautier* et *Guillaume Gautier* et *Colin*,
Gautier et *Martin*, comme nous disons
Pierre et Paul :

Il est poïsse parvein
A conter *Gavrier Guillaume* :
A telle fin poïsse veur
Que poïsse aier au crant royaume.
(*CHASTI* in *PICARD*, *Introd. à son fils*, Richel. 1181, f. 62 v°.)

N'y poïsse v'y ne *Gaulter* ne *Colin*
A ces ailleurs qui s'empesche d'aïntrui.
I. D. SCHWAB, *Ballade*, Richel. 840, f° 18 v°.)
I est out d'onné un tatin
A *Gastier* ou à *Martin*.

Il ne se chaunt de *Gaulter* ne *Guillaume*.
J. MERSCHOR, *Les Lunettes des princes*, f° 6 v°,
éd. 1493.)

Si rompirent lesdictes prisons et occirent
et tuèrent *Gaulter* et *Guillaume* et tous
ceux qu'ilz y trouverent jusques au nombre
de seize cens personnes ou environ. (MONS-
TRETLET, *Chron.*, I, 191, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Quand la puissance arivoit chascun re-
gardeoit a mons et a val, et la ou ils venoient
l'enseigne de leur capitaine legeur, ils
aloient tout droit, et ledit legeur leur mon-
stroit en son devoit, et ainsi n'y avoit
ne huy ne cry, ne homme ne appeloit son
païze de son varlet, ne *Gullier*, ne *Guil-
laume*, mais tous se logeoient ou il estoit
ordonné, et par ce moien n'y avoit bruit
ne tempeste. (*Le Jouvenel*, f° 53 r°.)

Il est permis a *Gaulter* et *Guillaume*,
Et toutes gens, de jurer a la paulme.
J. BURCER, *Ep. mor.*, II, x, éd. 1545.)

GAVTTE, s. f. ?

Devoit lesdits massons garnir d'enta-
blements les murs des basses *gavttes* tant
de la vis que du corps de logis. (1610,
Arch. des notaires de Nevers, minutes Tail-
landier.)

GAVVELAT, s. m., javelot ?

Et se parti de Toulouse et vint a Montal-
ban a plus de 3000 lances et 10,000 bidans,
a *gavvelats* et a pavais. (FROISS., *Chron.*,
III, 131, Kerv.)

GAVVEREALE, voir GAVVEREALE.

GAVVACHE, *guarvasche*, *gavroche*, adj., terme
d'origine équivalant à lâche, pollron, tiré
du nom des laborieux montagnards du Ge-
vaudan, qui, comme les Limousins et les Au-
vergnats, fournissaient à l'Espagne quan-
tité de travailleurs pour les bas métiers
auxquels répugnait la fierté castillane :
Comillon... *guarvasche*. (RAB., III, 28, éd.
1552.)

Me penses tu bien si *gavche* ? (DRS PRÉ-
RIERS, *Andrienne*, I, v, p. 46, éd. 1555.)
Il ne voudrions estre de ces *gavroches*
qui boïrent après un ladre. (CHOLIÈRES,
Mol., p. 232, Lacroix.)

Dans le centre de la France et dans le
Poussin *gavache* est encore usité avec le
sens de lâche. En Normandie, arr. de
Bayeux, on dit *garast* pour brutal.

GAVVAL, s. m., gorge :

S' est ce ardent a son col tat
Al usierier hoc el *gavai*.
(G. DE COCZI, *del Usierier*, Richel. 15212,
f° 1 r°.)

Al usierier le hoc el *gavai*.

(*Id.*, *ib.*, ms. Soiss., f° 18 v°.)

Le sens est le même dans cet exemple :

Un(s) boïeriers li erie par J. *gavai*.

(*Id.*, 3068, A. T.)

GAVARD, adj., qui a les jambes arquées :

Cette qui fait li menuein
Ayant un large et gros corps,
Les pieds de *gavard* et torts
Et le moule a la guenein.
(*Les Muses incongues ou la Salle aux bourriers*, de
Margot, éd. 1604.)

Bourg, Yonne, Domescey-sur-Cure, *ga-
vard*, qui a les jambes arquées, qui marche
en dehors. Morv. *gavard*.

Nom propre, *Gavard*.

GAVARDINE, voir GALVARDINE.

1. GAVE, s. f., gosier, gorge, estomac :

Mais Renart le fori ou col
De son farsant, jus li enst
Caupée la tieste, ne fast
L'aulbers dont el *gave* plaine
K'il ot menzié.

(*Renart le nouveau*, 1908, Méon.)

Miens aïne mes *gaves* escheher
Que je d'amer ne m'esvertne
Celi qui de manser m'argne.
(J. D'ESTRAËN, *Chans.*, ap. Scheler, *Trouv. belg.*,
nouv. sér., p. 123.)

Marraboy y trouverent
Barrat nostre vin fres,
Eux ensemble a grans trestz
En empièrent leurs *gaves*.
1513, *Poés. fr.*, de G. Ahoine, *Chans. des Sayces*,
ap. Ler, de Linçy, *Ch. hist. fr.*, II, 57.)

Est resté comme terme populaire s'ap-
plicant particulièrement au jabot des oi-
seaux.

Picardie, Vermandois, *gave*, gosier.

2. GAVE, voir GAVRE.

GAVEL, voir JAVEL.

1. GAVELE, *gaviele*, s. f., gorge :

Et les dames et les puresles
Qui or sont si sor lor *gaveles*.
(De l'Unicorn. et du Serp., ap. Jub., *Nouv. Rec.*,
II, 422.) Var., *gavieles*.

2. GAVELE, voir JAVELE.

3. GAVELE, voir GAVRE.

GAVELEE, voir JAVELEE.

GAVELEIS, voir JAVELEIS.

GAVELER, voir JAVELER.

GAVENE, voir GAVRE.

GAVENÉ, adj., assujéti au droit de *gavre* :
Se nous justichons les manifeitours, li
gens *gavenés* nous souffist. (1217, *Li fourme*
de la letre du *gavre*, Arch. hist. du Nord de
la Fr., 3^e sér., III, 344.)

GAVENIER, *gavénier*, s. m., celui qui
perçoit le droit de *gavre* :

Et doivent paier un *gavénier* Monsiegnr
de Flandres .XX. meuz de blé.
(1357, *Reg. du Chap. de S. J. de Jerus.*,
Arch. M M 28, f° 54 v°.)

Appelé avec vous nostre *gavénier*.
(Lett. de 1359, Arch. hist. du Nord de la
Fr., 3^e sér., III, 359.)

Le duc de Bourgogne, comte de
Flandres, nostre gardien et *gavénier* des
églises de Cambrai. (*Chartes de 1389* et

1416 relatives à l'église de Cambrai, ap. Ste
Pal., éd. Favre.)

Y fu commis Charles de Lens, chevalier,
lequel avoit lors un grant renge entour
le dit duc de Bourgogne, et estoit *gavénier*
de Cambresis, et depuis fu amiral de
France. (*Chron. avignon. du règne de
Charl. VI*, ap. Monstrelet, *Chron.*, VI,
245, Soc. de l'Hist. de Fr.)

— On trouve au féminin :

Madame de Montmorency *gavénier* de
Douay. (*Compte de 1416*, Douai, ap. La
Fos, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GAVERDINE, voir GALVARDINE.

GAVEREALE, *gaur.*, s. f., mélange ?

Que nuls vendans vins ne puist faire
gaverale pour remplir ses vins, ne ensi
pour geteier avec son respie, de quoy il
doit remplir ses vins. (J. DE STAVELOT,
Chron., p. 220, Borguel.) Var., *gavereale*.

Cf. GAVREAL.

GAVERIAL, s. m., mouche ?

En xver prenoit on melaies,
Poches, *gaveriaux* et fresiaies.
(J. LE FEVRE, la Vieille, I, l. v. 717, Cocheris.)

GAVERNIER, voir GAVENIER.

GAVIEL, voir JAVEL.

GAVIELE, voir GAVELE.

GAVIETE, s. f., gosier :

Le suppliant parvein icellui Jaquet d'un
petit coutelet par le coul apres de la
gaviete. (1443, Arch. JJ 167, pièce 308.)

GAVION, s. m., gosier, gorge :

Il a passé .viii. jors entiers
Que ne pot boivre ne menzier,
Quar une arsele de poisson
Li aresta el *gavion*.
(*Fabl. du Vilain Xerc.*, 147, Montaigun et Ray-
naud, *Fabl.*, III, 161.)

Pour ce qu'en goul *gavion*
Le lyon devore les bestes,
Tant plus sont jones et propres.

(*Petit traité d'Alchime, attribué à Arnould de Vil-
leneuve*, 160, Méon.)

A Lucifer le porteron
Qui le estraindra le *gavion*
Sans fin et sans redempcion.
(*Martyre de S. Pierre et de S. Paul*, Jub., *Myst.*,
I, 95.)

Gargale, *gavion*, ructa. (*Gl. gall.-lat.*,
Richel. I, 7684.)

Ja l'enist pourfendit insques ou *gavion*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 8836, *Chron. belg.*)

Si trouver me puis ses le banc

Et quel que *gavion* du fude,
Croyez que je ne faudray mie
A abatre pain largement.
(*Le Chevalier qui donna sa femme au dyable*, *Act.*
Th. fr., III, 438.)

Norm. et Canada, *gavion*, gosier. Dans la
vallée d'Yères, on appelle un goulou *grand
gavion*.

GAVIOT, s. m. ?

Comme le capitain de la dite ville de
Crespy eust chargé d'audit exposant le
gouvernement d'un canon, et lui eust fait
commandement que, pour ledit canon es-
prouver, il vuidast un *gaviot*, dont il avoit

de piece osté chargiez. (1373, Arch. JJ 101, pièce 373.)

GAVLE, VOIR GAVRE.

GAVOCHE, VOIR GAVAGIE.

GAYRE, gavel, gavene, guavene, garle, s. m., droit de bief d'une certaine quantité de grain, qu'un seigneur puissant, dans l'Artois et dans le Cambrésis, percevait annuellement sur un vassal qui voulait s'assurer de sa protection en toutes circonstances :

Après les messons colliotes ne serant amonées les ministres des églises ke dedens .xv. jours apres leur amonition, li *gavens* sont apparellés. (1217, *li Forme de le tre de garre*, Arch. hist. du Nord de la France, 3^e sér., III, 343.)

Je maut au conte de Flandres ke li le receive a hoire den *gare* ke on prent en Cambresis. (Sept. 1227, *Ch. des compl. de Lille*, 448, Arch. Nord.)

Si disons a premiers del *gavene* des hostes saint Kaliste ke li moines de Auvencin ou ses messages doit aler por son *gavene* a le maison des hostes saint Kalist. (Août 1239, *Ch. du roy. de l'E. de Douai*, Anchin, Arch. Nord.)

Li castelerie de Cambrai et li *gavens* de Cambresis sunt des appartenances de Flandres. (Jany. 1248, *Lett. de J. d'Arnesnes*, Ch. des compl. de Lille, 965, Arch. Nord.)

Li bies d'Empleterre, la chastelerie de Cambrai, et li *gavetes* de Cambresis, li *gavetes* de Cambresis sunt des appartenances de Flandres. (Ib.)

En lequiel terre je demandoe *guavene*. (Acte de 1295, Moreau, 188, p. 175 r, Richel.)

Je ne mi hoir ne puissons ne ne devons jamais a nul jour reclamation ne demaude *guavene* en le tere devant dite. (Ib.)

.xx. muis d'avaine, .xii. meneaus pour le muis pris au *gavene* a Arras. (1290, 2^e Cartul. d'Artois, Arch. mun. Lille.)

.ix. ^{ss.} et .iii. meneaus d'avaine de rente de *garle*. (Ib.)

Il tient don *garle* le sistime partie de Nanteuil, se vault par an .iiii. xv. meneaus et .v. d'avaine. (Ib.)

Et keurt touz li *gavets* qui appent a ledite maison es lieus chi desous nommes. (Ib.)

Enemine d'avaine de *garle*. (1293, Cart. noir de Corb., Richel. l. 17753, p. 152 v^o.)

Et ensous le *garle* de Centeleu, liques *gavets* vault par an six sestiers et plaine mine de blé et six sestiers et plaine mine d'avaine. (1294, *ib.*, p. 181 v^o.)

Nous faisons connue chose a touz present et avenir que comme le *garle* de Cambrai et de Cambresis avec toutes les droitures, rentes, revenues, espoliz et emolument appartenanz audit *garle*, lequel soloit tenir Robert, jadis queens de Flandres, nous soit venuz en comms par le meiffait et foriaute dudit Robert, et icelui *garle* o touz ses droiz et apparteneances pour nous et pour noz successeurs roys de France entendons a touz jours retenir et faire par nous ou par aucun toutes et chascune choses deues pour cause don dit *garle*. (1315, Arch. JJ 52, p. 95 v^o.)

Nous avons entendu que plusieurs de ceulz qui nous doivent *gavene* en Cambresis... ont intencion de remaisoner en autre lieu qui riens ne doie du *gavene* dessus

dit. (Ch. de 1359, Arch. hist. du Nord de la Fr., 3^e sér., III, 339.)

Jaques de Yambourt, majeur de Gallesme, tient dudit évesque .i. bief a .ix. s. de relief, contenant qu'il doit recevoir les rentes de l'évesque en la cité et ville d'Arras, et semondre le *garle* en la cité, et si doit livrer a l'évesque a se nouvelle venue toutes pour une nuit s'il on a besoing, et l'endonner li faire rendre, et toutesbeiz que l'évesque va a possession en la cité, li maires doit aler devant, et pour ce faire li maires prant par an sur les rentes l'évesque .iii. l. par, par an, et sur son *garle* .ii. mencaudes d'avaine, et s'a le berrage sur .xii. mencaudes de terre. (1383, *Denombr. des bull. d'Amiens*, Arch. P 137, p. 30 v^o.)

Lieutenant general du *gavene* de Cambresis. (Lett. de 1435, Arch. hist. du Nord de la Fr., 3^e sér., III, 342.)

Gavene, droit de certaine quantité de grains, que le gardien lieve sur les charmes et manouvriers de Cambresis. (Ms. de 1875, de S. Pierre de Lille, ap. Duc., III, 497, éd. Didot.)

Ce droit fut supprimé en 1687 :

Le conseil du roi a deschargé les communautés ecclesiastiques du Cambresis du payement dudit droit de *gare* ou *gavene*. (Ord. du 18 fév. 1687, Arch. hist. du Nord de la Fr., 3^e sér., III, 340.)

Sur ce droit lire le Mémoire d'Étoulard Le Glay, dans les *Archives historiques du Nord de la France*, publiées par Dinanx, trois sér., t. III.

GAVREAL, S. m., mélange ?

Ordinons que nuls vendans vins ne puist faire *gavreal* por remplir ses vins, ne ainssy pour getteir avecques son resploit, de quoy il doit remplir ses vins. (1424, *Hist. de Liege*, t. II, p. 436, ap. Duc., *Gauvea*.)

Cf. GAVEREALE.

GAY, VOIR GAI.

GAYAID, VOIR GOIART.

GAYDI, adj., couleur de jais ?

Cote a armer d'un dyaspre *gaydi*. (Gaydon, 5888 A. P.)

GAYER, VOIR GAER.

GAYERIE, S. f., canal d'irrigation :

La rivière d'Eure ait esté mise en tel estat, par creuser et approfondir les *gayeries* qui y sont et autrement. (21 Jany. 1442, *Lett. pat. de Ch. VII*, Arch. Eure-et-Loir.)

GAYERIE, S. f., plaisir, volupté :

Qu'il fait entre ses bras toute
Toute la nuit et toute une
Par soulas et par *gayeries*.
(Rons., éd. Marot.)

GAYET, VOIR GAËT.

GAYETE, VOIR GAËTE.

GAYETIER, S. m., joueur de cornemuse :

Commode *gayetier*, *gayetier*. (RAB., II, 30, éd. Le Duchât.) L'éd. 1542 porte *gayetier*.

GAYF, VOIR GAIF.

GAYGNAGE, VOIR GAAIGNAGE

GAYM, VOIR GAÏM.

GAYMON, S. m., égrave :

Gaymon ou choses gaïves sont proprement les espaves de mer, ou le droit de caste. (Jugem. d'Oleron, l's et cout. de la mer, p. 100.)

GAYN, VOIR GAÏN.

GAYNABLE, VOIR GAÏGNABLE.

GAYNAU, VOIR GAAIGNEAU.

GAYNERIE, VOIR GAÏGNIERIE.

GAYOIR, S. m., endroit où l'on mène baigner les chevaux :

Acensement d'un terrain longeant le *gayoir* des chevaux. (Pièce de 1542, Arch. mun. Nancy.)

Cf. GAER.

GAYOLEOR, VOIR JAÏOLEOR.

GAYOLER, VOIR JAÏOLER.

GAYOLLE, VOIR JAÏOLE.

GAYVE, adj. f., voir GAI.

GAZAR, S. m., celui qui traite sur l'argent :

Dedens cele noble Venise n'usent demorer Patarins, ne *gazar*, ne nul aserrier, ne murite, ne laron, ne nul robers. (MARTIN DE CASAL, *Cron des Veniciens*, Archivio storico italiano, VIII, 270.)

GAZE, S. f., trésor :

Lesquelz (trésors) on appelle en Perse les *gazes* du roy : comme on pourroit aujourd'hui dire les cabinets, qui s'appellent par les Grecs *gazophilaves*. (BUDÉ, *Instit. du prince*, p. 126. Éd. 1517.)

GAZERAN, VOIR JASERAN.

GAZERET, S. m. ?

Jehan l'arceneur, le Macon, Perrin le *Gazeret* et autres. (13 mars 1397, *Invent. de meubl. de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

GAZOFILLACE, VOIR GAÏZOFILLACE.

GAZOLLE, S. f., treillis ?

Les orfèvres doivent avoir pour enseigner vers la rue une *gazolle* ou traille pour tant mieux les reconnoistre. (1551, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GAZZON, S. m., ouvrier qui plante du gazon :

Cent quatre journées de *gazzonneurs*, pour gazonner les levées. (1553, *Compt. de Diane de Poitiers*, p. 128, Chevalier.)

GAZOPHILACE, - ache, - filace, S. m., fronc placé pour recevoir les offrandes :

Entour les portes estoient li *gazophilaches* de diverses manieres pour recevoir les offrandes des entrans. (GUART, *Bible*, Trois. liv. des R., xv, ms. Ste-Ger.)

Jhesus regardant vit ceulz qui estoient riches et metoient li *gazophilace*, et li vit une poure lame qui i mist .ii. poitevines... (Bible, Maz. 684, p. 279.)

(*Gazofilax*, *garle* de *gazofilace*. (Gloss. de Solign.)

Les cabinets qui s'appellent par les Grecs

GAZOPHILICES. (RUDT, *Inst. du prince*, p. 126, éd. 1547.)

GAZOPHILANT, adj., amoureux des richesses :

Gazophilant, detraict des gens (4-11).
(R. DE COTERVAZ, *Batailles*, I, Bibl. elz.)

GAZOPHILE, s. m., tronc pour recevoir les offrandes :

Après s'est faire un vaissel d'argent qui est appelé *gazophile* (et n'est autre chose à entendre fors que ce soit un tronc), et le fist assavoir en costé le maistre autel de l'eglise, pour mettre ens les offrandes qui leaus seroient offertes. Et ordonna que elles fussent donnees aus povres par la main d'un des menestres de leaus qui preste fist... Et pour ce que l'on peust plus largement départir aus povres, il envia tous-jours puis, en accroissement des aumosnes, cent livres chacun an, droit es calendes de septembre, et il commanda que ces deniers fussent mis au *gazophile* avec les offrandes, en esperance que nostre sire lui en rendist guerredon apres sa mort. (*Grand. Chron. de France*, V, 9, P. Paris.)

— Réceptacle en général :

Après avoir tourné la petite librairie de mon entendement et visité anglez de mon *gazophile*... je trouvoy jarmy le nombre des autres volumes les epistres heroyques... (O. DE S. GEL., *Ep. d'Or*, Ars. 5108, p. 2 v.)

Et commander estre posé dedans le receptacle ou *gazophile* de voz autres livres. J. MAROT, *Voyage de Venise et de Gènes*, Prod. à la Roynie Anne, éd. 1332.)

GAZOUH, voir GASOUL.

GEALLET, voir JALET.

GEALLOYE, voir JALAIÉ.

GEAN, voir JANC.

GEANTAL, adj., gigantesque :
Statue *geantale*. (AMYOT, *Diod.*, XI, 13.)

GEANTEL, s. m., petit géant :

Les petits *geantels*, pour estre les uns, l'aut un bizarre sceureil d'ongles et de cheveux. (D'ARBIENS, *Trag.*, vi, Bibl. elz.)

GEANTESSSE, *geantesse*, s. f., géante :
La damoisele estoit si grant, e si corsue que pou s'en falloit q'elle n'estoit *geantesse*. (Voy. de Marc Pol, c. cc, Roux.)

GEANTIN, adj., gigantesque :

Le merveilleux tonc de ses os *geantins*.
(RONS, *Hymn.*, I, 3, Bibl. elz.)

GEAULAGE, voir JAULAGE.

GEBECHU, voir GIBECHE.

GEBELNET, s. m., prob. dimin. de *gabotin* :

Vinillame le *Gebelnet*. 19 juin 1385, Lebeuf, *Chambre des compt.* de Dole, cart. 43, (p. 42, Arch. Doubs.)

GEBOYDE, s. f., sorte de bateau :

Il n'est point permis non plus de naviger par les eschues avec des batteaux ditz *geboyle* ou *gescharboyle*, ou de les laisser flotter. *Costumes de la rille et chasteleir de Furne*, XIV, Nouv. cout. gen., I, 668.

GECE, voir GEC.

GECE, voir GETE.

GECEE, voir GETE.

GECEUR, voir GETE.

GECEUR, voir GETEUR.

GECEOU, voir GETON.

GECEOUTE, voir GETOIR.

GEDE, s. f., bassin à laver les pieds :

Vesselles de bois comme plat, *gedes*, escuelles. (*Debr. douz au D. de Bret.*, à cause des ferm. de Lesner, XV^e s., Arch. Finist.)

Gede, bassin à laver les pieds. (JUN., *Nomencl.*, p. 172, éd. 1377.)

GEESNER, voir GEHNER.

GEET, voir GET.

GEETER, s. m., sorte de plante :
Grains de *geeters*. (*Jard. de santé*, I, 451, impr. la Minerve.)

La semence de treille est semblable à *geeters* et scariole. (*Id.*, I, 476.)

GEHAINER, voir GEHNER.

GEHANNER, voir GEHNER.

GEHEINGNIER, voir GEHNER.

GEHEMENT, adv. ?

Le tubel du cadran de l'horloge doit estre encluz de boz d'Allemarche, lesquel boz ce reculeront et coentleront bien *gehement*. (*Til. de 1462*, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GEHENAL, - *ennal*, - *ennel*, *geh.*, adj. de la gehenne de l'enfer :

Tous ceulz qu'il (le roy) n'aura corrigiez ou qu'il aura promeus indignement en ce present siecle il les aura sur lui en la *gehennale* infernal paine. (J. GOULAIN, *Ration*, Richel. 437, p. 158 v.)

La peine *gehennelle*, c'est à dire infernelle. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3545, p. 20 v.)

Malades atteints del horrible mal nommé le *gehennal*, qui leur avoit ars et meugiet la char et les nerfs jusques as os. (XV^e s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

... Aux ondes *gehennales*

Et stigiennes, ou flammes infernales. (J. GUY, *La Déploration de la cité de Gencef*, Ancr. Poés. fr., IV, 101.)

Peuvres humains, par pechez indispox
Estoyent jngz souffrir mort *gehennelle*.
LAMYOT, *Eleg. de la belle fille*, 83, William.)

GEHENEUR, *gehenn.*, s. m., celui qui donne la question, bourreau :

A esté pris par les *geheneurs* et questionneurs qui l'ont despoillé, lié et attaché aux anneaux de la question. (BEZE, *Hist. ecclés.*, I, II, p. 317, éd. 1580.)

Après qu'on l'eut destié, il appela le *geheneur*, et le pria d'aller dire au roy qu'il ne sentoit nul aucun pour chose qu'on lui eust fait endurer. (FAUCHEU, *Antiq. gaul.*, I, IV, ch. 4, éd. 1611.)

Se disoit encore au commencement du XV^e s. :

Si vous avez un *geheneur* pour donner la question, nous serions bien aises qu'il

peut venir avec lui. (1637-1677, Arch. mun. Agen, AA 37.)

GEHENNEL, voir GEHENAL.

GEHIE, *geh.*, s. f., confession, aveu :

De chief en chief for à faite *gehie*.
(*Aubers*, p. 235, Tobler.)

GEHIER, v. a., avouer :

Et lo feray *gehier* comment tu as esté Oultre la Rouge Mer, pour iestre crestien. (*Cher. au cygne*, 5329, Heilf.)

Cf. **GEHIR**.

GEHINE, *gehine*, s. f., confession, aveu :

Mot avant autre li conta
La confession la roigne
Que bien savoit par sa *gehine*.
(*Vie des Pères*, Ars. 3641, p. 118^b.)

C'est le *gehine* Robin Yvore de Ligies-court, qui lu pendus à Abbeville. (1389, *Proc. verb. de torture*, Grenier 91, p. 147, Richel.)

En celle *gehine* recongneut. (*Gr. Chron. de Fr.*, édit. gothiq., ap. P. Paris, Philip. le Bel, v, 107, note.)

— Mettre à *gehine*, faire avouer :

Il le mistrent à *gehine*, si leur connut la verité. (GUILLE DE YUX, III, 4, P. Paris.)

J'en mis l'antrier au a *gehine*
Que je trouvai en un anget
D'un bourselot.
(FROISS., Poés., II, 223, 110, Scheler.)

GEHNER, *gehnyer*, *gehiner*, *geyner*, *gehéinyer*, *gehainer*, *gehainner*, *gehanner*, *gehennier*, *gehener*, *geesner*, v. a., mettre à la torture :

Les demandeurs furent *gehéinz* par le commandement et ordonnance du bailli. (1381, *Grandz jours de Troyes*, Arch. X^e 9183, p. 31 r.)

Le prestot J'a voulu *gehiner*. (1405, *Reg. crim.*, 15, p. 241.)

Entre les autres *ful gehynd* et mis a grosse rancou ledit Barbasan. (1420, *Fragm. d'une version franc. des Grandes chroniq. de St-Denis*, Bibl. elz.)

Il fut tellement *gehéinyé*, qu'il ot tous les pieds, et ne volt oncques connoire le fait. (D. J. FR., *Voc. austras.*)

Les dites femmes furent *gehainnees* et mises en question. (1453, Arch. Jj 187, pièce 21.)

Furent *gehainnees*. (*Id.*)

Et mis a question et tres fort *gehénes*. (*Geste des ducs de Bourg.*, 3974, Chron. belg.)

Lequel fist ineusement par la justice seculiere prendre ledit moine. Lequel fut *gehéiné*, et conment tout son fait. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 130, Soc. de l'H. de Fr.)

Si avez en vos mains les espies faites les prest *geesner*. (*Lett. de Louis XI*, à M. de Carton, Cab. de Louis XI, p. 105.)

Dont mist ledit patron en question et le fist *geyner*. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, p. 62 v.)

Gehiner, to torment. (DU GUYZ, *An Intrad. for to terne to speke french treaty*, à la suite de PALSGRAVE, éd. Génin, p. 947.)

— Tourmenter :

Seront jilz *trou geinez* les diz supplians. (25 juill. 1366, *Lett. de Ch. V. au bailli de Metz*, Arch. Saône-et-Loire.)

Qui sans repos le batent, *gehant* et
torment. (*Épître du Chevalier transpu-
ré*, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., IV, 191.)

— *gehant*, part. passé, tourment :

Tu verras ces vaillans, en leurs vices extremes,
Avoir vescu *gehantz* et estre morts de mesmes.
(D'Acq., *Traiqq.*, n. Bibl. éz.)

GEHINEUX. — *neutr.*, *gein.*, adj., qui
tourment :

Les tenemens *gehineux* et autres voyes
oblique accoustumées en maniere de
crime pour prendre et atteindre les mal-
facteurs et leur faire confesser leurs mal-
fices. (*Cost. de Norm.*, 1488, § 20^o.)

Tu me verras, au coup que l'Amour m'a tiré,
L'œil pleureux, le cœur triste, et l'esprit martiré,
Soubs le *geineux* torment d'une peine trop dure.
(P. de BRACH, *Poem.*, t. 18^o, p. 61. 1576.)

GEHIR, *geir*, *jehir*, *jhehir*, *jheir*, *gihir*,
v. a., confesser, avouer :

Puis que mes cors fu robes et ravis
Ne von mon nom a nul homme *gehir*.
(*Les Lok.*, Ars. 3143, f. 5^o.)

Comment a nom la bele ou le cler vis ?
Nous ne savons, chascuns li respondi,
Aiez ne nos volt son corage *gehir*.
(*Ib.*, f. 5^o.)

La fu confes et ses pechiez *gehi*.
(*Garin le Lok.*, 3^e chaus., l. p. 222. P. Paris.)
Icest affaire li sera bien *jehir*.
(*Raoul de Cambrai*, 6331, A. T.)

Si l'oe ferai tout mat et recreant,
Et par la geule, oians tous, *jehissant*
Qu'oeis Raoul, mon oncle le vaillant
En felonnie.
(*Ib.*, 1900.)

Que tot mon errement dirai
En plaie iglise et *gehir*.
(G. de COCET, *Mir.*, Richel. 2163, f. 143.)

Del toi vis vol mon nu *geir*.
(LACAB, *Mir. de N. D.*, Brit. Mus., Egerton 612,
f. 3^o.)

Por l'amor Diu est li mardres *jehis*.
(*Huan de Bord.*, 2159, A. P.)

Sor tous les saies que ci voi devant mi,
Se li ferai par la geule *gehir*,
Ains qu'il soit vespres, s'ensanble sommes mis,
Que le dausel malvaisement mordi.
(*Ib.*, 4615.)

Onkes ne fu a ma dame *jehie*
L'aspre dolour ki tant m'a tourmenté.
(CARASAS, *Chans.*, ap. Maetzner, *Alfr. Lieder*,
p. 59.)

l'os mes s'en vint au roi qui tout li a *gehi*.
(*Berte*, 2160, Scheler.)
Ce fu grans faussetez : pourquoi ne le *gehistes* ?
(*Ib.*, 2225.)

Lors li a toute l'oeuvre et routee et *gehe*.
(*Magnis d'Aigrem.*, ms. Montp. II 217, f. 1631.)
Signour juste, en Dieu juse aies
EUsa memoire *gehistes*.
(*Lib. Psalm.*, xvi, p. 326, Michel.)

Ke valt li pechiez a *geir*
De ci ke home le voile guerpir ?
(*Lai del Desiré*, p. 21, Michel.)
Ainz veul *gehir* son coveuant,
Ce m'est avis, moult sagement.
(*Lai du Conseil*, p. 92, Michel.)

Compains, dis li, nel me color tu inde,
Incellement soit la chose *jehie*.
... (Amis et Amies, 2869, Hoffmann.)

.... Et iert ensi
Que jamais jour n'iere *jehi*,

Claques en ordene de precheur.
De Jacobin, Pierre Meueur
Remars n'entra ne fist estage.
(*Renart*, Suppl., 2047, Chabaille.)

Que tuz ses pechiez *geisse* a un confesseur.
(*Sarmons en prose*, Richel. 19525, f. 161 v^o.)

Li chastelains s'en vint, qui point ne se dotrie,
Et Bertran commanda e'n esser l'esconnoie
Tant qu'ait un chastein sa volente *gehic*.
(*Criv.*, de *Guesclin*, 3227, Charrière.)

Il *jhesi* la traïson quant il vit que il ne
poroit escaper. (*Chron. anc.*, ms. de la
Bibl. de Tournay.)

— Absol. :
En enfer acertes chi *gehirat* a toi ?
(*Lib. Psalm.*, Oxl., VI, 5, Michel.) Var., ki
gihirat ? Lat., quis confitebitur tibi ?
Se vos avies tant Amauri tué
S'il ne *gehit*, vo tere perdes.
(*Huan de Bord.*, 1708, A. P.)

Car on voit bien l. capion morir
Que il ne puet ne parler ne *gehir*.
(*Ib.*, 1725.)
Illes ne voit, mais ce fu saus *jehir*.
(*Ib.*, 2130.)

— Déclarer, rapporter, redire, racon-
ter :

Plus de trois mois sejoirerent issi.
C'onques por guerre ne fu escus saisis,
Dnqu'a un jor que ja m'orres *gehir*
Se me voies escouter par loisir.
(*RAMBERT, Ovier*, 7807, Barrois.)

Le dolusement qu'il oi
Li a inselument *jehi*.
(*Flore et Blanchefer*, 1^o vers., 2655, du Ménil.)

Cançon, pour moi va ma dame *jehir*
Que jon sui siens.
(J. H. PRUS, *Chans.*, ap. Maetzner, *Alfr. Lieder*,
p. 31.)

Or onques chauson de haute seïzourie.
Ou come telle ne fu par jongleur *jehi*.
(*B. de Seb.*, xxii, 1, Boreau.)

— *Faire gehir*, faire avouer, faire con-
fesser, presque toujours avec une idée de
force, de contrainte :

Se li ferai par la geule *gehir*
Que jon ne sene quel homme jon oies,
Ne ne savois ke che fost vostre fis.
(*Huan de Bord.*, 1420, A. P.)

Li rois voit les deus gertes, et Tybert ensemble...
Il fait prendre la vielle trestout premierement.
En un trou de tarere li boutent erramment
Ses deus pels, puis les coïgnent moult angois-
[susement.]

Pour li *faire gehir* la destraignent forment ;
Ha, rois Pepin, fait ele, por Dieu onnoipent,
Delivres moi mes mains je dirai tout briement.
Lors ostent la cheville, n'i font delaiement,
Et la vielle a *gehi*, oiant toute la vent.
(*Berte*, 2271, Scheler.)

Faulx chevaliers, traïstres, *jehir* le vous ferai
Devant tous les seïgneurs, au houte morrai.
(*Criv.*, *Bertran du Guesclin*, 2305, Charrière.)

Comment Gerard de Nevers descouit
Lizart le conte de Forest et luy fist con-
noïstre et *jehir* la traïson qu'il avoit com-
mis a l'encontre de Gerard et de Euriant
sa nyve. (*Gerard de Nevers*, II, XXIII, éd.
1725.)

— *Gehissant*, part. prés., qui avoue :
Et se li fist connoïstre et estre *jehissans*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 2223, Chron. Belg.)

GEHISSEOR, s. m., celui qui avoue :

En li fin fist mon bon
Puis si me fist proiere
Qu'a Gihot n'a l'oncen
N'en fusse *gehisseure*.
(WILL. LE VIMERS, *Bartsch. Rom. et past.* III,
31, 81.)

GEHOREL, voir **GOHEREL**.

GEHUI, voir **JEHUI**.

GEHYNNE, voir **GEHNER**.

GEIETE, voir **JAYETE**.

GEIGENBRAT, voir **GINGEMBRAS**.

GEL, voir **JAL**.

GEIME, voir **GEIME**.

GEIN, *gier*, *gen*, s. m., MARC DE FAISINS :
Presser tous leur *geins* de leur vindes.
Portant *geins* a presser a faire redire le
vin ou le *geins* qui leur seroit rescouz.
(1302, *Lett. de J. de Joinv.*, Entroy, Arch.
Meuse.)

Icele Ysabeau venant d'un pressouer, et
estant chargée d'une hote plaine de *gen* ou
marc. (1394, Arch. JJ 146, pièce 361.)

— Cep ?
Quant on veult foïr une vigne
Qu'on ne va mie tout a l'ige,
Il faut foïr de *gien* en *gien*.
(J. L'ÉPÉVRE, *Resp. de la mart*, Richel. 994,
f. 18^o.)

GEINEMENT, s. m., tourment, question :
Géinement, tourment. (*Trium liny. dict.*,
éd. 1604.)

GEINEUX, voir **GEHINEUX**.

GEINUGE, s. f., sorte de drogue :
On ne peut ne doit en ladite draperie
l'aindro n'utz draps courroïz ou tixus qui
soient de court pel, d'aignelins ou de
recous blans, ne buriaux, fors que de bres-
il, de garone, de gaude, de *geinuge*. (1361,
Ord., III, 517.)

GEIR, voir **GEHIR**.

GEIT, voir **GIET**.

GEL, voir **GIEL**.

GELANT, adj., gelé, glacé :
Qu'elle est esté sans imperfection.
Ne fust son cœur de si *gelante* gloce.
(*POET. DE TYARD, Œuv. port.*, p. 32, éd. 1373.)

..... Desja les vents legiers
Des aquilons esueus, d'une *gelante* aloïne
Cinglent de toutes parts la durisante plaine
(CL. GAUCIER, *Plais. des Champs*, p. 286,
Bibl. éz.)

GELBAILLE, *geudaille*, s. f., collectif de
gelde :

Cil out ven la grant *gelbaille*
Qui vient garnie de bataille.
(*Athis*, Ars. 3312, f. 81^o.)

Cil out ven le grant *geudaille*.
(*Ib.*, Richel. 375, f. 136^o.)

1. **GELDE**, *guelde*, *ghelde*, *geude*, *jeude*,
quende, *gaude*, *jaude*, *jode*, *goude*, *gide*,
jelle, *ghelle*, s. f., troupe, bande de soldats :
Il fuïssent mort quant la *jode* saillit.
(*Les Lok.*, ms. Montp., f. 101.)
Il fussent mort quant la *jode* saillit.
(*La Mort de Garin*, 1965, Du Verd.)

Mult avoient es chaus chevaliers
E sor fasso *gels* e archiers.
Warr, *Riv.*, 3^e p., 10697. (Andresen.) Var.
goude.

Li reis a ses *gelles* mandées
Et ses maistres assembleés.
I., *Brut*, 9100, ler. de Liécy.

Livre lui set cheviers
Et de li *gout* trois milliers.
(*ib.*, 9316.)

Quatre cent et l'furoit armé
Et ceat et quatre vint montans,
Estre li *gout* des serzans.
(*ib.*, 11397.)

Estre *jeude* et estre serzans.
(Var. du ms. Can.) 73

Li *gout* va ensemble ariere,
Mult bien armée a sa maniere.
(*ib.*, 5116.)

La *gelle* va ensemble ariere.
(Var. du ms. Richel. 1116.)

Il chairoient trente mille de *gelle*,
(*Rois*, p. 45, ler. de Liécy.) Lat., *pedum*.
Sire Hure del chastel, ore ça venez avant.
Et tute vostre *gelle*, li petit e li grant.
(*Ch. de Fantose, Chron.*, 1013, ap. Michel. *D. de Norm.*, t. III.)

Et farent bien nul chevalier
Que d'une part que d'autre au mains
Estre li *gout* des vilains.
(*Ch. de la Charrette*, Vat. Chr. 1725, Romm., p. 497.)

A pié qui trop demoré n'eut,
Car veoir venoient un *gout*,
De coultrare enflamée e aude
Li mont avoit arbalistiers.
Et serzans de divers mestiers,
Qui porteroient diverses armes.
(*Cherif*, *Ch. Richel.*, 375, p. 271.) Var. *gout*.

Jedillo Bastard, depuis ledit fait, faisoit
et meoït une *guedé* de gens d'armes mal
renommées en ladite ville de Saint Venant
(1374, Arch. J. 105, pièce 274.)

— Dans une acception générale, association,
société, communauté, fraternité,
confrérie, université; en particulier corps
de marchands, d'artisans :

De nul e-traume, ceo est a dire, foreyn,
ne soit entrement du mestier de leors, s'il
ne soit *gilde* et de leur *gilde*. *Lab. Custom.*,
l. 121, 28. Edw. I, *Rer. brit. script.*)

Toutz tel qui ont leur *gilde* et a quelle ap-
partient, et dedenz le change de leur
ville mouvent, frauz tous lez faiz au
port de braxvillinsche, (1350, *Privil. de la
ville de St-Omer*, *Ord.*, 17, 290.)

Ne peut nulz entrer en la *guedé* (de
boulangers) pour faire le mestier, s'il n'a
esté *gildé* p'rien l'ans l'oler deux ans en la
ville d'Arras. 1372, *Ord.*, v. 560.)

Pardillement se assenbloront les *guedés*
des sept *guedés*, chascun en sa
guede. (1393, *Ord.*, XVI, 242.)

Un *guedé* et despoïnement, baillé un
roy par les confraïres et suppis de la so-
ciété, vulgairement appelée *guede* mar-
chande, en la *guede* de Monstreut sur la mer,
a cause des droïts de franchise, et choses
appartenantes a ladite société, qu'il lientent
en l'ief de sa majesté, a cause de son chas-
teau de Monstreut, (M. 1618, *Registre an-
cien des Aides d'Ar. Le Ch. de France*,
ap. Menage, *Dict. Etym.*)

Il seroient venus a Se. en forme de
guedés. (1525, *Libr.*, ap. La Fons, *Gloss.*,
ms., Bibl. Amien.)

— Sorte de droït :

La *guede* que li homme de Rue reclai-
moït et port meisme doit estre devenu au
nient, (Vers 1210, *Ch. de Guill. Cle de
Ponthieu*, dans les *Mém. du Tiers Etat*,
IV, 21.)

2. **GELDE, geude, jeude**, s. m., soldat à
pié, armé d'une lance : ordinairement
paysan levé par une sorte de conscrip-
tion :

Kar chevaliers e citains.
Comunes, *gudes* e vilains
M'i unt faite tele envaie,
Ne lor i sai gré de ma vie.
(*Ben.*, *D. de Norm.*, II, 13145, Michel.)

Judes, communes e archiers
E grant plentez de chevaliers
Out mult od sei li reis de France.
(*ib.*, *ib.*, II, 13886.)

Ne chevalier ne *gude* a pié.
(*ib.*, *ib.*, 14748.)

Quant les os de .ii. pars se sont entreveus.
Et les *gudes* a pié ki apres ont venues.
(*Romm. d'Ar.*, p. 7, Michelant.)

Et li *gude* a pié ki muevent la bataille.
(*ib.*)

Et chevaliers et autres genz
Et molt *gudes* et molt serzanz.
(*La Charrette*, Vat. Chr. 1725, p. 235.)

Istre tut li autre meyné,
Archers, serzans e *jude* a pié.
(*Conquest of Ireland*, 2385, Michel.)

GELDER, gender, v. a., curuler.
Quant le noble comu de Paris la cité
Voient que Dagoubert avoit tant assaïlé
De gens avouèques lui mont fèrent effraï,
Nou porquant furent ilz ce jour bien advisé,
Car par l'accort d'eux tous sont vers le roy allé
En requerant merci pour Dieu de magisté,
Et dient : Noble roy, se nous *justes gens*
Avoec le due Guion qui tant seï fuïlé,
Ce fat par les grans maïstres qui sont en la cité,
Oïr nous convint tout a leur vololé.
(*Cyperis*, Richel. 1637, p. 109 r.)

GELDI, adj. ?
Li *solers* de ses piés j'erent a or *gelli*.
(*Def. God.*, Richel. 12558, p. 484.)

GELDERE, adj. fém., à l'usage des sol-
dats de pié, appelés *geldes* :
Ki porte are e ki hecho, ki gr et lance *geldere*.
(*Warr. Rom.*, 2^e p., 2939, Andresen.)

GELDON, — un, *jeldon*, *cheldon*, *gueldon*,
guelson, *guesdon*, *queldon*, *quidon*, *gaidon*,
s. m., soldat à pié et armé d'une longue
lance; ordinairement des paysans levés
par une sorte de conscription :

Chevaliers e burzois et archier(s) e *geldon*.
(*Riv.*, 2^e p., 879, Andresen.)

Li bon archier, li bon *guelson*.
(*ib.*, 3^e p., 790, var.)

Amé farent tot li burzois.
Et li archier et li *cheldon*.
(*ib.*, Richel. 375, p. 235.)

Fors e'en issient chevalier et *jeldon*.
(*Roy. de Combr.*, 5899, A. I.)

Ou list os armes, chevaliers et *queldons*.
RAMBERT, *Bois*, 6171, Boisnois.)

Onques ne fu p'rien *jeldons* frans ne boïsois.
(*Romm. d'Ar.*, 1^{er} vol., Michelant.) Var., *queldons*.

Chascun nos ont et renanz
Et sot nos *geldons* auzanz.
N'i quident mes lun rocoïer.
(*Ben.*, *Trouv.*, 2955, Joly.)

Mont li grande la roche del castel Carston.
Ele avoit beu de haut le trait a un *geldon*.
(*Chans. d'Antioche*, vi, r. 1029, P. Paris.)

Son rierehan qui est venus,
Esment a deux cens nul escus.
Etre los ses arbalistiers.
Et ses *geldons* et ses archiers.
(*Partonop.*, 2331, Crapelot.)

Aalari fu navré d'un dart a un *gaidon*.
(*Quatre fils Aymon*, ms. Montp. II 217, p. 193 v.)

Juste la mer treuve un castel
Ki estoit clos do mur noiel,
Lesours en estoit biel et gente,
Vers le ciel haute, que n'en mente ;
Tres bien le trait a un *jeldon*.
(*Sept Sages*, 4216, Keller.)

Tanz chevaliers et tant *geldons*.
(*Protheslaus*, Richel. 2169, p. 61 v.)

La porte es *guedons*. (1380-1392, *Compt. de
Nevers*, CC 1, p. 53 v., Arch. mun. Nevers.)

Du barraige de la porte as *quieldons*,
(1393, *ib.*, CC, 2, p. 1 v.)

Noms propres, *Guidon*, *Jodon*.

GELE, s. f., gelée :
La *gele*, et la neige aussi. (DENISOT,
Prem. Adven. de J.-C., p. 103, éd. 1533.)

GI. GIEL.

GELEIS, s. m., une sorte de *jelly fish*,
de mélasse ?

Rais, lendaal, *geleis*, crevis, rasours et
chien de mer. (*La Maniere de langage*,
p. 394, P. Meyer.)

GELENERIE, voir **GELINERIE**.

GELENIER, voir **GELINIER**.

GELEUX, adj., de gelée.

Prunous, sa, sun, *geleux*. (Voc. lat.-
fr., 1487.)

GELEYDE, gheleide, gheleyde, ghelay,
ghelay, s. m., sauf-conduit, terme de
droit anciennement en usage dans les
Pays-Bas :

Je vous avertiz comme puis nagueres
estans les marchans de par deca au nombre
de plus de quatre vintz, en chemin
pour aller a Francoit, et estans avec ung
ghelay de monseigneur de Juliers assez
pres de Coulogne, y sont survenuz cent
chevaux gheldrois qui ont rûz jus lesdits
povres marchaus. (*Corresp. de l'emp.
Maximilien 1^{er} et de Marg. d'Autr.*, t. I,
p. 391, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Defendons a lous nos vassanz, officiers,
justiciers, villes et communautés, et autres
nos sujets, de quelque autorité qu'ils
soient, de donner, consentir, ou accorder
a aucun deubeurs franchise, liberté, sauf-
conduit, secreté de corps ou *ghelayde*, au
prejudice de leurs createurs. (4 oct. 1540,
*Piquart de l'Emp. Charl. V. contre les
banquerout, fugitifs*, etc., des Banquerout,
et fugitifs.)

Et comme sommes informez qu'aueuns
de nos officiers et de nos vassanz presunt
de donner *ghelaydes* ou saufconduits
aux criminels, contenant directement
un devoir de leur office, les obligeant de
proceder à l'apprehension et poursuite
d'iceux, nous y voulons pourvoir, interdi-
sons ausdits officiers tels *ghelaydes* et sauf-
conduits. (*Édit perpétuel des Archid. Al-
bert et Isab. Eugenia*, 28 nov. 1611, 45.)

GELICE, adj. f., spengieuse ?

Considère un peu certaines pierres qu'on appelle *gelices* ou *ventuses*, et tu verras qu'elles se consomment journellement, et se réduisent en cendre ou menue poussière. (PALISSY, *Recepte*, Cap.)

GELIF, adj., qui semble gelé ?

Jamais *gelif*, tortu ou contrefaite.
Ne fut ce port d'étrange facture.
(Gâ. roy., Richel. 1557, f. 91 v.)

GELINAGE, *genillage*, s. m., menu cens qui se payait en gelines ou poules :

Nos volon e otrero que les avenages e les *gelinages* que le duc de Bretagne nostre seigneur e nostre pere leva anquie teis et fist lever par occasion desdiz chevaliers, e les avenages e les *gelinages* que li levait ou fist lever sus les homes de la pieuré de S. Greal, dos hores en avant ne leveron ne feron lever par nous ne par autre. (1289, *Traité*, Morice, Pr. de l'H. de Bret., l. 1088.)

La chastellaine et baronie de Chastiau Giron, si comme ele s'estant et poursiet, tant en rentes par deniers, fromentages, avenages, *gelinages*. (1316, Arch. J4 53, pièce 80.)

Mestre Yves de Launay et Hue de Kaerbouric eussent assis et prisagié o le conseil de plusieurs bonnes gens qu'ils appellerent a ce, a ladite Margarie pour les dites quarante livres de rente levable, les choses et les pièces qui ensuivent : premierement la ville de Kerminor, reute, droiture, convenanz, moulin a yaue, son destroit, prez, terres ganables et non gaingnaibles, *genillages*, et ses autres profits, yssues et emolumentz. (1343, Arch. J4 75, f. 68 r.)

GELINAL, adj., du naturel de la poule :

Ne vant voirs mie des vias moufles
Hors qui par est si vilenans,
Si feménans, si *gelinas*.

(G. DE CONCI, *Mir.*, ms. Soiss., f. 203v.)

Si femetin, si *gelinas*.

(Id., *ib.*, ms. Brux., p. 198v.)

GELINE, *gelline*, *jeline*, *gueline*, *quelline*, *quellinne*, *gheline*, *galine*, *galline*, *ghaline*, *jaline*, *giline*, *glaine*, *gliae*, *genille*, *genmille*, *guille*, s. f., poule :

Averont un setier d'avoine et une *geline* de chacun hostel chacun an. (1265, *Cart. de l'évêché*, de Verd., Richel., Coll. de Lorr., 716, f. 32 v.)

Un capon et onze *gelines*. (1269, *Cart. de Marquette*, Richel. l. 10657, f. 48 r.)

Une *galine*. (Mai 1279, *Ch. de Rich. Carbone*, *saigneur de Bevaun*, S.-Sauv., Cals, Arch. Manche.)

Sine *gelines*. (Ch. de 1291, Coll. de Lorr., 74, Richel.)

Sept *guelines*. (1297, Valognes, S.-Sauv., Le Houx, Arch. Manche.)

Les buens et les maux doit sainte Yglise assembler, ausi come la *genite* assemble ses oignons sur ses elles, quant elle voit Possible qui li vest loir. (Serm., Richel. 423, f. 64.)

El se gardoit comme la *queline* les poulius. (Foullus, ms. Gand, f. 54 v.)

Je m'estoie garni de *gelines* et chapons. (Jouy, *Hist. de St Louis*, p. 182, Michel.)

Une *guetine*. (Ch. du garde du seau de

Valognes, vend. apr. S. Pierre 1203, S.-Sauv., Le Houx, Arch. Manche.)

Hoc *gallina*, *geline*. (Gloss. de Glasgow, P. Meyer.)

Sept *galines*. (1309, Arch. JJ 45, f. 73 v.)
La *jaline* cieue den. (Id.)

Une *quelline*, une *quellinne*. (1315, *Ch. du vic. de Valognes*, S.-Sauv., Nehou, Arch. Manche.)

Deus *ghelines*..., deus *ghalines*. (1322, Arch. JJ 61, f. 40 r.)

Une *geline* de rente par an. (10 déc. 1331, Flines, Arch. Nord, Cod. A, f. 2901.)

En rantes de *genilles*, 25 *genois*. (1333, *Information par J. de Paroi*, Richel. 24040.)

10 *gelines*. (Id.)

Deus *quelines*. (1340, Jumièges, Arch. Seine-Inf.)

L'of que faisoit la *galine* valoit .ii. den. (AMEE, *Yst de li Norm.*, VIII, 18, Champollion.)

Li Normant passant pristrent .v. cent *genaille* et autre bestes. (Id., *ib.*, II, 25.)

Il est aneunes especes de bestes de labour a nourrir seulement souffist et labour a nourrir les bestes, comme li apert es chiens et es *guilles*. (H. DE GRAMONT, *Trad. du Gouvé. des Princes de Gille Colonne*, Ars. 5062, f. 92 r.)

Li quez qui print *guilles*, oyes ou autre chose. (1369, 1^{er} Arch. Fribourg, *Coll. des lois*, n° 338, f. 13 v.)

Ung pot de voire ynde, en facon d'une *geline*. (1389, *Invent. de Ch. V*, 1777, Labarte.)

Une *gueline*. (1383, *Denomb. des baill. d'Am. et de Doulens*, Arch. P 137, f. 6 v.)

Gallina, *gline*. (Gloss. rom.-lat. du xv^e s., Scheler.)

Guelines, chappons. (1418, *Denomb. du baill. de Constantin*, Arch. P 304, f. 150 v.)

Par .i. *guille* et .i. pugin. (1418, Arch. Fribourg, *Comptes des tresoriers*, n° 31.)

.xv. *glaines* et ung eoep. (1425, Douai, Arch. S 5207.)

Trois *guelines*. (1451, *Tabell. de Rouen*, Pal. de just. de Rouen.)

Au terme de Noel 203 chappons ou environ ; item au dit terme 110 *guelines* ou environ. (1464, *Arceux du bailliage d'Evereux*, Arch. P 294.)

Il n'y avoit que un grant testa.
Qui avoit une jacques vestu,
Qui mist ne grant *jeline* a fu.

(*Parce de Colin l'Is de Thevet le Mauv.*, Au Th. fr., II, 389.)

Le chapon, xviii. den. par., le *glaine*, x. den. (1307, *Prép. de Montreuil*, Cout. loc. du baill. d'Amiens, p. 678, Bouthors.)

Gallina, c'est a dire *geline* en francoys, et est ainsi nomme du gal, comme la lyonne du lyon. (Jard. de sauld, Ois., 53, impr. la Minerve.)

Rouchi, *glène*, poule. Franche-Comté (Doubs, Jura, H. Saône), *getene*, *oytène*, *oztène*, *dzerno*, *dzarno*, *genle*, *djorenne*, etc., poule. Saugot, *dzerno*, Vosges, *geraine*. Pic., *glaine*, *glaigne*, *glone*. A Longpré-les-Corps-Saints et même dans les faubourgs d'Amiens, les jeunes gens, le

lendemain d'une noce, vont munis d'une longue perche, chez les convives de la ville, et réclament des poules, pour faire un second repas. C'est à ce qu'on appelle *aller à glâines*. (CORLIET, *Glossaire picard*.)

GELINERIE, *gelau*, s. f., poulailler :

En la porcherie ou en la *gelineerie*. (1294, *Stat. de S. J. de Jér.*, roud., Arch. B.-du-Rhône.)

En la porcherie a la *gelineerie*. (*Regle del hospil*, Richel. 1078, f. 69 r.)

Faire soliver et jointoier la *gelineerie*. (1364, *Compte de J. dou Four*, Arch. KK 3^e, f. 42 r.)

GELINETE, -ette, s. f., petite poule :

Galinella, *gelinete*. (Gloss. lat.-fr., Richel. l. 7679.)

Qui est extrait de *gelinelle* il ne peut qui ne gratte. (*Prov. comm.*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*, éd. 1842.)

GELINGINER, VOIR GELINIER.

GELINIER, *gelinnier*, *gelenier*, *gelinginier*, s. m., poulailler :

Renart vet vers le *gelinier*.
(Renart, 2708, Méon.)

Et se lui pot trover le *gelinier*,
Il s'en verra o tout des bues aler.
(Audigier, 223, Méon, *Fabl.*, v. 224.)

Evarts le *gelinginier* tantost venchi.
(Id., 327.)

Gelinier, cours, jardins. (1354, Arch. S 208, pièce 5.)

Un *gelinier* et dessous une estable a metre pouceaux. (1377, Arch. JJ 119, f. 145 r.)

Qui veult avoir bon *gelinier*, il doit eslire *gelines* bones et bien pouinans. (FRERE NICOLE, *Trad. du Livre des Prouffits champ. de P. des Crescens*, f. 102 v, éd. 1516.)

Elle le fist metre dessous un *gelinier* auquel l'en nourrissoit chappons, *gelines* et pouins. (L. DE PREMIERF, *Decam.*, Richel. 129, f. 163 v.)

Le suppliant monta en un *gelinier* ou il y avoit deux *gelines*, lesquelles il tua. (1399, Arch. JJ 144, pièce 684.)

.i. *gelinier* a metre *gelines*. (1409, Arch. MM 32, f. 28 v.)

En la chambre basse un planchier de bois, et ou *gelenier*, qui estoit tout pourry, le toit et un planchier. (*Compt. de t. Charret*, 1438-39, Arch. Côte-d'Or, B 2302.)

Et apres que le gallon fist ort dedans le dict *gelinier*. (MARTIAL DE PARIS, *Arrest d'amour*, xx, éd. 1533.)

Ung vieil *gelinier* de la maison lequel estoit tout plain de poules et de chappons. (Id., *ib.*)

Poulaillier, poullier, *gelinier*. (JUN., *Nomencl.*, p. 146, éd. 1577.)

Nos *geliniers* ou poulailliers auroient leurs principales veues tournées vers l'orient d'hiver. (O. DE SEAR, *Th. d'agr.*, v. 1, éd. 1605.)

Nom propre, *Gelinier*.

Bourg, Yonn, *geniller*, poulaillier Champ, *gelinier*, district de Lauges *gelinginier*.

GEMMIERE, s. f., pouliller; n'a été rencontré que dans un texte provincial du XVII^e siècle :

A Clande Joural, pour avoir fait une sou et une *gemmiere* dessous, a la lepreuse. (1632, *Compte 1^{er} de maître Jean Lardery*, Arch. mun. Avallon, t. 64, 189.)

Ceux qui parlent français en Gasconne, disent *galinière*.

GEMINOIS, s. m., cri de la gelée, de la pluie :

A sa piez treuve un baston tort,
A l' gelée best aber,
Et de sen prist a voler,
En son *geminois* le mandist.
Monte li vieue, et il si fist.
(De *Constant Dehamel*, 190, ap. *Méon*, *Tabl.*, III, 311.)

GELLE, voir **GERLE**.

GELLEIE, voir **JALAE**.

GELLEN, s. m., gelée :

Gellen et blanc moingier. (1470, *Reg. mun.*, Arch. Montbéliard.)

GELLINE, voir **GELINE**.

GELONGNIE, voir **GALONEE**.

GELONIE, voir **GALONEE**.

GELONON, voir **GENOLLON**.

GELOSEL, adj., jaloux :

Si vilhel, si caillid
N'i et qui ne doquoie,
Gelousas en estoie.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 58, 36.)

GELOSER, voir **GOLOSER**.

GEMANTER, voir **GUAIMENTER**.

GEMBLE, s. m., sorte de coquillage, appelé maintenant oeil d'Ammon ou oeil de bouc.

J'en me souvenay sur les rochers pour
estimpler de plus près les excellentes
merveilles de Dieu, et ayant trouvé certains
gembles, qu'on appelle autrement ois de
bouc, j'aperceus qu'ils estoient armés par
une grande industrie. (PALISSY, *Recepte*, la
ville de Forteresse, Cap.)

GEMBLE, v. n., gémir :

Et B-nart prent a sospirer
Et a *gemble* moult durement.
(*Chenart*, 1468, Méon.)

GEMBU, voir **JAMBU**.

GEMME, *gemme, jame*, s. f., poix, résine :

Deux pour XII livres de *gemme* et de
roustine, et XVI livres de suif pour *gemme*
la liaison de-diz engins. (1391, *Dépenses*
pour les fortifications d'un château, ap.
Dup., *Gemma*.)

Lelle Deuynique avoit fait prendre trois
quartiers de poix noire, aller mouillier
au pays d'Angoumois *gemme* ou peigne. (1409,
Arch. M. 163, pièce 26.)

Poix résine, que aucun monument *jame*.
(1437, Arch. M. 179, pièce 61.)

Pour cent de *gemme*, poix, royaume. (Décem-
bre 1590, *Instr. impr.*, Ord., Hebat,
XVI^e.)

Pour cent de cire, suifs, *gemme*, poivre,
gingembre commin, amendes... (Arrêt
d'août 1527, Mantelher, *March. fr.ég.*, III,
271.)

Poïton, *gemme*, poix dont se servent les
cordonniers.

GEMME, voir **GEMME**.

GEMÉ, voir **GEMMÉ**.

GEMELE, *gemelle*, s. f., dimin. de *gemme*,
pierre précieuse :

Et les derainetez de lien verdur de *gemele*.
(*Liv. des Pas.*, Cambridge, LXVII, 14, Mich.
hel.) Lal, in virore *gemina*.

Par desoz Felme qui fa fet a *gemete*
Del vis li vole del sanc pleine esuele.
(*Veschoens*, 823, ap. Jouck., *Guill. d'Or.*)

Il y et trois *gemelles*
De fin or; moult estoient belles.
(BRETEL, *Tourn. de Chauvenc.*, 1167, Delmotte.)

GEMELLER, v. n., mettre au monde des
jumearx :

Tes dents sont comme un troupeau de
brehis, qui sont montées au laivoir, les-
quelles toutes *gemellent*, et n'y ha aucune
sterile entre elles. (*Bible*, cant. de Salomon,
VI, éd. 1536.)

GEMEMENT, s. m., gémissement :

A terre s'est acraventee,
Si a en haut sa voiz levee,
O moult grant plor, o *gemement*.
(G. de S. PAIR, M. S. Michel, 3020, Michel.)

GEMENTER, voir **GUAIMENTER**.

GEMER, *gemmer*, v. a., enduire de
poix :

IV livres de suif pour *gemmer* la liaison
desdiz engins. (1391, ap. Duc., *Gemma*.)

En nosdites naves fault certaines repa-
rations, comme a les faire calefaictier et
gemmer. (1^{er} mai 1459, *Compt. du R. René*,
p. 433, Lecoy.)

Naves calefaictes et *gemmes*. (97^{re} 1459,
ib., p. 434.)

GEMER, v. n., gémir :

Plourer et *gemmer* tendrement. (*Perceval*,
1^o 6^e, éd. 1530.)

GEMINS, s. m. pl., gémearx :

Le signe des *gemins* ou des deux freres.
(*La Mer des hystoir.*, t. I, p. 594, éd. 1488.)

GEMIR, s. m., gémissement :

De Polisper et de Perdicaus, qui faisoient
celistres et pleurs pour leurs males fortunes.
(BOCCACE, *Nobles malheureux*, IV, 40,
1^o 92 v^o, éd. 1515.)

GEMIS, s. m., gémissement :

Pleurs tres violents saillirent de ses
yeulz et irremediables *gemis* de son chaste
coer. (FOSSETH, *Cron. Marg.*, ms. Brux.,
II, 145 1^o.)

GEMISON, s. f., gémissement :

Lu sospirs et *gemisons* print ung drap
noir. (G. CHASTELL, *Chron. de D. Philip.*,
ch. XLVII, Buchon.)

GEMISSABLE, adj., gémissabl :

Gemebundus, *gemissable*. (*Gloss. de*
Couches, *Gloss. de Salens*, et *Voc. lat. fr.*,
1187.)

Laissez, laissez voz pleurs, voz *gemissables* pleurs.
(J. A. de CHAVIGNY, *Souspirs et regrets*, p. 50,
éd. 1582.)

Qu'il souffre illec les trompes aus alarmes.
Qu'il porte rone en trainant *gemissable*.
(Le Blanc, *Georgiques*, 1^o 78^o, éd. 1608.)

— Déplorable :

Ne cognoissid-tu pas, *gemissable* Porcie,
Que je ne puis sans loy longuement estre en vie?
(Rou. GARNIER, *Porcie*, 1820, Foerster.)

GEMISSEUR, s. m., celui qui gémît :

Gemisitor, *gemosus*. (1464, J. LAGADREU,
Catholicon, éd. Aufrèr de Quoelqueuran,
Bibl. Quimper.)

GEMITE, s. f., gémissement :

Por la misere des cheitis
Et la *gemite* des mendis
Me leverai.
(*Lib. Psalm.*, Oxf., xi, p. 269, Michel.)
Gemites a mes eners ge'es.
(ib., ms. Berce 697, 1^o 73 r^o.)
Que les *gemites* escontast. (ib., 1^o 79 r^o.)

GEMME, *gemme, jamme, jame, game*,
gueme, gesme, s. f., pierre précieuse :

L'helme li fraoit a les *gemmes* rebablent.
(*Rol.*, 3616, Müller.)
D'or et de *gemmes* fu li sarguens parez.
(*Alexis*, str. 418^o, XI^e s., Stengel.)

Une chiere *gemme* trova.
(MARE, *Isopot*, Richel. 2168, 1^o 159^o.) Var.,
jame (éd. Roq.).

A poines portoiens les dames
L'or et les pierres et les *james*.
Les aniaux et les fermaz d'or.
(*Dolop.*, 2998, Bim. élz.)

La plus bele fems
Qui de toutes autres iert *gemme*.
(*Floire et Blanc*, 367, 1^o vers, du Miril.)
Tant qu'il trova la riche *jamme*
Qui de clarte rendoit grant flamme.
(*Imagene del monde*.)

Ave sus lotes *gemme* eslite.
(*Priere*, Brit. Mus. ad. 15606, 1^o 97^o.)
O .ii. *gemmes* celestius
Marie et Jehan.

(*Intermedra*, Richel. 837, 1^o 177^o.)

Oie avec la verité,
Goument de Chartres la cité
La more Dieu s'apela *dame*,
Qui d'autres dames est la *gemme*.
(J. LEMARCHANT, *Mir.*, ms. Chartres, 1^o 3^o.)

Qu'il laissa son len et son estre
Por cele glorieuse *jame*
Qui a nom la joie celestre.
(RETER, *Complaine au Conte Theode de Nevers*, I,
56, Jub.)

La bone loiz nous vint par m.
Que des lettres est *dame* et *gemme*.
(*La Seneffance de l'A B C*, Jub., *Nouv. Rec.*, II
280.)

Vierge, tres precieuse *game*,
Tres glorieuse, tres gentis.
(JUB. DE MEUSE, *Jams*, 1539, Méon.)

Hé! vierge, precieuse *jame*,
Mere d'amour et de conorde,
Lever tu chier filz me recorde!
(*Mir.*, N. D., xvi, 310, A. T.)

A qui les vent ou
Ces *gemmes* dorées ?
Sont liz achetees
De nouvel ou non?

(*Paës de Chart. d'Orl.*, p. 323, Champollion.)

La curiosité humaine admire trop plus les choses rares et difficiles à trouver, bien qu'elles ne soient si commodes pour l'usage de la vie, comme les odeurs et les gemmes, que les communes et nécessaires, comme le pain et le vin. (J. DU BELLAY, *Illustr. de la lang. fr.*, l. I, c. XI.)

GEMME, *gemé, gemet, jémé, gesmé, jesmé, jeumé, jamé, gammé*, adj., orné de pierres précieuses :

Sil fiert amant sur l'herbe a or gemet.
(*Rot.*, 1957, Mulbr.)

Les gemmes douent grant clarté
Dont li palais furent gemé.
(S. *Brandan*, Ars. 3516, f° 102^v.)

Et mains elmes brunis meument *jesmes*.
(*Rom. d'Alex.*, f° 26^r, Michelant.)

Porras a trait l'espe dont li puns est dorés,
Va ferir Alixandre sur l'elme qui'est *jesmes*.
(*Id.*, f° 37^r.)

El dos li ont vestu a. blanc anbers safré,
Si li ferment el chief un vert elme *gesmé*.
(*Aiol*, 7143, A. F.)

Isnelement trait le branc acéré
Et fiert Gautier sor son elme *gemé*.
(*R. de Cambrai*, 4083, A. T.)

Et lanchés et espées et heaumes *genes*.
(*Chev. au cygne*, 1541, Reiff.)

Vestent haubere, lacent heaumes *genes*.
(*Li Charr. de Nymes*, 860, Jonck., *Guill. d'Or.*)

L. mile furent, a vers elmes *jesmes*.
(*Fierabras*, 149, A. P.)

S'an traieût les anbers et les iaunes *genes*.
(*Parise*, 1861, A. P.)

Et lacerent el chief les vers iaunes *jeués*.
(*Id.*, 1867.)

Et a lacié son elme, qui est a or *genes*.
(*Chans. d'Antioche*, viii, v. 11, P. Paris.)

Et a lacié son elme qui est a or *genes*.
(*Les Chetifs*, Richel. 12558, f° 101^d.)

El a une jupe porprine
Bien faite o oeuvre sarrazine,
Saugle est por la chalar d'esté
Orléa d'un orfrois *gemé*.
(*Parlon*, Richel. 19152, f° 151^d.)

La ot maint riches garnemeuz,
Mainte corone a or *gemé*.
(*Dolop*, 2893, Bibl. elz.)

... Sor ces hiaunes *jaimes*.
(*Ren. de Montaub.*, p. 238, Michelant.)

Sour le martir n'est une lombé
D'or et d'argent bien achesmeuz,
Et de chieres gemmes *gammee*.

(*Gen. de Montreuil, Vie de saint Etot*, ch. viii.)

1. GEMMER, v. n., crouppir, rester engourdi ?

Du coudierme dirai, dont je pas ne me dueil,
C'est le fol negligence, qui *gemme* sus le seel.
(*Des six manieres de fols*, ap. Jub., *Novv. Rec.*, II, 69.)

2. GEMMER, voir GEMER.

GEN, voir GENIN.

GENAICHE, s. f., sorcière :

Et je viens de tourner en rost
Charmeurs, enchanteurs et *genaches*.
Myst. de S. Did., p. 26, Garnaudet.) Inpr., *genache*.

Cf. GENESCHIER.

GENATICULE, s. m., mathématicien :

Comestor recite qu'il y avoit un *genaticule*
ou mathématicien ayant connaissance des genitures, appelé Judas, qui

predist le jour et le lieu de la mort d'icellui Antiochus. (*Mer des hystoir.*, t. II, f° 55^v, éd. 1488.)

Cf. GENNE.

GENAULCHERIE, s. f., sorcellerie ; n'a été rencontré que dans des textes provinciaux du commencement du XVII^e s. :

Pour crime de sortilege et *genaulcherie*.
(1609-1613, Arch. H.-Saône, B 5115.)

Actes de sortilege, *genaulcherie*. (1611-1614, Arch. H.-Saône, B 3640.)

Cf. GENAUX.

GENAUREE, s. f., p.-ê. terrain rempli de genévriers ?

Ensemble les *genaurees* toutes ensinc
comme elles s'estendent de loinc et de large jusque a la terre... (1326, Richel. Moreau CCXXV, f° 73.)

GENAUX, *genaux*, s. m. pl., vermine :

Vous voulez nous priver d'un si precieux
joyau qu'est la barbe, parce qu'il y a des *genaux*
qui prennent leur repaire es
forests barbesques. (CHOLIERES, *les Aprestées*, VI, le 223^v, éd. 1587.)

— Gueux, mendians :

Seigneur, ne pensez que je Faye mis au
collège de poutillerie, qu'on nomme Montagn,
Mieux le eusse voulu mettre entre
les *genaux* de Saint Innocent, pour l'enorme
crualté et villenie que je y ay cougne.
(*RAB.*, I, 37, éd. 1542.)

Il disoit, que c'estoit une bonne ville
(Paris) pour vivre, mais non pour mourir,
car les *genaux* de Saint Innocent se
chauffoyent le cul des ossements des mors.
(*Id.*, *ib.*, II, 7, éd. 1542.)

En l'autre un tas de cornelz tous pleins
de pulses et de poux qui empruntoit
des *genaux* de Saint Innocent. (*Id.*, *ib.*,
éd. 1542.)

Singes et *genaux* imitateurs de ce tyran.
(1569, *Disc. des troubles adv. à Lyon*, Arch.
cur., 1^{er} sér., t. IV, p. 300.)

D'avoir esté traité publiquemeuz par
Etienne Martil, son frere, de *genaux*.
(1606-1609, Arch. H.-Saône, B 5114.)

Genaux, v. l. Un gueux, un mendiant.
(*LEROUX, Dict. comm.*, éd. 1786.)

GENCE, s. f., égouil, évier ?

Deux grandes pierres pour les *genes*.
(Béthune, La Fons, *Art. du Nord*, p. 200.)

GENCEUR, voir GENSER.

GENCHIR, voir GUENCHIR.

GENCIEUX, adj., noble :

Par parole descent des cieuz
Dame a l'autel le roy *genceux*.
(*Tresor N.-D.*, Richel. 994, f° 52^v.)

Cf. GENTIL.

GENCIOR, voir GENSOR.

GENCIR, voir GUENCHIR.

GENÇOR, voir GENSOR.

GENDARMEAU, s. m., dimin. de gendarme :

Fault il en tous sens
Laisser terre et sens
Pour ces *gendarmeaulz* ?
(*Bergerie de Mirvalz que devant*, Anc. Th. fr.,
III, 213.)

GENDARMEE, *gendarmeer, gomee*, s. f.,
troupe de gens d'armes :

Le seigneur Lurbaive Avocequez grosse
gendarmee s'estoit mys au champs.
(D'AUTOS, *Chron.*, Richel. 5081, f° 10^r.)

Pour au plus de ses affaires de plus
fort evertuer son povoir transmit la grosse
gendarmee. (*Id.*, *ib.*, Richel. 5082, f° 31^r.)

Le roy d'Espagne se mist en personne
en la voye avceques sa *gendarmee*. (*Id.*,
ib., f° 162^v.)

Avceques grosse *gendarmee*. (*Id.*, *ib.*,
f° 198^v.)

GENDARMER, *gendarmeer*, v. a., gouverner d-spoitiquement :

Quel maistre ou supérieur commença a
les *gendarmeer*, les leurer, les veiller,
mettre aux champs, au monde. (DU FAUT,
Prop. rusl., epistre, p. 4, Bibl. elz.)

GENDARMELEAU, s. m., dimin. de gendarme :

Il cueilla a l'environ de Paris et ailleurs
ancieus *gendarmereaulz*, mal empoigné.
(J. MOLINET, *Chron.*, ch. LXXXVIII, Bichon.)

GENDERMEE, voir GENDARMEE.

GENDRE, *geure*, s. m., rejeton :

Et s'au monde mal engentas,
Dont doit bien mal avoir en *geure*
Que maufes en une lieure *geure*.
(B. DE COÛÉ, *li Contes d'engier*, 150, Scheler.)

Dire s'ou ai, si l'en souvient,
Que de pite ravine vint
Pate eue, c'est selme nature;
Dont fait bien mes dis a droiture,
Qu'en vie encoit et engendre ;
De la uere ne de son *gendre*.
Ne te soieut au bien dire ;
Ne serrent fors de que mesdire.
(J. DE COÛÉ, *li Dis d'entendement*, 759, Scheler.)

GENDREMENT, s. m., action d'engendrer :

Qui les ruissons es enuyrans,
Multiplie ses *gendrements*.
(*Lib. Psalm.*, lxxv, p. 392, Michel.)

GENDRIER, *gendrer*, v. a., engendrer :

leil qui *gendra* Ywenee.
(*MARK, Lai d'Ywenee*, 9, Roq.)

Li seime nul gene Inzure.
(*Poeme alreuz*, Brit. Mus. ad. 15696, f° 6^v.)

Gendré mortel de char humaine,
Queis forsement vous maïne ?
(J. LE FÈVRE, *la Vieille*, l. I, v. 1365, Cocherot.)

Train, court, amour, telle embonclare
M'ont *gendré* mainte anclature.
(*COCHET, Blas. des arm. et des dames*, II, 164
Bibl. elz.)

GENDREURE, s. f., naissance :

Biaus fieus, bien fust la *gendreure*.
(*GAUT. d'ARR. Eract.*, ms. *Torin*, f° 2^v.)

GENE, s. f., nom de fées malfaites
appelées aussi *estries* :

Les *genes* ne tarderent mie ;
Ne me covint gaires atandre ;
Des montaignes les vi dessandre,
Anviron drous et espesses ;
Je euidai ce fussent sigresses.
(*Dolop*, s 720, Bibl. elz.)

GENEALOGIE, s. f., naissance :

Et pour ce pechié chascun homme
Depuis Adam la *generacione*
En signe du mors de la pomme
En porte une neu dessoubz la corce.

MARSHAL, *Joanques de Marie*, t. 7, p. 6^e, éd. 1492.)

GENECIER, s. m., étui, guîne :

Le suppliant tira un petit costel ou
manivet qu'il avoit dedans son *genecier*.
1433, Arch. JJ 184, p. 370.)

GENECIATEUR, s. m., astrologue :

Fatme, dressé des choses a veuir, fist
l'anne de Faumus, pere du roy latin, et fist
bressé des *geneciateurs*, lesquelz estoient
divin-teurs qui par les .XII. signes du zo-
liaque s'efforcoient predire et adexiner les
aventures des hommes. (*Mer des hystoires*,
t. 1, p. 69, éd. 1488.)

GENECTAY, VOIR GENESTOL.

GENELACE, VOIR GENERAL.

GENELIERE, VOIR GELINIERE.

GENELON, VOIR GENOILLOX.

GENENELLE, s. f. ?

Pour deux coros et XII. *genenelles* et
four gots. (*Compte de J. Guerin*, 1386-87,
p. 21 p^e, Arch. Clerc.)

GENELLOT, VOIR GENOILLOX.

GENERABLE, adj., qui peut être en-
gendre, creé :

Se aucune chose est *generable* et est de
present et peut avoir un commencement,
il convient que elle ait esté faite, et se
elle peut avoir esté faite elle ne peut
avoir toujours esté. (OREME, *Lic. du ciel*
et du monde, ms. Univ., p. 76 v^o.)

Ce est *generable* chose en toutes jointures
d'os. (*Cyruurgie Abaj.*, ms. de Salis,
p. 479 v^o.)

— Qui a la faculté d'engendrer :

L'homme et la femme engendrent leur semblable,
Bestes aussi par povoir *generable*.

J. BOCHERT, *la noble dame*, p. 79 v^o, éd. 1536.)

GENERACE, - *asse*, - *alie*, s. f., race,
boule :

Il out od lui grant *generace*.
Si eude avoir or meillr *ratie*.

(*Brul*, ms. Monich, 615. Volm.)

Il cilz i vient si espereant

Sur i. chaval d'Espaigne sor

Ki vult plus de .c. bires d'or.

Et entour lui tel *generace*

Qui li rendent et greé et grasse.

(GAY, *l'Ange*, *Israel*, ms. Turin, t. 20^e.)

Maudite soit ta *generasse*

Et toute li malvaïse estasse.

(*Blancand*, 2165, Michelant.)

La nuit est tres-passee et le jour aporna
ou red - ad avoent que Dion aporna ;
Ancors eue de prime i out tel *generace*
Qu'en toute la cite n'ot theatre ne place
Qui en poit d'assez la moitie contenir.

(*Vie Ste Christ.*, Richel, 817, p. 184 p^e.)

Vint en Noïon grant *generasse*

A fons et a processions.

Gens de mantes professions.

(*Mer. de S. Eloi*, p. 421, Pelgée.)

G. GENERAL, adj., de grande naissance,
généreux

Del liagee le chiste, qui tant par est loians,
Iert trouve une dame, o noains *generar* ;
Ie li uaitront en genes moult tres esperians.

(*Cher. au Cygne*, II, 2300. Hppéant.)

Trois dist : Aies cuer *general*.

(R. DE COCOR, *li Vers de droit*, 382, Scheler.)

— SAVANT, habile :

C'est des clers li plus liberaus.

En .viii. vers estout *generaus*.

(L'ANON. *Chans. Ph.*, ms. Brit. Mus. Harl.,
p. 984.)

2. GENERAL, - *aul*, - *aull*, - *arl*, - *ar*, -
are, - *ace*, s. m., l'un des ordres de Cluny, repas
où chaque religieux était servi séparé-
ment ; par extension, repas, portion :

Cers e bisses berser quiderent :

Lor *generare* u no bois firent.

(*Itou*, 5^e p., 10083, Andresen.) Var. *genelace*.

Lasse, lasse, mes j'aiun moult miex

Que ser me nuit, que mer n'engloie,

Si sote fusse ne si glote

Que feïsse si grant offense

Que je *general* ne despense

A cels glotons de moi feïsse.

(GAY, DE COCOR, *de l'Empereur*, qui *garda sa chast.*,

1918, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, II, 61.)

Pour une provende monial, c'est assa-
voir deux painis de convent et demy sestier
de vin chascun jour, de tel vin que ly
couvent boit, et deux sestiers de poix l'an,
et ung denier le jour pour leur *general*.
(1263, *Cart. Estras de Corbie*, Richel. I,
47760, p. 77.)

Le soir *general* et piétance. (XIV^e s., *li*
Ordenances de la prevende au convent de
l'avevray, Arch. H.-Saône II 526.)

Chascun son *general* d'nes friz. (*ib.*)

Les fromages doivent estre de *generalit*.
(*Nationale de S. Claude*, p. 40 v^o, Arch.
Jura.)

Fromage de *general*. (*ib.*, p. 55 v^o.)

Un *general* de fromage. (*ib.*)

Un *general* de fromaige. (*ib.*, p. 65 v^o.)

Un *generar* de beurre. (*ib.*)

Troy heaf et un *generat* de fromage.
(G. DE SEYTHIERS, *Mon. adm.*, ap. Ferroul-
Moutgaillard, *Hist. de l'ab. de St Claude*,
II, 289.)

Un fromage de *generalit*. (*ib.*, 294.)

Item, le vicayre perpetuel du Monstier-
neuf de Poitiers doit par chascun an, le
vendredy apres Pasquez un *general* qui est
apprecié douze sol six deniers. Item, chas-
cun an, le lundy des rousons doit le curé
de Muzes un *general* a Monsieur et un cou-
vent honorablement avecqz l'ordinaire que
mond, sieur doit savoir esc... Item, le
mardi des rousons, le prieur de St Ge-
nest d'Ambiere doit a Monsieur l'abbé et
au convent un *general* bon et recevable
comme led. jour du lundy. (*Stat. de Mon-
tierneuf*, fin XVII^e s., p. 31, Arch. Vienne.)

Item, le mercredy ensuyvant, vigile de
l'Ascension Nostre Seigneur, le prieur de
St Jehan de Marigne doit un *general* bon
et honorable a Monsieur l'abbé et cou-
vent led. Monstierneuf de bon poisson
frays. Item, tous les cures nouveaux qui
sont en la collation de Monsieur l'abbé
led. Monstierneuf doivent faire le serment
en plain chapitre... et ce jour, ils
doivent un *general* a Monsieur et au con-
vent. (*ib.*, p. 35.)

GENERANCE, s. f., génération, race :

La *generance* qui vaudrait
A Deu anoncée serait
(*Lib. Psalm.*, xxi, p. 275, Michel.)

Quant il virent le roi passant,

Lui et toute sa *generance*.

(*Fregus*, Richel. 1553, p. 439 p^e ; Michel, p. 14.)

Nostre Siroz a gietre et degnerpie la
generance de sa forsernicie. (*Bible*, Maz. 684,
p. 424.)

GENERANT, adj., qui engendre :

Et entendre devons ke la nature com-
mune et universelle et *generans* n'entent
mie sans plus a faire male, mais ausi femelle.
(*Li Ars d'amour*, I, 163, Pettit.)

Châleur *generante*. (LE BLANC, *Trad. de Gar-
den*, t. 42 v^o, éd. 1536.)

GENERAR, VOIR GENERAL 2.

GENERARE, VOIR GENERAL 2.

GENERART, VOIR GENERAL 2.

GENERASSE, VOIR GENERAL 2.

GENERATIE, VOIR GENERACE.

GENERATIF, adj., qui engendre, qui
produit :

Li tel esperit vrayement

Est de l'enfant *generatif*.

JER. DE MEUN, *Resp. de l'Alchimiste a Nat.*,
754, Méon.)

Li estoze est malain et *generatif* de ma-
ladiez. (ÉVRARD DE CONT, *Probl. d'Arist.*,
Richel. 210, p. 12 v^o.)

Tout ausi est le mouvement fait apres
mengier *generatif* de maladie. (*ib.*, *ib.*,
p. 107.)

Le vent dessus dit est *generatif* et cou-
regalis de nues. (*ib.*, p. 315.)

Membres *generatis*. (*Fleur des hist.*,
Maz. 530, p. 4.)

GENERATION, - *cion*, s. f., race, espèce,
tribu :

En ce plain a une *generation* d'oiseaux
qui s'appellent francolin. (*Liv. de Marc*,
Pol. XXXV, Pauthier.)

... Il leur enseigna la maniere comment
il auroient roi, et il le crourent. Et la ma-
niere fut tele, que de cinquante deux *gene-
rations* qui li y avoit, chascune *genera-
tion* li aporast une saieie qui fousent
soignes de leurs nouns. (JORNV., *Hist. de St*
Louis, p. 144, Michel.)

— Réunion de ceux qui vivent sous
une même règle :

Que vous visitez les abais qui sont de
voire *generation* (1290, *Lett. de l'abbé de*
Tar d'abbasse de Buisserie, Arch. Côte-d'Or
II 78, 1042.)

GENERAU, VOIR GENERAL 2.

GENEREAULT, VOIR GENERAL 2.

GENERAUTÉ, - *lei*, s. f., généralité,
caractère de ce qui est général :

On se doit tenir a la *generautet* de la
loy. (*Ordin. Tancrei*, ms. de Salis, p. 20^e.)

Non contrastant l'espérance de la *generauté*
deuont en sa vertu. (1333, *Conte d'é-
change*, Morice, *Pr. de l'U. de Bret.*, I,
1336.)

— Propriété, domaine :

Vezi les *generautes* de la terre de Saint

Martin. *Jurés de S. Ouen*, f° 71 v°, Arch. S.-Inf.)

GENERER, verbe.

— Act., régénérer :

Tout que je fesse eo saiaz fonz generé.
(*Messans*, 692. Joock., *Gull. d'Or.*)

Eus es fons c'ou avoit pour Bilant apresté.
Ont donné la prieite sainte crestienté.
Et par nom d'entantisme ont son cors generé.
(*Vierabras*, 6007, A. P.)

El saozoit tote ant. Dex le fuisit lever,
Et batister en aize et en fons generer.
(*Les Chefs*, Richel. 1258, f° 902.)

Et se tu ne vus Dieu ihesu Crist aorer,
Mahomett renover et lon cors generer,
La teste le ferai doz espalles voler.
(*Daan de Motence*, 7687, A. P.)

— Engendrer :

Sans le soleil nul ne peult fructifier ni generer. (*Navigat. faite par Jacques Cartier en 1535 et 1536*, Tross. p. 1.)

Aussi (disent ils) qu'après qu'ils ont séparé par calcinations, distillations ou autres manières de faire les matières l'une de l'autre, ils mettent couvrir ou generer selon leurs desseins leurs matières, par poids et mesure, telle qu'ils ont imaginée, et ce fait ils mettent les dittes choses en un feu fort lent, voulant imiter la matrice de la femme ou de la beste : sachant bien que la generation se fait par une lente chaleur. (PALISSY, *des Metaux*, Cap.)

— Réfl., être engendré, être produit :

Delissant neantmens tel ordre que seres averte de toutes choses, soit par M. de Zevembérge qui est asses edifié à ce, ou par ledit maistre Jehan dele Sauch, cependant qu'il sera icy, de maniere que pour mon absence aucun prejucide ne se generera aux affaires. (1518. *Négo. ent. la Fr. et l'Aubr.*, t. II, p. 413, Doc. inéd.)

— Neutr., accomplir l'acte de la génération :

La maniere de Habraham et de Jacob qui generent et dorment avec leurs ancelles. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 444.)

— Act., établir :

De cest avoir que je fai amener
Une alepie en ferai estorer,
Et xiiii. moines i ferai generer.
(*G. d'Hanstone*, Richel. 25516, f° 28 r°.)

GENERET, s. m., repas, portion :

A esté ordonné trois sois tournoys pour le generet. (*Off. des charit.*, Arch. L. 1242.)

Pour la pension des queux pour faire ledict generet, 10 s. (*Id.*)

Pour la pension du maistre du generet. (*Id.*)

Tenetur præpositus administrare ad horas consuetas generalia, gallice le generet. (1361. *Cartul. de S. Magloire*, ap. Duc., *Generete*.)

Chascun moynne doit avoir chascun jour un generet de six œufs pochés ou saïn. (*Charg. des off. clausl.*, Arch. LL 1180, f° 13.)

Generet de maquerel sallé. (*Id.*)

CF. GENERAL 2.

GENEROIS, genu, adj. :

T. IV.

Passé li fers del fraime generous.
(*Macab.*, ms. Berne 113, Stengel, v. 319, *Revista di filologia romanza*, 1875.)

GENESCHIER, genicier, - ière, s., sorcier, sorcière :

Le suppliant dist a icelle Aalpis : Ne vous conseiliez pas a un geneschier. (1414. Arch. JJ 168, pièce 163.)

Icelle femme avoit un renom d'estre sorciere et geneschiere. (1453, Arch. JJ 191, pièce 188.)

George Vernevs fut accusé de crime de heresie et de faire mourir et languir par sort et art magiques plusieurs gens et bestail... Le suppliant dist qu'il estoit vray qu'il l'avoit appellé genicier. (1461, Arch. JJ 199, pièce 174.)

Tirez vous arriere, vieille geneschiere. (1478, Arch. JJ 205, pièce 36.)

GENESTAL, VOIR GENESTOL.

GENESTAIRE, VOIR GENETAIRE.

GENESTAYS, VOIR GENESTOIS.

GENESTÉ, s. m., lieu planté de genêts :

Ceo n'est chose prest le levre en geneste.
(*Proverbes de France*, ap. Ler. de Lucey, *Prov.*)

I. GENESTE. - estre, jennete, jennete, jennette, jaunette, janette, jennete, jonette, genestre, ginestre, s. f., genêt :

Si tenoit chascoun une bache
Tel dont l'ea deust une vache
Trenchier outre par mi l'eschine,
Tot autrestri com la racine
D'un genestre ou d'une genestre.

(*CAREST.*, *La Charrette*, Vat. Chr. 1725, Rouv. p. 161.)

Que par Fraanche et par Borzoigne
Croist le flors en la geneste.
(*GODEFRI DE SOIGNIES, Chans.*, Richel. 811.)

La sont li geneste grant
Et pin et cotre main seant.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 50^r.)

De ginestres,
De folies et de ramiaus.
(*Id.*, Vat. Chr. 1858, f° 73^r.)

De genestes.
(*Id.*, Vat. Chr. 1522.)

Li home pueent vendre les genestes qui croissent en leur chans sanz le congé le roi, se elles ne sont dedanz les bones d'aucun bois. (*Ecliqu. de Norm.*, Marnier, p. 179.)

Fouchieres et genestes. (MANDEV., ms. Didot, f° 34 r°.)

Et couvrir les dittes maisons d'estrain et de ginestres. (FROISS., *Chron.*, IV, 2, Lucey.)

... Porloit un esen d'azur a nne blanche jennete. (*Perceforest*, vol. III, ch. 31, éd. 1528.)

Une chambre vermeille a genestres flories. (*Invent. de l'orfèvrerie de L. d'Orléans*, ap. Champollion, *Ducs d'Orléans*.)

Ils esbioient tous en terre, couverts seulement de pailles et de genestres. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. 212, Bibl. elz.)

Pour provision, des jonettes.
(*COGNETANT, Blason des Armes et des Dames*, II, 163, Bibl. elz.)

Amener des genestres a couvrir laid loge la ou c'on fait laid, brique, *XXII*, s. VI, cl.

— a coupper des genestres et plions... (*Compt. de dép. du chat. de Guillon*, xv^e s., p. 47, Deville.)

La quatriesme fleur se nomme par i, c'est jennete nommée en grec ypericon, et en latin herba perforata. (MOLINET, *Faictz et dictz*, f° 46 v°.)

Beulz esglantiers, doulx framboysiers, jennetes. (*Id.*, *ib.*, f° 40 v°.)

Eau de fleur de genest. (LE FOURNIER, *Decor. d'hum. nat.*, f° 92 r°, éd. 1530.)

Ledit ramasseur me fit assis sur se ramasse que n'est autre chose que aincy que une herbe de genestre dont est liée par le gros bout d'une corde... (*Joyage de Le Saige*, p. 182.)

Morv., genestre, genêt.

Noms de lieux anciens et modernes, la Genète, les Genettes :

La Geneste. (1412. *Cerche des feuz du comté d'Azaronne*, Arch. Côte-d'Or, B 11521.)

Nom propre, Geneste.

2. GENESTE, VOIR GENESTE.

GENESTEE, VOIR GENESTOIE.

GENESTEY, VOIR GENESTOL.

GENESTINE, genetine, s. f., lieu planté de genêts, représenté par le nom d'une seigneurie.

Le seigneur de Genetine. (1474. *Declar. des baillages d'Orton et de Monconis*, 214, Arch. Côte-d'Or, B 1124.)

Cette famille tirait son nom de la seigneurie de Genestines en Bourbonnais. (Soulltrait, *Arm. du Bourbonnais*, p. 177.)

GENESTOE, VOIR GENESTOIE.

GENESTOL, -at, -ay, genetay, -eclay, s. m., lieu planté de genêts; le genêt lui-même :

Atant li est venu parmi le genestol.
(*Maug. d'Agrom.*, Richel. 766, f° 20 r°.)

Le prosé de Genestol. (1243. *Ch. de l'abbé de S. Pierre-Lestrier*, Arch. mun. Autun, Cathéd., Fondat., t.)

Radulphus dou Genestol. (*Dénonbr.*, juin 1289, Arch. mun. Autun, Cathéd.)

Le lone d'un genestay qui estoit vert et bel. (*Bataille des treute Englois et des treute Bretons*, 132, Gapelot.)

Doux acres de rente appelle le genestay. (1370. *Mém. des rent. de Friaucel*, Arch. Calv.)

Desouz un genestay floury
Je trouvoy une gaie heroge,
Qui faisoit chappé de l'engere.
(*Chans. du xv^e s.*, p. 114, A. T.)

Se elle est en lande ou en genestay on en haye. (*Cout. de Bret.*, 409, Nouv. Coult. Breton, IV, 387^r.)

GENESTOIE, -oe, genestoiie, genetairie.

-aye, genetec, s. f., lieu planté de genêts : Sequinus de la Genestoiie. (AVR. 1258, *Ch. de l'office d'Autun*, Arch. mun. Autun, Cathéd., la Jumentoiie.)

La Genestoe. 1281. *Test. de J. Boissierand*, Arch. mun. Autun, S.-Audoche, l.)

Turris de la Genetaye. (Sept. 1286. *Lett. de Phil. roi de Fr.*, arr. du Parlement de Paris, Arch. Côte-d'Or.)

Muriotum, *genestee*. (Roc. de Conches.)
Nom de lieu moderne. la *Jennetoye*
(commune d'Autun, Saône-et-Loire).

GENESTOIS, - ois. - *ays, genetais*, s. m.,
lieu planté de genêts :

Il trouvoient près d'un champ plain de
genestays,... se mit ecores en plus fort
genestays. (1372. Arch. JJ 403, pièce 382.)

En hayes, en buissons, *genestoirz*, landes
à choses gastes. (1400, *Baillie à rentes*,
Arch. de Solesme, XIV^e s., 9.)

Item une piece de terre contenant environ
cinq arpents..., laquelle piece de terre est
en espines et en *genestois*. (1403, *Aveu du*
lieu de Livri, paroisse et chastell. de Cha-
teauguarnat, ap. Le Clerc de Douzy, t. 1,
p. 287 v°, Arch. Loiret.)

Leur hefferme.. est, toute plaine de
feuzieres et de *genetais*. (Arch. S 56,
pièce 6, XX.)

GENESTRE, voir GENESTE.

I. GENETAIRE, *genelayre, jennetaire*,
genitaire, s. m., cavalier monté sur un
genêt :

..LIII. livres.. pour les despens de
monsieur le lieutenant de Barrois et autres
gens du conseil au lieu de Sorecy on ils
estoit allez pour le fait des *genetaires* qui
se devoient trouver illeques pour leur
parler des grans insolances qu'ils faisoient
en ce duché. (1473, Arch. Meuse, B 506,
f. 213 v°.)

Estradroit sont gens comme *genetaires* :
vestuz, à pied et à cheval, comme les Turcs.
(COMMynes, *Mém.*, p. 600, Clantelouze.)

Les batailles de leurs hommes d'armes,
de ceux des costez, et les *jennetaires*, au-
pres d'eulz, dontent delians tant vigou-
reusement, que les Franchois tournerent
en fuite. (J. MOLINER, *Chron.*, ch. CCCXXI,
Buchon.)

Me tes sur champs Espaignolz, Bisquains,
Lances, harnoys, et croons, serpensins.
Estradroit et heliers *genelayres*,
De l'istz saillir chascuns et drom laires.
(J. MAHOT, *Reu. de France*, Exhortat. aux Princes
Chrest., V, 67, 64, 1731.)

Il lui sembla par aventure que la gen-
ferme française se rompoit aussi faci-
lement que les *genetaires* maures. (LACOUR,
lisc., p. 329, éd. 1587.)

Aussy ceste infanterie espaignolle a fait
despuis cent à six vingts ans en ce de tres
beaux actes, s'y estant mieux accommodée
qu'au paravant ceux de ceste nation s'es-
toient jettez à porter la zagre, et estre
genetaires à mode des Maures et Arabes,
tmes certes point si bien convenantes que
les armes de l'infanterie d'aujourd'uy.
(BRANT, *Grands Capit. estrang.*, l. 1,
XVI, Bibl. elz.)

II. GENETEUR.

2. GENETAIRE, *genestaire, janetaire*, s. f.,
sorte de javeline ou de lance :

Le suppliant, ensemble Jehan Barriere
son cousin, prindrent chascun une arbaleste
arme, et avec ce le dit Barriere cousin
une *janetaire*. (1477, Arch. JJ 206, pièce
1159.)

Une javeline ou une *genetaire* autrement
apellée javeline d'Espaigne. (1489, Arch.
JJ 208, pièce 411.)

L'avant garde voit les pensionnaires
Avec leurs chefs hardis et volontaires
Rompre et briser lances et *genetaires*.
(J. MAHOT, *Poés.*, p. 120, ap. Ste-Pal.)

— Adj., qualifiant lance :

Le suppliant tout en riant print une lance
genetaire ou javeline qu'il trouva en son
chemin. (1474, Arch. JJ 495, pièce 1033.)

Lance *genestaire*. (1478, Arch. JJ 205,
pièce 86.)

GENETAIS, voir GENESTOIS.

GENETAYE, voir GENESTOIE.

GENETE, - elle, *genette*, s. f., sorte de
fourme, espèce de civette :

Plus de *genetes*. (E. BOIT., *Liv. des mest*,
2^e p., XXX, 10, Lespinasse et Bonnardot ;
Richel. 20018, f^o 117^v.) Var., *genestes*. (Ed.
Dapping, p. 326.)

Enveloppé en povres drapeaux, mou en
fourreons de martres ou de *genetes*. (La
Thouren d'or, vol. I, f. 42 v°.)

Et la fourrure de *genette*.
(*Force de Calban*, Anc. Th. fr., II, 443.)

La cussiez ven meintes saffronnettes,
De chesnes d'or et carcaens enchesnes,
Traisnes velours, satin, martres, *genettes*,
Braisnes, aneaux, capillies et templettes.
(MUSMÉN, *Debat des Dams. de Par. et de Rouen*,
Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., XII, 43.)

Il y a deux sortes de *genettes*, la rare et
la commune. La commune est grise, mi-
rouette et tavelée de noir. L'autre, qui est
l'excellente et rare, a le poil noir et lousant
comme un satin ou panne de velours
noir : elle est marquetée et mironnée de
plaques et taches rouges, qui tirent sur
le rouge d'une merveilleuse beauté. (FAVYN,
Théat. d'hon., t. III, p. 518.)

— Espèce de fourrure faite avec la peau
de cette bête :

La douzaine de *genetes*. VIII. d. (*Li Cout.*
des foires de Troies, li tonneus de la pel-
terie, nos. Troyes 365.)

Eng petit bord de *genetes* noires. (1474,
Inv. des bagues de Gabrielle de Lorraine, Ann.
de la Soc. d'hist. de Fr., 1880, p. 296.)

Et eux doivent aussi porter ermines
mouchées ne *genettes* noires. (ALLEN DE
POICET, *Honn. de la Cour*.)

Advocats seront de *genettes*
Fourrez, s'ilz sçavoient leurs patois.
(Pronostic noir, *Poés.* fr. des xv^e et xvi^e s.,
XII, 162.)

GENETER, V. a., faire caracolier :

Il avoit esté cet outrage à l'occasion
d'aucuns pages, qui pres de ladite eglise
Sainte Catherine en *genetant* leurs che-
vaux, sus consulta insolentia, em-
peshoient ledits escoliers à entrer en ladite
eglise. 1405, *Insulte faite à l'université par*
Ch. de Savoisy, Follibien, *Hist. de Paris*, IV,
547.)

GENETAIRE, *geneteur, jenneteur, gene-
teur, geniteur*, s. m., cavalier monté sur un
genêt :

Les *geniteurs* du roy de Castille. (FROISSI,
Chron., Richel. 2644, f^o 193 v°.)

Le roy d'Arragon, fist chorre tous les
pas d'Arragon et garder bien et destroitement,
et mist euz d'armes et *geniteurs* sur

les montaingnes. (Id., ib., Richel. 2641,
f^o 270 r^o ; Lucr, VI, 214.) Var., *geneteurs*.
(VI, 370.)

Ely avoit ecores sus ele, en la bataille
dou dit roy Henri, plusieurs *geniteurs* mon-
tes sus chevaux tous armes, qui tenoient
leurs batailles en vertu ; car, quant eles
brauloient ou se vouloient ouvrir par aucun
costé, cil *geniteur* qui estoient sus eles,
les reboutoient avant et les resviguroient.
(Id., ib., VII, 41, Lucr.)

Quant Jehan Ferrant vint sur les champs,
il vut courir ce *jenneteur*. Si appela un
sieu escuyer et luy dist : Or fay cour toz
jenet, et fay tant que tu parles de pres a
ce *jenneteur* qui aiusi fait monstre sur les
champs. (Id., ib., XI, 393, Kerv.)

Si vous dis qu'il eurent moult de maux
et moult d'encontres, tant eu Espaigne et
en Arragon qu'en Kataloigne, par gens
que on nomme *geniteurs*, qui furent plus
tost montes sur chevaux que on appelle
genets, que on ne feroit en Frauche ou en
Picardie, à plainne terre, sus bons ronchias.
(Id., ib., VII, 141, 126.)

Je aray bien III^m. chevaux armes qui
seront sur les II. costes des II. esles de
mes batailles, et sur un ar. V^m. *geniteurs*.
(Id., ib., 189.)

GENETIER, s. m., arbuste qui produit
le genêt :

La soit li *genetier* joyant,
Et pin et cadre verdoyant.
(Rose, s. Brux., f^o 44^e.)

Je trouvoy par cheuin plusieurs arbres,
de diverses sortes, desquelles je n'ay nullé
connaissance, sinon de *genetiers*, qui par
leurs leurs jaunissans rendoyent un plai-
sant et delectable objet. (*Descr. de l'Ethio-
pie*, ap. Leon, *Descr. de l'Afr.*, p. 82, éd.
1556.)

GENETIF, voir GENITIF.

GENETINE, voir GENESTINE.

GENETON, s. m., genêt d'Espagne :

Prist un *geneton* des siens viste, adroit
et legier, et par chemin couvriert se mist
en poste. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 3082,
f^o 90 r°.)

GENETRIS, - itris, - iz, - iz, - ice, s. l
mière :

Roine, dame, pucelle *genetrix*.
(*Uua de Bord.*, 788, A. P.)

Sainte Marie, roine *genetris*.
(*Anvers*, p. 17, Tablett.)

Priei sainte Marie Deu *genetrix*.
(*Ger. de Rossill.*, p. 333, Nichel.)

Lequet jadis souz bonne *genitrice*
Estoit sorty par liague imperiale
(*Epiptape de Phelippes d'Austricie*.)

GENETTE, s. m., cavalier monté sur
un genêt :

Il avoit avecques luy deux mille hommes
d'armes et trois mille et cinq cens *genettes*.
(G. CHASTELL., *Chron.*, III, 353, Kerv.)

— A la *genette*, à la manière des *gene-
taires*, c'est-à-dire avec des étriers très
hauts :

Montez sur de tres beaux chevaux,
les uns à la *genette*, les autres à la commune.
(BRANT, *Gr. Capit. estrang.*, I, 43, La-
lanne.)

Leur combat fut à cheval à la genette. et à la rapière. (Id., sur les *Lucs*, VI, 263.)

GENETTRE, VOIR GENESTE.

GENEVRAIE, *age*, s. f., lieu planté de genévriers; est représenté par le nom de lieu, la *Genevraie*.

GENEVRIERE, s. f., lieu planté de genévriers; est représenté par le nom de lieu *Genevrières* (Nièvre).

GENEVROI, -*oy*, s. m., lieu planté de genévriers :

Ad puteum de *Genevrois*. (1237, *Martyrologe de N.-D. de Beaune*, p. 243, Boudrot.) Noms de lieux actuels, *Genevrois* (Aisne), *Genevrois* (Nièvre).

GENGE, s. f. ?

Ovriers en pire et en vies *geuges*. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 230, Boudrot.)

GENGLE, VOIR JANGLE.

GENGLEIS, VOIR JANGLEIS.

GENGLEOR, VOIR JANGLEOR.

GENGLER, VOIR JANGLER.

GENGLERESSE, VOIR JANGLEOR.

GENGLERIE, VOIR JANGLERIE.

GENGLERTE, VOIR JANGLETER.

GENGLEUR, VOIR JANGLEOR.

GENGLOIER, VOIR JANGLEOIER.

GENGLOIS, VOIR JANGLEIS.

GENGLOUS, VOIR JANGLEIS.

GENIAL, -*yal*, adj., de production, de naissance, d'hymen, nuptial :

Hymeneus, ce milieu nuptial.

A marié mon frere *genyal*.

J. BOUCHER, *Ep. fam.*, 1^o p., xxv, éd. 1543.)

El fut celebrée ceste *geniale* feste en la ville de Carpentras en grand estat. (G. PARADIN, *Cron. de Sav.*, p. 168, éd. 1552.)

Tou liét *genial*.

(BOSS., *Ecl.*, III, Bibl. etc.)

— Agréable, joyeux, divertissant, fait pour le plaisir :

Tu as laissé les aigreurs marciales,

Pour recouvrer les douceurs *geniales*.

(L. LABÉ, *Eleg.*, I, éd. 1555.)

GENIALE, s. f., génération :

Leur oraison est pure rhétorique.

Leur liesse est propice à *geniale*.

Et leur attrait amoureux et lubrique,

(LE MAIRE, la *Concorde de deux lang.*)

GENICIER, VOIR GENESCHIER.

GENIX, VOIR JENIX.

GENILLAGE, VOIR GELINAGE.

GENILLE, VOIR GELINE.

GENILLON, VOIR GENOILLON.

GENISSON, s. m., petite génisse :

Il met presser ses bœufs et tendres *genissons*.

(GATCIET, *Plats. des Champs*, p. 110, éd. 1604.)

Bucula, bouveau ou bouvillon, génisse ou *genisson*. (*Calepini Dict.*, Bâle 1581.)

Toreaux et bœufs meubens, et *genissons* beulaats. (VARG. de la FRESNAIE, *Nat.*, III, éd. 1612.)

Suisse rom., *genisson*. Haute-Norm., vallée d'Yères, *genichon*.

GENITABLE, adj., propre à la génération, génital :

Semence *genitable* ou virile. (CHAMPIER, les *Prophetes, ditz et vaticinations des Sibiles*, éd. 1503.)

GENITABLES, s. m. pl., parties de la génération, génital :

Pudenda, *genitables*. (*Catholicon*, Richel. I, 17881.)

GENITAILLES, -*illes*, -*elles*, s. f. pl., parties de la génération, génitoires :

Par col, par bouche e par menton, E par les manes, ço trovon, Par *genitailles*, Par ailleurs.

(MARIÉ, *Parq. de St Patrice*, Richel. 25407, p. 117.)

Les dietz chevaliers furent escorchies tons vifs et leurs *genitailles* coupées. (*Frag. d'une Chron. anon.*, Rec. des Hist., XXI, 151.)

Car le mari, meü en ire,

Leur comppe, par grant violence,

Les membres portans la semence,

D'un constel ou d'un'es cisailles,

C'est assavoir les *genitailles*.

J. LE FEVRE, la *Vieille*, I, II, v. 2098, Cocheris.)

Cheval qui a les *genitilles* trop grans. FREIRE NICOLE, *Trad. du Livre des Promffitz champ. de P. des Crescens*, f^o 95 v^o, éd. 1516.)

Es llans, pres des *genitelles*. (Id., *ib.*, f^o 96 r^o.)

Certaine maladie de rouppure que ledit Colezon avoit lonc temps avant la dite bataille en ses *genitilles*. (1383, Arch. JJ 123, pièce 152.)

GENITAIRE, VOIR GENETAIRE.

1. GENITAL, adj., qui sert à la génération :

Les felves sont fecondes et *genitales*. (G. BOUCHER, *Serees*, I, 144, Roybot.)

La première édition du Dictionnaire de l'Académie enregistre *genital* avec ces sens.

2. GENITAL, s. m., parties de la génération :

Montra ses *genitals* à gens de hors. (*Chron. d'Angl.*, us, Barberini, f^o 24 v^o.)

Les oiseaux et autres animaux qui ont les testicules cachés en dedens n'ont beaucoup de deslours es vuisseaux spermaticques. C'est la cause pourquoy ils sont plus prompts et plus vistes à saillir leurs bœulles, au contraire de ceux qui ont en a face de plus long *genital*, et qui ont les genitoires gros et pendulans. (BELOX, *Nat. des oys.*, I, 5, éd. 1555.)

Le *genital* des bevrres se tient caché en son fourreau. (Id., *ib.*, 6)

Mais une chose me travailloit fort, songeant avec une crainte non petite comment... elle pourroit endurer un si desmesuré *genital*. (J. DE MONTLYARD, *L'Asne d'or*, p. 282 r^o, éd. 1616.)

GENITELLE, VOIR GENITAILE.

1. GENITEUR, VOIR GENETEUR.

2. GENITEUR, s. m., celui qui engendre, qui a engendré, père :

L'oeccan *geniteur* des Dieux. (*Chron. et hist. saint.*, et *prof.*, Ars. 3515, f^o 128 v^o.)

Et puis que en requerrant de savoir qui je suis m'avez nommé vostre *geniteur*, je vous en say grand gré. (*Perceforest*, vol. V, ch. 23, éd. 1528.)

Littre enregistre *geniteur*, sans historique, comme terme du style burlesque, et comme terme d'économie rurale.

GENITIF, *genitif*, adj., de la génération, propre à la génération :

Mais suffit qu'isse l'esperit

Genitif avecques l'esperme

Que la matrice de la femme

Reçoit et garde chaullement.

(JER. DE MÉRIS, *Resp. de l'Alchymiste à Nat.*, 750, Mém.)

Parties *genitives*. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des Chr. de Flaud, I, III, p. 528.)

Genitif. (1454, J. LAGADEUC, *Catholicon*, éd. Auffret de Quetiquerau, Bibl. Quimper.)

Parties *genitives*. (G. CHRISTIAN, *Gener. de l'homme*, p. 51, éd. 1505.)

Et encore au XVII^e siècle :

Une telle mutilation de leurs parties *genitives*. (LOYS GUYON, *le Miroir de beauté*, II, 450, éd. 1615.)

— S. m. pl., parties génitales :

De la femme laquelle rompiet les dens et le visage, coupa les oreilles et osta les *genitifs* a son mary quant il fut mort. (*Isl. des Sept Sages*, p. 149, G. Paris.)

GENITILLE, VOIR GENITAILE.

GENITRICE, VOIR GENETRIS.

GENITRIX, VOIR GENETRIS.

GENITURE, s. f., engendrement, naissance :

Que Jesuchrist si est vray filz de Dieu

Par eternelle et vraye *geniture*.

(Act. des Apost., vol. I, f^o 7^o, éd. 1537.)

La racine de nymphéa ne defend et n'empesche pas seulement le ventre mais aussi l'affluence de *geniture*, et pour ceste cause est dieu nourrir le corps et la voix. (*Jard. de santé*, I, 311, impr. la Minerve.)

Pour augmenter naturel *geniture*.

(*Contradicts de Songeureux*, f^o 43 r^o, éd. 1530.)

Et n'a (le corps humain) que deux depuis sa *geniture*.

Peine, travail et modestion

(J. BOUCHER, *Opusc.*, p. 110.)

— SEMENCE :

La *geniture* ou semence de l'homme et de la femme. (G. CHRISTIAN, *Gener. de l'homme*, p. 102, éd. 1559.)

La semence ou *geniture* provient de toutes les parties du corps. (PARÉ, *Oeuv.*, XXII, VIII, Malzaigne.)

Geniture. C'est la semence ou foent fécondé dans le sein de mère. (TREVOUX.)

— Au plur., génitoires :

Et estoit decouvert (Nob) si qu'on pouvoit veoir appertement ses *genitures*. (Les *Prophetes de Merlin*, f^o 7^o, éd. 1498.)

GENNE, s. f., marc de raisins.

Depuis un rapport sur le marc ou *genne* de leur dite vendange. 1318, Arch. JJ 125, pièce 211.

Pour six journées esuelles il remua les *gennes* de l'hospital. 1381, Arch. hospit. de Paris, II, 108, Bordier.

FRANCHE-COMTÉ, *gîgne*, marc de raisins.

CL. GEIN.

GENEROSIS, VOIR GENEROS.

GENNETE, VOIR GENETE.

GENNETEUR, VOIR GENETEUR.

GENNELE, VOIR GELINE.

GENNON, s. m. ?

Est un grant *gennon* de bisse.
Luy v. deoit parer dessus la teste.
(Farce du Franc Archer, Anc. Th. fr., II, 31.)

GENOIL, VOIR GENOL.

GENOILER, VOIR GENOILLIER.

GENOILLE, s. f., GENOÛL :

Les ongles, la lèze, les *genoilles*, les jambes. (Manière de langage, p. 383, P. Meyer.)

I. GENOILLIER, - oïller, - oïler, - oïllier, - uïlbr-, - uïer, verbe.

— Neutr., s'agenoillier, flechir le genou :

Si l'a saisi parant l'esuime joint.
Que *genoilier* le fist entre son cro.
Uict., var. d's. v. 6291-6301, ap. Jourk., Gall. d'Or., t. II, p. 287.

Ne se convient a engerer
C'en vos estres *genoilier*.
Devant arhuns meindre de soi.
Heracle et Philomus, Richel. 821, (p. 9.)

Les jennois, c'on jennois e gerez
De *genoil* serroit trop roiz.
The treatise of Walter de Biblesworth, p. 118, Wright.)

Il ne *genuilera* quant il fait feully. LITT., Instit., 91, Honord.)

Le tonant *genedera* devant luy sur ambeux genues. *Id.*, *ib.*, 85.)

Les flabours qui vont *genoilant*, idollas-trant, et boum-tant aboutour d'aunz. (Dr FAUL, C. l'Entr., XXXIII, Bibl. etc.)

— Réfl., dans le même sens :

Le cheval *genoille*, tant il les a chargiez.
Litt. de KEM, Geste d'Artois, Richel., 24361, (p. 16 v°.)

Genoil se a l'arbre, bois l'a e le pie.
Id., *ib.*, (p. 71 v°.)

Du pouz que ont ar s'el forat
Si engent q'on cheval d'ouz
De ar l'on out *genoilz*.
Li li chevais ch'ot enveus.
Li li chevus ensi deles.

Uhe en, ms. Oxl., B. H. Hutton 109, (p. 50 v°.)

— *genoil*, part. passé et adj., qui a des genoux, non-xy :

Le dent de chien se frane par la terre
avec ses poils musculs *genoillez*, s'en-tredans en leolz. (Frac. de l'Hist. des plant. de L. Fousch., t. XLVII, col. 1549.)

La lige d'hydropper est tenduse et *genoillee*. (Dr FISCH, Duscorie, II, 153, (p. 156))

Les premières feuilles de gentiane sont grandes et larges, couchées et estendues sur la terre, bien près semblables aux feuilles du grand plantain, entre lesquelles provient la tige ronde, une, grosse, *genoillee*, de la grosseur d'un doigt. (L'Escluse, Hist. des plant. de Doctours, III, 12.)

2. GENOILLIER, *genoilier*, *genoilier*, s. m., sorte de lien pour les genoux, *genoil-lière* :

Se le *genoilier* de quoi les hues sont liés par nuit est d'une pièche. (Jurés de S. Ouen, f° 88 r°, Arch. S.-Luf.)
Le *genoilier* de quoi les hues sont liés par nuit. (*Id.*, f° 90 v°.)

Genoilier d'une pièche. (*Id.*, f° 109 v°.)
Genualia, gallice *genoilier*. (Gloss. lat.-gall., Richel. I. 4120.)

GENOILLON, *genoilon*, *genoilon*, *genoy-loun*, *genouillon*, *genouodlon*, *genouillon*, *genoun*, *genouillon*, *genelon*, *genellon*, *genellon*, *genellon*, *genellon*, *genellon*, *genouillon*, *genouillon*, *genouillon*, *genouillon*, *genouillon*, *genouillon*, s. m., genou :

Encel fut Joseph grant piece de la nuit .. en prières enz cotés et enz *genouillon* uns. (S. Graal, Richel. 2435, f° 31 r°.)

— Il s'emploie surtout avec la prép. *à*, quelquefois au singulier, mais le plus souvent au pluriel, pour dire à genoux, les deux genoux pliés :

A *genouillon* s'est li rois acodes.
(Les Loh., ms. Montp., p. 258^v.)
Li vieillert e les vieillies erent a *genouillon*.
(Houy, 2^e p., 2347, Andresen.)

Devant Gauvain a *genouillon*.
Se sont andui mis simplement.
(Perceval, ms. Montp. B 219, f° 222.)
Devant le roi s'est a *genouillon* mis.
(Gerard de Viane, p. 103, Tarbé.)

Tant est aflebbé qu'il chiet a *genouillon*.
(Quatre fils Aymon, ms. Montp. B 247, f° 103^v.)
Par devant une image estoit a *genouillon*.
(*Id.*, f° 197^v.)

Tant fu aflebbos k'il ert a *genouillon*.
(*Id.*, Richel. 24387, f° 21^v.)
Tant est aflebbos qu'il chiet a *genouillon*.
(*Id.*)

Si chiet a *genouillon*.
(*Id.*, f° 28^v.)
Ou vous leves un poï, sous a *genouillon*.
Li si vendés vos coupes, par grant affiçon.
(Ch. d'Antioche, chand 1^{er}, 851, P. Paris.)

Celu choisit qui tu a *genouillon*.
(Jard. de Blares, Richel. 860, f° 123 r°.)
Mangehe la hèle tu a *genouillon*.
(Flores, 377, A. P.)

Choir se lisse a *genouillon*.
(Vie J.-C., Brit. Mus., t. II, 15606, p. 614.)
Chascuns a *genouillon* se plie.
(A. De Post, Mahom., 1433, Michel.)

Et tierc Frelbot le Grosillon
Si qu'il faisoit a *genouillon*.
(Renart, 24269, Méné.)

Devant l'antre a *genouillon*
A4 fait ses oraisons.
(S. Bernard le conf., 739, Littré.)

Li chent estre a *genouillon*.
(Morsk., Chron., 11166, Reil.)
S'aveit se courbe a *genouillon*.
(Castement d'un pere a son fils, 42, Méné.)

C'a li changat les esperans
Par grant houn a *genouillon*.
(Le Lai del Desiré, p. 33, Michel.)

Il se mist devant lui a *genouillon* a terre.
(La Vie M. S. Nicholai, Montmerqué.)

A *genouillon* tons jours a Pavodre pria.
(Doon de Maerec, 10435, A. P.)

Ne se peut nez lever fors que a *genouillon*.
(*Id.*, 1277.)

Quant li vintut li fil e si baron,
E .G. devant lui a *genouillon*.
(Gerard de Ross., p. 288, Michel.)

E se mist a *genouillon*.z. (Fouly, Filz Warin, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 76.)

Adont par devant luy sont mis a *genouillon*.
(Chron. des ducs de Bourg., 9406, Chron. belg.)

Si luy requiers a *genouillon*
Qu'il m'en laisse toute la joye.
(Villon, Grant Test., LXXVI, Jouaust, p. 61.)

Et estoit comme a *genouillon* et non de-bout, ne couché du tout. (RAB., I, V, c. 25, éd. 1564.)

— En *genouillon*, dans le même sens :

An *genouillon* devant le sains se mist.
(Les Loh., ms. Montp., f° 173^v.)

Lez lui si met en *genouillon*.
(Moyse, Les des deux amans, 206, Rog.)

E les traiturs en *genouillon*
Atendrent les bruns.
(Comp. d'Isel., 734, Michel.)

— Lever de *genouillon*, se relever, en parlant de quelqu'un qui était agenouillé :

Amours de *genouillon* lieve
Et dist que durement li grieve
Ce qu'il out a jenou esté.
(Petr. de Reul, Sal. d'Am., 773, Bordier, p. 283.)

On dit encore en Franche-Comté, district de Besançon, et dans les Vosges, *ai-genouillon*, à genoux. Dans le Poitou, comm. de Chef-Boutonne, on appelle *genouillon* (j'neillon), un coffre en bois dans lequel les laveuses se mettent de g'neuil, pour ne pas se mouiller.

GENOÛLON, VOIR GENOILLON.

GENOÛL, *genou*, v. a., engendrer :

Blimpfas, donna *genil*.
Dun Alexandre *genou*.
(ALBERT, Alexandre, 41, P. Meyer, Rec., p. 282.)

Dites moi qui je sui et qui me *genou*.
(Maug. d'Anor., Richel. 766, p. 53 v°.)

GENOÛSSE, s. f., sorcière :

À gros de Jehan Le Paige demourant a Saucet Baulsoune pour avoir appelé la femme Jehan Noel demourant a Eseev vieille *genouisse*. (1511-42, Arch. Meuse, B 1585, f° 17.)

GENOISSON, VOIR GENOILLON.

GENOL, - oul, - ou, - oil, s. m., généra-tion :

En d'ap'proument de mariage par parenté, l'en doit conter les *genou* deca et delà; legat puet faire indulgence. Un chevalier se fist marier a une que li teignoit ou cinq *genou*, il empetra indulgence de remaïor a lui, et fist entendant qui il avoit enfans; emm il'en emst une que une fille qui estoit morte, dont li évesque du lie demanda que l'en en fera, et l'en li dist que bien la pot lessier ensemble. (Establ. de S. Louis, Richel. 2839, f° 101.)

Et dit l'en qu'il dure jusque au tierz genoil et commence l'en au filz. (*De just. et de piet*, II, 3, § 3, Rapetti.)

Que le premier mari a cele feme estoit cosin a cel home on quatre genoil. (*ib.*, X, 14, § 1.)

Li droiz apele toz peres et meres jusques a tierz genoil. (*ib.*, XII, 6, § 2.)

GENOILLON, VOIR GENOILLON.

GENOU, VOIR GENOL.

GENOUH, adj., à GENOUX :

Supplication *genouille*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

GENOUILLET, s. m., diminutif de genou :

Geniculum. *genouillet*, le neud d'un chaume, on roseau, ou herbes. (*Calépidi Dict.*, Bâle 1384.)

— Faire le *genouillet*, loc., faire des génouillieux :

Et le bonnet oster honnestement.

Le *genouillet* faire bien gentiment.

(R. GORIN, *Livre des loys ravisans*, ch. m., éd. 1325.)

GENOULLIER, VOIR GENOILLIER.

GENOULLIER, VOIR GENOILLIER.

GENOULLIERE, s. f., Nom d'une herbe appelée aussi le sceau de Salomon :

L'herbe Saint Innocent ou centinodia, la *genouilliere* ou le sceau de Salomon. (COHENUS, *Janna aurea reserata duarum linguarum*, p. 28, éd. 1669.)

GENOULLON, VOIR GENOILLON.

GENOUOILLON, VOIR GENOILLON.

GENOYLON, VOIR GENOILLON.

GENRE, VOIR GENDRE.

GENRER, VOIR GENDRER.

GENS, *giens*, adv., s'est employé très anciennement pour renforcer la négation :

Tot son avoir qu'od sei en ont perist.

Tot le d part que *giens* ne l'en remist.

(ALEXIS, str. 19^e, v^o s., G. Paris.)

Ne s'en corroit *giens* cil saintismes hom.

(*ib.*, str. 54^e.)

Par Dieu, ço dist Escotele, cist gab valt trois des [autres]

Vers mon seigneur lo rei n'ü ad gens de boutage. (*Charteagne*, 617, Kuschwitz.)

N'est *giens* a dire de tuz les biens dunt il parlat a sun serf Moysen. (*Rois*, p. 265, Ler. de Lincy.)

Puis avint que la riviere seclad, kar *giens* de pluie ne vint en tere. (*ib.*, p. 310.)

Mais sires ne volt *giens* prendre de Naaman. (*ib.*, 14, 3.)

Se il cho fuit n'en puent mais,

N'en puent *giens* suifir lo fais.

(*Brat*, ms. Munich, 317, Vollm.)

Mais *giens* ce di cho nepeudet,

S'uns aliens d'estrance gent

Parole a moi ki te demant,

Que ne t'i doinsie maintenant.

(*ib.*, 2006.)

Nut l'aveit escrié et nel dist *gens* en bas.

GARNIER, S. Thomas, Richel. 13313, P. 32 r^o)

Il ne valt gens comme terrestre.

Prof valt brauit comme tempeste.

(*Gormond et Isenbart*, 224, Scheler.)

SAVOIR, et patois lyonnais, je n'en ai plus (Zins, zäins, dzins, dzin'ess), je n'en ai pas.

GENSDARMEE, VOIR GENDARMEE.

GENSDARMEIT, VOIR GENDARMEE.

GENSER. - cer (se), v. refl., s'arranger :

La mort aussi s'en vient d'autre costé, Qui a rendu maint homme desouté, Reconnoisiez les dictz de nostre maistre, Et nous gencez pour bon remede y mettre. (BOURDIGNÉ, *Légende de P. Faifan*, Ep. aux Angev., Jouaust, p. 8.)

NORM., arr. de Valognes, *genser*, v. a., dérangor, mettre de côté, réél., se dérangor.

GENSIOR, VOIR GENSOR.

GENSIOR. - sor, - cor, - sior, - cior, - tor, - lchir, - tor, - leur, - leour, adj. comparatif, plus beau :

Et prist moyher dan vos say dir

Qual pot sub cel *gensor* casur.

(ALBERIC, *Alex.*, 39, Meyer, Rec., p. 282.)

Ainc ne vit un *gensors* meschins.

(*Brat*, ms. Munich, 2081, Vollm.)

Ne veistes *gensors* paules.

(*ib.*, 2569.)

Nove chanzou vos dimes del tens anierant, Faite est d'une pucele, anc n'ot *gensor*.

(*Ve Ste Euphras.*, ms. Oxl., Caenn. misc. 74, P. 87 v^o.)

D'autre part de la cambre ot paint en t. destor Elaine la roïne, nus n'i set *gensor*.

(*Enf. God.*, Richel. 12558, P. 22^b.)

Vestu ot un biaut d'un paille de valre,

Mantel ot aduble, reine n'ot un *gensor*.

(*Hors*, 2705, Michel.)

Mantel ot el col, reine n'ot *gensor*.

(*ib.*, var.)

— Superlatif, le plus beau :

De toutes autres miroir,

De toutes autres la *gensor*.

(*Hors.*, *Trois*, ms. Moutp., P. 35.)

En cel contempie fu en Estorfe sire

Li secontz reis Henris, ke d'Engleterre ert sire,

Et amant ot dame, la *gentheor* del empire,

Avie d'Estorfe ot a nain, ço ot sire.

(GARNIER, *Ve de S. Thom.*, Richel. 13313, P. 6 r^o.)

Cir si ot dient li fiactour,

L'ance estout mult la *gentor* ;

Mais or dirai si que n'en aunte,

N'en ert l'autre de riens mains gente.

(*Yvain et Polus*, Richel. 373, P. 39^e.)

De joie i cor,

De ses chambres les met en la *gentor*.

(*Ger. de Rossill.*, p. 365, Michel.)

— Positif, beau :

Ognes Dex ne fist chose, se se met en li flor

Que il ne contreface autre si *gentour*,

Le facon et le forme jamaiz queres mailor.

(*Roans.*, *Ve de S.*, Richel. 13313, P. 58, Michelant.)

Gandisse troyent, li fille l'anmachour,

Ille se drece, mult ot le cors *gensor*.

(*Anseis*, Richel. 723, P. 39^d.)

Et ses six daires li cortois

Garle le pates et l'engor

Pi ce euer au cors *gensor*.

(*Blanchandin*, 3322, Michelant.)

La pucele au cors *gentour*.

(*ib.*, Richel. 19132, P. 179^e.)

1. GENT, *gant, jant*, s. f., race, extraction :

K'il saubloit bien iestre de haute *gent* et qu'il ventroit a grant bien. (*Li Contes dou roi Constant l'Emper.*, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 13.)

S'il savoit quelz li pooit estre,

Et de son (lire sa) *gent* et de son estre.

(*Ve S. Rem.*, ms. Brux. 188, Azeiger, IV, 223.)

— Peuple, nation, troupe :

Cum ço audit tota la *gent*.

(*Passion*, 33, Kuschwitz.)

Ne se perissent la *gent* ki euz froudent.

(*Alexis*, st. 60^d, v^o s., Steigel.)

Gent painour ne volent cesser naques.

(*Roil.*, 2659, Muller.)

De tornioir n'ai oi mou conseil quis

Que ma *gent* sont molt durment laid.

(*Les Lok.*, ms. Berne 113, P. 23^e.)

Or si me doinst F. tant de respit

Que ma *gent* soient respasé et g.rit.

(*ib.*)

Et Kallon iert ouïs avec sa *gant*.

(*Ryumbert*, *Ogier*, 11675, Barrois.)

Sa *gens* l'eut, dedenz se metent.

(*Brat*, ms. Munich, 815, Vollmuller.)

Autre moi et ma *gant*.

(*Floort*, 2236, A. P.)

Si tost cum sa *gent* mort le virent

D'ille maintenant se partent.

(*Mag. de la Charité*, *Bible*, Richel. 401, P. 50.)

D'ampu peuvent venir tres bien le chaples,

Ne fit par tant de *gent* fais plus huius feris.

(*Girart de Ross.*, 1917, Mignard.)

Peuple issu de Brutus, *gent* perdu et brutale.

Qui des grandes d'antrou tu repus établis.

(*Dr PARROT*, *Stone*, sur la mort de Marie Stuart.)

— Personne, homme :

Molt est fous qui croit tote *gent*.

(*Trestan*, Richel. 2171, P. 3^e.)

François ne sont pas *gent*, ançois sont vif mauf.

(*Eierabras*, 3713, A. P.)

Et certes ce furent deux *gens*, qui firent

grant chere ensemble. (OL. DE LA MARCHE,

Mém., I, 22, Michaud.)

Il mourut plusieurs *gens* de part et

d'autre. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, V, 10, éd. 1611.)

On trouve encore au XVII^e siècle :

J'ay refusé ceat *gens* qui vouboient m'entraîner.

(DE VILLIERS, *Costances*, st. 9.)

Voilà trois *gens* bien étouffés. (MACCROIX,

Lett., LXXXVI, ed. L. Paris.)

2. GENT, *jent, gient*, adj., gentil, joli, beau, en parlant de personnes :

Il est plus *gent* qui solleiz en estel.

(*Cant. des cant.*, Richel. I. 2297, P. 92 r^o.)

Moult esles *gent* et avenant. (GAUF.

MAP, *Lancelot du Lac*, Richel. 1430, P. 112.)

Et cil les preut, qui mult est prouz et *gent*.

(*Ottinel*, 1327, A. T.)

Car enfans si devienont *gens*.

(*Anseis*, Richel. xxv, Jouaust, p. 86.)

— En parlant de choses :

Dune vrez liite *gent* chavalerie.

(*ib.*, 791, Muller.)

Cointe est e sages e proz e beaux.
De jenz respous e de beaux dir.
(*Brs., D. de Norm., II, 13656, Michel.*)

Ou e garde lapelz e-t plus gens
Ou le lessier ou le parsuivre.
(*Roze, ms. Brax., f. 23^b.)*

Ne cueilz pas que ce soit gens.
(*Brs. de Beauve, li Braus Desconnece, 3967, Bipeau.*)

Ou prael et ou mis la table.
Ou faitout gent et delitable.
(*Gouez, 5058, Crapelet.*)

Enz m'et est bel, quant il est gent.
Songe dore de la Puelle, Poés. fr. des xv^e et
xvi^e s., III, 1123.)

Car j'ai l'amour de la belle au vent cors.
(*Cl. Mar., Chanson, VIII, éd. 1596.*)

Morv., gent, vent. Vendée, une gente
épousée.

Nom propre, *Gent*.

3. GENT, jenz, adv., aimablement :

Une pulceille) oïdit molt gent plorer.
(*Cant. des cavt., Richel. I, 2297, f. 92 9^e.)*

Fu mult del rei jenz recoilliz
F mult honorez e cheriz
(*Brs., D. de Norm., II, 10153, Michel.*)

Bien fist kanp'ill i aseri,
Et il et la royne aussi.
Et cil de la vile et sa gent
Reeen firent bel et gent.
Bel et bien se soient avoir.
(*Cleomades, 10603, Van Hasselt.*)

GENTILLE, s. f., préjoratif de gent :

Ces gentilles commuencierent a eux
mettre en arroy. (*Trahis, de France, p. 66,*
Chron. belz.)

Avez vous peur de tel gentille?
(*GREEN, Hist. de la pass., 2-818, G. Paris.*)

Le nombre des aventuriers estoit jus-
qu'à soixante mille, le reste de toute sorte
de gentille. THEVET, *Cosmogr.*, VII, 1,
col. 1558.)

GENTILCHUR, voir GENSOIR

GENTE, voir JANTE.

GENTEILLISE, voir GENTELISE 2.

GENTELET, - ellet, adj., gentil :

Elle sera plus courte, gentellete et moins
nuyssible que faire se pourra. (*Habits des
gens de guerre, Richel. 1977, f. 82 v^e.)*

Ton proprez corps, ta fachon gentellete.
(*G. GENTELIERS, L'oeuvre à la tres alor. Vieage,*
VIII, 282, Kervyn.)

GENTELIS, jent, adj., noble :

Ses homes gentelis i et tons.
(*Idis, Richel. 375, f. 141^b.)*

1. GENTELISE, gentillise, s. f., femme
noble :

Et ensemble la gentillise
Que tantost fu de vos esprise.
(*Barton., Richel. 19152, f. 129^v.)*

2. GENTELISE, - isse, - erise, - ilise, -
illise, - ellise, - ellisse, - illesse, - illesse,
- illesce, - esche, - illece, jent, s. f.,
noblesse, vaillance, courage, amabilité, ac-
tion, conduite digne d'une personne noble :

F, ce en lui a nulle franchise.
Amors, dulceta ne commise.
Merri erie ne l'en mesie.
(*Brs., D. de Norm., II, 2845, Michel.*)

Science et gentissime.
(*GABN., Vie de S. Thom., Richel. 13513,*
f. 41 v^e.)

Saint Thomas les ad venenz
Par gentissime.
(*Vie de S. Thom. de Cant., 1085, ap. Michel,*
D. de Norm., t. III.)

La lin des grans bontez de gentillesche
vraie. (*S. Graal, Nat. Chr. 1087, f. 12^b.)*
Si fort m'esprent, si fort m'aïse
Ou grant haute, vo gentillise.
(*G. de CORNE, de l'Empyr, qui garda sa chasteté,*
Richel. 23411, f. 255^a, et ms. Brux., f. 112^a.)

Regardez l'aprise e la porture.
Sa gentissime e sa mesure!
(*GRADRY, Petit Plet, 1441, Koch.*)

Si avilez vostre lignage
E vostre gentissime demoine.
(*Id., Not darmans, 298.*)

Int beauté e lar gentissime
Aum perdu en ilen guise.
(*Id., ib., 617.*)

Ne prise nient na hantese,
Ne na biauté, ne na proesse,
Ne m'enner, ne na gentillise.
(*Dalop., 4144, Bild. etz.*)

Le guerredon de la franchise
Vous vende, et de la gentillise
Que faite aves, dame, de moi.
(*Amaldas et Yd., Richel. 375, f. 322^a.)*

De vos disent tantes bontes,
Tant buenes mors, tantes beantes,
Et ensemble la gentillise,
Que smpres fui de vos souprise.
(*Vartoa., 1365, Crapelet.*)

Et tant aves de gentillise
Ja ne lairai ne vos eslise.
(*Id., 1199.*)

N'estoit a toute gentillise
Apers et dous et ademis.
(*Goull. de Dale, Vat. Chr. 1723, Rouss., p. 378.)*

Se jon li aide de sa guerre
Ce faire jon tot par gentillise.
(*Blancand., 1618, Michelant.*)

Ceste amor ne rechart ren- par che gentillise.
(*Guy de Nantoi, ms. Venise, f. 11.*)

Que moult a povre gentillise
Qui pour eurt par vostre franchise.
(*GALT. d'ARR., Eract., ms. Turin, f. 77.*)

Et Goud'lines, li rois de Frise,
Ki moult fu plains de gentillise.
(*Morsks., Chron., 9036, Reil.*)

Tant a amours gentillise
Nus hon ne poroit nombrer
La valeur de sa franchise
Com puet de li recorder.
(*Chans., ms. Sicenne H. X. 36, f. 25.*)

Hé! franchise riens, en en j'ai mou espour.
Algies moi par vostre gentillise
Cest cruel mal qui si ne fait doir.
(*P. de GREVE, Chans., Brit. Mus. Egerton,*
f. 100 v^e.)

Par amors et par gentillise
Vos proient tuit cil chevalier.
(*J. BRETET, Tour. de Chauvenc, 1348, Delmotte.*)

Noble e vient de bon courage,
Car gentillise de lignage
N'est pas gentillise qui valde.
(*Rose, Richel. 1573, f. 156.*)

Com d'aquerre sens, gentillisee
Et renommee par promesse.
(*Id., ms. Corsini, f. 125 v.*)

Si comme ge fu sanz faintise
De ce, dame, par gentillise.
(*de l'Ombre de l'Anel, Richel. 19152, f. 87.*)

Gentilliers, citiez, harenere
Le drovit a ce esmouvoir.
(*Lai de l'Ombre, p. 19, Michel.*)

Garlez, par vostre gentissime,
Ke jo ne purlé mou servise.
(*Lai del Desir, p. 32, Michel.*)

Honneur a vostre gentillise,
Roy renommé par dessus tons.
(*Viel Testament, 29190, A. T.*)

Quant il laissent par avarisie
Tout bien et toute gentillise
Et foi et carité perir.
(*B. de CONDE, li contes dau Pel, 93, Scheler.*)

La plus haute gentillise si est de Jhesu
Crist amer. (*Vie Ste Agate, Richel. 423,*
f. 137^a.)

Renoncencur en ce fait... a toutes fran-
chises, gardes et gentillises. (1316, Arch. JJ
53, f. 12 v^e.)

Que il puissent user et exploiter comme
gentils hommes et nobles personnes en
tous eas, et joir de touz privileges de gen-
tillise. (1335, Arch. JJ 69, f. 142 r^e.)

Li duns n'ait foi ne gentillise
Quant de celui qui en croiz pendre
Volt pour nous, ait la teste prise.
(*Guerre de Metz, str. 268^a, E. de Bouteiller.*)

La estoit Robert de Lorreix qui pour
paour de mort renoya gentillische. (*Chron.*
de Fland., II, 87, éd. Kervyn.)

Vous voyez que je suis sur tous
Honoré par ma grant largesse.
Je suis l'apuy de gentillise ;
Chascun m'obeït sans faveur.
(*Cherul, qui donna sa femme au Dyable, Anc. Th.*
fr., III, 431.)

Tres illustres et tres chevaleureux cham-
pions, gentillzhommes, et autres, qui vo-
luntiers vous adonnez a toutes gentillises
et honestetez, vous avez ugneures ven,
lou, et scen, les grandes et inestimables
Chroniques de l'enorme gent Garantua.
(*RAB., Pantagruel, prolog., éd. 1542.*)

Pour quoy Roger, comme on ne voit pas un
Tant beau que foy, tant pourveu de vaillance,
Et qu'en façon, ny gentillise, aucun
Ny tant qu' toy, ny pres de la s'avance ;
Pour quoy aussi ne fais tu que chascun
Trouve entre tant de vertus la constance ?
(*LA BOET., Paes. de., à Marg. de Carle, Feugere.*)

De savoir bien goustier en quoy gist la
beauté de la langue romaine, ou la parler
promptement, ou bien d'entendre les fig-
ures, translations et belles haïsons de simples
dictiones les unes avec les autres, qui
ornent et embellissent le langage, jepenise
bien que ce soit une belle chose et bien
delectable, mais aussi requiert elle une
longue et laborieuse exercitacion, conven-
nable a ceux qui ont plus de loisir que
je n'ay, et qui sont encore en age pour
vaquer a telles gentillises. (AMYOT, *Vies,*
Demosthenes, éd. 1563.)

LISETTE. Helas ! je ne voudrois qu'ils
bissent mal a ces pauvres vieillards.

GILLETTE. Ne pensez a cela : le sieur
Lactance est la gentillise du monde.
(*LARVEY, les Ecol., V, 8, Anc. Th. fr., VI,*
179.)

Estoit premier au rang
Pour son savoir honeste et pour sa gentillise.
(*UBRET, Sann., xx, éd. 1578.)*

— Noblesse, ensemble de gentilshommes :

Porte au manoir d'Arras cest brief,
Fai tant s'on lui le lise.

Se Dieu plest et sa gentelisee

Ja en lui ne perdrai mon nef.

(JEAN BODEL, *Conté, Dinaux, Trouv. ailes*, t. p. 261.)

Uo jour apella Naines ch'avait la tete grise
E Rolland e l'ezier e Gondelufe de Frise,
E Salemon e Guineis e l'autre gentelisee.

(*Prise de Pampl.*, 1149, Massifia.)

Prince, pour Dieu humblement vous supplie
Que gentillesse a science estodie
Comme autrefoiz.

(E. DESCAMPS, *Poés.*, III, 189, A. T.)

Et le roy d'Engleterre, entré en icelle
(ville) avec sa gentillesse, y séjourna aulcune
espace. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des Chr. de Fland., III, 354.)

A ceste besoingne mourut la plus grant
partie de toute la gentillesse du roy Charles.
(*Mém. de P. de Fémin*, au 4121, Soc. de l'II. de Fr.)

Lecheu Turc fut encore contraint de re-
prendre l'autre tiers de sesdites gens, qui,
a la vérité dire, estoient la fleur de tout
son ost, et entre lesquels avoient grand
nombre de gentillesse des marches de Tur-
que. (M. DE COUSSY, *Chron.*, ch. CXXIX,
Buchon.)

En celle bataille furent occis et mors le
duc de Brabant... LOYZ de Ghistelle et
toute la gentillesse qui se mist en la dicte
bataille que bien peu en eschappa. (*Chron. anon. du règne de Charl. VI*, ap. MONSTREL,
Chron., t. VI, p. 229, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Peuple criaus, pillèrent et loutent
Nobles aeneus qu'en chemin renhustrent,
Parquoy conclut toute la gentillesse
S'en plaidier a roy, comme au chef de noblesse.
J. MAROT, *Voyage de Gènes*, éd. 1731, v. 10.)

GENTILISSE, VOIR GENTILISEE.

GENTEMENT, - mant, *gent.*, *gent.*, *jant*,
adv., gracieusement, noblement, aimable-
ment :

Quant vint al jurn, d'ane le fait gentement.
(Alexis, st. 10^e, 10^e s., Stengel.)

Pur son amor gentement se combat,
Ardientment asu lo leopart.
(Roland, texte de Venise, 9^e 72.)

Vestirent lor cors gentement
(Bex., *Troie*, ms. Naples, 9^e 8^e.)

Grans fu et loz et gentement ovez le tiel.
(Aleschans, 3679, Jonck., *Guill. d'Or.*)

Si penses qu'il soit bien servi,
Car gentement l'a deservi.
(Perceval, ms. N. ms., p. 132, Potvin.)

La duchesse s'an va jentement conraer.
(Parise, 2776, A. P.)

Li carrel sont de marbre gentement d'or geté,
(Fierabras, Vat. Chr. 1616, 6^e 36^e.)

Gientement l'arme desous l' alviver.
(Ottrel, 1408, A. P.)

Maage ventit avoir e-be neuve au premier
E noble chaceure pour gentement marcier.
(*Out de Menage*, 133, Tr. bulgien.)

Qu'on entretienne gentement ses jardins.
28 mai 1434, *Compl. du R. René*, p. 10,
ecoy.)

Pais met a terre un genouil gentement.
GLEM. MAROT, *Ep. à son amy Lyon Jamet*,
p. 143, éd. 1596.)

GENTEUR, VOIR GENSOR.

GENTERISE, VOIR GENTILISEE.

GENTETE, s. f., gentillesse :

Je seïs celui que vostre grant beauté,
douceur et genteté ont contrainit a vous
requerir, (*Troilus*, Nouv. fr. du XIV^e s.,
p. 266.)

De bonte, beauté, et genteté, passoit
toutes les filles. (Louis XI, *Nouv.*, II, Jacob.)

Je vous avoye entre autres choisie
comme la non pareille de beauté, genteté,
et gracieuseté. (D., ib., XXXIII.)

Issoudun, genteté, gentillesse, beauté,
fraicheur.

GENTEUR, VOIR GENSOR.

GENTEMENT, VOIR GENTILMENT.

GENTIL, - lill, *gentil.*, *gentil*, *gentil*,
gentil, adj., noble, vaillant :

E li es plus grant eum chevaliers gentils.
(*Rol.*, 1853, Muller.)

E gentils hom!
(Alexis, st. 96^e, 10^e s., Stengel.)

Lez lui Morant, qui fu preus et gentils.
(*Gar. le Loh.*, 3^e chans., xu, p. 269, P. Paris.)

Geb. se lieve, li gentils et li bers.
(*Gilbert*, fragm., Arch. Anbe.)

Et dist .F. qu'il est los jors gentils,
Et chevaliers corages et bardis.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, 1^o 31^a.)

Al ionement des cheviers gentils. (ib.)

Por marier des pucels gentils.
(ib., ms. Berne 113, 1^o 40^e.)

Caseous fu moult preus et gentils.
(Wace, *Rou.*, Richel. 375, 1^o 220^a.)

Ne puet autre estre, jentens dus de Baxen,
Por l'amar Die. le marche, vos au quier.
(RANBERT, *Ogier*, 10476, Barrois.)

Rois, tant il, .L. damoiseus fut
Ki par noblesse et par vertu
Dunt bien estre apellez gentils.
(*Dolop.*, 9178, Bill. elz.)

Que ce desus est moult gentils
Quant ce desoz est si soutil.
(*Un. du M.*, ms. S.-Briec, 1^o 38^a.)

Oliviers li jentens, ki tant fu aloes.
(*Fierabras*, 28, A. P.)

Si douz, si frans et si gentens.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, 1^o 16^a.)

... Si gentils.
(*ib.*, Vat. Car. 1858, 1^o 18^e.)

La gentil pucelle honoree.
(*G. de Bole*, Vat. Chr. 1725, 1^o 72^a.)

Quanz'il porent de chevaus traire
S'entr'vient et out brisie
Lour lances, si en sont prisie ;
Mais Jehans de Dompierre ouvra
Con jentens ouers, qu'il envova
L'apellel'li le baceleur.

(SARAZIN, *Rom. de Thom*, Michol. Hist. des ducs de
Norm., p. 367.) Impr., *gentiers*.

De sa franche moult et am. fiz gentils.
(*Floovant*, 15, A. P.)

Li ainez fut proiez et jantus.
(*Dou. Peche d'orneel laisser*, Brit. Mus. addit.
15696, 1^o 110^a.)

Li eueus, ses peres, se maria moult tost
apres, et prist haute feme et gentill (Com-
tesse de Pontieue, Nouv. fr. du XIII^e s.,
p. 163.)

La verai noblesce vient don cuer gentill.
LAURENT, *Somme*, ms. Alençon 27, 1^o 43^{re}.)
Et se ventent de leur gentillesce pourre

qu'il cuident estre de gentill boe. (D., ib.,
1^o 43^{ve}.)

Li gentilz parages. (D., ib., 1^o 13^{ve}.)
Darement se combat Froumer le bon gentils.
(*Gaufrey*, 9388, A. P.)

Quant ele on ses gentz aurout prise la
tierce partie de ses denzours des choses
gentilz ou de fie. (1312, Arch. JJ 48, 1^o 33^{re}.)

Gentilez sirez.
(*H. Capet*, 190, A. P.)

Cuer gentier.
(JEN. LES-CUREZ, *Chans. ball. et rond.*, xxvii,
Bibl. elz.)

De jure et l'ouneur porrevoir
Vous vaille, mes dames gentelz.
Miracle d'Anis et d'Amille, Th. fr. au n. 4.
p. 212.)

Vous estes plus hault homme de moy et
plus gentil. (*Lancelot du Lac*, 1^{er} p., ch. 54,
éd. 1488.)

Li passa des premiers atout environ de
trois a quatre cens hommes des plus gen-
tilz. (*Mém. de P. de Fémin*, au 1420, Soc. de
l'II. de Fr.)

Le premier acte qu'il feït a son arrivee,
feut qu'il acusa et neit en justice Servi-
lius Angur, l'accusateur de son pere, d'a-
voir pareillement malversé en son estat
et forcaït contre la chose publique : ce
que les Romains trouvoient un gentil acte,
et fut quelque temps qu'on ne parla
d'autre chose a Rome, ne plus ne moins
que si c'est esté quelque exploit de
grande vaillance. (AMVOT, *Vies*, Lucull,
éd. 1565.)

Li prenovent grand plaisir de veoir les
jeunes hommes s'attacher a poursuivre en
justice ceux qui avoyent forcaït, ne plus
ne moins que de gentils levriers acharnez
apres les bestes sauvages. (D., ib.)

— *Gentil femme*, femme noble :

Je sui rice de grant avair,
Ases bele, (assez) gentilsse feme.
(*Gauvain*, 2268, Hippéau.)

As povres gentisfemes. (Juill. 1269, Flines,
Ch. des compt. de Lille, Arch. Nord.)

C'estoit la plus gentilsse feme de la chres-
tiente et la plus riche. (*Chron. de Rains*,
c. I, L. Paris.)

Deux moult grandes abbayes et moult
riches, l'une de noirs moynes et l'autre
de noires dames, qui sont et doivent estre
toutes gentilles femmes. (JEH. LE BEL,
Chron., I, 74, Polain.)

Et l'autre (abeie de Noires Dames) qui
sont louttes gentifemmes. (FROISS., *Chron.*,
IV, 407, Kerv.)

Ceux qui par difames
Heudent suspect l'honneur des gentifemmes.
(MEL. DE S.-GEL., *Œuv. port.*, p. 270, éd.
1719.)

Li quand bien cela auret esté de tout
temps, que les enfans du roy auraient dict
a leur peres, Monsieur, non pas mon
pere, et a leur mere, Madame, non pas ma
mere, s'ensuyvent il que tant de peres et
meres, voire jusques a ceux et celles qui
sont moins que simples gentilshommes et
que simples gentifemmes, descendent faire
monstre de quelque grandeur, en ce qu'ils
font dire a leurs enfans monsieur et ma-
dame (ou mademoiselle) au lieu de dire
mon pere, et de dire ma mere? (II. ES-
TIENNE, *Nouv. lang. franç.-italian.*, dial.
II.)

Li devinrent extrêmement amoureux de
deux gentifemmes espagnoles. (DES PR-

MIERS, *Yours*, de deux Jouvencaux siénois, Bibl. lat.

Nom propre, *Gentil*.

GENTILU, s. f., syll. de gentillesse :

F. *antique* sur *gentil* et *antique* sur *ant*
A. *ant* et *S. remembre* et *ant* et *gentil*
(*Chant.*, 2^e p., 1184, Andriessen.)

GENTILLESSE, VOIR GENTILISE

GENTILU, s. l., noblesse :

F. *antique* sur *gentil*, bien qu'il n'ait *gentil*
et *gentil* sur *gentil* de *gentil* et *gentil*
Basse des *gentil*.
(*Prise de Parapel.*, 344, Musafia.)

GENTILISE, VOIR GENTILISE.

GENTILISME, *gentilisme*, s. m., les Gentils, manière de penser des Gentils :

Que si quelque femme d'entre les *gentils*, c'est à dire de l'erreur des Gentils, est encommencée captive, qu'elle rase sa perrière... afin que rien du *gentilisme*, ou d'erreur ne demeure en elle. (LA BOU, *Harmon.*, p. 722)

Saint Paul lorsqu'il prêchoit parmi les *gentils* Receuilloit quelque bien comme en forme de dixme. (G. de Bois, *L'homme*, éd. 1582.)

Le bon capitaine italien Cornelius est il prest à recevoir la grace de l'Evangile, on le renvoie à S. Pierre, afin que par ses mains fust dédié et beni le *gentilisme*. (F. de SAL, *Ant. de S. Pierre*, ms. Chigi, f^o 119.)

GENTILITE, s. f., état de gentilhomme :

Vous aimez mieulx nom de *gentilite*
Il l'estime plus que nobilite.
Sans cause n'est, car comme escript Balaë
Qui bien au long li chose a deoëe
Et Geop, les gentilhommes sont
Qui mes en non l'espourent out en out.
Dont les ayeulz ainsi que l'on reputé
Ne firent *gentilite* subreuz a seruité.
(J. BOCHET, *Ep. mor.*, II, m, éd. 1345.)

GENTILLEGE, VOIR GENTILISE.

GENTILMENT, VOIR GENTILMENT.

GENTILISE, VOIR GENTILISE.

GENTILISME, VOIR GENTILISME.

GENTILLOUS, s. m. ?

Li e plus qui le même jumeus n'en geïr.
Le *gentilous* fait, mais on l'engourra.
(*De Seb.*, vii, 543, Boera.)

GENTILMENT, - *gentilment*, - *gentilment*, adv., noblement, comme un gentilhomme :

Gentilment l'v. ch. 14.

(*Hom. et part.*, Parthez, II, 31, 12.)

Visage *gentilment* figuré.

(*Uverabes*, Val. Chr. 1616, f^o 26.)

Il li le fet *gentilment* assier.

(*G. de Seb.*, ms. Bichel, 25-16, f^o 54.)

Puis... de *gentil* toujours sans *gentilment*. (E. tabl. de S. Louis, 1, 23, St-Martin.)

Ne n'est *gentil*, ce de *gentil*.

Ne n'est *gentil*, ce de *gentilment*.

S'il n'ait de *gentilment*.

(Barn. de G. de *gentilment*, Ars. 3142, f^o 307.)

Gentilment. (Sept sages de Rome, Ars. 354, f^o 162.)

Homme qui tient en parage tient aussi

noblement et aussi *gentilment* comme celui de qui il tient. (1301, *Ordonn. du D. Jehan II*, Mor., Pr. de *Ch. de Bret.*, I, 1167.)

La force partie des choses qui sont tenues en *gentilment*. (1312, Arch. 13 48, f^o 33 r^o.)

GENTIOR, VOIR GENSOR.

GENTOIS, s. m., terre en friche :

Une pièce de terre qui souloit estre gagnable, et a present est a *gentois*. (6 oct. 1303, *Arch. de la Bruslerie*, fol. du role des somms.)

GENTOR, VOIR GENSOR.

GENTREVE, s. f. ?

V. parties de *gentreuve*, III. parties de terre seeler, VII. parties de leçons en poudre. (Frag. d'un *liv. de médecine*, ms. Berne A 95, f^o 7 v.)

GENULLIER, VOIR GENOILLIER.

GENULLUN, VOIR GENOILLON.

GENUR, VOIR GENOIR.

GENULER, VOIR GENOILLIER.

GENULUN, VOIR GENOILLON.

GENVRE, VOIR JOYOSER.

GENYAL, VOIR GENIAL.

GENYEUR, s. m., genévrier :
Genestre et *genyeur*. (Arrêt de 1338, Arch. Oise.)

GENZOR, VOIR GENSOR.

GEOLAGE, VOIR JAOLAGE.

GEOLE, VOIR JAOLE.

GEOLAGE, VOIR JAOLAGE.

GEOMETRIEN, - *gen*, *geom.*, s. m., géomètre :

Sire, qui la terre sostiens,
Qu'en e cil *geometriens*.
(Biv. D. de Norm., II, 2119, Michel.)

Il estoit bon musicien
Et aussi *geomatrien*.
(J. Le Fèvre, *Mathemas*, IV, 158, Tricotel.)

Un bon homme *geomatrien*. (ORESME, *Ella.*, Richel. 204, f^o 361 v.)
Les uns sont sages *geometriens* ou sages naturiens. (Id., *ib.*, f^o 474 v.)

Tous *geometriens* se sejoissent et delectent en estudier *geometrie*. (Id., *ib.*, f^o 500.)

- Adj., géométrique :

Une arche... longue de III. c. cubites *geometriens*. (FOSSETIER, *Cron. Mary.*, ms. BUX, I, f^o 40 r^o.)

GEOMETRIER, v. a., détenir, déterminer :

La matiere... refuzant d'estre *geométrisee*, c'est à dire de l'ic de l'ic. (AMYOT, *Oeuv. mesl. de Plat.*, f^o 163 r^o, éd. 1374.)

I. GEORGET, *georgel*, s. m., sorte de casaque :

Mon casque est a la talerie ;
Or, ay que ne suis la produ.
Mon *georgel* n'a pièce entiere.
(Cuvier, *Mss. de S. Christ.*, 1^o jour.)

Voicy qui me vient mieux que bien ; ce *georgel* est comme si je l'avois commandé. (Com. des prov., II, 4, Anc. Th. fr., IX, 36.)

Georgel, pourpoint. (1536, *La Vie geneveise des merceles, queuz et boesmiens*, Var. hist. et litt., VIII, 186.)

2. GEORGET, s. m., sorte de teinture appelée autrement petit bleu :

Que tous *georgels*, noirs de chaudiere et noiz tamis cendres, tamis en escorde de petit de galles, soient marqués pour les connoistre. 15 avr. 1500, *Ordonn.*, Arch. législ. de Reims, vol. I, p. 851, Doc. inéd.)

La faulx teinture s'appelle *georgel* ou petit bleu. (8 août 1603, *Reg. des délib.*, sur le commerce en *gen.*, Doc. hist., t. IV, p. 111.)

GEORGINE, s. f. ?

Et feit *Georgin* aussi, comme en 65, les *georgines* Qui autres sont d'estre bien veus diras. (J. BOCCACCI, *Ep. fam.*, 1^o p., xii, éd. 1515.)

GEORGUE, adj., qui regarde la culture de la terre :

La cure *georgique*, c'est à dire de cultiver la terre. (ORESME, *Economiq.*, f^o 3^o, éd. 1489.)

GEPIR, VOIR GUERPIR.

GEPE, VOIR GETE.

GERACHITE, *geracite*, s. f., pierre précieuse, héliotrope :

Heliotropis, *gerachite*. (*Lapid. d'un roi d'Arras*, ms. Berne 646.)

Geracite. Ceste pierre porte noire color. et si à moult de bones vertus. (*Descript. lapid.*, ms. Berne 413, f^o 170 v.)

GERACINTE, VOIR GERACHITE.

GERAGOTE, s. f., sorte de pierre précieuse :

Onches et *geragotes*. (*Lit. du nob. chev. J. de Mondev.*, impr. à Paris, f^o 59 r^o.)

GERAPIGRE, s. f., électuaire fait de poudre de cannelle, de macis, de racine d'asarum, de safran et d'aloes cicotron :

Ne soit peu jusques apres midy ; lors luy donne bon past et petite gorge ; ou fais pillules de poudre de *gerapigre* avec jus d'aloëne. (GILL, *Art de faulconnerie*, I, 95, Jullien.)

GERRAGE, *gerbage*, - *age*, s. m., droll sur les gerbès :

Et si sont sien li *gerbage* et li terrage et li morte man des omes. (1312, Cab. Du Fresne, Metz ; Bibl. de l'Ec. des ch., 1880, p. 394.)

Cens qui tanront les fours et les *gerbages*. (1276, Pont. Fiets, I, 81, Arch. Menthe.)

Deit avoir un hoisain de forme par *gerbage*. (*Juris de S. Ouen*, f^o 77 r^o, Arch. S.-luf.)

Les reveys, les *gerbages* et les pailles des terrages de madie made l'abbesse au terroir de Brazoul. (1363, *Terrier de la Trinité*, f^o 121, Arch. Vienne.)

8 cesters avoine pour lou *gerbage* de

Mouson, l'an 1382 (Arch. Meuse B 1041, f° 42 v°.)

La diesme du garbage. (1433, *Denomb. du bail. de Constantin*, Arch. P 301, f° 224 r°.)

XVI. gerbes de gerbage. (1453, *Denomb. de la Vic. de Beaumont*, Arch. P 208, f° 23 r°.)

Seize gerbes de gerbage. (1460, *Aveux du bailliage d'Erveux*, Arch. P 205, reg. 1.)

Censeurs d'héritages sur lesquels sera prétendu terrage seront receuz à affirmer la quantité de nombre de *garbages*, au profit du droit de terrage, que l'on voudroit prétendre et demander. (*Cout. de Hayn.*, LXXXVII, Nouv. Cout. gén., II, 20.)

Ils recueilloient par les campagnes belles le blond gerbage assés de javelles. (Vaug. Sat., n. a. M. du Per., éd. 1612.)

GERBALLAT, s. m., morceau, pièce de bois ?

Unz tonnel plain de moreel de fer et de gerballat de bois. (J. AUBRIEN, *Journ.*, an 1573, Larchey.)

GERBEE, *garbee*, s. f., gerbe de blé, botte de paille de froment dont le grain est ôté :

Deux chariots attelés de bons chevaux, chargés de *garbee*. (B. DE SALIGNAC, *Siege de Metz*, p. 520, Michaud.)

Se dit encore dans quelques contrées :

Gerbe dans quelques lieux c'est la paille qui a été la plus brisée par le battage, principalement celle de l'avoine, et qu'on donne pour la nourriture aux bestiaux ; dans l'autres, au contraire, c'est la paille de seigle ou de blé qu'on a battue de manière à ne pas la briser afin de l'employer à lier a vigne, les espaliers, les salades, etc. (Boss, *Dict. d'agr.*, VI, 381, éd. 1812.)

Nord de la France, *garbée*.

GERBEL, *garbel, jartel*, s. m., gerbe :

Et tu t'en vas par nuit jarter. Et ses moisson d'autrai *garbians*. (ECLUS DE MOISSIS, de *Charité*, Richel 23111, f° 218 r°.)

Et fais messon d'autrai *garbians*. (Id., ib., Ars. 3142, f° 218 r°.)

GERBELE, *garbele*, -elle, s. f., sorte d'épice :

XXVIII. quitoaux. LII. II. VII. onces poivre et *garbele*. (*Vente des biens de Jacques eur*, Arch. KK 328, f° 149 r°.)

Garbeltes rosereches. (Titre de 1551, lle, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. niens.)

GERBEOR, *garbeor, garbieur, gerbeur*, m., celui qui met en gerbes ; celui qui reçoit le droit de gerbage :

S'aucuns *garbieures* pourraice garbes out cheval. (1275, *Charte de la paix de blienciennes*, Cellier.)

Kiconque donra au *garbieur* garbe en ust. (Ib.)

Gerbeur, les javelles enlasse. (J.-A. DE BAIF, *Ecloques*, xiii, éd. 1573.)

GERBER, *garber*, v. a., engerber, mettre le en gerbes, le ramasser, le recueillir ; ilz qui *gerbet* et vet moxonant. (*Carte de Vinc.*, Richel. I. 11025, f° 128 r°.)

-- Voler, emporter des gerbes :

Jehan Raoul fust souspiegonnez d'avoir emblé plusieurs biens... et aussi de *aroir garbé* plusieurs foiz en aoust en la jurisdiction du chapitre de Therouenne. (1380, Arch. JJ 117, pièce 165.)

Brel., CÔL-du-N., cant. de Malignon, *gerber*, faire le dessous d'une toiture en paille. Guernesoy, *guerbaire*. Centre de la Fr. et Canada, *gerber*, foisonner en gerbes, en parlant de blé.

GERBERIE, *gerbrie*, s. f., prélèvement de quelques gerbes :

Item la *gerberie*. c'est assavoir de chacun feu deux gerbes ; et se il a une heste a charpue, il en doit trois, et se il a trois beufs, il doit trois gerbes. (1325, Arch. JJ 93, pièce 43.)

Que la ils soient franes et quittes de toutes corvees... *gerberie*, charrois, paneterie... (1367, *Ch. de Louis de Neuchâtel*, Bibl. Berne VIII, b. 604.)

— Grange :

Deux seigions de terre sujets à la sixte partie des fruits pour droit de terrage rendable en vostre *gerbrie* au bourg de Jard. (1657, Ste-Croix, Jard, Arch. Vienne.)

GERBETTE, s. f., petite gerbe :

Petites *gerbettes*. (FRERE NICOLE, *Trad. du Liv. des Proffitz champ. de P. des Crescens*, f° 43 r°, éd. 1516.)

GERBIE, s. f., sorte de lance courte :

Jeellui Cayphas vint contre le suppliant a tout uze lance ou *gerbie*, et le cuida ferir par la poitrine. (1398, Arch. JJ 153, pièce 187.)

GERBIER, s. m., amas de gerbes ; grange, endroit où l'on serre des gerbes :

Guischart Traffroy... s'en ala en unz champ... ou estoient quatre *gerbiers*... esquez il mist le feu. (1660, Arch. JJ 190, pièce 172.)

Souventesfois à cause du grand vent qui va la bale et la paille enlevant. Les grans *gerbiers* blanchissent de l'ordure qui sort du lied et de la terre dure. (HUG. SABEL, *Italie*, ch. v°, éd. 1606.)

Bles entassés en *gerbiers*. (O. DE SERRI, *Th. d'agr.*, II, 6, éd. 1605.)

On appelle *gerbrière* en Lorrain, et en Bretagne, Côtes-du-Nord, une ouverture pratiquée dans un des murs de face d'un grenier, et par laquelle on fait passer le foin, la paille, etc., pour les serres.

Nom propre, *Gerbier*.

GERBRIE, voir GERBERIE.

GERDINEL, voir JARDINEL.

GEREDON, voir GUEREDON.

GEREDONIER, voir GUEREDONIER.

GERFAUCON, -un, *girfaucun*, s. m., gerfaul :

Erodus, *girfaucun*. (*Gl. de Carl.*, ms. Bruges 536, Scheler, *Lex.*, p. 75.)

Girfaucuns, gerfaul. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 203, var., Chabaille.)

Hic falco, *gerfaucun*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

GERFAULT, s. m., crochet à l'usage de bons baliseurs, destiné à saisir les objets flottants ou cachés sous l'eau :

Unz *gerfaul* pour prendre les boys en l'eau. (*Arrent. de 1527*, ap. Mantélier, *March. fréq.*, II, 455.)

GERGERIE, voir JARGERIE.

GERGUE, s. f., sorte de graine :

Grains petits semblables a *gergues*. (*Jard. de santé*, I, 319, impr. la Minerve.)

Cf. GERUER.

GERILL, voir GRELL.

GERLANDE, voir GARLANDE.

GERLE, *jarle, gelle, gille*, s. f., grande cruche propre à contenir des liqueurs ; grand vaisseau de bois à deux oreilles trouées, dans lesquelles on peut passer un bâton et qui sert à mettre la vendange ; cuve ; mesure pour le vin :

Lors a li prestres encoutrez Deux jars qui portent une *jarle*. (*Du Prestre crucifié*, Montaigno, *Fabl.*, I, 196.)

Comme les doiens et chapitre de l'eglise de Chalou sur Saone... aient esté en saisine et possession de avoir en la terre d'icelle eglise... prez de nostre dite ville de Chalou, une *gelle* ou un vassel a mesurer les vasseaux ou les vins que l'on veut a detail en icelle ville. (1362, Arch. JJ 93, pièce 61.)

Debent portare les *gilles*. (Sans date, *Cart. de Lausanne*, p. 390, Soc. d'Hist. de la Suisse rom.)

Une *gerle* de sapin a saler char. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, Arch. KK 328, f° 275 r°.)

Se voutez avoir belle lessive et que vos liqueux soient beaux et blans, la premiere fois que vous geterez la lessive dessus la *jarle*, certainement vous devez dire en la getant : Dieu y ait part et monseigneur saint Cler. (*Evang. des Quenouill.*, p. 92, Bibl. elz.)

Champagne, *jarle, gerle*, petit cuvier. Suisse rom., cant. de Neuchâtel et canton de Fribourg ; *gerle*, sorte de cuvier ou de grand seau, servant au transport de la vendange ; au fig., un chapeau de feutre ; metre sa *gerle*. Hautes-Alpes, *gerle*, cuve, et jarre, grand vase de terre. Lyonnais, *gerle*, cuve où se fait la lessive du linge.

Un poète du XIX^e siècle a employé *gerle* comme un terme auvergnat, dans les vers suivants :

On plonge de nouveau l'étonné dans les *gerles*, Et sur ces doigts bruis roulent les branches perles. (V. de L'IMPAGNOL, *Les Vaches*, dans le *Livre du Père*, p. 201, Hétel 1877.)

GERLIS, voir GRESLIS.

GERMANITE, s. f., parenté entre frères : *Germanitas, germanité*. (*Gloss. de Couches*.)

Si pensioe que vostre *germanité* vous vendroit en memoire. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 4254.)

L'alliance de *germanité* et de consanguin-

mita. Vauquelin, *Traité de la Chron. d'E. de Guyter*, II, 43. Nav. de Ram.)

La germinité, c'est à dire la fraternité entre Jada et I-rael. (*Bible, Zacharie*, ch. XI, éd. 1533.)

GERMIN, s. f., jeune brébis qui n'a pas encore porté :

Et s'il n'a avoit esté le germe aplo-nosse, et s'il n'a avoit germe, le brebis. (*12 S. Ch. des compt. de Lallé*, ap. DuRoi, *Germinja*.)

GERME, s. f., sorte de barque :

Il n'y a sur ceste rivière, tout du pois du soudan, une sy tres-grasse quantité de barques avant de l'un à l'autre a une bande, qui se nomment germes les unes, ce qui est une induite. (*BOUILLON DE LANNON, Voy. et Amb.*, p. 127, Poitou.)

Fustes ou germes ne y peuvent venir. (*ib.*, p. 112.)

GERMELETTE, s. f., dimin. de germe, jeune brébis :

Printemps caré fut voué à Jupiter, c'est à dire que tout che que germelettes, gades, et tréys aportoient en ung printemps seroit sacre à Jupiter. (*FOSSETIER, Cron. Marg.*, ms. Brux. 16512, N, v. 23.)

GERMEMENT, s. m., germination :

Germement, germination. R. EST., *Pet. Dict. (r. lat.)*.

Germin d'un gerement, quand les arbres ou herbes peitent leur germe. (*Calépin Dict.*, Bibl. 1584.)

La naissance et gerement des fruicts de la terre. (*MATHEU, Euc. de S. Just.*, f° 292^{re}, éd. 1594.)

GERMENTIER, VOIR GRAMENIER.

GERMETTE, s. f., dimin. de germe, petite brébis :

Her. ce resp. à Angars.
Beyne un fait de germettes,
Mes m'atris et mes mescoltes,
Ne je les por. j. sui homars.
(*FROISS., Hist.*, Richel. 839, f° 2 v° 7; Scheler, III, 336, 54.)

GERMEUN, adj., qui a germé :

Silonnant par ray en une germeun plaine. (*BOSS., Log.*, II, Bibl. elz.)

— Qui fait germer :

C'est un vent printanier, blandissant, creveux. *Frais die*, dont soufflant, fructifie, germe. (*Jos. de CRESE, Mirar du monde*, 189, éd. 1587.)

GERMIN, s. m., germe :

Le germin del fruit en en
Par terre et d'en sa mail bien.
Lays de Cantelot, 1919, Paquier.

GERMINEMENT, s. m., germination :

Les semences sur tout germinement qui est de presence. (*Huyas le Juy*, Richel. 24276, f° 11 r.)

GERMINIER, verbe :

— Nourir, germer :

Germina ce que une de Jessé. (*Ms. Berno 697*, f° 54 r.)

Qu'on en terre germinier.
Les espans et y croistr ont.
(*Dr. CHILLIER, Frons Perseuages*, f° 192, impr. Institut.)

Quant ces troys gralos germineront
Et l'arbre et fruit apporteront.
(*Myst. du ciel test.*, I, 151.)

GERMINER, to springe. (*DU GREZ, An Introit for le leure-to speke French trevely*, à la suite de PAUSGRAVE, p. 247, Genou.)

Cu este noble Casse excellente et fertile,
Ceuze de crousses mers, plantez sus verte isle,
De tout temps on a veu le blanc lys germiner.
(*GRAVILLE, Septième rivelets*.)

— Act., produire :

— La terre germinera estimes et charbons. (*Repos de conscience*, ch. XXXII, Robinet.)

C'est celle qui germine tous arbres et plantes. (*PALISSY, Œuvre*, p. 267, France.)

— *Germinant*, part. pres., qui germe, qui naît :

Boneissez, vus, tutes riens germinanz en terre, à Dammeden. (*Hymn. trum puer*, II, Liv. des Ps., Cambridge, p. 280, Michel.)

Interroge la terre, et elle te dira que c'est celle qui doit pleurer la mort de tant de germinantz sus icelle. (*LE FORT D'EST. Bible*, Esdras, IV, 10, éd. 1534.)

— Un auteur du XIX^e siècle a dit figurément :

En style inégal, âpre, dru, plein de sève.. qui sort d'un cœur chaud, riche et germinant. (*TAISE, Disc. à l'Acad. Fr.*, 16 janvier 1850.)

GERMIER, v. n., germer :

Germir ad en ses jurs li justes. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, LXXI, 7, var. (Michel.) Lat. germinat.)

La terre comandastes à germir
Arbres porter fruit et florir.
(*Ron. de Louere*, Brit. Mus. Harl. 1390, f° 13.)

GERMIER, v. n. ?

E le vis on le menton li mist avaltant.
Li alt coup li dona tut en germevant.
(*PIERRE LANGTON, dans les Excerpta Historica*, part. I, mars 1830.)

GERMON, s. m., germe :

Tu enverres ses ruisselez et multiplies ses germons et ses fruiz. (*Ps.* LXIV, Maz. 798, f° 152 v°.)

Bourg, Yonne, Domoey-sur-le-Vault, germon, germe.

GERMATE, VOIR GRENATE.

GERMEUNE, s. f. ?

Où, li herone de germeune.
(*AN. DE LA HAYE, li Jus Adm.*, Richel. 25566, f° 18 v°; Goussauder p. 336.)

Harens fous et poudres à lail. Harens de germeune, au verus ou à la moustarde. (*ENS. P. apertel. chant.*, Richel. I, 7131, f° 100^o.)

GERNETE, VOIR GRENATE.

GERNETER, VOIR GRENETIER.

GERNIR, VOIR GRENIR.

GERNISSEMENT, VOIR GERNISSEMENT.

GERNU, VOIR CRENU.

GERNUIN, VOIR GRENUIN.

GERNURE, s. f., grain :

En ce temps furent si grant pleuves en Italie que les gens et les bestes en moururent en plusieurs lieux, ne li n'estoit memoire de oncques avoir veu si grandes pleuves depuis le general deluge, et si dieu n'en eult en pitié, par les letanies que les Habitus lux faisoient tous les jours, les herus des champs eussent esté tous perduz; car le plus grant partie par les grandes ennuis estoient ja tous germes, et tant que ces germeures tendoient a maturité et estoient ainsi que moines. (*J. NAQUETIN, Traité de la Chron. d'E. de Guyter*, I, 32, Nav. de Ram.)

GEROFLINE, s. f., girofle ?
Pizounat, geroflie, amandiotte, manu Christ. (*D. BAZIN, Honn. volupté du goust*.)

GERON, VOIR GIRON.

GERONÉ, VOIR GIRONÉ.

GERONÉE, VOIR GIRONÉE.

GERONER, VOIR GIRONER.

GEROPHAGIE, s. f., nourriture de choses sèches :

Gerophagie... est seiche menjalle. (*Trad. de Belet*, Richel. I, 995, f° 41 r°.)

GEROUMET, VOIR GROMET.

GEROUWAIDE, s. f., rouel, dévidoir :
Giailun, geroawaide. (*Gloss. lat.-gall.*, Richel. I, 4120.)

GERPIR, VOIR GUERPIR.

GERPISSEMENT, VOIR GUERPISSEMENT.

GERREDON, VOIR GUERREDON.

GERREDONER, VOIR GUERREDONER.

GERRIEMENT, VOIR GUERRIEMENT.

GERRIE, adj., gerrier :

K r mult est la terre gerrie
E de bones genz plenteire.
(*BEX., D. de Norm.*, II, 19110, Michel.)
Genz bataillase o si gerrie
Que verz touz ses voisins estire.
(*ib.*, II, 13837.)

GERROMET, VOIR GROMET.

GERRONNER, VOIR GIRONNER.

GERRONNERIE, *ghieronnerie*, s. f. ?

Gerronnerie contre les machonneries. (*Compte de 1310*, Lille, ap. La Fons, *Gloss.*, ms., Bibl. Amiens.)

Chascun avoit fait sa parure de bon drap, laquelle parure estoit de drap blanc et verd germeuné, et parmi *ghieronnerie* une broderie tres bien et gracieusement ouvree. (*Chron. des Pays-Bas de France, etc.*, Rec. des Chr. de Fland., III, 291.)

GERSEY, VOIR GUERSOY.

GERSE, s. f., cérése :

Et de ceste pouldre ainsi faicte toute seue ou coullie avec eue rose soit la face ointe. Et ceci est appellé *gerse* ou *ceruse* de la petite serpenlarie. (*Jard. de santé*, I, impr. la Muverie.)

GERSEIRE, *jarsure*, s. f., scarification, cautérisation :

L'autre manière de purger le corps humain de mauvaises humeurs est par seignées ou par *gersures*. (*Traité de tribulation*, Richel. 1009, f° 15 r°.)

La *gersure* signifie proprement tribulation, car ainsi comme en *gersure* est le gros sang tiré hors du corps humain par le moyen du feu, ou telle manière par tribulations et adversitez sont tirées hors de l'ame les grosses ordures de pechie, moyennant le feu de dilection espiroïtelle ou de charité, car sans feu peu ou riens ne profiteroit la *gersure* à l'ame que tantost apres le rasour de tribulation elle ne cheust en murmure, ou impatience, et blasphemie. (*Ib.*, f° 15 v°.)

Visiter les *jarsures* desdites vessies perrees, pour les oindre derache' Judit ougeut. (FRANCIÈRES, *Fauconnerie*, I, IV, ch. 3, Paris, l'Angelier, 1621.)

GERSOY, VOIR GUERSON.

GERTIER, VOIR JARTIER.

GERH'NEL, s. m., chemise de femme : Teristra, *gerhnel*, chaise. (J. DE GARL., ms. Bruges 516, Scheler, *Lex.*, p. 33.)

GERY, s. m., nom d'un arbre, appelé *geria* dans le Glossaire de Ducange :

Un arbre appelé au pays (de Normandie) *gery*. (1412, Arch. JJ 166, pièce 364.)

GESANT, s. m., solive ?

Une pièce de bois portant de treize à quatorze pieds de long employé à faire les *gesans* du planquier dudit puchoir. (1498, *Compt. tails p. la ville d'Abbeville*, Richel. I, 12016, p. 112 r°.)

GESCHARBOYDE, s. f., sorte de bateau :

Il n'est point permis non plus de naviger par les escluses avec des bateaux dits *gaboide* ou *gescharboyle*, ou de les laisser flotter. (*Cout. de la ville et chastelle de Farnes*, XIV, Nouv. Cout. gén., I, 663.)

GESHANT, VOIR JASERANT.

GESINE, *gessine*, s. f., festin de relevailles :

L'exposant oi dire que icelle femme avoit esté à une *gessine*, autrement nommée au pays (Cantons) *cuffere*. (1414, Arch. JJ 167, pièce 359.)

— Embarras :

Ne tant n'ai hardement ne sens
Que j'osais dire, en nul sens
Ouel seroit la medierine
Qui m'esteroit *gesine*.
(PAUL DE RENI, *Jean et Blanche*, 735, Bordier, p. 227.)

GESINER, v. n., accoucher :

Les autres (enfants) dont leurs meres *gesinoient* et accouchoient ou icelluy hospital. (1531, *Archiv. hospil. de Paris*, I, 146, Bordier.)

GESIR, *jesir*, *gisir*, *gizir*, verbe.

— Neutr., être couché, se coucher, être étendu :

Par pestoit icelle nuit i *jurat*.
(*Ibid.*, 3653, Müller.)
Tant chevalier contre terre *jesir*.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 41 v°.)
Vit son seignor à la terre *gesir*.
(*Ib.*, f° 44 v°.)

Les chevans tout *gesir* ens aux muistiers.
(*Gar. de Loh.*, 1° chans., VII, P. Paris.)

Onques mais asen n'i que
Ne a ma volenté n'i fue.
(WACE, *Rom.*, Richel. 373, f° 220 v°.)
Quant ore fu d'aler *gisir*.
(*Cliget*, Richel. 1420, f° 43 v°.)

Jost sur Pewe de Mac Burtin.
(*Conting' of Ireland*, 968, Nichel.)

Autrelet faisoit Blancheflor
Qui ceanz just a l'autre jor.
(*Floure et Blancheflor*, 2° vers., 2201, du Méril.)

Jacel douz ades li malades au sun
fermerie ne jai ne s'aun moecet. (*Li Epistte saint Bernard a Mont' Deu*, ms. Verdun 72, f° 49 r°.)

Onques nus hom ne vit plus hel (castel)
Que bien sai que g'i *geu* anait.
(SARRAZIN, *Rom. de Ham.*, ap. Michel, *Hist. des ducs de Norm.*, p. 219.)

Ke jeo n'aumr vas grantasse
Ke vos *jesse* e'i non li.
(*Da Cheval, et a dame*, ms. Cambridge, Corpus 50, f° 93 v°, P. Meyer.)

Il avint que Adanz *jul* on lit mortel.
(*Contu. de Guill. de Tyr*, II, Michelant et G. Raynaud, *Itinéraires à Jerusalem*, p. 158.)

Ce n'est pas honte de chaoir, mais de
trop *gesir*. (*Anc. prov.*, XIII^e s., ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

Il s'esmut pour aler la (cité de Sayete)
le jour de la feste des apostres Saint
Pierre et Saint Pol, et *jost* le roy et son
ost devant le chastel d'Arzur. (JOINV.,
Hist. de St Louis, p. 174, Michel.)

Ne ne puiuent *gesir* au Mes, ne en
bours de Mes. (1322, *Hist. de Metz*, III,
349.)

Le regent... avoit ceste nuit *geut* a
Etreux. (WAVRIN, *Ancheim. Cron. d'Engle-*
terre, I, 260, Soc. de l'hist. de Fr.)

Mai couchiez a terre *geras*.
(G. DE CAUSIN, *Liv. de Cheval.*, ms. Brax.,
f° 9 v°.)

Quant li roys engles *eut jeu* une nuit a
Mont Licheri et toute se host. (FROISS.,
Chron., VI, 238, Luce, ms. Amiens.)

Bers ou *gesent* petiz enfans. (*Gloss. gall-*
lat., Richel. I, 7684.)

Ce leur vault avoir en chevances,
N'en grant letz de parement *geu*.
(VILON, *Grand Test.*, cxlviii, Joubert, p. 109.)

El manilloient moult leur Pucelle qui
leur avoit promis que sans nulle faute ils
gaigneront a celluy assaut la ville de
Paris par force, et qu'elle *gerroit* celle
nuyl. (*Journ. d'un bourg de Paris*, an 1429,
Michaud.)

Jamais en chambre n'en salle d'eux
muetz ensuivant ne *gerroy* tant que seau-
rroy certainement s'il est vivant ou s'il est
mort. (*Perceval*, P. 234, éd. 4530.)

Mais il les fault d'or et d'argent saisir.
Ains qui *gesir* ne couchier soultz leur cote.
(J. MAROT, *Epistre des dames de Paris aux Contes*,
de France, édition sans date, p. 26.)

Le *gerra*, s'il n'est pendu.
(CL. MAR., 3^e *Epistre du Coq à l'Asne*, p. 205,
éd. 1596.)

On ne les voit sur la paille *gesir*.
(*Ib.*, *Riche en Pauvrete*.)

Il ne convint *gesir* en une couche.
(*Ib.*, *Epistre sur le capitaine Raisin*, p. 140,
éd. 1596.)

Il n'y avoit pour tout loeis qu'une seule
chambre si petite qu'il n'y pouvoit *gesir*
qu'une seule personne. (AMYOT, *Vies*, J.
Cæs., éd. 1565.)

Prenez *un gesir* au giron des graces sans
qu'il te conste, dy, bon jeuneveun ? (LARI-
RIVEY, *les Tromper.*, I, I, Anc. Th. fr., VII,
10.)

Une metairie assise au dit lieu en la-
quelle a loict a *gesir* hostes convert de
chambre. (1560, *Arren du fief de Longueville*
parroisse de Pruniers, chastellenie de Romo-
rentin, ap. Le Clerc de Douy, f° 289 r°,
Arch. Loiret.)

— Fig., persévérer :

Fous est ki en peché volt longement *gisir* !
(GEMBLA, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513,
f° 2 v°.)

— Coucher avec une personne d'un
autre sexe, avoir un commerce charnel :
Dist Oliviers : Par ceste meie barbe,
Se puis veoir ma grute suror Aude,
Vus ne *gerres* jamais entre sa bruce !
(*Ibid.*, 1719, Muller.)

Avec mon amin *geirai*
Nuette.
(*Nom. et past.*, Bartsch, I, 23, 17.)
Li miens amius *jeut* a neut avecques moi.
(*Ib.*, I, 24, 2.)

Jon te desfeuz, sur les membres copier,
Et si tres chier con ta as m'aouisté,
Que tu n'i *geses* ne n'ades abité
Desca cele euro que Paris espouisté,
Tout droit a Rome, la mirable cité.
Et se V'i *gis*, si mo paist Dix salver,
Tu le venras en si grant povreté
Qu'il n'est cors d'omme qui le peust corer.
(*Mon de Bard.*, 6693, A. V.)

Qu'il ait *jul* a femme par forche. (1253,
Cout. de la terre de Merle, C^{tes} d'Art, 234,
Arch. P.-de-Cal.)

Si demanda au varlet combien il avoit
ke cil varles avoit espouisté sa fille, ne s'il
avoit *geu* a li. (*Li Contes dou roi Constant*
l'Emper., Nouv. fr. du XIII^e s., p. 30.)

M' il ne sermoana longement
Ca li *jesse* caradmant.
(*Sept Sages*, 5018, Keller.)

Ensamble *juront* bras a bras
Et demenerent leurs soubas.
(*Cout.*, 4053, Crapelet.)

Pour avoir affaire et *gesir* a elle. (*Assis*,
du baill. d'Orl., 1383-84, f° 89 v°, Arch.
Loiret.)

Canez *jeut* avec Motaire.
(*La grant Meche des femmes*, Poés. fr. des xv^e et
xv^e s., V, 308.)

— Être en couches, accoucher :

La porremont *jut* la virge Marie
De Jhesus son enfant.
(*Cher. au cygne*, 16204, Reiff.)

Elle *gisoit* d'enfant a ce vilage la.
(*Ib.*, 18369.)

La femme Gehan *gisait* d'enfant. (MEX.
DE REIMS, 423, Wailly.)

Si Din plaist, vos engroissieres,
Fait cele : s'en *gerres* un mai.
(*Du Prestre et au Chevalier*, Montaigne et Ray-
naud, *Fabliaux*, II, 86.)

Elles n'avoient pas de viande qui fust
digne pour les chambrieres de leurs meus-
sons quand elles *gisent*. (*Quinze joyes de*
marriage, la tierce joye, Bibl. etc.)

A present il est trop embesogné pour
sa femme qui a *geu* d'un beau filz. (*Journ.*
d'un bourg de Paris, an 1429, Michaud.)

Madame de Namur disoit a la duchesse
Isabelle que les roynes de France sou-
loient *gesir* tout en blancz mais que la

metre du roy Charles VII print a *gesir* enverd et depuis toutes l'ont fait ALFENOR DE POINCETTES, *Honn. de la cour*, ap. La-borde, *Émaux*.

— En a porte un beau miel et a *geu* leans. (LOUIS XI, Acte, XXI, Jacob.)

— Reil, être couché, se coucher :

Hier nus li *liuz* *geu* l'el sur le pin. (R. 1, 2373, Müller.)

S'ant m'enchever toz armez; si s'antosta delez la litiere ou se me *gisane* et m'espailla l'arciller desoz ma teste si durament que molt me bleoca. (GAUT. MAR. *Lancelot de la Tr.*, Richel. 4130, p. 92.)

— *Le me* *gisant*.

B. DE HUI. *Moranais*, ms. Vienne, f. 21^v.

Quo je me *gis*, si m'en perchas.

G. DE SOMBLES. *Chens*, Scheler, *Trois. Belg.*, nouv. ser., p. 12.

Mes oison ami se *gerra*.

(Hose, 11578, M.-on.)

Mes oison ami s' *gerre*.

(Ib., Xv. Chr. 1522, f. 92^v.)

Pour ceulz qui au lit de la mort

Ne *geront* sans avoir confort.

DEUTRIER. *Peletin. du corps hum.*, ms. Valpinçon, f. 35^v.

Et le mena dedens la chambre ou il se *gisist* sus une couste. (FROISS., *Chron.*, IV, 241, Lucx, ms. Rome.)

— Act., jouir d'une femme :

Se il crovent m'arait abonté,

C'et il *gient* ma meche ena.

Bespavee et plus *oere*.

De Prester. et de Chevier, M. taignon et Raynaud, *Fabliaux*, II, 63.)

— Neutr., être situé :

Un journal de vigne ke *gest* a Saint Manuin. (1241, *Ban de tref*, Bibl. Metz.)

III. journal de terre ke *geirent* au Peenters. (Août 1243, S.-Thibault, Arch. Mos.)

III. journals de vigne ki *geirent* dezor lo moultor de Lucey. (Jouit. 1263, *Contrat passé au cour. de s. dames de la Bellechanche*, Gedeons, maisons, f. 14, Arch. Mos.)

On qui *gest* ne *gierre*. 1276, Charmeris, 2, Arch. Meurthe.)

III. journal de terre ke *gierent*... (1308, S. LIEVE, Arch. Mos., G. 2182, n. 1.)

— Consister, dépendre :

Tous les hommes qui jamaus ont esté grans et fait grans choses, ont commencé fort jeunes. Et cela *gist* a la nourriture, ou de grace ou de Dieu. (GOMMYES, *Mém.*, I, 10, S. 1, de H. de Fr.)

— Geste, lieu du corps *gist* en santé, en maladie, en un lieu, et en la beauté des membres bien proportionnée; et la félicité de la vie intérieure, qui est la vraie liaison de la faculté de l'intellect, *gist* en l'obéissance que les appétits deivent a la raison; c'est a dire, et de la bon des vertus morales, tout ainsi que le souverain bien de la partie intellectuelle *gist* aux vertus intellectuelles; c'est a savoir en prudence, science et vraie science. (BOBIN, *Republique*, I, 4, l. 1, 188.)

Li *gest* a l'ostel de l'ostel *gist* au temps. (MONT, *Ess.*, I, III, c. 2, p. 18, ed. 1595.)

— *Geste en*, imp. rs., l'endroit :

Toute foie l'herbe et la coupe *gest* en

son devoir, et estoit son office, tant qu'en lui seroit, reconceiller le pere avec la fille par fréquentes lettres. DE LA BOUTIERE. *Trad. de Suctone*, p. 137, éd. 1569)

— Infinitif pris substantivement, le fait d'être couché :

Ge ne pris gaires tel *gesir*

Quant je n'ai ce que je desir.

(Hose, 2505, Méon.)

Li *gesirs* ensamble... et li baisiers reconnoissent assez douz crime. (Ordin. Tancredi, ms. de Salis, f. 72^v.)

Si jour souffist mieul cil repos et cilz *gesirs*. (G. DE CHABNY, *Lic. de Cherval*, ms. Brux., f. 102^r.)

— *Gesant*, parl. prés., en couché, accouché :

Femme *gissans* d'enfant puet *gessir* per l'espace de un mois, et lent que ele *gerat* li bostel. Et est quille de quaite. (Cont. de Beauprétre, Bibl. de l'Ec. des chart., 1834, p. 34.)

Huyt jours apres vout les voisins

Visiter dame la *gesante*.

J. D'IVER. *Secr. et Loiz de Mar.*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., III, 178.)

Fiz qui fut par la *gesante*

Du nom d'Aesque nomme.

(LA PERSE, *Div. Poés.*, p. 58, éd. 1553.)

— Qui est couché par terre, mort, en parlant du bois :

Ceulz qui deivent la taille den bois ont le vent en *gesant* et le sec en estant a ardre et a herbergier. (Jurés de S. Oren, f. 16^r. Arch. S.-Inf.)

— Synonyme de dormant, en parlant de verre :

Feustre ferree et voirree de voirre *gisant* et dormant. (1374, *Bail. Arch.*, MM 29, f. 116^r.)

— Mis dans la saumure salé :

Le harenc sor et blanc et *gisant*, doit III d. de halage. (E. BOIT., *Lic. des mest.*, f. p. ci, 26, Lospinasse et Bonnardot.)

Poisson de mer salé, saumon d'Escoce, ou autre, ne pourra estre gardé par les revendeurs que onze jours, se ce n'est harens sors ou *gisans*. (1377, *Arch. adm. de la ville de Beims*, III, 440, Duc. inéd.)

Bourg., Youme, *gisante*, *gionte*, *gionte*, femme qui vient d'accoucher.

— GESME, voir GEMME.

— GESME, voir GEMME.

— GESSIR, voir GEMME.

I. GESSIR, s. f., espèce de légumine :

Le supplant trouva en une pierre de terre... qui avoit esté semée de gesses, les chievres et les herbiz de Bernard garnier. (1575, Arch. III, 189, pièce 163.)

Les vesses, gesses et esses sont plus a l'usage des bestes que des hommes. (*Platine de honeste volaphe*, f. 71^v, ed. 1528.)

2. GESSIR, s. m., sorte de maladie :

Gesse est un mal qui nut a quelque action de la paupiere, comme fait toute sorte de mal; et la palpitation n'est pas une action, sans vice des paupieres. D'avantage, Avicenne parlant de *geste* dit que c'est difficile d'apertion es paupieres. (Journ., *Ann. s. le char. de Guy de Chaul.*, p. 219, éd. 1598.)

3. GESSE, s. f., goullière :
Goutiere ou *geste* pour porter les eaux communes. (Cout. de Bret., art. 712, ap. Duc., *Gessium*.)

— GESSINE, voir GESINE.

— GESSONNEUX, *gessonoeux*, adj. ?

En la fin du mont conversoient Serpens mailles et *gessonnes*, Trop mordan, et trop veinennes. (Tabl. d'Or. Ars. 5069, f. 60^r.)
..... *Gessonnes*. (Ib.)

1. GEST, s. m., gestation :

Richant se tient et coiate et nolde, Et bien se vest, Et se cour le bien et pest : Plus est s'niaz que lisse en *gest*. (De Richeant, 369, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, I, 49.)

2. GEST, voir GIER.

1. GESTE, *jeste*, *gïeste*, *gïste*, s. f., action, exploit, haut fait :

Grant fu la *jeste*, bien en doit on parler. (Les Loh., Val. Urb. 375, f. 254.)

Piest vos oir chançon de bone *geste*.

(Prise d'Orange, 32, Jonck., *Guil. d'Or*.)

Mar veismes Gualleud ! A vis deables porroit il ja mes estre. Que remaisissent ses vus et ses *gestes*. (Li Carrenans Yrien, 1600, ib.)

A tant se taisent, si pensent de l'errer Tout leur *gïste* ne sai pa raconter. (Aubert, p. 21, Tabler.)

Membre vons de la geste fiere, Des estors et des vasselages Que fit t'ousjors v'otres linages. (Elaete et Polinice, *Richel.* 375, f. 11^v.)

Ne vos dirai ne son ne lai, Ne chançon de *geste* ne fable, Mais chose tote veritable. Vos vaeit commencer et espondre.

(De quoi vienent li traitoir, *Richel.* 1952, f. 34^v.)

Après avoir par œuvres belliqueuses Par haulz exploits et *gestes* vertennes, Acquis bruit, los et fumes glorieuses D'heur et victoire.

G. MUROT. *Voy. de Venise*, la Prinsse du Chasteln de Pasquier, éd. 1731.)

— Chanter de *geste*, loc., chanter une chançon de geste, une partie d'une chançon de geste :

Je sai trop bien chanter de *geste*, Me volés vous oir chanter ? (A. DE LA HALLE, *li Gies de Robin et de Marion*, Goussemaker, p. 409.)

— Le dit Jehan puet donner le plache et faire chanter de geste a Beives au lieu acoustumé qui que il lui fait le jour de Noel, le jour de Pasques, le jour de Pentecoste et leurs fêtes, sans que les autres y mist chanter se n'est par la licence dudit Jehan. (1367, *Chart. de l'Eglise de Beures*, D. Gren. 311, n. 106, Richel.)

— Épopée, chronique, histoire :

— G. fait la *geste*, que Taroldus declinet. (Rol., 1002, Müller.)

Doit en les livres et les *gestes* Et les estoires lire as festes. (Ware, *Roy*, Richel. 375, f. 219^v.)

On lit es *gestes* rommaines que... (Violier des Hist. rom., c. XXXVIII, Bibl. clz.)

— Race, famille :

Deus me confundat, se la geste en desment ?
(*Rol.*, 788, Müller.)

Se il ne fussent, par le cor. S. Remi,
Li quens .f. et la geste Alori,
Il vos enissent fors de France fiat.
(*Les Lok.*, ms. Berne 113, f° 157.)

Li desconfit se plaizent de la geste francoir,
Que lelon sont et fier et noble poignoir.
(J. Bon, *Sax.*, cxxv, Michel.)

Car nœ geste doit venir de ces enfans,
Dont la foi Juscuris en sera mieus creans.
(*Cher. au cygne*, 1161, Reiff.)

De Garin de Monclauve le chevalier vaillant
Dont issi ceste geste dont on parolle tant.
(*Garin de Monclauve*, Romv., p. 338.)

Se Dex m'aïst ! trai nos a Orable,
Et Dex confonde la sarrazine geste !
(*Prise d'Ornepe*, 1189, Jonck., *Gull.* d'Ar.)

Tuit li meilleur de la païens geste.
(*Li Govenans Yreus*, 1382, Il.)

E jo sui mot de bone geste.
(*La Mort du roi Gormond*, 215, ap. Reiff., *Chron. de Mouss.*, II, p. xvii.)

Es .viii. chevjers de la geste Mahom,
Ses conduïst Mancalves des puis de Carion.
(*Gui de Bourg.*, 1683, A. P.)

La eeo est vilanie a home de vo geste.
(*Quatre fils Aymon*, ms. Oxf., *Hatt.* 59, f° 77 v°.)

Je voz adï qu'il est de franche geste.
(*Joard. de Blaries*, 1525, Hoffmann.)

Toute est de la lignie que Deos a tant amee,
De la geste Aymeri qui proesse a duree.
(*Vieues de Camarchis*, Richel. 1148, f° 110.)

Que il est d'une geste moult creme et d'ontee.
(*Beau. d'Aligrem.*, Richel. 766, f° 3°.)

Vos estes d'une geste où il a maint prinçier.
(*Aye d'Aragn.*, 757, A. P.)

Onques bons de ma jeste ne passai felenis.
(*Floquant*, 272, A. P.)

De la garce de pute geste.
(*Blancand.*, 2019, Micheliand.)

Seignor, vos qui estes de geste,
Qui cuers avez legiers et fols....
(*De pleine bourse de sens*, Montaigne et Baynaud, *Fabl.*, III, 101.)

Par le saint Saviour que nous tuit aoron
Mal est lui avni a la geste Mahom.
(*Doon de Marne*, 8066, A. P.)

Le riche due Gaufris chele nuit engendra,
Qui pere fu Ozgur, que Kalls tant ama.
Ch'est l'ame des .iii. gestes que Damedieu crea,
Li pour garder sa loi deus France estora.
L'une est de Garin de Monclauve deus,
Li tuit chele Toulusien de païens delira.
Et tout le Nerbonnois et Orange candra,
Venice sus la mer et Biandine aquita,
Quille et Calaire aussi et quaque il fu.
Chele geste ama Dex et bien le demonstra,
Que sus trestoute gent l'averit et assouela.
(*Id.*, 7981.)

Bien dit la converse que par loy seroit
onoree toute la geste dont li es vsus.
(*Chron. de du Guescl.*, p. 53, Michel.)

Inestee a coup il pappelle et Serge-te,
ceste aussi de fort vaillante arce.
(*Dns Maxris*, *Envide*, vii, éd. 1608.)

— Equipage :

Un bel arroy, et geste sumptueuse
out la Dauphine, honeste et vertueuse.
(*H. Saut.*, *Chasse royalle*, *Œuv.*, éd. 1573.)

2. GESTE. VOIR GETE.

GESTELET, VOIR GASTELET.

GESTER, VOIR GETER.

1. GESTEUR, s. m., celui qui fait, qui exécute :

Ainsi comme contract qui seroit fait
par aucun gesteur de besongne. (*Costum. de France*, f° 49 v°, éd. 1517.)

2. GESTEUR, VOIR GETEUR.

GESTICULAIRE, adj., qui parle par gestes :

Un petit enfant muet, mais fort gesticulair, representant tout ce qu'il vouloit et pensoit par quelques signes et mouvemens de son corps. (*FOUQUELIN*, *Rhet.*, f° 57 v°, éd. 1537.)

GESTICULAIREMENT, adv., par gestes :
Cependant que le maudit frere Jean, usurpateur des Carmes, monstroït gesticulièrement l'hoesie et le calice. (*La vraye Hyst. des troubles*, f° 7 r°, éd. 1574.)

GESTINGE, s. f. ?

Veste et des corveises estales.
Bien les conist bones et males.
Bien est sire des escales.
Des gestings et des armates.
(*Rom. des Francois*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 2.)

GESTION, s. f., acte :

Par les gestions duquel (oiseau) les choses futures devincent precegnissoïst.
FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 196 v°.)

GESTOIRE, *gett.*, s. f. ?

Tant qu'il trere une pautoniere
Sant lez une faconiere,
Plusor vestue autre ame,
Et li neuves tout tant tenne
Qu'ele est plus orde et plus mauvaïse
Que nen est orse ne puaise.
Lors s'apote tant a s'estoire
Qu'il a esparse sa gestoire.
Puis passe avant, si s'abandonne.
Tant li promet et tant li done
Qu'il est couché et lit puant.
(*De qui venent le traitoir*, Richel. 19152, f° 33 v°.)

Qui veut prendre les leus a buissonner,
le temps si est a la fin du mois de fevrier,
et est le temps qu'ilz sont departis
de la gestoire, pourquoy ilz sont familleux ;
car tant comme ilz sont en gest, ilz menent
pen ou neant. (*Modes*, f° 49 r., Blaze.)

En la fin de fevrier, que les leus se
departent de la gestoire, lasquelz sont
alfancez... (*Id.*, f° 70 r°.)

GESTOIRI, VOIR GETOIR.

GESTOUR, *westour*, s. m., jongleur :

Par plusieurs westours, rymours, ministrals
et autres vacabondes. (1403, *Stat. de Henry IV*, impr. zolh., Bibl. Louvre.)

GESTRE, s. m., sorte de bois des Indes,
cèdre :

Item una cruz de ligno dicto gestre,
munita de argento deaurato emu crucifixo
de ebore. (1335, *Invent. de la Ste Chapelle de Paris*, reg. I, pièce 7, ap. Duc., *Gestres*.)

GESTRICQ, s. m., sorte de moule :

Deux moules et un gestricq pour faire
des lieules. (Pièce de 1449, ap. La Fons,
Bull. du Com. hist., III, *Archéol.*, p. 166.)

GET, VOIR GETE.

GETAISON, *gettaison*, s. f., jet, action de jeter :

Si getaison se faisoit en la mer... (*Const. de Bret.*, f° 209 v°.) Var., *gettaison*, dans les *Provs. de l'Hist. de Bret.*, I, I, p. 790.

GETANCE, *gett.*, s. f., action de jeter :

Getance, abjectio. (1463, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Aulfret de Quetqueperan, Bibl. Quimper.)

GETANT, part. prés., dégoûtant :

Ces peurs susinont voz intellz, mains
En disant : Voy tu pas que les uns mais faycantes
Layent souz celles la qui, de nous sanz ofentes,
Sur ta vilence desus toy et versent nous courraux
Se par le silence pean, qui se face desous ?
(D'ARBEUL, *Trag.*, VII, Bibl. éiz.)

GETE, *gette*, *gete*, *gette*, *geste*, *geste*, s. f.,
taille, impôt, redevance :

N'aura li princes nule geste en la terre
Saint Pol. (Mars 1220, *Cathol. de Metz*,
Arch. Mos.)

Les quens dix livres li nos ont assises et
assignees en lor gieste de Sindre. (1254,
Ch. des compt. de Dole, $\frac{C}{5}$, Arch. Doubs.)

Et de ces fies devons li gele a la dit-
conesse. (1266, *Ch. de Jeh. de Bourg.*, Arch.
d'Aut, pièce 37 (34).)

Ils sont et seront quietes de tailles, de
mortuains, de formarques, de assises, de
charrois, de messages, de commandement
a volenté, de crovers et de getes. (1320, *Ch. d'affranch. de Frisnes*,
etc., Verlun, Cabin. de M. de Labry.)

Nous quitions a tousjours les dix habitans
de Braux et leurs hoirs vint solz de Tour-
nois, qu'il nous doivent chascun un pour
une redevance que l'en appelle gette. (1321,
Ord., p. 335.)

Item volions et octroïons que lesdiz
consens et conseillers... puissent et leur
soul leu de leur propre autorité indire et
imposer... taille, queste, gette, etc. (1374,
Libertés de la ville d'Aigueperse, Arch. J.
198, pièce 360.)

GF. GIER.

GETEIL, *gette*, *getce*, *gette*, *getce*,
s. f., jet :

Si se fiert il des esperons, si se met il
devant toute se gent, bien le jetez d'un
caillou. (ROBERT DE CLARY, p. 28, Riand.)

Et quant li quens s'en dot aler,
Ch li vivraut a l'encontre.
Si fu getes de pedestans,
Et de cians, et de buiaus.
(*Pr. Moesk.*, *Chron.*, 20166, Reiff.)

— Saillie :

Des saillies et gettes le prevost de Boys
en compera. (1392, *Reveu. de Blois*, Arch.
KK 301, f° 7 r°.)

Colin le Charpentier pour sa maison et
espace devant les halles tenant a Jehan de
Dieppe... Le dit Colin pour la gettee
d'icelle maison... VIII s. (1401, *Etat de recep-
te de la censie d'Yvry-le-chastel*, ap. Le
Clere de Bouy, I, I, f° 280 r°, Arch. Louv.)

— Fondation :

Pour appaïner leur getee et fondement.
(D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 110 r°.)

— Abâlis, coupe :

Dou que trois Pierres dit Vellou, esmeiers, nostre procureur, avoit vendue le surfait et la tonsure a religieuses dames l'abbesse et le convent dou Paraclet parmi trante cinc livres tournois, des queus nos revenues nostre enterin paiement, et devoit durer la *getee* dou dit bois cinc annees continues. (1301, *Cart. du Paraclet*, f° 165 r°, Arch. Aube.)

En attendant le temps de la coupe et de la *getee* (des arbres). (1311. Arch. JJ 36, f° 51 v°.)

— *Getee d'une mèlairie*, bestiaux et ustensiles de labour, qui sont fourrais par le fermier lorsqu'il entre en jouissance d'une mèlairie.

I. **GETEIS**. — *feiz*, — *tis*, *gil*, *jel*, *jelt*, *jell*, adj., qu'on jette, qu'on lance :

Aus dars et aus arz *geteis*
Commeceat le paletoiz.
(GRIVART, *Reg. lign.*, t. I, v. 115, Buchon.)

— Fondu et coulé dans un moule :

En or, en metal *geteis*
Furent tot li gnars joietis.
(*Eleoete et Poin.*, Richel. 373, f° 38 r°.)

Soe .i. li l'Pa assis *geteis* a cris d.
(*E. de S. Gilles*, Richel. 23146, f° 86 v°.)

Ainz i vi si riche voisele
De oivre trifolite soldoisele
Et a ymagis *geteuses*.
(*Est. de la g. s.*, Vat. Chr. 1659, f° 9 v°.)

Nus ne puet mestre en sele ne en escu, de quelque maniere que la sele ou li escu sol, chose empreinte ne empastee, ne *jetee* d'estain, se ce n'estoit qui couvenist remuer a besoing li eschecians ou li d'une sele que aucun prend'ome n'est achaste, et pourroit on fere ces eschecians d'un estain taint a la requeste de l'acheteur. (E. ROUL., *Lit. des mest.*, 1° p., LXXVIII, 13, Lespinasse et Bonnardot.)

Li seliers apre chose empreinte ou empastee ou *jetee* d'estain, quant aucuns est entre par molles, de quelque chose que li molles soit fait, et puis celle chose mollee atache a collie seur farçon. (ib., ib., 14.)

— Rapporté :

Quiconque vient mestre terre *getisse* contre mur moitoien, il y doibt faire contremur de l'espaisseur acoustumee afin que la terre ne corrompe le mur. (*Stat. de Paris*, Vat. Ott. 2062, f° 45 v°.)

Mettre terres *getisse*. (BEBUFFI, *Rubricque touchant le chastelet de Paris*, f° 305 r°, éd. 1517.)

— D'impôt ?

Disme *getisse* des fruitz qui croistront en ladite vignie. (1439, Ste-Croix, Montbaze, Arch. Vienne.)

Dimerie *getisse*. (*Gr. Gauh.*, f° 161 v°, Arch. Vienne.)

Vingt venelles de terre, ou delivoir du douzain des fruitz y croisans pour droit de terrage et outre la disme *jetissime* au prieur de Marigne. (1559, Ste-Croix, la Bellotière, Arch. Vienne.)

Cf. GETE.

2 **GETEVS**, *jetetz*, *geteis*, *geteiois*, *jetiteis* s. m., assant à coups de pierres qu'on jetait avec les frondes, pierres et man-gonneaux :

Derant les barres voisies *geteis*.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 131 v°.)

Quant les ar. asts s'entrecontrentent
Par grant furee s'entrecontrentent.
De dars y grant lanceis
Et de pierres zant *geteis*.
(*Brat.*, ms., f° 19 v°, r. 2, ap. Ste-Pal.)

Lors commença li *jeteis*
De esls dedens et cels defors.
(*Gauvain*, 2896, Hippeau.)

Receut moult de approbre et de laideur
et de *jetetz* de boe et de ordure du peuple
qui estoit entour. (*Chron. mss. de Guill. de Nangis*.)

GETEMENT, *jetement*, *jetement*, *jetement*, s. m., action de jeter, de lancer :

Lapidatio, *jetement* de pierres. (R. Estr., *Dictionariolum*.)

Lueur et *jetement* de rayons. (Id., ib.)

Jetement par dessus, superjectus. (Id., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

Injectus, injectio, *jetement* dedans ou dessus. (*Catepini Dict.*, Bâle 1584.)

Ce *jetement* de baston, que Leurs Majestés tenoient en la main et le tiroient, portoit telle loy en soy si rigoureuse, qu'aussytost qu'il estoit tiré il ne faillit sur la vie que pas un des deux combattans passast plus outre. (BRANT., *des Duels*, Buchon.)

De ceste histoire se peut recueillir et noter l'usage antique, qu'il y avoit en France de ces combats et *jetemens* de zaiges. (Id., ib.)

— Fig. :

Fortune fery l'oreille de Cassius de semblable *jetement* de voix. (SYM. DE HESDIN, *Vat. Mar.*, f° 36 r°, éd. 1485.)

GETEOR, voir GETOIR.

GETEOR, — *eur*, — *our*, *gett*, *jelt*, *get.*, *gest*, *giel*, *gil*, *jelaour*, s. m., celui qui jette, qui lance :

Par *jetours* de dars. (J. DE PRIORAT, *Lit. de Vegece*, Richel. 1604, f° 9 v°.)

... Les *geteurs* de hasart.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, 1178, Cocheris.)

Li queus Guis de St Pol estoit ales voir li *getours* des engiens, et une pierre des engiens a ceus dedens li chei sour la teste. (*Chron. de Rains*, c. XXIV, L. Paris.)

Manouvriers de bras, fossiers, caregous, *jetours* et hostiers. (*Ch. de 1365*, ap. A. THIERRY, *Mon. de l'hist. du tiers état*, IV, 161.)

Et dit un *getours* : Faites et si *getez*.
(*Criv. de Guesclin*, 13839, Charrière.)

Les *geteurs* de fondes. (E. DE LAIGUE, *Comm. de J. Ces.*, f° 81 v°, éd. 1539.)

Force tireurs de fondes, et *jetours* de dards. (AMYOT, *Theog. et Car.*, ch. XXV.)

Les gens de trait, fondateurs et *jetours* de pierres sortirent des raues et commencerent a escartoucher. (SEYSSSEL, *Apian Alex.*, f° 485 v°, éd. 1560.)

Getteur d'eau. (CATTAN, *Gromance*, f° 31 v°, éd. 1571.)

Quant on jette des pierres contre le loup, il a bien ceste astuce d'observer et regarder d'un oeil furieux celui qui lui aura jeté la pierre ; et s'il en a esté offensé, il tuera celui qui l'aura jetée, s'il peut par lui estre attrapé, mais s'il n'en

a point esté blessé, on peut ataint, aussi n'ouffensera il que bien peu le *jetteur* de la pierre. (*Adjonct. à la Vén. de J. du Fouill.*, ch. I.)

— Celui qui répartit la taille :

Plusours gens de nostre citee se deloient et ont dollou, ou temps passait, de ceu que li faigos et bloquez n'ont mies esteit gitez par les *getours*, ou temps passait, bien n'justement. (1357, *Hist. de Metz*, IV, 173.)

Symonnet le Bouchier, et Pierre de Boucleuay, clerc, *geteurs* et imposeurs desdictes tailles. (23 juill. 1359, Commission, etc., Arch. admin. de Reims, III, 442, Doc. inéd.)

— Adj., qui a l'habitude de frapper :

La Bible vent que s'il este beste qui fiere homme ou feme, si que la personne voise de vie a trespas, que la beste soit destruite, ne n'en soit menagee la chair, et le sire de la beste en soit quite, se ainsi n'est que la beste fut acoustumee d'estre huerter, morder, ou *getteur*. (BOUET, *Somme rur.*, 1° p., f° 69 v°, éd. 1486.)

— S. m., aspersoir :

Cil qui portoit le *getour*, puisant en l'ève, si aloit getant par dessus les crestiens. (*Queste du S. Graal*, Richel. 12582, f° 11 r°.) Plus bas : *geteur*.

Et li angles premiers qui portoit le *geteur* puisoit en l'aigue. (ib., II, 179, Hucher.)

Li favres prent son *geteur*, si l'arose (le fer). (*Serm.*, XIII° s., ms. Poitiers, f° 18 r°.)

GETEIR, *getter*, *jetter*, *jetter*, — *ier*, *geter*, *jecter*, *gester*, *gieler*, *gister*, *giler*, *giltier*, *verbe*.

— Act., faire sortir, tirer :

Sovenat reclame le glorios du ciel
Que il le *get* de cet mal encoibrer.
(RIMBERT, *Ogier*, 6350, Barrois.)

E. Broiefort ! dit li Danois Ogiers,
Sor tote rien vos voi dou avoir chier,
En lante coite m'aves en mestier ;
Si n'as *geté* de maiot estor pleier.
(ib., ib., 11104.)

A lor eveque veau sand,
Pitosement preid li unt.
Que priaist dieu que cet serpent
Get de la terre e cest torment.
(G. DE S. PAIN, *M. S. Michel*, 3255, Michel.)

Tot zes amis de tot ahan
Get la mer des archangeus.
(G. DE LOING, *De sainte Leodece*, 550, Méon. *Nouv. Rec.*, I, 288.)

Mais ne li plaist que me *gest* de torment.
(Vig. de Charv., *Chans.*, IX, p. 67, Lacroix.)

Un marchant de Monlou qui vult *geter* de la ville six porcs gras, ne les *getera* point dehors, mes les vende en la ville. (12 janv. 1419, *Reg. consul. de Lyon*, I, 216, Guigne.)

Je me garderay que monsieur de Lorraine ne me *getera* plus de mes places. (30 août 1484, *Lett. de Louis XII à M. de Torcy*, Arch. des miss., 2° ser., II, 382.)

— Refl., sortir :

Devient sers au pechié si que il ne s'en puet *gier* a sa volente. (LAURENT, *Somme*, Richel. 22932, f° 34 v°.)

— Act., détourner :

Biaus doaz otes, ce dist Pitüé,
 Bien vous devroie avoir gitéé
 D'aler sus leus que je vous nomme.
 (RUREB., la Voie de Paradis, II, 42, Job.)

— Faire tirer :

Lesquels Anelois gietterent trois canons.
 (Grand. Cron. de France, l'histoire du roy
 Philippe de Valois, XXXIX, P. Paris.)

— Neutr., tirer :

Pois il tant et fera et jetté
 C'one des tours tout a terre verser.
 (Huron de Bord., 1401, A. P.)

A tant fist li rois ciesser les engiens de
 gietler et d'assalir. (Chron. de Rains, c. VIII,
 L. Paris.)

Des brans d'acier commencent a chapler
 Li uns a l'autre, espouvaier et gietler.
 (Gaydon, 3885, A. P.)

Quant il fut unq peu prez, il onyt sonner
 trompettes et jeter canons moult horriblement.
 (J. D'ARRAS, Melus., p. 184, Bibl. elz.)

Et se loga li dus ce jour sus la riviere
 d'Utiel au li des deviers Kierenaing, et toute
 sen ost ossi, et se fist le molt gettier bien
 et grossement a plus de cinq cens lanches
 et de deux mille bidaus et Amenois.
 (FROISS., Chron. II, 201, Lucejms. Genois.)

Et s'en alla de la a Han sur Some, de-
 vant laquelle il mit le siege par un lez, et
 fist assieger de grands canons pour jeter
 au murs de la ville. (Mém. de P. de Fenin,
 an 1410, Soc. de l'H. de Fr.)

Après ceux dedens commencerent si fort
 a geter canons, qu'il falut que les gens du
 roy se traississent arriere. (Ib., an 1412.)

Pour despense de bouche a donner a
 boire a ceulx qui gietent des canons qui
 sont sur les dictes torrelles. (Compte de J.
 Martin, 1521-1523, Forteresse, Despence,
 XVII, Arch. mun. Orleans.)

Lesquels engiens a verges et bombardes
 jectoiert jour et nuit sans cesser contre
 ledit chasteau. (J. CHARTIER, Chron. de
 Charl. VII, c. 91, Bibl. elz.)

— Ruer :

Et li jument commene tant fort a resiber.
 En travers a salir et des pies a gietler.
 (Roum. d'Altr., 1^o 47^o, Michelant.)

— Act., percer a coups de traits :

Pour une beste que li Avenelle de Lille
 avoient ordene de gietier un porcheuil.
 (Compt. de 1357, n^o 9, p. 10, Arch. mun.
 Valenciennes.)

— Ecrire :

Item pour geter et grosser cest decret
 par deux foiz et pour autres escriptures,
 trente deux sous. (1341, Arch. JJ 75,
 1^o 66 r^o.)

— Fondre :

Puis getad Yram un grant vaisseil. (Rois,
 p. 254, Ler. de Lincy.)

— Répartir, compter, calculer :

Nous fiesmes lier mot a mot et geter
 ordeneement toutes les sommes, tant de
 recettes comme de poïement, contenues
 oudit tierz escript. (1320, Arch. JJ 60,
 1^o 32 r^o.)

Cil trois ensamble mon prevost feront et
 gietteront la taille sur esz qui auront povoir
 d'en paierles vint et cinc sols. (1322, Arch.
 JJ 61, 1^o 70 v^o.)

Pour .r. de ges pour gester les comptes.

(Pièce de 1347, Arch. adm. de la Ville de
 Reims, II, 1141, Doc. inéd.)

(Qu'ils estoient consentans et d'accordz
 que sur eulx et chascun d'eulx, selon sa
 faculté et puissance, fust gester, assise et
 imposee une bonne grosse somme de den-
 niers... pour emploier aus choses devant
 dites. (Pièce retul. a l'arrest du 14 août
 1426, Arch. législat. de Reims, 2^o p., vol. 1,
 p. 578, Doc. inéd.)

Gardés pour garder leurs bestes, et faire
 constitution et ordonnance a la garde d'i-
 celles de gester et imposer sur eulx et leurs
 communnz sommes d'argent. (1440, S. Paul,
 cart. IX, n^o 14, Arch. Doubs.)

Lesquels sommes ont esté par mesdiz
 seigneurs bien venues, examinées et gectees.
 (1444, Saint-Flour, Arch. K 68, n^o 2.)

Comble de biens mondains, sa despense ne jette,
 Et hors de sa maison li diligence jette.
 (Les Omannies, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., III,
 113.)

— Imposer :

Et se default y avoit par aventure de
 paier lesdites vint livres, pour chascun jour
 cil qui de-faudroit de paier ce a quoy il
 seroit gitez paieroit douze deniers d'a-
 mende. (1321, Arch. JJ 60, 1^o 129 v^o.)

— Geter dessus, loc., enchérir :

Lesquels volent jeter dessus pour em-
 pescher et avoir leur bonne grace. (1580,
 Compte de tul., 1^o 127^o, Barbier de Lescot,
 Arch. Finist.)

— Getant, part. prés ?

S'il estoit sus home d'Yppre ne de Douay
 ki fust encontre de chon que li 4 prondou-
 mes eswarderoient par bien, ne de forfait
 ne d'autre cose, il ne poroit estre a l'ostel
 ne a les gietans ne a couverture ne en nef
 kerhier latune ne drap avec un home
 d'Yppre et de Douay. (Mars 1239, Arch.
 mun. Douai, Cart. 00, 1^o 30, et Cart. LL,
 1^o 47.)

— Geté, part. passé, rejeté, réprouvé :

Uns fils a diable, uns gets.
 Qui disoit qu'il est des dieus mes
 Por ce qu'il ne savoi son pere
 A le gent nomer, ne sa mere.
 (Parton., 213, Crapelet.)

Bret., Finistère, Quimper, jeter, enchérir.
 Poit., giter, compter. Champ., jeter, essaï-
 muer.

GETIF, getif, adj., qui exhale une mau-
 vaise odeur :

Le chien n'est pas si getif ni si puant
 que la chevre. (AMYOT, Œuv. mél., t. IV,
 p. 346, éd. 1820.)

— Fondre :

Argent getif des orfèvres a buit estrelins
 d'allor. (1511, Bèthune, ap. La Fous, Gloss.
 ms., Bibl. Amiens.)

Cf. GETEIS.

GETIN, getin, adj. et s., terme de mé-
 pris, synonyme de ribaud, houlier :

Fort ribaux comme chiens cortins
 Et plus getins que vieux marcolt.
 (ÉLOY DUBERVAL, Livre de la double, 1^o 21^o
 éd. 1507.) Var., getins.

Tous ces gloutons, gauls, frians.
 Getins, houliers, ribaux, pntiers.
 (Ib., ib., 1^o 25)

GETOIR, voir GETOIR.

GETOIR, getolouir, getoer, getouler, ge-
 leoir, giel., getuer, gettoer, gettoier, jectoier,
 giloier, gictoner, gestouer, s. m., asper-
 soir pour jeter de l'eau bénite :

Aspersorium, wispellou, getuer. (Gloss.
 de Gurt., ms. Bruges 546, Scheler, Lex.,
 p. 71.)

Si vit venir II. angeles dont li uns
 tenoit un ornel tout plain d'ave, et li
 autres tenoit en sa main destre un getoier.
 (Ib., questio de S. Graat, Richel. 14394, 1^o 13^o.)

Li angeles ki portoit le getoier pouissoit en
 l'aigue et si aloit getant par dessus les cre-
 stiens. (Ib., 1^o 13^o.)

L'un tenoit un orciel plein d'ave, et li
 autres tenoit .i. giloier en sa main destre.
 (Ib., Richel. 12582, 1^o 10 v^o.)

Si en vit deux angres issir dont li uns
 tenoit un ornel tout plain d'ave, et li
 autre un getoier en sa main destre. (Ib.,
 ms. Tours 915, 1^o 21^o.)

Par tout ou il aloient getoit li angres
 l'aue a un getoier. (Ib., 1^o 22^o.)

Li autres tenoit un getoier en sa main
 destre. (Ib., II, 178, Huicher.) Var., jectoier.

Item, un orcel d'argent a came benoiste et
 le getoier. (1328, Inv. de Clemence de
 Hongrie, ap. Douet d'Arcey, Nouv. Comptes
 de l'Argenterie, p. 50.)

— Jeton :

.i. cent de getoiers et une bourse a les
 mettre. (1358, Compt. de D. Cottors, p. 91,
 Duc d'Anjou.)

Un cent gylotours 4 s. p., pour gester et
 enregistrier les parties dudit office du
 premier jour d'octobre jusques au premier
 jour de janvier. (1380, Compt. de l'hôtel des
 R. de Fr., p. 64, Douet d'Arcey.)

.i. cent de getoiers. (1401, ib., p. 150.)

Le suppliant bailla oudit Pierre centaine
 quantite de getoians pour mettre ou il
 avoit prins ledit argent. (1404, Arch. JJ
 158, pièce 416.)

A Jehan Davesnes, boursier..., pour
 deux grans paux..., et faire une bourse a
 mettre les gitoiers. (1441, Frais de trans-
 port des livres des archives d'Orléans et
 de Blois, ap. Le Clerc de Douy, t. I, 1^o 290 r^o,
 Arch. Loiret.)

Certains getoiers de enivre et de plomb.
 (1430, Arch. JJ 174, pièce 358.)

Iz sont frigans du bois levez,
 Et puis pour hanter entre geus,
 La bourse pleine de getoiers
 Pour dire qu'ilz ont de l'argent.
 (COCILLI., Monol. des Perruq., II, 291, Bibl. elz.)

Jectoirs a compter. (FOSSETIER, Cron.
 Mary., ms. Brux. 10511, V, v, 15.)

Pour lassetz et getoiers qui ont servy
 aus-diz marchans au leur dictie assemblee.
 (Compte de 1497, ap. Mantellier, March.
 frég., II, 313.)

Pour trois livres de getoiers achaptez.
 1544, ib., II, 345.)

Se disoit encore au xviii^e siècle :

Les getoiers de la chambre des comptes
 à Dijon. 1606, Jetons de Bourgogne, col-
 lect. de M. d'Amout.)

I. GETOIRE, getoïre, s. f., pelle de bois :

Une grant paele, appellee getoïre, qui
 estoit ferree. (1411, Arch. JJ 165, pièce 247.)

Arch. *gettoire* ou *pelle* de bois. 1474. Arch. JJ 181, pièce 450.)

2. **GETOIRE**, *gettoire*, s. f., *rejeton*, *bouture* :

Et en peut faire tres beaux *gettoires* (de l'unicus) comme de sauleves, qui les plante en terre dissoute loing d'un pied l'un de l'autre, de toutes parts, et se doit retaileder cha-cun an. THÉRE NICOLE, *Trad. de Liv. des Pronzifz champ. de P. des Cressens*, f° 66 v°, éd. 1516.)

GETON, *gieton*, *j'etton*, *getton*, *jecton*, *gieton*, *gieton*, s. m., *rejeton*, au propre et au fig. :

Renart, de vit *acton* issis.
En si vil *geton* te r'es mis
Dont tu james hors ne seras.
De Renart et de Prandou, 49, Méon, Suppl.,
p. 11, Chabaille.)

Une racine... jela un trop bel *gieton*. (Du Pin *hierlauf*, Richel. 573, f° 167r.)

Autres ce que j'ay parlé des branches et fruit de ce noble arbre, est droit que je die des beaux *gietons* et ver des feuilles fresches et belles. (CHRIST. DE PIZAN, *Charles V*, 2^e p., ch. 17, Michoud.)

Les frietiz et glandes des boys, ou le *getton* des boys taillays. (Coust. de Bret., f° 138 r.)

Il sortira un *jetton* du tronc de Isesay. (DE FABL, *Cont. d'Entrap.*, XXXIV, Bibl. éliz.)

Du saphin les tendres *jettons*. (AMYOT, *Prep. de table*, IV, 1.)

Tantost en emondant
Le fruitier de *jettons* trop epais : ondat.
J.-A. DE BAILL, *Poemes*, I, VIII, Lemerc.,
II, 388.)

Les *jectons* du sep sortent plus tost a travers la terre molle que par la dure qui aura chomé. LA BOETIE, *le Mesnay. de Xenoph.*, Feuziere.)

Es sonde mes *jettons*, laisse li branche tendre. (D'AUBIGN, *Priere et confess.*)

— Essaim :

Item pour .III. *g-etons* de mouches trouvez a Thierry, XII, s. (132), *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3^e, f° 56 v°.)

Grandjean condamné a l'encueudre pource qu'il avoit trouvé certains *gettons* de mouches en la forest dudit Morley, et sans les rapporter, les brisa, dont fut mis en proces par le procureur. (1473, Arch. M-usé B 2759, 1^{er} cah., f° 9 v°.)

Une petite mouchette... laquelle mourut avec ses *jectons*. (Compt. de guerrie, du XIV^e et du XV^e s., Arch. C.-d'Or, *Mém. de la Soc. Eduenne*, 1876.)

Quant le roy (des mouches a miel) meurt de maladie contagieuse, tout le *jetton* porte le duel, demeurant en silence, sans aller a la queste, ny sortir hors de la ruche. (DE PINET, *Pléne*, XI, 18, éd. 1566.)

Il n'y a *jetton* d'abeilles qui n'ait son roy. (PASSO, *Lett.*, t. I, p. 602.)

Ele (la reine) envoie le *jetton* dehors-cherer autre logis. (LA BOETIE, *Mesnay. de Xenoph.*, Feuziere.)

Un *jetton* de mouches. Examen apum. (Nomencl. ocell.)

Champ, *pitruiviers*, Lore, Franche-Comté, *jeton*, essaim d'abeilles. Poitou, *jeton*, *anne*, *anne* (*jeton* *j'tonne*, *j'tourne*,

jeton, *jitonne*, poullain ou pouliche, mulot ou mule, jusqu'à l'âge d'un an.

GETONGELET, s. m., petit *rejeton* :

Et li *getoncelez* petis
A qui la grans treoliers laita,
Qui li premiers *getons* zeta,
Ce in li petis vois lehaas.

(VARRIQUET, de l'Artes royal, 430, Scheler.)

GETONER, *jettonner*, v. n., pousser des *rejetons* :

Veus tu que decepet *jettonnent* les boissons
Sur les morceaux pierreux de nos cheutes maisons?
(DE BARVIS, *Judic*, 1.)

GETOT, s. m., sorte de pelle de fourmier :

Une grande scabelle, ung *getot*, une bruchie. 1501, *Invent de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, Soc. d'Archéol. de Beaune, 1874, p. 146.)

Plusieurs autres meunes chouses servans ausdiels fots, comme saez, thamis, *getoz*, pailles, tant de boys que de ter. (*ib.*, p. 153.)

Cf. **GETOIRE**.

GETOUER, voir **GETOIR**.

GETOUOIR, voir **GETOIR**.

GETTAISON, voir **GETAISON**.

GETTANCE, voir **GETANCE**.

1. **GETTE**, voir **GAITE**.

2. **GETTE**, voir **GETE**.

GETTEE, voir **GETEE**.

GETTEUR, voir **GETEOR**.

GETTIER, voir **GETER**.

GETTIF, voir **GETIF**.

GETTIN, voir **GETIN**.

GETTOER, voir **GETOIR**.

GETTOIRE, voir **GETOIRE**.

GETTON, voir **GETON**.

GETUER, voir **GETOIR**.

GEUAILLE, voir **GELDAILLE**.

GEUDE, voir **GELDE**.

GEUDER, voir **GELDER**.

GEUE, voir **JAYE**.

GEU, voir **JEHUI**.

1. **GEULE**, voir **GOLE**.

2. **GEULE**, voir **GORLE**.

GEULEE, voir **GOLEE**.

GEUME, voir **GEMME**.

GEUN, voir **JEUN**.

GEUNE, s. f., barre, barrage :

Dessus les *geunes* par ou l'eau entre en la ville. (1451, *Ch. de la comtesse Henr. aux boys. de Montbétard*, Arch. mun. Montbétard.)

GEUNIE, voir **JEUNIE**.

GEURPI, voir **GUERPIR**.

GEURE, s. f., mot obscur désignant une sorte de fleur :

Les ventailles furent lacies
A flors de *geures* oxvoies,
Et de roses avent espées.
(JUGEM. d'Amour, 302, ap. Méon, *Fabl.*, IV, 364.)

GEUREDON, voir **GUEREDON**.

GEURIE, voir **GORLE**.

GEUSE, s. f., gorge, gosier :

Mais nostre sire ne lor volt mie soffrir
qu'il l'innocent devorassent, qui par sa
grant pitiet delivret assi de lor *geuses* ceos
mismes qui ne desservent mies qu'il de-
livroit soient. (S. BERN., *Serm.*, Richel.
24768, f° 141.)

Plus douces sont les paroles a mes
geuses, le mies ne soit a ma boeche... (*ib.*,
f° 129.)

GEUTE, s. f. ?

Item les dessus nommez auront veue et
geute de la lareesse dessusdite on mur
jusques a la maison qui est en la court
dudit hospital par fenestre ferreez et voiriez
de voire gisant et dormant. (1376,
Bail, Arch. MM 30, f° 31 r°.)

GEWEE, s. f. ?

Pour mettre. CXII, kesues qui vinrent de le
forest de Cressy sur *gewees* telles qu'il
plaira a conseil monsieur le duc. (1342,
Trav. aux chât. d'ArL., Arch. KK 393,
f° 92.)

GEYNER, voir **GEBINER**.

GEYTE, voir **GAITE**.

GHADUE, voir **GADUE**.

GHAEGNIER, voir **GAIGNIER**.

GHALE, s. f. ?

Un livre de chire verde a faire *ghales*
pour les maieures de la pierche recreer et
renover en avril, VII, s. (*Compte de 1362*,
Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GHALINE, voir **GELINE**.

GHALLOIRE, s. f., baril, tonneau :

Un brassier condamné a .x. l. de ban
entraint pour avoir mis grain en masquiere,
brassé ung brassin de cervoise et le mis
en *ghalloire* sans pour ce avoir porté le
plummet pour ce den et acoustumé en la
main des commis. (1457, Lille, ap. La
Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GHARNATE, voir **GRENATE**.

GHARNISSURE, voir **GARNISSURE**.

GHASKERER, voir **JASCHERER**.

GHEHE, s. f., sorte de mesure :
Oille a .v. s. le *ghehe*. (XV^e s., Lille, ap.
La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GHEHOREL, voir **GOREHEL**.

GHELAY, voir **GELEYDE**.

GHELEYDE, voir **GELEYDE**.

GHELICQUE, voir **GLIC**.

GHELINE, voir GÉLINE.

GHERLANDE, voir GARLANDE.

GHELTE, voir GELDE.

GHEMAINE, s. f., assemblée :

Il fut denoué prisonnier par autres allemands, pourquoi nuz gros debat s'esment entre eulx, et à cette cause les capitaines de l'ost firent leur *ghemaine* à maniere d'un parlement. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCLIII, Buchon.)

GHEROEMENT, voir GUERROIEMENT.

GHET, s. m., dais ?

Pour IIII paires de gandz aux clers qui portèrent le *ghet* au dessus de la fiertre de Notre Dame de la Treille. (1498, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GHETHIE, s. f., marée :

Le retour de la *ghethie*. (XVII^e s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GHETTEUR, voir GAITEUR.

GHEUDE, voir GELDE.

GHER, voir GUER.

GHERON, voir GIRON.

GHERONNERIE, voir GEBRONNERIE.

GHESKEREK, voir GIESKEREK.

GHESQUERER, voir JASCHERER.

GHIET, voir GIET.

GHIFFE, s. f., sorte de jeu :

Defense de jouer aux *ghiffes*. (Acte de 1538, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GHIHALLE, voir GILDRALE.

GHIIE, *ghille*, voir GULE.

GHILLAIN, voir GLAIN.

GHILLEOR, voir GULEOR.

GHILLER, voir GUILER.

GHILLIER, voir GUILER.

GHIMPLE, voir GUMPLE.

GHIINDAL, voir GEINDAL.

GHIRLANDELETTE, voir GUIRLANDELETTE.

GUISELE, voir GISELE.

GHIST, voir GIET 2.

GHISTERNEUR, voir GUTERNEUR.

GHISTERNE, voir GUTERNE.

GHISTRENEUR, voir GUTERNEUR.

GHIZELE, voir GISELE.

GHODET, voir GODET.

GHODIN, voir GODIN.

GHOGUE, voir GOGUE.

GHIUSTRENEUR, voir GHITENEUR.

GIAL, voir GIEL.

GIBACIER, voir GIBECIER.

GIBAS, *gibatz*, s. m., petite bourse :

Car s'adressa à ung clerc de bazoche, Contre lequel dix beulx escus desbroche De son *gibatz*, que mieulx il escriptoit Que le dit clerc.

(*Pierre Fafeu*, p. 92, Jouaust.)

Cl. GIBASSE.

GIBASSE, *gibb.*, s. f., petite bourse de cuir :

Il doit entendre l'estat du sellier, et mesmement du mareschal : et pour ce n'estre jamais desgrain de sa bougette et *gibbasse* pour les selles et harnais, et sa ferrure pour les pieds de ses bestes. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 153, éd. 1597.)

Cl. GIBAS.

GIBAUT, s. m., sorte de serpe :

Ung *gibaut* emmanché d'un grant manche de bois. (1177, Arch. JJ 206, pièce 1159.)

Gibaut paraît aussi avoir désigné, selon M. Chéruel, *Dict. des instr. de la Fr.*, une sorte d'arme qui est peut-être la même que la masse d'armes.

GIBBAR, s. m., balène :

C'est la vraie balene que l'on appelle en Sainctonge *gibbar*, à cause qu'il ha le dos vouste et bossu. (L. JOUB., *l'Hist. des poiss. de Rondelet*, XVI 8, éd. 1558.)

GIBASSIER, voir GIBECIER.

GIBAYER, voir GIBOIER.

GIBBE, voir GIRE.

GIBBECIERIER, voir GIBECIER.

GIBBER, voir GIBIER.

GIBBEREUX, voir GIBEREUX.

GIBBIER, voir GIBIER.

1. GIBE, *gibbe*, s. f., sorte de serpe :

Ung baston ferré en l'ason de serpe, nommé *gibe* ou pays de Perigord, dont on coupe les mauvies herbes des champs. (1651, Arch. JJ 185, pièce 111.)

Une *gibe* faite en l'ason d'une gisarme. (1466, Arch. JJ 200, pièce 174.)

Guillaume Versavaux tenant ung volant, que l'on appelle *gibbe*. (1473, Arch. JJ 195, pièce 1000.)

2. GIBE, *gibbe*, s. f., bosse :

Les chameaux courent plus legerement que les chevaux de Nisse, pour la longueur et distance des cuisses. Les mediocres sont appellez bechetti, qui ont deux *gibbes*. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, II^e 208 r^o, éd. 1556.)

Tant de la partie sime que de la *gibbe* du boye, jusques à la veine cavyr. (PARÉ, *Cher.*, lutr., c. vi, Malgaigne.)

- Balle, ballot, paquet, sacoché :

Car qui maine en plate on conte dix dras pour le toursel, et doit le toursel 3 s. 6 d. obole et li cars 33 d., et s'il y a vingt dras ou plus en le plate, c'est *gibe*. (*Tarif du Travers de Péronne XIII^e siècle*, ap. Roq., *Suppl.*)

Se *gibe* de draps ne d'autre marchandise vient aval li ave la *gibe* poiera. XII. d. (*L'Ordinance des marchans et des roturiers d'Anceurre et de Melon*, Richel. 20478, 1^o 132.)

Nus ne pnt chanvre ne file de chanvre lever, c'est à savoir hoster de la *gibe* ou del fardel, et appareiller et metre par quaterons pour faire pester au pois le roy. (Ést. BOIL., *Liv. des mesur.*, 1^o p., LVIII, 4, Lespinaisse et Bonnardot.)

Tous avoies memes sur char ou charele, qui est par maniere de *gibe* du long du char ou charete, soient draps, pelletterie, mercerie, fille, chanvre, lin, poivre, draps, draps d'or ou d'argent ou de soye dait à Crespy XII. s. paris... Tous avoiez qui est en quanes, quenes ou tomcaux, doit acquit et paage, par la maniere que dessus est dite des fardeaux ou *gibes*. (1393, *Reg. du piége de Crespy en Val.*, Richel. 11659, 1^o 3 v^o, publié par Cocheris, *Doc. manuscrits relatifs à l'hist. de la Picardie*, 1, 687.)

Pour *gibbes* de draps, de toilles, et autres *gibbes*. (AVRIL 1529, *Arch. impr.*, Gabor 1584, reproduit dans un aven. de juin 1679, du piége de la Loire à Beaumont, cité par Le Clerc de Dony, I, le 289 v^o, Arch. Loire.)

1. GIBECIER, - essier, - acier, - assier, s. m. gibecière, bourse de cuir large et ornée qu'on portait devant soi, gibecière :

Un autre petit *gibecier* à clamp d'or, et y a une image de dame et d'un homme sauvage, me fleurus. XII. gros boutons de perles et souez d'autres perles. (1372, *Compte de l'écuyer de Testam.*, *Pièce*, vol. à l'hist. de Fr., XIX, 164.)

Jehan Bourrebas avoit à sa ceinture un petit *gibecier*, duquel ledit Richel. couppa les pendans... et avoit audit *gibecier* huit solz parisis ou environ. (1372, Arch. JJ 163, pièce 258.)

Ung petit *gibassier* d'or, fait à l'acon de maille à une petite sainture pessul. Il onnes eschars. (*Avent. de Chart. le Trévis.*, ap. Laborde, *Ducs de Bourg.*, pièce 3084.)

Ung *gibacier* de queupin noir. (Acte de 1524, ap. Simonet, *Doc. inéd. pour serv. à l'hist. de la Bourg.*, p. 300.)

Le suppliant... print ung *gibecier* de cuir ou avoit une cedule. (1457, Arch. JJ 187, pièce 274.)

Iceelui Genodhae ouvrit son *gibassier* et mist sur la table aucune quantité de monnoye. (1476, Arch. JJ 195, pièce 1665.)

El failloit un grand *gibacier*, Plain de rouelles de l'oton, Lequel son maistre l'avoit donner Attaché au bout d'ung baston. (COCHERIS, *Enquete*, II, 109, Bibl. ch.)

Nom propre, *Gibassier*, *Gibassié*.

2. GIBECIER, *gibesser*, *gebecier*, v. h. aller à la chasse, chasser, au propre et au fig. :

Tant que un seul chevalier vit, Qui *gibecoit* d'un espyer, Et pré devant le chevalier. (*Gaouan*, ap. Duc., *Gibecier*)

Le mot belement s'en v. lez un amou.
 Tout gibecier, si com par eslanou.
 (Gaydon, 8672, var. A. P.) Impr., *gibeciant*.
 Le texte suivi par l'éditeur porte : *oisillant*.

De riviere est venue ou il fa *gibecier*.
 (Flores, 180, A. P.)

Se tu fosses pris, chetiz las !
 Tu ne vollasses pas si bas !
 Plus haut l'estoit *gibecier*.

D. *Renart et de Fianzone*, 136, Méon. Suppl., p. 11, Chabaille.)

Qu'en *gibeciant* l'en cognoist bien
 Quant il est un homme de bien.
 (Guesc, *Deduis*, Ars. 3332, f. 63 r)

La dame qui avoit chacié
 Si dist : Est ce bien *gibecier* ?
 Dame, prenez es lye chiere,
 Mettez vostre zibeciere,
 (Modus, f. 105 r, Blaze.)

En *gibessant* toute l'apre disnee
 P'rnay les champs, pour me desennuyer.
 (Pors. de Ch. d'Orléans, p. 139, Champollion.)

GIBECIERIER, gibb, s. m., fabricant de gibecieres :

Un *gibecierier*, faiseur de gibecieres
 (Trium ling. dict., 1604.)

GIBEEER, VOIR GIBOIER.

1. GIBELET, gibel, s. m., gibiet, terme de cuisine :

Grues, et crutes et haïrons,
 Bistardes, cisnes et paons,
 Nimbres, oulbues, *gibetes*.

Floure et Blancs, 1^e vers., 2873, du Mérit.)

Cil amainent poucies en rost.
 Oïsons noviaus et *gibetel*
 Tout entremeslé de p. ulet.

(Bataille de Karesme et de Chirnaue, Richel
 837, f. 23.)

Devant ma dame la gorriere
 Vozs presenter ce *gibetel*.

N. de la Cressaye, Comdant de Benequet,
 p. 309, Jacob.)

Pour *gibetel* d'oyseau de riviere, il faut
 hasler des oyseaux à la bruche, ou sur le
 grill, fait pareil bouillon comme à la fumee
 vergus et espices pareillement. (TAULLE-
 VENT, Le Vlandier, s. l. n. d.)

Pisté de *gibet*,
 (Guesc, *Plais. des Champs*, p. 11, f. 1604.)

— **Civelle** :

Musc on *gibetel*, c'est à dire civelle. (LE
 FOURNIER, la *Decor. d'hum. nat.*, f. 37 r,
 fd. 4530.)

2. GIBELET, - ellet, s. m., cheville ?

Pour le boys et pour la fucoe de XII.
 peliz *gibellez*, pour pandre .XII. lambines
 hors. 1363, *Compt. mun. de Tours*, p. 286,
 Delaville.)

GIBELS, adj., sauvage, farouche :

Hederol encastré un pareu *gibelin*.
 (Horn, 1678, Michel.)

1. GIBER, verbe.

— **Act.**, secouer :

Prindrent loit Girart à *giber* par maniere
 d'estabement par les piez et par les mains.
 (1382, Arch. JJ 121, pièce 96.)

— **Neutr.**, s'agiter :

Juellin Gailfroy et belle Gervaisole s'en-
 treprendrunt à jouer et *giber* ensemble
 l'un à l'autre publiquement devant les
 desusdiz, et de la embla la belle femme en culx

jouant abatre à terre. (1381, Arch. JJ 149,
 pièce 246.)

Saintonge, *giber*, ruer.

2. GIBER, VOIR GIBIER 1.

GIBERESSE, - erresse, adj. f., qui aime
 à courir, à folâtrer :

Jouesse j'ay nom la legiere.

La *giberesse*, la coursiere,

La sauterelle, la saillaant.

Qui tout d'anzier ne prise un grant.

(DE LAUREVILLE, *Trois Pelvinaiges*, f. 19^e, impr.)

J'ay nom jouresse la ligiere, la cour-
 ciere, la *giberresse*, la sautteresse. (ID.,
Pelerin de la vie hum., Ars. 2323, f. 132 r^o.)

GIBEREUX, gibb, adj., gibbeux :

Qu'elles (les astelles) ne touchent à la
 partie eminenté et *giberreuse*, et denuee
 de chair, comme autour du coude et des
 chevilles. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 556,
 fd. 1549.)

GIBERIE, VOIR GABERIE.

GIBESSEI, VOIR GIBECIER 2.

GIBESSIER, VOIR GIBECIER 1.

1. GIBET, s. m., sorte de bâton fort
 court avec une crosse, espèce d'assom-
 moir, de casse-tête :

La lance chai e froissa,

Et il l'a *gibet* saisi,

Qui a son destre braz pendi.

(WACE, *Rou.*, 3^e p., 8348, Andressen.)

Plus de v. cent et .iiii. milliers

Entre vilans et chevilliers

Bastons, *gibez*, haches tenoient.

(Perceval, ms. Moutp. H 219, f. 2384.)

Quar Perinis li frage li bois,

L'ocist puis d'un *gibet* li bois.

(Tristan, I, 2726, Michel.)

En sa main portz un *gibet*

Qu'il ot empranté d'un vailet.

(Hou Segretrau moine, 287, Montaiglon et

Raynaud, *Fabl.*, V, 221.)

Li moines l'ot, puis se leva,

Prene le voil, mais cil li doue

Tel cop du *gibet* qu'il pestone.

(Ib., 310, p. 226.)

Fundibula sunt quedam parva machina
 cum funda in haeco dependente, gallice
gibet. (1348, *Gloss. lat.-fr.*, Richel. I. 4120.)

— **Pieu** marquant la limite :

Planter nos pennonceaux des fleurs de
 lis es *gibes* et moles de nostre dit domaine.
 1411, *Lett. de Ch. VI, ordonn. au sénéchal*,
 de faire centrer la ville de S. Macaire dans
 son dom., Arch. mun. S.-Macaire.)

2. GIBET, employé adverbiallement,
 diable !

Qui *gibet* vous se croit fournir ?

(GREBAN, *Mét. de la pass.*, 22827, G. Paris.)

Que *gibet* le hasterous nous ?

(Ib., ib., 24210.)

Je ne seay que *gibet* y a.

(Ib., ib., 27256.)

Je ne seay que *gibet* il brasse.

(Ib., ib., 31918.)

— **Le gibet**, locut. adv., énorment,
 diablement :

Roollart, il fait le *gibet* froit.
 Le ceur ne tremble de destresse
 (GREBAN, *Mét. de la pass.*, 19408, G. Paris.)

Il a le *gibet* grosse teste :
 A grand peine luy peut on joindre.
 (Ib., ib., 22972.)

1. GIBIER, gibbier, gebier, jebier, gibier,
gibies, *gibiez* s. m., chasse aux oiseaux,
 chasse en général :

Alez s'en est sanz armes com hon fait en *gibiez*.
 Crien qu'il ne soit des Sesne malmont acointiez.
 (J. Bod., *lrs Saines*, Richel. 368, f. 130^e.)

Pour aler en *gibier* s'est ly rey departis.
 (Chev. au cygne, 1563, Reiff.)

Et ly autres s'en va a cheval en *gibier*.
 (Ib., 4586.)

Atant es Moradin qui vit l'establison,
 Qui venoit de *gibier*; s'aportoit un faucon.
 (Ib., 18902.)

Fu un jor en *gibers* alez.
 (Rom. d'Alex., Richel. 1374, f. 63^e.)

Mais il avoient gies, espies,
 Qu'il ne volassent a *gibies*.
 (Mouss., *Chron.*, 22213, Reiff.)

Espreviers portent et faucons,
 Oistars, terrets, esmerillous ;
 C'or ils vivoient de *jebiers*.
 (REX. DE BAUDIC, *le Biaus Desconnens*, 3906,
 Hippéau.)

Empres l'ostel d'unz chevalier
 Qui estoit ale en *gibier*.

(Modus, f. 103 v^o, Blaze.)

Aller au *gibier* avec ses chiens et oy-
 seaux. (1474, Arch. JJ 193, pièce 4520.)

Richard avoit ung bel esprevier, si
 monta sur son cheval et s'en alla au *gibier*
 sans congé. (Cron. de Norm., de nouveaü
 corrigé, f. 19 r.)

— **Lieu** de chasse :

Pour le chercher par *gibiers* et par bois.
 (EST. FORCAULT, *Opusc.*, le Baiser de la lune et
 d'Endymion, éd. 1551.)

2. GIBIER, s. m., action de se démener :
 Aïeçois requierout et meuront tel *gibier*...
 (Chev. au cygne, 31701, Reiff.)

Cf. GIBER.

3. GIBIER, gibier, v. n., aller à la
 chasse :

Une chevrees estout
 Qui un faon avoit
 Qu'elle aimoit trop formeat :
 Aus champs ne l'aisse aler
Gibier ne pastourer.

Pour le froit qu'il se sent.
 (Ysopet II, fah. xi, Robert.)

GIBLET, VOIR GIBELT 1.

GIBOIER, VOIR GIBOIER.

GIBOIER, giboyer, gibaiser, gibayer, gibeer,
 v. n., aller à la chasse des oiseaux, chas-
 ser aux oiseaux, aller à la chasse, chas-
 ser en général, au propre et au fig. :

Fz voz Girart qui vint de *giboyer*.
 (Amis et Amies, 3391, Hoffmann.)

Soie voit, si l'è arsensé !
 Lers, qui mon signor moardristes
 Et en trayson le feris es.

Petit priés le remanoit,
 Quant vos chi ales *giboyant*.

Vos serés demour traysons.
 Comme moardristes fil proveus.

(Sommes de Narsay, ms. Paris, f. 56^e.)

Au temps de la trêve, il offroit *gibeant*, et tenoit faulcons, autours et gerfaux. (*Troilus*, III, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 198.)

Et puis se retirèrent aux champs pour *gibayer* comme accoustumé avoient avecques anciens nobles hommes d'autour la place. (BOCHARD, *Chron. de Bret.*, p. 173, éd. 1532.)

Ces compagnons *gibaioient* quinze ou vingt chevaux depuis soleil levant jusques apres midy. (*Id.*, *ib.*, p. 173⁴.)

GIROIS, s. m., chASSE :

Bien te set mener en *gibois*.
(REGLES DE MOULIENS, de *Charité*, Ais. 3527, p. 126⁴.)

GIBOT, s. m., GIBET :

Ainz le devoit-on geter es chaus ou paudre a .i. *gibol*. (*Vie saint Thomas martyr*, Richel. 988, p. 32⁴.)

GIBRAT, adj., p. é. bossu :

Colet le *gibrat*. (1383-85, Arch. Meuse, B 493, p. 4⁴ r^o.)

GIBRELIN, s. m., parties naturelles de la femme :

Le brost avez d'estre fourbisserresses,
Membres ravir comme rapinerresses
Pour les loquer en vostre *gibrelin*.
(R. de COLLIERIE, *Bondeaux*, LXXIII, Bibl. elz.)

GIBRETEL, adj., dimin. de *gibrat*, bossu :

5 francs de Bertramin fils Guiof Bertremin de Muscey pour les heritages et succession de Colet le *gibrat* et Guiof le *gibrelet* aquis a Mgr par defant de hoirs. (1383-85, Arch. Meuse, B 493, p. 4⁴ r^o.)

GIBRETEUX, voir GIMBRETEUX.

GICLER, v. a., faire sauter, faire jaillir :

En se lavant les mains lui *gicloit* l'eau au visage. (ARETIN, *Gen.*, p. 194, éd. 1512.)

Chaup, Ricey, *giquer*, jeter. Bourg., Yonne, *gigler*, jaillir. Maine, *giler*, jaillir en fillet. Suisse rom. et lyonn., *gicler*, v. a. et n., jaillir, saillir, sortir impétueusement; faire jaillir, jeter de l'eau.

Finis donc, Louis, tu me *gicles*. La fontaine *giclait* a travers le bassin. (BONNOTTE, *Gloss. neuchâtelois*.)

1. **GICTE**, s. f., réplon :

A la parfin mengerent les *gictes* des boys, les branches des vignes et les mielles des arbres. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, p. 188⁴ v^o.)

2. **GICTE**.

1. **GICTE**, voir GISTE.

GICTER, voir GETER.

GICTON, voir GETON.

GICTOIER, voir GETOIR.

GIDE, s. f., parties naturelles de la femme :

El quelle tende sa *gide* autant de fois qu'elle receive l'egout. (CHOLIERES, *Matinées*, p. 239, p. Lacroix.)

Nom propre. *Gide*.

GIDELLE, s. f., jatte, pot :

Son cul donna en plate forme, et si proportionnement dans sa *gidelle* sur son derrière, qu'elle le remit en chaos. (BEU, de VERVILLE, *le Moy. de pure.*, p. 145, Jacob.)

Le poitevin dit encore *jadelle*, dans le même sens.

GIE, voir GIET.

GIEDE, s. m., sorte de maladie :

A aucun jour vendra une levre ou uns *giedes*, si gieldera mort ce beau cors. (MAURICE, *Serm.*, ms. Poitiers 124, p. 7⁴ r^o.)

GIEL, *gel*, *gial*, s. m., gelée :

Carles guardat amunt envers le ciel,
Vie les tunceres e les veuz e les *giles*.
(*Id.*, 2332, Muller.)

Beneissez, tu, *giel*, e tu, froideure, a Damedieu. (*Chart. trian puer.*, 7, Liv. des Ps., p. 279, Michel.)

Entre les nues et lo ciel,
De fiers et de poses, sans *giet*,
Muec ferai une maison.
(*Tristan*, t. I, p. 222, Michel.)

De feu, de noix, de *gial*, de charbon embrasé.
(*Poignes d'acier*, Brit. Mus. add. 15606, p. 84⁴.)

Par force de gles ne de *giel*.
(*Faitl. d'Ar.*, Arts. 5069, f. 129⁴.)

Cel au trebuchet main moulin,
Qui tout yver n'avoit moulu,
Que le *giet* lor avoit talu.
(GODEFROY DE PARIS, *Chron.*, 1700, Bachelin.)

Les herbes ont chascune leur propriété, leur naturel et leur singularité; mais toutesfois le *gel*, le temps, le terrain ou la main du jardinier ou adjoustant ou diminuant beaucoup de leur vertu. (LA BOETI, *Sere. vol.*, Fougères.)

..... On le *gel* toujours la terre estraineit.
(LE CHIVALIER, *Sur la mort de Bourlet*.)

El pendait que la flamme et le *gel* va meslant.
(DUBOAT, *Am. d'Hippol.*, xxx, Bibl. genl.)

Dans la Suisse rom. et dans le Dauphiné, on dit le *gel*, pour la gelée. Amnis, *geau* blanc, gelée blanche.

GIELLE, s. f., bâton qui termine les pans du rêts saillant et atquel s'attachent les cordes, qui fixent les extrémités des pans, à des piquets enfoncés en terre :

Item, la *gielle* a quoy le trait d'ivoire doit avoir cinq piez a pie main, et doit estre plus grosse et plus forte que l'autre. El doit estre ung peu courbe devers le gros bout, pour mieux tenir et pucher en l'oeche de la palette qui est au bout de la *gielle*, a celle fin que la *gielle* n'yssse hors, quand le trait la tire, et au point d'oeche en la palette qui est au bout de l'autre *gielle*, qui doit estre gresle et legiere. (*Motus*, p. 123 v^o, Blazet.)

Rois a quatre *gielles*. (*Id.*, p. 125⁴ r^o.)

Cy devise comment la roys a quatre *gielles* se tend, en laquelle on prend plusieurs oyseaulx. (*Id.*, p. 125⁴ r^o.)

Chacun pan doit avoir six toises de long et les *gielles* devers le trait doivent avoir six piez largement. (*Id.*, p. 126⁴ v^o.)

Les cordes qui tiennent aux *gielles* devers le trait doivent avoir de long treze piez eschatement. (*Id.*)

1. **GIEN**, s. m., gré, volonte, bon plaisir :

Pour ce se tient amant ou *gien*
D'amours et de sa dame chiere.
(FROISS., *Pers.*, III, 11817, Scheler.)

Ore velle retourner a nous *gien*.
A la tres excellent persone
Philippe, pere au duc Anthoine,
Ayant Philippe, qui ore Bourgoigne
Tient.
(*Chron. de l'abb. de Floreffe*, 1732, Monum. pour serv. à l'hist. de Belg., t. VIII.)

2. **GIEN**, s. m. ?

Mairion a faire un entaylement souz les *giens* et le mantel de la queneime de hautes sales. (1304, *Trav. aux chat. d'Art.*, Arch. KK 393, p. 16.)

3. **GIEN**, s. m., clou de la ville de Gién :

Pour la vente de cinq cens de clo de grant *gien*. (*Compt. de Girart Goussart*, 1400-1402, Forteresse, LI, Arch. mun. Orleans.)

4. **GIEN**, voir GIEN.

GIENNOIS, voir GEHINER.

GIENNOIS, s. m., monnaie de Gién :

L'exposant et Estienne le Jondray se prierent a jouer aux dez sur un denier, appellé *giennois* qui valoit demi blanc. (1380, Arch. JJ 117, pièce 137.)

GIENS, voir GENS.

GIENT, voir GENT.

GIENTEMENT, voir GENTEMENT.

GIENTIL, voir GENTIL.

GIENTIUM, voir GENTIUM.

GIEPIN, voir GUEPIN.

GIER, s. m. ?

Por le vin du *gier*, .xx. deniers. (Vers 1260, *Despens a Coudebec*, Arch. J 4030, pièce 31.)

GIERE, voir CHIERE.

GIERES, *gierres*, *giers*, adv., donc :

Gierres senz achaisin justifié le mien cuer. (*Lib. Psalm.*, Oxl., LXXII, 13, Michel.)

Ore *gierres*, vas rei, entelez. (*Lie. des Ps.*, Cambridge, II, 10, Michel.) Lat., ergo.

Iriez est *gierres* la forsenerie nostre Seigneur en son peuple. (*Id.*, cv, 39.) Lat., itaque.

Gierres li diakenes pris les enfanz remenant al veske. (*Dial. de S. Greg.*, liv. I, ch. 10, p. 47, Foerster.) Lat., itaque.

Gierres quant cez choses furent fuicies. (*Id.*) Lat., igitur.

Gierres despitez les estuides des lettres. (*Id.*, liv. II, ch. 1, p. 55.) Lat., itaque.

Gierres de cui comparment tu es espris ge non sat. (*Id.*, p. 7, Foerster.)

Gierres quant il s'en aloit si avint chose ke une femme aporal le corselet de son fill ki estoit estinz. (*Id.*, p. 12.) Lat., itaque.

Giers par ceu k'il ne Den convenit nel glorifiant mieis si cum Den. (*Greg. pap. Rom.*, ms. Berne 79, p. 131⁴ v^o.)

Giers, par ce ke par grant souage doit l'hoi penne gaire ke la pensée a bones avres sert ne soit emboiee par malvaise entencion, dist il a droit. (*Job*, Let. de Linex, p. 447.)

Giers ce ke l'om at de bien commencié doit om toz jors faire la victoire des biens - soit tant l'om par bataille refusé les malz fermement par lo main de constance tene. (*Id.*, p. 148.)

Mais se il pont luyf tracer,
Il le portoit giers en la mer.
(Mauv. *Lai de Guoemer*, 615. Rom.)

GIERNOTE. VOIR GRINOTE.

GI RON. VOIR GIRON.

GIERRES. VOIR GIERES.

GIERES. VOIR GIERES.

GIESKERECH. - *rec. ghi. ghiserec*, s. m., juin :

L'anne en may, l'autre en *gieskeresch*, et l'autre en fenerech. (Moi 1247, *Lett. de J. d'Audenarde*, Arch. Nord.)

Il est vigile le nuit St Jehan en *gieskeresch*. Le nuit St Pierre et St Pol ki est *gieskeresch*. (Calendrier du XIII s., Richel. 2428, f. 40 r°.)

En *ghieskeresch* doit on sainer et boire aighe a enjuin. (*Id.*)

L'anne de grasse Jesu Gris. MCCG. et XV. et mois de *ghieskeresch*. (1305, *Cart. de Fines*, COLXIX, Hantcourt.)

GI. GASKER.

GIEST, VOIR GIET.

1. GIESTE, VOIR GISTE.

2. GIESTE, VOIR GESTE.

3. GIESTE, VOIR GETE.

GJET, *ghiet, get, jet, ueel, gret, giest, gist, st. gij, gez*, s. m., ordure, monnaie, ce que mer jette sur le rivage :

Nous Guis, euns de Flandres et marchis de Namur, faisons a savoir a tons ke nous donnons et avons donneit, otroions et avons otroit a nostre chier et amicit li Gimon le *get* de mer tout entierement gisant entre nostre vile de Neufport et une autre nostre vilete k'on clame le Neuvehoide, et tout ce ke escheir puet on porra de *get* de mer entre les devant dites villes, tout cusi comme li devant dit *ges* s'estent disques en la mer et amont vers terre disques a nos dunes, lequel *get* nous avons fait nouvellement en partie d'ikier. (1280, *Chart. de Nam*, Donut, etc., Boranet et Boimans.)

A vous donné a Ysabel... tous les *ges* de mer, n'edis, comment ke on les puist ne doive apeler, dikies, et nient dikies, ke nous avons aujourd'hui ens es quatre mestiers, et ki eskeir i porront... par allusion de *get* de mer. 1285, *Cart. du comté de Namur*, t° 2, ap. Duc., *Requetus maris*.)

Tous nule mesure de seories c'on appelle *gies* de mer, qui sunt appartenant de dikies maintenant, qui valent l'une pour l'autre III livres parisis. (Vente que le Cte de Flandres a faite au Cte de Namur, vers 1290, Arch. C. 309, B 486.)

— Bedevance annuelle, sorte de taille, somme répartie sur tous les habitants pour fournir à des dépenses communes :

Et ce nostre commandement vnet estre *giez* des maisons des dites besoignes de la commune de Dijon faite, il serai a ceu et serai au ceu compainz anxin ceu ans des eschevin de la dite ville de Dijon,

et jurera suiz saintes evangiles que es diz *giez* des dites missions faire il se portera bien et foulment. (1294, *Confirmation de la commune de Dijon*, Richel. t. 9873, f° 18 v°.)

Je vnil et otroy que ny dit homme et fames d'Ourges chascun mois deus le dyemenche devant la S. Remy on chief d'octobre chascun an, et un que jey metry, liquel quatre juront suz sanz evangiles a mes diz homes et fames d'Ourges... que bien et loiaument a leurs pooirs il feront le *gie* de ces dietes viint livres sur tous ceuz de ladite franchise selonc ce que uns chascuns et chascune avera vallant. (1321, Arch. JJ 60, f° 129 v°.)

Arrout auctorité li dit eschevin de faire trais et *geis* et provision sur lesdiz habitants, pour faire clousons et fermetez. (1354, *Ord.*, IV, 298.)

Par ces lettres affranchissons et exemptions a tousjors en perpetuite de toutes tailles, aides, *gests*, collectes, prieres, subsidis, impos et debis de ville, d'oos, de chevachiers, de charroy, de grasse, de croones. (1^{er} dec. 1401, *Ch. de la ville de Clermont-en-Argonne*, ap. Servais, *Annal. du Barrois*, II, 479.)

Certain *gest* et impost fait au prejndice desdiz religieux. (1442, S. Paul, cart. 3, n° 81, Arch. Doubs.)

Toutesfois que les manans et habitans audiet Saint Belin voudront faire aucune taille, *giest* ou impost d'icy en avant, apres la licence dudit prieur obtenue, et que icelle sera imposee sur chascun d'eux, ledit prieur et ses successeurs, auront pour chascun impost qui sera fait sur lesdiz habitants, cinq solz tournois. (1461, *Ord.*, XV, 83.)

En deppens en faisant le diet marcheé quel estoit, sauff *giest*. (1466, S. Melaine, Morlaix, Arch. Finist.)

Et encore au commencement du XVIII^e siècle :

Pour la dépense des *chevins* chez Jean Chobart pendant le *jet* de l'impôt. (1624, *Compte de Nicolas Caillat*, Arch. mun. Avallon, CC 231.)

— Paiement, époque du paiement des redevances, des tailles, etc. :

Le confrere qui ne marchandra doit chascun an huit solz parisis au *gist* de Noel, pour ladite annuisme. (1309, *Stat. de la confrairie des drapp.*, Piece. rel. à l'Hist. de Fr., XIX, 330.)

Doit chascun an huit solz par, au *giel* de Noel. (Ch. de 1371, Livr. rouge, Arch. Y. 2, f° 78 r°.)

— Projet, minute d'un acte :

Et firent lesdiz commissaires, avec les XII. eslus, plusieurs *ges* pour appointier et acorder lesdiz bourgeois et le commun ; lesquelz *ges* furent par plusieurs fois mis devant les mestiers. Mais il ne s'i voloient acorder. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des Chr. de Fland., III, 226.)

Pour plusieurs *gies* et lettres escrire. (Compte de 1352, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

A maistre Jehan Warnier, Jehan de Vaux, maistre Jehan Eva, Toussains, Villetet, et plusieurs autres machons et carpentiers, qui a la requeste d'eschevins ont vizité une maniere del hirtage de le monnoie, laquelle maniere estout moult perilleuse, de laquelle vizification ilz firent un *jet*, adin

d'icelle maniere mettre jus... LX. s. (1419, *ib.*)

Cy vous renvoyons vostre *git* et nous veuillez envoyer la lettre obligatoire de la ville en la forme dessus dite. (1430, *Hist. de Metz*, V, 220.)

— Jeton :

Lors prengne .i. *get* a terre en disant :

Dieu ! dont vient or este monnoie ?
(*Mr. de Ste Genev.*, Jub., *Myst.*, I, 175.)

Se disoit encore au XVII^e siècle :

Pour deux cents de gros *giz* apportees de Paris. (1628, *Compte de Simon de Besze*, Arch. mun. Avallon, CC 234, 1^{er} cahier.)

— Pierre du seuil :

A Geoffroy Quindier, pionnier, pour sa pene d'avoir fait le *get* du petit fossé de la porte Bourgeoise. (*Compt. de J. Assel*, 1402-1404, Forteresse, XXI, Arch. mun. Orléans.)

A l'aide d'un levier ou de baston, le suppliant osta le *gierz* ou pierre de dessous l'uis. (1409, Arch. JJ 163, pièce 381.)

— Lien, attache :

Li cevas n' a sist a desropeu ses *gies*.
(*Rom. d'Alex.*, t° 26^e, Michetant.)

Ptus fu et cois et mus qu'esmerillons en *gies*.
(*Id.*, f° 5^e.)

Se Bruns menja li miel Lanfroi
Et li vileins li ledenja,
Et li por qui ne s'en venja ?
Ja a li tex meins et tex *giez*.
Si grant musteux et si grant *giez*.
(*Renart*, Br. I, 1244, Martin.)

Or a sovent la pel moillie,
Or est miex qu'on fera ne en *gis*.
(*Id.*, 6644 Méon.)

A poi de tonte generet cils de *gies*,
Pont dit Guillau ne iert en Orenge lies.
(*Here. Le Duc*, *Faulq. de Cand.*, p. 20, Tarbé.)

Il en ad trait les bres s'amie,
Al *gis* del esperer les lie.
(*Protheslaus*, Richel. 2169, f° 39^e.)

Li espieviers avoit uns *gies*
Riches et bias a desmesure.
(*Gies de Montr.*, *Folette*, 2165, Michel.)

Mais il avoient *gies*, espies,
Qu'il ne volassent au *giues*.
(*Morss.*, *Chron.*, 23213, Reiff.)

Amours le tient pris en ses *gies*.
(*Rose*, ms. Corstain, f° 23^e.)

Taut sont d'amours puissant li *giez*.
(*Id.*, f° 55^e.)

Pins joiaz qu'espervier n'est en *gies*,
S'on vont vers la vile rengez.
(*G. GUYOT*, *Roy. legn.*, 5433, II, p. 133, Buchon.)

Aie n'ostes offrande, orage ne tempest
Demener si grant noise quant di chet se desvest.
Com fiescion I s'hostes qui aboient a *gest*.
(*Un Du d'Avantures*, Trébutien.)

Un *geez* d'argent a oiseaux. (1376, Arch. JJ 109, pièce 367.)

Je fui faucen...
S'en fu en *gies* tenu trop longement.
(E. DESCARVES, *Poés.*, I, 458, A. T.)

Si suis liee
Des *gies* d'amour et alliee.
(A. CHARTIER, *Quatre Dames*, p. 632, éd. 1617.)

Pour attirare a la foy voz subjetez
Com faulconier tient les faulcons soubz *gietz*.
(*Guingore*, *Folles Entrepris.*, I, 114, Bibl. etc.)

— Lacet, filet, bordure, retroussis d'une robe, d'où est resté surjet, en l. de couturières :

Uog get aveit (sa housure) de meun vair autour. (L. de BRAUVAY, *Par de la Bergiere*, 318, Crapelet.)

Soa eseu blanc estoit et sa housure,
D'uoq joli get de meun vair bordé.
(*Id.*, *ib.*, 661.)

Une robe de drap pers, avent le get de meun vers. (1482. *Ine. du château de Courson*, Revue des soc. sav., 7^e série, t. III, 2^e liv.)

Les gets et colletz de beïsses
Ne me exemptent point de mort.
(*Danse macabre des hommes*, éd. 1486.)

Et couvert d'un autre poïste de drap d'or frisé croisé et armoyé de mesme, entouré de velour violet, semé de France en broderie plus plein que vide, avec un get et bordure d'hermines de quatre doigts de large. (FAVIN, *Théât. d'Honn.*, t. II, p. 184.)

Un bord d'un get d'hermines de quatre doigts de large. (Note des *Mém. de Du Bellay*, VI, 133, Lamberti.)

— Rejeton, petit d'un oïseau ?

Hee avisullta, esmerilun, et plur. hee jectacula, get de faucun. (*Gloss. de Glasgoue*, P. Meyer.)

Hic misus, get de esperver. (*Id.*)

2. GRET, *giest*, *gist*, *ghist*, s. m., levure de bière :

Pour goudalle et *gist*. (1369. Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ghist. (1400, *ib.*)

Hem, que nul ne mete *giel* en pain ne metion aucune, sauf que l'on poelt bien metre *giel* en pain, s'il plaist aux boulangiers, depuis Saint Remy jusques a Pasques, et qui meteron *giel* en pain depuis ledit jour de Pasques jusques a la Saint Remy, iceluy ou ceulx qui se feront seront escheu et amende de .XX. sols. (11 nov. 1443. *Stat. des boulang. et patiss. de Corbie*, ap. A. Thierry, *Mou. du Pays d'Etat*, III, 531.)

Deux deniers obole, pour *giest*. (1360. *Compte de l'hospital des Hez*, Arch. mun. Douai.)

GIELE, VOIR GISTE.

GIETE, VOIR GETE.

GIETOIR, VOIR GETOIR.

GIETOR, VOIR GETOR.

GIETER, VOIR GETER.

GIETON, VOIR GETON.

GIETOUR, VOIR GETOUR.

GIETTER, VOIR GETER.

GIEU, *yeu*, *jou*, *gou*, *giu*, *ju*, *gu*, *jus*, s. m., le mot jeu moderne; s'employoit souvent pour désigner l'acte amoureux :

Desour l'erlois

Le gu li ai fait trois fois.

(G. de Vies Maisons, *Eartsch. Rom. et past.*, III, 10, 36.)

Par force sez moi li mis,
Demour

Le ju François

Li fis a mon talant

(ENQUES LI VIEILLE, *Not. et Pastour. du xiii s.*,

Th. fr. su m. âge, p. 41.)

Femme qui s'ites dens menus,
Dure memelle et nez canus,
Loque doie et petite main,
Fait volubiter le jos dez raiz.
(Ms. Epinal 189, f^o 38 r^o, Bulletin de la Soc. des A. T., 1876, p. 83.)

— *Giu satenois* ?

Eymenidus se mist, e dist .i. mot cortois.

Cil li a tost apris de se *giu satenois*,

A meller chevaber ne josta il des mois.

(*Geste d'Aliz.*, Richel. 21361, f^o 13 r^o.)

— *A gieus*, en jouant, pour jouer, pour

rire :

Je ne veil maie faire a *gieus*

De vas et de moi l'assamblee.

(*Brev.*, *Trois*, Richel. 903, f^o 60^r.)

Ne se combatent mie a *gous*,

Alrois li font trestout a certes.

(*Yvain*, Richel. 1133, f^o 113 r^o.)

— *Gieu parti*, voir PARTIR.

GIEZTERIE, s. f., vente des choses saintes, simonie :

De tele maniere et guise est

Que grace Dieu achete et vent,

Pourquoy, qui parler proprement

Veult, quant elle achete nommee

Est symonie et reclamee,

Et quant vente par elle en est

Giezterie dicte elle est.

(DEBILLEVILLE, *Trois Peterinaiges*, f^o 61^b, impr. fasit.)

GIE, VOIR GIF.

GIFART, — *ard*, *giff*, adj., joufflu :

Andri *Giffart*. (*Reg. ceuilleur du Temple*, Arch. M. 128, f 33 r^o.)

Genevieve la *Gifarde*. (*Liv. de la Taille de Paris pour 1292*, ap. Géraud, *Paris sous Phil. le Bel*.)

— *Gifarde*, s. f., servante de cuisine joufflue :

N'i a torchepot, ne *gifarde*,

Tant ait desoz povre fardel,

N'ait cuevre chief, manche on hardel.

(G. de CONCI, *de Monacho in Humore pericholato*, 491, Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

N'i a torchepot ne *gifarde*.

(*Id.*, *ib.*, ms. Soiss., f^o 92^b.)

Nom propre, *Giffard*, nom d'une famille célèbre de Normandie.

Morv., *giffair*, joufflu.

Guernesey, *giffair*, rite comme un joufflu.

GIFE, *gifle*, *juffe*, s. f., joue :

Crasius qui dort sor les roïsoles,

Qui borse a dure et *gites* moles

A plustost bien por son avoir

Que li n'ait por son savoir.

(G. de CONCI, *Mer.*, ms. Brux., f^o 27^b.)

Qui borse a dure et *gites* moles,

(*Id.*, *ib.*, ms. Soiss., f^o 27^b.)

MURCIEN.

Pour rapplis ses grosses *juffes*

Resvillous le.

DRAGON.

De quoy ?

MARCIEN.

De buffes.

(GEPAN, *Mst. de la pass.*, 20986, G. Paris.)

Petite joue, petite *gifle*. (R. Est., *Lat. ling. Thes.*, Buccula.)

Gifle, au sens de joue, s'est dit jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

Winnon, *chife*, joue. Hainaut, *guife*, visage ; Bourg., *gifle*, joue.

GIFFART, VOIR GIFART.

GIFE, VOIR GIFE.

GIFLU, adj., joufflu :

Qui a grandes Jones, *giffu*. (R. Est., *Lat. ling. Thes.*, Bucculentis.)

GIGANE, *gygane*, s. f., géante .

Ysabel la *Gygane*. (*Liv. de la Taille de Paris pour 1292*, ap. Géraud, *Paris sous Phil. le Bel*.)

GIGANTEE, s. f., lettre des géants :

Si at passé la *gigante*,

La terre qui n'est pas hantee

Pors de jaiauz.

(*Fabl. d'Or.*, Ars. 3069, f^o 196.)

GIGANTIN. — *din*, adj., de géant :

Et Babillou irai que j'ai en ma saine :

Si portera coraen en li tor *gigantue*.

(*Itoum. d'Aliz.*, f^o 76^r, Michelant.)

Et Babillou prisie et le tour *gigantue*.

(*Id.*, f^o 81^r.)

Mur *gigantue*,

(*Prise de Pampel.*, 6052, Mussafia.)

GIGE, VOIR GIGUE.

GIGIE, VOIR GIGUE

GIGIMBRAS, VOIR GINGEMBRAS.

GIGIMBRAZ, VOIR GINGEMBRAS.

GIGLER, v. n., jouer de la gigue :

Gigles et arpez et viepez.

(*Gilles de Chin*, 310, Reiff.)

L'un estive, l'autre vied,

Li autres *gigle* et calimete.

(*Rev. de Beaujeu, li Biaus Besoignes*, 2867.

Hippeau.)

GIGNER, VOIR GUIGNER.

GIGNITIF, adj., qui engendré :

... *Gignitif* veulu.

(*Petit traicté d'Alchymie attribué à Arnould de Villeneuve*, 452, Méon.)

GIGNOLLON, VOIR GENOILLON.

GIGNOS, adj., paré, élégant :

Mais quant ti oel (de li mort) li envies

Volet enf'at bel et *gignos*,

Ou bacelet pro et vaillant.

Ja nel fairoit por vives vaunt.

(*Partou.*, 3133, Crapelet.)

Cf. GIGNÉ.

GIGODAINE, s. f., bouillie d'avoine ; n'a été rencontré que dans un texte provincial du commencement du XVIII^e siècle :

Il (saint Wenot) ne maugoicot que du pain d'orge cuit sous la ceudre et de la *gigodaine* de grosse farine. (A. LE GRAND, *Saints de Brel.*, p. 49, éd. 1626.)

Bret., Saint-Brieuc, *gigoudaine*, bouillie d'avoine.

GIGOT, s. m., pièce de monnaie, le diard :

Il deniers *gigot* ... un *gigot* boump-

(Chron. des Pays-Bas, de France, etc., Rec. des Chr. de Fland., t. III, p. 108.)

A maourse si un *gi ot*.
(Voy. de Voz, p. 218, I. Dabois.)

— Sorte de chat :

(Clous de gats à XII. s., Al. d. le cent, 1527, Bethune, ap. La Fons. Gloss. ms. Bibl. Amiens.)

Mons et Flandre flamingante, *gigot*, liard.

GIGOTEU, s. m., diminutif du moderne *gigot*, le bas d'un gigot, pris dans un sens arivois :

Et me l'on dit

Qu'on l'ave toujours des *gigoteur*.
(*J. Epist. de Cog à l'on, adressé à Cl. Mar.*, dans les *Œuv. de Cl. Marot*, t. 1, 1731.)

— **Gagner les gigoteaux**, expression populaire équivalant à prendre la poudre d'escampette, ou jouer des quilles :

Or escoutant un jour s'il ne mordoit point à la couronne de lard, entendit descendre lalite sourisierie, ou elle courait en deux pas et un saut, mais la voyant le rat approcher, lequel n'estoit seulement pris que par la queue, gaigna vaillamment les *gigoteaux*, entrainant quant et luy la sourisierie. (Nouv. *Étude des excell. traits de vérité*, p. 157, Bibl. elz.)

GIGUE, *gighe*, *gipe*, *gype*, s. f., instrument à cordes et à archet, habituellement muni de trois cordes, auquel les Allemands, qui paraissent en avoir été les inventeurs, donnèrent le nom de *Geige ohne Bunde* (vièle sans ceinture, c'est-à-dire sans ceillères). D'après la description qu'en a présentée Viollet-Le-Duc, la *gigue* se composait d'une table d'harmonie appliquée sur un corps concave, courbe ou pentagonal allongé, en façon de demicourbe. Cet instrument, pour perfectionné et d'un usage facile, était entre les mains des jongleurs et ménestrels du rang le plus ordinaire. On en tirait surtout des accords, comme de la harpe ancienne ou de la guitare espagnole :

Or l'arpes et *gigues* est l'y si sonner.
(Brevet, *Bible*, ms. O. Eins., 1727.)

De *gi* et *ot*, de *simplex*.
(Wag. *Brut*, 3769, Ler. de Linc.)

En harpe, en vièle, et en *gigue*
En devroit-on certes conter
Et conteurs à court recorder.

(*Gigue*, *Bible*, 209, Wolf (1).)

Col porte *gipe*, et si sonnie.
(Guesbry, *Set de maus*, 1654, K. H.)

Par les debuis li fait oir
Par c'lon port hons respir,
lignes et harpes, et vièles.

(*Antop.*, 3732, Bibl. elz.)

C. Faut-il sans qui sont de renommée
Mafite l'arpes et l'arpes et trompance
Et tante harpe, l'arpes *gipe* sonne.

(*Œuv. de Voz*, Richel., 21499, 10 274.)

Harpe, *gigues* et *gigue* et
D'uns et par le chouteot.
(*Œuvres de Voz*, Richel., 1077, Stouzel.)

En Phénice se veit
Gipe, *gigue* et l'arpes.

(*Œuvres de Voz*, Richel., 1077, Stouzel.)

(*Œuvres de Voz*, Richel., 1077, Stouzel.)

GIGUEUR, *gigueour*, s. m., joueur de l'instrument appelé *gigue* :

Et si avoit lous louteurs,
Et des flouteurs de Bohaigne
Et des *gigueours* d'Alomaigne.
(*Œuvres de Voz*, Richel., 1077, Stouzel.)

GIGUER, *giguer*, *fynguer*, v. n., folâtrer :

Et lout ainsi comme l'oyssel prent son esbat au temps nouveau à aller saillant de feuille en feuille, ainsi faisoient ilz de leur costé, car il n'y avoit endroit lo lit la on ilz ne allassent *gigant* et jomant en disant maintes gracieuses paroles. (*Troilus*, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 231.)

Fynguer, folâtrer (Lacombe, *Dict. du vieux lang. franç.*, 1765-1767.)

— *Gigant*, part. prés., qui a l'expression de la joie, du plaisir :

Il y a deux yeulz d'autre sorte,
Qui sont potillans et *gigans*.
(Martial, *L'Amant rendu cordelier*, v. 194.)

Bourg., Morv., *giguer*, ruer. Champ., *giguer*, joner des jambes. Fr.-Comté, Norm., Berry, Maine, *giguer*, sauter, folâtrer, ruer. Pays de Bray, *giguer*, ruer. Pontois, *giguer*, *giguer*, sauter, ruer de côté. H.-Maine, *giguer*, joner en luttant. Suisse rom., *giguer*, *ziguer*, sauter.

GIGNIER, voir GUGNIER.

GILAIN, *gillain*, *gilein*, *gillain*, personnification d'un trompeur :

Qui fille est au conte *Gélin*.
(*Chenart*, br. P., v. 2678, Martin.)

Uns anemis frere *Gillain*.
(*Id.*, 12752, Méon.)

— Personnification de la tromperie :

Tout juent de la fauve asnesse
Et de *Gillain* sa compaignesse.
(*Renart le Nouv.*, 885, Méon.)

GILBOUSEUX, adj., peut-être une forme altérée de *gypeux*, de la nature du plâtre :

Sante mise en eau va au fons, car elle est terrestre et *gilbouseuse*. (B. DE GORD., *Travail*, VI, XI, ed. 1493.)

Plenne est plus chaull de chaleur naturelle et est plus d'air et n'est pas si *gilbouseuse*. (*Id.*, *ib.*)

GILDALE, *guldale*, adj., impossible :

Pur ceo q' Lyrecestre est des anciens demoyes le roy e ne yve *guldale* au conte. Year books of the reign of *Edward the first*, years XXX-XXXI, p. 19, Rot. brit. script.)

Terres *guldables*. (*Id.*, p. 517.)

GILDE, voir GELDE.

GILDALLE, *gihalle*, *gihalle*, s. f., marée public ?

XXX. s. de parisis de rente à prendre a *gihalle* de Rue caseun an XII. s. au Noel et X. s. a la saint Jehan Baptiste. (1239, *Cart. de Ponthieu*, Richel. I. 1012, 10 286 15.)

Que nul marchant forein nen ad soene, ne en *gihalle* ne ailleurs. (Lois de la cité de Lond., ms. Brit. Mus., add. 14352.)

Recette faite de Simon Hache, pour VII. livres de cif for a luy vendu III. deniers le livre, valent XXI. deniers. Item, pour XII. sacs de charbon de le arrousen de la ville a luy delivré en le *gihalle*, lors par luy faisant certains ouvrages de son mestier pour le ville, pour ce receu XVI. deniers pour le sac. (*Recettes de la ville de Boulogne-sur-Mer*, 1415-1416, p. 69, Ed. Dupont.)

GILE, voir GULE.

GILEIN, voir GILAIN.

GILEOR, voir GULEOR.

GILER, voir GULER.

GILINE, voir GELINE.

GILLAIN, voir GILAIN.

1. GILLE, voir GERLE.

2. GILLE, voir GULE.

GILLEOR, voir GULEOR.

GIMBERTER, *gymberber*, v. n., faire l'amour :

Comment, dist une jone fille qui l'escontoit, dame Mehaul, vous qui estes si vielle et si ancienne, voudriez vous anciennes *gymberber* ? (*Erang des Quenouill.*, p. 72, Bibl. elz.)

GIMBRETEUX, *gibreteux*, adj., lascif :

Poulain, *gimbretoux*. (LA PORTE, *Épith.*, ed. 1571.)

Lascivité, *gimbretouse*. (*Id.*, *ib.*)

Mariement, *gimbretoux*, lascif. (*Id.*, *ib.*)

Volupté, *gibretouse*. (*Id.*, *ib.*)

GINASIE, voir GINGNASIE.

GINBREGIEN, s. m., mot douteux équivalant à gimbregre :

De *gimbregien* sont li chevron.
(De *Huelme et d'Asplantine*, 299, Méon, *Nouv. Rec.*, t. 362.)

GINDERESSE, voir GUNDERESSE.

GINEOR, s. m., ingénier :

Sire, dist Sortibrans, va *gineor* mandes, li vous conseilera comment les conqueres.

(*Dest. de Rome*, Beon du ms. pour le v. 903, Grælor.)

GINESTRE, voir GENESTE.

GINGALET, voir GINGALET.

GINGALLE, s. f., petite verge au milieu des deux rêts qui se hausse et se baisse par le moyen d'une ficelle où l'on attache une alouette vivante pour faire venir les autres :

Celley (l'alouette) n'est si tost liée a la *gingalle* qu'on voit qu'une autre apres dessus ses cer-

(leaux balle.
(GACH., *Plois. des champs*, p. 233, ed. 1601.)

GINGEMBRAS, voir GINGEMBRAS.

GINGEMBRAS, *gingembras*, *gingimbrat*, *gingenbras*, *geigenbrat*, *gigimbratz*, *gigembras*, s. m., gimbembre confit, sous forme de pâte, dont on faisait grand usage au XIII^e et au XIV^e s., et qu'on appela aussi pâte du roi :

Après manger apporter vi
un *gingimbras* confit en soufre.
(HEON DE MERY, *Torneioient de l'Antecrist*,
p. 15, Tarbé.)

Lituanaires apporter font
d'espices et de *gingibras*.
(*Darmars le Gallois*, 6356, Steupel.)

Es un chevalier qui aporte
Vin et tonails et *gingimbras*.
(SARRAZIN, *Rom. de Rom.*, ap. Michel, *Hist. des
ducs de Norm.*, p. 264.)

Il ont *gingimbras* et pliris,
Et diadragm et rosat.
(GRIOT, *Bible*, 2621, Wolfart.)

Aporta nois et andre froit,
Et kaniele, si com je eunt,
Et *gingimbras* et ricolliss.
(*Du Prestre et du Chevalier*, Montaignon et Ray-
naud, *Fabl.*, II, 37.)

Après disner par grant soulas
Orent vin, pommes, *gingimbras*.
(*Cont.*, 475, Crapelet.)

Ric geigenbrat, cil litauiere
Cenat contrefait, ap. Tarbé, *Poët. de Champ-
ant.* à Fr. I. p. 38.)

Et nois mazales en la fin
Et *gingimbras* Alhambrin.
(*Floriant*, 1377, Michel.)

Gingimbrat pris à Paris. (*Compt. du
comm. du XIV^e s.*, Arch. de la Ch. des
comm. de Nevers.)

GINGIMBRAT, voir GINGEMBRAS.

GINGLE, s. f. ?

S'avoient bien lies de cordes
Les pies et les mains et seioient
Seur quatre *gingles* qui cloioient
Febles et magres et reduis :
Chevauchant viorent les bois.
(*Hezin*, Richel. 1433, f. 96 r.)

GINGNASIE, *ginasie*, s. f., gymnastique :

Gingnasie est une telle exereitacion.
(OREME, *Poili.*, t. I. f. 122^r, éd. 1489.)

Le jeu de la gent qui se exerce en la
ginasie. (*Chron. et hist. saint. et prople.*,
Ars. 3513, f. 25 vo.)

— Lieu des exercices gymnastiques :

La *ginasie*, qui est la place ou l'on fai-
soit les jeux. (*Chron. et hist. s. et prof.*,
Ars. 5079, f. 134 r.)

GINGUER, voir GIOUER.

GINGUET, s. m., petit vin fort aigre :

En l'an 1554 nous eumes des vins infin-
iment verds, que l'on appela *ginguets*.
(PASQUIER, *Recherch.*, t. VIII, ch. 43, f. 1.
1723.)

GINILLE, voir GELINE.

GINUS, adj., ingénieux :

Qui tant fut sages et gous.
(*Estoire de la guerre sainte*, Rouv., p. 414.)

GIOCGOLER, voir JOGELER.

GIOGOLER, voir JOGELER.

GIOLENS, s. ?

La femelle du renard mange papillons,
giolens, lait, fromage. (DE FOUILL., *Ven.*,
f. 403 vo.)

GIOMETRIEN, voir GEOMETRIEN.

GIP, *gippe*, *gips*, *gic*, *gy*, *grip*, *gist*, s.
m., gypse, plâtre :

Et de *gip* et de cendre de liez. (1256,
Hist. de Metz, III, 212.)

Pour *gip* et sallaire de celluy qui a ma-
conné la porte d'amout ladite chambre.
(3 fév. 1448, *Compt. du R. René*, p. 128,
Lecoy.)

Pour *gippe* et autres choses necessaires.
ib., p. 129.)

Pour avoir mené hors le *gippe* viel et
pierres de la pente sale du loceys. (*ib.*,
p. 130.)

Une mine de *gip* pour adouber ung grant
pertuis, (Mars 1449, *ib.*, p. 133.)

Plastre ou *gips*. (1464, J. LAGADEUC, *Ca-
thol.*, éd. Aulfiert de Quoetqueueran, Bibl
Quimper.)

Une grant quantité de farines avec les-
quelles il feit mettre et mesler *grip*, croye
et chaux vive et les envoya a l'ost pour
les grever et myre. (*les Passages d'outre-
mer*, f. 61 v, éd. 1492.)

Item : que toutes personnes admenans
et vendans *gy* en lad. ville de Salins et es
furbours d'icelle, admerront bon et souf-
fisant *gy*, bien bapty, léal et marchant,
lequel *gy* iz seront tenuz de baillier et de-
liver auz achetans icelluy, a l'emvue et
mesure dud. Salins. (*Ordon. de Salins*,
1492-1549, Prost, p. 33.)

Il me nomma le *gif* et l'alabastré...
quand ils sont calcinez ce n'est autre chose
que plastre... (B. PALISSY, *Disc. admirable
de la nature des eaux et fontaines*, p. 151,
éd. 1580.)

Gist et alabastré... quand ils sont calcinez,
ce n'est autre chose que plâtre. (G. BOU-
CHET, *Serees*, II, 216, Roybet.)

On trouve encore au XVII^e siècle :

Le *gy* et le ciment. (*Ord. des arts et met
de Besançon*, Ord. conc. les bât., LIV.)

— En particulier le feldspath qui, coupé
en feuilles minces, fait l'office de vitres ;
on rencontre souvent, dit Laborde, des
tableaux remplis de reliques ainsi cou-
verts ; les titres des manuscrits étaient
placés sur le plat de la reliure, dans un
petit encadrement de métal, et on les re-
couvrait avec du *gif* ou de la corne :

Unz tableaux de deux pierres carrees
ou sont plusieurs reliques, couvertes de
gif. (1359, *Inv. de Charles V*, 2021, La-
barte.)

Deux tableaux de boys, qui sont de *gif*,
par dedans plains de reliques. (*ib.*,
1917.)

Deux tableaux de boys, qui sont de *gif*,
par dedans plains de reliques. (1399, *Inv.
de Charles VI*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Suisse rom., cant. de Vaud, de Genève,
de Neuchâtel, de Fribourg, *gy*, plâtre.
Dauphiné, *gippe*, cloison en briques en-
duites de plâtre.

GIPCEIT, s. m., bourse ?

.i. *gipcer* de noir velvet, garniz d'or, pris
66 s. 8 den. (1423, *Invent. de Henry V*,
ap. Laborde, *Emaux*.)

GIPPE, voir JOPE.

GIPER, v. n., grimber :

Li chevaus *gipe* et gete fort
(*Heuzin*, p. 171, Michel.)

GIPEREI, s. m., dimin. de *gipe*, forme
de *jupe* :

Ne sus fu d'un *gipereit*
Deuzis sous pointe.
(*Hom. et past.*, Bartsch, II, 30, II.)

GIPPE, voir GIP.

GIPPIER, *gissier*, s. m., celui qui fait
des ouvrages de maçonnerie avec le
gypse :

A Symonin Meizeois et a Othenin Faiget,
gissiers, pour plastrer de gis en la chambre
ou les enfans de Bourbon estoient logiez
et boucher plusieurs pertuis en la dite
chambre, et aussi pour plastrer en la dite
chambre ou l'en touait tout ce qui estoit ne-
cessaire esdiz enfans. (1412-1413, *Compt.
de la châtellenie de Bracon*, B 3335, fo 15 r,
Arch. Côte-d'Or.)

A Jehan Daigneiz et Pierre Jaquet, *gip-
piers* d'Aix, la somme de quatre cens ung
florin six gros deux deniers, pour les ou-
vraiges et reparacions par eulz faitz oudit
palais d'Aix. (1448, *Compt. du R. René*,
p. 129, Lecoy.)

Suisse rom., cant. de Vaud et de Neu-
châtel, *gupper*, *gypsier*, plâtrier.

GIPPON, voir JUPON.

GIPPONNIER, voir JUPONNIER.

GIPSE, *gypsé*, adj., gypseux :

Eaux *gypsees*. (*Platine de honneste ec-
clopé*, f. 3 v^o, éd. 1528.)

Gisoues, Thracien ne trouvez pas estrance
Qu'une vostre fontaine en pierre li boys change
Qu'elle change cristee en pierre s' *gypsees* e aux
A queonques en boit les maitres boyaux.
(DE GISSER, *Scr. lit. du grand miroir du monde*,
p. 11, éd. 1588.)

Suisse rom., *gisser*, enduire de plâtre.

GIPSERINGE, s. f. ?

Fernalz, anelx, bedes, chandelers, *gip-
seringes*, chalez, lites et chandel d'espiez.
(*Stat. de Henri IV d'Englet.*, au v, impr.
goth., Bibl. Louvre.)

GIRARCHIEN, s. m., chef hiérarchique :

Les ministres de l'eglise sont les *gira-
rchiens* ecclesiastiques, et sont esleuz par le
sort de Dieu. (P. FERRET, *Miroir de la vie
humaine*, fo 158 v^o, éd. 1482.)

I. GIRE, v. n., gésir :

Fors *gire* en l'ars bias lis, en consulation.
(*Chant. de Seb.*, XVI, 733, Bocca.)

Car espoirs li rent estre

Et a lui li se rallioe.

Il le laie

Et desloie

Et le ploie

Li le fait a ses pies *gire* :

En sou bou confort me miro,

(FROISS., *Provs.*, Richel. 839, f. 242 v^o, Sebeler,
II, 269, 218.)

— Inf. pris subst., douleurs de l'enfan-
tement :

Bries et sus sentir greuz en futes acouchie
Da fis qui a Noel naqui de vous, Marie.
(*Enf. Haymon*, 783, ap. Heuschel, *Gloss. de Harc.*)

2. GIRE, s. m., tour :

Et par le cours et revolvant giro
De ce l'Ébeus.
Ouv. de S. GIL. Ser. d'Ébeus, p. 31, éd. 1526.)

GIRELLE, s. f., sorte de poisson :
Des scorpions, des girelles, des perches
et autres poissons de rivières. (DU PINET,
Dioscoride, II, 32, éd. 1605.)

GIRIMENT, s. m., tournoiment, ré-
cherche faite en tournant autour d'un
lieu :

En lementors qu'il convertissent lor
girement en pleur et girassent et allassent de
rechief et de rechief et parvenissent o leur
seigneur a leur dame la ou elle prioit, ele
les regarda et sergoiz et seigneur en ceste
guise tornoier environ. (Vic S. Clem., Richel.
818, p. 293, r°.)

GIRER, *gyrer*, verbe.

— Act., tourner, faire tourner :

Et fut ceste mutation si soudaine que
noz gens a peine eurent loysir ne la com-
modité de girer les promes. (MART. DU
BELLAY, *Mém.*, I, X, p. 344 v°, éd. 1569.)

— Réfl., se tourner :

Ils ont si costumes lor cavalez qu'il se
grent cha et amlostot com firoit un chien.
(*Voy. de Marc Pol*, c. LXX, Roux.)

— Neutr., tourner :

Li enfant d'icelui giroient et tornoient
avec celui delendz toute l'evglise. (Vic
S. Clem., Richel. 818, p. 293, r°.)

Et sert le faulx laz de deux choses :
l'une, si est de tirer a soy qu'il (le faucon)
ne gire en l'arbre, l'autre si est que se il
estoit prins par les deux piez, et il estoit
encore, il se porroit estrandre et ouvrir le
laz. (*Molius*, p. 120 v°, Blazé.)

Ains euvre au plus près le parallèle de
ladite Indes : et gyrer autour d'icelui pole
par Occident. (BAB., I, IV, c. I, éd. 1532.)

Car girant pour les combattre, les ennemis
avoient temps de les aborder a plaine
voüe. (MARTIN DU BELLAY, *Mém.*, I, X,
p. 342 r°, éd. 1569.)

— Avoir tant de biens de tour :

La terre gire tout environ .XXV. .cccc.
.xxvij. limes lombardes. (BRUN. LAT.,
Tres., p. 126, Chabaille.)

Maintenant que il troveront combien la
terre gire, portent il bien trover et sentir
combien elle a despes. (Ibid., ib., p. 126.)

Ceste est la greingnor isle que soit au
monde qe bien gire environ plus de trois
milles. (*Voy. de Marc Pol*, c. CLXIII,
Roux.)

— Girant, part. prés., tournant :

Les comparaisons au mouvement d'une
rhonde girante au jeu des petits enfans,
mouvant les corps de foud. (BAB.,
I, V, c. 25, éd. 1564.)

— Giré, part. passé, tourné :

En choses tellement tournées et gires se
trouvent tousjours au milieu les pes-
santes. (GUESME, *Liv. du ciel et du monde*,
ms. Univ., p. 471 v°.)

GIRESOL, s. m., nom d'une espèce de
chicorée qui tourne sa fleur au soleil :

Y a deux especes de geyrore, l'une est
domestique et l'autre est sauvage, que

autres appellent giresal pour ce qu'elle
se gire et tourne sa fleur selon le soleil.
(*Platine de honeste volupté*, p. 42 v°, éd.
1528.)

GIRET, s. m., pièce de l'armure de
l'homme et du cheval :

La noblesse française se sentant trop
chargée des armes qui lui avoient acquis
tant de gloire, a vouin elle mesme faire ce
mestier pour se delivrer de travail ; et au
lieu du corps de cuirasse, de l'armet,
avant bras, et des hardes, s'est accom-
modée de la cuirassine, sallable, brassals et
girets. (VIGN., *Comm. de Cés.*, Annot., p.
98, éd. 1576.)

La dame que menoit le roy, estoit
habillée en amazone d'une robe a man-
ches bouillonnées par le haut de toile
d'or, enrichie de frange d'or : le giret et
le portral du cheval de mesme. (*Chos. fait*,
d'Bygonne d'Entrève de Ch. IX av. la R.
Cathol., p. 10 r°.)

GIRFAUCUN, voir GERFAUCON.

GUISEUR, v. a. ?

Et s'il fait amoir sur voire, elle sera
gisee, et s'il ne pouvoit la giriser, le fera
assavoir aux gardes, a peine d'amende.
(1496, pièce citée dans *l'Hist. des Anciennes*
corporations de Rouen, par Oudin Lacroix,
p. 756.)

GIRNAY, s. m. ?

Une autre coupe d'or, a couvresse, hant
assise et en sa pate a .xvi. bonces semez
d'esnaux de pique et de girnay (?) et poise
vij. marcs et demy. (1363, *Inv. du D. de*
Norm., ap. Laborde, *Emaux*.)

1. **GIROFELAT**, - s. m., odeur de giro-
flée :

Encores que Dioscorides ne face aucune
mention des giroffles, je ne les ay voulu
laisser en arriere, afin de faire sentir le
girofflat a nos commentateurs. (DU PINET,
Dioscoride, II, 133, éd. 1605.)

2. **GIROFLAT**, girofflat, adj., parfumé de
giroflée :

Elle mesmes sans souffrir qu'autre mist
la main sur son corps, le lava tresfort par
tout avec savon musqué et girofflat. (LE-
MAGON, le *Deum. de Bocca*, 8^e jour, 3^e
noir., t. IV, p. 214, éd. Leuierre.)

En la mesme sorte que dessus feres du
vinaigre girofflat, y employant les giroffles
ou orilles avec quelque peu de clous de
girofle pour en augmenter la senteur. (O.
DE SERRES, *Th. d'agr.*, III, 12, éd. 1603.)

GIROFLE, adj., garni de clous de giro-
fle :

Ils mengerent un peu de pain blanc avec
une aile de phaisan rosti et girofflat, que
l'autier avoit fait le jour précédent.
(*Alector*, p. 28 v°, éd. 1560.)

— Qui a l'odeur de la giroflée :
Baselle, girofflat (LA PORTE *Epith.*,
éd. 1871.)

GIROFLELAT, voir GIROFLAT.

GIROLE, - olle, s. f., sorte de champi-
gnon, la chanterelle :

Touchant les rafforts, naveaux, raves,
cherys, ou giroles, pastonades, et carottes,
ou les hyverne en terre. (DU PINET, *Plîne*,
XIX, 4, éd. 1566.)

Les racines sont les oignons, pourreaux,
aulx, rafforts, raves, naveaux, pastonades,
enrottes, cherys, ou giroles. (O. DE SERR.,
Th. d'agr., VI, 3, éd. 1605.)

Giroles et champignons.
(*Pet. huict. cont. les men. partic. de la ville de*
Tenn., Cah. hist., II, 29.)

1. **GIIRON**, ghieron, gieron, geron, gueron,
gron, s. m., pan coupé en pointe, à droite
et à gauche, de la robe ou de la tunique :
Corbarans ly siuidy s'espee a son gieron.
(*Cher. ou cygne*, 28859, Reiff.)

Adont prist Golefroy par le diestre gieron.
(Ib., 8280.)

Vesti Guillaume le grand broïne treillie,
Groat et pleige, n'il bien faite et massise ;
Aux esperons tot li giron en traïent.
(*Guill. au court nez*, dans le *Dict. étym. de Ménage*,
éd. 1750, v° Giron.)

Espes et espois au senestre gieron.
(*Baud. de Sebr.*, vii, 173, Bocca.)

Diendonat traist l'espee, qui li pent au geron.
(*Charles le Chauv.*, Richel. 21372, p° 30^r.)

— La tunique ou la robe elle-même ; la
partie antérieure du vêtement :

Del bon samit quele et vesta
Trenchia. I. pan del giron devant.
(*Comte de Poitiers*, 300, Michel.)

Plein geron.
(*Pierardus*, Vat. Chr. 1616, p° 56^r.)

Et que nus qui receivez oes en geron
n'en païent, et puis que il seront en sa
meson, n'en doit nus apporter a la char-
tre. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^{er} p., X,
18, Lespinasse et Bonnardot.)

Floridas de Dephar tenoit par le geron.
(*Vox du Paon*, ms. Brax. 11491, p° 53 v°.)

Par le geron le prist li chevaliers donbez.
(*Civ. du Guescl.*, 2169, Charrière.)

Ces choses ouyes, le legat romain a
prins sa togne et l'a repliee et en a fait
geron, et leur a ninsi dit : En ce geron, dil
il, nous vous apportons paix ou guerre,
lequel que vous voudrez, si prenez. (*La*
seconde decade de Tit. Liv., *Transtale de*
latin en francoys, I, 44, éd. 1530.)

Quant telz gens se viennent froter
Vers aus gerons et qui recoüdent.

Nous les faisons danser, sauter

Si fort que presque ilz s'alloient.
(*Dch. de la Dan. et de la Bourg.*, Poés. fr. des
xv^e et xvi^e s., V, 22.)

— L'espace qui s'étend de la ceinture
jusqu'aux genoux d'une personne assise :

L'ave qui ist des ious li cort sor le gieron
Si que les goutes molent de l'hermin peloton.
(*Rom. d'Alex.*, p° 79^r, Michelot.)

Pour dormir ou gueron sa mie. (*Chron.*
de S. Den., ms. Ste-Gen., p° 18^r.)

Se il chiel pondre en son geron,
Sait sus robe ou sus caperon.

(*Clé d'amour*, p. 48, Tross.)

Cette signification conservée ne s'em-
ploie plus que d'une manière très res-
treinte.

— Pans d'étoffe à l'aide desquels on for-
mail les tentes :

Un si tres riche pavillon
Que bilt li pan et li giron

Enfant de diverses colers.

A cyseaux et a bestes, a flors.

(*Perceval le Gallois*, dans le *Dict. étym. de Ménage*,
éd. 1750, v° Giron.)

Li rois a fait sor aus tendre le pavillon
Dont tout iureit a or li pan et li giron.

(*Rouv. d'Alex.*, t.° 314. Nichelant.)

Poirre voi de noz tantès girones et les plois.
(J. Bon., *Sar.*, lxxvii. Michel.)

— Lit :

Grabatum, girones. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 4120, t.° 123 v°.)

Ainsi mena le roy jusques a Kaset, et le descendirent en une meson, et le coucheurent ou giron d'une bourjoise de Paris aussi comme tout mort, et encloïdoit que il ne deust jamais veoir le soir. (JOINV., *Hist. de S. Louis*, Rec. des Hist., XX, 239.)

— Lit d'un fleuve :

Dans le giron du fleuve. (SALAT, *Trad. d'Hérodote*.)

— Voile d'un vaisseau ?

Li n. de leur gré s'aprestoiat

A sousmettre les avirois.

Li autre a garantir les girones

Contre la tempeste nuisant.

(*Fabl. d'Or.*, Ars. 5069, t.° 1564.)

2. GIRON, gieron, ghiéron, s. m., sorte de tuile :

III. et demi de girones a ce prins de Jehannin le tulleir. (1335, *Compte de Odat de Laigny*, Arch. KK 3^e, t.° 271 v°.)

Pour la vente, bail et delivrance de girones maillors de tuille et un millier de girones par lui livrez sur le port de Meleun pour la couverture des édifices du chastel de Meleun. (Juill. 1389, *Quit.*, Arch. Seine-et-Marne.)

Plomb pour les III. ghiérons mis desoubz l'une des grosses heuses d'une porte. (1423, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Les gierons de la heuse du beffroi. (*ib.*)

— Revers de cuir :

Que l'en ne puisse mettre ou lizes de heustaus, ne d'estivaus, ne des heuses de cordon, qu'il n'i ait demi pié de giron ou plus de cordon par dessous. (1317, Arch. JJ 56, pièce 11.)

Coudre touz les girones a double costure. (1384, *Compl. de Légl. de Troyes*, p. 37, Gadant.)

GIRONNE, gironné, geronné, gueronné, part. passé et adj., qui a des pans, qui a des bandes coupées en biais, divisé en pans :

Devant Girone tendi chescun son tres

Et maint aculee l'arrouent gironné.

Plus d'une lieue ont bien li tres duré.

(*Les Loh.*, Vat. Urb. 375, t.° 296.)

Et pois li out .i. mantel alubné

D'un elier dyapre qui moult fist a loer.

A bandes d'or estoit loz gironné.

(*ib.*, Ars. 5143, t.° 1 r°.)

Touz aut gironnés les haubers.
(*Perceval*, ms. Moutp. H 249, t.° 83 v°.)

En son dres vest un hermin engolé

Et pardessus un blinc girané

(*RAINBERT, Ogier*, 1434, Barrois.)

Bieg fu couvers d'un riche boupenant

Et la sacorde d'un riche escarivanant.

De ci a terre geronné pendant.

(*R. de Cambrai*, 503, A. T.)

.... L'anberz est estroez,

Ne li fait plus desfance d'un blanz gironné

(J. Boesl., *Sar.*, clxxxviii, Michel.)

Li taute esueigne de poele gironné.

(*Meschaus*, 4261, Jonck., *Guill. d'Or.*)

Puis li vesti sa robe gironné.

(*Mon. Acuar.*, Richel. 368, t.° 231 v°.)

Et pelions hermins et bliaus girones.

(*Renard de Montauban*, Richel. 21387, t.° 11 r°.)

Li rois est romes sogles ou bliaut gironné.

(*Fievrabas*, 1821, A. P.)

Li rois est remis esades o blint gironné.

(*ib.*, Vat. Chr. 1616, t.° 268.)

Et la robe mult ricement parree.

Que cil Luulert li avoit aporree.

Toute est a or cousee et gironnée

(*Abbery le Bourgony*, p. 87, Tarbé.)

Li doi ceval as .ii. rois defaes

Furent couvert de .ii. pailes roes,

Trescel en tiere fu escusons girones.

(*Assés*, Richel. 793, t.° 614.)

Vestus suat de .ii. paitez a couleurs gironées.

(*Chai de Naut.*, 131, A. P.)

— T. de blason, divisé en plusieurs parties triangulaires dont les pointes s'unissent :

Sont les armes d'Augien gueronné d'or et de noir de .VIII. pièces a croisées d'argent. (*Armoir. de Fr. de la fin du XIV^e s.*, Cab. hist., VI, 275.)

Les deux coronis gironnées a un escuon d'argent enmi le moïenné. (FROISS., *Chron.*, V, 223, Luce.)

Tous les princes et comtes de Flaundes porterent leurs armes gironnées d'or et d'azur. (OL. DE LA MARCHIE, *Mem.*, introd., c. 3, Michaud.)

— Entouré :

Tu fus li vaisseaus gloriens

N'or massé et tres precieus.

De totes pierres aornez

Precieuses et gironnez.

(*De .v. grand. B. M.*, ms. Reims 774, t.° 132^e, 788.)

GIRONNE, geronne, -onne, guer-, s. f., tablier, jupe, pan, partie du haubert :

Dens se plaint de la gironnée

Qui est par terre traïnee.

(*DECL. DE MOLENS, de Charité*, Ars. 3527, t.° 124^e.)

Elle reçut l'enfant dedenz sa gironnée.

(*Beuv. d'Agrem.*, Richel. 766, t.° 3^e.)

Gautierça voit, s'a la resne lyree;

Vers li a point, merci li a crie.

La damme sist sur la nairie aflante.

Elle le preut, n'est plus avint alee.

Si fu couvert desoz sa gironnée.

(*Gaydois*, 8139, A. P.)

Du bon haubert coust la gironnée,

Toute li a rompue et depaïee.

(*Otanel*, 556.)

De lor bliaus trenhent grant gironnée,

Es vers des lances l'a chescuns aïnee.

(*ib.*, 1710, A. P.)

Mez Pespee si est de l'autre part coulee,
Contreval l'armure descheut de tel posnee

De l'aubere li coupa toute la gueronnée.

(*Gaufrey*, 3839, A. P.)

Si a viestu blanke cheïoise.

S'en a le gironnée mise.

(Dont gaires ne li embioït),

Par entre les renges et li

De Pespee ke chaidate avoit.

(*Cher. as art. exp.*, 1093, Foerster.)

— Conférence d'un giron, d'un pan de vêtement :

Icelui Roussel qui avoit une gironnée
de cailloux, en suant le suppliant... (1405, Arch. JJ 160, pièce 152.)

— A gironnée, a gironées, loc. à plein giron, abondamment :

Not eslate or soi une fonde,

Et, que es aïneus confonde,

Pierres qu'on quierit a gironnées.

(*Hexon de Mery, Traicteïment de l'Antechrist*,

p. 34, Tarbé.)

A gironnée ai nom voloir.

(*La Contelaine de S. Gilles*, Richel. 837, t.° 116^e.)

A gironnées depart amours, a gironées.

(*Cour d'amour*, dans *l'Hist. litt.*, XXIII, 544.)

Pic, Vermandois, gironnée, la quantité qui peut tenir dans un giron ou dans un tablier. Norm., gironnée, geronnée, gironnée, gironnée. Bessin, gironnée. Beauce. gironnée. Lorr., gironnée ; elle apporta une gironnée de fleurs. Bourg., Yonne, gironnée, geronnée, ghounée, gironnée, Poitou, Vienne, Deux-Sèvres, gironnée, gironnée, gironnée, suivant les lieux. Bret., gironnée : « Une gironnée de foin. » Sarthe, gironnée, une quantité : il y avait la une gironnée de petits enfants ; il y en avait toute une gironnée. »

GIRONNER, gerronner, v. a., donner à un ouvrage d'orfèvrerie la rondeur qu'il doit avoir ; arrondir le fond d'un ouvrage de chaulronnerie :

Gironner un suage, c'est a dire, donner la rondeur a une pièce d'ouvrage, la plier en rond, la vouer ou plier en arcade, lui donner le plus. 1600, Elier. BIXET, *Merveilles de la Nature*.)

— ?

Un plombier a fourni plomb en table pour gerronner une tierache. (*Compte de 1510*, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Un plombier gerronne contre un pilier. (*ib.*)

CF. GIRON 2.

GIROUETTER, -etter, verbe.

— Neutr., tourner comme une girouette :

L'eul trop ardent en mes jeunes erens

Gerouetloit, mal caulk, a l'emporeur.

(*Scève, Dehe*, l. Lyon 1544.)

A son couppeu (de la tour) une aigle de plomb girouetloit a la faveur du vent. (NOGUEI, *Hist. Tolos.*, p. 27, col. 4556.)

Quelques uns ont voulu rechercher la raison pourquoi elles estoient ainsi acarées et optimistes au mal, et qu'a tous bouts de champ lors qu'il estoit question du bien, elles girouetloient. (*Les Aprestines dit s^e de Châlères*, II, t.° 72 r°, col. 1587.)

— Act., faire tourner :

Or parmy ceux qui ne peuvent girouetter la conduite de cet univers au vent de l'aventure, les mieux advisez ont confessé d'un commun consentement, que comme nature ne defaut jamais es choses nécessaires, sur lesquelles elle preside, de mesmes ils advoquent qu'elle n'a rien fait vainement, mais tout a quelque intention. (*Les Aprestines dit s^e de Châlères*, III, t.° 111 v°, col. 1587.)

GIROVAGRE, s. m., nom donné à certains moines, qui n'étaient attachés à aucun monastère, erraient de pays et d'autre sans avoir de demeure fixe :

La quatre maniere de moynes est de ceux qui se nomment girovagues, c'est à dire courours de pays et vagabonds, (GUY DEVENAL, *Regle mousieurneur saint Benoist*, f. 8 v.)

Ces chercheurs d'aventures furent dans la chevalerie ce que les girovagues étaient dans l'ordre monastique. (STE-PALAÏE, *Mém. sur la chevalerie*, t. 2, part. V, p. 10.)

GIROVAGIER, v. n., se promener çà et là :

Mais tu combien que hermites solitaires,
Tes cœurs *giraient* en par plusieurs repaires.
(*Guerret de Hoss*, 2147, Mizard.)

GISENS, s. m., mot douteux designant une sorte d'étoffe :

Il en est de beau *gisons*
De Benebars.

(*Tristan*, t. 3683, Michel.)

GISANT, voir GÉSIR.

GISARME, voir GUISARME.

GIS, part. passé, déposé :

Gise fa sur l'autel le lance qui perca le Christ
Qu'en casens le baiss.
(*Godfr. de Bouill.*, 8381, Reiff.)

GISARNE, voir GUISARME.

GISE, s. f., aiguillon pour piquer les bœufs, les chevaux, les ânes :

Il lui vinst l'aiguillon, appelle la *gise*, a quy il poungout et en sont les diz beuts.
(1382, *Arch.*, ff. 121, piece 93.)

GISELE, *gissele*, *ghisele*, *ghizele*, s. f. ?

Que pour ses civilz l'en ne pourra doresnavant en nostredite chastelleue prendre a hostege, *nomme gisele*, fors seulement es deux penceions ou les complices.
(1410, *Orlé.*, ix, 586.)

Obtenir *ghizele*. 1410. Lillo. ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Atmèns.)

Connôître d'une affaire par vertu de la *gisele*. (XV^e s., Estaires, *ib.*)

Être en prison par *gisele*. *ib.*)

GISEMENT, *gissement*, s. m., action de se coucher :

El bore de herberge, (Beaux) delez une doie ;
L'estoie vnta lienz, qui fu de bone vie.
Li pais d'ia de par mult grant ignorance ;
A li pais d'ia gais en li chambre volte ;
Vostre conseil fu es, se li coment et pris.
(*Chen. de Montaub.*, p. 104, Michelant.)

— Commerce avec les femmes :

Il est vntos..., amant le *gissement* et houblier. (*Unguis le Juif*, Richel. 21276, f. 25 r.)

GISIER, *gizer*, v. n., gésir, coucher, être couché :

Prestre ne se peut ne aider,
Aloes de comant *gisier*.

(*Sirey de Nivay*, ms. Turin, f. 325.)

Quant le bodant vint *gizer* a la nefantostre. (*Voy. de Mire Pol*, c. exxii, Roux.)

GISIR, voir GÉSIR.

GISNOSOPHISTEN, s. m., gymnosop-

phiste, philosophe indien qui s'abstenait de viandes et s'adonnait à la contemplation. Dans la légende d'Alexandre, ce nom est donné aux habitants d'un pays supposé de l'Inde :

Quant li roys de celui pays sot la venue d'Alexandre si li envoya ses messages et unes lettres disant en tel maniere : Li ois trouvable *gisnosophisten* a Alexandre l'ome escrivons. (*Li Liv. dou roi Alex.*, Richel. 1385, f. 32.)

GISSARME, voir GUISARME.

GISSE, s. f., poutres sur lesquelles gisent ou posent les assiettes d'un pont :

Les Flamens ont deffait le pont et telement croisé de grans murrains et d'estaches parmy les *gisses* du pont que chose impossible seroit de passer illec ne f nasselle. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2644, f. 237 v°.)

Cl. GISTE 1.

GISSEE, s. f., assise :

Depuis icelle fascie embas jusques au pavement sera party en sept partz et demy, et se feront six *gissees* de pierres. (P. VAN AELST, *Reigl. de l'arch. selon Vitruve*, 1781, éd. 1545.)

GISSELE, voir GISELE.

GISSEMENT, voir GISEMENT.

GISSIER, voir GIPPIER.

GISSIR, v. a., assigner :

Por laquel rente deus sus dite, je Girarz devant dis et Miles chevaliers, Jehans chevaliers de Leingres, et Pommar escuiers (terres *arous gissis*) et assigné maistre Jehan, maistre Gui Rodinet escuiers, et Marie leur seur hoirs a la devant dite Lore, leur et leur hoirs perpetuellement, les set seieres desus dites en nos terrages de Ville neuve a Chasne, a paure chascun au jour de la feste saint Renier. (*Charte* de 1271, Moreau 496, f. 131 r°, Richel.)

1. GISTE, voir GIET.

2. GISTE, voir GIP.

GISTAILLE, *gilt*, s. f., forme allongée de *giste*, poutre :

Xv. preches de bos de quegne pour faire *gistailles* au planquier. (1370, *Trac. aux chât.* d'Art., Arch. KK 393, f. 110.)

Giltalle de cour de quegne. (1438, Bèthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Atmèns.)

Cl. GISTE 1

1. GISTE, *giste*, s. m., poutres sur lesquelles gissent ou posent les assiettes d'un pont :

Iz trouveront tous les anz devers eulz, si les trouvent et arrangeront sur les *gistes* du pont et sur les estaches. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2644, f. 241 v°.)

Icelle rapporta que le bois du pont estoit sans plus *giste* et desfaict quant aux assiettes, et que les *gistes* encores y estoient, et que de lever il seroit mes en point pour s'en aider. (J. MOINER, *Chron.*, ch. XLIV, Bachelon.)

En pignons, ou murs communs, pourra chacun rompre et percher pour y massonner ou anerer sommiers, *gistes* ou autres

bois. (*Cout. de la Gorgue*, Nouv. Cout. gén., II, 1008.)

Giste de bois. Appoggio, colonne, sostegno. (OEDIN, *Dict. fr.-ital.*)

— Portion de la crosse de l'aflût, entaillée pour y loger la chambre des canons qui se chargeaient par la culasse :

Unz gros lyon de fer garny de plusieurs chevilles et crampons de fer diuquel est lyé le dit aflût empres le *giste* estant audit aflût de la chambre de ladicte serpenente. (1471, *Compt. de l'Artillerie*, Arch. mun. Dijon, II, art. milit.)

Rouchi et wallon de Mons, *gite*, solive. *Giter*, garni de *gités*... Le patois messin appelle *jeutes* ces poutres sur lesquelles posent les tonneaux dans une cave. (LE DUCHAT dans le *Dict. étym. de Ménage*, éd. 1750.)

Cl. GISTE.

2. GISTE, s. f., *giste de chiens*, redevance due au seigneur pour le logement et la nourriture de ses chiens de chasse :

Et si prent Heuris li Justice, cascun a la vile de Gamapes pour le raisou des chiens le coute, sicum por une *giste* des kicus et des veneurs, x sols. (1265, *Cart. des revenus du comte de Hainaut*, Arch. de l'Etat, à Mons.)

3. GISTE, *giste*, *giete*, s. m. ?

Les cinq moulins a blé d'Estampes valent treute et neuf muiz de grains, de ce chiet neuf sextiers pour le *giste* des moulins. (1298, *Ordonn.*, Sup., cxxxix, 46, Richel.)

Tous les hommes et tenants dudit bief d'Autueil qui tiennent en regite bestez chevalines en leurs hostieus doivent au seigneur d'Autueil chascune beste trois corvees l'an pour aider a labourer les terres audit seigneur en trois saisons de labour chascun an, en mars, en gueres, et en saison de bles, qui sont nommees corvees de *giete*. (1413, *Denomb. du baill. d'Evreux*, Arch. P 308, f. 16 r°.)

Corvees de *giste*. (*ib.*, f. 18 v°.)

Corvees de *giete*. (*ib.*, f. 37 r°.)

Cl. GISTEE.

4. GISTE, voir GESTE

GISTEE, s. f., dépendance :

Les personnes qui doivent les avoines de la *gistee* de la ville de Forzes, (1415, *Denomb. du baill. de Cauc.*, Arch. P 303, f. 109 v°.)

GISTEL, s. m., fût d'une arme ? le manche ?

Puis prent une mathe erant de fier par le *gistel*. (Jen. DES PREIS, *Geste de Lyege*, 21795, ap. Schebr., *Gloss. philol.*)

GISTER, voir GETER.

GISTERNE, voir GUTERNE.

GISTRENEUX, voir GUTERNEUX.

1. GIT, *gith*, s. m., la nielle :

Cele semence qui a nom *gith* ne sera mie escousse a siez, ne la roe ne la restornera mie sus le comunt, mes *gith* sera escous a li verze et le comunt o le baston. (*Bible*, Maz. 684, f. 99 v°.)

De *git*, autrement dit *neelle*. *Git* est une semence noire, comme un triangle, dont l'herbe naît es formes, spatulaires et soies, et en commun language on l'appelle gueronus ou guirenus. (FRERE NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, p. 26 v°, éd. 1516.)

Le *gith* ne sera point bastu avec instrument dentu, ni la roue du chariot ne tournera point sus le couin; mais le *gith* sera escous par la verge, et le couin au baston. (LE FEYRE D'EST., *Bible*, Esaie, xxxviii, 27, éd. 1534.)

2. GIT, (A), locution, en repos, tranquille :

Et encore vivant vous osteroient, comme ils font a leurs maistres gens d'Eglise, la couette sous vous, pour sur belle paille toute fresche vous laisser disputer contre les mouches, et lirer a *git* la mise et recepte de votre conscience. (DU FAILL, *Cont. d'Eutrop.*, xxix, Bibl. éiz.)

3. GIT, voir GIET.

GITAGE, s. m., demeure :

Possesseur comme de son propre *gitage* et domaine. (1376, Arch. K 31, pièce 15.)

— Pontage :

Jacques de Fiorin aide a carpenter le *gitage* du beffroy. (Compte de 1391, D 78, Arch. mun. Douai.)

Wallon de Mons, *gitage*, assenblage de solives sur lesquelles s'établit un plancher.

GITEE, voir GETEE.

GITEUR, voir GETEUR.

GITER, voir GETER.

GITH, voir GIT.

GITIS, voir GETES.

1. GITON, voir GETON.

2. GITON, voir GUITON.

GITOUR, voir GETOUR.

GITOUR, voir GETOUR.

GITTAILE, voir GISTAILE.

GITTE, s. f., jél, rejel :

La mesme année que lesdites branches auront esté couppees, pres et joignant la coupe d'icelles, il sortira un nombre de *gittes*, qui derechef viendront a la mesme grosseur que les susdites. (PALISSY, *Recepte*, Cap.)

Contemple un peu les auliers lesquels sur un mesme degré produisent plusieurs *gittes*. (Id., ib.)

Ce mot est encore employé avec la même signification dans le centre de la France.

GITTEAU, s. m., solive :

Cartelaige en *gittelaie* et plameques. (Compt. de 1541, S. Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GITTEJEUS, s. f., garde-malade :

Et en furent touz-quelc par la grace du roy, reservez qu'ilz paioient le barbiez et la *gitteteus* de ceulx qui estoient estez blessez. (J. AUBRIOT, *Journ.*, an 1492, Larchey.)

GITTELETTE, s. f., sorte de porire servant de support :

Les *gittlettes*, dites colombes, de 2 pouces et demi carrés, se mesurent comme les planches, pour leur longueur; et pied et demi ne complera que pour un pied. (Cout. et anciens régl. de la ville et échevinage de Douai, ch. iv, ap. Vermesse, *Dict. des patois de la Flandre*.)

Cl. GISTE 1.

GIU, voir GIEU.

GIUC'LER, voir JOGELER.

GIUSTE, voir JUSTE.

GIVE, s. f., désigne une sorte d'entrave?

Puisse apres un Griffyn estoit pris et amenez a la tour de Londres et mis en fort prison et fieres de deus fort peire, gires et manicles. (Chron. de Lond., p. 89, Auger.)

GIVER, v. a., donner :

Nous *giverons* nos lettres ouvertes scellées de nostre seel. (Charte de 1258, ap. Le Hericher, *Gloss. norm.*)

GIVELIER, s. m., terme de mépris :

Tuffes, *giveliers*, boumles, terminlons et tacières. (FROISS., *Chron.*, IV, 237, Luce.) Imp., *grueliers*

Les autres villains tuffes et *giveliers*. (Id., ib., V, 321, Luce.)

Villains, tuffes, *giveliers*, boumles, terminlons, tacières, cralleurs, marrados et cratinas, pelaux et gars loubas. (Id., ib., V, 323, Luce.)

GIVLER, v. n., tomber du givre ?

Car ades pluets sor nos et *givet* et gresillet. (Le Ver del puise, ms. Oxf. Canon, misc. 74, p. 135, P. Meyer, *Rapp.*)

GIZARMER, voir GUISARMER.

GIZUR, voir GESUR.

GLA, voir GLAI.

GLACEIER, voir GLAÇOIER.

1. GLACEMENT, s. m., gelée :

Les brouillais et nuages ne sont pas *glacements* de l'air, ains seulement espaisissements et grossissements d'un air humide. (AMYOT, *Œuv. mesl. de Plut.*, p. 445 r, éd. 1574.)

2. GLACEMENT, s. m., action de glisser :

Par dous manieres, Pierres, sumes nos menent dehors nos; car u par lo *glacement* de la pense alons nos desoz nos meismes, u par la grasse de contempuacion sumes nos leveit desourre nos meismes. (Dial. St Greg., p. 63, Foerster.) Lat., lapsus.

GLAGER, v. n., être glacé :

De plains, je ry, je brusle, je *glace*, en un mesme moment. (LE MOULINET, *les agreables Diversitez d'amour*, p. 12, éd. 1613.)

GLAGEUL, -cheul, s. m. ?

Chil furent embusquie en ros et en *glageous*. (H. Capel, 196, A. P.)

GLAGEUN, adj., glacial :

Y eut de la peine a demesler les forestes en une nuit tres obscure et fort *glageuse*.

(O. ANHÉNÉ, *Hist. univ.*, t. II, c. xviii, éd. 1616.)

— Glacé :

..... Si la torche Cyprine N'eschaufe quelquefois leur *glageuse* poitrine. (DE BRAYSS, *Judit*, v.)

— *Glaceur, glageux, gaceur*, s'est dit d'un rubis qui a le défaut d'être glacé :

Au bond de la euiller a un gros ruby *glageur*, percé. (1606, *Pièces relat. au rég. de Ch.* VI, t. II, p. 312, Donet d'Arég.)

Un balay cabochon, sur le bout percé de deux petits trous et *glaceur* en bende. (Id., p. 358.)

Un autre balay cabochon, sur le plat, a l'un des coingnez *gaceur*. (Id.)

Une grant saliere, garny d'un gros balay cabochon *glageux*. (1416, *Inv. du D. de Berry*, ap. Laborde, *Enaux*.)

Une autre diamant en baflette et ung arcan et ung autre anneau en ung chalon pres z paravant .xxviii. l. mais pour ce qu'ilz estoient fort *glageux*, n'en a donné ce .xxv. l. (Vente des biens de Jacques Gieur, Arch. KK 328, p. 129 v°.)

Cl. GLACÉ.

GLACHE, s. f., p.-è. forme de gache :

Une serrure sallant et le *glache* m. s. (1496, Bohème, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Une *glache* et une clef. (Id.)

GLACHEUL, voir GLACEUL.

GLACHIER, voir GLACIER.

GLACHOIER, voir GLAÇOIER.

GLACHOIR, s. m., sorte d'instrument à l'usage des tanneurs :

Une baston fort tranchant appelé *glachoir*. (1545, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GLACRON, voir GLAGON.

GLACIAL, adj., syn. de cristallin :

Ceste humeur cristalline ou *glacial*, qui ainsi fu nommee pour ce qu'elle est clere, nette et polie comme cristall ou glace, est de forme ronde. (EYRAT DE COXTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, p. 70.)

GLACIE, adj., faille en table ou en miroir, en parlant de pierre précieuse, selon Laborde :

Une croix ou il a .v. gros balais lous *glacies* et IIII. angles a Tenviron. (1380, *Inv. du duc de Berry*, ap. Laborde, *Enaux*.)

— Muni de glacies :

Asses bons fosses lous *glacies*. (1432, *Ann. encoign. a Thevins-Bey par le roi de Chypre*, ap. Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, III, 5.)

Cl. GLAGEUX.

1. GLACIER, -chier, *glasser*, *glachier*, *glacier*, verbe.

— Act., glisser, faire glisser :

Par mi le gros douz piz li l'Espé *glacié*, Tote plaine s' lance l'abat mort ou santier. (J. Bon., *Sar.*, M, Michel.)

Perches pour *glachier* les baques sur.

(Tit de 1402. Lille, ap. Le Fons, Gloss. ms., Bibl. An 2905.)

— Belle, se glisser :

Trépissant en son lieu
ou d'un pas à l'autre, se glisse,
Avec sa robe, et li hiel, 375, p. 335 v.)
Plus de sa lince et d'acier au poëil de l'aire.
Sempes, Tit. Mus. d. B. 1500, p. 924.)

Elle glissoit en li s'ovier.
Ibid., t. 1, Ars. 319, p. 44 v.)

Se vous deshabilliez jiloz a cop, et
saubriez par c'estuy buisset en la chambre
ou trouvez le lit, si vous glisserez dedans
le plus coïement et le plus legierement que
ferez le pourrez. (Le Chevalereux Cle d'Ar-
tois, p. 163. Barrois.)

— Neutr., glisser, se glisser :

Ne peut dirre ses fains elmes verriez
Ou'en la serleie ne li face glischer (Espéer).
(Les Lok., Richel. 1988, f. 187 r.)

Parant le cors li fait l'espier a gliser.
(Ib., ms. Montp., p. 231.)

Et ot laissé le gouverner.
E vint glaçant paroi la mer.
(Wace, Vita S. Marie troy., ms. Tours, éd. in
Zürche, p. 5.)

Certain li fist descei el pis glaçier.
(Barrois, Or. p. 5833. Barrois.)

Grant cop li dune de l'espier d'achier.
Dusqu'en l'arbois li fist c'ertain glaçier.
(Ib., ib., 5850.)

Paroi la cuisse li fist le brage glaçier
E de Cambrai, Richel. 2103, p. 89 r.; A. T.,
5434.)

Ovre la porte, lui jus le pont glaçier.
(1474 ans, 1809, Jonck, Guill. d'Or.)

Li cors glaçat aval desor l'esen liant.
(Cont. fte. Gym., p. 42, 42, 42, 42)

Mais le pain li suge, si est glaçier d'air.
Mazet d'ignem., ms. Montp., II 217, p. 157 v.)
Ou'ot li fer d'autre part glaçat.
Nel avra mie, nel bléca.

(Wace, de Barrois, li Bains desonnans, 1107, Hip-
p. 10.)

Li d'espier d'annai le l'edie
E d'espier s'annai glaçier
qui fait glaçat se si d'annai.

D'un Descei d'un porte, Rich. l. 1553, p. 509 v.)

Elle seigna son chief, si se liissa glaçier
aval le fossé. (Aucassin et Nicolette, p. 20,
Suchier.)

quant li uns des plus glaçat li autre li
aidé tantost. (LAURENT, Somme, ms. Soiss.,
208, p. 80.)

Les los fist en li el estre meintenant t'robeghier.
Par une fausse eschelle qu'en est aval glaçier.
(Gautier, 1631, A. P.)

Dist. Diex, que me tint or que mon constel glaçier
Ne vous mis par cest corps.

(Cont. de B. s., 1161, Mignard.)

Non debloans moult eschiever que non
en glaçions en pechie. (De vita Christi,
Richel. 181, p. 85.)

Et l'espier glaçat, se descendoit sur la destre
espeille du chapelet. (Lancelot du Lac,
2^e p., ch. 94, éd. 1888.)

Le galois glaçant sur la mer. (M. LE
FLENGE, L'Esclaf de Tort., t. 142 r., Impr.
Steuben.)

— Belle, déformé en un coup :

Beulin Letens, qui soy glaçier et del-
fendre l'ua son espee. 1479, Arch. JJ 184
pièce 4.)

— Glaçant, part. prés., glissant :

Mauvais fait aler et venir
En l'ua glaçant par lu t'air.
(Vers de la mort, Richel. 375, p. 342 v.)
La Voie est glaçans. (Miseric. N.-S., ms.
Amiens 412, p. 95 v°.)

— Fig., fugitif :

Li memoire des hommes est glaçans, et
par ce, se besongne ke ce ke nous faisons
a ce ke cil li venroit apres nous les
puissent savoir, le fachiens parunables
par le warnissement de lettres. (XIII^e s.,
Cart. du Val St Lambert, Richel. l. 10176,
f. 31 v°.)

— Rusé, trompeur :

Tout hons est fans, vuz et menteres,
Tout hons glaçans est guileus.
(G. DE CORVAI, de l'Empereur, Richel. 23111,
p. 276 v°.)

Tout homme est vuit, faus et glaçant.
(Ib., ib., p. 276 v°.)

Faus et glaçant et plain de guile.
(Ib., ib., ms. Soiss., p. 206 v°.)

Siecle glaçans est comme anguille.
(Ib., ib., p. 98 v°.)

Li surpanz est glaçanz. (Dou Dicieil et
lou Mestre, Richel. 423, p. 81 v°.)

2. GLACIER, VOIR GLAÇOIER.

GLACIERE, s. f., haliecret, écrevisse de
fer pour parer un coup :

Mettez ces banieres au vent.
Biaumes, braciex, escus, glacières,
Gotes, curies et erupies
Et chevresche d'armes parés.

J. BIFFEL, Tourn. de Chauvenci, 2924, Delmotte.)
Cf. GLAÇON.

GLACIERE, adj., glacial :

L'hyver estoit froid, glacière.
(1560, Cuisine papale, p. 21, Fick.)

— Glacé :

Glacé et huc le, glacièur au froit. (Voc.
lat.-fr., 1487.)

GLACIS, adj., glacial :

E Fiver li glacièr e granz.
(Bibl., Dues de Norm., II, 1994, Michel.)

GLACIER, VOIR GLAÇOIER.

GLAÇOIER, -rier, -ier, glaçh., verbe.

— Act., glisser :

Un contel tout de fin acier
Qu'il ouer me verrez glaçier.
(Gervais, ms. Montp., II 219, p. 114 v°.)

— Neutr., glisser :

Par devant l'arçon glaçia
La brèche qui mult bien trencha.
(Wace, Roy, 3, p. 8295, Andressen.)

Mais la sidete glaçia
Si que gaires ne l'hibea.
(Bibl., Tronq., Ars. 3314, p. 61 v°.)

Romest en l'ansoton de seie
Qui en sane e en suer glaçia.
(Ib., D. de Norm., II, 19188, Michel.)

Li eols glaçie sous l'aiselle
Par devant le ring dou cheval.
(Trepes, p. 165, Michel.)

Li eaus glaçie sur l'esen,
Si l'en abat plus d'un quartier.
(Voyageur, Richel. 2168, p. 94.)

Li cops chiet jus au glaçmant.
(Rose, Richel. 1573, p. 131 v°; Vat. Chr. 1522,
p. 106 v° et ms. Corsini, p. 1014 v°.)

.... Glaçiaient.
(Ib., Vat. Ott., p. 118 v°.)

De la se part Renier, qui char et affoïlle,
Apoiët d'un baston qu'a terre se glacie.
(Hist. de Ger. de Blar., Ars. 3143, p. 151 v°.)

— Glaçioient, part. prés., brillant :

Li hom (en Ynde) li s'nut tuit blanc et onat euz
[glaciens,
Il vient (voient) mieuz par nuit ke de jor tute tens.
(Tr. de KENT, Geste d'Alex., Richel. 21361,
p. 47 v°.)

GLAÇOIER, glassoier, glassouer, s. m.,
égout, latrines :

Les dits defendeurs ne autres per-
sonnes... ne peuvent ou doyvent lever les
carreaulx, bouer, desmolir, ne faire quelque
ouverture en vorie publique... soit pour
faire eschauffaulx, apposer estaves, ou
pour faire esvyers ou glassouers. (Cartul. de
Lagny, Richel. l. 9902, p. 194 r°.)

Venes, aigouls, glassoiers. (1404, Ord.,
IX, 56.)

Qui fait glaçois, c'est a scavoir aïsaence
contre mur moytenant, ou aucun mursans
moyen, il doit faire contremur d'un pied
d'espeur, ou de l'espaisseur en tel cas ac-
costumee entre les maçons, pource
qu'autrement la fiente et pissat pourri-
roit le mur. (1485, Ord. de pol. sur les
rues, égouls, évièrs et glaçois à Paris.)

Esagots, esvièrs et glassouers. (Cont. du
baill. et duché de Vallois, Const. gén., l.
308, éd. 1635.)

Champ, comm. de Sommepey, glassoi,
évièr.

GLAÇON, -chon, s. m., haliecret, écre-
visse de fer pour parer un coup :

Une piece a lasures, une autre piece
sans lasures, nommee glaçon. (1418, Arch.
JJ 192, pièce 169.)

Et estoient les dietes communes que on
appelle Suisses assez communement ha-
billees de jaques, de pans, de habgerie,
de glaçions et de chapeaux de fer a la
fachon d'Allemaigne. (MATHIEU D'ESCOU-
CHY, Chron., l. 21, Soc. de l'H. de Fr.)

Cf. GLACIER, dernière signification.

Selon Roquefort, glaçon était aussi une
sorte de toile très fine.

GLAÇONNÉ, adj., gelé :

Un doux et plaisant gasouillis de
douces paroles suiffantes pour rallumer
un homme glaçonné. (JEAN DE BARRAUD,
Epistres dorees de Guevara, p. 85 r°,
éd. 1584.)

GLAÇONNIER, s. m., latrines :

Esvièrs et glaçonniers, c'est assavoir
chambres privees. (Stat. de Paris, Vat.
Oll. 2062, p. 44 v°.)

GLAÇOUERE, s. f., latrines :

Glaçoueres, latrines. (Cont. de Montès,
vi, 2, Nouv. Coust. gén., III, 175.)

Cf. GLAÇOIER.

GLAÇOÛTER, s. m., latrines :

Qui fait glaçouiers, c'est assavoir aïsaence,
contre un mur moytenant, il doit faire un

contremour d'un pied d'esper. (*Cout. de France*, p. 106 v^o, éd. 1317.)

Cf. GLAÇONIER.

GLADIATION, - *cion*, s. f., combat :

Batailles privées, duellions, *gladiations* et autres choses semblables. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., p. 14.)

GLADIATOIRE, adj., de gladiateur :

Deschassez le pur main *gladiatoire*.
(J. MAROT, *Pos.*, V, 66, éd. 1731.)

El estoit un vieillard gourmand, grand joueur, superbe et exercé aux armes *gladiatoires*. (LOUVEAU, *Esquisses des Empereurs*, p. 110, éd. 1553.)

Il (Cesar) ordonna au peuple jeux *gladiatoires*. (DE LA BOUTIERE, *Trad. de Suetone*, p. 19, éd. 1569.)

Vous faites les Romains bien cruels en leurs jeux *gladiatoires*. (F. BOUCHET, *Serees*, III, 44, Roybet.)

Il fait représenter diverses sortes de jeux... ensemble plusieurs comedies et tragedies, avec un prix *gladiatoire* qu'il proposa. (*Vie des 12 Césars*, p. 377, éd. 1611.)

GLADIE, voir GLAIVE.

GLADIER, *gladyer*, v. a., percer d'un glaive :

Adont Saint Jehan moult esbahy, et ainsi comme perchié et *gladyé* par le cœur, se eschiva devers nostre Seigneur. (*De vita Christi*, Richel. 181, p. 1094.)

GLADIFER s. m., espèce de fer :

Fer qui est apelés *gladifer* de Normandie. (1328, *Tarif de loutieue*, Arch. S.-Omer, XXXIX, 4, n^o 51.)

GLAGE, s. m., bruit, tumulte :

Le Vocceir de mon brant a grant *glage*.
(De Virien, Richel. 21369, p. 187 r^o.)

Cf. GLAI 2.

GLAGIERE, s. f., jonchée :

Cil dient qui i ont esté
Que la meson est en esté
Tel que de *glay glagie* a point,
Jons en mentastre n'i a point,
Ainz est la *glagiere* estrange.
(RUTER, *Voie de Paradis*, II, 11, Jub.)

GLAGIER, *glager*, v. a., joncher de fleurs u d'herbes odoriférantes :

Si fist la meson nettoier et aparapiller et uis *glagier* de bel estrain. (*Artur*, Richel. 337, p. 1654.)

El la voie est toute jonchée
De feuilles et de fleurs *glagier*.
(Dolop., 3197, Bibl. elz.)

Cil dient qui i ont esté
Que la meson est en esté
Tel que de *glay glagie* a point.
(RUTER, *Voie de Paradis*, II, 11, Jub.)

Herbo, herber, *glagier*. (*Gloss. de Saus.*)

Florare, faire fleurs, *glager* de fleurs. (*Gloss. lat.-gall.*, Richel. I. 43032.)

Herbare, herber, *glayer* d'herbe. (Jb.)

Floro, as, faire fleur ou *glagier* de fleurs. (464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auzflr de Montquemar, Bibl. Quimper.)

— *Glégié*, part. passé, saupoudré :

J'ay grosse et grele dracie
De giroulle et d'anis *glagie*.
(*Passion Nostre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 300.)

GLAGIOT, s. m., plantation ?

A Raina, le creue y croist comme un diron en grandz *glagios*. (XV^e s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Aniens.)

GLAGOIÉ, voir GLAIOLE.

1. GLAI, *glay*, *glâ*, *glé*, *glô*, s. m., glüet, carex ou laiche, sorte de jonc ou de roseau, herbe, verdure :

Cole nuit jurent sus le *glâ*
En paiz dolenz lor pavillons.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 3906, Michel.)

El viere d'herbes et de *glais*.
(*Tristan*, I, 1369, Michel.)

En un batel les recuillit,
De ros, de *glais* luz les covreit,
Vers les garleins prist a nacer.
(*Chron. de Geoffr. Gaimar*, ap. Michel, *Chron. angl.-norm.*, I, 18.)

Bedans nae grant chambre paine,
Jonchiee de flors et de *glai*.
(*Dolop.*, 10704, Bibl. elz.)

Tous tens euev roses et flors de *glays*.
(*Pastour.*, cLXXVII, ms. Oxf. Bibl. Bodm., 308.)

Si menaines nos solas
Sur l'herbe et sur les *glais*
Bras a bras.

(JAY, DE CAMERAC, ap. Bartsch, *Rom. et Past.*, III, 48, 53.)

Li rosiers florist et li *glais*.
Molt est cis leos jolis et gais.
(*Dumars le Gallos*, 923, Stengel.)

Ysabins, dist Agizente, ne le vous celerai,
A cestu n'en savons la montance d'un *glai*.
(*Berte*, 1389, Scheler.)

Flours de lis et de *glay*.
(*Fragm. d'une anthol. pic.*, p. 11, Boocherie.)

Se Dex plest le puissant qui fet florir le *glai*.
(*Gaufrey*, 2262, A. P.)

Plaisans odours de roses et de *glay*.
(E. DESC., *Paris*, III, 395, A. T.)

Acorus est appellé en francois *glay* et croist es eaves etlaussi es montaignes et en hautz pays et est appellé d'aucuns venerea ou affrodissia. (*Jurid. de santé*, I, 6, impr. la Minerve.)

De la graine de *glé*. (*Journ. ms. de Joh. Gir.*, Trésor de N.-D. du Castel.)

— *Glaié* comme pièce d'armoirie :

Qui d'argent et d'azure avoit boriele le *glay*.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liège*, 13953, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Lieu où croissent les *glais*, les glaiéus :

Carocum, *glai*. (*Gloss. de Douai*, Escalier.)

Quant les perchoit a champs rogiés desus le *glay*.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liège*, 4229, Scheler, *Gloss. philol.*)

2. GLAI, *glay*, *glô*, *clai*, s. m., bruit, tumulte, en particulier bruit confus de loys joie :

Il mainent del *glay* en meuant paine et haire
Que font ly Sarrain qui ont riche d'ouire.
(*Chr. au egypt.*, 1381 f. Reiff.)

Et maintenant chai li *glais*,
Li bruit, la noise et la tempeste.

(J. BARTEL, *Tourn. de Chauvencet*, 1111, Dehnotte.)

Li nos regards, si le voit,
En haut s'escrrie : Trouvé l'ay,
Li veneur saillent au *glai*.

(De Trubert, 940, ap. Micon, *Votr. Rec.*, I, 221.)

Quant les Sarrazines oyrent et entendirent la joye et le *glay* que on faisoit par la cité, ilz furent moult esbahis pour quoy ilz faisoient si grant feste. (J. D'ARRAS, *Méhus*, p. 139, Bibl. elz.)

Et Bandewins passe outre qui demora *glai elar*.
(*Baud. de Seb.*, VII, 402 Boreca.)

Prince a court sot veulz que nommé vous ay,
Communement qui y mainent grand *glay*
Qui et haire franchise, amour et grace,
Bien et honneur, vaillance et son essay.
(EUST. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 810, p. 524.)

Que j'ay trouvé ? Toute gaudie,
Touz solaz, touz esbatemens,
Tout *glay*, certes pas ne vous meos.
(*Chr. N.-D.*, XVI, 116, A. I.)

El puis en derriere
Faisiens bonne chiere,
Sans meoer grant *glay*.
(MARTIAL DE PARIS, *Vie. de Charl.*, VII, 2^e 1^o, éd. 1493.)

— Glapissement, aboiement de chiens :

Lors le cerf se mist a la fuite
Pour le *glay* des chiens qu'il oynt.
(JACO. MILLET, *Destruct. de Troye*, p. 115, éd. 1534 ; Stengel, v. 1505.)

Ainsi que Bande l'huissonoit en la forest d'Esperance, lez tous laude il oy un grand *glay* aspre et esclatissant, etc. (*De la vie, complexion et condicou du roy Charles septiesme*.)

— Ramage, gazouillement des oiseaus, caquet des volatiles :

Mais d'oyseil n'oy chanson ne *glay*.
Fors seulement que le chaut du canu.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 810, p. 1574.)

Et pour oir du rossignol le chaut,
De leus oyseaus la douceur et le *glay*.
(*Id.*, *ib.*, III, 304, A. T.)

Nous oirons des oyseaulz le *glay*,
Dout ilz font les boys retentir

Ce premier jour du mois de may.
(*Poés. de Ch. d'Orléans*, p. 102, Champollion.)

Et les gents oiseletz joyeux,
Plaisans et doux et amoureux,
Cessouent leur *glay* mollement.

(ROI REYS, *Regnart et Jeannetot*, *Chauc.*, t. II, p. 147, Quenestables.)

Lesdits poussins voloient et faisoient si grant *glay* et caquet que merveilles. (MARTIAL D'AUYERNE, *App. d'Am.*, XXII, éd. 1533.)

— Sorte de trompette :

As chief des rengs estoit li *glais*.
Et li escus, et les banieres
De Berfonton et de Bozieres.

(J. BARTEL, *Tourn. de Chauvencet*, 2170, Dehnotte.)

Le roy de Thunes, le roy de Tramesan et le roy de Bagia vindrent devant Afrique en leurs courtois, secheur leur costume, a leus leurs naqueses, tabours, cymballes, fretaux et *glays*. (*Hist. de Loys III, Duc de Bourbon*, p. 296, éd. 1612.)

— Honneur, avantage, félicité, joie :

Autres vous n'ont en ce monde le *glay*,
Ilz ont passé d'abandonne les hees,
D'or et d'argent ont fait que p'ne soyey.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 810, p. 2907.)

Caquille, insecte, ne sçay
Que Seignon sur le pays lay.
Coneurs et robours ont le gla.
Sur les champs chemins se ponceast,
Le plus fort le plus faible y cence.
(*Id. ib.*, f. 354.)

Nom propre, *Le Glay*.

Cf. GLAS I.

GLAICHIFER, VOIR GLACIFER.

1. GLAIE, *gloie*, s. f., glaïeul, et lieu où croissent des glaïeuls :

Florisent *glaiies* et herbes recouffissent.
(*Gr. de Vienne*, p. 160, Tarbé.)

Caractum. *gloie*. (*Gloss. L. gall.*, Richel. 1762)

Cf. GLAI I.

2. GLAIE, *gleye*, s. f., boue :

Lidié Porroissons fut jeter en la *gleye* et faibles, et vlonnez. (1393, *Arch. adm. de la ville de Reims*, II, 694, Doc. inéd.)

GLAIERE, s. f., lieu où croît le glai :

Et le exposa en la *glaiere* de la rive du fleuve. (LE FEVRE D'EST. *Bulle*, Ex., II, 3, éd. 1534.) Lat., in *caroto*.

GLAINE, VOIR GEINE.

GLAINON, s. m., laeul, collet :

Tendre un *glainon* à prendre oisiaux.
(*Compte de 1174*, Péroun, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GLAIOLE, *glagolé*, *jagolé*, part. passé, juché de glaïeuls, de fleurs d'iris :

Et sert la sale d'erie vert *glainole*.
(*Beves d'Hamstone*, Richel. 12548, f. 86.)

— Adj., qui a la couleur de l'iris :

Nus ne puet à Paris metre en oevre laine ne fil tant en noir de chandiere, se il n'i a autre colour dessus, ne nul filé blanc foillé, ne nule laine *glaioble*, ne en chayne ne en bouture, se se ne sont chaynes à dras qui sont *jaglobles*, que il ne soit en, vrs d'auende. (Est. Bot., *Liv. des mesl.*, 1^{er} p. t., 20, Lespinaisse et Boumardot.)

Je donne... à Jehanne, me maïesse seur, me melloure luy, adu tonne comme elle est, et un long sacot de dras *glaioble*. (Test. du 25 juillet 1460, Ar. h. mun. Douai.)

GLAIOLETRIE, s. f., teinture d'iris :

Pier, l'an ne pourra mettre leul, bon-fel, *glaiolure*, *batwie*, ne moir de chandiere avec laine ou fil au wable. 1240, *Arch. adm. de la ville de Reims*, II, 845, Doc. inéd.)

GLAIOLEUX, s. m., plant de glaïeuls :

Plant de l'herbe de destrier gros et vras, Et il l'herbe d'ant par les *glaiolies*.
(*Recherch. de Paon*, ms. Rouen, f. 19 v.º.)

GLAIOLEUX, s. m., lieu planté de glaïeuls :

C'est un Champs de *glaiolux*.
Touz... d'ily se, t'oz mol.
(*Quat. de Bois*, Nat. Chr. 1726, f.º 70.)

GLAIRE, *glayre*, s. f., gravier :

Il y a tres mauvais chemin a chevau-cher pour les *glaires*. (Boss., *Chron.*, XI, 72, Kerv.)

Avec *glaire* on qu'... me autre yment. (J. MART, *Arch. de Vitr.*, p. 200, éd. 1533.)

Il sera bon de payer leurs estables de pierre ou de *glaire*, c'est à dire gros gravier pierreux. (COTEREAU, *Colom.*, VI, 23, éd. 1535.)

— Terrain graveleux :

Item une *glayre* tenant à l'esceluz dudit moulin. (1503, *Gr. Gauth.*, f.º 225, Puifolix, paroisse de S. Maurice, Arch. Vienne.)

GLAIRE, v. a., couvrir de gravier :

Despens pour les escluzes... Ouvrent en la grant banne et *glairerent* de gravier et mirent menu-bois. XVIII. journées d'ouvriers a divers lieux. (1310, *Compt. du dom. de Michaut d'Artois*, Richel. 8551.)

GLAIREUX, *gloureux*, adj., graveleux

Pierres *glaireuses*. (HERSTIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gén., f.º 181.)

Et aussi au fleuve a pierres *glaireuses* sur lesquelles nul ne peult arceber establishment. (Sec. *déc. de Tel. Liv.*, I, 21, éd. 1530.)

Terroir *gloureux* et sablonneux. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 409, éd. 1573.)

GLAIS, VOIR GLAS.

GLAISON, VOIR GLASON.

GLAITUR, VOIR GLATIR.

GLAITOIERE, s. f. ?

Acessez fu d'ane testiere
De *glaitoier* d'espiciere,
Blanches a une crois vermeille.
(CHIERE GENTIN, *Tournement as dames de Paris*, V.º Chr. 1522, f.º 170^a; Rouss., p. 391.)

GLAIVE, *glieve*, *glave*, *gladie*, s. m. et f., lance, javelot :

Et a *gladies* [tot] perentun.
(S. *Leger*, 131, Kerschwitz.)

... Si a sa *glai* pris.
(Les Lob., ms. Berne 113, f.º 19.)

Sens *glai*e et sens espée. (1214, *Pair de Metz*, Arch. mun. Metz.)

Et tot li valles esment
Lant sont moué, lor *glai*es, pendent,
Lor armes luisent et respindent.
(Bormat, 11648, Steugl.)

Se il porte *glai*e, va a sa destre, et se il porte espée, va a senestre. (BRUN, *Lat.*, *Tres.*, p. 360, Chabaille.)

A Thieri Florit le Fevre, pour XXV. fiers de *glai*e qu'il fist pour les bandières et les pannois de la comestable Jehan de Preus. (*Compt. du Massart*, 1348-82, Arch. mun. Valenciennes.)

Copis la teste et espartelles et envoies les quarts en quadre, souverainnes chifres d'Engleterre, et la teste de lui fu misse sus une *glai*e au pont de Londres. (FROISS., *Chron.*, II, 247, Kerv.)

A une escarmache qui estoit une fois a le barriere dou castel, il estoit tout devant une *glai*e en son poing, et faisoit la moult de belles appertises d'armes. (*Id. ib.*, II, 200.)

Il se misent tout a piet, et apprecierent ces bandes, qui estoient fortes durement, casens son *glai*e en son poing. (*Id. ib.*, III, 25.)

Tenoit un *glai*e roit et fort, a un lonch fer devant son aceret, et dessous ce her avoit un haubert aceret et pendant. (*Id. ib.*, III, 267.)

— Messiere avec la lance, avec le *glai*e, carriage :

Kar reis Aigrouz od ses Franceis
A fait cest *glai*e de Franceis.
(BES., *D. de Norm.*, II, 16922, Michel.)

Si fait *glai*e ne tue martire
Ne fu mais sur deus reis oiz.
(*Id. ib.*, II, 19871.)

*Glai*e de sent si homme fuit
Par tot les lens ou unques vant.
(GUELL. de St PAUL, *M. St Michel*, 1653, Michel)

— Calamité, épidémie :

En jiel lens sorvirent *glai*es
Tant durs, tant mortans, tant grejous.
Par tote Romanie estons
Que nis en Rome la cité
De la gent une infinuté
Mourirent de la pestilence.

(ANGIER, *Vie de saint Greg.*, 710, P. Meyer.)
Cist mortans *glai*es qui tant dure.
(*Id. ib.*, 970.)

Cil de Damiete avoient une grant maladie en leur bouche qui leur toloit le boivre et le mangier, et mourroient a *glai*e. (MEN. DE REIMS, 458, Wailly.)

— Soldat armé d'un glaive :

Et de leur route furent envoies trois *glai*es qui chevauchierent par empres Montmartre. (*Gr. Chron. de Fr.*, Jehan le Bon, LXXXVII, P. Paris.)

Si li une des parties n'avoit pouvoir ou aisement d'envoyer au mandement de l'autre si grand nombre de *glai*es, elle se pourroit delivrer et acquiter en envoyant trois lions archiers ou arbalestiers, au lieu d'un *glai*e. (1358, *Traité d'all.*, Arch. admin. de Reims, III, 126, Doc. inéd.)

GLAIVIER, *glav.*, *glavoier*, v. a., percer d'un glaive :

Car Ganelon lor pere porquist la traïson dont furent *glavé* li X. compaignon.
(*Age d'Argen.*, 1583, A. P.)

Gladio, tuer de glaive ou *glavoier*. (*Gloss. de Salins*.)

Tres dolante meïre, com de grans do'loirs estoit les gentils ceurs *glai*eviez quant tu ce regardoies. (L'Abbaye de devot. et de charité, Ars, 3167, f.º 48 v.º.)

GLAN, VOIR GLANT.

GLANCH, s. m. ?

Une canoïere a *glanch* embrassée par delens et par dehors pour battre au long du pan de mur. (1520, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. GLANE I.

GLAND, s. m., halle de fronde en plomb sur laquelle on traçoit des inscriptions :
Et envoïoit enseignes a Cesar escriptes delans une *gland*. (E. DE LAIGUE, *Comm. de J. Ces.*, f.º 201^r, éd. 1539.)

GLANDAS, *glandras*, s. m., gland :
Une aigniere quatre, sizelee a feuilles de chesne ou pendentes *glandas*. (1360, *Irent*, du D. d'Anjou, n.º 418, Laborde.)
Une saliere a un pié, semé de feuilles et de *glandas* a jour. (*Id.*, n.º 293.)

Un autre pot rond sizele, par palles, de fleurs de lis et de branches de chesnes, ou sont les feuilles et les *glandas*. (*Id.*, n.º 413.)

Si est ce portait qu'il n'est
Meilleur fruit en la forest
Que le *glandas* que les portes.
(VAREQUIEN, *Torsteries*, m. l. l.)

Norm., *glundras*, gland.

1. **GLANDE**, s. f., baie de fronde en plomb sur laquelle on traçait des inscriptions :

En ce temps l'on envoye une glande ou petit boulet escripte que au jour que ilz assaindroient la ville ilz laisseroient leurs armures et escussions. (E. DE LAIGUE, *Comm. de J. Ces.*, t. 198 v^o, éd. 1539.)

2. **GLANDE**, s. f., chêne :

Et doi se laisseroir choir de la glande a terre et fons d'un fossé aval. (Arthur, ms. Grenoble 378, t. 19 47^o.)

GLANDELLE, s. f., petite glande :

Glandula, le, glandelle qui naît entre cuir et char. (Catholicon, Richel. 1. 17881.)

1. **GLANDER**, v. n., produire des glands :

Glande, *glanter*, c'est faire gland come chasnes. (Catholicon, Richel. 1. 17881.)

— Ramasser le gland qui tombe des arbres de la forêt, ou y mener paître les porceaux dans le temps de la glandée :

Et laquelle forest estoit de son vrai et ancien domaine du dit Montargis, tellement que nul n'y avoit droit d'y aller couper bois a chauffer ne bastir, mener bestial pour chaupair, ne *glander*. (1313, *Sent. de delivrance d'usage en la forest de Montargis aux Abbé et religieux de Perrières*, ap. Le Clerc de Douly, t. 1, p. 292 1^o.)

— *Glandé*, part. passé, couvert de glands :

Quelques uns a l'escart sous un chesne *glandé* Aprestroie le banquet a eux reconnoimé. (A. JARVIS, *Itinés*, xviii, t. 296 v^o, éd. 1606.)

2. **GLANDER**, s. m., mot douteux semblant signifier mâchoire :

Tel colp del poing li done parmi l'os del *glander*, Devant les pies Sodant le fait mort oravray. (Cang. de Jervis., 6440, Hippoc.)

GLANDEUX, adj., plein de glandes :

Châir glandeuse. (La Nef de saint, t. 25^o, éd. 1507.)

GLANDRAS, voir GLANDAS.

GLANDURE, s. f., espèce d'ornement en forme de gland :

Laissons nos paternostres noires, queux sont bien usé avec noire glandure d'or. (1404, *Pr. de l'Hist. de Bret.*, col. 720.)

GLANDUS, - us, s. m., gland :

N'est donc la pome mielle crutz. Que de grant chesne un *glandus*. (Floriant, Richel. 353, t. 28^o.)

N'est donc la pome mielle fraiz. Que d'un grant chesne li *glandus*. (Ib., Richel. 1376, t. 67^o.)

Que d'un grant chesne un *glandus*. (Ib., Richel. 15101, t. 78^o.)

1. **GLANE**, s. f. ?

Une « canouziere a glane » construite par un tailleur de grès. (1504, Béhune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. GLANCH.

2. **GLANE**, *glanne*, *glene*, *glenne*, s. f., botte, poignée :

Ton are en ta main, et une bonne *glenne* de sayettes bien attilées. (Modus, t. 60 1^o, Blaze.)

Chascune *glanne* d'aun. (Li Peages de Saunz le roi, Arch. P 1189.)

Lesdis mesureurs auront de marchant vendant ladite marchandise d'aun, pour compter et visiter les auns, pour chascune *glanne*, qui contient ou doit contenir d'oze boites, quatre den. par. (445, *Ord.*, X, 311.)

La *glene* d'aun. (1438, *Péage de Whiteau-neuf*, Docl. Impr., Orl., Gibier 1570.)

Les maletotes, impositions, gabelles, *glanes*, et autres servises. (Est. et chron. de Flandres, II, 472, Kervyn.)

— Paquet de corde :

Pour une *glenne* de verdon, lit. s. vi. d. (1494, *Etat des dépenses*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, II, 527.)

— Droit de glaner :

Le roi Charlie avoit quitté, remis et pardonné aux bonnes gens de son roiaume les maletotes, impositions, gabelles, *glanes*, quatriemes, troisiemes et autres subsides qui longement avoient couru par ledit roiaume. (Chron. des Pays-Bas, de France, etc., Rec. des Chron. de l'land., t. III, p. 272.)

— Puissance ?

Ce est Remart, Belins et l'Asne, Cez avous nos en nostre *glane*, Or le puis venzior de ton pié. (Renart, 13323, Méon.)

L'édition Martin, Br. VIII, v. 330. porte *lasne*.

Auns, *glanne*, poignée d'épis. Haut-Maine, *glane*, épis abandonnés ou fruits que l'on glane, quête que font les sacristains et les bedeaux dans leurs paroisnes au jour de l'an et à Pâques, pour leur propre compte.

GLANERESSE, *gleneresse*, *glenn*, s. f., glaneuse :

Et s'il est gleneres ne *gleneresse* ki voist a camp par nuit devant soleil levant ne ki demourit plus soleil coukant... (XII^e s., *Bans d'Écluin*, Tailliar, p. 440.)

Doit avoir en aoust une *gleneresse* entre les gavelles des coutures saint Oen. (Jurés de S. Oen, t. 109 v^o, Arch. S.-Inf.)

A grauz floz a tout leur faavelles Quourenl apres les *gleneresses*. (Gervais, *Bot. legu.*, Richel. 5698, p. 134^o.)

Qu'il ne soit glonneur ne *gleneresse* qui glanne en autrui camp en l'absence de celui a qui c'est. (1507, *Proc. de Vimeu*, Couf. loc. du baill. d'Amiens, I, 416, Bouthois.)

GLANGLE, voir JANGLE.

GLANION, s. m., sorte de plante :

Orter *glanions* et roziens des fosses. (1572, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Saquier hors des fosses, criaux et *glanions*. (1419, Ib.)

GLANT, *glant*, *glen*, s. m., partie supérieure du mur :

Toz atalezuz d'aler juques aus fosses et d'asaler un *glant*. (Chron. de S.-Den., ms. St-Gen., t. 239^o.)

Lors li-t son ost assembler et armer, et puis fist assailir le chastel qui trop estoit

fors et de parfons fosses et de *glant* haut et fort, d'enne bruintout parfonde. (Gr. Chr. de Fr., Phelip. 1^{er}, ch. XIII, P. Paris.)

— ?

A Jehan le Herry, carpentier, pour ung *glau* a mettre les ornieus des trespasses. (1552, La Bassée, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Glays pour couvrir ung *glau*. (1566 S.-Omer, Ib.)

GLANTH, v. n., eligner, elignoter :

Glantir, nicté. (1464, J. LAGARDE, *Cathol.*, éd. Aulfret de Quocqueneran, Bibl. Quimper.)

GLAON, *clauon*, s. m., osier, panier d'osier :

Ou donnez roses vermeilletes, Primeroses ou violettes, Ou blans *glauon* en le saison. (Rois, Vat. Ott 1212, t. 63^o.)

Ou de tartes ou de flous, Et de formages ou *glauon*. (Ib., Richel. 1573, t. 29^o; Méon, 11947.)

Ou de fromiages ou *clauon*.

(Ib., Vat. Chr. 1858, t. 101^o.)

..... Et Pa iai loié C'ou *glauon* et deus a lechié Et loié deus les oreilles. (Courrou. *Iron.*, 741, Méon; Richel. 1446, t. 74 1^o.)

Item pour *glui* a ce par Jehan le cordier, XII s., Item pour telle et *glions* a ce. (III s., 1328, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. Chr. 3^e, t. 86 r^o.)

GLAP, s. m., glapisement, aboïement : Car c'est de luy la chasse du bruchet, glatée de *glaps* a mouat. (Perceforest vol. V, ch. 6, col. 1328.)

Changer son *glap* selon ses pensees. (Ib.)

GLAPIMENT, s. m., glapisement : Par trois gueules son *glapement* (de Colière) es-

[ch. ppe. (O. DE S. GELAIS, *Facéd.*, Richel. 861, t. 59^o.)

GLAPPER, v. a., jeter à terre :

Une gebe le *glappa* Qui a terre jus le *glappa*. (WVINGELLE, *Di. de l'Arbre royal*, 255, Scheler.)

GLARGIS, voir GLARVIS.

1. **GLAS**, *glais*, s. m., bruit retentissant :

La ou les o. assaillent d'ondes pres, Poes savour le mull li *glans* li *glais*. (Garnier, *Agier*, t. 343, Barrous.)

Des armes et des bras a oises sous *glais*. (Rouss. d'Aliz., t. 3^o, Micheland.)

Quant li rois et souph' a rant jüe et a *glais*. (Ib., t. 354.)

Par moi ayes en souvent vu en un quaz Et endure d'esper en estoz blous *glais*. (Ib., t. 79^o.)

Sonnet li sain trestaut a *glais*.

(CHEEST, *Esce et En.*, Richel. 1420, t. 10^o.)

Angois erud' ont a. d. *glais*. (Passton J. C., *Brit. Mus.*, Ad. 15606, p. 66^o.)

Ainz s'escrereut bait a *glais* Que remh' leur suit Barbaus. (GÉFF., *Vir. Est. du monde*, Richel. 1526, t. 102^o.)

Cf. GLAI 2.

2. **GLAS**, *glaz*, s. m., glace :

Pour jours de XXXVIII. hommes mis pour rompre les glaz de Loire, depuis la tour carrée jusques au Jacquouins. (1363, *Compt. mun. de Tours*, p. 293, Delavallée.)

De la ferme des trois moulins pendus sous le pont d'Orléans, neant, car ils furent demolis avec le pont d'Orléans et partie de la maison par le glaz et ruine des eaux qui en emportèrent partie le deuxième et l'autre nul quatre cent trente quatre. (1440, *Compt. du domaine du duc de Brabant*, ap. Le Clerc de Bouy, t. I, p. 242 v., Arch. Loiret.)

Journee a rompre les glaz. (1462, *Compt. de Verres*, CC 57, f. 29 r., Arch. mun. N.-O. 181.)

L'espoir en peur, et le glas en la flamme. Vaseux Paturel, *Pan. sig. de Fr. Petrarque*, p. 118, éd. 1543.)

Il estoit couvert de grosses aisnes, et ferre a glaz. *BAL.*, l. IV, ch. III, éd. 1532.)

Sus chandz somp s. aliez a ce froid e eur, Rompez ce glas, qui ma poitrine enflamme. (JOURN. DE BELL., *Œuv.*, t. VIII.)

La rose, le vent, et la plaie et le glas. (DE BERTS, *Œuv.*, t. III, éd. 1579.)

Comme un glas au soleil. (BERTS, *Sat. au roy*, p. 3, éd. 1586.)

Berry, glas, Poitou, gla, glia, Il mouill.)

GLASON, glaison, s. m., molle de terre glaise :

N'ai pas encaison
D'vais-cillir a t. donon.
Nen a playon
Taudit sus glason
N'avrai guerdon
Per chose froide saison.
(Chanson, Richel. 20050, l. 133 r.°)

El enveloppe de grosses moltes ou glasons de terre. (COTÉREAU, *Colum.*, II, 18, éd. 1535.)

Motte, glason. (JUN., *Nomencl.*, p. 270, éd. 1577.)

Un glason, Gleba, espes. (*Trium ling. dict.*, éd. 1604.)

GLASONNEUX, glaz., adj., visqueux, gluant :

Terre glazonneuse. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

Glazonneux : cloddy, soldie, turbie, fell et chods, of sods, of turves. (COTGRAVE, éd. 1611.)

Glazonneux, viscoso. (C. OUDIN, *Dict. fr.-esp.*, éd. 1600.)

GLASSER, VOIR GLACIER.

GLASSOIR, VOIR GLAIOIR.

GLAT, s. m., aboïement :

Le chevalier dit depuis qu'il tenoit que la beste n'avoit couleur au col qui ne gualt son glat ou abay. (*Perceforest*, vol. III, ch. 34, éd. 1528.)

GLATELS, s. m., langage :

Il cil marient des les un si grant glaters. (*Cont. de Jeros.*, 802, Hippien.)

GLATIÈRE. gratiere, s. f., rampe d'accès pour arriver au sommet d'un rempart :

La gratiere d'une porte pour monter sur les murs. *Compte de 1557*, Lille, ap. La Fons, *Gloss.*, ms., Bibl. Amiens.)

La gutiere d'une porte. 1537, *ib.*

Pour les huis des gratieres de Fave et d'Esgrignaux. (*ib.*)

Le barreau de la gratiere des martres. (*ib.*)

Le gratiere d'une porte. (*ib.*)

Et encore au XVII^e s. :

AM^e Nicolas de Hennin, licencié es droitz, et du Try, eschevin et Antoine de Saille luit-homme, pour le cost des localles plantés du long des murs depuis le cellier St Paul jusques a la glatiere du rampart, du costé de la rue de la Conception pour revestir les dits murs de draps des conlers de Flandre et de Bourgozne, ensemble un théâtre pres la dite glatiere ou fut representé le duc Jehan de Bourgozne a la sus dite joyeuse entrée, VIII^e Hous XIII VIII^e VI^e. (1601, *Rôle des dépenses effectués pour la joyeuse entrée des archevêques Albert et Isabelle*, Bulletin de la Commiss. hist. du Nord, XI, 496.)

Les murs depuis le cellier St Paul jusques a la glatiere pour monter au rampart estoient couverts de draps noirs et jaune et azuré et jaune, couleurs de Flandres et Bourgozne... Au devant de laquelle glatiere autre théâtre auquel estoit representé le duc Jehan de Bourgozne lequel autrefois s'estoit sauvé a Lille du danger de France avecq sa femme de Baviere. (*ib.*, p. 471.)

Dans les environs de Lille glatiere est encore usité avec le sens de descente.

1. GLATIR, glaitir, verbe.

— Neutr., crier, hurler, faire du bruit en général, retentir, tonner :

Cil d'ociant i braient e beissent :
Et cil d'Arguille si on chien i glattissent.
(*Rot.*, 3526, Müller.)

Ihalent et crient, glattissent comme chien. (*Les Lok.*, ms. Montp., f.° 2264.)

La oisiez et corner et glattr.
Ces clifans et ces cors resbondir.
(*Gar. le Lok.*, t.° chaus., xxvii, P. Paris.)

Li eers s'enfuit, li cien glattissent.
Par le bos apres se flatissent.
(Du roi Guillaume, ap. Michel, *Chron. angl.-norm.*, III, 145.)

Aucuns sont qui pour haut crier,
Et pour glattr et pour genzler,
Coident qu'en leur doist oïer.
(*Les Fables Isopet*, Richel. 15213, f.° II r.°)

Car auoit onques ne fina
Que l'eive qui au moula va
De playoir sur moi et ventir
Et de glattr et de Cauer.
(*Holop.*, ms. Chartres 620, f.° 305.)

El envoierent avant lor archiers huant et glattissant. (H. DE VAL., 518, Wailly.)

Tout lunt glattissent (les chiens) au venir
Que tut en fut le bois glattr.
(*Partou.*, Richel. 19152, f.° 126^r.)

Dont veissies païens et fon et chacier,
Hurler, glattr et braire, crier et abier.
(*Gai de Bourg.*, 3697, A. P.)

Païen s'escrient, entre eus vont glattissant,
Et Mahomet donement deïrant
Qu'il soit clarel lui en cest jour aidant.
(*Œneid*, 1462, A. P.)

Chascun en lor Estins et braïent et glattissent.
(*Floovant*, 1208, A. P.)

Si a on moll grant effroiz
De chiens qui chercoent et glattissent
Si ebr que il eant retouïssent.
(*Charnart le Gallois*, 1150, Stengel.)

Mes si le ciel ont bien glati
Et envoyé foudres au terre.
(LION DE MEVY, *Torneoement de l'Autchevost*, p. 5, Tarbé.)

Dieu, com Richars li biaus s'esgot,
Quant voit qu'ensamble tout flatissent,
Et et que ch'li païen glattissent.
(*Rich. li biaus*, 2171, Foerster.)

L'autrier joiant et joi
Doi compaignon,
S'en apela l'un Terri
L'autre Simon,
S'en aloient vers Charri
Venant d'orliens.
Pour faire glattr ces chiens
S'en alieut tout chantant.
(*Chaus.*, ms. Montp. H 196, f.° 361 v.°)

Quant il se ferirent en l'ost, mont grant noise firent; il glattissoient com chiens, et faisoient sonner tabors et timbres. (GUILL. DE TYR, II, 124, P. Paris.)

Moult grant noise firent ; il glattissoient comme chien. (*Chron. de S. Den.*, ms. Stegen., f.° 268^r.)

Toute jour venoient li coureur le roy d'Angleterre traient et glattissant entour l'ost de France. (*Chron. flam.*, Val. Chr. 925, f.° 160 v.°)

— Fig. :

Tel ribaut et tel ribandit
Morroient ains qu'il ne mentissent,
S'abaien a fans et glattissent
D'armes, si con fait chiens de proie.
(B. DE COSBÉ, *li Contes des hiraus*, 132, Scheler.)

Atant il monte sur son cheval et se met a chemin de grant randon apres la pucelle, glattissant en ses pensees et retournant propos et entreprises sur entreprises en tant de manieres que... (*Perceforest*, vol. V, ch. 6, éd. 1528.)

— Fig., glattr après, chasser, expression empruntée de la pipée, où le chasseur glattit avec un apprau :

Il ne fut pas si lost sailly de l'ostel, que le gentil homme, qui re glattissoit apres autre beste, et sans faire long sejour, incontinent executa ce pour quoy il venoit, et print de sa dante tout ce que ung serviteur en ose ou peut demander. (LOUIS XI, *Novv.*, LXXII, Jacob.)

— Act., crier après :
Car ilz n'osent approcher la beste et la glattissent de loing d'une maniere congneue des veneurs. (*Perceforest*, vol. V, ch. 6, éd. 1528.)

2. GLATIR, v. n., briller :

Un angle glattissans.
(JEN. DES PREIS, *Geste de Liege*, 10320, Scheler. *Gloss. philol.*)

... Elle (la croche) glattist
Del propre sanc l'evesque.
(*ib.*, *ib.*, 10374.)

... En nostre glattissans
Fut enfermeis et mis.
(*ib.*, *ib.*, 20111.)

GLATISSON, -isson, s. f., cri, hurlement :

Quant il crient ensamble, si font tel glattison
Que la terre en lombait un lieus environ.
(*Gaug. de Jeros.*, 7590, Hippien.)

Moult par fu grant la noise et fel la histouïe
Et forl le comencier a celer glattisson.
(*Wang. d'Ypre.*, Richel. 766, f.° 48 v.°)

GLATISSANT, -ent, adj., qui glattit :

Un putois *glatissuel*. (DU GUEZ, *An Intrad. for to lorne le speke french treawly*, à la suite de PALSgrave, éd. Génin, p. 917.)

GLATISSEMENT, s. m., cri, bruit :

Li Égyptien sont si sages que il espessissent les avisions et rendent soloussion des songes, le chant des oisseaux et le *glatissement* de toutes bestes. (*Li livre dou roi Aliz.*, Richel. 1385, f° 6^r; et Brit. Mus., reg. 19, D. 1, f° 3^r.)

Vous orrez j'i grant noise et grant *glatissement*. (ABEN., *Dioc. de Com.*, Ars. 3112, f° 186^r.)

GLATISSON, voir GLATISON.

GLATON, s. m. ?

Deux douzaines et demie de menue corde pour atacher les *glatons*. (*Compt. de Girart Goussart*, 1400-1402, Forteresse, XLVIII, Arch. mun. Orléans.)

GLATZ, voir GLAS.

GLAUWE, voir GLOE.

GLAUWER, voir GLOER.

GLAUX, s. m., sorte de plante, l'herbe au lait :

Justrio, *glaux*, plante genus, vulgo herbe au lait. (*Gloss. lat.-gall.*, Richel. 1. 4120.)

GLAVERAS, s. m., choc des glaives :

Des esperans hurta le destrier gros et eras. Et il li va saillant parmi le *glaveras* (Veus dou paon, Richel. 1534, f° 22 v^o.)

GLAVE, voir GLAÏVE.

GLAVELOT, s. m., diminutif de glaive :

Un vallet vit qui vint le trot,
En sa main tint un *glavelot*,
Et lu moult biax, moult alienez,
Jusqu'en li jambe sceoriez.
(*De l'Ermit. qui s'accompaing a l'ange*, 53, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, II, 217.)

Iceelui Picart prit en sa main une fourcheire, et son fils un demi glaive ou *glavelot*. (1378, Arch. JJ 112, pièce 370.)

GLAVIER, voir GLAVIERE.

GLAVIOT, *glavot*, s. m., sorte de dague ou de poignard :

Les *glavot* es poings. (*Chron. de S.-Den.*, Richel. 2813, f° 394^r.)

L'un desdis jeunes *glavot*z, dequ'il tenant, comme un messenger, un *glavot* en sa main. (1403, Arch. JJ 137, pièce 333.)

El son coustilleur soit armé de corset petiz, garde braz petiz, ganteletoz, salade et zorgery, espee de passot et *glaviot*. (1451, *Ord.*, XIV, 351.)

GLAVOIER, voir GLAVIERE.

GLAY, voir GLAI.

GLAYEUX, voir GLACEUX.

GLAYRE, voir GLAIRE.

GLAZON, voir GLAS.

GLAZONNEUX, voir GLAZONNEUX.

GLE, s. m., channe :

Glé ou estouble, channe. (1464, J. LA-GABRUC, *Catholicon*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

En Bretagne, Côtes-du-Nord, cant. de Matignon, *glé* se dit encore pour si miter chaîne de paille.

2. GLE, voir GLAI.

GLEAT, s. m., le plus haut jet de la vigne :

Puis ce haut jet que voyez est le chevalier, autrement *gleat*, et le second plus bas, l'escoyer. (*Devis sur la rigne et vend.*, d'Orl. de Saaze, éd. 1542.)

GLEBE, s. f., motte :

Glebes de poix. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, V, 15, éd. 1530.)

GLECTE, voir GLETR.

GLEN, voir GLANT.

GLENE, voir GLANE.

GLENERESSE, voir GLANERESSE.

GLENGCE, voir JANGLE.

GLENGLAUMENT, voir JANGLAMENT.

GLENGLERIE, voir JANGLERIE.

GLENGLEÏS, voir JANGLOS.

GLENNE, voir GLANE.

GLENNERESSE, voir GLANERESSE.

GLENON, s. m., paquet, botte :

De le some d'un, .i. denier et .iiii. gletons. (XII^e s., *Doc. inédits sur la Picardie*, IV, p. 7, Beauville.)

En layne de ce que les jumeins ou poullin avoient meingé deux *gletons* de ses pois. (1406, Arch. JJ 160, pièce 413.)

Des aux, le *glenon*, ob., (XVI^e siècle, *Dict. du piége d'Arcelle*, III, 117.)

CL. GLANE.

GLERIEUX, voir GLAIREUX.

GLERESSE, voir CLERGESSE.

GLERON, voir GLIRON.

GLESCHE, s. f., p.-ê. glaive :

En son chief .i. chapel de *glesche*.
Les elz a vers, li couil r'arschie.
(Blanchandin, Richel. 13152, f° 173^r.)

GLESTE, s. f. ?

Une *gleste* pour soi mouvoit
Sans mouveoir.
(*Fabl. d'Or.*, Ars. 5069, f° 225^r.)

1. GLET, adj. ?

Votre esprevier seroit bien *glet*
S'il emportoit cel oiselet.
(*Modus*, f° 105 r^o, Blaze.)

2. GLET, s. m., var. de *glai*, bruit, tapage :

Les Sarrazins ont veus grandement
Crier et braire et *glet* au victor.
(*Chron. d'Aquin*, 2241, Jouan des Longrais.)

GLETE, - *ette*, *gierte*, s. f., écoulement, flux, sécrétion, humeur, tumeur, pus, sanie :

La lunge li ad delivree
Et li *glette* del puer jetez.
(*Protheslaus*, Richel. 2169, f° 191^r.)

Au premier ne sommes que *glet* .
Tant com vivons ne valous riens.
(*Out des Planetes*, Jubl., *Nouv. Rec.*, I, 579.)

Done doit li sage miroe cele *glette* e cel venin reverser e vomir. (*Sarmous en prose*, Richel. 13523, f° 162 r^o.)

El pourece que volentiers ilz jettent leur *glette* des faucous, s'il est entre de plume et de *glette*, soit abesché de l'ocane char chunie. (*Modus*, f° 81 r^o, Blaze.)

Glette. (GORG., éd. 1611.)

Glette, gromma. (C. OUDIN, *Dioc. fr.-ital.*, éd. 1660.)

— Charogne :

La charogne que la mer *glette*.
Houe, beste, poisson ou *glette*.
(GILL., *Bot. dr.*, 1121, Hippau.)

— Minerai de plomb :

De .L. pieces de plomb faictes et courves... l'un dessus l'aut mil.CCCCLV. de la *glette* restant a fondre de la dernière fondouison. (*Comptes des mines de Jacques Coeur*, Arch. KK 329, f° 41 r^o.)

Derniers yssus du plomb en *glete* vendu en ladite année. (*Id.*, f° 30 r^o.)

Wall., *gble*, bave, et au fig., partie impure d'un métal en fusion, Namur, n., *gléler*, bayer, *gléla*, *gléla*, baveur. Le wall. a aussi *glélev*, bavette, Namur, *glé-toi*.

GLETERON, *glouteron*, s. m., grateron, nom de différentes plantes :

Gléteron ou *gloton*, lappa. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. 1, 7684.)

L'herbe nommée bardana, c'est *gléteron*. (*Jard. de santé*, I, 18, impr. la Muverve.)

Aperine, philanthropos, *gléteron*, ou *glouteron*. (*Trav. lang. dict.*, éd. 1604.)

Gléteron, ou *glouteron*, dict aussi bardane. (D. DE SERK., *Th. d'agr.*, VI, 15, éd. 1605.)

L'eau distillée de *glouteron*, herbe appelée en Languedoc, lampourdes et ar-poules. (*Id.*, *ib.*, VIII, 5.)

— Partie de la plante qui s'attache aux vêtements :

Quant a la bardane, ses *glouterons* qui s'attachent a tout ce qu'ils rencontrent sont fort considérables. (DU PINET, *Plùne*, XXI, 17, éd. 1566.)

Bauce, Porche, Suisse rom., *gléteron*, *glatroun*, gaillet accrochant, *glatroun apertine*.

GLETERONNIER, s. m., la plante qui produit le *gléteron* :

Plus a-pe que *gléteronnier*,
Ronce, espine ne zroslier.
(DELL'ISLAVILLE, *Trois peleroignes*, f° 65^r, impr. Inst.)

GLETEUX, *gletieux*, *gletions*, *glettas*, *glettos*, adj., visqueux, rempli de pus, de sanie :

Qui de venin sont si *glettens*
Que leur cuer point ne se delite
En la grave sainte Esperite.
(G. DE GOZEL, *Mur.*, ms. Suisse, f° 184^r.)

Qui de venin sont si *glettens*
(*Id.*, *ib.*, ms. Brux. 10747, f° 179^r.)

Se vos oisiaus est *gleteux*, prendes sereminon-dun et le truilles et moullies. *L'Archevêque des oiseaux de proie*, ms. Lyon 697, f° 223r.)

Si voustre oisiel est *gletlous*. (*ib.*, ms. Oct., Bodl. Digby 86, Stengel, p. 10.)

Et doit toujours prendre garde, se les plumes qu'on jettera (de faucon), seront point ordés et *gletlousés*. (*Modus*, l. 81 r. Blazé.)

Il faut regarder si les plumes que lon faucon jette sont ordés et *gletlousés*. (O. B., *Rec. de tous les os. de proye*, etc.)

— Écumant de colère :

Estre le Post, ne fist resens,
Tant il irez, ardants, *gletlous*.

S. *Eduard le conf.*, 3155, Luard.)

GLETTIER, v. n. ?

S'aucun a molins qui ait haierie en sa terre, et il est home estaciers, il doit mouliere a son molin toz cenz qui sont de la banlieue, et si aucun en deliaillit puis que l'en lauret semons, li stros les puet bien *gletier* que il ne moulent a autre molin. (*Const. d'Anjou et dou Maigne*, Ars. 2465, GMLV.)

GLETTIUS, VOIF GLETEUX.

GLETON, *gloton*, s. m., bardane, gletoner, glotoner :

Gletoner ou *gloton*, lappa. (*Gloss. gall. lat.*, Richel. l. 768r.)

Gleton ou droye qui se hert a la robe. (1464, J. LAGABEUC, *Cathol.*, éd. Alfret de Quotqueuran, Bibl. Quimper.)

Suisse rom., *gloton*.

GLETONNER, *gletuner*, *glotonner*, *glout*, s. m., la plante qui porte le *glout* :

Hoe lapidum, *gletuner*. (*Gloss. de Glasgou*, P. M'yer.)

Lappa, *glotonner*. (*Gloss. lat.-gall.*, Richel. l. 769z.)

Je suis pougnant et hayneus, impacient et desclazmeus, plus aspre que n'est *glotonner*, ronce, croisselier ne espere. (DUBOIS, l. V., *Pelerin de la vie houn*, ms. 2423, f° 96 r.)

GLETONNEUX, adj., de la nature du *gloton* :

Lapa, chardon *gletoneux*. (*Gloss. de Salins*.)

GLETTE, VOIF GLETE.

GLETTUX, VOIF GLETEUX.

GLIFUNER, VOIF GLIFONER.

1. GLIEF, VOIF GLICI.

2. GLI, s. m. ?

Pour 17 hommes a hyner la vigne d'Aubay, au leu de 2, pour chacun homme, et pour une femme a redresser l'encolage, y compris un bord pour une *glia*. (1552-1555, *Compte de Pierre Blanche receveur*, Arch. mun. Avallon, 66 165.)

GLIFGON, adj., ivrogne, debauché :

Il n'est acot en celle amee que cokins, frans, *glifgons* et gens de petite valeur. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des Chron. de Fland), III, 209.)

GLEVOT, VOIF GLAVOT.

GLIEVE, VOIF GLAIE.

1. GLIC, *ghelique*, s. m., chance, hasard :

Paix est si bonne de sa part
Qu'elle veult qu'on l'ayme et la prise,
Sans y querir *glic* ne hasart
Que de vertu en elle assise.

R. GAYEN, *Passé temps d'ongstet*, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., VII, 253.)

— Sorte de jeu de cartes dans le genre de la bouillotte :

Gaigne au berlan, au *glic*, aux quilles.

(VILLON, *Grant Test.*, Bull. de la bonne doct., Jouaist, p. 108.)

Et trouverez en l'ostel de madame assez et plusieurs compaignies ad ce faire que vous voudrez, soit a la painne ou au *glic*, soit aux tables ou eschiez. (ROI RENE, *L'Abuzé en court*, Œuv., IV, 108, Quatrebarbes.)

L'on joue au *ghelique*. (1464, *Lett. de Jan de Lannoy*, Cabin. histor., 1875, p. 241.)

Puis quant la bourgeoisie est en gades,
L'ae catere, une brigade
Vient jouer, aux sons des ciabales,
Au *glic* ou a la condanade.

(COCHLEART, *Noev. brant.*, 1^{re} part., de Statu hominum, l. 85, Bibl. éd.)

Pour le jeu de *glic* que monseigneur jona contre monsr de Joyeuse. (1490, *Dépos. de L. de la Trémolle*, Arch. Serrant.)

Bien jouer.....

A la runde et a la chace,

Aux cartes et au jeu public,

A un marget, aussi au *glic*,

En toutes manieres de jeux.

(MORAL, *des Enf. de Manteuant*, Anc. Th. fr., III, 31.)

Jouer aux beaux dez, a la eance,

Au fine, au *glic* et au breton.

(VATEL, *de tous mesters*, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., XIII, 166.)

La jouet en toutes saisons

Aux quilles, au frace du carreau,

Au time, au plus pres du costean,

Aux dez, au *glic*, aux belles tables,

S'escofes, sur bazez et sur tables.

(L'ÉV. DAMELAIN, *Livre de la desabreze*, f° 19^v, éd. 1507.)

O gros goddons damnez infames, esertes au livre du diable, larrons et sacrileges (comme dit S. Bernard) pensez vous que les fontaines de vos fontaines vous les ayent donnez pour ne faire autre chose que pillarder et jouer au *glic* ? (H. ESTIEN., *prep. a l'Apot. p. Revol.*, c. 7, éd. 1566.)

2. GLIC, s. m., provision :

Ayans pain bis et gros fromage,

Glic de painon et de bodelles.

(*Chc. de Comme mond. et Au relig.* Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., XIII, 244.)

GLICE, adj., bruyant, rapide :

O le grand mal, qui si pour un temps *glie*

Envoie apres a l'acteur gros suppliee.

(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, II, vi, éd. 1345.)

GLICHALE, VOIF GLISSABLE.

GLICHERE, VOIF GLISSOIRE.

GLICHY, s. m., conduit pour l'eau, goulliere :

Et si failloit abatre une engine ou unz arc boufant, qui estout apponele contre

ledit clochier... a l'egal du *glichy*. 1476, Arch. JJ 185, pièce 1585.)

Cf. GLISSOIRE.

GLIEIT, - ier, verbe.

— Neutr., glisser, couler :

Et sospier et larmoyer

Et les lar l'oes des liex *glieit*.

(*Mir. de S. Eloi*, p. 34, Peigné.)

De cles larmes qui *gliaient*

De ses liex.

(*ib.*, p. 116.)

Kant l'œil li *glie*, fait u ris amoras. (*Pastour*, CLXXVII, ms. Oxf. Bodl., Douce 308, P. Meyer, *Rapp.*)

— Réfl., se glisser :

Mais mult voiemet se *glieit*

Jus de son lit.

(*Mir. de S. Eloi*, p. 33.)

GLIFOIRE, *glyphoaire*, s. f., seringue : Les venes emulgentes comme deux *glyphoaires*. (RAB., l. IV, c. 30, éd. 1552.)

Centre de la Fr., *glifouère*.

GLIFOIRE, s. f., ce qui est lancé avec une seringue :

Ce grand escadron d'iceux (diables) combattoit autour de luy : les uns frappent sur luy de costé, autres devant, autres derriere. Mais il ne craint leurs ongles, leurs dents, ni leurs grandes griffes... ny tous leurs engins avec lesquels ils jettent leurs *glifoires* sulphureux. (*Martin Coccaie*, l. II, p. 143, ap. Ste-Pal.)

GLIGANT, adj., glissant :

Anguile est nee de limon, et por ce aveint que qui plus l'estraint, et de tant est il plus *gligant*. (BRUN, *LAT.*, *Tres.* p. 483, var., Chabaille.)

1. GLIMPE, s. f., lumière produite par la tige d'une herbe sèche que l'on enduit d'une matière grasse :

Je ne vis onques tant de scendeaux, tant de flamboux, de torches, de *glimpes*, et d'aglots. (RAB., l. V, ch. X, éd. 1564.)

Glimpe. A light made of the stalks, or stemme of an herb dried, and afterward greased over. (COGHEAVE, éd. 1611.)

2. GLIMPE, VOIF GEIMPLE.

GLINE, VOIF GELINE.

GLINGNAIR, adj., mot obsc., employé comme ajoutant à l'idée de *fet* :

Par foi, ce li a dit Gavains,

Je n'en voel ja nesun meier,

Se vers vos nés puis conquester,

Que trop vos voi fel et *glignair*.

(*Atre perit.*, Richel. 2168, f° 41^v.)

1. GLIOIRE, s. f., endroit frayé sur la glace pour y glisser :

Primes a faire *gliores* a avaler les marbres desoubz le pont de la porte du moluelt. (1417, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

2. GLIOIRE, VOIF GLOIRE.

GLIR, s. m., loir :

Combien de fois, combien elle eut d'envie
Sur l'ours, les *glirs*, les tissous eodornis !
(LA BOETE, *Œuv.*, p. 185, Feugère.)

GLIRON, *gliron*, s. m., loir :

Glis, gleron. (Gloss. de Douai, Escallier.)

o *glirons*, o tessons, qui le sommeil appresse !
(Print. d'Yver, p. 322, éd. 1588.)

Frotter la plante des pieds avec graisse de *gliron*, (LEHAULT, *Maison rustique*, t. 1, p. 39, éd. 1658.)

Le loir s'appelle encore *gliron* dans quelques provinces.

GLISABLE, voir GLISSABLE.

GLISAR, s. m., homme d'église :

N'est point *glisar* en ne devoit choir del immunité del'eglise. (1367, Lille, ap. La Fons. *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GLISEUR, *gliseur*, s. m., marguillier :

Item que li *gliseur* de la dite ville aient rapport cascan an par devant le seigneur et eschevins en escript, dedens les .xv. jors qui seront establi, toutes les rentes et revenus que li eglise de la ville de Marchiennes a en quelcunques covez que ce soit. (XIV^e s., *Lois et coutumes de la ville de Marchiennes*, Arch. Lille BB 1, 277.)

Et si li dit *gliseur* en faisoient autre cose, il l'amenderoient du leur par le dit du seigneur et des eschevins. (Ib.)

Les *gliseurs* de l'église. (5 juin 1377, Flines, Arch. Nord, Cod. A, f° 230 v°.)

Le seconde pierre fu assise par le main William le Marisel, *gliseurs* de laditte eglise. (Chron. des Pays-Bas, de France, etc., Rec. des Chr. de Fland., III, 212.)

Les *gliseurs* de S. Etienne. (1330, Lille, ap. La Fons. *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Les *gliseurs* et maimboirs de St Mikiel de Dechy. (6 déc. 1534, Test., Arch. mun. Douai.)

Cf. EGLISIER.

GLISIER, voir EGLISIER au Supplément.

GLISSABLE, *glissable, glichable, cliclable*, adj., glissant :

Labilis, *glichable*. (Gloss. lat.-fr., Richel. l. 7679.)

Labilis, *glissable*. (Gloss. de Salins.)

Labilis, *cliclable*. (Catholicon, Richel. l. 1781.)

Glissable, comme anguille ou mauvais chemin. (Gloss. gall.-lat., Richel. l. 7684.)

Liens *glissables*. FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, X, 10.

Glissables, lubriques. 1363, A. LAGAETTE, *Cathol.*, éd. Anfrat de Quoetqueneran, Bibl. Quimper.)

GLISSAEMENT, *glissement*, adv., subrepticement, petit à petit :

Glissement n'attrie dans le cœur
Le doux venia d'aggreer tournant.

(PORT. DE YEARD, *Ouvr. poët.*, p. 114, éd. 1573.)

Je demandois volontiers, si le feu s'avivoit si *glissement* qu'il occupast toute la region elementaire, ne faudroit il pas qu'il eust consumé toute l'humidité, et qu'en lui detailant nourriture il s'esteinquist et consumast soy mesmes ? (Dn. De la Nat. du monde, f° 120 v°, éd. 1578.)

GLISSEE, s. f., glissade :

En cheminant li ferme l'ongle comme s'il alloit d'assurance, puis tout soudain il s'efforce et l'ouvvr. laissant de grande

glissee, donnant des os en terre. (LEBAULT, *M. is. rust.*, p. 792, éd. 1597.)

GLISSEMENT, voir GLISSAEMENT.

GLISSOIRE, *glisoire, glichoire, glichoivere*, s. f., conduit pour écouler l'eau :

Il puissent.... faire *glichoivere* une ou plusieurs, se il leur plaist, pour essayer par un fossé ou l'yaue s'en va derriere ledit tergoir. (1308, Arch. JJ 72, pièce 3 9.)

Il puissent du commencement de mon dit heritage desusques au dit tergoir faire *glichoivere* pour essayer par un fossé ou l'yaue s'en va derriere ledit tergoir les chavasses. (1339, Arch. JJ 72, f° 224 v°.)

Ventelles, pans, *glissoires*, buses. XV^e s., *Carl. de Flines*, p. 928, Hautecourt.)

— Verrou, soit en fer, soit en bois :

Une *glichoire* pour ung huis. (Compt. de 1569, Lille, ap. La Fons. *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Une double serrure, *glisoire*, tiroir et clef. (Compte de 1583, ib.)

Mortagne (Tandred), *glichoire*, endroit où l'on glisse sur la glace.

GLISSURE, s. f., faux pas :

Voilà donc quant a ce temps oportun, et a ceste *glissure* dont parle Moysse. (CALV., *Serv. s. le Deuter.*, p. 1094, éd. 1567.)

A nen que non pié branlant

Qui sous moi ne s'assure

D'une fautive *glissure*

N'aït trompé mon pas contant.

(Bair. *Poës. choïs.*, p. 312, Fournières.)

GLISEUR, voir GLISEUR.

GLOAS, s. m. ?

Cele bonne... s'en va droit a .i. *gloas* de souz et revient dedens la voie de Comlé. (Jury's de S. Ouen, f° 246 v°, Arch. S.-Inf.)

1. GLOBE, s. m., rouleau :

Tu li metras desoz l'aiselle .i. *globe* gros qui soit de drapain ou de laine en la quantité que mestiers t'est. (BREN DE LOXE BANC, *Cyrgurie*, ms. de Salis, f° 483.)

2. GLOBE, voir GLOBE.

GLOBEL, - eau, s. m., globe :

Paravant aussi au cardinal le Merve apparut feu a gros *globeaux* sur la ville de Paris, coussant et courant de porte en porte, sans tonnerre ne vent. (REV. DES Uns., *Hist. de Charles VI*, an 1382, Michaud.)

Puis le comte Palatin, portant le *globeau* d'or. J. MOLINET, *Chron.*, ch. CXXIII, Buchon.)

— **Globule** :

De mirre et d'un eclair *globel*.

(Vie Ste Marie, ms. appartenant à M. le comte de C. maréchal.)

Cf. ELHABOEL.

GLOBEUX, adj., qui a la forme d'un globe :

Une ore soullable est eil... qui a la char soullable, *globeuse*, sicomme escrouelles. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 77.)

Crachat gros, et visqueux et *globeux*. (B. DE GORD., *Pratiqu.*, IV, 9, éd. 1495.)

La semence humaine idoine a generation doit estre blanche, glutineuse, *globeuse* comme la gresle. (G. ALBERTIAN, *Govv. de l'homme*, p. 21, éd. 1539.)

Jusques a l'autre bout du *globeux* naivers.

(BRYAN, *Meth.*, Som., xv, éd. 1581.)

Une ligne *globeuse*. (Trad. de Galien, p. 374, éd. 1609.)

GLOBON, s. m., globe :

En Asie, Europe et Aufrrique en la terre y a globes ou *globons* qui sont proprement lapins ou monceaux de terre. (CHRON. et hist. saint. et prof., Ars. 3315, f° 10 v°.)

Le *globon* du soleil. (Ib., f° 47 r°.)

Les pelles vapeurs soy enflambans par les parties acuelles de ces covvres. Lours navent longuement en mouissant et brûnant entre les entrailles de la terre, ne les *globons* des flambes ne s'eslentent et bouillent hors jusques a ce que les mouvementz et bruitz de dedens soyent faitz et appareuz. (Ib., f° 80 v°.)

GLOBORISE, voir GLOBORISE.

GLOBOSITÉ, s. f., rotundité :

Et pore fu li monde en tele *globosité* croiz reous. (Introd. d'astron., Richel. 1353, f° 10 v°.)

— **Objet rond** :

L'orine est blanche et se trail a simplicité avec aucune *globosité* saigneeuse. (B. DE GORD., *Pratiqu.*, I, 21, éd. 1495.)

GLOBULENT, adj., qui a la forme d'un globe :

Acelle semence doit estre blanche... glutineuse, *globulente*. (AMB. PARE, *OEuv.*, liv. XXIV, preface, éd. 1633.)

1. GLOBE, *glaucé, globe*, s. f., petit bois, cotrets, bêche :

De li *gloe*, des fagotz le busche, de fessau, d'escaule et de labe, pour ce que les nos sont plus grantz et les vessans, et que l'on a acoustume a vendre dedanz l'eau, l'ordenance desus dite soit gardee. (ORDONN. sur les mèl., XXV, à la suite du Livre des mèl., éd. Depping, p. 424.)

Li marchanz de busches de Paris puisque la busche de maudle, de cotrets ou de *gloe* sera mise en leur maison... (L'ORDONNANCE de marchanz de buche, Richel. 20058, f° 130 v°.)

Item pour *gloe* a faire coiz. X s. (1295, Compte de Guart le Harillier, Arch. K 36^e, n° 43.)

Les *gloes* arduz que l'on diet :

Qui des deux nos franchises issent

Finnancez furent esdoblissont

La endroit on les ondoient

Où n'avoies primes contrevient.

(GUYOT, *Roy. fr.*, 15812, W. et D.)

Busche de *gloe*, le millier .iiii. den. (1313, Ord. de Louis X, Arch. mun. de Rouen, reg. I, f° 164.)

Pour .iiii. mille et .vii. cent de *gloe* pour le portance du chasteil. (1346, *Procès des terres de l'Art*, Arch. KK 394, f° 56.)

Le suppliant donna d'une *gloe* ou buche sur la teste, dont il eclair esclaira a genoux. (1376, Arch. JJ 110, pièce 153.)

Une busche de *gloe*. (1382, *Pièces relat.*

Et tout ainsi que vous mourrez,
Vous irez à la *gloriette*.
(*Farce du Badin*, Anc. Th. fr., t. 286.)

Noms de lieux anciens :

Et *Gloriette*, le palais principes.
(*Le Montage Guillaume*, Ars. 6362.)

Une pièce de vignes en trois pièce entrecou-
tenait ensemble *Gloriettes*. (1532. *Compte de S. Laire*, p. 132. Hospice de Clermont-sur-Oise.)

On appelle *gloriettes* à Bruxelles, dit Ménage, toutes les maisons de plaisance; et en Hollande, on appelle *gloriette* le cabinet le plus élevé d'une maison dans une ville, et un cabinet, ou un pavillon, à la campagne.

Pic. Rouchi, Suisse rom., *gloriete*, cabinet de verdure dans un jardin, avec des bancs pour s'y assoir, tonnelle.

En Normandie, on appelle *gloriette* une église consacrée à la Vierge. Il y a une *gloriette* à Caen.

Sauval dit que la rue Baillet se nommant, en 1297, la rue *Dame Gloriette*, et depuis, la rue *Gloriette*. (Gérard, *Paris sous Ph. le Bel*, liv. II, p. 112.)

Sur les divers significations de ce mot voir un art. de MM. Mackenzie, Walcott et Charma, dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, 1892-63, 2^e et 3^e trim.

2. GLORIÈTE. - ette, s. f., gloriote, vanité :

Icy n'auroit lieu l'accusation de *gloriette*, ven que rejette assez loing de moi arrogance. (N. DE BRIS, *Institut*, p. 15 1^{re}.)

On trouve au dix-neuvième siècle :

Cohue de notabilités, promiscuités de fête publique, bizarreries des rencontres : — toutes les actrices et toutes les mondaines, la colonie étrangère et les belles filles posant le modèle vêtue en l'ensemble, les antithèses ironiques, un Pantheon de hasard, les gloires, les glorieux et les *glorieux*, happées au passage et notées par les reporters. (JULES CLARETIE, *le Million*, ch. 1.)

GLORIETTE, adj. f., personne vaine et superbe :

GLORIÈTE, persona sobervia. (DUDIN, *Tres.*, éd. 1660.)

GLORIEUSÉTÉ, s. f., gloire :

Pour donner à l'homme part à sa *glorieuseté*. (FOSSÉTIER, *Cron. Margarié*, ms. Brux., f. p. 24 1^{re}.)

— Jaclanc, témérité :

Irrer ses ennemis à jour declinant est *glorieusé*, non audace. (FOSSÉTIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, p. 209 1^{re}.)

Glorieusé, jaclatio. (R. Est., *Pet. Diet. fr.-lat.*)

Norm., Bessin, *glorieuz'ê*, vantardise. Vallée d'Yères, coquetterie, amour de la parure.

GLORIFIANCE, s. f., vanité :

Glificatio, *glorificance*. (*Gloss. de Coches*.)

Et prennent en leur meschieuse

Par ce parler *glorificance*.

(I. BÉRYL, *Chem. de Poireté*, 18, à la suite du *Ménager*, Biblioph. fr.)

Fol donc s'escrypt qui prent *glorificance*

Pour estre yme.

(*Contrelets de S. Cosme*, t. 162 r., éd. 1530.)

GLORIFIÉ, adj., orgueilleux :

Pourtant, ce ta fumee est haute.

Es tu ja si *glorifié*

De dire avoir sacrifié

Mieux que je n'ê fait à ce lieu ?

(*Mist. de nos test.*, 2548, v. 1.)

GLORIFIEMENT, glorief., - out, s. m., glorification :

Li oivre del *glorifiement* qui est à avenir. (S. BERN., *S. m.*, Richel. 24768, f. 51 v.)

Li *glorifiement* de la divine grace. (*Li Epître saint Bernard à Mont Dieu*, ms. Verdun 72, f. 128 1^{re}.)

En *glorifiement* de la maison. (*Regle del hospil.*, Richel. 1978, p. 206 1^{re}.)

Si nous tenons à la fin la fiance et le *glorifiement* de nostre esperance. (CALV., *Instit.*, p. 433, éd. 1561.)

Et defaict, ils eussent en bonne maniere de se glorifier de la race d'Abraham, s'ils eussent esté enfans legitimes et non point bastars : mais le *glorifiement* de la toy n'attribue rien du tout à la generation charnelle. (In., *Comm. s. l'Arma. evang.*, p. 618, éd. 1561.)

GLORIFIEUX, adj., vantard, orgueilleux :

GLORIFIEUX et bobanciers. (Ms. Ars. 5201, p. 353.)

GLORIFIEUX, adj., glorieux :

Dieu, roy *glorifique*. (J. BOUCHER, *Labir. de fort.*, Maz. 10832, f. 68 r.)

GLORIN, s. m., sorte de poison :

Li *glorin* est mortel au rane des poirs cons plats et cartilagineux ainsi qu'est la raye. (DU PISER, *Dioscoride*, II, 19, éd. 1605.)

GLORIOSISSIME, adj., très glorieux :

Li *gloriosissime* duc Robert. (AIMÉ, *Isl. de li Norm.*, v. 19, Champollion.)

GLOS, adj. ?

On bannit plusieurs filles de joie soldates, plusieurs piercesonnes tant *glos*, des *glos*, que gens maries et autres à marier. (Lete de 1492, Peronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Autiens.)

GLOSARE, s. m., recueil de gloses :

Is eussent esté extasez de voir un personnage si coult en leurs conceptions, mutations, feintises, ampiations et autres gentillesces qu'ils ont matagabolise en leurs *glosares*. (CHOLIERES, *Mat.*, p. 124, Lacer 18.)

GLOSEUR, - eur, s. m., glossateur :

Li *gloseurs* 44, qui ce glose...

(LAVIN, *Rebe*, Richel. 12457, f. 69 1^{re}.)

Et le *gloseur* espout ainsi... (*Légende dorée*, Maz. 1333, f. 126.)

Bernard, *gloseur* des decretales. (*Le Songe du Vergier*, I, 112.)

GLOSEUR, v. t., donner à entendre, expliquer, interpreter :

L'arbre par le gibet vous *glose*.

Je n'ê puis entendre autre chose.

(Boss., 6371, Méon.)

Si ne pourroient il *gloser*,

Ne dire en cent mil aus d'espace

Les biens, le pouer et la grace

De la douce Vierge Marie.

(L'Adieu, S. B., p. 2, Chassant.)

Qui bien seist franchoiz et l'in

Et seist respondre et opposer

Et toute escrie vous *gloser*.

(H., p. 10.)

Anciens se sont avancés de *gloser* et interpreter noslites ordonnances autrement qu'on ne doit, en faveur desdits banqueroutes et fugitifs. (4 oct. 1540. *Placard de l'Emp. Chart. V. contre les banquerout, fugitifs*, etc., des Banquerout, et Fugitif.)

J'en voy qui e-studient et *glosent* leurs Abraham. (MONT., *Ess.*, t. 1, c. XI, éd. 1588.)

Les fines gens remarquent bien plus curieusement, et plus de choses, mais ils les *glosent* ; et pour faire valoir leur interpretation, et la persuader, ils ne se peuvent garder d'alterer un peu l'histoire. (Id., *ib.*, t. 1, c. 31, éd. 1588.)

— Deviner :

Je ne puis *gloser*

Dont vous procede tel meschief !

(*Test. de Pathelin*, p. 181, Jacob.)

— Examiner :

Toy qui veus aussi et engage

Ta chescune sans nulle excuse,

Sans penser à bon advantage,

En fin, ne le moyen, ne *glose*,

De ce te reprandre bien oise.

(DANOV., *Moyens d'eviter l'Archevêq.*, Poés. fr. des XV^e et XV^e s., II, 38.)

Un homme de vocation juridique s'arresta à *gloser* rudement et magistralment une barricade logée sur la vis de l'estude que cent capitaines et soldats reconnoissent tous les jours. (MONT., *Ess.*, t. 1, c. 16, éd. 1595.)

— Nourir, bavarder :

Bien puez s'enfer et *glosser*.

(*La Charrette*, p. 122, Fabé.)

Fin liment tu dois suser

Tout general ent sans *glosser*.

(*Clé d'Amour*, p. 11, Tross.)

Bien say sus quel estat fecy tout tel *glosser*.

(*Geste d'ic. ducs de Bourg.*, 4512, Chron. bel.)

GLOSEUR, glos, s. f., glose :

Primes en ecclesiens personnes,

Qui deussent avoir telles honnes,

S'anz *gloseure* et sanz content.

Comment le dirai content.

Tous p'osomes, c'est chose cleve.

Out prise bestourme d'ere.

(LAVIN, Richel. 146, p. 3.)

GLOSOPHÈRE, s. f., sorte d'épithète :

La *glosopierre* aux limes de Baillans chit du ciel, et est semblable à langue humaine. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3545, f. 51 v.)

GLOT, voir GLOUT.

GLOTEMEN, voir GLOUTEMENT.

GLOFENIE, voir GLOFONIE.

GLOFENIE, voir GLOFONIE.

GLOTH, voir GLOTHIE.

GLOTIRIE. VOIR GLOTTIRIE.

GLOTOIER. VOIR GLOTTOIER.

GLOTON. VOIR GLETON.

GLOTONIN, adj. de libertin, de débauché :

Une femme par sa mauvaïsité *glotonine* n'est et paraît pas honteuse. (1400. Arch. 155, p. 339.)

GLOTONNAILLE. VOIR GLOTONNAÏLE.

GLOTONNEUSEMENT, adv. glotonnement :

Lezard, loschier, devorer *glotonnement*. (Gloss. de Salins.)

GLOTONNIE. VOIR GLOTTONNIE.

GLOTONNIER, VOIR GLETONNIER.

GLOTONNIE. VOIR GLOTTONNIE.

GLOTRIEUX, VOIR GLETRIEUX.

GLOUTINE, VOIR GLOTTINE.

GLOUPPYON, s. m. gorgée :

Que j'ose en un mois pour mon salad e
Enz petit *gloupyon* de vin.

N. FOUVRE, *Vie et passion de St Didier*, p. 30. (Caranbolé.)

GLOUS, s. m., ézout, canal par lequel s'écoulent les immondices d'une maison :

Jeellui Robert disoit audit Gille qu'il lui avoit enuë et occupoi *glous* et parois a lui appartenans, estans en la ditte ville de Saint Pol, de mortier on ordure, que le dit Gille devoit mener ou faire mener aux champs. (1307. Arch. JJ 152, pièce 253.)

GLOUSEIRE, VOIR GLOSEIRE.

1. GLOUT, s. m., goutte, gorgée :

Le chief, vor plus blanc que ne soit *glous* de lait. (Chom. d'Artois, t. 9, Michelant.) 2

2. GLOUT, *glot, glut*, a lj., glouton, gourmand, avidité :

M rre est li *glus* q'ien de-treit vas te leit. (Chol., 336, Muller.)

M li fist qu' il n'est que li tres fist. (Le Léz., t. 8. Besne 113, f. 28.)

Fois, *glous* lechier, s. dit Berard de Nôvil. (Ch. des Montp., f. 50.)

Deli d'el charnel el *gluz*. (Rois, p. 67, Ler. de Lincoy.)

Sigle de l'église et de son église. (Goubaux, B. S. G., 3887, Hippou.)

Il est vide et roides. (Goubaux, B. S. G., 3887, Hippou.)

Si c'est que et peis. (Goubaux, B. S. G., 3887, Hippou.)

Et si c'est que. (Goubaux, B. S. G., 3887, Hippou.)

Chom. d'Artois, t. 8, 75, B. S. G., 3887, Hippou.

Le plus que. (Goubaux, B. S. G., 3887, Hippou.)

Le plus que. (Goubaux, B. S. G., 3887, Hippou.)

Le plus que. (Goubaux, B. S. G., 3887, Hippou.)

Le plus que. (Goubaux, B. S. G., 3887, Hippou.)

Le plus que. (Goubaux, B. S. G., 3887, Hippou.)

Li portier fu moult bel, *glous* et desmesures
(E. de St Gilles, Richel. 25816, f. 81.)

Et quant on fu au grant conoile,
Ne sent on que sur elles drie (les femmes),
Fors que pute, *gloute* et farsse.

(L. Emyl, des Jevous, ap. Jub., Dougl. et Trouv., p. 25.)

Fissi desturbe ceste *glote*,
Ceste a l'aveoir, or le, pudente,
Tut eee que a deu atalente.

(Recont de Dam, 140, Martin.)

Gloute desouz, *gloute* desoure,
Dehait qui tols danses bonnes!

(Le Chaston, des Dam, 303, ap. Méon, Falt II, 191.)

Ce dist renart, je n'en ai eute,
La croste m'en seroit trop dure.
Et e vos s'i ammes a *glot*,

Si veil que vos le meniez fort.
(Chaston d'un pieu, cont. xv, 235 Biblioph. fr.)

Glous n'ert ja s'ous, plus a plus vent.
(Une. Proc., xii^e s., ap. Leroux de Lincoy, Proc.)

Galosus, *glous*. (Gloss. de Douai, Escalier.)

Les uns sont larges et courtois plus que
mille autre beste, les autres avers et *glous*
comme chiens, (OREMSE, Eth., Richel. 204,
f. 568.)

Lors Maroie dist a la ditte femme: Va tu au
male *gloute*, je ne veil a toi point de tencion.
(1385, Arch. JJ 128, pièce 173.)

S'il y a de mauvaises *gloutes*,
Plus y a de mauvaises *glotons*.

(Le Trébuch de Mathelous, p. 21, éd. 1518.)

Glout a tout on li pert tout.
(Proc. gallic., xv^e s., ap. Leroux de Lincoy, Proc.)

Aueus *glous* seulent dire: de veul bien
vivre et ne donner du bon temps. (Gerson,
Dial. ar. ses sours, t. Env., III, 829,
éd. 1706.)

Va, *glout*, desloval se tu n'as presté je
Pax rendu. (Hist. de Gilion de Traisignyes,
p. 156, Wolf.)

El vouleront telles vieilles, maries a
jeunes homes, sont si jalouses et si *gloutes*
qu'elles sont toutes enragees. (Quinze joyes
de mariage, xiv, Jacob.)

La peine des *glotons* et *glotes*. (Inscript.
de la cathéd. d'Albi, xv^e s.)

Or estoit li bien *glout* d'honneur. (D'Au-
rois, Chron., Richel. 5082, f. 135 v°.)

Conçois tu point qu'avaries est tant *gloute*
Quant par argent tu achepes toutent.

(Contrat. de Sauvoureux, f. 192 r°, éd. 1530.)

Celle mauvaïsente *glout* d'euilz combato,
tantost quelle voit de loing les
teutes ordonna ses batailles ainsi comme
s'ilz deussent tantost assembler. (Le Prem,
Vol. des grans doc. de Tit. Liv., f. 118,
éd. 1530.)

Les Ethiopiens avoient les genitoires tant
froids et les Ethiopiennes portoient matrices
tant chaudes, *gloutés*, tenaces et cellulées
par bonne architecture, au bout de
chascun on navienne moyz sept enfans pour
le moins n'avoient par chascun mariage,
(Bibl., t. III, c. 1, éd. 1552.)

Quand une femme future seroit aussi
gloute du plaisir venerien que fut ouques
Messalina. (Bibl., t. III, c. 27, éd. 1552.)

Ilout ouvert dessus moy l'enfant.

Leu meule *glote*.

(Gr. Mar., Psalms., xx.)

Devant c' que elle aiente.

(Chom. d'Artois, t. 1, p. 39, f. 1396.)

La malice et *gloute* gourmandise des

deux freres. (LARIIV, Facet. nuicis de
Strap., XI, f. Bibl. élz.)

Elles sont sans amitié, et ne visent a
autre chose sinon a contenter leurs *glouts*
et desordonnez appetits. (Id., le Fald., IV,
3, Anc. Th. fr.)

Comme estant assures (les corbeaux)
que leurs pastures s'apprestent pour leur
glout ravissement. (J. VAULTIER, Hist. des
choses faites en ce roy., Mon. inéd., p. 206.)

Se disait encore au xvii^e siècle :

Donnez lui, forcez lui, le *glout* demande encore.
(La Font., Poés. div.)

Ronchi, *glout*, *gloute*, adj., friand,
friande, qui aime les morceaux délicats.

On dit *glout* comme un cat d'ermitte, de
celui qui est difficile sur le choix des
mets. C'est un *glou* morciau, dit-on d'une
belle femme jolie et bien mise. Les Mor-
tois ont une poire fondante et d'un goût
fort agréable qu'ils appellent le *glou-
moreau*. *Glout* *queute* est synonyme de
friand. (HÉCART, Dict. rouchi-franc.)

GLOUTEMENT, gloutement, glotement,
adv., glouonnement :

Ainsie Mort qui ja n'iert saoule,
Glotement les pieces enzoile.

(Rose, 16167, Méon.)

Trop ardamment et trop *glotement*
mendier. (LAURENT, Somme, Richel. 22932,
f. 19.)

Et menjoient *glotement* ce qu'il avoient
glotement requais. (Comm. s. les Ps., Richel.
963, p. 169.)

La viande prise trop *glotement* n'est
pas bien digérée. (H. de GRANCHI, Trad.
du Liv. du Govv. des Princes de Gile
Colonne, Mss. 5062, f. 118 v°.)

Par boire on menjoit *glotement*.

(Goubaux, B. S. G., t. 1, p. 3887, Hippou.)

Les douveurs que nous avons allués si
glotement se fondent puis en amerlunes et
repentirs. (CHAHR., Sag., l. III, c. 38.)

Vous ramassez tous les restes qui dé-
meurent devant les autres, et sans aucun
respect, sans aucune honte ou vergonzance,
les devorez plus *glotement* que ne feroit
un chien affamé. (LARIIV, Nuicis de Strap.,
xi^e nuicil, f. 3, Bibl. élz.)

Le peu enant et imprudent Salomon se
laisa exivrer, beuvant et avalant *gloute-
ment* le vin des allégresses. (JEAN DE BAR-
RACD, Trad. des Epist. dorées de Guevara,
f. 4^r, éd. 1584.)

GLOUTENNESEMENT, VOIR GLOTTENNESEMENT.

GLOUTENIE, VOIR GLOTTENIE.

GLOUTERIE, glotirie, s. f., glottonnerie :

Glouterie Forée.

(J. DE MEISE, Test., ms. Corsini, p. 166.)

— Repas où l'on s'abandonne à la glotonnerie :

Il lor fet briser lor jeunes et fere les
glotiries. (LAURENT, Somme, ms. Chartres
371, f. 14 v°.)

GLOUTERNE, VOIR GLOTTERNE.

GLOUTERON, VOIR GLETERON.

GLOUTH, gloutir, v. a., avaler, engloutir :

Toutz li pueples Israel qui estoit entor s'enfoi par le cri de cels qui perissoient et dist : Que la terre ne nos *gloutisse* par aventure. (*Bible*, Richel. 899, f° 63^v.)

Tot mon corage fu desirans
De metre a mort touz les tyrans,
Bestes, et les centaures
N'en poient de moi fuir,
Et hor m'estoit la mort *gloutir*.
(*Hercule et Palestus*, Richel. 821, f° 8^v.)

Tantost li senti que le morsel se prist si au gozier que il ne le pooit ne *gloutir* ne geter. (*Légende dorée*, Maz. 1333, f° 111^v.)

... Et *gloutisses* le chevreul ou le chameul.
(P. FERRET, *Nouv. Test.*, f° 32 v^o, impr. Maz.)

Glutio, is, ivi, *gloutir*, mengier. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

Le grant poisson s'en va parmy (la mer) *gloutissant* les petis poissons. (*Les Propheties de Merlin*, f° 23, éd. 1498.)

Meneurs d'autres estes aveugles qui comlez le chevreul et *gloutisiez* le chameul. (*Bible*, Mathieu, ch. 23, éd. 1513.)

GLOUTOIER, glotoier, v. n., manger goulument :

A *glotoier* cil qui trop penseit.
(G. DE COUSC, *Mir.*, ms. Brux., f° 217^v.)

A *glotoier* cil qui trop pense...
Nute et triste a la conscience.

(*ib.*, *Dout. de la mort*, Richel. 23111, f° 302^v.)

Glotoier veult ades li glouz.
(*ib.*, *ib.*, f° 303^v.)

Cil me venoient escouter
Por deluire et por miez amer,
Mais cest i vient por miez menager,
Por miez boire et por *glotoier*.

(*Li Lais de l'oiselet*, 193, ap. Méon, *Fabl.*, III, 120.)

Seunor, lecher, *glotoier*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. 1.7679, f° 242 v^o.)

GLOUTONGEL, -chel, adj., diminutif de glouton :

Mal passerai la mer bez felons *gloutongelanz*.
(Cyprien, Richel. 1657, f° 61 r^o.)

Ochies tantost ches *gloutongiaus*.
(*B. de Seb.*, IX, 578, Boccac.)

GLOUTONNESSEMENT, gloutonn, gloutonnessement, adv., gloutonnement :

Les viandes qui sont prises trop *gloutonnessement* tournent a emul. (*Lic. de morat.*, Richel. 25247, f° 85 v^o.)

Les viandes qui sont prises trop *gloutonnessement* tournent toutes a emul. (*ib.*, Richel. 12581, f° 383 r^o.)

Les viandes qui sont prises *gloutonnessement*. (*ib.*, ms. Chartres 629, f° 12^v.)

GLOUTONIE, -onnie, glot, gloteue, glutonie, -unie, glutenie, glotonie, glotonerie, glotonerie, glotonerie, s. f., glotonnerie, avidité :

La *glotonie* vos a tost alumee.
(Alecchans, 3030, ap. Jouck., *Guil. d'Or.*)

(*Hoc collyvium, glutenie*, (*Gloss.*, du XII^e s., ms. de Tours, Leop. Delisle, *Bibl. de l'Éc. des ch.*, 6^e ser., t. V, p. 330.)

Tout cil qui en ivresse naivement
Qui souvez est a *glotonie*.
(G. DE COUSC, *Mir.*, ms. Soias., f° 75^v.)

Et quanque *glotonie* englout.

(*Tant. de MARC, Vers sur la mort*, XXIX, Gaspelet.)

Li uns par *glotonnie* d'ouplir leur povre paucé.
(JEU. DE MEUNG, ms. Corsiut, f° 150^v.)

Glotonnie, qui est en boivre et en men-
gier. (LAURENT, *Somme*, Richel. 22932, f° 18^v.)

Quant on s'abat sur sa viande
Que *glotonie* commande.
(ALBERT, *Dis des Sag.*, Ars. 3142, f° 151^v.)

Puechi d'orgueil et d'av'rise,
De luxure et de *glotonnie*.
(AL. DE POËT, *Makonnet*, 1887, Michel.)

En dame ne sai vilonie
Nule plus grant que *glotonnie*,
Qui porte en la bouche le mal.
(*Le Chastel. des Dam.*, 299, ap. Méon, *Fabl.*, II, 193.)

... Vilanie
Resemble grant et *glotonnie*.
(*Chastel. d'un porc*, coute XXII, 181, Biblioph. fr.)

Par orgueil e par *glotonie*.
(*Vie de Tubic*, Richel. 19525, f° 130 v^o.)

Avarice, *glotonie*. (*De Confession*, Richel. 19525, f° 83 r^o.)

Tristesse, avarice, *glotonie*. (*ib.*)

Inglumes, *glotonie*. (*Pet. Voc. lat.-franç.* du XIII^e s., p. 33, Chassault.)

Puis luxure et *glotonie*,
Et couvoisie est sans amie.
(*Ren. le nove.*, 6661, Méon.)

Et pour la folie
K'Adaus fist par *glotonie*.
(J. BAILLHAUT, *Chans*, Dinaux, *Trouv. brab.*, p. 402.)

Pour che que fis l'autrier trop grande *glotonie*.
(*B. de Seb.*, XVI, 93, Boccac.)

Si remplis la *glotonie*. (*Vies des saints*, ms. Lyon 697, f° 70^v.)

Crapula, *glotonie*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

Vice de *glotonie*. (*Mir. du monde*, ms. La Sarrta, Chavanne, p. 206.)

Pour yeelles *glotonnes* doubtent le travail.
(G. DE CUARNY, *Lic. de Cherval*, ms. Brux., f° 102 r^o.)

Li bouis par sa luxure est samblans au cheval et par sa *glotonie* est li samblans au pourceil. (XV^e s., *Sermon pour le XXII^e dimanche après la Trinité*, ms. Valenciennes 119, A. 3.30.)

En luxure et en *glotonie*.
(*Debat de Nat. et de Jean*, Poes. fr. des XV^e et XVI^e s., III, 89.)

..... *Glotonnie*,
Quelle chose que glotonnye,
Est souvent cause de grand mal.
(GUELL. BAUBERT, *Fabl.*, 1^{re} série, LXVI, Lormier.)

La pucelle qui est empoisonnee peult estre luxure, nourrie de viandes delicates, ou *glotonnie*, qui sont les venins de l'ame. (*Vivier des hist. rom.*, ch. II, p. 30, Bibl.olz.)

Une insatiable *glotonnie* et voracité.
(LOYS GUYON, *Miroir de la beaulté*, p. 607, éd. 1615.)

Glotonie, aujourd'hui complètement toubé, s'est conservé jusqu'au XVII^e s., et même, selon Richelet, il était plus usité que *glotonnerie*.

GLOUTONNAILLE, glot, s. f., compagne de gloutons :

Et le zardoret bien, saas faille,
L'encontre celle *glotonnaillie*.

(J. BRYANT, *Chem. de Poireté*, a la suite du *Menager*, II, 11, Biblioph. fr.)

Les ventrus, ce sont *glotonnaillie*.
Au-puez ne chaut comment il aille.
(DUGLAWAULT, *Frais Pelerin*, f° 107^v, impr. Lustr.)

Glotonnaillie, venes avant.
(*Pass. de J.-C.*, ms. Arras, f° 16.)

GLOUTTONNER, v. n., manger comme un glouton :

Tousjors vueroient *gloutonner*,
Vins et viandes entonner.
(*Fabl. d'Or.*, Ars. 1069, f° 133^v; cf. Barlé, p. 72.)

GLOUTTONNER, VOIR GLETONNER.

GLOUTTONNIERE, gloutonniere, s. f., glotonnerie :

Et qu'esce, dy je, de castrimergie ?
Certes c'est une menagerie de pourceaux faicte par excess, un gast, une submersion de loupins et *gloutonnerie*. (HÉGUILLAY, *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2323, f° 113 r^o.)

GLOUTONNERIE, VOIR GLETONNERIE.

GLOUTONNERIE, VOIR GLETONNERIE.

GLOUTONNERIE, VOIR GLETONNERIE.

GLOUTONNERIE, VOIR GLETONNERIE.

GLOUTONNERIE, VOIR GLETONNERIE.

GLOUTONNERIE, VOIR GLETONNERIE.

GLOUTONNERIE, VOIR GLETONNERIE.

GLOUTONNERIE, VOIR GLETONNERIE.

GLOUTONNERIE, VOIR GLETONNERIE.

GLOUTONNERIE, VOIR GLETONNERIE.

GLOUTONNERIE, VOIR GLETONNERIE.

GLOUTONNERIE, VOIR GLETONNERIE.

GLOUTONNERIE, VOIR GLETONNERIE.

GLOUTONNERIE, VOIR GLETONNERIE.

GLOUTONNERIE, VOIR GLETONNERIE.

GLOUTONNERIE, VOIR GLETONNERIE.

GLOUTONNERIE, VOIR GLETONNERIE.

GLOUTONNERIE, VOIR GLETONNERIE.

GLOUTONNERIE, VOIR GLETONNERIE.

GLOUTONNERIE, VOIR GLETONNERIE.

GLOUTONNERIE, VOIR GLETONNERIE.

GLOUTONNERIE, VOIR GLETONNERIE.

GLOUTONNERIE, VOIR GLETONNERIE.

GLOUTONNERIE, VOIR GLETONNERIE.

— Absolument :

Amours brut et vif et enchaîné,
Amours à nos vœux offerts.
(*Œil. J. G.*, Arcs, 1669, p. 454.)

— Red., se coller :

Car glors les ardeils s'gluient et prennent
beaucoup mieux. (Le Royer, *Max. rus-
tique*, III, 9, p. 331, v. 1658.)

GLUIER, s. f., qualité de ce qui est
gluant :

Vous sembleroit il que leurs toiles (des
araignées), faites à jour, la valdresse d'él-
celles, la *glueuse* et l'efficacité de la trame,
ne viennent bien à propos à leur chasse ?
(*Le PINEY, Plaine*, II, 21, éd. 1666.)

GLUEUX, *gluyeux*, adj., gluant, vis-
queux :

Ne m'ot ne lui par quoi réclames
Quant tu ne l'un ne l'autre aimes ?
T'pluaz réche orde et *glueuse* ?
C'est ent si prononcée ?
G. DE CHATEL, *Misc.*, B. n. 102, 2163, p. 111.
Gluyeur, viscosus, *G. oss. gall. lat.*, Bi-
chel, I, 7684.)

Il y a en la jointure des os un moy-
steur *glueuse* pour les faire plus legierement
mouvoir. (CORNICION, *Propriet. des choses*,
V, 57, éd. 1455.)

C'est fermement que dons de fortune
sont *glueux*, semenciers de Vies, J. DE
SALISB., *Potterat*, Bichel, 24287, p. 60.)

La manne champestre est *glueuse*. (*Jard.
de santé*, I, 15, impr. La Minerve.)

Vian le plus *glueuse* et plus nutritive que
le froment. (*Id.*, I, 135.)

Lieu *glueux*. (J. BOURCHET, *Triumphes de
la noble Dame*, p. 110 1/2, éd. 1506.)

Mineuse... *glueux*. (LA BOD., *Liv. de la
rie*, I, 9, impr. Univ.)

Herbes non *glueuses*. (*Id.*, *ib.*, I, 10.)

La rend plus clair, par *glueuse* entelle.
La prise de la face la tonnerre.
(*Gloss. Anvers*, II, xii, Bibl. elz.)

Coude dans les roucouis ou de dans la vessie
Pluames et d'ed dans la pierre, aborde
Pluages en... se... par la chaleur.
Et se... pour d'une *glueuse* humeur.
R. BOUTIER, *Œil. gall.*, Bichel, I, 1578.)

Cue d'ice *glueuse*, *glueuse* et *glueuse*.
(PALISSY, *Des terres d'Argile*, Cap.)

Combe de terre *glueuse*. (*Id.*, *Recepte*.)

Linon *glueux*. (G. BOURCHET, *Seres*, III,
479, Roybet.)

Glueux, as gluant. (GOTIER, éd. 1611.)

Un po... me... a dit :

S'ardé au... p... l'our, et gras...
A... d'our... d'...
(A. BARBET, *Ames*, p. 159, Glapentier.)

GLUEUSEMENT, *glueusement*, adv., d'une
manière gluante :

Viscosus, *glueusement*. (*Vocab. lat.-fr.*,
1487.)

GLUEUSELÉ, s. m., viscosité, qua-
lité de ce qui est gluant :

Glueusèle, benignus, glutinositas. *Gloss.
gall.-lat.*, Bichel, I, 7684.)

Il est eny... d'... d'... d'... d'...
d'... d'... d'... d'... d'...
d'... d'... d'... d'... d'...
(*Le grand Herber*, I, 161, Noverl.)

quant on met celle semence dedans
cane elle s'enle tantost et engrossist et y
vient une *glueusèle*. (*Id.*, p. 78 v°.)

Viscositas, *glueusèle*, lenacité. (*Voc. lat.-
fr.*, 1487.)

Et ainsi il y appella une viscosité, la-
quelle *glueusèle* s'ot mise sus apostume.
(*Jard. de santé*, I, 15, impr. la Minerve.)

GLUEUSITÉ, voir **GLUEUSÉTÉ**.

GLUEUSEMENT, voir **GLUEUSEMENT**.

GLU, *gluy*, *glu*, *glu*, s. m., chaume,
paille de seigle, botte de paille ou liee
avec de la paille :

Besons ne fu mie de lit de *glu*,
Ne de pesz, ne de vœz ates.
(*La Charrette*, 614, Tarbé.)

Et cil respondreit a lui
Que n'auroit vallent n' *glu*.
(*Mors.*, *Chron.*, 30247, Bédit.)

Sire, c'est par voz coupesertes que foibles sus,
Qu'je ne goust d'avaine se n'estes a autrei.
N'ouques non escient en vostre ostel ne zui.
Qu'ense jor et nuit deves d'un seul *glu*.
(*Le Plant Ren. de Dammartin contre Vairon*, ap.
Jab., *Nouv. Rec.*, II, 21.)

Toutours font grant luminaire,
De cerzes, d'estrain et de *gluis*,
Car encore estoit noire ains.
(*Ren. le noer*, 1846, Mén.)

Ne n'ot de terre ne de *gluis*
Ince, siege ne conchele.
(*Cher. as deus esp.*, 8936, Foerster.)

Fuerres, *gluis*, estrains ne estoines,
Haspes ne fusons ne benoies.
(*Froiss.*, *Poes.*, II, 222-83, Scheler.)

Un *gluy* de feves ou il avoit environ un
boissoup de feves. (1385, Arch. JJ 128,
pièce 152.)

Un fessau de chaume, autrement ap-
pellé *glu*. (1394, Arch. JJ 146, pièce 323.)

Un cent de *glus* pour couvrir la boize en
laquelle ovoient les macons. (1399,
Compt. de Nevres, CC 7, p. 19 v°, Arch. mun.
Nevres.)

Le suppliant print furtivement aux
champs deux *gluis* ou jurbes de seigle.
(1505, Arch. JJ 160, pièce 150.)

Mont fiz alumeront trois *gluis* de paille,
et quant Agamemnon l'aura aparec, il
dura... (JAG. MILET, *Destruct. de Troie*,
I, 415, bibliquie, Stenzel.)

100 gluis de feurre de M^e. (Dec. 1495,
Bail. Arch. Hôt.-Dieu Evreux.)

Une douzaine de cotterets, et un *gluy*
de feurre. (1515, *Comptes de l'ordn. de
la Prerosté de Paris*, Pée, relat. à l'hist. de
Fr., XIX, 275.)

Pour un cent de *gluis* devant couvrir la
maison d'ail, Barlet Lepreux, 1515 1516,
Compte onzieme de Pholbert de la Vault,
Arch. mun. Avallon, 65 163.)

Pour l'achat d'un cent de *gluyts* de
paille. (1527-1528, *Compte premier de mes-
sire Symon Choppard*, *ib.*, 66 164.)

Il font l'usage de *glu*, ou paille restee
de lie. (PALISSY, *Recepte*, Cap.)

— Fig., lien :

Les cors ou ille s'est aherce par un fort
glu d'amour et d'abusance. (*Li Epistle
saint Bernard a Mont Ieu*, ms. Verdun
72, p. 25 1°.)

Se disant encore au xviii^e siècle :

Prix du bois, de la chaudière, des *glus*.
(1617, *Compte de David Bierry, menues dé-
penses*, Arch. mun. Avallon, CC 223, 2^e
cahier.)

Pic, contoits, rouchi, *glui*, botte de
paille, de seigle, dont on se sert pour faire
des liens et pour couvrir les chaumières ;
Seine-et-Marne, *glui*, chaume qui est sur
terre : Une pièce de *glui* ; passer, chasser
sur le *glui*. Norm., Manche, *glui*, chaume
employé pour couvrir ; on mettra dans
un bail : le fermier fournira tant de bottes
de *glui*. Orne, *gluie*, Bessin, *glu*, *glu*.
Bourbonnais, *glai*, botte de paille de seigle.
Aunis, *gluie*.

GLUJAGE, *gluyage*, *gluage*, s. m., action
de mettre en botte, en gerbe :

Tassage et *gluyage*. (1401, *Denomb. de
la vic. de Conches*, Arch. P 305, p. 110 r°.)

Une journée de saclage et une de *gluage*.
(1474, *Denomb. de la vic. d'Orbec*, Arch.
P 308, p. 15 v°.)

Tassage et *gluag*(le). (Dec. omb. de la
vic. de Beaumont, Arch. P 308, p. 12 r°.)

Vallée d'Yères, *gluiage*, *gluache*, bottes
de seigle battues et qui ne peuvent servir
à faire des liens.

1. **GLUIER**, *gluyer*, v. a., mettre en
botte, en gerbe, hier les gerbes :

Por *glui* acorté a *gluier* et joindre. (1304,
Trar. our châl. des C. d'Art., Arch. KK
303, p. 17.)

1. couvrir a *gluier* le chaume. (1333,
Compte d'Odart de Laigny, Arch. KK 3^e,
p. 139 v°.)

Pierre Hermaut ayant envoié Jehan Her-
maut son filz et Gillon sa fille *gluier* du
gluy aux champs. (1371, Arch. JJ 102,
pièce 27.)

Lequel estrain les prisonniers veulent
faire et *gluier* en la granche de la maison.
1372, *Beg. du Chap. de S.-J. de Jerus.*,
Arch. MN 29, p. 15 r°.)

Famer foing, faire cidres, et *gluyer* le
chaume. (1402, *Denomb. de la vic. de
Conches*, Arch. P 305, p. 138 v°.)

Se disait encore en Poitou au xviii^e s. :
Glouer, fourchette à *glouer*, crochets à
glouer. (An 1731, Vassel, ms. du Poitou.)

Vallée d'Yères, *gluier* une botte de seigle,
trier la meilleure paille pour faire des
liens. Bret., Côtes-du-Nord, cant. de Mati-
gnon, *gleyer*, couper le chaume.

2. **GLUIER**, voir **GLUER**.

GLUIERE, s. f., treillis, mot ancien qui
n'a été rencontré que dans un texte pro-
vincial du commencement du xviii^e s. :

A Thomas Banduin, voierieur a La Bas-
see, III, 1, pour avoir fait une *gluiere* et mis
une toile au devant la verriere de madame
la comtesse. (1610, La Basse, ap. La
Fons, *Gloss. us.*, Bibl. Amiens.)

GLUEUX, voir **GLUER**.

GLUONS, *gluyon*, *gluon*, s. m., lien fait
avec une poignée de paille tordue :

Luy laisse trois *gluyons* de sonner.

(Villon, *Poët. Test.*, xxiii, Jonaës, p. 11.)

Jehanin Boistel porta aux champs un *gluyon* de ferre, pour d'icellui lever le blé que ses gens s'oyoient. (1457, Arch. JJ 189, pièce 192.)

Glion, calamus, festuca viscata. (NICOT, *Thesor.*)

— Fig. :

Tel se peussat *sauter* du *glion* qui le tient, Retombe en un plus fort qu' plus fort le retient. (Gacein, *Plais. des Champs*, p. 111, éd. 1601.)

GLUIOT, *gluyot*, s. m., lien de glui :

Item datum pro gluis, *gluyos* et *gluyotage*. (1370, *Compt. de la fabrique de S. Pierre de Lille*, ap. Duc., *Gluen.*)

Les *gluyos* pour faire les festus à lever les dites vignes. (1310, *Reg. de Corbie*, 13, ap. Duc., *Gluen.*)

Cinq dizeaux de *gluiot* de seigle. (1595, *Doc. inédits sur la Picardie*, IV, 356, Beauville.)

GLUIOTAGE, *gluyotage*, s. m., action de lier les gerbes :

Item datum pro gluis, *gluyos* et *gluyotage*. (1370, *Compt. de la fabrique de S. Pierre de Lille*, ap. Duc., *Gluen.*)

GLUIOTER, v. a., lier la paille :

12 s. pour deux jours et demi de Wauquignou qui manoeuvrier et son compaignon qui bastirent quatorze rasieres de soille et *gluioterent* l'estrain. (1360, *Compte de l'hospital des Hez*, Arch. mun. Douai.)

1. **GLUIS**, s. m., gland :

N'est donc la pome mières fruits
Que d'un grant chaîne nue *gluis*.
(Flornouet, *Richel.* 792, f° 34^v.)

2. **GLUIS**, *gluys*, s. m., ce qui joint, lien :

Le don de sapience purze et nettoye pariaitement de toutes ordues de pechez et eslieve tellement l'esprit de l'homme qui le joint par un *gluis* d'amour. *Le Doctrinal de sapience*, f° 46^{re}, éd. 1493.)

Gl. Glut.

1. **GLUCON**, s. m., gluau, vergette enduite de glu pour piper les oiseaux :

Quant les arbres sont descoveres de leurs feuilles, les oyseaulx se peüent assoir en plusieurs lieux où l'on ne porroit mettre *gluons* à moy tiz peüssent prendre. (*Molus*, f° 134^{re}, Blaz.)

— Fig. :

Estre enbaicé es *gluons* du vicieux et sclerec. (J. de BARNAUD, *Trad. des Epist. dorees de Quevara*, f° 200^{re}, ed. 1584.)

L'empoisonne *gluon* de la volapue. (ID., *ib.*, f° 15^{ve}.)

Colgrave, Oudin, Monet, Duez donnent *gluon* avec le sens de gluau.

2. **GLUCON**, VOIR GLUCION.

GLUSIE, s. f., sorte de fonte :

Pour a. c. de fer. IIII. d., et de *glusies*, IIII. d., qui est une maniere de fer fondu. (*Cout. de la vic. de Eau*, XII, Arch. S.-Inf.)

GLUT, VOIR GLOUT.

GLUTERNE, VOIR GLOUTONNE.

T. IV.

GLU FINER, v. a., coller, cicatrizer :

Les feuilles de alums, c'est un orme, *glutinant* les plaies recentes. (CASAPPE, *Trad. de Gui de Chaul.*, ch. sing., impr. Univ.)

Pais il faut faire la consolidation comme d'un autre ulcere, en mondifiant, incarnant, *glutinant*. (TAGAULT, *Inst. chirurg.*, p. 68, éd. 1549.)

En pen de jours nous *glutincrons* la playe et la guerisons. (ID., *ib.*, p. 327.)

— Part. prés. et adj., *glutinant*, glaunt : La boe de celui-lac est si tenans et si *glutinaus*. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 155, var., Chabaille.)

Medicamentz *glutinantz*. (TAGAULT, *Inst.*, chirurg., p. 498.)

Aucuns topiques sont astringens, *glutinants*. (LOYS GUYON, *Miroir de beauté*, II, 289, éd. 1615.)

GLUTONIE, VOIR GLOUTONIE.

GLUTONIE, VOIR GLOUTONIE.

GLUY, VOIR GLUL.

GLUYAGE, VOIR GLUIAGE.

1. **GLUYER**, VOIR GLUER.

2. **GLUYER**, VOIR GLUER.

GLUYETER, v. n., mettre en gerbe, lier les gerbes :

Item euilam mulieri pour *gluyeter* estrain pro dinalus drois. (1369, *Compte de la fabrique de S. Pierre de Lille*, ap. Duc., *Gluen.*)

GLUYEUX, VOIR GLUEUX.

GLUYON, VOIR GLUCION.

GLUYOT, VOIR GLEIOT.

GLUYOTAGE, VOIR GLUIOTAGE.

GLUYOTTE, adj. f., qualifiant une sorte d'avoine :

III. d'estrain d'avoine *gluyotte* a. XXIII. s. le cent. (1406, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GLUYS, VOIR GLUIS.

GLYPHOUIRE, VOIR GLIFOIRE.

GNACELLE, s. f., sorte de plante :

Point ne portoit fleur, benjoyn, *gnacelle*.
(*Adolesc. de J. de Villours.*)

GNIE, interjection :

Ti vilin onvrage
Ton nuis en servage :
Por ce en dirai *gnie* !
(Mollet, *Biaux, Tronq. artes.*, p. 17.)

GNONGNON, s. m., gronderie :

Se quelque aubade
Lac madroide
Me font res gentils compaignon
Parayz au groing et au *gnongnon*.
(*Paris. fr. de G. d'Almon. Compt. d'une jeune fille mariée à un vieil. jal.*)

Dans la Haute-Normandie, les enfants usent souvent entre eux de ce mot.

GNORSE, s. f., sorte de denrée :
Nocaux, nicemes, canauby, *gnourse*. (*Par-*

carte du droit de péage du comté de Les-moult, ap. Grosley, *Fleuret*, I, 162.)

GOANT, VOIR JOIANT.

GOBAULT, VOIR GOBEL.

GOBE, *gobe*, *globe*, adj., vaniteux, vain, glorieux, orgueilleux, fier :

Si doiz estre cointes et *gobes*.
(G. de COISEL, *Mir.*, *Richel.* 2163, f° 8^o.)
Et tex vesne a bel robe
Qui le cuer n'a mie *gobe*.
(ID., *ib.*, f° 17^o.)

Vers povres genz moit estoit *gobes*.
(ID., *ib.*, ms. Brux., f° 215^o.)

Tous est par son autel moit *gobes*
Et tous en a covans et covans.
(ID., *d'un Juis ki se fist crestien*, Ars. 3527, f° 141^o.)

Tant sont leur cuer cointes et *cobes*.
(ID., *ib.*, f° 142^o.)

De Panturin ne l'en fais si *gobes*
N'en viendes ni en belles robes.
(*Ysopet*, I, fab. XLV, Robert, *Publ. inéd.*, II, 21.)

Lors devient la terre si *gobe*
Qu'el veit avoir novelle robe.
(*Chaucer*, *Richel.* 1573, f° 1^o; Méon, v. 59.)

D'un sumit qui loz est dorez
En ses curs vestuz et parrez,
De quoi ses amis avoit robe,
Si en estoit assez plus *gobe*.
(ID., f° 8^o Méon, v. 865.)

Dont devient si gaie et si *gobe*.
(ID., ms. Brux., f° 2^o.)

Si en estoit assez plus *gobe*.
(ID., ms. Corsiail, f° 7^o.)

Il n'y heust noble homme ne chevalier tant *gobes*
Et li pupes n'eust sarre a dis li robes.
(*Gir. de Ross.*, 6157, Mignard.)

Il est a chascun charrens :
Or se part lors qu'il ne soit indigens,
Qu'adonc seroit rupiens, non pas *gobes*.
(E. DISCHAMPS, *Poës.*, II, 53, A. T.)

Jhesu, roy Herode te donne
Pour vestir veste blanche robe,
Tu en auras le cuer plus *globe*.
Bien te yras se la puzer robe.
(*Pass. N.-S.*, Jul., *Myst.*, II, 216.)

Quant la uniz envers moy durs festes
De moy donner de vostre robe,
Faut avoies le cuer si *gobe*.
(*Myst. de la ven. de l'Antechrist*, ms. Beaupou, f° 354^o.)

— En parlant de chose, somptueux, délicat :

Et a menzior gros coites *gobes*
(G. de COISEL, *Cont. de la mort*, *Richel.* 2311, f° 300^o.)

Et ne vesti l'en une robe
Si bele, si coide, si *gobe*.

Que...
(*Compt. d'Amars*, *Richel.* 837, f° 358^o.)
Mais bien ont robes

De bons filz d'apys, ce ne sont mie robes,
Tout un seroit un *ingobes* ne *gobes*.
Blanches, nettes, sanz ordure ne habes.
(C. de PRISAC, *Dit de Passy*, *Richel.* 835, f° 77^o.)

Auis, *gobe*, eulle, gonlé. Centre de la Fr., *gobe*, engourdi.

GOBEAU, VOIR GOBEL.

GOBEL, *gobeau*, *guobeau*, *gobbeau*, *gobauill*, s. m., vase à boire, verre :

Huyt *gobeur* d'argent. (Ch. de 1431, Arch. Essai.)

En gobet ou *gobault*. (Cout. de Valenciennes. Nony. Cout. norm. II, 288.)

Comme le gobet de la robe de chambre. (Qu'on voit encore à l'our entre les mains d'un

Verset. 1. Gobet de l'ain et l'ain de l'ain. (D. Foss. D. S. maître, II, éd. 1579.)

1. Gobet de l'ain et l'ain de l'ain. (D. Foss. D. S. maître, II, éd. 1579.)

1. Gobet de l'ain et l'ain de l'ain. (D. Foss. D. S. maître, II, éd. 1579.)

1. Gobet de l'ain et l'ain de l'ain. (D. Foss. D. S. maître, II, éd. 1579.)

1. Gobet de l'ain et l'ain de l'ain. (D. Foss. D. S. maître, II, éd. 1579.)

1. Gobet de l'ain et l'ain de l'ain. (D. Foss. D. S. maître, II, éd. 1579.)

1. Gobet de l'ain et l'ain de l'ain. (D. Foss. D. S. maître, II, éd. 1579.)

1. Gobet de l'ain et l'ain de l'ain. (D. Foss. D. S. maître, II, éd. 1579.)

1. Gobet de l'ain et l'ain de l'ain. (D. Foss. D. S. maître, II, éd. 1579.)

1. Gobet de l'ain et l'ain de l'ain. (D. Foss. D. S. maître, II, éd. 1579.)

1. Gobet de l'ain et l'ain de l'ain. (D. Foss. D. S. maître, II, éd. 1579.)

1. Gobet de l'ain et l'ain de l'ain. (D. Foss. D. S. maître, II, éd. 1579.)

1. Gobet de l'ain et l'ain de l'ain. (D. Foss. D. S. maître, II, éd. 1579.)

1. Gobet de l'ain et l'ain de l'ain. (D. Foss. D. S. maître, II, éd. 1579.)

1. Gobet de l'ain et l'ain de l'ain. (D. Foss. D. S. maître, II, éd. 1579.)

1. Gobet de l'ain et l'ain de l'ain. (D. Foss. D. S. maître, II, éd. 1579.)

1. Gobet de l'ain et l'ain de l'ain. (D. Foss. D. S. maître, II, éd. 1579.)

1. Gobet de l'ain et l'ain de l'ain. (D. Foss. D. S. maître, II, éd. 1579.)

locut., imiter le singe (*quinaut*) qui gobe les noix :

Pour faire une *gobe quinaut*.
(N. de LA CHESNAYE, *Condamm. de Ranceport*, p. 302, 3. Gob.)

1. GOBERGE, *goub.*, s. f., forfanterie :

Bomeloni, dit Beaumain, sachiez certainement que toutes vos *goberges* sy ne v'ient point.
Bataille des treize Anglois et des treize Bretons, 61. Crapelet.)

2. GOBERGE, voir GAUBERGE.

GOBERT, s. m., facétie, plaisanterie :

Et apres de lui haultement
Chantoient en lieu de vigiles
Motes jouteils, *gobers* et giles.
(*Pastorale*, ms. Brux., f° 54 v.)

Nom propre, *Gobert*.

1. GOBET, voir COPET.

2. GOBET, *goub.*, s. m., morceau, pièce :

Tant ara vous *gobez* et robes.
(G. de COIX, *Mé.*, ms. Brux., f° 213 v.)
Trop par est fous hom qui trop loe
A enrober trop riches robes
Et a mangier gros *gobes* gobes.
(H. de LA MORT, *Richel.* 23111, f° 300.)
Il paraine gras *gobes* tant... (Id., *ib.*)

Ung *gobet* de gris chasteaugiron contenant quatre anses. (1510, *Inv. p. le cour de Treouner*, Arch. Finist.)

En aille ainsi comme il pourra,
Mais ce *gobet* me demourra
Pour s'apport.
(*Act. des Appt.*, vol. 1, f° 107, éd. 1537.)

3. GOBET, adj., dimin. de *gobe*, labléur, vain :

Dame Constance la *Gobete*. (*Liv. de la Taille de Paris pour 1292*, ap. Gérard, *Paris sous Phil. le Bel*.)

GOBETEX, voir COBETEX.

GOBETER, *gobeter*, v. a., manger de bons morceaux :

Car bons qui va trop *gobetaut*,
Il paraine gras *gobes* tant
Qu'il n'uz se leoit tout ours beter
Gobez lessat a *gobeter*.
(H. de LA MORT, *Richel.* 23111, f° 300.)
Trop *gobetaut*,
(Id., *ib.*, ms. Brux., f° 213 v.)

GOBELLERIE, *goub.*, s. f., nom d'un droit perçu par les magistrats de Lille sur les objets vendus au cri public ; et ces objets eux-mêmes :

Pour avoir vendu viesware avec *goubellerie*. (1431, Lille, ap. La Fons.)

Pour le cens des droys de la prison de la viesware et *goubellerie*. (1432-1467, *Comptes de la ville de Lille*, p. 152, Houdoy.)

Plusieurs individus sont consacrés à s. l. de haut en bas pour avoir esté a Seclin et a Martin-ai acheter viesware et *goubellerie* venant de lieux infectés de maladie contagieuse. (1669, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Et encore au XVIII^e s. :

Droits de ventes vulgairement appelés droits de *goubellerie*. (14 janv. 1722, *Ord. des magistrats de Lille*, ap. L. Vermeise

Diet. du patois de la Flandre française, p. 27.

GOBELLER, *goub.*, s. m., celui qui vend certains objets au cri public :

Un *goubellier* jugé en. XX. s. pour avoir vendu viesware avec *goubellerie*. (1431, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GOBINE, s. f., sorte de boisson :

Vivres et *gobines* envoyés aux arbalétriers. (1347, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Taverne :

Hosteleries, estuves, *gobines*. (1420, Lille ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GOBISSON, voir GAMBISON.

GOBITRE, s. m. ?

Petits deables, baisse le groing,
Et n'aurez comme un *gobitre*.
(GRELLY, *Hist. de la pass.*, 911, G. Paris.)

GOBER, voir COBER.

GOBERE, adj. f., qualité une terre à laquelle on a mis le feu :

Une boissele et demie de terre *gobuee*. (1519, Ste-Croix, Vassel, Arch. Vienne.)

Cf. le moderne *écobuer*, dont *gobuee* vient par aphérèse.

GOBUS, *gobuis*, s. m., terre pelée où l'on se dispose à mettre le feu :

Une boissele et demie de terre *gobuee*, par ledit Bouer, tenant au *gobuis* que laboure Julien Texvrou. (1519, Ste-Croix, Vassel, Arch. Vienne.)

A désigné au XVIII^e s. la cendre provenant de cette opération :

Pour trois journées employées à répandre du *gobuis* dans le bois de Laval. (1719, Ste-Croix, Vassel, Arch. Vienne.)

Vendée, *gobuis*, *cobuis*, terre pelée où l'on se dispose à mettre le feu.

GOCEON, s. m., sorte d'habit de guerre : *Goceons* soufflésans de mailles de haubert. (Lett. de 1309, ap. Lob., II, 1639.)

1. GOCET, *goucel*, s. m., colonne, soutien ?

Le lit si *goces* assis,
Et li *gocet* sur quatre rotes.
(*Perceval*, ap. Roq.)

A cet *gocet* de blanc froids
Qui soustient ce marbre bis,
Ou li cors d'Ydolfe fu mis,
Quant vo plaira, sempre en froids,
Le couvercle en avalerois,
Si enleveris vostre amie.
(*Amadus et Ydore*, *Richel.* 375, f° 328.)

2. GOCER, adj. ?

Une grant piece de larlé
I rostissoit li mains *goces*
Qui molt estoit voisoz et nes.
(*Bornart le Galois*, 2144, Sten. el.)

GOCON, s. m., espèce de chiens :

Uns voltres et si compaignon
N'en assoient fors et sablon,
Si compaignon furent lever,
Fors s'en assoient et graver.
Et de mastins et de *gocons*.
Avoit molt d'autres compaignons.
(*Floramant*, *Richel.* 353, f° 6, et *Richel.* 1376, f° 13.)

GOCOURT, voir GASCORT.

GOCYEROT, *goeth.*, *gouel.*, *gost.* s. m. ?

Pour parer le grant hautil tel trois paremens as-avoir : ung commun pour tous les jours de serge en trois couleur, perse, rouge et verde, garnie de *gosterot*, plus ung autre de couleur perse brode de florettes, ayant une veronique en moillon, garnie aussi d'un *gosterot* ayant le champ rouge, plus une autre de couleur perse brode de tons et de clofs, et un moillon ung aigean de broderie ayant le *gosterot* et parement de mesme. (*Argent de l'Hotel-Dieu de Beaune*, 1504, Soc. d'Archéol. de Beaune, 1874, p. 124.)

Garni de *goetherotz.* (*ib.*, p. 125.)

Ung ciel a doubles *gocteyros.* (*ib.*, p. 143.)

Ung ciel de soye rouge a double *gocterot* garni de dossiel. (*ib.*, p. 171.)

Ledit beuffot garni d'un ciel a simple *gocterot* avec ung dossiel en soye rouge. (*ib.*, p. 172.)

GOTHEROT, voir GOCYEROT.

GODAILLER, voir GODAILLER.

GODAILLER, voir GODAILLER.

GODAL, s. m., rosso, mauvais cheval, haridelle :

Godal : m. A lit, a jade. Norm. (Corgrave, éd. 1611.)

A jade. Galier, *godal*, rosso. (It.)

GODALE, -alle, -aille, -ele, -elle, *goud.*, *god.* s. f., sorte de bière sans houillon :

Godelle euxe et servoit au deport. (*Pastour.*, cxxvii, ms. Oct. Bull. Douce, 308.) Volentiers en beust, mais trouble est *cou godale.* (*Herbe.*, 713, Scheler.)

Cervesie, sive *godatle.* (1301, *Denombr. de Guille de Macon*, Bibl. Amiens.)

A Jakemon Lamelin pour les *godaltes* qu'il ont par le terme de ces .xl. mois tenu a cense. (1347, *Recette de G. de Paignegny*, Arch. mun. Valenciennes, CC 2, p. 2 v.)

Item que nulz brasseur de cervoise, de *godalle*, de mies ne puist vendre sans estre awardé par les eswardeurs, se n'est par congiet du signeur, sur le fournaif de .iiii. s. de casome fois qu'il ensaperroit, en la maniere qu'il est ordéné sur les taverniers de vin. (XIV^e s., *Lois et coutumes de la ville de Marchienne*, Arch. Lille BBH, 277.)

Cervoise d'Almainz, *godale* d'Engleterre. (*Dialog. fr.-flam.*, p. 63, Mich.-Blant.)

Ales boire vostre *godale*. (Froiss., Chron., II, 67, Luce.)

Et quant je voy, neis jusqua la *godale*, Ce noble e-est regner et faire e-roy.

(E. Deschamps, *Poés.*, I, 100, A. T.)

Voulez vous mesler du vin et de la *godalle* ensemble ? (Palsgrave, *Esclairc.* de la lang. franç., p. 457, Genin.)

Une coupe de *godalle* a tout une fo-estre est bonne et saine au malin pour la venue d'une personne. (*ib.*, p. 760.)

Faisons les tons, si vous ne voulez croire, Aller humer bon cervoise et *godale*. (G. M^e, *Bull.* de l'arrivée de Monseigneur d'Alençon en Haynaut, p. 291, éd. 1566.)

Que chascun lavernier de *god-tille* bonne semblables justes mesures de lots et demy lots. (1568, *Ord.* sur la franchise foire de

Aulruick, Soc. des Ant. de Morinie, 1863, 47^e et 48^e liv.)

De memoire immemoriable Sont abrevez d'une *godale*. (J.-A. de Bur, *les Mores*, I, II, p. 75 r^e, éd. 1619.)

— Tavernier :

Deus une *godale* sans ailes combatant. (*Cher. au cygne*, 7699, Reff.)

Champ. et Suisse rom., Fribourg, *godalle*, mauvais vin. Saint., *godale*, *godaille*, soupe melée de vin.

GODALEBRASSE, *goud.*, s. f., vase à bière :

Pour les forages a prendre sur chacun brassin de cervoise, *godalle* ou autre *godalebrasse*. (1428, *Cart. Esbras de Corbie*, ap. Cocheris, *Doc. sur la Pic.*, I, 625.)

GODALIER, -allier, -allier, *goud.*, s. m., brasseur ou buveur de bière, godaillier, Gilles li *godaliers*. (1327, *Cart. de Guise*, Richel. I, 17777, p. 210 v.)

Varnier *godatlier*. (*Cens. de S. Thib. de Soiss.*, Arch. LL 1022, p. 11 v.)

N'a waires taneres et ad tresent *godaliers*. (23 janv. 1378, F^oes, Arch. Nord-God. A, p. 455 v.)

Jehan le *Godatlier*. (*Ch.* de 1388, ap. A. Thierry, *Mon. de l'Hist. du Tiers Etat*, IV, 189.)

Princes, barons, dues, chevaliers. Il est veau li *godaliers* En la noble cité de Romme Qui ne present pas une pomme Nos sacrefies ne nos Dieux. (*Le Mariage de S. Pierre et de S. Paul*, Jub., Myst., I, 74.) Impr., *godaliers*.

Item a le droit des faiz portez, des *godaliers* chascun par an .ii. s. (*Denombr. des baill. d'Amiens*, Arch. P 137, p. 24 v.)

Ung Flamenc *godatier*. (*Chron. des quatre premiers Valois*, p. 70, Luce.)

Godalliers remplis de p resse N'veneroit qu'i les escots.

(*Pronostic. gener.* pour quatre cens quatre vingt-neuf ans. Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., IV, 30.)

Mais les dronquers, *godalters* ignorans, Du boys tortu n'ont point congé le fruit. (1524, *Chans. sur lesies de M. de S. M. de Lery*, *Ch. hist. fr.*, II, 74.)

Lille, *godatlier*, fuisour de godaille.

Nous propres, *Godailler*, *Godelier*, *Godatlier*, *Godailler*.

GODALLEUX, *goud.*, s. m., buveur de bière, godaillier :

Ung *godalleux*. (1393, Noyon, ap. L. Fou, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GODANDAC, voir GODENBART.

GODART, s. m., sorte de vase :

Item III. pos de cervoise et le grant *godart* de la cuisine. (1397, Arch. MM 51, p. 250 r.)

GODBE, voir GODE.

1. **GODE**, s. f., brebis qui ne peut plus porter, et qui n'est bonne qu'à engraisser pour tner :

Godelfroy de Richese, brede, L'enier a li vieille moie, L'homme d'armes par toutes voyes, Auz comme une vieille *gode*, Fort et puisant comme une herode Pour escaillier grosses voyes. (*Contain.*, *Epigoste*, II, 123, Bibl. etc.)

L'ai trois vaches, une chevre, et une noire *gode*, lesquelles en tout temps me font des caillottes. (*Merlin Goccaie*, t. I, p. 170, éd. 1605.)

2. **GODE**, s. f. ?

Tant soit peu ne sentons un *gode*. (Roch. de Chaleri, *Monolog. du Resolu*, p. 67, Bibl. etc.)

3. **GODE**, *godde*, adj., efféminé :

Un faineant, un eneur failli, un lasche *godde*. (E. Est., *Dictionnaire*.)

Avoir le moyen de faire entretenir et piaffer trois ou quatre chevaux en l'estable, d'aller en bon equipage et marcher un *gode*. (J. de Barraco, *Epit. doctes de Guayra*, p. 158 v, éd. 1584.)

C'a esté une lourde beste, laquelle neantmoins Homere a tant loué, et ce lasche *gode* de Virgile. (*Hist. macaronique*, p. 293, Jacob.)

4. **GODE**, adj., bon :

Ces faitteurs n'y veulent vivre a leur aise et faire *gode* chere, comme les freslons on bourdons, de la poine et aux despens d'autrui. (*Trag. de Franc-arbitre*, p. 74, éd. 1568.)

Faire *gode* chere. (Oudin, *Cur.*)

A Dieu, la *gode* m'amy. (1591, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 426, Berger de Xivry.)

GODEAT, s. m., sorte de plante :

La taravelle, d'aucuns appelée la fielle, et en Anjou, le *godeat*. (O. de Serra, *Th. d'agr.*, III, éd. 1605.)

GODEHELPE, interj., Dieu vous aide :

Godelpe, fruit R, bel sire, Non siver point nu resu dire. (*Ch. cart.*, li. P., 2354, Merla.)

GODEHERE, -herre, interj., Seigneur Dieu :

Vos oisiez dire Tant Willemes et *godherre*. (*Ch. de Dole*, Nat. Chr. 172 r, p. 81.)

Et Almont et Sane qui avoit *Godherre*. (*Donn. de Xanten*, 62, P. Meyer, *Romana*, t. VIII, p. 17.)

Et Almont ont le grant establie Chascun en hall *Godherre* S'isserie. (*Améri*, Richel. 1478, f. 54.)

GODELE, adj. ?

Un laein, doré, *godelé* et esmaillé d'environ le bord, et y a des esmailz des armes Monseigneur, poise .xvi. mares et demy et y a l'en adjusté un grand pied doré, *godelé*, et l'ent un grand drago-ent et poise .xxxvi. mares. (1363, *livret du duc de Norm.*, ap. Laborde, *Ennae*.)

GODELLE, voir GODALE.

GODEMETIN, *godmetin*, s. m., espèce de godaiv :

Le *godemetin*. (Mai 1475, *Acc. ent. les plomb. et élam. et les rebeyens du Pr.*, Arch. S. Inf.)

Godmetin. La Vicairie de *Pouu*, Ch. de Beaurepaire.)

GODEMINE, s. f., plaisir, grande fête :

Bien s'ira Deus, l'arrens p'era,
C'm'fant hui de l'on p'trenoué,
Cil riote clere, et hant chandoué,
Granz dezgraz et granz chandoué,
Et, en l'Esq., Mes., s. Brax., f. 261.)
Avoir arrens j'ie et grant solaz,
Granz dezgraz et granz dezgraz,
(Ib., s., Richel. 23111, f. 273.)

GODENDAC, voir **GODENDART**.

GODENDART, = *ambart*, *goud*, *quid*, *godandac*, *godendac*, s. m., arme d'host employée par les péditions, particulièrement dans les Flandres; tantôt une sorte de vouge ou de fauchant avec pointe latérale perpendiculaire; au fer qui permettait d'accrocher le cavalier; tantôt une masse de fer emmanchée d'un long manche et garnie de pointes; avoir un long glaive au bout :

Mais aux lances agues bien moorees que l'en appelle houtes-haches et *godendars*, les chevaliers des chevauz faisoient troubler. (*Grand. Cron. de France*, L'istoire du roy Philippe le Bel, XLII, P. Paris.)

El a glaives, a lances, espres honnes, haches et *godendars*, serouent et espresment ordenez vindrent au champ a pié. (Ib.)

A aranz bastons pesanz ferroz
A un linc fer agu devant
Vont ceuz de France portent
Tiez bastons qu'il recevoient en guerre
Ont nom *godendac* en la terre.
Godendac, c'est bon jour a dieu,
(GILLET, *Leg. Norm.*, 1408, W. et D.)

Sauf que ledit sergent avoit verge, i. baston ou *godendart* (qui signe bist de sergent. (1344, Arch. MM 1094, n° 17.)

Que toutes manieres de gens habitans en la ville et en suburze de Poitiers seront contrains a euls armer, chacun selon son estal; c'est assavoir les riches et les parsons de toutes armoures; les moines de lances, pavois ou *godandac*, et de cote d'armez, et les menus de *godandac* ou d'esper, si et tellement comme il pourront, selon le rez et de leurs voisins. *Charte donnée aux habitans de Poitiers, en 1347, par Guy, comte de Forez, lieutenant du roi dans le Poutou*, art. VII.)

Glaives tenent s' *godendart*
Lors contre France les freres,
(GROGON de Paris, *Chron.*, 1412, Richel.)

Troispechiez de *quidendart*. (BENSTAMP, *T. Liv.*, ms. St-Ger., f. 165.)

Ilz estoient peccielens de leurs ennemis a plurons et a *godendars*. (FROISS., *Chron.*, III, 162, K. et J.)

Et, en le conte de Haynaud mort froissies, en ses gambes et en ses pieds, de ceuz de *godendars* et d'autres bastons. *Beets d'un bourgeois de Valenciennes*, f. 151, K. et J.)

Il fut fer a p. derrière l'un *godendart*. (*Hist. St. prof.*, An. 879, P. 166.)

Grand et messe de peques de machinez de *godendars* et de p'neims, (XV s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Comme les armez de ceuz qui estoit plantez contre les escesz de g'neims, et les corps des autres assent eulz de ceuz de *quidendars*, et de flote de l'habou et morte. (Le

prom. rot. des grans dec. de Til. Liv., f. 165, ad. 1330.)

Si faillirent prestement ces Wandales a tout leurs lances, dardes et *godendars*. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beauvois, fol. L. de Montilly, p. 51.)

Canada et Norm., *godendac*, seie de machine et de tailleur de pierres, Main., *godendart*, grande seie. Orne, *godendartie*.

1. **GODER**, voir **GAUDER**.

2. **GODER**, *gouder*, verbe.

— Act., tailler, se moquer de :

Sire, fait il, vous ne q'iez.
(G. de CORSE, *Mer.*, ms. Soiss., f. 87.)
Il devoz arret en *godere*
Mes eners par terrien enriere.
(Ib., ib., ms. Brax., f. 132, et Richel. 23111, f. 276.)

— Absolument :

Quant assez ont *godé* et r's.
(G. de CORSE, *Mer. de N.-D.*, ms. Brax., f. 164 v.)
Qui ne font fors *godere* et r'ie.
(Ib., ib., f. 205.)

— Réfl., se moquer :

Li chevalier se *godoloit* de ce que ele avoit dit. (*Arthur*, Richel. 337, f. 194.)

GODERIE, *gouderie*, s. f., moquerie, plaisanterie :

Avoir granz j'ies, granz solaz,
Granz *goderies*, granz dezgraz.
(G. de CORSE, *Mer. de N.-D.*, ms. Brax., f. 128.)
Il ne le disoit que par *goderie*. (JOISY, *S. Louis*, LXXV, var., Wailly.)

GODERON, s. m., pot :

Et de terre deux *goderons*,
Et Pesucelle
Estoit d'une esceore nouvelle.
Roi REZ, *Remuât et Jeanne*, d'ouv., t. II, p. 122. (Quatreliques.)

GODERONNELE, s. f., godron. moule ovale qu'on fait aux bords de la vaiselle d'argent :

Six hanaps plains, dorez par delans et *goderonnez* par delors, laquelle *goderonnez* est doree et blanche. (1433, Arch. K 325, f. 106 r.)

1. **GODET**, *goubet*, s. m., sorte de jupe, jupon :

Cothes a *godet* hault monté. (DOYEN, *Charon*, Richel. 11512, f. 2.)

Un *godet* de drap noir, (XV s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Contois, Vaire, *godet*, cotillon de dessous.

Cf. **GODET** 1.

2. **GODET**, *goubet*, *godet*, *ghedet*, *codet*, s. m., vette, vase à boire :

Hampe soursours, hamaps a piet et *godet*. (*Dial. fr.-flam.*, f. 3, Michelant.)

Il parlent *codes* et pes
Ou du bouvez avil'esces.
FROISS., *Chron.*, Richel. 830, f. 282 v.)

3. douzaines de *codes*. (*Compt. de Serre, prieur de Pont-Mousson*, 1377-85, ap. Sirey, *Annal. du Barrois*, II, II.)

1. *ghodel* de cristal. (*Compte de 1389*, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ghodes d'argent dorez presentes aux seigneurs de la cour. (1384, ib.)

A la recommandation du duc de Bourgogne on fait present a M. Jehan de Meltenaye d'un *godet* d'argent doré a couvercle de .XXXII l. .XVII s. ou .XIII frans d'or le jour qu'il espousa dame Aelis de Ghistelle. (1389, ib.)

Pour 100 *godes* de terre a boire. (1389, *Invent. de Rich. Pieque*, p. 73, Biblioph. fr.)

Pour .XII *godes* de pierre pour le cambre du seel. 1411, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Un *godet* de vin. (*La Tresample et traye Erpos. de la r'igle M. S. ben.*, 1486, f. 94.)

Enfans, buvez a plains *godetz*. (BAB., I, III, prod.)

Boire en *godet*

Tout nostre sault.
(*Farce de jolle bobance*, Anc. Th. fr., II, 280.)

— Fig., gosier :

En euz je n'ay pas grant regret,
Car ils emplent bien leur *godet*.
(*Moral. de charité*, Anc. Th. fr., III, 379.)

H.-Maîne, *godet*, grande cuiller de bois à manche creux. Haut-Bugey, *godé*, verre.

Nom propre, *Godel*.

GODIER, s. m. ?

Godier portant quelque piece de vache. (*Acte de 1327*, P.roune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GODIL, adj., divin ?

Ysaians li sacree, Ysaians li *godite*. (*Traité de 1287*, Arch. L 733, cote 2.)

1. **GODIN**, *ghodin*, s. m., sorte de perche, de bâton :

Pour .iiii. de *godins* pour chevaliers. (1359, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

.xii. de perches comme de *ghodins*. (1377, ib.)

2. **GODIN**, voir **GAUDIN**.

1. **GODINE**, s. f., mot douteux, peut-être fille de joie, et alors ce serait le même que *gaudine* :

Les ambuables, les *godines*
Sour les veus de ces bons chancs...
Y ont plats de popens, concobans.
(1560, *Cuisine papale*, p. 67, Fick.)

2. **GODINE**, voir **GAUDINE**.

GODINELLE, s. f. ?

.iiii. reilles qui souppendent ledit moulin, quatre *godinettes*, une souche. (*Pièce de 1408*, Arch. S 29, pièce 8.)

GODINET, *gaud*, adj., gai, réjoui :

Veoz me cy, coïne et julye,
Graciense et *godinette*.
(*Moralté des Enfans de Maintenant*, Anc. Th. fr. III, 32.)

Alors qu'amoureux il estoit
De la dresse Babillette,
Quy estoit gaie et *godinette*,
Pour la grant amour qu'il avoit.
(*Les Erreurs de Herpinot*, Var. hist. et litt., VI, 18.)

Elle seule, *godinette*.

(*Chans. norm. du seiz. siècle*, VIII, Jacob.)

Et que je serai *godinet*

Je serai plus gay que satir.

(*La Femme nerve*, Recueil de farces, moralités, etc., III, 10.)

— *Godinette*, s. f., jeune fille réjouie et agréable :

Avez vous point veu cy entrer

N'a gueres une *godinette*,

Qui vient rir, esblater, dancier ?

(*COGNETTET, Monologue Cognéart*, II, 208.

Bibl. elz.)

Ba, ba, ba, font ses *godinettes*,

Quant elles veulent enquerre.

(*ib.*, II, 211.)

Quant cuyda prendre son delit

De nuyt avec sa *godinette*

Fort nigouante et bien sadinette.

(*ELOY DAMERVAL, Livre de la deablerie*, t. 70,

éd. 1507.)

Or hriof, entre les *godinettes*,

En ris et petites minettes

Elle a le bruyt jusques aux cieulx.

(*R. DE COLLEVILLE, Dial. de M. de Bela et de M. de*

Deja, Bibl. elz.)

Je ne ris autant d'un an que

Je fois l'autre hier du banquet,

Des comples, devises, enquet,

Joux, mots, ridz, ch'ansons et sonnettes

De quatre ceurs *godinettes*

Aux estuves le joydy gras.

(*Le Banquet des Chambrières*, Poés. fr. des xv^e et

xvii^e s., II, 283.)

Son vert bonnet, dont il fait le gros bis,

N'oublie pas, passe ne panetière

Avec Bersane, a *godinette* chière.

(*Banquet du boys*, Poés. fr. des xv^e et xvii^e s.,

X, 211.)

Entretenir ses *godinettes*,

Doutenez aueux d'or.

(*Farce de folle Baboune*, Anc. Th. fr., II, 274.)

Et sonze qu'une *godinette*

Deja le sert de pain blancé.

(1560, *Cuisine populaire*, p. 42, Fick.)

La *godinette* me disoit d'une petite bon-

chette d'once et amoureuse. (LARIY, *Les*

Tromper, t. 3, Bibl. elz.)

— *Baiser en godinette*, baiser amoureux-

sement, tendrement :

Baissez le en *godinette*

Pour la dernière fois.

(SIBILEY, *L'Uphigénie d'Euripide*.)

Nom propre, *Godinet*.

GODINIÈRE, s. f. ?

Le hebergement appelé la haie et la *godinière* avec ses appartenances. (1344, Arch. JJ 73, fo 191^{ro}.)

GODIR, VOIR GAZDIR.

GODISTOUET, goditout, goditoot, codi-

douet, interj., Dieu le sait, vraiment :

Sire, j'ai a non Maufers,

Englissenan de Canestuet

Ya, ya, *coditout*.

(*Wilasse le Moine*, 230^o, Michel.)

Ya, Ya : *goditout*,

Ge fot savre, et il, trestoz.

(*Renart*, Br I^o, 2304, Martin.)

Li prestres Englois les juroit : (ds vins)

Qui volentiers les engorçoit

Et a chascun donoit .i. boit

Et puis si disoit : Ise gout :

Bi S. Thomas qui ja martin.

Godinet, et a bon via

(H. d'ANSMILL, *Rot. des rois*, 171, p. 29, Héron.)

Var., *goditoot*. (ms. Berne.)

GODON, gondon, gorton, s. m., letme d'injure adressé aux Anglais à cause de leur juron national *godtton* :

Ne craignez point, allez battre

Ces *godons*, panches a poys.

(*Chans. Contre les Anglais*, Ler. de Lincy, *Rec. de*

ch. hist., I, 300.)

A Mahiet Gauchier, paintre, pour faire les jusarmes et haches, et une fleur de liz et deux *godons*, 12 l. 16 s. p. (*Extr. des reg. orig. des comptes de la ville d'Orl.*, ap. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, V, 310.)

Nul n'est de nous qui ne desire

De combattre et voir les *godons*.

(*Mist. du siège d'Orl.*, 4741, Goussard.)

De combattre et voir les *godons*.

(*ib.*, 4754)

Allencontre de ces *godons*.

(*ib.*, 10906.)

Ces paillars *godons* d'Angleterre.

(*Courtraie de la Mort*, Poés. fr. des xv^e et xvii^e s.,

II, 79.)

Ils ont ch'éré l'artellerie su mer,

Forcé bisquit et ches un ung laydon

Et par la mer jusque en Espagne aller

Pour courrouer leur petit roy *godon*.

(*Chans. norm.*, ap. Louis du Bois, *Vieux-dictire*

d'O. Basselin, p. 173, éd., 1821.)

De trente mille de ces *godons* gros veaux

N'en retournera que six mille a Bourdeaux.

(*Épître de Henry VII*, Poés. fr. des xv^e et xvii^e s.,

II, 50.)

A escumeurs de mer je suis b'illice

Et a *godons* poreuxz remplis de biere.

Desquelz je suis toune et embaillee.

(1513, *Le Deputé de la ville de Tourvay*,

Archiv. du Nord de la France, nouv. ser.,

t. I, p. 371.)

Hors France ont mis les *godons* d'Angleterre.

(J. BOURCET, *Ep. fam.*, XXVIII, éd. 1535.)

Mis *godons* pleins d'envie y furent bien penuez.

(A. MORIN, *Siège de Boulogne*, quatr. 6, Morand.)

Nom propre, *Godon*.

Suisse rom., un *godome*, un Anglais.

GODONNAILLE, s. f., réunion de *godons*,

de goujals :

Levez sus, bolez ux et sergezns,

Cherrez piétons et *godonnaillie*.

(GREYAS, *Mét. de la pass.*, 2304, G. Paris.)

GODOT, s. m., sorte de jupon, de cot-

tillon :

.I. *godot* de blanc. (Déc. 1397, *Invent.*

de chamb. de la mairie de Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

.I. *godot* de drapt violet. (*ib.*)

.I. *godot* de futainne. (*ib.*)

Hein autre meschant *godot* pers. (*ib.*)

Jura, *godot*, jupon.

Nom propre, *Godot*.

GODOT, s. m., sorte de vase, de go-

bellet :

Pour ung bruche et ung *godot* de terr-

pour porter au boys. (1509-10, *Compte de*

la fabrique de S. Pierre, Arch. Anbe G.

1539, fo 167^{ro}.)

Je le baillieray un *godot* de vin tout fin plain, si tu ne veux faire ce service. ANTOLE DE TROYES, *Gr. Parang. des Noies. Nouv.*, p. 71, Bibl. elz.)

Cf. GODET 2.

1. GOE, s. f. ?

Hostel de la Stuelliere avecques ses appartenances de jardins, vergiers, *goes* enlivoes et non cultivées, pres, boys, etc. (1530, *Aveu et dénombrement*, Ste-Croix, Vastes, Arch. Vienne.)

2. GOE, VOIR GOIE.

GOË, VOIR GOE.

GOËCHE, *gouche*, s. f., perdrix grise :

Nous avons grosses perdrix, autrement dit *goeches*. (*Déb. des hér. d'arm.*, 18, A. T.)

Est a presupposer, que la perdrix grise ou *gouache* n'a pas esté cognue en grec. (BELON, *Nat. des ois.*, 5, xv, éd. 1555.)

GOEUE, VOIR GOIERE.

GOET, *gobet*, s. m., sorte de raisin :

Li vins de gros noirs ou de *goet*, casueus mais six sous de rente. (BEAUM., *Cout. de Beaune*, XXVII, 25, Beaumot.)

Se vos oisians a la pierre prendes le roisin de *gobet* et triuelles et presses le jus a bec. (*L'Archevêque des oiseaux de proie*, ms. Lyon 637, fo 222^o.)

GOEULLE, s. f. ?

A Boniface de Cayere, eserignier, pour avoir... livré trois cuns de lampe, une *goeulle* et six mouds estant le tout mis au barreau de fer servant de sonnerie au concave. (*Compt. de 1536*, ap. Houday *Ja Halle échevinale de Lille*, pièces just., p. 75.)

GOFANONER, VOIR GOFANONER.

1. GOFPE, s. m. penne ?

Pour le padestrage, *goffe*, sarrure et clou. (Sept. 1534, *Compt. des cordel. d'Orl.*, Arch. Lz4, 66 17.)

2. GOFPE, *gouffe*, adj., lourd, grossier :

Pour le reste des charges du mariage pour ne vous sembler que je vueille enler la partie, je n'employe que ce que les tonbeurs de mariage ont peu vous en apprendre, vous les avez lens avec moy, il y a du lourd et du *gouffe*, si pent on en fircr quelque chose a propos, pource que je propose. (*Les Approches du sr de Choletes*, II, fo 77^{vo}, éd. 1587.)

Inepies, qui, comme choses *goffes* et peu honestes, font rire les ignorans. (LARIY, *Le Veire*, prol., Anc. Th. fr., V, 166.)

Vous estes devenus *goffes*, agrestes, hydeux. (MONTYARD, *Trad. d'Apulée*, F 176^{vo}, éd. 1616.)

GOFFEMENT, adv., frossièrement, fourdement, d'une manière *goffe* :

Le plus souvent quand nous parlons d'un ouvrage fait a l'antique (qui vaut autant a dire qu'a la mode ou facon antique) nous le disons par mespris, tout au rebours des Latins : comme si nous disions fait burlesquement, et (comme disent aujourd'hui les nouveaux parleurs de François) *goffement*. (H. FÉLIX, *Tr. prep. p. Herod.*, c. 3, éd. 1596.)

GOGUET, s. m., sorte de bateau :

Pour chaëun navire soit zribenne, helette ou *gouel*, vi. deniers. (Ch. de 1488-89, A. Thierry, *Mon. de l'hist. du Tiers Etat*, IV, 319.)

Cl. COQUE I.

GOGUETER, v. n., s'amuser, folâtrer :

Par ce moyen le nezard fit et caillit
Echappa lors saillant et *goguetant*
Dessus le bord de ce puis...
(GULL. HADENET, *Fabl.*, 1^{re} part., l. Lormier.)

Une grand troupe femine
L'aut'yer je vey, faisant la mine,
En sousriaant et *goguetant*.
(1556, *le plaisant Quaquet*, Poës. fr. des xv^e et xv^e s., VI, 179.)

GOGUIER, voir GAUGUIER.

GOHEE, s. f., joie, plaisir, joyeux accueilli :

Et de me faire la *goher*.
(*La Fille bastelère*, Ler. de Lincy et Michel.
Rec. de fars., 1.)

Monsieur le porcher, voyant sa truye,
fut le plus aise du monde. Il y Dieu
la *gohee* qu'elle lui lit. (*Nouv. Fabrique
des excell. Traits de verité*, p. 63, Bibl. elz.)

L'hyer veau, sous la moule est pilee
L'hyule d'ollif, en joyeuse *gohee*.
(LE BLANC, *Georgiques*, 1^{re} 79^{re}, éd. 1608.)

GOHELHER, voir JOELIER.

GOHEREL, *gohorel*, *gehorel*, *gorel*, - *iel*,
gorrel, *goreau*, *gorreul*, - *iau*, *gourreau*,
s. m., licou, joug :

Juga, *goriauz*. (*Gloss. de Gart.*, ms. Lille,
Scheler, *Lex.*, p. 58.)

Or faites donc qu'un *goharian*
Soit mis entours pour enarmer.
(JER. D'ESTRECH, *Chans.*, ap. Scheler, *Trouv.
bels*, nouv. sér., p. 121.)

De bestes prises en pieges il a en une
biche, deux bichiaus, et .i. *goherel*. (1285,
Enq., Arch. J 1024, pièce 84.)

Quant on fait premierement traire
Rochein on jument on thorel,
Il sont plus grevé du *gorel*.
Ce n'est mie doute, et plus pris
Qu'il ne sont, quant il sont apris.
(*Remédia amaris*, 529, Koerting.)

Pour *goharian*, pour selles dossierées et
fourriars. (1326, *Revenus des terres de
Art.*, Arch. KK 394, 1^{re} 47.)

Ernoal le Gohierier pour .ii. *goharian*,
(1348, *Recepte de P. de Ponthegny*,
Arch. mun. Valenciennes, CC 3, 1^{re} 9^{ve}.)

Il fait *goriaus* et sommes et cheingles.
Dialog. fr.-flam., 1^{re} 43, Michelant.)

Les *goharian* et autres harnas des ke-
vus. (Compt. de 1369, Arch. mun. Valenciennes.)

Pour .i. noef *gohoriel* estoffel et une
oeufve sielle. (*Id.*)

Trais et *gohoreaulz*. (1372, *Reg. du Chop.
de S. J. de Jeras.*, Arch. MM 29, 1^{re} 46^{re}.)

Tout le harnas de *gohorian* et traies
ervans as kevus. (1386, Valenciennes,
p. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

L'exposant print en l'estable deux ju-
vens et un petit poulain avec deux co-
ers ou *gorriaux* a traire tous garniz.
(1391, Arch. JJ 141, pièce 214.)

Où quiert l'uno son pastorel,
Tout a esdes, sans *goharel*.
Sans selle, sans foïn et sans bride
Par le monde evauee et de.
(FLOISS, *Poës.*, Richel. 830, 1^{re} 351^{re}.)

Occupation grande est cree a tous hom-
mes; et uniz grief *goretau* sus les filz de
Adam. (LEFEBVRE D'ETAPLES, *Bible*, Eclési-
astiques, ch. 40, ed. 1530.) Lat., jugum
grave.)

Pourras tu lier l'elephant a ton *goreau*
pour ahennier ? (*Id.*, *ib.*, Job, ch. 39.) Lat.,
loro tuo.

Jouc ou *gourreau*. (*Q. Curse*, II, 3, éd.
1534.)

— Fig., joug :

Et se mit au nombre des saintes nou-
vaines, lesquelles en celle mesme eglise
elle avoit ordonnee au service de Dieu, et
y print le *gorrel* du saint service de
notre Seigneur. (J. VAQUELIN, *Chron.
d'E. de Duxter*, l. 26, Nav. de Riam.)

De moy et de vous osteray le dur *gor-
reau* de l'importable servitude ou vous
estes. (FOSSETILL, *Cron. Marg.*, ms. Brux.,
II, 1^{re} 93^{ve}.)

Et dirent que antennes cites avoient esté
enmenement allentees, et que sans doute
se remede n'y estoit ni toute la region
de Thrace violenteement prendroient le *gorreau*
des Macedoniens. (*Id.*, *ib.*, 10512, VIII,
III, 7.)

Trespera les endurecis cuers des gens et
soulmuist au souef *gorel* de la joy leurs
coiz non apprevoisiez et cruelz. (BROCHART,
Adeis pour faire le passage d'outremer,
prol.)

Ilz rejetteront et debouteront la sei-
gneurie des Francois qu'ilz reputent un
pesant *goriel*. (*Id.*, *Adeis*, etc., des quatre
mois de faire le passage d'outremer,
1^{re} 51^{re}.)

Wall, *gorai*, *goherai*, collier de cheval.
Anc. wallon, ou plutôt wallon francisé
goreau, namur., *goria*, rouchi, *goriau*.

GOHERELIEN, *goherrelier*, *goherlier*,
gorrelier, *courrelier*, s. m., fabricant de
jongs, bourrelier :

Adan le *gorrelier*. (1337, *Cart. Alex. de
Corbe*, Richel. 21144, 1^{re} 212^{ve}.)

Gorreliers, bourreliers. (1354, *Sent. des
Ass. de Laon*, Arch. legisl. de Reims, 2^o,
vol. I, p. 331, Doc. inéd.)

Courreliers, bourreliers. (*Id.*)

Selliers, *goherliers*. (*Id.*)

Goherreliers, selliers. (*Id.*, p. 332, note.)

Pic., *goverlier*. Environs de Béthune,
gorlier. Wall., *goreli* ou *goharli*. Anc. wall.
et rouchi, *gourlier*, *gorlier*. Namur., *goreli*.

GOHERIET, s. m., bourrelier :

Ernoal le *Gohierier* pour .ii. *goharian*.
(1348, *Recepte de P. de Ponthegny*, Arch.
mun. Valenciennes, CC 3, 1^{re} 9^{ve}.)

Pic., Vermand., *gourvier*, bourrelier.

GOHERLIER, voir GOHERLIER.

GOHET, voir GOET.

GOHIERE, voir GOIERE.

GOHOREL, voir GOHEREL.

GOI, *goy*, *goyg*, *goé*, *goyé*. s. m., sorte de
serpe ou de couteau, particulièrement à
l'usage des vigneron ou des tonnetiers :

Un *goy* et une sarpe. (1376, *Invent.*,
Arch. Loiret, 1^{re} 73^{re}.)

Iceulli Jehannot ferit iceulli Botin d'un
ferrement appelle *goy*. (1397, Arch. JJ 152,
pièce 251.)

Iceulli Giset demanda un *goé* appelle
serpe a Buscheron. (1409, Arch. JJ 163,
pièce 309.)

Jehannot Farez qui tenoit un *gois* en sa
main. (1410, Arch. JJ 164, pièce 232.)

Print ledit baston appelle *goy*, et d'i-
cellui frapa un seul cop sus la teste dudit
Bartheleim. (1419, Arch. JJ 171, 1^{re} 23^{re}.)

Le suppliant feri ung cop d'un *goy*,
autrement appelle *vozeure*, de quy l'on
arrache les buissons. (1450, Arch. JJ 189,
pièce 120.)

Tousjours fault estre pour vons de honnelz
mares; piez *goyz* et pelles ferrees. (*Flora
Vegece*, l. 24.)

Ung *goy* pour esuiser les paiz des au-
tres. (1553, *Compt. de Duc de Poitiers*,
p. 144, Chevalier.)

Pour boys et vignes aussy feict il des *goyz*.
(GRAVES DUPONT, *La Contrace des Seves*, ap.
Jaubert, *Gloss. du centre de la France*.)

Taschoient l'un l'autre a se rendre deffaits.
A cop de *goy*, de houlette et de soude.
(G. MAROT, *Compt. de saadane Loyse de Saroye*,
p. 15, ed. 1396.)

Goy, est une petite serpe de vigneron.
(TABOERER, *les Escraignes dijonnaises*, p. 3,
Rouen 1618.)

On trouve au xviii^e siècle :

Serpe, *goy*. (MOXER, *Parallele des langues*,
Rouen 1632.)

L'épaveur d'un dos de *goyg*. (1692,
Mém. de Cl. Dussou, Mém. de la Soc.
éducative, 1875, p. 277.)

Jura et Nivernais, *goy*, serpe de vigne-
ron. Orleans, notamment à St-Benoît,
goy, serpe à couper le gros bois. Fr-
Comté, *gof*. Poitou, *gouet*. Sologne, *gokay*,
gouet. Bourg., Yonne, *goué*, *gouet*.

Noms propres, *Goy*, *Goyg*.

GOIART, *goyart*, *goyard*, *goyar*, s. m.,
sorte de serpe ou de couteau :

Lequel Questan prist un grand baston
de fer dit *goiart*. (1402, Arch. JJ 157,
pièce 255.)

Jehan Lancier garni d'un couteal appelle
goiart. (1403, Arch. JJ 158, pièce 257.)

Un *goiart* que le suppliant avoit accoustu-
mé de porter quant il aboit dehors abbatte
ou couper les buissons ou hayes. (1405,
Arch. JJ 160, pièce 74.)

Lesquels serpens ontvrent une branche
de certain instrument appelle *goyard*, sans
faire en celle ouverture autre. (1416, Arch.
JJ 169, pièce 470.)

A Pierre de Dijon pour ung *goyart* pour
couper les herbes. (1459, *Compt. de Nevers*,
CC 35, 1^{re} 34^{ve}, Arch. mun. Nevers.)

Deux *goyards* et deux pioches. (1525,
Compte rendu par G. Charbonnier, Arch.
mun. Orl.)

Goiart, il est une sarpete emmanché
au bout d'un long hante pour couper a

deux menus bouillons et branches d'arbres. (J. NICOT, *Thesaur de La Langue française.*)

Goyard, serpe emmanchée d'une longue honte. MOYER, *Parallèle des Langues*, Rouen 1632.

— Serpe de fourche :

Qui bouit tendit tunc in manu sua quemdam baculum, vocatum *gygar* sive croquet, cum quo traditur fumus de fenario pro animalibus, quando fumus est nimis contras-tum. (13 7. Arch. JJ 151, pièce 287.)

Goyard est encore usité dans les campagnes du Nivernais, du Berry, du Bourbonnais et du Morvan. Le lyonnais a le féru, *goyard*, grande serpe.

Nom propre. *Goyard*.

GOIE, *goye*, *goé*, s. f., sorte de serpe :

Pierre Lullion, qui avoit une serpe on *goye* en sa main. (1408, Arch. JJ 162, pièce 311.)

Un *go* ou serpe que le suppliant tenoit en sa main, de quoy il bailloit les vigies. (1370, Arch. JJ 166, pièce 14.)

Goie, id est serpe a main. (NICOT.)

Goye, petite serpe, serpe a main. (MOYER, *Parallèle des Langues*, Rouen 1632.)

Bourbonnais, Lyonnais et Forçz, *goye*. Dombes, *goit*, serpe.

GOIER, *goyier*, s. m., sorte de serpe :

Jehan Mathé prend une *goyier*, et en frappa le bled Peasson d'un coup sur la teste. (1451, Arch. JJ 176, pièce 223.)

GOIERE, *goyere*, *gohiere*, *goyre*, *gohiere*, *goyere*, *goyere*, *goyere*, *goyere*, s. f., espèce de tarte ou plutôt de gaufre. D'après Colgrave, qui l'explique par *teubnose*, ce mets contient des fines herbes, du lard, des œufs, du fromage, des épices et des viandes mêlées avec le sang d'un animal. Le tout mis dans un ventre de mouton :

Il a et cendres et ombles.

Goier, tartes, il n'en eut.

Pommes d'espices, dardes.

Grospies, laz c'est r' les les.

(*Dauid*, Rich. I. 146, f. 321.)

Goieres *goyeres*

Bien sucrées, bien tâtées et légères.

(Cant. de Pts., *Pres.*, Richel. 601, f. 753.)

Pour trois chapons, trois perdrix, une *goyere*, et pour hommes. (Compt. de P. Maréchal, 1408-1410, Fortbresser, H, Arch. mun. Orléans.)

Pour deux *goyeres*. V. col. 1430, *Compt. du soubzzer, de S. M. des-Ch.*, Bibl. de l'Éc. des Arts, 1860, p. 227.

Faisons tartes, flans et *goyeres*.

Et croit rayonché a bonnet.

V. s. s. *Grand Test.*, xxxvii, Journal, p. 100.

Un *goyeres* 9 sols : lard a larder 9 sols. (1455-1457, Arch. S.-Inf., G 592.)

Pour 11 *goyeres*, chascune xx den., y dont x. s. oz. (1454, ap. Mammier, *Commencement*, p. 36.)

A Philbert Pombert pour une *goyere* et une tarte, ensemble xiii et quatre. (1466, *Compt. de Verres*, G. 60, p. 11 v°, Arch. mun. Nevers.)

En hevre, un botor, deux hevreux et trois *goyeres* de croque. (Tête de 1466, ap. Canet, *Ess. hist., arch. et statist. sur*

l'arrond. de Pont-Audemer, t. I, p. 104, éd. 1833.)

Mitofira, ro, tarte ou *goyere*. (Voc. lat.-fr., 1487.)

Tartres, tourteaux, *goeres* et passiferes. *Compt. de 1496*, Arch. de Din-le-Roi, ap. Jaubert, *Gloss. du centre de la Fr.*, suppl., p. 80.)

Maintenant dirons quelque mot de la dextérité de faire gasteaux, flamiches, tourteaux, tartres, *gohieres* et autres passiferes. (LIEBAULT, *Mais. rustique*, V, 22, éd. 1658.)

Chars de prinzel par franceses. Bourlettes de veau, Jousnes cauart roty, Goytrous. Tartes de grosnielles, *Gohieres*. (Mém. d'un *Compt. de noces donné à Lille le 16 juin 1587*, (continuation de la loi de la ville de Lille, 1781-1782, Biblioth. de Lille.)

La *goyere* qui est au moyeu âge une grande celebrite par toute la France, n'est plus conuque que dans les provinces wallonnes et flamandes. On lit, dans un article de M. A. Dinaux, sur les *habitudes conviviales et bachiques de la Flandre*, inséré dans les *Archives du Nord de la France*, nouv. ser., t. II, p. 509.

Il en est resté dans ces provinces une espèce de tarte au fromage, appelée *goyere*, dont les Flamands font une consommation immense et qu'ils mangent avec plus de plaisir le dimanche des Rameaux, jour qu'ils appellent la fête du bon Dieu à tartes.

On lit aussi dans le Diet. rouchi-français d'Hécart :

Gohiere, s. f., sorte de tarte dont la farce est faite de fromage mou, dit fromage à la pie, mêlé avec un peu de fromage de Maroilles et des œufs. Talmouse... Th. Corneille dit que la forme de la *gohiere* est triangulaire, en Flandre elle est ronde comme les autres tartes. La composition que cet ancien lexicographe en donne est bien celle de notre *gohiere* : on y crovait autrefois *goutere*. Boiste, au mot *goyere*, qu'il donne comme inédit, dit que c'est un gâteau de une de pain, d'œufs et de fromage.

NORM., arr. de Pont-Audemer, *goyere*, mesure pour la crème. Centre de la Fr., *goyere*.

GOIGRON, VOIR GOON.

GOIL, s. m., syn. de *goi*, sorte de serpe : Un *goil* a tailler bois. (1460, Arch. JJ 190, pièce 185.)

GOILIART, VOIR GOLIART.

GOILIART, VOIR GOLIART.

GOIX, adj., embarrassé, surchargé :

Il mème d'eux à l'en ven on est habilleme-t, lesquels quant ils estoient a cheval, ne se pouvoient aider ne tourner leurs chevans, tellement estoient *goix*. (BOI HENÉ, *Trictrac de la forme d'un tournoy*, Orléans, t. II, p. 14, quatre-herbes.)

GOIN, VOIR JOIN.

GOIRAN, s. m., sorte d'oiseau de proie ressemblant au vautour et que nous appelons aujourd'hui hondrée :

Il n'y a petit berger en la hampe d'Au-

vergne, qui ne sache cognoistre le *goiron*, et le prendre par enuz avec des gronilles, telles fois avec de la gliz, mais le plus souvent un lasset. (BELOX, *Nal. des oys.*, du goiron au hondree, 2, X, éd. 1553.)

GOIRON, s. m., mot douteux, peut-être forme de *coron* :

Loydient les zingauz (les deniers), si ait m'ame [pardon, et pour chou en verra li exaigne a bon *goiron*. (D. de Seb., iii, 1051, Bocc.)

GOISSE, s. f.; par la *goisse bitz*, sorte de juron :

Né, par la *goisse bitz*, nai, nai !
Auo deble, ce sera trop chere !
(PUBL. de Remy, *Jean et Blonde*, 2646, Bordier, p. 210.)

GOISSEMENT, s. m., jappement :

Imitant le *goissement* du chien. (ABEL MATTHEU, *Ép. de la lang. franç.*, 2° dev., p. 109, éd. 1559.)

GOITRON, *goytron*, *goutron*, *goutron*, *goutron*, *goutron*, *goutron*, *goutron*, *goutron*, *goutron*, *goutron*, s. m., gorge, gosier :

Sepulchre avourez est li *goutron* d'icels. (Lib. *Psalm.*, Oxf., V, 11, Michel.)

Le sepulchre avourez est li *goutron* de coulz. (Ib., Irit. Mus. Ar. 230, p. 16 v°.)

Parmi le col lez le menton,
Entre la gorge et le *goutron*,
Il fist passer le fer tranchant.
(WICK. *Ron.*, 3° p., 4083, Andrieux.) Plaquez, 9235, *goutron*.

Ja troves vous asses gens de religion
Qui sont blaves sur les cotes et ont blanc le *goutron*.

(Renouf de Montauban, Richel. 21387, f° 10 v°.)

Li *goutrons* dont cheusuns perloit
Sepulchre overie samblloit.

(Lib. *Psalm.*, xiii, p. 269, Michel.) Lat., *gutter* eorum.

Gutur, *goitron*. (Petit *Vocab. lat.-franç.* du XIII^e s., Chassault.)

Leur *goitrons* est sepures nouvezz. (Psaul., Maz. 258, f° 10 v°.)

Son *goitron* on sa gorge. (Les *Mir. S. Loys*, Rec. des Hist., XX, 147.)

La gorge et li *goutrons* sont dehors la gonelle. (I. de Murex, *Test.*, ms. Corsini, f° 159^v.)

Pour mouster leur *goutron* et leur gorge. (Ib., *ib.*, Vat. Chr. 367, f° 23^v.)

Jeellin Pierre... print leli Thomaissin son filz par la gorge et par le visaige, et l'un consuel... le fery deux cops en la gorge ou *goitron*. (1376, Arch. JJ 110, pièce 268.)

Il puis oste le soubzgorson. C'est un char qui est depuis le bout de la hampe par dessus la gorge jusques au *goitron*. (Gust. Feb., Maz. 514, f° 37^v.)

— Goïtre :

Ainsi ce une est la grape
Dessous le poil, ce de vitaine grape
Et du *goitron* soit t'le oiaite prise.
(Les *Treves de Mayot et Sayon*, à la suite des *Œuv. de Cl. Marot*, éd. 1731.) Imprimé, *goitron*.
Grongrona signifie ce qu'on dit en frau-
cois *goitron* ou *goitron*. (PARÉ, *Œuv.* VI, 9, Malgouge.)

Les escrouelles en Savoye, (ib., *ib.*, XXIV, 1.)

— Animalcule dont on ne voit guère que le gosier :

Autres bestes nuisent de la corruption des fruits, comme les petits *goutrons* qui a peine n'ont que le gosier naissent des feves. (*Chron. et hist. saint. et prof., Ars.* 3513, n° 14 r°.)

GOTTRONEUX, adj., goîtreux :

Après eux vendront... les fames *gottroneuses*. (*Vie et mir. de plus. s. confess., Maz.* 568, n° 39°.)

GOIZ, voir **Goi**.

GOJON, *gogon*, *goujon*, *gougeon*, *goigou*, s. m., chevilles à pointe perdue :

Les riches barbacanes par mestrie soudées
As grazz *gojons* et a plus soeletes.
(*Tu. de KENT, Geste d'Als., Richel.* 21364, n° 27 r°.)

Li prout estoit la porte ou *gojons* accres.

(*Destr. de Rome*, 715, Grœber.)

Que out la porte close ou *gojons* accres.
(*Ib.*, 1068.)

Trappe ne huis ne fenestre sans *gojons* de lust ou de fer. (*E. Rotl., Liv. des mest., 1^{er} p.*, XLVII, 3, Lespinasse et Bonnardot.)

Le boys, les chevilles, les *gojons* et autres les choses nécessaires pour veulx canons) faire geter. (1375, *Arch. KK* 350, n° 277 v°.)

Pour .III. chevilles de fer, une petite eviere, .LVIII. agrappes et .XXIII. *gojons* qui peivent l'un parmi l'autre .VHXXIII. livres de fer ouvré. (1382-83, *Compt. de la Fabrique de S. Pierre*, *Arch. Aubé G* 1359, n° 14 r°.)

A Richard le serrurier pour .I. pois et .XIX. livres de fer ouvré en grappes et *gojons*. (1387-88, *Compt. de la fabrique de S. Pierre*, *Arch. Aubé G* 1359, n° 104 r°.)

Duduit coffre le suppliant osta les *gojons* ou crampons a quoy le couvercle ledit coffre ou escriin fermoit par derrière. (1389, *Arch. JJ* 138, pièce 132.)

Ala a l'un des diz coffres et par derrière sta les *gojons* de voyes et l'onvry. (1419, *rch. JJ* 71, n° 82 r°.)

Après referma ledit coffre et remist les iz *gojons*. (*Ib.*)

Ne fera aucune piece d'œuvre pour endre ne exposer en vente ou il nait mortise effondree ne *gojons* descoveres des eux costez. (1487, *Ord.*, XX, 20.) *Impri., ongeons*.

Nom propre ancien : Galterus *Gojons*, 1188, *Cart. de Montieramey*, p. 112, Lare.)

GOJONNIER, *gouj.*, v. a., attacher avec des clous appelés *gojons* :

Faire sur icelles (pièces de merrier) .I. banchier dont les planches ont .III. toises et lonc de bonne espoise, et sont jointes .z. *gojonnières* et coussus sur les pièces a bevilles de fer. (1364, *Compte de J. douour*, *Arch. KK* 3^e, n° 47 r°.)

GOL, s. m., sorte de cépage de qualité légitime :

Ont planté *golz* et ayles vigne pour en qui l'enxent plus de vin. (1338, *Ilist. de Metz*, IV, 82.)

Li destruoit on la vigne et lou champaigne, fromental et *gol*. (*Ib.*, p. 83.)

C'est li lettre comant com doit raier les

golz. Nulz ne vouloit acheleir nulz de nos vins pour le grant foison des *golz* qui estoient auvriez. (1338, *Cart. de Metz*, *Bibl. Metz* 751, n° 19 r°.)

En l'an mil .III. .c. et .XXXVIII. fut maistre echevin sgr Jehan Neiron ; adoncques li raver les *golz* en vignes parlout. JACOMIN HUSSON, *Chron. de Metz*, p. 18, Michelant.)

Cl. GOUAULX.

GOLCE, s. f., vipère ?

Stellyon, *golce*, corsydre. (*Cont. de G. de Tyr*, ch. XLVIII, *Hist. des crois.*)

1. **GOLE**, *golle*, *gule*, *goule*, *gueule*, *goule*, s. f., collet, la partie de l'habillement qui joint le cou, fourrure disposée en bordure :

Li empereres par les *goles* le prist,
Qu'il li vestues du pelicion hermin ;
A lui les sache que totes les fondi.

(*Mart de Garin*, 811, du Mérid.)

Goules de martre ne vos vnel plus porter.
(*R. de Cambrai*, 6227, A. T.)

Fleure des ious la damoisele
Que tote en noille sa noiselle,
Et nes, le bouer, le menton,
Et les *goules* d'elpegon.

(*Atlas*, *Richel.* 375, n° 130°.)

Du sauc qui ist des dens li covri le menton
Et noillient les *goules* de l'emin jellou.
(*Age d'Ar.*, 174, A. P.)

Les *goules* moillent de la pelice hermine.
(*HERB. LECHE, Foulg. de Candie*, *Richel.* 25518, n° 71 r°.)

Patois de la Flandre, *goule*, vêtement de nuit fait d'une étoffe légère.

2. **GOLE**, *golle*, *goule*, *gule*, s. f., le moderne *gueule*, employé dans plusieurs sens figurés :

— Commencement :

De Peit-vin le ju fu embé
A li *gule* deans, en a respri.
(*Hug. de Lincoln*, *Richel.* 302, n° 133°.)

Onf sa compaignie,

Jour de la *gule* de aust, a Portesmae applye.
(*P. de LANGSTOF, Chron.*, ap. *Michel*, *Chron. angl.-norm.*, I, 456.)

Je vous paierai tres bien, s'il Dieu plaist, si que vous me donnez jour de paiement jusques a la *gule* d'aoust. (*La Maniere de langage*, p. 397, P. Meyer.)

Le lundi en la feste saint Pierre en la *gule* d'aoust, a nuyt, sire Rogier Mortimer esclapa hors de la tour de Londres. (*Chron. de Lond.*, p. 46, Auger.)

Et apres ceo fut perven que touz les Jues d'Engleterre furent mis en exil del *goul* d'Ausi jesk a le fest de touz seints. (*Ib.*, p. 22.)

Cf. ENGOLEURE et ENGOLUE Aoust.

— Parole :

En disant laides *golles* discourvignables a no signeur et a no dame devant dis. (1311, *Lett. des éveves de Maubeuge*, 2^e cart. de Hain., n° 3 r°, *Arch. Nord.*)

GOLEE, *goul*, *goull*, *gul*, *gueule* s. f., cri, parole :

Il n'a beste el covrais qui ne soit esree[e].
Cesune fait tel brai et jete tel *gulee*.
Que oir le puet en d'une grant loce.
(*Roman d'Alex.*, n° 15^e, Michelant.) *Vari., guler.*

Je li diroie isuel le pas
Tel cose que ne dirai pas ;
Et si dirai ge ma *goulee*.

(*SURRAZIN, Rom. de Han.*, ap. *Michel*, *Hist. des dues de Norm.*, p. 288.)

Qu'il ne puet puis qu'il a dite
De sa gentle male *goulee*
Restorer bonne reconnee.

(*Rose*, ms. Bruv., n° 514.)

Hells, mere ! li medisant
Diront, par leur male *goulee*,
Que vous en serez alce
Par mauvaistie.
(*Mir. de S. Jean Chrys.*, 323, Wahlund.)

Et n'en dira l'en pas les *goullées* ne les paroles comme l'en fait de maintes. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. cxy, *Bibl. elz.*)

Et sont en eulz aucune male *goulee*
D'autruy parler et de faire debas.
(*E. DESCAMUS, Poés.*, I, 41, Tarbé.)

O faules langues affillees
Plus que ne sont bons raseoirs
Comment jettes vous telz *goullées*
Sur mes beaux et clers miroirs ?

(*LEFRANC, Champ. des Dam.*, *Ars.* 3121, n° 67°.)

A cheus qui avoient dirent mainte *goulee*.
(*Geste des dues de Bourg.*, 6310, *Chron. belg.*)

Aucuns envieux et mauvaises langues ne s'en laisoient pas en derriere, mais en disoient leurs *goullées*. MONSELLET, *Chron.*, ch. xcy, *Soc. de l'hist. de Fr.*)

Hullez a grande *goulee*.
(*GREFFIN, Myst. de la Pass.*, *Ars.* 6431, n° 1834.)

Bien que fut parui plusieurs autres qui bruloient, jetans grandes *goullées* et lames de flammes. (NOGUEB, *Hist. Tolos.*, II, p. 229, éd. 1556.)

— Proclamation, ordre :

Et mesment soustenoyent grayerz qui portioient les mauvaises *goullées* pour oster a leurs subgeetz le leur. (*Const. de Bret.*, n° 149 r°.)

— Nourriture :

Que vous devonez bordelieere.
Pour avoir d'autru la *goulee*.
Margot convertie, ap. *Job.*, *Nouv. Rec.*, I, 321.)

Si iet que saige li poisson
Qui fail le verin par l'avecon,
Ker trop i a chiere *goulee*.
Povre et pelite, et tost alce.
(*Vie de S. Aleni*, 229, Romania VIII, 172.)

Aunis et Saint., *goulee*, Morv., *guculee*, Bourbonnais, *gold*, bouchee. Suisse rom., *golee*, gorgée.

GOLENEE, voir **GALONEE**.

GOLER, *goleir*, v. a., border de fourures :

El donne ce ce granz de-verve de *goleir* pelices et mantez, on leil maniere, ke une damme portel a son col, ki ne li fait ne chail ne froil, la ranzon d'un prodome. (ST GREG., *Supplicia*, p. 291, Foester.)

GOLEUZER, voir **GOLOSER**.

GOLFARIN, *gour.*, adj., gourmand, *goulu* :

Qui sont ces nez esgratiguez,
Et ces visages *goufarins*,
Qui nous ont si bien talineez ?
(*N. de LA CHESNAYE, Comdamn. de Banquet*, p. 325, Jacob.)
Goufarins, *goulaus* et voraces. (*Platine de honeste volupte*, n° 81 r°, éd. 1505.)

GOLFER, v. a. engouffrer ?

O monde teméraire et pervers de cultiver et mettre en avant ce qui sert à *golfer* les vents, les orages et les tourbillons ; comme si le flot de l'eau n'estoit assez bastant pour charrier ce superbe animal. De PINET, *Plin.* XIX, 1667, éd. 1566.)

GOLIARD, VOIT GOLIARD.

GOLIARDEMENT, *goullardement, goul.*, adv., gloutonnement :

Le loup mangeoit *goullardement*. (*Jard. de santé*, II, 88, impr. la Minerve.)

— Grossièrement, en termes grossiers :

Et avecques ce que tout le temps de leur vie ont esté adonnées a grassement et *goullardement* parler des biens d'amours en disant plusieurs ordes parolles et mal sonnans. MARTIAL D'AUVENGNE, *Avr. d'am.*, I, éd. 1533.)

Duquel (M. de Guyse) ilz parlent si goffement et *goullardement* qu'homme, s'il n'estoit extrêmement herétique, n'en auroit avoir approché. (CONDÉ, *Mém.*, p. 642, Michaud.)

GOLIARDEUSEMENT, *goul.*, adv., grossièrement :

Icelui Jaulet appella l'oste coupepœan... en nommant tout oultre *goullardeusement*. (1392, Arch. JJ 144, pièce 35.)

GOLIARDIE, *goul.*, s. f., gourmandise :

On nourrist les jeunes seigneurs es delices et a la fetardise, des ce qu'ils sont nez. Ils sont a l'escolle de *goullardies* et viles parolles. (A. CHARTIER, *l'Espérance*, p. 316, éd. 1617.)

GOLIARDISE, *goul.*, *goullardise, goullardise*, s. f., gourmandise, gloutonnerie, débauche :

Honte, qui de sa nature refraine les *goullardises* et deshonnestez. (CHR. DE PIS., *Ep.*, Richel. 604, 1^o 114 1^o.)

Cœur qui a hautesse tire, Et un noblesse est assise, Doit toute ordure despise, Laidire et *goullardise*. (A. CHARTIER, *Breviaire des nobles*, p. 589, éd. 1617.)

— Paroles grossières, mots de gueule :

Par maniere de moquerie et autres raffaires malsonnans... Jacotin Pouletz le print a moquer et dire plusieurs *goullardises*,... auquel le suppliant dist que se il de cressoit de ainsi bugonier, que on lui respondroit autrement. 1147, Arch. JJ 176, pièce 502.

Leu n'est osé dire une villemoisie A centz femmes un quelque damoiselle Riche a un pover par jeu ou compaignie, Fut bouzysse, mais haine, ou pover a elle, Car ce sa s'ent la contame n'est telle, De defouire par de *goullardise*. (MARTIN DE PARIS, *Vie de Charl. VII*, t^o 69 r^o, éd. 1494.)

GOLIARDOIS, *goullardois*, adj. et subst., gourmand, glouton, lécheur, débauché, grossier, libertin dans ses paroles et dans sa conduite ; désignant aussi une sorte de baladin :

Goullardois et zoupleur.

G DE CHANCEL, *Mir.*, ms. Brax., f. 4912.)

Par nuit s'en est li fons aiez, Au monde s'est don tot tornez, Et devint *goullardois* En tavernes et en lechois. (*Vie des Pér.*, Ars. 3641, 1^o 131^o.) Et devint clers *goullardois*. (Ib., Richel. 23114, 1^o 113^o.)

Ribant et *goullardois* doivent Par le pais tel c. deniers Dunt a paier et li premiers, En bois, en chastiens, a'u citez. (*La Potinoestre du via, Jub., Jougleurs et Trouveres*, p. 71.)

Jugleur, enchanteur, *goullardois* et autres manieres de menestriers. (*Chron. de S. Ben.*, ms. Ste. Gen., f. 200^o.)

Tiels sont ceulz qui se paissent du gaing des foies femmes incontinentes et toutz belz gens, comme *goullardois* et aucuns *jongleurs* et aucuns cabuseurs. (OREMUS, *Eth.*, Richel. 204, 1^o 117^o.)

Goullardois et diseurs de comedies. (Ib., ib., 1^o 73^o, éd. 1488.)

Il vint chascun jour comme *goullardois* en habit resplessidant, en apparat royal. (*Légende dorée*, Maz. 1333, 1^o 326^o.)

Telles femmes *goullardoises* dient aucunes fois de femme qu'elle est F.... ou qu'elle est ribande. (*Ménager*, II, 60, Biblioph. fr.)

— En parlant de choses, grossier, propre aux débauchés, aux libertins :

As parties et autres plusieurs jeux qui sont *goullardois*, desordonnez. (*Ménager*, I, 36, Biblioph. fr.)

GOLIARDOUS, *goullardeus*, adj., grossier, libertin :

Ne parolles deshonnestes ne *goullardeuses*. (*Ménager*, II, 59, Biblioph. fr.)

GOLIARD, -ard, -ar, *goul.*, *gouill.*, *goll.*, *goil.*, s. m., gourmand, glouton, goulu, goullard, débauché :

Del man jusqua au soir se botoit Es tavernes li *goullas*. (*D'un Moine ki desroba l'abere*, Ars. 3527, 1^o 89^o.)

Dun main jusque au soir se botoit Es tavernes li *goullas* Es lions morces et es haues. (Ib., Ars. 3641, 1^o 113^o.)

D'unz cler *goulliar* qui entra en une abbate pour la rober. (Ms. Berné, f. 76 v^o.) Firent mettre ledit Folleteste hors dudit hostel par leurs varlez, comme *goullard* et yxtout qu'il estoit. (1381, Arch. JJ 119, pièce 437.)

Estor, mangeur, glouton ou *goullard*. (*Gloss. de Salins*.)

Estrix, mangeresse, gloutonne ou *goullarde*. (Ib.)

Goullard ou grant mangeur, estor. (*Voez gull-lat.*, Richel. I, 7681.)

Les *goullars* auroient horreur de le lire. (CHR. DE PIS., *Ep.*, Richel. 604, 1^o 116 1^o.)

Grant mangeur, *goullart*, estor, manduc. (J. LAGABEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quetquenerau, Bibl. Quimper.)

Augustus, rustres et *goullars*. (1560, *Cuisine papale*, p. 21, Fick.)

Parlons de ces goinfres *goullards*. (*Plais. Brax des supposts du S. de la Coquelle*, éd. 1594.)

— En parlant de chose, grossier, libertin :

A leur lever pensoient a leurs bobances, En s'abillant disoient *goullars* motz. (GANGORE, *les folles Entreprises*, I, 131, Bibl. elz.)

— *Goullard* a encore qualifié un homme qui faisoit le bouffon par les maisons.

On donna, dès le commencement du XIII^e siècle, ce nom à des associations d'étudiants turbulents et tapageurs qui s'occupaient de boire, de courir le pays et de se livrer à toutes sortes de méfaits beaucoup plus que de littérature et de science. Le Concile de Trèves, en 1227, prescrivit aux prêtres d'empêcher les truands (*trulanos*) et autres écoliers vagabonds, dits *Goullards*, de chanter à l'office divin ; il n'est pas douteux que ces mauvais garçons ne vinssent déclamer dans les églises autre chose que de pieux cantiques. D'autres arrêtés constatent des désordres causés par la Goullardise. Ces bandes se choisirent un chef qu'on gratifia du titre d'évêque ; *Goullus episcopus*. On l'appelait aussi *archipoeta*. Il ne manquait pas de donner, contre le clergé surlout, carrière à sa verve satirique. Ce fut surtout en Allemagne et en Angleterre que cette association fut en vigueur ; elle a laissé d'assez nombreuses pièces de vers latins qui mentionnent pour la plupart une grande détresse, suite de l'amour du jeu et de l'intempérance unie à la fainéantise. (Dinaux, *Sociétés badines*.)

Il est défendu a tout clerc d'estre jogleur, cappuleur, *goullard*, joueur de dez. (BOUT, *Somme rur.* 2^e p., 1^o 26^o, éd. 1486.)

Il y a des canous contre les clercs *goullards*. (*Addit. au Dict. étym. de Ménage*, éd. 1730.)

— D'aspect farouché :

Ce est M. de Neques qui tant par est *goullart* Qu'il n'ai ome ou segle se li fet .i. regard Qui ne le crieme plus qu'a outre beste le part. (Simon de Pouille, Richel. 368, 1^o 153^o.)

— Homme qui se vante de bonnes fortunes, audacieux, menteur :

Et puis dit que tous amoureux Sont *goullars* ou temps qui court. (AL. CHARTIER, *Œuv.*, 708, éd. 1617.)

Pour donner exemple et doctrine aux jeunes gens, (qui mesdiets memoires liront ci apres) qu'ils se gardent d'estre veteux, ne *goullas* en parolles. (LA MARCHÉ, *Mém.*, I, 9, Michaud.)

GOLIAS, *goullias*, cas sujet ; VOIR GOLIARD.

GOLIE, s. f. ?

En enfer illeu n'aura mie Desputant sur la *golie*, Li desputes sera fallis. (Vie des Pér., Ars. 3641, 1^o 134^o.)

GOLINER, v. a. ?

On ni arrez tout *goliné* E le pais environné Au dreizin si vous repeutez E en lo serriez Dou marrez. (Magonet le bon, Wright, *Anced. litt.*, p. 77.)

GOLLE, VOIR GOLE.

GOLLENEF, VOIR GALONEE.

GOLLOIE, s. f. ?

Faire quatre *golloies* en la tour d'orloige, (1507, 5^e *Compte de Jehan Coytaut*, Arch. mun. Avallon, 118 f.)

GOLLOTTE, s. f. ?

Pour reparations au chemin de la *Gollotte*. (1565, *Compte de Guillaume Goucher pour la fortification*, Arch. mun. Avallon, CC 171.)

GOLLYE, s. l., eau que l'on faisait boire à la question :

Dehet dari dicto aculpato sepius aqua dicta *gollye* per os episcopi aculpati. (1368, *Comm. s. le plaiet gen. de Laus.*, Doc. de la Suisse rom., VII, 379.)

GOLONNEE, VOIR GALONEE.

GOLOPER, s. m., gosier ?

Et je de la moye qui est blanche
Li vourray la beste couper,
Sy ly tourray le *goloper*.
(*Passion Notre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 286.)

GOLOSANCE, golous., s. f., désir :

Car de jour et de nuit n'ot autre *golosance*
Que de garder l'onneur du roy sans demourance.
(Cev., du *Guesclin*, 14812, *Charrière*.)

GOLOSANT, goulousant, adj., avide :

Elle est (yresse) de tons maux *golousant*.
(J. Bouchet, *Reynars traversant*, f^o 95 r^o, éd. 1522.)

GOLOSER, goulouser, golouser, gouter, gouter, v. a., désirer ardemment, passionnément, convoiter :

Les chevaux que li maine ont forment *golosé*,
Il li voroit loir entre sa volente.
(Les *Loh.*, Ars. 3143, f^o 404.)

Ly ont tant dit de vous d'honneur a brief parler,
Que ly das Godefrois vous prist a *goulouser*,
Et dist que volentiers vous venroit visiter.
(*Chev. au cygne*, 15434, *Reiff*.)

Point le cheval, si se feri en l'onde,
E li cevals l'enporta tot droit ontre ;
Unques la sole n'en moilla ne la crupe,
E li Danois lo hon destrier *golose* ;
Dex li dist il, peres qui formas tot le monde,
Se toi plaiet, Sire, cel hon ceval me done !
Li paleis fu d'autre part el gravier,
E li Danois *golose* le destrier ;
Dex li dist il, peres qui tos dis fis et iers,
Tot sain e s'ent me rendes cel destrier,
Que il n'i soit ne n'eres ne plaiet.
(*RAMB.*, *Agnes*, 2770, *Barrois*.)

La voit l'en tant bachelier
Si tregrant joie demener,
Qui les batailles *golosant*.
(*Ving. d'Alex.*, *Brit. Mus.*, *Bibl.*, reg. 19, D 1, f^o 32 r^o.)

Rollant la prist molt bien a esgarder,
Dedans son cuer forment a *goloser*.
(*BERNARD DE BAN-SEA-AIBE, Girard de Yiane*, p. 30, *Tarlé*.)

Conans la prist molt bien a esgarder,
Dedans son cuer forment a *golouser*.
(*Id.*, *ib.*, 648, *Bekker*.)

... Mes Garain sa mie
A li trouvee duet fozant
Qui vet la mort molt *golosant*.
(*Perceval*, ms. *Montpellier II* 249, f^o 102^a.)
D'autres manuscrits portent *golosant*.

Oneque la bele Ysabe pleure et plaint et dolense
Le preu Garillon que tant aime et *golouse*,
Atant es vos sa maistre de tost aut herlouse,
Essemblement carant toute une voie herlouse,
Et voit sa demoisele en vin dolerouse.
(*ANDREU DE BASTARD, Belle Idoine*, *Bartsch. Rom. et past.*, I, 37, 49.)

Le cheval commença forment a esloper,
Et le destrier au Turc prist moult a *golouser*.
(*Comp. de Jerns.*, 8090, *Hippéen*.)

La cité prent li roys a esgarder
Dedens son cuer forment a *golouser*.
(*Agm. de Nerb.*, Richel. 24369, p. 3^a.)

Des François d'otre l'ave fu forment *golousez*.
(*Chans. d'Antioche*, IV, v. 196, P. Paris.)

Il non trait ens le fin, sans douter,
Par le grant terre que il ot *golosé*.
(*Aloum de Bord.*, 2428, A. P.)

S'a faite a l'orison bien faite et espartee,
Que ele vie soit a tel fuer alornee
Que de ceus ne d'autre ne soit mes *golousee*.
(*Guit. de Bourg.*, 4289, A. P.)

Et elle dist : L'avez vous *golousez* ?
(*Auberan*, 929, *Graf*.)

En painne vit, en painne moit
Ki plus *golousee* et plus ataint.
(G. DE CAMBRAY, *Barlaam*, p. 8, P. Meyer.)

Et pource se doit bien garder
Chascuns del autre *golouser*.
(*ADENET, Cleans*, Ars. 3142, f^o 35^a.)

Pour s'arme que sauver *golousee*.
(*Morsk.*, *Chron.*, 4529, *Reiff*.)

Il saura bien que cil *golousee*
Qui si fement se dolousee.
(*RUTEW.*, *Dit de Euel Rostelouf*, I, 20, *Jub*.)

Ven avez com longuement
Al tenu bel et noblement
Li enes la contei de Tholousez,
Que chascuns ressembler *golousez*
Par son sang et par sa largesse,
Par sa vigneur, par sa proesse.

(*Id.*, *Complainte dou Conte de Poitiers*, I, 19.)
Les François qui plus asez *goulousent* la
batale que la pais. (*Chron. de S.-Den.*,
ms. *Ste-Gen.*, f^o 258^b.)

Arriverat devant Murel,
De François grever *goulousanz*.
(*GRUYER, Roy. Agm.*, t. I, p. 231, *Buchon*.)

Trouver n'a fait mon compaignon
Que de son bien me *golouse*
Tant que par amour n'espousa.
(*Un Mir. de N.-D.*, de la fille du roy de Hongrie,
Th. fr. av. m. é., p. 511.)

GOLOSETE, goulouseté, s. f., glouton-nerie :

Goulouseté et *avertie*,
Covitoise et li autre vice
Tuil moument a perdition.
(*MAEL DE LA CHARITE, Bible*, Richel. 501,
f^o 114^a.)

GOLOTE, s. l., désir :

One Mes des Sarasins estoit en grant *golote*.
(*JEN. DES PRIS, Geste de Liege*, 6407, ap.
Scholer, Gloss. philol.)

GOLOSANCE, VOIR GOLOSANCE.

GOLOSER, VOIR GOLOSEN.

GOLPH, VOIR GOUPEL.

GOMALT, s. m. ?

Li falset haubere et blialt
Que li truchant fer de *gomalt*
Passent par pic et par foreées.
(*Blas. Tric.*, 19079, *Joly*.)

GOMER, s. m., sorte de vase :

Quar il boivent a granz *gomers*.
(*Bataille des vn. ans*, Richel. 837, f^o 135.)

A un *gomer* pulsent l'enne parfunde.
(E. DESCH., *Poés.*, III, I, A. 1.)

— **Objet de peu de valeur :**
Et fast ovies en omers
Sine vaudroit il n. *gomers*.
(*Rose*, *Corsini*, f^o 92 ; *Méon*, 13823.)

I. GOMME, goume, s. f., ballot :
Item une *gomme* d'aiguilles, c'est assavoir
.XXV. livres de pesant pour le *gomme*.
(1295, *Cart. Esdras de Corbie*, Richel. I, 17760, f^o 356^b.)

Une *gomme* d'aiguilles, la mendre de six
milliers et tout d'une sorte. (1407, *Ord.*,
IX, 305.)

— **Tron sous la roue d'un moulin :**
Icelle Jehanne emporta ladite Benoitte
sur le bord du pont pour la goller en la
gomme du moulin, ou elle disoit qu'elle la
nourroit. (1390, *Arch.*, JJ 140, pièce 147.)

Lesquels compaignons... hanerent
icellui ventaille et firent tourner la roue
d'un lordoir ou moulin a huile, et laiss-
serent aler un baston aval l'eau, qui se
mist entre la roue dudit moulin et la
gomme. (1403, *Arch.*, JJ 158, pièce 225.)

2. GOMME, s. f. ?

Je luy souhaitte avoir cent Hommes,
Et autant d'empereurs que d'Hommes,
Dont il n'ot chief imperial.

Par tel que tout son cuer royal
Tonnast a fruit et saines *gommes*.
(G. CASTELLAIN, *Souhaitz au duc Charles*, vti,
339, *Kervyn*.)

GOMME, adj., syn. de molesté :

Il est escript en l'Ecclesiaste que les
larmes d'une povre veuve *gommee* et mole-
stee montent au ciel devant Dieu. (*La prem. propos. de Jean de Rehy faite devant le roy*, le 13 fév. 1483.)

GOMMEMENT, s. m., action de poïsser :

Gummilio, lois, f. g. *Gommement*. Poïsse-
ment. (*R. EST.*, *Dictionariolum*.)

**GOMMESE, gum., s. f., caille, gros cor-
dage :**

Le vent de Siroc commença petit a petit,
et se renforça sur le vespre, jusques a
estre moult impeteux ; lequel nous contra-
ignit plier toutes les voiles, et nous
contenter d'une petite, qu'il nous convint
descendre jusques a mi mas, et la renfor-
cer de hommes *gommeses* et gros cables.
(*BELOZ, Singularitez*, II, 15, éd. 1554.)

Les aneres retenues a belles chernes de fer en lieu de *gommes* et cordages. (1668, *Comm. de Crs.*, p. 102, éd. 1376.)

GOMMERE, s. f., fard :

La troisième, avec des cautesr applic-
ees es lieux qu'on et avec *gommeres*
ou fards, et autres qui decorent et consoli-
dent la face et les autres membres. (*JOUJ.*,
Gr. chir., p. 435, éd. 1598.)

**GOMMOSITE, gomm., s. f., gomme, qua-
rité de ce qui est gommeux :**

Il est cely (basalme) a eslire anquel il
appert aucune *gommossité* dedans ou glu-
cossité quand on le froisse ou casse. (*Le grant
Herbier*, f^o 16 r^o, *Nyverd*.)

Pl flue de lui (Penforhe) moult de *gomm-*

moste. (*Jard. de santé*, t. 1, 179, impr. la Minerve.)

GONALLU, s. f., vêtement :

Et firent ceors mantiaus, *gonallies* de depors.
(*Age d'Or*, t. 2322, A. P.)

Cf. GONE.

GONART, adj. ?

(Après la mort d'Auguste) Empereur fut ses fils
[Tyberius *gonart*.
Scheler, *Gloss. philol.*]

GON. DES PRÉS, *Geste de Liège*, 1912, ap.
Scheler, *Gloss. philol.*

GONBELE, voir **GOMBELE**.

GONGE, s. m., sorte de chien :

Grant tassa de ebïens uns et autres,
Mastins et *gonges* et chiens viantors.
[J. et Comte, *Le Duc d'Entend-m.*, 719, Scheler.]

GONDE, s. f. ?

Nature ansy, pui tant est decoree,
De chier tresor et de haulz dons parree,
An plus parfait de sa *gonde* estoree.
N'est en si cher, si precieus ouvrage.
[G. CASTELL, *Miroir des nobl. hommes de France*, vol. 212, Kerv.]

GONDILLIER, voir **GANDILLIER**.

GONDON, voir **GODON**.

1. **GONDRIE**, s. f., sorte de vaisseau :

Grand nombre d'esquiphes, *gondrie*, et
almadis, equippees de matelotz. (*Entr. de Henry II à Bâton*, t. 45 v.)

2. **GONDRIE**, voir **GRONDRE**.

GONDRILEMENT, voir **GRONDILLEMENT**.

GONDRIILLIER, voir **GRONDILLIER**.

GONDRIILLER, voir **GRONDILLIER**.

GONE. gonne, gonne, s. f., cotte longue
qui descendoit jusqu'au mollet :

En vos avoiz bele persone
Quant surz vestu la *gonne*
Par dessus li peïere crisse.
(*Ren.*, 1071, Mion.)

Le deuble qui es fers fu,
Qui et *gonne* et froc vestu.
(*Vie des Pères*, Richel. 23114, f. 574.)

Et si a manes a lor *gonnes*.
(*Misc.*, *Chron.*, 5191, Reiff.)

Vest une *gonne* a lees manches.
(*Livestache le Moine*, 437, Michel.)

Un jour prist ces comparagnons, e se
amertent bien, e puis vestirent lor *gonnes*
ome a mariners apent. (*Foudraies Fitz
Warin*, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 167.)

Paros et vestus lous d'un parnement de
gonnes de bandequin vert et vermeil.
Froiss., *Chron.*, t. IV, c. I. Buchon.)

J'avegnit de moyne a la *gonne*.
[*Vie de Jean de Meins Prop.*, Jomaist, p. 150.]

La *gonne*, *gonnelle*, ou cotte longue
jusques au gras des jambes, de soye (volontiers)
et sans manches (du temps de Philippe le Bel)
mais blasonnées des armes dudit chevalier. Car ainsi appelloit
on la casaque, ou le vêtement de dessus
les armes. Geoffroy comte d'Anjou, vivant
l'an MCCCLXXX, s'appella grise *gonnelle*
pour ce que ses vassiers d'eu vestoient une
de telle couleur. (L'ACHET, *Orig. des chevall.
arm.*, et *hér.*, II, t. 1, p. 161.)

Centre de la France, *gonne*, robe, vêtement, casaque.

GONIEL, *gonnell*, *goniel*, s. m., robe :

Chape avoit et mantel.
Et cote sus *goniel*.
Et braies et chemise.

(*De l'Eschevier*, ap. Jubl. *Jongl. et Trouv.*,
p. 159.)

Olivier voit son sanc contreval son *gonnel*.
(*Jeu. des PRÉS*, *Geste de Liège*, 18637, ap.
Scheler, *Gloss. philol.*)

Cf. GOSELE.

GONELLE, -elle, -iele, -ale, -alle, *gonn.*,
gonn., *gonn.*, s. f., longue cotte qu'on met-
tait par-dessus l'armure et qui descendoit
à mi-jambe, et aussi robe de femme :

Il s'agenoille ; vestue ot sa *gonnelle*.
(*R. de Cambrai*, 1757, A. T.)

La meschine fut vestue de une *gonnelle*
qui li batit al talun. (*Rois*, p. 164, Letr. de
Lincy.)

Mais anquentin en nostre hastel
Li reverseros la *gonnelle*.
(*Ren.*, Br. III, 788, Martin.)

Tout maintenant la getai sor l'erhier
En mi leu de la praelle,
Si li levai la *gonnelle*.

[J. de CAMBRAI, *Bartsch. Rom. et past.*, III,
l. 8. 33.]

Joste le mont de Cassel
Trovaï pastorelle,
Et est de foille chapel,
En pure *gonnelle*,
Et chaubure d'un rosel.

(*ACHENS DE SEZANNE*, *Pastorelle*, ap. Tarbé, *les
Chansons de Champagne aux XII^e et XIII^e s.*,
p. 13.)

Riens ne li vanst une *gonnelle*.
(*Fregus*, p. 227, Michel.)

Et d'un bon vert cote *gonnelle*
Li a vestu la damoiseille.
(*Parton.*, 5062, Cripolet.)

Puis vesti autres dras por dessus sa *gonnale* ;
Si comme chevalier s'torant la puelle.
(*Florent*, 1770, A. P.)

Frere, malvaïse est vo *gonnelle*.
(*De S. Jehan Pault*, Richel. 1533, f. 429 r°.)

Sire, ou est vostre filz, est ce ci sa *gonnelle* ?
(*Bible*, Richel. 763, f. 234 v°.)

La femme qui les (*gelines*) gardoit baloit
l'one de sa *gonnelle*. (DOIVY, *Hist. de
St Louis*, p. 182, Michel.)

Ce Geoffroy fut appellé *Grisegonnelle*,
pour ce que estans simple chevalier au
temps du roy Lothaire, il combatit un
geant devant Paris, comme dit l'histoire
d'Anjou, qui est l'arcie de tels combats. Le
jour du combat il avoit sur ses armes une
cotte d'armes de drap gris, qu'on appelloit
lors *gonnelle*, qui est un vilid mot fran-
cois comme encore on en use aujourd'hui
en plusieurs endroits de ce royaume. (DU
HAILLAN, *Hist. d'Anjou*, 7^e t., éd. 1373.)

Bressan, *gonata*. (*Noel de Passeron*.)

1. **GONET**, *goneyt*, *gonnet*, s. m., pièce
de vêtement :

Li chers qui mainne *gones* de Cham-
paigne ne doit que .ii. den. jusques a la
Saint Martin. (*Tarif du Livre royale de
l'Échev.*, Arch. leg. de Reims, t. 744, 1^{re} édit.
Duc. mod.)

Une robe et un *gonnet* de color. (Arch.
Gir., E. Nol., Min. 4^o. Frapier, n° 728-1,
f° 114.)

Des *gonnes* de drap vert. (XVI^e s., *Invent
de meubles au pays de Montbéliard*, ap.
Beaumeier, *Provincialismes usités dans le
Doubs*, verbo *GONÉ*.)

Franc-Comtois, Montbéliard, Baume,
Jura, *gonné*, arrond. de Pontarlier.

2. **GONET**, s. m., désigne une sorte de
pain :

Item ay un coutel o deux poïetes et
coutes blanches sur une vigne appellee la
vigne de la coutelle, et s'il fausset a copier
un *gonet* ou un pain de Noel euyt et fumé,
je en ay sexante solz et un denier d'a-
mende. (1406, Gr. Gauth., f° 298, Lusseray,
Arch. Vienne.)

GONETE, voir **GONET**.

GONETE, gonete, s. f., sorte de robe,
comme *gonete* :

Maix jeu en istrat per sainte Marie,
Ke ni vestirai cote ne *gonete*.
(*Rom. et past.*, Bartsch, I, 33, 15.)

GONFANE, adj. entaché ?

Les brébis orent (*ereut*?) *gonfanes*
De malage et toute pees.
(*Etabl. d'Or.*, Mss. 5069, f° 102 v°.)

GONFANOIER, s. m., gonfalonnier :

Gonfaner l'a fait d'Yrlande.
(*Dumars le Gallois*, 15232, Steogel.)

GONFANONGEL, s. m., gonfanon, en-
seigne :

Tres parmi l'esquise s'en voit
De la lance li brun coutel
A tot le blanc *gonfanoncel*.
(*Athas*, Richel. 375, f° 152 b°.)

GONFANOIER, gof, v. a., ranger sous
la bannière :

Gonfaneromes, (nous) rangerons sous la
bannière. (XIV^e s., Darmesteter, *Glosses et
Glossaires hébreu-français*, 1878, p. 39.)
Gofanoné, rangé sous une bannière.
Ib.)

GONFLE, adj., gontlé :

Deju sur le figurier la figue s'engrossit
Pleue et *gonfle* de lait....
(REMY BELLEAU.)

Dans l'Orléanais, dans le centre de la
France, dans l'Aunis, dans la Bourgogne,
dans la Suisse romande, au Canada, *gonfle*,
gonfle, est encore synonyme de *gontlé*. A Or-
léans, il s'emploie au sens physique et au
sens moral : il y a des moments que je
suis *gonfle* ; ça me serre. Bourg. et Morv.,
avoir le corps *gonfle*. Suisse rom. et lyonn.,
avoir les pieds *gonfles* ; cette vache est *gonfle*
de trêble ; avoir le cœur *gonfle*. Dans le cant.
de Neuchâtel, *gonfle* s'emploie aussi comme
s. m., pour signifier honte, vagues après la
tempête ; il y a beaucoup de *gonfle* au lac.
(Bouhôte, *Gloss. neuchât.*)

GONNE, s. f., mâchoire :

Ille gena vel maxilla, *gonhe*. (*Gloss. de
glasgou*, P. Meyer.)

GONIEL, voir **GOSLÉ**.

GONIER, s. m., la contenance d'une gonelle ?

De la magne qui chiet en maniere de ploivre.
Moyse. i. gonier a chason prendre en rueve.
(La grant Bible N.-D., Richel. 24132, f° 90^r.)

GONNALLE, voir **GONELE**.

GONNE, voir **GONSE**.

GONNELE, voir **GONELE**.

GONNION, *gonnyon*, s. m. ?

Les *gonnyons* d'un mollin a wedde. (1514. Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pour avoir livré les *gonnyons*. (Ib.)

GONORUTE, s. m., qui a la gonorrhée :
Les *gonorutes*, c'est assavoir les flens en semence. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, VI, 18, éd. 1530.)

GONS, s. m. pl. ?

Si li demande qui li fist
Qui sans sa pel flenc s'assist.
Les *gons*, fait il, voi despeiciez.
(Esopet, Richel. 19152, f° 20.)

GONTAL, s. m., nom d'une partie de l'église, p. è. forme de *cantel*, *chantel* :

Richard I^{er} se fist conduire a Fescan l'abbaye, et commanda qu'on l'enfouyt ou *gontal* de l'église. (XV^e s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GONVER, s. m., gonfanon, enseigne, drapeau :

Ce seigneur sera nostre hostage ;
Puis qu'il nous a ainsi promis
Le *gonver* luy en est remis
Par le voloir imperial.

1565, *Hist. de saint Martin*, myst. en deux journées, S.-Jean de Marianne 1882. *Trav. de la Soc. d'Arch. de Maur.*, t. V, p. 213.)

GOODALLE, voir **GODALE**.

GOPE, voir **GAUPE**.

GOPIL, voir **GOEPIE**.

GOPILLIER, voir **GOUMILLIER**.

GORBAUT, *gour.*, s. m., fossé :

Donner ordre a tenir les rues nettes et donner condee a ces *gorbaultz* pour evacuer les eaux et imunditez. (15 f^o 1518, *Règl. des consuls d'Agén*, Arch. mun. Agén.)

Les marchaux pourront saigner les chevaux sur les rues. (Titre détruit.)

Nom propre, *Gorbault*.

GORD, voir **GOUR**.

GORDEUR, voir **GORDOIER**.

GORDEMENT, adv., villement :

Ceux qui moient *gordement* les sers, ou par cruauté, ou par dureté, ou par felonie. (*Lit. de jost. et de plet*, I, XIX, § 2, Raquet.)

GORDER, *gourder*, v. a., maltraiter :

Iceelui Quenivet print le suppliant a la gorge et lui dist qu'il l'estrangeroit, et quant ledit suppliant vit que ledit Quenivet

le *gourdoit* et constraignoit ainsi. (1455. Arch. JJ 189, pièce 41.)

Cf. **GORDOIER**.

GORDIN, s. m., stupide, niais :

Iceelui Boyn commença a desmentir le suppliant, et l'appeller villain *gordin*. (1459, Arch. JJ 190, pièce 7.)

1. **GORDINE**, *gourdine*, s. f., femme galante, femme de mauvaise vie :

Paris en amena la dame (Hélène) par rapine ;
Rois Meulans en ot grant dol et grant corine ;
O sa gent en ala a Troies par marine ;
.X. ans i fu li sieges, si com escriz devine ;
S'en fu Troie livree a perte et a gastine.

Alixandres regarde volentiers c'ens une peinture
[qui décore sa tente] la *gordine* (Hélène)
Et dist as .XII. pers : Cist furent par marine,
Del royaume de Perse ferai tel ruine

Et metrai le roi Daire en tel desolaine.
(*Cham. d'Alex.*, f° 13^o, Michel, nt.)

Il a en ceste vie une dame naive
Qui pour Ste Aveline se doit bien travailler
Et son mostier refaire et tote nuit veillier,
E Diex com ce connois une bone *gordine*
Qui li vauroit donner une seule fordine.
(*Poés. ms. ar.* 1300, t. IV, p. 1333, Ars.)

2. **GORDINE**, s. f., abri, sauvegarde, de corps qui n'ont point d'armes gisans li sans

[*gordine*].
(*JER. DES PREIS, Geste de Liège*, 10852, Scheler, *Gloss. philol.*)

Vons aveis mon honneur, qui me faisoit *gordine*.
(Ib., *ib.*, 35142.)

[L'empereur] m'at ostre li *gordine*.
De sine de la parenté qui 't'ait avec lui.
(Ib., *ib.*, 37828.)

GORDOIER, *gourdoier*, *gourdoyer*, *gourdeer*, v. a., maltraiter, rudoyer :

Il a tant grief que li n'est
Mestier de s'il vous pleust,
Or ne l'alez plus *gourdoier*.

(*Rose*, ms. Corsini, f° 23^b.)

..... *Gourdoiant*.

(Ib., Vat. Chr. 1592, f° 23^b.)

..... *Gardoiant*.

(Ed. Méon, v. 3319.)

..... *Gordiant*.

(Ib., Richel. 1573, f° 28^b.)

Et quel femme! On ne luy ose
Bien dire qui ne li *gourdoie*.
Le *Lazare*, p. 29, ap. Ler. de Lucy et Michel,
Farces, Morant. et serm. joy., t. III.)

GORDON, voir **GODON**.

GORRE, *gourre*, *gaurre*, *waurre*, s. f., truie :
La grand *gorre*, ou *gaurre*. (Qualification appliquée par le peuple à Isabeau de Bavière.)

Recepte du dit Robert, pour l'assise de la *gorre* a luy vendre, .XL. livre. (*Registre des recettes de Boulogne-sur-Mer*, 1415-1416, p. 29, Ed. Dupont.)

Main de *gourre*, pied de porcéen, ou ceint dont la main ressembloit a un pied de porc. (COTGR.)

— Adj. f., débâchée :

Que nuls tavernier ne laiche jover en sa taverne aux deiz, ne aseeiche *waurre* femme a boir en sa taverne. (J. DE STAVELOR, *Chron.*, p. 226, Borguuet.)

Centre de la France, *gorre*, *gaurre*, truie,

femme débâchée. Perche, Il.-Maine, Morv., *gorre*, truie. Bourg., *Yonne*, *gorre*, truie, femme débâchée. Norm., *gaurre*, grosse femme sans souci.

GOREGNEUN, voir **GAREGNON**.

1. **GOREL**, *gorreau*, s. m., cochon :

Il souvint a la ditte femme d'un petit *gorreau* qu'ilz nourrissoient. (1401, Arch. JJ 156, pièce 38.)

Disme d'agueaux, *gorreaux*, veaux, etc. (1492, Nienl, ch. III, art. 2, Arch. Vienne.)

Et de la est venu le nom de ceste sance esquisse qu'on appelle myrtefin; et aussi le gonst qu'on donne a la venaison de sangliers et *gorreaux*, avec le fruit du meurte. (DU PINET, *Dioscoride*, I, 128, éd. 1605.)

Un *gorreau* fort petit s'efforçoit se defendre de la machoite. (*Trad. de Galien*, p. 15, éd. 1609.)

Morv., *gorelle*, jeune truie.

2. **GOREL**, voir **GOHEREL**.

GORET, s. m., au sens propre, jeune porc, a désigné au XVI^e s. une sorte de rime non riche :

De rimes en *goret* et plusieurs autres meunes tailles ne font les rhetoriciens quelque estime pourve qu'ils sont vicieuses et condamnables. (H. DE CROIX, *Art de rhet.*, éd. 1493.)

L'en fait cent mille chansons que les enfans ebantent et les pages, de rythme *goret* sans art et mesure, aiosi que les ignorans les sceuvent faire. (FABRI, *Rhet.*, I, II, f° 35^r, éd. 1521.)

Une autre fort basse rithme, que l'on appelle rithme de *goret*, ou de houtechonge, qui garde mesure en syllabes; mais en la rithme a peu ou point de consonance; laquelle n'est approuvee qu'entre ruraux et ignorans, qui en font les dits, pour aller a la moutarde; comme cy :

Grand Guillaume
C'est le bel ouvrage que de plastre,
Quand on le sait bien mettre a point.
C'est domage quand on le gaste.
(Ib., *ib.*, I, II, f° 11.)

L'une rime en *goret*.
(*Control. de Souver.*, f° 27^r, éd. 1330.)

En ces cinq especes de rymes, je le pense avoir montré la meilleure part de ce qu'il s'en peut dire; car ce que les riveurs du temps passé ont appelle la rime *goret*, et l'appelle ryme de village, ne merite d'estre nombree entre les especes de rymes, non plus qu'elle est usurpée entre gens l'esprit. (CH. FOSSAINE, *Art poet.*, I, 7, éd. 1573.)

Nom propre, *Goret*.

GORETON, s. m., petit cochon de lait :

Mangez ilz et noz *gorettons*
Et noz brebis et noz moutons.
(*Complainte du poivre commun de Fr.*, ap. MONTRETRET, *Chron.*, VI, 181, Soc. de Fil. de Fr.)

GORGE, s. f., insulte, raillerie piquante :

A Bnem passa a son serange,
Qui ne li fit ire ne *gorre*.
(MOUSK, *Chron.*, 15282, Reil.)

GORGEÇON, s. m., gorge :

Le gorgon se encore en a
Du crâ. l. souff. qu'il me enduit.
(LE LANTIER, *Chant.*, ap. Scheler, *Trour.*
Arch., p. 676.)

GORGIE, VOIR GORGIEF.

GORGEUR, VOIR GORGOIER.

GORGEUR, VOIR GORGOIER.

GORGELETT, s. f., dimin. de gorge :

Fausse nourriture bolete,
Qui c'est donc *gorgelotte*
De la dent au osé toncher.

(JEAN BOUTILLI, *Poésies*, p. 17. Blanchemain.)

GORGEOR, = *gour*, s. m., gourmand :

Vous n'en pouvez mais entre vous de
Quillouf; se vous estes gros et gras, car
vous estes grans *gorgeours*. (4390, *Arch.*
II 140, pièce 136.)

GORGOEYER, VOIR GORGOIER.

GORGIER, VOIR GORGIER.

GORGIEU, VOIR GORGIERE.

GORGIEREY, VOIR GORGIER.

GORGIERET, = *gieret*, s. m., fraise :

Bâches garnis de pavillons et *gorgieret*
de colon et de belle. (Pièce de 1339, ap. L.
Hollie, *Act. norm. de la Chamb. des*
compt., p. 196.)

GORGIELETTE, *gar.*, s. f., fraise :

III. aules et trois *gorgielette*. (1386,
lanc. de S. Amé, *Arch.* Nord.)

GORGIEU, = *g.* = *ey*, *gourgieret*, s. m.,
petit canail de mailles attaché à la barbu-
le ou au lacinet, qui couvrait le cou et
atteignait à peine les épaules :

Harnois de la Pucelle, garnis de garde-
braz, d'une paire de mylons et d'un abile-
ment de teste, où il y a un *gorgieret*
de maille, le bord doré, le dedans garny de
satin cramoisy, doublé de mesme. (*Ducs*
de Bourgogne, ap. Laborde, *Emour.*)

Si le va ataignant dessous l'ombre de
l'esen ennuy, le vi parmy le *gorgery*. (*Per-*
ceval, *Ed.*, 1530.)

Par complomer un *gorgery*.

(*Act. des Apost.*, vol. II, f. 757, l. 1537.)

— *Gorze* :

Le supralain frappa sa femme un grant
cop de coustant au col en descendant
jusques au *gourgerit*. (1465, *Arch.* II 202,
pièce 31.)

GORGIERIE, s. f., fanfaronade :

El n'avoit pas le *ter*, li fait grant *gorgierie*.
El n'avoit pas tant par grant *gorgierie*.
(*Illeu*, 2791, Michol.)

GORGIERON, s. m., gosier, gorge :

Yophanis, *gorgeron*, J. DE GARLANDE,
ms. Bruges 549, ap. Scheler, *Lez.*, p. 41.)

Quant ne saviez du *gorgeron*

Qui tant est li nez le menton,

Qui n'est jume, par son hoisie,

Sachiez que est, vous est nait griez.

(*Des de = Amans*, J. DE JONVALS et TRAVIERE,
p. 122.)

Is fait fuor avoit si men

Que li *gorgeron* leur est avoient

En l'Isleus Deux, et tant ils menent.

(*Gouss.* *Reu. bon.*, 3782, Buchon.)

Jugulus, gurgelle ou gorgeron. (*Gloss. de*
Salins.)

Les choux en xvij purgent la flezme,
adoleissent le *gorgeron* et font bonne
voix. *Platine de honneste robuité*, fo 76 v^o,
éd. 1528.)

GORGEROTE, *gour.*, s. f., dimin. de
gorgiere :

Une cote de fer et une *gourgerote* (1302,
Invent. des biens de E. Marchant, luy, de
meubl. de la mair, de Dij., *Arch.* C. d'Or.)

GORGETE, = *ette*, = *ecte*, *queor.*, *gur.*, s. f.,
gorgie, petite gorge :

Vair oit out, loche riant,

Biau menton, bele *gorgete*.

(MOYET DE PARIS, Bartsch, *Item. et past.*,

III, 14, 37.)

A poi que sa *gorgete* (du rossignol) de hault
[chanter ne cresse.]
(*Ch. de Roussignol*, ms. Avranches 244, f. 92^v.)

Blanche com noif, polie, de bean gros

Fu sa *gorgete*.

(G. MACU., *Poés.*, Richel. 9221, f. 38^v.)

Jugulus, *gurgelle* ou gorgeron. (*Gloss. de*
Salins.)

En et les *gorgertes*

Dire choses faictes

Soulez l'omble du houx.

(*Viel Test.*, xv, 13622, A. T.)

Oyant les gentes *gorgettes* des oysselz
recreativement armouiser. (*Perceval*, 2^e p^o,
éd. 1530.)

Par moy un petit delasser

Ma *gorgete* sera laver.

(*Act. des Apost.*, vol. I, f. 138^v, éd. 1537.)

Ne chantez plus, refrenez vos *gorgettes*.

Tous oysselz.

(CL. MAR., *Ball.*, xv, Caeseno.)

En parlant des gracieux propos, je n'en-
ten pas de ces petis mots affectés, on il
n'y a que des il et des il de peur d'escor-
cher ces *gorgettes* delicales. (TAUREAUX,
Second dial. du Democritie, p. 223, éd. 1602.)

Norm. et Canada, *gorgelle*, ce qui sert à
attacher la coiffure sous la gorge. Morv.,
gorgelle, colletterie. Poitou, *gorgelle*, havette.

GORGETER, *gorgueter*, v. n., se garga-
rifer :

Prendre la semence de senevé et bien
broier et destramper de chaude eau et
puis metre en sa bouche... et *gorgeter*.
(*Liv. de fisq.*, ms. Turin LXXXVI, K, IV,
37, f. 5 r^o.)

Qui est ennumereles preigne figures et ysope
et les cuise en vin, et dont melle du miel
et puis mete en sa bouche et *gorgete* en sa
gorge, si garrira et desora s'il est enroues.
(*Id.*, f. 13 r^o.)

— *AVALER* :

El si avoit si onvert l'neil

Par rendre grant pleint de veve,

Que l'on li peust me fesse

Lombardé tres parai lanier

Que n'en lessast son pissier

De ce n'estoit li pas d'oster.

Ne que me oue a *gorgueter*

S'ile eust mené un grain d'oster.

(*De l'ère de Grece*, Montaignon, *l'abbay.*, 1, 232.)

J. GORGIAS, *gorgias*, *gorgias*, adj.,
élegant, coquet, galant, mignon, aimant
la parure et le luxe, = bien proprement et

mignonnement habillé, = comme dit Duez,
vain, glorieux :

Une jeune fille de .xv. a .xvi. ans ou
environ, laquelle estoit bien fragement
et habillée fort fragement. (1473, *Arch.* II
195, pièce 906.)

Estoit en belle bataille, tous *gorgias*
aux champs. (16 sept. 1474, *Leit.* de J.
Bougey au maire de Dij., *Arch.* mun. Dijon,
B 452, n^o 155.)

Il vous fault soustenir nature,

El vous tenir fort *gorgias*.

(*Farce de Folle Babance*, Anc. Th. fr., II, 273.)

Tel se maintient fort *gorgias*

Qui n'a ne beaulté ne maniere.

(*Les Faintises du monde*.)

Gorgias, plaisante et belle.

(COQUELART, *Droits nouv.*, 2^e part., de Paëcis, I,

144, Bibl. elz.)

L'un estoit homme, et l'autre estoit une
dameiselle moult mignote et *gorgiasse*. (P.
MICHAULT, *Dance aux aveugl.*, p. 8, éd.
1748.)

Entre les autres princes, lesquels gaudis-
soient a ceste entre, estoit fort *gorgias*,
et de grande pompe, Richard d'Iorc. (J.
MOLINER, *Chron.*, ch. CCLXXV, Buchon.)

Les dames a plains eschaffaux y estoient
aussy tant *gorgias* que c'estoit une droicte
fayzery. (D'AUTAN, *Chron.*, Richel. 5088,
p. 116 r^o.)

Deux mil deux cens *gorgias* hommes d'armes
Montez, bardez, prest a veire devoir.

(J. MUROR, *Voy. de France*, Comment le Roy part
de Milan, f. 57 r^o, éd. 1532.)

Le mari s'en va a sa maison, la ou il
trouva sa femme plus belle, plus *gorgiasse*
et plus joyeuse qu'elle n'avait accoustumé.
(MANG. D'ANG., *Hept.*, VIII, Jacob.)

Monsieur d'Avannes, par l'aide des
dessus dictz, estoit fort *gorgias*. (*Id.*, *ib.*,
XXVI.)

Quant je vous voy si belle et triumpante,
Si *gorgias* et si tres avenante,
Mon cuer devint tout pensif a part soy :

El si me dist : Mon aim, acais tu quoy ?
Advisé bien, vobey chose excellent.

(*Reverit de Roudeneu*, f. 21, éd. 1527.)

Ce *gorgias* Euripides, dist Panurge,
tous jours a mesdiet des femmes. (RAB., *Le*
quart liere, ch. LXXV, éd. 1552.)

Il est malaisé a croire, qu'Epaminondas
qui se vantoit de laisser pour toute posté-
rité des filles qui feroient un jour honneur
à leur pere (c'estoient les deux nobles vic-
toires qu'il avoit gagné sur les Laedemo-
niens) eust volontiers consenty d'eschanger
celles la aux plus *gorgias* de toute la
Grece (MONT., *Ess.*, I, II, c. 8.)

Gorgias, Gorgéous, gaudie, flautant,
brave, galant, gay, huc, trimme; quaintly
clothed, richly attired, sumptuously appa-
relled; also, glorying, delight ting, or plea-
sured, in travesty; also, feeding, or hating
with mirth. (COTGROVE, *éd.*, 4614.)

Gorgias, m. Alegre. (CES. OUDIN, *Dicl.*
fr.-esp.)

— *Gorgias* s'emploie aussi subst., pour
dire galant, muguet, beau-fils :

Laissez aller ces *gorgias*

Chassera yver a la pippe,

Vous verrez comme la gelee

Reverra leurs estomacs.

(*Poés. de Charles d'Orl.*, p. 252, Champollion.)

Paréillement vont venir a cheval deux

ou trois *gorgias* qui la devoient accompagner. (LOUIS XI, *Nouv.*, XLVII, Jacob.)

Cela signifie et denote

Que tez *gorgias* et daucours

Bien souuent, pour tromper leur hoste,

Contretout des estatz pluseurs.

(COQUILLART, *Droits nouv.*, 2^e part., de Pactis, I, 134, Bibl. elz.)

Annors, portoupiet de satin.

Ou quelque corset de damas,

Les salades des *gorgias*,

Cheueux blanz, perriques de pria.

(Id., *Blason des dames*, II, 184.)

Les *gorgias*, peuple, et escolliers d'Angiers, par tourbes accoutroyé voir Gouiron le borgue ainsi accoustre. (RAB., *Le quart liere*, Lyon, 1548, Prologue.)

— *Gorgiasse*, s. f., femme coquette et élégante :

Une dame... qui par ses manieres et beau port et danses, en blessa en cœur une douzaine, car estoit la droite *gorgiasse* et le passé bruta de la route. (G. CHASTELAIN, *Chron.*, V, 28, Kervyn.)

— *Gorgias*, adj. s'applique aussi aux choses pour dire délicat, élégant, coquet, gracieux et plaisant :

Le xvij^e jour de novembre le roy qui avoit disné au pont de Cyve alla faire triumpante entree en la riche et belle ville de Florence qui fut la plus *gorgiasse* et triumpante qu'on vit oncq pour entree en armes et pour reception. (N. GILLES, *Aun.*, t. II, p. 303 v^e, éd. 192.)

Quand il ent pris la plus *gorgiasse* et mieulx parfumez de toutes ses chemises. (MARG. D'ANG., *Hept.*, 1^e nouv., Jacob.)

Flustes sonna

Gaillardement, dont le son resonna

Si *gorgias* que bonne raison lui

Dire que tan au jeu sa faconna.

(CHRIST. GUYOT, *Chants roy.*, p. 38 v^e, éd. 1827.)

De *gorgiasse* et amoureuse epistre.

(Id., *ib.*, p. 126 r.)

Ville plaisant, *gorgiasse*, polye,

Ou tout chascun en amours se ralye.

(NIC. MAURO, *Comblant de la cloche*, p. 3.)

Poés. goth., Michéol.

Plus *gorgiasse* forme. (VAN AELST, *Regl. de l'archit.*, p. 61^e, éd. 1545.)

— A la *gorgiasse*, à pleine gorge :

Bien Messieurs, va il dire en se riant a la *gorgiasse*, il faut que je quitte ma propre volonte, pour me renver a la vostre. (CHOLIERES, *les Apresdinees*, VIII, p. 260 v^e, éd. 1587.)

On lit encore dans les *Lettres* de M^{me} de Sévigné :

Cette présidente Barentin, qui rioit toujours, si aise d'être présidente, si *gorgiasse*, venne depuis dix mois, s'est amouchée d'un homme de vingt ans, fils de Cornaillon. (SÉV., à Grignon, t. IX, p. 481, Hachette.)

2. *GORGIAS*, s. m., gorgerette, ou tour de gorge pour les femmes; collet dont les femmes couvrent leur poitrine. Nicot le définit ainsi : « Pièce d'habillement estoffée richement, dont les femmes, allans esgorgelees, bandoient le bas de leur poitrine. » Dans les miniatures du xv^e siècle, on voit que le *gorgias* était alors une toile transparente qui laissait voir les seins dans leur entier :

Un *gorgias* a pointe usée

Pour faire tetins a oreilles.

(COQUILLART, I, 99, Farbé.)

Sa maistresse l'avoit leuece le matin, pour occasion de ce qu'elle ne luy avoit pas playé ses *gorgias*. (MARTIAL D'ARVERGNE, *Arrests d'amours*, XIII, éd. 1573.)

Mes *gorgias* sont empesez.

(Déb. de la *Dau.* et de la *Barag.*, Poés. fr. des xv^e et xvij^e s., V, 28.)

Tetin qui l'endes et repouisses

Ton *gorgias* de deux bons pouisses.

(Cl. MVR., *Epigr. du beau festin*, p. 383, éd. 1596.)

Fasciola, bandelette, petit *gorgias*, drappeau. (CATEPINI *Dict.*, Bâle 1584.)

Fascia, une bande ou autre piece de linge, comme pour emmailloter les petits enfans, ou un *gorgias* ou bavette. (Id., *ib.*)

Gorgias : m. as gorgerette; a gorgel. (COTGR., éd. 1611.)

GORGIASEMENT, *gorgiasement*, adv. d'une manière élégante, coquette, fastueuse :

Gorgiasement vestu. (J. BOCHEFF, *Aun. d'Aquit.*, p. 36 v^e, éd. 1537.)

Par toy on tient bien nettement,

Gorgiasement, proprement.

Le chapperon et la coquille.

(G. CORNOZET, *les Blasans domest.*, Bts. de la Verge à netoier, Poés. fr. des xv^e et xvij^e s., VI, 259.)

Et commanda a sa femme de s'habiller plus *gorgiasement* qu'elle n'avoit accoustumé. (MARG. D'ANG., *Hept.*, XXXVI, Jacob.)

Ceste mayson est *gorgiasement* adoubee, ou decoree au pris qu'elle souloyt estre. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 508, Génou.)

Breton estoit *gorgiasement* armé. (RAB., *Le quart liere*, ch. XI, éd. 1552.)

Pareillement deux galles *gorgiasement* accoutrés d'estandars, banieres. (*L'Entree de la Reyne a Bourdeaux*, Var. hist. et litt., VIII, 252.)

GORGIASSER, - *gyasser*, *gorgiasser* (se), v. réll. faire étalage de ses habits, de son luxe, être coquet, vain, fier :

Lors pouvoit on ouyr gorgeres et voix deuenir bruit diversément... dames se leussent et *gorgiasser* aux fenestres. (G. CHASTELAIN, *Chron.*, I, 188, Kervyn.)

Et ce qu'il y a entremeslé de la philosophie, il ne fault point penser qu'il l'aye emprunté d'ailleurs, ne qu'il se soit *gorgiasé* des plumes de autrui. (L. SELVÉ, *Vies de Plat.*, préf., éd. 1547.)

La la on naguerres ils ruoient contre la selle, ils se portoient maintenant dans le harnois, et tous liers se *gorgiasient* sous la barde. (LA BOET., *Sere. vol.*, Fenezé.)

Il ne s'y voit qu'une miserable affectation d'extraugede : des deguemens froids et absurdes, qui au lieu d'eslever, abbatent la matiere. Pourveu qu'ils se *gorgiasent* en la nouveleté, il ne leur chaut de l'efficace : pour saisir un nouveau mot, ils quittent l'ordinaire, souvent plus fort, et plus nerveux. (MONT., *Ess.*, I, III, ch. V, p. 383 p^e, éd. 1588.)

Se *gorgiaser*. To flaunt, brave, or gallantize it; to cut it out of the whale peck, also, to be proud of, or please himself in the bravery of his apparell. (COTGR., éd. 1650.)

Gorgiaser, rallegrassi (OUDIN, *Dict.*)

GORGIASETÉ, s. f., coiffure, ou propreté et gentillesse d'habillement, comme dit Duez :

Or par vertu de l'acointance

Et de sa *gorgiaseté*,

Une serrette intelligence

Les mist en grande privauté.

(COQUILLART, *Enqueste*, II, 133, Bibl. elz.)

Luy fascioit fort la despençe qu'il estoit courtain t de faire pour entretenir sa *gorgiaseté* et pour savyre la courl. (MARG. D'ANG., *Hept.*, LIX, Jacob.)

— Avec le pluriel :

Ce sont grans *gorgiasetes*,

Par faulte de meschavetez.

(COQUILLART, *Droits nouv.*, 1^e p. de Statu hominum, I, 61, Bibl. elz.)

Est il possible d'avoir bruit?

Pour bagues, *gorgiasetes*,

Baillier au disne le dohuy,

Ferme, comme ung sanglier en ruyt

A faire les joyusez et

(Id., *Monologue Coquillart*, II, 296.)

Se retirra du tout a Dieu, laissant les mondantez et *gorgiasetes* de la court. (MARG. D'ANG., *Hept.*, XXI, Jacob.)

Sa gloire et sa reputation ne consiste point en telles pompes et *gorgiasetes*. (SEYSSSEL, *la Grand' monarchie*, II, 21, éd. 1540.)

— En parlant du discours, pompe, faste, recherche :

Ceste elegance et *gorgiaseté* de paroles. (MAUM., *Euv. de S Just.*, p. 42 n^e, éd. 1594.)

Au bruit de la dame accourrent plusieurs, lesquelz l'ayant veue et ouy l'occasion de son crier, non seulement eurent a ses paroles, mais y adjoustèrent aussi que la propriété et *gorgiaseté* du conte avoit esté lougement usée par luy pour pouvoir venir a cest effect. (A. LE MASSON, *Decameron*, Deux. journ., nouv. biuet., éd. Lemerre, I, 270.)

Gorgiaseté, braverie, gallantuesse, finesse, trinitesse, gorgeousnesse, gaudiuesse. (COTGRAVE, éd. 1611.)

GORGIE, voir GORGIEE.

GORGIEE, - *gee*, - *gie*, s. f., gorge, tête, vie :

L'eschelle se repent que tant est aprochie,

Gil qu'il puet eschaper a'obis sa *gorgiee*.

(TR. DE KENT, *Geste d'Als.*, Richel. 2494.)

p. 11 p^e.)

— Ce qu'on a dans le cour, pensée, sentiment :

Mais qu'on me done hardiment

De dire tot sagement

Ma volente et ma *gorgiee*

T'enlon je l'ai faite et forgie.

(CHREST., *Chiget*, Richel. 375, p. 281.)

Se vos avez dit voz *gorgiee*,

Miaz vos veniz, par Sa et Omec,

Qu'aucore just a porpenser.

(Renart, 19992, Méon.)

— Injure :

Garche, diste le, com estes desliee,

Com savyz bien dire *gorgiee*.

Pres de vos doinz es deus ne porgiee.

(Aubertis *le Borgygnons*, Romv., p. 211.)

Se partie se plaint de telles legieres paroles et gorgues. *Cout. de Châtillon, 1371* f. ap. Garnier, *Charl. de comm.*, t. 1, 364.)

GORGEMENT, *gorgement*, s. m., jactance, vanité, faste :

Il faisoit de très grans gorgemens.
Il ne guieroit que avoir lesse
S'ablement.

(*Ch. de France de St. Louis*, f. 12 r., édit. 1530.)

D'ausillition et de grans gorgemens.
(*ib.*, f. 119 r°.)

GORGIER, *ger*, v. a., engorgor, avaler :

Bien doit hait si gorgant gorge
La engorgierres qui engorge
Si grand engorgies.
(*G. de Loison, Mir.*, ms. S. 155, f. 75.)

— Donner la nourriture, terme de fauconnerie :

Le suppliant dist qu'il alloit gorgier son entour; lequel incouvent au gorgier son dit entour. (1458, Arch. JJ 187, pièce 322.)

— Faire des gorges chaudes de quelq'un :

J'ay grand despit qu'ilz nous viennent ainsi desputer et gorgier. (1473, Arch. JJ 195, pièce 297.)

GORGIER, *gorgier*, s. m., gorge :

Cost et incolement si sailli au gorgier.
Plus tost fut estroncé que n'est a levrier.
(*Wag. d'Arg.*, Richel. 766, f. 8 v°.)

Les entrailles du corps, le cervel, le gorgier, le corps, le cuer. (*La Maniere de lanvers*, p. 383, P. Meyer.)

GORGIERE, *gorgiere*, *gourgiere*, s. f., partie de l'armure des gens de guerre, hausse-cou :

Et fiert le Sarasin en une elle coloe
Que toute la gorgiere li a parmy copee.
Hist. de Jer. de Blain., Ars. 3141, f. 91 r°.)

Se la gorgiere et li haubers
N'est un compaignon tés,
Il li eust, je ois, pas-é
Par ni le gorge fir et fust.

(*Rom. de Ham.*, ap. Michel, *Hist. des D. de Norm.*, t. 308, S. de l'Hist. de Fr.)

Le roy le fet entre les jointures de son haubert et sa gorgiere. *Chron. de St. den.*, ms. Ste-Gen., f. 330 r°.)

Hauberton et gorgiere. J. DE VINCAY, *Eur seigneur.*, ms. Brux., 4102, f. 29 r°.)

A un chevalier anglois donna telle coloe
Une gorgiere ne camail ne li vala n'uec.
(*Ch. de Gueldin*, var. des v. 1623-1625, Charrier.)

Une collette de fer et la gorgiere.
(5 août 1366, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

— Gorgueille :

Pour chatoir la neige des chauplattes,
Gorgues, hautes et basses voyes de l'Eglise
(1379, *Compt. de l'Egl. de Troyes*, p. 50, Grelan.)

— Fichu de femme, d'étoffe blanche, fine et transparente, qui était en usage dès le XIV^e siècle. Au commencement du XV^e siècle, les gorgières, très fines, transparentes, légèrement empesées, ne furent plus qu'un glacis de gaze posé à la hauteur des épaules, sous le corsage très ouvert par

devant et par derrière. Elles formaient de petits plis réguliers au cou, qui se produisaient sous la poitrine, laissant deviner la couleur de la peau et la forme. Cette mode persista assez longtemps, avec quelques variantes sans importance, tant que les corsages furent maintenus ainsi décollés. (Viollet-Le-Duc, *Dictionnaire raisonné du mobilier français*, Vêtements.)

Gorgières de Beahme pour l'aour de la dite dame. (1352, *Comptes royaux*, ap. Laborde, *Emait.*)

Deux petites gorgières a dormir, brodes par dehors. (1380, *Invent. de Ch. V*, 3101, Laborde.)

Que diray je plus ? maintenant les Angiers
Ont œuvre assez seulement au gorgiers.
(*Juvoy, Eleg. de la belle fille*, p. 26, Willem.)

Une gorgere godronnee. (*Bigarrures du S. des Accords*, ch. III.)

Une gorgiere de toile d'argent blanche. (1611, *Invent. du château de Pailly*, Rev. des Soc. sav., t. V, 7^e série.)

— Gorge :

Giz fa aussi suspris que une brebis portiere
Quant elle voit le Lou qui li tient la gorgiere.
(*Ch. de Guesclin*, 1128, Charrier.)

— Coup dans la gorge, gourmade :

Le suppliant dist audit Guillaume qu'il se traist en arriere, ou il lui droiroit une gorgiere. (1401, Arch. JJ 156, pièce 445.)

Bresse, *gorzira*, fichu, mouchoir sur le cou. Bessin, *gorgière*, ruban qui passe sous la gorge et sert à fixer la coiffure. Saint-, *gorgère*, trachée.

GORGIBRET, voir GORGIBET.

GORGIEUR, s. m., hâbleur :

Se lu cuisses en a faire ce que nous enimes a laire, tu ne l'eu cuisses seen delivier, car tu li bies que un gorgieur et un venteur, soit a jouer a la paulme, ou en autres chosses. (1397, Arch. JJ 132, pièce 197.)

Cl. GORGIEUR.

GORGIMENT, voir GORGEMENT.

GORGOCIER, v. n., coasser :

Renart les oi gorgocier
Et vers lor mere corcier.
(*Renart*, 471, Méon.)

Les raines qui el lai pissent et chautent et gorgocent tellement. (*Comm. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 173 r°.)

GORGIER, - *oyer*, - *oyer*, - *eyer*, - *ier*, verbe.

— Act., railler, faire des gorges chaudes de quelq'un :

Ne gorgereiez mais dis mois,
Crespeit bien, Normoz ne Danes.
(*Bes.*, *h. de Norm.*, II, 16602, Richel.)

Ja Francis celui n'aura
Qui bien et amor li fera
Mes com il plus boni sera
Et li deu. touz gorgereiz;
Ouz savez que lu n'usiez
Ja ne Francis de rien crevoiez;
S'el crevoiez, il nel crevoiez;
S'el te crevoiez, je pon n'usiez.
(*Le Rom. des Français*, Jub., *Nouv. Rec.*, II, 10.)

— Neutre, se gorgier, faire le faufaron :

Fant ont gorgiois longement
Devant le conte, et hautement
Qu'il ont leur manger atouré.
(*Amaldis et Ydoier*, Richel. 375, f. 319 r°.)

N'ot pas les honors por noient.
Ne s'en aillent ja gorgiant
Qu'il sont tout seif au menn pueple
Qui le pais acroist et pueple.
(*Rose*, Vat. Chr. 1322, f. 37 v°.)

N'ot pas les honors por noient,
Ne s'en aillent ja gorgiant
Qu'il sont tout seif au menn pueple.
(*ib.*, Flor., Ric. 2755, f. 368 v°.)

N'ot pas les honneurs pour noient.
Ne s'en voient ja gorgiant,
Qu'il sont touz sers au menn pueple.
(*ib.*, ms. Corsini, f. 399 v°.)

Te faut li ainsi gorgioier; par le sanc Dieu je te batray et le monterray comment tu gorgioieres contre les hommes de cest pays. (1387, Arch. JJ 131, pièce 106 v°.)

Quel briaict quant on a son guerrier
Aymant de bon amour certaine,
Qui fait de sa bource mytaine,
Et force argent pour gorgier.
(*Marcheau*, p. 19, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, moral.*, t. IV.)

— Parler du gorgier, etc. :

Gorgieit de lur voiz, roie est lur parloir.
(*Th. de Kent*, *Geste d'Als.*, Richel. 24364, f. 61 r°.)

— Act., avaler :

Et la endroit sont ilz assis
Ou jadis ont pris leurs delietz,
Ou fevent ilz assez gorgier
Le feu d'enfer et langouier.
(*Dreulx*, *Trois Peler.*, f. 120 r°, impr. Institut.)

— P.-é. dans l'ex. suivant signifie-t-il combler de biens :

Les vertuz Dieu li faut scay ir
Qui c'est la qui tant nous gorgoie.
(*Mor. des blasphem.*, p. 225.)

GORGOLE, *gourgolle*, s. f., col, bec pour verser :

Deux pots d'argent verez a metre eau a
chacun une gourgolle. (1453, Arch. K 328.)

GORGON, s. m., bouillonnement :

Nostre nef estoit durement
Froissee et crevacee toute
On l'eaue a grans gorgons se honte.
(*Car. de Pis.*, *Poés.*, Richel. 604, f. 169 r°.)

Enimes es grans pierres y trait
Toulis et chiet
A grans gorgons.
(*Id.*, *Dit de Poissy*.)

— Commérage :

Après qu'on a dit ce gorgon
Tantost après arrivera
Une grande procession
Qui d'autre matiere lyra.
(*Cauchon*, *Droits nouv.*, 2^e p., De injuriis, Bild. elz.)

GORGONGUE, - *icque*, adj., de Gorgone :

Les Troyes faces gorgongues.
(*N. de la Chisnaye*, *Comdamm. de Banquet*, p. 372, Jacob.)

La non brune, au regard gorgongue.
(*Le Maire*, *Plainte du Destrier*.)

GORGONNER, *gourg.*, v. n., bouillonner :

Quant tu es en nag ventre, li toune,
li rondle, li broille, li gorgonne.
(P. JAMES, *Debat du Vin et de l'Eane*, Poès. fr.
des XV^e et XVI^e s., IV, 108.)

li rondle et gorgonne.
(*ib.*, *ib.*, éd. Tav.)

— Bavarder continuellement :

Si les musiques en pies qui sont oyseaulx varieuses de blanc et de noir qui encoures vont gourgonnant et de pou de chose font grant plait. (C. MAXION, *Bible des Poet. de melan.*, t^o 35^o 1^o, éd. 1493.)

GORGOTER, v. n., faire entendre le bruit d'un pot qui bout :

O qu'il fait beau voir gorgoter un pot, quand il est bien garny et absolu de toutes ses parties ! (*Rec. gen. des rencontres de Tabarin*, I, LIII, Bibl. gaul.)

I. GORGUE, s. f., rancune :

Car craignoit fort qu'il ne venist pour quelque chose secreete, et de quoi on se defiait de ly, parce qu'il s'estoit bien perue, depuis la parre du bastard, que le due portoit courtoisement des gorgues et des remors. (F. CHASTELLAIN, *Chron. des D. de Bourg.*, II, 45, Buchon.)

2. GORGUE, adj., glorieux :

Marie sa femme qui bien faisoit la gorgue.

(*Ménagier*, I, 140, Biblioph. fr.)

Glaugnonie la souillarde, la plus sale et waste de la compaignye, mal apointee et habillee, aussy large que longue, enflee, gorgue. (XV^e s., *Second mariage et espousement entre Dieu le Fils et l'ame pecheresse*, ms. Valenciennes 233, t^o 145 v^o.)

3. GORGUE, s. f., gargouille, n'a été rencontré qu'au XVII^e siècle :

Les gorgues et tuyaux de plomb de tout le bâtiment. (1675, *Compte de la comm. d'Art.*, Arch. Art.)

GORGUEÇON, s. f., rancune :

Ouques ne volent requerre a lui avordisson ;
Reaus le haïoit mult, de vielle gorgueçon.
(*Rec. de Montaub.*, 156, Michelant.)

Cf. GORGUE.

GORGUET, s. m., gorge :

Je voy a l'œil qu'on ne peut faire gnet
Si d'ill'ant contre les temps mandict
Que nos montons n'expaignent un gorguet.
(LE MAIRE, *Temple d'Amour. et de Vert.*)

— Ce qu'on a sur la langue, dans le cœur :

Ce sermoen est peu civile, mais, o Quirites romains, je diray mon gorguet.
(FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, III, 16.)

Cf. GORGIEE.

GORGUETER, voir GORGETER.

GORGULLON, voir GURGULION.

GORIEL, voir GORHEL.

GORIEL, voir GORRIER.

GORIN, s. m., petit goret, petit cochon, cochon de lait :

En l'ostel Jehan Rousseau avoient esté
trouve sept gorins ou cochons de lait.
(1431, Arch. JJ 181, pièce 67.)

Après la mere les gorins.

(J.-A. de BUIF, *les Mimes*, I, III, t^o 125 v^o, éd. 1619.)

Perche, Orne, Maine, Bourbonnais, Norm., Bessin, gorin. Franche-Comté, Doubs, Haute-Saône, Jura, Champ, Haute-Marne, envier, de Langres, Forez, gouri.

Nom propre, Gorin.

GORJON, s. m., sein :

La gorge et li gorjons sont dehors la gonnelle.
(XV^e s., *Rec. de poès.*, ms. Angers 513, t^o 24 v^o.)

... pour mouster le gorjon et la gorge.

(*ib.*)

GORLE, gortle, guortle, gueurle, guerle, guerle, goule, gueille, gueulle, queute, queste, queule, quele, geule, s. m. et f., bourse, gibecière, valise :

Portent corroies et gueilles et baudrez.

(*Charr. de Nymes*, 1025, ap. Jouck, *Gaill. d'Or.*)

Copioie borses et queilles bien fermeez.

(*ib.*, 1222.)

Li queus Guillaumez descendi au rivage,

Pris a son queulle, erramment le deslace,

Dit a son fanle : Or pensez du bien fere.

(*Mon. Gaill.*, Richel. 308, t^o 262^a.)

Çi leva la chape par Forle,

Si a descocié un molt gros gorle.

(*Hist. de Gaill. le Maréchal*, 6791, P. Meyer,

Romania XI, 60.)

Larrensée, fet il, murrière,

Bien perit qu'avez esté routière,

Et mainte queule avez coupee.

(G. de COSSY, *de l'Emper.*, Richel. 23111,

t^o 267.)

Desoz la fierté qui mieuz mieuz

Raent et questes et franbanz.

(*ib.*, *Mur.*, ms. Brux., t^o 155^b.)

Raent et queurles et frambaux.

(*ib.*, *ib.*, ms. Soiss., t^o 161^a.)

Ne lor eant de meskief d'autrai

Mais que li gorle soient plain.

(*Vers de le mort*, Richel. 373, t^o 339^a.)

J. gorle de deniers p'raote,

Si n'est cheus ea ni la voie.

(*Rom. de Mahouet*, 252, Michel.)

Ainz avoit laissé .iij. queurles

Toz plains de deniers jusques orles.

(PEAN GUILBERT, *Vie de S. Martin*, p. 146, Bour-
rissé.)

Et pooit nus marchezns porter .i. gortle
de deniers a son col sour .i. bourdon, que
ja n'eust garde. (*Chron. de Rains*, t. XVI,
I, Paris.)

Amis, ce dit li marcheanz,

Çes deus chevans car les ne vanz.

Dit Trubert : Sire, volentiers

Quant vos me donrez les deniers,

Li cheal vos seroit livré.

Lors li le geurle desnoé,

Si li a montré la moieie.

(*Trubert*, 883, Meun, *Nouv. Rec.*, I, 220.)

Lors que sur un eschequier

.xv. livres Perlins blancs,

Li gorles fu riches et grandz,

Et li avoir fu dedez mis.

(*Fabliau du Prestre et d'Anzanz*, 243, Montaiglon et
Raynaud, *Fabl.*, II, 47.)

li renia .i. queulle de deniers que son
hoste li avoit baillie a garder. (*Chron. de
S.-Den.*, ms. Ste-Gen., t^o 357^r, P. Paris.)

Et mist Salemon ses freux dedens le

sepulchre. VIII. grans gortles de tresors.
(*Bibl. hist.*, Maz. 532, t^o 107^c.)

Lequel Delalande li prist et osta son
argent qui estoit en une quele. (1358, Arch.
JJ 87, pièce 151.)

Et mist son gortle de les lui. (*Har. aux
peler. de N.-D. d'Am.*, Grenier 158, Richel.)

Un gortle tout plein d'or. (*ib.*)

Halens cunctam quandam hursam ple-
nam denariis, que vulgariter dicitur
gortles. (*Etienne de Bourbon*, Richel. I,
13970, t^o 319.)

Quarante frans ou environ, que li qui
parle mist dedans ledit queulle en monnoye
dessus dite. (*Reg. du Chat.*, I, 556, Bi-
blioph. fr.)

Il se leva et seingny son quelle, ou estoit
l'argent dessus dit. (*ib.*)

GORLE, adj., fin, rusé :

Puis apele sa chambriere,

Une gortee pautoniere,

La garce et a non Galestrot,

Moult sot de fort et de tripot.

(*De Constant Duhamel*, ms. Berne 351, t^o 83^a ;

Montaignon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 180.)

GORLEL, gortl., s. m., dimin. de gorte,
bourse :

Adont amasse ouult mieus .i. vert chapel

Ou amassiere ou gortine ou jout,

Que ne feisse c. uars en .i. gortlet.

(*Urbain*, p. 160, Tabler.)

Tant metent sur lor baterians

Et de bourses et de gortians.

(*De S. Jehan Parib.*, Richel. 1533, t^o 123^a.)

Ancuns dist : Çis hors a grant avir ;
tu prises l'omme, mais ce n'est c'une buce ;
cils qui tu tiens pour riche n'est k'uns
gortians. (*Arts d'Amour*, I, 431, Petit.)

GORLERIE, s. f., profession du bourre-
lier :

Item, doivent livrer et estoifer tout les
harnas des quevaux de le basse cort et
emenent les harnas de gorterie du kar
Madame. (9 mai 1376, *Entreprise des sou-
lers et curs a fournir a l'abbaye des Prés*,
Arch. mun. Douai.)

Cf. GORHEL et GORHELIER.

GORMANDER, voir GORMANDER.

GORMANDIE, voir GORMANDIE.

GORME, s. f., sorte de vase :

Quant le formage se prendra a endureir
ou le mettra en lieu froit et obscur., et
apres certains jours pour le rendre plus
ferme ou le mettra en une gormie et l'es-
prandra Pen merveilleusement. (FRERE
NICOLE, *Traict du Livre des Proffuiz champ.*
de P. des Crescens, t^o 108 v^o, éd. 1316.)

GORME, adj., gortier :

Deu amez et deu reclamez

Que si belle vos ai formee,

Se fuisiez beoie ou gormee

Espoir preud'homme fuisiez.

(*Vie des Per.*, Ais. 3641, t^o 106^r ; Méon, *Nouv.*

Rec., II, 286.)

GORMENDERE, voir GORMANDERIE.

GORMER, gormier, v. réll., jeter sa
gourme :

Chair de tortue qui premierement aua
esté nourrie en quelque jardin pour se
gormier et purger de ses humidités ex-
traordinales. (PARE, *Œuv.*, XX, 35, Mal-
gaizne.)

GORNAISE, gornaise, adj. f. maigre, desséchée.

Jannes, *gornaises*, ramassées
Doivent estre bien estompées.
(R. DE BLOIS, *Chast.*, Richel. 21301, p. 355^r.)

Jannes, *gornaises*, remuées.
Ib., ib., Richel. 857, f. 131^r; Méon, *Fabl.*, II, 135^r.)

GORNAL, gornal, s. m., rouget, ou lièvre de mer :

La charrette de *gornaus* doit de coutume .III. s. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^{re} p., CI, 21, Lespinasse et Bonnardot.)

L'en doit paier de la morne en charrele V s., et des .VI. *gornours* en charrele .III. s. (La Coutume du poisson, Richel. 20048, f. 133^r.)

La charrette de *gornour* doit six *gornours* de coutume. 1320, *Regle sur les Poisson.*, de mer, Ord., II, 582.)

La charrette de *gornaus* doit de coutume quatre sols. 1325, *Ord.*, XI, 35^r.)

Pastes de hermes et de *gornour*. (Mé-nagier, II, 95, Biblioph. fr.)

Cf. GORSART.

GORNART, s. m., le rouget ou lièvre de mer :

Gornars, cuiz en evo, a la sausse cameline. *Gornars* au poivre chaud. (ENS. P. *aparel. riand.*, Richel. I. 7131, f. 100^r.)

Cf. GORNAL.

GORNEUR, s. m. ?

Stephan dieu lo *gorneur*. (1331, *Cens. du chap. de Ner.*, p. 9, Arch. mun. Nevers.)

Stephans li *gorneares*. (Ib., p. 129^{ter}.)

GORON, goron, gorrion, s. m., cochon :

Deux jeunes cochons ou *gorrons*. (1318, Arch. JJ 170, pièce 412.)

Item, je prins quatre boyceaus de mouture au garnier que je laic moultre pour les *gorrons*. An 1534, ms. du Poitou.)

Quatre ou cinq poches de falsitez et appellations comme d'abus de *gorron* (DU FAILL, *Eulrap.*, II, 216, Assézat.)

— Pièces de bois qui dans un pressoir sont placées sous deux pièces juxtaposées qui reçoivent dir et menent la pression de la vis :

Pour faire les *gorrons* du troil. (1467, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, f. 97 v. Bibl. La Rochelle.)

Vendés, *gornouon*, cochon. Ainis, *goron*, partie d'un pressoir.

Non propre, *Goron*.

GORONNIERE, adj. f., qualifie une truie pour la reproduction, une truie prête à mettre bas ou qui a des petits ; mot ancien qui n'a été rencontré que dans un texte pouvant de la seconde moitié du XVIII^e siècle :

Les fermiers de Pomille devoient annuellement... un cochon de lait, s'ils avoient une truie *goronnere*. (AN 1779, ms. du Poitou, ap. Lalande, *Gloss. poitevin*.)

Poitou, Vendée, Deux-SÈVRES, *gouronnière*.

GORPIL, voir GOUTIL.

GORPILL, voir GOUTILL.

GORPILLAGE, voir GOUTILLAGE.

GORPILLE, voir GOUTILLE.

I. GORRAU, gorre, s. f., élégance de la mode, pompe, vanité, luxe, faste, braverie, débauche :

En despendant le leur de fait
En *gorres* et en bonnes chères.
(*Myst. de la Concept.*, f. 84.)

Querant lieu et occasion de pouvoir faire ses *gorres*, que par deca ne pouvoit, mit honneur en oubli, et s'alla rendre ennemy a son prince et maistre. (G. CHASTELLAIN, *Chron.*, V, 483, Kerv.)

Et se faysoient, parmy Paris, grandes *gorres*, et grands festoyemens. (LA MARCHÉ, *Mém.*, I, 34, Michand.)

Estre vestu a l'avantage,
A la *gorre* du temps present.
(*Farce de Colin qui lue et despitte Dieu*, Anc. Th. fr., I, 221.)

— O femmes de Lyon qui en toutes *gorres* passez les femmes de France, vostre lieu ne est que en beaux habillemens et riches bazues. (J. DROUX, *Hist. des Trois Mariés*.)

Les Milannoys tout nobles que marchans. Au devant vont en triumphe marchans. L'on ne scauroit veoir gent mieulx acoustree, Puis tous armez en bataille rougee, Viadrent cinq cenz fiers comme unz elephant, Armez a blanc pres d'un char triumpnant, Qu'ils conduisoient a cors, elecons, et trompes. Mone n'y est homme, femme, n'enfant, Qui par quantous n'allast France oriant. L'on ne vit onc tant de *gorres* et pompes.

(J. MAIOT, *Voyage de Gènes*, f. 18 v^o, éd. 1532.)

Ce devoit estre iceulx qui devoient garder la tranquillité du peuple et corriger ces *gorres* et pompes. (*Chron. d'El. de Méd.*, I, 413, Chassaign.)

Huffing wenchés. Femmes a la grande *gorre*. Hanuning wenchés. Femmes a la grand *gorre*. Slately, costly dames. Femmes a la grande *gorre*. (COTGR., éd. 1611.)

— Faire *gorre*, faire le beau, se pavanner :

Je luy donne, pour faire *gorre*,
Meschaneté, vie miserable.
(Testam. de maistre Levrault, Poés. fr. des xv^e et xvii^e s., V, 119.)

— Il se disait, dans un sens particulier, pour rufans, livrés de nouveaux mariés et en général, fâcheux :

Fay veudu terres, vignes, granges,
Et destruit femmes et enfans.
Pour porter *gorres* et larges menches.
(*Farce de Folle Bobance*, Anc. Th. fr., II, 282.)

Ce mot était encore de quelque usage au commencement du XVII^e siècle. On lit dans l'*Inventaire de Momet* : « *gorre*, vilis mot, pompe et magnificence. »

2. GORRE, gore, gourre, gaurre, s. f., le mal vénérien, la grosse vérole :

Lors commença a avoir son cours, en Baynaud et marches voisines, une maladie de me-selleme fort horrible, et abominable

maladie, nommé grosses pocques, grosses verolles, et la grant *gaurre*. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CLXXXVI, Michand.)

Mais le commun, quant il la receontra, La nomoit *gorre* ou la verole grosse, Qui n'espargnoit ne couronne ne croasse.
(J. LE MAIRE, *Comète 1^{re} sur la naissance de dame Verole*, Poés. fr. des xv^e et xvii^e s., IV, 212.)

La *gorre* de Bonea je traîne
Souls le grand Credo en attente.
(*Le Triumphe de dame Verole*, ib., 237.)
On luy presenta la bouteille :
Je n'y l'hoira point ; autre y but,
Qui comme moy propa tribut ;
Tel vaisseau, dit il, t'ay m'abhorre.
Et puis je crains d'avoir la *gorre*,
Ainsi que mon predeceseur.
(1537, *Le Disc. du trespas de Vert Janet*, Poés. fr. des xv^e et xvii^e s., I, 289.)

Lequel... morat de la *gaurre* en l'hospitaunt Saint Nicollais. (JACOMIN HUSSON, *Chron. de Metz*, p. 252, Michand.)

Ceste grande *gorre* de verole. (DU FAILL, *Cont. d'Eulrap.*, XXVIII, Bibl. vlx.)

Joueurs, pipeurs, d'estaves les piliers,
Borgues, gouteux, de *gorre* chanceliers.
(ELVOT, *Eleg. de la belle fille*, p. 76, Willem.)

1. GORREAU, voir GOHEREL.

2 GORREAU, voir GOREL.

GORREU, s. f., vêtement, parure :
Chascon vient avoir en *gorre*
Chape noire, chape forree.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., n. 1654.)

GORREL, voir GOHEREL.

GORRELIER, voir GOHERELIER.

GORREMENT, gorr., adv., fastueusement :

A tous commande qu'il souvienne
De moy maintenir *goremment*.
(*Farce de Folle Bobance*, Anc. Th. fr., II, 268)

GORREH, gorrer, verbe.

— Réfl., se revêtir, se parer :

S'est moult bien *gorrez* a nature
De refuites par la froidure,
S'a de rapine et d'avarice
Chap forree de malice.
(*Jugement Salomon*, Richel. 837, f. 224^r.)

— Neutr., dans le même sens :

Il n'entend pas qu'on vous baille le sien
Pour en *gorrer* en pompeux entreen.
(J. BOUCHET, *Opusc.*, p. 133.)

— *Gorré*, part. passé, paré :

La doit on le vilain *gorré*
Envoyer par le chemin laistre.
(*Dot des arceus*, 342, G. Raynaud, Romania XII, 218.)

Et vous, ma dame la *gourree*,
Veudu avez natizt beaux surplis,
Doze de l'arcent estes fourree
Et en sont voz coffres remplis.
(*banse manebre des femmes*.)

Norm., *jorer*, se parer avec recherche.

GORREHE, s. f., faste, étalage :

A voir leur contenance,
Leur *gorrehe* et fringurie,
Grand eslat, bobant, pomperie.
(ELAY D'ANBANS, *Livre de la drabrie*, f. 18^r, éd. 1507.)

Gorrierie : f. Gallantrie, braverie, simplicité en appareil, stultices de gesture, also, pride, vaunting, vainglorie. (COTGRAVE, éd. 1611.)

GORRETTE, s. f., coup :

Le peuple la rassemblé, qui n'aime la chicanerie, ne les chiqueteurs, s'oppose à sa capture, et à force de gorrettes et de coups orbes, font lascher la prison à ces preneurs. (G. BOUCHET, *Sirees*, XXVII, Rouen 1635.)

A jurer. Heurlade, *gorrette*. (COTGRAVE, éd. 1611.)

GORRIE, adj., élégant, bien paré :

Accompaignez de plusieurs autres notables personnaiges, fort *gorriez*, de grand port, et richement enchausiez. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. cccxv, Buchon.)

Cf. **GORRIER**.

I. GORRIER, *gorier*, *gourrier*, adj. et subst., élégant, à la mode, bien paré, glorieux, coquet ; en parlant de personnes :

Venez *gorriers* et *gorrières*.
(*Les Repueux franches de Fr. Villon*, dans les *Œuv. de Villon*, Jouaust, p. 221.)

Et pour tant que le due estoit moult curieux de soi trouver ou estoient les grandes dames et belles damoiselles, Jehan André s'appensa de richement tapisser son hostel, auant que possible lui seroit, ensemble de le furir des plus *gorrieres* damoysselles de Milan, afin de l'atrainre illece et descher de sa vie tout chauldement. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. XXXIV, Buchon.)

Adieu *gorriers* et advenez.
(*Vers de M^r Henri Baude*, p. 66, Quicherat.)

Et certes il fault l'ouvroier clore
Se vous ne taillez à la gorge.
Car chascun vent estre *gorrier*.
(*Force du Costur*, Anc. Th. fr., II, 159.)

Estre *gorrier*, gentil et frisque
Tout le monde lui fait honneur.
(*Force de Folle Bobance*, Anc. Th. fr., II, 272.)

Bonnes dames, entretenez
Voz maris par bonne maniere
Et trop fort ne les ransonnez
Pour faire trop de la *gorriere*.
(*Force de Colin*, Anc. Th. fr., I, 249.)

Appellez vostre bande et compaignes *gorrieres*
Qui vont avecques vous aus maisons des courtieres,
(*Complainte de la mere Cardine*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., III, 300.)

Quatre chambrieres
Assez mignonnes et *gorrieres*
Prindrent complot, comme il ne semble,
D'aller aux estuves ensemble.
(*Le Banquet des Chambrieres*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., II, 286.)

Et y voit en souvent la vieille *gorriere*,
Mieux que la jeune et plus gente comere.
Estre *gorriere*, et faire la poupinie,
(1515, J. MAROT, *Épist. des Dames de Par.*, aux *Courtsis*, de France, éd. 1731.)

Oultreplus tu seras mis
Pour partir *gorrier* et en point
Que le roy ne partira point.
(*Cantredies de Soncreux*, f^o 151 v^o, éd. 1530.)

Princes *gorriers* et mignons perruquets
Qui fait avez en amour tant d'aquetz,
(J. BOUCHET, *les Roisiers traversant*, f^o 54^r, éd. 1522.)

Les siens personnages estoit vestu comme un *gorrier* de court assez mynnon et zorgias. (Id., *Triumphe de la noble Dame*, f^o 85 r^o, éd. 1536.)

Peuple de Picardie,
Bien est par toy destruit
L'honneur de No mandie,
Que outoit avoir bryel
Et renommé en France
D'avoir adventuriers.
Entre tous, sans doubtaice,
Proux, hardis et *gorriers*.
(*Grande Monstre desur mille Picards faicte à Amiens le .xx. juing mil cinq cents xxxv. Poés. fr. des xv^e et xvi^e s.*, I, 170.)

Le corps de moy Dieu, s'il attrappe,
Le porte *gorrier* resdu.
C'est fait, il est cuyet et monlé!
(R. DE COLLEBEV, *Monol. de Hesola*, p. 67, Bibl. é.)

Plus va avant et plus estes *gorriere*. (J. DROUIN, *Hist. des trois Maris*.)

Et outre cela ayant esposné une jeune femme qui amyoi à estre *gorriere* et faire grosse despense. (G. DE SELVE, *Pericles*, éd. 1517.)

Si je vouloye faire mal, je trouveroye bien avecqy : car il en est de bien *gorriers* qui m'ayment et promettent amitié. (A. LE MACON, *Decameron, septième journ.*, nouv. *deuixième*, t. III, p. 274, éd. Lemerre.)

— Avec un nom de chose, élégant, joli, coquet :

Qui estoit une si *gorriere* et si tres sumptueuse besongne. (1496, *Représentation du Myst. de S. Martin*, Richel. 2433, ap. Lecoy de la Marche, *St Martin*, p. 701.)

Desquels n'avoit nul qui ne fust accoustré et convert, tant cheval que homme, de drap d'or, en diverses facons et en diverses devises, qu'estoit une chose bien *gorriere* à veoir. (16 Fév. 1514, *Néog. ent. la Fr. et l'Autr.*, t. II, p. 60, Doc. inéd.)

Les dames montées sus belles haqueuées avecques leur palefroy *gourrier* sus le poing mignonement enguanté portioient chacune un espavioir, ou un lanerot, ou un esmerillon. (RAB., *Gargantua*, ch. LVII, éd. 1542.)

Je suis si rry qu'abandonné
Tu ne fus à nez chappellers.
Tu tusses en des plus *gorriers*
Coups de fouet pour ton chapeau
Qu'ouque bedier eut sur sa peau.

(*Contre Sagon et les stens*, Epist. par unq amy de Cl. Marot, à la suite des *Œuv. de Cl. Marot*, éd. 1731, Imprimerie, *gorries*.)

O chambre tres *gorriere* et belle,
(G. COUSNET, *les Blasons domest.*, Blas. de la Salle et Chambre, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VI, 245.)

— Joyeux :

Avant que tirez plus arriere,
Ainsi comme il est de raison,
La petite chanson *gorriere* ;
Ce faisant, adieu vous dison.
(*Force Moralisée*, Anc. Th. fr., I, 178.)

Ce mot s'est conservé jusqu'au commencement du xvii^e s. On le trouve dans Cotgrave, dans Oudin, dans Duez; Monet dit : « *Gorrier*, vious mot, magnifique, pompus en habit. »

2. GORRIER, v. n., se pavaner :

Gorriers chetifs, pens de lasche courage,
Qui par outrage portez voz larcs manches,
De *gorrier* vous faites rouée raige.
(*Complainte de France*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VIII, 84.)

3. GORRIER, adj., qui est produit par la gorge, par la maladie vénérienne :

Fléore *gourriere*. CHASSIGN, *P^s*, LXXVII, éd. 1613.)

GORRIEREMENT, *gorriement*, *gourr.*, *gaurr.* adv., à la mode, d'une manière élégante, coquettement, fastueusement :

Timoleon *gourriement* possessant les herberges Libitienes eut cine m. prisonniers, milles cuiraces et x. m. larges. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, II, 5.)

A unq autre quartier, les sept villes, habillees *gorriement* des plus belles filles de Geneve. (MOLINET, *Chron.*, V, 163, Buchon.)

De chausses blanches ou rouges bien tirees et de soulliers de mezure coullieur estoient *gorriement* accoustrées. (D'AUTOY, *Chron.*, Richel. 5082, f^o 106 v^o.)

Se unq homme est romply de science
Et n'est *gourriement* vestu
De tout le monde c'est l'usage,
Ne sera pris un festu.

(*Force de Folle Bobance*, Anc. Th. fr., II, 271 v^o.)
Et vous habiller *gourriement*.
(*Id.*, p. 266.)

Portes bouquetz *gourriement*
Pour l'amour de vostre amourouse.
(R. GOBIS, *Leve des laups ravissans*, ch. 1, éd. 1525.)

Il se vestit *gourriement*.
(*Id.*, *ib.*, ch. v.)

La pucelle fust en la maniere des pail-lardes accoustré *gorriement* et lubricquement. (*Violier des Hist. rom.*, c. CXXV, Bibl. é.)

— Il signifie quelquefois, d'une manière drôle et joyeuse :

Ce maistre pitaut vous gascheoit si *gorriement* ses molets Savoyars, qu'il y en eut bien pen de la compagnie qui ne pissa dans ses chausses. (*Les Apresinees du St de Chobieres*, t. I, f^o 25 v^o, éd. 1587.)

Gourrier, bravely, gaudely, gallantly, proudly, vain-gloriously. (COTGRAVE, éd. 1611.)

GORRON, voir **GORON**.

I. GORT, *gort*, *gord*, *gurt*, s. m., golfé, baie, et par extension gonflé, abîmé, pleine eau :

Ne sai chanz en gurs ne en lris.
(*Les Loix*, ms. Berne 113, f^o 24.)

Tuit li bien *gort* e li bien fluet sur moi trespassant. (*Lib. des Ps.*, Cambridge, XII, 7, Michol.)

Li *gurz* des ewes trespassant. (*Cant. Habac.*, Lib. Psalms, Oxf., p. 240, Michol.)
Var. : li *gort*.

Qui nolt souvent i sont trovéz
Pebrius passanz perdiez,
Qu'il gort de mer aver neiez
Ou a l'albir on aviez.
(GUL. DE SAINT-PAUL, *Mont Saint-Michel*, 130, Michol.)

Ker ses pere et sa mere afunderent el *gort*,
Bunt miles puis ne parent resordre a lur dreit
[port.]

(GARNIER, *Vie de S. Thomas*, Richel. 13513, f^o 4 v^o.)

En peché fureant, ne parunt prendre port,
La dunt nols ne resort, (kn., *ib.*, f^o 12 v^o.)

Le *gort* de Bisselon. (1712, H.-D. SOUS-DRACHY, ch. 81.)

Ne peut fere plus de *gort* en la teneur de Posteleria. (B.)

En Loire ont les autres jets.
La nes est gras; ne peut amout
Por les cors qui en Loire s'at.

(*Partis*, 1964 (rapetel.))

Li autre passent si avant
Qu'il se vent en plain vent.
(*Esc.*, Richel. 1573, f. 51.)

Il arriva a une *gort* petit que une petite
vile faisoit. (L. DE PREMIER, *Decam.*,
Richel. 129, f. 44 r.)

De certains autres menus cens deus
chaemin au dit jour saint Remi pour
gors, isles, motelles et jonquiers estant en
la dite riviere d'Aisne. (1453, *Compte du
dom. du comté de Soissons*, t. 5, ap. Le
Clere de Boüy, t. 1, f. 302 r. Arch. Loiret.)

Vous vous pouvez par licence
Au ruisseau liver a plain d'ars.
(*Lettres*, *Champ. des Lam.*, Ars. 3121, f. 163 r.)

Et list si grande seicheresse qu'un plus
profond endroit du donb excepté es *gours*
un enfant y passoit sans se mouiller.
(*Aucunes choses memor. lesquelles se sont
passees ancienn. riere la ribe de Brancome.*
Mém. pour servir a l'hist. de Fr.-Comte.
VII, 261.)

Le *gort* des eaux trespassa en abisme.
(*Bible*, Abouath, ch. 3, ed. 1543.)

Fault toujours traverser par deserts et
pais sablonneux avec plusieurs *gours* et
marets, qui se font au débordement du
Nil. (LEON, *Descr. de l'Afr.*, t. 1, 362, éd.
1556.)

Ils se plongent dedans les *gourds* et
exent prochains de la mer. (*Cosmogr. de
Munster*, p. 1332, éd. 1556.)

Li lit p'aison avant estre en sa lin.
Et n'avant plus de vin au nez espar
S'en est venu par un grand desespoir
Si rudement frapper dedans un *gort*

Que tost apres en a recou la mort.
GRIFF. BREVET. *Fable*, l^e partie, xv. Lor-
mier.)

— Gorgée :

Si comme et eroit si avint
Que son enfant qu'en bras tint,
Qui a verité e-toit mort,
Gita parmi la boche un *gort*
De sanc qui don cor-le eüssi.

J. LE MAIRIAUX, *Mor.*, ms. Chartres, f. 13
des li enfent qui e-toit mort
Mist hors par la bouche a grant *gort*
L'aire qui est en corps entree.
(*Id.*, *ib.*, f. 11.)

Quel verset via en gorg' eousse
Tout aussi crant une trousse.
Et tant a crant *gors* en entoussé
Qu'il s'en enfandant et estoussé.

(*Id.*, *ib.*, 1212, f. 102; Méan, 1369.)

Bourg. Yonne, *gord*, *gourd*, trou profond
et plein d'eau. Mory, *gôr*, dans le
même sens. Nivernais, Decize, *gourd*, étang
profond et poissonneux. Beaune, *gord*,
canal pour la conduite des eaux; signifie
aussi gorgée. Lyon, et Forez, *gore*, *gourd*,
trou rempli d'eau, gouffre dans une ri-
vière. On le dit particulièrement d'un
lieu disposé dans une rivière pour y attirer
et prendre les poissons.

Noms de lieux : Le *gour d'enfer*,
chate du Foucau, près de St-Etienne.
— Le *grand gour de Mousu* Rouquille,

La *Gortuechia*. — Le *gour* à Berlaud (Co-
chard, *Notice sur Loire*). Près de Salins est
une jolie cascade que les habitants de
cette ville nomment *Gou-de-Conches*, et
ceux de la banlieue *Gour-de-Conches*, en
faisant sonner fortement la liquide.

2. *GOUR*, s. m., bâton court faisant l'of-
fice de ridelle :

Le cent de *gors* a charette. (XVI^e siècle,
Dicel. du péage d'Arcole, ap. Mantellier,
March. fréq., III, 117.)

GOS, cas suj. voir *Gou*.

1. *GOSILLIER*, s. m., gosier :

Du stomach vient et nest un pannicle
qui monte par le *gosillier*. (H. DE MOSE-
VILLE, *Recept.* 2030, f. 19.)

2. *GOSILLIER*, *goziller*, v. a., parler, ra-
conter, dire :

Il n'est ne pie ne calandre
Qui ne seant pas *gosillier*,
Ce qui me fet si merveillier.

(*De la Dent*, 25, Montaignon, *Fabl.*, t. 1, 148.)

— *Vomir* :

On bien fleurz un peu quelques fleurs de jar-
diens.

De peur de *goziller* vos tripes et boudins.
(TROBERT, *Les Corrie*, II, 2, Anp. Th. fr.)

GOSSAL, s. m., sorte d'ustensile pour
la cheminée :

Pour andiers, pour *gossas* de chamenee.
(1337, *Coll. de Lorr.*, III, f. 44, Richel.)

GOSSART, *goussart*, adj., qui a une
gousse; n'a été rencontré que comme
nom de personne :

Jaquet *Goussart*. (1307, Pontigny, Arch.
Yonne, H 1512.)

Simonnette *Gossart*. (*Test.* de 1438, Arch.
mun. Douai.)

GOSSE, adj., *goussu* :

Ce sont gens plains et bien *goussés*.
Il est Orleans tres bien *goussé*,
D'or et d'argent assez fourny.
(*Hist. du siege d'Orl.*, 1395, Gnessard.)

GOSSETTE, s. f., petite gousse :

Jeelles *gosselles* se fendent en trois on
quatre parties que la semence est
meure. (L'ENCLUSE, *Hist. des plant. de Do-
doens*, t. 50.)

Nom propre anc., Marie la *Gousselle*.
(1387-88, *Compl. des amiveurs. de S. Pierre*,
Arch. Aube G 165.6. f. 215 r.)

GOSTEMENT, voir *Goustement*.

GOSTEROT, voir *Gocterot*.

GOSTREL, s. m., bouteille, flacon :
Gostrel, *Garl*, ap. Scheler, *Lex. du XII^e et
du XIII^e s.*, p. 37.)

1. *GOTE*, s. f. ?

Et en moïn moncel et en la noe et en
la *gote*. (1271, Arch. Meurthe II 3137.)

2. *GOTE*, voir *Joste*.

GOTE, voir *Gouté*.

GOTEURE, voir *Gouteure*.

GOTRON, voir *Goutron*.

GOTRON, voir *Goitron*.

1. *GOU*, adj., épithète de mépris :

Mes trait nos en a. *gous*.
Uns autres boucs et re-higniez.
(La *Charrette*, Vat. Chr. 1725, f. 24.)

Guilleumus le *Gouz*. (Juin 1241, *Dép. de la
cheval. d'Alph. de Poit.*, roul. Baluze, Ri-
chel.)

Je la demandai un chevalier
Qu'il la me donast et il me dist :
Fai, *gouz*, de ci.

(H. de Hon., *Meraugis*, ms. Vienne, f. 16.)

Miens ne quens *gouz* que je soie
Fu mes peres parez le roi.
(*Id.*, *ib.*, f. 16.)

Devers Aquilone istra lores
1. nueple plain de grant vilid.
Plain d'ordure et d'iniquité,
Ilomes vilz et felons et *gou*.

Ce sont les genz *Gou* et Magoz
Qu'enlost le fort roy Alexandre.
(*Fabl. d'Or.*, Ars. 5069, f. 202.)

Gaufus, *gou*. (*Pet. Vocab. lat.-franc.*
du XIII^e s., Chassant.)

— Désignant une sorte de chiens :

Il i a petiz ebienz *gouz* qui sont bon a
garder maison. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 235,
Chabaille.)

Fai et orgueilleus fut plus que ne soit un *gos*.
(*Jen. Des Paris, Geste de Liege*, 3728, Scheler,
Gloss. philol.)

Or ai la trahison trovee dont chis *gos*
Seront trestons destruis.
(*Id.*, *ib.*, 16314.)

2. *GOU*, voir *Greu*.

GOUACHE, voir *Goèche*.

GOUAGE, s. m., sorte de droit :

E pour les dites seel livres, a estre ren-
des es diz religieux ou a lor commande,
ceestes lettres aporant, icelle Havis, o l'otrei,
et c la volenté et o l'autorité d'indit Olivier
son mari, en titre de *gouage*, balla et
obligez es diz religieux ses démes sises...
(1282, *Oblig.*, Ste-Mar.-de-Boq., Arch. des
C.-du-N.)

GOUASCHER, v. a., brandir ?

A tost sa massne *gouasche* ;
Tele li torne a la traverse
Qu'il le fist deux tors roter.
(*Fabl.*, p. 298, ap. Ste-Pl.)

GOUASCHIERE, adj. f., désigne pen-
t-être une vigne plantée du cépage nommé
got :

Guillaume Bernier, fils de Robin Ber-
nuier ou lieu de Jehan Rabineau pour ung
quartier de vigne *gouaschiere* seant ou
clos de Moneaux tenant au chemin et a
Robin Bourdon.... VIII. d. paris. (1422,
*Etat de receipt des cens en la paroisse de
Dri*, ap. Le Clere de Boüy, t. 1, f. 293 r.,
Arch. Loiret.)

Cf. *GOL* et *GOUAUX*.

GOUAUX, s. m. pl., désigne un cépage
de qualité inférieure :

Fut statué que tous ceux qui avoient des
plantes de *gouaulx* en leurs vignes, les fe-
roient arracher dans trois ans. (1598, *En-
quêrers de Toul*.)

Fu faite la recherche des septz de
gouaulx, de ceux qui n'avoient faict le
devoir de les arracher. (1601, *ib.*)

CL. GOL.

1. **GOUBE**, s. f., sorte de jeu :

Defense de jouer aux jeux de dez, de quarts ne aussi au breneq, au jeux fretin de *goubes*, de tables, ne autres jeux de sort. (1476, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

2. **GOUBE**, adj. ?

Chevaux bais, l'un a ehanfrain blanc et yeux vairons, et l'autre a anrilles *goubes*. (1537, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

3. **GOUBE**, voir **GUBE**.

GOUBEAU, voir **GOBEL**.

GOUBERGE, voir **GOBERT**.

GOUBET, voir **GOBET**.

GOBETER, voir **GOBETER**.

GOUBILLERIE, voir **GOBILLERIE**.

GOUBILLEUR, voir **GOBILLEUR**.

GOUBISSON, voir **GAMBISON**.

1. **GOUCET**, voir **GOUSSET**.

2. **GOUCET**, voir **GOCET**.

GOUCERON, s. m., GOUSSES :

Goucerons. (DU GUEZ, *Introduct.*, à la suite de *PALSGRAVE*, éd. Génin.)

GOUCOT, adj., p.-ô, cochon :

Si le souffrit, et si te plot
Que tele faiture de *goucot*
Feri, et la purele et uoi.

CHRESTI, *Free et Er.*, Richel. 1420, (° 3°.)

GOUCEROT, voir **GOCTEROT**.

GOUDAILE, voir **GODALE**.

GOUDALE, voir **GODALE**.

GOUDALEBRASSE, voir **GODALEBRASSE**.

GOUDALIER, voir **GODALIER**.

GOUDALLIEUS, voir **GODALLIEUS**.

1. **GOUDE**, voir **COLTE**.

2. **GOUDE**, voir **GELDE**.

GOUDENDART, voir **GODENDART**.

GOUDER, voir **GODER**.

GOUDERIE, voir **GODERIE**.

GOUDEROPE, s. f., espèce d'huile dont l'écaïlle ressemble à un pied de meulet :

On tient que portant sur soy une *gouderope* simplement, elle guerira de la fièvre. (DU PINET, *Pline*, XXXII, 40, éd. 1566.)

GOUDET, voir **GODET**.

GOLE, s. f., sorte de mesure de longueur :

Cele nave sera longue par carene .XXXI. *goue*, et longue de rode en rode .L. *goues*. (1246, *Propos. des commiss. du roi de Fr.*, Doc. hist., t. II, p. 61.)

Lire ici les deux exemples placés sous la forme *COUE*.

GOUESCHE, adj. f., ferme de mépris

Putain *gouesche*.

(L'Escommen. *aus jal.*, Richel. 837, (° 1945.)

CL. GOU.

GOUET, s. m., dimin. de *goi*, sorte de serpe assez forte pour tailler les pisseaux, faire les lagots :

Icelui Jehan... a roingné de toutes icelles tasses de chascune un pou d'argent a un hostil appelle *gouet*. (1382, Arch. JJ 121, pièce 217.)

Icelluy Perrot prist un *gouet* qui estoit a sa courtoie. (1405, Arch. JJ 160, pièce 149.)

Un grant fer de pique, *gouez*, serpes, fers de cheval et autres ferrailles. (Pièce de 1511, Rev. des Soc. sav., 1872, p. 325.)

Comencarent esgorgeter et achever ceulz qu'il avoit desja meurtris. Scavez vous de quelz ferremens ? A beaux *gouets*, que sont peitz demy eousteaulx dont les peulx enfans de nostre pays cement les nois. (BAR., l. I, c. 27, éd. Jacob.)

H.-Maine, Bourg., Côte-d'Or, Yonne, *gouet*.

CL. GOL.

GOUETRON, voir **GOITRON**.

GOUFON, voir **GOFFON**.

GOUFFORT, voir **COUFORT**.

GOUFFRIAL, s. m. ?

Pour amener du forestal au manage le mairien des *gouffriaus* du vivier. (1342, *Trav. aux chât. d'Artois*, Arch. KK 393, (° 91.)

CL. GOFFON ?

GOUFFRONIEUX, adj., où l'on s'en-gouffre ?

S'il couvient que je me desserre
De ce-te *gouffronieuse* liee.
(A. DE LA VIGNE, *Varce du Munyger*, p. 257, Jacob.)

Il faut peut-être, dit Jacob, lire : *souffronieuse*, pleine de souffre, ensouffrée.

GOUFFRONT, voir **COUFFORT**.

GOUFRE, adj., gouffmand, gouffre :

Quant povres homs vient selon l'escripture
De povre lieu et de chetivelé,
Par accident, c'est trop grant adventure,
Par lequel il se voit en grant acortité,
S'il n'est fel arnieulleux,
Vilains en fais et *gouffres* comme uns leus ;
Car lors vent il de toutes pars ravir.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, II, 33, A. T.)

GOUGE, s. m., serviteur, messenger :

Item .XII. s. un *gouge* pour porter lettres de l'avo-vesque et de nous a Compiengne. (1337, *Arch. adm. de la ville de Reims*, II, 774, Doc. inéd.)

Item .v. s. un *gonge* pour aler a Laon querre une exequoite pour les charbonniers. (1337, *ib.*, II, 774.)

GOUGEART, voir **GOUART**.

GOUGEON, voir **GOJON**.

GOUGIE, s. f., servante :

Un jour labourotier pionniers et vivandiers, et un autre lavendieres, *gougies* et autres femmes suivant la court. (J. MOLLINET, *Chron.*, ch. III, Buchon.)

GOUGLERIE, voir **JANGLERIE**.

GOUGON, voir **GOJON**.

GOUGONGER, v. n., marmotter :

Gougonger, mutire. (1461, J. LAGADEC, *Cathol.*, éd. Aulfret de Quetquerneau, Bibl. Quimper.)

GOUGOURDE, voir **COUGOURDE**.

GOUHILLIER, voir **JOIELER**.

GOUIERE, voir **GOIERE**.

GOULLARD, voir **GOLIART**.

GOULARD, - *geart*, *coujard*, s. m., gou-jat, valet d'armée :

Un *gougeart* et un homme y bisserent la vie.
(A. MORIS, *Siege de Bant.*, quat. 13, Morand.)
Vous sivez le boageiz a grands coups d'estri-
viers.
(L'Annie et le mespris des *goujards* inhumains.
Remonstr. aux femm. et ill. de la Fr., Var. hist. et lit., IV, 361.)

Il avoit avec luy des soldatz et *goujards* assez legers d'entendement et de moeurs impudiques. (Chos. *mem. escr. p. Fr. Richer*, p. 99, Cayon.)

Et encore au XVIII^e s. :

L'inhumanité des soldats et desloyauté des *goujards* qui tuent, qui molestent, qui violent, qui bruslent, qui destruisent. (1641, *Ennis des Paysans champestres*, Var. hist. et lit., VII, 299.)

Et souvent les *coujards*, es enfames canailles. N'y lissent au départ que les quatre murailles. (HERAUD, *Élég.*, p. 8.)

Haute-Normandie, vallée d'Yères, *gou-jard*, gamin.

Nom propre, *Goujeard*.

GOUGON, voir **GOJON**.

GOUJONNIER, voir **GOJONNIER**.

GOUJ, adj., trapu :

Que ceste garce ne pouvoit avoir un chancre estant ainsi grasse, poteele et *gouje*. (PAGÉ, *Œuv.*, XIX, XXII, Malgaigne.)

GOULAFRER, v. n., dévorer :

Mais ilz sont des enfans prodigies,
Grans despensiers, gasteurs de biens,
Goulafrout tout, n'espargnent riens.
(ELOY DUMÉNIL, *Livre de la doabterie*, (° 2^e, éd. 1507.)

GOULARD, s. m., engin de pêche ordinairement en osier :

Goulards et engins a pescher. (1636, Prieuré de Ligugé, Arch. Vienne.)

Poitou, *goulard*. Il y a des *goulards* à deux et à quatre gueules.

Nom propre, de *Goulard*.

GOULARDISE, voir **GOLIARDISE**.

GOULAUT, s. m., canal :

Pour le *goulaut* du molin paver. (1326, *Revenus des terres de l'Art.*, Arch. KK 394, (° 44.)

GOULE, voir **GOLE**.

GOULEE, voir **GOLEE**.

GOLLEUR, goul., s. m., arpenteur, mesurateur :

Et ou les arpenteurs et *goubleurs* se- roient trouver avoir fait défaut en l'arpen- tage et mesurage et les prisoners fait tante notable en l'estimation et évaluation des- dites terres et autres choses. (*Cout. de Bret.*, Const. gén., l. II, p. 770, éd. 1635.)

Et ou les arpenteurs et *goubleurs* se- roient trouver avoir fait défaut en l'arpen- tage et mesurage. (*Id.*, p. 815.)

GOLLEUR, voir GOLOSER.

GOLLESI, goulis, adj., salé ?

En un pennier de maqueron doit avoir sexante maquerons frais ; et se le ma- querons est *goulesis*, si en doit avoir en paucier cinquante. (1326. *Ord.*, XI, 506.)

En un panier de maquerons doit avoir soixante maquerons frais. Et si le ma- queureau est *goulis*, si en doit avoir au panier cinquante maquerons du moins, par droit compte. (1350. *Ord.*, II, 360.)

D'autres textes de ces ordonnances portent *doulesis*.

Cf. DOULESI.

GOULET, s. m., cou, goule :

Pour y aller, le fils sa counee

Il a sus le champ emponcée.

Se plant au *goulet* du serpent.

(J.-A. de Bur, *Les Mimes*, l. III, f. 122 r., éd. 1619.)

— Espèce d'entonnoir à l'entrée d'un fillet en manches :

En ladite oriere du pavillon a ung *goulet* qui tient au pavillon, qui se re- ploie dedens jusques au milieu du pavil- lon, de quoy l'entree est grande et l'issue petite et estroite, fors que le portrix y puisse entrer. (*Modus*, f. 130 r., Blaze.)

— Gouttière :

De faire avant toit, saillies, *goules*, ou autre edifice. (1431. *Enquete afutdre*, Arch. légis., de Reims, t. I, p. 519, Doc. inéd.)

— Ruisselon :

Depuis le ruissel on *goulet* qui est au bout du grand Pont. (1358. *Ord.*, III, 311.)

— Sentil ?

Pour hoster la boue qui estoit au *goulet* de la diete porte. (*Compte de Jch. Chieffidail*, 1512-1514, Forteresse, Despenne, XIV, Arch. mun. Orléans.)

Bessin, *goulet*, verveux, passage etroit.

Nom de lieu, *Goulet*, Seine-Inférieure.

Nom propre, *Goulet*.

GOULTEUR, s. f., coll-d'un vêtement, fourrure disposée en bordure :

Quant Aubert ehoisi le meilleur

Qui est et a tant de sa en la *gouleur*.

Bien fu temporez de ne li foreure.

(*Vie de la Rosegona*, p. 45, Tarbé.)

Cf. GOLE.

GOLIARDES, voir GOLIARDES.

GOLIARDEMENT, voir GOLIAR- DEUSEMENT

GOLIARDEISE, voir GOLIARDEISE.

GOLIARDOIS, voir GOLIARDOIS.

GOLIARRE, voir GOLIART.

1. GOULIER, s. m., fabricant de bourses et gibecières :

Goulier. (*Voc. des Mest.*, ap. Géraud, Paris s. Phil. le Bel.)

Cf. GORLE.

2. GOULIER, s. m., sorte de serpent :

Et Maudis par li goule let aler le *goulier*.
Da croce de fer li va un ruiste empaiet.
(*Mauois d'Aigrem.*, ms. Montp., II 247, f. 453.)

GOULIERE, s. f., poche, gousset, bourse :

Le supplient print les braies dudit Re- guiant qu'il avoit laissiee au chief de son lit, en la *gouliere* desquelles il trouva six francs en or. (1399, Arch. JJ 154, pièce 563.)

Il Maine, *galière*, veste ronde sans taille, on l'onz gilet à grandes poches comme on les portait autrefois.

Cf. GORLE.

GOULLARDEMENT, voir GOLIARDEMENT.

GOULLEE, voir GOLEE.

GOULOUSANT, voir GOLOSANT.

GOULOUSER, voir GOLOSER.

GOULOUSÉTÉ, voir GOLOSETÉ.

GOULSI, voir GOULESI.

GOULTIERE, voir GOUTIERE.

1. GOMME, s. f. ?

Par le los a l'autre prendonne

A son renclus et a se *gomme*

Als tont droit au chief de Pan.

(*Dev Fil au sersee*, Ars. 3527, f. 122.)

2. GOMME, voir GOMME.

GOUNE, voir GONE.

GOUNPOUDRE, s. f., poudre à fusil :

Gounepoudre. (19 fev, 1422, *Lett. de Fleur.* d'Angl., Richel. coll. Brequigny, LI.)

GONNET, voir GONET.

GOUNELLE, voir GONELE.

GOUPELLETTÉ, voir GOUPILETTE.

GOUPIL, goupill, goupil, gupil, goupill, goupill, goupil, gorpil, gorpil, guorpil, goupill, gorpil ; vulpil, vupil, vuerpil, rotpil, vorpil, verpil ; verpil ; holpil, houpil, houpil, horpil, hopil ; ourpil, oupil, s. m., renard :

Nuls bise s'ulvate ne chevrols ne *goupils*.
(*Charlemagne*, 599, Kochschwitz.)

Li *goupil* signifie diable en ceste vie.

(P. de Brun, *Best.*, 882, Wright.)

L'aptes del Lou, ce n'est avis.

Ne fu ampure autre Lou pris.

Ne d'ou *gouille* pris *goupil*.

(*Beu.*, D. de Norm., II, 3423, Michel.)

Ne demora puis goutez, hollenes cors
Les herbez se metra, erigour sans de *houps*.
(*Reum. d'Als.*, f. 167, Michelant.)

Li *hopiz* venauz de la voisinete tolot

les gellines. (*Dial. St Greg.*, p. 40, Foerster.)

Du *goupil* et de l'aigle. (MARIE, *Ysopet*, l. Richel. 2168, f. 164.)

Li *colps* va apres criast
Qu'ele li rende son enfant.
(*Id.*, *ib.*)

Es *horpils* et uns lens tenchieent
Et ensamble se contrechierent.
(*Id.*, *ib.*, f. 182.)

D'un *goupil* enote la maniere.
(*Id.*, *ib.*, Richel. 19152, f. 16.)

D'un *Vorpil* et d'un *Aigle* qui enporta un des faons
au *GOUPILL*.

D'un *verpil* enote la maniere...
Li *goupil* vait apres priast...

An *goupil* prie et dist...
Came fist li aiglez au *goupil*.
(*Id.*, *ib.*, x, Roq.)

Du singe et du *verpilh*. (*Id.*, *ib.*, XXXV.)

Un *verpilh* vint...
Li furnagez li escapa ;
A la terre l'estut cheir
Et li *houpir* li vet saisir.
(*Id.*, *ib.*, XIV.)

Vurpil, cest beste tricheresse.
(*Geny.*, *Best.*, Brit. Mus., Add. 28260, f. 93.)

Cest *goupil* qui tant set mal art
Qui nos et apelon renart,

Senefe li mal *goupil*,
Qui le pueple met a essil.
(*Gellu.*, *Best.*, 1275, Hippéau.)

Bien nature a toy tes *goupiens*.
(*Reclus* de MOLESSE, *Miscerree*, Richel. 25212, f. 42 v.)

Goupius estes vos et vos fiés.
(*Id.*, *ib.*, Ars. 3527, f. 125.)

Tet esteoit li sorcil
Come douz cors de *goupil*.
(*Vie S. Georges*, Richel. 902, f. 111 v.)

Et touz jours en ivier si ot
A manees .i. noviel soucoat,
Foore de vair u de *goupis*.

(*Mouss.*, *Chron.*, 2924, Reiff.)

Gardeat lor bistes es boins lens
Pour les *goupius* et pour les lens.
(*Id.*, *ib.*, 7550.)

Biches, chevriens, lieves, *goupiens*.
(*G. de Dole*, *Vat. Chr.* 1725, f. 70.)

Li *goupil* li dit.
(*Ste Leocade*, Richel. 19152, f. 21.)

Le chat au *goupil* demanda.
(*Id.*)

Rous et le poil de *goupil* comme Renart
Moult par fu cointes et gaigoart ;
Par son sens toutes decevoit

Les bestes quanqu'il en trovait.
Li *goupil* uns senefe

Renart qui tant sot de mestrie :
Tot cil qui sont d'engia et d'art
Sont mes tuit apole Renart

Par Renart et par le *goupil*.
Moult par sorcaet et cil et cil.
Se Renart set sens couchier ;
Le *goupil* li bestes engincoier.

Moult par furent bien d'un lignage
Et d'unz meurs et d'un corage.
(*Renart*, 101, Meon.)

D'unz le *vulpil*, mar s'en ira.
(*Id.*, *Suppl.*, var. des v. 1869-72, Chabaille, p. 69.)

Et quant il fu venus a rive,
Si dist jamais jor que li vive
A *houpil* plait nul ne toura.

Ne par lui mans ne li venra.
(*Id.*, *Suppl.*, v. 306 ; p. 12.)

Bien sot et en fu avertis

Que ce fu Renars li nouns.

(*ib.*, Suppl., var. des v. 22022-21314, p. 282.)

Si avoit le hist et le cors et la crope de *gourpil*. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2155, f° 8 v°.)

Que vous laissez chacier nostre loia^l aml.... en noz bos *gourpiuz* et aus lievres. (1223, Arch. K 28, pièce 3.)

As coumains et als lievres et als *goupieuz*. (1312, *Cart. de Pontlieu*, Richel. 1. 40112, f° 232 v°.)

Chace au *gopil*. (1255, *Carl. de Blois*, Richel. 1. 10108, f° 36 v°.)

Aussi com li *onpius* dechoit les pies. Li *onpius* se touweit en la boe de rouge terre. (RICH. DE FOURX, *Best. d'amour*, ms. Dijon 299, f° 304.) Li *gourpius*, éd. Illepeau, p. 48.

Tricherie appartient au *gourpil*. (Ms. Ars. 5201, p. 384^a.)

Piaus de *gourpiuz* vendues doivent, les .xii. piaus, .iiii. den. de tonlieu, (ESTR. BOUL., *Liv. des mest.*, 2^e p., xxx, 9, Espinasse et Bonnardot.)

Aussi nous peinent et deceivoient Com li *gorpis* fet les oisians.

(*Reces.*, li Dix des regles, I, 188, Jub.) Var., *verrpiuz*.

Li *gourpiuz* qui tant sont de barat. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 9^a.)

Tricherie appartient a *gourpill*. (*Mor. des phil.*, ms. Chartres 620, f° 9^a.)

Tricherie appartient a *onpil* et force a lion. (*ib.*, Richel. 375, f° 31^a.)

Hic vulpes, *gopil*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Vulpes, *houpil*. (*Pet. Vocab. lat.-franc. du XII^e s.*, Chassant.)

Li prist .iiii. *oupiens* et les loia .ii. et .ii. (*Bib. hist.*, Maz. 532, f° 84^a.)

Bernardus li *verpiuz*. (1331, *Cens. du Chap. de Nevers*, p. 129^{er}, Arch. mun. Nevers.)

Regnaudi le *verpil*. (*ib.*)

Renars, *hopis* et *ysenzrius*. (MAIZ., *Songue du viel pel.*, Ars. 2683, Hl, 71.)

Peaulx de *houpius*. (*Hist. de Emp.*, Ars. 5078, f° 307 r°.)

Li *gourpill*. (1355, *Denombr. du baill. de Constantin*, Arch. P 305, f° 275 r°.)

Cas sauvages, *gourpiuz*, genestes. (1306, *Coat. de Dieppe*, f° 29 r°, Arch. S.-Inf.)

Et par sa fraude et se voisidie est li samblans au *houppil* c'est au renard. (XV^e s., *Sermon pour le .xxiii. dimanche apres le Triquet*, ms. Valenciennes 119, A. 3, 30.)

Une pliche de piaus de *houpiens*, qui avoit le poil dehors. (XV^e s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Souris indiennes assy gros com me *houppis*. (*ib.*)

Ardennes, *goupil*. Suisse rom., *goupil*.

Noms propres, *Goupil*, *Goupy*.

GOUPIPAGE, *gorp.*, s. m., tromperie, ruse, artifice, habileté :

D'ileec venant

Maist visse et maist *gouppilage*.

(GULL. & WINERS, *Chans.*, Poet. fr. av. 1300, t. II, p. 832, Ars.)

Si est retez de *gouppilage* Il est un meins el reptelage.

(*Reuart*, 15161, Méon.)

Ament soi, si face aucun bien, S'aver se puet, s'a lui ne trent, Selonc l'estat du *gouppilage*.

(*ib.*, Suppl., p. 177, Chabaillon.)

GOUPIILLAT, *culpillat*, s. m., petit renard :

Prenez au fillez un en laz

A vos poers les *vulpilaz*.

(MACE DE LA CHAMPE, *Bible*, Richel. 401, f° 108^a.)

Nom propre comtois, *Varpillat*.

GOUPIILLE, *gourpille*, *gorpille*, *gupille*, *verpille*, *vulpille*, s. f., femelle du renard :

Dites a la *gupille* qu'il fait grant merveille.

(*Pub. de UARY*, *Best.*, 891, Wright.)

Ces *vulpilles* loront les iglises.

(*Cant. des cant.*, ms. du Mans 173, f° 56 v°.)

Et nostre Sires avoit dit a Ysaie : Vrai et se dist a cele *verpille* k'il requierit signe el parton d'enfer : li *verpille* a sa fosse, mais s'ele descendoit assi en enfer. (S. BERX., *Serm.*, Richel. 24768, f° 6 v°.)

Envie, male *gouppille*.

(*Rechts de MOL.*, *Miserere*, Ars. 3142, f° 208^a.)

Il sont voizens com me *gorpilles*.

(*Id.*, de *Charité*, Richel. 23111, f° 214^a.)

En main de glaive ierent livrai.

Et de *verpilles* devorei.

(*Lib. Psalm.*, lxxi, p. 302, Michel.)

Loave, *gupille* et chate sont trois bestes de proie. (*Chaste musart*, Richel. 19152, f° 107^a.)

Prenez nous les petites *gorpilles* qui honnissent et metjuent les vignes. (*Bible*, Richel. 901, f° 8^v.)

Si se torna a merci erier a la maniere de tricheriesse *gupille*. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 276^a.) P. Paris : tricherie de Regnard.

Feme est com *gouppille* prestee adies a dehoivre. (*Evangel. aux femmes*, p. 51, Chastans.)

Bona la *verpille*. (1331, *Cens. du Chap. de Nevers*, p. 134, Arch. mun. Nevers.)

Werpilles. (Acte de 1382, Compiègne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GOUPILEAU, s. m., dimin. de *goupil* ; est representé par un nom propre :

Goupileau. (1543, Arch. mun. Angers, BB 22, f° 188.)

GOUPILET, *vulpillet*, s. m., petit renard :

Messire Higue *Vulpillet*. (1358-61, Arch. Doubs, B 88, f° 3 v°.)

GOUPILETTE, *gouppellette*, s. f., petit renard :

Fautenil Semé de plusieurs bestetes, De reardians, de *gouppilletes*.

(*Fauvel*, Richel. 186, f° 11^a.)

Prenez les petites *gouppelletes* qui honnissent et mangentent les vignes. (*Bible*, Cant. de Salomon, ch. I, éd. 1543.)

GOUPILEUR, *goupp.*, s. m., chasseur de goupils :

Viton le *gouppilleur*. (1319, *Recette du Cl^e de Blois*, Arch. KK 296, f° 10 r°.)

Pour consideration des services que Robin Trovat nostre *gouppilleur* nous a fait oindit office. (1338, Arch. JJ 71, pièce 215.)

GOUPILEUS, *corpilleus*, adj., de renard, au renard :

Arpent de terre a la Marne *corpilleuse*. (1305, *Cens du Paraclet*, f° 21 r° et 23 r°. Arch. Aubec.)

GOUPIILLIER, *gop.*, v. n., faire le potron, trembler, se cacher :

Hardiz avant esprouer,

Coraz *gouppiller* e trembler.

(*Id.*, 3^e p., 3965, Andresen.)

N'i a nient du *gouppiller*,

Avant vos estoet chevalchier.

(*ib.*, 7045.)

Herout, dist Guers, malvais coars, Cix consus est venus trop lart,

N'i a noient del *gouppiller*,

Avant vous covient chevauchier.

(*ib.*, Richel. 375, f° 231^b.)

Qi dont veist ces espes saichier, Le sor Guers li soie paumier, Et les roiax fremir et *gouppiller*.

Bien plus de .vii. en fiseit bauchier.

(*R. de Cambrai*, 5128, A. T.)

Quant Franc les voient fuir et *gouppiller*, Deu en merchent le pere droitier.

(*Reimbert*, *Oger*, 5301, Barrois.)

Li dix Ogiers fist les reus cheroier : La veissies les cours esmaier, Les plus hardis fait sovant *gouppiller*.

(*ib.*, *ib.*, 7070.)

— Chasser le renard, pris fig. :

Outre les deites (sujet des vicielles fables) ont seules *ouppilés* aux filets deyovalles.

Aux grottes, aux rochers, aux egars deserts. (A. DE RIVAUDEAU, *Œuv. poet.*, p. 208, éd. 1859.)

GOUPIILLIERE, *vulpilliere*, s. f., lieu fréquenté par les goupils ou renards :

La *Vulpilliere*. (1490, *Cerche des feux du comté d'Axonne*, Arch. Côte-d'Or, B 11523.)

Noms de lieux actuels, *Gouppillière* (Nievre), la *Vouppillière* (Suisse rom.), la *Verpillière*, (Loirev.)

GOUPIILLON, *gour.*, s. m., petit renard :

Le *goupil* si repist

L'aigle qu'il li rendist

Por Dieu ses *gouppillions*.

(*Vaspet*, II, fab. xvii, Robert.)

GOUPILOT, s. m., petit renard :

Thomas le *Gouppillot*. (1313, abb. de Montebourg, par. de Monteb., Arch. Manche.)

Nom propre actuel, *Gouppillot* (Bretagne, Côtes-du-Nord).

GOUPISEL, *gourpsiel*, s. m., renard :

Lors s'aparilla comme pour chevanchier sous le roi d'Escoce, si jura qu'il ferait le *gourpsiel* entrer en sa taitserie : chon diu-il par le roi d'Escoce, qui rous estoit et jounes, qu'il ferait par force rentrer en la terre d'Escoce. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Angle.*, p. 163, Michel.)

GOUPISELE, *vulpisele*, s. f., petit renard :

Tenez, fait li, ces *vulpiseles*

Ki les vezous de flor tant beles

Vont par le siecle devantant.

(*Cant. des cant.*, ms. du Mans 173, f° 56 r°.)

Vulpiseles jo nes sai prendre.

(*ib.*, f° 58 r°.)

GOUPIPE, s. f., bouchée, coup de dent en passant :

Le Mâle.

Et puis faire aussi vers
Aule mesfois a Fro-happee.
Jugosot.

Vous en aurez une *gouppé*
En quinze jours ou en deux mois.

Le Févee.

Mais tous les jurs enq a six fois.

Et l'entens a sui pour le moins.

(*Farce du Courier*, Anc. Th. fr., I, 39.)

GOURMEL, voir **GOURMEL**.

GOURBAUT, adj. ?

Ysabiau la *gourbaude*. (*Lit. de la Taille de Paris pour 1292*, ap. Gérard, *Paris sous Phil. le Bel*.)

Nom propre, *Gourbaut*

GOURBE, s. f. ?

Car ordonnance fait les choses veoir sy comme elles sont et les met en retenance et en lezior record d'une meisme *gourbe*. (*Tres. des hist.*, ms. Valenciennes 493. f. 1^{re}.)

GOURCE, s. f., lien couvert, rempli de buissons :

Ieux de Vergirolles pouscvent le suppliant a force de bastons dedans une *gource* ou fort buisson. (1469. Arch. JJ 197, pièce 107.)

1. **GOURD**, *gourt*, adj., engourdi, lourd :

Si eurent par quinze jurs

Desque li vuz luz lur fud *gurs*.

(*St Brandon*, 219, Michel.)

Pour ce que les Espaignols n'avoient point accoustumé a estre si chariez d'armes, il en furent plus sans et plus *gours*. (*Gr. Chron. de Fr.*, St Loys, xcviij, P. Paris.)

La jeunesse de l'an n'est de longue durée :

Mais l'hiver aux doigts *gouds*.

Et l'est, rembraui de la torche etherée,

Dureit presque toujours.

(R. GARNIER, *Eleg. s. la mort de Ronsard*.)

— Qui engourdi :

Je di se grands fourchus, qui font qu'elle n'endure
Ni le chaud de l'esté, ny la *gourde* froideure
De l'hiver glaconneus.

(*Le Gan de Jean Godard*, éd. 1588.)

Quand le vin est bon, il est *gourd*. (G. BOUCHET, *Serees*, III, 129, Roybel.)

— Fig., lourd, niais, hébété :

Le *gourd* courroit si toyde qu'il ravaloit
toutes choses au devant de luy. (PALS-GRASSE, *Eclairc.*, p. 449, Génin.)

— Mon, moelleux :

Je le trouvai Entrier en une court
Su- un fumier, pour renner,
Et je li dis : Ma dame, il fait la *gourt* ;
Or vous coillies un petit reposer

(*Trouv.*, Poés., II, 359, 12, Scheler.)

— Le mot *gourd*, passant à un sens contraire aux acceptions précédentes, a été employé, comme *gorrier*, pour dire galant, homme à la mode, richement habillé, pompeux, qui fait le brave :

Il vout, championnés d'amour,
Mazouaues, qu'est bien raizé
F'ut entre tous les plus *gourds*.

Les plus tropées, les nobles pizeux,

On dit que plus vous ne daiziez

Porter l'usuz, ne grés, ne vers

(Cocquillart, *Droits nouz*, I^{er} p., de Statu hominam, I, 68, Bibl. etc.)

Mon souhait seroit il pas bon ?

Tricher du *gourt* ; avoir remou

De louter controuez, martir :

(G., *Monol. des perrag.*, II, 274, Bibl. etc.)

Nous avons le viel temps laissé

Pour aderer au temps qui court

(Qui est mignou, gentil et court.

(*Moralté a 4 pers.*, p. 21, ap. Ler. de Juncy et

Michel, *Tarces, moral.*, et *Serm. jog.*, t. II.)

Je voultreie de grans cops ferir

Sus s'echine qui est si *gourde*.

(*La Pass.* de N.-S., Jub., *Mist. inéd.*, II, 191.)

Tel menlye, qui a esté bien *gourt*.

(*Tarce de Marchanduz*, Anc. Th. fr., III, 250.)

Satz l'arces, satz haband-omes.

Satz laquis, satz *gours* [et] satz chiseches.

(*Monol. des nouz*, Satz., Poés. fr. des xv^e et xvj^e s.,

I, 13.)

— En parlant d'une chose, à la mode :

Au chevet du lit, pour tous jeux.

Avec ung benoistier qui est *gourt*,

Pend ung asperges joyeux

Tout plain d'eau benoiste de *gourt*.

(Cocquillart, *Droits nouz*, 2^e p., de Injuris, I,

181, Bibl. etc.)

— Sur le *gourd*, dans de brillants habits, avec une élégance fastueuse :

Ha, dit Rouen, si la noblesse accourt

Par devers moy, j'espere sur le *gourt*.

Monstrer largesse en toute esjoissance.

D'avoir le roy.

(J. MAROT, *Cinquante Rond.*, sur tout. sort. de mal.

Joy., v, éd. 1731.)

Ne demandez que les bordeaux

Ou estre maqueriaux de court.

Soyz farder, vestir sur le *gourt*.

(J. BOCHET, *les Regnars traversant*, 1^{er} 37^e,

éd. 1522.)

Bazues, aneaux, coquilles et templetes

Et beaulties sur le *gourt* façoennes.

(*Orb. des banz de Paris et de Rouen*, Poés. fr.

des xv^e et xvj^e s., XII, 41.)

Je vis... une Lelle peelle pastourelle

vestue d'un blanc rochet francé a la mode

du temps present avecques larges manches,

atiffée de mesmes et abillée sur le *gourt*.

R. GORIN, *Livre des loups ravissans*, prol.,

éd. 1523.)

On doit toujours penser de ceste vye

Soyz tenir gay sperluant sur le *gourt*.

(G., *ib.*, ch. III.)

La dame me veit sur le *gourt*,

Gay et gaillant, selon la mode.

R. de COLLEVILLE, *Monol. de Resolu*, Bibl. etc.)

Après qu'un de mes compagnons

Estad accoustre sur le *gourt*

M'eut bien fait cogno estre les nuns

De tous nuns seignours de la cour.

(N^o. AUBERT, ap. Bourgueville, *Rech. de la Neustrie*,

II, 45, éd. 1588.)

A tous jurs guenz qui brouent desans le *gourt*

Je leur laisse, pour toute recompense,

Mon laudrier.

(*Le Testam. de Bagot*, Poés. fr. des xv^e et xvj^e s.,

V, 451.)

— A son *gourt*, à son aise, ou à son gré :

L'hostesse fut bien a son *gourt*,

Car, quand vint a compter l'esco,

Le seigneur ne dist onques mot.

(*Dois. attrib. a Villen*, la Reque des Torcheculs,

Jouaust, p. 242.)

Gourd se dit encore aujourd'hui au sens

de moine :

Gourd, immobile, ses jambes posées

sur un escabeau, il restait alors accroupi

dans l'âtre, regardant aller et venir autour de lui Madeleine, sa femme, et la petite Germaine, sans rien dire; et les jours se suivaient, d'émusement longs. (CAMILLE LEMONNIER, *Un Mâle*.)

2. **GOURD**, s. m., fourberie :

Et sortoit de pechonnerie, toutefois entervoit le *gourd*. (1596. *La vie genezeuse des Mergelots*, Var. hist. et litt., VIII, 150.)

3. **GOURD**, voir **GOURD**.

4. **GOURD**, voir **GOURD**.

GOURDANE, -anne, -aine, -ainne, s. f., espèce de barque, ainsi dite p.-é. à cause de son gros ventre en forme de courge, ancienn. dite *gourde* :

Iceilli moulin ou arche... estoit en tel point et estai que il n'y avoit demouré que les palees, lesquelles Jehit Estieanne en avoit portees ou fait porter avecques la *gourdanne*. (1323, Cart. de S. Magloire, p. 181, ap. Duc., *gordana*.)

Nul ne peut faire marché au port de Mibray, qu'il ne doibve quatre deniers; d'un ehable, prende huit den.; d'un roifecul, huit deniers; de la *gourdanne* bouter dehors, de lascher le moulin, huit deniers... D'une *gourdanne*, s'elle est affondree et que l'eau passe le rouet, et les compagnons le requenil, cinq sols. (1469. *Titres conc. le roy de Paris*, Felhien, *Hist. de Paris*, III, 308.)

— Sorte d'engin de pêche :

Nous defendoues les *gourdannes* en la guise de bois. (1328, *Ord.*, II, 42.)

— Sorte de prison :

Se ung prisonnier est mis en la fosse, il doit, quand il a de quoy paier, pour chascune nuit ung denier; et s'il est mis ou puis, en la *gourdanne* ou bersucul ou en oubliette, il doit autant que s'il estoit en la fosse. (1423, *Ord.*, XII, 101.)

Gobin, or tost, va, si me meet
Tout avant euvre en la *gourdanne*
La mere; et puis la fille maiee
D'autre costé en paradis.

(*Mir. Notre Dame*, t. IV, p. 203, A. T.)

Le Geoffier.

Et ou les bouterai je ? Au poyz,
Aux chesnes, ou a la *gourdaine* ?
(*Mist. du Viel Testam.*, 18668, A. T.)

GOURDEL, s. m., vivier :

La pescherie du *gourdel*. (1462, *Compt. Hôtel-Dieu*, xv^e, Brachy.)

GOURDEPIE, s. composé, bonne-boisson ?

Ma bouteille n'est point remplie
De *gourde pie*.

(*Mist. du Viel test*, 6615, A. T.)

Se le roudastre et ses auces
Nous trouvoit a la *gourde pie*.
(*Mist. S. Christophe*, F III^e, R, Bel. Reserve.)

GOURDER, voir **GOURDER**.

GOURDERIE, s. f., mot douteux, peut-être fourberie :

Gourna, c'est toute *gourderie*.
(*Vieuz testament*, ap. Vitu, *le Jargon du xv^e siècle*, p. 310.)

Cf. **GOURD** 2.

GOURDEFOULEMENT, voir **GOURDEFOULEMENT**.

GOURDILLER, v. n., mufmurer :

Les oisifs vont jargouillat
Et la rivière gourdilloit.

(*Fabl. d'Or.*, Ars. 3063, f° 216^r.)

GOURDIR, verbe.

— Act., engourdir :

La peur m'avoit gourdî les membres.
(*Nicot, Thesor*, éd. 1606.)

— Neutr., s'engourdir :

Gourdir. Est devenir sans sentiment es membres, si qu'ils ne peuvent faire leurs fonctions. Les mains ne gourdissent de froid. (*Nicot, Thesor*, éd. 1606.)

— *Gourdi*, part. passé, engourdi, enflé :

Ils ont les ventres si peuplez,
Ils ont la pance si gourdie,
Que, par force d'estre repletz,
Sont presiz de cheoir en maladie.

(N. DE LA CHESNAYE, *Comdamn. de Banquet*, p. 351, Jacob.)

Azards ce *gourdy*, il est si poussif qu'a payue peult il parler. (PALSGRAVE, *Eclairc. de la lang. franç.*, p. 429, Génin.)

— Syn. de *gourd*, en terme d'argot :

Illré ou gourdî. Bon vin ou mauvais.
(*Vie geneveuse des Mercetots*, Var. hist. et litt., VIII, 184.)

GOURDOIER, voir GORDOIER.

GOURER, gourrer, gorrer, v. a., attraper, tromper, frauder, voler :

Gaeux gour-courans par qui gaeux sont gorrez.
(VILLOIN, *Ballade*, VIII, Jouaust.)

Le marchand pensant que ce fussent gens attilrez pour *gourer* sa chasuble, qui estoit de velours cramois, va aussi après le curé, qui estoit chapé, criant au larron, au beilleur de foim à la mule, qui emporte et desrobe ma chasuble. (G. BOUCHET, *Serees*, XV, Rouen 1633.)

Tantost après voicy arriver les maistres cordonniers, ayans chacun une botte en la main : et se doutans qu'ils estoient *gourrez*, se regardans l'un l'autre se prindrent à rire. (Ib., ib.)

Cosined, trompé, *gourré*. (COTGR., éd. 1611.)

Il se disoit encore au xviii^e s., pour signifier tromper, duper, filouter :

Pour *gourrer* les pauvres gens,
Qui leur habit veulent croquer,
(*Parn. des Mus.*)

La langue moderne a gardé *gourer*, fabriquer des drogues, et, en style familier, se laisser *gourer*, se laisser tromper. *Gourer*, tromper, attraper, est d'ailleurs resté dans plusieurs patois, partiel, en roucni. Suivant Hecart, il se dit aussi à Bonneval, à Metz, à Lyon. Poitou, *gorer*, ou *gourer*, tromper.

GOURFAIN, voir GOLFARIN.

GOURFOULEMENT, gourd'oulement, s. m., foulure :

Ancuns les baignent en eau chaude et vin astringent, puis les huileit des huiles susemmees : ou bien se contentent de macerer et faire bouillir dans le vin, duquel il doit baiguer l'enfant, des roses rouges ou huilles de myrtis, y adjoûtant

un peu de sel : et font cela par cinq ou six jours, à fin de nettoyer son corps et resoudre les meurtrissures et gourd'oulement qu'il a en ou sortant hors du ventre de sa mere. (PARÉ, *Œuv.*, XVIII, xvii, Malgaigne.)

GOURFOULER, v. a., fouler, presser, maltraiter, meurtrir, gâter, détruire :

Quat entree estes en leur foie
Ou chacun vous hurte et gourd'oule.

(*Rose*, us. Corsini, f° 62^r.)

Laquelle chaudiere bailla sur la beste au suppliant trois ou quatre coups le plus fort qu'elle peut. Et quant le varlet vit qu'elle le gourd'ouloit ainsi fort... (1453, Arch. JJ 182, pièce 136.)

Un byer engoulé tout roidy de froidure.

Et qui gourd'oule tout d'un pas audacieux.

(LARIVEY, *Nuets de Stapar.*, XI, I, Bibl. elz.)

— *Gourfoulé*, part. passé, en désordre :

Voyant ses cheveux ainsi gourd'oulez et meslez. (AMYOT, *Theag. et Car.*, ch. xvii.)

Centre de la France, *garfouler, gourfouler*, fouler, abimer, battre. Normandie, arrondissement de Bayeux, *gourfouler*, presser dans la foule, meurtrir.

GOURGE, s. f. ?

II. cussins de plumes, xviii. lineaux, et orillier, *J. gourge*. (*Compte de 1318*, Ch. des empl. de Dole, $\frac{1}{82}$, Arch. Doubs.)

GOURGERE, voir GORGIERE.**GOURGERIT, voir GORGERT.****GOURGEROTE, voir GORGEROTE.****GOURGOLLE, voir GORGOLLE.****GOURGONCE, s. m. ?**

Lequel tenoit grand rigueur aux gens d'eglise, les appelant grimands *gourgonceaux*. (J. VAULTIER, *Hist. des chos. fait. en ce roy.*, p. 169, Mon. méd.)

GOURGONNER, voir GORGONNER.

GOURGOUZ, -gouz, -goz, s. m., querelle, dispute :

A ce record que messire Pierre fit, estoient plusieurs chevaliers de la chambre du roy, et par especial messire Jehan de Guisilles de Haynault, cousin au comte de Flandres, qui melloit en *gourgouz* toutes les paroles du chevalier, et tant que finalement il ne se put taire. (FROISS., *Chron.*, vol. II, f° 28^r, Verard.)

Avecques lequel Jehannin ou ne searroit nulles loiz estre sans noise et *gourgoz*. (1530, Arch. JJ 197, pièce 182.)

Y eut quelques paroles entre eux de racontement sur quelque *gourgouz* qui avoit esté à Anboise entre messidies dames la mere du roy et belle mere de mondit sieur de Bourbon, à cause du mal traitement de mondit sieur. (MARILLAC, *Vie du com. de Bourb.*)

GOURGOUSSER, v. n., mufmurer, parler du gosier, de la gorge et entre les dents, marquer du mécontentement, gronder :

Icelui Michel tenant tousjours felomie et courroux en son cuer, et gourgoussant contre Jehd Lorenz. (1366, Arch. JJ 97, pièce 76.)

Icelui Alain reprochea : Ceste vieille ne cessera mesmy de gourgousser. (1471, Arch. JJ 197, pièce 182.)

GOURGUE, s. f., canal de moulin, accessoire de moulin :

Acquisition de moulin du Luc avecques toutes les eaux, defuytes, *gourgues* et autres appareillances et dependances. (1^{re} août 1521, Arch. Gir., E, Not., Jacq. Devaux, 190, 1.)

Gourgue de moulin, canale. (A. OUDIN, *Dict. fr.-ital.*)

Il y a une famille de *Gourgue*, et le cours de *Gourgues*, à Bordeaux.

GOURGUEILLON, voir GURGULON.**GOURGUEILLON, voir GURGULION.****GOURIAS, s. m., plur. gués :**

Autres par peur et par desesperance s'essayoyent à noer, mais à la parliu là ou ilz se boutirent dedans les *gourias* ou ilz se cnydoient retourner, les chevaucheurs l'enois qui les suivoyent par le lac les detrenchoyent. (*Sec. dec. de Tit. Liv.*, II, 4, éd. 1530.) Lat., vada.

GOURLE, voir GORLE.**GOURLEU, voir GORLEU.**

GOURMANDAILLE, s. f., gens gourmands :

Gourux, piétons et gourdandaillie
Avez vostre timbre d'escaillie.
(*Myst. de la Resure.*, f° 3^r, impr. In-8.)

GOURMANDEL, adj., gourmand :

Mais lies Dieux
Te prenent, gourdandaillie dabeur.
(*Therence en franç.*, f° 101^r, Verard.)

GOURMANEMENT, adv., d'une manière gouline :

Les biches... viendnt gourdamment.
(Du FOUTILLON, *Ven.*, c. xxii, éd. 1585.)

— Fig., avidement :

Et ne doit une femme avoir les yeulz si gourdamment bechez sur le devant de son mary, qu'elle n'en puisse veoir le derrierre, ou besing est. (MONTAIGNE, *Ess.*, II, 9, Louandre.)

GOURMANDER, gorm-, mender, gromm-, verbe.

— Neutr., faire le gourmand :

Bien leur envoia souance qui leur dist celles paroles, et qu'ilz jeunassent et qu'ilz fessent abstinence, et aussi que ilz se gardassent de trop boire et de trop gormander. Car, dist l'ance, le trop gormander et le trop menzler, lors es heures deurs, et ainsi le trop boire gneroye le corps et l'ame. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. lxxxix. Bibl. elz.)

Le jour devant que icellui prestre passast, il avoit bien et gormandé par tout le jour. (1392, Arch. JJ 143, pièce 65.)

Gentils au font de mengier pommes,

P'gouens sonmes en nos fomes

Puy gormander a gens effors.
(LEFRANC, *Champ. des barz.*, Ars. 3121, f° 106^r.)

M'enytre et gormander. (G. BOUCHET, *Serees*, I, 39, Roybet.)

Gormander, être d'ordinaire sur la mangaille, manger gloutinement. (MONET, *Parallele des langues*, Rouen, 1632.)

— Act., manger gloutonnement, dévorer :

Détruire les biens et *gourmander* les vins.
E. DESCAZ., *Poés.*, Richel. 810, f° 128.)

Quand nous passions par ce monde que nous ne *gourmandions* pas les biens que Dieu nous envoie, pour être tel comme bestes brutes, avant les museaux fourrez en terre, mais plutôt levons la teste au ciel. CALV., *Serm. s. le Deut.*, p. 63, éd. 1567.)

Je leur avoye donné une terre bonne et grasse pour y habiter, et ils ont *gourmandé* mes biens sans m'en faire reconnaissance. (Id., *ib.*, p. 289.)

— Fig., dévorer avidement :

Il aiguisoit ma faim, ne me laissant qu'a la desrobée *gourmander* ces livres. (MONTAIGNE, *Ess.*, l. 25, Louvandre.)

— Larder une volaille :

Gourmandé de persil. (BAR., l. p. 223, ap. Ste-Pal.)

GOURMANDERIE, - menderie, *gor.*, s. f., gourmandise :

Car menzier souvent et menu
A fait que plusieurs sont veuu
A leur mort, ne ce n'est pas vie
De vivre en tel *gourmanderie*.

(*L'Oratoire de la mort*, Richel. 934, f° 122.)

Et mener leur *gourmanderie*.
(CARR. DE PIS., *Poés.*, Richel. 604, f° 202 r°.)

— Friandise :

... Poulle ou chapons ou ois,
Ou aucune *gourmanderie*.

(G. MAON., *Poés.*, Richel. 9224, f° 834.)

Garde toy de transmuier ton bon estal
pour *gourmanderie*. (J. DUPIN, *Mercuriales*, Ars. 5099, f° 89 r°.)

GOURMANDEUR, *gourmandeur*, s. m., gourmand :

Les carillardeux jomans aux dez, et *gourmandeur*. E. DABENAL, *Livre de la deablerie*, f° 89, éd. 1567.)

GOURMANDIE, - *endie*, *gorm.*, s. f., gourmandise :

Quelle chose est la joye et liesse du monde... c'est assavoir Vainquer a luxure et voracité, a *gourmandie*... (*Interim consol.*, III, ch. 26, Bibl. elz.)

Par *gourmandie*, et par habileté.

(J. BOCHET, *Triumphes de la noble Dame*, f. 57 v°, fol. 136.)

Mors, *gourmandie*, gourmandise.

GOURME, s. f., gourmande, hulle à coups de poing :

Ceux qui pent estraindre et tenir ferme un autre, il est propre a la hulle et celui qui le pent brasser d'un coup, il est bon a la *gourme*. (B. EST., *Rhet. d'Arst.*, l. v.)

GOURMELE, s. m., gourmeille :

Lors se restraint dedens - pel ;
A ses dents tout brinde et *gourmele*.
L. DESBORDES, *Poés.*, II, 34, Jarbé.)

GOURMENDER, VOIR GOURMANDEUR.

GOURMENDERIE, VOIR GOURMANDERIE.

GOURMANDEUR, VOIR GOURMANDEUR.

GOURMIER, VOIR GORMIER.

GOURMET, VOIR GROMET.

GOURMON, s. m., goître :
La maladie des *gourmons*. (*Hagins le Juif*, Richel. 24276, f° 8 r°.) Annot. : boces qui viennent au col.

GOURNAL, VOIR GORNAL.

GOURNON, s. m. ?

Pour .ii. grains *gournon* mis es .ii. Peurons du dit pigeon. (1312, *Trac. aux chât.*, d'Art., Arch. KK 393, f° 34.)

GOURPIH, VOIR GOUPIL.

GOURPILLE, VOIR GOUPILLE.

GOURPILLON, VOIR GOUPILLON.

GOURPIH, VOIR GUERPIH.

GOURPISIEL, VOIR GOUPISIEL.

1. **GOURRE**, VOIR GORRE.

2. **GOURRE**, VOIR GORE.

GOURREAU, VOIR GOHEREL.

GOURREMENT, VOIR GORREMENT.

1. **GOURREUR**, VOIR GORREUR.

2. **GOURREUR**, VOIR GORREUR.

GOURRIER, VOIR GORRIER.

GOURRIEREMENT, VOIR GORRIEREMENT.

GOURRON, VOIR GORON.

GORSELOT, s. m., sorte de cheval :

Les autres pour leur nayve agilité qu'apporte jeunesse, estoient moulez sur *gorselots* harnachez et capereusoumez conformément a leur habit. (*Entr. de Henry II à Rouen*, f° 9 r°.)

GOURT, VOIR GOURD.

GOUSSART, VOIR GOSSART.

GOUSSAT, s. m. ?

Et tout au long droit a ligne en jusque au gousset dou meiz murs de Chappennue. (1420, *Hist. de Metz*, IV, 757.)

GOUSSER, v. a., manger :

Quant nous *goussames* les barrens
Que nous trouvasmes au rainard.
(*Letres de Apost.*, vol. I, f° 196, fol. 1537.)

Gousser, c'est manger. (G. BOCCART, *Serees*, II, 130, Roybet.)

Gousser, manger. (1596, *la vie geneveuse des Mercetols, Guenz et Boesniens*, Var. hist. et litt., VIII, 186.)

GOSSET, *goucel*, s. m., pièce de l'armure qui avoit la forme d'un triangle et qui garantissoit le dessous du bras :

Lanche roule ne mie nade
Et c'est ens mis e sa son *goucel*.
(SABRAVIS, *Rom. de Ham*, ap. Michel, *Hist. des ducs de Norm.*, p. 309.)

D'une genetaire luy donna en l'espaule
au travers du *goussel*. (D'AUTOS, *Chron.*, Richel. 5082, f° 166 r°.)

GOSSETTE, VOIR GOSETTE.

GOUSSU, adj., garni de gousses ; est représenté par un nom de personne :

Cohn le *Goussu*. (*Compte de J. Martin*,

1421-1423, Forteresse, Despence, xxviii, Arch. mun. Orléans.)

GOUSTABLE, *gust.*, adj., perceptible au goût, agréable au goût :

Aucunesfois le sens de goust est osté quant il ne juge riens de chose *goustable*. (B. DE GORD., *Pratiqu.*, III, 20, éd. 1495.)

Quant la saveur de la chose *goustable* entre es pertuis de la langue et vient jusques aux nez. (CORBICHON, *Propriet. des choses*, Richel. 22533, f° 31°.)

Aucunesfois le goust est empesché et blessé par la malice de la chose *goustable* qui est trop aspre et trop amere. (Id., *ib.*, f° 31°.)

Chose *goustable*. (Id., *ib.*, f° 31°.)

Poires, pommes et autres fruitiez de diverses manieres, lait, miel et herbes *goustables*. (C. MANSTON, *Bible des Poet. de melan.*, f° 164 r°, éd. 1493.)

Ha ! povre maleureux vieillard, tel que je suis et toujours ay esté, de qui la fortune et destinee sont dures, ameres et mal *goustables*. (LOUIS XI, *Nouve.*, XCIX, Jacob.)

L'araignee suce l'umeur de la teste et vit de telle proye des monches, car telle lumueur est proprement *goustable* a icelle, ainsi comme le miel est *goustable* a la mousche qui fait miel. (*Jard. de santé*, II, 11, impr. la Minerve.)

Ou des desers bruslans et areneux
Defaillans d'eau et de tout fruyct *goustable*.
(LEON, *Descr. de l'Afr.*, Comuend., éd. 1556.)

On trouve encore au xvii^e siècle *goutable* :

L'ose, goûté, ou *goutable* rend. (LANCEL., *Rac. gr.*)

GOUSTEMENT, *gostement*, s. m., action de goûter :

Les cinc sens del homme apelonz nos la veue, l'ouïe, l'odorement, le *gostement* et l'atochement. (ST GREG., *Sapientia*, p. 291, Foerster.)

La quatrieme porte est dou *gostement* qui appartient a glotonnie. (*Chastel perilieux*, Richel. 1009, f° 73 r°.)

Delibatio, *goustement*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

— Ce qu'on goûte, ce qu'on mange :

Dou potage luy courea

Qu'il n'orent autre *gostement*

Fors pain et aye solement.

(MAGR. DE LA CHARTE, *Eible*, Richel. 401, f° 92°.)

GOUSTILLE, VOIR COUSTILLE au Supplément.

GOUSTILLEUR, VOIR COUSTILLEUR au Supplément.

GOUTANCE, s. f., action de goûter :

Delibatio, *goutance*. (*Gloss. de Conches*.)

GOUTE, s. f., myrride :

Soulatue de boue odour, comme mirre eslon d' comme storax et galban et angle et *goute*. (*Bible*, Richel. 904, f° 42°.) Lat., gulta, (*Ecclesiastique*, XXIV, 21.)

1. **GOUTE**, *goté*, adj., tacheté :

Les dras sanzleuz en son lit vont

De tres sauc tachetz et *goutez*.

(*La Charrette*, Vat. Chr. 1725, f° 214.)

S'a la coïfe noee

A XII. laz d'une soie *goutee*,
Onc n'ot plus riche jusqu'à la mer betee.

(Aleschans, 2265, ap. Jonck., *Gaill. d'Or.*)

La teste et maigre, le col gros et reon.
Les *erius goutes* com penne de paon.

Qui plus reitens que or fin ne baron.
(RUMBERT, *Ogier*, 12165, Bitois.)

D'inde et de jaune sont *goutees*.

(BES., *Troies*, Richel. 375, f. 93^e).
Gannes et pers meuns *gates*.
(*Id.*, *ib.*, f. 93^e.)

L'un costé avoit bai, et li autres fu bis;
Et la croupe *goutee*, *gates* com portris.
(*Canq. de Jorus*, 1382, Hippeau.)

Un escu blanc *gouté* de noir, (*Lancelot*,
ms. Fribourg, f. 21^b.)

Tout est vermes d'inde *gates*.
(*Arhis*, Ars. 3312, f. 44^b.)

En la place lui traient son destrier de Sorie
Ke est blancs come noirs et *goutes* com la pie.
(*Destr. de Rome*, 570, Groeber.)

L'eliopote est... de roges *gotes* liens *gati*.
(*Descript. lapid.*, ms. Berne 443,
f. 170^b.)

Desms et estendu .i. chier poïete *rod*
Et fut de l'or d'Arrabe de liens en liens *gati*.
(*Florence de Rome*, Richel. nouv. acq. 1192,
f. 31^e.)

Teles i a de ces pierres, qui sont vers
comme jaspe, *goutées* de *goutes* vermeselles.
(*Sydrac*, Ars. 2320, § 276.)

La seconde estoit vestue d'une cote d'es-
carlate mouree et d'un mantou de ce
mesmes tout *gouté* d'or. (MATZ., *Songe du*
riep tel, 1, 3, Ars. 2682.)

Ay mais ainsi comme un mylien
Le signe thoran qui esboit
Tout *gouté* de saog, ce sembloit.
(DECEULLEVILLE, *Trais Peleraingres*, f. 67, Impr
Institut.)

Se bien regarde sa verdier
Qu'en luy n'ait plus forte vignier.
Mesmement car elle est semee
De sang tres vermeil et *goutee*.
(*Id.*, *ib.*, f. 21^b.)

L'escharpe est *goutee* de sang. (*Id.*, *Pole-
rin*, de la rie *hum.*, Ars. 2323, f. 37^e.)

Un escrinien d'une pierre, aussi comme
marbre, toute *goutee* de vert. (1360, *Invent.*
du duc d'Anjou, n. 162, Lahorde.)

Une aiguïere doree, semee d'esmaux par
quartiers, et est l'un des quartiers doré a
bouillons dorez, et l'autre est a un grant
osteau, esmailié de vert et *gouté* de rouge,
et dedenz veulhi osteau a .vii. petits os-
teaux azurez, *goutez* de blanc. (*Id.*, n. 180.)

Une chambre de camocas vermeil, tout
d'une soye *goutee* d'or. (1380, *Inv.* de
Ch. V, 3557, Laharte.)

A Robert Margot, orfevre, pour ung
jaspe vert *gouté* de sang, on est gravé ung
Inde, garny d'or pour l'or et jaspe, cy :
— VIII. liv. .v. s. t. (1551, *Comptes roy.*,
ap. Lahorde, *Emaux*.)

Goutté a été conservé comme terme de
blason.

2. GOUTÉ, adj., qui a la goutte :

Bien amez et le reclamez
Qui si bele vos a formez.
Se fussiez loque on *goutte*
Espoir prendefemme fussiez.
(*Vie des Peres*, Richel. 23111, f. 31^e.)

GOUTEAU, s. m., aqueduc ?

Tot avai en revenant vers Molins, tout
salonc le *goutel* de Malzurnie, J. DE STA-
VELOT, *Chron.*, p. 260, Boranet.)

GOUTTIERE, s. f. ?

Je n'ay mie viande saine
Ne qui a tel larron afere.
Ja n'en motras en *gouttierre*.
(Vagot, Richel. 1597, f. 22 v^e.)

GOUTENS, s. m., action de dégoutter :

La out en ce premier acoutre
Des hanes un fort *goutens*.
Et de sine un grant *goutens*.
(FROISSART, *Prison amoureuse*, 2711, Scheler.)

GOUTEL, *goutail*, s. m., goutte :

Et de cou qu'il a entre le planche et le
bos, ensi com li *goutail* descendent d'une
part le planche et d'autre on feron rien,
demorra l'eglise de Bucilly en paisieule
tenure. (1237, *Cart. de Bucilly*, Richel. 1.
10121, f. 43 v^e.)

GOUTEMENT, *gut.*, s. m., goutte :

Cerebris *gutulicis*, *gutemens*. (*Gloss. de*
Neck., ms. Bruges, Scheler, *Ler.*, p. 93.)

GOUTEPRENAUT, adj., qui donne l'air
grave d'un notable. d'après M. d'Héricourt :

De fin lin la chemise blanche
Suy dessein, le Jean feu aux reins ;
Et puis le goux a quel un branche
Pour monstrier le chemin de Rains
Le belle eune roze a laver mains :
Trancher du carisme prenant ;
Cornette fourree, du moins
Cela est bien *gouteprenant*.
(COQUEL, *Monol. des Porruq.*, II, 273, Bild. elz.)

GOUTEREL, *guterel*, s. m., gorge, gos-
sier :

Guillaume Danmelle avoit navré icellui
Simonnet en la gorge ou *guterel*. (1414,
Arch. JJ 167, pièce 427.)

— Gouttière :

Comme icellui Robin se feust aleez...
a oster certains tuilleaux et vielx *goutte-
reaux* de bois, qui estoient sur les voulttes
d'icelle eglise, et ainsi que le dit exposant
eust prins un vielx *gouterel* de bois, qui
contenoit une toise ou environ. (1398,
Arch. JJ 189, pièce 166.)

Jura, *gouterau*, gouttière. Morv., *goutte-
rava*, muraille de façade qui relie les
pignons d'une maison.

GOUTERON, *goutl.*, s. m., aiguïère,
vase :

Gouteron, esguiere. (JUN., *Nomencl.*,
p. 172, éd. 1577.)

Guttus, gutti, m. g. Un *gouteron*, on
burette a huile ou autre chose. (R. ESP.,
Dictionnaire.)

Lecthus, local a tenir l'huile, *gouteron*,
ou burette. (*Catepini Dict.*, Bâle 1584.)

— Petite gouttière :

Gouteron. (*Compt. de Laon*, Arch. Aisne.)

GOUTEROT, *goutl.*, s. m., gouttière :

Luy depercer sa maison, alintrent le
gouterot devant et brulerent les assendes
d'icelle maison. (4 nov. 1444, *Inform. pay*
Hug. Belverne, f. 21 r. Ch. des compl. de
Dijon, B 11881, Arch. C. d'Or.)

— Adj., auquel une gouttière est appli-
quée :

Mur *goutterol* tout au long du chancou,
(1462, Arch. Meuse B 1531, f. 74 r^e.)

GOUTETE, *gouttelle*, s. f., goutte-lette ;
Stiffula, petite goutte, *goutete*. (*Gloss. de*
Sabins.)

Ou n'ou bevoins, sinon une *gouttete*.
(*Vaus-de-Vire de J. Le Hour*, in, Jacob.)

Il faut, pour l'amour des gens,
Ne fist ce qu'une *gouttete*.
Boire, puisque je te tiens.
(*Paris-de-Vire d'O. Basselin*, in, Jacob.)

Fr.-Comté, Saugeot, et Suisse rom., *goutte-
teta*, goutte-lette.

GOUTTEURE, *got.*, *gouthure*, s. f., rosée :

Et ensi s'enjoit saïde eglise en ses
goutteures entretant qu'elle maist. (*Greg. pap.*
Hom., p. 165, Hofmann.)

— Goutte, ce qui dégoutte :

Ainsi comme une goutte de eau eave
une pierre on cheant, ainsi la *goutture* de
reume cleere le polmon. (B. DE GOND.,
Pratiqu., IV, 5, éd. 1495.)

GOUTTEUSEMENT, adv., goutte à goutte ;
Goutteuse, *goutose*. (*Gl. gall-lat.*, Richel.
I, 7681.)

GOUTIÈRE, adj., tacheté :

Le Roy de Danemarche. — D'or a trois
liens vers passans l'un ou l'autre *goutti-
eres* de gueules. (*Armor. de Fr. de la fin*
du XIV^e s., Cab. hist., VI, 281.)

Cf. GOUTÉ.

1. GOUTIER, *goutier*, s. m., gouttière :
Un couvreur... qui a mis plonc es *gou-
tters*. (1325, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch.
KK 393, f. 62.)

Gouttier, s. m. — Spoute of water. (PAL-
GRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 273,
Gémin.)

2. GOUTIER, s. m., partie du ciel de lit :
Un grant *goutier* de tapisserie. (*Fragm.*
d'Invent. du XV^e s., S. Amé, Arch. Nord.)

Cf. GOUTIERE.

GOUTIERE, *goutl.*, s. f., petite man-
gère portative :

Et ceste viande mettent en une *goutiere*
sur quatre pies. (*Ménagier*, II, 89, Biblioph.
fr.)

— Partie du ciel de lit, pente attachée
au ciel de lit :

.ii. pièces de *goutieres* pour la garde
robe. (1312, *Trav. aux chât. des C. d'Art.*,
Arch. KK 393, f. 38.)

Un ciel de boys ouquel il pend *gou-
tters* de cendal vermeil frauzes. (1380,
Inv. de Ch. V, 3579, Laharte.)

Nombre d'autres coussins, avec six
piches de gourdines et les *gouttieres*, et
le ciel de dron li. (1173, *Reg. aux Test.*,
Arch. nouv. Douai.)

Le ciel dudit lit de deux lez et demy,
garny de *gouttere* de frange d'or et soye
tancee et rouge. (16 août 1498, *Inv.*, Richel.
23335.)

Cf. GOUTIER 2.

GOUTOIER, v. n., dégoutter :

Goutirun, pot a yave perché desoubz
pour *gouttoier*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. I.
7679.)

GOUTRON, voir GOITRON.

GOUTTAGE, s. m., gouffé :

Je porte mon bras en échappe pour une arpe-busade et vous pour *gouttage*. (BRANT., *Lapit. fr.*, Sansac, Bichol.)

GOUTTECRAMPE, voir CRAMPE.

GOUTTETIER, s. m., gouffière :

Le gratage des Lombars d'Essey pour ledit an ne valut aucune chose en receipte, car le bouir fut mis en la refectio d'icelle en thioilles, lattes et piellées au *goutteler* d'icelle. (1445-16. Arch. Meuse B 1532. f° 4 vs.)

GOUTTERON, voir GOUTERON.

GOUTTEROT, voir GOUTEROT.

GOUTTETTE, voir GOUTETE.

GOUTTIER, voir GOUTIER.

GOUTTRON, voir GOITRON.

GOUTTURE, voir GOUTTEBE.

GOVERNANCE, voir GOVERNANCE.

GOVERNANT, voir GOVERNANT.

GOVERNATION, voir GOVERNACION.

GOVERNE, voir GOVERNE.

GOVERNEMENT, voir GOVERNEMENT.

GOVERNIER, voir GOVERNIER.

GOVERNERESSE, voir GOVERNERESSE.

GOVERNEUR, voir GOVERNEUR.

GOVERT, *gorert*, s. m., gouvernail :

Quelle (la nasselle) est des vents ja vaincne et (de l'onde, Et desrains et sans mast et *govert*.

(VASSIER PIERRE, *Œuv. vulg. de Fr. Petrarque*, p. 176, éd. 1555.)

— Gouvernement, empire ; manière de se gouverner, conduite :

Gorert, conduite, gouvernement. (Gl de l'Hist. de Nassau, III.)

Tous ces jolons qui ont un œil trop ouvert
Desus les jolons qui ont en leur maison,
Chautres leçons le ris de tout bon *govert*,
Tous seuls le font toute la briction.
(PÉRON, *Œuvres complètes*, t. V, Paris, fr. des xv^e et xvi^e s., VI, 22.)

Mais quand je pense à ce jour du mois vert,
Lepail ne m'et rien et pevre en un point,
Il me amouresse, et d'uel en eneur se poingt,
Et sous l'air de mon basche *govert*.

(VASSIER PIERRE, *Œuv. vulg. de Fr. Petrarque*, p. 180, éd. 1555.)

Il a deus un moy tel j'auré et *govert*
Qu'arot M. huc au more transformé.
(*Id.*, *ib.*, p. 122.)

Tombent au second point, comment on les applique (des ventouses), et du régime on *govert* qu'il y faut observer, et y a trois choses à considérer. (JOURN., *Gr. chir.*, p. 614, éd. 1598.)

GOVERT, s. m., sorte de petit couleau :
Commencerent esgouger-le et achever
ceux qu'il avoit desja mourriz. Senevez
vous de quel foremens ? A beaux *gov-*

rets. (RAB., *Gargantua*, ch. XXVII, éd. 1542.)

II. Main, *gouret*, pelle en forme de cuiller.

GOUVIERNE, voir GOVERNE.

GOUVRENOIR, voir GOVERNEUR.

GOUVRENERESSE, voir GOVERNERESSE.

I. GOUY, voir GOL.

2. GOUY, s. m., sorte de grain :

Le menier qui vient de battre sa meule doit moure trois quartiers de *gouy* (Acte de 1525, Peronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GOUYAUX, s. m. pl., morceau, reste de pâte qu'on gratte dans le pétrin :

Pour faire du pain de brode le suppliant a meslé du segle avecques des *gouyaux* du pain blanc. (1483. Arch. JJ 209, pièce 294.)

GOUYER, voir GOIER.

GOUYERE, voir GOIERE.

1. GOVE, s. f., antre :

En cde *gare* sont andoi
Li ors dont vos m'ous parler.
(GAILL. de Palerne, 3948, A. T.)

En une *gare* se mecha,
Iheques se tint tout serés,
Tant que li ors li passés.
(Vie des Pères, ap. Duc., *Gruta*.)

— Cave profonde :

Item de avaller du cellier dans le *gove* III. d. Pièce de 1433, Beauville, *Hist. de Montdidier*, II, 439.)

Item, de luy (le vin) avaler au cellier II. d. et se on le avale en le *gove* III. d. (1433, *ib.*, II, 439.)

Lire ici deux exemples corrigés à tort en bore, t. I, p. 714^o.

2. GOVE, voir COUE.

GOVERNACION, - lion, *gour*, s. f., gouvernement, administration :

Ke com nous ains lone temps vent et soufflet la mauvaixe *governacion*, et lai grant dissolution qui estoit en moines de Gorze. (1322. *Hist. de Metz*, II, 348.)

Trestuit soient intenus rendre compte un chacun de sa *governacion* et de son office. (1387. *Acc. dipl. de Frib.*, V, 8.)

Poreen considerent et regardent la *governacion* de la drappellerie qui se fat ordoit en la ville. (1412-1414. *Ord. au sujet de la fabr. des draps*, Arch. Frib., 1^{er} Coll. de loi, Rec. dipl., VII, p. 21.)

Liquel maire doit havoir la *governacion* par toute la chastellenie de la haute signorie. (Vers 1436. *Rôle de St Ursanne*, Mon. de Év. de Bâle, V, 329, Tronillat et Vantroy.)

Lorr., *governacion* : Cette femme a tout en *governacion*.

GOVERNAIL, s. m., gouvernement :

Li Livres Ari-tote, q'est intitulé Secrét des Secrez, et *governail* des princes ou del gouvernement des seigneurs. (Ms. Richel. 571. f° 123 r.)

GOVERNAILLE, - aile, s. f., gouvernement :

N'est pas nostre intention que ascun ait poiar sur la *governaille* dudit cité et exhibition de droit en ycelle, sans autorité de nous. (1375. *Mand. d'Ed. III*, Arch. mun. Bordeaux, n° 28.)

Souvent per colour de reule et *governaille*... (font) eux mesmes ploursors disloiaux ordinaunces des tielx choses dont la conysaunce, puissemment et correction soulement pertient au roy. (*Stat. de Henri VI*, an xv, impr. goth., Bibl. Louvre.)

GOVERNANCE, - anche, *gouver*, *gouver*, s. f., gouvernement, juridiction, puissance général :

Au siege de la *governance*. (*Lett. de la crit. de la loy de Lille*, ap. Roisix, ms. Lille 266, f° 193.)

Chi doivent amores prendre lor *governanche*. (B. de Seb., ix, 5, Bocca.)

En ladite *governance* au tamps de la grace dont lesdittes lettres du roy monseigneur font mencion. (4 nov. 1330, Flines, Cod. D, f° 40 r°, Arch. Nord.)

Et pource que estoie en enfance
Me print elle en sa *governance*.
(G. MACT., *Paës*, Richel. 9221, f° 225.)

En sa *governance*. (1355. *Reg. du Chap. de S. J. de Ser.*, Arch. MM 28, f° 23 r°.)

Quant Vennis sera sentle dame de la *governanche*. (ORÈME, *Quadrup.*, Richel. 1348, f° 87 r°.)

Quant la nature d'aucune planete aura seigneurie en la *governance* du monde. (Id., *ib.*, f° 90 v°.)

Selon les loix de Socrates, l'ordonnance et le gouvernement de la cité ne seroit pas democracie ne oligarchie, mais elle seroit une *governance* moienne laquelle l'on appelle par nom commun police. (Id., *Politiq.*, f° 44^e, éd. 1489.)

Ilz ont cuido fermement avoir le regime on *governance* des choses mondaines et humaines. (SYM. DE HESDIS, *Trad. de Val. Max.*, f° 10^e, éd. 1485.)

La premiere forteree d'Engleterre a ce costé de la, laquelle messires Guillaume de Montgaut avoit en garde et en *governance*. (FROISS., *Chron.*, IV, 20, Luce.)

Il avoit en *governance* le conté de Fores. (Id., *ib.*, VI, 65, Luce.)

Il est necessaire de pourvoir de bonne *governance* au dit office. (20 nov. 1422, *Lett. du vic. d'Argentan*, Annuaire de l'Orne, 1873, p. 333.)

Mon sire a telle fiance a moy qu'il n'a tous ses biens et sa maison mis en ma garde et en ma *governance*. (*Hist. de l'anc. test.*, f° 154, impr. Maz.)

Comme quoy en voz *governances*
Sont les rentes en les finances
De Prosper l'empereur de Rome.
(P. MOURVET, *Doctrinal de court*, f° 26 v°, éd. 1528.)

Que ledit duc d'Aquitaine, daulphin de Vienno, ainsé filz du roy ne vouloit plus souffrir telles *governances*, ne telles choses ne si grant destruction des biens de ce royaume et de son dit pere. (MOSS-TABLET, *Chron.*, I, 139, Soc. de l'H. de Fr.)

Vous y trouverez loune foy,
Bon renom, bonne *governance*.

(Farce de Bien Mondain, Anc. Th. fr., III, 136.)

Les habitants de Saint Pol ont tousjours resserty en la *gouvernance* d'Arras. (1545, *Pap. d'El. de Granvelle*, III, 121, Doc. inéd.)

— Alimentation :

Faut pour la *gouvernance* de JUL. chevaux environ .XXXIII. sebbiers d'avoine. (Pièce de 1375, Arch. adm. de la Ville de Reims, III, 427, Doc. inéd.)

GOUVERNANT, *gouv.*, s. m., celui qui gouverne :

Ledit due de Sombreset *gouvernant* pour le roy d'Angleterre. (BERRY, *Chron.*, de 1402 à 1461.)

GOUVERNE, *gouv.*, *gouverner*, s. f., gouvernement, direction :

A le *gouverner* et a le dispensation dou dit hospital. (Ch. de 1323, Arch. comm.)

— Anberge :

En l'auberge, en la *gouverne*. (XIV^e s., Darnesteler, *Glosses et Glossaires hébreux-français*, 1878, p. 34.)

An gouverne. (Ib.)

GOUVERNEMENT, *gouv.*, s. m., action de gouverner :

Li oeil nostre Seigneur sont seur cels qui le criement, et leur est defendeur de puissance, et fermement de vertu, et *gouvernement* d'ardeur et ombre pour chant de miedi. (Bible, Maz. 684, f^o 42 r^o.) Lat., *regimen ardoris*. (Ecclesiastique, XXXIV, 19.)

— Conduite, manière d'agir :

De laquelle bateure icellui Philipot a esté malade par l'espace de trois semaines ou environ, tant a l'ostel bien ou il fu porté comme en son hostel, et depuis, par son mauvais *gouvernement*, est alc de vie a trespassement. (1423, Arch. JJ 172, pièce 186.)

Parce qu'il ouvroit et besongnoit de sondict mestier, et qu'il n'ot pas bon *gouvernement* en soy meisme. (1425, Arch. JJ 173, pièce 175.)

Par sondit petit gouvernement. (Ib.)

Une femme de mal receipte ou petit *gouvernement*. (1438, Arch. JJ 187, pièce 309.)

Che fut molt grant damage...

Que chis Paris ne fut d'altre *gouvernement*. (Œuv. des Poëtes, *Geste de Liege*, II, 4914, Scheler, *Gloss. philol.*)

Combien de fois m'a t'il fallu estre tesmoyn de ton beau *gouvernement*? (DES PER., *Cymbal*, Dial., 3, la Monnoye.)

Une fille qui avoit esté de mauvais *gouvernement*. (H. ESTIEN., *L'Apol. p. Herod.*, c. 15, Le Duchat.)

— Entretien :

Il devoit le moittiet de leurs revenues et laissez l'autre moittiet pour le doaire et le *gouvernement* de leurs femmes et enfans. (FROISS., *Chron.*, II, 417, Kerv.)

L'abondance des vivres douz nostredite bonne ville a mestier d'estre garnie pour l'alimentation et *gouvernement* des manans et habitans en icelle. (Pièce de 1418, Felibien, *Hist. de Paris*, III, 5167.)

— Aliment :

Tant feirent que par grans et cruels assaux bouter le feu dedans ; lequel, tant qu'il trouva *gouvernement*, ne cessa d'ardre maisons, et en ardit plus de soixante. (MONSTR., *Chron.*, ch. 92, p. 149, éd. 1516.)

— Train de maison :

Pour ces jours avoit unz chevalier et une dame de trop grand *gouvernement*, et se nommoit li sirez d'Aubrecourt. (FROISS., *Chron.*, t. II, p. 4, éd. 1559.)

GOUVERNEUR, *gouv.*, *gouv.*, s. m., *ur*, *eur*, *our*, *gouverneur*, s. m., celui qui est chargé de la conduite d'un vaisseau :

Alisandre escrie et dist au *gouverneur* : Douse ewe nus enseigne, sous por Dieu amir. (Ta. de KINT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f^o 53^r.)

En est Dex omnipotens *gouverneurs* de vo nachiele. (De Saint Brandainne le moine, p. 81, Jubinal.)

Le *gouverneur* de la nef. (Liv. de *just. et de plet*, III, 13, § 1, Rapetti.)

Gouverneur des navires des chevaliers de l'ordre de Saint Jean de Jerusalem. (Proc. verb. des *Cout. de Scutis*, *Cout. gén.*, t. I, p. 327, col. 1635.)

— Officier militaire :

Voyons nos ennemis, qui tantost.... passeront la riviere et nous venront combattre... ne vouldrent leurs *gouverneurs* qu'ils s'adventurassent pour combattre par bataille. (FROISS., *Chron.*, liv. II, p. 30, éd. 1559.)

— Magistrat :

Ne vouldons dorénavant aucuns senechaux, baillifs, ou officiers de nos senechausses et baillies, soient appelez *gouverneurs*, fors seulement senechaux ou baillys. (1342, *Ord.*, II, 175.)

— Favori :

Allerent aussi au devant des dits ambassadeurs l'evesque de Sepolette qui estoit principal *gouverneur* du dit pape. (MATHIEU DE COCY, *Hist. de Charles VII*, p. 720, Le Labourer.)

— Administrateur ecclésiastique :

Sainte Elisee est espuse a souverain seigneur, E s'un dune a s'espuse malvais *gouverneur*. A Dieu et a s'espuse on fait un desmur. (GARNIER, *Vie de St Thom.*, Richel. 13513, f^o 3 r^o.)

— Curé :

Prestre *gouverneur* de l'eglise de... (1296, *Ch. du vic. de Valognes*, Cart. S. Sauv., p. 65, Arch. Manche.)

Je Colas baronneau de Lesgignen congrus et confesse moi avoir... une dismerie, appellee la dismerie de Beusse, laquelle bert par indivis o le *gouverneur* de l'eglise d'Airon. (1404, *Reg. des jefs des comtes de Poitiers*, f^o 68^r, ap. Duc.)

— Celui qui a la garde, l'administration d'une chose :

Gouverneur et garde du sel en Bretagne. *Ord. des ducs de Bret.*, f^o 365^r, ap. Ste-Pal.)

Gouverneur des celiers du due de Bourgogne. (*Estat des officiers des ducs de Bourgogne*, p. 56, ap. Ste-Pal.)

Les albez de Marenoustier et de Corbie furent establi *gouverneurs* des finances de France. (N. GILLES, *Ann.*, t. II, f^o 25 r^o, éd. 1492.)

— Garçon d'honneur :

Icellui Regnard estoit maistre *gouverneur* des noces de Jehan Morel et sa femme,...

et enelloit l'escot d'icelles noces au souper. (1381, Arch. JJ 119, pièce 64.)

GOUVERNER, *gouv.*, *gouv.*, verbe.

— Neutr., se gouverner, se diriger, en parlant des marins :

Grans sunt les hoz de cele gunt averse, S'ignent a fort e nagent e *gouvernent*. (Roll., 2630, Müller.)

— Act., avoir la garde de :

Par ces presentes accordonz ausdiz boujoonneurs que eux *gouverneront* ledit secl. 1361, *Ord.*, III, 695.)

— Prendre soin de, entretenir, nourrir, pourvoir à :

Et me retint de son hostel ou je fus plus de douse septmaines et de toutes choses *gouverné*. (FROISS., *Chron.*, III, 85, Kerv.)

Et si n'avoit on lors a Gennez que cinq chevaux *gouvernes* pour ung franc le jour. (Ib., *ib.*, XVI, 157.)

Jardins y a. rivier petit voler, Sauvours delenz, garanne prouffitable, Vignes entour pour *Postel gouverner*. (E. DESCH., *Poës.*, Richel. 810, f^o 138^r.)

Les dessus nommes seront tenus de trouver les despens des quevaux, et logier et *gouverner* nostre dit procureur et ses gens. (1421, *Cart. de Corbie*, f^o 149, ap. Ste-Pal.)

Si y avoit a Paris plus de bié que homme qui fust ne en ce temps y eust oncques veou de son age, car on tesmoignoit qu'il y en avoit pour bien *gouverner* Paris pour plus de 2 ans entiers. (1421, *Journ. de Paris sous Charles VI*, p. 77, ap. Ste-Pal.)

Il n'avoit de noy vivre ne de quy *gouverner* sa femme qui estoit malade. (1425, Arch. JJ 173, pièce 186.)

Et que nul ne *gouvernast* chieune s'elle n'estoit chastree. (MONSTR., *Chron.*, an 1437, vol. II, p. 151, éd. 1516.)

— Traiter :

Pour les frais et mises dudit barbier ou chirurgien qui le *gouvernoit*. (1425, Arch. JJ 173, pièce 175.)

— Entretenir d'une manière déshonnête, avoir un commerce coupable avec :

Tu quidam qui *gouvernoit* la femme de son voisin et l'alloit voir si souvent qu'a la fin le mary s'en apercut. (G. BOUCHET, *Serees*, t. III, p. 202, ap. Ste-Pal.)

— Entretenir de paroles, avoir un entretien avec :

Il fit bonne chere a tous, voire aus principaux des Seize, qui le *gouvernerent* pendant son souper. (PASQ., *Lett.*, XVII, 2.)

Tous ces seigneurs estans en sa chambre, avec leur greffier, il les pria de se retirer, desirant *gouverner* a part monseigneur le premier president. (Ib., *Rech.*, liv. VIII, p. 707.)

— S'entretenir de :

Par fortune Helene l'aperceis Qui *gouvernoit* ses presers a part soy. (AVOY, *Œuv. mest.*, p. 417.)

— Réd., se conduire, au propre :

Un petit chemineur, si estoit, qu'un homme a cheval seroit assez empesché de

passer outre, ne d'ux hommes ne s'y pourroyent gouverner. (Froiss., Chron., liv. I, p. 72, éd. 1559.)

— Tirer ses moyens d'existence :

Un grosseau se non fermee qui s'appelle Sempant et se gouverne toute de la draperie. (Froiss., Chron., V, 6, Kerv.)

— Nourir, dans le même sens :

Tier terre par laquelle de pa y gouvernoit. (Journ. des Paris, Conte de Loque, 599, Scheler. Suisse pluv.)

— Suisse rom., gouverner les vaches, les chevaux. Les affourager.

GOVERNERRE, *gouv.*, *gouverneresse*, s. f., gouvernante :

Nous saurons laquelle des planetes est gouvernerre de ces deux lieux. (OHESSME. Quadrip., Richel. 1318, f° 78 v°.)

Les planetes gouvernerresses de l'eclipse. (Ib., ib., f° 79 v°.)

Très haute princesse Baison, La gouvernerresse des eieux. (CAR. DE PISAN. Lu. du chem. de long estude, 643°, Pusehel.)

La gouvernerresse de Lille. (Froiss., Chron., X, 285, Kerv.)

A damoiselle Jeanne du Mesnil, gouvernerresse et première damoiselle de mondit seigneur. (Compt. relat. d'Ch. VII, Cah. hier., IV, 7.)

Et y avoit aussi avec elle, jusques un nombre de douze, que dames que damoiselles pour la convoier, et y estoit par dessus toutes s. CHARTIER, madame de la Roche. (L. CHARTIER, Chron. de Chart. VII, c. 145, Bibl. elz.)

GOVIER, VOIR GOVIERT.

GOY, VOIR GÖL.

GOVART, VOIR GOLART.

GOYE, VOIR GOIE.

GOYERE, VOIR GOIERE.

GOYERET, s. m., celui qui devait des corvées auxquelles il lui satisfaisait en travaillant avec la serpe appelée *goi* :

De .xl. librís et .xv. solidis Turon. annu census, quem Petrus de Dyeneo miles habet et percipit super homines qui vocantur les *goyeres* et les bandons. (1319, Arch. JJ 39, pièce 88.)

GOYONNER, v. a., tailler à coups de serpe :

Journees des charpentiers qu'ils ont faictes a *goyonner* et bossonner les eschelles. (1412, Comptes de Nevers, CC 18, f° 21 v°, Arch. mun. Nevers.)

Cl. GÖL.

GOYRON, VOIR GOITRON.

GOYRE, s. m., jouissance :

Le suppliant et Pierre Lymocin eurent ensemble certain debat . cause du *goyere* de certain prelat, lequel par estant en *goyere* ne lui ne peut nul ung pour trouver les bontés dudit prelat Lymocin. (1461, Arch. JJ 195, pièce 11.)

GOZ, CAS SUPPL. VOIR GÖC.

GOZILLER, VOIR GOSILLIER.

GRABABLE, VOIR GREABLE.

GRAAL, *greal*, *greail*, *grail*, *greal*, *greil*, *greil*, *grail*, *grail*, s. m., sorte de vase :

Toutes les escleres et les *greaus*, en que il (le seneschal) aura servi le cors don roy d'un premier mes, doivent estre sones. (Iss. de Jerusalem, ap. Laborde, Emour.)

Ce est assaver tant de faces et tant de bous a qui et tout d'escleres et tant de tailliers et tant de *greaus* et tant de cuilliers. (Regle del hospit., Richel. 1978, f° 176 v°.)

Ad. *greaus* d'estain. (1329, Invent. de mad. Ysab. de Mirande, Arch. Vienne.)

Elle prist un grant *greil*, qui est a dire un grand plat tout plain de froment et l'emporta en sa maison. (1395, Arch. JJ 149, pièce 62.)

Comme belle femme eust appareillé un *grasal* ou jatte plain de prunes pour porter a mangier a nul leur porc. (1416, Arch. JJ 169, pièce 237.)

Plats francheus et *grazals* d'estain et autres fournaitures et utensiles nécessaires pour bien et honestement estre servis dans leurs refections. (Ch. de 1343, ap. Duc., *grazala*.)

— En particulier le vase dans lequel Jesus fit la cène et qui servit à Joseph d'Arimathea à recueillir le sang qui couloit des plaies du Christ :

Il li fens qui si estoit hans

Souffoit que li *greaus*

Qui tant est bians et precieus.

La a li sains sans glorieus

Del rois des rois fu recheus

Quant en la crois fu estendus,

Avec lui ens il bois estoit.

(Perceval, ms. Berne 113, f° 103°.)

Li contes del Saint *Grail*. (Ib., ms. Mons.)

Il quen sera la renommee

De veissel qui tant vous acree ?

Dites nous, comment l'apele on

Quant on le nomme par son non ?

Petrus respout : Non queir celez,

Qui a droit le vourra nommer.

Par droit *Grail* l'apellera ;

Car aus le *Grail* ne verrea.

Ce croi je, quil ne li agreee :

A touz cors pleist de la contree.

A touz agez et abelidz :

En li voir hant cil delidz

Qui avec lui puent durer

Et de sa compaignie user.

Autant aut d'eise cum poisson

Quant en sa mein le tient aus lon

Et de sa mein poet eschaper.

Et en grant lieue aler noer,

Quant cil Poient, sel. roent bien :

Autre non ne croent il rien

Fors tant que *Grail* est a non.

(Ibid., de S. Grail, 2673, Michel.)

Les galloes ou li *greaus* estoit. S. *Grail*, ms. Mons, f° 86 r°.)

Le saint veissel que on apele *grail*. (Ib., Vat. Reg. 1087, f° 51 v°.)

Cil Galais avoit compuz Gales au tans que li *greaus* lui apout en Bretagne. (Arthur, ms. Grenoble 378, f° 88 v°.)

Après eutra une bote belle damoiselle suivant les deux escliers, laquelle entre ses mains portoit un *grail*, et quant fut en la salle entree si grant clarté du *grail*

apparus que on ne percevoit de la clarté des torches on chandelles allumees.. (Perceval, f° 18°, éd. 1530.)

Le roy fut ouyr messe dedans une chapelle dudit saint en l'eglize de saint Laurens qui est le grant domme et cathedrale eglise de Genmes, on fut par les chanoynes de la apres la messe monstré le riche vaisseau smaragdun, c'est assavoir le precieus plat ouquel nostre Seigneur Jhesus-crist mengea avecques ses apoules le jour de sa Cène, et est celui plat qu'on appelle le saint *Grail*, lequel selon le dire commun de Genmes et ce que l'en ay veu par lecture fait l'aporté par les Gremoyses en l'an mil cent et un, et fut pris en la sainte cite de Jerusalem. (D'Auton, Chron., Richel. 5082, f° 111 v°.)

Morv., gré, vase de forme arrondie. Franche-Comté, Doubs, li-Saône, gré, scéle pour le pain : « mettre aus grés. »

GRAANT, VOIR CREANT.

GRAANTE, VOIR CREANTE.

GRAANTEMET, VOIR CREANTEMET.

GRAANTER, VOIR CREANTER.

GRAAVLE, VOIR GREABLE.

GRABATON, -un, -um, *grabatun*, s. m., grabat, lit :

Suz tout decret me fai un *grabatun*.

(Chans. d'Alexis, str. 117, Stengel.)

Sos tout decree me fai un *grabatun*.

(De S. Alexis, Richel. 19525, f° 28 r°.)

Si se leva de son *grabatun*. (Mir. S. Andrieu, ms. Alençon 27, f° 100 v°.)

C'est Tobal le paralieque

De la piscine probatique

Qui le jour du sabat viole,

Car il porte par voie oblique

Son *grabatun* et sa lectique

Et semble que de joye s'avoile.

(Myst. de la Pass., f° 63°, impr. Justit.)

GRABBER, v. a. ?

Un grampran a *grabber* pour tenir une baïlle. (1496, Béthune, ap. La Fons, Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

GRABELER, v. a., soumettre à un examen attentif :

Lesquelz alloient au Concile de Chesil pour *grabeler* les articles de la foy contre les nouveaux heretiques. (HAB., l. IV, c. 18, éd. 1552.)

Combien qu'on ne vist oncq' condamner un exez Ampravant qu'on eust *grabelé* les proez. (Passo., Jeux poez., t. 24.)

GRABOUIL, VOIR GARBOUIL.

GRACIABLE, -able, adj., reconnaissant :

Ne volomes mie y estre tenu pour nient *graciable* a nient souvenante de si grans liberaliteis. (1311, Lett. des évêq. de Maub., 2° cart. de Hain., f° 4 r°.)

GRACIEMENT, adv., gracieusement :

Entendu que ce qu'il en avoit fait, passé a loings ans, il evoit fait si *gracièrement* et par telle deliberacion que nul ne lui en put oncques donner blasme. (G. CHASTELL., Chron. des h. de Bourq., t. 31, Buchon.)

GRACIER, *grascier*, *grascier*, *grascier*, *gratier*, v. a., remercier :

Trestalz li' poplefs' lolet Deu e gracié.
(*Vieuz. st. 108^e, v^o s. s. Stengel.*)
Ço dist li reis : *Gracies en soit Deus.*
(*ibid.*, 698, Muller.)

E gracié tuit lor criator.
(*Adam*, p. 69, Luzarche.)

Aius aoure Dieu e grassie.
(*CRESTIEN, au Roi Gault*, 868, Michel.)

Mais graciez n'oi soit nostre sire. *Li Episté St Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, p. 13 r^o.

Dieu graci qui m'en a sens et pouir presté.
(*A. de LA HALLE, li Jus du Peterin*, Coussensmaker, p. 415.)

Amours grassi, si me lo de l'outraoe.
(*G. LE VISIER, Chans.*, ms. Sieune HX 36, f. 28^r.)

S'en graci de cuer boue amor
Ço apres dolour
Par ma dolour

Grant douchour me rent.
(*Chans.*, ms. Montp. H 196, f. 380 r^o.)

Amors graci de son joür present.
(*Sot. chans.*, II, ms. Oxf. Douce 708.)

Li marcheant et sa fame out grant joie,
De Vivieü lo Deu e gracie.

(*Enf. Vir.*, Richel. 774, f. 77^r.)

Et je Dameleu en graci.
(*Durnars le Gallais*, 12860, Stengel.)

Dieus en soit grassies.
(*Beves d'Anstane*, Richel. 12518, f. 94^r.)

Dieus en soit aoures et gratiies. *Li Contes dou roi Constant l'Empereur*, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 7.)

Loez li, sire, et gracies,
Et honorez et merciez.

(*La Trinitez Nostre Dame*, Richel. 12786, f. 89^a.)

Dieu prist a gracié.
(*Brun de la mont.*, Richel. 2170, f. 1 r^o.)

Ainsi graciéent amours,
Complaignans leurs donnes delours.

(*Coint.*, 13 Crapelot.)

Je vous en diray un exemple comment
il est bon de prier Dieu e gracié pour les
morts toutes les foiz que Ton s'esveille.

(*Liv. du Chev. de La Tour*, c. 2, Bibl. elz.)

Hal toy glorieux, pere puissant, vostre
tres sainte e digne mageste soit loee et
gracie. (*Girart de Rossillon*, ms. delieaune,
ed. L. de Montille, p. 149.)

Is ne l'adorent, ni honorent, servirent
et gratièrent comme Dieu. (*FOSSETIER, Cron. Marq.*, ms. Brux. 10511, V, f. 14.)

— Gracié une chose à quelqu'un, l'en
remercier :

Vous m'aves respondu peissamment,
Si le vous gracie.

(*A. de LA HALLE, Part.*, Val. Chr. 1190, f. 175 r^o.)

Et li graciéens
Les biens qu'a fait pour nous.

(*Girart de Ross.*, 5304, Mignard.)

Bourbonnais, gratier, remercier.

GRACIERE, voir GLACIERE.

GRACIEUSET, adj., gracieux, aimable :

D'une amour nouvele,
De la gracieuse

Qui a a non doucete,
(*Chans.*, ms. Montp. H 496, f. 382 r^o.)

Ailleurs ma peosse
N'est, genté, belleite,
Jeunette,
Gracieuse.

Por si dous plaisir.
(*M. LESCREL, Chans. ball. et rond.*, XII, Bibl. elz.)

Gracieuse.
La tres douce Gillette,
Dex vous doint tres bon jour.
(*ib.*, ib., xxx.)

GRACIEUSEMENT, adv., gracieuse-
ment :

Je heuye coiffetes
Gracieusement faittes.
(*Chr. de Pis.*, *Fil de la Past.*, Richel. 836,
f. 19 r^o.)

GRACILITE, s. f., maigreur :

L'Orge est lost meür, et veult estre
ceuilleü devant tout autre ble pour la gracilite
qui est en lui. (*Platine de honeste volu-
te*, f. 7 r^o, éd. 1528.)

Touchant les meurs de la vie dudit Aristote
et de son visage domestique il est
assez congneu qu'il fut d'une forme
moyennement belle. Toutefois deux
choses le deshonnesteient, c'est assavoir
la gracilite des enissies et la petitesse de
ses yeulx. (*Triumph de Petrarque*, f. 176 v^o,
éd. 1531.)

GRACILLIER, voir GARSILLIER.

GRADAL, voir GRAEL.

GRADILIE, voir GREILLE.

GRADUCER, v. a., tailler des crans dans :

Graduer une fleche. (*FOURNIER, Hydrogr.*,
p. 303, ed. 1543.)

GRAE, voir GREÉ.

1. GRAEL, grael, greal, s. m., degré,
échelle :

Li sainz hou estanz sor greal de fust
servit az lampes raparellier. (*Dial. St Greg.*,
p. 27, Forster.)

Fourniz de bonnes lanternes, eschielles
et grealles. (*Ordor. de Salins*, 1492-1549,
Prost, p. 26.)

2. GRAEL, graal, greel, greé, gred, gradal,
s. m., graduel, livre d'église :

Qui bent sautier, livre ou grael.
(*G. de Gontar Mir.*, ms. Soiss., f. 173^r.)

Et tel prier qui aiaz relate
Fet son greil que son greel.

(*ib.*, ib., f. 25^r.)

Li seinguz livres est graas, et est diz
graus des degrez, porce qu'as festes deit
l'ou monter sus les degrez, ce est el lebré
e chanter le graal. (*Trad. de Beletz*, Richel.
1. 995, f. 29 v^o.)

Mes legendes et non greal
L'essit je a Dun le chasteü.

(*Le Departen. deslars*, 29. M^oon, *Nouv. Rec.*, I,
943.)

Je, sire de Blainville, ay garnies et esto-
ffers les dites capelles... d'un messel et
d'un breviaire pour chascune capelle, et
d'un graal pour les deux capelles. 1335,
Arch. J. 70, pièce 173.)

1. greal, 1. sautier. (1356, *Reg. du Chap.*
de S. J. de Jerus., Arch. MM 28, f. 30 r^o.)

1. greal, un manuel. (1360, *Invent. de
l'ostel de N.-D. des Barres*, Arch. Loiet,
Ste-Groix.)

II. grans graes et un collectaire. (1362,
Invent. de Fécamp, Arch. S.-Inf.)

1. Fuz greel, dont le second meillet se com-
mence niuam meadi. (1380, *Invent. de Ch. V.*,
1223, Labaut.)

Pour avoir relié tout de neuf les 2 grans
greels de Lezlieu. (1126, *Arch. hospil. de
Paris*, II, 140, Bordier.)

1. Fuz petit gradal pour le chante. (*Joy.
egl. Bay.*, f. 91 r^o, chap. Bay.)

1. Fuz livre appellé greé a chanter messes,
escript en parchemin relié entre deux ays
couverts de cuir blanc garni de gros cloz
de lalon. (28 janv. 1492, *Invent. de l'egl.
S. Paul d'Ort.*, S. Toucher de Molandou.)
Impr., f. 100.

1. Fuz petit grez en quoy les enfans ap-
prennent. 26 août 1468, *Invent. des poilles,
vestem., armemens*, etc., 139, St Urbain,
Arch. Aube.)

Après chante l'an bon greil. (*Entrée de la
messe*, *Brit. Mus.*, Add. 15606, f. 33^r.)

Après ce chante l'en le greel on l'alle-
luve. (*Ménagier*, I, 18, var., Biblioph. fr.)

3. GRAEL, greal, s. m., rôle ou registre
qui constatait certains droits :

Il nous est apparu par le greal de la
forest. (*Cont. des forest.*, Lions, pass., Arch.
S.-Inf.)

Transcript du registre de la forest de
Brotone nommè d'ancieneté le Grael de
Vatteville, ouquel sont contenues les reutes,
services et revenues dues au roy nostre
sire a cause de la dicte forest et aux li
drois, franchises et usages que les consu-
miers d'icelle forest y ont acoustumè a
prendre et percevoir par chascun an.
(Ms. Richel. I. 4653, f. 96 v^o.)

GRAELIER, gratier, s. m., graduel :

Un evangeliau, un gradier, un breviaire.
(1313, *Invent.*, Ausigny, Arch. Vienne.)

GIAELLIR, v. a., faire griller :

Et s'uns sens i remaint, il en plevi-t sa foi
Que il ert graciis, a rosis en espai.
(*Roum. d'Alen.*, f. 50^r, Michelaot.)

GRAER, voir GREER.

GIAERIE, s. f., droit que le roi exer-
çait sur les bois particuliers, afin d'em-
pêcher que les propriétaires ne les fissent
entièrement abattre :

Pour les levées de bois de graerie qui
ont esté levées par nos gens depuis que
l'ussiette fu delivree au duc pour l'an lui
a la Magdeleine, cimoit ceuz .xxx. et meut
livres. (1334, Arch. J. 70, f. 19 v^o.)

Pour ce qu'il est venu a nostre cognos-
sance que lesdits maistres des forestz, ver-
diers, et autres officiers, ont plusieurs
empeschemens aux bonnes gens, souz
nombre des graeries et graeries que nous
avons eslites forestz... nous defendons
aux dessusdicts maistres, verdiers, grayers
et autres officiers desdites eaux et forestz
que dorrevant ils ne feroent ausdites
bonnes gens tels empeschemens. (1413,
Ord., X, 131.)

GRAEUSEMENT, adv., favorablement :

Favorabilité, graeusement. (*Gloss. de
Conches*.)

GRAEUX, adj., favorable :

Favorabilis, graeux. (*Gloss. de Conches*.)

1. GRAFE, graffe, grophe, grefe, greffe,
graffie, s. m. et f., poinçon, stylog dont
les anciens se servaient pour écrire : petit
poignard :

Sepe de totes personnes specialment et les paroles voloiseissent, celes raconteïers par vilain us ne recoveroit pas convenablement li *grafes* del escribant. (*Diast. St Greg.*, p. 8, Foerster.)

Et rapointier est ja mes *grafes*.
(G. de Conset, *Mir.*, ms. Brux., f° 221^r.)

Mais cil qui des *grafes* n'osoit
Par qui les mortex tous jors vivent.
Es beles tables precieuses
Que Nature par estre oiseuse
Ne lor avoit pas aprestees.
Ains lor avoit par ce prestees
Que tuit i fussent escrivans,
Cum tait et toates en vivans.

(*Rose*, 13829, Meon.)

Et li abbes prendoit une *grafe*, et escrivoit en une table par la revelation de Din. (*De Saint Brandaune le moine*, Jubinal, p. 77.)

De lor *grafes* meismes dont il orent ocis Cesar. (*Fait des Romm.*, Richel. 295, fin, et ms. Oxl., Canon misc. 450.)

Grasses, azules, estamines. (*Du Tontieu de fers de grasses*, etc., Richel. 20048, f° 121^r.)

Ne ait propriete en livres, ne tables, ne *grasse*. (*Riule S. Ren.*, ms. Angers, f° II v°.)

Il demanda unes tables et une *grafe* et escriit. (*Vies des saints*, ms. Lyon 697, f° 23^r.)

Lors prist il une *graff*, qui pas n'estoit d'argent.
(*B. de Seb.*, xv, 981, B.eca.)

Devers celui qui tient le *greffe*. (1320, Arch. JJ 57, f° 103 v°.)

Le forest de perres ou le poignet de leurs *grafes*. (Deuil après reyner. 1336, *Lett. des doyen et chap. de Nev.*, Chap. de Nevers, Arch. Nièvre.)

Deux *grafes*, un fermail de heures. (1367, *Reg. aux Test.*, Arch. mun. Douai.)

Cornets a encre et *grafes*, contiaus, waynes. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 88, Michelant.)

Table, pigne, *greffe*. (*Compt. de la gr. comm. de S.-Den.*, Arch. LL 1240, I, f° 321.)

Une *graffe* pour escrire. (*Acte du xv^e s.*, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ursus le ferit de la *greffe* en la poitrine, et la luy bonta en parlant de la longueur dont elle estoit de douze pouces de long. (*Perceforest*, vol. V, ch. 4, éd. 1528.)

Seigneurs, dist Ursus, selon la coutume romaine, prenez vos *grafes* et escrivez en vos tables le jugement. (*ib.*)

Lui faisant reverence et faisant signe de le baiser, le luy de sa *graffe* par dessous sa toge. (CHASTELL., *le Livr. de pair*, VII, 388, Kerv.)

... De *grafes* ils poignoient
Leurs jous.

(*Orville*, *Odysee*, II chant, p. 309 r°, éd. 1608.)

Dagues assez longues et estoilles presques a façon de *grafes*. (BOCCACC., *des Nobles malheureux*, VI, XI, f° 157 r°, éd. 1515.)

Tous bellipeux, ne le dit croquoies,
Tant il les les aux hysterograpes,
Ce leur portoit passer par saulz leurs *grafes*.
(BORNEUS., *Leg. de P. Laif.*, Proh. de Facteur.)

A ma volonte qu'elles (unes paroles, fussent escrites en un livre d'une *graffe* de fer, ou de plomb. (*Table*, Job, XIX, éd. 1556.)

Grappes de fer agues en leur main tenuent.
(*Debat du corps et de l'ame*, p. 109, éd. 1825.)

Cesar l'empoignant tout a l'heure par le bras le luy perca d'un *grafe*. (AMYOT, *Vies*, J. Ces., éd. 1611.)

Bourhonnais, *greffe*, crochet.

Cf. GRAPE.

2. GRAPE, VOIR GRAPE.

GRAFER, *graff.*, *graph.*, v. a., clouer, attacher avec un crampon :

Faire .xvi. graflez de fer pour *graffer* le bord du puis du chastel qui estoit depeziez. (1364, *Compte de J. Dou Four*, Arch. KK 3^e, f° 44 v°.)

Graffles de fer pour *graffer* les entablemens de la viz d'icelle chappelle. (1490, Arch. K 272.)

— Ecrire :

Letres entaillies *grappees* a la porte. (FOSSERTIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, II, 14.)

GRAFFETE, *graff.*, s. f., poinçon :

Done... ses meilleures heures, une tavelle d'ivoire et la *graffete* d'argent qui y sert. (1432, *Reg. aux Test.*, f° 116, Arch. mun. Douai.)

1. GRAFFE, VOIR GRAPE.

2. GRAFFE, VOIR GRAPE.

GRAFFER, VOIR GRAFER.

GRAFFETE, VOIR GRAFFETE.

GRAFFIER, VOIR GRAFIER.

GRAFFIERE, VOIR GRAFFIERE.

GRAFFINER, VOIR GRAFFIGNER.

GRAFFION, s. m., juge fiscal, compte, lieutenant :

Inzobol, *graffion*, c'est a dire juge fiscal, selon que dit la loy des Ribarols, et possible comte (pour ce qu'il y avoit aussi des *graffions* lieutenans et assureurs des grands comptes). (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, V, 5, éd. 1611.)

(Dazobert) delibera de passer le Rhin avec une seare des plus vaillans hommes l'Austrazie et Bourgogne, conduite par leurs dous et *graffions* : que je pense en cest endroit signifier comtes, ou lieutenans. (*ib.*, V, 9.)

GRAFFON, VOIR GRAPPON.

GRAFFONNER, VOIR GRAPPONER.

GRAFFYER, VOIR GRAFIER.

1. GRAFIER, *graff.*, s. m., gaine de poignard :

Atant s'est dressies en estant
Cum cil qui s'amor va bastant.
Un grade a trait de son *graffier* ;
D'argent estoit...
(*Fleure et Blanc*, 1^o vers., 783, du Mérit.)
Dont ne le membre de l'antrier,
Que del grade de ton *graffier*
Par li oïrre te vousis ?
(*ib.*, 1407.)

2. GRAFIER, v. a., greffer :

Ils plantent et *graffent* arbres. (FOSSERTIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 130 v°.)

3. GRAFIER, *graff.*, -yer, v. a., teiller ?

Pour queller et *graffier* lin. (1350, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Quellier lin et *graffier* a plusieurs fois. (*ib.*)

GRAFFIERE, *graff.*, s. f., burin, stylet :
Stilidre, *graffiere*. (1352, *Gloss. lat.-fr.*, Richel. I, 4120.)

III. contiaus et *graffieres* de bois. (18 fév. 1394, *Jur. de Metz*), Inv. de meubles de la mairie de Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

GRAFFIGNER, -gnier, -ner, *graff.*, *graph.*, v. a., égratigner :

Ten a Jacques Ragnyer,
Je trisse l'Abreuvoir Popia,
Pour ses painures veus *graffigner*.
(VILLOIS, *Per. Test.*, xx, Jacob.)

El enfant aux ongles luy *graffinoit* le visage. (CHAMPIER, *Nef des dames vertueuses*, de Ste Julite, éd. 1503.)

Iz luy *graffinoient* le nez. (BAB., I, XI, éd. 1542.)

Il n'y a plus moyen que je vous puisse *graffigner*, vous vola en sureté, il faut que j'y sois aussi... Ce fut a dire qu'il luy arracha les dents, afin que, lui ne pouvant *graffigner*, ne pnt aussi estre mordu. (D'AUBIGNE, *Foestet*, I, III, c. 5, Bibl. elz.)

Grappigner, lacerare. (J. NICOT, *Tres. de la langue française*.)

Et l'un et l'autre *graffignoient* avec leurs pattes et griffes. (COMENIUS, *Janua aurea reserata duarum linguarum*, p. 48, éd. 1659.)

— *Graffignant*, part. prés., qui égratigne :

Par les *graffians* rouches. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourc.*, 1^{er} p., Proceme, Buchon.)

... L'autre le prend soudain,
Et met sur son collet sa *graffinote* main.
(MARIE DE ROMET, *Poés.*, p. 87, Blanchemain.)

Saint, Poil, Bourc., Yosg., *graffigner*, v. a., égratigner, donner des coups d'ongles ou de griffes. F-Comté, Doubs, Jura, H.-Saône, *graffigner*, *graffena*, etc., donner des coups de griffes.

1. GRAFFION, *graffion*, s. m., sorte de cerise qui ressemble au bigarreau :

Graffion. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, Gloss.)

2. GRAFFION, s. m., croc, pointe, crochet :
Les jains les prendront a leur *graffions* et les metront ens le fu. (*Sydrae*, Ars. 2320, § 1.)

GRAGAN, s. m., paraît signifier restes mesquins, débris, bribes :

Riche borjois d'autrui sustance,
Qui faites Dieu de vostre pain,
Li poire Dieu chiez vos s'anneut
Qui de fain muerent et geuoent
Por tendre vostre *gragan*,
Dont il n'out pas a grant lagan.
(RUEL., *la Nouvelle Complainte d'Outre-Mer*, I, 120, Jub.)

GRAGER, v. a. ?

Grayer et saeler le lin et le rendre tout prest. 1403, Arch. P. 304, pièce 62.)

Grager et sereler le lin et le rendre tout prest. (*Id.*, pièce 160.)

Grager et sueler le lin. (1407. *Denomb. du baill. de Constenlin*, Arch. P. 301, f° 101 v°.)

GRAGNAIE, voir GRENAGE.

GRAHUSE, voir GREUSE.

GRAHAL, voir GRAAL.

GRAICHER, voir GRACIER.

GRAIELEIS, voir GRALEIS.

GRAIEMENT, voir GREEMENT.

GRAIER, voir GREER.

GRAIERIE, voir GREERIE.

GRAIFFE, voir GRAFE.

1. GRAIGNE, graigne, granyne, greigne, greine, grinne, grigne, s. f., mécontentement, inimitié :

Deiables sunt del altre part ;
Ainz que seit jurz, mult lor est lart,
A grant greine, a voz trouble,
Dient que aurat peine duble.

(S. Brandon, 1480, Michel.)

Issi manta entr'els la greigne :
Alain ne se deigne abessier,
Ne Robert ne l'en velt laisier.

(*Reu*, 3^e p., 2608, Andresen.) Var., *granne, grangne, greine.*

Issi manta entr'els grant graigne.
Var. de l'éd. Plagnat, v. 7766.)

Entre vos et le rei et l. *graine* en s'art.
(GERS., *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 27 r°.)

Aimers li respas, sans iroer et sans graigne.
(Chanson d'Antioche, v. 954, P. Paris.)

L'achaisson por qui la grigne sorst entre l'empereor et le roi Johan et fu de ce que li rois le chastioit et reprénoit trop souvent. (*Est. de Eract. Emp.*, XXXII, 20, Hist. des crois.)

Il estoit en haïnes et en grignes contre le roy de France pour aucunes terres qui estoient en debat. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2644, f° 307 v°.)

Li contes d'Ernaignach, qui oncles estoit au dit seigneur de Labreth, fu entourmes de ces aventures et des grignes qui estoient entre le prince, son seigneur, et son neveu le seigneur de Labreth. (*Id.*, *ib.*, VI, 233, Luce.)

Ensi estoient en grignes li princes et li seigneur de Gasconne et sostenoient ce sens son opinion et disoit qu'il avoit bon droit. (*Id.*, *ib.*, VII, 83, Luce.)

Si se tint li rois d'Engleterre un petit plus frans et plus fors contre les Flamens, et leur monstra grignes. (*Id.*, *ib.*, VII, 130, Luce.)

2. GRAIGNE, voir RAINE.

3. GRAIGNE, voir GRANGE.

4. GRAIGNE, voir GRAINE.

GRAIGNIER, graignier, grainer, grignier, graignier, gregnier, verbe.

— Act., attrister, contrister :

Dame Dins les confonde !
Car eles honissent le monde !

T. 17.

Kex, tu as droit, si tu les kraignes.
Encontre eles et tu les graignes.

(Gauvain, 1629, Hipeau.)

— Absolument :

R est une lettre qui graigne,
Toz jors sa felonie engraingne,
Sans R ne puet on nommer
Riche manves, ne renommier
Les mauveztes de son vil los.

(Rons de Caymray, *Significance de l'Alphab.*, Richel. 837, f° 127 r°.)

— Réfl., s'assombrir, s'attrister, se mettre en colère :

Mostré li li queens l'ovraigne
Qui vers lui s'emprie et graigne,
(Bex., *D. de Norm.*, II, 31200, Michel.)

Ne vint que l'os le saee ne entor lui se graine.
(*Quon. d'Alie.*, f° 134, var., Michellant.)

Adonc se grigna li rois et dist. (Froiss., *Chron.*, IV, 291, Luce, ms. Rome.)

— Act., lacer :

Sas lui pristrent a rechinier,
Leur dens a croistre et a graignier.
(Geff., *Art. Est. de monde*, Richel. 1536, f° 159 r°.)

A ce point grigna le roi les dens et dit.
(Froiss., *Chron.*, V, 203, var., Kern.)

Il grigna les dens par grant ayr. (*Ren. de Montaub.*, Ars. 5072, f° 106 r°.)

En greignant les dens. (*Mart. S. Estienne*, *Jub.*, *Myst.*, I, 19.)

— Froncer, contracter :

Sunblance fait de len et de eiere et de vis ;
Il grigne les grenons, si lieve les sorcis.
(Fierabras, 2630, A. P.)

— Neutr., grincer les dents :

Il gringne de fine destresse.
(GREGAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6131, f° 191 d°.)
Var., grigne. (Ed. G. Paris, 22965.)

Norm., grigner, être maussade. Bessin, grigner, grequer, pleurnicher. Rouchi, grénier les dents, grincer les dents. Lorr., Champ., Franche-Comté, grigner les dents. On appelle grigne-dents certaines personnes confrefaites et mélangées qui ont les dents longues.

GRAIGNOR, -our, -ur, -eur, greaignor, greigne, graignu, grangu, greygn, greignu, greyn, grign, grin, grengu, grain, grein, greyn, grenior, grenor, grainnor, grinnor, grignior, grannior, grandour, grandur ; cas sujet, graindre, greindre, grainde, -es, adj., plus grand :

Carlemaigne fut graindre (de) plain pied et .iii. polz.
(Charlemaigne, 811, Kosewicz.)

As petiz et les graignours. (*Lib. Psalm.*, Oxf., cXLIII, 22, Michel.) Var., grainours.

Des le gramour de qi'val meudre.

(Bex., *D. de Norm.*, II, 463, Grignol.)

Ke fist dunc li Escot ? asiege li Karleud ?
Nou, sire, si vus pleist, ainz fist gregnor ourail.
(Oxf. FORTISSE, *Chron.*, 1579, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. II.)

Il graignor teng vont François envair.

(Rume., *Ogier*, 7137, Barrois.)

Greignoure assez est la sapience et les ovres que la nuyele qu'en ai oie. (*Rois*, p. 272, Let. de Lincy.)

Greignour mal puet il ailleurs fere.

(MARIE, *Ysopet*, lXXXI, Roq.)

Grener service vos ferions assez.
(Mischans, 7317, ap. Jouck., *Gaill. d'Or.*)

En greneur povreté.
(GREGAN, *Pastour.*, Val. Chr. 1490, p. 109.)

Nule nen a vertu plus grant.
Greneur bété ne plus vaillant.

(MARR., *Lapid.*, Richel. I. 14470, f° 9 v°.)
Et le meilleur et le greneur.

(*Ysopet-Arianna.*, fab. XIV, Robert.)
Que ele eust greneur bianté.

(*Enieus*, ms. Montp. II 251, f° 149 r°.)
Gré li sauroie assez graineur

Et assez plus l'en ameroie.
(G. DE GUESN., *Mir.*, ms. Brux., f° 174 r°.)

Faire grenor service. (*Gr. charle de J. sans terre*, Cart. de Pont-Audemer, f° 82 v°, Bibl. Romén.)

Et fu grandes de lui .i. grant pié mesuré.
(*Fierabras*, 1411, A. P.)

Grans fu et fors et ricement armes.
De l'hoon grandes .i. grant pié mesuré.

(*Hoou de Bord.*, 1756, A. P.)
Il n'est pas de grignior dé,

Ne graignours, ne plus gros de moi.
(*Gauvain*, 2060, Hipeau.)

Il n'est nus graignours paradis
D'avoir amie a son devis.

(*Rose*, Richel. 1573, f° 11 d°.)
La ou la grinnar presse avoit.

(BEX. DE BAUDELE, *li Biaus Desconnes*, 3586, Hipeau.)

Lors point li rois par grant vertu,
La u li grandes estors fu.

(*Id.*, *ib.*, 5839.)
Tos dis fiert en la graignor presse.

(*Id.*, *ib.*, 5878.)
Car quant je plus en meugeroie,
Et ge veoir grenor fait aroie.

(*Renart*, 3099, Meun.)
Se li fussent en lor nésoun,
N'ussent li pas grenor joie.

(*Id.*, 3131.)
N'a qui onques en terre avestit grande honours.

(ADAM DE LA HALLE, *de Roi de Sezile*, Goussomaker, p. 283.)
Que je ne puisse choir
En graignor povreté !

(MARIE DE CHAMPAGNE, *Chanc.*, ap. Tarbé, *Chansoun de Champagne aux XII^e et XIII^e s.*, p. 21.)
Mes encore est li dolors graineur.

(*Compl. d'amours*, Richel. 856, f° 267 r°.)
Pur greynoure merit en ciel aver.

(PIERRE DE PERKAM, *Rom. de Donere*, Brit. Mus., *Hal.* 1390, f° 8 r°.)
Si venoit .i. serpens li graindres dont
J'oisie onques parler. (*Arthur*, ms. Greubou 378, f° 14.)

(Il disoit que greindres mestiers estoit
d'aseoir la cite de SUR. (G. DE TRY, XII, 24, Hist. des crois.)

La line francoise est bien .ii. ou .iiii. lans grainnouor que le mille n'est. (JUN. LAFF., *Tres.*, p. 126, var., Chabaille.)

Tot antrest est il de la nuit quant ele est grainnouor ; car adont al ele grainnouors hores. (*Id.*, *ib.*, p. 135, var.)

Sains Jakes li graindres. (M. DE SULLY, *Serm.*, 20^e dim. pent., Richel. 13314.)
Adont a dolour demenee
Telle d'oumpes nas ne vit graineur.

(*Conci*, 7079, Crapellet.)
Je n'oy greingnour duel en ma vie.

(*Id.*, 7248.)
La pire roe de la charrette fait greignor soyer.

(*Prose de France*, ap. Let. de Lincy, *Prose*)

Les grant Pestrif sus le marine :
Car France, li grande et li gentes,
Vouloit a force terre prendre.
G. 1087, *Rozay, Hist. de France*, W. et D.
Le *graignor* mecti que le seigneur en
pout aver. *Luc, de Phil. de Nar.*, Ass. de
Jer., t. I, p. 561, *Hist. des crois.* Impr.,
graignor.

Nul peyne ne doit estre *graignour* que le
meffant. (*Lib. Custom.*, l. 25, *Rer. brit.*
script.)

A *greneur* seurte. 1308, Arch. JJ II,
f° 22 r.

Greindre honour. *Fouly. Fitz War*,
Nouv. fr. du XIV^e s., p. 46.)

Si demena si grant *dmel* que home ne
pout *graignour*. (*ib.*, f° 75.)

E tiel *dmel* come entre eux este veistes
unqe *greindre* fore. (*ib.*, p. 99.)

La *graignour* partie. (*Chron. d'Angl.*,
ms. Barberini, f° 31 r.)

Is trebuchent par leurs planetes en
graigneur erreur. (I. DE SALISB., *Policar.*,
Richel. 12487, f° 605.)

La *graigneur* partie. (Froiss., *Chron.*, l.
IV, c. 45, Buchon.)

Home ne pout aver auter plus ample ou
plus *grainder* estate d'embarce que
lee simple. (LITTE, *Distit.*, XI, Honard.)

Les gens de l'eglise vouloient avoir *grai-
gneurs* privilege que autrefois. P. COCH.,
Chron., c. 41, Vallet.)

Dans un *graigneur*,
Vign., *Grand Test.*, Bal. à s'Ange, Jouaust,
p. 57.)

Il n'y aura gens, peis ne *graigneur*,
que leur defence ne soit toujours admise.
C. GRIMART, *Poés. du.*, Bal. contre les Prins,
épis. l. 14, Bibl. elz.)

J'ay fait trop grant iniquité,
De le cnois bien, monseigneur,
L'un ne pourroit estre *graigneur*.
(L. VATEL, *N. S. J.-C.*, Job., *Myt.*, II, 11.)

Et tel l'onneur qu'on ne seuroit *graigneur*.
L'Ertaut de chate *Gau de Rochefort*, *Poés.*, fr.
des xv^e et xiv^e s., M. 130.)

Celui qui de toute chevalerie devoit
estre le maistre et *grigneur*. (*Perceval*,
f. 75, éd. 1530.)

Obez debvez, selon raison,
Tousis par les noialdes aux *graigneurs*.
(Le *Doctrinal des Sirevans*, *Poés.*, fr. des xv^e et
xiv^e s., II, 141.)

— Avec le sens du positif :
Si vous n'avez, esterez saint martr,
Si vous avez et *grainner* paris !
(*Id.*, l. 131, Muller.)

Baies chevalent par ces *graignours* vistes.
(*Id.*, 710.)

Stofit qu'il eret as *graignours* par de Sizre.
(*Id.*, 719.)

Nestre baron devdent du hault palais *grainour*.
Vientent a la calie, qui est desoubz la tour.
(Le *livre du roy Charlemaigne*, ap. Michel, *Char-
lemaigne*, p. 67, 68, 69.)

Par un tel honour vovres ai joie assez *grainour*.
Du de Kier, *Geste d'Alv.*, Bn. l. 2436, f.
75 r.)

— *Graignor d'auge*, l'ainé :
Si la terre d'un auzez demourit en
bail, le *graigneur* d'auge apres lui auroit
le bail, et les autres n'avoit ferre, silz
des amis aura bail, auquel li mors le com-
mandera avec l'assentiment de son sei-

gneur, sil qui aura la *graigneur* d'auge
aura la terre. (Privil. accordé par le roi
Louis le Gros aux bourgeois de la ville de
Paris, *Regist. du parlem.*, 1080-1317, ms.
Bibl. du Louvre, n. 1253.)

— *L'arois graignor*, être plus à l'aise :

Et pour la verité enquerre
De ce fait cy, doit on de cuer
Aler a Rome pour nequerre
Saint Pierre quant on l'a *graigneur*
A son lais ?
(Froiss., *Poés.*, III, 114, 111, Scheler.)

— *A graignor*, locut. adv., plus grand-
ement, davantage :

Por li m'en vois sospirant, en Surie,
Ke nus ne doit failir son Creator.
Ki li faudra a cest besoing d'arie
Sache, de voir, fara li a *graignor*.
(QUERUSSE DE BURNES, *Chans.*, Scheler, *Trouvères
belges*, p. 2.)

— *En graignors*, pour donner plus d'au-
torité :

Anquel nous aljonstons plaine foi quant
a ces choses, et en *graignors* avons ces
lettres seelles dou seel de la dite baillie.
(1315, *Ch. du bailli de Caen*, Aulnay, cote
273, quat., Arch. Calv.)

— S. m., maître du palais :

Pepin le premier *graindre* dou palais.
(*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gien., f° 288.)
Garnicairo, *graindre* du palais, mourut.
Grand. Cron. de France, IV, 10, P. Paris.)

En ce temps trespassa a la joie de pa-
radis saint Ernoul, qui premierement fu
graindre au palais d'Austrasie. (*ib.*, V,
12.)

GRAIL, voir GREIL.

GRAILE, *graille*, *grelle*, *grestle*, *graste*,
greille, *greille*, *gredle*, s. m. et f., espèce de
cornet ou de trompette, instrument à
vent en corne ou en métal, qui rendait
un son grêle, aigu et clair comme celui
de nos clairons :

Parmi cel host fait nil *grailles* suer.
(*Id.*, 700, Muller.)
Sont nil *grailles* pur ce que plus bel ail.
(*Id.*, 1001.)

A l'ajourot nil on *grailles* bair.
(Les *Loh.*, ms. Montp., f° 965.)
Por assail fait a *graille* soner.
(*Id.*, ms. Berne 113, f° 413.)

Charles Martiens fait ses *grestles* soner.
(*Gar. le Loh.*, 1^e chans., XIV, P. Paris.)
Les *gredles* furent ki dunc erent amez.
Ki puis les ont de terre par force degetez.
(J. DE FAVORS, *Chans.*, 170, ap. Michel, *D.
de Norm.*, t. III.)

Dunc oisiez ces *areilles* suer par estallie.
(*Id.*, *ib.*, 1301.)

A un *areille* sa gent maintenant apela.
(MAYNUS D'ARCAEN, ms. Montp. II 247, f° 1663.)
Sont son *graste* por sa jant railer.
(ROMANUS, p. 64, Bonrdillon.)

Se vos oiez le *graille* au cel palais soner
Adonc sachez de voir je ne serai meslez.
(*Parise*, 2613, A. P.)

Sont ses *areles* por taler sa zient.
(*Id.*, 1229, A. P.)

Hic blitas, *gredle*. (Gloss. de *Glusgov*,
P. Meyer.)

— *Sonner en graille*, faire retentir avec
un son aigu et clair :

Diendons prend son cor tost et hastement
Et en *graille* et en gros le sonna hautement.
(*Charles le Chauve*, Richel. 21372, f° 354.)

GRAILET, *graillet*, adj., dimin. de grêle :

Ele est brunete, sader,
Cointe, jonete, *uraite*.
(*Chans.*, ms. Montp. II 196, f° 382 r°.)
S'estoit *graillete* et aligabe.
(*Id.*, Richel. 1573, f° 9°.)

GRAILLER, voir GRAISLOIER.

GRAILLE, voir GRAILE.

GRAILLER, *crailler*, v. n., crier comme
le corbeau ou comme la pieuvre, croasser,
caqueter :

Les corbeaux voletoient a l'entour de
luy, *graillets* et corailans. (*Hist. pit. du
Prince Erastus*, f° 208 v°, éd. 1587.)

Achille estant vestu d'une force accomplie
Santa sur les Troyens hieusement *crailant*.
(*Jamys, Iliade*, XX, p. 327 v°, éd. 1606.)

Lorr., *grâhier*, crier, en parlant de la
poule.

GRAILLES, *grestes*, s. f. pl., taille :

Lors ont les *grestes* si tendanz
Qu'a paines pueent les bras tendre.
(*De l'Incarné et du Serpent*, Richel. 837, f° 80b°.)

Lors ont les *grailles* si tendanz
C'a paines pueent les bras tendre.
(*Id.*, ap. Diaux, *Trouv. brab.*, p. 366.)

GRAILLET, voir GRAILET.

GRAILLIER, voir GRAISLOIER.

GRAILLOIER, voir GRAISLOIER.

GRAILOIER, voir GRAISLOIER.

GRAIM, voir GRAIN I.

I. GRAIN, *grein*, *grain*, *gran*, *grain*, *grain*, adj.,
affligé, chagrin, triste, de mauvaise hu-
neur, fâché, colère :

Se il fut *grain*, ne l'estot demander.
(*Id.*, scit. 26^e, xi^e s., Stengel.)
Or sui si *grain* que ne pais extra plus.
(*Id.*, sc. 22^e.)

Grain et dolant en sunt et esbahi.
(Les *Loh.*, ms. Montp., f° 79°.)
Tot le plus coiate ferai *grain* et marri.
(*Id.*, f° 50°.)

Quant cil l'irent, *grains* en snat et mar s.
(*Gar. le Loh.*, 3^e chans., VII, P. Paris.)

Berneçons et le cuer *grain* et iriez.
(*Quant de Cambrai*, 4986, A. T.)

En la bataille fu Kalles au tier vis,
Grains et dolans, corochies e maris.
(*RAMB.*, *Gyter*, 603, Barrois.)

Et l'empereres fu moult *grain* et iriez.
(*Coron. Loys*, 91, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*)
Impr., *grains*.

Co fu celui, sachez luy,
K'il m'atint iert *grains* e nus.
Après n'avez fance a d'uz,
Carteis, largis as treuz.
(*Conquest of Ireland*, 348, Luard.)

Grains et marri. Est tant par sa maistrise.
(AURELIUS DE BASTARS, *Bartsch. Rom. et past.*
I, 56, 133.)

L'empereres les voit, grains en fu et dolans.

(Chans. d'Antioche, II, v. 193, P. Paris.)

Quant n'en puet nul trouver, s'en fu grainset maris.
(Fierabras, 71, A. P.)

L'amires l'ot, s'en fu grains et iré.

(Anon de Bordeaux, 5921, A. P.)

Dout il fu molt grainis et iries.

(Renart, Br. XI, 2858, Martin.)

Moult fu grainis et plains d'ire.

(Gar. de Mongl., Richel. 21403, f° 44.)

Molt fu grainz et plainz d'ire.

(Ib., Romv., p. 348.)

Ja est mes cuers si grainis et si iries.

(Auberis li Borgignons, Romv., p. 226.)

Quant vendra au jor derreain,

On tuit ierent irié et grain.

(Geff., .VII. Est. du monde, Richel. 1526, f° 82^v.)

Quant de l'estour s'en fu partis

Li rois Othe, grains et matis.

(Mouss., Chron., 22113, Reiff.)

A Rome i'irent Sarrazin revenu,

Grain et delaut et de cuer irasou,

(Enf. Ogier, 1390, Scheler.)

Quant li reis les entent, grain fud en son enrage,

Mes nel voit lors mustier, kar il er si volage.

(Horn, 1360, Michel.) Var., grainz.

Mes moult en sont grain et maris,

Grant duel font de la departie.

(Floriant, 6788, Michel.)

2. GRAIN, adv., nullement, pas du tout :

Trestout estoit bien ;

D'Anglois ne leur train

Ne me challoit grain.

(MARTIAL DE PARIS, Vig. de Charl. VII, f° 23^v,

éd. 1493.)

Tel se tue de labourer

Sa vigne ; mais il n'ose grain

Sa gorge de vin arrouser.

(Farce de Folle Bobance, Anc. Th. fr., II, 270.)

Que povres sens ne prisist grain.

(Mor. de Charité, Anc. Th. fr., III, 412.)

De ces targes grain suis a souhai,

Qui sont paintes de vert de gris bien laict,

Et bordées d'une bien grosse grainie.

(Les sept Marchans de Naples, Poés. fr. des xv^e et

xv^e s., II, 106.)

Ceste cy n'est mie la mienne, je n'en

veux grain. (RABEL., Pantagruel, Nouv.

prol., éd. 1532.)

Les racheteiez vous ? — Grain. (Id.,

ib., liv. V, ch. XXIX, éd. 1364.)

— De grain, loc., sérieusement, active-

ment :

Et fesoit bien sambant et chiere

De damoisele qui de grain

Ablait sa dame tout de plain.

(PIERRE GENTIAN, Le Tournoiment as dames de

Paris, Romv., p. 392.)

Centre de la Fr., pas la grainie, loc.

Point du tout : « Je ne l'aime pas la

grainie. — As-tu vu ton père, hier ? — Pas

la grainie. — As-tu cueilli des pommes,

as-tu fait du vin, cette année ? — Pas la

grainie. » (JAUBERT, Gloss. du centre de la

France.)

3. GRAIN, s. m., tout ce qu'on peut

employer en cuisine :

Bouli hardé, Prenez vostre grain et le

lardes... Brouet de canelle, Cüises vostre

poullie en caue et en vin, ou en autre

grain. Brouet gorgié, Prenez vostre grain

et le despecies. Brouet roussel, Prenez

vostre grain et oignons mincies... Brouet

de verjus, Prenez vostre poullie ou autre

grain... Rappé, Metes vostre grain frit...
(TAILLEVENT.)

4. GRAIN, s. m., tache :

Et c. front large, blanc et plain,

N'i avoit ne frocée ne grain.

(Parton., Richel. 19152, f° 142^v.)

C'est à peu près dans le même sens

qu'on dit encore un grain de beauté.

GRAINCE, s. f., peigne pour séparer les

cheveux :

Discerniculous, li brochette on graince a

diviser les cheveux. (Catholicon, Richel. I,

17881.)

Cf. GREVE.

GRAIGNON, s. m., petit grain :

Et ne meugenoit chose yssante de vigne

jusque au grainchon croissant dedens le

grain du roisin. (FOSSETIER, Cron. Mary,

ms. BRUX., I, f° 144 v^e.)

1. GRANDE, grame, adj., triste :

Danois le voit, s'en sont grande et dolent.

(Auberis, p. 110, Tobler.)

E del mal qui el mond se faisse

Si sunt grames et lor desplaise.

(Poème s. la fin du m., Ars. 3645, f° 43 r^e.)

2. GRANDE, voir GRAIGNOR.

GRAINDRE, voir GRAIGNOR.

GRAINE, grainne, grainie, greinne,

grenne, s. f., cochenille ou kermès, em-

ployé à la teinture de l'écarlate :

Une riche leste vermeille,

De soie estoit tainte en grainne.

(Perceval, ms. Montp. II 249, f° 269^v.)

Cofinon de grainne.

(J. Bon., Serz., xxv, Michel.)

Puis vesti dras de lin et biaut taint en grainne.

(Ib., ib., lxxvii.)

Robe veire, cole et mantel

A fet porter de soie en greinne.

(Chev. au lyon, 2968, Holland.)

Mais bon drap i ot rat, qui esteit teint en

grainne.

(Renart, ms. Oxf. Bodl. Douce cxxi, lin.)

L'auste a brandie dont l'ensengez est de grainne.

(Ansis, Richel. 793, f° 17^v.)

Tuit forent d'escarlante en grainne

Vestul nuit acemeient.

(Bataig., 10690, Bibl. elz.)

Andui ont li robe tot d'an

On il n'a grainne ne bresil.

K'i'il sont de soie et de chaînail.

(L'Escoffe, Ars. 3319, f° 17^v.)

En corte chemise le maine

Li en chances de soie en grainne.

(Parton., Richel. 19152, f° 162^v.)

Vestue d'une cotole en grainne.

(G. de Dolé, Vat. Chr. 1725, f° 71^v.)

Riches dras et vestus qui erent taint en grainne.

(Berte, 1777, Scheler.)

Nus n'aura ja pardon se il n'en sueffre paine.

Ne plus, que l'en puet faire escarlante sanz greinne.

(Chastel Musart, Richel. 19132, f° 107^v.)

La charge de grainne .iiii. den. (EST.

BOUL., Liv. des nest., 2^e p., II, 21, Lespi-

nasse et Bonnardot.)

Et tot li a qui de-strier grainne

Couvert de soie e tainte en grainne.

(J. BOUTEL, Toirn. de Chauverne, 3195, Del-

molle.)

Et sorcet hermié trop bel

De soie en grainne et d'esouirix.

(Le Lai de l'Ombre, p. 52, Michel.)

Par cui nous soions non pas sanz plus

lavé mais taint en grainne et renouvé et

babillé ou sanz Jesus Crist. (LAURENT,

Somme, ms. Amencou 27, f° 18^v.)

Lai ne vent on nulle poison

Pour enberber, mais drap de greinne

Ou dreips qui sont d'autre noison.

(Guerre de Metz, st. II, E. de Bouteiller.)

Violet en grainne. (1339, Compt. de l'ar-

gent., p. 227, Douët d'Arcey.)

Violet brun en grainne. (Ib., p. 234.)

Ung convertioir d'une grainne vermeille.

(1380, Inv. de Ch. V, 3842, Labarte.)

Lis, orilliers blans, draps floirans la grainne.

(Est. Descl., Poés., Richel. 810, f° 358^v.)

Safran, canelle, espicerie,

Gingembre blanc, grainne et cloys non.

(Ib., ib., f° 112^v.)

Il porte une manche vermeille ne seay

se c'est grainne ou autre tainture. (Perce-

forest, vol. VI, ch. xv, éd. 1528.)

— Fig., taint en grainne, solide, assuré,

immuable.

Amour d'omme envers femme n'est mie taint en

grainne.

Par trop pou se deslaint, por trop pou se des-

grainne.

(J. de MEENS, Test., 437, Mon.)

GRAINEUR, voir GRAIGNOR.

GRAINEUX, adj., grenu :

Acinous, grainneur, plein de grain. (Ca-

lepin Dict., Bâle 1381.)

Après avoir sié les grainneuses crinières,

Les lions et beaux presens de la dame Ceres.

(MÉRET, Son. exot., 1^{er} p., p. 49, éd. 1578.)

GRAING, voir GRAIN.

GRAINGATE, voir GRANGETE.

GRAINGNEUR, voir GRAIGNIER.

GRAINGNEUR, voir GRAIGNOR.

GRAINJATE, voir GRANGETE.

GRAINNE, voir GRAINE.

GRAINNILLE, s. f., moisson de grains :

Que aucuns ne soit sy hardis de brasser

ne vendre grainnilles ne autres grandes

cerivoises ne petites cerivoises, pour exiter

aux fraudes. (XIV^e s., Stat. des brass., Reg.

des stat., p. 12, Arch. mun. Abbeville.)

GRAIGNOR, voir GRAIGNOR.

1. GRANTE, voir CRÉANTE au Supplé-

ment.

2. GRANTE, s. f. ?

Aons un pou rincer ou dens,

Et lais-nous ceste grante.

(Farce du raporteur, p. 8, ap. Ler. de Lincy et

Michel, Farces, moral. et serm. joy., I, 1.)

GRAINOR, voir GRAIGNOR.

GRATOLER (se), v. réfl., s'ébattre, faire

l'amour :

Trueve il puoies seant
 ki grant deloïeït fust en
 Por au chevalliers lor mais
 Que li cians avoit ehoïe
 Le s'oir devant a l'avespre.
 O ens se voloit greloier
 Le hex au Satans pullent.
 (Regis, p. 169, Michel.)

GRAPAILLE, voir GRIPAILLE.

GRATRIE, voir GREERIE.

GRAISLETÉ, s. f., qualité d'une per-
 sonne grêle, maigre :
 Graillitas, *graisleté*, maigreté, maigreur.
 (Calepin Dict., Bâle 1854.)

GRAISOIER, *graisioier, grailloier, grat-
 loier, grailloier, greilloier, greilloier, gre-
 loier, grelier, grellioier, graboyer, graillier, grail-
 lier, greillier*, verbe.

— Act., faire rendre un son à une
 trompe, à un grail :

Mais ly roys des Taffurs fist ung cor *graloier*.
 (Cher. du cygne, 7607, Reiff.)
 La et mainte huisine *graloie* et sonnee.
 (Ib., 23154.)

Lors fet les cors soner et *graisioier*.
 (Aleschans, 4929, ap. Jonck., Guill. d'Or.)
 Lors fait ses cors soner et *grailloier*.
 (Mon. Guill., ms. Berné 296, f. 199^r.)

Lors fist ses cors sonner et *graisioier*.
 (Ib., Richei, 368, f. 273^r.) Plus bas : *greloier*.
 Par droite f'ree fist ses cors *graillier*.
 (RAMBERG, Omer, 1079, Barrois.)

Suzalan l'annacoer fist ses cors *grailloier*.
 (Reus. d'Aligrem., Richei, 766, f. 24.)
 Sorganat l'amachour fist ses cors *grailloier*.
 (Reus. d'Aligrem., ms. Montp. II 217, f. 134^r.)

La et mainte huisine *graloie* et sonnee.
 (B. de Seb., v. 109, Boccia.)

Randewins et le prestres entreiroit el monstier
 Et li clers va le clodes ensamble *grailloier*.
 (Ib., vii, 433.)

... Adont une cor *grailloie*.
 (H. Capet, 396, A. P.)

Ly connestablos prist une cor a *grailloier*.
 (Ib., 1636.)

Ce fait bon c'en feïst la trompe *graillier*
 Afin que on se penset ent ar vanas rier.
 (Ccv., Bertran du Guesclin, 18264, Charrère.)

— Neulr., rendre un son, jouer d'un
 instrument :

La oïsaiez *graloier* et tontir,
 Mente huisine corner et esbandir.
 (Gar. v. Lob., 2^e chans., v. p. 170, P. Paris.)

Quant voient l'est Charlemaïne loïzer,
 Oïent ses cors soner et *grailloier*.
 (De Charlem., et des Paris, Ro. v., p. 170.)

Com il oï les contes corner et *grailloier*.
 (Reu. de Montaub., p. 167, Michelant.)

Quant le fierz se la talde (le baston), oïant ses
 [chevalier],
 Trestant fait le palis fremir et *graloier*.
 (Reu. de Bern., 1818, A. P.)

Lors voïsaiez cors *grailloier*
 Parau Port de Gysblonnois.
 (Itinéraire, II, 6, Michelant.)

Qui l'ors est tout rouïlines
 Trompes s'aveit et *graloier*.
 (Guerret, Rou. v., 19198, W. et D.)

Et je qui n'ai ven le pain du muer.
 Ne n'ai ven les dames *graloier* ne jouer.
 Comment porroy crant e pas souffrir ne endurer.
 (Vues dou pion, Richei, 1754, f. 87, P.)

Hé ! Dieux, qu'a l'assalir oïsaiez *grailloier*
 Trompes, tambors, naquières et vint cor menueï !
 (B. de Seb., VIII, 639, Boccia.)

La oïsaiez huisinez sonner et *graloier*.
 (H. Capet, 308^r, A. P.)

Quant la trompette oï, qui fort va *grailiant*.
 (Geste des ducs de Bourg., 961, Chron. belz.)

La langue de la vénérie a conservé le
 verbe *grailier* avec le sens de sonner du
 cor d'une certaine façon pour rappeler les
 chiens.

GRAISSE, *graire*, s. f., désigne une
 sorte de redévance :

Par ces presentes quitons, enfranchis-
 ons et exemptions de toutes autres aide-
 et prieres, *graires*, cherrois et d'autres
 choses que nous leur pourrions demander
 15 oct. 1383, *Brécharge d'impôts*, ap. Ser.
 vais, *Ann. histor. du Barrois*, II, 464.)

Par ces lettres enfranchissons et exem-
 ptions a toujours en perpetuïté, de toutes
 tailles, aides, gests, collectes, prieres,
 subsides, impos et d'bis de ville, d'oos, de
 chevachies, de charroy, de *graisse*, de
 croones. (1 déc. 1401, *Ch. de la ville de
 Clermont-en-Argonne*, ib., II, 479.)

GRAISSEUR, s. f., odeur de la graisse :
 Et en son odeur (de la mente) est *grais-
 seur*. (Jard. de santé, I, 288, impr. la Mi-
 nerve.)

GRAL, voir GRAAL.

GRALEIS, *graleïeis*, -iz, s. m., cri chant :
Gralez de gullines. (Prov. et dict. pop-
 ul., Richei, 19152.) Var., *graleïeis*, (Ib.,
 Richei, 837.)

GRALIEMENT, s. m., cri, chant :
 Qu'il m'exposerot lieuent
 De leurs chans (des niseaux) le *gralïement*.
 (Froiss., Poës., Richei, 830, f. 353^r ; Scheer,
 II, 30, 993.)

GRALIER, voir GRAELIER.

GRALIER, v. n., grêler :

A la fin du dit moix, il list fort .v. ou .vi.
 jours en route, et *grallit* fort. (J. Ar-
 beron, *Journ.*, an 1476, Larchey.)

GRALOYER, voir GRAISOIER.

GRAMAIRE, s. m., grammairien :
 Varré ki fu molt bons *gramaire*.
 (G. de Cambrai, *Dictionnaire*, p. 175, Meyer.)

Contre N'chor seont contraïre
 Phyllosophien et *gramaire*.
 (Ib., ib., p. 167.)

— Savant, astrologue, magicien :
 Ami, dist il, *gramaires* es
 E des lettres euds trins.
 (Vie du pape Greg., p. 18, Luzarcho.)

Quant il ont hautement gramuï et pleré :
 Seïzour, ce dit Renous, or vans reconfortes,
 Se den plust et sa mere novelles en ores :
 Girin ou l'abie a nostre alé parler,
 Si ferai le *gramaire* et lire et con user ;
 Se Manziz i est mors, oïes ne afoles,
 Il le sauroit mult bien euds qu'il soit ajorné.
 (Reu. de Montauban, Richei, 21387, f. 32^r.)

GRAMAIREMENT, *gramm.*, adv., selon
 les lois de la grammaire :
 Gramatizez, zas, parler *grammaïres*.
 (Catholicon, Richei, I, 17881.)

Grammaïce, *grammaïrement*. — Parler
grammaïrement. (Voc. lat.-fr., 1487.)

GRAMAIER, - arer, v., enseigner la
 grammaire, les belles-lettres :

Gramatizo, *gramarar*, ensaignier. (Gloss.
 lat.-fr., Richei, I, 7679.)

GRAMARER, voir GRAMAIER.

GRAMAS, voir CRAMAS.

GRAMAÏQUE, - ique, *gramm.*, *gramm.*,
 adj., de la grammaire :

Science *grammaïque*.
 (Cur. de Pis., Poës., Richei, 604, f. 216^v.)

— Versé dans la science de la gram-
 maire, dans les belles-lettres :

Li hom est apeles *gramatiques* se il pa-
 role selonc *grammaïque*. (BRUN, LAT.,
 Tres., p. 269, Chabaille.)

Jehan Philiteun de orateur et *gramma-
 tique* ydoïves a ladiete regence. (30 mai,
 1541, ib.)

Soy pourveoir de orateur et *gramma-
 tique* ydoïves a ladiete regence. (30 mai,
 1541, ib.)

— S. f., grammaire, belles-lettres :
Grammaïque, *dyalectique*, *rethorique*. (BRUX.
 LAT., Tres., p. 8, Chabaille.)

J'apris aus poÿ de *grammaïque*
 Quant je avoïois estre en enfance.
 (Gages, *Deduis*, Ars, 3332, f. 39^v.)

Sicomme un *grammatique* qui veult co-
 noïstre la nature d'une oroyson, il con-
 sidere de quelles et de quantes partie,
 elle est... (ORESME, *Polit.*, ms. Avrache,
 233, f. 4^e.)

Moïse enseigna la *grammaïque* et toute
 sapïence a ses lieuteux. (LA BOU., *Har-
 mon.*, p. 10, éd. 1578.)

GRAMBILLE, s. f., sorte de bière :

Ont droit (de doyen et chapitre de S.
 Vulfran) de percevoir leur chacun bras-
 seur de servoïse... pour chacun brassin de
 servoïse on *grambille*, six los... (1391,
Livre blanc d'Abbeïlle, f. 100^r, ap. Duc,
Gravelle.)

1. GRAME, *gramme*, s. f., souci :

O'yez un flabel cortois
 D'un vallet fil a un boïsois
 Qui prit fame cortoise et sage...
 De li fist s'amie et sa dame,
 Sovant li recordoit sa *grame*.
 (De Porcellet, I, ap. Néon, *Nouv. Rec.*, I, 286.)

Dont la dame fu moult en *gramme*.
 (Chron. de Floreït, 3150, Mon. pour servir à
 l'hist. de Namur, du Hainaut, etc., VIII, 184.)

Cf. GRANDE.

2. GRAMEVE, voir GRAINDE.

GRAMACE, s. f., chagrin, affliction,
 tristesse :

Autre joie et autre alegree
 Torne a dolor et a *gramace*.
 (Poëme s. la fin du m., Ars, 3643, f. 59^v.)

De la *gramace* q'il avoïent
 E petit e grant tuit ploroïent.
 (Ib., f. 65^v.)

Bien portis dire ge tu auras
 Tor jour mais ce ge voudras
 De ris, de joie, d'alegrece ;
 Jamais n'auras une gramce.
 (Ib., f. 40 v°.)

Ne n'attendez mais alegrece
 Avoir, mais dolor et gramce.
 (Ib., f. 38 r°.)

GRAMENTEMENT, *guerm.*, s. m., lamentation :

Dolusement et *guermentement*. (*Hagins le Juif*, Richel. 24276, f° 53 v°.)

Lamentum, *guermentement* ou pleur. (*Catholic.*, Richel. l. 17881.)

GRAMENTER, *gramenter*, *gramenter*, *guermenter*, *guermantier*, *germenter*, *guementier*, verbe.

— Neutr., lamenter, se plaindre :

De *guermantier* n'a mes talent.
 (Renart, Richel. 1630, f° 166 v°.)

Plourans et *gramentans*. (*L'Abbaye de devot. et de charité*, Ars. 3167, f° 46 r°.)

Les nos plorant et *gramentant*
 Et lor compaignons despituant.
 (*Castoim. d'un pere*, cont. xvi, 47. ap. Néon, Fabl., II, 126.)

Nal no doit *gramenter* pais que il n'y a mort.
 (Restor du Paon, ms. Rouen, f° 53 r°.)

— Réfl., se lamenter :

Bien me doi de lui *gramenter*.
 (Wace, *Vie de Ste Marg.*, 272, p. 106. Joly ; Richel. 1545.)

Comme Beufvon se *gramentoit* de sa femme...
 (Ren. de Montaub., Ars 3072, f° 7 r°.)

Ay je donc tort se me *gramente*
 Plus que nulle qui soit vivente ?
 (Poés. de Charles d'Orléans, Brouel par la duch. d'Orléans, p. 109, Champollion.)

Tu te soables *germenter*
 Et ta fais joie souveraine !
 (Pass. N. S., Inh., Myst., II, 309.)

Soy *guermenter*
 Que neg homme ne peut tant ne quant
 D'une femme se contenter.
 (Cocquill., *Playd.*, II, 49, Bibl. elz.)

Se *guermente* par tres pitieux regretz. (A. CHART., *Quadr. inv.*, ŒUV., p. 409, éd. 1617.)

Elle commença a plourer, a soy des-
 lortdre et *grementer*. (*La Mer des hystoir.*, l. II, f° 26^b, éd. 1588.)

Helas ! j'ay vu quant on besse estoys ;
 De nulle chose point ne me *guermentage*.
 (1505, *Du Gov. des trois Estatz*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., XII, 98.)

— Act., se lamenter sur le sort de quel-
 qu'un :

O noble roy de France,
 Tant ayné et requis,
 Des nobles la substance,
 De vaillance le pris,
 Ung chacun te *guement*
 En te plaignant tres fort.
 (1525, *Chans. sur la bataille de Pavie*, ap. Ler. de Lincy, *Ch. hist. fr.*, II, 86.)

— Irriter, agacer, piquer :

Brief, a ouyr leur resverie,
 Comment l'une l'autre *guermente*,
 C'estoit une droicte farcie.
 (Cocquill., *Enqueste*, II, 103, Bibl. elz.)

En Normandie, spécialement dans le département de l'Orne, et dans quelques endroits du Perche, des dép. d'Eure-et-Loir et de Seine-et-Oise, on dit se *garmenter* de quelque chose, pour signifier s'en occuper avec beaucoup de soin et d'activité. Nous avons entendu, du côté d'Houlan (Seine-et-Oise) des phrases comme celles-ci : « *Garmenter-toi* tout de la cuisine. Voyous, faut l'en *garmenter*. »

GRAMIER, *garmier*, *gremier*, *gramoier*, *guermoier*, verbe.

— Neutr., s'attrister, se désoler, se courroucer :

Ges ai oi si *gramoier*.
 (Tristan, Richel. 2171, f° 3 v°.)

Cnt il ataint molt et corte sa vie,
 Et Gambles esz grans cops a raploie,
 Et Juliens de l'autre part *gramie*,
 Et Henries a la chiere hardie.
 (R. de Cambrai, 8633, A. 1.)

Qui dont oist li dancel *gramoier*,
 Ses poins detordre et ses coveus sacier.
 (Raimb., *Ogier*, 165, Barrois.)

Lo bon Danois entendit *gramoier*,
 Dementoit soi, si n'avoit que mengier.
 (Ib., 8870.)

Charles [voit] son neveu *gramoier* et irer.
 (Fierabras, 186, A. P.)

— Impers. :

(Dieu) qui ne vient compter et dire
 Que de riens il ne m'a noie.
 Ne l'armois
 Ne *gramois*.
 (Froiss., *Poés.*, II, 262, 6, Scheler.)

— Réfl., s'attrister, se courroucer :

Quant le voit Ladines, durement s'en *gramie*.
 (Rom. d'Alex., f° 17^v, Michelant.)

Li sieus maris l'entent, moult se *gramoie*
 De la bele qui si le courtoisie.
 (Averrois li BASTARS, *Bels Emmelos*, Bartsch, Rom. et past., I, 50, 19.)

Plouré des œis, durement se *gramie*.
 (BERTRAND DE BAR-SEN-ABRE, *Girard de Viane*, p. 4, Farbié.)

Se li trois vers G. de noient se *gramie*
 Ne porra plus failiir qu'il n'ait estoutie.
 (Gar. de Monst., Richel. 21103, f° 3^v.)

Sire, amis doit estre tes,
 Qu'il doit s'aunie a tout les
 Joints mains merchi proier,
 Ne ne se doit *gramier*
 Vers li pour chous pur qui il fu melles.
 (Chans., Vat. Chr. 1390, f° 150 r°.)

Le paion s'en sa plie, si se va *guermoiant*.
 (Moeis d'Aigrem., ms. Montp. II 247, f° 157^v.)
 Quant il est arresté, prant soi a *gramoier*.
 (Ib., f° 1614.)

Sire, qui le verront, quant a. peu se *gramie*
 Et il tient en sa main l'espee qui flambe,
 Fer ne luy tient n'assier ; tout derra et esmie.
 (Duan de Marscre, 1559, A. P.)

Mes pour ses aut. enfans durement se *gramie*.
 (Gaufrey, 936, A. P.)

Herodes Pot, moult se *gramie*,
 Soudain fait de chiere marie.
 (Rom. de l'Annoie., Ars. 5201, p. 96^v.)

Lors s'escrie et *gramate* aussi com forence
 (Ch. du Roostyngent, ms. Avanches, 254, f° 1^b.)

— S'acquêter :

D'el fossé font acupier nos mit grant partie,
 Et de monter ces murs chascun d'ous se *gramie*.
 (Gis de Borez., 1162, A. P.)

— Act., affliger :

Va loegrie me *gramoie*,
 Que en bono foit vas amois.
 (Del Cte de Pod., Ars. 3527, f° 172^v.)

— *Gramie*, part. passé, affligé :

Ho vaillans cheus, com tu noz lois iriez
 Et corrouz, tristres et *gramies* !
 (Amis et Amiles, 2218, Hoffmann.)

GRAMMATEMENT, voir GRAMATEMENT.

GRAMMATIQUE, voir GRAMMATIQUE.

GRAMME, voir GRAME I.

GRAMMENT, voir GRANMENT.

GRAMMERICUSEMENT, adv., selon les lois de la grammaire :

Parler *grammericusement*. (1464, J. LA-
 GADEUC, *Catholicon*, éd. Aulfrot de Quot-
 queuanc, Bibl. Quimper.)

GRAMOIER, voir GRAMIER.

GRAMOLLER, v. a., teiller :

Quant il sera eschauffé de lin le metre
 ensemble en draps chaux et le couvrir,
 et quant il aura esté ainsi par aucunes heures
 le *gramollir* et le froter, car en ceste ma-
 niere on le mettoye bien sans rompre
 l'estoupe, et elle se rompoit qui le *gramo-
 llitroit* aussi tost qu'elle viendroit du
 soleil. (FRERE NICOLE, *Trad. du Lin. des
 Profitez champ. de P. des Crescesus*, f° 27 v°,
 éd. 1516.)

GRAMOSE, s. f., sorte de ragoût :

Gramose est faite de la char froide du
 giste qui est demouré du disner et de
 l'eau de icelle char demouree comme
 dessus, en la maniere qui s'ensuit : primo,
 il convient battre quatre ou six œufs,
 c'est assavoir moyel et blanc, et battre,
 et tant qu'ils soient degoutans comme
 œuf, car autrils soient les se tourneroient ;
 et mettre autant de vertus comme les
 œufs montent, et faire bouillir avec l'eau
 de la char ; et d'autre part faire la char
 par les œufs, et mettre deux piéces en
 l'esquelle, et le broiet par-dessus. (*Ménagier*,
 II, 145, Biblioph. fr.)

GRAMPE, voir CRAMPE.

GRANATE, voir GRENATE 2.

GRANATIER, voir GRENETIER.

GRANCESME, adj., très grand :

Si vint *grancesmes* j'hoill. (*Uragm. de Val-
 leuennens*, v. l. 13, Stengel.)

GRANGIE, s. f., carcasse de l'ani-
 mal :

Il convient avoir petites poulettes, et les
 tuer un ou deux jours devant, puis appar-
 teiller, et copper les jambes et les cols,
 et lever les charcois et goller hors, rompre la
grange, et pousser les entrées pour faire
 la char plus courte. (*Ménagier*, II, 212,
 Biblioph. fr.)

Aux medians, qui ne prennent monnoye,
 Mais pain et vin, sus a leur ou domoie,
 Car d'at estois de leur faire du loie,
 Qu'on leur baille la *grange* de monnoie

1. *grandissime* cerf tout blanc. (S. *Grand*, III, 710, Ilucher.)

Il avoit entre le col une *grandissime* chaîne d'argent. (Ib., III, 710.)

As barons s'en repairent le *grandisme* trotton. (Coug. de *Jerus.*, 3079, Hipeau.)

Les *grandimes* galos en vait. (Atre *per.*, Richel. 2168, p. 7.)

Une *grandisme* crois dorée qui sur le Temple estoit a tiere. (Chron. d'Ernoult, p. 234, Mas-Latrie.)

Et avoit unes grandes joes et un *grandisme* nes plat. (Aucassin et Nicolette, p. 28, Suchier.)

Une *grandime* bure aperte. (Renart, 20374, Méon.)

La teste a prise du *grandisme* naïfé. (Ivan de Bord., 5209, A. P.)

Vos prederes de vo rice barné. De vos barons a *grandime* plenté. (Ib., 9574.)

Doner *grandisme* cox. (Gir. le Court, Val, Chr. 1501, p. 3.)

Une *grandisme* lumiere. (Vies des Hermites, ms. Lyon 698, p. 6 r°.)

Dedez un *grandisme* rocher. (Vir du pape Grégoire, p. 93, Luzarche.)

Et avoit *grandisme* poir de gens et de terre. (BRUN, LAT., Tres., p. 36, Chabaille.) Var., *grandime*, *grandesime*.

Tebel est une *grandisme* province. (Lib. de Marc Pol, cxiv, Paultier.)

Nez li cars est veus, s'a le fon aperté Et du feorre a son est a *grandime* plenté. (Doon de Maience, 918, A. P.)

Que en mooc seoge ennuit et en avision Ne fu vis que je vi .i. *grandisme* gainon, Fier et aier et velu, de moult hies fachoou, Qui des ceirs leur traioit le foie et le pompon. (Ib., 1728.)

GRANDITE, s. f., grandeur :

Queus que oques seit sa nature, Sa force e sa *grandité*. (Bax., D. de Norm., II, 23958, Michel.)

GRANDUR, voir **GRAIGNOR**.

GRANDURE, s. f., grandeur :

Sulune la *grandure* de tun braz. (Psall. monst. Corb., Richel. I. 768, p. 66 r°.) Ms., *grandere*.

Statura, *grandure*. (Gloss. lat.-fr., Richel. I. 7679, p. 249 v°.)

1. GRANÉ, s. m., sorte de ragoût :

Au terez cours avient conyns en *grané*. (The treatise of Walter de Bibbesworth, p. 174, Wright.) Impr., *grané*

Se vos vetez fere *grané* de menus oiseaus, mettez les oiseaus cuire en .i. pot tout assec, avec charbonnes de lart, e metez vin en ove, e poivre, e gingembre, e tenez bien couvent que l'aine ne s'en isse devant que tout soit cuit. (Ens. p. aparéit, viand., Richel. I. 7131, p. 100°.)

Limandes... soient fris a la fleur et mangiez a la sausse vert, ou fris par moitié et mengiez en aivé ou au *grané*. (Ménagier, II, 202, Biblioph. fr.) Impr., *gravé*.

Le *grané* sentant comme basme. N. DE LA CHESNAYE, Comdamn. de Banquet, p. 314, Jacob.) Impr., *grave*.

Pour faire *grané* de poisson, de brochet et de carpe, ou autre poisson, escallez et triez le poisson; faictes hasler du pain et

trempz en purée de poix, et collez, et y mettez de Pougnon fricassé, treuché assez gros, et mettez bouillir ensemble gingembre, canelle et menues especes, et les deflaictes de vinaigre, et y mettez un peu de safran pour le couloier. (TAILLEVENT, le Viandier, éd. s. l. n. d.)

Grané de loche, *grané* de perche. (Id., ib.)

2. GRANÉ, adj., ladre :

Porcean *grané*. (1536, Reg. cons. de Li-moges, I, 270, Ruben.)

GRANÉTÉ, voir **GRENETÉ**.

GRANETEAU, s. m., petit grain; est représenté par un nom propre :

Guillaume *Graneleau*. (4 juill. 1366, D. d'Orl., I, A 114, Arch. Loiret.)

GRANETIER, voir **GRENETIER**.

GRANFE, voir **CRAMPE**.

GRANGE, *granche*, *grangne*, *grangne*, *graigne*, s. f., métairie :

Moult par estoit riche la *granche*. (Renart, 6533, Méon.)

Por édifier une *grangne*. (Trad. du XII^e s. d'une ch. de 1202, Cart. du Val St Lambert, Richel. I. 10176, p. 16°.)

Le maison et le *grangne* et les appendisses. (Trad. du XIII^e s. d'une charte de 1234, ibid., p. 314°.)

Volons et otrions que lidil religieux tiegnent, aient a tousjours paisivement le *graigne* avec tout le porpris qui siet de lez le ruich d'Onnelet. (1300, Cart. de Foigny, Richel. I. 18374, p. 306 v°.)

— En particulier, dépendances de monastères. C'étaient des espèces d'hospices champêtres et monastiques qui recueillaient non seulement les religieux du grand monastère voisin, mais souvent encore les voyageurs et les étrangers. Les *granges* des ablayes considérables, comme celle de Saint-Denis, étaient de véritables maisons de plaisance fournies de tout ce qui touche au bien-être et à l'agrément, et dont les abbés firent quelquefois leurs villas abbatiales. Le pont Saint-Ladre, le pont de la *Grange* du bûcher de l'infirmerie, celui de la *Grange* du clos, ainsi que le pont des Champs (de *Champis*), et celui de Merville, sont souvent nommés dans les *Comptes manuscrits* de la *grande commanderie*, aux Archives nationales.

La *grange* du Bois de l'infirmerie, située au nord de la porte de Pontoise, contenait, outre son courtil, ses treilles et ses pâturages, le grand bûcher de l'infirmerie, qui lui avait donné son nom; elle avait encore en 1610 son clos, son manoir, sa cour, ses jardins, son vivier, son potpris, le tout entouré de fossés et muni de bonnes murailles. (M^{me} F. d'AYZAC, Hist. de l'abbaye de Saint-Denis, I, 335.)

La prairie de la Bretonnerie, devers la *grange* a l'infirmerie. (Inventaire manuscrit de l'abbaye de Saint-Denis, Titre non-

rel. t. II, n° 270, p. 783; *Cartulaire blanc*, I, p. 313.)

Pour faire a un pont pres la *grange* a l'infirmerie, 41. 18 s. (1376, *Comptes manuscrits* de la *grande commanderie* de l'abbaye de Saint-Denis, Arch. nat.)

Grange consistant en six traits et douze estellons. (1601, Ste-Croix, Vasles, Arch. Vienne.)

GRANGEAGE, s. m., métairie :

Le provost mena le dit Dumesnil et ses gens a un *grangeage* assez pres du dit lieu, appellé communement la *grange* Collart, en la maison d'un nommé Jehan Marisol, ... au partir dudit *grangeage*, etc. (Mém. de Condé, III, 146, ap. Duc., *Grangage*.)

— Administration d'une ferme :

Villicatio, gouvernement de métairie, *grangeage*. (Calepini Dict., Bâle 1584.)

GRANGERIE, *grancherie*, s. f., office de grangier, garde d'une propriété :

Pour la maison en la *grancherie* qu'il tient a .vi. ans. (Compte des amviers de S. Pierre, 1379-1380, Arch. Aube G 1656, p. 106 r°.)

Un lieu appellé la *grangerie*. (1399, Eng., la Couture, Arch. Sarthe.)

Feu Jehan comte d'Armaigne donna et laissa a la dite eglise et *grangerie* la somme de .i. escus d'or. (1476, Arch. JJ 204, pièce 24.)

GRANGETE, - elle, *grainjette*, *granjate*, - alle, - gale, *granchete*, s. f., petite grange :

Une *granjette* seant a Bruyeres. (1374, Arch. MM 29, p. 114 v°.) Plus bas : *grainjete*, *granchete*.

Por lai maixon et la *granjate* daier. (1385, Cart. de S. Mart. de Metz, Richel. 11848, p. 88 v°.) Plus bas : *grainjate*, *grainjatte*.

Sur du foin, dans une *granjete*. Au mailloit vous le trouvez. (CL. BEUET, Poés., II, 74, Jacob.)

GRANGIER, s. m., mélayer :

Johannes li *grangiers*. (1195, Cart. de Montieramey, p. 140, Labore.)

Trop a de barat es *grangiers*. (Gros, Bible, 1289, Wolfart.)

Villicus, métais ou mélayer, *grangier*. (Calepini Dict., Bâle 1584.)

Le mélayer est ainsi appelé en France de métairie, et en Dauphine, *granger*, de grange; l'un et l'autre est, au dit pais, signifiant une mesme chose, bien qu'en France la grange ne soit que partie de la métairie. (G. de SERRES, Th. d'agr., p. 61, éd. 1605.)

On lui dans le Dictionnaire d'agronomie, 1809:

Granger, on donne ce nom aux fermiers ou aux mélayers dans quelques endroits.

Il est particulièrement usité dans la Suisse romande et dans le Lyonnais.

Nom propre, *Granger*.

1. GRANGNE, voir **GRAIGNE**.

2. GRANGNE, voir **GRANGE**.

GRANGNIE, voir **GRANGE**.

GRANDOUR, voir GRAGNOR.

1. GRANDUL, adj. fust granier, trémie d'un moulin :

Le fust granier. (Nouveau de 1366, ap. Duc., *Tremoulin*.)

— qui se soustrait de grains :

Colombier domestique, colombier cellaires. (Colombes granieres. *Trium Ling. dict.*, éd. 1601.)

Nom propre, Granier.

GRANUL, s. m., petit grain :

Se nos avous autant de creanche com uns grant de senel. (La Vie M.S. *Nicholai*, Montmercy.)

GRANISEOR, voir GARNISSEOR.

GRANMENT, granment, grantment, granmant, adv., beaucoup :

Manz qui aise en pou avoir ;

Nen crent pas granment el seür.

(*Brat. P. de Norm.*, II, 1193, Michel.)

Des chevières demoure en la terre granment. (*Gaufrey*, 10294, A. P.)

Le comte de Cestre avoit grantment perdu de sa gent. (*Fauques Fitz Wavin*, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 101.)

Quand il partit de son pays.

Pas granment il daroit il avoit.

(*Apals, 277*, a. 1320, Le Repeue franche des Torcheüs, Jou ust, p. 210.)

Or ay je e, tout mon temps justice

L'aveure granment a droict.

(*Mars. d'any Enger.*, A. v. H. fr., III, 134.)

Mais c'estes li doult granment

De pour irer en ment.

Parler d'une belle promesse.

(C. MAR., *Epist.*, Fripelippe, Sazon, éd. 1734.)

— Longtemps :

Puis ne demora pas granment

Qu'il fut asselle e parloint.

(*Bis.*, *de de Norm.*, II, 7088, Michel.)

Mais n'ay pas grantment ses

Quat ilques avoit un vil.

(*Bevard*, Br. M., II, 211, Martin.)

Et r'is ne l'raut pas granment.

(*Chouan*, 3179, Balz, elz.)

Or n'a pas granment que du plus hault de la roe n'as mis au plus bas. (J. D'ARRAS, *Mébus*, p. 210, Balz, elz.)

Il ne furent n'os granment arresté en le dite ville. (Froiss., *Chron.*, II, 163, Luce)

Et moultrent a terre car le pays qui est out au roy d'Angleterne pour prendre vivres, mais n'y furent nul granment, quant le capital les vint une nuit assaillir. (CRIST, de PIZAN, *Liex des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, 2^e p., ch. 26, Michoud.)

Et lors est out veni des parties de Bourc granz peü devers le dit dur, n'avoit point de comte granment, messire Antoine de Toulon, marshal de Bourgoigne, (MONSTRELET, *Chron.*, II, 107, Soc. de H. de F.)

Et si n'ay pas granment plu d'aveir.

(*Carte de France*, *Br. M.*, A. v. H. fr., II, 331.)

Uns j'ay pas granment granment.

(A. GERTZ, *Le port d'au*, ms. Berne 473, 1483.)

Ceste estance volentier ne dura pas granment. (Lod. M., *Nouv. fr.*, Jacq. ch.)

Haut-Maine, Saintonge, Guernesoy, Bessin, granment, grandement, longtemps.

GRANOR, voir GRENÉ.

GRANNOR, voir GRAGNOR.

GRANOULE, s. f., coissinet :

28 livres de bronze, pour faire les granouthes syve coysinets du pont levis de la porte. (1572-1582, Arch. mun. Agen, BB 32.)

1. GRANSOUR, s. m., grand sire, grand-père :

Enssi moururent ches trois chevaliers sous les Liegeois, il gransour, puis le peire et apres son filz. (A. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 119, Borgnet.)

1. GRANT, grant, s. m. et f., taille, grandeur :

Que li furent anbi d'un grant.

(*Bis.*, *Trois*, ms. Montp., f^o 3^o.)

Mais n'erent mie d'un semblant

D'une grissee ne d'un grant (des deux p. laiers).

(*Brat*, ms. Munich, 3915, Volla.)

Et tous li menres et auü. pies de grant.

(*Roan. d'Alit.*, f^o 52^o, Michelant.)

Li fers avoit de grant a. pieü.

(*Florentin*, Michel. 792, f^o 5^o.)

Le grant de tut le firmament

(GUTHRIE DE M.S., *Image du monde*, Richel. 25107, f^o 559.)

Ques hon est chou? li quens a dit.

Est n'ors ou blans, grant a petit?

Dist Wistare : li est de mon grant.

(*Wastasse le Moine*, 827, Michel.)

Droite fu et bien faite, de bon grant compassée.

(*Bucres de Comm.*, 2102, Scheler.)

Il li a faizuns grant deus tant que celle de nostre pais, car il sunt de la grant de paou. (Voy. de Marc Pol, c. LXXII, Roux.)

Du grant de lui ont grant merveille.

Onques ne virent la pareille.

(*Mellissure*, 2541, Michel.)

Loquel est un joines nous brun, de tel grant comme lui qui parle. (Reg. du Chät., II, 349, Biblioph. fr.)

Et puis l'oumena en une chambre tres belle de son grant, ou il y avoit ung liel de convenable grandent. (Perceforest, vol. III, ch. 20, éd. 1528.)

— Inventaire :

Aux frais du procez l'on comprend la despense du presage des terres qui tombent en partage, qu'ils appellent en Bretagne, faire le grand de la succession, qui est a dire mettre en escrit et par estal le total des maisons, terres et seigneuries de la succession en laquelle le puisné prend sa portion. (D'ARGENT, *Adr. s. les parcs*, Comment., col. 1650, éd. 1661.)

2 GRANT, s. m., souci, desir :

De fer au vanzier se distreit molt un grant, fierement les requierent sans nul menement.

(*Boo.*, *Sax.*, viii, Michel.)

De son volent au grant la tiennent.

(*Ch. au Lyon*, 2108, Holland.)

Molt se maintent en grant par Aye d'Avignon.

(*Aye d'Ar.*, 1870, A. P.)

Comme il se mist en grant par Aye d'Avignon.

(*ib.*, 1776.)

— Voyez emandemenz n'ench' rgiez ;

Je sui dot faire caroz 2192 ;

Mes, espoir, se ge ne s'avoie, Tot porroie issir hors de voie, Por ce sui en grant de l'aprendre.

(*Rose*, *Richel.* 1573, f^o 18^o.)

Et li devise sa facon et son grant tant ca cele de Hlonghefort est avis que c'est cil meustes qu'ele va querant. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f^o 131^o.)

De quoy se devoit pener et mettre en grant de nostre droit heritage conquerre. (MANDEV, ms. Didot, f^o 2^o v.)

— Tenir en grant, presser vivement de :

Et me sire Thiebans li respondi k'il ne savoit nulle aventure conter. Et li cüens li pria autrefois, et molt l'en angossa, et tint en grant d'annu-aventure racouter. (*Comtesse de Pontlieu*, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 182.)

Cf. GRANDE et ENGRANT.

GRANTDESIME, voir GRANDISME.

GRANTDISME, voir GRANDISME.

GRANTÉ, grantley, s. m., paiement d'une chose achetée à crédit :

Li courtlage de la vile sont seur en tel maniere, que l'an ne puet riens prendre de par nous, se par achat nous ; ices douz choses dou foïn et dou courtilage sont seuz creance; mais que pour lou gaige rendant, tant que cil qui le vent en ail son granté. (1229, *Charte de comm. d'Auxonne*, ap. J. Garnier, *Chart. de comm. et d'aff. en Bourg.*, II, 29.) Imp., *grance*.

Li courtilage de la vile sont sehur en tel maniere, que l'en y puet riens prendre de par nous, se par achat nous. Yeuxx donhes choses de foïn et de courtilage, sont sanz creance; mais que par le gaige rendant, tant que eilz qui le vent en ail son grantley. (1361, *Ord.*, IV, 394.)

GRANTE, grente, s. f., fiançailles :

Grantes. (Compt. du XVI^e s., Arch. Cossonay.)

GRANTEISON, graunteison, s. f., promesse, octroi :

Tut li dolanz et quor ke et fet graunteison De custune teür k'est enkuir tre risoun. (GASNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f^o 10^o v.)

Se poët de la Pape avoir graunteison, K'a celui de Verwe deüst la legacion. (*ib.*, *ib.*, f^o 18^o v.)

GRANTELMENT, voir CRÉATEMENT.

GRANTEMENT, voir CRÉATEMENT.

GRANTMENT, voir GRANMENT.

GRANTOR, voir CRÉATEOR.

GRAPPE, grappe, graffe, grafe, s. f., grappin :

Graves et chevilles de fer qui sont mises en galeries. (1313, *Trouv. auc chät. d'Artois*, Arch. KK 393, f^o 38.)

.. liens et une grappe de fer mis a la porte du pont de Loyre. (1396, *Compt. de Nevers*, CC 3^o, f^o 4^o v., Arch. muu. Nevers.)

Pour une grappe deux piez de long mise en l'antablement de la tour de la porte Bourgoigne. (Compt. de Girart Goussart, 1400-1402, Fortification, XXX, Arch. muu. Orleans.)

Pour une grappe de fer. (*ib.*)

Pour sceller les *grappes* et anneaux de la tour. (*ib.*, XXXII.)

Pour avoir fait et mis deux gons, une grosse panuelle et deux *grappes* de fer pour fermer le courroie de la potte. (1480, *Compt. de Hôtel-de-ville de Tours*, ferronnerie, Arch. mun. Tours.)

Pour XIII. *graffes* de fer d'un pié et demi de long. (1490. Arch. K 272.)

Je n'ay pas paour que on l'y me oste, Se je mes ne fois l'y *grape*.

(*Moral. d'ung Empereur*, Anc. Th. fr., III, 143.)

En les tirant en mer. (les vaisseaux) avec des mains et *grappes* de fer. (AMYOT, *Diod.*, XIII, 18.)

— Pène de serrure :

Je ne d'abste qu'il eschape.

Enis est trop fort, si est l'y *grappe*

De la serrure.

(*Mir. de S. Iynace*, ap. Monmerqué, *Th. fr. au may-âge*, p. 275.)

Cf. GRAFE.

GRAPELER, *grapp.*, v. a., travailler :

Or le diray de mes six mains

Dont les metaux et les erains

Je *grappelle* ainsi que l'ay dit.

(BOCILLEVILLE, *Trois Pelerinages*, f° 59^r, impr. Inst.)

GRAPER, *grapper*, *craper*, verbe.

— Act., cueillir des grappes de raisin :

Si com prevoit qui tout atrapant,

Qui tout vendangeant, qui tot *grapent*.

(G. DE COINTE, *Mir.*, ms. Soiss., f° 169^r.)

Ne se doit pas cil encooper

Qui vigne a de l'autrui *graper*.

(RECLES DE MOLENS, *Miserere*, Ars. 3142, f° 212^r.)

Et les roisins au bois *crapaient*.

(*Rose*, Vat. Chr. 1858, f° 72^r.)

Et des roisins des champs *grapoint*.

(*ib.*, Vat. Chr. 1522, f° 54^r.)

Tous les ans icellui Begue *grapoit* icelles vignes et en avoit la despueille. (1417. Arch. JJ 176, pièce 580.)

— Absolument :

Ne se doit pas chil encooper,

N'en autrui vigne aier *graper*.

(RECLES DE MOLENS, *Miserere*, Ars. 3160, f° 51^v.)

Que li uns vendange et li autres y *grappe*.

(J. DE MEUN, *Test.*, Vat. Chr. 367, f° 20^b.)

Le suppliant se bonta es vignes pour *grapper*, et print une nappe, laquelle il trouva en *grappant*. (1391, Arch. JJ 141, pièce 256.)

Qui sera trouvé *crapant*, jusques a ce que les enseignes soient abates, paiera .XX. s. (*Ordonn. de la rille de Reims*, Arch. admin. de Reims, III, 492, Doc. inéd.)

Puis regardez ces vendanges on li fait *grapper*, hotter, fouiller, pressoirer, entonner, remplir. (*Devis sur la vigne et vend.* d'Orl. de Suave, ed. 1532.)

Is pouffont on glemer ou *grapper* apres moisson et vendange. CALV., *Serm.* s. le Deuter., p. 822^r, ed. 1567.)

Je n'ay voulu ressembler ceux qui vont *graper* apres vendanges, et glaner apres les moissons. (CORROZET, *Parv. des Poetes* fr., ed. 1578.)

— Fig., piller :

Il me semble qu'om les ressonne (les Anglais) En Espagne et en Castalogue.

Et en France, on liz out *grapé*.

(ERST. DESCR., *Poes.*, III, 48, A. 1.)

— Recueillir, s'emparer de :

Il est encore plus ignorant et meschant que ces pauvres ignorans icy, qui *grappent* au moins mal qu'ils peuvent, sans long proces, et qui en trois petits mots vendangent le clos sans tant d'interlocutoires, ny decretatoires. (BAR., I, V, c. 16, Jacob.)

Loiret, Saint-Ay, *grapper*, vendanger.

GRAPPEUR, adj., grappilleur :

Et oncques *grapeleres* : piet aller es vignes jusqu'à ce que li commungs ayent fait crier que ils porront. (1242, *Charte d'affr. de Montluçon*, ap. Allier, *Anc. Bourb.*, I, 405.)

Et nulz *grapeteurs* ne doit aller en vignes jusques li commune a fait crier que ils courent, etc. (1275, *Costumes octroyées aux Bourgeois de...*, par Raoul, sire de Culant, ap. la Thaumassiere, *Costumes locales de Berry*, ch. LXVII.)

Centre de la France, *grappeteur*, *grappilleur*.

GRAPHIE, voir GRAFE.

GRAPHER, voir GRAFER.

GRAPHIGNER, voir GRAFIGNER.

GRAPION, s. m., branche pour greffer :

Donne moy, dist il, de cet arbre malheureux trois *graphions* ou vergettes, afin que je les divise entre les voisins, afin que chascun ait ung arbre de telle nature, si que sa femme la se pendre. (*Violier des Hist. rom.*, c. XXXII, Bibl. v. l. z.)

GRAPINER, v. n., se livrer au pillage :

Cil avocat, cil plaideur

Qui ja ne querroient fuier

De toir ne de *grapper*.

(Del Uzerier, Richel. 15212, f° 141^r.)

De quante pot a *grapper*

Fait sa musque par garder.

(*Chron. de Geoffr. Gavar*, ap. Michel, *Chron. Angl. Norm.*, I, 43.)

GRAPIR (se), v. réfl., se cacher :

Se *grapir* et encluyr en cachette. (R. LEST., *Thes.*, Subrepro.)

GRAPPOIS, voir CRASPOIS.

GRAPPAGE, s. m., action de se former en grappe :

Grappage, racematio. (R. LEST., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

— Action de grappiller :

Il vendange en coupant les grappes, et laissant le *grappage* ou *grappillage* aux pauvres. (COMENIUS, *Janua arca resecta duarum linguarum*, p. 101, ed. 1659.)

GRAPPE, voir GRAPE.

GRAPPELER, voir GRAPELER.

GRAPPER, voir GRAFER.

GRAPPERON, s. m., bouillon stérile :

Desquels (oïls) sortent des bougeons et dragons du tout stériles on qui n'apporteront grand fruit, que les vigneron appellent *grapperons* ou regaign. (COTE-BAU, *Colum.*, III, 18.)

GRAPPEUR, s. m., grappilleur :

Et est le pareil observé contre les *grap-*

peurs de vignes. *Cont. d'Estantes*, exc. Nouv. *Cont. gén.*, III, 106.)

GRAPPEUX, adj., en grappe :

Desquelles (feuilles) aucunmoins quelques unes estans closes portent un fruit *grappeux*. (DE PISER, *Bioscoride*, II, 161, ed. 1605.)

Elle produit plusieurs tiges feuillues, a la cime desquelles sortent de fleurs herbeuses et *grappeuses*. (*ib.*, *ib.*, II, 162.)

On lit dans le *Dict. comique* de LEROUX :

Grappeux, v. l. Vn manant, un gros-bourdeau.

GRAPPIN, *crapin*, s. m., menne paille :

A un bras, on millicia, cracieux.

Vert, sans *grappin*.

On a planté en my n'ou tres bel pin.

(GAY, ne Pras., *Poes.*, Richel. 601, f° 72^v, col. 2.)

Saint Pierre de Lille n'a riens au droit *crapin* qui chiet du van. (*Cartul. de St. Pierre de Lille*, f° 206^v, ap. Imc., II, 646^r.)

GRAPPON, *graffon*, *crappon*, s. m., *grappin*, crochet :

Pour deux *crappons* de fer. (*Compt. de Jehan Lebreton*, 1399-1400, Forteresse, XVII, Arch. mun. Orléans.)

Pour ung *crappon* pour tenir un des grans chesnes du pont levois. (*ib.*)

Deux grans *grappons* on tiennent les tortillons. (*Compt. de Girart Goussart*, 1400-1402, Fortification, XXX, Arch. mun. Orléans.)

Deux *grappons* qui tiennent les chaynes du gardefol. (*ib.*)

Pour ung grant gon en plastre et une vertevelle et ung *crappon*. (*ib.*, XXXVII.)

Deux grans *grappions* de fer pour tenir la serrure qui est empires la porte du pont. (*Compte de Jch. Chiefdail*, 1412-1414, Forteresse, Despenche, Arch. mun. Orléans.)

Ung baston ferré, appelé pique de Flandres, qui avoit une rouelle de fer au milieu a sept ou huit *graffons*. (1452, Arch. JJ 181, pièce 217.)

GRAPPONER, *grafoner*, *graffonner*, v. a.,

garnir de *grappons*, de crochets :

A Guillaume Voin, fevre, pour six vins dix sept *graffes* de fer pour les murs qui sont sur la riviere de Loire, pour *graffonner* les courtures d'icels murs. (*Compt. de J. Assel*, 1402-1401, Forteresse, XIV, Arch. mun. Orléans.)

GRAPPE, adj., en forme de grappe :

Son fruit n'estime a celui du lentisque, et est moit, domestice, et *grappa* comme un raisin. (DE PISER, *Bioscoride*, I, 108, ed. 1605.)

Ceste plante produit un fruit rouge et *grappa*. (*ib.*, *Plur.*, XIII, 21, ed. 1566.)

GRAS, s. m., droité :

Liquel ne s'roit en justise ou eis *gras* de la justise. (1408, Arch. Filib., 1^o *Coll. de lois*, n° 155, p. 39^v.)

Le prochain hoirs jusque ou v^o *gras*. (1410. *ib.*, n° 187, f° 51^v.)

Les murailles soustenant les clostures et couverture du *gras* et poissonnerie de ceste ville raynoise. (1536, *Reg. cons. de Limoges*, I, 276, Ruben.)

L'entrée et sortie dudit *gras* estoient mal aisées. (*ib.*)

Bombs, Jura, Haute-Saône, *gras*, pas d'escalier, escalier.

Le *Gras* du queyroix est mentionné dans un acte du XIII^e ou du XIV^e s. Le marché au poisson qui se tenait autrefois au cirquefort de Saint-Pierre s'est appelé jusque dans ces derniers temps le *Gras*.

Cl. GRE 2

GRASAL, VOÏR GRAAL.

GRASCIER, VOÏR GRACIER.

GRASLI, VOÏR CRAISSET.

GRAS HUMÉ, s. m., bouillon :

Mais li vilains par garçon
Avoit ce soir grise prison
Tant et mené li bauef s'aus,
Et li *gras humé* qui fu chous,
Que li pucee n'estoit pas mou,
Ainz li tent com corde a citole.

Du Pœt ou Vitan, Montaiglon et Raynaud, Fabl., III, 194.

GRASSILLIER, VOÏR GARSILLIER.

GRASLE, VOÏR GRABLE.

GRASMATIQUE, VOÏR GRAMATIQUE.

GRASPOIS, VOÏR CRASPOIS.

GRASSECE. - *esse*, s. f., qualité de ce qui est gras, embonpoint :

En en mi un pré veut
Set varbes dont moult li se t
Et li haüité et li grassesse.

ESART, Genes, Rabot, 12157, p. 95 r^o.

Découvert une source d'huileur *grace* et limbeuse, dont après que l'on eut espousé la première, il en sourdit une autre claire, qui ne différoit de rien, ny en odeur, ny en goût et savaeur, de l'huile naturelle, ayant le lustre et la transparence si semblable, qu'on n'y eust seen trouver ny ce noistre aucune différence. (AMYOT, *Vies*, Alexandre le Grand, éd. 1565.)

C'est une pierre qui favorise a la digestion et a la grassesse. (LA BOD., *Harmon.*, p. 110, éd. 1578.)

GRASSELAIGES, s. m., sorte d'impôt :

Il n'est loisible a homme de quelque condition qu'il soit de imposer ou metre sus trimaiges, Loulaiges, ne *grasselaiges*, ou autres impostz sur ceux qui enuillent e amasser ledit or. (1172, *Ord.*, VII, 484.)

GRASSERIE, VOÏR CRASSERIE.

GRASSET, VOÏR CRAISSET.

GRASSETTE. s. f., qualité de ce qui est gras :

Byas fist engraisser deux mulles, grasses et les mist hors de la cite, et trouves des emens tuncment mesure a Miasus qui admirant la grassete d'icelles estima la cuir chaine de vitailles. (FOSSILLER, *Gron Manq.*, ms. BRUX., II, p. 71 r^o.)

Me-mesme un *grassete* de langue qu'il avoit, laquelle eust este vive en un autre, luy eust moult bien. (DE SALVE, *Vies de Pbat.*, Alchabade, éd. 1574.)

Ces *grassetes* demourent parhe en la cendre. partie en la suye. (*Tres. de Econome*, p. 187, éd. 1555.)

GRASSEUR, VOÏR CRASSEUR.

1. GRASSIER, VOÏR CRASSIER.

2. GRASSILLIER, VOÏR GARSILLIER.

GRASSOIER (so), v. récl., se pavoyer :

Jadis de povre habit estre vestu solient
Et prechant a pié par le pais adient,
Mais sur les grans chevaus vont lui et se *grass-*
soient
(*Le lit des Mais*, Richel. 24192, p. 110 r^o.)

1. GRATE, s. f., chaine en osier :

Mes illec non lui fist besoigne de ficher
paveillon ne de dreier treuche, mes lient
une *grate* de bastons ou de junchi, et li
metoient pierre lues. (AME, *Ystoire de li*
Normant, VII, 4, Champollion.)

2. GRATE, *gratte*, s. f., grattoir :

La vertu de ladite cane est telle qu'elle
gratist en moins d'un regard d'œil toutes
plaxes qui sont faites de blessures, ou de
raches, de *gratte*, et ligne. (A. DE MOULIN,
Quinte ess. de tout chos., p. 108, éd. 1549.)

Item est privilege de vieilles gens, leur
tomber les cheveux sans pigner, et bien
souvent leur venir de menue *gratte* sur le
col a cause de la phorphe. (GUTERRY, *les*
Epist. dorees de Guvernor, II, 272, éd. 1588.)

Rourg, Youne, et Snisse rom, Fribourg,
gratte, gale. Argot, *gratte*, gale. Morv.,
gratte.

GRATEINE, s. f., soucrière, ratière :
Muscipula, *grateine*. (1348, *Gloss. lat-*
gall., Richel. I. 4120.)

GRATEIZ, s. m., grattoir :

Grateiz de gelines. (*Propr.*, ap. Crapellet,
Propr. et dict. pop., p. 11.)

Aunis, *gratlis*, terre grattée par les ani-
maux.

GRATEUR, s. m., celui qui gratte :

Ne trovissiez il *grateur*
Que cest ne fulilmont meller.
(*Du vilain Mrr.*, 269, var., Montaiglon et Ray-
naud, *Fabl.*, III, 375.)

GRATER, v. a., peindre, détruire, en-
lever :

Le chaste fist tut alumer,
Portes abatre, murs *grater*.
(WAGE, *Rou.*, 3^e, p. 3355, Andresen.)
Vriant Normanz, par ens loipir
E par ens confondre le feidir,
L'ont tot *grate*, veiant br oiz (*le chaste*).
(1635, *ls. de Norm.*, II, 52242, Michel.)

Que quanqu'il peoit rapiner,
Quanqu'il peoit du roi *grater*.
(*Mrs. de S. Eves.*, p. 38, Peigné.)

Par foy, dist le roy d'Armanne, quant a
vous, vous avez failly a *grater* le roy de
Chippre, mou nepvein. (J. D'ARRAS, *Méus.*,
p. 183, Bibl. elz.)

GRATEUR, - *gr*, s. f., action de gra-
ter :

Mes longues ne demorra mie
Que il ne fist le couvertour couler,
Bien sont les coupes le roy doner
Le rchevair, bien assentier ;
Quant il ne se repose point.

Molt est vaillant en col estour.

Souvent fesoit le couvertour
Crouler e torner de une part ;
E la veille, se mont sout de art
E d'enguy e de trycheroye
Pensa ce uage pur *graterge*
Ne ala le couvertour ensi.
(*Un Chex. a la corbeille*, p. 42, Michel.)

GRATEURE, s. f., grattage :

Quant'on voit que le letre est gratée et
rescrie et lien que la *grature* fu. (BEAUM.,
Cout. du Beauv., c. XXXV, 9, Beugnot.)

Unes lettres... sans tren, sans couture,
sans *grature* et sans chancelleure nulle.
(1309, Arch. K 28, pièce 3.)

GRATEUX, adj., qui a la grattelle :

Corbes, ou *grateux* ou roingneux. (*Di-*
gestes, ms. Montp. II 47, f^o 256^v.)

Il est toujours *grateur* et roigneux.
(CORBICHON, *Propriet. des choses*, Richel.
22533, f^o 133^v.)

Scaber, *grateur*, rongneux. (*Gloss. de*
Satins.)

GRATICULE, s. f., gril :

Dessus la fournaise a *graticule* de fer
(*Liv. de M. Pol.*, XXXVIII, Pantier.)

GRATIERE, VOÏR GLATIERE.

1. GRATIF, adj., reconnaissant :

Amour est subject et obeissant a ses
prelaz et majeurs, vil a soy et desprisé,
devoit un Dieu et *gratif*, c'est a dire re-
graciant Dieu. (*Intern. Consol.*, II, 3, Bibl. elz.)

2. GRATIF, s. m., sorte de laine de re-
but :

Et s'ilz ouvroient d'autre laine, comme
de *gratifz*, boures ou d'autres faulses et
mauvaises estolles, le lié qui en sera fait
sera ars. (1346, *Ord. de l'êveq. d'Amiens*
sur le *métier des bonnetiers*, ap. AUG.
Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, II, 180.)

Cl. GRATOUSSE.

GRATIFICATION, s. f., plaisir, joie :

L'honneste est stable et permanent,
fournissant a celui qui l'a faite une *grati-*
fication constante. (MONTAIGNE, *Ess.*, II, 8,
p. 246, éd. 1595.)

GRATIFIER, - *ifier*, verbe.

— Act., remercier :

Le chien le *gratifiant* se donne a luy. (G.
BOUCHET, *Serees*, II, 63, Roybet.)

— Flatter :

Et si j'ay veu un voyage de Bayonne
qu'aucuns Espaignolz, qui le vouloient
aplaudir et *gratifier*, l'appelloient con-
rounel. (BRANT, *Cap. fr.*, V, 346, Lalame.)

— Nourir, témoigner de la reconnais-
sance, être agréable :

Pour *gratifier* a sa tendre espousee. (B.
DES PERIERS, *Nouv.*, CXXIII, p. 370.)

Penser *gratifier* un ciel et a la nature
par nostre massacre et homicide. (MONTAIGNE,
Ess., I, 29, éd. 1595.)

Pour *gratifier* a nostre hostesie, il luy
respondit. (G. BOUCHET, *Serees*, III, 279,
Roybet.)

— Recl., se féliciter :

Il est peul d'hommes addonnez à la poesie qui ne se gratifüssent plus d'estre peres de l'Enede que du plus beau garçon de Rome. (MONT, *Ess.*, II, 8, éd. 1595.)

GRATIFIER, - *ique*, adj., qui gratifie, bienfaisant :

Que certes nulz hommes ne devroit ymaginer que jamais il voulessent corrompre par aucun malice nouvel leurs benefices anciens, et meismement qui estoient assis es gens si gratifiques florissant et reconnoissant. (BERSIERE, *T. Lie.*, ms. Ste-Gen., f^o 118^o.)

— Reconnaissant :

Parquoy les gratifiques romains luy firent une statue à cheval à perpeleue memoire de sa vertu. (FOSSETIER, *Cron. Mary.*, ms. Brux., II, f^o 146 v^o.)

— En parlant de choses, qui exprime des remerciements :

Il celebra à Dieu avec tout le peuple hosties et sacrificies gratifiques. (*Hist. s. et prof.*, Ars. 5079, f^o 11^o.)

GRATIGNER, voir GRATINER.

GRATIER, voir GRACIER.

GRATILLEUX, adj., qui aiguillonne :

Jagot ce que la char gratilleuse
Laisé ayt araines pointures
Ou souvent l'ame exilleuse
S'ahurte...

(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f^o 664.)

GRATINER, - *gner*, v. a., égratigner, gratter :

Ses temples traire et gratiner son vis.
(*Les Lok.*, ms. Montp., f^o 126^o.)

Lai veissiez tant chevalier plorer,
Lor poins destordre et lor vis gratiner.
(*Id.*, Richel. 1622, f^o 212 v^o.)

Mult sont de male part et de mauvaise orine (cees lobtes)

Ne se pueent souffrir. L'une l'autre gratine.
(*Roum. d'Alex.*, f^o 78^o, Michelant.)

Lor ceveus rumpent et lor faces gratinent.
(*Ruyinat, O pier*, 12605, Barrois.)

Des ongles de lor mains on lor vis gratiné.
(*Renaut*, ms. Oxf., Boll., Douce cxvii, fin.)

La face li a gratinee,
Jus l'ahati teste versée.
(*Chant.*, 2591, Méon.)

Sa tieste vit entropice
Et si ciere gratinee.
(*Vies des Peres*, Ars. 3127, f^o 29.)

Gratigne mou dos et je le gratigneray
ton origne. (PALSgrave, *Esclaire. de la lang. franc.*, p. 486, Gemu.)

Par la mort, s'il ne gratigne je le mordrai. (L'ACBIGNÉ, *Faenest.*, I, III, c. 5, Bibl. elz.)

Centre de la Fr., Canada, Suisse rom., Neuchâtel et Fribourg, *gratigner*.

GRATINTURE, s. f., syn. de *gratisee*, bourre :

Nuls tisserans ne pouevent mettre en vente bourre ne gratintures, mais eschiet à tapissiers et non à autres. (XV^e s., *Stat. des tisser. de draps*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, I, III, p. 375.)

GRATIS, s. m., gratification, récompense :

Parquoy, et pour le subtil acquest qu'ils y avoient, conseilloient au duc et à ses gens que nullement il ne les souffrist mettre jus (des impôts); car du grand avoir qui en venoit tons les ans, la court meismes en divers membres en seroit moinee et soumeue, et en avoit son gratis pour clore ses yeux. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 93, Buchon.)

A MM. les eslz de Rethellois pour gratis d'aucuns plaisirs qu'ils ont faictz pour la ville. (*Compt.*, Arch. mun. Rethel.)

GRATISE, voir GRATISEE.

GRATISON, s. f., gratielle :

Chaudisons et gratisons. (*Des Vilains*, Richel. 12581, f^o 373 v^o.)

GRATISSE, voir GRATISEE.

GRATOIRE, *grat.*, s. f., instrument avec lequel on gratte :

La bonne vieille... prenant la mesme gratoire pour briser son fourmage. (DU PINET, *Dioscoride*, IV, 73, éd. 1605.)

GRATON, *creton*, s. m., morceau de pore euit dans la graisse :

Gratons dus aux religieux de la Trinité à caresse prenant. (XIV^e s., *Terrier de la Trinité*, Arch. Vienne.)

Graton de pore, of the fat that holds the entrails, being melted, there remains a fleshy part, which cut in peeces, is thus learned at Paris. (CORGÈ, éd. 1650.)

Graton, *creton*, m. Chicharron. (CES. OUDIN, *Tresor*, éd. 1660.)

Chicharron, m. Un *creton*, c'est ce qui demeure en la poisle apres qu'on a tiré la graisse de l'oing du porcneau, qui est le saindoix, et est tout rissolé et sec comme du lard qu'on met en une omelette. (*Id.*, *Tesoro*, éd. 1660.)

Vienne, Deux Sèvres, canton de Bressuire, *graton*, débris de lard fondu. Basse-Normandie, *creton*.

GRATONNER, v. n., fréquentatif de gratter :

Aloze luy gratonne le chief,
Et puis le baise de rechief.
(L. LEFEVRE, *Matholus*, II, 1114, Tricotel.)

GRATOUILLEMENT, s. m., chatouillement :

Tibillatio, *gratouillemens*. (*Gloss. de Salins*.)

GRATOUILLEUX, adj., chatouilleux :

Tibilliens, *gratouilleux*. (*Gloss. de Salins*.)

GRATTE, voir GRATE.

GRATTELEUX, adj., sujet à des démangeaisons :

D'autres y a t il encor qui sont de la peau fort malicieuse et marquéees comme marbre, favellees comme faons de bisches, *gratteleus* et subjectes à endorses farineuses et farineuses. (BRANT, *des Dames*, IX, 264, Lalanne.)

GRATTOIRE, voir GRATOIRE

1. **GRATISEE**, - *isse*, - *ise*, s. f., bourre, mauvaise laine, poil qui tombe des peaux en les grattant :

Est gratiseuse a pelleteus.
(Du Mercier, ap. Godelet, *Proc. et dict. pap.*, p. 150.)

Pource que plusieurs drappiers usans de fait de drapperie à li lieues cuivros de la ville de Troyes, font draps à liere de *gratisee*, de sentourine, d'aingulins et autres mauvaises matieres, et ne les font que en xviii. ou x^e. et se li estoient de hommes matieres si devoient il estre en xviii. 1377, *Ord.*, VI, 283.) *Impur, gratisee*.

En cas toutes voies que es dis draps n'at point bourre, fondice ou laviche, layeton, pennes ne *gratisee*. (1410, *St. de la drap. de Chauny*, Arch. mun. Chauny.)

Que les jurez puissent arrester tons les draps... ou s'en trouvera barres, ou bridures ou *gratisees*. (1421, Arch. JJ 173, pièce 113.)

Que aucun dudit mestier ne mette en œuvre drap pourry, de bourre ne de *gratisee*. (1424, *Ord.*, XIII, 78.) Plus bas : *gratisee*.

Dans le *Recueil des Règlements des Manufactures*, imprimé au Louvre en 1730, t. II, p. 503, dans l'art. xxix d'un règlement pour les manufactures de draps, il est défendu de mettre dans les draps bourre ou *gratousse* de pelletier.

Argol, *gratouse*, dentelle.

2. **GRATISEE**, s. f., râpe :

Gratisees, pilons et mortiers. (Sormon, 12, Picot et Nyrop, *Nouv. Rec. de feres*, p. 193.)

GRATISEUR, *gratiseuseur*, s. m., bourre, mauvaise laine :

En ne pourra mettre en draps marchaus mabrez ou meslez, ni en drapquelconques pigniez à saain, *gratiseuseurs*, bourres ne autres laines ou choses delendues. (1406, *Ord.*, IX, 171.) Plus bas : *gratiseuseurs*.

GRATISEUSE, voir GRATISEUR.

GRATISÉ, s. f., cadeau, présent, bon office :

Ramenbrance de plusieurs choses appartenans à l'office et de plusieurs *gratuites* qui y sont venues et escouées. (Titre de 1361, Arch. mun. Valenciennes.)

Si s'en partirent et passèrent par les Allemagnes, ou ils trouverent plusieurs *gratuites* : mais pourtant ne passoient ilz point qu'ils ne pillassent et derobassent. (DU. DES VINS, *Hist. de Charles VI*, an 1396, Michaud.)

Luy donnerent une escarlatte moult belle et unez gris le plus fin des autres sans les vins et autres *gratuites* qui estoient de grand cost. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, I, 56, Buchon.)

Et avec ce luy fut plusieurs autres *gratuites* et menus plaisirs, dont il ne fut encores par conté. (MARTIAL D'AUVIGNON, *Arrests d'Amours*, I, 61, 1533.)

Et donna le duc de grans dons au roy, en tapiceries de haute lice, en chambres de brodures et en chevaux convertz et bardes moult honorablement : et le roy donna des *gratuites* d'Allemagne au duc. (OL. DE LA MARCHÉ, *Mém.*, I, 7, Michaud.)

Gratuité est donc aux services et remunération aux bons serviteurs. (1481, *Lett.*

de Beno II. D. A. Lorr. Arch. Meurthe, Trés. des chart. de Lorr., bell. pat., vol. B 2, f. 110 v.

Ceux de ... avec le leur firent guaire, de gratulé, car ils firent les portes fermées et bien serrées. (MOLINET, Chron., ch. CXXV, Buchon.)

GRATULIFÈRE, eulr, adj., reçu en cadeau :

Tant de ses biens oratulez, C. de ses biens naturez J. F. Favre, la Vieille, l. III, v. 1771. (Cocheris.)

GRATULACION, - tion, s. f., félicitation, signe de joie :

Par ce, sans estimation, Plus aront gratulacion Et j'ie en bien Dou simplement. Qu'en tout les bours communement. (Serm. de vif s. Hippau, Rev. hist. de l'asc. l. fr., 1877, p. 220.)

Comment pourroit ce estre que la cite de Rome soit en lesce, victoire, gratulacions et supplications pour cause de Quintus Fabius et de sa victoire? (BERSCHIRE, T. Lit., ms. Ste-Gen., f. 137.)

GRATULATOIRE, adj., de félicitation, de remerciement :

Je suis contrainit changer mon instituce oraison gratulatoire, en reconmendatoire et paroles excusatoires. (MART. DU BEL-LAY, Mém., l. IV, f. 127 r., éd. 1569.)

GRATULER, verbe.

— Nourr., être agréable :

Liquid pour gratuler et conjoir aus Romains envoierent a Rome leurs legats portans .i. dou de une coronne d'or. (BERSCHIRE, Tit. Lit., ms. Ste-Gen., f. 124.)

— Act., féliciter, remercier :

Où ma femme, quel maintien As tu en gratulant les dieux! Laisse les. (Herbette en franç., f. 218; Verdard.)

GRATULE, VOIR GRATECRE.

GRATULÉ, adj., râpé :

Tu adjoûteras deux roux d'ouïz batus ensemble, unz peu de fromaige vieux gratulé, et remeneras souvent la potee. (Platine de honeste volupé, f. 80 r., éd. 1528.)

Quant sera demy cuit le pigeon l'inspareras de sel et pain gratulé. (Ib., f. 65 r.)

Deux pains gratulé. (Ib., f. 81 r.)

GRATULÉ 2.

GRAU, graue, greu, s. m., croc, sorte de fourche à dents recourbées :

Ses croc grant il devoit four De l'es et de l'unes pors A greue, croc, et de clars. (Guescl., l. v. B. fol. 2427, f. 8 v.)

S'il abent ceus part et le sacrement de vierz aus a graue de her, et l'ocroent. (Chron. de Bains, v. XXIX, L. Paris.)

Unz graues ou qu'on n. 1487, B. Thome, ap. La Font, Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

— Gridé :

Car se vo d'oméi puet zeter Ses grauz qu'a tranchans come zraue. Vos auez tost vie perdue.

(Fru. de FERRIER, Chans, ap. Scheer, Trouv. belg., nouv. sér., p. 124.)

S'il ent graue d'osoufle. (Dict. fr. an. 1500, Richel. 12613, IV, 1367.)

Pour robes, brains et chevaux. N'ont pas a mieuz les graus Dont il font les chevaliers braire. C'est li Marrocs des filles au diable, ap. Jub., Nouv. Rec., l. 294.)

Et firent de lor graus (les lous) maine escri. (Out d'aventures, Richel. 837, f. 34 r.)

Les lions, qui ne pouvoient louchier son corps, mordoiient les pierres bisés et les esgratinoient a leurs graulr. (Fleur des hist., Maz. 530, f. 207.)

Li ful abers et pris a grauz et aux ongles et fut tout dessiré. (Girart de Rossillon, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 233.)

Tout ce ou ils pouvoient assoir les mains doigt on grauz estoit ribé ou rancoumé. (MOLINET, Chron., ch. CCLIX, Buchon.)

Hainaut, graus, griffes. Pic., grau de cal, églantier.

Nom propre, Graux.

GRAUE, graue, grauwe, groe, s. f., griffe :

Pres sul k'en autel point que pinchous ou aloe Esrespriers faumellez tient saisi en sa groe. (Berle, 839, Scheer.)

A retiré l'humain linage hors les grauves des faulx satellites. (J. MOLINET, Chron., ch. CXLIX, Buchon.)

Autres esgratinoit aux ongles et a grauches. (G. CHASTELL, Ver. mal prise, p. 516, Buchon. Impr. f. grauches.)

Cf. GRAU.

GRAUHE, VOIR GRAUE.

GRANDESGUE, VOIR GRANDECE.

GRANTABLE, VOIR CRÉANTABLE.

GRANTEISUN, VOIR GRANTEISON.

GRAUN, VOIR GRAU.

GRAUWE, VOIR GRAUE.

GRAUWET, VOIR GRAVET.

GRAVAGE, VOIR GREVACE.

GRAVAGE, - aige, s. m., grève, bord de la mer :

De la saisime de plusieurs veres arivez en certaines mettes on gravage de la mer. (1336, Arch. JJ 69, f. 169 v.)

Comme feust venuz et arivez a vereq en la paroisse de Morsalines on gravage... deux tonneaux de vin. (1375, Arch. JJ 173, pièce 518.)

Et contient ledit fief six cens acres de terre sans y comprendre le gravage de la mer qui contient une lieue ou environ. 1395, Denombr. du baill. de Constantin, Arch. P 304, f. 189 v.)

— Droit sur les varechs, etc., rejetés par la mer :

Aussi n'appartient les gravages par toutes les mettes d'endroit mondial hief. (1443,

Denombr. du baill. de Constantin, Arch. P 304, f. 117 r.)

Gravaige et vrec. (Ib., f. 130 v.)

GRAVAIN, VOIR GREVAIN.

GRAVALE, VOIR GRAVELE.

GRAVALMENT, VOIR GREVALMENT.

GRAVANCE, VOIR GREVANCE.

GRAVANTER, VOIR CRAVANTER.

GRAVATIE, adj., qui appesantit :

Se la doubre est gravative ainsi que s'il sentoit unz grant farde, c'est signe qu'il y a plenté d'humours de male qualité. (B. DE GORD, Pratiq., l. 1, 17, éd. 1493.)

GRAVAUMENT, VOIR GREVALMENT.

GRAVE, greve, s. f., gravier :

Fiens, graves et ordures. (Ord. du 31 mai 1360, Arch. mun. Rouen, reg. A 1, f. 132 v.)

Ouvriers qui ont esté pour oster la greve qui estoit pres du batiz. (1406, Compl. de Nevers, CC 43, f. 12 r., Arch. mun. Nevrs.)

Et en ce faisant qu'il sera incessamment besongné a l'evacuation des graves et immondices estans au dict faubourg (S. Germain). (Pitoe de 1554, Felib., Preuv. de l'H. de Par., III, 18.)

Ouvre les passages et achemine la grave et le sable. (MONT, Ess., l. II, c. 37, f. 337 r., éd. 1588.)

— Lien graveleux, grève :

Ci nus raconte ke un leus En une grave jut int seuz. (MABE, Vespert., lvi, liog.)

Uns liuz fu mult travelliez E de courre mont amiez, En une grave fist son lit, Bieu fu malades a sun dit. (Ib., ib., lxxviii.)

Vente d'une vigne en grates de Bordeaux. (19 mars 1525, Arch. Gir., Not., Brunet, 67-4.)

H.-Maine, Norm., arr. d'Alençon, grave, gravier.

GRAVEGNIE, s. f. ?

Che sont li chens deu a Vauls a .ii. termes... Et doivent aucunes terres gravegnies a ches .ii. termes. Est a assavoir a le Saint Remy .vi. d., une ponelle, .i. sestier d'avaïne; au Noel .iiii. d., .ii. capons. (1337, Cart. Alex. de Corbie, Richel. 2444, f. 99 v.)

Et doivent chil .ii. journez de tere .ii. gravegnies. (Ib., f. 102 r.)

GRAVEL, s. m., gravier :

Voit le poison noer par le gravel. (Aubert, p. 159, Toller.)

1. GRAVELE, - elle, - iele, - ielle, grev., gravale, s. f., sable, gravier, lieu sablonneux, graveleux, grève :

E plus sur eals sienne pulbre charns, e sienne gravete de mer oisals enbez. (Liv. des Ps., Cambridge, lxxvii, 28, Michel.)

Ens en ni liu del pré et une fontainiele; Li ruisiaus estoit clers et blancq li gravele. (Rouv. d'Alit., f. 51 P, Michelaut.)

En un vergier lez une fontaine,
Dont clere est l'onde et blanche la gravelle.
(*Hom.* et *past.*, Bartsch, I, 9, 1.)

La gravelle estoit vermeille comme sans,
(*Saint Graal*, II, 28, Bucher.)
La gravelle estoit vermeille comme sans,
(*ib.*, Richel. 2455, f° 8 r°.)

Tant chivauche arrier et avant
Par la forest à quelle painne,
Qu'il s'abat sur une fontaine,
Dont l'aigne cort et saime et bele
Blanche et nete sor l'gravelle.
(*Idolop.*, 9228, BIBL. elz.)

Si vi toi covert et payé
Le fonz de l'ève de gravelle.
(*Ros.*, Richel. 1573, f° 23.)
Le fonz de l'ève de gravelle.
(*ib.*, Richel. 1559, f° 29.)

Fols est ki a essiant
Veult sor gravelle sèmeir.
(*Chans.*, ms. Berne 389, f° 81 v°.)
Pieres, kaillaus, gravelle fait aporer de mer
Et faleses de verges.
(*Peis.*, Richel. 2039, f° 30 r°.)

Sor la gravelle.
(*ROB. DE BLOIS, Peis.*, Ars. 5291, p. 37.)
Et de mer tote la gravelle.

(*De v. gaud.* B. M., ms. Reims 774, f° 1364.)

En la gravelle desouz la cité (de Treves)
s'apareillerent à bataille contre lui. (*Chron.*
de S-Den., ms. Ste-Gen., f° 34.)

Sorent occieiti les Lyons en la gravelle.
(*ib.*, f° 88.)

Cil vengz levera la gravelle et la porre de
sor la face de la terre. (*ib.*, f° 291.) P.
Paris, gravelle.

Quant ilz (les chiens) sont au séjour,
menez les deux fois le jour esbarte demie
lieue loing sans gravelle de riviere, afin
qu'ilz aient plus durs piez. (*Gast. Feb.*,
Maz. 514, f° 33.)

Il chevaucha en celle ordonnance parmi
la gravelle de la mer jusques à Flint. (*Trais.*
de Rich. II, p. 57, Williams.)

Le nombre des filz Israel est comme
gravelle de la mer. (P. FERGET, *Nov. Test.*,
f° 453 v°, impr. Inst.)

A l'environ du plain pays de Zirnne
courent deux rivieres Pacolus et Zirnus
qui ont les gravelles d'or. (BOCCAGE, *Nobles*
malheureux, IV, 9, f° 90 r°, ed. 1515.)

Un petit monceau de gravelle couvrit
ou rivage de la mer d'Egypte le corps du
noble Pompee. (*ib.*, *ib.*, XI, 9, f° 154 v°.)

— Terre argileuse, selon Bourquelot
(*Foires de Champ*, I, 292):

Se homs tret a son cot charrettee d'arrem-
ent de gravelle et il y a cheval devant
si doit i. d. (*De Pauger qui siet a petit pont*,
Richel. 20048, f° 129.)

De Maec Dore et Thevenin, fermiers de
l'imposition de la gravelle et plenne. (1363,
Compt. mun. de Tours, p. 266, Delaville.)

Morv., gravelle, gravaile,*gravier. Wal-
lon, gravelle, grevate. Bourg., Yonne,
Elivey, grevaille. Centre de la Fr., gravelle,
lie sèche.

Nom de lieu, la Gravelle (Nièvre).

2. GRAVELLE, s. f., sorte de poisson, le
veron, le leuciscus pharinus de Cuvier ;
Et cilz qui passeront az petitez nesses

de jons, n'i pueut paistre barbeles, ne
roces, ne gravelles, ne chaudières. (1331,
Hist. de Metz, IV, 67.)

GRAVELETS, adj., granitique :

Commença a faire une tour,
Huite et grant et mouit merveilleuse,
De noivre pierre graveleuse.
(*Gen. de Le Moir, le Royet Gaill.*, 1446, Scheler.)

GRAVELLIN, s. m., endroit de la grève
d'une riviere qui est planté d'osiers ou
d'autres arbrisseaux :

Des sentinelles sont posees au gravelin
de la Grand Porte. (1589, *Compte des deniers*
communs rendu par Pierre Courtvoys,
Arch. mun. Avallon, CC 195.)

On trouve encore au XVII^e siècle :

Quarante sept arpents et demi, savoir
vingt sept arpents un quartier de pastils
ou il ya plusieurs ornés et bouillards, cinq
arpents un quartier de terre labourable et
vingt neuf arpents de gravelins au travers
desquels quarante sept arpents et demi est
la levée de la dite riviere de Loire. (1680,
Aveu de la terre de l'Isle, paroisse de Checé,
ap. Le Clerc de Douy, t. I, f° 304 v°, Arch.
Loiret.)

GRAVELLEON, s. f., gravelle, maladie :

Gravelleon, Pierreuse, maladie, sablon-
neuse. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1574.)

GRAVENTER, VOIR CRAVANTER.

1. GRAVER, graver, verbe.

— Act., faire la raie de :

Car ele lor chief esperouit
Et pinoit,avoit et gravait.
(*De Sainte Isabel*, Richel. 19534, f° 126.)

Et s'ea a l'en son chief gravé
Et bien pingé et bien lavé.
(*De la Manoir, Jub., Jongl. et Trouv.*, p. 105.)

Je ayne plus mes gans enfourmer et
pigner et graver mon chief et moy regard-
er en ung miroir que je ne tay autre
labour. (DEGUILLET, *Pelerin. de la vie*
lum., Ars. 2323, f° 72 v°.)

Monsr Gerard avoit la barbe et les
cheveux si longs que ilz avoient plus
d'ung pied, et si n'estoient ne pignes ne
grees, mais estoient moult meslez et coul-
lez ensemble. (*Girart de Rossillon*, ms.
de Beanne, éd. L. de Montille, p. 201.) Im-
pr., grevés.

Ca, ma pucele, je vens

qu'ire ta greeves les chevus.

V. DE LA FRESSAYE, *Forestiers*, p. 99, Travers.)

— Réfl., se faire la raie :

Au viceour s'ait graver et pigner,
Moult se vit lele et ganto et eschavie.
(*Beuves d'Anstoune*, Richel. 12548, f° 80.)

2. GRAVER, verbe.

— Act., gravir, grimper sur :

Gravoyt les arbres comme ung chat.
(*RAN*, I, 23.)

— Neutr., gravir, grimper :

Par cest inconvenient furent en dessus
relaschez les cotyledons de la matrice,
par lesquelz sursaluta l'enfant, et entra
en la vene crosse, et gravant par le dia-
phragme jusques au dessus des espaules
(où ladite vene se part en deux) print
son chemin à gauche, et sortit par l'au-
reille -nostre. (*RAN*, I, 6, ed. 1512.)

Bourg., Yonne, Centre, Saint., Poit.,
graver, grimper. • Graver après un arlope,
les rats gravir après les murs. •

3. GRAVER, VOIR GREVER.

GRAVERAUCHE, s. f. ?

Une javelle de graverauce d'onzier.
(XVI^e s., *Decl. des droictz et profits deuz*
pour le peage de Saully, ap. Mandellier,
March. Frég., III, 120.)

GRAVERE, VOIR GRAVIERE.

GRAVERENC, -ent, s. m., celui qui
lève les impôts, percepteur :

Tant i a prevoz et beudeus,
Et tuz baillz viel et navels,
Et tant sergins et tant herriers,
Tant graverens, tant forestiers,
Ne peent avoir pais-ne lune.
(*AWACE*, *Roil*, Richel. 375, f° 220^v ; *Andresen*,
3^e p., 87.)

Veur a fait en cest pais,
Tos les prevos, et ses baillifs,
Ses graverens et ses viscontes.
(*ib.*, f° 222^b.)

Faines que teus seit mes filieus
Que sor nos n'ait plus graverenc.
(*BEX*, D. de Norm., II, 26719, Michel.)

Et fait s'el d'un moine boissor,
Un graverenc d'un eures plaider.
(*Geuvu, de Sap. et de Educ.*, Richel. 1444,
f° 96 v°.)

Le roy nostre sire grant chasson au par
la main du prevost dudit lieu assis a Saint
Laurens Irenee trois sels quatre den.
louru, qui se paient un gravenc de Jubetz.
(1413, *Denombre. du baill. de Cour.*, Arch.
P 303, f° 96 v°.)

GRAVERESSE, s. f., celle qui grave :

Et si est confretierresse
De faulx signez et graveresse.
(*DEGUILLEVILLE, Trais Pelerinages*, f° 534, impr.
Inst.)

GRAVERIE, greverie, s. f., charge, far-
deau, service, corvée :

Priz d'aguciz, priz de graveries.

(*Roil*, 3^e p., 879, *Andresen*.)
Et en doit icellu Desmortiers cinq sels
tonnois de greveries au terme de la saint
Michel. (1407, *Denombre. du baill. de Louen*,
Arch. P 307, f° 106 r°.)

A cause duquel bief est deu au roy toutes
les foiz que le cas s'offre relief tel qu'il
appartient selon raison, et ladite custume et
la graverie communs ans. (1406, *Denombre.*
du baill. de Cour., Arch. P 303, f° 68 v°.)

GRAVERIN, s. m. ?

II. milliers de fagoz de graverin pour
mettre entre les pieux, pour soutenir les
terres desuz fousses. (1492, *Compt. de*
Xevers, CC 34, f° 11 v°, Arch. mun. Ne-
vers.)

Cf. GRAVERAUCHE.

GRAVER, gravuel, greuel, eravel, cranvel,
s. m., dimin. de grav, crochet, crampon :

Est un le gravell et feu de l'fermaise
A cranves et a bekes de heberge paroisie.
(*Eravuz de volas*, Richel. 9220, f° 6 v°.)

Pour XXIII. graves a-cristians des wand-
drouches. (1297, *Revenus des terres de l'Art.*,
Arch. KK 394, f° 6.)

Derschief, venoient li li tantost Holy le u en emsout les chars des sacrements, et avoient ung *gravellet* a lui, dans, si le bouloient et a delatoron. Tout chon que li *gravellet* levout estoit a prestre. (*Bib. hist.*, *Man.*, 342, f. 88.)

Pour un *gravel* de fer (1344). *Trav. arch. ch. d'Art.*, Arch. KK 393, f. 97.

Fus un *gravel* a char. *Olla patello.* p. 32, s. 60ler.

Une estemalle, un *gril*, un *cravel* a char, un saumlet. *Dialog. fr. flon.*, f. 3, Miche-lant.)

Li seroient tous pourvus d'eschielles correes a *graves* de fer pour geoter sur les murs et atochier aux garites. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2631, f. 95 r°.)

Eschielles furent drochiez et apouees a murs a grans *graves* de fier. (*Id.*, *ib.*, l. 387, Lucie, ms. Amiens.)

A tous grands *graves* ou eros de fer. (J. VAQUELIN, *Trod. de lit. Chron. d'E. de Dignier*, l. 56, Xav. de Bam.)

Gravelz a trois denz. (1497, Bethune, ap. La Fons, *Gloss.*, ms. Bibl. Amiens.)

Graves servans pour thirer les cruyaux et herbes croissans en la machonnerie des machelers du rivage. (1326, *ib.*)

Nom propre, *Gravel*.

GRAVETÉ, s. f., pesanteur :

L'ammoung engendre en la feste *graveté* et doubleur. (*Jard. de santé*, l. 22, impr. la Minerve.)

— Fig., gravité :

Quant ung chascun habunde en diz ou en paroles li pert *graveté* et seillence de pensee. (P. FERGET, *Miroir de la vie humaine*, f. 103 r°, ed. 1482.)

— Sentour fort :

(La flour de l'anrone) a bonne odeur aveueque une petite *graveté* et force de amere saveur. (*Jard. de santé*, l. 2, impr. la Minerve.)

Cardanomm plain de *graveté*. (*Id.*, l. 93.)

GRAVEUR, s. f., fente, ouverture :

Il se rylene, une anlebrete print, Sur la *graveur* a li *graveur* assis. (*Ch. de Metz*, 541, Strogl.)

... Quand le couraige devient ulereé, s'offensent de peu de chose, chascun, hargneux, comme une lame de fer tenue et faible, qui se porce a la moine *graveur* du monde. (AMYOT, *Trod. des César. mor. de Plut.*, Com. li laut reiren, la cholere.)

GRAVEUSEMENT, voir GREVEUSEMENT.

GRAVEUX, voir GREVEUX.

GRAVILLÉ, voir GRAVELE.

GRAVILLER, s. m. :

Li croc ne doubt emproufondi tous neufs *graveurs*, qui lui seroient prejudiciables. 1418, *Cartul. Evesche de Corbie* f. 30 r°, ap. Duval, *Approfondiare.*)

1. **GRAVILLER**, *graverer*, s. f., gravier, sable :

Les Facchites estoient innombrables comme la *graviere* de la mer. (FOSSETIER, *Chron. Marg.*, ms. Brux., II, f. 2 v°.)

— Lien converti de sable, de gravier :

Par centaines e par milliers. Furent mortz as *graveres*. (*Contin. du Troit de Waer*, Michel, *Chron. anelo norm.*, l. 76.)

Une piece de terre sur la *graviere*. (1385, *Original* comm. aux Arch. de la Menso par M. Personel, curé de Louppy le Château.)

2. **GRAVIERE**, s. f., peigne pour séparer les cheveux :

Discernementum, *graviere* a divider les cheveux. (*Dict. lat.-fr. du P. Labbe*, ap. Menage, *Dict. étym.*)

Cf. GREVE.

GRAVILLON, s. m., pépite :

Un paron qui emploie que les araines estoient d'or, ainsi que l'on disoit aussi du Pastole d'Asie, pour ce qu'il y a parmi quelques *gravillons* dorez. (THEVET, *Cosmog.*, XII, l. 6d, 1358.)

GRAVISE, s. f., ballesbarde :

Et prestant nos srs de la cité a plusieurs desdits compaignons dez *gravises* et des pingres appartenant a la cité. (J. AUBRIOT, *Journ.*, éd. 1497, Larchey.)

GRAVISSIME, adj., très grave, très important :

Acteur *gravissime*. (FOSSETIER, *Chron. Marg.*, ms. Brux., 10511, V. VI, l.)

GRAVOL, s. m., grève :

Les seumiers et tout le haroi Ont fait amener un *gravol*. (*Florissant*, Richel. 702, f. 187.)

GRAVOIERE, s. f., peigne pour séparer les cheveux :

Une *gravoier* et un petit contelet, tout d'argent, a appareiller testes. (1347, *Inv. de J. de Presles*, Bibl. de l'Ec. des ch., XXXIX, 94.)

Cf. GRAVOIRE.

GRAVOIR, s. m., gravois :

Les trombeuxx pour porter les dits *gravoirs*, pierres, merreid. (1350, *Ord.*, II, 379.)

GRAVOIRE, *gravoer*, s. f., sorte de peigne servant à séparer les cheveux :

Rancina, instrument pour *gravoire*, *gravoire*, saulet. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 7079, f. 240 r°.)

Pour li pingne et li miroir, une *gravoier* et li fourrel de cuir, baillé a li net le barhier. (1316, *Comptes royaux*, ap. Laborde, *Emanc.*)

Une *gravoier* de cristal, garnie d'or, xl. s. p. 1328, *Invent. de Clémence de Hongrie*, *ib.*)

Pour xl. pingnes d'ivoire, garnis de petits pingnes et de *gravoier*. (1331, *Comptes royaux*, *ib.*)

Pour xl. *gravoier*es d'ivoire blanc pour la royne, VII. s. parisais. (1395, *ib.*)

Pour deux pingnes, un miroir et une *gravoier* tout d'ivoire, mis en un estuy de cuir bouilly. (1404, *ib.*)

GRAVOIERE, voir GRAVOIRE.

GRAZAL, voir GRAAL.

GRAZIER, v. n., designe le cri de l'oie :

La brabas heulera, l'oye *grazienera*, le poureceu gronguera. (GÜTTERNY, *Epist. doctres de Guercara*, p. 276, éd. 1588.)

1. **GRE**, *gret*, *gret*, *gret*, *grei*, *greit*, s. m., permission, volonté :

Karlès li rois de France est anroz en nos fez. An sossioje s'est mis, onques ne fo jugiez, Ne de nos n'en a li les *grez* us les congiez. (J. BON., *Sax.*, cxxii, Richel.)

Mais por avoir ma dame a nos talent

La porterie, puisque il est ses *grez*.

Entre mes bras brisat et acellant.

(UNIVERT IV, *Gians*, p. 78, Tarbé.)

El puet avoir per nes *greiz* son four por son hostel. (Sept., 1294, Gorze, Olley, Arch. Mos.)

Il est bien nos *greis* et nos volenteis ke . (10 av. 1205, Flines, Arch. Nord.)

— Plaisir :

A tant print engié la contesse d'Artois, si ravie de liesse que de tous ses *grez* passas ne luy souviengnoit plus. (*Le Chevalier. Conte d'Artois*, p. 163, Barrois.)

— Faire gré à quelqu'un d'une chose, la faire, la donner, la payer selon sa volonté :

Qu'il fissent *greit* au maistre de Saint Lazre de ses cous raisnavles. (Mai 1256, Arch. mun. S.-Quentin, l. 269, doss. A, n° 40.)

Li ont tourné, assigné et planierement fet *gré* de toutes les rentes. (1293, *Ch. du riev. de Valogne*, Carl. S.-Sauv.-le-Vic., p. 29, Arch. Manche.)

[P]ar moi une somme d'argent que el estei estimer a vingt livres de tournois, de laquelle il ait fait *gré* et paiement en entier a nous. (30 oct. 1317, *Collect. de Lorr.*, vol. 982, Verdun, n° 8, Richel.)

El ne puet nuls varles crier vastiaux ne escudis, s'il n'a fait *gré* au maieur de chuine solz. (1372, *Ord.*, v, 811.)

— De gré, à dessein :

Si li demandat dulecement e suof :

Sire campain, faites le vas de *gréd* ? (*Id.*, 1999, Müller.)

— A gré, à sonhait :

Ainsi que veoir pourrez, en pantagruelissant, c'est a dire beuvant a *gré*. (BARR., *Garg.*, ch. I, éd. 1542.)

— Amitié :

M'amistie e mun *gret* en avez tout perdue.

(*Charlemagne*, 34, Koschwitz.)

A maistre Pierre Basanier,

Le *gré* du seigneur qui atainct

Tronbles, forfuits, sans espargnier.

(VILLON, *Pot. Test.*, xli, Jonaus, p. 14.)

— Puissance, droit seigneurial :

E Normandie kaidé tenir en son *gré*. (WACK, *Ron.*, 2153, Plouquet.) L'éd. Andresson, 2^e p., v. 1406, porte *ac*.

Les religieux, abbé et convent dudit Saint Waust d'Arras ont certains droitz sur les ablais de plusieurs terres qui sont lalles, ly ung de le tierche garbe, l'autre droiz, l'eres de *gré* et deny quartier, qui est du cent de garbes les vingt garbes, le quart et le deny a l'advenant. (*Const. de Murchin*, Nouv. Cont. gën., l. 439°.)

— Accord, convention :

Ne les induyra ne requerra par lui ne par autres a faire *grez*, promesses, alliances ne confederacions. (1387, *Traité ent. le D. de Bret. et le s. de Cliss.*, f^o Bizenl, Clisson, Bibl. Nantes.)

— Remerciements, actions de grâces :

A Dieu *grez* et graces rendient.

(J. LEMARCHANT, *Mir.*, ms. Chartres, f^o 72.)

De Dieu vous reue .v^{es}. mercis et *gres*

Qu'en si lonc regne n'estes veuz tenesr.

(*Uon de Bordeaux*, 4507, A. P.)

Amors, v. ceuz mercis et *grez*.

(*La noelle Requite d'amours*, Jub. Jongleurs et Trouvères, p. 119.)

2. *GRÉ, grei, grey*, s. m., degré, marche d'escalier :

Commence eis Ireffons de Saint Vincent droit a une bonde de *grez* qui siet desour le fosses c'om dist de le Heron. (1370, *Carl. de Theuailles*, Richel. I. 5649, f^o 70 r^o.)

Celui qui seray plus prochains es *grez* de lignage du trespesey. (1348, *Affranch. de Gy*, Arch. mun. Gy.)

Sur le chanchie, devant les *greis* de l'aire. (18 oct. 1420, *Testam.*, Reg. aux Test. de Bouvignes, 1420-56, Arch. mun. Bouv.)

Et vinrent devant les *greis* de marchiet. (J. DE STAVELOT, *Charon.*, p. 285, Bournet.)

L'église de S. Etienne-des-Grés fut nommée ainsi parce qu'elle était élevée anciennement de plusieurs degrés ; dans les anciens titres latins elle est appelée Sanctus Stephanus a Gressibus.

Gr. GRAS.

GRAUBLE, grauble, greavle, graavle, adj., agréable, que l'on approuve, convenable :

Nous avons ceste vendicion ferme et *grauble*. (1207, Arch. K 28, pièce 3.)

Donerent a nous escange soifisant et *grauble* pour rendre. (1248, Paraclet, Arch. Somme.)

Werredonner par werredon *graavle*. (1271, Picard., Arch. J 229, pièce 57.)

Que riens ne leur e^t si *grauble*.

(*Chose*, ms. Cor-sini, f^o 142 r^o.)

Ains est ma p^{ie} bien sauvee

Se ceste rime li agreee.

Et bien li doit iestre *grauble*.

(JACO. D'AMBLES, *Remede d'amors*, ms. Dresde, f^o 18 r^o; Kori., v. 59.)

Quant li grace nostre Seigneur nous vient *graverles*. (*Miserie*, N.-S., ms. Amiens 412, f^o 92 r^o.)

Si cestes choses seront *grables* a le roi d'Escosse. (1365, *Tract. redempt. David de Bruys soltendra*, Ryms, 2^e ed., t. VI, p. 465.)

Bone et *grable* service. (6 mai 1381, *Don fait par le D. de Lanc.*, Delpit, *Doc. fr. en Angleterre*.)

Dont auront les hommes moult *graables* Jeliz corpieux. R. LULLE, *Lir. de la loi au Sarasin*, Michel.)

GREAGE, s. m., droit sur la coupe et sur les ouvrages de bois :

Eng certain droyt que on dit *greage*, qui'est ond en la quartie partie des revenues et profit de la coupe des bois. (1469, *Cart. Edras de Corbie*, Richel. I. 1770, f^o 132 r^o.)

GREAIL, voir *GRAAL*.

1. *GREAL*, voir *GRAAL*.

2. *GREAL*, voir *GRAEL*.

GREACEMENT, — *ament*, adv., d'une manière agréable :

C'est duns que lor ay fait ben et *greacement* par la salu de moé. (1234, *Donat. de Geoff. de Lusignan*, Dupuy 805, f^o 69, Richel.)

GREANCE, s. f., assentiment :

Por .iij. livres de Viennois, des quez nos avous lieu nostre *greance* et nostre finance dou dit aveque. (1264, *Carl. de Téo. d'Autun*, 1^{er} p., XG, A. de Charmaisse.)

— Conivence :

No aveques des deussus dis ne serons au lour *greance*. (1307, *Hist. de Metz*, III, 286.)

1. *GREANT*, adj., agréable :

Mes si nos princes e nos reis

Sor les princes sarrazinois

Menassent lor gent en estur

Por l'heritage au eriator.

Deliver de gent meserant.

Ceo me venst mult a *greant*.

(*Bresant de Dieu*, 835, Martin.)

2. *GREANT*, voir *CREANT*.

GREANTABLE, voir *CREANTABLE*.

GREANTABLEMENT, voir *CREANTABLEMENT*.

GREANTER, voir *CREANTER*.

GREACEMENT, voir *CREACEMENT*.

GREBATON, voir *GRABATON*.

GREBBE, s. f., crèche :

Ou Pa elle mis (son fils) ? voir en lieu humble. En quel ? en une basse *grebbe*. (G. CHASTELLAIN, *L'Entrée du roy Loys en nouveau regne*, VII, 16, Kervyn.)

Venus en Bethleem, trouverent Marie et Joseph et un enfanchon mis en une *grebbe*. (Id., *ib.*, VII, 5.)

GREBE, s. f., sorte de monnaie :

Monette cendree, gavian, glammiet, en Savoie elle est nommee *grebe*, ou griabe, hegne, heyson. (BELON, *Portr. d'oyss.*, t. 35 1^{er}, éd. 1557.)

1. *GREBON*, s. m., crèche :

Et a n fil ki est al *grebon*

Cele part viot, si Pa mis a raison.

(Vie S. Aneur, Richel. 1553, f^o 398 r^o.)

2. *GREBON*, s. m., branche, partie :

Sur certains *grebons* de dismes. (2 avr. 1387, *Carl. de Flines*, DCLVII, Hautecourt.)

3. *GREBON*, s. m., tour de puits hors de terre :

Et aussi faire l'ovyer de le cuisine et le *grebon* du puch. (*Chirographe du 8 aoust* 1404, Arch. mun. Douai.)

GREG, s. m., nord-est :

Et chevauchieront un an entier par tramontagne et par *grec*. (*Liv. de Marc Pol*, IX, Pauthier.)

Cotan est une province entre levant et *grec*. (Id., LIII.)

GRECIEN, *grecien*, *grecient*, s. m., Grec :

E *Grecien* vealrunt

Sir, mais a Don dorunt.

(*Etibuzin devalrunt crestien*, (*Liber regine Sibille*, Richel. 25107, f^o 168 r^o.)

— Adj., grec :

En langue *grecienne*. (FOSSETIER, *Cron. Mary*, ms. Baux., I, f^o 43 r^o.)

GRECISEUR, s. m., helléniste :

Le plus savant *greciseur* d'entre nous. (FACCHET, de *L'orig. de la langue et poes. franc.*, liv. I, ch. 6, éd. 1551.)

Je les appelle souvent nouveaux hellénistes et *greciseurs*. (LABBE, *Etymol.*, Avert.)

GRECISSIME, *gressissime*, s. m., le *Græcismus*, traité grammatical en vers latins, composé au douzième siècle, par Everard de Bethune :

Le livre de *Gressissime*. (*Liv. du D. d'Orl.* 1427, ms. Louvre.)

GRED, voir *GRÉ* 1.

GREDILLER, voir *GREDILLER*.

GREDILLER, *grediller*, v. a., le même que *grésiller*, flamber :

Laissez bouillir jusques a ce que l'escorce soit ricede et *gredille*. (*Ménagier*, II 138, Biblioph. fr.)

Mille petits Amours, folastres papillons,

Au feu de nos plaisirs se *gredillent* en ailes.

(G. DURANT, *Prem. amours*, LXIII, éd. 1594.)

Grediller, brustolare. (OUDIN.)

— Brûler à petit feu, en parlant de personne :

Prince, que je face ouverture

De sainsie et judicare.

Et sy je foux qu'on me *gredille*.

(*La Mere de Vite*, p. 6, ap. Ler. de Linzy et Michel, *Farcis, moral. et serm. juy.*, t. II.)

— Crêper, friser avec le fer chaud :

Grediller ou friser les cheveux. (JUN., *Nomencl.*, p. 185, éd. 1577.)

Poinson pour *grediller* et friser les cheveux. (Id., *ib.*)

Grediller les cheveux. (MOXET.)

Fer, poinçon servant a *grediller*. (Id.)

Brûler un peu les cheveux, les *grésiller* ou *grediller*. (DUEZ, *Dict. fr.-alem.-lat.*)

— *Gredillé*, part. passé, frisé, frisotté, boucle :

O cheveux *gredillés* en menus crespillons. (R. BENOIST, *Benois*, n^o 4, f^o 145 r^o, éd. 1578.)

Sous tou poil *gredille* en menus crespillons. Estiméient les yeux come ceux des colons. (Id., *Eclog. sacre*, IV.)

Stout qu'il l'advisia, se barle esparillée, Noire, en petits serpens en devint *gredille*. (*L'Enfer de la mere Cardene*, Poes. II, des xv^e et xvi^e s., III, 208.)

Un qui a le poil *gredille* et fuse. (DUEZ.)

GREDLE, voir *GRALE*.

GREDOIS, voir *GRESOIS*.

1. *GREE*, s. f., volonté :

GREFE, VOÏ GRAPE.

GREFFE, VOÏ GRAPE.

GREFFERIE, s. f., greffe :

Pour les vins données aux clers de la grefferie de la court du roy, (25 mai 1417, *Reg. consul. de Lyon*, l. 50, Guizue.)

La scribanie ou grefferie de la court du baillie et consual de la mer de nostre ville de Coulioure. (1467, *Arch. M* 194, pièce 274.)

GREFFELI, s. m., celui qui greffe :

Le bon greffeur et beiniz plantateur. (*Ch. roy.*, Richel. 1537, l^o 91 r^o.)

1. GREFFIER, greffer, s. m., faiseur de greffes ou fermetures en fer :

Nus ne puet estre fevre a Paris, c'est a savoir marischax, greffiers, huaniers, vieilliers, grossiers, que il n'achate le mestier du roy. (*Ess. Polit.*, *Lar. des mest.*, l^o p. xv, l. Lespiassier et Bonnardot.)

2. GREFFIER, adj., sorte de chiens de chasse, grands à peu près comme des levriers, lesquels furent mis en usage du temps de Louis XII. On appela ces chiens greffiers parce qu'une traque d'Italie, appartenant à un secrétaire du roy, ou greffier (comme on disait alors), ayant été convertie par un chien blanc de S. Hubert, commença cette race :

Ils sont grandz comme levriers et ont la teste aussy belle que les braques, ilz s'appellent greffiers. (*Chasse royale de Charles IX*, ch. x, p. 35, Chevroul.)

Chien, greffier. (*LA PORTE, Epith.*, ed. 1371.)

GREFFEIT, VOÏ GRIETÉ.

GREFVANCE, VOÏ GREVANCE.

GREFVE, VOÏ GREVE.

GREGABLE, adj., qui vit en troupe :

Les grues sont sociables et gregables. (BOASTUAU, *Inst. des princes*, l^o 9 v^o, ed. 1379.)

GREGE, adj., hostile :

Une gent avoit l'rs en France,
Plaine de mariage creance
Et a la cristieneté greges,
Que l'on nommoit par nous herages.
(GÉIART, *Reg. ligu.*, t. I, v. 237, Buchon.)

GREGEOIS, VOÏ GRESOIS.

GREGER, VOÏ GREGIER.

GREGHESCELLE, s. f. ?

Un prédicateur du xv^e siècle, parlant de S. Jean l'Évangéliste devenu vieux, dit qu'à l'église il falloir « le porter comme on fait les enfans à la greghescelle. » (MS. 102 de la Bibl. de l'ille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GREGIEI, greger, grejier, verbe.

— Act., grever, faire du tort, nuire à, opprimer, léser :

Mais tant perdie la gent le rei
É tant par i furent gregié
Qu'a force aut del champ chacé
(BEN. D. DE NORM., II, 548, Michel.)

T. VI.

Cui il furent loquent gregié

De mangonnions et de perrières. (L. L'ARCHANT, *Mir.*, ms. Chartres, l^o 43^o.)

Li li rois fu moult alegies
De çou dont plus estout gregies.
(VOTSK., *Chron.*, 9560, Reiff.)

Cum nos ve vossissions greger nos
hommes. (1262, *Ch. de Gui de Lusignan en face de Cognac*, Liv. rouge, Arch. comm. de Cognac.)

La pent moult gregier le seignor on
l'ome contre qui il le fera ; et comment et
de quoi il le pueent gregier sera apres de-
vier. (*Ass. de Jer.*, t. I, p. 48, Beugnot.)

Si que durement en furent gregiez. (*Cont. de G. de Tyr*, Flor. Laur. XXII.)

Si destraint et greya le ceustel plus que
il n'avoit fait devant. (*Est. de Evrad. Emp.*,
XXXIII, 25, Hist. des crois.)

O son povoir les assaja,
Tant les destraint, tant les greya,
Ja soit ce que moult attendait,
Que les harz es cois se rendirent.
(GÉIART, *Reg. ligu.*, t. I, p. 92, Buchon.)

Volons savoir de vous se vos devez en-
cune dette par laquel la maison pueist estre
gregee. (*Regle del hospit.*, Richel. 1978,
l^o 201 r^o.)

— Neutr., être préjudiciale :

Et avant que sele faute de quey celui
qui avoit dite la parole avra failli grege ou
puisse greger a celui a cui conseil il est.
(*Ass. de Jer.*, t. I, p. 34, Beugnot.)

— Grege, part. passé, opprimé, accablé,
ahanti, fatigué :

Enl'es e morte eutrepri-
E si gregez e si auquis

Que n'i out rien del plus ester.
(BEN., D. DE NORM., II, 5481, Michel.)

On mais ne fu grez plus grege
Sus ciel ne plus mesaisie.
(*Id.*, *ib.*, II, 5757.)

Quant eos sont li reis Lewis,
Gregez, destriez e eutrepri-
De laidures, de desestances.
(*Id.*, *ib.*, II, 10105.)

La n'j'ai esté plus gregez,
Ne plus priez ne plus triez.
(*Id.*, *ib.*, II, 10613.)

Malade fu e doleros,
Gregez, de-treiz e angoissos.
(*Id.*, *ib.*, II, 11387.)

Lei par furent trop gregez.
(*Id.*, *ib.*, II, 1872.)

Par pou que lous nes descouissent,
A nervoilles estoient gregez.
(*Id.*, *Traces*, Richel. 903, l^o 75^o.)

Tant ont li vassal espolité
Qui de seignor eie a gregie
Que du travail qu'il ont en
Et tout moult sur un cheval.
(*Perceval*, ms. Montp. II 249, l^o 84^o.)

GREGNIER, VOÏ GRAIGNIER.

GREGNON, VOÏ GRENON.

GREGNOIR, VOÏ GRAIGNOR.

GREGOS, VOÏ GREOS.

GREHENTABLEMENT, VOÏ CREHENTA-

BLEMENT ou Supplément

GREI, VOÏ GRÉ.

GREYTABLEMENT, VOÏ CREHENTA-
BMENT.

GREIDE, VOÏ GRAIDE.

GREIER, VOÏ GREER.

GREIFIER, VOÏ GREFFIER.

GREHNAILLE, VOÏ GRENAILLE.

GREIGNE, VOÏ GRAIGNE.

GREIGNER, VOÏ GRAIGNOR.

GREIGNIER, VOÏ GRAIGNOR.

GREIGNOR, VOÏ GRAIGNOR.

1. GREIL, greil, grill, gerill, grill, s. m.,
grille, grillage :

Pour appareiller de gres l. grill, XII
pieches de gres pour che gerill refaire.
(1304, *Trac. aus chât. des C. d'Art.*, Arch.
KK 393, l^o 28.)

Por retraire un hangon de fer des griens
du grant vivier. (*Id.*, l^o 21.)

XII pieches de gres pour chaque gerill
refaire. (1306, *ib.*, l^o 26.)

Appareiller le greil et la boude du vi-
vier de la Queue que les gres causes
deprecieront. (1328, *Compte d'Odart de Lau-
gny*, Arch. KK 35, l^o 18 v^o.)

Pour corlele a lever les cloyes de l'ava-
lison et les grius des relais du vivier.
(1344, *Trac. aus chât. d'Art.*, Arch. KK
393, l^o 96.)

Mestre esdits fossez et asseoir griats de
fer, que aucuns poissens ne puevent
monter ne avaler. (1350, *Carl. de Corbe* 23,
ap. Duc, *Grata*.)

Les boules et greils de fer d'icouls es-
tances. (1377, Arch. MM 30, l^o 99 v^o.)

Quant ce vint a passer le greil du gi-
chet d'icelle ville. (1421, Arch. M 171,
pièce 480.)

La herse ou le greil d'une porte de la ville.
(JUN, *Nomencl.*, p. 273, ed. 1377.)

Bourbonnais, greil, grille.

2. GREIL, VOÏ GRAAL.

3. GREIL, VOÏ GRAEL.

1. GREILLE, grille, gradille, s. f., gril :

Et los alquanz fai escurt r.
Alquanz en foy sans trebucher
Et en gradille les fai ester.
(PASSON, 131, Kerschwitz.)

Ou sera bouillie en chaudieres,
Ou rostis devant et derrieres.
Ou sus charbons ou sur greilles,
Ou tornoies a gres chevelles.
(BOY, 19173, Méon.)

Sus les charbons et sus les greilles.
(*Id.*, ms. Gotsuin, l^o 127^o.)

Grille ou gry pour roster, grades, 1464,
J. LAGABEUE, *Cathol.*, ed. Anffret de Quel-
querain, Bibl. Quimper.)

Il vult estre rosty au feu de la tribula-
tion sur la mal doree grille de l'ÉCRON.
(J. DE BARRAUD, *Epist. droites de Guecvara*,
l^o 5 r^o, ed. 1584.)

La grille et le grillon c'est tout unz.
(CORCHON, *Propriet. des echos.*, XVIII, 36,
ed. 1485.)

Comme un cheval se polit a l'estrille,
Et comme un voit un harang sur la grille.
(ST GRÉGIS, *Œuv.*, p. 94, ed. 1799.)

Apporte moi ce gril qui est la bas ?
L'apprenti pensoit qu'il demandoit ce drap
gris qui étoit resté du manteau... La faute
vint que l'apprenti avoit toujours osé dire
grille, femelle, et non pas gril. (DESPER,
Contes, XVIII, éd. 1709, in-12.)

Contois, Grand-Combe de Morteau,
grille, cheville du pied.

2. GREILLE, VOIR GRAILE.

GREILLIE, adj. f., grêle :

Ses n. mains tent et s'écrie
A vois femelle et grêle...
(*Fabl. d'Or.*, Arr. 5069, P^o 475.)

GREILLIER, VOIR GRAISOIER.

GREILLON, *grillon*, s. m., gril :

La grille et le *grillon* c'est tout unz.
(CORICHON, *Propriet. des choses*, XVIII,
56, éd. 1485.) Plus loin *grillon*.

— Grille d'un étang, d'un vivier :

Quod ipse exponens *grillon* ferrenum
lanni sive Xivarri... furtive habuerat.
(1355, Arch. JJ 84, pièce 588.)

— Objet treillissé comme un gril :

N'avoit carpins, velours, ne chapperoos
Qu'un covre chef fait plié à *grillons*.
(*Adolphe de J. du Fouill.*)

GREIN, VOIR GRAIN.

GREINDRE, VOIR GRAIGNOR.

GREINE, VOIR GRAIGNE.

GREINGNOR, VOIR GRAIGNOR.

GREINC'R, VOIR GRAIGNOR.

GREIT, VOIR GRÉ.

GREJANCE, s. f., mal, peine, poids,
accablement :

Legerement le serrentout
E franchement sanz grant *grejance*.
(*Bis.*, *D. de Norm.*, II, 37692, Michel.)

Dirent un fil grevez de la maladie et ne
peut mouler en la moulierie, par la *gre-
jance* de la maladie dont il estoit chargez.
(*Est. de Eracl. Emp.*, XXV, 3, Hist. des
crois.)

S'il parle un doctoier apres compies en
maniere qui face *grejance* as autres freres.
(*Regle del hospit.*, Michel. 1978, P^o 138 v.)

GREJEUSE, s. f., charge :

Et de toutes choses et de toutes *gre-
jeuses* sunt (les terres) apaves et acquites.
(1252, *Pieçs d'or.*, I, 4, Arch. Monthé.)

GREIER, VOIR GREGIER.

GREJOIS, VOIR GRESOIS.

GREJOS, *grejos*, adj., dur, pénible :

Tante bataille, tant estour,
Tante mesle, pesme e dure
E tante *grejose* aventure
A soufferte puis qu'il fu nez.
(*Bis.*, *D. de Norm.*, II, 8123, Michel.)

Qui qu'en soit or *grejos* Falace,
Par eus sera moïs le repaire.
(*ib.*, *ib.*, II, 8666.)

L'autre vole et d'autre maniere,
Mult est plus estré et plus liere,
Plus aspre assez e plus *grejose*
Et a tear plus angouisse.
(*ib.*, *ib.*, II, 11191.)

A la chose qu'il entendoit
Melet entention e cure
Tant qu'il la savéit a dreitare :
Ne li ert osur ne *grejos*
Riens, tant bert assidous.
(*ib.*, *ib.*, II, 13780.)

E por ses affaires *grejos*,
Granz et destréiz e encombrs.
(*ib.*, *ib.*, II, 32772.) Impr. *grejos*.

Li reis restat autres albes
La vers le nord, celes contrees.
Si pesme voie e si *grejose*
E en mainz leus si angouisse...
(*ib.*, *ib.*, II, 39105.)

En iel tens survindrent glaives
Tant durs, tant mortaus, tant *grejos*.
(ANGÈRE, *Vie de S. Grég.*, 710, P. Meyer.)

GRELE, s. f., forme de grille, employé
pour désigner un instrument à passer le
grain :

Une *grele* pour netoier les blez. (*Compte*
de 1432-39, Arch. M.-et-L., E. 36, P^o 31.)

CF. GRELEAU.

GRELÉ, adj., ondé :

Non point en cheveax tortilles,
Passouillons frisoz, *grelez*,
Estofez d'or, perles, rubis.
(*Allison des Basquines et Vertugalles*, Poës. fr.
des XV^e et XVI^e s., I, 299.)

1. GREELE, s. f., cri, chant :

Greele de gelyns.
(*Les Proverbes del velayn*, ms. Brit. Mus. Arundel
229, P^o 303.)

CF. GRAELIS.

2. GREELE, VOIR GREELEE.

1. GRELLET, s. m., sorte de poisson.

L'ombre :
Lucez, leynge, troyte, *grellet*. (*La Maniere*
de langage, p. 393, P. Meyer.)

2. GRELLET, s. m., sorte de vase :

Que aucun barboir ne doit en la ville de
Fribor lo sanz deis persones mettre in
grellet sus les bans devant hostiel, ne ausi
ceby meisme sanz giteir in ruella, char-
nerie, ne in aucun lieu de la ville. (4 fév.
1409, Arch. Frib., 1^{re} Coll. de lois, n^o 137,
P^o 40.)

CF. GRAAL.

3. GRELLET, VOIR GRILLET.

1. GRELLIER, s. m., grêle :

Grans plies et orages de noif et de *grelher*.
(*Les Chetifs*, Michel. 12558, P^o 59^e.)

2. GRELLIER, VOIR GRAISOIER.

GRELLR, VOIR GRESLIR.

GRELLE, VOIR GRAILE.

GRELLEAU, s. m., petite grille, sorte
d'instrument pour passer le grain :

Grelleau achapé pour passer le chapplin.
(1466, Ste-Croix, Vastes, Arch. Vienne.)

Pour poignes, quinquallerve, plastre,
grelleau, cribles, *sacz*. (1570, *Dict. des*
droits du péage de Champicoeux, ap.
Mantellier, *March. Fréq.*, II, 306.)

GRELLET, VOIR GRILLET.

GRELLETE, VOIR GRESLETE.

GRELLER, VOIR GRAELLER, au Supplé-
ment.

GRELLOIER, VOIR GRAISOIER.

GRELOIER, VOIR GRAISOIER.

GREMENTER, VOIR GRAMENTER.

GREMIAL, s. m., morceau de soie qu'on
met sur le genou du prélat officiant
quand il s'assied :

Unz *gremial* bleu et rouge, de soye, pour
des innocens. (1342, *Inv. du trésor de la*
chapelle des D. de Savoie, p. 152, Fabre.)

GREMIER, VOIR GRAMIER.

GREMIL, VOIR GRENIL.

GREMILLOX, s. m., petit grumeau :

Toutes les fleurs, les arbres et les fruis,
toutes les semences, racines, *gremillons* qui
seulent fleurir ou printemps. (*L'Orloge de*
sapience, Maz. 1134, I, II, ch. 5.)

Deux-Sèvres, cant. de Maz., cant. de
Bressuire, Vienne, arr. de Civray, *gremil-
lon*, petit grumeau. Vienne, arr. de Cha-
tolleraut : petit morceau, petite part,
une portion d'un tout : « *gremillon* de
pain, *gremillon* de champ. » Lorr., *gre-
millon*, grumeau. Suisse rom., *gremilons*,
grumeaux, portion durcie d'un liquide.

Noms de lieux : *Gremillon* (Marigny-
Buzay) ; le *Gremillon* (Verdon, Vienne).

GREMISSSEL, s. m., pelote :

Plusieurs *gremisseaux* de fil blanc et
pers. (18 fév. 1394, *Inv. de mercier*, Inv. de
meubles de la mairie de Dijon, Arch. Côte-
d'Or.)

En *gremisseaux* de fil pers, noir, blanc,
rouge. (Déc. 1397, *ib.*)

Comtois, Sombacourt, Goux, *greméé*,
peloton de fil. Pal. des Meuniers, *grou-
mechau*.

GREMISSÉLOT, s. m., pelote :

Une cassote où il a plusieurs *gremisse-
loz* de fil pers, rouge et blanc. (18 fév. 1394,
Inv. de mercier, Inv. de meubles de la
mairie de Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

GRENNAGE, *gragnaje*, s. m., toute sorte
de grains :

Jardus, *gragnajes* et toutes autres chouses
de borjesie. (1344, *Titres de la maison d'An-
jou*, Arch. P 1354, pièce 823.)

— Droit sur les grains :

Je vous pryé aussi de tenir la main a la
conservation des *grenages* de mes rentes et
affermes de mon duche d'Alhret. (19 nov.
1372, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 48,
Berger de Xivrey.)

GRENNALLE, *greignaille*, s. f., toute
sorte de grains :

Iceluy Macé avoit acheté, en temps que
la ville de Poitiers lui prise des ennemis,
certaine quantité de riaux et *greignalles*
deuxz ennemis. (1354, Arch. JJ 82,
pièce 412.)

— Sorte de bijou :

Une *grenalle* de li, marc IIII, onces.
Juin 1396, *Inv. de meubl. de la mairie*
de Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

Une autre *grenaille* d'argent blanc. (*ib.*)

GREMAT, adj.; *potier grenat*, grenadier :
Se pomiers *grenas* eussent germé. (*Bible*,
Richel. 904, f° 10^r.)

Voions se li pomier *grenat* sont flori.
(*ib.*, f° 10^r.)

Prauniers, *grenas*, roziers rames.
(*REX*, DE BRATIER, *li Bains Descouens*, 1225,
Hippéau.)

I. GRENATE, - *ede*, - *ele*, - *elle*, *gar*, *ghar*,
guar, *guern*, *ger*, adj. f.; *pome grenate*,
grenade :

S'est de jus de pome *grenate*
Avoec un hanisme destremé.
(*POESIE*, du Roi Guili., 1375, Michel.)

Pome grenate.
(*Deleur du peup. d'Isr.*, ms. du Mans 173,
f° 14 v°.)

Pomes *garnettes* me *qerez*.
(*Prabhasas*, Richel. 2169, f° 18^v.)

Pomiers i ot, bien m'en sovient.
Qui ebarjoient pomes *guenades*.
C'est uns fraiz molt hons a malades.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 12^r.)

Pomes *grenettes*.
(*ib.*, Vat. Chr. 1838, f° 13^v.)

Pomes *garnades*.
(*ib.*, Vat. Chr. 1522, f° 10^v.)

Poires, peches, pomes *grenettes*.
(*Bible*, Richel. 763, f° 267^r.)

Les pomes *grenetes*.
(*Out du besant*, Richel. 19525, f° 106 r°.)

Comme pome *grenette* e autre freisiant.
(*P. d'ABERNES*, Enseign. d'Aristote, Richel. 23407,
f° 193^r.)

Figues et pomes *guarnades*. (*Compos.*
de la s. *escript.*, ms. Moutin, t. I, f° 81 v°.)

Nois mazettes, pomes *guarnates*,
Girofle, citoual et dates.
(*Passion Nostre Seigneur*, Jnl., *Myst.*, II, 300.)

— De même, *pome de grenate* :
57ins et pumes de *gharnate*. (*Dialog.*
fr.-flam., f° 5^r, Michelant.)

Idromalum, boevraige fat de pome de
grenette. (*Gloss*, de Salinus.)

2. GRENATE, *granate*, s. f., grenat :
Gros saphirs, grosses *granates*. (1476.
Joy. égl. Bay., f° 72 r°, chap. Bay.)

GRENDIEICHE, voir GRANDECE.

GRENE, *gramé*, adj., en grains :

Li commanda a Montlie de jeter dedans
la place deux cens bons hommes de renfort
qu'il leur envoia avec autres quatre
charges de mesches, de plomb et de poudre
menne *grenee*. (DE VILLARS, *Mém.*, IV,
au 1553, Michaud.)

Une caque de cent livres de poudre
menne *grenee*. (J. VAULTIER, *Hist. des*
choses failes en ce roy., p. 267, Mon. inéd.)

— *Granuleux* :
Pomes *grannees*. (*Platine de honneste*
colupé, f° 12 v°, éd. 1528.)

Et vous segit tant bien trouver les albitz
lorains, et petits poullains *grenez* en
la ranoere, que apres luy n'y a que espous-
seler. (RAB., I, II, c. 21, éd. 1512.)

GRENEIS, - *iz*, s. m., terme d'orfèverrie,
grenetis. On disoit des pierres, qu'elles

faisoient un *grenez* ou grenetis, quand elles
étaient petites et répandues en grand
nombre sur une pièce d'orfèverrie. (L'A-
BOINDE, *Gloss. de la Notie des émaux*.)

Pour une coupe d'or semée de *grenez*
de pierrierie, de perles et d'esmaux, a t.
fritelleot sur la couvercle senz pierre. 1353.
Invent. royal, ap. Laborde, *Emaux*.)

GRENEQUIN, voir CRANEQUIN.

GRENESTIER, voir GRENETIER.

GRENET, s. m., petit grain :

Chescun *grenet* de gravelle.
(*Advocacie N.-D.*, ms. Evreux, f° 147^r.)

Suisse rom., Neuchâtel et Fribourg, *gran-*
net, petit grain.

Noms propres, *Granel*, *Grenet*.

GRENETE, *graneté*, *garneté*, *garnaté*,
adj., orné de points, pointillé :

Unz hanap d'or, couvert, plumeté dehors,
et l'aigniere de mesmes *greneté* dedens.
(1380, *liv. de Ch. V*, 272, Labarte.)

Une autre coupe, petite, encizelée par
dehors, *grenetee* et non dorée par dedens.
(*ib.*, 1374.)

Une boiste de critail garnie d'argent
doré et *gavnalee*. (1400, *Pièces relat. au roy*
de Ch. VI, t. II, p. 297, Douët d'Arcoy.)

Une coupe d'argent doré, *garnetee* de-
dens. (*ib.*, p. 318.)

Un pomelette *granaté*. (*ib.*)

GRENETIERE, s. f., grenier :

Ceste *grenetierie* et li roys David, s'en
fut toz riches et combles. (*L'Abbaye de de-*
rot, Ars. 3167, f° 51^r.)

Nostre *grenetierie* de Blois. (*Ch. de 1343*,
coll. Joursauv., Bibl. Blois.)

Maistre Jehan Mathé, commis a la *gre-*
netierie du grenier a sel de Nevers. (1402.
Compt. de Nevers, CC 57, f° 12 r°, Arch.
mun. Nevers.)

1. GRENETIER, adj., qui rassemble des
grains :

Damoyselle largesse si est la compaignie
et li amiestre tout, et une vallent damoy-
selle est et bien avisiee *grenetiere*. (*Abbaye*
de deroton, Ars. 3167, f° 51^r.)

La *grenetiere* et soigneurse fourmy. LA-
RIV., *Fact. Nuits de Strap.*, III, IV, Bibl.
elz.)

2. GRENETIER, *gran*, *garn*, *ger*,
guern, - *estier*, *gerueler*, *granulier*, s. m.,
officier au grenier à sel, qui jugeait, en
première instance, des différends relatifs
aux gabelles. Il y avait deux grenetiers
dans le grenier à sel de Paris, qui ser-
vaient d'année en année; il n'y en avoit
qu'un dans chaque grenier des provinces :
Guillaume le *grenetier*. (1297, *Cart. de*
Lys, Richel. I, 13892, f° 43 r°.)

Hen conseil et deliberacion sur ce tant
au *granulier* pour le roy en Bassygné comme
a autres en ce cognouissens. (1326, Arch.
JJ 64, f° 227 v°.)

L'office du *guernetier* de Nostre Dame du
Bec. (1332, le Bec, Marbeuf, Arch. Entre.)

Sur les cens d'Issy qui sont a Monseigneur

l'abbé paier au cenier par la main du *gu-*
netier ou du mere d'Issy prins sur les ma-
suresz Saint Vincent, XXII, s. (1374, *Papier*
de l'office de la Cene de S. Geru. des
prez, Arch. L 774, f° 8 v°.)

Tant de receveurs *grenetiers* comme fer-
miers des aides. (1380, Arch. K 533,
pièce 13.)

Quant au regard du paiement, faictes
monstres par devant le provost et *guern-*
etier du Pontoise, a ce commis. (*Lett. and*
pap. illustrat. of the wars of the Engl. in
Fr., dur. the reign of H. VI, p. 125, Rev.
brit. script.)

Le *guernetier* du guernier a sel a Li-
seux. (1469, *Monstres g'n. des nobles*, Arch.
Entre.) Atlas *geruier*.

Le *grenestier* de ceste diete ville. (1469,
Compt. de Nevers, CC 64, f° 23 v°, Arch.
mun. Nevers.)

Jehan Chevalier, *garnetier* de Clamecy et
garde du seal de la prévosté. (*Pièce du*
5 oct. 1470, ap. Lebeuf, *H. d'Auc.*, IV, 279,
éd. Cocheris.)

— Celui qui était chargé de donner le
grain pour les chevaux dans un convent :

Granulier. (*Off. claustr. de S. Oyan*,
Gomin.)

— Serviteur auquel était confiée la garde
du grenier :

Veex que la grange et le gerner se joyent
ensemble; voz provosts et vos *gerueliers*
faitez charger. (*Tr. d'économ. rur. du*
XIII^e s., c. 17, Lacour.)

I. GRENETTE, s. f., halle aux grains :

Ayans leurs bourees bien fournyes, ont
acheté chacun particulièrement parmy les
grenettes et marchez, au temps d'après
moissons, une tres grande quantité de blé
(autre les provisions de leurs menages,
laqueil ils ont secrettement resserrie dans
leurs greniers, sans qu'on en prit soup-
çon. (G. MARMIER, *Boutique des Usuriers*,
Poës. fr., des XV et XVI^e s., II, 172.)

Cependant leurs bourees se sont vuydes
et le blé fort eubery, tellement qu'ils
n'ont point peu avoir des grains si non a
la misericorde de ces esumiers de *gre-*
nettes. (*ib.*, *ib.*)

Combien qu'ils eussent accoustumé de
toute ancienneté... d'avoir et percevoir
tous les ans, en filtre d'annosse, trente
asses de seigle sus nostre *grenette* de
Lyon. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 212,
éd. 1573.)

Suisse rom., Lausanne, la *Grenette*, la
halle aux grains. La place de *la Grenette*,
à Grenoble. Rue *Grenette*, à Lyon.

2. GRENETTE, voir GRENETE.

GRENETURE, s. f., ornement greneté :

Un hanap d'argent doré, sur le plat
grain de *greneture* enloyée et a un grand
esmail ou lons. (*Ducs de Bourgoigne*,
no 1422, ap. Laborde, *Emaux*, p. 335.)

GRENEUR, voir GRAIGNOR.

GRENEUR, voir GRAIGNOR.

GRENIER, s. m., action de mettre les
porres à la païsson ou à la glandée :

Le temps de païsson et *greniers* des fo-
rests dure depuis l'enny septembre,
jusques a l'enny may, et le reste de

l'annee est censé herbage. (*Cout. de S. Michel, Nouv. Cout. gén. II, 1057.*)

Le temps de paison et grenier des forestiers de haute justice. (*ib. p. 1058.*)

GRENIER, s. f., grenier :

En un grenier. (*Gloss. rom.-lat. du XV^e s., Scheler.*)

GRENIER, VOIR GRAIGNOR.

GRENIL, *grinuil, greuil*, s. m., plante de la famille des boraginées :

Se usa solo. *grinuil*. (*Vocabulary of the names of plants (of the middle of the thirteenth century)*, p. 140, Wright.)

Introspermon, vulgus herbariarum Milium sals. = Gallice *greuil*, vox ad verbum similitur Lapidibus semen. (*G. Est., De bot. et agr. nom. arbor.*, p. 47, éd. 1747.)

Graine de grenil primo en vin blanc. (*J. DES MOUL., Comm. de Matth., éd. 1572.*)

1. GRENIER, *gernir*, v. n., prendre du grain :

Que l'espî coustent *grene*
Angois qu'en morté vesir
(*Vers de le mort, Richel. 375, (p. 312).*)
Quant le blé doit *grene* si fall,
(*Rece. de Dom., 1332, Martin.*)

2. GRENIER, VOIR GROIGNIR.

GRENE, VOIR GRAINE.

GRENOUILLE, - *ette, grenouill*, s. f., petite grenouille :

Grenouillette, grenouillette (J. DES MOUL., *Comm. de Matth., éd. 1572.*)

De ranula, ou *grenouillette*. (PARE, *Œuv.*, VI, 1, Malgouze.)

— Sorte de tumeur :

Un tumeur, qu'on appelle *grenouillette*, pour ce qu'elle fait en parlant grenouiller. LOYS GUYON, *Mir. de la Beauté*, I, 370, éd. 1615.

GRENOILLIER, s. m., grenouillière, marais fangeux, pris au fig. dans l'exemple suivant, pour désigner une taverne :

Fault travailler, n'en doute point :
Mais j'ay tous-jours ces *grenouilliers*,
ou gras d'après se font, pour voir,
(*Le Moyen de ve. caricat. Poés. fr. des XV^e et XVI^e s.*, X, 393.)

Littre donne le verbe *grenouiller*, ivrognier.

GRENOILLOX, - *ouillon*, s. m., petite grenouille :

D'autre part, de dans le bouillon de l'eau
Littre le petit *grenouillon*.
R. BISE, *Beaucourt et Janneton*, (*Œuv.*, t. II, p. 198, Grotzelardo.)

Mes liex rains, mes *grenouilliers*,
tires des *Apot.*, vol. II, p. 1021, éd. 1537.)
Le lim. a creusé se transforme souvent
L'ann. vert. etc. etc.

(DE BARR., *la Soname*, II, éd. 1579.)

Comme un *grenouillon* au bras de la rosse. (MORNAV, *Œuv.*, ap. Meyer, *Galerie philologique* du XVI^e siècle, I, II, p. 274.)

1. GRIGNON, *grinon, guernon, gervon, gervun, grequon, grignon*, s. m., moutache, favoris :

Si dunt sa barbe est besté au *grignon*.
(*ib.*, 712, Muller.)

Froce Nilon o le *grignon* flor.
(*Les Loh., ms. Moutp.*, (p. 53^r.)

La veissier a estor commancier,
Tunt chevens treire et tant *grignons* sachier
(*Gar., le Loh., 2^e chans.*, II, p. 131, P. Paris.)

Gr. devant o le florit *grignon*.
(*ib.*, de Cambrai, 6783, A. T.)

Floires en face n'en menton
N'voit ne barbe ne *grignon*.
(*Fleur et Blancheflor*, 1^r vers., 2229, du Méril.)

Mer par liecote barbe qui ne pent au *grignon*.
(*Quatre 6^s Aimon*, ms. Moutp. II 247, (p. 178^r.)

Tout un. smat vallet, n'out barbe ne *grignon*.
(*ib.*, (p. 178^r.)

Mes mar se le pensa par mon *grignon* mellé.
(*ib.*, p. 179^r.)

Ri., jo te pendrai, par mes *grignons* floriz.
(*ib.*, ms. Oxf. Hail. 5^v, (p. 91^r.)

Par mon chief, dist li dus, bien mores le *grignon*.
La tote fust n'a clere mius desst au *grignon* !
(*Chans. d'Antioche*, VII, v. 780, P. Paris.)

Il poiz la main drete a ses *grignons* mellés ;
Li, getta an araga voiant t'le barné.
(*Parise*, 2550, A. P.)

Otiuel s'est a une parl tornez.
Les oiz roille, les *grignons* a levez.
(*Otiuel*, 119, A. P.)

Si ann ai ses *grignons* li riches rois copé.
(*Fleur.*, 226, A. P.)

Atant es le viellart o le *guernon* mellé.
(*Gui de Bourg.*, 4370, A. P.)

Sa barbe li habie jus'au neu du brasier,
Par desour les oreilles et les *guernons* trecies
Doner el lateral goutelet atrechies.
(*ib.*, 1119.)

De mantalent a froce le *grignon*.
(*GR. DE MONTRE.*, *Viol.*, 1422, Michel.)

Un cotel d'acier
O fait les *grignons* aracher.
(*Dame qui couche le prestre*, ms. Berne 354, (p. 81^v.)

Quant Robastre a ven le Sarrasin felon
Qui li a si plané durement son *grignon*.
Se vengier ne se peut, ne se prise li honton.
(*Gaufrey*, 2778, A. P.)

Double, fet le roi, te soient n' *grignon* !
(*Deen de Malence*, 9182, A. P.)

Ille *grignobodium, grignon*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

On dit, en un commun proverbe,
Qu'on ne craint homme, s'il n'a barbe,
Et que nul homme n'a *grignon*.
N'aj ne parle barbe au *grignon*.
(*Le Blason des barbes*, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., II, 213.)

Lillois, *guernons*, moutaches.
Nom propre, *Blanguernon*.

2. GRIGNON, *guernon*, s. m., sorte de ragoût :

Se vos volez fere sans *guernon*, prenez
les fees et les ginsiers, juns bagiez menu ;
breez du pain, e destrempez du bouillon,
e metez bouillir e apres metez mones de
ous baluz, e saufen destrempez de vin,
e puis frisissez, e metez bot, e haziez char
en cressis, e metez bouillir e metez tous jors
e puis metez les avres et le saufen, E drechiez
en cressels, e metez la poudre de
canele, de gingembre et de clous de girolle,
par dessus. (*Ens. p. aparcel viand*,
Richel. I, 7131, 1. 99.)

Faulx *grignon*. (*Ménager de Paris*.)

LI. GRAIN ET GRAINE.

GRENONER, - *onner, guern*, v. n., grognier, murmurer :

La nuit esli Thomas et pris a avud
Tat sanz nul contredit de lui de lettre
Fors de celui de Lantues l'un avoit *guernové*,
Kar de sainte iglise ad presertens esté.
(*Gans., Vie de S. Thomas*, Richel. 13513, (p. 8^v.)

Com mastia signon ou ehieu
Vout *guernonnant* quant on lor conte
Avenue rien qui a Dou monts.
(*G. de Couci, Mir.*, ms. Brux., (p. 170^b.)

Qui qu'en doie *guerner*.
(*ib.*, (p. 184^d.)

GRENONET, s. m., dimin. de *grignon* :

Ses *grennon*s aparilla (li souris)
Et de ses piez ses pelucha.
(*MARIE, Ysopet*, Richel. 19152, (p. 16^r); Roq., III, v. 7.)

GRENOR, VOIR GRAIGNOR.

GRENOTE, *guernote, givnote*, s. f., petite graine :

Volentiers e a grace monist
Se aucun fust qui li donast
Ainsi come ses pores fessent
Qui de raciettes viceient
E des *givnotes* de la terre.
(*Dist du besant*, Richel. 19525, (p. 122^r.)

— Testicule :

Odes sus seront li coillon
Si com a vostre mere sont,
Que ce sachiez par teus *guernotes*
Sont les faves fieres et solés.
(*Vieille escouille*, Ars. 3114, (p. 11^d.)

Que ce sachiez par ces *grnotes*
Sont les bones fieres et solés.
(*De la dame Escouille*, Richel. 19152, (p. 45^v);
et Richel. 15303, (p. 177^v.)

Lorr., *grénote*, petite graine, criblure.

GRENOUILLANT, adj., semblable aux cris des grenouilles :

Un bruit *grenouillant*, presque semblable
aux cris des grenouilles. (A. PARE, *Œuv.*,
I, 9, éd. 1633.)

GRENOUILLETTE, VOIR GRENOUILLETTE.

GRENOUILLOX, VOIR GRENOILLOX.

GRENTE, VOIR GRANTE.

GRENU, VOIR GRENU.

GREPU, VOIR GREPIR.

GREPPER, V. a., jeter :

Ke nus ne *greppe* terre en autre terre ne
en fosses qui est communis d'une part et
d'autre. (1281, *Reg. aux bans*, Arch. S.
Omer AB XVIII, 16, n^o 525.)

GREPIE, VOIR GREPIER.

GRES, s. m. pl., dents de la mâchoire supérieure du sanglier :

Les sangliers ont quatre grosses dents,
deux a chaque costé, les deux d'en bas se
nomment defenses et ceux d'en haut *gres*.
Celles d'en haut sont aussi nommées tort a
propres *gres*, a cause qu'elles touchent et
frottent contre les defenses qui semblent
les aguisier, sans s'appuyer l'une contre
l'autre. (SALNOVE, *Venerie*, p. 210, ap. Ste-
Pal.)

GRESE, adj. ?

Regnard a le visage *gressé*, razu, et les yeux enfoncés et perchans. (*Modus*, n° 67 r°, Blaze.)

GRESECHE, voir **GRIES**.

GRESELLIE, s. f., chûle de grésil :
Car en cel jour la matinee
Estoit *gresselle* et rimee.
(*Cowt.*, 6318, Crapote.)

GRESELU, voir **GRESOIS**.

GRESELU, s. f., gravier :
... Qui plesnt par dens le *gresselle*.
(*Jeu. des Preis, Geste de Liège*, 10166, Scheler, *Gloss. philol.*)

GRESELLI, - *zeli*, *gresselli*, *gresselli*, adj., ridé :

La mort plus volentiers enfiche
Ses deuz en une dame riche
Qui la gorge a blanche et polie
Qu'en une vieille *gresselle*.
(*G. de Coicq, Mir.*, ms. Soiss., f° 80^v et ms. Brux., f° 80^v.)

La mort plus volentiers ens fêche
Ses deois en une dame riche
Qui la gorge a blanche et polie
Qu'en une vieille *gresselle*.
(*ib.*, ib., ap. Barbazan, *Gloss. ms.*, Ars.)

Cele qui a froccées faces,
Le col ridé et *gressé*.
(*ib.*, *ib.*, Richel. 23111, f° 262^v.)
Le col ridé et *gressé*.
(*ib.*, *ib.*, ms. Brux., f° 118^v.)

GRESSELLONS, voir **GRESILLONS**.

GRESGI, adj., ?

Et li trouvent mort de la foudre qui fu
cheue sor lui et fu tous bars et tous *gresgis*
et pouit si durement. (*S. Graal*, Val. Chr. 1687, f° 50^v.)

GRESIEUX, s. m., quatrième os du tarse :

Os *gresieux*, en latin *grandiniosus*, est un des quatre os de la première partie du pied (nommée tarse) après le talon, l'astragale, ou osselet, et le naviculaire ou esquin. (*Joub.*, *Interpr. des dict. anat.*, éd. 1598.)

GRESILLE, - *elhe*, *gress.*, *gris.*, *griss.*, s. f., grêle :

Gressille e charluns de fu. (*Lib. Psalm.*, Oxf., XVII, 14, Miché.)

Oieist en *grissille* les lur vignes. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, LXXVII, 47, Miché.)

K'ocieist en *grissille* lur vignes. (*ib.*, LXXVII, 47.)

Kil livrad a *grissille* lur paistilz. (*ib.*, 48.)

Dunad lur pluies, *grissille*, fu flammant en lur terre. (*ib.*, CIV, 32.)

Li fous e la *grissille*, la noie e la glace, li veuz e li turbuillous. (*ib.*, CLXVIII, 8.)

Car bin voit que li mais plus flon que *gresselle* li vient.

(*Jeu. des Preis, Geste de Liège*, 11740, Scheler, *Gloss. philol.*)

En cel an, le premier lundy de juillet, fut la grande *gresuite* qui destruit tout la ou elle chat. (*Chron. du Mont St Michel*, I, 38, A. T.)

Comtois, Grand'Combe de Mortean, *gressille*, frimas.

GRESILLEUX, adj., qui amène le grésil :

Janvier le froilleux.
Fevrier *gressillon*.
Et mars le pendreux.
(*Diction. et Proverbes*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 377.)

GRESILLON, *gressillon*, *grisellon*, *grisillon*, s. m., grillon :

Et des oisians oist les sons
Et laus et bas les *gressillons*.
(*Gl. et Blanch.*, 1^{re} vers., 1775, du Ménil.)
La fable don fromi et don *gressillon*.
(*Fable*, ms. Chartres 620, f° 136^v.)

Le *gressillon* avance le pas du cheminant.
(J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 28^v.)

Il ne savait pas bien que il ne feust un *gressillon*. (*ib.*, *ib.*, f° 56^v.)
Gressillon, grillus. (*Gl. gall-lat.*, Richel. I, 768^v.)

Gressillon, cicada. (*ib.*)

La buvoient les oysillons,
Après ce que des *gressillons*,
Des monschettes et papillons
Ils avoient pris leur pasture.
(*Al. Caulet, Liv. des quat. dames*, p. 595, éd. 1617.)

Les noirs *gressillons*.
(*Rouss.*, *Ecl.*, III, BIII, etc.)

..... Or que par les buissons
Les *gressillons* resveillent leurs chansons.
(J.-A. DE BAIF, *Eclogues*, v, éd. 1573.)

Nou ! de regrets je ne mords
Que je n'estois avec elle,
Ou que n'estois sauterelle.
Ou gresset ou *gressillon*.
(*Gey de Tours, Poés.*, I, 81, Blanchemain.)

Je lui donne un *gressillon*
Doulcement en l'accroient.
(*Jeanx DANIEL dit MAISTRE MITOT, Noëls non-veux*.)

Haut-Moine et env. de Paris, *grésillon*.
C.-du-N., *guerillon*.

GRESILLONS, *gressillons*, *griessillons*, *griessellons*, s. m. pl., menottes, liens, attaches de fer faites primitivement en forme de gril, que l'on mettait aux mains des criminels, et qui étaient quelquefois un instrument de torture pour arracher des aveux aux prisonniers :

Si Pa mise ens es *gressillons*.
(*Houx de MERV, Tourn. de l'Antechr.*, p. 63, Turb.)

Henry de Malhet fut mené par le bourreau, les *gressillons* es mains et les fers es pieds. (*Mém. de Paris*, an 1344.)

xxx. jours m'a tenu es deois les *gressillons*,
Et les fers en mes piez par dessus le tiban.
(*Chr.*, *Bertran de Guesclin*, 13791, Charrière.)

Quant il y fut, il le mist un fist mettre en *gressillons*, pour ce qu'il avoit refusé de venir faire gant en son dit hostel fort.
(19 mars 1382, les *Godins ou brig. de Nivern.*, *Domest. d'Arçq. Piéc. relat. au règ. de Ch.*, VI, t. I, p. 30.)

On parle du farroux lier
Et d'estroindre de fers liens
Des *gressillons*.
(*Escr. Desan, Poés.*, Richel. 810, f° 152^v.)

Pinegs, chassoirs, *gressillons*,
Fers es chaines pour ju-ticier
Et pour pugner mauvais garçons
(*ib.*, *ib.*, f° 235^v.)

Il meist ledit prisonnier ou cep par les deux piez et es *gressillons* par les deux mains. (1500, *Arch.*, JJ 155, pièce 13.)

Le seigneur du Mortier a toute justice en sa terre, et ainsi seel il estre vray parce qu'il a sep. fers, *gressillons* et fourches et prisons. (1509, *Enq.*, *Arch.*, Sarthe E-3, 26.)

Leur monstrerent .xv. *gressellons* qu'il trouverent ens es nes desdis *engies*. (*Chron. des Pays-Bas de France*, etc., *Rec. des Chr. de Fland.*, t. III, p. 259.)

Cardes, tonetz, et *gressillons*.
(*Actes des Apost.*, vol. II, f° 78^v, fol. 1537.)

Fetes metre ce porteur aux *gressellons* pour lui fera rendre compte de tout ce qu'il vous porte. (Oct. 1525, *Lett. de la duch. d'Angoul.* au roi. *Captiv.* de France, t. I, p. 331.)

Et encore au XVII^e s. :

Et pour la seconde fois sera pilonné et mis en *gressillons*, telle espace qu'il plaira a la descretion de justice. (1603, *Règl. de Police pour la ville d'Estaires*, Sec. de Aut. de Morinie, 45^e et 46^e livraisons, 1863.)

— Fig., comme chaîne, lien :

Au regard de Sensualité et Jeunesse furent mises es *gressillons* du monde et de la chair, qui est un tourment assez grand et douloureux a longuement supporter. (J. BOUCHER, *la Noble Dame*, f° 68^{re}, éd. 1536.)

— *Gressillon* s'est dit aussi pour partie d'une serrure :

Petit livret couvert de soye a une serrure d'un *gressillon*. (*Invent. des Liv. de Charles IV*, art. 248.)

Ce mot était encore usité dans la première partie du XVIII^e siècle. On trouve dans le *Parallele des langues latine et française*, de Moutet : « *grillons*, *gressillons*, delices et fortes cordelettes à serrer les doigts, et bailler la torture au criminel. — Appliquer les *grillons*, les *gressillons*. »

Et, dans le *Dict. fr.-lat.-alle.* de Duroz :

« *Grillons*, ou *gressillons* de torture, m. pl., *Dactylethra*, vel *fideulca*, arum. — Mettre quelqu'un aux *grillons*, ou luy appliquer les *grillons*, *Dactylethra* confessionem examiner vel extorquere, *fideulca* torquere. »

Wall, *gruzions*, menottes. Bretagne, Finistère, Lorient, *grésillon*, petit poe en grès que l'on attache au round.

Cf. **GILLONS**.

GRESLE, voir **GRAULE**.

GRESLET, voir **GRELLAKE**.

GRESLEL, adj., grêle, mince :

Dies ! quel safas
A eui eui vouloit fore fuz
De l'acorder de ses deus bras !
Qu'il tant soit gent endes *gressiens*.
(*Sabat d'Amors*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 260.)

GRESLER, v. n., rendre un son, en parlant d'une trompe :

Et aux aboies faire trompes *gressler*.
(*Grévis, Chants roy.*, f° 55^{re}, fol. 1527.)

Cl. GRAISLOIER.

GRÉSILÈRESSE, adj. f., étreite :

L'équinoctial est aussi comme la droite et *grésilèresse* ceinture du monde ou du ciel. (ORISME, ap. Mammor, *Thèse*, p. 180.)

GRÉSILES. VOIR GRAILLES.

GRÉSLETE, *grell*. s. f., état de ce qui est grêle :

Grelleté, gracilitas. (*Gloss. gall.-lat.*, Richol. I. 7684.)

Grésleté, tenuité. *Trium ling. dict.*, éd. 1604.)

GRÉSLE, adj., grêle, délié :

On avoit tant les *doz grésles*. (*Tristan*, l. 2013, Michel.)

1. GRÉSILIER, s. m., sorte de cornet ou de trompette :

Par matinet fait ses *grésliers* bondir. (*Coq. de Brét. armor.*, Ars. 3846, f. 14 r°.)

Leurs *grésliers* sonnent, leur tambour et cornets. (*Id.*, f. 64 r°.)

2. GRÉSILIER, adj., qui a un son grêle :

Un tambourin *gréslier*. (Dr FAIL, *Cont. d'Éutr.*, XIX, Bibl. éiz.)

Un tambourin *gréslier*. (*Id.*, *ib.*)

— D'etouffe légère ?

Bonnets, chapeaux *grésliers*. (DU FAIL, *Cont. d'Éutr.*, XXII, Bibl. éiz.)

GRÉSILIR, *grebir*, verbe.

— Neutr., devenir grêle :

Ses cuisses seyant comme faites au four, En *grésilissant*, rondes tout à l'enfour. (ROSSI, *Amors*, l. 6007, Flé, a Janet, Bibl. éiz.)

— Bell., s'annoncier :

Sy est cy bon exemple comment l'en ne se doit mie si fagement ne si jollement vestir, pour soy *grésiler* et faire le bean corps au loup d'hyver, que l'on en perde sa maniere et s'acoubert. (*Liv. du Cher. de La Tour*, c. cxx, Bibl. éiz.)

GRÉSILIS, - *iz*, s. m., grêle :

De nois, de *grésilis* e d'orez. (*Adam*, p. 82, Luzarche.)

Et graunt *grésilis* chey del ciel. (*L'apoc.*, Ais. 5214, f. 25 r°.)

Li ors est a terre, li nois et li *grésilis*. (*Les Chrest.*, Richol. 2578, f. 77r°) M^e, *verbis*, Plus on voit s'adeter que plus ne *grésilis*. (*Lang. de Jervis*, 4200, Hippeau.)

GRÉSILIER, VOIR GRAISLOIER

GRÉSILURE, s. f., GRÊLE :

Pour le beau temps, j'ay eu *grésilure*. (*Coq. de Brét.*, *Reçon des Ames et des Baines*, II, 16, Bibl. éiz.)

GRÉSIS - *ois*, *grézois*, *gréçois*, *grézois*, *gréçois*, *gréçois*, *grizois*, *grigois*, *grigois*, *grigois*, *grigois*, *grilois*, *grézois*, *grizois*, *grigois*, *grais*, adj. et s., grêlé, en parlant des personnes et des choses :

D'hois grésis et d'hois grésis. (*Coq. de Brét.*, *Reçon des Ames et des Baines*, II, 16, Bibl. éiz.)

GRÉSIS, *De Nom.*, l. 17, Michel

Es Gloriande qui le cors et a droit, Beau fu vestue d'un cher palle *gréçois*. (*Rime.*, *Univ.*, 1021, Barrois.)

Sus la biere avoit pur honneur Un grant saunt verme *grigois*. (*Perceval*, Richol. 12777, ap. Michel, *Rech. s. le comm.*, p. 131)

Per ço *Grésois* li vindrent destruire (Troie). (Jou. PICART, *Le Troyen*, ms. Tours 954, f. 66.)

An *grézois* langage. (*Id.*, *ib.*)

Letres *grézois*. (1215, *Cart. de S. Maur*, Arch. LL 114, f. 43 r°.)

Uns clers *grézois*. (G. DE CAMBRIL, *Barlaam*, p. 181, P. Meyer.)

Bien lor est vis qu'il est François : Mais li lor respont en *grézois*. (*Parton.*, 8711, Crapetel.)

Grézois. (*Rose*, ms. Corin. f. 112r°.)

Estiene le *Grédois*. (1281, *li Cens dou Paraclet*, f. 3 v°, Arch. Aubel.)

Ainsi que les *Grigois* se enuidoient reposer. (J. WATQ., *Merr. d'Isde*, 2^e p., c. XXII, Xav. de Ram.)

Cité *grégoise*. (LA BOET., *Serrit.*, *Fengrèr*.)

— Grégois :

En delens la cité l'encornt fu *grais*. (*Cont. d'Éutr.*, f. 167, Michelant.)

Une *grésilis*. (*Est. de Eract. Emp.*, XXV, 27, Hist. des crois.) Var., *grézeis*.

Sarrasin lor ardoient a feu *grigois* tons lor engiens. (*Chr. de Ruins*, c. VI, L. Paris.)

Et Sarrasin fissent bien garder le rivage que nus vaisiaus n'i pent passer, s'a paime non, qu'il ne fusent ars a feu *grisois*. (*Id.*, c. XXVII.)

— S. m., langue grecque :

En *grézois* fu traitié et dit. (*Ben.*, *Trom.*, ms. Naples, f. 1°)

En *gréz* li s'oscierent tuit... (*Flornant*, Richol. 373, f. 33.)

De *grézois* en François. (*Id.*, ms. Tours 954, f. 66 v°.)

Une beste mauve et orde Qui a non yenne en *grézois*. (*GILL.*, *Best.*, 1503, Hippeau.)

— *Grésoise*, s. f., sorte de jeu de hasard :

J'ai perdu tout mon argent A la *grésoise*. (*Reveries*, Jobl., *Jongleurs et Trouvères*, p. 40.)

Cl. GRÉSICHE.

GRÉSOYCHE, VOIR GRIES.

GRÉSSAGE, - *aije*, s. m., ce qui sert à graisser, matière grasse :

Pour l'oindre et *gréssage* qu'il a fouray... pour oindre la playe du leopard. (26 janv. 1460, *Compt. du R. René*, p. 37, Lecoy.)

Suif et *gréssage*. (16 novembre 1512, *Parcarte de la traite de Nantes*, Mantellier, *March. fréq.*, III, 316.)

— Engrais :

... S'il y avoit fait gaigneries on mis *gréssages* es heritaiges il les deroit avoir au pris des terres voisinaux. (*Const. de Brét.*, f. 87 r°.)

GRÉSSELLE, VOIR GRÉSILLE.

GRÉSSELLONS. VOIR GRÉSILLONS.

GRÉSSER, v. a., casser, annuler, transgresser :

Il hont messusey et fasssey les poinz de leur diete franchise et par consequent *gréssay*, emfraint et adouilly leur diete franchise. (1340, *Trait. entr. II. de Montfauc. et la bourg. de Montb.*, Arch. K 2224.)

(Out) fraint, *gréssay* et adouilly les coventances de leur franchise. (*Id.*)

Adjurerent le champ de bataille en *gréssant*, emfraignant et adouillant les dietes lettres. (*Id.*)

GRÉSSERECH, adj., qui sert à tailler le grès :

Pour J. martel *grésserech*. (1335, *Trav. aux chât. d'Arlois*, Arch. KK 393, f. 71.)

GRÉSSET, s. m., mesure de liquid :

Un *gréssel* plein de vin. (1529, *Stat. des archers de Corbie*, ap. A. Thierry, *Mon. ind. du Tiers Etat*, t. III, p. 607.)

GRÉSSIER, VOIR CRASSIER.

GRÉSSIN, s. m., collectif de graisse :

Le cuyrien, le *gréssin*, les esgruns semblablement. XXXIV, livres. x. sould. ii. den. 1343, *Ch. de Phil. VI*, ap. Duc., *Gresa*.)

— Engrais :

Et ne sont point si lasches Qu'ils n'amassent la bouze et des beufs et des laches. (GAVEN., *Plais. des Champs*, p. 93, éd. 1604.)

Pour dessus le fumier augmenter le *gréssin*. (GAVEN., *Plais. des Champs*, p. 93, éd. 1604.)

GRÉSSISME, VOIR GRÉCISME.

GRÉSYE, VOIR GREVE 2.

GRÉSZESCHE, VOIR GRIES.

1. GREY, s. m., bordure de passement ferme, tissu à jour :

Pour lui, et Jemy d'hermines employées a facer un bord en façon de *grey* large de semye hermyne, attaché a jour d'un velon blanc semé de fleur de lis qui estoit a l'entour du drap d'or a double frizure. (1515, *Obseq. de feu le roy Louis XII*, Picr. rel. à l'hist. de Fr., XIX, 264.)

2. GREY, VOIR GRÉ.

GRETE, s. f., sorte d'arbre :

Est une autre maniere de cest arbre (anciens) que les aucuns appellent corce et les autres *gréte*, qui est tres bon pour l'ynnes. (FRÈRE NICOLE, *Traict du Lie. des Prouffiz champ. de P. des Crescens*, f. 66 v°, éd. 1516.)

GRETE, VOIR GRIETÉ.

1. GREU, VOIR GRAU.

2. GREU, VOIR GRIEF.

3. GREU, VOIR GRIU.

GREUEE, VOIR GROUEE.

GREUEUR, grouetter, verbe.

— Neutr., trembler de froid :

Chanter a vois humaine, viont a guise de femme *gréuaunt*. (*Hégte de Citeaur*, ms. Dijon, f. 74 v°.)

— Act., crier :

Vous feray court ouverte tenir et ordener
Ou Palais à Paris, qui'en doue greuable.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 8491, Chron. Belg.)

Jura, grouler, trembler de froid. Suisse
rom, greuter, trembler de froid, avoir la
greulette, trembler de peur.

GREULLON, s. m., instrument à cerner
les noix :

Un appellé Pierrenin se efforça de
prendre au suppliant un petit instrument
appellé greullon ou cernoneur à cerner noix.
(1397, Arch. B. 153, pièce 9.)

GREUSE, *grahuse, gruse, s. f.*, diléris nd
démêlé :

Ai quitéi et quitoi entiereunt au dit
conte mon frere totes raisons, demandes,
actions, *grahuses* et querelles qu'elles
soient. (1279, Ch. d'Oth. de Bourg., Ch.)
des compl. de Dole, B. Arch. Doubs.)

Sor touz les devanz diz descors et sor
totes autres *grahuses*, querades, tozafais,
enjures. (29 avril 1293, Tr. de paix entre
l'archev. et la comm. de Besançon, Arch.
mun. Besançon.)

Toutes emquions et toutes *greuses* que
je povois greusier ou requerre envers les
dis abbey et convent. (1295, Lett. de J. de
Joinv., Ecuirey, Arch. Meuse.)

Sour plusieurs feulx botez, plaiz, *greuses*,
demandes et actious qui li une des parties
chalongeait et demandoit à l'autre. (1343,
Ch. de l'Officielle de Besançon, Neuchâtel,
Arch. du prince, Y, n° 12.)

P' qu'est ce, dit li rois. Girars, pour quoi me
fruses ?

Veulz recommencer encor nos vielles *gruses* ?
(Girart de Ross., 3157, Wigard.)

Le duc obtenuer du tout a la volenté
du pape, se pensant tousjours toutesfois
comme il vengerait les vielles *gruses*.
(*Aucunes choses memor. lesquelles se sont
passees riere la cité de Besançon*, Mem.
pour serv. à l'hist. de la Fr.-Comté, VII,
p. 268.)

GREUSIER, *grusier, greuser*, verbe.

— Act., former une réclamation, une
plainte :

Me suis apaisies au diz abbey et convent
en telle maniere que toutes emquions et
toutes greuses que je povois greusier ou
requerre envers les dis abbey et convent
ou il envays moi, quitées et amonities de
une part et de autre. (1295, Lett. de J. de
Joinv., Ecuirey, Arch. Meuse.)

Et l'abbes et li convents d'Escurey me
greussent et deissient que le dit pressour
avoie je fait en leur preudie. (1302, *ib.*)

— Réfl., se plaindre :

Li uns de nos, cis que voiz la.

De cest servis se greuz.

Il dit : t'est contre la contame.

(Mor. N.-D., Richel. 818, n° 30°.)

— Neutr., dans le même sens :

Nous requester de lui faire a
adracier la chose sur quoy il gruseroit.

(1337, Lett. de Jean de Vienno, Arch. du
prince, Neuchâtel, B, n° 12.)

Et que jamais ne se plendront, ne
gruseront à creature ne persone qui soit,
que j'on ne leur hait fait lor ne volun-
té. (1407, Arch. Frib., 1° Coll. des lous,
n° 749, p. 280.)

GREUVABLE, adj., qui blesse, qui fait
souffrir, nuisible, désagréable, difficile :

Yechuy parlemont, par le conseil dudit
Encuerren, une subjection et une taille
trop male et trop grevable a Paris et au
royaume de France. Du alevex, Grand.
Cron. de France, L'histoire du roy Philippe
le Bel, LXXI, P. Paris.)

Moult de exactions tres grevables a tout
le commun peuple. (H., L'histoire du roy
Felippe de Valois, XIX.)

Li vers de conscience qui trop par est grevables.
(J. de Meuse, Test., ms. Corsini, f° 168^b.)

Laissez les bestes non grevables

Vivre en pais.

(*Metam. d'Or.*, p. 115, Tarbé.)

Certes la femme mariee

Avecques espoux appariee

En aucuns cas est moins grevable,

Mains soumpneuse et mains chargeable.

Et en aucuns plus domageuse

Et a hanter plus peilleuse.

(J. LÉVEQUE, *la Vieille*, 377, Cocheris.)

Lesquelles (amendes) mener par rigueur
estoiert et seroiert encor plus constan-
teuses et grevables a yeus religieux. (1332,
Arch. K 42, pièce 11.)

Tel vie et plus grevable asses mena tote
la nuit la roine. (Estories Rogier, Richel.
20125, le 154°.)

Soyent les gens desirant les choses gre-
vables. (Li Ars d'Amour, I, 381, Petit.)

Ne vous samble il point que la chose
qui est acoustumée de longue main ne soit
mieux connue de ceulx qui la exercent
que telle qui est nouvellement apprise,
et si en est mains grevable. (J. D'ARRAS,
Melus, p. 215, Bibl. elz.)

Le service de la charité fut si grevable...
ST. CONF. N. D. COUT., XLVIII, Bernai.)

Et par ce furent ressors

Normans de paisne grevable.

(EST. DESCOR., *Poes.*, II, 330, A. T.)

Asses pres de ladite vile et chastel, es-
toit la vile et chastel de Druus, occupes et
detenus par lesdits adversaires, qui es-
toient tres grevables a seigneurie dudit
beau pere et a nostre pais de Normandie,

(31 oct. 1421, Lettre du roi d'Angleterre,
Reg. de la Jurade, p. 604, Bordeaux 1883.)

La fut posé ledit siege le lundy huit-
iesime jour de decembre, lequel fut moult
grevable a medre, pour ce qu'il n'y avoit
nulle maisons, prez, ne arbres, ne bois.

(J. CHARTIER, *Chron. de Chart.*, VII, c.
212, Bibl. elz.)

La place est forte et imprenable

A gens qui la voudroient arder.

Car il n'est enciz si grevable

Qui les sceust parer invader.

(MARTIAL, *Vig. de Ch.*, VII, K III^{re}, ed. 1493.)

Par lous moyes Dame doit pais chercher,
Car il n'est riens en ce monde tant cher,
Ne que discord, aux humains tant grevable,

Li qu'ainsi soit en ce val miserable

Jesus nousrai pour la guerre estancher.

(J. MAIOR, *Doctr. des Princess.*, XVIII, Rond.,
ed. 1731.)

N'ayez que raysonnablement,

Sans en prendre ne mal ne heurt

Qui soit grevable volentement.

(*L'Autant d'Amours*, *Poes.*, fr. des xv^e et xvi^e s.,
IV, 21.)

Vers lesquels suis, possible est, redevable

De six escus, qui n'est somme grevable

Ne grande aussi.

(*Le plusant Boutehors d'oyiveté*, *Poes.*, fr. des
xv^e et xvi^e s., VII, 159.)

— Pesant :

De rien ne se souloit point
Et ne portoit charge grevable.
(G. GORZET, *Fabl.*, p. 145, Saint-Hilaire.)

GREVAGEMENT, adv., douloureuse-
ment :

Li plers moult grevagement.
(*Fl. et Blanche-flor*, Richel. 13152, f° 495^b; éd.
du Mérl. 2^e vers., v. 528.)

GREVAIGNETÉ, voir GREVAINETÉ.

GREVAIN, *gravaïn, greveïn, green*, adj.,
pesant, lourd :

Quant le cuer tint et vit le pain si tres
gros et grevaïn, il en fut tout esbahi.

(ROI BENS, *Liivre du cuer d'amours espris*,
ChEUV., t. III, p. 26, Quatre-Barbes.)

Lache nostre poix trop grevaïn.

(GREVAÏN, *Mist. de la Pass.*, 1763, G. Paris.)

— Fig., lourd, pénible, lâcheux, à
charge, dangereux :

Et quant nature li aprent
Li li enor du tout i entent
Ne le juet estre uns grevaïn.

(*Perceval*, ms. Montpelier II 219, f° 105.)

Si ne doit me estre teuz
Cil duel qui li est trop grevaïn.

(*ib.*, f° 64^a.)

Par fol ! li mesire Gauvains,
Moult est pillens et grevaïn
Li uns et li autres passages.

(*Canzart*, *chevalier de la Charrette*, p. 231, Tarbé.)

Sire, vos avez

Emprise voie moult grevaïn.

(*ib.*, *ib.*, p. 61.)

Ceste chose seroit grevaïne

A dire.

(*St Graal*, 143, Michel.)

La querele si grevaïne.

(G. DE CONGO, *Mir.*, ms. Soiss., f° 99^v.)

N'est pas vertuz s'on ne se peigne,

Bien doit vertuz estre grevaïne.

(*Adolp.*, 2271, Bibl. elz.)

Mes la garde i est moult grevaïne :

Moult est grant torment et grant peïne

De vivre entre ses enemis.

(*ib.*, 3752.)

Ne pot plus souffrir n'endurer

Le danger de cort et la painne,

Qui aspire li fu et grevaïne.

(*ib.*, 5323.)

Li eschaliers entant et voit

Que tel sentance est trop grevaïne.

(*ib.*, 7175.)

Faor de mort est moult grevaïne.

(*ib.*, 9611.)

Et est li estors si grevaïn

Que li premier se desvolentait.

(*Cher. as. au esp.*, 9518, Foelsler.)

Ce fi plus moult grevaïne

(1264, *la Pais ans Anglars*, Richel. 837,
f° 220^v.)

C'onta les noveles grevaïnes.

(*Bat. de Quarrees*, Richel. 19152, f° 514.)

Joseph eul estoit moult grevaïne

Sa menise à l'arbre Penouëine.

(*Naturel J.-C.*, Richel. 232928, f° 214.)

Car les nuticions soudaines

Sont trop a nature grevaïnes.

(*those*, ms. Corsini, f° 413^v.)

Li penser ou li dire doit estre pon grevaïn,
Dont deables demore uns et vaines et vains.

(*Jen. de Meuse*, Test., 1651, Mém.)

Li avers tot dreis povre criuel, et moult li saute grevain. (*Li Irs d'Amour*, I, 412, Petit.)

Après fut il en Bretagne
Contre Malfort s'out l'enseigne
Par saint Prodhaue de Blois
A la bataille grevainne
Prisonnier.

Éstr. DISCUSSION, *Poes.*, Richel. 810, f° 975.)

Ta venne n'ou est grevainne
Resse. *Notre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 310.)

D'un pais vieug
ou gueres ay fait si grevainne
Contre Alemans et contre Seues
Que c'est merveille a raconter.

En *Mr. de N. D.*, comment le roy Clovis se fist
crestienner, *Th. fr. au m. d.*, p. 661.)

— De mauvaise qualité :

D'un petit d'eau toute punaise et d'un
petit de gravain besunt plain de vers.
(*SR D'ANGLEUR, St Voyag. de Jérusal.*,
312, A. T.)

On venloit le bon viez vin du pays de
Metz. XVIII. den. lat.; et les noveuz, pourtant
qu'ils estoient fort gravain et fiors, ix. d.,
viii. d. (*J. ARNOUT, Journ.*, au 1489,
Larchey.)

— En parlant de personne, à charge,
fâcheux :

Car nostre seigneur Jhesus ne fut point
chargeable, ne fut grevain a sa mere. (*De
rita Christi*, Richel. 181, f° 185.)

— Affligé :

Abne fu li rois trop grevain.
(*Dolop.*, 1472, Bibl. elz.)

Puisque de ce estes certain
N'en devez estes y grevain.
Resse. *Notre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 371.)

GRAVAINEMENT, adv., rigoureusement :

Et de ceu vient plusieurs heies ke nos ju-
pous lieziement nos grevainns mails et les
bizers mails de naz prostues juzeons
gravainement. (*Greg. pap. Rom.*, p. 33, Hof-
mann.)

GRAVAINETE, - aigneit, s. f., qualité
de ce qui est pénible, dangereux, redou-
table :

Li chevaus Placidus n'est mie lassez, ne
il meemes par la grevainete del ben ne
de failli pas d'enseigne le cerv moult loing.
(*Vie S. Eustace*, Richel. 818, f° 28 v°.)

GREVAL, adj., terrible, grave, nuisible :

P' r sefir un greval ester
(*Perec.*, ms. Berno 113, f° 113 v°.)

Quant je esgarde cele chose cui je a vers
en parole, si devient ceste plus grevalz cui je
porte. (*Dial. St Greg.*, p. 6, Forester.)

C'est grevalz pechiez. (*Mor. sur Job*,
Richel. 21764, f° 1 v°.)

Et il souzient de greval dolor, (*Il.*,
Ler. de Linz, p. 161.)

Toutes voies es rues t'en enterement
chaussez, seront escos de pierre ou de
bois mis, ainz que les charrais ne facet
charrieres grevalles aus mausous. (1389,
Arch. adm. de la ville de Reims, III, 725,
Doc. inéd.)

GRAVALMENT, gravainement, gravainment,
adv., gravement :

Mais en tant est il plus gravainment apres-
seiz en bassece ke il despitet basses choses
sentir vraiment de soi. (*Job*, Ler. de
Linz, p. 151.)

Et dedenz son s'ellievet de sa false jus-
tice, quant il ne penseit del visce ki gravai-
ment le lient. (*Id.*)

Jadis Statist signifié
Le pechieur qui se confie
Et s'ueille par sa contenance,
Que bien veult faire penitance,
Mais ce fait il gravainment
Pour pechieur plus liberament.
(*J. LEBEVRE, Resp. de la mort*, Richel. 994,
f° 21 v°.)

GREVANCE, - ence, greffance, gravance,
- anche, grievance, grivance, guervance,
s. f., dommage, tort, préjudice, malheur :

Par destresse tant tel faicence
Dont sovent dolent le gravance.
(*Tristan*, III, 19, Michel.)

Ne nule autre chose ne puist estre en le
revance de l'eglise. (1189, *Ch. de l'Év. de
Lige*, S. Sepulchre, Cambrai, Arch. Nord.)

Fervent par la dolor de malice en la gre-
vance du lor prosime. (*Greg. pap. Rom.*,
p. 93, Hofmann.)

Aleziez moi ma grevance.
(*Hom. et post.*, Bartsch, II, 38, 12.)

Il se repaitoit des dommages et des gra-
vances. (1232? *L'univers. des cil. de Metz*,
S. Vinc., Courcelles, Arch. Mos.)

Por les domaiges et toutes les grevances
que cil diz nouveiaus estans nus ai fait.
(1270, S. Pierre, 12, Arch. Meunthe.)

Ne en autre maniere nule qui en le
grevance soit chians de Valenciennes.
(1290, *Lett. de J. d'Acsen.*, Mart., *Thes.*, I,
1236.)

Tant at plus de gravance, tant sofre plus de prinne.
(*Vie de S. Thais*, ms. Orl., Canon. mise. 71,
f° 54 v°.)

Nus n'i porroit sentir grevance ne moleste.
(*L'Évangile aux femmes*, xiv, p. 44, Constant.)

Qui soit en le grevance de l'abbé et de
l'eglise devant dite. (1300, *Carl. de St-
Michel-en-Tierache*, Richel. I, 18373, p. 343.)

Si anevae grevance danc sentez
Ou l'eu l'estomae ou ventre avez.

(P. d'ARBELEN, *Enseign. d'Aristote*, Richel. 25407,
f° 190 v°.)

Ne poet en le journée avoir mans un gravance.
(*B. de Seb.*, iv, 367, Bocca.)

Et se li coatera l'amy et le grevance
Dont il ara un cuer orible desplaisance.

(*H. Capet*, 1918, A. P.)

Mais anchois avera souffert grande grevance.
(*Id.*, 4928.)

Il li demora tant (en prison) que bien a
tu rendre la gravance que il avoit fait l'
Empereur. (*Kassator*, ms. Turin, f° 76 v°.)

Combien que le roy out ordonné (pour
le diner de l'Empereur) iv. assielles de
xl. paines de mets, toutes-foiz, par la gri-
vance de l'Empereur, le roy en fist oster
une assielle et n'en servit ou que trois qui
font xxxv. mets sans les deux entremets.
(1377, *Chron. de Saint-Denis*, ap. Laborde,
Éclairc.)

Injustice ny aucune grevance. (22 mars
1393-95, *Livre des Bouillons*, LXXXIII, p. 261,
Bordeaux 1867.)

Pienst a Dieu que pensiez sentir,
L'oe fois, la dure grevance
Que n'avez fait longtempz souffrir.
(*Poes. de Ch. d'Orleans*, p. 19, Champollion.)

Il n'ot, ne volent de faire outonner
Grevanche a son seigneur, n'a son roy exleat,
(*Geste des Ducs de Bourg.*, 2291, Chron. belz.)

Quant seray je sans quequelcun empes-
chement en vraye liberté, sans quequelc
grevance d'ame et de corps? (*Intern. Consol.*,
II, XXXVIII, Bibl. elz.)

En grant préjudice et grevance de nos
subjets. (1454, *Établiss. de Jeh. III, D. de
Bret.*, Mor., Pr. de l'II. de Bret., I, 1166.)

Plus leur est de grevance,
Mille escus perdre en or ou en chevance,
Que avoir commis mille pechiez mortelz.
(*J. MAIOR, Voyage de Venise*, de la fondat. de
Venise, f° 37 v°, éd. 1532.)

L'oueil voit sa semblance
De laquelle porter a la grevance.
(*BOUVILL, Prov.*, ap. Ler. de Linz, *Prov.*)

Après que les seours se furent soy
excusées pour cause de sa gravance, elle
se consentit benicicement a leur volenté,
(*Vie de Loyse de Savoie*, cil. XVI.)

Les autres (seours) iors, voyant telle
grevance que leur faisoit ce chat par les
surprendre... (GUIL. HAUDENT, *Fabl.*, 20^e
2^e série, Lormier.)

GREVANT, adj., désagréable, qui blesse,
qui fait souffrir :

Ne deit pas subitement maver
Del repos ke ad en devant

A pesant travail e grevant.
(*PIERR. d'ARBELEN, le Secret de seeres*, Richel.
25307, f° 191 v°.)

E, Mere Dieu! trop m'est grevant
La paine que je seuffre et port
E ceeste prison.

(*Un Mr. de N. D.*, du roy Thierry, *Th. fr. au m.*
d., p. 360.)

S'ilz s'en blecceroient ou l'en leur fist
chous grevante, liz doivent estre gueriz
sur les coustz de la nef. (*Cost. de Bret.*,
P. 206 v°.)

Les daictes, sont indigestes et grevantes
a la teste. (*Jard. de santé*, I, 154, impr. la
Minerve.)

I. GREVE, greffe, s. f., gras de jambe,
mollet :

C'est toy qui laves sa hanche,
Sa greve et sa cuisse blanche.
(*ROSS, Odes*, V, XII, Bibl. elz.)

Si j'apercey quelque chesse sauvage
Qui jusqua ciel eleve ses rameaux,
Je pense en luy contempler son corsage,
Ses pieds, sa greve et ses coudes jumeaux.

(*Id.*, *Amours*, II, VI, Chausson.)

O ma gente Polybot
Ta greve le lis efface.

(*J.-A. de BARR, Éloges*, VIII, éd. 1573.)

Elle n'azardoit le pauvre fat, jusques a
decoverrir sa cuisse a nud, pour mon-
strer au compaignon sa greve droicte et
bien foncee. (*YRE FOUCAULT, Trad.*
d'Aristote, p. 110, LASEUX.)

Gravainement, il est de taille et a la greve
assez bien faite. (*TOURNEBU, les Couleuts*,
III, 4, Anc. Th. ler., vii, 171.)

La reine Catherine de Medici avoit la
jambe et la greve tres belle. (*BRANT.*, *Vies*
des dam. illust., VII, 342, Lalanne.)

Combien que les juveneaux de Venise,
et ces messieurs les abbex frisoletz, ab-

largent et estirent malicieusement la sou-tane au dessus, afin de faire voir leur belle grece, et en repaistre les yeux aux damoiselles. (*Le Fameux Compaigne de la Lesine*, p. 141 vs, éd. 1605.)

Wall., *graice* ; Rouchi, *grife* ; Champ., Bourg., Yonne, et Morvan, *grece*, dessus, devant de la jambe.

2. GREVE, greffe, grese, grieffe, grevre, s. f., espèce d'arme préservative, bottines de fer, armure de jambes :

Haubers, gorgerelets, ventailles,

Taels, greves et gantelez.

(GUART, *Roy. lign.*, 20518, W. et D.)

Item trois paires de greves d'acier et trois paires de poulain. (1316, *liv. de Philippe le Long*, ap. Dur., *Grévi*.)

De plates et de greves se bien atouaer

(CVELL., *B. du Guescl.*, 2394, Charrière.)

Je suis durement navré et mes chausses et mes greves sont ja tout emplies de sang. (FROISS., *Chron.*, XIII, 223, var., Kerv.)

Ay prins un tronçon de grece en ma jambe jusques a tant que un chevalier dudit royaume d'Angleterre m'aura delivré a faire les armes qui s'ensuyvent. (MOSTRELET, *Chron.*, vol. I, Richel. 2678, p. 2^e.)

Pour vous aisier de la penance que vous avez soufferte et souffrez porter le tronçon de greffe. (Id., *ib.*, p. 2^e.)

Ancuns n'estoyent ancores desarmez de leurs grieffes et gardebratz. (D'ACON, *Chron.*, Richel. 5083, p. 71 re.)

Les femmes en l'une et l'autre jambe portent des greves de cuivre. (MONT., *Ess.*, I, 22, p. 58, éd. 1595.)

— Fig., pour désigner les soldats mêmes qui avoient cette armure de jambe :

Gerar de Gourev, qui avoit bien viii^{vi} greve de fer a cheval. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 249, Borznet.)

— Sorte d'instrument de torture, le brodequin :

La forent un tas de boureaux

Porteurs de greve et d'iestreure

Qui touent cens sur les carreaux.

(MARTIN, *Vy. de Ch. VII*, p. 74, éd. 1493.)

3. GREVE, grieve, s. f., la raie qui sépare les cheveux dans la coiffure :

La cuele et li penon ensemble

Sont si pres, qui bien les ravise,

Qu'il n'a mes d'une devise,

Ausi comme une grece estroite.

(LUCET, Richel. 1420, p. 33^e.)

Greve avoit droite et bien menée.

(Fl. et Blanckh., 2877, Bekker.)

Mes pour ses chevols adreoir

Et dreoir sa greve au matin

D'une branche de porc espin.

(G. DE VALE, *Vat. Chr.* 1725, p. 93^e.)

Le chief ot bel et bien roint,

La grece droite et bien le front.

(AMALDUS, Richel. 375, p. 317^e.)

Puis li s. a sa greve dreoir

Et li met ot chief a capel.

(Chev. as. n. esp., 4810, Foerster.)

Alexandre les voit ; si s'emerveilla trop de ce qu'elles estoient si belles de la grece dou chief jusques as talons. (*Le Vie dou roi ALEX.*, Richel. 1385, p. 51^e et Brit. Mus. reg. 19 D 1, p. 29^e.)

Que il ne seroit jamais roingnez en guise de chevalier, mez porteroit grece, aussi comme les femmes fesoient. (JOISV., *Hist. de S. Louis*, p. 23, Michell.)

Hoe glabella, grece. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

glabella, grevede teste. (*Gloss. de Salins*.)

Et pour lui bien parer li fait un miroir, un pine et une broke pour faire une grece, un huvel de soye et un warcolet. (*Ditoy. fr.-flam.*, p. 42, Michell.)

Tantost souffreignant, en grece partisoyent

Leurs cheveys crespelés.

(R. BELLEAU, *Berz.*, 1^{er}), p. 18 1^{er}, éd. 1578.)

— Par suite, la petite pointe d'or, d'ivoire ou de piquant de porc-épic qui sert à faire cette raie :

III. pignes d'ivoire garniz chasem de miroer et de grece. (1348, *Compte de Nic. Boracque*, Arch. KK 7, p. 24 vs.)

Un pignoer, garny d'un pine, d'un miroer et d'une grece d'ivoire en un esly. (1416, *livret. du D. de Berry*, ap. Laborde, *Enaur.*)

— Le haut du front :

Par mi la grece de la teste

Li fiert de Pespeu treuchant.

(*Le Mote sanz fran.*, 738, ap. Méon, *Nour. Rec.*,

1, 21.)

Bourg., Yonne, greuve, raie qui sépare les cheveux sur le haut de la tête. Poiton, *graice*. Morv., *groaite*, entaille, rainure faite avec une pointe.

4. GREVE, s. f., grès :

Item, je donne a maistre Jacques Razeruy le grant godet de grece. (VILLON, *Grant Test.*, XCI, Jonaust, p. 73.)

5. GREVE, voir GRAVE.

6. GREVE, voir GREINE.

GREVEISON, — an, s. f., dommage :

Mes li ne li pot fere nul autre greveison.

(GARV., *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, p. 19 re.)

GREVELLE, voir GRAVELE.

GREVEENCE, s. f., dommage, inconvé-nient :

Dont li eut plusieurs retes,

Saus greveence n'il eussent.

(MORS., *Chan.*, 21214, Reiff.)

GREVEMENT, grevement, s. m., dom-mage, tort, préjudice, oppression, tyran-nie :

Ni purat mais demorer longuement

Ne facent plaisir a lui grant grevement.

(HENS. LITRE, *Fouty. de Lande*, Richel. 25518,

p. 99 re.)

Et se tant vous est rediance

Par vostre que j'ai antee,

Li par mauvais entement

Ne consentes, dame douce,

Que che soit a men grevement.

(A. DE LA HALLE, *Chans.*, Richel. 25566, p. 14 vs.)

Li prouons ot grand grevement,

Quant'il ot porta d'argent.

(SEPT SAGES, 3330, Keller.)

... Se une dame amide,

Et elle muet de cuer calivement,

Li queus seroit plus en non grevement,

Ou ce que je par li batuz seroit.

De ma feme, devant li, en present,
Ou que batre por moi vainement
De son mari devant moi la verroie ?
(MAYOT, *Amour. dit d'amours*, Richel. 25566,
p. 270.)

Fesoil fere grant mauz et outrages greveencez en la terre l'empereur. (G. DE TYR, XVII, 34, Hist. des crois.)

Il souffrirent longuement et endurerent les greveences qui il leur fesoient. (*Godévoi de Baulton*, Richel. 22495, p. 12^e.)

Si orent merveilles grant desdaing de ce que il avoient souffert l'orgueil et le grevement d'un prison. (*Id.*, p. 12^e.)

Il ne povoient illec trouver se poi non d'yaues douces, qui estoit grant grevement a l'ost. (G. DE NAXO, *Vie de S. L.*, Rec. des Hist., XX, 451.)

Et elle le lessa a grant grevement de cuer et a moult de larmes. (*Vies et mart. des beneur. virges*, Maz. 568, p. 708^e.)

GREVEN, voir GREVAIN.

GREVEUR, — eur, — our, s. m., celui qui inquiète, qui harcèle, qui moleste :

Austerus, greveur. (*Gloss. de Douai*, Escaulier.)

Et si ascune se sente grevé, molesté, ou inquiété ascurement... par colour des tiex provisions, licences, perdons ou acceptations, que mesmes les greveours et molestours et inquietours... envoient les peynes et punissemens en les esclatues combans. (*Stat. de Henri V*, un III, impr. goth., Bibl. Louv.)

1. GREVER, graver, verbe.

— Act., alourdir, appesantir :

Elle n'estoit pas grevee ne pesante de la conception du liiz de Dieu. (*Le Repos de conscience*, c. vi, Treppelet.)

— Aggraver :

Que la dame luy commandoit de luy graver la peine. (MAYOT, *Theuy. et Car.*, ch. XXI.)

— Neutr., s'aggraver :

Li bons cui malz greve et ampire

Amire moult santeit et destre.

(*Poliphosus*, 8327, Bibl. clz.)

— Etre pénible, désagréable, nuire :

Kar li arbresel s'il ne est amerois bien enraencez en la terre, et amere li tochet par sa main si s'arche li et, et s'il est bien enraencez et amere li tochet si ni li greveent ni. (*Greg. pap. Rom.*, ms. Berne 79, p. 11.) Lat. nul oileit. (Léditlon Hoffmann, p. 12, porte greveent.)

Se vos me creez, fet li sires de l'estroite navelle, vos ne le feroiz pas creisi ; kar vos avez lui assez fet d'armes. — Non ferai, fet Hector ; il n'en devisera ja rien que ge ne face. Ne ge n'ai oncoz fet d'armes que me greit riens. (GATT. MAP, *Lancelot du Lac*, Richel. 1430, p. 107^e.)

Certes ge i passerai mais que li vos ennoit et greit. (*Artur*, Richel. 337, p. 210^e.)

Sire, pas ne vos greit ce que je voudrait. (*Id.*, ms. Grenoble 378, p. 334.)

Ja soit ce que'elle veist que li feus ne grevoit riens a saint Cyrien. (*Vie de sainte Justine et de saint Cyrien*, Richel. 988, p. 204^e.)

Quant treuve chek mort, moult par li a grevé. (*Donz de Maucours*, 89, A. P.)

1. Ars tres ne *greca* noient as François. Froiss., *Chron.*, VI, 162, Luce.)

Il *greca* beaucoup au roy de dissimuler de ceste parole... (C. OMMYNES, *Mém.*, IV, S. Soc. de Phil. de Fr.)

Mais s'il vous *grece* d'estre ainsi
Appreuz votre cuer ainsi
Et voit a point qui peut attendre.
C. Mar., *Ch. de F.*, p. 315, 34, 1596.)

— Art., blesser :

Graver le visage de quelqu'un. (1541, Bethune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Bresse, *graver*, fâcher :

A ne *grace* trou.
Chass. Bress., *Buays*, et *Dombistes*, p. 325, Phil. de Duc.)

Bas-Valais, Viomanz, *se greva*, se repen-
tir

2. GRAVER, voir GRAVER.

GREVERAIN, adj., lourd, pesant, pé-
nible :

Mainte pense l'aurai

Greveraine

G. LE VISMES, *Chans.*, Poët. fr. av. 1300, t. II, p. 1730, Ars.)

Mainte pense l'aurai *greveraine*.

HEL D'ABERS, *Chans.*, Di. IX, *Trouv. artés.*, p. 238.)

GREVERIE, voir GRAVERIE.

GREVETE, -ette, s. f., dimin. de *greve*,
jambière :

Cuis-sots, *grevettes*. (1350, *Parties pour
l'univers*, du roy Phil., Bibl. rel. à l'Hist.
de Fr., IX, 104.)

Une pièce de cendal vermeil pour faire
cotes à plates, et garnir gardebras, avant-
bras, cussos, *grevetes*, heumes, baciens
et hernos de maille. 1352, *Compt. de La
Font*, Bonnet d'Arceq, *Compt. de l'argent*,
p. 142

GREVEURE, *greure*, s. f., blessure :

Commis-ura, *greure*. (*Pet. Vocab. lat.-
franç.*, du XIII^e s., Chassant.)

Et s'il y a sang dudit poing et *greure*
ou egalizature sans playe ouverte, il es-
chet en amende de 20 s. parisis. (*Cout. de
Péronne*, Nouv. Cout. genl., II, 601, l'impr.,
greure.)

Les *greveures* ont aussi parfois servy
de recommandation et faveur. (MONT,
Ess., t. III, p. 7, 1^{re} 404^{re}, ed. 1596.)

— Herbie :

Ceste herbe, guetist entièrement les
herbes et *greveures*. (DU PINET, *Plûne*,
IX, 43, ed. 1566.)

Tomber en bergue et *greure* (J. G. P.,
Occult. merv., de Nat., p. 63, éd. 1567.)

GREVOS, voir GREVOS.

GREVOISEMENT, voir GREVOISEMENT.

GREVIER, s. m., égout, canal, fossé,
conduit d'eau :

Il disoit que... ou dit vivier de voit avoir
grevier d'eau... Disoit encores que l'idez
religieux me grevoient en ce que ils avoient
tourne par un certain cours les yvres
tourbles hors de leur dit vivier de Makin-
court, et ainsi... ou navone mo mon

grevier d'eau on dit vivier. (1308, *Chart.
d'Estroumet*, Arch. JJ 72, pièce 309.)

Et aussi conseroient les dits habitants...
que les ditz religieux pouissent faire *grevier*
d'eau, depuis l'arceq... mouvant jusques
au ventaillet et pometel, qui est devant la
maison Lidet. (1340, *Cartul. de Corbie*
23, ap. Duc., *Graveurim*.)

GREVOS, -ous, -us, -eus, *graveus*, adj.,
lourd, dur, pénible, difficile :

Greziez, destreiz e entrepris
De laidures, de desestuares,
E de *graveus* meschaances.
(*Ber.*, *De de Norm.*, II, 10106, Michel.)

Retourne toi a Dieu, net jns le *grevus* fes.
(GUY., *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, 1^{re} 49^{re}.)

Coua et a *grevus* point et mal acointier?
(J. BOU., *Sar.*, celtiv. Michel.)

Molt se devoit bien bonis garder
De si *grevus* fais apporter.
(*Floure et Blancheffor*, 2^e vers., 1615, du Mérid.)

Molt est Gaïete en *grevus* plaît.
(*Athib.*, Richel. 375, 1^{re} 127^{re}.)

Mostré axes grant repentance
En la *grevouse* penitance.
(*Parton.*, 6037, Crapelet.)

Et mainte autre plus *grevus* plaet.
(*ib.*, Richel. 19152, 1^{re} 148^{re}, ed. Crapelet, v.
6683, *grevex*.)

Et dist que plus *grevous* sairement fist il
ja dont il a chen a bien la dien merel.
(*Artur*, ms. Grenoble 378, 1^{re} 454.)

Une autre chose avint en nostre ost qui
fu trop *graveuse*. (GUIL., *De Tyr*, XX, 15,
P. Paris.)

Nule femme ne puet ne ne doit estre
aprise au mestier devant dit pour le mes-
tier, qui est trop *grevous*. (EST. BOIL., *Liv.
des mest.*, 1^{re} p., LI, 7, Lespinasse et Bon-
nardot.)

Quant la dame s'en fu aloz,
Mandit sa noble destinee,
Que trop a fait *grevouse* faille.

RAS, de BRADLE, *le Biais Desconues*, 2439,
Hippart.)

Que je ne puis aol remuer de trouage)

tant le trais *grevos* et pesant,
(*Chastolom.*, d'un pere, conte xv, 210, Biblioph.
fr.)

Gier fu le jour, *grevous* le halle.
(*Geivart. Roy. Igh.*, I, 108, Buchon.)

Ki *grevus* tra ail vent hanter
Ordre covient en ceo garder.

PHIL., de ABERNUN, *le Secré de secrez*, Richel.
25107, 1^{re} 1914.)

Par *grevous* seuthiers. (J. DE MEUNG
Trad. de l'art de cheval, de Veg., Ars. 2915
1^{re} 37^{re} v.)

La dilacion n'est *greveuse*

Et la demeure trop emoyeuse.

GUIL., de ST ANDRE, *Libre du bon Jehan*, 1225,
Charniere.)

Trop est creux li maulz de jalousie

Et trop *grevus* qui en est entrepris.
(G. MOURVET, *Œuv.*, p. 58, Farbié.)

Par prescheances et par les *grevous* mort-
toires. (*Est. Rogier*, Richel. 20125, 1^{re} 194.)

Pour ce que elles sont en places males
et *grevouses* a chelïer. (1370, *Rei. du Chap.
de S. J. de Jeries*, Arch. MM 29, 1^{re} 14^{re}.)

Povretes a chiens ki richesoes ont aprieses
sont molt *grevous*. (*Le Ars d'Amour*, I,
406, Petit.)

Mout de choses sont necessaires en

mariage; li *grevouses* sunt a avoir si con
nobles vestures... (*ib.*, II, 102.)

La lumiere de justice ne lynt point sur
nous, et sommes allez es voyes *grevouses*.
(*Bible*, De sapience, ch. 3, éd. 1543.)

GREVOISEMENT, -eusement, -eusement,
-ousment, *grav.*, adv., gravement, griève-
ment :

Et si *grevoisement* blecies.

(*Analdas et Ydours*, Richel. 375, f. 328^{re}.)

Cil esprit de lanzeur par la force de
heures travaillout *grevoisement*. (*Vie S.
Mart.*, Richel. 818, 1^{re} 289^{re}.)

Sur peyne d'estre *grevoisement* punys
devers le roy. (*Stat. d'Edouard III*, an II,
impr. goth., Bibl. Louvre.)

Lequel exposant par emprisonnement de
lui et de ses enfans ont esté *grevoisement*
detenus. (1373, Arch. JJ 163, pièce 36.)

GREVOUR, voir GREVEUR.

GREVOUSEMENT, voir GREVOISEMENT.

GREVRE, voir GREVE.

GREVOS, voir GREVOS.

GREWET, voir GRAVET.

GREYNGOUR, voir GRAIGNOR.

GREYNDRE, voir GRAIGNOR.

GREYNOUR, voir GRAIGNOR.

GREYOIS, voir GRESOIS.

GRIEZ, voir GRAEL.

GREZALE, s. f., jatte ou baquet :

Pour un pigne, un mirouer et une *grezale*
et un estai faits. (1319, *Compte de Geoffroy
de Fleury*, Piec. rel. à l'Hist. de Fr., XIX,
63.)

Iceellui Salscise estoit ail besoïner de
son mestier de charpentier et pour faire
grezale. (1409, Arch. JJ 164 pièce 162.)

Cl. GRAAL.

GREZEAU, s. m., terrain pierreux :

Pièce de terre appelee la Groye, parce
qu'elle est de nature de *grezeau*. (1504,
Enquête, Nonâtre, Arch. Vienne.)

GREZEIS, voir GRESOIS.

GREZELI, voir GRESLEL.

GREZESCHE, voir GRIES.

GREZILLON, voir GRESILLON.

GREZOIS, voir GRESOIS.

GRI, voir GRU.

GRIACHE, voir GRIESCHE.

GRIAGE, voir GRUAGE.

GRIAIS, voir GRESOIS.

GRIANNE, s. f., sorte de cerise :

Cerises noires appelees en anciens lieux
griannes. FAYEN NICOLE, *Trad. du Lit.
de Prouffiz champ. de P. des Crescens*,
1^{re} 49^{re}, ed. 1516.)

GRIAZ, adj., attristé ?

Pauvre respond... Fal *griaz*? (RAB.
III, XXXVIII, ed. 1552.)

GRIBANE, voir GABANNE.

GRIBEL, s. m., dimin. de crible :

Un *gribel* pour tamiser le cauch et thieulle. (1502, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens, *Art. du Nord*, p. 196.)

GRIBELER, *gribel.*, v. a., passer au crible :

Mon pere, dit la royne, attend le fruit de la valeur et bonnes œuvres de toy, pierre precieuse, voire pour consoler de nouvel les François en tribulation grandement *gribelés*, qui longuement ont attendu ta vertu. (MAIZ., *Souge du violet pel.*, III, 58, Ars. 2683.)

De non penser, *gribeler* ne eslire. (1398, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Gribeler. (1400, *ib.*)

GRIBELOIR, *gribloir*, s. m., crible, tamis :

A Jehan Brequen pour avoir fait deux nouveaux *gribloirs* pour nettoyer le bled et une tablette pour M. l'abbé. (1580, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Un grand *gribeloir* de fil d'archal a gribeler. (Pièce de 1597, ap. Beauvillé, *Doc. inéd. sur la Picardie*, IV, 361.)

GRIBENNE, voir GABANNE.

GRIBOURI, -y, s. m., revenant, follet :

Ha ! poltron relouaré, *gribouri* d'alezresse, Je venx tont d'un plain saut le bontre a la re-verse. (Le *Galimatias du sieur Deroziers*, Anc. Th. fr., IX, 501.)

Et font un tintamarre de nuit, sur les minuit, des *gribouris*, lutins, esprits nocturnes. (COMENIUS, *Janna œdri reserata diarum Unguarum*, p. 235, éd. 1659.)

Griboury, m. Duende, trazgo. (Ces. ORDIN, *Tresor*, éd. 1660.)

GRÉ, voir GRIEF.

GRICE, voir GRIESCHE.

GRIEF, *gref, greu, grieu, fém., grievre, grie, grieves, grie, creffe*, adj., triste, fâcheux, malheureux, pénible, douloureux :

Li confort de la *grie* mert. (*Dial. B. Ambr.*, ms. Epinal, Bonnardot, *Arch. des Miss.*, 3^e série, I, 278.)

Renjoissiez ames et cors
Par penitance qui est *creffe*.
(G DE COISEL, *Mir.*, ms. Brux., f^o 222.)

Mes quant ge vi venir la *grie*
Qui contre nous tence et estrive....
(*Ross.*, 3567, M^{on}.)

Dame, li *gries* maus asprement
Me tient que me faites seoir.
(*Conte*, 2174, Crapelet.)

Madame, s'il ne vous fut *grie*,
Faisiez moy autel semblant
Comme vos fere mi s'ediez.
(GAGES BRUTZ, m^e *Chans.*)

Dame, *gries* choseroit a vostre cors,
(*Comtesse de Ponthieu*, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 168.)

Bien *gref* est le parlement, et Dieu m'en est tesmoing, mais plus *gref* me est de veoir Troilus si plain de affliction. (*Troilus*, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 225.)

Ma vie *grefre* plaine d'ennuy et de me-
rencoie. (*Id.*, p. 257.)

Ils font les autres participans de leur
nuie et *grief* trebuchement. (J. DE SALISE,
Potierat., Richel. 24287, f^o 60^r.)

Pour vous souffrir douloirs,
Moult forment *griefs*.
(LESORCEL, *Chans.*, *Ball.* et *hond.*, xxv, *Bibl. vla.*)

Ge m'albregra mes bons jours,
Et lera *gries* mes grantz secours.
(*Id.*, *ib.*, xxxii.)

..... Or me sont *grievs*
Les uns d'osté et trop louchettes
(*Pastoretel*, ms. Brux., f^o 19 v^o.)

Lequel des deux ta le plus *gref* este.
(C. MAR., *Ch. du roy d'Ecosse.*)

— Sévère :

Par foi, sire, li archevesques est pers de
France, et doit iestre jugé par ses pers.
Cis jugement n'est pas fais par ses pers :
si ne voit pas qu'il li soit *gries*. (*Chron.*
de Bains, e. XXXII, L. Paris.)

— Difficile :

Ja ne veres tel fortorece
U tant ait gent de grant proere
Qui tant soit fors et *gries* a preadre
Que fomie ne face rendre.
(WALS., *Itat.*, 4778, Ler. de Liney.)

S'a Troie peent ariver
Nolt en seront *gref* a jeter.
(BRUN., *Troie*, ms. Montp., f^o 34.)

— Rude, fort, terrible :

Molt fu *grie* la bataille et li estor pesanz.
(*Parise*, 2233, A. P.)

Ne ja out tort ne leur leist
Que *gries* vengeance n'en preist.
(*Balpathas*, 189, *Bibl. vla.*)
Soiez douz e soef.
Et ne mie *griev*.

(EVERARD, *Distiques de Lyon*, *Cato*, ap. Ler. de
Liney, *Trois.*)

De due de Loherraine Godeiroit chire *grie*.
(JEN. DES PIENS, *Geste de Loque*, 27584, Scheler,
Gloss. philol.)

— Il avait encore le sens favorable de
grief :

Par nobles paroles *gries* et replenties de
bonnes sentences. (BRUN., *LAT.*, *Tres.*, p. 471,
Chabaille.)

— Adv., doubleusement :

De son plu cors *gref* suspir.
(*Passion*, 51, Koschwitz.)

Cil les plaint et regrete au sarazeois *gref*.
(*Florent*, 319, A. P.)

— S. m., peine, souci, dommage, sujet de
mécontentement, chagrin, situation grave,
pénible, difficile :

Cil se desleit a moult grant *grief*.
(*Atre per.*, Richel. 2168, f^o 17^v.)

Che avons nous fait par no volente et
encontre le volente le drien et le leur *grief*
et encontre leur droiture. (1264, Chap.
Noyon, Thiecourt, *Arch.*, Oise G 1910.)

Laquelle chose est contre droit et contre
raison, ne n'est pas a souffrir ; car c'est
grief et damages au commun des marchiers
de la ville de Paris. (*Ordonn. sur les mèl.*,
XV, a la suite du *Livre des mèl.*, éd. Dupin,
p. 377.)

Ne avoient pas ce fait en *grief* des mar-
cheanz ne de lor marchandise. (1284,

Lett. du pèr. de Paris, Cart. de S. Maur,
Arch., LL 114, f^o 48 v^o.)

Un grant *grief* et domage de nous et de
notre peuple. (1332, *Arch.*, JJ 68, f^o 3 v^o.)

De l'enor, s'il la tient, non n'est a *grief*.

(*Ger. de Ross.*, p. 369, Michel.)

Puis se rallier en autres places sur le
pâis avec leurs compaignons gens d'armes
de Monsieur le Dauphin, qui estoient
en plusieurs places respandus parmy le
royaume, et qui leisoient grant *grief* et
cruelty aux Anglois et Bourguignons. (1420,
*Fragm. d'une version franc. des Grandes
Chroniq. de St-Denis*, *Bibl. vla.*)

Tousjours craignant que trop longue demore
Cause ne fust de quelque perte ou *gref*.

(J. MAHOU, *Voyage de Venise*, Har. de Montpoux a
ceut de Venise, f^o 48 r^o, éd. 1532.)

Et du *gref* qu'il sentit

Son chef luisant secous plusieurs fois.
(CL. MAR., *Mét. d'Or.*, I, II, p. 36, éd. 1596.)

— En *grieux* de, loc. composée, malgré,
contre le gré de :

Pour ce que li mondes est vieulx,
Vint de son ciel entre nous Deux,
Ainsi comme en pays de guerre ;
Et pour ce que ce fu en *grieux*
Des Sarrazins et des Hebreux,
Vint le Saint E perit en terre,
Pour la vie perie querre.
(J. DE MARS, *Tres.*, f237, M^{on}.)

Wall, *grieux*, grave, important, diffi-
cile. (Villers, *Dict. wall.*) Bresse, *gref*,
beaucoup.

GRIEFTE, voir GRIETÉ.

GRIEFVE, voir GREVE.

GRIEFVESME, adj., superlatif de *grief*

Mes d'on procede ces abus,
Mes *griefvesmes* pertes et escaines ?
(*Let. du sieur d'Orl.*, 18106, Guessard.)

GRIEFVETE, voir GRIETÉ.

GRIENDER, voir GRAIGNOR.

GRIES, *grecz*, adj., grec, grégeois :

La delens la cité lanceront feu *gries*.
(*Geste d'Alr.*, Richel. 24365, f^o 19 r^o.)

Vins *grecz*. (*Entr. du roi en la ville de Napt.*,
12 fév. 1492.)

1. GRIESCHE, adj. f., dure :

Ce qui Penpesche
C'est mort ou prison tres *griesche*.
(AL. CHARTIER, *Livre des quatre dames*, p. 650,
éd. 1617.)

**2. GRIESCHE. - esche, - ece, *greesche,*
greesche, gresyche, griache, gryache, adj. f.,
grecque :**

Il chait par vive destrece
Et mal qui les vieilles blesce,
Celui qui la *greesche* gent
Sincoip elome proprement.
(FRIER ANGELE, *Vie de S. Greg.*, 291, Meyer.)

La *greesche* gent.

(*De la guerre s.*, Nat. Chr. 1639, f^o 11^v.)

La *greesche* gent.

(*Id.*, f^o 12^v.)

Ei a une ymage peinte de Nostre Dame
de son enfant a otre *greesche*. (*Itinéraire
de Londres a Jérusalem attribué a Matthew
Paris*, H. Michelant et G. Raynaud, *Itinéraires
a Jérusalem*, p. 431.)

Deux lettres qui *griegoises* sont
(M. DE LA GRAYE, *Bible*, Richel. 401, f. 143 v.)

— La *griesche*, à la mode grecque :

Ar se fut bon à la *griesche*.
D'une amorce de bel et rose
(M. DE LA GRAYE, *ibid.*, f. 77 v.)

— S. l. sorte de jeu :

Ke nous ne puisz jouer a hazard ne a le
grieece ou rotome et Augleterre, Janv. 1257,
Arch. mun. Douai, Cart. 004, f. 30 v.)

La *griesche* est de tel maniere
Que le veult avoir gent leziere
En son service.
(R. DE LA GRAYE, *la Griesche d'Esté*, f. 31, Jub.)

Li rois s'est si a çon donnee
K'il veult s'en juer a la *griescie*.
(GILBERT DE BERKIVILLE, Richel. 1264 v., f. 214 v.)

En tavernes, on sont li jeu des dez et de
la *griee*. (LAURENT, *Somme*, Richel. 2202,
f. 19 v.)

Les Gregois qui par longtempz y seroient,
pour eulx desennuyer trouverent plusieurs
jeux par entreeulz scriissables, comme des
Lubles et de la *griescie*, qui est ainsi nomme
pour la cause que les Greces la trou-
verent. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689,
f. 75 v.)

GRIEUX.

Ceste robe que je te monstre
Peut-y prendre elle le en ceintre.
Et de ceste robe que ferons ?

GRIEUX.

Nie ne le desespoerons.
Ainz is le lessons entiere
Et en juerons a la premiere
Griech a qui elle sera.
(*Passion contre Saigneur*, Jub. Myst., II, 242.)

Le suppliant dist qu'il ne jouerot plus
a la ruffe, mais qui voudroit a la *griechie*.
(1458, Arch. H. 188, pièce 114.)

— Probablement malheur au jeu, et
malheur en général :

Bien le fait *griechie* en cevent
Qu'onques ne li livre ;
Bieu ne paie, bien ne delivre,
(R. DE LA GRAYE, *la Griech d'ayer*, f. 2 v, Jub.)

Griech li s'en s'aura,
Desant l'a en petit d'aire,
(*ibid.*, p. 28.)

L'esperance les sert de folie
Et li *griechie* les de croie.
(*Rec. de la Griech de l'Esté*, f. 32, Jub.)

— Prison :

Chascune personne qui sera emprisonnee
en la boucherie, en Beaumont, ou en la
griescie, qui sont prisons fermeez, li paiera
pour li mult. IIII. d. et II. d. pour sa
poine. (1372, *Instr. de la yeule du Chastel de
Paris*, Richel. a l'Inst. de Fr.,
M. V, 171)

Contans, *griescie*, tristesse, nostalgie.

GRIEŠKE, VOIR GRISCHIE.

GRIEŠTE, VOIR GRIETÉ.

GRIETÉ, *grietié, grietel, grietuit, grietié,*
grietié, rié, grietel, grietuit, griet, grietivé,
grietié, s. l., domage, peine, souffran-
ce de corps ou d'esprit, charnif, fache-
rie, difficulté, rigueur, miserie :

Les gens *grietié* de miserie.
(*Le ore de p. de l'Esté*, f. 10, Jub. 173, f. 112.)

Il vous convertira aher en *grietié* ou en
serviche de sainte eglise. (S. *Graal*, Val.
Chr. 1687, f. 94 v.)

Par çoy li eglise devant dite en eust
grietié nul damage. (Août 1250, *Ch. d'Ar-*
nould de Mortagne, ap. Le Glay, *Mém. sur*
les arch. de Château-l'Abbaye.)

Mais li saint home ne redoutent mie
la *grietié* del lin. (*Règl. de Cîteaux*, ms.
Bijou, f. 2 v.)

Ne moleste ne *grietié* lesistent a l'ab-
beil. (1290, *Cart. du Val St Lambert*, Ri-
chel. I, 40176, f. 154 v.)

Ne moleste ne *grietié*. (*ibid.*, f. 16 v.)

Commandons que quiennques pour le
tens sera tresoriers... rende et paie sanz
une *grietié* et sanz attendre sanz man-
quement les devant dites deux mille livres.
(XIII^e s., Arch. K. 34, pièce 28.)

Tons jours serons en vostre aye,
Si que nulle *grietié* grever
Ne vous pourra.

(*Gauci*, 768, Crapelet.)

Li menereit vie d'amaunt
Et en recordant len s' *grietié*
Dont chascun a en asses.
(*ibid.*, 6107.)

Li celle li dist le meschiez
Et li *grietié* et la dolour
Quelle souffri a celui jour.

(*ibid.*, 6121.)

Et li sembloit... que toute la *grietié* que li
avoit el chief et el cuer de la tristee, que
li avoit devant s'en fu alee desulz meuz-
bres. (JOINV., S. Louis, p. 420, Capperon-
nier.)

Par la *grietié* de la voie. (*Vies des Her-*
mites, ms. Lyon 698, f. 41 r°.)

Plus m'est il de moi peure, qui est emprisonnes
Et G. arm de Nonziane, qui est emprisonnes.
Entre la gent prieune, ou multoit de *grietié*.

(*Gaufrey*, 246, A. P.)

Et pour les *grietiés* que souvennes nous
estoitent tant par werz, par tempies que
par les destines paier. (1322, Arch. JJ 61,
f. 99 v°.)

Je croi pour nul avoir ne l'eust deporté,
Car au roy des François et fait mainte *grietié*.

(CIV., du Guesclin, 1879, Charrière.)

Li royaume de Nipples me fait trop de *grietié*.
(*ibid.*, 13832.)

Sans or et sans argent, souffrans grandes *grietié*.
(*ibid.*, f. 14104.)

Li duns de Normandie que Diez gart de *grietié*.
(*ibid.*, p. v. des v. 1158-1175, Impr., *questé*.)

Sanz li quele ombre li font tant de *grietié*,
de malices et de grans mauxvies.
M. Genève 179 v., Bitter, *Paris, des dix^e et
XI^e siècles*, p. 38.)

Si ne me sera pas *grietié*
De ceste maniere a traier.
(*Unes de Lorraine*, Romm., p. 370.)

La cause de ceste erreur est la *grietié* de
savoir les choses particulieres. (DRESEME,
quadrip, Richel. 1349, f. 22 v.)

Je ne volroie au roy faire nulle *grietié*
ne nul desplaisir. (*Chron. attrib. à J. Des-*
nouelles, Hist. des Gaulles, XXI, 192.)

Et on lousse et *grietié* de pis. (B. DE
GOURD., *Pratiqu*, IV, 5, ed. 1495.)

Li fait, quant il est a mortie,
Qu'elle li puisse greter d'aire ;
S'il a *grietié*, elle li garde
Et piteusement le respieide ;
Li mantelouz par se doner
Le estrat li mortel haugour.
(LEST. DE CAUL., *Paris*, Richel. 849, f. 188 v.)

Car nul *grietié* de peitence
Ne vault grevés sans peitence.
(*La Vie sainte Marivo*, Romm., p. 606.)

Aidez moy, vous mon Dieu et mon Sei-
gneur, et je ne doubteray de quelconque
grietié que je soye grevé. (*Intern. Con-*
sol, II, XXIX, Bibl. elz.)

Et tu n'y auras point de *grietié* ou
peyne, mais te sera tresgrande consolacion
et revesfort a ta patience. (*ibid.*, II,
XXXXVIII.)

Tant longuement que tu es en ce corps
mortel, tu sentiras ennuy et *grietié* de
cœur. (*ibid.*, II, LI.)

... Mult les fist de *grietié*.

(JOS. DES PREIS, *Geste de Liege*, 36099, Scheler,
Class. philol.)

— Mal d'enfant :

En celle nuit entra la dame en sa *grietié*.
(*Cher. au cygne*, 319, Heilf., Impr., *s'agrif*.)

— Endroit difficile, périlleux :

As destroz des bois, es ensieres,
Es *grietié* des paloz.
(J. DE PRUNAT, *Liv. de Vegere*, Richel. 1604,
f. 394 v.)

— Grief, faute, crime :

Por les *grietiés*
(D'ENGUERRAN et iniquité,
(GROFFROY DE PARIS, *Chron.*, 7545, Buchon.)

Lorr., *grié*, *grié*, *grié* : Il a la *grié*, la
grié du pays ; la *grié* du pays l'a rendu
malade.

GRIETTE, VOIR GRIETÉ.

1. GRIEU, VOIR GRIEF.

2. GRIEU, VOIR GRUC.

GRIEUR, s. m., garde-forêts :

Devant le mestre des forez, les *grieurs*
ou mestres sergenz. (1320, Arch. K. 40,
pièce 23.)

GRIEVANCE, VOIR GREVANCE.

1. GRIEVE, *greve*, s. l., préjudice :

Et des *griees* et des lomas, que fait li
avienz. (*Ch. de 1262*, Preuv. de l'Hist. de
Bourg.)

En lour *griee* et ou prejudice tres grant
de lour et de dite cite. (29 avr. 1293, *Tr. de
paix entre Pichee*, et la *commune de
Besançon*, Arch. mun. Besançon.)

2. GRIEVE, VOIR GREVE.

GRIEVEMENT, VOIR GREVEMENT.

GRIEVETÉ, VOIR GRIETÉ.

GRIE, VOIR GRIP.

GRIFFAGNE, VOIR GRIFAGNE.

GRIFFAIGNE, *griff-, griphaigne, gref-, gri-*
fayne, griffaigne, grifaune, griffaine, adj.,
rébarbatif, sauvage, cruel, redoutable, en
parlant de personnes ou de choses :

Il traverent la gent mult fiere et mult *griffaigne*.
(*Rou. 2^e p.*, 797, Andrieux.)

L'eaume li brent au la beste *griffaigne*.
(*Arschans*, 1265, ap. Jouckx, *Gull. d'Or.*)

En Germaine a une montaigne
Roiste, haute, fiere, *griffaigne*.

(BEX., *D. de Norm.*, I, 345, Michel.)

Del autre part sor la montaigne
qui bien i est fiere e grifaine,
l'at tute lur navie treite.

(*Id.*, *ib.*, II, 3055.)

Desoz Archenches vers Brehaigne,
Qui les lens fat terre grifaine,
Eirt la forest de Quoklunde,

(*Gen. de Saint-Pair, Saint-Michel*, 19, Michel.)

Comment Emeindus, a la chiere grifaigne,
Estoit ferus e l'ours, ases pres de l'eant zao.

(*Rom. d'Alex.*, P^o 23^e, Michelant.)

Otes li emperere, a la chiere grifaigne,
(*Cher. au cygne*, II, 32, Hippou.)

Or s'i gardent li Saisne, la pute gent grifaigne,
(*Id.*, I, 6413.)

Grant guerre arrent ki molt l'ur iert grifaigne,
(*Joung. Fivoise, Chron.*, 635, ap. Michel, *D. de Norm.*, I, III.)

Et Jhesus lor doinst vainere icele gent grifaigne,
(*Chanson d'Antioche*, I, v. 953, P. Paris.)

De la mer grifaigne,

(*Ysop*, II, fab. xxv, Robert.)

Qu'il le puisse mener sor li beste grifaigne,
(*Parton.*, Richel. 19152, P^o 171^e.)

Li dus estoit en son castel,
Roce grifaigne ens u monel.

(*Athos, Richel.*, 375, P^o 1414.)

Et est entre la gent grifaigne,
(*Morsk., Chron.*, 1767, Reiff.)

... L'emperour a le chiere grifaigne,
(*De Vaspasien*, Richel. 1533, P^o 387 v^o.)

... Par montaignes,
Par costes, par places grifaignes,

(*J. de Florant, Lie. de Vegece*, Richel. 1604, P^o 15^e.)

Tant avoit la chiere grifaigne,
(*Idem qui conchia le prestre*, m.s. Berne 374, P^o 86.)

Qu'il s'i estoit fiere e grifaigne,
(*Gieulle escaillie*, Ars. 3114, P^o 124.)

Tant vont qu'il ont trové le felon roi grifaigne,
(*Gaufrey*, 10338, A. P.)

Kallienne de Franche a la barbe grifaigne
A Gaufrey apele.

(*Id.*, 10546.)

Leur citeit refait ont plus forte et plus grifaigne,
(*Jen. des Preis, Geste de Liege*, 3787, Scheler, *Gloss. philol.*)

Une vilhete y at qui fut assez grifaigne,
(*Id.*, *ib.*, 8181.)

— Résolu, fier :

Amé l'avez sor tote rien,
Si n'avez fait raison et bien,

Que qu'en disoient aus compaignes,
Qui tant se fissent lui grifaignes,

(*Parton.*, 4913, Crapetel.)

Suivant le Duchat, grifaine se dit d'une
plante sauvage qui n'a point été griffée, et
ce mot se dit encore à Metz, des noix
que portent les sauvages. Lorr., des noix
grifaignes, noix dont la substance est très-
tendrement renfermée en de certains petits angles
ou coins, qu'il est difficile de l'en tirer.

« Vous avez des oreilles grifaignes, » les
oreilles vous cornent.

GRIFAIN, s. m., espèce d'épervier :

Grifains est nous oisians que on prend a
l'euree d'yver, et a les oisils rouges et ver-
mais comme feu. (BRUN. LAT., *Tres.*, p.
202, Chabaille.)

GRIFAINE, voir GRIEAGNE.

GRIFFON, adj., griffu :

Des bris aussi delors et mains griffoneus.
(*Li avoiz, Elog. de la belle fille*, p. 24, Willem.)

GRIFFAIGNE, voir GRIEAGNE.

GRIFFE, griffé, adj., armé de griffes :

Nois veismus un grand dogue a deux
testes de chien, ventre de loup, griffé
comme ung diable de Lamballe. (RAB.
I, V, c. 16.)

GRIFFEE, s. f., griffade :

Que le francois dit plus usitement
griffée, comme havec, et dentée... signifie
un coup, une ferure de griffe de beste on-
gle a serres, comme le lion, ours, faucon,
chat, ete. (NICOT, *Thres.*)

GRIFFER, v. a., enduire de mortier :

Reconvert et mené a main la dite mai-
son des escolles, carrelé, marclé les
chambres basses et hautes, et le tout
griffé, blanchi, etc. (*Compt. de 1587*, Arch.
de Dun-le-Roi, ap. Janbort, *Gloss. du
centre de la Fr.*, suppl., p. 82.)

GRIFFIERE, s. f., griffe :

Le blanc lion de sa griffiere
Luy fait (à votre aigle) bien ses ailles descender.
(1521, *Chans. sur le Siege de Mezières*, Lor.
de Lincy, *Ch. hist. fr.*, II, 71.)

1. GRIFFON, grifon, s. m., nom donné
aux Grecs byzantins et par extension aux
peuples d'Orient en général :

Les vieilles Griffons abatre et chevaus
gaignier et palefroiz. VILLEHARD., *Conq.
de Constantin.*, 244, Wailly.)

Tant et loke li une (bataille) fu des Gri-
fons d'Andronople, et li autre de nos
Francois. (II. DE VAL., 549, Wailly.)

A tout lor Griffons et lor Turs
S'iroient par la mer as murs.
(*Morsk.*, *Chron.*, 29088, Reiff.)

Il avint que li Griffon s'assemblerent et
pristrent conseil d'assaillir et d'occir les
Latins qui estoient avec les Templiers.
(GUILLE. DE TYR, *Contin. de l'hist.*, s. ap.
Mabius, *Ampl. collect.*, I, V, col. 637.)

— Homme vaillant :

Le hanriere l'evesque portorent li griffons.
(*Jen. des Preis, Geste de Liege*, II, 4083, Scheler,
Gloss. philol.)

— Adj., grec :

Por assablier le firent a cele gent grifone.
(*J. Bou.*, *Sar.*, cxxx, Michel.)

2. GRIFFON, -un, s. m., sorte de maladie
des faucons :

Quant il (le faucon) a griffon, pran la
liande de soriz et l'esorece de la racine
d'orme... et l'en lave... il garra. (*Traité de
faucons*, Richel. 12581, P^o 86 r^o.)

GRIFFU, adj., arme de griffes :

De ce monstre griffu, monstre trois fois bestu,
Par Charles nostre Hercule autrefois abbatu.
(P. MATHEU, *Tout de la Guisarde*, ap. Roq.)

J'en sens juralement un aigle sur mon cuer,
Pendens un soing griffu qui couure me furir.
Me rompaingout.

(ROSS., *Poes. retranch.*, LXXVII, Souv. à Cas-
sandre, I, 138, Edd. elz.)

Plusieurs écrivains modernes ont remis
ce mot en honneur :

Le vauntour, Paigle, tous les brigand-
griffus, crochus, allérés de sang chaud.
(MICHELET, *Poiseau*, p. 143.)

Un pan de mur... porte le bas relief co-
lorié d'une tête de préte, contournée,
griffue, nous montrant ses croes dans un
rictus froce. (P. LOTI, *Revue des Deux-
Mondes*, 15 août 1884, p. 869.)

GRIEFUN, voir GRIFFON 2.

GRIEFER, adj., qui a de bonnes griffes :

Et maint et maint faucon grifer.
(*Aubrey*, p. 67, Iarbié.)

GRIEFON, voir GRIFFON 1.

GRIFFONAILLE, griffonaille, s. f., ca-
naïlle :

Kar E bourgeois, li griffonaille
de la vile et la gargonaille,
Gent estroite de Sarazins,
Rampouneot nos pelerins....
Mais li G'rex s'en corceuet
Et li Longebard en groceuet.

(*Est. de la g.*, s., *Vat. Chr.*, 1659, P^o 3^o et 4^o.)

Mont furent les ozz grant de celle griffonaille.
(*Florence de Rome*, Richel. nouv. acq. 4192,
P^o 20 v^o.)

GRIFFONCEL, griffoncel, s. m., petit
griffon :

Item une cappe blewe a griffonchiaux
d'or a un cassiel de couivre ou il a deux
platinos d'argent nelles. (1386, *Invent. de
S. Amé*, p. 9, Arch. Nord.)

GRIFFONEL, -onnel, griff., s. m., petit
griffon :

Mon pere quemanda, qui tant fu abases,
Que li Art. griffonnel fessuet mort et tues
Dont chascun n'ot d'aage fors que v. jous passes.

(*Gaufrey*, 3977, A. P.)

Un petit griffoneun. (*Rom. d'Alex.*, Richel.
15478, I, IX, P^o 282.)

GRIEGNE, adj., grec :

.... Moines i ot grigneur.
JEN. DES PREIS, *Geste de Liege*, 3679, Scheler,
Gloss. philol.)

GRIEIER, voir GREGIER.

GRIEIEUR, s. m., lépreux, ferme inju-
rieux :

On seut bien qui n'es, Jehan le Bergnier,
dug grigier; et je suis receveur de la
hense. (1476, Arch. JJ 193, pièce 1618.)

GRIEIGNAT, adj., grigüant, grognon :

Et le promoncia le due a grigüans dents
et bien envis de hors sa bouche. (CHAS-
TELL., *Chron. des D. de Bourg.*, V, 346,
Kerv.)

— Hérisé :

As-is devant son front multitude de faces
en bacinets enroullées, et dont les de-
dans estoit grigüans barbes de vilain.
Mordans levres. (G. CHASTELL., *Chron. des
D. de Bourg.*, V, 273, Kerv.)

GRIEIGNAT, adj., reigüiné, en colère :

Ki vers moi est fét et grigüans
Por ce fème, si que sèves,
De qui jeus mes volentes.

(*Reuait le navel*, 6428, Mém.)

— Triste, affreux :

Fuyez vous ent, lokart,
Jamais en la prison, en la carte gramart.
Ne me remettes, se Mésuris me cart

(*Cher. au cygne*, 10321, Edd.)

Pic., *grignord*, pleurnicheur

1. GRIGNE. VOIR GRABINE.

2. GRIGNE, *grigne*, adj., rechignant, rechigne, *grignon* :

ou avoir *grigne* chière, ristes ou dangier.
Jou. de M. S^o. *Est.*, 1315, Mebon.)

Boulez, Champ, *grigie*, triste, qui a de l'honneur. Suisse rom., *gringe*.

GRIGNEMENT, *crinement*, s. m., grince-ment :

Notre seurs commandera a ses anges en disant : Gieotes es tendres d'inier, la soru pleurs et crinement de deus. (XV^e s., *Sermou pour le .XXIII. dimanche apres le Printiel*, ms. Valenciennes 419, A. 5. 30.)

GRIGNER, VOIR GRABINEIL.

GRIGNETTE, s. f., grignon, croûle graineuse du pain :

A laquelle fille le suppliant avoit accoustumé de donner des *grignettes* de pain, qu'il tiroit le pain hors du four. (1454, Arch. JJ 184, pièce 488.)

GRIGNEUR, VOIR GRABIGNOR.

GRIGNEUX, VOIR GRIGNON.

GRIGNOR, VOIR GRABIGNOR.

GRIGNON, VOIR GREXON.

GRIGNOR, VOIR GRABIGNOR.

GRIGNOS, -ous, -oux, -eur, *grignynos*, -us, adj., grignon, rechigne, mécontent, en colère :

Molt est li deables *grignos*.
Et mult par est achaisnos.
(BEX., *D. de Norm.*, II, 25666, Michel.)

Robins est fol et *grignos*.

J. DE CAMBRA, *Chans.*, Binaux, *Trouv. cambres.*, p. 147.

Homme est mesel, homme est roignoux.

Homme est loeus, homme est *grignou*.
EIERREI, *L'Enor es dames*, Richel. 2236, f^o 396^v.

De ces responses fu li contes de Haynan tous *grigneus* et dist qu'il n'iroit mies ensi. (FROISS., *Chron.*, III, 493, Kerv.)

Le duc Aubert fut tout *grigneus* et melancolieux de ces paroles. (Id., *ib.*, XIV, 268.)

— En parlant de chose, où l'on grince les dents, ou l'on gémit, où l'on pleure :

Dous quartiers de vigne souz a Fousse *grignouse*. (SAM. ap. ANZEV., 1276, S^oin. S. Ch., Adomes, Arch. M. et L.)

Li seuz *grignousse*. (D^om. ap. p^oq. 1331, *ib.*)

— Inde, violent :

N. al. es. es. al. et *grignouez* *grindel*.
GAYLON, 6714, A. P. 1.

— Facheux, lamentable :

Ceste douloureuse et tres lamentable nuit, *grignouse* pour toute la chrestienté. (G. CHASTILLON, *Chans.*, I, 38, Kerv.)

Le Las de la Cour de la p^oq. p. *grignouse*.
JER. LECHER, *Chans. de la p^oq.*, 2093, Scheler, *Chans. de la p^oq.*

Bret., G^ossu du Nord I, *grignou*, *grinou*, *grignon*. (P^oq. *grignou*, pleurnicheur. Montagne d'Anthon, *Chans.*, 26-27-28.)

GRIGOIS, VOIR GRESOIS

GRIGUENOTER, VOIR GRINGUENOTER.

GRJOIS, VOIR GRESOIS.

1. GRIL, VOIR GREIL.

2. GRIL, adj., decharné ?

Ni a si velle ne si grille.
Nait de medier du cocodrille.
(De *Monacho in flosse periclitato*, 181, Michel, *D. de Norm.*, I, III.)

GRILE, VOIR GRILLE.

GRILET, VOIR GRILLET.

GRILETE, s. f., grenouille :

Ce poivre homme ira apres eulz sur la mer, noiant comme les *grilettes*. (1451, Arch. JJ 185, pièce 105.)

GRILL, VOIR GREIL.

1. GRILLE, VOIR GREILLE.

2. GRILLE, VOIR GRISLE.

1. GRILEMENT, s. m., glissement : Prolapsio, glissement, *grillement*, chute. (H. EST., *Dictionariolum*.)
Lubricum, glissement, *grillement*. (*Caletini Dict.*, Bâle 1584.)
Glissement, *grillement*. (*Tr. ling. Dict.*, éd. 1604.)

2. GRILEMENT, *gristement*, s. m., pétillement :
Et veid que bruslant ne laisoit *gristement* ne bruyt auenn. (RAB., I, III, c. 17, éd. 1582.)

GRILLER, V. D., glisser :

Griller, glisser, labi. (ROB. EST., *Dict. fr. lat.*)
Delabi, prolabi, glisser, *griller* de costé ou en arriere. (*Triam ling. dict.*, éd. 1604.)

— *Grillant*, parl. prés., glissant :

Aaze, mobile, *grillant*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

Lubricus, *grillant*, glissant. (*Caletini dict.*, Bâle 1584.)

Lubrico, faire glissant ou *grillant*. (*ib.*)
Grillant, glissant ; faire *grillant*, lubrifier. (NICOT.)

1. GRILLET, *grilet*, *grillet*, *gristel*, *grisset*, *grillet*, s. m., grillon :

D'un *grisset* conte la maniere
Qui trova que fermere.
(MARE, *Isopet*, Richel. 2168, f^o 170^v.)
Catinus, *grilet*. (*Gloss. lat.-fr. du XIII^e s.*, Richel. I, 8426, f^o 110^v.)

Grillus, li, *grillet*. (*Catholicon*, Richel. I, 17881.)

Grilletus, li, lieux ou habitent *grilles*. (*ib.*)

Grillet, épave. Le lieu ou habitent les *grilles*. — 1463, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Andrieu du Quercigneron, Bibl. Quimper.)

A Farouille (domestique animal) est donné le chant matutinel, a la seichelle le meridien, a un *grisset* le nocturnal. (*Peiregrin. d'Amour*, f^o 69^v.)

Lequel formy demanda audit *grilet* ou

grignon... (*La Mer des hystoir.*, I, II, f^o 13^v, éd. 1488.)

Damoiselle Marguerite de Fontaines porte d'argent a une lasse d'azur, chargée de trois *grilettes* d'or. (1523, *Act. de la nobl. de l'elect. d'Evre.*, Arch. Evre.)

Se froissant la gorge d'un *grillet* il mitige les catarrhes. (DU PINET, *Plin.*, XXX, 4, éd. 1566.)

D'autres y appliquent des *grilettes* broyées avec la terre qu'ilz portent sur eux. (*ib.*, *ib.*, ch. 5.)

Ces bestioles n'estans pas plus grosses que nos *grillettes*. (JEAN DE LERY, *Voy. au Bresil*, I, 480, Gaffarel.)

Pièce de vigne appelée le champ du *grillet*. (1583, Prieuré de Ligudé, Arch. Vienne.)

— *Trembler le grillet*, loc., trembler de froid :

Je fay bien de leur vaillet
D'icy trembler le *grilet*.
(MELL. DE S. GEL., *Œuv. poet.*, p. 203, éd. 1719.)

— Fig. :

Je ne doute point que l'imperatrice vostre femme n'ayt de *grillettes* et de tioutous en la teste de sorte que par vengeance ou pour quelque autre fin, elle s'essaye a vous tourmenter. (*Hist. pit. du Prince Erastus*, f^o 59^v, éd. 1587.)

Fr. Comlé, Saugét, Bresse et Suisse rom., *grillet* ; Saint. et Berry, *grelet*, *grillon*.

Les Poitevins disent un *grelet*, les Angevins un *grésillon*, et les Normands un *criet*, Il faut dire un grillon avec les Parisiens. (MÉNAGE, *Observations sur la langue française*, ch. CCXXIV.)

C'était un enfant très-causier, vif comme un papillon, curieux comme un rouge-gorge et noir comme un *grelet*. (G. SAND, *La Petite Fadette*.)

Le *grelet* et le santerian, ou, si vous l'aimez mieux, le grillon et la sauterelle... (*ib.*, *ib.*)

Nom de lieu, *Grelet* (Indre).

Noms propres, *Grillet*, *Grelet*.

2. GRILLET, *grist*, s. m., dim. de gril :

Les bougons d'ung *grillet*. (1444, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Le grand *gristet* de la cuisine. (1586, *Mobil de la table de Béthune*, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 111.)

GRILLIS, s. m., grèle :

Par defaute de lens, ou par *grillis*, ou par autres pestilence. (VOY. DE MARC POL., c. XCIX, Roux.)

GRILLON, VOIR GRELLON.

GRILLONS, s. m. pl., sorte d'instrument de torture :

Qu'il ait la gellenne, qu'on lui baille les *grillons* a ce meschant. (AMYOT, *Œuv. moir.*, Du trop parler.)

Le haut justicier doit avoir en sa dite justice prisons bonnes, seures et raisonnables, basties a rez de chaussee, sans user de fers, ceus, *grillons*, arves, ou

autres instruments semblables. (*Cont. du baillage de Meleun de Mayenne, Justice, p. 101, ap. Ste-Pal.*)

CF. GRÉSILLONS.

GRILLOT, s. m., grillon :

Grilloton, lieux ou habite grillot. (*Gloss. de Salins.*)

Après d'un grillot les chansons.

(1560, *Cuisine papale, p. 18, Fick.*)

GRILLOTIER, s. m., rôtiisseur :

Lucelle grillotier. (RAB., I. II. c. 30, éd. 1542.)

GRILLOTIS, s. m., son, murmure :

La première chose qu'un mary doit avoir d'une femme, et que la femme luy doit fidement garder, c'est l'oreille; afin que nul langage ou bruit n'y puisse entrer, sinon le doux et amiable grillotis des paroles chastes et pudiques qui sont les perles orientales de l'Evangile. (FR. DE SAL., *Vie d'éc.*, III, XXXVII, éd. 1631.)

GRIMACEUR, s. m., celui qui fait des grimaces :

A ce propos ces grimaceurs...

Font en cuisine grant tumulte.

(1560, *Cuisine papale, p. 82, Fick.*)

GRIMACHE, s. f., situation critique, embarras :

Estange de Hersta voit mult bien la grimache. (JEN. DES PAYS, *Geste de Liege*, II, 1613, Scheler, *Gloss. philol.*)

Mot douteux selon Scheler, qui croit y voir la forme *gruvache* ou *gruvache* ?

GRIMAUDE, - maude, s. f., école :

Après avoir esté par unz longz temps.

A la grimaude, il faillit changer temps.

Aller au droit port y avoir pratique.

(BOERNEUS, *Faives*, p. 24, éd. 1723.)

Un homme... avoit mené deux siens fils à Poitiers, pour estudier en grimaude. (BON. DES PÉRIERS, *Nouvelles veuevantes*, D'un autre Poitevin, p. 207 v°, éd. 1564.)

- Sorte d'oiseau :

Hibou, cheveche, grimaude. (JUN., *Nomencl.*, p. 49, éd. 1577.)

GRIMBELER, VOIR GRIBELER.

GRIME, adj. f., chagrine, irritée :

Venez avant, ma dame grime.

(G. LE LONG, *la Veuve*, 122, Scheler.)

- Subst., femme chagrine :

E parlien elle n'est pas laghe

Qu'il faille mettre a tel estime.

Car ce n'est que une vieille grime

Fandree et qui vault pou d'argent.

(Pois. fr. de G. Altane, *Farsa de la dona.*)

GRIMELÉ, adj., bigarré :

En mi sa voie a encounteré

Une gheline grimelée

Qui pasture en nue charrerie.

(De Bant Constant del Hamel, Richel. 1553, p. 491 r°.)

Poitou, Saint., *grimelé*, ridé, flétri. Se dit de la figure des vieillards.

GRIMESSE, adj. f., revêche, acariâtre ?

Johanna dicta la Grimesse. (1291, *Roll. de S. Saue. d'Orl.*, Arch. Lorett.)

GRIMOUART, s. m., moue dédaigneuse :

C'est li mot le grimouart :

Et ! fet ele, que diez m'en gait,

Que e vous aime par ce fere !

(*In Pocheur de Pont sur Saue*, Montaignon et Baynaud, *Fabliaux*, III, 70.)

GRIMPER, v. n., exprime le cri de l'ours, et traduit le latin *uncare* dans l'ex. suiv. :

L'ours velt grimmelle ou murmure et grime. (COMENIUS, *Janna aveva reserata duarum linguarum*, p. 43, éd. 1639.)

GRIMUCHE, s. f. ?

De chele coene grimuche

Et de che vliin a l'aumuche.

Me desives que che paet estre.

(A. DE LA HAYE, *Jus S. Sac.*, Richel. 2366, p. 61 p° ; *Th. fr. an. m. a.*, p. 177.)

GRINGHE, s. f., sorte de crêpe :

Cerasum actium, gringhe. H. Corlune.

(JUN., *Nomencl.*, p. 78, éd. 1577.)

GRINGELÉ, adj., craquelé ?

2 petites bouteilles de voire gringellé garnies d'argent. (1833, *Journal du garde-m. de l'argent*, Donet d'Arcy, *Compl. de l'argent*, p. 320.)

Un petit pot de voire gringellé, garny d'argent. (1380, *Inv. de Charles V*, 206, Labarte.)

GRINEUR, VOIR GRINGSOR.

GRINGALET, guing., giny., s. m., sorte de cheval :

A une brance par la resne

Et le gringalet arressé.

(CROIST. DE TROIS, ap. Fr. Michel, *Argot*.)

Mieus le veul il repèner a pié,

Car durement seroit irié.

S'il veult mort le gringalet.

(YUAN, Richel. 1433, p° 19 v° et Richel. 2163, p° 164.)

Si li tramist le gringalet.

Si li mist le frain et la sepe.

(*Id.*, Richel. 2168, p° 29°.)

Car commandé l'avoit li rois

Quat sor. t. gringalet norrois

Virent venir grant adreure

De plain estais grant amideure

Un vieillard de moult grant aage.

(*Dolopathos*, 7927, Bibl. etc.)

Les armes, recut un valet,

Uns autres prit lon gringalet.

(*Do Chevalier a l'esper*, Meun. *Sour. Rec.*, I, 134.)

Et si estoit montez dessus t. gringalet, Qui l'ambureur va assez mieulx d'un tonlet

(CRO., *Bartran du Guesclin*, 18958, Charrière.)

Var., gringalet.

GRINGATOIRE, s. m., galette ?

Seigneurs, voicy d'un gringatoire

Uns tres bon moceel et friant.

(*Farce d'un Pardonneur*, Anc. Th. fr., II, 53.)

GRINGE, VOIR CRINE.

GRINGNE, VOIR GRIGNE.

GRINGNIER, VOIR GRIGNIER.

GRINGNOL, VOIR GRIGNOS.

GRINGOLLER, v. n., dégringoler :

L'un du hault d'une latte au fonds, sans se blesser,

Gringollera roullant.

(GAIEN., *Plais. des Champs*, p. 266, éd. 1604.)

GRINGOT, s. m., sorte de chant :

Et l'ompal sautes gracieux
Faisoit en doult ont le gringot
Avec Masse, Maigue et Margot.
Tant rechoit bien a son point
Que de moues deusant n'avoit point
(*Pastoral*, ms. Brux., f. 6 v°.)

Et chantant a gringot p-o-y.

(*Id.*, p° 2, v°.)

GRINGOTAGE, - aige, gringotté, s. m., chant, gazouillement :

Mais, en me voyant,

L'esoum s'en va, de moy fayant.

(*Et delaisse son amoullage.*)

(MORL., *des S'ix joyz*, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., III, 14.)

Et voit on en beaucoup de lieux que plusieurs ne savent conguoistre nuz fa, doneques n'uz fazet, mais ont voix assez accordables s'en meslent plus que les autres, mais notochstant leurs gringotages on voit que beaucoup de quatries ne treuvent pas sans avantages. (J. BOUCHET, *les Regnars L'aversant*, p° 42°, éd. 1522.)

GRINGOTER, - oter, verbe.

- Neutr., gazouiller, chanter :

ou regarde de ce primas

Comment il deschante et gringote.

(*Mart. de St. Pier. et de St. Paul*, ap. Jub., *Myt.*, I, 86.)

Chantez, notez, deschantez, gringotez,

Peltez enfans qui savez contrepoinet.

(MORLAIN, *Chans. sur la jour. de Gannevate*,

ap. Ler. de Linzy, *Ch. hist. fr.*, I, 390.)

Et quant ditez : Chantez tout doucement.

Adonc orez gringoter hautement.

Pour estre ouyz chascun s'adonne a braire.

(*Contred. de Songeur*, p° 185 v°, éd. 1530.)

Le moineau passeroit ou friquet chuchotte et gringotte. (COMENIUS, *Janna aveva reserata duarum linguarum*, p. 38, éd. 1639.)

- Act. :

He n'y conguois ne fa n'o ny.

Mais, pour gringoter ma partie

A plaisir, s'elle n'est partie.

J'en triumphe et si en fais rage.

(*Mst. du viel Testam.*, II, p. 11, var., A. F.)

Gringotez et cropez vos notes.

(GREENAN, *Hist. de la pass.*, 3847, G. Paris.)

GRINGOTE, N. adj., qui gringote :

Rossignol Gringoteux. (LA PORTE, *Épith.*, éd. 1577.)

GRINGOTIS, s. m., bruit :

Qu'on oïe ce chant mol et raupe, ou il y a du gringotis et du bruit, et mille prononciations de mots. (*Le Cabinet du roy de France*, p. 177, éd. 1581.)

GRINGOLETER, VOIR GRINGEMOTER.

GRINGOLETER, - oter, gringoleter, verbe.

- Act., chanter :

Le rossignol n'y manque aucunement, leguel peuvet avec son chant, lors les monts et la bruyé de son amoureux, et gringolete cent lasons de chants. (*Hist. maccur. de Merlin Cucc.*, XIV, Bibl. gaul.)

Le pauvre, ayant accordé ses badinages, gringolete et se salue avec une voix horrible. (BER. DE VERVILLE, *Mog. de parp.*, p. 236, Jacob.)

— Neutr., gazouiller, retentir.

GRIQUENOULT, sous vibrans. (R. EST. *Pet. Dict. fr.-lat.*)

Principalement pour le bassus de devant l'Église, qui *griquenolait* à fil retors tout de mesme que si l'on eust voulu abouter deux à onnières de serge drapée de ce pays... y a un bas de soye de Normandie. *Le prin. acte du Synode noct.*, V.)

GRIQUENOIS, s. m., gazouillement : *Griquoenois*, frequentalitum vocis. (R. EST., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

1. **GRINNE**, VOIR GRAIGNE.

2. **GRINNE**, VOIR CRINE.

GRINXIL, VOIR GREXIL.

GRINNOIR, VOIR GRAIGNOIR.

GRIOSIS, VOIR GRÉSOS.

GRIOLE, adj., marbre :

Un pecheur me rivela
Tout contre le rivier de la
Et non palastro *griole*.
PHIL. DE REI, Jean et Blonde, 3118, Bordier
p. 211.)

Troyes, *grioké*, grivélé, marbre.

GRIOTEUX, adj., riche en grain :

Pour faire pain du blé de Brie, faut se gouverner tout autrement, d'autant qu'ice blé est *grioteux* plus que celui de la France ou de Beauvais. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 669, éd. 1597.)

GR. GRIOTTE.

GRIOTTE, VOIR GRIOTTE.

1. **GRIP**, s. m., sorte de petit navire de guerre :

Ils ont envoyé un *grip* à leur capitaine general, qui est en Corou, mandier qu'il assemble la leurs galeres soutilles, qu'ilz ont dehors, qui sont environ trente. *AVU 1495, Lett. de Ph. de Comynnes, pendant son ambassade à Venis*, dans les *Mém. de Ph. de Comynnes*, III, 441, Soc. de l'H. de Fr.)

Ilz ne se doutoient que de petit navires, comme *grups*, dont il y en avoit plusieurs au port d'Albanie. (COMYNES, *Mém.*, VII, 17, Soc. de l'H. de Fr.)

Si tost que leurs bouloars furent gagnés sortirent par un derrière grand nombre d'iceux estans dedans barques et brigandins, et au dessein des nostres approcherent *bug grip* viz à viz du bouloart on ne peut s'escuyer et la dedans entrèrent. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, t. 49 v.)

2. **GRIP**, *grif*, s. m., griffon :

Il *gr.* est trans. le dragons mairades.

(S. BRANDAN, *Arts* 3516, (p. 1438.)

Les *grifs* flamanz del air descent.

Par eals peudre les unles vent.

(S. BRANDAN, 1008, Michel.)

Bataille d'ors ne de sande.

De *grif*, de Ugres, de lions.

(BÉL., *Trouv.* 14674, 104.)

4 dragons et *grifs* sont moult.

Poit. pol. N. v. *Chr.* 16-9, (p. 100.)

Et maintenant se pensa en son cuer que il ferait faire A enguz par lequel li assel *grif* se porteroient jusque au ciel. (HIST.

du bon roy Alex., Brit. Mus., Reg. 19, D. 1, (p. 364.)

3. **GRIP**, VOIR GRIP.

GRIPAILLE, *grâpaille*, s. f., vol, rapine :

Valans bossus

Et molatrus

Et loz plain de *gripaille*.

(PHIL. DE NANCHEU, ap. JARLÉ, *Chans. de Champ.*, p. 94.)

Et loz plains de *grapaille*.

(Ib., *ib.*, ms. Berue 389, (p. 1 v°.)

GRIPAILLE, VOIR GRIFERIE.

GRIPAUME, s. f., sorte de plante :

La *gripaume* donc est quasi semblable à l'ortie. (DU PINET, *Dioscoride*, IV, 89, éd. 1605.)

GRIPE, *grippe*, s. f., grille, croc :

Gripes de fer aques entre leurs mains teoyent. (*Debat du Corps et de l'Âme*, Anc. Th. fr., III, 334.)

Parquoy son fils Philippe

Entré en Paris, qu'il meet entre les *gripes*

Dudit Henry lors d'Angleterre roy.

(J. BOUCHET, *Gen. des Roys*, t. 127 v°, éd. 1541.)

— Querelle, hostilité :

El tens dunque je vous parole.

Que Richard commença ces *gripes*,

N'iert d'agee li roys Philippe.

(GUYART, *Roy. lign.*, 786, Buchon.)

— *Gripe de fortune*, mésaventure, contrariété, désagrément :

Mes tres chers freres et amis, qui jusqu'à ores avez en ma faveur porté avec moi les durs travaux de la guerre, passé les dangereux estreits sans *grippe* de fortune, et acquis honneur perpetuel, je suis vostre chef et prince... (J. MOLINET, *Chron.*, ch. XVIII, Buchon.)

Les autres, doutant de la *grippe* de fortune, ne se osoient adventurer de le suivre. *Ib.*, *ib.*, ch. CCX.)

La compagnie du roy pareillement fut joyeuse d'estre illecq arrivée sans *grippe* de fortune, ne quelque donniageable perte. (*Ib.*, *ib.*, ch. CCXXXVII.)

Poitou, *grippe*, action de serrer, de tenir quelque chose : Thiau gas à la *grippe* bonne. (BEAUCHEF-FILLEAU, *Gloss. du patois poitevin*.)

GRIPEPE, *grippepe*, *grippepe*, *grippepe*,

s. f., sorte de navire, brigantin venitien :

Grippepe et Lionores,

Lins et lyeres et gales.

(MARETTI, *Prise d'Alex.*, 1879, Mas-Latrie.)

Paravant ma quelle descende voyant une *grippepe* partant du port, envoyai une de mes galeses apres elle. (*Le Livre des faits du maresch. de Boucvaert*, 2^e p., ch. 31, Buchon.)

Pres du del cap Saint Aage vint un vostre brigantin ou *grippepe* de Candie. (*Ib.*)

Naves, coques, pautiers, moirans, destrieres, *grippepes*. (D'ANGLUVE, *Voyage à Jerus.*, p. 34, A. T.)

Il est à savoir que parmy la dessus dite inventelle... s'en vont bien aucunes *grippepes* petites. (GUILLE DE LANNOY, *Voy. et Aub.*, p. 136, Pottier.)

GRIPEPE, s. m., vent de griffon :

Item un coupe, fait d'un *gripesoi*, garnizé d'argent endorez, steant sur un pie de III. hentes et le couvercl ornémez de dorz et dehors ove II. hentes, puis. *lib.*, VI, une. di. (1399, *Invent. de Henri IV*, ap. Laborde, *Emacr.*)

GRIPEPAGNE, VOIR GRIFPAGNE.

GRIPIER, s. m., homme de peine qui sur les quais aide au chargement et au déchargement des bateaux :

Tous *gripieris* sont obligez de s'assembler au petit rivage et de se partager pour assister à l'embarquement des dits éanes jusques au renforcement, à la peine que dessus. (*Recueil des ord. polit. de la ville de Douay*, ap. L. Vermeese, *Dict. du patois de la Flandre française*, Douai, 1867, p. 275.)

GRIPIPART, adj., voleur :

Cependant faut noter que le vermillon est fort aisé à derobier : aussi les peintres s'en savent bien aider : car apres avoir bien chargé leurs pinceaux de vermillon, ils les lavent souvent pour les descharger ; et cependant le vermillon va au fond de l'eau, qui demeure aux peintres *gripipars*. (DU PINET, *Plin.*, XXXII, 7, éd. 1566.)

Nom propre, *Gripipart*. (1563, *Hist. de saint Martin*, myst. en deux journées, S. Jehan de Maurienne, 1882, Soc. d'Arch. de Maur., 5^e vol., p. 333.)

1. **GRIPEPE**, s. f., griffon :

Aucunes bestes appelées *gripes* qui ont esles et sont tres cruelles. Quant elles voyent les hommes elles leur courent sus et les desrent. (*Jard. de santé*, Ois., 36, impr. la Minerve.)

Rue de la *Grippe*, à Nevers.

2. **GRIPEPE**, s. f., lieux d'aisances :

Ke nus ail arbres à x. pies pres des fosses de la ville ne ne liegne *grippe* ne privee à x. pies pres. (1270, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 250.)

3. **GRIPEPE**, VOIR GRIPE.

GRIPEPE CHENILLE (faire), voler des bardes :

Je crois qu'on nous a fait *grippe chenille*. (*Com. des Proc.*, II, 3, Anc. Th. fr., IX, 58.)

GRIPEPE, s. f., action de saisir :

Fortune y fit une horrible *grippepe* En la faveur, jensus amores encore, Qui est mi cas non digne de florore. (G. BRASILLANS, *Épit. au duc de Bourg.*, vi, 155, Kervyn.)

Il veid un coulon qui volloit

Dout il pensoit faire *grippepe*.

(CORROU, *Fab.*, I, éd. 1542.)

GRIPEPE, s. m., crochet :

Entrer dans les forests avec *grippepe*. (*Tit. de 1413*, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GRIPEPEPE, s. f., avidité :

L'écriture sainte nous donne de fort riches témoignages des menaces que Die fait contre vostre *grippepe*. (CHOLIERE, *Mat.*, p. 115, Lacroix.)

GRIPPIÈRE, s. f., sorte de vaisseau :

Et l'onbr beaucoup de gros vaisseaux, qui s'appellent paillères, grosses grappières, et grosses barçoises. (*Adris et advertiss. de Bertrand de la Broquière, dans les Mon. pour servir à l'hist. de Namur, de Han., etc.*, t. V, p. 352.)

Cf. GAIP et GRIPERIE.

GRIPPON adj., rapide, léger :

Et la l'on mis a reason a .XXVI. f., ensemble son cheval grippon et chassés, (13juill. 1418, *Reg. consul. de Lyon*, I, 123. Guigue.)

GRIPPORIE, voir GRIPERIE.

GRIS, s. m., fourrure ou étoffe grise :

Puis la receverent hant et de gris et de ermin. (*Verte*, 1362, Scheler.)

Un autre mantel de chappelle fourré, d'une escarlate sauguine, fourré de gris. (1380, *Inc. de Ch. V.*, 3178, Labarte.)

..II. aubes de gris de Fouchières. Une piece de gris de Fouchières. (Lundi av. Noël 1392, *Invent. de draperie, Vente de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

— Robe de gris, pelisse grise :

Ensaïnte sni d'ugon, si qu'en lieve nos gris. (ADEFROY LE BUSTARD, *Beotris*, Bartsch, *Rom. et past.*, I, 58.4.)

GRIS (saint), saint François, ainsi appelé de la couleur de l'habit des religieux de son ordre :

Ho! bon gré saint Gris, je ne cesse. (N. DE LA CRESSAY, *Comdamm. de Barcequet*, p. 317, Jacob.)

De là le juron familier à Henri IV : *Ventre-saint-Gris*.

GRISAN, voir GRIZAIN.

GRISANCHE, s. f., grosse pièce de bois :

L'un desdiz hommes de guerre se parforçoit rompre la porte a tout une grosse pièce de hoys appelée *grisanche*. (1479. Arch. JJ 203, pièce 302.)

GRISART, - art, adj., gris, grisâtre :

Un palefroy *grisart*. (1351, *Ch. de J. de Chalon*, ap. Boulliat, *Abb. de St Martin*, II, 216.)

La friande perdrix, la palombe *grivarde*. (DE BERTUS, *le Sepmaine*, v, éd. 1579.)

Le masle est le plus noir et a le col rouge, la femelle plus *grisarde*. (MONT, *l'oyag.*, p. 59, éd. 1774.)

— Subst., un cheval gris :

Quar encoures estoival demoutez a vendre la nulle et un grant *grisart*. (1389, *Inv. de l'archev. de Reims*, Arch. adm. de la ville de Reims, III, 760, Doc. inéd.)

H.-Norm., vallée d'Yères, *grisdal*.

GRISEL, - eau, adj., gris :

Sur un cheval *grisel*. (*Brun de la mant*, Richel. 2170, f° 40 v°.)

— Subst., un cheval gris :

De l'ostel estissus, sus .I. petit *grisel*. (B. de Seb., III, 650, Boerac.)

Las, dist le levrier, je ne lasse. *Grisel*, quant nous reposerons : (FROISS., *le Debat dou cheval et dou levrier*, 4. Scheler)

— Drap de couleur grise :

Un *griseau* entier de Motevilliers. (Lundi av. Noël 1392, *Invent. de draperie*, Invent. de meubles de la mairie de Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

Nom propre, *Grisel*.

GRISELET, adj., gris :

Un *griselet* limonier. (1389, *Invent. de Rich. Picque*, p. 47, Biblioph. de Reims.)

GRISELLON, voir GRESILLON.

GRISER, v. n., grisonner :

Caneer, *griser*, grisonner, devenir cheum et blanc. (R. EST., *Dictionnaire*.)

GRISSET, adj., dimin. de gris :

Sourcet *griset* et chaperon. (*Chans.*, ms. Montp. II 196, f° 282 r°.)
S'afuble chape *gricote*.
S'afuble cest vair mantel. (HÈS DE SAINT-QUENTIN, *Th. fr. au m. aor.*, p. 39.)

Les sourcelz blancs et la teste *griselle*. (*Modus*, f° 77 v°, Blaze.)

— S. m., drap de couleur grise :

Fait a l'abé du lieu entendre. Qu'il treuve vestu de *griset*. Que li rois Charles gris est. (G. GUYOT, *Roy. lign.*, 11426. W. et D.)

GRISÈTE, s. f., couleur grise :

Il dist a ung vieillard lequel taindoit ses cheveux. Pourtant se tu musses la *grisète* de tes cheveux, tu ne evites ne ne celesoit point la viellesse. (*La Mer des hystoir.*, t. II, f° 324, éd. 1458.)

GRISGORE, s. m., sorte de drap :

Li *grisgorez*, 4 l. 10 s. (1254, *Ordonn. rélat. aux prix des draps*, D. Gren., vol. 91, p. 144, Richel.)

GRISILLE, voir GRESILLE.

GRISILLON, voir GRESILLON.

GRISLE, grille, grille, adj., gris :

Qui d'nauc ont cheval brun u bai. Sor u bouzain, *grisle* u ferant. Si i manata demaintenant. (BEN., *D. de Norm.*, II, 18559, Michel.)

D'autre part, outre la rivière, Se logent par la sablonnière, Et homme je roy, blanc et grille, Pour prendre le chastelet de l'île. (G. GUYOT, *Roy. lign.*, 3283, t. I, p. 147, Buchon.)

Pour le cheval grille (1534, *Compl. de l'argent. de Phil. d'Err.*, Arch. H.-Pyr. E 159.)

Un petit cheval grille. (*Id.*)

GRISLET, voir GRILLET.

GRISNIER, s. m., sorte de poisson :

Grisniers. *Pièce man. du XIII^e s.*, ap. Le Grand d'Aussy, *Vie priv. des Franç.*, II, 81.)

GRISOLLE, s. m., peuplier blanc ?

... Qui tremble que *grisolle*.

(JER. DES PREIS, *Geste de Liège*, 7618, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Nom du cheval de Charlemagne :

A cel temps que je dis, priens de Fourmeselle Out forment d'obit Charles et son ruse *Grissolle*. (JER. DES PREIS, *Geste de Liège*, 12699, Scheler, *Gloss. philol.*)

GRISOMOLE, s. f., sorte de fruit :

Mielons, lamies, *grisomoles*, piésches. (ALEBRANT, *Liv. de Med.*, Richel. 2021, f° 8 r°.)

GRISONNEURE, s. f., action de grisonner :

Le poil de la barbe plus fort que celui des cheveux resiste mieux a la *grisonneure*. (G. BOUTCHET, *Sireux*, V, 55, Roybet.)

Grisonneure, graineuse. (COTGR., éd. 1611.)

GRISQUIN, voir CREUSEQUIN au Supplément.

GRISSILLE, voir GRESILLE.

GRITE, voir GRIETE.

GRU, *griu*, *greu*, *gru*, *gr.*, s. m.

Grec :

Onques en tout le mont ne nasqui si bous *Gris*. (*Roman d'Art.*, f° 54, Micheliot.)

Les .ii. es sont jousées, li Persant et li *Gr.*. (*Id.*, f° 39°.)

... Saint Deus

Est al siecle mult de grant pris ;

Grus fu, es Grece engenoiz.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 6945, Michel.)

Le temps est venu que nostre treuve des *Grues* est faille. (*Troilus*, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 288.)

— Langue grecque :

Si firent los livr e art.

(*L'Inuence du monde*.)

Une beste qui est apéee en *griou* monocoers : c'est en latin unicorne. (*Bestiaire*, ap. Laborde, *Enauv.*)

De ehren, ne *gru*, ne de latin. (DROU. GROSSELET, à la suite des *Mir. de N. B.*, ms. Brux. 10747, f° 229 v°.)

GRIVE, voir GREVAENCE.

GRIVEL, *griveau*, adj., mêlé de noir et de blanc :

Oudardus *Griveau*. (1436, *Regl. des Écol. de Troyes*, ap. Laborde, *Anc. dissopl. du dioc. de Troyes*, II, 243.)

Noms propres actuels, *Griveau*, *Grirel*.

GRIVELLE, adj., mêlé de noir et de blanc :

Après diner la relevée
Tour un poule *grivelle*.
(*Farce de Colin*, Anc. It. fr., II, 389.)

GRIVELEMENT, s. m., mélange de noir et de blanc :

Grivelement : m. Pecklednesse; or, a speckled colour; especially such a one as is composed of blacke and white, or dunne and white. (COTGR., éd. 1611.)

GRIVELERIE, s. f., fraude, tromperie faite dans un emploi où une commission dont on est chargé :

Bertrand naturellement estod enuemy de toutes les griveleries. (Mém. sur Du Guesclin, 16, ap. 81-82.)

Fractions, extorsions, griveleries. (Les Us. et Coutumes de la mer, p. 184, éd. 1971.)

GRIVOLE, - oïlé, adj. de diverses couleurs :

Trois anbes grivoles de blanc, de pers et de rouge, (26 août 1468, Invent. des poilles, testem., ornemens, etc., 88, St Urbain, Arch. Aub.)

Bonnes estolles de soye, l'une blanche, l'autre grivoole. (Ib., 90.)

Et le douz roussiolet
O sa plume grivoole
Va laissé la tout soulet.
(Chansons de W^e s., p. 21, G. Paris.)

Draconvaux grivoles. (RAB., l. III, c. 22, éd. 1852.)

Il-Norm., vallée d'Yères, grivolet, tacheté de gris et de blanc.

GRIZAIN, grizain, adj. grec :

E desus at ject un bon paleo grizain.
(Charlemagne, 291, Koschwitz.)

— S. m., étoffe de provenance grecque :

Cil veneor mal atrifié
Es teles chapes de grizain
Qui ne furent noies oan.
(G. de Bot., Vœt. Chr. 1725, p^o 704.)

GRIZELLE, s. f. ?

Faist caller les boulingues, trinquet de prope, et trinquet de galles, descende le grand artemon, et de toutes les autennes ne rester que les grizelles et consières. (RAB., l. IV, c. 18, éd. 1852.)

GRIZOIS, voir GRISOIS.

GROHE, s. f., salété attachée au fond des ustensiles de cuisine :

Ceste herbe fait aisement tomber les grobes des pots, pour dures et inveterées qu'elles soient, la mettant bouillir dedans, encoures que pour laver qu'on face les dits pots ladite crotte ne s'en aille point. (DU PINET, Planc, XX, 9, éd. 1806.)

GROMS. grobiz, gros bis, gros bisz, adj. important, considerable, estimable :

Mai nient fol millour et grobis. (1182, Eptaph., Fländ., ap. Hoesl.)

— Il s'employait d'ordinaire defavorablement pour signifier présomptueux, qui s'en fait le roye, qui fait le seigneur et le personnage grave :

Dus, vœdray, fassant du gros bis,
C. ne ag Lombart on citadin.

N. 00. A. 01. s'evet, Condomme de Bancquet,
p. 102, Jac. B.

Ne vos choille, passez avoit
Et passez vos albis.
Et fait maintenant du grobis
Qui tout a era bon canis.
(Cité des Apôt., Vol. 1, f. 11, éd. 1537.)

Tel fait du sage et du grobis
Qui est unq. et deux cornat.
(Les Aventures du monde.)

Se chascun a vent d'une espiagne,
Si vent il l'air du grobis.

Ante de Chanson. Poes. II, 11, 10^e et 11^e...

N. 1. 1. 1.

Chains d'or courout mesuon
Pour fender millours et grobis.
(Cognit. vit. Nouv. Provtz, 1^{re} part., de Statu
Hominiun, l. 77, Bihl. elz.)

Preste a donner l'eschantillon
A quelque grobis esm. ille.
(Ib., Engeste, II, 98, Bihl. elz.)

Je les reus grobis et moissus.
(Ib., Blason des Armes et des Dames, II, 168.)

Seignours, oyez des Snyces,
Qu'ant tout du grobiz.

(1515, Chans. sur la bat. de Marignan ap. Let.
de Lucey, Ch. hist. fr., II, 56.)

An euer gist tout, et non pas auz habitz.
Si pour drap d'or ou trancher du gros bis.
Les enemya mors par terre ou rooit,
Trop bien cela porter ou eu devoit,
Mais tout le bien qui en vient sont delitz.

O. Mauor, Voyage de Venise, Har. de Montjoye
a ceulz de Venise, p^o 19, éd. 1532.)

... La crainte
De ces gros bis, dont j'uy faire grant plante.
(J. BOCKET, Ep. mor., II, viii, éd. 1545.)

Je veiz maistre Jean le Maire qui cou-
trelaitoit du pape, et tous ces pauvres roys
et papes de ce monde faisoit baisser ses
piez, et en faisoit du grobis leur donnoit
sa benediction. (RAB., l. II, c. 30, éd.
1812.)

— En grobis, loc., excellemment :

Voicy elous a bonne peinture,
Et just pour perser marbre bis.
Si ne sont forges en gros bis,
Je n'en demande rien, beau sire.
(GREVIN, Hist. de la Pass., 23824, G. Paris.)

— Faire le grobis, faire des manières :

Ca, maistre, ne rebellez point-
Faites vous iry le grobis ?
(GIBLIN, Mat. de la Pass., 28126, G. Paris.)

— S. m., parties naturelles de la femme :

Or, je vous demande, mes dames,
Qui vous coucheroit sur unq. hane
Serroit ce tout unq. bis ou blanc,
Mais qu'on vous serrast pres de l'aïne
Deux ou trois piecins d'avoine,
Pour requies vostre grobis ?
(La Passion de N.-S. Jesus-Christ, 2^e journée,
p^o 58 v^o.)

GROGEMENT, voir GROUCEMENT.

GROCIER, voir GROUCIER.

GROCIER, voir GROUCIER.

1. GROE, groie, groye, s. f., terre mêlée
de matière pierreuse qui se trouve au-
dessus de la terre vegetale; et gravier,
caillon :

Il juele fert, si est dure la groe.
(Mouage Gall., Richel. 368, p^o 261^b.)

Fant l'apressent li glouton poutonner
Que sus la groe le font a enouiller.
Se Denis n'a pense li glorieus del ciel
Ja est li queus oris et detraouvet
Que li Perron Poul li trouvet a veuie.
Et qu'il le frocra terre trebuchier.
Et eurs li roit des paumes et des piez.
La poissant groe li fet le cors saigner.
Or fu G. li marchis a la terre.
(Ib., p^o 264^b.)

La estroit pue parfot se tient
Plus tost enzele que groe.
(Vie de le mort, Richel. 375, p^o 336^f.)

Este vest sur la terre qui est dure com groe.
(Charte, S. S. Scheler.)

Ronce, pierre, groe, l'espiée.
(G. MACR., Poes., Richel. 9221, p^o 203^a.)
Pour une groe, de laquelle li li souloit
rendre dis sept deniers de cens. (1321,
Arch. JJ 61, pièce 156.)

Une vignie parsent ons groyes. (Mardi
apr. Circone. 1357, S. Berthomé, Bibl. la
Rochele.)

Lu arpent de groe tenant a Rogier Huart
d'un costé et d'autre au sentier. (1375,
Arch. MM 30, p^o 19 v^o.)

Le suppliant et uug autre en sa compai-
gnie emenerent une jeune femme amou-
reuse en unes presses et groyes pres d'illec.
(1376, Arch. JJ 155, pièce 1575.)

— Groe se disait particul. de la glace en
mouvements gros et durs comme des cal-
loux :

Quant il vent palotait la boe
Et par la nuit et par la groe.
(Des Carbonniers, ap. Job., Ms. de Berne 354,
p. 19.)

Si les regeteut en a baing
Main de noif, de glache et de groe.
(De S. Jehan Pauls, Richel. 1533, p^o 422^a.)

En ce mesmes an fut l'iver si dur et si
grant de greslees, que du jour saint Andrien
jusques au xx^e jour d'après sans rompre
la groe que tousjours n' durast. (WAYNIN,
Ancienn. Cron. d'Englet., t. II, p. 400,
Soc. de l'H. de Fr.)

Sarlhe, groye, terre caillouteuse, pier-
reuse, qui n'est pas propre à la culture ;
terre de groye, locution encore usitée dans
les actes notariés de famille. Haut-Maine,
groie, grouas, terre élevée, brûlante, cal-
louteuse, pierreuse, mais bonne pour le
grain. En Poitou, canton de Chef-Bou-
llonne, groie, terre légère et calcaire, où il
se trouve une assez grande quantité de
pierres de même nature. Environs de
Poitiers, groye. Le patois poitevin a aussi
le subst. grouail, petites pierres, grouis.
Annis, groye, terre pierreuse. Lorr., croue.
A Metz les qualités de terrain s'échelonnent
ainsi, le jardin, la chenevière, la
croue et la friche. En Bretagne, dépt des
Côtes-du-Nord, notamment dans le canton
de Matignon, les paysans disent la grô, la
guerouée, pour la glace; et i grô, pour il
gelo.

Noms de lieux : La Groe. (1284, Court-
Dieu, Arch. Loiret.) Les Groes. (1293, Cart.
S. Ben., Arch. Loiret.) La grange des
groux. (1652, Chart. d'Orl., T. 8, Arch.
Loiret.) Ce lieu, sur un coteau au sortir
d'Orléans, est encore appelé la grange des
grous. Le département de la Vienne a
vingt noms de lieux dérivés de ce mot; les
principaux sont : Groge, Groyes, Grogels,
Grojets, Grogerie, Groie, Groie.

Nom propre, la Groye (Sarlhe).

2. GROE, voir GRAUE.

GROELLE, grouelle, s. f., dimin. de groe,
terre mêlée de matière pierreuse :

Deus cens arpens de terre la entour les
groels le roy. (Chart. de 1306, D. Gren.,
vol. 282, cote 76, Richel.)

Hem en terres, *grouelles*, bariéz et terres gauguables. (1335, Arch. JJ 69, pièce 296.)

GROENET, voir GROIGNET 2.

GROIER, v. n., seouer :

Mes saches bien que li veaz *groie*
Qui son bastel en la mer noie.
(Geff., VII, *Est. du monde*, Richel. 1526,
p° 1774.)

Tant qu'il celui poivre qui est meurs et
groes par terre nient recuelli. (*Estories*
Rogier, Richel. 20125, p° 248r.)

GROESSE, voir GROISSE.

GROETE, *grouete*, s. f., terrain pierreux; n'a été rencontré que dans un texte moderne de province :

Dans les *grouetes* et autres terres on le
soilage n'est pas profond. (BOULLAY, *Man.*
de bien cultir. la vigne, p. 5, 3^e éd., 1723.)

II. -Maine, *grouette*, champ rempli de petites pierres. Le normand a le masculin *grouet*, gros gravier.

Cf. GROE ET GROEFUEX.

GROETEUX, *groueteur*, *grouetteux*, adj., pierreux, en parlant d'un fond de terre. Prévost, qui enregistre ce mot dans son *Manuel Lexique*, remarque qu'il ne se trouve que dans quelques auteurs qui ont traité de la culture des arbres :

La terre moyenne et passable suffit à la vigne, comme terre noire meuble raisonnablement, on la *groueteuse* dont le caillou est terreux non du tout sec. (*Théris sur la vigne et rend. d'Orl. de Saure*, éd. 1512.)

Les terres clairesnes et pierreuses ou *groueteuses* et graveleuses, et qui ont force cailloux moquans, sont bonnes, pourveu qu'il y ait de la terre grasse parmi. (COTTEBAU, *Colum.*, III, II, éd. 1555.)

Sur quelques costaux ou lieux prochains des monts, seés et aucunement *groueteux* et graveleux, pierreux ou marneux. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 441, éd. 1597.)

Vray est que si l'on plante la vigne en terre graveleuse, *groueteuse* et pierreuse, labour en terre n'est requis si profond. (*Id.*, ib., VI, 2.)

Il se dit encore dans quelques provinces, en particulier dans le Haut-Maine, pour désigner un sol argileux, chaud, rougeâtre et pierreux.

GROFFILER, v. n., grogner ?

Une grant nombre de pors *groffillans* et meugans des nois. (XV^e s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GROGNE, voir GROIGNONE.

GROGNET, voir GROIGNET.

GROGNETIERE, s. f. ?

La melairie de la *grognetiere*. (1328, *Lett. de Ph. le B.*, Arch. Ind.-et-L.)

GROGNEI, adj., grogner ?

Malgré toy, simplesse *grogneie*,
Je gouverneray tous estas.

(*Envey, Estat et simplesse*, p. 13, ap. Ler. de Liney et Michel, *Farces, Moralt. et serm. joy.*, t. I.)

GROGNEUX, voir GROIGNOS.

GROGNIU, *grogniir*, *grovir*, *gruvir*, *gromir*, *grovir*, v. n., grogner, murmurer :

Bien le touira qui'en doit *grovir*

(*Les Loh.*, ms. Berné 113, p° 15^v.)

N'aveit breit ne *gromi*, ne crié ne huché.

(GARSN., *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, p° 93 r^v.)

Et est li mioldres cevaliers

Et li plus heurs qui soit et mont,

Ce est si voirs que nus n'en *gromt*.

(*Partonop.*, 5002, Crapetel.)

Ongnes eil ne daingna mot dire

N'a son salit ne respont,

Einz erolle le chef et si *gromt*.

(*Rene I.*, 22760, Méon.)

Li livons... commença moult fort a *gromir* et a ruignier. (*Rom. de Kanor*, Richel. 1446, p° 8 v^v.)

Com malvais traitour le fera si puzoir

Qu'il ne pourra jamais ne *grovir*.

(*Girart de Ross.*, 3235, Méonard.)

Grunnir, *grovir*, (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

Grovir appartient à pourceaulx, *grunir*. (1464, J. LAGAREIC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetignereau, Bibl. Quimper.)

GROGNISSEMENT, *groign.*, *groviss.*, *groviss.*, s. m., grognement :

Et si serion hors de la murmuracion et du *grovississement* as mariners. (1295, Arch. J 456, pièce 26.)

Grunnitus, *grovississement*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

Gruenitus, *grovississement*. (*Gloss. de Conches*.)

Ce poisson est appellé marsouin de Maris sus en latin, qui vault autant à dire que porceau de mer, pource qu'il retire aucunement aux pores terrestres : car il a sembliable *grovississement*, et a le groin comme le bec d'une canne. (BREVET, *Singul. de la Fr. ant.*, t. XX, éd. 1558.)

GROGNON (à), loc., en grognant :

Quant Broiefort le voit, si hennit à bandon,

En la presse se fiert et si mort a *grovnon*.

(*Œil. des PREIS, Geste de Liege*, 19286, Scheler, *Gloss. philol.*)

GROHAN, s. m. ?

Et dit on pour verité que Cesar, estant au pais d'Anjou, fit edifier et construire un chasteau et chasteau pour se demourer, hors le villo d'Angiers, et pres l'un des portans d'icelle, lequel est a present en ruine, et n'y parois plus que les fondemens, et est en langage angevin appellé *grovhan*. (*Chron. d'Anjou*, p. 45, éd. 1529.)

GROHEE, voir GROUEE.

GROIG, voir GROIN.

GROIGNART, *gruignard*, adj., grondant, régnant :

D'avoir méci se fait *grovignart*.

Et non pernee se li est tart.

Tart li est que merci li face.

(*Etienne et Pohn.*, Richel. 375, p° 62^d.)

Batu, batu, éruu *gruignard*.

Car toi dis a le quer euard.

(*Vol. anglo-normand*, Brit. Mus. Bibl. reg. 16, E VIII, p° 150 v^v.)

GROIGNE, voir GROIGNONE.

GROIGNET, *groignnet*, *grovignnet*, s. m., muscad :

Li courssot de violet a femme toutte de *groignnez* d'escurieux. (16 nov. 1391, *Inr. du juif Joseph*, Inv. de meubles de la marie de Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

Maïs, neantmoins qu'il int lors les jours gras, Parli ne fut d'ancien meut fadres, Qu'il n'y eust plusieurs sades *groignnez*, Dont la pluspart, pour faire les bignez, A lensz ans en secret pose mesle Tres volentiers eussent presté leur poele. (MAYMIEU, *Arrest du roy des Romains*, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., VI, 131.)

C'est leur façon d'en porter les poignetz Et gorraiz comme cels de Tours, Pour donner lustre a leurs sades *groignnez*. (*L'Ador. des Dam. de Paris*, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., VII, 10.)

— Coup sur le nez, coup de poing, gournaud :

Amquel Jehan de la Bossne ledit escuier dist : Tu en pourras bien tant parler que je te clourrai un *groignnet*. (1601, Arch. JJ 156, pièce 396.)

Nom propre ancien, Pierre *Grovignet*. (1385-86, *Compt. des anniviers de S. Pierre*, Arch. Aube G 1656, f° 203^d.)

GROIGNET, *groignet*, *grovignet*, s. m., espèce de trident :

Une *grovignet* de fer a firer char. (*Invent de 1511*, dans le *Cart. Iphigac de Corbie*, f° 39 v^v, ap. Duc., *Gruguem.*)

— Sorte de bâton :

Senrvint illec Jehan de Grantmaire garni d'un baston nommé *grovignet*. (1407, Arch. JJ 162, pièce 41.)

Un baston que l'en nomme *grovignet* (1410, Arch. JJ 165, pièce 352.)

GROIGNIEE, voir GROIGNNE.

GROGNISSEMENT, voir GROGNISSEMENT.

GROIGNOIER, *groign.*, *grovignoyer*, verbe.

— Acl., grigouler :

Cist marins lui put aus mammelles

Qu'ele a tribles: non pas geneules...

Et les *groignoe* et tire et suce.

(*Rose*, Richel. 1573, p° 166^v; Méon, v. 20018.)

— Neutr., grogner, se plaindre :

qui qui en doit *grovignoyer*.

(G. DE COUÏ, *Mz.*, vs. Soiss., f° 190.)

Qui forvoys si *grovignoye*.

(*Pran. gallic.*, ap. Ler. de L., *Pran.*)

La commune de Besançon commença de *grovignoyer* à la fin, et si le duc voulout ainsi faire qu'il convieutroie le guerroyer. (*Aurunes choses memor. lesquelles se sont passees parr le cit de Besançon*, Méon, pour serv. à l'hist. de la Fr.-Comté, VII, 270.)

— Infin. pris subst., grognement, action de grogner :

Maïs petit pris lor *grovignoyer*.

(G. DE COUÏ, *Mz.*, vs. Boux., f° 105^d.)

GROIGNOS, s. m., sorte de pêche :

A autre usage ne soit non plus propres les presses, pavies, moutouffons, alampiers, *groignozes*, pescheois, pesche noire, et sembliables fruits a noian. (O. DE SERB., *Th. d'agr.*, VI, 26, éd. 1605.)

GROIGNOS, -us, *grovignoz*, adj., grognard :

Roblus est les et *groignus*.
 Si paires estre fermes
 Et latins
 JACOUE L'EVERAL, Bartsch. *Rom. et past.*, III,
 18, 28.

Arde, dit elle, mon mari est un *groigneur*. (BER. DE VERVILLE, *Moy. de pare.*,
 p. 218, Jacob.)

GROIGNOSEMENT, groigneusement, adv.,
 en groignant :

Un pere enffé *groigneusement* roüant
 Veut provoquer la Merveie a son chant.
 V. DE LA FRESAYE, *Forest.*, p. 3, Travers.)

GROIMPHER, v. n., être mécontent :

LUCIFER.
 Gruels serpens, plains de poison,
 Laissez moy toutes ces paroles,
 Il n'est pas maintenant saison
 De compter opprobria folles.
 Vous deussiez songer non-polles
 Escouter Lucifers qui triumphe,
 Et vous n'attendez qu'à frivoles.
 C'est la cause par laquelle je *groimpher*
 (Mort. de S. Val. p. 310, Garandot.)

1. GROIN, grain, groin, graign, s. m.
 extrême, cap, prononciation :

Li nons estoit duement lins
 Et d'une part e-à-à-à *grains*,
 Deuse le *graign* avoit et port.
 (S. Branda, Ars. 3316, f. 101.)

Leil'estoit durement linn
 Sur l'ocun sième un *grainon*.
 Et son *graign* avoit un port
 Par un li mer receit un gart.
 (S. Branda, 1435, Michel.)

Sanostre desmaillé fiert le eand le piz,
 Que mort l'ic estoit et *grain d'ostioz*
 (DE. DE KINT, *Geste d'Als.*, Richel. 21361,
 f. 31 r.)

Et *grain* del mont une hauste alich.
 (Ib., ib., f. 35 v°.)

La nature du lieu fait les fortresses
 estre plus fortes quant elles sont assises
 sur les *grains* des rochers. (H. DE GRAN-
 GU, *Trait. du Gout. des Prince. de Gille*
Colonne, Ars. 5362, f. 221 v°.)

Se rencontre encore au commencement
 du XVIII^e siècle :

Grain de rocher. 1606, *Vsité des forêts*,
 au Toulois, *Suppl. au dict. des pat. jurais-
 seurs*, p. 18.)

2. GROIN, groing, groïg, s. m., groin-
 detre, groignete :

A moult grand *groin* et a vois folle
 Deut qu'il avra paine double.
 (S. Branda, Ars. 3516, f. 195.)
 Deuse vous e-à-à *graigner*,
 914 (f. 101) *Levee de groing*.
 (Léves, 3263, Martin.)

Mais quant se vult fe re hair on li fenzier,
 On a *grainon* et mones et robe et d'ogier,
 Et *grainon* illes et res ne hair fe-est ogier.
 (L. MORTIER, *Best.*, V. G. Car. 367, f. 21.)
 On *grain* *grainon* et *grainon*, ristes et danger.
 (Ib., ib., ms. Gersin, f. 169.)

Si je veox tuer, elle present le doil et le *grain*. (GORELAIN, *Mit.*, p. 78, Lacroix.)
 D'ont sourdent plusieurs tiges, querelles,
grains. (Ib., ib., p. 237.)

GROIN DE CHUEN, s. l., paille, sorte
 de bœuf marteau terminé à l'un de ses
 bouts par un bec très fort et qui servait

à rompre les ferrures des portes, les pal-
 lassades :

Groin de chien. (OLIV. DE LA MARCHÉ,
Mém., chap. XI, an 1443, Michel.)

GROINDRE, voir GROINDRE.
GROING, voir GROIN.

1. GROINGNE, grongne, groigne, grogne,
 s. l., querelle, dispute :

Si qu'il ne feront jamais *grongne*
 De bien que ma dame ne dougée.
 (G. MACH. *Poës.*, Richel. 9221, f. 198.)

Ki rions en soustenance relient, ecle
 tenra c'ion le meseroie et dont tournera a
groigne, trenchons et ramprones. (*Li Ars*
d'Amour, II, 105, Petit.)

Enssi estoient les *grongnes* de l'un a
 l'autre. (FROISS., *Chron.*, VI, 330, ms.
 Amiens, Lucr.)

Par mon serment, bien j'aperçoy
 Que de vous n'en ystra que *grongnes*.
 (*Complainte du Nonr. Marit.*, *Poës.*, fr. des xv^e et
 xvi^e s., IV, 12.)

Toujours est pleine de *grongne*.
 Faisant une mauvaïse troigne
 Pour faire son bec claqueter.
 (*Songe d'ard de la Pucl.*, *Poës.*, fr. des xv^e et xv^e s.,
 III, 209.)

Toute nuit faisant la *grogne*.
 (*Com. de chans.*, III, 1, Aac. Th. fr., IX, 162.)

2. GROINGNE, groigne, s. f., sorte de
 monnaie :

Groignes 2 deniers ob. (1327-1330, Arch.
 Meuse, B 4110, f. 30 v°.)

Deux bonnes vieix *groingnes*. (1339, *Cart. de Metz*,
 Bib. Metz 751, f. 14 r°; Hist. de Metz, IV, 88.)

Cf. ENGROGNE.

GROINGNET, voir GROINGNET.

GROINGNETTE, s. f., colibrette, fraise :

Se vous volez de belles bunes,
 Par ma f'y ! j'en ay de bien fines ?
 Ou se vous volez de *groingnettes*,
 Prenez en, ou des mananettes,
 Bes croupes, ou des penailletes ?
 (Nouv. *Pathelin*, p. 142, Jacob.)

**GROINGNE, grongne, grongnee, grô-
 gnée, s. l.**, coup de poing sur la figure :

An premier donne tel *grongnee*
 Que du cheval jus l'abat.
 (*Perceval*, ms. Montp. B 219, f. 238.)

Si se donnent males *grongnees*
 A ce qu'il lieent apogaiers
 Les espées, qui grant aie
 Lor font.
 (*Cher. ou Lyon*, 6137, Holland.)

Si se donnent males *grongnees*
 A ce qu'il lieent apogaiers,
 Les espées qui grant aie
 Lor font quant il lieent a hie.
 (Ib., Richel. 1433, f. 142 v°.)

Ja recevront mainte *grongnee*
 Cil de lins, ainz que li s'estorlent
 Aus gèles qui les rabolent.
 (GUYOT, *Reg. leg.*, 19137, W. et D.)

Et donner meriaus et poingues
 Et mangles et *grongnees*.
 (Ib., ib., 19703.)

Vouslez vous que je le reseille
 D'une *grongnee* bien assie ?
 (GUYOT, *Reg. de la pass.*, 22298, G. Paris.)

— Emplâtre :
 Et aux gisans sonbz les estaux,
 Chasena, sur l'œil une *grongnee*.
 (VILLOUX, *Pet. Test.*, xxx, Jonaust, p. 17.)

GROINGNOIER, voir GROINGNOIER.

GROISE, voir GROISSE.

GROISECE, voir GROSSESSE.

GROISON, s. m., gravier :

Pour deux timbeleres de *groison* par
 lui faites mener a la porte Bourgoigne,
 (*Compt. de J. Assel*, 1402-1404, Forteresse,
 VIII, Arch. mun. Orleans.)

Nom de lieu : Les *Groisons*. (1407, *Quitte*
 de J. Matyn, receu. du duche d'Orl., Arch.
 Loiret.)

Cf. GROSSE 2.

1. GROSSE, groise, gresse, grosse, grose,
 s. f., grosseur, largeur :

Que il furent andoi d'un grant
 Et d'une *groise* et d'un sentiant.
 (BEN., *Trois*, ms. Montp., f. 3v°.)
 Une ymage i a fait de *grose* et de longor.
 (*Roum. d'Alex.*, f. 58^r, Michelant.)

Et les .xxx. cerces ensamble
 Que David ot mis environ
 Pur la *groisse* et par la façon.
 (*Bible*, Richel. 763, f. 272^r.)

3 tiletes sont de la multiplication des
 Tuniques et de la *groisse* des grosses et
 de la subtilité des sutiles. (H. DE MONDE-
 VILLE, *Richel.* 5030, f. 18^v.)

Selonc le gresse de la cartre. (FROISS.,
Chron., VI, 243, Luce, ms. Amiens.)

— GROSSÈSE :

La royne demora grosse, et quant elle
 count que la *groise* aparoist, si apella
 Noctambulus. (*Le Vie. dou roi Alex.*, Richel.
 1385, f. 7^v.)

Tant ains devez entendre de femme ke
 au premier mois et au secont et au tierce,
 peut on avenir se *grosse* s'ele ne se soit
 garder. (MERRANT, *Reg. de santé*, Richel.
 2021, f. 32^r.)

Il avint que, quant Joseph aperceut
 que elle fust grosse, il la chida laisser...
 Mais en celle nuit Nostre Seigneur lui
 envoya son saint ange visiblement, qui lui
 dist que il ne se esmaist pas, et que la
groisse estoit du Saint Esprit, pour le
 sauvement du monde. (*Liv. du Chee. de La*
Tour, c. GIX, Bibl. elz.)

Et aussi a l'aventure sa femme a deux
 ou troys ou quatre enfans, ou plus ou
 moins, et est grosse encore ; mais el est
 plus malade de ceste *groisse* que de toutes
 les autres. (*Quinze joyes de mar*, VIII,
 Bibl. elz.)

Et la *groisse* congneue, pouissent hardi-
 ment oultre, et vogue la gualce, puisque
 la pause est pleine. (BAB., I, 3, éd. 1812.)

Et quant un preservatif qu'ils faignent
 que Isis prit en sa *groisse*, on l'interprete
 voix veritable. (AMYOT, *Oeuv. mor.*, I, V,
 p. 314, éd. 1819.)

Puis que ton beureuse portee
 Passe de la *groisse* usilee
 Le terme des neuf mois courus.
 (J.-A. DE BAY, *Poemes*, I, VIII, Lemerre,
 H. 383.)

La *groisse* est plus salubre si la femme
 conceut sur la fin de ses mois. (JOTB., *Err.*
pop., 1^e p., II, 3, éd. 1887.)

Bientôt après son mariage, elle fut en-
cœur, et on devint estomac et honteuse,
et lit ce qu'elle peut pour cacher sa *groisse*.
(BRAXT., *Rodomon. espagn.*, VII, 165,
talanne.)

J'ay vu une femme melancholique, la-
quelle a toutes ses *groisses* elle estoit bien
de son sens, et hors d'icelles estoit inu-
sée. (LOYS GUYON, *Miroir de la beauté*, I,
191, éd. 1615.)

2. **GROISSE**, s. f., gravier, caillon, mâ-
cher, charbon brûlé :

Les cosaux arrêtent que la place de la
Barre St Brice sera entourée d'une clôture,
pour empêcher qu'elle soit trop encombrée
de fens et de *groisses*. » (7 mars 1421,
Rég. des Consaux, Arch. Tournai.)

Ordonnance de ramasser les *groisses*
et immondices dans les rues de Tournai.
(*Bulletin de la commission d'histoire*, 1^{re} s.,
t. XI, p. 455.)

Palais hillois, *grouache*, charbon brûlé
qu'on étale sur les chemins. Suisse rom.,
Neuchâtel, *groise*, gravier, pierraille, re-
coupe servant à couvrir les routes.

Nom de lieu, la *Groise* (Aisne).

Cl. GROE.

GROISSECE, voir GROSSESSE.

GROISSETE, voir GROSSETÉ.

GROISSEUR, voir GROSSEUR.

GROITRON, voir GOITRON.

GROINCE, voir GROSSESSE.

1. **GROLE**, *grolle*, s. f., corbeau :

Abatage des nids de *grolles*. (Pièce de
1533, ap. A. Richard, *Invent. des archiv. de
chât. de la Barre*, I, XLIII.)

Le renard d'une vislesse soudaine em-
pounga la *grole*, laquelle ne seut tenir au-
cune contenance, sinon de faire cona. (PAL-
LISSY, *Œuc.*, p. 113, France.)

Grole : f. A rooke, or white billed crow ;
also, a cornish chough ; or, the red billed
rooke. (GOTGRAVE, éd. 1611.)

Anjou, Aunis, Norm., H.-Maine, *grole*.
Centre de la Fr., *grolle*. Rennes, *grôle*.
Poitou, centre de la Fr., *agrole*.

2. **GROLE**, *grolle*, s. m., vase, en forme
de facon, à une poignée. L'expression de
grolle était usuelle dès le fin du XII^e siècle,
puisqu'on trouve dès lors des chapitres
règles de *grolles* dans les grands inven-
taires. (Lanorde, *Emaur.*)

Une *grolle* d'Allemaigne, d'or, à couvercle
couronné, ou il a autour de la couronne
encircule de plusieurs balais, saphirs et
perles et est le manche broché, tout à l'en-
tour, de petites perles, ou il n'en faut rien,
osant. vi. mars. (1467, *Ducs
de Bourgogne*, 2291, ap. Laborde, *Emaur.*)

Une autre *grolle* d'or à la diete maniere
l'Allemaigne. (Ib.)

Une aiguière d'or, à maniere de *grolle*
l'Allemaigne, assise sur ung pié a jour,
arny d plusieurs perles et de saphirs.
Ib., 2316.)

Une *grolle* (en) cassidoine, garnie d'ar-
gent doré, ou il y a une petite poignée a
enir ledit crolle a .ii. dois, le couvercle

garny a l'entour de dentelure. (Ib., 2756.)

3. **GROLE**, *grolle*, s. f., centre d'une cible :

Qu'il avoit veu apertement, visiblement,
manifestement le pasadouz de Carpellin
droict entrant dedans la *grolle* ou mylieu
du blanc. (RAB., I, V, 52, éd. 1533.)

La jouy... a la *grolle*. (Ib., I, 22, éd.
1542.)

Grolle : f. The round circle in the white,
at butts. (GOTGRAVE, éd. 1611.)

4. **GROLE**, *grolle*, *groule*, s. f., savate,
vieux soulier, pantoufle. Exemples dé-
rruits. Rouffort donne *grolles*, *groules*.

Norm., arr. d'Alençon, *grolles*, s. pl.,
mauvaises chaussures, savates, Fr.-Comté,
Lons-le-Saulnier, *groule*, soulier, savate.
Lyonn. et forez., *grole*, *groula*, *gourta*.

GROLER, voir CROLER.

GROLIER, *grollier*, *groulier*, *grolley*, s.
m., savetier :

Mansum es *Groliers*. (1289, *Cart. de
l'évêché d'Autun*, 1^{er} p., LXXXV, Char-
masse.)

Johan de Pretz, taconey et *grolley*. (4 dé-
c. 1415, *Réception de bourgeois*, Rec. de la Ju-
rard, p. 291, Bordeaux 1881.)

Noms propres modernes, *grollier*, *Grol-
lier*, *Groulier*, *Groullier*.

GROLLE, voir GROLE.

GROLLEY, voir GROLIER.

GROLLER, v. a., rissoler, griller.

Il les fait eschauffer avec miel, froment,
avoine, et fibres *grolles*. (LIEBAULT, *Mis.
rusiq.*, p. 105, éd. 1597.)

GROLLER, *grollier*, adj., qualifié la
noix lombarde :

Pour doneques se soulager du mal feist
aporter son crendent, et sortant vers les
pelerins. (RAB., I, V, c. 33, éd. 1542.)

Carpalim d'une coquille de noix *grolliere*
faisoit un beau, petit, joyeux et harmo-
nieux moulinet à ariele de quatre belles
petites aisses d'un tranchouir de vergue.
Ib., I, V, c. 63, éd. 1552.)

Vienne, cant. de Montcoulour, Mazonil,
grolire, s. f., grosse noix, ainsi appelée
morsorde : « den caleas *grolter*, den noués
groltes. »

GROMELLEMENT, *gromm.*, *grum.*, s. m.,
gromement :

Les souris firent parler.

Où il et grant *gromellement*.

En ou dat avoyr souris maütes.

(*Ysopet* I, f. b. lxii, Robert.)

Fay lait comme le chat qui par son
gromellement descovere son larrecin. (L'AR-
RY, *la Veuve*, v, 5, Anc. Th. fr.)

Un *gromellement* desplaisant et harg-
neux. *Les Muses ivrognes ou la Seille aux
bourriers*, l'Avare Margot, éd. 1601.)

Le *gromellement* des porceaux. (O. DE
SEUR., *Th. d'agr.*, V, 4, éd. 1605.)

GROMET, *grommel*, *grommel*, *gourmet*,
gerromel, s. m., serviteur, valet, gargon

marchand, courtaul de boutique, commis-
sionnaire, facteur :

A ceste cog (de guerre) sont comprizon

Mauvais *grommes*, mauvais gargon ;

Des bones gens boivent le vin

Que il carriot au gromin.

(*Poème du Riche et du Ladre*, ap. Duc., *Gromes.*)

D'argent presté au *gourmet*. (BOIT.,

Somme rur., 1^{er} p., f° 109, éd. 1486.)

Duquel Jaque Lecocq l'exposant estoit
serviteur et *gromet*. (1392, Arch. JJ 143,
pièce 74.)

Un *gromet* nomme Fagot, qui condui-
sont deux vins. (1392, Arch. JJ 143
pièce 83.)

Griot dit Rolot, harnicheur et *gourmet* de
vins, demourant à Bruieres en Laonnois.
(1402, Arch. JJ 157, pièce 306.)

Les pontonniers crieront hors et ens,
afin que les vallez ou *gerromez* des mar-
chands, se ilz sont hors leurs bateaux, se
retraient en leurs bateaux. (1415, Arch. JJ
170, pièce 1.)

GROMETEL, s. m., dimin. de *gromet* :

Laquelle chambrière dist au suppliant :
Vous estes en jalousie de vostre femme et
de Guillaume le fouteur... vous n'en devez
point avoir de double. Et adonc le dit
suppliant lui respondi : Je ne suis tenu de
m'en doubter neant plus comme du *grometel*,
et dist a sa femme : Je cuide que
vous me voulez jouer de jeu comme vous
me jouastes avec le *grometel*, et vous ne
m'en terez plus. (1398, Arch. JJ 153,
pièce 298.)

GROMIR, voir GROGNIR.

GROMMANDER, voir GOURMANDER.

GROMMELIS, s. m., dispute, plaintes :

Et des lors y eut de grands *grommets*,
et maneres lennes entre eux bien es-
tranges, tellement qu'on apperevoit evi-
demment qu'il y avoit hautes mortelles.
(L'UY, DES ESCRIVS, *Hist. de Charles VI*,
an 1401, Michand.)

A Paris y avoit tousjours aucuns *grom-
melis* et plaintes entre les ducs d'Orléans
et de Bourgogne. (Ib., *ib.*, an 1406.)

GROMMELLEMENT, voir GROMMELLEMENT.

1. **GROMMER**, v. a., gromeler :

Philippes, l'épiscop, a esté *grommé* pour
avoir chanté une chanson lubrique à la
danse qui se faisoit au jardin de la royne
Marguerite. (1-22, *Les Grands jours tenus à
Paris*, Var. hist. et litt., I, 218.)

2. **GROMMER**, v. n., sommeiller, rester
engourdi :

Reventaras un grandhomme,

En un fouteur toutes jours *gromme*.

(*Ysopet* I, f. b. lxiii, Robert.)

GROMMET, voir GROMET.

GRON, voir GIRON.

GRONAISSE, voir GORNAISE.

GRONDARY, adj., grognon :

Pyonniers et soldars,

Grans, rustres et *grondars*.

(*Complaine de France*, Poés. fr. des xv^e et
xvi^e s., VIII, 73.)

GRONDE, s. f. ?

Une voye de pierres en grande. (1497, Bethune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Antwerp.)

GRONDILLEMENT. voir **GRONDILLEMENT.**

GRONDILLER, voir **GRONDILLER.**

GRONDILLER, s. m., sorte de boisson : Une pinte de *grondillus*, 12 sols. (J. VANDENESSU, *Somm. des voyages faits par Charles I^{er} de ce nom*, ms. du 16^e s.)

GRONDRIE, s. f., grognement :

Porc, beste malicee a desrober par sa *grondrie*. (G. BUCHET, *Serches*, III, 401, Roybel.)

Grondrie, a grunting, grumbling, whurling. (COTGRAVE, éd. 1641.)

GRONDILLANCE, grondilance, s. f., grognerie :

Leeste d'essiel ad fillos trop mal unries.

En n'émient pas lous compaignies.

Ces sont haige et destruction.

E ravine et orision.

E trop heite de autre danace.

E de bien dire qui heit message.

E dansele *grondilance*.

E sa compaignie ma l'orillanace.

(PIERRE DE BESANT, *Hom. de Lumere*, Brit. Mus.,

Br. 139, f. 19.)

GRONDILLEMENT, grondillement, grondillement, grondillement, grondillement, grondillement, s. m., murmure, grognement, chuchotement, mugissement :

Mes paroles oi, sire, entent le mieu *grondillement*. (Lir. des Ps., Cambridge, v. 1, Michel.)

Cil lians queurt si j'oyement

Le ruyne tel *grondillement*

Qu'il resone et l'aire et l'autre.

(Rose, Richel. 1373, f. 312.)

Maine *grondillement*.

(F., Nat. 101, 1212, f. 402.)

(F., V. s. Chr. 1722, f. 20 et ms. Brux., f. 41.)

En si bele grognerie.

Le resone et *grondillement*.

(PIERRE DE BESANT, *Hom. de Lumere*, Brit. Mus.,

Br. 139, f. 59.)

C'est mouz. Ra-ha signifie le *grondillement* que l'un fait a l'autre. (SERM., XIII^e s., ms. Poitiers 125, f. 30 r.)

Le *grondillement* que l'un homme fet a l'autre par ire ou par despit. (1300, *Vita Patris*, ms. Chartres 37, f. 127 r.)

En ce ne fut li *grondillement* d'enrie. (JEAN MEUSE, *Ep. d'Abel. et d'Hel.*, Richel. 320, f. 19.)

C'est et ni paisible est

Parce Dieu sanz nul *grondillement*

S'ouffriest maintes labours.

(F., d'Or., Ars. 3069, f. 207.)

Le mot li est par le *grondillement*, ou *grondillement*, et *grondillement* de Feame qu'elle n'a pas de cors ou de playne allez, or tout hony. (PAUL SAVAIE, *Esclairc.*, p. 194, Génin.)

GRONDILLER, grondiller, -ier, grondillor, grondiller, grondier, grondillor, grondier, s. m., grognor, mugir, murmurer :

L'ou entre mes *grondillor* et lui li muenement. (F. B. Palm., 951, XI, S. Michel.) L. 11, sus-trabaut.

Plusurs en vesiez *grondillier* e deffire. (Bon, 2^e p., 1684, Andresen.)

Mult fremirent e *grondillierent* Des paroles que cil disoit. (H., 3^e p., 6116.) Var., *grondillierent*.

A soi meismes frochebat et *oondrilla*. (Mon. Remart, Richel. 368, f. 233 r.)

Fas en lor maisons murmurereit l'encontre Dieu et *grondillierent*. (Lih. Psalm., cv, p. 333, Michel)

Grant noise vint entre eux menant, Contre leur Dieu vint *grondillierent*. (Bible, Richel. 763, f. 260 r.)

Si *grondillierent* e murmurereit. (Dit du Besant, Richel. 19525, f. 119 r.)

Vous *grondilliez* los jors contre la pitie dieu. (Vie et mir. deplus, s. confess., Maz. 568, f. 211.)

Li pechiez de ceus qui murmurereit et *grondillierent*. (LAURENT, *Somme*, ms. Alençon 27, f. 5 v.)

Il commence a murmurier entre ses denz et *grondillier*. (Ib.)

Il menbra son chief et halera de ses mains et il menbra son volt en *grondilliant*. (Bible, Maz. 684, f. 28 r.)

Il menbra son vis en *grondilliant*. (Ib., Richel. 901, f. 33 r.)

Grondillastes en voz labernaes et destes : Nostre Seignor nous haist. (Bible, Richel. 1, f. 49.) Le ms. porte très lisiblement *grondillastes*. Lat., murmurastis, (Deul., 1, 27.)

Comment ceste eame *grondelle* en courant sur ces pierres. (PAULGRAVE, *Esclairc.*, p. 618, Génin.)

— **Grognor** en parlant du cochon :

Le pork *grondier*, celyne patyle. (The treatise of Walter de Biblesworth, p. 132, Wright.)

— **Infim. pris subst.**, murmure :

Qu'il lessent leur *grondillier*. (Bible, Richel. 899, f. 65.)

GROGNIN, s. m., animal qui grogne :

L'u porc, c'est un *grondin*. (G. BOUCHER, *Serches*, III, 129, Roybel.)

GROGNINE, s. f., tendure pour préserver des moustiques :

Compoem, *grondine*. (G. L.-g., Richel. 1, 7692.)

GROGNIR, grondir. verbe.

— **Neutr.**, grognor, murmurer :

Jamais li autre n'osoient *grondir*. (Les Lohrains, ms. Moulq., f. 61^r. P. Paris, 2^e ed., xxxv.)

Li j'iant *grondis* anresi comme porc. (Donn de Vaulcort, P. Meyer, Romania, XIII, p. 23.)

Troedil parla et *grondi*. (Lewart, 7363, Mèon.)

Tierre-las parl. et *grondi*. (Ib., var.)

Si n'osa parler ne *grondir*. (De la Font., de Honel, Montaigne et Reynaud, Tabl., IV, 191.)

Chastiez vos d'iraistre et vos loche de *grondir* folement. (1279, *Comment, s. le Nouv. Test.*, ms. Oxf., Bodl. Douce 270, f. 50 r., 1 m., Chartres 371, f. 19 r.)

— **Act.**, murmurer :

Si ce n'osent un tout seul mot *grondir*. (ANCIENS DE MONVERON, *Chans.*, ms. Berne 389, f. 92 r.)

GRONDIRER, voir **GRONDILLER.**

GRONDISSEMENT, s. m., murmure, chuchotement :

Et moigne tel *grondissement*.

(Rose, Vat. Chr. 1858, f. 53.)

GRONDIER, v. a., grognor : Des lors le comença a *grondier*. (Est. de Eract. Emp., XXXII, 20, Hist. des crois.)

GRONDRE, groindre, gondre, v. n., murmurer, grognor :

Tant en donz a tes homes que nus n'en sace *grondre*.

(Rouv. d'Aliz., f. 194, Micheland.)

Lors comença un poi a *grondre*.

(Renart, Br. VI, 691, Martin.)

Ne set li loz un mot respondre.

(Ib., Br. I^o, 2733.)

Contre Virgile n'ose *grondre*.

N'ose parler, a'ose respondre.

(Dolop., 10301, Bibl. elz.)

Doze comença Sathan a *grondre*.

(L'Avocacie V.-D., p. 7, Chassant.)

Chastiez vos de carrocer et de *grondre* folement de voz boches. (XIII^e s., *Serm.*, ms. Poitiers 124, f. 30 r.)

Et va pensant tel chose dont puis si Girat *grondre*.

(Gir. de Ross., 688, Mignard.) Var. de l'Ars. *grondre*.

Batre et comendre

Les simples gens qui n'osent *grondre*.

(Tombet de Chartreux.)

Norm., Guernesey, *grondre*.

GRONER, v. n., chanter :

A .i. main par seme l'anbe, quant l'abote *grone*, Montent .i. angarde q'us bruillee avoite. (J. Bon., *Sax.*, ccv, Michel.)

GRONGER, v. a., frapper du poing sur le visage :

Lui dist moult outragementement que il mentoit par sa gorge, et que se il en parloit plus, que il le *grongeroit* du poing, qui est a dire, que il le ferroit du poing. (1377, Arch. M. 110, pièce 341.)

GRONGNE, voir **GROINGNE.**

GRONGNEE, voir **GROINGNE.**

GRONGNET, voir **GROINGNET.**

GROGNIE, voir **GROINGNIE.**

GROGNIR, voir **GROINGNIR.**

GROGNISSEMENT, voir **GROINGNISSEMENT.**

GROGNET, adj., vigoureux ?

Jay veu qu'estoye migrognet,

Chantant entre les damoiselles ;

Un corps fortis, saul, *gronet*,

Penses qu'avoye des plus belles.

(GOGRIEL, *Manuel du Pays*, II, 214, Bibl. elz.)

GROGNISSEMENT, voir **GROINGNISSEMENT.**

GROGNONNER, -oir, v. n., murmurer, grognor :

Mais je croi bien, par saint Germain.
Que vos eut tel chose donner,
Que que en doie grossonier,
Qui n'a couté plus de .c. souz.
(*REUER, De Charlot le Juf, l. 2, 33, Jub.*)

GROS, grouz, s. m., grossour :

Fenduz en est mis ofians et gros.
(*Rot., 2295, Muller.*)

Une ymazie a fait de grosse et de la-gre :
Biele fa et bien faite, si et mainte couleur,
Ausi com Alexandres de gros et de longour.
(*Room. d'Altr., f. 58^r, Michelant.*)

Li plousor des barons so sont entr'acordé
Qu'à Doon ne fudroet pour nulle poosté,
Que son pere Gaion leur a moult resembé.
De grandieche, de groz, de sens et de bonté.
(*Doon de Marne, 1837, A. P.*)

Doivent estre les-lit roz du grouz du
poin d'ung homme. (*Off. claustr. de S. Ojan, 111, Génin.*)

— Tout ce qu'un chanoine prelevait de
son bénéfice en fruits principaux, et non par
distributions. (*Hist. de la cathédrale
de Poitiers, par M. l'abbé Aubert, t. II, p.
339.*)

Ordonne que monsieur le fabricant et
es grossiers de Vouille affermeront leurs
gros. (1374, Ste-Radeg., *Reg. capit.*, Arch.
Vienne.)

GROSBIS, VOIR GROBIS.

GROSE, VOIR GROISSE.

**GROSILLERE, s. f., lieu planté de gro-
eillers :**
Genffroi de la *Grosillere*. 1294, *Trans.*
Jul., Arch. Ind.-et-L.)

GROSISME, adj., très gros :
Grosismes sunt come il est convenable a
a longesse. (*Voy. de Marc Pol, c. CXXI,
oux.*)

GROSLEE, s. f., pepas :
Lesquels turent un soir par nuit en une
ziere... de laquelle il voloient apporter
es rains et des cosses pour faire une
roste aus champs, ou les plusieurs d'eulz
rdoient bestes en pasture. (1338, Arch.
186, pièce 164.)

GROSLER, VOIR CHOLER

GROSLIER, VOIR GROILLIER.

**GROSOULTIER, - thier, s. m., sorte de
agistral :**

Cilly persone qui avreit offendu eis
lozes dessus dites nostre advoyé, nostre
zermeister ou nostre *grosoutier* li deyoit
prendre et destiner tanque li bourgeois
pusant conseil qu'il en vorait faire. (1372,
ch. Frib., 1^{re} Coll. des lois, n^o 39,
16^{ve}.)

Après lesditz .iiii. banderet nostre esliet auxi
munelement par le plus nostre *grosou-
er*. (1494, *Constit. de Frib.*, Rec. dipl.,
p. 38.)

Soit advoyez, conseil, burgermeister, *gro-
uthier*, banderet. (*Id.*, p. 36.)

**GROSSACION, s. f., action de grossoyer,
crière :**

Et quant a la vision et *grossacion* de es
sents. (1434, *Compl. de Nevers*, CC 36,
1^{er}, Arch. mun. Nevers.)

GROSSAGE, s. m., veulle en gros :

Pour ces causes et autres a ce nous mon
vans, avons accordé et accordeons auslis
grossiers de poisson de mer tous les articles
dessus declairéz, pour par eulz et leurs
successeurs officiers dudit grossage de
poisson de mer joir et user jusques a
nostre volenté et rappel. (1374, *Nouv. ordon-
ne de Fécherin au sujet des marchands de
poisson de mer*, ap. A. Thierry, *Mon. instr.
du Tiers Etat*, t. II, p. 364.)

GROSSAIENT, VOIR GROSSOIENT.

GROSSAILE, s. f., haute futale :

Enz hommes, en femmes, en boix de
grossaile jurie et en toutes autres routes
et issues de la ditte ville. (1291, *Coll. de
Lorr.*, 974, Richel.)

**GROSSAIRE, s. m., secrétaire qui fait la
grosse d'un acte :**

Nostre aine mestre Bernard Bru *grossaire*
de Saint Pere, par devers nostre tres chier
et feal aint le cardinal vischanceler
(1335, Arch. JJ 69, pièce 366.)

GROSSE, VOIR GROISSE.

GROSSEIF, adj., grossier :

.vi. dars *grosseis* noes. (1305, Arch. K
374, pièce 2.)

GROSSEILLER, v. n., grotuler :

Et d'un russel qui parmy la crotree
Bruit et *grosseille*.
(G. Mvca., *Poess.*, Richel. 9221, f. 84^r.)

GROSSEIS, VOIR GROISSEIS.

1. GROSELET, s. m., grosseille :

Grosselets, grosseilles. Vae crispae. (*Nom-
mencl. oclit.*)

2. GROSELET, adj., un peu gros :

Je vy dessus les chous feuiltes
Jouster les gontes rondielettes,
Qui de feu tombant de la sus
Se faisoient desja *grosselettes*.
(*Ban. Parc. ch.*, p. 43, Beq. de Fontpailles.)

Ore la beauté des yeux et qu'ils soyent
grosselets. (LOYS GUYON, *Miroir de la beauté*,
l. 15, éd. 1645.)

1. GROSSEMENT, adv., grandement :

Grossement deceuz et laidement. (1313,
Arch. J 225, pièce 12.)

Se li habitans estoient riches, li feroient
plus grant courtois que maintenant, don li
sires vaudroit mochez et plus *grossement*
que devant. (1348, *Affranch. de Gy*, Arch.
mun. Gy.)

Cette hayne consta depuis si *grossement*
au royaume de France que les traces en
parrent eulz aus apries. (Froiss., *Chron.*
II, 97, Lucie.)

Et comme il alioit par mer, rencontrere
une grosse nave de Sarrazins, laquelle
tantost li combattirent tant que elle fut
prise, et *grossement* y zaigierent. (*Le Livre
des fairs du maraschal de Bouvicaul*, 2^e p.,
h. 15, Barchon.)

— *Grossement*, d'une manière grossi-
sière :

Grossement li a respondi.
(*Florentin*, Richel. 1376, f. 67^r.)

Li parlent *grossement* et orgueilleusement.
(1279, LAURENT, *Soume*, ms. Chartres 371,
f. 60^r.)

Soient faites loges devant et fait dedans
.xii. pallices et lis *grossement* pour poivre
gens. (1314, *Titres de la maison d'Anjou*,
Arch. P 1354, pièce 823.)

Nourris *grossement*. (ORESME, *Eth.*,
f. 62^r, ed. 1488.)

Livre grossement et rudement composé.
(*Traict. de Salomon*, ms. Genève 163,
p. 107^{ve}.)

Les Anglois ne sont pas si subtilz en
traictez et en appointemens comme sont
les Franoys, et quelque chose que l'on
en die, ilz vont assez *grossement* en be-
soigne. (COMMINES, *Mém.*, IV, 9, Soc. de
H. de Fr.)

Grossement et lourdement, pingni seu
crassa Minerva, crassione musa. (H. ESR.,
Pet. Dict. fr.-lat.)

Voultentiers se vestoit assez *grossement*.
(D. SAUVAGE DE FONTENAILLES, *Hist. du
Royaume de Naples*, p. 230^{re}.)

Les paisans, pour estre accoustuméz aux
lieux champêtres, vivans *grossement*, ab-
horrent la conversation des gens de court
et des villes. (GRUGER, *Dir. leg.*, IV, vii,
éd. 1583.)

— En gros :

Considerer... *grossement* et en figure
(ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f. 374.)

**2. GROSSEMENT, s. m., rédaction, frais
d'écritures :**

Pour escripture, copies, *grossement* d'en-
questes de procez. (1314, *Ordl.*, II, 222.)

Ledit petit Jehan avoit frappé un batu
longtemps paravant ledit du Bast, pour
aucune noise qu'ils eurent ensemble, a
cause que ledit du Bast lui demandoit la
grosse et seal d'une obligation, en quoy
ledit petit Jehan estoit obligé a celluy
du Bast, et de laquelle ledit petit
Jehan avoit payé le principal et ne restoit
que ledit *grossement* et seal. (L. DE TROYES,
Chron. saint., p. 287, ed. f. 20.)

**GROSSEOR, - our, s. m., marchand en
gros :**

Qu taverner ne soit *grosour* de vin.
(1311, *Mundem. d'Ed. II, sur la vente des
cins de Gasc.*, Delput, *Doc. fr. en Anglet.*,
p. 45.)

GROSSEUR, verbe.

— Act., écrire en grosses lettres, rédiger,
écrire en général :

Que toutes les lettres et protocoles...
qui autresfois n'avoient esté grosses vous
veillez selon le fait et qualité d'ycelles
grosser et mettez en forme de hne. (1391,
Arch. P 13552, pièce 70.)

Et en furent lettres levées et instrumens
publicques escripts et grossos. (FROISS.,
Chron., II, 297, Lucie, ms. Rome.)

Mes les lettres ne furent niées si tost
escriptes ne grossoz. (*Id.*, *ib.*, VI, 242,
Lucie, ms. Amiens.)

Plusieurs devises, ordonnances et
alliances escriptes, grosses et saillies
(*Id.*, *ib.*, II, 292, Lucie, ms. Amiens, f. 57.)

Pour avoir escript, minuté et grossé plus-
sieurs touz le papier dudit lanx et aide.
(1441, *Rech. Cab.*, des titr., Baux.)

A esté grossé (ce livre) par David Aubert
l'an de grace mil CCCCLXII. (*Hist. des Emp.*,
Ars. 5089, Prod.)

ty extract le present et public instru-

ment de ses notes et note, grosse et redigé en ceste présente et publique forme. (1481. Accord. Proc. de III de Nain, III, 316.)

Je me suis seulement informé que je n'ay fait les histories grossier que l'an ne fust passé aprez qu'elles sont advenues afin que plus vraiment j'en peusse estre certain. (Contouat, de la Chron. de Montrelet, prol., Bibl. Mus., Harl. 4424.)

Nous eussions examiné plusieurs témoignages, et iceulx fais grossier et mettre en forme d'une de information. (Sentence du maistre des eaux et forêts du duc d'Orléans, ap. Le Clerc de Doüy, I, p. 297 v°, Arch. Lorent.)

Bonne partie des articles sont ja grossier en parement. (1559. Pap. d'EL. de Granvelle, V, 571, Doc. inéd.)

— Red., au sens passif, être écrit :

Ils ont ordonné que l'arrest donné pour la ville contre Raymond Dodeion pour la barre, duquel est faite mention en ledit lettre missive dudict maistre Hanbert Gamins, ne se grossier point ne levera de la court de parlement. (2 janv. 1416, Reg. cons. de Lyon, p. 20, Garzou.)

GROSSELEUE, s. f., grossièreté :

J'espère neantmoins en Dieu de vous envoyer tout l'ouvrage tellement agencé et augmenté de choses profitables, et si bien (en partie) rimées, et reparées de ses premières fautes et de sa justicé et grosserie, que peut estre elle vous agréera mieux qu'an par avant. (BELE-FOR, Secr. de l'argie, p. 366, éd. 1577.)

Leur grosserie et barbarisme. (J. DE BARBAUD. Epit. dorées de Guevara, f. 173 v°, éd. 1844.)

Lille se moque de moy, me reprochant la grosserie de mon esprit. (J. MAUGIN, Noble Frist. de Leonn., c. XLII, éd. 1586.)

Adonné la grosserie populaire. (DE FAILL, C. d'Eure., XXX, Bibl. elz.)

C'estoit un grand grosserie et mauvaise raison. (BRANT., Gr. Cap. fr., III, 97, LaBauve.)

— Valetaille :

Le maier est fort utile au menage, le tournaissant pour toute l'année de mois et d'huile, tout pour manger en la grosserie de la famille... que pour brusler a la lampe. (O. DE SEBRI., Th. d'Apr., VI, 26, éd. 1605.)

— OUVRIAGE GROSSIER :

Bien heureux estoit le capitaine qui pouvoit dire avoir en sa compagnie vingt ou trente harquebuz et tournaimens de Milan. Certes ce n'estoit que grosserie. (BRANT., Gr. Cap. fr., VI, 74, LaBauve.)

Ce ne sont que toutes grosseries, hyperbes et droeries, au prix des belles et superbes boues, collures gentilles, inventions et ornemens de nostre royne. (ID., des Dames, VII, 31.)

Port., grossier, toutes les céréales excepte le froment.

GROSSESE, - eche, grossece, grossece, groucece, s. f., grossour, embouppoint :

Mais y'entend mie d'un semblant, D'une grossece ne d'un grant (des deux palamiers). (AUB., ms. Munich, 2945, Vollm.)

Les ventres de-vos sont teiz ke il ne soit puzant de grossece, ne floules de tenuence. (ST GERG., Job, p. 300, Foester.)

Selon la groicece des racines. (S. BERN., Serm., Richel. 21768, f. 126 v°.)

Chil un arbre estoit tout d'une grossece et d'une halior. (S. Graal, Richel. 24354, f. 32.)

Par la pesanteur de son cors et par la grossece de lui. (Chron. de S.-Dun., ms. Ste-Gén., f. 259.) P. Paris, grossesse.

— Grossier, tumeur :

La chair mollie des grossesses des apostumes. (Jard. de santé, I, 151, impr. la Minerve.)

— Grossièreté :

La grossesse des humeurs. (Jard. de santé, I, f. imp. la Minerve.)

— Rigueur :

Ensi estoient tormenté par la grossece don tans. (Hist. de Jul. Cesar, ms. S.-Omer 722, f. 135.)

GROSSET, adj., un peu gros :

Bouche petite, anques grossete. (Paron., Richel. 19452, f. 139.)

Se il a non grosset emmi le ueen arteil destre. (BRUN. LAT., Tres., p. 201, Chabaille.)

Au pere retraoit il des euz que il avoit nu pou grosset. (GUIL. de TYR, XVI, 1, P. Paris.)

Un chauderon d'argent blanc, roont et assez grosset. (1360, Invent. du duc d'Anjou, n. 761, Laborde.)

Une pièce de toile asses grossece. (1474, Inv. des bagues de Gabrielle de Lituour. Ann. de la Soc. d'Hist. de Fr., 1880, p. 286.)

Quelque corps un peu plus grosset. (MONT., Ess., II, 37, p. 515, éd. 1395.)

Bas-Valais, Vionnaz, grosset, un peu gros.

Nom propre, Grosset.

GROSSETÉ, groisseté, s. f., grossièreté :

La grossité des humors. (BRUN. de LONG BOUC, Gyrgarie, ms. de Salis, f. 254.)

La grosseté de Peau se decuit. (Miroir d'Alquime, p. 20, éd. 1557.)

GROSSETEMENT, adv., en gros :

Ai je la matire reprise, Grosseteent, selon la letre, Et la vœit en ce romans metre. (GUYOT, Roy. sign., prol., 354, Buchon.)

Je n'en passe légèrement, Si l'esperndrai grossement (la fable). (Fait, d'He., Ars. 5069, f. 150°.)

GROSSEUR, grosseur, s. f., grosseur :

Grosir d'enfant, ou de l'angeur, ou de grosseur pris de son terme. (BEAUM., Coul. du Beau., ch. XLIV, 26, Bouquet.)

Comme Ysabel fille du feu Gerart est esté engrossie sanz mariage, laquelle grosseur port double de son pere et de sa mere... elle eust celce. (1377, Arch. JJ 112, piece 197.)

— Grossièreté :

Pour le grosseur et le inurbanité et rudesse du peuple de Scithie. (FOSSETIER, Cron. Mary., ms. BRUX., I, p. 56 v°.)

Imbecillité et grossur d'esprit. (G. BUCHET, Seves, III, 55, Bouchet.)

GROSSIER, s. m., marchand en gros,

terme s'appliquant à plusieurs métiers :

Nus ne puet estre fevre a Paris, c'est a savoir marisach, greifiers, hiammiers, veilliers, grossiers, que il n'achate le mestier du roy. (EST. BOUL., Liv. des mest., 1^{re} p., XV, l. Lespinasse et Bonnardot.)

Nous voulons... que de toutes denrees... puisqu'elles seront affoires, tout le commun en puisse avoir au prix comme les grossiers les acheteront. (1305, Lett. pat. de Ph. le Bel, Annuaire de la blancherie des arround. de St Denis et de Seceaux, p. 207, Paris 1856.)

Ordonne que monsieur le fabricant et les grossiers de Vouille affermeront leurs eros. (1374, Ste-Radeg., Reg. capit., Arch. Vienne.)

Tout ly envoi de poisson qui seront fais de ceulx de dehors a Amiens, les grossiers les venderont et porront vendre en gros par leurs mains, par prenant seulement pour leur salaire de la somme de poisson... solz seulement. (XIV^e s., Ordonn. de l'Échevinage sur le commerce du poisson de mer, ap. A. Thierry, Mon. inéd. du Tiers Etat, t. II, p. 139.)

La estoient tous ouvriers mecaniques, grossiers, drapiers, poissonniers, espissiers, parmentiers. (MOLINET, Chron., ch. IX, Buchen.)

Je ne voy si volentiers, Les boutiques des grossiers, Comme j'aim en chaque rue Les bouchons des taverniers. (Vaux-de-Vire de J. Le Honz., XVI, Jacob.)

Et jusqu'au commencement du XVIII^e s. : Marchand grossier vend esloffes, etc. (Acte de 1614, La Bussée, ap. La Fous-Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

Defendons en outre ausdits grossiers et merciers de mettre eux mêmes des coupes d'etoffes andies vendees. (Ordonnances des magistrats de Lille, 17 oct. 1716, ap. Vermesse, Dict. du pat. de la Flandre, p. 276.)

Lille, Champ. et Canada, grossier, marchand en gros.

GROSSIEREMENT, adv., en gros :

Il couvient parler grossierement et grossiere ment. (ORESM., Eth., X, 16, éd. 1488.)

GROSSIN, s. m. ?

Unz petit mouceau de lait et grossin recent de myne cayeuse. (Comptes des mines de Jacques Cœur, Arch. KK 329, f. 194 v°.)

GROSSIEMENT, - aiement, s. m., acte grossoyé :

Les minutes et grossiements. (Compte du Jaquet de Loyves, 1410-1421, Forteresse Desperce, XI, Arch. mun. Orléans.)

GROSSOIER, - oyer, - ier, verbe.

— Act., grossir :

Si tu les oys abayer ou grossoyer leur menue, laisse aller les autres eliens. (Médus, f. 31 v°, Blaze.)

— Neutr., grossir, devenir gros :

La mer grossoyoit. (DOUV., ch. CXXVI Wailly.)

Quant je lis ou livre de juye

Les luettes preus pour le meulz :

Par quay la lettre me grossoye

Et n'y voy ce que je soyloye (Paris, le Charles d'Orl., p. 190, Champollion.)

GROSSOYE, s. f., transcription d'une minute en grosse :

Et aud. procureur pour la *grossoye* de lad. requeste, t. IX, s. (1536. *Compte rendu aux March. fréq.*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, II, 349.)

GROSSOY, voir **CROZON** 2 au Supplément.

GROSSOUR, voir **GROSSER**.

GROSSURE, s. f., grossièreté :

Per cause del *grossure* et stoltesse de mesme ladite levne. (Stat. d'Edouard IV, au VII, impr. goth., Bibl. Louvre.)

GROUCEMENT, **grocement**, **grovement**, s. m., grondement, grognement, murmure :

Tantost devient orgoise,
Et amais et envie,
Etooise et *groceuses*
Et ire et jalousie.
(*Dou vrai Chiment d'am.*, Richel. 1553, f° 516 v°.)
N'i a *grovement* ne murmure.
(*La voie de Paradis*, Richel. 837, f° 91^o.)
N'i a ki tant n'en ait qu'il n'i a *grovement*.
(*Horn*, 3178, Michel.)

GROUCHAUMENT, adv., en grondant, en grognant :

Faire lui fait son payement
A. i. qui le fait *grouchaument*,
Mais il ne pose refuser
(*Cart. d'ARRAS*, *Établ.*, ms. Turin, f° 34.)

GROUCHIER, voir **GROUCHER**.

GROUCHER, *grousser*, *-ier*, *groucher*, *-ier*, *groucier*, *groucher*, *-ier*, *gracer*, *-ier*, *gruchier*, *gruscier*, *groucier*, v. n., gronder, grogner, murmurer :

Callos ses fix l'ocist d'uo espueier ;
Por sent ilant que j'en ossi *grouchier*.
Me volt il faire en sa cartre lanchier.
(*Raimb.*, *Omer*, 4410, Barrois.)
Et li seigneur en nat suvent entre eux *grouchier*.
(*Garnier*, *S. Thome*, Richel. 13513, f° 9 v°.)

Par les forez po eit charier,
N'i et si hardi forestier
Ki contredire li ossat.
Ne ja il me foiz en *grousat*.
(*Maire*, *Les d'Élidue*, 37, Boq.)

Il n'est pas drois qu'il vos amuit
De herbergier a vostre amie.
— Damoisele, je ne *groue* mie.
Fait mesire Gauvain, par foi !
(*Gauvain*, 3006, Hippou.)

Je ne quier n'en soies lassés
De li amer, tant que j'en *groue*.
(*ib.*, 4081.)

Ce dist Corsels, et aus n'en *groue*.
Fors sent Clarin qui s'en *groue*.
(*Parton.*, 8251, Crapulet.)

Mains en mesliant et mains en *gracout*.
(*ib.*, 8118.)

Les *groueures*, qui qu'en doie *grouer*.
Avers tu, par Diu le droïtier.
(*Acheron*, 1603, Graf.)

Que la panthere n'en *grouchoist*
On qu'a moi ne se *grouchoist*.
NIGOLE DE MARGIVAL, *la Panthere d'Amors*, Richel. 24432, f° 158^o.)

Ke cil ne voisont *grouchant*
Ki orront le virolai.
LE RENTI, *Rartch. Rom et past.*, III, 41, 49.)

Et se honte en fait, ja n'en *grouchoira* ou.
(*MAIST.* *BICARNS*, *Chans.*, Nat. Chr. 1432, f° 11 v°.)
Fevre, fet il, ne te *grouce*.
On en l'ist souvent e li qui *grouce*.
(*Le Jouvencel au Bealre*, 79, G. Baynaud, *Romanen*, t. XII, p. 222.)

Mais ja par moi n'en iert *gracief*
De ce que il est *arosez*.
(*De la Souzeste des Estapes*, Montaiglon et Raynaud, *Fabliaux*, IV, 165.)

Qui *gracier* en verra, si *gronce*,
Qui *correcier*, si s'en *corronce*.
(*Rose*, 11693, Méon.)
Ou que honte et paor en *crocent*.
(*ib.*, ms. Corsini, f° 52^o.)
Dont mains *gronceit* de coers qui des deus sont
(*riants*)
Enquor va *granchant* la foiniere,
Qui est moult orgueilleuse et fiere,
(*EST.* *DE GOZ*, *Vilains de Verson*, 222, lieg. rodd. M. S. M.)

Ilz *groucerent* vers Dieu. (*Sarmons en prose*, Richel. 19525, f° 157 v°.)
Sans ceu que je ne amene de mes hers
en puission de riens *grouchier* ne veuir encontre.
(*Ch.* de 1286, S. Wandr., *Arch.* S. Inf.)

Il la vouloit baisier, mais elle l'oit *gronant*.
(*Le lit de Menage*, 31, Tréhatien.)
Aucun de ses familles *grousoient* de ce
qu'il fesoit si larges aumosnes. (JOYVILLE, *Hist.* de St Louis, p. 232, Michel.)

Mes li messages n'ot onques esté en cel
pais ne ne comit la contree, si *grouca*
d'alier. (*Vie et mir.* de plus, s. confess.,
Maz. 568, f° 223^o.)

Charles li Ch n'en a plus que Loïs *gronce*.
(*Gr.* de Ross., 168, Mignard.) Impr., *groncé*.
Et entreux en out feli *groncé*.
(*Godefroy de Paris*, *Chron.*, 2178, Buchon.)

Par quy ne densiez pas *grocer*
N'a moy si asprement *toecer*.
(*Du Rivillier*, *Trois Valentines*, f° 13^o, impr. Inédit.)
Or y de telz chiens foison...
Souvent mordent et souvent *groncent*.
(*ib.*, *ib.*, f° 76^o.)

Se il bonairété veulz suivre,
Qui est franche, courtoise et douce,
C'est celle qui nul temps ne *grouce*
De riens qui lui puist avenir.
(*L. BARYANT*, *Chemin de pauvreté et de richesse*,
ap. Gouin, *Maître Patelin*, Notes, p. 296.)

Et se molz en *fronche*,
Ou en parle ne en *grouche*,
Fay le pignur de son chain.
(*EST.* *DE BESON*, *Poés.*, II, 318, A. T.)
Je recommencerai, qui qu'en *grouesse*.
(*Maître Patelin*, p. 67, Jacob.)

Qu'a fin les metra, qui qu'en doie *groncier*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 876, Chron. belg.)

Quand le peuple d'une contree
E s' tenu dessouz a ung prinrier
Si seré qu'il n'ose *groncier*.
(*GRÉGAN*, *Hist.* de la Pass., 8991, G. Paris.)
Impr., *groncier*.

Et qu'esse cy? En *grouesse* tu?
(*Farce des quatre Scanz*, Anc. Th. fr., III, 323.)
Et si n'en eusse ossé *grouesser*
Por cause que je lui devoiss.
(*Moralité de Charité*, Anc. Th. fr., III, 380.)

Deux amis a une *hourse*.
L'un chante et l'autre *grouesse*.
(*GABR.* *METRIER*, *Treasure des Sentences*, Aavers 1561.)

Par os en bouche
Se tout qui *gronche*.
(*BORVELLIS*, *Proer.*, ap. Ter de Lucey, *Proer.*)

El vray est que quant femme est dis-
solue a divers amans, ilz *gronceit* d'ung
a l'autre et aboyent comme chiens. (*BOCCACE*,
Nobles malheureux, t. XVIII, f° 25 r°, éd.
1515.) Impr., *gronceit*.

— Fig., en parlant du grondement de la mer :

Une roche est en mer seanz...
Contre eul la mer *grouce* et tance.
(*Rose*, 5945, Méon.)
Une roche est en mer seanz...
Contre eul la mer *grouce* et tance.
(*ib.*, Richel. 1573, f° 50^o.)

— Infinitif employé substantivement :

Que ci vait dou le *correcier*,
Le *bermoier*, ne le *groncier* ?
(*Rose*, Richel. 1573, f° 58^o.)
Le *bermoier* et le *groncier* ?
(*ib.*, 6871, Méon.)

Groucer est resté dans le pat. norm. Il s'emploie partici. du côté de Vire, dans le sens de gronder. A Alençon il se prend aussi dans le sens de se courroucer. A Cherbourg, il signifie remuer légèrement.

1. GROUÉE, s. f., terre mêlée de matière pierreuse :

Trois cens arpens de terre tant labou-
rables que *grouées*. (1457. *Denomb.* de la
chastel. d'Audely, Arch. P. 307, f° 24 v°.)

Grouée s'est conservé en Bretagne,
Côtes-du-Nord.

CF. GROE.

2. GROUÉE, *grouée*, *greue*, s. f., cueil-
lette :

Selon laquelle sentence, ne vouiant passer
le temps en oysiveté, mere de tons
vies, ains repatrier et recevoir les esprits
humains quelques fois agitez des passions
melancoliques, me suis ingéré mettre par
escriit icelles joyeuses histoires, aliant
excellents traicts de la verité, fiddèlement
recueillis a la *grouée* des meilleurs arbres
de la forest de Lyons. (*Yver.* *Fabrique des
excell. Traits de verité*, aux lect., Bibl.
élz.)

Il y a aussi une autre petite isle tiran
a senestre costé, nommée *Lafredon*, dans
laquelle nous trouvames grande multi-
tude de singes connus de poil orangé,
lesquels ont toujours la roupe au bout
du nez, comme nouveaux mariez, les-
quelles rouples devient perles aussitost
qu'elles sont touchées a terre, que les
gens de ce pays vont tous les matins
cueillir par centaines, comme l'on fait
la *grouée* des fruits. (*ib.*, p. 35.)

— Fig., voler, multitudine :

Et onques on ne vit *grouée* d'oïssillons
enlx parquer sur ung buisson, comme
chascun monta contre ledit boiaort. (*Journal
du siege*, ms. Saint-Petersbourg, ap.
Boucher de Moland, *Détour.* d'Orléans,
p. 35.) Var., *grouée*. (Ms. Vatican.)

Voilà une droicte *grouée*
de gens de bien.
(*Myst.* de la Pass., f° 145^o, impr. Inédit.)

En rouchi, on dit « une *grouée* de

et on y pour une vallée de canards. En Ponton, canton de Chef-Boutonne, *grouée* se dit surtout des petits poulets qui suivent leur mère, se pressent autour d'elle. Dans la H.-Norm., vallée d'Yères, on entend par *grouée* les pommes qui tombent avant le déhago; on dit aussi *grouevre, groumage*.

GROËLLE, VOIR GROËLE.

GROËTELE, VOIR GROËTE.

GROËTTEUX, VOIR GROËTTEUX.

GROÛGE, s. f., grosse, bâton fourchu :
 La dune i porta une *grouge*.
 Et li chapelains la corce.
 (Renart, 3117, M⁶ n°)

GROÛGNESEMENT, VOIR GROÛGNESEMENT.

GROÛGNOIS, s. m., museau d'un animal :

Une robe a femme fourree de *grougnois* noir. (1533, Arch. JJ 185, pièce 392.)

GROÛGNOYER, VOIR GROÛGNOYER.

GROÛLLER, *groullier*, v. n., gronder :
 Le cul *groulle* fort.
 (Farc. des cinq sens, Anc. Th. fr., III, 311)

Il ne sert riens que de *grouller*.
 Aussi est il souvent esouy.
 (Ib., III, 307.)

Mortagne (Flandre française). *groullier*, gronder.

GROULARD, s. m., sorte d'oiseau :

On le voit se tenir sur les hautes sommitez des buissons, et remuer toujours les ailles et pointer qu'il est ainsi encaissant, on le nomme un traquet. Les autres l'ont nomme un thuyon, mais il avoens seen porquoy autres un *groulard*. (BELOS, Nat. des oys., 7, XVIII, col. 1555.)

GROULE, VOIR GROÛLE.

GROULLEMENT, VOIR CROLLMENT au Supplément.

GROULLER, VOIR GREULLER.

GROUMET, VOIR GROMET.

GROUMME, s. m., gobet de bois :

Au y *groume* boreat, et oisillons harp tout pour rebondir et le dra et la drue.
 (Bongard du Bois, I, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., X, 198.)

GROUNAISE, VOIR GORNAISE au Supplément.

GROUNDIR, VOIR GRONDIR.

GROUPEL, VOIR GROÛPEL.

GROUSEPIN, VOIR GROÛSEPIN.

GROUSER, VOIR GREUSER.

GROÛSAIL, s. m., grêle ?

En li *grouse* usage cheoyent
 Trop *grus* *grouste* en ce pays.
 Dont *grains* se d'entent avoyes,
 Que *perchent* longz biers, *haans*.
 (Chron. de l'Ab. de Fécamp, 2885, Mon. pour servir à l'Hist. de France, I, VIII)

GROUSSIER, VOIR GROÛCIER.

GROÛTTER, v. a., mettre du crêpi à une muraille.

Si y avoit une tour des Dejeetz minouse et dangereuse de tumber pour sa hauteur, si fut advisé dieulle abattre à la raison de la muraille, et icelle *grouter*, reparer et craneller, de sorte que fust defensible et en seurté. (1531, Reg. cons. de Lim., I, 213, Ruben.)

Pal. limous., *greauta*, mettre du crêpi à une muraille, *deigreauta*, enlever le crêpi en grattant.

GROÛTONNIERE, VOIR GLOÛTONNIERE.

GROUVEL, s. m., fleur d'avoine :

Ne portont nulz foulons fouiller que trois saies à une fois, et mettre sur les dites trois saies un pot de *grouvel*, qui est de fleur d'avoine. (1480, Stat. des sages-hommes d'Amiens, ap. A. Thierry, Mon. inéd. du Tiers Etat, II, 380.)

GROUWER, v. a., tailler, émonder :

Un fermier puel et pora desponillier et *grouwer* toutes les saules et pompees a tieste qui sont autour des terres, pres, pastures a lui lones, de trois ans en trois ans. (1406, Valenciennes, ap. La Fons, Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

GROUX, VOIR GROS.

GROXOM, VOIR GRUXON.

GROYE, VOIR GROË.

GROYER (SE), v. réfl., se vanter d'une manière fanfaronne :

Quant il a bien ben, il se vante gorgia, sement de sa vaillantise, or il se *groye*, (PALSGRAVE, Esclairc., p. 500, Geuvin.)
 He hosteth him to moche; il se *groye* trop. (Ib., ib., p. 461.)

GROÛRIZ, VOIR GROÛIS.

1. GRU, s. m., gruaux :

Les blez, orges, *grus*, pois, fèves. (1291, Denombre. du baill. de Cauc., Arch. P 303, f° 41 v°.)

A raison de quoi les gens du roy nostre dit seigneur, on les ayans cause, prennent au dit moulin chacun un cinquante deux boisseles de moule, ainsi qu'elle vient, moitié roy et moitié combles, a la mesure en quey on recoit laditte moule, et une somme de *gru*. (Cartul. de Joubert, t. I, p. 30, ap. Duc. Grutun.)

Il est question du moulin a *gru*, et des réparacions qu'on y fit dans le Compt. de Buappe, 1405-1406. (Loop. Delisle, Cl. agric., p. 481.)

Le suppliant conduist une charrette de grain ou *gru* pour moudre au moulin. (1477, Arch. JJ 205, pièce 1003.)

Pour vente de *gru*. (Arch. munic. de Bouen, reg. 66, f. 44 v°.)

Les mercreh, vendredi et sambedi apres les Brandours, et autres semblables jours des autres septuaines de carnes, l'on doit faire et livrer au convent des *gruz* d'aveune. (1550, Man. administ. de Baumes-Moines, Arch. Jura, Prost, p. 67.)

Ni grus ni riz. (G. de SEYTHIERES, Man. adm., ap. Férroul-Montgaillard, Hist. de l'ab. de S. Claude, II, 332.)

Les brasseurs sont appelés *gruarii* dans le Cartulaire de Foucaumont, f° 53 v°.

Et encore au XVII^e s. :

GRU le muid, mesure de Paris, payera comme orge. (Tarif de 1664.)

Lorr., Bémilly, Comtois et Suisse rom., *gru*, gruaux. Jura, piler les *grus*, piétiner sur place, marcher avec difficulté après une longue course. Champ., *gru*, son.

Nom propre, *Gru*.

2. GRU, s. m., le menu frocin :

Ke nus ne peske a teis roys estroit ke le *gru* i puise demoreir. (1270, Reg. aux bans, Arch. S.-Omer, A B XVIII, 16, n° 283.)

3. GRU, VOIR GRU.

GRUAGE, *gruiage, griage*, s. m., droit sur les forêts :

Et leur ont baillé fraude et quitte de tous *gruage*, de pasture et de tous autres usage. (Lett. de 1281, Moreau 205, 135 v°, Richel.)

Item les *gruages* de la chasteleine de Meullent excepté l'escressement qui se estant es fiez et ardozeiz et es teneures de Laroche. (1298, Ordonn., Dupuy, CXXXIV, 46, Richel.)

Lesquiens (bois) sont en nostre *gruage*. (1309, Arch. JJ 41, f° 63 r°.)

Esquiesme neuf arpens nous aviens *gruage* aussi come es autres bois. (1315, Arch. JJ 52, f° 58 r°.)

Pour les *gruages* des bos vendus. (1319, Recette du Clé de Blois, Arch. KK 296, f° 5 r°.)

Le *gruage* avec tous ses drois. (1326, Arch. JJ 64, f° 97 r°.)

Et doit prendre et percevoir chacun an a la feste de Saint Andrien, en l'hostel de ladite couciergie a Paris, on la li lui plaist en ladite ville, tout le *gruage* de tous les bois d'Yveline, et de toutes les appartenances et appendances d'iceux. (1338, Ord., III, 315.)

Item le droit du *gruage* prent en .III. d., .III. poitevinnoiz. (Denombre. du baill. d'Am. et de Boullens, Arch. P 137, f° 4 v°.)

Lequel Regnault venoit de la Ferté-soubz Greve, chargé de biens meubles en deux charz, et y amenoit sa fiancée; et quant le suppliaunt apercut ledit Regnault et ce qu'il menoit, il arresta tout et demanda a ladite fiancée la parole et le *gruage*, pour ce que a icellui suppliaunt appartenoit de lever ledit *gruage* ou barrage. (1451, Arch. JJ 184, pièce 146.)

Ceux qui sont en grurie quand ils seront en coupe mesurez, arpenoz, layez, eriez et livrez selon la coustume de *gruage*. (Const. d'Orl., ch. I, art. 82, Nouv. Cout. gén., III, 710°.)

GRUAL, adj., comme *gruier*, dressé à prendre la grue ?

Et et la char plus blanche que argout ne cristal. Les iens vairs en la feste connue fouca *grat*. (Gai de Bourg., 2208, A. P.)

GRUBELLE, s. f. ?

Deux pots de *grubelles* et autres plusieurs choses. (1471-72, Compt. du R. Rend., p. 258, Lecroy.)

GRUELLA, s. f. ?

le pris des deux étourneaux et deux merles au plus, le lay vous apporter avecque des *grucelins*. (Cl. THIRIN, *Mém. poet.*, Egl., t. 61, 1372.)

GRUCÈMENT, voir **GROUCEMENT**.

GRUCHIER, voir **GROUCHIER**.

GRUCUR, s. f., gémissement :

..... E del *grucur*
Del paleat enfer nus delivre.
(CHARBRY, *Set dormans*, 1816, 500b)

Cl. **GROUCHIER**.

GRUE, s. f. ?

Six harens, quatre pains et une *grue* de veau. (1421, Arch. JJ 171, pièce 422.)

GRUECHE, adj. f., qui se nourrit de gruau, de son :

To as le nez fait comme une truie *grueche*. (BER. DE VERVILLE, *Moy. de pare.*, p. 107, Jacob.)

GRUEN, voir **GRUIN**.

1. **GRUER**, v. n., fabriquer du gruau :
Sont tenuz de morre et *gruer*. (1274, *Franch. de Dole*, Arch. de Dole.)

2. **GRUER**, v. n., faire le pied de grue ?
Mais tons les iours *gruer* souz l'assurance
Que este lievre aura sa *grucison*.
(SCAIVE, *Delie*, vint.)

GRUFFUMU, s. m., nom d'une maladie des faucons :

Quant tu voiz les faucons qui loichent
ou piez, et traient a els les penues de lor
les et de lor coes, sachiez que il ont
gruffumun. (*Traité de fauconn.*, Richel. 2581, 1^o 85 1^o.)

GRUGIER, v. n., égruger :

El toutes les graines desdits lins et
chanvres je les doys *grugier* a uns des-
sens. (1484, Ste-Croix, Boncourt, Arch.
Vienne.)

GRUGIER, voir **GROGNIR**.

GRUIAGE, voir **GRUAGE**.

GRUIEL, s. m. ?

S'il avenoit a alcun drap moullit u il
vuit a amander, fust par laner, fust par
ouler, fust par envisener, fust par *gruiaus*.
(1262, *Bans aux échecs*, 00, ass. s. les
brap. de Douai, 1^o 7 1^o, Arch. mun. Douai.)

Drap hoïn et loial, et sans roie et sans
ruiel. (Ib.)

1. **GRUIER**, s. m., garde-forest :

Bacheleret commance a Dia,
Je vois de men cors faire ain.
Tous dis n'est min *gruiers* maire.
(Comté Naud, *Fastoul*, 478, ap. Méon,
Tabl., 1, 127.)

Jehanne de Bar, comtesse de Garennes,
rainbour de la contei, a Jehan de l'Espital
nostre *gruier*, salut. (1353, *Compte de
Jean de l'Hospital*, ap. Servais, *Annales du
arrois*, 1, 357.)

Nom propre, *Gruyer*.

2. **GRUIER**, *gruyer*, adj., expert :

n'a i roi ne prince si *gruier*,
Il vuel parler d'ouca bien grant faïne,
noïs n'e'n croie un vilain pantouier,
or taut qu'il ait tresor en son annaire.

Que le meilleur qui soit truspu'a Cessaire,
Tant le sache pren et bon chevalier.
(JUV. DE CÉSAR, *Chans.*, Hist. lit., XXII, 634.)

Grand ruffien et *gruier* de tous les borde-
aux. (L'ESTOILE, *Mém.*, 1^{er} p., p. 65,
Champollion.)

Un *gruyer*, par métaphore, un habile
homme, un homme plein d'expérience, un
vieux *gruyer*. (OUD., *Cur.*)

3. **GRUIER**, adj., dressé à prendre la
grue :

Fist porter
Avec lui dens faucons *gruiers*,
Et ot avec lui dens levriers.
(Du *Fils ou seneschal*, 628, ap. Méon, *Nouv. Rec.*,
II, 351.)

GRUIERIE, s. f., juridiction d'un *gruier* :
Ilz ont plusieurs usaiges es bois de
gruierie de la conté d'Aucerre pour y hayer
et classier a cors et a cris. (1486, *Tierrier
du roi*, Arch. mun. Avallon, II, 1.)

Lieu dit, la *Grèrie* (Oise).

1. **GRUIN**, *gruon*, s. m., enveloppe du
froment :

Que de tout cest grain c'on menoit en
se grange ke li paille et li estrains et li
gruins et li espillon en estoient sien. (*Ch.
de Jullet* 1241, N.-D. de Cambrai, Arch.
Nord.)

Nous avons vendu... tout le hauton et
tous les fourages et les *gruon*... de nos et
de no maisnie, quant on vane. (1233, *Cart.
Esbras de Corbie*, Richel. I, 17760, 1^o 114 1^o.)

2. **GRUIN**, voir **GROIN**.

GRUINARD, voir **GROIGNART**.

GRUING, voir **GROIN**.

GRUIS, *gruys*, *gruiz*, s. m., enveloppe
du froment, *gruau* :

Avec le bran, avec le *gruis*.
(G. de Conci, *Mir. de N.-D.*, ms. Brux., f^o 128^o.)
Mors dessoivre rose d'espine,
Paille de gruau, *gruis* de ferine.
(TOIN. DE MARLY, *Vers sur la mort*, xxxii,
Crappel.)

v. setiers de *gruis* achotes des boulen-
giers pour donner aux vaches pour engres-
sier. (1328, *Compte d'Ordart de Laigny*,
Arch. KK 3^o, 1^o 16 1^o.)

Qui vendra *gruys*, il le mesurera au
pichet, sans fer, et a eul et a comble, sur
v. s. (*Ordonn. de la ville de Yully*, Arch.
admin. de Reims, t. III, p. 491, Doc. inéd.)

Le anz des jours l'on lyvre ris, l'autre
gruc. (*Off. claustr. de S. Oyon*, III, Génin.)

Une maniere de *gruiz* bien cler, a mode-
de potage, qui est fait de grus d'avoïne et
de pain, nomme des papetes. (Ib.)

GRUISIER, voir **GRUSIER**.

GRUME, s. f., pepin de raisin :

Des *grumes* pressarees au du marc de
raisins se fait de la beuvette. (COMENIUS,
Janua aurea reserata duarum linguarum,
p. 402, éd. 1659.)

GRUMEL, s. m., partie de la poitrine du
beuf :

En la moitié de la poitrine de beuf a
quatre pieces, dont la premiere piece a
nom le *grumel*. (*Ménagier*, II, 86, Biblioth.
fr.)

GRUMELÉ, adj., ridé, flétri :

Del vent et de la pluie ot le char *grumeler*.
(Cong. de Jernis., 1782, Hippen.)

GRUMELER, v. a., gronder :

Mais *grumeler* vœuï a ma porte
Mon filz le prince, en telle sorte
Qu'il diminue sa noblesse.

(GAIMON, *Jeu du Prince des Sots*, Sottie, I, 221,
Bibl. etc.)

GRUMELEIN, adj., gronder :

S'il vient quelque matin,
Grumeler ou latin,
Qui te face hulin
Pour avoir ton butin,
Prends fourche, houe et pic.
(*Complaint. de France*, Poës. fr. des xv^e et xvi^e s.,
VIII, 88.)

GRUMELEUX, adj., en dispute, en quer-
relle :

Vous qui honneur et armes et dames amez,
Qui poussez pour los et pris a querrez,
Tons amoureux, qui vous entreuettez
De faire diz et chacons sur la terre,
De vous me querement et plain.
Du plus finguant, faux et mauvais villain
Qui onques fu et le plus *grumeleux*.
(E. DISCOURS, *Poës.*, Richel. 810, f^o 215^o.)

Alors l'aveuque et les ministres
Furent entre eux fort *grumeleux*,
Car selon leurs loy et chapitres
Ils trouvoient le cas merveilleux.
(MARCET, *Louanges de Marie*, f^o 12 v^o, éd. 1492.)

GRUMELLEMENT, voir **GROMELLEMENT**.

GRUMER, v. n., rendre des grumes de
raisins :

Et si elles *grument* dedans le dit temps,
c'est a dire qu'il apparaisse par la fiente
qu'ilz ayent mangé raisins, lesdictes
besbes sont contiques a la justice. (*Coast.
du Nypervais*, f^o 493 1^o, éd. 1516.)

GRUMISSEAU, s. m., petit grumeau :

Grumulus, petit grumeau, moncean ou
amas, *grumisseau*. (*Calepini Dict.*, Bâle
1584.)

GRUN, s. m. ?

Foyes de veaux, poulets au *grun*.
(1360, *Cuisine papale*, p. 61, Fick.)

GRUNDILANCE, voir **GRODILLANCE**.

GRUNDILLEMENT, voir **GRODILLE-
MENT**.

GRUNDILLIER, voir **GRODILLIER**.

GRUNIB, voir **GROGNIR**.

GRUNISSEMENT, voir **GROGNISSEMENT**.

GRUOLLEUX, adj., riche en gruau :

Le grain du blé de Brie) est court, et
gruolleux plus que les autres, ce qui fait
poiser le grain. (LIEBAULT, *Mais. rust.*
p. 663, éd. 1397.)

Cl. **GRIOTEUX**.

GRUOTTE, *griotte*, s. f., gruau :

Les feuilles tendres du laurier, broyees
et incorporées en *gruotte* seche, sont sin-
gulieres aux inflammations des yeux. (DU
PINET, *Plône*, XXII, 8, éd. 1566.)

Pais apres on le piloit (le froment) tout
menu avec un pilon roulant au moulin

plient, et il se fessoit de la *griotti*, dont on appresto et accommode des bouillies et de la framontee. **GOMENIS**, *Janua aurea* reserata *duarum linguarum*, p. 30, éd. 1659.)

GRUP, a. l. ?

S'empare tout a rebours
S'est enve.
(Vie de saint Pass., f. 145, impr. Inst.)

GRUPPEE, s. f., parl., portion :

Par mot remimons en alaine
Valey fine emise sucre.
Et l'el y laissera la laine
Qui n'lea aura a la *gronne*.
(Vie de St Pass., f. 67, impr. Inst.)

GRUPPEMENT, s. m., action de saisir :

Par fraudolentes peintures, *gruppemens* harpays jues, importunitez frestonnemes, me exoquoient du donk pensement comuel pe aquisseois. (RAB., l. III, c. 21, éd. 1752.)

GRUPPER, v. a., saisir, happer :

En chat, durant les grandes gelees, poursuivoit un gros rat de grenier dans une gautrière, lequel estant presque entre les grilles dudit chat, se cuida jeter du haut en bas pour se sauver, et le chat apres se pensant *grupper*. (Votr. *Fabrique des excell. Traits de cerité*, p. 33, Bibl. clz.)

Je le vous *grupperay* au croc. (RAB., l. III, c. 12, éd. 1552.)

Qui desrobbe, ne suzse, mais *gruppe*,
Id., *ib.*, c. 18, éd. 1532.)

Et en disant ces mots *gruppe* sur la table et enleve ceste teste. (Hist. mac. de *Merlin Corcote*, p. 213, Jacob.)

— *Gruppé*, part. passé, atrapé :

Les plus ruzes y sont *gruppés*.
(*Pass. attrib. a Villon, l'acteur*, Bibl. clz.)

— ?

Lang est rué, l'autre *gruppé*,
L'autre est fort et l'autre huppé.
(*Mots a Coppehart*, II, 221, Bibl. clz.)

GRUS, terme d'injure :

Leclli Girat appella la suppliante deux ou trois fois *grus*, *grus*, et pour ce qu'elle n'eut-ndoit pas ce c'estoit a dire desdites paroles, demanda audit Girat ce c'estoit a dire; lequel Girat lui dist que c'estoit a dire ribande, en l'appelant par plusieurs fois; *grus*, ribande, *grus*, ribande. (1415, Arch. JJ 169, page 61.)

GRUSCHER, voir BROUCHER.

GRUSE, voir GREUSE.

GRUE, s. f., deit établi en Flandre et en Brabant sur le grain qui seroit à fabriquer le lière; ou nommait ce deit en flamand *gruytel*, il était donne en tel à quelque noble seigneur qui portait le titre de *guyter*, en flamand *gruyter*, il existait. C'est une noble et deuenue Le lière du nom de *De Gautére*. *Invent. des chart. des com. de Fland.*, t. 9.)

GRUYPORT, voir GRUYTOI.

GRUYTOI, *gruytoie*, s., charrette :

La charote qui sont en flamene dit *gruytoil*. (1325, *Tarif de Louven*, Arch. S.-Omer, CXCIK, 4, n° 89.)

Carottes gruytoie. (XIII^e s., *Tarif de Louven*, Arch. du Chap. de S.-Omer, II, G 1899, n° 450.)

GRUYE, s. f. ?

Item la *gruye* des heritages d'entour Beaugency prise huit livres par an. (1328, *Ch. des compt. de Paris*, f° 39^v, ap. Duc., *Grucław*.)

GRUX, voir GRUIS.

GRUXON, *grurom*, s. m., son :

De cherbons et de *gruxon*. (1256, *Hist. de Metz*, III, 212.)

Que li hollenoier doit paier des or en avant les copillon a soulz de l'ospitalz don *gruxon* qu'il venderont. (1312, *ib.*, III, 302.)

Les gens descouvroient leurs maisons, qui sont couvertes de solz, et les descoupoient menus et les donnoient a mangier a leurs bestes, avec ung peu d'avoinne ou de *gruxon*. (J. ABRION, *Journ.*, an 1499, Larchey.)

GRUYAU, s. m., pluie :

Dieu commande a la neige qu'elle descende en la terre, et aux pluyes de Physy, et au *gruyau* de sa loyve. (LE FEVRE D'EST, *Bible*, Job, XXXVII, 6, éd. 1330.) Lat., *imbri fortitudinis suae*.

GRY, s. m., sorte d'outil :

Un *gry* a couper boys. (Vente des biens de Jacques Coeur, Arch. KK 328, f° 269^v.)

GRYAGHE, voir GRIESCHE.

GRYGOIS, voir GRESOIS.

GRYPHE, voir GRIFFE.

1. GU, s. m., fond, creux ?

Si q'an faise moilleraut li argon de la sele, Que d'autre part issi don *gu* de la gravele.
(O. BON., *Sar.*, cmc. Michel.)

2. GU, voir GIEU.

GUAAINERIE, voir GAAIGNERIE.

GUAINGNABLE, voir GAAIGNABLE.

GUABARROT, voir GABAROT.

GUABELER, voir GABELER.

GUABER, voir GABER.

GUABOIS, voir GADOIS.

GUADINE, voir GAUDINE.

GUAIMENT, voir GUAIMENT.

GUAINGNABLE, voir GAAIGNABLE.

GUAENGNACHE, voir GAAIGNACHE.

GUAGERE, voir GAGIERE.

GUAGERIE, voir GAGIERE.

GUAJER, voir GAGIER.

GUAGIERE, voir GAGIERE.

GUAGOIS, s. m., cochon de lait :

Porcingant et *guygais* a Boumeuf, cent solz. Item le quint pain des fours, quatre

livres. (1301, *Liv. roing. de la Chamb. des compt. de Paris*, f° 140^v, ap. Duc., *Gorrnare*.)

GUAI, guoi, wai, woe, vai, interj., malheur !

Guai a moi! kar li miens cultivemenz pertuigiez est. (*Lib. Psalm.*, Oxf., CXIX, 5, Michel.)

Guai, guai, morg est iciz claitis! (*Dial. St Greg.*, p. 37, Foerster.) Lat., heu, heu!

Wai a vos, riche gent qui avez vostre solaz. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 61^v.)

S'il hua, hua! *Wae!* tant k'il en fu pres las. (*Gues.*, *Vie de saint Thomas*, Richel. 13513, f° 32^r.)

Vai cele, soit blanche, soit noire,
Qui pour seue beauté aïre
Se print com ymaïe moïnoïre.
(RELES DE MOL., *Miserere*, Ars. 3112, f° 207^v.)

— S. m., malheur, infortune :

Or n'est vis, tornez est a *guai*.
(Adam, p. 66, Palastre.)

O vos, riche, ki ei avez vostre solaz et lo *wai* ke Dieus vos anoncel. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 61^v.)

GUAIGNAGE, voir GAAIGNAGE.

GUAIGNART, voir GAAIGNART.

GUAIGNEOR, voir GAAIGNEOR.

GUAIGNERIE, voir GAAIGNERIE.

GUAIGNIER, voir GAAIGNIER.

GUAIMENT, *gaim*, *guam*, *reim*, s. m., lamentation :

Li hom de Dieu Benoiz soi donat en *griez guaimenz*. (*Dial. St Greg.*, p. 71, Foerster.) Lat., *lamentatio*.

De Pesgise tantost s'en ist
A pers, a larmes, a *guaiment*.
(*Mr. N.-D.*, Richel. 818, f° 36^d.)
Taat i ot par li fait *reiment*, pleur a cri.
(*Horn*, 3532, Michel.) Var., *guaiment*.

GUAIMENTANT, *weimentant*, part. prés., éploré, qui s'aillige, se lamente :

Et cil vindrent en la maison du prince de la sinagoge et vist molt plourantz et *reimentants*. (*Bible*, S. Marc, ch. v, vers. 38, Richel. 1.)

GUAIMENTEIZ, s. m., plainte, lamentation :

E firent plaintes e pleureiz e horrible *guaimenteiz*. (*Rois*, p. 43, Ler. de Lincy.)

GUAIMENTEMENT, *gaim*, *gam*, *weim*, lamentation :

Ce qu'est dons keli prophete oïel la voix de grand comouvement apres luy, si ceu non, k'apres la parole de Dieu, cum et dit as pechieurs, soit li *guaimementenz* de penitence ? (*Greg. pap. Hom.*, p. 100, Hofmann.)

Totte commente et turbie est chascuns destroz pechieurs par la connaissance de sa culpe et ki plient a *guaimement* de penitence. (*ib.*)

Lore emmeune granz dulars,
Weimentments, suspirs e plurs.
(S. Edward le conf., 3691, Laard.)

— Cause de douleur :

Encore i ad *guaumentement* asez.

Jadis s'leit estre moult grant pléairez

De fruit d'arbres, de vignes e de hées.....

(Villid li siècles, li terre est en povreté.

(Li Rom. des rom., Richel. 19525, f. 147 r.)

GUAUMENTER, *guim., guem., güm., guem.,*

waïn., weym., waïem., -anter, -eir, verbe.

— Neutr., se plaindre, lamenter, se lamenter :

Flor e *gaimente.*

(Rat., iv, 201, Génin.)

Adout plor e *gaimente*, ne s'en puet astier.

(Chans. d'Antoche, v, 450, P. Paris.)

Tant doucement a *gaimenter* se prist.

(Romanc. et pastour., Bartsch, I, 8, 51.)

Chi pnes veir une debate

Ki en cest güst pléaire e *gaimente.*

(Vie de Marie l'Égypt., Richel. 23112.)

Ils pharoient e *waïmentant.*

Ei en plourant se demantoient.

(Mrr. de S. Eloi, p. 113, Poigné.)

Et tout que jour entir userent

En duel faire e en *waïmenter.*

(Ib., p. 116.)

Si commencent courir, s'encourir, *gaimenter*, informer par quel moyen, en quel lieu, en quel jour, a quelle heure, comment et a quels propos luy estoit ce grand thesaur advenu. (BAREL., l. IV, prol., éd. 1552.)

— Réfl., se lamenter :

Andemantiers qu'il se *gaimentoit* si.

Li Sarraïns sur le col li revint.

(R. de Cambrai, 7014, A. T.)

Ei dist François : De quel vos *gaimentes* ?

(Jour. de Blairies, 215, Hoffmann.)

La choisi Goïon

Qui se *gaimentoit.*

(TEIBAUT DE NANCY, Chans., Coll. Monchet, 8.)

Por noiant veir se *gaimente.*

(Chans., ms. Berné 389, n° 93 r.)

Coïque la bièle se *gaimente.*

Gerars revint de passinon.

(Gib. de Montr., Viol., 2085, Michel.)

La damoisele... commansoit a ploréir moult durement a chades larmes e se prist a *gaimenter* moult durement. (S. Graal, III, 70, var., Hucher.) Impr., *gaimanceir.*

Nully se peult ny doit *gawanter* ou plaindre de la pesanteur et charge des armes. (Flare Vegece, IV, 44.)

Puis se *gaimentoit* de celluy qui lui disoit ses fortunes. (Vallier des Hist. rom., c. CXXV, Bibl. etc.)

Ei se *gaimentant* es gens doctes qui pour lors estoient en sa court et en Rome en bon nombre, qui estoit cestuy Pan, trouva par leur raport qu'il avoit esté filz de Moreure et de Penelope. (RAB., IV, 28, éd. 1552.)

Pensant qu'ilz se *gaimentassent* de quelque larron, meurtrier ou sacrilege. (Ib., l. IV, c. 48, éd. 1552.)

— Act., regretter, plaindre :

Chascuns la plaint e li *gaimante*

Com s'ele lor fust mere ou tante.

(RTELE., Vie sainte Elysabel, II, 221, Jub.)

E quant Fouke les aperceut, plour e *weymente* William, son frere, e se tint perdu pur tous jours. (Foulques Fitz Warren, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 99.)

O noble roy de France

Tant ayiné et requis,

Des nobles la substance,

De vaillance le pris,

Unz chascun te *gaimente.*

En te plaignant tres fort.

(1525, Chans. sur la bat. de Paris, ap. Ler. de Liney, Ch. hist. fr., II, 86.)

— Avec un rég. de chose, exprimer par des plaintes :

Lor grant dolors *gaimentoient.*

(Vie des Peres, Ars. 3614, f. 45^v.)

— Inf. pris subst., lamentation :

Lai ton *gaimenter.*

(TRIB. DE NANCY, Chans., Bartsch, Rou. et past., III, 36, 29.)

GUAIMENTOS, *guim., adj.*, triste, lamentable :

Mout fu li br. contenez ameres,

Triste e plaintive e *gaimentose.*

(Vie St. Alexis, 322, Romanz. l. VIII, p. 173.)

GUAÏNON, VOÏ GAIGNON.

GUAÏRANDON, VOÏ GUERREDON.

GUAÏRES, *waïres*, adv., conservé sous la forme *guères* ; *jusqu'a ne guaires*, loc., presque, peu s'en fait, bientôt :

Que bien sares *desqu'a ne waïres*

Se je vos ai euee u non.

(CAREST., Roi Gull., 1237, Michel.)

Si m'ert avis que jou eageie

Le plus grant cert que jou veisse,

Desqu'a ne waïres le peüsse.

Que li chien si pres li venoient

Châvis m'estoit qu'il li tenoient.

(Ib., ib., 2589.)

GUAÏTE, VOÏ GAITE.

GUAÏTEUR, VOÏ GAÏTIER.

GUAÏTEUR, VOÏ GAÏTEUR.

GUALD, VOÏ GAUT.

GUALÉE, VOÏ GALEE.

GUALENTIR, VOÏ GALENTIR.

GUALIE, VOÏ GALEE.

GUALMART, VOÏ GALEMART.

GUALIOT, VOÏ GALIOT.

GUALLEIR, VOÏ GALER.

GUALLIER, VOÏ GALIER.

GUALOIS, VOÏ GALOIS.

GUALON, VOÏ GALON.

GUALT, VOÏ GAUT.

GUALVARDINE, VOÏ GALVARDINE.

GUAUAUZ, VOÏ GAUAHUZ.

GEANGHE, VOÏ GUENCHE.

GUANDISSANT, VOÏ GANDISSANT.

GUANGNAGE, VOÏ GAIGNAGE.

GUANGNEOR, VOÏ GAIGNEUR.

GUARANDISSEUR, VOÏ GARANTISSEUR.

GUARANTAGE, VOÏ GARANTAGE.

GUARANTISE, VOÏ GARANTISE.

GUARANTISON, VOÏ GARANTISON.

GUARBIN, VOÏ GARBIN.

GUARBOUILLE, VOÏ GARBOUILLE.

GUARICE, VOÏ GARCE.

GUARCETE, VOÏ GARCETE.

GUARÇONNER, VOÏ GARÇONER.

GUARDAHLE, VOÏ GARDABLE.

GUARDEMENT, VOÏ GARDEMENT.

GUARDEOR, VOÏ GARDEOR.

GUARDER, VOÏ GARDER.

GUARE DERRIERE, s. m., porte de derrière :

Mais ce sera une trahité qui aura une *quare derriere*, et diquoel la ou ils se sentiront foris se desevoye-lapportent, (19 août 1521, Lettre du Chanc. de Prat a Louisele Sap., Néoc, ent. la Fr. et l'Autr., t. II, p. 485, Doc. inéd.)

GUAREISON, VOÏ GARISON.

GUARELLE, s. f. ?

Chévans et roncins et mulâtres et *guarrelles* et profonds et resnes et chevonsnes. (Régte del hospik., Richel. 1973, f° 197 r.)

GUARENDON, VOÏ GUERREDON.

GUARENNE, VOÏ GARENIE.

GUARGOULLE, VOÏ GARGOUILLE.

GUARIGUE, VOÏ GARRIGUE.

GUARIMENT, VOÏ GARIMENT.

GUARHU, VOÏ GARIE.

GUARISON, VOÏ GARISON.

GUARISSEMENT, VOÏ GARISSEMENT.

GUARNADE, VOÏ GRENATE.

GUARNERIE, s. f. ?

Toutes les choses que li ont a la *Guarnerie*. (Ch. de 1338, Bonlieu, Arch. Sarthe.)

GUARNIR, VOÏ GARNIR.

GUARNISSEMENT, VOÏ GARNISSEMENT.

GUAROU, VOÏ GAROL.

GUARRE, VOÏ GARRE.

GUARREDON, VOÏ GUERREDON.

GUARRERE, VOÏ GUERRIERE.

GUARRIGUE, VOÏ GARRIGUE.

GUARROT, VOÏ GARROT.

GUARROGAGE, VOÏ GAROGAGE.

GUASAGHE, s. m., bois à moitié des fruits :

La valne et la quantité du chastiau de Rochefort dessusdit et de la forest du Marais... des complans, des gardes, des receps, des *guasaghes*. (1300, Lie. royne de la Chambre des comptes, f° 130^v, ap. Duc., Gasalia.)

GUASONNALLE, VOÏ GARGONAILLE.

GUASCHIER, VOÏ GASCHIER.

GUASON, VOÏ GARGON.

GUAST, VOÏ GAST.

GUASTIN, voir GASTIN.

GUASTINE, voir GASTINE.

GUATEMENT, voir GASTEMENT.

GUATHON, s. m., sorte de mesure :

Veulli nen souloit avoir en rente de froument le nombre de XLV. quartiers et V. boiss. aux. III. *guathons*. 1298, *Denomb. du Bail. de Constantin*, Arch. p. 304, f. 263 v^o.)

Un *guathon* de froument. *Id.*, f. 264 r^o.)

GAUTTE, voir GAITE.

GAUCRER, voir WALTERER.

GAUVENE, voir GAYRE.

GAUYTABLE, voir GAITABLE.

GAUYVE, adj. f., voir GAIF.

GOBERNATEUR, s. m., gouverneur :

Bon Dieu, de tous biens createur
Etateur
Et qui es seul *gubernateur*.
Secund mariane et espouvement entre Dieu le fils
et l'ame cherchiee, ms. Valenciennes 233,
f. 161 v^o.)

Le seigneur de Lunel et tous les margats et principaux *gubernateurs*, avec toute la noblesse du pays. (J. D'AUTON, *Chron.*, t. I, p. 57, Jacob.)

Bien terminés, des fins le conducteur.
De toutes choses maître et *gubernateur*.
Poëte de LA VIGNIERE, *Gour. des trois Etats*,
Poës. fr. des xv^e et xvi^e s., t. I, ML)

Le *gubernateur* de la nef. (*Vielier des list rom.*, c. CCXXV, Bibl. elz.)

GOVERNATH, adj., qui a rapport au gouvernement :

L'art *gubernatif* de maison. (H. DE GRAN-
HUI, *Traité du Gour. des Princes de Gille*
Colonne, Ars. 3062, f. 136 v^o.)

GOVERNATION, s. f., gouvernement :

Gubernation de maison. (H. DE GRAN-
HUI, *Traité du Gour. des Princes de Gille*
Colonne, Ars. 3062, f. 129 v^o.)

— Pouvoir :

Tous libertés, franchises et *gubernations*.
Lett. des Prins. *Code de Loque*, II, 11868,
Scheler, *Gloss. biblot*)

GUË, *guet, ues*, s. m., abreuvoir :

Devers le *ues* de la chapelle. (Nov. 1297,
Lett. de Ph. le B., Arch. mun. S.-Quentin, I,
Lett. 22.)

Tout un membre a membre le mist en J.
en puis le porta en J. *ues* qui est omni
chapel. (*Rom. de Kainor*, Richel. 1416,
f. 14 v^o.)

Il y tres employé a cimenter lesdits *guet*
et fontaine. (1521, *Aquies de Laon*, Arch.
mun. Laon.)

— Herbage, terrain bas :

Les *guet* est at en honneur del mostier ;
Et le best. et cheval dont doivent *gaignier*
le de *Guethen*, 1434, A. T.)

— Possé rempli d'eau :

Bees au *guet* se voit cresten.
R. de Cambrai, 1764, A. I.)

A Nanteuil-la-Fosse (Aisne), il y a la

ferme du Vieux - *Riel* ou *H'ylé* : l'abreu-
voir existe encore

GUËAIGNAGE, voir GAIGNAGE.

GUËAIGNANT, voir GAIGNANT.

GUËAIGNABLE, voir GAIGNABLE.

GUËAIGNER, voir GAIGNER.

GUËBBE, s. f. ?

Trente trois grosses *naves* a *guëbbes* et
quatorze galleres. (*N'jour de la France dans*
le Lev., t. I, p. 325, Doc. inéd.)

GUËBLOIER, voir GUERBLOIER.

GUËCTE, voir GAITE.

GUËDELLE, s. f., grède, pastel :

Iceulli Jaquemar dist au suppliant que
il lui devoit la disme de trois jalois de
guëdelle. (1447, Arch. JJ 102, pièce 124.)

GUËDER (so), v. réfl., se gonfler :

Ai pris tant de gibier que c'est mer-
veille, et dont je *me suis* tant *guëdè* et
rempli que j'en creve. (LARIÈVE, *Novels de*
Strapar., X, 2, Bibl. elz.)

— *Guëdè*, part. passé, gonflé :

Heures n'estoient eavers vous que minutes
Quant vostre ventre estoit plin et *guëdè*.
(*Complaint. des Monniers*, Poës. fr. des xv^e et
xvi^e s., XI, 70.)

GUËDOFLE, voir GUEDOUFLE.

GUËDON, voir GELDON.

GUËDOUFLE, *guëdofle*, s. f., flacon :

Il avoit une petite *guëdofle* pleine de

vieille huyle. (RAB., II, 16, éd. 1542.)

Une *guëdofle* de vinaigre. (Id., *ib.*

c. 27.) Ed. El. Dolet et éd. 1533, *guëdofle*,

D'un pot, d'une *guëdofle*, d'une moufle,

d'une pantoufle. (Id., III, 16, éd. 1552.)

GUËCOTOUFLE.

GUËERDON, voir GUERREDON.

GUËIGNERIE, voir GAIGNERIE.

GUËILLE, voir GORLE.

GUËINCHIR, voir GUENCHIR.

GUËINCOIS, adj. ; faire le tor *guëincois*,
s'enfuir :

Bours, a fet le tor *guëincois*

Qui n'a cure de sejourner.

(*Quart. de V.*, 1171, Martin.)

Cf. GUËBROIS.

GUËIS, s. m., fièvre, gué :

El n'ist ont puis de los cors del pais,

Or prent assour uer par le *guëis*.

El manger des poissons, des grans et des petis.

(*Belas*, Richel. 12558, p. 13^o.)

GUËISSEILLIER, voir GUERSEILLIER.

GUËITE, voir GAITE.

GUËITEOR, voir GAITEOR.

1. GUËL, s. m. ?

Lait d'amandes, *guël*, ptisane. (H. DE
MONDEVILLE, Richel. 2030, f. 46^o.)

2. GUËL, adj., bai, basané, selon Pelle-

tier, *Dict. bret.-franc.*, art. Ghell :

Vache en poil *guël*. (21 oct. 1510, *Inv.*
par la cour de Treourec, Arch. Finist.)

Un *guël* *guël*. Deux genisses l'une *guël*
et l'autre garre. (*Id.*)

GUËLDON, voir GELDON.

GUËLFE, s. f., sorte de navire :

Il aborda une *guëlle* au navire de nostre
capitaine. (LEON, *Descr. de l'Afr.*, Voy. de
Corsal, II, 150, éd. 1556.)

GUËLINE, voir GELINE.

GUËLLE, voir GORLE.

GUËLLINE, voir GELINE.

GUËLTE, s. f., sorte de viande :

Une *guëlle* d'huile. (J. VANDENESSE,
Somm. des voyages faits par Charles V de
ce nom, ms. du xv^e s.)

GUËME, voir GEMME.

GUËMENTER, voir GUAIMENTER.

GUËNAUX, voir GENAUX.

GUËNCHÉ, *guanche, ganche, gainche*,
s. f., action d'aïler de côté, tour et retour :

Car il en prist tout le cours.
Ganches, trayers et recours
Pour le gibier et pour la prise.
(G. MICH., *Poës.*, Richel. 9221, f. 72^o.)

— Agitation des membres, souplesse,
agilité du corps, détour pour échapper :

Tant me faites et tors et *ganches*
De bras, de trunquins et de banches.
(*Ros.*, 8897, Méon.)

... *Ganches*.
(*Id.*, *Vat. lat.*, 1212, f. 67^o.)

Tant set poi de luïte et de *ganche*
Que li convient ses armes rendre.
(*Id.*, 9008, Méon.)

Pour faire *ganches* et combans
I vindrent Neptunus et Mars.
(HROS DE MERY, *Tournoiment de l'Antechrist*,
p. 18, Tarbé.)

N'ira mie issi, par saint Pere,
Fait cil, n'i aura mestier *ganche*.
(*Mite sans fraim*, ms. Berne 351, f. 32^o.)

— Par extension, détour, finesse, subtilité,
ruse, feinte, attrape :

Ja set moult de tors et de *ganches*.
(*Pereval*, ms. Montp. II 249, f. 35^o.)

Or est l'un des *losguëins* se drece
Qui Ouars et fait meinte *ganche* :
Or est honz 'il ne venche.
(*Uenart*, Br. X, 64, Martin.)

Ci n'a plus ne *ganche* ne tor ;
Quant la mors vos arsi entour,
A Dieu cors et vous renleiz.

(*RETEU*, *Complainte au conte de Nevers*, I, 62,
Jub.)

Quar qui de cuer le servira
Bian sachiez qu'il deservira
Par qui l'ame de lui ert frauche :

Ci n'a mestier, fuïe ne *ganche*.
(*Id.*, *Ve sainte Elysabel*, II, 168.)

Ne servent Dieu fors que de guile,
De *guëins* servent et de torz.
(*Rom. des traits ensem.*, Ars. 5201, p. 254^o.)

Parquoi a fuïtes et a *ganches*
Au hant menacier et au taire
En tout d'eus ne sais quel part traire
Ne vo voit on bien se redraire.

(GILBERT, *Rom. legu.*, 13570, W. et D.)

Fl ses freres fort se feri :

Que ne li valait riens au *guanche*.

Si me en deus manies le tranche ;

En plus de x. pieces l'ont mis.

(Renard contrefait, *Curie, Poët. de Champ. ant. à Fr. I.*, p. 82.) Inpr., *guache*.

— Faire *guanche*, fuir, se dérober, abandonner :

A cest conseil se suat touu

Qu'il n'en facent *guanche* ne faille.

Mais contr'es auzant a bat. lile.

Coras-e e barli e fer.

(Bers., *D. de Norm.*, II, 33223, Michel.)

Ja vos avez li a compaignie ;

Mais mult vos a tost fait li *guanche*.

Ne perrez mais od main esclanche

De lui serement ne fiance.

Autreul vos foreil en France

Com il a fait en Normandie.

(Ib., *ib.*, II, 15323.)

Lancelot vient ; si li deshaie

Li hiaume, et li beste li treanche,

James cist ne li fera *guanche*.

(*Cherhal de la charrette*, p. 188, Tarbé.)

De Dumpee Dieu vient, nient du lar.

Ne ja saanz lui ne vivraient ni jur ;

Mult par deussent amer itel eigneur.

Mais els li font la *guanche* al chief del tar.

(*Roman des Romans*, strophe 225.)

GUENCHIER, *guencher*, *quincher*, *guyucher*, *guencier*, verbe.

— Neutr., obliquer, se détourner :

Lors comence a *guencher* et a detortre soi au plus que ele puet. (*Lancelot*, ms. Fribourg, *fo* 11.)

La vielle ne puet pas *guencher* :

Si l'a perchie par les hians.

(*Freyss.*, 1411, Martin.)

Atant lest Fouke coure le destrier, e ly vdra aver feru de sa launce ; e le grant *guencha* un poy, e fery a Fouke qu'il le ust a poy adolee. (*Fouly. Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 110.)

Au dessus des chevrons dont estoit enlevé le beau pignou ven soleil couchant, *guinchant* un peu sur le midy d'un costé. (NOËL DU FAUL, *Baliverneries d'Eutrapel*, Bibl. elz.)

— Echapper :

Nus ne puet *guencher*

A la mort.

(*Moët. fr. ov. 1300*, IV, 1786, Ars.)

— Act., détourner :

Si je ne le moure feusse poyn *guenche* le corps, il m'eust fait unz malvais tour. (PALSGRAVE, *Esclaire. de la lang. franc.*, p. 785, Génin.)

Bessin, *guinchier*, regarder de travers en balissant les oreilles. Norm., *guancher*, aller de côté et d'autre. Centre de la Fr., *guincher*, pencher, être de travers. Bourg., Yonne, *guencher*, incliner, pencher, baisser de travers. Morv., *guincher*, balancer, faire un mouvement de côté et d'autre.

GUENCHIR, *ganchir*, *gançir*, *ganchir*, *guençir*, *ganchir*, *guençir*, *ganchir*, *guençir*, *ganchir*, *guençir*, verbe.

— Neutr., obliquer, *ganchir*, se détourner, décliner, et souvent, se tourner, aller, se diriger :

Devant la porte s'aresta et *guençir*.

(*Les Lok.*, ms. Berne 113, *fo* 18^v.)

Quel part il torneront, n'a il porront *guencher*.

(*Ib.*, ms. Montp. B 213, *fo* 31^v.)

Et li veas torne et la flamme *guenchi*.

(*Ib.*, *fo* 31^v.)

Tot droit vers Blaives sont nostre gent *guenchi*.

(*Ib.*, *fo* 60^v.)

Passent Gironde au part saint Florentin.

Bortelle l'aisent, a destre sont *guenchi*.

(*Gar. de Lok.*, 3^e chans., XII, P. Paris.)

A son ostel la pueble *guenchi*,

Et chiez Isart de Mieuant descendit.

(*Ib.*, 2^e chans., xvii.)

Vers Bar le Duc frent lor ost *guencher*.

(*Ib.*, 2^e chans., xviii.)

Oï dons veist les dus afans *guencher*.

Et r'torneir et lor lances cruisir.

(*Mort de Garin*, p. 217, du Ménil.)

Vers le tres la roine fist *guencher* son destrier.

(J. Bop., *Sax.*, cxxxv, Michel.)

A lui et un cheval *guençist*.

(*Floire et Blanceflor*, 2^e vers., 1081, du Ménil.)

Voilles ou noa r'etoraeras,

Vers le roi *guençir* ne porras.

(*Renart*, 13601, Méon.)

Et painen lors *guençiront*, n'ont soing de demourer.

(*Chanson d'Antioche*, t. v. 369, P. Paris.)

Teus un arpens galope parmi le pré flori

Que ne sot Danemois quel part il dut *gançir*.

(*Gai de Bourg.*, 2487, A. P.)

Contreval vers senestre est li bons brans *guençis*.

(*Ib.*, 2489.)

Ves vos cele grant tour qui cete grant clarté,

Qui destruit en Espaigne no riche parenté ?

Ganchissies i tout droit, m'ordilambe i portez,

Et si faisios les chars exploiiter et erer.

(*Ib.*, 379.)

Voil le baisier, *guençist* del chief.

(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 60, 13.)

Prent le millieur chancier qu'il truveit, et

monle sus, et s'en vait *guençissant* de rue en rue. (*Rom. d'Agrice*, Richel. 333, *fo* 58^r.)

Alés par ni le droit,

Quous ne *guençissies*.

(*Loet. le Sage*, ms. Rennes, *fo* 83^v.)

Chançon, va t'en, pour faire non message

La où je n'os trestourner ne *guençir*.

(*Contes*, 852, Chaplet.)

— Réfl., dans le même sens :

A une part la dame se *guenchi*.

(*Gar. de Lok.*, 3^e chans., x, P. Paris.)

Lors s'est ly eschieris viers la dame *guençis* :

Devant y s'enclina.

(*Ghev. au cygne*, 31718, Reiff.)

Tot ensi-si quidot *guençir*

Gregoire del feint assentir.

Quant li prelet de la cité

Qui fut par non Germeis chuné

S'en aperceut, com a Den plot.

(*Amélie. Vie de saint Gregoire*, 811, P. Meyer.)

Vont pieus a avoir honte... par devant

de soi et par soi *guençir* que sa persone

ne son cupire metre en peril. (*Chron. de S-Den*, ms. Ste-Gen., *fo* 258^v.)

Il se *guençir* arriere quant il voy le cop

venir. (*Hist. de Gilon de Trasiignes*, p. 107, Wolff.)

— Neutr., échapper, se soustraire :

Par Dieu, qui de cuer vent morir,

Ne li puet pas langes *guençir*.

(*Floire et Blanceflor*, 1^{er} vers., 769, du Ménil.)

Qu'il li quida la teste fors du bu deseverer,

Mais li maus li *guenç*, qui li est eschapes.

(*Gai de Bourg.*, 2015, A. P.)

— *Guençir a*, *guençir de*, quitter, abandonner :

Quant vos l'aurois trové (l'enfant Jésus) qu'il ne

(ne *sont guençis*),

Engois le m'enseigniez, si sera bien sorviz.

(*Herv. Bible*, ms. Orléans 3714^v.)

Sorvizent lui a aré, ne li est nus *guençis*.

Fors Julas qui traist, li dolez, li elachis.

(*Ib.*, *ib.*)

Koviteis qui feit sovent del droit *guençir*.

(*Garnier. Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, *fo* 2^o p^o.)

Se de sa leuté vout envers lui *guençir*.

(*Ib.*, *ib.*, *fo* 29^v.)

Se tu *guençis* en creanche je *guençirai*

a toi, en tel maniere que tu n'aras aide ne

secours en quelconques lieu qui tu seras

atains en mescreanche. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, *fo* 29^v.)

Se tu *gançis* a creanche, je *gançirai* a

toi. (*Ib.*, Richel. 23394, *fo* 53^v.)

— Act., tourner d'un autre côté, dé-

tourner de côté :

Le vallet au borjois apele,

Et cil *guençist* la resne beje.

Le bon cheval droit vers lui guie.

(*Amélie et Ydame*, Richel. 375, *fo* 32^v.)

Adonc le jaiant acouvent Tristan au

grand cours, et lui vol lancer s'espee sur

le col, mais Tristan l'ayant veu, li *gançist*

la teste de son destrier, et escheva par la

colp qui avroit esté mortelx. (*Roman de Tristan*.)

— Eviter :

Par c'entendit illec, ne volt la mort *guençir*.

(*Garnier. Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, *fo* 30^v p^o.)

Si pres que ne pas le pact *guençir*.

(*Gerv. Best.*, Brit. Mus., Vol. 28260, *fo* 91^v.)

Trap bien savaint les coups *gançir*.

(*Grill. de St André. Livre de bon Jehan*, 2317, *Chabrière*.)

Mais touttefois je n'ai seen, ne peu si

bien eschiver ne *guençir* le perillens pas

que je n'aie en moult grant paour. (*Corres-*

pond. de G. Marbault et de sa dame par

amour, p. 142, Tarbé.)

— Si vdra ferry Payn, mes yl *guençy* le

coup. (*Fouly. Fitz Warin*, Nouv. fr. du

XIV^e s., p. 20.)

— Quitter :

Li quens Robers l'entent, son cheval a *guençir*.

Et prist la bone ensaie que l'edevens guençit.

(*Chanson d'Antioche*, II, v. 792, P. Paris.)

Il s'en va *guençissant* la place. (*Lancelot*

du Lac, 1^{er} p., ch. 47, ed. 1488.)

— Lacher :

Guençist Berne, laist der le destrier.

(*Ydamek. Oger*, 3264, Barrois.)

Il a *guençit* la regne, au f'air est tornez.

(*Parise*, 2332, A. P.)

— Emploi partic., faire *guençir* à

quelq. (un rég. dir.), amener quelqu'un à

s'incliner devant :

Li vesques de Maltraiz qui leur o fait *guençir*

La volente de Dieu et son divin plaisir.

(*Ghev. au cygne*, 23135, Reiff.)

— Infin. pris subst., action de se dé-

tourner :

Un deffoit com chevahier róis.
 V. en la mort à son espel Gorbil
 Al renouar. C. d. le souent *ouar*.
 Si com li livres leuns tesonage et dist.
(Des Joks, ms. Turin, no L. 114, f. 183.)
 De sa lence fert l'ui a dos trois.
 Si qu'il l'abat en son *ouar*.
 Qu'en terre fait le me forai.
(Par. n. 7912, Grapetel.)

— **GUENCHISSANT**, part. pres. et adj.,
 flexible, souple :

Si vos donrai un oeval ver :
 N'avez ciel mellor né plus bel.
 Plus *guenchis* et ne plus bel.
(Pariong., 6788, Grapetel.)

GUENCIE, s. f., coup de povers :
 Mais d'ours né pris une ponne pourie ;
 D'autre part est tornes, sel fert à la *guencie*.
 Toute li a la quise au brans d'acier partie.
(Boson, d'Alar., f. 72, Michelant.)

GUENCHIR, voir **GUENCHIR**.

GUENELLE, s. f., bandelette :

XX. c. ramon-blanc, et les *guenelles* des
 bouteres et ramon-blanc, en illand, VIII. c.
 ames de laille inde. *(Reg. de la Cb. des*
comptes, signe croix, f. 186, ap. Duc.,
Guella.)

GUENGABLE, voir **GAENGABLE**.

GUENGNERIE, voir **GAENGNERIE**.

GUENGNIER, voir **GAENGNIER**.

GUENNETTE, s. f., serpette :
Guennette, petite coignée ou hache.
(Tarte de 1200, ap. Lacombe.)
Guquette se dit encore dans la Vienne,
 arr. de Civray, et dans les Deux-Sèvres,
 arr. de Melle. Beauchet-Filleau le définit
 ainsi : petit instrument en fer emmanché
 fort long et dont la lame a la forme d'une
 serpette dont le tranchant serait à la
 partie extérieure. Il sert pour couper les
 racines des charbons, etc., qui croissent
 dans les champs.

GUENICHE, s. f., guendon :

(H) mangeovent de la chair de bouf, de
 vache, d'ours, de *gueniches*. (Loyx GUYON,
Miroir de la beauté, II, 39, ed. 1615)

GUENICION, s. m., petite guenion :

Le *guenicion* qui fait le moue.
 Qui du lion s'at che et se jone
 A la quene, en du l'ennuier.
*(L. A. de Bay., les Muses, t. I, f. 62^{re},
 t. I, 1649.)*

Com petit barbelion.
 Par le *guenion* *guenion*.
 Au sort l'outr' X de la vie I
(G. D. R. T., trait. de Boucheff, éd. 1594)

GUENNEUSE, s. f. ?

Navette et *guenneuse*, 17 août 1512,
 Ord. touch. le bouf, de S. Bert. et S. Om.,
 Arch. nouv. S.-Omer.)

GUENCHIE, s. f., guendon :

Il sert aux ch. Il se ruche,
 Il sert de gise à la *guenchie*.
(Manusc. de Calais, p. 11.)

et **LOUL**, voir **JABOUL**.

GEORGETE, voir **GORGETE**.

1. **GUEPIN**, *gipin*, s. m., sorte d'étoffe :

Que nus fontiers face *gipin* ne cruvre
 ne face ovrier en ceste vile. *(Bans aux*
deher., 001, ff. 20^{ve}, Arch. nouv. Douai.)

Une viez bourse de *gipin* ou il a .jx.
 galion d'argent. (15 mai 1395, Invent. de
 meubl. de la marie de Injou, Arch. Côte-
 d'Or.)

2. **GUEPIN**, voir **GUESPIN**.

GUERB, s. m. ?

Combien de temps *guerb* dure et des
 bestes qui vont au *guerb*. *(Coust. de Brét.,
 f. 122^{re}.)*

En temps d'ivernaige avoir de cherne
 qui voit au *guerb* ne doit point payer
 amende. *(Ib.)*

Et quilz les lessent aller au *guerb*
 quant liz ont fait leur journée. *(Ib.)*
 En temps de *guerb*. *(Ib.)*

GUERBIN, voir **GARRIN**.

GUERBLOIER, *guebloier*, v. n., désigne
 une manière particulière de jouer d'un
 instrument de musique :

Ele trait sa chibornie.
 Si bien *guebloie*, si bien chante
 Nis l'apostolle tot eschantie.
(G. de Conset, Mir., ms. Brux., f. 263.)

En l'oreneur, ou *guebloier*.
 Ou deschanter, ou *quintioier*.
 Ne fait Deus mie molt grant force.
(Ib., ib., f. 171^{re}.)

GUERDON, voir **GUELEDON**.

GUERDONANCE, voir **GUERREDONANCE**.

GUERDONNABLE, voir **GUERREDONNABLE**.

GUERDONNEMENT, voir **GUERREDONE-
 MENT**.

GUERDONNER, voir **GUERREDONER**.

GUERDONNEUR, voir **GUERREDONEUR**.

GUERDONANCE, voir **GUERREDONANCE**.

GUERDUSER, voir **GUERREDUSER**.

GUERDON, voir **GUERREDON**.

GUERDONEUR, voir **GUERREDONEUR**.

GUERDONER, voir **GUERREDONER**.

GUERDONNER, voir **GUERREDONER**.

GUERDONANCE, voir **GUERREDONANCE**.

GUERD'NER, voir **GUERREDONER**.

GUERENCE, voir **WARANCE**.

GUERENDON, voir **GUERREDON**.

GUERENTISSEMENT, voir **GARRANTISSE-
 MENT**.

GUERETER, voir **GARETER**.

GUERIDON, voir **GUERREDON**.

GUERIDONEUR, voir **GUERREDONEUR**.

GUERILLIS, s. f. ?

Et plouvoit *guerilles* que toute celle terre
 sembloit que elle deust mourir. *(Sydrae,
 Arts, 2320, § 1.)*

GUERILON, s. m. ?

Un *guerillon* de galere. Vente des biens
 de Jacques Cœur, Arch. KK 328, f. 140^{re}.)

GUERMENT, voir **GARIMENT**.

GUERINEUR, s. m., gouillon :

Un oreel a came bouille à tout le *guerineur*.
*(Invent. de la royne Clémence, ap.
 Laborde, Emaux.)*

GUERINGAL, voir **GARINGAL**.

GUERIR, voir **GARRI**.

GUERISSEMENT, voir **GARISSEMENT**.

GUERITEIS, - *egs*, s. m., lieu où est
 placée la guérite, plate-forme :

Sera icelle couverture d'estouille de buiel
 a neuf pies de hault ou environ en tant que
 le couronneur ou *gueriteys* de la dicte tour
 en emporoit. (1427. *Devis de reparacions a
 estre faictes en la grosse tour du Chastel
 d'Ermes*, Arch. Orne.)

Cf. **GARITER**.

GUERITER, voir **GARITER**.

GUERISON, voir **GARISON**.

GUERLANDER, voir **GARLANDER**.

1. **GUERLE**, voir **GORLE**.

2. **GUERLE**, adj., louche :

Je seay repluq un autre avaricien,
 lequel ne se fist pas marie a une louche,
 luy estans hiele, s'il eust eu les yeux de
 c'estuy ci : car il avoit prins expressément
 sa femme *guerle* luy estans louche, ahu
 qu'on ne le peust tromper, l'un regardant
 d'un costé, et l'autre d'un autre. (G. Bouchet,
Séverès, XX Rouen 1635.)

GUERMANTER, voir **GPRAMENTER**.

GUERME, s. m., morceau :

Rendus di, pierre laille et *guerme* de
 chaux a massonner. *(Gloss. lat.fr., Richel.
 I, 7679, f. 230^{ve}.)*

GUERMENTEMENT, voir **GPRAMENTE-
 MENT**.

GUERMENTER, voir **GPRAMENTER**.

GUERMOIER, voir **GRAMIER**.

GUERNADE, voir **GRENATE**.

GUERNART, adj., trompant, qui cherche
 à tromper :

Chi moues est si desloiaus.
 Et si traires et si fans.
 Si covest et de mal part.
 Si trouchnessis, si *guernart*.
(H. staire, ap. Duc., II, 697.)

1. **GUERNE**, s. f., sorte d'oiseau sauvage :
 Oiseaux sauvages, comme *guernes*, gaulles,
 herons. *(Ens. p. apaveil. viand., Richel. I,
 7131, f. 199^{re}.)*

2. **GUERNE**, s. f., forme altérée de *geline*, poule :

Il s'ont laissé porc, ne one.
 Ne *guerre*, ne *guerdille*.
 Tout oindit nostre cartier.
*(Chans. norm. du XVI^e s., Ler. de Linxy, Rec. de
 ch. hist., t. I, p. 304.)*

3. **GUERNE**, s. f., pièce de vin :

Une *guerne* de vin entamé. (*Lett. de Ch. VII.* 17 juin 1433.)

GUENELLIER, s. m., forme alléguée de *genilier*, poulaillier :

Il s'n'ont laissé porc. ne oue,
Ne guerno, ne guernellier.
(*Chans. norm. du seiz. siècle*, xviii, Jacob.)

GUERNEMENT, voir **GARNEMENT**.

GUERNETIER, voir **GRENETIER**.

GUERNIR, voir **GARNIR**.

GUERNON, voir **GRENON**.

GUERNONER, voir **GRENONER**.

GUERNOTE, voir **GRENOTE**.

GUERON, voir **GIRON**.

GUERONNÉ, voir **GIRONÉ**.

GUERONNEE, voir **GIRONEE**.

GUEROUÉ, s. f. ?

Les habitants du dit lieu ayans *gueroue* es mes de l'eschevinage et coffiers du dit lieu de Berneville, sont tenus trois jours en l'an faire courrover et labourer de leurs dits chevaux, carner les terres de la ditte eglise, l'un des dits jours en mars, l'autre en may, le troisieme en septembre. (*Cont. de la ville et eschevinage de Berneville*, Nouv. Cont. gén., I, 413.)

GUERPER, v. a., quitter, laisser, abandonner :

La cité *guerpe* sanz delai.
(*BEN., D. de Norm.*, II, 9192, Michel.)
La terre *guerpa* a banum.
(*Id.*, *ib.*, II, 8628)

Ne mon sanior ne *guerperai*.

(*Vie Ste Juliane*, ms. Ox. Bodl., Canon, misc., 74, p. 67.)

GUERPIR.

GUERPIEMENT, s. m., abandon :

Entierne cession et generan et perpetuun *querpiement* et quipdiance. (*Jany.* 1297, S. Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

GUERPINE, *garpine*, *garpine*, s. f., action de *querpir*, de quitter, abandonnement, délaissement, cession :

Qui tient et porte heritage a cens et rente deuenent constituée ou prescripte (es cas ou rente se peut constituer), baille ou autre devoir; il le peut quitter et *querpir* au seigneur en payant les arrerages deuz, et delivrant a ses despens l'acte ou instrument de la *garpine*. (*Cont. de Bourbonn.*, cccxcix, Nouv. Cont. gén., III, 1263.)

Guerpine d'une terre de deux coupee par les Artaud. (*Arch. Allier*, D 34.)

La predicta cession ou *garpine* se peut faire hors jugement. (*Guidon des pratic.*, p. 633.)

El dient aucuns que ne vaudroit ladite cession ou *garpine* si elle n'estoit faite aus personnes des conseillers d'une universite ou college. (*Id.*)

GUERPIR, *gerpir*, *werpir*, *arepir*, *geupir*, *tepir*, *gourpir*, *garpir*, *eupir*, verbe.

— Act., quitter, laisser, abandonner, en parlant d'un lieu ou de toute autre chose; rejeter :

Il li volt *prendra*, cil ne l'i volt *querpir*.
(*Melus*, st. 71^a, xi^e s., Stenzel.)
Voeillent a nun, si *querpissent* le camp.
(*Rot.*, 1626, Muller.)

Chevaliers ont plus de .xl. milie;
Ja devers els n'iert bataille *gerpir*.
(*Id.*, 3070.)

Le sien qui a li covient a *gerpir*.
(*Les Loiz*, ms. Moutp. 1^o 67^a.)

Mielz voit abatre ceises qu'a desh'aur murir.
E a païene *gent* Norvegie *gerpir*.
(*Rois*, 2^e p., 4286, Andressen.)

Le herais volent *gerpir*.
(*Id.*, 3^e p., 8121.) Var., *gepir*.
Ceo me lise en pais gouverner,
Tut le plus *gerp* e lais ester.

(*BEN., D. de Norm.*, II, 637, Michel.)
Quant ne parent plus endurer.
Le champ *gerpat*.

(*Id.*, *ib.*, II, 2110.)
De ça nous ont *gerpi* la poëie.
(*Florimont*, Richel. 792, 1^o 26^b.)

Toute li ont *curpi* la place.
(*Id.*, Richel. 333, 1^o 21^a.)

Rendent lor armes et *querpissent* Prestor.
(*Jourd. de Blaves*, 130, Hoffmann.)

Toute ceste terre a me sire *Gerars* et
Aues se feme *werpie* et chauce enite a tous
jors..... *Chirog. d'oct.* 1218, Arch. mun. S.-
Quent., I, 24.)

Werpi heritage en plaine hale devant
les eschevins. (Acte de 1244, Baus aux
echev., QQ, 1^o 16^o, Arch. mun. Douai.)

Tout chon *werpirent* bien et a loi.
(*Ch. de Jany.* 1252, ap. Wailly, *Chart. d'Aire*.)

Et *werpines* bien et a loi. (30 déc. 1203,
ib.)

Toz ceu qui lor pais avoient *gerpir*.
(*Chron. de Turpin*, Richel. 5714, 1^o 79, Au-
racher.)

El leur firent laisser et *querpir* toute leur
proye. (J. D'ARRAS, *Melus*, p. 147, Bibl. elz.)

— Il peut aussi avoir un rég. de per-
sonne ou d'autre être animé :

Per epsa mort nol *gerpica*.
(*Passion*, 116, Kuschwitz.)
...il *querperat* ses deus,
Tutes ses idles que li soelt adurer.
(*Id.*, 2618, Muller.)

N'ol compaignon qui le vaille *gerpir*.
(*Garia*, ms. Dijon, 1^o 5^a.)

Ja lor seignor n' *querpant*.
(*Wacc. Conception*, Brit. Mus., Add. 156 6,
p. 61.)

Ne *querpera* son anemi Ogier,
Dusques il cors li trengne son espiel.
(*RAINE*, *Opus*, 5996, Barrois.)

Par vos *querpirai* jeo mes gens.
(*MARIE*, *Lai de Lauai*, 126, Roq.)

Gil a la poche *gerpie*.
(*Flore et Blancflor*, 2^e vers., 891, du Meril.)

Si jumes le *gerpis* si arci encombrer.
(*Ficobras*, Vat. Cl. 1616, 1^o 22^a.)

Et le venon ne le chace
Nent avant, einz le *querpist*,
Quer il a done e que ilquist.
(*GUILLAUME*, *Best. dr.*, 1423, Hippien.)

— Il se dit également des choses mo-
rales :

Si nes le bon faisism e le mal *querpissim*.
(P. de TRUEN, *Liv. des créat.*, 676, Wright.)

Droiz est que soit defors jetez al vent.
Por une pome se jo *gerpis* l'amor.
(*Adam*, p. 9, Lincarche.)

L'arcevesques de Saux les semont et chastie
Chascuns dit sa pechie, et *gerpist* sa loie;
Tuit se randent confes, si n'amentent lor ve.
(J. ION, *Sax.*, cxi, Michel.)

Gil qui le monde ont *gerpi*.
(*Yn. du monde*, ms. S.-Briene, 1^o 10^e.)

Baptisé fu, si a sa loi *gerpe*.
(*Octuel*, 627, A. P.)

Mar *gerpesistes* Mahomat et ses loiz.
(*Id.*, 2026.)

Quant elle son pechie *querpist*.
(*MAIE DE LA CHAITE*, *Bible*, Richel. 401, 1^o 144^a.)

A la parün *gerpi* le siecle (Enouel),
Et fu solitaire en hermitage. (*Grand Cron. de
France*, V, 12, P. Paris.)

Nous avons *gerpites* les ydoles. (*Vie sainte
Restore*, Richel. 988, 1^o 87^a.)

— Réfl., se quitter, se separer :

Lant s'entrancement, ce trouon nos lisand,
Ne se *gerpevent* onques en lor vivant.
(*Octuel*, 6, A. P.)

— Neutr., dans le même sens :

Mais de s'espee ne volt mie *gerpir*.
(*Id.*, 463, Muller.)

GUERPISSEMENT, *gerpissement*, *werpisse-
ment*, s. m., abandon, cession :

Destruction, *gerpissement*. (*Petit. Vocab.
lat-franç. de XIII^e s.*, Chassant.)

Vente, quittance, cession, concession.
gerpissement, débaissement. (*Charte de
1307*, D. Grenier 305, n^o 24.)

Œuvres de loix se feront selon l'ancien
usage, donnant le vendeur en signe de
gerpissement une bachelte entre les mains
de la justice. (*Cont. de Bouillon*, XIV, 6,
Nouv. Cont. gén., II, 854.)

GUERPISSEUR, s. m., celui qui aban-
donne :

Je donques me combatrai avecques cestui
que *guerpisseur* de son ost. (*BERSTEUE
T. Lie*, ms. Ste-Gen., 1^o 184^a.)

GUERRE, voir **GARRE**.

GUERREABLE, voir **GUERROIABLE**.

GUERREDON, — un, *querelon*, *gerredon*,
gerdon, *guarredon*, *querdon*, *gardon*, *guier-
don*, *giardon*, *guaridon*, *guirdon*, *gai-
redon*, *gueridon*, *garardon*, *guaredon*,
guarardon, *guaredon*, *werdon*, — ou,
galaridon, s. m., prix d'un service, d'une
bonne action, salaire, récompense :

Bien le couis que *querdon* sus dei.
(*Id.*, 3109, Muller.)

Qui l'em ne fait en si bien non
Por que l'em rent sus *gerredon* ?
(*BEN., D. de Norm.*, II, 11579, Michel.)

Por ce deus, ce gel de veir,
Estre del tut a bon voler.
El por le pere rendre au fiz
Gerredons, graces et meris.

(*Id.*, *ib.*, 23381.)

Si graz graces vos rent e del,
Non sol *meris*, mais *gerredon*.
(*Id.*, *ib.*, 23192.)

Or en avez sus *gerredon*.
(*Flore et Blancflor*, 2 vers., 1094, du Meril.)

Au tir parrain et receveur
Le guerredon de la tour
 (C. de C. H. *Mir. de N. D.*, ms. Brux.)
 Paraulome sont et sage et de haut pris,
 S'en doivent bien avoir bon guerredon.
 (H. de la F. *Erre. s. s.*, t. p. Paris, *Romancero*,
 p. 154.)
 Il n'y a pas que se il est don de grant
 guerredon vers n'on je le es ferone de la pri-
 son. S. *Grail*, Richel. 2455, f. 71 v°.

Se avoie tel guerredon.
Chast., Vat. Chr. 1838, f. 17 v°.

K'outr lenn en sel li guerredon tendus.
Mete., 692, Scheler.)

Voire guerredon en auez.
 (V. *Sig. s.*, Brit. Mus., Add. 15666, f. 126 v°.)
 Que a toz dons ne doi nul guerredon.
(Blas. s.), Richel. 1574, f. 73 v°.

Se est n'ennars qui battle les chens
 s'auz n'auz n'auz n'auz, et n'us n'auz n'auz,
 s'il ne en doi nul guerredon. (*Lir. de*
Just. et de phel., XX, 4, Bapollu.)

Pardie le guerredon. *Serm.*, XIII^e s., m.
 P. *Phil.*, 124, f. 19 v°.)

A eus qui font iniquitei
 Rendrait trestout lor guerredon
 De li f'elone a l'andou.
Lib. Psalm., XVI, p. 280, Michel.)

Car s'ont les garde bien les hom.
 Si en aurait bien guerredon.
(Ib.), xviii, p. 273.)

Por amour et por guerredon. (*De saint*
Bonet, Richel. 423, f. 102.)

Belin, dist li dame, je te pri, en tous
 guerredon, de ceste besoneie. (*Flore et la*
Biel et Jehan, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 88.)
 Il n'y a guerredon.

En guerredon des seives qui nous ai
 fait. 1290, *Ch. d'Oth. G. de Bourg.*, Arch.
 Jura E., suppl., f. m. de Novoye.)

A conables et bar nos par leste mande et pry
 bar salutant n'ord n'auz venir en sa partie
(Ohr. s. a. P. de T. s. s. s. ap. F. Michel. Chron.
anglois., V, 1, p. 166.)

Par guerredon rendre. (*Estories Rogier*,
 Richel. 2042, f. 108.)

En guerredon d'aveulz services. (1316
 Arch., JJ 53, f. 75 v°.)

En recompensacion et gardon de ces
 dietes choses. (1352, *Officiale de Besancon*,
 Arch. du prince, Neuchâtel, J, n° 20.)

Item por guerredon a nostre Girard.
 (1350, *Depenses de l'expédition contre*
le château de Neruieu, ap. A. Vachet, *Notice*
sur la destruction du château de Neru-
ieu, p. 15.)

Le guerredon sera des biens
 Si vous aveulz estre des sieus ;
 Et celle aveulz de tous guerredon.

Se avoie lez du prince des Saiz. (Sotte, 1, 23,
 l. 1, vers.)

Et se des veulz me sensible bon.
 Et se par ceste ruche et gardon
 Encores de bien en brevete somme.

(*Ch. de la F. de l'art. s.*, Pois. fr. des xv^e et
 xvi^e s., A, 87.)

A eus que ont volentiers se s'addonnent
 d'elles, s'ont par amour le guerredon,
 c'estime d'elles s'ont. (BRYANT, *Dun. gal.*, 1^{er} disc.,
 B, 104.)

Li engore du xviii^e s. :
 De sa vérité la port fait le guerredon.
 (Chenon, *3^{er} t. r.*, I, 31.)

GUERREDONABLE, guerredonable, guer-

redonable, adj. digne de récompense, mé-
 ritoire ;

L'esperance de mal guerredonable de-
 corra comme gace d'iver. (*B. ble.*, Richel.
 904, f. 22 v°.)

Cil qui est pechieuses et mal guerredon-
 nables degnerist celui qui le delivre. (*Ib.*,
 Maz. 684, f. 388.)

Toutes ses œuvres furent egalment guer-
 redonables. (*Miroir historial*, Maz. 557,
 f. 80 v°.)

Pour ce que le despit du monde est
 guerredonable qui donne ces choses au
 povre. (*Légende dorée*, Maz. 1333, f. 224.)

GUERREDONANCE, guerredonance, guer-
 donance, -ance, s. l., récompense ;

Reit guerredonance as orgmillus. (*Lib.*
Psalm., Oxf., xciii, 2, Michel.) Var., guer-
 redonance.

E la guerredonance des pecheurs tu
 verres. (*Ib.*, xc, 8)

E ne veilles oublier tutes les guerredon-
 nances de lui. (*Ib.*, cii, 2.)

Je enclainz nun quer que je feisse les
 comandementz, par parmanableit guerredon-
 nance. (*Lir. des Ps.*, Cambridge, cxxviii,
 112, Michel.)

Eissi sel guerredonance en la moie aneme.
 (*Psalm.*, Brit. Mus., Ar., f. 113 v°.)

E la guerredonance des pecheurs tu ver-
 ras. (*Psalm. monst.*, Corb., Richel. 1 768,
 f. 74 v°.)

Je enclainz nun quer a faire les teneis
 justificacions en parmanableit par guerredon-
 nance. (*Ib.*, f. 99 v°.)

Beneurez ki regneront a tei la tue
 guerredonance. (*Ib.*, f. 107 v°.)

GUERREDONEMENT, guerredonement, s.
 m., récompense ;

Guerredonement. (*Hogins le Juif*, Richel.
 24276, f. 51 v°.)

Et lors Pitie li sui nest monstrer.
 Qu'il dessert bon guerredonement
 Pour bien et boynement aver.

(*Prov. de Ch. d'Orléans*, p. 70, Chaupellion.)
 Et pour le guerredonement
 La fist de moey dame et princesse
 Amours.

(*Lir. des cent ballad.*, m. S. Bihaire.)

Les bienfaits et guerredonement de leur
 service. (*Bulle, Inst. du Prince*, p. 181,
 éd. 1547.)

GUERREDONEOR, -onneor, -oneur, -
 onneur, guerredonneur, s. m., rémunérateur,
 celui qui récompense ;

Il Dex qui des bien f'is est peus guerredonneor
 For fist commate tunc qu'Argentine est lor mere
 Et que li suat si fil et li queus fais lor pere.

(*Amérignons et Bascans, Argentine.*, Bartsch, *Rom.*
 et pat., I, 59, 91.)

Or esgaides comz Dens est aspres ju-
 giers et larges guerredonneors. (*S. Graal*,
 Richel. 2455, f. 10 v°.)

Larges guerredonneors. (*Ib.*, Richel.
 12582, f. 3 v°.)

Ains le vos di por l'amour que vos deusies
 avoir a moi se vos fusies si hoins guerredon-
 neors de bonleis comme rois deust estre.
Merl Artus, Richel. 24367, f. 50 v°.)

Mauves guerredonneors. (*Mor. des phil.*,
 ms. Chantres 620, f. 2 v°.)

Ne soiez mauves guerredonneors. (*Ib.*
 f. 5 v°.)

Hé Dix! Sire, aveursais peres.
 Com estes bons guerredonneors!
 (*De sainte Isabel*, Richel. 19531, f. 123 v°.)

Vos feistes por moi, j'en iro guerredonneor.
 (*Un mepris du siècle*, Richel. 19525, f. 63 v°.)

Dieus, q'iest guerredonneors de toutes
 biens qui pour l'onneur et l'amour de li
 sout fait. (1339, Arch. JJ 72, f. 80 v°.)

Le haill seigneur, qui li dieu fut doupeur
 Et guerredonneor, pour vous l'a ordonné.
 (Rae., I, l. c. 51, éd. 1512.)

Guerredonneur
 Je te ferai, si crainit ne te sens.
 (Cl. Mar., *Epist.*, le Despourr. à Margr., 1518,
 p. 126, éd. 1596.)

Dame Raisonelle du guerredonneur
 De tous biens faielz.

(G. CORROUET, *Blasons domest.*, la licitiere d'Hom-
 neur, *Poés. fr. des xv^e et xv^e s.*, VI, 283.)

Car son regard n'est asset guerredonneur.
 (VASOUT DUBLEU, *Enc. vrb.*, de Fr. Petrarque,
 p. 57, éd. 1555.)

Must a Dieu qu'en toute la France
 Le bien n'est telle reverance
 Qu'il y trovast son guerredonneur.

J.-A. de Barr, *Poemes*, l. VIII, Lemerre, II, 395.)

GUERREDONER, -onner, -omer, -uner,
 guerred, guerred-, guerred-, guerred-,
 gard-, guarded-, wered-, geredonier, guerred-
 donner, verbe.

— Act., avec un rég. de personne, ré-
 compenser ;

Que je n'ie te puis mercier.
 Ne merir, ne guerredonier.
 (Barr., *D. de Norm.*, II, 4331, Michel.)

Bien savoit guerredonner selonc lor oeuvres.
 (*Chroniq. de Rauns*, c. xxy, L. Paris.)

Por guerredonner aucuns seigneurz en la
 cor dou pape de lour poyne brine por la
 ville en chascune causes. (1418, Arch.
 Fribourg, *Comptes des trésoriers*, n° 32.)

C'est eostoin bien raison que pour tunc
 pas si liberal et si bien guerredonnant ses
 citoyens nui n'espargnait nu son corps ne
 son sang. (*Le prem. Vol. des grand decades*
de Tit Liv., t. 7^o, fol. 153.)

— Avec un rég. de chose, donner une
 récompense pour :

Dens sun service li volt guerredonner.
 (Aleris, st. 56^e, v^e s., Stengel.)

Certes, se puis m n'agne et ma terre apuier.
 A Adouin mon frere sera guerredonné.
 (Parise, 1579, A. P.)

Floires dist : Ja or n'en prendrai ;
 Mais par amor la vous doutraï.
 Por ce qu'il n'iert guerredonnés.
 Se non besoning jamais veerz.
 (*Floire et Blanc-flor*, 1^{er} vers., 1981, du Méril.)

Bien peuse mesire Durmaz.
 Que n'avaiz euerz sanz et coars
 Ne doit de fine amor joir.
 Coars euerz n'osez devier
 Ce qu'avous puet guerredonner.

(*Ducart le Galois*, 8835, Stengel.)

S'auz pou d'ore non n'oit guerredonner.
 (*Grand Chant*, ms. Oxf., Douce 308, P. Meyer.)

Ke ne veult mon mal guerredonier.
 (*Ib.*, var.)
 ke j'ai ne veult guerredonier.
 (*Chans.*, ms. Berné 389, f. 175.)

K'en pene d'ouïre puis *guerdoneur*
 Cen ke j'aurai servit toute ma vie.
 (Ib., 1^o 82 r^o.)

Que li bien que li ont ne lor soient *guerdone*. (Serin., ms. Metz 262, 1^o 31^o.)

Mais kant il le savera, mal li ert *wordone*.
 (Horn, 3074, Michel.) Var., ert *guerdone*.

— Neutr., donner une récompense :

E *guerdurra* a mei li Sire sultane la meis
 justise. (Lib. Psalm., Oxf., XVII, 27, Michel.)

Or bien savez *gardonner*

A cascan selon sa deserte.

(La Vie du mauvais Riche, Anc. Th. fr., III, 285.)

— *Guerrdonant*, part. prés., qui donne une récompense :

Tenez vous le nient regraint et *guerrdonant*, l'aver, le cruel, le nient pitous et le malvais pour nient punis ? (Li Ars d'Amour, I, 400, Petit.)

— *Guerrdoné*, part. passé, récompensé :

De tous biens fu le *guerdone*.
 (Vulon, Dit de la nais. Marie de Bourgoie, Jouast, p. 141.)

GUERREDUNANCE, voir **GUERREDONANCE**.

GUERREMENT, voir **GUERROEMENT**.

GUERREL, s. m. ?

Pour parer le ban torniz de la diele
 chambre a unz drapil rouge et trois *guerrelz*
 semblables. (1501, Invent. de l'Hôtel-Dieu de Beaune, Soc. d'Archéol. de Beaune, 1874, p. 173.)

GUERREMENT, s. m., guerre :

Joe sui vielz, si ne puis tenir *guerrement*.
 (Horn, 3690, Michel.)

GUERREOR, -eur, *garraour*, s. m.,
 guerrier, homme de guerre, ennemi :

Remaine li aveirs, vienge li *guerrier*.
 Li bachelier vaillant, li due, li contour.
 (Ta. de KENT, Geste d'Als., Richel. 24364,
 1^o 45 v^o.)

Parole devant les autres le noble *guerrier*.

(Jord. Fantosme, Chron., 439, Michel, D. de
 Norm., I, 11.)

Mes il esteil pensif e anques en erreur

En par le rei d'Escoce li ert mis en foler,
 E Rogier de Mumbrai, un noble *guerrier*.

Ki dreistraie sa terre par nuit e par jour.
 (Ib., ib., 1945.)

Mes li *garraour* auenai,
 Li tres saize naturaiz,
 Por ce qu'il savoient bien sanz faille
 Que quant comuence est la bataille
 Les ordres sont trestot frobles,
 Confuses et desavises,
 Deuses et les compaignies
 Adone aler par centures.
 (J. de PRIORAT, Li. de Vegece, Richel. 1601,
 1^o 20^o.)

Ainsi firent come cieus
 Ca en arriers oit de quartaiz
 Et li Lacedemouen.
 Li bon *garraour* auenai.
 (In., ib., 1^o 463.)

Bon *guerrier* et vaillant home. (Lic. de
 la Cong. de la Moree, p. 456, Buchon.)

Wardons li *querveres*. (1324, Arch. JJ
 62, 1^o 156 v^o.)

Mais fors et preux, et a chiere bardie,
 Recensent leurs *guerrecurs* toudis,
 Sanz trop avoir fait des armes oubliées.
 (Eust. Desch., Poés., I, 223, A. 1.)

GUERRER, v. a., combattre :

Pour resister a la venne desdiz routiers,
 les *guerrer* et destrousser. (1432, Tace, Pr.
 de l'Hist. de Nim., III, 236.)

— *Guerrant*, part. prés. et s. m., guerrier :

Qu'on me le serre en la Bastille, lui (le
 roi de Navarre) et tous ses *guerrans*.
 (LESTOILE, Mém., 2^o p., p. 91, Champollion-
 le Jeune.)

GUERRIABLE, voir **GUERROABLE**.

GUERRIERE, *guarriere*, s. f., ennemie :

Car ainc en nule maniere
 Ne fordis,
 Que fuissiez a *guerriere*.

(QUESNE DE BEUCHE, P. Paris, *Romanesco*, p. 88.)

Gist enuait sa *guarriere*.
 Guerpit li nef, traist s'aieres.
 (S. Brandan, 332, Michel.)

GUERRIER, voir **GUERROIER**.

GUERRISSEMENT, voir **GARRISSEMENT**.

GUERROABLE, -oyable, -iable, -eable,
 adj., où l'on guerroit, qui guerroit :

Guerre *guerriable* se fait par debat de
 marche en autre come par coupleurs d'uns
 et d'autres qui souvent pueent noivoir de
 marche en autre. (G. LE HARNY, *Liv. de
 Cheval*, ms. Brux., 1^o 58 v^o.)

A faire guerre *guerroiable*, les Francois
 ont l'avantage sur les Anglois. (*Déb. des
 hér. d'arm.*, 85, A. T.)

Si ne pavez entretenir guerre *guerreeble*.
 (Ib., 135.)

Et sa vie miserable
 De toutes parts *guerroiable*.
 A resister faille et tendre.

(A. CHATEL, *L'Esper.*, (Cav., p. 273, éd. 1617.)
 Et ainsi se menoit la guerre *guerroyable*
 de toutes pars. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*,
 II, 2, Michaud.)

Mondit seigneur ne desire que la bataille,
 et les Francois ne veulent sinon
 faire guerre *guerriable*. (*Lett. de J. de Molesme
 aux gens des comptes à Dijon*, dans
 les *Mém. de Ph. de Comminges*, I, III, p. 278,
 Soc. de PH. de Fr.)

Considerant que fortune est muable
 Et que partye est forte et *guerroyable*.
 (J. VIVOR, *Voyage de Venise*, de la fondat. de Venise,
 1^o 40 r^o, éd. 1562.)

Ce jour le roy unz herault va transmettre
 Au camp Snaet Mare, leur requerrant permettre
 Jour de bataille et place *guerroyable*.
 (In., ib., Comment le roy part de Millan,
 1^o 58 r^o.)

Mais une chose a fait digne et loable
 Plus qu'onques roy, car il est veritable
 Qu'il a mis sus en guerre *guerroyable*
 Telle exercite.

(In., ib., Har. de Montjoye à ceux de Venise,
 1^o 46 r^o.)

La ou tous les jours avoit guerre *guerreeble*
 entre Francois et Veniciens. (*Gest. du
 Chev. Bayard*, I, 2, c. VI, éd. 1525.)

Sans ressource tant de combat que de
 guerre *guerroyable*. (BUDÉ, *Inst. du Prince*,
 p. 160, éd. 1547.)

Force lui seroit de faire guerre *guerreeble*
 a qui la faisoit. (DU VILLARS, *Mém.*,
 II, an 1551, Michaud.)

Lesquelles garisons continueront tout
 l'hiver en guerre *guerroyable*, sans faire

grandes ny memorables choses. (MART.
 DU BELLAY, *Mém.*, I, VIII, 1^o 248 v^o,
 éd. 1599.)

GUERROABLEMENT, *guerroyablement*,
 adv., selon la loi de la guerre :

Ces choses *guerroyablement* faictes a l'en-
 contre de l'Anabois, coustent que fust la
 guerre, une peu cossée par autres treves,
 loutestes Richard qui ne tenoit a aucune
 promesse, recommença la bataille. (*Mer
 des Cron.*, 1^o 73 r^o, éd. 1532.)

Souvent *guerroyablement* ribloient les
 gens d'armes par toute celle region. (Ib.,
 1^o 36 r^o.)

GUERROIAL, adj., de la guerre :

Du gouffre *guerroial* issit
 Un conseil a tout mal avysable
 Et a Metz tres fort nuyssable.
 (Chron. de la noble cité de Metz, Pr. de PH. d'
 Lorr., II, cxxviii.)

GUERROIER, -eusement, -iement,
gher, *ger*, s. m., guerre :

Guerroierment.
 (Les Lohers., Ars. 3143, ap. Victor, *Hand chr.
 der Geste des Loh.*, p. 35.)

Il est desmesures
 Qui vent avoir pais par *gerriemens*,
 Li ames doit mienz estre assures
 D'avoir la fin par al commencement.
 (Chaus., Sat. Chr. 1490, f. 157 v^o.)

Si nos garnissons de l'orcion que nos
 ne puissions estre venue par le *guerroiement*
 au deuble. (Trad. de Bethel, Richel.
 I, 995, 1^o 46 v^o.)

Que tribulations et *guerroiemens* en
 poivoient souordre. (G. CHASTELLAIN, *Chron. des
 D. de Boury*, I, 45, Buchon.)

GUERROIER, -eur, *oyeur*, *guerrier*,
guerrouer, s. m., guerrier :

El li Tire sont sage et bon *guerrier*.
 (MÉN. DE REMS, 379, Wailly.)

Mars est signour des *guerroyours*. (Des
 VII. *Planettes*, Richel. 2485, 1^o 13 v^o.)

Il estoit boins *guerroyers* en justice. (*Vies
 des saints*, ms. Lyon 697, 1^o 92^o.)

Dit-ones fut grant *guerrier*. (GUESME,
Politiq., 1^o 213^o, éd. 1489.)

Il n'avoient nul bon chapitaine ne
 sage *guerrier*. (FROISS., *Chron.*, II, 273,
 Kerv.)

Que cil *guerrier* et piller se redésis-
 sissent en la ducé de Bretagne. (Ib., ib.,
 VI, 51, Luce.)

Pour estre bon *guerroyeur*. (BROU,
Inst. du Prince, p. 174, éd. 1517.)

Ce gentil *guerroyeur* Hannibal. (PASQUEUR,
Pourparler du Prince.)

— Fém., *guerroyeresse*, *guerroyeresse* :

El sont bones *guerroyereses*. (MAX-
 DEVEY, ms. Didot, 1^o 39 r^o.)

GUERROYER, -oyeur, s. m., combattre :

Lors Roland regarda derriere, si ne vit
 plus nulz *guerroyers*, de quoy il fut es-
 balis. (*Voy. de Charl. à Jerus.*, p. 106,
 Kosehwitz.)

GUERROYERE, s. f., ennemie :

Autre beste voient ennir
 Qui bien le doit contrenir.
 Droit com caste vers la nef treit
 L'autre qui vient a rage brast :

Ceste comté sa *guereiers*,
 Guepila n'el, tréist s'a arriés,
 Ajostes sont les ar. hostes,
 (S. *Breton. Ars.* 3700, f. 103^b.)

GUERROT, voir GARROT.

GUERROVEUX, adj. de goutte :

... Et bien nous voit en bus
 Fust-onner de ce que s'ou delataz.
 (H. *Maisr. T. velle d'honn. et de vert.*)
 Ces *guerroveux* delataz,
 (H. *P. p. velle de Desiré*)

Mais si vus, tout fu veuz que les chevz ux
 S'ont a rompsus eux a rompsus travaux,
 (H. *Beau. G. velle* f. 78 r. 64, 1608.)

GUERULEL, voir GARULEL.

GUERSAL, voir GUERSOL.

GUERSE, voir GARCE.

GUERSEL, voir GUERSOL.

GUERSILLIER, *guessillier*, v. n., pro-
 voquer à boire, se délier le verre en main,
 avoquer :

Et Gersel, qui a tous *guerselle*,
 D'lyresse lor fist un entor,
 Tant los fist *guerselle* a tret
 Qu'lyresse, ai mit los enteste,
 Vint *guerser* lor a vole feste,
 Qui euidia la bone espiesier.

(H. *Beau. Méry. Tournement de l'Antechrist*,
 p. 13, Tarlé.)

Mielz s'ouent as grés banaps leivre e *guessillier*,
 (H. *Beau. Faisisme. Uron.* 980, ap. Michel, *D. de Norm.* t. III.)

GUERSILLEUR, voir GARSILLEOR.

GUERSOL, = *soy*, = *sai*, = *soy*, *ger.*, *gar.*,
 s. m., déli à boire :

De borsier s'atrina
 Abstinece contre *Guersol*,
 (H. *Beau. Méry. Tourn. de l'Antechr.* p. 67,
 Tarlé.)

C'est d'un gou qui a non *guersol*,
 Si on ditat en que *guersol*,
 (H. *Beau. Méry. Richel.* 837, f. 238^a.)

De bordes ne de boheries,
 De *guersol* ne de bloutonies,
 (H. *Beau. Méry. Richel.* 837, f. 170.)

— A *guersol*, a vreal *guersol*, loc., avec
 excès, à peu près comme à tire-larigot :

... Car nous assid
 Bey rent tout honte *guersol*,
 Qu'on l'er h'roa a une seille.

(H. *Beau. Méry. Tournement de l'Antechrist*,
 p. 13, Tarlé.)

S'ouvent levez à r'ouz
 Treloz los gaudiers *Normanz*,
 Tant *guersol* en *guersol*,
 De suz que j'ap ne aversal,
 (H. *Beau. Méry. Richel.* 1373, f. 104^b.)

Et *guersol* ten a *guersol*,
 (H. *Beau. Méry. Richel.* 1373, f. 104^b.)

Le *guersol* ten a *guersol*,
 (H. *Beau. Méry. Richel.* 1373, f. 104^b.)

Et *guersol* ten a *guersol*,
 Que *guersol* ten a *guersol*,
 Que *guersol* ten a *guersol*,
 Au *guersol* ten a *guersol*.

Ce n'est pas par boivre a *guersol* :
 Auz avoit soi de nous zombro,
 (H. *Beau. Méry. Compl. d'Outre-mer*, t. 93, Jub.)
 Se n'est pas par loivre a *guersol*,
 (H. *Beau. Méry. Richel.* 1393, f. 59 r.)

Tost beveries a grant *guersol*,
 (H. *Beau. Méry. Richel.* 1393, f. 59 r.)

Trop avoz hou a *guersol* *normoz*,
 (H. *Beau. Méry. Richel.* 140, f. 29^a.)

GUERSON, voir GARGON.

GUERTIE, s. f., sorte de mesure :

Remonstret humblement les peres
 priour et religieuz carnes de la ville de
 Vallencienmes que par ammoses l'on leur
 a donné quatre cens wagnes et coches de
 houille, un environ, et environ une *quertie*
 de menue houille, (*Livres des amotations, mémoires, recelles et extraits anciens*, ms.
 Valenciennes 583, f. 132 r.)

GUERVANCE, voir GREVANCE.

GUERVISE, s. f. ?

Dunkes vint encontre li anciens amis
 sor un mulet par la semblance d'un meide
 portanz un cor et une *guervise*, (*Dial. St*
Greg., p. 96, Foerster.) Lat., tripedia.

GUESDIE, s. f., guède :

Guesdie et *gandie*, (*Cart. de Ph. d'A-*
lene, f. 35 v, et 36 r, Arch. Eure.)

GUESDIER, *waist*, *gued*, adj., mar-
 chand de guède :

Maroé li *waistiere*, (*Charte sans date*,
vers 1240, Arch. mun. S. Quentin, t. 22.)

Loys *Guedier*, (1522, *Compte de S.*
Ladré, p. 80, Hosp. Clerm.-s.-Oise.)

GUESDON, voir GELDON.

GUESILLER, v. n., s'est dit du cri de
 l'hirondelle :

Les arondes *guessilloient* tant comme l'on
 preschoit, mes elles se turent tantost par
 son commandement, (*Légende dorée*, Maz.
 1333, f. 259^a.)

GUESLE, voir GORLE.

GUESPILLONNER, v. a., aïtoiser avec
 un goupillon :

Des lars tant que le cypress ait levé, faut
 faire le *guet* sur les fornais, et aussi le
guespillonner d'eau de trois en trois jours
 avant s'ou levé, (LIEBAULT, *Mais. rust.*,
 p. 332, ed. 1507.)

GUESPIN, *guyon*, *guyopin*, s. m., espèce
 de sobriquet par lequel on désigne les
 habitants d'Orléans, natifs de cette ville
 et en général, les gens fins et ceits :

Une dame, dit il, gentille et honneste
 encore qu'elle fust *guespine*. (BOYV. DES
 PÉRIENS, *Nour. vver.*, d'une dame d'Orl.
 qui aimoit un eschoier, p. 71.)

Après venoient les maîtres d'escoule, les
 médecins, puis les officiers de l'université,
 les conseillers et *guespins* diocelle, (*Entrée*
de l'empereur Charles Quint dans la ville
d'Orléans en 1530.)

Et mesme, pour bien de paix, ne nous
 formalizoz pas beaucoup contre les *Gues-*
pins, quand il leur eschappe de dire qu'ils
 patient aussi bon français que nous qui
 sommes Parisiens, (H. EST., *Préc. du lang.*
franç., p. 177, Fétis.)

Tous ceux qui sont de tels noms,
 chiches, lemans, ingratz, *guyoppins* et amou-
 seurs, sont appellez, deffault au donner,
 (LE PRESSIS, *Ethiq. d'Arist.*, f. 37 v,
 ed. 1533.)

Il s'at trop avers et bein
 Et courtois pour un bon *Guespin*,
 (L. A. de Bar, *le Bracq.* III, t. 6d, 1573.)

Trévoix enregistre encore *guépin* avec
 le sens de fin, adroit, rusé.

On trouve une notice spéciale sur les
Guespins d'Orléans dans le *Recueil des*
meilleures dissertations relatives à l'histoire
de France par M. Leber.

Centre de la Fr., *guépin*, piquant.
 H.-Maine, *guépin*, qui a l'esprit fin, les
 manières élégantes.

Nom propre, *Guépin*.

GUESTRIE, voir GAITRIE.

GUESVEMENT, voir GAIVEMENT.

GUESVER, voir GAIVER.

GUETABLE, voir GAITABLE.

GUETE, voir GAITE.

GUETEMENT, voir GAITEMENT.

GUETER, voir GAITER.

GUETTE, voir GAITE.

GUETTEMET, voir GAITEMENT.

GUETTEUR, voir GAITEOR.

GUEUDE, voir GELDE.

GUEUDIER, voir GUESDIER.

GUEUE, s. f., greuse :

Une *queue* qui avat servi les confreres
 de burlep, (N. DU FAIL, *Ouv. facel.*,
 II, 282, Assézat.)

1. **GUEULE**, voir GORLE.

2. **GUEULE**, voir GOLE.

GUEULLE, voir GORLE.

GUETUSEMENT, adv., pauvrement, mes-
 quinement :

S'en vint en Flandres tout *guetusement*
 habillé et tout malotru. (BRANT., *Gr. Cap.*
eslwanz, II, 170, Lulamae.)

GUEUSSON, s. f., goût, qualité de la
 chose que l'on goûte :

Disoit qu'il l'avoit mis (le vin) d'une
 part pour ouï en une tinte et une finette,
 tant blanc comme rouge, qu'il monstroït ;
 et que des lors il l'avoit offert a tant
 Oudart qu'il volüst essayer du vin, lequel
 il offroit ; et que s'il n'estoit de teile *gueusson*,
 comme il devoit estre, si estoit il, si comme
 il disoit, prest de l'amener. (1366, *Charte*
de St Jean de Laon, ap. Duc., *Gasthom*
facere.)

1. **GUEUX**, voir QUEU.

2. **GUEUX**, *guyeur*, s. m., compagnon,
 coquin :

Cy sont les plus rouges *gueux*
 Y sont surprins,
 (Chaus. du xv^e s., p. 129, G. Paris.)

Benards, vous estes rouges *guerr*.
(Villon, *Jargon*, Jouvst., p. 162.)
Princes des *guyetes*, à leurs marques
Que voz contres ne soient greffis.
(Ib., *ib.*, p. 163.)

GUEVEY, voir **GAIF**.

GUEYTE, voir **GAITE**.

GUGLERTESSCHILLI, s. m., sorte de jeu :

Que nuls ne juyat à junoz de quartes,
de romette, de giteir ou tablez, dit *gugler-
tesschilli*, de Perrot, qui payait denier ne
mellye ne la valour. (1406, Arch. Frih.,
1^{re} Coll. de lois, n° 146, f° 36.)

GUIAGE, *guyage*, s. m., conduite :
Voulons que il soient sous nostre
special garde royal en seur *guyage* et conduit
en toutes choses. (1309, *Chart. de Ph. le
Bel*, Richel. I. 9785, f° 88 v°.)

GUAL, s. m., chef, conducteur :

Ki si boins *guals*
Herbergs et si riens cors.
(Morsk., *Chron.*, 9043, Reiff.)

GUIANT, s. m., guide, chef :

Païen avoient .viii. batailles tres grans.
Si estofoies de carvers mascres, us.
C'o les devoit bien estre redoutans,
N'en y ot aule dont rois ne fust *gians*.
(*Enf. Oaner*, 4811, Scheler.)

GUARDON, voir **GUERREDON**.

GUARDONER, voir **GUERREDONER**.

GUARDOUN, voir **GUERREDON**.

GUART, s. m., habit, vêtement :

Qu'ot il se fu appareilliez
S'yngame mace souz *guart*.
(G. de Conci, *Mir.*, s. s. s. s., f° 208 r.)
Por paine nule foiz ne s'endete.
Ne tient rien souz *quart* ne mete
Por porter Renart en sa maie.
(*De Renart et de Piseidou*, 67, Chabaille.)

GUBECEUR, v. n., semble signifier trébucher :

Il se liroit avant par membres despecier
D'il oisat ou peril de pechie *gubeceur*.
(G. de Merve, *Test.*, Vat. Chr. 397, f° 1^{er}.)

GUBET, *wibet*, v. m., espèce de mouche-ron :

Il diet, et vint musche et *wibez* en tuz
sins d'els. (*Lib. Ps.*, Oxt., civ, 29, Michel.)

Ne grosse mousse ne *wibet*
Ne lunge wesse, ne cornet.
(MABU, *Table* 567, 27, R. sp.)

Les moucheron, et *gubets* nous troulent
en esté. (DESPARRON, *Lett.*, XX.)

Non propre, *Gubet*.

Cf. **BIBET**.

GUBOURG, s. m., sorte de monnaie :

Une sentence des assies du prieuré de
ruiners de 1468 reconuait que le chapelain
de Rogene doit au prieuré de Premiers
or 48 deniers et un *guboury* de vendange
ou quart de vigne. (Arch. M.-el-L. B.,
7, f° 71.)

GUCART, voir **GUISCART**.

GUGAUDAINE, voir **QUIGAUDAINE**.

GUICE, voir **GUIRE**.

GUICETIEL, s. m., petit guichet :

A le porte dorez, ou hault sautyl crestiel,
Passeret ly baron parmy le *guicetiel*.
(*Chr. au cygne*, 22167, Reiff.)

1. **GUCHE**, s. f., ruse :

Et il s'en vut apres les biches
Et il lor fist tant tors et *guches*
Tint d'une blanche ou encropest
(*Perceval*, ms. Montpellier II 249, f° 37.)

2. **GUCHE**, voir **GUICE**

GUCHERON, s. m., béron ?

Rompre le *guicheron* (d'un condamné).
(XV^e s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss.
ms.*, Bibl. Amiens.)

GUCHEUS, voir **GUISCO**.

GUCHOIS, adj. ; faire le *lor guichois*, se
sauter :

Renarta fet l'lor *guichois*
Qui n'a cure de sejoirer.
(*Renart*, 9170, Méon.)

Cf. **GUENCOIS**.

GUCHON, s. m., grand verre :

Je vous diray le *guchon*
Qui a fait ceste chanson.
Quand toute la compagnie
Aura vidé son *guchon*.
(*Vaut-de-Vire de J. Le Noir*, xvi, Jacob.)

Norm., *guchon*, grand godet à oreilles.
Bessin, *guchon*, tasse en bois de la tenance
d'un tiers de litre.

GUCHOUS, voir **GUISCO**.

GUCITE, *guyete*, s. f., canard :

De ne tenir et nourrir en yeolle (ville)
oyes, *gucites* et pourceaulx pour l'imundité
et puanteise que procedent d'icieux.
(15 fev. 1518, *Regl. des Cons. d'Agen*, Arch.
mun, Agen.)

Oyes et *gucites*. (Ib.)

GUCITERNEUR, voir **GUTERNEUR**.

GUIDAGE, s. m., pilotage ?

Car se le tonnel se perdoit par defaite
de guie ou de cordage, le ministre est tenu
à le paier aux marchans entre lui et ses
marchaux. El si doit paier le ministre selon
ce qu'il prend de *guidage*, et doit le
guidage estre mis à reconner le donnnage
provement, et le remenant doit estre
parti out oix. (*Boles d'Oléron*, p. 402,
Beaupreire.)

GUIDEL, s. m., pêcherie :

Un essay à *guidous* pour la pescherie
sur l'arche. (1322, Arch. JJ 66, pièce 1102.)

Comme nostre aïe et feal Bernard de
Themericourt eust n'a guerres advisé et
imaginé un *guidel* ou gort à prendre poisson
estre fait en la riviere d'Oïse. (1383,
Arch. JJ 123, pièce 62.)

GUIDELLE, s. f., sorte de danse :

Pendant lesquels jours print plaisir aux
dances que l'on appelle le *tribouy* de Breiz-
zons, et les *guidelles* et le passe pied et le
guilloret. (*Yoyag. du roy Chart. IX par son
royaume*, f° 38 v°, éd. 1567.)

GUIDEMENT, *guyt*, s. m., conduite, au
sens propre et au figuré :

Or chevacheroient adont ces II. routes
Anglois et leur route au *guidement* de mes-
sire Wantart. (Froiss., *Chron.*, Richel.
2641, f° 50 r°.)

Les *guytemens* ou inductions des eaues,
(*Place Yvege*, II, 10.)

GUIDENDART, voir **GUODENDART**.

GUIDEOR, - *eur*, s. m., guide :

Me il failli à tant de gent .i. bon *guy-
deor*. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 393, f° 224.)
Mais je croy que ce n'eussent osé faire
ses *guideors*, car n'en avoient point de
charge. G. CHASTELLAIN, *Chron.*, III, 314,
Keryon.)

Cf. **GUIEOR**.

GUIE, *guye*, s. m., conducteur, guide :

Judas apela nostre sire qui li aidast et
fast *guye* de la bataille. (*Liv. des Machab.*,
Maz. 70, f° 191 v°.)

GUIDEON, voir **GELDON**.

GUIEL, voir **JOIEL**.

GUIENAGE, voir **GUIGNAGE**.

GUIENNE, adj., mal vêtu, dégoûté :

Le vendroy prou-hain ensuivant vint
et arriva à la dite metairie un homme assez
guienn, vestu d'une hopelande et d'une
houe de burel. (*Piece de 1384*, ap. Morice,
Preuv. de l'hist. de Bret., II, col. 484.)

GUIENNOIS, - *oys*, *guyenn*, *guyenois*,
s. m., monnaie des ducs de Guyenne :

Nostre recevoeur del franc ou *guyenois*
hardy a nous octroiez de cheem toune de
vin recevant ceste annie deus la pays
d'Aunis, 14 fév. 1372. *Ment. du D. de
Lanc.*, Delpit, *Doc. fr. en Anglet.*

Jehan Poltran chameur demourant à
Blois acheta plusieurs monnoies de dehors
nostre royaume et autres que de nostre
coing, tant d'or comme d'argent... les-
quelles d'or estoient appeles *guienois* et
sembloient à *guyenois*, fors tant qu'il y
avoit escript Robertus dux. (1378, Arch.
JJ 114, pièce 224.)

Cinq petit *guienois* noirs portouyn-
qu'is doivent par clauson au de eues,
(1463, *Compt. de Paimson*, de S. Berthomé,
f° 23 v°, Bibl. la Rochelle.)

GUIEOR, - *ours*, - *eur*, - *our*, *guyor*,
guyour, s. m., conducteur, guide :

Cores li dux est *guyor*.
(Bux., *l. de Norm.*, II, 10293, Michel.)

.i. mois seorsus Fos dont li rois est *guyor*.
(*Roim. d'Alx.*, 1^{re} 754, Michelant.)

Ce seroit grant domage se gent de tel valor
Estoient perillé par mauvais *guyor*.
(J. Bouc., *Ser.*, 6007, Michel.)

Arme se sont et chevallerent,
Et leur *guyor* les avoierent.
(Morsk., *Chron.*, 39083, Reiff.)

Tu seras nostres et *guyeres*
Et de mon peupl' condusierres.
(GÉFFROY, *Ann. Etas du monde*, Richel. 1526,
f° 21 v°.)

El si serais *guyieres* de griznor peupl' que
tu ne eudes. (S. *Grail*, Richel. 2455,
f° 21 r°.)

Por estre guiors et gardes de celes genz. (Est. de Eract. Emp., XXIV, 6. Hist. des crois. Var., gueours, quierres.

Marschal est de l'est et de guierres. (Gonz. de Beza. Ance. Ars. 246, f. 1 r.º)

Le chival est le sens a l'ore de conquerour. Si ordene en son non le chival et guierres. (Fragm. ms. Orl. F. 2.º, f. 13 r.º)

Duc Milon d'Alzand, conduiseur des ostes et guierres de batailles. (Grand Cron. de France, Charlem., IV, 4. P. Paris.)

Et se il avient qu'il tacent toutes contros nos et soient plus fort, nostre quierres ce retrait au donjon. (Consol. de Boece, ms. Montp. II, 13, f. 2.)

E pnes viraocrent sens autre quieour. (Prise de Pannel., 867. Mussafia.)

La fraude de leurs quieours les avoit fait d'assavoir. (Bersuire. F. Liv., ms. Ste-Gem., f.º 182.)

Et doivent avoir bon quieour qui les sache mener. (L. DE VIGNAY. Enseignement., ms. Brux. 11052, f.º 70.)

— Fémin., quierresse :

Les cornailles sont joz jors devant, comme quierresses et chevetaines. (BRUN. LAT. Tres., p. 212, var., Chabaille.)

Nostre quierresse. (Boece de Consol., ms. Berne 365, f.º 2.)

GUIER, guyer, gucier, guyer, guier, ghier, verbo. — Act., conduire, guider, avec un régime de personne :

Après leels on avrat allretant. Sis quierat Gelinus e L. ruz. (Kot., 3022, Muller.)

Guzier ma zent, jo sus en faz le dia. (Ib., 3059.)

M li grant avoit fet messires mener. Mals et che sus et palefrois guier. (Les. Lob., Ars. 3143, f.º 18.)

Hues les que, de Montagu li ber. (Ib., ms. Montp., f.º 99.)

Et Clarembans les que qui le poil et mellé. (Parise, 2-01, A. P.)

Faites inf. paions forestier et rimer. Par la fausse posterie et conduire et guier. (Guz. de B. v.º, 2398, A. P.)

Bien doit rais estre qu' il l'ent li guier. (ADEST. Enfances. Guier. Rhod. 16-2, f.º 2 r.º)

Li faux Julys et li s'ouoer. (Pave. D. N. ms. S. Brigne, f.º 19.)

Qui qu' quier les devient me le faisoient mie en home fol. (Chron. de S. Den., ms. Ste-Gem., f.º 268.)

Lors le dame le ghie. (Ib., de S. B., xiv, 261, Boece.)

Col. ki les os devient quier. (Hist. des ducs de Norm., p. 47, Michel.)

Il les guprent mes pnes devant l'empereur. (Cronq. de la Moine, p. 316, Buchou.)

— Gouverner :

Sire, quez faites guider. V. charpans et s'ouoer. Et meuzent avoit li per qui s'ouoit li per s'ouoer. (Hers. Pons. Sorcelles, P. Paris. Romaneca, p. 191.)

Des es vent que l'herbe. Tout com d'el regner, Sait guier par luy et par d'el trier. (Chron. de P. de Lavault. Cop. F. Mich. Chr. angl.-n. 1, p. 13.)

Eustace de Ferers le pape lors guiant ouif Edgare en Escote. (Ph., t. I, p. 151.)

Mais cis est biaux et zens, s'a grant terre a quier. (Veus du pays, Richel. 1551, f.º 27 r.º)

Oil les donist bien gouverour qui menez les sache et puit guier qu'il n'ad fait en sonz temps. (Lib. Custum., I, 20, Rec. brit. script.)

Hay, seinte Marie ! je su roy, Engleterre quier. (Fouly. Fitz Harn, Nouv. fr. du XIV.º s., p. 71.)

— Avec un régime de chose, conduire, gouverner, guider, enfoncer :

Qui puit guier la bonece. E le soine de Leynist re. (Compest of Ireland, 2813, Michel.)

Par mi le cors son roit espion li que. (R. de Cambrai, Richel. 2193, f.º 37 v.º)

Par mi le croz douz pi son confon li que. (J. Bon., Nar., 6341, Michel.)

A tel apent quier le fraiz. De justise vers ceus ki plein De ire sont e traizna. (S. Edward le conf., 1677, Luard.)

Son avoir a M'advuarre fist li serve quier. (Beite, 2334, Scheler.)

— Faire tomber :

Sarris, neis et colere a terre li qua. (HER. ms. Paris. Geste de Liege, 141, Scheler. Glass. philol.)

— Arranger, accorder :

Et les hosogines et les queeres des prod' hommes quier avenantment. (Lib. Custum., I, 281, 8, Edw. I, Rec. brit. script.)

— Rêlé, se diriger :

Quant ce voit Elye que Sarrasin s'aurent. Et les os des priu qui eners li se guent. (E. de St Gilles, Richel. 2516, f.º 79.)

GUIERDON, voir GUEBREDON.

GUIERRESSE, voir GUIERRE.

GUEVRE, voir VIEVRE.

GUIGE, guigne, quiche, quice, guise, quinche, grince, s. f., courroie plus ou moins ornée par laquelle le bouclier se suspendait au cou, anse d'un bouclier; désignait aussi la courroie qui permettait de porter le gonfanon, la hannière ou le cor, le baudrier d'une épée, etc. :

La guige (du cor) en vert d'un vert pale estailié. (Les. Lob., ms. Montp., f.º 78.)

Metes le col entre quiche et esou. (Ib., f.º 153.)

En es esous esu s'ous r'ensour. (Ib., f.º 156.)

A l'ore de l'el et l'oster. (WAGER. Hist., 3.º p. 850, An. Loesen.)

Les tors esous ont s'isid par les quices. (BRUN. Ober, 1186, Baroiz.)

L'esou par la quice pent. (Pereval, ms. Montp. II 219, f.º 10.)

Qui quiche fu d'un pale frois. Bien tulle d'or sarrasin. (Maire et Blancour, 2.º vers., 7, 5, du Meil.)

Li coy est aval descendu. Coupe li quice de l'esou. (Ib., 2.º vers., 238.)

Il prent sa targe, s'a la quice saisie. (Gerard de Viane, 3113, Tarbé.)

Les quiges des esenz coupées. (Li Chevaliers dou lion, Val. Chr. 1725, Romr., p. 312.)

Il n'ont auhere ne elne ne quice na col pendue. (Chens. d'Antioche, vin, p. 1121, P. Paris.)

Et treuve li quige de l'esen. (St Graal, ms. Tours 915, f.º 233.)

La bone espee Est plain pié en l'esou entre. Quant il ne fu par resavie. Li rois l'en fait grant emboucrier. Oste le quige et le col buisse. Et l'esou en l'espee laisse. (Partonop., 3263, Crapelet.)

Et met l'esou en col tot noef. Par li bele quice d'ortrois. (G. de Dole, Val. Chr. 1723, f.º 82.)

Par le quice de pale son esou acola. (Hierabrus, 237, A. P.)

Desus l'esou couvieu Amauri. Entre li quice et le main dou tint. (Hyon de Bordeaux, 2076, A. P.)

Cezal a bien aparillié : En la place fu amenes ; Li senecals i est montes, L'esou au col, la grince al poing. (Mss. Gavain, 366, Hippeau.)

Grans cous se donent [en hr eseu] devant, Rompent les quiges de pale d'Oriant. (Oinel, 430, A. P.)

Chaseus restraint li quige de son esou bacler. (Conq. de Jerusalem, 2211, Hippeau.)

Tristan s'arma coiemnt, alla combattre contre le serpent qui lui couvrit sus, si commença la bataille de ceulz deux, forte et cruelle ; le serpent lui gicla les griffes en son esou, si lui ront la quige et tout quant'il ataint, et gicte fu et flambe. (Tristan, Richel. 334, f.º 37 r.º)

Tout est montes, son esou pent. Par la quige a son col le pent. (Journart le Galois, 3114, Stengel.)

Puis envoleperat Des quiches lor senestes meias. (Herb. as. n. esp., 1692, Foerster.)

Es vos son ceval c'on amaine : Il i sailli de terre plain. Li quele l'esou li pent. Et il par la grince le pent. (Hrs. de Brivet, li Blaus Besconneus, 1037, Hippeau.)

Et puis li ont son espiet apporté : La quige en fu d'un vert pale roé. (Agolant, p. 163, Bekker.)

Les chevaliers portoiient aussi un esou vuert couvert de lames d'escalles d'ivoire (comme il me souvient d'avoir veu au viconte de Nostre Dame, gentilhomme pycard, s'esprouvant aux Tournelles, avant le tournoy auquel mourut le feu roy Henry deuxiesme) ledit esou pendu a leul col a une courroye ; et leuel apres le lance rompie, les embrassoient par les enarmes, c'est a dire passoiient le bras par les quiges, je crois courroyes, tenans la poignée avec des gantelets de maille. (FAGUET. Orig. des cheval., arm., et hér., II, 1, col. 1611.)

— Notre-Dame de la Guische, en latin e custodia, était une célèbre abbaye près de Chouzy, qui servait de sépulture aux Châtillon, comtes de Blois :

— Notre-Dame de la Guische, en latin e custodia, était une célèbre abbaye près de Chouzy, qui servait de sépulture aux Châtillon, comtes de Blois :

— Notre-Dame de la Guische, en latin e custodia, était une célèbre abbaye près de Chouzy, qui servait de sépulture aux Châtillon, comtes de Blois :

— Notre-Dame de la Guische, en latin e custodia, était une célèbre abbaye près de Chouzy, qui servait de sépulture aux Châtillon, comtes de Blois :

— Notre-Dame de la Guische, en latin e custodia, était une célèbre abbaye près de Chouzy, qui servait de sépulture aux Châtillon, comtes de Blois :

— Notre-Dame de la Guische, en latin e custodia, était une célèbre abbaye près de Chouzy, qui servait de sépulture aux Châtillon, comtes de Blois :

— Notre-Dame de la Guische, en latin e custodia, était une célèbre abbaye près de Chouzy, qui servait de sépulture aux Châtillon, comtes de Blois :

— Notre-Dame de la Guische, en latin e custodia, était une célèbre abbaye près de Chouzy, qui servait de sépulture aux Châtillon, comtes de Blois :

— Notre-Dame de la Guische, en latin e custodia, était une célèbre abbaye près de Chouzy, qui servait de sépulture aux Châtillon, comtes de Blois :

— Notre-Dame de la Guische, en latin e custodia, était une célèbre abbaye près de Chouzy, qui servait de sépulture aux Châtillon, comtes de Blois :

— Notre-Dame de la Guische, en latin e custodia, était une célèbre abbaye près de Chouzy, qui servait de sépulture aux Châtillon, comtes de Blois :

— Notre-Dame de la Guische, en latin e custodia, était une célèbre abbaye près de Chouzy, qui servait de sépulture aux Châtillon, comtes de Blois :

— Notre-Dame de la Guische, en latin e custodia, était une célèbre abbaye près de Chouzy, qui servait de sépulture aux Châtillon, comtes de Blois :

— Notre-Dame de la Guische, en latin e custodia, était une célèbre abbaye près de Chouzy, qui servait de sépulture aux Châtillon, comtes de Blois :

— Notre-Dame de la Guische, en latin e custodia, était une célèbre abbaye près de Chouzy, qui servait de sépulture aux Châtillon, comtes de Blois :

— Notre-Dame de la Guische, en latin e custodia, était une célèbre abbaye près de Chouzy, qui servait de sépulture aux Châtillon, comtes de Blois :

— Notre-Dame de la Guische, en latin e custodia, était une célèbre abbaye près de Chouzy, qui servait de sépulture aux Châtillon, comtes de Blois :

— Notre-Dame de la Guische, en latin e custodia, était une célèbre abbaye près de Chouzy, qui servait de sépulture aux Châtillon, comtes de Blois :

GUIGIOLE, s. f., jûtiote :

Les jûtiotes ou *guigioles*. (ANT. DU MOUTIN, de la Quinte Essence, p. 74, éd. 1584.)

1. GUIGNART, s. m., celui qui guigne, qui elignote :

Johan *Guignart*. (1378, *Forêts de Ebois* Arch. KK 269, f° 2 v°.)

— Fém., *guignarde*, celle qui guigne, qui eligne de l'œil, celle qui se naït, qui se pare :

Pour faire demoustrance

De ce debat lequel est en creance,
Ou la *guignarde* au manable talent,
Ou les tres bon chevalier noble et gent
Holin, qui veult l'yanté maintenir.
(*Ball. de Bucy*, Richel. 1664.)

Que la *guignarde* n'ensuivroit nullement.
(*Ball. de Coussy*, Richel. 1664.)

Je me tiendray a la *guignarde*.
(REGNAULT DE THIE, *Ballade*, Richel. 826, f° 128.)
Noms propres, *Guignart, Guignard*.

2. GUGNART, s. m., signe du coin de l'œil :

Li chaceur au bouvier demanda
Quel part est li bous en la bande,
Et li li dit devers senestre,
Mes de l'autel li fist le *gugnart*
Que li bous est de l'autre part
Repost tout droit vers la main destre.
Cil d'ontout pas son guignement.
(*Dou Lou et dou Bouvier*, ms. Chartres 629, f° 134v.)

GUIGNE, s. f., instrument servant à piler :

Hoc depilatorium, *guigne*. (Gl. de Glasvour, P. Meyer.)

GUIGNEMENT, guignement, guignement, m., action de guigner :

Et fist la hune et le sebill.
Et au *guignement* de son œil
Fait trandler toute creature.
(*Fah. d'Or.*, Ars. 5069, f° 27c.)
Mes de l'autel li fist le *guignart*
Que li bous est de l'autre part
Repost tout droit vers la main destre,
Cil d'ontout pas son *guignement*.
(*Dou Lou et dou Bouvier* ms. Chartres 629, f° 134v.)

Guignement. (LE PLESSIS, *Ethiq. d'Arist.*, 70 v°, éd. 1533.)
Guignement menassant. (J. G. P., *Occult. erv. de nat.*, p. 300, éd. 1567.)

GUIGNET, voir COIGNET.

GUIGNETE, guignete, s. f., vendangeuse ?

Pour vendenger la vignes... fut mis seize *guignetes*, deux porte paniers et trois charnux qui en cousterent trente. (1465, *empl. de l'armoise*, de S. Berthomé, 98 v°, Bihl. la Rochelle.)

1. GUIGNIER, guignier, guignier, guignier, verbe.

— Neutr., faire signe :

Li barbarian *guignoit* et faisoit signes notouiniers qu'il le getassent en la mer. (*les des Saints*, ms. Lyon 697, f° 95v.)

Elle ne se demonstra ne privee ne sauvage envers Troilus, qui la regardoit, ais toutesfoiz par sus l'espalle destre onnestement luy *guignoit*. (Troilus, Nouv. du XIV^e s., p. 156.)

Souffre toi quant elle *guignera*
Il escrie un que elle escria.
(*Glef d'amour*, p. 69, Tross.)

— Réfl., dans le même sens :

Je me *guignye* — I scowle, I loke under the browes, Advisez comment ceste garce se *guignye*. (PALSGRAVE, *Esclairc.* de la lang. franç., p. 706, Gêmin.)

2. GUIGNIE, guignier, guinguier, guignier, guignier, verbe.

— Act., papier, farder :

Car il n'estoit nestier
De lui farder ne de *guignier*.
(*Gov.*, ms. Corsini, f° 8^b.)

Et son chief blandir et peignier.
Et son vis laver et *guignier*.
(*Métam. d'Or.*, p. 37, Tardé.)

— Réfl., se papier coquettement, se farder :

Mes ne te farde ne te *guignee*.
(*Chose*, Flor. Ric. 2755, f° 15v.)

— *Guignie*, part. passé, paré, fardé :

Quant la dame seroit parée,
Bien guinée et bien acimée,
Si se mostre enmi la rue
Par ce que des genz soit venue,
(*Vie des Peres*, Ars. 3641, f° 151^b.)
Et fu greslete et albanie,
Ne fu fardée ne *guignie*.
(*Rose*, 1006, Méon.)
Ne fu fardée ne *guignee*.
(*Ob.*, Vat. Chr. 1522, f° 8^b.)

Moult vos voi ore et pignie et gravee,
Et noblement *guignee*.
(*Revue d'Ilanstone*, Richel. 12548, f° 83^b.)

GUIGNOCHE, s. f., fronde :

Un baston de houx fourché et rejoyé par le bout, vulgairement appelé *guignoche*, que le suppliant avoit fait pour soy eschaire a getter des pierres ou moles de terre au loing. (1456, Arch. JJ 189, pièce 97.)

Lyonn. et fores., *guignochi, quinochi*, détenté d'une arme à feu ; pièce de fer qui fait partir le chien quand on la presse.

GUIGNORRES, s. f. pl., lunettes :

Basoers, forres, *guignores*
(Du Merveil, ap. Crapetet, *Prov. et dict. papal.*, p. 154.)

GUIHALE, voir GILDBALLE.

GUILANT, part. prés. et adj., qui trompe, trompant :

Par ces un. choses auser
Par hon deceivre et amuser
Le *guilant* siecle et Panem
(G. de Corsei, *Mss.*, ms. EBA., f° 134^b, et Bichel. 25114, f° 278^v.)

GUILLE, guille, guille, gille, gille, gille, gille, s. f., tromperie, supercherie, fraude-ruse :

Portez li foi leal sanz heidie et sanz *gille*.
(J. Boq., *Saz.*, cxxvi, Michel.)
Baudoin, est ce *gille* ? estes me vos andiez ?
Parlez a moi, amis, se faire le piez.
(*Ob.*, *ib.*, cxxv.)

Je voi vos garnemens tainz et ausanglantz :
Mes ce ne vroi je mie que vos soiez tuez ;
Il n'est si hardiz hom ne si demesiez

Qui vos occiez mie, ja ne fust si osez ;
Mes je croi par tel *gille* essaiir ne volez
Comment ne contarioie, se estiez outez.
(*Ob.*, *ib.*)

Fui, ribans, lai ester te *gille*.
(*Ob.*, *Jus de saint Nicholai*, lib. fr. au m. 3., p. 179.)

T'iert le sixi par derere
Qui n'i entent barat ne *gille*.
(*Renart*, Br. I, 814, Martini.)

Il avint chose que Renart
Qui tant est plin d'engin et d'art,
Et qui moult set de maïne *gille*,
S'en vint corant a une ville.
(*Ob.*, 1267, Méon.)

Et le enchieira par *gille*,
Quant li fera mander Fangle,
(*Ob.*, *Soppl.*, p. 133, Chabaille.)
Ke li deable ki tot *gille*
Fier ne paré par nule *gille*.

(G. de Corsei, *Mss.*, Richel. 2163, f° 4^v.)
Leur desloiaite et lor *gille*
Cotoist on par tote sozille.
(*Dolop.*, 697, Bibl. elz.)

Lor barat et toute lor *gille*.
(*Ob.*, p. 26, var.)

Tant barat ne *gille*.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 83^b.)

Et puis fist tenir en mantel heu,
Arcevesques, vesques, concelle,
Pour toute otre mauvaise *gille*.
(*Obesck.*, *Chron.*, 2621, Reiff.)

Bien seit le *gille* des pieviers ;
Si sert del via moult volentiers.
(*Partonop.*, 3997, Crapetet.)

Faire vos covient une *gille* ;
A Robert veul conter l'afaire,
Qui bien le saur a chief traire.
(*Rix. de Blavier*, li *Biaus Descouens*, 2316, Hippéau.)

Tot ont juré cil del castel
De desour le cors saint Marrel,
Li vier cors saint, qui est en la ville,
Que vers celui ne feront *gille*,
Qui au signon se condraira.
(*Ob.*, *ib.*, 1604.)

Il li convient sa folie,
S'i *guille* et sa vilenie,
Ses medis et ses maux tos
Guerpir.
(*Jehan Mesme d'AREAS*, vi^e *Chens.*)

Cil qui sont mestre de *guile* et de barat,
(LAURENT, *Somme*, Richel. 22932, f° 45^b.)

De barat et de *guile*. (Ch. d'Orh., *C. de Bourq.*, Arch. J 247, pièce 37(16).)

Si faint son chef par grant fraison et par grant *guile*. (Chiron, de S. Den., ms. Ste-Gon., f° 237^v.)

Et cilz, qui moult savoit de *guille*.
Le suy si convertement
Que ne s'en apparent noient.
(*Govt.*, 1028, Crapetet.)

Tant soient de barat, de *guile* et de trichier.
(*Guifrey*, 6008, A. P.)

Vous ne pavez estre sanz *guile*.
En boure en i a un ville.
(GORETHOUY DE PARIS, *Chron.*, 1563, Bichon.)

Ainsi a fait barat et *guille*
A l'empereor celle ville.
(*Ob.*, *ib.*, 4349.)

Bon chevalier est et hardis,
Et n'a en lui barat ne *guille*.
(*Modus*, f° 104 v°, Blaze.)

Et sire Jon d'Ayville
Que onques aime treyson ne *guile*.
(*Prece anglo-n.*, ap. Th. Wright, *Political songs*, p. 56.)

Il n'est ester sus' d'ites courtoises.
Le Roi d'Engl. et de Cast. d'Ar. Montclair et Baynaud, Lat., II, 243.

Ce fait tant y r sans par d'ale...
Georgius Tr. et Raps. Juba. Myst., II, 84.

Il ne se ble vers s'y venir
Qu'on ne y Meleli d'le Seule.

Ne s'y a... par guille...
Que ce soit par... (ib., p. 88.)

— *Aller en guile*, se divertir :

L'AMÉLON s'ent d'ne pour d'ale en *guille*.
Œuvres de PIERRE, Geste de Liège, 1829, Scheler, t. 10, p. 104.

Nom propre, *Guille*.

GUILLE, *guille*, s. f., asperu :

Les grosses mées ont évendé *guilles*
d'eunes. *Bible, Ps. de David, 77, ed. 1556.*

Je n'ai pas esté siost à la Rapee que j'ai
seulz tondre une *guille* d'eau, ce qui a esté
cause que j'ai fourré laide. (TOURNEUR,
les Contens, IV, 4, Anr. Th. fr.)

Le franc coier... craint les *guilles* et *guilles*
de mats. (LEBAULT, *Mais. rustique*,
IV, 7, p. 484, ed. 1658.)

La petite pluie desoutte tout lentement
ou doucement, la grosse drue et espaisse,
et la *guille* impetueusement. (COMENIUS,
Janna quora reserata duarum linguarum,
p. 9, ed. 1669.)

Norm., *guille*, averse, giboulée.

GUILLEUR, *guilleor*, *guilleor*, *guillor*,
-our, -eur, *gileor*, *gylleur*, *gilleur*, s. m.
et adj., trompeur, menteur, charlatan, bat-
teleur :

Tous est *guilleores* et traillierres
F r s tribuleros et bochierres.
G. DE CORCI, *Mir.*, ms. Sôssa, f° 294.

Qu'ainsi le fait main *guilleor*
Por decevoir plus tost le mont.
(ib., *ib.*, f° 205^b.)

Il n'achève ki par sa gille
Gille li eust e r s et ame.
(*Œuvres de Thierri*, Ars. 127, f° 114^b.)

Esti cou fait li osleres
Quand il est apers et *guilleor*.
Par s' l'ost s' les sursus preit.
(*Œuvres de Pierre*, Ars. 3644, f° 137^b.)

Punt velle... et les sursus
Espere decevoir *guilleor*.
(*Œuvres de Thierri*, Br. IX, 1317, Martin.)

Bien en peut estre souz messire li fois
que onques n'en ne fist n'ains *guilleores* en
ses paroles ni en ses promesses. (ARTUR,
ms. Grenoble 378, f° 504.)

Tre... qui ne puet mener ne trandre,
S' gille... quer de leon...
L'ours... qui n'a... et a fandre,
F... les... de l'... que...
(*Œuvres de Thierri*, Ars. 14, f° 14^b.)

Q... mal... fait *guilleor*.
(*Œuvres de Thierri*, Bartsch, I, 46, 26.)

Un... que... f...
N'... point de...
(PIERRE D'ANAGORI, *Chans.*, ms. Berne 389,
f° 99.)

Au plus... ou... *guillor*
qui... en... le pais.
J. BRUNET, *Tiers de Charveton*, 2282, Belmette.

Il... fait... de *guilleor*.
(ib., *ib.*, 1670.)

Puis ont trové mainte autre guille
Li truant qui convens se font
De Saint Antoine, mes d' sont
Tuit li plus nostre *guilleor*
Qui onques fussent sanz pair.
(GROAT, *Bible*, 1911, Welfart.)

N'ot tel *guilleor* jusqu'à Bordieole.
(BERTRAND DE RUS, *Dinaux, Trouv. de la Flandre*,
p. 128.)

Ge euit que fustes moult fort lieres
Qui encor estes si *guilleores*.
(*Dans Doglor*, Richel. 19152, f° 46 r^b.)

Car trop d'oumes *guilleors* voi.
(JACO. d'AM., *Art. d'Am.*, ms. Dresde, Kort., 1743.)

Por que ki le seroit *guilleors*.
(ib., *ib.*, 2164.)

Guilleors ne font moult souvent
Leruer par leurs faus mesdis,
— Merçi, ma dame gentis —
Et soupier tres firment.

Guilleors ne font moult souvent.
Ne les crees.
(JER. LESCREL, *Chans. Ball. et Rond.*, XXX,
Bibl. etc.)

Li liis sage est li enseignement de son
pere, et cil que est *gylleur*, il ne oyst point
quant il est reprints. (*Bible*, Proverbes,
ch. 13, v. 1, Richel. 1.)

— Qualifiant un nom de chose :

Por ce cell fausser ne doi
Qui m'aime souz cuer *guilleor*.
(*Œuvres de Thierri*, Bartsch, I, 46, 39.)

GUILER, -oir, *guiller*, *guiller*, -ier, *gill-*
ler, *giler*, v. a., tromper, attraper :

Mainte en i a çainte d'ne courtoie
Qui lor ami ne font fors de *guiller*.
(QUESSIE DE BEUVEUX, *Chans.*, P. Paris, *Romanesco*,
p. 87.)

Ke li deable ki lot *guile*
Filer ne puet par nule *guile*.
(G. DE CORCI, *Mir.*, Richel. 2163, f° 4^b.)

Moult seroit bone vie
De bien amer,
Qui aroit bele amie
Pour deporter.
Saus orgueil, sans folie,
Et sans *guiller*.
(GORTIN DE REIMS, *Chans.*, Richel. 815.)

tant pour les fous convient il qu'onement
sache des maux, si dirai bien comment
Plus sagement eschiver les en doit.

Quar sous de guille a *guiller* guille avoie
Plus qu'outre tenez et tout par sa maistrise
Est trahisons trahis quidant trahie.
(MESTRE PIERRE DE CREON, *Chanson*, Třeboutin.)

Et de sa premiere souffler,
Dont il se parti par *guillier*,
Out i cil.
(MOTSK., *Chron.*, 17626, Reiff.)

A... nous qui pour lui honnir
De paroles le vout *guillant*.
(*Œuvres de Thierri*, Val. OUL. 1212, f° 28^b.)

Nus ne *guillat* ore si bien
Ne si bel.
(*Le Lai de l'Ombre*, p. 66, Michel.)

Se *guiller* ne veut et trair.
(JACO. d'AM., *Art. d'Am.*, ms. Dresde, Kort.,
1121.)

Paternes ne volt remaour
Avec Al ri, puis qu'il ot
Perceu que il le *guillot*.
(*Vie S. Remi*, ms. Brux., 1888, Auzeiger,
IV, 224.)

— Melanger, déguiser par le mélange :

Le brasseur dont les retraits ne *sont* pas

souffisamment *guilles* avec les autres *bre-*
selles en le *masquiere* encout amede.
(XX^e s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl.
Amiens.)

— Prendre par surprise :

Tot li eust *guillee* s'ame
Se Dieus ne fut et Nostre Dame.
(G. DE CORCI, *Comment Theophilus vint à peni-*
tance, Richel. 22928.)

— Dépenser follement :

Et quant eles avoient ribaudé et *guillé* ce
poi que elles avoient enlé a leur peres et
leur meres, eles revenoient avec leur
peres et leur meres. (EST. BOIL., *Reg. des*
met., 1^e p., lit. LXXXVII, 16, Lésépinaise
et Bonnardot.)

— Infim. pris subst., tromperie :

Ne sai taot vers li merci crier
Qu'ele ne cuit que je soie faintis ;
Car tant de gens se sont mis au *guiller*
Qu'a poine t'ert mais couus fins amis.
(THIBAUT IV, *Chans.*, Therbé.)

Dame, li maus refuseus
Orist amans et effroie.
Encor vaient n'ieux li *guiers*
Qui confortie toute voie.

(GIRARDUS DE BORDIGONE, *Dinaux, Trouv. aris.*
p. 209.)

— *Guill.* part. passif, trompé :

Gille la *Guillee*. *Liv. de la Taille de Paris*
pour 1292, ap. Gérard, *Paris sous Phil. le*
Bel.)

Flandre, *guiler*, avoir peur, éviter le
combat ou la discussion.

GUILLE, *guillel*, s. m., trébuchet, at-
trape :

Avec maçe, *guillet*,
Lanche ar, cottol, banoet.
(*Trouv. aris.*, Disc. prél., p. xxxv, *Dinaux*.)

Ly pescherà a la menisse :
Il y fait boe, il a *guillet*.
(*Le Martyre de S. Pierre et de S. Paul*, Jub.,
Myst., I, 87.)

GULETE, s. f., dimin. de *guille*, trom-
perie :

Vostre faus seublant
Ne vostre *guilete*
Ne pris tant ne quant
Ne qu'uae noisete.
(*Œuvres de Thierri*, Bartsch, II, 71, 57.)

La langue populaire a conservé la locu-
tion *conter guillete* à une fille, lui conter
des cajoleries :

El pourquoi dont qu'il vient toujours
autour de sa cote, monsieur le maire, si
ce n'est point pour lui *conter guillete* ?
(JEAN RICHELIN, *Miarka, la Fille à l'Ourse*,
V.)

GULLADE, s. f., apherèse pour *aguil-*
lade, aiguillon dont on pique les boeufs :

Une grosse *guillade*. (1474, Arch. JJ 205,
pièce 90, f° 56 r^s.)

GULLARDINE, voir GALVARDINE au
Supplément.

1. **GUILLE**, s. f., bâtons qui terminent
les pans du rets-saillant et auxquels s'at-
tachent les cordes qui fixent les extrémités
des pans à des piquets enfoncés en
terre. La corde que tire l'oiseleur pour
faire rabattre les pans est aussi attachée
aux deux *guilles* placées de son côté :

Encores est il bon que pres des *guilles* ait espreviers ou monchets qui crient et volent, et par ce l'espervier branchier desent plusost a la muete. (*Ménager*, II, 318, Biblioph. fr.)

La guille s'ulle en l'aer, Et les moiteaux surpris, en caidant s'en vollet. Demeurent aretez. (*GARCH.*, *Plais. des Champs*, p. 100, éd. 1601.)

Aux pieux jumeaux il joint les *guilles* d'un costé, Puis au cordeau rôdi, par un end'arest. (*Id.*, *ib.*, p. 234.)

On li en note : Ce sont guilles de sept pieds de long sur lesquelles les rets sont tendeus et qui lirées font fermer les deux rets.

— Fausset :

Comment y mettre (aux tonneaux) l'espine ou la *guille*. (OLIV. DE SERRES, *Th. d'agr.*, VIII, 1, p. 754, éd. 1617.)

Lyonnais, Drôme, *guille*, faussot, morceau de bois qu'on met au tonneau en attendant qu'on place la canelle, « mettre la *guille* au tonneau ». Suisse rom., *guillon* : « Boire au *guillon* ».

2. GUILLE, voir GUILLE.

GUILLEBANDIER, surnom donné à des gentilshommes qui changèrent de parti en 1562. Ce mot est tiré du patois de la Saintonge, et il signifie déserteur : *Guillebandier*. (DES ACCORDS, F 173^b, ap. Ste-Pal.)

1. **GUILLEBARDEAU**, s. m., surnom donné à des gentilshommes qui changèrent de parti en 1562.

Cf. GUILLEBANDIER.

2. **GUILLEBARDEAU**, s. m., sorte d'outil :

Guillebardeau, a tool or instrument. (COTGR., éd. 1611.)

GUILLEBEDAIN, s. m., surnom donné à des gentilshommes qui changèrent de parti en 1562.

Cf. GUILLEBANDIER.

GUILLEE, voir GUILLE.

GUILLELMIN, s. m., monnaie du Hainaut :

Deux pièces d'or, c'est assavoir uns *guillelmis*... Une *guillelmis* de vingt solz parisis. (1143, Arch. JJ 476, pièce 690.)

GUILLEOR, voir GUILLEOR.

GUILER, voir GUILER.

GUILLESCHIS, s. m., guillochage : L'arc triomphal... estoit richement doré, tant en cannelures de pilastres, *guilleschis* de la frize, qu'en autre facillage. (PARADIS, *Hist. de Lyon*, p. 337, éd. 1573.)

GUILLET, voir GUILLET.

GUILLEVERDON, s. m., surnom donné à des gentilshommes qui changèrent de parti en 1562.

Cf. GUILLEBANDIER.

GULLIBONDAINE, S. m. ?

Jumeus qui tenois en estables. Pour ne porter (et) mes *gullibondaines*, Baignaiques de dynam nestables. (*Le Testam. fu Roby*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., XIII, 4.)

GULLON, S. m. ?

Les gentilshommes, francs *guillons* et gens de pied de la prévosté. (1515-16, Arch. Meuse B 1776, F 145 v^o.)

GULLOPE, s. m., homme dnpé, attrapé

Enliu il sera mal content, En dangier d'aller pain questant, Aussi saige que ung *gulllope*. (*Test. et Ept. de Maistre Levrant*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., X, 136.)

GUILLOT, s. m., monnaie de très petite valeur, que Jean XV, comte de Foix, fit battre à Pamiers, au xiv^e siècle :

Sont les gens du pays de petite devotion, et vont a l'offrande tres envis une fois ou deux l'an, et quant ils y vont, n'offrent il qu'un *guillot*, dont les six ne valent qu'un tournois, et ont exhibé a la cour la monnaie que les gens du pays offrent. (1378, *Reg. du Parlem. de Par.*, ap. Duc., *Gigault*.)

GUMAIOT, s. m. ?

Par salat mort, tu diz voir *guinart*, Fay aussy sy l'en pren envie. (*Natur. N.-S. J.-C.*, Job., *Myst.*, II, 74.)

GUMAU, -**VOIR GAAGNEAU**.

GUMBELET, *gymb.*, *guimb.*, s. m., foret, vrille, petit outil de fer pour percer les tonneaux :

Un *gumbelet* ou foret a percer vins. (1412, Arch. JJ 466, pièce 418.)

Foret, *guimblet*, bret, *guimblet*, l. terrebullin. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Aulhert de Quoqueran, Bibl. Guimpert.)

Pour deux *gymbetez* et des pincettes. (1584, *Compt. de recettes et de dép.*, Saint-Georges, Arch. Vienne.)

Guimblet, *guimblet*, subsiste dans le H.-Maine, dans la Vienne, dans l'Annis et la Saintonge.

GUMBELETIER, *gymbeteclier*, s. m., fabricant de forets :

Maître *gymbeteclier*. (14 nov. 1528, Arch. Grande, Not., Brun. 67-6.)

GUMBERGE, *gymb.*, *wimb.*, *wimb.*, -*ryghe*, -*ergh*, s. f., rampant d'un pigeon, solin pour réunir la couverture au pigeon :

On recouvre le *wimbergh* desour le halle. (1397, Lille, ap. La Fous, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

On recouvre les *wimberghes* des femistres noyées de la porte royaux. (1424, *ib.*)

Wimbergh et canal desour luis de la halle d'eschevins. (*ib.*)

Le front de ladite Incarne, les *wimberges* et l'enbourse du poincon de dessus verlle Incarne. (1490, Arch. K 272.)

Traictz et voies d'escartelage pour faire canelate et *wimbergh*, a fin d. la voie. (1497, Bethuns, ap. La Fous, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Quatorze ceus quatre vingtz et trois pieds de canelate et de *wimbergh* mis et employez

sur le wingas de ladite ville pour le couvrir d'ardoise. (1497, *Compt. fait p. la ville d'Alber.*, Richel. 12016, p. 111.)

J'ay vu des ouvrages faits a la mode francoise ou il y avoit des *guimberges* et monchetts (ainsi que les ouvriers les appellent) quasi semblables a ce que je veux dire. (DILONNE, *Archit.*, VII, 13, éd. 1568.)

Chefs en façon de soufflet, avec des *g. guimberges*, monchetts, cheviroyes, feuillages, crestes de choux. (*Id.*, *ib.*, p. 110.)

Annis, *guimbergh*, grande perche amincie aux deux bouts.

GUMPIILLON, s. m. ?

Mou barnois est en estat, car je le fais souvent fourbir avec un *gumpillon* fait a l'occasion et au contraire de ceux qu'on met dedans les pintes. (*Coq. de l'accouché*, p. 262, Bibl. élz.)

1. **GUMPLE**, *wimple* *ghimple*, *gimpe*, s. f., ornement de tête :

Les *gimples* lor destreacheot et lor jupes d'etrois. (*Chans. d'Antuche*, n. v. 765, P. Paris.)

Les frans s'ont treuves simples, Toailles et anis et *gimples*, Fernaux et ceintures ferres. (Gruor, *Bible*, 2054, Wolfart.)

Hoc pelum, *wimple*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Gimple, (*Parastoret*, ms. BRUX., f. 41 v^o.)

Quand la deesse cut mis bas ses habits et achemes, et qu'elle cut dessembie coiffe, *gimpe*, altour, et autre accostement de feste, fermaillets, chaines, anneux, bulletes et tessus, jusqu'aux gailloches dorées, demeurant torques, sans plus a un riche courcheuf. (J. LE MAIRE, *Illustr.*, ap. Ménage, *Dict. étym.*, éd. 1790.)

Je ne vis onques tant de ceudeaux, tant de flambeaux, de forelbes, de *gimpes*, et d'apiots. (FABRE, le cinquiesme livre, ch. X, éd. 1594.)

— Cornette de laffetes attachée a la lance :

Tuit aloet lances levres, Et en l'otes *gimples* levres. (*Walsl. Tour*, 3^e p., 2871, Andressen.)

Bourbonnais, *gumple*.

2. **GUMPLE**, *gimpe*, s. m., droit qui se levait sur lesol en Normandie et dans quelques endroits de la Bretagne, particulièrement, suivant savary des Bunsions, dans toute la prévosté de Nantes :

Et ne doit ne *gimpe* ne ceens en la dite ville de Conches, mais est subgiet au recevoir et au non seigneurial et officiers. (1584, *Aveue du bailliage d'Erreux*, Arch. P^o 294.)

GUMPLE, part. pass. salé, qui a attrapé le mal vénérien :

Insous un bon francois sans que rien nous eschappe, et que servois nous qui nous advenira, la verolle ou de l'argent : il ne faut qu'un hazard semblable a celui de la belle fille, que le premier coup qu'elle fit, fut *gumple*. (*Coq. de parveur*, p. 103, éd. s. d., in-24.)

Cf. GUMPLE 2.

GUMPLER, verbe.

— Act., vêtir, revêtir d'une guimpe :

Ele trava de tât sun atente
A li vestir e atturner
E a laier e a couvrir.
(*Le Lai de Narrez*, ap. Michel, *Charlemagne*,
p. 90, Londres 1836.)

— Rêl., se revêtir d'une guimpe :

Comme Jozabel le sont que il i vint, bien
se acemad e bel se *guimplad*. *Rois*, p. 378,
Ler. de Lincy.)

— S'attacher à une guimpe :

Deux joveux posez aux jeux Pythiques
se *guimplerent* d'eux memes a deux
femmes de quelques capitaines Phocceans.
(*SALIAI, Plothen*, II, éd. 1556.)

GUIMPLETE, s. f., dimin. de *guimpe* :

N'avoil soureit ne pelçon,
Ne *guimplete* ne chaperon.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 28, 6.)

GUIMPLIERE, s. f., femme qui fait des
guimples :

Marie la *guimpliere*. (1278, Arch. J 1034,
pièce 60.)

GUIN, *guing*, s. m., action de guigner,
de cligner de l'œil :

Je donne a quel j'a une ung *gun* d'œil.
(*Dial. de Mallevaie et de Bailleraie*, dans les *Œuv.*
de Villon, Jousaust, p. 207.)

Percevant a ung seul *guing* d'œil l'en-
tente de sa dame. (LE MAIRE, *Plaine du*
Desiré.)

GUINAGE, *winage*, s. m., sorte de droit :

De rechief, je vueil que quiconques vient
au marchiet de Guise, ne doive a moy ne
a mes hoirs point de *guinage*, alant et venant
a la journée pour vendre ne pour
acheter ses denrees audit marchiet. (1279,
Cartul. de Guise, Richel. I, 1777, n° 137 r°.)

Nuls bourgeois de Guise ne me devr.
point de *winage* ne de toutien de son
avoir. (Ib.)

GUINAI, s. m., sol, greux :

Voirs et dou monton fa ge un prestre,
Et un abé d'un coralus.
D'un mois lundier bien un renclus,
Et un eveque d'un ouanu.

(*Lourouven. Ren.*, 3072, Méon.)

GUINBELET, VOIR GUIMBELET.

1. GUINCHE, *guynche*, s. f., sorte de
planche :

A Jehan Jobellin et Petit, barriers, pour
avoir abatus au bois et soyé la quan-
tité de seize grans planches tant pour
la porte du baillé emys, comme pour
faire dez pans et eschamies pour soust
pour mettre en la grant salle basse ou le
lind sera a la venue du roy et de la royne,
et pour avoir fait demi cent de *guinches*
pour le port levy et aussi pour dessus les
galleriez de la porte sur le pont., toutes
lesquelles planches et *guynches* dessus-
dites sont ester amenée depuis le bois
audit Bonnevillie par les habitants de Gi-
rouville, excepte que on leur a donné du
pain du seigneur. (1463, Arch. Meuse
B 1551, n° 77 r°.)

Lort, Fillicères, *guinche*, fille ou femme
ayant mauvais tournure.

2. GUINCHE, VOIR GEIGE.

GUINGIER, VOIR GUENSCHER.

GUINDAL, *gayndal*, *ghindal*, s. m.,
treuil :

Un *ghindal*. Forgeur de *guyndas*. (XV^e s.,
Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)
Arbalestes garnies de *guyndats*, cordes
et noix. (1542, *Liv. des armoys*, Liv. des
serm., Arch. mun. Montauban.)

Je maintiens vraysemblablement
que l'homme mortel l'on peut dire
Que arbaleste proprement
Tendue au *guindal* de martyre.
(*Geijer, Eleg. de la belle fille*, p. 81, Willem.)

Un *guindal*, trochlea. (*Trium ling. dict.*
éd. 1604.)

Cf. GUINDART, GUINDAS, GUINDE.

GUINDART, *guynd*, s. m., treuil :

Meetez avant carquoynuz et *guyndarts*
Et tuez tout sur ses payez peudartz
Ouz...
(D'ACTON, Chron., Richel. 5081, n° 66 v°.)

Deux grans arbalestes d'assier avec
leurs *guyndars* et pollies. (1563, *Liv. du*
mob. des chat. d'Apchon et d'Onches, Mém.
et Doc. sur le Forez publ. par la Soc. de la
Diana, 1881, p. 302.)

Cf. GUINDAL, GUINDAS, GUINDE.

GUINDAS, *guyndas*, *guindas*, *windas*,
wyndas, *vindas*, *windas*, s. m., treuil,
grue, cabestan :

Marieners salent par ces nes
Et despleit voiles et tres ;
Li n' esforcet al vindas,
Li autre al lof et al hes.

(*Wace, Brut*, 11488, Ler. de Lincy.)

Vant as *windas*, levent le tref,
Dreit vers la voie vent la nef.
(*Vie de St Giles*, 803, A. T.)

Marce s'en vait plus que le pas.
Et met les noens as *windas*,
Et fait la voile traire amont.
(*Pastou.*, 6161, Crapelet.)

El *windas* ki siet entre Montoise et Con-
chevaude. Et la entre deus ne puis jou ne
ni hoir ne nus faire autre *windas*. (1280,
Acte d'Ernois, Cte de Ghisnes, Tailliar,
Rec. d'Act. des XII^e et XIII^e s. en lang. wall.,
p. 313)

Escot lessa Florence, au *guindas* est sailliz,
La nef a redreie.
(*Florence de Rome*, Richel. nouv. acq. 4192,
f° 78 r°.)

Unas que lez dieux deuz ventent en
apport au *windas* ou au pont a Abbeville.
(*Ch. de 1362*, ap. Beauvillie, *Doc. inéd. con-
cern. la Pic.*, II, 80.)

Nef de grace pour humaine liazie
Comme visuel qui touz les biens emprunt,
Iont le *windas* haïnans a brœn r lie
Quant bonne amour par euen s'essent.
(*Mor. A. D.*, XII, III, 301, A. T.)

Guindas a monter arbalestes. Cordes a
guindas. Arbalestes a *guindas*. (XV^e s.,
Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl.
Amiens.)

Cordes a *guindis*, a tendre arbalestes.
(1419, Arch. Lorient, A 901.)

Aussi y avoit deux autres chandres
plaines d'arbalestes d'acier, montées et a
monter, et une autre chambre pleine de
tous traitz de bu yf, *carquoiz*, carquoys,
cordages de toutes sortes. (A. DE LA
VIGNE, *Vergier d'honneur*.)

Tant qui faudroit bien au vindas,
Durant la nuit, a le lever.
(*Le Trancheur des mares*, p. 7, ap. Ler. de Lincy et
Michel, *Fares, moral.*, t. III.) Impr., *windas*.

Fust pareillement trouvé... ung aulre
homme noyé au cours de la riviere fluant
au kai de laditte ville..., entre le *wyndas*
et le pont Saint Michel. (1504, *Procès-verbaux*
de levées de cadavres faites par autorité
de l'échevinage, ap. A. Thiery, *Monum. inéd.*
de Tiers État, t. II, p. 502.)

1. GUINDE, s. f. ?

Jay salutes et giberies,
Conroyes de maintes manieres,
Poutpres, samis, tressiers et *guindes*.
(*Passion N.-S.*, Jub., *Myst.*, II, 271.)

2. GUINDE, s. f., treuil :

Un escheveau mis sur la *guinde* et le
devidoir. (COMENIUS, *Jantia aurea reserata*
duarum linguarum, p. 116, éd. 1659.)

Un char ou chariot a des roues... et des
aisieux qui pour estre engraissez ou oints
de l'oint et de la graisse de chat se sous-
levent avec la *guinde*. (Ib., *ib.*, p. 105.)

GUINDEE, *guyndee*, s. f., support :

Il faloit paindre les chaires qui estoient
environ l'atuel et les *guyndees* du banche-
ment. (1497, Boncourt, ap. Mannier, *Com-
manderies*, p. 326.)

GUINDELLE, s. f., bateau :

Deux *guindeltes* de sel. (1529-31, *Act.*
consul. de Lyon, Arch. mun. Lyon BB 49.)

GUINDENT, s. m., treuil, machine pour
hisser les fardeaux :

Les mareniers vont sur le voile ou sur
le tillit devant ou derriere uns *guindent*.
(*Coul. de Dieppe*, n° 3 v°, Arch. S.-Inf.)

GUINDER, v. a., hisser à l'aide d'un
treuil :

Il a sa costume des neis, c'est a savoir
de celes qui puent *guinder* a lor mast un
tonel de vin, por quei la nef ou la mar-
chaandise set dehors le pover nostre se-
gnor le rey demie mare d'argent. (XIII^e s.,
Franchise de Guernerie, Arch. Manche,
Mont-S.-Michel.)

Le juge lit *guinder* Barget, qu'il interro-
geoit toujours de plusieurs choses. (LA-
RIVEY, *Nuclis de Strapar.*, X, 3, Bibl. elz.)

GUINDERESSE, *ginderesse*, adj. f., qui
sori à hisser :

Poullies *ginderesses*. (FOURNIER, *Hydrogr.*,
p. 176, éd. 1543.)

GUINDOLE, *guyndole*, *quindoule*, s. f.,
petite cerise noire, jubue :

Anno 1330 fait tanta aere serenitas et
amantitas quod in martio inveniebantur
rosa et botri in vineis, circa principium
madii *quindola* et cerasa. (*Fragm. inéd.*
d'une Chron. de Maillezais, Bibl. de l'Ecole
des chartes, t. II, p. 161.)

Les *guyndoles* habondent grandement
en Languebec, Galien dit que lesiedies
guyndoles sont peu nutritives et sont de
dure digestion et engendrent flegme. (*Plati-
ne de honeste vatuqle*, F° 15 v°, éd. 1538.)

La jubue, ou *quindoule*, ressemble la
corneille en figure, en couleurs, et en ce
qu'elle a un noian dedans. (O. DE SERRIS,
Th. d'agr., VI, 26, éd. 1603.)

Dans la Bourgogne, on appelle *quindou*,
une espèce de cerise, et dans la Charente,
quindou

GUINDOLIER, s. m., arbre qui produit des cerises à longues queues, comme des guignes, mais qui ne sont mûres et bonnes à manger que lorsqu'elles sont bien noires; proprement le jububier :

Le noyan de *guindolier*, autrement dit jububier, se fêche à la manière et façon du perthuier. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 400 éd. 1597.)

GUINDOULE, voir **GUINDOLE**.

GUING, voir **GUIN**.

GUINGAL, s. m. ?

Mes li Gren les engieunt com reoart fet le j. d. Qui s'en ist par la porte quant chante le *gungal*. (*Geste d'Alex.*, Richel. 24365, f° 16 r°.) D'autres mss. écrivent *journal* et *cienn*.

GUINGALET, voir **GRINGALET**.

GUINGANT (de), locut., de travers :

Je m'en alla tout en guingant,
Comme nog levrier qui se reveille ;
Bonnet renversé de guingant.
La belle ymaige sur l'oreille.
(COGILLIART, *Monologue Cogillart*, II, 221, Bibl. elz.)

GUINGNEMENT, voir **GUIGNEMENT**.

GUINGNIER, voir **GUIGNIER**.

GUINGUADE, s. f., godet ?

Un bacin à barbier, m. *guinguaques*, une pelle percée. (1397, Arch. MM 31, f° 250 r°.)

GUINGUENELLE, voir **QUINQUENELLE**.

GUINMART, s. m., moue dédaigneuse :

Cele fist moult le *guinmart*.
Fi, fet ele, que diex m'eo gait,
Que je vous aime por ce fere !
Mont m'auoierot vostre afere.
Se le vous osoie veer,
Ja ne vous leroie bouter
Vostre boargnoie de boiel.
(*Du Pescheur de Pont sur Saine*, 31, var., Montaignon et Raynaud, *Fabl.*, III, 337.)

Cf. **GRIMOUART**.

GUINLECHE, *wintleke*, *wintlecke*, s. m., terme de mépris, propr. valet de marchand de vin, crieur de vin :

Slatbons et ordonnons que nulz quelconques vendans vins de la citeit de Liege ne porat faire nonchier vin tenans couleur, ne ensi embuloier tenant couleur, se celi vin ensi nonchies et embaulons ne tiend vin ensi ferus entiers. Et quiconques uzert ou ferat le contraire, et provoit soit, ilh encourra la peine, et sera à une amende de IIII. marcs de bonne monnoie, ensi souvent que chu avenroit. Et si le *wintlecke* le faisoit sans le congier ou mandement de son maistre, qu'ilh fuist atains de telle peine comme desent est contenue. (J. DE STAVELOR, *Chron.*, p. 218, Borznet.)

Ordinons que nulz quelconques vendans vins dedans la citeit de Liege ne porat faire nonchier vin. Et se le *wintleke* le faisoit sans le congies ou mandement de son maistre... (1424, *Hist. de Liege*, II, 455.)

Ribals et *wintlekes*, pelletiers, teissours de toile, etc. (1487, *Mest. et frairies de la ville de Namur*, ap. Grandgagnage, *Cout. de Namur*, p. 359.)

Cf. **GUINLECHIER**.

GUINLECHIER, s. m., terme de mépris,

propr. valet de marchand de vin, crieur de vin :

Alos a vos ostens, si me laisies,
Ja ne me tiengz [jou] mie à *guiltecheur* ;
Caitis sui d'autre tere, nel quier noier ;
Qui qui ne tiegne si el, je me tiengz chier.
(*Aiol*, 976, A. T.)

Gf. **GUINLECHE**.

GUINPLE, voir **GUIMPLE**.

GUINSAL, s. m., corde, lien :

Les Loeres Epizephyres ordonnèrent pour mieus et plus soigneusement garder les anciennes ordonnances, que nul ne pourroit mettre en deliberation aucune chose contre l'ancienne loy ou costume de la ville, qu'il n'eust le *guinsal* au col et ne fust es mains de l'exceuteur de la justice, pour l'estrangler incontinent, si sa proposition estoit jugée desraisonnable par le conseil de la Republique. (*Disc. cont. la maison roy. de Fr.*, p. 223, éd. 1587.)

1. **GUINTE**, s. f., voile, capuchon :

Ne pelerin quant sa garison,
Par une escharpe, ne *guinte*, ne bordon.
(HEB. LEUC, *Foily. de Cand.*, p. 56, Tarifé.)
Use *guinte* ont Estourmy aillabe.
(*Id.*, *ib.*, p. 127.)

2. **GUINTE**, voir **JOINTE**.

GUINTERNE, voir **GUITERNE**.

GUION, *güion*, *guion*, cas suj., *guis*, s. m., guide :

Dame, fet il (Jasoa), ne quier *guion*
Se vos et vostre mestre non.
(BEV., *Traic.*, ms. Naples, f° 104.)
Par un asne, sans nul *guion*,
Lor avoient, quant il port,
De tel sustance come avriet.
(GIL. DE SAINT-PAIR, *Mont-Saint-Michel*, 82, Michel.)

Al partir lur trove au *guion*
Ki les conduit a la meisun.
(*Vie de St Giles*, 2403, A. T.)

Segnor, jo vos e mane, cascus soit oleis
A dont Piero Peruute qu'en fert caiaus et *guis*.
(*Les Chetifs*, Richel. 12358, f° 61 r°.)

Karlus a ses barons severs et departis,
Et las batailles faites de chevaliers eslis.
De l'oe fu Richars condusiores et *guis*.
(*Hierabrus*, 5576, A. F.)

Si font des grnes g avrauil et *guion*
De leur cors pur plus droit voler.
(*Fabl. d'Or.*, Ars. 5069, f° 82 r°.)

GUIONAGE : *omage*, *guionnaige*, *guionnage*, *guienage*, *guisnaje*, s. m., conduite, guide, conducteur :

Guionage.
(*Les Lohers*, ms. Berne, ms. Richel. 1443, et ms. Oxbrd., ap. Vietor, *Handscr. der Geste des Loh.*, p. 61.)

N'i quierot autre *guionage*.
(BEV., *D. de Norm.*, II, 2789, Michel.)

Mais vous m'aves donné moult bon *guionnage*.
(*Cher. nu eigne*, I, 959, Hippéau.)

Saint Gabriel sera vo *guionnage*.
(Li Caron. Loys, 399, ap. Jonek, *Guill. d'Or.*)

Al aube virent en Post seoz *guionage*.
(HEB. LEUC, *Foily. de Cand.*, Richel. 25318 f° 95 r°.)

Est en passé a poi de *guionage*
(*Id.*, *ib.*, p. 38, 1 r°.)

Mon destrier m'a achis qui n'estoit *guionage*.
(*E. de St. Gilles*, Richel. 25316, f° 79 r°.)

Faire lur vot Godmol le premier chaloage
De cou k'il sant la vontz issi sans *guisnaje*.
(*Hors*, 3218, Michel.) Var., *guionage*.

— Fig. :

Sire, fait il, remes vous sui,
Des miens n'arai mes seors lui,
Par desmesure et par outrage
Vous hiront lui grant *guionage*,
Trop virent a port de saut,
Ja n'en riront, mon essent.
(*Athez*, Richel. 373, f° 113 r°.)

— Droit payé par les marchands ou voyageurs pour avoir sauf-conduit du seigneur dont ils traversaient la terre :

El castel s'en entra, mais moult fort *guionage*.
Li convenra paier et s'ort a son damage.
(*Cher. nu eigne*, I, 2603, Hippéau.)

Non pourquant bien est drois Kaies grant vas-
[selage]

Car amours nous a bien païé son *guionage*.
(*Abrn.*, *Reu. de Com.*, Ars. 3142, f° 199 r°.)

— Sauf conduit :

Alixandre desceat joste l'axe, et riveage,
Envoie por le due et livre *guionage*.
(*Comm. d'Alex.*, f° 59 r°, Michelant.)

Celui qui s'en ira, livres sauf *guionage*
O trestout son avoir, que il n'y ait damage.
(*Chans. d'Antioche*, viii, v. 1580, P. Paris.)

GUIONEUR, s. m., conducteur, celui qui mène, qui gouverne, qui dirige :

Tu fus *guioneres* et ameneres et adreccieres de son erre, de son veage en l'esgardement de lui. (*Comm. sur le Sautier*, Ps. 79, vers. 10, ap. Roquet.)

Cf. **GUIONIER**.

GUIONIER, s. m., conducteur :

Tu fus *guioniers* et meneres et adreccieres de son aire. (*Comm. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 193 r°.)

Cf. **GUIONEUR**.

GUIONNAGE, voir **GUIONAGE**.

GUIOR, voir **GUIEUR**.

GUIONAGE, voir **GUIONAGE**.

GUIPÉ, *guypté*, parl. passé, brodé, orné de cette sorte de dentelle à *corsicaue* dont le relief est formé de fil d'or et de soie :

Pour .i. chapel de bievre fourré d'ermimes, couvert d'un rosier dont la lige estoit *guiptée* d'or de Chypre et les fusilles d'or saulé. (1350, *Parles pour l'annivers. de roy Phil.*, Rec. rel. à l'Hist. de Fr., XIX, 57.)

Une ezaque à la damasquine, de veloux noir, memé decoupe, doublé de toile d'argent, enrichie et *guyptée* d'une precieuse et sulfide broderie. (*Entr. de Henry II à Rouen*, f° 39 r°.)

GUPPON, s. m., goupillon ?

Pour quatre *guppions* a yave benoite.
(1352, *Arch. hospit. de Paris*, II, 127, Borhier.)

GURDON, voir **GURREDON**.

GURDONER, voir **GURREDONER**.

GURREE, s. f., caserne ?

Et vous allissiez herbergier de la en

... d'acier, à l'or de Galathas, on li parait... devant ce qu'il fussent ars. B. LE TRÉS., *Cont. de G. de Tyr*, p. 296, G. 764.)

GU, voir GU.

GUINELLE, s. f., sorte de bière :

On a deux masses de passiers pour faire ce bière, on moustarde il y avoit et de passiers qui fut estoient de guire... et de bremais et se aucun pourit en y avoit pour y pourveir. (1378, Lille, ap. La Font., *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Il se voit les guirenelles, amours et bremais, et petites cervoises et gondalles. (1402, ib.)

GUIRICE, s. f., esorné ?

Tant errent les pelerins françois, qui lui font par un samedi devant Constantinople, et ne paront entrer delens le ports, mais accort à un port arriere desus la guirice pres de la rouze abbaye. B. LE TRÉS., *Cont. de G. de Tyr*, p. 290, G. 763.)

GUIRIE, voir CUIRE.

GUIRIANDELETTE, *ghirl*, s. f., dimin. de guirlande.

V. parmi ces près amassant
M. d'at. lis et maints vidette,
Pour f. ire une *ghirlandette*.
(G. DE BRUX, *Ides*, l. vi, éd. 1594.)

GUIS, cas sujet, voir GRON.

GUISANDRIE, s. f., escroquerie :

On congoie un mauvais garnement qui se mesloit de guisandrie, et lequel autrefois s'estoit en ceste ville mise en la samblance de Dieu pour mieux atraire pecunie. (1465, Lille, ap. La Font., *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GUISARME, *guisarme, guisarme, gisarme, gisarme, gisarme, jusarime, juzarime, juzarime, gisarme, guserme, juserme, wisarme, s. f.*, arme d'astuce composée d'un tranchant long, recourbé, et d'une pointe droite, d'estoc :

Aiches portoiient et *guisarme*.
WACK, *Conceptio*, Brit. Mus. Ad. 45695,
f. 62 v.

Et vous avez lances armés,

A *guisarme* bien esmoltes.

(ROY, ap. MÉRISSE, *Diet. Étym.*)

Ly uns porte une fusart, li autres une espee ; Et li uns arde piffat on s'is arme accore.

(Cher, au cygne, 6813, Beiff.)

Li p. eurent li anquet *guisarme* pie fier.

(ROY, *Ides*, f. 46, Michelant.)

De li *guisarme* l'a si bien assené

Qu'il l'a fendu jus-qu'à l'orgu doré.

(Gaut., en court nez.)

Guisarme la *guisarme*, qui fu fait et membre ; Par ce le gros du cuer fu l'orgu foré.

(G. de Nanteuil, 630, A. P.)

S'entend une *guisarme* et s'en vint vers... de l'orgu l'orgu l'orgu plain bras estendu. *Chron. de S. Den.*, ms. S. G. Gen., f. 330 v.

Escort le haches et de bras armés,

Et de *guisarme* dou il y a plués,

(L'Est, *Chron.*, Richel. 2233, f. 27 v.)

Li *guisarme* est une arme d'astuce d'une *guisarme*. (Lrv. du Chec. de La Tour, Richel. 1490, II.)

L'army li porte du braz au coude qui tant tremble d'une *guisarme*, qui lui remplit tout bras et garde bras. (Lrv. de Mad. S. Catherine, p. 91, Bourcussé.)

Un baston a une grande almele appelle *juserme*. (1426, Arch. JJ 173, pièce 590.)

Garis de bons *jusermes*. (1439, *Ord. du D. Pierre*, ap. Lob., II, 1134.)

Deux *jusermes* et une autre qu'il a baillee a fourbir, (*Vente des biens de Jacques Coeur*, Arch. KK 328, f. 137 v.)

En sa main avoit une grande et grosse *guisarme* a la vieille facon. (MATHIEU D'ESTOCHY, *Chron.*, II, 152, Soc. de l'Il. de Fr.)

Et comme bien ruzez gendarmes,
Des Grecs et des Romains aussi
Prenois les bouclers et *guisarmes*.

JOVAN. DE BELL., *la Luce chrest.*)

La forme *wisarme* est indiquée sans exemple par Roquefort.

Plusieurs dictionnaires de la première partie du XVII^e siècle donnent ce mot :

Gusarme, arme d'ast. bâton à long fer, et long fust. (Mox., *Parall.*)

Guisarme, baston à long fer et long fust. (L'UEZ.)

GUISARMER, *gisarmer*, v., armer d'une *guisarme* :

Charmoît, armoît, *gisarmoît*, enharnachoit, empennachoit, caparassonnoît. (RAB., l. III, prol., éd. 1552.)

GUISARMIER, *gisarmier, juisarmier, juis., juzarmier*, s. m., homme de guerre armé d'une *guisarme* et combattant à pied :

Sont mes gens les plus mal sonneux ?

On sont trems mes *guisarmiers* ?

(GREVY, *Hist. de la pass.*, 1876, G. Paris.)

III. archers et un *juzarmier*. (1450, *Ord. du D. Pierre*, ap. Lob., II, 1134.)

Pour lui, son page, et un *guisarmier* on consillier. (J. DU CLEBERG, *Mém.*, l. I, c. 8, Bichon.)

Les archiers et *juisarmiers*, et trois mil francs archiers. (AL. CHARTIER, *Hist. de Charl. VII*, p. 214, éd. 1617.)

GUISCART, *guiscard, quicart*, adj., fin, rusé, astucieux, avisé :

De tant par estes fol *quicart*.

(G. DE COISEL, *Mir.*, ms. Brax., f. 121 v.)

Par foi, moule *guiscartes*, sur le contredites. (FLOUR., 1633, A. P.)

C'est ce Robert lequel, par son excellent esprit et astuce grande, fut nommé *Guiscard*, qui en la langue des Normands signifie incertain et rusé. (ANT. DU VERDIER, *Diverses leçons*, p. 405, éd. 1615.)

Ondit encore aujour'hui, en Normandie, *guicard*, pour fin, rusé, astucieux.

Nom propre, *Guichard*.

GUISCHE, s. f., mauvais traitement :

Mult par desent mortel seigneur,

Mes il lui font la *guische* au chief de tar.

(AL. ROM. *de Rou.*, Richel. 19523, f. 152 v.)

GUISCHER, v. n., Le dernier éditeur des *Quinze joyes de mariage* explique ainsi ce terme : *Guischer* est un mot palois dont le sens est assez difficile à rendre en français. Il signifie *glisser vivement*, comme une anguille qui s'échappe des mains de celui qui la tient. Ce mot ne se trouve

que dans le manuscrit. Les anciennes éditions ne disent rien. Celles de Rosset portent *guiche*, que Le Duchat explique par *gauchir* :

La nuit vient, et sachez que la mere a bien introduit la fille, et enseignée quelle lui donne de grans esteores, et qu'elle *guische* en maintes manieres, ainsi que une pucelle doit faire. (*Quinze joyes de mar.*, XI, Bibl. etc.)

C'est peut-être une simple faute pour *guiche*, forme de *guencher*.

GUISCOU, *guicheus, quichous*, adj., rusé, mauvais, méchant :

Li estors est si perellos.

Et si divers, et si *guiscous*.

Et a casen de tel maniere.

C'ore est avant et ore arriere.

(PARTOU., 3293, Crapelet.)

Li estors est si perillos

Et si divers et si *guichous*.

(Ib., Richel. 19152, f. 136 v.)

Et partant sera li pastres delivres s'il a bien s'entente mise au berbiz *guicheus* et inobediantz. (RIELE S. BENEIT, Richel. 25960, f. 5 v.)

Les *guicheus* et les mal dontez doit estraindre durement. (Ib., f. 7 r.)

GUISE, voir GUIGE.

GUISELER, v. a., mettre en liberté sous caution :

Jeellui Loys pour evider demourer victorien, a trouvé maniere de soy faire *guiseler* et de faire *guiseler* le suppliant, selon les loy et usage de la chastellonie de Bourgour. (1463, Arch. JJ 199, pièce 79.)

GUISELYNE, s. f., p.-è. faute pour javeline :

Et trouverent monseigneur l'areevesque tout armé, tenant une *guiseleine* en sa main. (ROGIER, *Mémoires*, f. 101.)

GUISER (se), v. réfl., se déguiser :

De jour entre la gent vont sagement, de nuit se *guisent* et vont par la ville en *guise* de hardis, car ils sont seurs que l'un ne les connoist. (*Sytrac*, Ars. 2320, § 115.)

GUISEIME, voir GUISARME.

GUISNIAGE, voir GUINONAGE.

GUISTE, s. f., sorte de mesure :

Laye a la casse un *guiste* de ebuere. (17 août 1512, *Ord. touch. le tonl. de S. Bert.* et S.-Omer, Arch. mun. S.-Omer.)

GUISTERNE, voir GUISTERNE.

GUISTERNEUR, voir GUISTERNEUR.

GUISTERNEUR, voir GUISTERNEUR.

GUISTHENEUR, voir GUISTERNEUR.

1. GUTE, s. f., chapeau :

Car delous ces noveles vint en l'ost mes baslois, oul et *gute* s'afinés, s'ot un chapel bogrois. (HEUR. LOUCE, *Foily. de Candie*, Richel. 23518, f. 158 v.)

2. GUTE, s. f. ?

Et apres, Danzer vient, qui ne se part
D'avecques eux, et fortune en leur quart
Qui vive tout : amer n'est que hasart.
(Estr. Descen., Poés., l. 1, 2. A. T.)

GUITEE, s. f., caserne ?

Quant vint a l'endemain que nos gens
furent arrives d'autre part de Constanti-
nople, il assaillirent la tor de Galathas, et si
n'y ot mie grant assaut, et la prestrelz, si
bouterent le feu en la *guitée*, et descen-
drent les Grifons qui estoient venus par la
tor secore, et chauc en i ot de noies, quant
on depeça la maulte, qui dessus estoient
montes par fuiren Constantinople a garant.
(B. LE TRES., *Contin. de G. de Tyr.* p. 292,
Guziol.)

Cf. GURICE.

GUTTEPIRE, s. f. ?

Tout est terné *guttepire*,
Chascun de jor en jor empire,
(*Vie des Peres*, Richel. 23114, f° 13^v.)

GUITERNE, guytterne, guistterne, gisterne, ghisterne, guisterne, quaiterne, s. f., instrument à cordes pincées dérivé de la cithare et de la roie .

Si a *guiternes* et leus.

(*Ross*, 21287, Méon.)

Il avoit en sa compaignie sept joueurs
de *guiternes*, et il meisme, si comme l'en
dit, commença a jouer de l'uitiesme *guit-
terne*. (*Gr. Chr. de Fr.*, Philip, de Valois,
XIII, P. Paris.)

Viele, luth et *guiterne*

(J. LEFEVRE, la Vieille, l. 215, Cocheris.)

Assaer le psalterion.

Ou timbre ou *guiterne* ou citholle.

(*Clef d'amour* p. 98, Tross.)

Jener de la *ghistierne*. (*Compte de 1361*,
Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Comme icellui Lotin eust joué d'une
gisterne qu'il avoit, pour faire esbater et
dansier plusieurs jeunes gens qui la
estioient assemblez. (1399, Arch. JJ 154,
pèce 172.)

Sus tost ! la royne des *guiternes* !

(*Patelin*, p. 69, Jacob.)

Flenstes, lutz, *guiternes*. (BONIVARD,
Adv. et dev. des lang., ed. 1838.)

Si tu veulx aporter la *guyterne*, et que
tu chantes un peu avec elle de ces chan-
sons amoureuses que tu seais. (A. LE
MAGON, *Decameron*, 2^eme jour, Nouv.,
3^eme, t. IV, p. 273, Delaive.)

Ceux qui apprenent a jouer de la *gui-
terne*. (LA BOET., *Mesnay. de Xenoph.*, Feug-
gère.)

Guiterne se disoit encore au dix-septième
siècle. Il a été employé par Sorel :

Vous avez beau jouer de la mandragore
ou de la *guiterne*, de la lencure, du cristre
et de l'epine vinette, L'aurotte n'en fai,
quere de compte. (*Fracacion*, l. II.)

Lille, *guiterne*.

**GUITERNEAU, s. m., dimin. de *guiterne*,
guitare :**

Sus tost ! la royne des *guiternes* !

A coup, qu'ell' me soit approuchee ?

Je sçay bien qu'elle est accouchee.

De viugt et quatre *guiternes*.

Enfans de l'abbé d'Iverne-ort.

(*Patelin*, p. 69, Jacob.)

GUITERNEUR, guytterneur, guistterneur, verbe.

= Nourir, jouer de la guiterne :

L'un de eux dist a Jehan Barre, qui lors
jouoit de la *guyterne* : Viens jouer et *guy-
sterne* avec nous. (1368, Arch. JJ 99, pèce
357.)

Vel. fig. Jouer :

Et vint que les fortes levroit

Vous puisent *guysterne* les os.

(*Contes des Apost.*, vol. I, f° 224, éd. 1537.)

**GUITERNEUR, - treneur, guict., guist.,
ghnist., ghist., gist., quit., s. m., joueur de
guiterne :**

Deus maîtres de vielle a queus Robers saisis,

Avec un *guysterneur*, accordant par devis.

(*Veu de Hiron*, 59, éd. Mons.)

Tierri le jongleur et ses lieus li trompe-
tes, ses fliaustes li vielleses et ses se-
rourges li *guysterneur* ont mont de boies
instrument. (*Dialog. fr. Rom.*, f° 20^r,
Michelang.)

Un *guyterneur* ou autre menestrel qui a
dit en sa pensee. (DRESME, *Eth.*, Richel.
204, f° 267^r.)

Se le vieieur ou le *guysterneur* fait et or-
dene comment le defaut et le vice d'une
corde mal tendue et mal accordée soit
corrigié. (J. DESALISB., *Polieratique*, Richel.
21287, f° 108^v.)

Japennant li *guyterneur*. (*Reg. du Chal.*,
I, 263, Biblioph. fr.)

Guysterneur. (*Compte de 1427*, Douai, ap.
La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ghuysterneur, (1341, *ib.*)

Jehan Damiens, *ghysterneur*. (1465, Va-
luciennes, *ib.*)

Gissterneur. (1467, Douai, *ib.*)

Guysterneur. (xv^e s., Lille, *ib.*)

Lapuelle estoit fille d'un *guyterneur*
d'Epheuse. (*Mir. histor.*, f° 232^r, ed. 1179.)

**GUITERNEUS, - eur, - eulr, guystren.,
quistren., s. m., joueur de guiterne :**

Deux maîtres de vielles a queus Robers saisis,
Avec un *quistreus*, accordant par devis.

(*Veu de Hiron*, ap. Ste-Pol., *Mem. sur la
Cheuterie*, III, 122.)

Un *guyterneur*. (*Parties eclairc. piéces
par le duc d'Orl.*)

Guysterneur. (1453, Douai, ap. La Fons,
Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

Guyterneur jouans de lutz. (xv^e s., Lille,
ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Rouchi, *gisterneu, quichterneur*, mén-
estrier. Wallon de Mons, *gisterneu*.

GUITERNEUR, s. m., joueur de guiterne :

Tordistes... se moiquoit de Neron, et dis-
oit infinis maux de lui. L'appellant char-
retier, *guyterneur*. (GRENILLET, *Disc. sur les
moyens de bien gouverner*, p. 117, éd. 1577.)

GUITERUN, voir GOITRON.

**GUITON, - un, guytton, giton, wilton, s.
m., page, valet :**

Cortoisement apela le *guyton*.

(*Les Lohers*, ms. Moulp., f° 181^v.)

Dame, laissez estes, dit li cuens Salomon,
Com échange a de mort, q' atant tel *guyton*
Bon Karles vs promet de miaz de sa maison.

(J. BON., *Sat.*, xxvii, Michel.)

Et chil de Coybeche, et serjant et *guyton*

(*Cher. au cygne*, t. 5621, Huppen.)

Li pois corammarus demanda au *guyton*.

Coubaie il puet avoir de si que a *guyton*.

(*ib.*, II, 2728.)

... Fors tant que leur meon

Qui estoient a longues beches et *guyton*.

(*Ren. de Montbr.*, p. 136, Michelang.)

Torné s'estoient devers le duc Gaydon

Fel. amé, de damoiseins *guyton*

Qui ne desirant se li mesleer non.

(*Gyhan*, 9361, A. P.)

Trosqu'an broilloit les mena et *guyton*

(*ib.*, 6532.)

Leurement pleurs li *guyton*.

(*Blancard*, 1159, Michelang.)

Els de mandet les chiens, six amenc' un *guyton*.

(*Horz*, 619, Michel.)

Y avoit six trompettes et six *guytons*.

(P. CHOQUE, *Voy. d'Ame de Foir*, Richel.
90, f° 5.)

La langue moderne a conservé *giton*,

dans le sens de vil complaisant, de
bauché.

GUITRUN, voir GOITRON.

GUYON, voir GUION.

GUYVERE, voir VUYVERE.

GUYVRE, voir VUYVRE.

GILDABLE, voir GILDABLE.

GULE, voir GOLE.

GULEE, voir GOLEE.

GULEUS, adj., glouton :

Glousus, glouton, *guleus*. (*Catholicon*,
Richel. I, 17881.)

GULLE, voir GORLE.

GULLER, s. m. ?

Plusieurs *gultes* d'estain. (18 fév. 1391,
Inv. de mercier, luv. de Membr. de la
mairie de Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

Abont son esclumane vestit et le *guloir*
Et met l'esquerpe al col et le bordon palmioir.

(*Let. des Preis*, *Geste de Liège*, 18962, *Gloss.*
philol.)

**GULOISE, s. f., gourmandise, glouton-
nerie :**

De paradis *gulositez*

Maiz bones a deserteiz.

(G. DE GOVAT, *Mir.*, ms. Brux., f° 217.)

Voraz, devoremens, *gulositez*, destruc-
tion. (*Gloss. de Salins*.)

Via la retribuicion

Ou'on euvre de *gulosité*.

(N. DE LA CHANSAVE, *Guldamm. de Banequet*, p. 355,
Jacob.)

En detestant *gulosité*,

Oui consume vin, chair et pain.

(*ib.*, *ib.*, p. 276.)

Le septiesme pechié est *gulosité* et vie
charnelle et dissolute. (EXIMIES, *Livre des
s. anges*, f° 67^v, ed. 1378.)

Unz yvrongne ayne touz-jours son erupale
et *gulosité*. (*Le prem. Vol. des exp. des Ep.*
et *Ev. de Kar.*, f° 43, éd. 1519.)

Que l'homme ou la femme qui feront vu
a Nostre Seigneur et se voudront consacrer
a Dieu qu'ilz se abstienent de boire vin

et tout ce qui fait suinter, car toute *gulosité* et toute excessive répétition de vin et viande sont causes d'humors pecheux. *Ib.*, p. 719.)

Gulose s'éplore de ne le faire
A tout ruer en crapuleux s'abat.
J. BOURG. *Trav. de l'Acad. des Doms*, p. 2^o,
éd. 1562.

GULPINE, VOIR GUERPINE.

GULPIR, VOIR GUERPIR.

GULYON, S. F. ?

Vertus, gins, *gulation*. (*Gloss. lat.-fr.*,
Richel. 1, 7679, p. 262 v°.)

GUMENE, VOIR GOMMENE.

GUNELE, VOIR GONELE.

GUNTUR, VOIR GUTTUR.

GUBELL, VOIR GOREL.

GUODET, VOIR GODET.

GUGUE, VOIR GOGUE.

1. GUGUE, VOIR GOGUE.

2. GUGUE, VOIR COQUE.

GUGUELE, VOIR GOGUELE.

GUOLE, VOIR GOLE.

GUORGAS, VOIR GORGAS.

GUORGIEMENT, VOIR GORGIEMENT.

GUORLE, VOIR GORLE.

GUOI, *guoy*, remplaçant le mot Dieu dans certains jurons :

Et si, je renie *guoy*, dit il, il fut tué un
cheval sous un gendarme. (*Nouv. Fabrique
des excell. Traits de verité*, p. 23, Bibl. etc.)

Par la vertu *guoy* des privilèges de l'U-
niversité. (*RAB.*, l. II, c. XI, éd. 1512.)

GUOPIL, VOIR GOCIL.

GUORRE, VOIR GORRE.

GUORNEOR, VOIR GOVERNEOR.

GUOX, VOIR GOOL.

GI PIL, VOIR GOCPIL.

GUPILLE, VOIR GOUPILLE.

GURDINGE, VOIR GARDINGE.

GURENE, S. F., partie d'un moulin ;
n'a été rencontré que dans un texte provin-
cial du commencement du XVII^e s. :

Le premier d'un moulin à eau est tenu
d'autre leur ledit moulin de tous harnas
mouvans et travaillans, comme chevilles,
aubes, coux, enginez, *gurenes* et chop-
pines. 1611, Noyon, ap. La Fons, *Gloss.*
ms., Bibl. Amiens.)

GURRI, S. M. ?

Le *ress. d'Artois* ou la vers-terre.
Man. de Toul., Richel. 60, f. 123.)

GURGEANI, adj. ?

Gourges, *gurgeau*. LA PORTE, *Epith.*,
f. 1571.)

GURGETTE, VOIR GOGGETTE.

GURGITE, S. L., canal :

Car tout le feu horrible et noir
De nostre Dieu renx manoir
Se rend par veines et *gurgites*
A ces estaves dessussites.
(*Actes des Apost.*, vol. I, p. 141, éd. 1537.)

GURGULATION, S. F., gargouillement :
On i et comme la *gurgulation* dou boel.
(BRUN DE LOUX-BONC, *Cyrgurgie*, ms. de
Salis, p. 79.)

Inflacion d'estomac c'est ventosité as-
semblee en l'estomac par foiblesse de
vertu digestive qui fait tument, inflacion,
ructacion, *gurgulation*, torsion. (B. DE
GORD., *Pratyc*, V. XI, éd. 1495.)

GURGILLON, *gorguillon*, *gourguillon*,
gourguillon, S. M., charançon :

Autres bestes naissent des herbes comme
les *gourguillons* et taugis qui viennent
de fleurs. (*Chron. et hist. saint. et prof.*,
Ars. 3513, p. 14 r°.)

Les bestes nommees *gurgillions* ou *gargulions*. (*Jard. de santé*, l. 180, impr. la
Minerve.)

Toutes choses qui proviennent des
champs cultivez avec fien, sont de mauvais
suc et moins sain. Et mesmes le froient et
tous autres bleds en sont plusost assail-
lez des coussous ou *gourguillons*. (J. G.
P., *Occult. mere. de nat.*, p. 191, éd. 1567.)

Si leurs richesses consistent en molins,
l'eau le emmaine, si ce sont robes, les
atres les gasteut, si greniers pleins de
bleds, les *gourguillons* les mangent. (GU-
TERRY, *Epit. dorees de Guercara*, II, 84, éd.
1588.)

Cf. GARGETON et GARGERON.

GURPIR, VOIR GUERPIR.

GURROIEUR, VOIR GUERROIEUR.

GURT, VOIR GORT.

GUSERME, VOIR GUISARME.

GUSTABLE, VOIR GOSTABLE.

GUTEMENT, VOIR GOUTMENT.

GUTER, S. M., évier :

Assit eliam micatorium et ruder ad quod
sordes coquina deflere possint. Miur,
guter (NECK., ms. Bruges, Scheler, *Lex.*,
p. 88.)

GUTEREL, VOIR GOUTEBEL.

GUTIER, V. A., laver à la gulle :

Pour faire un jubé en la dite eglise,
par la maniere qu'il est pourtraict et *guté*
en une pel de parchemin. (1382, *Compt.
de l'égl. de Troyes*, p. 17, Gahan.)

GUTTE, S. F., gulla-percha :

Myrr et *gulle* et casse sentent de les
vestemens venans des maisons de yvre.
(LE FEVRE D'EST., *Bible*, Ps. XLIV, éd.
1534.)

GUTTILE, S. F., petite goutte :

Quant l'arc apparoit avec petites gouttes,
la nue est basse, laquelle survenant apres
grandes secheresses aux arbres ja naturel-
lement odoriferes, la petite humidité des
guttiles ja eutes, elle se convertit inen-
siblement en vapeurs odorantes. (LE
BLANC, *Trad. de Cardan*, p. 84 v°, éd.
1556.)

GUTTUR, *guntur*, S. M., gosier :

Sepulchre auzanz est li *guntur* d'icels,
(*Psalm.*, Brit. Mus. Ar. 230, p. 9 v°.)

GUVERNOR, VOIR GOVERNOR.

GUVET, S. M., chat-huant :

Et a terre l'en mettera un *guret* ou *gu-
vette*, c'est a dire un chat huant. (FRERE
NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ.
de P. des Crescens*, p. 122 v°, éd. 1516.)

GUVETTE, S. F., chat-huant :

Et a terre l'en mettera un *guret* ou
guvette, c'est a dire un chat huant. (FRERE
NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ.
de P. des Crescens*, p. 122 v°, éd. 1516.)

GIYAGE, VOIR GUIAGE.

GUVCIE, VOIR GUICIE.

GUYDEMENT, VOIR GUIDEMENT.

1. GUYE, S. F., grue, machine servant à
élever des fardeaux :

Un gable neuf, deux ou trois bouz de
viez cables, une *guye* a aller l'engin du
halisage. (1527, *Ino. de l'engin de halisage*,
ap. Mantellier, *March. frég.*, II, 455.)

2. GUYE, VOIR GUIE.

GUYENNOIS, VOIR GUIENNOIS.

1. GUYER, S. M., gruau, fleur de farine
Doyl estre le pain de *guyer*. (G. DE SEY-
TURIERS, *Man. adm.*, ap. Ferroul-Mont-
gaillard, *Hist. de l'ab. de S. Claude*, II,
307.)

2. GUYER, VOIR GUIER.

GUYERDONNER, VOIR GUERREDONER.

GUYERESCE, VOIR GUIEOR.

GUYETEMENT, VOIR GAITEMENT.

GUYNETE, VOIR GUINETE.

GUYLE, VOIR GUILE.

GUYMBELET, VOIR GUMBELET.

GUYMBELETER, VOIR GUMBELETER.

GUYMBERGE, VOIR GUMBERGE.

GUYNICHE, VOIR GUINCHE.

GUYNCHER, VOIR GUENCHIER.

GUYNDAI, VOIR GUINDAI.

GUYNDAUT, VOIR GUINDAUT.

GUYNDEE, VOIR GUIDEE.

GUYNDOLE, VOIR GUIDOLE.

GUYNEMENT, VOIR GUIDEMENT.

GUYNER, VOIR GUIGNER.

GUYNETTE, S. F., héquille :

Au moyen de *quoy* je fusse contrainct
de la suyre a quatre pattes, ou avec des
potences ou *guynettes*, comme ce vray
prophete Ragot. (*Navig. de Panurge*, prol.,
p. 4, éd. 1556.)

GUYNIGNER, VOIR GUIGNIER.

GUYONEIS, VOIR GUIENNOIS.

GUYOVR, VOIR GUIEOR.

GUYPER, voir GUIPER.

GUYSAMME, voir GUISARME.

GUYSAMIER, voir GUISAMIER.

GUYSTRENEUX, voir GUITERNEUX.

GUYTEMENT, voir GAITEMENT.

GUYTNER, voir GUITERNER.

GUYTON, voir GUITON.

GWAI, voir GUAL.

GWENCHIER, voir GUENCHIER.

GWIER, voir GUIER.

GWYER, voir GUIER.

GY, voir GIP.

GYGANE, voir GIGANE.

GYGE, voir GIGUE.

GYLE, voir GULE.

GYLOUR, voir GULEOR.

GYMBERTER, voir GIMBERTER.

GYNGEMBRAS, voir GINGEMBRAS.

GYPSE, voir GIPSÉ.

GYRER, voir GIRER.

GYSSELHUNS, s. m. ?

La terre et seigneurie de Flanques gisante au village de Loon, châtellenie de Bourbourg, est tenue en fief du roy de France a raison de son *gyselhuns* audit Bourbourg. (Acte sans date extrait des arch. de Bourbourg.)

GYSFIE, s. m. ?

Puis vindrent six trompes armoïées des armes du due, lesquelles furent faire place: apres elles entretent deux grans *gysfres* sur lesquels y avoit deux Albanays jouans du tabourin; apres venoient deux serpens. (P. Coche, *Voy. d'Ame de Foix dans La seigneurie de Ven.*, Richel. 90, f° 7; Lxx. de Lincy, Bibl. de l'Ec. des chart., 1861, p. 182.)



H; chercher à la voyelle simple les mots qu'on ne trouve pas avec un H.

1. HAA, s. f., épée :

Adonc iceilli Fatrouille va sachier s'espee et dist a son compere : N'aprouchiez de moy; car se vous aprouchiez, je vous doutraï de ceste haa. (1373, Arch. JJ 104, pièce 126.)

2. HAA, interjection :

Mais Passellion se siet sur le hort de la untaine moult dolent de la mort de son ere et de son cheval qu'il avoit perdu, mais il n'enset gueres la esté quant l'aer enimeux de la fontaine fist le chevalier matir. Si que l'ancien preudhomme qui e loing le regardoit et qui de luy avoit oïng, luy escria et dist : Haa, chevalier, je mourras illec se tu ne es mieulx avisé e la vie garder : car par telle voye fut leurdry le conte Estonne. (*Perceforest*, pl. IV, ch. 39, éd. 1528.)

HAABLE, voir HAÏABLE.

HAANT, s. m., mot douloureux, peut-être utile pour *brehant* :

veissiez meint tref et tant haant,
meint aucune de poïlle flouoiant.
(*Ateschans*, 4334, ap. Buck., *Gall. d'Or.*)

HAAT, s. m., soupir :

Comblé d'ennuy, voidé de tous esbatz,
Et de doulour portant sanglotz et haatz.
ers 1533, *le Monde sans croiz*, Poés. fr. des xv^e et xv^e s., t. XII, p. 198.)

HABELOTÉ, adj. ?

Depechon nous, car si ces gens d'armes

nous vont une fois trouver, nous en serons tant *habeloteés*. (DU FAIL, *Balavernes*, p. 415, Guichard.)

HABENE, s. f., bride :

Telles paroles inutiles et vaines
Luy dist Liger bouroyant ses *habenes*.
(O. DE S. GEL., *Enrid.*, Richel. 861, f° 107^a.)

Habenes, c'est assavoir licolz et ligatures pour attacher les chevaux. (BOURGOING, *Bal. Jud.*, III, 8, éd. 1530.)

HABENNIER, voir HAUBANIER.

HABEREAU, s. m., sorte d'habit d'homme :

Le suppliant a prins et emblé ung *haberéau* avecques une paire de chausses de bureau. (1474, Arch. JJ 195, pièce 4317.)

HABERGAGE, voir HERBERGAGE.

HABERGAILLE, voir HERBERGAILLE.

HABERGE, voir HERBERGE.

HABERGEMENT, voir HERBERGEMENT.

HABERGEOR, voir HERBERGEOIR.

HABERGERIE, voir HERBERGERIE.

HABERGIÉ, s. m. ?

Et une leise de dras feinz et de roses et de *habergie*. (*Gr. charte de J. s. terre*, Cart. de Pont-Audemer, f° 83 v^o, Bibl. Rouen.)

HABERGIER, voir HERBERGIER.

HABERJAIGE, voir HERBERGAGE.

HABILE, *habille*, adj., propre, utile :

Fournil suffisant et *habille* pour euvr suffisamment leur paste. (1425, *Cart. de Lagny*, Richel. I, 9902, f° 240 r^o.)

Illec croissent herbes *habiles* et proffitables a quelcques taintures. (BOCCACC, *Nobles malheureux*, VI, 9, f° 151 r^o, éd. 1515.)

— Digne :

Marie venoit alter querre
Et les homes de ceste terre
Qui sont de Marie *habille*.

(*Nativ. N.-S.*, Jub., *Myst.*, II, 32.)

HABILEMENT, *habill.*, adv., aisément, promptement :

Et pour donner resveil au peuple, il cria: au fen! au fen! Et lors chacun se leva plus *habilement* que s'il eust esté alarmé. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. cxx, Brehon.)

Il abandonna son roing, et jeta laschement ses armes pour tout plus *habilement*. (AMYOT, *Vies*, Demosthenes, éd. 1565.)

HABILITACION, s. f., sorte d'émancipation par laquelle l'enfant devenoit habille à contracter et pouvoit acquerir par lui-même, sans avoir le pouvoir de tester :

Lettres de *habilitacion* de pouvoïr acquerir des biens et possessions au royaume. (*Proc. verb. du conseil de régence de Ch. VIII*, p. 4, ap. Ste-Pal., éd. Favre.)

— Libération, émancipation en général :

Toutes absolutions et *habilitacions* en fait de penitences haïtes, tant par les diz contendans comme par les diz ordinaires pendant le seisme. (MONSTREL, *Chron.*, I, 53, Soc. de l'hist. de Fr.)

HABILITÉ. *abilis*, s. f., habileté, capacité :

S. avec que la bonne *habilité* de nature que il ont il eussent... d'estrane. (OREMSE, *Eth.*, Richel. 204, f° 318 r.)

Par *habilité* de... s. CHU. DE PIS., *Poés.*, Richel. 604, f° 131 r.)

La *habilité* de nos gensdarmes et l'*habilité* de leurs courages fut si grande, que... (GUYEN, *Compt. de Gas.*, t. 110 r., d. 1539.)

— Tour d'adresse, moyen adroit, ruse, fraude :

Sns ! il n'est de nécessité de trouver quelque *habilité* de faire à ce paillart injures. (*Man. de mel test.*, 2383, A. 1.)

Procès intenté à certains Italiens et courtiers qui avoient organisé des « blanches » dans la ville, à cause des « *habiletés* » qu'on peut commettre et des dettes blanches. » (1531-36, Arch. mun. Lyon, BB 53.)

— Exercice propre à rendre le corps habile, à lui donner de l'agilité :

Il ordonna un jeu en la cité ou les jeunes gens saillirent, tounoyèrent, et autres *habilités* y firent. (FOSSIER, *Chron. Marg.*, ms. Brox. 1642, IX, v, II.)

Celui chevalier frequentoit volentier ses tounoymens et esblatemens d'*habilité*. (*Est. des sept sages*, p. 88, G. Paris.)

C'est un grant tour d'*habilité* que faire bien le souterrain. (1522, *Les menus Propos*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., M. 368.)

HABILITER, habiliter, habilleter, habilletter, verbe.

— Act., rendre habile, exercer :

Si n'y delate que grandement j'en *abilite* l'entendement et le courage de que Nature m'encreigne. (FOUSSIER, *Poés.*, II, 2: 51, Scheler.)

Et *abiliteussent* leurs enfans à manier armes et à traire de l'arch. (D., *Chron.*, II, 419, Kerv.)

Amours tout festoy *habillote*. (LEFRANC, *Champ des Dams.*, Ars. 3121, f° 98^o.)

— Appliquer :

Dont il covient des jugemens et les sentences *habilliter* et tourner selonc le nature et le coignable fait des choses. (*Li Ars d'amour*, II, 126, Petit.)

— Réfl., se rendre capable, s'exercer, s'habiter :

Ainsy en laborant et ouvrant sur ceste matière je me *habillote* et delate. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2656, f° 61; Kerv., XIV, 3.)

Les croissiens s'*abillotaient* petit à petit à l'air d'atout. (MAIZ., *Songes du viel pel.*, II, 107, Ars. 2683.)

Les gens treuquans les armes et qui se *habillotent* à yodes. (1407, *Ord.*, IX, 205.)

Pour soy *habilliter* au treu noble mestier d'armes. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCXII, Buchon.)

Y en avoit qui s'*abillotoient* à tirer cailloux de devant. (LA LAMPE, *Hist. de Lucis*, f° 73 v., ed. 1556.)

Ce n'est pas la seule [femme] que j'ay veue qui s'est *habillote* pour avoir trahié

Famou. (BRANT., *Des Dames*, IX, 217, La-lanne.)

— S'armer en guerre :

Comme les Anglois occupoient la Charité sur Loire... les supplians... avecques plusieurs autres compaignons se *habillotoient* le mieux qu'ilz purent et furent es destruis où ilz avoient que lesdiz Anglois... passoiënt. (1389, Arch. JJ 135, pièce 216.)

— *Habilité*, part. passé, rendu, déclaré capable :

Mes ne furent *abiloté* A si bone loquence avoir. (MAGE DE LA CHARTE, *Bible*, Richel. 101, f° 186^o.)

Pour avoir les corps *habilités* aus armes ou a aucun autre ben labour corporel. (OREMSE, *Eth.*, Richel. 204, f° 402^o.)

Il tent à estre *habilité* au trope. (ERST. BRUN., *Poés.*, Richel. 810, f° 274.)

Les manans et habitans d'icelle estoient simples gens, non *habilités* ne halets à la guerre. (MOLINET, *Chron.*, ch. CCXII, Buchon.)

... En civilité Et droit canon estoit *habilité* Tant et si bien. (G. BOUCQUET, *Ep. fam.*, LXXVII, éd. 1545.)

— En parlant de choses, garni de ce qui est nécessaire pour produire un effet déterminé :

La ture, ung instrument ainsi appellé, est accordée et *abilite* de .x. cordes. (*Anticenn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 1874.)

HABILLAGE, ab., abeillage, s. m., habillage :

Or s'advis. Faïeu faire un bon tour... Il se voit en robes de village. Puis par dessus prist ung autre *abillage*. Car de retourz seulement s'accoustra. (*Faïeu*, p. 81, ap. Ste-Pal.)

— Apprêt :

Payé pour l'*abeillage* de trente et trois livres de chanvre à raison de dix deniers pour livre. (XXVII s., XI. d. (1597, Ste-Croix, Arch. Vienne.)

Dans la langue moderne, *habillage* se dit en t. de pâtisserie, pour signifier la préparation des volailles qu'on veut mettre en broche. (Gougeon d'une ce sens.)

HABILLEMENT, - illement, ab., s. m., équipement, machine, engin, arme :

Et les moill d'autres *abillemens* dont il peult moult avoir à ceulz de la chite. (*Prise de Constant.*, ms. Cambrai 1000.)

Que vous lui facez haillier fer, acier, buche, charbon, forge, souffles et tons autres *habilllemens* dont il vous requerra qui sont nécessaires aux ouvrages des canons. (*Lett. de Jeh. de Vienne*, 1^{er} nov. 1374, ms. Richel., Cah. des titres, Vienne.)

L'empereur est at à Vienne, le roy Charles V fist monstrier au roy des Romans fils de ceulz, la belle tour, les estables, garnisons et *abillemens* d'icelle. (*Chron. franc. ms. de Nançay*, an 1377, ap. Ste-Pal.)

Une nave de mer garnie de voile et de mats, chafel devant et derrière, et de tous autres *abillemens* et ordonances qui appartiennent à un navire. (*ib.*)

Une grange et pressouer... avecque toutes les cuves et cuiviers et autres *abillemens* appartenans audit pressouer. (1380, Arch. JJ 117, pièce 43.)

Il en toly et osta les moles et autres *abillemens* appartenans audit moilin. (1389, Arch. JJ 146, pièce 123.)

Si la pourveure (la bastille) largement de vivres, artillerie et toutes manieres de *habilllemens* nécessaires à leur emprise. (WARRIN, *Arch. Chron. d'Angl.*, t. 326, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Et aussi avisé aux *abillemens* de toutes les autres cages que on tant en cas d'effroy. (28^e *Reu. aux compt. de la ville d'Amiens*, Arch. mun. Amiens.)

Trait d'oreil il ne engin qui fast bon, *Nabillment* pour assailir el castre. (E. DESGRAVES, *Poés.*, III, 35, A. T.)

Les assistans ostèrent à icellui Caruel le baston et autres *abillemens* qu'il portoit. (1509, Arch. JJ 164, pièce 109.)

Mais tant est chargié d'*abillemens*, despees, et autres divers bastons ferrez que dix hommes seroient tous encombré de les porter. (*Reu. de Montaub.*, Ars. 5072, f° 100 r.)

La fist seroir les gens de sa dizaine... chacun tenant à sa main son tronçon d'eschelles et autres *habilllemens* pour combattre. (*Le Jouvenel*, ms., p. 69, ap. Ste-Pal.)

Afin que la dite ville puisse estre emparee, redifiée et garnie d'*abillemens* de guerre. (15 mars 1422, *Lett. d'Henry V*, Breigny, V, 44.)

Il assembla bien quatre cens combatans tous gens de guerre, portans *habilllemens* pour escheller et prendre places. (JUV. DES CUS, *Hist. de Charles VI*, an 1387, Michand.)

Et y avoit un homme assez leger, habillé en guise d'un ange, lequel par engins bien faits, vint des tours Notre Dame de Paris, à l'endroit dudit pont, et entra par une fente de ladite couverture, à l'heure que la reine passoit, et luy mit une belle couronne sur la teste. Et puis, par les *habilllemens* qui estoient faits, fut retiré par ladite fente, comme s'il s'en fust retourné de soy mesmes au ciel. (*ib.*, an 1399.)

Et gaignent les Francois leurs *habilllemens* de canons et autres engins de guerre. (*ib.*, an 1405.)

Et si avoient mist canons et autres *habilllemens*. (*ib.*, *ib.*)

Pourveu qu'on eust de grosses arbalestres, canons, coulevrines, et *habilllemens* de guerre. (*ib.*, *ib.*, an 1411.)

Nulls provisions de vivres n'y avoit en icelle place, ni autres *habilllemens* de guerre... car on en avoit osté toute l'artillerie. (J. LE FEVRE DE S. REMY, *Hist. de Charles VI*, p. 139, Le Laboureur.)

Et au tiers jour qu'ilz furent entres en icelle place, les Anglois de la garison d'Alençon vindrent courir devant eulx avec canons et autres *habilllemens*, et les assaillirent. (J. CHARTIER, *Chron. de Chart.*, VII, c. 60, Bibl. clz.)

Et y fist mener et afuster plusieurs grosses bombardes, engins à verges et autres *habilllemens* de guerre. (*ib.*, *ib.*, c. 91.)

Et premierement mist le roy de France son armée et en sa guerre si bon ordre sur le fait de ses gens d'armes que c'est belle chose. Car il a fait mettre tous iceux

gens d'armes et de traict en bons *habillemens* et seurs : c'est assavoir : les hommes d'armes estoient tous armez de bonnes cuirasses, harnois de jambes, espées, salades, dont la plupart desdites salades estoient toutes garnies d'argent, et lancors que portoiēt les pages de chacun d'eulx hommes d'armes. (Id., *ib.*, c. 253.)

Sus l'ateloit, la voile dresse,
Mets à point tes *habillemens*.
(GUESCH, *Hist. de la Pass.*, 6830, G. Paris.)

S'en alla à la porte St Honoré faisant apporter avecques luy plusieurs eschelles, fazots et autres *habillemens* d'assault. (MONSTRELET, *Chron.*, vol. II, f° 52 r°, éd. 1516.)

Les habitans de Bourges estant assieses en 1412, advisoyent toutes les voyes et manieres comment ils pourroient grever leurs ennemis par leur traict, canons et autres *habillemens* de guerre. (Id., *ib.*, vol. I, f° 152 r°.)

Et avec ce fist faire plusieurs *habillemens* de guerre, et par especial... fist édifier deux grandes bastilles. (Id., *ib.*, I, 29, Soc. de l'hist. de Fr.)

C'estoient gens de petite defense a regard des autres Anglois, et avec ce n'avoient point *habillement* dont ilz pussent gaires grever les Francois. (Id., *ib.*, I, 196.)

Et trouva que ilz deffaisient une nef de plusieurs *habillemens* que ilz avoient prinz, nous ne savons sur qui. (JEAN DE BETHENCOURT, le Canarien, p. 3, Gravier.)

Se partit le duc de Bourbon, et alla devant une belle ville et fort chasteil, nommé Moleon... et y demoura le chet trois jours devant la ville pour faire de beaux *habillemens* à l'assailir de tous les costez. (Hist. de Loys III, Duc de Bourbon, p. 174, éd. 1612.)

— Ce qui garnit une chose :

Une veugloire de fer a deux chasses en son *habillement* de bois. (7 décembre 1440, Invent. de Hugues Girard, Arch. mun. Dijon, H, Aff. milit.)

HABILLETER, voir **HABILITER**.

HABILLEUR, s. m., chirurgien :

Une bonne commere, tirant un peu sur l'age, estant tombee, s'estoit escroupponee, et estant habillée, elle avoit dit à son *habilleur*, lequel avoit remedié à la dislocation. (G. BOUCHER, *Serees*, I, 129, Roybet.)

HABILIER, *habillier*, *ab.*, *abelier*, verbe.

— Act., préparer, apprêter, équiper, orner, soigner :

Marbres et autres ornementz par *abilier* la maison. (Digestes, ms. Montpellier, II 47, f° 924.)

Quant toutes sez besingnes furent pourveues et ordonnees, et sez gens venus, et si vaissiel freté, garnet et *abilliet*. (FROISS., *Chron.*, III, 261, Luce, ms. Amiens.)

Et avoient un grant temps devant *abilliet* ornementz et instrumens pour assailir. (Id., *ib.*, IV, 188, Kerv.)

Habiliter, *abilier*. (Gloss. lat.-fr., Richel. I, 7684.)

PATHELIN.

La voulez vous dessus le gril
Ou bouillie, ceste grosse anguille ?

LE PELLETIER.

Or je vous requiers qu'on n'*habille*
Rien qui soit pour moy davantage.

(Nouv. Pathelin, p. 137, Jacob.)

T. IV.

La suppliante se print a *habiller* le disner d'elle et des gens de son hostel. (1458, Arch. JJ 188, pièce 45.)

A esté ordonné que Lolan Bertoull, palefrenier de l'église, prendra un juste filz honeste et propice pour le aider a *abilier* les chevaux. (1510, Cart. de Corbie, ap. Duc, III, 870, éd. Didot.)

Faire et *abilier* le pont de Clareaut assavoir y mettre une grosse poutre des soubz et des gros plainchons, ensemble deroumpre et *abilier* l'entree et yssue dud. pont. 1517, 5^e Compte de Jehan Coyteut, Arch. mun. Avallon, BB 1.)

Un Laconien, ayant achepté du poisson, le bailla a *habiller* a un tavernier. (G. BOUCHER, *Serees*, II, 23, Roybet.)

— Réfl., se préparer, s'équiper :

Qui s'estoient attendu a avoir argent et le cuidoient avoir pour faire leur besongne sans armer, monter et appareiller, eusi que compaign de guerre s'*abilient*, quant il ont largement de quoi. (FROISS., *Chron.*, VI, 228, Luce.)

Si se ordonnent et *abillement* une machine. (Id., *ib.*, II, 398, Kerv.)

— *Habillier*, part. passé, équipé, fourni, muni :

Sadoiers i ont mis et cent bien *abilier*.

(Bast. de Bailion, 6238, Scheler.)

Bien pourvus et *abilis* de naves et de vaisiaus. (FROISS., *Chron.*, II, 430, Kerv.)

Deux veugloires, dont l'ung est de coivre de fondue, et l'autre de fer a deux chasses, *habillies* de leurs chevaux. (7 décembre 1440, Invent. de Hugues Girard, Arch. mun. Dijon, H, Aff. milit.)

— *Habillie* de, prêt à, disposé à :

Comme le suppliant est prest et *habillé* de faire plaisir, service a autrui, etc., (1443, Arch. JJ 176, pièce 273.)

HABILONNER, v. a., rendre propre à une chose, disposer :

Et des branches dudit bois... avoit fait copier et *habillonner* pour son chauffage. (1466, Arch. JJ 194, pièce 169.)

HABIT, *abil*, *esbil*, s. m., habitation, maison, demeure :

Qu'esoir pou-sout de sa terre

Et ailleurs aler quere *habit*

U pousseit vivre a delit.

(Bret. ms. Munich, 936, Vollm.)

Ci es venez a nous *habit*.

(Rostan, I, 2308, Michel.)

Amis, meubre vos de l'ernite

Orzic, qui de la loi escrite

Nos precha et tant nos dit,

Quot tornastes a son *abit*

Qui est el chief de son boshage.

(Id., 2232.)

Il des ranez qu'il as braiz escoupoit

Pour son *abit*, que il fere voloit.

(Mon. Guill., Richel. 368, f° 2674.)

Il ne voit ne bare, ne cité

Mais pais null des retz;

Ne trouve recet ne *abit*.

(Gourain, 4913, Hippeau.)

Leost oïsel son *habit* fait

En rive d'estanc ou de mer.

(GILLEMENT, *Best. des*, 1116, var., Hippeau.)

Et maintenant li apresta

Assez pres de lui son *abit*

O ele maintenant se mist.

(Vie des Pères, Richel. 2311, f° 10^r.)

Et d'enfer nos rachetât il

Ou tuit aloient a *esbit*

Ausi bien li bon com li mant.

(Id., Ars. 3631, f° 8^r)

Il li lion et li liepart

S'en vnt enchensus a son *abit*.

(Male sans frein, ms. Berne 351, f° 28^r.)

Mais j' pour chou n'aront *habit*

En p'radis le glorieus.

(R. de Harpue, *Songe de Parad.*, 110, ap.

Scheler, *Trouv. Belg.*, nouv. sér., p. 201.)

El ternoit faroit si grant a bit

Ch'il verseroit p' illes e maist *abit*.

(Pars. du Christ, 548, Boucherie.)

Tant et si touchement comme il avera le vie naturel a cors, un quelconque *abit* ou estat que nostres sires Diex le metra, son en religion u hors religions. (Ars. 1520, Cart. de Fribes, CCCCXV, p. 526, Hantecour.)

Le couvent de Saint Johan de l'*abit* de Foutevraut. (Ch. de 1316, Foutevraut, anc. tit., 642, Arch. M.-et-Loire.)

Preres de Saint Johan de l'*abit* de Foutevraut. (Ch. de 1349, Foutevraut, anc. tit., 518, *ib.*)

— Etat, disposition de l'âme, habitude :

Or voïous nous que tous ceux qui parlent de ceste chose veulent dire un entent par justice un *habit* qui enclue les personnes à ouvrer justes choses. Et en ceste maniere il entent par injustice un *habit* qui enclue les gens a faire choses injustes et leur plaisir. (ORESME, *Eth.*, f° 90^r, éd. 1488.)

Purce que les enfans sont moult et ductibles, se ilz ensuyvent lascivité ou disolite carriere sans frein de raison, incontinent et eulx sont imprimez *habitz* vicieux. (II. DE GRANCHI, *Trad. du Gouev. des Prince*, de Gilles Colonne, Ars. 5062, f° 112 v°.)

— Exercice :

Après Nabuzodonosor demoura Zoroastes qui fust inventeur de l'art magique, lequel estoit roy de Babilonia, homme tres expert en armes, mais encore plus en lettres et en *habitz* speculatif. (Triumph. de Petrarq., f° 134 r°, éd. 1531.)

HABITABLEMENT, — *ablement*, *habitablement*, adv., à demeure, à toujours :

Et fu la cultiviers moult de jours comme *habitablement* *habitablement*. (Bib. hist. Ms. 332, f° 14^r.)

A avoir perpetuellement et *habitablement* comme son propre heritage toutes les mesons dessus devisees. (1316, Arch. JJ 53, f° 2 v°.)

Qui le lessent un roy *abitablement* toute ladelle justice pour luy et pour ses successeurs. (1337, Arch. JJ 68, f° 19 r°.)

Perpetuellement et *habitablement*. (1339, Arch. JJ 73, f° 8 r°.)

Accordons que lui et ses hois teingnent veillu herbergement perpetuellement et *habitablement* a toujours. (1375, Arch. MM 30, f° 28 r°.)

Afin que *habituellement*

J'aye paraturelle vie.

(DECHAMPEL, *Pelerin. de la vie ham.*, Ars. 2323, f° 124 v°.)

HABITABLEMENT, s. m., habitation :

Si s'arocha li dame d'un enfant,

Bogers n'ot ot nul *habitablement*

Mais que le ciel et la terre ausmeut.

(Les Lok., Richel. 1622, f° 173 r°.)

HABITAGE, - aige, s. m., habitation, demeure :

Et je ferai dejust ceste maison, la delors ceste forest, mon *habitage*. (S. Graal, t. 503, Hucher.)

Aussi tenent de nous senz mouen autres *habitaiz* es assis en plusieurs lieux en la viconte de Vaire. (1336, Arch. d. Jo, 7^o 1187^o.)

Expose nous ont nos bourgeois et subgez... de Neuville... disans que comme leur hotels, demourances et *habitaiges* soient sibles, etc. (19 oct. 1395, *Lett. de Louis, duc d'Orléans sur l'usage des habitans de Neuville*, ap. Le Clerc de Douy, t. 1, p. 313^r, Arch. Loiret.)

Aulens heent l'ung l'autre pour leur *habitaigez*, et telle fut la haïne entre Esau et Jacob. (J. LEGRANT, *Licre de bonnes meurs*, 1^o 104.)

Toute personne qui a ou aura maison ou autre *habitaige* delans la ville, les pent vendre, donner, eschanger. (1462, *Ordl.*, xv, 517.)

Qui da ventre de la parcelle

Vousis faire ton *habitaige*.

(*Myt. de S. Clem.*, p. 141, Abel.)

Digeons ains que payer louaige

D'une maison, ce servir *Abitaandre*

En un tonneau faisoit son *habitaandre*.

(*Poes. de L. Viane*, Chap. de liberte.)

Leelle damoysselle aura l'administration de leurs corps et biens et fera les fruits de leurs biens [et] *habitaiges*, jusques ad ee que lesdits enfans soient en aage competent, en les alimentant et nourrissant selon leur estat. (10 mai 1399, *Contr. de mar.* de C. Bory., Arch. Basses-Pyrénées, E 91.)

HABITANCE, - anche, *abitanche*, - anze,

f., habitation, demeure :

Austraien s'apartenance

Li decurais *Abitanche*

Et la haire des chevaus d'ones.

(J. de Valenciennes, *Li. de Vooce*, Richel. 1604, 1^o 21^o.)

M Il s'esmerveille K'il si fort

Le traiese et en tel *habitaer* le,

Car molt l'at dure pouitaer.

(*De Josaphat*, Richel. 1553, 1^o 218^o.)

Conquistent de Saint Jacques la plus mestre *habitanche*.

(*La conqueste de l'Espagne par Charlem.*, Doc. hist., t. III, p. 366.)

Quid guerri lor pais e lor metre *abitanche*.

(*Prise de Jampcl.*, 531, Mussafia.)

Mena li trois messages a sa metre *abitanche*.

(*Id.*, p. 88.)

HABITATEUR, *ab.*, s. m., habitant :

L'abane de Gennes qui... estoit gaste et destruite et sanz *habitateur*. (Chron. de S. Denis, ms. Ste-Genev., 1^o 212.)

Les nobles et les autres *habitateurs* de vos baillies. (Carl. de Piquigny, Arch. O 12625, 1^o 406^o.)

Ainsi mes freres, apres qu'avoys interroge nostre seigneur de l'*abitateur* de sa maison, nous avons omy ce que fault faire pour y demourer, mais si nous faisons l'office de l'*abitateur* nous serons heitiers du royaume de paradis. (Guy Juy, *Recueil de saint Benoist*, prol., p. 4^o, éd. 1528.)

... l'abigne d'istre

Habitateur de si belle...

(*Myt. de S. Clem.*, p. 141, Abel.)

(*Myt. de S. Clem.*, p. 141, Abel.)

Va l'en et fais tant que l'enree

De paradis te soit monstree

Dont jadis fus *habitateur*.

(GRIEUX, *Myt. de la pass.*, 1521, G. Paris.)

Des premiers *habitateurs* de ladite isle,

(*Perceforest*, vol. 1, c. 1, éd. 1528.)

Et pourtant andront les *habitateurs* de la terre, et pen de gens seront delaissez. (Bible, Isie, 24, éd. 1536.)

Habitateur. (N. EST., *Dictionariolum*.)

... Et n'est que spectateur

Du bastiment du monde, et non *habitateur*.

(Bis. GERARD, *Sur le trespas du roy Henry*.)

Les *habitateurs* d'iceluy mont. (F. DE

SAL., *Aut. de S. P.*, ms. Chigi, 1^o 74^o.)

— Fém., *habitatresse* :

Habitatresse de la vallee. (LE FEYRE

D'EST., *Bible*, Jer., XXI, éd. 1534.)

HABITATION, s. f., coutume, système de gouvernement :

Elle est grande (la pesanteur de tes pays) en nature de situation ou ils sont. Elle est grande en la nature de l'*habitation* qui y est. (G. CHASTELL., *Advertis.*, au duc Charles, vii, 306, Kerv.)

— Commerce avec une femme :

Par frequente *habitation* le meilleur du lait se retire a la maatrice. (G. BOUTCHER, *Sereis*, IV, 66, Roynet.)

Se disoit encore au XVII^e siècle :

Avoir *habitation* avec une femme, en avoir la compagnie charnelle. (*Dict. de l'Acad.*, 1^o éd.)

HABITAVEMENT, voir **HABITABLEMENT**.

HABITE, s. f., habitation, logement :

Li blanc chevalier print maint travail de monter sur les hauts lieux, cuydant toujours trouver quelque *habite* pour y soi tetraire. (*Perceforest*, III, 7, éd. 1528.)

HABITEUR, voir **HABITEUR**.

HABITEMENT, *abitement*, s. m., logement, habitation, demeure, lieu où l'on habite :

Pour tous les crestiens destruire

Qui avoient *abitement*

Autre Nouveuz vers Occident.

(*Grand*, ms., 1^o 43^o, ap. Ste-Pal.)

Outre cel roge n'a us *habitement*.

(*Abchaans*, 5981, Jonck., *Goth. d'Or.*)

3i jours et une nuit i prist *habitement*.

(*Ficabras*, 5081, A. P.)

Li terre est remise a la gent

Qui out eu lui *habitement*.

(*Lib. Psalm.*, LXXIV, p. 311, Michel.)

C'estoit une legine de povre *abitement*,

Qui d'amusose vivoit.

(*Hist. de Ger. de Blaz.*, Ars. 3114, 1^o 192^o.)

— Cohabitation, commerce :

La moie foi te plevis biouaigent

Qu'a ta mechie n'oi *abitement*.

(*Auliers*, Richel. 12368, 1^o 57^o.)

Et je vos ceant biouaigent

Ke jamais nul *abitement*

N'arai a fenre de cest mant.

(*Mir. de clerc de Norm.*, Richel. 23112, 1^o 59^o.)

HABITOUL, - eur, *abiteur*, *habiteur*, *abiteur*, *habiteur*, s. m., habitant :

Li *abiterres* del meil escharmirat. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, II, 4, Michel.)

Li *habiteleur* de Filistiu. (*Cont. Moys.*, Lib. Psalm., Oxl., p. 238, Michel.) Var., les *habiteours*, *habiteur*, *abiteur*.

Li habitieur de Chanaan. (*Id.*)

... Trestot li *abiteor*

De Paviron.

(*Bax. D. de Norm.*, II, 7316, Michel.)

Ja cil qui n' sunt *abiteor*

Jor vers Francis n'auront amor.

(*Id.*, *ib.*, II, 13587.)

La terre od sa grant pesanteur

U aos somes *abiteor*.

(*Id.*, *ib.*, II, 13897.)

Dens est *abiterres* de mon ener esperitelment. (*Comm. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 134^r.)

Cels *habiteors* de nostre sainte iere. (*Bible*, Richel. 901, 1^o 18^o.)

Le cors de cete mortel vie
En quy Sathaa li grans tricherres
Ot esté loue teus *abiterres*.

(*Mace de LA GRUYE*, *Bible*, Richel. 401, 1^o 864.)

Nouveus dieus, nouveaux *habiterres*

De mer.

(*Fobl. d'Or.*, Ars. 5069, 1^o 1954.)

Et multieup li *habiteur* en champ. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 295, Chabaille.)

La trouva li viles champestres dont li *abiteor* s'en estoient fois. (G. DE TYR, X, 8, Hist. des crois.)

Li *habiteur* de ce pais estoient crestien vral. (*Id.*, *ib.*, I, P. Paris.)

Lors chaire li murs, et demoura (la ville) sans *habiteurs*. (*Grand. Cron. de Fr.*, Charlem., iv, 2, P. Paris.)

Ne puis n'i autres *abiterres*. (*Vie Charlem.*, ms. Berne 41, 1^o 74.)

La cité d'Aire soit lavée du sanc aus *habiteurs*. (JOISY., *St Louis*, cxx, Wally.)

Accola, *habiteur*. (*Gloss. de Salins*.)

Desore en avant je ne regarderai homme ne *habiteur* de repos. (J. GOULAIN, *Bailion*, Richel. 437, 1^o 199^o.) Lat., Non aspiciam hominem et habitatoreum quietis.

O *habiteurs* de Jerusalem, que par aventure monz imaginatior, ysse commo feu et arde. (*Bible*, Hieremie, 4, éd. 1343.)

Les premiers *habiteurs*. (PASQ., *Rech.*, I, III.)

— Fém., *habiteresse* :

Habiteresse de vallee. (*Bible*, Maz. 684, 1^o 132^o.)

Habitant ou *abiterresse*. (1482, *Franch. de Franquemont*, Arch. mun. Montbeliard.)

HABITER, *ab.*, verbe.

— Act., avoir commerce avec, posséder :

Mais si vous aimez le deduit

D'*habiter* la belle au corps geut.

Par nostre haue il faut argeut.

(*Epigramme. Recente*, tiré du *Recueil de Poésie Francoise*, 1530.)

Madame la comtesse de Foix, sa femme, laquelle dict qu'elle aime mieux mourir que d'*estre habitée* de luy. (1359, *Lettre a Henry de Valois*, Var. hist. et litt., VI, 205.)

Si un homme va a une autre femme que la sienne, il est autant cocu que si sa femme l'avoit fait a un autre qu'a lui, d'autant que ce qu'il a fait a une autre, est imputé a sa femme justement, comme si un autre l'avoit *habitee* ou travaillé. (BEAUFAY., *Mogen de Tarventr*, p. 407, éd. s. d. u. l.)

— Neutr., cohabiter :

James ne sava ke la joie espiaut cant hom *habite* a fame. (*Li Contes dou Roi Flore et de la Bielle Jehanne*, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 103.)

Cilz qui fiance fame en la loi est pieça
Que s'il *habite* a lui, j'aiu. is autre a'ra.
(CUREL, *De Guescl.*, 6985, Châtré.)

Se un homme marié *habite* a la femme de son voisin, il se clot la porte du paradis. (*Ev. des Quenouilles*, p. 60, Bibl. elz.)

La nourrice *habitoit* modestement avec son mari. (G. BOUCHET, *Serees*, IV, 67, Roybet.)

Se disait encore au XVII^e s. :

Habiter avec une femme, avoir sa compagne charnelle. (*Dict. de l'Acad.*, 1^e éd.)

— Atteindre :

La quinte folie (d'Ével) fut de touchier, quant elle *habita* au fruit, dont il vanlist mieux que elle n'eust en nulles mains. (*Liv. du chev. de La Tour*, p. 90, Bibl. elz.)

Les pois leur estant osté ilz (les bouchers) vendoiert la char si chior que nul n'y poïoit *habiter*. (P. COCU, *Chron.*, c. 39, Vâlel.)

— Act., affronter :

Li comart fisoit, ne *posent abiter*.
Plus ne redoutent ke lian ne sancler.
(*Hiscon*, 1848, A. P.)

— Réfl., être comblé de :

Que Dieus de Sarre visitee
Qu'a touz biens s'estoit *abitee*.
(EVAR, *Genese*, Richel. 12457, f^o 56 r.)

— *Habité*, part. passé, domicilié, établi :
Que se aucuns desdiz receverens estoient bons et suffisans, et fussent bien *habitez* et mariez. (1378. *Ord.*, v. 11, 381.)

HABITERESSE, voir HABITEOR.

HABITOISON, *ab.*, s. f., habitation :

Castel ne fermeté ne nule *abitouison*.
(*Quatre fils Aymon*, ms. Montp. H 217, f^o 199^a.)

HABITUACION, - lion, s. f., habitude :

Frequentant les personnes et les habitacions seculieres. (*La tresample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, 1450, f^o 72^e.)

Avoir en *habitacion* conhomeille memoires des pechez qu'on a commis. (G. JEV., *la reigle S. Ben.*, f^o 20 v, éd. 1528.)

Employe donc la part intellectuelle,

Par une vraye *habitacion*.

A aymer Dieu sans variation.

(J. BOUCHET, *Labyr. de fort.*, Maz. 10832,

f^o 123 r.)

Dont vient *habitacion* de vertuz.

(*ib.*, *Noble Dame*, f^o 57 v, éd. 1536.)

Mais je crains fort par tout prendre et donner

Que des presens li respoussation

N'engendre en fin *habitacion*.
(Ch. FOSTAINE, *Contr'ance de court.*, 64, 1568.)

Quant les mauvaises inclinations et *habitacions* sont ostées l'ame s'en va incourent en paradis. (P. SUTOR, *Maniere de faire testam.*, f^o 14 r.)

HABITUDINAIRE, adj., qui a l'habitude d'une chose, qui y est habitué :

Habitudinarius, riaz, rium, *habitudinaire*, qui est en aucune chose habile. (*Voc. lat.* - fr., 1487.)

HABITTER, *ab.*, verbe.

— Act., habiller, vêtir :

Alont ala Henric cez freres adoubier.
Il moiseux aussy s'atit le carmour.
Et quant il vit cez freres vinst *abitter*.
Du gentilour qu'il t, a pris a souppier.
(*Ch. Capet*, 2310, A. P.)

— Réfl., s'habiller, se vêtir :

Robert en-harga tout simple habit, et s'vesty et *habitu* tout de drap gris. (FROISS., *Chron.*, IV, 490, Kerv.)

Le roy fist departir le tournoy et erier que tous chevaliers d'honneur vissent un banequet au franc palais; apres ce cry tons chevaliers se retrayent en leurs logis, *entr* desmaier et *habiter* de nobles vestemens. (PERCEFOREST, vol. II, f^o 124^v, éd. 1528.)

— Act., peupler :

On se pourroit assez esmerveiller du noble royaume de France, comment il est situé et *habitué* de cites, de villes et chasteaux. (FROISS., *Chron.*, XI, 226, Kerv.)

Pour *habiter* le pays de chrestiens; mena avecq luy de toutes sortes d'artisans. (MARG. D'ANG., *Hept.*, LXVII, Jacob.)

— *Habitué*, part. passé, vêtir :

Lors icellui suppliant estoit mal vestu et *habitué*. (1401. Arch. JJ 156, pièce 382.)

Aux autres tables furent assis plusieurs chevaliers et escuyers, dames et damoiselles, de diverses contrees, moult richement *habitez*. (MORSTRELET, *Chron.*, II, 150, Soc. de l'H. de Fr.)

Unz grant compaignon *habitué* d'un mantel noir. (1469, Arch. JJ 195, pièce 265.)

L'empereur, ainsi triomplament *habitué*, accompagné de ses princes, s'approcha de sa chayerie imperiale. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CXX, Buchon.)

Moult richement *habitez* et vestus. (D'ARON, *Chron.*, Richel. 5082, f^o 63 r.)

Habitez de robes noires. (1529, *Reg. cons. de Lim.*, I, 185, Ruben.)

Bien *habitez* en bonnes robes honnorablement. (1532, *ib.*, I, 217.)

Quatre grands barluis *habitez* comme en docteurs. (*Cérém.*, fr., I, 188.)

Suisse rom., *habituier*, v. a., avoir l'habitude de : J'ai *habitué* cet appartement.

Les homes d'enfants ont *habitué* la promenade de l'Évêché. Ce sont des personnes que j'ai *habitez*. (BOHÉTE, *Gloss. neuchâtelois*.)

HABORDEAU, s. m., morse parée :

Habordeau, the fish haberline. (COTER., éd. 1611.)

HABREGERIE, voir HAUREGERIE.

HACEAU, s. m., hache :

Haceau, ascia. (1464, J. LAGADEVIC, *Cathol.*, éd. Aulfret de Quotquenerin, Bibl. Quimper.)

HACEPIGNIER, voir HOUCEPIGNIER.

HACETTE, voir AÏSETTE.

1. HACHE, *haiche*, s. f., sorte de pot de feu porté comme les torches dans les réjouissances publiques :

Haiche portant les cierges aux fune-

railles. (XV^e s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Trois quatrions de chire en *haches*. (1592, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

En 1597, on livre a chascun de mess, du magistrat une *haché* de chire pour la procession. (*ib.*)

A Jehan Lecoq chieur pour la livraison de torces et *hache* de chire. X^{ie} M^{us} XVI. (1601. *Bile spécial des dépenses effectuées pour la jousne entrée à Lille des archevêques Albert et Isabelle*, Bulletin de la Commission historique du département du Nord, XII, 498.)

— ?

On coupe et accomode le nombre de .LX. rasieres de *hache* pour les chevayn. (1603, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

2. HACHE, voir HACHEU.

HACHEBUTE, voir HACHEBUTE.

1. HACHEU, *acheu*, s. f., coup de hache :

Etant lui dono grant *acheu*
Que la teste lui a tranchée.
(GUR. DE PIS., *Pois.*, Richel. 604, f^o 229 v.)

2. HACHEE, voir HACHEE.

HACHEMENT, *haich*, s. m., lambrequin ou chaperon d'étoffe qui enveloppe le casque ou l'écu, ornement d'armoirie, timbre, ou casque au-dessus de l'écu :

Achement en vieux langage, est li mesme chose qu'ordemens de beste. (Ch.-Fr. MENESTRIER, *Orig. des ornem. des armoiries*, p. 35, éd. 1680.)

Quant ils estoient longs en forme de *lambeaux*, on les nommoit lambequins ou lambrequins du mot latin Lemniscus qui signifie proprement ces rubans volans, dont les coronnes des anciens estoient liées. Quant ils estoient découpez aribelement, brodez, garnis de perles et de pierrieres, ou retez en broderie, on les nommoit *hachemens*, c'est a dire, ornemens de beste. (*ib.*, *ib.*, p. 41-42.)

S'il advenoit que par la mort d'auncun des compaignons, il y eut quelquez bandieres, especes, haches, timbres qui deussent estre offertz, qu'adonc (avant l'offrande d'argent) lesditz *hachemens* soient offertz. (1349, *Stat. de l'Ord. de S. Georg.*, Dup., cx, 7.)

Et sur leurs heumes leurs *hachemens* naturelz, que aucuns disent timbres. (*Tradé des Tourn.*, Richel. 1997, f^o 12 v.)

A Gilles de Mortaigne, l'un des communs ouvrages de ceste dite ville, pour un commandement de ses eschevins avoir esté en la ville de Tournay pour pourveoir une pierre servant au bolwerk de ceste dite ville en laquelle l'en a baillé le *hachement* de Mout... (*Compt. de la Tour*, 1553-56, f^o 42 r., Arch. Nord.)

Armes et *hachemens* du roi. (*ib.*)

Si estoit par dessus le siege du duc unz tablier armoié de ses armes, de *hachement* de son ordre et devise. (S. REMY, *Mém.*, ch. CLXXII, Buchon.)

Dessus le siege du souverain de l'ordre, sera mis et fichié l'escu de ses armes,

heaulmes, tymbres et hachemens. (Ib., ib.)

Les armes, les bannières, les enseignes, les tymbres et les *hachemens* des empereurs, rois, ducs, marquis, comtes, barons. (MOLINET, *Chron.*, ch. CXLIX, Buchon.)

HACHEPIE, achapit, s. m., sorte de hâton, échelle :

Jehan seut soy sentir ainsi frappé... hanté a un autre haston qu'il tenoit, appelé *achapit*, et en on donna un seul cov sur la teste. (1307, Arch. JJ 152, pièce 304.)

Lui fist echeoir hors des mains un haston avec le *hachepit*. (1415, Arch. JJ 169, p. 150 v.)

HACHEREAU, s. m., hachette :

Hachereau, a little axe, an addis. (COTGR., éd. 1611.)

HACHET, s. m., hachette :

Essens on hachettes ou *hachets* on quelque armure qu'il eust. *Journ. de Paris sous Ch. VI*, p. 30, ap. Ste-Pal.)

HACHETEUR, s. m., artificier ?

Unz *hacheteur* de Lille livre des vengues pour les archiers. xv^e s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

CH. HACHE.

HACHEUR, s. m., ciseleur :

A Jehan d'Abbeville, potier d'estaing et *hacheur* en orfèvrerie. (1390, D. de Bourg., 5904, ap. Laborde, *Enaux*, p. 337.)

HACHEURE, s. f., syn. de *hachement* :

Facon et maniere dont doivent estre les harnays de teste, de corps et de bras, tymbres et lambrequins que on appelle en Flandres et en Brabant... *hacheures* ou hachemens. (ROI RESE, *Œuv.*, II, 10. Onze-trebarbes.)

HACHIE, voir **HASCHIEE**.

HACHIE, *haché*, adj., ciselé :

Un petit gobélet d'or, *haché* a couronne tout entour. (138, *Inv. de Ch. V*, ap. Laborde, *Enaux*, p. 337.)

Un haon d'argent doré, *haché* sur le bord de l'ave. Marie. (1397, D. de Bourg., 5772, ap. Laborde, *Enaux*, p. 337.)

Un anier d'argent doré, *haché* a fleur de hz. (1400, *Pieces relit. au roy. de Ch. VI*, t. II, p. 297, Domet d'Arcey.)

HACHIEE, voir **HASCHIEE**.

HACHIERE, voir **HASCHIERE**.

HACHOEL, s. m. ?

Pour l'aveit fait d'un petit *hachuel* mis dans une petite cavelle baignoire et sur lequel on mist les XL poissons sur le canche hors de l'ayve devant M. le comte de Charolais, pour faire recelir present. (1453, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HACHON, s. m., petite hache :

Les uns en viennent lay hulla entre col et chaperon d'un *hachon* qu'il avoit caché sous sa robe. (Hist. pat. de Prince Erastus, f^o 39 v^o, ed. 1587.)

D'abbella, petite dolere ou hachette, *hachou*. (Calopoi Dict., B. C. 1584.)

HACHON, s. m., petite hache :

I. capitaine d'armes aux principaux des

hachots, es autres des conteaulx et es femmes des patenostres. (Norigit. fait par Jacques Cartier en 1535 et 1536, p. 26, Tross.)

HACQBART, voir **HACQUEBART**.

HACQUEBART, *hacqbart*, *haquebar*, *haquebat*, s. m., bière faible, qui tenoit lieu de petite bière, mais qui lui était de beaucoup supérieure :

A Marin Wadel et Guillaume de Rop pour deux haitez de *haquebart*, fust et breuvage donné aux Cordeliers de Abbeville. (Déce de 1495, ap. Beaupreire, *Etat des campagnes dans la Haute-Normandie*, p. 97.)

.ix. lots de bier a faire mortier II^e vi^e. unz lot de *haquebar* vi^e. (1518, Bethune, ap. La Fons, *Art. de Nord*, p. 196.)

Deux lots de *haqbart* et un quart de craquin, III^e s. (1561, S. Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Je scy hato, foir une aise, Veneur, brassor houpe, zoudalle Et *haquebat*.

(Maistre Harbretin, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., III, 171.)

HACQUEBUT, s. m., arquebuse :

Une multitude de lumieres, que faisoient faire les morces de leurs *haquebutz*. (JEAN DE SERBE, *Venue de la royne Alienor*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., XI, 247.)

HACQUEBUTE, - *butte*, *haquebute*, *aquebutte*, *hachebutte*, *harybute*, s. f., arquebuse :

Petits engiens, *haquebutes*, coulevrins et gros arbalistres. (WAYNIN, *Auclercron d'Angle*, I, 314, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Haqutes a croches. (Compte de 1516, Bethune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Espees, *haquebutes* et halberdars. (MÉNOT, *Serm. quatr.*, f^o 93 r^o, éd. 1526.)

Haquebutes deschargent, et grosses pierres raent. (J. MAUOR, *Voy. de Venise*, Consult. de D. Aviane et Pettillon, f^o 64 v^o, éd. 1532.)

Souventobis par devant la maison De Mousigneur vienent a grant foison Donner l'aulbade a coups de *haquebutes*.

(G. MAR., *Épist. du camp d'Utrique*, Dom. d'Al., p. 31, ed. 1594.)

A tous faisoit laisser leurs piegues, espées, lances et *haquebutes*. (RAB., I, 44, éd. 1512.)

En un moment aux coups de *haquebutte*,

Qui vint plus dre que playe, sert de butte. (1443, Ch. Ch. v^o, l'Alle qui a fait la porte devant le Coq a Landree. Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., IV, 663.)

Les jansyssaens avec leurs *hachebuttes*... ont donné deux terribles assauts. (Négo. de la France d'us le Levant, t. I, p. 217, Lett. de Nic. Jurssitch a Ferd. d'Autr.)

De pouvoir se exercer a toutes armes, mesmes a l'*aquebutte*. (1590, *Estats tenuz a Pontoise*, Richel. 3970, p. 14 r^o.)

HACQUEBUTER, *harquebuter*, v. a., arquebuser :

Harquebuter. (Compte de 1516, Bethune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Le pendre ou *haquebuter*. (Disc. sur le saccag. des égl., t. 70 r^o, éd. 1562.)

HACQUEBUTEUR, s. m., arquebuser ; III^e. *haquebuteurs*. (Journ. d'un Bourg. de Par. S. le règne de Fr. I, p. 174, Soc. de l'H. de Fr.)

HACQUEBUTIER, *harqbuttier*, s. m., arquebuser :

Canoniers et *haquebutiers*. (D'AUTOX, *Chron.*, Richel. 5083, f^o 30 r^o.)

Harqbuttier. (Compte de 1516, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ilz prelevent aus deux esles d'un grand chemin force *haquebutiers* et *haquebouteurs* qui portent pierres aussi grosses que une *haquebutte* a eroc. (Le loyal Serveur, p. 412, Roman.)

HACQUEBUTTERIE, *harq.*, s. f., arquebuserie :

Et estoient les maisons de la ville assez pres des murailles ou les Suisses avoient mis toute leur *harquebutterie*. (FLEUJANGE, *Mém.*, c. 36, éd. 1734.)

HACQUENART, s. m., petit cheval :

Madame vint sur une haquenue blanche, accoustree de drap d'or, et cinq autres dames sur pareilles haquenues, autres sur *haquenarts*. (MOLINET, *Chron.*, ch. CCCXIV, Buchon.)

HACQUENET, s. m., petit cheval :

Un jour je venoye de dehors Sur mon *haquenot* tout hausé. (COCHIN, *Monol. Coquil.*, II, 212, Bibl. elz.)

HACQUET, s. m., petit cheval :

Et pausez le petit *haquet* Et lay faictes bien sa litiere. (COCHIN, *Poés.*, p. 160, ap. Ste-Pal.)

HACUTIN, s. m., sorte de rempart :

Defenses, barbaskales et sifais *hacutins* Avoit fait faire, qu'ils n'y espargant rins. (J. N. DES PRAIS, *Geste de Liege*, 28210, ap. Scheler, *Gloss. philol.*)

HADOT, s. m., aigrefin :

Hadots et oitres et benons, Et congres qui sont gros et lons. (Bat. de Quaresme, Richel. 19152, f^o 92^a.)

Il est assavoir que chacun qui apporte poisson a Dieppe par mer, de chacun cent d'ansons ou de *hadots* salez... doit II. d. (1396, *Costumier de Dieppe*, Arch. S. Inf., G 852.)

HAË, voir **EË**.

HAËME, voir **AIËME**.

HAËMENT, s. m., haine :

Par Ere et hom commencement De mal, de mort, de haement. (Wace, *Vita S. M. Virg.*, p. 56, Luzarche.)

HAËNGE, *haenge*, *hahenge*, *hange*,

hainge, s. m., haine :

Ki tort eslevra u faus jugement fra, par curraz, ne par *hange*. (L. de Guill., § XII, Chevallet.)

Par parole *haenge* haie els ; enemî fait sunt a mei. (Lib. Psalms, Oxf., CXXXVIII, 21, Michet.)

De paroles de *haenge* avirunerent mei. (Liv. des Ps., Cambridge, CVII, 4, Michet.)

Grans melles et grans *haengens*, Grans porprises et grans calengens, Des melles ne d'autres afeings Ne faisoient par le dou gaires. (Bon. Ri hel. 375, f^o 225^r.)

Grauz meeltes e grauz haenges.
(*ib.*, 3^e p., 3297, Andersen.)

E s'il vos plaist briement diro
De la haenge l'achaisa.

(*ib.*, 10545.)

Ainz en crestra haenges, qui durera tot dis.
GARN, *Tit. de S. Thon.*, Richel. 13513,
f^o 53 r^o.)

Li hom deu humlement destornat ses
haenges. (*Dial. St. Greg.*, p. 71, Foerster.)

Dane erit entre eus habange.
(*S. Edward le conf.*, 3194, Luard.)

En l'autre a haenge,
Feintize et losence.
(*Sermon en vers*, p. 26, Jubl.)

Si tan avi devienze
Aneua, pur vielle haenge
Ne le doit pas d'ampner.

(EVRARD, *Distiq. de Dion. Cato*, ap. Ler. de
Lincy, *Prov.*, p. 157.)

Ore entent ben Heriant ke c'est hange mortel
Ke Rigmel ad vers lui.

(*Horn*, 887, Michel.)

Envie engendre detraction, detraction
haenge. (*Secrets d'Arist.*, Richel. 571,
f^o 126^v.)

Le hainge des nez fout pardonar,
E les vis qui sont pris fout delivrar.
(*Ger. de Ross.*, p. 294, Michel.)

Haut-Naine, hainge.

HAËOR, s. m., hâisseur, celui qui hait :

Haeres de fos et de nicés.
(*Mosk.*, *Chron.*, 8405, Reiff.)

HAEREDITER, voir HEREDITER.

HAEËT, voir HAËTE.

HAGART, adj., incertain, muable :

Son cuer hagart avait changé propos
et maie pensement. (*Troilus*, Nouv. fr. du
XIV^e s., p. 119.)

HAGER, v. a. ?

C'est ne costame avant mise
Qui plaist pour ce qu'il est nouvelle,
Et el n'est honeste ne belle,
C'est de vous hager et froisser
Et du chaste chaut-debrousser
Comme ehansous d'entrevoisner.

D'un Homme qui chmena la nuit de Pasq. une
puette. ms. Avranches 244, f^o 49^v.)

Cf. HAGEURE.

HAGET, s. m. ?

Le haget des bailes de la porte du mariez.
1506, Belhune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*,
bibl. Amiens.)

HAGETHE, v. a., lire :

En tel point que par les caviaus
Me doit li aue hagetor,
Et li autre ne doit manser
Si le gorge que j'en tressue.

HER. D'ESTREUX, *Chans.*, ap. Scheler, *Trouv.*
belg., nouv. sér., p. 123.)

HAGEURE, s. f. ?

Certainement tel hageure
Ne vient point de devotion.
D'un Homme qui chmena la nuit de Pasq. une
puce. ms. Avranches 244, f^o 49^v.)

Cf. HAGER.

HAGIOGRAPHE, *ag.*, *agyo*graphie, s. m.,
vre saint, Sainte Écriture :

Je suis, dist elle, la nourrice
De tous ceulz qui heent et nyent vice.
Et saiches voir, qu'il n'est nul choistre
Se delans lay je ne m'encloistre
Qu'il n'eu soit de trop moins valable,
Muns prise et moins honorable.

De bonnes gens je suis auee
Et je suis dicte et appelee

P. n. mon droit non *agyo*graphie.
(DECELVILLE, *Trois Peteruanges*, f^o 79^r, impr.
Instit.)

Jherosime prist plus diffusément les
*agyo*graphes, c'est a dire les saintz escrip-
tures. (*Hist. s. et prof.*, Ars. 5079, f^o 48^v.)

Le psaultier et les livres de Salomon,
lesqueiz touz ilz n'oument *agyo*graphes,
c'est a dire sainte escripture. (FOSSETIER,
Cron. Mary., ms. Brux. 10510, f^o 203 r^o.)

HAGNER, voir HAIGNER.

HAGOIGNER, v. a., déchiqeter :

Hagoigner, cincischiare. (OUDIN.)

1. HAGUE, s. f. ?

Pour une nouvelle *hague* pour la brasse-
rie contenant XXV aines a .v. gros
l'aine... (1499, S.-Omer, ap. La Fons,
Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

2. HAGUE, s. f., lieu épineux, plein de
ronces et de haies :

Le chevalier disoit et affermoit que
toutes les choses venantes et arivantes a
veree a la coste et a l'estande de la mer,
en la paroisse d'Andreville, en la *hague*,
lui appartenoient. (1341, Arch. JJ 72,
pièce 224.)

HAGUILLENNE, voir AGUILANNEUF.

HAGULENNEUF, voir AGUILANNEUF.

HAGURENLEU, voir AGUILANNEUF.

HAHA, voir HAHAL.

HAHAI, *hahay*, *hahaye*, *hahai*, *haha*, *hai*,
s. m., cri de guerre, cri d'alarme, cri de
détresse, invulnité guerrier, cri, lumière
en général :

Trop grant *hahai* apres aus oïrd.
(G. DE CAUCI, *Mir.*, ms. Soiss., f^o 463.)

Se *hahais* monte en la terre les signors,
se il estoient y, ou .vi. en un hostel, si
doient li fuil aver. (1234, *Ch. de More-s.-
Selle*, Arch. Menthe.)

Se noise ou *hahais* se faisoit en la ville
(*Serment a faire par les Compaignons soi-
doiers*, Hist. de Metz, IV, 594.)

Atant s'esveillierent les gardes qui le
gardoient et crierent *hahai* et le queroient
parmi l'ost. (MEX. DE REIMS, 164, Wailly.)

Li manier doivent venir a cri et a *hahay*,
(Trad. du XII^e s. d'une charte de 1264,
Cart. de Val St Lambert, Richel. l. 10176,
f^o 48^v.)

Touz kaz dont cris et *hahaz* s'enleverait
en la ville. (*ib.*)

Le response Gauffroi, le signour de Nymai,

Out recordé au grant glay
Avoles le Bastard qu'on chief et le *hahai*.
(*B. de Seb.*, xx, 939, Boreau.)

En grande le huex, le noise et le *hahais*.
(*H. Capet*, 2693, A. P.)

Car ly enfant Huon ferent a pau de plais
Dressus le gent Fedri qu'il treuvent au harnais;
N'espargnent duc ne conte, prestre ne cler, ne lais.
Et quant Fedris le voit, moult ly quey ly *hais*.
(*ib.*)

Quant le gouverneur et chieus qui esto-
rent en halle oyrent le *hahay*, euseus
s'enhuy que mieux mieux. (*Chron. des
Pays Bas, de Fr.*, etc., Rec. des chr. de
Flandr., t. III, p. 208.)

Le *hahay* ala jusques au chastel. (JER.
LE BEL, *Chron.*, II, 264, Polain.)

De Calestre pour *hahay* fait par nuit en
l'ostel dou marour, fait sans cause. (1380,
Arch. Meuse B 1041, f^o 23 v.)

La femme dudi mort vint au dit lieu,
son enfant tenant entre ses bras, et faisant
grant *hahay* et noise. (*Ch. de 1393*, ap.
Beauvillé, *Doc. méd. concern. la Pic.*,
t. 71.)

Euse monter en *hahai*. (FROISS., *Chron.*,
I, 45, Luce.)

Li cris et li *hahai* monta tantost en
l'ost. (*ib.*, *ib.*, II, 94.)

Princes, a ce mot ne convint oevrier
Pour un *hahay* que j'oy escrier
Par nuit en l'ost assez pres de Coulogne.
(EST. DESCHAUX, *Pois.*, Richel. 810, f^o 107^v.)

Pour mon costéerie *hahay*
Mainte fois et a l'eventure
Une mignaine au chief aray.
(*ib.*, *ib.*, f^o 142^v.)

La dame d'Orlyens s'aparat sans delay.
Tout droit en parlement, et fist ung grant *hahay*.
(*Geste des dux de Bourg.*, 2275, Chron. belg.)

Anquel conflict et grand noise et *hahay*.
(22 août 1405, *Sent. du bailli de Veron.*,
Arch. législat., de Reims, 2^e p., vol. I, p. 389,
Doc. inéd.)

En quelque lieu que nous vous trouve-
rons, nous ferons de-dans a horions, et si
ferons un si gros *hahage* que encores ha
mil années que en France ne fut fait si
grant. (22 mars 1429, *Lett. de la Pucelle
d'Orl. aux Anglais*, Desjard., p. 278.)

Et vous promets et certifie la Pucelle
qu'elle y fera si gros *hahay* que depuis mil
ans en France ne fut veu si grant. (*Mist.
du sire d'Orl.*, p. 440, Guessard.)

Et la oil grant *hahay*, en echant apres
eaux. (L. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 34, Bor-
gnel.)

Que nulle femme qui soit robee et prisee
païr forche, a cry et a *hahay*, de quelque
cage que ele soit ne puisse faire loiance
nulle. (*ib.*, *ib.*, p. 61.)

Proposa l'advocat du roy contre les dis-
prouisiers, comme le dit Cochon avoit
luré et fait ung grant *hahay* contre le dit
Leret et ses complices, avoit esté promo-
teur des noises. (P. COCH., *Chron.*, deru.
chap., Valé.)

— Il signifiait quelquefois douleur,
chagrin :

S'en ferai

Et voldrai

Mon *hahai*

Muer en joie et en gai.

(FROISS., *Pois.*, Richel. 830, f^o 262 r.)

— Le commun *hahay* ?

Et si doit li bourjois de Niville au
commun *hahay* de la chaterlie de Cler-
mont III. liv., et au commun *hahay* de
l'evesche III. liv. (*Charte de 1246*, Moreau
166, f^o 188 r., Richel.)

HAHAN, voir HAËN.

HAHANGE, voir HAËNGE.

HAHAY, voir HAHAL.

HAIHAYE, voir HAIAL.

HAISSIE, voir HAS'HER.

HAISSIERE, voir HASCHIERE.

HAIUT, voir HAÏ.

HAIHGER, voir ANOAR au Supplément

1. HAÏ, voir HAÏ.

2. HAÏ, voir HAIAL.

HAIABLE, *haible*, adj., haïssable :

Tu ne la hailleras mie a feme *haible* en tout ton cuer. (*Bible*, Richel. 901, f° 30.) Lat., *odibili*.

HAIAGE, *hayage*, *heage*, s. m., redevance due pour la maison qu'on habite :

Item deux mis en environs d'avoines, demz ch'au an entre Noel et Quarante-penzant, c'estre rendu au chasteau de Burc par plusieurs habitants de la paroisse de Contances, pour leur demourance que ils font esdiz maisons, appelle de ce mi *devoir heage*. (1367. *Recommand. des fiefs de la maison de France*, Paris, ap. Duc., Hapsum.)

Item en doibt audit seigneur LXXX. s. XL d. l. pour le *heage* paiez et couilliz sur la manse de son prevost. 1393. *Denombre de baill. de Constantin*, Arch. P. 304, f° 12 v°.)

Item la mesure de la gabolerie qui est releeve par cinquante acres, et en est deu au roy X. sols de homaige qui se lievent par le cueillier du *heage*. (1393, *ib.*, f° 53 r°.)

Avec le droit du *hayage* du Hay de la diète ville d'Evreux. 1526, *Arch. La Croix S. Leufroy*, Trés. des chartes, p. 295^{vo}, n° 4, colé 8.)

HAICHE, voir HACHE.

HAICHEMENT, voir HACHEMENT.

HAICT, voir HAÏ.

HAICTER, voir HAÏTER.

HAÏCHÉ, voir HAÏTÉ.

HAI-DROITS, *hè-drois*, s. m., qui fait le droit :

L'airz repoussait les murs et les bois de ses voisins, les sermons mêmes peu a peu. Le vœux monde (world) son juriste, incapable de tout entendre à cette vue rapide, appela les Livres *hè-drois*. (MICHELET, *Hist. de Fr.*, VI, 159.)

Dans les deux poèmes de La bataille de Liège, et Les sentiments de Liège, ils sont nommés *hè-drois*. (*Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, *ib.*.)

1. HAÏ, *hay*, subst., espèce d'arbre :

Que le fondre celeste le puisse confondre, m'achouroux que tu es, que la vieienne a fleuri, et au plus florissant mois de may, que tu ne trouves aucune verdure, que le *hay*, le rousce, le lanier et le pin ne be levez d'aucun ombre. (*Hist. de Luzerna d'Archeveq.*, p. 27 v°, ap. Ste-Part.)

2. HAÏ, *hay*, s. l., sorte de danse :

Les gens d'Allemaigne, les piez, les gens de France, les gens de Bourgogne. (M. de Montmorin, LXXXI, p. 1734.)

3. HAÏ, *hay*, s. f., nomma de la Haye :

Que ledit manoir d'aucun de ses advoitans aux parties ne püst demander que

une demi *hay*, corante en Bourso. (1424. *Hist. de Liège*, II, 457.)

Vingt quatre sols de monnoie, tant en patz comme en *haies*. (1426. Arch. JJ 473, pièce 336.)

HAÏCHÉE, voir HASCHÉE.

HAÏEE, *hayee*, s. f., syn. de *haie*, portion de forêt entourée de palissades :

Nous voulons que cil Pierres ait la *haïee* qui siet entre la Frété Milon et sa maison de Pacl, c'est a savoir jusques a 140 arpenz de bos. (*Cartons des rois*, XIII^e siècle, Arch. K 28, pièce 3.)

Depuis l'estang du Serisay suyvant la *Hayee* et la Pommeraye jusques . . . (6 av. 1540. *Declar. de la châtellen. de Paugnais*, Arch. Douv. Rambouillet.)

HAÏENGE, voir HAÏENCE.

1. HAÏER, *haïer*, *hayer*, *hayyer*, verbe.

— Nourr., faire une haie :

E *hayyer*. (*Gloss. hébr.-fr.*, Bibl. Bibe, Romania, 1872, p. 19.)

Mieux vault tendre de penneaux que de laz sans faire *hayer*, car leus si redoubtent la *hayee*. (*Motus*, l° 49 v°, Trepperel.)

Pourra la comtesse de Roure *haïer* et faire vites pour la chasse desdits bois. *Classe de la haie*, p. 15, Peignon.)

Hayer est encore usité dans ce sens comme terme rural.

— Act., garnir d'une haie, barrer au moyen d'une haie :

D'alignentiers et d'espines ent-les pars *haies*.

(*Lévis des Chetifs*, p. 233, Hippéau.)

Car maintes foiz avous ven

Quant en un puis est on chen

Li paisant d'entor le *haïent*

Que les bestes leens ne chaïent.

(*Ren.*, 2034, Méon.)

Nous fussemes tot delivre...

S'esvie ne fist, li *haïe*.

Qui nous a la voie *haïe*

Et le pont de joie *astrechïé*.

(B. de Cond., *li Contes d'Enue*, 67, Scheler.)

Il le *haïa* et eslat de ceo perres et plamta une visne. (*Bible*, Isaac, ch. v, v. 2, Richel. 1.)

Il arpoint li murz a suyvete et copé et *haïet* le bos de tel maniere que on ne poit veür a eulz fors a grant malaise. (TROISS., *Chron.*, I, 466, Luce, ms. Rome.)

Avant toute la nuit fait esplaner et devrier les chemins et traverses des bois que les ennemis *avoient haïe* et empesché. (L. DE BARCELON, *Comm.*, VI, ed. 1574.)

— Fig., garnir comme d'une haie :

Nous trouvons les mots pris en ombres

Et de lor mot et *haïe* et *haïe*.

(*Leub.*, Nat. Lit. 375, f° 212.)

1. de leur gent et *haïes* et peuples.

(*ib.*, Richel. 498, f° 184 v°.)

L'embas du marche piez tout aussi large que le charpentier l'avoit fait, estoit couvert de volours noir, descendant de degré en degré, qui estoit le plus *haïe*, ce disoient anciens, et le plus fait en elacion qui omeques avant este ven jusques a ce jour ne a empereur ne a roy. (G. CHASTILL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 499, Buchon.)

Il ne suït au prince, ainsi que dit le sage, De destourner l'onye au danger de la rage De quelque raporteur, et d'espines *hayer* Les oreilles, afin de point ne l'escouter. (G. de Reys, *Oreille du prince*, p. 27 r°, éd. 1582.)

— Nourr., chasser dans certaines parties de bois interdites au droit d'usage et réservés pour y reformer les bêtes fauves :

Le sire de Noyers ou ses ayant cause aroud la chace es dits bois en toutes menieres sans *hayer*. (1312. *Debat au sujet du droit de chace*, rouleau, Arch. Côte-d'Or.)

Que es boz qui assigné sont aus diz religions, toute la justice, la garenne et la chace, sanz *haïer* es boz dessus diz et sanz couper bos ne peus esliz lieus, sans tendre rez ou las, demorant a perpeüté audit seigneur. (1324, Arch. JJ 62, l° 88 r°.)

Y puet chacier, *hayer*, tendre et prendre toutes bestes, tout a leur volente. (*Cartul. de Guise*, Richel. I, 17777, f° 13 v°.)

Que il n'a nul droit de caichier ne de *haïer* es bos. (1327, *ib.*, f° 136 r°.)

Chacier, tandre ne *haïer* a autres bestes que a cerf ne a biches. (1338, *Informal.*, art. V, Arch. C.-d'Or, B 468.)

Chacier, tandre ne *haïer* pour autres bestes que pour le lievre. (*ib.*, art. X.)

Defense a tous hommes d'eglise, nobles ou autres.... de *hayer*, tendre, chasser, ni faire *hayer*, tendre et chasser par aucuns en la forest a quelque beste que ce soit, ronz ou noire. (1417. *Ord. de Charles duc d'Orléans*, ap. Le Clerc de Dony, t. I, p. 316 r°, Arch. Loiret.)

On ne doit tendre ne *haïer* a nuls engins a deux lieuz pres des forests et garennes de mondit seigneur. (Vers 1419. *Les bois, fo-rests et garennes*, que *Mgr le duc de Bourg.* a es bailliages de Dijon, Auxcois et la Montagne, Mém. de la Soc. eductive, 1880, p. 400.)

Par ladite custume, ladite dame a droit de garenne esdits bois, et n'est loisible a nul autre qu'elle on son advoué de *yager*, chasser ou prendre lapins, lievres et autres bestes champestres, sur peine de 60 sols parisis d'amende a elle a appliquer pour chascune fois, et de confiscacion des larnas et filles qui y seroient trouvez. (*Coust. locales de la châtellenie et seigneurie de la Frétil-lez-S. Riquier*, Mém. de la Soc. des antiq. de Picardie, t. I, p. 498.)

Gens de poete ne pourront chasser ne *hayer* a bestes rousses ou noires, sans le congie du seigneur. (*Cont. du Clede Bourg.*, xviii, 106, Nouv. Cout. Gen., II, 1282.)

— Réfl., former la haie :

Chevalliers, escuiers et gens d'armes se *haïeront* tout autour du roy. (FROISS., *Chron.*, XV, 42, Kerv.)

— *Haï*, part. passé, disposé en haie :

Et estoient ces huit cens chevaliers tous *haïes* et rangiez d'une part et d'autre. (FROISS., *Chron.*, XV, 302, Kerv.)

— Forêt *haïe*, bois réservé pour la chasse, garenne :

K'on a. forest, grant, espesse, et *haïe*, S'est sires des lrons et de la gent haïe.

(*Poës.*, Richel. 2039, f° 30 r°.)

Bretagne, Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, *hayer* un fossé, le garnir d'une haie.

2. HAÏER, *hayer*, s. m., garde des haies :

Terre de Marsiliaco le *Hayez*. (1341, *Test de J. d'Amigny, év. de Troyes*, Lalore, *Obit. du dioc. de Troyes*, p. 151.)

Pierre le *Hayez*. (15 fév. 1488, *Ch. du heuten. du vic. d'Alençon*, Annuaire de l'Orne, 1872, p. 334.)

Le *Haier*. (lb.)

Nom propre, *Ayer*.

CF. HAYEUR.

3. **HAIER**, *hayer*, v. a., haïr :

Por ce l'haieret a tuites li jué.
(*Ep. de S. Est.*, l^r, Steugel.)

Sicun les seynz nus unt conté
Par plus fere *hayer* peché.
(*De Peches*, ms. Cambridge, Univ. Ec. 1, 20, p. 4^o.)

4. **HAIER**, s. m., haïne :

A dunc me prist le rois de France si en haïre
Que il n'en voit oïre a les membres roïer.
(*Quatre fils Aymon*, t. II, Hist. 59, P. 71.) Hippaean écrit fautiveusement haer.

HAIERE, s. f., haïe :

Autres l'en pourchait com se chet fu haïere,
faut fort fu embrachie, ne pot n'avant d'arriere.
(*Donn de Maucene*, 1637, A. P.)

1. **HAIETE**, *haïette*, *hayette*, *haete*, *haïete*, s. f., petite haie, lisière, lieu clos de haïes :

Une haïete clouze entour.
(*Rose*, Nat. Chr. 1858, P. 15^o.)

A la haïete Enguelier. (*Jurès de S. Ouen*, P. 238 r^o, Arch. S.-Inf.)

Ales s'orne ceste haïete.

A. P. LA HAÏE, li *haies de Robin et de Marion*, *Contes*, p. 373.)

Le haïete de Bonfu. (Janv. 1260, Arch. S.-Quent., liasse 24.)

J. arpent de terre assis a la haïete que d'acot de Telloi tierce. (1278, *Cart. de St-Benoit*, Richel. 1, 5115, p. 29^o.)

Les le haïete d'un boskel.
(*Gestes de Chin*, 891, Reiff.)

A la haïette l'Ostelier, et au chemin de don. (1330, *Cartul. de Guise*, Richel. 17777, P. 93 r^o.)

Pour deslier et refier et refaire les haïetes l'entour les prayaus. (1341, *Trac. aux hât. d'Art*, Arch. KK 393, P. 101 r^o.)

Le tuenn bois des haïetez. (1348, Arch. J. 77, P. 81 r^o.)

Et si estoit par tel maistrise
Hayes, qu'ouque jour de ma vie
Je ne vi haye ne haïete

Si bien ne si proprement faitte.
G. MACHAULT, *Dit de la Rose*, p. 63, Tarbé.)

Bien imaginé li haïete.
Et le bois dont elle estoit fette,
Moult le bien chier.

(Froiss., *Poes.*, II, 195, 37, Scheler.)

Il s'embluche en une haïette.

LE FEVRE, la Vieille, l. 1, v. 905, Cocheris.)

El puy en allant son chemin
Occist le maleureus Cayu,
Et le tra d'une sagette,

Par derrier buysson ou haïette.
(lb., *Mathielus*, l. 433, Tricotel.)

En Pombre l'une haïette.
(*Pass. de J.-C.*, ms. Arras, f. 21.)

Por la fasson des deux haïetes faites por garde du poison. (1414, Arch. Meuse 683, P. 120 r^o.)

Soubz le doux umbrage des haïettes
fouilles. (LE MAIRE, *Illustr.*, I, 27, éd. 1548.)
Et qu'il romp en passant les bordures tonlous.
Et d'una genti dedal les haïettes fendues.
(V. q., *Art. poet.*, I, éd. 1612.)

Lien dit, les Haïettes (Oise), *Ayette* (Picardie).

2. **HAIETE**, s. f., dimin. de haie, sorte d'arbre :

Bien imaginé li haïette,
Et le bois dont elle estoit fette
Moult le bien chier.
Dedens avoit mainte haïette,
Maint groussier, mainte espinette.

(Froiss., *Poes.*, Richel. 830, p. 45^o.)

HAÏETEUR, s. m., celui qui fait des haies et qui en a soin :

Jehan Le Bien, haïeteur, m^r. pour avoir serquie les verdes haies et esploigné les honnyes. (1510, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 189.)

Un haïeteur melloye les verdes haies des fossez de la ville. (1511, *Bellone*, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HAÏEUR, *hayeur*, s. m., garde des haies. Ces hayeurs et wardes des taillés douz bos le prunce. (1416, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

CF. HAÏER.

HAÏEURE, *hayeure*, *hayure*, s. f., haie :

Il n'est loisible a nul tel qu'il soit de coupper, escacher, emondre, prendre, ne emporter aucuns genevres, espineus, ne esceller buissons, haïeures et amiers (sic) esdits bois et garrene de Boves. (*Const. de la chasteleigne, seigneurie et baronie de Boves*, Mem. de la Soc. des Antiq. de Picardie, l. 1, p. 171.)

A eux appartient les arbres et haïeures subz estant. (*Cout. de Richeb. S. Waut*, XX, Nouv. Cout. gen., l. 451^o.)

S'il enclout lesdites terres de haïeures ou fossez. (*Cout. de la Precoisid de Abrouval*, XXXII, Nouv. Cout. gen., l. 141^o.)

On escarite une haïure de bois a. XL s. la mesure. (1542, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Flandre française, *hayure*, haie. Somme et H.-Norm., vallée d'Yeres, *haieure*.

HAÏE, s. m., ennemi :

Li men haïe e li men enchi c'empensent e charant. (*Loc. des Ps.*, Cambridge, XXVI, 3, Michel.) Lat., hostes.

1. **HAIÛNE**, s. f., arceau :

Estriers servans as grans haïgues d'une chegne. (1399, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

La haïgne d'une cloquette. (1444, Béthune, lb.)

2. **HAIÛNE**, *haigne*, *hinne*, *hiscne*, s. f., tête gringante :

Tote li hiscne li abat et porfont.
(*Rimeb.*, *Oyer*, 11536, Barrois.)

Mais il s'abaisse et tot li haïne prent.
(lb., lb., 11559.)

Veu sont con mastin, moult par ont haïde haïgne.
(*Cont. de Jeras.*, 8121, Hippoc.)

As ta offense cot' haïgne
Qui en abondance saigne ?
(*Les Muses invogues au la Seille aux barriers*, Le Pardon du saugier qui tua le bel Adonis, éd. 1604.)

— Grimace :
El rest si a l'essaier
Vies ardre et bestes prair
Qui qu'en face moes ou haïgues.
(*G. Art.*, *Roy. Ligu.*, 13729, W. et D.)

HAIÛNÉ, voir HAINÉ.

HAIÛNER, *haigner*, *haaigner*, verbe.

— Neutr., murmurer, témoigner du mécontentement :

De quoy li commun peuple sus le clergie haïgne.
(J. des Preis, *Geste de Liège*, 12540, ap. Scheler, *Gloss. philol.*)

La maïnie Pevesque contre tel chouse haïgne.
(lb., lb., 22746.)

Advint que quant les Ganthois commencerent a haïguer contre le roy, et que com l'on de ja toute esprisne se commença a allumer. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CLXXIV, Buchon.)

Plusieurs detracteurs qui tousjours mordent et haïgnent et picquent sur leurs voisins ou voisines. (XV^e s., *Prones d'un curé de Cisoing*, ms. Lille 100.)

Sans jurer ni haïguer.
(A. MOIS, *Sicé de Boul.*, quat. 24, Morand.)

Une pauvre puelle... haïgne en son ardeur sous les os seés d'un viel cheun.
(CHOLIERES, *Mat.*, p. 255, Lacroix.)

— Act., contrarier, tourmenter, attaquer :

Se vous ne m'ensies ensi comjuré ja si tost ne fusez venus en maison com j'ou cuisse mouit meis osté et ferai je vous di se vous plus vous me haïguies. Non ferai j'ou, dist Ydones, mais que vous com filles que j'ou dirai. (*Kussart*, ms. Turin, P. 23^o.)

Le comuelat bestour, li ne l'autre mult haïgne.
(J. des Preis, *Geste de Liège*, 1072, ap. Scheler, *Gloss. philol.*)

Basu si est une leire qui tous proit haïgne haïgne.
(lb., lb., 18986.)

Haïguer se dit en Picardie pour mordre : « Il l'a haïgné au douz. »

HAÛNEUR, s. m., celui qui murmure, qui témoigne du mécontentement :

Beth. *Haïgneur*. (*Ch. lat. de juin* 1230, Cart. d'Ennecme, P. 80, Arch. du roy. de Belg.)

HAIÛNEUR, voir HAINEUR.

HAIÛNON, s. m., aide, secours :

Et dont revint une course quele haïne,
Se ne fu de haïgnon de bus que j'ap eïé,
Je croi bien vraiment que l'ourse n'eût voré.
(*Port. fr.*, art. 1390, t. IV, p. 1365, Ars.)

HAIHA, voir HAHAL.

HAIER, voir HAÏER.

HAÏE, adj. ?

Assez estait monaus e richez,
Amale, James, haïes, chiches.
(*Langoust of Ireland*, 14, Michel.)

HAIÏLETEI, s. m. ?

Pierre le Haïlletel. (1328, *Ass. de terre en Constat.*, Arch. KK 292, P. 30 v^o.)

HAILLONNER, v. a., de peccer, déchirer, mettre en guenilles, couvrir de haillons :

Haillonnées soy de toile.
A. de BAVARD, *Œuv. post.*, p. 127, éd. 1839.

Haillonner. To cut into rags, or tatters; to clove; or make cloths of. (COTGR., éd. 1611.)

Pour ce (des premiers hommes) courent ils des feuilles de haier dont ils haillonnerent leur nature devant qu'avoir l'usage d'autre invention. (J. DE MOSTYARD, *Trad. d'Apulée*, t.° 178 r°, éd. 1616.)

Haillonner est detraucher et mettre par haillon. Dissecare particulim. (NICOT, *Thés.*)

Haillonner, depecer au haillons. (MONTAIGNE.)

— Dans un sens obscène :

Loys le Roy disoit en confession, qu'un moine l'avoit haillonné, qu'il avoit en affaire a elle, qu'il s'estoit mis dessus elle pour voir de plus loin, bref elle disoit qu'il l'avoit f.; touz quasi tout dit. (*Moyen de parvenir*, Embleme, p. 250, éd. s. d. n. l.)

La Huguenotte de Lyon disoit a son mary qui la battoit : Va chenu, vilain, par deuit de toy, grand excommunié, j'iray tant a la messe, et me bray tant haillonner. *Id.*, Elegie, p. 268.)

— **Haillonné**, part. passé, couvert de haillons, mis en haillons :

C'est celle qui si haillonnee
M'a faite et si repetitive.
(DEMERVILLE, *Trois Pelerinages*, t.° 604, impr. Bastin.)

Ce monsieur, le voyant ainsi haillonné, respondit. (G. BOURBET, *Serees*, II, 49, Roybet.)

— **Discours haillonnés**, discours, propos rompus, sans suite :

Discours haillonnez, ragged or patched discourses. (COTGR., éd. 1611.)

HAILLONNERIE, s. f., augmentatif de haillon :

Vielz haubaux et haillonnerie.
(COTGR., *Droits nois*, t.° 1 p., de Statu nominum, l. 64, Bibl. etc.)

HAILLONNEUX, adj., qui n'est que haillons :

Il le faudr. d'un habit haillonneur
Vestir ton corps.
(BOSS., 918, ap. Ste-Pal., éd. Favre.)

— Couvert de haillons :

Et de mesme se peut taper un geneveux et robuste comageur uncois haillonneur et tout en point. (J. DE MOSTYARD, *Apulée*, t.° 233 v°, éd. 1616.)

HAIN, VOIR AIN I.

HAIN, s. m. et f., haine :

E grand part en remist dehors son hain.
(*Orise de l'archev.*, 453, Mussalia.)

Qui souvent li disoient p. r. meill grande hain.
(*Al. Capet*, 692, A. P.)

HAINANCE, *hainy*, s. f., haine :

Et par cest t. adoblement le rompenement se convertit en outliance, l'entendement en ignotance, et la vouldue en nonchallance ou *hainance*. (CHAMBER, *Ordre de Charai.*, t.° 47 r°.) Var. *hauance*.

HAINÉ, *haigné*, adj., hai :

Si hom ait deux femmes, l'une amee et l'autre *hainee*, et eit de celes engendré enfans, et li fil de *l'haignee* primes engendré ne voldra departir de la substance entre ses fils, il ne porra faire les primes engendrés fils de l'amee aler devant les fils de *l'haignee*, mais il monstrera le prime engendré fils de la haignouse, et il donnera a li des choses que il avera en toutes choses doubles. (Bible, Deuter., ch. 21, vers. 13, Richel. l.)

HAINEL, adj., haineux :

Vint
Un chevalier fol et cruels
Et sur tous autres hainels.
(J. LE MANEGAT, *Mir. de N.-D.*, ms. Chartres, f.° 87.)

HAINEP, VOIR HANAP.

HAINEUR, *hayneur*, *haynneur*, *haigneur*,

s. m., ennemi :

Celi *hayneur*. (*Enseignement*, Richel. 9467, f.° 22 v°.)

Et venoient plusieurs de ses *haineurs* qui l'accusoient, et lui haillonnoient de grandes charges. (JUV. DES UNS., *Hist. de Charles VI*, au 1392, Michaud.)

Qu'il avoit vendu le roy des Romains et moineigneur l'archiduc son fils au François, comme ses *haineurs* et malvoillans faisoient courir par lettres ou autrement. (MOLINET, *Chron.*, ch. CCXLV, Buchou.)

Celui qui garde inimitié en son cuer a l'encointre d'ung autre lequel par adventure est plus blessé et injurié que n'est celui qui n'est *hayneur*. (*Le premier volume des expositions des Epistres et Evangilles de Karesne*, n.° 36 r°, éd. 1519.)

En endurant sept vaines les *haineurs*.
(GIBBULE, *Poes.*, l. 129, Bibl. etc.)

A voz *haineurs* faites moy resistance.
(R. GAINS, *Lure des loys ravissans*, ch. II, éd. 1925.)

Familier du travail et *haigneur* du repos.
(JAN DE VIELE, *La Priuse du mont St Michel*, Beaupréaire.)

Leurs *haigneurs* et malvoillans. (28 juill. 1546, Lantenoar, Arch. C.-du-N.)

Quand je suis conteeute et bien mieux satisfaitte que si de mes *haigneurs* je voyois la defaite ?
(*Deploration et complainte de la mère Caridine*, 1570, Poes. fr. des xv^e et xvi^e s., III, 293.)

On doit retirer utilité de son *hayneur*.
(F. DE SAL., *Aul. de S. P.*, ms. Chigi, f.° 206.)

Saint Francois a hainé le mot ennemi qu'il avoit d'abord écrit pour le remplacer par *hayneur*.

HAINES, - *eux*, *hainy*, *hayenn*, adj., ennemi :

Et en certains lieux, ceste naturel liberte ou franchise, par le jon de servitude qui tant est *hainouse*, soit si effacee...
(1311, Arch. M 47, f.° 80 r°.)

Des miqnes et pervers ennemis et *hagen*, *neur* de l'empereur. (1521, *Préc. des courtes de Couais*, Papiers d'Etat de Granvelle, t. I, p. 208, Doc. inéd.)

Comme de son ennemi, et pour le moins son *haineux*. (FACRET, *Aulq. gaul.*, 2^e vol., VIII, 6, éd. 1611.)

Quand auons esté vangez de nos *haineurs*. (*Id.*, *th.*, l. IV, ch. 12.)

— Produit par la haine, désagréable :

Elle enfante toujours fruit mandil de choses *haineuses*. (J. DE SALISB., *Poli-cratic*, Richel. 24287, f.° 73c.)

Une grandour est en orgueil, ne meisc enclore les choses amiables fait *haineuses*. (*Li Ars d'amour*, l. 281, Petit.)

Car souvent verites est *haineuse*. (*Id.*, l. 89.)

— T. de droit :

Droict *haigneur* est le droict qui par le moyen de la custome de pays est contraire au droict escript. (BOUT., *Somme rur.*, f.° 2^e, éd. 1537.)

HAINESUTÉ, *hainy*, s. f., haine :

Haignesuté, odiositas. (*Gl. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

HAINGE, VOIR HAENGE.

HAINGE, VOIR ESSE.

HAINGNIE, s. f., coup sur la tête :

Et Baudouins le fiert une telle *haignie*
Que la teste li est ens en Lannap Blastie.
(B. DE SEB., vii, 940, Boccia.)

HAINGRE, *heingre*, adj., maigre, décharné :

Haingre out le cors e grisie et eschewid.
(*Id.*, 3820, Müller.)

Piè vautie, *haignre*, a peu de char.
(Jus Adan, Richel. 25566, f.° 41 r°.)

S'ot tieste *haignre* et magre et fortement seant (le fecheur).
(*Hist. de Ger. de Blac.*, Ars. 3144, f.° 71 v°.)

Se je sui magres et haignre.
(*Li Riote del monde*, p. 7, Michel.)

De corsage estoit hault et bien formé, droit et le par les espauls et *haignre* par les flans. (CHRIST. DE PIS., *Charles V*, l. ch. 47, Michaud.)

Combien qu'elle soit longue, si estoit elle *haignre* et de noble taille, qui moustroit qu'elle estoit jeune durement. (*Perceforest*, t. II, f.° 35^e, éd. 1528.)

Norm., Dessin, *haignre*, malingre, souffreteux.

Nom propre, *Hingre*.

HAINIER, s. m. ?

Symon, le *hainier*. (1343, *Reg. criminel de St Martin-des-champs*, p. 192, Willeum.)

HAINSELIN, VOIR HANSELIN.

HAINTE, VOIR HANSTE.

HAINVE, s. f., haine :

Et m'a dit trop de villenie
Dont j'ai sur le cuer grand *hainve*.
(*Triumphe des Carmes*, p. 536, Leroy et Diauot.)

t. HAIION, *hayou*, s. m., dimin. de hâte :

Cloyes, *hayou* ne quelque autre clousture. (1467, *Ord.*, XVI, 590.)

Les bourgeois ne jouiront du privilege de bourgeoisie a cause des douuages faits aus bois, fruits, prez, d'estoupement et emports des hayes et *hayons*. (*Coust. d'Atost*, Nouv. Coust. gén., l. 4133^e.)

sente, qui se peut clore et ouvrir d'une *haize*, doit contenir de largeur cinq pieds. (Cout. de Boulonois, CXLV, Nouv. Cout. gen., I, 39.)

— T. de blason :

Et estoit la devise en la bannière sus l'estandart d'une *haïse* d'or assise sur un chauparaine de gheules. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2626, f° 83^v.)

Une *haïse* d'argent armoyée. (1441, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Côté-du-Nord, *haïché*, claire-voie, barrière qui donne passage à travers une haie.

HAISIE, voir **HASCHIEE**.

HAISIN, *hasin*, s. m., barrière, pieux servant à faire une barrière :

Pour *hasin* et costeres d'un volant de moulin. XII. s. (1346, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Item païet a le haye pour *hasin* avoec kestres pour le moulin. VII. solz. (1358, *Compt. de la fabryc. de St Pierre de Lille*, ap. Duc., *Haisellus*.)

... cent de *hasin* .i. esent. (1439, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

III. quarterons de *hasin*. XXXVI. gros. (1360, ib.)

Une haïze de fer pes. VII. l. mise au *hasin* des murs entre le porte de S. Puy, etc. *Compte de 1476*, Bethune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HAISON, s. m., étal :

Comme ieudun mercier eust levé ou drocî en *haïson* ou estal en la place de la dite ville de Baillou. (1407, Arch. JJ 161, pièce 379.)

CI HAISON.

HAISSE, part. passé, ordé, garni :

De trente six heaulmes qui y venoient n'y avoit nul qui ne fust *haïssé* de soie, de veloux, de drap d'or. (G. CHASTELL., *Chron.*, III, 309, Keiv.)

HAISSEIAT, s. m., celui qui haït :

Haïsseur de sonzes. (G. BOUCHET, *Sereux*, III, 146, Roybet.)

HAISSEANT, voir **ASSASSIN**.

HAISTANT, voir **HASTANT**.

HAISTER, voir **HASTIER**.

HAISTE, voir **HATIE**.

HAISTIE, voir **HASTIE**.

HAISIERIERE, s. f., lieu planté de hêtres, peupière de hêtres :

Peupières, chesnoïeres, *haïstrieres*, ombrières, et autres jeunes arbres provenus de plant ou de semence et leus en respect voir pour estre transplantés auvent les bords. (Cout. du Duché de Norm., Coul. gen., I, 1025, éd. 1635.)

HAIT, *hayt*, *hêt*, *haïst*, *het*, *ail*, *el*, s. m., joie, plaisir, gré, allégresse :

Cout les fait l'oult d'uns *hait*.
S. BRANLON, 669, Michel.)

Ne n'ourent pas tel *hait* en l'est, ne hier,

ne avant hier. (Rois, p. 45. Ler. de Lincy.)
Lat., Non enim fuit tanta exultatio.

Dores nouvelles li sunt porté,
Dunt cel *hait* est trublé.
(Cout. du Brat de Wace, ap. Michel, *Chron. anglo-norm.*, I, 70.)

Par vostre mort
N'aurai jamais pur rien confort.
Je ne *hait* ne nul debait.

(*Tristan*, III, 79, Michel.)

I'eresse en bon, en joie e' en *hait*.
GARDON, *Petit Pict.*, 1751, Koch.)

Ne vrens pas a si grant *hait*

Gou cil parres la dodes fait.

(G. DE CAMBERG, *Barlaam*, p. 94, P. Meyer.)

Tout celui jour ta en bon *hait*.

(*Carri*, 2418, Crapelet.)

Et quout Fedris le voit, moult li joy le *hait*.

(*B. Capet*, 2609, A. P.)

Si l'un s'en rit, si l'autre est a son *hait*.

(G. MARC, *Exist.*, a la *Bannots*, noëligenste, éd. 1731.)

— Envie, souhait, désir :

De moi servit vos voi touz jors en *hait*.

(*Mesclans*, 1221, Jonck., *Goth.* d'Or.)

De via boire a perdu le *hait* l'avare

Tresdunt qu'il voit d'un li voit vendre.

(*Vers de le mort*, Richel. 375, f° 312^v.)

Car quant persoupe est accomplé

Des biens mondains a son souhet.

De le servir (Cupidon) a moult *hait*.

(MICHAMET, *Dancee aux Arcens*, p. 118, éd. 1748.)

— A son *hait*, à son gré, à son plaisir, à sa guise :

Le vent lui estoit si a point, comme a son *hait*.

(FROISS., *Chron.*, liv. III, p. 315, éd. 1559.)

Je vous vueil lyer a mon *hait*.

(*Mist. de S. Crespin*, p. 130, Dessabes et Chabouille.)

Il est bien houreux qui a tout,

Car il a le vent a son *hait*.

(*Farce de Tant, Bien et Chascun*, Anc. Th. II, III, 199.)

J'ai esté sept fois mariee; mais, ce non-

obstant, se le VIII^e, me venoit et il estoit

a mon *hait*, aincoires y eutenderie volentiers.

(*Etang des Quenouill.*, p. 74, Bibl. él.)

Certes, dist Berle, de marier ne me

paitez, s'il n'estoit bien a mon *hait*. (Ib., p. 139.)

— Il signifiait aussi disposition, humeur, caractère :

Marde, je sui de bon *hait*

Et garis, puis que je te voi.

A. DE LA HAYE, *Le Gens de Robin et de Marion*,

Coussemer, p. 379.)

Vient homme est de tel *hait*

Ke quant aïes li font

Chose ki li despitose.

Lors-joye et repire,

Et s'avoie et parpire,

Mans et romancee.

(*Les Proverbes del Vlain*, ap. Ler. de Lincy,

Prov., p. 94.)

La chamberiere, qui fut belle,

Une franche, terme, et de *hait*

Pour faire saillir esuelle

D'anz enlilleu.

(*Cottelle, Droits norm.*, f° p., de Jure naturali,

I, 51, Bibl. él.)

— *Hait* est quelquefois synonyme de couraige, ardeur :

... Na ens ne vait

Nus qui lor donat confort ne *hait*.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 32510, Michel.)

Se j'ayme et sers la belle de bon *hait*,

Men devez vous tenir ne vil ne sot ?

(VILON, *Grant Test.*, B. de la grosse Margot,

Jouaust, p. 102.)

Que moy et mes sens sommes prest

De assailir de tres bon *hait*

Mes ameis, soit bonté au pres.

(*Mist. du siege d'Orléans*, 13845, Guessard.)

Il (un cerf) est fier et de peu de *hait*,

c'est a dire, de mechaute nature. (*Perce-*

forest, vol. V, f° 100^v, éd. 1528.)

Assailons les de bon *hait*. (Ib., vol. IV,

f° 32^v.)

Dames lassees par *hait* de courre. (G.

CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III,

12, Buchon.)

Quant Flamens les appereurent, ils

chagerent sus de bon *hait*. (J. MOLINET,

Chron., ch. LV, Buchon.)

Ne scay s'il estoit jacobin,

Cordelier, augustin ou carme,

Mais je vous jure, sur mon ame,

Qu'il le faisoit de tres bon *hayt*.

(*La Confess. de Margot*, Anc. Th. ir., I, 372.)

Venez et allons de bon *hayt*

A instruction, que je voy.

(*Moral. des Enfants de Maintenant*, Anc. Th. fr.,

III, 12.)

O le bon mot, sur ma toy je m'en ry

D'aussi bon *hayt* comme je feiz a l'heure.

(GENTIS, *Chants pop.*, f° 173 r°, éd. 1527.)

Le repas finy Pantagruel pria un chascun

soy mettre en oïces et debvoit pour

repars le briz. Ce que firent, et de bon

hayt. (RAB., I, IV, c. 25, éd. 1532.)

— De *hait*, d'une manière alerte, de plein

gré, de bon cœur, avec ardeur, avec

promptitude, vivement :

Li nil François qui sont arad

Et ont le jor le camp gardé

Poignent de het us Sorasius.

(*Parlon*, 3467, Crapelet.)

Commencerent a joustier et courir l'un

contre l'autre en oïces et debvoit pour

repars le briz. Ce que firent, et de bon

hayt. (RAB., I, IV, c. 25, éd. 1532.)

Dancee de *hait* desousch bayssons et treilles.

(*Souhats du monde*, p. 8, ap. Michel, *Pois. gath.*)

Voluntiers, je labourer-ye

D'accort, de *halet*, sans estriver.

(*Chanson norm.*, p. 163, édit. L. du Bois.)

Vueillez vous y porter de *het*,

Que les François en ait louenge.

(*Proph. de Ch.*, VIII, p. 28, La Grange.)

Vous vivant joyeux, gaillard, de *hayt*,

je ne seray riché que trop. (RAB., III, 2,

éd. 1532.)

Et maistre Pierre eschappe de *hait*, qu'

estoit un peu mieux en equipage que le

jour de devant. (DES PER., *Nouve.*, XXV, Le

Mouvoey.)

Le preux roy d'Espagne voudroit avoir

perdu ses royaumes de Naples, Portugal et

Navarre, voire son duché de Milan, et le

comté de Roussillon, et tous les droitz

qu'il a aux Pays-Bas, que les Estats lui

gardent, et que tous les François fussent

bons catholiques, et vouldissent volontie-

rement et de *hait* recevoir ses garnisons

avec la saincte Inquisition. (*Sat. Mén.*

Har. de Pelv.)

— A *hail*, a *grant hail*, promptement, avec ardeur, gaillardement, vigoureusement :

Brochant *ad ait* pur le plus tost aier. (Rol., 1181, Muller.)

Lascent lor résines, brochant aundi a ait. (Ib., 1381.)

Uaignent *ad ait* tuit li harun de France. (Ib., 1841.)

Lascent les resnes a lur cevals curanz. Brochant a ait. (Ib., 3319.)

Brochant *ad ait*, lur cevals l'issent curte. (Ib., 3341.)

Tels quatre cols le fiert a sot Dont il vuidé le sanc a et. (Bex., Traies, Richel. 374, f° 101^b.)

A *hail* quiez vos chevaliers. (Ib., ib., 7821, Joly.)

Al muster a joie le menperent Et a Cantebiri s'ea alerent A *grant hail*.

Vie de S. Thom. de Canteb., 361, Michel, D. de Norm., t. III.)

Et Karles s'ea revint a *hail*. (Moess., Chron., 1713, Reil.)

Poignent a het as Sarrazins. (Parton., Richel. 19152, f° 137^a.)

Guenchissent cil detors a *hail*. (Ib., f° 143^b.)

Quant li termes fu trespassées Qu'il fu gariz et repassées

Si s'ua ala clauer a eurt, Mais il n'ot e non leonc ne eurt Qu'il ne deist trestot a *hail*.

de Conchebr., 297, Méon, Nouv. Rec., t. 1, 122.)

Hail, pour plaisir, se dit encore dans le pt des Côtes-du-Nord : avoir du *hail*, rendre du *hail* (Pays de Quintin).

HAIARRE, VOIR AITOIRE.

HAIEMENT, s. m., plaisir, contentement :

Sire, fait il, el me disoit Que m'amie por moi moroit,

El faisoit souvent ius bries faire Por moi a *haitement* atraire :

Se mes baillif de par m'amie Od paroles de traicnie,

Pe de moi n'eust r'ouvoit pris Je ne fusse ne mio vis,

Rendee ma vie et santé. (Parton., 10031, Craquelot.)

Bele por vostre *haitement* Que diens par ius le vos enoist. (G. de Valere., Vrs. 3319, f° 88 r^o.)

— **Cœur, courage.**

Haitement pernez e confort Que ci prendra bien vostre sort. (Bex., D. de Norm., H. 1869, Michel.)

HAIERIE, VOIR HATEREL.

HAIIE, aiüe, haitiet, hoytë, hetie, haicü, tië, hecye, hettie, hestë, haitë, haytë, Hé, adj., bien portant :

Et votre mere, que fait ele, Aetis ? Tote est *hacie*, dame, li Dou merci. (Les Lok., ms. Montp., f° 91^a.)

Des qu'en France fu repairez, Ne fu puis jor saüs ne *haitiez*.

(Bex., D. de Norm., H. 20166, Michel.)

Quant eurent le mar depeçiz, Trouverent le sain et *hettie*. (S^t Graal, 1693, Michel.)

Qu'il vit et vint saüs et *hotez*. (Guesr., Chevalier de la charrette, p. 119, Farbé.)

Fol saüs, tot vi et tot *aitie*. (Bibl. de Hogue de Bersi, Brit. Mus. Add. 13606, f° 105^a.)

J. messiges noucier le eort Dolophatos, et dit k'il aille Contre son fil, ki vient sanz faille

Saüz et *hetiez* et lieument. (Dolop., 2823, Bibl. etz.)

Iant me penai Qu'a son ostel la ramendi Et sou enfant saüs et *haitiet*.

(Ib., 8888.)

Nostre emperere fa mult joins et liez Por ses barons, quant il les vit *haitiez*.

(Offinel, 1916, A. P.)

Et lor monde qu'il est saüs et *haities* et aaise. (Artur, ms. Grenoble 378, f° 24^a.)

Il estoit bien saüs et *hailies*. (Gir. le Courl., Val. Chr. 1301, f° 464.)

Li cors se leva sus, et fu toz *aitiez* et toz saüs. (MAURICE, Serm., Richel. 21838, f° 128 r^o.)

Et ke tu li aportes boines nouvelles de sa lille, ki est saüne et *haitie*. (Flore et la Bielle Jehané, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 141.)

Le grant jor dou jugement, tandis come il est saüs et *hetiez*. (Chron. de S. Den., ms. Ste-Gen., f° 94^b.)

Il s'ea repairait a grant joie saüs et *haitiez*. (Ib., f° 90^a.)

Celz qui saüs et *aities* estoient. (Voy. de Marc Pol, c. CCXVIII, Roux.) Impr., aicies.

Li done prist a demander : Sire, avez vous le corps *haitie* ? Estes vous en nul lieu *hechié* ? (Coeur, 1484, Craquelot.)

Quant la pucele vit l'essane Du dragon dont elle fut issane Tote *hestie* et toute saüne.

(Lég. en vers de Ste Mary, Biblioph. belge, IV, 12.)

Li me demanda se la royne et les enfans estoient *haities*. (JOINV., Hist. de St Louis, p. 186, Michel.)

Haitie de cors et de saün entendement. (1310-1320, Carl. de Flines, CCCXV, p. 528, Hautecœur.)

Aigue boune appelle aiene rose, Qui est boune pour les *hettes* Et neccaire a ius deshettes.

(Froiss., Poës., H. 239, 131, Scheler.)

Li princes de Galles, qui adonc n'estoit mies bien *haitis*, entendi que ses paiz se perloit ensi. (Ib., Chron., VII, 412, Lucr., ms. Amiens.)

Quant il estoit saüs et *hectie*. (MONSTRELET, Chron., I, 44, Soc. de l'H. de Fr.)

Or en soit li bons Diez loez, Quant je vous ay saüs et *haitie* liors de nostre chandres sachie. (Mir. de Notre Dame, t. 1, 1033, A. 1.)

A Dieu vous comment Qui vous remuist saüs et *hetie*. (La Valtre, A. S. J.-G., Job., Myst., II, 31.)

Estez vous saüs et bien *haitie* ? (Ib., p. 31.)

Je n'ay pied ne membre retraist : Si suis saüs et *hactie* et droit. (Debat. de Nat. et de Jean., Poës. fr. des XV^e et XVI^e s., III, 89.)

Je say l'on le lieu et la terre Dont il yssit *haitie* et saün. (Seeman joyeuse de la vie S. Ougnan., Poës. fr. des XV^e et XVI^e s., t. 203.)

Saün et *hectie*. (D'AUNAN, Chron., Richel. 3081, f° 7 v^o.)

— Au sens moral, gai, content, allègre, rempli d'ardeur, déterminé :

Por la grant goie a tout le cuer *hatic*. (R. de Cambrai, Richel. 2494, f° 18 v^o.)

Li r'iaal li a dit : Dunc n'estes vous *haitiez* ? (Wace, Rom., 2^e p., 2737, Andrieu.)

Merveilles par s'ea fait *haitiez* : Des or est molt joins e liez. (Bex., D. de Norm., H. 1641, Michel.)

De lui aidier se fist *haitie*. (Brut, ms. Munich, 3432, Voll u.)

Quant nos sommes jai si *haitiet* per pause ke nos restons encontre les vices ki nos assailent. (Greg. pap. Rom., p. 120, Hofmann.) Lat., sanati,

Tant come dure le creissant Tant il moult *hate* et j'ouant.

(GUILLAUME, Bestiaire divin, 1879, Hippaen.)

Mult estoit de queor *haitie* Ke de ses enemis li venge.

(Contre. du Brut de Wace, ap. Michel, Chron. Angl. Norm., t. 69.)

Ja n'aura mais le cuer *haitie*. (G. de Coica, Mir., ms. Soiss., f° 51^b.)

Dont vers venir lieiers, Et chiens gentils et bous levriers :

Ja ne veres mids aiaties, Ne de lor mestier plus *haities*. (Parton., 1791, Craquelot.)

— Avec un nom de chose :

Combien que lie cuide fermement que avez maintenant t'out penser, couraige *haytë*. (LOUIS XI, Nouv., c, Jacob.)

Wallon, *haiti*, adj., saün, salubre, salutaire. — Fig. C'est un *haiti* govion : c'est un lin nerle, un adroit compère un lin matois, un rusé coquin, un maître fourbe. Il se dit de certaines choses en bon état. — On *haiti* soümi : une poutre bien saüne. (Remacle, Dict. wallon.)

HAIEMENT, heitement, -ant, adv., gaiement, allègrement, gaillardement, en bonne disposition de santé et d'humeur, à souhait :

Et cil s'ea vout *haitement*. (S. Brendan, Ars. 3516, f° 193^b.)

Or covient li ke nos tot a lait faciens *haitement* et par delect, car celui qui *haitement* dont aümeit Deus. (S. BERN., Serm., p. 540, Ler. de Lincy.)

Et mença moult *haitement*. (S. Graal, Vat. Chr. 1687, f° 99^a.)

S. Martin respondi moult *haitement* que onques n'avoit esté tant seurs comme il estoit oris. (Vie et mir. de plus. s. confess., Maz. 568, f° 32^a.)

Antoine li respondi *haitement* et de baliege chiere. (Chron. de S. Den., ms. Ste-Gen., f° 19^a.)

Li rois parla a la roïne et dist moult *haitement* que ele requist ce que ele voloit,

quar il estoit appareillies dou faire, *(Estories Rogier, Richel. 20125, f° 219^v.)*

Or ne faictes pas le malade.
Fins respondes *(Vestement, f° 57.)*
A y aller puis qu'iluy *batte.*
(M. de Macon, Poss., Richel. 9221, f° 56^r.)

Hilariter, *haultement.* *Gloss. de Douai, Escallier.)*

HAUTIER, haytier, haïter, haïeter, haitter, haiter, hietier, hettier, heler, heler, aïtier, verbe.

— Act., mettre en bonne santé, guérir donner de la force, de l'aideur à :

Si l'oumfortad e *haitad* en Dieu. *(Rois, p. 91. Ler. de Lincy.)*

Dame, sachies
Que temprement sera *hotties*,
Et que il vous verra veir.
(Cocci, 2949, Crapetot.)

— Noutir, faire *hottir* :

E mot li *hotta* plus le lia
Ke meint riche hant sa riche foie.
(Chantier, Petit Plot, 75, Koch)

Queur combien qu'il m'ait mont *hottie*
Que pluseurs en aient traitié,
Si est ce par nous si prolis

Que les fins amours s'ollis
Ne pueent p' s'irienout eubendre.
(Cité d'amour, p. 4, Tross.)

Adam, amis, a moy enten
Et sy te lieve yssuellement,
Car dormy as trop lonnement.

Dren ceste femme que j'ay faite,
Car je sey bien qu'elle te *hottie*.
(Requer. Notre Seigneur, Jub., Myst., II, 519.)

De ce ne faites a reprendre,
Chier sire, puis qu'elle vous *hottie*.

M. de N. D., Cité de Baulouche, p. 111, Langlois.)

Je vous prometz que bien me *hottie*
Vostre mediatie, me ebre dame.

M. réalité des Enfants de Maintenant, Arc. Th. fr., III, 12.)

Or es, prader du croz et du men
Depuis trois ans de fait m'a convenu
Pour unz propos qui *quieses de me haïte*.

(R. de Callevie, Roulezar, XVIII, Bibl. etc.)

Votre courvise tres bien me *hottie*,
Mais qu'ellez tout de loitement
A ve premier commencement.

P' ar que je sais trop penoette,
(Petit Traité contenant en son la veur de toute jeunesse, in-16. Paris 1549.)

La partie qui plus heurs *hottie*. *(RAB., III, 18, p. 1552.)*

Haitiers s'employait encore au dix-septième siècle comme terme de mer :

Si une nef est en hâve, et elle demeure pour attendre son fret et son temps, quand vient à son départ, le maistre doit prendre conseil avec ses compagnons, et leur dire: Seigneurs, que vous *hottie* ce temps, que vous semble de ce temps. *(Les Us et Coutumes de la mer, p. 11, Rouen, 1671.)*

— Impertir :

Il n'est ni plus et bien me *hottie*.
Que mont et ot honneur m'avez faite.

(Pitt. de Brest, Jean et Blond., 225, Bordier, p. 229.)

Jehanot, hait filz s'il te *hottie*,
A Fustel me courvisez.

(M. de S. Jean-Croix, 294, Waldouf.)

Venez vous out, si n'avez roy *hottie*.
(M. de N. D., Cité de la ville du roy de Hainzre, f. fr. av. m. s., p. 209.)

Allons a Orleans, s'il vous *hottie*.
(Mist. du siége d'Orl., 8234, Guissard.)

Ja n'arrest'ray tout ne qu'ot
A y aller puis qu'iluy *batte*.
(Mist. de St. Grep. et St. Crespin, p. 157, Des-salles et Ch. de ville.)

Venez autres, dittes, s'il vous *hottie*,
Vos noms et vous venez alir.
(Farc. des Pattes-Quartrés.)

— Act., être bonne chèbre, bon accueil à, caresser, réjouir :

Son bon hoste doit ou *haitier*. *(Proc. du xv^e s., ap. Ler. de Lincy, Prov.)*

— Réfl., prendre bon courage, prendre cœur :

Mais hors te *hottie* e garde que seiez prudum. *(Rois, p. 227. Ler. de Lincy.)*

Primes ne on pomes conf'rt'er et *hottier*.
(Gars., Vie de S. Thom., Richel. 13513, f° 52^v.)

— Être content de, se contenter de :
Amasse, amasse, assemble, assemble,
Sans jamais de rien te *hottier*.

(J.-A. de Bais, Les Mimes, L. I, f° 32 r° 61, 1619.)

— Se *hottier* de, être allègre à faire une chose, se hâter de la faire :

Et *haiter* soi de venir. *(Rigle de S. Ben., ms. Sens, p. 150, ap. Ste-Pal.)*

— Noutir, s'amuser :
Veoir la vent ;
Cuida fast la ou *hottier* suent.

Ni estoit pas dame Richaut.
(De Richaut, 997, ap. Méon, Nouv. Rec., I, 60.)

Haut-Maine, *haiter*, plaire, réjouir, convenir. R.-Norm., vallée d'Yvres, *haiter*, encourager, exciter : « *Hottie* les k'vans, si tu veux qu'il marchent. » On dit à Rennes :

tes hannes te *hottent*-elles bien, pour signifier tes enclottes te vont-elles bien ? En Bret., Côtes-du-Nord : « Ah! Monsieur, *vous* nous *hottiez* bien quant en nous; elle commence à se *hottier* (à s'habiller). »

HAUTOUEAU, VOIR HETOUDEAU.

HAIZ, S. m., sorte de bouclier :

Jeullu Anthoine de Segalar ayant en sa main unz *haiz*, vulgairement appellé tavel. *(148, Arch. JJ 181, pièce 78.)*

HALAGE, - aige, hall, haul, s. m., droit perçu sur les marchandises mises en vente à la halle :

Chascune charreee de pain qui vient au samedi et marchied de Paris, quex pains que soit, veulz ou non veulz, la charreee doit .ii. den. de *halage*. *(Est. Boul., Liv. des mest. et marchand., 2^e p. IX, L. Lespinasse et Bonnardot.)*

Item pour les rentes en deniers, le *halage* et les autres choses appartenanz a nous en ladite ville de Saint-Sauz dis et vil. livres. *(1309, Arch. JJ 45, f° 88 v°.)*

Ayons *hottie* en perpétuelle et a heritage a tous touz a Pierres Brober, bourgeois de Harrelon et a ses heirs la halle de la ville de Harrelon haut et bas, et tout le *haulage* de la dite ville appartenant à ladite halle. *(1317, Arch. JJ 53, f° 76 r°.)*

Dou *haulage* de Bray que Jaquemin le Norrois tenoit a ferme, XIII. lib. *(1328, Compte de et fait de Laigny, Arch. KK 3^e, f° 6 r°.)*

Et en icelles villes) fours, *hottages*, stellages, ferrages, rentes en argent. *(1384, Arch. adm. de la ville de Reims, III, 601, Doc. inéd.)*

Tous ceux de ladite ville faisant draps ou faisant faire au signe et merç d'icelle draperie, seront tenuz paier le *halage* anciennement acoustumé à la draperie; lequel *halage* se quant et assiet par les boijnoueurs de l'année. *(1424, Ord., XII, 73.)*

Item les costumes, *hottages*, couvers et estallages avecques la jurisdiction qui en dependent. *(1426, Denomb. du baill. de Constantin, Arch. P 301, f° 70 v°.)*

— Droit de mesurage. *(Baltus, Suppl. au Vocab. austras.)*

2. HALAGE, - aige, s. m., endroit où l'on est exposé au hâle :

Navez regard si j'ay par ignorance Mal impuré; corrigez le langage, Considérez moy estre en un *halage*.

(E. Deschamps, Poés., Richel. 840, f° 234^v.)

HALAGNER, VOIR ALÉGRER.

HALAGUES, VOIR ALACAYS.

HALBARGAGE, VOIR HERBERGAGE.

HALBERGE, VOIR HERBERGE.

HALBERGERIE, VOIR HERBERGERIE.

HALCIUR, VOIR ALGOR.

HALCRET, VOIR HALECRET.

1. HALE, halle, haul, s. f., salle, salle du conseil :

Cist dou eschevin *hott* recordee (ceste rovenance) en pleine hale par devant eschevins. *(Juin 1256, Flines, Arch. Nord.)*

En le *hott* des eschevins. *(1310, Lille, Arch. JJ 46, pièce 150.)*

En le *hott* des eschevins. *(1311, Arch. JJ 46, f° 78 v°.)*

En la grant *hott*. *(Ib.)*

Joste la *hott* as dessus dis religieuse *(Ch. de 1326, Jumièg, Arch. S.-Inf.)*

Pour carbon et estrain pris à li que on mist en le *hott* dou conseil. *(Compt. du Massart, 1348-82, Arch. mun. Valenciennes.)*

Ayons fait convenir et assembler en le *hott* de Tonrnay les jures eschevins, massars et autres officiers de ladite ville. *(1366, Ord., IV, 649.)*

Et que la salle de Dieu fut *hottale* et *hott* de Sathanas.

(FRANC, Champ. des Davs, Ars. 3121, f° 154^v.)

Brise les gons des portes inferalles
Puis delivre des teoubreuses *hott*

Le pover Adam et toute sa sennelle.
(Lettres des Apost., vol. II, f° 24^v, éd. 1537.)

Les mayeurs et eschevins de la ville d'Aire tiennent siege par trois jours en la semaine en leur *hott* que l'on nomme *hott* de paix. *(Cont. d'Aire, Nouv. Cont. gen., I, 324^v.)*

— *Hott*-basse, jurisdiction qui, à Valenciennes, jugeait de toutes les affaires de manufactures, de la qualité et de la dimension des toiles, des étoffes, etc. On nommait un prévôt et des eschevins de la

halle basse, qui ressortissaient du magistrat. (Hécart, *Dict. rouchi-franc.*)

2. **HALE**, *halle, harle, hasle*, s. m., la lumière et la chaleur provenant des rayons solaires arrivant directement; ce que nous appelons aujourd'hui *soleil par opposition à ombre* :

Tout jort la dit parler en chambre,
Plus par peur que par le *hasle*.
(GARRÉ, *Cliget*, Holland, p. 48.)

1. maotelet de noir cendé
Et de vermeil deus fourré,
Entor son col monté tost le mist,
Ke *harles* mal n' li feisist.
(Chev. *as deus esp.*, 2671, Foorstr.)

Mult a fame le cuer muable...
Or est sauvage, or est privee,
Or vent pais, et or vent mellee,
Or ne dit mot, et or repalle;
Or vent l'ouste, et vent le *halle*,
Or vent raport, or vent labor.
(Cantancee des femmes, Jul., *Nouv. Rec.*, II, 171.)

Clor fu le jour, groveus le *halle*,
Et fers li huz, pres d'Aubenel
On les deus os s'entre requierent
(GUYART, *Rgn.*, t. I, p. 108, Buchon.)

Poi pensat a pluie n'a *halle*.
(ib., p. 111.)

Autant vaudroit qu'un nu desert
Demourat un *harle* et un vent.
(FROISS., *Pois.*, III, 82, 11, Scheler.)

Levez ces encrechiefs plus hault,
Qui trop enverent ces beaux visages :
De riens ne serrent telz n'olraiges.
Quant il ne fait *halé* ne chaui.
(Pays de Ch. d'Orléans, p. 52, Champollion.)

Beau sire Dex, et quant bevrons ?
Il fait trop grant *harle* et cest estre.
(Mir. de Ste Genevieve, Jub., *Myt.*, I, 267.)

C'est bon a savoir que Bourguignons se
trouverent a certe heure sur les champs
par ce beau *harle*. (MOLINET, *Chron.*, ch. CXLVII, Buchon.)

Par le *hasle*, du soleil. (DEFORME, *Archit.*, VI, 2, éd. 1568.)

3. **HALE**, *hasle*, adj., desséché :

Fors que pain oïr, dar et *hasle*,
Tout misil, et tout tres sdr.
(RUTEBEUF, *Vie sainte Elyabel*, II, 173, Jub.)

Cf. **HALE** 2.

4. **HALE**, voir **HALE**.

HALEBIE, voir **HALLEBIE**.

HALEBRENER, *hallebreuer, abrenner, abrener*, v. n., aller à la chasse de l'halbran :

Christophe La Chievre, charpentier, fournit deux halbrans pour servir à monseigneur pour aller *hallerbreuer* à la saison aux estangs de Chouppry. (1578, Arch. Meuse, B 1364, f° 138 r°.)

Abrenner, to hunt the young wild duck. (COTGR., éd. 1611.)

Abrener, chasser albreus. (MONET, *Parallele*, Rouen 1632.)

HALECRET, *halecret, halcret, alecret, alecret, alacret*, s. m., espèce de corselet léger dont on se servait autrefois dans l'infanterie française pour armer les piquiers. C'est une sorte de cuirasse qui

n'est pas à l'épreuve des armes à feu. (SAVARY DES BRUSL., *Dict. du commerce.*)

Mou bec de corbin, ma loguine,
Mou braquemart, ma coulevrine,
Mou *halecret*, mou poignart, ma hache.
(Le Franc *Archev. de Cherré*, *Pois.*, fr. de XV^e et XVI^e s., XIII, 27.)

Vestu d'ung poinpoint de drap d'or... le *halecret* dessus. (D'AUTON, *Chron.*, Richel 5081, f° 43 v°.)

Tous armés de leurs *alalecretz*. (ib., ib., Richel. 5083, f° 81 r°.)

Donner pour Dieu, c'est nag fort *alecret*
Pour le diable ou public ou secret
Contre le dabbler, a ce qu'on le surmonte.
(J. BOUQUET, *Triumphe de la noble Dame*, p. 12 r°, éd. 1536.)

Les uns polissoient corselet, vernissoient *alacretz*. (RAB., I, III, prol., p. 5 v°, éd. 1552.)

Trois *alacretz*. (Invent. des armoys, Liv. des serm., Arch. mun. Montauban.)

Au lieu d'un poinpoint despoillé,
Il vestit le fer carouillé,
D'un *halecret* fait à la Suisse.
(1562, *Chans. des Corporaux*, ap. Ler. de Lucey, *Ch. hist. fr.*, II, 278.)

Ne cesserons nous jamais après un si long temps d'avoir le *halecret* sur le dos, et le pavois sur le bras ? (AMYOT, *Vies*, I, Caesar, éd. 1565.)

Les Macedoniens tenant leurs piques fermes à deux mains, en percaient d'autre en outre ceux qui s'approchaient trop d'eux, sans que la large ni le *halecret* pussent resister à la violence et faneuse du coup de pique. (ib., ib., Paul. Emul.)

Avoir continuellement le cul sur la selle, le *halecret* sur le dos, le casque en la teste. (SULLY, *Œcon. roy.*, ch. XXXVIII, Michand.)

Hallecret. C'est la couverture et armure de fer, dont le gendarme et le piquier sont armés par le buste du corps, sans brassards, ne faudriez : qu'on dit aussi corselet; parce qu'il n'arme que le corps, sans plus. (NIGOT, *Thesour.*)

HALEFERTIER, s. m. ?

Je vis passer un petit régiment de dix sept capussins espagnols, pauvres *halefertiers*. (L'EST., *Mém.*, 2^e p., p. 556, Champollion.)

Pont être y a-t-il du rapport entre ce mot obscur et le normand *halefessier*, propre à rien.

HALEGOUTER, voir **HALIGOTER**.

HALEIZ, s. m., cri rebattissant :

Sen revieut oulat et sa site
Vens l'autre mote desus dit
Ou vaincu out le poingiez
Gil de pié, a crant *halreiz*.
(GUYART, *Roy. lign.*, 1737, W. et D.)

HALENDRIX, s. m., synonyme de chaussée :

Par la fortune et inundacion des yues de l'Yver., les *halendrix* et chaussiez de nos moulins ont esté rompes par grosses sondes et troncs de saulx et d'autre boys que les dites yues ont admeues et conduites aval l'yane a l'encoultre des dits *halendrix* et chaussiez. (1409, *Vente*, Coullum., Arch. MM 32, p. 23 r°.)

Halendrix et chaussées. (ib., f° 31 v°.)

HALELOUTIN, voir **HELLELOUTIN**.

1. **HALER**, *halter, haster, harler*, verbe.

— Act., brûler, dessécher :

Au vent les ont *halles* (des cadavres).
(*Chans. d'Aut.*, v, 55, P. Paris.)

Les jours d'esté sont trop longz et la grant chaleur a tant hault l'assentement d'une si petite beste comme est un lievre que jamais point par point ilz ne le pourroient trouver. (*Gast. Feb.*, Maz. 514, f° 80.)

Se le lievre est menéié frais prins, la char n'est plus tendre, et ne le convient point *haler*, mais *harler* ou rostré avec son sang. (*Ménagier*, II, 153, Biblioph. fr.)

Car les fort vents *arent* gorges *halles*.
(G. MAR., *Ball.*, 3, éd. 1596, p. 268.)

— Neutre, être desséché :

Le seurs ma trache *harler*,
Enfer sui, si ne say parler.
(J. LE FEVRE, *Matholcus*, I, 219, Trietol.)

— *Halant*, part. prés., desséchant :

Il list
Grant vent, si veutoit bise
Mont *halans* et mont *haltes*.
(BELLEF., *Macball.*, Richel. 19179, f° 88 r°.)

— *Halé*, part. passé, desséché, sec :

Antres le caupa comme a. bustoa *halé*.
(*Fierabras*, 1837, A. P.)

Mon estomac est tout *harlé*
De ce qu'ay longuement parlé.
(J. LEBEURE, *Resp. de la mort*, Richel 294, f° 23°.)

Broyez pain *harlé*. (*Ménagier*, II, 199, Biblioph. fr.)

Aussi on chemin pouldreux, *haslé* et *balu* n'en puent ilz pas assenir comme es autres lieux. (*Gast. Feb.*, Maz. 514, f° 78°.)

Car ilz ont l'estomac *halé*
Comme la gueulle d'ung four chaui.
(*Cetes des Apost.*, vol. I, f° 67^b, éd. 1537.)

Advis mist que la gorge n'ard
Tant est *haslée* du soleil.
(ib., f° 87°.)

Les campagnes *halées*.
(R. BELLEF., *Œuv. part.*, l'Emeraude, éd. 1578.)

2. **HALER**, *haller, haster, harer*, v. a., exciter un animal après une proie :

Lesquelz chiens ilz ont bien dnis par souvent mener aux champs et *harer* aux loups. (CHRIST. DE PIS., *Police*, Ars. 2681, § IX.)

El commencent a *harer* ou chassier un chien que ilz avoient apres et sur les bestes dudit Jacquemin, et aussi sur son chien qui les adoit a garder. (1403, Arch. JJ 458, f° 9 r°.)

Quant Rocofoit querit lui vien
Et euid qu'il le joye faire,
Tousjours ne respont au contraite
Et ne *harre* Roco, son chien ;
Espoir ne ne fist onques bien.
(*Pois. de Charles d'Orl.*, p. 295, Champollion.)

Et tout ainsi que je *halay*
Mes chiens apres le saulier.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 2875, Guesard.)

Le *hale* bellement mon chien apres la belle.
Si je ne le *halois*, il froit d'avaul elle
Au bord lui face teste, et lui lieher la main
Sachant bien nos amours....
(J.-A. DE BUI, *Eclog.*, xix, éd. 1573.)

Alors Cesarin, men a compassion, frappant ses mains l'une contre l'autre et sillant soudainement entre ses dents, *halia*

ses trois anneaux contre ceste lourde et furieuse beste. (L'AMY, *Facet. Nuits de Strap.*, X, III, Bibl. 67.)

Sire, vantez-le ferrey.
Et v'z chiens buy barroy.
(*Le Maschais vieil*, Anc. Th. G., III, 269.)

Et au mesme temps quelque loup se hazarde
D'espier sa maison, et les hale sur buy des chiens)
Et ret urneât y enqueurey.
Moxyes, c. *M.*, d'Establ. la par, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., IX, 12.)

Il me lasie les chiens de ses mandits enfers.
(*L'Infer de la mere Cordone*, Poés. fr., des XV^e et XVI^e s., III, 306.)

S'il vient qu'une mailla,
Gamelour en latin,
Har lay un mastin,
Et buy donne un latin.
Compt. de Fr., Poés. fr., des XV^e et XVI^e s., VIII, 88.)

Le Grand Gredil, qu'on dit le bon,
N'arrist chiens pour baroy au loup.
Inc., sur les pions, Poés. fr., des XV^e et XVI^e s., XI, 70.)

— FIGE :

Menant le peuple a leur plaisir, et le halant comme un chien apres ces pauvres zens. (L'HOSPIT, *Mém. à Ch.*, IV s. la guerre cit.)

On les divisera entreux (les princes),
donn' au des moyens aux moindres et plus mal advisez, et leur promettant les charges des autres plus grands et plus enfansins, et avec des faux bruits et calomnies on halera les peuples apres eux. (DU VAIR, *Itinéraires*, p. 37, col. 1614.)

— POURSUIVRE, TRAQUER :

Tant y a fort le sauchir baroy,
Et sans le prendre!
Mr. de N. D., du roi Thiery, *Th. fr.*, au moy. d'op., p. 582

Il m'as Lupp' avant troussé sur sa croupe
Et bras tout a sans dire zere.
Je tray : *Bret. de la mort*
CONRAN. Hist. de Paris, 1776, p. Paris.
C'est un halier, c'est un halier,
Après, après, après, après!
Letr. de Jean L., vol. II, p. 1817, col. 1347.)

HALIERIE, *halierie*, s. m., fouil, cabestan ?

On amène a Bethune six jaches d'artillerie avecq' au moins halierres. (1531, Bethune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HALETTE, *-ette, hall*, s. f., petite halie :
Sont venduz en la hallette tous draps commez petits draps faiz de grosses laines. (1309, *Ord.*, VIII, 338.)

La cloque des ouvriers aux hallettes. (1406, *Compt. de Douai*, Arch. mun. Douai.)

Avous donne povoir de faire edifier et lever une petite hallette en une place a nous appartenant. Et laquelle hallette nous vendrons, que les boulegiers et autres mendonnés et vendans pain et sel sur char, charrette et autrement, y venderont leur pain et sel a jours de foires et marches. (1564, *Règ. aux habit. de Gironcourt*, Arch. Moutier, Trés., des chart. de Loire, bel. pol., vol. B 9, p. 167)

Il y a vait a Valenciennes une rue sous les halettes, remplie de riches qu'on a

fait disparaître. (Hécart, *Dict. rouchifrancois*.)

Il Norm., valée d'Yvres, hallette, petit hangar où l'on fait sécher le bois, le linge

HALETTEMENT, s. m., action de haleter :
Halètement, A panting, a thick breathing. (COTTEAU, ed. 1611.)

HALEUSE, *halteux, hasteux*, adj., se dit d'un air sec qui dessèche et fétillit :

Li airs est moult caus et moult ses et moult halteux. (ALEBRANT, *Reg. de santé*, Richol, 2021, p. 27.)

Le printemps de ceste année fut fort sec et hasteux, avec un vent de bize qui dessèche la terre. (HATON, *Mém.*, an 1567, Bourquedol.)

L'autonne fut bien froiet et hasteux. (Id., *ib.*, an 1575.)

Le temps s'adonna a une froidure seiche et hasteuse. (Id., *ib.*, an 1580.)

HALGAN, *halgan*, s. m., sorte de petite monnaie :

Une piece de monnoye, appellé a Huise halgan. (1448, Arch. JJ 176, pièce 644.)

Unz hargan, qui vault une denier et maille. (1449, Arch. JJ 176, pièce 741.)

Nom propre, *Halgan*.

1. **HALIER**, *halhier*, s. m., garde des halles, qui percevait le droit de halage :

Li halier de Paris doit livrer estaus a touz les chanevaciers de Paris, avant que il en aient les foires. (E. BOIL, *Liv. des mest.*, 1^e p., LX, II, Lespinasse et Bonnurdol.)

Li drapier de Douai ont leur hale, et le levont elz qui la coutume des haliers ont pour leur profit. (Id., *ib.*, 2^e p., XXIV, 23.)

Après la vendicion des choses les haliers a ce faire commis se faisoient payer du pris de toutes les marchandises ou de telle partie comme les marchans vendeurs lieroient hors de la halie. (L. DE PREMIERE., *Decam.*, Richel. 129, p. 237 v°.)

2. **HALIER**, *halhier*, s. m., bâtiment ou pont renais les charres, les charrettes et tous les instrumens de labour :

Halier. (1112, *Compt. H. D.*, Soiss., v° Nantouil-la Fosse.)

Des halliers. (*Incant. d'Asuel*, XVI^e s.)

Halier s'emploie encore en ce sens dans Le Lamoignon.

HALIGE, voir CALIGE.

HALIGOT, *halgot, harigot*, s. m., aiguille-bête :

Li a baillie un an-t soroit
Et un montel sanz harigot.
(*Chans au d'yn*, 511, Holland.)

Sans aligos la route est-il.
(*Li haus Descoms*, 2568, Higpen.)

over unes bestes ont es aligos repes.
Et passant cealment les bestes.
(*Incant. d'Asuel*, c. 17, Michelot.)

HALIGOTE, *aligote, aligote, harigote* :

harigote, s. f., lambeau, déchirure, chiffon d'étoffe ; pièce rapportée, aiguillette :

Et mes escus fendus com dras. com *aligote*. (Roum. d'Aliz., p. 187, Michelot. Impr. *aligote*.)

Et li garous vers lui s'avance
As dens l'aert et sant d'encoste.
Tres bien le tient par le harigote,
Et ostendu le vilain rue.
(G. de Palerne, Ars. 3319, p. 103 v°.)

Si lor livrai mon palefroi.
Ma robe et mon garcon Jofroi.
Puis voste un parre cole
Ou il ot maille *haligote*.

(*De plain Bourse de sens*, 373, Montclair et Raymond, *Fabl.*, III, 100.) Var., *harigote*.

N'estoient mie bien lané
Lor drap, ains avoit en lor cotes
Plus de pertuis et d'*aligotes*
Qu'il n'ait entour a maistre autel
De reliques.

(BACQ. DE CONDÉ, *Dis des Ilraus*, Ars. 3142, p. 181.)

HALIGOTER, *-outer, al., alighoter, harigoter, harligoter, halegoter*, verbe.

— Act., déchirer, mettre en lambeaux, taillader, déchirer de coups, et aussi, contrvir d'aiguillettes, d'ornemens taillés :

Trois es li done qui molt l'ont estoué.
Si que li hiaumes fu tous *harigotes*.
(*Mort de Garin*, 1297, du Ménil.)

Si que li hiaumes en fu *haligotes*.
(*Id.*, var. du Ms. Montpellier.)

Et les escuz debachent touz
Et par desus et par desoz
Si que les pieces en despendent,
N'ue fen ne cuvent ne deffendent.
Que si les ont *haligotes*.

(*Li Chevaliers du lion*, Vat. Chr. 1725, p. 111^v.)
Car si les ont *harigotes* :
Qu'a delivre sor les costez ..
Essaient les espées flinches.
(*Id.*, 829, Holland.)

Quant mes haubers sera detrec com cote
Et mes escuz a or com drap com *haligote*.

(*Le de KENT*, *Geste d'Alis*, Richel. 21361, p. 9 v°.)

Cant li foz joveancez detrenchet et *aligotet* ses dras, s'il les laissoit entiers, il seroient alsé chalt a pins com detrenchet. (ST GREG., *Sapientia*, p. 291, Foerster.)

Mais bien vos semblez, sanior et dammes, ke manteez ne vos siet s'il n'est *aligotez*, pellice n'est pas chalde s'ele n'est engolee. (Id., *ib.*)

Les escuz troiez et detrenchies et *harigotez* et par desus et par desous. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2455, p. 282 v°.)

Mull par esloit Perars hieus.
Haligotez et detailiez,
Feras et frapez et maillez.

(*Li Breteil, Taux de Chauvenet*, 3976, Delmoette.)

Et li chevalier tuit monté,
Detailié et *haligoté*,
Biecié de cors et de visages.
(*Id.*, *ib.*, 1283.)

Lors li demonde que ce doct
Qu'il est ausi *haligotez*.

(*De plaine Bourse de sens*, 251, Montclair et Raymond, *Fabl.*, III, 96.)

Si furent leur cotes *harligotees* et depecies que mais il n'en-t on veoir si pau non de contenance. (Roum. de Kanor, Richel. 1416, p. 25 v°.)

Et tont toute haligote (l'épée)
Et de roches et de ville.
(Clerc, as. n. esp., Foerster.)

En ces cotes d'armes estroites
De loile ou de cendal crotes
Berroutes et haligotes.

(BUCQ. DE CONDÉ. *Des des lirans*. Ars. 3142,
f° 318r.)

Desroutes et aligotes.

(M., *ib.*, 486, Scheler.)

Molt sont richement armez,
Jusqu'an genous haligotes!
Li mesaign, ce devez croire,
Que chascuns ont boites d'ivoire.

(ROU. DE BLOIS, *Poés.*, Richel. 24301, f° 480 r. 6.)

En piez out esperans dorez.
Jusqu'an genou haligotes.
D'escarlate cote et mantel.

(M., *ib.*, f° 136 v. 9.)

Es pies et esperons dorez
Dus'es gens aligotes.

(M., *ib.*, Ars. 3516, f° 134 v.)

Jusqu'es genou haligotes.

(M., *ib.*, Ars. 5201, f° 27 v.)

Jusqu'es genou aligotes.

(M., *ib.*, Richel. 2236, f° 22 r. 6.)

Le bras vous ai, che enit, .i. poi haligote!

Quant en ares autant en l'autre bras portez.
Mi cousin priseroit petit vostre fierté.
(Doun de Mance, 4419, A. P.)

— On trouve *hartigote* employée pour la
rime au lieu de *hartigote* :

Et jou veil, dist Renaus, ma cote
Soit partie et *hartigote*
D'une chape a Jacobin.

(Ren. corone, Richel. 1446, f° 77 r.; Méon, v.
1215.)

— Réfl. s'entredéchirer de coups :

Car si se sont haligotes
Qu'a delivre sor les costes
Et sor les bras et sor les haucos
Se hierent les especes blaues.

(Clerc, *ou lion*, Richel. 1450, f° 210 r. 6.)

HALIGIER, VOIR ALEGREZ au Supplément.

HALIMOT, s. m. ?

Mout est a chascun bone reate
Qui de ces escriz se fuit metre,
Car il en fuit moit denier nestre,
Li tabellions et li autre,
Qui haut sieent Pun dez l'autre
[P]ois s'en revont au seillier.
Que vaut ? c'est une grant douleur.
Qui tot vos dirait mot a mot,
Mout domoient grant *halimot*
A ces chartes en seillier !
Mout les seivent bien chier saler,
Li cire et vendre au seel fere.

(Du des arcons, 198, Gast. Raynaud, *Romana*,
t. XII, p. 217.)

HALIS, adj., see :

Comme l'homme est plus sain et plus
fort en temps de froidure, que non pas
ou temps que par suer les humeurs sont
dilates, et les pores ouverts, semblable-
ment le bois qui est coupé au temps que
le vent est au nord, il est plus *halis* et
plus fort que non pas en esté. (PALISSY,
Recepte, Cap.)

HALITRE, s. m., chaleur excessive
causée par le hâle ou l'ardeur des rayons
du soleil :

Faut qu'il suffise pour la defendre du ha-

litre et mauvais vent. (O. DE SERR., *Th.*
d'agr., VI, 9, éd. 1605.)

Halitre, as hasle. (COTGR., éd. 1611.)

Ce mot est encore en usage parmi les
paysans de quelques cantons de la Nor-
mandie, dit Ste-Palaye.

HALLAGE, VOIR HALAGE.

HALLE, VOIR HALE.

HALLEBARDE, s. f., monnaie de Flandre

Auleus autres avoient de longtempz
fait leur amas de petits gros et *hallebardes*
par milliers en petits vaisseaulz, cuidans
qu'ils deussent plus tost monter que des-
cendre. (MOLINER, *Chron.*, ch. CCXXIII,
Buchon.)

HALLEBIG, haltebis, halebie, hellebie,
hellebis, hellebi, s. m., droit qui se levait
sur les marchands forains de poisson de
mer, et qui était de huit, dix et douze
sous pour chaque panier qu'ils vendaient
à Paris :

Sur ce qu'il se doubloient d'une fausse
coustume estant à Paris, sur le poisson,
appellee *haltebie*, par laquelle le marchand
estaller, sur chacun panier, puis le pris
fait, rabatoient à la fois douze sols, à la
fois dix, à la fois huit, selonc leur volente.
(1325. *Ord.*, I, 791.)

Aucuns poissonniers et estalliers de la
ville de Paris se sont efforcez et efflorent
de jour en jour, de faire *haltebis* et rabas
des poissons du prix qu'ils les ont achetez,
et l'ont fait de nouvel, et veulent ra-
battre aucunesfois d'un pennier qu'ils au-
roient achetez quarente sous, diz sous ; de
l'autre douze sous... Si ne feront plus les-
diz rabas et *haltebis*... (1370. *Ord.*, v, 357.)

Certain tribut ou impost sur leurs den-
rees, appelle *hellebie*,... c'est assavoir sur
chacun pennier de poisson de mer...
vendus es dictes halles, deux deniers pa-
risis. (1403. *Ord.*, VIII, 614.)

De chacun mercier vendant mercerie,
soit en marchié, en maison ou en estail
en la ville de Soissons... doivent a mes-
saigneurs les comptes le quart d'une livre
pesant de poivre une fois chacun an, et
se ils ne vendent que une fois en l'an,
s'ils le doivent ils, et par ce ils ne doi-
vent point de *hellebi*, et peuvent paier
poivre en nature s'il leur plaist. (*Compte du*
dom. du comté de Soissons pour Van fini
au jour de St J. B 1453, c. I, f° 6, ap. Le
Clerc de Douy, t. I, f° 327 v., Arch.
Loiret.)

Au pre-vost, doyen et chappistre de l'é-
glise St Gervais de Soissons... XV. li pour
souffrir par les coches et leur officiers
cueillir en la terre desdis de chappistre
les drois de *haltebie*, de strage, etc. (*ib.*, c.
2, f° 4.)

HALLEBIS, VOIR HALLEGIC.

HALLE BOIS, interj. ?

	PHRASE
Amout.	GEIFFOUS
Amout.	GRANDENT.
	<i>Halle bois</i>
	ORILLART.
	Halle.

(GRÉGAN, *Hist. de la Pass.*, 24826, G. Paris.)

HALLEBOTER, v. n., grappiller ; re-

chercher après la vendange les *halteboles*,
les raisins oubliés dans les vignes :

Je me donne au diable, s'ilz ne sont en
nostre cloz, et tant bien couppent et seps
et raisins, qu'il n'y aura par le corps
Dieu de quatre années que *halteboter* de-
dans. (RAB., *Gargantua*, ch. XXVII, éd.
1542.)

HALLEBOTER, s. m., cri pour faire cou-
rir si à quelqu'un :

Comme aucuns d'iceux compaignons
eussent crié à haulle voix, *haltebot*, *hal-*
tebot, sur les varlez de St Denis lez
Presles. (1395, Arch. JJ 148, pièce 42.)

HALLEBRENER, VOIR HALEBRENER.

HALLECRET, VOIR HALECRET.

HALLEPIGAILLE, s. m., voleur, celui
qui pille les maisons :

Lequel Estienne les appella harpaille,
ribaudaille et *haltepiquaille*, en disant
plusieurs autres injures. (1378, Arch. JJ
143, pièce 304.)

1. HALLER, v. a. ?

Haller, toniliez et battuz de tons lez.
(MOLINER, *Chans. sur la jour. de Guegnate*, ap.
Ler. de Liney, *Ch. hist. fr.*, I, 391.)

2. HALLER, VOIR HALER.

HALLERKE, VOIR HALERRE.

HALLETFE, VOIR HALETE.

HALLEUS, VOIR HALBUS.

HALLIER, VOIR HALIER.

HALLIO, VOIR HALOT.

1. HALLOER, astoe, v. n., poursuivre
en criant :

Mut *halloer*, orient et luent,
Lur cheas delatet e druent.
(*Vie de St Gile*, 1741, A. P.)
La bis-e oit le bois tenir
Et si les cheus vers li venir
Vers meismu comence a aler,
E cil apres a *halther*. (M., 1870.)
Li cheu venit apres chascun.
Et li venres *astant*. (M., 1613.)

2. HALLOER, halsoer, v. n., tirer comme
sur un chemin de halage :

Furent e lotent e *halsoer* :
Mais par neient e traybord
(GIL. DE SAINT-PAUL, *Mont Saint-Michel*, 295
Mich.)

HALLON, s. m. ?

Trois cens thibules de *hallon*. (1379,
Péroun, ap. La Fons, *Gloss. us.*, Bibl.
Amiens.)

HALLONGNER, v. a., caresser, en par-
lant de l'acte amoureux :

J'en seay bien qui haudent le monde,
Et qui font tresbien lier lesongne,
Qui savent bien qu'on les *hallongne*.
Et n'ont pas, c'est ou je ne fonde,
Petit telu.
(R. O. COLLEVE, *Revue*, t. IX, Bibl. etc.)

HALLOT, VOIR HALOT.

1. HALLOTER, - otter, v. n., haloter :

Je mis mon pied contre son pied
Et mon ventre contre son ventre
Et mon pouce en son fond,
Quant il fut ens d'halotta.

*Heure qu'on ouvre d'une cloz, dans Les Adieux
d'un amoureux, éd. Lechevret.*

Ains sont alterez et halottans de soif.
La Bod., Harmon., p. 231, éd. 1578.)

2. HALOTER, VOIT HALOTER.

HALLOTERIE, VOIT HALOTERIE.

HALM. s. m., saisine, transport :

Que tous ceux qui auront vendu et
acheté des maisons on fonds d'héritages
sont obligés d'en donner le *halin* et recevoir
le *halin* dans les quarante jours après
la vente. (Cout. de Bourbourg, Rubr. VII,
art. 1, Nouv. Cout. gen., l. 1, 489.)

Ain qu'estant ainsi vendu, le dernier
encherisseur y sont adhérite et ensaisné
ou prochain jour de *halin* ou de saisine.
(Cout. d'Ypres, Nouv. Cout. gen., l. 883.)

Touchant les achats et ventes, *halins*, sai-
sines et dessaisines des maisons, terres
et rentes situées en ce pays ensemble de
la retraite. (Cout. de Langle, Nouv. Cout.
gen., l. 305.)

HALON. s. m., *halonne*, s. f., nom
donné aux pauvres qui n'appartenaient
pas à un hôpital et qui étaient considérés
comme externes :

Il fast arresté que les aumosnes de la
bonne maison de l'hospellerie, si comme
des *halons* et *halonnes* et des pauvres du
dortoir, ne se donneroient plus qu'àux
fils et filles des bourgeois de ceste ville
ou à bourgeois et bourgeois d'icelles.
(Reglement de la bonne maison de Valen-
ciennes, ap. Roq., Suppl.)

1. HALOT, *hallot*, s. m., haliier, buisson,
saussaie :

Wisasties ne se doute mie

Quant il passe s'ens un bos.

Tant il aul arbres ne halos.

Qu'il ne vent tout de li savoir.

Quentes fuclies puet avoir.

(Poet. fr. an. 1^{re} éd., t. IV, p. 1369, Ars.)

L'on li face amender le fort c'on li a fait
d'un lin li est derrière sa maison, de *halos*
c'on li a planté, desquelz *halos* Bible
abbie a levé les portifs sans raison.
(Vers 1292, Cart. de Flin., l. 329, Haut-
court.)

Vint souz pour les *hallos* à l'encontre de
sa maison. 1349, Arch. J. 72, pièce 217.)

De toutes Hayes, *halos*, et de tous autres
arbres queus que il soient sans es quenins
et es rejets desdités villes. (1348, Cart.
de Flin., dxxxii, p. 602, Hautcourt.)

Faire copper, toutes les haies, buissons
et *hallos* de entour toutes les terres et
pres dessus dis. (1355, Reg. du Chap. de
S. J. de Jervis, Arch. MM 28, 1^{re} V v.)

Le chevayer qui les voit venir se met à
courre par le bois, mais ceulx qui le
savoient entent et donne sauvage, et la dame
oyant ce desent de son charrol et vint
d'out en de voye le harol, et le chevayer
se courdit en sens d'un halot. (DIQUESSNE,
Hist. de J. d'Anjou, Ars. 5209, 1^{re} 88 v.)

Est pres un *halot* à compier un denier
par an. BORT, *Somme rur.*, 1^{re} p., 1^{re} 433,
éd. 1456.)

Ilus est *hallos* de sauch et de sallengre.
(1430, Valenciennes, ap. La Fons, Gloss.
ms., Bibl. Amiens.)

Je soy fare d'une cat un qui en.
Faulquier prez, abastre *halos*.
(Batelet de tous mesters, Paris, fr. des xv^e et
xvi^e s., MII, 162.)

Maison, porte, four, colombier, et por-
cherie, arbres portans fruit, *hallos* à
teste, chesnes au dessus de sept ans et
en dessous de soixante ans, sont reputes
heritages. (Coust. de Lillers, Nouv. Cout.
gen., l. 379.)

On achete des plantes de *halotz* pour
planter autour des doctennes des remparts.
Compte de 1595, Lille, ap. La Fons, Gloss.
ms., Bibl. Amiens.)

Et encore au xv^e s. :

Aultre rechepte à cause de la vente de
la despourve de quelques saulx ou *halots*
croissants au environ du chateau de
Mortaigne. (Comptes du receveur de Mor-
tagne pour l'année 1671, ms. appartenant
à M. Boquille-L.)

— Bûche, branche :

De vir, *halos* vendus à Boucard de
Vimi, le cent XC. sols. (1302, Compte
de Beury, Soc. des Ant. de Morinie, 117^e
livraison, 1881.)

Leulii Pierre prist les une cheminée une
busche à metre on fen, nommée *halot*.
(1486, Arch. J. 130, pièce 120.)

Le suppliant print un baston de cerisier
que l'en appelle un *halot*. (1494, Arch. J.
116, pièce 134.)

Pour vente de fagos et de *halos* yssus en
faisant le manoeuvre des escalas de vingne
de Pierrepont. (Pièce de 1429, ap. Beau-
ville, Doc. inéd. sur la Picardie, IV, 128.)

Lille, *halot*, saulo à tête; H.-Norm., val-
lée d'Yères, *halot*.

Noms propres, *Halot*, *Halott*.

2. HALOT, *hallo*, s. m., sorte de tem-
pête :

Pastours saurez, saiges et bien rassis,

De Cambresis, de Lannoy et du Mans,

Qui connoissez Ciel et Dieux hault assis,

Climats cinq six, Parez throne Apis,

Hallo rassis ernez deux allumans.

J. MOULIER, *J. B. C. savours*, à la suite de la Li-
gende de P. Faifon, p. 141, éd. 1723.)

Pour exteuzer les *halotz* et les turbines
suz boz vigours. (BAR., l. I, c. 19, éd. 1542.)

HALOTER, - *otter*, *hall*, v. a., tailler,
émonder :

Bosquillons qui *halotent* plusieurs halos.
1371, Lille, ap. La Fons, Gloss. ms., Bibl.
Amiens.)

Halotter les sauchelles. (1444, Béthune,
ib.)

Halotter les sauchelles. (Ib., Art. du
Yord, p. 433.)

Pour l'enfortement des ponts et voyes
auz entree y planter arbres, et les *halo-*
ter sur boz et gens a ce commis. (Cout.
d'Ennetim, VIII, Nouv. Cout. gen., 1, 437.)

Tout arbre portant fruit est heritages,
fors chevisier bossage et meplier qui
ne sont une cote. Saus, qui sont entour
murs et ailleurs, qui ont compier, sont
chateil; et *halot* est *halotte* et c'est sont
maintenus, c'est heritages. (Coustumier
d'Artois, p. 91, Ad. Tarhi.)

— Fig., trancher, couper :

La y ot de maint ture le tieste *haloter*
Et percié mainte panche.

(Hist. de Ger. de Blaz., Ars. 3144, 1^{re} 328 v.)

A ce cop qu'il gata cuida bien à l'espee
Le tieste son laion à che cop *halotec*.
(Ib., 1^{re} 335 v.)

HALOTERIE, *hall*, s. f., lieu rempli
d'arbres en buisson, de halots :

L'haloterie de Noyelles-sous-Lens. (Pièce
du xv^e s., ap. La Fons, Art. du Nord, p.
433.)

Les *halloteries* de Lenez. (1542, Leus, ap.
La Fons, Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

Il y a à Lille une rue de la *Halloterie*.

HALQUE, VOIT HURQUE.

HALSASIN, VOIT ASSASSIN.

HALT, s. m., séjour :

Tant est alez, que unit que jors.

Qu'il est venus et *halt* des hors

Et des lions et des hirnarz.

(Parton. de Blois, 5730, Crapelet.)

HASTESCE, VOIT HAUTESSE.

HALTEUR, VOIT HAUTEUR.

HALZERAN, s. m., sorte d'arme :

Yonges, *halzerans*. (6 mai 1553, Arrêt
contre J. Cueur, Chamb. de just., ms.
Bibl. Louvre, n^o 169.)

HALZOR, VOIT ALÇOR.

HAMAIDE, VOIT HAMEDE.

HAMASSONNE, VOIT HAMEÇONNE.

HAMBAUT, s. m. ?

Faire voel retour

Vers mon createur :

Cus siecles peu vaut,

Trop sont brief no jour.

Sans seur séjour

Et plain de hambaut.

(Leoye X. D., Richel. 375, f^o 313^o.)

HAMBEIZ, VOIT GAMBALS.

HAMBERGE, s. m., ce qui garnissait les
gantolets d'un chevalier :

Uns gantelets de fer, d'acier et de leton,
garni dedans la main de *hamburge* de fer,
d'acier, ou de l'un d'eux. (1386, Procès et
duel de Beattmar, ap. Lobin, l. 673.)

HAMBOURG, *hambour*, *hembourg*, s. m.,
sorte de futaille, plus petite que la gonne,
dont on se sert pour mettre les saumons
salés de la ville d'Hambourg où étaient
expédiées les denrées et marchandises
contenues dans ces fûts. L'Hambourg,
selon les éditeurs des Ordonnances des
rois de France, contient neuf galons, es-
pèce de mesure. Savary des Bruslons dit
qu'on le nomme quelquefois *hambours* :

Sur chascun baril de harvins, caques et
hambours de poissons salez. (1403, Ord.,
VIII, 644.)

Pour chacun *hambourg* on baril de sammon.
(Cout. de la ric. de Veau, IX, Arch.
S.-Inf.)

Baril ou *hembourg* de sammon. (1561,
Lett. pat., ap. Mantellier, March. fréq.,
II, 231.)

S'il se trouve quelques marchandises en

vaisseaux enfoncez, doivent scavoir est le grand tonneau blanc, XII. s. .v. d. l., le moyen, dit *hambourg*, .vii. s. .vi. d. l. (*Pièce de 1370*, ib., III, 185.)

Pour chacun *hambourg* de saumon dont les douze font le lest... (*Tarif de la déclaration du 16 fév. 1635.*)

— Nom des barils et tonneaux dans lesquels se mettent les lières d'Angleterre, de Hollande et de Flandres. (SAVARY DES BRUL., *Dict. du commerce.*)

Vingt quatre *hambours* de biere. (*Monol. des nouv. setz de la jeuneur bende*, Poës. fr. des xv^e et xvi^e s., I, 15.)

A Caen, les artisans qui avoyent nombre de serviteurs se fournissoient chaque samedi d'un *hambour* de biere, qui est comme un quartan de pipe qui estoit porté sur des traimes. (BOURQUEVILLE, *Rech. de la Neustrie*, II, 83, éd. 1588.)

Cl. AMBOURS.

HAMELLIN, voir HAMELIN.

HAMECONNE, *hames.. hamass., amass.*, adj., pourvu d'un hameçon :

Hamatus, *hamassonnez*. (*Gloss. de Salins.*)

Hamatus, *amassonnez*. (*Catholicon*, Richel. I, 17881.)

Le sommet des scapes ou tiges (du charbon) menasse de sa teste piequante et herissonnée renversant ses esquilons et pointées legerement *hamesonnees* retorses en façon d'hamesson. (*Trad. de l'Hist. des plants*, de L. Fousch., c. LXXXII, éd. 1549.)

Atomes durs, aspres, *hameconnes*.

(AM. JAWYK, *Poës.*, p. 202, éd. 1577.)

— Pris à l'hameçon :

Hamesonnez, prins a l'amechon. (1464, l. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Aulfred de Quoc-touqueron, Bibl. Quimper.)

HAMECONNEUR, *ameconneur*, s. m., fabricant d'hameçons et d'ustensiles propres à la pêche :

Ameconneur. (*Voc. des mét.*, ap. Gérard, *Paris sous Phil. le Bel.*)

HAMEDE, - *aide*, - *cide*, - *ete*, *hamede*, s. m., barre, barrière :

Pour l'amour ke nous avons et voulons avoir au couvent de cel eglise en tel maniere ke nous le ditte eglise Publée et le couvent de cel meismes luy, qu'itons et letons quite, tous quites a tous fors mais le caucie et de *hamede*. (1293, *Acte des ches. de Lille*, Tailliar, *Rec. d'act. des XII^e et XIII^e s.* en lang. wall., p. 366.)

On met une *hamede* dans la rue des restres. (1335, Lille, ap. La Fons, *Gloss.*, as., Bibl. Amiens.)

Une *hamede* a cinq gambes dont on clot le riez de Cantelou. (Ib.)

Ouvrir les *hamedes*. (Ib.)

Un charpentier fait une *hamede* de bois le porte Vergnon pour destourner les ars qu'il ne venissent a leditte porte. (1417, ib.)

Une *hamede* prend qui est de beolle. (EH. DES PRÉS, *Geste de Liège*, 37521, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Terme de blason, fasce de trois pièces alaisées qui ne touchent point les bords de l'écu :

M. Estace d'Ambiehecourt. — D'ermine a III hametes de gueules a .vi. coquilles d'or sur ses hametes. (*Arm. de Fr. de la fin du XIV^e s.*, Cah. hist., VI, 277.)

Et puis leur y rassembler
Vires, fasses, chis et labians.
Bendes, bares, peus et algiaus.
Coquilles, *hamedes* et crois.
Et enor y nomoit buriaus
Les armes de Berne et de Foies.
(FROISS., *Poës.*, Richel. 830, p. 284 v^o ; Scheler, I, 324, 27.)

Messire Eustace tenoit son pennon devant, qui estoit d'ermine a deux *hamedes* de gueules. (Id., *Chron.*, Richel. 2641, p. 200 v^o ; Luce, V, 168.)

Et portoit les armes parties d'or et d'ermine, et sur le doit une friche noire brutesque a lambiaux de gueules, et sur l'ermine trois *hamedes* de gueules. Sur la premiere *hamede* une coquille d'or, sur la seconde, deux coquilles d'or, et sur la tierce *hamede* trois coquilles d'or. (Id., *ib.*, Richel. 2646, p. 53 v^o.)

Et portoit d'ermine a deux *hamedes* de gueulz. (Id., *ib.*, V, 33, Luce.)

Semé d'ermine an hamaides de gueules. (Id., *ib.*, V, 205, Luce.)

— Désigne une certaine manière d'enter un arbre :

En tous les arbres le poirier peut estre enté en escore, en tronç, en enplastre, au morcel, en la *hamede* ou en la perche du saulx percee. (FRÈRE NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffitzz champ. de P. des Crescens*, p. 56 v^o, éd. 1516.)

On ente en perche, ou a la *hamede*. (LIEBAULT, *Mais. rusl.*, p. 427, éd. 1597.)

HAMEDER, - *dier*, v. a., barter, barricader :

Il list fremer et *hameder* portes et huis et fenestres. (FROISS., *Chron.*, III, 101, Luce.)

Hamedes les rouelles de chaynes et lessons. (EH. DES PRÉS, *Geste de Liège*, II, 9804, ap. Scheler, *Gloss. philol.*)

I. HAMEE, s. f., manche :

Le scepliant coppa une branche de bois pour faire une *hamede* ou manche a sa fanlx. (1459, Arch. J. J. 188, pièce 138.)

2. HAMEE, voir HEMEE.

HAMEIDE, voir HAMEDE.

HAMELET, *hamlet*, s. m., petit hameçon :

Les nosmes de toutes les villes et *hamlets* que nous ont cri son wapentake, hundred ou franchise. (*Stat. de la XIV^e année du règne d'Edouard I*, ap. Ste-Pal.)

A. J. *Hamlet* vint.
(*Donn de Maience*, 2822, A. P.)

Ils trouverent aucuns petits *hamlets* et villages. (EH. LE BEL, *Chron.*, I, 16, Poilain.)

Les *hamlets* et les villaiges qu'ilz ardoient. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2641, p. 12 v^o.)

Il trouverent aucuns petits *hametes*. (Id., *ib.*, I, 27, Luce.)

En un certain petit *hametel* ou villaige de ce monde. (LOUIS XI, *Nouv.*, LXXXIX, Jacob.)

HAMELETE, *hamlette*, s. f., dimin. de hameçon :

Que ils ordeinent et facent venir devant eux de chesune ville entier, 8 homes, et de demie ville 6 homes, et de *hamlette*, 4 homes des plus sages et plus loyaux, hors prises les seigneurs des villes, demie villes, et handets avant nosmes, etc. (*Stat. de la XIV^e ann. du règne d'Edouard I*, ap. Ste-Pal.)

HAMEQUIN, s. m., sorte de poids et de mesure :

C'est a savoir .xii. lots de vin a la petite mesure. .xvi. pains tels que du couvent. .ii. cappons et .ii. bastes de porc soit maile ou fumelle, trois *hamequins* de seau ou .viii. poitevines pour la valeur de ceun *hamequin*, et les doit paier li hosteliers et .vi. pains de maisme. (1376, *Livre rouge de St-Biquier*, ap. Duc., *Hamelicus*.)

HAMESSONNE, voir HAMECONNE.

HAMESTOC, s. m. ?

Et les nes qui devront leur euwages li signeur u leur coumans en puent oster le *hamestoc* et arriester le nel. (*Droits de forage*, Tailliar, *Rec. d'act. des XII^e et XIII^e s. en lang. wall.*, p. 467.)

HAMESTOR, s. m., sorte de mesure pour les liquides :

Le *hamestor* qui contient .xiii. gallons et demi. (1396, *Cout. de Dieppe*, f^o 30 v^o, Arch. S.-Inf., G 852.)

HAMETE, voir HAMEDE.

HAMETTE, s. f. ?

Les aucuns portoyent *hamelles* ou capelines de cune bonillie, et les aucuns d'osier. (S. REMY, *Mém.*, ch. LXII, Buchon.)

HAMEUR, s. m., engin pour pêcher :

Rames, seurs, lagots, nasses peeles, jonches, ligne du long, *hamours*, *hameours*. (1320, *Ortl.*, I, 793.)

HAMI, voir AIMI.

HAMIE, s. f., hameçon, croc ; ustensile de cuisine :

Li Hersens prent une *hamie*,
Si le fiet si parai les rains
Que li crâses li est estains,
Et li bonvier tout se depart
Por les grant eus qu'elles depart.
(Le *Flabel d'Abail*, 170, ap. Montaignon et Raynoud, *Tabl.*, I, 287.)

HAMLET, voir HAMELEI.

HAMLETTE, voir HAMELEI.

HAMONGNER, v. o., venir à bout d'une entreprise :

Li prestre sot riche renté ;
S'ad trop dont nous avons péit
Se vous vulez croire mon dit
De pareréz vous getraï,
Et a grant honte metraï
Ceus qui me euidet enguizier.
Va donc, pense du *hamongner*,
Et l'echans, bele douce sur ;
Mes je ne vendroie a nul fier
Qu'il fissent de vous au destus.
(D'Estourni, 58, ap. Montaignon, *Tabl.*, I, 200.)

HAMONGIAU, s. m., petit hameçon :
Encuimulus, petit crochet, ou *hamonciau*. (*Catholicon*, Richel. I, 17881.)

Lucibus, *hamonciatu* ou crochel. (*Id.*)

HAMPNAP, voir **HANAP**.

HAMSELIN, *hamcellin*, *hainselein*, s. m., sorte de robe longue :

N'est pas genele a p-intes.
Mais *hamseleins* a grands manches
Astrois serrez sus les hanches.

(Car. de Pis., *l'ul de la Past.*, Richel. 836. f° 55 r°.)

Teste nue, sanz chausses et sanz soulers, vestu seulement de son *hamselein*. (1403, Arch. JJ 158, f° 41 v°.)

Orfaverie pour mettre et assoier sur un *hainselein* de vert brun. (1416, *D. de Bourg.*, 326, Laborde.)

HAMSOCNE, *hamsokne*, s. m., irruption violente dans la maison d'autrui :

E qui issi l'enledest e viole (le temple de Dieu) il en dissaisist. Dem e chace hors, e fait *hamsokne* sor lui. (*Sarmons en prose*, Richel. 19523, f° 164 r°.)

Si li plus povres del pais puint proven en curt que un haut riche baron eust fait *hamsokne* sor li, n un terriens peust proven en curt que son chevalier li eust son chastel tolu, qui dreit jugement lur freit solum usace don ne jugerol l'om que li traites u cil qui *hamsokne* eust fait perdré son chief u son heritage ? (*Id.*)

De ceux que trovent et coumbent mensoques de nous et de eschacheours et de toundurs de berbis et de ceux que cunt corue en autres garenas sans cogé et de touz *hamsoknes*. (BRITTON, *des Loix d'Angle*, f° 33 r°, ap. Ste-Pal.)

Ceux que cunt fait prison en lour meons ou *hamsokne* ou poundbreche. (*Id.*, ib., f° 72 r°.)

En plees de *hamsokne* ou de fresche force ou de ahatement. (*Id.*, ib., f° 284 v°.)

1. **HAN**, *hen*, s. m., souffrance :

..... Or ad un an

Que avez souffert de mer le *han*.
(*S. Brandon*, 346, Michel.)

Car j'ai la doler apris.

Les angoisses et les *hans*,

Por quoi je sui si mal souffrans.

(BLOND, de NEULLE, *Chans*, XXVI, Tarbé, p. 53.)

Tant ne a fait de paines, de *hans* et de travaux. (*Quat. fils Aymon*, Richel. 21387, f° 36 r°.)

Se Dieus le descombre de *han*.

(L'Escaupé, Ars. 3319, f° 55 v°.)

De passion chief cil en *han*,

Par qui me sui et tant touz!

(*Chr. de N.-D.*, VII, 66, A. 1.)

Cf. **HAN** et **ENHAN**.

2. **HAN**, *han*, s. m., oui :

Est la Gaillienne de Juliers,

Fiz de li fille tui le conte.

Qui han est que ce contemoude.

Tout ne Fen die on lu ne *han*.

(G. GUYOT, *Roy. lign.*, 1390, W. et D.)

Br.-U. Dinan, *han*, oui, assurément.

3. **HAN**, s. m.; chanter a l'han de quelqu'un, lui parler :

J'ay chante a son *han*, j'ay parlé a luy.

(G. BOUCHER, *Serecs*, III, 130, Roybet.)

J'ay chante a son *han*, I have spoken with him. (GOTGR., éd. 1611.)

4. **HAN**, voir **HAN**.

HANABLE : *atele*, *hann.*, adj., labou-rable :

Terres *hanables*. (1311. Arch. JJ 46. f° 25 v°.)

Terres waingnaves et *hanables*. (*Cart. noir de Corbie*, Richel. 1. 17758, f° 38 r°.)

Terres *hanables*. (*Cout. de la ville de Peulle*, IV, Nouv. Coult. géu., t. 1, 415 v°.)

HANAGE, *hann.*, s. m., récolte :

Seront tenus lesdiz preneurs de admeu-riertous les *hannges* desdites terres en la grange de ladite maison. (1410, *Bail*, Arch. MM 32, f° 44 v°.)

— Droit sur les récoltes, les fruits :

A ledit seigneur coustume prendre par chascun jour de marchié le *hanage*, c'est assavoir de chascune personne vendant en ladite ville fruitaiges, haux, oignons et naveaux, une poignée. (1458. *Denombrement de la Vie. de Conches*, Arch. P 308, f° 47 v°.)

De ceux qui ne doivent hanage
Qui ne n'aportent mou *hanage*.
(*Farce des porres deables*, p. 6, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces*, *Moral.*, *Serm.* joy. 1.)

Cf. **HANAGE** et **ENHANAGE**.

HANAP, voir **HANAP**.

HANAP, *anap*, *hanep*, *hampnap*, *hempnap*, *hanap*, *hainep*, *henap*, *ehnap*, *enap*, *hanap*, *hanep*, *henep*, *enep*, *chanap*, *chenap*, *hanal*, *hanax*, *henat*, *hennayt*, s. m., vase à boire ; lasse, quelquefois ciboire :

Tuit sont trosé et de vair et de gris.

De lones copes, de bons *henas* d'or fin,

(*Les Lok.*, ms. Montp., f° 107 v°.)

Ne portera i moi ne vair ne gris.

Ne copes d'or, *hanes* no maizerins.

(*Id.*, Richel. 19160, f° 26 v°.)

Haneps et copes. (*Id.*)

Or ne arcent ne *hanas* maizerins.

(*Id.*, f° 26 v°.)

Or e argent, pailles e dras.

Aneaus, copes e *anas*.

(Br., *D. de Norm.*, II, 28912, Michel.)

En coupea, en *hanas* d'argent

Apertent cler vin et piment.

(*Floire et Blanceflor*, 1^o vers., 1053, du Méril.)

Sovent raporte on le vin

En copes, en *henas* d'or fin.

(*Parton.*, 10571, Grapellet.)

Yes le fiert en l'esent a compas.

Ausi le pere con e fust un *hanas*.

(Anseis, Richel. 793, f° 45 v°.)

Et a mon *hanap* hevezrez.

(*Vie et mir. de la V.*, Richel. 22928, f° 3 v°.)

Cors, tu te fes reons et gras

En copes d'or et en *ehnat*.

(*Floure et Blanceflor*, 1^o vers., 1053, du Méril.)

867 f° 178 v°.)

Lers s'atorna comme mesiel.

Hennap ot, et potence et llyvel.

(*Widasse le Mauve*, Richel. 1399, Michel.)

Joseph a en leur sas i *chenap* d'or bouté.

(*Bible*, Richel. 763, f° 229 v°.)

Touz cil qui vendent *henas* de madre ou de fust, ou esceles ou platians, hors de leurs hostiens au jour de samedi doivent .i. den. de touhen, ou qu'il vendent hors de leurs hostiens. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 2^e p. XVIII, 1, Lespinasse et Bonnardot.)

Or ne arcent, *chanap* ne cope.
(*Le Vescie a prestre*, 117, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 83.)

Sainz Georges prit le *enep*. (*Vie saint George*, Richel. 988, f° 82 v°.)

.i. *henep* plain de veuin. (*Id.*, f° 82 v°.)

Chascuns povres avoit escele et *henat* ou il recevoit ce que on li denoit. (*Blaguerne*, Richel. 763, f° 25 r°.)

El lassai enqui .ii. de ses serjanz et son *enap* et s'au amai vers Paris. (*Li Amitez de Ami et Amite*, *Nouv. fr. du XIII^e s.*, p. 45.)

.ii. *enas* de fust. (*Id.*, p. 39.)

Un *henap* de madre a pié d'argent. (*In-vent.*, Av. 1290, Mureau, Arch. Meuse.)

Henas de madre devroit grant coustume. (1296, *Rentes d'Orliens*, Arch. Loiret.)

Que vous heuvez a si riches *hampnas* d'or et d'argent. (*Vie et mir. de plüs. s. confess.*, Alz. 568, f° 37 v°.)

Hee glossis, hic ciphus, hic crater, *hanap*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

En un grant *hanap* d'argent. (JOINV., *Hist. de St Louis*, p. 151, Michel.)

Item, a demisele Margrite le Petite, pour che k'ele ait memoire de mi, le plus petit *hennap* d'argent ke j'ai. (1304, *Cart. de Plines*, p. 501, Hautcœur.)

Uns botelliers avoit par la saule un *enap* en sa main. (Ms. Metz 262, f° 80 v°.)

Pour reffroidier l'*enap*. (*Id.*, f° 80 v°.)

Tuit hevoit a un *enap*. (*Estories Regier*, Richel. 20125, f° 43 v°.)

Deux *hennas* d'argent. (An 1329, ms. du Poitou.)

Manage vent avoir voirre, godes, *henas*. (*Dot de Menage*, 149, Trébutien.)

Et comanda que li plus aporit le *hanap*. (AME, *Ysl. de W Norm.*, III, 21, Champollion.)

Et par aventure lui chai de la main et fu rot le *henap* en moult de pars. (*Id.*, ib.)

Couppes, *hempnas*, jolaux a foison echarga. (Crv. Du Guesclin, 16468, Charrière.) Var., *hanaps*.

16 *hennays* enilliers. (1352, *Compl. d'E. de la Font*, Arch. K 41, f° 142.)

Or vous valent *hanaps* d'argent, d'or et de madre, . . . *hanaps* soursours, *hanaps* a piet. (*Dialog. fr. flam.*, f° 3^e, Micheliand.)

.XVI. *heneault* d'argent. (18 fév. 1394, *Inv. de mercier*, Inv. de meubles de la mairie de Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

Par le cont Dieu, mal le pensastes, car vous en heuvez ung mauvais *hanap*. (J. D'ARRAS, *Melus*, p. 343, Bibl. elz.)

Veant ung petit enfant qui heuvoit de l'eau en sa main, lors lui gelta ung petit *hanax* qu'il avoit. (J. LEGRANT, *Livre de bonnes meurs*, f° 204.)

Etsi herrous a pleio *hanap* de bon vin. (*Farce du Constur.*, Anc. Th. fr., II, 164.)

Les filles furent bien apries et a tous pressentement pleins *hanatz* de vin Clemeutin. (BAB. I, IV, c. 54, éd. 1532.)

— Fig., comme calice :

Mei pere, se il est possible, que ce *hanap* trespasse de moi. (*Bible*, S. Matthieu, XXVI, 39, Richel. 1.)

— Partie d'une coupe, le vase :

Une autre coupe d'argent dore, dont le *hanap* est de jaspe rouge et dont le fruitel ou couvercle est de troyes serpentelles. (1380, *Ino. de Ch. V.*, 1954, Labarte.)

— La contenance d'un hanap :

Un hanap de graine d'oygnon. (*Compte de l'hôtel Dieu de Baieux*, n° 114 r°.)

— Hanap était aussi le nom d'un astre :

Le quatorzième de fevrier, l'astre nommé Hanap se leve. (COTEREAU, *Colum.*, XI, 2, éd. 1555.)

En Vendée, Fontenay, on dit *hanac* pour vase, panier. Suivant M. Lefféricher, à Guernesey *hanap* s'emploie encore pour vase à boire. Wall., *hana*, verre à boire, partic. petit verre à liqueur; namur., H., grand verre à boire. En rouchi, *hana* signifie coupe, écuelle, tonte vaisselle en terre; au pluriel, *hanas*, batterie de cuisine, tous les petits ustensiles qui servent à la cuisine, de quelque matière et de quelque forme qu'ils soient. « I faut relaver les *hanas* », c'est à dire tout ce qui a servi au repas. (Hécart, *Diet. rouchi-franc.*) A Savigny-le-Temple, commune près de Melun, les vieillards emploient souvent cette phrase proverbiale : « Dans un grand *hana* on met ce qu'on a. »

Un village près d'Alençon s'appelle *Vingt-hanaps*.

HANAPÉE, *hanapée, hanapée, hanapée*, s. f., la contenance d'un hanap, un plein hanap, plein un vase, une coupe, un gobelet :

Qui por la targe en ot bone sodée,
De bons deniers une grant *hanapée*.

(BERTRAND DE BAY-SUR-ARCE, *Girard de Viane*, p. 130, Tarbé.)

De via plain une *hanapée*.

(JEN. AU RIS, *Mir. de S. Tartu, Dinoux, Troux. artés.*, p. 258.)

El quiconque douira à boire à un de ces meuldres une *hanapée* de eawe froide soulement, el noun de un disciple, il ne perdra pas son loer. (*Bible*, ch. 10, v. 42, Richel. 1.)

Verse ci bonae *hanapée*.

(Un *Mir. de N.-D.*, de la fille du roy de Hongrie. *Tr. fr. au moyen a.*, p. 509.)

Sous charge de *hanapée* et demye *hanapée* froument. (14 nov. 1549, *Jugem. de la court de Lesneven*, Finist., Cab. Fréd. Godfrey.)

HANAPEL, *hanep., hanep., hanep., - iel, hanepel*, s. m., dimin. de hanap :

Vas devez dire mouu *hanapel*.
G. DE BIBLESWORTU, 39, Meyer, *Rec.*, p. 362.)

Chacuns avoit son *hanapel*.

Moult povre estoit lur drapel.

Les trois *veult. de Comteingne*, 17, ap. Méon, *Fabl.*, III, 398.)

.i. *hanapiel* de madre, (11 avr. 1339, *Test. chirug.*, Arch. mun. Douai.)

Un petit *hanapel* d'argent niellé. (1367, *leg. aux test.*, ib.)

— Fig., le crâne :

Sous les cornes, entor le *hanepet*.
Sontent estreit lours testes d'un laz on d'ung drapel,
Par leur front deffroncier et estendre la pel.
(JEN. DE MARIGN, *Test.*, 1273, Méon.)

Soubz la coiffe, entor le *hanepet*.
Lient estreit lours testes d'un laz on d'un chappel.
(Ib., ib., *Vat. Chr.* 367, f° 23°.)

Entour le *chenepel*.

(Ib., ib., ms. Corsial, f° 160°.)

HANAPELEE, s. f., syn. d'*hanapée*, contenance d'un hanap :

Ausois li corroit l'iauve des eulz altreci espessement comme si l'en la verset a *hanapelee* ses son chief. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2455, f° 82 r°.)

HANAPELET, s. m., dimin. de *hanapet* :

Je vos donnoie plain .i. petit *hanapelet* d'une grant iaue. (*Moral.*, Richel. 12581, f° 376 r°.)

HANAPELIER, *hen.*, s. m., faiseur de hanaps :

Robert le *hanepelier*. (*Lett. de la priere de Fontaines à l'abb. de Fontev.*, de 1225 à 1250, Arch. M.-et-L.)

Millot le *hanepelier*. (1360, *Compte de l'aux imposés pour la rançon du roi Jean*, Arch. KK 10^r, f° 6 r°.)

HANAPERIE, *hanaperie, hanaperie, haneprie, henaperie*, s. f., fabrication des hanaps, art de faire des coupes, des vases à boire :

Le suppliant qui est ouvrier de orfaverie et de *hanaperie*. (1416, Arch. JJ 169, pièce 370.)

— C'était aussi un nom collectif pour désigner les hanaps :

Jak de France donne a Marie de Lambelle se femme le moitié de se *haneprie*. (*Test.* de 1326, Arch. mun. Douai.)

Le moitié de se *haneprie*. (*Test.* de juill. 1362, ib.)

Pots, poielles, tables, treteaux, baquiers, *haneprie*, linges, quarreaux, plats, esuelles. (BOUR., *Somme rar.*, 1^o p., p. 145 r°, éd. 1486.) Le ms. porte *hanaps*.

S'ensuyvent les joyaux, *haneprie* et autres choses. (XV^e s., *Carl. de Fines*, p. 911, Hautecour.)

1. HANAPEIER, - per, *hanepier, hanepier, hanepier, henepier, chanepier*, s. m., étui destiné à renfermer le hanap, espèce de vaisselier où on le renfermait :

Cophin, *hanapsers*. (*Gloss.* de Neckam, Scheler, *Lex.*, p. 88.)

.ix. hanas de masere en un *hanepier*. (Vers 1268, Arch. prov. de Gand, Rupelin, n° 118.)

Il pud estre serruriers de laiton, a loutes, a escriens et a *hanepiers*, a tables et a coiffes qui veul. (EST. BOILL., *Liv. des mest.*, 1^o p., XIX, 1, Lespinasse et Bonnardot.)

Nus menestriers dudit mestier ne puet ne doit faire un *hanepier* qui ne soit de III. cures aues tout de chief en chief, se il ne les fet ou de buif ou de vache sanz veul, se ce n'est a la fausse corche. (Ib., ib., LV, 6.)

Or faut parler et leopier,
Hanap de madre et *hanepier*,
Mortier, pestel,
Lion a bers et le berceil.

(*Le Ditte des choses qui fallent en mariage*, ap. Jubl., *Nouv. Rec.*, II, 168.)

— Le crâne, la partie de la tête où est la cervelle :

Sur le sorcil si roidement le fiert,
Ront li la char, froisse le *chanepier*,
En la cervelle li a fait encorbier.

(*Les Lok.*, *Vat. Urb.* 375, f° 3°.)

Et dist Baudouinet : Sire g'i jouay hier (aux [sèches])

Tant que tout estoanné en ai le *hanepier*.

(*Le Livre Oger de Danemarche*, Mort Baudouinet, Brit. Mus. Bibl. reg. n° 15 et vi.)

Tel cop y a donné parmy le *hanepier*,
Que la cervelle en fait a la tierce sainier.

(*Chech. au cygne*, 26096, Reiff.)

Eraele ala ferir droit sur le *hanepier*,
Qu'il ly en fait le sauc a la tierce rayer

(*Ib.*, 29209.)

Que tout le fent desi el *henepier*.

(*Asberl.*, Richel. 24368, f° 25°.)

A grant merveille esgardé ont

La teste de cel avresier :

On peust bien el *hanepier*

Baigner un enfant de .v. aos.

(*Gilles de Chin*, 3322, Reiff.)

Si le lapida de pierres et ot le *hanepier* de la teste copé. (*Grand. Cron. de France*, l'histoire du roy Pheleppe de Valois, XLI, P. Paris.)

Craneum, *hanepier*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. I, 4120, f° 122 v°.)

L'na trachie le musel, l'autre le *hanepier*.

(JEN. DES PREIS, *Geste de Liege*, 38312, Scheler.

Gloss. phital)

— Casque qui couvrait la partie supérieure de la tête :

Li rois Gir. a pris le *hanepier*

Do viel Flo. qu'il ot molt corroic.

(*Les Lok.*, ms. Montp., f° 210°.)

Le primier fiert si de l'espee d'acier,
La teste au fist voler a tot le *hanepier*.

(J. BOB., *Sax.*, xi, Michel.)

La coiffe roat du blanc haubere dohlier.

Le poil li rest entres le *hanepes*.

(*RAMB.*, *Oger*, 14482, Bretris.)

La teste en prent a tout le *hanepier*.

(*Asberl.*, *Vat. Chr.* 1431, f° 3°.)

Puis en feri un autre des piez u *hanepier*.

(*W. de Montbrans*, ms. Montp. II, f° 175°.)

2. HANAPEIER, *hanu., hanaper*, s. m., faiseur de hanaps :

Cipharu, *hanapsers*. (J. DE GARL., ms. Bruges 546, ap. Scheler, *Lex.*, p. 55.)

Del *hanaper* de sa chancelierie. (*Stat. de Richard II*, au X, imp. goth., Bibl. Louvre.)

Jean le Lieur, *hanapier* el orfèvre. (1417, *Pieces relat. au rég. de Ch. VI*, t. II, p. 199, Douet d'Arcq.)

Nom propre, Hanapier.

HANAPEIN, *hanapia*, s. m., petit hanap :

.i. petit *hanapia* de madre a pié d'argent. (1307, *Mobil. des Temp. du baill. de Cuen*, Arch. 4413, pièce 29.)

HANASCHIEURE, voir HANASCHIEURE.

HANAT, voir HANAP.

HANVILLE, voir HANVILLE.

HANCE, voir HANSE.

HANCE, voir HANSE.

HANCEPELEL, s. composé, employé comme terme d'injure :

Amis, quant vous êtes-ci, tout estoit aïrée (ma femme)

Que d'un malpelé : ribaut, *hancepelel*.
(*Aut. de Moïse*, 243, Trésor.)

HANGER, voir HANSE.

HANCETE, voir HANCHETE.

HANCHE, s. f., croc en jambé :

S'annee chose desiré

A vostre bien, qu'on l'escrizez,

Paine moeyat l'euteate-franche

Que l'oyez de croc en de hanché

Poés. de Charles d'Orl., p. 219, Champollion.)

CF. HANCHEUR.

HANGHETE, *hanceb*, s. f., dimin. de hanché :

Basse avoit la hanché

(*Pierabras*, Vt. Chr. 1646, f° 29 v°, Krab., 2045, *hanceb*.)

La hanchete l'enlra, suere a mander.
(*Siège de Barbastro*, Richel. 24399, f° 126 r°.)

1. HANCHIER, v. n., donner un croc-en-jambé :

Je gazeray a toy un pot de vin que je te
ablayray de-dens trois fois, mais que tu me
laisse hanchier ou croquer a cuscune fois.
1397, Arch. JJ 151, pièce 398.)

2. HANCHIER, v. a., s'emparer de ?

Se chil ki est pris n'a dont paier les
XII. d. de jor, chil ce le fait meire les
panera pou lui et hanchera son katoil.
(XIII^e s., *Bou. Arch.*, S. Omer, Cart. A B
XVIII, 45, f° 35.)

HANCHEUR, s. f. ?

Si que l'ou mastre la croc

Ne l'cheat plique au hancheur.

(*Ch. d'amour*, p. 43, Trass.)

HANDELER, - *oir*, v. a., balayer :

Li elastier doient faire *handeler* lor
clostre le grant muron de Pasques, et a la
comme moration saint Pol faire *handeler* et
pouner. *Gensiv. de S. Paul*, f° 7 v°, saute-
dore, XIII^e s., Arch. Mos.)

Li doiens de Montigny doit *handeler* lor
chancel de Nostre Dame la Ronde lor
sourdun grand-jourly. *Brat de la couverie*
de Montigny, ms. Metz 46, p. 124.

— Fig., nettoyer :

Li fai paivoit de nuit en mon cuer, et
je me suis exercé et occupé, et *hande-
loie* et nettoie mon cuer. (Ps., LXXXI,
Muz. 798, f° 184 v°.) L'ou, Et exercébat,
et *handeloie* son cuer mou.

On dit encore a Metz, *handeller*, pour
signifier balayer, nettoyer; patois de l'Il-
lèbes, *handone*. Ardennes, Mouzon, *hande-
ler*. L'écureuil enlever avec un croc le fu-
mier qu'il est dans l'écureil.

HANDELOILL, s. m., sorte de magis-
trat municipal en Flèze :

Savoir l'asson, de par lor *handelouers*

et enriers de nostre chastellenie de Furnes.
(1410. *Ord.*, IX, 388.)

HANDEULEUR, s. m., espèce de profes-
seur dans une académie de jeux de has-
sard et d'adresse, tels que dés, cartes,
triètrae, boules, quilles, etc. :

Jehan Hagonee, hrelengneur et *handu-
leul*, fu navré... S'en encoipa le page
Molliin de Bours, d'une espée. (1443, *Regis-
tres aux playes de loy de la ville de Douai*,
f° 189 v°, ap. Rog., *Suppl.*)

HANE, s. f. ?

Pour .i. c. de *hanes* a palette pour
chauer ploneq a masieres sour l'avant
pée a le porte du Molliel (1417, Lille, ap.
La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Les *hanes* et le chandelier de la sou-
gne de la Vierge Marie. (*ib.*)

l'ing coffre, une *hane*. (*ib.*)

1. HANEBANE, *hannebane*, s. m. et f.,
jusquiami :

Jus de *hannebane*. (*Le grant Herbi-
er*, f° 79 r°, Nyverd.)

Dés semences de jusquiami ou *hane-
bane*. (A. DU MOULIN, *Quintess. de toute*
chos., p. 60, éd. 1549.)

Hannebanne. Dangereuse, mort aux oi-
sons, veneneuse, meschante. (LA PORTE,
Epith., éd. 1574.)

Hyoscyamus du *hannebane* ou jusquiami.
(*Catepui Dict.*, Bâle 1584.)

La *hannebanne*, que l'on nomme la
mort aux oïsons. (LIEBAULT, *Mois. rust.*,
I, l. c. XVI, éd. 1597.)

2. HANEBANNE, *hannebenne*, s. m., vau-
rien, mauvais sujet :

Qu'on voit par conestables savoir
quels gens il y a, comment ilz sont armés
et que les *hannebanes*, dont il y a plusieurs,
ont ne sueffre point aler par le ville armes.
27 oct. 1441, *Reg. aux Consaux*, Arch.
Tournai.)

Tous les pays gisoient subjects a gens
de huïseue, compagnons de la fauque,
houvers, putiers, ruffiens, *hannebennes*, bu-
veurs de vin et gasteurs de draps, qui nes
estoiert pour boire eau et mener la char-
ue. (G. CHASTELL, *Chron. des D. de*
Bourg., III, 174, Buchon.)

HANEDE, voir HAMEDÉ.

HANEGHET, s. m. ?

Juin, dy loi va qu'il achate

B a *haneghets* et des perloz

Pour le soupper.

(*Par.*, fr. de G. Altone, l'arsel du Franzoso.)

HANEGOST, s. m., délatoire :

Unz *hanehost*, qui est a dire unz acen-
sour de gens. (1460, Arch. JJ 489, pièce
429.)

HANEKOKI, - *koche*, s. f., sorte de fruit

Li sommiers de nous, o. *De hanekokes*
o. (1328, *Tarif de tout-le*, Arch. S.-Ome
cxcix, 4, n° 69.) Var., *hanekokes*.

HANEL, s. m., doléire :

Nus charpenseur ne puelt... Vize se le
pareilleur ne a coutle ne a vicez, c'est a
dire *hanel*. (L. BOUL, *Lie. des mest.*, 1^{er} p.,
LXXXI, 6, L'Espussee et Bonnardot.)

HANELEUR, voir ANELEUR.

HANELET, adj., alénois :

Le crasson *hanelets* est une herbe de
laquelle nous usons en la sallade. Il est
chaud et sec au tiers degré, et est en
vostre ferment semblable a cruce. (*La Nef*
de santé, f° 31 r°, éd. 1507.)

HANELISSEMENT, s. m., respiration
pénible, embarrassée, pressée, essouffle-
ment :

So la plaie est ou dyafragme, la percus-
sions est pres des petites costes, et est li
hanelissement grant et espes o tout grant
dolour et grant sousspir. (BRUN DE LONG
BOEC, *Cyrgurie*, ms. de Salis, f° 14^v.)

Et est li *hanelissement* hastis. (*ib.*,
f° 14^v.)

CF. ANELER.

HANELLE, s. f. ?

Ceux que le roy avoit ordonnez et es-
tabliz pour garder ses chasteaux, ses
baillages, ses offices et ses ports sur mer,
ses *hanelles* et ses passages. (FROISS.,
Chron., Richel. 2641, f° 208 v°.)

HANEPEE, voir HANAPEE.

HANEPEL, voir HANAPEL.

HANEPIERIE, voir HANAPIERIE.

HANEPIERIE, voir HANAPIERIE.

HANEPIRIE, voir HANAPIRIE.

HANEQUIN, s. m., sorte de jeu de
cartes :

L'on joue au *hanequin* et au franc ju.
(1464, *Lett. de Jan de Lannoy*, dans le
Cabin. histor., 1875, p. 244.)

1. HANER, *haner, hinner*, v. n., hen-
nir :

La vespre quant l'ou serain.
Sor la rise met son polain
Qui de faine comence a haner.
(*Image du monde*, ms. Montp. II 437, f° 401 r°.)

Le cheval *hinne*. (BOMIARD, *Adv. et dev.*
des lens, éd. 1857.)

— Inf. pris subst., hennissement :

L'haner des chevaux (JOURN, *Err. pop.*,
1^{er} p., III, 2, éd. 1579.)

2. HANER, *hann, hen, henn*, v. a., la-
bourer, cultiver :

On parle de batre et de vanner.

Et de fair et de *haner*.

Mais ces doléirs tout ne desplaisent.

(*Recueil de Motis*, I, 277, Raynaud.)

Il n'y a que deux jours que nous y *han-
nassons* la choque, nous y coparnes le
may. (DUQUESNE, *Hist. de J. d'Avens*, Ars.
3208, f° 5 v°.)

C'est un povres homs, nez de petites
gens de labour, qui encore *hanent* res-
sur en nostre pays. (CRIST, DE PIZAN, *Livre des*
faits et bonnes meurs du sage roy Charles V,
3^e p., ch. XIX, Michaud.)

Y avoit ja en mi fevrier beaucoup d'a-
voitme *hannee*. (J. AUBRIEN, *Journ.*, an
1481, Lathéy.)

Il fit unz assy bel temps pour *haner*
qu'il avoit fait, passé .X. ans. (*ib.*,
an 1486.)

Et si aucun homme ou femme avoient
l'esprit gassant a marches, veint peu au

seigneur et dire faire : fait celle terre a haner. (*Coutumes d'Orches manuscrites*, p. 263, ap. Hebert, *Dict. rouchi-franc.*)

Haner se dit encore dans le district de Valenciennes.

Cf. AHANER et EXHANER.

HANESCHIER, voir HARNASCHIER.

HANETTE, s. f., mot obscur paraissant signifier fille coquette :

Il n'est usignon ne hanette,
Qui ne vieste la hequette.

(*Chron. des Pays-Bas, de France, etc.*, Rec. de Chr. de Fland., t. III, p. 314.)

HANGE, voir HAENGE.

HANGEMAN, s. m. ?

Et furent elivanehanour entur luy sis tumentours a la furme de le debble aitez et de le mena saen freyn et le hanegman su chevestre. (Ms. Brit. Mus. Cotton, Nero, C. V, f. 241.)

Ce mot obscur et certainement altéré est peut-être une forme de *hovezman*, capitaine.

HANGNER, voir HAIGNER.

HANICROCHE, s. f., arme ancienne, sorte de croc servant à détruire les murs :

Esquoisint vouges, pieques, rauons, aubardes, hanicroches, volains, lauces, azequaves. (RAB., t. III, prolog., f. 5 v^o, éd. 1532.)

HANICROCHEMENT, s. m., accroc ou difficulté qui se rencontre inopinément dans une affaire :

Les hanicrochemens des confesseurs. (RAB., *Pantagruel*, ch. VII, éd. 1542.)

Les pelitz hanicrochemens sont eachez souz le pot aux roses. (Id., *ib.*, ch. XII, éd. 1542.)

Envelopper leurs quenouilles, confondre leurs hanicrochemens. (Du FAIL, *Belle*, p. 115, Guichard.)

HANICROCHER, v. a., accrocher :

Pimpeloter leurs tabourets, hanicrocher eurs moustardiers. (Du FAIL, *Belle*, p. 115, Guichard.)

HANKER, v. a., suspendre :

Et o ehou chil i ei hanket mi sieal. 1133, *Test. conjoint. de Renaud, etc.*, Tailleur.)

HANNABLE, voir HANABLE.

HANNAGE, voir HANAGE.

HANNE, s. f. ?

Je vous venx premierement apprendre un six mots d'un langage que j'ay apins a la cour du grand Coestre, du temps que j'estois parmy les mallois, cagous, poissons, casseurs de hannes. (CŒ DE CRAWAIL, *Com. de Prov.*, II, v, Bibl. elz.)

HANNEBAN, voir HANEBAEN.

HANNEPIER, voir HANPIER.

HANNER, voir HANER.

HANNETONNIERE, s. f., revenu produit par les hannetons :

Toute ma cacqueroille, ensemble ma hannetonnierre. (RAB., III, v, éd. 1552.)

HANNON, s. m., coquille de la charme :

Ainsi que le suppliant ahennoit sa terre, rompi un hannon ou piece de sa charme, (1449, Arch. JI 176, piece 686.)

HANNONÉ, part. passé, se dit des chiens auxquels on suspend un bâton autour du cou pour les empêcher de courir :

Nul ne prent cachier ne voller a bestes ne oysiaux sauvaiges, tenir ne mener chiens sans estre accomples ou hannones. (1507, *Prév. de Montreuil*, Cout. loc. du baill. d'Amieus, II, 643, Bouthors.)

HANNOUART, voir HANOUART.

HANOUER, s. m., porteur de sel du grenier de Paris :

Et apres eulx, les vingt quatre porteurs de sel de la ville que l'on appelle hanouiers, et aussi les sergens de la douzaine, tous vestuz de noir. (1498, *Ord. pour les fauconiers de Charles VIII*, Techeur.)

Cf. HANOUART.

HANON, hannon, s. m., sorte de poisson, le merlan ou le merlus :

Hados et oïtres et hanons,
Et coneres qui sont gros et lous.
(*Bat. de Karesme et de Charnage*, 417, ap. Méon, *Fabl.*, IV, 94.)

Hanons au cyvé. (*Ens. p. apareil. viand.*, Bibl. de l'Ec. des ch., 5^e ser., t. 223.)

De la mer nous viennent... moules et hanons. (*Dialog. fr.-flam.*, f. 3^e, Michelant.)

Morues, moules, oïstres, hanons, pourpous, crapois. (1351, *Ord.*, II, 425.)

Vers la fin de karesme vint des hannons de fois a autres. (*Journ. de Paris sous Ch. VI*, an 1418, p. 53, ap. Ste-Pal.)

Nom de lieu :

Et (es) loges des Hanons ne as Hanouieries nous ni avons riens. (1268, *Cart. de Ponthieu*, Richel., t. 10112, f. 316 v^o.)

HANOUART, hann., hanouer, henouart, -ard, honouart, s. m., porteur de sel du grenier de Paris ; les hanouars étaient, de temps immémorial, en possession de porter à St-Denis les corps des rois morts :

Les hanouars porteurs de sel. (1350, *Ord.*, II, 374.)

Et estoit ledit corps porté en une litière par les hanouars de Paris. (J. DE TROYES, *Chron.*, an 1461, éd. 1620.)

Après le corps dudit roy, lequel estoit couvert d'un ponelle de drap d'or bien riche en une litière, laquelle portoit six vincts henouars. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. 288.) Var., hanouars. (Ed. 1617, p. 249.)

Ensuite les officiers que l'on appelle en françois les hanouars mirent sur leurs espauls, selon la coutume, le corps de ce roy de bonne mémoire. (Id., *Chron. du règne de Charl. VII*, 1^{er} essai, t. 10, Bibl. elz.)

Après, marchoit douze hanouers, porteurs de sel. (*Extr. des reg. du Bur. de la ville*, Arch. cur., 1^{er} ser., t. III, p. 433.)

Après estoit portée l'effigie du roy par dessous par les hanouars de Paris qui ont ce privilege. (1559, *Convoy et obseques*

de Henry II, ap. Felibien, *Hist. de Paris* IV, 790^e.)

Par privileges, les hanouars dudit Paris, qui sont porteurs de sel, portoient par dessous lesdits cercueil et effigie. (Du TILLER, *Rec. des roys de France*, p. 341, éd. 1607.)

Les vingt quatre mesureurs de sel, les vingt quatre henouars porteurs de sel, (GILLES CORROZET, *les Anl. de Paris*, p. 210, éd. 1608.)

Se disait encore au XVII^e s. :

Les jurez hanouards porteurs de sel, porteront le sel, tant du bateau au grenier, que du grenier es maisons des bourgeois, et seront tous de fournir aux jurez mesureurs de raboires. (*Ord. de L. XII concern. la jurisd. des Prév. des March.*, c. 26, art. 1.)

HANOUER, voir HANOUART.

HANQUE, s. f. ?

De son escu li brecla un quartier.

Et au des paus de son haubre doblir.

Et de la hanque del esperou du pié.

(RABEAUT, *Ogier*, 2831, Barrois.)

HANRY, voir HAIL.

HANS, voir HANS.

HANSAG, s. m., coulelas, poignard :

E li fist prendre le poe de la cited, si fist de sortes detraencher e de chars ferrez de fuler, e de charrois desmembrer e detraencher. (*Bois*, p. 162, Ler. de Lincy.) Lat., divisifque cultus.

Cf. HANSART.

HANSAGE, ansage, s. m., droit que l'on payait pour être associé à la hanse ; par exiens, toute sorte de droit qu'on est obligé de payer :

Envers Dou a' point de hansege.

Qui nielz le sert e plus le dote.

Mez est de lui sauz anle dote.

(G. DE COISEN, *Mir.*, Ms. Brux., f. 214 v.)

Or l'ay cy amene par devant le harsage.

Si puez faire de lui ton bon sauz nul harsage.

(*Hist. de Ger. de Eilar*, Ars. 3144, f. 185 v^o.)

Pourront ledit maistre et compaignon dudit mestier faire paier a celui qui aura fait ledit serement, et qui nouvellement vouldra tuer et vendre char, son ansage raisonnable selou son pouvoir et faculté, avant que il ne puisse ne doie tuer ne vendre char. (1381, *Ord.*, VI, 608.)

HANSAGER, v. a., affronter, braver :

Si vus cel rei ne seroerz ki par telvuz hansege, Ne devez tenir terre ne nul serourage;

Ainz devez al fiz Mahall serz r'ou seravage. (*Chron. de Jurd. Fantosme*, 381, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

HANSART, -ard, s. m., coulelas, poignard :

Le hansas et l'esoucheor.

(*Parton.*, 5128, Graphelet.) Imp., hansasr.

He ansardus, hansasrd. (*Gloss. de Glasgowe*, P. Meyer.)

... D'un tel deuil fut ce rustique espris

Vers le serpent qu'un hansasr il a prins

Dont la navré, et jusq'au sauz sans déz.

(GILL. HAUDENT, *Fabl.*, 137, 1^{re} série, Lormer.)

II-NORM., vallée d'Yères, hansasr, hachette ou couperet à débiter la viande Bessin, hansasr, seie à main.

CL. HANSAE

1. **HANSE**, *hanse, hanee*, s. f., la réception de quelqu'un dans la compagnie de quelques marchands, avec certaines cérémonies, et le droit que l'on payait pour être admis dans cette compagnie, pour être reçu maître d'un métier :

A Rouen on désignait sous le nom de *hanse*, tantôt la maison où se réunissaient les bourgeois pour l'élection des magistrats, tantôt certains droits qui se prélevaient sur les marchandises venant par eau. Le maire affermait le droit de percevoir cette taxe à un bourgeois qui prenait le nom de *hansier* de la ville. (Chéruel, *Hist. de Rouen*, II, 374.)

Le dit maire ne sera chargé de recevoir nulles des rentes ne des revenus de la ville, exceptés tant seulement les *hanées*, les forlatures. (1320, *Ch. de Ph. V*, Arch. mun. Rouen, br. 2. n° 1.)

Quant ilz voudront ouvrir d'eulz mesmes, et en leur œuvre, ilz iront devers le viconte ou son lieutenant, en la presence des dix gardes; et pour leur *hanse*, payeront xx. sols tourn. au roy, excepté les fils et filles des maistres et maistresses, qui ne payeront que de mie *hanse*. (1360, *Règlem. pour le mest. des filans, de Rouen*, Ord., VII, 357.)

Que nul ne s'entre-mette de tenir estal publicque de boucherie, ne l'exercer comme maistre, s'il n'a esté autrefois ou qu'il soit ex après examiné, expérimenté et trouvé ydone, et comme tel reçu et passé maistre dudit mestier, par les maistres gouvernez de la boucherie de Rouen, et qu'il ait fait son devoir et paie sa *hanse* et maîtrise. (1467, *Stat. de la corpor. des bouchers de Reims*, Arch. législat. de Reims, 2^e p., vol. 1, p. 290, Doc. inéd.)

Un marchand sans *hanse*, qui n'est pas hausé. (DCEZ.)

— **Fiz**, à peu près comme tribut :

On fen d'enter tel main à main
L'et covendra paier la *hanse*.
(G. de Joinv., *Mor.*, ms. Brux., f° 206^v)
Lille, *hanse*, ligne, alliance.

2. **HANSE**, s. f., sorte de mesure :

Pour avoir livré neuf *hanes* employé à mesurer l'ouvrage de pavement fait en ladite ville. (1498, *Compt. faits p. la ville d'Abbeville*, Richel. I, 12046, p. 151.)

1. **HANSET**, *anser, hanover*, verbe.

— **Act.**, recevoir dans un corps de métier :

Quant aucun varlet voudra lever son mestier ou ouvrir de soy comme maistre, il sera premierement *hanisé*. (1382, *Ord.*, VII, 743.)

— **Nom.**, se présenter au lieu où se tiennent les associés de la hanse, et où on met les gardes du métier :

Et fut au prevot dudit Maistres..., les contraindre (les marchands) à *hanver* au dit et ordonnance dudit prevot. (*Stat. de Licheux de Metz*, ms.)

Que tous les rats ou personnes viennent *anser* et apporter ou faire apporter avec eux tous les draps qu'ilz auront lissu, et qu'ils soient et soient de bon ou de hautesse de ces draps ou de la longueur des gardes du

mestier, et non a autres. (1399, *Règlem.* p. les draps, Ord., VIII, 336.)

— **Hausé**, parti. passé et s. m., membre d'une hanse :

Unq chascun pourra faire venir toutes manieres de vins aval l'eane, pour vendre en ladite ville de Paris, au dessus des pons d'icelle, sans congé, sans hanse et sans compagnie française, mais qui voudra avaler les ditz pons, soit *hané* et bourgeois de Paris; et s'il n'est bourgeois de Paris, avec la hanse il aura compagnie française. (*Règlem. g'n. pour la jurid. du prie des march.*, fév. 1415.)

2. **HANSER**, v. a., vendre :

Au soir danse
Qui matin *hanse*.
(xvi^e s., *BOUVELLES*, *Prov.*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*, II, 76.)

HANSEUR, voir ANISSON au Supplément.

HANSIER, *hanssier*, s. m., bourgeois auquel était affermé le droit de percevoir une taxe sur les marchandises venant par eau :

Seront tenz les ditz courtiers d'annoncer aux *hanssiers* de la ville les noms de tous les marchands de dehors amenant marchandises qui ne seront hansez. (1405, *Statuts des Courtiers de vin*, ap. Oudin-Lacroix, *Hist. des anc. corporations de Rouen*, p. 607.)

Seront tenz lesditz courtiers et chascun d'eulx d'annoncer aux *hanssiers* de ladite ville de Rouen les noms de tous les marchands de dehors qui ameneront marchandises qui ne seront hansez. (1405, *Statuts des Courtiers de vin de Rouen*, Ord., IX, 69.)

HANST, *hans*, s. m., poignée :

Pris son espee qui estoit de Bourdeaux, bonne et legiere et roide asses, et l'apuzina par le *hans* en levant le main pour jeter en passant à l'escurier, sicomme il fist. (Froiss., *Chron*, V, 431, Kerv.)

Et le apoizna par les *hans*. (Id., *ib.*, p. 450, 2^e réd.)

Selon Scholer, il faudrait lire *haus*, qui serait une var. de *heul*.

— La longueur d'une lance :

Issi en tele manere
Que un *hanst* de terre
N'estoit plus à cele feiz
Entre Dermot et les Yreins.
(*Conquest of Ireland*, 756, Luard.)

CL. HANSTE.

HANSTE, *anste, hanste, ante, ente, ainte, hante, hanste*, s. f., bois d'une arme ou d'un outil, d'un instrument, manche, lance :

De son alceur s'il la *hanste* croelle.
(*Rol.*, 112, Muller.)
Dreites ces *hanstes*, busent cil espiet bann.
(*ib.*, 1013.)

Preu escheu *hanste*, *Lu.*, des Ps, Cambridge, XXIV, 2, Michel.)

En la splendeur de la fleur fuildrante *hanste*. (*Lub. Psalm.*, Oxf., Cantie. Habac., 17, Michel.)

Brand C. l'ant. de roit espiet bann.
Le. Job., ms. Moutp., p. 97.

Le veissiez tante *hanst* brisier. (*Id.*, f° 394.)

Brandist la *hanst* de l'acier poivier. (*Gar. le Lab.*, 1^{er} ch. ins., xiii, P. Paris.)

Hanstes lever, lances brandir. (*Han.*, 3^e p., 3947, Andréson.) Var., *haintes*.

Et fu armes d'auberoe et d'yanne chier,
De bone espee et de hianne d'acier,
Et porte droite la *hanste* de pomier.
(*R. de Cambrai*, 7733, A. T.)

Et ont brandi les *hanstes* de pomier.
(*RAMBERT*, *Ogier*, 10030, Barrois.)

Sire, vis me desistes en le cité de l'Alainie
Qu'ous bons rois conquerrere doit ades porter *aunte*.
(*Roim. d'Albr.*, f° 809, Michelang.)

Tant com tint l'ante, l'abat mort craventé.
(*Jourd. de Blaines*, 203, Hoffmann.)

Grosse iert la jante com l'ente d'un jeldon.
(*Lumont et Agram*, Richel. 2495, f° 91^{vo}.)

Ses pere une *hante* li donne.
(*Gilles de Chin*, 234, Reiff.)

Et mainte *hante* peçoier. (*ib.*, 900.)

De l'ante roide de sa main
Si roidement abata l'An
Plus de juu. fois se passa.
(*ib.*, 937.)

Des autres lances s'entrejoient
Hantes, hiamtes, et s'entreferent.
(*Roim. de Ham*, ap. Michel. *Hist. des Ducs de Norm.* et des Rois d'Angl., p. 291.)

A icela parole a la *ante* brandie.
(*Floov.*, 275, A. P.)

Sor l'ante de l'espié s'est il bers apuier.
(*ib.*, 2391.)

Hantes a marchant doivent en charete
li. den., a heste ne a col noiant. (*Est. Boul.*, *Liv. des mestiers*, 2^e p., ff. 86, Lespinasse et Bonnardol.)

Espee de justice, *hanste* roide sanz ploier. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 153^v.)

Pris une corde qui pendoit à un laz et la loie à une des *hanstes* qui laienz estoient pour porter les enseignes en rouvoisins. (*ib.*, f° 178^v.)

Et saisit ung espié dont l'ente fut moult fort.
(*Garat de Ross.*, 3831, Mignard.)

Et quant le sanglier vient a lui, il ne doit mie tenir la *hanste* desonbz l'aiselle pour mieulx asseoir son coup. (*Gast. Feb.*, *Mez.*, 514, f° 84^v.)

Mais quant il l'aura feru, il doit mettre la *hanste* desonbz l'aiselle. (*ib.*)

Puis s'en vint a le banier son frere, qui estoit d'or a un lyon de sable couronné et endenté de goultes, et le prist par le *hanste* et le leva contremont. (Froiss., *Chron.*, IV, 120, Luce.)

Les *hanstes* des glaives furent fortes, point ne briserent. (*ib.*, *ib.*, Richel. 2646, f° 48^v.)

Les *hanstes* estoient fortes et les fers durs. (*ib.*, *ib.*, f° 49^v.)

Ce serpent s'entortillant à l'entour de l'ante de son baston. (DU PINET, *Dioscoride*, IV, Proesme, éd. 1603.)

J'avois une pertuisanne, dont je me deffois contre ce chien seulement de la hanste. (G. BOUCHER, *Seres*, II, 88, Roybet.)

que les *hanstes* seront des lances verroulées. (*Verg.*, *Art. Poet.*, m, éd. 1605.)

Il n'a pas mesme oublié les clous qui sont comme serpentant à l'entour de la

hante, car les plus pres de la lame aussi bien que le bois, sont tachez de sang. (D'URFÉ, *Astrée*, I, XI.)

— Tige :

L'ancuse croist enclinee et pressee en terre et de la feuilles espinesues et si n'a point de tronc ne de *hante*. (*Jard. de santé*, p. 32, impr. la Minerve.) Impr., *hance*.

Au dix-septième siècle, *hante* se disait encore à côté de *hampe* :

On demande encore s'il faut dire la *hampe*, ou la *hante* d'une halebarde. On dit l'un et l'autre, mais *hampe* est incomparablement meilleur et plus usité. Il est tellement en usage, que quelques-uns de la compagnie, où ce doute a été proposé, s'estoionnoit qu'on le demandast. (VAUGELAS, *Remarques*.)

Norm., *hante*, manche d'un fouet.

HANSTEE, s. f., la longueur d'une lance :

Contremon le jeta plus d'une grant *hanstee*. (Les *Chetifs*, Richel. 12558, f° 121^r.)

HANSTER, v. a., publier, en parlant de bans :

Li presires fait ses bans *hanster* Et dons li promet a donner.

(Du *Vallet qui se met a malaise*, Montaignon et Raynaud, *Fabliaux*, II, 166.)

HANSTIER, *han tier*, *anstier*, *antier*, *antier*, s. m. et f., fabricant, fabricante de *hansties*, de bois de lances :

Gaufridus le *Han tier*. (1237, *Cens. Grand-Beaulieu*, p. 136, Arch. E.-et-L.)

Et li tiers

A a non Adams li *anstiers*. A. DE LA HALLE, *li Jus Adam*, *Consemaior*, p. 305.)

Hé sire Pierre li *antiers*...

Compé Baude *Fastou*, 49, Méon, *Fabl.*, I, 113.)

Adams l'*anstiers*. (Ib., 505, p. 128.)

Sarain l'*anstiere*. (Ib., 564, p. 130.)

Dame Basse li *anstierre*.

(*Poet. ms. ac. 1300*, t. IV, p. 4373, Ars.)

HANT, s. m., hantise, fréquentation, coïncidence :

Sunt se nettement guardé tes vadiez, e neimement de *hant* de femme ? (*Rois*, 83, Ler. de Lincy.)

Que eles (les eglises) ne soient deguerées et esnuées... de tout hant de gent et de toutes assemblees de clers. (*Code de ust.*, Richel. 20120, f° 24 v°.)

Hant de femme. (*Secr. d'Arist.*, Richel. 71, f° 133^r.)

A pechier fait atraire le *hant* de folle compaignie. (*Tombel de Charbrose*.)

— L'endroit où l'on hante :

Le temps où l'on peut mieulx trouver le *hant* des faisans, c'est quand il a negié. (*Modus*, f° 127 v°, Blaise.)

Hant s'emploie encore pour dire fréquentation, en Normandie, Avranchais.

HANTABLE, - *avle*, adj., fréquenté :

Et si est (la roche) et plus sauvage liu

et u on mains hante qui soit et liu de mer hantable. (S. *Graal*, II, 339, Bucher.)

Les voies ki sont hantable. (P. DE FONT., *Cens.*, XXXII, 45, var., Mardier.)

— Domicilié, demeurant :

Et tantost le manderent pour ce qu'il estoit hantable en la ville de Gand. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2644, f° 346 v°.)

HANTAGE, s. m., fréquentation :

Par le hantage

D'orgueil.

(CHRIST. DE PIS., *Poés.*, Richel. 604, f° 30 r°)

HANTAL, s. m., bois d'une lance, d'un épieu :

Et rembrace l'escu a son senestre bras.

Et espoune l'espieu dont prostes li hantal.

(*Cens. du Paon*, Richel. 1554, f° 22 r°.)

Cf. HANSTE.

HANTANCE, - *anse*, *entance*, s. f., fréquentation, commerce, habitude d'aller quelque part ou de faire quelque chose :

Je estoie retrais de l'apochier et du hantement des nobles femmes par la hantance des estudes. (J. DE MEUNG, *Ep. d'Abel. et d'Hel.*, Richel. 920, f° 40 v°.)

La continuele hantance des gens entour les oliviers les empire. (FRERE NICOLE, *Trad. du Liv. des Prauffitz champ. de P. des Crescens*, f° 55 v°, éd. 1516.)

— Habileté acquise par l'usage fréquent de quelque chose :

Par l'entance des armes.

(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604.)

Par la hantanses armes. (J. DE MEUNG, *Trad. de l'Art de cheval. de Veg.*, Ars. 2945, f° 3 r°.)

HANTE, voir HANSTE.

HANTEIS, *hants*, s. m., exercice, usage :

Par le hanteis des armes. (J. DE MEUNG, *Trad. de l'Art de cheval. de Veg.*, Ars. 2915, f° 8 v°.)

Par l'usage et le hanteis de noer. (Ib., ib.)

— Lieu que l'on hante :

Toz jors ai esté pantoniens

Et aloie molt volentiers

La où je savioe hantis

De gelines et de poeins.

(*Poet. Renart*, p. 412, var., Martini.)

Cf. HANTIN.

HANTELEURE, s. f., manche d'un fleau à battre le blé :

L'un prit la hanteleure, et l'autre la verge d'icelui. (*Mém. de la Ligue*, t. III, p. 719.)

HANTEMET, *hant*, s. m., hantise, fréquentation :

Note que hantement d'un an ne solist pas a consentement de mariage, c'est voir la ou aucune se consent. (*Liv. de just. et de plet*, X, 2, s. II, Rapetti.)

Le fol hantement a ceus qui plèdent et a ceus a qui l'en plède, est aucune loiz refrenze par paine. (Ib., XVIII, 24, s. 6.)

De fuir le hantement des hommes. (*Le Mir. historial*, Maz. 557, f° 18 v°.)

Hantement, fréquentation. DUEZ, *Compend. gramm. gallica*, p. 191, éd. 1663.)

— Exercice, usage :

Hantement d'armes. (J. DE VIGNAY, *Erseignement*, ms. Brux. 11042, f° 8.)

— Habileté :

Le mire de legier hantement. (MONDEVILLE, *Char.*, Richel. 2330, f° 33.)

HANTERIE, s. f. ?

Hermanieus de la *Hanterie*. (1237, *Cens. Grand-Beaulieu*, p. 134, Arch. E.-et-L.)

HANTEUR, s. m., celui qui hante, qui fréquente :

Hanteur de tavernes. (A. DU MOULIN, *Chron.*, p. 147.)

Hanteurs de tavernes. (G. BOUCHET, *Serees*, III, 403, Roybet.)

A été repris au XIX^e s. :

Le voilà qui causait avec l'élégance et la grâce d'un hanteur de Versailles ou de Trianon. (J. JANIN, *Journ. des Débats*, 6 nov. 1865.)

Norm., *hantour*, comme dans les *Esprits hantours*, ou revenants. (LE HEUCHEUR, *Gloss. norm.*)

HANTIE, s. f., compagnie :

Car la vostre hantie ne vœlle plus nient.

(JUR. DES PRIN. *Geste de Lige*, II, 1983. Scheer, *Gloss. philol.*)

HANTIER, voir HANSTIER.

HANTIN, s. m., lieu que l'on hante, ou bien hantise, coïncidence :

E aloie moult volentiers

La où je savioe hantins

De gelines et de poeins.

(*Confess. Rois*, Richel. 837, f° 47^r; Méon, v. 13920.)

— Séjour :

No seay qu'il y a a redire

N'en quel lieu il prent son hantins.

(GREEN, *Hist. de la Pass.*, 17471, G. Paris.)

Cf. HANTEIS.

HANTIR (se), v. réfl., se jeter sur quelqu'un, l'attaquer :

Paroles contentieuses se murent entre icellui Aleaume d'une part et leu Jehanne Burelle... d'autre part, et se hantit la dite deffuncte au dit Aleaume par plusieurs foiz, dont il fu esmeuz et courroucez. (1376, Arch. JJ 109, piece 317.)

HANTS, voir HANTEIS.

HAON, interjection :

Loz tens groigniet com gidrius

Qui dit ades : Haon, haon.

(G. DE CORCEI, *Mir.*, ms. Brux., f° 206^r.)

HAOR, *haour*, *avor*, *haur*, *haïor*, s. f., haïne, rancune :

..... Mais par une haur

Nel volent recevoir li due ne li cunter.

(*Wact. Rou.*, 2^e p., 1530, Andersen.)

Mult ont vers Henri grant haur,

lote France mist en errur.

(Ib., 2^e p., 2510.)

Une *haort*, une ire cranz.
Qui ont duré plus de trois ans.
(*Reu. de Nam.*, II, 31337, Michell.)

Daunc en entr'ens tex la *haor*
Qu'entre froes n'en ont creioeur.
(*Id.*, *ib.*, II, 39994.)

Mult le haort de cranz *haor*.
(*Id.*, *ib.*, II, 13667.)

L' enidès le fiert, es cranz *ours* l'en pris.
(*Reu. d'Ar.*, I, 724, Michellint.)

Molz me valoit la lor *haor*.
Ysol, que ne fiz vostre amur.
(*Tristan*, I, H, v, 18, Michell.)

Ne sai se par colad li reis pris en *haor*.
Mes d'iloc en avont l'ed-laena de samur
GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513.
(I, 149.)

Ne sai desore mes qu'il aient la *haor*.
Del rei Henri quis vol desorter pur samur.
(*Id.*, *ib.*, I, 62 v^o.)

Li plâez jurra sur seintz que pur mes
nel pot fuire, ne pur *haor* si chier nel list
(*L. de Guille*, § XI, Chevalier.)

Que pur *haor* nel list. (*Id.*, XVI.)

Qui de ses six Chebels par iron
Te pardonna la guerre et la *haor*.
AUBRY, Richel. 24368, I, 22^o.

Auber li ot de si male *haor*..
(*Id.*, p. 56, Tarbé.)

Car de sa mère li pris en tel *haor*
Sa mort jura c'oient li plus sour.
(*G. d'Herstone*, Richel. 25516, I, 1 r^o.)

Kar iro encendre *haor*,
Concedeit murit amur.
Ke Deus prise tant.
GATIN, Richel. 25407, I, 201^o.

HAPFR, VOIR HAOR.

1. HAPART, *hopp*, s. m., crochet à
pendre :

Hapart dist mort a cel *hapart*
Qui de hapart onques ne fine.

REURS de Mol., *Miscerere*, Richel. 23111,
I, 219^o, et nus. Ars. 3142, f. 214^o.

Coy est nien,
Chasoun seot bien tenir sa part,
Trestout seurent lui de *hapart*.
(*Hist. des Trois-Maries*, p. 295, ap. Ste-Pal.)

Ha ! l'erron, garde la corbelle.
Ta force seot tout le *hapart*.
(GREGAN, *Met. de la Pass.*, 12253. G. Paris.)

— Aroir son sanglant *hapart*, n'avoir
rien gagné :

Il ara son sanglant *hapart*.
GREGAN, *Met. de la Pass.*, 22122, G. Paris.)

2. HAPART, *happart*, adj., celui qui
happe :

Un des contes publiés par Montaignon
et Raymond, *Publiaux*, II, 172, est intitulé:
De Martin *Hupart*.

Sns drengin, vens a nostre sire,
Beebazel, et tes *Hapart*.
Tu n'oublier pas Acrippart.
Li servent bien au latin.
(GREGAN, *Met. de la Pass.*, Ars. 6431, f. 50^o.)

HAPLE, VOIR HAPPEE.

HAPLE, *hapied*, s. m., celui qui happe,
volent, brigand :

Par les bouz se trestrent volent e *haple*.
WICER, *Reu.*, 2^o p., 1193, Andreeen.)

Or pleurent amboldi comme p'it dansiel.
Il dient : Quant nos fumés mesin et damoisiel,
Nous estions a repas, ceusens en son castiel,
Et or sommes tout vuis, si devenons *haple*.
(*Reu. d'Ar.*, I, 58^o, Michellint.)

HAPPEL, VOIR HAPPEL.

HAPPEL, v. a., happer :

Cil de Monwimer *happissoient* quanque il
leur venoit de vers Rains. (MÉNESTR. DE
REIMS, 346. Wailly.)

HAPLE, VOIR HASPLE.

HAPLER, VOIR HASPELER.

HAPPART, VOIR HAPART.

1. HAPPE, *happe*, *appe*, s. f., crochet,
croquet :

Li v^o de *hapes* doivent eul. de rivage.
(EST. BOILL., *Liv. des mest.*, 2^o p., IV, 20,
Lespinaisse et Bonnardot.)

Clo a *happe*. (*Compt. de l'H.-D. d'Orl.*,
1394-95, exp. comm. dom., liop. gen. Orl.)

A l'ugues le mareschant pour ferer la
charrette et pour faire les baudes, les
clos, les hurtons, les *happes*, les hucés,
les sayes et quatre fretes. (1399, *Compt. de*
Nevers, CC 7, P. 26 r^o, Arch. mun. Nevers.)

Une quarteron de clo a *happe*. (*Compte*
de Gilet Baudry, 1416-1418, Despense,
LIX, Arch. mun. Orléans.)

Luis a *happe* d'une quenouierne. (1417,
Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

An dit Portevin pour six *happes* de fer a
ferer les asseauls des als canyons et pour
clo a clouer lesd. *happes*. (1469, *Compt. de*
Nevers, CC 64, P. 43 v^o, Arch. mun. Nevers.)

Pour .iiii. *happes* de charrette, ii. sols
i. d. l. (1482, *ib.*, CC 70, P. 87 v^o.)

Quatre couples de *happes* mises aus
gandons. (1553, *Compt. de Diane de Poitiers*,
p. 146, Chevalier.)

Seize *appes* employées aus esieux desd.
gandons. (1556, *ib.*, p. 155.)

Si on a coupé et emporté toute la bourse,
il faut joindre les bords de la playe, les
approchant avec des *happes* ou crochets.
(DALESCH., *Chir.*, p. 195, éd. 1570.)

Ni les *happes* ni l'eguille ne demandent
aucune violence faite aus parties qu'elles
joignent et approchent. (*Id.*, *ib.*, p. 614.)

2. HAPPE, s. f., sorte de serpe :

A *happe* et a ferment. (1322, Arch. JJ. 61,
I, 89 r^o.)

Et puet ledit Pierres.. faire coper le
bisme des IX. aus dessus dis durant toutes
les heures, heures et halles de entour
tombes les terres et pres dessus dis, si
avant que *happe* et serpe ont courut ou
temps passé et que on a acoustumé a
copper. (1355, *Buy du Chap. de S. J. de*
Jorus, Arch. MM 28, f. 14 v^o.)

Ainsy que *happe* et fermiers a couint a
droite taille de saison. (1396, Arch. MM
31, f. 228 v^o.)

L'autre partie tend et depeoit les carnaux
aus queues sus lous fermes de *happes* de
fer aqueuses. (BERNARD, *T. Liv.*, ms. Ste-
Gen., I, 255.)

Si y avoit peu de ceux qui eussent
happes ne congneus ne fermiens, ne institu-
ment pour loier ne pour coper bois.
(FLOISS., *Chron.*, Richel. 2641, P. 14 r^o.)

Leurs chevaux riement couvers et

appareillées de couvertures a croix blanches,
sempées de *happes* de fil de or. (*Chron. des*
Pays-Bas, de France, etc., Rec. des
Chr. de Fland., t. III, p. 443.)

Armez et embastonnez, ou aians *happes*
ou loucets. (*Id.*, p. 491.)

Les petits fagots.. taillez a la *happe*.
(*Cout. de Hainaut*, Nouv. Cout. gén., II,
149^o.)

Sans pouvoit toucher aus bois mon-
tans.. sauf es espinechers et coppes ordi-
naires, si avant que *happe* et ferment ont
acoustumé y avoir recours. (*Cout. de Lille*,
Nouv. Cout. gén., II, 902.)

Se dil encore en patois rouchi.

HAPPEE, s. f., saisie :

Si a ce est saisine clandestine, ou saisine
de priero ou *happee*. (BOUT., *Somme*
rar., 1^o p., f. 35^o, éd. 1486.)

HAPPEMENT, adv., en happant :

Arreptim, *happement*. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

HAPPEGOBET, s. m., synonyme de
happelopin :

Menger desordonnement
Y furent avec friandise.
Happrobet, et beherie.
(*Sonje de la Veire d'Enfer*, I^o 19.)

HAPPEMOUCHE, qualificatif, gobe-
mouche :

Sois je malprest, dy, *Happemauche* ?
Ca le flasson.
(*Myt. de S. Did.*, p. 179, Carmandet.)

HAPPEVENT, s. f., avveni ?

On met deux grans peneaux de var-
riere a une *happevent* en la halle, et on
place .ix. losenghes. (1501, Lille, ap. La
Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Les *happevens*. (1561, *ib.*)

HAPPLE, VOIR HASPLE.

HAPPELE, VOIR HASPELE.

HAPPLET, VOIR HASPLET.

HAPPOT, s. m. ?

Se allerent au devant d'elle (la royne
des Romains) en notable procession, les
happes de l'esglise collegiale, conventu-
elle et parochiale. (MOLINET, *Chron.*
ch. CCLXXIII, Buchon.)

HAGUASSIN, VOIR ASSASSIN.

HAGUE, s. m., cheval demi-hongre :
Odo de Benqua incerpando Johanne[m]
de Forgis, quia sic tenebat nimum equum
haque, quod est animal maliosissimum, iuxta
sen prope dictum junmentum. (1457, Arch.
JJ 187, page 334.)

HAGUEE, s. f. ?

Il faut éviter le trop et en faire une *ha-
quee*. (*Adages français*, XVI^e s., ap. LEROUX
de Lincy, *Pror.*)

HAGUEUTE, VOIR HACQUEUTE.

HAGUEUE, adj. ?

Je mengeroie bien a. pouchin escauté
En gile ou en lact, en poivre *haquee*.
(*Doon de Maince*, 1857, A. P.)

HAGUET, s. m., diminutif de *haque*
petit cheval, mauvais cheval :

Je vous renvoye mon haquet

Par mon petit garçon Jaquet.

(COQUELLE, *Manol. de Pays*, II, 250, Bibl. etc.)

Pic., Boulonnais, *haguette*, petite jument servant de monture.

HAGUETEUX, v. a., promener en haquet :

Hagueter, curru unius axis vehere. (DUEZ, *Compend. gramm. gall.*, p. 19, éd. 1663.)

HAGUIERE, voir HASCHIERE.

1. **HARA**, interj., cri de détresse, d'alarme :

Hara ! hara ! le grant meschief ! Monseigneur est tout devoyé ! (FROISS., *Chron.*, XV, 41, Kerv.)

2. **HARA**, s. m., troupe ?

Voicy pour renfort de bataille
Des Espaignols un grand *hara*,
Parbin taraba, patatin patata,
Et eulx sur moy et moy dessoubz,
(1523, *Le Franc Archer de Cherré*, Poés. fr. des xv^e et xv^e s., XIII, 27.)

1. **HARACE**, adj., qualité une sorte de cheval :

Equus spadix, (cheval *harace*). (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

2. **HARACE**, - *ache*, s. f., panier formé de cordes :

Pour cordes de kavene pour le cloke et pour autres cordes de kavene a faire *haraces*. (1338, *li Cont. des fraires le nouv. cloque*, L, Arch. mun. Valenciennes.)

Une *harace* de quenveve. (1399, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Une *harache* de lille ou l'on met les pierres pour saquier amont au cadran. (*ib.*)

Une *harache* a saquier pierres a mont sur une porte. (*ib.*)

Quatre cordes de canvre pour faire *haraches* a saquier a mont les grans sonniers l'une tour. (1444, Bêlune, *ib.*)

XV. *haraces* pour les carpenliers livrees par un cordier. (1444, Lille, *ib.*)

La paniere doit estre de cordelle trellee et nouee au droit neu, en maniere de la *harace* au potier de terre. (JER. DE BRÈGE, *le bon Berger*, p. 73, Liéux.)

Bessin, *harace*, s. f., grand panier de forme reclangulaire.

3. **HARACE**, - *ache*, - *asse*, - *ase*, s. f., rand bouclier, espèce de targe :

Et une targe plus grant de lui demi pié au plain paume, que l'on apelle *harace*, en quel ait deus pertuis de comunal grant au tel endroit que li puisse veoir son adversaire par cians pertuis. (*Lit. de J. d'Étlin*, ch. CII, Beugnot.) Var., *harase*. Autre ar., *harasse*. (Ap. Ste-Pal.)

4. **HARACE**, *harache*, s. f., poursuite :

d'autre part prieres seront especials
Or ce mestre antipap et ces chancelmerians,
Qui contre sainte Eglise content a la *harache*,
Jetes vos paternostres, que dieu merxi li face.
Le Dit des paternostres, Jub., *Nour. Rec.*, I, 239.)

Chescun m'y het, et sur ne court,

Chescun m'i despist et menace,

Chescun m'i court a la *harace*.

(*Manusc. N.-B.*, ms. Evreux, f^o 150^o, Chassant, p. 53.)

HARACHE, voir HARACE.

HARADIE, voir HERAUDIE.

HARAINNE, voir ARAINE.

HARANGEROIE, voir HARENGERIE.

HARANGUAISON, voir HARENGUAISON.

HARANGUIER, voir HARENGIER.

HARANS, s. m., mot douteux, signifiant troupeau de cochons, selon Ducange ;
Harans. (*Charte de 1338*, de la Bibl. du roi, ap. Duc., *Hara cunicularia*.)

1. **HARAS**, s. m., maison de prostitution :

Femme qui va de nuit sans force
Et dit a chascun : Tu l'auras ?
Elle est digne a peupler une poche
Et mener quelque vieux *haras*.

(COQUELLET, *Nouv. Droits*, 1^{er} part., de Presump-tionibus, I, 106, Bibl. etc.)

2. **HARAS**, s. m. ?

Ha(a) ! dist elle, Guerin, de-ver tu me feras,
Quant de mes quatre filz ainsi m'eslonneras
Mais une chamberiere qui eust nom Fauconnas
Lui a dit : Donke dame, ne vous courrouciez pas :
De due fait moult tresbien, foy que doy saint Lysas,
Qui vos quatre beault filz met ainsi en *haras*.
(*Garia de Monclans*, ms. Cheltenham, Gaston Paris, *Romania*, XII, 5.)

HARASE, voir HARACE.

HARAVE, s. m., coup :

S'il y a villain qui approche
Ne disiepte ne papelat.
Je lui donneray tel *harat*
Que le diable l'enporterá.

(GREEN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f^o 229^o.)

HARAT, voir HARO.

HARAUDEUR, voir HERAUDEUR.

HARAUDE, voir HERAUDE.

HARBALEUR, - *alleur*, s. m., querelleur :

De tous bourgeois, gens de male fame et autres gens qui n'ont biens, ceus ue rentes, et persivent de jour en jour les lavrnes, jouteurs de faulds des, mancheurs, diffieures et *harbateurs* de gens pour argent ou autrement, enqueste soy faiche, chascun ain trois fois. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, an 1424, p. 149, Borgnet.) Var., *harbateurs*. (*Hist. de Liège*, II, 445.)

HARBARGIER, voir HERBERGIER.

HARBERGAGE, voir HERBERGAGE.

HARBERGE, voir HERBERGE.

HARBERGEMENT, voir HERBERGEMENT.

HARBERGIEUE, voir HERBERGIEUE.

HARBERGIER, voir HERBERGIER.

HARBERGISON, voir HERBERGISON.

HARBERIER, voir ARBERIER.

HARBERJAGE, voir HERBERJAGE.

HARBIBRAITEUR, voir ARBITREOR.

HARCEL, - *cel*, s. m., porte faite de branches entrelacees les unes dans les autres, en forme de claie :

Lequel Jehan estant sur yeelles sellettes pour advenir plus baull a forer un *harcel* pour clore sa court. (1401, Arch. JJ 156, pièce 82.)

HARCELE, - *elle*, - *ielle*, *hars*, *harch*, *herch*, s. f., lieu d'osier :

Tout entour Bayard forest li chevalier vaillant,
Des *harcelles* du bois vont les estiers faisant.
(*Enfances Agnon*, 435, ap. Ste-Pal.)

Les bastons de quoy elle est cove (la cage) sont lies a icelle de bonnes *harcelles*. (*Modus*, f^o 128 r, Blaze.)

Harcelles a. XII. d. le coml. (1600, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Certains gaules et *harcelles* que l'on nomme osier. (1448, Arch. JJ 176, pièce 586.)

Laquele femme s'aproucha pres et frapa le suppliant par le visage d'une waulette ou *herchelle*. (1431, Arch. JJ 181, pièce 154.)

Lesdites hourrees sont liees chascune de quatre *harcelles*. (1498, *Compt. faits p. la ville d'Abbeu*, Richel. I, 12016, p. 138.)

Un homme affilé d'une peau de vache et sentit dessus d'une *harcelle*. (*Perceforest*, vol. I, f^o 66^o, éd. 1528.)

Si aucuns desdits manans est trouvé coupant verd bois autrement que *harcelles* a couvrir. (*Cout. de Noyelles*, Nouv. Cout. gén., I, 397^o.)

Par ladicle coustume ont cognoissance et esgard sur les fagots faits en la forest de S. Pol, et s'ils les trouvent non de gouge peuvent faire couper les *harcelles* afin de les faire sulfiteuses. (*Cout. de la ville et eschev. de S. Pol*, VIII, Nouv. Cout. gén., I, 368^o.)

De povoir aller au bois querir des *harcelles* pour loyer leurs haies et entretenir leurs ediffices (1507, *Préc. de Voulloy*, Cout. loc. du baill. d'Amieus, I, 219, Bouhours.)

Y a environ un doigt d'espace entre deux roseaux, et sont tenus de *harcelle*, et de jour cela est roulé et tenu d'un crocq en haut. (*Journ. de Parmentier*, 1529, ap. Videl, *Diéppe*.)

Venon, har ou *harcelle*. (Jux., *Nomencl.*, p. 109, éd. 1577.)

Lier avec des bonnes et fortes haies, ou petites *harsettes*. (J. DE CLAMORGAN, *Chasse du Loip*, p. 23, éd. 1576.)

Is l'appellent aussi lygos, c'est a dire hars ou *harsette*, pour raison de ce que ses branches sont fort souples et pliables. (DU PINET, *Dioscoride*, I, 116, éd. 1605.)

Harcelle, ligens laques, (DUEZ, *Compend. gramm. gall.*, p. 20, éd. 1663.)

Lille, *archelle*, *harcelle*, baguette d'osier dont se servent les jardiniers pour lier les plantes et attacher les vignes aux murailles. Il. Norm., vallée d'Yères, *harcelle*, *harcelle*. Lorr., *hercelle*, paille découpée par petits bouts.

1. **HARCELLEUR**, - *selteur*, adj., querelleur :

Les autres pleieurs *harcelleurs*.

Cailloux, lo queleux, broilleux.

(ELOY PARMENTIER, *Yverc de la deublerie*, f^o 78^o, éd. 1507.)

2. **HARCELEUR**, - *cheteur*, s. m., garde-fût ; n'a été rencontré que dans un texte provincial du xviii^e siècle :

Bastien Le Saige, *harcheleur* sermenté de la forêt de Baisme. (1639, Baismes, ap. La Fons, *Gloss.* ms., Bibl. Amiens.)

Et HARCEL.

HARCELLAGE, s. m., habitude de quereller :

A *harcellias*.
Tout mon lignage
Intra-doiné.
(*Mist. de Meltest.*, 3430, A. T.)

1. **HARCHIE**, *hache*, s. f., pièce de terre de forme circulaire, selon Félibien :

Et de la, traversant ledit fossé, et continuant selon le li rouge des demandeurs, jusques à quelque quantité de terres labourables contenant un quartier environ, qui vient en forme de *harchie*, en reprenant au dedans dudit pré et d'icelui endroit, traversant sur la dite terre en *hache*, selon ledit li rouge jusqu'au haut, delà dessus les terres labourables à main senestre, et ledit pré à main dextre, tirant du cossi de Paris le long dudit heurt. (*Pièce de 1551*, ap. Félibien, *Hist. de Paris*, IV, 730^b.)

C'est peut être tout simplement le mot *hache*.

2. **HARCHE**, s. f. ?

Le prévost a reçu une *harchie* qu'il doit avoir devers lui. (1415-16, Arch. Meuse B 1532, f. 60^{re}.)

HARCHELEUR, voir HARCELEUR.

HARCHELLE, voir HARCELE.

HARCHEVEUR, voir HERCEVEUR.

HARCHELLE, voir HARCELE.

HARCHIER, v. a., secouer :

Succusso, iroler, *harchier*. (*Gloss. de Salins*.)

1. **HARDAGE**, s. m., collectif de hardes :

Les pauvres gens de la ville de Paris et ailleurs qui avoient meilleur moyen furent contrainz de brusler leur meniserie de laquelle ilz avoient le moins à faire, comme tonneaux, vieilles coches, meschantz coffres et autres *hardage*. HATON, *Mém.*, an 1565, Bourquelot.)

2. **HARDAGE**, voir HÉRAGE.

HARDAILLE, s. f., troupe de vauriens :

Jeuun Galois et Toubrier commencier à dire : Montez amont, *hardaille*, allez à la hardie vo mère. (1401, Arch. JJ 456, pièce 471.)

1. **HARDE**, *herde*, *herle* *hierte*, s. f., troupe de bêtes fauves ou d'oiseaux :

Une *herde* de ours traversant
(*Wag. Hist.*, 119, Ler. de Linx.)
Amont, une *herle* zisoit ent.
16-6 et leue ensuive leuont.
(*St. Brandane*, p. 134, Jubiard.)

Li noz tous altres fut uns *suzfalkens* de la globe Laventine, Quarantismes par nom, li zelos pastre la *herde* de ses *harz* es parties de cele moine Anville. (*Dist. St. Greg.*, p. 146, Foerster.) Lat., ovium suarium gregem.

Quant à meisme nostre rachatour fut dit de legon li k'il omeu benoit : Se tu nos galdes fors, envoie nos en la *herde* des pers. (*ib.*, ch. 21.)

Talent li prist d'un cerf berser
Q'en une *herde* vst aler.
(*Chron. de Geoffr. Gannor*, ap. Michel, *Chron. Angl. norm.*, I, 51.)

Une grant *hierte* de bisches qui pasturoient, (*Lancelot*, Richel, 734, f° 22^v.)

Pastour qui garde la commune *herde* de la ville. (Sept, 1239, *Lett. de Jacq.*, f° de Metz, Ste-Glossinde, Leyr, I, B, Arch. Mos.)

Prinsez ou cervex tout assablé
Un *herde* douque est apellé.
(*Fragm. du XII^e s.*, Hist. lit., XVII, 631.)

Ne demora mie empres lonc tans que une grant *herle* de hostes vint en son jardin pour le defouler et por brouster. Il issi hors et les vit et les menaça d'une verge sans dire mot qu'il ne se remuassent. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz, 568, f° 206^v.)

Li laissa plusieurs *herdes* et troupeaux de grosses bestes dedans la done. (*Secte J. Frouin*, II, 4, ms. Univ. J. J., 1, 107.)

Il li promettrait une *herle*
Dolphans, s'il en avoit ent,
(*Froiss.*, Poés., III, 177-11, Scheler.)

Si une *herde* de bestes armelines, sone de pores, ou troupeaux de bestes est repris sous un mesme paistre, il n'y a qu'une amende. (*Cout. de Clermont*, xx, 15, Nouv. Cout. gen., II, 886.)

Les bourgeois et manans qui voudront tenir vaches ou autres bestiaux, seront suyz de les metre en garde des vachiers qui y seront commis par les gens de loy, sans en pouvoir faire aucunes *herdes* à part. (*Cout. de Chinay*, Nouv. Cout. gen., II, 276.)

— Troupe en général :

Sire roy, vs avies de chevaliers tel *herle*,
Qui malt tos vs ensent une her desouverte.
(*Rom. d'Alex.*, f° 80^v, Michelant.)

Atant en revient une *harde*,
Lilanz a pie et en bevoies,
Qui nusi orient comme lens.
(*Le lit des bastonnates*, ap. Jub., *Jonol. et Trouv.*, p. 131.)

Grant mestresse i n'est Tricheirie :
Mult het Jhesu Crist ceste *herde*.
(*De la mort Languere*, ap. Jub., *Ouvr. de Volter*, II, 175.)

Le monde y venoit à grandes *hardes*.
(*Pelerin d'amour*, I, II, p. 663, ap. Ste-Pal.)

2. **HARDE**, *arde*, s. f., corde :

Et de la grant aleure des destriers l'ung burt a l'autre ; si qu'il n'y eust haye que de drap vermeil estroit pendant à l'arde ; tellement que le destrier de messire Enguerrant lomba et celui de Saintré fut espulé. (*Rom. de Jehan de Saintré*, ch. XXXVII, p. 255.)

— Timon :

Une *harde* de charrete. (1391, Arch. JJ 341, pièce 157.)

HARDEE, s. f., botte liée par une corde :
La *hardee* de piens pelous. (*Pièce du XII^e s.*, ap. Beauville, *Doc. inédits sur la Picardie*, IV, 81.)

Jeuun signhans ont prins six *hardees* de lin. (1369, Arch. JJ 400, pièce 315.)

Le suppliant vendi vint *hardees* de foings à Pierre le Queux. (1394, Arch. JJ 446, pièce 314.)

HARDELLON, *hardelton*, *hardillon*, ar-

dion, s. m., petite hart, petite corde, cordon :

Et col li mist le *hardillon*.
(*Est. de moine*, 701, Michel.)

Son col et sa teste passe ontore
hardillons, puis le acoutre
Dessus son dos que tout s'en cueuvre.
(*Renart*, Br. III, 97, Martiu.)

A soi sacha le paillizon
Qui est liez d'un *hardillon*.
(*ib.*, Br. VII, 89.)

Il est venuz un *hardelton*
Ou il vit pendre le bacon.
(*Jou. de Boves, Harat et Hainet*, 221, Montaignon et Baynaud, *Fabl.*, IV, 100.)

E Beuves trait i. coulet grant et lonc,
Vint à Sobaut, cepa le *hardelton*,
Delivré l'a de l'estache et del ton.
(*G. d'Harstone*, Richel, 2516, f° 3^v.)

Do print i. *hardillon* que ilca a trouvé,
Si li se met au col, moult estroit l'a noué.
(*Don de Maieene*, 6806, A. P.)

Enor eaut pendre a i. grant *hardillon*.
(*ib.*, 9196.)

Ne sera ce pas imperfection d'avoir une large courtoye avec des galantes boucles garnies de leurs gentils *hardillons*, comme l'ont les Angustins ? (L. ESTIENNE, *Apolog. pour Herod.*, II, 388, Liseux.)

— Botte, fardeau, paquet composé de la réunion de plusieurs choses :

La fist arder les robes son pere l'esclavou,
c. et .xiii. pare, tout en i. *ardion*.
(*B. de Seb.*, x, 1213, Boeca.)

HARDEIS, - *iz*, s. m., action de harceler :

En tel maniere dura tout le jor cil *hardeiz*, que trop i orent grant perte li crestien. (GUILLE. DE TYR, XVI, 22, P. Paris.)

1. **HARDEL**, *hurdiel*, *hardeau*, s. m., corde :

Et pendu erent andoi en i. *hardiel*.
(*Les Lok.*, Richel, 4988, f° 246^v.)

Jo n'en prendroie mie tot l'or de Mirabel,
Que jo ne face pendre casun a tel *hardel*
Qui n'iert mie de casue, de frasse ne d'aubiel.
(*Ren. de Montau.*, p. 144, Michelant.)

Et Auberi redonra tel chapel,
Que le pendra aneni a i. *hardel*.
(*Aut. le Bourg.*, p. 226, Toller.)

A grant *hardel* de soie aras au col noé,
Si le menra en destre com mastin acouplé.
(*Uerabras*, 2594, A. P.)

Vit Renart peode a la hardiere,
Les meins gete, prendre le vent,
Et Renart covers li s'aqueut.
Au *hardel* par les piez se pent.
(*Renart*, 22842, M6on.)

Pour le pressouer... deux seaux, deux bols, deux pelles, deux lanternes et *un hardeau*. (1478, *Compt. du Temple*, Arch. MM 148, f° 73^{re}.)

— Paquet lié avec une corde :

Tor le bien, s'en fait i. *hardel*.
(*Eustache le moine*, 698, Michel.)

L'autre panier a assailli,
Son groing i mist, n'a pas failli
Qu'il n'en traist trois res d'angailles.
Renars qui sot de oiaites quilles...
Trois *hardaus* mist entor son col.
(*Renart*, Br. III, 93, Martiu.)

— Partie du vêtement :

Ces palleux qui si se fardent
Et qui affolent ces *hardeaux*
Font des plus sages *hardeaus*.
(G. de Corneil, *Mir.*, ms. Soiss., f. 92.)

... *Hardeaus*.

(*Id.*, *ib.*, Richel. 23111, f. 68.)

2. HARDEL, *hardeau*, *hardiau*, s. m.,
jeune garçon, vaurien, coquin digne de la
corde :

Chacun se moquoit du torel
Qu'il virent mener tel revel
Contre un taon qui riens ne moule :
Autressi du pret damoiseil,
Quant il se frot a un *hardel* :
Honneur n'en puet avoir, mais honte.
(*Ysop.* II, fab. iii, Robert.)

Ardeho, *hardel*, garchon. (*Catholicon*,
ms. Lille 369.)

Les elles sont des pillardeaux
Qui sont si tres mauvais *hardeaux*
Que tout est pillé et osté
Ce qu'est trouvé sus les costez.
(Gaces, *Rom. des dodes*, Ars. 3332, f. 21 v°.)

Bien voi que tu es un *hardeaus*
Tailles, rognées et péopies.
Froiss., *Poes.*, Richel. 830, f. 125 r° ; Scheler,
II, 224, 128.)

Iceluy Symon dist a l'exposant plusieurs
villénies et paroles injurieuses en lui ap-
pellant *hardiau*. (1380, Arch. JJ 118,
pièce 20.)

Tout nous fait par grant desroy
Tous lez enfans que trouverons
Que ja nuls n'en e-parlerons
Yant qu'arons tue le *hardel*
Qui tant de paine et de duel
Nous fait.
(*Gen. des trois roys*, Job., *Myst.*, II, 129.)

Orillart, tire par del :

Que tu es un *harc hardel*.

GREGAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f. 1994 ;
v. 23878, G. Paris.)

Il eut un filz, nommé Tenot Deudin,
grand hardeau, et qualant boime. (RAB.,
II, 41, éd. 1352.)

Ou se trouvoient de tous les environs
plusieurs jeunes valets et *hardeaux* illec
assemblés, et jouans a une infinité de
jeux. (Du FAIL, *Cont. d'Entr.*, XI, Bibl. elz.)

Jeanne de Nolles

Fist unq bouquet plus bon que bean

Qu'il donna au petit *hardeau*.

JEAN DANIEL, ORGANISTE, DIET NAISTRE MITOU,
Noël nouveaulx, ap. Montesson, *Vocab. du*
H.-Maine.

Nom propre, *hardet*.

HARDELEE, s. f., troussour :

Alors ils vindrent a la porte et y trou-
verent une grande *hardete* de clefs qui la
sloient. (FROISS., *Chron.*, XI, 213, var.,
serv.)

HARDELET, s. m., vaurien :

Icelui Ysabar dit audit Goule qu'il es-
oit un mauvais *hardelet* hayeux et bri-
zeux. (1397, Arch. JJ 152, pièce 67.)

1. HARDELLE, s. f., corde :

Pour claus et pour *hardelles*. (1325,
Compte de Odart de Laigny, Arch. KK 3°,
280 r°.)

2. HARDELLE, s. f., troupe, multitude.

Spécialement troupeau de bêtes, terme de
lépris :

Allons, messieurs de Lorraine, avec
vostre *hardelle* de princes. (*Sat. Mén.*, Har,
de d'Aubray.)

3. HARDELLE, s. f., jeune fille, fille :

Laquelle Jehanne cest desleignées les
dittes trois jeunes filles, pour ce qu'elles
mengoieent du fruit de la ditte Jehanne...
et leur dist que elle les feroit batre, en les
appellant sauglantes *hardelles*. (1397,
Arch. JJ 152, pièce 67.)

Les jeunes filles j'enten bien,

Qui sont a dire verité

En leur belle virginité

Genetes et honestes *hardelles*.

(ELOY DANERVAL, *Livre de la deablerie*, f. 214,
éd. 1507.)

Il est chaud (le cidre) a la fourrelle.

Et donne jusqu'au cerveau.

Le Dameret excellent

A la couleur telle.

Si j'en beuvois bien souvent,

Faudroit la *hardelle*.

(B., BVSSELIN, *V. de Vir.*, 41, p. 78, Jacob.)
Orry, *hardelle*, fille facile. Bas Vendô
mois, *hardelle*, fille, sans idée défavorable,
petite fille : « C'est une fameuse *hardelle* :
moi qui ne suis qu'une pauvre *hardelle*. »

HARDELLON, voir HARDEILLON.

1. HARDEMENT, adv., avec hardiesse,

hardiment :

Se recommencerent a embracer aussi
hardement ou plus qu'ilz n'avoient encores
fait. (*Proetus*, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 184.)

2. HARDEMENT, - ant, adv., herd., s.

m., hardiesse, audace, action hardie :

Se vs cometz, n'iert mie *hardement*.

(*Roll.*, 1719, Müller.)

Par son fier *hardement* l'ocist.

(*Florimont*, Richel. 792, f. 374.)

Par son grant *herdemet* l'ocist.

(*Id.*, Richel. 15101, f. 86°.)

Faites vous dont tel *hardement* ?

Non pas *hardement*, mais folie.

(*Ste Thais*, Ars. 3527, f. 134°.)

Qu'est devenue la beauté

Qui si Cayoit enluminee ?

La provee et li *hardement* :

(*Flouret et Blanceflor*, 2^e vers., 2025, Du Ménil.)

Beaus soit li *herdemens*

Ke n'ait donoit tel poier.

(FERRIS DE FERRETTES, *Chant.*, ms. Berne 389,
f. 202.)

N'enour n'est pas si grauz mes *herdemans* :

Ke je li es dire les maiz que trait.

(*Chans.*, Richel. 20050, f. 28 r°.)

Ja bons amors n'iert feinte ne coarde.

Ainz fait souvent *herdemant* par outrage.

Et cil q'ont bise et len et prent garde

Cil eiet plus tost en honte et en damage

Que cil qui fait outrejois *herdemant*.

(*Id.*, f. 10 r°.)

A Givain sa force revient,

Sa pruce et son *herdemant*.

(*Atre per.*, Richel. 2168, f. 10°.)

Ja por pris ne por *herdemant*

Ne serai ois.

(GREG., *Bible*, 1723, Wolfert.)

Abbauns de Clari, moult y fu preu-
et moult y fist de *hardement* et de proce-
ches. (ROBERT DE CLARY, p. 5, Riout.)

Si vos avés le cuer et le *herdemant* de
moi vuir. (*S. Graal*, Richel. 2455, f. 250 r°.)

De proesse et de *herdemant*. (*Mort Ar-
tus*, Richel. 24367, f. 13°.)

Li leus en port toute sa force et son
hardement. (RICH. DE FOURN., *Best. d'a-
mour*, ms. Dijon 299, f. 21°.)

Que nulz bons n'ait mais *herdemant*

De son haucier sur autres gent.

(*Lab. Psalm.*, IV, p. 208, Michel.)

Il ot non Fernan, fir le roi Galien,

Et fu isuz de l'ost por son *ardement* fier.

(*Floer.*, 352, A. P.)

Je avoie un estrier de la terre des Frans

Que tu m'as lui tolu par ton fier *herdemant*

(*Id.*, de St Gille, Richel. 25516, f. 79°.)

Li chastelains entierement

M'oit cuer, corps et *herdemant*

En bien servir amours toudis.

(*Cont.*, 353, Crapetet.)

A faire aucun *herdemant* on a sostenir

aucun travail. (*Blaguerne*, Richel. 763,
f. 16 r°.)

Pour ce pristrent il *herdemant* d'aler
jusques a la cité de Laou. (*Chron. de S-
Den.*, ms. Ste-Gen., f. 208°.)

Ses grauz chivaleries et ses grauz *har-
demens*. (JOINV., S. Louis, I, Wailly.)

Dont C'est venu le *hardement*

D'avoir pechié sy laidement ?

(*Nativ. N. S. J.-C.*, Job., *Myst.*, II, 10.)

Il a donné force et grand *herdemant*.

Tres noble ame et bon entendement.

(XV^e s., *Second mariage et espousement entre Dieu*

le Filz et l'ame pecheresse, ms. Valenciennes
233, f. 122 v°.)

Subtilité aucune fois vaut bien grand

herdemant. (II, CHATELLAIN, *Chron.*, II,
97, Keryuu.)

Jolis et gaillard maintien de femme

donne *herdemant* a courat ribaut de parler.

(*Quinze joyes de mar.*, II, Bibl. elz.)

HARDEOR, - cour, - eur, s. m., escar-

moucheur :

Il envoioit souvent ses *hardeours* et ses

archiers jusque'n les tentes. (GUILLE DE

TYR, XXI, 7, P. Paris.)

Salahadin lor vint au devant, et manda

ses *hardeors* qui hardeoient a aus. (*Est.*

de Eracl. Emp., XXII, 40, Hist. des crois.)

Et lor envoierent grant mace de *har-*

deors (II, XXXII, 10.) Var., *hardeour*.

1. HARDER, V. n., garder :

Pour *harder* que le poisson dudit es-
tang ne se perlast. (1419, *Compte de P.*

de la Coudre, Arch. C-100, B 2552.)

2. HARDER, V. a., froquer, échanger

De bon cuer mes livres *hardeours*

Pour les escots ou li serols.

(II., BVSSELIN, Jacob.)

Is *hardent* fort heureusement ; quand

ils savent quelque bon marchand qui passe

pays, ils se deguisent et l'attrapeut. (PE-

CHON DE RUBY, *Vie genereuse des Mattois*,

Gueux, Bohémiens et Cagoues.)

Bonfilin propose a tous ces grands le

dessein de s'emparer de la cour, en mant

Aner, lequel ayant *hardé* la lieutenance

de roy de Picardie et citadelle d'Amiens,

avec celle de Normandie qu'avoit Montba-

zou, il s'estoit encores réservé le gouver-

nement de Perouane, Mondidier et Roye.

(SULLY, *Œcon. roy.*, ch. CCXXVII, Michaud.)

Il a continué d'être de quelque usage

durant tout le XVIII^e siècle, et il se disait encore au commencement du XVIII^e :

Harder, troquer d'autres contre d'autres, hérald. autre hérald. *Harder* hérald. à un, un à plusieurs. *Harder* d'autres à merceries. (MOSET, *Parabole*, Louvain 1632.)

Le chevalier... s'approcha de lui, monte sur un méchant bidet, et lui dit tout complaisant qu'il n'avait pas besoin d'un si bon cheval et qu'il prisonnier, qu'il lui en amenait un qui serait plus convenable à son état, et qu'ainsi il le priait de le *harder* contre le sien. (Mém. de Pontis, t. XIV, 1634.)

Harder, troquer, trocar, barratar. (CERVANES, *Tresor*, Bruxelles 1660.)

Harder, troquer, changer. (PUEZ, *Dict. fr.-all.-lat.*, Amsterdam 1664.)

Harder, troquer, Remi te ou chmi te mutare. (DANET, *Dict. fr.-lat.*, ed. 1683.)

Harder, troquer, échanger des hardes les uns avec les autres, des chevaux. Il est plus en usage entre gentilshommes qu'entre marchands et bourgeois. Voulez-vous *harder* votre cheval contre votre vœu d'argent ? FÉRETIERE.)

Harder signifié aussi troquer, échanger, et ne se dit guère que dans le commerce des chevaux, et encore seulement parmi une noblesse de province, n'étant que peu d'usage à Paris, et point du tout parmi les marchands. SAVARY DES BRUSL., *Dict. du commerce*.)

Harder, troquer, est resté dans le patois normand.

HARDIANCE, -ence, s. f., hardiesse :

Et quant il li viret erier
Et ne se fait euer et hardiance.
(GUY, *Richel.* 765, l. 73 r.)

Tu de trinitas bonne discipline et dou
Et es aux mauvais hardiance de mal faire
l'Erloge de sapience, Maz. 1134, l. 1, ch. 5.)

Willou, *ardoanche*.

HARDIEMENT, s. m., hardiesse :

Il n'est par tel hardement
Et par tel hardement.
(FROISSART, *Chron.*, t. I, p. 29, l. 10.)

Par tel hardement. (1435, *Est. de S. J. de Jér.*, Arch. H.-nor., l. 8.)

Tout ainsi ont occupé la voie aux Fla
mans par tel hardement que tant comme
z en adonnoient, furent mis à mort. (*Lic. de Beauvoyn*, p. 101, Serrure et Vostin.)

Les uns ont tel hardement fait en homme.
Gen. de Nevres, 2^e p., p. 78, ap. St-Pal.)

HARDIOT, s. m., escarmoucheur :

Quant le *hardieor* vint ce, si les com
pagnons n'ont plus à *hardier* et à tenir pres
de lui. (L'EST., *Cont. de G. de Tyr*, p. 500,
l. 10.)

Seigneur, si *hardieor* le *hardieor* vint,
il n'est plus à *hardier*. (Id., *ib.*)

1. **HARDIER**, *hardier*, *herbier*, *hardioier*,
hardioier, *hardioier*, *ardier*, *hardioier*,
hardioier, s. m.

— Act., 30^e p., et Act., *hardier* :

Si les comens ont *hardioier* moult dure
ment. (VILLERMOIN, 90, W. div.)

Quant on *hardieor* se fait, c'est un
vivant le

pople de Galle. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f. 109^a.)

Pour *hardier* le roy. (JOINV., *S. Louis*, XXXII, Wailly.)

Les Turinois vindrent *hardioiant* jusques
en nostre ost. (Id., *ib.*, XL.)

Glesquin, qui comestable estoit.
A touz les jours le *hardioit*.
(GUY, de St ANDRE, *Libre du bon Jehan*, 217,
Chariere.)

Par moult longtemps il ne fist que *hardier*
et tenir ses gens ensemble. (SYM. DE
BLED, *Val. Mar.*, f. 183, éd. 1485.)

En ce faisait et *hardiant* l'ung l'autre,
L'vonneul referma sa visiere a peu pres.
(MOSSTREL, *Chron.*, II, 8, Soc. de l'hist.
de Fr.)

Qu'il suffisoit les *hardoyer* et costoyer
par maniere que par ou li passerient ne
trouvassent nuls vivres. (*Hist. de Louis III*,
duc de Bourbon, p. 37, éd. 1612.)

— Neutr., et abs., comme escarmoucheur :

Moult souvent *hardioient* li uns autres.
(MEX. DE HEIMS, 225, Wailly.)

Si alerent li s'ierant a cheval c'on
apelle Turcoptes, et issirent de l'ost pour
hardier as Sarrasins. (*Chron. d'Ernoul*,
p. 101, Mas Latrie.) Var., *ardioier*, *hardioier*.

Si tost com il murent, li Sarrasins lor
furent au devant par *hardioier*. (B. LE TRES,
Cont. de G. de Tyr, p. 84, Guizot.)

Nos serjans a pié commencierent a *hardier*
a euizet d'arez et d'arbalestres. (JOINV.,
S. Louis, cxi, Wailly.)

Leur enties vout aveiant
Après Analois, en *hardioiant*,
Largement une lieue entiere.
(G. GUYOT, *Reg. Ilyn.*, 3673, Buebon.)

Flaours traississent a sear
Si longuement comme il vouissent
Anz que François le pont pressent,
Tant i seussent *hardioier* ?
(Id., *ib.*, 13862, W. et D.)

Puis revirent v. arbalestrier, si com
mencierent a *hardioier* as gens le coule.
(*Hist. des P. de Norm. et des Rois d'Angl.*,
p. 133, Michel.)

En *hardoyant* l'un contre l'autre. (1416,
Arch. JJ 169, pièce 238.)

— Se mettre en embuscade :

Pour le fait tost expeller,
Il nous conviendra *hardier*.
Et mettre nostre frere a mort.
A quelque coing, sans nul remort.
(MORL., *mon.*, Anc. Th. fr., III, 107.)

— On trouve *herdeier* employé pour signi
fier pratiquer une certaine espèce de
chasse :

Mult li v. tant avoient mustre
Et dux gentilhommes l'un l'autre.
Qu'avont, et potier chioer.
Curre, berser, a *hardier* se.
(BES., *P. de Norm.*, II, 9818, Michel.)

— Infin. pris subst., escarmouche :

14 se point de l'encamier,
14 li dit don *hardioier*.
(C'est un *deux esp.*, 9511, Foerster.)

Quant li nostre poignoient encounter
as, il s'esparrailloient tant et si fuoient ar
rante. Et quant il s'en retournoient vers
leur pavellons, li Turc retournoient Lan

lost arriere et leur estoient as talons luit
ensamble. En bele maniere leur dura tout
le jour celui *hardioier*. (*La Trud. fr. de*
Guil. de Tyr, f. 197.)

Nonpourant moult en i oeistrent
Des galins li soudoier
Au leir et au *hardioier*.
(GUYOT, *Reg. Ilyn.*, 17194, W. et D.)

2. **HARDIER**, *hardier*, verbe.

— Act., rendre hardi, enhardir :

— Ce quant les *hardya*, que a coups im
moderez resperoussent les Genevevoys.
(D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5083, f. 44 r.)

— Réfl., s'enhardir :

Je ne vous puis plus celler une pensee
que j'ay sur le cuer, vous suppliant
qu'elle ne vous soit desplaisante, si tant je
ne *hardie* la vous desclairer. (J. BOUCHIER,
la noble Dame, f. 67 r., éd. 1536.)

3. **HARDIER**, *herdier*, s. m., vachier,

patre :

Hardions li *hardiers*. (1248, S. Thieb.,
Arch. Mos.)

Dont regarda avant devers l'ois d'un *herdier*.
(Ueu. de Montaub., p. 446, Michelat.)

Tuis y venroit nes le *hardier*.
(*La Respercion maistre Lambelin*, 88, ap. E. de
Bouteillier, *Guerre de Metz*, p. 353.)

Le *herdier*, garde ou conducteur du trou
peau. (*Coust. de Gorze*, Nouv. Cout. geu.,
t. II, p. 1096^a.)

Et ils prennent des *herdiers* pour garder
chaque espèce de bestes a son particulier
(REMALE MOÛY DU ROCHAMP, *le Cabine*.
historial, Liège, 1610, in-4^e, p. 156.)

Flandre française, *herdier*, berger.

Nom propre, *Hardier*.

4. **HARDIER**, *ardier*, s. m., sorte de cré
maillère :

Autres objets de même nature, pots et
bassins de cuivre, *ardier* de fer et cr
melle de fer. (1389, *Inv. de Rich. Picque*,
p. 49, Biblioph. de Reims.)

Cf. HARDIERE.

HARDIERE, s. f., grosse corde, ou plu
sieurs cordes tortillées ensemble :

Et vit le ventre respier
Del gorpil qui prenduz estoit :
A li *hardiere* moult estroit
Se tint et as denz et as piez.
(Heart, 22798, Miron.)

Une *hardiere* a. ii. mailles et un cram
pon servant a fremer une barriere quant
elle est close. (1402, Lille, ap. La Fons,
Gloss. ms., Bibl. Amieus.)

Une *hardiere* a. ii. mailles, ung havel u
leur ouverte une barriere. (Id.)

Lequel varlet print la *hardiere* ou hene
faite de grosse corde. (1431, Arch. JJ 176,
pièce 78.)

A chasme bastarde, ung combleau,
deux pallonneaux garniz de deux *hardieres*
et quatre traicts, et dix paires d'autres
traicts. (*Documents relatifs au régime de*
l'artillerie de la ville de Bourges au XVI^e s.,
Bulletin du Comité de la langue et de l'hist.
de la France, t. III, p. 644.)

— Crémaillère :

Et alume le fu de laigne,
Et met de l'ëve en la chaudiere
Et la pendent a la hardere.
(*De Hamet et de Barot*, Richel. 19132, f° 53 v°.)

HARDIÈSE, - *et*, s. f., hardiesse :

Ki a les os des jambes ki issent fors si
doit iestre fort et de grant hardietel. (*Re-
medes anc.*, Richel. 2039, f° 11 v°.)

Car la grande byuanté
Garde de verité
Qui est en toi,
Et la parforte boauté
Plainne de hardieté
Que g'i perçoi
Me lieat en jolieté.
(*Froiss.*, *Poës.*, Richel. 830, f° 262 v°.)

HARDIEUX, s. m., VAURIEU :

Ardeio, hardieur, ou leshneur. (*Gl. à
P. Labbe*, ap. Meun., *Dict. étym.*)
Cf. HARDEL 2.

HARDIER, voir HARDIER.

HARDILLIET, v. t., étrangler avec la
harl :

Toi et les compengnons ferai vis escorchier,
Traines a chevat et pendre et hardillier.
(*Doon de Maucor.*, 973, A. P.)

HARDILLON, voir HARDEILLON.

HARDIMENT, - *mant*, - *ymant*, *herd.*,
ard., s. m., hardiesse, audace, action au-
dacieuse :

De sen, d'ardimant e de mesure,
(*Rom. de Troye*, Romv., p. 91.)
Caiens vindrent François par lor grant herdiment.
(*Gui de Bourg.*, 2297, A. P.)

... On senfice hante proe-
e, Ardiment et geulieue.
(*Hercule et Philonnis*, Richel. 821, f° 2^b.)

Li hardimens k'il ose emprendre
Li doit nom de proese rendre.
(*Rom. de Blois*, Richel. 21391, p. 572^a.)

Et jamais n'eut hardiment de partir de
Naples. (*COMMÈNES*, *Mém.*, VII, 44, *Soc. de
H. de Fr.*)

HARDINE, *hardyne*, s. f., sable, gra-
vier :

Li dis sires et si successeurs... doivent
liver hardine en leurs yaves, pres ou
mares a dis religieux pour refaire leur
cauchie, leurs pons de Broye et les moelins.
(1348, *Cart. de Liéons*, Richel. 1.
5360, f° 53 r°.)

Li dit religieux porroit pendre et
prendront d'ore en avant hardine en mes
yaves, pres ou mares appartenant a me
dit maison de Haplaincourt... pour re-
faire leurs dis cauchie, pons et moelins.
(*ib.*, f° 53 v°.)

Hardynes, (1374, Péronne, La Fons, *Art.
du Nord*, p. 134.)

Aucuns huissons et rounesses estant
dans les hardines des fosses. (1509, Péron-
ne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl.
Amiens.)

Hardynes, (*ib.*)

En 1531, les propriétaires des *hardines*
situées à Péronne, de la porte St Sauveur
à celle de Sor Bantescluze, recevaient
l'ordre de couper les arbres qui y crois-
saient. (*Arch. de Péronne*, f° 413 v°, ap. La
Fons, *Art. du Nord*, p. 189.)

HARDIR, *ardir*, verbe.

— Réfl., devenir hardi, s'ehardir.

Quant li deable oi que ele dist par aventu-
re, si aperçut qu'ele ne creoit pas ferme-
ment, si se hardi, et dist... (LAURENT,
Somme, ms. Soiss., 210, f° 4^a.)

— Act., ehardir :

Faut prendre tous les vieux bassets, et
les coupler ; puis laisser aller les jeunes,
les hardissant, en terre, en criant : Coule
a luy. (LEBAULT, *Mais. rust.*, p. 807, éd.
1597.)

— Inf. pris subst., hardiesse :

Plus court a piez de nuls levriers.
Ne fu mais nuls de tant ardir
Qi ceatre lui oussat veoir.
(*Hercule et Philonnis*, Richel. 821, f° 1^a.)

HARDIT, *ardit*, *ardiet*, s. m., petite
monnaie, Hard, ainsi nommé de Phi-
lippe III, le premier qui en ait fait faire ;

Le droit de l'asize, qui y est acoustumé
de lever, c'est assavoir de soixante hardiz,
ung. (1451, *Arch. JJ 185*, piece 209.)

En nos pays et duché de Guiene ait
grant faute de menne monnoie, mesme-
ment de hardiz, dont de toute ancienneté
noz subjets dudit pays ont acoustumé
de user. (1467, *Ord.*, XVII, 21.)

Quand lesdits marchands entrent de-
dans la riviere de Gironde, devant Nostre-
Dame, a quinze lieues de Bordeaux, il
leur convient la leur arrester et tenir a
l'ancree, et envoyer leurs basteaux a Bor-
deaux, pour avoir leur congé et licence
de venir avec leurs navires et biens devant
ladite ville, pour lesquels congé et li-
cence payent pour chascun tonneau quant
hardis bordelais. (1475, *Ord.*, XVIII, 161.)

Quarante ardis bordelais. (16 juill.
1496, *Arch. Gir.*, Not., Turpaul, 497-1.)

Ces chevaliers estoient si tres hardis
Que de leur vie ne donnoyent deux ardis.
(1529, *La Vray disant Advocate des dames*, Poës.,
fr. des xv^e et xvj^e s., X, 237.)

Les quatre quartiers et la beste
Que de leur vie ne donnoyent deux ardis.
(*Pronostical. nouv.*, Poës., fr. des xv^e et xvj^e s.,
XII, 159.)

Marché fait a sis ardiets pour tour de
charrette. (1562, *Dép. de deux jur.*, *Arch.
Gir.*)

A neuf ardiets la livre (de chandelle).
(*ib.*)

HARDIVEMENT, *ard.*, adv., hardi-
ment :

Puis s'en vont eiraument,
Guy sacroent ardivement.
(*Guy de Warwich*, Richel. 1666, f° 10 v°.)

HARDOIER, voir HARDIER.

HARDOIS, - *oi*, - *eis*, s. m., attaque :

Li cuez de Triple li loa que li guerpi-
st la voie que li tenoit, car il estoit trop
hart, por quoi il ne porroit mie aler tres-
que a Tabarie par le grant hardoi qui li
Fure lor faisoient. (*Est. de Evael. Emp.*,
XXII, 40, *Hist. des crois.*)

Et souffroient a grant meschele li hardois
et le charge des Turs. (*ib.*, XXXI, 2.) *Var.*,
hardois.

HARDOUIL, *hourdoul*, s. m., sorte de
mets défini dans l'exemple suivant :

Hardouil de chapons. Despeciez les par
membres ou quartiers, puis les cuisez en
eau, puis friolez en sain de lart ; et tan-
dis broyez gingembre, canelle, girofle et
graine, et defaites de vertjus, et ne soit
point conlé, mais sorrissez pain sur le
gril, broyez après les especes, et destrem-
pez de vertjus, puis passez le dit pain par
l'estamine et faites tout bouillir. Et au dro-
cier, mettez vostre grain par esuelles et le
potage tout chaull dessus. (*Ménager*, II,
162, *Biblioph. fr.* Var., *hourdoul*.)

HARDOUIN, adj., hardi :

Il fout bien chivaler, hardouin et honest.
(1264, *La Pais aus Anglors*, Richel. 837, f° 220 v°.)
Nom propre, *Hardouin*.

HARDRE, adj., qui n'a pas de coquille :
La trop grasse ou qui a le flux de
ventre fait l'ouf hardré. (LEBAULT, *Mais.
rust.*, I, 1, c. XV, éd. 1597.)

Pic., Norm., Canada, *hardré*.

HARDYMENT, voir HARDIMENT.

HARDYNE, voir HARDINE.

HAHRE, *are*, *hale*, interjection :

Le cri are ! are ! ou hare ! hare ! pro-
mené sans doute par la voix des sergents
sur le champ de foire et dans la cité en-
tière, servait à marquer officiellement le
moment où la foire se terminait, et où
cessait le bénéfice des privilèges assurés
aux marchands et aux consommateurs
qui la fréquentaient. (BOURQUELOT, *Foir.
de Champ.*, I, 88.)

Infra octabas del hare. (1204, *Cart. de
Pontigny*, Richel. I. 9887, f° 24^a.)

Quator diebus antequam clametur hare,
hare. (*Ch. de 1219*, ap. Duc., III, 626^b.)

Octo diebus postquam clamatur hare !
hare ! (*Doc. 1230, Cart. de Champ.*, Richel.
I. 5992, f° 100.)

Sicut undine in quibus debemus mer-
cari et congregare opera virtutum dum
durant, qui cito dicetur nobis : *Hale, hale*,
foire est faillie. (J. de ALBERT, *Serm.*,
Richel. I. 14961, f° 217 v°.)

Une reconnaissance fut donnée, le 26
octobre 1219, par Eudes Rigaud, arche-
vêque de Rouen, d'une dette contractée
envers les marchands italiens, et dont le
paiement doit avoir lieu aux prochaines
foires de mai de Provins, a tribus diebus
antequam clametur hare ! (*Regist. visita-
tionum*, éd. Bonnaï, 1847, p. 744.)

— Ce cri était usité aux foires de
Champagne, non seulement pour annou-
cer que chacun de ces grands marchés
était terminé, mais aussi pour indiquer
la fin de la mise en vente de telle ou
telle denrée, des draps, du cordonau, des
epices, etc. Seulement, en ces derniers
cas, le crieur devait ajouter, dans sa pro-
clamation, le nom de la marchandise
dont la vente allait cesser. Le même
usage, d'après les livres de *La Pratique
de la marchandise* de B. Pegolotti, avait
lieu dans les foires de la Flandre, à
Ypres, à Bruges, à Lille, à Tournoude, à
Malines. (Pagnini, *Della dicena di Firenze*,
p. 241.)

Le cri de *ara* venant au loin de l'échafage des draps; il y avait trois jours de montre de la draperie, et quinze jours s'échelonnant depuis le cri de *ara* jusqu'au paiement. (BOURGEOLOI, *Foir. de Champ*, I, 89.)

En chacune de ces XI foires, a XIII ars d'autre, et d'autre famille jusqu'à hure de dras a X jors. Et XI jors après hure de dras vent ou cordan. Et XV jors après hure de dras fait droit paiement. (*Juris des foires de Champ*, Richel. 12581, f° 312 r°.)

Au quatrième jour de hure de dras de la foire S. Jehan à Troyes. (1294, *Cart. de Champ*, ap. Duc., III, 626, ed. Didot.)

2 HARE, courir à hare, courir vite :

Curons à hare

Approchez bien !

(*Le Mir. d'Yb.*, du roy Therry, f. fr. a m. 36, p. 380.)

3 HARE, are, arre, s. f., sorte de mouf-trière :

A Elbot de la Chassagne, maçon, pour avoir courré XVII jours, es tours de la ville d'Orléans a faire des parnis et hares pour les canons. (*Compte de Gilet Baudry*, 1416-1418, Despenche, XI, Arch. mun. Orléans.)

Des dix parnis et ares (Ib.)

Au dessus dix maçons pour X livres de plon pour seller les dietes ares de fer. (Ib.)

Faire des parnis et des ares pour les canons. (Ib., XXII.)

Pour XI jours qu'ilz ont vacquez sur les murs a peccer des tours et faire des ares. (Ib.)

Denis Hareau et Jehan Belaroz, charpentiers, qui ont vacquez .XXX. journées d'homme ou bouloant de la porte parisie a faire les ares et arbalestieres amont et aval. (*Compte de Jaquet de Lognes*, 1419-1421, Forteresse, Despenche, XI, Arch. mun. Orléans.)

HARE, s. m., bagage, butin :

Et fut un sac a la porte Ebre,

Si preut et nostre proie et le menu hare

Pour traire facilier et Betis lors au pré,

(*Rest. r. du Poen*, ms. Rouen, f. 3 r°.)

HARETIER, s. m., marchand de marchandises :

Mercio, harenier. *Gl. Int-gall.*, Richel. I, 792.)

HARELONNIER :

Il y en a plusieurs qui ne veulent voler que les autres, faulcons, se tiennent arrière, et quand ilz volent en par eux, ne ne se bougent. Les autres les vont chercher en volant au harelonnier, et de la on les prennent a la perche, mais partout au cours, quant ilz y ont adventé. (*Modus*, p. 87 v., Borel.)

HAREL, s. m., mouvement, tumulte :

Le roy nostre sire manda a nostre maître de la ville de Caux par ses lettres patentes, que sur les choses dessus-dites il seigneur et arbitra, et tout au moent telles choses et harels et toutes autres choses touchant la draperie non demement faites. (1321, *Ord.*, XII, 457.)

Harel est un mot qui se prend tres-repandit en Normandie.

Cl. HARFLE.

HARFLE, - elle, herely, herrele, s. f., sédition, émeute, tumulte, cris, association illicite :

Quant le confesse vint, sa caubehiere apela :
Boye, per qui a es cotes nollie sa maistref
Dame, il se vout, si mena grant harele.

Jel li chasc abouter a une damoisele.
(*Ch. au cygne*, Richel. 795, f° 68)

Après aus. il venoit li cris et la herelle.

(Ib., II, 1309, Hippau.)

A la fenestre au li rois dort

En est vent, souef Papele,

N'avoit son de crier : harele.

(*Tristan*, I, 2126, Michel.)

De ai tel comme becharresse

De toute vianse plaine

En avoit a son bon demour.

Si la perla pas au herelle

Li non avoit et ma querelle

(*G. de Convi, la Soreleine*, 206, Méon,

Yver. Rev., II, 160.)

Pour oster la fausseté et les hareles de

la draperie. (1324, *Arch.*, JJ 61, f° 3 v°.)

Que les vallets telliers alent a œuvre sans faire place commune ne harele, en la maniere que ils faisoient vingt ans a. (1321, *Ord.*, XII, 458.)

Defendants les maîtres des nefes et vaisseliers et ceulz qui chargeront ou deschargeront leur denrees ne puissent faire alliances ou harelles de prendre ou avoir d'eulz plus excessis salaires que il en appartendroient. (1340, *Arch.*, JJ 73, f° 192 r° et *Ord.*, II, 136.)

Les dix supplians ne facent harele, assemblee, monopole, ne taquehain aucun. (1343, *Arch.*, JJ 74, f° 35 v°.)

Se nul est trouvé qui face quelqueban ou harele, il sera puny selonc le cas. (1524, *Arch.*, JJ 173, pièce 118, et *Ord.*, XIII, 83.)

Environ troys semaines apres que l'en cuidoit que ces choses se deussent appaiser, se renouvella celle harele de ceulz de Paris contre les Arminachz, qui fut le plus de populaires. (*Cron. de Norm. de nouveau corrigée*, f° 103 v°.)

Troys jours dura ceste harelle, les ungs pour piller et les autres pour occire. (Ib.)

— En particulier, nom d'une sédition de Rouen :

Et quand ceulz de Rouen virent ce qui leur avient aux habitans de Paris, pour ce que parillement ils avoient fait commotion contre les officiers royaux, qui l'un appelle la harelle, ils envoyèrent vers le roy requerrir misericorde. (*Rosier de France*, 2^e partie, ap. Méunier, *Dict. Glyn.*)

La sédition de Rouen qui se fit au même temps (1382), s'appella la *Harelle*. La populace prit par force un gros marchand, luy donna le titre de Roy et le promenant en triomphe par la ville, le contrainct de prononcer l'abolition des impôts. (MEZ., *abr. de l'Hist. de France*, 1382.)

— A-SS-É ?

Les jurez dou pais doivent menzger ovesques les halit le jour que il font sa harele. XIII^e s., *Franchise de Guernerie*, Arch. Manche, Mont-S. Michel.)

HARELEMENT, adv., d'une manière malicieuse

Si jo di mallement

Mut harelement.

(*Chans.*, Brit. Mus. Arm. 292, f° 325.)

HARELEUX, adj., séditioneux :

Jeelin sergent dist que lessid de Dieppe n'estoient que hareleux, traitres, rebelles a nous. (1396, *Arch.*, JJ 152, pièce 236.)

HARENCHERIE, VOIR HARENGERIE.

HARENGERIE, - encherie, harangerie, harengerie, s. f., quantité de harengs :

En ladite ville se fait, sale et conroye tres grant quantité de harengerie et de poisson de mer. (1399, *Ord.*, XII, 493.)

— Marché au hareng :

Girard de la Harengerie, gainier. (E. BOIL., *Lib. des mest.*, 1^{er} p., LXV, Lespinasse et Bonnardot.)

La rue de la harangerie. (Noms des rues de Paris, Richel. 4437, f° 242 v°.)

Une maison seans en la harengerie. (1337, *Cart. Alex. de Corbie*, Richel. 2144, f° 304 v°.)

23 francs 2 sols 6 deniers de Charnisel pour la pissonnerie et harengerie. (1383-85, *Arch. Meuse* 6493, f° 43 v°.)

Vint trois mailles mises en la chayne de la harencherie. (*Compt. de P. Mareau*, 1408-1410, Forteresse, XXIX, Arch. mun. Orléans.)

— Propos de harangère :

Harengeres, discours de harengeres, injures. (*ORD.*, *Cur.*)

HARENQUIER, hereng, harungier, haranguier, haranguier, harignier, s. m., celui qui se livre à la pêche et au commerce du hareng :

Pescheur ne clames, com fusse herengier. (*Renaud de Montauban*, Richel. 21387, f° 22 v°.)

Adenes li harigniers. (1248, *Plaidz de l'Échevin de Reims*, Liv. rouge de l'Échevinage, p. 21, *Arch. adm. de Reims*, II, 707, Doc. inéd.)

Les escheviers et les herengiers. (Bans aux échevins, OQ, f° 22 r°, Arch. mun. Rouen.)

Renaud le harengnier. (*Jurés de S. Ouen*, f° 30 v°, Arch. S.-Inf.)

Marchans et vendeurs de poissons et harengs de mer paieront, soient poissonniers ou harengiers, ou autres, etc. (*Chamb. des compl. de Paris*, f° 254 v°, ap. Duc., *Harengerie*.)

Thomasin Helles harengier print sons l'umbre de nostre poissonnier... cinq berris de capuehan a nostre pris. (1350, *Arch.*, JJ 78, pièce 178.)

Celuy qui mis y sera, sera esleu par les commissaires, appellez a ce les plus suffisans et convenables dudit mestier de harangiers et poissonniers. (1350, *Ord.*, II, 359.)

Les bouchiers tenoient les chandelles tres chieres, et les harangiers leurs harengs. (J. Arantox, *Journ.*, an 1483, Lareyre.) Imprimé, *harangiers*.

HARENGRESSE, s. f., marchande de harengs :

Ordinons que les harengresses descendent ne vendent autres poissons que harengs, hockhous fendus, etc. (1324, *Hist. de Loege*, II, 451.)

HARENGAISON, - angaison, - gueison, - gaison, - gueson, - geson, - quison, her., herenghison, s. f., temps de la pêche du hareng, cette pêche elle-même et son produit :

Nous faisons pour nous mesme, le premier jour, comme en herengueson, cescun an, ung raoulet de touz nos hommes alans dessus la mer. (1357. *Cart. de S. Michel du Tréport*, p. 290, Lafleur de Kermaingant.)

Que de tout le sei qui necessaire leur sera pour saler leur herengueson et autre poisson de mer, il ne soient teutus de payer gabelle. (1399. *Ord.*, XII, 194.)

Le tresor parti de Rouen pour aller a Loviers porter l'argen de la herengueson. (1406. *Compte de N. de Bourc*, Arch. S. Inf. G 23.)

Autre recepte faite des bateaux bruiens de certain droit que la ville a sur yeuchels, quant ils viennent en pesquerie au temps de herenghison, et lors s'ils prennent mainbare a terre, et lors sont touz pour estagier, et doivent les cordiers .v. sols, et les roiers .x. s. (*Registre des recettes de Boulogne-sur-Mer*, 1415-1416, p. 27, Ed. Dupont.)

Ung millier de harenc frez en temps de herengueson. (1430. *Denombre. du bail. de Costentin*, Arch. P 304, F 77 r°.)

Disons et declaronz iceluy Chabot estre attainct et convaincu d'avoir mal, indument, illicitement, injustement et infidèlement, contre les defences par nous de nostre bouche a luy faites, et par impression et force publique, sous ombre de son Amiralité, pris et extoré es années milcinq cens trente et six et trente et sept, vingt sols sur les pescheurs de la coste de Normandie, qui esdictes années ont esté aux harangaisons. (*Arrêt de Francois I^{er}*, ap. Pasquier, *Rech.*, VI, 9.)

HARENGUESON, VOIR HARENGAISON.

HARENGUIER, VOIR HARENGIER.

HARENGUISEE, - guiser, s. f., temps de la pêche du hareng :

Afin qu'en ceste presente haranguiser, les pescheurs puissent pescher plus sagement en la mer la hareng et tous autres poissons. (1403. *De securitate pro piscator.*, Rym., 2^e éd., VIII, 336.)

Durant ceste presente haranguiser, jusques au premier jour de janvier prochain. (*Ibid.*)

Dans ce texte, l'r de la fin remplace souvent un second e.

CF. HARENGAISON.

HARENNIER, s. m., marchand de garum :

Il y eut une liqueur nommée garum, qui estoit anciennement en aussi grand usage a Rome, comme nous est le vinaigre pour l'heure presente. Je l'ay trouvée en Turquie en aussi grand cours qu'elle fut jamais. Il n'y a boutique de poissonnier qui n'en ait a vendre en Constantinoble. Tels vendeurs estoient nommez ceterarii, qui l'ont encor gaigé aucun nom francois, qui ne les voudroit nommer harenniers, et toutesfois ont bien trouvé appellation vulgaire en Italie. Car les Romains les nomment piscigeroi, qui est dicton proferre de l'appellation du poisson et du garum. (BELON, *Singularitez*, I, 75, éd. 354.)

HAREOR, - our, s. m., celui qui tient un haras :

C'estoient les trois connestables .
De bons chevaux en leurs estables,
Physars avoient assés toujours ;
Car ils estoient tous hareours.
(*Grst. Brit.*, ap. Martene. *Aeced.*, III, 1483.)

HAREPITE, s. f., sorte d'engin de chasse :

Que nul n'est ne teigne desore en avant nul leverer ne lever n'autre chien par chœur, ne ne use forez, hayes, rees, harepites ne cordes ne nulles autres engynes pour prendre ou destruer savagines. (*Stat. de Richard II*, an XIII, impr. goth., Bibl. Louvre.)

HARER, VOIR HALER.

HARET, s. m., bord, extrémité, limite :

Il avera deux haretz en l'une et l'autre costiere des hautesces qui reviennent lui en un. (*Bible*, Exode, ch. 28, vers. 7, Richel. 4.) Lat., Duas oras junctas habebit in utroque latere summitatum, ut in unum redeant.

HAREU, VOIR HARO.

HAREUSEMENT, adv., en tumulte, séditieuxment :

Les habitants de Lucey aillent violemment a force d'armes, garnis de bastons, moult hareusement, en la ville de Broley. (1393, Arch. JJ 144, pièce 155.)

HAREVALE, s. f., fapage, vacarme :

Tes gens d'ont onques de faire pais envie
Ainz ont touz jrs la harevale eue.
(*Gaydon*, 4816. A. P.)

CF. ARVAL.

HARGAN, VOIR HALGAN.

HARGAUT, *hergaut*, *herigaut*, s. m., vêtement de dessus, surtout, housse :

Que les crois que les freres porteront en leur mantiaus ou en chappes ou en hargangs soient d'une paume de lonc. (*Regle del hospit.*, Richel. 1978, f° 88 r°.)

La senue place n'avoient
Que aucuns prendhume me vien
Por esouter claignon ou note,
Qui tost m'a douée sa robe,
Son garde cors, son herigaut.
(*de la Mualte*, ap. Jubl., *Joan.* et *Trouv.*, p. 102.)

Je leur fiz tailler cotes et hargangs de vert, et les menai devant le roy. (JOINV., *St Louis*, XCVI, Wailly, 1867.)

Un hergaut a femme de burnete fourree de conins. (1354, Arch. JJ 82, pièce 218.)

HARGNE, *hergne*, *herne*, s. f., dispute, querelle :

Il est de la ligne mauditee,
Que nul de nous sy ne l'espargne.
Vous verser tantost belle hargne
Mais que le sacbons emponner.
(*Myst. de la Pass.*, s. m., Troyes, 3^e j., f° 20 v°.)

Que ces harignes et ces rebuts estoient plus propres a reculer qu'avancer les affaires. (DE VILLARS, *Mém.*, XI, an 1559. Michaud.)

Des courroux nous en avons plus que tous les jours, qui entendent des harignes et riottes. (AMYOT, *Trad. de Plut.*,

Céar., mor., Com. il faut refréner la cholerie, p. 373, éd. 1819.)

Il y a quelquefois de petites harignes et riottes souvent repetées, procedantes de quelques conditions ou de quelque dissimilitude ou incompatibilité de nature, que les estrangers ne connoissent pas. (ID., *Vies*, Paul Em., éd. 1563.)

Il y avoit toujours entre ces deux cités, a cause de leur voisinage, quelques harignes et quelques querelles a demesler. (ID., *ib.*, Demosthenes.)

Pour monstrer que leurs herignes et leur malignité passe outre la couche nuptiale, et foule aux pieds les graces et douceurs mesmes de Venus. (MONT., *Ess.*, I, III, ch. V, p. 373 v°, éd. 1588.)

— Défaut, désagrément :

Mais Bouche qui riens n'esperne
Trove a chascune quelque harne.
(Rost., Richel. 1378, f° 53^r ; MONT., V, 3919.)
Var., hergne. (Ms. Corson, f° 27^v.)

Mais ne moy elle (la touz) n'arompanço
Jour et nuict et soir et matin :
C'est une tresmauvaise hargne.
Car habite touz ne l'espargne
Non plus qu'ung porre chien maun.
(L. DE COLLEZ, *Complainte qui faict le serment de la mort de son ministre*, p. 160, Bibl. etc.)

Mieux vaut mourir fousant espargne
Que vivre souffreux en hargne.
J.-A. DE BAI, *les Mimes*, I, III, f° 115 v°, éd. 1619.)

Il y a donc de la hargne parmi les plus grands delices. (CHOL., *Contes*, f° 137^r, éd. 1610.)

— Syn. de hosse ?

Harne, en ces tavernes,
Fout boss et herne
Es testes et es des.
(*Les Proverbes del Vilain*, Let. de Lincy, *Proc.*, p. 160.)

Lorr., *haregne*, dispute, querelle. *Hargne*, *hairgne*, onnée : Voilà encore une *hargne* qui chautte.

HARGNIET, *hergnier*, v. n., se plandre, se taqueter, se tourmenter :

Ung enfant agié de deux ans ou environ, qui plouroit et hergnait par force de maladie. (1426, Arch. JJ 173, pièce 432.)

— Disputer, quereller :

Nous nous sommes tant mis a la raison et lorr avons tellement satisfait sur ceste dernière querelle, que s'ils n'ont grande envie de hargnier, ils n'aront plus a quoy s'arrester qu'ils ne parachevent encore de nous rendre le Castelot. (1559, *Let. du Carl. de Lorr.*, d'Éc. de Lim., Negoc. sous Fr. II, p. 265, Doc. med.)

Et encore au XVII^e s. :

Mariage empoisonne l'humour, aigrit le sang, fait murmurer, grogner, bouder, harmer, pointiller, picoter, quereller. (DE FRESNY, *Malice sans Maladie*, V, 2.)

Bourg., Yonne, Chevillon, *hargner*, hemmer.

HARGOTER, VOIR HALGOTE.

HARGOTER, v. a., quereller :

Iceul Mahilet se leva de la table et print ledit Gilet par la poitrine, et ledit Gilet lui semblaiblement, et tenoient et

hargotoient l'un l'autre forment. (1380, Arch. JJ 118, pièce 88.)

H. Norm., vallée d'Yères, *argoter*, querreller; mais ce n'est p.-ê. qu'une forme d'*ergoter*.

HARGOTEUR, s. m., querelleur :

Le supplicat dist à Bertran Ogier: Tu n'es que unez treouier, et un plaidour, et un *hargoteur*. (1410, Arch. JJ 164, pièce 223.)

H. Norm., vallée d'Yères, *hargoteur* querelleur; mais ce n'est p.-ê. qu'une forme d'*ergoteur*.

HARGOULEMENT, s. m., secousse :

Leulx Pierre et Jehannot Baillet prinrent le dit Fremin par la harbe et par la poitrine en lui tirant et sachant, et pour le treuement et *hargoulement* qu'il faisoient l'un a l'autre, cheirent par terre. (1369, Arch. JJ 100, pièce 208.)

HARGOLEUR, v. a., secouer :

Jehan Roussel se traist par devers le dit Jehan Manchon, yeellui prinist par le capperon, feri et *hargoula*, et fist plusieurs injures. (1350, Arch. JJ 81, pièce 729.)

Willausmes Kenars de Eu, pour cheo qu'il mit main a un sergent, et qu'il le *hargoula*, banis. (Livre rouge d'Abbeville, f° 56 r°, ap. Duc., *Gala*.)

HARI, *harry*, *hanry*, interj., allons, a-bous :

Qui commença a resouer
Et se chevoya a monnoier.
Hari, Martin! *hari*! L'aveil!
Par les loians, pour le cerviel!
Hort! avant vous, par les dens!
(*Chanson de Manes*, 200, Michel.)

Et par les lens ou vos vepez,
A se chevoiez *hary* *hary*.
(*Idem*, Richel. 1373, f° 714.)

B. Briquet, Bourriquet, *harry* Boari l'ane,
B. Briquet, B. Briquet, *hary*, Bourriquet.
(*Œuvres de l'abbé de La Pierre*, t. I, p. 52.)

Ce petit paillard tous-jours hastouloit ses gouvernantes, en dessus-dessoubz, en devant-darrere, *harry* Bourriquet. (Ran., *Gargantua*, c. XI, éd. 1542.)

Dans la Bourgogne, dans le Beaujolais et dans la Suisse romande, on dit encore *hary* aux bœufs et aux vaches pour les faire guencher.

HARIX CHAIX, s. m., sorte d'onomatopée pour désigner un grand tonneau :

Sy a
Un creut d'*harix* creut,
Un creut, un debot, un gresos,
C'est un *Leys* de H. 102, Bild. 02.)

Norm., *harix*, Bourg., Morv., Berry, Chaud., *harix*, embarras. S'emploie aussi dans le parler populaire de Paris :

Peu de jours, entre les, la te m'arriva pas emmenagee par un moment en M. Scharlard de Paris. C'est une brat un *arid* dans mes sens. (Mignot, *Scenes de la vie de Bohème*, p. 21, Leys.)

HARVIER, *arcep*, s. m., tribulation, tourment :

Pour venir au thesme prehet
Et desclutier le *hariage*
Qu'a le bon homme en mariage,
Tu trouves qu'il est en tourment
Toute sa vie seulement.
(*Serm. des Maîtres de mariage*, Poés. fr. des xv^e et xvii^e s., II, 6.)

... Le bon roy divin
Nous monstre bien qu'en celuy mariage
On li fera, par quelcunque *arage*
De povreté qui puisse survenir
Sans y penser, y fera biens vers.
(J. BOUTIER, *Fr. mor.*, t^e p^e, VII, éd. 1545.)

HARVIEPLAT, s. m., soufflet :

Mes quant la painne a despioie
Li donne na tel *harviatepl*
Qu'en coter fait voler tout plat.
(G. DE COMCEL, *Virg.*, ms. Soiss., f° 131 r°.)

Cf. HATVIEPLAT.

HARVIBOURRAS, *harri*, s. m., colli-chets de femme, fatras :

Encere y refont elles un grant *harvibourras*,
Car entre la tonelle qui n'est pas de bourras,
Et la trengle et les cornes porroit passer un ras,
Ou la creigoier moustoile qui soit jusques Arras.
(Jen. de MEUNCE, *Test.*, 1269, Méon : ms. Corsini, f° 160 r°.)

Un grant *harvibourras*.
(*Idem*, *ib.*, Vat. Chr. 367, f° 23 v°.)

Au nez vous, mes dames, autrement,
Sans emprunter tant de *harvibourras*.
Ne de querir cheveluy estrangement
Que maïne fois rancez souris et ras.
(Eust. DESCH., *Poés.*, Richel. 840, f° 327 r°.)

HARICIER, v. n., mot douteux présentant le sens de se convertir :

Maint pain fist a no loi *haricier*.
(*Alsch.*, ap. Jonck., *Guil. d'Or.*, II, 263.)

HARIEAUX (*chevaux de*), chevaux de labour :

Son maistre varlet de *chevaux de harieureux*, (4^e avril 1443, *Sent. des Eschevins*, Arch. mun. Douai.)

HARIEUSE, s. f., sorte d'insecte :

Assez de vermain li avoit
Et de *harieuses* et de cheplotes.
(*Vie des Pères*, Ars. 3644, f° 143 v°.)

HARIEUR, *arior*, *harrier*, *hairier*, *herier*, *herrier*, *hevier*, *herryer*, *herriier*, *haroier*, verbe.

— Act., harceler :

Is se rendirent et ouvrirrent leurs portes,
Et ne se firent pas assaillir ne *herier*.
(FROISS., *Chron.*, Richel. 2641, f° 105 v°.)

Quant ceulx de Paris se virent ainsi *heriez* et querroiez de ces Anglois... (Ib., *ib.*, f° 187 r°.)

Par espial on lui disoit que ceulx de Besaig *herioient* trop Bordenaux. (Ib., *ib.*, Richel. 2660, f° 47 r°.)

De longtempz C'estoyent les affricquans avancez par mer et venus querroyer et *harier* les frontiers des Genevoys. (Ib., *ib.*, Richel. 2646, f° 59 v°.)

Ameuzet Martel querroiet et *herioit* le pays d'Amoyen. (Ib., *ib.*, f° 65 r°.)

Chans qui se faisoient en le garnison de Gagan et qui *herioient* ses gens tous les jours. (Ib., *ib.*, I, 134, Luce.)

Si ordonnet messire Guillaume de Douglas et le jeune comte de Moret a chercier sus le frontierez les Engles, et a

herier ce qu'il poroient. (Ib., *ib.*, I, 351, Luce, ms. Amiens.)

Chil de la garnison d'Eseaduevre avoient tout Pivier et le temps curriet et *herriert* ceulx de Canbrai. (Ib., *ib.*, II, 209, Luce, ms. Rome, f° 59.)

Et qu'il voloit *herier* chiaus de Paris. (Ib., *ib.*, V, 102, Luce.)

N'eurent mies conseil d'yaus tenir trop longment ne de faire *herriert*. (Ib., *ib.*, VI, 176, Luce.)

Qui querroyoient et *haroioient* tout le pays. (Ib., *ib.*, VIII, 372, Kerv.)

Le dit duc avoit conclud qu'il ne combatroit point iceulx Anglois a jour nommé ne assigné, mais feroit garder les passages de la riviere contre eulx, et les ferait affamer et *herrier* en leurs logis, ou il les ferait prendre en auleuns autres destrois advantageusement, se il pouoit. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 221, Soc. de l'H. de Fr.)

— Agacer, tourmenter, importuner, presser :

Comment orgiens les contrarie
Et les empere et les herie
Et leur toll heritage et terre.
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 195 r°.)

Le supplicat dist que ce estoit mal fait de vouloir ainsi *harrier* et travailler les marchans forains. (1403, Arch. JJ 160, pièce 68.)

Nous sommes morts, ame ne nous *harie*.
(VILLOUX, *Codic.*, Épitaphe en forme de Ball., Joazeur, p. 134.)

Quant ainsi vons voy *hariez*,
Tensez, foudlez, malchariez,
Je ne m'ose trouver en voye
Ne marier, qu'on ne me voye
Ainsi *harie* que vous estes.
(J. D'YVRY, *Ser.* et *Lois de Prov.*, Poés. fr. des xv^e et xvii^e s., III, 169.)

De femmes sera fort *arid*. (*Kalend.* des berg., p. 140, éd. 1493.)

C'estoyz, ce n'est avys, plus sage
Devant que fussez *harie*.
Maintenant je suis *harie*.
(*Farce de l'Arbalestre*, p. 3, ap. Ler., de Liney et Michel, *Farces*, *Moral.* et *Serm. joy.*, t. I.)

C'est grand pitié, je le prometz,
Que de povre gens *hariez*.

Il sont bien souvent *hariez*.
(*Farce des Cris de Paris*, Anc. Th. fr., II, 316.)

Jeunes enfans, qui le train de message
Entreprenez pour estre mariez,
Meyez vous vaudroit avoir sur votre naige
Que vous y mettre pour estre *hariez*.
(*La Recoluzion de Ny Trop Tost Ny Trop Tard*, *Moral.*, Poés. fr. des xv^e et xvii^e s., III, 129.)

Quant de nouveau fus *harie*,
Jeuz bon temps environ troys jours;
Je n'estoye point *harie*;
C'estoye tout ravy d'amours.
(*Complainte du Navre*, *Moral.*, Poés. fr. des xv^e et xvii^e s., IV, 10.)

Saincte Marie!

L'en me detient, l'en me *harie*,
L'en me dit : Tu es un meschant.
(*Contred. de Songereux*, f° 4 r°, éd. 1530.)

Faiz une macquerie

Pour la raiiller (ta femme) du cas poliquement,
Lors crevera, s'el voit qu'on la *harie*.
(Ib., f° 56 r°.)

Car soing, cure, et vieillesse
Incessamment me viennent *harier*
Que je dance filles a marier.
(J. MAHOT, *Cinquante Rond.* sur divers propos, t. II, p. 81, éd. 1532.)

Que souvent voy de tristesse *hariez*.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, cxxii, éd. 1515.)

— Absol. :

Luitier, *hairier*, se venloir folement
jouer d'une mesquine. (XV^e s., Valenciennes,
ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Il y a temps de poindre et *harier*.
Temps d'estre doux et temps d'estre terrible.
(P. MICHAËL, *Doctrinal de Cour*, t^o 15 r^o,
éd. Genève.)

Je mors, je pois, j'argue et puis *harie*.
(Id., *Dance aux aveugles*, p. 37, éd. 1748.)

— Réfl., se harceler :

Et fu adonc la pais faite de lui et dou
conte d'Ermignach, qui un grant temps
s'estoient *herieté* et guerrieté. (FROISS.,
Chron., VI, 82, Luce.)

Mais se sont par plusieurs fois *hariez* et
guerroiez. (Id., *ib.*, Richel. 2643, f^o 96v.)

— *Harie*, part. passé, pauvre, misérable.
Certes c'est icy un peuple *harivé*. (BRO-
CHART, *Advis*, des quatre motifz de faire
le passage d'oultre mer, f^o 53 r^o.)

Haut-Maine, *harier*, contrarier. Liège,
hairi, importuner. Champ, *harrier*, exciter
un chien contre quelqu'un ou quelque
chose.

HARIGNIER, voir HARENGIER.

HARIGOT, voir HALIGOT.

HARIGOTE, voir HALIGOTE.

1. HARIGOTER, voir HALIGOTER.

2. HARIGOTER, voir ARRIGATER.

HARINGSOP, s. m. L'eau salée où se
trouvent les harengs avant d'être vendus :

Ke tout chil ki vendent pisson qui ne
herene, ke il ne versent leur vissop ne
haringsop sur le canchie. (1280, *Reg. aux
bans*, Arch. S.-Omer, AB XVII, 46, n^o 366.)

HARIOLE, *auriole*, *ariote*. s. m., devin,
sorcier :

Les ancuns comme *arioles* devoient et
adevoient sus leur entente, pour mieulx
valloir, sus la maladie du roy. (FROISS.,
Chron., XV, 353, Kerv.)

Les devineurs et Ingramantiques, *arioles*,
enchanteurs, argures et ciromantiques la
honorent (l'Astrologie) plus que liou.
(FERGET, *Mir. de la vie hum.*, f^o 122 r,
éd. 1482.)

Divinateurs, astronomes, *arioles*, et
autres gens superstitieux. J. BOUCHET, *La
noble Dame*, f^o 99 r^o, éd. 1536.)

Alors luy fut prédit par les divins et
arioles qu'il tomberoit quelque jour en la
puissance d'un Gaulois. (PARADIS, *Hist. de
Lyon*, p. 402, éd. 1573.)

Les Carthumiens sont ceux que nous
appelons enchanteurs et *arioles*, lesquels
en proférant quelques paroles ou par cer-
tains caractères font transmuter la vue de
ceux qui les contempnent faire et les re-
gardent. (TAULEPPE, *Hist. de l'Etat et
republ. des anc. Franç.*, p. 10, éd. 1855.)

HARIOLER, *ariotier*, v. n., prédire,
raconter la bonne aventure :

Aulu Gelle tenoit tel langage a ceux qui
royent a ce qu'ils entendoient *ariotier*,
strogisier et mathematiser : Gardezvous

de vous fier aux astrologues. (CHOLIERES,
Contes, f^o 190 v^o, éd. 1610.)

HARJOLIEUX, *ariollien*, s. m., devin,
sorcier :

Il fit assembler tons les *ariolliens*, les
enchanteurs et les divinateurs. (*La Thoison
d'Or*, vol. I, f^o 46 r^o.)

HARIPAS, s. m. ?

Plus de xl en at esteit en *haripas*.
(Jér. DES PREIS, *Geste de Liege*, 3027, ap.
Scheler, *Gloss. philol.*)

HARJQUIDAM, s. m., ce que paient les
apprentis d'un métier pour leur bien-
venue :

Harjquidam ou bienvenue, que tons les
apprentis paient chacun en droit soy. (1474,
Arch. JJ 195, pièce 1043.)

HARIVEL, s. m. ?

Doit estre son pié si escrié
Qu'on soullent on esivé
Et ne sembles pas *harivel*.
(*Cité d'amour*, p. 15, Tross.)

HARR (se), v. réfl., se moiflûier :

En soy tons les liens aduna,
Moult se *harr*, moult s'acuna
De bon cuer et de bon talent.
(*D'un Hermité qui avoit une Sorrazine par l'enhor-
tement de l'enemi*, p. 29, Keller.)

HARKE, s. f., râtelier :

Si doit homme veer s'il y ad en le ma-
noir fuist cressant, ou boys, ou meryd gros
ou menu ce homme puisse prendre verges
ou *harkes* ou autres choses nécessaires
sanz achat. (*Tr. d'Econom. rur. de
XIII^e s.*, c. 13, Lacour.)

1. HARLE, s. f., fosse, fossé :

Cavina, *harle*. (*Gl. l.-g.*, Richel. I, 7692.)

La moitié des varez qui vient et arrive
entre la fosse du Mais et la *harle* du Guay.
(1403, *Denombr. du bail de Constantin*,
Arch. P 204, f^o 290 r^o.)

2. HARLE, voir HALE.

HARLER, voir HALER.

HARLIGOTER, voir HALIGOTER.

HARLOUP, *harlou*, s. m., cri par lequel
on excite les chiens à la poursuite du
loup :

Le *harlou* se redouble
Après ce devoure.
(GAYON, *Plais. des Champs*, p. 138, éd. 1604.)

(Le venour) doit parler au plus haut...
criant : *Harlou, harlou, harlou*. (J. DE
CLAMORGAN, *La Chasse du loup*, éd. 1658.)

Cl. HALER.

HARMIERE, adj., plein, rempli :

Un nommé Regino d'Albinhae bastat,
homme *harmerez* de sa manvaistie. (1395,
Arch. JJ 147, pièce 245.)

HARMIER, v. a., brandir :

Ainsi que Pierre Blindol *harmioit* son
constel ou bazelaire au devant de son dit
frere par jeu, comme dit est, et en disant :
Mou herre, tu n'en aras pas. (1378, Arch.
JJ 112, pièce 195.)

HARMON, s. m., partie d'une voiture

Ferrure de timons et *harmons*. (1562,
Dep. de deux jur., Arch. Giv.)

HARNACHEURE, voir HARNASCHEURE.

HARNAGE, s. f., bagage :

Adonc vint le roi de France a Aigne-
morte o ses trois enfans et son frere le
comte de Poitiers et grant partie de son
harnage, et demora en la Provence par
atendre son ost et sa baronie. (H. LE TRES,
Cont. de G. de Tyr, p. 584, Guizot.)

Cl. HARNOIS.

HARNAIS, voir HARNOS.

HARNAISE, voir HARNOSIE.

HARNAS, voir HARNOS.

HARNASCHERIE, *harnesquerie*, s. f.,
harnachement :

Pour hoïnt pour toute le *harnesquerie*
de la maison. (1326, *Revenus des terres de
l'Art*, Arch. KK 394, f^o 46.)

HARNASCHEUR, *harnicheur*, *hernekeur*,
s. m., fabricant de harnais :

Guiot, dit Rolot, *harnicheur* et gourmet
de vins, demourant a Brieries en Laon-
nois. 1402, Arch. JJ 137, pièce 306.)

Hernekeur de la Vasse. (1573, Valen-
ciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl.
Amiens.)

HARNASCHEURE, - *acheure*, - *chure*,
harnecure, - *gure*, *hanskeure*, s. f., har-
nais, harnachement :

Et toute le *hanskeure*
Ki sus estoit ne valoit mie
Le montant d'une nos pourrie.
(*Chev. as. n. esp.*, 6152, Fierster.)

Le *harnecure* d'un cheval de limons.
(1458, *Stat. des goretz*, Reg. des stal., p. 291,
Arch. mun. Abbeville.)

A dextre d'elle venoit le chevalier, sur
un cheval couvert d'une courte coverte,
en maniere de *harnacheure* de satin, cra-
moisy, frange de franges d'or. (DL DE LA
MARCHE, *Mém.*, II, 4, Michaud.)

Riches convertures et *harnachures* de
chevaux. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de
Bourg.*, II, 64, Buchou.)

Un *harnecure* nouvelle pour le grand
molin. (1532, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss.
ms.*, Bibl. Amiens.)

Chevaux, chariots, *harnacheures*. (CAYET,
Chron. not., p. 729, Michaud.)

HARNASCHIER, *harneschier*, *arneschier*,
hernechieur, *hanschieur*, *harnesquer*, *harnes-
quer*, *hernoichier*, *hermissier*, verbe.

— Act., équiper, armer, en parlant de
soldats :

Lu descendit et *harnescha* ce que il avoit
de gens. (*Est. de Eracl. Emp.*, XXXII,
12, Hist. des crois.)

— De même en parlant d'un navire :

Se une nef estoit obligie et je prestasse
apres a referer la ou a *hernechieur*. (*Digestes*,
lus. Montp. II 47, f^o 250v.)

— Réfl., s'équiper, se couvrir de ses
armes :

Chasens au mieus qu'il pot la nuit se *harnescha*.
(*Stège de Bastars*, Richel. 21369, f^o 152 r^o.)

— Sentr., dans le même sens :

Ne sentent pas moult tous respis

A harneschier.

(*Cher. as. n. esp.*, 8216, Foerster.)

— *Harnasché*, part. passé, équipé :

Il est messo, puis si est arnesché.

(*Mon. Gault. Richel.*, 368, f° 264.)

Charmes *harnachées* garnies de bestes.
(*Ch. de Girard ér. d'Autun*, Cartul. de Fontenay, f° 120 v; Arch. C.-d'Or.)

Étoit le palliferent monté, vestu et *harnesqué* comme lesdiz pages. (*Cron. de Norm.*, de nouveau corrigés, f° 128.)

Harnasqué ainsi comme l'autre. (*Id.*)

— Garni :

Une ceinture *harnissé* d'ivoire. *In v. de P. Gareston*, ap. Laborde, *Émaux*.)

Dans la langue moderne *harnacher* signifie mettre le harnais à un cheval.

HARNASQUER, voir HARNASCHER.

HARNECURE, voir HARNASCHURE.

HARNECURE, voir HARNASCHURE.

HARNES, voir HARNOIS.

HARNESCHIER, voir HARNASCHIER.

HARNESQUER, voir HARNASCHIER.

HARNESCHURE, voir HARNASCHERIE.

HARNICHEUR, voir HARNASCHEUR.

HARNOI, voir HARNOIS

HARNOIS, - noys, - noie, - nais, - neis, - nes, - nas, ar., her., cr., harnoi (rime) s. m., arme, armure, engin, outfit :

Wistace en la forest estoit,

Le harnoi au conte esploit.

(*Eustach. Le moine*, 639, Michel.)

Pour abrocher du Marais au chastel les pierres et le *harnais* des peintures. (*1306, Trac. aux cloit. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 30.)

Harnois de pescherie. (1311, Arch. JJ 50, f° 71 r°.)

Penneaux, hiez, ne autres *hernois* touchanz garnies. (19 juil 1346, *ord. de Phil. VI, sur les eaux et forêts*, Ord., II, 247.)

L. b. assignet, l. *hernois* de jambes et de bras. (Sept. 1395, *Intent. de meubl. de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Aussi doit il avoir des raiz et laqs et autres *hernas* pour le (ours) prendre. (*Gust. Feb.*, Maz. 513, f° 82°.)

Lettienne de Villenove et Pierre Julien visiteront les *arnois* dessa Saoutie au royaume, et Liemond de Sireux et Audy Chivier, en l'empue, comme l'année passée. (1^{er} avr. 1418, *Rég. consul. de Lyon*, I, 161, Genève.)

El s'il trouvent *harnas* gisant, sarquier le puent hors de l'eau et prendre poisson s'il le trouvent, et beire le pain ens et puis regreter en l'année. (1447, *Loi accordée au village de Brauch*, Arch. du royaume belge, ms. et cartul. n° 93; Cartul. de Palabay de St-Pierre de Gand.)

Dagues, javelines ou autres *harnoiz* invasibles. (1455, Arch. KK 329.)

De *harnas* de jambes, de lances et de

bachines. (*Trahis. de France*, p. 51, Chron. belg.)

Celui qui tirera *harnoiz* malicieusement en rue payera six sols bons au seigneur. (*Cont. de Marsan*, Nouv. Cont. gén., IV, 906°.)

Pesquier a ligno, rois ne autre *harnas*. (29 juil, 1512, *Flines*, Arch. Nord, Cod. A, f° 683 r°.)

Armes d'arquebuzes, pistoles, pistolets et autres *arnoir*. (27 dec. 1561, *Lett. des consuls d'Agen au roi*, Arch. mun. Agen.)

Inhibitions et defenses sont faictes a toutes personnes de chasser et tendre aux menus oysaux de chant et plaisir, soit limottes, etc., ny les prendre a la glue, pipées, feuilles et avec *harnoiz*, filets et engins, ou autrement. (1600, *Règlement du Siege general des Eaux et Forêts à la table de marbre du Palais à Paris, pour les oiseaux*, ap. Delamarre, *Traité de la police*, II, 1415.)

— Bagage :

Mult vesiez *hernois* floter.

Homes pluviger e a fondret.

(*Rou.*, 3^e p., 5255, Andresen.)

Chascun manda sa gent a sé

Od grant *hernois* e od courri.

(*Élix. D. de Norm.*, II, 10213, Michel.)

Deus ceuz remissent al *hernois* garder. (*Rois*, p. 98, Ler, de Lincy.)

Lors Pa a .i. vallet donnet

Qui jusqu'au *harnoiz* Pa menet.

(*Percegr.*, ms. Mons, p. 82, Potvin.)

Avois nat a tout son *harnoiz*.

(*Id.*, p. 132°.)

Laisserent lor *hernois* et lor meenne gent. (VILLEH., 329, Wailly.)

Laisseu tot son *hernois* et sa gent. (*Id.*, 379.)

A grant *hernois* o grant enor

S'esmit le matin au por.

(*Vir du pape Grég.*, p. 30, Luzarche.)

Hom qui se renme de vile a autre, et amane son *harnas* a Paris, il ne doit paier que l. den. de chauce. (*EST. BOILL.*, *Liv. des mesl. et marchand.*, 2^e p., 1, 30, Lespinasse et Bonnardot.)

Si gaerna tant ke dedens .iij. ans il gaerna plus de .ccc. livres de meuble, sans son *harnoiz*, qui valoit bien .l. livres. (*Li Contes dou Roi Flore et de la Bielle Jehane*, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 125.)

Mesire Raons mist son *harnas* en la nef, et monta sur mer. (*Id.*, p. 127.)

— Charge, poids :

Sire, fait li dux, entendez,

Quant vos pest et sous le velez,

Que je ne soie nor *hernois*

Et de la poine et del foia,

Se toute li chevalerie

Carler nous devas de l'ho

Devi en tot a trois jarnées.

(*Flornont*, Richel. 373, f° 31 b°.)

— Au plur., parties naturelles de l'homme :

Chascune qu'il les va nonant des parties).

Les apelle, ne sai comant.

Harnes, *harnas*, rois, piches, pines.

(*Rois*, Richel. 1573, f° 60°.)

— *Harnoiz* de jambes, chevalier tout équipé :

Comme oy nombrer les Francheois, ilz

estioient de cinq a six mille *harnoiz* de jambes. (LEFFEBRE DE S.-REMI, *Mém.*, ap. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, IV, 435.)

— Savoir le *harnoiz*, être habile, rusé :

Vielle estoit et de porre force,

Et toutes orres tant s'enforce

Et tant al lou *harnoiz* sent

Qu'ele ait lou roi accoest.

(*Polop.*, 7740, Bibl. elz.)

— Être bien à *harnoiz*, être bien équipé, bien garni :

Je serai moult bien a *harnai*

Se avoir puis un palefroi.

(*Flornont*, Richel. 792, f° 19°.)

Telo i a qui n'ot pas entiers

Sollers quant ele vint a court,

Mais en poi de terre et a court

T'arret *des biens a harnes*.

(*L'Escouffe*, ms. Ars. 3319, f° 73 r°.)

Meinz en i avoit de nostre gent qui avoient sejoigné par les viles entour tout l'oyer, et s'en revenoient ore en Post tuit fres et bien a *hernois*. (G. DE TYR, v, 9, Hist. des crois.)

— Entreprise :

Ny courir en ladite duché ne pais du duc, ny y faire entreprise, pillerie aucune, ny entreprendre *harnoiz* ne faire chose quelconque qui porte préjudice au duc. (*L'Hermitte de Soliers*, a la suite de COMMINES, t. IV, p. 229, ap. Ste-Pal.)

— Tumulte :

Faut il faire si grant *harnoiz*, s'il a donné une buffe ou deux au tabellion de la ville. (1404, Arch. JJ 159, pièce 50.)

HARNOIE, s. f., bruit, cri :

Hors reconnece li *harnoie*,

Li baron les dausiaus requirent,

Et cil as brans d'acier i ferent.

(*Blancand.*, 6096, Michelant.)

HARNOIS, s. m., engin :

Prenre loup a chiens, *harnoiz* et filles. (1439, *Compl. des receveurs de la gruerie de Bourg*, Arch. Côte-d'Or.)

Cf. HARNOIS.

HARNOISE, *harnaise*, s. f., bruit, cri, dispute :

Si demenoient si grant noise

Et une si fiere *harnoise*

Qu'il me firent tuit abahi.

(*Utherou*, ms. Oxf., Bodl. Hatton 100, f° 62 r°.)

La fist et grant fieste et grant noise

A che cri, a chele *harnoise*,

Châ qui en sus de lui estoient

De toutes pars i acouroient.

(*Mir. de S. Eloi*, p. 50, Peigné.)

Quant li sais hoin de la noise

Avoisiant vant la grant *harnoise*

Que li ahaniens demenoit.

(*Id.*, p. 101.)

Li siecles n'aroit mie partout tant de *harnaises*. (GILLES DE MEISSIS, *Poés.*, II, 81, 22, Keryga.)

HARO, *harou*, *haren*, *harau*, *hero*, *harol*, *interj.*, exprimant l'appel ou la détresse :

Harou, *harou*, hé diaz moi !

(*Marie*, le *Dieu d'Ysopt*, xvi, Rog.)

Et li serghaus s'escrivo isoit :

Harou ! harou ! Sainte Marie !

(*Eust. Le moine*, 558, Michel.)

Harou! escrie a pleine gole.
(*Ren.*, Br. II, 381, Martin.)

Dex! quel amer, *harou!* quel joer
Fait a la pastorele.

(J. DE NEUVILLE, *Bartsch. Rom. et past.*, III, 35, 68.)

Dex! quel amer,
Harou! quel joer
Fet a la pastorele!

(J. ERASME, *ib.*, III, 21, 23.) Impr., *harou*.

Sa mere i vint courrant;
Harou, harou, ki est, deu!
A mon enfant!

Fille, toucha il a toi?
(JOCLEINS DE BRUGES, *ib.*, III, 51, 10.)

Dame, jointes mains vos prie,
Harou!

Pour Dieu que n'ociez mie
Vostre ami loial,
Harou!

Jo ne cuidai mie
Qu'amors feist mal.

(*Chans.*, Bichel. 12786. f° 78 r°.)

Hero! *hero!* k'en ferai?
(*Exemple I*, ins. Oxf., Douce 308, P. Meyer.)

Harou! comment m'i maintiera?
Amors ne m'i laissent durer.

(J. BRETILL, *Tour. de Chauvenc.*, 3186, Delmotte.)

Ainsi lasse, fait ele, je criasse *haro!*
(*Herie aus grans pies*, 831, S'hele.)

Et vos, criez qu'il part qu'il tort.
Harou, harou, le segretain
Enmaie a force mon polein.

(*Du Segretain maie*, Montaigne et Raymond, *Fabl.*, V, 210.)

Ne veul lever le chief a Dieu par contrion
ne crier *harou* par confession. (LAURENT, *Somme*, ms. Chartres 371, f° S v°.)

La voix de nul n'est oie
Fors des heraus qui *harou* crient.

Et par le champ se cracieit.
Harou, die t il, quel mortaille!
Quele occasion! Quel bataille!

(GRIART, *Ray. Lign.*, t. I, p. 283, Buchon.)

Conscience ne lesse cuer pecheur durer;
Ja pechié si tres pou n'i veura pastorer
Qu'elle ne crie *harou* sanz soi assurer.

(JER. DE MEUNCE, *Trist.*, 1563, Méon.)

Pour la dante Vierge pucelle,
Ou peut estre ma mere alee?

Harou, je sui en grant pouesse
Ou'est devenue.

(*Mir.* de S. Jean Chrys., 265, Wahlund.)

Harou, je suis tout forsonnez.
(NAT. N. S. J.-C., *Jub.*, *Myst.*, t. II, p. 24.)

Harou! Lucifer est entré,
C'est n'est avis, en sa fumee.

(GREENE, *Mist. de la Pass.*, 28876, G. Paris.)

Harou! ma stre, n'en parlez plus.
(*ib.*, *ib.*, 28931.)

Harou, que de bruit!
(*Farce de Calin qui loue et dispute Dieu*, Anc. Th. fr., t. 229.)

Harou, peu s'en fault que n'orage.
(*Le Cheval, qui donne sa femme au diable*, Anc. Th. fr., III, 416.)

Harou! voicy grand noquerie;
Tu amaines celle Marie
Qui tant nous fait grief et enauy.

(*ib.*, III, 453.)

Ma mere avoit paour qu'il n'y eust des
larrons a la mayson et elle s'escriit *harou*
alarme — and she kryed out *harou*
alarme. (PALSGRAVE, *Esclairc.* de la lang.
franç., p. 501, Génin.)

— S. m., cri d'appel, cri de détresse,
cri en général :

Il se set bien decevoir (le Mort!)
Qui poverle set recevoir
Et keurt tout nus a ton *harou*.

(*Imb. de MARLY, Vers sur la mort*, v, Grapelet.)

Se li provost voient le malfacteur u il
oent *harou* dedens Laluce. (*Ch. de 1245*,
Ch. des compt. de Lille, 854, Arch. Nord.)

Item facient inquisitiones super *harou*,
et au occasione exsunt emendas a clericis
et cogunt ad solutionem per terras com.
(1227, RIGAUD, *Journ. des Vis.*, p. 288,
Bouin.)

Tel conte d'Anlizier qui en set pou,

Mais se vous en dirai transqu'a *harou*.

(*Dr. Induray*, t. ap. Montaigne et Rayn., *Fabl.*,
III, 357.)

S'escauffent ces chievelles et li *harous* leur monte.
(GILLES IL MISIS, *Poés.*, II, 92, 25, Kervyn.)

Li *haros* monta; sandoyer accourant;
gens y vinrent de tous les. (FROISS,
Chron., II, 406, Kerv.)

Lors quand la nouvelle et le *haro* en
vint a Landrechies, s'arma le sire de Pot-
telles et fit armer ses compagnons et
partient a cheval pour recourre la proye.

(*ib.*, *ib.*, t. I, ch. 59, Buchon.)

S'amasserent six vingts hommes d'ar-
mes... et chevaucherent en la ville de
Harles et l'estonnement grandement... Le
haro commença a monter et les villes
voisines commencerent a sonner leurs
cloches et a marcher vers Harles et vers
le Pont Amouin, car le *haro* venoit de li.
(*ib.*, *ib.*, t. I, ch. 113.)

Il s'cuydoient estre combattus, mais du
tout ne fut reus, car ce *haro* s'estoit
monté par des varlets qui s'estoient en-
trepris ensemble. (*ib.*, *ib.*, t. II, ch. 119.)

Il n'est enjoint de par les habitants de
la ville de Rouen a crier contre vous, sire
duc de Bourgogne, qui avez prins le gou-
vernement du roy et de son royaume, le
grant *haro*, lequel signifie l'oppression
qu'ilz ont des Anglois. (MONSTREL, *Chron.*,
I, 209, Soc. de l'hist. de Fr.)

Il semble a voir une Normande
Qui viene de faire ung *harou*.

(*Secrets et lous de maray.*, *Poés.* fr. des xv^e et
xvi^e s., III, 187.)

Voysins si Maigret avoit bonne occasion
de crier ainsi le grand *haro* contre moy.
(DES ARTELES, *Repl. contre Maigret*.)

— Défense :

Dependant les hommes femmes entrent
dans lelit bled en despit du *harou*.
*La Nouv. Fabrique des excell. Traits de
verité*, p. 107, Bibl. elz.)

Harou, *harou*.

HAROUER, VOIR HARIER

HAROL, VOIR HARO.

HAROLLEUR, S. m., ménétrier, joueur
d'instrument :

Il loist et appartient aus-dits reliheux
de pourveoir de *harolleurs* et joueurs
d'instruments tant pour servir a Dieu et
a l'eglise comme pour faire danser et re-
cevoir les jeunes gens et autres, les jours
des festes et patrons que l'on dist de-
cassos. (1507, *Prée. de Vimeu*, Cont. l'ou.
du baill. d'Amiens, t. I, p. 422, Bouthors.)

Harou, *harou*.

HAROUER, VOIR HARIER

HAROL, VOIR HARO.

HAROLLEUR, S. m., ménétrier, joueur
d'instrument :

Il loist et appartient aus-dits reliheux
de pourveoir de *harolleurs* et joueurs
d'instruments tant pour servir a Dieu et
a l'eglise comme pour faire danser et re-
cevoir les jeunes gens et autres, les jours
des festes et patrons que l'on dist de-
cassos. (1507, *Prée. de Vimeu*, Cont. l'ou.
du baill. d'Amiens, t. I, p. 422, Bouthors.)

Harou, *harou*.

HAROUER, VOIR HARIER

HAROL, VOIR HARO.

HAROUER, VOIR HARIER

HAROL, VOIR HARO.

HAROUER, VOIR HARIER

HAROL, VOIR HARO.

HAROUABLETTES, S. f. pl., mauvaises
plaisanteries, charivari :

Iceilli Thibaut avoit dit qu'il iroit a un
esbatement, on lui dit *harouablettes* ou
charivari. (1106, Arch. JJ 169, pièce 427.)

HAROUCE, adj., orgueilleux, chicaneur,
qui veut avoir la préférence :

Il haehers que je voia.

Qui si se fet fier et *harouce*.

(*La Compaignie Renart*.)

HARPAUL, *herpail*, S. m., troupe d'ani-
maux :

Les cerfs marins n'entent de luy apny;

Mais le *herpail* suivent pour le jour d'uy

Et compaignent en bruyers et landes.

(GROGORE, *Chasse du cerf des cerfs*, t. 161,
Bibl. elz.)

Les cerfs marins Adriatiques tendent
Se reflaire; secrettement se bendent
Et le *herpail* lessent a l'adventure
De qu, de la.

(*ib.*, *ib.*)

Harpail est une harde de bestes sau-
vages. Le mot est ainsi formé de ce que
tels animaux ne font que harper et en-
dommager où elles se rencontrent. (NOR-
COUD, *Thoresor*, éd. 1606.)

Harpail, feratun agmen. (DIEZ, *Com-
pend. gramm. gall.*, p. 20, éd. 1663.)

— Il s'est employé pour dire une compa-
gnie de mauvais garnemens, une
troupe de gueux, et en particulier ceux
qui se soulevèrent sous Charles VII, et
qui volaient les paysans; c'était un syno-
nyme de *truandaille* :

Cette compaignie fut amplifiée de plus
de 600 hommes de faict et autant de
harpail. (HATON, *Mém.*, au 1574, Bour-
quolot.)

Et seroient payes tous les mois, et chassés
hors tout le demeurant du *harpail*. (PASSÉ,
Rech., II, XVII.)

HARPAILLE, *herp.*, S. f., compaignie de
mauvais garnemens, canaille :

Loquel Estienne le appella *harpaille*,
ribaudaille. (1378, Arch. JJ 143, pièce
304.)

Il est grant temps que je n'en voise
About na canche sur mon col.
Encor ne suis je point si fol
Que je la laisse a la *harpaille*.

(GROGORE, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 1024;
G. Paris, v. 12433.)

Sas mo grant fo.
Acomp, acomp, boys, feu et paille,
Fagotz, souffire, sus hay, *harpaille*,
Folz estourdis, et vouliez tous
Leur mort.

(*Actes des Apost.*, vol. II, f° 604, éd. 1537.)

Vray fat que este truandaille,
Maites gens brizans de village,
Coquins et gians laz de *herpaille*,
Qui firent le meurtre et outrage.

(MARTIAL DE PARIS, *Veg. de Charl.*, VII, B I r°, ed.
1493.)

142 *herpailles* guesces accompaigner.
(*Farivais et Lur.*, f° 41 r°, éd. 1493.)

A debeller le sien grant adversario,
Conflict de *Carroin*, et de *Chara*, *Poés.* fr. des
xv^e et xvi^e s., X, 122.)

Et quant au front ou melien de son ar-

Bessin, *harl*, branche, lien formé de branches tordues.

HARTIE, s. f., troupeau :

Il vint à la *hartie* de bestes et prit i. cerf.
(*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Marz. 568, f° 206b.)

Cf. HARDE.

HAS, *haz*, *hax*, s. m., enjambée :

A trois *haz* ou environ prest dudit hostel,
Bezançon Darboys a esté trouvez navrez,
(1386, Arch. JJ 430, pièce 7.)

L'urs du dit Basin, qui est pres de la
maison ou demouroit le dit Colin, a huit
ou dix *has*. (1391, Arch. JJ 142, pièce 44.)

Lequel Henrion chancela et chut si comme
a trois ou quatre *has* de la ou il eut le cop.
(1408, Arch. JJ 162, pièce 381.)

Avant que le suppliant et son frere
leussent pres d'icellui Robert d'environ
soixante *haz*, autrement enjambées. (1418,
Arch. JJ 170, pièce 211.)

HASARDE, *haz*, adj., téméraire :

Que lesdits douze clerics... tiennent les
escrits de ladite chambre secrets... et qu'ils ne
soient si *hasardez* de les porter hors
de ladite chambre. (1388, *Ord.*, VII, 262.)

HASARDEL, s. m., joueur, qui joue aux
jeux de hasard :

La mors a souvent treuché
As enviaus et au fardel,
Mors a moult tost .i. *hasardel*
Assis sous main, et tost boulé.

Rec. de MOULIENS, *Miscerece*, Ars. 3160, f° 54 v°.)

HASARDEUR, - *eur*, - *eur*, - *ur*, *haz.*,
s. m., celui qui joue aux jeux de
hasard :

Car vus ne savez a chief de tur.
S'il est sages a *hasardur*.

(CHABRY, *Petit Plet*, 1147, Koch.)

Li *hasardeur* et li buveur de tavernes.
Digestes, ms. Montp. H 47, f° 256 v°.)

Celui qui joue au dez, le *hasardeur*, ou
il aequiert par jeux semblables. (GRESME,
Th., f° 71a, éd. 1488.)

Dit que le clerc qu'ilz ont prins est .i.
es plus grans *hasardeurs* du pais et a .ii.
llettes continuellement en sa chambre.
(1398, Arch. Z¹ A 1, f° 84 v°.)

Pipeur ou *hasardeur* de dez.

MOS, *Ball. de la bonne doctrine*. Jou mist,
p. 107.)

Pour éviter donc ce grant mal

J'ay tant fait vers mes *hasardeurs*

Qu'ilz sont tous euz et entendeurs

Que de tout ce qu'ilz gaigneront

Jamais rien n'en restitueront.

LOY DUBERNAL, *Livre de la deablerie*, f° 22,
éd. 1507.)

Ne vœuilles point estre roument,

Joueur de dez ne *hasardeur*.

oralité de Charité, Anc. Th. fr., III, 319.)

Tous les folz et *hasardeurs* ne viennent
pas à leur fin. (MARG. D'ANG., *Hept.*,
nouv., Jacob.)

Comme *hasardeurs* qui font les triumpans.

(BORCER, *Ep. mor.*, II, VI, c. 1513.)

Peschour, pipeur, *hasardeur*, escrimeur,
Bon advocat, procureur et notaire.

Vie de Maître Althorum, Poés. fr. des xv^e et
xvi^e s., I, 37.)

Grant trouper et tricheur est appellé

ainsi comme d'ung crocheteur, *hasardeur*
ou larron. (*Contred. de Songeur*, f° 102 r°,
éd. 1530.)

HASARDEUR, *haz.*, v. n., jouer aux dez :

Johan le Piecart qui ne scevoit d'autre
bien que de *hasarder*, tavernier et bordeler.
(1407, Arch. JJ 161, pièce 260.)

HASARDEUSEMENT, *haz.*, adv., témé-
rairement :

Et concluds d'exposer *hasardeusement*
ma personne. (RAVIERES, *Les grandes et*
admirables merveilles descouvertes près la
ville d'Authon, Rouen 1582.)

Donnant fort *hasardeusement*, s'en en-
suivit le gain tout de la victoire. (BRANT.,
Cap. fr., t. III, p. 101, éd. 1666.)

HASARDEUX, adj., téméraire :

Personnage *hasardeux* outre mesure et
hardy sans discretion es perils de la guerre.
(AMYOT, *Vies*, Pelopidas, éd. 1563.)

1. **HASART**, s. m., le nombre six amené
aux dez :

Senio dicunt numerus senarius, gallice
hasart. (J. DE GARLE, ap. Girard, *Paris*
sous Phil. le Bel, p. 592.)

Par foi, dist Saint Pierre : J'ai huit ;

Se tu gètes après *hasart*,

J'aurai .iiii. ames a ma part.

Il gète .iiii. et .ii. et as.

Et dist Saint Pierre : J'ouï pas.

(*Vie St Pierre et de Janolour*, Montaignon et

Raymond, *Fab.*, V, 71.)

2. **HASART**, *hasart*, s. m., joueur :

La femme dudit Henri dit aux dix Robin
et Gosselin : Alez vous en hors de coans,
vous n'estes que un *hasart*. Et ledit Robin
dist : Je ne suis point *hasart*. Cellui est
hasart qui joue sa femme aux dez. (1403,
Arch. JJ 138, pièce 281.)

Nous propres, *Hasart*, *Hasard*.

HASCIE, voir HASCHEE.

HASCHEE, voir HASCHEE.

HASCHE, voir HASCHEE.

HASCHEE, *haskiee*, *hachee*, *hatschee*,
hassee, *aschie*, *hachie*, *achiee*, *aschee*, *haskiee*,
aschie, *hachie*, *hascie*, *halsie*, *haichiee*,
haisiee, *haisie*, *housque*, *haskie*, *haichie*, s. f.,
peine, tourment, anguisse, supplice :

Pasmes chai, car il ot grant *hascie*.

(Les Loh., ms. Berne 113, f° 36 v°.)

Pasmes chai, car il ot grant *hachie*.

(*Th.*, ms. Montp., f° 102 v°.)

A grant anguisse et a *hatchiee*.

(BEN., *Trouv.*, Ars. 3314, f° 52 r°.)

Pris ainz qu'asse oblon od les bor

Antour le veire croiz *has-on*.

U'il soïrri mort e *hachee*.

(*Ans. D. de Norm.*, II, 21297, Michel.)

Por Jhesu qui soïrri *hachee*.

(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 233 v°.)

Fait assez joie en mon cuer mis

Que tout sont effacié ni mal.

Se de lui estoie venchiee

N'auroit douleur ne *hachiee*.

(*Th.*, f° 251 v°.)

Ains li ferons mainte grant envaie

Dout il aura et par et *hachee*.

(*RAIME*, *Ogier*, 4211, Barrois.)

Et il s'en vait a grant *hachiee*

Assoir hors de la mai-on.

(*Chant. Esopet*, Richel. 19152, f° 20 r°.)

Li loz s'en veit a grant *hachiee*.

(*Th.*, *ib.*, t. IX, Rog.)

Tuz cels que istront de nostre lignee

Bel toon fortoit seïrroir li *hasseee*.

(*Adam*, p. 41, Luzarche.)

Si jo meslis, jo en suffre la *haschee*.

(*Th.*, p. 12.)

Li oires li a si se dolour alegie,

Ne sent mes de ses plies ne dolor, ne *hasce*.

(*Room. d'Alar.*, f° 31 r°, Michelang.)

Car ne porent souffrir le mal ne le *aschee*.

(*Un. de KENT*, *Geste d'Alar.*, Richel. 24361,

f° 31 r°.)

E maldit la guerre quant ja fud emueïe,

Puis pense en son curage, si Damnes Douz l'agree,

Par lui e par sa force d'aulos serrod veggie,

E par les pro-hommes ki sunt de la cuntree,

Ki forment desoient de vengier lur *haschee*.

(*JOHN FANTOME*, *Chron.*, 778, ap. Michel, *D. de*

Norm., t. III.)

Mais il mouvent aout a paine et a *hasce*.

(*Cher. au cygne*, 20678, Reiff.)

De celui qui por Deu soïrri tante *hasce*.

(*Vie de St Alez*, ms. Orléans, Canon. miss. 74,

f° 1.) C'est ainsi que lit M. P. Meyer. Le ms.

porte *halsceee*.

Renart qui volt fore *haschee*

Soïrri a dent Primant le leu,

Si s'apensa lors d'un jeu

Que l'autre por avoit veu.

(*Renart*, 4350, Méon.)

Prop par soïrries grant *hachiee*.

(*Dolop.*, 8276, Bibl. clz.)

Autant deï estre relaté

Qu'a l'astalle le coup d'espee

Com la *haschee* de la fevre.

(*CHANDRAY*, *Petit Plet*, 757, K. ch.)

Un fil avoit qui moult soïrri *hasce*.

(*Beuve d'Hasse*, Richel. 12518, f° 117 v°.)

Desus l'argon est l'espee sortie,

Fauviaus cu ot une dure *hasce*,

Toute la teste en ot del bu partie.

(*Labors*, p. 226, Tobler.)

Bieu sire Deus, dit il, qui souffris la *hasque*.

(*Quatre fils Aymon*, ms. Montp. H 247, f° 181 v°.)

Ja ne reverra mais, si ara tel *hasce*

N'i vauront estre aies por l'onneur de Roussie.

(*Feuabras*, 2861, A. P.)

Se Dieux plaist, et la crois ou il prist la *haschee*.

(*Vie de Hoary*, 2367, A. P.)

Fost li eudierent prendre, mais n'i entèrent

Ains lor convint souffrir dolereuse *hasce*.

(*Chans. d'Antioche*, t. v. 285, P. Paris.)

Et si ot la langue trencie

Pour souffrir plus grande *hasce*.

(*MOISS.*, *Chron.*, 4302, Reiff.)

Si moullera jou di meior

En l'esve qu'ing de grant froidor,

Sus ma langue en descestra

Et moult petit en i metra

Et tout pou que soit asouagee

De ma langue la grant *haschee*.

(*GEFF.*, *vii. Est. du monde*, Richel. 1526,

Fa son cuer a si grant *hasche*
Qu'il se contie a romme escarce.

Dieu de S. Alexis, 801, Rom. VIII, p. 175.

Hinc sera devant s'amie

Pendus a moult male *hasche*.

Rimecoulz, Richel. 375, f° 241^b.

Et par nuit sa granthe brisiee.

Or a Costans moult grant *achee*.

Dame au combat de prestre, ms. Berne 374,

f° 82^v.

Et devant ad une chatelee

Unient homme ad en *hasche*.

Protheslaus, Richel. 2169, f° 32^b.

Mais cil qui ne puet gair

De sa dame soeure desche *hasche*.

A. de la Halle, *Chace*, Richel. 1109, f° 321.

Honte et dolor et ennuie et *hasche*

Puisent avoir toute vileine gent.

Chanson, ms. Montp. H 190, f° 139 r^v.

N'est merveille se je a celli pens

Qu'ne d'ingneur me vient un cuer dolens

Qui m'alece mon mal et ma *hasche*.

Gaucher d'Artois, Chins., Dinanz, *Trouv. artés.*,

p. 195.

Ne me puet grever si douce *hasche*.

Clauns, ms. Siemie H. X. 30, f° 21^v.

Ki jaloux n'est n'a pas si grant *hasche*.

BRET., a. P. de Noie, ms. Siemie H. X. 35,

f° 15^v.

J'aise meis souffrir au poine et ma *hasche*

Que plus avoir ne debour ne grevance.

LAMBERT FERRIS, Chins., Dinanz, *Trouv. artés.*,

p. 311. Impr. *hasche*.

Par tel dolor, par tel *hasche*

Fa de son cors l'ame *sachie*.

Chr. de S. Eloi, p. 73. Peizib.

Cil qui la chairent, moreurent de tel

mort a grant *hasche*. (*Chron. de S. Den.*,

ms. Ste-Gon., f° 239^v.) P. Paris : *haschie*.

Feni sa maleureuse vie a grant dolor

et a grant *hasche*. (*Id.*, f° 232^v.) P. Paris :

haschie.

Moult fu grant la bataille, l'estour et la *haschie*

Gaufrey, 768, A. P.

Aras moult a parffair d'ennui et de *hasque*.

Id., 1002.

Tant eue l'en savendreit, de mal n'averreit *has-*

chee.

Horn, 2191, Michel.

Meo d'une a telle signorie

Qu'aucuns ne puet avoir *haschie*.

Qu'elle tres bien guerredome

Le puet, samons c'en soit noble.

Gaut., 1547, Creplet.

Moult demourant, moult vie

Travail ne content ne *hasche*.

Id., 3504.

Et poeulent les vens *hascheus*

Qu'il et soufferts moult des.

Id., 6110.

A ce premier bi. Longis, se lui fut ostour.

C'ouste par pardans sa mort et sa *hasche*.

Id., Richel. 1647, f° 95^v.

Lez lez de son cuer tant deurt moult la *hasche*

Jour Meis, *Id.*, ms. Corsin, f. 164^v.

Et par tel autre grant *hasche*.

Gilbert de la Pale, *Chron.*, 961, Barchon.

Et par tel autre grant *hasche*.

Id., ms. de la Pale, f. 102.

Et par tel autre grant *hasche*.

Id., ms. de la Pale, f. 102.

Et par tel autre grant *hasche*.

Id., ms. de la Pale, f. 102.

Et par tel autre grant *hasche*.

Id., ms. de la Pale, f. 102.

Qui maintes *hasches* souventesfois avoit
en son cuer pour les perilleuses avan-
tures ou il s'abandonnoit. (*Le Livre des*
faits du mareschal de Boucicaut, 1^{er} p.,
ch. 15. Bichel.)

Elle dist lors en regardant le noble duc,
qui entre ses bras la tenoit, a grant *has-*
chiee de cuer, et ja l'avoit baisee en la
bouche. (*Ren. de Montaub.*, Ars. 3072,
f° 19^v.)

Lors il oï dire qu'elle est mariee. Or
jugez quelle *hasche* il a de oïr dire telles
novelles. *Quinze joyes de mar.*, XII,
Bibl. etz., Quelle *anchez*. (Ed. 1734.)

Certes aus m'est c'on me sache

Le cuer, tant ay dueil et *hasche*

Quant il fault que je le vous die.

Id., de V. D., xv, 1241, A. T.)

Le dyable m'avoit attachee,

Et maintenant en se *haschee*

A son tourment sus restablie.

Moralite des Enfants de Maintenant, Anc. Th. fr.,

III, 65.)

— Au plur., la passion du Christ :

Anloins et Acaires

Et Pharaones et Elies

Jurent les saintes *hasches*

Que l'onques ses elonies

Enour comprira.

Witt. et Viviers, Barthez. *Rom. et past.*, III,

30, 53.)

— A *haschie*, d'une maniere malhen-
reuse, cruelle :

Los nos ferriers ont ocis a *hasque*.

RAMBERG, *Ogier*, 12583, Barrois.)

Moret païen a dueil et a *hasque*.

Id., *ib.*, 12571.)

De diz nul homes q'oi en son compaignie

Ne remoin pas, mien escient, un mie;

Mort sont li autre et ocis a *hasche*.

Id., *ib.*, 5453.)

Troere son frere qui se muert a *haschie*.

Id., *ib.*, 5025.)

Mon fil ocist a dueil et a *hasche*.

Id., *ib.*, 1197.)

Trestot furent ocis a dueil et a *hasche*.

Chanson de Jerusalem, 134, Meyer, *Rec.*,

p. 269.)

Tous firent mors et destruis a *haschie*.

Hier. Levee, *Fouly de Cond.*, p. 32, Farbi.)

Moult tu mavez, si chevanche a *hasche*.

Id., *ib.*, Richel. 25548, f° 13^v.)

Que li mes s'en reparrut, qui vinent a *hasche*,

Ki apurent loier, qui la face a moire.

Quatre pls Aym., p. 26, Farbi.)

Le mourent et trebuchent chevher a *hasche*.

Id., *ib.*, 18.)

L'en mort chevher l'en tre moult grande *aschie*.

Id., *ib.*, p. 49.)

Lors essaye s'il porroit chevanchier,

mes il ne puet souffrir, quar moult est

tueciez, et neporee moulez est, et che-

vanche a moult grant *hasche* jusqu'a une

foret qui pres d'ucez estoit. (*GAUC. MAP.*,

Laurel du Lac, Richel. 1430, f° 254.)

Se la veuz, et vis t'etes folle,

Just a mourez a dueil et a *hasche*.

Id., 186, A. P.)

Je vous jure le dieu qu'en pain ou sacchie

C'ouquez Louis mon frere par lui ne perdi vie.

Aus fut par sa chevance qui qu'il mort a

Id., *Id.*, Richel. 1637, f° 96 r^v.)

Pais jura Demodien, le fis sainte Marie,
Que s'il ataint paiens, la puel gent haie,
Plus de .x. en moroit a dueil et a *haschie*.

Gaufrey, 7927, A. P.)

Convoitement a grant maint dur point

1 grant *anche*

(*Chr. de Prs.*, *Poes.*, Richel. 604, f° 15^v.)

— Quelquefois il signifie particuliere-
ment poids, charge :

Or le moulez en la charete,

Car ele n'est pas trop chargee,

Moult bien souffra la *haschie*.

Renart, 3971, Meon.)

— *Haschie* a designe aussi une peine in-
fame que l'on imposait aux seigneurs
du moyen age et qui consistait a porter
sur ses epaules une selle ou un chien
pendant un certain espace de chemin.
(Cheruel.)

HASCHIERE, *hasquiere*, *haquiere*, *has-*

siere, s. f., souffrance, torment :

De chelui qui por Dieu souffrit tante *haschiere*,

De St Alexis, 9, var. du ms. Oxf., Herz.)

Ce li fait plus le cuer doloir

K'il ne treuve ki sor lui fiere

Ke de ses plaines la *haschiere*.

Des Rites Cheral. et del chaise, 250, Scheler.

Trouv. belg., p. 170.)

Iluer remest icil pechieres

XVII. ans en totes *haschieres*

C'ouques n'i et autre maison

Fors le au ciel et le grant mont.

Id., *Id.*, Ars. 3337, f° 167^v.)

Plus sentoit de *haschiere*

Que s'elle veist li tons ses amis en hier.

Id., *Id.*, 295, Bocca.)

Le lion ne pot plus entrer la *haschiere*,

Mort s'estout a la terre et bruit par tel maniere

Le bois en retentist et toute la buerie.

Id., *Id.*, *Id.*, 1630, A. P.)

.... La Vierge tresoriere

A honnor au jour d'ui nous gieste de la *has-*

chiere

(Chr. de Guesclin, 22205, var., Charriere.)

Pour la ville miner, qui lui fist grant *houiere*.

Id., *Id.*, var. du v. 1113.)

Il leur feroit souffrir dou corps *has-*

chiere. (*Froiss.*, *Chron.*, I, 14, Luce.)

HASCIE, voir HASCHIEE.

HASDE, s. f. ?

Cinq *hasdes* rouges qui constent en pre-

mier denier .viii. escuz et demi la piece

(*Vente des biens de Jacques Coeur*, Arch

KK 328, f° 436^v.)

HASE, s. m., rustre, grossier, âne :

Ardez, ardez, mettez tout a feu et a

flambe aux *hasz*, aux *hasz* villains Bour-

guignons. (1413, Arch. JJ 168, page 237.)

HASEME, s. m., porte a claire-voie :

L'uis d'icellui hostel estoit seulement

ferme d'un *hascau*. (1453, Arch. JJ 181,

piece 341.)

Cf. HASE.

HASER, v. a., irriter, piquer, fâcher

insulter, aiguillonner :

Le suppliant dist a icellui Bordier : T

as alloz mien filz ; lequel lui respondi qu

si le *haseroit*, qui si fieroit il a lui mesme

(1430, Arch. JJ 185, piece 31.)

HASETER, -zeler, -zetter, v. n. **UFR** du jeu de dés, peloter :

Amis, fet il, veus tu jouer ?

Veis quel herlene por *haseter*,

Et s'ai trois dez qui sont plenier.

(*Fabl. de S. Pierre et du Jongleur*, 137, Méon, *Fabl.*, III, 287.)

Veis quel herlene por *haseter*.

(*ib.*, Montargnon et Raynaud, *Fabl.*, V, 69.)

De ne jouer, ne *haseter* les festes et dimanches aux jeux de palmes, tamis ou autres a paine de 10 liv. (12 juillet 1566, *Ban des Eschevins de Douai*, Arch. mun. Douai.)

Item l'on defend... d'y admettre aucuns estrangers en la dicte maison pour jouer ou *haseter* aux jeux de cartes ou dez. (1602, *Règlement de police pour la ville d'Estaires*, Soc. des Ant. de Morinie, 45^e et 46^e livraisons, 1863.)

HASETEUR, *haseteur*, -etteur, *hasselteur*, s. m., joueur, brelandier :

Mon les doit mieux hair de feide

Çon ne fet autres maufteurs,

Rilans, houliers ne *haseteurs*.

(*Out des Arceus*, 80, Gast. Raynaud, Honania, I. XII, p. 216.)

Lequel Gilet respondi au suppliant qui l' mentoit comme faulx *haseteur*. (1392, Arch. JJ 133, pièce 169.)

Qui en leurs maisons recevoient les gens de paillarde et meschaude vie, les *haseteurs* aus jeulz defendus. (XV^e s., *Prones d'un curé de Cisoing*, ms. Lille 400.)

Et ne donneront argent aux vyrognes, oyeux, boulliers, *haseteurs*. (7 oct. 1531, *Picard touchant les monnoyes, monopoles, etc., des pauvres*.)

Item l'on defend aussi a tous manans a habitans de la dicte ville de ne tenir en leur maison des joneurs ou *haseteurs* soit le cartes ou de dez. (1602, *Règlement de police pour la ville d'Estaires*, Soc. des Ant. de Morinie, 45^e et 46^e livraisons, 1863.)

HASIN, voir **HASIN**.

HASKIE, voir **HASCHEE**.

HASKIEE, voir **HASCHEE**.

HASLE, voir **HALE**.

HASLER, v. n., hâlerer :

Lievte qui *hasle*. (J. de LIGNEVILLE, p. 1, ichelant.)

HASLER, voir **HALER**.

HASLEUX, voir **HALEUX**.

HASLOER, voir **HALLUER**.

HASMEDITE, *homelitte*, s. m., sorte de rept :

La estoient li serpent que nous avons nmeez et emorroiz et *hasmedites*. (Cont. G. de Tyr, ch. XLVIII, Hist. des crois.) r. : *homedites*. Lat., jaehus. (LCC., *vars.*, IX, 720.)

HASOI, *hazoi*, *hasoy*, s. m., hallier, isson, broussaill'es :

Hasoy. (1265, *Cart. de Rengien*, f^o 23 r^o, ch. Meurthe.)

Item que les hos et espines ou *hasoy*. (63, *Cart. de Corbie* 21, f^o 321, ap. Duc., *lotus*.)

Une pieche de terre, tant buissons, *hazois*, flequieres et ramons. (1429, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Et sera tenus le dil Pierre de essarter et destruire les *hasoy* estans sur la dicte mesure. (1430, *Cart. de Corbie* 21, f^o 330, ap. Duc., *Halotus*.)

HASPOL, s. m., gueux :

Mene a Macedoine et a eu mere renduz.

Sez *haspols* ses barons et ses dramanz voluz

Nier en la mer et ses privez druz.

(Th. de KEST, *Geste d'Als.*, Richel. 24364,

f^o 32 r^o.)

Mout est ore Alixandres, coe m'est avis, arvalz

Quant il et champ matent oil ses failiz *haspols*.

(*ib.*, *ib.*, f^o 23 v^o.)

Chescun jur les assant d'engins tuz nouveaus,

Ne lui vaut nulz riens car il sont forz *haspous*.

(*ib.*, *ib.*, f^o 63 r^o.)

Nom propre, *Haspel*.

I. HASPE, s. f., drachme :

La feme ki a dis *haspes* se ele en pert une...

(*Serm.*, ms. Florence Laur., Couventli

suppressi 99, f^o 404.)

2. HASPE, s. l. ?

Od jagunes e od sardines

Forment grandes e entrines,

Od tapazes e od les jispes :

Ilant diers sont les *haspes*.

(*Ch. Brandon*, 684, Michel.)

3. HASPE, voir **HASPEL**.

HASPELER, *haspeller*, *haspeler*, *aspeler*, *hapler*, verbe.

— Act., dévider :

Plusieurs des escotieres estoient desja venues, qui commencent a desvider et *haspeler* leurs fusez. (Les *Evang. des Quenouill.*, p. 85, Bibl. elz.)

— Absolument :

Meleu *haspelant* a longue toise, Et un filer list Nabou son devoir. (Pereforest, vol. V, ch. 42, éd. 1528.)

Nabou, il vous convient filer apertement Et Meleu *aspeler* vistement. (*ib.*)

Ne ja n'aura autre pasture Que un filer aura gainze, Et s'il luy venoit compaignie, De *haspeler* seroit sa maistrie Ou de sa vie n'aurait cure. (*ib.*)

Deux jours entiers Melion se jeuna, Adonc famine entour luy s'auua, Qui de *haspeler* doucement luy pria. (*ib.*)

Quant Marthe file et Amboise *haple*, Leur cas est triste et pitouable? (GABR. MEURIEU, *Tresor des Sentences*, ap. Let. de Lincy, *Prov.*, II, 52.)

Hapler, to rele threde. (Du GREZ, *An Introd. for to ferre to speke French treaty*, a la suite de PALSGRAVE, p. 948, Germ.)

Wall. *hâspler*, *haspeler*, dévider. Nauw. *haspeler*. Rouchi, *haspeler*.

HASPELE, *happle*, *haple*, *hespe*, *haspe*, s. m., dévidoir :

Haspel ne fuseaus ne kenoules. (FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f^o 424^v.)

Queoilles, *hasples* et insuals.

(E. DESCAMPS, *Poés.*, Richel. 830, f^o 424^v.)

Vieilles matrones barbes et eschevelles... tenoient en leurs mains selletes, et bordons, *hasples* ou cyeuilles, et en alloient escrivissant les uies aux autres. (Perec, II, f^o 55, éd. 1528.)

Qui le samedi ne met sur le *haspel* toutes les fusees de la septmaine, le lundi en trouve une mains, que les servans des faces prent le samedi nuit pour leur droit. (Evang. des *Quenouill.*, p. 146, Bibl. elz.)

Plusieurs de sa connoissance apportèrent leurs quenouilles, lin, fuseaux, estaudars, *lappes* et toutes agouillies servans a leur art. (*ib.*, p. 143.)

Noz roes, noz espouelles,

Noz *happes* mis en feu.

(MOLLIN, *Faictz et Dietz*, f^o 253 v^o, éd. 1540.)

D'un escheveu mis sur le *hatspe*... ou devide des pelotons, et en fait de la toile. (COMENIUS, *Janae aerea reserata duarum lug.*, p. 116, éd. 1669.)

— Rouet d'une arbalète :

Haples, y comprins les agrapes pour resforcher les vieilles roues des rugiens a poulre. (1481, Bithune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Duez donne a *haspe*, dévider des fuseés sur un *haspe*. • Ondü écrit aussi *haspe*. Plusieurs diction. mod. donnent *aspel*, *aspel*, *aspel*. Le rouchi et le pat. vosgien disent *hape*, en Lorraine *haipe*. Wall. *hâsple*, *haspleü* ; namur., *hausepe*, dévidoir.

HASPELE, -iel, *happ.*, s. m. ?

Chaque *haspiel* mis par un serrurier a une mesure aux grains coûte. JIL. s. (1414, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Des *haspiours*. (*ib.*)

Clous de *happelleur*. (1481, *ib.*)

HASPLER, voir **HASPELER**.

HASPLET, *happlet*, s. m., rouet d'une arbalète :

Trois anbellestes de bois et ung *happlet* a monter anbellestre. (1460, *Inv. du chat. de Bourcuville*, Arch. Meuse B 1550.)

HASPOL, s. m., gueux :

Escient li en haut Car l'en va, reis cheitis.

Emeine les *haspols* et les ha, mendis.

(Th. de KEST, *Geste d'Als.*, Richel. 24364,

f^o 36 r^o.)

Cf. **HASPAL**.

HASQUIE, voir **HASCHEE**.

HASQUIERE, voir **HASCHERE**.

HASSETEUR, voir **HASETEUR**.

HASSISSIN, voir **HASSASSIN**.

HAST, *hahl*, *hat*, *ah!*, s. f., attestation,

prison :

Cil qui sera clameiz et ajornez par la justice, et il ne vient a jor nomé, l'an le doit alandre trois jorrees. Et se il ne vient un tiers jor l'an ne le metra mie an la *hast*, quant l'an ne doit nul home metre an *hast* se il n'a fait chose de quoi il ne doize perdre le cors ou la main. Et ne doit l'an nul home forjugier ne metre an la *hast* sanz ajorne. (Droit de la cort de li rois d'Aluon, ms. Berne A 37, f^o 18^v.)

Nos ne devons nul home forbannir ne metre en *hast* que l'an premierment ne le dege oir. (*Ib.*)

Le devons forbannir et metre en la *hahl*. (*Ib.*)

Le puet l'an metre en la *hahl* an totes ces justices qui sunt reprises dou roi a nos. (*Ib.*, f° 18^v.)

Forbanniz par la *hat*. (*Ib.*, f° 19^v.)

Quant il hont este en l'ait. (*Ib.*)

Por del ne doit l'an nul home metre en la *hat*... Et se cil qui est condempnez vient avanz et se vol giter de la *ahit*, et li autres n'est an presance, ses adversaires li juges n'a poir de li giter hors de l'ait. (*Ib.*, f° 19^v.)

HASTANCE, s. f., hâte :

Ce est hastance.

Delire, du sup. d'Isr., ms. du Mans 173, f° 22^v.)

HASTANNENT, adv., hâtivement :

Si at mestier a loz li sains de misericorde, et par un mismes desior doient corre *hastannent* a ceste fontaine. (S. BRUX., *Scrm.*, Richel. 24768, f° 50^r.)

Et dons vintont *hastannent*. (*Ib.*, f° 58^v.)

HASTANT, hastiant, adj., pressé :

Amens hom est laborans et *hastans*. (*Bible*, Richel. 901, f° 92^v.) Lat., festinans.

Et suis estoil amens fois si *hastiant* de menzior qu'il me sembloit que le n'y deusse jamais venir a temps. (L'AUREN., *Somme*, ms. Troyes, f° 52^r.)

— Prompt à la colère :

Il est *hastant*, courroucier. (*Hugins le Juif*, Richel. 25276, f° 25^r.)

1. HASTE, adj., alerte :

Se tu te soez *haste* et lozier.

Ne fai pas dou saillir dangier.

(*Rose*, Richel. 1573, f° 19^v.)

Mout seoit bien a cheval : *hastes* i estoit et vistes. (GUILLE. DE TYR., t. 333, P. Paris.)

2. HASTE, aste, hate, s. m., et f., broche :

Qu'il ne lient que je ne vous froise

Les os ce me peüin en paste

A cest petit on cest *haste*.

(*Rose*, Vat. Chr. 1192, f° 67^v.)

Et les ces trotes du *haste*.

de Mahie de Brains, Richel. 24192, f° 71^v.)

Hoc verutum, *haste* (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

El essient a manage pos, chandreses pables, *Hates*, villes et uses, estimes, conelles. (*de Manage*, 116, Frobenius.)

Une *aste* de fer. (1318, *Compte*, Ch. des compt. de Dole, f° 82, Arch. Doubs.)

Une *haste* de bois a rostir poulaillie. (1377, Arch. JJ 141, piece 259.)

Une *grat haste* de fer. (1390, Arch. MM 31, f° 122^r.)

Par de painnes

Fault p. r. pelles, chandreses,

Cravottes, et autres engins,

Broches de fer, breses de fust.

Fust, Bransons, *Peez*, Richel. 810, f° 497^v.)

— Pièce de viande rôtie :

Dont fu bien sains Laurens truillies

Ki fat rostis et gracillies.

Et fist par Dieu de son cors *haste*.

(*THIÉ. DE MARLY. Vers sur la merz*, xxxvii. Grapelet.)

Or tost, or tost, passez, passez,

Fait li vidame qui la *haste*.

Or tost, or tost, un moult biau *haste*

De nostre cors verrai je faire.

(G. DE CONCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 190^v.)

Assez li et veison et diantiers,

Grans et jantes, et manars et plouviers :

Après les *hastes* a demandé les vins vics.

(*Jord. de Blanes*, Richel. 860, f° 115^r.)

Pain et vin asses leur bailli

Et crant pleuté *hastes* rostis.

(*Vain*, Richel. 1153, f° 12^v.)

Et quant l'avoie, a le verjins,

Mon *haste* en la broche toré.

(*Crede au ribaut*, 80, Méon, *Fabl.* IV, 117.)

Sur l'ardant ebouinée l'ont enchie souvine,

De sa tenre char blanche ont li chiton fait *haste*.

(*Ste Ste Christ.*, Richel. 817, f° 183^v.)

Fignes et noiz, pommes et dates

Se combatent as *peuz hastes*

Et as tripes et a lor ent.

(*Hat. de Quarisme*, Richel. 19152, f° 92^v.)

Es esquilles met le *haste*

Li auins qui de servir se *haste*

(*Durm. le Gal.*, 2191, Stengel.)

J' cop recete, molt se *haste*

One del brun que erante *haste*

Et as ostes de la enise.

(*Gir. de Mostra.*, *V. plez.*, 6150, Michel.)

J'ai managé maint bon chapeon,

Mainte *haste*, maint gistelet

Li serjier et en fraelet.

(*OLIV. Misset*, ap. Tarbé, *Chanson de Champagne*, p. 87.)

Hoc assum, *haste*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

De son corps faultra faire un *haste*

Ardent en flame.

(*Un Mir. de X. d.*, *Comu.*, elle arda une femme d'ostre arse, *Th. fr.*, au m. d., p. 351.)

— Nom de l'asphodèle :

L'asphodèle dit *haste* royale. (AST. DU MOULIN, *De la quinte essence*, p. 39, éd. 1381.)

— Mesure de terre qui répond à la longueur d'une pique ordinaire, mais dont la largeur est indéterminée :

Item un *haste* sus la voie de Bersenevels. 1335, Arch. JJ 71, piece 36.)

Quatre *hastes* de vignes seans en Bouche. (1400, *Terrier S. Didier*, f° 32^r, Arch. hosp. Nevers.)

Et *hastes* de vigne que Jehan Dure tient de St Oulder. (*Ib.*, f° 32^v.)

Unz quartier de vigne contenant trois *hastes*. (*Ib.*, f° 40^v.)

Item une *haste* de courtif seant au lieu aux Aulx le nue en fie de Jehan de Pagon nou. (1405, *Registre des lances payées pour droit de franc jief*, ap. Le Clerc de Bouy, t. 1, f° 315^v, Arch. Lotrel.)

Item Jehan avoit enuilu on fait cuillir et moissiner deux *hastes* de terre. (1468, Arch. JJ 165, piece 111.)

Le suppliant se coucha au long d'une *haste* de vigne. (*Ib.*)

Et encore jusqu'au commencement du xviii^e s. :

Un journal en une *aste* sur le haut de Ouches. (*Bail du xviii^e s.*, ap. Chambure, *Gloss. du Morv.*, p. 450^v.)

Deux *hastes* de cheneviere sitnees au bas de l'Espalande. (1711, *Acquisition pour l'agrandissement de la place de la foire*, Arch. mun. Avallon DD 98.)

Plus deux petites *hastes* de terre au même lieu. (1712, *ib.*)

Bourg. Lyonn., Morv., Nivernais, *hâte*, mesure agraire. Berry, *âte*. Doubs, *haste*, *hâte*, *hâto*, *haite*, l., manche de râteau. Wall., *hasti*, broche.

Nom propre, *Haste*.

Cf. *HASTE* qui paraît être originairement le même mot.

HASTE, s. m., rôti :

Debet habere expensam comitemlen, et de nucle dnos denarios por *hasté*. (1315, *Lit. rouge*, p. 20, Bibl. Chartres.)

HASTEBOYS, s. m. ?

Perrin *Hasteboys*. (1394, *Compt. de Nevers*, CC 2, f° 3^r, Arch. mun. Nevers.)

HASTECUL, s. m., petit voile :

Hoc flamelum, *hastecul*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

HASTEEMENT, adv., hâtivement, promptement, rapidement :

Si lor pieu por boine auz

Qu'il erioit Din, nostre signor,

Et si prenent *hasteement*.

Por l'amor Din, baptisement.

(*Floure et Blancetor*, 1^o vers., 2947, du Mérid.)

Lequele il jeta *hasteement* sour les sierzans Din. (*De saint Brandainne le moine*, Jubinal, p. 95.)

De repairier arriere pensous *hasteement*.

(*Fierabras*, 1162, A. P.)

Es vous si tres *hasteement*.

(*Mir. de S. Etai*, p. 56, Peigné.)

ou ne puet son avantage

Faire trop *hasteement*.

(AD. DE LA HULLU, *Chens*, Richel. 1109, f° 317^v.)

Il se traist a Provins et list le boure fremet *hasteement* et se tint la. (*Chroniq. de Bains*, ch. xxv, L. Paris.)

Et fu rochens liiens *hasteement*. (*Ib.*, c. viii.)

Un petit plus *hasteement* chanter. (3^e p. des cout. des Chartr., ms. Dijon, f° 31^v.)

Diendonné i rent son cor tost et *hasteement* Et en graille et en gros le sonna hantement. (*Chantres le Chantre*, Richel. 24372, f° 35^v.)

Parvinrent *hasteement* en toutes parties dou monde. (*Vie de S. Franc. d'Ass.*, Maz. 1351, f° 47^v.)

1 Commande que le disner

Hasteement face aprester.

(*Conc.*, 532, Grapelet.)

Puis repasseraï messe *hasteement*.

(*B. de Seb.*, t. 1, 335, Bocca.)

Il le courroucerot *hasteement*. (FROISS., *Chron.*, t. 3^e 9, Luce, ms. Amiens, f° 19^v.)

Et revint au plus tost plus *hasteement* qu'il peurent. (*Ib.*, *ib.*, VI, 211, Luce.)

Li rois Henris... eslonga ses ennemis, et emena sa femme et ses enfans, au plus *hasteement* qu'il peut, en la cité de Valence en Arragon. (*Ib.*, *ib.*, VII, 229, Kerv.)

HASTEUR, hasteur, asteur, s. m., cuisinier qui a soin des broches, officier des cuisines royales chargé de veiller à la cuisson des viandes. Ce mot désignait aussi celui dont les fonctions étaient de tourner la broche :

Hasteurs, .mil., qui prendront leurs drois en la cuisine. (1285, *Ordon. de Cost. le Roy*, Arch. JJ 57, f° 2 v° et Fontaine, 47-48.) Martène, *Aneed.*, I, 1200, écrit *asteurs*.

Hasteur. (Lin. de la Taille, ap. Gérard, Paris sous Phil. le Bel.)

En la cuisine.... aura un *hasteur* qui mangera a court. (1319, Arch. K 40, pièce 23.)

Pierre le *hasteur*. (*Journ. du trés.*, 1322-26, Arch. KK 1, f° 934 v°.)

Valles *hasteurs* de la cuisine du roy. (1352, *Compt. d'E. de la Font.*, Douët d'Arce, *Compt. de l'argent.*, p. 453.)

Potagers, *hasteurs*, gens d'épices. (E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 378 r°.)

Le *hasteur* est le premier en la cuisine apres le gueux, quand les gueux seront néchers ou malades. (OL. DE LA MARCHÉ, *Etat de la maison de Charles le Hardy*, diers estat, Michaud.)

Le *hasteur* tient le compte du rost avec son aide. (Id., *ib.*)

HASTELET, s. m., dimin. de *haste*, viande rôlée :

Hasteles de beuf. (*Ménagier*, II, 94, Biblioph. fr.)

En les trencher par tronçons, et sont embrochiez par *hastelets* et rostis sur le grill. (Id., 160.)

Une petite femme qui rostist petiz *hasteles*. (*Reg. du Chât.*, I, 250, Biblioph. fr.)

II-Norm., vallée d'Yères, *hastelet*, carré de côtelette qu'on fait rôtir.

Bressan, *otelet*. (*Noels de Bourg*, 1661.)

HASTEILLE, voir ASTELLE.

HATEMENT, hatement, adv., hâtivement :

Eles lur ans et *hatement*. (*Lib. Psalm.*, xli, LXXVII, 37, Michel.) Lat., cum festinatione.

Hatement li salniaz. (Rom. et past., Bartsch, II, 40, 14.)

Car vns port trestuz aider *hatement*. (Vie de S. Thom. de Cant., 17, ap. Michel, D. de Norm., I, III.)

Iceulx nos enfans qui si *hatement* et tusement ont esté morts. (1417, *Ord.*, X, 37.)

Cl. HASTE I.

2. HATEMENT, s. m., hâte :

Hatemens, festinatio. (*Gl. gall-lat.*, Richel. I, 7684.)

1. HASTEII, aster, v. a., presser, pour-livre :

Li chien le *hasteel* durement. (MARIE, *Ysopet*, Richel. 19152, f° 244.)

Lors le *haste* Lancelot plus et plus et le broie tel qu'en plus de .xxx. lieus li fist sans raier tout cler de cors. (*Arthur*, s. Grenoble 378, f° 109°.)

De la grant haste que il ot.

(Mar. le pescheur le *aster*.)

Les chies qui mult et carloez

V en la maison obliez.

(Vie du pap. Greg., p. 95, Lazaret.)

La tierce bataille s'en ala droitement as tentes le conte de Haynaut, et l'entent oest priés souzpris et le *hasterent* si que a grant painne peurent ses gens estre armé. (Froiss., *Chron.*, II, 222, Kerv.)

— **Provoquer :**
Icelui Raoulin plain de mauvais esprit respondi au suppliant : Se tu me *hastes*, je te batray tres bien. (1375, Arch. JJ 107, pièce 374.)

— **Susciler :**
Certes li *proeschierres* fauz Est touz entez com li cheuaux Qui se destruit et qui se gaste Et les autres proesse *haste* De ce dont li n'a nul talent. (Gnor, *Bible*, 2316, Wolfart.)

2. HASTER, voir HASTIER.

1. HASTEREL, hetrian, s. m., le foie, et grillade de foie de porc; tranches de viande que l'on mange rôties.

Les *hastereaux*, dit Le Duchat (*Note sur Rab.*, IV, 59), se font avec le foie qu'on découpe en autant de tranches qu'en peut couvrir la toile du mézenteré dans laquelle on les enveloppe. Avant que de les couvrir de la sorte on y met des brins de persil, et on poivre le tout. Puis, ces tranches qu'on nomme *hastereaux* sont mises sur le grill à un bon brasier, jusqu'à ce qu'elles soient bien grillées, et médiocrement cuites, on les sale ensuite, et mangées de broc en houché à déjeuner ou à dîner, c'est un friand mets pour les gens du país.

Puis offroient andonilles... venaison sallee auz naveaulx, *hastereaux*. (BAB., *le quart livre*, ch. LIX, éd. 1552.)

Les *hetriaux*, le foye. (D. J. FR., *Var. austrais*.)

Méng croysait que les *hastereaux* étaient des parties d'animaux d'auprés le con, comme des collets de mouton. On appelle encore aujourd'hui, dit D. J. Francois, du mot *hâtres*, des morceaux de foye de porc, que l'on fait cuire sur le grill. Roquefort répète que dans certains pays on appelle encore *hatterrés* des morceaux de foie de porc que l'on fait cuire sur le grill. Suisse rom., *atriaux*, *foréz.*, *autariaux*, boulettes de viande hachée.

— Dans l'exemple suivant *hasterel* désigne un apprêt particulier des cuirs et des peaux :

Est ordonné et deffendu a tous les conteurs de cuirs de ledite ville qu'il ne soient si hardi de mettre en noir ou faire aucuns tenures ou cuirs entiers, peaux et *hastereaux*, tenures qui seront a eux proprement ou qui apportez leur seront, se premierement ne leur appert qu'ilz soient signez du signe de la ville d'Antiens. (1407, *Statuts des tanneurs, corroyeurs, cordonniers et savetiers*, ap. A. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, II, 35.)

2. HASTEREL, voir HATEREL.

HASTERIE, s. f., empressement, sollicitation :

Si voles que je vous dia,
De vous amer n'ai envie,
Mon cuer est autre partie.
Cuidies par merancolie
Par vo fole *hasterie*
Cela de moy departir
De qui amour si zerie.
(*La Dame a la herme*, Richel. 12562, f° 32 v°.)

HASTESSE, hastesse, s. f., hâte, précipitation :

Souvent avient que on se blesce
Par depouree *hastesse*.
(*Ysopet* I, Lib. VI, Robert.)

HASTETÉ, s. f., hâte :
Hasteté, festinatio. (*Gl. gall-lat.*, Richel. I, 7684.)

HASTEUL, adj., empresse :

Y n'estoit pas chan ne *hasteul* de prendre tantost sa vengeance ou del faire justice, anchois estoit de grant attente. (J. de STAVELOT, *Chron.*, p. 575, Bognet.)

HASTEULEMENT, voir HASTULEMENT.

HASTEULEMENT, voir HASTIEULEMENT.

HASTI, voir HASTIE.

HASTIEMENT, hastiment, astienant, adv., hâtivement :

Dont respondi Geris *hastiment*.
(*Les Loiz.*, Richel. 1988, ap. Victor, *Handsch.*, der Geste des Lok., p. 70.)

Et quant il vint, *hastiment* li fist.
(*La Mort de Garin*, 1012, du Vérit.)

Hastiment queient et vont a eus joster.
(*Room. d'Alis.*, f° 22, Michelant.)

Hors de la net issi, vers li vint *hastiment*.
(*Dit des Aneles*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 23.)

Et tote victoire siet en sa main, a cui il vint fait li vaincre *astienant*. (*Vie saint Pol*, Richel. 423, f° 2.)

HASTIER, astier, hatier, atier, haister, haister, s. m., broche à rôtir, grand chenêt de cuisine à plusieurs crans, où l'on met-tait plusieurs broches à la fois :

..... Un escurier
Qui en sa main tenoit un grant *hastier*.
(*Les Lok.*, ms. Moutp. II 243, f° 184.)

Li autres porte a grant pouz'enlier
En a. *hastier* rosti et assiétié.
(*Id.*, f° 22.)

Et devant lui trouva un grant *hastier*.
Print l'en sa main que il en ot *hastier*.
(*Garin le Lok.*, 2^e chans, II, P. Paris.)

Aportet a leurs cols tous mors et tous sanglans,
Pour tourner un *hastier* qui n't il en sera temps.
(*Chap. au cygne*, 17457, Reil.)

Deus *hastiers* lient de panceons
De cadre.
(*Id.*, f° 22.)

Li uns porte a. jeon roti en un *astier*.
(*Paris*, 2290, A. P.)

Après a la quisine court
C il avoit a pleut kous,
Qui avoient avoisi a keus

Leur cotiaus, pour faire *hastiers*.
(*Print. de Raim. Jean et Blonde*, 4599, Bordier, p. 251.)

Une *hastier* a rostir oes. (*Molus*, f° 121^r, Blaze.)

1. Viez *astier*. 1348, *Compte*, Ch. des compt. de Dole, f° 6, Arch. Doubs.)

Pour un *hastier* de fer. *Compt. de Valenciennes*, 1363-64, n° 20, f° 12 v°, Arch. mun. Valenciennes.)

Se le ferons Bour-lin tourner a unz *hastier*. (*Traictés de France*, p. 103, Chron. belg.)

An lieu de lances combattirent longue espee de *hastiers* de fer. (S.-REMY, *Mém.*, en. cxvi, Buchon.)

— Rôti :

Hastier queisset sur le braçer
D'un sençler pareure e arant.
(*Les del Desir*, p. 27, Michel.)

En un esquede d'argent
Li met le *haster* en present,
Li chevaliers pri t'un cotel,
Del farl tailla un morsel.
(*Id.*, p. 24, Imprimé, *hastis*.)

Waill., *hastil*, broche à crochel.

Noms propres, *Hastier*, *Astier*, *Hâtier*.
Cf. *HASTÉ*.

HASTIER, voir *HASTIE*.

HASTIEREVETÉ, voir *HASTIVETÉ*.

HASTIEREMENT, *hastierement*, *hastierement*, adv., hâtivement, promptement :
qu'il le laisse si *hastierement*. (*Arthur*, ms. Grenoble 378, f° 1^v.)

Par de chon dont priune vins naist
S'voz vous enfe *hastierement*.
(*Le Prestre qui'en portie*, Montaigne et Baynard, f. 11, IV, 44.)

Qui les destes bokens a soient *hastierement*
et convenablement sa liuz avant nouvez.
1377, *Ordonn.*, etc., Ryan., 2^e éd., VII, 136^v.

HASTIEVE, s. f., voir *HASTIE*.

HASTIEVETÉ, voir *HASTIVETÉ*.

HASTIE, - *ist*, - *ier*, - *istif*, *hastif*, adj., avec un nom de personne, qui se hâte, qui se presse, prompt, ardent, empressé, impétueux :

De sa p'role ne fu mie *hastif*.
(*Rol.*, 140, Muller.)

Aucuns est si *hastis* par nature que la defaute de sa necessiteit le fait tresbuchier es vices. (*Boece de Consol.*, ms. Berné 365, f° 52 v°.)

Concités, *hastius*, *Gloss. de Douai*, Escallier.)

Nut mie te p' *hastif* orga.
(*Soyt Saoyt*, 2916, Keller.)

Li souffrant ont eier lieu et li *hastier*. Font noir.
(*Ch. de Seb.*, x, 1067, B. Coe.)

Qui moult estoit colatige et *hastif*.
(*Liv. du Cher*, de La Tour, c. 48, Bibl. elz.)

Il est des seigneurs par le monde de plusieurs manieres, comme de *hastis* et qui croient de leger. (*Id.*, c. cxxviii.)

La lune a *hastif* mouvement. (OUESME, *Quadrup.*, Roche., 1348, f° 40^v.)

J'ai et sené a la fois des pointures moult merveilleuses, desquelles je ne seai mie parler si bellement ne si doucement que je verroie, car elles me tincient eiant et *hastieu*. (FROISS., *Poés.*, I, 256, Scheler.)

Et li remonstra le peril ou il en poroit estre don roy Jehan, qui estoit soudains et *hastieuz* en son air. (*Id.*, *Chron.*, IV, 430, Lancel.)

Juge *hastif* est peilleux.
(*Prov. gallic.*, de xv^e s., ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

François adone a la guerre ententé,
Doutent dedans comme chault et *hastif*.
D. MAIOR, *Voy. de Venise*, Har. de Montjoye à conté de Venise, f° 47 v°, éd. 1532.)

— *Hastif* de, prompt, empressé :

Dist li rois : Or soiez *hasties*
De garir la pucele.
(ADENET, *Gleom.*, Ars. 3142, f° 50^v.)

Oud mont *astions*
De secorre sien sire.
(*Prise de Pampelou*, 1837, Mussafia.)

Mais quant le gent soit ivre, *hasties* sont de parler.
(*Ch. de Seb.*, xvii, 174, Bocca.)

Devez garder se l'en vous a fet service
que vous ne saiez trop *hastis* de rendre.
(*Mor. des phil.*, ms. Chartres 620, f° 5^v.)

— Avec un nom de chose, pressant, violent :

Tu n'i entreras mais, c'est *astive* dolours.
(*Rom. d'Alex.*, f° 56^v, Michelant.)

— Pressé, urgent :

Or ait cascuns merci de soi,
Car qui n'en peut *hastu* crorei
Ne peut faire a mort soulaie.

(*Fun. de Murly*, Vers sur la mort, xv, Crapet.)

Que nulz des dils mestiers ne prist auver fors a le heur du jour, se n'est en ens *hastieu* quant estranges gens un varlet de bourgeois doivent aller lors le lendemain. 1335, *Ordonnance relative au métier des cardeonniers et sarchiers*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, t. I, p. 517.)

Par laquelle chose la delivrance a monseigneur Bevrain n'estoit pas si *haste*, ne si *hastiere*. (FROISS., *Chron.*, VII, 239, Kotv.)

HASTILLE, s. f., sorte de lance :

Chescun avoit deux *ferrois* hastilles
Dedans sa main legieres et salidies.
(S. GEARS, *Enaid*, Richel. 804, f° 50^v.)

Tous ses consors portoyent erans *hastilles*.
(*Id.*, *ib.*, f° 75^v.)

— Grillade :

Il n'estoit nulz poureceun dans tout le voisinage dont il n'eust de la *hastille* et des boullies. (RAB., III, 218, éd. 1711.)

HASTIEMENT, voir *HASTIEMENT*.

HASTISE, *hastze*, s. f., précipitation :

Autre sompne on dormir est qui est voisin a munturel et viont apres labours et *hastizes* et fatigancus hors. (B. DE GORD., *Pratig.*, II, 13, éd. 1335.)

HASTISEMENT, s. m., excitation :

Que mevois gang conseil a *hastisement* de hile amprise. (*Lancel.*, Richel. 754, f° 164.)

Cf. *HASTISEMENT* ?

HASTIU, voir *HASTIE*.

HASTIEMENT, - *usement*, *hastieusement*, adv., en grande hâte, promptement :

Par ceu k'il trop *hastieusement* naissent. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 125 v°.)

Et de ce, mi tres ehier et hoim ami, me veuillez le plus *hastieusement* que vous porrez, rapporter de *hasties* ou rescripse sa response. (*Testam. et absig. de Louis de Male*, ap. Reill., *Gilles de Chin*, Introd., p. LXXXII.)

Et cascun soy levait *hastieusement*. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 300, Borgnet.)

1. *HASTIVEL*, s. m., droit de rentrer un certain nombre de gerbes avant le prélèvement de la dime.

Anatole de Barthélémy, dans ses *Mélanges historiques et archéologiques sur la France* (1868), cite dix actes du XIII^e s., où ce mot est employé sous la forme latinisée *hastivellum*.

2. *HASTIVEL*, - *reau*, s. m., saison hâtive :

Or aus poires de *hastivel*,
Jorrois at a grant revel.
(*Crieries de Paris*, ap. Crapet, *Proc. et Diet. popul.*, p. 142.)

Figues, poires de *hastiveau*. (NICOT.)

HASTIVELLE, *astivelle*, s. f., vivacité, emportement, activité :

Voeyne quelque un qui s'ague ;
Vertubieu qu'il a *d'astivelle* !
C'est Genin qui de tout se melle,
Il est plus dangereux c'an lieu.
(*La Mer de rille*, p. 13, ap. Leroux de Lincy et Michel, *Rec. de farces*, t. II.)

HASTIVEMENT, s. m., promptitude :

Pointolement de langage et *hastivement* de parole. (*Magis le Juif*, Richel. 24276, f° 41 r°.)

HASTIVER, v. a., aiguillonner :

Afin doneques qu'il fust plus enclin a soy desvoier par *hastiveté*, l'empereur Penoyz s'advisa qu'il le *hastiveroit* et courrouceroit. (*La seconde decade de Tit. Liv.*, II, 3, éd. 1530.)

HASTIVET, adj., impatient :

On dit : *hastiver* s'eschauda,
Je scay bien a qnoy m'en tenir.
(*Chans. du xv^e s.*, p. 72, A. T.)

HASTIVETÉ, - *irillé*, - *teueuté*, - *iereté*, *hastifeté*, s. f., hâte, vivacité, emportement :

Se mes serjans, par sa folie ou par *hastiveté*, meffit en cas de crieme. (BEAUM., *Cont. de Beave*, xxix, 3, Beugnot.)

S'il (les dars) sont *patis* et que l'en ne crieme que grant bus de saue a *hastiveté* avoigne a lieu soient tres et tantost. Ses armes *hastives*. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2020, f° 39^v.)

Omeilles volontaires fait par chateu et *hastiveté*. (OUESME, *Poitig.*, f° 183^v éd. 1480.)

Car eilz de s'onnent trop dechieu.
Qui par trop doucement parler,
Ou par mauvairement celer,
Ou par sa *hastiveté* pert
La joie et le bien qui dessert.
(G. MICHAEL, *Oeuw.*, p. 34, Barbé.)

Par lote *hastivecment*. (FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 22 r°.)

Se li rois Philippes a fait se *hastiveté* e

se felonnie de mettre a mort si vaillans
chevaliers qui cest estoient, n'en vochiez
unes pour ce blocier vostre corage. (FROISS.,
Chron., IV, 209, Luce.)

Refraindre les hasticelez de ire et de des-
espoir. (COURCAY, *Hist. de Grece*, Ars. 3089,
f° 33v.)

Et de seignour qui a grant seignourie.
De sa fureur, pour sa hasticele.
(ESTR. DESCAN, *Poés.*, I, 206, A. T.)

La hasticele et legierete de recroistre.
Jard. de santé, I, 105, impr., la Minerve.)

Erueque esmeut la fureur et hasticele
de luxure. (*Id.*, 176.)

Je pensoye avoir plus de deffense en
hasticele de bataille que en l'aide des La-
cedemouois noz compaignons et allies.
(BOCCACC, *Nobles malheureux*, III, 5, f° 57
v°, ed. 1515.)

Se les advocatz par hasticele ont mal alle-
gué et mauvaesment. (*Contred de Sou-
ger.*, f° 104 v°, ed. 1530.)

Hasticele engendro repentance.
(GARR. MURIER, *Tresor des Sentences*, Anvers
1568.)

HASTIVITE, voir HASTIVETE.

HASTOUEAU, voir HETOUEAU.

HASTOT, S. m., broche :

Trois landiers de fer et ung gros trippier
et des hastoz de fer. (1425, Arch. Frib.,
1^{re} Coll. de lois, n° 727, f° 206 v°.)

HASTREL, voir HATEREL.

HAT, voir HAST.

HATE, voir HASTE.

HATEMENT, voir HASTEMENT.

HATEREL, *hasterel*, *hatercau*, *hatrel*,
hastrel, *hatercau*, *hatreau*, *hattraeu*, -iel,
ateriel, *haterel*, S. m., nuque du cou, partie
postérieure du cou, quelquefois la tête :

Et dist Berniers : Ci faut nos amisties,
Cis hatereus vs iert aus neigues.
(R. de Combray, Richel. 2193, f° 63 r° ; A. T.,
v. 4021.)

Saut de la table : .i. colp li va paier
Et *haterel*, ne te vost espargnier.
De sor la table le fist tout embonechier.
(*Id.*, 4810.)

Et d'autr' part di *haterel*
Le sanc et la cervelle espant.
(Perceval, ms. Montp. II 249, f. 8.)

Après le plouton vs tous arbrives,
Li chinge de l'orele, si l'a hapé,
Amont et *ateriel* si l'a coudré
Que .iim. pies de lere l'a souslé,
S'a escouse la teste, sel l'ust aler.
(*Id.*, 1041, A. T.)

Abaisant lo *haterel* de sa roide crueté
a ses piez soi comandat ar orisons de
celui. (*Dial. St Greg.*, p. 98, Foerster.) Lat.,
cervicem crudelitatibus inchnans.

Mais soudainement (li nus) oblat sa cruel-
té, et un jus flechiet *haterel*, jus mis son
chief bumentement, comenzat a lechier lo
veske. (*Id.*, p. 127.)

Mes Savari ne si sot si guetier
Que un Lombart nel ferist par derrier
Et *haterel* du chaillon au lancier,
Si que tout l'yaune li a fet esmaier
Et par deus le *haterel* seignier.
(*Ann. de Narb.*, Richel. 21769, 1. 243.)

Vers lui s'estesse
Sus la glace tot enz li
A tot son *haterel* pelé.
(*Ann.*, Gr. III, 154, Martin.)

Du col jusq'au *haterel*
Li a reboraé la pel.
(*Id.*, 4481.)

Quant jo li ofre mon auel,
Et me torpe son *haterel*.
(*Parton.*, 6261, Crapelet.)

Contre terre est li *haterel* versé.
(*Gr. de France*, Richel. 1418, 7^o 7^o.)

Par desus les espaulles l'a molt bien asené.
Et *haterel* derriere mult roiste cop doné.
(*Gr. de Bourg.*, 2593, A. P.)

A guise de cheval que on a ofrene
Li ont mis cele corle, ce fut grant cranuté :
Derrier ou *haterel* li ont si fort noé
Que pour cent mile mars n'eust un mot sonné.
(*Barbe*, 418, Scheler.)

Un premerin k'il encontroit
Donnoit del ping ou *haterel*.
(*Ést.*, le moine, 136, Michel.)

Hee cervix, *haterel*. *Gloss. de Glasgow*,
P. Meyer.)

Adout regarda Blanche dre-hant le *haterel*.
(*Baud. de Seb.*, III, 669, Bocca.)

Testes et *hatericus* vont par les champs gisant.
(*Id.*, XXI, 398.)

Fiens a putain, dit il, quides tu escaper ?
Tu m'as plus fait de maux que toz cis de ta mer,
Mais jamais en ma vie ne te vueil deporter.
Lors li a fait au saut, as peins le va combier.
Dessus son *haterel* va Philippe lever.
Vint desus le vivier, si le va ens jeter.
(*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f° 15^v.)

Is trouvent barrières et resistance :
c'est a sçavoir les chevaux et charroy de
leurs ennemis, accouplez ensamble par les
hatreaux et par les queues. (WAVRIN,
Anch. Cron. d'Angl., I, 266, Soc. de l'hist.
de Fr.)

Sy se brisa le dit Crokars le *hateriel*.
(FROISS., *Chron.*, IV, 303, Luce.)

Haterel, cervix. posterior pars colli seu
anterior gula. (*Gl. gall-lat.*, Richel. 17684.)

Il acolla le prince parni le *hatrel*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 6417, Chron. belg.)

Le duc Jehan luy fist copier le *haterel*.
(*Mém. de P. de Feuin*, an 1418, Soc. de
l'H. de Fr.)

Il eut le *hateriel* coppé. (MONSTRELET,
Chron., II, 224, Soc. de l'H. de Fr.)

Eurent les *haterieux* coppes, le dit Co-
piu le doyen des livres, le couturier, et
unz autrui. (*Id.*, *ib.*)

Lul le *hatreaux* coppé Clarus Boie. (*Id.*,
ib.)

Pour querre na grande dombire
Dont je coupe les *hatercaux*.
(GRIEUN, *Mot. de la pass.*, 25690, G. Paris.)

Estrangé par le *hasterel*.
(*Éty. DUBERVAL. Livre de la decaberie*, f° 60^v,
ed. 1507.)

Il fut navré tout outtre le col d'un vire-
ton qui passoit demi palme outtre son *ha-
treau*. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. XLIII, Bu-
chou.)

— Poitrine :

Avoit la barbe si longue qu'elle luy ven-
noit jusques au *hasterel*. (*Perceforest*, vol. I,
f° 63^v, ed. 1528.)

— Fig., *sous mon haterel*, comme on dit
sous mon bonnet.

Forzer fault une menterie
Et m'en retournera a Hostel ;
Fue en ay *soité mon hasterel* ;
Je n'en aie soucie desja plus.
(*Farce de Tout Messiege*, Anc. Th. fr. II, 413.)

— Terme d'injure :

Ce dist li sines Coitereax :
Mal dabez ait cil *hatercaux* ;
Se vos ne dites que l'a.
(*Ann.*, Gr. V^e, 793, Martin.)

Dans l'Arlois, on dit encore *hatraiu*
pour la nuque. Dans le pat. de Lille *at-
braiu* désigne particulièrement la gorge,
la poitrine des femmes. Nicot donne *has-
terel*, ou *hastercaux*, comme un mot pic-
card. On lit aussi dans les *Origines fran-
çaises* de Caseneuve, que *haterel*, signi-
fiant le derrière du cou, se dit encore en
Picardie. Wallon, *haterat*, cou ; rouchi,
hatraiu, *hatreaux*, *hatré*, cou, gorge, nuque,
petite croupe d'un toit.

1. HATESSE, voir HAUTESSE.

2. HATESSE, voir HAUTESSE.

HATEZE, voir HAUTESSE.

HATIE, voir HAÏTIE.

HATIER, voir HASTIER.

HATICEMENT, voir HASTICEMENT.

HATIF, voir HASTIF.

HATIFFLART, voir HASTIFLART.

HATIFVETE, voir HASTIVETE.

HATIPEL, voir HASTIPEL.

HATIPLART, *hatiplat*, *hatuptat*, *hatif-
flart*, S. m., soufflet :

D'or son col le pieté comme ras.
Et li si done sovent grant *hatuplas*.
(*Alschaus*, 4900, ap. Joenk., *Guil. d'Or.*)

Mes li escuier qui servoient,
Qui l'afero ven avoient,
Li donnerent grant *hatiplat*.
Si qu'il le firent choir plat,
Fierent en teste et en l'eschine.
(*Du Provost a l'Anarchie*, 109, Montaignon, *Fabl.*,
I, 115.)

Dean sire, assez loi sar le col
Prôteument unz beuz *hatifflart*
Tant que a ce sillain papehart
Face toute la char freuir.
(GREYAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6311, f° 164^v.)

Je luy donray tel *hatiplart*
Que le deable Temporeiers.
(*Id.*, *ib.*, 27 22, G. Paris.)

HATIPLAT, voir HASTIPLAT.

HATIPLATE, S. m., soufflet :

L'uns le honte, l'autre le sache,
Et en jueat n' *hatiplate*.
(*De S. Jehan Paulus*, Richel. 1553, f° 131 r°.)

HATIPLEL, - *piel*, - *pel*, S. m., soufflet :

La ot donne main *hatipliel*.
(*Witasse le Moine*, 158, Michel.)

Fiert Giboye .i. moult fer *hatiplat*.
(*Gaydon*, 7983, A. P.)

A Gaydon donne merveilleuz *hatiplat*
Que tout Pescu li abat en prad.
(*Id.*, 9405.)

Mariage est saint *Antep*.
 S. v. *Antep*, p. 270 et au.
 (Oll. P. *Chant.*, s. v. *Antep*, *Ann. se.*, 208, ap. M. *Ch.*, t. III, p. 188.)

Maitre est un des noms de *batelier*.
 (Oll. P. *Chant.*, s. v. *Antep*, *Ann. se.*, 208, ap. M. *Ch.*, t. III, p. 188.)
 Maitre est un des noms de *batelier*.
 (Oll. P. *Chant.*, s. v. *Antep*, *Ann. se.*, 208, ap. M. *Ch.*, t. III, p. 188.)

HATHIR, VOIR AATHIR.

HATHISSIER, v. a., lever un bâton ou une arme pour en frapper quelqu'un :

Le suppliant osant de chasser *hatissa* un petit bâton qu'il portoit et fist menace d'en vouloir ferir *hatissa* Ducastel. (1466, Arch. JJ 194, pièce 207.)

HATIZEL, VOIR HATISSE.

HATOUDEAU, VOIR HETOUDEAU.

HATOUR, VOIR HATEUR.

HATRIER, VOIR HATEREL.

HATRIEL, VOIR HATEREL.

HATRELEIE, s. f., coup sur le col :
 Je ne s'ai qu'il j'ai net, mais c'est trais son preeve
 C'est l'antre de la case qui n'a de empruntor :
 En l'antre p'roblet une grant *hatreleie*.
 Maitre de Paris, s. v. *Antep*,
 (Oll. P. *Chant.*, s. v. *Antep*, *Ann. se.*, 214, f. 333 v.º)

Le premier qui a dit de *batelier* *hatreleie*.
 Quo l'antre p'roblet jusques en la corse,
 (Oll. P. *Chant.*, s. v. *Antep*,
 f. 335 v.º)

HÉ. HATEREL.

HATRIEL, VOIR HATEREL.

HATTEVAU, VOIR HATEREL.

HATTEPLAT, VOIR HATTEPLAT.

HAUBAN, s. m., impôt que le souverain percevait sur les artisans auxquels il accordait le droit d'exercer. Le *haut-ban* se paya d'abord en vin; mais en 1201, il fut converti en une redevance annuelle de six sous; cet impôt a été supprimé au xv^e siècle :

Nus ne puet estre bateliers delans la banlieue de Paris, hors mis ceus qui demorent en la terre desz dites, qui ne poit le *haut-ban* le roy et les communes du mestier, si n'en est privilegiez du roy. (Est. Boill., *Liv. des mest.*, 1^{er} p., 1, 2, Lespinasse et Bonnardot.)

Se li batelier *haubanier* va demorer en aucune des terres devant dites, il port quite de son *haubem*, se il plest. (Oll. P. *Chant.*, t. 3.)

Haubans est uns propres noms d'une commune, ainsi, par la quele il fu establi un communement que quiconques seroit *haubanier*, qu'il seroit plus frans, et p'ierroit n'uns des droitures et des costumes de la maniere de son mestier, que cil qui ne seroit pas *haubanier*. (Oll. P. *Chant.*, t. 3.)

Se paraiter de pain vent sel, il doit .vi. s. de *hauban*. (Oll. P. *Chant.*, t. 3, pour le pain, et .ii. s. pour le sel. (Oll. P. *Chant.*, t. 3, 10.)

Le *hauban* est cil qui veut que celui qui achate cil n'est qu'ies par son *hauban* ou par franc s. (Oll. P. *Chant.*, t. 3, de *Toubeu de toute maniere*. (Oll. P. *Chant.*, t. 3, 117.)

HAUBANAGE, s. m., condition d'un nef sup'd au *hauban* :

Demy lief de *haubanage*. (1409, *Arrêt du bailliage d'Erreux*, Arch. P. 294, reg. 4.)

HAUBANERIE, s. f., qualité de *haubanier* :

Il convient... que il doint au roy pour le mestier devant dit .xxxv. deniers de la *haubanerie*. (Est. Boill., *Liv. des mest.*, 1^{er} p., LXXVI, 26, Lespinasse et Bonnardot.)

Le mestre du mestier ne puet nullui contraindre d'acheter le mestier de freperie ne de *haubanerie*. (Oll. P. *Chant.*, t. 3, 11.)

HAUBANIER, haubannier, haubennier, haubennier, s. m., celui qui est sujet au *hauban* :

Haubans est uns propres noms d'une commune, ainsi, par la quele il fu establi anciennement que quiconques seroit *haubanier*, qu'il seroit plus frans, et p'ierroit n'uns des droitures et des costumes de la maniere de son mestier, que cil qui ne seroit pas *haubanier*. (Est. Boill., *Liv. des mest.*, 1^{er} p., 1, 7, Lespinasse et Bonnardot.)

Haubanier furent anciennement establi a nu muni de vin paier, et puis mist li bons rois Philippe cel muni de vin a .vi. s. de paris pour le contents qui estoit entre les povres *haubaniers* et les eschançons l'un roy qui le *hauban* recevoit de par l'un roy. (Oll. P. *Chant.*, t. 3, 1, 8.)

Des mestres qui sont *haubanier* li un doivent demi *hauban*, c'est a savoir .ii. s. ; li autre plain *hauban*, c'est a savoir .vi. s. ; et li autre *hauban* et demi, c'est a savoir .ix. s. (Oll. P. *Chant.*, t. 3, 1, 9.)

Tout li mestre de Paris ne sont pas *haubanier*, ne nul ne puet estre *haubanier* se il n'est de mestier qui ait *hauban*, ou se li rois ne li offre par don ou par vente. (Oll. P. *Chant.*, t. 3, 1, 10.)

Au mestier de freperie devant dite, li un sont *haubanier* tant seulement, et li autre freperier tant seulement, et li autre sont freperier et *haubanier* ensamble. (Oll. P. *Chant.*, t. 3, LXXVI, 25.)

Des *haubenniers* qui sont du cors de Paris ne puet li évesque demander nulle costume. (Oll. P. *Chant.*, t. 3, 28, pièce 17.)

Des *haubaniers* forains octroions nous qu'il rendent a l'evesque de Paris en sa semaine les costumes droites aussi comme s'il ne eussent onques ceste *haubanerie* ne desire en avant ne soient *haubanier* se il ne sont *haubanier* de Paris ? Des *haubaniers* qui sont du cors de Paris en uns bours de Paris ne puet li évesque de Paris demander nulle costume. (Oll. P. *Chant.*, t. 3, 28, 1.)

HAUBBY, VOIR HOBIN.

HAUBELLER, VOIR HOBELER.

HAUBENNIER, VOIR HAUBANER.

HAUBERCOT, s. m., dimin. de *haubert* :

N'as-tu le *haubercot* vestu.
 (Remet, ap. Doct. III, 619, et. Dial.)

HAUBERGAIE, VOIR HERBERGAGE.

HAUBERGE, VOIR HERBERGE.

HAUBERAGEMENT, VOIR HERBERGEMENT.

HAUBERGERONNER, s. m., condition d'un nef sup'd au *hauban* :

HAUBERGEONNIER, hauberjonnier, s. m., ouvrier qui forge des *haubergeons* :

Lorniers, forgerons, serruriers
Hauberjonniers et armeuriers.
 (DECEVILLE, *Trois Pelerinages*, f. 134v, impr. Inst.)

On appelle *haubergeronniers* les fondeurs de chemises de mailles. (FAUCHET, *Orig.*, p. 39, ap. Ste-Pal.)

— **ECUYER** qui porte le *haubergeon* :

Le Croiroy bien que ces guerriers *haubergeronniers* ou feudataires de loriques avoient sous eux d'autres nobles, lesquels n'estans pas en aage de servir avec le *haubert*, portoiens les escus ou larges de leurs seigneurs et maîtres ; ce qui les faisoit appeller *escuyers*. (FAUCHET, *De l'Orig. des dignit.* et *magist. de France*, II, 6, éd. 1611.)

HAUBERGEOR, VOIR HERBERGEOR.

1. HAUBERGERIE, haubergerie, habregerie, s. f., *haubert*, cotte de mailles :

Monté sur un grant destrier convert de *haubergerie*. (Grand. Cron. de France, L'histoire du roy Philippe de Valois, v, p. Paris.)

Hernoiz de guerre et autre hernoiz de *haubergerie*. (3 juill. 1367, *Est. des den. du roy*, Arch. P. 1189, f. 12 v.º)

Et estoient les dites communes que on appelle Suisses assez communement *habilliez* de jaques, de pans, de *haubergerie*, de glachons, etc. (MATTHIEU D'ESCOCUGH, *Chron.*, 1, 21, S. de l'H. de Fr.) Var., *haubergerie*. (Ed. Buchon, c. 11.)

2. HAUBERGERIE, VOIR HERBERGERIE.

1. HAUBERGIER, s. m., fabricant de cottes de mailles, de *hauberts* :

Quiconques veut estre *haubergerier* a Paris, estre le puel, s'il set faire le mestier et il a de quoi. (Est. Boill., *Liv. des mest. et marchand.*, 1^{er} p., xxvi, 1, Lespinasse et Bonnardot.)

Petrus le *Haubergerier*. (1275. *Chart. eec. cenoman.*, ccccvii.)

2. HAUBERGIER, aubergier, abergier, hauberger, haubrigier, verbe.

— **Act.**, revêtir d'un *haubert* :

En l'is .xl. armer et *haubergerier*.
 (Abon de Bordeaux, 153, A. P.)

— **Régl.**, se revêtir d'un *haubert* :

Li rois meismes se courat *haubergerier*.
 Et Begons s'armer o le visage tier
 D'haubert et d'haume et d'espee et d'aacier.
 (Garin le Loh., 2^e chant., xix, P. Paris.)

Quant ot maingiel, si se cort *haubergerier*.
 (R. de Cambrai, 9336, A. T.)

Ce est a. huyane qui moit est bon et chier.
 Et un *haubere* qui d'ort vait mail selier.
 Et fut S. Jorges que Dex fist chevalier.
 N'en n'est homes, s'il s'en puet *haubergerier*,
 Qui n'a p' d'espee puisse ja resoinzier.
 (La Pebrer. d'Orner le Danois, 145, A. de Longperrier.)

Quant nous de lions armer et *abergier*.
 (Nomon de Pouille, Richei. 368, f. 145 v.º)

Baron, fet il, ales *rous haubergerier*.
 (Abergier le Bourgoing, p. 12, Tarbé.)

Biaus nées, dist l'amirans, courtes *rous haubergerier*.
 Le cuit François feront no menier refroidier.
 (Florabas, 3837, A. P.)

Ses arrenes fist soner,
Et ses homes fait adonher
Eosi com eil se haubergerent,
Es vos...

(Othevin, ms. Oct., Bodl. Hatton 100, f° 37 v°.)

Il se sont bien haubergié
Por miez coubatre.
(Reveries, Jub., Jongl. et Trouv., p. 41.)

Atant s'est lait armer et haubergier.
(Sept sages de Rome, Ars, 3354, f° 110°.)

— Se couvrir, en général :

Et por unz sollempn[is] pour lui a haubergier.
(H. Capet, 3232, A. P.)

— Haubergié, part. passé, revêtu d'un haubert :

Mais tant i ot entr'ox des haubergies
Qi les seconat, les hianes embusches,
(Raoul de Cambrai, 1026, A. T.)

.IX. et .X. (chevaliers) qui tuit estoient
haubergié et fervent. (Lancelot, ms. Fri-
bourg, f° 854.)

Qui estoit haubergié des haubers le roy.
(GUART, Bible, Preu. liv. des Machab.,
IX, ms. Ste-Gien.)

Armet et haubergit du tout a lui comment.
(H. de Sch., XIV, 313, Bocca.)

Il n'est armoé ne haubergé.
(GREGAN, Met. de la pass., 14824, G. Paris.)

— Avec un nom de chose :

Li ami et les amies
Orent gaus et sorkenies
Et coletes haubergies
Et coles a deux piécies

(WILL. LA VIMERS, Bartsch, Rom. et prest., III,
30, 19.)

3. HAUBERGER, voir HERBERGIER.

HAUBERJEU, haubregeul, s. m., haubert :

Haubertz orent et haubertzus,
De fer fu convezz chascun d'eus.
(Ben., Troie, Ars, 3314, f° 59°.)

Il porroit porter un haubregeul et .i. pacle
et .i. machine. (1270, Reg. aux bans,
Arch. S.-Omer AB XVIII, 46, n° 119.)

HAUBERJONNER, voir HAUBERJONNER.

1. HAUBERT, - bert, s. m., homme
revêtu d'un haubert :

Vous n'esties estons ne hobiers,
Ains esties sires des haubiers.
(Morsk., Chron., 8781, Reiff.)

Li sires vint ki bien amena .lxxx. haubiers
bien montés. (Les sept sag. de Rome,
Ars, 3354, f° 72°.)

2. HAUBERT, aubert, aubert, s. m.,
terme d'argot, argent :

Ou prins aubert ? — Ou prins tant de deniers ?
Le peuple l'a il devantance.
(Farce de Marchandise, Anc. Th. fr., III, 260.)

Je seay ma jaequette engager
Quand je suis d'aubert un peu minse.
(Varet a louer, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., I,
80.)

Sans porter croix d'aubert ne pied, ne herme.
(Test. de Hagot, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s.,
V, 152.)

Tout ce qu'avoie est despendu,
Mais je n'en suis guere esperdu,
Car ma mere m'en bailloira.
Veuille ou non, elle fouerra

Libert a ma proue, il le fault...
Car d'or et d'argent pe n'y point.
(GUINGOR, Vie de St. Louis, II, 290, Bibl. et.)

Plus d'aubert n'estoit en fouillouse pour
solliciter et poursuyvre. (RAB., I, III, c. 41,
ed. 1552.)

HAUBERT, voir HAUBERT.

HAUBIN, s. m., sorte de vêtement :

D'un haubin noir de precure tance
Montee estoit la plus triste et tenace.
(Cl. Myror, Complaign., Deplor. de messire Flo-
rimond Robertet, p. 491, 64, 1396.)

HAUBOIT, s. m., haubert :

Car orais, a lever, je vesty mon hauboit.
Meu riche jazerai que veex chy enloit.
(H. Capet, 4964, A. P.)

HAUBREGIERE, voir HAUBERGERIE.

HAUBREGIOL, voir HAUBERJEU.

HAUBREGIER, voir HAUBERGER.

HAUBRIAUX, s. m. pl., exprime l'idée
de gain, profit :

M. de La Trimonille arriva en cette ville,
venant de la part de sa majesté, envoyé
express vers le seigneur de Gap, gouverneur
du chastelaun et ville d'Amboise, pour
communiquer avec lui de certaines affaires,
attendu qu'il estoit bruit qu'il avoit intelligence
avec l'ennemi. Je ne sais si c'estoit
pour y attraper quelques haubriaux, ou
s'il vouloit retenir la place jusques a pleine
recompense, et faire sa bourse comme les
autres. (J. VAULTIER, Hist. des choses faites
en ce roy., Mon. inéd., p. 327.)

HAUBRIGIER, voir HAUBERGER.

HAUBYAU, s. m. ?

Un haubyau double pesant .ix. livres.
(1498, Béthune, ap. La Fons, Gloss. ms.)

HAUCAGE, voir HAUSSAGE.

HAUCIEPIE, voir HAUSSEPIE

HAUCHEPIE, voir HAUSSEPIE

HAUCOIER, voir HAUSSOIER.

HAUDAIM, s. m., sorte de gomme :

La decoupee de la gomme qui est dite
caudine ou haudain. (Jard. de saub., I,
269, impr. la Minerve.)

HAUDI, adj., lassé :

Qui trouvera goust a telles viandes, s'il n'en
les espere pas, de nous, nous en
sommel si saulés et si haudis, que nous
avons perdu l'envie de plus en laster.
(L'EST, Mém., 2^e p., p. 619, Champollion.)
Cf. HODER.

HAUDRAGEUR, hordageur, s. m., celui
qui cure une rivière, un fossé :

Pour .i. hordageur qui haudraga en le
riviere... (1309, Revenus des terres de l'Art.,
Arch. KK 294, f° 16 r°.)

HAUDRAGIER, - quier, hollragier, heu-
dragier, eudragier, waudragier, v. a.,
curer une rivière, un fossé, en arracher
les herbes et en enlever la boue :

Et devoient faire fankier l'erbe et holltra-
gier et retraire et oster le brai de l'eau de
Somme. (1268, Abbaye du Gard, Arch.
Somme.)

Pour .i. hordageur qui haudraga en le
riviere. (1309, Revenus des terres de l'Art.,
Arch. KK 294, f° 16 r°.)

Porront li dit religieux faire waudragier,
curer, reparer et netier toutes fosses es
yaves dessus dites. (1317, Abbaye du Gard,
Arch. Somme.)

Lesiz religieux pouot et porront a tous
jours regeter, haudragier et netier en
no dite riviere. (1366, Cart. noir de Corb.,
Richel. I, 17758, f° 114 v°.)

Lesliz habitans avoient esté constrains
a netier et haudragier lesdiz fosses.
17 avr. 1418, Sentence du lieutenant du bailli
d'Am., ap. A. Thierry, Mon. inéd. du Tiers
Etat, I, III, p. 364.)

Employé trois jours tant a assaquer
hors de la riviere au bail, un haqueul pour
le amener a haudragier le parle des Wez,
comme avoit communché a eudragier
pour l'entretenement de le riviere. (Compte
de 1530, Arch. mun. Domai.)

HAUDRAGIE, - ghe, - gehe, audraghe,
haugraze, v. l., instrument qui sert à
couper et à arracher les herbes, et à en-
lever les boues qui se trouvent dans les
rivières ou dans les fossés :

Les devanchiers dudit Fremin ont leditte
riviere fait netier de haudragie, de faux et
de rastel. (1365, Liv. rouge de la maison
Dieul'Abbeville, f° 23, ap. Duc., Haudragie.)

Une audraghe, haudraghe, haugraze de
fer pour nettoier les fossés, fontaines et
esseques de la ville. (Béthune, XV^e s., La
Fons, Art. du Nord, p. 184.)

Sacquier a le haudragie et hane de fer.
(B., 1506.)

1. haudragehe pour nettoier les rivieres.
(B.)

Une haudragie. (1517, Béthune, ap. La
Fons, Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

HAUDRAGEMENT, s. m., action de
curer les rivières, les fossés, avec l'in-
strument appelé haudrage :

Le molin des Pres et les trois autres mo-
lins dessus declarez, qui souventes fois
avoient deffaulte d'eau ont amoncu n'avoient
pas telle eau qu'il appartenoit pour leur
entretènement et finir ce qui estoit a faire
sans esser, laquelle retenue, tant en netoi-
ement, haudragement comme autrement,
estoit affaire ausdiz religieux et
non a autres. (17 avr. 1418, Sentence du
lieutenant du bailli d'Am., ap. A. Thierry,
Mon. inéd. du Tiers Etat, I, III, p. 348.)

HAUDREE, s. f. ?

Et si deffant y avoit et que les denrees
ne fussent bonnes et loyales, lesdiz maire
et eschevins pourront prendre du pain
jusqu'en nombre et valeur de cinq haudree,
chascun pain couper en deux et donner
pour Dieu. (1507, Procès de Beauquesne, Cont.
loc. du bailli d'Amiens, II, 264, Bouthers.)

HAUEOR, voir HUEOR.

HAUER, voir HUEOR.

HAUGRAVE, voir HAUBRAGUE.

HAUGNEUR, voir HOGNEUR.

HAUGNEGNOU, mot corrompu pour
aguilanneuf :

Mals malons, ce sont des mains
 Malicie bien caroline.
 Que, tant à Paris comme à Reims,
 Et diversément machinee;
 M'ist' manger fant une hotte
 De charnus rouges comme fien,
 Et pas danser la triotee
 Et demander ha, y'neha.
 "La vie" M'adonne qui courist de tous costez,
 Poés. fr. des x^e et xiv^e s., t. 159.)

Cf. AGUILAUFF.

HAUAGE, voir HALAGE.

HAULBERMONNIER, voir HAUTBERGEONNIER

HAULCE, voir HAUSSE.

HAULCEE, voir HAUSSEE.

HAULCELEVIER, voir HAUSSELEVIER.

HAULCPIÉ, voir HAUSSEPIÉ.

HAULCHE, voir HAUSSE.

HAULDEZ, voir HAUTOIS.

HAULE, voir HALE.

HAULET, s. m. ?

Celui qui porte deux *hauléts* de bled au molin, sans plomez, encourt amende de .xv. s. (1364, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HAULSAGERIE, voir HAUSSAGERIE.

HAULSAIGE, voir HAUSSAIGE.

HAULSABRE, voir HAUSSAIBRE.

HAULSE, voir HAUSSE.

HAULSERIE, voir HAUSSAIRE.

HAULSEREE, voir HAUSSEREE.

HAULSEUR, voir HAUSSEUR.

HAULTAINETÉ, voir HAUTAINETÉ.

HAULTEMORT, voir HAUTÉMORT.

HAULTESSE, voir HAUTESSE.

HAULTESSE, voir HAUTESSE.

HAULTET, voir HAUTET.

HAULTIERE, voir HAUTIERE.

HAULTOYE, voir HAUTOIE.

HAUMAN, voir HOUEMAS.

HAUMER. v. b. frapper :

Il se s'est rebecquee,
 Hument dessus son dos comme sur un cheval.
 (FROISS., *Les Corrois*, v. 2, Bibl. elz.)

HAUSLE, voir HANSTE.

HAUCHIER, voir HUCHIER.

HAUR, voir HAOR.

HAURE, s. f. brebis qui n'est pas portante :
 Pour .xlii. haures de norceon, le pieche
 viii. s. (1350, Liege, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

x. petites haure. (XV. l. 1372, ib.)

Pour le cost de .v. et une blankes

blesies, c'est assavoir .LXXIII. tant haures
 comme portieres, et .XXVII. auziaux pour
 les mettre a norceon, .XXI. s., cascade
haure, et cascade portiere et cascun auzi-
 uel. XIII. s. (1375, ib.)

HAURES, voir ORES

HAUSAGE, voir HAUSSAGE.

HAUSAGERIE, voir HAUSSAGERIE.

HAUSAIGIER, voir HAUSSAIGIER.

HAUSIN, s. m., maison ?

(Routes) sus jardins,
 Terres hermoles, preis, vilhes, maisons, *hausins*.
 (JEB. DES PREIS, *Geste de Liege*, 6568, ap. Scheler,
Gloss. philol.)

HAUSSAGE, *hausage, haucage, haulsage, aige*, s. m., élévation, crue :

Les *hausages* de l'iane. (1320, *Ord.*, t. 1, 744, note.)

— élévation de courage :

S'arai entre le mer conduit si grant bernage
 Que sus les Narsrasins monstrerai tel *hausage*
 Que ma frere d'ardi, qu'il tienent en seruage,
 (B. de Seb., t. 226, Boreca.)

— hauteur, fierté, orgueil, arrogance, excès :

Chil alieve son *houage*,
 Qui par force et par outrage
 Veut d'amours joir,
 Bien l'ist d'ost failir.
 Qui le remiert par *hausage*.
 (GILBERT DE BERKEVIER, *Chans.*, ap. Maelzær,
Alfr. Lieder, p. 53.)

Ensi voloit tel lor avoir
 Par force et par *hausage* avoir.
 (G. DE GANCI, *Mss.*, ms. Brux., f° 70^v.)

Dolis le tient en se maison
 Tant comme ele est en se saison,
 Et veut que jouleche le serve
 Par *hausage* comme se serve.
 (Rivo, *Val. Ott.* 1212, f° 37^v.)

N' force no *hausage*.
 (RICH. DE FURNIVAL, *Poissance d'amours*, ms.
 Dijon 299, f° 15^v.)

Dont vous est cis consans venus
 Qui Griois voulez asservir ?
 De houens entremes servir
 Les voulez quant par vo *hausage*
 Voulez avoir d'ans treuage.
 (ADENEY, *Cleom.*, Ars. 3112, f° 31^v.)

... Car nulz par *hausage*,
 Ne por avoir, ne por lignage,
 Sus moi riens ne congneste a force.
 (NICOL DE MARGIVAL, *La Panthere d'avis*, Bichel,
 21132, f° 156^v.)

Car il leoit
 Que on par plait on par *hausage*
 Li talist a. mont lo n'houage
 Qui domaines estoit P'edie.
 (MIR. DE S. ELIÉ, p. 93, Peigné)

N'est homme fame et monde, espoir, qui li n'esache,
 Aneus en ai veu qui fesoit par *hausage*,
 Au regard de ses oex, dont puis avoit damage
 De ce que l'at avoit de lui fait par outrage.
 (DES S^{rs} MANIERES DE JOBS, *Jub.*, Nouv. Rec., II, 68.)

Sur tous roys n'alez vous aumera
 Ne nulz fors lui ne clamera
 Seur vous poeste un *hausage*.
 (LE DIT DU ROY, *Jub.*, Nouv. Rec., I, 250.)

Ne convote pas l'eritage
 De tou voisin et par *hausage*
 Ne le quir pas.
 (DE LUGE DE LA MORT, Bichel 904, f° 43^v.)

Et voirement je le diray
 A nature quant la verray,
 Et si l'envoyerai bien parler
 A grace Dieu sans point parler,
 Car eue fait elle tout faire
 Et moult souvent lui est contrage,
 Dont perdre lui fait par *hausage*
 Si constame et tout son usage.
 (DEGUINVILLE, *Trois Pelerinages*, f° 11^v, impr.
 Instil.)

Ja l'aient trouvé sus le leur,
 Deussint voloir nul *hausage*.
 (FROISS., *Poés.*, II, 122, 4119, Scheler.)

La est force et grant habondance
 De sagesse, qui le courage
 N'appeice ne en *houage*
 No maine pour motacion
 Des choses.

(CHR. DE PISAN, *Liv. du chemin de l'aug estude*,
 5191, Püschel.)

S'aucuns n'atres en veult ouvrir
 Par *hausage* en manire dure,
 Bien l'en prendra par aventure.
 (JER. LESCELLE, *Chans. Ball. et Rond.*, VI, Bibl
 elz)

Haro, Jasse, ne seay que faire :
 A bien petit que je ne raige.
 J'ay entrepris trop grant *hausage*.
 (La vie Mons. S. Fiacre, *Jub.*, *Myst.*, I, 350.)

Mirez vous ci, tirans pervers,
 J'ay tant de *hausages* commis
 Que j'aperçoy tons mes amis
 Enformis,
 Fortune me sert a revers.
 (Myst. de S. Did., p. 307, Caraaadet.)

Un individu veut par maniere de *hausage*
 faire baisier le cul d'un pout a une hostesse.
 (1530, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl.
 Amiens.)

Commettre de graves *hausages*. (Ib.)

— Clamer *hausage*, se plaindre d'un acte d'arrogance, d'un excès :

Seur lui poient tout li bon *clamer hausage*,
 Et as ostens paioit si despens et ostage
 Que nas ne s'en plainçoit ne n'i avoit damage.
 (ANAY DE LA HALLE, *Du Roi de Sezile*, Conse-
 maker, p. 288.)

Car de li tieng un si donz heritage
 Que joie n'ai se de ce non :
 C'est li pensee que mon douz mal m'asonage
 Et fait esperer garison.
 Ne pour quant seur moi pat *clamer hausage*
 Amours et moi tout mon vivait tenir
 En sa prison.
 (Chans., ms. Montp. II 496, f° 274^v.)

HAUSSAGERIE, *haulz, haus*, s. f., habitude d'arrogance :

Ilz vivoient avec eulx assez simplement
 de leur propre labour sans oultrage, sans
hausagerie et sans tyrannie. (LE MAIRE,
Illustr., I, II, f° 30^v, 1^{re} éd.) Var., *haus-
 agerie*. (Ed. Stecher, II, 389.)

HAUSSAIGIER, *hausagier*, -aigier-, agyer, v. a., commettre un acte d'arrogance, un excès, une violence envers quelqu'un, insulter, maltraiter :

Il ne faisoient mies en Escocce ensi
 que bonnes gens d'armes et amis nu
 royaume de France devoient faire, quant il
 les vouloient mener et *hausagier*. (FROISS.,
Chron., X, 401, Kerv.) Impr., *hausagier*.

Un individu traigue et *hausage* ung povre homme portant une muse. (1514, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

On dit qu'un individu a *hausagié* deux

cordeliers passans dans la rue. (1533. *ib.*)

Un individu paie un l. d'amende pour **caroir**, de soir, étant yvre, **hausaiyé** une **hille**, dont pour le crime il s'estoit fait purgier par la court spirituelle de Tournay. (1540, *ib.*)

HAUSSAIRE, *haussoire, haulsoire, haulsere*, adj. et subst., hautain, altier, arrogant, entreprenant :

— Avec un nom de personne :

Brayart, fo fais la *haussoire*.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 2:151, G. Paris.)

Ainsi comme eux tra herra du *haussoire*.
(P. GRINGORE, *Menus propos*, III, éd. 1521.)

Et toy monstrant fort rebelle et *haussoire*.
(*ib.*, *ib.*, III.)

Se de luy empescher
Voie et chemin il estoit necessaire,
Pour luy monstrer qu'il fait trop du *haussoire*.
(MATHIEU, *Arrest du roy des hommes*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VI, 135.)

— S. m., sorte de soldats arrogants et pillards :

En Champagne, et sur les marches de la duché de Luxembourg (qui pour lors estoit un pais plain de *haussoires* et de coureurs se tenoit le seigneur de Commercey, riche seigneur et puissant, (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 4, Michaud.)

Combien qu'ils fussent en la main du duc de Bourgogne (qui les tenoit en bonne justice) et que les voisins *haussoires*, rustres et pillars, cossussent leurs courses et leurs pilleries. (*ib.*, *ib.*, I, 211.)

Sy y avoit il plusieurs *haussoires* et autres grans nombres de paysans des gens du pays, qui faisoient à ses gensiers forte gnerre. (MATHIEU D'ESCOCHEY, *Chron.*, I, 35, Soc. de l'H. de Fr.)

Il se mit sus a main armer puissamment et avec plusieurs estrangers Allemans et *haussoires*. (G. CHASTELL, *Chron.*, I, 172, Kerv.)

Pour estre au loup engloutie rapine,
Serre et chaubriere a tout vilain *haussoire*.
(*ib.*, le *Throne asuré*, vi, 131, Kerv.)

Les Liegeois, par l'introduction d'autres *haussoires* tenans le parti du roy Charles.... (MONSTREL, *Chron.*, II, 89, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Chinequante *haussoires*, rufes et bringans. (*Trahis. de France*, p. 254, Chron. belg.)

— Avec un nom de chose :

Celuy qui a la fortune adverseire
Doit abaisser son contrainc *haussoire*.
(AVOY, *Omn. mor.*, I, 124, éd. 1819.)

— Fort, considérable :

Font ruand jus, ainsin que vens contraire,
Qui se rencontrent par bouffemens *haussoires*.
(O. DE S. GELAIS, *Lucid.*, Richel. 861, f^o 99.)

Desploie donc telz faiz grans et *haussoires*
Sur ceulz qui sont contre toy adverseire.
(*ib.*, *Ep. d'he.*, Ars. 5108, f^o 25 r^o.)

Nom propre, *Haussoire*.

HAUSSAITE, s. f., sorte de bonnet :

Pour faire annuches, bonnets, mitaines, coiffettes et *haussoires* de bonne layne de saison. (1450, *Ord.*, XIV, 126.)

HAUSSASIN, voir ASSASSIN.

HAUSSE, *ausse, haulse, haulce, haulche*, s. f., lieu élevé, élévation :

Et soit faicte une couche ou litiere d'estrain devant ledit crucifix, et sur ledite litiere soit faicte une *haulce* d'aiselles, et au chef d'icelle *haulce* ait une croix de bois large sur laquelle croix ait trois chandelles, et sur ladite *haulce* ait conché un ymage de cire en forme d'homme mort et nu. (BOUILLON, *Test.*, à la suite de la *Somme rur.*, 2^e p., f^o 70^e, éd. 1486.)

— Halage :

Pour chacune *ausse*, ou homme tirant navie, l'on doit deux paraploies. (*Péage du Rhône*, p. 13, ap. Mantellier, *March. fréq.*, Gloss., p. 8.)

— Semelle élevée :

Mais les nostres sont pieça duites
Pour les aymanz entretenir
Que vous ne pourriez soustenir ;
En vos girons n'ont pas les *hausse* ;
Carri n'ont garde d'y venir.
Ainsi s'i gasteroient la leus chausse.

(*Deb. de la Dom. et de la Bourg.*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., V, 20.)

— Partie d'un pourpoint, d'un surcot :

Le suppliant d'un bastou donna un cop sur une des *hausse* du porpoint d'icellui Colin. (1460, Arch. JJ 190, pièce 76.)

— Cuïsse ?

La hampe et la quene sera
Ensemble, bien i a vera ;
Et les deux *hausse* d'autre part.
(*La Chace dou cerf*, p. 24, Fichon.)

— Encheûre, mise à prix :

Les eschevins...font vendre...par *haulce*
et renchere de palmées. (*Cout. de Tournay*,
Cout. gen., I, II, p. 949, éd. 1635.)

Le sergent peut recevoir autant de *haulce* et renchieres que on luy presente. (*Cout. de la Salle*, *ib.*, I, II, p. 917.)

— Arbalète de *hausse*, arbalète à levier :

Une arbalète de *haulce*, toute neuve, a double serre. (*Règl. de 1592*, n^o 32, Arch. mun. Rennes.)

HAUSSEE, *haulce*, s. f., action de lever :

A chascune *haulce* de la hache que messire Nicole faisoit. (*J. de Saintré*, p. 393, éd. 1724.)

HAUSSELEVIER, *haulcelevier*, s. m., levier destiné à soulever les canons :

Chargeurs, escovillons, boulets de fer, *haulceleviers*, honte feu, corde a feu, ung combreau, pour exccenter lesdites pieces promptement, quand il est requis tant jour que nuit. (*Documents relatifs au régime de l'artillerie de la ville de Bourges*, au xv^e siècle, Bullet. du Comité de la langue et de l'Hist. de la France, III, 642.)

HAUSSEPIÉ, *haulcepie*, *haulcepié*, *haulcepiéd*, *aussepié*, *haulcepié*, s. m., marchepied, gradin, échelon :

Un *haulcepié*. (*Pièce de 1336*, ap. Léop. Delisle, *Act. norm. de la Chamb. des compt.*, p. 152.)

Un garrot, un *haulcepié*. (1336, *Reçu*, un. Dép. de la Mar.)

— Fig., marchepied :

Cela leur fut comme un *haulcepié* et moultior pour parvenir a grands grades et a bien grands biens. (ST-JULIEN, *Mist. hist.*, p. 396, éd. 1589.)

— Chausse-trape :

Des maes, de damas, de filaux,
Des piques que les Flamens ont,
De *haulcepié* qui sont inseaux,
De plummes qui corps deffont,
De broches, d'espiez telz qu'ilz sont,
De faulx treuchans sans esperance
De guerir son mort ou en France
Cilz ou tu qui soies qui l'armes,
Perdre un point honneur et vaillance
Qui ne requerra de faire armes.
(ERSI, *Disca.*, Paris, Richel. 819, f^o 3^o.)

— Instrument pour tendre avec le pied les grosses arbalètes :

Ilz ont passé le mandement de dix s. tourn. pour un *haulcepié* a tendre arbalètes a tour. (7 janv. 1417, *Reg. consul. de Lyon*, I, 96, Guigue.)

Un *haulcepié* a tendre arbalètes. (1421, *Inv. de l'artill. du chât. de Blois*, Arch. Joursanv., Bibl. Blois.)

HAUSSEREE, *haulserree, ausserree, aucerree, auxeree*, s. f., chemin ou sentier pratiqué le long des bords d'une rivière, ou dans le lit même, à la lisière des grèves, pour le passage des halieurs à col ou des chevaux de halage :

Enlever toutes choses qui empeschent qu'on ne puisse surment naviguer, de faire faire les *hausserrees* de la largeur portee par les edits. (Octobre 1513, *Arr. imp.*, Orl., Gibier, 1385.)

Faire les *ausserres* sur les bords et chantiers desd. rivières. (1545, *Let. de Fr.*, I, ap. Mantellier, *March. fréq.*, II, 227.)

Et semblablement tous arbres et autres choses empeschans les bords et chantiers desdites rivières, jusques à la largeur de dix huit pieds que doivent estre les *hausserrees* d'icelles pour halier et poner a col contremont lesdits bateaux par lesdites rivières. (31 déc. 1559, *Décret*, qui abolit les nouv. péages établis sur la Loire.)

Empeschans tant les cours desdites rivières, que les chemins et *hausserrees* d'icelles. (*ib.*)

Nettoyage du lit de la rivière et *hausserrees*. (1583, *Arr. imp.*)

Et encore au xviii^e s. :

Pour une *aucerree* faicte en la rivière de Loire du costé de gabelle, au dessus du pont de Sully. (*Compte de 1632*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, I, 165.)

Faire faire les ballisages et *hausserrees* en son detroit. (28 juill. 1616, *Arr. imprim.*, Orl., Hotot.)

Il faudra aussi obliger les seigneurs péagers et les propriétaires des heritages de faire faire le balizage et les *hausserrees* dans l'étendue dont ils sont tenus. (1684, Lettre du contrôleur général des fin. à M. de Bezons, Vizemou, I, 1, pièces justif., 314.)

— Halage :

A Joseph de l'Espoir, esperrent, demourant es forsbourgs de Menin, pour passer des mariniers et marchans tirans *hausserrees* des challans passant par lad. rivière, VIII. I. I. (1567, Arch. Orl., ap. Mantellier, *March. fréq.*, II, 445.)

1. HAUSSEURE, *auvernet*, s. m., haussurée, chemin de l'Alce.

Faire le *hausseret* du bout d'Alyes jusques en Apremont. (Est. ed. 1726, *Quitt.*, Arch. mun. Orlé.)

2. HAUSSEURE, s. m. 2

Palres de gant-lez et de haussurez. 1587. (Pronome, ap. L. Fouz, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HAUSSEUR, *hautseur*, s. f., hauteur :

Inc. 3. *hausseur* d'une lance. (1395, *De novembre, du baill. de Constantin*, Arch. P. 304, f. 275 r.)

Les haussures desquelz (étangs) nous pourrions hausser, faire hausser de tel *hausseur* que bon nous semblera. (21 mars 1503, Arch. Meurthe, *Trés. des chart. de Lorr.*, vol. 110, f. 89.)

HAUSSEURE, *hauszure*, s. f., hauteur, élévation :

Bien conoissant la matiere ni le sens ne desirant pas telle *hauszure* de voix. (Boss., *Préf. de la Franciade*, III, 30, Bibl. eccl.)

Des moulins à eau, qui ne reçoivent d'eau que par une gouffiere de bois qui grand l'eau au pied de quelque *hauszure*, et puis esleve bien haut hors de terre et appuyé, vient degorger sa course par une poutre fort de bois qu'on lui donne au bout de cette gouffiere. (Moxz., *Voyag.*, p. 49, ed. 1774.)

C'est une ville inegale, plantée sur un dos de colline ou est assise la meilleure part des rues ; ses deux parties sont par degrés rampées de diversos cots, et aucunes vont encore se relevant contremont, en autres *hausures*. (Du., *ib.*, p. 116.)

HAUSSEUR, *haucœur*, v. a., élever :

Maces tiennent, bastons *haucœur*. (Froiss., ms. Mons, p. 431, Potvin.)

1. HAUT, adj., s'employait dans quelques locutions :

— *Haut jours*, assises où les seigneurs jugeaient les causes des vassaux :

Lesdits seigneurs d'Yvetot avoient en leur seigneurie haute justice, basse et moyenne, et *hauts jours* auxquels les matieres de haute seigneurie venoient lui, sans ressort ailleurs. (1464, *Orlé.*, XVI, 272.)

— *En haut*, à haute voix :

Sire s'iert, tout en *haut* nos dîtes le bon. (J. Borel, *Naz.*, xv, Michel.)

En *haut* chantoit et son ami nommoit. (Aubriot, *Rele. haulet*, P. Paris, *Romance*, p. 74.)

Et puis, tout en *haut* as chevaliers et en *haut* pour lui. (Froiss., *Chron.*, VI, 175, L.)

Adv., sur un haut :

Quelz font un viat devant le roi. (V. de, *ib.*, p. 20, p. 20.)
Hautz de l'oeil, l'oeil est en haut.
Voyez l'oeil, tout haut. (L.)
Hautz de l'oeil, l'oeil est en haut. (L.)

— *Bats qu'unques phrases* où le sens de *haut* est adverbial, il s'accorde comme si c'était un adjectif :

Que vostre sires tenoit ses iertes
Tout qu'onnet, et si n'estoit *haut* mes
Qui li fist de Jouers monnes.
(Ansis, *Richel.*, 793, f. 58r.)

Or, me dîtes, sire *haut* vez,
Mena saint François telle vie ?
(RIBERT, *de Pierre Denise*, t. 269, Jub.)

— *De haut et bas*, de la condition la plus élevée à la plus basse :

Je puis dire : de *haut* si bas.
(Tristan, I, 5, 31, Michel.)

Voir, se dist, cil ne menti pas
Qui dist ke de si *haut* et *bas* ?
Et nule chose n' vault pis
Que fait li privés amemis.
(ROB. DE BOIS, *Pois.*, *Richel.*, 21301, f. 314 r°.)

2. HAUT, *haull*, s. m., lettre, éminence :

Cleomenes estoit monté sur un *haut*, pour voir la conlenance de Teunemy. (AMYOT, *Agis et Cleomenes*, p. 373, éd. 1645.)

— Etage d'un haut :

Et avoit ondité chastiel trois estages : on premier *haut* estoient les gens d'armes ; on second les arbalestriers et on tiers estage tout bas, piquetour. (Froiss., *Chron.*, III, 403, Kerv.)

HAUTACE, VOIF HAUTESSE.

1. HAUTAGE, adj., haut :

Les iert venons de paens li barages
Ne *haut* n'estoient a droment ne a nase
Qui ne s'avoient par cele voie *hautage*.
(BAVLE, *Ogier*, 1477, Barrois.)

2. HAUTAGE, - aige, s. m., hauteur :

A l'estencion des draps, les pendours doïent estre fichez en terre par egal *hautage*. (Trad. d'une lett. de Phil. Aug. de 1182, *Orlé.*, XIX, 588.)

HAUTAIN, VOIF ALTAÏN.

1. HAUTAÏNE, VOIF ALTAÏN au Supplément.

2. HAUTAÏNE, s. f., acte d'arrogance, de violence :

Les Liegeois avoient ja fait des *hautaines* sur le pays de Brabant, et avoient esté dehors en hannieres levées. (G. CHASTELL., *Chron.*, V, 16, Kerv.)

Une tres outrageuse et despitte *hautaine* monstre et faite a un tel prince. (Hu., *Exp. sur verité nul prise*, VI, 200, Kerv.)

HAUTAÏNETÉ, *hautaineté*, *hautmeté*.

s. f., hauteur, fierté, arrogance :

Par son orgueil et *hautaineté*. (Froiss., *Chron.*, *Richel.*, 2645, f. 78 v°.)

L'espece doulte le roy, car il le sentoit de grand *hautaineté* et de merveilleuse condition. (Du., *ib.*, f. 959.)

Seigneurs, ne vous ptye a tous que vous ne conseillesses loyalement, non point par nulle *hautaineté* ne orgueil, mais par bon advis. (Du., *ib.*, XII, 435, Kerv.)

Est prince de doulee et humaine conversation, sanz *hautaineté* d'orgueil, benigne en parole et responce, joyeus en conversation, et en toutes choses tres traictable. (CHRIST. DE PIZAN, *Charles V*, 2^e p., ch. 12, Michaud.)

Hautaineté et parfait h. riement.
Cœur de lyon, *hautain* d'entendement.
Ne font ailleurs plus volongiers enten'r
(GAG. MUREL, *Destruct. de Troie*, 4782, Steudel.)

Hautaineté de cœur, orgueil. (A. DE MOULIN, *Chrom.*, p. 249.)

Parvèlement la Roence du langage monstre la *hautaineté* ou pusillanimité des hommes. (N. PASO., *Lett.*, IV, 14.)

Nonobstant cette *hautaineté* qu'il monstroït en public. (G. DU BELLAY, *Mém.*, I, VI, f. 192 v°, éd. 1569.)

Il semble que comme les orages et tempestes se piquent contre l'orgueil et *hautaineté* de nos bastimens, il y ait aussi la haut des esprits envieux des grands de cas. (MORT., *Ess.*, I, I, c. 49, éd. 1588.)

HAUTAL, adj., haut, élevé :

La sus ens el palais *hautal*.
(E. de S. Gilles, *Richel.*, 23516, f. 86r.)

HAUTDOIS, *hautdez*, *hauldez*, s. m., dals élevé :

Tous les nobles de sa maison (du duc Charles) estoient assis devant ly en bancs, chascun selon son ordre, et ly en son *hautdois* couvert de drap d'or, là ou il rechevoit lentes requestes. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 14, Buchon.) Impr. *hautdois*.

Environ le milieu d'icet eschanfaull en tirant un peu sur le derriere, y avoit assiz un *hautdez* de la hauteur d'un pié ou plus, ou l'on montoit deux marches, lequel *hautdez* et marches qui contenoient de dix a onze piéz de long et six de large, estoient couvers d'un grand drap de pié de drap d'or frizé, sur lequel fut posee la chaise ordonnee pour asseoir ladite dame. (Ordre du sacre et couronnement de Cath. de Medic., f. 2 r°, éd. 1549.)

HAUTE, s. f., hauteur :

Regardez la grandeur de la chose dont la plaie est faite, et la force de celui qui ferit, et la *haute* de la cheoite et le len. (BARR. DE LONG BOEC, *Cyrrurgie*, ms. de Salis, f. 39r°.)

— Dignité, rang :

Quar vous estes fié de roi,
Ne trainot vostre *haute* a moi ;
Mes, por amor qui le consent,
Que un parave vous entent.
(Flourimont, *Richel.*, 353, f. 28r°.)

HAUTEË, s. f., hauteur :

Se il avenoit que le refoi de l'estancq as moignes passast les bones desudites desmes a dous *hautes*. (1262, *Ch. d'Eon de Plomagnat*, Ste-Mar. de Boq., Arch. des C. du Nord.)

HAUTELET, *atlet*, *haullete*, adj., un peu haut :

Le ventre devant J. petit *haullete*. (Est. de J. Ces., ms. St-Omer 722, f. 138r°.)

En my lieu a. montaignettes
Qui sont rondes et *haulletes*.
(MONTAIG., *Prise d'Alex.*, 6918, Mas-Latrie.)

Le flaseon est sur un pié *haullete*, cizelé, bellone. (1360, *Invent. du duc d'Anjou*, n° 463, Laborde.)

Une *haullete*le croix esmaillee a croiefz dessus. (1380, *Invent. de Charles V*, n° 113, Labarte.)

Son branchoettes
Haulletes.
(Le Pass. en vingt jours., ms. Valencienues.)

HAUTELEICHOIR, VOIF HAUTLEISSOIR.

HAUTLISSEUR, - *licheur, haultlisseur, aultlisseur*, s. m., ouvrier qui travaille à la fabrication des étoffes de hault-lisse :

Picariens de Latour *haultlicheux*. (1438, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Nostre intention est que personne de quelque qualité ou condition qu'il soit, liether, *haultlisseur*, bourgeois, sayeteur ny autre quelconque, exerçant semblables esties ou autres, ne pourra dorenavant par luy ny par autray chercher, visiter, manier, acheter ny vendre ou faire acheter ou marchander en quelque maniere que ce soit menus filets de lin ou de sayette ez tavernes, cabarets, maisons, villages ny autres lieux particuliers. (Placard des Archid. sur le transport des filets, Brux., 15 juin 1600.)

S'est dit jusq'au XVIII^e s. :

Corps et communautéz des tanneurs, sayeteurs, *haultlisseurs* de ladite ville d'Amiens. (20 mars 1708, Arrêt du Conseil d'Etat, etc., ap. A. Thierry, *Mon. inéd. de l'Hist. du Tiers Etat*, t. III, p. 216.)

Savary des Bruslons, dans son *Dictionnaire universel de Commerce*, au mot *haultlisseur*, dit :

Ce terme n'est guère en usage qu'en Picardie, particulièrement dans la sayetterie d'Amiens.

HAUTLISSEUR, s. m., ouvrier qui travaille à la fabrication des étoffes de hault-lisse :

Alloient veoir... *haultlissiers*, tissutiers, veloutiers. (RAB., I, 170, ap. Ste-Pal.)

HAUTEMENT, adv., abondamment :

Cele nuit fit Galeas plus bele chiere qu'il ne soloit et manga asses plus *hautement* qu'il ne fist plus qu'il s'en parti de la maison le roi Artu. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f^o 3^o.)

HAUTEMORT, *hault*, s. m., espèce de chat sauvage :

Une couverture de gris, une houppelande de brunete fourree de chas de *hautemort*. (1394, Arch. JJ 457, pièce 173.)

HAUTERE, s. f., poignée d'épée :

Capulos, *hautere*. (Gl. de Garl., Scheler, lex., p. 45.) Ms., *hancere*.

HAUTERESSE, s. f., atrogance :

Le prince de Galles les perdi par son orgueil et *hauteresse*. (FBOISS., *Chron.*, XI, 27, var., Kery.)

HAUTERIZ, adj., la plus élevée :

Platon la nomme (la planète de terre) *anciane* et la *hauteriz* des dieuses. (*Introd. d'astron.*, Richel. 1353, f^o 10^o.)

HAUTESSE, - *esce*, - *ee*, - *eze*, - *esche*, *eche*, - *ace*, *hault*, *halt*, *aull*, *hat*, *auace*, *autoce*, s. f., hauteur, élévation, au sens matériel :

Alciel tochoit de sa *hautere*. (*Brat*, ms. Munich, 3950, Valm.)

Ne la *hautere* del firmament. (CARDBRY, *Set dormans*, 19, Koch.)

Mons ne vallee ne *hautesche* Ne tost a la terre redesce. (*Mappem.*, Ars 3167, f^o 13 r.)

La *hautesse* de la chanciere dou dit esliene. (1268, Verdun, Fiels, 51, Arch. Meurthe.)

Suparus, manche hronlee ou ornement ou *hauterche* de voile. (*Catholicon*, ms. Lille 369.)

Pinculem, pinom de mayson ou *hautesse*. (*Gloss. de Salins*.)

En une meisme altitude ou *auttesse*. (CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f^o 200^o.)

La *hautesse* du ciel. (*Traict. de P. Salem.*, ms. Genève 163, f^o 13 r.)

Que prouffiteroit il a l'omme de savoir la *hautesse* du ciel, la largesse de la terre..., et il ne se congnissoit? (*Demandes du roi Charl. VI*, p. 26, Crapelet.)

Les cerfs, chievers et chevreaux ont acoustumé de frequenter les *hautesses* de ces mons. (*La Mer des hystoir.*, t. I, f^o 93^o, éd. 1488.)

Au sommet et *hautesses* des arbres. (*Jard. de santé*, l. 8, impr. la Minerve.)

En ses summites et *hautesses* (de cuscuta) a un fruit delié et subtil. (*Id.*, I, 449.)

Laquelle chose comme ilz ne peussent faire apres plusieurs efforcemens ilz se decublerent en une *hautesse*, et illec se deublerent par grant vertu. (*Leprene. roi. des grans decades de Tit. Liv.*, f^o 73^o, éd. 1530.)

— Au sens moral, grandeur, dignité, gloire, grand train :

Li fels sulant la *hautesse* de sa forsennerie ne requerral. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, IX, 24, Michel.)

Par ceo k'il erent d'un parage, D'une *hautesse* e d'un lignage, Alain Robert servir ne deigne. (*Id.*, 3^e p., 2605, Andresen.)

Soluz la costume e son les leis Qu'en Daneuarche nat li Daneis, L'ad prise a femme a grant *hautesse*, A grant joie, a grant leesse. (*BEX., D. de Norm.*, II, 4157, Michel.)

De grant *hautesse* sui mis a val. (*Adam*, p. 31, Luzarche.)

Mist an sa subjection tot le monde et tote la *hautice* de sa sapiance. (*Li Epistie saint bernart a Mont Ben.*, ms. Verdun 72, f^o 4 r.)

Mais quant li baron veun furent A lor seigneur, si c'oil durent, Grant *hautesse* e eor li firent. (*Hist. de Guil. le Marchal*, 9215, P. Meyer, Romania, XI, 67.)

La *hautesse* et la signorie de si haultystoire. (*Est. del Gral*, Richel. 2155, f^o 1 r.)

Si lor donna l'ordre et la *hautesche* de prevoire. (*S. Gual*, Val. Chr. 1687, f^o 11^o.)

Par *hautesse* de lignage. (*Artur*, Richel. 337, f^o 59^o.)

La roine qui moult devoit avoir grant joie de la *hautice* que Dieus li avoit rendue. (*Id.*, ms. Grenoble 378, f^o 391^o.)

Il samble bien que cis castiaus fu fremes par grant envoiseure et par grant *hautesche* de ener, car onques ne vi plus bel ne plus riche. (*Id.*, f^o 2^o.)

El jon tenisse court si hante comé a ma *hautesche* apartenist. (*Id.*, f^o 3^o.)

Haute eglise rejoint *hautesce*. (*Grant. Bible*, 996, Wolfart.)

... Et il manves, par sa proee, Ne puet venir a grant *hautesse*. (*Athls*, Ars. 3312, f^o 12^o.)

Mout par esoit de grant *hautese* Et chevaliers de grant proee. (*Dumars. le Galois*, 27, Stengel.)

Icele grant *auttee* que glove est appaive Por cuer de crostion ne pest estre paisee, Por loire de mi cler ne pot estre provee ; Breoite sera l'anne que laisus est tornee : Icele grant *auttee* vit Sains au respandir. (*Des Poignes d'enfer*, Brit. Mus. Addit. 15606, f^o 81^o.)

Femme prist de moult grant noblece, Ki tousjors demoult *hautere*. (*Sept Sages*, 2471, Keller.)

En la grandeur ne en l'anture. (J. DE PRORVY, *Liv. de Vegeer*, Richel. 1604, f^o 3^o.)

Car cil qui orent les *hautesses* Et les honors jadis touir, S'en soloient bien maintenir.

(BAUD. DE COUDR., *li Contes dou Pel*, 122, Scheler.)

Sachiez, amis, que les richesces, Et les horreurs et les *hautesses* De cest monde font touz les max. (*Du Filz au surscheal*, 727, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, II, 351.)

Sire, fait il, se je l'osoie dire por la *hautee* dont je n'ai mie tant comme elle, je le droie. (*Comtesse de Ponthieu*, Nouv. Ir. du XIII^e s., p. 226.)

El pent bien chascun savoir que ceste euvre es pourtaille pour faire congnostre aus vaillans gens la geste des roys, et pour montrer a tous dont vient la *hautesse* du monde. (*Gr. Chron. de Fr.*, Prol., p. 2, P. Paris.)

Richesse ne *hautesse* ne veit point passer. (*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f^o 224.)

Ou ma honte ou ma *auttesse* ou ma bassesce, tout est en vostre main. (*Rou. de J. Cès.*, Ars. 5186, f^o 124^o.)

Enfants, qui le Seigneur servez, Louez le et son nom elevez, Louez son nom et touz les *hautesses*. (CL. MAR., *Pseaum.*, cv.)

O Dieu, quelle *hautesse* Mes euvres que tu fais ! (TH. DE BAZZ., *Pseaum.*, xcii, éd. 1563.)

Petit troupeau, qui en la petiteesse Vas surmontant du monde la *hautesse*. (*Id.*, *Hymne a l'Episc.*)

Alexandre eut en telle admiration la *hauttesse* et grandeur de courage de cest homme. (AMYOT, *Vies*, Alex. le Grand, éd. 1565.)

Pour la *hauttesse* des mesures et l'importance des honneurs, preminences et prerogatives qu'ilz lui decouvrent. (*Id.*, *ib.*, J. Gues.)

— Au plur., honneurs, dignités :

Par ce on ostera je les lois et les poissans des grans *hautesses* et des grans signories. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2455, f^o 62 r.)

Quant dou mien ont assez eu Et mes lieures et mes *hautesses*, Mes granz avoirs et mes richesces. (G. DE COINGE, *Mer.*, vs. BRUX., f^o 9^o.)

De dignetes et de *hautesses*. (*Rose*, Val. Ott. 1212, f^o 374.)

Que li moives aussi mouloient Es grans honneurs, es grans *hautesses*. (*Id.*, vs. Cursivi, f^o 11.)

Palronage, presentation, collation de benedices, autres *hautesses*, noblesses et

seigneuriales. (M^o 1400. *Dou an roi par Louis II du duché de Bourbon*, ms. Besançon.)

— Titre honorifique, comme *abbé* :

« Faisons assavoir a vostre *hautece*. (*Cart. de Champ.*, Richel. I, 5093, p. 78 v°.)

Leans serjans et administrateurs de nostre *hautece*. (*Trad. de la fin du XIV^e s. d'une ch. de Loth. II*, Ch. des compt. de Lille, 5, Arch. Nord.)

On donne encore le titre de *hautesse* au sultan.

— *En grant hautesse*, à pleine voix :

« Les abbés et le convent chantent en grant *hautesse*. (*Chart. de Ross.*, 6620, Migard.)

La langue du XVII^e siècle a conservé ce mot au sens moral. Voir F. Godefroy, *Lexique de Corneille*.

HAUTET, *hautet*, adj., dimin. de haut :

« Plus estoit *hautet* et plus membra, et plus rovente en color un poi la fame au roi Artur. (*Arthur*, Richel. 337, p. 60.)

Il se furent recen en un terre *hautet*. (*GULL. DE TYB.* VI, 21, P. Paris.)

En milieu du temple siet une roche auques *hautele*. (*Id.*, VIII, 3.)

Le nez par mesure long, un petit *hautet* au milieu. (*Lancelot du Lac*, 1^{er} p., ch. 9, éd. 1758.)

HAUTETE, s. f., hauteur, grandeur, excellence :

« Por ce aus cieus qui sont hanz sont comparees les vertuz qui sont tant hautes que nules autres vertuz ne le peuvent tant estre ; par les *hautez* et excellences tu sembles en vostre Pere que tu es pere, por ce car tu es plus haut que crochiers. (*Evast et Blag*, Richel. 2462, p. 97 v°.)

HAUTEUR, -or, -our, *haull.*, *hall.*, *hat.*, s. f., a désigné les droits de haute justice, les revenus nobles et seigneuriaux, et aussi l'étendue de la juridiction d'un seigneur :

« A chacun de nous endroit soy, doit estre et seroit en nous presentes alliances wardes, retenue et reservee sa *haultour*, sa signourie, sa juridiction et domination touchant ses liez, arriethoz, honnages et autres choses ; ensi comme se aucun baron, murrier, ou autre malfoitour estoit pris ou arresté en la *haultour* de l'ung de nous, par vertu de nosdites alliances, celui de nous, en la *haultour* duquel celui arriethement se feroit ou devoit être, en feroit, par ses officiers, vengeance ou accomplissement de justice. (1301, *Tr. d'Ally*, Hist. de Metz, IV, 513.)

Par tel maniere n'avoient il que faire de ce que a Vervey, et feroit des-en des dis sires de Vervey justice en son ban, et se seroit out delon devey auscy profitable chose comme a d'ouy sires de Vervey pour tant que a d'ouy sires de Vervey n'at mis bien son ban et sa *haultour* comme ait d'ouy sires Ponce Gougnat et comme les autres sires de Vervey ont. (*Ch. de 1468*, Lorr., *Ch. de M. de Lobain*) Plus bas : sa *haultour*.

« A la conservacion des seignouriaults, *hauteur*, preeminences et droitz, que nous avous, et nous appartenent en nostre Comté et pays d'Artois. (*Ord. de Charlt. Quant touch. le pow. du Cons. d'Artois*, 23 juin 1530.)

« Que lesdit notaires ne pourront bailler acte ou attestacion a quelque partie que ce soit, pour chose qui concernent nos

hauteurs, droitz et preeminences. (*Ord. touch. les not.*, 14 oct. 1531.)

Sera tenu ledit greffier bailler toutes commissions, actes, lettres, copies et autres choses qui seront necessaires a nostre procureur fiscal d'icelle gouvernance, et autres nos officiers pour toutes causes embrises par eux touchant nostre domaine, *hauteur* et seigneurie pour quelque cause que ce soit, sans pour ce demander aucun salaire. (*Ordonn. de la Gouvern. d'Arras*, art. 183.)

Chose qui tourne ou peut tourner au grand prejudice de la levee des tailles et aydes dudit Artois, fouille du commun peuple contribuable a icelles, et diminution de droitz et *hauteurs* de Sa Majesté illec. (*Placard de H.-L. de Requesens touchant l'usurp. du tit. des Nobles*, 15 fev. 1576.)

HAUTEVE, qualificatif de la grue :

De Montpellier estoit venue Madame *Hautve* la grue. (*Osop.* I, fab. viii, Richel. 1594, p. 9 r°.)

HAUTIERE, *haull.*, s. f., hauteur, éminence :

« Et arriva a ung moulin a vent qui est sur une *hautiere* si pres du lieu on estoient les Anglois et Francoys que ilz pouvoient veoir l'ung l'autre. (*Blochard, Chron. de Bret.*, p. 174, éd. 1532.)

HAUTOIRE, s. f., prétention orgueilleuse :

« Abreneoneons a toz assenemanz et a tote *haultorie* et a tote hauinte qui est escripte et continue en droit escrit et en costume. (1263, *Cart. de l'Éc. d'Autun*, 1^{er} p., XC, A. de Charmasse.)

HAUTON, *hoton*, *hotton*, s. m., la paille du blé dans laquelle il reste encore des grains, le menu grain qui reste après que le grain est vanné :

« Quatre sestiers de blé, et tout le *hauton*, et tous les bourrages, et le grain et le pelure, et le contrai de nous et de no maisnie quant on vane. (1253, *Cart. noir de Corb.*, Richel. I, 17758, p. 132 v°.)

Tout le *hauton* du seconjour. (1269, *Cart. Estras de Corb.*, Richel. I, 17760, p. 124 r°.)

Aus, avreis, *hoton* ou bran. (*Gloss. de Salins*.)

Trois quartes de *hauton*. (1369, Arch. JJ 100, piece 315.)

« Un quart de blé a comble, de paille et *hoton*. (*Benombr. des baill. d'Am.*, Arch. P 137, p. 18 v°.)

« Quantques est verger, il est tenu de vergier les vins de l'eglise, quant ilz sont vendus, sans proubit ; et a ceste cause il a droit de prendre ung quartel de pain de *hauton* au four dudit S. Remy. (1431, *Enqueste afuturs*, Arch. admin. de Reims, I, 509, Doc. ined.)

Aus, *hoton*. (*Gloss. rom.-lat. du XV^e s.*, p. 26, Scheler.)

« En y meslant du *hoton* au criblure de froment, c'est a dire ce qu'on ha jeté hors du froment apres l'avoir vanné ou criblé. (*Goullaux, Colant*, VIII, 3, éd. 1555.)

Hollons, m., pl. mm., sont les brisures des épis et grains corasés et autres superfluités que le vanneur separe et jette avec un plumard hors le van d'avec le grain net

qui est pour porter au grenier, et servent pour la volaille. (NICOT.)

Ce mot, qui se disait encore au commencement du XVII^e siècle, a été conservé dans plusieurs patois. Lorr., *hauton* ; pic., *autlon*. Arr. de Vervins, *hotton*. On lit dans le *Vocabulaire Troyen* de Gosley : « *Hollons*, graine maigre qu'on separe du blé en le nettoyant. » Et dans le *Glossaire picard* de Corbillet : « *Hollons*, épis coupés et battus, ou il reste encore du grain. — *Rebattre ses hotons*, se rappeler ses anciens souvenirs. »

Nom propre, *Hauton*.

Cf. REHAUTON.

HAUTOUR, voir ALÇOUR.

HAUTURE, s. f., hauteur :

Deseur tous les auz fait se *hature* passe a p^{er} tout mesuret...

(*B. de Seb.*, m, 520, Becca.)

HAUVAY, voir AVOI au Supplément.

HAUVELLANT, voir HUVRELANT.

HAUVETTE, voir HAVETTE.

HAUVOY, voir AVOI au Supplément.

HAUVRELECQ, s. m., sorte de danse :

Il danserent moult coitement Comme legier et an pesant Le *hauvrelecq* en marmonnant Sins plus a l'acort des chansons. (*Pastorale*, ms. Brixi., p. 9 v°.)

HAUWER, voir HOUER.

HAVAGE, av., s. m., droit de prendre dans les marchés une poignée de ce qui s'y vend ; cette poignée même :

« Comme contenz fist entre l'abbé et le convent d'une part, et le mestre de la Meson Dieu de Pontoise d'autre part, d'un *havage* et d'un bufage de Pontoise. (1275, *Cart. de Pontoise*, Richel. I, 5657, p. 35 v°.)

« Li devant dis abbés et li conventz seront quittes du *havage* et du bufage de Pontoise. (*Id.*, p. 35 v°.)

Le *havage*. (1296, *Rentes d'Orliens*, Arch. Louvet, p. 16 v°.)

Ceus dudit ostel Dieu devoient avoir pour raison du *havage* de chascune charrette de fanche que l'un d'aucun de hors pour vendre ou marcher de Pontoise que fanche. (1306, *Cart. de Pontoise*, Richel. I, 5657, p. 125 v°.)

« Item le *havage* qui est tel que de chascun mail de grain qui est venu dedenz les fossez, le vendeur doit un minot, exceptez les deuxourans dedenz les fossez qui ne paient riens des grains creuz en leur herbagies. (1326, Arch. JJ 64, p. 178 r°.)

« Jay le droit de gravaige par tons les meetes d'entre le nichel de Lendemere et le nichel du *havage* de Harleu. (1451, *Benombr. du baill. de Constantin*, Arch. P 304, p. 200 v°.)

Et encore au XVII^e s. :

« A conela a ce que les droitz de *havage* qui se percevoient sur les grains... par leilil bouillet, excoutours, sont remis aus droitz de minage. (1684, *Minage de Montargis*, ap. Ste-Pal., ed. Favre.)

Dans plusieurs contrées, particulièrement en Lorraine, on appelle droit de *havage* le droit que percevait le bourreau sur tous ceux qui apportaient des denrées au marché. Après avoir prélevé cet impôt le bourreau imprimait avec de la craie une marque sur l'épaulé de ceux qui l'avaient acquitté. Cet usage, dont il est déjà fait mention dans le règlement de René II, du 12 juin 1497, ne fut aboli qu'en 1768, après de longues réclamations de la part des marchands et des officiers municipaux. (Voir Lionnois, *Hist. de Nancy*, II, 51.)

On lit dans le *Manuel Lexique de Prévoist* (1754) :

AVAGE, s. m. C'est le nom qu'on donne aux droits du bourreau sur diverses sortes de marchandises. Droit d'*avage*.

HAVAGIAU, s. m., poignée de blé pour acquitter le *havage* :

Se il (le blé) a cru en sa terre ou en son gainage, il doit dou sestier demy *havagiau*. (*Reg. des Cens et fiefs du Comté de Chartres*, n° 16, ap. Duc, *Havagium*.)

HAVANEUR, VOIR HAVANER au Supplément.

HAVE, adj., maladié :

Selon que la matière est saignée
Ou *have*.
(*Œuv. de MEUNG, les Remonstr. de Nat.*, 134, Méon.)

— Sombre :

Et vieillesse, sez ou demeure ?
Dure le le veill saoz demeurer,
Car la tu convient il aler,
Se mort ne te fet avaler
Ou teus de jenece en sa cave
Qui malt est tonbeuruse et *have*.
(*Rose*, Michel, 1373, f° 38rd.)

Au fond du val farouche et *have*
(*La Font. parill.*, f° 17^{re}, éd. 1572.)

HAVECQ, s. m., crochet :

Un *havecq* pour pendre une esquelle.
(*Compte de 1456*, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. HAVET.

HAVEE, avec, s. f., poigner, manier de quelque chose ; pièce qu'on emporte en un coup, (buz, ce qu'on a pris avec la main, dont on s'est emparé :

Del panier des hanons une *havee*. (*Pièce du XII^e s.*, ap. Beauville, *Doc. inéd. sur la Picardie*, IV, 9.)

III. *havees* de sel. (*Peages de Sanz le roi*, Arch. P. 1189.)

Les *havees* de sel. (1337, Arch. JJ 70, f° 121^{ve}.)

De checome somme de fruit, une *havee* tant qu'il (le vezer) peut lever a les deux mains a une foiz. (*Œuv. deuz au D. de Bret. a cause des ferm. de Lesner*, xv^e s., Arch. Finist.)

Une *havee* de chandelles de cire tant comme tray ou mon prevos en peut envayer a deux mains des dites chandelles qui ont esté offertes a la dite messe. (1454, *Aveux du bailliage d'Erreux*, Arch. P. 204.)

Et aura celui une *havee* de sel a prendre a une seule main. (*Cont. de Vernon*, XII, Arch. Eure.)

Si tost que les pastez sont euzs
Frappé dedans ad destraver,
Chasson en prouge sa *havee*
Tant qu'il se brule le palays.
(*Œuvres de Apoll.*, vol. I, f° 146^o, éd. 1337.)

Le moude aime briefoeté,
Court sermoit et longue disnee,
Et pour ce suis entandé
D'en dire a deux coups ma *havee*.
(*Prononciat. nouv.*, Poés. fr. des xv^e et xvj^e s., XII, 149.)

En voyei d'une autre *havee*,
Il ne demandra sa *havee*.
(J.-A. DE BAIF, *le Brave*, III, l. 64, 1573.)

Pour moy de pommes et poires sera
seulement pris .iiii. d. l., avec *havee*, la-
quelle *avee* est tant que l'on peut prendre du
fruit a deux mains. (Avril 1575, *Trans. imp.*, Ori., Hotel, 1605.)

Emporter sa *havee*. (DUEZ.)

— Par extension et ironie :

Item, mon procureur Fournier
Aura, pour toutes ses corvées
(Simple seroit de l'espargnier),
En ma bourse quatre *havees*,
Car maintes causes m'a saulvees.
(VILLOIS, *Grant Test.*, XG, Jouaust, p. 72.)

— Il se prend aussi au fig. pour dire, bonne mesure :

Avant, Colio, a ceste *havee*,
Entendez a ceste besoigne.
(*Farce de Colio*, Anc. Th. fr. l. 244.)

LA NOUTRISSÉ.
Je te feray mercy orier
Par tes paroles controvees.
LA CHAMBERIERE.
Va, va, ce n'est d'buy ne d'hier ;
Il est bien de plus grans *havees*
A paroles tant desorgées.

(*Debat de la Nour.*, et de la Chamber., Anc. Th. fr. II, 126.)

— Redevance sur les blés qu'on mesurait :

Tous ceuz qui leveront leur dit mestier
et marchandise en ladite ville, viconté et
ressort, seront tenuz payer *havee*, c'est
assavoir le fief de maistre soixante solz
tournois, le filz venant a nous et les deux
pairs ausdits maistres et ouvriers, pour aider
a supporter lesdites charges et maintenir
ladite confrairie. (1490, *Confirma. des Stat. de la confr. des bouch. d'Erreux*, Ord., X, 216.)

— Poignée de main :

MALLEPAYER.
Aux povres dappes ?
BAILLEVANT.
La *havee*.
(*Poés. attrib. à Villon*, Dial. de Mallepayer et de Baillivant, Jouaust, p. 209.)

Nom propre : Odolina la *Harée*. (1237, *Cens. Grand-Beaulieu*, p. 423, Arch. E.-et-L.)

HAVELLON, s. m. ?

Laissa (le porc) le bos et a plain camp se mist.
Grans .V. lires fist son cors a eueill
Comques arieres .xj. *havelon* ne fist.
(*Les Lok.*, ms. Berne 113, f° 27^d.)

Cf. CHEVILLON au Supplément.

HAVEMENT, adv., affreusement, horriblement :

Un petit pourrisseur *havement* s'attacha
Dans la jambe a Satei, qui subit l'arracha.
(*Œuvres de Veniss*, t. 13, 64, 1568.)

Sa zueble estoit de sang *havement* alteree.
(A. JARYN, *Œuv. poet.*, t° 68 v°, 64, 1379.)

— Avivement, ardemment :

Tout ainsi les colombelles,
Tremoussant un peu des ailes,
Havement se vont baisant.
(*Ross.*, *Œd.*, II, VII, Bibl. etc.)

Quand ils ont (les loupz) sur les monts un grand
[cort dechire]
Ils le rongent soudain *havement* devoré.
(*JUVEN.*, *H.*, XVI, 64, 1377.)

1. HAVER, v. a. ?

Contelé et *havé* les aisselles. (1411, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

2. HAVER, v. a., saluer, dire échec à :

Puisque des eschies me sovient,
Se la riens en ses, il convient
Que cil soit roi, que l'en fait *haves*,
Quant tuit si homme suit esclaves,
Si qu'il se voit sous en la place,
Ne n'i voit chose qui li place ;
Ains s'ouït par ses amemis
Qui l'ont en tel povreté mis ;
L'en ne puet autrement *haver*,
Ce savent tuit large et aver.
(*Rose*, 6704, Méon.)

D'estre mat n'avoieit il garde,
Puisque sans roi se combatioient.
Eschee et tuit rien ne doutioient,
Ne cil *haver* ne le poist
Qui contre eus as eschies joist.
Fust a pié, fust aus arçons ;
Car l'en ne *have* pas garçons,
Fox, chevaliers, ferges ne rois.
(*Ib.*, 6694.)

Le Duchat remarque que Rabelais, livre 5, ch. 25, où il représente la manière de jouer aux échecs, s'est servi des termes de *boijour* et de *Dieu vous garde*, aux endroits où le Roman de la Rose veut qu'on dise *have*.

3. HAVER, *haveur*, v. a., saper dans une houillère avec un pic :

Que nulz qui soit dedit mestiers ne doit
prendre ouvrage ne ouvrir devant altruy
heraine pour potier ne *haveur* altruy heraine,
sauf l'heritier qui peut faire de son
hieraige son profit de lui mesmes et
ouvrir son hieraige tant seulement. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 232, Borgueil.)

HAVET, s. m., croc, crochet :

Gravet, *havet*. (GABL., ms. Brug. 546, Scheler, *Lec.*, p. 66.)

Si dit l'an que ce font desdes
A four crocs et a four chardels.
A four ongles, a four *havet* ;
Mes tex diz ne vant ot *havee*.
(*Rose*, Michel, 1574, f° 150^o, Méon, v. 18105.)

A four ongles, a four *haves*.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 119^o.)

Or i faut il chaudiere et sie,
Havet, trofen.

Le soullat a soullier le feu.
(*Le Bitté des choses qui failleent en menage*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 168.)

A grans *haves* de fer.
(*B. de Seb.*, IV, 560, Beca.)

Lors mistrent ils les aneus en chescun-
costiere del rational, en l'apuelle pendirent
deus chéines d'or, lesquies ils enfermerent
as *haretz* que apparurent en les angles del
superlumbral. (Bible, Exode, ch. 39, vers.
16, Richel.)

Geograz, *haret*. (Gl. L-g., Richel. I. 7692.)

Un *haret* et une pacelle de fer. (1373,
Reg. du Chap. de S. J. de Jervis., Arch.
MM 29, f° 100 r.)

Unz grill, unz *haret* tout entier,
Et une grande beche frite.
(*Chant. des boys*, f° *avant trespass de dret*,
Roum., p. 182.)

Pour ensi-gne y mis unz *haret*.

(*Vin. n. Grand Test.*, lxxxv, Joumst., p. 71.)

A pieques, a *haretz*, a haecques, (*Trahis.*
de France, p. 100, Chron. belg.)

Belles, *haretz*, lances et grans croz d'on forze.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 7175, Chron. belg.)

Je fuis *haretz* pour enuiller meuras.
(*Chant. de Bords*, *Valet a lauz a tout faire*,
Poés. fr. des xv^e et xvij^e s., t. 71.)

Les gensdarmes approcherent et comba-
tirent main a main cruellement, et pour
mieux advenir l'un a l'autre avoient grans
croz et *haretz* de fer tenans a chaynes,
qu'ils gietoiel d'une nef en l'autre, et les
attachoient ensemble pour eulz mieulz
deffaire et desconfire. (A. BUCHET, *Noble*
Dame, f° 143 v, éd. 1536.)

Et jusqu'au xvij^e s. :

Haret pour rompre le bois sec dans les
forêts. (1619, Raismes, ap. La Fons, *Gloss.*
ms., Bibl. Amiens.)

Une testatrice légué quatre *haretz* d'ar-
gent. 1704, Valenciennes, ap. La Fons,
Gloss ms., Bibl. Amiens.)

— Pince pour saisir les viandes ?

Une cuiller percee, une cuiller plaine,
unz *haret* et une saliere ansiettes armes.
(1396, *Inv. de Ch. V.*, 1836, Labarte.)

Haret s'est conservé dans le patois
wallon, avec le sens de crochet, t. de bon-
dur de draps; croc, instrument de fer ou
de bois pour accrocher.

Le patois mançois et le patois normand
ont aussi le substantif *haret*, crochet,
crémaillère. Le norm. a de plus le verbe
haret, tirer avec effort, généralement d'as-
sés en haut. Pays de Bray, *haret*, *haviau*,
javelle faite en râteau. Bessin, *haret*,
crochet qui sert à enlever les herbes
aquatiques des rivières. Rouchi, *haret*.

Le français moderne a gardé *haret* avec
quelques acceptions techniques.

Nom propre, *Haret*.

HAVILLÉ, s. m., dimin. de *haret*, cro-
chet.

Par dix paires de pentures jointes es-
tiffées de VII, *havelléus* et de VII, croc-
poucheons pour fermer les fenestres. (1227,
Domb., ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl.
Amiens.)

HAVILLÉ, *havellé*, s. f., petite pioche,
dimin. de *haret*.

Il dot avir une *havellé* ou une pelle, et
doul coupier du bois. (Morus, l. 50^e, r.,
Blaise.)

Havettes, boécines, bracoles, ne wambizous.
(*Chron. des ducs de Bourg.*, 9772, Chron. belg.)

Noms propres, *Havette*, *Havette*.

HAVEURE, s. f., fente, ouverture :

La fenestre fu amont traite ;
Elle croit en *haveure*.
(*Gauvain*, 2128, Hippiou)

Lors li met la main sur le cou :
Et qu'est ceci, amie bele ?
Sire, c'est une fontaine
Qui siet et en mi non prael ;
Si i fet mont bon et mont bel
Qu'ele est assise en .i. roci.
Puis taste avant del plus lone doi,
Si treuve une autre *haveure*.

(*De la Damoisele qui ne pout or parler de fontne*,
Montiglon et Raynaud, *Fabl.*, III, 84.)

1. HAVIR, verbe.

— Act., brûler, dessécher ; n'a été ren-
contré à ce mode que dans des textes du
xvii^e s. :

Le feu ne sera pas trop proche,
D'autant qu'il le *havroit*
L'instot qu'il ne le cuiroit.
(1627, *L'Allogue*, Var. hist. et litt., t. 369.)

Le feu trop aspre *havit* le pain au four.
(DUEZ, *Dict. fr.-all.-lat.*, Amsterdam 1664.)

Le soleil lui *havi* les mains et le vi-
sage. (Id., *ib.*)

Havir, faire cuire les viandes avec un
trop grand feu qu'on leur donne d'abord,
qui en brule le dehors avant qu'il ait péné-
tré le dedans pour le bien cuire. (FU-
RETIERE, *Dict. universel*, éd. 1690.)

— Réfl., se consumer, se flétrir :

Il serait a craindre que la plante par
l'eau se pourrist a force d'humour, ou bien
se *havist* n'estans les racines eschauffées.
(LA BOTIE, *le Mesnag. de Xenoph.*, Feu-
gère.)

— *Havri*, part. passé, brûlé, desséché :

Quand le pain est petit, il se brule par
la crouste, et demeure mal cuit au dedans
par l'obstacle de la crouste *havie*. (G. BOU-
CHET, *Scees*, XXXIV, Rouen 1635.)

Il n'y a point de meilleur moyen pour
mettre les mauvaises herbes tout dessus
a fleur de terre, ny pour les faire *havies*
par les chaleurs, et la terre cuite par le so-
leil, que de la viner avecées les bonifs au
milieu du jour et de l'esté. (LA BOTIE,
le Mesnag. de Xenoph., Feugère.)

Ains tout *havri* deviendroit il (le marier)
par la chaleur du soleil. (O. DE SERR., *Th.*
vag., V, 2, éd. 1604.)

Etre *havri* ou brûlé du soleil. (DUEZ,
Dict. fr.-all.-lat., Amsterdam 1664.)

On a dit autrefois, *havri* de froid, pour
dire saisi, remarque Furetière.

Ce mot est enregistré par l'Académie
comme t. de ensime peu usité.

2. HAVVI, v. a., désirer avidement :

Mesire Robert de Betune,
L'ainné des enfanz tou le conte,
Qui, j'isot ce qu'd se f'ronte
Par guerre f'lement *havie*,
Engardra tout ilz en sa vie.
(*MOUSK.*, *Boy. lign.*, 13794, W. D.)

Et pour bien, bien *havoir*, ne soit mes *convait*
De *harr* le *havre* ne du *prevoir* entenis.
(*Veux dou pain*, Richel. I, 4, f° 90 v°.)

— Dévorer avidement :

Le pain... est de grand entree et
nourriture, zout et *havissant* sa pasture.
(LIEBAULT, *Mais. rust.*, l. I, c. XIX, éd.
1597.)

3. HAVIR, v. a. ?

Pour 5 livres de fil a condre et a *havir*,
7 s. la douzaine. (1316, *Compt. de Geoff. de*
Fleur., ap. Donet d'Arcq, *Compt. de l'Ar-*
gent., p. 30.)

HAVISSEMENT, s. m., action de brûler,
de dessécher :

Havissement. Subustio, crematio, torre-
factio. (*Trium ling. dict.*, éd. 1604.)

— Prononciation sèche et rude ?

De peur que le *havissement* des deux
lettres proferées l'une apres l'autre rende
la voix rude donnant peine a la bouche
pour decouvrir le mot en deux respira-
tions. (A. MATTHIEU, *Dev. de la lang. fr.*,
p. 24, éd. 1559.)

HAVON, s. m., sorte de mesure :

Troys *havons*, quareignou et demy de
blé, troys *havons* et demy quareignou d'a-
voine. (1344, Arch. JJ 75, pièce 328.)

Cf. HAVOT 1.

HAVONNIE, s. f., poignée, autant que
la main peut contenir :

Li caretee de sel, une *havonnie* a dois
clos de sel, etc. (*Coutum. de Cambr. mss.*,
ap. Ducq, *Havata*.)

HAVONNIERE, s. f., marchande de
grains en *havon* :

Juliane, la *havonnierre*. (*Livre de la Taille*
de Paris en 1313, Coquebert.)

1. HAVOT, s. m., mesure de grain équiva-
lante à 17 litres 33 centilitres :

Wit razieres et un *havot* d'avaine lis-
bois. (Mai 1258, Flines, Cod. B, f° 143 v°,
Arch. Nord.)

Quinze *havots* de vert blé. (1267, *Cess. de*
rentes, Tailliar, *Rec. d'act. des XII^e et XIII^e s.*
en l'auz. wall., p. 290.)

Quarlose muis et sis *havots* d'avoine.
(1312, Arch. JJ 48, f° 78 r°.)

Huit *havots* d'avoine. (1320, Arch. JJ 60,
f° 60 v°.)

II. *havots* de blé. (1399, *Reg. aux compl.*,
Arch. mun. Lille.)

Un lief lige contenant VII *havots* de blé.
(*Denomb. des baill. d'Am.*, Arch. P 137,
f° 56 v°.)

Et encore au xvii^e s. :

300 razieres, un *havot* et demy quareau
de tourment. (1620, *Rapp. de la seigneurie*
de Lambarsart, Bail. de la Comm. hist. du
Nord, t. II, p. 217.)

Bethune, *havot*, le quart d'une mesure
de terre.

2. HAVOT, s. m., sac, pillage :

Souvent avient k'il voit et ot
A son avoir de *havot*.
(*RECUEIL des MOEURS, Usances*, st. 210, Van Hamel)

Et, tout si com' qui fust *havos*,
Prendoit et renouit le pais.
(*MOUSK.*, *Chron.*, 25230, Reff.)

Lors vint al Dieu a son estore...
Et fist crier harot as nes !
(*ib.*, 21028.)

Li amiraut et li autre chevalier avoient
coreu eïssi com au harot a toutes les
choses qui estoient es tentes Noradin.
(GUILLAUME DE TYR, XVIII, 17, P. Paris,
Impr., haroc.)

Ainsi vesqui (l'évêque) quatre jourz en
teïl douleur, et mourut, et fu enfouïz comme
evesques en la mere eglise, et sa mesnie
firent harot de quanqu'il avoit. (MENEUR,
DE REIMS, 195, Wailly.)

Quand je dirai harot, prenez
Luminaire et quanque il y a,
Et Jacques n'espargnez pas.
(*Triumphe des Carns*, p. 562, Leroy et Dinaux.)

— A harot, en abondance :
Or vous vueil commencingier un conte
De covoilise qui sorvoient
Trestout le mont a un seul mot ;
Ele est par tout si a harot
Qu'ele a tout le mont awordé,
Tant par est de grant poesté.
(*De l'Unicorne et du serpent*, ap. Joh., *Nouv. Rec.*,
II, 113.)

3. HAVOT, s. m., jeu d'enfants, p.-é.
crochet ?
Puis juiens a un aultre jeu
Qu'on dist a la keuveleuse ;
Et aussi au trottat merlot,
Et au pierelles, au harot.
(*Froiss.*, *Poës.*, I, 93, 293, Scheler.)

Cl. HAVET.
HAVOTEE, s. f., mesure de terre qu'un
harot peut ensemeñcer :
Six harotees seans au lieu que on dist
un fossé de la canchie. (1369, *Cart. d'Ar-
ras*, Richel. I, 17737, f° 133 v.)
Neuf harotees seans devant le moustier.
(*ib.*)
Neuf harotees de terre. (1374, *ib.*, f° 138 r.)
Le suppliant ahepta une harotee de
erre qui estoit entre les sienues. (1468,
Arch. JJ 193, pièce 197.)

HAVOY, voir AVOI.
HAVRE, adj. ?
Oeus, a compaignie bele
Delaxu, li queus de Castele
Qui ne riert mesaliansz au havres.
(GEIART, *Roy. Hym.*, 13969, W. et D.)
Ces Gantois par malvais assens,
Cuidaut leur prinche faire havre,
Entrent en li tour de Gavre
Le jour del orat venreli.
Chron. de l'abb. de Floreffe, 2003, Mon. pour
serv. à l'hist. de Belg., t. VIII.)

HAVREDAS, s. m., comp violent :
Li prestres d'un baston leur donoit havredas.
(*B. de Seb.*, xvii, 521, Bocca.)
Le portre peule, helias !
A regn maïut dur havredas,
Y perdant corps et ame.
G. CHASTELL., *la Paix de Peronne*, vii, 427,
Kerv.)

HAVRELANT, voir JUVELANT.
HAVRON, s. m., folle avoine :
Festuegao a Columella dicitur, quam
ura quadam gallica folle avoine vocant :
laquelle en aucuns pais est appelee ha-

vron. (C. EST., *De lat. et grac. nom. arbor.*,
etc., p. 3, éd. 1517.)

HAY, voir HAS.
HAY, interjection servant à appeler du
secours :

Et puis, hay, m'ouvrez vous Phoyz ?
(*Farce de Frère Gallebert*, Anc. Th. fr., I, 316.)

— N'en pouvoir plus hay, n'en pouvoir
plus mail :

Frépillippes, les rades coups
M'ont si bien gallé et secous,
Et par derriere, et par devant,
Que je n'en puis plus hay avant.

(C. FORTVNE, *Complains et testam. de F. Sa-
gouyn*, à la suite des *Œuv. de Marot*, vi, 191,
éd. 1731.)

— Hay qui pourra, a vieinne que pourra :
Bien, bien, en y retournera ;
Il y a encore assez lemps.
Sais d'en, sais tort, hay qui pourra,
Car j'en feroy de mail conteus !
(*Hist. du rél Test.*, 2654, A. 1.)
Qui en pourra prendre si preingne.
Et puis apres hay qui pourra !
(*ib.*, 3339.)

— Dans le même sens, hay au bout :
Luy rendroit tout son argent et hay au
bout. (DU FAIL, *C. d'Eutr.*, xv, Bibl. elz.)

HAYAGE, voir HAÏAGE.
HAYBOTE, s. m. ?

Si homme devey aver housbote e hay-
bote en altri bois, e celui a ty le bois est
voïe destrure le bois, l'autre peot porter
la prohibioun. (*Year books of the reign of
Edw. the first*, years XXX-XXXI, p. 325, Re-
tr. script.)

HAYE, aye, s. f., mouton, chèvre, grue,
instrument dont on se sert pour enfoncer
des pieux dans un endroit marécageux :
A Guillaume Girart, charpentier, pour
avoir baïlle .xl. ayes, chacune haye de
deux gros doys de grosseur pour employer
es pons de la ville. (1457, *Compt. de Ne-
vers*, CC 53, f° 10 v°, Arch. mun. Nevers.)

HAYENNEUX, voir HAINÉUS.
HAYER, voir HAÏER.
HAYM, voir AIN I.
HAYMEE, voir HEMEE.
HAYNE, s. f., panier à mettre de la vo-
laïlle :

Lesqueiz homme et femme menoient un
cheval devant eux, lequel cheval portoit
haynes et poulaïlle. (1415, Arch. JJ 168,
pièce 369.)
HAYREI, voir ABEI.
HAYTÉ, voir HAÏTÉ.
HAZ, voir HAS.
HAZARDÉ, voir HASARDÉ.
HAZARDEI, voir HASARDER.
HAZARDEUR, voir HASARDEUR.
HAZART, voir HASART.
HAZELLE, s. f. ?

.VIII. c. de hazelles a .xvi. d. le cent.
(1493, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*,
Bibl. Amiens.)

HAZETER, voir HASETER.
HAZETEUR, voir HASETEUR.
HAZOI, voir HASOI.
I. HE, hel, s. m., haine :

Le conte moult en hé coillit.
(*ib.*, 3° p., 10514, var., Andreseu.)
Vous m'avez en hé coillit.
(*ib.*, *ib.*, Richel. 375, f° 864.)

Kar por ce qu'il ert couvertz
Fu des No-reis en hé coilliz.
(*ib.*, *B. de Norm.*, II, 28328, Michel.)

Kalles li rois n'a mail queïli en hé.
(*ib.*, *ib.*, Richel. 3902, B. rois.)
L'ome du mont q'ot plus queïli en hé.
(*ib.*, *ib.*, 5727.)

Moult m'ent en hé coilli li dieu,
Ne puis en terre couvrez !
(*ib.*, *ib.*, 5727.)

Charles l'emperere l'avoit cueilli en hé.
(*ib.*, *ib.*, 5727.)
Charles l'emperere l'avoit cueilli en hé.
(*ib.*, *ib.*, 5727.)

Charles l'emperere l'avoit cueilli en hé.
(*ib.*, *ib.*, 5727.)
Charles l'emperere l'avoit cueilli en hé.
(*ib.*, *ib.*, 5727.)

Charles l'emperere l'avoit cueilli en hé.
(*ib.*, *ib.*, 5727.)
Charles l'emperere l'avoit cueilli en hé.
(*ib.*, *ib.*, 5727.)

Charles l'emperere l'avoit cueilli en hé.
(*ib.*, *ib.*, 5727.)
Charles l'emperere l'avoit cueilli en hé.
(*ib.*, *ib.*, 5727.)

Charles l'emperere l'avoit cueilli en hé.
(*ib.*, *ib.*, 5727.)
Charles l'emperere l'avoit cueilli en hé.
(*ib.*, *ib.*, 5727.)

Charles l'emperere l'avoit cueilli en hé.
(*ib.*, *ib.*, 5727.)
Charles l'emperere l'avoit cueilli en hé.
(*ib.*, *ib.*, 5727.)

Charles l'emperere l'avoit cueilli en hé.
(*ib.*, *ib.*, 5727.)
Charles l'emperere l'avoit cueilli en hé.
(*ib.*, *ib.*, 5727.)

Charles l'emperere l'avoit cueilli en hé.
(*ib.*, *ib.*, 5727.)
Charles l'emperere l'avoit cueilli en hé.
(*ib.*, *ib.*, 5727.)

Charles l'emperere l'avoit cueilli en hé.
(*ib.*, *ib.*, 5727.)
Charles l'emperere l'avoit cueilli en hé.
(*ib.*, *ib.*, 5727.)

Charles l'emperere l'avoit cueilli en hé.
(*ib.*, *ib.*, 5727.)
Charles l'emperere l'avoit cueilli en hé.
(*ib.*, *ib.*, 5727.)

Charles l'emperere l'avoit cueilli en hé.
(*ib.*, *ib.*, 5727.)
Charles l'emperere l'avoit cueilli en hé.
(*ib.*, *ib.*, 5727.)

Charles l'emperere l'avoit cueilli en hé.
(*ib.*, *ib.*, 5727.)
Charles l'emperere l'avoit cueilli en hé.
(*ib.*, *ib.*, 5727.)

Charles l'emperere l'avoit cueilli en hé.
(*ib.*, *ib.*, 5727.)
Charles l'emperere l'avoit cueilli en hé.
(*ib.*, *ib.*, 5727.)

Charles l'emperere l'avoit cueilli en hé.
(*ib.*, *ib.*, 5727.)
Charles l'emperere l'avoit cueilli en hé.
(*ib.*, *ib.*, 5727.)

Charles l'emperere l'avoit cueilli en hé.
(*ib.*, *ib.*, 5727.)
Charles l'emperere l'avoit cueilli en hé.
(*ib.*, *ib.*, 5727.)

Charles l'emperere l'avoit cueilli en hé.
(*ib.*, *ib.*, 5727.)
Charles l'emperere l'avoit cueilli en hé.
(*ib.*, *ib.*, 5727.)

Charles l'emperere l'avoit cueilli en hé.
(*ib.*, *ib.*, 5727.)
Charles l'emperere l'avoit cueilli en hé.
(*ib.*, *ib.*, 5727.)

Charles l'emperere l'avoit cueilli en hé.
(*ib.*, *ib.*, 5727.)
Charles l'emperere l'avoit cueilli en hé.
(*ib.*, *ib.*, 5727.)

Charles l'emperere l'avoit cueilli en hé.
(*ib.*, *ib.*, 5727.)
Charles l'emperere l'avoit cueilli en hé.
(*ib.*, *ib.*, 5727.)

Charles l'emperere l'avoit cueilli en hé.
(*ib.*, *ib.*, 5727.)
Charles l'emperere l'avoit cueilli en hé.
(*ib.*, *ib.*, 5727.)

HEAUMER, heaulmer, v. a. couvrir d'un heaume :

Gales, gales, avi, are, *heaumer*. (Cathol. Richel. I, 1778.)

Gales, as, *heaumer*. (144, J. LAGABERG, *Cathol.*, ed. Aulicet de Quoctqueureau, Béli Quimper.)

— *Heaume*, part. passé, convert d'un heaume :

Mais sa robe étoit *heaumée*.

(GRÉ, DE BISSAN, *Liv. de chem. de long estude*, 256, Paschel.)

Buime de quelque unq dist seulement : pleust aus deux que les hommes seussent quand il faut estre *heaumé* et quand non. (FOSSETIER, *Cron. Mary*, ms. Brux, 1054, VI, vi, 12.)

— Qui ressemble à un heaume :

Cœurs (nom d'une espèce de cerises sont assez grosses, potaches et fendues, ainsi dressés à cause de leur figure ressemblant, et en leur chair et en leur noia, au moins de leur forme d'une créature humaine, par aucun, sans grande raison, appellez aussi cerises *heaumées*. (OL. DE SERRES, *Th. d'agr.*, VI, 26, éd. 1805.)

— Terme de cuisine :

Côtes heaumées. Cassez le bout et vidiez l'aubon, et le moyen estant en la coquille, mettez et assez icelle coquille sur une tuille, le tron de la coquille dessous. (*Ménager*, II, 208, Biblioph. fr.)

HEAUMERIE, heaulmerie, hiaum, s. f. art de fabriquer les heaumes :

Heaumiers et ouvriers du mestier de *heaumerie*. (1412, *Ord.*, X, p. 44.)

— Endroit où on fait les heaumes, où on les vend :

Une meson assise à Paris en la *heaumerie*. (1204, *Cart. de Pontoise*, Richel. I, 5357, p. 113 v°.)

La maison Guerry le heaumier en la *heaumerie*. (1335, Arch. S 82, n° 14.)

Fut ledit prévost... traigné sur une chaise jusques à la *Heaumerie* ou environ. (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 32, Tnetey.)

M^e René de Champdunours, armurier du roy, demourant en la rue de la *Heaulmerie* audit Paris. (*Pièce de 1532*, Revue des Soc. sav., 1874, p. 404.)

On lit dans Savary des Bruslons :

Heaumerie, art de fabriquer des heaumes; ce qui s'entend de toutes les autres pièces de l'armure, tant des cavaliers, et de leurs chevaux, que de l'infanterie. Se dit aussi du lieu où les heaumes et autres haruais et habillemens de gens de guerre se font. C'est de li qu'on a nommé à Paris la rue de la *Heaumerie* une petite rue de travers près du Château et se tenait la plupart des heaumiers. (*Dict. univ. de commerce*, éd. 1723.)

HEAUMEL, heaumel, heaulmel, elmel, s. m., dimin. de heaume :

Si n'est *heaulmel* qui j'avoit

Contre *heaulmel*, dit-il bien.

(M^e GUYON, 5062, Hippéan.)

Publié en 1815 par

Par sauteur, chez

Catohel et *heaulmel*.

de l'Etat, en 1708, Mouton et Royand, *Fest*, II, 14.)

En la manière de la hache d'un homme ou d'unq petit *hiaumel*. (GUART, *Bible*, Ex., LXXIV, ms. Ste-Gen.)

Et avoit un *heaulmel* à tout un blanc plumas. (JEAN LE FEVRE, *Chron.*, II, 313, Soc. de l'H. de Fr.)

Nom propre, *Heaumel*.

1. **HEAUMIER, heaulmier, hiaumier, heumier**, - iere, s., celui, celle qui faisait ou vendait des heaumes, des casques :

Des fevres, des marissans, des greiffiers et des *heaumiers*. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, t° p., XV, rubr., Lespinasse et Bonnaudol.)

Greiffiers, *hiaumiers*. (Id., ib., 1.)

Et faisoient les Parisiens ouvrir nuit et jour les *heaumiers*. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2° 44, P° 217 F°.)

Les *heaumiers* laissent le martelot ;

Les ardeurs n'ont pas trop à dorot.

(E. DESA., *Pois.*, Richel. 840, P° 239°.)

Receve l'indubie supplication des *heumiers*. (1412, *Ord.*, X, 44.)

Advis n'est que j'oy regretter

La belle qui fut *heaulmier*.

(VILLOX, *Ballad.*, p. 43, Jouaert.)

On lit dans Savary des Bruslons :

Heaumier. Celui qui fait ou qui vend des heaumes, des casques, des bassins, bassinets, bourginolles, cuirasses, hantes-cols et autres pièces de l'ancienne armure des cavaliers. (*Dict. univ. de commerce*, éd. 1723.)

2. **HEAUMIER, s. m.**, étui à heaume :

Quant il l'ot mis hors du *heaulmier* (de heaume). (G. de Dole, Val. Chr. 1725, P° 77°.)

Si l'essna d'une tonaille,

Quant il l'arent bien esgardé

Il le r'a mis en son *heaulmier*.

(Id., P° 77°.)

3. **HEAUMIER, s. m.**, sorte de cerisier :

Cœurs sont... par aucun, sans grande raison, appellez aussi cerises heaumées, et leurs arbres, *heaumiers*. (OL. DE SERRES, *Th. d'agr.*, VI, 26, éd. 1805.)

Cf. HEAUMER.

HEAUMIERE, hiaumiere, - iere, *hermiere*, s. f., étui à heaume :

De lor doz traient les haubers jazerans

Et des *heaumieres* les vers elles laissans.

(Les Lok., ms. Moutp., P° 156°.)

En ces *heaumeres* ont ces elmes posez.

(Vieschans, 3718, ap. Jonek., *Gall. d'itr.*)

— Le heaume lui-même :

Et bot derampie son *hermiere* delgie.

(Ramus., *Agur*, 163, Barrais.)

HEBERGE, voir HERBERGE.

HEBDOMADAIRE, heb., embd., - e daire, adj., qui se renouvelle chaque semaine : Les serviteurs *hebdomadaires*. (La tres-ample et vraye expos. de la reigle M. S. Ben., p. 486, P° 86°.)

— S. m., semainier :

Li dim ou li *hebdomadaire*s l'assolent. (Mars 1220, cathol. de Metz, Arch. Mos.)

L'*hebdomadaire*. (Id.)

Et sont diz ces chapitres en plusieurs eglises par les prelatz ou par ceulz qui sont *hebdomadaire*s. (J. GOULAIN, *National*, Richel. 137, P° 189°.)

HEBE, voir ENE au Supplément.

HEBERGE, voir HERBERGE.

HEBERGAGE, voir HERBERGAGE.

HEBERGEMENT, voir HERBERGEMENT.

HEBERGEUR, voir HERBERGEUR.

HEBERGERIE, voir HERBERGERIE.

HEBERGERRESSE, voir HERBERGERRESSE.

HEBERGEUR, voir HERBERGEUR.

HEBERGEMENT, voir HERBERGEMENT.

HEBERJAGE, voir HERBERJAGE.

HEBERT, s. m., sorte de dard :

Et soit l'ost des gens à pie d'une manière de dars que l'en appelleit pilles, et avoient chacun d'eulz dars nng fer soub. til d'un pie de long a quatre braches quarrees, et quant il est embat en l'escu il n'en pouvoit estre ostez, et quant il est sagement et fortement lanciez il rompoit legierement le haubert. De ces dars nous n'en portons mais nuls ou bien peu, mais en Barbarie ceulx à pie qui portoit les escus en usent moult et les appelleit *hebers*, et en porte chacun en bataille deux ou trois. (J. DE MEUNG, *Trad. de l'art de cheval*, de Veg., Ars. 2° 45, P° 13°.)

HEBRE, ebré, ebrej, adj., hébraïque, hébreu :

Lettres *hebrees*. (*Ancien. des Juifs*, Ars. 5082, P° 1°.)

Car selonz ley *hebre* et en latin Titus n'amos fait trespassans par ce monde. (EUST. DESCHAUPS, *Pois.*, Richel. 810, P° 105°.)

— S. m., langue hébraïque :

Et en *ebrey* et en ermin.

(AUBRIC, *Alex.*, P. Meyer, *Rec.*, p. 283.)

HEBERGAGE, voir HERBERGAGE.

HEBERGEGE, voir HERBERGEGE.

HEBERGIER, voir HERBERGIER.

1. **HEC, heej, s. m.**, porte à clairière, barrière d'un champ :

Le suppliant estoit à son huis appoiez sur son *hec*, qui fait aussi une demi elousture d'un huis. (1367, Arch. JJ 97, pièce 427.)

Iz alerent ensemble heurter au *hec* de l'uis de l'ostel dudit Obery, daquel *hec* ilz rompirent un ais ou deux. (1400, Arch. JJ 155, pièce 292.)

Abattez leurs bastillons,

Faites fagots, bouillions,

Dressez *heezj* et equillions.

(MOLINET, *Pois.*, p. 129, é. 1540.)

— Crochet :

Mais li paion, a hes de fier,

Aussi com deale d'infier

Le trossent ens.

(MOESK., *Chron.*, 19592, Reiff.)

Dont venoient les *hes goter*

Les geis Henart et atarier.

(Ren. le nouv., 5036, Méon.)

Longues perches mises a des *heez* de fer pour nettoier les fosses. (*Compte de 1412*, Buthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Antiens.)

De avoir clos et ouvert ladite porte avecq les *heezj* et caynes des pous. (1497,

Compt. faits p. la ville d'Abbev., Richel. 12016, p. 88.)

Gons a *hecq* pour les cresteaux des murailles. (1519, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Bessin, *hec*, partie inférieure de la porte d'une grange; assemblage de planches qu'on pose sur le marc avant de le presser. Norm., Orne, *heck*, porte à claire-voie. H.-Norm., vallée d'Yères, *hec*, porte en treillis qui sert à empêcher les animaux d'entrer dans la maison. Pic., *hec*, porte en treillis de bois qui sert d'avant-porte aux maisons.

2. **HEC.** *Par hic et par hec*, loc., partout :

Sans accolées ne blandimens
On passé par hic ou par hec.
(Cognat., *Blason des Armes*, II, 176, Bibl. etc.)

HECQ, voir **HEC** 1.

1. **HECQUE**, s. f., engin de chasse :

Que nul preude coulons az rois ne aux
hecques. (Ordonn., XIV^e s., Reg. des stat., Arch. Abbev., A. Thierry, *Mon. de l'hist. du Tiers Etat*, IV, 213.)

2. **HECQUE**, *heque*, s. f., toit de bois ?

Un berseul, int., *heques* pour les brebis. (1373, Arch. MM 30, f^o 19 r^o.)

Les *hecques* et couvertures des puis. (1444, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HECQUER, v. a., rendre aigu :

Le suppliant s'esbattoit avec les compaignons, et *hecquoit* d'un petit coustel qu'il vouloit sa dague un baston. (1418, Arch. JJ 170, pièce 194.)

Pic., *heker*, fendre du bois.

HECQUET, *hequet*, s. m., porte à claire-voie, toit de bois au-dessus d'une porte :

Le suppliant ouvri le *hecquet* de la court et entra en icelle court. (1427, Arch. JJ 74, pièce 2.)

Pour le vin des cherquemaigneurs de le ville, pour avoir donné grasse a mettre us et sus le *hecquet* qui est sur l'escheviage a la porte derriere de ledite maison. (1437, Douai, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Dont on a fait un *hecquet* a Phuis de ladite maison. (1462, *Compte de l'hopital des femmes gesentes*, Arch. mun. Douai.)

— Nom d'une prison de Bouen :

Icellui roulant se mua et tapy derriere un pilier ou post de bois en un cornet res d'une prison, appellé *hequet*. (1387, reh. JJ 131, pièce 105.)

Pic., *heket*, porte en treillis de bois. Bessin, *hequet*, ridelle de charrette.

Noms propres, *Hecquet*, *Héquet*.

HECQUEUR, s. m., celui qui taille, qui coupe du bois :

Hecqueur de bois. (1552, Valenciennes, p. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pic., *heq* de bos, mauvais ouvrier qui tait le bois.

HECTIÉ, voir **HAIPIÉ**

HEDART, - *ard*, s. m., désigne une sorte de cheval vif et léger :

Vous avez tant de sageretes et d'arez,
De gallois, de concerys et *hedartz*
Que c'est assez pour assaillir les Turz.
(D'Actos, *Chron*, Richel. 5081, f^o 66 v^o.)

Que maintz soudars

Soyvans geydons, enseignes, estandars,
L'ont sur concerys, chevaux legiers, *hedars*,
Que pietons, succumberent sonbz dariz
De mortelle ombre.

(Cretin, *Chants roy.*, f^o 86 v^o, éd. 1527.)

Mais moy monté sur le gentil *hedard*
De charité, luy feit passer sa gloire
J. BOUQUET, *Triumphes de la noble Dame*,
f^o 11 r^o, éd. 1536.)

— Adj., rapide :

La nobles soudars,
Servileurs de Mars,
Sur concerys *hedars*,
Ardans com' lyeqars,

Leurs nobz corps monstrerent
(J. MAHOT, *Tay. de Venise*, Prise du Chateau
de Pesquiere, f^o 95 r^o, éd. 1532.)

Grisons fus *hedard*,
Qui garrot et dard
Passay de vistesse.
(C. MAHOT, *Epit. du cher. de Vaillant*.)

Nom propre, *Hédart*.

HEDROIS, voir **HAI DroITS**.

1. **HEE**, s. f., haine :

E dan Horn lur ad ja cumeulé la mestee,
E dan Hardré i fad k'od lui prest sa *hee*
De feir sur paens : ço este ren ke lui agree.
(Horn, 1707, Michel.)

— Tourment ?

Grant multitudine de gent
I ad ven diversement,
De toute maniere de *hee*
Inkek estoient tormentee.

(Marie, *Purg. de St Patrice*, Richel. 25407,
f^o 112.)

De tote maniere de *hee*
I vit zeus a si grant plente
Qu'il quidont bien ke nuls vivanz
El mund n'en peust veir tanz.
(Ibid., f^o 116 v^o.)

2. **HEE**, voir **EÉ**.

3. **HEE**, voir **HEE**.

HEECS, adj., qui inspire de la haine, affreux :

Chiens ki se courouche volentiers doit
avoir le visage *hecs* et non pas amiable.
(Remedes anc., Richel. 2039, f^o 12 r^o.)

HEF, s. m., crochet, cranpon :

Sur les mars de la vile sunt li *hefenbato* ;
Et sur et les batailles sont des Grijois vestu.
(Nom. d'Abv., f^o 367, Michelant.)

Un baston, dit *hef*, qui est en maniere de fauchon, que les charretiers ont acoustumé de porter. (1420, Arch. JJ 171, pièce 225.)

Et **HEC**.

HEGRONNEAU, s. m., jeune héron :

Plaviers, francelyns, cravans, ... poucaeres,
hegronneaux, bouques. (RAB., *Gargantua*,
ch. XXXVII, éd. 1542.)

HEHA, interjection :

Heha ! Li maus d'amer m'ocierra.
(Chansons, ms. Montp. II 196, f^o 231 v^o.)

HEIM, voir **AIX** 2.

HEINGRE, voir **HAINGRE**.

HEIR, voir **AIR**.

HEIRCHIEF, voir **HERCHIER**.

HEIREIR, voir **EIREIR**.

HEIRTAIGE, voir **HERITAGE**.

HEIT, voir **HAIT**.

HEITIEMENT, voir **HAI TIEMENT**.

HEITIER, voir **HAI TIER**.

HEL, s. m., barre du gouvernail, timon :

Cascuns de maistrir se paine
Li gouvernax qui a la nef maine
Avant le *hel* si cort senestre,
Au sus le *hel* por corre destre.
(Reut, 11438, Ler. de Lincy.)

HELBERG, voir **HERBERG**.

HELROEULT, voir **HELBOT**.

HELBOT, *helboeult*, s. m., sorte de bois-son ?

Deux tonneaux de *helbot*. (1563, S.ומר, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)
Ailleurs : *helboeult*.

HELDE, voir **HELTE**.

HELLE, *helle*, s. m., sorte d'animal, l'élan ?

La voit on les chiers deporter
Et les dains veuir et aler,
Et les chisnes, les pauvres et les *heltes*.
(Sones de Nansay, ms. Turin, f^o 51 r^o.)

Au pais de Danemarche et de Suerie,
envoyat querir deux sortes de bestes : les unes s'appelloient *heltes*, et sont de corsages de certz, grans comme buffles, les autres courtes et grosses. (PHIL. DE COMMYNS, *Mém.*, VI, 7, Chantelauze.)

HELEMOT, s. m. ?

Se vous me volez s'ocenter,
Je vous dirai bien *helemot* :
Rien ne vrait se chascuns ne m'ot.
(De Sire Han et de Dame Juise, 26, Montaiglon,
Fabl., I, 97.)

Et **HALMOT** ?

HELENGER, v. a., haler, tirer :

Tote fud queie la marine :
Ne lur estut pas estricher,
Ne tendre tref ne *helenger*.
(Vie de St Giles, 890, A. L.)

HELEQUIN, voir **HELEQUIN**.

HELEIR, *heller*, v. n., boire ensemble, se souhaiter réciproquement la santé :

Comme le darain jour de decembre,
lesdz de Fricouit, avec plusieurs per-
sonnes de la ville de Cuc sur le mer, se
fessent assamblez pour joner et *heler*,
comme il est acoustumé de faire chascun
au prelu jour a la nuit. (1374, Arch. JJ
106, pièce 231.)

Comme ou mois de fevrier ou environ,
l'exposant et autre de sa compaignie, par
maniere d'esbatement et de consolation,
ainsi que en la terre de Saint Amand ou
Peule et ou pays d'environ est acoustumé

soult temps de aller veoir ses amis ou voisins, pour avoir par courtoisie de leurs biens ou de leur courtoisement, afin de boire ensemble, qui est l'usage du pays, et lequel usage est appellé *heller*. (1387, Arch. JJ 431, pièce 270.)

HELÈTE, adj. épousé :

Et mes membres sont tous perclus,
Tous helètes, et demy mors.

(A. CHANT. *Rég. d'un amour*, t. 4^{me}, p. 793, v. 16-17.)

HELËTTE, s. f., bateau plat faisant la navigation de la basse Saône :

Pour chacun navire, soit eribenne, *hellette* ou goguel, VI deniers. (1488, *Stat. des charp. de nav.*, ap. A. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, IV, 319.)

HELËTIQUE, adj. solaire :

La tierce manière de lever ou d'escousser l'estoile en le signe du ciel est appelée *helétique*, c'est à dire solaire. (EVBART, *Probl. d'Ar.*, Richel. 210, f° 8 v°.)

HELËTIQUEMENT, adv., par rapport au soleil :

Quant aucun signe ou aucune estoile a ja tant esloigné le soleil c'on le peut veoir, et devant non pour sa prouchaineté, on peut dire que tel signe ou telle estoile se leve *helétiquement* ou solairement, c'est à dire au regard du soleil. (EVBART, *Probl. d'Ar.*, Richel. 210, f° 8 v°.)

HELËNEMENT, voir ALIÈNEMENT.

1. HELLE, s. f., barrière :

Item tous vins de France et de Bourgoigne allans desdits lieux en Flandres doivent chemin à Peronne et aux *helles* dudit ponce. (1295, *Cartul. de Corbie* 21, ap. Ducq, *Harlequin*.)

2. HELLE, s. f. ?

Non plus on habilit fais sur le duppe ne a grandes *helles*. (XV^e s., *Cart. de Fines*, p. 918, Hauteour.)

3. HELLE, voir HELE.

4. HELLE, voir BEBLE.

HELLECE, s. f., voir HALLECE.

HELLEBERT, s. m., sorte de jeu :

Lezelli Fouquart et autres avoient joué un *hellebit*. (1400, Arch. JJ 453, pièce 227.)

HELLEKIN, voir BELLEKIN.

HELLEKIN (LA MESSIE). *Helkein, helquin, helquin, herlekin, hiekelin, hiekelin, helquin, hennequin, crenequin*, troupe de feux-follets, de génies fantastiques, plutôt malfaisants que favorables, et plutôt moqueurs que malfaisants, de chevaliers moqueurs, d'âmes en peine qui paraissent en un milieu des orages ou dans les émeutes avec des cris sourds et combattant dans les airs. L'auteur du *Nom. de Fouquet* offre un lai sur la *messie hellequine* ou elle est peinte comme une famille horrible.

(de la *messie Helce*), v.

Me menz s'aprent l'ou venir.

(Hous de Mév. *de l'ou venir*, *Belrevel*, Richel. 25057, f. 219.)

J'oi le *mainie Helclain*.
Mien en-jant, qui vient devant
Et mainte chakete sonant.
(An. de la HALLÉ, *le Jus Adm*, Consemaker, p. 319.)

Mais saxes com seres helé
De la *mainie Helquin*,
Car avoec les diables sans fin
Seres en infer tourmenté.
(Vers de Job, Ars. 3142, f° 167^d.)

A sa siele et a ses robes
O sine cent chaketes au mains
Ki demenoient lel tintin
Con li *mainie Helrekin*.
(*Ren. le nour.*, 534, Méon.)

Avocat portent grant donage
Pourquoi metent lor ame en gage :
Lor langue est pleine de venin ;
Par ans sont perdu heritage,
Et deffait maint bon mariage,
Et nul fait pour .i. pot de vin.
C'est la *messie Hellequin* :
El s'entrepoillent com mastin.
(C'est li *marriages des Telles au double*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, t. 284.)

Et cuils que c'estoit *Hellequin*
Je tuit li autre sa *messie*
Qui le suivent toute enraie.
(*Nom. de Fouquet*.)

De la *messie Helquin* je te di communément ce sont deables qui vont en guise de ecut qui vont a cheval trotant.... Mes donc vint ce mo(n)t *Helquin*. Tu dois savoir, mon enfant, que quint Charles qui fu en France si emprunt une grande bataille et mourut. Apres sa mort l'en vit plusieurs au champ ou la bataille avoit esté. Auxi comme une grant assemblee de gens trotans a Charles. Et disoit on que c'estoit le quint Charles qui estoit mort et qu'il revenoit au champ on li avoit esté mort lui et sa gent. Et pour celui Charles qui, c'est à dire le quint Charles l'en dit *Helquin*. Si que pour celle apparence dit *Helquin*, si que pour on et on au auxi comme une assemblee de gens trotans a cheval par nuit : Ce sont la *messie Hellequin*, aussi comme qui deist : Voci la gent au Charles quint. (*Epos. de la doct. chrest.*, Richel. 2458, f° 40 v°.)

Advint une autre aventure merveilleuse au due Richard sans paour. Vray est qu'il estoit en son hostel de Moulineaux sur Saïne. Et une fois comme il s'estoit allé esbatre apres souper au bois : lui et ses gens oyrent une merveilleuse et horrible voix de grant multitude de gens qui estoient ensemble se leur semblait, laquelle noise s'approchait toujours de eux se leur sembloit. Et si comme le due Richard et ses gens oyrent la noise approcher d'eux ilz se recoururent delez un arbre : et la le due envoya de ses gens espier que c'estoit. Et lors l'un de ses oseyers vit que ceux qui faisoient telle noise estoient arretés souz un arbre : et commença a regarder leur manière de faire et leur gouvernement : et vit que c'estoit un roy qui avoit aveugles lui grant compaignie de toutes gens, et les appelloit ou la *messie Hennequin* en commun langage : mais c'estoit la *messie* Charles le quint, jadis roy de France. (*Cron. de Norm.*, de nouveau corrigées, f° 30 r°.)

Descente, Billart et Briffault.
Tant plus y en a et maint vaill.
C'est la *messie Crenequin*.
(*Cetes des Apost.*, vol. II, f° 389, 64, 1537.)

— On trouve aussi, dans un sens anal., un *hellegun*, une *helleguine* :

Et li roys des Taffors, o lui si *haloguin*.
(*Cher. ou cygne*, 6247, *Reff.*, Impr., *haloguin*.)

En ce dons temps d'esté
Tout droit on mois de may,
Qu'auons met par pensé
Maint euear en grant esmay
Nient les *herlequines*
Ce descort dons et gay.
(*Canuel*, Richel. 146, f° 341.)

Dangier, Esvie, Male Bouche,
Sont tout par tout faux *helleguins*,
Carde que leur fait ne le touche,
Car ilz valent plus que coquins.
(*Sange doré de la Puellce*, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., III, 221.)

— Synon. de Satan :

Par le conseil de *Herlekin*
Eisirent fors de l'abie.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 410, Peigné.)

Vosges, *manie hennequin*, troupe de musiciens qu'on entend quelquefois dans les airs, pendant les fraiches nuits de l'été et qui déchirent impitoyablement les personnes assez malheureuses pour en être aperçues. Vervins, arr. de Béthune, *arlequins*, feux-follets.

Voit un essai sur le *Walthendes Heer*, l'armée furieuse, publié par M. Liebrecht à la suite de son édition des *Oliva imperialis* de Gervaise de Tilbury. (Narbonne, 1856, in-8°.)

Cf. HERLEQUINER.

HELLER, voir HELER.

HELLIR, voir HELLIR.

HELLOIRE, *heloïre*, s. f., étrennes, présents :

20 s. 10 d. pour *heloïres* données as elers de la halle..... a Jehan le Variet, parmi demi pot de vin que il eust pour le nuit des Trois Rois. (1350, *Compte de l'ospital des Wez*, Arch. mun. Douai.)

Defense aus eswards du venel de heller et querir argent par fourme de *helloire* ne autre. (*Acle de 1439*, Reg. 8, Arch. mun. Arras.)

— Jour où se distribuait ces étrennes, jour de l'an :

28 s. pour les estrines des maisnies douit hospital, as elers et varles de la hale, a plusieurs mayens, eschevins, seigneur, as sergens don roi, as wetes de l'ayuar, au Noel, a la *heloïre* et as Trois Rois, ensi qu'il est de coustume. (1360, *Compt. de l'ospital des Wez*, Arch. mun. Douai.)

Cf. HELER.

HELONNIERE, s. f. ?

Le peril hors de mort et de mehaige de Agnes la *helonniere*. (1332, *Reg. criminel de St-Martin-des-Champs*, p. 20, Willem.)

HELPE, interj., au secours :

Quant li Champenois virent la traïson et l'emport de Baudouin d'Avignes, si s'acourirent aus freres : et s'en reparoiert arriere quant li Alemant escrierent : *Helpe, helpe !* et se ferirent en la queue des *Champenois*. (MÉN. DE REIMS, 452, Wailly.)

HELOPIN, voir HELLEKIN.

HELT, *heult*, *heut*, *heu*, *heuz*, *heus*, *heuz*,

hoz, s. m., poignée, pommeau de l'épée.
manche de poignard ou de couteau :

Tenez m'espee, meillor n'en at anls hum!

Être les hozs ad plus de mil mangons.

(*Rol.*, t. 620, Michell.)

Par sor le hoz li est ses brans casset.
(*Les Lok.*, Richel. 1622, f° 498 v°.)

Vos rend od cest mien branx d'aerz;

Dusac livres de fin or mier

A entre le heut et le punt.
(*REN.*, D. de Norm., II, 4746, Michell.)

Et l'espee li frouise devant le heu dorez.
(*J. Bon.*, *Saz.*, cxxvii, Michell.)

Li brans d'acier croisi,
A .iiii. doie de l'heus tronqona et fendi.

(*Roym. d'Aliz.*, f° 72^b, Michellant.)

Plaisir cisent gentes linoes.

Les pains et les helz des espees

Metent as bonces par froïdoir.
(*Etoilec et Palm.*, Richel. 375, f° 437.)

Entréci que au heut ferî Froberge en terre.
(*Ren. de Montaub.*, p. 242, Michellant.)

Dorendal fierî en terre jusqu'al heut a esmal.
(*Id.*)

Los espees forbies et lor helz adoubes.
(*Les Chetifs*, Richel. 12558, f° 70^d.)

Los espees forbies et lor heus adoubes.
(*Chans. d'Antioche*, VII, v. 848, P. Paris.)

Durandal fierî en, jusque n heut i entra.
Quatre fils Ayman, ms. Moutp. II 247, f° 200^r.)

M'espee est fraite joste le heuz devant.
Gir. de Hano, Richel. 1448, f° 32^v.) Var., heuz.

(*Ed. Bek.*, v. 2629.)

Devant le heut l'espee brise.
(*Parten.*, Richel. 49152, f° 136^d.)

Devant le heut l'espee brise.
(*Id.*, 3320, Grapetel.)

Et fierî le cheval es costes
De l'espee, jusqu'ens al heut.

(*Mess. Gaveain*, 5504, Hippean.)

Et lon pon et lon heu d'or fin.
De Chevalier a l'espee, 534, Méon, *Nouv. Rec.*,

I, 443.)

Sont sanglantes les alemelles et li branc
Et li heu jusqu'ens ez poins. (*S. Graal*, Richel.

2435, f° 243 v°.)

Quiconques veut estre fesierre de viroles,
E heus et de pouniaux, et garnisieres a

espees et a couteans de laiton et d'arcbal,
uef et viez, a Paris, estre le puet franche-

ment, portant qu'il oeuvre as us et as coumes
de Paris. (*E. BOU.*, *Liv. des mest.*,

p., LXVI, 1, Lespinasse et Bonnardot.)

Nos garnisiers ne puet ne tonz metre
ni a couteil, se li heus n'est touz d'une

oe, et si li heus est de .iiii. pieces, il doit
estre saundes bien et loïment, c'est a sa-

voir de saundre d'argent et de saundre de
metal. Et se il le fet autrement, l'oevre

est pas bone ne loiaus, ains doit estre
rassee et perdine. (*Id.*, *ib.*, 10.)

Des garnisiers d'espees, faiseurs de vi-
les, de heus et pommeaux. (*Chambre des*

Compt. de Par., f° 248 r°, ap. Duc., *Heuca.*)

Ce puet en en moins lius prover
Par les heus dont li crois est faite.

DE BUSIÈRE, *li bis de l'espee*, 91, Scheler.
Trauv. Belg., p. 178.)

SI li rent maintenant
Espee par le heut qui roïnist et respent.

(*Doan de Malmer*, 3195, A. P.)

HELTE, heute, helde, heude, hille, s. f.,
poignée d'une épée :

Dreit a l'entree pent uns glaives,

L'amur aval. *le helte amunt.*

(*S. Brandan*, 1708, Michell.)

L'espee a traite une qui et le helde saize.

(*Les Chetifs*, Richel. 12558, f° 70^d.)

Capulos, heutes. (*Gloss. de Garl.*, ms.
Bruges 546, Scheler, *Lex.*, p. 45.) Var., hilles.

Hilles et pommez d'espiez. (*Stat. de*
Henri IV d'Englet., an v, impr. goth., Bibl.
Louvre.)

— Dans un sens plus étendu :

Pour ressoier, rebolter et mettre a point
la heude de la croiz d'or qui estoit rompue.
(1409-10, *Compt. de la fabrique de S. Pierre*,
Arch. Aube G 1559, f° 118 r°.)

Au sermier pour avoîr fait .xii. arron-
delles et .xii. heudes de fer mises et em-
ploïees es quatre voulans des deux pons
leveiz de la porte Saint Nicolas, chacune
piece desd. harrondelles et heudes .x.
den. l. (1459, *Compt. de Nevers*, CC 53,
f° 44 r°, Arch. mun. Nevers.)

HEMBOURG, VOIR HAMBOURG.

HEMEE, haymee, hamee, esmee, s. f.,

attaque, bataille, mêlée :

Alexandre, qui tant fist de hamee.

(*Vilans, Ball. de la Fortune*, Jeanst., p. 133.)

Certes on voit bien male bouce.

Tantost coustant on son armee

Caïdains les dames en leur coice

Preudre, et entrer porte fermee.

Mais pau doulta on sa hamee

Jassoit qu'il n'y eust au chastei

N'artillerie corveimee

Ne autre habillement mortel.

(*LEFRANC, Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 2^o.)

Il estoit present a l'armee.

Et a veoir faire les aproches,

On en la premiere esmee

Y ent de vaillans escavmouches.

(*MARTEL DE PARIS, Vig. de Charl. VII, K III r°*,
éd. 1493.)

Aujourd'hu y est nostre journée,

Ains m'en faire une haymee

Et rompre lieuz dru et moran.

(*GREBAN, Myt. de la Pass.*, Ars. 6131, f° 234^r.)

Armes sommes et adoubes,

Aussy fiers que coulans tubes

Pour faire une grosse hamee.

(*Id.*, *ib.*, 7603, G. Paris.)

Ca, seigneurs, a la departie,

Chascun de vous se mette en point,

Car certes je ne doute point

Que nous n'ayons grosse hamee.

(*Actes des Apost.*, vol. I, f° 19^r, éd. 1537.)

HEMI, VOIR AIM.

HEMILLE, s. f. ?

Pour la fermente du molin de Bercou-
lins, c'est a savoir .ii. hemilles, .iiii. vires,

.iiii. terillons. 1310, *Compt. du dom. de*
Mahant d'Artois, Richel. 5351.)

HEMPNAP, VOIR HANAP.

HEMYE, s. f., grosse corde, ou plusieurs
cordes tortillées ensemble :

Lequel varlet print la hardiere on hemye
faite de grosse corde, propre a mettre un
verrin ou grosse cheville de bois, qui est
mise parmi la viz du pressoir. (1441, Arch.
JJ 176, pièce 78.)

HEN, VOIR HAN.

HENAP, VOIR HANAP.

HENAPELIER, VOIR HANAPELIER.

HENAPERIE, VOIR HANAPERIE.

HENAPIER, VOIR HANAPIER.

HENAPIN, VOIR HANAPIN.

HENAPT, VOIR HANAP.

HENAT, VOIR HANAP.

HENEL, s. m., pieu :

Jehan Pains faisoit amener a Corbie hos
a voiture qui devoit fouer; par raison de
le voiture le gent de l'Eglise present un
henel en le carter; Jehan Pains devant dis
s'en dola a le gent le roy, et disoit que li
henygas estoit siens. (*Cart. noir de Corbie*,
Richel. I. 17760, f° 59^r.)

HENEP, VOIR HANAP.

HENEPHEL, VOIR HANAPEL.

HENEPTEP, VOIR HANAPIER.

HENER, VOIR HANER.

HENGANCHE, VOIR ENGEANCHE.

HENGHER, VOIR HINGHER.

HENGUER, VOIR HINGUER.

HENHER, v. n., hennir :

Li chevans se desroie, si prent a hennier.
(*Ch. de Lanson*, Richel. 2495, f° 16 v°.)

HENIUS, VOIR ENOIOS.

HENNAP, VOIR HANAP.

HENNAYT, VOIR HANAP.

HENNÉ, VOIR AINSNÉ.

HENNEBENNE, VOIR HANEBANNE.

HENNEPIER, VOIR HANAPIER.

HENNEQUIN, VOIR HELLEQUIN.

HENNER, VOIR HANER.

HENNIN, s. m., sorte de coiffure haute
d'une aune et plus, « échauffande de
cornes », dit Michelet *Hist. de Fr.*, IV,
5), que portaient les dames flamandes au
xv^e siècle.

Cette singulière coiffure, dit Viollet-Le-
Duc, affectait soit la forme d'un cornet
revêtu de drap d'or, de velours, de satin,
de perles, et surmonté de joyaux, d'où
s'échappait un voile de mousseline lé-
gère, soit la figure de cornes couvertes
également d'un voile. Les satires, les in-
jures même ne faillirent pas aux femmes
qui portaient ces sortes de coiffures, et ce-
pendant elles persistèrent longtemps.
Sans ces cornes ou hennins les cheveux
étaient complètement cachés, et les femmes
élégantes se faisaient épiler ou couper ras
les quelques mèches qui cussent pu pa-
raître sur le front ou aux tempes. Il fal-
lait donc que le front et les tempes fussent
entièrement exempts de rides; aussi les dames
qui n'étaient plus de la première jeunesse
se faisaient ramener la peau du front sous
les cornettes, afin de dissimuler ces rides.

(Dictionnaire raisonné du mobilier français. Vêtements. Coiffure.)

Elles le faisoit cryer apres elles en haull : Au *hennin*, au *hennant* ! Et mesmeent, quand les dessusdictes femmes de noble lignie se deportoient de devant luy, yeueux enfans en continuant leur cry courtois apres, et de fait voloient tirer sus lesdiz *hennins*, tant qu'il venoient que yeelles se savassent. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 53. Sac, de FH. de Fr.)

Sur tout les accoustremens de teste des dames estoient estranges. Car elles portoient de hauts atours sur leurs testes, de la longueur d'une aulne ou environ, aizuz comme clochers, desquels dependoyent par derriere de longs crespes a riches franges, comme estandars. Ce prescheur avoit ceste facon de coiffure en tel horreur, que la plupart de ses sermons s'adressoyent a ces atours des dames ; avec les plus vehemens invectives qu'il pouvoit sonner, sans espargner toute espere d'injures dont il se pouvoit souvenir et dont il usoit et debatoit a toute bride, contre les dames usans de tels atours, lesquels il nommoit les *hennins*. (PARADIS, *Ann. de Bourg.*, p. 760, et L. 1566.)

HENNOR, voir HONOR.

HENOR, voir HONOR.

HONOREMENT, voir HONOREEMENT.

HENOT, s. m. ?

Encores plus subget et né pour recevoir ce pesant *henot*. (OCT. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, t. 83, p. éd. 1526.)

HENOIRART, voir HANOIRART.

HENRICQUE, s. f., monnaie à l'effigie du roi Henri.

Trois nobles d'Angleterre du roign du roy Henry, une *henricque* de Castille du roy d'Espagne. (1492, *Compt. de la cath. de S-Brieuc*, Arch. des C. du-N.)

HENTICH, voir ENTICH au Supplément.

HENUIT, voir ANUIT.

HEQUE, voir HEQUEE.

HEQUET, voir HEQUETE.

HER, s. m., sergent :

Le seigneur le fait semondre par le *her* ou par le banier. (*Assises de Jerusalem*, p. 152, ap. Ste-Pal.)

HERAGE, voir AIRAGE au Supplément.

HERAINE, s. f., canal souterrain :

Belle aulhe del *heraine* de chi alle l'arche. (D. DE STAVELOR, *Chron.*, p. 231, Borzuet.)

Qu'onques comenche et fache *heraine*... l'adit *heraine* doit persivre et le profit on requeste-lit devant de luy, et se lieurs on successeurs apres luy. (*ib.*, *ib.*, p. 228.)

HERANGE, s. f. ?

De luy s'arrestoit el plain de meserancee Quand entendit la divine instance Que Ellye clamoit par si tres her *herance*. (*Pass. d'Christ*, 512, Bonchervie.)

HERAI, voir HEREAU.

HERAUDE, s. f., Casaque, souquenille, mauvais habit, haillon :

Faites *heraudes*
Don les ymaces soient chandes
Et refroidies.

(De Richard, v. 117. Méon, *Nouv. Rec.*, t. 41.)

(f. HERAUDIE.

HERAUDER, *herauder*, *hirauder*, v. a., proclamer par la voix du héraut, proclamer, divulguer :

Et le loueroit et le *herauderoit* comme tres bon homme liberal. (GRESME, *Trad. des Rem. de fort. de Petr.*, Ars. 2671. f. 33 v°.)

Aimerez ferons sa renommee *herauder* par lous noz roiaumez que l'ommage elle nous face. (M. LEFRANC, *L'Estrief de Fort.*, f. 125 r°, imp. Ste-Gen.)

Combien que la dessusdicte vieille mesagiere en recordant vos orribles fais vous ait bien *hiraudé*, et vos estranges conditions a menu recité, toutesfoiz pour l'amour des esleus de mou pere... nous vous laisserons certain temps et espace de amender vostre gouvernement. (MAIZ., *Songe du viel pel*, l. 41, Ars. 2682.)

On ne pourroit dire ne *herauder* les vaillances et honneurs grans qu'il feirent de leur temps. (*Deb. des her. d'arm.*, 31, A. T.)

— Animer, inciter :

Le suppliant appella son chien, le *heraulda* et mist apres les pourceaulx estant en son jardin. (1459, Arch. JJ 190, pièce 9.)

— Crier après quelqu'un en se querellant, ou en se moquant de lui, poursuivre une personne en l'injuriant :

S'il y a aucun lequel n'estant gradué rien vostre faculté, veuille attendre des cures en l'enclos de vos destroits, vous le *heraudez*. (CROUL., *Matines*, l. 70, Lacroix.)

— Avec un rég. de chose, se moquer de :

Après lui vneil aprendre comment il parlera entre bons veneurs de l'office de venerie. Premierement il doit petit parler et soy pou venter et bien covrer et subtillement et faut qu'il soit saige et diligent en son mestier. Car ung bon veneur ne doit mie *herauder* son mestier. (*Gast. Feb.*, Maz. 514, f. 47^d.)

— Ruiner, dépouiller ?

Et quant je fus bien *heraudez*.
Si com j'neusse aux de
M'ouner et toute ma cheveance...
Envers lui me vols exenser.
(G. MACBART, *Poés.*, Richel. 9221, f. 180^b.)

Dans le Poitou, cant. de Chef-Boutonne, on dit *herauder* pour signifier crier après une personne ou après un animal. Vienne, cant. de Moncontour, *haraudé*. Saint., *haroder*, maltraiter.

HERAUDIE, *hir*, *hydr*, *haradie*, s. f., casaque, souquenille :

Viez drapant ne viez *haradie*.
(*Vie des Peers*, Ars. 3611, f. 153^b.)

Tantost de sabriere *trest*
Une *haradie* qu'il vest
Qui ne valloit pas .vi. deniers.

(De pleure *Bourse de sens*, Montaignon et Raynaud, *Fabl.*, III, 96.)

Lors a sa robe despoillie
Et vnest une *haradie*.

(*ib.*, var., p. 340.)

Si li covraint sa ceube vendre
Et enoiger coi que nus en die
A noz povres *hiraudie*.

(Du *Chevalier au barizel*, 532, Méon, *Fabl.*, I, 226.)

Or esgardez quel *hiraudie*
Il s'est duec eutorteiliez.
(*Les deux Barroirs ribaux*, 32, ap. Montaignon, *Fabl.*, I, 2.)

Il ont mis jus les *heraudiez*
Et veslent les cotez *hariez*.
(BAUD. DE CONDE, *Int des hiraudz*, Richel. 1416, f. 125 v°.)

En une *hyraudie* desciree. (*Serm. lat-fr.*, XIV^e s., ms. de Salis, f. 131 r°.)

Il sont aludé de la *hiraudie* de pechié. (*Sermons*, ms., Valenciennes 217, f. 20.)

Et la luy monstra le roy d'Angleterre, qui avoit vestu une mauvaise *hiraudie*. (*Chron. de Fleurdre*, ch. IX.)

— Flandre, revez ta couste poine,
Et luy vous ausy *heraudiez*.
(*Martyre de St Denis*, ap. Jub., *Myst.*, I, 145.)

— Fig., embarras, sujet d'inquiétude :

Il advient bien aucune fe
C'on ne peut pas tout refugier,
Aios reniait une *heraudie*
Dont grant mal ne peut pas venir.
(*Bocce de Consolacion*, Ars. 2670, f. 5 v°.)

— Faire *heraudie*, faire du bruit, faire ses embarras :

A quel conte vient l'acteur droit et *faire* une grant *heraudie* des louenges de son maistre, si ce n'est a intention couverte de vouloir deprimier autrui et donner et congnoistre que rien n'est qui l'approche ? (G. CHASTELL., *Vérité mal prise*, vi, 378, Kerv.)

HERAUDER, voir HERAUDER.

HERAGEMENT, voir ERRAUMENT.

HERBAGAGE, voir HERBERGAGE.

HERBAGER, voir HERBERGIER.

HERBAGERIE, s. f., composition d'herbe faite par magie :

Faire enchantement et *herbageries*. (DU VERD., *Div. leç.*, p. 79, éd. 1616.)

HERBAGIER, *herbaigier*, v. a., nourrir d'herbe, faire paître :

Esquelles (terres) les hommes du fieu d'Brul peuvent metre et tenir leurs bestes en herbage... ceulx qui *herbagent* leur bestes paient certain argent pour chascun beste. (1420, *Denomb. du baill. de Conteulain*, Arch. P. 304, f. 171 v°.)

Les hommes de ladicte seigneurie... vo pasturer et *herbagier* leurs bestes en ladicte pasture. (*ib.*, f. 227 v°.)

Le suppliant mena quatre bestes si mailles qu'il avoit engreessées et *herbagee* (1459, Arch. JJ 188, pièce 188.)

Onquel villaige de Castrac (en Auvergn) a ung terrouer appellé la aste de Castré et autres deveses ou pasturages... le quelz... sont ordonnez... a faire paistre *herbager* les beuis ansus dudit villaige (1480, Arch. JJ 207, pièce 367.)

— *Herbagié*, part. passé, qui jouit droit d'herbage :

Les religieux ont droits de franchises libertez, tels que nous avons en nos

dite forest de Charnie, et entr'autres sont en possession de prendre à eux appartenir toutes les bestes porcinnes, annuelles et autres qu'ils treuvent au delans de leur dit parc non herbages et appartaignes, comme à eux appartenans par confiscation. (1580, Ch. de René d'Alençon, ap. Duc, *Herbergement*.)

HERBAILLE, erb., s. f., collectif d'herbe :

L'espece de son poinz li voit en *Herbaille*.
(*Chev. au cygne*, II, 5064, Hippéau.)

Sire, je sai tres esair
C'on plante en tel cortil saille,
C'autre *erbaille*
I vient par mauvès terroir.

(BRET., à *Greenier*, Nat. Chr. 1490, p. 166.)

Gracieu en mil. v. a terre sur *Herbaille*.
(Ciperis, Richel. 1637, p. 91.)

Norm. et Canada, *herbaillies*, herbes de rebut, sarclures de jardin.

HERBAJAGE, VOIR HERBERGAGE.

1. HERBAL, erb., s. m., lieu couvert d'herbe :

Gaderais se frestance devant touz en *Verbal*.
(Les *Vieux du Paon*, Richel. 368, p. 91.)

2. HERBAL, erbaut, s. m., mois de juin :

En fevrier, en mai et en *erbaut*. (XIV^e s., *Rôle de Colonges de Porrentruy*, Mon. de l'év. de Bâle, V, 310, Trouillat et Vautreux.)

Ou mois de septembre ou *Verbault*. (Vers 1436, *Rôle de St Ursanne*, ib., V, 331.)
Impr., septembre ou *erbaulte*.

3. HERBAL, adj., d'herbe :

..... Cazoistrom sans faute
L'herbe triomphante royale,
Laquelle ont nommé minerale,
Aotuz philosophes, *herbale*.

Petit traité d'Alchimie attribué à Arnaud de Villeneuve, 804, Meoan.)

— Se dit des ruisseaux qui arrosent les prés :

Ruisseaux *herbaux*, ou que soit vicinaux,ervans pour l'arrosement des possessions les particuliers seront bien detenuement enrelenus par ceux qui s'en aydent et servent. (*Const. d'Aouste*, 1588, p. 389.)

HERBAN, erban, arban, heriban, s. m., dans sa plus ancienne signification marquait un cri public fait de par le roi à es vassaux pour aller servir à l'armée; une citation, un appel fait aux nobles et hommes de fiefs pour aller à la guerre; à designé plus tard l'armée que l'avaient ces mêmes vassaux pour n'avoir pas obéi à la convocation; ce mot s'est tendu à toutes les charges, prestations l'corvées que les seigneurs avaient droit d'exiger de leurs sujets en remplacement de leur présence à l'armée :

Quandam consuetudinem, quam habebat in vineis orum de Troncheio, et quod os vulgariet *herban* dicimus, Mollissemis ecclesie remisit, ministris suis interdicentibus ulterius de vineis monachorum *herban* exigerent. (*Pièce de 1101*, ap. Duc., III, 34, éd. Didot.)

Item pour les fimeages de tenemens, 7. s. VI. d., et pour les *herbans* des tenemens inhabités, C. s. p. (1383, *Denombrement baill. d'Am.*, Arch. P. 137, p. 133 v°.)

Aussi sont lesdits hommes serfs, a default de faire l'*arban* ou bien corvées, esmondables envers mondit seigneur de 7 s. 6 d. (*Cout. loc. de Luieres*, I, Nouv. Cout. gén., III, 1026.)

Pour le bian ou *arban*, doit payer audit demandeur quinze deniers tournois. (*Sentence des requetes du Palais pour les droits de servitude des terres de Chateauneuf, Beauvoir et St-Julien*, du 12 janv. 1610, ap. La Thaumass., *Cout. loc. de Berry*, p. 182.)

Lire ici deux exemples placés à tort à **ARBAN 2.**

HERBAGAGE, VOIR HERBERGAGE.

HERBAGIER, VOIR HERBERGIER.

HERBAU, VOIR HERBOUT.

HERBAUDIE, s. f. ?

HERBAUD, adj., désert, abandonné :

An servir à table paroit
Que la cours estoit moit *herbaud*.
(GIE. DE MONTREUIL, *Violette*, 1440, Michel.)

HERBAUDE, s. f., employé plaisamment pour ribaude :

En conflit y avoit des *herbaudes*, d'un costé et d'autre, qui faisoient rage de frapper. (DU FAIL, *Prop. rust.*, p. 87, Bibl. elz.)

HERBAUDIE, adv., gaillardement, en folâtrant :

Laquelle (femme) avecques eux s'en ala *herbaudant*, et tellement que depuis ilz furent bien a accord. (1412, Arch. JJ 167, pièce 16.)

1. HERBAUT, herbault, s. m., terme employé par les Angevins pour désigner un chien basset ou briquet. Suivant Le Duchat et d'autres étymologistes, en Anjou lorsque quelqu'un s'est mis sur un autre, on dit : il s'est jetté dessus comme *Herbaut* sur pauvres gens, parce que ces animaux se ruent ordinairement sur les gens qui vont aux portes des gentilshommes.

— Rabelais a dit, en détournant à un sens obscène cette comparaison proverbiale :

Frere Jan hannissoit du bout du nez comme prest à roussiuer, ou baulonier pour le motus, et monter dessus, comme *Herbaut* sus pauvres gens. (RAB., le *quart liere*, ch. II, éd. 1552.)

2. HERBAUT, VOIR HERBOUT.

HERBEGAGE, VOIR HERBERGAGE.

HERBEGE, VOIR HERBERGE.

HERBEGEMENT, VOIR HERBERGEMENT.

HERBERGERIE, VOIR HERBERGERIE.

HERBERGAGE, VOIR HERBERGE.

HERBERGEMENT, VOIR HERBERGEMENT.

HERBERGIER, VOIR HERBERGIER.

HERBELLIER, VOIR HERBILLIER.

HERBEILLON, erbeillon, - ong, erbelon, s. m., marchand d'herbes ?

Jehan *Herbeillon*. (1337, *Cart. Alex. de Corbie*, Richel. 24144, p. 22 v°.)

Jehan *Herbelton*. (Ib., p. 143 v°.)

Jehan *Herbeillong*. (Ib., p. 209 v°.)

Pic., *herbionne*, femme qui coupe ou arrache de l'herbe dans les champs pour ses bestiaux.

HERBEL, herbiel, s. m., pré, prairie :

Lors regarda li roys contremont les *herbiens*. (P. DE S. CLOOT, *Test. d'Alex.*, Richel. 24365, p. 136 r°, et Richel. 1531, p. 2 v°.)

HERBELEE, hierbelee, s. f., potion medicinale faite de jus d'herbes :

Bon pain, bon vin et le bon air
Aim assez mieux, par S. Wistasse,
Que tons lor oricuns ne face,
Ne que toutes lor *herbeletes*
Qui tantes bourses ont boules.
(MR. DE S. D., liv. 2, ap. DAC., *Herba*.)

Elles portent sur elles boistes et *hierbeletes*.
(GUILLOU LE MOISIR, *Pois.*, II, 87, I, Kerv.)

CF. HERBELIER.

HERBELER, v. a., faire paître :

De *herbeler* en blé en temps defendu.
Item qui est trouvé es blez vers *herbelant*
en temps defendu, il chiel en amende de cinq soulz. (BOUT., *Somme rur.*, 2^e p. p. 66, éd. 1486.)

HERBELETE, - elle, erb., s. f., dimin. d'herbe, herbette :

Et *herbeletes* et racines ausi.
(Les *Loh.*, Richel. 4988, p. 241.)

Et *herbeletes* commencent à lever.
(ABENET, *Enfances Ogier*, Richel. 1471, p. 1 v°.)

A Fissez d'avril, un tans done et joli.
Que *herbeletes* poignent et pré sont raverdi.
(Ib., *Berte*, I, 1, Scheler.)

Tous i a qui manguent avec lor pain les *herbeletes* qu'il aueut lasus. (*Chron. d'Ernoul*, p. 69, var., Mas Latrie.)

Un jour j la trovay dedus un pré seulette
Avecques ses brebis qui paissoient *herbelette*.
(BIBAC., *Berg.*, Daphnis et Thirsis, éd. 1581.)

— Espèce de jet, la courte paille :

Juies nous au roy qui ne ment,
Aux bars et a l'agnedi,
A ostes moi de Colinet,
A je ne pling qui ne feri,
Et dedens chambre a l'eshoï,
Et aussi auz adeviniaus,
A l'evainne et aux repouñians,
A *Herbelette* et aux risées.
(FROISS., *Pois.*, Richel. 830, p. 86; Scheler, I, 95, 220.)

HERBELOIS, s. m., petit herbage, petite prairie :

Et chascuns sans adougement
Retournera, et Lupalois
Coiement en ses *herbelois*.
(*Pastorale*, ms. Brux., f. 26 r°.)

HERBER, erber, verbe.

— Act., jucher d'herbe :

Herbare, *herber*, glager d'herbe. (*Gl. lat. fr.*, ap. Duc., *Herbare*.)

— Faire paître, nourrir d'herbe :

Erbée, bourrie d'herbe. (XIV^e s., *Dauhe*.)

steter, *Glosses et Glossaires hébreux-français*, 1878, p. 45.

Et si y a .xxv. communiis qui doivent de se pascir en sept ans une beste a laine, et pour ce ont plusieurs a laine *erbes* es diètes communes. (192, *Dénombr. du bailli de Caen*, Arch. P. 303, f. 61^{rs}.)

Comme le sapin est vendu certaine herbe a fourrage, sont herberaug poulaïn. (1142, Arch. H. 176, pièce 161.)

A la veue de Trebis et au palud de Stiracome de l'herbe de tribulus qui croist en ces lieux palud et foyez sont les chevaux herbez et curiez. *Art. de santé*, l. 377, in fin, la Minerve.)

Un veau de lait qui n'est encorcs herbé. (DU PINET, *Phon.*, XXVII, 16, éd. 1506.)

Herber, to graze, or feed on graze. *COTGR.*, ed. 1611.)

— Red., pâturer :

Plus de deux mil chevaux qui se herbernt, et... quatre a cinq cens hommes pour les garder. *Le Journel*, f. 43 r, ap. Sto-Pal.)

— Nourr., pâturer :

Et en empêchant le chemin des pes pour aller pasturer et herber es lieux dessus dits. (1290, *Chart. de Tabular. S. Quantin in insul.*, f. 7, ap. Duc., *Herbajure*.)

Li ditz religieux feront pasturer et herber partout a leur volenté au dit terroir. (1304, *Cart. d'Anoy*, Richel. l. 994, f. 80 r.)

— Couper de l'herbe :

Item il habitant de Bury... doivent avoir aïsement de herber en nostre terroir, es lieux en il ont aïsement de pasturage. (1343, *Cart. de St Vincent de Laon*, ap. Duc., *Herbajure*.)

— Se coucher, se reposer sur l'herbe :

Herber, to lay on the grasse. (Cotgr., ed. 1611.)

— Herbe, part. passé, couvert d'herbe :

Li place en joster on devoit estait belle, ample et unie, verte et herber. (Froiss., *Chron.*, III, IV, 12, Buchon.)

Le sor devant que l'on vouldra chasser faut... tuer un cheval et le mettre a deux ou trois pas d'are loin du bois, en quelque terre labourée et h. *herbe*. (L. DE CLAMORGAN, *Le Chasse au coup*, ed. 1658.)

— Ar unifié avec des herbes :

Mais ne savez, ce n'est avis,
A coudrai fu detourniez
Li herboris. Li via *herbe*.
(*Tristan*, l. 2193, Michel.)

Trop out ben del vin *herbe*
K' il n'estoit chef nomé.
(*Vie de St Gile*, 615, A. L.)

— S. m., liqueur ou philtre fait avec un jus d'herbe :

Une... *herbe*...
L'... *herbe*...
E...
(*Tristan*, l. 1377, Michel.)

Après l'...
L'...
(*Parlon*, 1917, Grapel.)

un habit de *herber*, s. m., logement :

M...
(*Tristan*, l. 67, Sten.)
de l'...
(*Tristan*, l. 11.)

Quant je pass a le Rin, tout droit a Saint Herbert.
Ne cuila pas que et cassent pris mi herbert.
(*Barz.*, 879, Scheler.)

HERBERTSON, voir HERBERGISON.

HERBERGAGE, - aige, herberj., herberg., herberj., herberage, herbarj., herbarj., herbarj., herberg., herberg., herberg., herbergage, herberjage, herberg., herberj., herberj., herbarj., herbarj., herbarjage, esberjage, s. m., logement, campement, tente, habitation, hôtellerie, auberge :

La terre estoit encor salvage.
Ni ot maison ne herbergage.
(*Wace*, *Brut*, 3365, Ler. de Lincy.)

Nubie vos otroi, une tiere mult large,
Que mult est bien garnie de blé et de bovese
Et de mainte cilé et d'autre herbergage.
(*Rom. d'Alex.*, f. 79, Michelant.)

Vingst lièzes vos heritages,
Vos terres et vos herbergages.
(*Rom. de S. Graal*, 2447, Michel.)

Je vi .i. moll bel mostier et moll riche
herbergege. (S. *Graal*, Richel. 2455, f. 9^{rs}.)

Trouver recet ou hermitage
Ou peust avoir herberjage.
CURETIN, *Pereval*, ms. Noup. H. 219, f. 222.)

Cherchant lez une riviere
S'en viendroit jusqu'en herbergage.
(*Ch. de Charlot*, Richel. 12560, f. 474.)

Faut erra par le bois qu'il vit un herberge.
(*De Gall. d'Angleit.*, Brit. Mus. Add. 15605, f. 145.)

Sire, par faire herberjage,
de vostre terre n'otroie.
(*Dobal*, 10620, Bibl. cl.)

Que illec pour ce li desor son herbergage,
(*Quat. pls Anon.*, ms. Metz, lin.)

Que vous laissez nostre loial ami...
prendre es bos de Villers dou vil bos et
branches et mort bos ce que mestier li sera
pour debrih son herbergage de Villers.
1233, Arch. K 28, pièce 3.)

Qui moult a riche herbergage.
GEFF., *Art. Estaz du monde*, Rich. l. 1526, f. 143.)

Maisons mult belles et amores
Her fist, et tout le herbergage
Que li convenait a monage.
(*Mir. de St Eloi*, p. 37, Poënie.)

Maïeur avoient del herbergage.
(*Vie du pape Grig.*, p. 191, Luzelic.)

El esinz arbres et cele este liere
Enchies Hamilté li sige
Quant lier la pris en li herbergage.
(*R. de B.*, *Vie de Paradis*, Jub. II, 11.)

Gi aur, dure perte
El grant folie aperte
Se li pranz herberjage.
(*Ch. de Miracle de Thaphie*, II, 29.)

Bene Dieu reciez, qui prist son herbergage
Es dans sainte Marie.
(*Cont. d'Esp.*, p. 21, Michel.)

De hors les murs dou herbergage. (Ch. de 1270, Arch. S., et O., A 987.)

Soient demorant et haient leur herbergage
a perpetuel de l'anz nostre maison de
Bonche. (s. pl. 1276, Salsator, ch. 3, 9^{rs}, Arch. Cher.)

An herbes gaingnables, au herbergages.
Ch. de 1278, Jarcy, Arch. S.-et-Oise, A, 28.)

En herbes gaingnables, en herbergages
(Même charte, vidimée en 1290, ib.)

Chou est aus mes mes sans herbergage.
(1290, 2^e *Cartul. d'Artois*, Arch. Nord.)

Les goleniz et les coingies
M'ont a mort es herbergages
Chevaliers, escarres et pages.
(*Tristan*, *Roy. Lign.*, 11846, W et D.)

La tierce chose qui me met
A visiter ton herbergage,
(*Basce de Conval*, l. ap. Dic., *Habergamentum*.)

De visiter ton herbergage.
(*Id.*, *Avs.*, 2670, f. 4 v.)

El il a tousjours le meilleur herbergage
a son chois. (*Reg. de la Ch. des compl. de Paris*, Richel. 2835, f. 113^{rs}.)

Dont je avoie toutes droitures, ch'est
assavoir chens, corvees, relies, ventes,
amendes et herbergages de brebis. (*Cart. noir de Corb.*, Richel. l. 17760, f. 67^{rs}.)

Cils ont leur derrain herbergage,
Que vous tenes en heritages.
(*Metam. d'Or.*, p. 65, Tarbé.)

Fesoit turner le real chemin par mi sa
sale a son runner de Alleson, pur ce
que nul estrange y dust passer s'il n'a-
voit viandue ou herbergage ou autre ho-
nour ou lieu du sien. (*Foutz. Fitz Har-
nour*, *Nouv. fr.* du XIV^e s., p. 412.)

Sousstenir en bon estat les maisons et
herbergages que li ont fait ou feront au
dit lieu. (1345, *Vente*, Arch. Loiret, Ste-
Croix, layette de Gemigny, A 11.)

Parmi les herbergages. (1350, *Rent. de la
Caprielle en Peule*, Hautecour, *Cart. de
Flo.*, p. 462.)

Pour pain, viu, viande, chevaux, *haber-
gige* et autres menus frais. (1360, *Rançon
du roi Jehan*, Arch. KK 40, f. 51 v°.)

A Ysi, aux autres vilvages,
ou ilz prendroient leurs herbergages.
(*Estz. Duché, Mirouer de Mariage*, p. 218, Grapel.)

Nous avons recen l'humble supplication
de nostre ami Richard, féu maistre des
œuvres de nostre duché d'Orléans, conte-
nant que nous avous en nostre dite ville
une place... si est ainsi que pour le *her-
bergage* es charges et besognes que ledit
suppliant a a faire pour nous... parmi ce
place ly seroit bien necessaire... par lui
ce aussi que li edifiera ladite place. (1448,
Lettres de Charles de Orl., portant bail
a rente de la halle aux *pell'liers*, ap. Le
Clerc de Douy, t. I, f. 311 r, Arch.
Loiret.)

— Cons payé en vertu d'un bail em
phytéotique sur toute sorte de propriété :

Antre recepte d'audit lieu par ledit
gouverneur audit lieu de Nuys des censés
ou *abergages* qui sont debuz chascun an
a mon dit seigneur a monnoye courant le
jour de la feste de saint Denis et sont de
huz sur plusieurs mes et maisons estab.
li audit lieu de Nuys, et s'ensuivent li
noms et les coufins des mes et maisons
qui doyvent les dites censés. (1404-1405,
Compt. de la prév. de Nuys, Arch. Côte
d'Or B 5562, f. 3^{rs}.)

Que ce four de les Fargos soyt refail
par ceux qui a present le tiennent a cens
d'abergage. (1423, *Ord. d'Amédée VIII*
Cart. de Bourg, p. 153, Brossard.)

Et encore au xvii^e s. :

El en herbergage et argent 58 sols et
denier. (21 juill. 1612, *Partage des bien*

d'Ant. de Moi et de Jeanne de Ligne, Arch. comm. Mortagne, cote 72, pièce 7.)

— La réception, l'hospitalité, le traitement :

La dame le reçut et fist grant *herbergage*.
Ains riens que il visoit ne fu vers lui salvage
(*Roim. d'Aliz.*, f. 79^v, Michelant.)

HERBERGAILLE, *herbergaille*, s. f., logement :

E les vos repairez droit a lor *herbergaille*.
(*Rom. de la rojanee Vaspas.*, Ars. 3201, p. 148^v.)

HERBERGANT, adj., logeable, habitable :

Le suppliant heste d'un hostel en la ville de Chasteau Thierry, lequel est *herbergant* et grant. (1410, Arch. JJ 163, pièce 21.)

HERBERGE, *herbergue*, *herbege*, *herberge*, *heberge*, *heberge*, *hierbergie*, *herberge*, *herberge*, *aberge*, *aberge*, s. f., logement, campement, tente, habitation, hôtellerie, auberge :

Guenes li cuens est veuz as *herberges*.
(*Id.*, 668, Muller.)

Li emperere ad prise sa *herberge*.
(*Id.*, 2188.)

Si esternit envers mei *herberges*, ne eridantz mes quers. (*Lit. des Ps.*, Cambridge, xxvi, 4, Michel.) Lat., castra.

Par ces *herberges* en zisent bien set vint.
(*Garin le Loh.*, 2^e chans., xxxv, p. 152, P. Paris.)

Quant vint cevalier
Lor viennent des *herberges* et un^o arcier.
(*Roim. d'Aliz.*, f. 62^d, Michelant.)

Ensi s'en revindrent en l'ost arcier, et alterent chascuns a sa *herberge*. (VILLEHARD., *Conq. de Constantinop.*, 143, Wailly.)
Ne *herberge* n'orent trouve.

(*La Dame a la licorne*, Richel. 12562, f. 38^v.)
Cant li chevetains vult remuer *herberge*.
(*Fais des Tatars*, ms. Turin L. V. 32, f. 198.)

Al remuer de la *herberge*. (*Id.*)
Ceulz qui eschapperent ne s'en fontirent pas a leurs tentes, mais aux *herberges* Theodorie, qui estoit legie d'autre part de la montaigne. (*Grand. Cron. de France*, Charlem., I, vii, P. Paris.)

Comment ce pourroit estre que le roy peut tenir *herberges* a si pou de gent comme il avoit. (JOINV., S. Louis, LXXXIII, Wailly.)

Par qui, il pourra tenir *herberges* dedans un an. (*Id.*)
Tandis que le roy fermoit Cezaire, j'atai en sa *herberge* pour le veoir. (*Id.*, *ib.*, p. 132, Michel.)

Le serjant vint en ma *heberje* deschans et en braies, sanz pluis. (*Id.*, *ib.*, p. 136.)

El ala droit a sa *hierbergie*. (JERAN DE TURY, *Hist. de J. Ces.*, Ars. 3353, f. 247^v.)

Trespassee les abarges et gardins et fosses.
(*E. de S. Gilles*, Richel. 25316, f. 87^v.)

El se departent en trois batailles, les deux pour assaillir a chascun tout des *herberges*, et l'autre par le milieu. (WACRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, II, 16, Soc. de l'Il. de Fr.)

Les Turques qui garloient les *herberges*... (*Id.*, *ib.*, p. 18.)

Que tost puist surprendre ses ennemis en prenant leur repast, ou de miel en leur *herberges*, on amucement depeuvreus. (Faisr. de PIZAN, *Charles V.*, 2^e p., ch. 33, Michoud.)

Adveue tenir a deux foiz et a deux hommesques simples mon *herberge* de... avec les appartenances tant en lies que en domaines. (*Adveue du seif de S. Jean sur Erre*, II, noim. 1401, Arch. de Solesm.)

Je annonce a entre vous tous prieurs, seigneurs, barons, chevaliers et escuiers qui avez entencion de toumoyer, que vous estes tenus vous rendre es *herberges* le III^e jour devant le jour dudit toumoy, pour faire de vos blazons fenestres. (Roi RENÉ, *Traictié de la forme d'unj toumoy*, *Env.*, t. II, p. 10, Quatrebarbes.)

El pres d'yecluy chasteau ont construyt, fait et basti plusieurs *herberges* et maisons. (9 oct. 1529, *Procés-verb.*, Arch. Youne II 713.)

— En particulier, la dernière demeure, le tombeau :

A sedue jura fut faite la *herberge*
A cel saint cors a la genue celeste.
(*Mors.*, xi^e s., st. 116^v, Stengel.)

— Endroit où deux bâtiments établis sur un même mur commencent à se séparer :

Quant en un mur appartenant a l'un des heritages n'y a, ou sont de l'autre costé assis corbeaux a l'endroit des planchers d'apertuy; ce signifie que celui auquel appartient l'heritage tenant ledit mur ou ledits corbeaux, a seulement droiet de *herberge* audit mur, et peut sur ledits corbeaux asseoir planchers, murailles ou autres edifices sans toutefois les enter dedans ledit mur. (*Cout. de Tournay*, Cont. gén., t. II, p. 948, éd. 1635.)

Assi est il loisible au voisin les estomper (fenêtres de l'autre voisin) en se servant du mur, et remboursant son voisin de la moitié jusqu'à l'herberge. (LOISEL, *Instit.*, p. 285.)

HERBERGEABLE, *hierberghalle*, adj., où l'on peut être hébergé, habitable :

L'un hostel *hierberghalle*. (*Compt. de 1386*, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HERBERGEMENT, - ment, *herberg.*, *erberg.*, *herbrig.*, *herberg.*, *herbeg.*, *herbeg.*, *hebergh.*, *eb.*, *herbergh.*, *harb.*, *haub.*, *hab.*, *arbery.*, *arbery.*, *abery.*, *arberg.*, *abery.*, *abery.*, *abb.*, *abergement*, s. m., logement, campement, tente, habitation, hôtellerie, auberge :

Mult i ont bels *herbergementz*
E de riches restoremeuz.
(*Bes.*, *D. de Norm.*, II, 11001, Michel.)

Où paisans, od povres gent.
Pre ne l'ia nul *herbergement*.
(*MARIN, Lai du Chevrefoil*, 33, Roq.)

Selone le mer n'ot chasteil en estant
Ne bore ne ville ne nul *herbergement*.
(*Amis et vailes*, 72, Hoffmann.)

Atout s'en torrent li pareot
Cascuns vers son *herbergement*.
(*Id.*, Richel. 375, f. 137^v.)

Rone dame, plaine de courtoisie,
En cui biautes a pris *herbergement*.
(*CHOUVAIS II BOUTILLIER, Chans.*, op. Martzner, *Alfr. Luder*, p. 39.)

En ces mes eures a pris *herbergement*.
VIENS D'ARDES, *Chans.*, ap. BIANX, *Trouv.*, *art.*, p. 467^v.)

Nos doinst eusan le glorie, et chel *herbergement*.
(*Ch. St. J. vis.*, 249, Herz.)

Hlacc prendrois *herbergement*.
(*Sept Sages*, 370, Keller.)

La paradis, biens sire, près *herbergement*.
Tot lor abandonastes fors a fru d'edement.
(*Ch. de Bourg.*, 2647, A. P.)

Si estoit cil *herbergementz* si celez vous non poist trover. (*Lancel.*, Richel. 751, f. 13^v.)

Li quans *arbergementz* se tient... (*Ch. de 1254*, S.-Sauv. pres la Rochelle, Arch. Vienne.)

Sauf ledits *herbergemens*. *Ch. de 1262*.
Preuv. de l'Hist. de Bourg., II, xxvi.)

Sur son *herbergement* de E. rofeinz. (12 nov. 1295, Arch. M.-et-L., B. 53, p. 123.)

Aymeri Fayamey et si parsonens i. d. de lor *arbergement*. (Arch. J. 192, pièce 64.)

Ledit *arbergement* de Lalou. (*Id.*, f. 13^v.)
L'hergement de Flay. (1309, Arch. JJ 41, f. 112^v.)

Les prez appartenant a l'aburgement dudit chevalier. (1311, Arch. JJ 47, f. 78^v.)

Cinquante solz derrent que il acquistrent de Guillaume Brune sus son *herbergement* et sus sa vigne dou tie Papelin. (1312, Arch. JJ 48, f. 133^v.)

Aient un *arbergement* a Saint Rogation. (1318, Fontevr., la Roch., Arch. Mame-et-Loire.)

La davant dite maison et le dit *arbergement*. (1320, *Id.*)

Offrant et voillant donner de l'aburgement de Paleu et du trois, cuves, inceres et autres parternies a garnizon de trois et de vignes, vergiers, desers, terres, maisons et autres choses appartenant audit *arbergement* sis cuns li. tourn. (1320, Arch. JJ 60, f. 13^v.)

Les prez appartenans a l'arbergement dudit chevalier. (1321, Arch. JJ 61, f. 23^v.)

Son *herbergement* de Benec appelle vulgairement le pré. (1329, Fontevr., pièce non cot., Arch. M.-et-L.)

La maison Grolea enclose entre les deux *arbergementz* audit Mons. Philippe. (1337, Arch. JJ 68, f. 13^v.)

L'arbergement de Beareprey. (*Id.*)

Cassons, quittons, le seigneur et l'arbergement de deux chevaux et de deux vaillours, que nous havons arbergement L'avour et paure en ladite eglise. (1337, *Ch. d'Enq. duc de Bourg.*, S.-Benigne, Privil., Arch. G., f. 10.)

Tenant a haubergement Jehanne. (1351, Arch. S. 208, pièce 7.)

Arbergement et zaiguerie de Boisguillon. (1359, Ayron, Arch. Vienne.)

Le lieu de Jampelmaye... le *herbergement* Jallec. (1372, *Denomb.*, du baill. de Constantin, Arch. P. 301, f. 8^v.)

Une dame estoit qui avoit son *habergement* delez l'eglise. (*Lit. du Chev. de La Tour*, c. XXXI, Bibl. *ib.*.)

Quant tu o ens vis prendre conrois et *herbergement*. (*Hist. des ducs de Norm.* et des rois d'Englet., p. 66, Michel.)

Sur l'arbergement de Vougonn. (1465,

Compt. de l'aumôsn. de S. Berthomé, f° 17 v°, Bibl. de Rochelle.)

Et s'il demande certaines choses ou il n'aût herbergement ou pre dont les choses n'aient accoustumée estre labourées, ou si ce n'est terre close ou n'aût herbergement, celui qui fut la monstre et la sold' cerner et faire sa monstre et la deviser comme dit est. *Cout. de Bret., f° 74 r°.*

Boys qui porte fruit en herbergement ou loys de coupe. *Ibid., f° 65 v°.*

Fa un corps grand bien rarement
S'asse prend son cherement.
(Gaut. de Nain. Tresor des Seigneurs, Anvers 1768.)

A Me. le banderol pour plusieurs journées et vacations par luy aveç son recepveur faictes a Berne porsuyvant l'abbeyement des corvées et fourages. (Juin 1587, *Alloucat., Arch. Cossonay.*)

Ne devra le possesseur et tenancier en reconnaissant au seigneur moyen payer aucun entree ny autres charges, ny frais pour son albergement et investiture. *Cout. d'Aoust, 1588, f° 223.*

S'il n'y a qu'un manoir roturier aux champs, anciennement appelé *hebergement* et chef d'heritage, en toute la succession, l'aîné peut avant que faire les lots et partages, déclarer en justice qu'il le retient, avec la cour, clos et jardin, en baillant re-compense a ses puînez des heritages de la mesme succession. *(Cout. de Norm., art. 357.)*

On trouve au XVII^e s. :

Lundi je seray a Chantilly, où je fais estat de coucher deux nuits, s'il plaist à Sa Majesté m'y donner *hebergement*. (22 sep. 1638, *RICHÉL., Corr., VI, 190, Doc. inéd.*)

— Sorte de contrat comprenant une somme d'argent payée une fois appelée entree, et une cense annuelle plus ou moins forte, suivant que l'entree avait été plus ou moins élevée :

Et est fait le present *abergement* des dictes deux raisesz sanz la cense annuelle et perpetuelle de huit douzaines de laus telz que dessus payables et rendables en la maison de leurs dictes Excellence a Rommouostier tous les cens sus le dict terme de Noel. (10 juill. 1623, *Arch. Lau-sauze, Rommouostier, Doc. de la Suisse rom., V, 673.*)

Besaneon. *abargement*, (XVII^e s. arc.)

Les magons de la Grouse appellent *abergement* l'action de mettre le toit d'une maison en construction à l'abri des intemperies en le couvrant de tuiles posées provisoirement.

L'*abergement* est un nom de lieu très répandu, princip'ement dans toute l'étendue de l'ancien royaume des Burgondes. On le rencontre dans les départements du Jura, de l'Ain, de la Côte-d'Or, et dans la Suisse romande.

Nom propre. L'*Herbergement*.

HERBERGERE, — *ouv.* — *ur, e-ur, -jeur, -jur, hob., ob, heb., ub., haub.,* celui qui herberge, hôteleur :

Azer ont el l'avez her.
E chamberlens e es, quers.

*Herbergiers e pantonniers,
Ki chevas moiment e samiers.
(Rou, 3^e p., 2099, Adressen.) Var., herbergiers.
(Richel. 37, f. 2^e l^e.)*

Vientent carum, vientent vatlet,
Vientent sanz, vientent brichet,
E li curin e li veltrier,
E li chistras e li beraier,
E mareschaus e herbergiers.
(Tristan, III, 81, Michel.)

En bourgeois... qui soloit estre
Herbergiers de gent estrange.
(L'Escaulte, Ars. 3319, f° 52^e.)

Menarz estoit li herbergiers,
Devant son huis estoit li berres,
Qui vivoit de herbergierie.
A Menart portoit grant envie,
Por ce qu'il hostes et sovint.

(*PRAX GAULIER, Vie de S. Martin, p. 97, Bourrasé.*)

Robers li herbergiers. (1241, *Ban de tréf., Bibl. Metz.*)

Por tant qu'il soit gentius, debonnaires et fraus,
Et certains herbergiers, a l'ostel deloizans,
Por premdres e l'ostel de saïces connoizans.
(Doctrinal, Richel. 19152, f° 102^e.)

Se noteniers, hosteliers, herbergiers,
lavenniers, reçoivent autrui choses, il en sont tenuz inement. (*Liv. de Jost. et de Plet, III, 13, § 4, Rapetti.*)

En maison de herbergier. (*Stat. de Paris, Vat. Ott. 2962, f° 82^e.)*

— Qui a un herbergement :

Les essers et la chaux, qui se font par ses hommes et *abergiers* ez jonz, sont par son fiend. (1380, *Reconn. au seign. de Neuchât., Neuchât., Arch. du Prince, 3^e, n° 27.*)

Elionne Oydel, Tovenin Despisse, *abergiers*. (26 nov. 1417, *Reg. consul. de Lyon, I, 89, Guizé.*)

Que les trois fours soyent divides entre ceulz qui les tiennent en albergement... Et par ce moyen estre mis lesdits fours a la main de mon dit seigneur, les dits *abergier* et ceulz qui de present les tiennent soyent et demeurent quietes de la pension accoustumée de paier a cause des dits fours a mondit seigneur. (1423, *Ord. l'Amédée VIII, Cart. de Bourg, p. 153, Brossard.*)

— Fig. :

Soit son cuer d'enny herbergier,
Et de son soner le torceur.
(A. CHART., Lit. des quat. dames, Orléans, p. 617, édit. 1647.)

— Adj., qui aime à donner l'hospitalité, hospitalier :

Il estoient herbergier
Et bon terrien doner.
(Grim., Bible, 202, Wolfart.)

Courtois et biaux herbergiers.
(Mant, Jus des Saz., Ars. 3412, f° 139^e.)

Hospital, herbergier, logeur. (*LA PORTE, Epithetes, édit. 1571.*)

— Fémi., herbergieresse, — *erresse* :

La femme... se elle norrist filz (est nommée) herbergieresse. (*A. DE MARNO, Ep. d'Abeil. et d'Hel., Richel. 920, f° 177 r°.*)

On trouve herbergieresse employé substantivement pour maison herbergieresse, maison où l'on loge, auberge :

Se li sers on li fiz noime la nef on la verne ou la herbergieresse, je eue que ece

aucion est contre aus. (*Liv. de Jost. et de Plet, III, 13, § 7, Rapetti.*)

P.-é. l'ex. unique de cet emploi est-il faulif.

HERBERGIE, herb., herbergirie, herberg., herbeg., herb., herberg., aberg., eberg., s. l., logement, habitation, hôtellerie, auberge :

Ardent paleris et grans herbergieries.
(Les Loh., ms. Berné 113, f° 51^d.)

Ainz qu'une nuit ne prist herbergie.
(Aleschans, 2332, ap. Jonckh., Guill. d'Or.)

Vient en la cité, prendent herbergie.
(Chanson de Jérusalem, 228, Meyer, Rec., p. 274.)

S'en vont par les maisons prendre herbergie.
(Cher. au cygne, 21252, Reiff.)

Que il (l'abbé et le convent) aient... leur usaire... de vil hos a leur herbergieries. (1218, *Arch. K 28, pièce 3.*)

Guimars et Othes et Teris,
Ki mont fu prus et bien noris,
Et Yvoies, cil d'Yvoies
I prist aveç herbergie.
(Mousk., Chron., 9141, Reiff.)

Li baron sont alé a l'or herbergies,
Et Karles est remes couronnées et plains d'ire.
(Gât de Bourg, 3173, A. P.)

Ou parfont puis d'enfer m'ont fait herbergie.
(Despoisson de l'ame, Var. Chr. 367, f° 41^b.)

Il choisit des paiens les granz herbergies.
(Flooz., 1207, A. P.)

Siro, il est melades en sa abergerie.
(Ibid., 1621.)

Onques a Jhesu Christ ne place
Que vilainz ait herbergie
Avec le fil sainte Marie.
(RUTEL, le Pel au Vilain, 13, ap. Montaiglon et Raynaud, Fabl., III, 103.)

Loiautez est morte et perie ;
C'estoit sa monjoie et s'escaingne,
C'estoit sa dame et sa compaigne,
Et sa mestre herbergierie.
(Id., la Complainte de Constantinoble, Jub. 11, 106.)
Var., herbergier.

James puelle n'aura de vos envie,
Ainz garderez ceste herbergie
K'escole i entre ne cornele ne pie.
(Ottel, 201, A. P.)

Se je ois la gaîtant assa herbergie
Ferez vous paînt assa la crierie ?
(Charles le Chauve, Richel. 24372, f° 12^e.)

Celle nuit ne trouva point de herbergie,
I. grant pumier sauvage choisi a celle fie.
(Ibid., f° 29^e.)

Il a belles herbergieries,
Il a fours, il a herbergies.
(J. LECURVE, Resp. de la mort, Richel. 991, f° 13^e.)

Ne d'escriz de leur d'osteil, ne d'escriz d'abergerie, ne d'escriz d'heritage on lai-ce a cens. (1326, *Hist. de Metz, IV, 33.*)

Et tant le va print toute la compaignie
Que Bertran s'en revint a sa herbergie.
(Civ., du Guesclin, 2998, Charrière.)

Tez dieux charnelz, la doulaute folie,
Au parfond puis d'enfer nous font abergerie.
(Debat du Corps et de l'Amé, Anc. Th. fr., III, 340.)

L'hoste de l'abergerie du petit pont
(L'Estroile, Mém., 1^{re} p., p. 172, Champ.)

— Logement militaire, campement, l'ensemble des tentes :

Vint a Bourges o sa grant compaignie.

Granz liuz. liuz. dires d'erbergierie.

HERB. LEDEP. *Enqlq. de Candie*, Richel. 25348.
 f° 91 r°.)

— Hospice :

S'arôie bien mestier d'avoir herbergierie

Pour le mien cors carir de ce mal qui m'aignie.

(*Cher. au cygne*, 11078, Reiff.)

HERBERGETE, *herbregete*, s. f., petite habitation :

Le fils ansupé doit avoir la principale meson ou herbergete suffisent. (*Très anc. cout. de Bret.*, CCXII.)

HERBERGIEE, *oberberge*, s. f., campement :

Quel part alomes nos ? Où est nostre obergee ?
 (*Entr. en Esp.*, f° 178 v°, Gautier.)

H. HERBERGIER, *erbergier*, *herbergier*, *herbergier*, - *guier*, *herbager*, *harbergier*, *harbargier*, *herbregier*, *herbrigrigier*, *hierbergier*, *herbreghier*, *herbigier*, - *jier*, *hierbigier*, *hierbregier*, *hierbrighier*, *hierbergier*, *hierbergier*. - *gher*, *hiebreghier*, *oberbergier*, *arbergier*, *ahbergier*, *abergier*, *albergier*, *uberger*, *arbovger*, *herbargier*, *herbregier*, *esbergier*, *lauberger*, *elbergier*, *aobercier*, verbe.

— Act., loger, primitivement en parlant d'une armée :

Vostre ost *erbergerin*, so vos le commandez.
 (*Pariss.*, 2989, A. P.)

— Loger, en général, et héberger, donner l'hospitalité :

En paradis los a *arberget*.
 (*Passion*, 388, Koschwitz.)

Quar me *herberges* par Dieu an ta maison.
 (*Alexis*, xi^e s., st. 44^e, Stengel.)

Les povres herbergier et païssez et vesteiz.
 (GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 4 r°.)

..i. des votres avans a Defur *hierbergies*.
 (*Revue d'Aliz.*, f° 73^e, Michelant.)

Et herbeja moull volentiers les povres.
 (Anonymous, XII^e s., dans l'*Hist. litt.*, XV, 484.)

En une abbeie u il estoit herbergies.
 (VILLEH., 691, Wailly.)

De cho dont cil sont descharchié
 N'en paradis sont herbergie.

(Gaut. de Metz, *Vie du monde*, Richel. 2021, f° 82^e.)

.. Ne soit si hardis qui le *hiebergie*.
 (1262, *Bans aux échevins*, Orl., ass. s. les drap. de Douay, f° 4 v°, Arch. mun. Douai.)

Sire, se ne herberch nul home,
 S'il e ne fait le commandement,
 Dont vos vees l'enbreveant.
 (Blancaudin, Richel. 19152, f° 178^e.)

Uns preudons vint, si m'abandone
 Son hostiel por moi herbergier.
 (RICH. le Dit d'Ypoicise, Jub., II, 67.)

De son cors herbergier et servir et garder.
 (De St Alexis, 609, Herz.) Var. du ms. Oxf., *elbergier*.

Jehans loua une masou grant et bielle,
 et si herbergia la bonne gent. (*Flore et Jehane*, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 123.)

Je lo bien que vous louons une tres

grant masou, et jou akaterai del vin et herbergierai la bonne gent. (*Ib.*, p. 125.)

Et arlerroit les pelleriens.
 (Mir. N.-D., Richel. 818, f° 32^e.)

De herbigier povre ne rike. (1295, *Don.*, Arch. comm. de Mons.)

Se nos *hierbergies*. (*Ib.*)

6 livres 18 sols pour le signour de Laxelcide (La Chalade) et messid' d'elzezenges herbergier celui samedi au soir en la ville de Lonvy, fors dou chastel, bieu a 60 chevaux, ... et le diemenge au diegneir seuz l'avoine as chevaux. (1318, Arch. Meuse B 1847, f° 4 v°.)

Hospitalux ou les povres sont *esbergies*. (1344, *Ord.*, XII, 71.)

Item si faut toutes les nuits herbager de xl. a .i. povres. (1374, *Arch. hospiti.* de Paris, II, 44, Bordier.)

Deux jeunes hommes qui estoient en leur maison *abergez* sus le titre de hostes et d'pelleriens. (J. LEGRANT, *Liere de bonnes meurs*, f° 36 v°.)

Conforte vefves, orphelins,
 Aberges povres pelerins.

(*La Doctrine du Pere au Fils*, Pois. fr. des xv^e et xvii^e s., II, 241.)

Herberger — lo herborowe. (DU GUEZ, *An Introduct. to lo terne to speke french trewly*, II à la suite de PALSGRAVE, éd. Génin, p. 948.)

Item combien que tuit cil qui avoient prez fussent tenuz a herbergier les chevans un commandement le seigneur tant de fois comme li sires y envoioit deus chevans a foim et a liiere, lidit bourgeois desore en avant n'i seront de rieu tenuz a herbergier, se ce n'est a Pasques, a la Pentecouse, et a la Toussainz, a Noel et quant li sires devenra chevaliers, et quant li mariera ses enfans tant seulement, et adont pourra envoier li sires deus chevans tant seulement une nuit a chascun termine dessusdit en toutes et en chascune maisons de ceuz qui auront prez a foim et a liiere. (1312, Arch. JJ 48, f° 118 v°.)

— En parlant de choses matérielles ou morales, loger, renfermer :

Ne ke nus de l'aloiance ne pest herbergier sen avoir en Engleterre. (1261, Arch. mun. Douai, Cart. L, f° 29.)

Qu'il est sers a trestons les viecs,
 Et trestons en soi les herberge.

(*Id.*, 19136, Méon.)

Toutes les bonnes leches avoit herbergies en soi. (*Cron. de Norm.*, ms. Berné 307, p. 128^e.)

Pour tonneaus et pour autres vessours a harbergier ses vins. (1317, Arch. JJ 56, f° 37 v°.)

Si ad le ventre bien large a herbigier deus gans dedens. (*Foulques Fitz W'arin*, Nouv. fr. du xiv^e s., p. 62.)

Unez chappiteau pour herbergier et porter les cloches. (1385, Arch. MM 31, f° 6 v°.)

Une petite tablette d'argent a scavoir les heures, herbergiee en un estuy de cuir. (*Beuveit du duc de Normandie*, ap. Labordy, *EMARE*.)

— Par extens., dans le sens de caser, d'habiter, de proposer :

En este marche m'a herbergié Pepins.
 (*Gar. le Loth.*, 3^e chans., I, P. Paris.)

— Réfl., en parlant d'une armée, camper, dresser ses tentes :

Cele nuit convint Karles que as chans se herbert
 (J. BOP., *Saz.*, LVIII, Michel.)

Son pavill a fait tendre et l'os se herbergie.
 (*Revue d'Aliz.*, f° 50^e, Michelant.)

Par deça Esqagnole s'est ly os herbergie.
 (*Cher. au cygne*, 21760, Reiff.)

Or s'est li amirans tendus et herbergiez.

Tot aviron la tor a ses homes logiez.

(*Simon de Poaille*, Richel. 368, f° 174^e.)
 Puis entendirent lor lres et lor pavellon et present tere et se herbergierent au mieus qu'il porent. (*Chron. de Rains*, c. XI, L. Paris.)

— Se loger, prendre logement, en général :

En la cité c'est ales herbergier.

(*R. de Cambrai*, Richel. 2193, f° 103 v°; A. T., v. 6237.)

Et se nous n'avons nul tref ne nul anculte, dist Pierres de Douay, ou nous nous puissions herbergier, entons nous dist as cuns ausi comme maistr ? (H. DE VALENS, *Contin. de l'hist. de la cong. de Constant*, 590, Wailly.)

Si di a Gavain

Qu'il se herbert d'usqua' demain.

(*Atre ger.*, Richel. 2168, f° 13^e.)

La se herberge chies nu oste fon.

(*Amis et Amies*, 63, Hoffmann.)

Si me herbijas ches envie.

(R. de Hon., *Rom. d'enc.*, Oxf., Bodl. Digby 86, f° 98^e.)

La herbergier se vindraut.

(*Id.*, ms. Corsini, f° 133^e.)

Chies son oste s'an vint, qui moult fit a prisier,
 Ou se soloit sovant richement aberger.

(*Flores*, 148, A. P.)

Floevanz se herberge chies Galofré le frane.

(*Ib.*, 2160.)

Il vint a Marseille sour mer, et se herbergia en l'ostel francois u mesire Robiers et Jehan manioient. (*Flore et la Bielle Jehane*, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 126.)

La nuit viurent a une boine ville, et illuce se herbergierent. (*Comtesse de Pontieu*, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 180.)

Il mèmes a la reyne s'herbergerent en...
 (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 38 r°.)

Du frere qui ne se alberge en la maison de l'ospital. S'aucun frere va en aucune cité, en chastel ou en ville et en celui lieu a maison de l'ospital, et ne se albergera en la dicte maison, mais se alberge en l'ostel d'aucun seculier, soit en .xiiij^e. (1435, *Est. de S. J. de Jér.*, Arch. H.-Gar., f° 107^e.)

Le bon pelerin doit bien adviser qu'il ne s'alberge point en maison dissolue. (*Tresor de l'ame*, f° 47 v°, éd. 1494.)

Pour en Pesté s'herbergier.
 (*Debat de deux dem.*, Pois. fr. des xv^e et xvii^e s., V, 266.)

— Neutr., camper :

A un liuz d'illuce alerent herbergier.

(*Revue d'Aliz.*, f° 15^e, Michelant.)

Estes vos porpensies

Ou doies abergerier ? estes vos host lies ?
 (*Prise de Pampel.*, 393, Mussaïa.)

— Se loger, demeurer, habiter :

Tot entorn toi arborjaron.

(*Passion*, 59, Koschwitz.)

Felix le lin a sun saint cors herbergier.

(*Alexis*, xi^e s., st. 11^e, Stengel.)

Sire, liquens *herbergeret* en tnen pavillon
 un a liquens abiter et tnen saint munt ?
Les Des Ps., Cambridge, XIV, 1, var.,
 Michel.)

Mons plus pleust se vesoir
 Que vous a nos *herbergeret*.
Wact, Concorcion, Brit. Mus. Add. 15666,
 f. 74 r.)

Qu'on est pertrais tout enrien
 Puis *herber* ne jour et nuit
 Jurer et faire non deffait.
Memo. Les Let. li fable d'une souris, Richel.
 2198, f. 162 v.)

Tant qu'il vendrait a la maison de religion
 u il devloit vesir, si est bien tans
 de *herberger*, *Artur*, ms. Grenoble 378,
 f. 3 r.)

Ihes venoient *herberger*.
Garin, Les Etats du monde, Richel. 1526,
 f. 41 r.)

Et qu'ennoez touts vos enfans
 En quelque pays se ranzier.
 Sans jamais icy *herberger*.
Jaco. Murat, Destruct. de Troye, t. 189,
 pl. 434.)

Celle nuit les sours *habergerent* en celle
 deloye en une chambre assez mal disposee.
Le Braun du Calvinisme, p. 211, éd. 1614.)

— Fig., loger dans, rester dans :
 Com petit que je soie, amors est grant
 et boine volentes *herberghie* en mon enet.
Ren. le noeur, IV, 309, Meun.)

— Act., construire une maison, bâtir,
 entretenir, reparer un logement :

Que l'illit religieux n'ont mie preuve que
 s'il ont ent adient pris argent pour cesser
 de faire faire maison en le vic de Foulloy,
 et que l'illit conjoint papas commander
 a leurs homes qui lient a par d'eulz que
 quant leurs mesures sont vastes qu'il les
herberquent; et nient ne pient commander
 adit conjoint a homes desist religieux
 que il ont a Foulloy que il *herberquent* leurs
 mesures, soit ne pleist as dis religieux.
Cart. Noir de Corb., Richel. 1. 17760,
 f. 66 r.)

A vendre, a donner, a *herberger*. (1266,
Trailé Nonallé, Arch. Vienne.)

Doit servir de metre le bois qui est
 coupé et bois de Lome Rond en tel lieu
 que il puit estre mis en charre a *her-
 berger* le manoir de Quierreville. (*Anrès*
 de S. Ouen, t. 92 v., Arch. s. inf.)

El devoit baillier ces devant dis fousces
 de terre et non pas a *herberger* ne a en-
 seler. (1291, *Sent. de l'échiqu. de Norm.*, Arch.
 nonn. de Rouen, tir. 324, no 1.)

Celui lin moult noblement employoit et
herbergoient. (*Estories de Jer.*, Richel.
 2125, f. 99 r.)

Releust pour *haberger* menidit manoir
 le l'ent et nort bois pour ardoir. 1407,
Cart. de l'abb. de l'Évroux, Arch. P. 208,
 f. 4 v.)

Le manoir de l'ent et s'oubliendra a ton-
 courre, car ce de nostre dite ville qui est
 en tene et qui chet, et le *habergera* en
 present de l'ent et de l'ent, jusques a la der-
 niere et de l'ent, et nort d'arches au de
 devant de l'ent, *herberge*. 1418, *Let. de*
Ch. de Anet, poutant bail a veule de l'alle
deur pallois de l'ent, Le Clere de Douy,
 t. 1, p. 311 r., Arch. Loiret.)

De donec ne me a n'elz ed na... tenant,
 comme dit est, au que el *herbergera* ce n'ent
 au jour de non trespas de le troyveront.
(Testam. du 2 juan 1418), Arch. nonn. Douai.)

— Cultiver :
 Son manage planter et *herberger*. (27
 avr. 1326, plines, Arch. Nord, Cod. A,
 f. 88 v.)

— Adosser à un mur vilent :
 Si les dits religieux volent leole tourele
herberger en quelque maniere que il
 leur plaira, que il le puissent fore sans
 dangier. (1322, *Cart. de S. Pierre de Chartres*,
 ap. Du... *herberger*.)

— Donner à titre d'herbergement :
 Tous seigneurs premiers directs et ori-
 ginaires peuvent *alberger* leur nef a qui
 bon leur semble, soit a nobles ou rotu-
 riers. (*Const. d'Auguste*, 1588, p. 220.)

Quelz jadis abbé et convent de l'ab-
 baye du Lac de Joux *ayent* ex deviant
abergé une raisse assize sus la riviere de
 la Liornaz au village de la diete abbaye
 souz la cense de six douzaines de laus
 payables au mesme lieu, (10 juill. 1623,
Arch. Lausanne, Romanotier, Doc. de la
Suisse rom., V, 673.)

— Infir. pris subst., le logement :
 Administreront bien et souffisamment
 aus devant dits... toutes leurs necessitez
 de vivre, c'est a seavoir manger, boire,
 vestir, chancier et *haberger*. (1335, *Cart.*
de S. Benoît, t. 1, f. 162 v°, Arch. Loiret.)

— Construction, réparation :
 Ledit escurier a son ardoir en la forest
 et son *herberger*. (1404, *Denombre. du bail.*
de Rouen, Arch. P. 307, f. 415 v°.)

Pour son ardoir et *hesberger* en la fore-
 rest. (1415, *Denombre. du bail. de Caux*,
 Arch. P. 303, f. 112 v°.)

— *Herbergeant*, part. prés., rempli d'ha-
 bitations :

Et mis a grant destruction grant quan-
 tite de noz bons lieux *herbergens* et do-
 micilles. (*Let. mis. en man. d'un meurement*
joieur, Romv., p. 134.)

— Tenancier :
 A n'ez biens ames hon hommes franc
abergant d'anciennes costumes du Loche
 avons donnez et outroye... (1372, *Ch. de*
Jean de Valengin, Arch. du Prince, Neu-
 châtel, T. 9, n° 9.)
 A loutmes homes *abergoient* dou Loele.
 (10 mai 1382, *Ch. du sire de Valengin*,
 Neuchâtel, Arch. du Loche.)

— *Herbergé*, part. passé, rempli d'ha-
 bitations :

Vit grant vent, vit grant vile, vit tel bure *her-
 bergé*.
 (*Wyer. Hon.* 2° p., 3169, Androsen.)

Tout est comme il siet vins u *hiebre-
 gies* deviant et derriere en coste et en
 el. (1261, *Veule*, Taillier, *Rec. d'act. des*
XII^e et XIII^e s. enchaing. wail., p. 263.)

— *Herbergé de*, sur lequel on a fait
 telle construction ou telle plantation :

Lieu du Poelle *herbergé d'une tour* de
 forteresse, n'au on, count, consonees,
 sergiers. 1528, Ste-Radeg., Vouillé, Arch.
 Vienne.)

Fiel assis ou village de Prigny *herbergé*
 estant fait en maisons, vergiers... (*ib.*)

— Tenancier :
 Je au repris au hye... six et sept mes

vestuz et arborgies. (Sept. 1263, *Ch. de*
Sim. de Joinv., Ch. des compt. de Dole,
 V, Arch. Doubs.)

— Berry, *auberger*, *aberger*, couvrir, abri-
 ter; bourg, *cherger*; genoux, *aberger*.

2. HERBERGIER, *heberger*, s. m., syn.
 d'*herberger* :

Je ne prendray pas de la maison les
 veuls, ne les homes de tes *herbergiers*.
 (*Psaut.*, Richel. 1764, f. 68.)

— Fig. :
 Je ne seray plus vostre homme.
 Ne vous plus nostre menagere.
 Vous estes grande *heberger*.
 D'avoir tous les ans douze enfans.
 (*Farce de Jolvet*, Anc. Th. fr., I, 61.)

HERBERGIER, voir HERBERGIER.
 HERBERGISON, *herbergison*, *herbercison*,
herbergison, *hesbergison*, s. f., logement :
 Plus de XIII. lies entor et environ
 Ont propres lor os et lor *herbergison*.
 (*Les Chetifs*, Richel. 12558, f. 89 b°.)

Car en voians la fors a no *herbergison*.
 (*ib.*, f. 91 r°.)

Et los de la Serpente prendros *herbercison*,
 A une grant abele des cors saint Lasecon.
 (*Ren. de Montaub.*, p. 220, Michelant.)

Au bois de la Serpente prendrat *herbergison*.
 (*ib.*, p. 221.)

Car en enfer aurai *herbergison*
 Avec mon frere le conte Gaenela.
 (*Gaydon*, 1789, A. P.)

Ung merquedy y viarent prendre *hesbergison*.
 (*Hug. Capet*, 5931, A. P.)

HERBERGUE, voir HERBERGE.

HERBERIE, *erberie*, *orberie*, s. f., science
 de la connaissance et de la propriété des
 plantes; Rutheuf a composé un dit intitulé
Li Diz de l'Herberie, ou de *l'Erberie*.

Caus qui vivent de julberie,
 Vielent par devant le conte,
 Et tians i est qui fabliaux conte
 Ou il ot maite galerie;
 Et li autres dit *Terberie*,
 La on il ot maite rizee.
 (*Diz des Rufet*, Richel. 1593, p. 119.)

— Marché aux herbes, nom d'une an-
 cienne rue de Paris :

Et Saint Germain, que que nas die
 Le viel, siet pres de *l'Orberie*.
 (*Vers* 1325, *Egits. et monast. de Paris*, p. 30,
 Bordier.)

La pelite *Orberie* de Paris, (GUILLET
 DE METZ, *Deser. de Paris*, XXII, dans *Paris*
et ses historiens, 1867.)

Au delvant du jardinage, il falloit mettre
 le moulin a la bourse pour aller a la bou-
 cherie ou a l'herberie acheter de pilance.
 (DE PINET, *Plin.* XIX, 4, éd. 1605.)

Herberie, increase, provision or store
 of herbs. (COTEN, éd. 1611.)

HERBERIAGE, voir HERBERGAGE.

HERBERIEUX, voir HERBERGEOR.

HERBERISIE, *erb.*, s. f., pâturage :
 Vait entour le palais par une *herberisic*.
 (*Roman d'Alex.*, p. 41°, Michelant.)

HERBEYER, voir HERBOIER.

HERBIDE, adj., d'herbe :

De couleur *herbide*. (*Jard. de santé*, I, 347, impr. la Minerve.)

1. HERBIER, *hierb.*, *erb.*, s. m., lieu couvert d'herbe, pré :

Tot estendé l'abati en *Verbier*.

(*Les Loh.*, ms. Bern 113, f° 35^r)

Toute deshablé

S'assist sear *Verbier*.

(*G. Mosier*, *Mot. et Pansur*, du xiii^e s., Th. fr. au m. âge, p. 33; *Bartsch*, *Rom. et past.*, III, 13.13.)

La teste en fist voler devant li en *Verbier*. (*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. II 247, f° 157^r.)

Nos avons vandut... *Verbier* ki est deufers lou mur. (Noël 1235, S.-Sauv. de Metz, Arch. Mos.)

Et *Verbier* ki est deufers lou mur de la ville. (1280, S.-Sauveur de Metz, Arch. Mos. G 1710, n° 1.)

Ales, soies en cel vregier,

Biau lieu i a et bel *herbier*.

(*Rich. li bios*, ms. Turin. f° 129^b.)

Et li fist son espoit cheoir dessus *Verbier*.

(*Cuv.*, du *Cuesclin*, 745, Charrière.)

— Marché aux herbes :

Raffine... une racine que l'en vent sur les *herbiers*. (*Ménagier*, II, 246, Biblioph. fr.)

Bretagne, Côtes-du-Nord, St-Brieuc, Dinan, *herbier*, herbes : couper le mauvais *herbier*.

2. HERBIER, s. m., herboriste, botaniste :

Je ne suis pas de ces povres prescheurs, ne de ces povres *herbiers* qui vont par devant ces mestiers, a ces povres chapas mau corues, qui portent li boites et sachez et si estendent li tapiz; car teiz vent poivre et coumin et autres especes, qui n'a pas autant de sachez com il ont. (*RUTEB.*, li *Diz de l'Erberte*, I, 253, Jub.)

Jehan de Luaz et Oudin Monton. *herbiers* et apotecaires. (1379, Arch. M 116, n° 6, f° 10.)

Pour l'entretenement des pescheurs, oyelesurs, veneurs et *herbiers*, qu'il voutit estre expressément employez aux pourchas des bestes et plantes estrangeres de toutes les parties du monde. (*BELON*, *Nat. des oys.*, au roy, éd. 1555.)

Nom propre, *Herbier*.

1. HERBIERE, *erbiere*, s. f., empoisonneuse :

Aelbis et non li *erbiere*.

(*Mosk.*, *Chron.*, 28938, Reiff.)

2. HERBIERE, *erbiere*, *arbiere*, s. f., pré, prairie, gazon :

Plus ennement vu z ferai maiesiere

Que nesun nome qui soit en ceste *herbiere*.

(*Gaydon*, 9485, A. P.)

Et s'estoit joene et teore com rousee en *herbier*. (*Berte*, 989, Scheler.)

Et c'est la rosiere ou il n'avoit adonc que nue *herbiere*. (*Chron. de S.-Ouen*, p. 12, Michel.)

— *Herbier*, premier ventricule de l'estomac chez les ruminants :

L'*herbiere* et le josier coupe.

Et *Verbier* devez noter,

Ce vous veul aprendre et l'er.

(*La Chace dou cerf*, ap. Jub. *Nouv. Rec.*, I, 167.)

La sargoute toute premier,

Et puis le gossier et *Verbiere*

Enlevées bien et a droit.

(*Halle de Font-Guerin*, *Trés. de Vaucerie*, p. 51, Pichon.)

Metz tou costel environ demy pied de la hampe, en tenant a tes dois le jargelet et *Verbiere*, et encise tout entour le jargelet et *Verbiere*, sans descoupler, pour les descarnier, puis les laisse aller. (*Modus et Racio*, f° 22 v°, Blaze.)

Tire a voy la pance et la bouelle, et *Verbiere* s'en viandra avec la pance. (*Id.*, ap. Pichon, *la Chace dou cerf*, p. 23.)

Et puis preingue *Verbiere* qui joingt au chargel. (*Gast. Feb.*, Maz. 514, f° 57^r.)

El honte son costel au long du chargel et de *Verbiere* dedens la hampe. (*Id.*)

Puis tire a voy la pance et la bouelle, et *Verbiere* s'en viandra avecques la pance. (*Le bon varlet de chiens*, p. 44, Laacroix et Michel.)

— Trachée-artère des oiseaux, et par extension, gorge, gosier :

Perdu avans le chant de joye

Morte est toute joyeuse chere,

Pour nous reconforter le foie,

Il nous fait boire de la biere :

Cela nous refroistit *Herbiere*

Et desoeforte les gualois.

(*Regrets et Complainte des Gosiers alterez*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VII, 77.)

Donc, pour ester un tel abus,

Amy herba, je te conseille

Que plus en ce cas on sommeille.

Mais, pour éviter le flaqueau,

Rase ta barbe bien et beau,

Et ne te fie en ta barbierie

Qu'elle ne coupe ton *herbiere*.

(*Le Blason des herbes*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., II, 220.)

Sidre, cerroise, tout passe par *Herbiere*.

(*Bacchanal. et Chans*, dans les *Vaux-de-Vire de Bass.*, Jacob, p. 283.)

Tous oyeaux n'ont pas le jabot ou se recoivent les viandes, avant entrer en gossier, les uns comme les autres. Car quelques uns n'en ont point, mais pour ce devant mature leur a baillé un gosier moult large et ample, qui est ce qu'on appelle *Herbiere*. (*BELON*, *Nat. des oys.*, I, XI, éd. 1555.)

Mors, *herbier*, parse des ruminants, premier ventricule. Fr.-Comité, *arbiere*.

HERBERIER, voir HERBERGIER.

HERBILLEUR, *erbillieur*, *herbillieur*, fém., *herbilleresse*, *erbilleresse*, celui, celle qui emelle, qui coupe de l'herbe :

Puet en ses ablais prendre wages as *herbillieurs*, autant comme li propres messiers sanz rieurs demander lent. (1295, *Cart. de Ponthieu*, Richel. 10112, f° 351^r.)

Se li messiers trouve *erbillieurs* ou *erbilleresse*s es blais, soilles et secourjon, apres le delense faite par le majeur et presens eschevins, chacun est a l'amende de XII deniers caumbres. (1507, *Prév. de Beaucques*, Cont. loc. du baill. d'Amiens, II, 460, Bouthors.)

Ont les mayeur et eschevins... droit... d'establi ung messier qui doit prestre

serment de justement et fidellement exercer son office, qui a pouvoir de prendre et arrester tous chariots et charrettes, charrauns par faux chemins et sentiers, hostes, *herbillieurs*, et tous autres es cas dependans dudit office de messier. (*Const. de la ville de Boulogne*, Nouv. Cont. gen., I, 404^r.) Un autre texte porte *herbillieurs*.

Defense aux *herbilleresse*s de vendre leurs bottes d'herbes senou deriere l'église de S. Nicolas. (1563, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

On trouve au xviii^e s., dans un texte du Nord, la forme *herbilloire* :

Defenses sont faillies aux *herbilloires* de haïsses d'aller cueillir herbes es champs d'autrui. (1749, La Bassée, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HERBILLIER, *erb.*, *herbeillier*, verbe.

— Act., faire paître :

Quo il point *herbillier* en leur chensens toutes les fois que il vaurront. (1279, *Cart. de Ponthieu*, Richel. I, 10112, f° 350^r.)

Poué XXXVII. iiii. boafs l'esté darraïn passé. *erbillier* gros. (1363, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Et tendront lesdiz preneurs deux vasches qui seront audit commander en garde et qui seront et yverment et gouverneront par nuit et par jour sanz *herbillier* comme les herbes alourcies par les gens dudit commandeur. (1396, Arch. MM 31, f° 225^r.)

— Neutr., brouler de l'herbe, paître :

Les espoit *herbilliens* es gainages. (*PASSEYAT*, *Ouv.*, p. 22, éd. 1606.)

HERBIS, - *iz*, *erb.*, s. m., lieu couvert d'herbe, prairie, pâturage :

Le fils de la vierge herbis

Qui va devant par les herbis.

(*Rose*, ms. Corsini, f° 132^r.)

Erbiz, herbe. (XIV^e s., Darmesteter, *Glosses et Glossaires breux-français*, 1878, p. 45.)

Mais Lenois ont les berbis

Rassembleé en ny les herbis.

(*Pastoralis*, ms. Brux. f° 23^v.)

Les simples aigreaux et herbis

Poissans dessus les vers herbis

Bessent la teste contre terre. (*GRANGEON*, *les fables Entrepris*, I, 71, Bibl. elz.)

Je ne quiers pas, o bonié souveraine,

Deux nul arpens de pusis en fouraine

Ne mille boefs errantz par les herbis

Des monts d'Auvergne.

(*Ch. Fr.*, *Enlog. faicte par Marot et par luy au Roy presencie*, p. 38, éd. 1565.)

Et a venir ne terle

Donner secours a tes singls herbis

Et tes troupeaus errans par les herbis

De es bas lieux.

(*Id.*, *Lyt. rust.*, I, 317, éd. 1731.)

Fontaine, a tout jamais ta source soit payee

Non de meus gratuis, de mousses y *herbis*,

Mais idee de maïne perle a billions envee,

De diamans, saphirs, turquoises et rubis.

(*Ross.*, *Sonn. pour Helene*, II, lxxii, Stances sur la Font. d'Ilel, Bibl. elz.)

Maintenant je dirai la fable

De sot chevau et miserable,

Qui sa force ne reconnoist

Que le chief avec l'avantage

De sa rancore, d'un gainage

Leur commun *herbis* dechassoit.

(*J.-A. de Baif*, *les Muses*, I, III, f° 122^v, éd. 1619.)

Lant de troupeaux ne vont paissant par les herbes.
(J. Gouard, *le Flascou*.)

Notre, dans les herbes.
Plantureusement seconde.
(Cl. de Merveux, *Poés.*, p. 141, Duhamel.)

HERBISTE, s. m., herboriste :

Herbiste, comp., an herbist, or herballist ; one that understands the nature ; and temper of herbs. (Cotgr., éd. 1611.)

HERBOI, - *ei*, *erb.*, s. m., herbe, pré :

Mult li croisseit granz li *erbois*.
(*Bux.*, *D. de Norm.*, I, 982, Michel.)

Al premieraie encontreiz
Li ont si fait de-bruiseiz
De lincz tronchanz e fraisoinez.
Par mi esenz e par peitriues.
Qu'on poi d'ure de morz toz freiz
Beu si coverz li *erbois*
Que sus les morz erent li viv
Al fer content e al estrif.

(*Id.*, *ib.*, II, 1223.)

Ambla cum par ou bel *erbois*.
(*Id.*, *ib.*, II, 7696.)

Dux Nymes de Baviere est a pié an *Herbois*.
(J. Bon., *Sarz.*, cxxxviii, Michel.)

HERBOIE, *erboie*, s. f., herbe, pré, prairie, gazon :

Des ramasseiaus e del *erboie*
Les net correes (les fosses), qu'om nes voie.
(*Ben.*, *D. de Norm.*, II, 28741, Michel.)

feil les femelles mestroie
Et en la plaine e en *Herboie*.
(*Bestaire*, ap. Duc., III, 619, éd. Didot.)

Le descendis en *Herboie*,
Lez li soier m'en alai.

(*ANDRÉ DE DOUVE. Pastour.*, Dignans, *Trouv. de la Flandre*, p. 81.)

HERBOIER, *herbeyer*, *erboer*, *erbeer*, v. n., paître :

Herbo, bes, hui, *herboier*. (*Voc. lit.-fr.*, 1487.)

Faire paistre et *herbeyer* bestail. (*Cout. de S.-Sever*, *Cout. gén.*, II, 687, éd. 1633.)

— Se couvrir d'herbes :

Les demeures (du désert) *erhoéret*.
(xiv^e s., *Darimesleter, Glosses et Glossaires h'breux-français*, 1878, p. 33.)

Erbéret, se couvrir d'herbe. (*Id.*, p. 45.)

Erbérid, se couvrir d'herbe. (*Id.*)

HERBOIS, - *oys*, *erb.*, s. m., prairie :

Tant il est de cler s'anz que l'erbois en efface.
(J. Bon., *Sarz.*, c, Michel.)

Qui emmuntent prisons a force et a destrois,
Et chereit le bestail contrevail en efface.
(*Id.*, *ib.*, *du Guescl.*, 14883, Chartreux.)

Et misrent leurs chevaux en *Herbois*.
(*Perceforest*, vol. VI, ch. 52, éd. 1528.)

HERBOLEIE, s. f., médecine préparée avec des herbes :

Bon pain, bon vin et le bon air
Auz assez mieu par S. Ustace
Qu' touz leur oisinsins ne face,
Ne que toutes leur *herboles*.

(G. de Courc., *de l'Empereur*, Michel, 23111, t. 270.)

Cf. HERBLEE.

HERBOUR, - *our*, *erb.*, s. m., herbe, herbage, prairie :

Si s'entrebrassent par d'acort
Qu'andot chereit en l'erbor.
(*ACQUINOUS II BERNARS, Bartsch, Rom. et past.*, I, 56, 61.)

Qu'andui chereit en l'erbor.
(*Id.*, *ib.*, ap. Ler. de Lincy, *Rec. de ch. hist.*, I, 99.)

L'estandart des païens abati sus l'erbour.
(*Bast. de Baillon*, 1712, Scheler.)

Ensemel les abatut com li faux fait *Verbor*.
(*Hist. de Ger. de Blaz*, Ars. 3144, f^o 31 v^o.)

En la grant selve, ens el maior herbor.
(*Maraire*, 821, A. P.)

Le bras, a tout escut, li abat sus l'erbour.
(*B. de Seb.*, xviii, 364, Bocca.)

HERBOS, voir HERROUS.

HERBOSISIEN, s. m., celui qui est habile dans la connaissance des herbes :

Le sçavez vous mieulx qu'un medecin,
Qui est force *herbosisien*.
(*Farce du Badin*, *Ann. Lit. fr.*, I, 282.)

1. **HERBOT**, adj., pauvre, misérable :

Froiz l'raanz est, asez en a,
Ne mangera hui ce qu'il a...
Il est *herbot* si que jel sai.
Hui a sui bone pasture,
Truvé a gent a sa mesure.
(*Tristan*, I, 3938, Michel.)

Ainsi fait li mondes *herbot*
Dou plus rike et serf dou plus franc.

(*RECLES DE MOLENS, Miscerere*, st. 210, Van Hamel.)

Cf. HERBOUT.

2. **HERBOT**, voir HERROUT.

HERBOUS, - *os*, *erb.*, s. m., herbe, pré :

De morz laissent les doves plaines,
Les chans defors et les *erbos*.

(*Ben.*, *D. de Norm.*, II, 19133, Michel.)

Desous volent li hiaume et volent en *herbos*.
(*Quonm. d'Alx.*, f^o 43^e, Michelant.)

Naogis et pris lava vin qu'il ot mis ea *herbos*,
Les plaines li lava environ et eator.
(*Ren. de Montaub.*, p. 218, Michelant.)

HERHOUT, *herboust*, *herbot*, *herhaut*, *herbau*, s. m., famine, disette :

Ou se *herboust* devoit saillir
Qu'il se feist les lies failir
Que gens de faim mouir deussent.
Pour ce que pain de blé n'oussent,
Tant en pourroient releier
Ains que ce peust avenir.
.. n. aus devant ou m. en hui...
Que bien pourroit li faim abatre
Luz li peuples greis et menus
Quant li *herbos* seroit venus,
Si cum fist Joseph en Egypte.

(*Moë.*, v. 17873.)

Quant Andouer naspi, grant joie il ot ;
Par le pris lava un tel herhaut ;
Rougiens neoiseaux par si chantot ;
Lienz et une avasne qui rechantot
Et une vieille lisse qui lors alloit,
Li meue chate borgne li faim braioit.
(*Andouer*, Michel, 19152, 2^e 66^e.)

Et ne doit l'en pas souffrir que commun-
ment face *herboust* de ce que l'en doit avoir
convenable en hui et en lens. (*Lit. de Jost*, et *de Plel*, IV, 23, § 2, Itapellii.)

Si allous que la chetivete, que *herbau*,
le Dieu de misere et de povreté, ne nous
faille. (*Perceforest*, vol. II, ch. 46, éd. 1528.)

HERBOZ, voir HEUREBEUF.

HERBRAGON, s. m., partie d'une charrelle :

Les *herbracons* et espedtes des carretes.
(1541, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HERBRÉGAGE, voir HERBERGAGE.

HERBRÈGEMENT, voir HERBERGEMENT.

HERBRÈGERIE, voir HERBERGERIE.

HERBRÈGETE, voir HERBERGETE.

HERBRÈGIER, voir HERBERGIER.

HERBRÈGISON, voir HERBERGISON.

HERBRETEAU, s. m., arbréf :

Li me voie icy suer
A mes *herbretour* a gluer
Et si n' peuvent pas acendre.
(*Forc. Gath. de la Pippee*, xxvi, ap. Michel, *Poés.*, Gath.)

HERBRIGEMENT, voir HERBERGEMENT.

HERBRIGIER, voir HERBERGIER.

HERRU, *erb.*, s. m., herbage :

Tot li larris et li *erbu*
Sont arengié des abatus.
(*L'Escouffe*, *Arts*, 3319, f^o 41 v^o.)
... L'Outredotez
Fu parmi le destre costez
Feru au cheir ea l'erbu.
(*Merogis*, p. 190, Michelant.)

Qu'il grant cop ne feri et nu del helme agu
Ke li feus ea sailli ki esprent tu l'erbu.
(*Idem*, 3130, Michel.)

Vers le turnei s'en vet galopant les *herbuz*.
(*Id.*, 4475.)

HERBUE, *arbut*, s. f., terrain rempli d'herbes :

Cinq jourz en la grant *arbut*. (1265,
Lett. de Jean de Joinv., S.-Urb., Arch. H.-Marne.)

HERCE, *herse*, s. f., action fâcheuse :

Fortune n'aura ja tel *herse*
Sur nostre amour, qu'elle reverse
Nos volentes a la reverse.
(*AL. CHABRIER, Poés.*, p. 624, éd. 1617.)

HERCEMENT, - *sement*, s. m., action de herser les terres semencées :

Hersement de terre pour rompre les mottes. (R. Est., *Dictionariolum*.)

Hersement : m. A harrowing. (Cotgr., éd. 1611.)

HERCEOR, - *ceor*, - *ceur*, - *eur*, - *choor*, - *seur*, - *ssour*, s. m., garçon de charnu qui conduit la herse :

Li sont li *herceour* sa mere
Qui les terres sement et hercent.
(*Perceval*, ms. Montp., f^o 23^e.)

Li valer prent son chaceor,
Et va la ou li *herceor*
Hercotent les terres arees
Ou les avoines sont senees.

(*Id.*, f^o 2 v^o.)

Et si doit un *herceour* .ii. fois l'an a
jonnez. (*Lit. des jurés de S.-Ouen*, f^o 20 v^o,
Arch. S.-Inf.)

Et doit un *herceour* se il a cheval en
hon. (*Id.*, f^o 102 v^o.)

Li herceur. (Cout. de Vernon, Arch. Eure.)

Pour trois hercessours aveques un jument mis à hercier les arvaendes du Parc. (1103-1307, *Compt. de la Chartreuse du Parc*, Arch. Sarthe, B 4146.)

Les labourours et les herseurs qui les avoient hercioient sur les terres arees. (Perceval, f° 3^r, éd. 1530.)

HERCEURE, harceure, s. f., action de faire passer la herse sur les terres ensemençées :

Pour cens et harceures cent et noef sols. (1326, Arch. JJ 64, f° 107 r°.)

Herceure : f. A harrowing. (COTGR., éd. 1614.)

HERCHAGE, s. m., action de passer la herse sur les terres ensemençées :

Il doit .iiii. corvees de herchage. (Jurés de S. Ouen, f° 268 v°, Arch. S.-Inf.)

HERCHELEE, s. f., enfilée, réunion :

La Fricassee crostyllonee des antiques modernes chansons par une grande herchelee des plus memoriaux et ingenieux cerveaux de notre armer, Ronen, 1604.

HERCHELLE, voir HARCELLE.

HERCHEOUR, voir HERCEOR.

HERCHIER, voir HERCIER.

HERCHOOR, voir HERCEOR.

H. HERCIER, - chier, - ser, herchier, verbe.

— Act., frapper :

De loig li herceat, si font point et herseé,
En .xxx. liens li ont le cort navré.

(Aïssans, 5813, A. P.)

Ces .iiii. en anfer vos atendeat.

Cens lient, batent, fustent, pendent,
Hurtent, hercent, escorchent, foulent...
Cens qui firent les felonies.

(Rose, Richel. 1573, f° 166^r.)

Les sachent et tirent et hercent,

Et du sanc des cors se soillent.

(GILBERT, *Roy. lign.*, 19388, W. et D.)

Sy descenderent des montaignes aprez,
bien v. ou vi^r camelz, tons couverts de
rouge, quz, comme on seent depuis, por-
toient metal, dont la mytie procheine,
furent gretez canons et bombardes, dont
au matin herserent fors nos galles. (WA-
VRIN, *Ancienne. Cron. d'Englet.*, II, 74,
Soc. de l'Il. de Fr.)

— Absolutioin :

Entour lui fier, et haute, et herce.

(GILBERT, *Roy. lign.*, t. I, p. 299, Buchon.)

— Act., lirer, traîner :

Et puis fait li remanent de corps her-
chet en ladit bannes sans le grant pous, et
jettee en Monse. (J. DE STAVELOT, *Chron.*,
p. 311, Borgnet.)

La neif sont snehies

hors de l'avee atant, et si le sont hercheies
Trotalout ent le pont.

(JRA. DES FRANS, *Geste de Liege*, 31103, Scheler,
Gloss. philol.)

— Réfl., se traîner :

El Hersens par mult grant air

Royat Herminie sears.

A terre se valroint et herceat

Et porporant les peax i percent,

As demz axes detremont.

(Renaît, fr. F., 3159, Martin.)

El duel a de sa goit que bien cuide eragier,
Par .i. huis de sa chambre outre en .i. vergier;
Enz et fuiz d'Enfantes se valt aler bragier,
Mes la mort l'angoissa et fet agenillier;
Quant ne put plus aler si se prist a hercier,
La bele Resous l'est .i. recrier
Et ses jens et sa bouche li comence a biesier.
(Significat. de la mort d'Alex., Richel. 368,
f° 120^v.)

Elle se cuila relever

Mais elle ne se set tant hercher

Qu'el ne flechisse que ne fa.

Car la grant froidure qu'ele a

Li a les genoux enroisli.

(GREG. LEGOUAIS, *Fab. d'Or.*, Ars 5069, f° 24^v.)

— Act., percer :

En .v. lix fu bien Dien percé (Baccus),

Mais en plus de .v. est hercé

Le tonnel qui ce vin entonne.

(Le Mart. de saint Baccus, Jub., *Nouv. Rec.*, I,
263.)

— Mal entendre, mal comprendre :

Molt ait bien overte Pareille

Que ne li coviegne hercer

Ce que li rois li velt charger.

Sa raison saicho bien conter

Et conseil saicho bien celer

Quant que li rois comendera.

(D'un Marchant, Richel. 19152, f° 124^v.)

— **Hercié**, part. passé, traîné, souillé :

Plaisir sera au vieil mastin

De trouver son pastis herché.

(Farce de Frère Gillebert, Anc. Th. fr., I,
310.)

2. HERCIER, s. m. ?

Mais faisons la desure meuer ces prisonniers ;
Demain si les ferons mener a nos herciers.

(Gui de Bourg., 3696, A. P.)

HERCION, herson, s. f., avoir hercion à

quelqu'un, avoir affaire à lui :

CONCELE.

Elle (la France) a assez d'encembrement,
Et en fievers dernièrement

N'ay je pas eu a luy hercion

(G. CASTELL., *Concile de Basle*, vi, 36, Kerv.)

HERCOHE, adj., battu :

Je l'ai avant souvent retrait

Tout hercoché et tout contrait.

(G. LE LONG, *la Vierge*, Montaignon et Raynaud,
Fabl., II, 372.)

HERDAGE, - aige, s. m., troupeau :

Ne sera permis a aucun bourgeois de
chasser ou mesler bestes venants dehors
du lieu ou nouvellement acquises avec le
commun troupeau et herdage, ou sur le
commun pasturage, sans en avoir advertis
les mayeurs. (Cout. de Bouillon, xxv, 13,
Cout. gén., II, 864.)

— Droit d'avoir un troupeau séparé de
celui de la commune :

Les hauts justiciers, majeurs ou fonciers
peuvent tenir la herde ou troupeau a
part pour user de vaine pasture en leur
jurisdiction, bans et autres lieux esquis-
is out droit de parours, sans deroger a
ceux qui out droit de pareil droit de
herdage particulier. (Cout. de Luxembourg,
Nouv. Cout. gén., II, 372.)

Cf. HARDE.

HERDAL, adj. ; chemin herdat, chemin
par ou passent les hardes ou troupeaux
de bêtes :

Heritages assis sur chemin herdat, pas-
quis et autres aisanes de ville et com-
modité, sont tenus de cloison depuis la S.
George jusques a ce que les fruits et chas-
tels soient enlevéz. (Cout. de Gorze, XII,
45, Nouv. Cout. gén., II, 1091.)

Tous les heritages assis sur chemins
herdats. (Cout. de S.-Mihiel, Nouv. Cout.
gén., II, 1057.)

HERDANT, s. m., adhérent :

Non contrestant chose proposee au
contraire de par lesdiz Aubin, ses com-
paignons jurez et les vendeurs ses her-
dans. (1322, Arch. JJ 61, f° 418 r°.)

HERDE, voir HARDE.

HERDEIER, voir HARDIEN.

HERDELER, v. n., construire un re-
part :

Un fossé fist jeter aiant

Haut e large, roist e grant,

Par pas a fin fier

E par devant ben herdeler,

Par delant le passage

Al rei Dermot al far corage.

(Conquest of Ireland, 1014, Michel.)

HERDEMENT, voir HARDEMENT.

HERDER, v. a. ?

Ceulz qui retienent les oblations des
Trespasetz, et herdent baillier aulz egises
leurs donations comme gens infideles,
comme paiens et mescreans doivent entre
boutes hors de l'Eglise. (Prones d'un curé
de Cysaing, ms. Lille 100, ap. La Fons,
Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

HERDIER, voir HARDIER.

HERDIANT, voir HARDIMENT.

HERDOYER, voir HARDIEN.

**1. HERDRE, voir ENDRE au Diction-
naire et au Supplément.**

2. HERDRE, s. m., nom d'un officier
municipal à Saint-Omer :

Ke nus ne vieigne a neif ne tiegne se
neif a le costiere de le Westwode sor le
neif perdue et li herdre et verfire les
poent arestier. (1280, *Reg. aux bans*, Arch.
S.-Omer AB XVIII, 16, n° 407.)

1. HERRE, yere, s. f., pièce de terre :

Pour une terre et yere par luy vendue.
(1448, *Compt. du R. Hené*, p. 131, Lecocq.)

Une yere et une petite terre. (Ib.)

Cf. HÉREAU.

2. HERRE, s. f., figure, mine :

Li Bourgignon de Post le roy deserrant
Et vout justier a la gent d'Engleterre,
La comencement une moult laide herre,
Maint blanc haubere (y) derrompent et deserrant.
(Les Loh., Richel. 4988, f° 252^v.)

Dont, dist Grezoire ou bele herre :

Va donques tost e si l'aporte

Al povere qui se desconforte.

(ANCIEN, *Vie de saint Greg.*, 432, P. Meyer.)

Et li roi et li emperere
Faisoient chiere et bele herce
Et tenoient for et justise
Sans loier et sans covoise.

Benoit, s. Michelant.

4 **HEREAU**, *herreau, herau, erreau, ercu, ercu, eral, ayraut, arreau*, s. m., pièce de terre :

La moitié de l'errou ou la meison siet et la moitié de la terre don pré. (1275, *Amort*, Bourges, Arch. Loir-et-Cher.)

Sans être délé à prendre sur les erats et sur les appartenances. (1281, *Ch. St-Sauveur*, Arch. Loir-et-Cher.)

Sus un errou e sus dans meison. 4 fev. 1285, Arch. M.-et-L., B 54, f. 3.

E le li assistent e encores assient sus leur ayraut de Taxille e sus la vigne qui s'i tint. (1301, *Juym. de la cour de Montsoreau*, Fontevr., anc. tit., Arch. Maine-et-Loire.)

La moitié d'un herau. (Arou de 1315, Epts des Cles de Blois, Arch. P. 1478, f. 11 v°.)

Embrassement fet en l'errou. 1330, Arch. P. 26, f. 2. 1.)

Bois leur herau contenant un quartier. (1330, Arch. K 1311, f. 10 v°.)

Pour son herau et les appartenances. (16.)

Avons baillé a Jehan Perier... l'erreau de la Roche seant au territoire de Villelon en Saunlongne, si comme ledit herreau se compare et poursuit en coins, osches et places on soloit avoir meisons, contenant ledit herreau en toutes choses une septième de terre en environ. 1392, *Bail à vie du Harroun*, ou Surcouf de La Roche, Arch. MM 31, f. 165 v°.)

Dans le viton poitevin, comm. de Chef-Boutonne, *airaut*, ou *ayraut*, signifie cour, jardin, terrains vagues, le plus souvent, qui entourent la maison d'habitation.

2. **HEREAU**, s. m., sorte de tonneau :

Li supplant donna a icellui Jobanneaux nung cop sur la teste du sereau d'un herreau qui trouva. 1460, Arch. JJ 190, pièce 166.)

Nom propre, *Hereau*.

HERERIC, adj. ?

... Les espritz volastes

Et herericz...

J. Bouchet, *Ep. fam.*, t. III, p. 1453.)

HEREBOU, interj., terme employé pour exciter, animer, presser :

Les jurels compaignons de Trappe commencent a trayner un esten au bout d'un baston parmi ladite feste en disant et chant : *herebout, herebout* ; qui est a dire, qu'a vous j'our a la panne. (1393, Arch. JJ 144, p. 301 v°.)

HEREDER, v. n., hériter, posséder un héritage :

... Et a l'aynt un, l'avoir et passer,

Li passe tout en pour tout a plain,

Et li a hérité avec Crist *hereder*.

J. Bouchet, *Livre de l'art*, t. III, p. 10832, f. 200 v°.)

Vous merriez qu'elle vous des-herere (verbe)

Et qu'en a le hérité avec *herede*.

Id., *Ep. mor.*, II, III, p. 4543.)

Que vous puissez avec luy *hereder*
Lassus es croix en la gloire eternelle.
(16., II, III, IX.)

HEREDITABLE, adj., qui a droit à l'héritage :

Les successeurs *hereditables* ne vont point en ligne montant, mais en descendant. (*Chron. de J. Lu et Chrét.*, p. 15.)

De Jehan domesme ne soyz hereditable. (*Guignee, l'Espoir de puz*, I, 180. Béd. etc.)

HEREDITALEMENT, *hair., hered.* adv., en héritage, à titre héréditaire :

Haut et possoit *haireditablement*. Lundi apr. Touss. 1297, *Ch. du Cte de Nevers*, Hosp. de Nev. S. Lazare, Arch. Nièvre.)

A nourseir et tenir dudit Engrenan et de ses hoirs *perpetuellement, hereditablement*. (*Chart. de Ph. le Bel*, Richel. I, 9785, f. 64 r°.)

Perpetuellement et *hereditablement* a touz jours. (1529, *Vente*, Arch. S. 113, pièce 53.)

Donne, cesse, quite et delaisse *hereditablement* et *perpetuellement*. (27 oct. 1332, *Ch. de J. Blandin, garde du seau du Cte de Neve. en la prev. de Donz*, Abb. de Roches, Arch. Nièvre.)

Et par non de pure, simple et *perpetuelle* vente quite, cesse et du tout a toujours *hereditablement* transporte sans aucun rappel aux contreres et consurs de l'hospital de monsieur S. Julien. (*Pièce de 1336, Febv., Hist. de Par.*, V, 633°.)

Item, accordé est que ledit roy d'Angleterre aura les contes, cites, chastiaus, terres et isles et lieux avant nommes avecques toutes leur appartenances et appendances quelque part que li soient, a tenir a luy et a ses hoirs, *hereditablement* et *perpetuellement*. (*Grand. Cron. de France*, Les luis du bon roy Jehan, CXXIV, p. Paris.)

Et luy donna le jeune roy... nung estrelin pour nung denier de rente *hereditablement*. (*DEJ. LE BEL, Chron.*, I, 32, Polan.)

Le marquis du Pont, nommé Edmond, succéda en la duché de Bar et en la châtellenie de Cassel, excepté aucune partie laquelle il avoit donnée *hereditablement* a Robert de Bar. (*MONSTRELET, Chron.*, I, ch. 70, Soc. de l'hist. de Fr.)

HEREDITAGE, s. m., héritage :

Entrent en la cité, et requistrent ceaux que soient rendus li héritage a li biz de ceanz a cui Guaymere l'avoit tont ; et furent rendus li *hereditage*, et le pueple fu paiez. (*AIME, Yst. de la Norm.*, III, 26, Champollion.)

HEREDITAIRE, s. m., héritier :

Comme eux disans *hereditaires* dudit hie. (P. DESREY, a la suite de *MONSTRELET*, p. 114, p. 4. 1516.)

HEREDITAL, -el, adj., héréditaire :

A cause d'icelle sergenterie doy trouver sergent *hereditat* pour faire desservir ladite seigneurie. (1430, *Denombre. du bail. de Constantin*, Arch. P. 304, f. 76 v°.)

Jehan Le Pelletier, sergent *hereditat* de la ville et bourgeoisie de Conches. (1458, *Aveu du bailliage d'Evreux*, Arch. P. 294.)

Charge *hereditable*. (*Cost. de Norm.*, 1483, f. 58 v°.)

Desordz *hereditantz*. (16., f. 117 r°.)

Quant il y a entre parties aucun *correct hereditat*. (16., f. 180 r°.)

Contract *hereditat*. (16., f. 200 v°.)

Droit *hereditat*. (16., f. 206 v°.)

Et semblablement luy dist ledit Loys filz de Lothaire : Charles, mon cousin, tu tiens de present mon empire que de droit *hereditat* devoit avoir Loys filz de ma fille. (*N. GILLES, Annr.*, f. 157 v°, éd. 1492.)

Lettres *hereditales*. (*Cart. de N.-D. du Vau*, titre, Biblioth. Cherbourg.)

... Des Cartagiens tres exercez en mer ausquelz par leurs antecessors avoit ja esté laissée comme chose *hereditale* la gloire de la puissance de la mer. (*Le premier. des grans decades de Tit. Liv.*, f. 177°, éd. 1530.)

Et montrer ledit titre de roi Tres Christien lui estre non seulement *hereditat*, mais comme propre et p. eculier. (*GULL. BRIGONNET, Remour. au P. Jules II*.)

Viconte *hereditat* de Hotot. (11 juill. 1549, *Aveu de Jacq. de la Haye, vic. de Hotot*, Arch. Orne.)

Et pourtant que touche les contracts, portans alienation des choses *hereditaux*. (*Cost. d'Anjou*, art. 444, *Nouv. Cont. gén.*, IV, 576°.)

Outre le cuer *hereditat*.

(*Jon. Oeur. mesl.*, f. 102 r°, éd. 1583.)

Titre *hereditat*. (*D'ARCENTRE, Adv. s. les part.*, Comment., col. 1963.)

Portion *hereditelle*. (16., col. 2048.)

HEREDITALMENT, -amment, adv., héréditairement :

Paisiblement, perdurablement et *hereditalement*. (*Ch. de 1309*, Fontevr., Arch. M.-et-Loire.)

A tenir *hereditalement*. (1401, *Denombre. du bail. de Caux*, Arch. P. 333, f. 57 r°.)

HEREDITATION, -cion, *ered.*, s. f., héritage, succession :

Comme Alain Courtin... se lust nagueres fait maintenir et garder en possession et saisine de toute l'*hereditation* tant en meubles comme heritages. (28 octobre 1412, *Stat. de la preosté d'Orléans, au reg. des causes de la dite preosté en 1412*, f. 2, ap. Le Clerc de Donz, t. I, f. 219 v°, Arch. Loire.)

Cause des successions et *hereditations* de leurs diz pere et mere. (1449, *Partage*, étude Mallet, not. à Orléans, minute Arnoul Sarre.)

HEREDITAUMENT, voir **HEREDITALEMENT**.

HEREDITÉ, -et, -eth, *er., hereditat*, s. f., héritage :

O filz, cui erent mes granz *ereditz*,

Mes barges terres dunt j'avoie assez,

Mes granz palais de Rome la citez ?

(*St. Alexis*, x^{is} s., st. 81°, Steugel.)

Requier de mei e juy durrai a toi la tue *hereditat*. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, II, 8, Michel.)

Les lignes chairent a mei en tres beles choses, e la meie *herediteth* est bele. (16., XV, 6.)

— Les héritiers, la postérité :

Sulf fat un peuple, Sire, et beneis a la tue *hereditat*. (*Liv. Psalm.*, Oxf., XXVII, 12, Michel.)

Le *eredité* d'eals parmanable serat. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XXXVI, 18, Michel.)

Jacob, li funels de la sue *hereditel*. (*Ib.*, Cant. Moys., 12.)

HEREDITEL, VOIR HEREDITAL.

HEREDITEUR, *haer*, v. a., héritier, obtenir, posséder en héritage :

Et li loins et debonaies *hereditieront* la terre. (*Ps.*, Maz. 798, f° 92 r°.)

Amiables hommes seront ceulz qui *hereditieront* la terre et qui vivront en tranquillité de paix. (*Hist. de la Toison d'Or*, II, f° 106°.)

— Absolument :

Et ceulz qui souffrent et attendent Nostre Signour il *hereditieront* et demouront en terre. (*Ps.*, Maz. 798, f° 92 r°.)

L'usage de la vie ancienne n'estoit point que les femmes *hereditassent* avecques les masles. (N. GILLES, *Ann.*, f° 22 v°, éd. 1492.)

Pour parvenir a ceste felicite de mariage, ce d'eulz il veissent naistre lignage rapportant et *hereditant* nou moins a eux leurs peres et meres, que a leurs biens meubles et heritaiges. (RAB., *le Tiers livre*, ch. XLVIII, éd. 1532.)

HEREE, VOIR AREE.

HEREGE, - *eige*, *erege*, *hîrrige*, s. m., hérétique :

Ou *ereges* ou barbaris.

(*Vie des Peres*, Richel. 23111, f° 1304°.)

Si com sont juif et *erege*.

Qui en fauceot ont leur siege.

(J. LE MARCQ, *Mir. N. D.*, ms. Chartres, f° 9°.)

Les *hereges* reconfortoit.

(G. GUART, *Roy. lign.*, 4914. Buchou.)

Ja soit ce que il fust au commencement en l'error des *hereges*. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 82, Chabaille.)

Mauvais *hereges*. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 14°.)

Occisissent loz les *hereges* qui habitoient en ces terres. (*Ib.*, f° 311°.) P. Paris : *heretes*.

Li Griffon tientent les Frans a *ereges*. (*Est. le Eracl. Emp.*, xxv, *Hist. des crois.*)

Les Grex tienent les Frans a *hîrriges*. (*Cont. de G. de Tyr*, Flor. Laur., xxiv.)

Pour ce que il ne croit pas ce qui il doit, comme font li bougre et li *erege*. (LAUR., *omme*, Richel. 22932, f° 4°.)

Li arcevesques... ou aucuns des eveques... doivent demander au roy que il romette et ferme par son serment... de nettre hors de son royaume les *hereges*. (*Ch. des compt. de Paris*, f° 163 v°, ap. Luc., *Herogia.*)

Autresi li infidiel et *herege*. (AIMÉ, *Yst. de B. Norm.*, IV, 43, Champollion.)

Jehan de Fontaine leun et reputé sorcier et *herege*, parce qu'il usoit de sorcerie. (406, Arch. JJ 201, pièce 98.)

¶ *Fals monnoyer, sorcier, herage.*
¶ *Mais. Deux des supposts da S. de la Coquille*, éd. 1594.)

— **Maistre des hereges**, inquisiteur :

Se le **maistre des hereges** requiert un jnge y qu'il preuzne aucun pour ce qu'il a respis contre la foy, si comme il dit, le ge lay n'y doit pas obeir, se l'official ne script avec lui. (*Reg. des Arrêts du Parlement de Paris*, Richel. 5259, f° 45°.)

HEREGIE, *er.*, s. f., hérésie :

Pour crime d'*eregie*. (1337, Arch. JJ 70, f° 124 r°.)

HEREIGE, VOIR HEREGE.

HERELE, VOIR HARELE.

HEREMITAIN, VOIR HERMITAIN.

HEREMITAL, adj., qui a rapport à un hermite :

En temps que on jeune et que on fait penitence on doit leur maniere de penant *heremital*. (J. GOULAIN, *Ration*, Richel. 437, f° 61°.)

HEREMITIQUE, adj., d'hermite :

Vie *heremitique*. (L. de PREMIERFAIT, *Decem.*, Richel. 129, f° 109 v°.)

Ilz vouloient mener vie *heremitique*. (*Lég. des saints*, f° 44°, éd. 1477.)

Menant vie solitaire et *heremitique*. (LE MAIRE, *Differ. des scismes*.)

En un desert sterile, pierreux, areneux, et du tout *heremitique*. (*Id.*, *Concorde de leur Ling.*)

Facon de vivre *heremitique*. (G. PARADIN, *Cron. de Sav.*, p. 352, éd. 1532.)

S. Ephrem avoit esté nourri presque des ses premieres annees en la vie *heremitique*. (FR. DE SAL., *Serm. dim. pass.*, Œuv., éd. 1824.)

HERENGHISON, VOIR HARENGUAISON.

HERENGIER, VOIR HARENGIER.

HERENGERIE, VOIR HARENGERIE.

HERENGUESON, VOIR HARENGUAISON.

1. HERESE, s. f. ?

En ces montaignes aussi croist le mierre, les racines duquel arbre prolifient aux *hereses* ou rasiiaux comme celles de vignes. (*Chron. et hist. saint.*, Œuv., Ars. 3515, f° 43 v°.)

2. HERESE, *erese*, *îrese*, *îresse*, s. m. et f., hérétique :

Il fu *hîz* (le Bouche) d'une vieille *erese*,

Si et li gent molt pensee.

(*Hoc.*, Richel. 1573, f° 30°; Méon, v. 3527.)

Il fu *hîz* d'une vieille *erese*,

Si out la langue molt perverse.

(*Ib.*, ms. Corsini, f° 214°.)

Les *hereses* qui mal sentent des articles de la foi. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 282°.)

Au temps dessus dit vindrent les nouvelles es marches de France des *hereses* et rebelles contre la foy chrestienne. (MOSS-TRELET, *Chron.*, II, 3, Soc. de TH. de Fr.)

Fut faite procession generale a S. Magloire encontre aucuns *hereses* qui avoient hêrê contre nostre foy. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1425, Michand.)

Echafaud pour prêcher « trois *hereses* ». (*Compt. de P. Le Franc*, 1447-1448, Arch. S.-Int., f. 43.)

Les grans guerres et faitz d'armes qu'il fist a l'encontre des *hereses* et ennemis de la foy chrestienne. (N. GILLES, *Ann.*, f° 244 r°, éd. 1492.)

Par l'horrentement et seduction deslietz clerics *hereses*. (*Ib.*, *ib.*, f° 246 v°.)

HERESEIE, *eriserie*, s. f., hérésie :

Chief d'oreuil e de foïe

E mestres de *eriserie*.

(*Liber regine Sibille*, Richel. 25107, f° 169°.)

HERESIE, *eriste*, *îresie*, s. f., action criminelle :

Dementierres que firent li fil a l'avorsier

Cele grant *heresie* (le meurtre de Thomas) dedenz

(le saint ma-tior,

(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 3 v°.)

— Cohabitation des sexes contraire aux lois de l'Église :

Laron doivent gaber, gent s'il le triche,

Cil qui sont engeré par *erese*.

(*Idol.*, 1072. A. T.)

Se aucuns prend a femme aucunes de celes qui sont defendues par bones meurs, l'en dit que c'est *eriste*. (*Digestes*, ms. Moulp. II 47, f° 280°.)

— Sorcellerie :

Laquelle Jaquette et aussi son mary estoient notoirement et publiquement defamez et acuzez de cas de *heresie* et faulerie et avoir donné ou fait avoir plusieurs maladies a plusieurs personnes. (1446, Arch. JJ 178, pièce 46.)

George Vernoyz fut acensé de crime de *heresie* et de faire mourir et languir par sort et art magique plusieurs gens et bestail. (1464, Arch. JJ 199, pièce 47.)

HERETABLEMENT, VOIR HERITABLEMENT.

HERETAIGE, VOIR HERITAGE.

HERETAIVEMENT, VOIR HERITABLEMENT.

HERETE, VOIR HERITE.

HERETEL, VOIR HERITAL.

HERETICAL, adj., d'hérétique :

Nului ne laissat en son regne chevalier, ki par la *hereticle* seulergerie ne cremoit pas estre amicus al regne de Deu. (*Dial. St Greg.*, p. 169, Foerster.)

Il nous racheta et delivra de tous malz et infidelitez et de toutes les impagnations *hereticiz*. (J. GOULAIN, *Ration*, Richel. 437, f° 312 r°.)

HERETTE, *erette*, s. f. ?

Pine de bois a trois *herettes* employee et servant a mettre les araignes li gaudel. (1511, Béhune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Lire ici l'ex. placé sous la forme **ERETTE**.

HEREUX, VOIR AEREUX au Supplément.

HERGAUT, VOIR HARGAUT.

HERGENE, VOIR HARGENE.

HERGENEUS, adj., qui a une hernie :

Bien veioit lui cil qui i sont

Que *hergenus* estout li vilains.

(*Castoem. d'un pere à son fils*, Conte V, 31,

Méon, *Fabl.*, II, 77.)

HERGNIER, VOIR HARGNIER.

HERIÇON, - *chon*, s. m., poutre armée de pointes de fer qui tourne sur un pivot et défend une porte de ville :

De cele part au chief du pont
 Et on le cent viennent et vont
 A cel temps avoit un fossé
 Haut et profond et réparé.
 Pour le fossé ont herichon
 Et dedenz close une messe.
 (Rois, p. 218, ap. Ste-Pal)

HERICONER, voir HERISSONNER.

HERIDESSE, s. f., sorte de femme de ménage :

Après la mort d'un pestiféré, des femmes, aux gages de la mairie, appelées *heridesse*, faisaient la buée, lavaient, purifiaient l'appartement, dont ensuite la porte était close et scellée du seau de la mairie. (JOS. GARNIER, *Hist. du quartier du Bourg*, p. 25, d'après le *Reg. des Ord. sur la peste*, 1564, de la mairie de Dijon.)

HERITABLEMENT, voir HEREDITABLEMENT.

HERIDITET, voir HEREDITÉ

HERIEL, s. m., sorte d'instrument de cuisine :

Un greil, un grant *heriel*, un plat. (1374, *Bail à ferme*, Arch. MM 29, fo 113 vs.)

HERIENER, voir ESREXER au Supplément.

HERIER, voir HARIER.

HERIETAIGE, voir HERITAGE.

HERIETAUBLEMENT, voir HERITABLEMENT.

HERIGAUT, voir HARGAUT.

HERIGOTE, s. f., ergot, éperon :

Herigote, dew clawes; also, spurs. (COTGR., éd. 1611.)

HERIGOTÉ, - *oté*, adj., qui porte des ergots, des éperons :

Ceux qui sont retroussez et *herigottez*, sont bons à faire des limiers. (DU FOUILLOUX, *Yen.*, c. III.)

Les chiens qui sont retroussez et *herigotez* sont bons à faire limiers. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 782, éd. 1597.)

Herigoté, - *ei*, dew clawed; having spurs, or dew clawes. (COTGR., éd. 1611.)

HERIGOTEUSE, *ergoture*, *argoture*, s. f., ergot :

Autres ont voulu regarder aux jambes de derrière aux *herigoteuses*, que s'il n'en y a point c'est bon signe, et s'il y en a une, que c'est aussi bon signe, mais s'il y en avoit deux seroit mauvais signe. (DU FOUILLOUX, *Ven.*, ch. 9, ap. Nicot.)

Herigoteuse, the having of dew clawes, or spurs. (COTGR., éd. 1611.)

Ergoture, f. pence, chaussement d'ergots. Cabardière, si ita loqui fas est. Aucun le rivent *herigature*, et par syncope *ergoture*. Voyez ANGOTRE, et HERIGOTEUSE. NICOT, *Thesour.*

HERILIER, voir HARIER.

HERINE, s. f., hermine :

Se romptres aussi à Lorine
 Et la finit border à herine
 Herine est quant l'esque a bouillon
 Descend et vient au couillon.

Et est celle eane si pourrie
 De l'estomac qui l'a pourrie.
 Que ja homme qui soufre *herine*
 Ne peut porter fais sur l'eschine.
 Et est foible et languoureux
 Pour le mal qui est douloureux.
 (J. LE FEVRE, *La Vieille*, t. II, v. 2109, Cocheris.)

HERIQUET, s. m., cahute, baraque, boutique, échoppe :

A l'aide d'un sisel de fer et d'une vrille a lonnelier entre en un *heriquet* ou eschoppe a espicer, assis en ladite ville de Pouloise. (1397, Arch. M 150, pièce 211.)

HERISSEMENT, s. m., cheveux hérissés :

..... Gemissements
 Y sont, criz, plours, *herissements*
 Et cruels amollissements
 De cuers.
 (AL. CHARTIER, *Poés.*, p. 618, éd. 1617.)

HERISSONNEMENT, s. m., étal des poils qui se hérissent :

Luy survient un tremblement et *herissonnement* par tout le corps. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 153, éd. 1597.)

HERISSONNER, - *çonner*, verbe.

— Act., garnir de défenses :

Trois pipes de chau employées pour *herissonner* la grosse tour de la forteresse de St Romain. (1482, St-Romain, ms. du Poitou.)

— Hérissor :

Commencé a *herissonner* son poil et griser les dents. (D. Flores de Grece, fo 120, ap. Ste-Pal.)

Parquoi on et non moins tiré en admiration qu'en merveilleux effroi, qui *herissonne* grandement les entres illec. (NOGIER, *Hist. Tolos.*, II, 156, éd. 1556.)

— Réfl., se hérissor, hérissor son poil :

Quand il est courroucé, il se *herissonne*, faisant dresser son poil. (BÉLOZ, *Singularité*, II, XXII, éd. 1534.)

Le chien du commencement se *herissonnant*, commença à tonner et à japper contre l'éléphant. (DU PINET, *Pline*, VIII, 40, éd. 1566.)

Inhorro, se *herissonner* et dresser le poil de froid, frayer ou courroux. (Calepini *Dirt.*, Bâle 1584.)

Exhorro, avoir grant frayer et frisson, craindre fort, se *herissonner*. (H.)

— Neutr., se hérissor :

Hyer qui tremble et qui frissonne.
 Et dont le poil tout cheu *herissonne*.
 (G. MAN., *Mét. d'Or.*, t. II, p. 55, éd. 1596.)

Les cheveux *herissonneront* de crainte en la teste. (1570, *Disc. sur le debord. Du Rhone*, Arch. cur., 1^{er} sér., t. VI, p. 405.)

— *Herissonné*, part. passé, couvert d'aiguillons, d'épines :

Herissonné sont li destrier
 De saettes od fers d'aecr.
 (BIS., *B. de Norm.*, II, 21728, Michel.)

Quel corage et ma dame de quel fa corone ?
 Le jeune marin, d'espies forment *herisonne*.
 (Qu. La Despitacion de la Suagoune et de sainte
 Eglise, Richel. 837, fo 311 v°.)

— Hérissé :

Poil *herissonné*.
 (ROSS., *Elég.*, XXIX, Bibl. él.)

Le poil roux et si *herissonné*, que...
 (HERBERY, *Sec. liv. d'Amad.*, c. XIX, éd. 1553.)

Un lion eschauffé tire de sa taureau
 Son col *herissonné* d'une horrible criature.
 (GARN., *Poés.*, III, éd. 1568.)

Les cheveux *herissonnez*. (CAYET, *Chron. nov.*, p. 311, Michaud.)

Desja venant *herissonné*
 L'hyver de froid environné.
 (VACQ., *Idill.*, t. 79, éd. 1612.)

Litré donne *herissonné*, terme de blason, qui se dit d'un chal ou d'un autre animal ramassé et accroupi, et terme d'histoire naturelle, signifiant qui est couvert d'épines ou d'aiguillons grêles, flexibles, nombreux ou rapprochés.

HERITABLE, - *able*, *hirable*, *iretable*, *hyretable*, *hyretable*, *iretable*, *hyretable*, adj., héréditaire :

Rente *iretable*. (1206, *Chronographe contenant rente*, etc., Tailhar, Rec. d'actes des XII^e et XIII^e s. en lang. wall.)

Dout jon vuel k'il soient païé de toutes mes choses *iretables* ne autres. (Ch. de 1248, Cart. d'Auchy, p. 172, Betencourt.)

Rente *hyretable*. (Ch. de mai 1259, Heylissen, Arch. du roy. de Belg.)

Toutes les choses cy dedans en ceste lettre devisees..... commandans nous et voulons que soyent permannables et *heritables* a tous jours mais a nos heirs et a nos successeurs. (1274, *Franch. de Dole*, Arch. mun. Dole.)

Rente *iretable*. (1282, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVII, no 912.)

En queiscunques autres choses *hyretables* ce soit. (Trad. du XII^e s., d'une charte de 1258, *Cart. du Val St Lambert*, Richel. I, 10176, fo 40^{ve} v°, col. 2.)

Et fera encore li dite eglise deux hommes de lief *heritables* a queilz li donront a chascun II. muis de biei a hiretage sur la dite maison d'Esparsy. (1332, *Cartul. de Guise*, Richel. I, 17777, fo 117 v°.)

Rente *hyretable*. (1403, *Ch. de G. de Bar.*, Arch. comm. Mons.)

Pour convertir en rente *hyretable*. (1416, *Lett. de G. de Hain.*, Arch. comm. Mons.)

Nostre panetier *hyretable*. (24 juill. 1420, *Ch. du Cle de Nam.*, Chart. de Nam., 1420, Arch. gén. du roy. de Belg.)

Et s'en alerent a Saint Bayon, pour les aducens autres recompenses de plusieurs rentes *heritables* qu'ilz devoient a ladite eglise, lesquelles ilz avoient par avout payees. (MOSSBALLEZ, *Chron.*, II, 122, Soc. de l'H. de Fr.)

Maisons et heritages que on baille a rente *heritable*. (Cout. de Mons, Nouv. Cont. gén., I, 820.)

Les heritages charges et hypotheques de rentes *heritables*, vigneres, ou somme pour une fois. (Coust. particul. d'Aire, IV, Nouv. Cont. gén., I, 318^o.)

1. HERITABLEMENT, *heritablement*, *heretablement*, *herietablement*, *heretablement*, *heretablement*, *hyretablement*, *iretablement*, *iretablement*, *hyretablement*, *iretablement*, *iretablement*.

irretablement, yretablement, hyretablement, hirtablement, hirtacablement, irrirtablement, yrtacablement, irretablement, hirtacablement, adv., héréditairement, à titre d'héritage :

Mais tu dois **heretablement**

L'honor avoir premierement.

(Wier, *Brut*, 6639, Ler. de Linxy.)

Jou ay donné à mes hommes de Caumont **irretablement** loi et conungnes de Dieu et de moy. (1229, *Ord.*, xv, 351.)

Por demorer à la capellerie **irretablement**. (Oct. 1241, *Ch. de Joinv.*, Arch. S.-Omer.)

A vendu a tous jours **irretablement**. (1254, Paralel, Arch. Somme.)

Jon, Wautors, castelains de Douay, chevaliers, fach savoir a tous chiaus ki cest escriit veront et oront ke jon ai donnet et otréy a le glise de saint Amet de Douay por Dieu et en amosse, a tenir **irretablement**, une piece de terre deles me vies tor de Douay. (Pièce de 1260, Brassart, *Pr. de l'Hist. du chat. de Douay*, I, 82.)

Jon ai vendn bien et loiaument et **irretablement** a tous. (1262, Chapit. Noyon, Arch. Oise, G 1793.)

Somes devenuz ses hons liges **herretablement**. (1263, Arch. J 247, pièce 37 (30).)

Ai vendu **herietablement**. (1266, Roieres, I, 129, Arch. Mourthe.)

Teoir **yretablement**. (1269, *Cart. de Marquette*, Richel. I, 10967, f° 48 v°.)

Yretablement, irretablement, iretblement, Charte de 1271, Moreau 136, f° 70 r°, Richel.)

Sur toutes mes rentes, sans nul contrebil, **irretablement**. (1272, *Cart. du Mont-S.-Mart.*, Richel. I, 5478, f° 54.)

K'il soit tenu de paier les douze livres deant dites et de faire plaine main an devant lui Lambert, le moitié a le nativeti Saint ehan baptiste et l'autre moitié a le Tousains apres ensant, et ensi d'an en an et tel termine en termine **irretablement**. (1273, Arch. Nord B 130.)

A sainte Eglise appartient le garde des ozes ammosnes et amorties **heretablement**. (BEAUM., *Cout. de Beauv.*, ch. LV1, 5, Beunoct.)

Avons vendu a tous jours **yretablement**. 290, *Ch. de R. de Warmaise*, Chapit. Noyon, Arch. Oise, G 1450.)

Ooze vins livres de paris de rente lieus lieus le devant dit enoms de Baumartin **yretablement** a nous. (1292, Arch. 1124, pièce 7.)

Ait vendu... **yrtacablement**. (1293, *Chartes Aire en Art.*, L, Wailly.)

Le devant dit Jehan Ardoe pour ce prent en jugement par devant nous de sa pnye volenté sans nulle fraude, de sa rare et franche liberalité, admorti, reconent en droiet luy avoir admorti, franché, auté et delivré en nom de pur et perpetuel admortissement, **heretablement** des or droiet a toujours de luy et de tous seiors. (Pièce de 1302, Felib., *Hist. de Br.*, III, 297.)

Volons nous que lidite rente demereche **retablement** al abbé de Plines. (Déc. 1308, *Pr. de Plines*, cccxvii, Hautcour.)

Pour lui et pour ses hoirs **hirtablement**. 320, *Cart. de Guise*, Richel. I, 47777, 30 v°.)

Jou ai vendu **heretablement**... tout mon noir. (1325, Arch. JJ 62, f° 221 v°)

Pour tenir, avoir et posséder perpetuellement et **heritablement**. (1339, Arch. K 43, pièce 5.)

Perpetuellement et **heretablement**. (1348, *Affranch. de Gy*, Arch. mun. Gy.)

Jehans de Fontaines tenoit **hirtablement** de nous le tierce partie de no moulin. (1337, Arch. JJ 70, f° 128 r°.)

Par quoi il ont **irretablement** le roiaume. (*Estories Hogier*, Richel. 20125, f° 1594.)

Item, une (dixme) que je prends et aie chaeun an en la ville et contours de Gony dessous Bovines et appartenances, avec tous les droits, profits et emoluments appartenans ezdites dixmes, lesquelles sont seans en l'evesché de Therouenne, soient appartenans tantost apres mon decez **heritablement** et a tousjours a huit eschehiers pris et esleus. (Pièce de 1353, Felib., *Hist. de Paris*, III, 445°.)

Hyretablement et a tous jours. (*Cart. noir de Corb.*, Richel. I, 17760, f° 67 r°.)

Toutes ces choses... leur donnons **hirtablement**. (Ib., f° 140 r°.)

Willameus Biauveatre de Rickines doit .vi. quartiers de forment **irretablement**. (Redev. de la taute des povres de S. Mikel, ms. S.-Omer, f° 1 r°.) Plus haut : **irretablement**.

Il servit premierement

D'Orleans due et dachesse ;
La Roche et de leur richesse.

tesson **heritablement**.

(Éstr. Desca. *Poés.*, II, 326, A. T.)

En la fin de ladite response fut conclud par le roy d'Angleterre et son grand conseil, que se le roy de France ne lui donnoit, avec sa fille en mariage, les duchez d'Acquitaine, de Normandie, d'Anjou et de Touraine, les contez de Poicou, du Mans et de Ponthieu et toutes les autres choses jadis apparteeaus aux roys d'Angleterre ses predecresseurs **heritablement**, il ne se deslieroit point de son voyage, entreprise et armee. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 140, Soc. de PH. de Fr.)

2. **HERITABLEMENT**, *er.*, s. m., possession héréditaire :

Duist li de Normandie tut **heritablement**.

(Rou, 2° p., 2475, Andressen.)

HERITABLETE, hyrtableté, s. f., bien héréditaire :

Et deux cens livres d'hyrtableté

En son temps vendi cest abbé.

(*Chron. de l'Abb. de Floreffe*, 1282, Mon. pour serv. à l'Hist. de Belg., t. VIII.)

HERITAGE, *aige, erit, heret., eret, heriel, eriel, erit, arit, airit, heirt., herl., hit t., hyrt.*, s. m., immeuble :

Li signor et tout lor comandemens iroient a tout cest **heretaige** devant nomeit, si com a lor loial aqest. (1228, *Cart. de S. Saviour*, Richel. I, 46029, f° 39 r°.)

Est a savoir ke li chapitres ait lassiet a Alexandre et a ces ors trestout cest **heritaige** permei .c. sol de met. de sanz chascuns ans. (1229, *Ib.*, f° 39 r°.)

Sans niant demander, retenir ne reclaimer de kan k'il ont d'auvoitege ou ban de Richiement. (1272, *Cart. de S. Vincent*, Richel. I, 8711, f° 76 r°.)

Le pere de henat estoit uns riches hom. Deniers et heritages avoit a grant foison. (*Out des Trois pommes*, Str. IX, Trébutien.)

Li **hyrtages** des enfans espourront au costé de le part dont il leur est venus. (Ts. d'Am. Marmer, *Anc. Cout. de Picard.*, p. 156°.)

Et aussi lor doit on (aux enfans) rendre conte de lor muables et de lor **heritages** vilains, qui le tuel por ens, et tans qui'il sont sous angé. (BEAUM., *Cout. de Beauv.*, XIV, 30, Beugnot.)

Moi et ma fille demorons en mes marces.

Quant j'orai mort siens et mes **irrages**.

(E. de St Gilles, Richel. 25316, f° 76°.)

En **heretage** de nostre pere. (1302, Arch. J 407, pièce 8.)

Kant k'il ont d'heritaige et de moivle. (1308, Arch. Moselle, Egl. S.-Livier, G 2189, n° 2.)

Dou lieu dont li **aritaiges** muet. (1311, *Cart. de S. Vinc. de Metz*, Richel. I, 10023, f° 452 r°.)

Lou mayour dou lieu ou li **eritaige**, geist. (1324, *Cart. de Ste Gloss. de Metz*, Richel. I, 10024, f° 7 r°.)

Ses **herietaliges** et ses biens nous seroient acquis. (1352, *Ch. de Louis de Neuchâtel*, Neuchâtel, Arch. du Prince, S°, n° 43.)

Et quiconques acatera qui sera raportes en la main du signour comme wages, que li acateres le tiegne an et jour, comme sen **hirtage** sans maire hors de se main, se n'est par le conseil du signour et eschevins. (xiv° s., *Lois et coutumes de la ville de Marchiennes*, Arch. mun. Lille BB 1, 2777.)

Lowion le Fournier prend ban p. trefons suis tout **heritaige** qui fut Thomet Raisal, auquel **heritaige** ledit Lowion ait esteit conduit par droit en plait. (1384, eoll. Emuncy, cart. 97.)

Dou quel **heritaige** que fut ledit Thomet. (Ib.)

Sus tout l'autre **hirtaige** qui est obligé nor une quate de forment. (1384, Arch. mun. Metz, cart. 934.)

Ly rendy tous les **hirtaiges**. (FROISS., *Chron.*, IV, 356, Lucc.)

Ainz seront maries par leurs amis et par leur paranz ou de meuble ou d'heritaige. (*Etabliss. de la Coust. de Norm.*, p. 14.)

Sus tous les autre **heritaige** et cense. (1477, Arch. mun. Metz, cart. 935.)

Les arbres croissans, adventures de bleds, d'avoines seront tenuz por **heritaiges**... sans que l'heritier puisissant les paistre vendre ou aliener non plus que le fond. (*Cout. de Hainaut*, Nouv. Cout. gén., II, 437.)

— Possession perpétuelle, opposée à la viagère :

Le droit seigneurial, c'est le dixieme denier du pris de la vente se c'est a **heritaige**, et se c'est a viage, le dixieme denier. (BOU., *Somm. rur.*, 2° p., f° 66°, éd. 1486.)

Si l'aîné n'avoit aucuns freres puisnez et n'est que soursquellussent plus aigues ou moins que leur dit frere, toutes loiz lesdites filles sont fondées d'avoir iceluy tiers par **heritaige**, c'est a savoir por elles et leurs hoirs. (*Cout. du Maine*, Cout. gén., II, 438.)

— Succession héréditaire :

Henri li bolongiers et pris ban sor la maison ki li doit venir en **eritaige** qu'il et aqesté a Odon son serorge. (Pièce de 1220, eoll. Van der Straten-Ponthos.)

— Succession directe, opposée à la collatérale :

Et doit dire de quoy, de bail, ou d'escheoite ou d'heritage ou d'achat. (1270, Ord., t. 268.)

— Fig. :

... Amors veit et set mou fin corage, De li tiens je tout men droit heritage. (Poët. fr. ms. ar. 1500, t. I, p. 387, Ars.)

Morv., *heritage*, bien qui vient par succession, propriété rurale, champ, terrain en culture.

HERITAGEMENT, *er.*, s. m., entrée en héritage, succession :

Les bans d'*heritagemenz*. (Mardi apr. reminiester 1391, S.-Paul de Léon, Arch. Finist.)

H. HERITAGIER, s. m., héritier : Le visconte de Chastillon, qui se veult tenir *heritagier* de la conté de Foiz... (FROISS., *Chron.*, Richel. 2616, f. 136^v.)

— Fé.m., *heritagiere*, — *gove*, héritière : Les filles leur advenant doivent avoir es meubles comme en l'heritage. Et poreront leur advenant des debtes pour ce que leurs sont *heritageres*. (Coust. de Bret., f. 83^r.)

HERITAGIER, *eritaigier*, v. a., héritier :

Que ledit duc de Bretagne s'estoit rendu a l'esme por retenir lesdites terres, et les avoit retenees, et les avoit *eritaigies* a la custume de la dite terre, et les finl un an en paix. (XIV^e s., Proc. d'Al. de Lorraine cont. le ric de Rohan, Richel. Bl.-Mant. 73^r, f. 278^r, et Morice, Pr. de l'II. de Bret., t. 1, 1685.)

— Constituer comme héritier : Tente uns y a accomplis et passez Que de Breitaigne je suis *heritaigé*. Et delans Nantes je fus roy couronné. (Coug. de Bret. armor., Ars. 2816, f. 14^v.)

HERITAIRE, adj., héréditaire : A avoir, tenir, joür, exploiter, et par droit *heritaire* paisiblement posséder les vingt livres tourn. de rente dessus vendues. (1310, Arch. JJ 73, f. 208^v.)

— S. m., héritier : Ne sobstiens plus ton *heritaire* Contre justice, et fais le taire. (FR. DE SIE S., *Ertes à Muret*, à la suite des *Cher. de Muret*, éd. 1734.)

HERITAL, *erital*, *heritel*, *herotel*, *iretal*, *hyretault*, adj., héréditaire, qui fait partie d'un héritage :

Chouses immobilles et *heritauz*. (Ch. de 1254, la Coulbre, Arch. Sarthe.)

Serjent le roy noisigneur *hyretault* en le castelers et en le baillie de Lille. (1320, Arch. A 264, pièce 3^{ter}.)

Te ne port *herital*. 1233, Cart. de la D. de Cass., l. f. 46^r, Arch. Nord.

Rentes *heritals*. 1223, ib., f. 30^r.)

Droitz nobevannes *heritals*. (1311, ib., f. 51^v.)

Declaracion des choses *heritaluz*. (Aveu de 1450, Arch. Sarthe, E. 12.)

Chouses immobilles et *heritauz*. (Ave. de 1451, ib.)

Et toutes ces choses leur conceda par droit *heritel*. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. XIV.)

Heritages et choses *heritelles*. (1184, Accord ent. l'ev. Chr. de Penmarc'h et le chap. de la cathéd., Arch. des C.-du-N.)

Droits *heritels*. (Acte de 1344, Richel. Bl.-Mant. 73^r, f. 216^r.)

— Lettre *herital*, lettre qui concerne un héritage, un immeuble :

Les lettres *heritelles* que le receveur de ladite forest avoit neconstumé signer de sa main, il est ordéné que tels contractz seront signez por seun par les vendeurs. (1467, Usen. de la forest de Brecelein, Cart. de Redon, CXCXC, A. de Courson.)

— S. m., héritage : Qui me chaça fors de mon *herital*, (Aulver, 206, Tobler.)

Perdu avec vostre *herital*. (Biancond., 5593, Michelant.)

Nat plus belle pechele ne plus especians. Plus gente ne mieus faite en ceus *heritaus*. (Bast. de Bullon, 1469, Scheler.)

Il est delivres de la gent crimoinel Qui ont esté en son droit *herital*. (Amout et Agrar., Richel. 2493, f. 81^v.)

Mais se vivre pais tant que le voie mortal, Je li despendray trestout son *herital*. (Crv., *hertrau du Guesclin*, 379, Charière.)

HERITAMENT, *heritamant*, *heritelment*, *heritalement*, *heritallement*, *heritallment*, adv., à titre d'héritage, héréditairement :

L'ai doné *hyretalement*. (Ch. du 24 déc. 1223, Anchin, Arch. Nord.)

A tenir et possaer *heritalment*. (1263, Test. de Gui de Laval, Arch. Mayenne.)

A nous et a nos successeors *heritalement*. (Ch. de 1277, Tréport, Arch. S.-Inf.)

Heritalment a touzjourz mes. (Ch. de 1297, Arch. Loiret, Prieuré de Bonne-Nouv., MEC.)

Je veoi qu'après ma mort l'aiés *heritalment*. (Doan de Mairnce, 1861, A. P.)

Chinquante sous de paris escus un de *heritalment*. (1302, Cart. noir de Corbie, Richel. t. 1, 17738, f. 140^r.)

Perpetuellement et *heritallement*. (1368, Arch. S 74, pièce 7.)

HERITANCE, s. f., héritage :

Ladite duchesse baillera et assignera a sa dite fille dauntesc-le Adès pour ledit mariage avec ledit conte de Vandosme deux mil livres de rente selon le noir et autorité que elle en a par les lettres de l'heritance dudit duc Artur et de ladite duchesse. (1320, *Traité de mar.*, Mor., Pr. de l'II. de Bret., t. 1, 1293.)

Non contre-lant ladite *heritance* et la fay et Pomaie escusmes il nous a mis de ladite conté. 1323, Arch. JJ 61, f. 107^r.)

De tous ces dons, ces desheritances et *heritances* on fist instrumens publiques et authentiques. FROISS., *Chron.*, Richel. 2644, f. 59^v.)

Heritance se dit encore dans la Flandre, Fr.-Comté, Saugot, *airtance*, *héritage*.

HERITAEMENT, voir **HERITAMENT**.

HERITAVLEMENT, VOIR HERITABLEMENT.

HERITE

erite, *heriste*, *heirite*, *herete*, s. m., hérétique :

Ch Sarrazines me semble mult *heristes*. (Rol., 1645, Müller.)

Il fu tons plains d'enchantment... Et enchanteres et *eristes*. (G. de CAMEBAC, *Barlaam*, p. 187, P. Meyer.)

Del nes et la buche peïte, S'il m'and n'a'd si orible *eriste*, S'il s'olenent la regarlast. Qui par grant amour ne amast. (Pruthestas, Richel. 2169, f. 24^v.)

La desloiel vielle chane, La fause pautionnise *herite*, Fat moult dolante et desconfite. (Dolop., 10100, Bibl. elz.)

Filz a putein, puanz *heristes*. (Renart, Br. I, 1164, Martin.)

Dex! com cil sot et fol et vil Qui se dieat, et ypoçrite Et maives tuant et *herite*. (Guot, *Bible*, 1341, Wolfart.)

Il n'a en tout cest mont ne bouere ne *herite*, Ne fort pophecan, vaudis ne sodomite. (PUTEF., *Des Jacobins*, t. 1, 158, Job.)

Kez, vous ne me liemoignis mie, A ces paroles que vous dites, C'on me prene avoie les *eristes*. (Tournoi de Nam, ap. Michel, *Hist. des D. de Norm.*, et *des rois d'Angle.*, t. p. 285.)

Et occisient tous les *heretes* qui habitoient en ces terres. (Grand. Cron. de France, des gestes au bon roy Philippe II, t. 25, P. Paris.)

Uns *heristes* vint une fois a lui entechie d'une maniere d'eresie qui lors couroit par toute Egipte. (La vie des SS. PP., f. 25^v ap. Capponnier, *Gloss. fr. de l'hist. de S. Louis*.)

Jayne trop miez celui qui emble, Ou l. mortier ou l. *herite*, l. parjure ou l. faulz hermite. (Passion de nostre Seigneur, Jub., Myst., II, 291.)

En une place on buillie les *herites* (MATHEU D'Escochy, *Chron.*, t. 1, 302, Soc. de l'H. de Fr.)

Une secte de *heristes* se souardy en Angleterre. (G. CHASTELLAIN, *Chron.*, t. 1, 338, Kervyn.)

— Qui a commerce avec les bêtes : Sire, g'ai esté sodomites. Eucor su je fu *heriste*. (Renart, Br. VII, 349, Martin.)

Jakemins Castres de Harmaville pou plusieurs larcheichs, que il reconut avoï fait, fu injuz et menes as fourkes, et bieques reconut que il avoit esté bien converté a une vache, pour lequel larcheich li fu pendus tout vis, et pour ce que il estoit *herite*, il tuns vivans fu ars. (1311, *Rig. Eouze d'Abber.*, f. 82, ap. Duc., *Haerétiens*.)

On luy couppa tout premierement le vi et les oüelles, pour tant qu'il estoit *herite* et sodomites. (JEH. LE BEL, *Chron.*, t. 2, Polain.)

Jehan Chevalier dist a l'exposant plusieurs paroles injurieuses, en l'appellant *herite*, et disant qu'il l'avoit trouvé avr une vache. (1400, Arch. JJ 135, pièce 460)

HERITE, - *et*, - *cid*, *erité*, *héréte*, *herite*, *iréte*, *iréte*, *irré*, *arité*, *eté*, *heré*, *s.f.* héritage, domaine, propriété :

Li sires partie de la meie *heriteth* de mien chalice. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, xv, 5, Michel.)

Dous sunt preceuers de un *erithet*. (*Lois de Guill.*, XXXIX, Chevallet.)

Et jure Dieu qui en crois fu penes
Ains i metroit loes ses *iretes*
Ki ne soit dou plaises jetes.
(*Les Lok.*, ms. Berne 113, f° 47^b.)

Qu'il li mostrast cel paradis
U Adams fu premiers assis,
lecl qui fu nostre *iretet*,
Dont nos sommes desirété.

(*S. Brandon*, Ars. 3516, f° 101^d.)

lecl qui est nostre *heritet*,
Dua nus fumes desheritel.
(*ib.*, 51, Michel.)

Car se il Conax eritoit
Et sa fille allors marroit,
Ses maris desiraier valroit
Qu'il *herite* avoir devroit.

(*Wacr*, *Brut*, 3958, Ler. de Linc.)

Duna bois, duna terres, duna granz *herites*.
(*ib.*, *Rou*, 2^e p., 1182, Andresen.)

Al fer calenge *s'critida*,
Dunt il l'orent desheritel.
(*Brut*, ms. Munich, 348, Vollm.)

Juse'a mont Nuble conquist les *aretis*.
(*Alesch.*, Richel. 1448, f° 271 v°.)

Il l'erent tot mi fil, f'iere lor avones
En Paradis celestre sera lor *iretes*.
(*Chans d'Antioche*, l. v. 135, P. Paris.)

Or sommes ci venus conperre *s'iretet*.
(*ib.*, viii, v. 324.)

E cest avoit sa terre, ses fleurs et ses *herites*.
(*Quat. fil. Aym.*, ms. Oxf., Douce, cxvi, f° 71.)

De li tiens Aigremant et tout ton *herité*.
(*ib.*, ms. Montp. II 217, f° 179^r.)

De ci clames vos donques este bone ribé,
Et le fé et la terre et tote *Perité*.
(*Parise*, 425, A. P.)

Or a l'assant, franc chevalier membré;
Ki or me fant n'aït point de *marité*.
(*Gir. de Tiane*, Richel. 1448, f° 264; éd. Bekk., 1729.)

A G. fu remese trestote *l'iretes*.
(*Gar. de Mongt.*, Richel. 21403, f° 1^e.)

Li serf seroit chies, vostre en iert *Virites*.
(*Guy de Camb.*, Richel. 21566, p. 26^b.)

Et se il ne revient, si aura *Perité*.
(*Guy de Bourg.*, 224, A. P.)

Et tote Romnie est de un *arrété*.
(*Destr. de Rome*, 174, Kröber.)

Distes may serif,
De quel pays vous estes ne de quel *herité*.
(*Charles le Chauve*, Richel. 21372, f° 28^d.)

De Odet le tirant pour *l'irété* qui fu Michel Bonelle, xx. s. De Robin Cornele pour l. *herité* que il tient, xx. s. (1328, *Compte de Odat de Laigny*, Arch. KK 3^e, f° 22 v°.)

Jaifs et Sarrazins et puis chrestienzes
Redoutoient Bertran un totes *herites*.
(*Civels*, du *Guescl.*, 42, Charrière.)

Vers Composterne ala, ou il et *herité*.
(*ib.*, *ib.*, 9352.)

Dans nos vieux poetes je trouve *herité*
pour heredité. (PASQ., *Rech.*, VIII, 37.)

HERITEL, VOIR HERITAL.

HERITELMENT, VOIR HERITALMENT.

1. HEITEMENT, *eritment*, *hirement*,
m., action d'hériter, héritage :

De la lour maus *hiritemens*
Dont autrui desheritemens.
(*Conraun. Renart*, 1597, Méon.)

Quant perdu ad par jugement
Trestut son *heritement*.
(*Trad. de Rob. de Lincoln*, Richel. 902, f° 99 v°.)

Sus l'article de *heritement* des anzanz
leilt Loys. (1345, Arch. JJ 52, f° 96 v°.)

— Action de donner en héritage :
Il ne doit faire *heritement* a ses diz en-
fanz fors que de ladiete conté de Flandres.
(1315, Arch. JJ 52, f° 96 v°.)

2. HERITEMENT, adv., héréditairement :
A toz jorz mes perpetuelment et *herite-
ment*. (1278, vend. ap. Lactare, Loudun,
Arch. Vienne.)

Otreverent a toz jorz mes perpetuelment
e *heritement* por ons e por leurs heirs.
(1282, Fontevr., anc. tit., Arch. M-et-
Loire.)

HERITER, *eriter*, *hèreter*, *hyreter*, verbe.

— ACL., mettre en possession d'un hé-
ritage, assurer un héritage à :

Assemblei ad tout son barnage ;
Richard, son filz, her a livr^e,
De sa terre *la herité*,
Seigneur lor donee a son virant.
(G. de S. PAIR. M. S. Michel, 4512, Michel.)

Fils, ki tenra mes larges *herites*...
Por tote amor m'en estoie penes,
K'apries me mort en *fusses herites*.
(*St Alexis*, xii^e s., 1169, G. Paris.)

Il n'*heritera* pas les gens en terre et il
n'a part en els. (*Bible*, Richel. 904, f° 59^r.)

Vex les *heriteres* se ti bien les doctrines
Que se tu leur donnees d'or et d'argent x.
(mines.)

G. DE MEUNG, *Test.*, ms. Corsini, f° 149^r;
Méon, v. 393.)

Gar maint droit *heritier* (luxure) desherite tout
l'oultre.

Et *herite* a grant tert maint bastart, maint
javoultre.
(*ib.*, *ib.*, Vat. Chr. 367, f° 33^v.)

Car ce n'estoit n'ye droit de desheriter
un roy chrestien por puissance de tiran-
nie et *heriter* ung bastard. (BOURGHARD,
Chron. de Bret., f° 113, éd. 1532.)

quant le vray Dieu de sa grace ne *herite*
D'ung si hault roy comme celui de France.

(J. MAROT, *Voyage de Genes*, f° 27 r°, éd. 1532.)

— Réll., acheter un immeuble pour
avoir droit de bourgeoisie :

Considerons que ierlmi Jehan de Meri-
lain, eseneur, a entencion de *soy heriter* et
demourer en nostre royaume. (1381, Arch.
JJ 207, pièce 318.)

— Neutr., habiter :

Par un cassel molt ancien
Que destruit avoient payen,
L'argaise molt trez haute estoit,
Nus hom de car n'i *heritoit*.
(*Gilles de Clon*, 2748, Reiff.)

Gil roy des Haussasis desmes et deslo-
yans, *heritoit* en la fin de icelle contree
d'Antioche et de Damas, en chastains bieu
zarnis, sans sus montaignes et sus roches.
(G. DE NANG., *Vie de S. Loys*, Rec. des
Hist., XX, 325.)

— *Herité*, part. passé, pourvu d'héri-
tage :

Encore vi je un jugement par lequel il
apert que li enfant ne sont pas *herité* par
le reson des donaites. (BEAUM., *Cont. du
Beaur.*, c. XII, 6, Bignon.)

Et que li devant diz enens de Bouloigne
en estoit bien et a loy et souffismaine
herites de tout hyrategie devant dit. (1292,
Arch. J 1224, pièce 7.)

La revient Bouchart de Vandome
Et maint autre bien *herité*.
(GRIART, *Roy. lign.*, 16068, W. et D.)

Et avoit a nom Messire Jean le Mercier,
Gentilhomme et noble estoit de pere et de
mere, lesquels n'estoient pas si bien *heri-
tes* qu'on pourroit bien dire... (JUV. DES
URS., *Hist. de Charles VI*, an 1388, Mi-
chaud.)

Les mieuz fournis d'armes et de harois,
Bien *herites* de villes et de boys.

(Juv. MIEUX, *Destuct. de Troie*, 3518, Stengel.)

Il est tres bien *herité*. (*Les Quinze joyes
de mariage*, XI, Bibl. elz.)

Les riches et ceux qui se sentoyent
bien *herites* haissoyent l'edict pour leur
avarice. (AMVOT, *Vies, Tib.* et Gaius Gracii,
éd. 1563.)

Ayant esté gouverneur du pays,
comme le mieuz *herité* seigneur. (FAUC-
HET, *Antiq. gaul.*, 2^e vol., vii, 8, éd.
1611.)

Suisse rom., Fribourg, Neuchâtel, *hé-
riter* quel'q'un, en hériter.

1. HERITIER, s. m., propriétaire, posses-
seur :

Nuls ne pourront entrer et venir es
champs d'autrui pour gloier, que promie-
rement les jarbes ne soient liees et mises
en monts ; movement quoy les *heritiers*
et fermiers réciproquement ne pourront
faire chasser leurs bestiaux sur les dits
champs, que vingt quatre heures ansui-
vant les depouilles levees. (*Coût. de Hai-
naut*, Nouv. Coût. gén., II, 51.)

2. HERITIER, *hyritier*, *heretier*, *ere-
tier*, *iretier*, s. m., héritage, domaine,
royaume :

Car se ne fist par le sien cors entier,
Li rois de Franche east perdu un quartier
de son roiaume et de son *iretier*.

(RAMBERT, *Opus*, 9667, Barrois.)

La douoise feray rendre son *heritier*.
(*Cher. au cygn.*, 2626, Reiff.)

Et de Honn, le noble guerrier,
Qui tint Konlede et le grant *iretier*;
(*Olyan de Bord.*, 24, A. P.)

Seigneurs, dont estes vens et de quel *ercher*?
(*Enfans Haimon*, 471.)

Ne laissa a conperre ville ne *heritier*.
(*Bast. de Ballon*, 3272, Scheler.)

Puis virent li trois roy d'estranges *heritier*
Presenter a tou li, pour lui autoriser,
Or et mirre et encens...

(*B. de Seb.*, VIII, 146, Boeca.)

Ou pourroit on trouver ne en quel *heritier*
Les perches qui me font occi sanifier?

(*Civels*, du *Guescl.*, 18165, Charrière.)

3. HERITIEL, - *ter*, adj., donné en hé-
ritage, héréditaire :

Nem li dix lmes tous les dons *heriters*
et porcions de biens meubles et non
meubles... promet a tenir fermes sanz
venir encounter. (1317, Arch. JJ 53, f° 98 r°.)

Primes a en la ville de Neurechin pour la

justice garder et observer ung mayeur *heritier* et sept eschevins, qui sont de telle et si longue duree que on ne peut demettre, si ils ne fourfont. (*Cont. de Mourchin*, Nouv. Cout. gen., t. 439^a.)

Si aucune hypoteque est creee ou assise sur fiel pour rente viagere ou *heritiere*, soit a rachat ou non, le seigneur pour l'accord de l'ypoteque, pour son droit seigneurial a le quint denier de la somme principale de la constitution de rente. (*Const. gen. du Comté d'Artois*, 68. Arras 1679.)

Permutations *heritieres*. 2^e Janv. 1330, Barb. de Lescoet, Arch. Finist.)

HERITIER, v. a., donner à titre héréditaire :

Il est loisible a tous seigneurs viscomtiers, par puissance de fiefs et accroissement de seigneurie, de bailler a rentes et par arremement local, *herituer* et perpetuer partie de leurs fiefs et jusques au tiers a le tenir d'eux et de leur seigneurie en icelle nature, a selle charge et servitude ou redoyance que bon leur semble. (*Cont. de Douay*, Nouv. Cout. gen., II, 973^b.)

HERLE, herlle, hierle, helle, s. f., bruit, tumulte :

Diva, por qu'a es enfes moillie sa maisie ? Dame, il s'esvella ore, et menoit si grant *herle*. Jel fis bien aditiver a une damoisele. (*Inf. God.*, Richel. 12558, p. 49^a.)

— Assemblée séditieuse :

Jehan de la Mare, pour plusieurs *helles*, compilacions ou paroles sentans commotion de peuple... In jugié a avoir coppé le teste. (1358, *Lierre rouge d'Abbeville*, p. 82 r, ap. Duc., *Harclet*.)

— Tocsin :

Et s'il avenoit que on visist ses amemis, on sonnait les .ii. cloques a *herle*, et la sculle a volée. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des Chr. de Flan., t. III, p. 241.)

Fist ou sonner a *herle* les grandes cloques de l'abbie de Douaing. (1364, Valenciennes, ap. La Fons, *Glos. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ricouwert d'Auterive, escuyer... estoit par un jour en sa maison en la contée de Flandres, assez pres de la ville d'Espiere, et oy sonner ledit jour bien matin les cloches a *herle* de ladite ville d'Espiere et d'autres villes voisines. (1382, Arch. JJ 121, pièce 6.)

Les villes voisines commencièrent a sonner leurs cloques a *herle*. (FROISS., *Chron.*, X, 108, Kerv.)

On sonna les cloches du lieu a *herle* et effroy pour assembler le peuple. (1454, Arch. JJ 189, pièce 3.)

HERLEBE.

HERLEKIN, voir HELLEQUIN.

HERLEQUIN, voir HELLEQUIN.

HERLIER, v. n., faire du tapage :

Sea, un... commandé une robe prie et *herle*. Li t. d'ax s'essouilli forme l'arce et *herle*. (*Cher. au pays*, II, 699, Hipeau.)
Li drables a l'abbie
A nunt berrouent enaxie,
Tant ont venté, tant ont *herlé*
Que presque tout ont raventé.
(*Her. de St. Leon*, p. 110, Peigné.)

HERLIER, v. n., faire du tapage.

Ke nus ne *herlie* ne ne jue a deis. (1270, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 317.)

HERLIQUINER, v. n., disputer :

Et hom ki chon connoist
Et bien voit et entent
Qu'il ne puet amander
Les choses autrement,
Laisse voirs et meçoignes
Passer lez oremet
Por chon qu'il ne puet mie
Herliquer souvent.

(*Dou vras Chiment d'amour*, Richel. 1533, p. 516 r^a.)

CF. HELLEQUIN.

HERLIR, hellir, verbe.

— Neutr., faire du tapage :

De fol fast ne de qaroler.
De trembr ne de *hellir*.
Tont ce fere est Dieu messervir.
(*Discours de Moul.*, de Charité, Richel. 2311, p. 219^a, et Ars. 3142, p. 219^b.)

De trembler ne de *herlir*.

(*Inf.*, Richel. 15212, p. 92 r^a.)

On a defendu les queles cloquer et le *herlir* ne sour maisons ne es rues. (1280, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 450.)

Ke nus *herlisse*, ne closse, ne keille dedens les murs de la vile. (1281, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 858.)

— Act., frapper violemment :

Les enfans hors des bers traovient.
Et as post us les *herlissent*
Ke les cervelles ea voloient ;
Et anquans es esbouloient.
Reu, Richel. 375, p. 2214 ; Andresen, 3^e p., 1221, var.)

HERLON, s. m. ?

Herlons ou pois en escorche et raisins. (*Ch. de 1309*, Arch. mun. Rouen, L. I, p. 190 v^a.)

HERLOT, voir ARLOT.

HERLITE, s. f., folie :

Quant Charis l'entendi nel tient pas a *herlue*, les espersons destrint la riche beste me. (*Vers don Paan*, Richel. 1531, p. 17 v^a.)

HERLUISE, voir ERLUISE.

HERM, voir HERME.

HERMAPHRODITE, voir HERMOFRODITE.

HERME, adj., inculte, désert, abandonné :

Terres *hermes* et vacans sont au seigneur justicier. (*Cont. de Bourbonn.*, CCCXXXI, Nouv. Cout. gen., III, 1258.)

Par tout bon *herme* et non acoustumé. (VASSON PULLERT, *Exc. vulg. de Fr. Petrarque*, p. 251, éd. 1535.)

Lieux *hermes* et non cultivéz. (DU PINET, *Plin.*, XXV, 8, éd. 1566.)

Il estime rhamnus estre une certaine ronce qui croist et rampe par terre es lieux *hermes*. (*Inf.*, *Diosc.*, I, 102, éd. 1605.)

Ce n'est asses couru par les roches acerbés, Par l'aralle chueux de ces *hermes* gurets.

(L. PAVIS, *Pastor.*, I, t. 64, 1847.)

Monts vagues, plaines *hermes*. (*Inf.*, *ib.*, V, 1.)

Scipion fit approcher son armee de mer de la cité, pour leur empescher les vivres, dont il ne pouvoient pas avoir grande quantité du costé de la terre, pourtant qu'elle estoit la plupart demeuree inculte et *herme*, pour raison de la guerre. (SEYSEL, *Appian Alex.*, F° 18 r, éd. 1560.)

Terres *hermes*, ce sont terres delaisées et abandonnées par le propriétaire. Biens vacans, terres *hermes* et espaves appartenent au haut justicier. (LOISEL, *Insist. cout.*, II, XLVIII.)

El jusqu'au XVIII^e s. :

Une quantité de terres *hermes* et infertiles. (1757, *Compoix de Sorèze*, Arch. mun. Sorèze.)

— Fig. :

Dout n'a cellui qui n'entre en chans Landables et plains de terres. La ne sont mie de *hermes* hermes. Ceulx que Minos veult condempner. (*Apol. mul.*, s. m. Barberini, p. 9 v^a.)

2. HERME, herm, s. m., lieu inculte :

Pres de la fin desdits broteaux touchans et confinans aux *hermes* vacans de Mons, de Lion. (1444, *Accord*, Cart. mun. de Lyon, p. 302, Guigne.)

Item ung *herm* ou piece de terre non labourable... qui est de bien peu de value. (1443, Arch. JJ 177, pièce 151.)

Le lieu ou souloit estre l'abbaye de Cluny (qu'est en Masconnais) demoura longtemps en solitude et (comme on dit) en *herme*. (S.-JULIEN, *Mesl. hist.*, p. 530, éd. 1588.)

Une commune placée au milieu des landes qui s'étendent de Civrac à Bergerac s'appelle Saint-Martin-de-Lerme (lis. de *Yerme*). Saint-Michel-en-l'*Herm*, diocèse de Saintes.

3. HERME, s. m., blé d'hiver :

Quatre bichetz de *herme*. (13 sept. 1373, *Compte rendu aux religieux de St-Martin-St-Paul*, p. 8 r, Arch. Rhône, St-Paul.)

HERMEREL, s. m., sorte de valet :

... *hermeriaus* petis, et meugeroni a court tant seulement. (1261, *Orden. de l'ost. le Roy*, Arch. JJ 57, p. 22 v^a.)

HERMI, ermi, adj., inculte, désert :

Lendemain s'en torua, s'a la vile guerpie, En Ardane est entres, en une terre *ermie*. (*Inf.*, Richel. 12578, p. 53^b.)

1. HERMIET, s. m., terre inculte ; n'a été rencontré que dans un texte provincial du commencement du XVII^e s. :

Tous les terroirs tant *hermiets*, bois, landes, que de culture. (1609, *Dénomb.* Barrouse, ms. Larcher, II, 210, Arch. II, Pyr.)

CF. HERME 2.

2. HERMIET, verbe.

— Act., curer :

Faudr' et *hermier* de faulx et ratel une riviere. (1521, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— NOUT. :

Hermier en la riviere. (1487, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HERMIERE, voir **HEAMIERE**.

I. HERMIN, *ermin*, adj., d'hermine :

Manteil et riche et pelisson *hermin*.
(*Les Lab.*, ms. Montp., f° 70^b.)

Ses mantiaus fa *hermins*.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 6^a, Michelant.)

Lor plicon sont *hermin*, sebelin li mantel.
(*Guy de Camb.*, Richel. 24366, p. 223^a.)
... *Ermins* pelissons.
(*Id.*, p. 223^b.)

D'un samit idole a pene *hermine*.
(*G. de Dole*, Val. Chr. 1725, f° 91^a.)

Voez le la, a ce florri gremou.
A la grant barbe, a l'annon pelisson.
(*Ornel.*, 49, A. P.)

Dame ne l'ad ven ki vers lui n'eit amur,
Et nel visist tenir suz *hermin* enventur,
Enracié belement sans sue de seigneur.
(*Oron.*, 478, Michel.)

2. HERMIN, *ermin*, *hermin*, s. m., peau d'hermine, manteau d'hermine :

Et son *ermin* derouper et depechier.
(*Ogier*, ms. Darb., bib. de Cos., V, n. 17, f° 56^a.)
Et sont moult bien vestus de cordat et d'*hermins*.
(*Chev. au cygne*, l. 1421, Wippen.)

Tu n'as vestu fors que ton *hermin* frais.
(*Qual. fils Aym.*, ms. Orl., Douce, cxi, f° 4.)

Li mantel a *ermin* li va tout decouppant.
(*W. de Monbrans*, ms. Montp., H 217, f° 175^b.)

Et les serjans a boins mantiaus donnez,
Et les garçons boins *hermins* engoulez.
(*Uron de Bord.*, 9416, A. P.)

Vestus de dras de soie
Plain d'*hermin* et d'orroy.
(*D. de Jeh.*, Richel. 2039, f° 29^a.)

3. HERMIN, voir **ERMIN**.

I. HERMINE, *erm*, s. m., hermite :

Li rois fait mauder un *hermine*
Qui moult savoit de medecine.
(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f° 42^b.)
Un miea privé ai, un *ermine*,
Nus hom ne set plus medecine.
(*Id.*, f° 42^a.)

Quant je on esloingnee la maison a l'er-
mine. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2455, f° 67^v.)

2. HERMINE, *ermine*, s. f., terre inculte :

Al chef de la lande en *ermine*
Unt une maison ja choisie.
(*Protheslaus*, Richel. 2169, f° 31^a.)

HERMINET, *erm*, s. m., diminutif d'hermine :

Graindres .i. pen d'un *erminet*.
L'us. de Beaujeu, li *Biaus Desconnes*, 1281,
Wippen.)

— Manteau d'hermine :

Vestus de paille alicandrin.
De meisme mantel *hermin*.
Sor ses espantes l'ot jebé.
D'un blanc *herminet* encolé.
(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f° 60^a.)

HERMINETE, - *ette*, *erm*, s. f., diminutif d'hermine :

Mil putois vant une *erminete*.
de Consiel, *Vir.*, ms. Soiss., f° 28^c.) Var.,
herminete. (Ms. Brux., f° 28^c.)

Herminettes, lievre et conin.
FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 201^b.)

Pic., *herminette*, hermine.

HERMINETTE, s. f., outil de menuiserie :

Herminette. A little plaining axe. (COTGR.,
éd. 1611.)

HERMITAGE, s. m., ermité :

El hosr avoit .i. *hermitage*
Ki n'avoit pas trop grant cage.
(MORSK., *Chron.*, 3946, Reiff.)

HERMITAIN, *heremitaïn*, adj., d'hermite :

Tu qui tiens vie *hermitaine*.
(RECLUS de MOL., *Dié de Charité*, Ars. 3142,
f° 221^d.)

Hermitaine poverté. (*Li Epistole saint Bernard a Mont Dieu*, ms. Verdun 72,
f° 77^v.)

Amer poverté et vie *hermitaine*. (*Evost et Bliquerne*, Richel. 24402, f° 6^v.)

Que la vie qu'il merroit en l'abaye li ferroit moult plus sainteté de vie *hermitaine*.
(*Id.*, f° 42^v.)

Vie *heremitaïne*. (*Ord. de Chevalerie*,
f° 1^b, ap. Ste-Pal.)

— Vizoureux, rude :

Cassiel le Baudrain, li marchis amourain
Pour le cop *hermitain* qu'il receut de la main
Cassians du Ferris, le prouhomme certain
Grant piece jut passés.
(*Restor du Paon*, ms. Rouen, f° 30^v.)

— S. m., hermite :

El ala ir messite a une chapelle a un
hermitain que pres d'eluec estoit herbergies.
(*Mort Artus*, Richel. 24367, f° 4^a.)

En cel tans fu ung *hermitains*, hors de
grant vertu, qui avoit laissé toutes choses
pour Dieu. (*Vies des Saints*, Richel. 20330,
f° 67^a.)

Enpres de cele abaye de Sainte Marguerite
en la costiere de cele meisme montagne
a .i. moult bian lieu et deliteus, on
habiteit li *hermitain* latin, que l'en apele
freres du Carmel. (*Les Pelerinages par aller
en Jherusalem*, H. Michelant et G. Raynaud,
Itinéraires à Jherusalem, p. 90.)

Que james *hermitain* en bois ne trouvera
Que il ne meite mort.
(*Uron de Mai.*, 5108, A. P.)

HERMITERIE, s. f., hermitage :

En .i. bois se houte en une *hermiterie*.
(*Gaufrey*, 10455, A. P.)

HERMITIER, *ermitier*, s. m., ermite :

Ha, mauvais homme, trahitier,
Tu as pris l'abit d'*ermitier*
Por moi prouver a desloial.
(*Fabliel de Niercales*, Richel. 837, f° 200^a.)

HERMITOIRE, - *toire*, *erm*, s. f., hermitage :

Li vers Sempinghan a l'*hermitoire* alla.
GARN., *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 31^v.)
... A l'*hermitoire*.
(*Id.*, *ib.*)

As desertes *ermitaires*.
(*FIERRE ANGIER*, *Vie de St Gregoire*, 1344, Meyer.)

HERMITRESSE, s. f., femme qui vit en hermite :

Une povre *hermitresse*. (FOSSETTER, *Cron. Mary.*, ms. Brux., l, f° 199^v.)

HERMODACTILE, s. m., digitale :

Poudre de litargire ou de *hermodactile*.
(H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 57^c.)

HERMOFLE, voir **ERMOFLE**.

HERMOFRODISIE, *hermafrodisie*, s. f., nature de l'hermafrodite :

Hermafrodisie si est une passions non naturans
ni moult ferment laide es homes
(BIAUX DE LONG BOUC, *Cyrrurgie*, ms. de
Salis, f° 85^v.)
Hermafrodisie est double nature de
sexe. (JOURN., *Gr. chir.*, p. 593, éd. 1598.)

HERMOFRONDITUS, s. m., hermaphrodite :

L'en demande a qui l'en doit compaigner
hermofronditus, qui ot nature d'ome
et de feme; et je respous a la partie
dont il t a plus. (*Liv. de Just.*, l. 8, § 2,
Tapelli.)

Hermafroditus le declina :
Giz Dieux susis le destina ;
Moitié homs et moitié femme a.
(EUST. DISCUL., *Poés.*, II, 197, A. T.) Impr., *hermo-
fronditus*.

HERMOIZ, s. m., armoise :

Rumex, l'apantain acutum, romaine par-
relle vel *hermoiz*. (*Gloss. du XII^e s.*, ms.
de Tours, ap. L'Éc. de la Ste-Trinité, Bibl. de l'Éc.
des ch., 6^e sér., t. V, p. 331.)

HERMOLE, s. f., sorte d'herbe :

Herbe au turo, appelée aussi *hermole*,
aime terre sablonneuse et seche. (DE
SERRES, *Th. d'agr.*, VI, 45, éd. 1605.)

HERNAIS, voir **HARNOIS**.

HERNAULT, s. m., sorte de croit :

Le seigneur de Parthenay disoit avoir...
ung droiet, appelle *hernauld*, qui est un
peage, que quiconque de la ville passe
par certain lieu sans payer a Parthenay le
dict droiet, le seigneur est en possession
de prendre les biens de ladite ville a force
d'arme en acquit et paiement dudit peage.
Par arrest ladite costume est donnée.
(*Pièce de 1388*, Richel. 5264, f° 7^a.)

HERNE, voir **HARGNE**.

HERNECHIER, voir **HARNASCHIER**.

HERNEIS, voir **HARNOIS**.

HERNEKEUR, voir **HARNASCHIER**.

HERNIAL, adj., syn. d'hermitaire :

Enflure *herniale*. (JOURN., *Gr. chirurg.*,
p. 513, éd. 1598.)

HERNISSER, voir **HARNASCHIER**.

HERNOCHIER, voir **HARNASCHIER**.

HERNOIS, voir **HARNOIS**.

HERNU, s. m., le mois de juillet :

C'est au moien du mois de jule ;
En l'annee n'est clare nulle
Si male ne si destrempee.
A maint hom a la mort donnee.
Jusqu'en moi nous la force dure ;
Lyon resamble de nature
Qu'apres moi nous va deffaultant,
Graindres est sa force le mois de juillet

Pour est le d'ille Lyons només

Et est li temps herme apelés.

Traya de saint., ms. M n^o p. II 437, f^o 187 r^o.)

Le temps estait bel, et sero, et l'air cler et hault tel comme il est ou mois d'aoust et de heru. (FLOISS., *Chron.*, Richel. 2546, f. 67. v. KERV., XIV, 176.)

Le temps et l'air au delhors estoit mallement chault, ainsi comme il est ou mois de herou et d'aoust. *Id.*, *ib.*, f. 123^v; KERV., XIV, 216.)

— Se rencontre au XVII^e s. dans le sens d'orage :

Un Baptiste Richart, qui fut tué d'une grosse pierre tombée des murs le jour qu'il y a un grand heruus. (1637, *Leus*, ap. La Fons. *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Nord, heruu, harnu, orage, temps d'orage.

Nom propre, Heruu.

HERO, voir HARO.

HERODIUS, s. m., héron :

Li herodius est uns oiseulz tres ravissanz et plus assenz que ne soit li aigle, se dit li glose sans bon verset dessus dit, et ai li herodius ceste propriété que il fait son nif en un tres hault arbre et bon grant et vole si tres hault que lon jour il voit son nif, et ensi il ait son nif pour son conduit... en romans herodius n'a point de propre nom. (*Ps.*, CHL. Muz. 798, f^o 259 r^o.)

HEROINE, adj. f., en parl. de chose, de héros :

Heroine grace. (*Entr. de Henry II à Rouen*, f^o 61 r^o.)

HERONCEL. — *uncel*, s. m., dimin. de héron :

Le bon heroucel. (*Lib. Custum.*, I, 304, 11. Edw. II.)

III XLV batons et heroncaultz, a VI s. p. (*Compte de 1330*, Arch. adm. de la ville de Rouen, II, 184, en note.)

HERONNIER, adj., sec et grêle comme les jambes du héron :

Les jambes gresles et minces, les enisses heronnieres. (AMB. PARE, *Œuv.*, XXI, 50, éd. 1633.)

D'autres les ont (les jambes) si gresles et menues et si heronnieres qu'on les prendroit plutôt pour des beutes. (BRANT, *des Dunes*, IV, 274, Labande.)

HEROSCOPITE, adj., qui a rapport à l'héroscope :

Dictionion heroscopite. (*Chron. et hist. saint et prof.*, Ars. 3543, f^o 26 v^o.)

HEROUCÉL, voir HERONCEL.

HERPAIL, voir HARPAIL.

HERPAILLE, voir HARPAILLE.

HERPE, s. f., liard :

Herpe, liard. *Vie genereuse des Mercelots*, Var. hist. et litt., VIII, 489.)

HERPE, adj., qui a les hanches larges :

Une herpe qui soit herpe, et ave Peschieu large. (CHABL. IX, *la Chasse royale*, ch. 12, Chevroul.)

HERPELU, s. m., liard :

Ils appellent un liard un herpelu. (G. BOUCHER, *Seres*, III, 130, Roybel.)

Herpelu, a stiver, or french shilling. Baragouin. (GORD., éd. 1611.)

1. HERPER, v. a., déchirer :

L'honneur des dames diffamee et herpee par faux rapport.... (*Chasse d'Amours*, p. 158, ap. Ste-Pal.)

2. HERPER, verbe.

— Act., accrocher :

Brissac void le petit navire Beaumont herpé avec le vice amiral, et a chaque main abordé de cinq ou six navires ou gallions. (D'AUR., II, 467, ap. Ste-Pal.)

— Neutr., s'attacher :

Serpouillet qui herpe contre terre. (RAB., I, III, c. 30, f^o 162 v^o, éd. 1532.)

II-Norm., vallée d'Yères, herper, dérober, voler.

HERPESTIOMENES, s. m., sorte d'ulcère :

Herpestiomenes est une ulcere corrosif de côté grosse, aduste, non ardent, si comme hersipèle, mais plus mortifiant le membre, car chancre, si comme nous dirons cy apres, vient plus en parties basses : et l'appelle ou autrement loup; herpestiomenes signifie lui mesmes corrodant. (B. DE GORD., *Pratiqu.*, I, 18, éd. 1495.)

HERPET, s. m., éruption vésiculeuse :

Li guerist herpetz et apostemes cholériques. (*Trad. de l'Hist. des plant. de L. Fousch*, c. LXVIII, éd. 1549.)

HERPETE, -ette, arp., s. f., éruption vésiculeuse :

La bourse du pasteur cure et guerist les listes et herpetes. (*Jard. de saint*, I, 353, impr. la Muverre.)

Pustules ou apostomes nommées arpetes. (*Ib.*, 365.)

Herpettes. (*Ib.*, 376.)

HERPETEUX, adj., éruptif :

Ces herpeteuses maladies. (LOYS GUYON, *le Miror de la beauté*, II, 80, éd. 1615.)

HERPEUX, adj., qui joue de la harpe :

Citharodus, di, herpeux, joyeux. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

HERPOYER, voir HARPOYER.

HERPRIE, -ye, s. f. ?

Seillons, douzines, herpriyes, harpagiez pour les incendies. (1526. Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HERRAUMENT, voir ERAUMENT.

1. HERRE, *haire*, s. f. ?

Herre de long poil pour braser graius, (1499, S. Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Une haire pour la braserie. (1499, *ib.*)

XXVI aunes de herre pour mettre sur la touraille faite en la brasserie, a. VI s. XVI. d. Faune. *Ib.*)

2. HERRE, voir ERRE.

HERREDERIL, voir ENREDERIE au Supplément.

HERRELE, voir HARELE.

HERREMENT, voir ERREMENT.

HERRER, voir ERREER.

HERRETABLEMENT, voir HERITABLEMENT.

HERRIER, voir HARIER.

HERRY, s. m., employé dans la loc. long *herry*, homme très long :

Longurio, Varr. Long *herry*, long homme, long comme une perche, très long. (JUN., *Nomencl.*, p. 310, éd. 1577.)

HERSE, voir HERCE.

HERSEMENT, voir HERCEMENT.

1. HERSER, voir HERCIER.

2. HERSER, voir ERSOIR.

HERSEUR, voir HERCEUR.

HERSOIR, voir ERSOIR.

HERSON, voir HERCION.

HERSSOUR, voir HERCEUR.

HERTAIGE, voir HERITAGE.

HERTAYE, *ertaye*, *hertoyte*, s. f., ferte inculte et non labourable :

Trois deniers assis sur demi arpent de terre ou environ... joignant a la terre et *hertheye* fen Estienne Cornillan... d'autre part a l'ertaye de Guion le Bouvver. (1430, *Cens de la terre d'Estilly*, Richel. 4659, f^o 5 r^o.)

Sur demy arpent de terre, bois et *hertoyte* joignant d'un bout a quareour au renart et au bout de l'autay et chenevrau Macé Vaugouin. (*Ib.*, f. 30 r^o.)

HERTE, voir HARDE.

HERTE, voir HERITE.

HERTOYE, voir HERTAYE.

HERTOYAGE, adj., hérissé, farouche :

Ne prenez mie garde a la gent *herpape*, Poissant et vertuoz et de moit bon corage. Quant viarent contre moique pris le tresnage. (I. BOU., *Sar.*, clxx, Michel.)

CF. HUREPER.

HERUPÉ, voir HUREPÉ.

HERUPPER, voir HUREPER.

HERVAUX, s. m. pl. ?

VI. sols au Lefrait et a Marchant pour pourleir a Bar certains *hervaux* pris a St-Mihiel pour Mous. Henri le XIX^e jour de septembre. (1380, Arch. Meuse II 1041, f^o 89 v^o.)

HES, interj., hélas :

Ej je n'ay pris desjeuné hes. (*Farce de Mahnet*, Anc. Th. fr., II, 82.)

HESBARGIER, voir HERBERGIER.

HESBERGAGE, voir HERBERGAGE.

HESBERGISON, voir HERBERGISON.

HESBERGIER, voir HERBERGIER.

HESCAUDEL, s. m., espèce de gâteau :

Item a la Saint Remy quarante deux deniers. Item demy *hescaudel*. (1329, Arch. JJ 66, pièce 298.)

HESCHE, voir **ESCHE**.

HESCOUSSE, voir **ESCOSSE**.

HESE, voir **HAISE**.

HESER, voir **HOUSER**.

HESME, voir **ESME**.

HESMEE, voir **ESMEE**.

HESMER, voir **ESMER**.

HESPLE, voir **HASPLE**.

HESQUIGNIER, voir **ESCHIGNIER**.

HESSE, s. f. ?

Laine de *hesse* et casteau. (1549, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HESSE, interjection :

Au descendeur du chasteil, ainsi qu'on vient telle fois devisant, dist a tuz des siens : Or cha! *hesse!* le fils n'a volu deshonorer, et le pere me bonte hors de sa maison; qu'est il de faire? (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 33, Buchon.)

Au partir de la messe : *Hesse!* ce dist le roy au seigneur de Groy, portez cestes lettres a beaux oncle. (Id., *ib.*, III, 37.)

A ces deux exemples, l'édition Kervyn porte *beffe*.

HESTAGIER, voir **ESTAGIER**.

HESTAL, voir **ESTAL**.

HESTERNE, voir **ESTERNE**.

HESTEAU, voir **OSTEAU**.

HESTIE, voir **HAITIE**.

HESTOUDEAU, voir **HETOUDEAU**.

HESEVE, voir **HEVE**.

1. HET, voir **HAIT**.

2. HET, voir **HÉ**.

HETAL, voir **ESTAL**.

HETAUDEAU, voir **HETOUDEAU**.

HETER, voir **HAITIER**.

HETIE, voir **HAITIE**.

HETIER, voir **HAITIER**.

HETOUDEAU. - *udeau*, *odeau*, *odeau*. *hest*, *est*, *hat*, *hast*, *hât*, *hut*, *hust*, s. m., jeune chapon, poulet de grain, poulet assez gros pour être chaponné.

Olivier de Serres parolt d'abord faire ce mot synonyme de chaponneau ; mais ensuite il parle de chaponner les *estadeaux*, et plus loin il indique les chapons et les *estadeaux*, ce qui annonce bien qu'il y a une différence entr'eux. En effet, l'*hétadeau* est le gros poulet, ou le poulet gras, et on voit qu'autrefois, au marché de la vallée, à Paris, et dans les offices de la maison du roi, deux *hétadeaux* passaient

pour une pièce de volaille, tandis qu'il falloit trois poulets ordinaires pour faire la pièce; ainsi l'*hétadeau* n'étoit pas aussi fort que le chapon, qui formoit seul une pièce, puisqu'il en falloit deux; et il étoit plus fort que le simple poulet, puisqu'il en falloit trois... (Note de l'édit. de 1805 du *Théâtre d'agriculture*.)

Poulets gros comme *hetodeaux*. (*Ménagier*, II, 180, Bihboph. fr.)

Cinq cochons, vint *hetodeaux*, deux sols quatre deniers pièce; quatre perdreaux, deux sols quatre deniers pièce. (Id., *ib.*, II, 120.)

A Jehan l'usurier, poulaillier, pour la vente de douze *hetodeaux*. (*Compte de P. de Besoye*, 1494-1496, Forteresse, VI, Arch. mun. Orléans.)

Pour six *hastodeaux* et deux faisens. (*Compte de J. Martin*, 1414-1416, Forteresse, Despenche, XIV, Arch. mun. Orléans.)

Sus, ho! serviensz harbarins. Apportez nous ces *hastodeaux*.

(N. DE LA CHESNAYE, *Condama. de Banquet*,

p. 309, Jacob.)

Gros *hetodeaux* tendres et bien refaitz.

Poules grasses pesantes aux gros faiz.

J. LEFÈVRE, *les Fleurs et antiquitez des Gaules*,

Tom. fr. des xv^e et xvi^e s., VIII, 219.)

Deux *hetodeaux*. (1530, *Aquit*, Arch. mun. Laon.)

Trois cens et trois hostardes, et mille sept cens *hetodeaux*. (RAB., I, 37, éd. 1542.)

Ce mot *hetodeau* est ici à Paris) et en quelques lieux voisins, ce qu'aillours on appelle chaponneau, (II, *Esr.*, *Préc. du lang. franç.*, p. 181, Feugère.)

La becasse couste... auillant que le *hetodeau*. (1583, *Grands jours de Troyes*, Arch. X^e 9189, 1^o 10^o.)

Pour les manger (les poulets) en chaponneaux ou *estodeaux* durant l'hyver. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, V, 2, éd. 1605.)

Et au xvii^e s. :

Hestadeau, pullaster, capo minor. (DUEZ, *Compend. gramm. gall.*, p. 21, éd. 1663.)

Hétadeau, idem ac *hestodeau*. (Id., *ib.*, p. 21.)

Hutodeau, gros poulet, qui tesmoigne plus-tost l'augmentation que la diminution, et se dit *hestodeau* pour l'ordinaire. (OUDIN, *Gramm. franç.*, p. 91, éd. 1656.)

Soixante-neuf maisons... dont sont detempereux... lesquels payent annuellement... vingt sept chapons, sept poules, six *hetodeaux* et soixante poulets. 1679, *Aveu de Choisi-aux-loges, chastell. de Loris*, cah. I, f. 9, ap. Le Clerc de Bouy, I, f. 321 v^o, Arch. Loiret.)

Poison, Vienne, *huteau*, s. m., chapon, chapon gras.

A Metz, dit Le Duchât (note sur Babylais), ce mot qu'on prononce *hautodeau* signifie un grand poulet, auquel on a baissé les lombes, quoi qu'on lui ait coupé la crête et les ergots pour le faire paroître chapon.

HETTER, voir **HAITIER**.

HETUDEAU, voir **HETOUDEAU**.

1. HEU, voir **HELT**.

2. HEU, exclamation :

Heu, ma chière fille, dulce amie, *heu!*
Ma vie et ma luerece et ma joie, *heu!*
(*Sté. Fugrosyne*, H. Meyer, *Rec.*, p. 345.)

Heu, emportez vous donc cela !
(*Nouv. Pathelin*, p. 156, Jacob.)

Heu! que vous estes malheureuse,
Mais que n'avez esté oysense
Toute la nyect; d'ont vient cela ?

Gog. des bonnes Chambres, Poés. tr. des xv^e et xvii^e s., V, 78.)

3. HEU, voir **HU**.

HEUG, voir **O**.

HEUGE, voir **HEUSSE**.

HEUGERET, adj., à cheville :

Que nulz ne nulles ne copece bos sur autruy que on peut forer d'un tarel *heugeret* sur l'ameule de .v. soulz. (1507, *Préc. de Vimeu*, Cout. loc. du bailli d'Amiens, I, 415, Bouthiers.)

Cf. **EUCHERÉ** et **HEUSSE**.

HEUGERIE, voir **HUCHERIE**.

1. HEUCHE, voir **OSCHE**.

2. HEUCHE, voir **ÔIT**.

HEUCHOIR, s. m., plaque de métal servant à garantir la table :

Un polier d'estain livre trois xiiij de *heuchours* et quatre garde nappes de fin estain. (1501, Bêthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Six ronds *heuchours* doubles. (1544, *Mobil. de la halle de Bêthune*, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 113.)

On trouve au xviii^e s. la forme féminine *heucoïre* :

Trois douzaines de *heucoïres* et quatre nappes de lin etain. (1731, *Mob. de la halle de Bêthune*, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 113.)

HEUCQUE, voir **HUCQUE**.

HEUD, voir **HOET**.

1. HEUDE, *houde*, s. f., maison :

Ne li puet drap laisser porter hors de se *heude*. (Mars 1239, Arch. mun. Douai, Cart. 90, f. 30, Cart. LL, f. 47.)

Et si quite Jehans devant dis Ermentaut sa mere dens *heudes* la sient a la montagne, a faire sa volente. (1257, *Act. de. les echev.*, Arch. mun. Douai.)

S'il arrivoit qu'on desvaganst les deux *heudes* Mehaut Butor. (Ann. 1265, Arch. mun. Douai, ap. Boq., *Suppl.*)

In vico dei Rosiers, qui quondam fuit *houde* de sancto Marcello. (Fév. 1303, Charte orig., H. D. S. Quentin, Boite du beguinage, et *Cart. égl. S. Quentin*, Arch. LL 1018, f. 226.)

— Cabine :

Et leur endouageames presques tous leurs navires, sans la *heude* qui fut bruler. (MARNIX DE SAINTE-ALDEGONDE, *Ecrits pol. et hist.*, p. 281, Ab. Lacroix.)

2. HEUDE, voir **HEUDE**.

HEI DE, part. passé et adj., garni d'une poignée :

Sans d'esclavine a mis d'espee
Qui de fin or estoit heide.
(*Rom. de Comte d'Poit.*, 787, Michel.) Impr.,
1547.

HEI DEUR, v. h. :

Desquelz la plus part se mesloient de
marchandise de chevans, et tant bien che-
valhoient que ung cheval se monstroit
gramment meilleurs desoubz unlz que
desoubz autres hommes. Et par ce, en
heudant et bastant avoient aucune fois
un meilleur cheval que le leur, et argent
avec. (*Chron. de Flan. Ire*, III, p. 372, J. de
Smet.)

HEUDER, *houder*, v. a., attacher, fixer :

Tante baniere vers le ciel venteler,
Tant penoient en ces anis *houder*,
Et tant esou luire et esteler.
(*Les Loh.*, Vat. Urb. 375, p. 673.)
Les periers et loier et *heuder*.
(*Id.*, p. 295.)

HEUDEURE, - ure, *houdeure*, - ure, *hol-
deure*, *houdeure*, *oudeure*, s. f., réu-
nion des deux bouts d'une épée, poignée
de l'épée :

Les *heuderes* et les ponians.
(*Les Loh.*, Vat. Urb. 375, p. 283.)
Her. li tranche par son la *houdeure*.
(*Id.*, ms. Montp., p. 181.)
Li vians li ait s'espee avant tendre,
Hervis li tranche par son la *houdeure*.
(*Id.*, Richel. 1622, p. 181 v°.)
Li braus fu toins, la *houdeure* d'or fin.
(*Id.*, ms. de Salis, Barthes, *Zeitschrift*, 1880,
p. 57.)
D'or fu li pons et toute la *houdeure*.
R. de Cambrai, Richel. 2193, f. 6 r° ; A. T.,
v. 187.)
Hueques est reus li brauz au mesreuz,
Par mi la *houdeure* est gassez et rompu.
J. B. o., *Sar.*, cclxxi, Michel.)

Ses armilles, qu'on nous apele,
ad *oudeure* précieuse e bele,
D'ore e de pierres grant e gent
Qui valent maint manz d'argent,
Laisse es un chaine pendre
Eist que tant les ont benz.
(*Gen.*, *D. de Norm.*, II, 7418, Michel.)
Qui fiert a cop devant son brauz ne dure,
Sangant l'avoit desguen la *houdeure*.
(*Herr. Exce.*, *Fouq. de Cand.*, p. 26, Tarbé.)
Sanglent en ot de sus les (lis) la *houdeure*.
(*Id.*, *ib.*, var. du ms. Notre-Dame.)

Prenez la l'espee, et en ostez le point
et la *houdeure*. (*S. Graal*, Richel. 12582,
p. 31 v°.)

Preneis lai et en osteis le poin et la
houdeure. (*Id.*, Richel. 2455, p. 122 v°.)
Après i faites une *houdeure* si merveil-
leuse que... (*Id.*)

La *houdeure* estoit de .ii. coses. (*Id.*,
Vat. Urb. 1687, p. 23°.)
Li regardo l'espee, si la comut an
pou d' la *houdeure*. (*Lancelot*, Richel. 768,
p. 161°.)

Si li estoient li doi bers a la *houdeure*.
(*Arthur*, Richel. 337, p. 136°.)

Le *houdeure* de l'espee. (*Id.*, ms. Gre-
noble 378, f. 15°.)

l'espee, einte dont la *houdeure* est-ot

vermeille. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen.,
p. 433°.) (P. Paris, *enhoudeure*.)

S'est drois que chevaliers ustiehe
Ses uniers, car le crois en porte,
Dont mauvaistes doit estre morte,
Si ke mors en fu li pechiez
Dont Adans nos ot entochies
Par le comant qu'il trespassa ;
Mais Oies en crois nos respessa
Par la char dont il port vesture.
Ce senoble la *houdeure*.
(*Joy. de Baisieux*, *la Dis de l'Espee*, 102,
Scheler, *Trouv. Belg.*, p. 178.)

Li met parni le cors l'espee,
Sans attendre grant aleuz,
Toute jusqu'a la *houdeure*.
(*Geiart*, *Roy. Iugn.*, t. I, p. 138, Buchon.)

HEUDI, adj., couvert, orné :

Et porte en son bras destre une mance s'amie ;
De fin or et de pieres ert environ *heude*.
(*Rom. d'Artur.*, p. 624, Michelant.)

HEUDRAGIER, voir HAUDRAGIER.

HEUDRI, - y, *houltry*, adj., à moitié
pourri :

Et aussi le garingal pesant et ferme en
la taille, car il y en a de *heudry*, pourry
et lezier comme mort bois. (*M'ungier*, II,
230, Biblioph. fr.)

Que tous cerceaux a tonneaux soient
bons et loyaux, non pourris ne *heudris*.
(1500, *Ord.*, VIII, 369.)

N'est pas chose licite en ouvrage
de bon cables soit mis aucuns chambres
(chavure) brayes, *houltry*, ne auquel ait
aucune malle fasson. (1445, Arch. mun.
Angers FF 5, p. 26.)

Et encore au XVII^e s. :

Heudri, m. acut, part. pass. Est corrompu,
putréfié, pourri. Ainsi dit on un huzé *heu-
dri*, lorsqu'estant ord et sale et encrassé
de grasse, on le laisse eschauller. (*Nicot*,
Thresor.)

Norm., *heudri*, moisi, à moitié sec.
Nom propre, *Le Heudri*

HEUER, voir HUEUR.

HEUGALITE, voir IVELTÉ.

HEULET, s. m. ?

Contenant icelle description, le nombre
des isles ou aïres et *heulets* de marais, la
separation d'icelles. (*Edit de Fr. I^{er} sur le
fait des gabettes*, 1^{er} juin 1541.)

HEULLER, *heullier*, s. m., fabriquer
d'huiles :

Ung baril d'huile prins au puissoir
du dieu Jehan Journe, venant des *heulliers*
de Pont-de-Remy. (1532, *Stat. des Bront.*,
Reg. des stat., p. 4 à 7, Arch. mun. Abbe-
ville.)

HEULLE, *hoole*, *hote*, s. m., dos d'un
couteau, d'une hache :

Et puis lussir couler l'espeussu du *hule*
d'un couteil ou plus espes. (*Ménager*, II,
274, Append., Biblioph. fr.)

Heulli chevalier donna an dit Pierre un
cop ou deux du *heulle* d'une hache ou
cognie, et si lui donna un autre cop du
taillant. (1395, Arch. JJ 148, pièce 31.)

Heulli Colot tira un conseil a charrette
qu'il portoit, et en frappa icelle femme du
hoole en la temple. (1526, Arch. JJ 173,
pièce 401.)

HEULT, voir HULT.

HEUMIER, voir HEAUMIER.

HEUQUE, voir HOUQUE.

HEUQUETTE, s. f., hoquet, rhume :

Le commencement de ceste *heurette*
fut en february, durant jusques pen en mai,
de une maladie que on nommoit la *heurette*,
qui tenoit en la gorge ; et de laquelle
on assourdisoit, non pas tous, mais aucuns ;
et peu de gens en moroient. Pour laque-
cheuse, les gens en deg bloient le ung
l'autre, en disant : Vous estes sortis de la
heurette ! Et de ce commencement de
maladie fist aucun gentil compaignon les
vers qui s'ensievent :

Tous galans qui ont apris
A mener vie joien-e
Sont maintenant esbahis
Et en double merveilleuse,
Car mais ne poelent chanter,
Ains leur faillit estrouer.
Il n'est maignon, ne banelot,
Qui ne viesse la *heurette*.
(*Chron. des Pays-Bas de France*, etc., Rec. des
Chr. de Fland., t. III, p. 343.)

Toutes ces plaisanteries ne sont que
jeux de mots sur le nom de *heurette*
donné à la maladie, et sur le vêtement
appelé *heque* ou *hequette*.
Cf. HOUQUE et HOUQUETE.

HEURE, *eure*, *hore*, *hure*, *ore*, *oire*, *oure*,
s. f., temps, moment :

Si fait tant en poi d'oire que toz li tor-
nois s'aresta seur li por veoir les mer-
veilles qu'il fait. (*Lancelot*, ms. Fribourg,
p. 8°.)

Enrie ne fine otle *hore*
D'aucun blasma as gens metre sore.
(*Rasc*, 267, Méon.)

Il est ores que li amant
Out par auz joie et torment.
(*Id.*, 2191.)

Comant faisist si grant malice
Si tost et an si petit d'oure ?
(*Dolap.*, 7663, Bibl. elz.)

— *Mesme l'heure*, à l'heure même :
Mon baston mettoz sure, (le heurf)
Den le garat *mesme l'ure*.
(*Vie S. Georg.*, Richel. 902, p. 113°.)

— *Tele heure* est, souvent :
Lire ici les exemples placés sous la forme
EURE, t. III, p. 672°.

— *Petit est heure* que, les moments sont
rares où :

Petit est heure que en auz ne s'espaigne
Et que forment ne les criet et destraigne.
(*Eaf. Ogier*, 5636, Scheler.)

— *Pour heure*, pour cette fois :
Touteffoiz la place, *pour heure*, ne fut
point prise. (J. LE FEVRE, *Chron.*, I, 386,
Soc. de l'Il. de Fr.)

— *A l'heure à l'heure*, sur l'heure :
Si j'aimo autre que vous, ce penser bien hamalo,
Qu'ainmo si doucement mi jadis en mon ame,
S'en port a l'heure a l'heure.
(O. DE MAURY, *Sousp.*, LX, éd. 1557.)

— *D'heure*, à temps :
Et si le roi eust envoyé d'heure, il eust

pris le chasteau. (COMM., *Mém.*, VIII, 1, soc. de Phil. de Fr.)

— De bonne heure, promptement :

Or tenes et ales grand erre,
Ain que vous revenes d'heure.

(*Farce du Postier*, p. 9, Lem. de Lincy et Michel, *Farces*, Moral, et Ser. J., t. III)

Le seigneur Barthelémy d'Alviane estant averty de l'entreprise des Suisses qui avoient rompu leur foy, partis de Laude avecques son armée venant toute nuit, en esperant d'arriver d'heure à la bataille. (MART., DU BELLAY, *Mém.*, l. I, P. II^{vo}, éd. 1569.)

Si ceste invention procede de ceux d'icel d'icel conseil ou d'aucuns de mes subjects qui desirant me mettre en mauvais message avec ledit roy, c'est chose qu'il faut mettre peine d'approfondir et verifier, afin d'y remédier et obvier d'heure à leurs artifices. (26 avril 1603, *Lett. missive de Henri IV*, t. VI, p. 80, Berger de Mivry.)

Je trouve bon que vous vous éclaircisiez d'heure à l'or meilleure l'orne qu'il leur sera possible, pour leur faire consentir que cela soit. (9 mars 1604, *ib.*, t. VI, p. 213.)

Je crois que les dits princes et tous les autres qui y prétendent font sageement de penser et pourveoir d'heure à ladite succession. (3 nov. 1604, *ib.*, t. VI, p. 325.)

— A l'heure, de bonne heure :

Il advient souvent que les cerfs partent si à l'heure des taillis, que tu ne les auroys peu venir voir. (Môdis, P. 10^{rs}, Blaz.)

— A celle heure, tout à celle heure, tout à l'heure, il n'y a qu'un instant, ou bientôt, selon qu'il s'agit du passé ou du futur :

O effronté, tu me disais à ceste heure que tu avais trouvé les deux mille escus que tu scis que j'ay perdus. (LARIY, *Les Esprits*, V, 2, Anc. Tit. fr.)

Voilà pourquoy je me suis ainsi desguisé et en ay fait faire autant à Nicolas et à Eugene, qui me viendront trouver tous à ceste heure en ce lieu. (Ib., *Les Ecol.*, V, 3.)

— A l'heure, alors :

A peine accèterez vous ce que à l'heure vous demandez. (Nove. *Lett. de la reine de Navarre*, lett. cx, Geuin.)

— Toutes heures, toutesfois, cependant :

Totes ores passe li anz.

(*Deliv. du peup. d'Isr.*, ms. du Mans 173, P. 3^o.)

Et ja soit chose que il ne l'ait si hement contee le conqueste, comme maint oin diteur l'eussent contee, si en a il toutes eures le droite verité contee. (ROBERT DE CLARY, p. 87, Riout.)

Toutes eures let il savoir,

Dame, quant il se tient garni.

(*Lai du Conseil*, p. 88, Michel.)

— De bonne heure, heureusement :

Qui ceste aroit à moillier et a per,

Bien porroit dire : de bon ore fus nes !

(BERTRAND DE BAN-SUR-ARBI, *Girard de Vians*, p. 93, Tarbé.)

— De male heure, de dure heure, malheureusement :

Et dites li de male hore fui uez.

(Gocci, *Chans.*, XIV, Crapellet.)

Et ceulz qui ont tout le temps labourer

Et qui ont sus et diligence bouer,

Sont souffraitez de dure heure né,

Car ils n'ont remeris de persone.

(E. DESCA, *Poés.*, Richel. 810, P. 28^o P.)

— A la bonne heure, pour le bien, pour le bonheur, heureusement :

Voit comme je vy ; si ta vie est meillero

Je n'en suis curieux, et soit à la bonne heure.

(ROSS., *Rep. à quelque Maistre*, vii, 111, Bibl. etc.)

— A la mauvaise heure, à la male heure, malheureusement :

O Phedre ! o pauvre Phedre ! hé ! ma' ta mau-

vais heure

Tu as abandonné ta natale demeure !

(GARNIER, *Hippol.*, II, éd. 1573.)

Il s'en vint à la male heure pour m'induire à cela. (HUEZ, *Dict. fr.-allein.-lat.*, Amsterdam 1664.)

Qu'il s'en aille à la male heure. (Ib., *ib.*)

— En bonne heure, heureusement :

Il se print à rire, et leur dit qu'ilz s'en

allassent en bonne heure sans avoir peur.

(AMYOT, *Vies*, Sylla, éd. 1565.)

La chevre, chargée ainsi de vivres, se trouvant en liberté, se partit et s'en alla en si bonne heure qu'ils ne la virent jamais depuis. (LARIVEY, *Facet. Nueis de Strap.*, I, III, Bibl. etc.)

— Heure s'est employé pour désigner une mesure de terre :

Deux heures de meix. (1398 1401, Arch. Meuse B 1044, P. 12^{vo}.)

HEURE, voir HURÉ.

HEUREBUEFS, herboz, heyboz, s. m., petits vers, connus de nos jours sous le nom d'ushets, qui mangent le bourgeon de la vigne :

Le dit jour XXIII avril, pour dix billes lesquelles vacqueront à oster les heurbeufs des dittes vignes à .VIII. d. parisis chacune file, valent.... .VI. s. .VIII. d.LEIX. le X, le XII et le XIII^o jour de juillet pour .XX. femmes qui ont esté à oster lesdits heurbeufs lesquelz mangeoient les bourgeons à raisins, à .XII. d. parisis pour chacune journée valent.... .XX. s. parisis. (1470, *Etat de dépense de façon de vigne*, au Comm. des titres des bois de la chasteil, d'Orl., art. Vignes de l'Orme grenier, paroisse de Macevan, ap. Le Clerc de Bouy, I, P. 328^{re}, Arch. Loiret.)

— Vers qui attaquent les bestiaux :

Que les beufs ou vaches morissent des herboz. (1400, *Regl. p. les bouch.*, copie, Arch. Fribourg, cart. 1^{re}.)

— Animal attaqué par le ver appelle heurbeufs ou herboz :

Quels qui escorcheroit furs de la ville ou dedans la ville bestes veimoses que l'on appelle heyboz ou chat ou chien ou cheval. (1400, *Regl. p. les bouchers*, copie, Arch. Fribourg, cart. 1^{re}.)

1 HEUREE, voir ORE 1.

2 HEUREE, s. f., révolte :

Et tout en mesme temps, ceulz d'Anvers firent autretel que Malines, et firent des commotions entre eux aussi ; et qui plus est, à la tierche main, une meschante ville en comparaison aux autres, nommée Lire, list une grande heurree aussi, comme se

ch'est-esté quelque chose de grand, et tout sur une manière de faire comme quand, contre les gouverneurs, et pour avoir les choses à leur poste. (E. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 113, Buchou.)

Entrant donc ainsi en sa ville, y avoit main cuer d'homme qui trembloit de peur, par especial des mauvais qui avoient fait la heurree ; car doubtoient fort leur punition. (Ib., *ib.*, ch. 119.)

HEURELIVAL, s. m., sorte de pomme :

Heurelival, the name of a soure apple, fit to make cyder. (GORD., éd. 1611.)

1. HEUREE, v. a., régler les mesures :

Appartient encore au mayour justicier comistre du fait de police, laxer vivres, denrees et marchandises, ajouter et heurer poids et mesures. (Cout. de Gorze, Nouv. Cont. gen., II, 1077^o.)

2. HEUREE, v. a., rendre heureux :

Et seul tu m'as heuré. (le songe)

Quand plus mea fait estoit desesperé.

(ROSS., *Eleg.*, XXVII, Bibl. etc.)

Charlotte, si le ciel jaloux de mon envie
Par si beau changement ne veut heurer ma vie,
Tu ne lairras pourtant de fuire à l'univers,
Si ce n'est dans le ciel, ainsi que je desire,
Pour le moins, icy bas, on te verra reluire
Autant que le ciel mesme, immortelle en mes vers.
(G. DEWART, *Œuv.*, p. 140, éd. 1394.)

— Heuré, part. passé et adj., heureux, en parlant de personnes et d'esprits :

D'hoaneur et los, de graces et vertiz
Soient les espritz acreez et vestuz,
Enfant royal, adia qu'en boy appere
Les gras vertoz de ton bien heuré pere
Premier François, et le second Arthus.
(J. MAHOT, *Cinquante Rond. sur tout. sort. de mat. jor.*, XVII, éd. 1532.)

Tres illustre, tres haute, tres excellente
et tres heurree dame et souveraine princesse.
(1521, *Préc. des confér. de Calais*, Papiers d'Et. de Granvelle, I, 425, Doc. Méd.)

Les bien heurez, qui ont souffert martire.
(L. MAR., *Chants*, Ch. 3, royal. chrest., p. 280, éd. 1596.)

Print troyer, qui lesames heures
Fait croucher aux maisons syderes,
Soit son voutoir et souverain plaisir
Qu'il mette à un vostre plus haut desir.

(Ib., *Epist. du camp d'Argen.*, p. 133, éd. 1596.)

Deuiset se vante heuré
D'avoir ouïsi sa terre.

(ROSS., *Œd.*, V, III, Bibl. etc.)

Plus grande est la peine
Que l'outragoux sort
Aux amis ancienne
Que de l'any mort
Vest la joye grande,
Alors qu'en la bande
Des esprits heurez,
Esprits assenez
Contre toute dextre,
Quitte se voit estre
Des maux endrez.

(Jouy, *Chans.*, act. IV, Anc. Tit. fr., IV, 135.)

— En parlant de choses :

Quel haut souloit, quel bien heuré desir
Fera je, las, pour mon dueil qui empie ?
(G. MAHOT, *Ballade de paix et de tuboise*, p. 291, éd. 1596.)

HEURETE, horete, - elle, - etc, hurete, urette, s. f., dim. de heure :

De moment, d'atomes.

Que apellim *hurtes*.

(P. DE THAYS, *Compz.* 2380, Mall.)

Per une *hurete* dou jur.

(Vie d. S. P. Ars. 3611, f. 81^r)

Une *hurete* el chym labore.

(*Art de Recent*, Richel. 15025, f. 120^r.)

Une *hure* polite.

(*Dez trois Livans de l'homme*, Richel. 19525, f. 128^r.)

El qui enques ne s'entr'amerent

En une *hurete* s'encouterent.

(*Renart*, Suppl., p. 119, Chabaille.)

Tant de richesses sont destruites en une *hurete*. (GUYART, *Bible*, Apoc., ms. Stegen.)

— Au plur., prières contenues dans le livre d'heures :

Disans leurs *huretes*

A pleines girantes

Des bonenges faictes

Pour gracier Dieu.

(MARET, *Langages de Marie*, f. 108^r, éd. 1492.)

Lorr., *Il y a belle eurette* que je ne le vois plus, il y a longtemps que je ne le vois plus. Par agglutination de l'article, on dit populairement : *Il y a belle hurette*.

HEURETE, voir EURETÉ au Supplément.

HEURESETÉ, eur., s. f., bonheur, bonne fortune :

Es bondent le peuple et le jour qui le *heureseté* avoit apporté à la cité. (FOSSETER, *Chron. Marg.*, ms. Brux. 40511, VII, v.)

Prosperité, bienheureté, *heureseté*. — *Happynesse*, (PAISGRAVE, *Eclairc. de la lang. franç.*, p. 229, Génin.)

Heureseté, bienheureté. (*Trium ling. dict.* 1604.)

Heureseté : f. as heureté. (COTER., éd. 1611.)

Heureseté se dit encore pour heureuse occasion, bonne fortune, dans quelques localités des départements de Seine-et-Oise et d'Eure-et-Loir, notamment dans les campagnes des environs d'Iloudon. Nous avons entendu dire dans le village de S.-Lubin de la Hève : « Il a de la chance d'avoir trouvé cette *heureseté*. »

HEUREUX, adj., fait au hasard :

En cette mesme retraite fut tué aussi le gentil et brave M^r Bayard a qui ce jour M^r de Bonnyvet, qui avoit esté blessé en un bras d'une *heuresuse* arquebuse... donna toute la charge et le soin de l'armée... et luy avoit recommandé l'honneur de la France. (BRANT., *Cap. fr.*, t. I, éd. 1696.)

HEUREUR, s. m., automate qui sonne les heures dans une horloge :

En autre petit orloge a un *heurier* de cuivre peint en vert. (1389, *Revent. de Rich. Préque*, p. 22, Bibliothèque de Reims.)

— *Heurier* était aussi le nom du chanteur gage de l'église de Chartres :

Enjoindret de par le chapitre a mestre-Richart Tesson, qui lors estoit *heurier*, que il alast au lieu, et que il le feist compier (le

hois), car a lui appartenoit pour ce que il estoit a l'office des heures. (1312, Arch. S. 296, pièce f.)

Les *heuriers* et matiniens de l'église Nostre-Dame de Chartres. (12 sept. 1415, *Aceuil*, Chap. N.-D. C., 41, Arch. Eure-et-Loir.)

1 HEURT, *hurt*, s. m., comp de cloche :

Au premier *hurt* de prime. (1369, *Ord.*, v. 253.)

— Ce qui choque le bon sens :

Bien souvent l'on ne peut accomplir ce qui est d'une vertu, sans le *hurt* et offense d'une autre vertu. (CHARRON, *Sagesse*, l. I, ch. 4, éd. 1606)

2. HEURT, voir HURT.

HEURTAGE, *hurt*, s. m., action de heurter :

Hurtage (XV^e s., Estaires, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Autiens.)

— Droit d'ancreage :

Proieture de queages, *heurtages*, lavage de glux. (22 mai 1583, Ar. de J. de Moy, *seig. de la Meilleraie*, Arch. S.-Inf.)

Et au XVII^e s. :

Les seigneurs d'Yville avoient une droiture de pescherie et de *heurtage* en la rivière de Seine des deux costés d'icelle. (1609, *Archev.*, Arch. S.-Inf. B 497.)

Item le droit d'*heurtage* pour les navires et vaisseaux qui traversent et mouillent la Tene, affermé 400 l. (1642, *Cart. de Jumieges*, ap. Duc., III, 733^r, éd. Didot.)

HEURTANCE, *hurt*, *huert*, s. f., choc :

Illisio, *huertance*. (GL L.-fr. de Conches.)

Incussio, *hurte*, (*ib.*)

1. HEURTE, *hurte*, s. f., choc, aventure :

En toutes *hurtas* de fortune. (G. GASTELLAN, *Chron.*, t. 46, Kervyn.)

Luy fist von d'aller errant qui ca qui la parmy le monde, et esprouver les faictes chevaleureux a tous bazards, a toutes *hurtas*, et a toutes rencontres. (BRANT., *Des Dames*, VIII, 176, Lalanne.)

— A toutes *hurtas*, loc., à tout coup, quoi qu'il arrive :

Si hancee, fiert et rue de l'espee de long et de travers et a toutes *hurtas* tant couragusement que... (DUQUESNE, *Hist. de J. d'Arrens*, Ars. 3208, f. 41^r.)

Mes pour l'amour de Dieu, maintenez vous doucement et quoyement, sans faire rien de novel tant que je reviegne; et moi, a toutes *hurtas*, je demorai mesmes eures de vous. (G. GASTELLAN, *Chron. des D. de Bourg.*, III, 102, Bichon.)

Li dit de Gray tant et si avant luy complotoit temps et lars, et a toutes *hurtas*, que un soir tout morderamment luy dit. (*ib.*, IV, 397, Kervyn.)

A toutes *hurtas* se trouvoit aux coups de partur. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, t. 15^r.)

A celui-là ressemblent proprement ceulx qui se mient en pourpoint, par manière de dire, a toutes *hurtas*, quelque affaire qui se presente... (AMVOT, *Trad. de Pl.*, Œuv. mor., Instruit pour ceulx qui n'ont allé d'estat, XLVIII, éd. 1819.)

Atans accoustume de motter et debattre

a toutes *hurtas*. (VIGEN., *Comm. de Cés.*, Abrégé de la vie de Cés., éd. 1576.)

Les historiens de ce temps semblent seulement faire cas en guerre de bien dauber et chamallier a toutes *hurtas*. (VIGNIER, *Bibl. hist.*, III, 200, éd. 1588.)

Afin que comme enfans nous ne leur adjouons pas foy a toutes *hurtas*. (MARGRET, *Polybe*, IV, 17, éd. 1542.)

H.-Norm., vallée d'Yères, mettre ses habits à toute *hurte*, les porter en tout temps, en toute occasion, ne pas les ménager.

2. HEURTE, s. f., terme d'armoirie, se dit des tourteaux d'azur :

Je ne vous diray rien des guses, *hurtas*, ogesses, voléts, gupes et plates de gelliot, si non que ce sont des termes barbares, que je ne vois point dans la pratique et qui ne sont point en usage dans le blason. (LE LABOUREUR, *Orig. des arm.*, p. 225, éd. 1558.)

HEURTE, voir EURETÉ.

HEURTEBELIN, *hurtebelin*, s. composé, celui qui cherche à attraper les sois :

Toute jour ne scay que raller
A celsuy cy qui a du vin
Et si m'en veul point bailler
Pour arroser non chernin.
M'en donras tu, *hurtebelin!*
Quant j'en auray, tu en auras.

(FLAMANG, *Vie de St Didier*, t. 365, Caranodet.)

— Femme qui cherche à attirer les regards des niais par une toilette tapageuse :
Ce sont *hurtebelin*, s'en livent en ses paroles,
Quant on les voit aés si festes, as karoles.
(GILON LE MUIST, *Poés.*, II, 33.10, Kerv.)

Cf. BELIN où l'on trouvera deux locutions qui auraient pu prendre place dans cet article.

HEURTEBIERE, *hurtebiere*, s. f. ?

Et luy osteray na *hurtebiere*
El habit pour mieulx cheminer.
(Actes des Apost., vol. II, f. 133^r, éd. 1537.)

HEURTEBILLER, voir HURTEBILLER.

HEURTEBISE, - bisse, *hurte*, *hurthe*, s. f., maison de ferme située sur une hauteur :

Granchia de *Hurtebise*. (1259, *Cart. de Montier-la-Celle*, p. 122, Lalore.)

— S'est employé pour désigner un royaume imaginaire :

Se sont eforees et efoerent malicieusement de jour en jour d'entrer en nostre royaume de *hurtebise* bien garnis de bastons. (*Let. mis. en man. de memented joieur*, Romv., p. 154.)

Nostre royaume de *hurthebise*. (*Ibid.*)

Flandre franc., *hurtebise*, maison de ferme située sur une hauteur.

Nom propre, *Heurtebise*.

HEURTEE, *hurt*, s. f., heurt, choc :

Et si li donna tel *hurtee* (l'aigle)
Des us, eles par nul la face
Qu'il est en ans en la place.
(GARET., *du Roi Guill.*, 881, Michel.)

Si en y a .ii. ou .iii. qui ont leurs che

vaut mors et aloiez au charny de *hurtlee* en de choeille. (G. DE CHARNY, *Liv. de Cheval.*, ms. BRUX., f. 42 v.°.)

Li quelz chevaux n'avoit onques pis valu de la *hurtlee* de chose que l'en y puist aparcevoir. (Id., *ib.*, f. 44 v.°.)

Comme lyons, on dracons font *hurter*, S'entrelassans les queues. (VASQUIER PHELICL, *Env. vulg. de Fr. Petrarque*, p. 397, éd. 1555.)

Jouster de *hurtlee* ou de choeille. (MENES. TRIFER, de la *Cheval. anc. et mod.*, ch. IV.)

HEURTEIS, hurteis, - iz, heurtis, s. m., heurt, choc, rencontre :

De tarpes et d'esces tant apres *hurteis*. (Roum. d'Aliz., f. 24, Michelant.)

Et le *hurteis* des escos
Ot on nae liee a plus. (Durrn. le Gal., 8585, Stengel.)

La out grant *hurteis* d'espees et de bastons
Et li plai des espees li escros des tronçons. (Veu du Paan, ap. Carperonier, *Gloss. de l'hist. de St Louis*.)

Les supplians commencierent a aler on ledit descort avoit esdit... et y ot des *hurteis* et bouteis d'une partie et d'autre grant quantité. (1363, Arch. JJ 92, pièce 321.)

Icellui Bourvois frappa a l'uns de l'ostell... et advint que quant Jehannin de Claele soy ledit *hurteis*. (1412, Arch. JJ 466, pièce 367.)

Faisoient le sourt, ce me pouvoie je bien penser, rencontre ses *hurteis*, et contempnoient sa personne. (G. CHASTELL., *Chron.*, V, 141. Kerv.)

Dame fortune envoya contre Daire ung *heurtis* si tres fort que il et son estat qui estoient tres grans furent lornez en neant (BOCCACE, *Des Nobles malheureux*, IV, 9, f. 89 r.°, éd. 1515.)

Se vous estes endormis li convient que par le trop grant *hurteis* de fortune vous chaeiez en la mort. (Id., *ib.*, VIII, 6, f. 195 r.°.)

Quant tu voydes le heurt de deux armées, pense tu, Couillasse, que le bruyt si grand et horrible que l'on y oyt, provienne des voix humaines ? du *hurteis* des harnois ? (BAB., le *Tiers livre*, ch. XXIII, éd. 1532.)

Heurtis de chevaux. (GRIFF. DE BELLAY, *Prof. des Ogdoades*, éd. 1569.)

— Tintement :

Heurtis de seinz. (Prov., ap. Crap., *Proc. et dict. pop.*, p. 12.)

Annis, *heurti*, hoquet.

HEURTELEU, hurteleu, qualificatif, qui heurte, qui attaque le loup :

Smon *hurteleu*. (Jurés de S.-Ouen, f. 302 r., Arch. S.-Inf.)

HEURTEMENT, hurt, hueurt, s. m., heurt :

Al esmoivre est tes li *hurtemens*. (Maced., 71, Stengel, *Rivista di filologia romana*, 1875, p. 85.)

Cornupeta, *heurement*. (Gl. lat.-fr. de Conches.)

Ce *hurtement* (à la porte) desplut aux voisins. (L. DE PREMIERF., *Decem.*, Bichel, 29, f. 48 r.°.)

Les nefz qui sont bien habilles pour les parniers a nager sontsiendit et endurent plusieurs pechiez et plusieurs hurs et im-

pulsions, sans ce que telles choses soient corumpues par ces pechiez ou par ces *hurtemens*. (GRESME, *Politiq.*, 2^e p., f. 154, éd. 1489.)

Ois tu, eruelle, ois tu la porte
Poussée de la bise forte,
Qui rebruit d'un sac *heurement* ?
(CL. BURET, *Poes.*, II, 107, Lacroix.)

HEURTEUR, - eur, hurt, s. m., celui qui heurte, qui frappe :

Or viennent *hurteur* plus isnet de levriere,
Si hartent a la tor. (Hélias, Richel. 12558, f. 64.)

Cornupeta, *hurterres*. (Petit *Vocab. lat-franç.* du XIII^e s., Chassant.)

Se li hues est *hurterres* de cornes par costume. (Bib. hist., Maz. 532, f. 37, et Guari, *Bible*, Ex., LI, ms. Ste-Gen.)

La Bible vault que s'il est heste qui fiere home ou feme si que la personne voise de vie a trespas, que la beste soit destruite, n'en soit mengee la chair et le sire de la beste en soit quitte, si ainsi n'est que la beste fust acoustumee d'estre *hurteur*, morder, ou getteir, et c... (BOIT., *Somme rur.*, 1^e p., f. 69^e, éd. 1486.)

— Je m'en vais frapper a sa porte
Pour savoir comme tout se porte...
Hola ! hui ! — Entrez ! — ... Je voudrois
Rencontrer en beaucoup d'endroits
De telz portiers que estuy et !
— Et moy de telz *heuteurs* aussi.

(La *Ville abhor.* mariage, p. 28, Lacroix.)

Jehan le *hurteur*. (1532, *Compte de S. Ladre*, p. 183, Hosp. Clerm.-s.-Oise.)

HEURTEURE, hurteure, hurture, s. f., heurt, choc, meurtrissure :

C'est le saveur qui s'estoit
Sur les pierres fermes et dures.
Qui por coes ne por *hurteures*
Ne li fallent ne en faudront.
Mes toz dis fermes esterant.

(GUILLAUME, *Bestaie dir.*, 3191, Hiepeau.)

Li sanc li saoit parmi les mailles dou haubere et des *hurtures* et des cops que li uns avoit donnet al autre. (Sept sag. de Bome, Ars. 3354, f. 417.)

Froissure et *hurture* grande. (B. DE GORD., *Pratig.*, II, 25, éd. 1495.)

Par force de lourdes *hurteures*. (Myst. de la Resurre., f. 46^e, impr. Institut.)

Il aora bien d'autres *hurteures*
Qui loy seront ung peu plus dures.

(GEBRAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6131, f. 153^e.)

J'anray donc la teste armee,
Mon seigneur, de por des *hurteures*.
(Actes des Apust., vol. 1, f. 49^e, éd. 1537.)

HEURTOIR, - ovoir, hurt, s. m., partie d'une charrette :

Un esson de char et un *hurtooir* de char (1375, Arch. JJ 107, pièce 12.)

— Partie de l'arbre d'un moulin :

Item pour refaire le *hurtoir* de chel arbre. (In lib. de tier. (1302, *Compte de Beuvry*, Mém. des Ant. de Morinie, 117^e liv., 1881.)

HEURTOIS, hurtois, s. m., heurt, choc, rencontre :

Et y advint grant *hurtois* et pouvais de lancez les ungs contre les autres. (MOYTTRELET, *Chron.*, I, 126, Soc. de l'Hist. de Fr.)

A. HEUS, *hos, s. m., botte :*

En piaux de viel et en *heus* de moultou. (Mai 1276, *Entreprise des souliers et cuirs à fournir à l'abbaye des Prés*, Arch. mun. Douai.)

Atant prent l'esclaminne, le iurdon et le *hos*. (JEA. DES PRES, *Geste de Liege*, 17730, Scheler, *Gloss. philol.*)

Cf. HEUSE.

2. HEUS, voir HEILT.

1. HEUSE, *heuze, huse, horse, house, hose, husse, s. l., botte :*

Il les ad prises, en sa *hose* les botet. (Rol., 641, Muller.)

Cote a chascier li Loherens vesti,
Huses chaucies et esperons d'or fin. (Gar. le Lok., 3^e Chan., I, p. 221, P. Paris)

As *huses* traire queent cil esquier. (R. de Cambrat, 1534, A. T.)

Enes *huses* de vace
Et esperons et cape a pluie.

(Du roi Guillaume, ap. Michel, *Chron. angl.-norm.*, III, 104.)

D'une grant *huse* se fist le roi charvier. (BETRAND DE BAR-SUR-AUBE, *Girard de Viane*, p. 165, Tabé.)

Qui versant vin en gorge cruse
Tout aussi comme en une *huse*.
(Hose, Val. Chr. 1522, f. 87.)

Selier qui garnissent de cordouan ou d'autre cuir, quel qu'il soit, et cil qui vendent les seles garnies de quelque cuirien que ce soit, doivent adier aux cordonniers a paier les *huses* le roy. (ESR. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^{re} p., LXXXVIII, 40, Lespinasse et Bonnardot.)

Li tolirent li larron sa robe toute jusques a sa chemise, et espouvoit et *huses*. (Comtesse de Ponthieu, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 175.)

A courts *huses* longues lanieres, (XIII^e s., *Proc. ruraux et vulgaires*, ap. Ferr. de Liney, *Proc.*)

Li cuirs de nos jambes devenoit taveles de noir et de terre, aussi comme une vieille *huse*. (JOINV., *St Louis*, 291, Wailly, éd. 1874.)

E desus aues *huses* de cordoan. (Ger. de Rossill., p. 313, Michel.)

Huses et esperons dois prendre
En quoi il n'a't riens a reprendre.
(Clé d'amour, p. 15, Tross.)

Crepita, *huse*. (Gloss. L.-g., Richel. 7692.)

Jalousie est maladie
Collerique et bien facheu-
ce, que nous appellons jalousie,
A toutes gens impetueuse ;
Prenez de soney plaine *huse*
Et de penesses plain un moult,
Femme riante, hardie, joyeuse,
Et vous serez guarz tantost.

(La vraie Medecine qui guarist de tous maulz, Pous., fr. des XV^e et XVI^e s., I, 158.)

— Revêtement :

Pour le fachou et estoife de la grande *heuze* du cloquier. (Compt. de 1378-80, Arch. Nord.)

Huses et faux rains du beffroy. (1491, Bethune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Heuze de ploneq pour une tour. (Ib.)

Heuse, en langage picard, signifie une bottine qui vient jusqu'aux genoux, dil

Du Cange dans ses *Observ. sur l'Hist. de Villehardouin*, CXVI.

Nom propre, *Heuse*.

2. HEUSE, voir HEUSSE.

HEUSSE, voir HOUSER.

HEUSSE, - ce, - se, *cusse, euche, euche, huse, huse*, s. f., chevillon :

Pro uno croich, et pro *heusses* et mailiaux emplis. (*Compt. de l'H.-D. d'Orl.*, 1310-11, exp. de Mauouville, Hôpit. gén. Orléans.)

Pour avoir peint et doré les pignons, *heuses*, pannaux, espis et fleurs de lys des pignons des tours et clochers. (71^e reg. aux *compt. de la ville d'Amiens*.)

L'exposant osta l'*eusse* de l'esseau d'icelle charrette. (1386, Arch. JJ 129, pièce 495.)

Lequel suppliant a emblé... une *heuse* de fer à la charrue de certaine personne qu'il ne cognoist. 1388, Arch. JJ 132, pièce 220.)

Deux grans grappons quarrez et trois goijons en pierre et quatre rondelles et trois *heusses*. (*Compt. de Girart Goussart*, 1400-1402, Fortification, XLII, Arch. mun. Orléans.)

A Huguenin le mareschault... pour deux *huses* et une frette. (1402, *Compt. de Nevers*, CC II, f° 22 r°, Arch. mun. Nevers.)

Deux chevilles de fer, appelées *heuses* a charrette. (1408, Arch. JJ 163, pièce 6.)

Husses pour fermer les charnières de la diete grille. 1439, *Compt. de Nevers*, CC 42, f° 41 r°, Arch. mun. Nevers.)

Pour la ferrure deslites serpentines, vint bandes de fer, pour la ferrure des quatre rouhes des deux affusts, quatre *heusses*, huit fers d'aissis et deux ceuts de clous. (1565, *Invent. de l'Artillerie*, Arch. munic. Dijon, II, aff. milit.)

Six chevilles garnies d'*eusses* et de rondelles. (*ib.*)

Une grande cheville de fer pliee a demy rond, ensemble huit autres chevilles rondes garnies de quatre rondelles et de six *heusses*. (*ib.*)

Une *euche* de fer a quoy on dresche le candelaire. (*Intr. de S.-Amé*, sans date, vers 1469, Arch. Nord.)

Une *euche*. (*Intr. de 1480*, *ib.*)

Queville a feste et a *euche*. (1492, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Une *euche* pour pendre une quicaudine. (*ib.*)

Euches de fer pour les canons. (1590, Perronne, *ib.*)

Heuse, est la cheville de fer, plate et large par en haut, et ronde en bas : la quelle passe a travers la bappe, et les bouts de l'aissoul, sortans hors le museau des moyens des roues, et les contretient qu'elles ne s'eschappent dudit aissoul. Nicot, *Thresor*, éd. 1606.)

— Coit :

Le suppliant frappa Jehan Chiron... d'un baston sur l'*eusse* de l'oeil. 1453, Arch. JJ 182, pièce 7.)

Il eut une grant barbeuzade au dessus de l'*heuse* de l'oeil. (BAANT, *Gr. Capit. fr.*, V, 336, Lalanne.)

Heuse figure dans le Dictionnaire étymologique de Menage, éd. 1750.

1. HEUT, voir OIT.

2. HEUT, voir HEUT.

HEUTE, voir HELTE.

HEUYA, exclamation de surprise :

Heuya, heura, com est grant et de merveilleuse puissance cil celestiens rois. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 33^b.)

HEUWER, voir HOUER.

HEUWYE, s. f., semble exprimer l'idée de rainure :

On remet le pont d'ung bollereux dedens ses *heuyeyes*. (1498, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HEUX, voir HELT.

1. HEUZ, voir HELT.

2. HEUZ, voir HUI.

HEUZE, voir HEUSE.

HEUZER, v. n., creuser avec la houe :

Fouir, *heuzer* et picquer au champ. (*Escher. d'Amiens*, 28 janv. 1499, Arch. mun. Amiens.)

Cl. HOUER.

HEVE, *hesve*, s. f., semble exprimer l'idée de rainure :

Un plombier remet en *here* le grosse cappe de desoubz l'huise de le tour des malades. (1423, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Aissuel de sauch a *here* et a contiel. (1479, *ib.*)

Les *heres* des herches des pons. (*ib.*)

La here d'un vivier. (*ib.*)

On dit que l'on peut aisement entrer dans un vivier jusques aux *heves* pour prendre le poisson. (*ib.*)

On taille des *heves*. (*ib.*) Aillens : *hesves*.

Heves ou bottequins. (*ib.*)

On dit que les *heres* des herches des pots sont déplacées. (1498, Béthune, *ib.*)

Cl. HEUWYE.

HEVEL, v. a. ?

Ung escrignier fouille et *heve* le cassis d'une fenestre croisie pour y mettre des voires. (1517, Béthune, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HEVRELANT, voir HUVRELANT.

HEWETER, voir HOUETER.

HEWETTE, voir HOUETE.

HI XII, voir EISSII.

HEVHOZ, voir HEUREBEUFS.

HEYDE, s. f., bruyère :

Por les *heydes* ou les bruyiers en la campagne. (J. DE SRAVELOT, *Chron.*, p. 481. Borgnet.)

HEYNON, voir EISON.

HEZE, voir HAISE.

HEZIER, s. m. ?

Ils prendront bois mort ou mort bois non

à leur choix indifféremment ca et la; mais par *heziers* qui se marqueront par peles, tranches et portions a front de taille. (*Cout. de Gorze*, XVI, 52, Nouv. Cont. gén., II, 1096.)

On lit *lisiers*, dans la *Cout. de Lorr.*, ch. XV, art. 20.

HAUMERE, voir HEAUMIERE.

HAUMERIE, voir HEAUMIERE.

HAUMET, voir HEAUMET.

HAUMIER, voir HEAUMIER.

HAUMIRE, voir HEAUMIERE.

HIBONDIERE, s. f., tapage ?

Mais a grant *hibondiere* Les reboutent si outre cheus dedens la barriere. (*Chron. des ducs de Bourg.*, 10100, Chron. belg.)

HICE, voir ICE.

HICEL, voir ICEL.

HICEST, voir ICEST.

HICIER, v. a., exciter :

Que il *hice* son chien la n il n'ose aler. (*Elie de St Gile*, 1591, A. T.)

Si chevalier ce sont li vice. Qu'il avie sus nos et *hice*. (*Poeme alleg.*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 9^b.) Bourg, *Van, hissé*, agacé : J'ai les dents *hissées* d'avoire mangé des grosseilles vertes.

HIDDE, voir HIDE.

HIDE, *hilde, hyte, hisde*, s. f., horreur, frayeur, effroi, épouvante :

Lors n'ot si hardi q'il n'ait hide et paor. (J. BOU., *Sorr.*, cxv, Michel.)

Garla amont et vil'enfant, Pitié en ot et *hide* grant. (*Rom. de Thèbes*, ap. Coostans, *Lég. d'œdip.*, p. 253.)

A fait un si horrible crime Que nes du dire ai je grant *hide*. (G. DE COCIN, *Mir.*, ms. Soiss., f° 42^b.)

Giz (Renard) a tel paour et tel *hide*. (*Renart*, Br. II, 1074, Martin.)

Se ne voles a son gent cors parler, Il se sera tant formé en tomes Que moult grant *hide* en vo ener en ares. (*Ilou de Bord.*, 3170, A. P.)

Il estoient si lait et si hideus, que le menu gent a pié l'empereur, qui estoient par dehors les murs, en eurent grant peur et grant *hise* quand il les virent. (ROBERT DE CLARY, p. 38, Biant.)

Quant Renart l'ot ensi parler, Il *hides* commence a traler. (*Renart le nouvel*, 5713, Méon.)

C'est .i. pechié mortel donc pou de gens ont *hyde*. (J. DE MEUNG, *Test.*, ms. Corsini, f° 164^v.) Var. *hide* (Vat. Chr. 367, f° 30^v.)

Car du roi de France ot grant *hide* ; Au roi Rouhaa request aie. (GÉART, *Jouy. Ign.*, l. 1, p. 250, Bochon.)

Qui donc veist... il en peüst avoir grant *hide*. (FROISS., *Chron.*, II, 426, Luce.)

Puis la regars, plus y grant *hide*. (*Un Miracle de Notre-Dame*, Th. fr. an. m. 4., p. 570.)

Et quant cestuy Gayement vint sur lui, de *hilde* et angoisse scavoit il mort dire.

Girart de Rossillon, ms. de Beaune, éd. L. de Monthlé, p. 160.)

Et n'a point eu de *hilde* ne de horreur de vestir les vestemens papaulx. (MOSS-TRELET, *Chron.*, II, 298, Soc. de l'Il. de Fr.)

Car le cuer me trumble de *hilde* De ce que vous m'avez reveillé.

(GREBAN, *Mst. de la pass.*, 23146, G. Paris.)

Nasse assiegee de tous lez, les rivieres retronchiees, et tout espoir de secours exterieur anuichie, devoit concevoir *ch. iv* et *hyde*. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. IV, Buchon.)

— Ce qui cause de l'effroi, de l'épou-vante :

Dame ! femme qui tant demeure
En vie est son homicide,
Donc c'est grant pechié et grant *hilde*.
(Mir. de S. Jean Chrys., 103, Wahlund.)

Pic., Vermandois, *fouaire hilde*, faire peur.

HIDER, *hider*, v. n., s'effrayer :

Teille tempeste mainent que cascous en *hidost*.
(JEN. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 12386, Scheler, *Gloss. philol.*)

HIDEUSETÉ, s. f., laideur :

Quand elle veit saisie
Sa face de vieillisse et de *hideuseté*.
(ROSS., *Sonn. pour Hrl.*, II, XLIV, Bibl. elz.)

HIDOR, *id.*, v. l., *hyd.*, *hisd.*, -eur, -ur, -our, -oir, s. l., effroi, horreur :

Vos me passastes l'aigue de grant vizor
Qu'est perilleuse et de si grant *hidor*.
(De Charl. et Des Pairs, Vat. Chr. 1360, f° 19.)

Hisdur persist eals : iluec la dolours, cume de enfantane. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XLVII, 6, Michel.)

Ogier l'esgard adonc apertement,
Tant le vit hie que grant *hidore* l'en prent.
(RAMBEAU, *Ogier*, II, 1593, Barrois.)

Hidors et paors lor est pris.
(BEN., *Troies*, Richel. 375, f° 106^r.)

Poor et *hisdor* l'en peoieit.
(IN., *D. de Norm.*, II, 40571, Michel.)

Mult me semble merveille, si n'el cuer *hisdur*
De si riche rol, de hune de ta valur.
(J. FANT., *Chron.*, 259, Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Gallechis l'antandi, *hidors* l'en est prise.
Dire et de mantelant roigist comme cerise.
(J. BON., *Sac.*, LV, Michel.)

Tel saut feistes qu'il n'a home
De Costentin c'estrappa Roma
Se il le voit n'ait *hisdor*.
(*Tristan*, I, 2371, Michel.)

En sa quer ad [null] grant *hisdur*.
(IN., II, 635.)

Quant il vint devant le roi Artu si s'aceno-
uille et li presente la feste de son anemi
mortel, et lous ceus qui le voient en ont
hisdor et merveille. (*Artur*, ms. Grenoble
178, f° 68^r.)

L'au moisme, soudnement
Survint einz tres grant fainme
De la gent metoit a mourrae
Sans nombre, a si tres grant dolour
Qu'il del retraire en ai *hisdour*.

ANGIER, Vie de saint Grég., 2781, P. Meyer.)

Hidur de mort. (*De confession*, Richel.
9523, f° 86 v°.)

De li *hisdur* qu'il maïne tous esahis les a.
(Doon de Maicour, 3511, A. P.)

Duel et houte et *hidydr* doit chascun concevoir.
C'il se pert par perces.

(J. de MENG. *Test.*, ms. Corsiai, f° 164^r.)

Duel et houte et *hidour* doit chascun recevoir.
(IN., *id.*, Vat. Chr. 367, f° 30^r.)

Et firent (les Tartares) soudainement si
grant exil que lout le pais et toutes les
gens d'Orient en eurent si grant paour et
si grant *hidydr* que le seul nom des Tar-
tres et la *hyleur* de les ovr., faisoit les
dames encaintes avorter. (J. LELONG, *Liv.*
des Pergrinacions, ms. Berne 125, f° 266^r.)

Si en eut si grant *hidydr* et si grant paour
qu'il en fut tous effrayez. (*Liv. du Cheval.*
de La Tour, c. 3, Bibl. elz.)

... Cuer et corps et tuit li membre
Me vont tremblant de grant *hidydr*.
(CAN. OR PISAN, *Liv. du chem. de long estude*,
2232, Puschel.)

Et traioient par art et par grant avis, et
de tel ravine que grans *hidydr*s seroit au
regarder. (FROISS., *Chron.*, IV, 23, Luce.)

Uns grans effrois et *hidydr*s les prist.
(IN., *ib.*, II, 78, Luce.)

Jehans de Lannoit, qui se voit en tel
party et que ce estoit sans renede et que
li frus le quoilloit de si prises que li coove-
noit que li fu ars, entra en *hidydr*s et avoit
plus chier a estre ocis que ars. (IN., *ib.*,
IX, 361, Kerv.)

La prist a son cheval une teille *hisdor*
Qu'il say met a fait.
(JEN. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 7636, Scheler,
Gloss. philol.) Impr., *histoire*.

— Chose horrible, chose *hidydre* :

C'est grant *hidydr* de veoir le maintieng
et la fierté du roy Brian, de Guin et de
son frere, et de toutes leurs gens. (J.
D'ARRAS, *Melus*, p. 309, Bibl. elz.)

La eul grant *hidydr* et grant effusion
de sanc. (FROISS., *Chron.*, VII, 45, Luce.)

De grant *hidydr* que c'estoit et de l'en-
coubrier mortel que Francois menoient et
faisoient li sambloit que la terre tramblast.
(*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd.
L. de Monthlé, p. 257.)

Estoit grant *hidydr* a regarder la chappe.
(*Liv. de Baudouyn*, p. 119, Serrae et Voisin.)

Lors commença l'endroit une bataille si
cruelle que c'estoit une *hidydr* a voir.
(*Perceforest*, vol. I, c. XCV, éd. 1528.)

Mais quel spectacle de voir en un liel ce-
luy qui est pressé des angoisses de mort,
quelle *hidydr* ! (BOUAYSTPAU, *Theatre du*
monde, f° 100^r, éd. 1560.)

O barbare *hidydr* ! que sur terre gesir
Pus vilement enor que les bestes il fille.
(IN., *id.*, *Est. mesl.*, f° 149 v°, éd. 1574.)

Vit on que je changeasse
De beaucoup mon visage, et mes seas je trou-
de si rares *hidydr*s ? (Juss.)

(IN., *id.*, act. I. Bibl. elz., Arc. Th. fr., IV.)

Ne se voulant ressouvenir des *hidydr*s,
a quoi un champ de bataille l'avoit con-
traint. (PASO., *Lett.*, XIV, 10.)

Des écrivains du XIX^e siècle ont essayé
de rajourner ce mot nécessaire, au sens de
chose *hidydre* :

.... Et vous, tierces.
Du vice materiel trainant l'hérédité,
Et toutes les *hidydr*s de la fécondité !
(BARDILLIÈRE, *les Fleurs du mal*, p. 91,
éd. 1882.)

HIDOS, *hisl.*, -us, -ous, adj., saisi d'hor-
reur, d'épouvante :

Elle estoit si *hidydre* que ne savoit que faire.
Quant son mari la vit, hant li dist par contraire :
A ! l'homme embroulé, tout sembles debonnaire :
Devant les bonnes gens levez haut le viaire.
(*Le Dit des Anches*, Jubl., Nour. Rec., I, 12.)

— Effrayant, excessif :

Entrent tuit en la maison
Où *hidydr* embrousemeuz.
(MARIE, *Purg. de St Patrice*, Richel. 25107,
f° 109^r.)

El cuer moient li rage e ire si *hidydre*,
Miez voloise estre pris tut vif devant Tuluse.
(JON. FANTOME, *Chron.*, 1253, Michel, *D. de*
Norm., t. III.)

Le feu s'outoit d'unz costé et d'autre,
tant soudainement, que quant l'on se
cuidoit sauver pour vider hors la ville,
l'on trouvoit es faulxbourgs plus *hidydr*
feux qu'il n'estoit en la fremeté et closture
d'ieulle ville. (J. MOLINET, *Chron.*, ch.
CCXCII, Buchon.)

— *Hidydre*, s. f., nom de la cloche qui
annonçait les exécutions et les incendies
à Abbeville :

En apres les deux cloques, et *Hidydre*
sonnee, le maieur va sur les plous, diel
le cas, et annonce a cuacun qu'il voit avec
lui. (1430, *Proc. verb.*, Liv. rouge, f° 200,
Arch. mun. Abbeville.)

HIDOSEMENT, -ousement, -eusement,
hisl., adv., d'une manière qui marque
l'horreur, l'effroi :

Mais n'i vint pas *hidosement*,
Anz i entraut mult belment.
(*Vie de Ste Juliane*, ms. Oxf., Boll., Canon. misc.
71, f° 68 v°.)

— D'une manière effrayante :

En l'autre nuit apres, se l'histoire ne ment,
Desendi uns orages de levers occident,
En l'est aus Sarrazins chet *hidosement*.
(Ch. d'Antioche, vii, 548, P. Paris.)

Li paisant s'enfuint, n'i font arremest,
Entré sont en la ville, criant *hidosement*.
(*David de Seb.*, x, 116, Boreau.)

HIDRIE, voir HYDRIE.

HIDR, adj., *hidydr* :

L'ne ame a lieques veue,
qui meult eitoit leide et *hidre*.
(PEAY GATINEAU, *Vie de S. Martin*, p. 26, Bouf
Fassé.)

HIDUSABLE, adj., effrayant :

Pur ce saeffient les *hidusables*
Tenebres avec les diables.
(*Poème religieux*, ms. Florence, Laur., Conventi
soppressi 99, f° 153^r.)

1. **HIE**, *hye*, s. l., outil des paveurs :

Snoient fiechez en la terre quelques pieux
courbes ou a teste de crosse, serrez de
bon pilotz enfusé a cops de belier, *hye*
ou maillet ferré. (JAN MARTIN, *Vitrufe*,
f° 135 v°, éd. 1547.)

L'ne *hie* de quoy on bat le pavé, et en-
fonce on les pilotis en terre, fistucatus.
(R. EST., *Pol. Dict. fr.-lat.*)

— **HIZ**, :

Du Saint Esperit c'est la *hie*
qui froisse, desrompt et esnoie
Orgueil et yre ou Dieu n'a meé.
(J. de MENG., *Tres.*, 102, Méon.)

2 HIE, *hye, hue, hee*, s. f., coup, attaque.

Les premiers coups vous doias et la premiere hie,
Mes tost m'ares apres a li retornerie.

(*Don de Matence*, 8286, A. P.)

— A *hie*, à coups redoublés, avec force :

El palus traveent un grant fuis de dis pies,
A he fierent plus de cent chevalier.
Se que les na s'out des gous arachier.
(*Garn de Loh.*, 2^e ch., li, p. 143, P. Paris.)

Si se donat n'ies graignies
A ce qu'il tieent apouziées
Les espous, qui crant nie
Lor font, quant il fierent a hie.
(*Cher. au Lyon*, 6138, Holland.)

Arriere torne tons euclins
Et abandis, ne doutes mie,
Si trova que cil a grant hie
Cantout de cou qu'il n'orent pas.
(*Couronn. Renart*, 1182, Méon.)

Il cevaient a null grant hie.
(*Blancand.*, 3371, Micheland.)

Ne semble pas gent esbadio
De toutes parz fierent a hie
Sinz plait tenir d'autres fiancées.
(*Griva. Roy. lign.*, 29704, W. et D.)

Iz trapiroient a hie l'ung sur l'autre. (*Ren. de Montauban*, Ars. 5072, f° 61 r°.)

Lors reconmeent leur bataille ainsi
comme par avant avoient fait, et frappent
l'un sur l'autre a hie sans cesser. (*Id.*, f° 62 v°.)

On s'enivre tondis par droite blouteie,
quant on boit ches lors vins a tiias et a hie.
(*GUILLOU LE MEISIR*, li *Estas des secuteurs*, li, 92,
Keryu.) Impr., *ntinas et abie*.

— A *une hie*, d'un coup, d'une fois, ensemble, en masse :

Tous les vieulz et les geuvres crient a *une hee*.
(*HERIC. Hist. de la Bible*, ms. Orl., f° 12^v.)
Baudoin exorot sus trestreit a *une hie* ;
Mes il nes aat pas, qui li feist folie.
(*J. BOU.*, *Sac.*, clui, Michel.)

Tant lor dit Goulezbaes et semoz et chastie
Que il sont tornez trestreit a *une hie*.
(*Id.*, *ib.*, CLAM.)

Ja se fussent fern au Rane a *la hie*
Par faire la bataille contre la gent hane.
(*Id.*, *ib.*)

Lors acorent li vilain tant,
Et li prestres si ovri l'uis.
Seulment ont a *une hie*.
(*Renart*, 3477, Méon.)

Li traitor viennent a *une hie*.
(*Gaydon*, 2195, A. P.)

XXX cors fet soner ensemble a *une hie*.
(*Margat d'Algeron*, ms. Montp. li 217, f° 166^v.)

Si s'li sus a *une hie*,
Car d'un songe li esbadio.
(*Rich. li Biaus*, 373, Foerster.)

Tout issi cil her et li huie,
Et tout li autre a *une hie*
out si Villainie huee
Qu'onques mes issi grant hane
Ne fut en nule place cis.

Hi s de HER, *Tournaiem. de l'Antechr.*, p. 69,
Tardé.)

Lors par li doute que nus d'eux ne destruire
Treut en ensemble li vont a *une hie*.
(*Le Drame a la scole*, Richel. 12562, f° 2 r°.)

— A *hie*, en grande quantité, en parlant
de choses :

Eschieles fist venir a pleuté et a hie.
(*Cov.*, *du Guesclin*, v. 20092, Charrière.)

HIEBERGHIER, VOIR HERBERGIER.

HIEBREGHIER, VOIR HERBERGIER.

HIEE, s. f., foule, troupe, quantité :

Et des prisons amena grant hiee.
(*Aubert*, p. 87, Fobler.)

— *Grant hiee*, loc., avec une grande
force :

Vivien prist par les temples de lerras,
Encoûtrent li leva *grant hiee*.
(*Enf. Vir.*, Richel. 21369, f° 113^v.)

HIEHOITE, s. f. ?

Renoncous a barre de *hiehoite* et de
pour. (1279, *Ch. de Rob. et Oth. de Bourg.*
Arch. J 258, pièce 1.)

HIELEKIN, VOIR HELLEQUIN.

HIELEPEL, s. m., chapeau ?

MOUCE.
Et si li porte che present.
De par mi, tien, li i anchois vias.
CROGOS.
Me siet il bien le *hielepiaus* ?
(*Jus Adn*, Richel. 25566, f° 47 v°.)

HIELOIRE, VOIR HELLOIRE.

HIEMENT, s. m., action de battre avec
la hie :

Hieent, a ramming ; a driving down of
stones, or piles into the ground. (COGR.,
éd. 1611.)

Hieent, applaunre avec la hie. (MONET,
Parallele, Rouen 1632.)

1. HIER, *hier*, v. n., battre au moyen
d'une hie ou d'un autre engin :

A la tour sont venu : chascuns i fieret et hie.
(*Ch. d'Ant.*, li, 514, P. Paris.)
La on li Turc entroient, li vient a hiant,
(*Camp. de Jerns.*, 6870, Hlpean.)

Ja en feroi cheir plus de .c. en hiant.
(*Don de Matence*, 11223, A. P.)

Et present des pieches de bois, et com-
mechout a *hier* sour l'huys. (J. DE STA-
VELOT, *Chron.*, p. 366, Borellet.)

Hier, to ram ; to beat or drive down
stones or piles into the ground ; also, to
beat, flat, or radden (as a floor) with
beating. (COGR., éd. 1611.)

— *Hie*, part. passé, aplani avec la hie :
Qui est *hie*, listucatus. (R. EST., *Peil. Diet.*
fr.-lat.)

2. HIER, v. n., s'égosiller :

Vous phideries jusqu'a hier,
Avant que vous le revissies.
(L. DE GOND. *Dit de Jeannotte*, 130, Scheler.)

HERBEGAGE, VOIR HERBERGAGE.

HERBEGHAULE, VOIR HERBERGHAULE.

HERBEGIER, VOIR HERBERGIER.

HERBELEE, VOIR HERBEELE.

HERBER, VOIR HERBIER.

HERBERGE, VOIR HERBERGIE.

HERBERGHIER, VOIR HERBERGIER.

HERBIGIER, VOIR HERBERGIER.

HERIBREGIER, VOIR HERBERGIER.

HERCOPIN, s. m. ?

Pour rappeller la vigie et mener a
hercopin hors. (1338, Arch. de l'Hôpital
S.-Sauveur, Lille, ap. LA FONS, *Gloss. ms.*,
Bibl. Adiens.)

HERIE, s. f., hiéronnière, selon Ducange :

Le suppliant estant apres vespre hors
la place de Gardie, pres de la *hiere* de
l'abbé de St Hilaire. (1433, Arch. JJ 182,
pièce 10.)

HERETIER, VOIR HERITIER.

HERLE, VOIR HERLE.

HERLEKIN, VOIR HELLEQUIN.

HERRE, VOIR IERE.

HIEU, pour Dieu, afin d'adonir un
juron :

Vouli *hieu* faites vostre affaire
Et me laissez la mienne faire.
(*Estre. Passetems*, l. II, de Misir Macé.)

HEROSOLIMITAIN, *herosolimitain*, *ye-
rosolymitain*, adj., de Jérusalem :

L'eglise *herosolimitaine*. (J. GOULAIN,
Ration, Richel. 437, f° 119 r°.)

Philippe Auguste laissa en son testa-
ment trois cent mille livres parisis pour
emploier aus faitz de guerre *herosolimi-
taine* contre les Turcz et Sarrazins. (*Mé-
des Cron.*, f° 80 r°, éd. 1532.)

Saint Ange *herosolimitain*, carmeliste,
grant docteur. (*Id.*, f° 83 v°.)

Langue *herosolimitaine*. (LA BOD., *Her-
mon*, Ep., éd. 1578.)

HERTE, VOIR HARDE.

HEWET, s. m., semble désigner une
sorte de houtre :

Ke nus ne meche jeblectet ne *hiewet*
en grans dras. (1281, *Reg. aux bans*, Arch.
S.-Omer AB XVIII, 16, n° 546.)

HIGNE, VOIR HAIGNE.

HIGNEHAN, s. m. ?

Trez Oreille en amont .i. *hignehan* ostu.
Jusqu'a menton dessous le carnel emporta.
Tout res a res de l'os, que rien n'i demoura.
(*Don de Matence*, 5199, A. P.)

HIGUER, VOIR EVER.

HYLAIRE, = *are, hyl.*, isl., adj., gai,
joyeux :

... Et rendi ve *islairé*
A ce bon Lazaron.
(*It de Seb.*, xii, 601, Bocca.)

De chere *hylaire*.
(*Myst. de la Pass.*, f° 89^v, impr. Instil.)

Prenon tous cest *hylaire* jour
Aujourd je puis de mon amour
Jouyr...

(*Therence en franc.*, f° 21^v, Vovard.)
Monstre toy joyeux et *hylaire*.
(*Id.*, f° 280^v.)

Prelat se doit monstrier jeune, *hylaire*
et joyeux en temps (C. MAXION, *Bib. des
Poel. de melam.*, Prolog., éd. 1493.)

Santeliez le jeusne, en jeusnant et ma-
ceurant vostre corps par *hilaire* et joyeuse

peusee de cuer. (*Prém. vol. des exp. des Ep. et Ec. de Kar.*, t° 3 v°, éd. 1519.)

A été repris au XIX^e s. :

Sous un pampre un vieux fanne *hilare*
Murmurait tout bas : « Cesse cou ».
(V. Huc, *Chans. des Rives et des Bois*, p. 129, Bédal.)

HILAIREMENT, adv., joyeusement :

Sh'milia *hilairement* et volonteirement.
(*FOSSETIER, Cron. Marg.*, ms. Brux., 1, t° 74 v°.)

HILARETÉ, s. f., joie, plaisir :

Zenoocrates commença à parler de modesteté et de temperance tant solennellement que Polemon admirant la gravité de son sermon osta premièrement la corone de son chief et la rua par terre, puis desvesti son pompeux habit et abaisa *l'hilareté* de sa chiere. (*FOSSETIER, Cron. Marg.*, ms. Brux. 10542, IX, 1, II.)

HILARE, voir **HILAIRE**.

HILLE, s. f., petit pavillon qui sert à couvrir le saint ciboire; il se dit aussi des rideaux qui sont à côté de l'autel :

Item deux *hilles*, autrement dites custodes, pour mettre à l'environ de l'autel, de tafetas vermeil rayé. (1415, *Inventaire*, Richel. 4628, t° 439 v°.)

HILTE, voir **HELTE**.

HIMAGINER, voir **IMAGINER**.

HINARD, adj., de travers :

Teste *hinarde*, de travers. (LA PORTE, *Épith.*, éd. 1571.)

HINCE, s. f. ?

Une vesture de soye de flours sanz couture, car elle estoit lissée en telle maniere que on lasse une retz ou une *hince*. (*Percef.*, 1, f° 451^r, éd. 1528.)

HINDART, s. m., cabestan :

Il doit et est tenu à faire et faire faire... un *hindart* bon et souffisant sus le dit cay, levant le pertuis ou lieu ou il a esté autrefois ou ailleurs. (1307, *Lettre des March. de Par.*, Arch. JJ 69, pièce 16.)

Iceilli chabeleuraura une flette ou nacelle à lui appartenant, et icelle soustendra à ses propres coutz et despens, portant le poix ou pesant de quatre queues de vin ou environ, et avecques ce aura un *hindart* assis sur la mote de l'isle d'iceully lieu, et icellui *hindart* soustendra en estat port y attacher les filez et tourner à force de gens quant les eues seront si fortes que il en sera nécessité pour yeulz bateaux passer outre. (1415, Arch. JJ 170, pièce 1.)

1. **HINE**, *hynne*, s. f., prob. forme de *hine* :

Et li paistrés vient acourant,
Qui ses montons avoit coubez ;
Esroit l'en fu li nns embez,
Il ne set qu'il est devenu,
Frotant ses *hines*, en meson.

ÉUSTACHE D'AMIENS, *Boucher d'Abbeville*. 506, Montaignon et Raynaud, *Fabl.*, III, 241.)

Cette herbe appliquée fresche sur les postemes des *hynes* les guerist soudain. *Trad. de l'Hist. des plant. de L. Fousch*, c. LVIII, éd. 1549.)

2 **HINE**, *hyne*, s. f., écharde, éclat de bois :

Que lot le remanant n'at perdit une *hyne*
De irestout firotag.

(*JER. DES PREIS, Geste de Liege*, 38880, Scheler,

Gloss. philol.)

HINELLEMENT, voir **ISNELEMENT**.

HINER, *hinuer*, verbe.

— Act., fendre :

De l'espaer les *hine*.

(*JER. DES PREIS, Geste de Liege*, 8857, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Neutr., se détacher ?

Si que la chire *hine*

Toute chaude et ardente et mult bin s'aracheine
Sus la heste flenny.

(*JER. DES PREIS, Geste de Liege*, 37821, Scheler, *Gloss. philol.*)

HINGHIN, s. m., sorle d'engin de chasse :

Ke nus pregneoiseaus sauvages à *hinghins*
ne a las. (1281, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 46, n° 473^v.)

HINGUER, *henguer*, *henghier*, v. n., se diriger :

Miens a chil q' arrive a port,

Encore at il .i. poi voie marie.

Que chil q' *henge* a port et n'i vient mie.

(*Anc. Poés. fr.*, Val. Chr. 1490, f° 148.)

.... A celui ou son cuer va *henguant*

Ves'e escondire, ains va moult redoutant.

(*Id.*, Val. Chr. 1522, f° 167.)

Lors vent janser et espringhier

Et bien souvent aillens *henghier*.

(*Poët. av. 1300*, IV, 1307, Ars.)

HINGUET, s. m., viscères du cochon, tripes :

Et les garlons (du pourcean), les piedz y tenans avec les *hinguez* et coeres, sont pour eulz dejeuner. (1507, *Prév. de Fouilly*, Cont. loc. du baill. d'Amiens, I, 280, Bouthors.)

HINNE, voir **HAINNE** 2.

HINNELEMENT, voir **ISNELEMENT**.

HINNER, voir **HANER**.

HINTEMENT, voir **HANTEMENT**.

HIPOCRISER, voir **HYPOCRISER**.

HIT, s. m. ?

Touz ceulz qui tiennent par lieu de mesure relievont par une beste, et doit choisir le *hir* la meilleur beste, et l'abbey la meilleur autre beste apres. (*Lib. des Jurés de S.-Ouen*, f° 16^r, Arch. S.-Inf.)

HIRABLE, s. f., girafe :

Hirable, as giraffe. (COTGR., éd. 1611.)

HIRASTRE, voir **IRAISTRE**.

HIRAUDER, voir **HERAUDER**.

HIRAUDIE, voir **HERAUDIE**.

HIRAUDOUS, *hyr.* s. m., manières débraillées des hérauts :

Chascuns se despointe et defait,

Et le *hiraudous* contrefait.

(J. DE CONDE, *li des du Singe*, 23, Scheler.)

HIRBAUX, s. m. pl., gous vêtus de *hirraudie*, déguenillés :

Dout il avint que l'amirans

Gayffiers, qui pas n'estoit *hiraur*,

Ainquier estoit fort et corsans.

(*Hist. des Trois Maries*, p. 467, ap. Ste-Pal.)

Eu cely saint disuer soit bien gardes que *hiraus* et bordeus ne fassent leurs offices. (*Stat. ms. ord. Coron. spin.*, cap. 22, ap. Duc., *Hiraudus*.)

HIRRE, s. f., grognement d'un chien ?

Celle sepmaine lui prins le plus mauvais et le plus tyrant et le moins pitieux de tous les capitaines qui fussent de tous les Armians, et estoit nommé pour sa mauvesté *Le Hirre*. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1431, Michaud.)

HIREBIEU, s. m., héraut :

Garçon d'armes et *hirebier*

Ne sont pas del tout a sejour.

(*Gin. de Montreuil, Violettes*, 3865, Michel.)

HIRECENEUS, *hirceneus*, *hyr.*, adj., hérissé :

Et trouverent l'omme seant sur le pierre,
hirceneus et laul. (*De S. Brandaine*, Richel. 1553, f° 264^r.)

Escailles *hirceneuses*. (*De Marie et de Marthe*, Richel. 1553, f° 270^r.)

HIRECEUS, adj., hérissé :

Il estoit moult *hircieux*. (*S. Brandaine*, p. 93, Jubinal.) Lat., hispidus et horridus.

HIRECENEUS, voir **HIRECENEUS**.

HIREHARE, s. m., brouhaha :

Pour ceste derraine glose sourdy grande-tumulte entre les femmes illec assemblez, tant de rire comme de parler toutes ensemble, et de se sembloit autre chose fors que ce fust un marchié de *hirehare*, sans ordre, et sans y voir entendre l'une l'autre. (*Évang. des Quen.*, p. 82, Bibl. elz.)

HIRESON, s. m., épine :

A Tryn ferma une meison,

E fossé jeta environ,

E pus l'en-coté de *hireson*.

(*Conquest of Ireland*, 3223, Michel.)

HIRETABLE, voir **HERITABLE**.

HIRETAULLE, voir **HERITABLE**.

HIRETAVLEMENT, voir **HERITAVLEMENT**.

HIRETÉ, voir **HERITÉ**.

HIRETEMENT, voir **HERITEMENT**.

HIRETER, voir **HERIFER**.

HIRETIERE, s. f., héritage :

Letres contens chartres, franchises et libertez de la ville de Douay, dons et accas, *hiretieres* et accords. (1410, *Invent.*, reg. autref. coté H, Arch. mun. Douai.)

HIREUS, voir **HROS**.

HIRITABLEMENT, voir **HERITABLEMENT**.

HIRITAVLEMENT, voir **HERITAVLEMENT**.

HIRONDEL, voir **ARONDEL** au Supplément.

HIRRIGE, voir **HERERGE**.

HIRSURE, s. f., hérissément :

Et dil Avienne que se on met ung tel

malade ou unz being et qu'il ne lui viengne aucune horripilation ou *hirsure* c'est signe de effluere. (B. DE GORD. *Pratiqu*, 1, 2, éd. 1495.)

HIRTAGE, voir **HERITAGE**.

HIRTAVEMENT, voir **HERITABLEMENT**.

HIS, s. m., sorte de casaque ou capote à l'usage des femmes :

Hissus, *his*, (1318, *Gloss. lat.-gall.*, Richel. 1. 4120.)

HISDE, voir **HIDE**.

HISDER, voir **HIDER**.

HISDEUR, voir **HIDOR**.

HISDOIR, voir **HIDOR**.

HISDOOR, voir **HIDOR**.

HISDOSEMENT, voir **HIDOSEMENT**.

HISDOUR, voir **HIDOR**.

HISDUR, voir **HIDOR**.

HISDUS, voir **HIDOS**.

HISNE, voir **HAIGNE 2**.

HISNEL, voir **ISNEL**.

HISNELEITEIT, voir **ISNELETE**.

HISNELEMENT, voir **ISNELEMENT**.

HISTAL, voir **ESTAL** au Supplément.

HISTAR, s. m., friche, terrain couvert de halliers :

Lesquelz virent en un *histar* ou friche plain de genestes... un cerf. (1416, Arch. J.J 169, pièce 347.)

HISTERIEUX, adj. ?

Car sans icelle nature humaine nous disons qu'il est (le roy) dessus toute *histerie* naturem rtelle excellent. (P. FERGET, *Miroir de la vie humaine*, fo 59 v^o, éd. 1482.)

HISTOIRE, *hyst.*, s. f., tableau :

Item une pian de parchemin ou sont plusieurs *ystoires* que fist ministre Jehan de Lignia. (*Inventaire des lieres de Charles V*, art. 912.)

Iluit hommes, revestus de sa livree, chacun un flambeau en main, le couvroyent a son lozis, devant lequel y avoit *histoires*, un aigle et un lion distillant vin du l'hu incessamment a tous ceulz qui preudre en volioient ou povoient. (J. MOLNET, *Chron.*, ch. CXLV, Buchon.)

Avvers... fit preparer les rues et maisons de verdure et de riches draperies, fit plusieurs *histoires* armoies de drap d'or et de soie, fort grans et sumptueux. (Id., *ib.*, ch. CXLVIII.)

Et avoient fait en plusieurs carours des rues on li devoit passer, *histoires* par personnaiges. (Id., *ib.*)

— Statue :

Pour avoir fait, escript et mis au siege et auditoire de la dite proximité une *ystoire* du Crucifix et une evangelie avec plusieurs suffrages. 1417, Arch. Loiret A 1089.)

Tant images, *histoires* d'allechastre hu, pie de marbre, au-dessus d'or et d'argent que

c'estoit merveilleuse chose. (ANDRÉ DE LA VIGNE, *Voyage de Naples de Charles VIII*, ap. Godefroy, *Hist. de Ch. VIII*, p. 434, éd. 1684.)

— Représentation dramatique. Parlant de l'entrée de Charles VIII dans Paris :

Par la ville y avoit de mont belles *histoires*, jeux et esbatemens. (1484, *Roy du parlement*, ap. Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, p. 434, éd. 1684.)

HISTORIER, voir **HISTORIE**.

HISTORIAL, *ist.*, *hyst.*, *hyl.*, adj., disposé d'après la méthode de l'*Historia scholastica* :

La bible *historiauz*. (Ms. Richel. 6.) *Historiaus*. (Id., 8.) *Hyloriauz*. (Id., 9.)

Cest livre est appellé la Bible *hystoriauz* ou hystoire le escolastre. (GRIART, *Bible*, Richel. 459, fo 1^o.)

— Allegorique :

Historial seas pnet avoir Ceste fable. (*Métam. d'Or.*, p. 67, Tarbé.)

— Historique, véridique :

L'*istorial* et prouve escripture. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5083, fo 56 v^o.)

J'ay voulu... mettre en œuvre *historial* que j'en ay peu veoir. (Id., *ib.*, Richel. 5082, fo 71 v^o.)

Choses morales ou *historiales*. (J. RORCHET, *Mém. de La Trém.*, ch. XX, Petitot.)

Entreprise *historiale*. (NOGIER, *Hist. Tolos.*, p. 343, éd. 1555.)

Toutes choses et fictions que l'on veut desguiser du nom d'*istoriale* verité. (AMVOT, *Hist. athiop.*, proesme, éd. 1539.)

Paul Jove se vantoit n'avoir en si grande recommandation la verité *historiale* qu'il ne fist plus grand compte de la gloire de son pays. (PASO, *Rech.*, 1, II.)

Nostre dacté Veignier au second tome de sa *Bibliothèque Historiale*, est de mesme opinion. (Id., *ib.*, IX, 29.)

Voyez donc quelle *fo* *historiale* nous pourrions recueillir de ces deux auteurs. (Id., *Lett.*, III, 8.)

HISTORIEN, - *ien*, *yst.*, adj., d'historien, d'histoire :

Ce seroit plus *historienne* diligence que prophétique providence. (FOSSETIER, *Chron. Marg.*, ms. Brux., 1, fo 52 v^o.)

Livres *historiens*. (Id., *ib.*, II, fo 203 r^o.)

— qui connaît les histoires :

Ce bon jaloux, que je vous compte, estoit tres grant *historien* et avoit veu et beaucoup lu et releu de diverses histoires. LOUIS XI, *Nouv.*, XXXVII, Jacob.)

HISTORIER, *hyst.*, *historier*, v. a., raconter en historien :

Pour *historier* et cronisier toutes choses advenues. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2645, fo 91^o.)

Les contemplations *hystoriesz* sur la passion Nostre Seigneur. (GIBSON, 1525.)

Tu nous *histories* la race d'Aeneus et la guerre faite sous l'hu sacré. (Trad. d'une citation latine, en manchettes, dans MONT., *Ess.*, t. III, p. III, p. 61, Paris, Le Rondelet 1669.)

— Rédiger

J'ai ce livre *hystoriez* et augmenté a la mienne. (FROISS., *Chron.*, II, 7, Kerv.)

HISTORIEUR, *hyst.*, s. m., historien ; Comme dit l'*historieur*. (MÉNAIGER, I, 128, Biblioph. fr.)

Nynus, roy des Assiriens, fut le premier, comme les *historieurs* dient, qui esment peuples aux armes. (M. LE FRANC, *FESTIF de Forl.*, fo 65 v^o, impr. Ste-Gen.)

— Enlumineur :

Enlumineurs ou *historieurs* sur parchemin ou papier. (1508, *Stat. des peint.*, etc., Reg. aux délib., Arch. mun. Abbéville.)

— Histriion :

Soubz l'art theatrique sont compris tous jeux publiques et prises ou il y a divers jeux et esbatemens soubz lesquels sont contenus *historieurs* et batelleurs. (FERGET, *Miroir de la vie hum.*, fo 101 r^o, éd. 1482.)

HISTORIEUX, - *eux*, *ystorieux*, adj., historique :

En ces parolles nen est mies li *ystorieux* entandement dotos. (Greg. pap. Rom., ms. Berne 79, fo 57 v^o.) Hofmann, *Abhandl. der philol.-philolog. Classe der Königl. Bayer. Akad. der Wissenschaften*, t. XVI, p. 54, imprime *ystoriens*.

En toy s'estend tout livre *hystorieux*. (G. CHATELAIN, *Mort du roy Charles VII*, VI, 437, Kervyoy.)

— S. m., historien :

Clovis le roy, qui de plusieurs *hystorieux* est appellé Loys. (J. VAUQUELIN, *Trat. de la Chron. d'E. de Dynier*, II, 2, Xav. de Ram.)

Ecrivains et *hystorieux*. (La Mer des *Hystor.*, t. I, fo 54^o, éd. 1488.)

HISTORIOGRAPHEUR, s. m., historiographe :

Bede, le venerable docteur et *historiographeur*. (De *vita Christi*, Richel. 181, fo 146^o.)

L'*historiographeur* doit en recitant les histoires trois choses garder. (FOSSETIER, *Chron. Marg.*, ms. Brux., I, fo 18 r^o.)

Josephus, *historiographeur* des *Ys.* *Tract. de Salem*, ms. Genève 165, fo 170 v^o.)

HISTORIOGRAPHIEN, - *ien*, s. m., historiographe :

Et ci en dedens ne seurent onques *historiographeur* conter ne parler. (ESTORIUS HOGIER, Richel. 20125, fo 83^o.)

Josephus, le notable *historiographeur*. (De *vita Christi*, Richel. 181, fo 192^o.)

HISTORIQUE, *historique*, s. m., historien :

Cil, comme dient Diodorus et Amianus Marcellus, *historiques*, edilia en Egipte la premiere cité. (FOSSETIER, *Chron. Marg.*, ms. Brux., I, fo 169 v^o.)

HITANTE, voir **OITANTE**.

HIVERNAGE, *yvernage*, - *aje*, *iv.*, *yv.*, *yh.*, adj., d'hiver :

Tresporte nos de cest arage. (De cest oscur val *yvernage*. (RECH. DE MOULIENS, *Miscer.*, Ars. 332^o, fo 136^o.)

Il ne me eant d'esti-ne de rouee.

Ne de froidure ne de tans yvernage.
(PERRINS, Chanz., Val. Chr. 1490, f° 95 v°.)

A la feste Saint Martin yvernage. (1264, *Cart. de Renjien.*, f° 19^b, Arch. Meurthe.)

XV. setiers de blé yvernage de rente. (1265, *Cart. de Pontoise*, Richel. I. 5637, f° 35 r°.)

De chascun mny de vin et de blé que il aura tant de yvernage que de marcesche qui el soit, il nous en donra 2 deniers. (Trad. d'une Lett. de Phil. Aug. de 1184. Ord., xi, 227.)

Grain ivernage. (*Cart. noir de Corb.*, Richel. I. 17760, f° 124 r°.)

En la faim du temps yvernage.
(Fabl. d'Or., Ars. 5069, f° 105.)

Cinq setiers de blé yvernage. (1328, Arch. JJ 65, f° 151 r°.)

Un sextier de blé yvernage. (1407, Arch. S 4266, pièce 78.)

Le froit temps yvernage.
(Ch. du Roussigneul, ms. Avranches 244, f° 4^a.)

Dites l'eaouy du mal temps yvernage.
Banquet de boys, Portefeuille de l'ami des livres.)

Seans a la sauch yvernage.
(Pastoralet, ms. Brux., f° 42 v°.)

— S. m., charn d'hiver :
C'est l'amour) qui prison soilage,
Printemps plains de fort yvernage.

(Rosc, 4313, Méon.)

Qui en esté va porchebant (la foime)
Dont el puisse vivre en avant,
En esté quand el fait que sage,
Dont puisse vivre en l'yvernage.
(Le Castoyement, ap. Roquet.)

— Labourage d'hiver :
En my septembre l'en commence a
en les arroi de faire les gaineries et
ait l'en les yvernages en celui temps. (*Anc. Cout. de Bret.*, f° 150^v.)

— Blé qui se sème en hiver :
Un muid d'avoine et un muid d'yberage.
(Juin 1286, *Bon faits aux Templiers d'Oiléans par Malemore*, Arch. Loiret, Inv. e 1766.)

Il retineront cest an en chens la moitié
e l'yvernage. (Trad. du XIII^e s. d'une
harte de 1234, *Cart. du Val St Lambert*,
Richel. I. 10176, f° 34^v.)

Haut-Maine, II.-Norm., vallée d'Yères et
avys de Bray, hibernage, hivernaige, four-
rage d'hiver. On appelle a Lille et envi-
vons hibernache un fourrage composé de
sikle et de vesces semés ensemble pour la
ourriture des chevaux pendant l'hiver.

oub, être a l'hivernage, être situé du côté
a Nord.

HIVERNAL, yv., adj., qui s'est reposé
endant l'hiver :

En leur navie se rombant
Yveloties, qui armes i portent,
Et de ce petit se deportent,
Qu'il ont tant esté yvernans.

DIART, *Roy. ign.*, t. 1, v. 1295, (Bochon.)

HIVERNE, iv., adj., d'hiver :

Par nuit ierne.
icille Aubeccr, ms. Chartres 620, f° 129^v.)

HIVERNEE, yv., s. l., saison d'hiver :

Celle malle yvernée estoit passee, (CAUM,
Voy. d'oultr., p. 109, La Grange.)

HIVERNER, — iv., iv., yv., hyv., verbe.
— Neutr., faire le temps d'hiver :

Quant (e) voi lou tans refroidier
Et voi) geleir,
Et ces arbres despoillier
El ternerer.
(Chansen, Richel. 20050, f° 133.)

Si lou atoune a la lanterne
Pour le fort tens qui si tierne.
(La Jument en deable, 101, G. Raynaad, *Romanic*.
t. II, p. 222.)

Soit par chant ou quant il yerne.
(J. L'EBVRE, *Resp. de la mort*, Richel. 991,
f° 5^v.)
Car force est qu'apres beau temps yvern.
(Or. de S. GEL., *Scj. d'honn.*, f° 158 v°,
éd. 1526.)

— Réfl., passer l'hiver :

Tu feras ceste fosse en automne, a lin
qu'elle se hycerne aus gelees et aus pluyes.
(COTEREAU, *Colum.*, V, 6, éd. 1355.)

Il envoya son armee es garnisons s'yver-
ner. (MAGRET, *Polybe*, 5, 31, éd. 1558.)

Et encore au XVIII^e siècle :

Telle ou voit dans nos murs quelque jeune Eu-
lphrosine
Dans un traineau galant s'hiverner sous l'hermine.
(LE MIERRE, *Fast.*, II, éd. 1779.)

— Act., nourrir pendant l'hiver :

Bues mal yvernés
En mars est lassez,
Si chiet en la roie.
(De Marco et de Salemon, Méon, *Nouv. Rec.*, I,
419.)

On ne peut faire pasturer bestail es pas-
surages com muns ou particuliers d'aucune
justice, a plus grand nombre que l'on n'a
hyverné et nourry des loins et pailles pro-
venans des heritages que l'on tient en la
justice. (*Cout. d'Auvergne*, Cout. gén., II,
562, éd. 1635.)

— Glacer, comme fait l'hiver :

Laisse tout creux tenebreux, vent de bise ;
Froit Vallurons, delasse ta caverne.
De vostre abaisie et poull qui tout yverne.
Tous les hoursons estans dessus la terre
Gellez, gellez, car, je, qui tout gouverne,
Le veuls ainsi ; dilibentez grant erre.
'Eglogue sur le retour de Bacchus, Poés. fr. des
XV^e et XVI^e s., I, 248.)

Canada, hiberner, garder pendant l'hiver ;
J'ai hiberné douze porcs. — Berry,
Morvan, hiberner.

HIVERNIEUX, hycerneux, yverneux, adj.,
d'hiver :

Car pas n'adonnoit la saisons
Qui estoit yvernise et froie.
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 417 v°.)

Les influences yvernieuses. (*Le Blason de
toutes armes et escutz.*)

La neige hycerneuse.
(P. DE BRACH, *Poem.*, f° 12 r°, éd. 1576.)

L'hycerneuse tempeste.
(Id., *ib.*, f° 88 v°.)

Une hycerneuse froidure.
(Id., *ib.*, f° 119 r°.)

I. HO, interj., halte !

Aimmi lasse ! fait ele, je criasse haro,
Mais je n'os pour ces bestes k'en ce bois glatir n.
D'aler ou biens n'avieque puis je bien dire ho,
Car pour ce que j'ai froit, en mon mantel'enclo.
(Beffe, 831, Scheeler.)

Je deisse volotiers ho.
(Du Vallat aux douze fames, 12, Montaignou et
Raynaud, *Fabl.*, III, 186.)

Aioz areste sanz dire ho.
(J. DE BOVES, des deux Chevaux, 192, Montaignou,
Fabl., I, 159.)

Adonc me remis a la voie ;
La rue de l'Abbeie du Ber
Heloni trouvai par Abee,
M'en alai a la Verrerie
Tout contrevail la Poterie,
Ving o carefour Galliori,
Li un dit ho, l'autre hari,
Ne peroll pas mon essieu.

(Dit des rues de Paris, 411, Méon, *Fabl.*, II, 268.)

Il faut faire ung coup, apres ho. Sire, dist
le Jouvenel, il est encore du jour assez
pour faire beaucoup de choses. (*Le Journeel*,
f° 87^v, ap. Ste-Pal.)

— S. m., arrêté :

Tant que lances et baches, espees et
dagues et alyne leur peuent durer, ils
berent et frappent l'un sur l'autre et n'y a
point de ho. (FROISS., XIII, 219, Kerv.)

— Ne pouvoir ne ho ne jo, n'en pouvoir
plus, être à bout de forces :

Mes il (le fils) dit et veut affier
Que ja n'aura fame en sa vie,
N'il n'en a douze en sa bisuie,
Filtz, dist li peres, que dist tu ?
Une m'en a si confondu,
Que je ne puis ne ho ne jo,
Je deisse volentiers ho,
S'atant m'en peuss passer.

(Du Vallat aux douze fames, 6, Montaignou et
Raynaud, *Fabl.*, III, 186.)

Et li rendus, ce poez croire
Fu liez quant vit Baillet errant
Et li vit reuler Ferraut,
Munk li croist le cuer et engrange :
Baillet, fet il, voz ci la grange,
Garde que four en soit tme.
Mes Baillet a fete la sue
Qu'il ne puet mes ne ho ne jo,
Ainz areste sanz dire ho.

(J. DE BOVES, des deux Chevaux, 184, Montaignou,
Fabl., I, 159.)

2. HO, voir HO.

3. HO, voir OB.

HOAERE, adj., de la saison sèche :

Tagaunt, je ne seay comment, a interpreté
le dire de Guy, des fruits hoaires (c'est
de la saison la plus chaude et seiche de
toute l'année)... (JOURN., *Annot. s. ia chir.*
de Guy de Chaul., p. 103, éd. 1358.)

1. HOBE, s. m., petit oiseau de proie :

Ceux [oiseaux] qui volent a tour hault
sont le faulcon, le lasnier, le sacre et le
hobe. (*Modus*, f° 76 v°, Blaz.)

Et qui veult son enfant apprendre a
alfaitier et gouverner faulcon, si lui baille
hob's pour alfaitier. (*Id.*, f° 101 v°.)

Norm., Bessin, hobe, espèce de buse.

2. HOBE, s. f., cabane, maisonnette :

Le suppliant porta les dites gelines et
coq en sa maison, et icelles mist en son
solier dessousz une hobe, qu'il covrit de
une esendelle. (1422, Arch. II 472, pièce
252.)

HOBEL, s. m., petit oiseau de proie, le hobereau :

- Li terecel et li hobe.
Ly esmerillon sont venu.
(F. DISCHAMPS, *Poés.* Richel. 810, f° 318d.)
Sa proye prins comme un hobe.
(*Id.*, *ib.*, f° 501d.)

HOBEDIENT, voir OBÉDIENT.

HOBEL, s. m., petit oiseau de proie :
De esmerlan prenz le bevre,
De hobe li kae e le bevre.
(*Tristan*, II, p. 113, Michel.)

Femme est hobe per haut mouster.
Femme est heyrone de spof payl.
(*Des Femmes*, ap. *Publ. Nouv. Rec.*, II, 331.)

HOBELAIS, -eiz, s. m., bavardage :

- Ci n'a mestier hobelez.
Mais od les bras d'aer forbiz
Defendre les cors e les vies.
(*BEN.*, *D. de Norm.*, II, 37216, Michel.)
Dist l'uns a l'autre : Gai-charz nos a traib.
Li snous desroiz soit de Don toz mandiz.
Kar ce n'est mie de nez hobelez,
Encuert loz nostre joies leniz.
(*HERR. LEORC.* *Faulq. de Candie*, Richel. 25318, f° 127 r°.)

HOBEOLEOR, -our, s. m., cavalier qui monte un cheval nommé hobin :

- Escus ne portent ne banbers,
Hobeleur sont a travers :
Lances portent a trencens fers.
(*Etleque et Polin*, Richel. 375, f° 63r.)
Volons... que tous yeux auxi bien gent
d'armes, hobeleurs et homes a pié armez,
comme arblastors, archers et autres homes
a pié... soient a lour valu presteement
payez de lour gages, c'est assaver homes
d'armes. *XII. deners le jour, hobeleur VI.*
etc. (*Ch. de 1226*, Rymer, IV, 232.)

Cl. HOBELIER.

HOBELIER, houbeler, -eir, haulteler, houbler, verbe.

— Act., secouer, au fig., maltraiter :
Reniers de Genes les paiens recoipie,
Gerars ses freres mallement les hobeie.
(*Amers*, Richel. 793, f° 65r.)

— Caresser :

Se elle estait plus souvent houbler,
Elle desloyoit comme une ynape.
(*Farce des Petris Drables*, p. 14, ap. 1er de
Lincy et Michel, *Tarces, moral.*, et *serm.* 105,
v. 1.)

— Neutr., être ballotté :

Et ele i seroit plus a aise que aler haultelant par la mer. (*Est. de Evael. Emp.*,
XXV, 48, Hist. des crois.)

— Faire l'acte amoureux :

La celle qui le moeux hobeie
N'a pas vaillant un renge double,
T ut souvent plains d'ahulie
(*Farce des Petris Drables*, p. 14, ap. 1er de
Lincy et Michel, *Tarces, moral.*, et *serm.* 105,
v. 1.)

— Pillor :

Puis escria Enillon per s'ensegne aloer
Li chevaliers au esme n'ot souz de houbeler,
A hante vois et clere commença a crier :
Or i fers, baron, n'i avez qu'aroster.
(*Inf. God.*, Richel. 12558, f° 32b.)

Si prist une partie de sa gent et l'envoia es marches pour houbeler et pour

destruire le pais. (MÉN. DE REIMS, 116,
Wailly.)

Tant que li Sarrazin un jour
Surent que li rois a sejour
Est en un ch stel a privé.
Lors ont lor affaire abrievé,
Et virent la peur houbeler.
(*Cavei*, 7493, Grapelo.)

— Crier :

Lur houbelent, paien plaitisent,
Li nostre branlent et frenisent.
(*Morsk.*, *Chron.*, 7378, Reiff.)

G.-du-X., cant. de Matignon, hober, seconer.

Cl. HOUBILLER.

HOBELIER, hober, hobler, s. m., cavalier qui monte un cheval nommé hobin :

Et que gentes d'armes, hobelers et archiers eslus pour aler en le service le roi d'Angleterre soient as gages le roy, etc. (*Stat. d'Edouard III*, an 148, c. 7, ap. Duc., *Hobellarii*.)

Nul home soit aretes de trover gens d'armes, hoblers n'archers, autres que ceux qui teignent par tiels services, s'il ne soit per commun assent et grant fait en parlement. (*Id.*, an 25, stat. 5, c. 8.)

Auxint de geutz d'armes, hobelers et archiers et de leur associez. (*Chron. de Lond.*, p. 89, Anguier.)

Cl. HOBEOLEOR.

HOBELONNERE, s. f., objet servant à accrocher les couteaux :

Plusieurs prindrent de ces grosses dens, et en firent hobeillonnes a pendre couteaux. (*Chron. et hist. saint.*, Ars. 3518, f° 92 v°.)

HOBEOLOIRE, haulteloire, s. f. ?

Ung autre gonbelet d'or a convesele, en maniere d'un bouton d'une haulteloire. (1380, *Inv. de Charles V*, n° 306, Labarte.)

Un gonbelet d'or a convesele, en maniere d'un bouton d'une houbeloire, a un fructelet a .iiii. pelles. (6 mars 1385. *Compt. du R. René*, p. 188, Lecoy.)

Cl. HOBELON.

HOBELON, s. m. ?

Une escharpe d'or, garnye de plusieurs fusilz d'or, et est ladite escharpe en deux pieces ou il y a plusieurs cloichettes en maniere de hobeles ; et garnye, les deux pieces, chacune d'un saphir et l'autre garnye de six petis balays ensemble deux brochettes, garnye chascun d'un hobelet et plusieurs feuillages et tranches servans la dicte escharpe. (1467, *Ducs de Bourgogne*, 2127, Laborde.)

Cl. HOBEOLOIRE.

1. HOBER, ober, verbe.

— Refl., se remuer, se bouger, bouger :

En la vile entret a grant presser
Li fourrier qui, ainz qu'il s'en hobent,
L'ardent de touz poinz et desherent.
(*Gravel. Roy. lign.*, t. I, p. 95, Buchon.)

Regarde m'en deux, trois, assises
Sur le bas du play de robes lenres,
En ces mansters, en ces eglises :
Tire loz prest, et n'en hobes.
(*Villon. Grant Test.*, cxxxv, Jouaust, p. 100.)

Quant nos gens virent ce, ils se ordonnèrent au mieulx qu'ils potent et se ne

hoberent. (*Journ. d'un bourg de Paris*, an 1428, Michaud.)

Et la dame, a qui il souvient d'autre chose, voullist estre ailleurs, et le lessa faire et se tient pesamment, et ne se aide point ne mais ne se hobe que une pierre. (*Quinze joyes de mar.*, v, Bibl. elz.)

— Neutr., remuer, bouger, sauter :

Helas ! li ne hobe !
(*Pathelin*, p. 57, Jacob.)

Iceelui Petit Jehan a celle heure se mist en son lit, et d'illec ne oba jusques a ce qu'il ala de vie a trespassement. (1457, *Arch.* II 189, pièce 130.)

L'en n'est osé de la hober,
Ne partir deus lienes a la ronde.
(*MARTEL D'AV.*, *Vigil. de Charl.* VII, G II v°, éd. 1493.)

Par Dieu ! ains que d'icy je hobe,
Vous me payerez, pour abregier,
ou vous y laisser la robbe.
(*La Reque Franche de Souffret.*, dans les *Poés.* attrib. à Villon, Jouaust, p. 248.)

Il n'a pié ne main ; il ne hobe ;
(*Farce du Franc Archer*, Anc. Th. fr., II, 336.)
Sang bien, ce sot la me fait rire ;
Il ne hobe, pour rien qu'on die.
(*Sottise du Roy des Seiz*, Anc. Th. fr., II, 232.)

La requeste taicte, ne fault hober,
Voiz sy Paradis pourrons desrober.
(*Le Resueur avec ses reserves*, *Poés.* fr. des xv^e et xvi^e s., XI, 135.)

Et combien qu'il a aussi bon sens qu'il ent onques, si lui font liz acroire qu'il est assoti, pource qu'il ne peut hober d'ung lieu. (*Quinze joyes de mar.*, ix, Bibl. elz.)

Mais comme mes vrais escolliers,
Allin qu'il n'osent leurs soldins,
Iz ne hobent de leurs maisons.
(*ELOY DUMESNIL, Livre de la drablerie*, f° 49^e, éd. 1507.)

Car gens qui ne hobent d'uos lien
Ne sont pas grant clerz volentiers.
(*Id.*, *ib.*, f° 59d.)

Lors Cesar commanda a la tierce troupe de ses armee, laquelle estoit fresche et de repos, qui jusques a l'heure n'aroit hobé de son lieu, de choquer les enemiz. (E. DE LAIGUE, *Comm. de J. Ces.*, f° 400 v°, éd. 1539.)

Qui de l'eglise desdits jacobins ne hoboit par chascun jour. (*HATON, Mém.*, I, 46, Bouquelot.)

Quasi par tout hobé de ceste presente annee, le roy ne l'osta de Fontainebleau ou il se delectoit fort. (*Id.*, *ib.*, I, 48.)

Pour empêcher iceux Parisiens a es-mouster davantage, fut faict le ban par les carrefours que nul ne hobast de sa maison, sous peine de la hart. (*Id.*, *ib.*, an 1564.)

Et encore au xvii^e s. :

Hober, mot usité entre les gens de vilage, et signifie se mouvoir d'un lieu à l'autre. *Vide hober*. (*DUEZ, Dict. fr.-all.-lat.*, Amsterdam 1664.)

On dit encore aujourd'hui en Anjou et en Normandie, ne hobez de là, pour dire, ne bougez de là ; ne partez pas de là ; nostri sicut rure loquentur. (MÉN., *Dict. étym.*, éd. 1750.)

Norm. et Bret., sentir les cloches hober, entendre les cloches remuer

2. HOBER, v. a. ?

Les accous y l'issent leurs fardians bien halez.
(A. MORIS. *Siège de Boul.*, quatr. 165, Morad.)

HOBERET, *auberet*, s. m., sorte de faucon, le hobereau :

Auberet, the hawk teamed, a hobby also, a kind of eagle. (COTMAN, éd. 1611.)

Savoie, *auberet*.

HOBERT, s. m., faucon :

Vous resamblez lous et hoberz.
Qui oe virent for que de prois.

Patenoistre de la Guete de Metz, 128, ap. F. de Bouteiller. *Guerre de Metz*, p. 364.)

HOBEL, *houbel*, s. m., hobereau :

Et tout li petit oisillon
Le houbet o l'esmorillon
Foiuent.

(MOEKS, *Chron.*, 7136, Reiff.)

HOBBETTE, *obette*, s. f., cabane, maisonnette :

A Henry flemeucot, paintre, pour avoir stoffé li hobette du beffroy de tin or ou s menestrelz jonent. (1526, Lille, ap. La Ous, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ung heritage, maison, courcelle, hobette, entrespresure et piece de terre. (1549, Valenciennes, *ib.*)

La hobette placee proche du want au ulbourg de la porte de la Barrey a Lens, vice sans date, Lens, *ib.*)

Deux cassis d'alle-marche et deux treillis riant a la croisie de la petite hobette. (thème, ap. La Fons, *Art. du Nord*, 202.)

Au mesme temps (1566) les messieurs de Saint Pierre avoient cent hommes et rades a leurs propres depens sur leur meiere, avec une hobette parce qu'ils font menaces des calvinistes et reliquaires en retournant du presche, *essai historique sur la collegiale de Strée a Lisle*, p. 36.)

Le XVI^e de febvrier a esté resolu a rendre la hobette III^e a main droite allant marché au poisson. (1595, *La Halle de Lille*, pièces justifi., p. 90, Houdoy.)

ne obette, x. s. (1600, La Bassée, ap. Fous, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

landre franç., hobette, petit bâtiment renfermer des outils ou des marchandises.

a langue de l'administration militaire conservé ce mot sous la forme fantaisie *ette* ou *aubete*, pour désigner le bureau des sous-officiers d'une garnison vont ordre.

H. HOBE 2.

OBIE, voir HOBIEN.

OBIENT, voir OBIÉDIENT.

OBIER, *obier*, v. a., secouer :

Tant le obie qu'il Fa fait essivier.
(RAMBERT, *Ogier*, 5795, Barrois.)

OBIER, *ambier*, *hombier*, *oubier*, *aubier*, s. m., falco subnuteo, le hoberau quelquel ; mot certainement ancien, qui a été rencontré qu'à partir du XVII^e s. :

T. IV.

Petits *habiers* andacioux.
Petits monchets ambitieux,
Le heron n'est pas vostre chasse.
(1627, *Chans.*, Bull. du bibliophile, juin-juillet 1883.)

Aubier. (SALENE, *Hist. nat.*, éd. 1767, ap. Rolland, *Faune populaire*, II, 27.)

Oubier. (*ib.*)

Aubrier. (*ib.*)

HOBIN, *hobi*, *haubby*, s. m., petit cleval qui va à l'amble :

Chevauchant un hobin. (D. Flores de Grece, f^o 432^o, ap. Ste-Pal.)

Ung homme de pied meoist un haubby d'Irlande. (MATHEU D'ESCOECHY, *Chron.*, I, 236, Soc. de l'É. de Fr.)

Elle chevauchoit un hobin ardent. (COMMINES, *Mém.*, p. 483, éd. 1649.)

Huit hobis d'Angleterre, blances comme neige. (TRAHISON de France, p. 156, Chron. belg.)

Il print plaisir aux petites oillades
Qu'elles gettoient sur luy, par grant bonté,
Et oe feist faire lors une ce deux pennades
A son hobin ou il estoit monté.

(*Deb. des Dames de Paris et de Rouen*, Poés. fr. des xv^e et xvj^e s., XII, 45.)

HOBINIER, *houbinier*, v. a., secouer :

Tant le hobinier qu'il Fa fait essivier.
(RAMBERT, *Ogier*, 5795, Barrois.)

HOBIEN?, adj. ?

Traquenaar hobineus. (LA PORTE, *Épith.*, éd. 1571.)

HOBIT, voir OBIT.

HOBLER, voir HOBELIER.

HOBLEMEANT, voir OBLIGEMENT.

1. HOC, *hocq*, *hoeh*, s. m., crochet :

Un hoc a tannour de quoy on trait les cuirs hors de l'eanne. (1369, Arch. JJ 100, pièce 501.)

Congres ne doivent rien, se ilz ne sont peskiez a hoc. (1296, *Constumier de Dieppe*, p. 211, Coppinier.)

Et toutes les fois que mes gens et mainies vont querir vane pour mon hostel au dit puis, ilz peuvent prendre le hoc dudit puis. (Pièce de 1456, ap. Beauville, *Doc. inédits sur la Picardie*, IV, 168.)

— *Houbette* :

Leonnet une nuit songz

Oue Tristifer le hoc doré

De hault pastour tres honoé

Prenot.

(PASTORAL, ms. BRUX., f^o 18 r^o.)

De hocz et de houles. (*ib.*, f^o 39 v^o.)

Pastours qui a hocz et forettes. (*ib.*, f^o 40 v^o.)

Vallée d'Yères, hoc, hoque, crochet en fer fixé au bout d'un long manche, avec lequel on décharge le fumier des tombereaux.

Cf. HEC.

2. HOC, voir HOCQ.

HOCPEAINGNIER, voir HOCPEAINGNIER.

HOCETE, voir HOCHETE.

HOCQUINES, voir HOQUINES.

HOCQ, voir HOC.

1. HOCHÉ, s. f., action de secouer, a hoché, comble :

Nicole Godard doit XVI boisseaux de fourment a la mesure d'Ageville a hoché. (XV^e s., Abb. de Montebourg, Arch. Manche II 8392.)

Ung quartier de fourment a hoché, a la dicte mesure. (*ib.*)

Cf. HOCHER, HOCORS et HOCHY.

2. HOCHÉ, voir OSCHÉ.

HOCHEBOT, *hoquebot*, *hokebot*, s. m., sorte de barque :

Et trouvent dens vassians lous pres, pour eulz porter, et dens hoquebos pour lors porveances. (FROISS, *Chron.*, I, 414, Luce, ms. Rome.)

Sept vint quor vassians sans les hokebos. (*ib.*, *ib.*, II, 34, Luce.)

Et retinent des barges et des hoquebos qui furent peri et perdu. (*ib.*, *ib.*, III, 322, Luce, ms. Rome.)

Bien avoit sis vint vassians d'une flote sans les barges et les hokebos. (*ib.*, *ib.*, VIII, 272.)

Les chevaliers anglois venoient a plains voilles en barges, en hoquebos et en chaulons. (*ib.*, *ib.*, Richel. 2644, f^o 34 v^o.)

HOCHEBICHE, s. m., cheval fougueux qui secoue son mors ; employé au fig. pour désigner des hommes impatientes de tout frein :

Ne l'esbahis pas oe ne ploure,
Quer nous avos meilleurs aides
Et plus que n'ont ces hochebiches,
Quer Dieus nous en en sa garde a.
(LABOCCIE *X. D.*, ms. Evreux, f^o 163^o.)

Il faut rabattre l'insolence de ces hochebiches et avaluers de frimats. (*Sal. Men.*, Har. du s. de Rieux.)

HOCHEMENT, s. m., acte amououreux :

Le dyable ayt part au hochement
Et a toute la caquoson.
(*Farce de frere Gualbert*, Acq. Th. fr., I, 315.)

HOCHEUR, — *eur*, *hocqueur*, s. m., celui qui secoue, fouloit :

Nicole le Hocheur. (Vend. av. rois 1297, *Ch. du vic. de Valognes*, S.-Sauv., Arch. Manche.)

Gerard de Froimont, hocqueur de latue. (1549, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HOCHEPOPE, *hoteplot*, s. m., terme de droit anglais que nous rendons en français par « rapport de mariage », c'est-à-dire que, de plusieurs enfants ceux qui ont été mariés et dotés par leurs parents doivent en commun s'ils veulent avoir part avec leurs autres frères à la succession de leur père ou mère :

Bien savez que touz les tenemenz que sont donez a la me parcerene avant la mort le comun auncestre cheront en hochepotal ovesque les autres tenemenz. (*Year books of the reign of Edw. the first*, years XXX-XXXI, p. 375, Her. Brit. script.)

Hoteplot n'est forseque un terme similitudinaire, et est a tant a dire, c'est ascavoir,

de mettre les terres en frankmariage, et les autres terres en fee simple ensemble. (LITTL., *Instit.*, 268, Bouard.)

Mittler en *hotehopot.* (Id., *ib.*, 272.)

1. **HOCHEI**, s. m., osselet :

Qu'il ne soit nulz qui joue ens le cloestre de eglise de Liege aux dez, aux scouz, aux *hochez*, ou aux autres jeux que ons appelle trementoz. (1331, *Illst. de Liège*, II, 415.)

2. **HOCHEI**, s. m., déduit amoureux :

Femme qui a rabbe devant
Fendee de Liege au crochet.
Elle peut bien porter enfant,
Car elle aime bien le *hocet*.
(*Proverbes des femm. mond.*, Poës. fr. des xv^e et
xvi^e s., III 240.) Inpr., *hocget*.
Cf. HOCHIER.

HOCHETE, -ette, *hocete*, s. f., *hocet* :

Je vos donroy une *hocete*.
Fendee et se ferme a crochet.
Elle peut bien porter enfant,
Car elle aime bien le *hocet*.
(*Proverbes des femm. mond.*, Poës. fr. des xv^e et
xvi^e s., III 240.) Inpr., *hocget*.
Cf. HOCHIER.
HOCHETE, -ette, *hocete*, s. f., *hocet* :
Je vos donroy une *hocete*.
Fendee et se ferme a crochet.
(*Poët. fr. au 1500*, t. IV, p. 1354, Ars.)
Elle peut bien porter enfant,
Car elle aime bien le *hocet*.
(*Proverbes des femm. mond.*, Poës. fr. des xv^e et
xvi^e s., III 240.) Inpr., *hocget*.
Cf. HOCHIER.
Suis je un petit enfant, qu'il faille m'appor-
ter des *hocettes* pour m'appaiser.
(CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 992, éd. 1567.)

HOCHETE, voir OCHETTE.

HOCHER, -cher, -cier, *houchier*, *hoc-
quier*, *hoissier*, v. a., secouer :

Hocher, dans la langue moderne, a gardé
cette signification. Dans l'ancienne langue
il a signifié de plus :

— Pendre :

Si rempenderent les gisbets des champs,
et perfectionnerent les oysaulx du ciel. Les
autres voyans leurs compaignons *hocquiez*
et ballanchiez au vent, sans sejour se ti-
rèrent a toute diligence. (MOLINER, *Chron.*,
ch. CCXLI, Buchon.)
Fust pour sa trahison *hocquie* par le livret.
(M. MONTAIGNE, *Seize de Bouil.*, quat. 34, Morand.)

— On le trouve, aux quinzième et seizième
siècles, employé en style libre pour
dire caresser une femme :

Lequel Jehannot vit sa femme venir d'un
jardin, et avec estoit un jeune homme...
il lui dist : Tu viens de toy faire *hoccher*.
(1405, Arch. JJ 159, pièce 317.)

Vint a luy une dame choisie entre celles
qui ont ete depuceelles sur le tal de leur
age : telles sont plus sages et meures
pour ce qu'elles n'ont tant esté, ny si tost
hocchees, elles en sont plus fermées. (BER-
NARD DE VERVILLE, *Moyen de Parvenir*,
p. 58, édit. sans date, in-12.)

— Réfl., se bouger, remuer :

Un soul d'ens de ty ne se *hoche*.
(GRAND, *Roy. rom.*, t. I, p. 232, Buchon.)

— Neutr., trembler :

La terre ot croler et *hocier*
Desos les piez de son destrier.
(*Armarms de Gallous*, 1545, Steogel.)
Ioz li cors ne *hocot* esmeu feuille de trouble.
(*Un dit d'aveures*, Trébatiens.)

Ny a deud qui ne *hoche*.
(*La Descripcion de l'anne*, Bouv., p. 129.)

— Jouer aux dés, à pile ou face :

J'ai dez du plus, j'ai dez du moins.
De Paris, de Chartres, de Rains :
Si en ai deux, ce n'est pas gas,
Qui, au *hocber*, chieient sor as.
(D'un *Meurier*, ap. Crapelet, *Prov. et dict. popul.*,
p. 151.)

Ilz commencerent a jouer ensemble a
hocber a plus croix, ou plus pile. (1371,
Arch. JJ 102, pièce 256.)

— *Hochié*, part. passé, secoué, comblé :

II. boisseaux de froment d'oubles
hoché. *Liv. des Jur. de S.-Ouen*, fo 101 v^o,
Arch. S.-Inf.)

II. boisseaux de froment *hochiez*. (Id.,
fo 119 r^o.)

1. bussellum frumentii *hochié*. (XIII^e s.,
Abb. de Montebourg, Arch. Manche II
8391.)

Bonne mesure et foulée et *hocée* et es-
paundant par dessure. (GUIART, *Bible*, Luc,
VI, 38, ms. Ste-Gien.)

— Foulé, en parlant d'étoffe :

Que nul ne puisse acheter ne vendre
laines teintes, panneles ne cusaïnes ne
hocches. (1321, Arch. JJ 61, fo 3 v^o.)
Boulonnais, *hocquer*, accrocher.

HOCHEUS, -us, *houch*, adj., secoué,
comblé :

La mesure *houchouse*, *houchouse*. (XIII^e s.,
Abb. de Montebourg, Arch. Manche II 8391.)

Cf. HOCHIER.

HOCHEU, adj., secoué, comblé :

1. buss. fr. *hocheu*. (XIII^e s., Abb. de
Montebourg, Arch. Manche II 8391.)
Cf. HOCHOUS.

HOCHE, voir HOCHIE.

1. **HOCIER**, s. m., celui qui porte des

faux avec l'aide du crochet appelé *hoc* :
La leur fissent (aux chrétiens) payer de la paince
[hoïson :
L'un faisoient *hocier* et de l'autre ung maçou,
Et portet toute jour le kanche et le sablon
(*Godef. de Bouill.*, 15639, Reiff.)

2. **HOCIER**, voir HOCHIER.

HOCIRE, voir OCIRE.

HOCISTUN, voir OCISTON.

1. **HOCU**, *hoc*, s. m., troupe :

Sept gros *hocs* et bastillons ordonnées en
quarré et en triangle. (PARÉ, *Apologie*,
Malgaigne.)

Un batallion dressé de trois *hocps* de ca-
vallerie. (L'ESTOILE, *Mém.*, 2^e p., p. 620,
Champollion.)

Se voyant approcher de trois gros *hocps*
de cavallerie. (1591, *Let. miss. de H. IV*,
t. III, p. 191, Berger de Xivrey.)

Cf. HOC 1.

2. **HOCU**, voir HOC.

HOCQUELER, voir HOQUELER.

HOCQUELLE, voir HOQUELLE.

HOCQUET, voir HOQUET.

HOCQUETIERE, s. f., *hoquet* :

Et resolvez plustost fait la matiere
Laquelle cause toute *hocquetiere*.
(LACROIX-SAVY, *Tractier des pass. de l'ame*, Verard.)

HOCQUETTE, voir OCHETTE.

HOCQUETEMENT, voir HOQUETEMENT.

HOCQUEUR, voir HOCHIER.

HOCQUIER, voir HOCHIER.

HOCTEMENT, voir HOQUETEMENT.

HOCTEREL, voir HOTEREL.

HOCTERIL, s. m., charrette à deux
roues :

Quatre chevaux a harnoyz enbarnachez
de toutes choses, servant au chariot et au
hoceteril avec le chariot garny de quatre
roues et le *hoceteril* garny de deux roues.
(*Invent. des biens de l'évêché de Senlis*,
E. Muller.)

HODAGE, s. m., fatigue, lassitude :
Ameçois se sont lousjours escharniés et
moqués les gens lays des gens d'église, et
poursuivant les dirtes lettres, tellement
par droit *hodaige*, honte et desplaisir,
est la chose demouré en ce point. (*Re-
monstr. faites par le clergé au capit. de la
ville*, Arch. inégid. de Reims, 2^e p., vol. I,
p. 562, Doc. inéd.)

HODÉ, s. f., lassitude, fatigue :
Hodé, étoile, tiring, wearisomnesse.
(COTGR., fol. 1611.)

HODER, *oder*, *ouder*, verbe.

— Act., fatiguer, lasser, incommoder :
L'ordenance que nous avons en nous a
trop *hodé* et travaillé. (FROISS., *Chron.*,
I, 249, Luce, ms. Rome.)

— Ravager :

D'illice s'en alla asseoir Chalou, la terre
oudant. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois
d'Anglet.*, p. 52, Michel.) Var., *ardant*.

— Réfl., se fatiguer, se lasser :
Il se tanceront et *hoderont*, et ja sus le
soir nous les irotus combattre. (FROISS.,
Chron., IV, 233, Luce, ms. Rome.)

— Fig., se lasser d'un train de vie :
La premiere année avant qu'elle feust
expirée, priut despendance de deouurer a
l'ostel en oysance et de y tenir mesnaige
en la maniere qui convient a ceux qui y
sont liez, se *hoda* et ennuya, aiant tres
grand regret a son autre mestier de mar-
nier. (LOUIS XI, *Novv.*, c, Jacob.)

— *Hodé*, part. passé, lassé, fatigué :

Li signeur estoïent tout *hodé* et lassé de
tant estre sus lors cevaus. (FROISS.,
Chron., II, 208, Luce, ms. Rome, fo 59.)

Il s'en revenoient tout *hodé* et tout las-
sé. (Id., *ib.*, V, 331, Luce, ms. Amiens.)

Il furent si *hodé* et si tanté que le prent
cort, fust pour eus ou contre eus, il
fussent respondi. (Id., *ib.*, II, 259, Kerv.)

Les faisoit on la croupier et secor au pa-
lais ou ailleurs, tant que il estoïent tout
lassé et tout *hodé*. (Id., *ib.*, IV, 272.)

Ses gens tout *hodes* et travaillés, et
leurs chevaux aussi, ne contredirent pas
a Monsieur, mais s'en viennent tout
a leur aise apres luy. (LOUIS XI, *Novv.*, XVI,
Jacob.)

Tout le camp print couraige de se retire
vers les bons vins francoys, estaus tout
hodes et lassés de boire le cydre de Nor-
mandie. (HATON, *Mém.*, an 1562, Bour-
quelot.)

Hodé, c'est à dire las ou lassé, fessus. (R. EST., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

Hodé, defatigatus. (DUEZ, *Compend.grammat. gall.*, p. 21, éd. 1663.)

Wall., Champ., Sommepey, *hoder*, fatiguer. *Hodé*, fatigué, est encore usité en picard, en rouchi, en messin, en champenois. Lorr., Filières, *hodou*, Langre., *hoderi*.

Où il dil-elle en jetant son fardeau sur le talus du fossé, je suis *hodé*. (A. THEURIET, *Mme Heurteloup*, p. 9.)

Nom propre, *Le Holey*.

HOIERNAL, adj., de ce jour :

En l'évangile *hodiernale* il nous invite à trois choses. (*Le prem. Vol. des exp. des Ep. et E. de Kar.*, p. 8 r, éd. 1519.)

HOIERNE, adj., de ce jour :

Jaque, *hodierna* general lieutenant ou baillage de Troyes. (1367, *Cart. de St Etienne de Troyes*, Richel. 1. 17098, f. 200r.)

HOIEF, voir OUIDIF.

HOIEURE, voir HEUEURE.

1. HOE, s. f., p.-ê. terre, monticule :

Ne sait qui et la fait un siége d'une *hoe*,
La s'apoya la bele qui de plorer fu roe.
(Berte, 841, Scheler.)

Cf. HOGE.

2. HOE, s. f., *dire soit hoe ou beque*, dire tout ce qui passe par la tête :

Beal pour moy un peu acquerir
Et en d'acquirit fiasoir.
Je diray soit hoe ou beque.
Nous hisonz que....
(J. LEFÈVRE, *Resp. de la mort*, Richel. 991, f. 29^v.)

3. HOE, voir HUI.

HOEILLE, voir OEILLE.

HOEN, voir OAN.

HOER, voir HOER.

HOERRIER, voir HOELER.

HOESE, voir HEUSE.

HOET, *heid*, s. m., mesure pour les grains, qui était en usage en Flandre :

De chascun *hoet* de fourment quatre deniers,
Et de chascun *hoet* d'avoine deux deniers.
(1275, *Cartul. de Flund.*, ap. Duc., *Hodius*.) Atlas, *heid*.

Cf. HOUX.

HOETE, voir HOUETE.

HOEUMEREL, s. m. ?

Deux *hoemeriaus* de fer pour l'orloge
(1327, Bethune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HOEUX, voir HOUX.

HOETIAL, voir OFFICIAL.

HOGE, *hogue*, *augue*, s. f., colline, hauteur :

Abner e si campaignaun esturent serrecoem
et sumet de une *hoge*. (*Rois*, p. 427, Ler. de Lincy.) Lat., in summitate tumidi.

Elle este t une ou sa chooise,
En la trace du sanc s'est misse

Qui du chevalier degout
Sur le chemin on le sbat.
L'el sentier erra et tint.
Dece k'a une *hoge* vint.
En cede *hoge* ot une entree,
De ce sanc fu late arosce,
Ne pot v'ant nient veoir,
Dunt enidoit ell bien savoir
Que ses amis entree i seï.
Doleas se met a grant esloit.
El n'i trouva oule clarte,
Tant a le droit chemin erre,
Que fors de la *hoge* est issne,
Et en un mill lieu pré vonne.

(MURF, *Lai d'Ysencer*, 315, 36q.)

(te Diex, dist Karle, qui feis a ton reine
Et ciel et terre, mer et *augue* et campagne.
(Agoiant, 31, Bekker.)

Une piece de terre assise au *hogue* de Rouelle. (1327, Arch. JJ 64, f. 321 v^o.)

Le roy d'Angleterre viut en France avec
bien neuf cens nefz sur mer, et a grande
armee descendit a la *Hogue* Saint Vast en
Cotantin. (N. GILLES, *Ann.*, Vie de Ph. de
Val., éd. 1432.)

— *Hogue* désigne principalement une
éminence située aux bords des eaux.
Cependant, comme le remarque Huel, ce
nom se trouve dans plusieurs lieux qui
ne sont point proches de la mer :

« On peut citer, dit Le Héricher, la
Hogue près St Waast, où s'est livrée la
bataille de ce nom, la *Hogue* d'Isigny, *Houquebie*, litt. habitation de la hauteur, à
Denneville, et en face à Jersey, *Houque-bie*,
éminence avec une légende sur le sire de
Hambie, et qui cède son nom à Princesse-
tower, la *Heugue* de Jobourg, falaise de
400 pieds, la *Hoguelte* de Champeaux, la
Hoguelte de Bouillon, etc.; ce terme s'irra-
bonde dans la Manche. »

Nous indiquerons encore les diminutifs
la *Hoguelte*, le *Hoguel*. Ces mots n'existent
plus qu'en topographie; toutefois, dit Le
Héricher, à Guernesey, *hogue* signifie
hauteur. (*Rimes guern.*)

HOGHINER, voir HOGUINER.

HOGNART, *hoingnard*, *hognard*, adj. et
s., grondeur :

Laquelle miserablement son temps pas-
soit avec son tres maudit mary, le plus
susperonneux *hognart* que jamais femme
accointast. (LOUIS XI, *Nouv.*, XI, Jacob.)

Et si a volentiers mari meranoieux et
hoingnard. (*Evang. des Quenouill.*, p. 20,
Bibl. elz.)

Pensez un petit, vous riches bourgeois,
et autres *hognars*, qui murmurez sur
l'estat de noblesse, qui vivez en tranqui-
lité pacifique et repos delectables, avironnez
de tours murées et de fors propugnacles,
pensez un petit et considerez que les nobles
chevaliers n'ont pas tant d'avantage. (J.
MOLINET, *Chron.*, ch. XI, Buchon.)

Picardie, Vermandois, *hognard*, grognon.
H.-Norm., vallée d'Yères, *hoingnard*, *woin-
gnard*, enfant qui pleurniche sans cesse.

HOGNAU, interjection :

LA FEMME.
Voz mains sont trop rudés.
JOLYET.

Et ne suis je mie aussi gras
Qu'un vol? doy je dire nu vague?
(*Farce de Jolvet*, Anc. Th. fr., t. 52.)

HOGNE, *hoigne*, *hougne*, *hongue*, s. f.,
gronderie, facherie, reproche, difficulté :

A Challes promet qu'il fera
Quange il rois devisera,
S'enz penser a barat n'a *hougne*.
(G. GRIVAT, *Roy. lign.*, 12801, V. et D.)

Et il regarda les vergoignes,
Les trufes, les jangles, les *hougues*
Chescun jour plus et plus mouret.
(*Dial. de S. Greg.*, ms. Ervrex, f. 46^v.)

Lors ont il grand tel et grant honte,
Quer bien puz que sa besogine
Seroit toute loune a *hoigne*.

(*L'Advocacie N.-D.*, p. 21, Chassaut.)

Por Dieu! se je les empoigne,
Puis que j'en jure une loys,
De leur monstrez sans *hougne*
De quel poissant sont mes doctez.

(*Chans. norm. du XI^e s.*, ap. Ler. de Lincy, *Rec. de ch. hist.*, t. 391.)

C'est une mauvaise besogine.

LE BAPIN.

Par mon serment, se n'est *hougne*.
(*Farce de Mestre Jehan*, p. 27, ap. Ler. de Lincy
et Michel, *Farces, moral. et serm. joy.*, t. II.)

LA PREMIERE.

Se, maiznen, moastrez moy que c'est;
Que je voye vostre besogine.

LE MARGEN.

Je ne crains pas en avoir *hougne*
Ne reproche devant tout homme.
(*Farce des Femm.*, Anc. Th. fr., II, 99.)

Gardez vous d'avoir de la *hougne*;
Ne prenez point nostre besogine
Se vous n'y pensez bien fournir.

(*Id.*, p. 98.)

Le mestier ne veult pas de *hougne*.
(*Id.*, p. 102.)

Pour oag soulas cent mille *hongnes*
Tu y aras dru et souvent.
(R. de COLLEBY, *Dial. des Abusez*, p. 96, Bibl.
elz.)

Monstrez vous leur hayneur parfait,
Monstrez qu'il y a de la *hougne*,
Et demostrez de ceur infayt
Qu'ils auront honte et vergoigne.
(R. GOUX, *Libre des temps rarissons*, ch. II,
éd. 1525.)

Le veoldrey suivant ne nous firent grand *hongne*
S'ionn qu'ils avoient de surprendre Baulogne.
(A. MOURS, *Siege de Baul.*, quat. 91, Morand)

— Coup, horion :

Sor son hialme le fort en donant telle *hougne*.
(JEN. DES PREIS, *Geste de Liège*, 7134, Scheler,
Gloss. philol.)

— MURCHON :

Que C^m hommes mist ensemble en une *hougne*.
(J. DES PREIS, *Geste de Liège*, 20188, Scheler,
Gloss. philol.)

HOGNEMENT, *hoignement*, s. m., gron-
derie, facherie, reproche :

Hognement, *hoignement*, munitatio vel
queritatio. (DUEZ, *Dict. fr.-all.-lat.*, Amster-
terdam 1664.)

H.-Norm., vallée d'Yères, *hoignement*,
woignement, hurlement d'un chien.

HOGNEUR, -*eur*, -*eur*, *hognu*, *hoignu*,
s. m., grondeur, celui qui grogne, qui
est sans cesse de mauvaise humeur :

Richard le *hoigneur*. (1310, *Ch. du g.*
du seau de Caen, S.-Elienne, Arch. Calv.)

— En versant sur le preschoel
 des soulers.
 Par même, ce n'est qu'une honneur
 M. *Conté de Claret*, Anc. Th. fr., III, 400.)

HOGNER, *hoigner*, *houguer*, *hougnier*,
hougnier, *hougnier*, *hougnier*, *hougnier*,
 verbe.

— Nourir, grogner, groumeller, gronder :
 Faut-il, mais moult d'esmerveille
 Dont il ne les ot respougnier,
 Faut ne braire ne rougnier.
 D. *Prestre qui on porte*, M. *Utaillon* et *Raynaud*,
Tabl., IV, 363.)
 Et contre Luxembourg hoignoens.
 (Le *Rebell. des Liez*, *And. leod.*, v. 25, *Chron.*
 belz.)

Qui qu'en hongne, bon ré maü gré.
 (T. *Abis. de France*, p. 43, *Chron. belz.*)
 De Jehan sans Peur nous vint le vaillant qui
 Philippe l'assouré, paissant duc de Bourgoigne,
 (G. *Chastellain*, *Sur le Trepas du duc de Bourg.*,
 VII, 2-1, Kervyn.)

Et brief il n'ayme point son ministre,
 Mes toujours en murmure et hongne.
 GREEN, *M. d. de la past.*, 1751, G. Paris.)
 Et pour tout avoir passe temps,
 Il faudra qu'il hongne ou qu'il dorme.
 (L'Isle, *la Revolution d'Amours*, Poés. fr. des
 xv^e et xvi^e s., III, 314.)

Nuyet et jour n'y faict que hongne.
 (Farce de l'Institution des Fem., Anc. Th. fr., I,
 21.)

Car il n'est nul servant en court
 Si n'en a la fin en hongne.
 Le *Précept. de Vill. à marier*, Poés. fr. des
 xv^e et xvi^e s., II, 214.)

Puis val-à? qui point on ne hongne.
 (Farce du *Coûteurier et son carlet*, p. 9, ap. Let.
 de Lincy et Michel, *Tarces. moral. et serm. joy.*,
 t. I.)

Calibsten ne fut point nommé participant
 et adhérent à ce ruyne; mais qu'il
 souloit proster et donner lezures oreilles
 aux enfans vituperans et hongnans sur le
 roy. (Q. *Course*, VII, 15, éd. 1534.)

Le hoigne — I whynne, as a chlyde dolhe,
 or a dogge. *Hoignez* vous mayntenant,
 faictes, laysez vous ou je vous feray layre.
 (PALS-GRAYE, *Eclairc.*, de la lang. franç.,
 p. 781, Gouss.)

Il faut dire puis qu'ainsi hoigne,
 Que je lui ai gratté sa roigne.
 En quelque mot, qu'il trouva laid.
 (M. *Mar. l'Épist.*, a un qu'calomnie l'Épist. pro-
 cedente, p. 182, 41, 1596.)

Huie, il hoigne, il souille, et plein de grande
 odeur
 Comence a tempester.
 (Gouss., *Plais. des Clamps*, p. 308, 44, 1611.)

Hoigner, ou *houger*, faire hon, hon, et
 crâbler comme tout les enfans quand ils
 voudraient bien avoir quelque chose.
 (DUEZ, *Dict. fr.-all.-lat.*, Amsterdam 1664.)

Le devisé des Millly porte : *Hogne* qui
 voullra.

— En parlant d'une charrette, grincer :
 Pour ce que la charrette dudit exposant
 p. 200, qu'il a dit, dire selon le langage du
 pays (l'abbé) *hougnol*, le dit Colin de PL.
 Fing lui dit que c'est avoir bien mestier
 de conduire. Et l'un Perrot dit un sup-
 plément : se tu en hoignes, encores seras tu
 batu. 1582. Arch. II 206, pièce 833.)

— Emploi particulier au sens de mentir :
 Tout les prisons de France noz...
 Fict d'eluzes sans rancoun.
 Se la vraie histoire ne hoigne.
 (G. *Genet. Rom. legn.*, t. I, p. 313, Buchon.)

— Acl, gronder :
 Puis me hoignes et me recordes
 Que j'ay la queue de mon fos.
 Et me demandes que j'en fos.
 (Vie du saint hermite *Regnard*, 118, Martin,
Zeitschr., f. r. Ph., VI, 350.)
 qui venent hoigner se hoigne
 Frité ou estrangeier.
 (Canchon sur le roing, de Liège de 1167, ap. Let.
 de Lincy, *Ch. hist. fr.*, III, 139.)

Unz homme qui tousjours ne hoigne.
 (Sermon, *M. d. de la patience des fem.*, Poés. fr. des
 xv^e et xvi^e s., III, 262.)
 Toujours ce sot veillard nous hoigne.
 (J.-A. de BARR, *le Brave*, v. 2, éd. 1573.)

— Avec un rég. de chose, dire en grondant
 tu ne scez hoigner autre chose.
 (Advocac. N.-D., ms. Evreux, f. 159^v.)

Haut-Moine, *houguer*, grogner, gronder.
 Norm., *houguer*; vallée d'Yères, *hoingnier*,
woingnier. Une mère dira à son petit en-
 fant : as-tu bientôt fini d'*hoingnier*, ou de
woingnier? Picard, *houger*, *houger*, *houger*,
 murmurer en branlant la tête, en signe de
 menace. Ce mot, dit Hécart, est ancien,
 et n'est guère usité qu'à la campagne.
 Champ., *houger*, pleurnicher. Fr.-Comté,
 couter, vouquier, roigner, *houguier*, crier
 en pleurant. Bourg., Yonne, *houger*, *hou-*
guier. Auxerre, *chouguer*.

HOGNERIE, *hougnerie*, *hoingnerie*, s. f.,
 grognerie, murmure :

Grans murmures, secretes *hougneries* et
 dures machinations s'esleverent sur les
 haubies. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. XVI,
 Buchon.) Impr., *hougneries*.

De ces *hougneries*, rumeurs et estranges
 buzages fut plâinement adverti le roy des
 Romains. (D., *ib.*, ch. CL.)

Comment aucuns nos malveillans ont
 mis avant en nos pays de par deca une
hoingnerie allentencie de nous. (15 mars
 1503, Lett. de Maximil. aux magist. de Namur,
 Arch. Namur.)

Ces choses furent creues aueneuement,
 outre autres lesquelz rumeurs et *hougnerie*
 avoit espures, mais puissance des estand-
 dist et amortist. (Q. *Course*, IX, 32, éd.
 1534.)

H.-Norm., vallée d'Yères, *woingnerie*,
 pleurnicherie.

HOGNEUX, *hougneux*, adj., grondeur :
 Jehannot le *hougneux*. 1335, *Compte de*
Ottart de Lutigny, Arch. KK 3, f. 225 v^o.)
 Coquins, truans, paillars, trompeux, *hou-*
gneux. (Lett. mis. en man. de mentement
Joteur, Romv., p. 154.) Impr., *hougneux*.
 Cf. *HOGNEUR*.

HOGNIS, *hougnis*, *hongis*, s. m., re-
 proche, murmure, plainte :
 N'est de merveillez si entre si haux et
 si puisans princes il ait descouverts
hougnis tous-jours, quand povres et petites

gens vivent a peine sans en avoir entr'
 eux beaucoup. (G. CHASTELL., *Chron.*
 III, 30, Kerv.)

De tels et si faits *hougnis* fut grand
 murmure en Paris entre hommes et
 femmes. (D., *ib.*, IV, 147.)

A ceste cause commencerent a devoler
 langages de la part du roy, et a se des-
 couvrir souspetchos et murmures d'ung
 costé et d'autre, et qui toutes donnoient
 malvais espoir en fin, et apparence de
hougnis, qui n'y faillit point. (D., *ib.*, III,
 38, Buchon.)

Car y avoit pointes et *hougnis* converte-
 ment entre eux deux. (D., *ib.*, III, 80.)

HOGUE, voir *HOGÉ*.

HOGUENET, voir *HOVEMAN*.

HOGUETTE, s. f., petit tonneau :
 Nostre costume sur les vins... admeuez
 en petits tonneaux, que l'eu homme
hougnet. (Chart. d'Henri V, roi d'Anglet.,
 Richel. I. 9134, ap. Duc., *Hoguetus*.)

1. **HOGUENE**, *houguene*, *houguene*, *hou-*
guine, *hougine*, s. f., désigne les pièces de
 l'armure qui couvrent les bras, les cuisses
 et les jambes :
 L'unc prend mon espee et ma lance,
 Mon bec de corbin, ma *hougine*.
 Mon bracquemart, ma coqueverine.
 (Le *jeune Arlier de Cherré*, Poés. fr. des xv^e et
 xvi^e s., XIII, 29.)

Si je vois vestir mes *houguenes*.
 (Actes des Apost., vol. I, f. 71^r, éd. 1537.)

Après de luy son armet, *houguenes*,
 greves, gantelezz et espee. (Entr. de
 Henry II à Rouen, f. 54 r^o.)

Les uns... nettoioient hardes... gnor-
 geriz, *houguenes*, plastrous. (RABELAIS, *Tiers*
lieu, Prologue, f. 5 v^o, éd. 1552.)

Ordoyna le dict seigneur que tous ceulz
 qui auront doubles pages ayent hallercent
 a grands et fassettes, avec *houguenes* et sal-
 lades crestees. (LEBUEFF, *Rubrique des le-*
çons, f. 257 v^o, éd. 1547.)

Toutes les *houguenes* (l'on appelle *hou-*
guenes les pièces de harnois d'un homme
 d'armes, qui lui couvrent les bras), tout le
 hagage, et ce que les marchands portoyent
 au camp fut pris par les Germains. (FAU-
 CHET, *Antiq. gaul.*, 2^e vol., V, 8, éd. 1610.)

Les autres pieus de fer, qui couvrent les
 bras, cuisses et jambes, s'appelloient
houguenes (dout vient hoignier, pour mo-
 lester et fâcher, car ces armes n'estoient
 pas si jointes au corps comme la cuirasse).
 (D., *ib.*, f. 524 v^o.)

Et encore au xvii^e s. :
 Les *houguenes* d'un homme armé. (NICOT,
Tris.)

Houguenes d'une cuirasse sur le derriere,
 ou culottes. (DUEZ, *Dict. fr.-all.-lat.*, Am-
 sterlam 1664.)

2. **HOGUENE**, s. f., femme de mauvaise
 vie :

Mars nous demontre par ses signes
 Que plusieurs gens de vie s'alle,
 Ainsi que yrongues et *houguene*,
 Combrastront d'estoe et de taille.
 (Pronostic. de Songer., Poés. fr. des xv^e et
 xvi^e s., XII, 181.)

HOGUINELE, -elle, s. f., troupe de men-
 diants :

Ceste main chi trouanderie
Est nommee et copinierie,
Hoginelle par nom la elain.
Et qui appelle Manze pain.

(DEGRILLEVILLE, *Trois Pelelerin.*, ap. Ducl., II, 593.)

HOGIEMENT, s. m., harcèlement, vexation, tourment, mauvais traitement :
Hoginement, a vexing, molesting, annoying, infesting, offending. (GÖRGER, éd. 1611.)

Hoginement, inquietatio, vexatio. (MOSSET, *Parallele*, Rouen 1632.)

Hoginement, harcèlement, tourment. (DUEZ, *Dict. fr.-all.-lat.*, Amsterdam 1664.)

HOGINER, *hoginer*, v. a., harceler, tourmenter, vexer :

Les autres pieces de fer, qui enuoient les bras, cuisses et jambes, s'appelloient *hoguignes* (dont vient *hoguiner*, pour molester et facher) car ces armes n'estoient pas si jointes aux corps comme la cuirasse. (FAUCHET, *Orig. des cheral., arm. et her.*, II, 1, éd. 1611.)

Hoginer, to vex, trouble, disquiet, annoy, molest, infest, offend. (GÖRGER, éd. 1611.)

Hoginer, harceler, tourmenter. (DUEZ, *Dict. fr.-all.-lat.*, Amsterdam 1664.)

— Jouir d'une femme :

Hoginer une femme. (1532, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Il faut envoyer tous les caqueteurs et de oisir au devant de cest yvronege pour *oguinier* toutes les femmes qu'il traîne. (CAG. de l'accouch., p. 275, Bibl. elz.)

Hoguinier existe dans le patois picard avec le sens de fâcher, et avec celui de dire l'acte vénérien. C'est aussi un mot u patois roucili. on lit dans le Dict. Hécart :

HOGINER (l'h s'aspire), v. a., tourmenter, prendre avec les femmes des libertés squ'à user de violence, violer. Ce crime ait puni à Valenciennes par le bannissement, et quelquefois par la corde, selon la gravité du cas, et les diverses circonstances. (Registres aux jugements criminels magistrat de Valenciennes.) Ménage rend *oginier* par fâcher. Il me parait que le pûsiral de Valenciennes lui donnoit un us plus étendu, puisqu'il punissait si rigoureusement celui qui se rendait couple de ce crime.

HOGUINEUR, *haguineur*, s. m. et adj., ui qui harcèle, qui tourmente, qui ce, railleur, mauvais plaisant :
Maidereau *hoguiner*. (LA PORTE, *Épith.*, 1371.)

Ceux de la ville d'Arras en Artois ont de grands causeurs de tout temps, et appelloit on *haguineurs*, et font des racontes qu'on appelle des rebus d'ARRON. (BRANT, *Capit. fr.*, A. de Montmor., 160.)

ic., *hoguineur*, débanché.

OGUYNE, voir HOGUINE.

HOUECTE, *houette*, interjection :

Je teleadz a cealy de pied, *houecte*. (1658, *Grant Test.*, xxvii, var., Jouaust, 283.)

Et aussi amplifiant sa gloire, nous disoit qu'il avoit guerri toutes sortes de maladies. Comme je lui faisois *houette*, etc. (BERGALDE DE VENTILLE, *Moy. de pare.*, p. 205, Jacob.)

Il Norm., vallée d'Yvres, *houette*, exclamation qui exprime le doute et l'incrédulité.

HOI, voir HUI.

HOIGNE, voir HOGNE

HOIGNEMENT, voir HOGNEMENT.

HOIGNER, voir HOGNER.

HOULER, v. u., pousser des cris de joie :

Et ne *hoiltoit* ne ne chantoit,
Il ploroit : si n'avoit pas tort.

(RUMART, Br. IV, 1475, Martin.)

Il *hoiloit* et en haut chatoit
Com cil qui d'agait ne se garde.

(Ib., 1670, Méon.)

HOILIER, voir HOLIER.

HOILOIS, s. m. ?

III. journeus de terre seans entre deux *hoilous* a le voie de l'arbre. (1337, *Cart. Alex. de Corbie*, Richel. 2144, f° 74 v°.)

HOIMAS, voir HUIMES.

HOING, s. m., grognement du pourceau :

A li memoire de ce appelle on yeoqui roy le roy un pourceu, et s'en trouent les bidoaux, et par reproche dient au François : *hoing, hoing!* (L. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 142 r°.)

HOINGNARD, voir HOGNART.

HOINGNE, voir HOGNE.

HOINGNEUR, voir HOGNEUR.

HOINGNER, voir HOGNER.

HOINGNERIE, voir HOGNERIE.

HOIQUEMAN, voir HOYEMAN.

HOIRARIE, s. f., succession :

En la succession et *hoirarie* dudit messire Jehan de Norry. (1453, *Sent.*, Méon, et doc. sur le Fozes publ. par la Soc. de la Diana, 1875, p. 208.)

HOIRE, voir ERRE.

HOIRESSE, s. f., héritière :

Comme principale *hoiresse* de vostre feu mary et seigneur des biens meubles. (1429, *Lett. de Poton, seign. de Vainbrailles, à Mme de Grantville*, Coll. du bar. de Trémont.)

Héritière et *hoiresse*. (1496, *Trans.*, chap. de Léon, Arch. Finist.)

HOIRER, s. m., héritage :

La part de mon *hoirer* et de ma peine grande. (CASSIUS, *Mespris de la vie*, p. 365, éd. 1394.)

HOISCHETON, s. m., paysan qui possède une *oche* de terre :

Que se ilz ne se deportoient qu'il en feroit la plainte au seigneur de Creancey, et qu'il n'y auroit *hoischon* ne *hoischeton* qui ne venist avant. (1402, Arch. JJ 137, pièce 250.)

HOISCHON, s. m., paysan qui possède une *oche* de terre ?

Qu'il en feroit la plainte au seigneur de Creancey, et qu'il n'y auroit *hoischon* ne *hoischeton* qui ne venist avant. (1402, Arch. JJ 137, pièce 250.)

HOISE, s. f., HOIX, HOISSINE :

Se vos i faites cri ne noise
Ja n'i querre baston ne hoise
Que je orandroit ne vos fire...
De cest marle.

(GUTHET, de *Canchebert*, 227, Méon, *Nov. Rec.*, I, 120.)

Lesquelles femmes garnies de verges de bonst, de *hoizez* et de bastous... (1387, Arch. JJ 431, pièce 155.)

HOISEUX, voir OISOUS.

1. HOISSIER, voir HOISSIER.

2. HOISSIER, voir HUISSIER.

HOISTE, voir OISTE.

HOITANTE, voir OITANTE.

HOKEBOT, voir HOCHEROT.

HOKELEINE, voir HOQUELEINE.

HOKELEUR, voir HOQUELEUR.

HOKET, voir HOQUET.

HOKETER, voir HOQUETER.

HOKEDEAY, s. f., nom d'une fête qu'on célébrait jadis, en Angleterre, le deuxième mardi après Pâques, à la mémoire de l'expulsion des Danois :

Fetez vendre une grant partie (des aigneux) par senreté jusques la *hokeday*. (Tr. d'écon. rur. du xiii^e s., c. 30, Lacroix.)

1. **HOLA**, s. m., commandement d'arrêt ; s'est employé pour signifier cessation de poursuite, d'hostilité :

A ceste victoire, Sforce, conducteur de l'orne, sonna un *hola*, ne pouvant mettre en oubly les anciennes faveurs qu'il avoit receu de la roine, laquelle aussi des lors se reconcilla sous main fort aisement avec luy, sans toutesfoies que pour Pieure il retourmast en sa cour. Victoire qui demoura par ce moyen infidélieuse à l'Angevin, le capitaine Sforce luy baillant de grand. La roine estimant par ce *hola* et faisible reconciliation toutes choses luy estre assurees, vivoit obdians la ville de Naples avec Alfonso son fils adaptif, se donnant cependant toute carrière avec son Carcioli. (E. PASQUIER, *Recherches de la France*, I, VI, ch. 27.)

2. **HOLA**, s. m., trou, creux :

Le chandleron est tout troué,
Le *hola* du bouf escurié.
(DIOC. sur les pious, Poés. fr. des xv^e et xvii^e s., XI, 76.)

HOLANDRAGE, - *aige*, s. m., endigement, presque toujours employé lorsqu'il s'agit du vannage d'un moulin ; ce mot, certainement ancien, n'a été rencontré que dans un texte provincial du commencement du xviii^e siècle :

Cinq cens uns frans que le cellerier de Bar ait paiez de l'ordonnance de messieur.

Les présidans et gens des comptes de Barrois a Claude Granla moulier des moulins d'Andruay pour avoir racomodelé et fait tout neuf le *holandraige* desdits moulins, de pierre de taille. (1611, *Compt. de Georges Clément*, Arch. Meuse B 881, f° 83 r°.)

CF. HOLLANDRY.

HOLLANDRY, - *dris*, s. m., endiguement :

Pour avoir refait toutes les vauillelles des escluses, c'est assavoir charpenterie, scorie, ferronnerie, vau, *holandry*, glasse, pèche, contrepèille, loycton. (20 juillet 1532, *Compt. de Jeh. Chapache*, Arch. Meuse B 728, f° 67 v°.)

Pour assoir la charpenterie et *hollandry*, faire la massonnerie de l'escusson desdites escluses. (1551, *Compt. de H. d'Incy*, Arch. Meuse B 713, f° 91 v°.)

CF. HOLLANDPAGE.

HOLDEURIE, voir HEUDEURE.

HOLDRAGIER, voir HAUDRAGIER.

HOLE, *houle*, s. l., lieu de débauche, bordel :

Quoy qu'il avoit il despendoit,
Ioz j'ira voloit il estre en hole,
En la taverne ou en *houle*,
Fu enapelet vert en sa teste,
For zous volist que il fast feste.
(*Yvon Jogleur*, Richel. 19152, f° 153.)

HOLLER, voir HOLLIER.

HOLLERIE, *olerie*, *houlerie*, *houllerie*, *houllerie*, *houllerie*, s. f., libertinage de l'homme ou de la femme, débauche, impudicité, mauvaise conduite :

Qui soit démaie de *houlerie* ou de mauvaise renommée. (EST. BOILL., *Liv. des mesl.*, 1^{re} p., XL, 9, Lespinasse et Bonnardot.)

Li crime de *olerie* tost a mari a acuser sa femme d'avoutire. (Est. de S. Louis, Richel. 2830, f° 192 r°.)

Tart et Ysabians s'amie en sont banit pour *houllerie*. 1280, *Lett. des Echev. de Val. aux Echev. de S. Quant*, Arch. Mu. S. Quant, lias. 30, A, 4 (5°.)

Condamnation pour *houllerie*, tencerie, piperie, bouquellerie. (1384, Valenciennes, ap. Le Loup, Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

Hollerie, adulteratio. (*Gl. gall.-lat.*, Richel. I, 7684.)

Non hannissons tous houlliers qui vivent de *houllerie*. (Monté de 1433, ap. Bauxant, *Histoire de Montdidier*, II, 484.)

J'voy mist chait et mist dor

Que s'il n'eut fait li *houllier*

Et valablement labourer

Ne fait en l'le veinzaner.

(*Yvon Jogleur*, Richel. 19152, f° 33 v°.)

Dans le *Mystère de Bien-advisté et Mal-advisté*, 2^e partie, *Houlerie* est le nom de la première pièce d'habil.

— Leu de débauche :

C'est *houllerie* qui tient mauvaises femmes et qui gaudet. (*Digestes*, ms. Montp. II, 57, f° 32.)

C'est qu'il avoit en *olerie*. (*ib.*, f° 32.)

Li bourgeois de l'ordaux et leur *houlleries* s'ont eschoit. (Cont. de G. de Tyr, ch. XXVII, Hist. de crois.)

Il sauble mieux estre une espie

Qu'ou maistre d'une *houllerie*.

(CALABRE, *Cessi d'Anjou*, Richel. 765, f° 29 v°.)

HOLETE, *olette*, *hulete*, s. f., petit logement :

Dolez le bois li annita.

Une *holete* illeuc trava.

Cune s'uriz dou bos ot faite

E sa vionde i ot aïrôte.

(MATH., *le lai d'Isogel*, IV, var., Rog.) Autres var., *olette*, *hulete*.

P.-é. faudrait-il lire *hobete*.

CF. HOBETTE et LOGETE.

HOLLER, *houlluer*, s. m., libertin, adultère :

Adulte : ribant, ou *houlluer*. (*Dict. lat.-fr. du P. Labbe*.)

HOLLAGE, voir OLIAGE.

HOLLIER, *holer*, *houllier*, *horier*, *houvier*, *huler*, *houllier*, *houllier*, *houllier*, *houllier*, *houllier*, *houllier*, *houllier*, *houllier*, *houllier*, s. m., débauché, libertin, paillard, rikaud, homme qui fréquente les femmes de mauvaise vie, courtier de débauche, maquerneau, fripon, mauvais sujet :

Tot a doat vostre tresor.

Tot vostre argent et tot vostre or

A *holers* et a lecheors.

(GATT. de Coissi, *de l'Emperer qui gard. sa chast.*, 1719, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, II, 24.)

Si vojent a *holier* aler,

Et sa ribande apres aler.

(*Vie des Per.*, Ars. 3511, f° 168.)

Qu'en ta vaillance es or putiers!

Chaitis puaux, mauvais *holiers*.

(*Yvon*, Suppl., p. 358, Chabaille.)

Ribans, par le pais serez

Houlliers, et aus des greuez.

(*Geus d'aventures*, ap. Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 151.)

Ge te frid molt bien servir

D'un gras m'ine sor un *holer*.

A la sauxe d'un *houllier*

Qu'a la sauxe d'un *houllier*.

(*De St Pierre et de Jogleur*, 121, ap. Méon, *Fabl.*, III, 284.)

Si covient qu'il desiegnat ou larron ou *houllier*, comment que soit, covient qu'il aient a mecier.

(*Des six Manieres de fcs*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 70.)

Quant li hons a bone moillier

Qu'il maine vie de *houllier*.

(*De nos virent li traitor*, Richel. 19152, f° 314.)

Ausi aus deux mainent grant joie,

Et deux *houlliers* enmi la voie

Issent fors de la meson.

Pout li *houllier* : leist preudon,

Et li ot nez de voste vile?

(*Fabl. de Boivin de Provens*, Montaiglon et Raymond, *Tabl.*, V, 57.)

Vieuz cesti navois *holer*

Comme il siet son noster

De son autre bec bien nostrer.

(*Le roy d'Isogel et le jonal d'Isogel*, p. 39, ap. Michel, *la Voie d'Isogel*.)

Ke nus *horiers* soit en la vile ki feme ait seant as camp. 1270, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 320.)

Nus li *horier* ne doit souffrir entour lui, ne entour autre du mestier, larron, ne meurtrier, ne *houllier* qui tiegne sa meschine au chaus ne a l'ostel. (EST. BOILL., *Liv. des mesl.*, 1^{re} p., L, 37, Lespinasse et Bonnardot.)

Nus foulons ne puet ne ne doit metre un oevre nul vallet ne nul apprentis *houllier* ne larron ne meurtrier. (In., *ib.*, LIII, 7.)

Se j'aine les femmes, c'est un *houllier*. (*Riote dou moude*, p. 3, Michel.)

Si jo vovs deles les femmes : c'est un *hulers*. (*ib.*, Brit. Mus. Arund. 220, f° 3034.)

Houllier et ribant et paillard,

Qui touz jours la guerre commoencant,

En Normandie se relancant.

(G. GUINTE, *Reg. Norm.*, 3152, Buchon.)

Willame le *Houllier*. (1308, Arch. JJ 415, pièce 11.)

Par povreté fanra qu'il devinge *horrier*

Murderres, en .i. bos, pour marchas espier.

(*B. de Seb.*, XVII, 660, Bocca.)

Jon ne vi equies vostre per

Pour get escour ne guber.

De parole sables *houllier*

Mieux que ne faites chevalier.

(*Fregus*, Richel. 1353, f° 441 v°.)

Quant l'espouse ist lors de sa chambre ne cude pas que celui qui la compaignie soit son mari mais son *houllier* et son ribaut. (J. de Salisb., *Polocrat*, Richel. 24287, f° 92°.)

Survint le pere de la femme Perrin qui l'appella *houllier* et ribaut. (1391, *Grands jours de Troyes*, Arch. N° 9134, f° 20 v°.)

Il n'y a ribaut ne *houllier*,

Copin, truant, ne maquerelle,

Qui ne soit toujours en chapelle

Pour mailles et deniers avale

(Est. Descr., *Poés.*, Richel. 810 f° 334.)

Il est mist ribaut, maint *houllier*

Qui sont de soy met en blâme

Contre raison sa prout fame

Par mal faire et par futoier.

(*ib.*, *ib.*, f° 552°.)

Grant pitié print de ceste dame

Menee aus par garçons infames,

Troyaus, glectons, *houlliers*, paillars,

Felous, meurtriers, larrons, pillars.

(*Chron. de la noble cité de Metz*, Pr. de H. de Lorr., II, cxxix.)

Gloutons, ribaus, *houlliers*, *houlliers*,

Usuriers, avaricieux.

(*Mir. de Ste Genevieve*, ap. Jub., *Myst.*, I, 210.)

Houllier, ganeou. (*Gl. gall.-lat.*, Richel. I, 7684.)

Hollier, adulterator. (*ib.*)

Que tous *horiers*, tenans femmes deshonniestes de leur corps et rechivans leurs biens fais soient decachies, et leurs peris et inconveniencies a eskiwir, et que nus ne les prist escuser sour estre en telle point. (J. DE STAVELOR, *Chron.*, p. 48, Borgnet.)

Paillarde meschante que vous estes, je n'en pensoye pas moins huy matin, quand vous contristes la malade ! Ou est vostre *houllier* ? Je voue a Dieu, si je le treuve, qu'il aura mal liné, et vous aussi ! (LOUIS XI, *Notre*, XXXIV, Jacob.)

C'est-est deux grans paillars ribauts Nourris d'ordure et villenie, *Houlliers*, assommeurs de porceaus, Geus a sanz, plus de felonye.

(MARTIAL DE PARIS, *Viz. de Charl. VII*, f° 57, cl. 1193.)

Par quoy mistuz *houlliers* et ribauts,

Pour accomplir leurs desniees

En tavernes et [en] bordeaus

Peront famer les chemiees.

(*Pronostoc de Songeur*, *Poés.*, fr. des xv^e et xvii^e s., XII, 181.)

Aux maqueriaux et aux infaietz *houblers*,
Qui ne ont vendue et fait depueller,
Point ne pardonne.

(1513, *Le Depucelage de La Ville de Lournay*,
Arch. du Nord de la France, nouv. sér., t. 1,
p. 382.)

— Fém., *holiere*, femme débauchée :

— Ce font *houlières* et *houlier*.

(Jacq. d'Amiens, *Remede d'amors*, ms. Dresde,
p. 20^v.)

Maintes femmes de bourdel ne font leur
pechie fors que par povreté, ou pour ce
qu'elles furent deceutes par mauvais conseil
d'autres *houlières* et de mauvaises femmes.
(*Liv. du Chec. de La Tour*, p. 255. Bibl. elz.)

Li dis baillils li met sns que ele tient
mauvais ostel de bordelerie, et est *erbiere*
d'autres femmes. (1333, *Arch. admn. de la
ville de Reims*, II, 694, Doc. inéd.)

Elle estoit tribaude, et *eltiere*, et acointee
d'un prestre et d'autres. (1334, *ib.*, II, 675.)

Nous vous faisons a savoir que nous
bannissons *houliers* et *houlières* et gens
de mauvais renom a no volentez lors de la
pais de Loon. (*Lett. des maire et jurés de
Loon aux maire et jurés de Saint-Quentin*,
Bulletin du Comité de la langue et de
l'hist. de la France, III, 606.)

Holiere, adulteratrix. (*Gloss. gall-lat.*,
Richel. I, 7684.)

A cinquante ans hostesse bordeliere,

A cinquante cinq ans puteau *houliere*.

(Nic. de Troyes, *le grand Parangon*, p. 270.
Bibl. elz.)

De faire defendre... jus de dez, ne hostel-
telles femmes ne *houlières*, le jour et la
nyit Sainte Berthe. (1507, *Préc. de Boul-
leus*, Cout. loc. du baill. d'Amiens, II, 77,
Bouthors.)

Aïse, *houlier*, débauché, vaurien.

Haute-Normandie, *houllier*, qui fréquente
les bouges :

M'appellent *houllier*, calleux et vieux pendart.
(*Muse norm.*)

Nom propre, *Holier*.

HOLLANDOIS, s. m., monnaie de Hol-
lande :

XVI. mars d'argent en *hollandois* et en
artesiens. (*Demand. fait au R. par le D.
de Brab.*, Arch. J 1030, pièce 66.)

HOLLANIER, s. m., sorte de plante :

Lessive qui soit faicte de cendre de ser-
mens, ou bien de sange ou bien *houllanier*.
(LANSFRAY, *L'Ecuirie du S. Grison*, malad.
qui peut survenir à un cheval, éd. 1598.)

HOLLE, s. m., éminence, hauteur :

Hayes seans sur le *holle* du viez chasteil
de Saucy. (1509, Arch. Meuse, B 4774,
p. 401 r.)

HOLLON, s. m., éminence, hauteur :

Demi journal de terre, seant au lieu que
ou dist les rîes de Coquerel, tenant d'une
part au ridel ou *holton*, qui est devers le
terroir de Heilly. (1327, *Cartul. de Corbie*,
p. 69 v°, ap. Duc., *Hoga*.)

HOLO, *hollo*, s. m., cri, commandement :

La dame tance et tempeste par la mai-
son : et sachez, quelque chose que le
bon home commande ou die, les serviteurs
n'en feront compte, car ils sont tous a la

poste de la dame, qui les a faits au *holo*,
et s'ils baïsoient autre chose contre sa
doctrine il conviendroient qu'ils ablassent
ailleurs querir service. (*Quinze joyes de
mar.*, IV, éd. 1734.)

Lors le cry, le *hollo*, et l'esclatate voix
Des chasseurs bien aprins, redouble par le bois.
(GUYON, *Plais. des Champs*, p. 19, éd. 1604.)

HOLPHIL, VOIR GOUPIL.

HOMAIN, VOIR HUMAIN.

HOMASSE, VOIR HOMMASSE.

HOMBER, VOIR OMBRE.

HOMBER, VOIR OMBROIER.

HOMEGE, s. f., virilité, courage :

S'or aus nos fait quers e *homece*

Mult porron aver grant lorgee.

(BAX, *D. de Serm.*, II, 26737, Michel.)

Si ha etiauz de leus qui smit en vrai
aïge et en discretion de *homece*. (*Serm.*,
Richel. 24838.)

HOMEDITE, VOIR HASMEDITE.

HOMEE, VOIR HOMMEE.

HOMEE, VOIR HOMMEE.

HOMENAGE, - aige, *homménage*, *hou-
menage*, *omenage*, *hommanage*, s. m.,
hommage, engagement que l'on prend
envers son seigneur de le servir en toutes
occasions, de combattre pour lui en cer-
tains cas, de le défendre de son propre
corps :

Que il se firent *hommages*.

(BAX, *D. de Norm.*, II, 8574, var., Michel.)

Je ne remaix de riens homs a la davant
dite dame de Jummele ne a l'*omenage* a
ces de Jummele. (1273, Ch. des compt. de
Dole, $\frac{B}{606}$, Arch. Doubs.)

Il sera tenuz de venir au *omenage* audit
mon seigneur. (1278, *Reg. des clers de Fla-
vigny*, Cart. de l'ev. d'Autun, 1^{er} p., XXX,
A. de Charuasse.)

Et les eglises de l'empire, esques nos
sames tenuz par *homenage*. (1279, *Tr.
d'all.*, Pr. de l'Il. de Bourg., II, XLV.)

Que il entroient sanz nul contredit en
l'*omenage* libre de madame la contesse.
(1290, Ch. des compt. de Dole, $\frac{C}{235}$, Arch.
Doubs.)

L'en ne racheste pas de nul, se il n'est
sires dou feu, et tel qui puisse recevoir
homenage. (*Liv. de josl. et de plet*, XII, 6,
§ 25, Rapetti.)

Ne perdez pas del conte vostre *homenage*.

(*Gr. de Rossill.*, p. 311, Michel.)

Terres, vignes, foïs, *homenages*. (Ch. de
1305, Villelvin, Arch. Ind.-et-L.)

Les *homenages*. (1307, Arch. JJ 44,
p. 26 r°.)

Foy et *homenage*. (1317, Arch. JJ 53,
p. 77 r°.)

La foy et l'*omenage*. (*ib.*)

Toutz les *homenages* appartenanz au dit
habergement. (1317, *Don*, l'Espau, Arch.
Sathw.)

Le dit sire de Silliy et ses heirs nous
sont tenuz a fere l'*omenage* a nous et a nos
successeurs. (1324, *Accord ent. l'ev. du
Mans et le S. de Sillé*, Arch. Sathw., G. I.)

Demourroit en l'*omenage* du sire de
Sillie. (*ib.*)

L'en ne doit empescher nul en sa sai-
sine par default de *homménage* ne pour
autres choses si ce n'est pour les cas de-
visés de la ou il a eu, ou autre en son nom,
saisine par an et par jour sans appeller en
jugement. (*Coust. de Bret.*, p. 103 v°.)

HOMENAGÉ, adj., reçu en hommage :

Et doit ledit Guillaume payer des depes
son pere a l'aveant desdites cinq cens
livres de rente, l'hommage fait, et est en
la volonteé dou dit Guillaume vouloir estre
homenagé desdits cinq cens livres de rente
et payer son aveant. (1304, *Traité de mar.*,
Mor., Pr. de l'Il. de Bret., I, 1175.)

HOMENES, VOIR HOMENOIS.

HOMENOIS, - oys, - es, *om.*, s. m., homi-
mage :

Dites moi del roi Felipon.

Fera il de gre l'omenage ?

Dist Meubens : Le mariage

Ne l'omenes ne fera il mie.

(*Florimont*, Richel. 353, l' 6^o)

— Terre tenue en hommage :

Cinc cent livres de toinois que li nobles
hers Othes, cuens palatins de Borgoigne et
sires de Salins, nos dona quant nos en-
trames en nos *homenes*. (Août 1281, *Quill.
de la Ch. des compt. de Dole*, Arch. Doubs.)

Messire Hugues de Montferant ai reconu
de sa propre volonteé que il ai repris en fyé
et en chasement de honoré baron Theybât,
conte de Bar, le ceste prius de Bossieres. Et cest
homenays et cestc rejoye de ce fyé et de
cest chasement ai volu et outroïe dame
Guillaume, fame a devant dit Hugon. (1287,
Ch. de l'Il. arch. de Besançon, coll. de
Lorr., CLXXXIV, n^o 5, Richel.)

HOMERIN, adj., homérique :

Ceste *homerine* invention. (FOSSETIER,
Gron. Marj., ms. Brux., I, p. 213 v°.)

HOMESSE, *homm.*, s. f., vassale :

Johanne, degrepie Pierre Flourie, *homesse*
et estageré de ceux religieux. (1340, *Acc.*,
Ste-M. de Boq., Arch. C.-du-N.)

— Virago :

Homesse, a manly or stout woman.
(COTGR., éd. 1611.)

HOMET, VOIR HOMMET.

HOMICIDAGE, s. m., homicide :

Pour cas d'*homicidage*. (*Cont. du pays de
Liège*, t. 8, Nouv. Cout. gén., II, 322.)

HOMICIDIERE, - diere, - daire, s. m.,

celui qui commet un homicide :

Mendriens, *homicidaires*. (*Ord. et Stat.
du pays de Liège*, CXIII, Nouv. Cout. gén.,
II, 319.)

Homicidaires, qui auroient esté con-
traints faire les homicides pour le salut et
defense de leurs personnes. (1529, *Ord. de
Franc. 1^{er} pour l'abrecial. des procez*,
CLXVIII.)

Les aderants de Poltrol, *homicidiere*.
(BOUGUEVILLE, *Rech. de la Acustic*, II,
191, éd. 1588.)

Et qu'il eul vengé la mort d'iceux sur
ledit Ganelon et les *homicidaires* de ses
gens. (*Chos. mem. escr. p. F. Richer*, p. 49,
Cayou.)

HOMICIDEUR, *our.*, s. m., celui qui commet un homicide :

Homicida, *homicideur*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. I, 7679.)

Salvant toutz foitz a roy les forfaitures d'autreuz murtherours, traitours, homicidours, robours et autres malfaiseurs quelconques. (*Stat. de Henri V*, an II, impr. zolle, Bibl. Louvre.)

HOMICIDIAL, - *del.*, *homisidial*, adj., qui commet un homicide :

En cest royaume a de maintes aineuses genz et homicidials. (*Liv. de Marc Pol*, XXXII, var. du ms. Richel. 5639, Panthier.) Autre var., *homisidians*. (Ed. Roux, c. XXXII)

— qui concerne les homicides :

Est une autre espece (de police) qui est appellee *homicidial*. (*OURSME, Politiq.*, f° 43^v, éd. 1489)

Une espece de causes *homicidial* est des homicides qui sont faitz par premeditation. (*Id.*, *ib.*)

Pretours *homicidial*. (*Id.*, *ib.*, f° 160^v.)

HOMICIDEUSEMENT, adv., par homicide :

Et se par nos œuvres commetens homicide, mourir nous vendra *homicideusement*. (*CORCAY, Hist. de Grece*, Ats. 3689, f° 189^v.)

HOMICIDION, *omicidion*, s. m., crime de l'homicide :

Nos pechez criminals par quel hunc est mortels. Coo est adulterium e le altre fornication, Saperle et averie, in uris, malestie vice, Le sicle destruction, le. xii. *omicidion* (P. DE THARS, *Best.*, 333, Wrielt.)

De mort qu'ot deservie
D'un *homicidion*.

(*Exp.* II, fab. xix, Robert.)

HOMIE, adj., qui a le caractere d'un hommie :

Fames *homies* et orgueilleuses et combatresses. (*OURSME, Quadrip.*, Richel. 1348, f° 69^v.)

HOMMES, voir **OMMES**.

HOMMAGEABLE, adj., rendu en signe d'hommage :

Preuant de chacun les sermons *hommageables* en tel cas requis. (*NOGIER, Hist. Tolos.*, III, 1, éd. 1556.)

— Soumis à l'hommage :

Faisant ainsi reluire l'clair de ses forces par tout l'univers (Charlemagne) tendit son but et parties Tolosaines et Aquitainiques, pour recevoir le point *hommageable* de l'Empire occidental. (*NOGIER, Hist. Tolos.*, II, 154, éd. 1556.)

Albert, marquis de Brandebourg, refusa d'estre *hommageable* au roy de Pologne. (*THEVET, Cosmog.*, XIX, 13, éd. 1578.)

De quelques seigneurs *hommageables* a la couronne de France, qui ont esté condamnés pour crimes de leze majesté. (*LESTOLE, Mem.*, I^{re} p., p. 2, Champollion.)

Le royaume de France estant *hommageable* à Saint Denis. (*GILLES CORROZET, les Ant. de Paris*, p. 95, éd. 1608.)

HOMMAGEE, verbe

— Act., faire hommage de :

En lui faisant justice il *hommagera* sous Vostre Majesté, sa vie, ses biens et les personnes qui lui sont acquises. (*D'AUBIGNÉ, Hist. univ.*, I, V, c. III, f° 64.)

— Rendre hommage à, adorer :

Concourent a l'etoille en plain midi apparoissant la naissance du Seigneur Jesus Christ en la Cité de Bethlehem, ou par elle convoies, *Pouvoient* depuis *hommagé*, caressé et adoré par les dons precieux qu'ils portoiert avec eux. (*NOGIER, Hist. Tolos.*, p. 43, éd. 1556.)

— Béni, rendre hommage :

Or trop me veis assez adomager
Quant je a vous me allay *hommager*.
(*Poeseffort*, vol. II, f° 80^v, éd. 1528.)

— *Hommagé*, part. passé, pour lequel on rend hommage :

On ne peut aliener ses rentes et devoirs *hommagé* ou charger son heritage *hommagé* de rente ou autre devoir. (*COUL. de Tours*, 122, *Nouv. Coult. gén.*, IV, 633^v.)

HOMMAGIER, - *ger*, adj., qui a rapport à l'hommage, qui sert à l'hommage :

Par foy *hommagiere* a luy prestee. (*Alector*, f° 62^{re}, éd. 1560.)

Puis que les roys persans noindres veot fois que Font courber devant eux les *hommagiers* genous.
(*JACO. DE LA TAILLE, Met.*, I, éd. 1572.)

Celle sous qui tout l'Egypste flechit.
Et qui du Nil Peau fertile franchit.
A qui le Jaif et le Phenicien,
L'Arabien et le Cilicien,
Avant tout fendre ore tombé sur nous,
Souloyent courber les *hommagiers* genous.
(*JOB., Cleop.*, act. III, *Bibl. elz.*)

HOMMAL, adj., qui tient de l'homme :

Celles (les femmes) qui n'ont le cuer doux et pieux sont *hommiaux*, c'est a dire qu'il y a trop de l'omme. (*Liv. du Cher. de La Tour*, p. 200, *Bibl. elz.*)

HOMMAGE, voir **HOMEXAGE**.

HOMMASSE, adj., qui tient de l'homme :

Femme qui est *hommassée* et est de grans membres et rudes. (*Kalend. des berg.*, p. 147, éd. 1493.)

HOMMASSEMENT, adv., comme un hommie :

Et marchent *hommissement*. (*Ménagier*, I, 14, *Bibliogr.*)

HOMMATURE, adj., hommasse :

Nous voyons noz grans marcequelles,
Barbes comme un vieil franc archier,
Pource qu'elles sont trop *hommatures*
Elles font leur poil attracher.
(*COURTIVERT, Droits nouv.*, 2^e part., de Dolo, I, 155, *Bibl. elz.*)

HOMME, s. m., vassal :

Tu n'ies mes *hom* je ne sai ti. sire.
(*Roll.*, 318, Müller.)

Messire Jean de Montfort envoya devers le roy, le requier qu'il le voulist recevoir à *homme*, et il luy ferait hommage qui devoit a cause dudit duché de Bretagne, et le servirait tant qu'il vivroit. (*BELLEFOREST, Chron. et Ann. de France*, Charles V, an 1364.)

— *Hommes de corps*, hommes dont la main-est servie, à la différence des main-mortables à héritages, qui ne sont serfs qu'à raison des biens immeubles qu'ils possèdent et qui sont des personnes libres. (*LAURIÈRE. Gloss. du Dr. fr.*)

Tous *hommes* et femmes de corps sont au baillage de poursuite, en quelque lieu qu'ils aillent demeurer, soit lieu franc ou non, et les peuvent les seigneurs reclaimer et faire reclaimer, si bon leur semble, car les *hommes* et femmes de corps sont censez et baillent du pied et partie de la terre, et se baillent en aven de denombrement par les vassaux, avec leurs autres terres. (*Cout. de Vitry*, art. 145, *Nouv. Coult. gén.*, III, 327^v.)

— *Homme d'estat*, homme libre :

Lequel Hilet appella l'exposant sanzlant villain, serfs taillable; dont ledit exposant, qui est *homme d'estat*, et non pas de serve condition, fu dolent et courrociez. (*1381*, Arch. JJ 120, pièce 315.)

— *Homme naturel*, homme nubile :

Icelle Marote mettoit sus un suppliant qu'il n'estoit pas *homme naturel*, ne capable de mariage. (1469, Arch. JJ 196, pièce 82.)

— Certaine mesure de terre plantée en vigne, autant qu'un homme peut en cultiver en un jour à la bêche ou au croc : Vigne contenant journal de demy *homme*. (1511, Ste-Croix, Bonceaur, Arch. Vieulle.)

Plus un *homme* de vigne au costean de Combles... plus un journal et demi de vigne situé en la vallee des Boisches. (1592, *Dictar.*, Ste-Croix, Ste-Radeg. de Somm., Arch. Vieulle.)

Et jusqu'au XVIII^e s. :

Discussion sur l'*homme* ou œuvre d'*homme* comme mesure de contenance. (1762-1785, *Procès de la ville*, Arch. mun. Avallon DD 14.)

Dans la Bourgogne, Yonne, Amay-sur-Serein, on appelle *homme*, *houme*, une ouvrée, ce qu'un homme peut piocher, cultiver de terrain en une journée. Dans le Lyonnais, un *homme* de vigne désigne environ mille ceps.

HOMMEAU, s. m., petit homme :

Que n'as tu prins, o mastine enragee,
De ce climat la trop faulx dragée,
Qui jour et nuit va taschant ruiner
Le bon *hommeau*, faisant chevauly hyner
Criant a mort !
(*Deplor. sur la Mort de Cl. Marot*, 1534.)

Souffrir les ernantes non pas d'un Hercules ny d'un Samson, mais d'un seul *hommeau*. (*LA BOET., Serv. vol.*, Fengrén.)

Nom propre, *Lhommeau*.

HOMME, *homme*, *homéu*, s. f., mesure de terre plantée en vigne, autant de vigne qu'un homme peut en cultiver en un jour à la bêche ou au croc; mesure de pré qu'un homme peut faucher dans sa journée; mesure de terre qu'un homme peut labourer en un jour :

1. *homéu* de vigne a Saizy et vi. *homéus*

eu grant chappuis, en praes .iiii. *homeies*. (25 dec. 1225, S. Vinc., Ancy, Arch. Mos.)

En la fin de Dormant .iiii. *homees*. 1229, *Cart. de S. Vincent*, Richel. t. 1, 023, p. 33 r°.)

An quanziers desouz la ruelle .iiii. *homeies*. (1233, ib., f° 50 v°.)

Li doit li dis abbes donner les .ii. *homees* de vigne ke gisent ou Savelon. (1317, ib., f° 15 v°.)

Une piece de vigne contenant trois *homees* ou environ. (1370, *Reg. du Chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 29, f° 11 v°.)

Les vignages et rouages de la dicte ville, une maison, .xiii. *homees* de vigne, et autres rentes que on dit vignages, qui montent a .xiiii. tonneaux, (1384, *Denombrement du temporel de l'abb. de S. Remi*, Arch. admin. de Reims, III, 602, Doc. inv.)

S'est dit jusqu'an xviii^e s. :

Reconnois avoir cédé a l'abbaye de Clairieu deux *omecs* et demi de terres arables. (22 janv. 1730, *Ech. ent. Pub. de Clairi. et le peint. Gill.*, Arch. Mearthe.)

En Normandie (Orne), on appelle *homée* de pré ce qui peut en fancher un homme dans sa journée. Lorr., *homée*. Morv., *homée*, *houmle*. Dans le Lyonnais, une *homée* de vigne désigne environ mille ceps.

1. HOMMELET, - *et*, *hommelet*, s. m., petit homme :

Se ge soules les choses reconte qui ge nus *hommeleiz* des parfiz et des aloseiz hommes ai conues, ... li jors cesseratanzois ke li sermons. (*Dial. St Greg.*, p. 7, Foerster.) Lat., *homuncio*.

Un petit *hommelet*. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 52 v°.)

Petits *hommelets*. (*Hist. des Emp.*, Ars. 5089, f° 59 v°.)

Homuncio, petit homme, *hommelet*. (R. Est., *Dictionariolum*.)

Homulus, homulus, homunculus, homuncio, petit homme, *hommelet*, *hommeau*, *hommelet*, *bont d'homme*. (*Calepini Dict.*, Bâle 1534.)

... Comment ces petits *hommelets* Pourroient ils guerrier dessous les corselets. (BOISIN, *Sat. au roy*, f° 3^e, éd. 1586.)

Que devons nous faire, nous autres *hommelets*? (MONT, *Ess.*, l. III, ch. v, f. 381 r°, éd. 1588.)

Vien ca, *hommelet*, de quy te glorifies tu, terre et cendre, qui es may entre les excremens. (DE CHAUVIGNY, *les Pletades*, p. 612, éd. 1603)

Un nain, *hommelet*, petit bout d'homme. (COMENIUS, *Janua aëvea reserata duarum linguarum*, p. 54, éd. 1669.)

2. HOMMELET, voir ORMELET.

HOMMENAIGE, voir HOMENAGE.

HOMMENET, voir HOMMELET.

HOMMET, *homel*, s. m., petit homme :

La priere del bon *hommet* Qui tout son cuer en dire met, Celle aime Dieu, celle maintient. (*De celui qui disoit : Miserere tui Deus*, 355, Le Coultre, *Cont. dev.*, p. 43.)

Voicy arriver Longparou avecques tous ses geaus, lequel voyant Pantagruel seul,

feut esprius de temerité et outrecuidance, par espoir qu'il avoit de occire le bon *hommet*. (RAB., l. II, c. 29, éd. 1512.)

C'estoit le meilleur petit et grand bon *hommet* que onques ceignit espee. (ID., l. III, c. 2, éd. 1552.)

Li il pas vray, le petit bon *hommet*? (ID., *Pantagr. Prognost.*, c. 1, éd. 1553.)

La sent *hommet* abbat Celuy qui en ses mains Esperoit voir les fuis De l'Europe estrable. (1566, *Chans. de Voltre*, ap. Ler. de Liney, *Ch. hist.*, II, 286.)

Petit *hommet* abbat grand chesne. (D. A. DE BAYE, *les Mimes*, l. III, f° 131 v°, éd. 1619.)

Homunculus, homunculi, m. gc. *Hommet*. (R. Est., *Dictionariolum*.)

Noms propres, *Hommet*, *Bonhommet*.

HOMOGENATION, s. f., assimilation :

Il fault nourrir ceste *homogenation* de viande et nourrirre a luy convenable. (*La Turbe des philtos*, ms. Sté-Gen., f° 38 r°.)

HOMOGENE, part. passé, devenu homogène :

C'est que l'enve se fait entiere *Homogenes*, en au vaissen Bien clos, et en un seul fournaea. (Ouvr. de MERSE, *Remonstr. de Nat.*, 793, Méon.)

1. HON, s. m., honte? :

Qui est en compaignie D'un cruel plain d'ensie Ne peat avoir fors hon. (*Ysopet* II, fab. ix, Robert.)

2. HON, interj., exclamation de l'homme qui fait l'important, le connaisseur en toutes choses :

Et par aiosi donc ce mien Estoit hon homme hault et ferme Pour dire franchement : hon ! hon ! (CORTELLI, *Plaidoyer*, II, 14, Bibl. elz.)

— Interjection négative :

Il menacoit les femmes, celles principalement qui choipoient et qui faisoient hon de la beste, de lay donner a disner ou soupper. (DU FAIL, *Cont. d'Est.*, XX, Bibl. elz.)

HONDELE, voir HUELE.

HONDIN, s. m., sorte d'animal :

.iiii. annuelles que on appelle *hondins*. (1307, *Mobil. des Temp. du baill. de Caen*, Arch. J 413, pièce 29.)

HONDRE, adj.?

Et est assavoir que tous eurs, pour tant que ilz ayent lessé au lactier, soient *hondres* ou autres, sont de compte. (1396, *Cont. de Dieppe*, f° 28 v°, Arch. S.-Inf. G 852.)

HONISON, voir HONISON.

HONEMENT, s. m., déshonneur :

Or sei, dist il, grant *honnement* Et merveille enchateument. (Vie St Juliane, ms. Oxf., Bodl., Canon misc. 74, f° 79 v°.)

Cf. HONNEMENT.

HONERANGHE, voir HONORANGE.

HONESTABLE, adj., honorable :

Par la rue a chavetiers tins Ma voie en ros de l'Estable Du Cloistre, qui est *honestable*. (GUILLOT, *le Dit des rues de Paris*, 60, Mareuse.)

HONESTANCE, *honestanche*, s. f., témoignage d'honneur :

Car il m'ont d'enfanche Nourri et fait mainte *honestanche*. (*Li Congies d'Adon d'Arras*, 88, Méon, *Fabl.*, I, 109.)

HONESTE, *honestre*, adj., honorable :

La sue juvante fut *honeste* e spirituel. (*Méris*, introd., G, Stengel.)

Icele nuit i jurent no chevalier *honeste*. (*Manet*, p. 13, G. Paris)

Signor, franc chevalier, dist Huizes li *honest*. (*Asl.*) Qui or set bon conseil bien le doit avant trere. (ID.)

Philosophes comez estoit Cil qui lieu creoit et amoit Et qui meoit *honeste* vie Ne de aut tort n'avoit envie. (GRIOT, *Bible*, 61, Wolfart.)

— Convenable :

Cozes prestees qui sunt demaundes du presteur et tans qui n'est pas *honeste*. (BEAUM., *Coul. de Brauc.*, xxxvii, 2, Benoit.)

— Considérable :

Devers nos est cil de Palestre Qui amaine ost grant et *honestre*. (*Berton*, 7217, Crapelet.)

HONESTÉ, *honn.*, *on.*, *orn.*, *oun.*, - *el* - *ef*, s. f., honnêteté, honorabilité, action honnête, honneur :

Poros furet morte a grand *honestet*. (*Eulabe*, 18, P. Meyer, *Rec.*, p. 191.)

Joie e pais, *honesté*, e sainte castoe. (P. DE TRAUEN, *Best.*, 1314, Wright.)

Molt s'atorra a *honestet*. (*Bert.*, ms. Munich, 2558, Vollm.)

Et ensi creit et brail comme riens forseene, Et sa grant *honestet* a tresloie onbliee. (*De St Aleris*, 1000, Herz.)

De rices dras de soie l'ont bien covolepet, Sor la biere le lievet par moult grant *honestet*. (ID., 1120.)

Haute eglise requiert hautesse Et *honestet* et gentillesse. (GRIOT, *Bible*, 996, Wolfart.)

Li emperaire qui moult estoit ententes Et curieus a maintenir et a escoistre l'*onestet* de sainte eglise. (*Chron. de S. Den.*, ms. Sté-Gen., f° 128.)

Chiers sire, li m'a donné ce cheval abrivé, Et quant en vostre non m'a fait *honestet* J'en reos greas a vous, plus ne sei est celé. (*Brun de La Mont.*, 350, A. T.)

Celle matere doit eslire, De coi il peut aunc bien dire D'*onestet* et de courtoisie Sans meslit et sans vilanoie. (Vico, *l'Am.*, *Rem. d'Am.*, ms. Dresde, v. 5, Korting.)

Honestez est une grant vertuz. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 29°.)

Li Bertran de Guesclin avoit grant volenté D'assacier nuit et jour, et main et a vespre Le non Charles de Bloiz, ou moult et d'*onestet*. (Cuv., *B. du Guesclin*, 845, Charrière.)

Norm., Bessin, orne, *honesté*, honnêteté. Vallée d'Yères, faire des *honestés* à quelqu'un, lui faire des politesses.

HONESTER, v. a., traiter avec distinction, faire honneur à, honorer :

Honestare, *honester*. (Gloss. de Douai, Escallier.)

HONESTETE, *honn.*, s. f., qualité de ce qui est honorable :

Nous avons gens qui ouvrent en haulle lie, c'est à dire en tapicerie d'Arras, qui sont moult honorables et de belles veues en court de roys et de princesses ; et si avons la plus belle *honesteté* de finge que royaume peut avoir, soit à Bains, à Troyen en Champagne. (Bib. des hér. d'arm., 417, A. T.)

HONESTISSIME, adj., très honnête :

La *honestissime* vertu de li Normant. (AMÉ, Chron. de Rob. Viscart, I, XI, Champollion.)

HONEYSON, voir HONISON.

HONGIS, voir HOGNIS.

HONGMART, voir HOGMART.

HONGNE, voir HOGNE.

HONGNER, voir HOGNER.

HONGNERIE, voir HOGNERIE.

HONGNETE, s. f., javelle ou poignée de grain fauché que l'on met debout pour sécher les épis avant de former la gerbe :

Et estoient les champs tous couverts de bleis misés en tausses et en *hongnetes*. (J. DE STAVELOT, Chron., p. 490, Boreaut.)

HONGNEUR, voir HOGNEUR.

HONGNEUX, voir HOGNEUX.

HONGNIS, voir HOGNIS.

HONI, *honné*, s. m., honf. affront :

Mais qui sert Pennesi, qui ne fait se mal con. Il en a en li fu le honf du baston. (Le Dit de sire chevalier, ap. Jub., Non. Rec., I, 143.)

HONIEMENT, *honn.*, s. m., déshonneur, honte :

K'il ne freit de sun cors *honiement* verundel. (Horn., 385, Mich.)

Je ne demant amour dunt aie *honiement*

Dunt seie par vile noce entre gent.

(P., 1194.)

HONIEUR, *honnieur*, s. f., caractère de qui est dégoûtant :

Amoylynesse, fyllyhnesse, *honnieur*, s. f. (PALSGR., Esclaircissement de la langue franc., p. 274, Génin.)

HONINE, *honnine*, *honnigne*, *honnigne*, s. f., chenille :

Il se rebornat à ces meismes *honines*. (Dial. St. Greg., p. 39, Foerster.)

Il parut par entrat le cotil, si lo trova este a cavil d'une grande multitude de *honine*. (P.)

Mais avil et amoit e ten o

De li, que en tra, que une *honine*

En les cors de paizier ne fine.

(Le Roman, Bib. Nat., 2556, p. 219 v°.)

Nourri fu en grant orlore

Li orle malvaise *honnine*,

Car ele viot de le braine,

Li air corumpu, desaturé.

(B., p. 220 v°.)

12 s. 3 d. pour boskellier, auster les *honnines* au petit gardin et au grant. (1350, Compt. de l'hôpital des H'ez, ap. Roquet, Suppl., Boskellier.)

Qui behourde le jour des brandons ses arbres, sachie pour vray qu'ilz n'auront en tout cest an de *honnignes* ne vermines. (Evang. des Quen., p. 41, Bibl. elz.)

Les *honnignes*. (1510, Bèthune, ap. La Fons, Art. du Nord, p. 189.)

Espluquier les *honnignes*, (1511, Arch. Bèthune, reg. des compt., p. 76 v°.)

La saultrelle a meugé le residu de la *honnine*, et la petite saultrelle a meugé le residu de la locuste. (LE FEVRE D'EST, Bible, Joel, I, éd. 1534.)

Je vous rendray les aus que la locuste et la petite saultrelle et le mielch et la *honnine* ont meugé. (Id., ib., Joel, ch. 2, éd. 1530.)

Wall., *halenne*, *houleone*. Rouchi, *houlene*, *honnène*. Lille, *honnine*, *honnaine*.

Il y a à Lille la rue des Sept *Honnines*.

HONISER, *honn.*, v. n., écheniller :

3 s. pour un ouvrier voir trois jours boskellier et *honniser*. (1350, Compt. de l'hôpital des H'ez, ap. Roquet, Suppl., Boskellier.)

HONINGNE, voir HONINE.

HONISABLE, voir HONISSABLE.

HONISON, - *eison*, - *eyson*, - *eysoun*, - *un*, *honn.*, *honn.*, s. f., déshonneur, honte, humiliation :

N'an pues tu pas sans *honison* torner ?

(Les Loh., Richel. 1622, p. 220 v°.)

.... S'ilquist sa *honison*,

Sa m'rt n'un damage e sa confundeison. (Tu. DE KEST, Geste d'Alis, Richel. 24364, p. 42 v°.)

E li autrement le fait, si quiert *hounison*. (Joub. Faut., Chron., 399, var., ap. Michel, D. de Norm., t. III.)

S'ense esté fole derree

Et si tres fine fousence

Que fuise alee, par mariage,

Comme fole et sauvage,

Par lot le mont, de terre en terre,

Honison et villance querre.

(Amalidas et Yd., Richel. 375, p. 322.)

Del querre ne veut la *hounison*

Ki me met en grant bataille.

(CHABON, Josaphaz, 1106, Koch.)

Lier me vodra poinz et perz,

Me ferret mener com laron.

Co serroit trop grant *hounison*.

(Protestans, Richel. 2169, p. 53°.)

Qu'il ne soit mis à *hounison*.

(B., p. 574.)

Cut tut dys ad este pleine de *hounyoun*.

(Fram., ms. vsl. Faut., 24, p. 1 v°.)

E des febons d'Escoc' n'ont a *hounyoun*.

(B., p. 5 v°.)

A sa *houneyoun* demene et a damage de tut soen poide. (Chron. d'Angl., ms. Barberin, p. 2 v°.)

HONISSABLE, *housable*, adj., qui mérité d'être honni :

Choses laides et belles, et ce qui est *housable* ou *houeste*. (FERGET, Miroir de la vie humaine, p. 52 v°, éd. 1482.) Impr., *housable*.

HONISSEMENT, - *isement*, *honn.*, *honn.*, s. m., déshonneur, honte :

Vus faites mult grant *hounie*,

A vostre cors *hounissement*.

(Tristan, II, 292, Mich.)

K'il ne freit de sun cors *hounissement*.

(Horn., 385, var., Mich.)

La li firent tant de vité,

De *hounissement* et de honte

Que je ne l'ose metre en conte.

(MACE DE LA CHARITE, Bible, Richel. 401, p. 81°.)

Il reconquist que forcuic, qui l'ou toujours accompaigné toute sa vie, a esté cause de son *hounissement*, de sa rayne et confusion. (BRANT, Opuscul. et piéc. div., X, 120, Lalanne.)

Et jusqu'au XVII^e s. :

En vain s'oppose li le frere

Au *hounissement* de la seur :

En vain, par force ou par douceur,

Pour la fille interviert le pere.

(S.-AMANT, la Rome ridicule, XL.)

HONISSEUR, - *sure*, *honn.*, s. f., ce qui déshonore, ce qui salit, tache :

Sire Dieu, je suis net de cest *hounisseuse*, absolu moy de ce fait. (Le Miroir historial, Maz. 357, p. 286 v°.)

Mirouer pur tres resplendissant et sans tache et sans *hounisseuse* et sans orlore. (COURCION, Propriet. des choses, Richel. 22333, p. 10°.)

Il est mireouer bel et tres eler sans *hounisseuse* et sans concheure. (Légende dorée, Maz. 1333, p. 1204.)

Soy purgier de toute contagion et *hounisseuse* de son corpz. (FOSSETER, Cron. Marg., ms. Brux. 10512, VIII, IV, 34.)

HONKE, s. f., nom d'une partie du corps :

Hee sein, *honke*. (Gloss. de Glasgow, P. Meyer.)

HONKES, voir ONQUES.

HONNEL, voir AUNEL.

HONNERANCHE, voir HONORANCE.

HONNEREMENT, voir HONOREMENT.

HONNEREUR, voir HONOREUR.

HONNESTETE, voir HONESTETE.

HONNI, voir HONI.

HONNIER, voir ONNIER.

HONNINE, voir HONINE.

HONNISON, voir HONISON.

HONNISSEUR, voir HONNISSEUR.

HONNORABLE, voir HONORABLE.

HONNORABLETE, voir HONORABLETE.

HONNORAIRE, voir HONORAIRE.

HONNORANCE, voir HONORANCE.

HONNOREMENT, voir HONOREMENT.

HONNIVEMENT, voir ONIVEMENT.

HONOR, onor, honour, onour, onnour, onour, honneur, onneur, onneur, onneur, onor, onnor, honor, enor, hennor, ennor, enneur, esnor, esneur, enneur, s. f., hief, bénéfice féodal, possession, empire, bien, richesse en général :

Ma grant *honour* Cavele retenue.
(Alexis, st. 82^b, Stenel.)

Ce fut a une feste que l'en clame Pasceor,
De la surrection de nostre createur,
Qu'a Paris tint sa court a joye et a bauleor
Charlemaire le roy, le hier empereour.
Assey y eust barons des meillours de l'onneur.
(Le Lieuvre du roy Charlemaire, ap. Michel, Charlemagne, prêt., p. cv.)

Or puis bien dire qu'en France suis honnis,
N'arai *honor*, ne cil qui sual o mi.
(Gar. le Lok, 1^o chans., xxxiv, P. Paris.)

Se lor liqzages estoit ensemble mis,
Tost vos feroient correcons et maris,
Il vos l'oroient *honor* a maintenir.
(Ib., 2^o chans., xxx, p. 61.)

Quant ceste *henor* a prendre ne vos siet,
(Li Charr. de Nymes, 382, ap. Jenck., Guill. d'Or.)

Quant ceste *henor* recevoir ne volez.
(Ib., 107.)

Rentes pramiat sa vavours
Et as barons pramiat *onor*.
(Wace, Rou, 3^o p., 6371, Androsen.)

Que l'an i oit preu et *esneur*.
(Ben. Troie, Ars. 3314, P. 1^o.)

An cest pas porrois bien vivre
A grant joie et a grant *onor*.
(Ib., ib., P. 29^o.)

Mon fill quide avoir a seignor,
Et estre dame de *onor*.
(Floure et Blanceflour, 2^o vers., 439, da Ménil.)

Beax filz, quant ge te troist seignor
Et chies (li chief) de troistote *onor*,
Coroaer te fis hautement
O mou baraigne et o ma pent.
(Ib., 2037.)

Si li a dit : Or en pensez ;
Que l'amaoer vaincu avez,
Ge vueil que vostre en soit *onor* ;
Quar molt estes de grant valor.
(Ib., 3407.)

Ves la le roi vostre seignor,
O lui li home de *onor*.
(Tristan, I, 2746, Michel.)

Aimez estes, et de *onor*
Vos doi je tenir par seignor.
(Flourant, Richel, 1376, P. 24.)

Pensensiez est qu'il pora faire
De ses filz a maintenir
Et de son regne a desveier
A chascun duna seignor
Entre eles partira *onor*.
(Brut, ms. Mouchet, 2779, Vollm.)

(Et) tote ma terre et *monors*
Sera donee a tes sorors.
(Ib., 2900.)

Cordeille fu en se *honor*,
Cincans la tui par grant vigor.
(Ib., 3561.)

La duchee de Nique, qui ere une des plus haltes *honors* de la terre de Rouennic.
(Villen., 304, Wailly.)

Mes por ce que te devrois
Bieo consillier, se poins,
Et te devons garder l'*onneur*,
Par tout coraistre bon seigneur,
Nos somes ci veu de loing
Por ton preu et por ton besoing.
(Dolop., 339, Bibl. elz.)

Car coraer le vueit sanz faille
Et doner *s'onour* et sa terre.
(Ib., 2330.)

Qu'en trestate l'onneur de Rome
Ne trovast on na plus prodome.
(Amaldis et Id., Richel, 375, P. 322^b.)

Que hien pense que li plaisour
Et li plus vaillant de l'onneur
Li vauront Amadas doner.
(Ib., P. 330^b.)

Et praires N'stre Segnor
Qu'il nos trest et gart nostre *honor*.
(Partou., 2833, Crapelet.)

Puis mande plus de ses amis,
Ses demaines, ses vavours
Et ceus qui gardent ses *honors*.
(Ib., 2800.)

O! porrois preare a grant *honor*
N'ice le roi vostre seignor,
Qui vos doara de rentes crois,
Puis sus debars de l'onneur de Blis.
(Ib., 5307.)

Ne voldroie qu'il fist seu
Par l'onneur de Costantiable
Dobez la cort meire Noble.
(Renart, 5768, Méon.)

Et li laira sa terre et *s'onour* a garder.
(Gui de Bourg., 1709, A. P.)

Par Maenmot, bien sire, et François orguelous
Et li rois al mandez par coraere *onor*.
(Flo., 602, A. P.)

... Li sire de ceste *honor*.
(Aire per., Richel, 2168, P. 54.)

Et que fame iert l'empereur
Qui de Rome tenoit *onor*.
(Othevier, ms. oxf., Bodl., Hatton 100, P. 97 1^o.)

Aus us et a costumes de l'onor de
Castellaigne. (1244, Vente, St-Maixent, cab. Fillon.)

Quar li argenteur, quant li le font de leur or et de leur argent, il ne la present pas si d'or ne d'argent comme il doivent, ne si profiz ne *ennueur* soit aus seilers.
(EST. BOIL., *Lib. des mest.*, 1^{re} p., LXXXVIII, 15, Lespinnasse et Bonnardot.)

Qui que s'on lot, ne qui s'an plaine,
C'est li enes flairs de Chanpaigne
Qui tenoit la terre et l'onor.
(La Plante, 109, Méon, *Nov. Rec.*, I, 341.)

Li dame et vescu un mantiel
Wau drap de Tarse d'or beudé
Et d'un eier soblia fourré :
Li atache, aee les tassiaus
Val-it l'onneur deus costiaus.
(Ouvart le novel, 6306, Méon.)

Les desheritez remist en lor *honors*.
(Vie Charlem., ms. Berne 51, P. 7^o.)

Ly roy apela un chevalier, Aloys filz Flaou, e ly dona le chastelet ou tut *onor* ou apent.
(Foulques Fitz Warin, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 23.)

Je[n] empereur! At mandoit tous ses prinches qui [sont de son *honour*].
(JEN. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 3346, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Palais :
Ne v'ont Crisans de Rome qui tant *honors* bastit.
(Charlem., 367, Koschwitz, 2^e 61.)

— Lods et ventes :
Les ventes et *honours* se prennent sur l'acheteur, qui sont la dixieme partie du prix que la chose antoit esté vendue. Le seigneur n'a justice ne peut demander ventes n'*honours*, n'avoir par puissance de fief la chose vendue, si non celui qui

a basse jurisdiction, ou plus pres du fonds. (Cout. de Poitou, Nouv. Cout. gen., II, 572.)

— Parole honorable :
Quat il vinrent a lor seignor.
Del due distrent mult grant *enor*.
(Rou, 3^o p., 717, Androsen.)

— Faire son honneur, faire de belles actions :

Bien disoient plusieurs vaillans chevaliers, usies d'armes, que point ne faisoient leur *honneur*. (Froiss., *Chron.*, liv. II, p. 40, ed. 1359.)

— Diner :

Ors commença ledit Perrin, a dire que de l'*honneur* ou du diner dessus dit il ne paioert aucune chose. (1363, Arch. JJ 95, piece 124.)

— Au plur., les marques, les attributs de la dignité :

Lains vrent fourfemes, qui moult valent en les cors.
Vestues de draps, de copans et d'onors.
(Eps. des Cheffis, p. 265, Hippeau.)

Ainsy finit la pompe funebre, apres laquelle furent portez les *honneurs* du defunct roy, devant son effigie ainsi que s'il eust esté vivant. (FAVIS, *Théat. d'honneur*, II, 1852.)

HONORABILITÉ, s. f., révérence, respect :

Honorabilités est une vertus por ceo un honneur les autres personnes. (Mor. des Philos., Richel, 375, P. 304.)

HONORABLE, honn., adj., poli, respectueux :

Entre temps messire Robert de Loire le prinist par la brass dextre et luy : Levez vous, vous n'estes que trop *honorable*. (MONTREIL, *Chron.*, I, 282, ed. 1516.)

HONORABLETÉ, aublelet, honn., s. f., honorabilité :

Li sus avance l'autre par *honorabilité* de son estage. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 22, Chabaille.)

Avanceit li un de ces sons l'autre par vertu, lout avrest qui lout par *honorabilité*. (Ib., ib., var.)

La *honorabilité* de ses meurs et de sa vie. (Ib., ib., p. 579.)

La *honorabilité* de ses mours et de sa vie. (Lib. *Custom.*, I, 17, Bor. brit. script.)

En democracie sont gens de nulle ou de petite *honorabilité*. (MORSAK, *Politiq.*, P. 140, ed. 1459.)

Sapience est sus toutes autres sciences la tres plus haute par *honorabilité* et par dignité. (Ib., *Eth.*, Richel, 204, P. 474.)

— Révérence, respect :

Honorabilité est une vertu par quoi l'on honneur les hauts homes. *Honorabilitéz* n'a que un tout seul mestier, et si vous dirai queiens il est. Li mestier de *honorabilité* est telz que nous devons sivre les fief et les autres des prendehomes qui pevent plus de nous se leur œuvres sont restables. (Moral. des philos., ms. Chartres 629, P. 8.)

Des vertuz comme innocence, amitié, *honorabilité*. (G. PERUY, *Rép. de la lib. de Fr.*, I, ms. Vienne.)

vessol. (*Vita Patr.*, ms. Chartres 371, p. 73 v°.)

Ne faites paroles disant, mais saintement et auorement. (*Comment. s. le nouv. test.*, ms. Oxf., Bodd., Douce 270, p. 33 r°.)

Se vous volest edefier, ne vous devez pas despoller de votre moeble pour riches maisons faire, ancois devez tant reteur que la maison en soit honnerelement retene. (*Mor. des Philos.*, Richel. 375, p. 32°.)

Ici Louis fu aporlez a Saint Denis et enrouit moult honnerelement. (*Les Histories des seigneurs et des rois de France*, Val. Chr., p. 414.)

Quant Edoart fu arrives, ceulx d'Acre aloient encontre et le recurent moult honnerelement. (*G. DE NANG., l'ist. du R. Phel.*, Rec. des Hist., XX, 481.)

Ensevelis honnerelement. (*Vie Charlem.*, ms. Berne 41, p. 134°.)

Pharant le recet unurrement, terre li donad par la maindre. (*Bible*, ap. Roq., Unurrement.)

Re comanda qu'il fuisseit honnerelement respuz par tot le roialme. (*Fouly. Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 109.)

Honnerelement furent recheu dou duc Richard. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Angleit.*, p. 30, Michel.) Vat., ennoirement. (Ms. Berne 307, p. 133°.)

Se vous voutez vous la puzce envoyer en la terre de monseigneur Yvain, mon cousin, ou elle sera moult honnerelement. (*Lancelot du Lac*, I^{er} p., ch. 55, éd. 1488.)

En ceulx an vint a Paris l'empereur Sigemond qui honnerelement fut recueu. (*G. COUTSOR, Geste des nobl. Fr.*, c. 143, Vallet.)

Ou recueu fust honnerelement. (Id., ib., c. 181.)

HONOREMENT, onorement, onnorement, onnurement, s. m., action de rendre honneur; hommage, honneur :

Li devocios et li honnorement des rois lo fait devot et honorable. (*S. BERN., Serm.*, Richel. 24768, p. 78 r°.)

De la maniere de saluer, de l'onnorement de cest tens. (*Trad. de Beleth*, Richel. I, 995, p. 57 r°.)

Bien n'avez rendu tut l'onnorement
Ke vous is e frai, si jeoie vil loagement.
(*Horn*, 3111, Michel.)

— Seigneurie, domaine :

Li vious Froilais, et il e si parant
De sa maison et de s'onnorement
Qal de lui viarent et furent repairant.
(*Les Loh.*, Richel. 1622, p. 173 r°.)

HONORENCE, voir HONORANCE.

HONORER, honn., v. a., gratifier :

Li aroevsque a la messe cantee...
D'ua once d'or Fa li onnos honoree.
(*Honneseals*, p. 13, Bourdillou.)

C'est li roys de qui nous tenons
Ce dont nous sommes honnore.
(*Miracles de Notre Dame*, I, 4, 209, A. T.)

HONOREUR, honn., - eueur, s. m., celui qui honore :

Il estoit mieudres en foi et ententis et honnorees de S. Eglise. (*Chron. de S. Hen.*, ms. Ste-Gen., p. 16°.) P. Paris, honoreur.

Comme ainsi soit que icelle vie face estre leurs consors et compaignons leurs deprians et honnoreurs qui Pensevent. (*De vita Christi*, Richel. 181, p. 3°.)

O chimero perverse !
N'en pouvois tu (pour mettre a la reverse)
Autre choisir, sinon le deceureur
Des Muses, las ! tant parloit honnoreur ?
(*Deplor. sur la Mort de Cl. Marot*, 1554, à la suite des Œuv. de Marot, éd. 1731.)

HONORIFICABILITE, s. f., qualité de ce qui est honorable :

Honorificabilis, honorificabilité. (*Catholicon*, Richel. I, 17881.)

HONORIFIABLE, adj., honorable :

Honorificabilis, honorificables. (*Catholicon*, Richel. I, 17881.)

Celer les secrez du roy est bone chose, mais anonchier ses dres est chose honnoreable. (FOSSETER, *Cron. Mary*, ms. Brux., II, p. 65 r°.)

HONORIFICENCE, on., s. f., action d'honorer; état de celui qui est honoré, honneur :

Tu es l'honoreffence de ton temple. (*Mir. de Notre Dame*, t. IV, p. 180, A. T.)

Honoreffencia, honorificence. (*Gl. gall-lat.*, Richel. I, 7684.)

Honorificencia, honorificence. (*Voc. lat-fr.*, 1487.)

De l'honoreffence de Dieu. (J. GERSON, *L'Aiguillon d'anour*, p. 98 r°, éd. 1488.)

O Vierge intemeure, tu es la leesse d'Israell, l'honoreffence du peuple de Dieu. (FOSSETER, *Cron. Mary*, ms. Brux., II, p. 65 v°.)

Il estoit mys en orgueil pour son honoreffence, par quoy Dieu Fa Bagelle. (*Viollet des Hist. romaines*, c. LVII, Bibl. etc.)

Honorableté, honoreffence. (*Trium ling. Dict.*, 1604.)

HONORIFICENTISSIME, adj., très honorable :

Celle mort leur est honoreffentissime. (FOSSETER, *Cron. Mary*, ms. Brux., I, p. 37 r°.)

HONORIFIER, v. a., honorer :

Adonc ont tout ce que il demandent por honorerifer la feste de lor ydres. (*Voy. de Marc Pol*, c. LXXV, Roux.)

Honorifico, honorifier. (*Gloss. de Salins*.)

Honorifie le par dessus tous les roys de la terre. (DU TILLET, *Rec. des Roys de Fr.*, p. 270, éd. 1618.)

HONORIFIQUEMENT, adv., honorablement :

Joseph d'Arimatee qui honoreffiquement oyxist et ensevelist le corps de Jhesus. (*Mer des hyst.*, t. I, p. 764, éd. 1488.)

HONOUART, voir HANOUART.

HONOURAGE, voir HONORAGE.

HONT, voir OND.

HONTABLE, adj., honteux :

Les maux qui sont si perilleux a faire et si tres hontables. (G. DE CHARNY, *Liv. de Cheval*, ms. Brux. 11124, p. 144 v°.)

Hontable se dit encore dans le Berry :

Vous pensez que ce serait hontable pour moi d'epouser le fils de mon metayer. (G. SANO, *Etudes*, II, IX.)

HONTAGE, hontaje, hantaje, hontaje, hontaje, ontaje, s. m., affront, deshonneur, opprobre, action honteuse :

Mielz voellil murir que hantaje n'atoigent.
(*Roll.*, 1091, Gautier.)

De grant hontaje sa mouc desendu.
(*Rime.*, Ogier, 13020, Barrois.)

S'il puet estre avoiz, n'ait des membres hantaje.
(*Chron. ascend. des ducs de Norm.*, II, Andresen.)

Se me nerveoi pourquoi me faites t-à hantaje,
Car onques en moi n'ot folie ne outrage.
(AUDREY LE BASTARD, *Argentine*, Bartsch, *Rom. et past.*, I, 59, 31.)

Que puis la (la femme) traitoit a putage,
A nauravistie ne a hontaje.

Qu'en le fesist mourir a houte.
(*Atis*, ms. St-Petersbourg, p. 24.)

Se je vous fail je fais hantaje.
(*Id.*, p. 6°.)

La gent Lambert furent grains et marris
Por le hontaje c'ou fesoit Auhers.
(*Librey le Bourgois*, p. 83, Tarbé.)

Car tant il desir mariage
Que jo n'ai puis volu hontaje.
(*Partou.*, 10239, Crapetet.)

Sacies bien qu'il a en pensé
A faire vous aicha hontaje.
(*Atre perill*, Richel. 2168, p. 30°.)

Arreers vous maarai a duel et a ontaje.
(*Simon de Poaille*, Richel. 368, p. 145°.)

S'il n'a a hontaje.
(*Blancand.*, 143, Michelant.)

Fanz hontajes, tantes leides
De vos garceus demieunt !
(*Vie de S. Alexi*, 720, Rom. VIII.)

Fere a gentil femme hontaje.
(*Un Cheval. e sa dame*, ms. Camb., Corps 30, p. 94, P. Meyer.)

Se vos lor aves fait hontaje
Amueles lor par vostro homage.
(*Darmars le Gallois*, 3609, Steugel.)

Et sou cors livrer a hontaje.
(*Rose*, ms. Corsiui, p. 39°.)

Si ore ne me venge Putifares mis sires
De cest hantaje doue ne sui je que dire.
(*Bible*, Richel. 302, p. 6°.)

Aus oz retournent les messages
Qui des enuiez et des hontajes
Et des torfaiz qu'aucuns avoient
Voie de p'oz trouver ne peuent.
(*Gierar, Roy. Iga.*, 2013, W. et D.)

Quant cuera est si malvais qu'il pert sou heritage
Li corps a deservi de mourir a hontaje.
(*Gierar de Rossillon*, 647, Mignard.)

S'en va vers Cumberland ouf tout sou borage
La terre pur destraire, al pople ceer hontaje.
(*Chron. de P. de Langtoft*, ap. F. Michel, *Chr. angl.-n.*, I, 137.)

Mais plusieurs foiz je la repuis
De vilonie et de hontaje.

(*Un Mir. de N.-D.*, de l'Empereur du Romme, *Th. fr. ou m. d.*, p. 112.)

Car brisé a son mariage
Et sou corps a mis a hontaje.
(*Id.*, p. 388.)

Je ay deservi paine et hontaje.
(*La Passion Notre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 115.)

Pour quoy ils firent mors honteusement,

et leur lignage a *hontaige*, et femmes et enfans uns a pouvrete. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1432, Michand.)

Je ve es aussi qu'avez le cuer marry
De veoir ainsi vostre pauvre mary
A *hontaige* maintenant d'un chascun.
(*Deporation de Robt. Epist.* a sa nye de Vernon.
Poës. fr. des xv^e et xvi^e s., V, 217.)

— Dire *hontaige*, dire des choses offensantes, injurieuses :

Il dire au Dieux blame et *hontaige*.

(J. Le FEVRE, *la Vieille*, l. I, v. 1363, Cocheris.)

Hontaige, pour honte, s'est conservé dans le Poitou. On y dit : Avoir, ou faire *hontaige*, pour avoir honte, ou faire honte à quelqu'un.

HONTAGIER, — ger, verbe.

— Act., outrager, violer :

Et en *just* maintes fois *hontagiez* et batus. (*Vita Patr.*, ms. Chartres 371, f. 82 v.)

Aroit il point voulu razer

Et quelque deesse *hontager* ?

(J. A. Du BAI, *Devis des Dieux*, III, éd. 1573.)

Par toy le soldat inhumain,

Usant de violente main,

Hontage la pucelle entiere.

(*Id.*, *Poës.*, l. VII, Lemerre, II, 313.)

— Réfl., se déshonorer :

Fille fort se doit *hontager*

A mesdire de sa compaignie.

(*Le Journal des Filles à marier*, Poës. fr. des xv^e et xvi^e s., II, 22.)

HONTE, adj., déshonorant, déshonoré :

La honte paine, en tout travail

Vestir sera si de robe honte.

(*Œuvre. Nostre Seigneur*, *Jub.*, *Myst.*, II, 325.)

HONTEABLE, adj., qui rend honteux ?

Il aulse court, non *honteable*,

Del-cetible, non deliteuse.

(*Œuvre. Deschamps*, *Poës.*, I, 173, A. T.)

HONTER, verbe.

— Act., déshonorer, couvrir de honte :

Ardes juraï que cil *avait honte* la fille
le roi. (*Li Amitez de Ami et Amie*, *Nouv.*,
fr. du XIII^e s., p. 59.)

Du chevalier qui pour le pechie de sa femme fut *honte* quant elle luy ferma la bouche. (*Sep. Say*, p. 82, G. Paris.)

— Réfl., avoir honte :

Il eulz se prent fort a *honte* :

Son seigneur regarder n'osa,

P'ar ce que li aulse issa.

(*Œuvre. Godefroy*, *Barb.*, *Poët.*, de *Champ. ont.*
a Fr. I, p. 109.)

suïsse rom., Fribourg, se *honte*, avoir honte.

HONTEUSE, s. f., désigne une sorte de hûche de mauvaise qualité :

Depuis la Saint-Remy jusques aux brandons, il ont touz ensemble chascune septuaine .XXI. fazot de hûche cingquaine appelée *honteuse*. (*Cart. de St Ladre*, n. 30 v., Hopt. de Meaux.)

Audit Meun., Guy qui print par un .IX. moodes de hûches et .i. v. de *honteuse*, pour ce .ix. l. .v. s. (1332, *Compte d'Odart de Angny*, Arch. Kk 33, f. 165 r.)

HONTIER, voir HONTOIER.

HONTIR, *hontir* (se), v. réfl., avoir honte, répugner :

Et c'est tres grant folie de faire feste de ce dont uns sages se *hontiroit*. (*Li Ars d'Amour*, I, 297, Petit.)

Ensy soy *hontiroit* com Basins enragie
(*Œuv. prs Paris*, *Geste de Liege*, 17692, Scheler, *Gloss. philol.*)

N' s' t' *hontis* tu estudier en la viellesse ?
(*Fossetier*, *Cron. Mar.*, ms. Brux., II, f. 206 r.)

O p'naissans Mirmilons, ne vous *hontissiez*
vous fuyr devant femmes ! (*Id.*, *ib.*, I, f. 240 r.)

Et pensa qu'ilz se *hontiroient*
De faire a son filz desplaisir.
(*GREEN*, *Myst. de la Pass.*, Ar. 6131, f. 140 v.)

L'ung et l'autre estoient nuiz, ascavoir
Adam et Eve, et ne se *hontissioient* pas.
(*LE FEVRE D'EST.*, *Bible*, Gen., II, éd. 1534.)

1. HONTOIER, — oier, — oyer, — ter, verbe.

— Act., outrager :

Mi anemi confandu soient

Qui n'araine quierent et *hontoient*.

(*Œuv. Psalms*, lxxv, p. 307, Michel.)

Te fera rougir, *hontogra* toi. (XIV^e s.,
Darmesteter, *Glosses et glossaires hébreux-français*, 1878, p. 30.)

Que ne reste il chetif, pour *hontoyer* na race,

Sinoq que ne cacher, et du vilain licol

De mes honreles mains hâs estrainde mon col !

(*Traic. de Gaspard de Colligni*.)

— Réfl., avoir honte :

Li .xv. Feubement si s'en vont *hontoient*.

(*Les Leds*, ms. Montp., f. 156 v.)

Voirement il n'erent pas vestit de nuie
corporeel vesture, ne nient autrement ne se
hontioient il en lor natures a regarder
com nos ne hontoions de noz viaires.
(*ST GREG.*, *Sapientia*, p. 293, Foerster.)

Clemenas a regarder

Le prist, .i. pou se *hontoia*

Qu'en si fait point trouvé fa.

(*ADAMT.*, *Cleom.*, Ars. 3142, f. 135.)

Lors k'il est ou la chambre entrer

ou il ait les damps traces,

l'ontes sont contre lui levées.

Por ce ke nol virent piega.

Ains cele ne c'en *hontia*

Que toute premiere ne soit

Lors ke leus entrer le voit.

(*Œuv. de Boët.*, *Poës.*, Richel. 24301, p. 546.)

Il la mercia en plourant et soy *hontoyant*.

(*Est. de Apollon*, ms. Chartres 411, f. 52 r.)

Et elle qui n'en a mestier

De prendre se doit *hontoyer*.

(*JACO.*, *Œuv.*, *Art d'Am.*, ms. Bressle, Kort., 2193.)

Celui advance

Qui sret beu demener son gien,

Fl cil qui n' a pas a son ven,

Se *hontoye* pour nel voir.

(*J. Le FEVRE*, *la Vieille*, l. I, v. 1338, Cocheris.)

Il quant Charles Fay, formet se *hontoya*.

(*Œuv. de Guescl.*, 6058, Charrier.)

Cils qui veulent menzior on boire ou
faire aucune autre œuvre ne s'en *hontioient*
point. (*ŒVART DE CONTE*, *Probl. d'Artist.*,
Richel. 210, f. 96 v.)

Quant Huez entendy le come a cors chier,

Du parler qu'elle dist se prist a *hontoyer*.

(*Œuv. Capt.*, 2807, A. P.)

J'ai repris a mes despens

Ce de quoi je me *hontoye*.

(*FROISS.*, *Poës.*, II, 3, 82, Scheler.)

Si se *hontoya* un petit, et puis s'escura.

(*Id.*, *Chron.*, III, 290, Luce, ms. Rome.)

Incontient qu'ilz orent pechié ilz se
hontioient l'un de l'autre. (*Traict. de Sa-
tem.*, ms. Genève 465, f. 40 r.)

Il ne se *hontia* point de aler gesir et
dormir avec une des acelles de sa court.
(*Givart de Rossillon*, ms. de Beanne, éd. L.
de Montille, p. 444.)

Non pas le devoir et le sacrifice seule-
ment ont ilz en mespris, mais se *hontioient*
de vestir l'abit et de garder l'estat de leur
profession. (*AL. CHARTIER*, *l'Espérance*,
p. 305, éd. 1617.)

Le chevalier a la rose se *hontoya* le
hontoye de ce que Norgal luy demourra
si longuement en vertu. (*Perceforest*, vol. V,
ch. 7, éd. 1328.)

Quand la pucelle eul entendy les pa-
rolles de Utran, elle se *hontoya* un petit,
puis baissa le menton. (*Id.*, vol. VI, ch. 27.)

Le roi revenu a son second penser
commença de se *hontoyer*, estimant avoir
fait nu pas de clerz, du s'estre de ceste
façon deuis a l'endroit de son conestable.
(*PASU*, *Rech.*, VI, 10.)

— Neutr., rougir de honte :

Ce que en *hontoyant*, elle accorda. (*DU
FALL*, *Cont. d'Eutr.*, xv, Bibl. elz.)

— Infin. pris subst. :

Dont est che *hontiers* n hontes, et se li
peurs est de chose vilaine... dont est ce
vergouge. (*Li Ars d'Amour*, I, 324, Petit.)

Ce verbe était encore usité au commen-
cement du dix-septième siècle :

Tu as bafoué et *hontoyé* devant le
monde, mal à propos, non comme innocet.
(*MOYET*, *Parallele*, Rouen 1632.)

2. HONTOIER, s. m., celui qui outrage,

qui fait honte :

Les dessusdis chevaliers, ravissables,
comme *hontoyers*, ou lianiers, a cas civil, le
rauembrentor souvent Aloxandre, et non
pas le vaillant Charlemaigne, David, ou
Josue, desquelz on ne list point fore lar-
gesse on prodigialité. (*MAIZ.*, *Song. du viel
pel.*, III, 57, Ars. 2683.)

HONTOIER, voir HONTOIER.

HONTOR, *ontor*, s. l. f., honte :

Chose qui lor tart a *hontor*.

(*Rom. de Thobes*, Richel. 60, f. 145.)

N'i remaint nus hom de valor

Ne face a lui veoir *s'ontor*.

(*Parton.*, 4313, Crapelet.)

HONTRIR, voir HONTRIR.

HONORANCE, voir HONORANCE.

HONOREMENT, voir HONOREMENT.

HONORIR, v. a., honorer :

Par coi vieigent tut li home del homage

K'il volent *honorer* par tant lur seigneurage.

(*Œuv.*, 428, Michel.)

HONYEMANT, voir ONYEMANT.

HOOFMAN, voir HOOFMAN.

HOOLE, VOIR HEULLE.

HOOST, VOIR OST.

HOPL, VOIR GOUPL.

HOPPE, houppé, s. f., bière tout particulièrement houblonnée :

Plusieurs Liegeois lassoient les koutes, *hoppes* et chervois, et en bevoient tant qu'ils s'y corroyent sus l'un l'autre. (J. DE STAYELOT, *Chron.*, p. 595, Borgnet.)

Je say brasser, fourir une aïre,
Venir, haterre *hoppes*, goudille
Et haquebel.

(Maistr. *Hambrelia*, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., t. III, 174.)

Cf. HOPPENBIER.

HOPPELLAND, s. m., houppelande :

Hoppelland, supprime. (1464, J. LAGAUDEU, *Cathol.*, éd. Aulfret de Quocqpenereau, Bibl. Quimper.)

HOPPEMENT, s. m., action de pousser :

Poussement, *hoppement*. (*Trium. liny. Dict.*, 1604.)

HOPPERIE, VOIR HUPERIE.

HOQUEBOT, VOIR HOCHÉBOT.

HOQUELEOR, - eur, - eur, hocq, hok, hosq, hoquell, s. m., chicaner, querelleur :

Sicut le *hoqueleor* en taberna. (J. DE ALVERT, *Serm.*, Richel. t. 14961, f^o 142 v^o.)

Fraudulentus lusor et *hosqueleor*. (Id., ib., f^o 200 v^o.)

Soit loiaus hom ou *hokelerres*.

(Rose, *Val. Oit.*, f^o 101^a.) Var. *hokelerres*. (Val. Chr. 1858, f^o 118^a.) *Hoqueleorres*. (Val. Chr. 1522, f^o 88^a, et Corsini, f^o 92^b.) *Hoqueleorres*. (Ed. Méon, v. 13852.)

Li *hokeleur* et jeneur de taules ki d'el ne se chevisent et asseor de deis, et larron, cil sunt dit avacissies. (*Li Ars d'Amour*, l, 412, Petit.)

Autres qui sont *hoqueleurs*, larrons, usuriers, rapineux, parjures, fraitres et mesdisans. (*Lib. du Chêc. de La Tour*, v. XXXVII, Bibl. elz.)

Lequel Alain estoit *hoqueleur*, bateur, brigeux, taiseur. (1364, Arch. JJ 94, pièce 58.)

Cabuseurs, *hoqueleurs* et trompeurs. (1370, Arch. JJ 100, pièce 609.)

Lequel Jehan estoit de tres mauvaïse vie et *hoqueleur* en tenant plusieurs gens en grans proces. (1412, Arch. JJ 466, pièce 377.)

Plusieur de noz enemis, sy comme quopain, paillars et rybbaults, ruffion, hollers, trumans, garsons, merdailles, tricheurs, bareteurs, *hoqueleur*, melius de lor volante malraisonnable, se sont efforcé de entrer en nostre royaume de florheïse. (Pièce du XV^e s., ms. de la Bibl. d'Epinal 189, n^o 59, dans le *Bullet. de la Soc. des anc. lectes*, 1876, p. 105.)

Chacun veult faire le jongleur ;
Chacun veult estre *hoqueleur*.

(Dit de Chascun, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., t. I, 225.)

Chascun veult robe de jongleur ;

Chascun veult estre *hoqueleur*.

(*ib.*, ms. Genève 179⁰ et, Ritter, *Poés. des XIV^e et XV^e s.*, p. 12.)

Bas et moyens Les sages present ;
On n'y connoist nul *hoqueleur*.
(Le *Passé temps d'Onicet*, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., VII, 256.)

Soyez doncques avarecieux,
Trompeurs, bareteurs, convoiteux
Joueurs, hasardeurs, *hoqueleurs*,
C'est la maniere.

(R. Goux, *Livre des loys ravissans*, ch. v, éd 1525.)

HOQUELER, hocqueler, v. a., chicaner, frauder au jeu :

Jehan du Puch dit que c'estoit la coutume des sergens de tensesr et *hoqueleur* les bonnes gens. (1362, Arch. JJ 93, pièce 220.)

Nul ne les doit soutenir en leurs mauvais mestiers ne en leurs vices, et specialement ceulx et celles qui usent de *hoqueleur* les bons et les loiaux gens, comme larrons, murtriers, engigneurs de contens et comme garezaille, ribandaille, trenedaille, mauvais contracteurs. (*Anc. Cout. de Bret.*, f^o 159, ap. Ste-Pal.)

HOQUELERIE, - elerie, hocquelerie, hokelerie, s. f., chicane, querelle, tromperie, filouterie :

Le maistre fu Barat ommes,
De ce ne fu pas mesnommes ;
Son clerc avoit nom Tricherie,
Et son varlet *Hoqueleorie*.

(J. BAYART, *Chm. de Parerit*, à la suite du *Ménagier*, t. II, p. 24, Biblioph. fr.)

Condamnation pour hourrie, tensive, piperie, *hoqueleerie*. (1384, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.) Alias *hokelerie*.

Iceilui Jehan fu arguement contredisant, en disant que c'estoit une *hoqueleerie* ; et ledit Hennequin lui respondi que ce n'estoit qu'esbateament. (1391, Arch. JJ 149, pièce 151.)

Et si tendrez les dis certains

Et les jgeurs sanz debat

De *hoqueleerie* et de harat.

(E. DUCET, *Poés.*, Richel. 810, f^o 374^d.)

Ce n'est qu'une *hoqueleerie*

Et une grande moquerie.

(LEFRANC, *Champ. des Nom.*, Ars. 3121, f^o 104^b.)

Fait par *hoqueleeries* ou par pilleries. *Girard de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Monthil, p. 235.)

Hoqueleerie, harat, vont en concelle

Et tricherie saisit, pieut, happe et pille.

(Le *Chastreau de labour*, éd 1499.)

Finallement, ils ont tant fait par leur *hoqueleerie* et arrogance... (*Trad. de la Cosmog. de Munster*, t. 102, éd. 1556.)

Houlerie fait son personnage dans le *Mystère du Bien-adviseé et du Mal-adviseé* avec Rebillion, Folle, Oysance, *Hoqueleerie*. (PARFAICT, *Hist. du Th. franc.*, t. II, p. 114.)

HOQUELEUX, adj., querelleur, chicaner :

Les autres plaideurs, harselleurs,
Cavilleux, *hoqueleurs*, bromilleurs.

(EUG. DAVERNAI, *Livre de la Beauberte*, f^o 58^a, éd. 1597.)

Le Duchat cite ce proverbe du patois messin : « quand on devient patvre on devient *hoqueleur* ; c'est-à-dire chicaner, jusqu'à faire des incidens sur toutes choses, jusqu'à s'accrocher à tout, jusqu'à

trouver partout des hamicroches. » Pic., *hoqueleur*, celui qui triche au jeu, querelleur.

Cf. HOQUELEOR.

HOQUEMELLE, hocq, s. f., coup, secousses :

De plain eslais le va ferir
Emmy le pis souz la manelle,
Il lui donna tele *hoquemelle*
Ne fist l'autre hacie manne
Et li pieua d'aïer, veut
Feust tiré d'une male aventure.

(*Mebusie*, 4540, Michel.)

Et s'il est nul qui en grumelle,
Qu'on luy donat tel *hoquemelle*,
Qu'il y saiche bien assuer,
Si qu'il mette un mois à saner.

(E. DUCHEMPS, *Poés.*, Richel. 810, f^o 408.)

Haron, ce mourdreur ne prenez,
Il ne vous demourra couillon,
Hastart avoultre, on esprouvez
Que je say faire ainsi d'autre.
Les rufiens, faulx hongron ;
Vous arez ceste *hoquemelle*
Et vous rarez de moy ce don,
Vieille ribaude et maquerelle.

(*Id.*, *ib.*, f^o 330^a.)

L'exposant dist a icellui Garell que antresloz avoit il en une *hoquemelle*, qu'il se gardast l'en avoir une autre. (1413, Arch. JJ 167, pièce 283.)

HOQUEREL, s. m., piège :

E se vos ne le volez failir

Nes le prendroz al *hoquerel*.

(BEX., *D. de Norm.*, t. I, 15633, var., Michel.)

Se Dame Dex ne suit,

Bien n'as or au *hoquerel* prise

Celui qui ne m'aimme ne prise,

Me feras amer mangre m'aise.

(*Cher. au lyon*, 6748, Holland.)

1. **HOQUET, hocquet, occquet, houquet, s. m., a signifié d'abord secousse en général, puis en particulier la contraction du diaphragme avec secousse brusque ; d'où les acceptions suivantes que l'usage n'a pas conservées.**

— Phrase harmonique dans laquelle une ou plusieurs parties étaient interrompues ou interrompues par des silences :

Chantez lui les guentes baces (les oiseaux),
Si font maint son et maint *hoquet*.

(G. MACR., *Poés.*, Richel. 9221, f^o 614.)

Et leur comande travailler

Pour moy nider a conseiller

A faire dis et chansonnettes

Pleins d'onneur et d'amourettes,

Double *hoques* et plusieurs liss,

Notes, rondans et vielis,

Qu'on chaimme chausons balades,

Complaintes, balades entées,

A l'onneur et a la broge

De toutes dames sans broge.

(*Id.*, *ib.*, *ib.*, *ib.*, p. 7, Tarbé.)

Adonc on buy fait son service,

Car tous ensemble corant prise,

Si y a telle melodie,

En faisant *ocquet* par maistrise.

(GUY DE LA BROSSE, *des beduis*, ms., f^o 103 v^o, ap. Ste-Pal.)

Car ce qu'il a dit toutes boucles,

Et ne sont que paroles sourdes,

Que cheus doivent chanter motetz,

Ne qu'ilz sachent faire *ocquet*.

(*Id.*, *ib.*, f^o 133 v^o.)

fers en boquet,
 Clos de murs, fermant un boquet,
 En chantant à nouveau boquet,
 Malin joueur
Orn. Trév. p. Chans. Est. et Rom. xxvii.
Bibl. etc.

— Terme de jurisprudence, objection, difficulté, chicane :

Rénonça... à toutes autres defenses, barres et *hoques* par quoi la tenour de ceste lettre pourroit estre empeechie ou retardie. (1312, *Lett. du vic. de Fat.*, Jumiez, Arch. S.-Inf.)

Rénonchant... à toutes exceptions, barres, defenses, dilations, *hoquez* et cavillations. (Vend. au. Purif. 1323, *Ch. du bail. de Colant.*, Aulnay, Arch. Calv.)

Au cas ou leur dit paiement ne seroit accompli, non contrestant frivoles, cavillations, *hoques*, baras, appellations, et toutes faites quelles que elles soient. (1334, Arch. JJ 9, f° 34 r°.)

Toutes fuites, cavillations, *hoquez*, allegations, et frivoles arrières mises. (1346, Arch. JJ 76, f° 1 v°.)

Si eux se complainent de ceux qui se sont entrepris des impositions au temps passé ou d'aucuns nos officiers, faites leur sommerement et de plain oster touz *houqueze*, fuites et cavillations. (1354, *Ord.*, II, 558.)

On fait de .iiii. causes nile
 I scriptes tres de grant argent,
 Oques ne fut tant de *hoques*
 Qu'il y a, et finalement
 Oques ne y tant de procès
 E. Descart, *Poés.*, Richel. 810, f° 326 v°.

— Par extension, dans la langue générale, difficulté :

H. Hay en sa part, qui est nas gros *hoques*.
Orn. Trév. Paris, Gede de Liege, II, 11758.
Scheher Gloss. philol.

— Loc., à *hoquets*, par intermittence, à plusieurs reprises :

Aussi plaident à diverses fois et à *hoquets*.
Ordonn. sur la jurid. du grand conseil, juill. 1539.)

— Coup de pointe :

D'unz cent destrier erison bien se monta
 Pour recevoir et donner des *hoques*.

(E. DE BEAUVAT, *Le Pas de la Bergiere*, 829. Capulet.)

— Coup sous le menton :

Joulli Perrinet fist un petit *hoquet* de sa main
 Au menton dudit Symon en lui levant
 Haut son menton par un cop seulement. (1385, Arch. JJ 127, pièce 76.)

— Piège, surprise :

Il n'a nile bon avantage
 A qui il fierent le visage.
 Ainz est vilment pris au *hoquet*.
 G. Gréart, *Rev. lign.*, 18679, W. et D.
 Devant incantation surdient...
 A tout ses pens Breze Floquet
 Et grande compaignie qui vint
 Pour ceber la ville du *hoquet*.
 MATHIEU, *Vie de C.*, VII, f° 89 v°, éd. 1493.)

2. HOQUET. *hoquet*, *hoket*, *houquet*, *houquet*, s. m., crochet, houlette, bâton de berger, bélier :

On a defendu que uns meueans entre dedens les murs, fut sous le nuit saint

Martin et le jour del quaremel prenant et le jour de bon devennes, et s'il i entrent, li waite de le vile les houtent et sakent et berchent de *hokes* de fer et leur fachent anui assés. (1270, *Reg. aux bars*, n° 257, Arch. mun. St-Omer.)

Sainte Marie debonere !
 Coa vos par estes anioins !
 Mont fetes or le pitons,
 Fet eil qui le prent a *hoquet* :
 Gardez as pans de voés) roquet
 Se vos troverez nile chose.
 (Dit des anees, 112, Gast. Raymond. *Romania*, t. VII, p. 216.)

Un baston a bergier appellé *hoquet*. (1404, Arch. JJ 158, f° 490 v°.)

Adam Michiel, pasteur, de son *hoquet* on baston a bergier, et le suppliant de son *hoquet* a pique. (1410, Arch. JJ 165, pièce 25.)

Grans cops de houles, de *hoques*
 Fierent en lieulle bataille.
 (Pastoralet, ms. Brvux., f° 33 r°.)

Puis en riant a dame Foiz
 Dist Floquet adieu trop de foiz,
 Et dame Foiz sus son *hoquet*
 Dist quatre fois adieu Floquet.
 (Ib., f° 8 r°.)

Un *hoquet* a queminée. (1498, *Compt. faits p. la ville d'Abber.*, Richel. I. 12016, p. 130.)

Trois *hoquets* pour pendre le revers du grant hostel. (Compl. de 1499, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Un *hoquet* pour attacher aux murailles. (Ib.)

Hoquet ; m. The hockeoke. (Cotgr., éd. 1611.)

3. HOQUET, *hoquet*, s. m., grand manteau à capuchon, tombant jusqu'aux talons :

N'onblez rochet ne *hoquet*.
 Et amenez vostre assemblee.
 N. DE LA CRESNAYE, *Condann. de Banquet*, p. 359, Jacob.)

HOQUETAT, s. m., dimin. de *hoquet*, représenté par un nom propre :

Huguenot le *Hoquetat*. (1387-88, *Compl. des annivres*, de S. Pierre, Arch. Aube G 1656, f° 214 r°.)

HOQUETEMENT, *hoquettement*, *hoctement*, s. m., secousse, action de seconer :

Je ne say quel dyable ce sont,
 Escur, il gement don bocher,
 Trestant est arbre font tonner
 Par leur meschoant *hoquetement*.
 La Dame à la tourne, Richel. 12562, f° 33 r°.)

— *Hoquet* :

Ce neantmoins advient par accident
 Qu'aucunest is par un fait evident
 Bonne tristesse aneume nulle
 En appaisant par sa subtilité
 Hoquetement et hameur superflue
 Dont l'estomach prend sa repene.
 (L'UNSSAY, *Traicté des pass. de l'ame*, Verard.)

— Mouvement saccadé :

Par le *hoctement* de chant qui empesche l'entendement des paroles, nous entendons les mouvements et les desordonnances de propre volenté. (*Mélanges dévots*, Richel. 1957.)

HOQUETIER, *hoketer*, *hoquetier*, verbe.

— Acl., seconer :
 Qui li veist son grant poil *hoketer*
 Et baillier, ai vent recercher
 Et puis ses cornes envoi monter.
 (G. d'Haunstone, Richel. 25516, f° 29 r°.)

Quand le suppliant ne trouvoit point l'huiz ouvert il faisoit tant en le *hoquetant* et sourdant qui li ouvroit. (1410, Arch. JJ 163, pièce 286.)

Du coupeau de la teste du roy Eternel se repandoyent cheveux divins, et en *hoquetant* la teste fait trembler le grand ciel. (J. Le Blox, *Val. Max.*, f° 141 r°, éd. 1579.)

— Neutr., frapper avec des mouvements saccadés :

Seriaz *hoquetent* : heraz orient,
 (GUAR, *Rev. lign.*, 19622, W. et D.)

Jeelle jeune fille oy gens qui *hoquetoiert* a Puis du jardin. (1408, Arch. JJ 162, pièce 252.)

— Chanter un *hoquet* :

Quant il *hoquetent*
 Plus tost elapetent
 Que frestel
 Li damoiseil.
 (ADAM DE LA HALLE, *Chans.*, ms. Montp. H 196, f° 280 v°.)

— Avoir le *hoquet* :

A celle fin que le *hoquet* ne laisse
 On que plus tost de *hoquetier* li cesse.
 (L'UNSSAY, *Traicté des pass. de l'ame*, Verard.)

Quand les corbeaux se delatent et font voix comme en *hoquetant*, et continuel quelque temps, c'est presage de vent s venir. (BELON, *Nat. des oys.*, 6, 1, éd. 1558.)

— *Hoqueté*, part. passé et adj., interrompu par des silences :

Chansons *hoquetées*. (*Mélanges dévots*, Richel. 937.)

HOQUETERIE, s. f., tromperie :

Si se pert la chevalerie,
 Et demore *hoqueterie*.
 (GODEFROY DE PARIS, *Chron.*, 1779, Bachelon.)

Probablement faute du manuscrit (Richel. 116, f° 68^v) pour *hoquelerie*.

HOQUETEUR, - leur, *hoqueteur*, *hocketour*, s. m., peut-être abus de la rime pour *hoqueteur*, trompeur :

De larrons, de chapeleours,
 De heraus, de *hoquetours*.
 (G. DE CORCEY, *Mir.*, ms. Soiss., f° 184.)

Les formes *hoqueteur*, *hocketour*, fournies par Roquefort, sont probablement des variantes du même texte.

HOOR, voir HOOT.

HORAPRIME, voir ORPRIMES.

HORBE, s. f., cercle :

Li uns estoit grans et parfous,
 Et li espinois tous reons...
 Tant a la herbe avironnee
 K'il a ne s'ont trouvee.
 (De S. Jehan Poulte, Richel. 1353, f° 426^v.)

Enmi liu de cele lande avoit une horbe
 Etmbres et i avoit une fontaine qui fu la tres plus merveilleuse chose. (*Rom. de Kanor*, Richel. 4446, f° 34 v°.)

Dont s'asissent tout .iiii. li uns dejouste

l'autre tout en une herbe. (Kassidor., ms. Turin, f° 179 r°.)

HORCEL, voir **ORCEL**.

HORCHE, voir **ORCE**.

HORCZON, voir **HORSON**.

HORD, voir **HORT**.

HORDAGEUR, voir **HAUDRAGEUR**.

HORDEAT, s. m., orgeat :

Hordeat, barley water; drink made of barley. (Cotgr., éd. 1611.)

HORDEIS, voir **HOURDEIS**.

HORDELYR, v. n., courir :

Tantôt *hordeley* par sa mesoua
Qu'à son lit s'en est revenue
Tremblant comme feuille meue.
(Du Chevalier à la corbeille, 240, Montaignon et
Rynaud, *Fabli.*, II, 191.) Ms. *horldy*.
Cf. **HORDOLLER**.

HORDENELLE, voir **ORDINAL**.

HORDER, voir **HOURDER**.

HORDIÉ, parl. passé, possédé :

Mais, puis que ne me recongustes
Et que d'ourenai *hordié* fustes,
La guerre vous a court tenue,
Par q'on p'avez estes devenue.
(CASTELL., *le Conve de Basle*, I, 47, vers.)

HORDIST, voir **HOURDIR**.

HORDIS, voir **HOURDEIS**.

HORDOLLER, v. n., courir :

Ouques vache qui san taons
Ne vi plus galoper par saut
Que Galetrot *hordollé* et saut.
(*Dame qui conchia le prestre*, ms. Berné 351,
f° 84 r°.)
Cf. **HORDELYR**.

1. HORE, voir **HEURE**.

2. HORE, voir **ORE**.

HOREE, voir **OREE**.

HOREL, voir **HOREL**.

HORENDROIT, voir **ORENDROIT**.

HORER, voir **ORER**.

HORES, voir **ORES**.

HORETE, voir **HEURETE**.

HOREUL, s. m., collier de cheval :

Epifa, colaria equorum, gallice *horcaus*,
colicet hame de cheval. (J. DE GARL., ms.
fruges 546, ap. Scheler, *Lex.*, p. 60.)
P.-é. faute pour *gohoreul*, syn. inconnu
de *gohelut*.

HORIER, voir **HOLIER**.

1. HORION, s. m., nom d'une maladie
qui régna au commencement du x^v^e
siècle :

Un mauvais erc corumpu chut sur le
monde, qui plus de cent mil personnes a
oris mit en tel estat, qu'il perdirent le
oïre et le mengier.... et avoient tres forte

lievye deux ou trois foys le jour... on per-
doit tout le pouvoir de son corps... l'aut
estoit grevez ceulx qui de ce mal estoient
attains ; et dura bien sans cesser trois sep-
maines ou plus, et commença a bon esciel
a l'entree du mois de mars ou dit au (1414),
et le nommoit on le fac ou le *horion*....
on avoit la toux si fort et la rume et l'en-
rouement que on ne chantoit qui rien fut
de hautes messes a Paris. (*Journal d'un
bourgeois de Paris*, p. 49, Turcy.)

Norm., Cotentin, Bessin, arr. de Mor-
tagne et de Bayeux, *horion*, gros rhume,
épidémie.

2. HORION, s. m., un coup de vin :

Je ne scay que faire de boire
Un *horion* : c'est le plus seur.
(*Pathetica*, Test., p. 185, Jacob.)
Donnez moy a boire ung *horion*.
(*Id.*, p. 194.)

HORIS, s. m., sorte de monnaie :
Targes et *horis*, autrement appelez
gros de Bretagne. (1180, Arch. JJ 207,
p. 225.)

HORLOGEUR, voir **ORLOGEUR**.

HORLOGEUX, voir **ORLOGEUX**.

HORMAIS, adv., désormais :

Il y avoit plus d'ordre d'appaiser ceste
sedition, qui *hormais* estoit irremediable.
(AYOT, *Vies*, Sylla, éd. 1565.)

C'est quelque grosse pierre qui foule et
consomme la substance de mes roignons,
et ma vie, que je vuide peu a peu, non
sans quelque naturelle douleur, comme
un excrement *hormais* superflu et empes-
chant. (MONT., *Ess.*, I, III, c. 13, p. 215, éd.
1565.)

HORMISSIION, s. f., pèlerinage ?

Il ne fut lors ne procession ne *hormis-
sion*, intercession ne devotion qui peussit
ployer leurs coraiges a pitié ne a miseri-
corde. (J. MOLINET, *Chron.*, t. IV, p. 316,
Burchon.)

HORNE, s. f., rebellion :

La tierce (manière) est de les mestre a
la *horne*, dicte rebellion, exil du royaume,
de laquelle s'ensuit confiscation de tous
leurs biens meubles, pour faulte dudit
paiement. (11 janv. 1559, *Etat et Constit.*
du royaume d'Escosse, Négoc. sous Fr. II,
p. 224.)

Et pour l'intelligence de l'article *horne*,
dicte rebellion, est a noter que si aucun
demeure en icelle an et jour, toutes ses
terres sont confiscées pour ce es mains
du roy la vie durant dudit rebelle. (*Id.*,
p. 228.)

HORNEBOIS, s. m. ?

Anciens fossés, *hornebois* et ahons
sont reputés pour bornes et assens entre
heritages circonvoisins. (*Coast de Tour-
nay*, ms. appartenant a M. Bocequillot,
p. 38.)

On ne peut fossoyer a trois pieds pres
d'une bonne, *hornebois* ou ahons. (*Id.*)

HORNEL, voir **ORNEL**.

HORNESQUE, adj. f., exprime l'idée de
dure, impitoyable :

Mors! vers tous les si *hornesque*,
Caseus le hot, caseus l'es-kive.
(*Vers de le mort*, Richel. 375, f° 335 r°)

P.-é. pourrait-on lire : si fort *eshice*,
Cf. **ESCHIF**.

HORPENE, adj., détérioré :

Toutes chaires qui seroient trouvoes
malvaisées et *horpenees*. (1534, Arch.
Mearble B 419, f° 114.)

HORPIL, voir **GORPIL**.

HORQUEE, s. f., sorte de navire :

Ledit admiral doit avoir de tous vais-
seaux appartenans a la guerre, comme
galees et *horques* et balleniers et autres.
(*Traité des offices des hévarts*, ap. Jal, II,
255.)

Cf. **HULQUE**.

HORRAILLE, s. f., partie d'une charrie :

Le suppliant trouva une *horraille* de
charrie, de laquelle il frappa sur le dit
Perrin. (1392, Arch. JJ 143, pièce 62.)

HORRENDE, adj., horrible :

Qui chose est horrible et *horrende*
De baptizer une charoigne.
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pèlerinages*, f° 61^d, impr.
Instut.)

Après la subjection *horrende* de si
nolles citez.. (*Les Passages d'outremer*,
f° 156 v°.)

La chose a esté trouvee tant *horrende* et
impye qu'il n'y a homme qui n'en soit
scandalisé. (*Négoc. de la France dans le
Lee.*, I, l. p. 516, Doc. inéd.)

HORREUX, adj., qui doit faire horreur :

Encor est ceste delectation *horreuse*,
c'est a dire de-honneur et emyense
aux bons. (GUESAË, *Politiq.*, 2^e p., f° 107^v,
éd. 1489.)

HORRIBILITÉ, voir **HORRIBLETÉ**.

HORRIBLETE, *horribilité*, *orr.*, *or.*, s. f.,
chose horrible, qui fait horreur, qui ré-
pugne :

D'estrance *orribleté* se paioe
E d'ovre mortel e honteuse.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 34923, Michel.)

L'*orribleté* qu'ele avoit faite.
(G. DE COISSA, *Mir.*, ms. Soiss., f° 114^d.)

Il et les dens noires yans
Que le vis et leuzans et grans.
Pleins erit de grant *horribleté*.
(J. LE MARC, *Mir. de N. D.*, ms. Chartres,
f° 154^v.)

Quant il plus i pensoit et il regardoit
les *orribleté* et les pechiez que l'en faisoit
en cest monde. (*Arthur*, Richel. 337, f° 250^v.)

Sa charz fu vilaine
Et de toute *orribleté* plaine.
(*Du Cheval de Post*, Romv., p. 113.)

Qui les granz *orribleté* font,
Les pechiez e les felonies.
(*Joies Nostre Dame*, Richel. 19325, f° 91.)

Tu n'as pas redoutees les batenues ne
les *orribleté* des bermez ne de la chartre.
(*Vies et mart. des beaur. vierges*, Maz. 368,
f° 278^v.)

La grant *horribleté* de ce desert. (*Vies
des Hermit.*, ms. Lyon 773, f° 3 r°.)

Aucun ne vulent mie souffrir incision
en ceste cure por l'*orribleté* dou fer.
(BUCY DE LONG BORG, *Cyrgurie*, ms. de
Salis, f° 75^v.)

l'horribilité dont il. (*Ch. de 1307, Roisin, ms. Lille 266, p. 379.*)

Qui lors veist mettroz en ordonnance et courir sus Sarrazins et jeter canons et trait d'arbalostres, c'estoit moult grant horribilité a veoir. (D'ANNAS, *Mem. gr.*, p. 195, Bibl. etc.)

Mas enfis se parti par grand horribilité. (*Ch. de Rousselin, 1891, Charrière.*)

La postolence et l'horribilité qui courroient sus les gentils hommes. (FROISS., *Chron.*, V, 324, Lucie, ms. Amiens, p. 110.)

Pur la horribilité de ses plusours traismes. (*Stat. de Henri VI, an IX, impr. goth., Bibl. Louvre.*)

Vivre est delitable, mourir, horribilité extreme. (G. CASTELLAN, *Exp. sur verité mal prise*, VI, 352, Kersyn.)

Har! quel forsen, quelle rage, Quel horribilité! J'enrage. (GREEN, *Mist. de la Poes.*, 618, G. Paris.)

Combien que l'horribilité de temps pluvieux et ventoux fusist mal convenable a ce faire. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. LXXVIII, Buchon.)

Pour monstrer la grant enormité et delectabilité et horribilité du pechie. (*Le Trezor de l'ame*, f° 11 r°, éd. 1494.)

HORRIBITÉ, s. f. horreur, frayeur : Horribitas, horridité, paour. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

HORS, *ors*, *huers*, adv., à l'extérieur :

Dont il devisal sevrer et tranchier Et de lor ceurs et de lor cors Les pechiez et ciler les ors.

(GUY, *Best.*, 712, P. Meyer, Romania, I, 435.)

Etre huers, 1220. *Stat. de l'hôpital de St Julien de Cambrai*, Taillier, *Rec. d'act. des XII^e et XIII^e s. en langue wall.*

Dont issi uns des habitans huers aussi que pour parfaire aucune oeuvre. (*De saint Brandaïne le moine*, Jub., p. 93.)

De telles gens ne vous servir.

Mettez les hors, si en avez. (*Forcé de Gallerne*, Anc. Th. fr., I, 370.)

Si le dur set un penser me des le,

Scal-laïnement un misse me console,

A non esprit donnant tant de plaisir,

Qu'elle met hors souhain tout desplaisir.

(CHAMIS DE SAINT-EMARTE, *Epistre à son pere.*)

— **Hors de**, en dehors de :

En droit huers droit. (1318, Arch. JJ 55, f° 219 v°.)

Les montons de Polydromes le borone evelyge emportant hors la caverne l'yves et ses compaignons. (BAR., IV, 8, éd. 1552.)

Ce sera donc maintenant a chacun de vous d'en dire, s'il luy plaist, fort librement son advis, afin qu'après les avoir bien digerez, hors toute passion, nous nous puissions remez a celui qui sera trouvez le meillor. (DU VILLARS, *Mém.*, II, an 1551, Michoud.)

— **Hors de** :

neveu d'un homme qui huers de la femme. (*Stat. de Rouen*, 19700, Boit.)

Le p... de l'... hors des liers tirant. (*Id.*, 21126.)

Plus des traits hors de souli huers de le nef. S. Brandaïne, Jub., p. 94.)

Ne rest mie t'a hors de plait. (*Grand. Bible*, 2213, Wolfart.)

Li mesins pot metre en se deffense qu'il est hors de le loy moindaine. (BEAUM., *Cout. de Beauv.*, LXIII, 10, Benguot.)

Ke il issent huers de no regne. (*Charte du roi d'Angl.*, Arch. mun. Douai, cart. L, f° 46.)

Estant devent huers d'age et de saison amoureux d'elle. (AMYOT, *Vies*, Alex, le Gr., éd. 1565.)

Se laisser emporter hors de mesure a la douleur. (Id., *Consol. d'Apollon.*)

Chloé s'en alla vilement appeler un bouvier de la aupres, pour lui aider a le mettre hors de celle fosse. (Id., *Daphn. et Chloé*, I.)

Quand la liberté seroit entierement perdue, et toute hors du moude. (LA BOÉT., *Serr. vol.*, Feugère.)

Les François ne faisons jamais rien qu'a la haste, hors de temps et avec triple despenche. (DU VILLARS, *Mém.*, V, an 1554, Michoud.)

D'Escosse retourné je fus mis hors de page. (ROSSAN, *Eleg.*, 20, Bibl. etc.)

Le comp que je recey.

M'eloinant de ses yeux, me met si hors de moy, Que ma langue ne peut former une parole. (DESROUET, *Diane*, I, LXXVII, Bibl. gaul.)

Il est bien plus raisonnable de mesler les choses graves avec les moins serieuses en une mesme suite de discours, et les faire rencontrer en un mesme sujet de fable ou d'histoire, que de joindre hors d'œuvre des satyres avec des tragedies. (FR. OGIER, *préf. de Tyr et Sid.*, Anc. Th. fr.)

— **Tout hors**, totalement, entièrement :

Et ne furent pas adont tout hors payet en deniers appareilles. (FROISS., *Chron.*, II, 186, Kerv.)

Et li aucun qui tout engeles estoient et tout hors mouillit faisoient grans feux pour lui ressuier et rescauffer. (Id., *ib.*, IX, 38.)

Et le roy print le banap et le mist en sa bouche, et beut tout hors. (*Percefl.*, II, 27, éd. 1528.)

HORSAIN, adj. et s., forain, étranger :

Celui qui jugera les horsains et les estrangers. (LA BOÉ., *Harmon.*, p. 342, éd. 1578.)

Et encore au XVIII^e s. :

Tous marchands horsains ou forains pourroient vendre leurs marchandises pendant trois jours. (1694, *Stat. des mereyers, cieviers, épiciers et drog. de la ville d'Am.*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, III, 124.)

Par une confusion inexplicable, on appelle à Cherbourg horzain, celui qui habite dans la ville : c'est un horzain.

HORSBANU, v. a., bannir :

Il le peut faire et doit horsbanir dou royaume. (*Establ. de S. Louis*, II, XVI, p. 388, var., Viollet.)

HORSBOURG, s. m., faubourg :

Item que les maisons des horsboorts soient abatues. (1355, *Pr. de l'Ést. de Nimes*, II, 169.)

HORSBOULE, s. f., élargissement de prison :

J'ais quelque chose au moins pour mes amys. En me redoutant par une horsboule La Liberté laquelle m'as ostée. (1525, C. MAROT, *X. Épil. à Monsieur Bochar*, p. 142, G. 1596.)

HORS-CLOS, adj., chassé :

Othon qui ainsi se vist horselos de la cité de Coustance s'en retourna droit a la ville de Brisace. (*Grand. Cron. de France*, des gestes le roy Philippe Dieudonné, III, 2, P. Paris.)

HORS DE SENS, s. composé, insensé :

Dont deviegne juy aussi fais Que fu li hors du sens ennuit!

(A. DE LA HALLE, *li Jus Adon*, Consemaeker, p. 339.)

— Folie :

La maladic qui a non hors du sens. (*Chron. des rois de France*, ms. Berne 607, f° 604.)

HORSJETIER, voir HORSJETIER.

HORSJETIER, - jeter, - jecter, v. a. jeter dehors :

Car ilz scavoient que la plus grant partie des bannis n'estoient pas horsjetez du pays pour avoir enfreint les loix, mais par la mauvolité des seigneurs du pays. (BOCCACE, *des Nobles malheureux*, IV, 10, f° 92 v°, éd. 1515.)

Les horsjetail d'enviru Pyrenien. (NOGUEIN, *Hist. Tolos.*, p. 82, éd. 1556.)

Un jour les assieges bannirent de leur chateau les femmes qui étoient dedans, les metant a la fureur de l'eepe des ennemis, contraints de ce faire pour cause de la rareté des vivres nécessaires a la garnison et pour la defence de la forteresse, estimans que quand elle seroit dehors d'aujourd'hui la faim si mordante entr'eux : toutefois ces horsjetez n'eurent aucun dam des Monfortiens. (Id., *ib.*, p. 305.)

HORSON, *hourson*, *horczon*, s. m., partie de l'armure :

Et vendoit le beuff et la vache

Pour querir coarsiers et chevaux.

Horsens et jacques touz nouveaux.

(GULL. DE ST ANNE, *Libre du bon Jehan*, 2851, Charrière.) Lobineau, *horczons*.

Item un camaï de fer, d'acier et de leton... garny de barriere de fer... dessus attaché adint bacinet et camaï, et gary de cuir cousu o fil, courroies et mailles de fer, d'acier ou de leton, tenant et attaché adint bacinet et aux vertevelles de lieux, en l'estat et par la maniere que meilleur me semblera et qu'il appartient, et cousu et attaché avec le hourson dessusdit o courroye de cuir ou de soye et tresses de chanvre, avec les plates ou haubergeon ou a l'un d'eux. (1386, *Procez et duel de Beaumant*, ap. Lobin., II, 374.)

Garni ledit bacinet, lié, tenant et attaché avec un hourson d'estoffes de bourre de soye, de coton. (*Lett. de 1396*, *ib.*, II, 674.)

HORSPOUR, s. m., prononcé :

Les droits et salaires des procureurs et autres, servant a l'administration de justice, ne se pourront demander six mois apres l'horsport de la sentence. (*Cout. de Boulton*, IX, 7, *Nouv. Cout. gén.*, II, 852.)

HORSPIUS, prép., hormis, excepté, outre :

Une acre de terre q'est semé de furement prent .iiii. acres horspris les terres qui sont semées chescun an. (*Tr. d'Econom. rur. du XIII^e s.*, c. 17, Lacour.)

Vendre et acheter en grose et per percelles a qui et de qui qui lour pleist, foreyn et deuzain, horspris les ennemyes nostre seigneur le roy. (*Stat. de Richard II*, au II, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Si voet auxi le roy mesmes absteynre de donner aucun tilt licence durantes les guerres horspris a cardinal de Naples ou a autre especial personne a qui le roy soit par especial tenus. (*Id.*, au VII.)

Et il avoit trois cent de grosses niefs, horspris farcestes et galeyés. (*Chron. de Lond.*, p. 91, Auger.)

1. HORT, *ort*, *hord*, *hor*, *or*, s. m., jardin, verger, clos :

Li camp erent covert de mors,
Et li vergé et tait li ors.

(Beux., *Troies*, Richel. 375, p. 93.)

Fud encuy en un hort de sun palais e en le hort Ozam. (*Rois*, p. 421, Ler. de Léney.)

La cites fu asise par t. marli matin ;
Pris sunt dusc'a la porte li ort et li gardin.

(*Roan. d'Alex.*, t. 62^e, Michelant.)

Il n'a sous ciel arbre tant chier,

Bous, plantoine, n'alier,

Este nute, ne loins figiers,

Peschiers, ne periers, ne noiers.

N'autre chier arbre qui fruit port,

Dont il n'aït assez en cel ort.

(*Floire et Blanchefl.*, t. 1^{er} vers., 1761, du Mérid.)

Les fontaines qui sont es ors

Lur vent toir par sun effors

Et de l'aige douce sevrer,

Que il n'y puissent habiter.

(*Etecle et Polin.*, Richel. 375, t. 50^e.)

Ses hunes fist es ors repandre

Desous les oliviers foellus.

(*Id.*, t. 52^e.)

Daus Vor Saint Abraun.

(*Ch. d'Ant.*, P. Paris.)

Por coi venez en sun hor herbergier.

(*Agolant*, 1227, Bekker.)

Ego Landricus Joffre l'ort que esu cumprei de Elias Gaeli au l'entremet de sun uxore, post ma mort lo de sancto Petro. (*Carl. du chap. d'Angoulême*, t. 42^e v^e.)

Li pré e les terres, et li ort. (1230, *Hist. de la mais. de Chastelgny*, Pr., p. 127.)

Oh Port qui est par darrere. (Fév. 1225, Arch. M.-et-L., Fontev. La Roch., fen. 3, sac 14.)

O la vigne et o lo hort qui sont entor la dite maison. (*Ch. de 1274*, Fontaine-le-Comte, Arch. Vienne.)

Un ort horis.

(*La Vasson*, s. Venise, Romv., p. 24.)

Une piece de ort ou verger a Niouil. (1385, *Terr. de la Trinité*, t. 120, Arch. Vienne.)

Un pré appelé l'hord Miguard contenant deux journaux. (1586, *Arx et dénombre. de Beaupuy*, Sangé, Arch. Vienne.)

2. HORT, voir ORD.

3. HORT, voir HORT.

HORTAGE, *ortlage*, s. m., jardinage, légumes et produits quelconques du jardinage :

Cedo... unum mansum exceptis tribus denariis de ortage... Cedo quatuor denarios de ortage. 1031-1059, *Carl. de Beauclerc*, p. 173, Deloche.)

HORTAILLES, *ort.*, s. f. pl., les diverses productions d'un jardin :

... Oeufs a nombre, et beurre a poids, hortailles, legums, et autres choses requises et necessaires ausdits passans et repassans. (*Ordonn. de Fr. 1^{er} relat. de la nouvre. et le legem. des voyag.*, 21 nov. 1519.)

Qui avoyent prius et emporté les hortailles des jardins. (BUGNON, *Loix abrog.*, p. 623, éd. 1574.)

— Outils de jardinage :

Hortailles, all kind of gardening utensiles. (COTTEAUX, éd. 1611.)

HORTALESSIE, *ortalesie*, s. f., toutes espèces de plantes potagères :

Hortalesies, *ortalesies*. (1543, *Stat. Montisrey*, p. 238, ap. Duc., *Hortalia*.)

HORTALICE, s. f., herbe de jardin :

Ou se vendent a present... les herbes pour mettre au pot, et toute autre sorte d'hortalice nécessaire pour la journalière dépense du pere de famille. (NOGUIER, *Hist. Tolos.*, p. 376, éd. 1556.)

HORTATEUR, s. m., celui qui exhorte : *Hortateur*, oris, *hortateur*, ammonesteur. (Voc. *lat.-fr.*, 1487.)

Il y en avoit qui l'appelloyent (A. C.) *hortateur* a mal. (CALV., *Instil.*, Prél., éd. 1561.)

HORTATIF, adj., qui sert à exhorter : *Hortatifs*, *hortatifs*. (Gloss. *lat.-fr.*, Richel. I, 1767.)

Hortatif, exhorting. (COTTEAUX, éd. 1611.)

HORTEL, - *al. ort*, jardin :

Li queus les fist ausdeus boier,
En a. *ortel* les fist couchier.

(Wistasse *le Mané*, 637, Michel.)

L'abaie doit estre ensi assee que totes les choses dont en aura mestier soient dedenz l'abaie, si com li aive, li molins, li ortels, li fort. (*Riute S. Benoît*, Richel. 24960, p. 45 v^e.)

Gloyes et hortaux le long des murs. (1433, Pérourne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Au plur., les diverses productions d'un jardin potager :

Rendre leht courtil bien abanet et courtillet souffisement de port, d'oignons, d'olette et autres ortaux. (1372, *Beg. du Chap. de S. J. de Jertus*, Arch. MM 29, t. 46^e r^e.)

Oignons, olettes et autres hortaux. (1377, Arch. MM 30, t. 78 r^e.)

HORTELAGE, *ortelage*, *ortillage*, *hortelage*, *hortalage*, - *aige*, s. m., plante potagère, légume, toutes les productions d'un jardin potager :

Por la deime de formages paieront de vint fromages un fromage, et por la deime de fruis, c'ed de tous les ortelages, de ce qu'ils venderoient paieront la droite deime, c'est a dire Fonzeme denier. (1277, *Seul. arbr.*, Moreau 201, t. 6 v^e, Richel.)

Chertaines dismes tant de fains, de

fruis, de ortillages. (*Cart. noir de Corb.*, Richel. I, 17758, t. 141 r^e.)

El se doit li censiens *ortillage* dudit courtil par maintenir, et si doit toutes les vignes d'iceli gardin entretenir. (1379, *Bail du grant gardin des malades*, Arch. mun. Douai.)

Il y a un censier qui demeure en une povre maisonnette que on y a refait, et laboure les jardins pour faire *ortelage*. (*Pièce de 1384*, Arch. adm. de la ville de Reims, III, 572, Doc. inéd.)

Ces herbes la sont lonces d'estre fort saines entre les autres hortelages. (AMYOT, *Trad. de Publ.*, Ouv. mor., le *Banq. des Sept Sages*, XLVIII, éd. 1819.)

Hortelages, herbs, fruits, roots, garden stuff; things growing in orchards or gardens. (COTTEAUX, éd. 1611.)

Ce mot n'était pas encore tout à fait tombé au XVII^e s. :

Hortelage, est un terme assez barbare et assez grossier pour signifier tout ce qu'il y a de plantes, legumes et herbes potagères dans un jardin potager, il n'est plus gueres en usage ce parmy quelques provinciaux. (LA QUINTE, *Jard.*, I, 103.)

Carré... en hortelage c'est à scavoir en salades, verdures, artichaux, fraises. (*Id.*, *ib.*, I, 204.)

HORTELLERIE, *ortel.*, s. f., grand jardin, grand verger :

Se il manquist de Perle de ceste ortellerie
Ne deust estre sains et loz toras a vie.

(*Les Chevais*, Richel. 12558, t. 143^e.)

HORTELOU, *ortelou*, s. m., petit jardin ; est représenté par un nom de lieu ancien :

Prior de Ortelou. (2 juil. 1225, St-Pierre, Arch. Aube, liasse G 2889.)

Aujourd'hui *Ortillon*, Aube, arr. d'Arcis-sur-Aube.

HORTILLER, *ort.*, v. a., cultiver un jardin, cultiver en général :

Car chescuns emprat le mestier
De faus planter et ortiller.

(R. LE PEIT, *Faupey*, Richel. 3711.)

HORTOLAGE, voir HORTELAGE.

HORTOLAIN, *ortolain*, *ortholou*, *hortolain*, *ortellain*, *ortolain*, s. m., jardinier en général, et en particulier maraicher, qui cultive, qui fait valoir un jardin, un marais, un terroir ou Fon fait venir des légumes, des herbes :

Li bon ortellain, a ce que non perisse la plante qui nouvellement est plantée, la va drechant. (MIME, *Est. de la Norm.*, III, 15, Champollion.)

Log *ortholou* auxi, ou jardinier, ne peut pas bien traire les mauvaises erbes d'entre les bonnes, sans arracher de bonnes avec de mauvaises. (*L'Arbre des Buis*, ms., t. 62 v^e, ap. Ste-Val.)

Sa charge (du vray pasteur) est de pourveoir a ce que riens ne leur faille (aux bestes), et labourer pour ce qu'il ne doit jamais estre oyeux, et *hortolain*, car il doit discerner le bon plantage arriere du mauvais. (LE MAIRE, *Illustr.*, I, 22, éd. 1548.)

Quatre oliviers qu'ay fait arracher par

Jortolain de ceans. (1578. St-Groux, Arch. Vieune.)

Ce sont manves des jardins, qui ont esté ainsi acoustrez par l'indigence et culture des *Jortolains*. (DR FEXER, *Hoscoride*, II, 114, éd. 1605.)

Un seigneur de par le monde, qui ne seay, conta sa femme, dont il estoit jaloux, a une sienne cousine, fille pourtant, pour luy servir de surveillante: ce qu'elle fit tres bien, encore que de son costé elle redinst mortie du naturel du chien de *Jortolan*, d'autant qu'il ne mange jamais des choux du jardin de son maistre, et si n'en veut laisser manger aux autres. (BRANT., *Dam. yll.*, 4, Buchon.)

— Fémin., *hortolaine*, *ortolaine* :

Sa mere avoit nom *Ortolaine*, c'est a dire en francoys cortilliere. (*Vie Ste Clere*, ms. Lyon 970, f° 1 r°.)

Noms propres, *Hortholan*, *Ortolan*.

HORTOLAN, voir **HORTOLAIN**.

HORTAIRE, v. a., tirer hors :

Laquelle femme icellui Adam avoit hortaït et emmené. (1550, Arch. JJ 184, pièce 46.)

HORTELAGE, voir **HORTELAGE**.

HORTLAIN, - an, *ort*, adj., de jardin :

Des endives l'une est *ortulane*, c'est a dire qui croist es jardins. (*Jard. de santé*, I, 169, impr. la Minerve.)

Les herbes *ortulanes* et de jardins. (*Id.*, I, 172.)

Saffren *ortulain* ou de jardins. (*Id.*, p. 449.)

Cf. **HORTOLAIRE**.

HORTLAIRE, *ort*, adj., de jardin :

Lactice domestique et *ortulaire*. (*Jard. de santé*, I, 210, impr. la Minerve.)

Cf. **HORTLAIN**.

1. **HOS**, voir **HOS 1**

2. **HOS**, voir **HEUS**.

HOSANIER, *osannier*, *ozannier*, adj., d'*hosanna*; *croix hosanière*, la croix au pied de laquelle on chante *Hosanna* le dimanche des Rameaux :

La croixelle en tomba pres la croix *osanière*. (HAYN, *le Quart terre*, ch. XII, éd. 1552.)

Croix *ozanière* du cimetiere de Niueil. (TRENTE, Niueil, ch. 2, art. 3, n° 16, Arch. Vieune.)

Elle s'alla rendre a la croix *hosanière* du cimetiere S. Mevent. (D'ACBIGNÉ, *Foenset*, III, 7, Bibl. élz.)

HOSANNE, *oz*, s. f., hûis :

Cont-taux plantez en boys faillyz, espines, *ozannes*, hûis. (1574. S. Benoît, Arch. Vieune.)

Et encore au XVII^e s. :

Rameaux d'ozanne banniz par le sacristain aux religieux de Montberneuf pour aller en procession a S. Germain le dimanche des Rameaux. (1623, *Trois et detours du sacristain de Montberneuf*, Arch. Vieune.)

Poïlou, *hosane*, hûis-bûit.

HOSCHE, voir **OSCHE**.

HOSCHEGE, voir **OSCHAGE**.

HOSCHÉ, *oschié*, *osché*, *hocé*, *oiché*, adj., entaillé, cirrêché :

Ci ont tante grant lance fraite

E tante espée *osché* et fraite

E tante bruipe *oschielle*.

(BAX., *D. de Norm.*, II, 2365, Michel.)

Fraint e *oschié* sans brand d'acier.

(*Id.*, *ib.*, II, 9686.)

Oschee e fraite esteit espée.

(*Id.*, *ib.*, II, 22188.)

Les estriers de la sebe s'est li bras atiechiez. Et tint en son poing destre le branc qu'est *oschiez*. (ROUEN, *d'Alr.*, Richel. 368, p° 88.)

Il tint en son poig destre le branc qui fa *hocies*. (*Id.*, p° 67, Michelant.)

Quant alastes me espée traide,

E quant vns le aviez a sichee,

Si la trovastes *oschoe*.

(TRISTAN, t. II, p. 110, Michel.)

Son brand ert *oschoz*.

(HARBERT, *Foïq. de Gand*, Richel. 778, p° 170.)

Ses branz fa *oschies*.

(*Id.*, *ib.*, p. 33, Tarbé.)

Tient son brand nu et *oschié* et sauglant.

(*Id.*, *ib.*, Richel. 255 (8, p° 11 r°).)

Les lances brixiees, et les espes *hoschiees* et taintes de sanc. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2155, p° 218 v°.)

Ains ert si fors festours de .ii. renencenciez. C'on veist en poi d'ore lor branz loarbis *oichies*. (VANS DU PION, Richel. 1554, p° 121 r°.)

C'on veist en poi d'ore lor branz loarbis *oschies*. (*Id.*, Richel. 24365, p° 189 v°.)

NORM., *hochier*, ebrêcher.

HOSCHER, *ochier*, *eschier*, v. a., compter, p. e. compter en faisant une entaille dans un morceau de bois :

Et avant qu'il moille les escuelles, il les doit *eschier* et compter en la presence de l'un des keus ou des aideurs, et faire requellir par ses valles les escuelles a l'uis de la saie. Et les escuelles qui auront esté *osches* et comptes ne doivent pas estre rompues. (Poullemain. (1316. *Orden de l'ost. le roy*, Arch. JJ 37, p° 52 v°.)

Et avant que le saussier moille les escuelles il les doit *hoschier* et compter en la presence d'un des keus. (*Id.*, p° 62 r°.)

Il les doit *ochier* et compter. (*Id.*, p° 80 v°.)

HOSE, voir **HEUSE**.

HOSEBAUNDE, s. m., homme marié :

Fouke demora den jours ylep, e pus prist conge de l'evêsqe, e l'essa sa femme ylep, e revint al boys a ces compaignons, e lur conta quant'il avoit fait. Il ly eschayverent e rierent, e le apererent *hosebaunde* ; e ly demanderent ou il amerret la bele dame, le quei al chabest ou a la boys. (*Faulques Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 63.)

Cf. **HOSBOURNE**.

HOSER, voir **HOUSER**.

HOSHELE, s. f., lieu ou l'on fait et vend des hottes :

Ke tout machelcier ne vendent char ailleurs ke en le hale devant le *hoserie*.

(1280. *Req. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 433, Giry.)

Cf. **HEUSE**.

HOSMAN, voir **HOVEMAN**.

HOSPHAN, *hosphan*, s. m. ?

Pour .iiii. sienes keviles de fier et pour .ii. *hosphan* mis a chiel anuel. .iiii. s. (1302. *Un compte de Weury*, Soc. des Ant. de Morinie, 117^e liv., ann. 1881.)

Pour .iiii. *hosphan*, .vi. *oches*, .iiii. fiers d'aisils et plusieurs autres memes choses pour les beniaus. (*Compt. de 1370*, Arch. mun. Valenciennes.)

HOSPICE, - *pièze*, s. m., gîte :

Se la n'est monstier nu glise
On li prendoit le mot *hospièze*.
(MIR. de N. Eloi, p. 45, Feigné.)

Suivant Guérard, *Polyptique d'Irminon*, p. 627, l'hospice différait du *manse*, 1^{er} en ce que sa possession était révocable et temporaire, tandis que le *manse* était toujours héréditaire; et 2^e en ce que ses charges étaient variables et arbitraires, tandis que les *manse*s étaient soumis à des lois communes et constantes formant le *droit de la terre* ou de la *cour*.

HOSPITABLE, adj., hospitalier :

Peuple *hospitalable*, au de l'étranger.
(LUVAY, *Alce*, IV, III.)

HOSPITACION, s. f., logis :

La demene des diz freres et seurs et *hospitacion*s des povvres. (1375, Arch. K 51, pièce 11.)

HOSPITAL, adj., hospitalier :

Pur faire *hospital* (e) s'almoignes et auters overaignes de charité. (*Stat. d'Edouard III*, an XXV, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Celuy la est importun et impertinent, recompensat une carresse *hospital* d'une importunité facheuse. (AMYOT, *Prop. de table*, VII, VI, éd. 1819.)

Jupiter *hospital*, protecteur des estranzers pelerins, et suppliauts. (*Id.*, *Theog. et Cosm.*, ch. v, éd. 1559.)

Le char traisset courant,

Marierant

Après de l'hospital ombre,

Phit a ceax qui sont lassez.

(JOSSEPH DE BELLÉ, *Vers Iyriques*, Ode III, éd. 1573.)

Maladerie *hospital*. (LA PORTE, *Épith.*, éd. 1571.)

Peuple issu de Brutus, cest perfide et brutale,
Qui des troubles d'antruy ton repos établis,
Et mesprisant nos bras sa nous mesme affoiblis,
Voles sans respect la franchise *hospital*.
(DE PONS, *Stance sur la mort de Marie Stuart*.)

HOSPITALEMENT, - *allement*, adv., comme un hôte :

Et commanderent plus *hospitalément* que hostiblement, et plus debonnairement que amencement. (BEUSURE, *T. Liv.*, III, Ste-Gen., p. 1085.)

Il entrerent par nocturne silence, et furent reçu chascun a tres grant lessce et moult *hospitalément*. (*Id.*, *ib.*, p° 272.)

Hospitalément, hospitalier. (*Gloss. gall-lat.*, Richel. I, 7681.)

Parlerent a eulx (aux habitants de Tuscule) plus *hospitalment* que ennemyement. (*Prem. Vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, t. 1034, éd. 1530.)

HOSPITALER, v. a., recevoir dans un hôpital :

Pauvres la *hospitaler*. (G. BORGHER, *Secres*, IV, 273, Roybet.)

Hospitaler, la receive into an hospital. (COTGR., éd. 1611.)

HOSPITALIERE, - *ellerie*, s. f., hôpital : Cenodoria, *hospitalerie* ou asmonerie. (*Gloss. de Salins*.)

HOSPITALET, s. m., petit hôpital : Estant a mi chemin de la montaigne, entre la Ferriere et la plaine de l'Hospitallet. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, t. IX, f. 298 r. éd. 1569.)

L'*Hospitalet*, localité dans le Larzac.

HOSPITALIER, - *allier*, - *clier*, *osp.*, *op.*, s. m., chevalier de l'hôpital : Boban d'*hospitaliers*. (*Proc. à la suite des Poel. ov.* 1300, t. IV, Ars.)

— Administrateur d'un hôpital :

N'est loisible a gens d'eglise, marailliers, administrateurs d'eglise, *hospitaliers*, de maladeries, ou autres semblables, d'acheter, prendre et tenir en leurs mains biens ou rentes. (*Cont. de Chautny*, Nouv. Cont. gén., II, 686r.)

— Hermite ?

Dist li rois : Leves vous de chi. Puis que estes *ospitaliers* Vous ares merchi volentiers. (WISTACE *de Manne*, 1888, Michel.)

Wistace en Engleterre ala, Au roi Jehan merchi cria : En forme d'un *ospitalier* As pies le roi s'ala coachier. (ib., 1881.)

Iz ont octroyé a l'*ospitalier* du point de come des fazos du brotel ce que Audrey q'atras verrea ce qu'ilz en porroit cuillir sans domagier le brotel, (22 dec. 1418, *reg. consul. de Lyon*, I, 144, Guigue.)

— Celui qui habite un hôpital :

Je luy demandy qui il estoit, il me dist n'il estoit l'*ospitalier* de Marin... et qu'il estoit pauvre homme, reduit a cest hospital de Marin. (MONTLUC, *Comm.*, t. IV, f. 233 r., éd. 1592.)

Suisse rom., Fribourg, *hospitalier*, administrateur des biens de l'hôpital.

HOSPITALITE, - *ei*, *osp.*, *op.*, s. f., hôpital :

Por tenir iqui *opitalité*. (1244, *Hist. de lauz*, II, 145.)

Biens que nos avons assigné a cel hospital por l'*ospitalité* maint'nir. (Avr. 206, Remir, hop. de Marl., Arch. Vosges.)

Les almoignes sustretz, les *hospitalitez* priz, les esglises et appartenances deschez. (1313, *Lett. d'Ed. III*, Avesb., p. 112.)

Que les *hospitalitez* soient mainteneues a places accoustumees. (1435, *Est. de S. J. Jér.*, Arch. II-Gar., f. 46r.)

— Aumône :

Les calligraphes les plus connus de la I. du siecle, avec Henri du Trévaux et Jean de Carvanai, sont les deux Flamel, milbert de Metz, leur contemporain,

distingue Flamel le jeune, écrivain du duc de Berri, et a Flamel l'aîné, qui faisait tant d'aumosnes et *hospitalités*. (*Hist. litt. de la France*, XXIV, 720.)

HOSPITELERIE, voir HOSPITALIERE.

HOSPITELER, *osp.*, v. a., loger :

Ancor veil je qe vos sachois Qu tost verrais la clareté Ou valeuros sont *ospitalerz*. (*Hercule et Philéménis*, Richel. 821, f. 8r.)

HOSPITEL, voir HOSTEL.

HOSPELELEUR, voir HOQUELEOR.

HOSSAIER, v. a., ramoner :

Pour *hossaier* 6 cheminees. (1408-9, *Compt. de l'H-D. d'Orlé.*, exp. comm. dom., Hôp. gén. Orl.)

Cl. HOUSSER.

HOSSER, voir HOUSSER.

HOSSEURE, voir HOUSSEURE.

HOST, voir OST.

HOSTADE, voir OSTADE.

HOSTAGE, - *aige*, *houstage*, *ostage*, s. m., gîte, logement, demeure :

Et laisser lor grans iretages Pour aler en autri *ostages*. (MOESK., *Chron.*, 21333, Reiff.)

HONORS a BRIS en son chef son *ostage*. (GILL. DE BRISSEVILLE, Scheler, *Trouv.*, b., p. 115.)

Si i tenrons *hostage* et i demorrans. (1287, *Lett. de Godef. de Brab.*, Arch. de l'Etat à Gand, 438.)

Tenir *houstage* en la ville dou Mans. (Ch. de 1311, Arch. Sarthe.)

Tenir *ostage* en nostre ville. (Ch. de 1315 et de 1316, ib.)

La meson de Bourgies, et les appartenances et les *hostages*. (1326, Arch. JJ 61, f. 245 v°.)

Es *hostages* de ladite ville. (ib.)

Ne peut chaloir que corps endure Qui doit tourner a porreure, N'e qui torment n'e quel malage Parle pane de son *ostage*. (De Ste Gae, ms. Avranches, f. 17v°.)

— Redevance due pour la location d'une maison :

Se le rendirent (la maison) a *ostage* a tous jors a Richart et a Liegart se feme. (Chirog. de mars 1218, Arch. mun. S.-Quant., t. 24, n° 4.)

Cele maison q'il vendirent sus Adam de Corceles et Adain se feme XX. s. chascun an d'*ostage* a tous jors. (Chirog. de 1226, Arch. mun. S.-Quant., t. 24.)

... Ains sont si tres aaise

En lor petit mariage

Ke poi en aient lor grieveit

A paier lor *ostages*.

(Dou vrai Chiment d'am., Richel. 1753, f. 513 v°.)

La *ostage* s'on doit a le. (1272, Arch. mun. S.-Quant., t. 42, n° 2.)

Comme Adam des Mesins, prevoz de Saint Quentin pour le roy et on non du roy no seigneur, eust fait erier en vente et a recroys ou a don d'*ostage* a touz jors le meson qui fu Danle... et delenz les dites errees sus ne fu fait trait avoir qui

bedle meson vauisist acheter ne metre a offre, for que Richars li Anglois, gendalliers, pour lui et pour sa fame, li queus requist le meson a avoir et a *hostage*, et sur che li diz prevoz ait donné et otoié a *hostage*, werpi et clamé quite auid Richart le devant dite meson. (1308, Arch. JJ 40, f. 11 r°.)

Et se paieront encore chascun an a touz jors les autres *hostages* que ledite mesons doit a lui et as personnes qui s'ensuivent. (ib.)

Se chius qui tient hyretage d'autrai a *ostage* ou hyretage qui serens doie a autrai, le haist waste et se ne paist mie l'*ostage* qu'il en douit et despaisies ne soit mie, ains soit en lui que li justies et li eskievieui qui cel hyretage justicene le puissent semorre, chius qui li *hostages* sera porra requerre au teneur et as jures apres l'an et le jour que chius l'ara laissé waste ou estahier qu'il le mettent en tenure de chel hyretage. (1320, *Cop. des Chart. des Rois de Franche*, Arch. mun. S.-Quantin, p. 33.)

Il li convient paier au clamant les *hostages* et les arriereages dont on li avroist defailli. (ib., p. 34.)

Pour l'chef mise a le escoppe et rabatne de la *ostage* de le St Jean. (Compt. de 1363, Arch. mun. Valenciennes.)

— Redevance en général :

Ains, se ainsy est q'au l'emble, Hont soit il qui les *hostages* De quy nous sommes tous en gages A l'elste ja paiera ! (Passion Notre Seigneur, Jub., Myst., II, 270.)

HOSTAGEMENT, *ostagement*, s. m., convention relative aux otages :

E hora est asseur par bon *hostagement* K'il mes vers son seignars se tendra lieument. (HORA, 1747, Michel.)

Que la dite contesse et li sien soient quite de l'*ostagement* de les cinquante libr. (1285, Arch. P 1366, pièce 1489.)

Se autre chose endementrieres n'estoit ordonné et acorde par lesdiz roys de France et d'Engleterre quant il seront ensemble, et se ledit Philippe proponoit durant ladite souffrance des choses qui il doit pronuncier entrelesdiz roys de France et d'Engleterre ledit prison, *ostages* retourneront selon la forme de l'*ostagement* es prisons ou es estoit devant. (1299, *Traté*, dupuy CCXIV, 3, Richel.)

Les ballia doivent jurer de faire les *hostagements* bien et loiaument selonc la condition des prisons, et les prisonis qui sont *ostagiez* demorent ou point ou il sont durant la trieve. (1308, Arch. JJ 42, f. 110 v°.)

Que des ores il obeissent au roy nostre seigneur ou a son commandement contre touz a la garde et a la senté de la ville et aus contraires faire des defaillanz et rebelles a ladite foiz tant comme ledit *ostagement* durra. (1313, *Lett. de Robert, Cte de Flandres*, Arch. JJ 53, f. 19 r°.)

Que se le roy nostre sire d'aucun de cel troiz articles, pour lesquels compfir ledit *ostagement* sont donnez, bailloit aucun delay *ostage* nostre requesle ou nostre assentement, pour les cas ou il le ferroit il ne devroit pas lesdiz *ostagements* retenir. (ib.)

Nous cest *ostagement* et ceste seurté avons promis et prometons encore en bone loy a tenir entierement et lieument. (ib., f. 20 r°.)

Uctayons que en cas que li diex trois chastiaux avec leurs jurisdiccions, drois et appartenances seroient forains ou commis ouïdit dauphin par lelit *hostagement*, ou a faire de nuyel par autre *hostagement*, ledit dauphin et les siens les puissent tenir et posséder paisiblement. (1325, Arch. JJ 64, f. 53 v.)

HOS-AGERIE, ostagerie, s. f., qualité d'otage :

Et envoies douze bourgeois de la ville en *ostagerie*. (Froiss., Chron., III, 58, Luce.)

Se les seigneurs de France ne voulsissent (venir) en *ostagerie*. (Ib., ib., Richel. 2641, f. 223 r.)

Et envoierent de la ville de Bruges a Gand .xv. c. bourgeois pour la demourer en terme de *ostagerie*. (Ib., ib., Richel. 2644, f. 213 v°.)

Et nüss avoit fait le sire de Concy et tous les nobles de France, qui a Londres tenoient *ostagerie* pour la redemption qui faite avoit esté du roy Jean de France. (Ib., ib., l. IV, c. 43, Buchon.)

1. HOSTAGIER, - ger, ost., ostagier, houstaigier, estagier, v. a., loger, bien recevoir, donner l'hospitalité à :

Que cil qui l'ostagera

Molt mei, de li le conoistrain...

Bien sai, se me conoistrez.

Que maintenant m'ostageriez. (Renart, 2403, Méon.)

— Promettre en donnant gage et caution :

Par la i je devrai ester.

Cens vouldra bien que m'aseurent

Qu'il m'ostage et qu'il me jurent

Fai a tenir e a perdre.

E a fors ostages iure.

(Bas, D. de Norm., II, 1683, Michel.)

Le marcliel et toutes les covenees devant dites au jon *ostaget* et en covent a faire tenir en pais a celui dehan. (Ch. d'avr. 1219, St-Pierre de Lille, Arch. Nord.)

— Donner en otage, retenir en otage :

Tout li prison que nous tenon por ostages, li et li our ostagez sut et le main dou diour et cels qui ne sunt ostagez, nous les ostagerons ainsi en autre fais tout ostei, et s'il en i fait nul qui n'ont estei ostagez n'infraiz, nous les ostagerons resnablement, et se nous lour sospierons, nous les ostagerons a l'eresgat dou diour. (1277, Ch. de l'EE. de Metz, Roisiers, l. 14, Arch. Meurthe.)

Encores que touz presens qui sont pris d'une partie ou d'autre en temps de guerre qui ne sont *hostages*, soient *hostages* au dit des ballis. (1308, Arch. JJ 42, f. 110 v°.)

Avons ordiené que tout li prisonnier qui seroit pris et *hostagez* a present desdites parties tant d'une part comme d'autre, pour raison et occasion de ladite guerre seroient renduz et delivrez tous quietes sanz toute rançon paier. (1332, Arch. JJ 68, f. 6 v°.)

ANKS.

Joseph, ou voutez vous aller ?

Dites vous, vous emporterez

Le cart, par ou li y a non levez,

L'ave vous, cil ou cartez ?

Pour le rendre sur le toiz

De nos vairs, le seroit d'une,

De nos enfans et de nos fame,

Et ave nous y faut nous lier.

Passion Vreite Seigneurs, Anth. Myst., II, 265.)

— Prendre otage d'un inculpé que l'on délivre de prison en attendant le jugement :

Que l'en ne puisse en cas de crime, aller encounter les diz nobles par denunciacion ne par soupçon ne enls jurer ne condampner par enquestes ne ne s'i motent, jacoit ce que la souppcon pourroit estre si grant et si notoire que li souppceonné contre qui la denunciacion seroit faite devroit demourer en l'ostel de son seigneur, et illec demourer une quaranteine, ou deus, ou trois au plus. Et se en ce termine aucun ne l'aprhochoit dou fait il seroit ostagez. (1309, Arch. JJ 41, f. 116 r°.)

2. HOSTAGIER, - ger, houstaigier, ostagier, - gier, ostager, obstagier, estager, s. m., otage, assurance, gage, caution :

Et lui seront les pieges et *estagiers* delivrez. (Gag. de bat., p. 34, Crapelet.)

Le conte daun qui estoit pour le temps *ostagier* en Angleterre. (Froiss., Chron., VI, 76, Luce.)

Tout cil qui devoit estre *ostagier* pour le redemption dou roy de France. (Ib., ib., VI, 51.)

De ce communement bailloient *hostagiers*. (Trahis. de France, p. 166, Chron. belz.)

Aprins fist decoler sur le marchié de Rome .iii. c. Volsques *ostagiers*. (Fossetier, Cron. Mary, ms. Brux. 10510, II, f. 169 v°.)

Denier est la mesure de toutes choses, c'est nostre *hostagier* en adversité et necessité et pour tout ce qui nous est necessaire. (Ib., ib., ms. Brux. 10512, VIII, iv, 25.)

Et laissa le fils Cleves *ostager* pour eux deux. (LA MARCHE, Mémoires, Introd., ch. VI, Michaud.)

Retenir pour *houstaigiers* ses enfans ainsz. (RAB., t. I, c. 50, éd. 1542.)

Philon gentilhomme Thebaïn lui (à Philippe r. de Mac.) avoit fait beaucoup de plaisir dou temps qu'il demoura *ostager* en la ville de Thebes. (AMYOT, Trad. de Plut., Œuv. mor., les Diets notables des anc. roys, XXVII, éd. 1819.)

Aussi fut accordé que jusques a ce que lesdits *hostagiers* seroient rendus a Calais en la puissance du roy d'Angleterre, ne seroit fait delivrance de la dite ville de Tournay. (MART. DU BELLAY, Mémoires, l. I, f. 15 v., éd. 169.)

— Adj. en parlant de chose, donné en otage :

Is s'excoierent lors sur la foi et parole qu'ils auront donnée aux autres, et sur la jalousie des Anglois, qui demoureront cependant nantis des places *ostagères*, et nous n'en rapporterons pour notre argent que des paroles. (Néog. du Prés. Jeannin, p. 126, Michaud.)

Quand on a touché cette grosse corde de la reddition des villes *hostagères*, les Anglois s'y sont monstrez fort contraires. (SÉLLY, Œcon. roy., ch. CXXI, Michaud.)

— Comme subst., il a signifié de plus beaucoup :

Hostagiers du Goudroy. (1351, Actu de Châteaufort, ap. Le Clerc de Douy, Arch. Loiret.)

Les exposans, leurs fermiers, mettoiers,

granziers, et autres leurs *hostagers* et ser. viteurs. (Pière de 1326, ap. Duc., t. III p. 701^b, éd. Didot.)

— Hôte :

Vous chevepieds, *hostagers* des hauts fronts Du mont de Tombre eulz dedans les nees. (JAN VIREL, Eclogue, p. 59, Beaurepaire.)

HOSTAIRE, s. m., autel ?

A luy (au custode) appartient a garder les tresors de l'eglise et a instituer les *hostaires*. (FERGET, Mirouer de la vie humaine, f. 170 r., éd. 1882.)

HOSTALER, voir HOSTELER.

HOSTE, oste, s. m., homme d'une classe intermédiaire entre les hommes libres et les serfs. Les *hostes* étaient des espèces de fermiers occupant une tenure et vivant de ses produits moyennant une redevance. Il étaient taillables et devaient parfois garde la maison et la personne du seigneur ; mais entre eux et lui il y avait contrat : il n'étaient pas irrévocablement attachés à la terre et donnaient ou recevaient congé de leur tenure. La tenure des *hostes*, dans le Carl. de S.-Pere de Chartres, est estimée trois sous six deniers l'arpent :

Je sui hom lices monseigneur l'abé et l'eglise d'Anvechin de sa mencaillée de terre une coupe mains, au camp saint Robert, et de sis *hostes* de cele terre meisme (Mars 1249, Lett. de Baud. d' Aubreciori sire d'Estainborch, Auchin, Arch. Nord.)

Et voill et otrei que li *ostes* d'environ les dites vignes, c'est a savoir de loing et de pres soient leunz à puis clorre pour le di prieur et convent ausi comme il estoient avant la dite terre me vint. (Ch. de 1267, Arch. Loiret, Bonne-Nouv., K¹² A.) La copie B écrit li *hostes*.

Li *hostes* estans et manans u li *hoste* es tant et manant dessous no eglise iert quite u seroit quite de l'amende vers le fiefgist. (Ch. de 1282, Roisin, ms. Lille 266, f. 393.)

En pres, en chaingles, en annoys, e *hostes*, en tenants, en justice, en signourie et en quelconques maniere que le fiefgist, (8 Juin 1344, Flines, Arch. Nord, Col A, f. 229 v°.)

Hostes couchans et levans, c'est ce qu'on dist *hoste* et justiciable, qui est se pt d'un seigneur demeurant en sa justice. (BOUT., Somme rur., p. 77, note de l'éd. 1611.)

— Juge *hoste* :

Conjurer l'homme ou d'eschevins ou de juges *hostes* ou cottiers. (BOUT., Somme rur., f. 2^e, éd. 1537.)

HOSTE, voir HOSTEL.

HOSTEAU, voir HOSTEL.

HOSTEEMENT, voir OSTREMENT.

HOSTE, voir HOSTEL.

1. HOSTEL, ost., oust., hospil-, al-, ite- eil-, - é, - eil-, ell-, er, s. m., maison, logis, demeure, habitation, hôtel, hôtellerie, auberge :

Aus *ostes* courent par lor arais saisir. (Car. le Loh., 2^e chans., xviii, p. 139, P. Paris)

Dunkes cant li altre perissent, si repairet
uns a *hosteil*. (*Mor. sur Job*, Richel. 24764,
p. 33 v°.)

Armer les fist en lor *ostar*,
Puis monteron sur les chevaux.
(*Floire et Blancheor*, 2° vers., 1865, du Mérid.)

Or m'estovera dangier soiffir,
Et maint poier de mal servir,
Et avoir maint marves *ostal*.

(*Id.*, 2° vers., 1745.)

Que Diex vos soit a toz garant
Et nos defende de touz max,
Et nes doit onnuir bons *ostar* !

(*Id.*, 2° vers., 4.)

Li vostre *osteuels* soit de Deu malais !
De tex morsiaus i savez or servir !
(*Gaydon*, 4351, A. P.)

Adonc sailli

Toute la gent de son *hostel*.
(*Ysop. f.*, fab. xvii, de l'Asne et du Chien, Ribert.)

Ils n'ont pas *hostel* en maison,
Ains l'ont dans un bel pavillon.
(*Parton.*, 7853, Crapet.)

Et je vous ferai sans dangier
En ce castel bien herbergier ;
Car bien est tans de prendre *ostel*.

(*Astre per.*, Richel. 2168, P. 12°.)

Querant le vont par trestout *Pestro*
Par les *hostiaus* a chevaliers.
(*Yvain*, Richel. 1433, P. 85 v°.)

Si serai nonne dedens .i. pavre *ostel*,
Et prieroi par l'ame au habeler.
(*Itou de Bord.*, 7953, A. P.)

Soz le pont de Monmartre vos ferai paure *ostel*.
(*Floore*, 752, A. P.)

De *osté* floovant ont les portes herizez.
(*Id.*, 792.)

Cl qui sont regratier de cervoise vendre
ne les vendent pas si bones ne si loiaus
come cil qui les font en leur *hostieuz*,
et les vendent aigres et tournées, quar ils ne
les scevent pas metre a point. Et cil qui
ne les font en leur *hostieuz*... (EST. BOTL.,
Liv. des mest., 1° p., xviii, 4, Lepinasse et
Bonnardot.)

El fu mis sour .i. ronchi et nines par
lous les *osteus* de le feste de Lille qui
adont estoit. (*Chron. de Bains*, c. XXIII,
L. Paris.)

On lors *osteus* estoient pris,
Et sales et maçoie de pen.
(*Couci*, 974, Crapet.)

Dedens vos *ostieus* coies estes,
Privées as bons et demie-tes.
(*Li Mariages des filles au Dyable*, Ars. 3142, P. 292°.)

Celui chevalier que voz herbergiez en
vostre *hostiauz*. (*Gir. le Court.*, Vat. Chr.
1501, P. 10°.)

Or soient en prison si gardé et tenu
Que de pain d'orge soient petitemen pen.
— Sire, a vostre vouloir, le roi a respondu ;
Il aront mal *ostel*, foi que je doi Cahu.

(*Gaufrey*, 6995, A. P.)

Pour l'oustel et habbergement. (1307, *Cens*
de la chastellen. de S.-Calais, Arch. Sarthe.)

Que nulz des dits frerez ne puent, ne ne
doient yssir de lour cloistre, c'est assavoir,
de leur maison ou li seroient demourans,
pour aller, ne pour venir visiter nuls de
nos menans, quels qu'ils soient, se dont
ne les mandoit querir le chief de l'ostel.
(1307, *Hist. de Metz*, III, 288.)

Et ce li doit porter chescun termine de
mess Mes en son *hostel*. (1317, *Cart. de*
S. Vincent, Richel. 1. 10023, P. 88 r°.)

Tenir *hostel* d'espicerie. (1322, *Ord. de*
Ch. le B., Arch. Mus., vii. 57.)

Li parrochies de chescune parroche,
chief d'ostel. (1326, *Hist. de Metz*, IV, 38.)

Eust eslu sa sepulture en l'ostel de
nostre dame de l'abbie de Lyllie Dieu et
pour estre participant es saintes prieres et
oisons du dit *hostel*. (1370, Estrée, Arch.
Enre.)

Quant vint a l'ajournée e'on et les *ostez* pris,
Maint noble chevalier et esniers de pris
I sont a ceste feste pris de cent ou .xvi. xv.

(*Mist. du siege d'Orl.*, 5681, Guessard.)

Pluseurs tesmoins malades en leurs
hostieus. (1409, Lille, ap. La Fons, Gloss.
ms., Bibl. Amiens.)

Disans que hers de vostre *hostel*

Vons n'osriez saillir ne traire.

(*Mist. du siege d'Orl.*, 5681, Guessard.)

La dame, estant a *ostel*,

Si vit venir de loing le greux.

(*Drois nouv. d'Abbas s. les fem.*, Poés. fr. des xv°
et xvii° s., II, 133.)

Devant l'ostel du celerier. (G. DE SEYTU-
RIERS, *Man. adm.*, ap. Ferron-Montgail-
lard, *Hist. de l'ab. de S. Claude*, II, 265.)

— *Estre de l'hostel*, être de la cour de
quelque seigneur :

Le duc de Savoie avecques lui un sien
frere, de l'age de dix huit aus, qui estoit
comte de Geneve, et se nommoit Amé,
ceuluy comte de Geneve desira d'*estre de*
l'*hostel* du duc de Bourgogne ; ce qui luy
fut liberalemment accordé. (OL. DE LA
MARCHE, *Mém.*, I, p. 163, éd. 1616.)

— *Hostel* s'est employé comme maison,
pour dire famille :

Cestuy Lysimachus, combien qu'il fut
né de Macédoine et renommé *hostel* et des
nobles parens... (BOCCACE, *Nobles mal-*
heureux, IV, 14, P. 101 r°, éd. 1515.)

— Fig., comme lieu, endroit, pour dire
auteur :

Il est escript es bons *hostieuz* :

Ce que la femme veult et Dieux.

(*Modus*, P. 115 r°, Blaze.)

Bret., C.-du-Nord, cant. de Matignon,
ôté, hôté, maison, appartement. Champ,
Ricey, *hôtai, Forés, haustau*. Bressan, *outo*,
bourg. *oustau, housteau*. Doubs, Jura, H.-
Saône, *houtau, hotau, hôté*, logis, cuisine.

2. **HOTEL**, VOIR HOTEL.

3. **HOTEL**, VOIR OSTEL.

HOTELABLE, - *ellable*, adj., hospita-
lier :

Hospitaliblis, *host-ables*. (*Catholic*, Richel.
I. 17881.)

Hospitaliblis, *hostellablez*. (*Gloss. de Sa-*
lins.)

HOTELAGE, - *aige*, - *ellage*, *ostellage*,
hotelage, s. m., action de loger, d'héber-
ger, hospitalité :

Tant leur set chier vendre et merir
Son service et son *hotelage*.

(*Rose*, ms. Corsini, P. 68°.)

Prandra ledit monseigneur Adam quatre
provettes d'aveine, fer et clon, et cinq
sols de gages par jour pour feîn, *hotelages*
et les gages de ses vâlez. (1317, *Reg.*

Noster de la Ch. des comptes, P. 79°, ap.
Duc., *Hostalagium*.)

Leur donner repas le soir, *hostelaje* la
nuît. (*Habits des gens de guerre*, Richel.
1397, P. 88 v°.)

Veult mondil seigneur que son maistre
veneur ail pour tous fentres, laisses,
cordes, chandelles, oigemens, *hostellages*
de chiens. (23 juin 1405, *Ord. du D. de*
Bourg., Mem. de la Soc. éduenne, 1880,
p. 325.)

Que la despense de nostre *hostel* cesse
du tout quant a present et jusques a
ce que autrement eu ayons ordonné, tant
au regard de la despense de bouche,
comme des *hostellages* de noz serviteurs.
(29 nov. 1415, *Lett. de Ch. d'Orl.*, ap.
Champollion, *Ducs d'Orléans*.)

L'an fet logis a l'autre ; et l'autre en reconpence
De *l'hostelaje* saint, fournil a sa depance.
(DE BARAS, *la Symoine*, v, éd. 1579.)

L'*hostelaje* injuste

De Bionede.

(*Job.*, *Œuv. mest.*, P. 29 v°, éd. 1383.)

Droit d'*hostelaje*. (HARDY, *Achille*, V, 1,
éd. 1623-28.)

Dépens d'*hôteillage* livrez par hôtes, à
gens passans, ou à leurs chevaux, sont
privilegez et viennent à preferer devant
toute autre sur les biens et chevaux hôte-
lez. (*Coul. de Reims*, réd. par Christ.
de Thou, Barth. Fay, et J. Viole, art.
cccxcv.)

Dépens d'*hôteillage*, livrez par hostes à
pelerins, ou à leurs chevaux, sont privi-
legiez, et viennent à preferer devant tout
autre, sur les biens et chevaux hôtelez.
(*Coul. de Paris*, 1608, art. 175.)

— Droit de place perçu sur les mar-
chandz dans une foire :

mie herbergement la foire de mie
quarisme est et a costume estre tenue, et
qu'il en puisse prandre et avoir tels proffiz
et emolumentz qu'il prant en ladite foire
de mie-quarisme, c'est assavoir *l'ostellage*
tant seulement, pour lequel *hostellage*
il li convient soustenir en estat les mai-
sons et estans ou ladite foire se tient.
(1348, Arch. M. 77, P. 101 v°.)

Et s'il fait la retention de la moitié de
la marchandise, ne peut demander le droit
d'*hostellage*. (*Coul. de Bayonne*, Nouv.
Coul. gén., IV, 949°.)

— Achalandage :

Or ne fault penser de ce lieu

Gouverner le mieux que pourra.

Decheoir pas ne le lairay ;

Mais de maintenir *l'ostellage*,

Com l'ai fait puis .xii. ans d'usage.

(*Un Mer. de N.-D.*, du roy Thierry, *Th. fr. cum*,
d., p. 598.)

HOTELAIN, s. m., *ostellain*, *hostelien*, *ost*,
ostolain, s. m., aubergiste, cabaretier,
hôtelier, hôte, celui chez qui on loge :

Ni distrait ceuil ne folie,

Luide chuse ne vilanie

Teil dedenz as *ostolains*.

(*BEN.*, *D. de Norm.*, II, 19226, Michel.)

Quant li *ostolain* oient la noise. (S.
Grail, Richel. 2453, P. 222 v°.)

Al *hostelain*, une paire de lineens. (1201,
Cart. de Flines, p. 501, CCCLXII, Hautcour.)
que des availles et *hostelains* et autres
chouses qu'ils recevront soit fait enden-

ture, (28 sept. 1371, *Enlent.*, Delpit, *Doc. fr. en Anglet.*)

Et que nous *hostelains*, sur estre trop fourrains, ne presist ne demandast point de leur argent pour boire ne pour menzier. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2616, f. 113^v.)

Car *hostellerie* receivoit a honneur
En leurs *hostels* moines zues et par ordre.
(F. Desca, *Paris*, Richel. 810, f. 338^v.)

Prince, je tiens que c'est souverain sans
De bien payer sa despense en tous temps,
Sanz acoire et sanz rougier la coste
De *Hostelain*.

(Id., ib.)

Tous gens de mestier, foulons, drappiers,
Hisserans, *hostelains* et d'autres mestiers,
1500, *Ord.*, VIII, 372.)

Lesvz compaignons se vouldrent loger
En l'ostel Adam Corbel, lors *hostelain*
publicque, lequel les refusa a *hosteler* leanz.
(1505, Arch. JJ 460, pièce 253.)

Jehan l'Appostre, *hostelain*, (1510, Arch.
mun. Compègne BB 1, trav. 1.)

S'idor, *hostelain*,
(GÉFAY, *Mis. de la Poss.*, p. 58, G. Paris.)

Il envoya par les *hostelleries* clers de
despence et autres officiers, atout grant
finance, pour les defrayez; mais ils y
trouverent plusieurs *hostelains* du pays,
tant rebelles que a peine la povoient avoir
pour bien payer ne pour bel langage. (J.
MOLINET, *Chron.*, ch. XVIII, Buchon.)

Tous *hostelains*, taverniers, cabaretiers,
Placard des Archid., sur le transport des
fiets, Bruxelles, 15 juin 1600.)

A Andrien Poutrain, *hostelain* de la
Feste d'Or, pour despense de .iiii. hommes
et .ii. muets. XVI. (1660, *Bôte des despenses
faites pour la jeunesse entrée a Lille de
l'Archiduc Albert et de l'Archiduchesse Isabele*,
Bulletin de la Commission historique du
département du Nord, XII, 510.)

— Fig., comme hôte :

Responce de l'ame desconfortee. Homme,
mon *hostelain*, qui avec moy es jetté hors
de ton premier pais. (J. GEISON, *Mendiciteit
spirit.*, f. 2 r^v.)

Nom de lieu, *Hôtelains*, commune de
l'arrond. de Dole.

HOSTELEE, s. f., tous les gens qui habi-
tent une même maison :

Moult fut toute *Hostele* rejouie de la
venue des dames. (Froiss., *Chron.*, III,
c. 57, ap. Duc., *Hospitalita.*)

Et leur dist qu'il se vouldoit faire baptiser
luy et tout son *hostele*. (J. DE BETHEN-
COURT, *le Canarien*, p. 73, Gravier.)

HOSTELAIN, voir HOSTELAIN.

HOSTELEMEN, s. m., logis :

Dé. de cit. ces si fais *hostelemens*.
(Gaydon, 1374, A. P.)

HOSTELENCH, *hostellens*, s. m., hôte-
ler :

Une tuz *hostelens* et *hostelengies* re-
chovent, et enousement et bellement les
arabestriers et hommes gens qui venront
en la cite a ceste feste de Parhabestre
qui se doit faire prochainement sur le
marchié. (17 juyn 1394, *Ordon.*, Arch. mun.
Tourna.)

Un bourgeois de Gand, tres bon preu-

domme, *hostelench* des marchans de bled
sur la Lys. (Froiss., *Chron.*, X, 39, Kerv.)

Lequel mondici seigneur, pour certaine
cause et raisoun ce moouvant, luy auroit
de grace et jusques au rappel donné con-
gie et licence de pooir tenir tavernes et
hostellerie en sa susdicte maison, moyen-
nant se conduire et regler selon que a
hostellenc appartient de faire. (16 mars 1574,
*Congis de pooir eriger nouvelle tavernes a
Flines*, Arch. comm. Mortagne, colle 18,
pièce 3.)

Cf. HOSTELAIN.

HOSTELER, - *er*, *hosteller*, *hostaler*,
osteler, - *eler*, *ostaler*, *hostelier*, *hosteler*,
osteler, *hostiller*, *ostelier*, *ostelver*.

— Act., loger, héberger quelqu'un, le
recevoir dans sa maison, lui donner
l'hospitalité :

Anseis fu on pales *osteler*.

(Les Loh., *Vol. Urb.* 375, f. 9^v.)

S'auncus nous a oi, mal *sonnes osteler*.

(Pirraires, 2226, A. P.)

Vos seroiz annuit mais ceianz bien *osteler*.

(J. de Lans., Richel. 2495, f. 19 r^v.)

Mont reclus delerens *osteler*.

(Rose, *Vat. OL* 1242, f. 30^v.)

Quant amours *ostelens*.

(Rose, *Vat. OL* 1242, f. 30^v.)

Cil qui la sus monterent furent a sauvet.

Et cil qui hors remouvent furent mal *osteler*.

(Gui de Bourg., 634, A. P.)

Jusques a ce qui vindrent elies un
noble home, ou il furent *hostel.* (L'Amiliez
de Ami et Amile, Nouv. fr. du XIII^e s.,
P. 45.)

Le sire de Mortaigne qui avoit *ostelé* et
soustenu le roi d'Engleterre. (*Chron. de S.
Den.*, ms. Ste-Gen., f. 339^v.) P. Paris, *hos-
telé*.

Chat sauvage est a toit *hostilé*. (*Pro-
verbes de France*, ap. Ler. de Linx, *Prov.*)

Ne hébergent, ne *hostellent* et ne recoi-
vent en leurs maisons, hostieux ou ma-
noirs nulles personnes. (1316, *Ord.*, I, 634.)

Celuy qui *hostelle* volentiers les pauvres.
(*Gl. gall.-lat.*, Richel. I, 7684.)

Vertu est repeste et celee,

Amour n'a lieu pour demourer

Verité fault, justice vece

A raison luy exccuter.

Nulz ne veult honore *hosteler*.

(Erst. Du-enc, *Baltad*, Richel. 840, f. 283^v.)

Ne les nudz revestir, ne le povre *hosteller*.

(*Orbat du Corps et de l'ame*, Anc. Th. fr., III,
332.)

Il sera en no compaignie

En enfer ennuy *hostelles*.

La Vie du nouv. riche, Anc. Th. fr., III, 281.)

Pere Abraham, je vens reigiers

Que vous me vouldrez envoyer

Le povre Ladre que touez,

Qui avec vous est *hostellez*

En ce saint paradis lassus.

(Id., III, 295.)

— Neutr., demeurer, loger :

Les dis messages ad fait enz *hosteler*.

(Bal., 160, Muller.)

V. m. diable ann ont l'arme porté :

Avec ax an anfer le trent *osteler*.

(Paris, 694, A. P.)

Lieu herbergier nos firent et moult bien *osteler*.

(Id., 2937.)

Nostre emperere fait Francis arestier,
Sur Peve del Tou les a fait *ostelier*,
Vint jours pleners les i foit demorer.
(Oliv., 734, A. P.)

Avez les boens faites m'asme *osteler*.
(AERTENS DES ARENS, *Chans.*, ms. Berne 389,
f. 83 r^v.)

Je le prens sus mon ame, s'elle ne poist aler
En enfer le paant maner et *hosteler*.
(R. de Seb., XVI, 891, Bocca.)

— Réfl., dans le même sens :

Tot droit a Gans se corent *osteler*.

(Les Loh., ms. Berne 113, f. 39^v.)

Sur la rive d'Andele une nuit s'ostelerent.

(Kau, 2^e p., 3173, Andresen.)

Vers Paris la chité quanqu'il pant chevaucha,
Chies Gonbaut de Losane celle nuit s'ostela.
(Charles le Chauve, Richel. 24372, f. 39^v.)

Prenex ces choses que on m'a donnez,
et nous alous *osteller*. (*Yst. de Appolon*,
ms. Chartres 411, f. 52 v^v.)

Puis que le filz Dieu s'ostela

Es lians de la vierge Marie.

(De ceulz qui careoient un art, ms. Avrauches.)

— *Hostelé*, part. passé, nourri dans une
hôtellerie :

Cheval *hostelé*. (Baltus, *Suppl. au Vocab.
austrac.*)

HOSTELERIE, ost., s. f., hospice, hôpi-
tal :

Et atout comme nous avons dit de la garde
de la muladerie, doit on fere le garde des
hosteleries qui sunt fetes et establies pour
herbergier les povres. (BEAUM., *Cout. de
Beauv.*, ch. LVI, 6, Beugnot.)

Le maistre et les freres de la *hostelerie*
Nostre Dame de Laon. (4272, *Transact.*,
Arch. S. 4949, pièce 67.)

L'ostelerie de Amiens. (1282, *Testam.*,
Bibl. Amiens, 472.)

— Convient :

Por amender sa laide vie

Fu mise en une *ostelerie*.

(Comte de Post., 1221, Michel.)

HOSTELET, ost., s. m., hôtel, logement,
logis :

Por lui fait son *ostelet*

Trestat bel et trestat net ;

L'ostelet atoutel net ;

(Vic S. Georg., Richel. 302, f. 112^v.)

Et quant lever se pot, il enfez l'eumena
En l'ostelet arriere, ou il se recoucha.

(Daun de Maience, 1889, A. P.)

Nom de lieu, *Loulet* (Franche-Comté),
l'Hostalet en 1333, et plus tard l'Hostel.

HOSTELEUR, s. m., hôtelier :

Les vins des taverniers, *hosteleurs* et ca-
bareteux. (23 sept. 1413, Pluies, Arch.
Nord, Cod. F. n^o 13.)

Hosteleur. (1552, Valenciennes, ap. La
Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HOSTELIER, ostelier, adj., hospitalier :

Tu ne fus *osteliers* ne almosnes ne fis.
Serm. s. j. *georg.* de D., Richel. 19323,
f. 144 r^v.)

Je defens qu'en nulle saison

Ne se loge dans ma maison,

Et qu'avec moy sus le rivage,

Compaignon d'un mesme voyage.

Polla ne coupe le lion
Qui tiéut l'hosterie navire.
(Boss., *Odes*, V, iv, Bibl. etc.)

Les anges entrent en la maison *hoste-
lière*, et celles qui sont closes aux estrangers
brulent de flammes sulfureuses. (DE
CHAUVIGNY, *Les Pleiades*, p. 549, éd. 1603.)

— Dans un sens défavorable :

On villes patans *ostelières*
(Roev. Vat. Ott. 1212, f° 89^v) Var., *hostelières*.
(Val. Chr. 1438, f° 101^a)

HOSTER, voir HOSTEL.

HOSTEREL, voir HOSTEREL.

HOSTERIE, *hostrie*, s. f., auberge :

Que les justices de peas en somme le
countee eient poair d'enquerrier de toutz
ceux qui teignent *hosteries*, tavernes, et de
ceux punir. (*Stat. de Henri VI*, an XI,
impr. goth., Bibl. Louvre.)

De tenir aucun comme *hostrie* ne ta-
verne. (Ib.)

A Jehan le Bouteur, povre hom-este
homme chargé de femme et de quatre
petyts enfans, pour ce que il auroit logé
en son *hosterie* du Chapeau vert une partie
du train de M. S. de Fromensart en nombre
de .XIII. a .XIII. personnes et cinq che-
vaux, qu'il auroit supporté de leur des-
pense .XXI. florins restant, nantmoins
partis sans en avoir fait le paiement, ce
qu'y lui retournoit a grand interest attendu
sa povreté et qu'il avoit au dit logis .XIII.
livres de louage... .XXX. livres. (1601,
*Rôle spécial des dépenses effectuées pour la
joyeuse entrée des archevêques Albert et
Isabelle*, Bulletin de la commission histo-
rique du département du Nord, XI,
506.)

HOSTEVEIN, voir OSTEVEIN.

HOSTIAGE, s. m., querelle :

Comme le suppliant fuist avecques ses
familiers et mesnage au lieu de la Nozrière
du comté de la Marche, sans faire a aucuns
injuries, villenie ne *hostiage*. (1416, Arch.
JJ 469, pièce 397.)

HOSTIAIRE, voir OSTIAIRE.

HOSTICE, voir HOSTISIE.

1. HOSTIER, voir HOSTIER.

2. HOSTIER, voir OSTIER.

3. HOSTIER, s. m., sacrifice :

Hostiers greivoz estoient certain sa-
refice que l'en faisoit pour aucunes
grandes aventures, et le faisoit on des
plus grans bestes, si come estoient bœufs
ou vaches. (BERSUIRE, *T. Lie*, ms. Ste-
ven., f° 2^b.)

HOSTIERE, voir OSTIERE.

HOSTIF, adj., hostile :

En delivrant les causes on contredict
estés abbé et couvent et leurs hommes
s cas qu'ilz soustiendroient courses
ostres en matiere d'escez. (22 nov. 1450,
l. Mant., XLVIII, Richel.)

HOSTIGEMENT, s. m., f. de droit, dé-
claration officielle du véritable posses-
sur d'un fief :

Tous rapportz et *hostigemens* de fiefs,
aisons, heritages et biens meubles faits
par les seigneurs bailiffs ou lieutenans,

ereent hypothèque en y observant les
ouvrures de loi. (*Cont. de Lille*, XXII, 1,
Nouv. Cont. gén., II, 910.)

Quant par rapport et *hostigement* aucun
a coëncé par exposés ou faute de paye-
ment la vente, execution roelle et seigneurie-
niense des fiefs, maisons et heritages
rapportez, le créditier, pour avoir ledit
payement, peut par la justice, ayant recu
ledit rapport et *hostigement*, faire vendre
le fonds et propriété desdits fiefs, maisons
et heritages rapportez, sans faire quelque
saisine, en y observant semblables devoirs
que l'on faict en vente des profits et
revenus de cent ans et un jour. (Ib., p. 919.)

Hostigement de fief, a declaration in
open court, to whom a fief belongs after
the decease of him that held it, or for
the security of a debt. (Corin., ed. 1611.)

HOSTIGIE, adj.; *heritage hostigé*, celui
dont le véritable possesseur a été pro-
clamé en cour :

Les hauts justiciers ou viscontiers, par
leurs loix et justices, peuvent faire vendre,
crier et subhaster par decret et execution
de justice les profits et revenus de cent
ans un jour des fiefs et heritages tenus
d'eux ou de leurs ains, en y gardant et ob-
servant les devoirs a telz cas requis et ne
peuvent vendre le fonds et propriété d'eu-
x mesmes fiefs et heritages, n'est qu'a cel-
le fin ils soient par expres rapportez et *hostigez*.
(*Cont. de Lille*, I, 30, Nouv. Cont. gén., II,
894.)

Hostigé, whose true owner is named in
court. (DUGÈR., ed. 1611.)

HOSTILLE, voir OSTILLE.

HOSTILLEMENT, voir OSTILLEMENT.

HOSTILLIER, voir HOSTILER.

HOSTINITÉ, voir OSTINITÉ.

HOSTISE, - tze, - ice, - isse, *ost*, *houst*,
ot, s. f., demeure de nom qu'on appelle
hoste, exploitation rurale tenue par des
hostes :

Li maires et li juré de la commune de
Senliz ont fallié .ii. ostes l'evesque en sa
franche *ostise*. (1249, Evêché Senlis, Arch.
oise G 648.)

Il ne puent tallier porce qu'il sont man-
ant en la franchise *ostise*. (Ib.)

Trois sestiers et demi de terre et sis
hosties qui sient a Caillone. (1267, *Cartul.
d'Ourcamp*, f° 157^v, Arch. Oise.)

En terres, en prez, en *ostises*. (1275,
Amort., Bourgu., Arch. Loir-et-Cher.)

Toutz est assis as Mesieres en *ostises*,
terres, mesures ou mesons. (1276, *Cart. de
Pontoise*, Richel. I, 5657, f° 59 v°.)

Se aucuns hom ou aucune femme a en
le vile de Fontaines .ii. *ostisses*. (1279, *Cart.
de Pontlieu*, Richel. I, 10412, f° 80 v°.)

Si avint que deus de ses vus vindrent
pledier par devant li de l'iretage de lor
ostises. (BEAUME, *Cont. du Beauv.*, VI, 34,
Brugnot.)

Quant sers tiennent *ostises* d'autre seigneur
de celui a qui il est bons de cors, et
eles viennent a son seigneur par resoü de
le servitude, il ne les pot tenir en se main,
se il n'es ne veut, de qui eles sont tenues;
ancois convient qu'il les vende, ou donest
ou escange a tele persone qui puist fer-

ce qui appartient as *ostises*. (Ib., *ib.*,
XLV, 20.)

Seur l'ostise le til Boudenart. (1277, *Cart.
de Jouarre*, Richel. 11371, f° 44 v°.)

Lieus, *ostises* ou rossandises. (1308,
Chart. de Ph. le Bel, Richel. I, 9785,
f° 74 r°.)

Le trezime denier des ventes des mai-
sons et des *hostises*. (1314, Arch. JJ 50,
f° 65 v°.)

Seur la meson et *ostise* Guist Clarmer,
XII. boissiaus. (1325, *Cart. de St Etienne
de Troyes*, Richel. I, 17098, f° 362^a.)

Quatorze soulz de menu cens., prins
seur les *hostises* qui s'ensuivent. C'est as-
avoir seur la vigne a Aliz cinq soulz six
deniers, seur l'*ostise* sans effans Laurent
trois mailles.. (1326, Arch. JJ 64, f° 81 v°.)
Plus bas : *hostice*.

Chascune *hostise* de terre doit chascun
an .i. quart de blé. (1328, *Compt. de Orlat
de Laigny*, Arch. KK 3, f° 59 v°.)

Plusieurs mazières et *hostises* assises en
la dite ville. (1335, Arch. S 3668, pièce 12.)

Si retingz les *ostises* et les rossandises
que on tiout de mi. (1338, *Orl.*, III, 295.)

Viviers, pescheries, *hostes*, *hostises*,
hommes et femmes de corps. (1376, Arch.
K 51, pièce 15.)

La ville, hameaux, terroir, *hostises* et
paroisse de Fontenay. (1389, *Liv. rouge*,
Arch. Y 2, f° 89 r°.)

— Droit qui se levait sur les maisons
des *hostes* résidant sur les terres d'un sei-
gneur :

Les *houstises* et les quarteries de la me-
sure qui est as houts fen Robert Coste.
Fiefs des Ctes de Blois, Arch. P 1478,
f° 12 v°.)

Droits seigneuriaux, comme tailles, *os-
tises*, corvées, oblige, avanage. (*Cont. de
Blois*, art. 40, Nouv. Cont. gén., III,
1050^v.)

Nom de lieu, *Ostiches*, village du Hain-
aut belge.

HOSTISEL, *ost*, - issiel, s. m., dimin. de
hostise :

Cil qui li batiaus estoit manoit illuec
dejuste en un *hostissiel* l'il avoit fait de
trelin denes. (JHE. DE TUM, *Hyst. de Julius
Cesar*, p. 82, Settegast.)

Vente d'un jardin, *hostisel* et heritage en
la basse rue S. Antin, jouant d'une part
a.... et d'autre part au ruisset de la
fontaine de Notre Dame a le costiere, et
opposite de le maison qui fut Jaquemart
Painelle. (*Chirographie du 28 fév.* 1438, Arch.
mun. Douai.)

Se trouve employé comme nom propre
ancien :

Arnould *Ostisel*. (1318, Prév. de Longwy,
Arch. Meuse B 1847.)

HOSTIEMENT, voir OSTIEMENT.

1. HOSTOIER, *ost*, (se), v. réfl., se
loger :

Le cheval lessa estrair,
Puis s'en est alé *ostoir*.
(Henart, 2621, Méon.)

2. HOSTOIER, voir OSTOIER.

HOSTOIRE, voir OSTOIRE.

HOSTRIE, voir **HOSTERIE**.

HOSTRIE-L, *ostrice*, s. f., huître :

Quant les homes que sont en les petites barches, isent de barches et vont sous l'eves, lez quatre pas et tel cinq jusque en douze, e demorent toute come il plus jent, e quant il sont au font de la mer, ils rent devant lais capare que le ome appelleit *hostrige* de mer et en ceste ostrie se trouvent les perles grosses e menues e de toutes faisonz. (*Liv. de Marc Pol*, c. CLXXIV, Roux.)

1. **HOT**, *ho*, s. m., tas, multitude, troupe :
Ainsi qu'il estoient sieres le hieffroit, il virent accourir d'enviens le Lornerie nuz grant *ho* de gens qui venoient tout criant : Tray! Tray. (*Chron. de Flandres et de Tournai*, Corp. Chr. Flandr., III, 211.)

Quand lesdis ovriers virent la, ilh myront tout le fortiche et l'assiesent sour stanchuns, e puis batont dedens le feu, et reversat toute en une *ho*. (J. DE STAVELLOT, *Chron.*, p. 379, Borznet.)

Le conte de Charolois ordonna que tous les cranequiniers a cheval iroient tout devant, et y allerent a grant trot, tout en un *hot*, sans aller en bataille. (1463, *Extr. des Mem. inéd. de J. de Haynin*, Doc. hist., t. III, p. 388.)

Peit advier nostre cavallerie legere de se joindre pour charger ce *hot* de cavallerie inferiale. (F. DE BARBUTIN, *Comm.*, V, ed. 1374.)

Arriva un grant *hot* de gendarmerie d'autres quinze cens ou deux mille chevaux. (Id., *Mém.*, XI.)

Hotter vsz gus *hols carrez*
Contre leur simple libere.

(O. DE LA NOË, *Comp.*, p. 179, éd. 1394.)

Ainsi plus il s'avance en batant la campagne, Plus s'empresse et tous les jours le *hot* qui l'accompagne D'hommes que le desir d'un public enlacement Ou leur propre courroux lui donne enlacement. (BERTAULT, *Mém.*, p. 198, éd. 1633.)

— C'est peut-être aussi l'idée de tas, las de fumier, tas de pierres, que présente l'ex. suiv. :

Se l'air plus sainne de vaine,
Ne se fait saigner a bobot,
Ne se vent l'enre qu'ens el *hot*
Ne s'abatut ou li vilains
Chai.

(*Ren. coroné*, Richel. 1146, f° 73 r°.)

— **Troupeau** :

Il y avoit un *hot* de moutons, que icellui ensiernen osoit emmener aux champs pasturer pour double des gens de guerre. (1342, Arch. JJ 176, pièce 124.)

Tous ceux qui tiendront et nourriront pates seront suplets les chasser aux champs avec le *hot* commun en payant aux gardes a ce commis le salaire qui sera divide par les mayours et eschevins de chascun desdites lieux. (*Cout. de Chmay*, Nouv. Cout. gen., II, 276.)

Si tels heritiers ou censiers avoient plusieurs bestiaux ou divers *hols* de bestes blanches, herbergeantes en autres etables ou edifies d'autres parsonnes et non appendus a leur propre residence, le droit de meune lisme apprendra un curé ou collateur. (*Cout. de Winand*, Nouv. Cout. gen., II, 31.)

Hot est resté dans l'idiome ligégeois, avec les sens de tas. *Hôt*, troupeau

Cf. **HOCQ**.

2. **HOT**, s. m., mesure de liquide :

Une fillette de vin de L. *hols*. (1383, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

3. **HOT**, voir **HELT**.

4. **HOT**, voir **OLT**.

HOTCHUPOT, voir **HOCHÉPOT**.

1. **HOTEL**, *holt*, s. m., parcelle de chaussée :

Hoteau. (1499, *Aceuls de Laon*, Arch. mun. Laon.)

Ont refaictz cinq *hoteau*z tant entre deux portes a Luxsault que souz la porte Mortel. (1521, *Acquis de Laon*, Arch. mun. Laon.)

2. **HOTEL**, *holt*, *host*, -iel, s. m., petite hôte :

Le jeu lors et le ris, les livres chansones,
Car tout est de vendage et les cives soretes
Regne entre les garsons, qui aux filles meslez
Emplissent les *hoteau*z de raisins grivelez.
(BATE, *Poés.*, le premier des Meteores, éd. 1573.)

— Sorte de mesure :

Comme... Pierart de la Croix eust demandé a l'exposant l'argent pour le cuissage de sept *hoteau*z de pain, montans environ trois solz tournois. (1383, Arch. JJ 123, pièce 221.)

Pour six cent de terre ou environ... doit par an quatre *hoteau*z et le comble d'un *hotiel* d'avoine. (1408, Arch. JJ 163, pièce 443.)

Ne puisz dorénavant vendre le *hotiel* desdites brezes plus de IIII. d. l. (31 oct. 1524, *Rég. aux Consaux*, Arch. Tournai.)

Hotiel servant a mesurer pommes audit lieu de Bethune. (1483, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

II-Norm., vallée d'Yveros et pays de Bray, *hotiau*, tombeaux a porter du fumier, des cailloux.

3. **HOTEL**, s. m., peloton :

L'avaunt garde des Franchois se mist en grant desroy et commencerent a assembler par pelis *hoteau*z et Englez a ferir ens et tuer sans mercy. Et aussi la bataille se ouvrit et Englez entretrent ens. Lors se misrent Franchois en grand desroy et commencerent a assembler par pelis *hoteau*z. (*Mém. de P. de Fémin*, an 1415, Soc. de l'II. de Fr.)

Cf. **HOT 4**.

HOTELAGE, voir **HOTSTELAGE**.

HOTER, *hotter*, v. n., porter la hotte :

Pour quatre hommes mis a la dicte porte, deux a charger et deux a *hotter*. (*Compt. de J. Chiefdun*, 1412-1414, Fortresse, XIV, Arch. mun. Orléans.)

HOTEREL, -*eur*, *host*, *hoel*, s. m., petite hôte :

Pour .vi. *hôte*, aus qu'il a nebatez pour la .v. lre. (1339, *Compt. mun. de Tours*, p. 133, Delas, etc.)

Pour .vi. *has* *hoteau*z que li venduz et livreza la dite ville. (1365, *ib.*, p. 374.)

Hottereante a verge blanche, a poutier

terre, garniz chascun de sangles. (1418, *Compt. de Nevers*, CC 24, f° 13 r°, Arch. mun. Nevers.)

Deux *hoteureaux* pour servir les massons sur les murs. (*Compte de Jaquet Delogues*, 1424-1426, Fortresse, Despense, VIII, Arch. mun. Orléans.)

Pour la garnison de trois *hoteureaux* baillé en menu cordage, II. sols .vi. den. tourn. (1437, *Compt. de Nevers*, CC 39, f° 32 r°, Arch. mun. Nevers.)

qui recoillent par les rues dans des paniers et *hoteureaux* la fiente de bœufs. (BELLEFON, *Secr. de l'Agric.*, p. 29, éd. 1577.)

Dans le Nivernais on emploie très fréquemment le mot *hotteriau*, en particulier pour désigner une hotte que les femmes portent en allant au marché. Bourg, Yonne, *houteriau*, *hottriau*.

HOTERIN, s. m., sorte de charrette :

Cinq chevaux enracchiez de charue, charrette et *hoterins*. (1386, *Bail*, Arch. MM 31, f° 41 v°.)

HOTIER, *hotlier*, *hostier*, *hotier*, s. m., hotteur, celui qui porte la hotte :

40 deniers pour .i. *hotier* portant gelines a genieres. (1322, Arch. Meuse B 492, f° 118 r°.)

Et demourer a Esbain pour la feste des *hotiers* jusques au vendredi. (1345, Arch. Meuse B 1130, f° 46 r°.)

Manouvriers de bras, fossieurs, chargeurs, jetteurs et *hostiers*. (Ch. de 1563, ap. A. Thierry, *Mon. de l'hist. du Tiers Etat*, IV, 161.)

Un baston a crochet que *hotiers* ont acoustumé porter. (1420, Arch. JJ 174, f° 145 v°.)

VIII. personnes a copier le rosin et IIII. *hotliers*. (1495, Bruyères, ap. Mannier, *Communières*, p. 532.)

Les uns se convertent dans bleds et avoines ; autres se habillerent en maniere de paysans et *hostiers*, portans pain et vivres pour abuser les guides de la dicte porte et ville. (MOLINET, *Chron.*, ch. LXIV, Buchon.)

Aux *hotiers* on donnoit XVIII. d. aux bourbeurs et chargeurs III. s. (1546, Péronne, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 182.)

Bourg, Yonne, Argenteau, *hotier*, hotteur.

HOTON, voir **HAUTON**.

HOTTALE, s. f., tout ce qui concerne les hottes :

Hottailles, f. All kind of baskets, dossiers. (CORAT, éd. 1611.)

HOTTEE, s. f., troupe, troupeau, peuple :
Vous devez tirer et destourner vostre noble face d'envers eux, les repuler indignes de toute amour, les contempner et avoientir comme mauvais, et par indignation jure sur femmes et enfans, ablonnier toute la famille et toute la *hottee* ensemble. (G. CHASTELL, *Chron.*, V, 293, Kerv.)

Cf. **HOT**.

HOTTELER, voir **HOTSTELER**.

HOTTEU, v. a., syn. de raboter :

Faire quatre baux *hottes* de .viii. et de .vii. paux, (Compte de 1416, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Un gazier *hotte* et rabote deux manteaux de cheminées. (1491, *ib.*)

HOTTERIE, s. f., tout ce qui concerne les hottes :

Marchés de *hotteries* et pionneries, (1465, Lille, n° 123 r°, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

1. **HOTTON**, s. m. ?

Hottons ou louchelz. (La Fons, *Art. du Nord*, p. 150.)

2. **HOTTON**, voir HAUTON.

1. **HOU**, voir LE.

2. **HOU**, voir OÙ.

HOUAGE, s. m., action de bêcher la terre avec une houe; le prix qu'on donne pour faire labourer un terrain avec la houe :

Passage, fouage, *houage*. (1335, Arch. JJ 70, f° 101 r°.)

HOUELEUR, voir HOUELER.

HOUBET, voir OÛET.

HOUBILLER, v. a., traire :

Les chambrières qui servent en *houbillant* les vaches, et font le service des villes, gazeront et auront de la saint Martin jusques à la saint Jean, vingt sols. (1350, *Ord.*, II, 370.)

Cf. HOBELER.

HOUBINER, voir HOBINER.

HOULIER, voir HOBELER.

HOUC, *ouc*, *houls*. s. m., hameçon; a désigné un parti au xv^e s., dans les Pays-Bas :

Que nulz ne reproche à autres aucunes choses passées à l'occasion de cette guerre, ne ne parle dorénavant de *houc* ne de cabillaun sur peine de'en estre puny. (1428, *Lett. de Mary de Bourg.*, Ch. des compt. de Lille, ap. Duc., *Cabellengues.*)

Es parties de Hollandes... de tres longs ans a contru et regné une division des parties dont l'une se nomme *ouc* et l'autre cabillaun, dont le nom de l'un signifie un poisson qui a un grand enroulement et large, et l'autre signifie un esguen de fer crochu et tres agu, par lequel il se prend et se estrangle. (G. CHASTELL., *Chron.*, I, 209, Kerv.)

Dedans la ville et cité d'Utrecht s'estoient retirés aucuns *houls*, un despirsair de l'evesque David de Bourgoigne, fils naturel du duc Philippe, et au grand prejudice du traicté et appointementent qu'avoient fait par cy devant les ducs de Bourgoigne. (J. MOLINER., *Chroniq.*, ch. XXVI, Buchon.)

HOUCHE, *houche*, s. f., sorte de robe longue plus ample que le surcot, qui avait des ailes, ou des espèces de manches ouvertes et pendantes, et de plus un appendice nommé languettes :

Houches, manteaux, chappes fourrees. (RECLUS DE MOLENS, ap. Duc., II, 721^r, éd. Dubot.)

J'ai au mains romeni traiaut,
Bon haraus et herole et carne,
Et si sui sires de no rue;
S'ai *houche* et seroit tout d'un drap.
(ANV de LA HALLE, *Li Gieus de Rob. et de Mar.*, p. 397, Consemaker.)

Chapeles ne f'ert mie amuche,
Ne esrins n'estoit mie huche,
Ne tarbars *houche* d'autre parl.
(*Courrouem. Rev.*, 2911, Méon.)

S'en fist faire cote et sorcot,
Et une *houce* grant et large
Forcée d'une noire sarge.
(*Revue*, t. 11, 74, Jub.)

La nuit, au premier somme, se leva la dame et prist tous ses deniers ke elle avoit en ses chofres, et prist un ronci et une *houche*, et se mist au chemin. (*Li Contes dou Roi Flore et de la Bielle Jehane*, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 110.)

Sa houce afable et son chapel,
Et mist a son c. et son fardel.
(*Gauet*, 6810, Grapelle.)

Chapel ou *houche* ou mantelet
Dois avoir propre et nettelet.
(*Clé d'annour*, p. 15, Tress.)

Pour manches LX, ventres, pour le corps de la *houce* III^e. XL. (1352, *Compte d'Est. de La Fontaine*, Proc. rel. à l'Hist. de Fr., XIX, 112.) Impr., *houe*.

Une robe de trois garnemens, de zatabiz ondayant, c'est assavoir *houce*, surcot et chapperon. (1380, *Invent. de Ch. V*, n° 3195, Labarte.)

HOUCHEMENT, *houchement*, *housement*, s. m., housse :

Et estoient les seigneurs monlez sus chevaux couvers paires de leurs armes dont les sambues et les *houchemens* alloient jusques a terre. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2690, f° 73 v°.) Var., *housement*. (Kerv., IX, 265.) Impr., *houement*.

Faire le *housement* du tappeul. (1521, *Acq. de Laon*, Arch. mun. Laon.)

HOUCPAINGNIER, voir HOUCPEIGNIER.

HOUCPEIGNIER, - *paingnier*, *housep.*, *housp.*, *hocep.*, *hucep.*, *hacep.*, v. a., houspiller :

No fu si bien *houcepaignier*
Con Renars fu et desarchiez.
(*Renart*, Br. V, 37, Martin.)

Fiert (Renart) mainte beste et *houcepaigne*.
(*ib.*, 11624, Méon.)

Parmi le col le *housepaigne*,
Durement le mort et chapigne.
(*ib.*, 17557.)

Li lens le prent par grant air,
As denz le *houcepaigne* et mort.
(*ib.*, 21488.)

As denz le *houcepaigne* et sache.
(*ib.*, 25673.)

Ils vinrent courir sus au dit Ragmet et tellement le *houspignurent* par le chaperon, qu'il perdist leans son dit chaperon. (1377, Arch. JJ 112, pièce 43.)

HOUCETTE, *houchette*, *houssette*, s. f., sorte de robe longue :

Li contes d'Artois, montes sur son destrier, armes d'un jasrain, et d'une haulte gorgeire, et par dessus avoit une *houssette* couverte de fleurs de lis d'or. (*Isl. et chron. de Flandres*, I, 214, Kervyn.)

Houcette d'un burel griez.
(*Couet*, 6641, Grapelle.)

Gans, waces, jupet et *houcette*
Et cote a mon port tres bien tette,
(*Fausz.*, Poës., Richel. 830, P 278 v°.)

— **Housse** de cheval :

Carventivillos, canavel, *houcette*. (J. LE GARL., Scheler, *Lex.*, p. 44.)

1. **HOUCHE**, s. m., clôture :

Houches de bois de quese de dix pieds de long mises en cours de gistes sur les banzues d'un grenier. (1517, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Si aucun veut mettre *houches* et planter hayes autour de son bois ou ailleurs a l'encontre de son voisin, il doit laisser pied et demy entre sa terre et la terre de son voisin. (*Cout. de la Prevosté de Montreuil*, XXX, Nouv. Cont. gén., I, 141^r.)

Houches de boys. (*Cout. de Boulenois*, CLXII, Nouv. Cont. gén., I, 40^r.)

Item si aucun veut mettre *houches* ou planter hayes autour de son bois, il doit laisser contre les vents de mer pied et demy entre sa terre et la terre de son voisin, et contre les vents d'amont deux pieds. (*Const. d'Artois au Baill. de St-Omer*, 33, Arras 1679.)

2. **HOUCHE**, voir HOUCHE.

3. **HOUCHE**, voir OSCHE.

HOUCHEL, s. m. ?

Deux autres draps soye, bleus semés de *houcheaux* et dragonchiaux d'or volans. (*Invent. de S. Amé vers 1469*, Arch. Nord.)

HOUCHEMENT, voir HOUCEMENT.

1. **HOUCHETTE**, s. f. ?

Nul ne fera *houchette*, qu'elle n'ait ressort, et contressort. (*Stat. des serrur.*, 1478-1686, Reg. des Stat., Arch. mun. Arrabelle; *Mon. de l'Hist. du Tiers Etat*, IV, 309.)

2. **HOUCHETTE**, voir HOUCETTE.

HOUCHEURE, voir HOUSSEURE.

1. **HOUCHER**, voir HOUSSER.

2. **HOUCHER**, voir HOCHER.

HOUCHOUS, voir HOCHOUS.

HOUCIU, voir HOUSSU.

HOUCMAIE, s. f. ?

Une huylte de *houcmaie* pour donner au poulliez. (xv^e s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HOUCQUET, voir HOUCQUET.

HOUCHE, voir HEUCHE.

HOUCHEIS, voir HOUCHEIS.

HOUCER, voir DEUCER.

HOUCHEURE, voir HEUCHEURE.

HOUCHEMENT, voir HOUCEMENT.

HOUEL, s. m., syn. de *mullon* :

En une pièce, laquelle les hommes de la dette terre doivent espandre, mettre en *houel* et en mullon et ratieler. (*Ch. de 1407*, Arch. P 305, pièce 207.)

HOUEMENT, s. m., action de bêcher la terre avec une houe :

Ceux qui craignent la dépense du houeier et labourer, toutefois y veulent dépenser quelque chose et imiter ce *houement*, font des sillons seulement de six pieds de largeur.... (COTÉREAU, *Colom.*, III, 13, éd. 1555.)

Et tant famille sa vigne par profonds et reitères houchemens et *houemens*, que dans quelques années elle se rendit tres fertile. (O. de SERR., *Th. d'agr.*, II, 1, éd. 1605.)

HOUEU, voir OAU.

HOUEUR, -eur, *hauer*, s. m., celui qui bêche la terre avec une houe :

Robins li *houerres*. (1294, *Trav. p. les chât. des C. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 6 r°.)

D'enlour les murs les Heselmois .i. *hauer* pour XII. jours. (ib., f° 2 v°.)

On trouvera bien un bon labourier et *houeur*. (COTÉREAU, *Colom.*, XI, 1, éd. 1555.)

HOUER, *ouer*, *hoer*, *huer*, *houyer*, *hauer*, *hauer*, *houer*, *huer*, *houer*, *huer*, verbe.

— Neutr., piocher, bêcher la terre, la retourner avec une houe, avec un hoyau, avec une pioche :

Se j'en desois au foir on *hauer*. (Les Lob., Ars. 3143, f° 183.)

S'il est trouvé *heuant*, ou arrachant, ou forant, ou soyant, il doit soixante sols. (1229, *Lett. de Gui, sire de Caumont*, Ord., XV, 551.)

Quant bien parfont *orant hoé*, fis pies en pins, lors s'efforeoit Derechef.

(*Mr. de St Eloi*, p. 76, Peigné.)

Batre et venter et bien *hoer*. (De la *Pucelle qui aberra le polain*, Richel. 19152, f° 55 r°.)

A *houer* et a essarter. (1270, *Cart. de Ponthieu*, Richel. I. 10112, f° 177 r°.)

Li avant dit abbes et couvens peuvent *houer* es bos devant diz toutes les fois que il leur plaira. (1272, *ib.*, f° 331 r°.)

Si prist un fossier et *hava* tant k'il trouva trois crois. (Vies des saints, ms. Lyon 497, f° 514.)

Droit au pié de la toue ont form et *houé*. (Don de *Mauvece*, 10968, A. P.)

Et pionniers qui vont de piques bien *hevant*. Et massons d'ouvriers qui la vont labourant. (CÉVELL., *de Guescl.*, II, 212, v. 407, *Chartre*.)

Et commencerent a pioquer et a *hauer*. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2660, f° 141 r°.)

Le piequoier et *houoier* de pies et de hoyaux par telle maniere que c'estoit merveille a regarder. (ib., *ib.*, VIII, 199, Kerv.)

Le suppliant print... son foussonier et en parti de son hotel pour aller *houyer* ou forger en unz mailloz ou vigne nouvellement plantee. (1459, Arch. JJ 488, pièce 59.)

Fou on *hauer* sur les crestes et rives d'un fossé. (18. avr. 1489, *Cart. de Flines*, BECCOCCINI, Haut-sour.)

Et on ben qui plus fort estoit fins a *houer* par tel endroit Que je trouva a moe endroit La fume d'unz bel escouzon.

(JACQ. MULET, *Destroit. de Troy.*, t. 3°, éd. 1744.)

Caree sour, labourons droit ey Pour nostre vie soustaire : Soit de *houer* ou de fouir. Unz hauerus se mette en devoir. (GIBERT, *Mod. de la Pass.*, 902, G. Paris.)

Hauerier et piequoier. (XV^e s., Amiens, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Le dyable aussi ne cesse d'y *hauer* De tous nos corps jusqu'à ce qu'il t'ame. (Contre de *Songeur*, f° 193 v°, éd. 1530.)

Nul ne peut piequoier, fouy ne *ouer* esdits maretz. (Cost. de la seign. de Boutin, Nouv. Cout. gén., I, 401^b.)

Quelconque abat, coupe, arrache, fend, pioche et *huc* es bois. (Cost. de Pernes, Nouv. Cout. gén., I, 385^b.)

Nul ne peut piquer, *houer* ny estiequer en ladite prairie de la garonne, ou prendre praux ou grans sans grace et congé de mondit sieur le chancelain, et non d'autres. (Cost. particul. de Houdin, concernant les droits pœun. etc., 12, dans les *Cout. gén. du bailliage d'Arvas*, éd. 1679.)

Si aucun charie, coupe, fend, ou pioque ou *hauce* ou autrement emprend sur lesdits maretz ou communautés. (ib.)

Que mal *houer* fait mauvais fruit produire. (VASQUIER PHILIBERT, *Em. vulg. de Fr. Petrarque*, p. 395, éd. 1555.)

— Act., labourer avec la houe :

Ont poir de fouir et de *houer* les mauvais lieux pour amender les queminz sanz nulz amendes. (1279, *Cart. de Ponthieu*, Richel. I. 10112, f° 350 r°.)

Labourer et *houer* la terre. (LARIV., les *Esprits*, II, 4, Bibl. elz.)

— Il a été employé dans les vers suivants pour exprimer une idée grivoise :

Qui la voudroit Servir à gré, il lui faudroit *Houer* sa vigne jour et nyit.

GRINGORE, le *Jeu du Prince des Sots*, la *Farce*, Bibl. elz.)

— Il se prenait aussi pour signifier donner à une terre toutes ses façons :

L'en tient a Bourges par coutume, que la ou autuns doivent faire division de leurs meublès qui longement ont este communs en meublès, combien que chascun saiche sa partie des heritaiges a part, vignes faictes, biez semez et terres garetées, que l'en appelle ez pays de par dela *hoer*, qui prestes a semer, sont repuites et censees pour meublès, pour ce que les dictes choses ont esté faictes de meublès communs. (Cost. de Berry, p. 268, La Thaumassière.)

— Neutr., gratter et frapper la terre, en parlant du cheval :

Et, devant lui, son auferant destrier Grate et benoit et a *houé* del pié. (Gar. le Lob., 3^e chaus., v. P. Paris.)

La teste erolle, si a des piéz *hoez* (de cheval). (MELCHANS, 561, Jouck., *Gall. d'Or.*)

Le cheval fut, si a *houé* del pié. France et honist, si a le chief drochie, Si se demaine com l'entendist Ogier. (ROMAN, *Ouer*, 6282, Barrois.)

Le cheval qui tressaut et va du pié *hoant*. (Les *Vers du Paon*, Richel. 368, f° 324.)

Il *haué* des pies, il benoist, il hoche la teste. (Ren. de Montaub., Ars. 5072, f° 40 r°.)

Le cheval commença a hoehier la teste, a *houer* des pies. (ib., f° 39 r°.)

Houer est encore de la langue moderne, dans le sens de labourer la terre avec une houe, de donner une façon aux vignes.

En Bret., Côtes-du-Nord, on dit *heuter* pour bêcher, labourer.

HOUETE, *hoete*, -ette, -eche, *hewette*, s. f., dimin. de houe, pic :

Besche et *houete*. (DEGUILLÉV., *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2323, f° 100 r°.)

Les nobles convenoient travailler en Foré, Au flaiel, a la *houette*, et souffrir povreté. (Combat de 30 Engl. et de 30 Bret., p. 15, Crapelet.)

Pour l. hewel et une *hewette* pour saquer sarvein. (1335, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 71 r°.)

Jehan Laisné envoya querre une *houette* pour esrachier une pierre. (1373, Arch. JJ 106, pièce 263.)

Et estoient armes la greigneur partie de *houetes*, de chappeaux de fer, de huvetes, de hauquetons, et de gans de balaine. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2644, f° 252 r°.)

Le suppliant prist une *houete*... et lui getta la ditte *houete*... Lui donna un autre cop de la ditte *houete*. (1408, Arch. JJ 163, pièce 47.)

A grant peis demerent les *houettes*, Abillement des charres et bronettes. (J. MESNOUR, *Bat.*, xvii, éd. 1539.)

Lorr., *hawatte*, pioche.

Nom propre *Houette*.

HOUETER, *heweter*, v. a., bêcher la terre avec une petite houe :

Pour planter pois es courtilages.... et pour *houeter* les rosiers. (1344, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 101 r°.)

HOUEITE, voir HOHECTE.

HOUGINES, voir HOGINES.

HOUGNER, voir HOGNER.

HOUGINES, voir HOGINES.

HOULLER, v. a. ?

Estant couché, se fait *houiller* sur le lyn. (G. BOUCHET, *Seres*, I, 46, Roybet.)

HOULLERIE, voir HOLERIE.

HOULLEUR, *houilleur*, *hutheur*, s. m., mineur :

Et furent mineur et *houilleur* mis en œuvre. (FROISS., *Chron.*, IX, 83, Kerv.)

Si adviserent bien et place pour faire miner, et furent mineurs et *houilleurs* mis en œuvre. (ib., *ib.*, Richel. 2644, f° 33 v°.)

Que tons les *hutheurs* fussent a leurs gais del nuit. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 291, Borgnet.)

Huthers est .i. notable et honorable mestier. (ib., *ib.*, p. 292.)

HOUCIVET, s. m., ancien qualificatif méprisant des Normands :

C'est bon manger pour un *houivet*. (1537, *Disc. du trespas de Vert Janet*, pièce roneur-avis, dans les *Poes. fr. des xv^e et xvij^e s.*, I, 277.)

En Normandie, dit M. Le Vassesseur, on appelle *houilette* une petite Normandie

quette, madrée, qui frétille, sautille, se tortille et ne dit ni oui ni non. Sur les bords de la Maache on appelle *houyeuel* un crabe bon à manger un peu plus gros et un peu plus coloré que le frelin de l'espèce. A ce sujet M. Le Vavas seur se pose cette question : L'appelle-t-on normand ou a-t-on appelé les Normands *houyeuels* à cause de la marche tortueuse et prudente de l'animal, et d'où vient l'injure ?

HOULAGE, s. m., bardeau ?

Il faut 500 et demy de *houlage* pour la couverture d'un corps de garde. (1530, Guise, ap. La Fois, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. HOULLER.

HOULC, voir HOUC.

HOULDRY, voir HEUDRI.

1. HOULE, s. f., houlette :

Pastours doit son champ sans tarder
Au fer de la *houle* garder.
(*Pastorale*, ms. Brux., P^o 2^o r^o.)

2. HOULE, voir HOLE.

3. HOULE, voir OLE.

1. HOULER, v. a., pousser, jeter :

Il pristox les dras qui sor lui estoient,
si les *houla* aval le cambre. (*Auc. et Nic.*, p. 34, Suchier.)

Au premier bout de la haute ou baston doit estre le fer dessus dit concave et un peu courbe pour copier et *houler* la terre legere sur les brebis. (J. DE BRIE, *le Bon Berger*, p. 77, Liseux.)

— Poursuivre :

Toz jors lor voit les chiens luant :
Houre, gibet ! *houre*, Mensuel !

(*Conte du Hamez*, Montaignon et Raynaud, *Fabul.*, IV, 195.)

On trouve au dix-septième siècle au sens de poursuivre avec des cris :

Ce loup qui *aura esté desjà hulé* par ces bergers, et peut estre couru par leurs chiens, et qui aura aussi en le vent de vous et de vostre chien aura peine à se resoudre de lemeurer. (SALM, *Vén.*, chasse du loup, t. XIV, éd. 1665.)

Vallée d'Yvres, *houler*, pousser. Guernesey, *houlaier*, jeter. Norm., *houler*, exalter, provoquer, dans un sens défavorable. Dans l'Orne, *houler* un chien, le lancer sur une bête.

Cf. HALER 2.

2. HOULER, v. d., manier la houlette :

Cler châte comme une seraine,
Bien s'est *houler* en la sautchoie.
(*Pastorale*, ms. Brux., P^o 3^o r^o.)

HOULERIE, voir HOLERIE.

HOULETTE, voir OLEITE.

HOULETTER, v. d., se battre ou badiner avec des houlettes :

Is estriverent ensemble en *houletant* de urs houlettes les ungs contre les autres. (431, Arch. Jf 184, pièce 105.)

HOULLER, voir HOLER.

HOULINE, s. f. ?

N'ayans rien de berce qu'une *houline* tirie,
De bouc et de toureux que nous voyons descuiter.
(L. PAROS, *Pastor.*, t. 2, éd. 1877.)

HOULLER, v. a., couvrir de bardeaux ?

Croustas pour *houller* les estables et refens. (1161, Douai, ap. La Fois, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. HOULAGE.

HOULLERIE, voir HOLERIE.

1. HOULLEUR, voir HOULLEUR.

2. HOULLEUR, voir HOULEUR.

HOULLIER, voir HOLIER.

HOULQUE, voir HURQUE.

HOULSEI, voir HOUSSEI.

HOULSEUR, voir HOUSSEUR.

HOULTRER, voir OUTRER.

HOUMENAGE, voir HOMENAGE.

HOUNOIRANCHE, voir HONORANCE.

HOUNQUES, voir ONQUES.

HOUSAGE, voir HONTAGE.

HOUPEL, *houppel*, *hupel*, - eau, s. m., dimin. de houpe :

Micho le *Hupel*. (438, Arch. K 1511, P^o 7 v^o.)

Et qu'oncor y ait trois *houpeaux* (au chapeau) de fleurs blanches et vertillates.

(FROISS., *Pois.*, Richel. 830, P^o 291 r^o.)

Une testatrice ne veut nulle boubaunce de *houpeaux* à ses funeraillies. (1569, Test., Valenciennes, ap. La Fois, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Grands *houppeaux* à mettre sur l'autel à l'entour du St-Sacrement. (*lb.*)

Petits *houppeaux*. (*lb.*)

Grands et petis *houpeaux*. (*lb.*)

Tandis la vierge au milieu du troupeau
Tenant en main de roses un *houpeau*.
(J.-A. DE BUIR, *Poème*, t. IX, l. II, p. 426, Lemerc.)

Houpeau, houppier, fêtes des arbres ébranchés. (ITALY, *Suppl. au Vocab. austrais*.)

HOUPPELET, s. m., dimin. de houpe :

Et souvent coiffaient flourettes
Bout il faisoient *houpelets*
On a la fors enapeles
Que ses leurs chevelles metoient.
(FROISS., *Pois.*, Richel. 830, P^o 176 r^o; Scheler, I, 259, 13413.)

HOUPPEU, adj., qui forme une houpe :
D'un costé d'estoyent trois peaux de brebis
coustrees par un costé à une floccons *houpeaux*,
coustés et pendans jusques en terre.
(REMY BELLEAU, *Œuv.*, II, 76, Gouverneur.)

HOUPEMAN, voir HOPEMAN.

HOUPEMENT, voir HOPEMENT.

HOUPER, voir HUPER.

HOUPIL, voir GOUPIL.

1. HOUPPE, voir HOPPE.

2. HOUPPE, *houpe*, s. f., bouquet de bois :

Une *houppe* de bois, (XV^e s., Lille, ap. La Fois, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Sommet d'un arbre :

— Viez chesnes hongres et mutiles dont la plus grant partie sont pouriz par pié et secs en *houppe*. (1409, Conlomme, Arch. MM 32, P^o 23 v^o.)

Sees en *houpe*. (*lb.*, P^o 31 v^o.)

A Eulart Zoquelin, pour le fust de deux *houppes* prises ou à lay pour mettre les en garnison de la tour, pour ce paie... III. s. (1415-1416, *Registre des Receptes de Boulogne-sur-Mer*, p. 185, Ed. Dupont.)

— Sommet en général :

Pour sa peye et salaire d'avoir fait tout de neuf de son mestier de charpenterie le windas de ladite ville, tant en fondacion, *houppe*, roses, planchers, houis, comme en autres choses. (1497, *Compt. faits p. la ville d'Abbev.*, Richel. 12046, p. 140.)

Trois quennoeaux pour estayer le *houppe* dudit guidans. (*lb.*)

HOUPPÉ, *houppé*, adj., garni d'une houpe :

Elle vous avoit puis apres,
Linge blanc, ceinture *houppée*,
Le chapperon fait en poupee.

(CL. MAROT, *Boulogne de deux amoureux*, p. 21, éd. 1596.)

Desquaint leurs flamantes espees
Qui descendoient à ceintures *houppées*
Le long des flans en des fourreaux brodez.
(ROSS, *Franc.*, II, Bibl. édz.)

La gievrière bien *houppée*.

(BELLEAU, *la Recon.*, III, p. 207, Bibl. édz.)

El avoit une robe de satin noir, toute *houppée* de blanc. (L'EST., *Mém.*, 2^e p., p. 243, Champollion.)

1. HOUPPEGAY, *houpegay*, interjection de joie :

On parle de tel et de telle,
Mais pour un gallant amoureux
Je suis devenu gracieux,
Se disoit on ; gens, *houpegay!*

(Le *Monologue*, *Coquillard*, II, 246, Bibl. édz.)

Houpegay, hup : l'an renommance,
Et ma fortune autant s'avance
Comme elle s'avancoit autan.

(J.-A. DE BUIR, *les Mimes*, I, II, P^o 91 r^o, éd. 1619.)

2. HOUPPEGAY, s. m., terme employé pour désigner un vol fait avec adresse, un tour de filou :

Comme icellui Alard et un nommé Girart Tasse qui aussi estoit clochemant de ladite eglise, environ un an y se fessoient complans l'un a l'autre de ce que il leur semblaient que le seneschal de ladite eglise avoit mal paie leur salaire ou desbette, et eux estans ainsi ensemble icellui Alard dist auidt Girart ces mos en un effect : Quant le Canus, clochemant, vivoit et on lui faisoit ainsi il s'en savoit bien recompenser, et lors ledit Girart demanda comment il faisoit, lequel Alard lui respondi que il lui avoit dit que il faisoit le *houpegay*, et que des clerzges que il aumoit il en estoit chascun un poche ou deux au dessus, et ainsi se paioit d'eulx. (1403, Arch. Jf 158, P^o 14 v^o.)

HOUPPEL, s. m., guichet ouvert :

Houppel, c'est le xiquet ouvert. (XV^e s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HOUPPELIER, s. m., titre d'office :

Il est dit dans un compte de Jean Fraingot, receveur général de Bourgogne, le 31 décembre 1421, que Jean Vignier, varlet de chambre de M. le duc fut recompensé de 140 francs pour l'office de *houppelier* du pays d'Artois, que le duc Jean donna à Guillaume Dubois, son conseiller et maître d'hôtel. (*Estatz des officiers des ducs de Bourgogne*, p. 225, note f.)

HOUPPELONNER, v. a., faucher :

Se par dedans ledit jour de St Pierre entrant aoust, il ne les a despoillé ou pasturé (ses pasturages), il les peut tenir encore francs et les despoillier ou pasturer jusques au jour St Remy excels, en les faisant *houppelonner* des le my mars. (*Cout. de Bouloigne*, c. xiv, Nouv. Cout. gen., t. 37^e.)

HOUPPENBIER, s. m., sorte de bière fortement houblonnée :

Recepte des danciers de godales, de chevoises, de bromars et de *houppeniers* anueves par mer a Boulogne. (1402, *Comptes du comté de Boulogne*, ap. Duc, *Celtia*.)

Cf. HOPPE.

HOUPPER, voir HUPER.

HOUPPET, s. m., appel qui se fait en houpant :

Ceux qui ont esté bien dressez et appris (les chiens et les chevaux) au moindre sifflet et *houppet* du monde, entendent incontinent ce qu'on leur commande. (AMYOT, *Œuv. mél.*, t. III, p. 240, éd. 1820.)

Cf. HUPER.

HOUPPEL, *houppier*, s. m., sommet d'un arbre :

Que du bois et merrien qui ne sera bon pour édifier il en puissent faire charbon et employer en leurs necessitez, sans aus usagers les branches et les *houppiers*. (1343, Arch. JJ 68, fo 39 r^o.)

La ou le regardlois croistee aucun arbre plus haut que ceulx d'enfour, il ne fut advis que je veisse les *houppiers* amez en chair d'hommes petit a petit, et apres les branches en bras et en jambes. (*Perceforest*, vol. V, ch. 37, éd. 1528.)

La sommerette ou *houppier* de tremble, che-nois, bouillan et autre bois. (*Édit de Fr. 1^{er} sur la conserv. des forêts*, janv. 1518.)

Les cens des meilleurs fazotz de *houppier*. (C. L. HAZON, *Mém.*, I, 113, Bourquielol.)

Che-nois, avec leurs *houppiers* et bran-chages. (Acte de 1581, Febib., *Hist. de Paris*, V, II.)

Champ, *houppier*, (M^e d'Arbre.

HOUPPELIER, s. f., sommet d'un arbre :

Chou-sont lesdits usagers les pièces de bois qui commencent a secher par les cimes ou *houppieres*. (*Cout. de Gorze*, XVI, 56, Nouv. Cout. gen., III, 1036.) Impr., *houppieres*.

Cf. HOUPPIER.

HOUPPEL, voir GOUTEL.

HOUPPEL, *houpu*, adj., en forme de houppe, touffu :

Cheveulx *houppus* rechercelez. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2646, fo 31^e.)

— Garni de houppes :

Ce mechant chevalier avoit apres de lay

La perille Origille apparement vestue

D'une robe d'azur a franges d'or *houpu*.

(A. JOMIS, *Œuv.*, 2^e vol., p. 18 v^o, éd. 1581.)

1. **HOUCQUET**, voir HOUCRET.

2. **HOUCQUET**, s. m., échafaud :

Houquet, m. A scaffold. Pic. (COTGR., éd. 1611.)

HOUCR, voir HOUCR.

HOUCRO, voir HOUCR.

HOUCR, voir HOUCR.

HOUCRAGE, — aige,ourd., s. m., échafaudage, réunion de hords :

L'enfant fut porté a baptesme par la dicte zalerie, ou il y avoit quatre cent toises a chascun costé du *hourdage*. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. LIX, Buchon.)

Is ferout faire aux despens de la ville le *hourdage* toillé et cloz de quennevach. (Procès de 1570, ap. Houdouy, *la Halle échev. de Lille*, pièces justif., p. 105.)

Et encore au XVII^e s. :

A Jehan Astel, maistre carpentier, pour avoir par marché fait et érigé un théâtre ou *ourdaige* sur le marché au devant de la maison escheviale... III^e. XVII^e, l. (1601, *Bûle des dépenses effectuées pour la joyeuse entrée à Lille des Archiducs Albert et Isabelle*, Bulletin de la Commission historique du département du Nord, XVI, 494.)

Lillois, wallon, *hourdage*, échafaudage.

Rouchi, *hourdache*. Dans son *Dict. rouchi-franç.* Hecart fait la remarque suivante :

« Th. Corneille dit que ce mot signifiait maçonnerie grossière; je crois qu'il se trompe, ainsi que dans le mot *hourder*, auquel il donne la signification de maçonner grossièrement. Colgrave donne aussi dans les sens de Th. Corneille, qui a peut-être emprunté de lui, et dans celui de couverture (*covering*) ; en rouchi, c'est l'échafaud pour maçonner, qu'on élève à mesure que le bâtiment prend de la hauteur. »

HOUCREBILLIER, voir HURTEBILLIER.

HOURDEIS, — eys, - is, - y, - ich, ourd., *hord.*, *houd.*, s. m., palissade, retranchement, et en particulier ouvrage en bois dressé au sommet des courtines ou des tours et surplombant le pied de la maçonnerie :

Eus el *hordis* firent le feu bouter.

(Les Loh., ms. Montp., p. 116^r.)

Es *hordis* firent le feu bouter.

(Ch., ms. Berne 113, p. 41^r.)

Il meüssaint ainçois as deuz

Les *hourdeis* desor les murs.

(Gall. de Bate, Val. Chr. 172, Romv., p. 579.)

Tant k'il vient a le grant porte

Des murs qui les palais cloient

A grant *hourdeis*.

(Couv. de la esp., 4211, Foerster.)

La pierre d'une perriere feri si a un *hordes* d'une tor, que li *hordes* ehei jus. (Est. de Eracl. Emp., XXIII, 57, *Hist. des crois.*)

Assez i et gité de grosses pierres ans *hordes* et aus tournelles, si que durement furent desfoisré li mur ou plusieurs parties. (GULL. de TRA, III, 6, P. Paris.)

Et ce fait, vindrent tantost hors du *ourdid* du dit deux chevaliers de vers les amis dudit de Carvines. (*Lettre de Henri d'Espire au duc de Loherraine*, ap. Reiff., *Giles de Chin*, p. LXXXVII.)

Et fissent si grant froissais

Qu'il sanloît que li *hourdeis*

Fust tous froissies et abatus.

(Rom. de Ham, ap. Michel, *Hist. des D. de Norm.*

et des rois d'Angleit., p. 377.)

Qui avoient fait un *hourdeis* de pierres taillées, pour ce que nos arbalétriers ne les blessassent. (JOINV., S. Louis, II, Wailly.)

Il geterent le feu grejois ou *hordis*. (Id., ib., LV.)

L'on monte par un degré sur le *hourdeis* du mur du chasteil. (1438, *Certif. du maître des œuv.* du roi donné à des ouvriers employés à des répar. fait. au chât. d'Alençon, Arch. Orne.)

Un *hourdich* bien loyet et croiséit. (Compte de 1438, Btluuzé, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Le maistre ban et le *hourdy*. (FOURNIER, *Hydrogr.*, p. 782, éd. 1543.)

Les dictes lattes s'abreuvent et enflent d'humidité quand on les plaque de *hourdiz*. (JAN MARTIN, *Vilruv.*, fo 104 v^o, éd. 1547.)

— Échafaud, estrade d'où l'on regardait le combat :

Moult l'esgardent des *hourdis*

Dames pour son contenance.

(Couv., 1288, Crapelet.)

C'estoit lors belle chose a veoir l'or et l'azur des riches joyaux qui estoient ou *hourdis*. (*Perceforest*, vol. III, ch. 3, éd. 1528.)

— Lutte de plusieurs contre plusieurs :

Armes et cheva fet fors trere

Et fet crier le *hourdis* ;

La veissiez *tel hourdis* ;

Car moult riche don prometoit

Celui qui mouz s'entremerroit.

(Dotop., 258, Bibl. etz.)

Tournoiemens furent defendus et justes et *hourdis*. (*Grand. Cron. de France*, le vic-Maz saint Loys, LXXXVI, P. Paris.)

La langue moderne a conservé *hourdis* dans le sens de maçonage grossier de moellons ou de plâtras.

HOURDEMENT, s. m., échafaudage, palissade :

Après est ordenes que li homme de la terre S. Ourlain ne doient aier ne pa droin-ne par custome faire lon *hourdement* a Joinville, ne ne les en doit on contraindre. ne ne peent. (Ch. de 1264, Tabul. S. Urbani, ap. Duc, *Urbaniçium*.)

Si estoient les murs tendues, et, par tous les quarrours ou il devoit passer, estoient *hourdements* ou querees d'hysoires païtours. (WYRIN, *Ancienne. Cron. d'Englet.*, I, 273, Soc. de l'hist. de Fr.)

Nicolas Toillier, commis a paier l'œuvr

des *hourdemens*. (1517, *Exhibition et spectacle de la sacree passion de Jesu Christ*, ms. Valenciennes 527.)

— Bois de construction :

Il doit encore li devant dis Foukes et si oir, por li et por ses serjans li soit de son hief, ou castiel monseigneur l'empereur avoir le pastorage, le feu et les *hourdemens* ou bos ki sont descendu d'Euze. (1253, *Chart. de Num.*, Echange, etc., Borquet et Bormans.)

HOUDER, *harder*, v. a., fortifier, palissader, retrancher :

Et tant crenel *harder* et atorné.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 57^b.)

Mais li bons abas fist le mouster *harder*,
Por le defendre trois cens moines armer.
(*Gar. de Lok.*, 1^o chaons, iv, P. Paris.)

Molt ricement fu la porte *harder*.
(*Raine.*, *Ogier*, 6631, Barrois.)
Kalles a fait deux manzonius lever,
Et deux perrieres atacher et *harder*.
(*Id.*, *ib.*, 6175.)

Ne onques nule vile ne fu si bien *hardee*.
(*VILLEH.*, 233, Wailly.)

Li cortailz bien enelos
Depies de chesne aux et gros :
Hourdes estoit d'aubes espines.
(*Renart*, Br. II, 45, Martin.)

Trop l'a fait fierement *harder*,
Molt y conviendra l'ouharder.
(*Rose*, 10975, Lantim de Dameray.)

Hardé estoient li cretel
D'ois et de cloies tot entor.
(*Dum.*, *le Gal.*, 5578, Steugel.)

La cité de Limeri voyent,
Et les murs qui *hardé* estoient.
(*Id.*, 10809.)

Et li tint son siege enki et *hourda* si bien
le houre que nus ne pot el castiel
entrer ne issir. (*Chroniq. de Hains*, c. XXXI, L. Paris.)

Et fist li rois grier engiens a grant effort,
mais poi li faisoit; car cil devens
estotent trop bien *hourdé*, et li castiaus
estoit moull fors. (*Id.*, c. XIX.)

Penre le kaisne pour *hourder* no chastial,
(1277, *Cart. de S. Médard*, f° 45^a, Arch. Aisné.)

Ainz refait ses vassians *hourder*.
(*GEUERT*, *Hoij. tegn.*, 18252, W. et D.)

Pour *hourder* les pigmons des noeves prisons.
(1304, *Tran. aux chât. des C. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 34.)

Pour *hourder* l'entree du colier le jour du siege.
(1350, *Arch. hospil. de Paris*, II, 88, Bordier.)

Fouir les argilles pour *hourder* l'ostel.
(1404, *Denomb. du baill. de Rouen*, Arch. P 307, f° 107 r^o.)

Ilz ont de convertoirs et de lincheux *hourdes*
les mars et les crestiaus par grant soivevé.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 6260, Chron. Belg.)

Hourder d'ardoise une chapelle. (1502, *Compt. de S. Amand*, Arch. S.-Inf.)

Quand toute la paroy aura esté placée,
il vous y faudra cloier pres après des roseaux secz, avec bons clous a latte, puis derechef *hourder* ainsi ce qui appartient.
(JAN MARTIN, *Vitruve*, f° 164 v^o, éd. 1347)

— Fig., encombrer :

En la voye de ce pelerinage humain
hourdé de mile empeschemens et de mile

miseres. (M. LE FRANC, *L'Estrif de Fort.*, f° 6 v^o, impr. Ste-Gen.)

— Réfl., se retrancher :

Laiens se *hardent* et se sont atorné.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 98^b.)

Mult ricement s'est encontre *hardes*
De gros matrien et de cloies assés.
(*Raine.*, *Ogier*, 6143, Barrois.)

Qui bien se *hardé* et se clont
Si paot dormir seurement.
(*Vie des Pères*, Ars. 3641, f° 39^b.)

Qui bien se *hourde* et bien se clôt.
(*Id.*, ms. Lozarche, f° 38 v^o.)

Si commanderont li roi et li prince a assembleir tout le charroi de l'ost, et en firent lices environ l'ost, et se *harderent* si bien de lotes pars qu'il n'orent garde d'estre sospis. (S. *Graal*, Richel. 2435, f° 251 r^o.)

Moy et mes chevaliers nous meismes ensemble et acordames, quant il seroit amité, que nous emporterions les pierres dont il se *hourdoient*. (JOINV., S. Louis, LIJ, Wailly.)

Ilz n'estoient en tant pas plus de quinze cent contre sept mille, qui estoient treize Arminaz contre deux de nos gens; ils se *hourderent* par derrière leur charroy, et se recommanderent a Nostre Seigneur. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1428, Michaud.)

— Fig., se fortifier, s'enlourer :

Et toudis, tant qu'il vesquy et se fortune dura, il se *hourdoit* de bonnes gens tant que ses subges en valloient miens et que che li en son vivant le plus honnouré prinche don monde. (FROISS., *Chron.*, V, 274, Luce.)

— Se couvrir, se protéger :

Li hermites en fist escu,
Si s'en *harda*, si s'en covri.
(*Vie des Pères*, Richel. 23111, f° 7^a.)

— Act., charger, garnir :

Son heume doucement *hourdes*
D'une bouppe de tres bonne maniere.
(L. DE BEAUVU, *le Pas de la Bergierre*, 665, Crapélet.)

Vieilles seulent ainsi leur chief *hourder*,
Ou'on ne voie leurs fronces dehonnestes :
Mais les jeunes n'en doivent pas user
Qui belles sont, gracieuses, honnestes.
(E. DESCH., *Poés.*, Richel. 810, f° 328^r.)

Et prend un long baston perché et eroux,
dont il estoit *hourdé*. (LOUIS XI, *Nour.*, XIV, Jacob.)

— Se charger de :

Ilz prendront un milleur ce qu'ils peuvent
honnement *hourder*. (*Trahis. de France*, p. 96, Chron. Belg.)

— Réfl., se charger :

Mieux leur venist a un labour
Parmi les champs chacier les lievres
Ou gesir malades de fievres,
Car plus de grant labour se *hourdent*
Plus poines et labours leur sourdent.
(J. LIEUVRE, *Resp. de la mort*, Richel. 994, f° 124.)

On espineche les jones plantes des mars
pour cause qu'elles se *hourdroient*
de mousses et d'autres choses, et ne porroient
fructifier. (1449, Bêthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

La chamberiere... se *hourde* de cest es-

cuier et son col le charge. (LOUIS XI, *Nour.*, XVII, Jacob.)

Les preudes gens en leurs temps ne s'enqurent
Fors de bonté et sagesse qu'ilz quierent
Dont les meschans d'aujourd'hui tiennent horle,
l'ureusement en aise se chevient
Et en la lui plains de erans aus se virent :
Qui ne l'entend de simplices se *hourde*.
(J. MESCURIOT, *Ball.*, xxx, éd. 1539.)

Saincloyes les grosses saindures
Qui estoient ferrees d'argent,
Tout pour la gloire de la gent,
Car s'estre ven iu ne euydasses
Jamais nul jour ne l'en *hourdasses*.
(J. BOLCHET, *les Regnars traversant*, f° 104 v^o, éd. 1522.)

Savez vous pourquoi je me *hourde*
D'une si faicle jeune sotté ?
Pour ce que quant je m'en assotte
Elle dit mainte belle boude.
(H. DE CAOT, *Art et Science. de rhétorique*, ap. Michel, *Poés. goth.*)

— *Hourdé*, part. passé, chargé, bourré, rempli, au propre et au figuré :

Et li évesques, qui de mal fu *hardes*,
Li parlonna toutes ses faussetez.
(*Gauvain*, 6175, A. P.)

... Ce demy carset ou ce demy pelisson
Dont eles sont *hourdées* aussi come herisson.
(G. DE MEUSE, *Test.*, Vat. Chr. 367, f° 22^b.)

Il ne se peut plus tenir de demander la cause
pourquoy en le servoit plus de pastez
d'anguilles, que les autres, et s'il estoit
pasté : Par la mort bien, dist il, j'en suis si
hourdé que plus n'en puis. (LOUIS XI, *Nour.*, X, Jacob.)

Nostre bon chevalier, voyant ceste ma-
nierre tres belle et en bon point, mais de
sens assez escharbement *hourdé*, se pensa
de bonnes, et lui dit. (*Id.*, *ib.*, III.)

Wall, *harder*, rouchi, *hourder*, échafauder.
Il-Norm., valtée d'yères, *hourder*
quelqu'un, le munir d'outils, d'instru-
mens, de menbles necessaires a son métier.

HOUREDIS, voir HOURDEIS.

HOUDIR, *ourdir*, *hardir*, v. a., palissader, garnir :

Or fera li cité de touts ses *ourdir*
Que par mer ne par tiere ne pora nus issir.
(*Roum. d'Aliz.*, f° 35^a, Michelant.)

Vos chastiaus fermer et *hardir*.
(*Florentin*, Richel. 1376, f° 11^o.)

Cf. HOURDEN.

HOURDIS, voir HOURDEIS.

HOURDOIRE, s. f., instrument pour ourdir ?

Une *hourdoire*, autrement dit planette
de soye noire renforcée. (1559, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HOURDOIS, - oys, s. m., syn. de *hourdois* :

Lors se brevent Herault et Guert vers
leur estendard. Et lors vissesiez vous Normands
apprendre des *hourdois* aux Anglois, et Anglois
a defendre, et moult domageusement les Normands.
Car quant les Normands approuchoient, les Anglois
avoient laches dont ilz abattoient les Normands,
car les Normands ne les pouvoient espartir
ne entrer dedens leur *hourdois*, et aussi les
archers ne leur pouvoient mal faire, car ilz se
targeoient des huis et des fenestres.

trois, et aussi qu'ilz se tenoient sur leurs *hourdous* et ne faisoient que defendre... Lors fut ordonné que les archiers tiroient tout droit en hault afin que quant les Anglois regarderoient les savettes en l'air les autres despiesseroient les *hourdous* des Anglois. Lors se partirent les trois batailles de Normands et allerent chascune a l'encontre des Anglois, car les Anglois n'avoient que trois entrees en leurs *hourdous*. (Cron. de Norm., de nouveau corrigees, p. 62 v^o.)

HOURDOU II, voir **HARDOCIL**.

HOURDU, voir **HOURDEIS**.

HOURTEL, *hourrel*, *horel*, *curiel*, s. m., osier ?

XV^e. et demi de raimme et .i. millier de *hourraus*, et .x. s. pour hars pour loier li dit *hourraus*. (1376, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Hourraux nommes *hourrees* a .xvi. s. le cent. (1406, Bèthune, *ib.*)

Le suppliant batit et frappa sa ditte femme de verges ou *curiel*. (1450, Arch. JJ 186, pièce 26.)

Hourraux employes a recouvrir les ponts. (1388, Bèthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.) Ailleurs : *hourraux*.

Longs *hourraux* pour espiner les L. hommes a planter au jardin. (1522, Lille, *ib.*)

Pour ung cent de *houveaux*, vi pattars. (1588, *Règl. pour les salaires a Mortagne*, ms. appartenant à M. Boequet.)

HOURRELER, v. a., tailler :

Pour avoir fait *hourreler* et copper au fermet ung bonnier de joisse bois. (1445, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. **HOURER** 1.

1. **HOURER**, v. a., déchirer :

Car il y ad trois (dans la paillle d'orge) dez arrez-lez qui *hourrent* les hanches dez chevaux. (Tr. d'économ. rur. du XIII^e s., t. 2, Laconr.)

2. **HOURER**, voir **HOUER**.

HOURESTE, s. f. ?

A faire plusieurs *hourestes* pour mettre aux tours et murs de la ville. (1445-1446, *Registre des recettes de Boulogne-sur-Mer*, p. 192, Ed. Dupont.)

HOURIER, voir **HOUER**.

HOURLIER, voir **HOUER**.

HOURLOIS, adj. ?

Dans *hourlois*, pour reloyer hayes d'estimes a .xv. s. la paire, autres a .x. s. (1396, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HOURLOTE, voir **HOURTE**.

HOURREL, voir **HOURCEL**.

HOURRIE, voir **HOLERIE**.

HOURSSEL, voir **OURSSEL**.

HOURSON, voir **HORSON**.

HOURT, *hour*, *hourd*, *hourt*, *hurt*, *hourcy*, s. m., retranchement, palissade faite avec des clais garnies de terre par

derrière, et en particulier, d'après Viollet-Le Duc (*Dict. d'Arch.*, VI, 122, ouvrage en bois dressé au sommet des courtines ou des tours, destiné à recevoir des défenseurs, surplombant le pied de la maçonnerie et dominant un flanquement plus étendu, une saillie très favorable à la défense :

Par ostes les mairiens et les *hours* d'en-tour les murs du castel. (1304, *Trar. aux chât. des C. d'Art.*, Arch. KK 393, f^o 17 r^o.)

Pour faire les *houriers* la un houtoit le murain dont on fist le *hourt*. (1312, *ib.*, f^o 34 r^o.)

Pour .xxiiii. piéches de bos dont on a fait *hours*, leviers et ouebes pour les dis ouvrages. (1346, *ib.*, f^o 102 r^o.)

Cratiulatum, gallice *hour* de cloe. (*Gloss. lat.-gall.*, Richel. I. 4120.)

Je puis bien venir sanz mander.

Et sans forrier faire mon *hour*.

(E. Descr., *Poés.*, Richel. 810, f^o 270.)

Hour et tenne d'eauves de gres. (1540, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Abatus, que l'on diet tablettes servant aux *hurs*, a .iiii. s. le piet. (Ib.)

Caprons faisant couverture ausdits *hurs*, a .xvii. s. le piet. (Ib.)

On fait ung *hourt* de maçonnerie, bon et espes, a tout deux elles, pour garantir la baterie d'ung bollevier qu'on ne le puist battre en dehors. (Ib.)

Mantiaux de quemeine et les *hurs* de .xvi. ou .xvii. pies de long. (Ib.)

— Construction de charpente propre à servir d'échafaud, de théâtre, d'estrade, pour regarder un tournoi, etc. :

Qui ne ient doirement l'egardoit

Del *hourt* sour quy elle estoit.

(Cocci, 1295, Crapelet.)

Les dames erent ja montees

Es *hours* qu'ontes et areesues.

(Ib., 1529.)

Se descendoient les dames jus des *hours*. (*Gilles de Chin*, p. 22, Chalou.)

La estoit l'appareil fait et ordonné tres grand pour joier, de lozes et de *hours* d'ouves et charpentes pour la roine et les dames. (Froiss., *Chron.*, I, IV, c. 1, Buchon.)

Et monterent sur les *hours* qui ordoines et appareilles pour elles estoient. (Ib., *ib.*)

Le duc descendit de son *hourd* en la lice. (LA MARCHE, *Mém.*, I, 46, Michand.)

Après quoy, ven les opinions desdits clereys, dits le lendemain neuvieme jour de may en la maison episcopale sur un hault *hourcy* fait pour ceste cause, furent amenez lesdits Abbe de pou de sens, Demisselle et autres. (J. Du Clencoq, *Mém.*, I, IV, ch. III, Buchon.)

Furent mis sur un hault *hourt* fait expres. (Ib., *ib.*, ch. VI.)

Lors fo fait ung *hourt* sur le marchiel (Trahis, de France, p. 118, Chron. belg.)

Sur ung *hourt* on leur treucha a tous les cols. (Ib., p. 166.)

Dames et damoiselles estoient desja montees sur les *hours* pour regarder le tournoi. (Perceforest, vol. III, ch. 41, éd. 1528.)

Au passer qu'ilz firent devant les *hours* saluerent le roy et les dames. (Gerard de Nevers, II, xx, éd. 1725.)

Un millieu de la crozee de l'eglise de Saint Salvator en Bruges, fut fait ung *hourd*, grant, spacieux et richement paré. (J. MOINET, *Chron.*, ch. LI, Buchon.)

— Appareil mobile que l'on attachait à la selle et qui étoit destiné à soutenir la lance :

Oultre plus, y est tres necessaire une facon de *hourt* que on atache devant a l'arzon de la selle, tant hault que bas, en plusieurs lieux le mieulx que on peult. (Rot RENÉ, *Oéap.*, II, 14, Qualrebarbes.)

— Chour d'église :

Tout emelle le moustier fut fais li *hours* notable C'on appela le cuer pour le plus agreable. (Jen. des Preis, *Geste de Liege*, 38585, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Eminence :

Et d'icelle borne suivant un *hourt* on sentier entre ladite chastellenie de Beaumont et la seigneurie d'Axvi..... et d'icelle borne jusqu'à une autre borne estant sur ledit *hourt* on sentier .7. mois 1547. *Atou de la terre de Beaumont-le-bas, chastel. de Chateaufandon*, ap. Le Clerc de Doüy, t. I, f^o 329 r^o, Arch. Loiret.)

Ils s'estoient avancez jusques sur un petit *hourt* qui regardoit la citadelle. (*Mém. d'Anquetin*, 403, ap. Ste-Fal.)

— Combat, tournoi :

Plus tost se mettroient au plongeon comme canes, avecques le bazuage, que avecques les combatans et villaens champions on lieu onquait par Envo est me le *hourd*, et sont les corps departiz. (RAB., *le Tiers liere*, ch. vi, éd. 1552.)

La voyons les deux bandes fremir et soy affermer pour bien combattre, venant l'heure du *hourt*, qu'ils seroient evoquez hors leur camp. (Ib., *Cinquesme liere*, ch. xxiii, éd. 1564.)

Wall., *hour*, échafaudage dont se servent les sciens de long Ronchi, *hour*, *hourd*, échafaud fait de perches à claires-voies, élevé dans une grange pour placer le foin et l'empêcher, en attirant l'humidité du sol, de contracter un mauvais goût. *Hourd*, dans le Laonnais, pièces de bois non fixées et placées à une certaine hauteur, à couvert, sur les ruelles pour le fourrage.

La langue moderne a conservé *hour* dans le sens d'espèce de bangar, d'atelier où l'on travaille le bois pour le sabotage, etc.

3. **HOURT**, *hort*, s. m., ruse, trame, machination :

Li jurez qui voit bien le *hourt*

Et la defiant Renart

Et coonest sa guille et son art.

(Ysoet I, fab. xxxvii, ap. Robert, *Fab. inéd.*, I, 104.)

Tuï sont renart et ysenzint :

Tuï sevant *hourt*, barat et trot.

(Gaut. de Coincy, *de St-Ste Leodeg.* 1508, ap. Méon, *Fab.*, I, 319.)

Je ne voi ane en vostre court

Qui assés ne sache de *hourt*.

(PUBL. DE RENÉ, *Sul. a'Am.*, 319, Bordier, p. 277.)

Tant apela a l'huil li sires,
Tantost un poi coucher se vaii,
Et la dame Pead rmi fut,
Cil l'apela; et fit le sort
Com cele qui molt sot de *hoir*.

(Des Brates, Richel. 19152, f° 121v.)

Par barat estent harater,
Servir, chuer, blandir, dater,
Par *houit*, pur adulacion,
Par fause similacion.

(Rose, Richel. 1573, f° 62d.)

Par *hours*, par adulations.
(Mé., Vat. Ott. 1212, f° 57r.; Méon, 7127.)

Denlers me viennent a secours;
Ne fais je bien tumber mes *hours* ?
(Ib., 11757.)

Faisons donques la departie
Alez a Dieu, coquelurie,
Trop de *houit* et barat savez,
Devene ne sois ceste fie.
(E. Desc., Poés., Richel. 810, f° 450v.)

Qu'on ne voit rien et qu'on ne sçait parler,
Autrui blandir et qu'on sâche du *houit*.
(Ib., ib., II, 30, A. 1.)

— Faire du *houit*, intriguer :

En grans courus fault souvent faire le sourt,
Qu'on ne voit riens et qu'on ne sçet parler,
Autrui servir et qu'on face du *houit*,
Faire plaisir, souffrir, dissualer,
Ne li n'est pas bon d'y trop sejourner.
(E. Desc., La Doctrine des Princes, Poés. fr. des
xv^e et xv^e s., IV, 33.)

HOUÏCHE, voir **OSCHIE**.

HOUÏCOUT, s. m. ?

El estoit son harnas de teste une salade,
et portoit un petit *houïcout*, et ainsi se
combattit. (G. CHASTELL., les Faits de Jacq.
de Lalang, VIII, 206, Kerv.)

El son harnas de teste estoit un chapeau
de fer d'ancienne facon..., et par dessous
voit un *houïcoul* de mailles, et en ce point
combatit. (Ib., ib., VIII, 216.)

HOUÏÉ, adj., souillé :

Forent tuit de sanc arroué
Pour laver sa gent et sa geste.
Qui par leur couple manifeste
Estoient par tout si *houïé*,
Et si ort, et si emboué.

(J. DE MEUNG, Tres., 339, Méon.)

HOUÏEL, *usel*, s. m., dimin. de *heuse* :

Savoec moi voloiés venir,
L'en ne vroit ouan *houïel*
Ne chaucement de ta pel.

(Peter. Renart, p. 421, Martia.)

L'en ne vroit ou a *usel*
Ne chaucement de ta p.l.

(Ib., 13222, Méon.)

HOUÏELE, s. f. ?

O eus ont courtoisies teles
Henri du Neus para *houïeles*
Qui miex en autre lieu s'amaissent.
Li descouit leur tentes passent
A petit nombre de banieres.

(GILBERT, Roy. Lign., 14275, W. et D.)

HOUÏEMENT, voir **HOUÏEMENT**.

HOUÏEPIGNIER, voir **HOUÏEPIGNIER**.

HOUÏEQUIN, s. m. ?

Houïequins pour une brasserie. (Compt
1416, Valenciennes, ap. La Fols, Gloss.
s., Bibl. Amiens.)

I HOUÏER, *houzer*, *heuser*, *hoser*, *hue-*
ser, *huezer*, *heser*, verbe.

— Act., mettre les heuses à, botter :

En la pointe del fur fist la messe chanter
E trestuz enboez de tai se fist *heser* ;
Aïor pur nului ne volt faire ses piez laver.
(GARNIER, Vie de S. Thom., Ap.p., v. 136, Hip-
peau.)

Huëser, *hôte*, *oreare*. (Gloss. gall-lat.,
Richel. I, 765 f.)

Houzer ou mettre les greves. (R. Est.,
Thés., Caligo.)

— Réfl., se botter :

Jehans, comment que il li grieve,
Se vest et *huëse* et appareille.
(L'Est. de Beau, Jean et Blonde, 1970, Bordier,
p. 236.)

Il çuint s'espre, et si se *huëse*,
Et ses esperans pas n'oublie.
(Fauvel, Richel. 116, f° 10^b.)

Ilz furnt d' accord que ledit Anthoine se
houïerit et esperoueroit et feroit sem-
blant d'aler dehors. (1401, Arch. JJ 156,
pièce 84.)

L'heure est venue que pour partir se *houëse*.
(Calend. du xv^e s., ms. Tonl, ap. Chappellier.)

S'en alla *houëser*, et monter sur un tres
bon cheval. (MUSTRELER, vol. III, ap.
Ménaage, Dieul. ét., éd. 1750.)

Ainsi que le suppliant estoit en l'ou-
vrer d'un cordonnier pour soy *houëser*,
pour aller au gabier. (1374, Arch. JJ 195,
pièce 1320.)

L'heure est venue qui pour partir me *houëse*.
(Le Troïem. fin Ruby, Poés. fr. des xv^e et xv^e s.,
XIII, 3.)

A l'an soixante et douze
Temps est que l'on se *houëse*.
(COTGR., éd. 1611.)

— *Houëé*, part. passé, botté :

De cortes hoses est *houëz*
E Corte Hoso est apelez.

(Ib., 3^e p., 9373, Andresen.)

Cil de la sont engeigneur
Et cil *houëse* mi fauconnier.

(MOUCS., Chron., 5457, Reiff.)

Li menestreil trestuit *houëzi*
S'en viurent droit a l'esperoué.

(REULB., de Charlot le Juf, Jub., I, 292.)

Oreatus, *huëses*. (Gloss. de Douai, Es-
caillier.)

S'en vint coucher tout *houëz* et espou-
rouné dedans le lit de la damoiseille.
(MARG. D'ANG., Hept., 62, Jacob.)

— *Etre houëé* s'est dit d'une manière
particulière, pour signifier avoir des che-
vaux :

Les autres, sans offense ville,
Se pournaient parments, par vaux,
Et sont *houëz* jarmy la ville.

(COQUELART, Mon. des Perruq., II, 291, Bibl.
elz.)

Il-NORM., pays de Bray et vallée d'Yères,
être mal *houëé*, être mal habillé.

2. HOUÏER, voir **HOUÏSSER**.

HOUÏET, *houëtel*, s. m., diminutif de
houë :

Bisus vel ruscus, gallice *houëtel*. (Gloss.
lat.-gall., Richel. I, 4120.)

Huïsiers ont la teste couverte
De chapeaux de fleurs de *houësets*.
(COQUELART, Blason des dames, II, 190, Bibl. elz.)

HOUÏETTE, - *zelle*, s. f., dimin. de
houëse, guêre :

Quatre païres de *houësettes* pour les reli-
gieuses. (1465, Compt. de l'aumôn. de S.
Berthomé, f° 122 r^o, Bibl. La Rochelle.)
Houëzettes. (Ib., f° 122 v^o.)

Pas n'oublia chausser les *houëzettes*.
Hist. des Seign. de Gavres, f° 140 v^o, Ga-
chet.)

Lorr., Fillières, *houësette*, guêre. Lille
houësette. Laonnais, *houësette*, femme mal-
propre dans ses habits et dans toute sa
personne. « Faite comme une *houësette*. »

HOUÏSIS, - *sis*, s. m., revêtement :
Au *houïziz* du tappeu de la porte du
bos. (1497, Compt. fiaux p. la ville d'Abbe-
ville, Richel. 42016, p. 37.)

En fondacion, houppé, roes, planequiers,
houïsis. (Ib., p. 110.)

HOUÏSON, voir **HORSON**.

HOUÏPAILLEE, s. f., guenille sale :

Houïpaille, f. A sluttish dragle tayle,
whose ever sticks full of straw. (COTGR.,
éd. 1611.)

HOUÏPAILLER, voir **HOUÏSEPAILLER**.

HOUÏPALIER, voir **HOUÏSEPAILLER**.

HOUÏPIGNER, voir **HOUÏEPIGNIER**.

HOUÏPOULLIER, voir **HOUÏSEPAILLER**.

HOUÏSE, voir **HOCRE**.

HOUÏSEBARRE, s. f., raigout :

Houïsebarre de char est fait en haste a
un soupper quant gens surviennent desou-
vement. (Ménager, II, 170, Biblioph.
fr.)

Houïsebarre de poisson. (Ib., II, 171.)

1. HOUÏSEE, voir **HOUÏSSOIE**.

2. HOUÏSE, s. f., ondée :

Furent saïz d'une grosse *houïsee* de
pluye. (RAB., Pantagruel, ch. XXXII, éd. 1542.)
Houïsee de pluye, a shower of rain.
(COTGR., éd. 1611.)

1. HOUÏSEL, - *cau*, s. m., houx :

Houïsel. (Coul. des for., ETRÉUX.)

En le rachant derrière ce *houïsson*.

(VARG. DE LA FRESNAYS, Foresteries, p. 34, Travers.)
Et de Berry les lauriers les plus beaux
Me sont cypres, me sont piquants *houïsson*.
(Ib., ib., II, 472.)

Viordes, *houïseaux*, suzeaux entremeslez.
(LIEBAULT, Mais. rust., II, 454, éd. 1658.)

2. HOUÏSEL, s. m. ?

Nostre mestier est ce royne
Bien plus que n'est vostre *houïsel*.
(Les Complains. des monniers, Poés. fr. des xv^e
et xv^e s., XI, 64.)

HOUÏSELIN, s. m., dimin. de *houëse*,
houë, sorte de robe longue :

Trois quartiers de drap avec un *houïse-
lin* de cendal rouge a une manche brodee.
(1399, Arch. JJ 151, pièce 168.)

Il ne serait pas impossible que *housselin* fût une faute pour *housselin*.

Cf. HAMELAIN.

HOUSSÉPAULLEUR, s. m., SYN. d'*houssépaillier* :

Houssépaillier, as. Hospalier; or *Houssépaillier*. (COTGR., éd. 1611.)

HOUSSÉPAILLIER, *houssépaillier*, - *paillier*, - *paillier*, - *pouillier*, s. m., valet d'armée, palefrenier :

Anciens mauvais garçons, pillars et *houssépailliers*. (1481, Arch. JJ 206, pièce 745.)

Vive tel gent.

Telz *houssépailliers*, telz soldars.

(*Myst. de la Resurre.*, v° 2^e.)

LE CENSTOR.

Vous estes vaillans officiers.

On l'aparoit bien a vos gestes.

LE SECOND SOLDART.

Fu point ainsi que *houssépailliers*.

(*Myst. du viel Testam.*, 22391, III, 227, A. 1.)

Mil hommes de guerre, tous gens de bonne estoffe, sans les *houssépailliers*, fongraizors et autres gens de petit estat. MATHIEU D'ESCOCUY, *Chron.*, l. 36, Soc. de l'II, de Fr.

Je fesse a mes *houssépailliers*

Blatte bonse et viable bouillie.

(J. MOLINET, *Testam. de la mort.*, a la suite de la *Leq. de Taufou*, p. 192, éd. 1723.)

Bernettez vous a ses godons, galliers,

Grés collaliers, *houssépailliers*, pouilliers.

Prendre pailliers au francois heritage.

(CHATEL, *Chants roy.*, t. 122, éd. 1727.)

Romule estoit ratacouneur de hobelins. Nerva *houssépaillier*. RAB., *Pantagruel*, ch. XXX, éd. 1542.)

Houssépaillier, m. A horse keeper; a groom of, or lad in a stable. (COTGR., éd. 1611.)

HOUSSER, *housser*, *housser*, *housser*, *housser*, *houssier*, *houssier*, verbe.

— Act., couvrir, trosser, étoffer, garnir, en parlant d'un cheval, d'un vêtement, d'un meuble, d'une salle, de l'intérieur d'une voiture, etc. :

Nus ne puet taindre ne *houssier*, ne nule maniere de couverture mestre sur sele qui soit briser par dessus la lyne de la pointe. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, l'p., LXXVIII, 5. Les plus sage et Bonnardot.)

La chemise estoit *houssée*, comme en esté, de fraillon ou de aucune chose verte. (LIEU, *du Chev. de La Tour*, v. CXXI, Bibl. elz.)

Pour XII. basennes pour *housser* X grans ars a tour de cor. (Pièce de 1347, ap. Beauvillé, *Doc. inédits sur la Picardie*, II, 1129.)

La laquelle besongne, pour *housser* ladite chappelle et armerie desus dictes, a este mis et employe par ledit Colant de Laon, peintre, XII. piéces de candauls des vestrois, v. est au xviii. III. piéces de noirs et III. piéces de fauves. (Comptes de 1388, ap. Laborde, *Emaux*.)

Le roy mesmes le rachepta (le cheval) ce que cil qui l'avoit en voullut demander, puis le fit tout *housser* de drap dor. (S. SALA, *Hardesses des grans rois et emperours*, II, fol. 10420.)

— Neutr., faire un revêtement :

Cloans d'hois-emplois a *housser* a le porte

de S. Pry. (1497, Bèthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

XVI. assises de quez portat chascune XII. piéds de long, decoupees et servans a *housser* autour dudit puich. (1497, *Compl. faits p. la ville d'Abber.*, Richel. 12016, p. 113.)

— *Houssé*, part. passé, vêtu, revêtu :

Mon consier *houssé* des armes d'Engleterre. (WAVRIN, *Antienne. Cron. d'Englet.*, II, 272, Soc. de l'II, de Fr.)

Femme noire, appesantisse et bien *houssée*. *Proc. crim. de la Saignat*, enq. de 1494, Arch. mun. Dijon.)

Il vint... le dit seigneur de Ternant... accompagnié, *houssé* et habillé moult soufflansment. (MATHIEU D'ESCOCUY, *Chron.*, l. 91, Soc. de l'II, de Fr.)

Il y avoit aussi des chariots convertis et plusieurs haqueenes *houssées* de riches habillemens. (Id., *ib.*, ch. XII, Buchon.)

Après vint messire Jehan de Monfort, moult gentement *houssé* de soye et de brodure. (OL. DE LA MARCHÉ, *Mém.*, l. 29, Michaud.)

Après les archiers du due sivoient les seigneurs et les nobles hommes de sa compaignie et de son hostel, en grand nombre, tant richement montez, paréz et *houssés* que c'estoit noble chose a regarder, et estoient plus de deux cens et quarante *houssés* peudans jusques a terre moult nobles et moult riches. (MOXSTRELET, *Chron.*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Avant son cheval *houssé* de damas vert. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCCXIV, Buchon.)

En autre hourd suivant estoient a cheval, bien accoustrez, les nos preulx et preneus ses bien *houssés*, chascun ung lacquai vestu de talletas. (Id., *ib.*, ch. CCCXIV.)

— Par extension :

A et celle fin qui puisse mieulx veoir et a son aise, sans aller courir ca ne la, se son veau estoit ainsi comme il pensoit, il choisit le plus hault arbre et mieulx *houssé* de hois qu'il peut trouver, et monte sus. (LOUIS XI, *Nov.*, XII, Jacob.)

— En l. de cuisine, assaisonné :

Pour le percil seulement est il dit brouet *houssé*, car ainsi comme l'en dit ailleurs trangié de salfran, aussi peut l'en dire *houssé* ce qui est de percil; et c'est la maniere de parler des queux. (Ménagier, II, 164, Biblioph. fr.)

HOUSSER, *housser*, *housser*, *ousser*, verbe.

— Act., brosser, nettoyer avec le *houssier* :

Et cil faert par le crepen.

As deuz le pizne et *houssé* et hape.

(Gen., Br. XI, 1310, Martin.)

Ne lest entor nule traingie

Qu'il n'arde ou rec, etrache ou *houssé*.

(Hose, 13542, Méon.)

Li cuer de nous pechours *fussent* avant netié et *houssé* des balais de vraie confession. (Chron. de S. Den., ms. Ste-Gen., l° 136.)

Perches pour netoier et *housser* l'église. (1317, *Sec. cart. du chap. d'Erreux*, p. 444, 1, 313, Arch. Eure.)

Au lieu netier,

Housser, purgé et balier.

DRECHIV., *Peterin. du corps hum.*, ms. Valpignon, f° 77.)

Quant vient a Noel et aux festes annuelles ledit elere de l'évêque doit faire *housser* et nettoier l'église hault et bas par le dedens. (1488, *Matrol. de S. Germ. l'Aur.*, Arch. L. 728, f° 12 r°.)

Puis soit mis sur le fait du cheval, tout chault, tant qu'il pourra endurer, en le liant de quelque chose ; et trois, quatre, ou plus de fois le jour, soit *houssé*, s'il est vu expedient. (*Trad. de la Marchallerie de Lavrent Rusé*, ch. 102, éd. 1560.)

— Ramoner :

Pour *ousser* les cheminees de l'ostel. (Compt. de PH.-D. d'Orlé., 1410-14, exp. réparat. dom., Hôp. gén. Orlé.)

Ramenez la cheminee hault et bas

Dame, chambrière, bousoir.

N'y a ceans riens que *housser* ?

Je suis ung fort homme de bras

Pour ramoner et hault et bas.

Jamais n'allez en paradis

S'il n'est vray ce que je vous dis.

Jay *houssé* a Tours, [et] a Blays,

A Paris, en Lorraine, en Mes,

En Gasconne [et] en Bretagne.

En Espagne, en Allemaigne.

(Serm. Joy. d'ung Ramon. de chemin., Poés. fr. des xv^e et xvii^e s., 1, 235.)

— Nos vieux auteurs s'en servent fréquemment dans un sens grivois :

Quant je *houssé* une cheminee

Qui n'a point esté ramonee.

(Sermion joyeux d'un Ramonneur de cheminees, Poés. fr. des xv^e et xvii^e s., 1, 236.)

Mais je les *houssé* si an net

Qu'il n'y a vire ne corat

Qui ne sente bien mes honstiz.

Ce n'est point *housser* d'apprentiz.

(Id., p. 237.)

— Baltré de verges, fouetter :

Ha ! Sath n, vey dure vie :

Il nous convient estre *houssés*.

(GOSBAY, *Mist. de la Pass.*, 10525, G. Paris.)

Norm., *housser*, nettoyer avec un balai de houx, spéc. avec le petit-houx ou houx-frelon. Pic., *housser*, essuyer la poussière, baltré un habit avec une baguette, est encore usité dans le patois picard. Albeville, Amiens, *housser* une fille, se faire *housser*, loc. obscènes très usitées.

HOUSSEUR, v. n, tracasser, s'agiter, se donner beaucoup de mouvement :

Je *houssé*, je cours, je tracasse,

Tousjours soigneuse a la bezace,

Quant il faut aller par pais.

(Chambrière a louer a tout faire, Poés. fr. des xv^e et xvii^e s., 1, 107.)

HOUSETT, voir **HOUSETT**.

HOUSETTE, voir **HOUSETTE**.

HOUSSÉUR, *housséur*, s. m., celui qui balaie :

Housséur, m. A sweeper; or one that sweeps, with a bousoir. (COTGR., éd. 1611.)

Housséur, purgator, scoparius. (DUEZ, *Compend. gramm. gall.*, p. 22, éd. 1663.)

— Ramoner :

Les *housséurs* de cheminees. (1531, S. Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Et encore au xvii^e s. :

Housseux de quémée, (1668, Lens, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Il se prend souvent dans un sens grivois :

Poires *housseux* ont assez peine.
(VILLOS, *Ball. des poires Housseux*, Jouanst. p. 153.)

Housteur, housseur,
Venez, tandis que suis seulette,
Aveques moy en ma chambrette
Pour voir que je veulx qu'on face.
C'est une chemisee qui est basse.
Que je veult maintenant qu'on housse.
(*Sermon joyeux d'un Ramonneur de chemisees*,
Poës. fr. des xv^e et xvii^e s., t. 237.)

Car tu sez bien que tous les jours,
Puis que tu court est en la ville,
Par ma foy, ilz sont plus de mille.
Tous nouveaux et jennes *housseurs*.
(*Farce d'ing Ramonn. de chem.*, Anc. Th. fr. II, 193.)

Carbonnier suis, eadhequeouer,
Housseur d'enfans.
(*Waletet de tous mestiers*, Poës. fr. des xv^e et xvii^e s., XII, 163.)

1. *HOUSSEUR*, s. f., action de housser :

Vous devez savoir que la poivre femme,
houssee du bureau, ne mangea chose qui
bien luy fist; et luy jageoit le cueur que
le mistere de sa *housseure* luy feroit ennuy.
(LOUIS XI, *Notre*, XLIX, Jacob.)

Cf. HOSSER 2.

2. *HOUSSEURE, housseure, hosseure, houcheure, houchure*, s. f., housse, couverture, enveloppe, parment :

Nus ne puet garnir sele houchie de nulle
maniere de *houcheure*, ne tainte de nulle
maniere de taillure, qui ne soit eulrie
bien et loiaument. (EST. BOIL., *Liv. des mesl. et marchand.*, 1^{re} p., LXXVIII, 6, Lespinasse et Bonnardot.)

Après furent les deux pastours joustiers
Sur deux destriers de *housseure* couvers.
(L. DE BEAUVAC, *Pas de la Bergerie*, 217, Crapelle.)

Pour les *housseures* de deux harnoiz de
joustes. (Rec. gén. de Lille, 1424-25, 1^{re} 98^r, Arch. Nord.)

.IX. *housseures* de chevaux pour .IX.
preuses et .III^e. banneroies pour faire jeulx
et esbatemens. (1453, *Compt. de Nevers*,
CC 51, 1^{re} 47^r, Arch. min. Nevers.)

Chascun portoit belles armes qu'il vouloit,
sans aucune enseigne de couleur sur
la *housseure* de la devise du prince de quel
part il estoit. *Les costumes des chevaliers
de la Table-Ronde*, Mem. de la Soc. arch.
d'E.-et-L. 1873.)

.VII. escussions de fleurs de lys d'or de
Chippre, par dessus la *houcheure* dudit
chariot. (MATHIEU D'ESCOTCHY, *Chron.*, II,
424, Soc. de l'H. de Fr.)

Cheval couvert d'une *housseure* bleue
decoupee. (1473, *Chron. de Louis XI*, ms.
758, Mél. Clairamb., Michel.)

Uns grantdesime parlon d'armes et
tres noble touroy, frappe de masses de
mesure et espees rabatus, en harnoys
propres pour ce faire, en timbres, cotés
d'armes, et *housseures* de chevaux ar-
mooyes des armes des nobles touroyeurs.
(ROI RENÉ, *Oeuv.*, II, 9, Quatreb.)

Estoiens plus de deux cens et quarante
housseures pendans jusques a terre, moult

nobles et moult riches. (MONSTRELET,
Chron., III, p. 88, éd. 1516.)

Et pareillement tous les six que presenta
ledict de Compays, firent armes en
semblables *housseures*. (OL. DE LA MARCHE,
Mém., I, 9, Michaud.)

Le cheval, que chevaoichoit le premier
page, estoit couvert d'une courte *housseure*
de velours noir, et par devant a poictrel
et a renes et estoit chargé de campanes
d'argent, a façon d'aneolies. (ib., ib.,
II, 4.)

Jamais n'euz *housseures* ne bardes.
(OCT. DE S. GEL., *Scj. d'honn.*, 1^{re} 143^v, éd. 1526.)
Toisons et *housseures* de laine. (LIE-
BAULT, *Mais. rust.*, I, c. VIII, éd. 1397.)

— Bannière, pavillon :

Banieres, pennons, *houcheures* de cen-
dal. (FROISS., *Chron.*, XI, 367, Kerv.)

1. *HOUSSIERE*, s. f., forêt pleine d'ar-
brisseaux comme le houx et autres sem-
blables :

Item, le revenue des bos de la *Houssiere*.
Charte de 1341, ap. Devillers, *Cartulaire
des comtes de Hainaut*, t. I, p. 146.)

Soar le *Houssiere*, vint livres dis sols.
(*Charte* de 1316, ib., p. 290.)

Vont faire leurs viandis aus *houssieres*.
(DU FOUILL., *Ven.*, ch. XXVIII.)

Ce mot, qui dans le premier de nos
exemples désigne un bois domanial près
de Braine-le-Comte, est aussi le nom d'une
famille, nom qui passa à un hospice de
dames à Mons probablement fondé par un
membre de la famille *La Houssiere*.

2. *HOUSSIERE*, s. f., housse :

Le seigneur de la Tour housse d' drap
d'or cramoisy; le comte de la Marche, a
une *houssiere* toute plaine semee de grosses
pennes d'or. (G. DE CHASTELL., *Chron.*
des D. de Bourg., I, 17, Buchou.)

— Revêtement :

Les achèdes de la *houssiere* d'un tappel.
(1526, Béthune, ap. La Fons, *Gloss.*
ms., Bibl. Amiens.)

HOUSSEINEUX, adj., plein de housseines,
de bagueux :

Hous-seineux, full of hollicwands, or
switches. (COTGR., éd. 1611.)

HOUSSOI, s. m., taillis rempli de houx :

En ung lieu entre deux *houssois*,
Soubz .i. pouplier d'odour bien saïne.
(*Pastoralet*, ms. Brux., 1^{re} 1^v.)

Noms de lieux, *Houssai* et *Oussoy* (Loi-
ret), appelé Hulsetum dans le Cart. de S.-
Père de Chartres, éd. Guérard, p. 202.

HOUSSOIE, - oye, - ee, *hulscie*, s. f., lieu
abondant en houx :

Delez une *hulscie* la se sont aresté.
(*Quat. fils Aym.*, ms. Oxf., Douce cxxi, 1^{re} 11.)

Bois de la *houssée*. (1370, *Mém. des rent.*
de Friardol, Arch. Calv.)

Ain de la *Houssoye*. (1375, *Reconn.*, Arch.
mun. Bordeaux.)

E, sur l'oy vers celle *houssoye*,
Ce n'est avis, enfans crier.
(Un *Mit. de N.-D.*, du roy Thierry, *Th. fr. au*
m. 4., p. 558.)

Nom propre, *Houssage*.

HOUSSOIR, - oier, s. m., balai :

Bruseux, c'est l'arbre de quy on fait
les *houssours* a cheminees. (Le *grant Her-
ber.*, 1^{re} 22^{re}, Nyverd.)

Les *houssours* de cheminees. (*Jard. de
santé*, p. 83, impr. la Minerve.)

Houssouer, as houssoir. (COTGR., éd.
1611.)

HOUSSON, s. m., houx :

Housson, m., Knechtlin, Knechtulver,
Knechtolme, Pettigree, Butchers Broom.
(COTGR., éd. 1611.)

HOUSSOYE, voir *Houssioie*.

HOUSSU, *hossu, houchu, hochu*, adj.,
bouffu, velu, hérissé, épais, serré :

Regnard a le poil rous, et a la queue
longue et *houcheue*. (*Modus*, 1^{re} 66^v,
Blaze.)

Chevelure espeeuse et *houssue*. (G. CHAS-
TELL., *Eloge de Ch. le hardy*, Buchou.)

Une chevelure grande et *houssue*. (*Perce-
forest*, vol. I, 1^{re} 130^v, éd. 1528.)

Un grant homme a une grosse teste et
houssue de chevelux. (*ib.*, vol. III, ch. 49.)

Le pore... heruppa la coyne de sa bibe
qu'il avoit grande et toute *houssue*. (*ib.*
vol. VI, 1^{re} 80^v.)

Dresse un petit au zofine la vene,
Voy un lyon a la crigne *houssue*.
En champ d'argent, tout cler et tout vermeil.
G. LEVURE, *La Plante du desir*, p. 105,
éd. 1519.)

Feuilles *houssues* et rudes. (*Trad. de
l'Hist. des plant. de L. Fousch.*, G. Xciii, éd.
1549.)

Grin *hossu*. (LAPORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

— Accompagné d'aspersion ?

Mes no fruit, avant le moiroir
Avoir la benoison *houssue*.
De vostre orde pale croche.
(GREGAN, *Mist. de la pass.*, 3970, G. Paris.)

On rencontre *houchu* comme surnom de
personne :

Michel le *Houchu*. (*Jurés de S.-Ouen*,
1^{re} 104^{re}, Arch. S.-Inf.)

Jehan le *Houchu*. (1420, *Reg. de l'obitère
S.-Sauv.*, Arch. Manche.)

Le *Houchu* est un nom d'homme encore
usité en Normandie.

HOUST, voir *OST*.

HOUSTAGE, voir *POSTAGE*.

HOUSTAGIER, voir *POSTAGIER*.

HOUSTEL, voir *OSTEL*.

HOUSTESTE, s. f. ?

Item, .III. boltes de cordelle par Mahuet
Papperoche, pour lier les *houstestes* autour
de le ville, pour ce .III. sols. (1415-1416,
Receptes de Boulogne-sur-Mer, VII, p. 169,
Ed. Dupont.)

HOUSTEVEENT, voir *OSTEVEENT*.

HOUSTILEMENT, voir *OSTILEMENT*.

HOUSTISE, voir *HOSTISE*.

HOUTIER, voir **HOTIER**.

HOUTILLE, voir **OSTILLE**.

HOUTLOCH, voir **HOUTTOUCH**.

HOUTTOUCH, *houtloch*, s. m. ?

Ke nus *houttouch* de le vile sor le vies markie venge late, stakes, ne nul hos. 1270, *Rej. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 271.)

Ke nus *houtloch* ne venge blanc hos sor karte. (*Id.*, n° 294.)

HOUVELENT, voir **HUYRELEANT**.

HOVERT, s. m., mauvais sujet.

Tous les pays gisoient subjets a gens de huseuse, compaignons de la facque, *houvers*, putiers, rutiens, henne-beunes, buveurs de vin et gasteurs de draps. (G. CHASTELL., *Chron.*, V, 422, Kerv.; et Bachelon, 16, 471.)

HOVNER, voir **OVNER**.

HOUX, *houx*, s. m., sorte de mesure : Millr *houx* de chaux. xv^e s., Lille, ap. La Fons, *Gloss.*, ms., Bibl. Amiens.)

XXXVI. *houx* de blanc poix. (xvi^e s., Bethune, *ib.*)

Cf. **HOET**.

HOUYER, voir **HOUER**.

HOYNS, s. m., broussaïlle :

44 sols 4 deniers paieiz par le gruiar a Didier Barat layernier pour despence faicte en son hostel par l'arpenteur et autres officiers du roy en faisant la delivrance de certains *houys* mis en terres arables et vignes asencies par ledit gruiar a profit dudit sieur roy. (1468, Arch. Meuse 6988, f° 155 v.)

HOYZER, voir **HOUSER**.

HOYZELOT, s. m. ?

Pierre *houzelot* (1378-79, *Compt. des anners*, de S. Pierre, Arch. Aube G 1636, f° 154.)

HOYZER, voir **HOUSER**.

HOYZETTE, voir **HOUSSETTE**.

HOYZU, voir **HOUSU**.

HOVALON, s. m. ?

Que toutes les compaignies et troupes estrangeres eussent a sortir, tant les Espagnoiz que Neapolitains, basquenoiz et hovaions. 4394, *Journ. d'Oliver*, dans le *Cab. hist.*, t. XXVI, f° part., p. 136.)

HOVE, voir **OVE**.

HOVEMAN, *houpeman*, *hauman*, *hosman*, *hooftman*, *hoiqueman*, *hoguemen*, s. m., capitaine :

Comme au temps que ceux de Flandres furent rebelles a nous..., eussent esté ordonnez plusieurs capitaines et *houmans* on dit pays, etc. 1386, Arch. JI 129, piece 226.)

Hovenans et conseillers. (*Chron. des Pays-bas*, de France, etc., Rec. des Chron. de Fland., t. III, p. 501.)

Les *hovens* et les *houpemans* de la ville. (MORST., *Chron.*, III, f° 49^v, ed. 1516.)

Puis furent ceux de Gand) trois non-

veaux officiers, nommez en leur langage *houemens*, qui vault a dire souverains hommes, et les firent capitaines d'eux. (*Id.*, *ib.*, f° 40.)

El amena les Gandois faire amende : et premierement venoyent a pie l'abbé de Saint Bavon, et le treneur des Chabtroux : et apres marcheroyt vint cinq eschevins, conseillers et *hovemens*, des plus grans et principaus de ladite vile. (LA MARCHIE, *Mém.*, t. 28, Michaud.)

Pendant que les ambassadeurs de la ville de Gand estoient en leur voyage, les *hovens* d'icelle ville mirent sus une tres grosse compaignie. (MATHIEU ESCOUCHY, *Chron.*, t. 386, Soc. de PH. de Fr.)

Par leurs *houfmans*, eschevins et doyens. (*Id.*, *ib.*, II, 99.)

L'on ne prendra point d'administrateurs d'eglises, d'hospitaux et de confreries, ceux qui cette annee la ont esté establis *hooftman*, assesseurs, pointeurs ou receveurs de la part de la loy. (*Cout. du pays du Franc*, Nouv. Cont. gén., t. 618^v.)

Devers Sa Majesté plusieurs *houpemans* et seigneurs allemands vindrent luy remonstrier pour les communes la foote et charge que sostenoyent par les fraiz de son armee. (F. DE RABUTIN, *Comm.*, II, éd. 1374.)

HOVOY, voir **AVOI** au Supplément.

HOYRER, voir **OVNER**.

HOYVILLE, - ile, s. f., enceinte ou batterie :

Quoicunque demande le retrait lignager ou vent faire la reclame de quelques maisons, d'edifices ou de fonds d'heritages situez tant en dedans la ville, *hoyville*, que dans l'eschevinage, devra, lors en avant, estre parent de sang et en bien du vouloir ou de la volonte et faire sa demande en presence de deux eschevins. (*Const. de Bourbourg*, Nouv. Cont. gén., t. 496^v.)

Les bourgois de la ville seuls avoient droit dans les terres d'*hoyville*, de telle sorte qu'elles ne pouvoient eschoir qu'a des bourgois. (*Id.*, t. 494^v.)

HOYRIN, s. m. ?

Ses aneres et cables ne doivent estre perlus a ladite nef, s'il y avoit *hoyrin* ou bonneau. (*Routes d'Oleron*, art. 43, ap. Jal, II, 66.)

HOZ, voir **HELT**.

HOZIERE, voir **OSIERE**.

HUI, *u*, *hui*, *huy*, *huil*, *huyl*, *heut*, s. m., cri, bruit en général :

Richard a apelé, si li a defendu. Qu'il n'isse de la vile, ne par cri ne par *hu*. (*Wace*, *Rou.*, 2^e p., 2260, Andresen.)

Qu'en pot je se je n'en font
Quant j'en veur si grant *hu*.
(Renart, Suppl., p. 170, Chabaille.)

Puis s'escieut tout a un *hu* :
C'est li heus! harou! C'est li lens!
(*Id.*, var. des v. 2202-2434, p. 265.)

Est la Gaillanne de Joliers...
Qui bien set que ce contromente,
Tout ne l'en die ou *hu* ne *hu*.
(G. GUETAR, *Ray. Iga.*, 13960, W. et D.)

— Cri de guerre :

La n'ise est grant et li *hu* est levez.
(*Les Lok.*, ms. Moutp., f° 224^v.)

Quant j'oi comistrai ma baniere,
Maintenant ert sur eus li *hu*.
(B&N., D. de Norm., II, 726, Michel.)
Lievent le cri, lievent lo *hu*.
(*Id.*, *ib.*, II, 5142.)

Fiert et caploie, nuit demain grant *hu*.
(RUMBER, *Oyter*, 5336, Barreix.)

Lances baissies il sont sore coru :
Et cri derriere si ont levé li *hu*,
De totes pars se voit eoclos li dux.
(*Id.*, *ib.*, 6383.)

An roi recorre fu grans levez li *hu*.
(*Id.*, *ib.*, 6603.)

Par tote l'est des Saisne furent levé li *hu* :
Lors se corrent armer espessement et dru.
(J. BOU., *Saz.*, cxvi, Michel.)

Ou Rune se feriret tuit ansamble a .i. *hu*.
(*Id.*, *ib.*, cxvi.)

Ja i aura barate et grant criz et grant *hu*.
(*Id.*, *ib.*, cxv.)

Plus do .xx. m. lances brandissent a .i. *hu* :
Chascuns a son pooir a lient le suen feru.
(*Id.*, *ib.*, cxviii.)

Quant venu fu al cepreiz,
Grant neis i ont et *hu* et eriz.
(Brut, ms. Munich, 1703, Vellin.)

Se Ten levent sur toi le *hui*,
Tex te voudroit bien delivrer
Ne l'oseret neis porpenser.
(*Tristan*, t. 1, 1000, Michel.)

Et li *hu*z ere si grantz que il sembloit que terre et uers foudist. (VILLEH., 172, Wailly.)

Et fu li *uz* et la noise grantz. (*Id.*, 407.)

Mult fu grant la melles
E li *hu* e la erie.
(*Conquest of Ireland*, 2369, Michel.)

Mout fu grande la noise, et li *hu*z sont plener.
(*Chanson d'Antioche*, vi, 883, P. Paris.)

Tuit li autre se turoit, n'i ot noise ne *hu*.
(*Manys d'Alger*, ms. Moutp. II 247, f° 158^b.)

N'i oissies ne eri ne *hu*.
(*Durrars le Gallos*, 12245, Stengel.)

Lors leverent li nostre un *hui* si grant et orent si enterie, joie que chascuns fu touz rafeschiz de ce beau coup. (GULL. DE LYR, VIII, 15, P. Paris.)

En la presse se ferent tuit ensamble a .i. *hu*.
(*Id.*, de St Gille, Michel, 2346, f° 81^v.)

Si list mettre ses engins arrieres, et vint a tout un grant *huil* vers la ville de Saint Omer. (*Gr. Chron.* de Fr., Philip. de Valois, XXI, P. Paris.)

Ce vous apprendroit le son des trompes et tambours, avec le *huy* de beaucoup plus tumultueux que de present. (WAVRIN, *Anch. Chron. d'Englet.*, II, 153, Soc. de PH. de Fr.)

Que, en yeellui tumulte confortant, ceulz de layaus geoubent aussi un grand *hu*. (*Id.*, 155.)

Et souffrey en gré le *huy*
Du peuple et l'escharissement.
(*Mir. N.-D.*, xvii, 176, A. T.)

Les trompettes sonneront, qui menerent grant *hu*.
(*Geste des ducs de Burg.*, 6075, Chron. belg.)

Estuons les cieldz par noz *huils*
En interalle resouevre.
(*Hist. du mel Testam.*, 313, A. T.)

Il vint cele part en le *huy* se faisoit plus grant. (*Le Chevalereux Cie d'Artois*, p. 39, Barrois.)

La commença le cry et le *huy* si haull que tout en fut le siege entoury. (*Id.*, p. 52.)

— Cri de chasse :

La chace commence, si lieve li *huaz*. (*Artur*, Richel. 337, f° 218^r.)

Pourquoy ce n'estoit mie chace si chaude a veue d'œil continuee en poursuyvant a cry et a *hu*. (BOU, *Somme rur.*, 2^e p., f° 56^e, éd. 1486.)

Et avecques tout ce a chasse es dits bois a toutes bestes au pié clos, a cor et a lui, a tout engin. (1404, *Arce du Chemoy, paroisse de Langesse*, ap. Le Clerc de Bouy, t. I, f° 320 r^e, Arch. Loiret.)

2. HU, VOIR OU.

HUA, *huat*, *huas*, s. m., chat-huant, hibou, milan :

Lo fils a l'escoufle
Que aucuns appellent le *hua*.
(*Ysopet I*, fah. xvii, Robert.)

Lores s'en est torres criant :
Hua ! leres, hua, hua !
Li escouffles se remua
Ki es joians li et tolas.
(*L'Escoufle*, Ars. 3319, f° 39 v^e.)

Gil *huas* mangera aneouit une geline.
(Des. xviii, *Monur. de velans*, p. 6, Jub.)

C'est la main du *huat* qui happe et emporte les poucins. (DEGUILLEV, *Pelerin de la vie hum.*, Ars. 2123, f° 103 r^e.)

Ainsy qu'on voit geline par nature
Soy dolouner et garder ses poucins
Tant de *huas* comme de li froidure.
(Est. *huas* comm., *Mém.*, III, 24, A. T.)

As moins as tu rouge la pel !
Elle est bonne a peure *huas*.
(*Pass. N.-S.*, Jub., *Myt.*, II, 215.)

Is ne craigoient petit [z] ne grantz,
Ne le corbia, huas, ne pie.
(*Vie, test. et fin de l'oyseau*, Poés. fr. des xv^e et xv^e s., A., 162.)

Plusieurs aigneletz faonnez aux champs ont esté menrez des corbeaux, des *huas* et des corneilles. (JER. DE BRIE, *le bon Berger*, p. 87, Liseux.)

Le *huas* qu'on appelle escoufle est un oyeuse qui a maniere et costume de siffler et crier ou l'air. (*Id.*, *ib.*, p. 51.)

Le *hua*.

En mon temps j'ay pris maintz poussins
Ou je n'avoie nulle droiciture.
(*Kalend. des berg.*, p. 162, éd. 1193.)

Puis vous verrez si le *hua* fera plus rien aux poulets. (LARIV, *Nuets*, V, 4, Bibl. elz.)

Un milan, escoufle, ou *hua*. (*Trium ling. Dict.*, 1604.)

HUAGE, *huaije*, s. m., corvée par laquelle les habitants d'un lieu étaient forcés, par le seigneur, à crier, pour tirer de son réduit l'animal que le seigneur voulait chasser :

S'esuist ceux qui veulent chasser en mes forêts, a toutes grosses bestes, ronges, rousses, boires, toutes fois que moi ou mes officiers voulous chasser, et aussi ceux qui doivent le *huage* ausdites grosses bestes en mes forêts. (1473, *Arce rendu par le duc de la Trémoille au duc d'Anjou*, ap. Duc. II, 726^r.)

Droit de *huage*. (5 oct. 1482, *Ch. du bailli d'Arz.*, ap. Lebeuf, *Hist. d'Anverre*, nouv. éd.)

HUAL, s. m., rayon d'une roue, jarnage :

Item pro ponendo in una roda dicti molendini unum *hual* fusti bonum et sufficientem. (1437, *Compl. de travaux faits chez le sénéch. de Curcass.*, ap. Duc., *Huale*.)

HUAN, voir HEANT.

HUANCE, s. m., cri :

Lors yssist tel noise, tel cri et tel *huance*...
(*Siège de Barbastre*, Richel. 21369, f° 150 v^e.)

— T. de cout. :

Faire pressées et *huances* entre hous et avoir deniers communs par faire lor heissounges. (1290, *Requête à l'empereur Rod.*, Arch. mun. Besançon, reg. mun. I, f° 173.)

HUANEL, s. m., dimin. de *huant* :

J'estoie ouan en un essart,
Si travaï patre *huaniar*
Bien enpevez, et grant et beax.
(*Rea.*, Br. VII, 800, Martin.)

Licherres, por qui les mengistes ?
Il crent mis li *huanel*.
(*Id.*, Br. VII, 818.)

HUANT, - an, *huhau*, *huen*, *huyau*, s. m., chat-huant, hibou, milan :

Faiz sui si cume li *huhans* de sulvivetel.
(*Liv. des Pars.*, Cambridge, CI, 6, Michel.)

Malt par sont ore treote *huant* caifit
Qui uae pie ne porent envoir.
(*Rea.*, *Oger*, 2081, Barrois.)

D'un ostoir veal raconter chi
Qui sor un cainse avoit son ni
Et li *huas* ensamble a lui.
(*Mém.*, *Ysopet*, del ostoir et del *huant*, Richel. 2168, f° 180^r.)

Comment J. *huyans* vint avolant qui vengra la soris. (*Ysopet II*, fah. vi, ap. Robert, *Fabl. ind.*, I, 261.)

Leur chevans vont plus lost que li *huhans*.
(*Am. de Narb.*, Richel. 21369, f° 69 v^e.)

Hie *huo*, *huan*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Huo, *huen*. (*Gl. l.-g.*, Richel. I, 7692.)

Milvus, *huan* vel escoufle. (*Gloss. romul. du XV^e s.*, Scheler.)

Mais j'ay espoir, qu'avant le demy an,
Corbeau, *huau*, volteur, aigle, ou milan,
Au nil d'anten ne feront leur traine.
(*Le Marais, Suite de l'Épître de J. Marat*, à la Royne Claude. La resp. de France et des États aux es riv. 80^lie, éd. 1731.)

— Maquette, oiseau empaillé conservant au milieu du filet l'apparence d'un oiseau vivant :

Et se vous veez les aloes, mouvez vostre *huant* et elles veuront flâtrer au *huant*.
(*Modus*, f° 127 r^e, Blazé.)

Norm., Bessin, *huan*, hibou, homme sauvage.

HUART, *huard*, s. m., hibou, milan :

Le *huart* qui agaille pour ravir les entrailles des bestes es boucherias. (DRESME, *Ét.*, Richel. 204, f° 434^r.)

Lors lui moustre un encorion qui autres gens appellent *huart*. (*Hist. des Emp.*, Ars. 5089, f° 5 v^e.)

De ung *huard* ung esprievier, de ung mastin ung levrier. (MEXOT, *Serm. quadr.*, f° 91 r^e, éd. 1520.)

Norm., Bessin, *huart*, lutin, farfadet.

Non propre, *Huart*

HEAT, voir HUA.

HUAN, s. m. ?

Or vous tazez, de par le dyable,
Et allez prescher aux *huans*
Et es bestes qui sont aux champs.
(*Moralité de Charité*, Anc. Th. fr., III, 361.)

HUBETTE, voir HUEVETTE.

HUBILLIER, v. a., houspiller, ti-railler :

Lesquelz compaignons s'avancerent... de *hubber*, tirer et sacer le chanu li bouchier pour prendre et avoir sa bourse. (1467, Arch. JJ 193, piece 43.)

HUBIR, *ubir*, verbe.

— Réfl., se réjouir, s'égayer :

Au soleil luysaat,
Et la me *hubis* ;
Rie ne m'est duysaat.
(*Bergerie de Muelz*, que devant, Anc. Th. fr., III, 227.)

— Act., faire prospérer :

Ubir, to rare, to make thrive, or grow, by good usage, or good fare. (COTGR., éd. 1611.)

Selon Nicot, Monet et Oudin, *hubir* ou *ubir* est un verbe actif signifiant gouverner si bien une chose qu'on en puisse venir à bout ; et bien nourrir, en sorte que le nourrisson croisse et profle.

— *Hubi*, part. passé et adj., en bonne santé et en bonne humeur :

Soudainement auez furent les hommes joyeux, contents, sains, gais, drus, *hubiz*. (DES PER., *Nouv.*, XV, La Monnoye.)

Richelot présente ce mot avec un sens très différent. On lit dans son *Dictionnaire*, éd. 1732 :

HUBIR (*se hubir*) (inhorescere, surrigere). L'h s'aspire, flerisser le poil ou la plume comme les oiseaux et les autres animaux qui sont en colere. Voyez ce chat comme il *se hubit*. Ce mot est vieux. Il se dit figurément des personnes. Il faut *se hubir* comme on pourra ; pour dire, il faut se passer de ce qu'on a.

Manche, Val de Saïre, *hubi*, hausser les épaules.

HUC, s. m., cri, bruit confus :

Et y allons d'une assemblée,
Faisaus grant *huc*, de *trud* unne.
(*Hist. du siège d'Orl.*, 5398, Goussard.)

A un seul *huc*
Larrons sont prins au juer.

(*L. Le Murs*, le Temple d'honneur et de vertus, v^e édit.)

HUGEL, voir HUGHEL.

HUCEPIGNIER, voir HUCEPIGNIER.

HUGHAGE, *ucage*, - aige, s. m., revenu provenant du ban ou encan :

Et si li cuens le *ucage* et le pesiel et le menus cens. (1265, *Recens du comte de Namur*, dans le Reg. de la Ch. des compl. de Lille sign. *Papier velu*, f° 6 v^e, ap. Duc., *Hucha 2*.)

Encor i a (à Namur) li cuens le *ucage*

ki val par an .XIII. livres et .XIX. sols. (1289, Reg. sign. le Papier aux aysselles, f° 73 r°, ib.)

Le *huchage* du vin est vendu a paier assuz dix ternes, c. s. (1375, Act. des revenus de l'échev. de Reims, Arch. admin. de Reims, III, 419, Doc. inéd.)

H. HUCHE. *hugé*, s. f., boutique où sont étalées des marchandises ; droit payé par les marchands :

Touz draps qui tiennent .XIX. aunes et demie sont de celle meisme chose se il sont de draps larges. Tant comme la foire Saint Ladre dure, cil qui tiennent *huche* ne doivent point de toullie de drap. (*Du Toullien du halage de tous les draps*, Richel. 20648, f° 123°.)

Li drapier de Paris ont leur haies et crient aus los .III. fois l'an, c'est assavoir a la Saint Jehan a la Saint Ladre et au Noel, et prennent de la hale tant comme li rois convieut et sont quites par .III. s. poians au roy pour chascune aunee par a poier a la Saint Remi et a la mi karême pour cens fors que en la foire qu'il poient leur *huche*. Se un drapier vient a Paris a la foire Saint Ladre il ne doit point de *huche* s'il n'a .vi. draps ou plus, et un pelletiers ne doit point de *huche* s'il n'a .xvi. garnemens ou plus pour que le garnement du toullieu, car le garnement ne doit toullie, il ne doit pas tenir *huche*. Touz drapiers de quelque lieu qu'il soient, de Paris ou d'ailleurs, se il ont a Paris .vi. draps ou plus et s'il les mettent pour vendre jasoit ce chose que il ne vendent pas, .xii. d. pour *huche* en quelque lieu que il demeurent tant comme la foire dure, et se il vendent ou achètent il sont quite de tout toullie du vendre et de l'acheter tant comme la foire dure par la reson de la *huche*. (*ib.*, f° 123°.)

Nous poons faire *huches* et tailles seur nos bourgeois et nos bourgeoisie. (1269, Boulogne, Arch. J 124, pièce 36.)

Nous poons faire perpetuellement *huches* et tailles pour faire le pourrit de la vile. (*ib.*)

Plusieurs nobles et populaires alerent en la juerie de Paris et pourent les huis desdis juifs et leur *huches*. (*Gr. Cron. de Fr.*, Charl. V, cxlii, P. Paris.)

— Réservoir à poisson :

Poissons en estanzes apres trois ans, ou estans en *huges* ou sauvoirs sont reputez meubles. (*Cout. de Chalons*, Nouv. Cout. genl., I, 497.)

— Arche :

Car quant Deus et par le delaze Sauve Noé delous sa *hugé* L. sa mesnee e ses enfanz... (*Viesant de Inea*, 3945, Martin.)

Huge, reservoir de poisson. (Baltus, *Suppl. au Vocab. austras.*)

2. HUCHE, s. f., valeur numérique :

Avant que li (Theobert) trespassast donna aux bourgeois de Verdun .xiii. mille *huches*, que il devieut chascun un. (*Chron. de S. Ben.*, Bonquet, III, 196.)

3. HUCHE, s. f., crier, qui *huche* :

En memoire de ce, feist ordonner que la premiere procession qu'on feroit de l'église cathedrale a l'abbaye Saint Cyprien, hors ladite ville, en passant par devant et au pie d'un haut rochier, la *huche* ou

crie de ladite ville jecteroit contre la maistrasse chaise de ladite eglise cathedrale, ou sont les barbes S. Pierre, un vaisseau de verre rond, plain de vin ; et s'il y touchoit auroit la valeur de tout ce qu'il mouilleroit de ladite chaise, mais seroit excommunié. (J. BUCHET, *Ann. d'Aquit.*, f° 76 v°, ed. 1537.)

HUCHEL, -cheau, -cel, -gel, s. m., coffre :

En une boïste qu'elle prist Bien pres de ly en .i. *huchel*. (*Dist. de la fleur de lys*, Richel. I, 120, p° 157 r°.)

Por une serure de Lymoge a un *hucel* au Mares. (1304, *Trar. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 21.)

Le serure du *huchel* lau ou met les aournements (de la chapelle). (*ib.*, f° 23.)

Rompre guerniers, *huches*, *hucheaux*. (1351, *Ord.*, II, 448.)

En la chambre fant coffres et escrips pour joians Et parmi la maison grant *huches* et *hucous*. (*Dit de Menage*, 141, Trébutin.)

L'exposant rompit ladi: coffre et prist dedens une certaine quantité de fretin d'argent avec ledit *huchel*. (1399, Arch. JJ 134, pièce 646.)

Une *huche* ou *huchel*. (1399, Arch. JJ 134, pièce 735.)

Que toute le laigne, le marieng et le carbon qui vient par karete en le vile soit tous vendu et marqué devant le pillori au costé de la fores, et les *huches* et *huchaux* aussy. (*Ch. fit. du xiv^e siècle*, Abbeville, Mon. de l'hist. du Tiers Etat, IV, 211.)

La clef du *huchel* de la vile. (1410, Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Quiconque fera escrips, *huchaux* et *haces*. (*Stat. de Noyon*, ms. Beauconsin.)

Huches et *huchiaux* a serures. (*Travers du comm. du xv^e s.*, le Gard, n° 274, Arch. Somme.)

Escrips, *hugiaux*. (1441, *Reg. des contr.*, p. 1124, Arch. mun. Douai.)

Que nulz huchers d'Amiens ne poist vendre *huche* ne *hucheaux*, ne drechoir neuf ou il y ait serure. (1452, *Statuts des serruriers d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, II, 210.)

.i. *hugel* bendé de fer. (1473, *Invent.*, S. Amé, Arch. Nord.)

Un *hugel* double, une *hugé* vermeille, un *hugel* bendé de fer. (1473, *Reg. aux Test.*, Arch. mun. Douai.)

Il destroie a l'égglise, en un *hucheau* qu'il ouvrit d'un chisel, deux robes a homme, deux agu-aux et deux verges d'argent, deux paires de couches... (*Compt. de 1482*, P. 299, Arch. mun. Péronne.)

HUCHELET, -elet, s. m., petit coffre :

Lidit dyens et capites avoient fait ardoir un *huchellet* pour ce qu'il estoit de fausse œuvre. (1321, *Secund accord entre l'Échevinage d'Amiens et le Chapitre de Notre-Dame*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, t. I, p. 415.)

HUCHELETTE, *huchelete*, s. f., petite *huche*, coffre, boîte :

Castula, *huchelete*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

HUCHEMENT, s. m., proclamation, publication, cri public :

Incontinent apres le dit *huchement* et or-

donnance faite. (1335, *Hist. de Metz*, IV, 74.)

Un *huchement* fait sus la pierre sus ladite dame Elisabeth. (1473, Arch. mun. Metz, carton 935.)

On fist tantost apres un *huchement*. que nulz, quel qu'il fust, ne magroiel, ni ne renioail le nom de Dieu ne de ses saintes, et qu'on ne juet a nulz jeux quelconques en Metz, sus .xl. d'amané. (J. AMBROS, *Journ.*, an 1481, Larchey.)

Le lendemain nos srs de justice firent faire un *huchement* sur la pierre que, c'il ne se venoient excuser d'aucuns cas criminelz dont ilz estoient accusez a justice, que, les dites .vii. neutz passees, justice y procederoit comme au cas appartanroif. (*ib.*, an 1492.)

Il sera procedé contre eux par proclamation et *huchement*. (*Ord. de Metz et pays messin*, Const. gén., t. I, p. 1163, éd. 1635.)

Pierre Martin l'escripvain prant ban de *huchement* et de conduit sur la maison... (1334, Coll. de Lorr., vol. 328, Richel.)

Les nouveaux menans ou habitans juront d'être soumis aus alours, ordonances et *huchemens* de la cité. (D. J. FR., *Voc. austras.*)

— Appel en général :

Venus sommes au *huchement* qui ait esté fait presentement De vostre gentil meisme. (*Myt. de S. Clément*, p. 92, Abel.)

Le chant et *huchement* des hergeres. (DR FOUILLOUX, *Ven.*, p° 68 r°, Favre.)

Et comme pourroit estre le trouppéan ouy conduit par deux pasteurs incogneus l'un a l'autre, a divers repaires, a divers *huchemens* et recens ? (F. DE SAL., *Aul. de S. P.*, ms. Chigi, f° 88°.)

— Procédure du rentier à qui il était dû des arrérages. Assignation pour obliger le redevable d'assurer l'héritage. (Baltus, *Suppl. au Vocab. austras.*)

On a dit au dix-septième siècle, pour signifier action de hucher :

Telle estoit sa provoyance Que jamais sans vesse il n'alloit, Dont le bon seigneur regardoit Les oiseaux de Venus la belle, Quand il estoit visité d'elle. Mais pour vesse il *huchement* Ils n'obierent nullement. (SCARRO, *Virg. trar.*, l. 6.)

Dans la Bresse le mot *huchement* désigne un cri d'appel, et principalement un cri de joie aigu et cadencé que les jeunes gens de la campagne font retentir au loïn, surtout lorsqu'il s'y reviennent gaiement de la veillée.

HUCHEOIR, s. m. ?

Pour avoir... bousché de *hucheoir* le portai du pressouer. (1559, *Compt. de Diane de Poitiers*, p. 307, Chevalier.)

HUCHEOR, s. m., celui qui sonne du petit cor appelé *huchet*, celui qui crie, qui appelle, héraut :

Dors de tubes et de *hucheurs*. (*Greg. pap. Rom.*, p. 48, Hofmann.)

Saint Marc qui son évangéle encommençat par la *hucheor* et desert. (*ib.*, p. 29.)

Li *hucheteres* par tout le erie.
(*Dolog.*, 5216, Bibl. etz.)
Dont fist huchier son *huchear*
Que grans ne petis ne remaigne.
(*ib.*, 9061.)

HUCHERANT, s. m., sorte d'oiseau de proie :

Li *hucherant* est de telle nature qu'il se trait entor les sepultures des mors, et quant aucun est pris de mort, se le sent et erie de loing. (LAURENT, *Somme le roy*, ms. Troyes, f° 85 v°.)

HUCHERIE, - ye, *huicherie*, *hucerie*, *hugerie*, *ugerie*, s. f., métier de celui qui fait des huches, menuiserie, ouvrage de menuiserie :

De carpenterie et de ferrure, de meules, de *huceries*. (Vers 1360, *Elat*, Arch. S.-Quent., liasse 269, n° 55.)

Tonnellerie, *hugerie*, (1360, *Rançon du roi Jean*, Arch. Kk 10^e, f° 40 v°.)

Mestier de *hucherie*. (1414, *Stat. des maîtres huchers de Rouen*, Ord., X, 253.)

Une chaisere contenant trois sieges pour le prestre, diacre et soudiaicre, labouré de *hucherie* bien richement. (1456, *Proc. verb. de risite du prieuré de Corbeil*, ap. Mannier, *Commanderies*, p. 54.)

Mestier de *hugerie*. 1494, *Reg. aux test.* f° 78, Arch. mun. Douai.)

Le chiel de la *hucherie*. (xx^e s., *Cart. de Flines*, p. 922, Hautcourt.)

A maistre Martin Guillebert, hucher, la somme de huit vingt livres pour la menuiserie de *hucherie* desdictes orgues. XVIII^e livres. (Compte de 1341, Saint-Maclou, Arch. S.-Inf.)

A ung huché demeurant par Nostro-Dame, pour avoir fait ung pied de *hucherye* estoiffé de mollures avec une basse seie, le tout servant a reposer le Saint-Sacrement sur le grand autel. (Comptes de Valenciennes, 1355-1356, Arch. mun. Valenciennes.)

A Jacques Le Phé, huichier, pour ouvrages de *huicheryes*. (Compt. de 1390-91, Arch. Nord.)

Toutes œuvres de *hugerie* estans en quelque maison ou edifice. (Cout. de Douai, Nouv. Cout. gén., II, 989^e.)

Il était encore employé au xviii^e siècle, dans quelques provinces :

Je donne a l'abbaye de Sin une table a quatre pieds d'*ugerie*. (Test. du 13 mars 1669, Arch. mun. Douai.)

Lille, *hugerie*, armoire, porte, rayon, devanture de cheminée, laubrais, en un mot tout ouvrage de menuiserie.

H. HUCHET, s. m., cor, cornet pour hucher, pour appeler les chiens, petit cor le postillon :

Ils prennent le *huchet* de la porte tant que le portier clereq vini. (Relation des miracles de sainte Waudru, ap. Vinchant, *Annales du Hainaut*, t. III, p. 249.)

Haa, je feray nog *huchet*
De sa corne que j'ay arrachee.
(Act. des Apost., vol. I, f° 71^a, éd. 1537.)

Lequel entra dedans la place du chateau avecques haultz voix de trompées, clairons, labourins et *huchetz* qui avecques le

roy estoient. (D'ARTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 62 v°.)

Regarde aussi maistre Pierre Blanchet
Qui sceut tant bien jouer de non *huchet*.
(J. BOCCART, *Ep. fam.*, xxii, éd. 1543.)

Laissez aller mon postillon devant a la poste avec son *huchet*. (DU VILLARS, *Mém.*, VIII, an 1357, Michaud.)

Acoustumé par les champs au son de la trompe et du *huchet*. (LA BOET, *Serr. volant*, Fougère.)

Cependant ilz demandent a boire, dont on donna d'un vin le plus exquis qu'on eust seu trouver, dans de pelis verres, en facon d'ypocras, qu'ils trouvaient si bon qu'ilz en demandoient a en boire un bon coup; mais les serviteurs et postillous, qui tous servioient a table avecque leurs *huchets*, dirent que leur maistre avoit fait cela afin qu'ilz dissent quel estoit le meilleur et quel ilz vouloient, et qu'on eniroit querir de celui qu'ilz auroient choisy pour le meilleur. (BRANT, *Grands Capis*, estrang., l. I, c. XXXII, Bibl. etz.)

Vous entendistes un *huchet* de postillon, et peu apres vistes arriver un des gens de malade de Liancourt. (SULLY, *OEcon. roy.*, ch. LXIV, Michaud.)

Nom propre, *Huchet*.

2. HUCHET, s. m., réservoir à poisson :
Pour chacun *huchet* de poisson. (Avril 1531, *Arr. imp.*, ap. Maulotier, *March. fr.*, III, 98.)

HUCHETTE, - este, *hugette*, s. f., petite huche, réservoir à poisson :
Gurgustium, *hugette* a poisson. (*Gloss. de Salinus*.)

Pour .ii. *hugettes* a mettre arillerie. (Pièce de 1347, ap. Varin, *Arch. adm. de la ville de Reims*, II, 1135.)

Item la vende des huses et *hugelles*. (1350, *Arch. JJ* 80, pièce 17.)

La *huchete* de bois par ou Peau descent. (3 fév. 1392, *Proc. verb.*, Arch. S. 22, pièce 1.)

Une petite *hucheste*. (En partage mobil. en 1412, St-Germain, p. 32, Arch. Grosœuvre.)

Trois *hugettes* pour les encoffrir. (XV^e s., *Cart. de Flines*, p. 932, Hautcourt.)

Huchete a poisson. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auliert de Quoelquerap, Bibl. Quimper.)

— Péricarde :

Le cuer est enclos et environné d'une pel qui est appellee la *hugette* du cuer. (CORBICION, *Propriet. des classes*, Richel. 22533, f° 69 r°.)

H y a à Paris la rue de la *Huchette*.

HUCHE, - cie, s. f., cri :

Erramment se leva, si fist une *hucie* :
Baron, cr. test as armes...
(Quat. Fils Aymon, Richel. 21387, f° 375.)

— Distance où porte la voix :

Une *huchie* de sus Kalina
Pris un cisan ed mun lagan.
(MARIE, *Lai de Milan*, 183, Rog.)

D'une grande *huchie* entendre les puet on.
(Renoud de Montauban, Richel. 21387, f° 19 r°.)

N'ot pas abé, je croi, une *huchie*.
Quant sont venu a le selve foillie
L' Gibouars estoit et sa maisnie.
(Hou de Bord., 9145, A. P.)

A une *huchie* petite
Fa erent pres quant ils coisirent
(Mir. de S. Eloi, p. 56, Peigné.)

1. HUCHER, *hucier*, *huichier*, *huchier*, *huchser*, *huyscher*, *hanguier*, *huissier*, *hukier*, *huquier*, verbe.

— Nourir, erier :

A haute vois commença a *huchier*.
(R. de Cambrai, 1087, A. T.)

Li paiens braut et cri *hucc*.
(Parton., 8148, Crapetel.)

El lors veist Garin erier, braire et *huchier*.
(Gar. de Mongt., Vat. Chr. 1517, f° 12^b.)

Li tres *huche* et erie como e hone qui perle sane.
(Flore., 1288, A. P.)

Puisqu'il l'ot a son luis *huchier*.

(MIEU DE MARLY, Vers sur la mort, XVI, Crapetel.)

Semblent font qu'il n'en oient nie,
Assoz li font *huchier* en vain.
(Poème allég., Brit. Mus. Ad. 15606, f° 11^a.)

Faites erier, quant vous orrez *hucher*,
L'ame du bon feu n'aistre Jehan (test).
(VILLOX, *Grant Test.*, Ball. et Orsis., Jouaust, p. 83.)

Quant ilz furent pres de luy, tous a une voix par son nom l'appellerent, mais ilz ont beau *huchier*, il n'avot garde de respondre; ilz recommencèrent a crier mais c'est pour neant. Adonques descendirent aucuns de leur chariot, s'ile prindrent par la teste, par les piez et par les jambes, et tout en fair le leverent, et tant *hucheren* qu'il ouvrit les yeulx, et incointin parla et dist. (LOUIS XI, *Nour.*, VI, Jacob.)

Gerard avoit beau parler et *huissier*, car eeluy qu'il avoit abattu estoit a mort navré. (Gerard de Nevers, I, XXIII, éd. 1725.)

Si dependent vous survenoit quelque mal, je me tiendray pres, *huchant* en painlie je me rendray a vous. (RAB., *Gargantua*, ch. VI, éd. 1542.)

— Act., erier, publier à haute voix :

Par sa mesnie a fait un ban *huchier*.
(Li Ceron, Loys, 1493, Jonck., *Gull. d'Or.*)

Juste! Oraigne ne vell roigne saichier,
Vient a la porte, s'apra le portier,
A haute vois commença a *huchier* :
Ouvre la porte, lai sus le pont glacier.
(Ause., Richel. 2194, f° 31 r°.)

Quant li rois vint a Sur, si commehcieren a *hukier* si serjant; ouvres, ouvres le porte, (ROBERT DE CLARY, p. 20, Riant.)

Commehcieren a *huchier* que li retornast. (Chron. de S.-Den., ms. Ste-Gen., f° 213^a.)

C'est atour doit chascun faire *huchier* li maistres eschevins. (1279, *Hist. de Metz*, III, 221.)

El ces asseurmans doient li trezes faire *huchier* chascun an. (1303, *ib.*, p. 238.)

Lors li roys fist les mes netier et moult bien apperçoillier et fist *huchier* par la cité que tuit venissent au temple devant les ydoles. (Vie saint Cristophe, Richel. 988, f° 138^r.)

Et s'an ala et fit *huchier* par la cité que tuit venissent a la pelierne anterrer. (Vie sainte Sarine, Richel. 988, f° 50^a.)

Qui ne commehciant Noel tantement a *hanguier*. (Chron. des ducs de Bourg., 9395, Chron. belg.)

— Appeler à haute voix, mander, faire venir :

Quant le noise entedy et les huis defroissans,
S'a pellegu vinsty : ses dames fu hucquans.

(*Ches. av. eigne*, 19233, Reiff.)

Li reis, qui maintenir vouloit
Justise si come il soloit,
Fot huchier par t'es les rmes
Que les grans genz et les menues.
Les da es el hucheler
Et tait cil ki pueat aler,
Nes a tout seul n'en i romaige,
Chascun i port espine ou laigne.

(*Holop.*, 4656, Bibl. elz.)

Synons *huche* sa femme, Constance o le cors gent.
(*Berte*, 1215, Scheler.)

L'andement quant si compaignon alerent
ou l'escole, il le huchierent, et quant
il virent qu'il ne respondout pas ne se le-
voit il, autrement a la chambre et le tro-
verent mort. (*De l'Assumption Nostre-
Dame*, Richel. 988, fo 169^a.)

Il huchoit et appeloit en s'ande III, des
sains de paradis. *Chron. de S-Den*, ms.
Ste-Gen., f. 95^v. P. Paris : *hucuil*.

Des varles *huche* plus de trois,

Et si a fait la taille osler.

(*Conte*, 260, Crapelet.)

Ensement a. bias bons, bien menbrez, bien
[taillez]

Trouve, par sa biauté, souvent des boins mar-
[quies]

Ou a. autrez n'est ja apellez ne *hucquies*
(*B. de Seb.*, iii, 569, la era.)

Quienques siet ou marquié au pain se
huchie persone d'autry estal quatre de-
viers doit. (1355, *Ord. s. les boulang.*, Arch.
mun. Arras.)

Il pleut a l'université et au roy que les
prelats soient *huchez* par le royaume pour
deux choses ; premier pour adviser quel-
ques choses seront traictées au conseil general
de l'université eglise prochainement a
tenir ; secondement a deliveler de ce, sur
le contenu es requestes des ambassadeurs
du pape sur le dixieme que sa sainteté
vouloit au'on imposast sur l'esglise fran-
çoise. (MONTHELET, *Chron.*, I, fo 105, éd.
1516.)

Le bon l'en me *huche* et appelle ses gens.
(*Les Quinze joyes de mariage*, la sixte
joye, bibl. elz.)

Ou est Richart, allez le *huycher* a moy.
(PAISGRAVE, *Eclairc. de la lang. franç.*,
p. 473, Gouin.)

Il se print a *hucher* a plains feste le por-
tier par plusieurs fois. (Drs Fesle, *Mon.
heer.*, des joyeux propos, p. 214, éd. 1572.)

Ecoute, ou me *huche*. Il m'en fault aller.
(*Id.*, *Cymbal.*, Dial. 4, 1^o D III v^o, éd. 1538.)

Au Ciel vont, son pere a part le *huche*.
CL. MAROT, *Mes. d'Or.*, I, li. p. 97, éd. 1596.)

Trembles tu point,

Cornin, quand tu cys en ce point.

Hucher tout d'esprits, d'ant le moindre

Scait mieux que toi louer et poindre ?

(*Id.*, *Epit. de l'epit. a Sagon*, éd. 1731.)

— Et d'une manière analogue, avec un
rég. de chose :

Ses armes *huche* par mult grande fierté :

Molt et et un joie qui li pot apeler.

(ROUSBERT, *Ones*, 2406, Barris.)

Quant on et ruse longouement,

Ens chevalier iscollement

Hucha le vin et les espices.

(MACHAULT, *Remede de Lorraine*, p. 88, Tardif.)

— *Huchier* se disait aussi en parlant
d'une sommation juridique :

Pour chou especialment *hukies* et ap-
peles. (5 nov. 1368, *Cart. de Flines*, DCXIV,
Hautecœur.)

Arragez de .iiii. s. de cens dont il
hucha a garantie l'abbé et convent de
Moutierneuf. (*Assises*, 4378, Ste-Croix,
Arcu. Viennois.)

Quant le jour fut venu, les parties se
presentent en temps et en lieu ; ilz furent
huchiez a dire leurs causes. (LOUIS XI,
Nouv., LXXXVI, Jacob.)

Pourtant que la femme cy devant es-
crite ne se venoit point purgier dedant
les dites .vii. mentz apres le dit buchement
fait, Mess^{rs} de justice la firent de re-
chiez *huchier* sur la pierre, forgiee .v.
ans entiers. (J. AUBRIEN, *Journ.*, an 1494,
Larebey.)

Le di Pierre Martin en ait la dite Ysa-
bel servande dudi sr Jehan de Rouvroy
tellement persnivi et demené par les ad-
joynanz, qu'elle en ait esté *huchee* sur
la pierre. (1534, Coll. de Lorr., vol. 328, Ri-
chel.)

Hucher est usité dans beaucoup de pro-
vinces, en particulier dans la Normandie,
la Beauce, la Bret. (Côt. du-Nord). Le
Picard dit *hucher*, appeler à haute voix :
• Il *huka* ses varlets. • (*L'Enfant pro-
digé*, cité par Corblet.) Ancien bourguignon,
huiger, selon Borel.

On lit dans l'Académie : *Hucher*, appeler
à haute voix ou en sifflant ; il est vieux et
n'est plus guère usité qu'à la chasse.

2. **HUCHIER**, *hucher*, *huichier*, *huiger*,
s. m., ouvrier qui fabriquant des portes,
des fenêtres, des coffres, des bancs, et dont
le métier équivalait à celui du menuisier :
Adans li *huchier*. (1226, *Cens. Parval.
de Prurin*, fo 12 v^o, Arch. Amc.)

Nos aviens et poins avoir d'estalages a
merchiers, a esculiers, a potiers, a vaniers,
a maistroutiers, a *huigiers*, a bestiers...
(*Pièce de Douay*, Brassart, *Pr. de l'hist. du
chat*, de Douay, l. 88.)

Tous charpentiers, *huchiers*, charfrons,
fers, cordiers. (1381, Arch. K 53^r, pièce
8.)

Colin Gauchier, povre *huichier* ou char-
pentier de la paroisse de S. Symeon ou la
prevosté de Coulommier en Brie. (1383,
Arch. JJ 423, pièce 100.)

A Rognault Le Cutier, *huigier*. (XV^e s.,
Cart. de Flines, p. 93, Hautecœur.)

Un *huigier* hotte et rabotte deux man-
sieux de cheminées. (1491, Béthune, ap.
La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Philippe Caulier, *huigier*. (*Compt. de 1586*,
La Bassée, *ib.*)

Une rue d'Amiens porte encore le nom
de rue des *Huchers*.

Nom propre, *Hucher*.

HUCHUR, v. n., comme *huchier*, crier :

Lors la vont a force besir,

Et la dame prist a *hucher* :

Biaus sire Dieus, come sui traie !

(*Althener*, ms. Ost., Bodl. Hatton 100, f. 18^v.)

HUCHSON, voir OCHOISON.

HUCHSONER, voir OCHOISONER.

HUCIE, voir HUCHE.

HUCIER, voir HUCHIER.

HUCINE, s. f. ?

Un tailleur de gres livre deux *hucines*.
(1598, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl.
Amiens.)

HUCLER, voir ULLER.

HUCOGNE, s. f., chose de peu de va-
leur ?

Qui valhe une *hucogne*.

(*JER. DES PRES, Geste de Liege*, 17969, Scheler,
Gloss. philol.)

HUCOURS, s. m., cri simultané de plu-
sieurs personnes :

Et puet ledit monsr Hervé de Leon et
ses heirs mettre cours ou *hucours*, ou l'un
ou l'autre, entre ledit bois... et le bois de
Bodister, a la fin de prendre la beste.
(1321, *Preuv. de l'hist. de Bret.*, t. I, col.
1317.)

HUCQUE, voir HUQUE.

HUCQUEMAQUE, s. f. ?

Faisons *hucquemakes*.

A *hucques* et a *macques*,

Sur oolz de plain sault.

(*Bergerie de Mieux*, que devant, Anc. Th. fr.,
II, 222.)

HUCQUET, voir HUQUET.

HUCQUETE, voir HUQUETE.

HUCQUER, voir HUCHIER.

HUDE, s. f. ?

A Guillaume Dyon, mareschal, pour quatre
fretes de charrete, quatre huppes, deux
ortes et deux *huddes*, pour la ferrure de la
charrete pour servir a la pile. (1494, *Compt.
de Nevers*, CC 7^o, fo 12 r^o, Arch. mun. Ne-
vers.)

HUDEL, s. m., chaudière :

La endroit onc *hudel* avoit

Duquel grant fumee hors issent.

Et avoit une vieille a l'ays.

(DRECHVILLE, *Trois Pelerinages*, fo 73^v, impr.
Instit.)

— Charrette, tombereau :

Cassin Herbeine ala querir icellui Baf-
fart en une *hudel* et l'apporta a son hostel.
(1461, Arch. JJ 199, pièce 412.)

HUDELEE, *hondelee*, s. f., la contenance
de la charrette appelée *hudel* :

Velies une charrette, tomberelee ou *hu-
delee* soit de foin, de biens ou autres choses.
(CALPINI *Dict.*, Bâle 1584.)

Hondelee de foing, a load of hay. (COCHRAN,
éd. 1611.)

HUDEF, voir ODF.

1. **HUE**, *huve*, *heve*, s. f., bateau, barque :

Le due de Zassen amena dedens les ton-
neaux du dit hable quatre *huves* garnies
de deux cens hommes de guerre. (MOL-
NET, *Chron.*, c. cclxii, Duchon.)

Le seigneur de Bourcs avec le fils du
duc de Zassen, avans treize *halques* et
trente *huves*, arriva par mer. (*Id.*, *ib.*)

Nous voulons que ne permettez ou souffrez audit roy d'Angleterre ne a ses gens et deputez de lever ne prendre aucuns gens de guerre ou huées que premier le dit traité ne soit fait, et que soyons androit appointé entre nous et luy. (*Corresp. de l'emp. Maximilien 1^{er} et de Marg. d'Autr.*, t. II, p. 83, Doc. inéd.)

Que il se puist pourveoir de huées et autres choses nécessaires pour l'adresse de l'armée qui il est deliberé de mettre sus. (*ib.*, p. 136.)

2 HUE, voir OUE.

HUECHER, voir HUCHIER.

HUEE, s. f., cri :

La ot grant presse et grant huée.
(*BEN., Traicé, ms. Naples, f° 157.*)

El navrez la vieissie tel bret et tel huée que l'en i oist pas Dieu tonant. (*Arthur, Richel. 337, f° 29^a.*)

1. chevalier i a qui maïne grant huée.

Par li est nostre gent desconfite et mathee. (*Rom. de Ch. le Chevre, Richel. 2132, f° 18^c.*)

Par devers la chité a sa resne tiree,
O li .c. Sarrasins, tous a une huée.
(*Joan de Maiveine, 8312. A. P.*)

A l'assembler y eut grant noise et grant huée, avecques bruit tumultueux des trompettes et clarons. (WAVRIN, *Archieum, Cron. d'Englet.*, 1, 265. Soc. de l'H. de Fr.)

Si estoit la huée tant horrible que... (*ib.*, *ib.*)

On parle des loups que l'on prend
à la huée.
(*Gen. d'Étr. mest.*, p. 277 v°, éd. 1583.)

— Distance qui s'étend jusqu'à la portée de la voix :

Et chevauche une grant huée
Devant le front de la bataille.

(J. BRETEL, *Tourn. de Chauvenci.*, 3686. Delmotte.)

Il estoient en une cave pres aussi comme d'une lupe ou huée de son hostel. (1449. Arch. JJ 180, pièce 34.)

— Renommée :

Et li vers chevaliers, qui moult et grant huée.
(CUEVEL, *du Guescl.*, 4130. Charrière.)

Mes de la partie as Engles, sur tous emporloit le huée messires Gautiers de Mauni, messires Jehans Camdos. (FROISS., *Chron.*, II, 326. Luce, ms. Amiens.)

Sour tous les autres le faisoit bien et en vivoit le los et le huée li gentils chevaliers. (*ib.*, *ib.*, II, 153. Luce.)

Hemme de grant huée.

JEA. DES PREIS, *Geste de Liege*, 39052. Scheler, *Gloss. philol.*)

Je serai à la journée du tournoy et y eray tant d'armes de mon corps que je survaincray le tournoy et emporteray la huée sur tous chevaliers. (*Perceforest*, I, p. 128^a, éd. 1528.)

1. HUEIS, huëis, huis, s. m., cri confus.

HUEIS :

La poissies veir .i. si fier huëis,
Sove otes fois Menjoie escrire a bans cris.
(*Gai de Bourg.*, 4196. A. P.)

urleat, laitait as brans, s'ous en ciet s'a haus
[eris,
i ne poet eschaper sans null grant huëis.
(*Hellas, Richel. 12558. f° 3^a.*)

Si oïrent grans bruis et grans huëis et grans cris. (*S. Graal*, III, 557. Hucliet.)

lqui ot angoisous estor... et si grant huëis et si grant chaple et sor huaymes et sor rescus. (*ib.*, III, 580.)

Alone veist on grant poudrière,
Et de chevaux grant huëis.
(GODIER, *DE PARC, Chron.*, 1208. Buchon.)

2. HUEIS, voir UES.

HUEIT, voir OIT.

HUEL, s. m., criallerie :

Ly une encontre l'autre demoinent grant huël.
(JEA. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 8175. Scheler, *Gloss. philol.*)

HUELMENT, voir IVELMENT.

HUELTÉ, voir IVELTÉ.

HUEMENS, voir HUMENS.

HUEMENT, s. m., cri :

Lors prennent si haut a japer
En disant hoi ! a grant alaine
Que d'une lieue entiere en plaine
A l'heure de ce hument
Les oïst on pieïerement.
(GIALET, *Roy. Itin.*, 16676. W. et D.)

1. HUER, huier, huyer, verbe.

— Neutr., crier, parler à haute voix :

Huent, crient de tutes parz.
(*BEN., D. de Norm.*, II, 5503. Michel.)

El envoierent avant lor archiers huant et glissant. (VILLER, s. 518. Wailly.)

De le noise del cors et de le gent ki huie.
(*Joan. d'Alz.*, f° 48^c. Michelant.)

Lors s'escrie con esrazie,
En aventure huie et huée.
(*Renart*, 5062. Méon.)

Et li veneres crie et huée.
(*ib.*, 22498.)

De son rench se part tout huant :
Amours, amours ! va escriant !
(SARRAZIN, *Rom. de Ren.*, sp. Michel. *Hist. des ducs de Norm.*, p. 307.)

Commencierent a crier et a huier apries et a faire grant haro. (FROISS., *Chron.*, III, 45. Kerv.)

Le chahuan se part tout huie et crie de nuit. (CORBICHOIS, *Propriet. des chouses*, Richel. 22533. f° 183^c.)

Diables, huynons et menous crys.
(*Mist. du viel test.*, 539. A. T.)

Elles varlets et les pages qui amenoient les chevaux des escheillers et des gens d'armes a pié, et crioient et huoyent, qu'il sembloit que tout le monde fust arrivé pour confondre et destruire icelle ville. (OL. DE LA MARCHÉ, *Mém.*, I, 12. Michaud.)

Mais toute nuit au long j'ay tout hué
Au loup, au loup, que j'en suis ennué.
(J.-A. DE BAUF, *Ecologues*, s, éd. 1573.)

Huyer, clamare. (R. EST., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

Ils huient comme millans. (PARE, *Liv. des Anim.*, c. XXV, Malgaigne.)

Vociferer, crier, brayre, huoyer. (*Calprené Dict.*, Bale 1584.)

Celui la ne seroit il pas trop delicat qui crierroit et hueroit, pource que l'on luy auroit pasté sa robbe. (CHAER., *Say.*, I, III, c. 22.)

Bret il ne part qu'il n'esoune*et ne huoye
Comme un poutreux.
(MELL. DE S.-GILL., *Œuv. part.*, p. 81. éd. 1719.)

— Act., conviir de huées :

Fel vilain doit on huier
Et si le doit on gaber.
(*Hom. et past.*, Bartsch, I, 48, 17.)

Si fet tant que tout li mondes le huoye
(*Arthur*, ms. Grenoble 378, f° 105^b.)

Tout issi cil herant la huie

Et fut li autre a une huie
Out si vilainie huier

Qu'onques mes issi grant huée
Ne fut en nule place cie.

(HIRON DE MARY, *Ternoisim. de l'Antechr.*, p. 69. Tarbé.)

Tout le monde m'otroit huoyant.

(*Rose*, ms. Corsini, f° 80^b.)
Et comme mastins fu huiez.
(*Chastoisim. d'un pere*, Richel. 19152, f° 45.)

Par cest exemple vult monstrer
Con doit aincois le len huier
Des bestes qu'il y soit venzu.
(*Du Ferre de Creel*, Montaignon, *Fabl.*, I, 237)

El furent quant ils entrerent a Paris
forment huiez et blasmez. (*Chron. de S.-Den.*, Richel. 2813, f° 418^c.)

Pechié de char qui fait huier
Homme qui tient femme sanz loi.

(ESTR. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 810, f° 423^b.)

Les pasteurs qui gardoient les bestes
crioient moult hautement en huoyant le loup.
(1416. Arch. JJ 169, pièce 256.)

Onques gens ne furent autant moqueuz
ne huiez comme ils furent. (*Journ. d'un bourgeois de Paris*, an 1435, Michaud.)

Les uns y menoient leurs enfans plus soigneusement qu'au sermon, les autres estoient huiez par leurs femmes, qui se lamentoyent de n'avoir point de pain a la maison. (*Caquets de l'Accouch.*, 1^{er} jour, Bibl. elz.)

— Prononcer à haute voix :

Quant il hue pour avoir les chiens, il doit huier un bien long mot. (*Modus*, f° 20 v°, Blaze.)

— Appeler à grands cris :

Et sa mesnie crie et huie.
(*Renart*, 1197. Méon.)

— Sonner :

Il hrent... de lotes parz huier trompes et arenes soner. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Slegu., f° 102^a.)

— Lancer en excitant par des cris :

Il s'en veltout metre au retour,
Mes tos l'aperut le pastor,
Et li a hué deus mastins.

(*Renart*, 4629. Méon.)

S'il me huait ses trois gaignous,
L'arorie en des maus compaignous.
(*ib.*, Br. IX, 1521. Martin.)

— Neutr., se glorifier :

De quoy li Barois hué.
(JEA. DES PREIS, *Geste de Liege*, 33639. Scheler, *Gloss. philol.*)

— Hué, part. passé, méprisé :

Ainz erent chevalier, or sont vil et hué ;
Riche erent ainz, or sont chan en dolent.
(GARNIER, *Vie de St Thom. de Cant.*, Richel. 13513, f° 93 v°.)

Lorr., Fillières, *huyer*, appeler, dénommer.

2. HUEUR, VOIR HOUER.

HUERIE, *huirie*, *huirie*, s. f. cri de plusieurs personnes :

Dont firent Sarrazin moult grande huerie.
(*Ch. de la geste*, 20611, Reiff.)

Grant huerie li fissent li Sarrazin apries le crois, quant il le traierent. (*Chron. d'Ernoult*, p. 231, Mas-Latrie.)

Grans cris, grans hueries. (*Chron. de Turpin*, Richel. 124, f° 8, Auzouy.)

Archiev, arbalastrier y firent grant traye.
Et li Anzlois lians mainent grant huerie.
(*Civ. de la Gascogne*, var. de v. 13731, Charrière.)

Orrible est la huerie.
(*Gravel. Roy. lign.*, t. I, p. 100, Buchon.)

Pour cause du fouel, huerie et cornerie qu'il avoit fait. (1380, Arch. JJ 418, pièce 27.)

Dont fu grande li huirie et li imperie de cheaux de dedens. (Froiss., *Chron.*, III, 206, Kerv.)

Crioient les bonnes gens de la feste qui a grant huirie les suirent. (1432, Arch. JJ 474, pièce 233.)

Jeellu Poncharry mena grans cris et hueries ausquelles survinrent... (1407, Arch. JJ 194, pièce 251.)

Vous avez lors les urlemens, abbays et hueries de vos troupes des chiens. (FELLERON, *Secr. de l'agric.*, p. 334, éd. 1577.)

HUERRESSON, s. f. ?

Delivret cent et solz tournois au boitons de St Michiel pour le portout Metz, pour 4 huerrissons, pour 1 doublet, pour ones manches a noez, et pour un anqueton. (1321, Arch. Meuse B 462, f° 64 v°.)

HUERS, VOIR HOIS.

HUERTANCE, VOIR HEURTANCE.

HUERTELEU, VOIR HEURTELEU.

HUES, VOIR UES.

HUESE, VOIR HEISE.

HUESER, VOIR HOSER.

HUESON, VOIR HUISON.

HUET, S. M., COCH :

Et a Rouen y eul un autre docteur en theologie, qui en preschant dit, que s'il ne savoit monstrer que la Vierge eust engendree en peché original, qu'il vouloit qu'on l'appelast huert. Et au contemplot de ce, quant on avoit aucun de la dite religion (communément on les appelloit huets. (*Act. des Usines, Hist. de Charles VI*, au 1357, p. 63, éd. 1653.)

Vous assureant que, de la seule grimace que je ferai, les anrons si belles vezardes, que s'il z ne venissent, appelez moi huert. (*Dre' Fall, Prop. rust.*, p. 95, Bibl. elz.)

Je veult qu'on m'appelle huert

Se de m'y a je bonnoys.

(*Act. de la Cour*, Anc. Th. fr., II, 126.)

Mais je par... a tous cas

Avec plus de grans adouzez,

On que l'ay m'appelle huert.

(*Satire de l'hop. de Stz, Anc. Th. fr.*, II, 237.)

(cf. WILHO.)

HUEUR, s. m., valet de chiens qui crie :

Les penneaux doivent estre de fil eordé peuleurs, et de filé a cordes pointues, deliez, fors et legiers, et que vos chiens et vos hueurs soyent bien loing du buisson au dessoubz du vent. (*Modus*, f° 50 r°, Blaze.)

HUEURTEMENT, VOIR HEURTEMENT.

HUEZER, VOIR HOSER.

HUEZREUT, VOIR USREUT.

HUGAL, VOIR IVEL.

HUGE, VOIR HUCHE.

HUGEL, VOIR HUCHEL.

HUGELANGE, s. m., espèce de nappe, linge dont on garnissait les buffets, les garde-manger :

Le suppliait fu avec Pierre Auberee a prendre et embler certaine quantité de filé, hugelange, draps, etc. (1268, Arch. JJ 99, pièce 476.)

HUGELETE, VOIR HUCHELETE.

HUGEKIE, VOIR HUCHERE.

HUGETTE, VOIR HUCHETE.

HUGIER, VOIR HUCHIER.

HUGNE, s. f. ?

Tel noble sang en fuy vice se cele
Pour ce qu'il a du noble la celtelle
Non tout l'habit de noblesse plainiere,
Mais li hagne a contien qu'elle soit belle,
Et que pour ce gentilhomme on l'appelle.
(*Contredits de Sangeceux*, f° 122 v°, éd. 1530.)

HUGREMENT, adv., bravement :

Je n'en veulx esdre creu, si je ne le prouve hugrement par gens de plain jour. (RAB., *Pantagruel*, ch. XII, éd. 1342.) E'd. Dolet poite hugrement.

HUCHE, s. m. ?

Pour avoir le huche en clostre. (1443, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HUGUE, s. f. ?

Il garçoille,
Il barboille,
Il se taint jambes et bras :
Puis s'il est las)
Pour son soulis
Il snece les gouttelettes
De ses hagues rondelettes.
(*Dre' Fall, Chant de Vendanges*.)

HUGUETTE, VOIR HUCHETE.

HUICANT, VOIR HUICANT.

HUIE, s. f., huage :

Dont avoir chascun qui est a ladite huage ung pain d'un potris. (1504, *Rég. des siez du comté de Poitou*, t. 29, ap. Duc., *Huicium*.)

HUIIC, S. M., cri :

La eut grant prise et grant huic
Si que li fort et li meubru
L'ont, seches, lour hu tuun.
(*Ren. coroné*, Richel. 1446, f° 84 v°.)

(cf. HU.)

1. HUI, *huy*, *ui*, *uy*, *hue*, *hoi*, *heuz*, *oi*, *hoe*, *wi*, *wy*, *ry*, *ot*, *ieu*, adv., aujourd'hui :

Felon Franceis, hoï justerez as noz !
(*Rol.*, 1191, Müller.)

Or sai je veirement
Que hoï murram, par le mieu escient !
(*ib.*, 1935.)

Vivaõz, vivanz, li rogeira a tei, si comme nedes je hoï. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, Cant. Ezech., 15, Michel.)

Li ad ni silunc Deu ovré. (*Rois*, p. 81, Ler. de Lincy.)

Ti me verrez merveilles faire.
(*Ben.*, D. de Norm., II, 2541, Michel.)

A Vrenches, a me disai,
Ulhai ot un mien cuel.
(*ib.*, 7729.)

Ne serreit il eoté ne dit.
(*ib.*, 7977.)

N'i avera wi pai me jugement escuté.
(*GARNIER, Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 31 v°.)

Par seint Michiel sanz altre enoï
Laissez mei et enuï et hoï.
(G. DE SAINT PAIR, *Mont St Michel*, 1987, Michel.)

ler oï vït pas ; lui eosemeot,
Quant dut venir, eï veït niem.
(*Floire et Blanceflor*, 1^e vers., 2163, du Mérid.)

Je n'abïlei en maison des cel jur ke je
menei les filz d'israhel fuers de la terre
d'Egypte enjesca icest jur hui. (*Greg. pap. Hom.*, p. 10, Hofmann.)

D'ni en un mois. (GAUT. MAR, *Lancel. du Lac*, Richel. 1440, f° 24^v.)

Hue matin.

(*Fierabras*, Vat. Chr. 1616, f° 21 v°.)
Pour ot m'est ni mesaveou.

(*Atre per.*, Richel. 2168, f° 3^v.)

Candace vus ad hoï trai.
(*Protheslaus*, Richel. 2169, f° 15^v.)

Savent l'ai ni veï ferir.
(*Gailloune de Palerme*, Ars. 3319, f° 94^v.)

Dosce si aussaie dire
Ke fuissiez un mie
Ai qui hoc volge morir.

(*Poës. ms. ar. 1300*, t. II, p. 903, Ars.)

Bien a quatre ans que je vos aim ;
Certes onc n'atousa ma main
A vos, mais et i touchera :

Lors l'acole.
(*Fobl.*, ms., p. 69, ap. Ste-Pal.)

Mais ot soffrez un poi ici,
G'irai la sus, venez apres.
(*ib.*, p. 99.)

Amis, j'ai niert
Ceste bataille refusee,
D'iz en quinzaine soit juree,
(*Roi. de Blois*, Richel. 21301, p. 601^v.)

Amis, menjas tu hui ? di le noi sans trichier.
Neuïl, sire, par Dieu ! hui ne de trestout fer.
(*Voan de Maience*, 9267, A. P.)

Ke nos reconte li evangilles de hui.
(MAURICE DE SULLY, *Serm.*, ms. Oxf., Douc 270, f° 17 v°.)

L'evangille d'ui. (*ib.*, f° 20 r°.)

Cist jur de huy. (*ib.*, ms. Oxf., Laud misc. 471, f° 128.)

Pour cou, si prie a vous tous que vous gardes xvi mon cors et m'onneur et la vostre. (*Chron. de Bains*, c. XX, L. Paris.)

Jusques n'd'ni en huit jours. (JOINV, S. Louis, LXXXII, Wailly.)

De *hui* en huit jours. (Id., *ib.*, LXXXII.)

Dez lui confection de ces presentes lettres jusquez a jour d'*ieu*. (Nov. 1301, Bouxieres, Champigneul, Arch. Meurthe II 2971.)

Des mes et jusques a ry. (1316, *Alour*, AA 88, Arch. mun. Metz.)

Wy ne vy vo pareil.

(H. Capet, 930, A. P.)

Dou mltre de que il est *heuz* acorpez. (1362, Arch. Frib., 1^{re} Coll. des lois, n° 757, f° 282.)

Lesquelz faiz chascune des dictes parties mit en *uy* a sa partie adverse enfant comme il leur eslient et sont contraires. (3 juill. 1373, Lett. de G. de Clugney, bailli d'Autzois, Arch. mun. Monthard.)

Je vous prie que vous ne laissez mie que vous ne soyez du jour d'*uy* en .xv. jours a Arondel. (Trais. de Rich. II, 5, Williams.)

Il leur avoit assigné jour a *hui* pour donner leur response. (3 fév. 1412, *Rapp. au roi par J. Le Roy*, Arch. mun. Dijon.)

Lettres par avant le jour d'*huy* delonges. (Trais. de France, p. 90, Chron. belges.)

D'oi en .LX. ans. (1463, Coll. de Lorr., 977, n° 26, Richel.)

Huy rire, demain lermoyer.
(Danse *vacabre des hommes*, éd. 1486.)

Ainsi ma jeunesse se passa

En attendant d'*huy* a demain.

(Le *Debat de deux bems*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., V, 281.)

Huy me suis je vestue pour les œilz de mon pere. Hier je l'estoie pour le gré de mon mary. (TAB., I, IV, epistre, éd. 1532.)

Peintres experts, vostre façon comme
Changer vous fault, plustost *huy* que demain.
(Cl. MAROT, *Epyg.* a Mademoiselle de la Roche, p. 375, éd. 1511.)

D'*huy* a un bon an ou deux,

Luy donneray et corps et biens

Pour les mestier avec los siens,

Et a son gré en disposer.

(Id., *Dial. de deux Amour.*, p. 29, éd. 1595.)

Pour le regard de la cognoissance du fait des troubles jusques a *huy*. (Art. de la *Confé. de Nerae*, 28 fév. 1579, VII.)

Et c'est pourquoi la posterité ne sans grande raison luy donna le titre de Pucelle, qui luy est demeuré jusques a *huy*. (E. PASQ., *Rech.*, VI, 5.)

Vous n'ignorez de quelle façon j'ai conduit votre fortune jusques a *hui*. (Id., *Lett.*, XI, 3)

— *Hui cest jour*, aujourd'*hui* n'ê me :

Pere, li cause de l'abie est estable, cui je ne puis pas eschiveir, car el jor d'ier promis ge moi *ui cest jor* devoir aler la ou ge vuhil aler. (*Dial.* S. Greg., p. 14, Foerster.)

Hui cest jour a .viii. mois que fines et castel.
(Guy de Camb., Richel. 24366, p. 225^e.)

— *Hui jor d'*hui**, aujourd'*hui* :

Jusq a *vijord'*ui**. (3 fév. 12^{te}, Cl. de Gaul., év. de Toul, Arch. Berleboarg.)

— *Hui et le jour*, désormais :

Que nulz ne doute *hui* et le jor escoumement. (JOINV., *St Louis*, CXXXV, Wailly.)

— *D'*hui* a ja*, dorénavant :

Se mestier est, de *huy* a ja laire assem-

bler lesdites baunieres. (3 janv. 1421. *Reg. aux Consuar*, Arch. Tournai.)

— *D'*hui* a demain*, en un jour :

Il n'est rians d'on face de main

Qu'il n'ait après d'*uy* a demain.

(Molus, Richel. 1297, f° 1^{re}.)

Fr.-Comté, Saugel, *aicylli*, aujourd'*hui*.
Wall., *u*, *oie*. Centre de la Fr., *hui*.
Bourg, Saulieu, hoch' d'*eu*, aujourd'*hui*.

2. HUI, voir HU.

HUAGE, voir HUAGE.

HUAU, voir WHOT.

HUCHERYE, voir HUCHERIE.

HUCHIER, voir HUCHIER.

HUIDIVE, voir OUIDIVE.

HUIDVE, voir OUIDVE.

HUIE, voir HIE.

HUIES, voir HUES.

HUIER, voir HUER.

HUIFRUIT, voir UFRUIT.

HUIGNER, voir HUGNER.

1. HUIHOT, s. m., mulleberie :

Vous faites fourbir le *huhot*

Et on n'appellera luhot.

(*Enc. de fr. Gallie*, Anc. Th. fr., I, 323.)

Cl. WHOT.

2. HUIHOT, voir WHOT.

HUILE, voir OILE.

HUILLIER, voir OLIER.

HUILLECOMME, voir WILECOMME.

HUILLIER, voir OLIER.

HUMAIN, *humain*, loc. adv., aujourd'*hui* au matin :

Humain fu an l'angarde, sox ainz n'i fu veuz.

(I. BOD., *Nal.*, CXXXV, Michel.)

Mais j'avoie .ix. sols

Humain pradis a mou braier.

(Li *Lais de Lortois*, Richel. 1533, f° 500^{re}.)

HUMAIS, voir HUMES.

HUMES, = mais, = *mair*, *huy*, *hue*, *hou*, *hu*, *ui*, *o*, *i*, *y*, adv., maintenant, désormais :

Ne s'en ira *humais*, se estor ne li rent.

(*Com. d'Alex.*, f° 49^{re}, Michel.)

Et n'ostes *imes* nouvelle

Plus nerveuse, o plus voire.

(GUIL., *Best. div.*, 344, Hippéau.)

Plest mei que de *ymes* vos die

D'un oisel ou moalt a boisdie.

(Id., *ib.*, 2171.)

Imes vos vodrou raconter

D'une grand nerveuse de mer.

(Id., *ib.*, 20791.) Var., *hummes*.

Vos ne morroiz *humais* sanz moi,

Nemais que bien en poist au roi.

(*Floire et Blanceflor*, 2^e vers., 901, du Mérid.)

Ne vos ati *humais* de rieu.

(Id., 1002.)

Humais orrez avant de lor huzio

Et de la geâs qui des barons issient.

(*Jourd. de Blavies*, 8, Hoffmann.)

Ne li fera *humis* pesance.

(*Atlas*, Ars. 3312, f° 111^{re}.)

Dex me confonde, se *humais* me dement !

(*Girard de Viane*, p. 6, Tarbé.)

Damoyselle, relevez vos,

Car je ne vos ferray *humais*.

(*Vie. St. Marie*, ms. apparten. à M. le C^{te} de Couhard.)

E dit q'il vout bien *emais*

Que...

(*Poème s. la fin de m.*, Ars. 3645, f° 36^{re}.)

Il est *umais* trop tart. (S. *Graal*, Val. Chr. 1687, f° 98^{re}.)

Et plus en est esbahis que *humes* ne fu. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 41.)

Qu'il n'an venroil *humain* ni chief. (*Mort Artus*, Richel. 24367, f° 61^{re}.)

Bien vos povés *humais* cheaus solloier.

(*Gaperis*, Richel. 1637, f° 131^{re}.)

Foy que doi Dieu, sire Beauat,

Vous ne povés *humis* aler.

(*Covi*, 494, Crapélet.)

Viax, franc chevalier, passax *humais*.

(*Ger. de Rossil*, p. 382, Michel.)

Ne vos traheis *humais* arriere.

(*Guerre de Metz*, st. 80^e, E. de Bouteiller.)

HUIOT, voir WHOT.

HUC, v. a., couvrir de huées :

Par Dieu, ce diest li dus, ases te fier parjure :

Te sire me huance et l'ailuage et despire,

A le loi ancien li des autres est pires,

Quant il (tou maître, Alexandre) treuve mastin qui

[vers lui se herise,

Met le ceue entre gache, si crient 'c'ou ne le huise.

(*Roum. d'Alex.*, f° 59^{re}, Michel.)

HURON, voir HURON.

1. HUIS, *huys*, *huyx*, *uïs*, s. m., porte.

Conservé.

— *Fig.*, *huïs* et *fenestre*, moyen, condition :

Auelois que ilh puist ses sers estre,

Ses volours est *huys* et *fenestre*

Par n' ilh entre en damage.

(*Uoc. de Baisieux*, Scheler, *Trouv. belg.*, p. 189.)

— *Mettre huïs* contre *fenestre*, s'opposer aux desseins de quelqu'un :

N'est nul a destre n'a senestre

Que mal a Mets ne prophete,

No mette *huys* contre *fenestre*.

(*Li B. C. d'Asselin*, 170, ap. E. de Bouteiller,

Guerre de Metz, p. 347.)

— *Estre a huïs*, être près de sa chute.

Pite, justice, allocation,

Revenez loutes d'*ui* acueil

Gouverner en dilection,

Ou tout va a perdition,

Dont n'uns regnes sont ja a l'aus.

(E. D. SCA., *Poés.*, Richel. 819, f° 447^{re}.)

2. HUIS, voir HUES.

HUISAGE, s. m., droit sur les portes :

Li *huissages* et prados chascuns feus fors

L'autre dou t. den. et vaut entour .iii. s.

vi. d. (XIII^e s., *Cart. de Jouarre*, Richel.

11571, f° 41^{re}.)

HUISDIE, voir OUDIE.

HUISDIVE, voir OUDIVE.

HUISEUR, -*cour*, s. m., portier :

Quant ion eront escoté
Li baron et li huisier.
Si les maillent a lor singnor.
(*Ren. couronné*, 1276, Méon.)

HUISET, voir HUISSELET.

HUISEUS, voir VOISEUS.

HUISEUSE, voir OISEUSE.

HUISEUSEMENT, voir VOISEUSEMENT.

HUISEUSETÉ, voir VOISEUSETÉ.

HUISIER, voir HUISSIER.

HUISIERE, voir HUISSIERE.

HUISINE, voir USINE.

HUISON, *huison*, *huisson*, *huoison*, *huesson*, s. f., huée, cri, bruit, tapage :

Grans fu li noise et fors li *huison*
Quant les batailles d'srenent a bandon.
(*Rayn.*, *Opier*, 12663, Barrois.)

Tel noise meinent et si fert *huoison*.
Et li cheval li ère brachison
Tz li Archans au leatit environ.
(*Moisés*, 5896, Jonck., *Gall. d'Or.*)

Et qui sont ch'il clouton.
Qui nous vont travaillant et font tel *huison* ?
(*Cher. au cygne*, 2647, Rollé.)

Aus ars de cors les berceat et font grans *huissions*.
(*Ch. d'Antioche*, ch. IV, 656, P. Paris.)

Moult par fu grant li noise et fel li *huison*.
(*Mauvais d'Agren*, ms. Moutp. B 247, f° 171.)

Atant lor viennent a moult grant *huison*.
(*Gaule*, 230, A. P.)

Dont Jardin l'entade, ne li fu mie bon :
Comment, dist il, dont vient yceste basquison ?
Vient on cy par e custume a telle *huison* ?
(*Hist. d. Gor. de Blain*, Ars. 3144, f° 198 v°.)

Et li navret erient et font grant *huison*.
(*R. de S. B.*, VIII, 281, Bocca.)

Par devers Alrandrés a si grant *huison*,
Si merre liex est or et telle *huison*.
Que tout li contree on tent a environ.
(*Vers des jaen*, Richel. 2754, f° 133 v°.)

Chil de l'est bez perchurent, sy font grant *huison*.
(*H. Capel*, 839, A. P.)

Li firent si grant noise et telle *huison*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 572, Chron. belz.)

1. HUISSE, s. f. ?

Huisses a broquette a l. s. (*Compte de 1418*, Belhonne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

2. HUISSE, *uisse*, *uize*, *uisse*, *uize*, *huize*, s. l., porte :

Les fenestres et les *uizes*. (1286, *Cart. de la gr. ijl. de Metz*, Richel. 13846, f° 137.)

De brisier les *huizes*. (*Chr. du doy. de St Thib.* de Metz, Hist. eccl. de Lorr., IX, p. 601H.)

Aboutent les huizes, les usses, les fenestres de la maison. (1337, *Coll. de Lorr.*, III, f° 42, Richel.)

Portes, *uizes*. (Ib.)

Quant ilz viurent devant la porte sus saint Ylaire, on trouvoit la porte cloze,

et ons encomencement a hurer a l'uze. (J. AUBRIEN, *Journ.*, an 1479, Larchey.)

Il fut tiröz hors de sa maison par desoubz l'uze. (*Id.*, *ib.*, an 1484.)

Faire en la dicte chapelle une *huisse* pour entrer dedans. (20 juill. 1521, Arch. Gir., E. Not., Contat. III-4.)

— Ouverture d'un casque :

Le suppliant haussa son baston.... et d'icellui donna au dit Valet ung cop sur l'uisse ou vidaille. (1435, Arch. JJ 187, p. 255.)

Ardennes, Monzon, Wall., Mons, *huiche*, porte. A Mons, l'on dit : « Quand vo l'arceze, vo vorrez chier à no n'*huiche* », ce qui signifie : Je vous déje de le savoir.

HUISSELET, *huysselet*, *uisselet*, *huysselet*, *uxelet*, -*ellet*, s. m., petite porte, guichet :

Si doiout on monseignor Gauvains a mangier par cel *huysselet* quiert en la vante par desus. (*Arthur*, ms. Grenoble 378, f° 86°.)

Li contrais et son *uxelet* overt. (S. *Graal*, Richel. 2435, f° 154 r°.)

Et fermé ai mou *huisselet*.
(*Vie des Pères*, Richel. 23111, f° 1054°.)

Per un petit *uxelet*.
(*Pastour*, c. xxxviii, ms. Oxf., Bodl. Douce, 308, P. Meyer.)

Tant c'ua *huisselet* bien barré
Frouvai, petit et estroit.
(*Rose*, ms. Gotsini, f° 5°.)

Et de celle fontaine lee
Par plus d'un millier d'*uisseles*
Descendoient beaultz ruisselles.

(*Cant. de Pis.*, *Poes.*, Richel. 604, f° 126 v° ;
Liv. du cheuue de long estude, v. 832, Puschel.)

Laquelle sans tarder se rotira en sa maison tyrans son *huysselet* a soy pour le fermer. (ROI REIX, *Mortification de vaine plaïssance*, OEuv., IV, 45, Quétiard.)

Contoits, Doubs, Monthélar, *huisselet*, petite porte. Rouchi, *huchelet*.

HUISSERAIN, *uisserrain*, s. m., portier :

Si vint as portes de la tour,
Durement hucho *Huisserain*.
Li portiers ne fu pas vilain.

Le postich a moult tos ouvert.
(*Guiv. d'Am.*, *Erael.*, ms. Turin, f° 144°.)

HUISSERIE, *huysserie*, *uissierie*, *huissierie*, *usserie*, *uissierie*, *uxerie*, s. f., ouverture, entrée, et porte, garniture d'une porte, son ouverture en largeur et en hauteur, toutes les pièces de bois dont elle est formée, son chambranle :

Li hurtout as *usseries* des portes. (Rois, p. 83, *Liv. de Lincy*.)

Estut en l'*usserie* de la cave (*Id.*, p. 321.)

Nus ne puet ouvrir es mestiers devant diz (de mortelier) puis nousse souce a Nostre Dame en charnage, et en quaresme au samedi, puis que vespres soient chantées a Nostre Dame, se ce n'est a une arche ou a un degré fermer, ou a une *huissierie* faire fermant, assise seur rue. (EST. BOT., *Liv. des mest.*, 1^{er} p., XLVIII, 10, Lespinaesse et Bourardol.)

Grant espere li fist porpendre
Cil qui n'i fist c'ua *huissierie*,
Qui a l'is-est briserie.
(*ICTER.*, *la Vie de Paradis*, II, 31, Jubinal.
Var., *uize*.)

Gons mis es nouvelles *uisseries*. (1323, *Trap. aux chât.*, d'Art., Arch. KK 393, f° 57 r°.)

Belaire leurs huys et *huysseries*, fenestres... (1325, Arch. JJ 64, f° 2 r°.)

Il ne pourront faire *huisseries* ne fenestres. (*Id.*)

Demi-mètre de plastre converti a refaire l'*uisserie* des moulins de Crecy et la clozure. (1332, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3°, f° 133 r°.)

Leurs hoirs... ne porront d'ore en avant pikier ne heuer en le dite *huissierie* ne el mur qui y appartient. (1333, *Arch. hosp. d'Abbeville*, ap. Raynaud, *Etude sur le Bailete du Ponthieu*, p. 51.)

Brisarent plusieurs *uxeries* et huige. (1337, *Coll. de Lorr.*, 141, f° 43, Richel.)

60 sols pour certains ouvrages faiz en la pailleole pour faire une chambre, pour faire une *uxerie* de pierre en la chambre d'arriere et autres menus ouvrages... 1380, Arch. Meuse B 1041, f° 85.)

Une petite verge de fer pendue a l'*uisserie* de la dicte chambre. (Oct. 1400, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Au regard des *huisseries* faisans closures sur la forteresse d'icelle (ville) a l'endroit du ponpris de l'eglise et abbaye dudit lieu, ou temps dessus dit, lesdites *huisseries* seront et demouront ouvertes. (17 avr. 1448, *Sentence du lieuten. du bailli d'Am.*, ap. A. Thiery, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, t. III, p. 569.)

Refaire de novel huys et l'*uissierie*. (1485, *Compte de S. Melaine*, Morl., Arch. Finsist.)

Autres *huisseries* et fenestres. (1553, *Compt. de Diane de Poitiers*, p. 124, Chevalier.)

On entendoit par *huisseries* les conches, tables, schabelles. (1365, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

On ne sceut ni rompre les closures, ny arracher les *huisseries*. (JEAN DE MONTLYARD, *Trad. d'Apulee*, f° 9 v°, éd. 1616.)

Guernesey, *uss'ries*, s. f., baie, chambrante d'une porte. Berry, *huissierie* :

A l'heure dite, j'étais devant ma porte, ayant poussé toutes les *huisseries* pour que les passants (s'il en passait) me crussent couché ou absent. (H. SAND, *les Malvres souveurs*, 1^{re} veillée.)

Il dit à mes cousins de bien fermer et barricader toutes les *huisseries*. (*Id.*, *Nanon*, I, 111.)

Il avait été couvreur que Marcelle sortirait seule, la dernière, quelques instants plus tard, et qu'elle tiendrait les *huisseries* de la maison fermées. (*Id.*, *Meun. d'Ang.*, II, 256.)

1. HUSSET, *uisselet*, *huisset*, *usset*, s. m., petite porte :

Va, si t'enle a cel *huisset*
Et si l'entrove un pelisset.
(*Renart*, Br. VIII, 351, Marfil.)

Et si entree en un gardinet
Dont li rois le clef del *usset*
Avoit.

(*Renart le nouvel*, 2777, Méon.)

Que l'*usset* vous onseogneray.
(*Conci*, 2253, Crapetel.)

L'en fermoit l'*usset*. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 18°.)

Por. II. verveles a l'uisset du puich. (1374, *Trar. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 21 r°.)

Parmy l'uisset de paradis
Qui est estroict et tres petis
Passer ce pourra a la mort.

(DECEVILLE, *Trois Pelerinages*, p. 62°, impr. laist.)

A Jehan de Riehebourt, chaudronnier, pour un long coffre de bois, ferre par dedens tout au long et par dehors, a un large huisset de laitton. (1388, *Compt. roy.* ap. Laborde, *Emaux*.)

Au milieu de ladite barriere y avoit ung petit huisset, qui fermoit des deux costez. COMMYNES, *Mém.*, IV, 9, Soc. de l'H. de Fr.)

Je n'euz guerres avant esté
Que trouvoy l'uisset d'un jardi
Ouvert.

(*Le Debat de deux Doms*, Poés. fr. des xv^e et xv^e s., V, 266.)

Ung buffet fermant a deux huissets. (Pièce de 1571, ap. Beauvillé, *Doc. inédits sur la Picardie*, IV, 328.)

— En portance trappe de chaque case, de chaque compartiment d'un bateau percé ou vivier flottant, et par extension ce compartiment lui-même :

Pour chacun huisset on li y a poisson. Déc. 1380, *Arr. impr.*, Orl., Gibier, 1559-1582.)

Jeelluy baeci a quatre feulletz on huissetz. (xv^e s., *Cart. de Flines*, p. 915, lauteour.)

Chalan percé par huisset. (Août 1493, *Arr. de déc. impr.*, ap. Mantellier, *March. rég.*, III, 242.)

Pour chacun huisset de poisson, de la grandeur d'une toise. (Février 1585, *Arr. impr.*, Orl., Hôtot, 1598-1606.)

Des formes de ce mot se retrouvent dans des textes de province jusqu'au dix-huitième siècle :

Ussel pour entrer et sortir d'icelle boutique. (An 1741, Poitiers, ms. du Poitou.)

2. HUISSET, s. m., sorte d'arbre :

Pins, cedres, cypres, ifz, huissetz et houx. LE MAIRE, *Illustr.*, I, 28, éd. 1545.)

HUISSEURE, - ure, *huissure*, *uissure*, *uissure*, s. f., porte :

El vinrent a une antree par on l'en enroilleanz, et ce iere une uissure de marbre. (S. *Graal*, ms. Tours 915, f° 96°.)

Paradis n'a cure d'ordure.

Estroite et basse est li huissure.

(Vers de *le mort*, Richel. 375, f° 357°.)

Les ruwes ont encourteines

Et li huissures parées.

(*Sones de Nansay*, ms. Torino, f° 924.)

Foront fraites les huissures

Et ouvertes les serrenes.

(*Mtr. de S. Eloi*, p. 88, Peigné.)

Qui entre en beril a droite

Par l'entree de l'huissure.

(*DIFF.*, VII, *Est. du monde*, Richel. 1526, f° 70°.)

Refaire les gambes de l'huissure de le icte chambre. (1306, *Trar. aux chât. des omf. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 46 1°.)

Pour refaire les gambes de l'huissure de chambre madame. (1313, *ib.*)

Un charpentier fait une uissure a une

tour. (*Compte de 1442*, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Les huissiers et sages des basses chambres nouvelles faictes sur la riviere. (*Compte de 1505*, *ib.*)

HUISSEUX, voir OISEUX.

1. HUISSIER, adj., à porte, qualifiant une sorte de grand vaisseau, particulièrement destiné à transporter les hommes avec leurs fournitures, leurs chevaux, leurs vivres, et ainsi appelé parce qu'il avoit à sa poupe, sous la flottaison, une ouverture ou porte :

Deux galees huissieres garnies de vivres pour six mois. (*Le Livre des faicts du Maresch. de Boucic*, 3^e p., ch. 16, Buchon.)

2. HUISSIER, *uissier*, *huissier*, *uissier*, *uicier*, *hoissier*, *oissier*, *ruissier*, *ruissier*, s. m., grand vaisseau à porte :

Et uissiers metent les bons chevaux de pris, Et ainsi sentilles les bons tonnaies de vin.

(*Gar. le Loh.*, 2^e chans., xxv, p. 135, P. Paris.)

Es huissiers metent les boins chevaux de pris.

(*ib.*, var.)

Auques loing de Chastel metez

Trestoz les uissiers et les nez.

(*Florentin*, Richel. 253, f° 264°.)

Nos ferons huissiers a passer quatre mille et cincz ceuz chevaux et nuef mille esuiers. (VILLEHARD, *Conq. de Constantin.*, 21, Wailly.)

Onques nus hom crestiens plus bel ne plus riche ne vit, siem de nes et de gales et de vissiers. (*ib.*, *ib.*, 56.)

Et mil uissiers par leur consaus.

Por passer armes et cevaus.

(*Mousk.*, *Chron.*, 25343, Heiff.)

Lor manda qu'il fessissent nes et gales a grant plenté et huissiers a chevaus mener. (*Chron. d'Ernoul*, p. 436, var., Mas-Latrie.)

El manda qu'on list gales et huissiers a chevaus mettre a grant plenté por li passer. (B. LE TRES, *Cont. de G. de Tyr*, p. 392, Guizot.)

La li li marchez fais des nez et des gales, et de oissiers por les chevaus porter. (*Est. de Eract. Emp.*, xxvii, 24, Hist. des crois.) Var., *uissiers*.

Des gales et des hoissiers. (*ib.*)

Ses gales ne ses uissiers. (*Est. de la y. s.*, Val. Ch. H659, f° 9°.)

Que nous armon certaine quantité d'uissiers et de gales, qui porteroient certaine somme de chevaliers et de chevaus. (1245, Arch. J 456, pièce 36, Mus. vif. 50, 298.)

3. HUISSIER, *uissier*, *uissier*, *uissier*, *uissier*, *uissier*, s. m., portier en général :

Omnes n'i et porter ne huissier de pris

Qui les huis li ossat contrebain.

(*Anal*, Richel. 25516, f° 1234°.)

Et si vos di tant sur ben de l'huissier,

Ben enterrons, ja n'estrons mis arrier.

(*RAINBERT*, *Opier*, 4042, Barrois.)

Ne que ne seouschal, uissier ne chambellenc.

(*Age d'Arignon*, 3195, A. P.)

Ompes uissier ne counestable

Nel contredist de nule cose.

(*L'Atre perill*, Richel. 2168, f° 2 r°.)

N'i remest ni uissier ne gait.

(*ib.*, f. 7°.)

Un cheval pour porter les armures Guillaume le huissier. (1294, *Trar. p. les chât. des C. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 13.)

Li huissiers a la grant mace de la sentence Dieu. (LAURENT, *Somme*, ms. Chartres 374, f° 34 v°.)

Li huissiers. (*ib.*, *ib.*, ms. Alençon 27, f° 22 r°.)

Quant vit li porte ouverte, si a prius a brochier, Puis a trable l'espée, si a ferat l'huissier, Ja-quis en le portine li fist couler l'acier.

(*Charles le Chauve*, Richel. 24572, f° 324°.)

Oïst li suaitaires, si print a requignier :

Faites me tot venir le fezon l'asancier :

Comparer li feray la mri de mon huissier.

(*ib.*, f° 33°.)

Le roy transmit celle part ung nommé Allaire de Saule, son assier de chambre. (D'AUTOX, *Chron.*, Richel. 5083, f° 37 v°.)

— Fabricant de portes :

Charpentiers, huichiers, huissiers, tonneliers, charrons. (F. BOIL, *Liv. des mest.*, 1^{er} p., xvii, cuir., Lespinasse et Bonnardot.)

Dans un certain nombre des exemples cités huissier répond tout à fait à la signification du mot moderne.

4. HUISSIER, v. n., respirer bruyamment, renâcler :

Et quant Percevaus vit se, si seyigna et li cheval, desouz lui, huissoit de grand paor. (S. *Graal*, I, 463, Huicher.)

1. HUISSIERE, *huysiere*, *uissiere*, s. f., portière :

L'huissiere de la meson, qui netoçoit froement, s'estoit endormie. (*Bible*, Richel. 899, f° 148°.)

Une simple huissiere ou dergesse

Aujourd'hui se presuma

Antant on plus qu'une d'uesse.

(COCHILLART, *Droit nouv.*, 1^{er} p., de prescriptio-nibus, I, 93, Bib. etc.)

Vérité est premiere conseillere

Et parité huysiere la dedous.

(*Ch. roy.*, Richel. 1537, f° 72 r°.)

Saint Pierre aussi le snivoit de loin jusques a la court : et se arresta a Plinys dehors. Adonc saint Jehan yssit, et le diet a l'huissiere, ainsi mist dedans saint Pierre. (OL. MAILLARD, *Serm.*, p. 37, Grapet.)

Saint Jean... yssit ung peu hors du lieu où il estoit et parla a l'huissiere de ceste maison de Aune, en telle maniere qu'il list mettre et introduire saint Pierre jusques dedans icelle maison. Et adoncques ceste chamberiere et huissiere comença de dire a saint Pierre... (*Soc. col. des exp. des Ep. et Eo. de kar.*, 1^{er} 337 v°, éd. 1519.)

2. HUISSIERE, *uissiere*, *huissiere*, s. f., barque servant au transport des chevaux :

Et es huissieres metent les chevaux arabis

Et es suateries les bons tonnaies de vin.

(*Gar. le Loh.*, 3^{es} ch., xxv, p. 135, var. du ms. Richel. 19161, éd. P. Paris.)

Lor manda qu'il fessissent nes et gales a grant plenté et huissiers a chevaus mener. (*Chron. d'Ernoul*, p. 436, Mas-Latrie.)

Et la fu li marchies fais des nes et des gales et des uissieres as cevaus mener. (*ib.*, p. 339.)

HUISINE, *huissine*, s. f., petite maison ou cabane.

Et s'estoit bien hais de faire auoursins signs Et de wander a eller le clofe leur *huissine*.

B. de Sev., III, 132, B.eca.)

Hermites fu. vii. ans, mainins en pevre *huissine* (ib., XII, 98.)

— Entrée :

Vais de touter lez portez me vea ou *huissine*. (H. Capet, 1741, A. P.)

HUISSON, voir **HUISON**.

HUISSOT, *yssof*, s. m., reservoir à poissons :

Pour poisson d'eau douce, hormis les lamproyes, n'est den que un d. l. pour *yssof* ou bothe. (1571, *Péage de Vézestre*, ap. Manteletier, *March. fréq.*, III, 314.)

Cl. HUISSET I.

HUÏSTIME, voir **OUÏSTIME**.

1. **HUIT**, voir **OIT**.

2. **HUIT**, voir **HU**.

1. **HUITAIN**, voir **OITAIN**.

2. **HUITAIN**, voir **HUSTIN**.

HUITANTE, voir **OITANTE**.

HUITAVE, *huict.*, adj., espacé par huitaine :

Le seigneur haut justicier, qui a droit d'avoir et prendre espaves, prend celles qui adviennent en sa justice et seigneurie et les garde par quarente jours et durant le dit temps de quarente jours doit faire crier par trois edictz *huictreez* les dits espaves. *Cont. du comté de Bourgogne*, Nouv. Cout. genl., I, 865.)

HUITECOC, voir **VIDECOC**.

HUIEL, voir **OITEL**.

HUITIERE, s. f., portion de huilière : Messire Gefroy... eut une porcion d'iceli lieu par *huiterie*. (1392, *Denomb. du baill. de Gaux*, Arch. P. 303, 1° 17 r°.)

HUITILLE, voir **OITILLE**.

HUITIN, voir **HUSTIN**.

HUITELLE, voir **OITELLE**.

HUIVRE, voir **CUIVRE**.

HUKIER, voir **HUCHIER**.

HULAGUE, voir **ULAGE**.

HULE, voir **HUELE**.

HULEE, voir **HURLEE**.

HULEZ, voir **HURLEIS**.

HULER, voir **HOLIER**.

HULEP, s. m., lieu de prostitution :

La garce que je prins a *hobey*, affermant que ele estoit ma fille. (N. DE FAIL, *Prop. rust.*, I, 75, Avezé, 2.)

En ses premiers mallardises a *huten* ou bordon de Paris. *Légende du duc Charles de Guse*, ch. VIII, p. 34.)

Or ne se sont contentez ces galans de faire et dire en temps et lieu pis que tous

les ruffiens qui entrentent jamais au *huteu* de Paris. H. ESPRY, *Tr. prép. à l'Apot.* p. *Hérod.*, c. 21, éd. 1566.)

HULIEUR, voir **HOCILLEUR**.

HULIE, s. f. ?

Cur li vitiaus ne c'este lie

Fors qu'an ebarre et an *hulie*.

Revert. Richel. 1630, f° 152 r°.)

HULK, voir **HURQUE**.

HULKE, voir **HURQUE**.

HULLAGE, voir **ULAGE**.

HULLAGUE, voir **ULAGE**.

HULLE, voir **HURLE**.

HULLEE, voir **HURLEE**.

HULLEUR, voir **HURLEUR**.

HULQUE, voir **HURQUE**.

HULSEIE, voir **HOUSSOIE**.

HUMABLE, adj., qu'on peut avaler :

Sorbilis, *humable*. (Catholicon, Richel. I. 47881.)

Sorbilis et hoc le, *humable*. (Voc. lat.-fr., 1487.)

Humable, que se puede sorber. (Oudin, *Dict.*, éd. 1660.)

1. **HUMAIN**, *homain*, adj., de l'homme :

Li *homans* enemis mallez. (ANGEV. *Mir. de N. D.*, Brit. Mus., Egerton 612, f° 147.)

— *En humain*, locut., sur cette terre, dans ce monde :

A tenir, avoir et possider ce present bail et ferme par ledit Jaques, tant come li vivra *en humain*, par la forme et maniere qui ensuit. (1410, *Bail à ferme à ung donné de l'ordre de S. J. de Jerus.*, sa vie durant, Arch. S. 3126, pièce 4.)

2. **HUMAIN**, voir **HUMAIN**.

HUMAINEMENT, adv., avec douceur :

Por ceo ke li peres loz possanz parlet *humainement* des pecheors. (Greg. *pap. Rom.*, p. 71, Hofmann.)

HUMANITÉ, voir **HUMANITÉ**.

HUMAIS, voir **HUMES**.

HUMANEL, *am.*, adj., humain :

L'*humanel* boiblece. (Digestes, ms. Montpelier, f° 13.)

HUMANITÉ, *humaineté*, s. f., nature humaine, le genre humain :

(Jesus) nel al pere sulonc la divinitet, manles del pere sulonc la *humaineté*. (Lib. *Psalm*, Oxf., p. 258, Michel.)

— *Vi* :

Comme plusieurs defans, ou temps que li avoent *humanité*, meuz de devotion... eussent laisse a l'eglise de Sainte Nourrice de Rains. (1440, Arch. JI 71, pièce 381.)

— Parties honteuses :

Amuns d'eulz (des moines de S-Len) avalerent leurs braves et moustrerent leur derriere et toute *l'humanité* que li portoiert

aus hommes et fames qui la estoient en disant en leur langage : Par le cap de Dieu ey prandres vostre Salvadour le jour de Pasques, et non ailleurs. (1382, Arch. JJ 120, pièce 274.)

Donc ne vult clareher couverture Pour passer mou *humanité*.

Adoques doit Adam couvrir son *humanité*, faignant avoir houle. (*Mist. du ciel test.*, 1244, A. T.)

Festoye... tout nud et bien houlens ; le mieux que pouvoit, de mes mains je couvroye mon *humanité*. (J. DE CARTHERY, *Voyage du Chevalier errant*, f° 87 r°, éd. 1557.)

— Bon accueil, prévenance :

Les habitants de Calais ayant esté forces par les Anglois avoir les vres vigoureuse resistance, ils se retirèrent auprès du roy de France qui les recet moult agreablement et leur fist faire moult de *humanitez*. (Chron. de S.-Den., II, f° 221, éd. 1493.)

HUMBLECE, - *esse*, - *esce*, *umb.*, s. f., humilité, modestie :

Por ce vos ai, chier sire, plain d'*umblece*

Esteu a juge.

(Le Dit des trois juges., Dinax, *Trouv. de la Flandre et du Tourn.*, p. 51.)

La grant *humblece* de son lit.

(Dial. de S. Greg., ms. Evreux, f° 6 v°.)

L'*humilité* et *humblece*. (Liv. du Cheval. de La Tour, XIV, Bibl. elz.)

Son joyeux regard plain d'*umblece*.

(Liv. des cent ballad., xv, S.-Hilaire.)

Salus de cheur par nostre grant *humblece*

A tons amans.

(Poés. de Ch. d'Orléans, p. 13, Champollion.)

La mere d'*umblece* (la Vierge Marie).

(Contredite de Songerex, f° 41 v°, éd. 1530.)

Simplece li out de leur partie

Qui leur *humblece* a convertie

Ea vertus de grande valeur.

(ib., f° 12 r°.)

Ea moy ça joye ne d'enveye,

Puisque j'eslonge vostre *humblece*.

(GREAV. *Mist. de la Pass.*, 4023, G. Paris.)

Mais je vous prie en toute *humblece*,

Que vous ayez pitié de nous.

(N. DE LA GUESNAYE, *Comédians. de Banquet*, p. 399, Jacob.)

J'en demaale en *humblece*

Pardon et grace.

(Moral. nouv., Anc. Th. fr., III, 91.)

Quant il a vou tou *humblece* petite,

Il l'a aymee sans comparation.

(Epist. du Cheval. gris, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., III, 279.)

Qui tout orgueil en *humblece* detrempe.

(ROSS., *Amans*, I, 68, Bibl. elz.)

Que sert *humblece* ou regne aulace ?

(J.-A. DE BAY, *les Mimes*, I, III, f° 119 v°, éd. 1619.)

Revere esto *humblece*, et si tu peux l'imite.

(BEAUVU, *l'Év. poét.*, p. 201, éd. 1633.)

Lille, *humblece*, modestie.

HUMBLET, adj., dimin. d'humble :

Je luy accorde, comme toute *humblette*.

(J. LE VIRE, *Compte 2^e sur la naissance de dame Verolle*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., IV, 248.)

A voix *humblette* et basse.

(SICUT, *l'ade*, III, éd. 1577.)

— S. m., homme d'un caractère bas :

Et va tousjours quelque *humblet*, qui a quelque marche a part. (COMMUNES, *Mém.*, t. 16, Chantelaine.)

Et voyla comme l'ambition de Charles et d'Anseigne trahirent l'Eglise gallicane avec l'autorité imperiale, donnans occasion a toutes les entreprises que depuis les papes firent sur les emperours, les eglises de France et de Germanie, ou les Romains ont tousj'urs trouvé quelque *humblet* pour leur servir de ministre et executeur de leurs commandemens. (FACHEZ, *Antiq. gaul.*, 2^e vol., 3, 7, éd. 1611.)

HUMBLETÉ, *humil.*, s. f., humilité :

Belement lor respont par *humbleté*.
(AVAL, Richel. 25516, f^o 163^a.)

Par *humbleté* orgueil plaisser.
(PARTON., Richel. 19152, f^o 161^a.)

HUMBRIOER, VOIR OMBROIER.

HUMBROIER, VOIR OMBROIER.

HUMÉ, *amé*, adj., humide :

Des lors ai je le vis couvert
De barbe fort, une et vert.
(FABL. D'OL., Ars. 5069, f^o 196^a.)

HUMEAU, VOIR VIMEL.

HUMECT, adj., humide :

Je fais os durs, dents a macher.
Le foye mol, aussi la chair,
Les nerfs froiz, le cerveau *humect*,
Le cœur chaullu ou Dieu vie met.

(JER. DE MENÇ, *Remoustr.* de Nat., 809, M^{on}.)

HUMECTACION, - *liou*, s. f., action d'humecter :

Humectations soient faites a jus de marrele. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2020, f^o 99^e.)

Oignemens, *humectacions*. (Id., *ib.*, f^o 96 r^e.)

HUMECTAIF, *humell.*, adj., humectant :

Toutes choses *humectatives* valent en charlaine. (B. DE GORD., *Pratig.*, t. 6, éd. 1435.)

Diette *humectative*. (Id., *ib.*, II, 10.)

Viandes *humectatives*. (Id., *ib.*, II, 12.)

Vertu *humectative*. (Le grant Herbier, f^o 87 v^o, Nyverd.)

La chair de erisson est *humectative*. *Jard. de santé*, I, 152, impr. la Minerve.)

Medicemens refrigerans et *humectatifs*. PARÉ, *Œuv.*, XXI, ix, Malgaigne.)

La premiere intention est accomplie avec देने administration du lait et l'ironet de pouilles et autres *humectatifs*. (GOUR., *Gr. chir.*, p. 434, éd. 1538.)

HUMECTE, s. f., sorte de jeu de cartes :

Commencerent les anciens a jouer pour de vin aux cartes, a nuz jeu appellé la *humecte*. (1461, Arch. JJ 198, pièce 217.)

HUMECTIFIER, v. a., humecter :

Ils (les petits chiens) pourroyent estre subjets a la rage, a cause de leur sang qui seroit sec et ardent, ou l'eau les nourrit et *humectifie*. (DU FOUIL., *Fen.*, ch. X, éd. 560.)

HUMECTIF, adj., humectant :

Quant la lune espond ung de ses rayz par a fenestre ou autre lieu, ce ray la entre avecques toute l'induction *humectative* et

infrigidative et non pas avec toute la lumiere. *La Nef de santé*, f^o 7 r^o, éd. 1507.)

1. **HUMEL**, - *cau*, s. m., bouillon :

Elle s'en retourna a l'ostel pour entendre a la cuisine, de paour que le *humau* ne fut espandu. (LOUIS XI, *Nouv.*, LIX, Jacol.)

(Cf. CHAUDMEL.)

2. **HUMEL**, VOIR VIMEL.

HUMELAVE, VOIR OUMELAIE.

HUMELIABLE, - *illiable*, *um.*, adj. humble :

A vous venout en vïestement
De brebis trop *humiliable*.
(Vers de Job, Ars. 3142, f^o 167^a.)

Et bien vaurroie ke ma dame se gardast de celydre, et n'oummement de chiens qui plus li sont *humeliable*. RICH. DE FOURN., *Best. d'amour*, ms. Dijon 299, f^o 27^e.)

L'*humiliable* Jehan. (*Légende dorée*, Maz. 1333, f^o 51^a.)

Soyes courtois et amiables
Envers tous et *humiliables*.
(J. BRUYAT, *Chen.* de *Povecité*, à la suite du *Menagier*, t. II, p. 16, Biblioph. fr.)

Nature ne parforce nul ne nuile qu'il ne soit veritable, *humiliables* et loyaux. (*Coul. de Bret.*, f^o 5 v^o.)

HUMELIABLEMENT, *humiliablement*, adv., humblement :

El s'agenoilla *humiliablement*. (*Légende dorée*, Maz. 1333, f^o 97 v^o.)

HUMELIAMENT, - *ament*, - *ument*, - *ant*, *humil.*, adv., humblement, simplement :

Il le saluerent et il *humiliamment* les resalua. (*Vie des Pères*, Richel. 23114, f^o 188^a.)

Ledit viconte nous requit *humiliamment* que... (1271, *Yenle*, Morice, *Pr. de l'II. de Bret.*, t. I, 4032.)

Et il eonné lions gouverneres
Estoit diligen enfermerres,
Humiliamment ensingnoit
Le lieu de qu'il li venoit
A toz cez de sa legion.

(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vevece*, Richel. 1601, f^o 19^b.)

Ju te prio *humiliamment* que tu oies l'oreison de ton serf qui est establi en l'estat de ces regart. (*Vie saint Jorge*, Richel. 423, f^o 92^a.)

HUMELIANCE, *humil.*, s. f., humilité, courtoisie, rapport amical :

Quant Bios et ce recenter
Eist tres grant *humiliance*,
Lissi fait don, tel otreance...
(BAS., *D. de Norm.*, II, 9059, Michel.)

Baus parole par grant *humiliance*.

(*Ro. de Cambrai*, Richel. 2193, f^o 28 r^o.)

Le pastour s'est deussé
Que ne soit fausseé
De son *humiliance*.
(Ysop. II, fab. XIX, Robert.)

Car jamais bonne amour prise en vostre substance N'ara entre vous deus ne vraie *humiliance*.
(*Best. de Rollian*, 3063, Schler.)

Car en la nostre *humiliance*
A eu de nous remembrance.
(*Lit. Psalm.*, CANX, p. 351, Michel.)

Huez s'agenoulla par grande *humiliance*.

(II, *Capit.*, 388, A. 1.)

Fist moult grant *humiliance*.
(*Chron. de l'Abb. de Floreffe*, 2238, Mon. de l'hist. de Bel., t. VIII.)

HUMELIANT, *humil.*, adj., humble :

Ies eous baissiez, *humiliens*,
L'ont fait al rei toz ses talanz.

(BAS., *D. de Norm.*, II, 20778, Michel.)

Si fu *humilians* et simple.

(ROSE, *Vat. Chr.* 1192, f^o 25^v.)

Et fust *humiliars* et simple.

(*Ab.*, ms. Flor., Ric. 2755, f^o 24^b.)

Si fu *humiliens* et simple.

(*Ab.*, ms. Vat. OL. 1212, f^o 28^v.)

... *Humiliant*.

(*Ab.*, *Vat. Chr.* 1858, f^o 31^a.)

Mon cuer m'a embé et priz

Qu'a tout le mont sui souziz,

Frans et *humilians*.

(*Chans.*, Richel. 814, f^o 18 r^o.)

Si soit toz jorz vers Dieu ses cuer *humiliens*.
(*Doctr. de latin curroum*, Richel. 19152, f^o 102^a.)

Humilians ades estoit,
En toz chemins, en toz sentiers.

(*Le Bernard contrerfact*, Tarbé, *Part. de Champ. ant.* à *Fr. I*, p. 118.)

Et elle lors prour ara,
De son mesait se doutera,
Si sera plus *humilians*,

Plus delibonaire et plus servans.

(*Doct. B. A. V.*, *Art d'Im.*, ms. Dresle, 1635.)

Sa gent le repint qu'il estoit *humiliant*

Plus que a emperour ne aparenoit. (J. DE VIGNAY, *Le Jeu des echers moratit.*, Ars. 3254, f^o 55 v^o.)

..... Enfans, soyez
Humilians, car vous soyez
que les humbles sont exaltez.

(*Dist. du viel test.*, 5:69, A. T.)

— **COMPATISSANT**, charitable :

Bienahurez (est) li cors qu'a toi est atandans ;
Grans cuer (re)don dones a cors *humilians*.

(*Deus Chir.*, Brit. Mus. Addit. 15606, f^o 89^v.)

Garde que toujours tu soys prest
D'estre moult fort *humiliant*
Autant au petit comme au grant.

(*Moralité des Enfants de Montlani*, Anc. Th. fr., III, 81.)

1. **HUMELIEMENT**, *humilient*, - *ant*, *um.*, s. m., humiliation :

L'*humilient* del cuer ansi ke li presure del travail. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Dev.*, ms. Verdun 72, f^o 43 r^o.)

L'*humilient* de l'umaine nature. (*Ab.*, f^o 128 r^o.)

Le cuer qui est en contrition et en *humilient* Dieu ne despiras. (*Comment. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 24^b.)

A celui di ge que vos façoiz vous qui monte seur le reconsement, ce est seur l'abassement, seur l'*humilient*. (*Ab.*, p. 81.)

En tel montement et en tel descende-ment sanz dote n'entendons nos autre chose que descendeur par eslevement de cuer et monter par *humilient*. (*Riule S. Beneit*, Richel. 24960, f^o 12 v^o.)

De toz biens est acroemens
Aimone et *humilient*.

(*Rob. de Blois. Poés.*, Richel. 21301, f^o 187 r^o.)

2. **HUMELIEMENT**, - *ament*, adv., humblement :

Jo te prio la tui bonté *humilient*. (*Vie saint Jorge*, Richel. 423, f^o 93^a.)

DU MELIER, - tier, - oier, humil., umet., verbe.

— Act., s'incliner humblement devant :

Tout les en lias et humilio.
[Nouard, *contre'alt.*, ap. Tarté, *Peet. de Champ.*, ant. à Fr. I, p. 119.]

— Réfl., s'incliner, saluer :

Puis le saluo, envers li *humelioz.*
[Ansois, *Richel.* 793, p. 51.]

Lit quant ils oïrent chon, si en forent moll lié, et si en firent moll grant joie et s'humelièrent vers li. (*Comtesse de Pontieu*, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 213.)

— Neutr., être humble :

Li asnes qui ot la meuaie,
Se taist, *humilie* et escoute,
Santilant fait que il n'oit goutte.
[Ysopet I, fab. xvi, Robert.]

— Act., adoucir, amollir :

Pour qui mon coer s'art et flame,
Que mon mal vieulle alegier
Et son coer *humilier*.
[FROISS., *Poés.*, II, 274, 150, Scheher.]

— S'apployer sur :

Moult a dur cuer qui n'umilie
Celui s'on voit qui le supplie.
[Rons., ms. Gersial, p. 23^v.]

— Réfl., se laisser fléchir, consentir, concéder :

Trop ne se poet frans coers *humilier*,
Qui merri crie, il doit merri avoir.
[FROISS., *Poés.*, II, 301, 19, Scheher.]

Se tant se veult *humelior*
Si ne l'en pourroit cil lier.
[Id., *ib.*, III, 177, 16.]

— Infin. pris subst., amabilité :

Talens qui bien vit certainement que rien ne li vaudroit *humelior* ne bele parole, dist... (*Estories Rogier*, *Richel.* 20125, p. 96^v.)

HUMELIEUX, *humilioux*, adj., qui s'humilie, humble :

Ainz est triste et d'alent,
Humelior et mal.
[Out de Merlin *Mélot*, *Richel.* 24132, f. 199^v.]

Quant plus est home et fame vers bien *humilioux*
Et vers sa doctee nete de grace gracieux.
[Le bot des *chevaliers*, ap. Jub., *Nouv. Acc.*, I, 117.]

Je m'en fais *humiliouse*. (DEGUILLEV., *Pelerin de la vie hum.*, Ars. 2929, f. 87^v.)

HUMELITÉ, *humilité*, - té, *umilité*, s. f., bonté, douceur, affabilité :

Ce senefoit pais e *humilité*.
[*Id.*, t. 73, Muller.]

Ambines li a dit é et *umelior*.
[Paris., 2289, A. P.]

A le dix, i li berté, r'is plains d'umelior,
Que n'est il aven, s'ad es gens respensé.
[Berte, 422, Scheher.]

... En vous a *humilité*,
Ce dist chascuns, et tant de bien
Que n'ay r'ist en corps cretien.
[Coclet, 518, Crapetet.]

Adone fut grant *humelité* la noble roïne
'Engleterre. (FROISS., *Chron.* v, 215, Kerv.)

Lequel les roent volentiers et quitta et remut a ceuz de Bayonne, de sa grace et

humilité, vingt mille escus d'or, des quarante mille qu'ils lui devoient payer... (BERRY, *Chron. du roy Ch. VII*, ap. D. Godetroy, *Hist. de Charles VII*, p. 467, éd. 1661.)

— Familiarité :

Tenir doit son auctorité
Tout priare et juge a ses servens
Sans monstrer trop d'umelior.
[E. DESCH., *Poés.*, *Richel.* 810, f. 336^v.]

HUMEMENT, s. m., action de humer :

Sorbities, oi, *humement*, devouement.
[*Voc. lat.-fr.*, 1487.]

Humement, sorbitio. (B. EST., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

Sorbitio, tionis, *humement*, avalement.
[*Id.*, *Dictionariatum.*]

HUMEREUX, voir HUMOREUX.

HUMERIE, s. f., action de boire :

Page a la *humerie*. (BAR., I, c. 40, éd. 1542.)

HUMES, voir HUMES.

HUMET, s. m., action de boire :

Ou d'an avide *humet* il tarit la fonteine.
[L. DE VITEL, *Prem. exerc. poet.*, Disc. d'un songe, éd. 1588.]

HUMETTATIF, voir HUMETTATIF.

HUMETTER, - celer, v. a., employé absolument pour signifier boire :

Je mouille, je *humette*, je boy. (BAR., *Gargantua*, c. 5, éd. 1558, 1559, 1571, 1584, 1596, 1600, 1663, 1666.) On lit *humetele* dans les autres éditions.

HUMETTEUR, *um.*, s. f., humidité :

Mes s'il muert (le grain) en la terre
quant il est senoz, se il ne se treschange
par *humetteur* de la terre en la nature de
germe, si fait grant fruit. (*Comment. s. le
navr. test.*, ms. Oxf., Bodl. Douce 270,
1^o 80^{rs}.)

1. HUMEUR, s. m., celui qui hume :

Nz quel videor de broent
Li quel *humere* de benas.
[*De la Hardeors ribans*, *Richel.* 19152, 1^o 70^v.]

Un *humeur* de broez. (ORESME, *Eth.*, p. 94, éd. 1489.)

Vela le mengeur de soupe et le *humeur*
de broents de court. (*Le Jouvencel*, 1^o 46,
ap. Ste-Pal.)

Faisent humer le reste du hanap a un
esclave, le *humeur* creva en moins derien.
[L. MARGIN, *Sobte Trist. de Leonn.*, c. XXI,
éd. 1586.]

2. HUMEUR, *amor*, s. f., humidité :

L'umier de la terre. (MAURICE, *Serm.*,
Richel. 24828, 1^o 86 1^o.)

La terre boit et tire la moillure et *humeur*
du cerf que eliens n'en puent assentir.
[*Gast. Feb.*, *Maz.* 514, f. 71^v.]

Les fumosites qui sont elevees des *humours*
de la terre. (ORESME, *Quadrup.*,
Richel. 1348, f. 136^v.)

Grieve pestilence causee par grande chaleur
occupa les corps des Gaulois acoustumes
vivre en *humeur* et en froidure.
[FOSSÉTER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 40512,
VIII, f. 19.]

Pour *l'humeur* des nuits. (*Id.*, *ib.*, X, v, 20.)

La douce manne tombe
A jamais sur sa tombe,
Et *l'humeur* que produit
En may la nuit.

(ROSS., de l'Elect. de son sepulchre, *Bibl.* etc.)

Par toy *l'humeur* du vin nouveau distille
Dedans la tonne, ceumant jusqu'au herd.
[R. BELLEU, *Berg.*, 1^o j. 1^o 6^v, éd. 1578.]

Nuit au sein large, au noir acouëment,
La fin du monde, et le commencement :
Tu rafraichis la terre de rosee
Quand elle est seche et d'*humeur* espueise.
[PASSERAT, *Hymne de la nuit*, p. 118, éd. 1606.]

— Polion :

Lequel medecin ordonna en la boutique
d'un apotecaire d'icellui lieu de Pezenas
plusieurs beuvraiges... ou *humours*. (1467,
Arch. J. 200, pièce 64.)

On trouve encore au XVII^e s. :

Les arbres pleins de bitume et de poix
seront réservés pour les montagnes long-
temps couvertes de neiges, et *l'humeur*
chaude et gluante, qui leur tient lieu de
seve, les garantira de la rigueur du froid.
[DEGRET, *Ouvr. des six jours*, III^e jour.]

Cette signification première n'est plus
usitée qu'en terme de mégissier. On dit,
faire prendre *l'humeur* aux peaux de mon-
ton qu'on passe en mégie, pour signifier
les laisser s'humecter dans une cuve sèche,
où on les met après les avoir trempés dans
de l'eau claire, pour les préparer à cette
façon qu'on appelle : ouvrir les peaux.

HUMIDOR, s. f., humidité :

Le fumi et le *humidor* qui oisse de celle
terre. (*Voy. de Marcol Pol*, c. XXXIX, Roux.)

HUMIER, s. m., usufruit :

Sur le moieté de tot l'irelage le nos
tenons a Bovigne... ki de par signeur Jehan
Potee nos vint cossant sans les *humiers*
de nos... tant ke nous seroiverons. (1293, *Don*,
Arch. mun. Bouvignes.)

Et faire leurs profits et leur volenté des
humiers. (*Id.*)

Et li ditte Gertrus en acquiete ses *humiers*.
[*Ch.* de 1299, nuit S. Laur., Heyls-
sein, Arch. du roy, de Belg.]

Le propriétaire pourra purger biens
d'*humiers* ou usufruitaires estans saisis
en dedans l'an de la saisine, en payant les
cens, rentes, arriarages, amendes et des-
pens de ladite saisine. (*Cont. de Namur*,
XIII, *Nouv. Cout. gén.*, II, 304.)

HUMIERE, s. f., usufruit :

Quant les biens sont tenus en usufruit,
humieres, ou en viage. (*Coul. de Namur*,
Cout. gén., II, 865, éd. 1604.)

Biens d'*humieres* ou usufruitaires. (*Id.*,
p. 864.)

Humieres et usufruit. (*Id.*, p. 867.)

HUMIFIER, v. a., changer en terre :

Ce qu'ils touchent, ils *humifient*.
[Gen. de Meinc, *Resp. de l'Alchimiste à Nat.*, 616,
Méon.]

HUMILABLE, voir HUMELIABLE.

HUMILIAMENT, voir HUMELIAMENT.

HUMILIAMENT, voir HUMELIAMENT.

HUMILIANCE, voir HUMELIANCE.

HUMILIANT, voir **HUMELIANT**.

HUMILIANTÉ, s. m., marque d'humiliation :

Un droit millier d'inclinatex.
De salus, d'humiliatex.
(ELOY DANFERNAL. *Livre de la deahlrie*, f° 38^r, éd. 1507.)

HUMILIEMENT, voir **HUMELIEMENT**.

HUMILIER, voir **HUMELIER**.

HUMILIEUX, voir **HUMELIEUX**.

HUMILIMENT, voir **HUMELIEMENT**.

HUMILITÉ, voir **HUMELITÉ**.

HUMILMENT, adv., humblement :

Ains nous servent nunt humilment.
(FLORIMONT. *Richel*, 1574, f° 181^v.)

HUMLETÉ, voir **HUMBLETÉ**.

HUMMOUS, adj., humide :

La langue est en len hummous.
(ROM. *des trois emens*, Ars. 5204, p. 287^v.)

HUMOUSTOR, - *our*, - *eur*, *um*., s. f., humidité :

Ce qui estoit tendre en la pierre,
D'aucune humoustor de la terre.
Devint char.
(FABL. *d'Or*, Ars. 5069, f° 1^v.)

Pois que li solans rea
Qui sour l'umoustor s'espandi.
(*Id.*, f° 3^r.)

L'umoustor fait m'exploier
Ces arbres et acetifer.
(f° 5^v.)

HUMORABLE, - *ourable*, adj., qui protient des humeurs :

Que le corps n'est point mundifié de
orupcions humorables. (R. DE GORD,
Pratig., III, 23, éd. 1495.)

Herne humorable. (*Id.*, *ib.*, VII, 7.)

HUMORACION, *um*., s. f., humidité :

De raison sont toutes choses plaines, et
s terriennes se meslent et joignent aux
plestes par l'umoracion des terriennes et
atrempeant du froit et du chaunt. (*Chrou.*
hist. savoi. et prof., Ars. 3315, f° 237^r.)

HUMORAL, adj., plein d'humeur, d'humidité :

Un homme replet et humoral. (DU FAIL,
d'Eutr., v, Bibl. elz.)

La semence humorale des femmes.
ELOY. *Nat. des Oys*, I, IX, éd. 1555.)

Flux humoral. (BOUSSET. *Hysterotom*,
198, éd. 1581.)

HUMOREUX, - *oureux*, adj., humide :

Bardana croist en lieux fermes, humeux
et gras. (Le grant Herbier, f° 22^r,
verd.)

— Plein de sève :

Les sciens de Polivier que vouldrez
insplanter doivent estre longs, beaux et
ameureux. (LIEBAULT, *Maison rust.*, III, 3,
327, éd. 1658.)

HUMOROSITÉ, s. f., qualité de ce qui
est humide :

Humorositas, humorositez. (*Catholicon*,
Richel, I, 17881.)

HUNGORE, voir **ONCURE**.

HUMOURABLE, voir **HUMORABLE**.

HUNEISUX, voir **HONISON**.

HUNER, v. n., faire entendre le cri du
bilou :

Le cabnant qui par nuyt hune.
(LIEBAUC. *Champ. des Flam.*, Ars. 3121, f° 4^v.)

HUNESUX, voir **HONISON**.

HUNETTE, s. f. ?

Deux humettes de fer pour causer les
fers des canons. (1506, Béthune, ap. La
Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens)

P.-à fandrait-il lire *hurettes*.

HUNIEMENT, voir **HONIEMENT**.

HUNISSEMENT, voir **HONISSEMENT**.

HUNTAG, voir **HONTAG**.

HUNTILLETTE, voir **ANTILLETTE**.

HUOISON, voir **HUISON**.

HUON, s. m., pan d'un vêtement :

L'avoient tant trainé et batu et fern
d'orhes coulx, et pris et saché par les huons.
(1334, Arch. JJ 66, pièce 1380.)

HUPEL, voir **HUPEL**.

HUPELOT, *huplot*, s. m., petit de la
huppe :

Li *hupelot* sont de tel nature. (*Bestaier*,
ms. Moulp. II, 437, f° 213^r.)

Aussi font li façon de la huppe, car quant
ele est mal empenne jamais ne mueroit a
par li seulement aussi com font autre oi-
sel, ains viennent li *hupelot*, si esrachent
a leur bes les viesses penues. (RICH. DE
FOURN. *Best. d'amour*, ms. Dijon 239,
f° 20^v. Var. *huplot*. (Hippéau, p. 43.)

HUPEMENT, *houpement*, s. m., action
de *huper* :

Vous entendistes un grant bruit de plu-
sieurs voix confuses, divers cris et *houpe-
mens* de personnes qui sembloient s'eutr'
appeler. (SULLY, *Mém.*, ch. LIII, t. I, p.
158.) Michaud.)

Cl. HUPER.

HUPER, *hupper*, *houper*, *houpper*, verbe.

— Neutr., pousser un cri aussi long
que l'haleine peut s'étendre :

Païent gent et elatit et *huper*.
(*Abt. chans*, 5905, Jouck, *Guill. d'Or*.)

Lors la pris a aceler,

Li elle gote un haut cri :

Perrinet, trahi, trahi !

De bois prend a *huper* !

Je la his sanz demorer.

(Li Rois m. NAYAR. *Chans*, ap. Bartsch., *Rom.*
et past., III, 5, 45.)

Si *hupa*, assez Eliezers et cria por de-
mander noveles d'un chevalier errant.
(*Arthur*, Richel. 337, f° 281^v.)

Teste avoit et pis de lyon,
Et ventre de vil home *hoper*.
(*Fabl. d'Or*, Ars. 5069, f° 60^v.)

Haultement *hupa* et corna.

Et horriblement s'escria :

Tra, tra, tra, tra.

(DEGUILLEVILLE. *Trois Pelerinages*, f° 65^v, impr.
Inst.)

Quant Sarrazins coururent par mer, ce
n'est biens fors en *houppant* et en lar-
chine, ne ilz ne scevoient attendre cre-
tiens se ilz ne sont crovement au dessus
d'eulx. (FROISS. *Chron.*, Richel. 2646,
f° 88^v.) Var. *houppant*. (Kerv., XIV, 240.)

— Act., fig., solliciter vivement :

Rage d'avoir qui les covres *houppe*

Et tend a maine envoitise

Depuis a fait mettre or en coupee.

(LIEBAUC. *Champ. des Flam.*, Ars. 3121, f° 106^v.)

Pic., surtout Vermand., *houpper*, pousser
des cris d'une espèce particulière, des cris
jetés à pleine voix, continués longtemps,
et usités surtout au temps de la moisson.
Liégeois, *jouper*, vociférer après quelqu'un,
crier haro sur lui. Quimper, *hoper*, hêler.
Sarthe, *juper*. Donlis, *hupper*, *juper*, *iouper*,
hêler, appeler.

Dans la langue moderne, *houper* n'est
plus qu'un terme de classe signifiant
appeler son compagnon par un houp.

HUPERIE, *hopperie*, s. f., action de
pousser un cri :

Huperie, a whooping, or shouting. (COT-
GRAND, éd. 1611.)

HUPELOT, voir **HUPELOT**.

HUPPER, voir **HUPER**.

HUQUE, *hucque*, *hucque*, *hucque*, s. f.,
sorte d'ancienne cape à laquelle était
ordinairement adapté un capuchon, vêtement
qui était à l'usage des deux sexes :

Le suppliant peint une *hucque* noire qui
estoit a son dit maistre, qu'il vesti. (1404,
Arch. JJ 158, pièce 382.)

Quelle Bondiere ala en une des chambres
de l'hostel et apporta une *hucque* fourree
qu'elle bailla en gaige a laillite Perrette.
(1408, Arch. JJ 162, pièce 223.)

Une *hucque* de brunete et une robe de
brun vert a femme. (1408, Arch. JJ 162,
pièce 378.)

Iceilui Jehan bouta sa main dessoubz sa
hucque en querant un costel. (1409, Arch.
JJ 163, pièce 361.)

Les gens de Gaucourd de ceux qui avoient
esté pris leurs *hucques* a la croiz de Saint-
André. (REV. DES Ars., *Hist. de Charles VI*,
an 1411, Michaud.)

A Paris fut faite une livree de *hucques* ou
casques de deux violets de diverses cou-
leurs. (*Id.*, *ib.*, an 1413.)

Iceilui Coupper devesti sa robe et print
sa *hucque*. (1425, Arch. JJ 173, pièce 165.)

Pour une robe et une *hucque* que les gens
de nostre conseil firent lors faire et deliv-
rer a Jehanne la Puelle. (21 juin 1429,
Fournil. d'un babillien, ap. J. Quicherat,
Procès de Jeanne d'Arc, V, 112.)

Deux ames de Gastayne noire pour faire
la doublure de la *hucque* de Mons. le cad-
et de Bruniquet. (XV^e s., Trinité, Arch.
Vienne.)

Une *hucque* de velours. (*Compt. relat. à*
Ch. VII. Cah. hist., IV, 166.)

Lx avoit vestu sur son haruons une ver-meille *heucque*. (*Trah. de France*, p. 151, Chron. Belg.)

Après chault temps vient vent de bise,
Après *haucque* robe de fise.
(*Poés. de Charles d'Orl.*, p. 193, Champollion.)

Heucques d'orphaverie. (J. LE FEVRE, *Chron.*, I, 211, Soc. de l'Il. de Fr.)

Chappian de faultre elle portait,
Heucque frappe et robes courtes.

(MARTIN LE FRANG, *De dame Jehenne la Pucelle*.)

Item, laisse et donne en pur don
Mes cauds et ma *haucque* de soye.

(VILTON, *Pet. Test.*, xvii, Jouanst, p. 12.)

Vestuz de riches *heucques*. (G. COUSINOT
Geste des nobl. Fr., c. 132, Valbel.)

Et ont dessus leurs habillemens belles
heucques d'orfaverie, ou de la devise de
leur maistre. (HOU BENE, *Œuvre*, II, 31,
Quatrebarbes)

Armetz luisans, briquoquets, capelines,
Hucques de pris, tres riches mantelines.
(S.-GELAIS, *le Vergier d'honneur*.)

Se j'alsasse vers roy on due,
Pour ma peine me fist livre
Ou *haucque* ou robe de livree.

(GELBAN, *Mist. de la pass.*, 14318, G. Paris.)

Icellui empereur estoit armé, et portoit
à l'arçon de sa selle ung chapeau de Moun-
taulhan, ayant sur ses armures une noire
heucque, en laquelle estoit une droicte
croix devant et derriere. (MONSTRELET,
Chron., I, ch. clv, Soc. de l'Il. de Fr.)

Tous ses grans docteurs,
Ses grans cleres, a ses roignes *heucques*,
Sont fort embesnechez ailleurs.

(COCHLET, *Œuvres neuves*, 1^{er} part. de Jure naturali,
I, 47, Bibl. elz.)

Le duc d'Orléans estoit monté sur un cour-
sier couvert de coquilles de lin or, vestuz
d'une *heucque* de mailles d'azur, sur le-
quel y avoit richesse inestimable. (MOLIN-
NET, *Chron.*, ch. xxviii, Buchou.)

Le roy Loys, douziesme de ce nom, a son
entree en Paris, estoit armé au cler, au
dessus une *heucque* de lin or batu. (Id.,
ib., ch. cccxviii.)

HUCQUET, *hucq.*, s. m., dimin. de *haucque*,
sorte de capé :

Hucquet de toile. (1464, J. LAGADEC,
Cathol., éd. Aulfret de Quocquevaer, Bibl.
Quimper.)

HUCQUETE, *hucq.*, s. f., dimin. de *haucque*,
sorte de capé :

Hucquette a gencez enfans. (1464,
J. LAGADEC, *Cathol.*, éd. Aulfret de Quoc-
quevaer, Bibl. Quimper.)

HUCQUIER, voir HUCHIER.

HURBEC, s. m., chenille de la vigne :

Lisel, ver coquin, *hurbec*, qui ronge les
bourgons de la vigne. (DUN, *Nomencl.*,
p. 59, éd. 1577.)

Convulsions, un ver, qui gaste les rais-
sons en la vigne, qu'aucuns appellent ver
coquin, les autres *hurbec*, ou chenille de
vigne. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

Volvoys, li-el, *hurbec*, ou ver coquin, qui
ronge les bourgons des vignes. (Id.)

Les nés plains, vers a coquilles,
Les *hurbeles*, les pures, les lous.
(*L'Anatomie d'un nez à la mode*, Var. hist. et lit.,
V, 139.)

HURCOILLE, s. f., houppe de soue ou de

filz d'or usitée pendant les XIV^e et XV^e
siècles :

Lequel Bosquet prist icellui Jehannin par
la *hurroille* de son auherjon et de sa hon-
pellande. (1418, Arch. JJ 171, pièce 251.)

HURE, s. f., poil qui couvre la tête, et
tête d'homme ou de bête :

Feu et flamme giettoit; moult menoit laide *hure*.
(*Cher. au cygne*, 12509, Reiff.)

Enz el chief de l'espee grant cop li (à Thomas)
[sa doner.]

Si ke de la corone le capel enporta,
Et la *hure* abati et graument entama.

(GARN., *Thom. le mort.*, Richel. 13513, f^o 92 r^o.)
Grant est la *hure* qui seurt les ieus li pent.

(Auberj., p. 165, Tolder.)
Il s'eslisse, prent le maoté,
Parmi la *hure* amont l'a pris.

(Parton., Richel. 19152, f^o 166 r^o.)
Le serpent fu moult grant et de leide estature,
Ouques mez si hileus ne regarda nature.

Quant Mangis vit venir, si a levé sa *hure*.
(*Mangis d'Aigrem.*, ms. Montp. II 247, f^o 135 d.)

Mes molt i bret, molt s'i demaite
Li chahuans o sa grant *hure*,
Prophetes de malaventure.

(Rose, Richel. 1573, f^o 50^d; Méon, v. 5098.)
Et li vilains croule sa *hure*,
Ft se forsene, et seur sauz jure

Qu'il li fiercia sanz nul respit.
(*Id.*, f^o 129^b.)

Il estoit grant et merveilleux
Et maitez et de laide *hure*.
(*Du Villain de Baillen*, Jub., *Nouv. Rec.*, I, 312.)

Ung grant dragon yssir en voit...
La teste grant a desmesure.

Hericee plus qu'une *hure*.
(*Vie Ste Marguerite*, Richel. 15925, f^o 10 r^o.)

Ung camahieu grant, a ung visaige blanc
a une grant *hure* rousse par dessus, en-
vironnée d'un fillet d'or. (1380, *Inv. de*
Ch. V, 2915, Labarte.)

Et devez savoir que ainsi que on doit
appeler du cerf des doules bestes la teste,
ainsi doit l'en appeler d'ours, de sanglier
et des autres bestes mordans la *hure*.

(*Gast. Feb.*, Moz. 514, f^o 60^e.)
Il vid sortir un lyon furieux a la *hure*
berisee. (D'URFÈ, *Astrée*, I, xi.)

— *Faire une hure*, faire une mine sau-
vage :

Li pers les voit, s'a les sares levés,
Les lex roelle, si rebulle du nes,
Fet une *hure*, si s'est vers eux torvés.

(*Gar. le Loh.*, 3^e chans., iv, p. Paris.)
Que tiens fait grant chiere et grant *hure*.
(G. DE COCCEI, *Mir.*, ms. Seiss., f^o 29^d.)

— *Faire hure*, faire la *hure*, se moquer :

En forellier et povre conclure
Qu'ele me mist a mes bras a droiture ;
Ile a chapel, se me vont faire *hure*.

(Auberj., p. 161, Tolder.)
Lequel Bernard *faisoit la hure* au dit
Panquart par maniere de derision, (1408,
Arch. JJ 163, pièce 213.)

— *Hure a hure*, face à face :

Que diriez vous de ces impudens poli-
tiques, qui vous ont mis en figure en une
belle feuille de papier, desja couronné
comme un roy de carreaux par anticipa-
tion, et en la mesme feuille ont aussi mis
la figure de la divine infante, couronnée

en royne de France, comme vous, vous
regardants *hure a hure* l'un l'autre ? (*Saf.*
Men., Har. de M. le Rect. Roz.)

Lorr., Filières, Heur.

HUREBALE, s. f., plaisirs bruyants et
coûteux, fêtes et bonbanes :

Le sen largement despedoit,
Nus n'en vosist qu'il n'en eust.

Ja li vallez en pes ne fast
S'il n'eust veist grant *hurebale*.

Ou fust en champ ou fust en sale.
(*Vie des Pres*, Richel. 23111, f^o 131^d.)

HUREE, s. f., revers d'un chemin creux,
d'un fossé ou d'une rivière :

Si estoit la *huree* trop roiste pour sallir
son courcier. (FROISS., *Chron.*, V, 299,
Kerv.)

Mais pourveyt a nouvelle emprise inva-
sive, et fit faire grandes rues, *hurees* cou-
vertes et merveilleuses mines donans
approche aux sudictees fosses. (J. MOLINET,
Chron., ch. vi, Buchou.)

Wall, et rouchi, *hureie*, monticiele,
tertre.

HUREBALE, *hurhau*, cri dont on se sert
pour faire aller un cheval à droite :

A propos ung chartier sans fouet
Qui eut dit *dia ne hureba*.

(R. DE COLLEME, *Sermon pour une noce*, p. 112,
Bibl. elz.)

Si son maistre luy fait le moindre signe
a *dia* ou a *hurhau*, l'asne l'entend. (*Hec. gén.*
des rencontres de Tabarin, I, XLIX,
Bibl. elz.)

Norm., vallée d'Yères, pays de Bray, le
flâvre, *huhau*, dans le même sens.

1. **HUREL**, s. m. ?

Et les deux doubles de laisses premières
doivent avoir *hurhau*, c'est à dire du boys
levant eux. (*Gast. Feb.*, Maz. 814, f^o 65^e.)

2. **HUREL**, s. m., bouffon ?

Et demandai a un *hurel*
Qu'on appelle Wauterel :

Diva, Wautier, qui est ce eil ?
(J. BRETTEL, *Tourn. de Chauvenci*, 1501, Delmette.)

3. **HUREL**, s. m., levée d'un chemin :

En icelle vigne a une haye contremou-
tant amont icelle vigne, ou li a ung *hurel*,
et de ce *hurel* en avalant jusques au puis
de Vrilly. (1431, *Requête* *insulture*, Arch.
législ. de Reims, I, 860, Doc. inéd.)

Nom propre, *Hurel*. (Sartilly, Avran-
chais.)

Cl. HUREL.

HUREPER, *herupper*, *herupper*, verbe.

— Act., hérissier :

Si *herappa* la cryme de sa *hure* qu'il avoit
grande et toute honsse. (*Perceforest*, vol.
VI, ch. 40, éd. 1528.)

Puis *herappant* son crin et rondant des orecaux,
Menasso les chasseurs, les chiens et les chevaux
(GARN., *Plais. des champs*, p. 291, éd. 1604.)

— Neutr., se hérissier :

Quant il le voit vers as esperon (le lion)
Les grans chevens prennent a *herupper*.

(G. d'ANSTON, Richel. 23516, f^o 28 r^o.)

— Neutr., se hérissier :

— Neutr., se hérissier :

— Neutr., se hérissier :

— Neutr., se hérissier :

corps. (J. DE PREMIERFAIT, *Decamer. de J. Bocace*, Richel. 129, 1^o 10^o.)

— *Hurepé*, part. passé et adj., hérisse :

Et si avoit la teste *herapee*,
Amplex narilles, nos bant, chiere levee.
(*Alechain*, 2935, Jonck., *Gaul. d'Or.*)

La poussie. voir tant vieuz dras depueuz,
Et taute longe barbe et tant chieuz *herapes*.
(*Chans. d'Antioche*, viii, v. 446, P. Paris.)

Lors lieve cil la teste qu'il avoit molt
laide et *herapee*. (*Arthur*, Richel. 337,
1^o 43^o.)

Il ot la teste *herapee*,
Sa cote li ert desirree
Trestote dusqu'en la çainture.
(*Durmart le Gallois*, 3363, Stengel.)

Li forestier s'en tourne qui ot non Malquerrez,
A l'hermitage viat bieleuz et *herapez*.
(*Le Rom. de la conquete d'Outre-Mer*, ap. Fauchet, *Orig. de la lang. et pos. fr.*, l. 1, ch. 1,
éd. 1581.)

Velus estoit com leuz u ours envalmez,
Les ongles grant et lons, les caevs meelez,
La teste *herapee*, n'ert pas souvent lavee.
(*ib.*)

La poussiee v[e]loir tant vieuz draps depueuz
Et taute grande barbe et tant chieuz *herapez*.
(*ib.*)

Vivien tint une verge pelee,
U Sarrazins en dona tel rolee
Parmi la teste qu'il ot *herapee*
Que il li a feulde et faussee.
(*Enf. Viv.*, Richel. 24369, 1^o 11^o.)

J. vilain trestot *herapé*.
(*Mule sans fraim*, ms. Borne 354, 1^o 30^o.)

Appolonius tantost descouverti son chief,
et hosta sa grant barbe *herapee* d'entour
sa bouche. (*Yst. de Apollon*, ms. Chartres
411, 1^o 57^o.)

Ung grant camahieu ront sur champ
brun, ou il a une teste d'un homme sans
col et les cheuveuz *herapez*. (1380, *Invent. de
Charles V*, n^o 2908, Labarte.)

Uns gros yeux, noirs souciez lous *herapez*.
(*Est. Descr.*, *Poés.*, p. iv, Crapelet.)

La teste grosse et *herapee*, la face frou-
cee. (*Perceforest*, vol. V, ch. 1, éd. 1528.)

Le mot de *hurepé* pour poil levé et mal
pigné dure encore en la bouche d'anciennes
femmes de Paris, en mesme signification
que le latin *arrecta comae*. (FAUCHET, *de l'Origine de la poësie françoise*, l. 1, ch. 4,
éd. 1581.)

ils plument, *herapez*, qui cane, qui canard.
(*CL. GAUCHEZ*, *Œuv.*, p. 246, Bibl. et.)

— Par extens. :

Refrainzans le froit d'yver par leurs
cottes *herapees* et roides. (ORÉSME, *Reu.
de fort.*, Ars. 2671, 1^o 34^o.)

H. Norm., pays de Bray, *hurlupé*, qui a
les cheuveuz rudes et mal peignés.

HURER, heurer, verbe.

— Neutr., hérisser la crête :

(Le lion) Hulle et plaint et ne fet cure
De froes char ne de pasture
Qu'on li apart, sans crete et *hure*,
Et fort maudist
L'eure, le jour et l'avenure.
(*Froiss.*, *Poés.*, l. 310, 3018, Sebeler.)

— Act., faire dresser les cheuveuz sur la
tête :

Pour a grant, si a reson
Que deable tote creature
Entour qui vet herice et *hure*.
(*La Jument au deable*, 94, G. Raynaud, Romania,
t. XII, p. 222.)

— *Huré*, part. passé et adj., hérisse :

Hurees out les testes et barbes et greuous.
(*Rom. d'Alex.*, 1^o 53^o, Michelant.)

Onques diables *heures*...
(*Gir. de Ross.*, 841, Mignard.) Var. du ms. Ars.,
huré.

Cil est chauve, c'est un pelez;
Cil a grant toupe, c'est ung *hurez*.
(*Distiques du xv^e s.*, ms. Epinal 189, Bulletin de
la Soc. des A. T., 1876, p. 83.) *Inpr.*, *hutes*.
Il estoit bossu et contrefait, et si avoit
la teste *huree* et entremeslee de cheuveuz
chenus. (*Perceforest*, vol. IV, ch. 1, éd.
1528.)

Soye ou soit *huree*. (LA PORTE, *Epith.*,
éd. 1571.)

A celle qui poursuit le fort sanglier *huré*.
(J. DE VITEL, *Prem. exerc. poet.*, Hymne de Pallas,
éd. 1588.)

Norm., Bessin, *huré*, hérisse.

HURETE, voir HEURETE.

HURGON, s. m., sorte de légume :

Blitum, porree rouge, la quibusdam
locis Gallie id olus dicitur *hurgon*. (*CL. EST.*,
de lat. et græc. nom. arbor., p. 17, éd.
1547.)

HURHAU, voir HUREHAU.

HURICLE, s. f., sorte de plante :

De la *huricle* dieut les maistres qu'on
la doit mangier pour aler a chanber.
(*Liv. de fistiq.*, ms. Turin, 1^o 10^o.)

HURIE, voir HEURE.

HURIER, voir HOLLER.

HURILON, s. m., sauterelle :

La VIII^e plaie d'Egypte sont locustez,
c'est a dire laoustres et *hurillons*. (XV^e s.,
Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*,
Bibl. Autiens; et 1552, *ib.*)

— Fig., linfouin :

Comme doncques ces ambassadeurs de
France, en la maniere de leur venir et de
leur aigre parler, m'avoient donné beau-
coup de *hurillons* en la teste, avecueuz
ce que la matere sur quoy s'estoient fon-
dees estoit assez peu honneste et de mal-
vaisse conjoncture, celle nuit mesme,
comme dormant son repos a mon corps,
trouvai mon endormement qui laboroit en
vision spirituelle. (G. CHASTELL., *Chron.
des D. de Bourg.*, III, 54, Bachon.)

HURLE, hulle, s. f., hurlement :

Cris, brais, *hulle* et villain tourment (en
enfer). (XIV^e s., Valenciennes, ap. La Fons,
Gloss. ms., Bibl. Autiens.)

— Chose qu'on peut reprocher :

Il n'aïna onques home entalle,
En Bel Aueul n'a't autre *hulle*,
Se sachiez, ne otre encoere,
Mais qu'il est plains d'envoiseure,
Et qu'il joue aus gens et parole.
(*Rose*, Vat. Chr. 1538, 1^o 34^o, et Vat. Chr.
1522, 1^o 34^o.)

HURLEE, urlee, hulee, hullee, s. f., hurle-
ment, action de hurler, huée, grand bruit :

Or vela de ja la meslee,
J'en oy le bruit et la *halee*.
(J.-A. DE BAIF, *le Brave*, v. 5, éd. 1573.)

Capitité de ses crys et *hullees*
Fait resonner roches, boys et valles.
(*Habert*, *Voy. de l'homme riche*, 1^o 20^o.)

.... Et do *hurlees*
Kifroyent toutes les valles.
(*ROSS.*, *Gagetz*, Dythir., Bibl. et.)

Evellera le peuple Sarrazain,
Qui Pair d'entour emplira de *hurlees*.
(*ib.*, *Frauc.*, iv.)

Sous l'effroyable bruit de ses fortes *hurlees*
On oyt plaindre de loing les rives reculees.
(G. DURANT, *Poés.*, p. 191, éd. 1394.)

— Cri de joie :

Et si tant peut en acenser aumes,
Qu'elles se soient penchees ou bruslees,
Les infernaux leront sauts et *hullees*.
(*CL. MAR.*, *Enfer*, p. 63, éd. 1596.)

Les grands poissons fesoient sauts et *hullees*.
(*ib.*, *Bail.*, de la naissance de feu Monsieur le
Dauin François, p. 268, éd. 1596.)

Sous l'effroyable bruit de ses fortes *urlees*,
On oyt gemir de loin les rives reculees.
(G. DURANT, *Mesl.*, aux Man. de J. Caignet, éd.
1594.)

— *Happer sa hurlee*, saisir son avantage :

Chascun si quier pour happer sa *hullee*.
(*Contredits de Montquerrou*, 1^o 192^o, éd. 1530.)
Centre de la Fr., *hulée*, hurlement.

HURLE, s. m., hurlement :

Ten fais, ten chuple, tel *hurlei*
Ne soffri chevalier sur sei.
(*BEX.*, *Duc. de Norm.*, II, 24638, Michel.)

H. Norm., vallée d'Yères, *hurlai*, hurle-
ment.

HURLEIS, huleiz, s. m., hurlement :

Huleiz de lox. (*Crap.*, *Prov. et dict. pop.*,
p. 20.)

HURLEP S. M., mauvais lieu :

Une gue e qui avait servi ces confreres
de *hurlep*. (*DU FAIL*, *Œuv. facet.*, II, 282,
Asscal.)

Cf. HULEU.

HURLER, voir ULLER.

HURLERIE, *allerye*, *ulerie*, s. f., grand
cri, hurlement :

Tant de chevaliers, tant de couteurs,
tant de cornetz, tant de *uleriez* et de cris.
(*FÉRET*, *Miroir de la vie humaine*,
1^o 109^o, éd. 1482.)

Vous otrez belle *hurlerie*.
(*GILLES*, *Myst. de la Pass.*, Ars. G434, 1^o 18^o.)

En cestuy an fut a Montours
Joné moult honorablement
La Passion bien proprement
Par les compaignons dudit lieu...
Je n'eu veil faire autre devis,
Aussi que ne soys troyz braultié,
Ou avoit moult grant disherie,
Qui firent moult grant *allerye*.
(*GILL.*, *Le Boyen*, *Annal.*, an mil vccxxv, F. de
Certain.)

Bomplir Pair de ses crieries,
De ses brayantes *hurleries*.
(*TAUREAU*, *De la Constance de l'Espir.*, à la suite
des *Dial.*, 1^o 190^o, éd. 1589.)

HURLET, voir OULET.

HURLEUR, hurleur, s. m., crieur public :

A l'encour et *hurleur* III. escuz. (1350, *Compte de Nicol. Braquey*, Arch. Kk 7, f. 69 r.)

HURLEGAY, s. m. ?

On enusait on *hurlegay*
ou e-dart on boitens en court
Ou tabary ou petit cy...
Ont vers eux plus d'antorité
Que les sages hommes...
(LEFRANC, *Champ des Dams*, Ars. 3121, f. 1074.)

HURON, huron, s. m., qualificatif injurieux, désignant un personnage grossier :

Comme les habitants de Villers en Vermandois fuioient parmi la dite ville... un appelle Jehannin Corbel dist publiquement: *Ces hurons* de ceste ville ont le paour ? (1380, Arch. JJ 117, pièce 247.)

Meis omeant quant sur ilorettes
Sans fore tapis de ziron
Se peut on soier p.r. amorettes
Ensemble tout a l'environ,
Et mauls le villain *huron*
Danzier a qui toye d'est chiere.
(LEFRANC, *Champ des Dams*, Ars. 3121, f. 163.)

De ces Echevz, villains *hurons*,
Qu'en ferou nous ?
(*Viel T.-S.*, 23034, A. 1.)

Estienne Corade dist au supplicant pour le courroucer et pr-mouvoir a moies plusieurs injures en l'appellant par plusieurs fois villain *huron*. (1476, Arch. JJ 195, pièce 1535.)

Elle luy dit, en unz brief mot,
Qu'il est de bonlieu et sa saize ;
Et toutesfoiz ce n'est q' une s'z.
Fiz de quelq' *huron* saulvaiz.

(Cognac, *Brants nouz*, 2^e part., de Pactis, I, 147, Bibl. éz.)

— Nom donné aux Jacques révoltés :

Comme Alamaes de Mare-sueil fust devenus prisonniers pour le soupçon de avoir esté en l'ost et bataille des *hurons* nommez Jacques bons hommes, a l'encontre des nobles. (1360, Arch. JJ 89, pièce 377.)

— Mineur :

Et menot-tous-lis li princes avoche lui en ses chevaucens grant fuison de *hurons* cont dist unz ours. (FROISS., *Chron.*, VIII, 32, Kers.)

HUROUZ, s. m. pl., blocs de glace :

Et quant il reingnat, les *hurouz* des glachons furent si huseusement grants, et cresirent si grandement les aives qu'il habatirent le pont. (J. DE STAVELOF, *Chron.*, p. 143, Brongnet.)

Ce mot en wallon désigne encore au-cour'dhui les glaçons a l'époque de la detacle.

HURQUE, s. f. ?

Le *hurque* d'unz rabat. (1444, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HURQUE, arque, hulque, hulke, hurque, houlque, hulque, harte, s. f., navire de transport a fond plat, a proue et poupe arrondies et n'ayant pas plus de sept voiles, six carrées et une latine :

Et si ceo est *hulke* ou autre nef, ou touel devant d'autre entre. (*Le Ley* au

Loyens, Lib. Custom., I, 62. Rot. brit. script.)

Si ceo est *hulke* ou autre nef. (*Lois de la cité de Lond.*, ms. Brit. Mus., Add. 14252.)

Ils avoient XXIII grosses *hulques*, furnies largement de deux mille combattans. (*Trahis de France*, p. 180, Chron. belg.)

Il dit messire Jacques aura du navire pour le present estant au Crotoy, c'est assavoir la grande *hulque* et la barge Cou Langlois. (MONSTRELL., *Chron.*, II, 12, Soc. de l'hist. de Fr.)

Et adonc le roy d'Angleterre issit de sa *hurque* et se logea en son chastel. (*Id.*, *ib.*, t. I, ch. 242.)

Autres navires comme *cragues, hurtes*, brigantils. (MATHIEU D'ESCOSQU, *Chron.*, II, 52, Soc. de l'hist. de Fr.)

Il avoit prins au port de l'Eschuse largement grosses navires d'Espagne et de Portugal, deux navires de Gennes, et plusieurs *hurques* d'Allemagne. (COMMINES, *Mém.*, III, 5, Chantelaigne.)

Hurques, galloes, et autres navires. (J. DE TROYES, *Chron. scand.*, p. 162, éd. 1620.)

Le seigneur de Beures avec le fils du duc de Zassen, ayans treize *hulques* et trente bues, arriva par mer. (MOLINET, *Chron.*, ch. CCLIII, Buchon.)

Quatre *urques* de Flamans passerent par la... et arcevescqs seulle barche les prist. (D'AUTOX, *Chron.*, Richel. 5083, f. 148 r.)

Rencontra un autre *urque* de Flamans et la prist. (*Id.*, *ib.*)

L'on y veoit des grandes *houques*, navires, galeres, et autres vaisseaux de toutes manieres. (BÉLON, *des Singularitez*, II, LXVIII, éd. 1554.)

En la grant mer oceane, aux parties froides tenans aus basses Allemaignes ou germanies, y a gros nombre de *houques* qui viennent par flotles en Brognage ou en Bretagne, ou Setubal en Portugal, qerir du sol, et sont gros navires de deux cents, et jusques a six cents tonneaux. (ANTOINE DE CONFLANS, *Faits de la marine*, dans les *Navigat. francaises du XIV^e au XVI^e siècle*, par Pierre Margry, Appendice, Tross, 1867.)

Is quitterent une grande *houque* de 600 qui devoit servir d'admiral. (D'AUB., *Hist.*, II, 467, éd. 1616.)

Estant son navire lourd et mauvais voylier (car c'estoit une grosse *hurque* de Flandres). BRANT., *Gr. capit. fr.*, VI, 87, Lalanne.)

2. HURQUE, s. f. ?

Au serrurier pour avoir recuyt IIII brens de fer, pour employer a la *hurque* dudit engin. (1359, *Compt. de Nevers*, CC 55, f. 16 r., Arch. Nevers.)

Aul serrurier pour avoir appareillé la cheville dessus la *hurque* qui tient le loquet du maillet dud. engin. (*Id.*, f. 16 r.)

III. et demi de cloz de IIII. dous employes a couillir la *hurque* et roce dud. engin. (*Id.*, f. 16 r.)

1. HURY, voir HOUR.

2. HURT, voir HURT.

HURTAGE, voir HEURTAGE.

HURTANCE, voir HEURTANCE.

1. HURTE, voir HURQUE.

2. HURTE, voir HEURTE.

HURTEBELIER, voir HEURTEBILLIER.

HURTEBELIN, voir HEURTEBELIN.

HURTEBIERE, voir HEURTEBIERE.

HURTEBILIS, hurtibilis, s. m., choc équivoque :

Lors y eut beau *hurtibilis* de canons, vulgaires, serpentines, conlevrines et autre traict qui leur fut envoyé de la ville. (*Chron. scand. de L. XI*, f. 17 r., éd. 1538.)

Liedit de Craon s'en alla mettre en bataille contre ledit seigneur de Chasteaugnon, et y eut grant *hurtibilis* a ladite rencontre. (*Id.*, f. 138 r.)

La il y eut grand *hurtibilis* entre la bataille des Francois et Bourguignons. (*Le Cabinet du roy L. XI*, c. VII, p. 88, éd. 1661.)

HURTEBILLIER, hurtebillier, hurtibillier, hurtebellier, hurtepillier, kourdebillier, verbe.

— Neutr., frapper, battre :

Et sailloient *hurtebillant* de telle force que il n'y avoit celluy qui ne tressuast. (J. D'ARRAS, *Melus*, p. 409, Bibl. éz.)

Beau belier wallonnoite a burter de la teste, Qui est hardier de toy, o goitilme beste, Quand a *hurtebelter* tu eguises ta corne. (BAIF, *Pasdelous*, I, I, Gossier contre le sonnet de J. Du Boulay des comparatiz, éd. 1573.)

— S'est employé en style libre pour dire livrer le combat amoureux :

Princes, trop constent escolier,
Tousjours disent qu'ilz ont denier,
Qui plus leur baille plus est fols ;
Leurs noms est de vuide grozier,
Car pour guerre et *hurtebillier*
Mandent saluem et omnis. (ERST. DUBOIS, *Ballade des escoliers d'Orléans*, Richel. 810, f. 150 r.)

Et en amours ne prist aucun
Pisix que de *hurtibillier*. (LEFRANC, *Champ des Dams*, Ars. 3121, f. 86^b.)

— Act., posséder une femme :

Toutes (les femmes) se font *hurtibillier* ;
Qu'il n'est arde qui n'ens i vaillie,
Et s'il avient que li fuz faille,
Ja la voletoz qu'il ne fuira.
(Rose, Richel. 1573, f. 77^b.)

Toutes se font *hurtebillier*. (*Id.*, ms. Cousin, f. 62^a; Val. Oll. 1212, f. 69^a; éd. Méon, v. 9173.)

Toutes se font *hourdebillier*. (*Id.*, 9457, Lantio de Dameray.)

De ses onebines raconte
Et qu'il en ot plus d'un millier
Que toubz vont *hurtebillier*.

(L. LÉFÈVRE, *Resp. de la mort*, Richel. 991, f. 4^a.)

Onques tant d'en *hurtibilla*
David. (*Id.*, *ib.*, f. 4^b.)

Hé, pour Dieu, mon amy, tout toy !
Tu as le cul tourné au proue,
Foy que je doy saint Grisoigne.
Se tant ne quant tu m'atoucheis,
Jamais ne *hurtebillerois*.

Fame qui soit desuz la lune.
(*Le Mist. Mme Ste Genev.*, Jub., *Myst.*, I, 259.)

— Réfl., s'assailir :

Colard Milon et Jehançon Colard se *hurtibeleraient* enlz deux tellement qu'ilz

cheirent touz deux a terre. (1418, Arch. JJ 170, pièce 227.)

HURTEISE, VOIR HEURTEISE.

HURTEE, VOIR HEURTEE.

HURTEIS, VOIR HEURTEIS.

HURTEMENT, VOIR HEURTEMENT.

HURTEOR, VOIR HEURTEOR.

HURTEPIILLIER, VOIR HEURTEPIILLIER.

HURTEURE, VOIR HEURTEURE.

HURTEPIILLIER, VOIR HEURTEPIILLIER.

HURTINER, VOIR HUSTINER.

HURTIS, VOIR HEURTEIS.

HURTOIR, VOIR HEURTOIR AU SUPPLÉMENT.

HURTOIS, VOIR HEURTOIS.

HURTOFOIR, VOIR HEURTOIR.

1. HUS, VOIR US.

2. HUS, VOIR UES.

HUSBONDIRIE, husbonderie, s. f., mariage :

En estace de *husbonderie* e manauingerie.

(G. DE BIBLES-WORTH, Meyer, Rec., p. 360.)

En age de *husbonderie*. (Id., ib.)

Cf. HOSBALENDE.

HUSCHER, VOIR HUCHIER.

HUSE, VOIR HEUSSE.

HUSER, VOIR USER.

1. HUSSE, VOIR HEUSSE.

2. HUSSE, VOIR HEUSSE.

3. HUSSE, s. f., nom d'arbre :

Husso, *huisse*. (Gloss. de Garl., ms. rouges 546, Scheler, Lex., p. 77.)

1. HUSSER, VOIR HOUSSER.

2. HUSSER, v. a., refuser :

Oil voir, onques ne m'a *huisse* ;

Meche chascuns a bonne estrine.

(Bop., li Bas de Saint Nicholas, Moulmerqué,

Th. fr. az m. a., p. 193.)

HUSTAUCHEAU, VOIR HETOUDEAU.

HUSTEN:-eue, s. m., assemblée judiciaire :

Donné en plevn *hustenge* de Londres, evant Andrew Bekere, adonk meyre de ondes, etc. (1237, *Fraunchises communciatres cordées par la comune de Londres aux archunds d'Amiens*, etc., ap. A. Thierry, *op. inéd.*, du Tiers Etat, I, 303.)

Si l'on se chême al vesquite de delle, vescu le deit *stundard al husteng*. *Lois de la cité de Londr.*, ms. Brit. Mus. d. 14252.)

Donc deit il par la li de la cité de undres estre a dreit en la cort le rei, so il a savor al *husteng*. (Id.)

HUSTENGE, VOIR HUSTENG.

HUSTILEMENT, VOIR OSTILLEMENT.

HUSTIN, astin, huta, hutun, nutain,

hutin, astin, s. m., bruit, tapage, querelle, combat :

La vesides grant noise et grant *hustin*.

(Les Loh., ms. Berns 113, f. 6^o.)

Devant les liees commence li *hustins*.

(Id., f. 24^o.)

Sus el prlais commence li *hustins*.

(Id., f. 33^o.)

L'estor commencent, la noise et li *hutin*.

(Id., Ars. 3143, f. 52^o.)

Des braus d'acier commensa li *hustin*.

(Id., ms. Montp., f. 11^o.)

Desevré sunt la pucelle et Garins,

Par le palais en lieve li *hustins*.

(Garin, 2^e chans., xxi, p. 11, P. Paris.)

Son qui vos doi, Paien et Sarrasin

Fuit retoré, j'oi vers la grant *hustin*.

(Id., 1^{er} chans., xxxiv, p. 110.)

La pais dura sept ans et un demi,

Entre aus n'en ot ne noise ne *hustin*.

(Id., 2^e chans., xlii, p. 212.)

Com il s'en isseut, molt il ot grant *hustin*.

(La Mort de Garin, 1851, du Mérid.)

Il trait l'espee, lors fu grans li *hustins*.

Qui il consuait los est de la mort fis.

(Id., 3367.) Impr., *hustins*.

Huimais orrez ha paice et le *hustin*

De la grant guere qui onques ne prist fin.

(R. de Combrat, 97, A. T.)

En Alechians ot merveilleus *hustin*.

(Alechians, 322, Jonck., *Gaill. d'Or.*)

Dient q'il ne li foud por .m. livres d'or fin

Que nel vofent secorre a merveilleus *hustin*.

(J. Bon., *Saz.*, lxxxviii, Michel.)

Trop est Ruc parfonde per mener tel *hustin*.

(Id., ib., cxviii.) Var., *astin*.

A .xv. nil homes qui moignent grant *hutin*.

(De Charlem. et des Pairs, romv., p. 165.)

Li estour fu molt grand, la noise et li *hustin*.

(Mauges d'Agrem., ms. Montp. II 217, f. 171^o.)

Grans est la noise et li *hustins*.

(Durnart le Gallois, 1351, Stengel.)

Molt il ot grant *hustin* a prendre le pont.

(H. de Val., *Coutin. de Chast. de la conq. de Constant.*, 653, Wailly.)

A Renart livrat grant *hustin*

De caillans k'il giet-nt aval.

(Renart le nouvel, 5090, Méon.)

Du monde qui n'est qu'un *hustin*

Mes pensees rapelerat.

(Sermon du xiv^e s., Bibeau, *Rev. hist. de l'anc. langue fr.*, 1877, p. 144.)

Se *hustins* levait en ceste vile. (*Baus au echev.*, QQ, f. 37^o, Arch. mun. Douai.)

Lors commença le *hutin* entre les Sarrazins et les serzans au mestre des arbalétriers. JOINSV., *Hist. de St Louis*, p. 468, Michel.)

Se il advient au lieu *hustin*, ou mollee en ladite vile, etc. (1328, *Charta Otardi, dom. Hamensis*, ap. Duc., *Hutaus*.)

Por ire ot por *hustins*.

(Pass. X-S., ms. Ven., fin.)

Si avoient souvent le *hustin* cil de Malmaison et cil de Landreches ensamble. (FROISS., *Chron.*, II, 21, Luce.)

A ribeux meneurs de *hustins*.

(VILLOU, *Grand Test.*, Ball. pour laq. Vill. crye mercy a chascun, Jouaust, p. 122.)

La bonne femme attend de vvoir un grand *hutin*. (LOUIS XI, *Nouv.*, IV, Jacobi.)

Or est il bien en point, Dieu le scait, et

semble bien que autrestois il ait veu *hutin*. (Id., ib.)

Je vous conseilie que me bailliez ma part justement la moitié, ou vous aurez inconlument *hutin*! (Id., ib., xcii.)

J'ay nuignons prestz a vous de moy, Avitilles pour le *hutin*.

(GOURN., *Blason des Dames*, II, 182, Bibl. elz.)

Si me fault penser d'acquérir, Puis que j'ay trouvé ce *butin*, Sans y penser plus d'acquérir; C'est asses du premier *hutin*.

(*Farce de Colin qui loue et despote Dieu*, Anc. Th. fr., I, 241.)

Hé, nous ferous si bien nos jeux Qu'on ne secura rien du *hutin*.

(*Farce de Frère Guillebert*, Anc. Th. fr., I, 310.)

Sang bien, s'il fault que g'y voise,

Bien seay qu'il y aura *hutin*.

(*Le Chival qui donna sa Femme au Diable*, Anc. Th. fr., III, 471.)

Ji, pour force ne pour *hutin*, Ne seuras tu trouver enqin Que vieillesse bien ne le pte.

(*Debat de Nat. et de Jeunesse*, Poés. fr. des xv^e et xv^e s., III, 86.)

A tous il y aura *hutin*.

Se je puis, avant qu'il soit nuyt.

(*Marat. d'ung Emper.*, Anc. Th. fr., III, 142.)

Frauxz dounges entorent, sus debat ou *hutin*. (J. MAUR, *Voy. de Venise*, Prinsse du chasteau de Pesquiere, f. 83^o, éd. 1532.)

Ny a cil qui n'aspete se trouver au *hutin*

Tant pour l'honneur et gloire, comme pour le *butin*.

(Id., ib., *Contes de Dalviave et Pellilane*, f. 63^o, éd. 1532.)

Le rouchi a gardé *hutin* dans le sens de querelle. En wallon, *hustin* signifie ébranlement.

Noms propres, *Hustin, Hutin*.

HUSTINE, s. f., tapage, combat :

M et m^o. A. moins, avint altre *hustine*

A Liege, la cité.

(J. DES PREIS, *Geste de Liege*, 38891, Chron. belg.)

Et si ot un. fils sire Otte ou la *hustine*.

(Id., ib., 35801.)

HUSTINEMENT, s. m., bruit, tapage, combat :

La oisies grant noise et grant *hustinement*. (*Best. de Baulton*, 5288, Scheler.)

Que demain au moito sans point d'atournement Ares vous la bataille et grant *hustinement*.

(*Cypress, Rienc*, 16374, f. 71^o.)

Ilz sont ja travaillies du grant *hustinement*.

(Id., f. 75^o.)

HUSTINEOR, -car, hutineur, s. m., celui qui excite du tapage, des querelles :

Jehan, dit Yvonne, rissieur, brigueur,

hustineur, mal et outageux parleur, (1363,

Arch. 43 95, pièce 25.)

Se aucuns *hustineurs* ou esmeuveurs de hustins en ladite vile pour harait a fait amende par deux fois, et il y renchist, sera bannis de ladite vile. (1371, *Ord.*, v, 713.)

Allous prendre ces *hustineurs*. (N. DE LA GUESNAYE, *Comdama. de Banquet*, p. 379, Jacob.)

Les *hustineurs* irrioloient les paisibles. (FOSSETIER, *Crou. Marg.*, ms. Brux. 10509, f. 54^o.)

HUSTINER, hutiner, hustinier, hutiner, verbe :

— Nourr., faire du bruit, du tapage, disputer, se quereller, se chamailler :

Il s'estot essellés quant oy'on *hustine*.
(*Chans. occit.*, 19137, Bédif.)

Les endormeurs qui *hustinoient* à ceus delors, li diu message entendierent a erreir et eslonnerent tant l'ost qu'il n'orent garde d'eus. (MEX. DE REIMS, 229, Wailly.)

Ils s'avalorent pour venir *hustinnier* devant Saint Omer. (FROISS., *Chron.*, III, 297, Kerv.)

Ains a touzours l'espee sainte
Pour combatre et pour *harliner*.

(*Mer. de Nost. Dame*, IX, 414, A. T.)

Tant pour *hutinier* que pour *butiner*. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCLVI, Buchou.)

Chacun plaide, chacun rapine;
Chacun traie, chacun *lutine*.
(*Le lut de Chascun*, Poés. fr. des ^{xv} et ^{xvi} s., I, 226.)

Gardez vous de luy, car il *lutinera*, ou il prendra noyse a tous ceulx dont il a daire. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 558, Genin.)

— Réfl., se quereller :

Se ils se *hustinoient*, on faisoient mesler. (1328, *Charta Orlans*, dom. *Ilamensis*, ap. Duc., *Hutinus*.)

Et eux s'estre *lutines*, condamnuis, etc. (XVI^e s., *Reç. au r. jugementz criminels*, Arch. mun. Valenciennes.)

— Act., chercher querelle à :

Le batant, boutant et *hustinant*. (*De vita Christi*, Richel. 181, f^o 124.)

Quant Passelion vit Zephir, il le print par la capote, et par courroux le contennue a *hutinier*, disant : Fol et desloyal, tu m'es deceu sans cause. (*Perceforest*, vol. IV, ch. 33, éd. 1528.)

Rouchi, se *lutiner*, se quereller, se battre en se prenant aux cheveux. Wallon, *hustiner*, *kilustiner*, maltraiter, brusquer, rudoyer. Namurois, *hustiner*, seconer, ébranler.

HUSTINEUX, *lut*, adj., querelleur :

Laquel de la Place, qui estoit *hustineux* et merveilleux. (1413, Arch. JJ 167, pièce 343.)

Grant usage de vivres avec la annuelle provision se faisoit dedans Nuysse, laquelle de sa propre nature estoit *hustineuse*, arrogante, espineuse et adoncne à la guerre. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. I, Buchou.)

Hustineux, vroyeuz et grant jureur. (1501, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HUSTINIER, voir HUSTINER.

HUSTISON, s. f., huée, bruit, cri :

Molt per fu grant la noise et fit la *hustison*.
(*Man. d'Arg.*, Richel. 769, f. 48 v^o.)

HUTAGE, voir UTAGE.

HUTAIN, voir HUSTIN.

HUTAUDEAU, voir HETOUDEAU.

HUTELETTE, s. f., petite hutte :

Pour faire *hutelettes* pour euls mouchier. (FROISS., *Chron.*, II, 452, Kerv.) Imp., *hutelettes*.

HUTEREL, s. m., tombereau :

Luy on maine les trois croix en unq *huterel*. (GUEUX, *Myst. de la Pass.*, Ars. 631, f^o 199.)

HUTERIE, s. f., dispute, débat, contestation :

Je ne preten ne plaid ne *huterie*. (1536, *Epistre a Saon et a la Huterie*, t. VII, à la suite des *Œuv. de Marot*, éd. 1731.)

— Parquet d'un tribunal :

Et frappez en l' *huterie*
Sur les beaux sires bas assis.
(VILLOX, p. 111, ap. Ste-Pal.)

HUTIN, voir HUSTIN.

1. HUTINER, voir HUSTINER.

2. HUTINER, v. n., faire des huttes :

Hutinier, faire des huttes. (DUEZ, *Dict. fr.-all.-lat.*, Amsterdam 1664.)

HUTINET, s. m., espèce de maillet, instrument des tonneliers fait de bois; le manche, dit Roquefort, est environné de deux piels de long, la cibole, la tête grosse à peu près comme un œuf de poule :

Item, ne vueil plus que Chollet
Dolle, tranche douve ne boyse,
Ne lye brocq ne tonnelet,
Mais tous ses outillz chazer voyse
A une espere lyonnouse,
Et retienne le *lutinet*,
Combien qu'il n'ayme brayt ne noyse,
Si layt plust il unq *lutinet*.
(VILLOX, *Grand Test.*, xcv, Jouaust, p. 75.)

Le *lutinet* il prend, et, des coups qu'il en donne
Sur le faucet entrant, frict mousqu' la tonne.
(GUYON, *Plais. des Champs*, p. 183, éd. 1604.)

HUTINEUR, voir HUSTINEUR.

HUTINEUX, voir HUSTINEUX.

HUTLAGE, voir ULAGE.

HUTODEAU, voir HETOUDEAU.

HUTOIR, voir OSTOIR.

HUTREE, s. f., cheville de fer qui contient la roue sur l'essieu :

Inbiga, *lutrees*. (1352, *Gloss. lat.-fr.*, Richel. I, 4120.)

HUTÉE, part. passé, logé :

Montée de Parabere qui vint le soir
sonper avec vous sur le haut de votre
colline ou vous estiez fort commodement
huté. (SULLY, *Mém.*, II, 242, éd. 1725.)

HUTYNGE, s. m., sorte de merlan à
Codeloyne, merlaukes, *lutynge*, poisson
saler. (*Maniere de baqaage*, p. 393, P. Meyer.)

1. HUVE, s. f., corde de halage à tirer les bateaux :

Huves, c'est à s'avoit cordes par lesquelles
les valles et li cheval traient les nes controm
des vives haues. (E. BOUL., *Lib. des mest.*, I^e p., XII, 7, Lestunasse et Bonnarlot.)

Requisivt ut sibi venderet unum gallice
chable, aliter *huve*, ad trahendum naves
ascendo, per aquam. (1353, Arch. JJ 82, pièce 123.)

2. HUVE, s. f., sorte de coiffure, ornement de tête :

Une vies *huve* ot asublee.
(*Est. Le Moine*, 1345, Michel.)

Huves frites en reel,
Et cotées de burel,
Roies duskes à sis.
(JANS. FRANS, *Bartsch. Rom. et past.*, III, 22, 27.)

Louit *huve* de soie
Ot et blanche cotroie.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 77, 13.)

Robe aoroiz de drap de soie,
Fermays d'or, *huves*, cotroies.
(*Not. et Pastour. du XII^e s.*, Th. fr. au m. âge, p. 43.)

Nouve *huve* li ont huvee,
De riche soie a or ouvree.
(*Rich. li bras*, 807, Foerster.)

Après li mist une blanche *huve* sour le
ciel et li dist; Sire, ceste *huve* vous donne
à entendre que par la deserte des coves
de desous ausi nete et ausi pure devez
vous l'arme a Dieu rendre come est
ceste *huve*. (*Du Prince de Gallice*, ms. Lyon 637, f^o 214.)

Donze douzaines de *huves*. (1323, *Compt. de bijoux*, 3^e Cart. de Hainaut, pièce 132, Arch. Nord.)

Une *huve* de soye. (1389, Arch. JJ 138, pièce 133.)

Et si vous di bien que ma *huve*
Est vieille et de pouvre fassou;
Je scay tel femme de masson
Qui n'est pas à moi comparable,
Qui meilleur l'a, et plus constable.
(EST. DESCH., *Miroir de Mariage*, p. 207, Crapet.)

Après lui mist (au nouveau chevalier)
une blanche *huve* sur le chief et lui dist :
Sire, ceste *huve* signifie que vous devez
voz principales pensees et ymaginations
employer a Dieu servir. (GUILLE DE LANNY,
L'Instruction, p. 421, Potvin.)

La dame avoit une *huve* devant sa face,
eten ce point dauserent la franchoise.
(MOLINET, *Chron.*, CXLIV, Buchou.) Imp.,
huve.

Jay recou par le peulceur de cestes les
belles chemises et *huves*. (*Corresp. de
l'emp. Maximilien I^{er} et de Marg. d'Autr.*,
t. II, p. 380, Doc. inéd.)

HUVELE, voir UVELE.

HUVELET, s. m., auvent, petit toit en saillie sur la voie publique :

Si li *huveles* ou appantziez vriez qui sont
seur les froz de la dite ville ont mestier
de repairieller. (1325, Arch. JJ 64, f^o 2 r^o.)

Si li dit habitant volioient faire *huveles*
ou appantz ou saillies novous li en re-
querroient congé au dit frozier. (16.)

Cl. HUVELAS.

HUVELLAS, voir HUVELAS.

1. HUVER, verbe.

— Act., affubler, en parlant d'une *huve* :
Nouve huve li ont huvee.
(*Richars le biel*, ms. Turin, f^o 131 v^o.)

— Réfl., s'affubler d'une *huve* :

De Jehan Angier convient que je vous die.
Et d'Ugenia a la chiere hardie,
De Chevoen qui bien se set huver,
Messire Arnaud y set boire et huver.
(EST. DESCH., *Poés.*, Richel. 810, f^o 241 v^o.)

2. HUVER, verbe.

— Réfl., se remplir la panse :

Dya, voisine, et comment vos *roz* huastés hier soir ! (*Erang. des Quenouill.*, p. 71, Bibl. elz.)

— Neutr., dans le même sens :

Messire Arnoul y seel boire et *hurer*.
(Escr. Descr., *Poés.*, Richel. 840, f° 241^r.)

— *Huvé*, part. passé, rempli, gonflé :

Sa borse emporte bien enflee,
Qui l'a si grant et si *huvée*
Le ne coïde veïr le faïlle.

Li *Lais de Courtais*, Richel. 1533, f° 198 v^o.)

Cete (bécelle) li euple si *huvée*

Ke toute est plaine d'our en our.

Le *Vilain de Farbu*, 88. Montaizon et Raynaud.

Fabl., IV, 110.)

HUVET, s. m., espèce de chapeau à usage des gens de guerre; bonnet de femme, ornement de tête :

Esrancement apiele au vallet
Ki ne metoit point de *huret*.
(*Renart le novel*, 2167, Méon.)

Poor le caut osta son *huret*.

(*Id.*, 174.)

Mieux amast ses *hures* fast ars
Qu'enest ven tel vision.

Le *Mariage des .vii. ars*, Richel. 837, f° 239^r.)

Et ne doivent porter li frere nul *huret* le wans. (1290, *Ch. d'aire*, Wailly.)

Et pour lui bien parer li fant un mirair
Un pine et une hroque pour faire une greve,
Un *huret* de soïe et un warcolet. (*Dialog. r.-flam.*, f° 4, Michelant.)

Pierres precieuses et perles et *huvets*.
Id., f° 8.)

Le suppliant fery laditte femme un ou
deux cops parmi le visaige, dont le *huret*
de sa teste cheit a terre. (1387, Arch. JJ 131, pièce 93.)

Lesquels se prindrent a iceille Margue et
lui tirerent par force sa coiffe ou *huret*,
que elle avoit sur sa teste, hors de son
chief. (1391, Arch. JJ 141, pièce 178.)

Ancien rouchi, *huret*, coiffure ou bonnet
de nuit pour femme, nommé depuis *sau-*
trinée, selon Hécart.

HUVETIERE, s. f., fabricante de *huvets*.

Grielle le *huvetiere*. (1279, *Reg. aux bans*,
Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 1003.)

HUVETTE, *huveste*, s. f., dimin. de *hure*,
chapeau de fer, bonnet :

S'aristerot Taiffors, en dregant leurs bastons,
Eo monstrant leurs *huvettes* et leurs vies aucajoutons.
(*Cher. au cygne*, 22148, Reiff.)

Cibis li va aporter se *huvette* enfume.
(*Baud. de Seb.*, IV, 217, Boeca.)

Jehan Gomont escuyer portoit sa *huveste*
en sa main. (1374, Arch. JJ 105, pièce 372.)

Armé de hauberjon, cappelin, *huvettes*.
(1392, Bèthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*,
Bibl. Amiens.)

Et estoient armés la griznouz partie de
mailles, de *huvettes*, de capiaux de fier,
d'arquetons et de gans de baleine. Froiss.,
Chron., X, 158, Kory.)

Une hache d'armes, une *huvette* et un-
suautelez. (1435, *Reg. aux test.*, f° 117,
Arch. mun. Douai.)

Que heame et coëffe trenche et la *huvette* franche.
(Jen. des Preis, *Geste de Liege*, 6133, Scheïler,
Gloss. philol. Impr., *hebett.*)

Quant iceulz eselaves vont en guerre, ilz
sont tousjours de cheval, armez seulement
de cuirasses meschantes couvertes de soïe,
et une grande petite *huvette* en la teste.
(GIBLL, de LANNoy, *Voy. et ambass.*, p. 120,
Poliu.)

Pour les horions
Je pris v leuliers ma *huvette*
Et me viel pourpoint a boutons.

(GREEN, *Mist. de la Pass.*, 7306, G. Paris.)

Je ne seay a quoy je songeoye
Que je ne boude ma *huvette*.
(*Actes des Apost.*, vol. I, f° 143, ed. 1537.)

La heurent Flamens du meilleur, iaisans
champs de leurs *huvettes*. (MOLINET, *Chron.*,
ch. LXVI. Buchon.) Impr., *huvettes*.

— Coup sur la tête :

Or bien, vella pour toy armer.
Je te donne ceste *huvette*.

(GREEN, *Mist. de la pass.*, 19850, G. Paris.)

Huvette, dans le pafois rouchi et lillois,
désigne encore une sorte de coiffe de nuit.

HUVRELANT, *heverlant*, *hauvellant*, *hou-*
velent, s. m., syn. de *huvretas* :

Nus ne puet faire pucheoirs ne ferir estoc
es yaves du devant di seigneur l'abbé en
ledite ville sans congié, ne faire *huvrelans*
ne autre ouvrage seur froc de vile. (XIII^e s.,
Cart. noir de Corb., Richel. I. 17758, f° 142^r.)

Au clos du petit Floit, joust le led. Floit
et fait *huvrellant* ou vandi q plus-hours.
(5 novembre 1494, *Chartrier de la Luzerne*,
Arch. Manche.)

Colin du Port (tient) une piece ou *huvre-*
lent joust Jehan Henart, hutant au
quemin de Collemare. (Arch. Manche, Car-
entan, n° 5596.)

Samson Equier une piece au *huvrelent*
Colin du Port. (*Id.*, n° 5304.)

Nul ne puet faire un *heverlant* ne autre
ouvrage sur le froc de la ville, quel que il
soit, sans le congié de ledite eglise. (1507,
Cout. loc. du baill. d'Amiens, t. I, p. 286,
Bouthors.)

HUVRELAS, *huvellas*, s. m., espèce de
saillie en forme de toit qui surplombait
les ouvertures du rez-de-chaussée des
maisons et servait d'abat-jour aux bou-

lliques des marchands :

Saillies, huisseries, *huvretas*, appentis.
(*Trans.* de 1313, ap. Beugnot, *Œuv.* II, 362.)

Ferons asseoir les seaux, *huvrelas* et
houques de cheliers. (1349, *Accord*, Arch.
Somme, inv. de S.-Riquier, f° 62 v^o.)

Plusieurs jeunes gens venus pour voir
le jen d'arbaleste se mistrent au dessouz
d'un *huvrelas* ou avant, lieu et place
ordonnée pour veoir le jen surement.
(1412, Arch. JJ 166, pièce 288.)

Faire *huvellas*, treilles a boche, bouches
et entrees de celliers. (1507, *Cout. de S.-*
Riquier, 7, Doc. de la Soc. des antiq. de
Pic., I, 512.)

1. **HUWE**, exclamation !
Hé! *huwe*, a blane thar!
Vos ne l'enueure mie!

PHILIP, de NANTHEU, *Chans.*, ap. Tarbé, *Chan-*
sonn. de Champagne, p. 98.)

2. **HU WE**, voir HUE.

HUXE, voir HUISSE.

1. **HUY**, voir HUI.

2. **HUY**, voir HU.

HUYAGE, s. m. ?

Mais rant vos di qe plus contre corage
Non s'an pera Enecas de Carthage,
Chant ailla quez la grant sibile saiz-
Gone Rollat soi, mis en vels *huage*.
Remembrant lui q'en la terre sauvage
Laisot son oïe et le amors herbage.

(*Entr. en Esp.*, f° 230 r, Gantier.)

HUYANT, voir HUANT.

1. **HUYANT**, s. m., tournoiement ?

Tendre tu dois a les sauvor
Et du *huant* d'enfer garder.
(DECUILLEVILLE, *Trois Pelerinages*, f° 1024, impr.
Inst.)

2. **HUYANT**, voir WIROT.

HUYERT, voir OIT.

HUYDART, s. m., la décharge d'un
moulin :

Tout le droit, l'action, saisine et propriété
que les diz vendeurs avoient... ou moulin
et pertuis, qui sont desouz Chaumont sur
Yone... soit en vannes, en *huydart*, en
pescherie, etc. (1336, Arch. JJ 70, pièce 205.)

HUYER, voir HUER.

HUYHO, voir WIROT.

HUYMEL, voir YIMEL.

HUYMES, voir HUIMES.

HUYSCHER, voir HUCHIER.

HUYSELET, voir HUISSELET.

HUYT, voir HU.

HUYTEL, voir OITEL.

HUZE, voir HURE.

HUAUVE, voir AIGUE.

HUDE, voir HIDE.

HUDEUR, voir HIDE.

HYDRIE, *hyd.*, *isd.*, *-ye*, s. f., cruche :

Pleust a Dieu, pour moy esbatre,
Qu'en tenisse trois los ou quatre,
Voire une idre, toute plaine,
Si en benvoise a grant alaine.

(*Hist. des trois Maries*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Un tres grant flascou d'argent blanc,
appelé *ydrie*, et ou dessus en haut a une
grosse gorge, ronde, et le couvercle qui
est en dedens la dite gorge est demi rond
et tient a une chaînette pendant a un aise
fermé a deux anneux de la dite *ydrie*
d'un costé et d'autre. (1360, *Invent. d'Iduc*
d'Anj., n° 331, Laborde.)

Une des *ydries*, esquelles Nostre Seigneur
fist miracle en conversion d'ame en vives
noces d'Architridin. (1474, *Test. du roy*
René, ap. Laborde, *Emaux*.)

En celle maison estoient six *ydries*
de pierre : c'est a dire vaiseaux convenables
a recevoir eau... Chascune de ces *ydries*
selon Ysidore tenoit vingt ou trente
septiers, et selon iceulz le septier contient
deux livres. (*Le Repos de conscience*, c. 17,
Trepperel.)

Aussi donna til l'une des *hydries*, es
quelles aux nopces, en la Chane de Gatlée.

Nostre Seigneur muna l'eau en vin. (BOUR-
DIGNÉ, *Chron. d'Anj.*, t.° 173 1°, col. 1529.)

Fistes porter au lieu en fut assis
L'eau pure et clere en des hincies six
Qu'il convertist a la vostre parole
En tre s'au vin.

J. ROBERT, *Noble Dame*, t.° 81 v.°, fol. 1536c.

Hyacincs, tisses, hanatz, bassins, *hy-*
dries (RAB. IV, 64, col. 1652.)

Hydrie se trouve encor au dix-septième
siècle. Sacy, dans sa Traduction de l'Éc-
clésiaste, a dit : Avant que l'*hydrie* se
brise sur la fontaine.

Le père Bouhours rejetait ironiquement
hydrie comme un néologisme irrecu-
vable. Ménage lui prouva que ce mot était
très ancien dans la langue.

HYDROMANCE, s. f., divination par l'eau :
Hydromance qui se fait avecques de l'eau.
(TAHUR., *Sec. dial. de Democr.*, p. 232, col.
1602.)

HYDROMANCIE, ydr., s. f., divination
par l'eau :

La tierce est de moult grant renom
Et a bien grant navire en mer
Que Neptunus veult gouverner,
Par laquelle Neptunulus
Se sont il gouverner le plus.
Si comme en Alexandre est dit
Vers le commencement, ce eût,
Et est nommée *hydromancie*
Laquelle par moy aurai
Est de par Nepton en la mer.
(DECEUVRE, *Trois Pélerinages*, t.° 73, impr.
Inédit.)

HYDROMENCIEN, ydr., *idromancien*, s.
m., devin en hydromancie :

Hydromancien, ydromencien. (Gloss. de
Salins.)

Hydromancien, lia, tum, idromancien, ea,
cum, idromancien. (Voc. lat.-fr., 1387.)

1. HYE, exclamation plaintive :

Hélas ! il est pas de ma vie,

Ulysse

Message a j'inz sur moy rigour :

A bien command joye et bandour,

Ésbattement et chanterye,

Et hie !

(Chans. norm. d'Arz, st. c., xxv, Jacob.)

2. HYE, voir HIE.

HYEGE, voir HIE.

HYEGME, voir ÔTISME.

HYEVE, voir AÛGE.

HYLAIRE, voir HILAIRE.

HYLE, yle, s. f., matière :

Une espèce des elements,

Ce est de l'air des elements.

Éc'est dit ylle ou le matière,

Dont toutes choses sont faites.

Ylle, ce est matière divine

Dont toutes choses sont faites.

Ylle, ce est matière divine

Dont toutes choses sont faites.

Ylle, ce est matière divine

Dont toutes choses sont faites.

Ylle, ce est matière divine

Dont toutes choses sont faites.

Ylle, ce est matière divine

Dont toutes choses sont faites.

Ylle, ce est matière divine

Dont toutes choses sont faites.

Ylle, ce est matière divine

Dont toutes choses sont faites.

(Jen. p. MAGN., *les Remonts. de Nat.*, 393,
Mém.)

Car les espèces animales

Sont en la nature divine.

Que maintes fois l'ay nommé *hyle*,
Chaos, matière confuse, ille,
On c'en quy les individus,
Tout uns, autres tard sont rendus
Par mesme force sans seconde
Dont avois je euly produits au monde.

(Ibid., 181.)

HYMAGIE, voir IMAGIE.

HYMNIER, ymnier, s. m., hymnaire :

Celes li chantent es antevieniers et es
hymniers et es graucis. (Règle de Clément,
ms. Dijon, t.° 83 r.°.)

Antevieniers, ymniers, graucis. (Ib., f.° 148 r.°.)

HYNE, voir HINE.

HYNSE, voir HINE.

HYPOCHISER, yp., hip., verbe.

— Neutr., faire l'hypocrite :

Gloire a deshonneur

Pour ypochisant

Vont fenser le leur.

(Laenge N.-D., Richel. 375, f.° 313 b.°.)

— Act., dénigrer, dénaturer par hypo-
crisie, feindre hypocritement :

La nouvelle secte, laquelle *ypoichisant*
notre religion catholique. (PASO., *Rech.*,
III, 13.)

Brunchaut, qui *avait ypoichrisé* une
longue devotion... (Ib., ib., V, 18.)

— Réfl., devenir hypocrite :

Et or que son estat ruineux *ypoichrisé*
De double majesté, qui est ce qui n'advisé
Leurs majestés au train d'estre sans majesté !
(LESTOILE, *Mém.*, 1^{re} p., p. 57, Champollion.)

HYPOCRISSE, s. f., hypocrisse :

Cil va souvent oyr messe,

On dit que c'est *hypocrisse*.

(Distiques du xv^e s., ms. Epinal 189. Bulletin de
la Soc. des anc. textes, 1876, p. 85.)

HYPOCRISIE, yp., s. f., déguisement :

D'autant que ledit heraut d'armes, sons
ombre d'apporter la secreté d'ulc camp,
pourroit pour divertir et eslonger l'af-
faire, user de quelques fixions, simula-
tions et *ypoichrisie*. (Gage de bataille de
Fr. 1^{re} et de Charles V, f.° 77 r., ap. Ste-Pal.)

HYPOCRISION, yp., s. f., hypocrisie :

De vanité et *ypoichrision*. (J. GOULAIX,
Ration., Richel. 437, f.° 225 r.°.)

HYPOCRITER, yp., verbe.

— Neutr., faire l'hypocrite :

Qu'il aime bien et son service

De tray euly sans ypoichriter.

(Erst. Deschamps, *Ballade*, Richel. 810, f.° 314 r.°.)

— Act., faire passer hypocritement une
chose pour une autre :

Bien lui devont tous faire ombérance de
mour certain sans aucune faintise et sans
ypoichriter noz semblans a noz œuvres.
(CERNY, *Hist. de Grece*, Ars. 3659, f.° 196 r.°.)

HYPOTHÉCACION, yp., s. f., action
d'hypothéquer :

Sont l'obligacion de nous, nos succés-
seurs, et l'*ypoichthecacion* de tous nos biens.
(1295, Arch. JJ 69, f.° 27 r.°.)

Suz l'obligacion et l'*ypoichthecacion* de tous
nos biens. (Charle de 1367, D. Gren., 297,
n.° 233, Richel.)

HYPOTHEQUE, yp., adj., hypothécaire :

De actions reeles et de actions *ypothe-*
ques. (1340, Arch. JJ 72, f.° 72 v.°.)

Pource que en ladite court souloit avoir
un stille que toutesfoiz que aucun estoit
poursuy en action *ypotheque* ou personelle
et *ypotheque*, que supposé que ce fust de
et pour son fait, il pavoit avoir jour de
garant, qui estoit et est contre raison et
une corruptelle : nous avons ordonné par
la deliberacion des dessus, que dorésna-
vant, s'aucun est poursuy en action per-
sonelle et *ypotheque*, puisque la poursuite
sera de et pour son fait, il n'aura point de
garant. (1393, *Ord.*, vii, 284.)

HYRANTELE, s. f., toile d'araignée :

De peur que les hyraignes n'y bastissent
leurs *hyrantelles*, comme j'ay dit ailleurs,
et qu'elles ne trouvent queues de regard
propres pour les en oster. (BRANT., *Des*
Dames, IX, 538, Lalanne.)

HYRAUDIE, voir HERAUDIE.

HYRAUDOIS, voir HIRAUDOIS.

HYREGENEUS, voir HIREGENEUS.

HYRETABLE, voir HERITABLE.

**HYRETABLEMENT, voir HERITABLE-
MENT.**

HYRETABLEMENT, voir HERITABLEMENT.

HYRETAULTE, voir HERITABLE.

HYRETAULTE, voir HERITAL.

**HYRETAULEMENT, voir HERITABLE-
MENT.**

HYRETAULTE, voir HERITABLE.

HYRETER, voir HERITER.

HYRONDIEN, s. m., serpent qui a le
dos noir et le ventre blanc comme l'hi-
ronnelle :

Les *hyrondiens* (serpents), ainsi nom-
mes pour autant qu'ils sont noirs par le
doz, et ont le ventre blanc, a la façon d'une
hyronnelle. (GREVIN, *des Venins*, I, 8, éd.
1598.)

HYRUTIER, voir HERITIER.

HYRTABLETÉ, voir HERITABLETÉ.

HYRTAGE, voir HERITAGE.

HYSSER, hisser, v. n., siffler, crier :

J'ay plus grant paour d'ouyr *hysser* le
fer ardent, quant il vient nouvellement de
la forge, que d'ouyr *hysser* une ouaye.
(PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 585, Génin.)

HYSTOIRE, voir HISTOIRE.

HYSTORIAL, voir HISTORIAL.

HYSTORIER, voir HISTORIER.

HYSTRIONEUR, s. m., histrion :

Neron se donna a l'office des *hystrio-*
neurs et a toutes choses illicites et des-
honestes. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, II, 19,
éd. 1330.)

HYVERIE, voir IVERIE.

HYVERNER, voir HIVERNER.

HYVERNEUS, voir HIVERNEUS.



I, voir Y

IAL, voir IVEL.

IALIN, adj., qui a la diaphanéité du verre :

Je voy venir un estandart
Qui aprouche vers cesté part,
Si est le plain champ tout ialin,
Tout frangé de vermeil satin.
Jao. Milet, *Destruct. de Troje*, 7807, Stengel.)

Eng estandart
Ou y a pourtrict une liepart
Ialin sur un champ sablinois.
(*ib.*, 8861.)

IASTUN, adj., bleu ?

Cerulus, illoy et iastunz. (*Gloss. lat.-gall.*, Richel. I. 7692.)

IAUGE, voir AIGUE.

IAUGUE, voir AIGUE.

IAUVE, voir AIGUE.

IAVETE, voir AIGUETE au Supplément.

IAVOS, voir AIGOS.

IAWE, voir AIGUE.

IBENUS, voir EBENUS.

ICAI, voir ICEL.

1. ICE, *iche, eco, ezo, eiso, iso, ico, icco, cho, igou, icen, iscont, icon*, pron. démonstr. ceulz, ceci, cela :

ezo nos volreit conveiroïre li reis pagiens.
(*Fulvie*, 21, Meyer, *Rec.*, p. 194.)

Par *ico* quident aver dischément.
(*St Alexis*, 3^e s., st. 106^e, Stengel.)

Sire, li miens Deus, se jo fis *icco*, se est
eleïte en mes mains. (*Liv. des Ps.*, Cam-
bridge, vii, 3, Michel.)

Mal dehait ait qui *igo* vos aprist.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f^o 21^r.)

Faites *ice* que diront vostre amia.
(*Les Loh.*, 2^e chans., xxx, p. 56, P. Paris.)

Ico sus di par mei.
(P. DE THAIN, *Chans.*, 12, Mail.)

Par le palais auquant s'en rient,
Et en riant *igon* li dieut.
(*2016 et Blancheфор*, 1^{er} vers., 2861, du Ménil.)

Fors par bons tesmoing amenez a *ice*,
Sr. *Charte de J. s. terre*, Cart. de Ponti-
ndemer, f^o 83 v^o, Bibl. Rouen.)

Ice sachent tuit cil ki... (1222, Arch.
mun. Metz, cart. 110.)

Iceu fu fait... (1224, S.-Vine., Arch. Mos.)

Ice est bien seu.
(*Genet. Bible*, 751, Wolfart.)

Ice fu voirs.
(*ib.*, 1462.)

Et por *ice* guaires n'amendant.
(*ib.*, 1457.)

Certes, nos sommes en mal point
Tut por *ice* qu'il ne nos point.
(*ib.*, 1736.)

Ice sachies de voir, mult at le eue dolaat.
(*Ch. de Bourg.*, 2625. A. P.)

Quant *iso* vit.
(*Vie Ste Cathér.*, ms. Tours 897, f^o 1^r.)

Lors commencent *iso* a dire.
(*ib.*)

Eiso que la dame dist
Le saviez.
(*ib.*)

Nou te chant *iso* desraïner.
(*ib.*, f^o 31^e.)

Et *eco* lor doit garir li cous. (*Cont. de
Charroux*, 21, ap. Fonteneau, Bibl. Poitiers.)

Que est *ice*? fait la meschine.
(*De la Puelle*, Montaigne et Raynaud, *Fabl.*, IV,
205.)

Auditeurs especialement establis pour *ice*
en *ice* liu. (*Ch. de sept.*, 1283, Par. de
Champ, Arch. S.-et-O., A 1333.)

Rendant d'*iche* de li et de ses heirs an
dit *abié* et an convenit sextante et deuz souz
d'annuel rente. (*Ch. de 1389*, Bon-Port,
liasse 59, n^o 1, Arch. Eure.)

Et de tout *ice* qui dessus est dit tenir.
(*Ch. de 1206*, S.-Vine., n^o 67, Arch. Sarthe.)

Ice est despiz. (*Mor. des phil.*, ms.
Chartres 620, f^o 9^e.)

De l'autorité dudit Durand son mari a li
donné pour *ice* perpetuellement. (1321, *Veute*,
Arch. S. 129, pièce 41.)

La reïns, seïgnor, me fait *igon*.
(*Ger. de Rossill.*, p. 370, Michel.)

Se je parle unq peu poïctevin,
Ice n'ont deuz dames apris.
(*Chans. Grand Test.*, xxi, Jouanet, p. 73.)

— A *ice*, alors :

A *ispout* treubent, de esleut n. jerron
Ki sustenoïre de le sole. i. Kievron.
(*Les Loh.*, Richel. 4988, f^o 248^e.)

— Por *ice*, c'est pourquoi :

Par *ico* je receirai a tei en genz, Sire, e
al tuen num je chanterai. (*Liv. des Ps.*,
Cambridge, xvii, 50, Michel.) Lat., propter-
ea.

2. ICE, *isse, yce, hïce, ico*, adj. démonst.
MASC., ce :

Et la ters environ une jornee grant,
Qu'en *ice* tans tenoïent felon et soudraïnt.
(*Genet. de Montaigne*, v. 16.)

Si aucune femme eret forcee en *ico* fë.
(De 1210 à 1220, Barin de la Galissonn.,
Arch. Seine-Inf.)

Et *ice* soir fu Mordrez engendrez en tel
maniere com vos oez. (*Arthur*, Richel. 337,
f^o 20^e.)

Bele suer, *ïce* mestier
Dont vous m'ales requerant
Et proïant,
Je n'en sai ne tant ne quant.
(*Chans. anon.*, Richel. 24406, p. 190.)

Qu'il n'ai sou ciel si forme tor
Qui ne chee a *hïce* jor.
(*Quinze Signes*, Brit. Mus. Add. 15696, f^o 125^v.)

Au procureur d'*ice* meemes liu. (1295,
Prêr. de Par., Hyerres, Arch. S.-et-O.)

En *isse* liu. (1340, *Rôle de cens*, S.-Che-
ron, Arch. E.-et-L.)

En *yce* liu.
(*Ger. de Ross.*, 178, Mignard.)

El nous *ice* piez lossames tout ester.
(*Trad. d'une lett. de Louis VII de 1137*, Ord.,
xi, 189.)

Cf. ICEST.

ICEAL, voir ICEL.

ICEL, *hiecl, yehel, decl, icelh, icent, icau,*
itcheu, akau; sujet s. masc. *icel, ichiz, yeilz,*
iris, ichius, ichieus, equil; sujet pl. masc.
icil, icools, icies; réz. pl. masc. *icel, iccz,*
iches, iceals, ichiaus, iccus, iccoons, icous;
fém. s. *icerte, ysselle*; pl. *iceles, iceiles*, pron.
démonstr., celui, celle :

E envers touz *icous* ki curt unt en Eng-
leterre; ce ort al solz engleï. (*Lois de
Guillaume*, 41, Chevallet.)

Bonouré tuit *icil* chi espereït en lui.
(*Liv. des Ps.*, Cambridge, ii, 13, Michel.)

Mulz sunt mails al juste, e de touz *iceals*
dehivat lui. (*ib.*, xxxiii, 49.)

icools forsmerunt mei. (*ib.*, xlii, 3.)

Engres iceles et molt altres barans.
(*Cart. des Cont.*, Mich. l. 2297, f. 92 v.°)

Entent les miseres d'icecos a ques avient
aucuna chose agreement. (*Diat. B. Ambr.*,
ms. Epinal, Bannardot, *Arch. des Miss.*,
3^e ser. l. 280.)

Si n'auront halte plentie ices del ost.
(*Rois*, p. 363, Lor. de Lincy.)

Grant murement ai ouï pur l'amur Nostre
Seigneur de ce que guerpiel le ont icil de
Israel. (*Is.*, p. 320.)

Icel avec moi demourra.
(*Rom. de S. Grant*, 2928, Mich.)

Icel ne blandis ne ne dout,
Par qui qu'il s'out desesperé.
(*Guot. Bible*, 1033, Wolf)

Des gens est icehies deceheries.
(*Rose*, Val. out. 1212, f. 394.)

Si egiul estoit ou bouvt a l'aloï. (*Coul. de
Charroux*, 2, Fontenau, Bibl. Poi-
tiers.)

Tesmoigns icehes... *Ch. de sept.* 1283,
Jumieç, *Arch. S.-Inf.*)

Au coust et au fruit d'ichiaus. (1300,
Greffé des Werps, *Arch. mun. Valen-
ciennes*.)

... Ichies fu mes amis
Et de moa pachelage et l'onour et le pris.
(*B. de Seb.*, xvi, 561, Bocca.) *Impr. ichies.*

Yets comme folz se maintient
Qu'a ses pies met qu'a ses mains tient.
(*Mus. des quatrains moraux*, 2^e ser., vii, tiers d'un
ms. du xv^e s.)

— Adj., démonstratif, ce, celle :

Yus icel tens que dens nos vint valter.
(*Aleris*, xi^e s., st. 3^e, Steugel.)

A icez moz.
(*Hol.*, 990, Müller.)

Sur tote rien icel tens n'abelist.
(*Les Loh.*, ms. Bern. 113, f. 21^e.)

Icel jor furent Bordelois desconfi.
(*Id.*, f. 15^e.)

Icel Des ehi tut fist.
(*P. de Thuen. Des Creat.*, Val. Chr. 1214,
f. 53^e f.°)

... Si coumencha
Icel servise qui apeut
A cels qui snat morz novelement.
(*G. de S. Pair. M. S. Michel*, 2808, Mich.)

Ics meismes han.
(*Ysopet* l. fab. xi, Robert.)

Dunc fu icel beisiens donez.
(*Hebr. du pop. d'Isr.*, ms du Mans 173,
f. 35 v.°)

Si s'en vont en la sale ou li mengiers fu
conuz granz et bians de totes iceles
choses que l'en savoit que il convenoit as
cors de si hanz homes. (*Artur*, Richel.
337, f. 9^e.)

A icez nos ont lassiet le parler.
(*Yvon de Bordeaux*, 7502, A. P.)

A hieci mot ne targa plus.
(*G. de Cambrai. Barlaam*, p. 178, P. Meyer.)

Ics v'airs, icel alers.
Ics veilliers, icel parlers
Fout as meuzans sons lor drapiaus
Durement aueler lor piiaus.
(*Rose*, 2554, Mion.)

Se vous n'avez a yehel jour.
(*Ysa.*, Richel. 1433, f. 83 f.°)

Icsus s'chais icel molt chiers compare.
(*Ascheron*, 574, Graf.)

A icat tens. (*Ch. de 1238*, Lannay, *Arch.*
Vienn.)

Toz icez convenanz. (*Ch. de 1234*, S.-
Sauv. près la Rochelle, *Arch. Vienn.*)

L'endos ou ilcheu meisme hospital siet.
(*Nov.* 1267, Hôp. d'Aut., *Arch. Nièvre.*)

Par reison d'iceiles chouses. *Ch. de 1272*,
Bercé et la Hubaud., 26, *Arch. Sarthe.*)

Et promistrent ices vendeurs que...
(1282, *Cart. de St-Denis*, Richel. l. 5415, p.
449.)

Icelles dites chouses. (*Charte de 1281*,
Beaulieu, *Arch. Sarthe.*)

Faire le presage d'iceul manoir. (1288,
Ch. de H. Sauvage, f.° Bizard, Bibl. Nantes.)

Avoyent vendus... touz iceus bois. (*Ch.*
de 1299, S.-Evroult, *Arch. Orne.*)

Au couvent d'iceul lieu. (1306, *Cart. de
Troarn*, Richel. l. 10086, f.° 126 r.°)

Et quant a toutes yces choses et chasun
par soi. (1326, *Andresy*, *Arch. S. 429*,
pièce 44.)

Quant icitz hons viagiens sera mors.
(1332, *Cart. de Guise*, Richel. l. 17777,
f.° 118 r.°)

En akou tens. (*Chron. d'Angl.*, ms. Bar-
berini, f.° 1 v.°)

Nous eslisons la sepulture d'icelth nostre
corps. (25 janv. 1379, *Arch. P. 1370*, pièce
1877.)

Et ysselle (terre) rendre a fin de cense.
(1388, *Arch. MM 31*, f.° 69 v.°)

Et jusqu'au xviii^e s. :

Je me suis résolu à vous en importuner
de quelques morceaux, pour vous supplier
par ceux de juger de la pièce et de me
vouloir prescrire une règle pour dire tou-
jours la vérité sans blesser ma conscience.
S. SIMON, *Lettre à M. de Rané, abbé de la
Trappe*, en le consultant sur ses Mémoires,
Versailles, 29 mars 1699.)

Si les gouverneurs et lieutenans généraux,
ayant fait leur entrée d'honneur,
retourneant dans les places après un an
et un jour d'absence, les gouverneurs et com-
mandans des places les iront recevoir à
l'entrée d'icelles. (*Ord. du roi*, 25 juin 1750,
488.)

ICELI, voir ICELUI.

ICELUI, yeclui, iceli, yeclli, iceli.
yeheli, adj. démonstr., ce, cet, cette :
En iceli tens delitens. (*Rose*, 81, Mion.)

Nous avons mené yehelli cont absous
de la petition desuz moineç. (*Ch. de
1282*, Clerm., Richel. 4663, f.° 93 r.°)

Icelhi palefroi.
(*Gaufrey*, 5606, A. P.)

Icelhi Charles, nostre oncle, deceuz
par les castelles de... (1315, *Arch. J. 225*,
pièce 12.)

Les quelles (quartes de froment) hont
estoi vendues et mises a pris d'argent et
yeclli arpent raporte en sa recepte. (1349,
Compte du prie. de Vesoul, *Ch. des compt.*
de Dôle, f.° 164, *Arch. Doubs.*)

L'abbayesse don convent d'iceli lieu.
(*Ch. de 1377*, Fontevr., La Roch., *Arch.*
M.-et-L.)

En yeclli conté. (*Corr. des ord. de 1386*,
Cart. d'Arbois, *Arch. mun. Arbois.*)

En yeclliu parlement. (1388, *Dep. au
parl. de Dole*, *Ch. des compt.*, B 4472,
Arch. C.-d'Or.)

ICELOI, voir ICEL.

ICEST, hieest, yeest, iguest ; sujet sing.
masc., icist, icest ; sujet pl. masc., toist ;
fém. sing., iceste, hieeste, icete, equeste,
pron. démonstratif, celui, celle :

Nen est salut a iceste en Deu. (*Liv. des
Ps.*, Cambridge, III, 2, Mich.)

Des arrages deuz de ceste annee et
de l'autre avit equeste. (6 av. 1353, S.-
Cybard, *Arch. Charente.*)

— Adj. démonstratif, ce, celle :

En icest siecle nos acat pais e glorie
Et en cel alra la plus durable gloie.
(*Aleris*, xi^e s., st. 125^e, Steugel.)

A icest mot s'unt Francis escriet.
(*Hol.*, 1180, Müller.)

Jas ju'an hieeste coultre.
(*Wace*, *Concept.*, Brit. Mus. Add. 15605,
f.° 63 v.°)

Sil laisserai en icest pas.
(*Brut*, ms. Munich, 2056, Vollm.)

Quant iceste aventure aviat.
(*Id.*, 461.)

Après lo tens d'iceste bataillhe. (*Job*,
p. 461, Ler. de Lincy.)

Icest ordres va en travers.
(*Guot. Bible*, 1565, Wolfart.)

Icest chanoine que jo di,
Ont boue ordre, jel vos afi.
(*Id.*, *ib.*, 1634.)

A hieest mot en pies lera.
(*G. de Cambrai. Barlaam*, p. 191.)

Icest hontages sans grant.
(*Sept Sages*, 2692, Keller.)

E equeste meyme codumage. (1247, *Cor-
firm. de la coul. de Charroux*, II, Fonten.,
Arch. Vienn.)

Icest escangement. (1248, *Arch. S. 1412*,
pièce 12.)

Icelte verge, icete estoile.
(*De v. gaud. B. M.*, ms. Reims 774
788, f.° 135 v.°)

Biau nies, ce dist li queens, ce me plega
Que d'iquest convenant ne vos istez.
(*Ger. de Eoss.*, p. 290, Mich.)

De tout icest fail avons mis picres...
en perpetuel possession souz le gariment
don roy. (1315, *Arch. JJ 52*, f.° 80 r.°)

En yeest nostre fail. (1349, *Fontevr.*, La
Roch., *Arch. M.-et-L.*)

ICESTI, voir ICESTI.

ICESTUI, icestli, icestli, ichestu, adj. dé-
monstratif, ce, cet, cette :

Icesti perte ne pael nus adrechier.
(*RAMBERT. Ogier*, 3203, Barrois.)

Icestui convenant. (VILLEHARD, 188,
Wailly.)

Et mandez a Robastre ichesti convenant.
(*Gaufrey*, 3723, A. P.)

Ains mes n'avoit entré en ichesti resier.
(*Id.*, 5937.)

Que vous estes tenno en ichestu pais.
(*B. de Seb.*, x, 925, Bocca.)

En icestui cas. (*Ord. de la drap. de Louv.*,
Cart. de Ph. d'Alenc., p. 856, *Arch. S.-
Inf.*)

ICET, voir ICEST.

ICETERICE, s. f., jaunisse :

La coule chaude... qui est en tout le cors fait iceterice. (*Frag. d'un liv. de medecine, ms. Berne A 95, f° 9 r°.*)

ICEU, voir ICE.

ICEUL, voir ICEL.

ICHE, voir ICE.

ICHELI, voir ICELUI.

ICHESTI, voir ICESTUI.

ICHESTU, voir ICESTUI.

ICHI, voir ISSI.

ICIII, voir ICEL.

ICIIUS, voir ICEL.

ICHO, voir ICE.

ICHOINE, voir ICOINE.

ICIL, voir ICEL.

ICILEG, adv., ici :

Il nous pris que te priens
De la grace que nous avus
Icilee en ta compaignie
A grant joie et a seigneurie
Qu'avec nous en soit porcioniers.
(*Rom. du S. Graal, 2733, Michel.*)

ICIST, voir ICEST.

ICO, voir ICE.

ICOINE, - *choine, ye, ych, ancone, ansoune*, s. f., image, banniére :

Si le hasterent et lui et chians de se compaignie, que li hierent cha l'ansoune... Quant li Franchois le virent si laissent leur cache, si furent moult lieurement, si present l'image. (ROB. DE CLARY, p. 54, Riart.)

Et pardi son gonfanon emperial, et une ancone qu'il faisoit porter devant lui, ou il se fioit moult, et li autre Gré ; en cele ancone ere Nostre Dame formee. (VILLEH., 228, Wailly.)

Bien voit'un ymage, une ycoine
A estrous querre li convient.
(G. DE COINTE, *Mir.*, ms. Soiss., f° 207 r.)

Cele qui tout couraige a
En honorer la sainte icoine,
D'une biau caudal et d'un sydoine
Souveot la prist a esuier.

(*Id.*, *ib.*, f° 208 r.)
Por s'ychoine et por s'yimage. (*Id.*, *ib.*)

ICOÏON, voir ICE.

ICOU, voir ICE.

ICTERITE, s. m., affecté d'ictère, icterique :

Emorroydes qui viennent aux icterites et nefretiques c'est bon signe. (B. DE BORD., *Pratig.*, V, 5, éd. 1495.)

IDELE, voir IDLE.

IDLE, *ydle, ydre, hydre, yde, idrle, ydclre, andele*, s. m. et f., idole :

Totes ses idles que il soelt adorer.
(*Idol.*, 2619, Müller.)

Et tuz ses ideles.

(*Id.*, var.)

Fruissent les iuzages et trestates les ydeles.
(*Id.*, 3661, var.)

Les idles des geuz argent e ot, ovres des muins n'umes. (*Lib. Psalm.*, Oxf., CXXXIV, 15, Michel.)

Si ne savoiert deviner
Qui les ydres ai fait quasser.
(WICK, *Conception*, Brit. Mus. add. 15606, f° 55 r.)
Trovèrent iloe li frere un ydle d'erain.
(*Dial. St Greg.*, p. 74, Foerster.)

Nous n'avons esperance n'atendance es fauses ydres, mes en Dieu. (*Psaut.*, Maz. 258, f° 158 v°.)

Les gens aorerent les ydles. (BRUN, LAT., *Tres.*, p. 31, Chabaille.)

Prestres de la mahomerie,
Les ydres avoient en baillie.
(*Vie Ste Marg.*, ms. Troyes.)

Et les ydres faire aorer. (*Id.*)

Froidise moult dolent estoit
Pour les hydres que chair voit.
(*Poem. sur le Nouv. Testam.*, ms. Grenoble 1137, f° 40.)

Feraï lor aorer Mahomet et ses ideles.
(*E. de S. Gilles*, Richel. 25516, f° 82 v°.)
Mahomet et ses ideles. (*Id.*)

En cele cité avoit .i. temple, et en cel temple avoit une yde : ce est une image que cil de la contre appelloient Astaroth. (*La Passion nuncsignor saint Berthelemi l'apostre*, Richel. 423, page intercalaire entre les f° 20 et 21.)

IDOINE, - *one, - onne, yd.*, adj., capable :

En lui et chevalier ydone.
(*Rech. li biens*, 3140, Foerster.)

Messagiers sages et avises et bien idoines et taillies de faire ce message. (*Froiss.*, *Chron.*, II, 40, Kerv.)

Dirent que ce seroit bien le fait de Philippot, et que mieux ydonee de luy on n'y sauroit mestre. (*Chevalier. Cte d'Artois*, p. 139, Barrois.)

Et la l'arcevesque et chanoines
Leur vindrent donner l'ene beante
En portant reliques ydoines.
(MARTIAL, *Fig. de Charles VII*, M III v° 6, éd. 1493.)

En la premiere hierarchie sont ydones
Cereulins, seraphins et ones.
(GERBAUX, *Mat. de la Pass.*, 303, G. Paris.)

IDONETÉ, voir IDONÉITÉ.

IDOLATREMENT, *yd.*, adv., d'une manière idolatrique :

Zacharias regarda .vi. mois irreligieusement, ydolatrement. (FOSETTER, *Cron. Mary.*, ms. Brux., II, f° 41 v°.)

IDOLATRIERIE, *yd.*, s. f., idolatrie :
Le peché de ydolatreverie. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Sam., I, xv, éd. 1534.)
Son esprit estoit enflambé en soy mesme voiant lo cité adonee a idolatreverie. (*Id.*, *ib.*, Actus, ch. 17.)

IDOLATRIER, - *yer, yd.*, v. n., se livrer à l'idolatrie :

Folles amours font les gens bestes :
Salomon en idolatretra.
(VILLOIS, *Grant Test.*, Doubl. Ball., Jonaust. p. 51.)

Par femme fut tuz Anon,
Deceu le saige Salomon,
Qui par femme ydolatra.
(*Le Debat de l'homme et de la Femme*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., I, 2.)

A ce grief mal Salomon octroya
Tant son esprit, qu'il ydolatra.
(J. BOUCHEZ, *Ep. mor.*, II, 1, éd. 1345.)

IDOLATROIRE, *yd.*, adj., idolâtrique :
Pour ce que les dix malleices sont ydolatroires et corruption de loy catholique. (J. PÉTRÉ dans P. COCH., *Chron.*, c. 9, Vallet.)

IDONC, *idunc, idunt*, adv., alors :
Saiiez l'avoencert est idonc apostolie.
(*Alteis*, st. 61^r, Stengel.)

Ferms est li tuens soliers des idunc,
des parmanableté in lies. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XCI, 2, Michel.)

Idunc si reguoient en Troie
Li fil Hector a mult grant joie.
(*Idem*, ms. Munich, 2071, Vollm.)

Idonc crosera cherubia,
E si tremblera seraphia,
E del ciel totes les vertuz.
(*Idem*, p. 78, Luzarche.)

Quant la dame vit quel n'arreit
Congié de ceu qu'il requierreit,
Greignor latent idonc l'enu priat,
E son seigneur souvent request.
(G. DE S. PAIR, *Mont S. Michel*, 3350, Michel.)

Molt dolument idonc lui respondi li her.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 81 r°.)

Quant des lettres auques saura,
Idonc les tables conoistra,
Do qui e coment li fu es...
(*Vie du pape Greg.*, p. 23, Luzarche.)

E quant l'un quide grant lesee encounter,
Idonc est li plus pres del destrurier.
(*Idem*, 905, A. P.)

Plus seurement idont le frai.
(*Résurr. du Sauv.*, Tb. fr. an. m. 4., p. 16.)

— A idonc, dans le même sens :
E sis peres fud a idunc on la plus lungtaine partie de Gabaa. (*Rois*, p. 43, Ler. de Lincy.)

L'arche fud a idunc od els. (*Id.*, p. 47.)

— Des idone, dès lors :
Le due Guillaume Ludg Espce
Fu apelez des idone puis.
(*Brn.*, *Ducs de Norm.*, II, 8333, Michel.)

Des idone a tot reueié
Le siecle.
(*PEAN GALLINIAU, Vie de S. Martin*, p. 14, Bour Fassé.)

IDONÉTÉ, *yd.*, - *cyté, idoineté, ydoineité, indoinité*, s. f., qualité de ce qui est idoine :
Il apparut de se sufficiency et idoineté.
(1410, *Ord.*, IX, 553.)

Pourra informer le roy de l'idoineté des dits officiers. (*Traté ent. la Fr. et le duc d'Aur.*, 25 déc. 1482.)

Pour experimenter son ydoineité. (*La tres ample et vraye Expos. de M. S. Ben.*, 1486, f° 139^v.)

Pour monstrer la difference de l'ydoineité et capacite respective de l'indie chauterie de l'un personnage a l'autre. (1490, *Pièce concern. la chauterie de S. Germ. des prés*, Arch. I. 779, 2^e liasse.)

A plein informez de leur grande suffi-

sance, idometé, s. m., 1498, *Lett. pat. de L. XII, Foulon, Hist. de Paris*, III, 568.)

Il ou pourra informer le roy de l'indoit desdits edifices, et ce sera fait pour le moieux. (MORIN, *Chron.*, ch. XCI, Buchon.)

L'indoit d'ait suppliant attester par les dits prestres, jurez et conseux. (COST. de Tournay, *Cont.*, tom. II, 137, ed. 1604.)

Lesdits abbe, religieux et convent fussent teus apporter et presenter cautions et certifications de la suffisance et yloineté des dessus dits prestres. (Solenne d'entierement en 1543, de *Letres de Francois I.*, concernant l'usage de l'abbaye de Ferrières en la forest de Montargis, ap. Le Clerc de Douy, t. I, p. 331 v°, Arch. Loiret.)

Tu as laisse le peché, non pas pour l'amour de Dieu, mais par faulle de puissance et yloineté a ce faire. (GUILLE. TARDIE, *Fuocées du Pape*, p. 137, Montaignon.)

IDONEMENT, *yd.*, adv., d'une manière appropriée, convenable :

Et furent les gardes du chaup bien esables et yloinetement. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 93, Bibl. elz.)

IDONQUES, *Idunques, idunches, idoues, idons*, adv., alors :

Mes li reis Hearis dist : *Idonques* son talent. (GOS. *Vie de S. Thom.*, Richel. 13413, f. 14 v°)

Idunques se dressa. (Id., *ib.*, App., v. 133, Hippéau.)

Quant ele li qui il esteit mors, *Idoues* fu li duels plus fors. (Vie du pape Grégoire, p. 27, Lutzarche.)

Idoues comuse en el preis A chevaucher li enemis. (Id., p. 32.)

IDOR, voir **IDOR**.

I. IDRE, *ydre*, s. f., cruche à mettre de l'eau :

Enlimes, dist il, ces *idres* Paigue. (MAURICE, *Serm.*, Richel. 13314, p. 12 v°.)

Deux *ydres* d'or, a metre eune, ou il a au myeu la teste d'un lyon. (1380, *Inventaire de Charles V*, n° 346, Lalarte.)

2. IDRE, *ydre*, adj., idolâtre :

Les *yeuz* sont touz *ydres*. Et encor vous di que vous devez savoir que tout cil de la province de Gabay sont tretouz ydolatres. (Lar. de Marc Pol, cix, Pauthier.)

Les *yeuz* sont tuit *idres*. *Id.*, cx, var.)

IDROMANTEN, voir **HYDROMANGIEN**.

IDROPIE, s. f., hydropisie :

Si fait a foals de France eutaire Qu'il les curra de *Idropie*. (Mss. Gavain, 1850, Hippéau.)

IDUNG, voir **IDONG**.

IDUNGHIS, voir **IDONGUES**.

IDUNGUES, voir **IDONGUES**.

IELMENT, voir **IVELMENT**.

ILPEPE, s. f., savoir :

Audit Jehan Compelot, pour par lay avoir delivre audit hospital six livres d'appe pour l'aire de l'ence des povres carterres, a deux sols la livre. 12 s. (Compt. de Ph. p. des Bez, Arch. mun. Douai.)

IER, voir **EL** ou **supplément**

IERE, *yerre, yiorre, eire, eyre, ere, edre, eodre*, s. m., lierre :

Vu *edre* sora sou cheve. (Fragm. de Valenc., Bartsch, *Chrest.*, 3^e éd., p. 6.)

Mult laetans est, por que Deus cel *edre* li donat. (Id.)

Et cilz *edre* fu seche. (Id.)

Li (le ver) feri le *eyre* berrestre. (Bible. Jouis, Richel. 1.)

Et devine vers plus que n'est fuelle d'iere. (Sanges de dieu d'am., Riend. 1533, p. 321 v°.)

Aumut vint Garyn a jostes vestu de foyle de *ere* tot vert. (Faulx. Filz Warin, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 27.)

Fucillages de *yerre*. (1360, *Invent. du duc d'Anjou*, n° 113, Laborde.)

Iz seuprent en ung chascun pié (de la table) eires et ceips de yigne. (Ancienn. des Juis, Ars. 5082, f. 2994.)

En maint tour,

A l'entour

Du creueil croisse l'herre.

(Ross., *Ol.*, *Ol. retranch.*, II, 161, Bibl. elz.)

Le bras feuilli de l'herre.

(JOURN. DE BEL., *Ol. s. la nais.*, de D. de Beaum., Rec. de poésie, f. 156 v°, ed. 1573.)

Herre est resté dans les patois berrichon, picard, normand.

IERGNE, voir **IERNE**.

IERMIN, voir **HERMIN**.

IERNE, *iergne*, s. f., buisson épineux :

Et si destruisit tote Auvergne

Qu'il n'i fumesse vallent a *ierne*.

(MORIN, *Chron.*, 13049, Reiff. Impr., *Jergne*.)

Et d'auvergne une grant partie

Qu'il ot prise, par aatie,

Sur le comte Giron d'auvergne

Qui n'en fol le vallent d'une *iergne*.

(Id., *ib.*, 23429.) Impr., *Jergne*.

Grabeles de Finopierne

Se r'armoit dales une *ierne*.

(BEN. DE BREVIER, *li Biaus Desconnes*, 5421,

Hippéau.)

Cf. **IERMISE**.

IERNISE, s. f., buisson épineux :

Espines trencans et agnes,

Orties et terrisses tortues

Ne me laissez avant traire.

(Fragm. de poem. du XIV^e s., Bull. du Biblioph. belg., I, 330.)

Cf. **IERNE**.

IERRAMMENT, voir **IERHAMMENT**

IERRE, voir **IERRE**.

IESSIEVI, voir **ESCHEVI**.

IESSIR, voir **IESSIR**.

IESSUE, voir **IESSUE**.

IESTRE, voir **ESTRE**.

IEUMENT, voir **IVELMENT**.

IEVEL, voir **IVEL**.

IEVOL, adj., égal :

Je vous feray apporter deux barrais touz *ievols*, obés les uns comme les autres. (FROISS., *Chron.*, IX, 346, Kerv.)

Cf. **IVEL**.

I. IGAL, voir **IVAL**.

2. IGAL, *ingal, enguall*, s. m., plaine, terrain uni :

Mult meement grant joie quant furent en l'ingal. (Rivon. d'Alce., f. 534, Michelant.)

Encoultre Roboan broce tout a l'ingal.

(Id., f. 18^e.)

La a il voit Porran, si s'estaise en *ingal*.

(Id., f. 564.)

Et point le vair destrier qui plus tos va par vains Et par tertres agnes, d'autres bestes *ingans*.

(Id., f. 28^e.) Impr., *ingans*.

Li on les li bos se tiorent,

Li autre la riviere virent,

Li autre revirent l'ingal.

Et li quant furent en un val.

(GAREST, *Chyot*, Richel. 375, f. 271^a.)

Souz l'i chasteil prin-trent ostel

Et descendirent en l'ingal.

(Rom. de Thebes, Richel. 60, f. 13^e.)

Deles l'iave de Ferre tres emai un *ingal* A la porte Mahon, le frere l'ainair, La se loja Fomas, qui le cuer ot leial. (Chanson d'Antioche, iv, v. 137, P. Paris.)

Impr., *ygul*.

Devant les portes, en l'ingal

Li fa bataille comenchie.

(BELEEN, *Macabab*, Richel. 19179, f. 95 v°.)

En venant a l'enguall de la chaussee d'icellui estanz. (1419, *Compte de P. de la Coultre*, Arch. C.-d'Or B 2352.)

IGALANCE, *igaillance*, s. f., égalité :

Si que si subget vivent en bone fermeté de *igalance*. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 294, Chabaille.)

Car en telle chose mesme peut il avoir *igaillance*. (Id., *ib.*, ch. 190.)

IGALEOR, adj., qui partage avec égalité :

Li hom juste este *igaleor*, et li foiz amior. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 294, Chabaille.)

IGALETE, voir **IVELTÉ**.

IGALIR, v. a., rendre égal :

Mors... *igaist* touz. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 450, Chabaille.)

IGANCE, s. f., égalité, même valeur :

En un des plus hautz pais de France, Dunt nuls n'ait esteit de *sigance*, Esteit en si tres grant haubar Qu'a cel erant bis tuit entur Li autre e tuz li avrons E trestote la regions. (BEN. D. de Norm., II, 1371, Michel.)

Mais or connoissonez tost dotance Que nuls princes n'est de *sigance* Ne de son pris ne de son lat.

(Id., *ib.*, II, 10607.)

Ausi con de fevrier, mais, Et li rubiz dou balais, N'a de besuté nul *igance*.

(Gautier d'Espines, *Chans.*)

Je voisise Que li mal que j'y deservi Tant com en cest secle vi Et li grant peigne et la dolor

Que je sostiens et nuit et jor Por vous frotrourier *igance*, Fissent ais en une balance.

(MORIN de la Courbe, *Bible*, Richel. 401, f. 102^b.)

IGAMENT, voir **IVELMENT**.

IGAUITE, VOIR IVELTE.

IGNAAGE, VOIR AINSNEAGE.

IGNALEMANT, VOIR ISNELEMENT.

IGNANTIME, adj., d'un cœur lâche :

O homme tres pou sage,
Tres ignanime, sans couraige,
Homme tres fol, mal advisé.
(*Terence en franc.*, p. 94^b, Verard.)

IGNARETE, *gna*, s. f., ignorance :

Pourtant est ce grant ignareté a ceux
que l'ennemy tente si fort de vouloir et
desirer exercer tant de maux, tant de
malfaitz execrables perpetrer. *Orose*, vol.
I, f. 222^r, éd. 1491.)

En ceste faccie sont deux choses a noter,
premierement la mauvaistic et l'altice de
une femme... secondement la *gnareté* de
l'homme. (GÉLL. TARDIF, *Faueces du Poye*,
p. 37, Montaiglon.)

IGNE, VOIR AISNE I.

IGNEE, VOIR AISNEE.

IGNEIL, VOIR ISNEIL.

IGNEITE, *aignit*, s. f., qualité de ce
qui est de la nature du feu :

Pour la legiereté et la *ignité* de la
matre. (*Frag. d'un lie. de metecne*, ms.
Berne A 95, f. 9 v. 9.)

L'asa felida a une vehemente chaleur et
ignité. (*Jard. de santé*, p. 46, impr. la
Minerve.)

Eaues temperées en *aignité*. (G. TORNUS,
Crad. du Ponce. de l'art de Royer Bacon, p.
7, éd. 1357.)

C'est celle a (celle eau)... qui est l'ame
blanche, subtile, chande, et de grande
ignité. (ARSAULD, SIEUR DE LA CHEVALE-
RIE, de la *Phil. naturelle*, p. 14, éd. 1612.)

IGNEL, VOIR ISNEL.

IGNELEMENT, VOIR ISNELEMENT.

IGNELEPAS, VOIR ISNEL LE PAS.

IGNELESC, VOIR ISNELEDE.

IGNELETE, VOIR ISNELETE.

IGNEL LE PAS, VOIR ISNEL LE PAS.

IGNELPAS, VOIR ISNEL LE PAS.

IGNIELEMENT, VOIR ISNELEMENT.

IGNISE, s. f., épreuve par le feu :

Quant toutes estoient accensees de
rime et elles n'avoient qui les defendist,
Illes se expurgeoient par *ignise* et les
omes par eau ou par *ignise* quant la
astice ou toutes les s'uyvoient de causes
riminelles. (*Cost. de Norm.*, 1183, f. 154^v.)

IGNIBLE, *gnoble*, adj., non noble :

Ung (faucou) mixte qui n'est pas de pere
talemant *gnoble*. (XV^e s., *Tradé de fau-
nerie*, p. 39, Martin-Dairvaux.)

Sedeclias apres eul tant de tristesse
ou les adversitez qui luy survindrent,
d'il desira aucunesfois plus qu'il eust esté
flain et *gnoble* que de lignage royal.
BOCCACE, *Nobles malheureux*, II, XV,
40^r, éd. 1315.)

Astias ne maria pas seulement sa
lle Mandanes a unz homme de noble
gnee, mais il la maria a Cambises unz

homme *gnoble* et de moyen estat du pay-
de Persie. (*Id.*, *ib.*, c. XVII, p. 42 v. 9.)

Aujourd'hui la plupart de ceux qui
doivent le service, tant nobles, qu'*ignobles*,
s'en acquitent avec l'argent. (LANSOUE,
Disc., p. 232, éd. 1387.)

IGNOCENT, VOIR INNOCENT.

IGNOMINION, s. f., honte, ignominie :

Ceste privée *ignominion* et seule honte
a soy elle convrist et effara. (*Chron. et
hist. saint.*, *ars.* 3513, p. 98 r.)

IGNORABLE, adj., ignorant, mal ren-
seigne :

Ignorable et descegnossable des ba-
tailles de la mer. (*Chron. de Nangis*, an
1283, ap. Ste-Pal.)

Ceste merveille fut engrandie par l'*igno-
rable* ou veloce s'ynellité de la renommée
de ceste victorie. (SYM. DE HESDIN, *Trad.
de Val. Max.*, p. 82^b, éd. 1485.)

IGNORAMMENT, - *antement*, - *entement*,
gna, adv., avec ignorance :

Tout ce qui fu fet *ignoramment* doit
estre rapelé, et doivent commencer novel
plait. (BEAUM., *Cout. de Beauv.*, XXXI,
20, Beauzot.)

Pour ce qu'*ignoramment*, ce ne sambloit.
Mon coer, qui de pour bestous sambloit,
S'ert contents vers vous ains non depart.
(FROISS., *Poés.*, I, 78-877, Scheler.)

C'est fol plaisir et grace qui folle
Ignoramment, quant ne s'el remperir.

(LEST. DISCAU, *Poés.*, III, 263, A. f.)

Maintenant avons a parler de saint
Julian, qui *ignoremment* ses parens tua
et occist. (*Violier des hist. rom.*, c. XVIII,
Bibl. etc.)

Si aucun est aveuglé par son peché
ignoremment. (*Id.*, c. LXXI.)

Ou volontairement, ou a l'improviste,
ou esciemment, ou *ignoremment*. (BRANT,
des Dames, IX, 552, Labadie.)

IGNORATEMENT, VOIR IGNORAMMENT.

IGNORETEMENT, VOIR IGNORAMMENT.

IGNORER, verbe.

— Act., négliger :

L'ordonnance qui prise estoit li doi roi
ne voutent pas *ignorer*. (FROISS., *Chron.*,
III, 322, Kerv.)

— Faire semblant de ne pas savoir :

Et *ignorerent* que li n'en savoient rien.
FROISS., *Chron.*, II, 75, Kerv.)

— Neutr., dans le même sens :

Li rois d'Engleterre et ses consens *igno-
roient* de toutes ces choses. (FROISS., *Chron.*,
II, 75, Kerv.)

IGNOREUX, adj., qui reste ignoré,
dont on ne fait pas de bruit :

Par la verge et bapure sont entendues
les pignicieux et *ignoreux* vengeances.
(P. MICHAULT, *Doctrinal de court*, p. 98 r,
éd. Genève.)

IGNOTICION, s. f., ignorance :

Mes pour ce que plait et riote et *ignoti-
cion* des faits, de la vérité et de la sai-
sime peussent nestre et estre engendrez ou
temps a venir. (1327, Arch. JJ 69, pièce
133.)

IGREMANCE, VOIR INGROMANCE.

IGUEL, VOIR IVEL.

IGUER, VOIR EVER.

IGHEROSIMITAIN, VOIR IGHEROSIMI-
TAIN.

II, VOIR LE.

IIA, VOIR ILLA.

IIAIC, VOIR ILCEC.

IIAQUES, VOIR ILLEQUES.

IICEL, VOIR ICEL.

IICHEC, VOIR ICEL.

IILEC, VOIR ILLEC.

IILECH, *gley*, terme d'astronomie :

Il demeure orendroit distinguer une
chascune des manieres encontres *gley*.
(ORÈSME, *Quadrip.*, Richel. 1348, p. 148 v. 9.)

Et comment que nous jugons le fait de
societe et compaignie et de la separation
qui est a avenir a aucun temps et puis
qu'il est appellee pour les mouvements
des planetes qui seront en II. natives et
se sera pour les ascensions a quoi *illech* de
une hachivité s'applique, c'est au lieu des
planetes de la nativité de l'autre. (*Id.*, *ib.*,
p. 205 v. 9.)

Que ce il convient savoir est que les
lieus des *gleys* sont ceulz es queulx il
avient que le planete disposent d'*gley* soit
et celui est le signe de l'ascendent qui
est 4 degrees. (*Id.*, *ib.*, p. 135 v. 1.)

IILECHES, VOIR ILLEQUES.

IILE-IE, *gleye*, s. m., terme d'astronomie :

Il primerement nous donrons en chas-
cun des *gleyes* les temps de la planete
qui sera en mauves degre d'*gleye*.
(ORÈSME, *Quadrip.*, Richel. 1348, p. 220 v. 9.)

IIENS, adv., de là :

Ilens s'adreceit droitement vers Paris.
(*La Mort de Garin*, 2233, du Mérid.)

IIEOQUE, VOIR ILLEQUES.

IIEQUES, VOIR ILCEQUES.

IIES, *isles*, s. f. pl., entrailles, côtés,
flanes :

Les hypochondres sont a costé, sous
les costes: les *isles*, ou les flanes, sur
les hanches. (JOUB., *Gr. chr.*, v. 66, éd. 1398.)

IIEUC, VOIR ILLEC.

IIEURES, VOIR ILLEQUES.

IIEQUES, VOIR ILLEQUES.

IIIER, *allier*, *yllier*, *allier*, s. m., côte,
flanc :

Mes *alliers* sont empliz de vergoigne.
(*Liv. des Ps.*, Cambridge, XXXV, 7, Mi-
chel.)

Sor *alliers* le beaume li delacee,
(*Mercab.*, ms. Berne 113, Stengel, v. 219, *li-
vreste di filologia romana*, 1875.)

Les *allies* li fist si essener
A si cou goute de sens'ner.
(*Uenart*, Suppl., p. 180, Chabault.)

Mais, grant tenon par les illiers
 Ces navins, ces couverts, ces moines
de Monach. de l'Amour penchatois, v. 130, Michel, D. de Vornay, III, 517.

Les os par les illiers li saillent.
Rosc. Richel. 1573, f. 84 v; Méon, 10205.

Les os par les illiers li saillent.
(ib.), ms. Corsini, f. 68 v.

Des fox entre tut de milliers
 Qui li frotera ses illiers.
(ib.), 13801, Méon.

Qui li frotera ses illiers.
(ib.), ms. Corsini, f. 92 v.

Qui li frocecront les ylliers.
(ib.), Vat. Chr. 1838, f. 118 v.

Quant li dame a mal en son chief
 Se li cœment par grant meschief
 Aler jesir ens en un lit.
 Se li prendon pour son delit
 Li tastone un dieux illier
 Nus ne veon doit esmerveiller.
(Poet. ar. 1300, IV, 1339, Ars.)

Et Saint Pierre sanz plus atendre
 Le vous aert par les illiers.
De St Pierre et du Joyseur, 250, ap. Montaiglon et Ruyssou, I, 73.

L'une des cuisses bien amont les illiers
 En un peu serree entre deux fists.
(Chron. de S. Ben., ms. Ste-Genev., f. 108 v.)

Hoc inguen, hoc illum, iller. *(Gloss. de Gillespie, P. Meyer.)*

ILLIERES, yllieres, s. f. pl., côtés, flancs :
 La l'une des cuisses bien outre le
 yllieres fu un peu serree entre deux fists.
*(Ibid., Chron. de Fr., le debonnaire roy
 Loys, X, var., P. Paris.) Lat., juxta inguina.*

ILLX, illa, yla, adv., là :
 Et se ila peuvent estre atrapé,
 Nous aurons d'ens toute a volenté.
ABENT, Lanques Ogier, Richel. 1632, f. 3 v.

N'est-ce pas yla j'en fais double...
(Pathelin, p. 2, Jacob.)

Je voy yla Ristivoaire
 En son conseil, qui nous attend.
*(Myt. de S. Gerson, p. 13, Bessales et Cha-
 baillé.)*

Ille devant la ville furant
 En belle ordonnance et array.
(MURIEL, Vig. de Charl. VII, f. 32, éd. 1493.)

Mes je voy yla le portier
 Qui sanable tout orrible et lier.
(RIBANS, Mist. de la pass., 1573, G. Paris.)

Mais, si c' que je veu touchez
 Votre poly betin molet,
 Vous m'appellez pety folot
 En me diran : Laissez cela ;
 Vous n'avez rien caché yla.

Il. Avant despourtes de son esprit escrivant a sa
 mye, voulant parler le courtoisain. *Poët. fr. des
 xv^e et xvij^e s., V, 128.*

Je cretoiez vous ylla ; vous n'avez rien ni-
 tromé. *Le sac, Œt. poet., D'une dame, t. II,
 f. 82 v, éd. 1578.*

— Il s'employait aussi comme *là* après
 un subst. ou un pron. :

Cappitaine le fist de ce chastel yla.
(Civ., de Guesclin, 847, Carrière.)

De ceulz yla qui ont laissé pourrir
 Le traîtrez plaus vs grantiers et perdier.
*(La Plaine de Goumme contre les balongiers et
 taucniers, Poët. fr. des xv^e et xvij^e s., II, 231.)*

Notm, Soussonnais et Compegne, yla.

ILLACQUES, voir ILUEQUES.

ILLAIE, islaie, - aye, islaie. s. f., Ile
 remplie de broussailles :

Un tertier d'illaie pou plus pou moins
 assis ou dit clos de fen Moreau. (1339,
 Biens et revenus de la chapelle de N.-D. des
 Barres de Boigny, Arch. Loiret.)

Trois arpens d'heritage, vignes, terres
 et istape. 1555, Chart. d'Orléans, anc. cote V,
 44, Arch. Loiret.)

Fault avoir des sansaies, des oseraies
 ou islaies, des lieux ou croissent les joues
 et caumes. (COTEREAU, Colum., IV, 30, éd.
 1556.)

Nom de lieu, l'Isloie. (1366, Acreu de P. le
 Barbellier, Arch. Loiret.)

ILLIEMENT, adv., là :

Volon que illiement se tiengent bien et
 en pez. (1273, Ste-M., de Boq., Arch. C.-du-
 Nord.)

ILLATIF, adj., déductif :

Quand l'écriture parle de la vie éternelle
 et des bonnes œuvres, elle use de
 particules illatives et causatives. (COTON,
 Serm., p. 492, éd. 1617.)

ILLATION, - cion, s. f., conséquence,
 induction, action d'inférer ou de déduire
 une conséquence d'un raisonnement anté-
 cédent :

L'illation faicte par le chancelier de
 France n'est pas concluante. (1521, *Préc.
 des confér. de Calais*, Papiers d'Etat de
 Granvelle, t. I, p. 137, Doc. inéd.)

Et s'en pourroient reduire a memoire
 aucunes pratiques, avec autres cruantez
 et malignes invencions, qui si elles ne
 sont du tout si grievées pour estre la
 presente des plus....., elles sont toutefois
 grand argument et illation a ce propos.
 (tu déc. 1536, *Lectre privée*, etc., *ib.*, t. II,
 p. 503.)

Ayant aussi entendu qu'il estoit envoyé
 pour annoncer la volonté de Dieu, et qu'il
 estoit né d'une vierge, ils firent ceste illa-
 tion (comme il est a presumer) qu'il devoit
 estre fils de Mercure messenger du grand
 Dieu Jupiter. (GENTILET, *Disc. sur les
 moyens de bien gouverner*, p. 292, éd. 1577.)

L'illation est capiteuse. (CHOLIERES,
 Contes, f. 73 r, éd. 1610.)

Et l'argument et illation tiree des elemens,
 laquelle il semble que Platon mesme
 obscurement ait touchée, est fort difficile
 a comprendre. (AMYOT, *Œuvre mor.*, XVII,
 390, éd. 1820.)

Les autres absurditez que l'on tire par
 illation des promesses. (Du, *Œuvre mèl.*,
 III, 388.)

ILLAUDATION, s. f., blâme :

Ilz se jureront dignes de toute illau-
 dation. (FUSTETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux.,
 II, f. 142 v.)

ILLE, s. m., ile :

Un ile i a plentia et bon,
 Qui li grant meirs clot environ.
(Ibid., ms. Munich, 1211, Vellm.)

De tost cest ile te fai oir.
(ib., 3655.)

ILLEC, voir ILUEC.

ILLEGABLE, s. f., charme, appâts,
 attraits :

Et vous deiz que la fleur de bonté est
 l'apparente beauté laquelle par ses illece-
 bres nous attire. (*Nat. et secr. de l'amour*,
 Ars. 2580, f. 16 r.)

Avequez ceulz furent semblablement
 Les chastes prestres, lesquels paquieont
 Out exoré en vivant leurs offices,
 Non compactans illecebres et vices.
 (O. de S. Ger., *Ened.*, Richel. 861, f. 624.)

Desquelz la vie n'est seulement de toute
 part illecebre de péché, mais totalement
 mise sanz la conducte du diable. (*Vie de
 Mons. S. Hier.*, c. XXXIX, éd. 1541.)

Maneré l'Amour, ses s'aux, ou illecebres.
 (MEL. de S. Ger., *Œuvre poet.*, p. 26, éd. 1719.)

ILLEGAL, adj., qui agit contre la loi :

Illegat est celluy qui veult garder les
 loix ordonnez pour le bien publique et
 celluy qui ne tient pas bien ses conventions.
 (DRESME, *Table des expositions des fors
 motz de politique*, éd. 1489.)

ILLEGALITÉ, s. f., désordre, violence :

Mal pourroit a la rigueur des loix qui
 donne luy a illegalité. (A. CHARTIER, *L'Es-
 perance*, p. 353, éd. 1617.)

ILLEGITIMACION, - lion, s. f., condition
 de celui qui est illégitime :

Et procura tant que il fut déposé pour
 aucuns cas de illegitimation qu'il luy faisoit
 imposer. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*,
 f. 714, éd. 1532.)

On doit aussouster la honte d'une chose
 non prohibée ne défendue comme de pau-
 vreté, de illegitimation, de sterilité ou
 quelque autre défaut de nature. (J. BOUCHET,
Triumphes de la noble Dame, f. 136,
 éd. 1536.)

Si un illegitime n'oye en cour de Rome
 pour estre dispensé, il faut qu'il dise son
 illegitimation, et d'on elle procede. (J. LE
 PELLET, *Instruct.*, etc., p. 85, éd. 1593.)

ILLEIC, voir ILUEC.

ILLEITE, voir ISEITE.

ILLEL, voir ISEL.

ILLEOK, voir ILUEC.

ILLEOSQUES, voir ILUEQUES.

ILLEPIDE, adj., désagréable :

Va l'en, saison est que tu voydes
 Avequez tes dons illepidés
 Fais sanz honte ors et vilains.
 (Thorence en franç., f. 117 r, Verard.)

ILLEQUES, voir ILUEQUES.

ILLES, s. pl., entrailles :

Les deux reins dont les illes sont cou-
 verts. (*Bible*, Lévit., III, 4, Richel. 4.)

ILLET, voir ISELE.

ILLETTE, voir ISELETTE.

ILLEU, voir ILUEC.

ILLEUEC, voir ILUEC.

ILLEGUES, voir ILUEQUES.

ILIBERAL, intiberal, adj., qui manque
 de libéralité, de générosité :

Ce pucte (Symonides) estoit plain de
 avarice et iliberal. (DRESME, *Eth.*, f. 69 r,
 éd. 1488.)

Il n'est pas vertueux, mais est incontinent ou *inliberal*. (Id., *Politiq.*, t. 7^e, éd. 1489.)

Le libéral au regard de prodigue et fol large semble estre *inliberal* et aver. (Id., *ib.*, f. 140^e.)

Ils sont *inliberaux*. (Il, ne GRANCHI, *Trad. du Gov. des Princ. de Gille Colonne*, Ars. 5062, f. 74 v^e.)

Expérience de temps les rend *inliberaux*. (Id., *ib.*)

Item sont *inliberaux* et sordides les mercenaires. (Loys Le Roy, *Polit. d'Aristote*, p. 108, éd. 1568.)

Il ne suffit pas a un prince de se montrer quelquois cruel, desloyal, impieux, chiche et *inliberal*. (GENTILET, *Disc. sur les moyens de bien gouverner*, p. 658, éd. 1577.)

ILIBERALEMENT, adv., d'une manière non généreuse :

En quoy il usa incivilement et *iliberement* du don que Lucullus luy avoit fait. (AMYOT, *Vies*, Lucull., éd. 1505.)

ILIBERALITÉ, s. f., défaut de libéralité, de générosité :

Et sont ces vices contraires ; c'est assavoir prodigalité et *iliberalté*. (ORESMES, *Eth.*, Richel. 204, f. 377.)

Selon Aristote, libéralité est une vertu qui fait du bien par pécune, le contraire de laquelle est *iliberalté*. (J. BOUCHET, *Triumphes de la noble Dame*, f. 35 v^e, éd. 1536.)

Car l'Inne (la richesse) engendre delices, paresse, l'Intrus (la pauvreté) nouveauté, *iliberalté* et malice. (Loys Le Roy, *Politique d'Aristote*, p. 436, éd. 1568.)

ILLIDER, v. a., rompre, enfreindre :

Pour laquelle clause et convenance *illider* et assorder. (1481, Arch. J. 200, pièce 6.)

ILLIEC, voir ILUEC.

ILLIER, s. m., lentisque, arbrisseau :

Soubz quel arbre tu la veis
Parler ensemble et conseiller ?
Cil respout : Dessous un *illier*.
(*L'Oracle de la mort*, Richel. 994, f. 314.) Lat., sub schino. (Bao., xii, 54.)

ILLIERS, voir ILIERS.

ILLIQUIDE, adj., terme de jurisprudence ; a servi à désigner une créance, une dette, une somme d'argent quelconque, sujette à contestation, ou résultant d'un compte qui n'est pas encore liquidé :

Debtes, tant liquides que *illiquides*. (Cout. de St Omer, Nouv. Cout. gen., t. 1, p. 294^e.)

Les debtes de la maison mortuaire liquides ne pourront estre retardées pour debtes ou charges *illiquides*, mais seront payées, en baillez caution de rendre et restituer a ratte de ce que les biens ne peuvent porter, sans attendre la decision des proces sur les debtes *illiquides*. (Ord. de l'Emp. Charl. V, touchant les porteurs de remiss., les respits, etc., 20 oct. 1541.)

ILLO, voir ILUEC.

ILLOABLE, voir ILLOUABLE.

ILLOGEABLE, adj., où l'on ne peut pas loger :

Tout demeure imparfaict, *illogeable* et inutile. (DELORME, *Archit.*, aux lect., éd. 1568.)

ILLOSQUES, voir ILUEQUES.

ILLOUABLE, = oable, *int.*, adj., qui ne doit pas être loué, peu louable :

Laque (plais) rent boe et humidité *illouable*. (Il, DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f. 814.)

Toutesfois et quantes tu vois une playe et une exiture rendre sanie *illouable*, et plus qu'elle ne doit, estime qu'elles deviennent ulcere. (JOURN., *Gr. chir.*, p. 317, éd. 1598.)

— Qui ne peut pas être loué suffisamment, au dessus de toute louange :

Car se en convoitise veulz ton entente mecre tu trouveras *illoable* chose. (COCHRY, *Hist. de Greece*, Ars. 3689, f. 260^e.)

Aulcuns jurentz leurs inventions *illoables*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., t. 1, f. 83 v^e.)

Illoable est la discretion d'homme sage constitué en peril mortel qui ne poursuit sa prosperité quant il fortune favorable le arri. (Id., *ib.*, f. 228 v^e.)

ILLUC, voir ILUEC.

ILLUCQUES, voir ILUEQUES.

ILLUDER, v. a., tromper, se railler, se moquer :

Le roy Louys se voyant *illudé* de son adversaire, et que en son ost avoit forte mortalité, delibera de s'en partir et retourner. (JUV. DES VRS., *Hist. de Charles VI*, an 1385, Michaud.)

Puis aux Gentils me livreront
Qui me *illuderont* et bateront.
(Myst. de la Pass., f. 77^e, impr. Inst.)

Ennemys sont de Plomain genre
Dont l'erreur *illude* et engendre
Es hommes jusques ce que saille
L'ame du corps...
(Act. des Apost., vol. II, f. 125^e, éd. 1537.)

— Se jouer de, empêcher :

Pour cuider *illuder* ou aduller l'exécution et commission a lui baillee. (1472, *Registres des minutes civiles et criminelles de For l'Evêque*, Arch. Z^o 3150.)

On trouve encore au XVII^e siècle :

Pour *illuder* la curiosité des ennemys de la paix. (30 août 1625, RICHEL., *Corr.*, II, 117.)

ILLUEC, voir ILUEC.

ILLU, adj., ce, celui-là même :

.... Je Fai trait
D'*illu* l'Inn d'oü tu es fait.
(Juv. de METZ, *Remonstr. de Nat.*, 71, Mion.)

ILLUC, voir ILUEC.

ILLUMINATIVE, adj., éclatant :

Chevalerie a vertu defensiva par force ; clergie a vertu *illuminative* par prudence. (GERSON, dans Littré.)

ILLUMINATION, *int.*, s. f., lumière :

Nostre seigneur Dieu est mon *illumination* et mon salut ; je le cremiray. (XV^e s.,

la parfaite imitation de Jhesucrist, ms. Valenciennes 231.)

ILLUMINEUR, s. m., qui apporte la lumière :

Par l'illumineur de lui qui est vray *illuminierres* et voraiz confort. (S. Grad., ms. Tours 915, f. 6.)

On trouve au XVII^e siècle dans le sens d'illumineur :

Les maîtres peintres, sculpteurs, brodeurs et *illumineurs* de ceste ville d'Amiens. (14 sept. 1682, *Act. relat. à la corpor. des peint., sculpt., brod., dor., et entumeuriers d'Am.*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, t. III, p. 154.)

ILLUMINER, *ell.*, verbe.

— Act., rendre la vue :

Tu nettoies les lepreux, tu *illumines* les aveugles. (*Dial. S. Greg.*, p. 48, Forster.)

Vous savez bien comment je fay medecines, De la volente Dieu pour voir *illumines*. (GILLES DE MEUSIS, *Il Complaite des compagnons*, II, 263, 27, Kerv.)

Claret m'aves rendut et bien *illumnet*.
(Id., *ib.*, II, 271, 19.)

— Enluminer, illustrer :

Bapteur d'ung a *illuminer*. (*Aucunes choses memor. lesquelles se sont passées riere la cité de Besançon*, Mem. pour servir à l'hist. de la Fr.-Comté, VII, 272.)

Pour avoir escript et *illuminé* de lettres d'or ung (livre) on sont contenues les parolles sacramentelles de la messe. (1534, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Les petits enfants, qui pour veoir les images de livres *illuminés*, apprennent a lire. (LA BOETI., *Sere. vol.*, Feugère.)

— Donner de brillantes qualités à :

(Dieu) Les Grius sur tuz *illumina*. (PIERRE D'ABERNY, *le Secrét de secretz*, Richel. 25107, f. 187^e.)

— Neutr., voir clair :

Il... fait *illuminer* les aveugles et autres semblables miracles. (*Le second Volume des expositions des Epistres et Evangelles de karesme*, f. 234 r^e, ed. 1519.)

ILLUMINEUR, s. f., enlumineur :

Un autre petit tableau de la semblance de roy de Danemarck tout habillé de noir, et tenant une fleur d'or en sa main, de *illuminure*. (*Inventaire fait pour Marg. d'Autriche*, Corresp. de l'emp. Maximilien 1^{er} et de Marg., t. II, p. 477, Doc. inéd.)

ILLUSER, v. a., tromper, se moquer de : Ces blancs vestemens signifient ceulz esquelz Herodes *illusa* Jhesucrist. (J. GOLLAIN, *Ration*, Richel. 437, f. 76^e.)

Illuser les hommes. (XV^e s., Valene, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

L'erreur d'ung enchanteur,
D'ung fol, d'ung seducteur
A ton sens *illuse*.
(Act. des Apost., vol. II, f. 175^e, éd. 1537.)

— *Illusé*, part. pass., trompé :

Soubz plus rudé
J'ai esgaré mon temps,
Fol *illusé* ?
(LE ROI RENE, *L'Assés en court*, OUV., t. IV, p. 77, Quatrebarbes.)

— Tromper :

Si ma dignité ne pouvoit
A ce tres illustre affaire...
(*Œuvres des Agest.*, vol. II, p. 177, éd. 1537.)

ILLUSION, - s. f., moquerie :

Sauf sumes reproche a noz voisins, sub-
stantialment e *Illusion*. (*Lib. Pezains*, Oxf.,
LXXXII, 4, Michel.)

Mes parlez de l'horrible encombre,
Des loiz mots, des *Illusions*,
Des torrens, des derriensions
Qui lay furent fais en Foitel
De Calphe.

(*GERIAN, Hist. de la pass.*, 30845, G. Paris.)

ILLUSTRANT, adj., éclatant :

Dont mainte eglise *illustre* et cité
Mise a esté a bas, arse et desconfite.
(G. CHESTELAIN, *Ballade*, viii, 307, Kervyn.)

ILLUSTRATEUR, s. m., celui qui il-
lustre :

Ange Policien, homme tres eloquent en
toutes langues et *illustreur* de langue
latine. N. GILLES, *Ann.*, t. II, p. 303 v°,
éd. 1492.)

Pierre d'Auton, *illustreur* des cronie-
ques de France. (LE MAIRE, *Leq. des Ven.*,
ch. III.)

Quelques uns se plaignent de quoy je
blâme les traductions poetiques en nostre
langue, dont ilz ne sont (disent ilz) *illu-
strateurs* ny gaiziez ny resonnez. (DU
BELL, *Poëtie*, au lect., éd. 1550.)

Provenç. principal *illustreur* de la doc-
trine Academique. (LA BOD., *Harmon.*,
p. 353, éd. 1578.)

Nes tu pas cely *illustreur* de la
langue francoyse. (*Quintil Censeur*, p. 205,
Person.)

ILLUSTRATION, - cion. s. f., lumière,
clarté :

Egyptiaine vaut autant comme *illustra-
tions*, c'est enluminement ou apparitions.
(*Bob. hist.*, Mss. 532, f. 196.)

Trop plus vailt une seule *illustracion*
de ceste noble estoile Marie que toutes les
possessions des mondains. (J. GERSON,
L'Aiquillon d'amour, f. 8 r°, éd. 1488.)

Et aussi defaillant le soleil auquel de-
pendent ses rayes solaires et *illustracion*,
defaillant semblablement sa clarté et illumi-
nation. (*Le premier Volume des expositions des
Epistres et Evangiles de l'aresme*,
f. 43 r°, éd. 1519.)

ILLUSTREMENT, adv., d'une manière
illustre :

Toutefois la providence, la raison et
l'entendement (qui font que l'homme soit
homme) avec le but d'éternité, auquel il
aspire, ne semblent estre l'unique craye
de laquelle il peut assez *illustrement* blan-
chir la noirceur de son tenebreux estal.
(DONT, de TYARD, *Disc. philos.*, f. 1 r°, éd.
1578.)

Le cours d'une vie *illustrement* feconde.

(BERTHELOT, *Œuv. poet.*, p. 231, éd. 1633.)

ILLUSTRIER, v. a., éclairer :

In l'autre escole j'enseignoie.

Illustroie et enclotroioie

L'entendement a disputez.

Arguer et a discordez.

Autre le cray et bauletz.

(DECRETELAIS, *Trois Devoynages*, f. 183, impr.
Hust.)

Illustre de la lumiere de vraie intelli-
gence. (*La tres ample et vraye Expos. de la
reigle M. S. Ben.*, 1486, f. 139.)

Ceste lumiere a commeneé de m'*illustre*
les yeux. (LA BOD., *Harmon.*, p. 768, éd.
1578.)

ILLUSTRITÉ, s. f., illustration :

Mais au fort nostre faulte
Ne peult nostre veoir souz vostre, plus est haulte.
(*RENE MAZE, Van. de Ch. Quint.*, 1631, G. Raynaud.)

ILLUVION, s. m., alluvion :

Illusion, as *Alluvion*, aussi filthinesse,
nastinesse, unclatnesse. (COTGON, éd. 1611.)

ILOC, voir IUEC.

ILOCHES, voir IUEQUES.

ILOEC, voir IUEC.

ILOEK, voir IUEC.

ILOK, voir IUEC.

ILOKES, voir IUEQUES.

ILOQUES, voir IUEQUES.

ILORES, *ilors*, *gl.*, adv., alors :

Terro est *ilores* vaine.

De tut en tut baraine.

(P. de TRAIN, *Comroz*, 2005, Mall.)

Des *alors* qu'il...

(Cuv., *Bertram du Guesclin*, var. du v. 13498,
Charrière.)

ILOQUES, voir IUEQUES.

ILOQUES, voir IUEQUES.

ILOQUES, voir IUEQUES.

ILLEG, *iluec*, *ileuc*, *gleuc*, *illeuc*, *illeut*,
illeu, *iloez*, *ilokz*, *iloz*, *itok*, *illo*, *illook*, *iluoz*,
iluc, *illuk*, *illec*, *ille*, *illeie*, *illeuc*, *ilnie*, *ilueure*,
iluec, *elozc*, *elucic*, *eloz*, *eloc*, *eluc*, *eluc*, *en*, *ce*
lieu-là, alors :

Illo reconstreit se. L.

(S. LEGER, 178, Koschwitz.)

Cleij Ewain *illo* trova.

(*ib.*, 100.)

Illoz converset.

(St Alexis, st. 53^e, Stenzel.)

Illoz deuidit lelement sa poverté.

(*ib.*, st. 53^e.)

Quez *iloez* est et *iloz* le troveriz.

(*ib.*, st. 63^e.)

Iluec paist l'un.

(*ib.*, st. 56^e.)

Iluec fut la reine, si piet li est caid.

(*Charlemane*, 868, Koschwitz.)

Iluec si-trent li throne en jugement.

(*Liv. des Ps.*, Cambridge, cxxi, 5, Michel.)

Ilueuc enportent la bele Batrix

Tote passee, dis-qu'an palais martrin.

(*Car. de Lob.*, 3^e chaus., vii, p. 271, P. Paris.)

Doun *illic* retenu fu et pris

(*Les Lok.*, Vat. Frh. 375, f. 74.)

Ille n'aveit conseil reupis.

N'autre jornal de col enpris.

(*REN. D. de Norm.*, II, 5331, Michel.)

Illoz sent li voiles enloz

Et la unt loz aneres getez.

(*ib.*, *ib.*, II, 17692.)

Lues in grant pose *iloez* li turnois arestez.
(*Bois*, 2^e p. 3834, Andreseu.)

Illoez remainde n'aillurs traire.
(*Brut*, ms. Munich, 910, Vollm.)

K'il ne puis jamais hors d'*iloez* repaier.
(*GARN.*, *Vie de S. Thome*, Richel. 13513, f. 22 r°,.)

S'apart

Que cil est bon mi *illoez* jut.
(*Floure et Blanceflor*, 1^e vers., 2391, du Mérid.)

Iluec et grant embracement

Et molt merveilloz baisequent.

(*ib.*, 2^e vers., 2819.)

Illoez est ma coronet.

(*Cant. des Cant.*, 80, Koschwitz.)

Illoez ne s'est mie arestez.
(*Mess. Gauvain*, 72^e, Hippeau.)

Illoez lient chastel fermier.
(G. GARNIER, *Cham.*, ap. F. Michel, *Chr. angl. - n.*,
t. I, p. 7.)

Mes *eloez* eront desturbez

Par un home ki ert naifrez.

(*Canquest of Ireland*, 1371, Michel.)

D'*eloz* s'en est li quez turné

Vers Weyseford la cité.

(*ib.*, 2021.)

Illoez sojornat li reis.

(*ib.*, 370.)

E *iloez* s'entreveissent.

(*MARIE, Lai du Laustic*, 56, Roq.)

Un escoude par *iluec* vint.

(*Les Fables Ysope*, Richel. 15213, f. 7 v°.)

Ou vas, dist il ? Esta *iluec*.

(*Renart*, 7045, Méon.)

Illoez fu Giegains coronés.

(*REN. DE BRAYEUX, Li Biaus Desconnes*, 6097

Hippeau.)

D'*eluec* s'en turne a esperu.

(*REC. de ROTELANDE, Hifamedon*, Stenzel, Zeit-
schrift für rom. Phil., 1882, p. 396.)

Ille pres.

(*De Charlem.* et des Pairs, Vat. Chr. 1360,
f. 18^v.)

K'*eluec* la facet demembreit.

(*Vie Ste Juliane*, ms. Oxf., Bodl., Canon. misr.
74, f. 65 v°.)

La mere veit *iluec* son fil.

(*Vie du pape Grég.*, p. 56, Luzarche.)

Le matin s'est d'*illic* tourné.

(*La Vie saincte Marine*, Vat. Chr. 1728, f. 103^v.)

Aunt se parti li rois Phelippes d'*iluec* et
ala par toute Normandie. (*Chron. de
Bains*, c. VIII, L. Paris.)

Pierrez s'esveilla en ce, et fu des *iluec*
en avant plus abandonnez a la voie. (*Gode-
froi de Buillon*, Richel. 22495, f. 43^v.)

Pour faire *iluec* une chapeleterie. (*Test.
d'Alph. de Poitiers*, Richel. 3700.)

Au Noel qui ore vient... et puis d'*iluec*
en un an... (Janv. 1270, Arch. S.-Quent.,
Basse 24.)

... arpenz de bois on *illoc* entor. (1279,
Cart. de S.-Maur, Arch. LL 412, f. 171 v°.)

Il passoit par *ilueuc*. (*Eng. sans date*,
prob. du XIII^e s., S.-Jul., Arch. Ind. et-L.)

Et cussent *iluec* patriarche. (*Cont. de G.
de Tyr*, Flor. B. Laur. LXI, 10, 1.)

Ililoz en avant. (*Decretales*, ms. Caen,
f. 3^v.)

Me sire Thiebaux demanda a son hoste
s'il'avoit nulle maison de religion priés d'*il-
luec*. (*Comtesse de Pontlieux*, Nouv. fr. du
XIII^e s., p. 180.)

De *iluec* le mirent en l. tormant. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 63^v.)

1. Turs d'*eluec* se par, dolanz et irasens. (*Floor.*, 586, A. P.)

Li vales le coffre d'argent
Li baillierent, et il le prent,
Et fu *iluec* la dame covert.
(*Canct.*, 8065, Crapelet.) Impr., *illent*.
Iluec ben se para. Ki fort est, espover.
(*Ilora.*, 2569, Michel.)

Et des *yluec* se prist a jurer. (*Compos.*, de la S. *yscript.*, ms. P. Durand, f° 25.)

Certains heritages assis a Omont et *iluec* environ. (1305, *Ch. du garde de la prér.* de Sens, Arch. S.-et-Marne, E. 42.)

E si murust *ilok* le roy. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 8 v°.)

Le feasent de *iluek* departir. (*Ib.*, f° 35 v°.)

Bourgois et autres *ilult* assemblez. (9 juill. 1363, *Homag. et serem.*, etc., Delpit, *Doc. fr. en Anglet.*)

Ce chevalier *queluec* vuy estre,
Messire Grimaud, qui est il ?
(*Mir. d'Amis et d'Amelle*, Th. fr. au m. 4., p. 232.)

Qui par longtempz font *iluec* leur demour.
(E. Discr., *Paës.*, Richel. 810, f° 338^v.)

Peu d'*iluec* apres. (1447, Arch. JJ 479, pièce 57.)

Iluec s'estoit fort employee dame Flora a produire flourettes. (*Extr. d'un poeme du 15^e s.*, cont. *Ypoch. de Philippe le Bon*, Nouv. Mém. de l'Acad. roy. de Brux., t. I.)

On leur fendit *iluec*. (LÉMOYEN, *Chron.*, Richel. 43512, f° 14^v.)

Ainsi que racontent les vieux peres de notre forest, il y a un puits dans les bois, au triage de la vente aux herbis, qui est estimé le plus profond d'icy *iluec*. (*La nouv. Fabrique des excell. Traits de verité*, p. 28. Bibl. elz.)

..... Et les foulques *iluec*
Se delectans jouent sur le sable see.
(LE BLANC, *Geographiques*, f° 46 v°, éd. 1608.)

— *Ci iluec*, ici tout près, là contre, ou tout simplement ici, là :

Quant trovay vos ai et *cler*
Mault en ai a mou cuer grant joie.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 236^v.)

Je ne quit mie ne ne sent
Que Jhesus si vileinement
L'eust *iluec* leissé mourir.
(*Hom. du S. Grant*, 2009, Michel.)

En cest terre *ci iluec*. (*Lancelot*, Richel. 734, f° 24^v.)

— *D'Iluec*, fig., de là, à cause de cela :

Et pource que Mitridates refusa a le restituer, les Romains prinrent d'*iluec* la premiere occasion de envoyer contre Mitridates. (BOCCACC, *Nobles malheureux*, VI, 5, f° 44 v°, éd. 1515.)

— De cela :

Cil judez vous chantent de Manzi le larron.
Comet il guerroia l'empereur Charlton.
Pour aider ses cousins les quatre fis Aimon ;
Mais ce n'est pas d'*iluec* dont nos vus chanteron.
(*Maugis d'Aigremont*, Richel. 766, f° 1 r°.)

Iluec se disait encore en vers au XVII^e siècle et même au XVIII^e :

que je n'allois ouvrir le bec
Et que j'allais mourir *iluec*.
(*Som.*, *Proces des Précieuses*, VII.)

Tous les auteurs *iluec* presens.
(*Ib.*, 16)

Notes *qu'iluec* avec deux autres femmes
Du gros bourgeois l'épouse étoit assis.
(LAFont, *Cont.*, Savetier.)

11. sans l'argent, le breccard, la parure,
Gît l'impudence et brille la luxure ;
Et sont *iluec* regus grands et petis
A marchander des crimes a tout prix.
(J.-B. ROUSS., *Allég.*, Masq. de Lav.)

Iluec se dit encore en Bretagne. Côt.-du-N. : atou *iluec*, viens là. Env. de Rennes, par *ilé*, par *ici*. Valognes, St-Lô, *ilou*, par *ilo*. Villers-Colleberts, *ilo*, là. Bessin, *ileu*, *ilo*. Norm., Manche, Orne, Mayenne, *ilé*. Ou est ton mari ? — *Ilé*. Pic., *ilto*. Fr.-Comté, Saugol et Morvan, *ilai*.

ILUEQUES, - que, *ill*, *yi*, *ilueq*, *iluek*, *ilouq*, *iloq*, *ilok*, *ilueq*, *ilueq*, *ilueq*, *ilueques*, *iliosques*, *illoyq*, - eques, - kes, - ches, - ches, *ylueques*, *ileoque*, *ylueque*, *ilueques*, *ylueques*, *iluerques*, *ileueques*, *elueques*, *alueques*, *ad.*, dans ce lieu, alors :

Car sez affaires preist *ilueques* *ilou*,
Qui puis torna a duel et a declin.
(*Gar. le Lob.*, 1^e chans., XXVII, p. 119, P. Paris.)

Iluek nist enteré.
(*Contin. du Brut de Wace*, Michel, *Chron. anglo-norm.*, I, 72.)

Remist *iluekes* multz jurs. (*Rois*, p. 24, Ler. de Lincy.)

Euns d'auns a l'autre sont *iluecles* horté.
(*Gir. de Viane*, Richel. 1448, f° 7^v.)

Et maine *ilueques* moult fort vie,
(*Renart*, 5167, Méon.)

Ilueques se gist estendu.
(*Ib.*, Br. XI, 3141, Marlin.)

Se sont *ilueq* assembleé.
(*Cont. of Ireland*, 2321, Michel.)

Et puis d'*ilueques* en avant a loz les autres jors je ou mis prevoz j'vaurons.
(1297, *Cartul. Chap. Noyon*, f° 267^v, Arch. Oise.)

Estro *ilueques*.
(*Rose*, Vat. Chr. 1588, P 17^v.)

Que s'enclon neit, ne perai remenoir
Que il se soit detraichez *ilueques* demenois.
(*Floor.*, 1473, A. P.)

Et vus armées *ilueques*,
Qu'il oront tous edins *aluekes*.
(MOESK., *Chron.*, 20997, Reinf.)

Ne nus d'ex d'*ilueques* a'isi.
(*Atre per.*, Richel. 2168, f° 194.)

Par les c..... *qu'ilueques* voit.
(*De la male Dame*, Richel. 1593, f° 17^v.)

Ore, dist li empereres, vus venres un kastiel et *iluekes* m'en diros la verté. (*Li Contes dou roi Constal l'Emper.*, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 14.)

Si copia la testes *iluekes* de Enstace. (M. Brit. Mus. Harl. 626, f° 204 v°.)

Et fu *ilueques* desputé... (*Cont. de Guill. de Ty.*, Florence B. Laur. LVI, 10, 111.)

Lueifer *ilueque* Iya.
(*De Poëtes*, ms. Cambridge, Univ. Ex. I, 20, f° 4^v.)

Ici *ilueques* vous seez.
(*Pass. B. N.*, ms. S.-Brienc, f° 19^v.)

En petit fiz k'il et *iluekes* me moustra.
(*Ilora*, 2364, Michel.)

Il se departi d'*ilueques*. (*La Vie saint Illeci*, Richel. 988, P 124^v.)

Les personnes *ilueques* a Dieu servanz.
(*Merc. av. S. Aubin* 1303, Arch. Mayenne H 194.)

Les paroissiens *ilueques* assemblez. (*Ch. de 1305*, chap. d'Évr., Arch. Eure.)

Que d'*ilueques* en avant il ne soit apelles ne reclus en estal de maniee ne de eslovenage. (*Ch. de 1321*, ap. A. Thierry, *Mon. de l'hist. du Tiers Etat*, IV, 113.) Impr., *de lueques*.

Demourrasmes *ilueques*. (1339, *Ch. d'Ed. III*, Avesh., 48.)

Et quant ledit Sanduboyz qui aloit devant les autres fu *ilueques*. (1344, Arch. JJ 72, f° 352 v°.)

Ilueques venus. (*Ch. de 1362*, Arch. Loiret, Ste-Croix, S.-Euvrelet.)

Les miracles *ke iluekes* surviegnent. (*Chron. de Canterbury*, Hist. Lit., XXIII, 557.)

Ilueques s'arma Pierres com chevalier.
(*Ger. de Rossill.*, p. 315, Michel.)

Ylueq furent totes franchises redressez. (*Fouq. Fitz War.*, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 35.)

Jocé s'en ala a Lambourne e sojourna *ilueq* e bien tost apres mourut, e fust enteree *ilueq*. (*Ib.*, p. 48.)

Et *ilueques* meismes ledit Guill. cheist mort. (1344, Arch. JJ 72, f° 352 v°.)

Ilusques sera accepté. (1357, *Indentura Convention*, Rym., 2^e éd., t. VI, p. 47.)

A religieuz *ilueques* Dieu servanz. (*Ch. de 1377*, Arch. S.-Inf., D 148.)

A l'abbé et as freres *ilueques* Dieu servanz. (1384, *Don.*, Buzai, I, 35, n° 19, Arch. L.-Inf.)

Les offerandes et oblations *ilueques* offerées. (23 déc. 1397, *Hôp. S.-Did.* de Nov., Arch. Nièvre.)

Faire lever le nons convenit d'*ilueques* hors.
(*Miracle de Nostre-Dame*, de Robert le diable, p. 118, Soc. des Aut. de Norm.)

— *D'Ilueques* en acant, dorénavant, désormais :

D'Ilueques en avant. (*Ch. de 1260*, Moncé, Arch. Ind.-et-L.)

Des ilueques en avant. (1266, *Traité*, Nouaillé, Arch. Vienne.)

Des ilueques en avant. (*Ch. de 1267*, Fonteneau, XXII, 293, Bibl. Poitiers.)

De ilueques en avant. (1317, Arch. JJ 53, f° 79 r°.)

ILUEQUES, voir **ILUEQUES**.

ILUEKES, voir **ILUEQUES**.

ILUEOC, voir **ILUEG**.

ILUEQES, voir **ILUEQUES**.

IMAGE, - aige, *ym*, s. m. et f., statuette :

Une *ynage* de saint Loys a un entablement et a une mitre de perrerie, qui tient son doit en une main et une petite couronne en l'autre. (1328, *Inv. de Clémence de Hongrie*, ap. Douet d'Arcq, *Nouv. Compl. de l'Arg.*, p. 48.)

Item une croix d'argent sourcée, a deux ymagés en costé, de N. D. et de saint Johan. (Ib., p. 49.)

Un *ymage* de Ste Marguerite qui sault a'un dragon. (1399, *Inv. de Ch. VI*, ap. Laborde, *Emaur.*)

— *Pierre d'ymage*, pierre propre à faire des statues :

Plus pour quatre pierres appelées *pierres d'ymages*, ou près la pierre de cinq sols tournois. (1184, *Compt. de Arras*, CC 73, f. 45 v°, Arch. mun. Soyers.)

IMAGELI, *ym*, s. f., petite image :

De fin or tresjeté i et une *ymagel*. (Revue d'Alir., p. 519, Michelant.)

IMAGIERE, — *ye*, *ym*, s. f., image :
Chape d'or a ymageries de point d'ennuile. (XIV^e s., *Inv. de Dal*, Arch. Ille-et-Vil.)

Une chape o ymageries. (Ib.)

Unz portai faiet et entaillié a menu ymagerie de marbre. (D'ARTON, *Chron*, Richel. 5082, p. 112 2°.)

IMAGET, — *aget*, *ym*, s. m., dimin. d'ymage :

Unz petit ymaget de Nostre Dame, en seant d'ambre. (1380, *Inv. de Charles V*, 258, Laborde.)

Unz voirier faiet les ymagetz. (1531, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

IMAGETE, — *ette*, *ym*, s. f., dimin. d'ymage :

Une ymagete
A la semblance Nostre Dame.
(G. de CHISEL, *Mir.*, ms. Soiss., f. 357.)

La tablete
Ou portraite estoit s'ymagete.
(Ib., ib., f. 354.)

Lesides ymagettes.
(Revue, ms. Corsini, f. 131^b.)

Li delivra une ymagete
Qui molt est cointe et jolote.
(Fu Cheval de fest, Romv., p. 109.)

Prometheus, qui moult savoit,
De terre et d'yane fait avoit
Une ymagete a la semblance
Des Dieux.

(Metam. d'Or., p. 10, Tarbé.)

Prez ceste aiguille et poin ceste ymagete.
(G.-A. de BAIR, *Reliques*, V, éd. 1573.)

Lieu derot et sacré de maintes ymagetes.
(Ib., *Poemes*, I, VI, f. 187 1°, éd. 1573.)

Imagette, a little image. (COTGR., éd. 1611.)

Imagete en bosse. (MONET, *Parallele*, Rouen 1632.)

IMAGEUR, *ym*, sculpteur :

Jehan de Soignolles, macon et ymageur. (1359, *Compt. de Dinemarque*, Vitel.)

Venus dit, ayant appereu
Venus sur l'autel de Guide :
Imageur, dy moy, je le prie,
En quel endro a tu m'avois ven.
(G. BOCHET, *Serees*, XXIII, Rouen 1635.)

IMAGES, adj., qui fait voir des images, des objets sans réalité :

Le mouron profite moult contre la vue desure et *imagense*. (Trad. de l'Élys. des plant. de L. Fousch., t. VI, éd. 1579.)

Érydale est bonne contre la maille en l'œil et vane *imagense*. (Ib., t. GCXV.)

Combien que le jour soit *imagoux*. (Ib., c. CCLXIII.)

IMAGÉ, *hymagité*, part. passé, reproduit dans une image :

Son tres bel cors gent
Pentraït et *hymagité* si soulaiement.
(Revue de paon, Richel. 1554, f. 49 2°.)

IMAGER, — *ger*, *ym*, s. m., sculpteur, qui outre la pierre sculptait le bois, la corne et l'ivoire :

Li ymagier paindre sont quite del guct.
(E. BOLL., *Liv. des west.*, 1^e p., LXII, 4, Lespinasse et Bonnardot.)

Nous avons commis notre amé Andrieu Biauvenne, nostre ymageur, a faire faire les tumbes que nous avons ordonnées. (1364, *Mandement*, ap. Laborde, *Ducs de Bourgogne*, t. IV.)

Item a Simounet l'ymager, pour l'armoirie qui est sur la porte de l'entree de la viz des grans escolles. (XIII. l. v. s. (1449, Arch. mun. Poitiers.)

Un noimé Lisippe, qui estoit ymageur besoignant en acrain. (BUDÉ, *Insl. du Prince*, p. 47, éd. 1547.)

Quant a la forme de toute sa personne, les images faites de la main de Lysippus sont celles qui la representent le mieux au naturel. Aussi ne voulut il point qu'autre ymageur le taillast que luy. (AMYOT, *Vies*, Alex. le Grand, éd. 1563.)

L'ymager Phidias. (SIBIL., *Contram.*, p. 177, éd. 1581.)

Peintres et imagers. (G. BOCHET, *Serees*, IV, 217, Roybel.)

Imager, as imagier, an image maker. (COTGR., éd. 1611.)

IMAGINATION, — *tion*, *ym*, s. f., image :

Concisé pris Porus et païé son ostage,
Pensee et volente i a mis en pance,
Mes avec lui enporte a tres bel contregage.
L'ymagination la graciens visage.
Ma dame Fezonas qui est bele a outrage.
(Test. d'Alir., Richel. 24365, f. 167 2°.)

Li esprit de fornicacion qui sert du feu de luxure embrasor let premierement venit les pensees, les figures et les ymaginations de pechier el cuer et i fet penser. (LAUR., *Somme*, ms. Soiss. 210, f. 47.)

Car la tres douce imprecion
De son ymagination
Est en mon cuer si fort empreinte...
(G. MICU., *Pois.*, Richel. 9221, f. 614.)

— Réflexion :

Il orent la maine *imagination* pour seavoir se il rentraieront en lor vaisaux. (FROISS., *Chron.*, II, 69, Kerv.)

Is appereurent que les lampiers, qui estoient d'argent, en estoient ostez, et considererent comment ce pooit avoir esté fait, et trouverit par *ymagination* que ce avoit esté fait laul comme l'en disoient en cloistre. (Piece de 1566, ap. Duc., *Ymaginacio*.)

— Dessin :

Tout aussi vrayement n'ay je mie faites toutes les matieres de quy le traictié de ma compilation est composé ; il me souloit seulement que je les sache appliquer a propos, et que bien puissent servir a la fin de l'ymaginacion a laquelle je tens a peiraire. (CHRIST. DE PIZAN, *Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, 2^e p., t. 20, Michaud.)

Mais il ne fut oncques en leur puissance qu'elle y voulust consentir, et demeura ferme et stable en son *imagination*. (JUVENAL DES URINS, *Hist. de Charles VI*, p. 166, éd. 1653.)

Après disner, bien en secret, au comle de Geneve, son frere, a maistre Pierre Gerard et a moi ouvri son *imagination*, comment il desiroit trop la pais entre le roy d'Arragon et M. le duc d'Anjou roi de Sicile. (Hist. du duc d'Anjou, roi de Sicile, ap. Le Laborneur, *Hist. de Charles VI*, p. 64.)

— Envie, désir :

Le duc de Berry, qui eut espousé madame Jehanne d'Armignac, sa premiere femme trespassée de ce siecle, avoit grande *imagination* et bien le monstra, que secondement il l'ust marié. (FROISS., *Chron.*, liv. III, p. 360, éd. 1559.)

— Désitation, aspiration :

Il ot plusieurs *imaginacions* pourtant que elle n'avoit nulles nouvelles de messire Amauri. (FROISS., *Chron.*, IV, 15, Kerv.)

I. OUBINAIRE, — *aire*, *ym*, s. m., celui qui fait ou qui vend des images :

Dans un registre de notaire, de Limoges, le genre de Jehan Roy est qualifié d'*imaginaire* en 1461. (Arch. mun. Limoges, reg. de Possa.)

— Celui qui porte les images :

Cex qui portoient les ymages
Appellé l'on en toz langages
Ymaginaires voirement.
(J. DE FLORANT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f. 18°.)

Les *imaginaires* ou imaginifers sont ceux qui portent les images des empereurs. (FLAVE VEGETIUS, II, 7.)

2. IMAGINAIRE, s. f., sculpture, image :

Sur l'amortissement du chapiteau estoit une belle croix plantee de cinq pieds de hauteur avecques autres *imaginaires* et gravees memorables de belle et forte pierre. (BOURGUEVILLE, *Rech. de la Neustrie*, II, 17, éd. 1588.)

IMAGINAIREMENT, adv., en imagination :

Mais la consideration de leur propre mouvement est esmerveillable, et l'industrie non jamais assez loüee de ceux qui, elevés du ciel, ont seeu remarquer autant qu'a l'œil (bien qu'*imaginativement*) ces petites lignes circulaires qu'ils nomment cyclopes, par lesquels l'astre est porté continuellement. (FONT. DE TYARD, *Nat. du monde*, f. 17 2°, éd. 1578.)

IMAGINAL, adj., imaginatif, intelligent :

Li dus d'Anjou qui estoit sages et *imaginant*. (FROISS., *Chron.*, IX, 449, Kerv.)

IMAGINANT, adj., fin, habile :

Soubtils et *imaginans*. (FROISS., *Chron.*, III, 333, Kerv.)

Sages chevaliers et *imaginans*. (Ib., ib., VIII, 56.)

Se dit dans le Berry au sens de difficile à imaginer, à croire :

C'est une chose *imaginante*, monsieur Silvain, dit le metayer d'un air capable, qu'il y ait des apparissances dans notre vieux château. (G. SAND, *Mess. de Bois-Doré*, II, v.)

IMAGINATEUR, ym., s. m., sculpteur : Imaginarius, rii, *ymaginateur*. (Voc. lat.-fr., 1487.)

— Celui qui imagine, qui a de l'imagination :

Imagions donc (je vous prie) que diroit un Italien qui voudroit par une belle harangue persuader telle chose aux François. Phil. Je ne sais point *ymaginateur*. (II. ESTIENNE, Lang. franç. ital., 2^e dial., p. 488, éd. 1579.)

Laquelle imagination est cause de grands maux et quelques fois conste bien cher, voire la vie aux *ymaginateurs* mesmement. (Id., *ib.*, p. 492.)

IMAGINATIF, ym., adj., qui a de l'imagination, fin, habile :

Jehan Chadoas qui estoit preux chevalier, gentil et noble de cuer, et de sens *ymaginatif*. (FROISS., Chron., Richel. 2644, f^o 167 r^o.)

Jaques d'Artevelle, saige homme et *ymaginatif* durement. (Id., *ib.*, I, 394, Luce.)

Li contes de Montfort qui soublieus et *imaginatis* estoit. (Id., *ib.*, II, 269, Luce, ms. Rome.)

Si estoit il soublis et moult *imaginatis*. (Id., *ib.*, IV, 252, Luce, ms. Rome.)

Li dus Henris de Lancastr, qui vi vaillans sires, sages et *imaginatis*. (Id., *ib.*, VI, 51, Luce.)

Le roy de France, qui moult estoit subtil et *imaginatif*. (LE BAUD, Hist. de Bret., c. XLII, éd. 1638.)

Et laissez en ceste reverie les gens qui font volontiers les *imaginatifs* aux choses de quoy ils ne peuvent juzer de vens. (LA BOET., Serr. rol., Feugère.)

— Inquiet :

Dont j'estoie tous amitis
Et forment *ymaginatis*
Qu'il li pooit estre avena.
(FROISS., Poés., I, 283, 2131, Scheeler.)

IMAGINATIVE, ym., s. f., imagination : Li limitative a difference a l'*ymaginative*. (Li Ars d'amour, I, 201, Petit.)

J'oy a XII. ans grant *ymaginative*.
Jusqu'à .xxx. ans je ne cessay d'apprendre.
(E. DESCH., Poés., II, 52, A. T.)

En ceste fantastique *ymaginative* cheminay asses longuement entre ung bois et la dièdre riviere. (1600, Livre du Faulcon, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., XI, 268.)

L'autre rameau des facultez connoissantes interieures... est appellé plantisage au *imaginative*. (MEYNIER, Abrégé de logique, p. 232, éd. 1652.)

IMAGINATIVEMENT, ym., adv., au moyen de l'imagination :

Pourroient en partie cognoistre *ymaginativement* sa puissance inestimable. (FOSETIER, Cron. Mary., ms. Brux., II, f^o 55 r^o.)

Et sont iceux (points) descriptz *imaginativement* par les astronomes. (BESSON, Cosmologie, p. 41, éd. 1567.)

IMAGINAUMENT, ym., adv., imaginativement :

Virtuallement s'entent l'un et *ymaginaument* se entent aucun, et representament entens je aucune des choses. (DEGUILLE-

VILLE, *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2323, f^o 23 r^o.)

IMAGINEMENT, ym., adv., imaginativement, par l'imagination :

Ou comme senefié figurement, ou comme songié *ymagineement*. (Légende dorée, Maz. 1333, f^o 86^v.)

IMAGINEMENT, ym., s. m., image :

C'est *ymagineement* de notre seigneur.

C'est *ymagineement* de mort.

(L'Enfant sage à trois ans, f^o 4 r^o, A. Aubry.)

IMAGINE, ym., *him.*, Verbe.

— Act., considérer, examiner :

Et commencent a aviser et a *ymagine* la ferretesse, et congrentent assez qu'elle estoit bien prenable. (FROISS., Chron., Richel. 2644, f^o 162 v^o.)

Et tous liplus grans consuls de France, qui *imaginatoit* bien le voiage don roy d'Engleterre, et comment il et ses sens fouloiet et apvoissoient le royaume de France. (Id., *ib.*, VI, 2, Luce.)

Quant il les *eul* lentes et bien *imaginees* (des lettres), li manda une partie de son conseil et fist partir le hiraut. (Id., *ib.*, VII, 12, Luce.)

De quoy, tout considéré et *imaginé* les affaires, j'ay trouvé en mon conseil que... (Id., *ib.*, II, 366, Kerv.)

Loeis d'Espagne *imaina* bien le forcee de villic et vit bien que elle estoit prenable. (Id., *ib.*, IV, 59, Kerv.)

— Écouter :

Lers me bontai n peu avant

Plus pres de li, pour mieulx *imaginer*

Son chaot.

(FROISS., Poés., Richel. 830, f^o 45.)

— Neutr., réfléchir :

Des ce qu'il fut assis a table et ung peu *ymaginé*, comme vous savez qu'il faisoit (qui estoit bien estrange a ceux qui ne le connoissoient : car sans connoissance n'eussent juzé mal saige, mais ses œuvres tesmoignent bien le contraire), il me diet en l'oreille... (COMYNES, Mém., IV, 7, Soc. de l'H. de Fr.)

— Act., sculpter, peindre, parer, orner :
Et desant a la table est portare le lion, o desoure hiest *himagnes* le soleil et la lune. (Voy. de Marc Pol, c. LXXXI, Roux.)

Une coupe d'argent doré, dont le pies est une rose a six fuellies, s'est *ymagnée* de rois. 1297, Inventaire d'Edouard I^{er}, ap. Laborde, Embarc.

Comment la ville et le chastel de Guynes furent pris des Anglois par traison le jour que le roy Jehan faisoit a Saint Ouyen la feste de l'Estoile, laquelle feste est cy apres pourtraite et *ymaginé*. (Grand. Cron. de France, les fais du bon roy Jehan, III, note, P. Paris.)

Car elle est de beauté sy bien *ymagnée* qu'il n'a plus belle dame deyx le mer sallee. (H. Capet, 4887, A. P.)

Un gobelet d'argent, esmaillicé et doré, a quatre piez, *ymagné* a trois pelerins. (4363, Arch. JJ 81, pièce 766.)

Un verre *ymaginé*. (XIV^e s., Compt. de l'Egl. de Troyes, Arch. Aubé.)

En la fenestre ou *sont* le Sauveur, sainte Helene et sainte Marie *ymagnés*. (Ib.)

Unz tabliel a deux foelles d'argent cloant *ymaginé* et esmaillicé. (20 août 1415, Test. chiroq., Arch. mun. Douai.)

— *Imaginé*, part. passé et adj., imaginé :

Ores je veux te remettre en memoire

L'u soage fault de la porte d'ivoire.

Tel que souvent Morphée en fait avoir

Aux sens trompez d'*imaginé* vouloir.

(A. AMY, Œuvres, t. II, 245, Willou.)

IMAGINERIE, -erie, ym., s. f., figure :

Kar un est corporele quant nous veiu aucune chose des oylz corporels. L'un autre est espritable o *ymaginerie* de aucune chose dont autres choses sunt signifiéz. (Apac. de S. Jean, Ars. 5214, f^o 4 r^o.)

— Sculpture, peinture :

Item un pot purement dorei et portrait d'*ymaginerie* sans esmail. (1297, Inventaire d'Edouard I^{er}, ap. Laborde, Embarc.)

Conteovk a *ymaginerie*.

(Erst. Desch., Mirouer de Mariage, p. 208, Capellet.)

La statue de Vulem que fait Alcamenes delecta grandement les Atheniens, onltre les choses de singularité touchant l'art d'*imagnerie*, qui surpassent l'invention de tous *imagniers*, DESSAN LE BLOND, Val. Mar., f^o 374 r^o, éd. 1579.)

IMAGINER, ym., s. m., fabricant d'images, sculpteur, peintre :

Mestre Lambert *ymaginer*. (Acte de 1334, vidim; de 1350, s.-Berthomé, Bibl. la Roche-Beaucourt.)

Le vueil et ordonne que six images de pierre soient faictes a Paris par le meilleur *ymaginer* qui soit a Paris pour mettre en ma chapelle. (1^{er} août 1381, Test. de Droim de la Marche, Arch. Aubé, liasse G 2639.)

Celle royne Candace avoit oy parler des grandes proesses du roy Alexandre, parquoy en son cuer tant l'avoit amé que en son ost avoit envoyé un tailleur d'ymages, et luy commanda comme bien avisast les laicties et manieres de luy, et d'autelle figure luy taillast un ymage. Celui *ymaginer* fist son commandement... (GOURCY, Hist. de Grece, Ars. 3689, f^o 217 r^o.)

Ymaginer, bret. imaginer, I. *ymagnarius*. (1464, J. LAGABEC, Cathol., éd. Anflief de Quocqueneran, Bibl. Quimper.)

— Inventeur :

Merveilleux criez et *ymagineriez* de torments et d'engins. (BEAUREG, T. Lie, ms. Ste-Gen., f^o 227 r^o.)

Quant les hommes se gardent mal il donnent cause a plusieurs d'*ymaginer* et de proceder contre eulz, et se l'on a bonne garde, les *ymagineres* se tiennent de faire contre eulz aucun mal. (J. DE VIGNAY, Enseignem., ms. Brux. 11042, f^o 61^r.)

— Inventeur de mensonges :

Menteur et *imagineur*. (MAUM., Evv. de S. Just., f^o 23 r^o, éd. 1594.)

IMAGINER, ym., s. f., image :

Unz tableaux d'ivvres... a plusieurs *ymagineres* de Nostre Seignour et de Nostre Dame. (1380, Inv. de Charles V, 258, Laborde.)

Bedans ycelles oratoires n'a nulles peintures ne *ymagineres*. (D'ANGLURE, Saint royage à Jérus., 234, A. T.)

IMAGINIER, *gm.*, s. m., sculpteur, peintre :

Machon et *imaginier*. (*Compl. de Guifroy Chart.*, 1476-77, Arch. S.-Inf., G 72.)

Les maîtres et ouvriers peintres ou *imaginiers* pouvoient ovrir et besongner de toutes facons de pierre, de corne, d'ivoire. (1507, *Statuts des peintres, sculpteurs*, ap. Oudin Le Roy, *Hist. des anc. corp. de Rouen*, p. 712.)

Mathieu Lagnel, *imaginier*. (1517, *Compte de G. de Tiquens*, Arch. S.-Inf., G 98.)

Argentiers, fondeurs, *imaginiers*, graveurs. (J. LE BLAND, *Liv. de pol. hum.*, f° 41 r°, ed. 1544.)

Phidias, *imaginier* excellent, par son beau diet donna illusion aux vers d'Homere. (Du, *Val. Max.*, 141 r°, ed. 1573.)

Corporation des maçons, tailleurs de carreau et *imaginiers* de Contances. (*Pièce de 1581*, ap. Le Hericher, *Gloss. norm.*)

IMAGINEUX, *adj.*, sculpté :

Toutes ces robes pieres que cele aige et encluse, N'y a nule entaille ne nule *imagineux*. Por ce font furent la mises que nous qui boire en

Ja tout n'ert travellies que sa e rs ne repose. (L'Esq., R. chel. 12538, f° 1 r°)

IMAGNETE, *gm.*, s. f., petite image :

L'ymaze Dou ki depechie Estoit en nos e ediaichee Comme en nos a apparoir E forme d'omni que avoir. (*Poete, du p. p. d'Isr.*, ms. du Mans 173, f° 276 r°) Cele *imagnete*. (Ib., f° 28 r°)

IMAL, *gm.*, s. m., hemine, mesure de grain :

Je ne doi avoir d'un *gnal* d'avoine. 1273, *Charte de Ferry, duc de Lorraine*, Arch. Meuse B 256, f° 262 r°.)

Cent *gnals* de bief. (1307, *Coll. de Lorr.*, 971, Richel.)

Je donne aux quatre ordres mendians chacun un *gnal*. (1407, *Test. d'Isabelle de Baumezont*, ap. Duc., *Hemir.*)

Un *gnal* d'avoine. (*Chos. mem. escr. par F. Bicher*, p. 225, Gayon.)

IMBECILLE, - *ille*, *adj.*, faible :

Pour ce que cery pourroit par aventure donner erreur au peuple *imbecille* de sens. (J. LE MAIRE, *Leyend. des Ventiens*, p. 62, ed. 1549.)

Que si ce marche estoit ainsi divisé, este si belle ville de Carnagnolles vendroit un pauvre et fort *imbecille* vilage. DE VILLARS, *Mém.*, XII, au 1560, Michaud.)

Lesquelles craignent sur tout que Fon ne touche ou remue leur ouvrage de circ, qui est fort *imbecille* et facile a gaster. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 379, ed. 1597.)

Les femmes vaines sont tenues pour *imbeciles* en chastete. (FR. DE SAL., *Vie de c.*, III, XXV, ed. 1616.)

IMBECILITÉ, - *iluté*, s. f., faiblesse :

Que chascuns d'euls fist langueux par autre *imbecilité*. (BENSTRE, *Til. Liv.*, ms. Ste-Gene., f° 22 v°.)

Les fleurs et feuilles de ceste herbe produent aux *imbecitez* de ventre. (*Trad. de*

Phlyst. des plant. de L. Fousch., ch. CLII, ed. 1549.)

Le hyacin rejete la peste qui principalement advient par cruauté et par *imbécilité* de cuer. (LE BLAND, *Trad. de Cardan*, f° 132 v°, ed. 1575.)

Il mangeoit bien peu, et encore sur le tard, pour *l'imbécilité* et la faiblesse grande de son estomac. AMYOT, *Vies*, Cicerro, ed. 1563.)

Que si *l'imbécilité* de ma plume eust peu suivre le vol de ma Volonte, qui vous est entierement acquise, vous n'eussiez en faute d'un tres eloquent escrivain pour . (P. DE BRACH, *Second liv. des Poemes*, a Mgr de Sausac, f° 68 v°, ed. 1576.)

Entance et la decrepitude se rencontrent en *imbécilité* de cerveau. (MOST., *Ess.*, l. 1, c. 34, f° 130 r°, ed. 1588.)

Ceste can est surtout souverain., pour failliance, esvanouissement, *imbécilité* d'estomac. LIEBAULT, *Maison rust.*, 1, 42, p. 33, ed. 1584.)

Et encore au XVII^e siècle :

Par *imbécilité* de leur complexion naturelle, ou pour estre deja affaiblis par l'age. (FR. DE SAL., *Constit. pour les relig. de la Visit.*)

On pourra secondement recevoir celles qui, pour leur age, ou pour quelque *imbécilité* corporelle, ne peuvent avoir acces aux monastieres plus austeres. (Ib., *ib.*)

l'imbécilité de leur jugement. (NAUDÉ, *Apologie*, p. 71, ed. 1623.)

IMBELLEQUEUX, - *iequeux*, *adj.*, qui n'est pas belleueux, qui ne fait pas la guerre, qui ne porte pas les armes :

La tierce partie de ses gens d'armes entra es logis abandonnes des Persans et occisit toute *l'imbellequeuse* multitude illec trouvee. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10514, VI, II, 20.)

Nations *imbellequeuses*. (GENTILET, *Disc. sur les moyens de bien gouverner*, p. 737, ed. 1577.)

IMBLAMABLE, *adj.*, qu'on ne peut blâmer :

Elle avant honte de desconfire a la mendicité; vertuze *imblamable*, et qui a este cause cependant que, n'osant manifester ses besoins ni demander secours, elle demouroit en des abandonnemens deplorables. (FRANÇOIS DE SALES.)

IMBRINQUE, *part. pass.*, embrouillé :

Que lesdicts croanciers puissent faire prendre et saisir nostre terre et seigneurie d'Estole avec ses appartenances et de nos autres biens plus liquides et moins *imbrinqués*. (*Test. de Jeh. de Poitiers*, ap. Guiffroy, *Process crim. de Jehan de Poitiers*, p. 186.)

IMBUER, v. a., pénétrer :

L'on a vu jusques icy quels troubles et guerres inlestines et civiles nous a suscitez en ce royaume la diversité des opinions, dont nos subjets se sont laissez *imbuier* au faict de la religion. (15 avr. 1563, *Lett. du Roi aux Peres du Concile*, Instr. concerna. le Conc. de Trente.)

— *Imbué*, *part. pass.*, imbu :

Et que nostre roy Charles Just vray philozophe, n'est assavoir amateur de sapience, et mesmes *imbué* en ycelle, appert par ce

que.... (CRIST, DE PISAN, *Livre des fais et bonnes veurs du sage* : oy Charles V, 3^e p. ch. 3, Michaud.)

Le peuple fut d'erreur tellement *imbué*. (J. DE VINS, *la Machabee*, p. 26, ed. 1598.)

IMBI, voir ESMEI.

IMES, voir HUMES.

IMMANIFESTE, *imm.*, *adj.*, qui n'est pas manifeste :

En mathematiques Les choses n'y sont pas si *immanifestes*. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 477.)

En mathematiques Les choses n'y sont pas si *immanifestes*. (Ib., *ib.*, f° 122, ed. 1488.)

IMMANITÉ, s. f., énormité, cruauté, grossiereté :

l'immanité de ma mauvaistié. (*Traict. de Salen.*, ms. Genève 165, f° 130 r°.)

Ayez la chair terrestre sale bruee Agravee de mlie *immanite*. (M. LEFRANC, *L'Estrif de Fort.*, f° 45 r°, impr. Ste-Gen.)

Se tu es troublee par *l'immanité* de tes pechiez. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 81 r°.)

Lequel ayant entendu ceste inhumantité et *immanité* scythique, fut encor plus joyeux que paravant de la conversion de ce roy, esperant que la foy, et donceur evangeliqne faconneroit ces gens brutaux. (PARADIS, *Hist. de Lyon*, p. 409, ed. 1573.)

O cruauté felonie ! o fiere *immanité* ! (GARN, *Antig.*, III, ed. 1579.)

Quoy ? n'ont ils peu fendre l'avare *immanité* Du roy Tartareu en ta vorte jeunesse ? (J. A. DE CAUVIGNY, *Souspirs et regrets*, p. 10, ed. 1582.)

La partie de l'esprit... qui tient du naturel bestial et de quelque agreste *immanité*. (J. DE MONTLYARD, *Apulee*, f° 32 v°, ed. 1616.)

IMMARCESSIBLE, *adj.*, qui ne peut se flétrir :

Sont courus en gloire *immarcessible*. (*La Vray devant adouat. des dave*, Poés. fr. des xv^e et xvii^e s., X, 250.)

IMMARGUÉ, s. f., mot altéré pour *immarcescibilité*, qualité de ce qui est immarcescible :

O Divinité,
Haute *immarcité*,
Laysante et florée...
(*Myst. de S. Did.*, p. 437, Caradect.)

IMMARIABLE, *adj.*, qu'on ne peut marier :

Immariable : com. Unmarriable, past mariage. (COTGR., ed. 1611.)

IMMATURE, *adj.*, qui n'est pas mûr :

Et semble que pyrites soit la substance *immature* du cuivre, non pas exhalation. (LE BLAND, *Trad. de Cardan*, f° 113 r°, ed. 1576.)

IMMATURÉ, *adj.*, qui n'est pas mûr, prématuré :

Il n'y avoit enprise *immaturee* Tant qu'il vusist par tout bien compassit. (J. BOUQUIN, *Labry. de fort.*, Max. 10832, f° 7 r°.)

En ces fait biefs et gloire *immaturee*.
(*Id.*, *ib.*, f° 47 r°.)

IMMATUREMENT, adv., prématurément :

Sa Majesté l'en eut depuis en telle estime et en telle reverence, que si elle ne fust pen apres *immaturement* morte a Orleans, elle luy eust remis entre les mains tout le manieement de l'Estat. (DU VILLARS, *Mém.*, XII, an 1560, Michaud.)

IMMATURITÉ, s. f., défaut de maturité :

L'*immaturité* des vendanges. (*Chos. men. escr.* p. F. Rieher, p. 137, Cayon.)

L'*immaturité* de mes nopees. (J. DE MOSTIYARD, *Apulee*, f° 279 vs, éd. 1616.)

IMMEDIATIF, adj. ?

Plaie toute voies est *immédiatif*. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 81 r°.)

IMMEMORABLE, adj., qui sert à perpétuer la mémoire :

Le roi fit plus de cinq cents chevaliers, desquels, et aussi de plusieurs autres qui n'avoient porté bannière, furent *immémorables* bannières elevées. (MONTSTRELET, *Chron.*, t. I, c. 93.)

IMMEMORABLEMENT, adv., de temps immémorial :

Qui estoit bien selon la forme du droit escrit, mais directement contre lesdites coutumes, la noteira usance et commune observance *immémorablement* gardee audit pays. (*Placard de Philippe II, touchant le dotaire des femmes*, Bruxelles, 29 juill. 1566.)

IMMEMORATIF, adj., qui ne se souvient pas :

Tantost apres que son frere fut party, fut *immémoratif* de ses commandemens. (BOURGEOIS, *Int. Jud.*, t. 1, 28, ed. 1530.)

Non *immémoratif* du grand support et soulagement qu'avois en de nos deniers casuels. (*Édit de Fr. 1^{er}*, 28 déc. 1523.)

IMMENSE, adj., complet, général, en t. de droit :

Et renouons ensemble en tant comme a chacun touche..., a exceptions et alleguances et mal barat de deception, et *immense* ou moins solennelle donation. (*Contr. de mar.*, 1339, ap. Lobin, II, 302.)

IMMENSIBLE, adj., immense :

Puissance *immensible*. (LE MAIRE, *Illust.*, t. 1, 33, éd. 1514.)

IMMENSIF, adj., immense :

La hautesse de son *immensif* science (de Dieu). (EXIMINES, *Livre des s. anges*, f° 13 r°, ed. 1478.)

IMMENSURABLE, adj., qui ne peut être mesuré :

Et *immensurable* l'espace. (DEGUILLEVILLE, *Trois Peterinaiges*, f° 139 r°, impr. tustil.)

Montant es cieus par la vertu de contemplative et *immensurable* puissance. (C. MANSION, *Bibl. des Poetes de melain*, f° 37 r°, ed. 1493.)

Join *immensurable*.
(*Chans. roy.*, Richel. 1537, f° 109 r°.)

Immensurable, omis par l'Académie et

donné par LITTRÉ sans exemple, a été employé par La Bruyère.

Cf. IMMESURABLE.

IMMERITE, adj., sans mérite, qui ne mérite pas :

Personnes de petit estat et *immerites*. (1402. *Ord.*, VII, 196.)

Eslevant l'*immerite*.

(L. PAVON, *Élég.* à l'ame d'Urfé, éd. 1857.)

IMMERITEMENT, adv., sans raison, sans cause :

Non pas *immeritement* et sans cause. (*Jard. de santé*, t. 378, impr. la Minerve.)

IMMERITOIREMENT, *imm.*, adv., sans raison, sans cause :

Certainement je double non *immeritoirement* qui a reportet plus noble triumphe ou le pere au capitole ou la fille a son monastere. (FOSSETIER, *Cron. Mary.*, ms. BRUX. 10512, X, VII, 14.)

Celui qui *immeritoirement* usurpe ce beau litre ressemble aux accoustrements des truyes qui sortent du boubrier. (*Comment. sur l'édit d'union de l'an 1588*, p. 15.)

IMMESURABLE, adj., qui ne peut être mesuré :

Si les surfaces sur lesquelles les astres tournent estoient entre elles proportionnées et non *immesurables* comme le diametre d'un quarré a l'un des costez. (LA BOU, *Harmon.*, p. 713, éd. 1578.)

Profondeur et epaisseur *immesurable*. (POST, DE TYARD, *de la Nat. du monde*, f° 32 r°, éd. 1578.)

Qui conduit l'ame purifiée en reverente admiration de la non jamais comprise *immesurable* grandeur de la source de bonté. (*Id.*, *Solit. prem.*, p. 2, éd. 1587.)

Qui est terme, commencement, fin et mesure de tout, combien qu'il soit *immesurable*, éternel, infini. (*Id.*, *ib.*, p. 12.)

Cf. IMMESURABLE.

IMMESURÉ, adj., qui n'a pas été mesuré :

O tres excessive et *immesurée* elomence. (A. GERSON, *L'Aiguillon d'amour*, f° 13 r°, éd. 1488.)

A la comparaison de la valeur et *immesurable* bonté. (*Id.*, *ib.*, f° 91 r°.)

Car charité *immesurée*

De son tout vous fait le present.

(MARC. DE NAV., *Chans. spir.*, dans les *Marg.* de la *Marg.*, t. I, p. 487, éd. 1547.)

Voulant ceier sa joye *immesurée*,
Soulhain plura pour un content paroistre.

(Y. PUYMART, *Eur. vulg. de Fr. Petrarque*, p. 37, éd. 1533.)

IMMISERICORDE. s. f., manque de pitié :

Pour la peine des offenses que le monde vous a fait commettre par... iniquitude de pensée et *immisericorde*. (J. BOUCHET, *Triumphe de la noble Dame*, f° 93 r°, ed. 1536.)

Immisericorde, immisericordia. (R. EST., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

IMMISERICORDIEUX, *imm.*, adj., sans miséricorde, impitoyable :

L'*immisericordieuse* pestilence des grands

ostz. (FOSSETIER, *Cron. Mary.*, ms. BRUX. II, f° 178 v°.)

Immisericordieux, immisericors. (R. EST., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

Immisericordieux est reproché par St Réal (*De la critique*, ch. X) aux écrivains de Port-Royal comme un néologisme. Il a été employé isolément au XIX^e s. :

Le protestantisme français, aigri par les souffrances et l'exil, assombri par la vie du désert et par ces horribles guerres des Gêveines, a conservé plus que tout autre le caractère sombre et l'*immisericordieuse* vertu qui devait enfanter le dogme de Calvin. (FRANZ DE CHAMPAGNY, *Un mot d'un cathol. sur quelques traits protest.*)

IMMISSION, s. f., action de mettre, d'envoyer :

Qu'as tu fait, quand *immission*
De tes pates as fait sur moy !
(DEGUILLEVILLE, *Trois Peterinaiges*, f° 175, impr. tustil.)

Par *immissions* de pluyes vehementes. (*Orose*, vol. II, f° 371, éd. 1491.)

Il envoya sans eulx l'ire de son indignation : indignation, ire et tribulation, qui sont *immissions* par les mauvais anges. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Ps. LXXVII, éd. 1530.)

IMMOBILE, adj., immobilier :

Item et par l'usage sur ce donnée ou baillage et provosté d'Orleans, qui est telle que qui tient et possède aucune chose *immobile* ou aucune chose incorporé par un an et jour entier, non vi, non clam, non precario, il est reppelé vray possesseur d'icelle chose *immobile* ou droit incorporé. (1450. *Acte de proff-dure*, ap. Le Clerc de Douy, t. I, f° 349 r°, Arch. Loiret.)

IMMOBILEMENT, *imm.*, adv., d'une manière immobile :

O non plaise a Dieu que ce ne te soit *immobilement* en Fouci, et que ce glorieux edifice de si longue main fabricqué et fait, tu n'ayes plus chier que ta vie ! (WAYRYN, *Anch. Cron. d'Englet.*, Append., III, 228, Soc. de l'hist. de Fr.)

Immobilierement allié en son bon propos. (*Triact. de Salen.*, ms. Genève 165, f° 201 v°.)

Elle est diversement mobile et *immobilierement* diversifiée. (M. LEFRANC, *Estrif de Fort.*, f° 164 vs, éd. 1580.)

Limites *immobilierement* fieches. (*La tres ample et erage Expos. de la reigte M. S. Ben.*, 1486, f° 116 v°.)

Iz sont *immobilierement* stables et fiechez en leur premier estat. (*Id.*, f° 172 r°.)

Dix *immobilierement* comme premiers chambellans toute l'entree annee; vingt par demi annee. (G. CRASTELL, *Chron.*, V, 365, Kerv.)

Si puissance fermement et *immobilierement* s'arreste en celuy qui est vrayement souverain. (LA BODERIE, *Harmon. du monde*, p. 111, éd. 1578.)

Immobilierement, immovably, firmly, steadfastly, assuredly. (COTG., éd. 1611.)

IMMODERABLE, adj., sans mesure :

Ceulx cognoissans fureur de peuple en sa premiere impetuosité este *immoderable* les laisseront convenir. (FOSSETIER, *Cron. Mary.*, ms. BRUX., II, f° 223 r°.)

doubles maillots et misérables,
Furieux et immoderables.
(*Myst. de St. Barbe*, Ars. 3496, p. 33.)

IMMODERATION, s. f., RIQUEUR :

L'imtempérance et immoderation de l'yeux. *Jard. de santé*, Ois., 8, impr. la Minerve.)

IMMODESTETE, s. f., immodestie :

Pour le grossier et le inurbanité et rudesse du peuple de Scythie, pour l'immodesteté duquel elle est toujours diete barbare. (FOSSETIER, *Cron. Mary.*, ms. Brux., 1, f° 56 v°.)

En quoy n'est nulle discretion, immodestete, immoderation. (*Tricium luy. Dict.* 6604)

IMMOLABLE, adj., qu'on peut immoler :
Beste immolable. (FOSSETIER, *Cron. Mary.*, ms. Brux., 1, f° 20 r°.)

IMMOLEMENT, s. m., action d'immoler :

Le Dieu qui l'a produit a un moment
As delaisé en tel immolement.
(NOGARE, *Hist. Tolos.*, p. 7, éd. 1556.)

IMMONDICITE, immun., s. f., impureté, immondices :

Mettre en la rue les immondicitez. (1480, *Compt. de l'Hôtel-de-ville de Tours*, Arch. mun. Tours.)

Ceux qui ont l'estomac plain de viande et de immondicitez et de mauvaises herbes jamais ne doivent manger raisin. (*Regime de santé*, f° 17 v°, Robinet.)

En gardant par bon exemple

Les nobles et le populaire

Verront d'immondicitez.

(*Act. des Apst.*, vol. II, f° 37, éd. 1537.)

Le capitaine Faustus de Peyrouze, qui estoit dans Piance, m'avoit diét qu'il y avoit un trou a la moraille, du costé de la ou je devois venir de Montalain, qui estoit par la ou sortoyent les immondicitez de la ville. (MONTLUC, *Mém.*, t. 1, f° 244 r°, éd. 1592.)

IMMOUABLE, - ovable, imm., adj., immobile, qui ne peut être remué, ébranlé :

Convient il que le patient ne se meuve, ains soit quoy en son liet et ainsy comme immouvable. (*Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 50 r°.)

Il pour ce qu'elle ne se levoit, ilz la vouloyent tirer arriere, mais elles trouvoient qu'elle estoit immouvable. (L. DE PUEMIERE, *Decam.*, Richel. 129, f° 135 r°.)

Ceste condition regarde le habit de vertu qui doit estre ferme et immouvable et non pas de legier variable. (ORESME, *Eth.*, f° 27, éd. 1588.)

Toute chose par nature ou de nature est immouvable et immuable. (Id., *ib.*, f° 109 r°.)

Choses necessaires et immouvables. (Id., *ib.*, f° 123 r°.)

Elle (la Gorzone) rendoit les gens comme immouvables. (CHRIST. DE PIS., *Cité*, Ars. 286, f° 144 r°.)

Mais que les choses movables demeuvent immovables. (P. VERGET, *Nouv. Testam.*, t. 210 v°, impr. Maz.)

On avoient ces Insubriens au temple de Minerve la deesse certaines banieres ou signe d'or qu'ilz appelloient immouvables, et ne les mettoient ne portoyent jamais dehors pour quelque cause que ce fust, sinon en extreme et deffier peril. (*Translat*

de la prem. guerre pun., à la suite du Prem. vol. des grans decalles de TIL. Liv. translatees de latin en francoys, f° 196 r°, éd. 1530.)

Les royaumes immouvables. (*Bible*, Epist. aux Hebreux, ch. 12, éd. 1543.)

IMMOUVABLEMENT, adv., immuablement :

A tenir fermement et immouvablement. (Ch. de 1247, Clermont, Richel. 4663, f° 94 v°.)

IMMOVABLE, VOIR IMMOUABLE.

IMMOUVALEMENT, imm., adv., immuablement :

Lequel sentence nous confermes immouvablement. (Ch. de 1247, Clermont, Richel. 4663, f° 94 v°.)

IMMOUEN, adj.; immoyen ressort, ressort particulier, qui appartient de droit et de fait à une juridiction :

Lesquelles nous voulons illeques avoir lieu leur plein cours et execution de notre sens et immoyen ressort, et a ceste fin ordonnons. (*Registres aux jugemens du magistrat de Valenciennes*, ap. Hécart, *Dict. rouchi-francois*.)

IMMUANCE, s. f., immutabilité :

A cause de la perfection et immuance de son pouvoir. (MAUM., *Eve. de S. Just.*, f° 239 v°, éd. 1594.)

IMMUER, immuer, verbe.

— Act., changer :

Nous resusciterons tous, mais nous de serons mie touz immuez. (J. GOULAIN, *Ration*, Richel. 437, f° 428 r°.)

Adjonster, esclercir, immuer, changer ce que verrons bon estre. (1469, *Ord.*, XVII, 234.)

Inuove et renouvellez les signes et fais immuer les merveilles. (*Le premier Volume des expositions des Epistres et Evangilles de karesme*, f° 99 r°, éd. 1519.)

Immue et change tes merveilles. (Id.)

Ne seroit le profit du roy immuer la nature de forest pour mettre icelle en terre labourable. (1537, *Echange de l'isle aux bouys*, ap. Le Clerc de Dony, Arch. Loiret.)

Ne voulons rien estre immue de la forme ancienne qu'on a accoustumé garder en l'instruction et jugement des procez et eas privilegez contre les personnes ecclesiastiques. (*Prem. Declar. sur l'Ord. de Moutins*, 10 juill. 1566.)

— Neutr., varier, changer :

L. temps n'est pas variable ;
Tousjors tourne ci et que
Aux diemens arordable,
Jasoit ce qu'aucun argue
Que c'est le temps qui immue.
(EST. DE SON., *Oeuv.*, II, 43, A. I.)

IMMUN, immune, adj., exempt :

Les diz religieux estre en possession et saisine de tenir et maintenir le ban desdiz religieux, que aucuns appellent le chastel de Peglise Saint Remy, avec toutes ses appendances et aisances, tant dedans Reims comme dehors, souz le ressort et souveraineté du roy, fraus, quines et immunes de toute autre justice. (1431, *Enquete afature*, Arch. légal. de Reims, t. 1, p. 392, Doc. inéd.)

Que nous soyons exempts et immuns de ces emprunfts. (*Lett. du Chap. de Montbriss.*, d. M. d'Allye, Cab. hist., III, 127.)

En ceste annee (1464) le roy Louis XI confirme aux Bourdelois tous leurs privileges anciens... et pour cet effect les declare par ces lettres patentes fraus et immunes de toutes tailles. (*Chron. bordeleoise*, I, 25, J. Delpit.)

D'autant que les dessus nommez et autres qui possedent la plus part des biens, terres, possessions et heritages ruraux de nostredit pays de Languedoc, d'eux memes et au dessus de nous s'en disent et rendent immunes, exempts et deschargez, en surchargeant nosdits pauvres subjets. (*Declar. de Fr. r° sur la remonstr. des Etats du Languedoc*, 18 juill. 1535.)

— Privé de tout :

Las ! je n'ay plus que la poivre commune
Qui me soutient comme prinresso immune.
(J. BOUCHER, *Opusc.*, p. 125.)

— Indemne :

Je Cabsonz et te rends immune.
(*Myst. de la Pass.*, f° 204, impr. Insit.)

IMMONDICITE, VOIR IMMONDICITE.

IMMUNE, VOIR IMMUN.

IMMUNERABLE, adj., irréparable :

Prenoit corps d'hommes, bestes, et hontoient feu, et faisoient dommaiges immunerable. (J. AUBRIEN, *Journ.*, au 1489, Larchey.)

IMMUNEUX, adj., qui n'exige aucune

relevance, aucun retour :
Immuneuse liberité. (J. BOUCHER, *Mém. de La Trém.*, ch. XVII, Petitot.)

IMMUNI, - y, adj., exempt, privé :

Sur terre ne tenoit d'aucun homme fors de luy, mais estoit immune de toutes choses. (*Orose*, vol. II, f° 124 v°, éd. 1491.)

Pour son plaisir, n n d'argent trop muuy,
Il s'en alla, d'esprit non immuy.
Vae certain temps, en marot pays et contree.
(BOUCHIER, *Leg. de P. Faufen*, ch. xviii, Jannet.)

IMMUTABLE, imm., adj., immuable :

Par son cler sens et immutable.
(*Mir. More Ste Gen.*, Jub., *Myst.*, I, 194.)

IMMUTATIF, adj., qui préside aux changements :

Ceste vertu generative aussi parfait son fait par .ij. vertuz, l'une est appellee immutative qui administre la matiere de generation et le prepare et dispose convenablement selonc la nécessité de chascun membre. (EVRARD DE CONTY, *Probl. d'Ar.*, Richel. 210, f° 4 r°.)

IMMUTATION, s. f., changement :

Sont un seigneur dnd. Nuefbastel de pareille condition les autres hommes de celle ville sans immutation. (*Cart. orig. de Neuchâtel-Comté*, appartenant au marquis de Durfort-Civrac, f° 6 v°.)

— Changement de front :

Declinaison double c'est quand les chevaucheurs se retournent le visage contre les ennemis qui les viennent assaillir par derrière, happele chose s'appelle immutation, qui se fait ou par le costé de la lance ou par le costé de l'escu., Immutation est unz changement du premier regard devant

a celui de derrière, c'est à dire mettre le visage on l'on avoit le dos. (*Trad. d'Elie*, Richel. 24773, f° 127 r°.)

IMMUTER, v. a., changer :

Pendant laquelle cause aucune chose ne doit estre immutée ou innovee un prejudice des parties. (1388. *Arrêt du parlem. de Paris*, VIII, ap. Duc., *Immutare*.)

— Fig., changer les dispositions du cœur :

Laquelle fut si prudente qu'elle fut cause et moyen de *immuler* et divertir le cœur de David de Absalon. (*CRAMPEUR, La Nef des dames vertueuses*, De Thecuite, éd. 1503.)

IMPACIFIABLE, adj., implacable, qui ne peut être apaisé :

Les .x. homes oyant que mention n'estoit faite de leur punition se contenterent, excepté Apilus en qui *impacifiable* envie demouit supplémentaire. (*FOSSETIER, Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 224 r°.)

IMPACIFIABLEMENT, adv., implacablement :

Mais rien ne m'eût si fort les anciens que la paix des Romains faite aux Illyriens, qui les haïoient *impacifiablement*. (*FOSSETIER, Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, X, IV, 11.)

IMPACIFIQUE, - *ique*, adj., troublé, agité :

Cel an fut *impacifique* dedans et dehors. (*FOSSETIER, Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VII, 1, 23.)

Le departir de vous m'est dolereux, Jen ay le cœur si triste et langoureux Que mon esprit en est *impacifique*. (*Compl. de Dame Chrestienté sur la mort du feu roy Charl. VIII.*)

IMPAISSIBLE, VOIR IMPASSIBLE.

IMPAUREUSEMENT, adv., sans avoir peur :

Ils s'entreferirent *impaureusement*. (*FOSSETIER, Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VII, 1, 20.)

IMPARABLE, VOIR IMPERABLE.

IMPARH, adj., sans pareil, incomparable :

Et le baisa a joye *impareille*. (*DUCESNE, Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5208, f° 20 r°.)

Ce sembloit une horreur *impareille*. (*J. VAQUELIN, Trad. de la Chron. d'E. de Dwyter*, IV, 28, Xav. de Ram.)

Et comme ung jour ensemble estoient... et se devisassent en promenant par une sale, comment ceste leur joye *impareille* continuer se porroit seulement. (*LOTIS XI, Nouv.*, XII, Jacob.)

Vous avez aussi d'Ysaie, Qui en tant de lieax que merveille Parle de la peine *impareille* Que Cristus devoit endurer. (*GREBAN, Mist. de la pass.*, 31017, G. Paris.)

... Engendre langueur *impareille* et si horrible que la mort s'en ensuit. (*Perceforest*, vol. III, ch. 5, éd. 1528.)

Lorsque la Grace a Fortune est sçegte, Ou que l'Amour son *impareille* regete... (*JAO. PELLETIER DU MANS, Louanges*, p. 22, éd. 1581.)

Triomphe *impareil*.

L. PAVON. *Disc. à M. Panfle*, p. 45, éd. 1837.)

— Inégal :

Mon dueil est au vostre *impareil*. (*Le Jardin de Plaisance ou Fleur de Rhetorique*, ap. Roq.)

Chascun admiroit de veoir une femme estrangere, nee de condition *impareille* a nos rois, au lieu d'estre renvoyee en sa maison comme plusieurs reines douairieres, se jouer d'un tel royaume et d'un tel peuple, que les François. (*D'AUBIGNE, Hist. univ.*, II, 16, éd. 1610.)

IMPARESCÉUX, adj., qui n'est pas paresseux :

Aussi n'est il loable ou lieite A l'*imparescéux* qui milite Et qui ceoduit chevalerie Meuer avecques soy s'amie Quant il est par chemin allant. (*Therence en franq.*, f° 1014, Verard.)

IMPARETÉ, *imper*, s. f., inégalité, infériorité :

En tout mariage doit on éviter trop grande *imparité* ou non pareil, car quant une des parties est excessivement non pareil en noblesse ou en aige, telle *imparité* est souvent cause de noise. (II. DE GRANCHI, *Trad. du Liv. du Gouver. des Princ. de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 95 v°.)

Il n'a rien opposé a une si grande *imparité* de forces, que l'avantage de sa vertu. (*D'AUBIGNE, Hist. univ.*, l. V, c. II, f, éd. 1616.)

L'*imparité* des jours. (O. DE SERR., *Theat. d'agr.*, Gloss., éd. 1815.)

1. IMPARTABLE, adj., qui ne peut être partagé :

Heritages *impartables*. (*Const. de Norm.*, 1483, f° 87 v°.)

2. IMPARTABLE, adj., qui doit être départi :

Si le pere et la mere sont tous deux bastards et ayans enfans au jour de leur trespas, par quy ils soient *impartables* au seigneur... (*Cont. de Hagnault*, Cout. gén., l, 806, éd. 1604.)

IMPARTIBLE, adj., indivisible :

Car ceste bonté excellent Qui est du dieu indivisible De forme simple et *impartible*, Qui pour sa grant perfection Ne peut sentir addition Ne composition quelconques. (*Act. des Apost.*, vol. II, f° 227, éd. 1537.)

IMPARTIR, VOIR EMPARTIR.

IMPARTISSABLE, adj., qui ne peut être partagé :

Les atomes que aucuns de nos Latins appellent corps *impartissables*, et les autres indivisibles. (J. MART., *Archit. de Vitr.*, p. 33, éd. 1553.)

Indivisible et *impartissable*. (*AMYOT, Œuvre*, t. II, p. 265, éd. 1820.)

IMPARTISSEMENT, s. m., partie :

Bien peu de mestiers y a qui N'y vont grant *impartissement* De lor et terre auctement. (*DECHILLEVILLE, Trois Peleries*, f° 131^r, impr. Inst.)

IMPARTISSEUR, s. f., répartition :

Et le piedz de fer moult soustiennent Trestout le royaume et maintiennent Selon la portion qu'ilz ont Et que l'*impartisseur* font, Et sans eulx sostenir a droit Le romanant point ne porroit. (*DECHILLEVILLE, Trois Peleries*, f° 131^r, impr. Inst.)

IMPARTIRE, v. a., départir, accorder :

Et sur ce nos grace et libéralité leur *impartire*. (*Arch. mun. de Loches*, liasse A, dossier 1.)

IMPASSIBILITÉ, VOIR IMPASSIBILITÉ.

IMPASSABLE, *imp.*, adj., où on ne peut passer :

Par quy le chemin est illec rayné et rendu *impassable*. (1584, *Arch. mun. Agen*, DD 47.)

IMPASSIBILITÉ, *impas.*, s. f., état de celui qui ne souffre pas, qui ne peut pas souffrir :

Impassibilités. (*Miseric. N.-S.*, ms. Amiens 412, f° 143 v°.)

Pour ce disoient aucuns que les vertus sont *impassibilités* et repos. (*OFFSME, Eth.*, Richel. 204, f° 374.)

La ont les corps *impassibilité*, Agilité, charité, saintiété. (*La grande Danse macabre*, danse des femmes, éd. 1186.)

Je ne saurois estre de l'opinion de ceux qui louent si haument que ne saï quelle brutale, farouche et sauvage *impassibilité*, laquelle n'est ni possible a l'homme, ni utile, quand bien elle seroit possible. (*AMYOT, Consul. à Apollon*.)

IMPASSIBLE, - *essible*, - *aissible*, - *estible*, adj., qui ne souffre pas, qui ne peut pas souffrir :

Dieux immortels, Dieux *impessibles*. (*Fabl. d'Or.*, Ars. 5069, f° 61^r.)

La deité demeura toujours *impessible* et inmortelle. (*Traict. de Salem.*, ms. Genève 165, f° 49 v°.)

Nature immortelle et *impessible* en grace. (*EXIMINES, Lie. des anges*, Richel. 1000, f° 8^r.)

Ce qui est Dieu est immortel, Incorruptible et *impessible*. (*Act. des Apost.*, vol. I, f° 50^r, éd. 1537.)

La mort et passion de Christ... estoit ensamble conjointe a son *impessible* et éternelle deité. (*Le second volume des Epistres et Evangilles de karesme*, f° 290^r, éd. 1519.)

IMPASTER, VOIR EMPASTER.

IMPATRONER (s'), v. réfl., se rendre maître :

Leur armee s'estoit déjà *impatronee* du fossé du chasteau de Hesdin, et ne faisoit aucun double de l'emporter ne plus ne moins que Therouenne. (1533, *Négoc. de la France dans le Lev.*, t. II, p. 268, Doc. inéd.)

Henri et Federie, freres du roy de Castille, appellerent les Sarazins tant par terre que par mer pour chasser les François de l'Italie : et en peu de temps avec l'armée des barbares s'*impatronerent* de la plus grande partie de la Sicile. (*MONTELL, Comm.*, l. I, éd. 1534.)

IMPATRONIR, verbe

— Act., rendre maître :

L'empereur Charles le quint les *impatronist* de l'isle de Malte. (THEVELT, *Cosmogr.*, t. I, 43, éd. 1558.)

— Réfl., s'empêtrer :

Nous avons advisé de faire assembler une armée... pour par le moyen d'elle remettre en nostre obéissance les villes et places dont l'on s'est saisi et *impatronny*. (Pièce de 1562, ap. FÉLIX, *Hist. de Paris*, II, 668.)

Qui est celui qui avec les armes cherche de *s'impatronir* des choses à l'Empire appartennans ? MART. DE BELLAY, *Mém.*, t. IX, p. 279 v°, éd. 1569.)

IMPACTORER, v. a., faire entrer profondément, insinuer dans l'âme :

Qui fit au roy Masinissa tenir ferme pied aux Romains... soy joindre avecques eux en vray compact et les *impactorer* en son amour, sinon qu'il estoit homme de teneur et de vertu... ? (G. CHASTELLAIN, *Livre de jâtr.*, VII, 365, Kervyn.)

Non tant seulement la mort de ce noble duc, mon maître, me *avoit esté impactorée*, mais egalement le grant donnel du très noble fils et héritier. (Id., *Advertissement au duc Charles*, VII, 286.)

IMPEDICION, -tion, s. f., empêchement, entrave :

Que lesdis de Mes empeschoient et avoient empeschiet nos officiers en *impedicion* espirituelle d'avoir la connaissance des testaments et darvenues volenté de toutes manieres de gens. (1393, *Hist. de Metz*, IV, 432.) Impr., *impedicion*.

Qu'est Envie ? La mere de tristesse.

Cause de mort et de destruction
D'ame et de corps, quand d'autrui bien se blesse,
Qui ne lui veut que faire *impedicion*.

(CHRIST. DESCH., *Œuvr.*, t. 77, A. T.)

Lui fust remonstré par ledict conseil *l'impedicion* qu'il avoit faicte en la comté de Hainault. (MONTMELLETT, *Chron.*, vol. II, p. 25 v°, éd. 1516.)

Car de la grant haste de foury qu'ilz avoient quant vint à yssir du temple les yssues furent tant constipées des ungs qui couvenloient les autres, avec *l'impedicion* des gens d'armes, que tant par armes que par dissulation il y eut en plus de trente mille occis. (BOUQUING, *Bat. jud.*, II, 17, éd. 1530.)

IMPEDIMENT, voir EMPÊCHEMENT.

IMPEDIMIAL, voir EPIDIMIAL au Supplément.

IMPEDIMÉ, voir EPIDIMÉ au Supplément.

IMPEDITEUR, s. m., celui qui empêche, qui met des obstacles :

Elle ordonne qu'il soit executé sans nulle infraction, et quelconques rebelles ou *impeditours*, si aucuns venoient, ledit executeur ave a compeller soit en desistier. (Test. de Jeanne de Bret.)

Ilz ne s'ont en riens molestés.

Aux de plaisir et je ne *impeditours*. (R. DE CURET, *Recondit.*, III, 191, etc.)

IMPEDITE, adj., qui empêche, qui entrave :

Prolixité *impeditrice* de devote affection. (La tresample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben., p. 74, éd. 1486.)

Chose *impeditrice* de la vertueuse conviction de l'esprit. (Id., p. 130.)

Pour les inquietudes du faict de la guerre *impeditives* de contemplation et oraison, ou gens d'ediles sont leuz vaquer. (J. BOUCHET, *Triumphes de la noble Dame*, p. 13 v°, éd. 1536.)

... Ces vices

Impeditifs d'honnestes exercises

Sont induictifs à l'Inbricité.

(Id., *Ep. mor.*, III, 61, 1515.)

IMPEDITOIR, adj., qui empêche :

Souffriray je que la memoire

De Chrison a ma volupé

Soit contraire et *impeditoire*.

(Therence en franc., p. 71, Verard.)

IMPEDUMÉ, voir EPIDIMÉ au Supplément.

IMPELLER, v. a., pousser, chasser :

De vostre tutelle

SI l'on nous *impelle*

Nous anons defaillant.

(Act. des Apóst., vol. II, p. 113, éd. 1537.)

Le ceruveil *impelle* et fait fluyr l'urine. (Jard. de santé, t. 1, 108, impr. la Minerve.)

IMPENDRE, verbe.

— Act., dépenser, employer :

Ilz *impendent* et enlèvent l'ung à l'autre obediencie en affectueuse concertation. (La tresample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben., p. 166, éd. 1486.)

— Réfl., au fig., se dépenser, se consumer :

Il se tourmente et *impend*, et fait longues veilles. (De vita Christi, Richel. 181, p. 79.)

IMPENETRE, adj., qui n'a pas été pénétré :

La fenestre *impenetree* des eaux du deluge puet aussi prefixier la pureté vierge Marie mere *impenetree*, voir intouchée des eaux de pechiez originelz. (FOSSETIER, *Cron Marg.*, ms. Brux., t. 1, p. 41 r°.)

IMPENSE, s. f., dépense :

Doit estre rembourcé par coheritiers des *impenses* utiles et nécessaires. (Cout. de Paris, Cout. gén., t. 1, 40, éd. 1604.)

IMPENSER, v. a., récompenser :

Pour *impenser* les bons et agreables services que Marote m'a faiz. (1340, Lett. de Ph. de Val., Arch. JJ 73.)

IMPER, adj., sans pareil :

... Apres monts

Ensus es cieulz, on rene avec son pere,

Et tant ocy fait par puissance *impre*.

(G. DE VAULT, *Ep. fam.*, t. 1, se. 61, 1515.)

IMPERABLE, imparable, adj., qui gouverne :

Et sy Jaspas, roys *imparable*,

Riches, bons est ly jouvenciant.

(Gen. des Treas Roys, Jub., Myst., II, 98.)

Et sy, Jaspas, roy *imparable*,

(Id., p. 106.)

IMPERIALMENT, adv., despotiquement :

Quant les Atheniens peurent avoir princez sur cestes gens plus *imperialment*, lors on adoneques ilz les humilièrent hors et contre les premiers convenans. (ORESME, *Politiq.*, p. 98, éd. 1489.)

IMPERATEUR, s. m., général :

... Rabetes d'ung mesme sang voyons, Regezere dessus une mesme fouz
Qui souz un mesme *imperator* militent,
D'ung mesme pain usent et en heritent. (GAIUSCOUR, *Mens propos*, XIV, P III v°, éd. 1523.)

— Empereur :

Se fut au temps Gordian, prudent homme,
Imperator premier chrestien à Rome. (GAIUSCOUR, *Blas. des Heretiq.*, t. 1, 301, Bibl. etc.)

Julius, *imperator*, cela oyant, conceut contre celluy frere grande persecution, par quy le frere qui tant avoit fait de nul vint à son frere, lui requierant misericorde. (Votier des Hist. rom., c. XXXVII, Bibl. etc.)

IMPERATION, s. f., pouvoir :

Tres douz Dieus, donne moi, par *l'imperation*, Volenté de bien faire et meditation. (G. DE CONCI, *Mir.*, ms. S. Suisse., p. 213.)

IMPERATOIRE, adj., d'empereur :

Par le consentement de tous, et sans nul contredit, offrirent au roy Karle de France les louenges *imperatores* et le couronnement par la main du pape Leon. (J. VAUCQUELIN, *Trad. de la Chron. d'E. de Dymler*, II, 12, Xav. de Ram.)

Lors eut auditoire,

Lors fut consistoire,

Bent *imporatoir*,

Puissance robnate.

(Myst. de S. Did., p. 115, Caraaudet.)

IMPERE, s. m. et f., droit de haute et moyenne justice :

Reconnoissances, droitures, mer et mixte *imperre*, et toutes manieres de jurisdictions. (Chron. de S. Den., Richel. 2813, p. 427.)

Juridicions haute, basse et moyenne, mixte et mere *imperre*. (1374, Ord., v. 444.)

Mere et mixte *imperre*. (FROISS., *Chron.*, VI, 310, Kerv.)

Mixte et mere *imperre*. (G. DE SEYTRIERS, *Man. adm.*, ap. Ferroul-Montzaillard, *Hist. de l'ab. de S. Claude*, II, 266.)

IMPERIALMENT, -atement, adv., à la manière d'un empereur, comme pour un empereur :

Et puis le vestiment *imperialment*. (VILLET, *Conq. de Constantinoble*, LXXXIII, P. Paris.)

Regarde et considere la domination qu'elle a ou ciel (Marie) et comment elle commande à chascun *imperialment* et puissamment. (L'Orloge de sapience, Maz. 1434, t. I, ch. 18.)

Alexandre celebra *imperialment* les obscques de son pere. (FOSSETIER, *Cron Marg.*, ms. Brux. 16312, IX, II, 1.)

IMPERICE, s. f., impitricie, ignorance :
Lequel vendeur de triacle n'estoit qu'un
broullier et ne se connoissoit au fait de
cirurgie... Pour *l'imperice* et nonscience
dudit Castille.... (1414, Arch. JJ 166, pièce 110.)

Par *l'imperice* et ignorance de plusieurs.
(1486, Ord., XIX, 656.)

... Neantmoins pour *l'imperice* d'aucuns

de nos dits esleuz, iceulx esleuz souffrent et font entrer les parties plaidans par devant eux en grandes involutions de proces en petites matieres qu'ils devoient voider sur le cliaup par expedient. (Juin 1517, *Edit de Franc. 1^{er} sur la jurid. des élus et la percept. des aides, gabelles, etc.*)

Ceste premiere faulte et *imperice* du conseil brisa moult et amoilist les couraiges de ses chevaliers. (*Translat. de la prem. guerre pun. etc.*, à la suite du *Prem. vol. des grants decetes de Tit. Liv. translatees de latin en francoys*, f^o 1854, éd. 1530.)

... Il advient que pour trop se baster,

Par *imperice*, ou faulte de taster

Au fond du sac et tons les titres lire,

Il ne peuvent pas le bon conseil estre.

(J. BOUCHET, *Opusc.*, p. 37.)

Pour cause de l'*imperice* et ignorance des medecins. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f^o 238 v^o, éd. 1556.)

Ce qui procede de toute *imperice* de nombres et supputations. (LA FOD., *Hermon.*, p. 773, éd. 1578.)

IMPERIENCE, s. f., inexpérience, maladresse :

Ainsi estoient les Juifz vaincus par *imperice* de combattre main a main. (BOURGOING, *Bat. jud.*, VI, 23, éd. 1530.)

IMPERIUM, v. n., gouverner, commander :

Je suis puissant

Et souffisant

Pour regner,

Tout reissant,

Imperissant

Sans nul doubter.

(*Myt. de la Pass.*, ms. Troyes, 1^{re} j., f^o 6 r^o ; et

Mist. du viel test., 248, A. T.)

Bien par sa grace imperissant

Nous doit sa divine clemence.

(*Id.*, f^o 80 r^o.)

IMPERISTE, voir IMPERITE.

IMPERIT, adj., ignorant, inexpérimenté :

Je ne sais point tant inhumaine,

Tant *imperite* et peu clergesse.

(*Therence en franc.*, f^o 440^r, Verard.)

La renommée de luy eurent tellement entre les *imperis*... que on le reputoit le meilleur des autres medecins. (GULL. TARDIF, *Facettes de Poge*, p. 161, Montaignon.)

La calumnieuse accusation de ces gens *imperis*. (J. BOUCHET, *Ann. d'Aquit.*, f^o 14 v^o, éd. 1537.)

Entre iceulx un estoit tant faultier, *imperit* et mal a droict, que, lorsqu'il estoit en ranc de lier, tout le peuple spectateur s'escartoit. (RAB., I, IV, c. 52, éd. 1552.)

Nos *imperits* de medecins. (P. BRAILLIER, *Decl. des abus et ignor. des medec.*, éd. 1557.)

La multitude *imperite*. (DR MOLEIN, *des Contracts*, c. XVI.)

Les medecins *imperits*. (G. BOUCHET, *Seres*, XXVII, Rouen 1635.)

L'ignorance d'un *imperit* medecin luy est reputée un dol, auquel il peut estre puny. (*Le Martel en teste des cathol. fr.*, p. 64, éd. 1590.)

La vene n'est capable, que des choses corporelles et d'individus, et encores de leur crouste et superficie seulement, c'est l'outil des ignorans et *imperites*. (CHARR., *Sag.*, I, c. 13.)

Le vulgaire sot, *imperit*. (*Id.*, *ib.*, c. 36.)

1. **IMPERITÉ**, - *isté*, *imp.*, s. f., impérite, ignorance :

Les maistres qui ont en le gouvernement des dices eues et forets se sont entrepris de leur jurisdiction de nostre heritage et domaine... dont par *imperité* ou autre coule moult de dommages se sont ensuis. (1376, *Ord.*, VI, 227.)

Par *imperité* ou autre coule. (1388, *Ord.*, VII, 772.)

Par leur coule ou par leur *imperisté* en leur dit mestier. (1450, *Ord.*, XIV, 117.)

2. **IMPERITE**, voir IMPARITÉ.

IMPERVUABLE, adj., invariable :

Que toy qui es *impervuable*

Et en ton estre permanente

Seras, et es, et as esté.

Sans point inier stabilité...

(DEQUILLEVILLE, *Trois Pelerinages*, f^o 20^r.)

impr. Institut.)

Ceste amitié est *impervuable* et permanente. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f^o 520^r.)

IMPERPETU, adj., perpétuel :

Fist *imperpetue* paiz avec eaux. (AIMÉ, *Chron. de Rob. Viscart*, I, XI, Champollion.)

IMPERSCRUTABLE, adj., qu'on ne peut scruter, sonder :

Voici plaisir *imperscrutable*.

(*Myt. de Ste Barbe*, Ars. 3196, p. 485.)

Un grand lac d'eau noire, quant a sa profondeur *imperscrutable*. (*Viol. des Hist. rom.*, p. 373, Bibl. etc.)

L'essence *imperscrutable*.

(*Epist. du Cheval. gris*, Poés. fr. des xv^e et xvij^e s., III, 285.)

Des secrets a nous *imperscrutables*. (MELLIEN DE SAINT-GELAYS, *Odeur*, III, 263, Bibl. etc.)

Nos *imperscrutables* et justes jugemens. (COTON, *Serm.*, p. 626, éd. 1617.)

IMPERSUASIBLE, adj., qu'on ne peut persuader, qui est rebelle aux conseils, aux exhortations :

o gens bestus, de dur cervel, obstinez et *impersuasibles*, qui estes circoncis du corps, mais non pas du cuer. (*Hist. de la Toison d'or*, t. II, f^o 148, ap. Ste-Pal.)

Homme *impersuasible*. (*La Mer des hystoir.*, t. II, f^o 18^o, éd. 1488.)

IMPERTINACITÉ, s. f., candeur, franchise :

Nous en regard a la simplesse, *impertinacité*. (1382, *Ord.*, VI, 634.)

IMPERTINENCE, s. f., non convenance : Subtilisio mille delais, subterfuges et exoines, sans donner le consentement reciproque au mariage, ainsi que le devoir l'obligeoit, ains s'armoit de mille excuses, fondees ou sur la sainteté des jours ou sur l'*impertinence* du temps. (MARTIAL D'AUVERGNE, *Arr. d'amour*, LHJ, éd. 1533.)

IMPERTINENT, adj., qui ne tient pas au sujet :

Item la forme d'y respondre ou croire ou non croire, en negatif, ou positif ou

impertinent. (BOUT., *Som. rur.*, I, II, lit. 2, éd. 1611.)

IMPERTURBABLE, adj., qui ne peut être gâté, endommagé :

Aulunes gens usent de ungs instrumens mecaniques et artificielz qui font les corps de tels enfans *imperturbables* ou droiz et bien formes. (ORESME, *Politiqu.*, 2^e p., f^o 88^r, éd. 1489.)

IMPESIBLE, voir IMPASSIBLE.

IMPER, s. m., vigueur, impétuosité :

Et fu ven un chevalier vestut de blanc, o cheval blanc, moult grant de persone et de face, estre tenu en reverence o un gonfoun blanc et la croiz rouge, et cest chevalier o grant *impet* rompant entre li ameis. (AIMÉ, *Chron. de Robert Viscart*, I, 18, Champollion.)

IMPETITION, - *cion*, s. f., demande, réclamation :

Estre absols de leur *impeticion* et demande. (1391, *Vente*, Arch. S 3688, pièce 3.)

Absols des *impeticions*... que lui faisoit... (*Pièce de 1432*, Gros-Marché de Janville, ap. Le Clerc de Douy, Arch. Loiret.)

Mais devoit estre absolz de l'*impeticion* et demande dudit procureur. (Nov. 1445, Arch. Nat., fonds Montbelliard, Reg. des Assises du bailli, Z 1374, f^o 4.)

Puis par sentence declara que les heritiers ne faisoient a recevoir en absoulant la defenderesse des *impeticions* et demandes et les condempna es despens. (MARTIAL D'AUVERGNE, *Arr. d'Am.*, XIII, éd. 1533.)

La court... absolt la dame des *impeticions* et demandes des heritiers du dit defunct come non coupable du cas. (*Id.*, *ib.*, XXII.)

IMPETRACION, s. f., action d'obtenir :

Logicien, decretaliste

N'arroit jamais a ce titre

Pour leur alteration

Sanz de las *impetracion*.

(E. DISCOURS, *Poés.*, Richel. 810, f^o 526 r^o.)

Pour l'*impetracion* des lettres de monseigneur le duc d'Orléans. (*Pièce de 1395*, Chaussees d'Orléans, ap. Le Clerc de Douy, Arch. Loiret.)

IMPETRANCE, s. f., action d'accorder :

Le roy n'estoit pas bien disposé pour icelle *impetrance* faire. (1408, Arch. Compiegne, CC 8.)

IMPETREMENT, s. m., action d'impêtrer :

Et scez bien que l'*impetrement*

Qu'elle a fait surpétrement

Est esté tres bien contredit.

(DEQUILLEVILLE, *Trois Pelerinages*, f^o 166^r.)

impr. Institut.)

IMPETRESSE, s. f., celle qui impêtre :

Comme par celle (la Vierge Marie) qui est singuliere *impetresse* et mediatrice de toute grace et misericorde envers Dieu pour tous les humains. (*Prem. Vol. des exp. des Ep. et Ev. de kar.*, f^o 40 r^o, éd. 1519.)

IMPETREUX, s. m., celui qui impêtre :

Et se par inadvertance aucunes lettres estoient octroyees au contraire, que les juifs n'y obéissent en aucune maniere, et voulons que les *impitoyables* d'icelle soient punis d'amende arbitraire. (Les *Ordonn. royales*, 1415.)

IMPIEMENT. — *ant.*, adv., d'une manière impie :

Car les Epicuriens, bien qu'ils ayent confessé la divinité, l'ont décrit tant *impieusement* qu'ils sont indignes d'entrer en raiç de l'autre compagnie. (PONT. DE TYARD, *Nat. du monde*, l. 112 v°, éd. 1578.)

Il enseigne non moins *impieusement* qu'in-doctement. (LA BOU, *Harmon.*, p. 20, éd. 1578.)

Se disait encore au commencement du XVII^e siècle :

Blasphemer, parler *impieusement* contre Dieu, ou les choses divines et saintes. (MOXET, *Jurent.*, Rouen 1632.)

IMPIET, voir **IMPIEUX.**

IMPIEUSEMENT, adv., *impitoyablement* :

Voilà d'un vous prenes sujet de m'accuser *impieusement* d'avoir enrichi des personnes, de qui, au contraire, j'ay de robé le labour. (Resp. de M. des Vrets à M. de la Fresn., p. 17, à la fin du Procès du président Groulx.)

Impieusement est une des expressions insolites reprochées par St-Réal (*De la Crit.*, ch. x) à l'auteur des *Réflexions sur l'état présent de la langue.*

IMPIEUX, impieus, adj., *impie* :

Qu'il a fait nez ez les *impieus* Pource qu'il a blasphémé Dieu. (Act. des Apôt., vol. 1, p° 52, éd. 1537.)

Tous resusciteront, les bons en gloire, les *impieus* à malheur. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., l. 95 r°.)

Je te prie, traistre, que ton œur *impieus* prenne pitié de ma fille. (Id., *ib.*, p° 212 v°.)

Elle rone à mes yeux
Le flambeau pnisser d'un parjure *impieus*.
(ALEX. HARDY, *Idon se sacrifiant*, 309, Stegél.)
Et celle dont la raze en gonffre se change,
En pere dans sa fil *impieus* eschange.
(Id., *Leure*, 317.)

IMPIGNERER, v. a., engager :

Avoient et ont obliçé et *impigneré* un non de vague à honorables hommes au doien et au capite de Terouanne trois pers de deus garbes et demie. (1290, *Chartes d'Aire*, II, Wailly.)

Arrest estant fait sur quelque bien, il devient affecté et *impigneré* au profit de l'arrestant, pour la dette par luy demandée. (Cout. de Bourbonn., Eubr. V, art. XXII, Nouv. Cont. gen., l. 487 v°.)

IMPITEUSEMENT, adv., *impitoyablement* :

Ne œuvre ni point ingratement, je ne dis *impiteusement*, qui, despecté de ung seul ordre hors de la cité, contemps destruire tout le pays. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., 16511, VI, 20.)

... Il frappez du poing *impiteusement*. (PREM. Vol. des exp. des Ep. et Ev. de kar., p° 25 v°, éd. 1519.)

IMPITEUX, adj., *impitoyable* :

Pere *impiteus*.
(O. de S. GIL., *Ep. d'Or.*, Ars. 5108, p° 90 v°.)

Ceulx cy anticipent le conseil des mauvais et desouvrent leurs deceptions, et despitent leurs illes, et frustent les entencions et conseilz des *impiteus*. (P. FERGET, *Mirouer de la vie hum.*, p° 155 r°, éd. 1482.)

Las ! faudra il qu'un gendarme *impiteus* Tenne ce champ tant culle et fructueux ? (Cl. M., l. *Ecl. de Verg.*, p. 5, éd. 1596.)

Tu vois, pauvre Creon, quelque part que tu ailles, Des meurtres *impiteus* ta vois des funeraillies. (GARNIER, *Antigone*, 2728, Foerster.)

L'*impiteus* gendarme. (PASO, *Rech.*, II, 15.)

Acquisseer a un acte tant *impiteus*. (Id., *ib.*, VI, XV.)

Il n'y a passion qui tourmente la vie Avec plus de fureur que l'*impiteus* envie. (CATHERINE DES ROCHES, *Agnodice*, éd. 1578.)

C'est un ordre superbe et *impiteus*. (MONT., *Ess.*, l. II, c. 37, p. 509, éd. 1595.)

Les maux de l'ame s'obscurissent en leurs forces, le plus malade les sent le moins. Voilà pourquoi il les faut souvent remanier au jour, d'une main *impiteuse*. (Id., *ib.*, l. III, c. 8, p. 40, éd. 1595.)

Je ne pense avoir jamais eu affaire a un si rude enemy, ny qui me donnast plus de traverses et dures atteintes que fait le cœur *impiteus* de ceste cruelle Genevieve. (TOURNEUR, *les Contens*, I, 3, Anc. Th. fr., VII, 122.)

Helas ! j'avois assez par cy devant senty Tes penitables coups, dont rien n'est garanti, Sans venir m'acherer ta cruelle *impiteuse* ! Par le fuste coup d'une playe bonteuse. (P. THOTTEL, *les Corvans*, Anc. Th. fr., VIII, 280.)

Plus un mortel est grand, plus grande est sa ruine, Quand le sort *impiteus* contre luy se mutine. (SCHLAEGER, *Tyr et Sidon*, I, 2, Anc. Th. fr., VIII, 37.)

O lische sanguinaire ! o *impiteus* voleur ! (Nouv. *tragcom. du cap. Lasphrise*, Anc. Th. fr., VII, 470.)

Mon bras ecor soillé des marques de la mort Que je sens, malheureux, n'avoit donnee a tort, Reçue a ceste grace, et l'aveur que j'espere Bien de toi qu'*impiteus* et sangliment severe. (BERTAUT, *Œuv. poet.*, p. 207, éd. 1633.)

IMPITTE, s. f., dureté, méchanceté :

Les vices grands, comme envie cor rancune, Despendent tous d'une seule *impitte*.

(MESLIS DE SAINT-GALAYS, *Œuv.*, II, 4, Bibl. ed.)

Quand je nasqui, l'astre de mon destin Tout incliné a cruelle *impitte*, M'eslongna tant des aspects d'amitié, Que je me hay moy mesme.

(PONT. DE TYARD, *Œuv. poet.*, p. 65, éd. 1573.)

Et la dure *impitte* dont son ame est coverte. (DESOLTS, *Diarr.*, I, xv, Bibl. gaul.)

IMPLECTION, voir **IMPLETION.**

IMPLER, voir **IMPLIER.**

IMPLETION, implection. — *cion*, s. f., accomplissement, exécution :

Par *impletion* de verité. (J. GOULAIN, *Ration*, Richel. 437, p° 584.)

Le neuvieme, fraternelle dilection, le dixieme, des commandemens *impletion*, le onzieme, des bienfaits exercitation. (HUI

BENE, Mortification de vaine plaisance, (Œuv., IV, 39, Quatrebarbes.)

Quant l'homme a fait *impletion* De son terme, soit porre ou rice... Tous deux finent sous une loy.

(G. CASTELLAN, *la Mort du Duc Philippe*, VII, 263, Kervyn.)

Les grandes œuvres manifestes Qu'il a veuz a *impletion* De l'humaine redemption.

(GRÉBAN, *Myst. de la Pass.*, P° 54, impr. Institut.)

Prophecies et visions Aront lors leurs *implecions*. (Id., *ib.*, Ars. 6431, p° 63°.)

Il nous envoient monter en Jasa, qui est interpreté *impletion* de commandement. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, p° 156 r°.)

IMPLICATION, -cion, s. f., enroulement :

Si un sens (trispaston) ha plus de puissance active que le fardeau ne penit amener de resistance, il suffira qu'on use en le tyran de l'*implication* du chable l'enfour de l'axe de la tierce rone. (BESSON, *Cosmolabe*, p. 249, éd. 1567.)

— **Fig.**, lien, empêchement :

Amour veult estre franche et hors de toute affection mondaine, a ce que son regard interiore ne soit pas empesché, et qu'elle ne soustiennee quelque *implication* terrienne. (Intern. *Consol.*, II, v, Bibl. elz.)

IMPLIQUER, -iquer (s'), v. réfl., s'entlacer, s'entrelacer :

Et sont les caprioles et cheveleures ou (les feuilles de la vigne blanche) se *impliquent* et suspendent semblables aux nostres. (Jard. de santé, p. 75, impr. la Mineure.)

— S'embarrasser :

Les hommes seculiers se *impliquent* a vanitez et es choses mondaines. (P. FERGET, *Mirouer de la vie hum.*, p° 485 r°, éd. 1482.)

— **Impliqué**, part. passé, embarrassé :

Pou de gens sont qui parfaitement se esforent de mourir a soy et qui plaineinent tendent a eulx eslever hors soy, et pource demeurent ilz *impliqués* et empeschez en soy, et ne se peuvent eslever en esperit sur soy. (Intern. *Consol.*, II, LIII, Bibl. elz.)

IMPLORACION, imploracion, s. f., action d'implorer :

Ne imploracion de juge a empeter. (1317, *Arch.*, JJ 56, p° 83 v°.)

Imploracion on demande de divine misericorde. (Crainte amour et beatit., ms. Ars., p° 26 v°.)

IMPLOYACION, voir **IMPLORACION.**

IMPLOYABLE, adj., qui ne peut être joué :

Mais fole moy, qui le temps et la peine Ensemble per, d'une entreprise vaine, Tachast mouvoir un fier cuer, non de chair, Angeis, je croy, d'*imployable* rocher. (J.-A. DE BAY, *Eclog.*, v, éd. 1573.)

Je suis le roe de foy non variable. (Que vent, que mer, que le ciel impertune, Et tantefois adverse on oportune Soit la raison, il demeure *imployable*. (GOUER. DU BILL., *Oliv.*, XXXV, éd. 1574.)

Le roc des flots marins battu
N'est jamais par eux abbattu,
Mais demeure *impoyable*.

(*Ob.*, *Rec. de poes.*, Chanson, éd. 1374.)

C'est pourquoy, chacun au, les des-
pouille ou encherement de leurs jectons,
retirait tout ce que les arbres rapportent
en tel temps; car d'attendre d'avantage,
leur engrossissement les rendroit *im-
poyables*, et par consequent inutiles en ce
ou ils sont destinés. (D. DE SERR., *Th.
d'agr.*, VII, 12, éd. 1605.)

— Au sens moral :

C'est l'effet d'une ame forte et *im-
poyable*. (MONT., *Ess.*, I, l. 1, c. 1, 1^o 2^o 3^o,
éd. 1588.)

Le parti des Reformes sentit cette perte
comme d'un prince pieux, de bon naturel,
liberal, d'un courage élevé, *impoyable*
partisan. (D'ACQUEN., *Hist. univ.*, ed. 1616.)

— Dans un sens défavorable, indéfini,
impoyable :

Las ! en tel point me met sa rigueur *impoyable*
Que j'espere la mort plus qu'elle secourable.
(J.-A. DE BAUF., *Eclor.*, XII, 61, 1573.)

Voilà de ces amans *Impoyable* destin.
(BEAUF., *Poés.*, III, 82, Gouverneur.)

Rigueur *impoyable*. (PONT., de TYARD,
Disc. philos., 1^o 354 3^o, éd. 1587.)

La persuasion estant populairement
semee entre les Turcs de la fatale et *im-
poyable* prescription de leurs jours ayde
apparemment à les assurer aux dangers.
(MONT., *Ess.*, I, II, c. 29, p. 469, ed. 1593.)

Impoyables esprits, incorribles cœurs.
(D'ACQUEN., *Trag.*, VII, Bibl. elz.)

Marmontel a dit :

Indéfini ne laisse-t-il jamais regretter
impoyable ? (ELÉN., de LILL., Usage.)

IMPOYABLETÉ, s. f., qualité de ce
qui est impoyable :

Impoyableté, implexibilitas. (Voc. gall.-
lat., Richel. I, 7684.)

IMPOLLUMENT, voir **IMPOLCMENT**.

IMPOLU, - ollu, - ul, adj., non souillé :

Vaisseau *impolu*.

(*La Paz faicte a Cambray*, p. 18, ed. 1508.)

Qu'en toutes choses ils advisassent
d'estre *impolus*. (CALV., *Serm. s. de Beator.*,
p. 531^o, ed. 1567.)

Je meurs, à l'as voulu, mais je meurs *impollu*.
(D. DE SCHAENDE, *Tyr et Sidon*, 2^o jour., IV, 3,
Bibl. elz.)

Sortir *impollu* hors d'une noire fange.
(D'ACQUEN., *Trag.*, II, Bibl. elz.)

A été encore employé par Corneille :

Je saurai conserver d'une âme résolue
A l'époux sans macule une épouse *impollu*.

(*Theod.*, II, 1.)

IMPOLLUMENT, *impoll.*, adv., purement :

Il faut estimer grandement ceste prin-
cesse d'avoir este si belle, et gardé sa
vuidité jusques à son tombeau, et rever-
si inviolablement et *impollument*, non par
lières nocces, la foy aux tantes de son
mary. (BRANT., *des Dames*, IX, 631, La-
naine.)

IMPONCON, s. f., action d'infliger :

Jehan Jeffrey, par vertu de la commis-

sion d'Ymbault et Jehan Caille, contraintra
par *imponcions* de peines ceux qui doivent
du premier terme du don de monseigneur
Dauphin. 15 sept. 1421, *Reg. consul. de
Lyon*, I, 324, Guingue.)

IMPORTE, s. m., enlèvement, prise :

L'import d'un pot, (1531, Douai, ap. La
Fons, *titoss. ms.*, Bibl. Amiens.)

IMPORTABLE, adj., insupportable, pé-
nible :

D'autres perils encouure inevitables et
importables. (Ch. de sept. 1328, Arch. de
l'Etat, à Gand, 1466.)

Il luy dit et exposa les rebellions et fais
importables de ses sujets. (Grand, *Cron.
de France*, Philippe de Valois, II, P. Paris.)

Enfilé d'orgeuil et de toute mauvaisiè
importable. (D. DE SALISB., *Policr.*, Ri-
chel. 24287, 1^o 41^o.)

Il avoit en son temps estainct plusieurs
des nobles Romains, pourtant que il estoit
importable en son yre, et se il avoit desir
ne voulent de l'aire aucune chose, nul ne
l'en pouvoit detraire. (*Ancien. des Juifs*,
Liv. 5053, 1^o 1044.)

Laboureurs et marchans les persecu-
toient moult cruellement parmy les
champs, et les mettoient à grandes et
importables rançons. (1419, *Fragm. d'une
vers. franc. des Grandes chron. de St-Den.*,
à la suite de la *Chron. de Ch.* VII, t. III,
p. 221, Bibl. elz.)

... Et ce submet à servile condition,
voire à la subjection de ceux qui les
maintient en *importable* et perpetuel exil.
(MICHAULT, *Danse aux Aveugles*, p. 55,
ed. 1748.)

Ils ont trouvez des ennemis,
qui leur ont fait que *importable*.

(N. DE LA CHESNAYE, *Condamn. de Banquet*, p. 329,
Jacob.)

Sa sentence espoytable

Et son jugement *importable*

Porter ne fault.

(*Complainte de l'ame damnée*, Poés. fr. des xv^e
et xvi^e s., VII, 119.)

Et se trouvant tous deux d'un consente-
ment, joverent la vengeance dont la pas-
sion avoyt esté *importable*. (MARG. D'ANG.,
Hept., 3^o nouv., Jacob.)

La passion d'amour est la plus *import-
table*, de tous les autres. (Id., *ib.*, 10^e
nouv.)

Le duc, enflamé d'un courroux *import-
table*, enlaïe le doigt entre ses dents, se
mordant l'ongle. (Id., *ib.*, 12^e nouv.)

C'est ennuy la luy fut le plus *import-
table*; car il n'y a fait si pesant que l'amour
de deux personnes bien unies ne
puisse doucement supporter; mais, quand
l'un fault à son devoir et laisse toute la
charge sur l'autre, la pesanteur est *im-
portable*. (Id., *ib.*, 21^e nouv.)

Elle voyoit mon mal estre *importable*

M'a dit ce que qui tant m'est agreable.

J. MIGNON, *Guinguette hand. sur divers propos*,
vint, éd. 1532.)

Ce m'est un fais *importable*,

Qui m'accable.

(GL. MAR., *P. d'ant.*, XXVIII, p. 136, 63, 1596.)

Leur *importable*, infinie douleur,

Et leurs beaux jours, convertis en tenebres,

Les font vestir douloureuse couleur.

(MELLIS DE S. GELU., *Oliv. poet.*, p. 26,
ed. 1719.)

Ils sentirent une main de Dieu impor-

table. (FAREL, *du vray Usage de la croix*,
p. 100, Fick.)

Tu sembloys, Calais, dont je grolde,
Menacer les trois pays du monde,
Par deux ceus dis aus inportable.

Que ta perte m'est *importable* !

(*Vorait. de la prise de Calais*, p. 8, ap. Ler. de
Liney et Michel, *Farces, moral. et serm. joy.*,
t. I.)

Dont me seroit trop *importable* pois.

(*Pronon. d'Huberauel*, c. v, Poés. fr. des xv^e et
xvi^e s., VI, 19.)

Et li tiers estat miserable

Genit sous le fais *importable*

De ces prodignes sans soucy.

(1576, *Vertus et Propriétés des Mignons*, Var. bist.
et litt., VII, 337.)

Des maladies *importables*. (MONT., *Ess.*,
I, III, c. 10, 1^o 443 1^o, ed. 1588.)

IMPORTEMENT, adv., d'une ma-
nière insoutenable :

Les *importablement* chargies de debtes
ne pouvoient plus avant vivre. (FOSSIETIER,
Cron. Mary., ms. Brux., II, 1^o 151 1^o.)

IMPORTER, - porter, verbe.

— Act., emporter, entraîner :

Et se li li plait de partir, il s'en puent
departir par le congie de vostre justic,
et *impourber* avec lui ses biens. (1354,
Ord., IV, 293.)

Important transport de demaine. (*Charte
lorraine*, ap. Bailis, *Suppl. au Vocab. aus-
stras.*)

— Réfl., se rapporter :

Ansuelles choses loildes parties se *im-
portent* sans autre fait. (1345, Arch. JJ
77, 1^o 8 1^o.)

IMPORUNACION, s. f., importunité :

Il sera bien que vous tenez soing de
(sans touteslois trop fascher par *importu-
nacion*) avoir la responce que encoires
vous attendez du roy. (15 janv. 1544, *Lett.
d'Ant. de Granv. à J. de S. Mauris*, Pap.
d'Et. de Granville, III, 44, Doc. inéd.)

IMPORTEUSEMENT, adv., avec im-
portunité :

Qu'ilz ne nous vexassent trop *importu-
sement*. (L'EXIMINES, *Livre des s. anges*,
1^o 152 1^o, ed. 1479.)

IMPOSEMENT, s. m., imputation :

Resultant iceulx supplians à leurs
bonnes fames et renommies ausquelles
ils estoient paravant lesditz accusations et *im-
posemens*. (1448, *Ord.*, XIV, 12.)

IMPOSER, v. a., imputer :

Ledit bailliou appela avec lui plusieurs
frans hommes et les mena en la presence
du dit prisonnier et luy *imposa* qu'il avoit
fait les malfaiz dessus ditz. (1302, *Cart. de
S.-Bertin*, IV, 5, Guérard.)

L'eu li *imposoit* que il avoit dit aucunes
paroles contre sa majesté royal. (*Pièce de
dée*, 1333, Revue de l'Amis, de la Saintonge
et du Poitou, 1869, p. 25.)

Et leur *imposoit* qu'ils avoient esté ne-
gligens. (*Pièce de 1389*, Assises de Montar-
zès, ap. Le Clerc de Douy, Arch. Loiret.)

Et tout ce qu'on lui *imposoit* n'estoit que
par envies et haines particulieres. (JUV.
DES URVINS, *Mém.*, an 1404, Michaud.)

— *Imposé*, part. passé, taxé :

Le grant taux a quy le diocèse d'Orléans est toujours imposé. (*Compte de J. Martin*, 1411-1416, Commune, Despençe, IX, Arch. mun. Orléans.)

IMPOSEUR, s. m., celui qui règle la répartition de l'impôt :

Tuit eil et celles qui auront et tendront heritages en ladite ville paieront pour leurs biens et heritages des diz biez et arcent selonc ce qui sera regardé par six imposeurs ou assours ordenez a ce. (1310, Arch. JJ 72, f° 122 r°.)

— Celui qui impute :

Imposers de crime. (Le FEVRE d'EST., *Bible*, S. Paul, a Tim., II, 3, éd. 1534.)

Les imposeurs de crimes. (1560, *Cal. du Piers Etat*, Reg. aux delib., Arch. mun. Abbeville.)

— Impositeur :

L'axare italien, impositeur souverain. (*Complainte de France*, 12, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., V, 41.)

IMPOSITEUR, s. m., percepteur de l'impôt :

Giedroff de la Fargue, Jehan Regnaud, qui imposeurs avoient este et avoient recue la dicte imposition des diz bourgeois. (1345, Arch. JJ 75, f° 217 v°.)

Sans ce que ledit de Louvres feust onques du conflict ne de l'assemblee des mailles, a tuer ne rober imposeurs ne juifs. (1383, Arch. JJ 123, pièce 235.)

Li cousins don roy Jehan l'enortrent a ce que, pour avoir ayde sus ses guerres, il mesist aucune gabelle sur le sel ou il trouveroit grant reprise pour paier ses soudoyers ; se li mist li rois, et li accordé en trop de lieux en France, et le leverent li impositeur. (FROISS., *Chron.*, IV, 174, lianc.)

Impositors et gabelleurs. (D., *ib.*, Richel. 2644, f° 177 r°.)

Imposurs aduers.

(*Ch. roy.*, Richel. 1537, f° 49 v°.)

Et se font marchans, taverniers, impositors, sergens et mangeurs pour leur singuliere utilité. (*Contredicts de Songevœur*, f° 112 v°, éd. 1530.)

IMPOSITION, -cion, s. f., action de placer, de poser :

Nous avons fait garnir ces lettres de l'imposition de nostre scel. (1317, Arch. JJ 53, f° 114 v°.)

Quant la cité fut fondee, Neptunus luy voulut imposer nom, mais Palus luy deist que point ne s'en devoit en-croestre, ains luy appartenoit l'imposition du nom. (C. MAXIME, *Bible des Poés. de metam.*, f° 56 v°, éd. 1493.)

1. **IMPOST**, s. m., répartition :

Li payerent pour et en lieu desdiz quatre deniers Paris ce qui lieve et veult lever sur eux pour chacun quintal de sel qu'ilz feront mener contremont ycelle riviere, la somme de deux cens escus dor ou la valeur seulement, pour chacun an dorénavant, selonc l'impost et indiccion des maistres et vicaires desdictes gabelles. (1407, *Ord.*, IX, 248.)

— Désignation :

La choisit il ses sieges de repos
Et a la grant d'ana nous et impos.
(O. DE S. GÉTI., *Invad.*, Richel. 561, f° 65.)

2. **IMPOST**, part. passé, impose :

Et ont sur leurs subjectz ordonnances de grandes exactions impostes de pieza et eslevées par leurs predecesseurs. (OREME, *Polit.*, f° 101^b, éd. 1489.)

— Imputé :

Atainzt et convaincus des cas a enx impostz. (18 août 1562, *Arr. du parl.*, Arch. Joursauv., n° 1683, Bibl. Blois.)

3. **IMPOST**, voir EMPOST.

IMPOSTERESSE, s. f., celle qui commet des impostures :

Le parlement de Bourdeaux commua par son arrest du 17 juin en amende honorable et une fustigation jusqu'au sang, sur la personne de ladite imposteresse. (*Chron. bordelaise*, I, 155, 7, Delpit.)

IMPOTENCE, -euse, s. f., impuissance, incapacité :

Après s'en va sans escuyer ;
Mes por ses membres apuier
Ot ausine cam par impotence
De traïson une potence.

(Rons., 12293, Mém.)

Que il, par sa benivolence,
Te garisse de l'impotence.

(Mir. de S. Etai., p. 51, Peigné.)

S'il'en eurt choïz en impotence. (LAURENT, *Somme*, ms. Soiss., 210, f° 6^e.)

Veilleuc ou impotence. (1311, *Ord.*, II, 172.)

Mon impotence est announcee.

(J. LE FEVRE, *Matholus*, I, I, v. 1378, Tricou.)

L'impotence de nature. (*Traict de Sotem.*, ms. Geneve 165, f° 205 r°.)

Plusieurs hommes se retrayent de ce que moult desiront, ou par la difficulté d'y parvenir, ou par occupations autres, ou par aucune impotence ou default. (CRAST. DE PIZAN, *Libre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, 3^e p., ch. 64, Michand.)

Nou comprins en ce les gens d'eglise, nobles vivans noblement, frequents les armes ou qui par impotence du corps en sont excusé. (*L'Assicte faicte par Edouard Appareil*, ap. J. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, V, 180.)

N'est homme qui voye
Les estoilles de jour relayre,
Car le soleil pour son cler buyre
Les passe et met en impotence
De les choisir en sa presence.

(GIEFFAY, *Myt. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 41^e.)

Aujourd'hui me faisant ce bien, tu me as reduit en telle ignominie que force me sera vivant mourant estre ingrat noté par impotence de gratitude. (RAN., I, IV, c. 4, éd. 1552.)

IMPOTENT, adj., impuissant, incapable ; avec *de*, et un substantif, qui n'a pas la libre jouissance de :

Des pauvres impotens de leurs membres
(Juill.-sept. 1576, *Compt. du R. de Nav.*, Arch. B.-Pyr. B. 30.)

— Avec *de* et un infinitif, (incapable de :

Il naist nouvelle esperance en son courage barbarin et impotent de faire nouvelle guerre. (BRACQUE, *T. Lie.*, ms. Ste-Gon., f° 263.)

Il sembloit estre impotent d'engendrer. (VIGNIER, *Bibl. hist.*, III, 415, éd. 1588.)

Impotent de bander a l'atelier de Yeuns. (G. BOUCHET, *Seres*, IV, 7, Roybet.)

— On a employé impotent, au xv^e siècle, pour signifier dont on ne peut être le maître, en parlant de chose :

A tous accidens en ceste vie transitoire non doutez ne soubsonez, nos sens et facultez animales patissent muy énormes et impotentes perturbacions voyre jusques a en estre souvant l'ame desamparee du corps. (RAB., I, IV, c. 4, éd. 1532.)

Aunis, impotent, imbécile.

IMPOTIONER, voir EMPOTIONER.

IMPROFITABLE, voir IMPROFITABLE.

IMPOURISSABLE, impour., adj., qui ne se pourrait pas :

Le bois appellé sebin est impourrissable et incombustible. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 132 r°.)

Et pourtant grande retribution de vie eternelle et de couronne de gloire immarcescible impourrissable et infirrescible te est comparee au ciel. (1520, *la Vie et Legeude de Monsieur Saint Mellon*, p. 187, Sauvage.)

Se trouve encore au commencement du dix-septième siècle :

Et de leur bois impourrissable (les cèdres) forment des caisses pour recevoir vos reliques. (J.-P. CAMUS, *Hon. festin.*, p. 109, éd. 1619.)

IMPOURISSABLETE, s. f., qualité de ce qui ne peut pas pourrir :

Impourrissable, immarcescibilitas. (*Gloss. gall-lat.*, Michel. I, 7684.)

IMPOURPENSÉ, adj., irréfléchi :

Au moyen du ravissement impourpensé que Paris Alexandre feit de la belle Helene. (J. BOUCHET, *Gen. des roys*, f° 2 r°, éd. 1541.)

IMPOURTER, voir IMPORTER.

IMPOURVEU, voir IMPROVEU.

IMPOURVEUEMENT, voir IMPROVEUEMENT.

IMPRECACION, s. f., invocation :

Et misrent les mains sur les chiefls, non mie par maniere de consecration, mais par maniere de imprecacion, adin que le saint esprit descendist en eulz. (J. GOU-LAIN, *Ration.*, Richel. 137, f° 68^r.)

IMPREGNACION, -tion, imprign., s. f., action d'engrosser, état de grossesse, fécondation :

Les monstres ainsi et les fausses impregnacions qui se font es maris auecfois des femmes de la semence meismes dessus dicte. (FEVART DE CONTY, *Probl. d'Artist.*, Richel. 210, f° 90^e.)

Puis que c'est chose certaine que la femelle se charge du fruit par la commotion du vent que luy porte l'esprit et l'humeur du mâle, ce n'est pas de merveille se la femelle qui a eues soy plusieurs mâles et semences qui luy aient et valent a ceste imprignacion et (se la)

plante et le fruit en valent mieux. (FRERE NICOLE, *Traité du Lin, des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, t^o 61 r^o, éd. 1516.)

De la mutation de la femme Loth et de l'impregnation de ses filles. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., l, f^o 65 v^o.)

La fécondation et impregnation de la femme suamante. (*Mer des hyst.*, t. I, f^o 225^r, éd. 1488.)

L'engrenement et impregnation. (*Jard. de santé*, l, 401, impr. la Merveille.)

Et alors le maistre cordelier qui bien aperçut ceste impregnation, part et s'en va. (GUILLET, *TARDIF, Faccies du Poge*, p. 262, Montaignon.)

IMPREGNER, voir EMPRAIGNER.

IMPREHENSIBLE, adj., incompréhensible :

Qu'il soit en Dieu *imprehensible*. (*Myst. de Ste Barbe*, Ars. 3496, p. 89.)

Ses machinations estoient tant grandes et *imprehensibles* que impossible eust esté de y résister. (BOUGOING, *Bat. jud.*, V, 21, éd. 1530.)

IMPRÉLATION, s. f., collation d'une prélatûre, d'un évêché :

Il fist le roy englez escrire au dnc de Bourbon, qui estoit en Franche, qui le volist aller deviers le pappe et li impetrer ceste *imprélation* pour son cher et bien aimé cappellain. (FROISS., *Chron.*, VII, 233, Kerv.)

IMPREMEDITACION, s. f., imprémeditation :

Impremeditation de choses avenir. (*Crainte amour et beatit.*, ms. Ars., f^o 25 v^o.)

IMPREMÉDITÉ, adj., non prémédité, non prévu :

Des mouvemens fortuites et *impremeditez*. (MONT., *Ess.*, l. III, c. 9, f^o 424 v^o, éd. 1588.)

— Avec un nom de personne, sans préméditation :

Un philosophe *impremedité* et fortuit. (MONT., *Ess.*, l. II, c. 12, p. 358, éd. 1595.)

IMPREMÉDITEMENT, adv., sans préméditation :

Les occasions me surprinsans et agitans *impremeditement*. (MONT., *Ess.*, l. II, c. 17, p. 429, éd. 1595.)

IMPRENDABLE, adj., impronable :

Ville *imprendable*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f^o 194 v^o, et ms. 10511, VI, VI, l.)

IMPRESE, s. f., représentation :

Il print pour *impresse* a son enseigne le feu et l'escouble avec des mots francois et non provençal. (1562, *Disc. des guerres de Pro.*, Arch. cur., f^o sér., t. IV, p. 452.)

IMPRESSON, voir IMPRESSION.

IMPRESSER, v. a., imprimer, enfoncer :

Pour la grant secheur naturelle que ilz ont, et est si forte *impressee* que a grant peine se peut elle separer. (B. DE GORD., *Pratib.*, II, 12, éd. 1493.)

La chose *impressee* ne subsiste point sans la chose a laquelle est faicte l'imprescion. (CHRON. et hist. saint. et prof., Ars. 3515, f^o 17 r^o.)

Le suppliant *impres*a en pain tendre icelluy marrel et fleur de liz. (1479, Arch. JJ 206, piece 217.)

Cy fine ceste doctriane
A Westmestre les Loudres
En formes *impressee*

(*Book for travellers.*)

Les aigles imprimables des portes de la chaire, et autres notables places furent effacees, et les armes de France *impressee*s. (I. MOLINET, *Chron.*, ch. LXX, Buchon.)

Les figures de son vestement sont encore apparentes et *impressee*s en icelluy lieu. (*Premier Vol. des exp. des Ep. et Ev. de kar.*, f^o 172 r^o, éd. 1519.)

— Opprimer :

Toutes lesdictes deux nations, tant Latins que Albanis, sont durement *impresseez* souz l'importable et tres dure servitude de la tres haynense et abhominable seigneurie des Esclavons. (BROCHART, *des quatre Motifs de faire le passage d'outremer*, f^o 53 r^o.)

IMPRESSEUR, s. m., imprimeur :

L'invention sottile des *impresseurs* thois. (*Hist. des Seign. de Gaves*, Prol., Gachet.)

IMPRESSON, *impresion*, s. f., pression, oppression :

Puis que il sentirent les *imprescions* des coles de la partie adverse et virent les glaives resplendir devant leurs yeux. (BERSURE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f^o 40^r.)
Par *imprescion*, et non de nostre fraiche volente. (1359, *Ord.*, III, 348.)

Pour les *imprescions* qu'il font sus le commun peuple. (FROISS., *Chron.*, V, 421, lncz, ms. Amiens, f^o 122.)

Lesquelz au mont de manieres sont grevez et opprimez tant par *imprescions* d'officiers de justice comme par logis de gens d'armes. (1405, *Remonstr.* Dup., cviii, 4, Richel.)

Esquels impetrans et rogerans, nous avons donne par *imprescion*, importunité inadvertance ou autrement, plusieurs desdiz offices que l'en disoit estre vacans, sans enquerir ou savoir se lesdiz impetrans estoient ydoines et suffisans de tenir et avoir yeulz offices. (1415, *Ord.*, XII, 251.)

Pour éviter l'*imprescion* et importune requeste desdiz impetrans. (*ib.*)

IMPRESSOIRE, adj., d'impression, servant à l'impression :

Après l'avoir communiqué (ce livre) a Anthoine Verard, libraire de Paris, lequel il a bien voulu mettre sur ses formes *impressoires*, et le publier partout... (LE MAIGRE, *Temple d'honneur et de vertu*, éd. 1504)

Que vuelle ceste presente histoire des gestes de ton chien cousin, le noble Bayard, faire bouler sur les formes *impressoires*. (*Gest. du Cheer. Bayard*, epistre prohemiale, éd. 1525.)

IMPRESSURE, s. f., trace, marque du pied :

Impedatura, *impresure*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

IMPRESTANGE, s. f., argent destiné à la solde des troupes :

Cedit conte de Campobache, des qu'il alla faire ses questes en Ytalie, recut dudit dieu quarante mil ducatz d'*impresstance*, pour metre sus sa compaignie. (COMMYNES, *Mém.*, IV, 13, Chantelaune.)

Le dnc de Bourgoigne luy bailla d'entre quatre quarante mil ducatz d'*impresstance*, pour aller faire sa charge en Italie, qui estoit quatre cens lances qu'il payoit par sa main. (*Id.*, *ib.*, V, 6.)

Et quant il commença ceste marchandise, il s'en alloit en Ytalie a tout quarante mil ducatz, qu'il avoit receuz pour *impresstance*, qui est a dire pour metre sus ses gens d'armes. (*Id.*, *ib.*)

IMPREVOYABLE, adj., qui ne peut être prévu :

Voila pourquoi quelques uns des anciens ont deliny la fortune estre la cause incogne et *imprevoynable* an discours de la raison humaine. (AMYOT, *Œuv. mesl. de Plut.*, f^o 515 r^o, éd. 1574.)

Ceste balle entreprise, dont les evenemens seroyent *imprevoynables*. (LANGUE, *Disc.*, p. 407, éd. 1587.)

IMPRIGNACION, voir IMPREGNACION.

IMPRIME, - *ismé*, s. m., empreinte :

En l'imprime duquel (seigneur) avoit un bonme d'arme a cheval. (1599, *Remise du droit de bail*, Morice, Pr. de l'H. de Brct., l, 1042.)

IMPRINTOUR, s. m., imprimeur :

Pur ascun escriverner, alluminour, liour ou empessour, autrement dit *imprintour* de tiex livres. (*Stat. de Richard III*, an 1, impr. goth., Bibl. Louvre.)

IMPRISME, voir IMPRIMÉ.

IMPROBABLE, adj., qui peut être reproché :

Qui tout a fait en bien, et en point de charité et de verité et d'eternel salut, non jamaes reprochable ne *improbable*. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 113, Buchon.)

IMPROBE, - *obte*, adj., qui n'est pas probe :

Homme *improbe*. (*Therence en franc.*, f^o 240^r, Verard.)

— Achriné :

Le grant labour *improbe* et vehement
Fait a l'esprit mayt et jour di tournant.
(J. BOCCERT, *Triumphes de la noble Dame*, f^o 58 v^o, éd. 1536.)

IMPROBRE, voir IMPROBE.

IMPROFFABLE, *improuff.*, *impourf.*, adj., qui n'est pas profitable, qui n'a pas de valeur :

Pour desrachiner son cuer des penseures *improffables* qu'il avoit. (DUQUESNE, *Hist. de J. d'Acceus*, Ars. 3208, f^o 6 r^o.)

Les Sarrazins furent respitez moyennant que de loy *improffable* vindrent a celle qui tout vault. (*Id.*, *ib.*, f^o 83 r^o.)

Et les *improffitables* choses pour eulz eschiveront a leur povoir. (1365, Arch. S 91, pièce 12)

Mettre hors leurs mains à toujours tous les héritages... qui leur sembleront *impro-*
fitables à tenir et garder. (Lett. de 1400,
Félib., *Hist. de Paris*, III, 345.)

IMPROFONDER, v. a., remplir à fond :

Honneur est en raison fondée
Et est l'âme à l'autre amiable,
Chasteté est de sens habondée
Et de vertu *improfondée*.
(*L'Entrée d'Amour*, ms. Ste-Gen., f. 38 v^o.)

IMPRONONÇABLE, adj., qui ne peut être prononcé :

Pour ce mystère denoter, ses quatre lettres hébraïques, iod, he, vau, he, qui sont es autres motz prononcées; quand elles sont assemblées au nom de Dieu, qui est de ses quatre lettres escript, elles sont *imprononçables*, le nom et lettre n'ont aucune prononciation. (N. DE BRIS, *Institut*, f. 160 v^o.)

IMPROPERABLE, adj., reprochable :

D'enfant sont pires et *improperables* ses œuvres sur autres delinquans. (G. CHASTELL., *Chron.*, IV, 234, Kerv.)

Et a ma grivie *improperable* ystoire.
(*La Correction des Liegeois*, Anal. leod., 121, Chron. belz.)

D'elles a'eutes dire difame,
Ne nulles chose *improperable*.
(*Brusier des Dames*, Poés. fr. des xv^e et xvii^e s., V, 194.)

I. IMPROPERE, s. m., honte, déshonneur, confusion :

Toute la generation françoise destituee du nom de franchise ancienne et ramenee à l'*improperie* de servitude sous multitude de vetres lamentieuses. (G. CHASTELL., *Chron.*, I, 137, Kerv.)

A ce roy aulois n'est à imputer la gloire de vostre humiliation, mais a vostre orneil est que l'*improperie* d'avoir provoqué contre vous l'equité divine. (ID., *ib.*, p. 336.)

Il t'eroit et portoil constamment *improperes* et paroles injures. *Mer des hyst.*, t. II, f. 20^o, éd. 1488.)

De voz gueules vo laissez *improperes*.
Et vituperes, menistrant nostre verre.
(*La tray devant Adolant des dom.*, Poés. fr. des xv^e et xvii^e s., X, 234.)

En la mer cheut, pour son grant *improperie*.
Non obst et ce qu'il fut leger, isid.
(GRINGORE, *Foal*, Entree, p. 17, Bibl. clz.)

Outre depuis tu voulds requierir
Pour femme avoir la fille a ton beau pere,
Dite Anthoine, a ton grant *improperie*.
(Act. des Apost., vol. II, f. 216^o, éd. 1537.)

L'enfant aussi qui sermoite le pere
Bende ses yeux pour voir mon *improperie*.
(L. MÉR., *Hand. par contradict.*, p. 350, éd. 1596.)

Mais quand je pense a si grand *improperie*,
qu'est il besoin que soy en liberte,
Fois qu'en prison mon roy est arresté ?
(ID., *Enfer*, p. 62, f. l. 1596.)

Il n'en pourroit recueillir autre moisson
que les mo-mes *improperes* et maledictions
qui doivent estre fulminees contre ceux
qui se rendent plusieurs loins ravissans
que gracieux pasteurs de l'Eglise de Dieu.
(DE VILLARS, *Mém.*, I, an 1550, Michaud.)

2. IMPROPERE, adj. déshonorant, fa-

Les cranz peines *improperes*
Que plusieurs dampnez endurent.
(Myst. de la Pass., f. 188^o, Impr. Instit.)

Arreste court l'entreprise *improperie*.
(Cl. MÉR., *Cont.*, à la Reine de Nav., 1536, éd. 1731.)

IMPROPERER, verbe.

— Act., reprocher en faisant honte, reprocher comme une chose honteuse :

Guilleme lui recordoit la premiere amor,
et le nombre de la victoire laquelle il
avoient faite ensemble, dont lui *improperoit*
il Normant que il lui avoit occis.
(ATEM, *Est. de li Norm.*, VI, 6, Champollion.)

Nul ne doit *improperer* ou reprochier a
un homme ce que il est aveugle. (ORESME,
Eth., Richel. 204, f. 396^o.)

Paour, qu'on ne peult pour vice *improperer*.
(SCÈVE, *Dele.*, CCCLXXV, éd. 1514.)

Nul n'a jamais osé leur *improperer*
qu'ilz eussent supposé de faux livres.
(CALY, *Instit.*, I, VIII, éd. 1561.)

Advertis l'empereur et le roy Philippe
des torts que l'on *improperoit* au pape.
(FR. DE RABUT, *Mém.*, VIII, éd. 1574.)

Luy fut *improperé* que tousjors elle
avoit empêché la paix avec l'Anglois. (E.
PASQ., *Rech.*, liv. VI, ch. 5.)

Ne vous souvient il point de la responce
que fit Virgile a ceux qui luy *improper-*
oient l'estude qu'il employoit en la lecture
d'Ennius, quand il leur dit que en ce
faisant, il avoit appris de tirer l'or d'un fumier
? (ID., *ib.*, l. VIII, ch. 59.)

Le roy le trouvoit mauvais, tout iroit
mal, et apres on me *improperoit* le tout.
(MONTLUC, *Comment.*, II, f. 49 r^o, éd. 1592.)

— Neutr., adresser des reproches :

Les parties sont d'accord que mal et in-
considerement ledit Berthier a *improperé*
audit Delaplace. (1597, Arch. des not. de
Nevers, minutes Taillandier.)

IMPROPERIE, s. m., honte, opprobre :

Tu seïs le mien *improperie* et ma confu-
sion. (Lib. *Psalm.*, Oxi., LXVIII, 23, Mich.
el.) Lat., opprobrium meum.

Cf. IMPROPERE.

IMPROPICIE, adv., défavorable :

Il en apres voy l'autre cas
Qui leur est dur et *impropicie*.
(E. DESCAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f. 532^o.)

IMPROSPERE, adv., malheureux :

Homme tres mal fortuné et tres *impro-*
spere en toutes ses besongnes. (J. VAU-
QUELIN, *Trait. de la Chron. d'E. de Dauter*,
V, 4, Nav. de Ram.)

O sort *improspere*.
(ID., *Indon*, II, Anc. Th. fr.)

IMPROSPEREMENT, adv., malheureu-
sement :

Voyant toutes choses luy advenir *im-*
*prospere*ment. (DE LA BOUTIERE, *Trait. de*
Suetone, p. 132, éd. 1569.)

IMPROSPERITÉ, s. f., in succès :

L'*improspérité* de ses affaires. (1558,
Négoc. de la France dans le Lev., II, 481,
Doc. inéd.)

IMPROUFFTABLE, VOIR IMPROFITABLE.

IMPROUVEU, VOIR IMPROUVEU.

IMPROVABLE, adj., impossible à prou-
ver :

Et il soit ainsi que la dite chose et ma-
tiere contentieuse soit si obscure et *im-*
provable d'une partie et d'autre. (1444,
Accord, Cart. mun. de Lyon, p. 301,
Gizique.)

IMPROVEU, *improu.*, *impor.*, *impour.*,
imp., adj., dépourvu, dénué :

Comme le suppliant *improveu* de con-
seil eust appelé en nostre cour de parle-
ment. (1370, *Arrêts*, t. VI, ap. Ste-Pal.)

Prince, li bon doivent estre eslen,
Le bien avoir, et a tous doivent plaire,
Et les chetis soient *improveu*.
(E. DESCAMPS, *Poés.*, I, 199, A. T.)

Unz tres gracieux gentil homme, desi-
rant employer son service et son temps
en la tres noble court d'amours, soy sen-
taut de dame *improveu*, pour bien choiser
son temps employer, donna ceue,
corps et biens a une belle damoiselle et
bonne. (LOUIS XI, *Nouv.*, XXXVI, Jacob.)

..... *Improveu*
De leur sens comme il a semlé.
(Act. des Apost., vol. II, f. 61^o, éd. 1537.)

— **IMPRÉVOYANT** :

Malcontant de ce parler *impropreu* et
volage propos. (D'AUTEN, *Chron.*, Richel.
5082, f. 117 r^o.)

— **A l'impropreu**, loc., à l'improviste :

Jamais l'on ne vit Demosthenes haran-
guer a l'*impropreu*. (AMYOT, *Vies*, Demos-
thenes, éd. 1565.)

Celuy qui a veu a l'*impropreu* quelque
chose divine, se trouvet travaillé d'une
fureur celeste. (G. BOUCHER, *Serees*, I, 85,
Roybet.)

Le bruit esclatant d'une barquebusade
vient a me frapper les oreilles a l'*impro-*
preu. (MONT, *Ess.*, I, 12, f. 15 r^o, éd. 1588.)

IMPROVÈUEMENT, *impropreu*, *imp.*, adv.,
à l'improviste :

Le consul entendis a trouver son point
comme il peult ses amemis trouver es-
pandus et les envayr *improvement* se
monstrois negligens en petites choses.
(BERGIERE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f. 334.)

Il prist *improvement* leurs princes et
les lya. (FOUSSETIER, *Cron. Mary.*, ms.
Brux., II, f. 158 v^o.)

Entrerent environ l'heure de medy *im-*
provement dedans le siege des Anglois.
(LE BAUD, *Hist. de Bret.*, c. XLIX, éd. 1638.)

IMPROVÉMENT, adv., à l'impro-
viste, sans être attendu; sans prévoyance,
sans précaution :

Nourrir grande quantité de bestail pre-
suppose abondance d'herbages; sur lequel
fondement on bastira, afin de prévenir la
despence et facherie d'envoyer loin cer-
cher les fourrages defaillans en l'arrière
saison de l'année, quand *improvement*
l'on ne s'est bien mesuré en cest en-
droit. (O. DE SERRES, *T. d'agr.*, IV, 8,
éd. 1665.)

IMPROVIDENCE, s. f., imprévoyance :
Se aucuns veulent prouver l'improvi-
dence de Dieu. (*Ancien. des Juifs*, Ars.
5083, f. 20 v^o.)

Voz amis mesme s'amusent à accuser vostre invigilance et *impvidence*, plus qu'à vous pleindre. (MONT., *Ess.*, II, 15, p. 408, éd. 1395.)

Le Roy ayant ordonné, à vostre grand regret et desplaisir, que soixante chevaux qu'il vous avoit bailles à mener pour cette execution seroient de la troupe de M. de Nevers, lequel par sa lenteur et *impvidence* ne fit rien du tout, vous failloit à se pendre. (SULLY, *Œcon. roy.*, ch. XXXIV, Michaud.)

IMPUBLIABLE, adj., qui ne peut être publié :

Je me suis ordonné d'oser dire tout ce que j'ose faire, et me desplais des pensées mesmes *impublishables*. (MONT., *Ess.*, I, III, c. 5, f° 369 r°, éd. 1588.)

IMPUGNABLE, adj., inattaquable :

Cité *impugnabile*. (BESUIRE, *T. Lic.*, ms. Ste-Gen., f° 234^b.)

Ceste vostre question a esté debatue au plus excellent degré de dispute par Platon; et sentiray ma resolution *impugnabile*, si je puis l'appuyer sur quelqueune de ses raisons. (PONT. DE TYARD, *Solit. prem.*, p. 20.)

IMPUGNALEMENT, adv., d'une manière qui ne peut être combattue, réfutée :

Mais avant qu'entrer plus outre en ce propos, il est nécessaire de tenir pour *impugnablement* assuré, avec les anciens, que... (PONT. DE TYARD, *Disc. phatos.*, f° 55 r°, éd. 1587.)

IMPUGNACION, - *tion*, s. f., attaque :

Les nourrissons des plus larges graces contre les *impugnacions* des malveilans. (1359, Arch. K 47, piece 56.)

Je enseigne sans grant son de parolles, sans confusion de opinions, sans orgueil de honneur, sans *impugnacion* de argumentacions. (Intern. *Consol.*, II, XXXIII, Bibl. elz.)

Impugnacion. An *impugnig*, withstanding, resisting, fighting, or stirring against. (COTGR., éd. 1611.)

Impugnacion. *Impugnacion*. (C. OUDIN, 1650.)

IMPUGNANCE, s. f., attaque :

Impugnance. A resistance; or, as *impugnacion*. (COTGR., éd. 1611.)

Impugnance. *Debatimiento*. (C. OUDIN, 1660.)

IMPUGNATEUR, s. m., agresseur :

Impugnateur, barceleur, outrageux. (DESHER., *des quatre Vertus Cardin.*, Œuv., p. 141, éd. 1511.)

Que pourroit la fortune adjoindre à vostre condition, à la vostre, dy je, qu'estes formal ennemi des cupides et viril *impugnateur* de l'ambition ? (PONTUS DE TYARD, *Disc. phil.*, f° 4 r°, éd. 1587.)

IMPUGNATIF, adj., qui combat la maladie ?

Behin est nutritif et *impugnatif*, confortant le poulmon et la poitrine. (Le *grant Herber.*, f° 22 v°, Nyverd.)

IMPUGNATOIRE, adj., qui peut être combattu, réfuté :

Nostre Seigneur Jesus Christ demonstre icy en ce hen l'antecedant des Juifs et Pharisiens estre faux et *impugnatoirs*. (Second Vol. *des exp. des Ep. et Ev. de kar.*, f° 259 v°, éd. 1519.)

IMPUGNER, v. a., attaquer :

Il en doit estre creuz sans venir encontre ne lui dommagier, poursuire ou *impugner* sur ce. (1363, *Ord.*, III, 660.)

Vous serrez à force *impugné*. (GREEN, *Mist. de la Pass.*, 8123, G. Paris.)

Comme un diable tu *impignes* les freres. (BILLY, *Sonnets spirituels*, p. 41, éd. 1573.)

Impugner. To *impugne*, fight, or stirre against, resist, withstand. (COTGR., éd. 1611.)

Impugner. *Impugnare*, debaître. (C. OUDIN, 1660.)

— **Imputer** :

A ce que ou temps advenir ne luy *fust impugné* aucun crime. (MONTRELL., *Chron.*, III, f° 16^v, éd. 1516.)

— **Impugné**, part. passé, agressif :

Fist invocation par oeuvre coaduoee Et diabolique de parole *impugnée*. (Geste *des ducs de Bourg.*, 424, Chron. belz.)

IMPUGNEUR, s. m., agresseur :

Et de toutes injures tres cruels *impugnereux*. (Gir. de Ross., 372, Mignard.)

Que Nostre Seigneur eust pour *impugneur* un mauvais ange. (EXIMINES, *Livre des s. anges*, f° 160 v°, éd. 1479.)

IMPULSE, part. passé, poussé :

Quant les amans *impulses* pour beaulté Qui est en nous ou pour joyeuseté Nous honnoient et font aucune grace Ce n'est que vent que toute lascheté. (Therence en franç., f° 178^v, Verard.)

IMPULSEUR, s. m., celui qui pousse, qui incite :

Seigneur, ne me regarde point De traverser s'il e et ce point, Pas n'est que j'en soye *impulseur* Ne inventeur ne pourchasseur : Tu ne m'en dois point accuser. (Therence en franç., f° 147^v, Verard.)

Mais ce seroit blasphemé de attribuer leur trauchement à bien comme *impulseur* ou auteur de leur ruine. (J. BOUTCHET, *Noble Dame*, f° 161 r°, éd. 1536.)

IMPUTER, v. a., accuser, citer en justice :

Icelui Michel dist au suppliant qu'il venoit de voir la femme de Denys du Tertre, et que certainement il le *imputeroit* à office lui et la dite femme. (1392, Arch. JJ 44, piece 83.)

IMPUTEUR, s. m., accusateur :

Dont plusieurs eurent grande envie desirans de luy nuire en mesdisant sur luy fausement, mais quant on eut bien tout considéré il fust trouvé que ses detracteurs et *imputeurs* estoient infames et melleurs. (Mer *des hyst.*, I, II, f° 431^v, éd. 1488.)

IMPUREFACTIBLE, adj., imputrescible :

Les choses pourrisables il fait *impurefactibles*. (Chron. et hist. *saint. et prof.*, Ars. 3315, f° 453 r°.)

Charité est ung arbre de qui les fruitz sont *impurefactibles*. (R. GORIN, *Livre des tous ravissans*, ch. III, éd. 1525.)

Eng boys nommé cetin *impurefactible*. (Id., *ib.*, ch. IV.)

IMPURIFIABLE, adj., imputrescible :

Commandez que on face une chasse de bois belle et netle, pure et *impurifiable* pour metre le corps de la sainte martire. (Vie *Ste Febrone*, Richel. 2096, f° 48 r°.)

Boiz *impurifiable*. (Ancien. *des Juifs*, Ars. 5082, f° 70^v.)

Eluy dist qu'il face une arche de sethin qui est bois *impurifiable*, qui pourrir ne peult. (Hist. *de l'Anc. Test.*, f° 51^v, impr. Maz.)

IN, voir ENT.

INACOSTABLE, adj., qu'on ne peut accoster, aborder :

Sorcier barbu, à l'œil espouvantable, Au gros sourcil, au front *inacostable*, Râlé, crasseux, arrogant, chosté. (Rons. *les Poem.*, I, 1, à Scer. de Ste-Marthe, Bibl. elz.)

Hargneux et melancholiques *inacostables*. (CHOLIBRES, *Goules*, II, 213, éd. 1610.)

INADEVERTAMMENT, - *lement*, adv., par inadvertance, sans s'apercevoir de ce qu'on fait :

Comme par importunité de requerans, et aussi *inadvertamment*, nous ayons accueffois donné amendes sur aucuns nos subgiez. (1388, *Ord.*, XII, 167.)

Advocer d'avoir *inadvertamment* signé la depesche. (DU VILLARS, *Mém.*, V, an 1554, Michaud.)

Si rien se rencontre ignoramment ou *inadvertamment* conché en cette rapodie contraire aux saintes resolutions et prescriptions de l'Eglise. (MONT., *Ess.*, I, I, c. 56, p. 201, éd. 1535.)

Je cours *inadvertamment*. (Id., *ib.*, I, III, c. 5, f° 383 v°, éd. 1588.)

Ainsin qu'il courroit *inadvertamment* et imprudemment pour chercher un chemin court pour allañdre Alviano, il lmba dans un champ plein d'eau. (BRANT., *Grands Capit. estrang.*, I, I, c. XXVII, Bibl. elz.)

INADEVERTI, voir INAVERTI.

INADVISÉ, adj., qui n'est pas avisé :

Iz n'osoient autrement les envayr d'agait et *inadvises*. (FOSSETIER, *Cron. Mary.*, ms. Brux., I, f° 195 r°.)

INAGREABLE, adj., désagréable, pénible :

Fortait pechié deceprable, Fortait et *inagreable*. (E. DISCU, *Poés.*, Richel. 810, f° 8^v.)

Roboam vescu plusieurs ans *inagreable* à tous. (FOSSETIER, *Cron. Mary.*, ms. Brux., II, f° 15 r°.)

Les exerelles regardoient anxieusement ce tant peillieux et *inagreable* conflict. (Id., *ib.*, f° 76 v°.)

INAGRESSIBLE, adj., inabordable :

Majesté *inagressible*. (FOSSETIER, *Cron. Margartil.*, ms. Brux., I, f° 18 r°.)

Voyant la doloreuse perte des siens, et

que les isles lui estoient plus loing que auparavant, quasi comme *inagressibles* et hors de son commandement. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. II, Buchou.)

Conquis pays *ingressible*. (Id., *ib.*, ch. XLV.)

Te es Athys *ingressible*.

De Phelus leul occupant.

(*Le Part fait à Cambrai*, p. 20, éd. 1508.)

INAVABLE, adj., inhabile, impropre :

Par consequens la vertu generative en est destourbee, et la matiere faicte ausi inhabile a generation. (EYBART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, 1^o 93^e.)

Jacot ce que ceste matiere soit froide et seche en son commencement et grosse et *inavable* a fluxibilité. (Id., *ib.*, 1^o 98^e.)

Et tel lieu est comme reputes estroit et *inavable* a generation de grandes creatures. (Id., *ib.*, 1^o 437^e.)

Ilz ont la langue dure et seche et *inavable* a si hastiz mouvement. (Id., *ib.*, 1^o 480^e.)

Qui fait les habitans perecces et neigens et *inavables* aux œuvres de l'entendement. (Id., *ib.*, 1^o 200^e.)

INAL, voir **ISNEL**.

INALLEMENT, voir **ISNELEMENT**.

INAMER, voir **ENAMER**.

INANIQUE, adj., affaibli :

Le (malade) quarteuaire a moult de dignites, car a peine est il *inanique* ne melencolieux ne ladre. (B. DE GORD., *Pratiqu.*, I, 6, éd. 1495.)

INANIMADVERTANCE, s. f., inattention :

Une dame... laquelle estoit desja devenue toute noire et sans parler, par pareillement, par *inanimadvertance*, avoir pris du sublimé. (DE PINET, *Diascoride*, VI, 40, éd. 1605.)

INANIMÉ, adj., animé, furieux :

Comme apres ces choses venist a congnissance a notable personne maistre Goutier Col que la dite Christine avoit escript contre ledit Romant de la Rose, lequel comme *inanimez* contre elle lui escript le present epistre. (CHRIST. DE PIS., *Epl.*, Richel. 604, 1^o 113 r^o.)

INANIT, adj., vide :

Pour ce a ceulx qui sont vuis et *inanis* il leur semble que ilz volent. (B. DE GORD., *Pratiqu.*, VII, 4, éd. 1495.)

— Affaibli :

Se aucun a esté *inanit* moult pour aucune cause, se lievre y survient et puis spasme, tel spasme est incurable, car il est de mancion. (B. DE GORD., *Pratiqu.*, II, 27, éd. 1495.)

INAPARENT, adj., qui manque d'évidence, invisible :

Et il faut aus choses *inaparentes* user d'aparentes témoignances. (LE PLESSIS, *Ethiq. d'Arist.*, 1^o 20 v^o, éd. 1553.)

INAPPELLABLE, s.), que l'on ne peut appeler :

Innommable et *inappellable*. G. BOUCHIET, *Serees*, II, 132, Roynet.)

INAPERCEVABLE, *inapp.*, adj., imperceptible :

Vapeur *inapercevable* au sentiment du nez et cerveau. BLAISE VIGENERE, *Traicte du feu et du s'el*, p. 224, éd. 1512.)

INAPERCEVANCE, *inapp.*, s. f., défaut de perception :

Bien sort a la decrepitude de nous fournir le doux benedice d'*inapercevanche* et d'ignorance. (MONT., *Ess.*, I, II, c. 8, 1^o 163 r^o, éd. 1588.)

INAPPOINTABLE, adj., inconciliable :

Opinions contraires et *inapointables*. (PONT. DE TYARD, *Nat. du monde*, 1^o 67 r^o, éd. 1578.)

Ils estoient passionnez de tant *inapointable* discord et fiere inimitié que... (Id., *Disc. philat.*, 1^o 158 r^o, éd. 1587.)

INAPPOINTABLEMENT, adv., d'une manière inconciliable :

Le mouvement de la huitieme sphere a embesonné les astronomes assez *inapointablement*. (PONT. DE TYARD, *Nat. du monde*, 1^o 9 r^o, éd. 1578.)

INAPPROCHABLE, — *ouchable*, adj., qui ne peut être approché :

Parquoyles souveraines hautessees fussent *inapprochables* aux Juifs. (*Ancien. des Juifs*, Ars. 5083, 1^o 258^e.)

INARMABLE, adj., qui ne peut être armé :

Et bruslerent la cité quandt ils curent fait issir la multitude du peuple *inarmable*. (FOSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, X, VII, 4.)

INARME, adj., sans armes :

La multitude *inarmee* fut captivee. (FOSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, 1^o 86 r^o.)

INARRACHABLE, adj., qu'on ne peut arracher :

Racines hautes et *inarrachables*. (*Jard. de santé*, I, 293, impr. la Minerve.)

INARTIFICIEL, adj., qui n'est pas artificiel :

Argument *inartificiel* est qui de soy et de sa force ne fait foy, mais empruntant la forme de quelque argument artificiel. (LA RAMBE, *Dialectique*, XXXI, éd. 1576.)

Ce discours represente en une hardiesse *inartificielle* et securité enfantine la pure et premiere impression et ignorance de nature. (MONT., *Ess.*, I, III, c. 12, p. 186, éd. 1595.)

INARTIFICIELLEMENT, adv., sans artifice :

Inartificialiter, *inartificiellement*, sans artifice. (*Calépin Dict.*, Bâle 1584.)

INASSOCIABLE, adj., insociable, en parlant de personnes ou de choses :

Ilz le peignent (Pyrrhon) stupide et immobile, prenant un train de vie farouche et *inassociable*. (MONT., *Ess.*, I, II, c. 12, 1^o 212 r^o, éd. 1588.)

Ces humeurs epineuses et *inassociables*. (Id., *ib.*, I, III, c. 2, 1^o 356 v^o, éd. 1588.)

Mes mœurs mesmes, qui ne desconvient de celles qui courent a peine de la

largeur d'un pouce, me rendent pourtant aucunement farouche a mon age, et *inassociable*. (Id., *ib.*, c. 9, p. 143, éd. 1595.)

Inassociable, unassociable, unaccompagnable, hargné, sauvage, froward, austere. (COTGR., éd. 1611.)

INATEMPRANCE, *intemperance*, s. f., désordre, dérangement, excès :

Maladie des choses naturelles. (EYBART DE CONTY, *Probl. d'Ar.*, Richel. 210, 1^o 4 v^o.)

Sédition de la cité, discord de l'hostel, et *intemperance* de toutes choses. (FOSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, 1^o 400 v^o.)

L'intemperance de ces peuples fist que... (Id., *ib.*, ms. Brux. 10512, VIII, III, v.)

Toutes les *intemperances* de l'air sont a founy. (*La Nef de santé*, 1^o 3 r^o, éd. 1507.)

INATEMPRE, adj., qui n'est pas bien mélangé :

Que quant le beuvraige desus dit *intempere* et la farine melles ensemble l'un atempere l'autre. (EYBART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, 1^o 273^e.)

INATREMPENCE, voir **INATEMPRANCE**.

INATTEMTE, adj., qui n'a pas été tenté :

Adin que les Lacedemoniens ne laissassent rien *inattemté* pour adiciller la puissance athensienne. (FOSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., 2^o p., sec. copie, 1^o 293 v^o.)

INAUGURER, v. a., consacrer, avec un régime de personne :

Inaugurer est cilz qui par auguremens estoit sacrez. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., p^o 270^o.)

INAVERTI, *inadverti*, adj., qui n'est pas sur ses gardes, imprudent :

Et pour ce que toujours elle (Alips) persévéroit a dancier, icelle Katherine *inadvertie* et non souvenant dudit assurement la fery de la main. (1406, Arch. JJ 160, pièce 321.)

Les barbares pensans bien que nous n'estions pas sur noz gardes, mais *inadvertis* par le long repos que nous avions en tout lyver, aviserent de saillir un matin avecques le point du jour. (LA LANDE, *Hist. de Dietis*, p. 63 r^o, éd. 1536.)

Et se camperent, *inadvertis*, apres d'Ulysse et Diomedé, qui estoient de ce costé la assis pour faire le guet. (Id., *ib.*, p. 67 v^o.)

INAVRER, voir **ENNAVRER**.

INBNDÉ, voir **EMBANDÉ** au Supplément.

INCAMBRE, part. passé, ressortissant à une juridiction :

Pour ce que Cambrai est *incambre* à l'empereur et es terres de l'Empire. (FROISS., *Chron.*, II, 468, Kerv.)

INCANTER, *inquanter*, verbe.

— Act., mettre, vendre à l'encan :

Ont esté venduz et incantez plusieurs des biens et heritaiges dudit Colin. (1474, *Lett. de L. XI*, ap. Menard, *Hist. de Nimes*, Pr., III, 324, éd. 1752.)

Ce molin le temps passé estoit une estures appartenans a noble Jehan Davinon,

que par arrearages de tailles fut substaité et *inquanté* l'an MCCCLXII. (*Chron. de Méziès*, II, 277, Chassaing.)

Faire *inquanter* l'œuf au plus offrant et dernier enchérisseur. (*Coût. d'Aouste*, 1588, p. 647.)

Ladite maison sera vendue ou *inquantee* entre lesdits héritiers. (*Coût. de Bretagne*, art. 728, ap. Ste-Pal.)

— Réfl., se vendre à l'encan :

A qui plus en promet la pretre s'*inquante*. (L. PAPON, *Elog. de Anne d'Urfé*, éd. 1857.)

Les parties plaidantes par devant lui, il achepie le droit de l'une pour ruiner l'autre, il achepie les pièces qui s'*incantent* au banc de ladite chasteleine et compose de tout a son plaisir, profit et avantage. (*Plaidé resp. de Watt. de Malhan*, p. 28, éd. 1604.)

INCARNAL, adj., de couleur incarnat :

Je ne veax plus pour monstre ma douleur Que *Incarnale* et si noire couleur.

(*Œuvres de la Taille*, *Eleg.*, V, éd. 1572.)

Taffetas *incarnal*. (*Chevauch. faite a Lyon*, p. 8, éd. 1578.)

— S. m., incarnat :

Couleur d'*incarnal*. (*Sicile*, *Blas. des coul. en armes*, § 26^{re}, éd. 1511.)

Incarnat, couleur moult belle et gaye ; elle approche fort du rouge ; mais elle est un peu plus chargée et trait fort sur le blanc. L'*incarnat* en fleurs ressemble moult fort a la rose, a la giroflée. Ceste couleur est compose d'un peu de blanc. (*Id.*, *ib.*, § 28^{re}.)

INCARNALITÉ, s. f., incarnation :

Bians nées, dit l'Empereur, je vos comant a Dé Qui en la sainte vierge prist *incarnaté*. (*Reu. de Montaub.*, Richel. 21387. § 34^{re} ; Michelang, p. 320.)

Diex vrais peres, si voirement

Com vos par saint anocement

Presistes *incarnatité*

En la virge d'umilité.

(*G. de Valerne*, *Ars*, 3319, § 114^{re}.)

Siros confis de douce confiture.

De un herbes plaines de santé,

Del saint esprit, ce lesmonie escriture,

Del fil del pere et d'*incarnaté*.

(*Chanson*, ap. Mastzner, *Alfr. Lieder*, XXXV, 45.)

INCARNASSION, voir INCARNATION.

INCARNATIIF, adj., qui fait recroître la chair :

Médecines *incarnatives*. (*BRUN DE LONG BORG*, *Cyruirgie*, ms. de Salis, P. 2.)

Médecament *incarnatif*. (*Id.*, *ib.*, § 174.)

Les modernes chirurgiens ont accoustumé d'appliquer a telles plaies poudrière rouge qu'ilz appellent *incarnative* et conservative. (*TAGAULT*, *Inst. chir.*, p. 326, éd. 1549.)

Médecine *incarnative*. II. Incarnativo. (*JUN.*, *Nomencl.*, p. 319, éd. 1577.)

La ligature glutinative ou *incarnative* appartient aux plaies recentes simples. (*PARÉ*, *Œuvre*, VII, 5, Malgaigne.)

Toutes moelles sont remolitives, chaudes, subliantes et *incarnatives*. (*DU PINET*, *Dioscoride*, II, 70, éd. 1605.)

Persefort l'apostume avant qu'il soit fort meur, puis procederont par mundificatifs et *incarnatifs*, a la maniere des autres ap-

lumes. (O. DE SEBR., *Tb. d'agr.*, VIII, 5, éd. 1605.)

— S. m., remède qui fait recroître la chair :

Je continuay mes mondificatifs, et apres les *incarnatifs* scelloy les tres bien la plaie. (*Trad. de Lanfranc*, Richel. 1325, § 54^{ve}.)

INCARNATION, s. f., nature humaine :

Car par nostre redemption

Prist il nostre *incarnation*.

(*Volop.*, 14571, *Bibl. elz.*)

— Action de repousser, en parlant de la chair :

Aucune fois nature encharme amenes choses qui sont ja pres de desseveres, de laquelle *incarnation* le cyruirgien ne doit faire desseverance. (II. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, § 96^{re}.)

INCARNER, voir ENCHARNER.

INCASSÉ, adj., sans être cassé :

Si fort (miroir) que la mort ne le rompt, ainsi demeure eternellement *incassé*. (*FOSSETTE*, *Croniq. Margot*, ms. BRUX., I, § 137^{re}.)

INCATHEDRACION, s. f., action d'élever sur la chaire pontificale :

Aussi est adjonsté a ceste feste *Incathedracion* qu'il (S. Pierre) et a Rome. J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, § 357^{ve}.)

INCAULEMENT, voir INCAUTEMENT.

INCAUTEMENT, - *autement*, adv., sans précaution, imprudemment :

Lesquels *incautement* combatlans, furent occis comme brebis par lous. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. XV, éd. 1638.)

En la bataille que Sempronius commist *incautement* et dissolvement. (*Le prem. Vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, § 73^{re}, éd. 1530.)

Ainsi qu'il entroit sans advis et *incautement*, il fut atteint par la jambe d'une grosse pierre. (*Q. Course*, III, 25, éd. 1534.)

Cherche moyen de soy venger assez *incautement*. (*RAB.*, I, V, c. 24, éd. 1564.)

INCEDER, v. n., marcher, aller :

Il ne souloit mes exercer les hommes de guerre a *inceder*, a courir et a saillir, mais aussi devoient estre exercitez a plusieurs autres choses. (II. DE GRASCIU, *Trad. du Govr. des Princ. de Gille Colonne*, *Ars*, 5062, P. 208^{ve}.)

Abraham habitoit en petites cases et maisonsnettes, attendant la grande cité de paradis, et Jacob gardoit humblement les petites bestes par les champs, pose que son frere Esau *incedast* et ala poumpusement avecques grande compaignie. (*Mer des hyst.*, I, I, § 2^{re}, éd. 1488.)

Selon Marsus, le soleil *incedet* et allant par le milieu du zodiaque produit XII. rais enlumins tout le monde. (*Id.*, I, I, § 53^{re}.)

INCENDAIRE, s. m., incendie :

Tous cas qui touchent haute justice, aussi comme rapt, *incendaires*, larcens, homicides. (1321, *Arch.*, JJ 60, § 138^{re}.)

INCENDIBLE, adj., qui porte l'incendie :

Attaint au cœur d'éloquence incroyable

A humain sens difficile a produire.

Tout offusqué de lumiere incroyable.

(BOURNET, a *Chastelain*, dans les *Deux Dames de chetivie*, VII, 180, Keryvin.)

INCENSE, s. f., tribut, redevance :

Promettoient chascun un de donner *incense* et tribut a la sainte celize. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, III, 36, Champollion.)

INCENSER, verbe.

— Act., allumer :

A luy (au custode) appartient a garder les tresors de l'eglise et a insulter les hostiaires, et preparer et *incenser* les lumieres. (P. FERRET, *Miroir de la vie humaine*, § 170^{re}, éd. 1482.)

— Fig., enflammer d'amour :

L'age n'est plus semblable, et n'est plus ma [^{l'absence}] l'ou furieux Phœbus, comme alors, *incenser*. (*Vauv. Sat. au Roy*, éd. 1612.)

— Neutre, être enflammé d'amour :

Pense ayant perdu cette Muse guidee Sur les rives du Clain, fist *incenser* Medee. (*Vauv. Art. poet.*, II, éd. 1862.)

INCENSEUR, s. m., qui allume, insignifiant :

Varus monta sur mer pour aller en Hierusalon, pour equiper les *incenseurs* et conducteurs de la scdition. (BOURGOING, *Bat. jud.*, II, 3, éd. 1530.)

Et toutes choses qui plaisoient aux *incenseurs* de la bataille sembloient estre fainctes. (*Id.*, *ib.*, II, 40.)

INCENSIF, adj., inflammable, échauffant :

Lequel fen fit tout a long de la corde ala jusques adont pillier la ou il print hastivement pour les choses *incensives* qui autour estoient. (BOURGOING, *Bat. jud.*, II, 28, éd. 1530.)

Avis est de nature *incensive*. (*Jard. de saint*, I, 29, impr. la Minerve.)

Vertus caustique, c'est a dire *incensive* et eschauffante. (*Id.*, I, 73.)

Flammula a vertus *incensive* et art comme flammie. (*Id.*, I, 187.)

INCENSION, - *tion*, s. f., incendie, brûlure :

Incension et brûlement du temple. (*La Mer des hyst.*, I, I, § 205^{re}, éd. 1488.)

Considérant que l'incension et embrasement de luxure est souventes fois plus grant en femme que en homme. (BOURGOING, *Bat. jud.*, I, 37, éd. 1530.)

Brûlures et *incensions*. (CATTAN, *Geonomie*, § 59^{re}, éd. 1571.)

Par brus-leures et *incensions* de ses biens. (*Id.*, *ib.*, § 67^{re}.)

— Cantérisation :

Se li parzainz est delicos que il ne puisse sollir incision ne *incention*. (BRUN DE LONG BORG, *Cyruirgie*, ms. de Salis, § 38^{re}.)

INCENTION, voir INCENSION.

INCEPCION, - *tion*, s. f., commencement, action de commencer :

A *incepcion* et commencement de ceste

matière. (COURCY, *Hist. de Grèce*, Ars. 3889, f. 39.)

Chacun doit avoir mémoire en son *inception* de l'ouïr à laquelle il peut parvenir. (*Id.*, *ib.*, n° 197.)

C'est une benediction
Que je donne à l'Inception
De votre confession faite.
(*L'Asc.*, *Pathol.*, p. 168, Jacob.)

Après nostre petite *inception* moyennement faite et en simple oratoire touchant l'Inception generale du livre. (J. BOURCHET, *les Regnars traversant*, t° 36°, éd. 1522.)

Immaculée en son *inception*
Et Augustin des pasteurs la lumière
Dit son filz seul par son conception.
(*Ch. rom.*, Richel. 1537, f° 63 v°.)

Mais à l'Inception
La masse en fut si nete et si polye.
(*Id.*, f° 101 v°.)

INCEPTER, v. a., commencer :

Lez je ja *incept*
De ce faire un commencement.
(*Therence en franç.*, f° 215°, Ver rad.)

INCEPTEUR, s. m., celui qui commence :

Sage et hardy *incepteur*.
(*Therence en franç.*, f° 151°, Verard.)

Dedans la roche les edificateurs survenans depuis David premier *incepteur*, voyans la necessité qu'il estoit de fortifier celui lieu, ymagement entailler dedans la roche. (BOURGOING, *Bat. jud.*, VI, 46, éd. 1530.)

Guillaume Okam, cordelier, dit entre les theologiens *scolas* iques le Docteur aigu, et le venerable *incepteur*, mourut le 8^e jour d'Avril. (ANGLIER, *Bibl. hist.*, III, 515, éd. 1588.)

INCEPTIF, adj., du commencement, qui donne commencement à :

Il sembloit reallement audit peuple vulgaire, que le roy et les princes de la loy devoient incontinent courir aux armes contre Ploms, se les sages ne leur eussent montré d'autre faulte *inceptive* de ce mal venante de leur eulx. (BOURGOING, *Bat. jud.*, II, 24, éd. 1530.)

INCEPTIF, adj., qui se colle, gluant : *Inceptif*, *inceptive*, waxing : cleaving or sticking into. (COTGR., éd. 1611.)

INCEPTIVEMENT : *leniti*, *inceptivemet*, s. l., incertitude :

A cause de l'Inceptivité du lieu on est en tres modle persoune. (15 JANV. 1477, *Lett. de Marq.*, de York, Arch. Nord, Reg. de Chart. 15, f° 173.)

Méditant l'Inceptivité de toute lumiere, par quoy. (J. FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., 2, 13, s. v. copie, f° 41 v°.)

Tousans par ce moyen de lux l'Inceptivité du temps. (A. PIERRE, *Const. Cés.*, II, 14, f° 1, 1543.)

Estant en telle incertainté que j'estois de ce que l'empereur succeder de loictie ne de luy. (*Lett. de Henry II à M. de la Roche*, s. v. *Nygo de la France dans le Lev.*, II, 378, f° 1, 1611.)

Il assemble tous les seigneurs au conseil, et leur raconte en quoy de agitation il estoit pour l'Inceptivité du success des

affaires. (DU VILLARS, *Mém.*, V, an 1534, Michand.)

De sorte que il n'est de merveilles s'il y a tant d'Incertainté en leurs opinions. (CHOLIERES, *Aprésdées*, III, f° 123 v°, éd. 1587.)

INCERTENAITÉ, VOIR INCERTAINÉTÉ.

INCESSABLE, adj., incessant :

Entre only et les dragons v'a bataille et guerre incessable. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3513, f° 70 v°.)

Incessable formaise d'amour. (J. GIBSON, *L'Alpouillon d'amour*, f° 98 r°, éd. 1488.)

Par incessable souveance.

(*L'Entré d'amour*, ms. Ste-Gen., f° 22 v°.)

Sollicitudes incessables et non porcelles. (G. MASTELLAIN, *L'Entrée du roy Loys en nouveau regne*, VII, 15, Kervyn.)

Par incessables libidinité. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., 1, f° 101 r°.)

Incessable delectuosité. (*La tresample et rraye Expos. de la veigle M. S. Ben.*, f° 39°, éd. 1486.)

Incessable tumultuation. (*Id.*, f° 107°.)

Et ayans les yeux pleins de faultz regards, de adulteres, et de delictz incessables. (*Bibl.*, 2^e Epit. de St Pierre, ch. 2, éd. 1543.)

Incessables alarmes.

(*J. p.*, *Œuv. mest.*, f° 44 v°, éd. 1583.)

Le hileux et l'Incessable aloy.

(*Id.*, *ib.*, f° 110 v°.)

INCESSLEMENT, adv., incessamment :

En consideration et advis aus bons et acervelles services que Guillaume le Bernier nous a fait et fait un chascun jour incesslement. (379, *Ch. d'Ed. de Beaujeu*, Arch. P 1391, pièce 589.)

INCESSEMENT, adv., sans cesse :

Obeys nee onques n'ea fin absente, incessement avec ell' repose.
Ce que ton voeil a commander propose,
Entièrement l'accomplir se contepte.

(MURET, *Entrée du roy François 1^{re} faite en la ville de Beziers, en l'an MXXVX*, Bulletin de la Société archéol. de Béziers, t. I, p. 39.)

INCESSIF, adj. ?

Gens incessifs qui tant ayez vitaille,
Ne enyez pas que vostre cors mieulx valloy
Pour estre ainsi songneusement norry.

(J. BOURCHET, *les Regnars traversant les roys peirillous*, f° 54°, éd. 1522.)

INCESTEMENT, adv., incesteusement :

Les vierges à Dieu dodées
Ont incesteusement variées.

(J.-A. DE BAILL, *les Mores*, t. I, f° 19 r°, éd. 1619.)

INCESTER, v. a., violer, souiller par un inceste :

Faudra il que vostre liet conjugal soit
Inceste et contaminé par moynerie ? (RAB., I, III, c. 44, éd. 1552.)

Avoir esté polluer et inceste par ses propres freres. (AMYOT, *Vies*, Lucull., éd. 1565.)

INCESTUER, v. a., violer, souiller par un inceste :

Nous voyons en nos loix un pere avoir tué son filz à la chasse pour avoir inceste sa belle mere. (BOUD. *Rep.*, I, 4, éd. 1583.)

— Absolument :

Il y en a ou d'autres qui n'ont peu estre retenues par la sainteté naturelle d'Incestuer. (CHOLIERES, *Aprésdées*, II, f° 58 v°, éd. 1587.)

INCHANGEABLE, adj., immuable :

... Car Dieu a adjousté
Aux inchangeables vœux l'aigre necessité.
(A. DE BIVAUDE, *Œuv. poet.*, p. 143, éd. 1839.)

INCHASTE, adj., non chaste :

Mai sans, *inchaste* et pnteresse.
(VICO, *LOUER, la Nef des fols*, f° 116 v°, éd. 1507.)

INCHASTETÉ, s. f., défaut de chasteté ; action contraire à la chasteté :

Nul fors son mari ne cognout,
D'inchasteté voulenté n'eut.
(E. DESCAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 565°.)

INCHEIR, VOIR ENCHEOIR.

INCHEOIR, VOIR ENCHEOIR.

INCIOER, V. n., commencer :

Dieus doinst qu'il perseverer, car bien ont inchoat.
(GILON LE MUISE, *h. Maintiens des ordnes mendians*, I, 244, Kervyn.)

INCIDE, *incyd*, s. m., malheur ?

Incide le peuple ne peult plus, n'ayant pas le liart, pour satisfere aux *incydés* et ravages que nous souffrons. (J. BOREL, *Mém.*, p. 373, Chassaing.)

INCIDENCE, - *ense*, s. f., incident :

Sauz riens ajouster d'autre matiere se ce ne sont aucunes incidences. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 4°.)

Toutes les incidences qui se dependent de ces besougnes seroyent trop longues a recorder. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2646, f° 97°.)

Et parlerons d'aucunes incidences qui avinent en celle saison. (*Id.*, *ib.*, IV, 173, Luce.)

— Cause, circonstance :

Tout homme qui demande à estre preus doit regarder à la vie des anciens, come ne par quel incidence il y soit venu. (FROISS., *Chron.*, II, 12, Kerv.)

— Poème épisodique :

Le nom d'incidences semble réservé par les copistes aux poèmes épisodiques qui entravent l'action de la grande geste : tel est, dans le ms. 23 La Vallière, le *Siège de Barbastre*, intercalé entre la première et la seconde partie des *Enfances Vivien* (*Citapres commence II Sieges de Barbastre, incidences*, A, f° 113 v°) : telle est encore la *Bataille des Saignitaires ou Mort d'Améri de Narbonne*, intercalée au milieu du *Moniage Renaud* (B, f° 7). (L. GAUCIER, *les Epopées franc.*, t. III, p. 4, 1^{re} éd.)

INCIDENTEL, - *al*, adj., qui se produit par incident :

Attendu que ladite faculté avoit esté commise ou proces pendunt par devant luy, et estoit *incidentelle*. (1493, *Liv. vert.*, Arch. V 62, f° 64 v°.)

INCIDENTELEMMENT, adv., par incident :

Cecy je ditiz *incidentellemment*. (*Mer des eror.*, f° 227 r°, éd. 1532.)

INCINATION, voir **INSIDIATION**.

INCIRCONSERIBER, *incircumscribit*, part. passé et adj., qui n'est pas circonscrit :

Tu ne notes pas Dieu estre croant et gouvernant, empliissant et environ embrachant, surmontant et sustentant, et *incirconscribit* et non valable. (*Dial. S. Greg.*, p. 201, Foerster.)

O haute domination,
Incircumscribit Deite,
J'appuyeray l'incension
A faire vostre volenté.
(FLAMAND, *Vie et pass. de S. Did.*, p. 43, Garmandet.)

INCIRCONSCRITIBLE, *incircumscribitib.*, dj., qui ne peut être circonscrit :

Combien que Deus soit invisible
Et de len *incirconscribitib.*
Et l'en ne le peut contenir.
(*Vie S. Magloire*, Ars. 5122, f. 50 v°.)

A la loange de toy, souveraine puissance
et digneté *incircumscribitib.* (HÉR. DE PISAS, Charles V, prol., Michaud.)

INCIRCONSCRITIBLEMENT, *incircumscribitibement*, adv., de manière à ne pouvoir être circonscrit :

Incircumscribitibement. (xv^e s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

INCIRCUCITATION, s. f., révolution des astres :

Il semble qu'on leur voie faire (aux astres)
Mouvement au premier contraire,
Non fait, mais est l'occasion,
Pour ce que l'*incircucitation*
Se met ainsi en nos venes,
Qui maintesfoies en sont veinées.
(J. LEFÈVRE, la Vieille, 1253, Cocheris.)

INCIRCUMSCRIPT, voir **INCIRCONSERIBER**

INCIRCUMSCRIPTIBLE, voir **INCIRCONSERIBER**.

INCIRCUMSCRIPTIBLEMENT, voir **INCIRCONSERIBER**.

INCIS, voir **EXCIS**.

INCISEUR, s. m., celui qui taille, qui émonde :

Maître Mathieu Campyon, *inciseur*. (1549, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Adj., qui sert à pratiquer une incision :

Instrument *inciseur* des fistules. (JOB., *Gr. chir.*, p. 399, éd. 1598.)

Cf. **EXCISEUR**.

INCISEURE, - *sure*, s. f., incision :

Branches decouppez et inciseez de petite *inciseure*. (*Jard. de saulz*, 1, 2, impr. la Minerve.)

Il se arma d'une brave et grande braguette, faite par moult belle invention de feuilles de figuier : lesquelles sont natives et du tout commodes en direte, *measure*, frisure, polissure, grandeur. (RABELL., I. III, c. 8, éd. 1552.)

— Terme d'hist. naturelle, nom donné aux décomposés de certains organes :

Les sections ou tranchées de la main,

que les anciens appellent *scissures* ou *incisures*. (A. DE MOULIN, *Chiron*, p. 14, éd. 1638.)

Cf. **ENGISFURE**.

INCITEMENT, voir **INCITEMENT**.

INCITATIF, adj., qui excite :

Mixtions et drogues *incitatives* de friandise et charnalité. (*Mer des lyst*, I, 1, f° 54 v°, éd. 1488.)

Causas *incitatives* a rire. (FABRI, *Rhet.*, f° 68 v°, éd. 1521.)

Et paravant n'y avoit loix escriptes,
Faites estoient de dix commandemens
Incitatifs a leurs ameulemens.

(J. BOCCACI, *Opusc.*, p. 10.)

Tu bruyage *incitatif* a ardemment aymer. (DE LA BOUTIERE, *Snetone*, p. 207, éd. 1569.)

La naturelle passion *incitative* a la corporelle conjunction. (SIBILET, *Contreamour*, p. 61, éd. 1581.)

INCITANCE, s. f., action d'inciter :

Incitatio, *incitance*. (*Gloss. de Conches*.)

INCITEMENT, - *issement*, s. m., action d'inciter :

Comme metaux et pierres de valeurs.

Incitemens a tous maux et malheurs.

(CL. MÉR., *Mét. d'or.*, I, 1, p. 17, éd. 1596.)

Que sy de la part des seigneurs de Chastebault et d'Anglardz qui ont quelque droit en la justice de nostre dicte ville estoit fait *incitement* que la justice ordinaire ne fist a nostre dicte cour ducale... (*Liv. noir*, 15 nov. 1599, Arch. Ussé.)

INCITEUX, adj., insinuant :

Les douz moyens, les parlers *inciteux*.

Que fait jadis Jaquette de la Mare.

(H. BAUDE, *les Lament. Bourgeois*, quiberon.)

INCLINABLE, adj., qui incline, qui penche vers quelque chose :

Le second amour nommons nous tousjours deimon, par ce qu'il semble qu'il aye une certaine affection envers le corps avecques laquelle il est *incluable* vers la province inferieure du monde. (LA BODERIE, *de l'honneste Amour*, p. 227, éd. 1578.)

Le pere pour non resveiller en l'appetit concupiscible du jeune garçon aucun *incluable* desir moins qu'utile... (A. LE MAÇON, *Decameron*, Quatriesm. jour., II, 498, Billauy.)

— Fig., qui a de l'inclination, de la disposition à :

Et est la puissance de Dieu *incluable* a nos oroisons exalter. (A. CHART., *l'Esper.*, Olay., p. 378, éd. 1617.)

INCLINATE, s. f., salut qu'on fait en s'inclinant :

Tout leur desir est qu'on leur face

En tous temps et en toute place

Une droit millier *inclinates*

De salus, d'humilitéez.

(ÉLÉY DUMERLON, *Livre de la deablerie*, f° 38^a, éd. 1507.)

INCLINATOIRE, s. m., accouder :

Inclinatoire, *incluatoire*. (*Gloss. de Sciens. et Voc. lat. fr.*, éd. 1487.)

INCLINEMENT, voir **ENCLINEMENT** au Supplément.

INCLINER, voir **ENCLINER**.

INCLINETÉ, s. f., inclinaison, penchant :

Inclineté somant et point

Mon quer de dire aucun beau dit.

(HÉROS DE MURY, *le Torneiment Anterret*, Richel. 25407, f° 213 v°.)

INCLIT, *inclit*, *inclite*, adj., renommé, fameux, célèbre :

Laquelle chose a fait la victoire des Romains fameuse et *inclite*. (BERSIERE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gén., f° 21 v°.)

Et vous, tres reverends et magnifiques seigneurs et orateurs, princes et communaux de ceste *inclite* nation, souvenez vous du sang de vos progeniteurs cruellement respandu par les mains des Turcs, et n'oubliez a le venger. (M. DE COUSSY, *Chron.*, ch. CCXX, Bichon.)

Tres illustre et tres *inclit* prince. (N. GILLES, *ARR.*, Proseme, éd. 1492.)

Remon tres *inclit*. (LE MAIRE, *Plaintne du Desiré*.)

Si estoit le temple moult *inclit* noble et noble tant par sainteté comme par richesses. (*La sec. Dec. de Tit. Liv.*, IV, 1, éd. 15 0.)

INCLUS, adj., complet :

Et regna quatre ans *inclus*. (N. GILLES, *Ann.*, f° 84 r°, éd. 1492.)

INCOGITABLE, adj., inconcevable :

Inquisition *incogitable*. (FOSSIER, *Cron. Margarit*, ms. Brux., I, f° 15 v°.)

INCOGITANT, adj., intrépidi :

Je l'eusse attendu sans doutance

Comme droit a esté, se tant

Je n'eusse esté *incogitant*

Et plain de petite vertu.

(Therence en *franç.*, f° 298^a, Verard.)

INCOGNUEMENT, *incognuement*, *incognuement*, *incogneusement*, adv., incongnu :

Et lorsqu'il eut vacquez .vi. semaines *incogneusement* (aux esbatemens desus dis...) il luy vint en volenté de... (DROUESNE, *Hist. de J. d'Arenz*, Ars. 5208, f° 57 v°.)

Il vrons la *incogneusement*. (142, *Mém. du D. de Glocest. au cle de Saiff*, Ch. des compt. de Lille, Arch. Norf.)

C'est le tres beau Paris... morty *incogneusement* entre les pasteurs des montaignes d'ees. (LE MAIRE, *Illustr.*, I, 30.)

Qui *incogneusement* vont en masques par la ville. (*Édictz du 13 fevrier 1563*, ap. Roq., *Suppl.*)

INCOGNITION, s. f., ignorance :

Que par oubliance ne *incogition* ne nous puissions contre lui orgueilleir. (COUVIGY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 439 v°.)

INCOGNOSCIBLE, *incognosscible*, adj., qui ne peut être connu :

Vostre princesse ayant douleurs sensibles

Aux medecins du tout *incognosscibles*.

(LE MAIRE, *Comtesse d'Anne de Bret.*) Var., *incognosscible* (Ed. 1549.)

INCOGNOSSEANT, voir **INCOGNOSSEANT**.

INCŌIS, voir AINCŌIS.

INCŌLE, - *olle*, s. m., habitant :

Il brûla la cité de Sophoris, laquelle il prit et mist en servitude tous les *incolles* et habitateurs d'icelle. (BOURGOING, *Bat. jud.*, II, 5, éd. 1530.)

Et mes *incolles* n'ont fait estre rebelle A nos seignies souverain de Savoie. (FRÈRE JEAN GUY, *la berbarie de la cité de Genève*, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., IV, 96.)

Et s'a complice Viret, le virulent Qui a cady d'aveoir mettre en horreur Les habitans et les *incolles* de Orbe.

(*Id.*, *ib.*, p. 98.)

INCŌLLE, voir INCŌLE.

INCŌLUME, adj., sain :

Son empiègnement s'accroindra, et sera sa fin saine et *incolume*. (XV^e s., *criminoire d'un sorcier*, Revue des Soc. sav., t. VI, 7^e série.)

Il peut soudain donner aer *incolome*.

O. BOCHET, *Ep. rom.*, LXXIII, éd. 1545.)

INCŌLUMITE, *incoll.*, s. f., bonne santé, bon état :

Afin de recouvrer et avoir *incollumité* et pleine santé de leur maladie. (1379, Arch. JJ 145, pièce 154.)

Après que Herode et son exercite furent en *incollumité* et eschappes des dangers, ils contredirent contre Dieu. (BOURGOING, *Bat. jud.*, I, 32, éd. 1530.)

Ignorant la obstacule par lequel la main a esté par si longue espace lente a nous faire savoir le train de la biens *incollumité*. (Le *Rousier des Dames*, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., V, 162.)

Comme le bien, repos, salut et *incollumité* de vostre ville et de voz humbles et tres-obéissans subjectz requierent. (1562, *Papiers d'Etat de Grane*, VI, 613, Doc. inéd.)

Sans encurir note et reproche perpétuelle pour nous et nostre posterité d'estre infidèles serviteurs et officiers, deserteurs de l'honneur, bien, *incollumité* et salut du roy et de son royaume. (COMÉ, *Mém.*, p. 569, Michaud.)

Voilà le zèle qu'ils ont a l'*incollumité* du roy, comme ils disent. (*Id.*, *ib.*, p. 673.)

INCŌMEUBLE, adj., où l'on ne peut marcher :

Si est celle terre de Alexandrie munie de toutes parts de solitude *incomeuble*, c'est a dire de terre ou on ne peut cheminer. (BOURGOING, *Bat. jud.*, II, 25, éd. 1530.)

INCŌMELIN, s. m. ?

Pour et avous ou un meilleur sur la personne du comte et de ses enfans... laquelle chose nous déclarons estre entendue des *incomeilins* en telle maniere que de tout le droit que nous... et que nos devanciers eurent de Flandres... ont accoustumé a avoir par la cause de ce qu'ils sont *incomeilins*, soit de main morte, si comme de meilleur kief ou d'autre droicte... Mais pour ce ne demeure nyce que *incomeilins* audit Franca, de leurs biens, possessions et heritages... receveront buy, bendroit gylschelch et seront habilables, ainsi comme il a esté accoustumé. (Ch. de 1324, Chambre des compt. de Lille, ap. Duc., *Incomeilins*.)

INCŌMENSURATION, s. f., qualité de ce qui est incomeurable, de ce qui ne peut être mesuré avec une autre chose :

Mais le inequalité et la *incomeuration* dessus dite fait saubler que une chose soit ainsi comme plusieurs choses pour la comparasion et le regard qu'elle a ali et aus autres choses, aus quelles elle est inequal et incomeurable. (EVRARD DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f^o 217^o.)

INCŌMMIABLE, adj., immuable :

Le bien *incomeurable*. (FERGET, *Mirouer de la vie humaine*, f^o 64^o r^o, éd. 1482.)

Incomeurable, com. Immutabile, inalterable, inchangeable. (COTGR., éd. 1611.)

INCŌMMUABLEMENT, adv., immuablement :

Toutesfois, pour conqueir tel bien *incomeurablement*, convient en faire livrer la possession par justice. (Cont. du pays de Liège, VII, 23, Nouv. Cont. gen., II, 326.)

INCŌMPACT, adj., qui manque de compacité :

Et se es choses divines sont aucunes vrayes negacions, les affirmacions en sont *incomepactes* et non solubles. (Chron. et hist. saint. et prof., Ars. 3515, f^o 1^o r^o.)

INCŌMPARE, adj., incomparable :

Ainsi que l'excessive beauté et bonté *incomeparee* d'icelles dames le requiert. (Pas des armes de Sandricourt, p. 6, Peign^e.)

La est joie *incomeparee* Preparee.

(Act. des Apôt., vol. I, f^o 254, éd. 1537.)

Foile de gloire *incomeparee*.

(*Id.*, vol. I, f^o 58^o.)

O majesté *incomeparee*.

(*Id.*, vol. I, f^o 105^o.)

Beaulté *incomeparee*.

(*Id.*, vol. II, f^o 29^o.)

Mais apres luy toute perfection

Sur toy es met, davez t'ant honoree,

Dont a jamais seras *incomeparee*.

(Eps. du Charal. grs. Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., III, 281.)

Pour enluiser ses servas

En trinité inseparee

Par dessus tout *incomeparee*,

Au ciel et entre les vivans.

(La *Par facie* à Cambrai, p. 16, éd. 1508.)

L'accroissement de tous *incomeparez* merites. (Viollet des Hist. rom., *prol.*, Bibl. elz.)

INCŌMPARATION, s. f., non-comparaison :

Et avec ce n'y a coustume du bailliage de Sens qui ait esté publiée ne recuee en la court du parlement pour l'*incomeparation* d'icelle. (Proc. verb. des cout. de Montargis, Nouv. Cont. gen., III, 872.)

INCŌMPASSIBLE, adj., incompatible :

Mais pour ce que n'est pas possible

On au moins semble *incomepassible*,

Mot entendement n'y voit goutte.

1. LE LUYRE, *la Vieille*, I, III, v. 5193, Cocheris.)

Et cest pas et ce qui n'est mis

D'esterelle condition

Ne peut faire este mis en

Si com de Dieu et d'omme ensemble,

Incomepassible ce me semble.

(*Id.*, *ib.*, 5526.)

Mais se il aveuoit que les commandemens fussent *incomepassibles* et que l'en n'en peust accomplir fors un tant seulement. (OBSSEMP, *Eth.*, Richel. 204, f^o 539^o.)

INCŌMPOSÉ, adj., qui n'est pas composé, simple :

Nombres qui sont appellez premiers et *incomeposes*. (EVRARD DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f^o 203^o.)

— Mal règle :

Se eulx qui le celebrent estoient mal ordonnez en leurs pensees, voloient et desirs tous manifestes a Dieu et *incomeposez* par ce moyen en leurs gestes et maintiens extérieurs. (La *tresample et vraye Expos. de la regle M. S. Ben.*, f^o 12^o, éd. 1486.)

INCŌMPOSEMENT, adv., sans symétrie :

Les autres cinq (courtines) descendoient devant l'ouverture qui estoit vers Orient, toutesfois, afflu qu'ilz ne pendissent *incomeposement*, toutes les deux parties de courtines qui trespassoient deux grans costez du tabernacle se tiroient, mais s'estoit par le milieu de l'ouverture, et illec ensemble se joingnoient. (Chron. et hist. saint. et prof., Ars. 3515, f^o 234^o v^o.)

INCŌPOSITION, s. f., qualité de ce qui manque de mesure, d'équilibre :

L'alteration et *incomeposition* de la principale partie. (La *tresample et vraye Expos. de la regle M. S. Ben.*, f^o 150^o, éd. 1486.)

Puis de son cors l'*incomeposition* (de Prométhée) A ses enfans vint en succession.

(DESŒULES, *L'Enfer de Cupido*, p. 40, éd. 1552.)

INCŌPREHENSIBLE, adj., incompréhensible :

Incompréhensible, *incomeprenable*. (Gloss. de Coches.)

Par ses gemissemens *incomeprenables*. (Cos. mem. escrit. par F. Ricker, p. 218, Gayon.)

D'une vivé et *incomeprenable* force. (NOGUER, *Hist. Tolos.*, p. 311, éd. 1556.)

Celuy qui est infini, éternel et *incomeprenable*. (LA BON., *Harmon.*, Ep., éd. 1578.)

(Chose) *incomeprenable* aux hommes. (POINT, *de Ybard, de la Nat. du monde*, av. disc., éd. 1578.)

Bien tout savant, tout bon, tout sage Emplist le tout de son ouvrage *Incomeprenable* resplendeur.

(J.-X. DE BAN, *les Muses*, I, II, f^o 100^o r^o, éd. 1613.)

Car Dieu qui a'a ny corporee, Ny figure, ay apparence,

Ny matiere en laquelle il s'a,

En nos seos est *incomeprenable*.

(*Id.*, *ib.*, t. IV, f^o 147^o r^o.)

Aristote estime la forme de Dieu *incomeprenable*. (MONT., *Ess.*, I, II, e. 12, p. 336, éd. 1595.)

— Subst., ce qui est incompréhensible :

Pour concevoir l'*incomeprenable*.

(Act. des Apôt., vol. II, f^o 24^o, éd. 1537.)

BOURG., Yonne : St-Maurice aux riches

hommes, *incompréhensible*, incompréhensible.

INCOMUNER, voir **ENCOMUNER**.

INCONCESSIBLE, adj., qui ne peut être concédé, accordé :

Ce estoit chose *inconcessible*. (1388, *Liv. rouge*, Arch. Y 2, f° 86 v°.)

INCONCUSPISCIBLE, adj., qui ne vient pas de la concupiscence :

Et l'appetit selon la fantasie qui est desir est *inconcuspiscible*. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3315, f° 18 v°.)

INCONCUSSE, adj., qui ne peut être ébranlé :

L'*inconcusse* colonne de sa justice. (*Triumph. des vert.*, Richel. 144, prol.)

INCONFES, adj., qui ne s'est pas confessé :

... Le grief m'a qui mort m'a estenda
Tant me troubla qu'*inconfes* m'a renda
Sans repentours, dont apres j'ay tendu
En ce lieu cy.

(J. BOUCHER, *les Regnars traversant*, f° 33, éd. 1322.)

INCONFONDU, adj., qui n'est pas confondu :

Le fureur tribunitien, adieu qui rien ne demeure *inconfondu*, a divulgué loys telles que tons drois divins et humains seroient vitupérés et troubles se elles avoient courses. (FOSETTIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10311, VII, f. 23.)

INCONFUS, adj., clair :

Inconfuse confession. (N. DE BRIS, *Institul.*, f° 121 r°.)

INCONFUSEMENT, adv., d'une manière non confuse, clairement :

C'est inflexible aneantissement par lequel il s'est invariablement et *inconfusement* a nous communiqué. (LA BOU, *Harmon.*, p. 506, éd. 1578.)

INCONFUSIBLE, adj., qui ne peut être confondu, impossible à confondre :

Plaise a vostre haulte et *inconfusable* majesté recevoir l'humble supplication de moy. (*Orose*, vol. II, f° 23; éd. 1491.)

INCONGUEMENT, voir **INCOGNEUEMENT**.

INCOGNEUEMENT, voir **INCOGNEUEMENT**.

INCONGNOISSABLE, adj., qui ne peut être connu, reconnu :

Et conu nostre seigneur avoir la punition, combien que ceste chose soit *incongnoissable* a humaine creature. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 351, Bibl. elz.)

Vint une nue qui couvri celle place, tellement qu'elle fut toute *incongnoissable*. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 243 r°.)

INCONGNOISSANCE, s. f., ignorance : *L'incongnoissance* du mal. (*Nal. et secr. de l'Amour*, Ars. 2580, f° 1 v°.)

— Ingratitude :

Connoissance face devoir,
C'est ce qui le bon cuer attrait.
Pour fair tous biens apparoir
Vancez qu'*incongnoissance* en ait.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 810, f° 41 r°.)

INCONGNOISSANT, adj., qui ne connaît pas, qui méconnaît :

Trop impatient fut le peuple de Nynive,
Incongnoissant de l'amour leur seigneur.
(COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 139 r°.)

Après lesquelles folles oraysons et ydolatries les loiz Romains *incongnoissans* du hault Dieu entreurent en mer. (*Orose*, vol. II, f° 974, éd. 1491.)

Vous estes tous *incongnoissans* de voz anciennes descovertes et ingratz des anciens benéfices. (*Prém. Vol. des greus dec.* de Tit. Liv., f° 127, éd. 1530.)

— Ignorant :

Les fols et *incongnoissans* youroient (à ce melecin) pour tant que ils croyoyent que il list choses impossibles. (GULLTARDI, *Faccies de Poje*, p. 163, Montaign.)

INCONGNOISSIBLE, voir **INCOGNOSCIBLE**.

INCONGNOISTRE, v. a., ne pas connaître, méconnaître :

Defaut d'avis est la decision
De fortune qu'on ne doit *incongnoistre*.
(E. DESCHAMPS, *Œar.*, II, 12, A. C.)

Pourcee n'est aucun qui doye *incongnoistre* son divin pouvoir et sa magnificence (de Dieu). (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 149 r°.)

INCONGUEMENT, voir **INCOGNEUEMENT**.

INCONSEILLABLE, adj., contre lequel il n'y a pas de remède :

Cil decheu par le *inconseillable* chaleur d'amour qui adobe aucunesfois les plus sages... (FOSETTIER, *Cron. Margy.*, ms. Brux., I, f° 239 r°.)

INCONSIDÉRABLE, adj., indigne d'être considéré :

Las mon enfant, si vous estes sy pleins
En bien qui n'est trop *inconsiderable*,
Ne laissez pas de regarder ma pechie.
(MARG' d'AN, *Ital.* en form. de Viscon.)

Ces quatre poinctz touché par ce docteur ne sont pas *inconsiderables*. (GENTILET, *le Bureau du concile de Trente*, p. 200, éd. 1585.)

— qui n'a consideration de rien :

O mort ! que tu es *inconsiderable* ! que si tu es impléue ! (FR. DE SAL., *Vie dev.*, I, XII, Sacy.)

INCONSIDÉRANT, adj., inconsidéré :

Je serois trop *inconsiderant*, si... (1592, *Prinsep Anhaltinus ad Dom. Ulton ambass.*, Rym., XVI, 167.)

INCONSIDERATION, s. f., défaut d'attention :

Sans l'inconsideration et l'*inconsideration* de la jeunesse de la court qui estoit avec luy. (BRIANT, *Gr. Capit. fr.*, III, 208, LaLaine.)

INCONSIÉVI, part. passé, qui n'est pas suivi :

Furent *inconsiévi*s. (XV^e s., Valenciennes ap. La Fous, *Gloss. ms.*, Bibl. Autens.)

INCONSUMPTIBLE, - *somptible*, adj., impossible à consumer :

Que les ames humaines ayent vie *inconsumptible* et incorruptible. (*Mer des hyst.*, t. I, f° 121, éd. 1488.)

Principe en apres de toute humidité liquable, onquesne, mais *inconsumptible*. (B. VIGENERE, *Traicté du feu et de l'eau*, p. 242, éd. 1512.)

Inconsumptible, com. l'inconsummeable, everlasting, aye during. (CORGAN, éd. 1461.)

INCONSONNANT, adj., déraisonnable :

Et aussi seroit *inconsonnante* chose d'allumer la chandelle pour li briefve leçon. (*La tresomp. et orage Expos. de la regle M. S. Ben.*, f° 68, éd. 1495.)

INCONSULTE, adj., irréfléchi :

Paour *inconsulte* precipitoit chascun. (FOSETTIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10312, IX, III, 5.)

Que l'esprit de *inconsulte* deliberation les decheut. (Id., *ib.*, I, f° 235 v°.)

L'audace folle et *inconsulte* des hommes. (BOURGOING, *Bat. jud.*, VII, 41, éd. 1530.)

INCONSULTÉ, adj., irréfléchi :

Tindrent entre eux une turbe commune ou conseil populaire en plusieurs propos escartez et raisons *inconsultées* furent mises sus. (D'ACTON, *Chron.*, Richel. 5083, f° 41 r°.)

En ses faulces et *inconsultées* opinions. (J. BOUCHER, *Labyr. de fort.*, Maz. 10832, f° 143 v°.)

INCONSULTEMENT, adv., sans réflexion :

Lequel peuple juge *inconsultement* selonque exteriore apparence. (FOSETTIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 12 v°.)

Celle iree respondit *inconsultement*... (Id., *ib.*, f° 63 r°.)

Et se transfèrent *inconsultement* a mestiers, charges ou offices esquelz ilz ne entendent rien. (GULLTARDI, *Apot. de Laurent Vuila*, p. 173, Marchessou.)

Inconsultement se departit. (BOURGOING, *Bat. jud.*, II, 31, éd. 1530.)

Inconsultement s'en partirent du fort. (Id., *ib.*, V, 11.)

Ce fut une entreprise asses *inconsultement* faicte, de laquelle procederent d'asses mauvaises choses. (J. BOUCHER, *Ann. d'Aquit.*, f° 120 r°, éd. 1537.)

Et assez *inconsultement*, a feste de seourte, se vint presenter au roy. (*Voyage de France. 1^{er} en sa edle de la Rochelle, en l'an 1542*, Arch. cur. de l'hist. de France, f° ser., t. III, p. 62.)

Laisant son entreprise de faire la guerre aussi soudainement comment il l'avoit commencée *inconsultement*. (PARADIS, *Hist. de Lyon*, p. 403, éd. 1573.)

INCONSUMPTIBLE, voir **INCONSUMPTIBLE**.

INCONSUTILE, - *ile*, - *ille*, adj., sans couture :

Estoit vestue d'une cote *inconsutile*. (MAIZ, *Songe du viel pel.*, t. 4, Ars. 2682.)

La cote *inconsutile* que la virge Marie

est par son fils. (J. D'OUTREMÈSE, *Chron.*, l. 76, Boreau.)

Les Bourgeois... jurent de sortir qui auront sa robe *incoustille*. (OLIV. MAILLART, *Pass. de N.-S. J.-C.*, p. 57, Grapelet.)

La vierge faisoit des lissus
Et on voit à sa robe d'anneille,
Dont est list celle de Jesus
Nommée la robe *incoustille*.
(MARIET, *L'histoire de Marie*, t. 1^{er}, p. 64, 1192.)

Du fils de Dieu la robe *incoustille*.
(GUY, *Reich*, 1337, f. 36 r°.)
Ce saint d'orose établit gouverner
Sa loi et grand chef d'œuvre *incoustille*.
(GREGIN, *Chants royaux*, p. 13 r°, éd. 1527.)

Que sa grand robe estoit *incoustille*
Et sans constance à l'acon tres subtille.
J. BOUQUET, *Ep. fam.*, xi, éd. 1543.)

INCONTAMINABLE, adj., qui ne peut être souillée, sans souillure, sans tache :

Jhesus-Christ... par sa mort et resurrection nous a regeneze en heritance incorruptible et *incontaminable*. (GOURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f. 103r°.)

L'essence divine est du tout simple, pure et *incontaminable*. (*Prém. Vol. des exp. des Ep. et Ec. de Kir.*, t. 103 r°, éd. 1519.)

Vérité *incontaminable*. (LA BON, *Harmon.*, p. 111, éd. 1578.)

INCONTAMINE, adj., sans souillure, sans tache :

L'aigneau *incontamine* et sans macule. (GIBERT, *Liv. des loups rascissans*, ch. xi, éd. 1522.)

Toutefois n'y avoit en Adam corruption, mais estoit *incontamine* creature de Dieu. (L. BOURCIER, *la noble Dame*, f. 42 r°, éd. 1536.)

Mais l'un et l'autre *incontaminez*, purs et nets, sans corruption. (B. VIGENÈRE, *Traicté du feu et de l'eau*, p. 224, éd. 1542.)

Virginité *incontamine*. (AMYOT, *Theog. et Car.*, l, éd. 1559.)

INCONTAMINEMENT, adv., purement :

Mors viendront avec honte et y ragoie les effeminez et impudiques, lesquels n'auront chastement et *incontaminement* usé de leur propre luy. (DE CHRYSTY, *les Plaines*, p. 328, éd. 1633.)

INCONTEMPLABLE, adj., impossible à contempler, à sonder :

Dieu est pensee immortelle, haulteur *incontemplable*. (FOSSETIER, *Cron. Marguerite*, ms. Broux, l, f. 15 v°.)

INCONTENANT, voir ENCONTENANT au Supplément.

INCONTENT, adj., mécontent :

Le poëte Grasset *incontent* de la response dudit Bayot... 154, Arch. JJ 185, pièce 152.)

INCONTINENTEMENT, *continentement*, adv., par incotintence :

Vivre *incotintement*. (ORESME, *Eth.*, p. 495, éd. 1488.)

En ce que l'on contre *incotintement*. (Id., ib., f. 444.)

Incotintement, *continentement*, *incontinently*, *incontinently*, *incontinently*, *incontinently*.

without any government of himselfe. (GOTTELL, éd. 1611.)

INCONTINENCE, - *ence*, s. f., vice opposé à la continence :

Moult blasmont nos *incotintences*,
Nos autres et nostre orgueil.
(G. DE CONCI, ap. Dochez, *Dict. de la lang. franç.*, 1800.)

— Situation périlleuse, affaiblissement.

Le païs est perlas, dont la vostre excellence
Seroit trop forcenée, quant en vostre presence
Seroit vostre ville... en voil *incotintence*.
(JEN. LES PRÉS, *Geste de Liege*, 7017, Scheler, *Gloss. philol.*)

INCONTINENT, voir ENCONTENANT au Supplément.

INCONTINEMENTEMENT, voir INCONTINEMENT.

INCONTRA, voir ENCONTRE 2.

INCONVULMAN, adj., doux, modéré :

Sages et sobres et justes et *inconconvulman*.
(GIYART, *Bible*, S. Pol ad Titum, ms. Stegen.)

INCONVALESCENCE, s. f., état d'une personne qui ne peut pas guérir :

Pour ce povons nous veoir les grandes deceptions qui par simonie sont mises en l'esglise, et comme elle est tonnee en *inconvalescence* par aucuns des ministres qui la doivent garder. (GOURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f. 246r°.)

INCONVENABLE, *incourtign.*, adj., qui n'est pas convenable :

Beste qui ait guaié brisie, ou qui soit deshonorable ou *inconvenable* à vendre. (1381. *Ord.*, xl, 608.)

de nossevoye escrire ne raconter les orribles fais et *inconvenables* que ilz faisoient aux dames. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2641, f. 184 r°.)

Les horribles fais et *inconvenables*. (Id., ib., v, 100, Luce.)

Ceste parole me semble estre *inconvenable*. (*Jard. de santé*, l, 178, impr. la Minerve.)

Pour ce que nous sommes tombez sur le propos du baux, il ne sera, ce me semble, *inconvenable* d'en mettre icy la description. (DU PÉRI, *Biscoride*, l, 104, éd. 1605.)

INCONVENABLEMENT, adv., d'une manière qui n'est pas convenable :

A l'exemple de ceste maniere se peut chascun assez adviser de mettre paine à employer son temps en choses qui lui puissent porter utilité et non le user *inconvenablement*. (GOURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f. 117 r°.)

INCONVENANCE, s. f., inconvenance, chose inconvenante :

Gardez bien *inconvenance*
Vos saiez espous en vous ne voie.
(G. DE CONCI, *Mir.*, ms. Soiss., f. 144v° et Richel. 2311, f. 281r°.)

— Discordance :

Des *inconvenances* de la loy de Socrates. (ORESME, *Polyth.*, f. 34, éd. 1489.)

— Malheur :

Et porte en tres grant patience
Le mechief, l'incovenance
Et la dure malberté
Qui sanz abatre, l'a hurté.
(Un *Mir. de N.-D.*, de la fille du roy de Hongrie, *Th. fr. au m. d.*, p. 523.)

Par plusieurs *inconvenances* et meschies qui plusieurs foiz ont avenus. (*Stat. de Henri IV d'Englet.*, au I, impr. goth., Bibl. Louvre.)

1. INCONVENIENT, s. m., situation fâcheuse, chose fâcheuse, accident, malheur :

Molt les assaut, molt fort cort sus
Et meine a *inconvenient*.
(G. DE CONCI, *Mir.*, ms. Broux, f. 23b°.)

Qu'il ne fera malx, donmaiges et *inconvenients* au dit Monst Thiebaut. (1375, *Ch. de L. de Cossonay*, Tronihaut et Vautrey, *Mon. de l'Éc. de Bâle*, V, 156.)

Mais si bien advint qu'aucuns signeurs anglois se trouverent presens, qui les departirent, et se mirent entre eux deux sans autre *inconvenient*. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, introit., ch. 3, Michaud.)

Ainsi que la dame passoit par devant la maison du sire Henry, voicy qu'il lui fut jetté (selon que le mistere avoit esté dressé) un plein seau d'eau qui lui couvroit toute la personne. Et lui jetté si a point, que tous ceux qui le virent, euidrent bien que ce fut par *inconvenient*. (DES PER., *Nouv. Recr.*, de l'enfant de Paris, p. 69, éd. 1572.)

Chloë ayant de loin vu son *inconvenient* y accourut soudainement. (AMYOT, *Daphn. et Chloë*, l. 1, éd. 1559.)

Et avoit la fortune en peu de lieu produit infinites sortes de divers *inconvenients*, en contournant le vin de sang, faisant soudain un mortel combat en un festin, melant le meurtre parmi la bonne chair. (Id., *Hist. Ethiop.*, éd. 1559.)

Mon Dieu, fay, je te supplie, qu'aucun *inconvenient* ne soit advenu de ce costé! (LARIV., *la Lag.*, IV, 3, Bibl. elz.)

La pauvre femme, voyant un tel *inconvenient*, fut grandement faschée. (Id., *Nuits*, V, 3.)

Il n'y a art si profitable au monde ny moins subject aux *inconvenients* de fortune. (FR. D'AMBOISE, *les Neapol.*, l, 4, Bibl. elz.)

— Chose inconvenante :

Vous estes tombez en tel *inconvenient* que je suis contrainct de vous imposer pénitence contre ma coustume. (MARG. D'ANG., *Hptl.*, XXII, Jacob.)

2. INCONVENIENT, adj., inconvenant, qui n'est pas convenable :

Que ce n'estoit chose *inconveniente* ne desraisonnable que le roy son maistre, en traitant avecques ledit seigneur, entretint ses autres amis et confederéz. (GILL. DU BELLAY, *Mém.*, l. V, f. 141 r°, éd. 1569.)

INCONVENIEMENTEMENT, adv., indûment :

Une personne qui se excoisist *inconvenientement* et indûment. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f. 456r°.)

INCONVENIENTER, v. a., faire éprouver un inconvenient à :

Le suppliant sans qu'il eust mespris.

ne que icellui Ysambert eust esté on *feust inconvenient*.... (1471, Arch. JJ 193, pièce 352.)

Lesquelz compaignons *essent* tuz le suppliant ou autrement *inconvenient* de sa personne. (1475, Arch. JJ 195, pièce 1522.)

Lesquelz estoins qui ainsi seront trouvez garniz et empliz des choses dessus-dites, seront aris et brulez, ainz que aucun n'en soit *incon[en]jentié*. (1480. Ord., XLIII, 546.)

INCONVIGNABLE, VOIR INCONVENABLE.

INCONVINCIBLE, adj. invincible :

Ces choses sont telles et si grandes qu'elles portent tesmoignages *inconvincible* de l'amour mondit seigneur a mondit seigneur son filz. 1481, *Instr. de l'Arch. d'Austr.*, Lett. illustr. of Rich. III and II, VII, t. II, p. 37.)

Tu es bien terrible

Et *inconvincible*,

Mais l'en l'assaultroit.

(MURVAL D'Aix., *Vigil. de Charl. VII*, t. 2^e, éd. 1493.)

Car l'on estimoit Constantin *inconvincible* a tous autres princes pour les grans conquestz qu'il avoit faictes en Grece et es Espaignes. (BORCHARD, *Chron. de Bret.*, t. 2^e, éd. 1532.)

Grace divine arriva armee de pié en chief des armes de puissance *inconvincible*. (J. BOUCHET, *Triumphes de la noble Dame*, p. 125 r^o, éd. 1536.)

Quasi volantz que contre l'impossible

Le vie ainsi une montante vie.

Qui en l'ardeur toujours *inconvincible*

Plus est exulté, et moins est assouvie.

(S. EVEY, *Belie*, cxxxvii, éd. 1514.)

Ha, dit le feu, le souverain des dieux

Bien appertent aussi les *inconvincibles*.

Plus haut ne meit, plus beau, plus radieux,

Plus pres des cieux, concauz, mais invisible.

(EST. FURCDEL, *Opusc.*, Dissens. des quatre elem., éd. 1551.)

INCONVINCIBLEMENT, adv. invinciblement :

Pour par iceux monstrier clairement et *inconvinciblement* de vostre supreme puissance et autorité en ces choses. (DE MOLIN, *Monarchie des Franc.*, p. 91, éd. 1561.)

INCOUABLE, VOIR INCOUABLE.

INCOUPOABLE, adj., qui peut s'incorporer :

Mais la subtile matiere qui se transporche en forme de fleur n'est pas bien *incoupoable* a la plante, et ainsi le finist perist et non pas la fleur. (FIERRE NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffiz champ. de P. des Crescens*, t. 10 v^o, éd. 1516.)

INCORPORER, v. a., pénétrer, au figuré :

Et tiens que l'empereur n'y fera point de resolution sans me ouyr, puisques suis icy, et m'elloccroy si bien le *incorporer* des matieres que tout ira bien. (Lett. de Louis XII, IV, 367.)

— Se pénétrer de :

Et doresnavant rendray compte (si Dieu me donne temps, loysir et vie) de ce que Dieu m'a donné grace de veoir et *incorporer*, moy estant a court, et en lieu pour veoir et connoistre beaucoup de grans biens, si je les ay sceu retenir et

apprendre. (OL. DE LA MARCHIE, *Mém.*, t. 4, Michand.)

INCORRÉTOUR, VOIR ESCORRÉTOUR.

INCORRIGÉ, adj., qui n'est pas corrigé :

L'en plus de despit encore que de compassion de le voir a Ferrare en si pitieux estat survivant a soy mesmes, mesconnoissant et soy et ses ouvrages, lesquels sans son sceu et toutesfois a sa veue on a mis en lumiere *incorrigez* et informes. (MONT., *Ess.*, t. II, c. 12, p. 206 r, éd. 1588.)

INCORRIGIBLE, adj., impunit :

Pource que nous ne voulions mie que telz fais demoustrat *incorrigibles*, de nostre office meismes le dit Baoucl en la prison de Basenecout. (1334, Arch. JJ 69, p. 13 r^o.)

INCORRUPTIBLE, adj., imprenable :

Et pourtant celle nuyt ne se gardoient ilz point, mais avoient confidence que la tour pourroit demourer *incorruptible*, et pour ce, quant ilz sceurent le cas que l'ung des costes de la dicte tour estoit abatu, ilz furent moult eslabis. (BOURGOI, *6. Bat. jud.*, VII, 2, éd. 1530.)

INCORRUMPALE, - *umpable*, adj., qui ne peut être corrompu :

Les haults Dieux d'immortalité

Infinis et *incorruptables*.

(JACO. MURIT, *Instruct. de Trone*, t. 2^e, éd. 1544.)

Singuliere et *incorruptable* union, amitié, lique, fraternité et confédération (10 déc. 1508, *Art. du traité de Cambrai*, Nogé, entre la Fr. et l'Autr., t. I, p. 225, Dec. inéd.)

Que jurez soient droicturiers, entiers, *incorruptables*. (J. LE BLON, *Liv. de pol. hain.*, t. 30 r^o, éd. 1544.)

INCORROMPU, *incorruptu*, adj., non corrompu, sans corruption :

L'espouse *incorrompue* de Meneucrist. (MONTBLET, *Chron.*, II, 238, Sec. de l'II. de Fr.)

Estimant la pensée de la vefve estre *incorruptue* par sincerité de foy, qui apres le let de sa virginité perdue ne vouldit se monstrier publicquement. (J. BOUCHET, *la noble Dame*, p. 21 v^o, éd. 1536.)

Le passage tiré de S. Basile a donné de la peine a plusieurs, par faute d'avoir bien sceu distinguer l'estre de l'homme apres qu'il a peché d'avec l'intégrité de sa nature *incorruptue*. (CHOLEYER, *les Apres dices*, VIII, p. 285 r^o, éd. 1587.)

INCORROMPULEMENT, *incorruptement*, adv., sans être corrompu :

Que toutes les choses dessus-dites et chascune de elles ils garderont fermement et *incorruptement*. (1263, *Cart. de Guise*, Richel. I. 1777, p. 71 r^o.)

INCORRUMPALE, VOIR INCORRUMPALE.

INCORRUMPU, VOIR INCORROMPU.

INCORRUMPEMENT, VOIR INCORROMPEMENT.

INCORRUPT, adj., sans corruption :

Virge *incorrupte* et entiere. (G. HAMPIER, *la Nef des dames vertueuses*, de Ste Gen., éd. 1503.)

... Esprit *incorrupt* et aille. (J. BOUCHET, *la noble Dame*, p. 148 v^o, éd. 1536.)

INCORRUPTIE, adj., non corrompu :

Dedans la cité de Rome fut ung corps *incorruptif* trouvé, plus hault que les tours de la cité. (Volter des *Hist. rom.*, c. CXXIX, Bibl. elz.)

INCORRUPTION, - *cion*, - *ution*, s. f., caractère de ce qui n'est pas corrompu, incorruptibilité :

Souventement puis j'ai atendre la gloire d'*incorruption* en ma char ke promise n'est quant par luy j'ai en sa meire mesmes wardée li *incorruptions*. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, p. 34 r^o.)

Incruption fait estre prochain a Dieu. (Bible, Richel. 901, p. 134.)

Et a pouvoir et action

De donner *incruption*.

(O. LE FEVRE, *la Vieille*, t. III, v. 2611, Cocheris.)

Incruptela, *incorruptions*. (Gloss. de Douai, Escalhier.)

Se dont al usage et l'offisce de mariage ensient *corruptions*, *incorruptions* dont apiertra a virginité et chasteet. (L. Arts d'ann., II, 97, Petit.)

Le lieu estoit convenable pour son *incruption*. (CANTON, *Propriet. des choses*, XV, 111, éd. 1485.)

Par elle (la Vierge Marie) sommes appelez de l'enbres a lumiere, de mort a vie, de corruption a *incruption*, d'essil a heritage, de pleur a joye. (MIR. DE N. D., t. VII, p. 8, A. T.)

Tu gosteras pain de benediction et vin d'*incruption*. (FOSETIER, *Cron. Mary.*, ms. BRUX., I, p. 89 r^o.)

... Lequel en la fin luy donna le donlx loyer de sa virginité et de *incruption* en la gloire eternelle. (Le Livre et ordonn. de la devote confrairie du pauttier de la glorieuse Vierge Marie, p. 6^e, éd. 1488.)

Je te benois et le remercie de ce que tu t'es daigné de me conduire a ce jour et a ceste heure pour estre participant des matyrs et du calice de Jesu Christ ton filz en la resurrection de la vie eternelle du corps et de l'ame par *incruption* du S. Esprit. (C. DE SEYSSEL, *Hist. ecclès.*, IV, 12, éd. 1567.)

La custume des Juifs estoit d'ensevelir leurs morts embaumés, qui estoit signe de ceste *incruption* qu'ils estoient en la resurrection des morts. (PARÉ, *De la façon d'embaumer* ses corps morts, liv. XXVII, Malgaigne.)

INCORRUPTION, VOIR INCORREPTION.

INCULPABLE, VOIR INCOUABLE.

INCULPABLE, - *culpable*, - *culpable*, - *capable*, adj., qui n'est pas coupable, innocent :

Le suppliant qui de toute trayson se sentoit et se sent *inculpable*. (1364, Arch. JJ 96, pièce 323.)

Homme *inculpable*. (Memor. du xv^e s., Arch. de La Saizay, Doc. de la Suisse rom., t. I, 3^e liv., p. 83.)

Et declarams laditte Jehanne, ses freres et parents... innocents, *inculpables* et exempts de crime et peché, lequel l'ensemblement on imposoit a laditte Pucelle. (Sent. d'Éva, d'absol. et justif. de la Puc. d'Orl., 7 juill. 1436.)

Ainsi feras tu la salu des tiens et du populaire *inculpable* de ceste encre. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, p. 232 r.)

Il Dieu ne tiendra *inculpable*.

Qu'ici verra sa non-vie pris.

(CL. MAROT, *Œuvres*, t. I, p. 241, éd. 1596.)

Demonstrent innocentes et *inculpables* du pechie. (MAYEN, *Œuvres*, Hept. LXVII, Jacob.)

Le scordion blanc est du tout *inculpable*, et si a dire sa morture n'est point d'inculpable. (GOURAIN, *des Venins*, I, 24, éd. 1768.)

Ille fut delivree, jugee *inculpable* par N. COCART. (GRUGET, *Dir. leg.*, IV, XI, éd. 1787.)

Seigneurs et dames commencent ja a buffler l'*inculpable*, la jugeant digne de mort. J. MARGIN, *Noble Trist*, de Lecon, c. XXVII, éd. 1586.

Pour pardonner au plusinique, impie et vicieux ses meffaits, et le tout *inculpable*. (PONT, de TYARD, *Disc. philos.*, p. 150 r., éd. 1587.)

Je ne dir pas qu'on tout *inculpable* e sois. (DUP, *Delon*, H. Bibl. ed.)

Car c'est chose certaine que ceux qui sont occis ou qui meurtent a mort pour la gloire de Dieu ils sont *inculpables*, ils merittent beaucoup de louange et de recommandation. (Comment sur l'édit d'union de l'an 1585, p. 28.)

Combien d'amees pensez vous que l'ame pourra demeurer *inculpable* et nette de pechie dans le corps ? (CL. PRIEUR, *Dial. de la Lyeurolle*, t. I, p. 28 r., éd. 1596.)

Ille est *inculpable* de ce. (Chos. mem. ser. p. F. Richer, p. 176. Cayou.)

Inculpable envers toy.

(DESORT, *Eleg.*, I, XII, Bibl. gaul.)

Je *inculpable* en sa vie, et sa mort admirable. Il n'est toujours fait voir a soi mesme semblable.

(BUTYET, *Œuvres*, t. I, p. 251, éd. 1633.)

Vivre *inculpable*.

(Id., *ib.*, p. 287.)

Il était encore d'un usage habituel au XVII^e siècle :

Je te croisy *inculpable* du tort.

(MARDY, *Raisins*, de Plut., III, I.)

Ne pensez pas être *inculpable* devant Dieu, ni exempt de ses filices quand vous communiquez, quoique votre conscience ne vous en rende ni remorde pas, si vous vous êtes ingéré une charge dont vous êtes *inculpable*. (LE JEUNE, *Serm. chois.*, XVI, 1^{er} p.)

INCOURRE, voir ENCORE.

INCOURS, voir ENCORES.

INCOURSABLE, adj., sans courire :

Pour e dit l'evangile, qu'elle (la timone) est *incoursable* et courree par contrefaire par tout dessus. (J. GOUSSIN, *Ration*, Richel. 437, 1^{er} 80.)

INCOURTUMABLE, *incert.*, adj., *inaccoutumable*.

Par un oultrageux et *incourtumable* temps. 3 a et 1373, *Endent*, Delput, *Doc. fr. en Angl.*

INCOURTUMABLE, *adj.*, extraordinaire :

De ceste douce et *incourtumable* advenue

se peut Perceval fort alloser et priser... (Perceval, p. 12, éd. 1539.)

INCREDIBLE, adj., incroyable :

De Sceroh *Incredible* confiance.

(J. MAROT, *Cognoit. Rond. sur divers propos*, XVIII, éd. 1532.)

Phyton Feubé, dont la mortelle pance

Fombit de terre *incredible* distance. (CL. MAROT, *Mé. d'Or.*, I, I, p. 37, éd. 1596.)

De sing royal et semence divine

Participait elle est des sa naissance

Et seur de roy d'*incredible* constance. (Apolog. de Niv. Godelet pour Cl. Marot, à la suite des Œuvres de Marot, éd. 1731.)

Au reste, je ne puis vous dire d'où vient que ceste maison est toute pleine d'*incredible* allegresse et contentement. (LARIY, *la Constance*, V, 8, Bibl. ed.)

La chose semble *incredible*. (Id., *les Tromper*, V, 6.)

Mais ce propos m'est *incredible*.

(Les Mues incourees ou la Seille aux bouvriers, De Martin, éd. 1604.)

— S. m., incroyant, mécréant :

Et fu... excommunié publiquement et remouté pour longre et *incredible*. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2641, 1^{er} 264 1^{er}.)

Pour destruire les *incredibles* et exalter nostre foy. (Id., *ib.*, 1^{er} 264 1^{er}.)

INCREDIBLEMENT, adv., incroyablement :

Car il est mecreans et *incrediblement*... (GVELL., *du Gescl.*, 8606, Charrière.)

Nous avons dit aucuns exceller d'esprit *incrediblement* par dessus les autres. (G. TORRES, *Choses merve.*, chap. VII, éd. 1557.)

Cest animal est *incrediblement* fort au travail. (DE PINET, *Ptine*, VIII, 43, éd. 1566.)

Ceste legation et remonstrance fust trouvee par le conseil *incrediblement* estrange et mal a propos. (MART. DE BELLAY, *Mém.*, I, 1, 1^{er} 117 r., éd. 1569.)

L'œuvre eut *incrediblement* haut et superbe. (GRUGET, *Dir. leg.*, I, XXIII, éd. 1583.)

INCREDMABLE, adj., qui ne peut être brulé :

L'antel estoit fait de buches de bois de sethim qui est bois espouins *incredmable* et imputrescible. (MER des hyst., I, 1, 1^{er} 1634, éd. 1485.)

INCREDPABLE, adj., qui ne mérite des reproches :

Incredpabilis, *incredpable*. (Gloss. de Salus.)

Fils orencilleux, damnable et *incredpable*, Mout a blasmer et moult vituperable

D'avoir esdrat paternelle sentence. (Therence en frang., 1^{er} 57, Verard.)

Mais les edictz de la mort *incredpable* Nous a rendus, d'une foye excreable. (Exclamation des St. Innocent, Poés. fr. des xv^e et xv^e s., IX, 64.)

INCREPACION, - *hon.* s. f., réprimande, reproche, blâme :

Les effions qui soustienent les perilz es batailles pour cause de exiler les *inreparacions*, blasmes et reproches. (ORSEME, *Eth.*, Richel. 204, 1^{er} 401.)

INCREPACION, - *hon.* s. f., réprimande, reproche, blâme :

Les effions qui soustienent les perilz es batailles pour cause de exiler les *inreparacions*, blasmes et reproches. (ORSEME, *Eth.*, Richel. 204, 1^{er} 401.)

Vous avez contenné tout mon conseil et Gertes mes invocations et *inreparacions*. (J. GERSON, *la Mendicite spirit.*, 1^{er} 66 v^o.)

Ramener les pecheurs a voie de verité par devotes oraisons et par bonnes exemples, par bonnes considerations et ferventes *inreparacions*. (Id., *l'Aiguillon d'amour*, 1^{er} 97 v^o, éd. 1488.)

Toute la sainte escripture est pleine de *inreparacions* que Dieu donne e prelatz de l'esglise par la bouche des patriarches et prophetes. (P. FENGET, *Miroir de la vie humaine*, 1^{er} 164 v^o, éd. 1482.)

Il avoit... le chief gros, le nez petit et plat, les yeulx gros, vers et estincelans comme escarboncles, terrible et cruel en *inreparation* a ceux qu'il regardoit de felon courage quant il estoit courroucé. (N. GILLES, *Ann.*, 1^{er} 99 r., éd. 1492.)

— **Grondement** :

La parabole de la semence avec l'*inreparation* les caux. (LE FEBVRE D'ESTABLE, *Bible*, Marc, iv, éd. 1534.)

INCREPAMMENT, adv., avec reproche :

Droit la il arraisonne les Francois *inreparament*, et leur dit. (G. CHASTELL., *Ver. mal prise*, VI, 333, Kerv.)

INCREPANT, adj., qui adresse des reproches :

(Il) avoit les yeulx, ce sembloit, *inreparans* et agus. (G. CHASTELLAIN, *Livre de paix*, VII, 346, Kervyn.)

INCREPATIVE, adj., accompagné de reproches, de réprimandes :

Colloquion *inreparative*. (Therence en frang., 1^{er} 211 v^o, Verard.)

INCREPATIVEMENT, adv., avec des reproches :

Laquelle chose congnez moult irrites furent les senateurs contre Gayus, et *inreparativement* l'appellerent traistre et failly chevalier. (OROSE, vol. II, 1^{er} 94, éd. 1491.)

Cf. ENCREPATIVEMENT.

INCREPER, v. a., faire des reproches à, gourmander, réprimander, gronder :

Le suppliant et Gauteron commencent a blasmer et *inreper* par douce maniere icellui Boutemie. (1416, Arch. JJ 469, pièce 248.)

Et si ne le vouloit pas *inreper* ne accuser publiquement. (Le Repos de conscience, c. XXVII, Trepperel.)

Mais encores en *inreperant* Zacharie le filz de Joiadé le tuent et occirent moult cruellement. (Le prem. Vol. des exp. des Ep. et Ev. de kar., 1^{er} 21 v^o, éd. 1519.)

Pour *inreper* et reprendre ceux qui transgresseroient la loy. (Id., 1^{er} 144 r.)

L'on m'a notté et *inreperé* de ce que j'avois, a commencement de mon propos, protesté de dire verité. (1521, *Préc. des confer. de Calais*, Papiers d'El. de Granvelle, I, 158, Doc. inéd.)

Puis *inreperé* estoit moult qui nous fraude. (CL. MAROT, *Compl.*, III, p. 500, éd. 1596.)

Et que plusieurs en pourroient *inreperer* D'avoir voulu ce traicté usurper

Sur les docteurs de bonne rhetorique. (MAYENNE, *L'Arrest du roy des Rom.*, Poés. fr. des xv^e et xv^e s., VI, 123.)

Ledit M^o Loys aperceut que cest

homme estoit malade de peste, qu'il *incru-*
erra tuellement de ce qu'il avoit eulx ceste
maladie. (HATON, *Mém.*, an 1561, Bour-
quelot.)

N'increperont la fortune en cas de mal-
heureux sucez. (PASQUIER, *Pourparler du*
Prince.)

— Absol. :

Car d'aussi charger sans mesdit.

Nous controuons et increpons.

(*Dev. de la Dem. et de la Bourg.*, Poés. fr. des
xv^e et xvi^e s., V, 31.)

INCRIENT, adj., non sanglant :

Se nous commençons maintenant ceste
chose elle sera *incruente* pour nous, c'est
assavoir sans effusion de sang pour nous.
(BOURGOING, *Dot. jud.*, VII, 3, éd. 1530.)

Sacrifiée *incruent*. (MORNAV, *Instit. de*
L'Eucl., p. 398, éd. 1598.)

INCUBON, s. m., incubé :

Incubes ou *incubons* sont dieux qui sans
quelque regard se meslent avec les bestes.
(*Mer des hist.*, t. I, p. 69, éd. 1488.)

INCUGNER, voir **EXCUGNER**.

INCUIDÉ, adj., non présomptueux :

Qui *incuidé* eor et net out.

(*Lik. Psalm.*, xxi, p. 325, Michel.)

INCUIT, adj., non cuit :

Matières *incuites*. (*Regime de santé*,
p. 6 v°, Robinet.)

INCUPABLE, voir **INCUPABLE**.

INCULTEMENT, adv., sans culture,
sans l'aide de la culture :

Commença de vestir la terre toute nue
D'herbes, plantes, buissons *incultement* produits.
(SCRYE, *Microc.*, III, éd. 1562.)

INCULTIVER, v. a., laisser inculte :

Par telle maniere... que lesdiz heritages
ne demeurent *incultivez*. (1531, *Ord.*, II, 494.)

En lieux *incultives* qui sont en chaumes,
en friches et bueres et buissons, n'y a et
n'y enclat point de prises de bestes.
(*Coût. de Berry*, p. 367, La Thaumassière.)

INCUMBENT, voir **EXCUMBENT**.

INCURE, voir **ENCORRE** au Supplément.

INCURIEUSEMENT, adv., avec insou-
ciance :

Et a l'on de quoy couler plus *incurieuse-*
ment en la pauvreté qu'en l'abondance
justement dispensee. (MONT., *Ess.*, II, 33,
p. 486, éd. 1595.)

Incurieusement. Incurieusité, plainely,
after a homelie-manner. (COTGR., éd. 1611.)

INCURIEUX, adj., insouciant, néglig-
ent, indifférent :

Adin qu'on ne le juge *incurieux* des
absens. (FOSETIER, *Cron. Marg.*, ms.
Brux., II, p. 410 r°.)

Ses œuvres sont perdues par l'*incurieuse*
negligence des anciens. (ID., *ib.*, ms.
Brux. 1651, V, vi, 13.)

Et enjoignons a nosditz conseillers
qu'ils soient curieux de voir et visiter les
arrests anciens de nostredite cour et les
styles et observances d'icelle, de seavoir

et connoistre la forme de decider et or-
donner lesditz extraits. Et si aucuns es-
choient de tous points *incurieux* de ce, que
nostre president les admonestra et indui-
ra a ce faire. (*Ord. de Fr. 1^{er} sur l'ar-*
min. de la just., oct. 1535.)

Tu as esté negligent et *incurieux* d'en-
tendre l'antonomie. (DALESCAMP, *Trad. de*
Galion, p. 360, éd. 1609.)

— **Incuable** :

Maladie au cestre, tel et *incruente*.

(*Chir. des Paris, Geste de Loze*, 28031, Scheler,
Gloss. philol.)

Incruent se disoit encore dans le pre-
mier sens au XVII^e s. :

Prompts et heureux a conquerir ; mais
incruent et malheureux a conserver leurs
conquestes. (BUPLEIX, *Le Triomphe des*
armes franc. sous L. XIII, p. 11.)

Maints miracles, dont l'*incruente* anti-
quité ne s'est souciee de nous faire parl.
(LA MORLIERE, *Prem. Liv. des antiq. d'An-*
nois, 3^e éd., p. 33.)

Mercier inscrit ce mot parmi ses néolo-
gismes.

INCURIOSITÉ, s. f., insouciance, néglig-
ence :

Par l'*incruent* et negligence de ceulx
au profil desquels elles (ces rentes et hy-
pothèques) auroient esté faictes et consi-
tuees. (*Edit d'Henri II*, 3 mai 1553.)

(Une dame negligee en ses ajustemens)
monstrant pourtant avec son *incruent*
une grande beauté. (BRANT., *Dames gal.*,
II, 155, éd. 1660.)

Incruent : f. Plainesse, unaffected-
ion, blunnesse. (COTGR., éd. 1611.)

Et jusqu'au XVIII^e s. :

L'*incruent* naturelle des Castillans.
(MARM., *Élém. de Litt.*, Usage.)

INCURSEMENT, s. m., attaque :

Bonne pensee ne craint nul *incursement*
de triste fortune. (SYM., DE HESOUX, *Trad.*
de Val. Mar., p. 226, éd. 1485.)

INCURSION, s. f., action d'incourir :

Alin qu'icelle (information) vone par la-
dite cour et lesditz sergens sommaire-
ment ouys sur lesdites contraventions,
apres avoir cognu et entendu la verité,
proceer a ladite plus ample et speciale
declaration de l'*incursion* desdites peines,
(1543, *Ordonn.*, Felibien, *Hist. de Paris*,
III, 626.)

INCURSION, - *cion*, s. f., courbure :

Le plus hault qui est premier ciel
Du mouvement de son cercel
Vaiot tous les autres par rizeur ;
Par sa vertu, par sa vigueur,
Si semble que l'en doie faire
Aux autres mouvements contraire,
Mais non fait, et ce nous deçoit
Que nostre veue en reçoit
Du tourner *incursion*,
Et qui plus fait terbarion
Il semble que plus tost s'en voise.
(J. LEFEVRE, *Resp. de la mort*, Richel. 994,
p. 63.)

Le ventre ne se travaille point ne ne se
mouet comme les autres parties du corps
font, pource qu'il ne y a nulles plie-cions
ne nulles inflexions ou *incursions*.
(ÉVART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel.
210, p. 99.)

INCUSTUMABLE, voir **INCOSTUMABLE**.

INCUTER, v. a., imprimer :

Il li sembla que en celle multitude igno-
rante et rude la crainte des dieux seroit
souverain et tres bon remede qui bien la
leur pourroit empraindre et *incuter*. (BER-
SURE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., p. 117.)

Voulons pugnir les delictz perpetrez.
Pour *incuter* crainte et correction.
(N. DE LA CHESNAYE, *Coudam. de Banquet*,
p. 435, Jacob.)

Pour *incuter* terreur. (L. DE LA MOTHE,
Blas. des armes de Fr.)

INCUTIR, v. a., imprimer :

Si est que la divine providence par ceste
maniere a voulu *incuter* crainte de mort a
l'umain lignage. (P. FENIER, *Miroir de*
lue vie hum., p. 141 v°, éd. 1482.)

INCYDE, voir **ISCIDE**.

IND, voir **ENT**.

INDAGHINGHE, s. f., ajournement :

Que lesdiz bourgeois et manans de nostre
dicte ville de Gand ne joyront dorésnavant
de *indaghinghes* et ne pourront faire
adjourner ou atraire audit Gand leurs cen-
siers et delibereurs demours hors ladite
ville. (*Troubl. de Gand*, p. 148, Chron.
belg.)

INDAMNE, voir **INDEMNE**.

INDAMNER, voir **INDEMNER**.

INDAMPNE, voir **INDEMNE**.

INDAMPNITÉ, s. f., donhage :

Pour pourveoir aux *indampnitez* et
incoveniens qui se pourroient ensuir.
(1533, *Taxe*, Pr. de l'H. de Nim., III, 213.)

INDE, *inde*, adj., violet, couleur venue
de l'Inde :

Et sans doute Il quars escu
Fu yudes com fleurs d'aubefain.
(PERCEZ, *Le gal.*, 44884, Potvin.)

Li giron bien et vert furent et *inde*.
(*Chant.*, 2016, A. T.)

Quer elle est rousse et *inde* et bleve,
Et jaune et verte, et noire et bise.
(GUELLAUME, *Hist. dir.*, 1962, Hippeau.)

Virent les Ires de soie *yudes*, vermans et bis,
Virent les aigles d'or dont rebust li pais.
(*Gui de Breuse*, 2816, A. P.)

Por con que d'Inde sont veus,
Furent tel *inde* lor escu.
(*Blancandin*, 3309, Michelant.)

Il vit ser sa dre strate manico
Une vidote nouvelle
Inde pourrir la cur blanche.
(*Chir. de Mont.*, Vol., 613, Michel.)

La et maint pavellon *inde*, vermeil et blaus.
(*Chanson d'Antioche*, IV, v. 90, P. Paris.)

Vint lors s'ostioner le palais,
Plus helas ne verres jamais,
Totes indes d'une cour.
(*Rex. de Breuse*, *Le Blaus desconnes*, 1901,
Hippeau.)

Une robe tote novele
D'une color inde trop bele.
(*Yvern. le Gal.*, 9619, Stengel.)

L'ensugue qui estoit *inde*
Li trait du cors toute viermeille.
(*Chir. li blaus*, 2086, Foerster.)

De colors à un cent paire :

De robes de flors en festel peres,
Et de maintes colors diverses.

(*Chose*, 62, Méon.)

Si se cuevre de flors diverses.

D'indes, de jaunes et de perses.

(*Rituel, le Voe d'Parad.*, II, 24, Jub.)

Li nu d'indes sont blanc, li autre inde.

(*Phil. de Reus, Mandoline*, 7961, Bordier, p. 211.)

Taille. Verde, inde, noire, rouge, jaune.
(*L. BOIL., Liv. des mest.*, 2^e p., XXVII, J. Lespinasse et Bonnardot.)

La rouge couleur demontre venez, et la couleur *ynde* playes. (J. DE SALISB., *Polierat.*, Richel. 24287, f^o 32^r.)

La couleur de ceste fleurette est *inde*. (*Le Chapelet de virginite*, De la violette de mars, F. Godéroy.)

La fleur du chaly mettez y.

Qui est douce et à couleur *onde*.

(*Le Carrozet d'Amour*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VIII, 113.)

Quant elle voit le pertuis fait, clere-ment vit sa damoiselle, si regarda que sur sa dextre manuelle avoit une enseigne moult gentle, en semblant d'une violette, apparrant estre *inde* sur sa chair blanche. (*Gerard de Nevers*, I, IV, éd. 1725.)

La superficie extérieure de tout son corps se fist *inde* et noir. (AMYOT, *Theog. et Car.*, ch. XXI, éd. 1539.)

Ayant la face *inde* et décolorée.

(*HABERT, le vicl Chevalier*.)

Dans la Normandie, Orne, *inde* paraît s'appliquer à plusieurs couleurs. On dit d'un homme qui a la jaunisse qu'il a la figure *inde*.

INDEBITEMENT, - *itement*, adv., indé-
mement, d'une manière indue :

Autreus heretiques et payens detour-
nent la sainte escripture comme faulx,
pour ce qu'elle asservent *indebitement*
leurs des temps. (FOSETIER, *Cron. Mar-
gar.*, ms. Brux., 2^e p., ser. copie, f^o 27^r.)

L'homme convoita na sapience *inde-
bitement*. (*ib.*, II, f^o 41^v.)

INDEBOUÛTÉ, adj., qui ne peut pas être
rejeté :

Que che parmaid agreable et *indebouët*.
(*Ch.*, de 1235, Richel. 4663, f^o 97^r.)

Que cheste douacion... permitt ferme
et *indebouët* en perpetuite. (*ib.*, f^o 97^v.)

INDECEPTIBLE, adj., qui ne peut pas
être déçu :

Escrives saint Pol aux gens de Galathie
comme ilz ne voulsissent error envers
Ben par ce que en tel cas est *indeceptible*.
(GOURY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f^o 37.)

Une sapience *indeceptible*. (FOSETIER,
Cron. Margarit., ms. Brux., I, f^o 18^r.)

INDECLINABLE, adj., qui n'a pas de
déclin, qui ne peut décliner :

Ces gros, gloire *indeclinable*. (*Voc.*
lat., fr., 1487.)

Et tous le confession de nostre esper-
ance *indeclinable*. (*Bible*, St Paul aux He-
breux, IV, éd. 1543.)

— qui ne penche pas, qui ne se laisse
pas fléchir :

Justice est droite en tant qu'elle est

indeclinable envers aucunes des parties.
(C. MASSON, *Bible des Poet. de metain.*,
Prof., éd. 1493.)

INDECORÉ, adj., qui n'est pas orné :

Adin que la nuit ne demorast *indecorre*
Dieu le decora (le monde) d'estoilles. (FOSETIER,
Cron. Marg., ms. Brux., I, f^o 20^r.)

INDECOREMENT, adv., d'une manière
contraire à la convenance :

Et chequid (Noë) *indecoremment* descou-
vert. (FOSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux.,
I, f^o 42^r.)

INDEFISSABLE, *indefissable*, adj., indé-
fécible :

Indefissable, *indefissable*. indéfécible.
(*Gloss. gall-lat.*, Richel. I, 7681.)

INDEFISSABLEMENT, *indefissable-
ment*, adv., d'une manière indéfécible :

Indefissablement, indéféciblement. (*Gloss.*
gall-lat., Richel. I, 7684.)

INDEFISSABLETÉ, *indefiss.*, s. f., caractè-
re de ce qui est indéfécible :

Indefissableté, indéfécibilité. (*Gloss. gall-
lat.*, Richel. I, 7684.)

INDEFINISSABLEMENT, adv., de manière
à ne pas manquer, à ne pas s'éffacer :

Une toujours en mon cuer si escripte
indefinissablement la benoite passion de ton
enfant Jesus. (J. GERSON, *L'Aiguillon d'Amour*,
f^o 54^v, éd. 1488.)

INDEFATIGABLE, adj., infatigable :

Un *indefatigable* laboure. (BELOZ, *Singu-
laritez*, I, 47, éd. 1574.)

Qui sont de grand savoir et d'estude
indefatigable. (AR. MATTHIEU, *Dev. de la
lang. fr.*, p. 22, éd. 1559.)

Indefatigable qu'il estoit et obstiné en ce
qu'il deliberoit d'exercer. (BOLESC, *Hist. de
Cate.*, ch. 21, éd. 1577.)

Pareillement *indefatigable* ruffien et 482,
éd. 1593.)

Cette ardeur *indefatigable*, pleine, constan-
te et magnanime, qui est en vous. (*Id.*,
ib., I, III, c. 5, f^o 289, éd. 1588.)

Par votre travail *indefatigable*. (N. RAPIN,
Epit. lan. de l'hist. de M. de Thou.)

Les grossiers ignorants, qui d'eux
mesmes sans maistre, lecture *indefatigable*,
ou priere à Dieu tout puissant, desirant
d'emporter victorieux cette bienheureuse
croix d'OR. (ARNAULD, SIEUR DE LA CHEVA-
LERIE, de la Philosophie naturelle, p. 20,
éd. 1612.)

La grande vigilance et *indefatigable* sol-
licitude des mauvais demons à nous nuire.
(CORON, *Serm.*, p. 128, éd. 1617.)

INDEFATIGABLEMENT, adv., infatiga-
blement :

Comme ainsi soit que tous crimes soient
poursuivis de la vengeance divine, si est
ce que le ravissement et le viol en sont
talonnez le plus *indefatigablement*. (1607,
Exempl. punis. du viol. et assass., Var.
hist. et litt., t. III.)

INDEFENDU, part. passé, qui n'est point
défendu :

Que deponnir tout au le peuple *indefendu*.
(VACQ., *Sat.*, V, à M. de la Boderie, éd. 1612.)

Ce mot, que l'Académie omet et que
Littre donne sans historique, a été em-
ployé par Corneille.

INDEFENSABLE, adj., contre lequel on
ne peut pas se défendre :

Indefensible temptation. (J. BOUCHET,
Mem. de La Trem., ch. VII, Petitot.)

INDEFENSEBLE, adj., indéfendable :

Ceux qui le prennent pour une trop hau-
taine confiance ne m'en veulent gueres
moins de mal que ceux qui le prennent
pour foiblesse d'une cause *indefensible*.
(MONT., *Ess.*, III, 12, p. 179, éd. 1395.)

INDEFISSABLETÉ, voir INDEFISSA-
BLETÉ.

INDEFISSABLEMENT, voir INDEFIS-
SABLEMENT.

INDEFISSABLE, voir INDEFISSABLE.

INDEFECTUEVEMENT, adv., sans man-
quer, sans faute :

Enpres icelle cité est le sepulchre du roy
Menon, auquel *indefectivement* tous les
ans avoient d'Ethiopie par grans com-
pagnies et troppeaux ung bien grant nombre
d'oyseaux. (*Chron. et hist. saint. et prof.*,
Ars. 3545, f^o 53^v.)

INDEFECTUEUX, adj., infailible :

Et diray plus qu'il faict tout pour le mieulx
Car il est Dieu par ce *indefectueux*.
(L. BOURNET, *Ep. mor.*, II, vi, éd. 1545.)

INDEFICIENT, *indefic.*, adj., qui ne vient
jamais à manquer :

La science est *indeficient* et simplement
parfaicte. (J. DE SALISB., *Polierat.*, Richel.
24287, f^o 51.)

Gloire *indeficiente*. (*La tresamplect vraye
Erpos. de la reigle de S. Ben.*, 1486, f^o 48^v
et 64^r.)

Le tresor *indeficient* des biens incorrup-
tibles. (*ib.*, f^o 130^r.)

Montaigne de influence *indeficiente* et de
humidité continuelle. (*Mer des hyst.*, t. I,
f^o 93^r, éd. 1488.)

Fleuve *indeficient*. (GOBIN, *Livre des
lous raviss.*, ch. VII, éd. 1522.)

Fievre *indeficiente*. (CANAPPE, *Presag.*
d'Hipp., II.)

INDELE, voir IDLE.

INDELECTABLE, adj., qui n'est pas dé-
lectable :

Les cornes, les glans et les autres fruitz
sauvages... font mal à l'estomach et sont
indelectables. (*Jard. de santé*, I, 138, impr.
la Minerve.)

INDELECTION, s. f., le contraire de
la délection :

L'en doibt regarder et doubter que a son
amy bien fortuné l'en ne face *indelection*
ou appetitement de sa délection parce
que par aventure il arroit opinion que
celuy qui le visite est trop changeant et
trop envieux. (ÔRESME, *Eth.*, f^o 231^r,
éd. 1488.)

INDEMNÉ, indempe, inlammé, indampur, adj., qui n'a pas subi de dommage :

Si les robes sont ointes de la chevelure de crisonium, elle les garde seurez et indemnez et non endommagees des taigues. (*Jard. de santé*, I, 129, impr. la Minerve.)

— Exempt :

Obtemperant au contenu de noz lettres et pour l'amour de vous, il offre et est content de la terre, a condicion toutefois que le ferez rendre indempe par ledit duc de Longueville de la prise desdites places. (*Corresp. de l'imp. Maximilien I^{er} et de Marg. d'Autr.*, t. II, p. 325, Doc. inéd.)

Par noz lettres avons promis les rendre indempe de toutes peenes et amendes qui s'en pourroient ensuyr. (*Id.*, p. 327.)

Et le gardera indempe de sadiete promesse et obligation. (17 sept. 1525, *Lett. pat. de M^{me} d'Angoul.*, Captiv. de Franc. I^{er}, p. 320.)

— Exempt de toute redevance :

Rendre du tout indemnez lesdits prestov des marchands, eschevins, habitans et biens de ladite ville de Paris. (*Pièce de 1525*, ap. Felibien, *Hist. de Paris*, III, 583^b.)

Et l'en avons quieté, quietons et procections en acquiescer et rendre indempe luy et les siens envers et contre tous ceulx et celles qui luy en pourroient ou voudroient demander aucune chose. (19 mai 1527, *Lett. de Fr. I.*, Rev. des Soc. sav., 1860, p. 385.)

— Au sens actif, qui ne cause aucun dommage :

Et la apres faisoit son cours indempe Mais creust le bon Neve Erhane. (O. de S. GELAIS, *Enclit.*, Richel. 861, p. 62^a.)

INDEMNEMENT, adv., sans dommage :

Indemnement et sans aucune couple. (*POST. DE TAVEN, Disc. du temps*, p. 16 v^o.)

Or voyez comme de ceste espece de faire un bon esprit pourroit indemnement estre occupe. (*Id.*, *Soll. prem.*, p. 8.)

INDEMNER, - dempner, - danner, v. a., exempter de toute redevance :

Si le seigneur feodal foncier franchit et indempe aucuns acquests fais par gens d'Eglise sans l'assentement de son seigneur. (*Stat. de Paris*, ms. Vat. Ott. 2962, p. 59^a.)

Tenoient et possedoient plusieurs biens... sans avoir esté par nous ou noz predecesseurs amortiz ou indemnez ne nous avoir payé la finance et inlammité pour ce due. (Oct. 1522, *Lett. de Fr. I.*, ap. Lebeuf, *Hist. d'Autr.*, nouv. éd.)

Lesdits seigneurs feodaux, censuels et terrageaux peuvent indemnér et permettre ausdits gens d'Eglise ou main mortes tenir lesdits heritages en leurs mains. (*Cout. de Blois*, XLIII, Nouv. Coult. gen., III, 1050.)

Et encore au XVII^e siècle :

La ville les redimera et indemnera de tous poinctz. (13 août 1636, 63^e reg. aux déb. de l'H. de ville d'Amiens.)

— Donner sans l'obligation d'aucune redevance :

Lesquelles (propriétés) nous amortissons, dedions et indemmons a Dieu nostre

dit createur et ledit glorieux monseigneur Saint Denis, sans que jamais ils, ne leurs diets successeurs en ladite abbaye soient ou puissent estre contrainds d'en vider leurs mains. (1482, *Ord.*, XIX, 87.)

— **Indemné**, part. passé, qui n'a pas subi de dommage :

Que dirons nous de ces contrelettres que les notaires ont accoustumé faire, par lesquelles les debtens s'obligent de payer et acquitter tous loiz, ventes et amendes, saisines et droictz seigneuriaux, ou autres quelconques, et en acquitter et rendre indemné le créancier? (*DE MOLIN, des Contrats*, c. XXVII, éd. 1586.)

Et en fin dudit bail ayant entrepris leculz bail est tenu rendre quitte et indemné ledit mineur de toutes debtes pures personnelles. (*Cout. gen. du Comté d'Artois*, 160, Arras 1679.)

Deniers indemnez. About which no cast is bestowed, no paines imployed, which come in cleare to the purse. (*CORGA.*, éd. 1611.)

INDEMPNE, voir INDEMNÉ.

INDEMPNER, voir INDEMNER.

INDENET, ynd., s. m., fécule de l'indigo :

Ydenet rotis .XXVII. (1411, Malte, Arch. de l'Ordre, *Libr. bull.*, p. 233 v^o.)

INDET, adj., dimin. de *inde*, violet :

Parmy planté de fleurettes Vermelles, blanches et violettes. (G. MAU. *Poës.*, Richel. 9221, p. 81^a.)

Je vous vens Polorant violette : C'est une fleur qui est indette. (*Les Ditz et ventes d'amours*, Poës. fr. des xv^e et xv^e s., V, 211.)

INDICAT, s. m., ce qu'on veut faire entendre :

N'entendez vous pas bien son cas ? Oyez vous point les indices ? Et la pensee que nous garde ? (*GRIFFIN, Mém. de la Pass.*, Ars. 6431, p. 139^v.)

INDICE, s. m., celui qui indique, qui donne le signal d'une chose :

Je suis content estre le premier petit indice a exciter quelque noble esprit qui se esvertira davantage, comme firent les Grecs jadis et les Romains, mettre et ordonner la langue française a certaine regle de prononcer et bien parler. (GROFF. *TORY, Champ fleury*, p. 1 v^o, éd. 1544.)

— Adj., indicateur, index :

Il est au doigt indice de sa main gauche une escarabonde grosse comme un œuf d'Austriche. (*TRAB.*, *Gargantua*, ch. VIII, éd. 1542.)

Tous les doigtz..., excepté le ponce et le doigt indice. (*Id.*, le *Tiers livre*, ch. XX, éd. 1552.)

Doigt indice. (*LE BLANC, Trad. de Coridan*, p. 116 r^o, éd. 1556.)

INDIQUAIRE, - yeyaire, - iquaire, adj., indicatif :

Table *indiciaire* du premier volume des Actes des Apostes. (*Actes des Apost.*, vol. I, p. 1^o, éd. 1537.)

Doigt indiciaire, l'index :

Le doy *indycyaire*. (*D'ARTON, Chron.*, Richel. 5082, p. 113 r^o.)

A la quatrieme partie, on n'y voit qu'un os aussi, qui est de la forme de la main d'une personne, de laquelle seroient ostez les doigts, fors l'indiquaire. (*DESPARRON, Faucoum.*, IV, 5.)

— S. m., celui qui rédige des mémoires :

Jehan Le Maire de Belges, tres humble *indiciaire* et historiographe de tres haillit et tres excellent prince l'Archiduc Charles d'Austriche. (*LE MAIRE, Poës.*, préf.)

Aussi avoit le grant *indiciaire* Que vous nommez feu maistre Jehan Le Maire. (*BOURGESS, Legend. de P. Faufes*, p. 7, éd. 1723.) Impr., *indiciaire*.

Andran fut sus les tributz et Josaphat filz de Achilud *indiciaire* : Siva fut le scribe. (*LE FEVRE D'EST.*, *Bible*, II, Sam., XX, 24, éd. 1534.) Lat., a commentarius.

INDICIEL, adj., qui indique :

Les signes *indiciels* de lepre. (*Practique de P. Bocellin*, p. 14 r^o, éd. Lyon.)

INDICION, inliction, s. f., imposition :

Nous avons entendus, n'a gaires, que plusieurs seigneurs par leur *indicion* voluntaire ou autrement, ce sont efforces de exiger, de prendre, lever et cueillir plusieurs subsistes. (1367, *Ord.*, v. 89.)

Au roy seul et pour le tout appartient de octroyer nouvelles *indictions* generally sus villes et sus pais. (1372, *Ord.*, v. 480.)

— Terme de chronologie employé fig. pour signifier disposition :

Aussi tost que la dame eut l'arcueil, incontinent l'*indiction* commença a chanter. (*A. LE MAÇON, Decameron*, 8^e jour., Nouv. 105, t. IV, p. 220, Billaye.)

INDICTION, voir INOICION.

INDIFFERENT, adj., indécis :

Quant le chevalier eut ouy les parlers de la damoiselle, il fut si *indifferent* qu'il ne sent lequid faire, ou suyv sa voix, ou aller avec la damoiselle. (*Percefl.*, V, p. 80, éd. 1528.)

INDIGABUNDE, adj. ?

Inconstante, mobile, vagabonde, Improbre, vaine, avare, *indigabunde*. (*De la Femme*, Rec. de Poës., ms. Sousons 187, p. 1^o.)

INDIGERABLE, adj., indigeste :

Concombres et citrullz sont tres *indigerables*. (*FRIEBE NICOLE, Trad. du Liv. des Proprietz champ.* de P. des Crescens, p. 74 v^o, éd. 1546.)

INDIGERÉ, part. passé, qui n'est pas digéré :

Ces superfluites descendent *indigerées* au ventre. (*LYRART DE CONTEY, Probl. d'Ar.*, Richel. 210, p. 21 v^o.)

Rem, quant l'autour gate sa viande *indigeree*. (XV^e s., *Traité de faulconnerie*, p. 83, Martin-Darvaunt.)

— Indigeste :

Le coing fait descendre la viande *indigeree*. (*La Nef de santé*, p. 48 r^o, éd. 1507.)

Toutes les viandes *indigerées*, crues. (*STOLBERG, Apprentissans*, p. 20, Lucrèce.)

— Fig., difficile à digérer, intolérable :

Avec paroles aigres et *indigestes*. (JEN. LE BLOND, *du Gour. des royaumes*, § 71 v°, ed. 1549.)

INDIGESTIBILITÉ, s. f., qualité de ce qui ne s'indigère pas :

Le vin de nulle odeur assemble et recueille la grossueur de la fumosité et sa grieveté et son *indigestibilité*, et pour ce il engendre lros mauvaise nourriture. (FRÈRE NICOLE, *Traité du Liec des Prouffiz champ. de P. des Croscens*, t. 43 v°, ed. 1516.)

INDIGESTIBLE, adj., indigeste :

Les choses amères et puans sont *indigestibles*. (EVRARD DE CONY, *Probl. d'Arismet.*, Richel. 210, f° 35 v°.)

C'est la première condition de médecine laxative qu'elle soit *indigestible* pour l'exces de sa chaleur. (Id., *ib.*, f° 32 v°.)

Vianses *indigestibles*. (B. DE GORD., *Pratiqu.*, III, 9, ed. 1495.)

L'asa puante est *indigestible*. (*Jard. de santé*, p. 46, impr. la Minerve.)

Toutes dactiles sont *indigestibles*. (Id., I, 154.)

Grasses vertes sont *indigestibles*. (Id., I, 501.)

— Fig., qui ne peut être digéré, intolérable :

Parquoy commençant à ne trouver plus si rude et *indigestible* la demande et condition à eux proposée. (*Voyage de la France dans le Lev.*, t. I, p. 433, Doc. méd.)

Nos rosters (medecins) ne s'advisent pas que qui pourroit à tout ne pourroit à rien, que la totale police de ce petit monde leur est *indigestible*. (MONT., *Ess.*, t. II, c. 37, p. 514, ed. 1593.)

INDIGESTIF, adj., indigeste :

Pour prendre de mauvais et *indigestifs* morveux. BRANT, *Dan. gal.*, 1^{er} disc., Buchou.

INDIGNAMMENT, adv., avec indignation :

Et disoyent *indignamment*... (FOSSETIER, *Cron. Mary.*, ms. Brux., I, f° 146 v°.)

INDIGNATEUR, adj., indigne, qui repousse avec indignation :

Et apres que tu l'auras recen, o mon ame, se tu ne sens aucune espirituelle suavité *indignative* de toutes mondaines consolations, pourvray c'est signe de maladie espirituelle. (J. GERSON, *L'Aiguillon d'amour*, f° 92 v°, ed. 1488.)

INDIGNATION, s. f., haine :

Entre en l'indignation de quelq'un. (EUBISS., *Chron.*, IX, 423, Kerv.)

— Mépris :

Le dit Pierre l'avoit occis, ou fait occire à cause de ladite *indignation* et mesprisance. (1376, Arch. JJ 110, pièce 87.)

— Irritation, lésion d'un membre :

Nulz chos n'est plus contraire contre ledit cas, c'est contre flux de sang, comme dolour et *indignations* de membre, car ce engendre chaut agoutime. (BIBEN DE LOUS BORG, *Cyrrurgie*, ms. de Sals, p. 23.)

INDIGNATIVEMENT, adv., avec indignation :

Lors dist le conseil *indignativement* que liolz devoit bien estre participanz de celle proie. (BERSTRE, *T. Lie.*, ms. Stegen., f° 85 v°.)

INDIGNER, v. a., s'indigner contre, haïr :

Dont, disoit Aristote, se ainssi estoit comme cil oppinoit, il s'ensuivoit les hommes estre moult malheureux, quant, par envie, dien les *indignoit*, ne doit que plus ses biens vers eux induiroit. (GAST. DE PIZAN, *Charles I.*, 3 p., ch. 67, Michaud.)

Je porte hayne, and je *indigne*. — I beare hatred. Tu n'es que ung fol de me *indigner*, or de me porter hayne, car je ne l'estime pas. (PALSGRAVE, *Eclairc.*, p. 449, Genin.)

— Méprisier :

Item que ledit Pierre avoit ja pieca une femme, appelée Guilla, laquelle il n'aimoit point, ainsi la *indignoit* moult et mesprisait. (1376, Arch. JJ 110, pièce 87.)

— Braver :

Jeellui bastand se mist a garant on pourpris des freres meneurs a Lille, ouquel lieu en *indignant* justice et les amis dudit mort se monstroit orgueilleusement. (1366, Arch. JJ 97, pièce 90.)

INDIGNEUSEMENT, adv., avec indignation :

Fuir les voyes de vindication qui tant sont ireuses et a Dieu desplaisans qu'il ne veult veoir ceux qui teles fautes commencent, mais les reprensse si *indigneusement*, que la face de luy leur est denuevee. (COTREY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 187 v°.)

INDIOSE, s. f., nom de pierre précieuse :

De le pierre de l'aigle qui a nom *indiose*. (*Descript. lapid.*, ms. Berne 113, f° 170 v°.)

INDIOTÉ, s. f., idiotisme :

Le dit maistre durant ledit temps ne pouva prendre autre apprentiz, s'il n'y avoit notable et souffisante cause, comme de maladie contagieuse ou incurable, inhabilité, *indiotié* ou incensibilité. (1415, *Ord.*, s, 357.)

INDIQUAIRE, voir INDICIAIRE.

INDIRE, voir ENDIR.

INDISCUS, - us, adj., qui n'a pas été discuté, agité ou débattu, indécis, en suspens :

Lequel plagement estoit encore pendanz et *indiscus*. (5 mai 1422, Ste-Croix de Quimperle, Arch. Fumist.)

Et finalement on ne sceust que conclurre, et demeura la matiere *indiscusse* et sans aucune decision ny determination. (JUV. DES ARS., *Hist. de Charles VI*, an 1383, Michaud.)

Et par ce moyen, demeura la matiere *indiscute* et indécise. (Id., *ib.*, an 1414.)

Plusieurs causes ont esté mises et introduites en no-reditie court esquelles les droietz des parties demeurent *indiscuz*. (*Ordonn. du roy Charl. VII*)

INDISERT, adj., qui n'est pas disert :

Cicero aime mieux une prudence *indiserte* que une belle eloquence. (BOUVARD, *Adv. et dev. des long.*, ed. 1856.)

Verse le miel plus dons de l'humeur Castalide Sur sa langue *indiserte*.

(DE BERTAS, *la Sepmaine*, VI, ed. 1579.)

INDISPOS, voir INDISPOST.

INDISPOSE, adj., gâté, en mauvais état.

Por creuser et aparfondir les sayeres et autres pas *indisposés*. (21 Janv. 1442, *Lett. pat. de Ch. VII*, Arch. Euro-et-Loir.)

INDISPOSITION, s. f., intempérie :

Intempestas, hors heure, temps ou saison, *indisposition* de temps. (*Calopin Dict.*, Bâle 1584.)

INDISPOST, - pos, adj., indisposé, faible :

Tant qu'ung oyais de son sens *indispos*

Ne vouldroit pas leur telz tout propos.

(Apolog. de Nic. Glotlet pour Ch. Marot, à la suite des *Œuv. de Marot*, ed. 1734.)

Et anroit bien une chose sienne en hayne, qui parleroit plus de la donner a Cinthien qui a le nom d'*indispost* et de Lile. (JEHAN DE LA TAILLE, *le Negrom.*, I, 11, ed. 1572.)

INDITEUR, s. m., celui qui révèle, qui explique :

Anaxagoras le *inditeur* de nature. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3513, f° 52 r°.)

INDIVIDU, adj., indivisible :

O tres excellente Trinité,

Vray Dieu puissant et vertueux,

Sainte Indivie déité,

(MARCIAL, *Louanges de Marie*, f° 118 v°, ed. 1492.)

En tant que nous trois en substance

Sommes un Dieu, une puissance

Et voluté *indivie*.

(Act. des Apost., vol. I, p. 55, ed. 1537.)

Et encore au XVII^e s. :

Au nom de la tres sainte et *individue* Trinité. (1643, *Test. F. Pamiers*, ms. Richel. Baluze, Arn. CCXVII, 39.)

— Individuel, particulier :

En doit avoir recours aux termes generaux, especiaulx et *individues*. (FABRI, *Rhet.*, f° 4 v°, ed. 1521.)

Nous point qu'un cas *individui* il doive imiter l'un et l'autre. (E. PASQUIER, *Pour-parler du Prince*.)

— En individu, en particulier :

Il ne suffit pas de reconnoistre sa faute en destail et en *individuel*, et licher de la reparer ; il faut en general reconnoistre sa foiblesse, sa misere, et en venir a une reformation et amendement universel. (CHARR., *Sag.*, l. I, c. I, p. 9, ed. 1606.)

INDIVIDUER, v. a. f., rendre particulier :

Les membres generatifz sont faitz affin que les membres generaux fussent speciez et apres qu'ilz seroient speciez fussent *individuez* et faitz particuliers. (*Jard. de santé*, II, 1, impr. la Minerve.)

INDIVIDUITÉ, s. f., caractère particulier :

L'individuïté.. on la détermination de chaque chose particulière. (LA BODERIE, *Harm. du monde*, p. 137, éd. 1578.)

INDIVISIBLE, adj., qu'on ne peut dénombrer :

Certes, c'est monstre *indivisible* l'escoüillé,
Et plus que monstre au doy monstrable.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. II, v. 2215, Cocheris.)

INDIVISE, adj., qui n'est pas divisé, indivis :

On non de la sainte et *indivise* Trinité.
(Ch. de 1253, Clerm., Richel. 4663, p. 98 r.)

Elles sont une meisme chose *indivisee*.
(ORESME, *Eth.*, 30, éd. 1488.)

Héritages communs et *indivisez*. (1437, *Const. d'Anjou et du Maine*, II, 182, Beaumont-Beaupré.)

A l'honneur de la tressainte et *indivise* Trinité. (*Remède tres utile contre pierre pestilencieuse et autre maniere d'épidemie*, p. 1 r., Robinet.)

En chacune partie de l'hostie soit entiere ou divisée est tout le corps de Jhesu-rist *indivise*. (J. BOUCHET, *la Noble Dame*, p. 156 r., éd. 1536.)

Une mine de terre *indivisee*. (1532, *Compte de S.-Ladre*, p. 200, Hosp. Clermont-sur-Oise.)

Le flecheur profond descend *indivise* jusqu'au carpe. (PARÉ, *Oeuv.*, IV, 28, Malgaigne.)

La sainte et *indivisee* Trinité. (*Chos. mem. escr. p. F. Richer*, p. 73, Cayon.)

INDIVISER, v. a., faire participer :

Et ceulx qui sont appelez gardes des loix et que les princes trinitent avecques eux des nevoies et les *indivisent* aux choses desquelles ilz ont devant conseillé et ordonné. (ORESME, *Polit.*, p. 154^r, éd. 1489.)

— Exciter, soulever :

Les demagoges sont flateurs du peuple et le *indivisent* injustement contre les princes. (ORESME, *Polit.*, p. 132^r, éd. 1489.)

INDIVISIBLÉTE, s. f., indivisibilité :

Indivisibiltas, *indivisibletet*. (*Gloss. de Salins*.)

INDIVISIBLE, adj., qui ne peut être insulté :

Je ne suis mie confondus
Ne pour *indivible* rendus.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, 5707, Cocheris.)

INDOIER, v. l., paraître violet :

Li queus i met son oel, et voit
Desor sa destre nancicete
Indoier cele violette.
(G. DE MOYNA, *Violette*, 660, Michel.)

INDOINTE, voir INDOINETÉ.

INDOIS, adj., indien :

Aucuns vendent pour ebene le bois des espines *indoises* ou de mourier. (DUPINER, *Dioscoride*, l. III, éd. 1605.)

INDOLE, s. f., caractère, naturel :

Il ne mena avec lui fors un enfant de bone *indole*, c'est à dire de bone estrace. (*Vie del beu. Jul.*, Richel. 818, p. 303 r.)

Ce qui me meust à estre courroucé de prendre si grant correction de toy est la naturelle amour que j'ay a toy comme a

mon filz, et aussi la belle *indole* et bel commencement de vertu laquelle a esté deceue par vainz ymage de beauté. (SAYE, de HESPIN, *Trat. de Val. Max.*, p. 130, éd. 1495.)

Indole selon Papie est proprement ymage de vertu à venir, c'est à dire que quant un enfant est en sa jeunesse de bonne philozemie, de bonne nature et de bonnes meurs, et fait ce que son eage peut souffrir et encore plus, on doit et peut dire qu'il est de bone *indole*, c'est à dire qu'il est signifiante qu'il sera un vaillant homme en temps advenir. (Id., *ib.*, p. 156^r.)

Enfant de bone *indole* et de tres ingenieuse nature. (LE MAIRE, *Illustr.*, l. 31.)

Du grand François, ornement des grands roys. La bone *indole* et l'ancien genio
Qui au longueux li firent compaignie
Sont retournez en ce nouveau François.
(ROSS, *Mascar.* Pour la statue de Mgr le duc d'Alençon, Bibl. etc.)

Enseigner les lettres et bonnes meurs a la jeunesse de bone *indole*. (LARIV., *le Fidelle*, l. 3, Anc. Th. fr., VI, 316.)

Après avoir attempté à l'honneur de ce bon chevalier... ils s'efforcèrent de maculer de cruauté sa b'nignité et sainte *indole* et nature. (COGNET, *Mém.*, p. 637, Michand.)

Depuis la fondation de la cité de Lyon, il ne se trouve chose en quoy plus relaysse *indole* et fidelité Lyonnaise envers son roy... que la bataille d'Anthon. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 247, éd. 1573.)

INDOMABLE, adj., indomptable :

Il envoya II, peuples, les juifs et les gentils, l'un rude gentil qui est par l'asne designé, l'autre *indomable* qui est par les juifs démontré. (J. GOELAIN, *Ration*, Richel. 477, p. 221 v.)

Bestes cruelles, *indomables* et sauvages. (*Orose*, vol. I, p. 9^r, éd. 1491.)

L'une estoit pour bestes privées et douces, l'autre pour *indomables* et terribles. (*La Mer des hystoir.*, t. I, p. 35, éd. 1488.)

Ce juste est comme le diamant *indomable* de feu. (N. DE BRIS, *Institut*, p. 84 v.)

INDORMABLE, adj., qu'on ne peut endormir :

Indormable, insoporabilis. (*Gloss. gall-lat.*, Richel. I, 7684.)

INDOUBIER, voir ENDOUBIER.

INDOUBTABLE, *indouable*, adj., indubitable :

Is (les anciens) conferment comme *indouable* que l'entiere connoissance de tous les arts... est enclose es cinq livres de la loy de Moïse. (NIC. DE LA BODERIE, *Heptaple*, p. 876, éd. 1378.)

INDOUBTEUS, adj., qui n'est pas douteux :

Aux quiens nous adjoustons piemiere et *indoubteuse* foy. (1340, Arch. JJ 72, p. 139 v.)

INDOUBTEUSEMENT, adv., d'une manière non douteuse :

La femme de ce noble duc Pepin, nommée Ite, dite Iduberge, fut née de la tres clare noblesse d'Aquitaine, ainsi que nous le secons *indoubteusement* par le tradition de ses possessious faite a l'Eglise de Saint Pierre. (J. VAQUELIN, *Trat. de la Chron. d'Edm. de Guyter*, l. 25, Nav. de Bam.)

INDOULOUREUX, adj., qui ne cause pas de douleur :

Pour tenir le membre en figure droite et *indouloureuse*. (PARÉ, *Oeuv.*, XI, 8, Malgaigne.)

Estrie est aposteme dur, reposé, et appaisé et *indoulooureux*. (JOB., *Gr. chir.*, p. 140, éd. 1598.)

INDOUBLE, voir INDOUBTABLE.

INDROICTURE, s. f., manque de droiture :

Ton *indroicture* et la grant injustice. (J. BOUCHET, *la Noble Dame*, p. 149 r., éd. 1536.)

INDOUT, adj., incertain, partagé :

Car ancor li pais non est mie en entier arrest de paix, mais est *indout*. (1410, Arch. Fribourg, p. Coll. de lois, n° 184, p. 50 v°, Rec. diplom., VI, 169.)

INDOUBTIVEMENT, adv., d'une manière non douteuse :

Leur multoide scavoit *indoubtivement* quant bien estoit en leur ayde. (FOSSIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., l. p. 136 r.)

I. INDOUCE, - usse, - uice, s. f., delai, trêve, loisir :

Dont li a par grant savoir
Trois jours d'*indouces* et d'espance
(G. DE COCOT, *Mir.*, Richel. 2163, p. 6^r.)

Adonc dist le comestable audit Jehan de Longueval qu'il se conseillasset et que il luy donnoit deux jours d'*indouces* pour soy bien conseillier. (WAVRIN, *Arch. Cron. d'Englet.*, III, 68, Soc. de l'hist. de Fr.)

C'est trop tart. — Nous nous repentons :
De condesier ayons *indouces*.
(E. DISCHAMPE, *Poés.*, Richel. 840, p. 235^r.)

Lesquelz eschevins ainsi esleuz sont presentez a nostre bailli a vil jours de *indouces*. (1409, *Oril.*, IX, 180.)

Demander garend, vene, delais et *indouces*. (1434, Arch. Allier, G, cart. S, l. 2.)

Et eult trois jours d'*indouces* pour le valher. (J. LE FEVRE, *Chron.*, l. 340, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Si ne leur bailla pas *indouces* de repondre. (LOUIS XI, *Nouv.*, XXX, Jacob.)

Ainsi vous me dourez *indouces*
De n'y aller nul pes estraire.
(GREBAS, *Hist. de la pass.*, 8329, G. Paris.)

Frere, prenez un peu d'*indouces*,
Et venez au manger entendre.
(Id., *ib.*, 17974.)

Le legat print *indouces* de sept jours pour leur respondre. (LE BAUD, *Hist. de Brel.*, ch. XVI, éd. 1638.)

Judoch luy demanda *indouces* de huit jours a delibere. (Id., *ib.*, ch. XII.)

Le roy l'envoya querir pour se preparer, et quant Plebeus entendit que le pelerin ne estoit pas mort, il eut paour et demanda *indouces*. (*Violier des Hist. rom.*, c. CXL, Bibl. etc.)

2. INDOUCE, s. f., instigation :

Jean Fourquie estoit marié a une jeune femme... Nicole Meuard, prestre, par ses fausses *indouces* et monitions avoit seduit ladite femme. (1489, Arch. JJ 138, pièce 223.)

INDOUCES, adj., tentateur, perfide :

— L'ind quelle hétéroclite après que le suppli-ant se fut logé... par *inducieuses* paroles eust mouve en une estable belle illette. (1410, Arch. B 164, pièce 205.)

INDUCTIF, a. m., qui produit, qui cause, avec de et un subst. :

Pour con fusion de queues de cestuy point second et des rayons *inductives* de la devocion, il le souviengne de... (MAIZ, *Songe du riel pel*, III, 60, Ars. 2883.)

Lequel vin) est especialement *inductif* et cause de joyuseté. *Mer des hyst.*, t. I, f° 95^v, ed. 1488.)

Le sang corrompu est *inductif* de totale corruption par tout le corps. J. BOUCHET, *la noble Dame*, f° 42^v, ed. 1536.)

— Avec de et un infinitif, qui pousse à :

J'ay dit les causes qui ont esté *inductives* à l'uxes de commettre tel homicide. (FARRI, *Rhet.*, f° 45^r, ed. 1521.)

— Avec d, qui induit à :

On dit que les femmes sont fragilles, muables, *deceptives* et *inductives* a mal. (J. BOUCHET, *Triumphes de la noble Dame*, f° 126^r, ed. 1536.)

INDUCTIVEMENT, adv., par induction :

Nous descrivons au moins mal que nous pourrons *inductivement* les regions et portions des trois parties du monde. (OROSE, vol. I, f° 14^v, ed. 1491.)

INDUCE, voir INDUCE.

INDUCTEMENT, s. m., instigation :

J'ason... ala en estrange contree... par *inductement* Pellets son oncle. (CHR. DE PIS., *Ep.*, Richel. 604, f° 98^v.)

INDICRE, voir EXCIRE.

INDUISABLE, adj., qui se laisse guider, conduire :

Ilz m'ont fort pressé de la reformer d'autre sorte (la ligne hereditaire), pour ce qu'elle se refere a autres traitiez precedents; mais n'y ay voulu entendre et n'ay trouve en conseil d'ly mens varier; a quoy sont estes bien mal *induisables*, mais a la fin s'y sont condescendus. (12 avr. 1518, Lett. de Mar. de Bergues au roi de Cast. Negoc. entre la Fr. et l'Autr., II, 420, Doc. ined.)

INDUISSEMENT, s. m., séduction :

De son bon gré, volenté, certaine science, sans aucune force, contrainte, erreur, amorance, deprevance ou *induisement* aucun. (Charte de 14 7, Arch. S 82, pièce 6.)

Par mauvais *induisement*. (Ib.)

INDUSEUR, s. m., qui cherche à induire, chef :

Pour ce que l'en dit plusieurs de ladite Université estre triumpaux anciens et *induseurs*, et qui mes-tent et commentent les suppositz de ladite université a telz voyes de cessations. (1473, Ord., XII, 458)

INDURABLE, adj., qui n'est pas digne de durer :

N'en pas en n. oeuvre *indurable*. Faicte artificiellement. (Let. des Apost., vol. II, f° 71^v, ed. 1557.)

INDURATION, s. f., pris au fig., endurcissement :

A sa volenté ne muer Obstant son *induration* Et sa grant obstination. (DECEULVILLE, *Trois pelerin.*, f° 13^v, impr. Inst. B.)

INDURE, voir ENDURE.

INDURER, voir ENDURER au Supplément.

INDUSSE, voir INDUCE.

INDUSTRIAL, adj., produit par le travail, l'industrie :

Terres portans fruits *industrials*. (1474, Ord., XVII, 454.)

Sont reputez fruits *industrials* les fruicis pendans en vignes et les bleds estans semez en terres. (Cout. de Troyes, Cout. gén., t. 418, ed. 1604.)

INDUSTRIER (s'), v. réél., se rendre habile :

Et luy donnons couraige de se duire et *industrier* a nos depens aux armes, lesquelles peut estre un jour il employera a nostre desavantage. (FASQ., *Rech.*, t. V.)

— *Industrié*, part. passé, dressé :

Un cheval fort couraigeux et *industrié* au fait de la guerre. (Nouv. *Fabrique des excell. Traités de verité*, p. 30, Bibl.olz.)

INDUSTION, s. f., investiture :

Dans une charte du comté de Gruyère, du 20 décembre 1553, il est dit à propos de Pailly, qu'il faut toucher le verrou de la porte du grenier, prendre une buche de bois de ce grenier et la remettre à l'acquéreur en signe de vraie *industion* et mise en possession.

INEBRICION, - tion, s. f., ivresse :

Née apres son *inebricacion* fut cestuy qui premier fist faire les braves. (Chron. et hist. saint. et prof., Ars. 3515, f° 98^v.)

Comme ame devote ou repos de contemplacion est doucement euyrée de plusieurs *inebricacions*. (J. GERSON, *L'Aiguillon d'amour*, f° 3^v, ed. 1488.)

La *inebricacion* de Noé. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 42^v.)

Pour sa trop grant repetition ou *inebricacion*. (J. BOUCHET, *Noble Dame*, f° 97^v, ed. 1536.)

INEBRUANT, adj., qui enivre :

User de bruyage *inebruant*. (Le tres-ample et vraye Expos. de la veigle M. S. Ben., f° 103^v, ed. 1486.)

La cervoise faicte de choses *inebriantes* est la pre. (Regime de sauté, f° 45^v, Robinet.)

Et mengent d'une herbe pulverizee *inebriante*. (P. MARZ., *Rec. des isles*, f° 50^r.)

INEBRUANTE, adj., enivrant :

ARMONIES *inebruatives* ou enivrantés. (CREMISE, *Polit.*, 2^e p., f° 111^v, ed. 1489.)

INEFFAILLIBLE, *ineffalible*, adj., qui ne manque jamais :

J'ovais n'avrons la vision De l'*ineffalible* lumiere. (Mist. du riel test., 48., A. I.)

INEFFECTUÉE, adj., inexécuté :

L'arrest est demouré *ineffectué*. (1578, Arrest, Felib., *Hist. de Paris*, v. 7.)

Nous nous sommes resolu de luy accorder plus tost la somme qu'il demande que de laisser la dicte trefve *ineffectuée*. (1593, Lettres missives de Henri IV, t. IV, p. 384, Berger de Xivrey.)

INEL, voir ISNEL.

INELABORÉ, adj., qui n'a pas été travaillé :

Car ne voit on... des entrailles de la terre, d'une matiere sale et *inelaborée* sortir toutes sortes de métaux et pierres precieuses ? (Du PINET, *Dioscoride*, II, 93, ed. 1603.)

INELEMENT, voir INSELEMENT.

INELTÉ, voir INSELETÉ.

INENARRABLEMENT, *inn.*, adv., d'une manière inénarrable :

Dieu est *inenarrablement* ardent et desirant espardre sa bonté. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 48^v.)

Il n'attend pas qu'humblement je le prie, Ne que voyant m'en enfer a luy crie, Par son Esprit fait un gemissement Dans mon cœur, grand *inenarrablement*. (MARGUERITE DE NAV., *Miroir de l'ame pecheresse*, Marguerites de la Marguerite, t. I, p. 18, ed. 1577.)

INENGENDRÉ, adj., qui n'a pas été engendré :

Dieu est *inengendré*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 60^v.)

Ce mot que l'Académie omet et que Litré donne sans historique, a été employé par Voltaire.

INENSANGNABLEMENT, voir INSEIGNABLEMENT.

INENSEIGNABLEMENT, *inensangnablement*, adv., d'une manière contraire à la vraie doctrine :

En laquel chose nous devons entendre k'un chascuns exposer les ai teiret aucune chose *inensangnablement* en l'exposition de la sainte escuriture par ceu k'il plaist as oiauz, il dist ses paroles et ne mies les paroles de Dieu. (Greg. pap. Hom., p. 95, Hofmann.) Impr., *inensangnablement*.

INENSIEVABLE, adj., qu'on ne peut suivre :

Leurs *inensievables* faictez et frequentes victoires multiplioient leur impudence audace. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 174^v.)

INENTENTIF, adj., inattentif :

..... Et fame *incententive* A ce que voit. (VASSIER PHILIPPE, *Luc. vulg. de Fr. Petrarque*, p. 133, ed. 1535.)

INEPPEMENT, adv., inhabilement :

Demande *ineppement* formée. (28 juill. 1380, Cart. d'Aux., f° 62, Hôpital d'Auxerre.)

Barbares anciennement estoient nommez ceux qui *ineppement* parloient grec. (J. DU BELLAÏ, *Œuv.*, t. I, f° 1^v, ed. 1569.)

— D'une manière inepte :

Et pour le regard de l'inclination des colombes à choucher, Albert dit non *ineptement* qu'elles sont ainsi nommées de deux mots latins qui peuvent signifier exercer les lumbes. (J. DE MONTLYARD, *Herzoglyphiques de Jan Pierre Valerian*, XXII, 3, éd. 1615.)

INEPTETÉ, s. f., ineptie, manque d'aptitude :

Si par cas d'aventure aucune chose d'*inepteté* tu trouvois en ce livre. (*Ciel des pilotes*, c. 43, éd. 1347.)

Voyant que, quant au sçavoir, à l'expérience, différence de gouverner prince envers gouverneurs, de l'*inepteté* de la femme envers l'homme, il y a autant à dire que du blanc au noir. (1355, *Lett. de Marie, R. de Hongrie, à l'Emp.*, Pap. d'Et. de Granvelle, IV, 473, Doc. inéd.)

INEPTITUDE, s. f., manque d'aptitude :

L'*ineptitude* de l'instrument. (J. G. P., *Occult. merc.* de Nat., p. 82, éd. 1578.)

— Sottise, ineptie :

Le doute Jesus auquel nous devons plaire De pauvreté a esté l'exemplaire, Et neantmoins par une *ineptitude* En avarice est nostre totale estude.

(*Rond.*, Rec. de Poés., ms. Soiss. 187, f° 5 v°.)

Cognoissant la comardise et *ineptitude* de son frere. (*La Mer des hysloirs*, t. II, f° 50^r, éd. 1488.)

Ils vivoient en leurs delices en toute *ineptitude* et meschance. (*La Thoison d'or*, vol. 1, f° 64 v°.)

Ineptitude de langage. (FARRI, *Rhet.*, f° 69 v°, éd. 1521.)

Ainsi assemblerent Salomé et ses complices tous les vices et *ineptitudes* de Archelaus, et les baillèrent en escript à César. (BOURGOING, *Bal. jud.*, II, 2, éd. 1530.)

Nostre vieux Jean Bouteiller en son Somme Rural se plaignoit de ce que dedans l'ancienoté il ne trouvoit en matiere de retraiect que Fan, et que neantmoins de son temps on disoit par *ineptitude* an et jour. (PASQ., *Rech.*, IV, 32.)

Ne considerons point ceste *ineptitude* et absurdité seule. (DALECHAMP, *Trad. de Galien*, p. 139, éd. 1609.)

INEQUITE, voir INIQUITÉ.

INERUDITION, s. f., ignorance :

Ce celui qui est maintenant ou soudainement enrichi non est autre chose que une *inerudition* de richesse, et luy appelle le philosophe fortunes ou incenses. (P. FERGET, *Mirouer de la vie hum.*, f° 70^r, éd. 1482.)

INESCAPABLE, adj., inévitable :

Quelq estoit un signe évident de mort *inescapable* quant aucun homme rendoit sang par le nez. (L. DE PREMIERF., *Decam.*, Richel. 129, f° 6 v°.)

INESCROUBLE, adj., inébranlable :

L'*inescrouble* mur de la maison divine. (Du BARTAS, *Semaine*, 4^e jour, p. 101, éd. 1610.)

Inescrouble, unshakable, immovable, steady, not to be stirred. (COTGR., éd. 1611.)

INESPANTABLE, adj., qu'on ne peut épouvanter :

Homme fort, corageux et vertueux et sans

crainte, *inespantable*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 218 v°.)

INESPANTÉ, voir INESPOÛTÉ.

INESPOÛTÉ, *inexpoente, inespante*, adj., non effrayé :

Horatius et Valerius *inexpoentes* accoururent illec. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 222 v°.)

Moyse voyant et ayant que le peuple en celle sedition le voloit lapider, soy confiant en Dieu se mist *inexpoent* au milieu d'eulx tous. (Id., *ib.*, I, f° 148 v°.)

Celle, *inespante* et sans changier constance, offrit au tirant le gosier et la poltrime. (Id., *ib.*, I, f° 214 v°.)

INESTANCHABLE, adj., qui ne peut être étanché :

Les antres estoient perseutez d'un flux de sang *inestanchable* qui decouloit par les narines comme un torrent jour et nuit incessamment. (JEAN DE MARCOVILLE, *Traicté memorabil des cas merveillex*, f° 26 v°, éd. 1564.)

INESTIMABLEMENT, adv., inappréciablement :

Tout ainsi peut il estre que une vertu excellentement forte et icyacoustumée fera parler plus tost que droit *inestimablement*. (FERRAT DE CONY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 177^a.)

S'esjoir *inestimablement* sans ennuy. (GÉRON, *Serm.*, ms. Troyes 2292, f° 46 v°.)

Tenebres *inestimablement* obscures. (*Traicté de Salein*, ms. Genève 165, f° 60 v°.)

Le loyre est *inestimablement* glorieux. (*La tresample et vraye Expos. de la regle M. S. Ben.*, 1486, f° 150^v.)

Dien se trouva en ecey si *inestimablement* offensé en sa creature qu'il le condamna a souffrir paines et travaux. (*Le Tresor de l'ame*, f° 19 v°, éd. 1494.)

Inestimablement riche. (GUEFFROY, *Descript. de la court du Grant Turc*, f° 44 v°, éd. 1546.)

INESTIMEMENT, adv., inappréciablement :

Estoit une vigne *inestimement* desirée dudit capitaine. (*Chos. mem. escr. p. F. Richer*, p. 89, Cayou.)

INEUREUSEMENT, voir INHÉUREUSEMENT.

INEVAPOURABLE, adj., qui ne peut s'évaporer :

Adone toute la chose en devient visqueuse et ainsi comme *inevaporable*. (FERRAT DE CONY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 269^v.)

INEVITABILITÉ, s. f., caractère de ce qui est inévitable :

Liberté doncques est treble, c'est assavoir de nécessité, de péché et de misere. Par nécessité elle est double, c'est assavoir de *inevitabilité* et coaction. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3513, f° 18 v°.)

INEHAUSTIBLE, voir INEXHAUSTIBLE.

INENCOGITABLE, adj., qui dépasse la pensée :

Lus ! comme grans maux *inencogitables*

viennent especialement por ce miserable et malheureux desord. (GÉRON, *Serm.*, ms. Troyes 2292, f° 61 v°.)

Votre tres *inencogitable* et profonde sapience. (*Triumph. des vert.*, Richel. 143, prol.)

Ceste ineffable et *inencogitable* éternité. (FOSSETIER, *Cron. Margarit.*, ms. Brux., I, f° 18 v°.)

Profundité *inencogitable*, figures enormes. (CHAMBER, *La Nef des dames vertueuses*, liv. II, ch. 20, éd. 1503.)

L'unique en essence et nature *inencogitable*. (LA BODERIE, *Harm. du monde*, Introit., éd. 1578.)

INENCOGITE, adj., inattendu :

Dien envoya soudainement par sa grace un soulagement *inencogité* à ses bons serviteurs par la main et le mistere de ses perseuteurs. (G. DE SEYSSEL, *Hist. eccles.*, V, 2, éd. 1567.)

INEHAUST, adj., inépuisé, inépuisable :

Qui as science tres profonde, *Inexhaust* et inenarable. (*Myst. de S. Didier*, p. 437, Caraaudet.)

INEHAUSTIBLE, *inexhaust*, adj., inépuisable :

Mer *inexhaustible* de misericorde, d'amour et de douleur. (*Crainte amour et beault.*, ms. Ars., f° 32 v°.)

Inexhaustibles murs. (A. GÉRON, *L'Aigillon d'amour*, f° 71 v°, éd. 1488.)

En ce qu'il y faict inférieur, a voulu estre en soy le grigneur et plus fort, afin que contrainct par la nécessité de son imbecillité il requiere son seigneur un promptuaire *inexhaustible*, d'unq' habonde toute fortitude. (BOUCHAND, *Chron. de Bret.*, Ep., éd. 1532.)

INEXPERT, adj., qui n'a pas d'expérience, inhabile :

El n'estoit point *inexpert* des choses qu'il disoit et pensoit. (*Aneien. des Juifs*, Ars. 5082, f° 114^a.)

Jennesse *inexperte* des faits de fortune et des variations de ce monde. (G. CHASTELLAN, *Chron. des D. de Bourg.*, III, 83, Buchon.)

Hommes *inexperts* an droit chemin de vertu. (*La tresample et vraye Expos. de la regle M. S. Ben.*, f° 50^r, éd. 1486.)

Les deux apostres respondirent à Nostre Seigneur : Nous pouvons boire le calice ; mais ils respondirent lors comme *inexperts*, et de leur propre fragilité. (*Preu. vol. des exp. des Ep. et Ev. de kar.*, f° 132^r, éd. 1519.)

On ne doit un ennemy craindre Lequel on cognoit *inexpert*.

(GILLI, *Hist. Publ.*, 96, 2^e p., Lormier.)

Il ne faut point douter que l'expert n'ait beaucoup davantage sur l'*inexpert*. (LANTOUR, *Dise.*, p. 245, éd. 1587.)

Qui sont quant à la guerre *inexperts* hobereaux. (VAREZ, *Ser.*, V, à M. de la B-derie, éd. 1612.)

INEXPERTISE, s. f., inhabilité :

Plusieurs conseilient selon leur utilité, cupidité, amour, courardise, inclinations, dessein particulier, paix ou guerre desirée qu'ils colorent de raisons selon leur interest, pour se rendre nécessaires et pescher en eau trouble, contrant leur pusillanimité

et *inexpertise* du bien de puis, qu'ils font de l'intérêt du maître, duquel conséquents ils desiront la tume. (GASP. DE LAVANDES, *Mém.*, p. 102, Michaud.)

INEXPLICABLEMENT, adv., inexplicablement :

Nouveaux trones estoient issus des racines enroupees des rameaux deschis. Et ces nouveaux trons estoient *inexplicitement* entrelachés et entrouvés. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, III, 46.)

— D'une manière inexplicable, indicible :

Laquelle fut *inexplicitement* dolente en sa passion. *La tresample et vraye Expos. de la regle de S. Ben.*, f. 69^v, éd. 1486.)

INENPOÛTÉ, voir INENPOÛTÉ.

INEXPRESSIUS, adj., inexpriuable :

O *inexpressive* suavité ! (J. GRISON, *L'Inguillon d'amour*, f. 14^r, éd. 1488.)

INENPOÛTABLEMENT, adv., d'une manière inexpriuable :

Tout incontinent les Arrabains furent moult espoventez, et combatant contre les Juifs, tantost que ilz les veirent *inexplicitement*, et plains de toutes vertus, alors les plusiens se mirent en fuite. (*Ancienm. des Juifs*, Ars. 5083, f. 8^v.)

Arphaxat, qui *inexplicitement* repara de pierres quartées et ciselés Echatana. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f. 430^v.)

Souverain et *inexplicitement* pouissant empereur. *La tresample et vraye Expos. de la regle M. S. Ben.*, f. 420^v, éd. 1486.)

INENPOÛSIBLE, adj., inépuisable :

C'est une mer *inépuiable*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f. 53^r.)

Ainsi demourera le tonneau *inépuiable*. (BARR., *le Tiers livre*, Prolog., éd. 1552.)

INEXTINGIBLEMENT, adv., d'une manière inextinguible :

Par la mesme chaleur les ladres sont *inexplicitement* alléz. (G. BOUCHET, *Serces*, V, 429, Boybet.)

INEXTIRPABLE, adj., qui ne peut être extirpé :

L'*inextirpable* orgueil des corages belgiques. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VII, III, 14.)

INFAÇIBLE, adj., difficile :

Y n'a pas eul icy dit exemple. *Chose comme a creire infaçible*. (*Mét. du sup. d'Orl.*, 9^o30, Guesnier.)

INFAMER, v. a., infecter, empoisonner :

De ordres vessies gens *infist*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f. 418^r.)

L'homme doit éviter haing et estuves en grant compagnie, car une mauvaise alaine peut tout le corps destruire et *infamer*. (*Remede contre forte pestilencieuse*, Robinet.)

Il n'y a point de mal mesurable, car il avoit estendu que ilz avoient *infacté* et empoisonné les eaux. (BOUCHET, *Chron. de Bret.*, f. 95^v, éd. 1532.)

Ilz avoient *infacté* et empoisonné les eaux. (BOUCHET, *Chron. de Bret.*, f. 95^v, éd. 1532.)

— **Infait**, part. passé, infecté :

On connoist le pore a la langue s'il est sain ou *infait*. (*Le Chastel perilleux*, Richel. 1009, f. 71^r.)

Cf. ENFAIT.

INFALLABLEMENT, adv., d'une manière infallible, invariable :

Et de la tant vraye obeissance, loyauté et constance que *infallablement* y avons trouvee nous tenons si tres confus que fere se peut. (*Lett. de Ch. VII dauphin a la rille de Lyon*, Arch. mun. Lyon, AA 22, n. 43.)

INFAMABLE, adj., ignominieux, déshonorant :

El peut ce cas de sa bouche *infamable* (le serpent) Tant qu'il sera en ce monde durable, Ne gettera si non vent venimeux. (*Mét. du riel est.*, 1496, A. T.)

Le jurnir par peines *infamables*. (*Cost. de Norm.*, f. 50^v, éd. 1483.)

INFAMACION, s. f., déshonneur :

Et non avoir en de droit aucun effect de privacion, suspencion, *infamacion*, diminucion ou lesion quelconques desdiz conseillers et officiers en leurs personnes, estatz, honneurs, renommée. (1359, *Ord.*, III, 348.)

INFAME, s. m., déshonneur, opprobre, ignominie, infamie :

Bele amie, fait nostre dame, Dou grant hontage et de l'infame Douz toutes termes as profane A grant honneur t'ai delivree. (G. DE COCOT, *Mir.*, ms. Soiss., f. 50^v.)

Cest grant blasme et cest *infame*. (*Id.*, *ib.*, f. 50^v.)

Par la teneur de ces presentes lettres ostons l'*infame* que lidiz Thierris estoit encouruz pour raison de ce, et le restablissons a sa bonne renommée. (1327, Arch. JJ 64, f. 335^r.)

Quant on les lit (les homélies d'Origène) on taist le nom de l'auteur pour cause de l'*infame* de l'eresie, aussi comme on taist le nom de Salemon en ses livres pour cause de l'*infame* qu'il encourut ydolatrie quant il fut deceu par les femmes. (J. GOU-LAIN, *Ration.*, Richel. 437, f. 216^r.)

Telz doivent enrouber aucune note de *infame*. (*Id.*, *ib.*)

Quiconques est ou sera bany de Tour-nayx... pour vilain cas criminel portant perpetuel *infame*. (1370, *Ord.*, v. 377.)

Injure si est dire et proposer *infame* et dilame en corps et renommée a aucune personne. (BOUT., *Somme rur.*, 2^e p., f. 52^v, éd. 1486.)

— Mauvaise renommée :

De quoy dit Senèque que il apparut une estoille comete ou Temps de l'empereur Octavian apres laquelle il ne vint nul mal mais s'ensuit asses de bien, et releva, ce dit, l'*infame* des comettes, car tout leurs acteurs attribuent signification de mal. (OUESME, *Contre les devins*, Richel. 994, f. 29^v.)

INFAMEMENT, adv., d'une manière infame, ignominieuse :

Ce quelle avoit acquis *infamement* Il me chamoient. (*Cherche en franç.*, f. 59^v, Verard.)

Ilz occirent *infamement* les fugitifs. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VII, II, 8.)

Ceulz de celle cohorte s'entre aimoient *infamement*. (*Id.*, *ib.*, ms. Brux. 10512, VIII, III, 9.)

Infamement expulsee du cloistre. (*Id.*, *ib.*, ms. Brux., I, f. 453^r.)

Ce voyant les supplians que a tort, sans cause et contre raison, ilz estoient ainsi *infamement* injuriez. (1478, Arch. JJ 205, pièce 105.)

O dyables, fault il que je meure *infamement* par devant tous ! (*Myst. de S. Ind.*, p. 307, Carauudet.)

Archilapuz meurt tres *infamement*. GONIN, *Livre des loups ravissans*, ch. xu, éd. 1525.)

Les hommes estoient confus fort *infamement*. (LE FEVRE D'EST, *Bible*, Sam., II, 10, éd. 1534.)

Infamement fouetté par les rues. (LADIV., *le Fid.*, V, 4, Bibl. elz.)

INFAMER, v. a., noter d'infamie, perdre de réputation, déshonorer, diffamer, décrier :

Et le contraindre a faire amende honorable ou autre execution de quoy pourroit estre *infamé*. (*Proc. de J. Cuer*, Ars. 2469, f. 69^v.)

Ne craignent point a *infamer* leur dignité. (P. FERGET, *Mirouer de la vie hum.*, f. 81^v, éd. 1482.)

On la personne est *infamée*. (FABRI, *Rhet.*, f. 43^v, éd. 1521.)

Donques le vice a vertu preféré *Infamora* honneur et excellence ? (SIEVE, *Helic*, cxxv, éd. 1544.)

Infamer le seigneur ou la dame. (J. BOUCHET, *Ep. mor.*, XI, aux Serviteurs, éd. 1545.)

Cadamidiare, *infamer* quelqu'un publiquement. (*Calepin Diel.*, Bâle 1584.)

On l'*infamoit* disant qu'il estoit demoniaele. (GUTFRY, *Epit. dorees de Guevora*, p. 417, éd. 1588.)

Au dehors par sa deformité et contenance nouvelle, toute alhonore et contrefaite, elle (la tristesse) deshonore et *infame* l'homme. (CHARR., *Sag.*, l. I, c. 33, éd. 1606.)

Mercier inserit ce mot au sens de flétrir parmi les termes dont il conseillait la reprise :

Infamer. On peut flétrir, calomnier la vertu, mais non l'*infamer*. Tout ce qu'on a fait pour *infamer* ce grand homme est retombé sur ses detracteurs. (MÉL.)

On a essayé au XIX^e s. de le remettre en usage :

L'occasion était belle pour frapper Gloucester, pour perdre sa femme, *infamer* sa maison. (MICHELET, *List. de Fr.*, V, 266.)

Cf. ENFAMER.

INFAMÉTÉ, s. f., infamie, ignominie, action ou parole ignominieuse, traitement ignominieux :

Pour ceste nudité ne m'avien dray point d'*infamété*. (*Vie Ste Febronne*, Richel. 2096, f. 39^v.)

Pour la *infameté* de ton pechié. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 87.)

Ja ne me sera reproché,
Si je puis, quelque *infameté*.
(JACO. MILLET, *Destruct. de Troie*, éd. 1544,
f° 170^r; Stenzel, v. 25691.)

Sa response est tres bien garoie
D'ordure et toute vilenie.
Si que sa grande *infameté*
En e sans nombre degonste.
(*Epist. à Marot, à Sagon et à la Hueterie, à la suite des Œuv. de Marot*, éd. 1731.)

Et plusieurs de ceux qui dorment en la poudre de la terre s'esveilleront, les uns en la vie éternelle, et les autres en opprobre et *infameté* perpetuelle. (*Bible*, Daniel, ch. XII, éd. 1556.)

Que sont ce sinon patron de pompe dissolue et mesme d'*infameté*. (CALV., *Instit.* I, 11, éd. 1561.)

Ils s'exposeront a toute *infameté*. (IV, *Serm. s. le Deuter.*, p. 930^r, éd. 1567.)

Les Solomites ne se contentans de leurs souilleures et *infametes* detestables voulerent... (*Le Tocasin contre les massacreurs*, p. 199, éd. 1579.)

Avec toute cruauté et *infameté*. (FEZE, *Hist. eccl.*, t. III, p. 122, éd. 1580.)

Cassius, mal renommé pour l'*infameté* de son corps. (P. D. B., *Trad. de Tacite*, p. 67, éd. 1599.)

INFAMEUSEMENT, adv., d'une manière ignominieuse :

Infameusement, vilainement et inhumainement fut mis a mort. (G. CHASTELL., *Chron. du D. Phil.*, introd., Buchon.)

INFAMEUX, adj., ignominieux, déshonorant :

Ilideux opprobres, *infameux* scandales. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. LXVI, Buchon.)

INFAMIER, v. a., diffamer, déshonorer :
Lesquels serviteurs eussent peu tuer et estrangler ou *infamier* toutes les religieuses et femmes qui estoient dedens ledit prieuré. (1406, Arch. JJ 201, pièce 75.)

De ce cas sont maistres *infamiez*.
(*Les Treces de Marot et Sagon, à la suite des Œuv. de Marot*, éd. 1731.)

— Salir :

Infamiant la place on l'on met les pains. (1543, *Délib. du conseil de la ville de Bourg*, ap. J. Baux, *Mém. hist. sur la ville de Bourg*, I, 122.)

INFAMEUX, adj., diffamatoire, déshonorant :

Le comte de Nevers, qui soloit estre de l'ordre, icellui par aucunes lettres de remonice qui lui avoient esté envoyées de par le chapitre, de venir respondre a plusieurs grands et *infameux* articles, avoit ja par avant renvoyé son collier. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg*, III, 147, Buchon.)

INFANCIABLEMENT, voir **ENFANCIABLEMENT**.

INFANTIF, adj., enfantin :

Pource qu'elle estoit encores moult jeune et *infantive* a tel mestier : car elle n'avoit pas plus de douze ans. (*Perceval*, vol. I, c. 85, éd. 1530.)

Gf. **ENFANTIN**.

INFAUSSABLE, adj., qui ne peut être faussé :

... Quand Vulcan aïers que d'un infatigable
Travail faisoit forger ce harnois *infaussable*....
(JON., *Œuv. met.*, f° 157^r, éd. 1574.)

INFAUX, -*aulte*, s. m., homme véridique :

Un homme saige ne droit pas qu'il
(Dieu) n'oust pouvoir sur les faulx et les *infaulx*. (*L'Arbre des batailles*, f° 38^r, impr. Ste-lien.)

INFAVORABLE, adj., non favorable :
Infavorable, malevolus. (*Trium ling. Dict.*, 1604.)

INFÉAL, adj., perfide :

Chevaux legiers faisoient plusieurs courses sur noz inveterez et *inféaux* ennemis. (*La Prise de Pavie par Monsieur d'Anguien*, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., II, 165.)

INFECT, part. et adj., au sens passif, imprégné, empoisonné :

Un des barons de Bretagne... oignit de venin le cornet, les rennes et les gands de Conan...; apres qu'il out touché ses rennes leva ses mains a la bouche, par lequel atouchement il fut *infect*. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. XXII, éd. 1638.)

Ils recitent de Bion, qu'*infect* des atheïsmes de Theodoros, il avoit esté longtemps se moquant des hommes religieux. (MONT., *Ess.*, t. II, c. 12, p. 286, éd. 1595.)

— Fig. :

Tant estoit belle que c'estoit merveilles ; tant tresdoulent ou beaulté que plusieurs en furent *infectez* et folz. (*Violier des hist. rom.*, ch. XI, Bibl. elz.)

INFECTÉ, s. f., lèpre, ou autre maladie contagieuse :

Et comme ledict Carin estoit porteur des *infectes*, il a esté condempné de clore sa maison, de porter la blanche verghie et non hanter avec les gens. (*Jugement du Magistrat de Valenciennes*, ap. Hécart, *Dict. roué-fr.*)

Ce mot est resté en rouchi.

INFECTIF, adj., infectueux :

Ceste obtalmie est *infectieve* et contagieuse. (EVRHART DE COTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 415^r.)

La contagieuse et *infectieve* maladie de lepre. (*Practiq. de M. P. Bocellin*, f° 4^r, éd. 1540.)

1. **INFECTION**, s. f., maladie infectieuse :

Lepre est *infection* insanable. (FOSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 141^v.)

— Fig., sentiment impur :

O sire Dieu ! tourne ta face
Par devant homme desolé
Qu'il soit de par toy consolé
En ses grandes afflictions
Ne prens garde aux *infections*
Qui sont sorties de son courage.
(*Mét. de Viel Testam.*, 30579, A. 1.)

2. **INFECTION**, s. f., constitution, complexion, nature :

Aucun sont qui pas n'ont la grace
Mais si fervent dilection,
Dés par leur féble *infection*,
D'insensiblement les assouloit
En tantant, li cœurs leur faudroit
Et li propos de bone vie.
(CAUSTRIUS LAGOUAIS, *Tabl. d'Œc.*, Ars. 5069,
f° 31^r.)

INFECTIIONNER, verbe.

— Act., infecter, corrompre :

Quant on esment matiere venimeuse elle *infectiionne* et envenime les parties voisines. (B. DE GORD., *Practiq.*, I, 21, éd. 1485.)

Leurs charonges empantisoient et *infectiionnoient* toute la region. (BOURGOING, *Bat. jud.*, III, 2, éd. 1530.)

La bonne mere ne permettra jamais son enfant estre *infectiionné* de la contagion d'ung autre lait. (J. BOURCIER, *la Noble Dame*, f° 9^v, éd. 1536.)

Quand ilz (les medecins) voyent clairement un membre *infectiionné*... ilz le courent. (J. LE BLOND, *Just. de la chose publique*, f° 109^v, éd. 1544.)

Sus l'instant qu'elle est extaincte (la chandelle), par sa lumee et evaporation elle *infectiionne* l'air. (BAR., I, IV, c. 26, éd. 1552.)

— Au sens moral :

Ces predications diaboliques *infectiionnent* les ames des pauvres et simples gens. (BAR., I, XLV, éd. 1555.)

S'ilz n'*infectiionnent* autrui de leur venin. (J. LE BLOND, *Liv. de pol. tuam.*, f° 73^r, éd. 1544.)

Jacqit qu'un corps mal complexioné

Rende l'esprit presque *infectiionné*.
(J. BOURCIER, *Ep. fan.*, LXXVII, éd. 1543.)

— Réfl., se communiquer l'infection :

Il est necessary en une ville de separer telles gens (les lépreux) d'avec les sains pour eviter qu'ilz *infectiionnent* les uns les autres. (1543, *Délib. du conseil de Bourg*, ap. J. Baux, *Mém. hist. sur la ville de Bourg*, I, 110.)

INFECTUEUX, adj., infecté, gâté, corrompu, infect :

Que aucunes chars ou poissons corrompuz, *infectueux* ou de marie ne soient venduz. (1381, *Ord.*, VI, 607.)

Char *infectueuse* ou corrompue. (*ib.*, p. 608.)

Es lieux sterilles et divers
Suez, pernis et *infectueux*.
(*Act. des Apost.*, vol. II, f° 67^r, éd. 1537.)

INFECTURE, s. f., infection, chose puante :

On tient les henchers sus riviere
Afin que leur grant *infecture*
Par l'aver si s'en voise arriere.
(*Contredictz de Sanguerrouz*, f° 34^v, éd. 1530.)

De moy vient tant d'*infecture*

Et d'ordure

Que pouvoir n'ay de le dire.

(*Le Lazare*, p. 7, ap. Ler. de Linzy et Michel,

Farces, Moral, t. III, p. 111.)

INFELICE, adj., malheureux :

Les fautes d'Etat, qui se font en un jour, sont pleuees par plusieurs années, comme furent toutes celles cy, par l'*infelice* suces desquelles s'ensuyvit la honteuse paix de l'an 1559. (DU VILLARS, *Mém.*, IV, an 1553, Michaud.)

Le sieur Strozzy, fort brave et coura-
geux, mais un peu trop hâtif en ses ac-
tions et en ses deliberations, qui avoient
souvent esté assez *infelices*, delibera d'aller
attaquer l'ennemi. (Id., *ib.*, V, an 1534.)

Mais en leurs œuvres ils estoient tres
infelices et ne faisoient rien digne d'ad-
miration. (DELOMME, *Archit.*, IV, 19, éd.
1568.)

Le saint prophete Jeremie se lamentant
sur l'*infelicite* desastre de son peuple. (JEAN
DE BARBAUD, *Epist. dorées de Guevara*,
p. 20 v°, éd. 1584.)

INFELICEMENT, adv., malheureuse-
ment :

Hanibal, laissez toute esperance de Nole
conquerir, comme de chose tant de foiz
infeliquement templee et asseege, meust son
ost. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen.,
p. 2234.)

Qu'il falloit entrer a faire un eschange
du royaume d'Escoce avec la duché de
Milan, tant et tant *infeliquement* combatu
et desiré par les François. (DE VILLARS,
Mém., V, an 1534, Michaud.)

Mont *infeliquement* li se porte entre gens
stupides. (DE LA BOTTIERE, *Trad. de Suetone*,
p. 218, éd. 1569.)

INFELICITÉ, s. f., malheur :

Grant folie et *infelicité*. (MAIZ., *Songe du
riel pel*, Ars. 2683, t° 404.)

Grant *infelicité* est de eneur instabilité.
(Intern. *Consol.*, III, XXVI, Bibl. elz.)

INFELICITER, v. a., rendre malheu-
reux :

Dieu, les hommes et fortune espient et
aguetent les orgueilleux pour les *infelicit-
er*. (G. CHASTELL., *Chron. du D. Phil.*,
ch. XXVII, Buchon.)

Sont felices tous deux, mais tanes de
felicités, par semblant menacent le monde
et l'espouventent pour *infelicitier* eulx mesmes.
(Id., *Ver. mat prise*, p. 324.)

INFEDATION, voir INFEDATION.

INFESTER, v. a., lancer :

Les envoyés assaillirent de hel, contre
lesquels tant peu d'hommes qui estoient
commis a les garder soustièrent aueunement
la force ennemie impouvement *infes-
tee*. (FOSSETIER, *Chron. Marg.*, ms.
Brux., II, p. 173 r°.)

S'il l'ont errant comme il le deuyoit, il
ne m'eust pas *infesé* ne a mon pays l'in-
jure ne l'outrage qu'il a fait. (BOUCHARD,
Chron. de Bret., t° II, éd. 1532.)

Par l'ordonnance et deliberacion de Dio-
clecion fut *infesee* la dixiesme persécution
en Parglie catholique depuis Neron. (Id.,
ib., p. 22.)

INFIEREN, adj., inférieur :

Le XI chapitre monstre la difference et
comparaison des ecclesiastiques, c'est assa-
voir des évesques et des autres prelatz
infierens. (P. BERGET, *Miroir de la vie
bon.*, t° 159 v°, éd. 1482.)

INFIERIAL, adj., infernal :

Tout ceulx qui sont es infers *infieriaur*
sont ja jugés et dampnez pardurablement.
(Vis. de Toulal, Ars. 3622, t° 49 v°.)

Les envoyés au pays *infierial*.

Pouvent estre helz ces actes aspliques.

R. DE COURBE, *Batailles*, t. Bibl. elz.

INFERRI, v. a., porter :

Pour éviter les dommages, grevances et
prejudices que pour la force d'icelle place
et situation prochaine des pays de mondit
seigneur eussent pu estre *inferra* ausdi-
ts pays et subjets. (25 oct. 1472, *Ord.*,
du D. de Bourg. de détruire le château de
Rèpennes, ap. Lebeuf, *Hist. d'Auvergne*, nouv.
éd.)

INFERMAIRE, adj., destiné AUX malades :

Cheliers et chelos *infermaires*.

(Mir. de S. Eloi, p. 38, Peigné.)

INFIRMER, - *firmier*, verbe.

- Act., affaiblir :

Leur pouvoir est affoyllié, or *infirmé*.
(PALSGRAVE, *Esclaire de la lang. franç.*,
p. 770, Génin.)

- Réfl., s'affaiblir :

Mesment moy, qui suis son ennemi,

En y pensant je me pasme a demi.

Ma voix s'*infirme*, et mon penser defaut.

(Jou., *Cleop.*, acte V, Bibl. elz.)

INFERMÉTÉ, voir ENFERMETÉ.

I. INFERNAL, s. m., habitant de l'enfer,
démon :

Mult s'en merveille Lucifer,

Et trestout li autre *infernall*...

Ne sorent pas que Diex fist nez.

(Nativ. N. S., Reinsch, *die Pseudo-Enangelien*,
p. 52.)

2. INFERNAL, s. m., enfer :

A home donna tel franchise

Qu'il sot conoistre la devise

Qu'est entre le bien et le mal,

Et parais *infernall*.

(GUIL., *li deux Bestiaires de le devine Escripiture*,
Richel. 2168, p. 189 v°.)

INFERNALMENT, - *atement*, adv., d'une
manière infernale :

Interfaisans nostre bonne nature en
lelle voye que par dampnacion nous main-
tient ou fen instimble qui art et bruit
infernalmnt. (CORCZY, *Hist. de Grece*, Ars.
3689, p. 144 v°.)

Qui art et bruit *infernalmnt*. (Id., *ib.*,
p. 155 v°.)

INFERNATION, s. f., le supplice de
l'enfer :

Traboché furent a *infernation*.

(Girart de Viane, Richel. 1148, p. 17.)

INFERNE, adj., infernal :

Accompaignés des deuses *infernes*.

Dame Clothé, Lachesis, Atropus.

(J. MAROT, *le Voyage de Genes*, t° 6 v°, éd. 1532.)

CF. ENFERNE.

INFERNELUX, s. m. pl., les enfers :

Lesquels font naistre et baptisier,

Mourir, descendre aux *infernells*.

Resuscitier, monter es cieulz.

(JEN. DE MEX., *Tres.*, 1539, Méon.)

INFERTILE, adj., peu fertile :

Considerans icelle nostre dite ville estre
assise en mer, et par *infertile*, et n'y a
aucun entretènement que le fait et entre-
cours de la marchandise. (1488, *Ord.*, XX,
404.)

INFESTANT, adj., qui inquiète, hostile,
ennemi :

Et tomberent en tout reproche honteux

Les envieux, *infestans*, rixieux.

(J. BOCURT, *Ep. fam.*, xx, éd. 1515.)

Ces achapteurs y a tant *infestans*

Qu'il n'y seroit en leurs espritz conlans

Si leur hant cinq ou six foiz au jure.

(Id., *Ep. mor.*, II, ix, éd. 1515.)

- **OUVRAGEUX** :

Mais tous les jours par plus *infestans*
paroles pouilleux l'appelloit. (GUIL., *TAR-
DIF, Faccies de Poge*, p. 124, Montaiglon.)

INFESTATION, - *cion*, s. f., action d'in-
fester, de ravager, dégât, vexation, incur-
sion :

Et aussi par l'*infestation* des gens de
nostre hostel et autres. (1370, *Ord.*, v, 323.)

Infestation de conscience. (FOSSETIER,
Cron. Marg., ms. Brux., I, p. 259 v°.)

Succeda au siege apostolique Estienne,
troisieme de ce nom, lequel fust par l'*in-
festation* et mauvaisité de Astinplus, roy
de Lombardie, contraind de partir et vyder
hors de la ville et cité de Rome. (*Hist. de
la Toison d'Or*, t. I, p. 72, ap. Ste-Pl.)

Et facilement proceder a reparacion et
remede des affaires et necessitez d'icelle
christienté, repulsion des erreurs y publi-
cations contre nostre sainte foy, et *infesta-
cion* des infidèles. (1534, *Lett. du Sr de Vely
d'Emp.*, Pap. d'El. de Granvelle, II, 492,
Doc. inéd.)

Ces belliques *infestations* et ruses de la
magnanime amazone. (GÉROULT, *Narr.
fab.*, p. 9 r°, éd. 1538.)

Que sans se soncier de leurs paroles ny
des *infestations* et interets d'autrui, ils
n'avoient songé qu'a eslargir leurs condees.
(SULLY, *Œcon. roy.*, ch. LXII, Michaud.)

L'abaissement, foiblesse, nécessité et con-
tinuelle *infestation* de l'Etat. (Id., *ib.*,
ch. LXXX.)

Infestation a été encore employé par
Bossuet.

INFESTER, v. a., outrager :

Lequel le Royer *infesta* le suppliant de
grans paroles injurieuses. (1468, Arch. JJ
200, pièce 112.)

- **IMPURTUNER** :

Jecellui Vincent retourna devers ledit
Sennour pour le *infester* et exciter a jouer
au dez en a la paume. (1390, Arch. JJ 439,
pièce 22.)

Elle estoit toute entiere et vouloit garder
sa virginité, combien que son maistre la
infestast merveilleusement. (GUIL., *TARDIF,
Faccies de Poge*, p. 156, Montaiglon.)

- **INFESTÉ**, part. passé, incommodé :

(Femme) Qui soit toujours i res de ma coste.

Se non pour auelx au moastier

Quant aux jours qu'il sera mestier,

Et qui ne soit pas *infesé*.

Ni de saillir a la volee

Es rues pour ouir le bruit.

(E. DESCHAMPS, *Mir. de Marriage*, p. 10, Tarbé.)

- **INFIABLE**, adj., indigne de confiance :

Les choses mondaines sont si *infiables*
que fortune les maine tout a son plaisir.
(CORCZY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, p. 251 v°.)

Voix *infiable* et incroyable. (MONT,
Ess., II, 12, p. 374, éd. 1595.)

On la religion sert de pretexte, les pa-
rentez mesmes deviennent *infiables* avec

couverture de justice. (Id. *ib.*, c. 15, p. 408.)

INFICHER, voir **ENFICHER**.

INFICIACION, - *tion*, s. f., dénégation, refus de reconnaître :

Et que par *inficiacion* ne povoit estre occultée. (12 juill. 1325, *Ch. des compl. de Dole*, B 173, Arch. Doubs.)

Vrayment *Inficiacion*
De la table de vérité
Te bailla tout autorité
Et banche en cour...
(1560, *Causse papale*, p. 16, Fick.)

INFICHER, v. a., infecter :

Aucuns hommes sont qui par leur fort regard *infichent* et corrompent oyeuxen et enfans et chevaux ainsi que s'ils estoient factiers. (B. DE GORD., *Pratiq.*, I, 14, éd. 1485.)

INFICIBLE, adj., difficile :

Pas ce veil les violettes
Aux estoilles ne aux planetes
Figurer par aucune voie
Nou se partir je ne devoie,
Car ce seroit fuis *inficibles* ;
Mes je les veil ommier les filés
Dou firmament qui est reous.

(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 131 r°; Scheler, II, 211, 201.)

INFICIR, v. a., infecter :

Le doyen dunquez doit garder qu'il ne soyt pas ainsi que le chief du serpent, lequel ne vezele pas, mays *inficir* tout le corps. (P. FERGET, *Miroir de la vie hum.*, f° 166 r°, éd. 1482.)

— Affaiblir :

La frequentacion des hommes *inficist* les tristesses. (P. FERGET, *Miroir de la vie hum.*, f° 147 r°, éd. 1482.)

INFICQUER, voir **ENFICHER**.

INFIXER, v. a., posséder par emphyléose :

Comme Pierre de la Rue *eust* prins et *inficé* heritablement... une moytoyerie, pour trois sextiers de froment et quatre poules de rente herital. (1300, Arch. JJ 139, pièce 78, ap. Duc., *Infictees*)

INFICABLE, adj., infini :

D'autre part pour ce que peché
Occist le bien qu'est commandé
Pour estre et veuir parurable
Douc la peine aussi *inficible*
A droit contropoie estre doit.
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerins*, f° 120^r, impr. Inst.)

L'omme a fait offense semblable,
Si doit avoir peise *inficible*.
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 8^r.)

INFINICION, s. f., qualité de ce qui est infini :

Car toutes citez ne sont pas d'ung grant; mais, si comme nous avons dit devant, ce n'est pas *infincion* sans fin et sans terme. (ORÉSME, *Polit.*, 2^e p., f° 35, éd. 1489.)

INFINITE, adj., infini :

Car *infitee* est la place
Et inmesurable l'espaze.
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerins*, f° 139^r, impr. Inst.)

INFINITEMENT, adv., à l'infini :

... Et ainsi des autres *infinitement*. (ÉVRARD D. CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 230^r.)

INFINITIE, adj., infini :

Plain de douleur et gloire *infinitie*.
(*Mist. du viél test.*, 138, A. f.)
A Dieu le pere pardurable
Qui regne en gloire *infinitie*.
(*Actes des Apost.*, vol. I, f° 153^r, éd. 1537.)
Totallément j'ay adonné mon cuer
En une horreur qui est *infinitie*.
(*Le Testam. de Leter.*, *Poés.*, fr. des xv^e et xvi^e s., I, 197.)

INFIRMER, voir **INFIRMER**.

INFISTULER, verbe.

— Act., produire une fistule :

Quant on la trayt aux tenailles (la dent) on la doit premier eschevoir, ou on pourroit grever la mandible ou *infistuler*. (B. DE GORD., *Pratiq.*, III, 26, éd. 1495.)

— Réfl., s'ulcérer :

Sullumination d'iceluy (vin) faicte par un embut ayde a sourdesse, et quand la playe est layee d'icelle, elle ne se *infistalle* point. (1581, ANTOU DE VILLE NOYE, *Tresor des pauvres*, f° 127 r°, éd. 1581.)

— *Infistulé*, part. passé, sur lequel se produit une fistule :

Os *infistulé*. (B. DE GORD., *Pratiq.*, III, 25, éd. 1495.)

Cf. ENFISTULÉ

INFIN, part. passé, fixé, empreint :

Une chose y a de laquelle par especial religion *infice* a vous et a voz courages nous constraint a complaindre, et vous prions que vous le vieillies oir. (BERSUIRE, *T. Lie.*, ms. Ste-Gen., f° 294^r.)

INFIXER, v. a., insérer, fixer une chose dans une autre :

Et recongut que le seel mis aux lettres parmy lesquelles ces presentes *soinficees* est son propre seel. (*Cart. Estr. de Corbie*, Richel. I, 17560, f° 114 r°.)

Par sa lecture pendant *inficée* parmi ces presentes. (1322, Arch. JJ 61, f° 99 v°.)

Lettres en vromelle chire *inficees* es lettres royaux. (*Pièces de 1407*, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Par lettres seellées du seel de la prevoité d'Orliens parmi lesquelles ces presentes *soinficees*. (*Compte de Jeh. Chief-d'ail*, 1412-1414, Commune, Receipt, Arch. mun. Orleans.)

En icelles lettres dedens lesquelles ces presentes *soinficees*. (1473, *Eruption de quet au chast. d'Arches*, Arch. Montreuil, *Tres. des chart. de Lorr.*, reg. B I, f° 127.)

Et une commission *inficée* audil acle adressant au premier baillier sur ce requis. (CHARL. OCELT, *Orl. de la Chambry de Conseil d'Artois*, 31 juill. 1531, dans les *Coustumes generales du conté d'Artois*, Arras 1679.)

Cf. ENFICHER où l'on trouve (I, III, p. 148, l. 59-64) un ex. d'ENFICHER qui aurait dû former un article à part dans lequel seraient entrés les exemples placés ici.

INFLACION, - *ation*, - *action*, s. f., gonflement :

Par *Inflacion* des voisines. (*Cyruogie Abug.*, ms. de Salis, f° 160^v.)

Inflacion de jambes. (B. DE GORD., *Pratiq.*, IV, 5, éd. 1495.)

Cerveise qui est mal bouillie engendre ventosites, lersions et *inflacions* au ventre. (*Regime de santé*, f° 25 v°, Robinet.)

Inflacions de ventre. P. FERGET, *Miroir de la vie humaine*, f° 146 r°, éd. 1482.)

Les *inflacions* de la rate. (XV^e s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

L'*inflacion* des penues signifie roupture, ou distillation, ou ventosité. (ARTHÈLE DE ALAG., *Fauc.*)

Voyant la mer ou son *inflacion*.
(J. FAURET, *Merr. de Brez.*, éd. 1536.)

Quelle playe et tourment recurent les Romains l'an mil cinq cens trente par *l'inflation* et desbordement du Tybre? (BOCAYSTEAU, *Theatre du monde*, f° 82 v°, éd. 1560.)

— Fig., irritation :

Car *l'inflation* et l'esprit des Ydmeens ne reposoit point pour le despit et indignation qu'ilz avoient. (BOCHINGO, *Bal. jud.*, IV, 22, éd. 1530.)

Cf. ENFLATION.

INFLACTION, voir **INFLACION**.

INFLAITRISSABLE, voir **INFELETRISABLE**.

ENFLAMBER, voir **ENFLAMBER**.

INFLAMMABILITÉ, s. f., qualité de ce qui est inflammable :

L'inflammabilité est la qualité premiere spécifique et emanante ou dependante immédiatement de la forme de l'huile ou soultre. (DE CLAVE, *Nouv. Lum. Philos.*, p. 161, éd. 1641.)

L'inflammabilité de l'huile. (Id., *ib.*, p. 237.)

INFLAMMATE, adj., enflammé, ardent :

Par le pouvoir de l'arc *inflammati*.
(HABERT, *Voy. de l'honne riche*, f. 10 v°.)

Tant deviendra le cuer *inflammati*.
(Id., *ib.*, f° 31 r°.)

INFLATIF, adj., qui fait enfler :

Vianes *inflatives*. (BRUN DE LONG BORG, *Cyruogie*, ms. de Salis, f° 10^r.)

Douleur *inflative* ou inflammatoire. (B. DE GORD., *Pratiq.*, I, 17, éd. 1495.)

Douleur extensive et *inflative*. (Id., *ib.*, VI, 16.)

Les rezins, se ilz sont mangez incontinent apres qu'ilz ont esté cueilliz, sont *inflatifs* et engendrent humeurs. (*La Nef de santé*, f° 41 r°, éd. 1507.)

Les (tiges) seches sont moins *inflatives* et plus convenables a l'estomac que les humides. (*Regime de santé*, f° 17 r°, Robinet.)

INFLATIF, adj., flatueux, venteux :

La vertu de Poil est visqueuse, *inflatile*, stiptique. (*Jard. de santé*, I, 14, impr. la Minerve.)

Esprit inflatit PARÉ. *Œuv.*, XVIII, IV, Malzaigne.)

INFLATIVITE, s. f., faculté de s'enfler :

En la feve demeure toujours *inflativité* et si enlle. (*Jard. de santé*, I, 343, impr. la Minerve.)

INFLÈCHISSABLE, *inflès*, adj., inflé-XIII^e :

Mais l'our destin n'a point de haine ou d'amitié, *Infléchissable* il suit.

Jou, *Œuv. mesl.*, t. 88 r^o, éd. 1583.)

INFLÈCHISSABLE, as inflexible. (COTGR., éd. P.H.)

INFLÈTRISSABLE, *inflaistrissable*, adj., qui ne peut être flétri :

Quel Apollon doit donner et le lay donne *Inflaistrissable* honneur duquel il se vante
J. DE MEVINS, *Homme à la louange du duc de Guise*, Paris, fr. des xv^e et xvj^e s., IV, 288.)

INFLÉTION, s. f., volte-face , démontour :

Infléction, c'est quant l'on fait deux conversions, tellement que l'on ait le visage ou l'on avoit le dos vers le derrière. (*Trad. d'Elie*, Richel. 24275, f^o 129 r^o.)

INFLUANCE, voir INFLUENCE.

INFLUCT, adj., versé, répandu :

Je recevray tout peül et toute misere qui peült estre *influcte* au corps. (*Anticim. des Juifs*, Ars. 5083, f^o 110^r.)

INFLUENCE, *ancep*, s. f., débordement :

Grans *influences* d'eaux. (1474, *Ord.*, XVII, 99.)

— Abundance, multitude :

Vrai lieu de gloire, qui par vostre excellence l'istes ciel et terra et toute *inflouche* que par delens on trouve.

JEAN DES PRÉS, *Geste de Liège*, 21831, Scheler, *Gloss. philol.*)

— D'influence, abondamment :

Et des biens de Prédiese que p u sa marineache A mes raijnet et douit *d'influence* A ses enfans bastars.

JEAN DES PRÉS, *Geste de Liège*, II, 1547, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Concours, contribution :

L'évêque paya cette acquisition De sa propre [somme] *inflouche* des entées.

JEAN DES PRÉS, *Geste de Liège*, 27996, Scheler, *Gloss. philol.*)

INFLUER, v. a., verser :

Se cest homme n'avoit ferme vertu et plus etant que nature ne *influe* communement vs. hommes, la pitié paternelle ne lui souffrirait convertir son cas soubz telle constance. (MAST. DE PIZAN, *Liv. des faves et bonnes meurs du sage roy Charles V*, 3, p. ch. 21, Ménéhard.)

En quelle part du ciel, ou sous quelle planète, l'astour, luy esprit, s'est ens. retiré
Pour s'adonner luy roy talent et martyre
Et *influer* en luy quelque chose parfaite?

(Fis. de BULLEFANT, *Sonnet sur la mort d'Elisabeth de France*, *reuss d'Espagne*, Tombeau de tres-haulte... progresse Madame Elisabeth de France, Paris, Rob. Estienne, 1569, in-4.)

INFLUS, voir INFLUX.

INFLUX, *as*, s. m., ce qui découle, influence :

Aux vertueux, qui par droit d'heritage,
Ou par excess d'estre expert, clere, ou sage,
Ou par *influx* de celeste action
Ont merité son inspiration.

(Blas. de la Goutte, p. 3, éd. 1547.)

Comme si les flambeaux des celestes cantons
Empruntoyent de La terre et l'*influx* et les noms.

R. BULLEFANT, *Œuv. poet.*, l'Amethyste, éd. 1578.)

Qui premiers ont escrit que les vertus secretes
Des pierres s'escoltoyent de l'*influx* des planetes.
(*Id.*, *ib.*, Disc.)

L'ange recevant de Dieu l'*influs* et le commandement. (LA BOU, *Harmon.*, p. 718, éd. 1578.)

INFLUXE, adj. ?

Les cheveulx n'ont nulle vertu de nativité ne fluence *influxée* ; mais ilz ont seulement generacion. (B. DE GORD, *Pratiq.*, II, 4, éd. 1495.)

INFLUXION, s. f., écoulement :

Tumeurs faictes de l'*influxion* des humours. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 33, éd. 1519.)

— Au sens moral, influence, ce qui découle :

Bien que l'esprit humain s'enlle par la doctrine de Platon, qui le chaste *influxion* des riens, si est ce sans le corps qu'il seroit oideux Et arait bien vante sa celeste origine.
(ROUS., *Sonn. pour Helene*, I, t. Bist. etc.)

Qui pour autant imaginent faiblement
Urzents *influxions* des riens vers ces choses inferieures. (G. TORNUS, *Choses merr.*, p. 5, éd. 1557.)

Est ce l'ire de Dieu ? est ce l'*Influxion* Du ciel, qui nous plonge en ceste affliction.
(MERSA, *Son. extor.*, 1^{re} p^o, p. 38, éd. 1578.)

Si'il representoit au vil l'Inconstance des choses mondaines, qui reçoivent l'*Influxion* continuele de ce ciel estoilé.
(PONT. DE TYARD, de la Nat. du monde, f^o 9 r^o, éd. 1578.)

D'autant que la complexion de la mere et sa n dure qui est bien temperee, et tout ce qu'elle apporte a la conception est sain et bien disposé avec la bonne disposition de sa matrice ; comme aussi l'*Influxion* du ciel et la force de ce qui est coulé peuvent corriger le vice du pere.
(G. BOCCHIET, *Serées*, XX, Boute 1635.)

Sans rechercher de loia la cause plus secreete
Qui a produit cest astre, et son *influxion*,
De ma hourse alteree une inflammation
Asses me fait sentir l'effet de la comete.
(PASSERAT, *Œuv.*, Sonnet, à M. de Sorei, sur la Comete, p. 291, éd. 1606.)

INFONDER, *under*, v. a., verser, infuser :

Et aussi l'ame raisonnable n'est point aucunement *infundée* ne mise en son corps que l'evilly corps ne soit premierement disposé en sa proportion. (*Prem. Vol. des exp. des Ep. et Ev. de kar.*, f^o 8 r^o, éd. 1519.)

Bien ne *infunde* jamais sa grace que a celuy qui est disposé de la recevoir. (*Id.*, f^o 8 r^o.)

Quelle chose plus noble est *infundée* speciallement du ciel. (G. TORNUS, *Choses merr.*, ch. IX, éd. 1557.)

Le jus des perles de sireux... appaise

la douleur des oreilles, si on l'*infunde* chant dedans. (DU PINET, *Dioscoride*, IV, 168, éd. 1605.)

INFONDIR, v. a., verser :

Les filz tendoient... les dits vaisseaux a icelle leur mere, et elle mettoit et *infundoit* l'huyle dedans. (*Le prem. Vol. des exp. des Ep. et Ev. de kar.*, f^o 173 r^o, éd. 1519.)

Tout cela sera pillé dans un mortier avec un pillon chad, y *infondant* dessus huile de myrte et de ferebinde. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, VIII, 5, éd. 1605.)

— Insinuer, introduire, communiquer :

Il veuille en mon ame *infondre* nouvelle science. (L. DE PREMIERFAIT, *Decameron*, Richel. 129, Prolog.)

Les cerubins *infundent* aux ordres inferieurs et cheulx a nous la sapience qu'ilz puissent de la bouche du tres haultain. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f^o 29 v^o.)

Infunde en moy savoir.

(J. BOCCIET, *Ep. fam.*, LXIII, éd. 1545.)

Ains y a une grande portion de vie animale et de divinité que Dieu y a *infundée* et meslée de sa propre nature et substance en la matiere. (AMYOT, *Œuv. mesl.*, t. XIX, p. 260, éd. 1820.)

Quand Dieu *infundoit* l'ame en l'homme. (LA BOU, *Harmon.*, p. 796, éd. 1378.)

Dieu *infond* ces dons aux anges des le commencement quand de luy elles naissent. (*Id.*, de l'honn. Am., p. 206.)

Comme c'est aussi a mon avis a elle (l'ame), aux plaisirs qui luy sont propres, d'en inspirer et *infondre* au corps tout le ressentiment que porte sa condition. (MONT., *Ess.*, I, III, c. 5, p. 74, éd. 1395.)

— Faire fondre :

De tel onguent la roigne sera frottee, apres l'avoir estuée et baignee avec de l'eau ou l'on aura *infundit* du sel, du soulfre et de l'altum. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, VIII, 5, éd. 1605.)

— *Infondant*, part. prés., celui qui verse :

L'ame estant logee en ce corps est mise comme dans un fourneau ou alembic et doit estre perurgee du feu de charité et divin infus en tout l'homme par la grace de l'*infundant* et selon la disposition du recevant. (LA BOU, *Harmon.*, p. 692, éd. 1578.)

INFORCABLE, adj., qu'on ne peut forcer :

Des ans *inforçables*.

(LOYSE LE CARON, *Pois.*, f^o 5, éd. 1534.)

Inforçable, unforçible, unexpugnable, impregnable. (COTGR., éd. 1611.)

INFORMATEUR, s. m., celui qui s'informe, qui est chargé de prendre des informations, de faire une enquête, d'informer sur un fait :

Informateurs et inquisiteurs. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2646, f^o 29^r.)

Parce que il est contraire a la piété et dangereux pour les hommes de penser

aux choses futures illicites, et s'informer des accidents des princes, pouvoir à l'avenir sur leurs; nous ordonnons par ce décret que s'il se trouve aucun *informateur* de telles choses, et qui du vivant du Roy regarde un autre pour l'espérance du royaume ou autre quelques uns à soy pour ce regard, il soit chassé par sentence d'excommunication de la compagnie des catholiques. (CAYET, *Chron. noz.*, introd., p. 23, Michand.)

— Celui qui informe, qui instruit :

Afin qu'en la vie terrestre
Ils me soyent conduiteurs (les apostres),
Vrays prescheurs et informateurs
Du fait de ma sainte doctrine.
(GREGAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, 1^o 78^o.)

Comme celui qui suit son precepteur
De bonnes veues et lettre *informateur*.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, LXIV, éd. 1515.)

INFORMATION, -cion, s. f., action de former :

Le sang menstruel peut bien estre devisé en quatre parties. La premiere se mesle avec la semence et en est faite l'*information* ou la forme des membres. (B. DE GORD., *Prat.*, III, 25, éd. 1495.)

Choses qui tendent à l'*information* des bonnes meurs. J. DE VIGNAL, *Echecs*, Richel. 4172.)

— Instruction :

En Elieon leurs tables virent
Ou leurs sciences escripirent
A l'*information* des gens.
(LEFRANC, *Champ. des baiz.*, Ars. 3121, 1^o 128^o.)

— Science, talent :

Si l'avise que pour bien parler ne pour
quelquesques *informations* tu ne laisses se
que tu as entrepris. (L'Orloge de sagesse,
Maz. 1434, l. 1, Prol.)

INFORMER, voir ENFORMER.

INFORMITÉ, s. f., conformation :

L'*informité* spirituelle et corporelle de la creature. (Chron. et hist. sant. et prof., Ars. 3515, 1^o 8^o r^o.)

INFORSER, v. a., forcer :

En *inforsant* lesdis religieux de paier
coustumes... (1370, Ord., v. 318.)
Cf. ENSORCIER.

INFORTUNEEMENT, adv., malheureusement :

Labour en vain a chiere alcançoire
En grief travail, *infortuneement*.
(GABRIEL DE PIS., *Provs.*, Richel. 604, f. 3^o.)

Me fault souffrir perpeleusement
Trouble conseil, volubir ignipieux.
Pour eul, ualeur, *infortuneement*.
(JAO. MILET, *Destruct. de Troye*, 24350, Stengel.)

INFORTUNER, v. a., rendre malheureux :

Mais que veux tu de ma fortune,
Contre qui ne puyz bonnement,
Qui si fausement *infortune*,
Que c'est grant esbahissement.
(VELLON, *Grand Test.*, XVI, Jonaest, p. 29.)

Faignans qu'ils ignorent contre qui il
guerroioit, afin que se fortune l'*infortuné*
ils se excuseroient par ygnorance. (FOSSE-
TIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512 VIII,
II, 21.)

Rien connoissant que despité Fortune.

Tu on pas toy, a present *infortune*.
(L. VIV., *Ept. de Manuel*, à P. de Prov., 1517,
p. 116, éd. 1506.)

... Car pour *infortuner*
C'est assez de loi me voir abandonner.
(LA PERUSE, *Med.*, IV, éd. 1555.)

— Prédire un sort malheureux à :

Phebus respond. il monra d'un cousteau,
Mes dist pendu, et Juno dedens l'eau ;
Voila comment chascun d'eulz *infortune*.
(J. PARRADIS, *Meropede*, p. 69, éd. 1516.)

INFORTUNÉTÉ, voir INFORTUNÉ.

INFORTUNEUSEMENT, adv., malheureusement :

Or puyz qu'il n'est ainsi *infortuneuse-
ment* advenu, j'aimés mieulx ma mort que
ma vie. (J. D'ARRAS, *Melus*, p. 227,
Bibl. elz.) Impr., *infortuneusement*.

INFORTUNEUX, adj., malheureux :

Las, non amy, or sont nos amours tounez
en hayne, en douleurs, en dureté, nos
solas et joye en larmes et en pleurs, nostre
bonheur en tres dure *infortuneuse* pesti-
lence. (J. D'ARRAS, *Melus*, p. 353, Bibl.
elz.)

Ce fut une moult merveilieuse chose et
infortuneuse. (XIV, *Chron.*, Richel. 2646,
1^o 28^o ; Kerv., I, 65.)

INFORTUNITE, -néty, s. f., malheur :

Trové en toi l'averisté
Ai plus et d'*infortunité*
Coupees ne grent fait ensemble
Tuit cil qui furent.
(G. DE GOUCE, *Mir.*, ms. Brux., f. 122.)

Trovez ai plus d'averisté
En toi et d'*infortunité*.
(Id., *ib.*, Richel. 2311, f. 2664.)

Ences par semblable *infortunité* fu chacez
de son pays. (BERSUIRE, *T. Lie.*, ms.
Ste-Gien., f. 8^o.)

Or regardez se ce ne fut une grant *in-
fortunité* pour eulz quant ils ne parent
obtenir la place contre leurs ennemis.
(PROISS., *Chron.*, Richel. 2644, f. 171 r^o.)

Par grant *infortunité*. (Id., *ib.*, Richel.
2644, f. 217 r^o.)

Si leur avint grant merveille et grand
infortunité. (Id., *ib.*, II, 83, Kerv.)

INFOSSADE, voir ENFOSSADE.

INFORMER, voir ENFORMER.

INFRACT, s. m., infraction :

Après laquelle affaire et *infract*... (XV^o s.,
Peronne, ap. La Fous, *Gloss. ms.*, Bibl.
Aubens.)

INFRACTAGE, adj., infracteur :

Nous les declarans indignes d'y obtenir
aucuns benefices, comme *infractaires* et
transgresseurs de l'ordonnance de nous.
(1464, Ord., XVI, 219.)

— S. m., infracteur :

Au premier *infracteur*
Mou courous donnera le merit saiaire.
(HARDI, *Rassis. de Mercet*, V, 2.)

INFRACTIF, adj., qui infract, qui viole :

Nostre cousin le duc de Bourgouzne a
nagnières escrit et fait savoir a vos hon-

zeous et habitans certaines choses qui il
dit estre *infractives* de la paix par nous
faite a AVOIXE entre ceux de nostre sang
et lignage. (31 Janv. 1434, *Lett. de Charles VI*,
dans Inv. des Crs., *Hist. de Charles VI*,
n. 1419, Michand.)

INFRACTURE, s. f., infraction :

Une infinité d'autres *infractures* que nous
avons tant chaires et apparentes. (1560,
Négociations sous François II, p. 326, L.
Paris.)

Cf. ENFRACTURE.

INFRAGILE, voir INFRANGIBLE.

INFRAINCTURE, s. f., infraction aux
lois :

Melbes, injures, *infrainctures*, ames-
sures (1311, *Cort. de Royantieu*, p. 1, ch. 30,
ap. Duc., t. III, p. 827, éd. Didot.)

Cf. ENFRAINCTURE.

INFRANGIBLE, -ingible, -agible, adj.,
qui ne peut être brisé, rompu :

J'ay mon ame eslevee coufant de la tres
libérale patie atraire, et tres doucement
alceez par ta tres merveilieuse suavité,
de ta tres douce et tendre, et doucement
estraincte par l'*infrangible* lien de ta tres
ardent et levoyt amour et charité. (A. GER-
SON, *L'Aigillon d'amour*, f. 20 v^o, éd. 1488.)

Lances *infrangibles*. (Id., *ib.*, f. 71 v^o.)

... Un diamant quarré et *infrangible*.
(VASSON PARRACI, *Env. vulg. de Fr. Petrarque*,
p. 223, éd. 1555.)

Le diamant ne piera le gantdel et a force
qu'on y face, ainsi demeneura *infrangible*.
(DU PISSET, *Plais.*, XX, Prol., éd. 1566.)

Chon, *infrangible*. (LA PORTE, *Epith.*,
ed. 1574.)

— Fig. :

Patience *infrangible*. (J. GERSON, *L'Aigillon
d'amour*, f. 71 v^o, éd. 1488.)

Courages *infrangibles*. (Les Passages
d'oultrerey, f. 41 v^o, éd. 1492.)

Saint Hilaire, comme estant tout liehe
d'un perpetuel et *infrangible* regard en
Dieu, a interpreté mistiquement les textes
originaux de la sainte Escripiture. (J. BOU-
CHET, *Ann. d'Ayud.*, f. 12 v^o, éd. 1537.)

Ours pais obstinée *infrangible* en l'un-
ivers. (RAB., l. IV, c. 51, éd. 1552.)

INFRASCRIPTION, s. f., sous-cription :

Desquelles lettres la superscription est
fort ; A tres haute et juis-sant prince, mon
tres chier et tres amé cousin, le duc de
Bourgouzne, li la *infrascrition*. Vostre
cousin, le duc de Glocestre. (MONTSTRELET,
Chron., II, 25, Sou. de Fil. de Fr.)

INFRE, prép., au-dessous de :

Li pape *infre* li mur de la cité fu miz en
le plus grant palais. (AME, *Est. de la Nor-
mant.*, VII, 9, Champollion.)

INFRIGIDATIF, -atif, adj., refroidis-
sant, rafraichissant :

Choses *infrigidatives*. (ÉVRARD DE CONTY,
Probl. d'Ar., Richel. 210, f. 25 r^o.)

Diète *infrigidative*. (B. DE GORD., *Pratig.*,
IV, 4, ed. 1495.)

Vertu *infrigidative*. (Le grant Herbar.,
f. 87 v^o, Nyverd.)

Cient est de tres grande vertus *infrigidative*. (*Jard. de santé*, l. 115, impr. la Minerve.)

Regime *infrigidatif*. (JOB. Gr. chir., p. 612, ed. 1598.)

— S. m., remède rafraichissant :

Et en toutes ces choses cy, avant que ulceration se face, se elles se drayent plus a apostume colorique, nous y mettrons *infrigidatif*, et se c'est de maniere de sang nous yrons ovanatif. (B. DE GORD., *Prat.*, l. 18, ed. 1495.)

CL. ENFRIGIOTIF.

INFRIGIDATION, - *cion*, s. f., refroidissement, action de refroidir :

Le *infrigidation* des parties qui fourment la parole la font entrecooper et rompre. (EYHART DE COXY, *Probl. d'Artist.*, Richel. 210, p. 183.)

Donner choses qui confortent le cuer, par *infrigidation* et par argente. (BEN DE LONG BONC, *Cyrgurgie*, ms. de Salis, p. 67.)

L'operation que fait icy bas un corps fredi, ce est assavoir refroidir, ou *infrigidation*. (DREME, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Univ., p. 146 v°.)

Neantmoins ceste *infrigidation* qui garda Patiphar d'accomplir sa volente devoblique sur Joseph il ne le bayt pas. (*Orose*, vol. 1, p. 51, ed. 1491.)

Unz fraict qui refroidist de petite *infrigidation*. (*Jard. de santé*, p. 42, impr. la Minerve.)

INFRIGIDE, adj., froid :

Patiphar estoit enuache, c'est a dire chaste, et impotent a generation. (*Mer des hyst.*, t. 1, p. 143, ed. 1488.)

INFRIGIDER, v. a., refroidir, rafraichir :

En *infrigidant* et consolidant et sigillant les ulcères. (J. CASAPPE, *le Prologue et Chapitre singulier de maistre Guidon de Cautale*, Bibl. Univ. SM 134.)

— Ren le impuissant :

Don *infrigida* Patiphar et le rendist impotent. (*La Mer des hystoir.*, t. 1, p. 146, ed. 1488.)

Ceux qui estoient chastez et *infriguez* ou totalement a generation indispousez. (*Ib.*)

— *Infrigidant*, part. prés., refroidissant :

Diète tenne et *infrigidant*. (B. DE GORD., *Prat.*, li. 3, ed. 1495.)

Choses qui sont nomm *infrigidentes*. (*Jard. de santé*, l. 367, impr. la Minerve.)

L' humeurs *infrigidantes* et desechantes. (*Practique de P. Bocellin*, p. 8 r°, ed. Lyon.)

— S. m., ce qui refroidit, rafraichissant :

Tous ceux cy soyent gardés de medecine trop refrigierante, nonobstant que le chief soit actuellement patifié, car on les doit amener par foubes *infrigidans*. (B. DE GORD., *Prat.*, li. 10, ed. 1495.)

INFRIGITATIF, voir **INFRIGIDATIF**.

INFRINGIBLE, voir **INFRANGIBLE**.

INFRACTUESETÉ, *infractuosité*, s. f., infertilité :

Infractuosetib. infecunditas. (*Gloss. gall-lat.*, Richel. l. 7684.)

Infractuosib., *infractuositas*. (*Ib.*)

Et ainsi faisant le plonc tantost il rapportera a sa memoire le sablon de sa fragilité et *infractuosité*. (MAIZ., *Songe du ciel pel.*, li. 15, Ars. 2681.)

INFRACTUOSITE, voir **INFRACTUESETÉ**.

INFRASTRABLE, adj., qui ne frustre point, qui ne trompe point :

Estre revenn en grace et en haulte credence du roy luy servoit et disoit bien de la parler; et avoir esté aussi de l'alliance et de la commune conjurion quasi moveur, scelleur et promoteur *infrustrable* lui estoit bien cause aussi, et devoit estre, de non trop ployer un prejudice de ses associez en cause. (G. CHATEL., *Chron. des D. de Bourg.*, li. 163, Buchon.)

INFULATION, s. f., action d'orner de l'infale, du bandeau, la tête d'un prestre :

Lyques Walthier de Mostier impetra, en dit concile de Constance, a pape de Rome et l'empereur le *infulation* et le medatation del abbé de Sains Hubert; car adonc fut de premier mytreis luy abbé de S. Hubert devant dieu. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 158, Borenet.)

INFULE, s. f., bandelette :

Celuy est sur sa teste
Infule riche, precieuse et honneste
Qui le sien chiet des deux pars decroiti.
(O. DE S. GEL., *Eued.*, Richel. 861, p. 107°.)

Le prestre assis en une chaire, avec ses *infules* et adonemens de pontife. (PARADIS, *Hist. de Lyon*, p. 122, ed. 1373.)

INFULGENCE, s. f., rayonnement :

Saint Augustin dit qu'ilanibal lit né et formé, ce sembloit de toute la celestienne *infulgence*, pour destruire la chose publique de Rome. (SYM. DE HESDIN, *Trad. de Val. Max.*, p. 38°, ed. 1485.)

INFUNDER, voir **INFONDER**.

INFUNDRE, voir **INFONDRER**.

INFUSION, s. f., sorte de maladie produite par excès de nourriture :

De *infusion* ou enfouture. Ceste maladie vient au cheval de trop manger ou boire a superfluite. (FRERE NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Cresceus*, p. 98 v°, ed. 1516.)

1. INGAL, voir **IGAL**.

2. INGAL, voir **IYEL**.

INGALMENT, voir **IYELMENT**.

INGAMMENT, voir **IYELMENT**.

INGARDABLE, adj., qui ne peut être gardé :

Il a carlé des places *ingardables*.
(Gloss., *Suite de l'ymne de tres illustre Prince Charles, cardin. de Lorr.*, Bibt. clz.)

INGAUMENT, voir **IYELMENT**.

INGAUTÉ, voir **IYELTE**.

INGEGION, voir **INFECTON**.

INGEMISSEMENT, s. m., gémissement
Les grans pluis de son cuer, ses *ingemissemens*.
(Girart de Ross., 3738, Niguard.)

INGENCE, voir **ENGEANCE**.

INGENERABLE, adj., non créé, qui n'a pas eu de commencement :

Choses *ingenerables*. (DREME, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Univ., p. 55 v°.)

Ainsi disons nous Dieu le pere *ingentiu* ou *ingenerable*. (*Ib.*)

Choses *ingenerables*. (*Chron. et hist. saint et prof.*, Ars. 3313, p. 17 r°.)

(Le firmament est *ingenerable* et incorruptible. (*Mer des hyst.*, t. 1, p. 34, ed. 1488.)

Le ciel est *ingenerable* et ne se peut augmenter. (NICOLAS DE NICOLAI, *l'Art de naviguer*, p. 7, ed. 1579.)

INGENERE, adj., doué créé :

Ce qui est *ingeneré* et divin egale son semblable en puissance. (MAUM., *Euv. de S. Just.*, p. 47 r°, ed. 1594.)

INGENIATION, s. f., travail ingénieux :

Avec ce fait faire de pierre de taille, et par *ingeniation* d'ouvriers ung louban magnifique. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, l. 33, ed. 1530.)

INGENIER, voir **ENGINIER**.

INGENS, interjection, certes :

LA DAMOYSELLE.
Meschant, suis je point assés belle
Pour vous ?

NACDET.

Ingens, oy, ma damoyelle ;
Vous estes partout clere et belle.
(*Farce d'un Gentilh.*, Auc. Th. fr., t. 267.)

INGENUE, adj., franc, libre :

L'ingene certainement
C'est homme franc naturellement
Qui est franc des ce qu'il naist
Et de loyal mariage est,
Ou soit de deux franc naturel,
Ou soit de deux dont l'ung est tel
Qui fut fianché par aventure
Et l'autre est franc par sa nature.
(*Livre des institutions des drois appelle Institute*, p. 4°.)

INGENUILE, adj., des personnes libres :

Cens *ingenuiles*, consistant en une redevance de numeraire, exposé a cens serviles. (*Charq. des offc. claustr.* de S.-Den., Arch. LL 1180.)

INGERAY, s. m., engin de guerre ?

Que adonques les dites boites et espingalles et autre *ingeray* fussant tantost prest. (1425, Arch. Frib., 1^{re} Coll. de lois, n° 341, p. 99.)

INGESSION, voir **INJECTION**.

INGLIORIATION, s. f., deshonneur, honte :

Verende est paour de *ingloriation*, c'est a dire paour de avoir confusion, deshonneur ou vitupere. (DREME, *Eth.*, Richel. 204, p. 433°.)

INGLORIEUSEMENT, adv., d'une manière deshonorante :

A un jeune filz, mesmement extrait de bonne race, n'est honneste ny expedient

de demander *inglorieusement* sous l'aile de la mere. (Alector, t° 85 v°, éd. 1560.)

INGLORIEUX, adj., sans gloire, déshonoré :

Si s'en revint sans riens faire, *inglorieusement* et sans honneur. (Grand. Cron. de France, et l'histoire du roy Philippe le Bel, XXXIX, P. Paris.)

Qui ne paist ses pere et mere indigens il est *inglorieux*. (FossETIER, Cron. Marg., ms. Brux., II, p° 69 v°.)

INGLUVIEUX, adj., glouton :

S'ilz soupent chez leurs amoureux

A manger morceaux vivoureux

C'est rage qu'elles sont doctelices :

Le plus petit lopin en deux

Party, ce sera tout pour enly.

Tant font les petites boucelles ;

Mais apres qu'elles sont retraites

En leurs lieux et places secrettes,

C'est le savoir a une jeune femme

De s'ul et de cognoistre comme

Soul ordoit et *inglueux*.

(Therence en frang., t° 143^a, Verard.)

Cf. ENGLUIVE.

INGNEL, voir ISNEL.

INGOMBREMENT, voir ENCOMBREMENT.

INGOMBREUR, voir ENCOMBREUR.

INGRAIS, adj., violent :

Ministres ou servans barbares sont ceulx qui sont comme sauvages, rudes, seiz, *ingrais* et loirs et ne savent soy mesmes diriger. (H. DE GRANCHI, Trad. du Gouv. des Princ. de Gille Colonne, Ars. Soveb, t° 143 v°.)

Cf. ENGRES.

INGRAT, adj., mécontent :

Colart Vaine, *ingrat* du vin que on leur avoit apporté. (1408, Arch. JJ 193, pièce 45.)

INGRAVANCE, s. f., violence :

J'en appelle devant Dieu, le grant juge, des grans torts et *ingravances* qu'on uen fait. (JEANNE D'ARC, ap. Quicherat, Procès de condamnat. et de réhabilitation de J. d'Arc, t. II, p. 4.)

INGREMANCE, - *anche*, voir INGROMANCE.

INGREMANT, - *ent*, s. m., comme *ingromance*, magie :

Et cognoistre raison et savoir *ingremant*.

(Rom. d'Aliz., t° 5^a, Michelaet.)

Par *ingremant* il furent compassé.

(Uon de Bord., 4926, A. P.)

INGREMANTIEN, s. m., magicien :

Ne aies mie aveques ti les malvais qui sacerdiel leur enfans as dyables, ne les devins qui prolent par le dyable, ne les *ingremantiens*, ne les regardours des estoilles. (Iib. hist., Maz. 532, f° 70^a.)

INGRESSEUR, s. m., agresseur :

En la compagnie desquelz *ingresseurs* estoit ledit Jehan des Mainiex, qui en ladite *ingression* et assaut lui navré tellement que mort s'en est ensuyve par le fait et cause desdis *ingresseurs*. (1378, Pièce extr. des arch. de l'Hôtel de ville, Arch. admin. de Reims, III, 450, Doc. inéd.)

INGRESSION, s. f., invasion :

Que Jehan de Brimont, bourgeois dudit eschevinage, avec autres ses complices, par maniere d'invasion et d'*ingression*, amuz de diverses armoures, d'agaill appensé avoient assailli Yvart et Berthelmin Josmé... (1378, Pièce extr. des arch. de l'Hôtel de ville, Arch. admin. de Reims, III, 450, Doc. inéd.)

A l'*ingression* de la terre de promission. — FOSSETIER, Cron. Marg., ms. Brux., I, f° 185 v°.)

— Entrée dans un ordre religieux :

Par *ingression*, voue et profession monachale ne se fait aucune dedication de biens de celui qui entre audit monastere, ou fait telle profession, au profit dudit monastere. (Cout. de Setan, CCXVI, Nouv. Cout. gén., II, 830.)

INGROMANCE, - *ence*, - *anche*, - *enche*, *ingr.*, *ingromance*, *ingromance*. s. f., magie :

A *ingromance* tout au derrain le mist.

(Les Loll., Richel. 4988, f° 194 v°.)

Et de Part d'*ingromance* et des devineurs.

(Rom. d'Aliz., f° 14, Michelaet.)

Mult sot d'*astronomie*, et plus sot d'*ingromance*.

(Ib., f° 61^b.)

Se disoient par *ingromance*

Trestout lor bon et lor enfance.

(Floire et Blanche, t° 1^a vers., 585, du Mérid.)

Par *ingromance* faisoit l'oeuvre.

(Ib., Append., v° 30.)

Tant savoit d'art et d'*ingromance*

Qu'a l'anemi faire faisoit

Toutos les riens qu'il li plaisoit.

(Comm. Theophil. vint a penitance, ap. Jub.,

Cour. de Rutch., II, 277.)

Et trestout cil qui s'ent d'*ingromance*

I porroient tous jours lor tens user.

(Tan. IV, Chans., p. 56, Tarbé.)

Car Amas is par *ingromanche*

Embla la canonne de Franche.

(Eust. le Moine, 288, Michel.)

Trois sorcieres, sans demorance,

A Gnoises, qui de *ingromance*

Sevent entr'elles toute l'oeuvre.

(Amald. et Yd., Richel. 375, f° 319^b.)

Virgilles fist a Rome un feu

D'*ingromanche* en molt biel lieu,

Ki de ouis et de jour ardoit.

(Sept Sages, 3926, Keller.)

L'art d'*ingromanche*. (S. Graal, Val. Chr. 1687, p° 105^a.)

Ne magist ne *ingromance*.

(Rose, ms. Corsini, f° 97^a.)

Et aprist tout l'art d'*ingromance*.

(Creat. de monde, ms. Montp. II 317, f° 27 r°.)

Une doctrine de *ingromance* qui avoit esté condampnee picea devant. (Continuation anonyme de la Chronique de Jean de Saint-Victor, Recueil des historiens de France, t. XXI, p. 681, note.)

Mais, pour jmer en le lieu d'*ingromance*,

Faites venir le noble Achelous.

(Le Messingier d'Amours, Poés. fr. des xv^e et xv^e s., XI, 35.)

INGROMANCEUR, s. m., magicien :

Et avoit le roy Henry avec lui un *ingromanceur* de Tolleste qui disoit que l'air estoit tout envenimé... (Froiss., Chron., Richel. 2644, f° 27 v°.)

INGROMANCIE, - *sie*, s. f., magie :

Ingromancie. (XV^e s., Lille, ap. La Fous, Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

INGROMANTIQUE, s. m., néromanticien :

Les devineurs et *ingromantiques*, arroles, enchanteurs, enignes, et cirumantiques la honorent (Astrologie) plus que Dieu. (P. FERRET, Miroir de la vie humaine, f° 122 r°, éd. 1482.)

INGROSSATIF, adj., qui fait grossir :

Choses *ingrossatives* ne compellent point avec les sublimitives. (B. DE GORD., Pratiq., I, 3, éd. 1495.)

Medecines moyennement *ingrossatives*. (Ib., ib., I, 4.)

Medicament *ingrossatif*. (JOUV., Gr. chir., p. 631, éd. 1598.)

INGROSSATION, - *cion*, s. f., grossissement :

Toutesfois bon seroit que eust faite aucune *ingrossacion* de matiere et evaporation du cerveau par roses, saudalz, canuonille. (B. DE GORD., Pratiq., II, 10, éd. 1495.)

Opilation et *ingrossacion* des esperis. (Ib., ib., 14.)

Le froil multipliant la melancholie par voye d'*ingrossacion*, congelation et impisation. (G. BOUCHET, Seres, II, 47, Roybet.)

— Sorte de maladie de l'œil :

Il y a une indisposition nommée en grec *proptosis*, existis en latin, *ingrossation* ou *ingrossation* en françois, qui est quand l'œil sort hors de sa cavité par trop grande repletion de matiere tombant sur les yeux. (PARÉ, Œuv., XV, Metzaigne.)

La prominence ou *ingrossation* de l'œil guérit souvent. (LOYS GUYON, Miroir de la beauté, I, 202, éd. 1613.)

INGUIGNE, voir ENGUENE.

INGUINAIRE, adj., de l'aine, inguinal :

Les gens en pristrent une maladie, laquelle il appellent *inguinaire*, que tant seulement dou veoir li uns prenoit à l'autre. (Vies des Saints, Richel. 20330, ap. Duc., III, 835^a, éd. Didot.)

Les orifices *inguinaires*. (Le prem. Acte du Synode nocd., XV.)

Cf. ENGUINAIRE.

INHABILITER, voir INHABILITER.

INHABILITATION, s. f., action de rendre inhabile :

Ils y encherrent de privation de leurs offices et de *inhabilitations* a tous offices royaux. (1413, Ord., X, 73.)

Inhabilitation, a disabling. (COTGR., éd. 1611.)

INHABILITEMENT, s. m., action de rendre inhabile :

Inhabitement, a disabling. (COTGR., éd. 1611.)

INHABILITER, - *eter*, v. a., rendre ou déclarer inhabile :

En outre, les diz commissaires *inhabiliterent* le suppliant d'office de receipt. (1386, Arch. JJ 129, pièce 45.)

On les doit *inhabiliter* ou priver de

deff. honorable. (OBESME, dans la *Thèse de Meunier*.)

Que le pape Sixte V. par le pouvoir donne à Saint Pierre sur tous les royaumes du monde, *avait inhabilité* Henry de Bourbon à toute succession de royaume. (CAVET, *Chron. nor.*, p. 627, Michaud.)

Il n'est pas besoin de parler d'autres travaux extérieurs que donnent les malins esprits, lesquels ne sont pas si ordinaires ni si pénibles pour la plus grande part, pour autant que pour le plus qu'ils fassent, ils ne viennent jamais à *inhabiter* les puissances de l'ame. DU CHEVRE, *Trad. du Christ en de l'ame*, p. 113^{re}, éd. 1601.)

— *Inhabilité*, part. passé, rendu inhabilité :

Pour déclarer schelms et *inhabitez* de jadis estre pecez en assemblee. (1550, *Lett. de l'Er. d'Arras à l'ambass.*, Pap. d'Et. de Granville, III, 481, Dou. inéd.)

INHABITANT, part. prés. et s. m., celui qui habite :

Per les *inhabitantz* et enfranchises en villes citées. (Stat. de Richard II, an II, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Avons avecqz les *inhabitans* et subjects au pays de Flandres, spirituels et temporels, fait une bonne, saine et estable paix. (J. MOULINET, *Chron.*, ch. CLXXII, Buchon.)

Qui fait ce donc ? *inhabitent* peché
Dehors le ch. ir.

(M. LA. ET NAY, *Insc. de l'escr. et de la choir*, dans les *Mss. de la Mar.*, t. 4, p. 72, éd. 1547.)
Cf. ENHABITER.

INHABITER, VOIR ENHABITER.

INHAIUT, VOIR ENHAUT.

INHAIUT, *inhaiut*, adj., peu élevé :
Tr. q. *inhaiutz* ou est-etz. (Stat. de Richard II, an XII, impr. goth., Bibl. Louvre.)

INHÉRITABLE, adj., qui peut hériter :
L'issue del second feme ne sera jamais *inheritable* par force de tiel donec. (LITLÉ, *Instit.*, 16, Houard.)

Cf. ENHÉRITABLE.

INHÉRITEMENT, VOIR ENHÉRITEMENT.

INHERITUM, s. f., héritière :

Queunque que sera *inheritrix* per force d'un donec. (LITLÉ, *Instit.*, 24, Houard.)

INHEUREUSEMENT, *inheureusement*, adv., malheureusement :

Thomcrates combati *inheureusement* contre L. andridas. (FOSSATIÉ, *Cron. Marg.*, ms. BRUX. 10511, VII, IV, 3.)

En l'an que les Romains combatièrent *inheureusement* contre les Veteins. (ID., *ib.*, ms. BRUX. II, p. 172 v^o.)

INHEUREUX, adj., malheureux :

Nous l'une est tant heureuse qu'*inheureuse* ne soit. (XIV^e s., *Adages français*, ap. Ler. de L. H. Y., *Prov.*)

INHIBITIONNER, v. a., enlever à la juridiction ordinaire :

L'emp. (c. 10) fut qui en avait appelé à la cour seigneuriale de Tourin) s'estoit fait *inhibitionner* et maintenus il a esté renvoyé à la connaissance des sechevins.

1469, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

INHIBIR, v. a., inhiber, défendre, interdire :

Au senat et devers le peuple nasquist sur ce moult grant debat, et furent *inhibit* et denoiez les empires d'une partie et d'autre, et auzes pris et appelez aus tribuns et puis au peuple. (BERSTRE, *T. Lit.*, ms. Stotien., p. 390^o.)

Faites *inhibir* et défendre à tous juges. (1390, *Pr. de l'H. de Nim.*, III, 103.)

Ce monastère, lesdits docteurs qui n'ont mie bon vouloir de satisfaire à leurs creanciers, obtiennent chacun jour lettres de la cour de Nismes ou autre cour royal, par lesquelles lors fait inhibition aux curés, sur grandes peines, qu'ils n'aient à recevoir aucunes lettres monitoires de exécutoires contre eux, sans *inhibir* aux parties. (1456, *Ord.*, XIV, 399.)

INHIBITION, *inibicion*, s. f., défense :

Jaques avec Constance sa mere occupa la terre de Seicle, contre *inhibition* et le commandement de l'eglise de Rome. (Gr. *Cron. de Fr.*, Pheip, le Bel, I, P. Paris.)

La loy ancienne amoeste
que tote personne soit nette ;
Et li cors *inibicion*
Out trait de fornication.
(MOR., *Bible*, Richel. 401, p. 140^o.)

Par la *inhibition* et correction dou pape. (FROISS., *Chron.*, V, 275, Kerv.)

Valerien empetra de l'evesque de Carthage que li bressat l'eveschie et pourmeist Augustin en l'eglise d'Yponneuse, et Augustin li refusa en toutes manieres, et toutefois li fut contraint et deboutez tant qu'il prist la cure de l'eveschie, laquelle chose il disoit qu'il ne devoit pas estre fait que li fust ordéné, l'evesque vivant, et dist et l'escriva par *inibicion* dou concile general, laquelle il aprist apres ce qu'il fu ordéné. (*Légende dorée*, Maz, 1333, p. 215^o.)

INHIBITOIRE, adj., qui défend, qui prohibe :

Lettres *inhibitoires*. (Lett. de Ch. VIII, mars 1483.)

Et s'il se fait au contraire, le roy peut decerner des lettres *inhibitoires* à sa cour de parlement ou autre juge, ou se peut la partie y avoir interest pourvoir par appel comme d'abus. (P. PRINCE, p. 45, ap. Littré.)

INHOEDIANCE, VOIR INOEDIANCE.

INHONESTETE, *inhonn.*, s. f., caractère de ce qui est dés-honnéte :

Se aucune *inhonesteté* il a commise ou pechie. (J. GOCLAIN, *Ration.*, Richel. 437, p. 99^o.)

S'il est en fait plein de *inhonesteté*
Nul ne dit rien.

(*Contredits de Songeureux*, p. 167^o, éd. 1530.)

INHONESTE, *inhonn.*, adj., dés-honnéte :

Metz *inhonestes* et lubriques.
(P. MICHELET, *Doctrinal de court*, p. 48 v^o, éd. Genève.)

Sa moit *inhoneste* ne vous sera de moy recete. (FOSSATIÉ, *Cron. Marg.*, ms. BRUX., II, f. 111^{re}.)

Inhonestes suspicieux. (FABRI, *Rhet.*, t. 19^o, éd. 1521.)

Propos *inhonestes*. (J. BOUCHET, *Triumphes de la noble Dame*, p. 99^{re}, éd. 1536.)

La nuit noircit leur foy
Et leur bande la teste
D'ignorance *inhoneste*.
(Ch. FORST., *les Ruiss. de fontaine*, p. 150, éd. 1555.)

INHONORABLE, *inhonourable*, adj., dés-honoré :

Accompagné de son *inhonourable* filz alla devers la dame... (DROUESSE, *Hist. de J. d'Arceus*, Ars, 3208, p. 4 v^o.)

INHONORATION, -cion, *inhonn.*, s. f., dés-honneur :

Quant de honneur et *inhonoration* le moien et la vertu en grans honneurs c'est sans magnanimité. (OBESME, *Eth.*, Richel. 304, p. 377^o.)

Le magnanimité est selon ceste vertu vers honneurs et vers les opposites, et sont *inhonoracions*. (ID., *ib.*, p. 76, éd. 1488.)

Le fait de magnanimité est principalement vers honneurs et *inhonoracions*. C'est non avoir les grans honneurs qui lui sont deubz. (ID., *ib.*, p. 77^o.)

Item se l'on repputoit que il (le prince) eust fait aucunes *inhonoracions* ou appetit aucunement les honneurs d'aucuns sans cause, il doit telles causes racheter et repaier en leur donnant plus grans honneurs. (ID., *Politiq.*, p. 212^o, éd. 1489.)

INHONORER, *inhonn.*, v. a., dés-honorer :

Je honorer Dieu mon pere et vous me *inhonorez*. (Le sec. *Volume des exp. des Ep. et Ev.*, de kar., p. 253^{re}, éd. 1519.)

Vous me *inhonorez* en attribuant au diable ce que vous devriez attribuer à la divine vertu de Dieu. (ID., p. 254^{re}.)

— *Inhonéré*, part. passé, qui n'est pas honoré :

La noble cité ne souffrist celle vertu estre *inhonoree*. (FOSSATIÉ, *Cron. Marg.*, ms. BRUX. 10511, VI, IV, 3.)

INHORTATION, VOIR ENORTATION.

INHORTEMENT, VOIR ENORTEMENT.

INHORTER, VOIR ENORTER.

INHOSPITABLE, adj., inhospitalier :

Le froid Caucasus *inhospitalable*. (JOUV. DE BELL., *Od.*, VII, Recueil de poésie, éd. 1573.)

o repaire moins souhaitable
Que le Caucasus *inhospitalable*.
(ID., *Vers lyriques*, Ode vi.)

Le plus fort et massif, le plus espouventable (lion) qui jamais heberzast au Taure *inhospitalable*. (ID., *Gaux.*, *Hippol.*, I, éd. 1573.)

Bords *inhospitalables*. (ID., *Corn.*, III, éd. 1571.)

Le froid Caucasus *inhospitalable*. (G. DE BRYS, *Ode*, à M^{re} de Chastillon, éd. 1582.)

INHOSPITAL, adj., inhospitalier :

Celle mer abonde de liens perilleux ; les anciens ne nomoient mer *inhospitalable*. (FOSSATIÉ, *Cron. Marg.*, ms. BRUX., II, p. 158 v^o.)

INHUI, VOIR ANHUI au Supplément.

INHIBICION, VOIR INIBITION.

INICIAINT, adj., initial :

S'auleun estoit present (au début d'une plénésie) et que Dieu lui eust donné telle grace de connoistre tel commencement *iniciant*. (B. DE GONDON, *Pratiqu.*, IV, 3, éd. 1395.)

INICIEMENT, s. m., chose révélée par initiation :

Et si li dist que certes elle devoit moult les dieus desquelz elle reveleroit ses secrets *iniciemens*. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f. 4124.)

INICION, voir INITION.**INIMITÉ, s. f., inimitié :**

Et ne sceust onques le roi que publique *inimitié* lensist entre le roi de Behaigne et moult seigneur de Bourgogne. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des Chr. de Fland., III, 542.)

En signe de la grant *inimitié* qui avoit esté entre eulx. (FOSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f. 180 v°.)

Laquele loy engendra grandes *inimités* entre les estrangers et les citoiens. (Id., *ib.*, ms. Brux., II, f. 19 v°.)

INIMITIÉ, s. f., inimitié :

Hayne et *inimitié*. (LE FEYRE D'EST, *Bible*, Ecclesiastic., v. éd. 1534.)

INIMITANCE, voir INIMITANCE.**INIMITANCE, - istance, s. f., inimitié :**

Je me suis de franchise voulentz offert et abandonné a ceste guerre et *inimitance*. (*La sec. Dec. de Tit. Liv.*, I, 25, éd. 1530.)

Les œuvres de la chair sont fornication, inmundicie, impudicite, empoisonnement, *inimitances*, contencions... (J. BOUCHET, *Noble Dame*, Ep., éd. 1536.)

Dont a la fin procede *inimitance*. (Id., *ib.*, f. 41 r°.)

Mal parler et detracter est le commencement de *inimitance*. (Id., *ib.*, f. 109 v°.)

Voz adversaires vous hayent tant qu'ilz ne quierent fors que par *inimitance* des Francois. (Id., *Mém. de La Trem.*, ch. XXIV, Petitot.)

INIMITEMENT, adv., en ennemi :

Quant Moise vit l'Amoréen venir encontre lui *inimiteement* il ne consenti pas que aux Helieuz survenist apcoires a souffrir peril. (*Ancien. des Juifs*, Ars. 5082, f. 89°.)

INIMITIER, - ter, verbe.**— Act., rendre hostile :**

Pour indigner et *inimitier* les princes, potentatz et tous estatz a l'encontre de sa dite majesté imperiale. (1534, *Arraisonnement*, Pap. d'El. de Granvelle, II, 216, Doc. inéd.)

— Récl., se rendre hostile :

Pour non faire chose que doige desplaire a d'aulphin, lezeul, pour demander du conseil de sa majesté d'aultant, pourroit prendre occasion de *se inimitier* a l'encontre d'elle. (1545, *Sur la declar. de l'alternat. du traité de Crespy*, Pap. d'El. de Granvelle, III, 69, Doc. inéd.)

INIQUE, adj., défavorable :

Les Romains snyvans les ennemis reculans furent trahis jusques a ung lieu

inique. (*Prem. vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, f. 1051, éd. 1530.)

Si cheurent en ung lieu *inique*. (Id., f. 1063.)

Moult de batailles furent par lui contre les ennemis faictes en lieux et en temps perilleux et *iniques*. (Id., f. 1611.)

INJOUER, v. a., rendre injuste, souiller :

Injurer la parité et honesteté du par et loyal prest. (DU MOLIN, *des Contrats*, c. XIX, éd. 1586.)

INOUIT, s. m., iniquité :

Lassies vostre *inouit*. (JEU. MS. PARIS, *Geste de Leor*, 26961, Scheler, *Gloss. philol.*)

INOUITÉ, inéouité, s. f., situation défavorable :

Quant il vint aussi comme a.v. miles, il se pensa que pour cause de l'*inouité* des liens l'on ne pourroit avoir son. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f. 331 r°.)

L'exercice estant en peril d'estre perdu pour l'*inouité* des liens. (FOSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f. 175 r°.)

L'*inouité* du lieu les espouventoit. (*Prem. vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, f. 122, éd. 1530.)

INIRASCIBILITÉ, s. f., caractère opposé à l'irascibilité :

L'opposé de ire est *inirascibilité*. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Gout. des Prince. de Gille Colonne*, Ars. 5062, f. 49 v°.)

Inirascibilité ou douleur. (Id., *ib.*)

INIRASCIBLE, adj., qui n'est pas irascible :

Qui celui qui deffaut (d'ire) soit appelle *inirascible*, c'est trop nul. (OREME, *Eth.*, Richel. 204, f. 378 r°.)

INATION, - cion, inn., s. f., commencement :

Doiz dieus, qui sanz fin ies et sans *ination*. (G. DE COINCI, *Princ. ms. Soissons*, n. 2137.)

Doiz Dieus, qui sans fin es et sanz *inacion*. (*Liv. des art. de la foy*, f. 159, Arch. Saoué-et Lenoir, II, 361.)

Je croi au createur par vraie entencion, Qui n'ara finement, n'ainz n'out *inacion*. (*Vie Ste Christ.*, Richel. 817, f. 182 v°.)

Com il fu en congiens et doit estre Sans fin et sans *inacion*.

(JEU. DE MEUS, *Tres.*, 1091, Mém.)

Selon le pris et usages Des terres, fores et bocages.

Et selon l'introduction Que nous a a son *inacion*, De laquelle devis se depart.

(JEU. D. FOSTAIN, GIEUX, *Tres. de Yaucric*, p. 2, Lichou.)

Je ne vous ose contredire, Car toutes vos monitions Sont si dures *inicions*

Qu'il n'est riens si trettabelle chose. (FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f. 314 v°, Scheler, II, 13, 136.)

INJECTION, - gession, - gession, s. f., action de jeter, violence :

Hastiveté esment *injections* et detractions de mauvaises paroles. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f. 131.)

Homicides et *injections*. (Id., *ib.*, f. 2421.)

Douloureux vices qui souventissent de la cité du monde, comme murmure, rancune, despit, blasphème, jurement, *injection*, homicide. (Id., *ib.*, f. 70°.)

Quant a declairer l'eglise on le cimetièrre de Lieuzes polluz, moult Sgr. Tevesque et le bedizic de chapitre sont d'acord que, s'il advenoit en un ladite eglise on cimetièrre dudit lieu nul faicte aucune *injection* manuelle et effusion de sang on autres cas par quoy ladite eglise on cimetièrre deussent estre declairé polluz et par consequent reconciliez, l'official de moult Sgr. Tevesque et l'official du chapitre connoistroint ensemble desdiz cas. (23 avril 1463, *Accord. par suite de contestacions survenues entre Thomas Basin et son chapitre*, ap. Th. Basin, *Hist. des régn. de Ch. VII et de Louis XI*, IV, 236, Quicherat.)

INJECTOIRE, s. m., instrument servant à injecter, clystère :

Se les abusions laxatives et corranz ne sont faites prudemment les doit on geler par dedenz a .i. injectoire, c'est par clystères. (BRUX DE LONGBOUC, *Cyranique*, ms. de Salis, f. 27°.)

INOUEUSEMENT, adv., sans joie :

Se auleun est frame de telz vices... il doit meritoirement, non *inoeusement* estre vu de ses citoiens. (FOSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f. 244 r°.)

INJURACION, s. f., injure :

Injuracion ou souffrir injure. (OREME, *Eth.*, f. 94, éd. 1488.)

INJURATEUR, s. m., celui qui fait injure, qui injurie :

Les contredisans, opposans et *injurateurs* aljourné en nostre parlement. (*Charte de 1358*, Liv. rouge, Arch. V., f. 17 v°.)

J'elluy Eliman *injurateur* de Dieu perd la veue. (*La Thoison d'or*, vol. II, f. 135 v°.)

INJURER, v. a., faire injure, faire tort à :

Et en i a tant (de pores et de vaches) que els *injurent* lor bles et lor font molt de damages. (Vers 1260, *Cas cont. le vic. de P. Audem.*, Arch. J. 1024, n° 32.)

Nul ne m'en croit, supposé que j'en jure : Contraint je suis d'endurer s'on me *injure*. (R. DE COLBERY, *Rondeaux*, c. Bibl. etc.)

INJURABLE, adj., qui se rapporte à une injure :

Si firent plaines *injurables* des termes que leur avoit tenu leur conte. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 20, Michaud.)

INJURIAL, adj., qui fait injure :

Ilz sont despitueux on despriseurs et *injurial*. (OREME, *Eth.*, f. 787, éd. 1488.)

INJURIANTE, s. m., celui qui fait injure :

L'*injuriaint* sera tenu pour l'injure faite a payer sept sols au seigneur et a celui qui est injurie amender. (1266, *Franchise d'Orgelot*, Droz, I, 26.)

Soustenir les *injurious*. (OREME, *Polit.*, 2^e p., f. 47, éd. 1489.)

Injuriant sur tenu au seigneur a la peine de sept solz. (*Franch. de Monnet*, trad. du XV^e s., Chamb. des compl. de Dijon, 122, Arch. Doubs.)

Le baron de Neuhour, qui estoit haut a la main et injuriant. (BRANT, *Homm. illust.*, La Trimoille, Bibl. etc.)

INJURIEUR, s. m., celui qui fait injure, qui injurie :

Et si avoient pour les injures dessus dites ne fosse point de chamoir, ne l'injuriateur, ne ce qui est injurie ne doit venir au souveur. (1296, *Franch. d'Orgelet*, Broct. 26.)

Adjournou au facent adjourner les injuriateurs. (1361, *Orlé.*, III, 562.)

Comme notoire injuriateur des dis de chapitre. (1377, *Lett. de Ch. V.*, Cart. mun. de Lyon, p. 183, Guizot.)

INSURACION, s. f., injure :

Rapine, mutilation, accusation, *injuria-tion*. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 431^r.)

INSURIER, v. a., porter dommage à :

Qui repaire la fourfaiture
D'Adam qui nous insuria.
(Doct. de la sec. rétor., ms. Vat., f° 110 v°.)

Ce estoient ceux qui plus avoient esté injurié. BERSIERE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 10.)

Et pour ce, se leur concupisçence appete plus que les choses nécessaires, adonques pour médecine, ce est a dire pour faire satisfaction a ceste concupisçence, il injurient leurs proceins. (ORESME, *Polit.*, ms. Avranches 223, f° 50^v.)

Chit de la garnison d'Escandevre avoient moult injurié et heroye ceux de Cambrai. (FROISS., *Chron.*, III, 165, Kerv.)

INJURIEUR, s. m., celui qui fait injure :

Jusques ad ce qui soit compementement emendé de l'injurieur. (FRANCH. DE MONNET, trad. du xv^e s., Chambre des comptes de Dijon, 122, Arch. Doubs.)

Is avoient irrefragables desirs d'eulz vengier de leurs injurieurs. (FOSSETIER, *Cron. Mary.*, ms. Brux. 10511, VII, II, 19.)

Pour ne estre reputé l'injurieur de la tres haute et noble nacion francoise. (G. CHASTELL., *Chron. du D. Phil.*, Introd., Buchon.)

INJURIEUSEMENT, adv., injustement, violement :

Li dis Joaguins se euida resqueindre dudit sergent et fieri de son quenez ledit sergent, en telle maniere que li sanz en sailli par le nez et par ailleurs: et ce fit injurieusement et sans cause. (1341, *Arch. admin. de Heims*, II, 2, p. 108, Doc. inéd.)

N'avoient nul main a autre injurieusement (1371, *Cont. de Châtillon*, ap. Garnier, *Chart. de comm.*, I, 365.)

Les tierce du danger d'estre injurieusement violé et outragez. AMYOT, *Theoy. et Car.*, I, éd. 1559.)

Tel peult se si sot de prendre a bon an que d'une ame mariable, quand il voit son li-goument injurieusement un puisant on lui l'empas qui ne se defend point. (MONT., *Liv.*, I, f. c. 22, p. 35, éd. 1335.)

INJURIEUX, adj., injuste :

Le chelleux qui injurieus ou faisant exaction ont souveuz de usure. (HEG. NOSTER, f° 44, ap. Dug., *Injurari*.)

INJURIEUX, adj., injurier :

Le suppliant se transt par devers deux

de ses freres... en leur disant et exposant comme il avoit esté ravallé et injurié des Liénart Gargas. (1393, Arch. JJ 144, pièce 331.)

INJUSTE, s. m., injustice :

Quiconques fait injuste proprement il convient que le fait soit volontaire et par election et aveques ce faire injuste est avant que souffrir injustice. (ORESME, *Eth.*, f° 117^r, éd. 1488.)

INJUSTETE, s. f., injustice :

Et donques n'est pas proprement injusteté entre telles personnes. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 451^r.)

INJUSTIFICACION, s. f., acte injustifiable :

Et par ce pent apparoir qui est injuste et injustice et *injustification*. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 450^v.)

Avoir ce que n'est pas sien c'est injuste: mais prendre de fait et embler, c'est *injustification*. (Id., *ib.*, f° 105^v, éd. 1488.)

INLABOURABLE, adj., qui ne peut être labouré :

En quel manoir il a jardins, terres labourables et *inlabourables*. (1423, *Denombr. du baill. de Constantin*, Arch. P 304, f° 164^r.)

INLABOURÉ, adj., qui n'est pas labouré: (FOSSETIER, *Cron. Mary.*, ms. Brux., II, f° 163 v°.)

INASSABLE, voir ENLACABLE.

INLEGITISME, s. f., concubine :

Eulz survint Symon Douchet et Ysabel Brougnard, sa concubine et *inlegitisme*. (1402, Arch. JJ 157, pièce 356.)

INLIBERAL, voir ILLIBERAL.

INLOABLE, voir ILOUABLE.

INLUMINATION, voir ILLUMINATION.

INMANIFESTE, voir IMMANIFESTE.

INMENDIER, voir ENMENDIER.

INMINISTRER, v. a., administrer, fournir :

Mais il doit *inministrer* et faire aide en biens prestement. (ORESME, *Eth.*, f° 78^r, éd. 1488.)

INMOIENEMENT, adv., sans l'entremise ou l'intervention de personne :

En eulz submeçant mentement et retournant *inmoienement* en nostre obeissance. (1471, *Orlé.*, XVII, 44.)

INMOVANT, adj., immobile :

Ce n'est point a l'antique un idole *inmovant*. (L. PONS, *Desc. a N. Danfle*, p. 17, éd. 1857.)

INMOVEMENT, voir IMMOVABLEMENT.

INMOVEMENT, voir ENMOVEMENT.

INMUER, voir IMMUER.

INMURGABLE, adj., inéteignable :

Tristesse de Troie, a perte inéteignable, de luy faire nul fault, par la m's enarrable. (PREAUB., *sur l'est. de Troie*, ms. Breslau, v. 101.)

Dont sont inarrables les pertes.
(La *ref. des foiz*, f° 3 v°, éd. 1507.)

Sainet Pol et Moysse virent Dieu on ilz eubent grande et inarrable consolation (Sermons pour la semaine sainte, ms Valenciennes 220, f° 1.)

INNATURALITE, s. f., état de ce qui n'est pas naturel :

Qui est signe de mutacion d'air a grant *innaturalité*. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Ar.*, Richel. 210, f° 11 r°.)

Mais en la fin et en l'accomplissement de l'œuvre dessus-dite quant la chose est parfaite la chaleur dessusdite naturele et li esperiz qui ne peuvent plus demorer ou corps pour leur hebesce et *innaturalité* s'en vont en ensievant le mouvement commun qui leur est deu de nature universele. (Id., *ib.*, f° 83^v.)

La *innaturalité* de l'air. (Id., *ib.*, f° 293^v.)

INNATUREL, adj., qui n'est pas naturel, contre nature :

Fievre est chaleur *innaturelle* mée en arden. (B. DE GORD., *Pratiqu.*, I, 1, éd. 1495.)

En ce temps appurent aus parties de Rome plusieurs et divers signes *innaturels*, merveilleux et esportuables. (OROSE, vol. II, f° 31^v, éd. 1491.)

Meus de maliciens, dampnable et *innaturel* vouloir. (J. MAROT, la *Vray Disant*, prol., Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., t. X.)

Quant au dormir et sommeil l'ung est naturel et saubre, l'autre *innaturel* et vitieux. (P. VERNEY, *Presaiges d'Hippocras*, II, éd. 1539.)

Innaturel, contre nature. (*Trium ling. Dict.*, 1604.)

INNATURELLEMENT, - *element*, adv., d'une manière que n'est pas naturelle :

Ces choses le peuvent corrompre (l'air) et alterer *innaturellement*. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Ar.*, Richel. 210, f° 11 r°.)

Et pour ce s'en eschaufe et enflamme le corps *innaturellement*. (Id., *ib.*, f° 115^v.)

Trop mengier et trop boire et plusieurs autres choses font *innaturellement* dormir et trop. (Id., *ib.*, f° 220^v.)

Et manda Alexandre frere de sa femme Olimpias et usa de luy *innaturellement*. (FOSSETIER, *Cron. Mary.*, ms. Brux. 10512, VIII, IV, 21.)

INNELEPAS, voir ISNEL LE PAS.

INNIABLE, adj., qui peut être nié :

Principe *inniable*. (JON., *Œuv. mesl.*, Disc., f° 133 r°, éd. 1583.)

INNICHON, voir INITIION.

INNOBEDIENS-E, voir INNOBEDIENCE.

INNOBEISSANT, voir INNOBEISSANT.

INNOBILITE, s. f., qualité de ce qui n'est pas noble :

La gloire de nobilité est partie de l'onneur des parens, et par contraire est *innobilité* et villanie de pere en filz. (P. FERGET, *Mitourer de la vie lum.*, f° 70 v°, éd. 1482.)

INNOBLE, *ynoble*, adj., qui n'est pas noble, forme refaite d'*ignoble* :

C'estui Milo homme *innoble*. (LAUR. DE PREMIERBAIT, *Traicté consolatif de velleste*, Richel. 1009, f° 98 v°.)

Mestier servil et *ynoble*. (Id., *Decam.*, Richel. 129, f° 41 v°.)

Plusieurs gens nobles et *innobles*. (FROISS., *Chron.*, II, 5, Kerv.)

A ce propos dist Salustius que tant grande pourroit estre la prerogative des merites de l'*innoble*, et tant grandes luxures des vices du noble, que selon toute opinion le *innoble* devoit estre en honneur devant mys. (P. FERRET, *Virouer de la vie humaine*, n° 73 r°, éd. 1482.)

Ung *innoble* remain occist che chevalier. (FOSSETIER, *Cron. Mary.*, ms. Brux. 10512, X, 1, 14.)

Ceste Aragne fut une femme *innoble* du pays d'Asie et fut fille de Minotaurus, ung taincturier de layne. (BOCCACE, *Nobles malheureux*, I, xviii, n° 24 r°, éd. 1513.)

Le moindre homme du peuple povre et *innoble* ne doit estre despité ni tenu vil. (Id., ib., II, V, n° 30 v°.)

D'*innoble* sang, bumble et obscur lignage. (J. BOCHET, *Ep. mor.*, II, iii, éd. 1513.)

Plusieurs nobles et *innobles* armerent du signe de la croix leur poitrine. (SORBIN, *Hist. des Abbeis*, n° 23 v°, éd. 1583.)

CL. IGNOBLE.

INNOBLEMENT, adv., d'une manière peu noble :

Ongues ne fust homme plus noblement mené qu'il fut quant il ala a Rome, ne ouques plus *innoblement* quant il en retourna. (*Ancien. des Juifs*, Ars. 5083, n° 1094.)

INNOCECE, s. f., preuve de non-cul-pabilité :

Pour besongner avec eux a faire l'information sur lesdictes *innocences* et justifications dudit s^r d'Armeiznac. (*Proc. verb. des seigne. du cons. de rég. du roi Charles VIII*, p. 189, Bernier.)

INNOCENT, *innocent*, s. m., livre contenant les décrétales recueillies par l'autorité d'Innocent III :

L'exposit et aucuns ses complices entrent de nuit en la maison du bedel de l'estude de Tholouse, et prindrent ou icelle un code, un livre, appellé *innocent*, un volume et une vie, concordanes de theologie. (1380, Arch. JJ 117, pièce 172.)

Plus ung *innocent* entier dans ung cristall, sur quatre pieds d'argent. (1342, *Inv. du trésor de la chapelle du D. de Savoie*, p. 145, Fabry.)

INNOCENTETÉ, s. f., innocence :

La vesture de l'immortalité et de l'innocenteté. (MAURICE, *Serm.*, ms. Poitiers 124, n° 33 v°.)

INNOCEIF, adj., qui n'est pas nuisible :

Et pour ce que plusieurs de ces bestes sont noceives, loist savoir que Dieu les crea *innocetes*, c'est non nuisibles. (FOSSETIER, *Cron. Margarit.*, ms. Brux., I, n° 23 v°.)

INNOCTABLE, voir **INNOTABLE**.

INNOMINABLE, adj., qui ne peut être nommé :

Tous noms avez, estant *innominable*. (MARS. DE NAV., *Or. a N.-S. J.-C.*, p. 137, éd. 1547.)

INNOURVE, adj., sans règle, sans mesure, énorme :

Et commencerent ceulx de l'ost de moult dieu seigneur le daulphin a piller le pays et faire graus et *innormes* maux. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. 159, Bibl. elz.)

INNOTACION, voir **ENORTACION**.

INNOTABLE, - *octable*, adj., qu'on ne peut noter :

Et sui accompagnée de choses *innotables*. (Yst. de Apolon., ms. Chartres 411, f° 59 r°.)

INNUER, v. a., signifier, faire entendre par écrit, donner expressément à entendre :

Afin qu'ilz puissent *innuer* et pretendre par ainsi non estre tenuz de faire admortir les choses qu'ils tiennent et possident. (1408, *Ord.*, IX, 317.)

Voulans iceux rapporteurs *innuer* et donner a entendre ces choses estre faictes, en venant contre ladite paix. (14 Jun. 1413, *Lett. des prep. des march. au habit. de Paris*, ap. Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, an 1413, Michaud.)

En la formation d'Adam est subtilement *innuee* la immence conception. (FOSSETIER, *Cron. Margerit.*, ms. Brux. 10509, n° 25 r°.)

Il est a esperer que Dieu *innuera* sa sentence et le pardonnera tes defaulx. (*La Thoison d'or*, vol. I, n° 49 r°.)

Or veil poursuy l'acite point

Par lequel je veil *innuer*

Et sensiblement arguer

Que les humbles et les pitieux

Precedent les orgueilleux. (GREBAN, *Mot. de la pass.*, 16790, G. Paris.)

Ce texte ne veut pas *innuer* que le juge soit abstrait a desclairer especialement la cause pourquoy il delate le jugement en ce cas. (*Coast. de Norm.*, 1483, n° 34 r°.)

Le saint docteur veut *innuer* que nous devons rendre aux princes, ministres de Dieu, gloire et honneur. (J. MOLINER, *Chron.*, autre prol., Buchon.)

Ceste discretion et prudence sert de provision aux pauvres, voulant *innuer* que l'homme sage n'a point de nécessité. (J. DE LA MOTHE, *Itas. des arm. de Fr.*)

— Conclure :

Et faut il doucqes *innuer* que tous sommes ainsi subiectz a tant de maux que vous complex, sans este exempts de bel servage. (OCT. DE S. GEL., *Sej. d'homme*, n° 101 r°, éd. 1526.)

Par quoy je puis *innuer* que plus se montre l'amitié en povreté que en richesse. (*La Thoison d'or*, vol. II, f° 23 v°.)

INNUMERABLE, - *bile*, adj., qui ne peut se nombrer ; en grand nombre, forme savante pour *inoubrable* :

Mais en eux acollant sans mot dire, commencerent pleurs *innumérables*. (TROUS, *Novv. fr.*, du XIV^e s., p. 227.)

Quantité *innumérable*. (BERSIERE, *T. Lie.*, ms. Ste-Gen., f° 367.)

Innumérable multitude. (AIRE, *Yst. de la Norm.*, VI, 8, Champollion.)

Ung peuple *innumérable*. (Act. des Apost., vol. II, n° 24^a, éd. 1537.)

L'*innumérable* multitude de tant de de-

voirs. (MONT., *Ess.*, I, III, c. 5, p. 71, éd. 1595.)

Innumérables actions. (FR. DE SAL., *Am de Dieu*, I, 2, c. 4, éd. 1616.)

INNUMERABLEMENT, *innum.*, adv., sans nombre :

J'ay fait des maux *innumérablement*. (*Horor.*, v^o s., Bibl. Laon, ms. 243 quat.)

Y avoit de beaux draps de soye et de lin d'estranges sortes et de Flaunders *innumérablement*. (A. DE LA VIGNE, *le Vergier d'honneur*.)

Et apres que *innumérablement* l'eust baisé et accolé, s'est au plus pres de luy assis. (*Perceval*, n° 210^r, éd. 1530.)

Neantmoins que le peuple fut en divers lieux, tant de la ville que des faulxbourgs, mesme de l'esteudue du pont, *innumérablement* respendu. (*Entr. de Henry II a Rouen*, f° 47 r°.)

INOBEDIENCE, *inh.*, *inh.*, - *ance*, - *ense*, - *enche*, s. f., désobéissance :

Dunkes corrociez comandant, ke il lo gettassent fors parmei la fenestre, par ce nule chose ne remanoit il cellier par *inobedience*. (*Dial. St Greg.*, p. 94, Foerster.)

Eve, des le commencement.

Pecha par *inobedience*.

(GELAUME, *Best. div.*, 376, Hippeau.)

Il ne se trouveroit si hardi homme de par le roy de France qui le (la gabelle) denist faire courir, ne sergant qui enlevast, pour la *inobedience*, amende. (FROISS., *Chron.*, V, 356, Kerv.)

Pechiez au monde vint il
Par un homme — qui, oil,
Par son *inobedience*.

(EEST. DISCART, *Œur.*, II, 255, A. T.)

Le comte d'Armeiznac n'estoit point d'opinion de paix ou traité avec eux, venes les *inobediences* qu'ils avoient faictes et leurs maneres et mauvaises volentes. (Juv. DES Urs., *Hist. de Charles VI*, an 1414, Michaud.)

Inobediance.

(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6131, n° 2^d.)

— Négligence, inattention :

Leur harois ont lassiez par *inobedience*. (Juv. DES Urs., *Geste de Liege*, II, 5731, Scheller, *Gloss. philol.*)

INOBIEDIENT, adj., désobéissant, insoumis :

Obliez, *inobediens*.
Des glarios commandez.

(BUS., *D. de Norm.*, II, 23817, Michel.)

Dunkes comonst il plus liecment le malbant et lo *inobediens* lieve. (*Dial. St Greg.*, p. 95, Foerster.)

Les eurs des homes *inobediens*. (*Bestiaire*, ms. Montp., II 437, f° 199 r°.)

Que par la tres grant amour que il eut a li, in il *inobediens* del fruit qu'il mença. (*Li protog.*, a la response souz l'arrere-ban Maistre Richard de Furnial, p. 54, Hippouat.)

Antieusement avoient esté chil de le chité obediens a la loi de Rome, et ore en estoient *inobediens*. (ROBERT DE CLARY, p. 57, Riand.)

Pense quantes foiz tu as esté *inobediens* a ton pere et a ta mere. (LAURENT, *Somme*, Richel. 22932, f° 3^v.)

...tr... qu'obéit est un
 A l'insture del alme l'obéit
Inobedi v. l. factis, par
 the no ne Pexas, *Reu. d'Europe*, Brit. Mus.,
 Hurl. 4399, f° 14 v.
 Ceulz qui sont *inobediens* et desobeissans
 a raison d'offense, ap. Meunier, *Thèse*,
 p. 181.

Si vous estes *inobediens* a la voix du
 Seigneur vostre Dieu, (LEF. D'ETAPLES,
Bible, Deuteronomie, 8, éd. 1530.)

Le malfacteur est l'homme pervers, a
 Dieu *inobedient*, qui plus s'uyt les delices de
 la chair que les divins commandemens
 (*Violier des Hist. rom.*, c. XI, p. 30, Bibl.
 elz.)

Les Dieux, dit Platon, nous ont fourni
 d'un membre *inobedient* et tyrannique, qui,
 comme un animal furieux, entend par la
 violence de son appetit soumettre tout
 a soy. (MONT., *Ess.*, l. III, c. 5, p. 50,
 éd. 1595.)

INOBEISSANCE, - *ence*, s. f., désobéissance :

Ele chei en pechié par *inoobeissance*. (S.
Grail, ms, Tours 915, f° 122.)

Sainteté est permieuse, laquelle mene
 l'homme a insolence, *inoobeissance*. (N. DE
 BINS, *Institut*, f° 120.)

Autieu d'employer ceste juste rigueur
 contre l'homme merite nostre *inoobeissance*.
 (G. DE LA NOË, *Pos.*, p. 83, éd. 1594.)

Il abolit tous les maux de ce siecle par
 vrayens d'indifidélité, *inoobeissance* et mesco-
 gnissance de son saint nom. (MAUL.
Eur. de S. Just., f° 236 v°, éd. 1594.)

INOBEISSANT, *ant.*, adj., désobéissant :

Inobeissant a pere et a mere. (ARS. 5211,
 p. 360.)

Li dit sire fut *inobeissant* et rebelles.
 (J. 77, *Ch. d'Isab de Neuchâtel*, Arch. du
 prince, Neuchâtel, D, n° 51.)

De sont enveieux, conveteux et *inobeissans*
 a leurs prelatz. FERRÉZ, *Murouer de la vie*
de l'ou., f° 176 v°, éd. 1482.)

Blasmeurs et *inobeissans* a leurs peres et
 a leurs merez. (H. NOË, *l. t.*, f° 201 v°,
 impr. Maz.)

INOBLIGABLE, - *able*, adj., inobligeable :

Vouletz *inobligable*. EXIMISES, *Livre*
des anges, f° 13 v°, éd. 1477.)

El contien que tu soyez *inobligable*,
 cest a dire que la raisonnable creature,
 quelque chose qu'elle face par loy et pour
 l'amour de loy, ne le puisse a aucune
 chose obliger. (L. BOCHET, *la noble Dame*,
 f° 163 v°, éd. 151.)

INOLDFIRE, voir ENHEUCHEDE.

INONCTION, voir ENONCTION.

INOPINABLE, - *able*, *inopp.*, adj., inopi-
 nable, imprévu, insoupçonné, incroyable :

Car leur planon marable
 As un prince *inopinable*.
 (MORIS, *de Constance*, Ars. 2679, f° 63 v°.)

Lezches apres ceste merveilleuse vic-
 toire et *inopinable* victoire selonc Joseph
 plume sacrotes a Notre Seigneur. (*Bib.*
hist., Maz. 532, f° 129.)

Telles raisons font les sophistes pour
 conclure choses *inopinables* a lui que il ap-
 parissent a l'yeu. (GOREME, *Eth.*, Richel.,
 204, f° 189.)

Les fais et les operacions vers lesquelles
 sont les ars et les ordonnancez politiques
 sont particulieres et singulieres, et sont
 innombrables et les cas *inopinables*, et ne
 peult on faire loix escriptes fors en un-
 versel. (B., *Politiq.*, f° 53, éd. 1489.)

Ce est une absurdité *inopinable*. (Id.,
Liv. du ciel et du monde, ms. Univ.,
 f° 48 r°.)

Vienent donc les stoïques et apportent
 leur sentences *inopinables* que ilz appellent
 gloires et merveilles. (J. DE SALISB., *Poli-
 crat.*, Richel. 21287, f° 53.)

Par destrois espouventables,
 Merveilles et *inopinables*.
 (Gue. m. 148, *Liv. du Chemin de l'ouy estrade*,
 Richel. 604, f° 130 v°, v. 1513, Puschel.)

Combien que le temple fust grant et
 merveilleux d'ouvrage, et a tous ensemble
inopinable, toutes voyes Dieu en ayde il
 print toute sa consommation en .vii. ans.
 (Ancien. *des Juifs*, Ars. 5082, f° 207.)

INOPINABLEMENT, - *niablement*, adv.,
 inopinément, à l'improviste :

Ses chevoix s'acrochierent a ung grant
 arbe et bien branchu, si demoura *inopi-
 nablement* pendu. (Ancien. *des Juifs*, Ars.
 5082, f° 180 r°.)

Il s'esloyz de l'ayde que Dieu *inopinable-
 ment* leur avoit donnee. (Id., f° 232.)

Car ils ne savoyent riens de la descon-
 flure et *inopinablement* se jetolent en
 leur danger. (LE BARB., *Hist. de Bret.*, c.
 XXXVII, éd. 1638.)

Mais ainsi qu'il s'en vouloit retourner
 survenant *inopinablement* bien quatre
 cents Anglois. (Id., *ib.*, c. XLIX.)

INOPINATIVEMENT, adv., d'une ma-
 nière inopinée :

Qu'ilz envayssent leurs ennemis *inopi-
 nativement*. (COQUILL., *Guerre des Juifs*, l.
 324, Bibl. elz.)

INORDONNEMENT, voir INORDONNEMENT.

INORDONNEMENT, - *eiement*, adv., sans
 ordre :

Et contrefrent *inordonnement* en Peane,
 FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. BRUX., 10512,
 X, v. 1.)

- Contre l'ordre :

Le rei le dne vergieent
 Les biens du regne *inordonnement*
 A ces ce pas dime ne suat
 Ne d'autre part mester a'en mit,
 Celi est en verité
 Del bien del peuple waster nué.
 (PIERRE D'ABBEVILLE, *Le Noëe des sacrez*, Richel.,
 24497, f° 177.)

INORDONNEMENT.

INORDONNE, - *onné*, adj., désordonné :

Par trop grant et *inordonnee* convoitise.
 (FRANCOIS DE L'EPIST., *de S. Bern. d'Raym.*,
 ms. Troyes A 288, f° 89 v°.)

Domplois les dilleites et *inordonnez* appets
 de la chair. (Le premier Vol. *des exp.*
des Ep. et Ev. de kar., f° 119 v°, éd. 1519.)

Le chevalier la persuaela fort d'amour
inordonnez. (*Violier des Hist. rom.*, c.
 LXVII, Bibl. elz.)

INORDONNEMENT, - *donnement*, adv.,
 d'une manière désordonnée, en désordre ;
 dont contrefrent *inordonnement* as

loutes. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms.
 BRUX., l. II, f° 27 v°.)

Qui mangene une fois le jour ou deux
inordonnement contre ce qu'il a acoustu-
 mé, il se grieve et foule grandement.
 (PLATIN, *de honeste volupté*, f° 2 v°, éd.
 1528.)

Et ainsi boivent et mangensent *inor-
 donnement* du fruit de sensibilité. (PREM.
 Vol. des *exp. des Ep. et Ev. de kar.*,
 f° 45 v°, éd. 1519.)

CF. INORDINEMENT.

INORNE, adj., grossier :

Le peuple est barbare, *inorne*, aspre et
 cruel. (*La Mer des hystoir.*, t. I, f° 87 r°, éd.
 1488.)

Qui tient son maintien *inorne*
 (*La Xef des folz*, f° 8 r°.)

INPENDANT, voir EMPENDANT.

INPINDRE, voir EMPAINDRE.

INPINDRE, voir EMPAINDRE.

INPRIMEMENT, adv., premièrement ?

Par Paris li faron traîner *inprimement*.
 (MARCUR., 1226, Mussafa.)

INPRISE, voir EMPRISE.

INQUAILLER, voir ESCAILLER.

INQUANTER, voir INSCANTER.

INQUESTACION, s. f., enquête :

Toutesfoiz que le bailli du seigneur dudit
 chastel ou autre officier ou president en
 iceluy chastel voudra inquester ou faire
 respondre aucun a enqueste, il les notifi-
 lera aus dis consous ou de l'un d'eulx,
 ou cas qu'il y voudront estre a ladite res-
 ponce et *inquestacion*, apres ladite notifi-
 cacion. (1371, *Ord.*, v. 705.)

INQUESTE, s. f., visite :

Ilz ont concluz que messire Jehan Pala-
 rin face l'*inqueste* des foires avec le procureur
 du roy. (19 juil. 1416, *Reg. consul. de*
Lyon, l. 186, in fine.)

INQUESTER, v. n., faire une enquête :

Toutesfoiz que le bailli du seigneur du-
 dit chastel, ou autre officier ou president en
 iceluy chastel, voudra *inquester* ou faire
 respondre aucun a enqueste... (1371, *Ord.*,
 v. 705.)

CF. INQUESTACION.

INQUESTION, s. f., enquête :

Jean Jacques, lieutenant civil de nostre
 dicte prevosté, procedant a faire ladite in-
 formation et *inquestion*. (BERUFFI, *Rubrique*
des draps d'or, f° 181 v°, éd. 1547.)

CF. ENQUESTION.

INQUETATION, - *cion*, s. f., vexation :

Violences, oppressions, *inquetations* de
 force d'armes et myssance de lays. (1342,
Lett. de Phil. de Val., Cart. mun. de Lyon,
 p. 334, Guize.)

Et les delloines de par nous de toutes
 injures... *inquetations*, molestacions de
 force d'armes. (Pièce de 1361, *Antiq. de Mo-
 rruy*, 1865.)

Tant de griefs, excess et *inquetations*.
 (11 sept. 1408, *Cart. de l'ines*, ucllXXXI,
 Hautecour.)

Vous le defendez... de toutes violences, griefs... et de toutes autres *inquietacions* et nouveleitez. 1423, *Registres des minutes civiles et criminelles du For l'Évêque*, Arch. Z 3150.

Vieilles *inquietacions*. *La tresamplé et errayé Expos. de la reigle M. S. Ben.* f° 53^r, éd. 1486.)

INQUIÉTEUR, -eur, -eur, *inquit*, s. m., celui qui inquiete :

Garir e defendre de toz perturbours, de toz *inquietours*, de toz demandours. (Fév. 1283, Arch. Thouars, Taillebourg.)

Et si ascune se sente grevé, molesté, ou inquieté ascunement... par colour des tiex provisions, licences, pardons ou acceptacions, que mesmes les grevours et molestours et *inquietours*... encourrent les peynes et punissemens en les esclatutes contenues. (Stat. de Henri V, an III, impr. goth., Bibl. Louvre.)

INQUIÉTUDE, s. f., trouble, inquietude :

Ke percee soit amors de quieté, et *inquietudine* d'esperit soit droite essoinne. (Exptic. sur le Deuter., Maz. 1351. f° 115^r.)

INQUILIN, -illin, s. m., locataire :

L'*inquillin* qui demeure en la meyson dudit Loys va au guet et a la garde a son tour, comme les autres habitants de la ville. (30 sept. 1421, Reg. consul. de Lyon, 1, 328, Guizot.)

Et les bourgeois qui ont mayson a louer, de mettre *inquillins* en icelles sans en advertir les sindies et conseil. (29 déc. 1564, Débb. du conseil de Bourg. ap. J. Baux, Mém. hist. de la ville de Bourg. 1, 324.)

Firent commandement a tous mausais et habitants de la cité de Lyon, tant proprietaires que *inquillins*, des maisons on ilavoit pleu a Dieu que la peste eust esté, faire nettoier lesdites maisons. (PARADIS, *Hist. de Lyon*, p. 375, éd. 1573.)

La condition des locataires de Paris est beaucoup meilleure et gratuite que celle des *inquillins* d'ailleurs. (BUGNYON, *Loix abrog.*, p. 569, éd. 1574.)

Un fantome vieil, maigre, crasseux... lequel donnoit de telles espouvantes aux *inquillins* qu'il les jectoit en maladie. JEAN DE MONTLYARD, *Trad. d'Apulee*, f° 354^r, éd. 1616.)

INQUINATEUR, s. m., celui qui souille :

Mais je vous prie, qui sont ces *inquinateurs* de la loy ? je n'en ayvoie encors jamais ouy parler. — Comment ayvoie je dit ? *inquinateurs* ? He las ! j'ay failliy, je vouldroy dire impisiteurs de la loy, qui sont les officiers, sergens et delictours du royaume papistique, voire a tort et a droit. (Trag. du roy France arbitre, p. 127, éd. 1568.)

INQUINATION, -cion, s. f., souillure :

Fai moi hair toz vices, toute *inquination*. (Prêre à N. S., Richel. 23111, f° 329^r.)

Que par dedens n'ait nulle *inquination* de vice. (J. GOULAIN, *Ration*, Richel. 437, f° 100^r.)

Tant que l'enfleure du poumon, c'est a dire la presomption d'orgueil et toute *inquination* de compie qui d'orgueil vient par elle est pursee. (V. D'AILLY, *les sept beges de l'eschelle de la penitence*, f° 15^v.)

La vie des hommes pleine de *inquina-*

tions et pechez. (Bourgeois, *Bat. jud.* 1, 47, éd. 1530.)

Inquination de pensee et de corps. (J. BOUTCHER, *Noble Dame*, f° 83^r, éd. 1536.)

... Ces parties la interieures sont toute la pollution et *inquination* de nostre chair... AMYOT, *Trad. de Plut.*, (Œuv. mor.), Banquet des Sept Sages, LIV, éd. 1819.)

INQUINER, v. a., souiller :

Il appartient a une estomac fastidieux menger plusieurs viandes lesquelles plusost *inquinent*, foulent et grieved nostre nature que ne nourrissent icelle. *Platine de honeste robité*, f° 2^v, éd. 1528.)

Et ainsi est aspersé et respendu leur sang sur mes vestemens et tellement que j'ay *inquiné* et maculé tous mes vestemens. (Sec. Vol. des exp. des Ep. et Er de kar., f° 305^r, éd. 1519.)

Ce n'est pas de ceste heure que vostre royaume mesmes a esté *inquiné* de plusieurs telles choses. DE MOLIX, *Monarchie des Franç.*, p. 91, éd. 1561.)

INQUIRIER, v. a., examiner :

Approuissant plainement par chartres *inquiries* et reppeues par... (12 juyn. 1396, *Lit. des Bouill.*, LXXIX, Arch. mun. Bordeaux.)

INQUISITE, part. passé, recherché, composé de recherches :

On se sçavoit que celivre qui est ainsi *inquisite* des causes de plusieurs merveilles entre les autres est appellé et amblé. (EYBART de CONTY, *Probl. d'Ar.*, Richel. 210, f° 1^r.)

INQUISITEUR, s. m., celui qui fait une enquête, une recherche :

En ordonné que tout évesque tenist chapitre une fois l'an et qu'il eust en son éveschie *inquistours* qui enquisent de la vie de clerics. (ERAST et RUAQ., Richel. 24502, f° 74^v.)

Les naturalistes et *inquistours* des choses naturelles. (DU PINET, *Buscorde*, IV, 179, éd. 1605.)

— Fénel., *inquisterresse*, celle qui recherche :

(Avarice) glotte *inquisterresse* de gaignes. (Miroir historial, Maz. 357, f° 46^r.)

INQUITEUR, voir INQUIÉTEUR.

INRAISONNABLE, voir IRRATIONNABLE.

INRATONNABLE, voir IRRATIONNABLE.

INRECOUVRABLE, voir IRRECOUVRABLE.

INREGOUVRABLE, voir IRRECOUVRABLE.

INREMPERABLE, voir IRRECTEMPERABLE.

INREMUNERE, voir IRREMUNERABLE.

INREPARÉ, adj., auquel on ne fait aucune réparation :

Par ce moyen feust et est icellui supplant demouré foulé et *inreparé* d'icelles paroles et injures. (1464, Arch. JJ 199, pièce 103.)

INREPRENABLE, adj., auquel on ne peut faire aucun reproche :

Car tous ses livres furent plains de sapience *inreprenable*. (LEFRANC, *Champ. des Dams.*, Afs. 3121, f° 129.)

INRESOULT, voir IRRESOULT.

INRESTAURABLE, adj., qui ne peut être restauré :

Toute chauceur ou privacion de cheveux pour generacion des causes naturelles est *inrestaurable*. (B. DE GOND., *Pratop.*, II, 1, éd. 1495.)

INREVERAMMENT, -amment, adv., indéemment :

Icellui curé estoit constuiner de dire la messe *inreveramment* et mal devolement. (1500, Arch. JJ 156, pièce 18.)

Comment ! ont il dont respondu. *Contre moy inreveramment*. (Mist. du seig. d'Orléans, Gossard.)

INROGANCE, s. f., arrogance :

Li roys Loys qui n'ot pas oublié l'orgueil ne la *inrogance* le conte Ilue de la Marche, assambla l'année auant grant ost de par tout son royaume. (G. DE NANG., *Vie de S. Loys*, Rec. des Hist., XX, 335.)

INROTULER, voir ENROTULER.

INS, voir ENS.

INSACIÉTÉ, -tiété, *insassatiell*, s. f., qualité de celui qui est insatiable, insatiabilité :

Li delis Salomon et la grans richetes. Lui seroit grans misere et *insaciété*. (HEBERX, *Bibl. Richel.* 1414, f° 63^v.)

L'*insatiété* des marchans. (N. DE BRU., *Institut.*, f° 132^r.)

Insaciété et appetit desordonné. (J. BOUTCHER, *Noble Dame*, f° 133^v, éd. 1536.)

Ilz ne se contentoient pas d'avoir pris, pillé et sacagé jusques a la terre; il falloit que les cardinaux, évesques, ambassadeurs et marchans, domussent encor de l'argent pour la paye des soldats. Quelle *insassieté* ! (BRANT., *Grands Capit. estrang.* 1, 1, c. XI, l. 274, Lalande.)

INSAIL, s. m., drisse :

Urdraque hau, cria le pilot, Urdraque. La main a l'*insail*. (RAB., I, IV, c. 20, éd. 1532.)

INSALAIRÉ, -iéré, adj., qui ne reçoit pas de salaire :

Le longtain service du peuple constrainst labourer *insalairé* en plusieurs lieux. (FOSSETIER, *Gron. Mar.*, ms. Brux., II, f° 143^v.)

INSALUTAIRE, adj., non salutaire :

Regard il tous ces *insalutaires* conseil qui ne peuvent qu'abolir. Le bid. (L. PASQ., *Lett.* 1, III, p. 694, éd. 1619.)

INSANABLE, adj., qu'on ne peut guérir, incurable :

Feru d'une *insanable* playe. (COUCRAY, *Hist. de Grece*, Afs. 2689, f° 100^r.)

Cette longueur empiera le mal que nous voyons presentement et le pendra, par aventure, *insanable*. (1570, *Mém. enragé d'U. de Lon.*, Nezeur, sous Fr. II, p. 828.)

Is furent pleins de vessies *insanables*. MARCOUVILLE, *Traicté mem. des cas merveilleux*, f° 19^v, éd. 1564.)

— Fig. :

Et commencement a forsenner par haïne

insanable. (*Pass. des XLVIII mart.*, Richel. SIS, n° 297 r°.)

Les hommes sont faciles à delinquier par fureur **insanable** et par faute de non assez puissante bride de raison. J. BOUCHET, *Mém. de La Trém.*, ch. XIX, Pothot.

Car c'est un vain **insanable**
(L'ON DOUBTANT, *Lett. de la Gallie*, n° 28,
éd. 1507.)

INSANE, adj., qui rend furieux :

Parce que icellui Pierre estoit par infer-
valles furieux, malade de maladie caduque
ou **insane**. (1341, Arch. JJ 163, pièce 181.)

INSANIE, s. f., folie :

O Bien puissant, p'ur abbrezior
Tu homme ne fais eracier
Et me rehays à **insanie**.
(*Therence en franç.*, n° 236, Verard.)
Lesquels (accidents) neanmoins plus
proprement sont comprins sous le nom de
manie, et les retirent les latins sous l'espe-
ce d'**insanie**. (PONTS DE TYARD, *Disc.
philos.*, p. 5 r°, éd. 1587.)

De manie, **insanie**, folie et fureur. (LOYS
GUYON, *Miroir de beauté*, l. 176, éd. 1615.)

Ce mot a été repris par un écrivain
moderne :

Deus son lazage absurde, effrayant d'**insanie**.
(On retrouve son doctre.
L. VEUROT, *Satires*, p. 17, Gaume.)

INSANIER, v. n., être fou, faire un acte
de folie :

Ils nous montrent comme ilz doivent
bien estre mauvais et rebelles envers nous,
quant eux mesmes **insanient** et se mon-
strent eragiez les uns envers les autres.
(BOURGOIS, *Bas. jud.*, V, 6, éd. 1530.)

Ils esmouvoient et faisoient **insanier** les
poetres sous vulgaires et imbecilles à estu-
dier et inventer toutes choses nouvelles.
(*Id.*, *ib.*, II, 20.)

INSOULABLE, **insoulable**, adj., qui ne
peut être soulé, rassasié ; en parlant de
personne :

Homme **insoulable** de richesses. (BOC-
CACE, *Nobles malheureux*, IX, 4, f° 222 r°,
éd. 1515.)

— En parlant de chose :

Insoulable convoitise. (*Chron. et hist.
saint. et prof.*, Ars, 3515, f° 165 r°.)

Celuy qui a en soy **insoulable** convoi-
tise de grandir sa science en terreinne, il
cuide que toute chose luy soit loysible.
(BOCACE, *Nobles malheureux*, IV, 15,
197 v°, éd. 1515.)

Elle avoit en soy luxure et avarice **in-
soulable**. (*Id.*, *ib.*, f° 164 r°.)

Contre l'enragé et **insoulable** desir de
Herodes. (*Id.*, *ib.*, VII, 3, f° 169 r°.)

INSASSIETTE, voir **INSACIÉTÉ**.

INSATIABLE, voir **INSACIÉTÉ**.

INSATISFAIT, adj., qui n'est pas satis-
fait :

Adm que rien demorast **insatisfait**.
(FOSSÉTIER, *Cron. Marg.*, ms. BRUX. 10512,
II, III, 25.)

INSOULABLE, voir **INSOULABLE**.

INSOULANT, adj., ignominieux :

Celuy est intolérable et **insouant** qui
pour amitié rend inimitié. (JACO. LOCHER,
La Nef des fols, l. 86 r°.)

Un pover fol est **insouant**
Qui...
(*Id.*, *ib.*, f° 65 v°.)

INSCIEP, adj., inconnu :
Adfin que leur advent fuist **inseue**. (FOSSÉ-
TIER, *Cron. Marg.*, ms. BRUX. 10511, V,
III, 2.)

INSCIENCE, voir **INSCIENCE**.

INSCIEMENT, **inscielement**, adv., sans
avoir conscience d'une chose :

Les Juifs traictans la mort de Jhesus
accomplissoient **inscielement** et malicieuse-
ment la volente et le plaisir de Dieu. (FOSSÉ-
TIER, *Cron. Marg.*, ms. BRUX., l. f° 93 r°.)

Les pechez qui se commettent **inscie-
ment** ne sont tant graves comme les vo-
lontaires. (L'HARV., *Facet. Nuits de Strap.*,
XIII, iv, Bibl. elz.)

INSCIENCE, — *ance*, s. f., ignorance :

Les notes qui par **inscience**...
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 810, f° 514 r°.)

Boncop parler est **inscience** et ygnorer
quand est asses dit. (FOSSÉTIER, *Cron.
Marg.*, ms. BRUX. 10512, VIII, II, 24.)

Concoist son fait et voit son **inscience**.
(J. MESCHIVOT, *Balt.*, xiv, éd. 1539.)

En ne fondant dessus l'exquis renfort
De mon savoir qui n'est pas **inscience**.
(*Act. des Apost.*, vol. II, f° 191 r°, éd. 1537.)

Infrinité malvaise et **inscience**.
Dierte ignorance.

J. Bouchet, *la Noble Dame*, f° 57 r°, éd. 1576.)

Bonté seroit meilleure en **inscience**.
(*Id.*, *Opusc.*, p. 58.)

D'enluer d'eux seroy trop fantastique,
Trop imatque et pleine de **inscience**.
(P. VACROT, *Repar. des Est. de Fr.*, Poés. fr.,
des xv^e et xv^e s., III, 258.)

Je ne traicte a point nommé de rien, que
du rien : ny d'aucune science, que de celle
de **inscience**. (MONT., *Ess.*, III, 12, éd. 1595.)

Ma conscience ne falsifie par un iota,
mon **inscience**, je ne seay. (*Id.*, *ib.*, l. 20.)

INSCIENT, adj., ignorant :

Lust on est honneur et vaillance ?
L'avez vous les mesiens

En maint pais et en maint regne.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 810, f° 446 r°.)

Les ges communs sont simples et **inscients**.
(*Id.*, *ib.*, f° 232.)

Inscients et outrecuidez. (*Nef des Fols*,
prolude.)

Souvent se joue et fait de l'**inscience** :
Mais en pouant tasche a bon escient
Faire son vis.

(CL. MAR., *de l'Amour feultif de Lucan*, p. 129,
éd. 1596.)

INSCIENTEMENT, voir **INSCIENCEMENT**.

INSCULPER, **insculter**, v. a., graver,
sculpter :

Trouva lettres escriptes et **insculpees** en
unz pillier de pierre. (*Perceforest*, vol. IV,
ch. 44, éd. 1528.)

On boys, son metal ineisé
Ou **insculpe** par art humain.
(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 81 r°, éd. 1537.)

Insculper en pierre.

(*Id.*, *ib.*, vol. I, f° 163 r°.)

A l'un des costez d'icelle (borne) **sont**
insculpees et taillées les armes du roy.
(*Pièce de 1497*, Doublet, *Antiq.*, p. 1138.)

Et sur ledit monument la pourtraiture
insculpee de nostre image. (1506, *Testam.*
de René, D. de Lorr., Dup., CCIV, 63, Richel.)

Cassez les coings de la momoye ou
nostre ymage estoit **inscultee** et escripte.
(D'ATROX, *Chron.*, Richel. 5083, f° 131 v°.)

L'esprit est la superiore partie et la simi-
litude de divine nature que nous avons,
en laquelle Dieu a **insculpé** de son doé
l'eternelle loy de droicteur et honnesteté.
(J. BOUCHET, *Triumphes de la noble Dame*,
Ep. de Facteur, éd. 1536.)

Sortant de ladite eglise pour aller aux
cloîtres d'icelle, ou **sont insculpees** et taillées
les images de saint Pierre et saint Sermin.
(NOGCIER, *Hist. Tolos.*, p. 60, éd. 1536.)

Se trouvent gravees et **insculpees** dixhué
gouttes. (DELOORME, *Archit.*, V, 17, éd.
1568.)

Il y aura espeece ou maniere d'arbitraire,
frise et corinche, non pas proprement **in-
sculpees**, mais comme qui se moquerroit,
en les formant, et les **insculpant** a grands
coups de marteaux. (PALISSY, *Recepte*, Cap.)

Elle fit **insculper** son image sur le mont
Bazisienne de Melre. (PONTS DE TYARD,
Disc. phil., f° 133 v°, éd. 1587.)

Plaques d'argent ou est gravee et **in-
sculpee** partie de la Passion de nostre Seigneur.
(*Voyag. du S. de Villamont*, p. 372, éd.
1598.)

Des testes de heras **insculpees** par orne-
ment. (OLIV. DE LOUV., *Theat. d'agric.*, IV,
7, éd. 1617.)

INSCULPTEUR, s. m., sculpteur :
Anaglyptes, tailleur, **insculpteur**. (*Cale-
pini Dict.*, Bâle 1584)

INSCULPTURE, s. f., sculpture :

Soyant nature qui moistre
Matiere grosse et indigeste
Ou se fait la forme et l'igeste
De l'ymage ou de l'**insculpture**
Par le vray ordre de nature.
(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 83^e, éd. 1537.)

N' tenant aucune apparence ny forme
d'art d'**insculpture**. (PALISSY, *Recepte*, Cap.)

INSCULTEUR, voir **INSCULPTEUR**.

INSCUTEUR, voir **INSCUTEUR**.

INSELE, adj., qui occupe une stalle
dans le chœur d'une église :

Et ceux qui demeurent en Hostel des
cherchs servant en l'église, qui seront pre-
sents et **inselez** ou cuer, auront chacun
une pinte de vin. 1439, *Epitaph. de Pierre
de Rosay* dans l'église de St Pierre de Lille,
ap. Duc., *Installare*.

INSELER, voir **ENSELER**.

INSENCE, s. f., folie, frénésie :
Lors icellui Adam entra en frenaisie et
insence. (1433, Arch. JJ 184, pièce 267.)

INSENSIBLE, adj., insensé, denué de
sens :

Icele Jehanne qui est de longtems et
souventes fois Inmatique, frenaisie et
insensible. (1378, Arch. JJ 114, pièce 212.)

Jehan du Moustier, homme fol, *insensible* et furibonde. (1380, Arch. JJ 418, pièce 18.)

M'aloit devisant des natures
De toutes mortez créatures
Et de toute beste *insensurable*.

(GRÉVY, de PISAN, *Liv. du Chemin de long estude*, 1503, Pâschel.)

On donne .XL. s. a Jehan Platiel... en avancement des despens par lui soustenus en menant et ramenant Gillet Platiel son frere, *insensible*, es villes de Hasprez et Tonail a intencion de aleger et estre garis de sa maladie. (1438, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Le roi des ribbaux bat une femme *insensible* adin qu'elle doubtaist de plus retourner en ceste ville. (*ib.*)

As tu dit que tant douce face
Et tant prudente se meiffae?
Tu mens, il loy est impossible.
Mentir j'fe suis bien *insensible*,
Quand je regarde bien son fut,
De croire qu'il n'y aist meiffait :
Elle est ensainte...

(GRÉVY, *Myst. de la Pass.*, 4166, G. Paris.)

INSENSIF, adj., qui est hors de sens :

D'icelle maladie le dit Jehan est trop souvent comme *insensif* et homme fol et sans avis. (1391, Arch. JJ 141, pièce 216.)

INSEPARABLEMENT, adv., inséparablement :

Les traictes des servitudes, des fruitz, partages, divisions, sont conjointz *inseparablement* avec l'agriculture. (A. PIERRE, *Const. Ges.*, Préf., éd. 1543.)

INSEPARABLE, s. f., qualité de ce qui ne peut être séparé :

Non le fil seul, mais par *inseparance*
Les trois personnes j'inet-s'ounequent.
(MARCU, *Louanges de Marie*, fo 119 r^o, éd. 1488.)

INSEPTURÉ, adj., privé de sépulture :

Qu'il ne laisse mon corps *insepturé*.
(FOSSETTER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, III, 12.)

On luy coupe le brach, et puis la teste, et est laissé *insepturé*. (*ib.*, *ib.*, ms. Brux., II, fo 180 r^o.)

INSEQUEMENT, adv., à la suite :

Après je voy *insequement*
Unz estandart tout plein d'azur...
(JACQ. MILLET, *District. de Troye*, éd. 1511, fo 534; Stengel, v. 7856.)

INSECTEUR, *insecteur*, s. m., celui qui suit, qui inuite :

En ce que le pere fera
Le fils *insecteur* sera.
(GRÉVY, *Myst. de la Pass.*, Ars. 5069, fo 104 r^o)

— Partisan :

Justin après grans maux devint frenétique et comme hors du sens, fust spolié de ses senateurs, dissipateur des povres, *insecteur* de l'Église pelagienne, et finalement mourut a Constantinoble. (*Mer des lyst.*, t. II, fo 142 r^o, éd. 1488.)

INSERCION, voir ENSERCION.

INSI, voir ISSI.

INSIDE, s. f., piège :

Icelles personnes enlx tenront de presumption de droit que limalices et exco-

dessusdits seront faits par *insides*, agais et certain propos. (XIII^e s., *Cri annuel du jour de l'Ascension*, ap. Poutrain, *Hist. de Tourmay*, t. II, Rec. des lettres et chartres, p. 26.)

INSIDIATEUR, s. m., qui dresse des pièges :

Il n'avoit pas esté gardez ne deffendus se n'estoit par erreur de l'*insidiateur*. (BERSCURE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., fo 34^v.)

Les oyseaux ne doubtoient point les *insidiateurs* et oiseleurs. (*La Mer des hystoir.*, t. I, fo 37^r, éd. 1488.)

Si l'ing de ces vices est vaincu l'autre recommence la bataille : vous ne verrez autre chose par les voyes et sentiers qu'hommes et femmes abatuz par tous ces larrons *insidiateurs*, frizans et homicides des pauvres ames, a faute de bonne resistance. (J. BOUCHER, *la Noble Dame*, Ep. de l'acteur, éd. 1536.)

Pourannement luy courir sus, comme au vray *insidiateur* et perturbateur de leur repos, de leur gloire, et de leurs estats. (DU VILLARS, *Mém.*, II, an 1551, Michaud.)

Il fait aussi mention des Juifz comment ils sont *insidiateurs* des chrétiens. (C. DE SEYSEL, *Hist. ecclés.*, IV, 15, éd. 1567.)

Il avoit fait punir quelque sien ennemi ou *insidiateur*. (DE LA BOUTIERE, *Trad. de Suetone*, p. 245, éd. 1569.)

Les jaloux sont vrayz *insidiateurs* de la vie des jeunes femmes et tres diligens poursvyans de leur mort. (A. LE MACON, *Decameron*, Septieme jour., Nouv. éngt, t. IV, p. 40, Dillaye.)

Je supplie vostre Serenité vouloir avec son accoustumee prudence considerer comme l'empereur est non seulement la cause de la ruine et misere de l'Italie, mais aussi le cognoistre comme *insidiateur* de la liberté de l'Italie, cette illustrissime seigneurie. (MONTL., *Comm.*, I, éd. 1592.)

INSIDIATION, *incid.*, s. f., piège :

Batailler contre la villenie et ordure de la chair, contre les malices du monde et contre les *insidiations* du diable. (J. BOUCHER, *Triumphes de la Noble Dame*, fo 23, ap. Ste-Pal.)

Je doute de quelque *insidiation* tendue sus le sang et la liberté de nous autres. ARETIN, *Gen.*, p. 212, éd. 1542.)

Les *insidiations* d'Acaste estoient dressees contre Peleus. (HALANDE, *Hist. de Diéts*, fo 139 r^o, éd. 1536.)

Par le commandement et *insidiation* du duc Jean de Bourgogne. (BOURGUEVILLE, *Rech. de la Neustrie*, II, 58, éd. 1588.)

INSIDIE, s. f., piège, embûche :

Comme eschapa de diverses *insidiez*. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, V, 3, Champollion.)

Comme ceux qui font les eschoquettes et *insidies* en guerre. (J. BOUCHER, *la Noble Dame*, fo 98 r^o, éd. 1536.)

Richesses sont comme amorcees muniz d'hains, dons engleuz et *insidies*. (N. DE BRIS, *Institul.*, fo 102 v^o.)

Cf. INSIDE.

INSIDEMENT, s. m., piège :

Las, quel mal fait, quel *insidement*
J'ay perpetré tout le temps de ma vie !
(Le Testam. de Leuter, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., I, 138.)

INSIDIER, v. a., dresser des pièges, des embûches à :

Delectation nous combat, luxure nous abat, ambition nous guerroye, avarice nous surmonte, envie nous *insidie*, et ire nous surprend. (J. BOUCHER, *la Noble Dame*, Ep. de l'acteur, éd. 1536.)

En parlant au serpent qui deceut Eve : La femme te froissera la teste, mais tu l'*insidieras* au fallon. (*ib.*, *ib.*, fo 145 r^o.)

— Neutr., dresser des pièges :

Et tu *insidieras* et porteras inimitiez aux plantes. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, fo 27 r^o.)

— *Insidié*, part. passé, entouré d'embûches, de pièges :

La republique *insidiée* d'ennemis. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, I, IX, fo 287 r^o, éd. 1569.)

INSIDIOSITÉ, s. f., piège, embûche :

Eviter les agnetz et *insidiositez*. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, fo 23 v^o.)

INSIENTEUSEMENT, adv., sans consulter la conscience, contrairement à la raison :

Vivre *insientusement*.
(RICH. DE MOLENS, *Miscerere*, Ars. 3527, fo 127 v^o.)

INSIGNE, s. m., honneur :

Il (le cardinal la Ballue) a esté receu a Lion avec les *insignes* de legat. (1484, *Reg. du Cons. d'Etat de Ch. VIII*, ap. Godfrey, *Observ. sur l'Hist. de Charles VIII*, p. 441, éd. 1684.)

INSIGNEMENT, adv., remarquablement, extraordinairement :

A qui desire s'enrichir de science et discipline, la force et vertu de l'entendement et de la memoire est *insignement* et necessairement necessaire. (POST, DE TYARD, *Solt. prem.*, p. 35, Galiot du Pré, s. d.)

Humble *insignement*. (PARÉ, *Œuv.*, I, 6, Malgaigne.)

Il est extrait d'ayeuls et bisayeuls *insignement* nobles. (1587, le *Siège du Prieuré de S. Philibert*, Arch. cur., 1^{er} ser., V, 37.)

INSIGNIER, v. a., décorer, illustrer, rendre remarquable, signaler :

Et le creons comte, et *insignions* de toutes dignitez, noblesses, seignories et droitz que a comte. (1364, *Ch. des compt. de Paris*, fo 128 r^o, ap. Duc., *Insig. de 2.*)

INSIGNATION, voir INSINUATION.

INSIGNIER, voir INSINUER.

INSING, voir ISSI.

INSINT, voir ISSI.

I. INSINUATION, s. f., enfoncement, insinuosité :

Pourquoy est ce que es liens de la mer on il a *insinuacions*, c'est a dire concavitez et receptacles, se tout il vent legiers et feibles. (EYBART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, fo 327 v^o.)

2. **INSINUATION**, *insignation*, s. f., signification, publicé bon, enriestrement :

Remenlorz, s'entendit d'at qui dit don-
de son de l'aveu, s'insinua de vadoir pas
s'insinuer d'insinuer, 1319. *Assiette*
de l'aveu, s'entendit d'at, *Pr. de l'U. de*
Brct., l. 42, 43.

On ne s'insinua pas, s'insinua par vice
de l'aveu, s'entendit de *insinuation*
de l'aveu, s'entendit de l'aveu, *Trat. de mar.*,
M. L. *Pr. de l'U. de Brct.*, l. 4294.)

L'aveu est celui qui le lendemain les
des van (des contrats) et y renoua, le
fait s'insinua de la partie adverse par *insinuation*,
et a cet effet, lui rendit les pot
de vin et de donner a Dieu dans le mesme
s'insinua l'aveu. *Cont. de Furnes*, Nouv.
Cont. gen., l. 688.

INSINUER, *insinuer*, v. a., signifier,
insinuer :

Et celle nostre sauvegarde il facet
publier et *insinuer* en tous les lieux et aus
personnes dont il seroit ropins. (1339,
Arch., li 70, fo 13 r.)

Le 2^e des arrets d'amours. Joind que
de l'aveu qu'un homme est marié, il ne
luy est plus loisible de faire l'amoureux
ne *insinuer* ses nominations sur un autre
que sa femme pour l'incapacité, et
pource que possible de telz honneurs est
reproche de droit naturel et positif d'au-
mours, quelque chose que lesdictz marrys
voient l'aveu et faire leur Achilles de l'ar-
rest de ribault marié. MARTIAL, *Arrets*
d'amour, li. 6^e, 1333.)

3. *l'insou* ma nomination en mon tour.
(RAB. GARG., ch. 5, éd. 1542)

Insou ses nominations au diocese d'a-
mour. (TAHER., *Diol.*, p. 83, éd. 1606.)

— RÊL., se soumettre :

Les ministres et subjectz connoissans
le vouloir de sadite hautesse commencent
lous a s'insouler de sa part, et s'insouera
a sa benigne grace. (*Négoc. de la France dans*
le Lev., li. p. 615. Doc. inéd.)

— ACT., SYN. de déshon :

Il lui ordonnoit faire et construire une
temple et l'insouer et dechier a luy.
(CHYON, *et hist. souv. et prof.*, Ars. 3515,
fo 126 v°.)

INSPIENCE, *insip.*, s. l., ignorance :

Ainsit seroit cil esouré
d'insipience et de fieleité
(Gou., *Lucif.*, Richel. 1807, f. 206 v°.)

Insipience est qui habonde en mal.
(RICH., Richel. 901, fo 39 c°.)

C'est tres parfaite *insipience*,
desverie et non pas science.

J. LECHEVRE, *Resp. de la mort*, Richel. 994,
fo 100.

Et il s'ordonnoit aviser que, par *insipience*
d'un bien petit nombre, les sages et
nouveaux sages n'en souffrirent. (NIC. DE
LANSAC, *Chron. de Hinh. Vellay*, IV, à la
suite de l'*Chron. de J. d'Autou*, éd. Jacob,
l. IV.)

Te qui s'insinua luy fut user de sapience
te qui s'insinua de telle sapience.
(J. M. GARG., *Be.*, xiv, éd. 1329.)

1. Te qui s'insinua luy fut user de sapience,
ou luy fut user de telle sapience.
2. Te qui s'insinua luy fut user de sapience,
ou luy fut user de telle sapience.
3. Te qui s'insinua luy fut user de sapience,
ou luy fut user de telle sapience.
(RAB. GARG., *Be.*, xiv, éd. 1329.)

Ceulx qui laissent sapience derriere,
ont delessé aus hommes la memoire de
leur *insipience*. (LEF. B'ETABLES, *Bible*, De
Sapience, X, éd. 1530.)

Toutz sapience est insipide qui ne s'ac-
commoda a l'insipience commune. (MONT.,
Ess., l. III, c. 3, p. 23, éd. 1595.)

Ce mot a été repris par un écrivain du
XIX^e siècle :

Si la nécessité des choses ne faisait jus-
tice de l'insipience des hommes. (PROU-
MONS, *Réform. de l'emploi. des chemins de*
fer, p. 98, éd. 1868.)

INSPIENT, adj., dépourvu de sagesse,
incapable, inhabile, ignorant :

Il qui, moy indigne et *inspient* a gouver-
ner tout royaume de France, as institue
ton vicairre. (CHRIST. DE PIZAN, *Charles V*,
2^e p., ch. 71, Michaud.)

Hommes *inspiens*. (XV^e s., Valen-
tiennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl.
Auteurs.)

Il divre moy de toutes mes iniquitez; tu
m'as mis en opprobre a l'inspient. (LEF.
B'ETABLES, *Bible*, Psaume 38, éd. 1530.)

Que trop seroit l'esprit *inspient*
qui mesurer vouldroit *inspient*.
(J. BOCHET, *Ep. mor.*, au éd. 1545.)

INSISTEMENT, s. m., insistence :

Le 2 juillet 1564. Claude Stoeq. ayant été
gouverneur quatre ans, en fut élu deux
autres, au lieu de lui et de Berthaut, sa-
voir, deux de longue robe nonobstant
l'insistenent des marchands qui soutinrent
que l'edit du roi devoit être gardé, qui
portoit qu'il n'y aura que des marchands.
(J. MALLET, *Estr. de ce qui s'est passé en*
la ville de Sens, Mon. inéd., p. 59.)

INSISTER, verbe.

— ACT., entraîner :

La pierre sagade y croist, laquelle est
legiere a trouver, car de sa nature elle
vient du plus parfuit de la mer et se
joint et lie aus entablement des nefz na-
vians par dessus elle, tellement qu'elle ne
peut estre separée sans *insister* le boys
avec elle. (*Chron. et hist. souv. et prof.*,
Ars. 3515, fo 31 r°.)

— RÊL., s'appliquer, s'adonner :

On se vouldroit *insister* es saisches tor-
tionnaires de taxes. (1336. *Arch.*, S. 231,
pièce 7.)

INSOLATION, s. f., action d'exposer aux
rayons du soleil :

Insolation, f. A sunning; a setting, or
laying open in the sunne. (COTGR., éd.
1611.)

INSOLIDE, adj., qui manque de soli-
dité :

Insolide, insolide, insouid; loose, weak,
feeble. (COTGR., éd. 1611.)

INSOLIDEMENT, adv., sans solidité ;
insolidement, insouidly, insolidly,
weakly. (COTGR., éd. 1611.)

INSOLIDITÉ, s. f., manque de solidité ;
Par l'insolidité du foudement. (O. DE
SERR., *Th. d'agr.*, VIII, 2, éd. 1605.)

INSOLU, adj., non résolu :

Laissez toutes les questions *insolues* a

nos successeurs. (*Nelson sur Job*, Val.
Chr. 1683, fo 109.)

INSOLVENCE, s. f., insolvabilité :

Exécution qui se fait sur les biens
meubles, pour recouvrer louage de mai-
son, ou terres en cas d'insolence ou rump-
ture entre creditiers. (*Cont. de Langley*,
XXXVII, Nouv. *Cont. gen.*, l. 301^b.)

Laquelle preference et affectation de
biens a l'effect d'icelle, en cas d'insol-
ence desdits receveurs, nous voulons sortir
d'effet. (*Edict. perleu des Archid. Albert*
et Isab. Eugenia, 28 oct. 1611, 25.)

INSOLVENT, adj., insolvable :

En ladite terre de Mortaigne, le pleige
n'est convenable, sans preallable exécution
du debiteur principal et qu'il soit rendu
insolvent. (*Const. de Mortaigne* (Flandre),
ms. appartenant à M. Bocquillet, p. 113.)

INSOMNIE, voir INSOMNITÉ.

INSOMNITE, - *niét*, s. f., insomnie :

Et puis sent chaleur par tout le corps,
et puis froidure et *insomnie*. (B. DE
GORD., *Pratq.*, l. 21, éd. 1495.)

On a *insomnie* et soif. (Id., *ib.*,
VII, 49.)

INSONGEABLE, adj., qu'on ne peut
songer :

Je ne reciteray a present la guerre qui
estoit entre ces dieux avant la creation du
monde n'aultres absurditez desdictz Mani-
chens ou songes par raison *insongeables*
(N. DE BRIS, *Institut*, fo 26 v°.)

INSOPERABLE, voir INSUPERABLE.

INSOPORÉ, part., plongé dans le som-
meil :

Cuydant par ce que ce fust fantasme, ou
sort, ou bien faryie, ou que cela ainsi ne
venist comme une songe particulier moult
agreant, sophistique, et non veritable, par
un objet desordonné d'astre desir, comme
il advient a tous humains lors competans
en leur pensee *insoporee*. (OCT. DE S. GEL.,
Sej. d'honn., fo 22 r°, éd. 1526.)

INSORETOUT, voir ESSEUTOUT.

INSOUFFRABLE, adj., intolérable :

Et comme tel visce soit a Dieu comme
insouffrable. (CHR. DE PIZAN, *Charles V*,
t. I, p. 27, Michaud.)

Insouffrable habondance

De douleur et de desplaisance.
(L'OUV. d'amour, ms. Ste-Gen., fo 10 v°.)

Nour., *Canada, insouffrable*, insupporta-
ble.

INSOUILLE, adj., qui n'est pas souillé :

Aulens curieux ont illec en la pondre
escript leurs noms, lesquels ilz ont re-
trouvés *insouilles* au ciel de l'an sequent.
(FOSSETIER, *Cron. au mar.*, ms. Brux., l.
fo 47 v°.)

INSUPAIRIR, v. a., arroser :

Pour les faire doux (les ratles) Plene dit
qu'il les faut *insupairir* souvent d'eau
saine. (*Platine de konigste volapig*, fo 27 v°,
éd. 1528.)

Et fault icelluy (orge) *insupairir* eu peu
avec du vin. (*ib.*, fo 59 v°.)

INSUPERGER, v. a., répandre :

De rechef mettez les en un pot et y *inspergez* de la chaunx vive pulverizée. (TACGAULT, *Inst. chir.*, p. 140, éd. 1539.)

INSPIETH, voir ESPIET.

INSPIRATION, -tion, s. f., aspiration, respiration :

Les autres bestes dessusdites sans sang peuvent bien vivre sans *inspiration*. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 166^d.)

Il est certain que a Rome un prestre a vescu plusieurs annees de la seule *inspiration* de l'air. (L. JOURN., *L'Hist. des poiss. de Bond.*, l. 3, éd. 1588.)

— Action de faire pénétrer :

Par *inspiration* de sa grace. (*Casus lotius juris*, ms. Angers 390, f° 9 v°.)

INSPIREMENT, -ant, s. m., inspiration :

Par un divin *inspiration*.

(*Tresor N.-D.*, Richel. 991, f° 51^r.)

Ge vis par voir par *l'inspiration* de Madem. (Ms. Ars. 5201, p. 335^r.)

I. INSPIRER, verbe.

— Act., aspirer :

Aucunes bestes *inspirent* l'air et aucunes non. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 166^d.)

— Neutr., aspirer :

Le marsonin a les yeuls moult petits, entre lesquels dessus le sommet de la teste est le conduit de la fistule par laquelle il *inspire* et expire. (BELOX, *Poiss. mar.*, l. 45, éd. 1551.)

— Respirer, haloter :

Malement l'a bleuecisé se dart
D'amor qui en enor l'est entre
Et l'a si durement oavré
Que d'anguisse *inspire* et gient.
A moult grant painne va et vient.

(*De vant Constant del hamiel*, Richel. 1533, f° 189 r°.)

— Act., informer secrètement :

Ne n'eüst esté Oeden, sires de Grantai, qui *avoit esté inspiré* et vertefyces le jour devant de la chevance des Engles. (FROISS., *Chron.*, VI, 148, Kerv.)

2. INSPIHER, v. n., employé abusivement pour dire expirer :

Si fu la triewe *inspirez* et la guerre renouvelle plus forte asses que devant. (FROISS., *Chron.*, IV, 432, Luce.)

Si tost que il veirent que la journée *estoit inspiree*. (Id., *ib.*, VIII, 211, Kerv.)

INSSI, voir ISSI.

INSSIR, voir EISSIN au Supplément.

INSTABLE, adj., établi :

(L'évêque) Aloit prechant en Frise n ot un roy *instable*,
Qui fut nommeis Gnybart.

(JER. DES PERIS, *Geste de Liege*, 11648, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Endurer :

At parloit tot en halt come une trahitre *instable*.

(JER. DES PERIS, *Geste de Liege*, 16643, Scheler, *Gloss. philol.*)

INSTABLER, v. a., étaler :

A l'enseigne de la mançoire *instablee* au dessus du ratelier. (RAB., l. V, c. 11, éd. 1564.)

INSTABLER, *instablir*, v. a., établir :

Et y *instablit* grant wardison. (JEHAN LE BEL, *Chron.*, p. 61.)

INSTABLISON, s. f., affaire, bataille :

Si en out del pour a cest *instablison*.

(JER. DES PERIS, *Geste de Liege*, 123, Scheler, *Gloss. philol.*)

INSTANCE, -anche, *istance*, *ystance*, s. f., intention, motif, faveur :

Or regardez la substance

D'amours et li grant puissance

Comment et en vostre *istance*

Gist et maint

Ces qui pour maint

A souffert grant peuniance.

(FROISS., *Poës.*, Richel. 830, f° 229 r°.)

Car tres qu'Adam mort le mors deveé

Fu es salus ciels don vrai pere ordeé

Que son vrai fil vendroit en nostre *istance*.

(Id., *ib.*, f° 301 v°.)

Je vous dirai en quels *istancez*

Zepheus, qui si senef veale,

Avoit ses souilles mis a vente

Com graciens et bien apris.

(Id., *Joli buisson de jeunesse*, II, 37, 1233, Scheler.)

Et se partirent en *istance* que pour venir a Venne brisier ces trievex et trailies.

(Id., *Chron.*, II, 392, Luce.)

Li dux cardinal qui la estoient envoiét en *istance* de tout bien. (Id., *ib.*, III, 244, Luce, ms. Amiens.)

Ces parolles et plusieurs autres belles et soultroies que li dux de Luceastre remonstroit finablement en *istance* de bien au roy d'Engleterre, convertirent ledit roy. (Id., *ib.*, VI, 4, Luce.)

Respondirent as trellieus qui de ce s'estoient ensoumié et en *istance* de bien carcé. (Id., *ib.*, VI, 47, Luce.)

Et se mist li rois de France tout a pied en *istance* que pour venir en pelerinage a Nostre Dame de Boulougne. (Id., *ib.*, VI, 54, Luce.)

Li rois de Cypre retourna arriere par devers France pour revenir a Paris, en *istance* de ce que pour trouver le roy reveu. (Id., *ib.*, VI, 98, Luce.)

Il avoit ses gens semons et assemblez en ceste *istance*. (Id., *ib.*, IV, 135, Kerv.)

Li roy d'Engleterre passa le mer en *istance* de ce que pour [faire] hommage au roy de France. (Id., *ib.*, II, 231, Kerv.)

Depuis que ilz se furent departis de la cite de Thours en *istance* de retourner en Foyz et en Berne. (Id., *ib.*, Richel. 2646, f° 140^d.)

Pour venir a Amiens en *istance* de tenir le siege et ordonnance de parlement. (Id., *ib.*, f° 142^r.)

A *Instanche* de Liege chis juleur truant
Ne dient lors que che qu'ilz vont adreuant.

(JER. DES PERIS, *Geste de Liege*, 13872, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Effort :

Li tribun a grant *istance* s'efforcierent que l'en rommeent aus dictes lois escrite et publier. (BENSURE, *T. Lit.*, ms. Ste Gen., f° 58^r.)

— Instant :

Il ot abata, par outrance.

Leur leonard et desuda

Tout a coup, en une *istance*.

(*Mist. de sig. d'Orl.*, 2771, Guesnard.)

Tous chis chevaliers
Sont ferns en l'estor droit la a une *istance*.
(JER. DES PERIS, *Geste de Liege*, II, 214, Scheler, *Gloss. philol.*)

Quant le jour fault au soir, que en une mesme *istance* on peu avoir, comme l'ung quart d'heure, on voit derechief naistre le jour a veuir. (COMMYN, *Mém.*, VII, 17, Chantelanz.)

A ceste propre *istance* qu'ilz donnerent sur nous, donna le conte de Caiaze sur l'avant garde. (Id., *ib.*, VIII, II.)

— Instar, ressemblance :

Fanz ainsement c'est apelez

Uns fers qui est aguz et lez

Et corbes, et est a *l'istance*

D'une fauz et a sa saubance.

(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vevece*, Richel. 1601, f° 75^d.)

— Juridiction :

que chih de itains le fache qui est fours de
l'*istance*
L'empeureur de Romme.

(JER. DES PERIS, *Geste de Liege*, 37633, Scheler, *Gloss. philol.*)

Bas-Valais, Viomars, *istance*, lieu ou s'exercent les vicoms.

INSTANCIER, v. n., plaider :

Que si li clerc ou si li prestre... tenoient heritage en ladit ville... ilz en deyroient *instancier* par devant lesdits sieurs enfans. (Ch. de 1290, ap. Ducq., *Instans*, 2.)

INSTANT, *ystant*, adj., imminent :

Pour passer l'iver qui estoit *ystant*. (FROISS., *Chron.*, XV, 296, Kerv.) Var., *instant*.

— Assidu :

— Assigné a nostre bon Gargantua qui est a Paris bien *instant* a l'estude des bonnes lettres et exercitacions atletiques. (RAB., *Gargantua*, ch. XXVIII, éd. 1542.)

— Adv., à l'instant :

Et fu le corps du juenevel porté en pleurs et en cris tout *instant* aus freres mineurs a Orthais. (FROISS., *Chron.*, XI, 100, Kerv.)

INSTANTEMENT, adv., assidument :

Tu visiteras *instantement* les malades et deguères. (J. GERSON, *L'Aigillon d'amour*, f° 74 v°, éd. 1488.)

Et jura que se elle ne se abestoient de l'appeler pouilleux qu'il la noveiroit... mais non obstant elle touzours *instantement* sa parole continuoit. (GUILLE. TARDIE, *Fac. de Poge*, p. 124, Montaignon.)

INSTANTER, v. a., presser instamment :

Toutefois j'entends que depuis l'empeureur, moult bon frere et cousin, les a favorablement ouyz et recueilliz en leur donant bonne et gracieuse audience, et qu'il les a tres fort *instanzé* de vous accompagner, et a ceste intencion ordonné et commandé a son orateur et ambassadeur le prevost de Cassel de m'en solliciter et *instanzé* de sa part. (4508, Lett. d'Henry VII a Mary, de Savoie, Lett. illustr. of Rich. III and H. VII, p. 365.)

INSTAURER, VOIR INSTAURER.

INSTAURATEUR, s. m., celui qui établit :

Instaurateur de l'art le plus public.
Acres des arts, vol. II, p. 2164, éd. 1537.)

Mais étant adonné par les prières de sa femme Placide, d'ennemi il devint ami, et de destructeur *instaurateur* de la cité. (*Le Tocsin contre les massacreurs*, p. 174, éd. 1579.)

— Fem., *instauratrice, instauratrice*.

Princesse de fortitude et de prouesse, ayant en chef l'armet de prudence, couronne d'olivier en signe de paix, de laquelle tu es seule *instauratrice* en l'âge moderne. (LE MAIRE, *Illust.*, Prolog. éd. 1508.) *Var., instauratrice*. (Id. Stecher.)

INSTAURER, v. a., établir, rétablir :

En celui au li je roumain furent tous *instaurés* et celebrés. (BERSTRE, *T. Lit.*, ms. Ste-Gen., p. 311.)

Maintenant toutes disciplines sont restituées, les langues *instaurées*. (RAB., *Pantagruel*, ch. VIII, éd. 1542.)

Dont nous est alluement *instauré* ce que nous feut tollu par le pechie de nos premiers parens. (Id., *ib.*)

— Munir, garnir :

Jay *instauré* mes pasturages de bestail et mes viviers de poissons. (PALSGRAVE, *Escalier*, p. 687, Génin.)

INSTIGATION, VOIR INSTINCTION.

INSTIGER, VOIR INSTIGUER.

INSTIGUER, - *iger*, v. a., exciter :

Tant aroient ja li tribun, en blasmant les peres, *instigé* et esmué le peuple qui de soy estoit assez courroucé encontre eulz. (BERSTRE, *T. Lit.*, ms. Ste-Gen., p. 42.)

Guillaume de Montigny *instiga* et promeut le suppliant de jouer aus dez. (1450, Arch. JJ 184, pièce 65.)

Par lesquels (exemples) nous sommes obliènnement incités et *instigés* de fonder ainsi nostre esperance en telle miséricorde. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 113, Buchon.)

Instiguer a être aucune chose, bret. *instigat*, i. instiguer. 1464, J. LAGARDIC, *Cathol.*, éd. Audré de Quéoupetant, Bibl. Quimper.)

Charlemaigne tousjours *instigé* et esmeu de la grace du benoist saint esprit... (*Chron. de Turp.*, p. 19 p., éd. 1527.)

Comme il soit venu a nostre connoissance qu'unques meus et *instigés* du mauvais esprit auroient fait entendre a plusieurs et divers paysans... *Placard touchant les Disnes Ecclesiast.*, 20 juill. 1553.)

Un apes fortibus leur dessein de plus en plus sous l'authorité du dieu Jean qui les *instigait* a ce faire, ils demanderent audience au roy. (PASO, *Rec.*, VI, 3.)

Je m'hardiray et m'engerray a ce ste fois de vous *instiguer* et provoquer a vouloir entre disposition des communis de la messe. (Du CANGE, *An Introd. for to lerne to speke french trewe*, i. la suite de PALSGRAVE, éd. Génin, p. 4967.)

Vostra exortacion, a laquelle je suis obligé par v. b. et par serment, me *instigue* et esmeu a incessamment desirer la

trudition de vostre presence. (Id., *ib.*, p. 1037.) Impr., *instigue*.

Ains que tu nous *instignes*
A l'aïmer et beuir pendant que nous vivons.
(Vaux-de-Vire de J. Le Noir, XXVI, Ecob.)

INSTIGULER, v. a., stimuler :

La monstardie fait avoir soif et *instiguler* et comment a luxure. (Platine de honeste volupté, f. 83 v°, éd. 1528.)

INSTINCT, adj., poussé, pressé :

L'avortement des femmes vient devant le terme par nature *instinct* et contrainte d'enfanter par quelque cause et violence contre nature. (PARÉ, *Œuv.*, XVIII, XXXVII, Malgaigne.)

INSTINCTION, instiction, s. f., instigation :

Par l'instiction duquel esprit ilz elargissent de leurs biens aus povres. (J. VARELLEIN, *Trad. de la Chron. d'E. de Dypier*, IV, 32, Xav. de Rau.)

Phitonie est art de deviner par *instinction* dyabolique. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, p. 100 r°.)

Par divine *instinction*. (Id., *ib.*, p. 104 r°.)

Moult de diffidences s'y entretreuveut par l'instiction de Pennmi. (G. CHASTELL., *Ver. mal prise*, p. 597, Buchon.)

Et sache que l'eglise par l'instinction du Saint Esprit... a ordonné la communion pour ceux qui ne sont prestres seulement souz espece du pain. (GRÉNIER, le Boucher de la foy, p. 233 ve, éd. 1580.)

Par *instinction* et inspiration divine. (*La Mer des hystoir.*, t. II, p. 450°, éd. 1488.)

Mais l'aigle, par l'instinction de nature bien enseignée, fait telle cautelle. (*Violier des Hist. rom.*, c. XXXVI, Bibl. elz.)

INSTIGUER, VOIR INSTIGER.

INSTITEUR, - or, s. m., courtier, commissionnaire :

Encore est il graindre besoing de fere marchie aus mestres des nes que a ces autres qui sont apelés *institeurs*. (*Digestes*, ms. Montp. II 47, p. 177.)

Il est appelé *institor* li marchant, parce qu'il est curios de sa besoigne fere, ne il ne fet pas moult se il est mestre de taverner ou d'autre marchandise; car il en porte aucune fois marchandise a prodes hommes et la lor vendoit, ne le leu on vient on l'en eschate, ne ne nme pas la cause de l'acion, comme en l'une mēiere, et en l'autre que li marchanz vient et achete. Donques queoique est mis a fere la besoigne est appelé *institor* a droit, et c'est a dire marchanz... et nos apellons ces *institors* qui portent teles et autres choses a vendre et itens puet l'en apeler proprement chaeccans; et cil qui sont mestres des folons, des artemiers, et qui sont herberger, sont *institors*. (Id., *Richel.* I, 453e.)

Institeurs et exerciteurs sont les familiers que les marchans ont fait de leur marchandise. (BOUT., *Somme ror.*, p. 163, éd. 1337.)

INSTITUIRE, *ysl.*, adj., qualifiant une sorte d'acion juridique et expliquée dans les ex. suivants :

Se cil qui fait les fosses aus mors mist son serf a fere cel office et despoulla le mort, ses sires sera tenuz par accion

institoire. (*Digestes*, ms. Montp. II 47 p. 180°.)

Quelle difference il y a entre accion *institoire* et exercitoire. Saches que la *institoire* proprement est la chose qui est par le marchant commise a varlet, et exercitoire est celle qui seroit commise par la femme qui seroit marchande. (BOUT., *Somme ror.*, 1^o p., p. 164, éd. 1486.)

Action *institoire* est quant le varlet d'un marchant qui meine sa marchandise, emprunte deniers pour son maistre; lors y est tenu le maistre. (Id., *ib.*, 1^o p., p. 194°.)

Action exercitoire et *institoire*, si est le droit que ont contre les maistres les varlets qui font et exercent les besoignes de leurs maistres en marchandise faisant. (Id., *ib.*, 1^o p., p. 100°.)

INSTITUAIRE, s. m., recteur :

En 1566, les gouverneurs de Besancon choisissent pour *instituair* (de la nouvelle Université) M. d'Orival, principal du college. (II. BEAUNE, *Documents inédits sur la fondation de l'Université de Besancon*, Rev. des Sociétés savantes, mars-avril 1865, p. 208.)

INSTITUEMENT, s. m., éducation, manière dont on a été élevé :

Or considere chascun de vous mon aage et l'instituement de ma vie, et ma patie aussi, car je ne suis point si ancien que on se doive desesperer de moy, ne enclin ne acoustumé a delices desordonnées... (Anciens des Juifs, Ars. 5083, p. 190°.)

INSTITUTEUR, v. a., établir :

Le prestev fermier de la dite foire sera et doit estre *institué* en son siege par le provost de Paris ou son lieutenant. (E. BOIL., *Lie. des Mest.*, p. 439, Depping.)

Je vous *institude* a estre souverains de celle armee. (FROISS., *Chron.*, V, 234, Kerv.)

— Instruire :

Celles qui sont povres sont *instituées* du public. (G. BOUCHET, *Seres*, I, 232, Roybet.)

Instituer, enseigner, instruire. (*Dict. de Trevoux*.)

INSTITUTEUR, s. m., celui qui établit ; fondateur :

Instituer et observer de loix. (*Hist. s. et prof.*, Ars. 5079, p. 24°.)

Lesquels *instituteurs* ont promis et accordé tenir, garder et observer les constitutions, statuz et ordonnances de la dicte confrarie. (*Confairre de St Martin d'Argentan établie l'an 1539*, Richel. 4437, p. 192 v°.)

INSTITUTION, s. f., commandement :

Si s'en vint demorer en le ville de Saint Omer par l'instiution dou roy Philippe de France. (FROISS., *Chron.*, V, 272, Kerv.)

— Instruction :

L'education et *instiution* est negligee. (G. BOUCHET, *Seres*, II, 106, Roybet.)

Était encore de quelque usage à la fin du xvii^e s.; on lit dans la 2^e édition du Dictionnaire de l'Académie :

Instiution. Il se prend quelquefois pour éducation, et en ce sens il vieillit.

INSTRUCTEUR, instruteur, s. m., celui qui enseigne, qui instruit :

Je fais protestation d'avoir temps et jour competent et jour demourant, pendant le quel temps je puisse estre instruit a tout ce qui appartient et compete a tous fait de champ de bataille, d'avoir maistre et instruteur a ce appartenant. (BOUR, *Somme rur.*, p. 882, éd. 1611.)

Portateur, *instruteur*, amonesteur de bien faire. (1461, J. LAGADEUC, *Catholic.*, éd. Aulfred de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

INSTRUIRE, verbe.

— Act., construire, élever :

Les murs de la citeil sont noblement instruis. (JEN. DES PAGES, *Grise de Liege*, 5508, ap. Scheler, *Gloss. philol.*)

La scene estoit ung lieu en la terre et ung theatre instruit a la fashion d'une maison. (CHRON. et HIST. SAINT. et PROF., Ars. 3515, p. 26 r.)

— Réfl., se placer, s'établir :

Ils congnoient et appercent que ceulz de la dite cité n'estoient pas joints ne miuz ensemble, ne loyaulz avec ceulz qui s'estoient mis, bonbez et instruits esdites tours. (AL. CHARTIER, *Hist. de Charl. VII*, p. 183, éd. 1617.)

INSTRUISEUR, s. m., instructeur, maître, professeur :

Ce bon galant Machiavel, mauvais instruteur de guerre certes, en son livre de l'Art militaire. (BHANT, *Grands Capit. estrang.*, t. VII, Bibl. elz.)

INSTRUMENT, s. m., apprêt, arrangement :

Ce jour fut commis a l'office Et a faire l'enterrement
Comme il fit, et tout l'instruite
On s'acquitta grandement. (MARTIAL, *Vie. de Charl. VII*, p. 71, éd. 1493.)

INSTRUME, s. m., instrument de musique :

Le seigneur a tel regard au sujet, comme le menestrel a son instrume. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, p. 327.)

INSTRUMENT, s. m., membre :

Combien que cuer et voulenté eust surmonté le chevalier, les instruments du corps qui se devoient mettre a envre estoient encore tendres. (PERCEFOREST, vol. II, p. 128, éd. 1528.)

— Parties honteuses :

Avant qu'il peust toucher a l'instrument naturel d'elle... (1456, Arch. JJ 183, p. 97 r.)

INSTRUMENTAIRE, adj., qui sert d'instrument :

Seigneur, vous estes nostre pere, nous sommes voz enfanz fuiz, enandez et proceez par voz immediatement ; les peres et meres que nous avons en ce monde, ne sont que putais, qu'instrumentaires. (AMANT *ressuscité*, p. 100, ap. Ste-Pal.)

Premierement l'on donberoit des serlz : a scavoir s'il y a quelque autre vertu en eux plus honorable, outre les instrumentaires et ministrantes. (LOYS LE ROY, *Polit. d'Aristote*, p. 112, éd. 1568.)

INSTRUMENTELEMANT, - allement,

adv. en matière d'instrument, pour servir d'instrument :

Pour parvenir a la fin intente en vie politique servent instrumentellement les biens de par dehors. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Gout. des Prince de Gille Colonne*, Ars. 5062, p. 176 r.)

Et peuvent les roys faire les loix et leurs royaumes comme faict l'empereur en son empire, et aux roys a esté ceste puissance octroyee par le peuple instrumentellement. (BOICHARD, *Chron. de Bret.*, p. 59, éd. 1532.)

INSTRUMENTER, v. n., jouer d'un instrument de musique :

Sus, gallans, qui avez l'usage De harper ou instrumenter. (N. DE LA CHESNAYE, *Condamm. de Ranquet*, p. 216, Jacob.)

INSTRUMENTEUR, s. m., t. de droit, celui qui dresse les instruments :

Et pour ce qu'en telle action Fault instrumenteurs et notaires, Avons aussi provision De tesmoins et de secretaires. (Myst. de S. Did., p. 10, Carnaudet.)

INSTRUTEUR, voir INSTRUCITEUR.

INSUFFICIENCE, s. f., insuffisance :

Il montre encore la insufficience ou non souffiance de la police Socrate. (ORESME, *Polit.*, ms. Avranches 223, p. 43.)

INSUFFICIENT, adj., insuffisant :

La loi Socrate est insufficiente. (ORESME, *Polit.*, ms. Avranches 223, p. 42.)

INSUIVRE, voir ENSUIVRE.

INSULT, - sulte, s. m., soulèvement, révolte :

Le marly 25 d'octobre au soir toute la nuit ensuivant fut fait ung grand insult a Montpellier par aucuns du populaire, auquel furent occis plusieurs grantz officiers de nostre sire le roy. (1380, *Proced. faict contre ceux de Montpellier*, Dupuy, I, 472, Richel.)

Comme le suppliant feust aveques ses familles et mesage au lieu de la Nozerie du conté de la Marche... avint que oy insult et cry de gens arrivant au dit lieu. (1419, Arch. JJ 169, pièce 397.)

Et aloient les dessus diz faisans ladite commotion et insult parmi la ville, en huiant et taboulant aux huis et portes des hostels de ladite ville de Mirande. (1451, Arch. JJ 185, pièce 196.)

Ainsiestesmechante commune, prompte a metre aux champs et aise a effreuer, fist une insulte, et aveques grand tumulte misrent la main aux armes. (D'AUTOY, *Chron.*, Richel. 5082, p. 19 r.)

INSULTATION, s. f., attaque, insulte :

Iceulsi Vigier se lanca au dit Robin, lequel, dombant la puissance et insultation du dit Vigier, le feri un seul coup. (1370, Arch. JJ 102, pièce 83.)

Toutesfoies resistoit il tres grandement aus insolences et insultations de ceulz de Grimbergh. (J. VAUQUELIN, *Trad. de la Chron. d'E. de Bytler*, IV, 28, Xav. de Ram.)

INSULTE, voir INSULT.

INSULTER, verbe.

— Act., soulever, révolter :

Et furent les portes de la ville malgré les Espagnolz ouverte aux Francoys, et a grant tumulte toute la commune contre les Espagnolz insultee. (D'AUTOY, *Chron.*, Richel. 5082, p. 91 r.)

— Attaquer, porter atteinte a :

Ouidit au, les tres chrestien roy de France, affectant de insulte ses ennemis, et par especial les Tares, etc. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, ch. 282, Bibl. elz.)

— Neutr., se soulever, se révolter :

Nycolaus le chirurgien se fist fort envers le seigneur Ludovic de faire insulte la commune de Millan contre les Francoys qui dedans estoit logez. (D'AUTOY, *Chron.*, Richel. 5081, p. 9 v.)

INSUPERABLE, insuperable, adj., qui ne peut être surpassé, invincible, insurmontable :

Tou ayde insuperable. (A. CHARTIER, *L'Espier.*, Œuv., p. 273, éd. 1617.)
C'est Jupiter et Phebus Qui ont puissance insuperable. (Act. des Apost., vol. I, p. 83, éd. 1531.)
O sapience insuperable. (Ib., p. 105.)

Une insuperable vision. (Myst. de la venue de l'Antechrist, ms. Besançon, p. 14.)

La action de Françoise insuperable. (Épit. de Henry VII, Poés. fr. des xv^e et xv^e s., III, 28.)

Il estoit invincible et insuperable par molesles et persecutions. (La Mer des hystoir., t. II, p. 22, éd. 1488.)

Et avec insuperable compagnie de gens armez se hasta de venir en Bourgogne. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. XIII, éd. 1638.)

Dieu... nous voit et regarde de son divin et insuperable thronne celeste. (Le premier Vol. des exp. des Ep. et Ec., p. 12 r., éd. 1519.)

La insuperable gloire du pere et du filz... (Ib., p. 143 r.)

La sottise du peuple est insuperable. (Adages françois du xv^e siècle, ap. Ler. de Lucey, *Proc.*)

Gelly qui estoit invincible par fortune et insuperable par force d'armes, fut vemen par malade. (BUNÉ, *Hist. de France*, p. 163, éd. 1547.)

Luy ramenant qu'il n'y avoit si fort qu'il peussant qui peust combattre contre la fain, necessite insuperable. (DU VILLARS, *Mém.*, VI, an 1553, Michaud.)

Il faut que notre doctrine consiste élevée et insuperable par dessus toute la gloire et puissance du monde. (CALV., *Instit.*, au lect., éd. 1561.)

El pour ce disoyent que les Romains estoient invincibles et insuperables. (P. D. B., *Trad. de Tacite*, p. 19, éd. 1599.)

Mou cher enfant, ma froye insuperable. (DES MARETS, *Uende*, p. 119 r., éd. 1608.)

— Qui ne peut être franchi :

Les insuperables coupeaux des Alpes. (POSTEL, *Hist. mem.*, p. 24 r., éd. 1552.)

INSUPPORTANT, adj., qui ne sait pas supporter, impatient :

est, quant à moy, je suis de ma nature
D'un et courtois, et l'autre en important
L'entraveux
(G. MAR., *Mét. d'Or.*, t. I, p. 52, éd. 1596.)

INSUPPURABLE, adj., qui ne peut pas suppurer :

Le froid est enisant aux ulcères, il enduret la peau, cause douleur *insuppurable*, et induit lividité, rigueurs, livereuses. (JOURN., *Gr. char.*, p. 215, éd. 1598.)

Le froid est mordicant, il enduret le cuir, fait douleur, rend les playes *insuppurables*. (LA FRAMBOSI., *Œcur.*, p. 750, éd. 1631.)

INSUPPURATIF, adj., qui ne peut pas suppurer :

Le mal se rend rebelle et *insuppuratif*. (LOYS GUYON, *Miroir de la beauté*, t. 205, éd. 1616.)

INSURGER (s'), v. réfl., surveiller :

Afin que autres inconveniens ne s'en aient à *insurger*. (15 Juin 1414, *Lettre des jurats à la dame d'Albrét*, Reg. de la Jurade, p. 11, Bordeaux 1883.)

INT, voir EXT au Supplément.

INTACHE, adj., couvert de taches :

Nous nus, *intaché*. *Gloss. lat.-fr.*, Richel. t. 7679, p. 220 v°.

INTAMER, voir ENTAMER.

INTANGIBLE, *inteng*, adj., qui ne peut être touché :

Sarcos de vertu impuisible.
Le filz de Dieu tu beristas
De chier humaine et l'assistas
Par mistere incompreheasible;
De trois tu es l'une *intengible*.
(*La Paire faicte à Cambroy*, p. 13, éd. 1508.)

INTEGRATION, s. f., achèvement complet :

Jusques à plaine *integration* et perfection de ladite assise. (1309, Arch. JJ 41, p. 407 r°.)

INTEGRER, v. a., exécuter complètement :

Leur avons fait par ces presentes plaine reconeance et delivrance de leur corps et de leurs biens pris et arreztez pour la cause dessus dite, et voulons que de fait leur soit *integree* et faite. (1340, Arch. JJ 72, p. 25 v°.)

INTEGUMENT, s. m., enveloppe, voile, tout ce qui recouvre, au propre et au fig. :

La verité dolens repose
Serait plere s'ele est exoste.
Bien l'endras, se tu repaires
Les *integuments* as poetes.
La veras une grant partie
Des seeres de l'is plus.
(*Mois*, Val. OUL. 1212, p. 53.)

C'est phelus qui l'*integument*
Selon le payeun creuee
Appel bien de sapiance.
CARTIER, *Le bon vin*, *Tabl. d'O.*, Ars. 5069, p. 1.

Ceste by sera soustienne,
Car elle sera doffendue
Par l'unk de soulliz arumeans
Et par d'iers *integuments*
Que l'on-jours ferme durera.
J. LA FUYER, *la Vieille*, t. III, v. 5211, Cocheris.)

Mon entente est aussi de faire aucuns prolomges ou je verrai qu'il en sera besoin à la detraction des livres, et aussi aucuns *integuments* es commeneuns d'aucuns chaires, afin de comprendre plus loquement la sentence. (ROUEL DE PRESLES, ap. BERGER, *Bible fr. au moyen-âge*, p. 246.)

Les quelles (fables) peuvent estre anuenosles recites en sermons, et predicacions publiques, quant les cas et matiere le requierent, car il y a plusieurs *integuments* et moralitez comprises, lesquelles font beaucoup a l'edification de l'homme. (*La Mer des hystoir.*, t. II, p. 13, éd. 1488.)

INTELLECTIF, adj., intelligent :

Estoit bel, gent et gracieux, et moult acentif, subtil et *intellectif* en toutes choses. (*Melusine*, p. 26, Bibl. elz.)

INTELLECTION, s. f., intelligence, discernir :

La nature et condition
De la nostre *intellection*.
(*Boece de Consolation*, Ars. 2670, p. 76 r°.)

Toutesfoiz Dieu n'estoit pas oiseux, avant ce qu'il crast le ciel et la terre, car il avoit tres nobles *intellections* et beaulties cogitatives. (*La Mer des hystoir.*, t. I, p. 33, éd. 1488.)

A ce que aucunes mauvaises interpretations ou *intellections* ne puissent avoir lieu. (*Ord. de Fr. 1^{er} sur le fait de la just.*, p. 188 r°.)

La contemplation, et l'object contemplant, l'*intellect*, l'*intellection*, et la chose entendue. (COTON, *Serm.*, p. 8, éd. 1617.)

— Figure de rhétorique :

Intellection c'est quant par quelque chose prochaine l'en donne a entendre la chose sans la nommer. (FABRI, *Rhet.*, p. 65 r°, éd. 1521.)

INTELLECTIVE, s. f., intelligence :

Quant Cicero parloit, il est certain que pour le son de son dire lantain Des simples gens passoit l'*Intellective*.
(G. MAR., *Ballade*, p. 541, éd. 1596.)

INTELLECTIVEMENT, adv., intellectuellement :

Quant tu es tant de diverses matieres et de diverses causes en quoy tu labours entendivement et *intellectivement*. (G. CHASTELLAIN, *Advertissement au duc Charles*, VII, 300, Kervyn.)

INTELLECTUABLE, adj., intellectuel :

Nature *intellectuable*. (EXIMINES, *Liv. des S. Anges*, p. 125 r°, éd. 1477.)

En l'entree du xiv^e s., Grosnet, a écrit le Manuel ou Promptuaire des Vertus morales et *intellectuales*.

INTELLECTUALITE, s. f., compréhension :

Par coi il fussent enluminez en l'*Intellectualité* de la sainte foi catholique. (*Erast et Blay*, Richel. 2402, p. 74 v°.)

INTELLIGIBLE, adj., intellectuel :

Les delacions *intelligibles* et spiritelles sont plus grandes et plus excedantes sans comparaison que les delices sensibles. (H. DE GRANCHI, *Traict du Gour*, des Prince, de Gille Coloune, Ars. 5062, p. 7 v°.)

Quant a l'*intelleit*, il n'est que trop riche

en conceptions des choses qui se presentent a luy, et moult les philosophes... auroient mis les richesses es choses *intelligibles*, comme la pauvreté es sensibles. (PIERRE LE LOYER, *Histoire des spectres*, p. 7, éd. 1605.)

— Intelligent :

Le cuer saige et *intelligible* se abstiendra de pechez. (LEF. D'ETAPLES, *Bible*, Ecclesiasticus, ch. 3, éd. 1530.)

INTEMERÉ, adj., sans tache, pur :

Quant j'ens fais offre de *intemerée*.
(O. DE S. GELAIS, *Eneid.*, Richel. 861, p. 27.)

La *intemerée* vierge Marie. (*Le premier Vol. des exp. des Ep. et Ev. de kar.*, p. 165 v°, col. 1519.)

Intemerée sapience.

(*Mystere de la Concept.*, éd. 1540.)

Saint, *intemeré* et inviolable. (SEYSSSEL, *Appian Alex.*, p. 288 r°, éd. 1560.)

INTEMERÉTÉ, s. f., qualité de ce qui est sans tache :

En attribuant execrablement choses indignes a l'*intemereté* et gloire de sa dicte mere. (*Prophecies*, p. 24 v°, dans le *Mirabilis liber*, Rouen 1524.)

INTEMPERATURE, s. f., température nuisible, malsaine :

Tant pour l'*intemperature* et corruption de l'air que pour l'infertilité et stérilité du lieu. (LARRIV, *Nuits*, VII, II, Bibl. elz.)

Le chon chasse l'*intemperature* du vin. (G. BOUCHET, *Serees*, I, 40, Roibet.)

Pays ou la vigne ne peut fructifier, a raison de l'*intemperature* froide et inclemence de l'air. (LIEBAULT *Mais. russ.*, p. 494, éd. 1597.)

Les accidents de la melancholie sont tous tels d'ordinaire que sera l'*intemperature* du sang. (PIERRE LE LOYER, *Histoire des spectres*, p. 95, éd. 1605.)

Une *intemperature* froide et seiche, contraire au principe de vie. (PLANIS DE CAMPY, *l'Hydre mortifique exterminée*, p. 26, éd. 1628.)

INTEMERÉ, adj., déréglé :

L'escolier plein de desdain, comme sage, et lequel scevoit bien que les menaces ne font autre chose que les armes au moucé redint en son esbahement ce que la volonte *intemerée* se parformoit de mettre hors. (A. LE MARCON, *Decameron*, 8^e journ., *Nouv.*, 75, t. IV, p. 149, billaye.)

INTEMEREMENT, - *rement*, adv., sans mesure, sans tempérance :

Mais siast *intemperement*
ley ne devoit pas venir.

(*Therence en franç.*, p. 73, Verard.)

Encore que la liqueur du vin soit propre a aucunes maladies, si est ce qu'il en provient tant de maux et de dommages, quant il n'est *intemperement* prins, que... (GRUGET, *Div. leg.*, III, XVII, éd. 1583.)

Le vin prins *intemperement*. (PIERRE LE LOYER, *Hist. des spectres*, p. 96, éd. 1605.)

Demochares disoit que vivre *intemperement*, c'est point tant vivre mal que mourir bouquement. (JEAN DE MONTLYARD, *Apulee*, p. 483 v°, éd. 1616.)

INTEIGNEUSEMENT, adv., attentivement :

Et la passa toute une nuit sans dormir avec les gens de sa garde qui *intencieusement* veilloient autour de elle. (BOURGOING, *Bat. jud.*, I, 23, éd. 1530.)

CF. ENTENCIEUSEMENT.

INTENCIEUX, adj., attentif :

Elle estoit toujours *intencieuse* à l'accroissement de ses copieuses richesses. (BOURGOING, *Bat. jud.*, I, II, éd. 1530.)

CF. ENTENTREUX.

INTENDIO, -yo, yntendyo, s. m., favori, amant ; et fém., amante, dame des pensées :

Or l'avoje je pour *intendio* prise,
Et elle moy, de quoi mienit je me prise.
(JEAN D'ATON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 219 v°.)
L'*yntendyo* du noble roy de France.
(*Id.*, *ib.*, f° 216 v°.)

Ainsi se devoit l'esporee dame, monstrant comment son *intendio* estoit d'elle bien voulu. (*Id.*, *ib.*, f° 213 r°.)

Il luy plus qu'elle fust son *intendyo* et luy le sien. (*Id.*, *ib.*, f° 114 v°.)

CF. ACOINTE I.

INTENDIT, ent., s. m., intention :

Pour veair a ton *intendit*.
(*Le Chastreau de labour*, éd. 1499.)
Aussi de mes ditz la leueur
Ne porte point d'autre *intendit*.
(*Farce de Colin qui loue et despise Dieu*, Anc. Th. fr., I, 236.)
Ay je a ton dict et *intendit*,
En fait et ou dict, rien contredit ?
(Lyon Janet & Marot, 1543, à la suite des Œuv. de Marot, éd. 1731.)

— Acte de l'ancienne procédure par lequel le demandeur déclarait l'intention qu'il avait de fonder son droit sur tels faits, causes, raisons et moyens qu'il entendait prouver :

Parmi les *intendiz* bailliez des dites parties. (Sam. apr. S. Mart, d'liv. 1315, Mar-mont, Epernon, Arch. E.-et-L.)

Tant pour le debat des *intendiz* qui sont a vous accordez. (1364, *Ord.*, IV, 312.)

Que li proenreur baillast son *intendit* et administrast ses temoines. 29 dec. 1372, Flines, Arch. Nord, Cod. A, f° 489 r°.)

Soit par articles, replications, duplications, raisons de droict, soit par faitz contraires, *intendit*, soit par maniere de memoires. (BOUET, *Somme rur.*, f° 131, éd. 1537.)

A maistre Jehan Tenon, licencié es loys, pour avoir fait *intendit* pour faire l'information. (1459, *Compt. de Nevers*, CC 55, f° 55 v°, Arch. min., Nevers.)

M'amye, qui sont ceux qui li viroet
Pour ordonner de l'*intendit* ?
(*Deb. de la Dame et de la Bourg.*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., V, 31.)

Et parties voyez l'on les reglera a bailler et servir leurs faits, raisons et moyens par escrit par forme d'escritures ou memoires, avertissemens ou *intendit*. (CHARL. QUINT, *Ordonn. de la Chambre du Conseil d'Artois*, 31 juill. 1531, dans les *Cont. gén. du comté d'Artois*, Arras 1679.)

— Testament :

Pour forelore d'adversité
Povres clores de ceste cité
Souz cest *intendit* contenz,
Charité n'y a incité
Et nature, les voyant audz.
(VILLOX, *Pet. Test.*, xxvii, Jonaast, p. 16.)

— Devoir, règle :

Intendits des catholiques vrais et legitimes enfans de l'Eglise de Jesus Christ, ont soubz deduits certains points et articles contre les modernes herétiques. (*Tibred'un livre de Jean Porthesius.*)

INTENDRE, verbe.

— Act., diriger :

Mais luy semblera que la fallace qu'on luy veult faire soit *intendue* contre Mene-dent. (*Therence en franç.*, f° 186 v°, Verard.)

Et furent les Romains tous esjoyns d'ouyr telles nouvelles, eslevans et *intendans* leurs livres courages a la cité. (BOURGOING, *Bat. jud.*, V, 6, éd. 1530.)

— Avoir pour but :

L'art et doctrine civile desire, appete et *intend* telle fin, c'est assavoir le bien de vie humaine. (OPRESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 350 v°.)

— Nourir, entendre, écouler :

Les priant et repaerant de par nous que a vous en ce faisant obeissent et *intendent* diligemment. (*Ch. de 1366*, Liv. rouge, Arch. Y^e, f° 42 r°.)

INTENDU, part. passé, assigné :

Toutes voies ledit escurier ainsi navrez attendi l'espace de quarante jours ou plus *intenduz* par la custome du pais a laisser, aincois que l'on puisse faire contrevengemens. (1374, Arch. JJ 103, piece 503.)

INTENGIBLE, voir INTANGIBLE.

INTENIU, voir ENTENIR.

INTENSEMENT, adv., avec intensité :

Pour ce puet il estre que cil qui est ar-restes ou soled, pour ses rais et sa vertu qui le ataignent plus achiement et plus a plain pour ce qu'il les recout aussi plus ar-restement, eschaufe plus tost et plus *intensement* que cil qui se mouet continuelment. (EVRARD DE CONY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 109 r°.)

Les brebis transment leurs couleurs par yave boire trop *intensement* froide. (*Id.*, *ib.*, f° 433 l.)

Et plus *intensement* en eschaufe la terre. (*Id.*, *ib.*, f° 302 a.)

INTENSIF, adj., intense :

(Syncope) vient aussi pour accidens de l'aune qui sont trop *intensifs*, si comme ire, joye et les semblables. (B. DE GOND., *Pratq.*, IV, 12, éd. 1493.)

Appetit *intensif*. (*Id.*, *ib.*, V, 3.)

INTENSION, voir INTENTION.

INTENSIVEMENT, adv., avec intensité :

Le fer fait la douleur plus *intensive-ment* grande que Parain. (EVRARD DE CONY, *Probl. d'Ar.*, Richel. 210, f° 28 v°.)

Jasoit ce que nostre ame ne soit capable de paine infinie *intensement*. (*Mer des hyst.*, t. I, f° 27^e, éd. 1488.)

Les douleurs de la mort m'ont envi-rouné ; mon ame est triste jusque a la mort *intensement*. (OL. MAILLARD, *Pass. de N.-S. J.-C.*, p. 32, Crapelet.)

Les signes nuivoques sans lesquelz nul n'est jué hepreux sont ceux que l'on prend au visaige comme tionsjurs ensui-vans lepre, *intensement* ou remuement. (*Practique de P. Bocellin*, f° 16 v°, éd. Lyon.)

CF. INTENSIVEMENT.

INTENT, adj., proposé :

Par quy le peuple puisse parvenir a la fin *intente*. (H. DE GRANCHU, *Trad. du Gouv. de Princ. de Galle*, COCONCH, Ars. 5062, f° 176 r°.)

— Appliqué, attentif :

Afin que lesdits consuls et leurs succes-seurs en leur charge et administration soient plus enclins et *intents*, et en icelle ne soient torturés. (1535, *Confirm. de privil. accord. par le roi de Nav.*, Dor. hist., t. III, p. 8.)

INTENTAT, s. m., attentat :

Tassillon estant retombé en sa felonnie fut devant les Estats de France tenuz a un parlement a Ingelheim accusé par ses propres subjects d'avoir derechef contrevenu, par un nouveau *intentat*, de la foy, loyauté et fidelité qu'il devoit et avoit juré a Charles. (VIGNIER, *Bibl. hist.*, II, 380, éd. 1588.)

INTENTÉ, part. passé et adj., qui n'a pas encore été tenté, essayé :

Il n'avoit laissé aucune voye *intente*. (GUILLEU DE BELLAY, *Mém.*, I, VII, f° 222 r°, éd. 1569.)

Alcepe ne laissera rien d'*intente* pour obtenir son pardon. (D'URBE, *Astree*, I, 2.)

De plus dire n'avoit rien laissé d'*intente* en ce qui concerne l'amour. (*Id.*, *ib.*, II, 12.)

INTENTER, v. a., tendre, étendre :

Tous tirent leurs glaives et les *intenterent* sus luy. (BOURGOING, *Bat. jud.*, III, 25, éd. 1530.)

INTENTIBLE, voir ENTENTIBLE.

INTENTIE, voir ENTENTIE.

INTENTION, -sion, s. f., tendson :

Pour le sejourner de ceste vehemente *intention* des esperz. (RAB., *Gargantua*, c. 24, éd. 1542.)

— Intensité :

Intensio, *intension*, augmentation. (*Gloss. de Saluis.*)

La douleur se doit apaiser selon l'*intention* et remission d'icelle. (PARÉ, *Œuv.*, IV, 9, Malgaigne.)

— Pensée :

Le mal que li dus nos at fait en traison
Que vos faiez toujours en vostre *intention*.
(JEU. DES PREIS, *Geste de Liège*, II, 1497.
Scheeler, *Gloss. philol.*)

— Opinion, assertion :

Et li sires d'Avans, qui son *intention*
Fait errant proovir, fist adjorjoir temsons.
(JEU. DES PREIS, *Geste de Liège*, 1278. Scheeler, *Gloss. philol.*)

INTENSIVEMENT, VOIR EXTENSIVEMENT.

INTERAÎNEMENT, VOIR ENTRAÎNEMENT.

INTERAÎNEMENT, *adj.*, intercalaire, incidant :

Or te veul je, dit elle, fuire

Un *intercédant* corolite

Des choses qui prouves sont

Ainsi que *zometriques* font.

(Borce de Consolacion, Ars. 2670, f° 42 r^o.)

INTERCES, s. m., intercession :

Et sur ce je vous respondy

Que non obstant vos *interces*

A la fin de vostre proces

Jamais ne me consentiroye.

(GREFFIN, *Mist. de la Pass.*, 31278, G. Paris.)

INTERCESSERESSE, s. f., celle qui intercède :

En memoire de la Vierge Marie et priant qu'elle soit *intercesseresse* a Dieu pour moy. (BOUET, *Fest.*, à la suite de la *Somme rur.*, 2^e p., f° 70^r, ed. 1486.)

Celle la tenoit comme leur *intercesseresse* envers Dieu et envers les hommes. (*Givart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montaille, p. 464.)

Qu'elle soit toujours vraie *intercesseresse* envers N.-S. pour nous. (Acte de 1480, *Hist. de Meaux*, II, 261.)

Falotes filii vostro *intercesseresse*.

Gracia divina sera vostre ministrasse.

(LENGRENGE, de *Jus de France des Notz*, Moralité, I, 269, Bibl. elz.)

Mario, mere de grace... ne vous est point advocate et *intercesseresse*. (JEAN DE BARBAUD, *Epit. dorées de G. verra*, f° 77 r^o, ed. 1581.)

INTERCESSEURE, s. f., celle qui intercède :

La sainte *intercesseure* qui jour et nuit veille pour la redemption de tout le peuple humain. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 72.)

Car nous avons pour nous ces trois *intercesseures* les trois vertus (théologiques), par elles acquerirons la grace de Dieu. (Id., *ib.*, f° 213.)

Pleure, dolente femme, pleure,

Li de pleurs tout ton corps espleure

D'avoir esté *mediatere*

Du sergent et *intercesseure*

I avers moy, pour moy descevoir.

(*Mist. du viel test*, 1605, A. 1.)

INTERCESSONNER, *interc.*, v. II, *in-*tercédier :

At fut son orison

A l'apostle sans dire qu'il *intercesson*

A roy de t. à le monde.

(JEN. DE PARIS, *Geste de Liege*, 4859, Scheler, *Gloss. philol.*)

INTERCESSEURE, *adj.*, qui intercède :

Par quoy prons la dame souveraine

De par dis que soit *intercesseure*

Lavera son tilz le benoit roy de gloire

Qui.

(*Revue des guerres*, Richel. 112, f° 17 v^o.)

INTERCISE, part., taillé :

Combien que tel vest robe de bourgeois

On li parle d'oste et *intercisee*,

Qui plus y sens qu'en tel vest adobans.

(G. DE SORBAIS, *Poés.*, I, 243, A. T.)

INTERCISION, s. f., action de couper :

Deboitemens de membres, *intercisions*, emplacements. (COTON, *Serm.*, p. 788, éd. 1617.)

— Fig., interruption :

Li membres lors ne se reposent point, ains se travaillent grandement pour leur mouvement qui sans *intercision* de repos d'une maniere se continue ainsi. (EYBRAT DE COSTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 98.)

INTERCOURS, VOIR ENTRECOURS.

INTERCUPAGION, s. f., interruption :

Au regard des ediffices qui se doibent faire en la dite ville de [Monstreaux]... on y commencera a ouvrir dedens trois mois... et y continuera on diligamment et sans *intercupacion*, tellement que yeulx ediffices seront tous parfaits et assonvies dedens cinq ans ensuivans. (MONSTHEL, *Chron.*, II, 187, Soc. de l'Hist. de Fr.)

INTERSESMENT, s. m., dédonnagement :

Vont et ordonne que tous maistres entrepreneurs qui seront par le grand maistre establis ains aussi pour leur *intersement* en leurs estats pour gages ordinaires chascun 5 livres tournois. (Arrêt du conseil sur l'inst. de la poste, juin 1544.)

INTERRESSER, v. a., endonnager :

Les vignes en furent fort *interressées*, (par l'oraison) et furent les vins bien verds. (*Deportemens des François et Allemands*, 1556-1592, Mém. pour serv. à l'Hist. de la Fr.-Comté, 1876, p. 382.)

Que vous prendrez toujours sa cause en main et ne souffrirez point que l'honneur de nostre maison, qui prend sa source de la vostre, soit aucunement *interressé*. (1580, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 339, Berger de Xivrey.)

Mais ce n'est la meilleure façon pour le vin, car ainsi la crasse et le limon des ruisins se mesle avec le moust, dont les vins sont l'autant plus *interressés* que plus jeune en est la vigne, plus jeune et plus fumé le terroir. (O. DE SERRES, *Th. d'agr.*, III, 8, éd. 1605.)

Ge gentilhomme, qui s'affitire du nom de Necessite, pouvoit avoir *interressé* l'honneur de ce brave cavalier. (BRANT, *Opuscule*, X, 114, Lalanne.)

L'abbelle, dit Aristote, tire son miel des fleurs sans les *interresser*, les laissant enflorés et fraiches comme elle les a trouvés. (FR. DE SAL., *Vie dev.*, I, III, Sacy.)

INTEREST, *intherest*, s. m., donnage, préjudice :

Craignant par apres de retomber en telle peine et *interest*. 1290, *Edif. et ruine du chast. de Bozmont*, Arch. mun. Besançon.)

Celle Katherine dist a Alps qu'elle n'estoit pas sature de soy esjour de l'*interest* et de despirer de son pere. (1496, Arch. JJ 460, pièce 321.)

L'ambition de plusieurs comptes a esté par plusieurs loys et est encore presentement retardée et delayée au grand *interest* de mondit seigneur. (*Estats des off. des ducs de Bourgogne*, p. 58, ap. Ste-Bl.)

Hypocritiques braguettes... qui ne sont plenes que de vent, au grand *interest* du sexe féminin. (BARB., *Gargantua*, ch. VIII, éd. 1542.)

Au lieu de porter profit, comme elle devoit, au roy, elle luy avoit, par le contraire, apporté un fort préjudiciable *interest*. (DU VILLARS, *Mém.*, IX, an 1558, Michaud.)

Aujourd'hui presque tout le monde se mesle d'exercer la medecine, au grand danger et *interest* du bien publique. (DELOME, *Archit.*, aux lect., éd. 1568.)

Il peut bien sans *interest* de son devoir leur quitter aussi d'embosier ou retarder son pas. (RONSIEU, *Ess.*, I, 44, p. 113 r^o, éd. 1588.)

J'ay souvent remarqué avec grand admiration cette merveilleuse nature d'Alcibiades, de se transformer si aisément a façons si diverses, sans *interest* de sa santé, surpassant tantost la somptuosité et pompe persienne, tantost l'austerité et frugalité lacédemonienne. (ID., *ib.*, c. 2, f° 62 r^o, éd. 1588.)

Il ne faut point douter que les esprits des peuples n'ayent des inclinations bien différentes les uns des autres, et des sentimens tout dissimilables pour la beauté des choses spirituelles, telle qu'est la poësie, ce qui se fait neantmoins sans *interest* de la philosophie : car elle entend bien que les esprits de tous les hommes, sous quelque ciel qu'ils naissent, doivent convenir en un mesme jugement touchant les choses nécessaires pour le souverain. (FR. OGIER, *Préf. de Tyr et Siton*, trad. de J. de Schevaldane.)

Si est ce qu'il faut donner beaucoup de choses a l'opinion des autres, et, puisque nous sommes obligés d'y recourir la plupart des actions de notre vie, il faut y conformer aussi tant que nous le pouvons faire sans *interest* de la sagesse, nos paroles et nos pensées. (ID., *ib.*)

Advenant que, par sa faulte et negligence, advienne aulcun *interest* esd. pain, et pastes, icelluy fermier est tenu l'acquerir envers les *interressez*. (1580, *Reconn. des droitz seign. de Clairvaux*, Arch. Jura, Prost, p. 70.)

Le sieur de Sœur vous dira l'estat des affaires de ce royaume et des menées, les dangers que je puis courir sans vostre appui, et les grands effects que je puis sans doute faire, si je sens vostre faveur en ce besoyn, et surtout combien les choses pressent, n'y ayant retardement d'un seul jour qui ne nous puisse apporter *interest* d'une semaine. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 32, Berger de Xivrey.)

Par ee moyen aussi évitera il que le bestail ne s'escarte, a son propre *interest* et donnage d'autrui. (O. DE SERRES, *Th. d'agr.*, IV, 13, éd. 1605.)

En lui imputant de tres sales voluptez auxquelles memes il sembloit que les dames eussent *interest*. (D'AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, I, V, c. III, éd. 1616.)

Voir notre *Lexique de Corneille* pour la conservation de ce sens dans la langue du dix-septième siècle.

— Prix, valeur :

Lequel suppliant prist un gobelet d'argent, lequel il plaia ou froissa entre ses mains; laquelle froisseure ledit suppliant reconnut avoir faite et en rendist au tavernier son *interest*. (1384, Arch. JJ 126, pièce 19.)

INTERFAIRE, v. a., détruire :

Et de la joie d'un asne sans armes porter *interfaire* liul hommes en la place. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 54^r.)

... Veulent *interfaire* les œuvres de l'église et briser les portes des divins sacrements. (Id., *ib.*, p. 674.)

INTERFECTEUR, s. m., meurtrier, celui qui met à mort :

L'*interfecteur* de Saul je occis. (*Ancien. des Juifs*, Ars. 5082, p. 167.)

Ne faire donc aux *interfecteurs* de leur propre seigneur. (Ib.)

Hector tout eschant en ire demanda l'*interfecteur* (de la bataille), on luy dist Achilles. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., l. p. 234 r°.)

Les *interfecteurs* de son frere. (BOURGOING, *Bat. jud.*, l. 29, éd. 1530.)

Celuy qui estoit *interfecteur* et meurtrier de l'autre. (*Violier des Hist. rom.*, c. CXXXIX, Bibl. elz.)

INTERFECTION, s. f., meurtre, carnage :

Li jours d'*interfection* et de demorment et de plors est à Nostre Seigneur. (*Bible*, Maz. 684, p. 96.)

El an i ot grant multitude des mors de l'une partie et de l'autre, et par ceste *interfection* ot num liens Mortex. (*Li Amitez de Ami et Amie*, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 79.)

El voit on la lieu ouquel Saint Jehan se repust au temps de l'*interfection* des Innocens. (GILL, DE LANNON, *Toy. et Amb.*, p. 86, Potvin.)

Jos souffrit grandes persecutions pour les murdres et *interfections* dudit Zacharias et de ces enfans. (*La Mer des hystoir.*, t. I, p. 226^a, éd. 1488.)

La destruction d'aulennes villes par prinuses, *interfections* et pilleries. (*Prognost. de Louv.*, Arch. H.-D. Laon.)

Interfection et occision de plusieurs. (Ib.)

INTERFERMER, v. a., introduire :

En la presente facecie *sont interfermes* et mises les paroles du rustique Chresmes. (*Therence en frang.*, p. 106 r°, Verard.)

INTERFUGE, s. m., recours intermédiaire :

Et apres le secours et l'aide
De Dieu et de celle qui de
Toz pechours est refuge
Requierent sanz nul *interfuge*.
(Fauvel, Richel. 146, p. 33^a.)

INTERICTION, s. f., mort :

Deuant les gens a *interiacion*,
A d'annement et a perdition.
(J. BOUCHET, *Opusc.*, p. 32.)

Ceux qui veulent estre riches entrent es laqs et temptacions du diable, en plusieurs inutilz et mysibles desirs, qui plongent et submergent les humains en *interiacion* et perdition. (Ib., *la Noble Meis.*, p. 132 v°, éd. 1536.)

Je m'en tiray (dist Dieu) en vostre *interiacion* et dampnacion. (Ib., *ib.*, p. 146 r°.)

INTERIORITÉ, voir INTERIORITÉ.

INTERIMER, v. a., combattre :

Desquelz (arguemens) il convient aucuns *interimer* et nier. (ORÈSME, *Eth.*, Richel. 204, p. 489.)

Cf. ENTERIMER.

INTERIN, voir ENTERIN.

INTERINANCE, - *ence*, s. f., entérinement :

Touchant l'*interinance* des testament, codicille et dernière volonté faits dudit Duc. (*Lett. de 1455*, ap. Lob., II, 1465.)

Cf. ENTERINANCE.

INTERINATION, s. f., entérinement :

Elle procedast a la *interination* desdites lettres. (1410, *Ord.*, IX, 552.)

INTERINER, voir ENTERINER au Supplément.

INTERIORITÉ, - *erité*, s. f., intérieur :

Les apostumes chaudes qui sont es *interiorités* du corps. (*Jard. de santé*, l. 20, impr. la Minerve.)

Du pain petit et subtil le feu perfore et peultyse les *interiorités*. (Ib., l. 381.)

Justes a la *interiorité* des entrailles. (P. D'AILLY, *les sept Degres de l'eschelle de penitence*, p. 5 v°.)

Son venin (de la haine) penetre en toute *interiorité*. (ARETIN, *Gen.*, p. 51, éd. 1542.)

Pour en tirer lesdits metaux, mineraux, et autres choses precieuses et non precieuses couvertes et cachees aux *interiorités* de la terre. (*Lett. pat. de Fr. II relat. à l'ouvert. des mines*, 29 juill. 1560.)

INTERIR, verbe.

— Neullr, mourir, périr :

Mais ainsi le permit Dieu ain que luy et la main des custodes *interissent* et mourissent ainsi qu'il estoit destiné. (BOURGOING, *Bat. jud.*, IV, 23, éd. 1530.)

Car soulez ce biens y a faulte latente qui soulez jour me fera deperir. C'est heresie, on l'en voit *interir*. Tout mon honneur en douleur angoisseuse.

(J. BOUCHET, *Deplor. de l'Egl. milit.*, Opusc., p. 117.)

— Act., faire mourir, tuer, exterminer :

Ce peché seul suffist pour *interir*
Tous les humains et tout faire perir.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, II, vi, éd. 1543.)

La soulle mere est de Jesus commise
Pour *interir* telz parns de PELISSE.
(BOURGOING, *Lep. de P. Faust.*, Ep. aux Angev., Journal, p. 8.)

INTERIT, s. m., mort :

De *interit* et nombre d'iceulz ne feray autre compte. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5081, p. 20 r°.)

INTERJECTION, *interjectio*, s. f., exclamation :

Assemblez Ye o.
Soy avez un Yo.
C'est *interjectio*.
Victorie signifie.
(P. DE TRAVIS, *Compoz.*, 1536, Mail.)

Une *interjection*
Qui de douleur fait mencon.
(MADE DE LA COURTE, *Bible*, ms. Tours, p. 3°.)

INTERJETTE, adj., entremêlé :

Par dessus le dit saxon il avoit un manban en recharge frisoisment *interjeté* de la couleur que portoitent ses pensionnaires. (*Précé de 1495*, ap. Denis Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, p. 176, éd. 1684.)

Cf. ENTREJETTER.

INTERLINEAIRE, adj., placé entre les

quatre vents principaux qui composent la rose des vents :

Les vents *interlineaires*. (MAIZ., *Songe du viel pet.*, II, 54, Ars. 2683.)

INTERLINEAL, adj., interlinéaire :

Selon ce que dit la glose *interlineale*. (JEAN DE BARBAUD, *Epit. dorées de Guevara*, p. 32 r°, éd. 1584.)

INTERLOCUTRE, voir ENTRELOCUTRE.

INTERLOCUTOIREMENT, adv., par interlocutoire :

Et ne pourront nosdits juges presidiaux proceder au jugement desdites matieres, soit *interlocutoirement* ou dilinitivement en moindre nombre que de sept. (*Edict d'erect. des sièges presid.*, dans tous l'éten-due du roy., juiv. 1551.)

INTERLOCUTRE, v. n., porter une sentence interlocutoire :

Au jugement d'un vieux proces il se faut contenter de ce qui s'y trouve, sans y rechercher ou *interlocuter* davantage. (LOYSEL, p. 874.)

INTERMETTRE, v. a., interrompre, suspendre :

J'ay oublié mes tristes passions.
J'ay intermis mes occupations.
(DRS PER., *Nouv. recer.*, Sonnet à la suite de l'extrait du privilège, éd. 1528.)

Et faut durant les joyes *intermettre* et attendre jusques a ce que les eaulx aient repris leur premiere force. (DU FAULXHOUX, *Org. des font.*, p. 77, éd. 1592.)

Ayant entendu qu'estiez sur le chemin pour aller au devant de la royne, je deliberay d'*intermettre* mes esudes encomencées, ain d'estre present. (PAP. MASSON, *Disc. du mar. du roy.*, éd. 1570.)

Aux octaves de Pasques et de la Toussaint on fait des ceremonies, tout ainsi que si c'estoient ouvertures de parlemens qui eussent esté longtempz *intermis*. (PASQU., *Rech.*, II, 3.)

Dix huit ans sont passez que j'avois commencé ces escrits, et depuis *intermis*. (GASP. DE TAVANNES, *Mém.*, p. 177, Michaud.)

Vous souvenez en quels termes les choses sont par decy, comme vous estes assez adverty des mauvais desseins qui ne sont rompus ny changez, mais seulement *intermis*, attendant que les forces et moyens soient prests pour recommencer. (*Lettres missives de Henri IV*, t. IV, p. 19, Berger de Xivrey.)

Les articles dudict edict concernant le reestablishement de la religion catholique, apostolique et romaine, a la celebration du divin service, es lieux où il a esté *intermis*, ensemble la jouissance et perception des distres, benefices et revenus des ecclesiastiques, seront entierement executez. (*Art. de la Confir. de Fler.*, 26 dec. 1580, H.)

Ordonnons que la religion catholique, apostolique et romaine sera remise et reestablishée en tous les lieux et endroits de ceustuy nostre royaume et pays de nostre obissance ou l'exercice d'icelle a esté *intermis*. (*Edict de Nantes*, avril 1598.)

Pour lesquelles (zélées) vous *intermettez* vostre labour. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 694, éd. 1597.)

— Négiger, omettre :

Et pour ce que les Anglois avoient intermis de donner des ostages, il se doutoit bien de ce qui advint. (VIGIER, *Comm. de Ces.* p. 41, éd. 1576.)

Vous priant d'intermettre pour cela aucun exploit ou effort de guerre. (10 fév. 1559, *Lett. des Prins. de Nav. et Condé aux gentilsh. fr.*, State paper office.)

(L. ESTREMETTE.)

INTERMÉTIERE, s. f., défense :

Et devant eux fait défense a touz les dyables sans intermétation de contuyler leurs paines... (BOUVIARD, *Advis et devis de la source de Pololatrie*, p. 43, Fick.)

Quelques unes du commencement firent des bercheries, a cause de l'intermétation qui avoit esté fait par le S. Pere d'ouvrir la boîte. (CHOLEPIERES, *les Aprestades*, V, p. 168 r°, éd. 1587.)

INTERMINE, adj., qui n'a point de terme, de bornes, de limites ; infini :

Elle pense et fort imagine

A vos lantes intermines.

(*Mist. de Ste Barbe*, Ars. 3196, p. 471.)

D'avantage le propre de l'incorporel est d'estre terminé, et le cotin quant a sa matiere est infiny et interminé, et se fait sensible quand par participation de l'Intellectible il vient a estre terminé. (AMYOT, *Œuv. mest.*, XIX, 262, éd. 1820.)

INTERMINER, v. a., assigner, signifier, prescrire :

Ne l'ay je point interminée

Ceste charge icy et donnée

En me partant de la maison ?

(*Therence en franç.*, t. 157, Verard.)

... Et que me ordonnas

Par grant anere et interminas

Se d'enfantoye me puelle

Que tu n'ayoyes cure d'elle.

(*Id.*, t. 200.)

Pleine par nature est un refusant interminé, acre vexation parmy les membres et lorie parmy les sens. (RAB, l. III, c. 4, éd. 1552.)

Interminer, to prescribe. (COTTE, éd. 1611.)

— Donner un ordre prohibitif, défendre :

Et si leur intermina et defendit sur tres griefz tourmens que plus ne feussent oulx ne leurs enfans circonceiz. (COGILL, *Guerre des Juifs*, II, 311, bibl. elz.)

INTERMISSION, s. f., interruption :

Attendu que les diz complainens, sans peril de leurs corps et de leurs biens et sans intermission de la garde de nostre dite ville d'Albeville... (Mandemens de Charles V, p. 816, L. Delesle.)

Et encore au xvii^e siècle :

Devoit travailler continually et sans intermission. (1641, Arch. des Notaires de Nevers, minutes Taillandier.)

INTERMÉTABLE, adj., sujet au changement :

Mais il y a grant différence

De temporelle permanence

Qui est en cest cas plus ou temps invariable

Et celui que est intermeuble.

Ainsi que Platon l'appliquoit

Au monde qui sans lui disoit

Et de l'eternal permanence.

(*Boece de Consolation*, Ars. 2670, f. 77 v°.)

INTERNEU, adj., intérieur :

Le livre de l'interneue consolation. (Ouvrage attribué à Gerson.)

Preus un aise interneu.

De sion habitable.

(L. DE CARTE, *Cant.*, p. 44, éd. 1560.)

Par occulte vertu d'un esprit interneu. (Alector, t. 69 r°, éd. 1560.)

INTERNELLEMENT, adv., intérieure-ment :

Eslever la devotion et ton entendement par vraye creance afin que tu puisses connoistre comment faire le pourras, et Dieu internellement te le voudra reveler quelle est la viande que tu dois recevoir. (*Crainte amour et beatit.*, ms. Ars. t. 44 r°.)

INTERNONCE, s. f., entremise :

Comme son ambition n'avoit point de frein, aussiretourna il sur ses premieres brisées, par l'internonce de La Fin, son aent, tantost avec le duc de Savoie, tantost avec le comte de Fuentes. (PASO, *Lett.*, XVII, 4.)

INTERNUNCIATEUR, s. m., intermédiaire :

Castor ce temps pendant avoit internunciateurs et messagers qu'il envoioit vers Symon. (BOURGOING, *Bat. jud.*, VI, 27, éd. 1530.)

INTERPALATION, voir INTERPOLATION.

INTERPAUSATION, s. f., interruption :

Quant la puantise vient de la corruption des humeurs, on la peut bien couvrir et pallier, mais on ne la peut guerir, car elle est continuele sans interpausion. (CORNICHOX, *Propriet. des choses*, Richel. 22533, f. 109r°. *Le ms. Richel.* 22533, f. 109r°, porte *interpausion*.)

INTERPELLATION, s. f., interruption :

Donner des detorses et interpellations au chemin de vertu. (*L'Amant ressuscité*, p. 281, ap. Ste-Pal.)

INTERPELLER, v. a., invoquer :

Qui interpelloit aide. (BERSIERE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., t. 84r°.)

— Interrompre :

Il ne vous desplaira si j'interpette vostre propos. (CARTHEXY, *Voyage du chevalier errant*, p. 142, ap. Ste-Pal.)

— Interpellé, part. passé, frappé à plusieurs fois :

Baptu, menudry, de coups interpellé.

(J. BOUENET, *Ep. mor.*, vi, éd. 1543.)

INTERPOLACION, -ollacion, -tion, -autacion, s. f., interruption :

La vicissitude ou egal interpollacion de seingneur qui est un seul signe de franche cité. (BERSIERE, *Tit. Liv.*, ms. Ste-Gen., t. 60r°.)

Fievres qui ont grant interpollacion et repos. (HABART DE GONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, t. 41r°.)

Quant la puantise vient de la corruption

des humeurs on la peut bien couvrir et pallier, mais on ne la peut guerir, car elle est continuele sans interpausion. (CORNICHOX, *Propriet. des choses*, VII, 23, éd. 1485.) *Le ms. Richel.* 22533, f. 109r°, porte *interpausion*.

INTERPOLATEUR, s. m., brocanteur :

Ils furent grands lesineurs, mesquins interpolateurs de vieilles hardes, marchands fripiers. (*Les Es et Coutumes de la mer*, p. 187, éd. 1671.)

INTERPOLE, -olté, adj., interrompu, qui n'est pas continué :

Le cri des ennemis fu plus hardis et plus continué et celi des Romains plus dissonné, plus peresceux et plus interpolez, si que la éstour de oulx qui estoit non certaine manifesta la paour des courages. (BERSIERE, *T. Liv.*, Ste-Gen., t. 80r°.)

Fievres interpolez, c'est a dire fievres qui ne sont mie continues. (EVARTE DE GONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, t. 40r°.)

INTERPOS, -oz, s. m., interposition :

Ils ne peuvent perchevoir la grosse compagnie, pour l'interpos d'une moulaigne dont ils furent couverts. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CXXVII, Buchon.)

— Interruption :

Car tous les plainetz, les pleurs et les propos dont en veillant escervellé m'estoye, Renouveau sans aucun interpos. (LE MAIRE, *la Concorde de deux lang.*, aa vii, éd. goth. s. d.)

Se hasta de donner quelque interpos a son gemir. (Id., *Plaine de Desiré*, III, des Gaules, p. 401, éd. 1549.)

Elle donna interpos a son gemir. (Id., *Temple d'honn. et de vert.*, c. III, éd. goth. s. d.)

Cf. ENTREPOS.

INTERPOSER, -ouser, v. a., faire intervenir :

Pour former ordonnance et interposer nostre decret au bien de nous et de la chose publique. (25 mars 1461, *Ord. de Ch. de Bourg.*, Arch. mun. Nevers III 4.)

— Déclarer, préciser :

En icel temps, signours, je le vous interpose, me et lui.

(JEN. DES PREIS, *Geste de Liege*, 1340, Scheler, *Gloss. philol.*)

Et saint Thiers estoit a Treit qui interpose Et desclarist mult bien a ses gens et reglouse Nostre vraie creanche.

(*Id.*, ib., 8369.)

INTERPOSITANT, adj., intermédiaire, médiateur :

Tu seras ediffice comme interpositante de tous les subjects au noni de Nostre Seigneur. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, t. 201 v°.)

INTERPOSITE, adj., tiers, intermédiaire :

La tierce maniere si est par cause et raison interposite. (BOUT., *Somme rur.*, 2^e p., f. 55r°, éd. 1486.)

Par ces choses les principaux de la conjuration furent attainez, et apres longue souffrance par interpositi, ces personnes liz vindrent cointement en la constance du menu peuple. (BOCCACE, *Nobles malheureux*, IX, 24, f. 239 v°, éd. 1515.)

Toujours faisant ainsi la chaussette.

A chaque coing personne *interposée*.
Pour ty sera se mollant en grand poine.
(Ct. MILLET, la Boutique des Coings, Poës. fr.
des xv^e et xv^e s., H. 180.)

Qu'il n'enverra dehors pour vendre ni
autrement publier ledit par luy ni *interposée*
personne. (*Proc. verb.*, 15 sept. 1561.
Arch. des Miss., 2^e sér., V, 368.)

Par personne *interposée*. (1578. *Partage*,
Hospice de Gien, Fonds des Ursulines,
H B 3.)

Sur la demission dudit Combe de Festat
et office de chastelain au lieu de Seïssel, et
inhabilité de l'exercer par luy ni *interposée*
personne. (*Plaid resp. de Ball. de Mollan*,
p. 37, éd. 1604.)

INTERPOSITION, inbep., adv., par
un intermédiaire :

Et pour ce que icellui Berthaut et paour
de peril d'enny et de domage, *interposément*
fist rendre et restituer ladite foide.
(*Reg. du Chât.*, I, 503, Bibliothèque. fr.)

Ne envoyer en quelque maniere que ce
soit, de nulz ne de jour, *interposément*
ni autrement, au devant des marchans
venans et ameyans danrees en loutz lad,
ville. (*Ordon. de Salins*, 1492-1519, Prost,
p. 5.)

Et, pour autres objectz et raisons faciles
à découvrir et entendre, nous semblo
vostre majesté doit faire entendre au pape
interposément et secrettement, et le sup-
plier de contenir l'envoy des legat et
evesque qui avoit delibéré envoyer par
deca. (1551. *Lett. des ambass. de Ch. Quint*
au roi d'Anglet., l'ap. d'El. de Granvelle,
IV, 327, Doc. inéd.)

INTERPOSITIVE, adj., intercalaire :

Ceux cy engendrent ces cinq diex,
pour quoy aux Egipcienz il ont cinq jours
interpositifs. (*Chron. et hist. saint. et prof.*,
Ars, 3515, p. 129 v.)

— Qui vient par digression :

Après ceste admiration *interpositive*
faicte retourne le chevalier a nouvelle
vanance. (*Therence en franc.*, p^o 100 v,
Verard.)

INTERPOUSER, voir INTERPOSER.

INTERPRETABLE, adj., qui peut être
interprété :

Ininterprétablez, non *interprétablez*.
(*Catholicon*, Richel. I, 17881.)

INTERPRETATION, s. m., jugement :

Octroyons que les quatre maistres...
ayent la visitation, connoissance et *inter-*
pretation du fongue desdiz cuirs tancez.
(1370. *Ord.*, v, 315.)

INTERPRETE, -ette, s. f., interpreta-
tion :

Mais aucuns notz de sentence secrette
Eussent doncq quelque faulce *interprete*.
En en faisant sans plus luy mal profit.
(BORDEU, *Taïen*, p. 6, éd. 1723.)

INTERPRETEUR, -teur, s. m., inter-
prète :

Sanz autres *interpreteurs*. (*Erast et*
Blag., Richel. 24402, p^o 71 v.)

Les soixante et dix *interpreteurs* qui
jadis furent avecques le roy d'Egypte que

on nommoit Philomee, Philadelphie,
(JEAN LEFEBVRE, la Vieille, p. 2, Cocheris.)
Saint Jerome, vaillant docteur c. *inter-*
preteur. (*Id.*, *ib.*)

La translation des LXX, sages, 4 *inter-*
preteurs. (XV^e s., Valenciennes, ap. La
Font, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Je suis fort bon *interpreteur*,
qui seay parler divers langages.
(GRESE, ne Bone, *Variet. a louer a tout faire*,
Poës. fr. des xv^e et xv^e s., H. 180.)

— Fé.m., *interpretesse* :

La langue qui est *interpretesse* de raison.
(CORICHON, *Propriet. des choses*, Richel.
22333, p^o 40 v.)

Cf. ENTREPRETEUR.

INTERPRETEMET, s. m., interpreta-
tion :

J'apprenne assez l'*interpretement*. (O. M.
LA MARCHE, *Mém.*, introd., ch. II, Michand.)

INTERPRETISON, s. f., explication :

Pur ce revenk al queas Simon,
Par dieu *interpretison*
Content tout le nomme.
(Chans. relat. à la rîe des barons anglais entre
Henri III, 1258-1265, ap. Ler. de Linçy,
Rec. de ch. hist., I, 200.)

INTERROGANCE, s. f., interrogation :

Et l'*interrogance* Israel respondra en sa
fave. (*Bible*, *Maz.*, 684, p^o 199 v.)
Je vous diray mon cas selon que vous
avez faic *interrogance*. (*Fleur des hist.*,
Maz., 530, p^o 206 v.)

INTERROGATIF, s. m., interrogat, en-
semble d'interrogations que le juge
adresse à un accusé :

Ordonnons que quant aucuns prison-
niers appellans seront amenez ez prisons
de nostredite court, qu'ils soient promp-
tement *interrogez* et ceulz *interrogatifs*
venz avec les charges et informations,
sont lesdites appellations aydes. (*Lett.*
de Louis XII pour l'enregistr. des ordonn.,
14 nov. 1507.)

INTERROGE, s. f., interrogation :

Après l'*interroge* faict par ledict chan-
cellier nyz tout. (D'AUTON, *Chron.*, Richel.
5082, p^o 201 v.)

INTERRO, -oy, s. m., magistrat chargé
de gouverner pendant un interrègne :

Aucunestoz esloident il un autre que il
apeloient *interroy* qui avoit entre eulz
tous pouvoit royal, mais c'estoit seule-
ment par l'espace d'un an; luy donques
avoit nom *interroy*, et Pestal de la chose
publique c'estoit après interrègne. (BIR-
SURE, *T. Liv.*, m, Ste Gen., p^o 2^e.)
La chose publique revint a interrègne,
et furent *interroyz* M. Mandius Capitolinus,
Servius Sulpicius Camellinus. (*Chron. et*
hist. s. et prof., Ars, 5079, p^o 247 v.)

Cf. ENTREROY au supplément.

INTERRUPT, adj., interrompu :

S' est *interrupte* l'appellation. (1391,
Grands jours de Troyes, Arch. N^o 9184,
p^o 15 v.)

Par quel temps procez y est *interrupt*.
(BOUÏ, *Somme rur.*, I, 20, éd. 1611.)

Et si le lignage cessoit de poursuir son

adjournement de retrait par un et par
jour, le proces seroit *interrupt*, et n'auroit
jamais le retrait. (1437, *Const. d'Orjon et*
du Maine, H, 255, Beaumeups-Beaupro.)

Lesquelles faites, par occasion de
guerres et divisions, n'ont peu avoir leur
cours pleinement, et n'ont l'onnement esté
entretenus, ainsi sont de nombreux *inter-*
ruptes et de nulle valeur. (1443, *Ord.*,
VII, 500.)

Instances *interruptes*. (Baltus, *Suppl. au*
Yocab. Austras.)

Escornilleurs anciens et modernes.
Vos bulles sont demonez *interruptes*.
(1600, *les Compl. des Moniers*, Poës. fr. des
xv^e et xv^e s., M, 69.)

Cf. ENTERROMPRE.

INTERSAING, adj. :

Beauz faict et beauz diet.
Des temps *intersaing*.
(*Mét. de la tessure*, p^o 51^e, impr. Inst.)

INTERSECTION, s. f., intersection :

Les cercles qui passent par l'*intersec-*
tion. (GRESEME, *Quadrup.*, Richel. 1348,
p^o 144 v.)
INTERSECTION, s. f., interruption :

Ils qui sont eschauffez de vin boire
parlent bien et entendent bien leur pa-
role sans *intersection*. (L'UNIVERS DE CONTE,
Probl. d'Arist., Richel. 216, p^o 183 v.)

INTERSEQUANT, adj., d'intersection :

Ligne *intersequante*, ou compagne. (BUL-
LANT, *Harolod.*, p. 8, éd. 1562.)

INTERSEQUER, verbe.

— Act. couper :

Il entre icelle (Asie) et les deux autres,
(Europe et Afrique) est la grant tierce qui
les *intersequer* et divise. (*La Mer des*
loir., I, I, p^o 70^e, éd. 1488.)

Tous ses chevaliers a grant course de
cheval retournerent sans ceulz de la mon-
tagne et en firent plusieurs aux autres
qui avoient regainer la montaigne *inter-*
sequer le chemin et firent confians de
s'en foyr vers Hierusalem. (BOURGOING,
Bat. jud., IV, 6, éd. 1530.)

— Réfl. se couper :

En une plaine superficielle l'en peut ima-
giner II. lignes qui se *intersequent* en un
point et sont III. angles. (GRESEME, *Liv.*
du ciel et du monde, m, Univ., p^o 4 v.)

INTERSIENE, -sienne, s. m., siene,
insigne :

Il y puis avoit un lieu de cappe
Mout rose fourz d'hermes
qui portoit un col en escharpe
Devant le roy pour *intersiense*.
(MARTY, *Liv. de Chât.*, III, p^o 157, éd. 1493.)

Portans sur eulz les royaux *intersienses*.
(J. BOURCIN, *Opusc.*, p. 158.)

Arbres plusieurs en de la persion
F'ont pendu. Les nobles *intersienses*,
Gonne l'ortz, eloz, verres et autres signes.
(Oz. *Labor. de Jurt.*, *Maz.*, 10832, p^o 96 v.)

Il peut en faire il fault la bourse ouvrir
Par luy monstrier d'amour les *intersienses*.
(Oz. *Liv. de mer.*, vin, éd. 1573, p^o 9,
Ditesques de grande familiarité, (Oz.
FALL, *Cont. d'Entrap.*, H. Bibl. elz.)

M. le pape et *intéressés* d'un bon natu. rel. (ib., ib., XXV.)

Cl. ENTRESIGNE.

INTERVALLE, *s. m.*, *adiv.*, placé entre les intervalles :

La vaulte est double, soutenue sur quarante piliers de pierre grise, à savoir douze à l'axe au côté, et douze au milieu, descendant des deux vaultes, et deux *intercolonnaires* en front et en fond. (Vecteur, p. 127, ap. Ste-Pal.)

— Fig., qui ne dure que pendant un intervalle :

Mais d'un viendrait cela que le poète admire la gravité et le sens de ses vers que l'*intervalleur* furon dirino luy ha ditto, alors que las et remis il s'est allenti à l'écriture du labour, ainsi que Dieu ra laisse ? (POST. DE TYARD, *Sold. prem.*, p. 23, Paris, Galiot du Pr., s. d.)

INTERVALLEMENT, *s. m.*, variation :

La siet à la destre son pere,
N'en de lui direz ne l'indius,
Berers, senz ne premierius,
Mais ans deus uniaiment
Senz nul intervalement.

(Bis., *D. de Gornu.*, II, 2160, Michel.)

INTERVENUE, *s. f.*, intervention :

Intervenue de garand, 1507, *Prév. de Montreuil*, Cont. loc. du baill. d'Amiens, II, 683, Bouthors.)

Cl. ENTREVUE.

INTERSTI, *adj.*, *in*terstiel :

Toutefois que aucuns des habitants qui demourent en ladite maison y mourront *interstie*. (1376, Arch. MM 30, f. 42 v°.)

INTHERENT, voir **INTEREST**.

INTRONISEMENT, *s. m.*, intronisation :

On l'avait à son *intronissement* saluet roy. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., 10512, IX, II, 7.)

INTIMER, *v. a.*, *in*timer, avertir :

Et par *in. intimer* de son destrement
N'ist bonissit les principes.
Ouv. des Prév. S. Geste de Lyon, 1499, Scheler, *Glos. p. 61a*

— Faire savoir :

Que l'on *intime* et fasse savoir au pappe... (MATHIEU DE CORCY, *Charles VII*, p. 713, ap. Ste-Pal.)

— Exécuter :

L'endant de Castille ne vult ne n'osa desobey au commandement de son pere, et n'est *intimé* le mandement. (FROISS., *Chron.*, IX, 111, Kern.)

INTURABLE, *adj.*, qu'on ne peut pas être :

Estant pensé (le cocon) les filles de la veuve trouvent trompées, par conséquent *inturables* et *inturables*, dont on est contrainct de garder telle maistère, comme l'ame, pour après la filer. (D. DE BR., *The. d'agr.*, V, 15, col. 1605.)

Inturable, not to be drawn or pulled out. (GREG., col. 1611.)

INTULATIONS, *s. f.*, action de donner

un titre à un ouvrage; le résultat de cette action :

Voulint à la vérité éviter lors le mau vais bruit et haineuse *intulation* d'un tel acte. (D. LA BOUTIERE, *Trad. de Suetone*, p. 144, t. I, 1569.)

— Subscription :

En l'*intulation* de ce compte. (Compt. de Jehan Lebreron, 1399-1400, Forteresse, XIX, Arch. mun. Orléans.)

Je laisse les usages de la chancellerie, des tabellions, greffiers et notaires qui font leurs *intulations* selon la noblesse de leur entendement et des coutumes locales ou ilz escripvent. (FABRI, *Rhet.*, f. 67 v°, éd. 1521.)

Ces nouvelles... portent en leur *intulation* (ain de ne tromper personne) ce qui est caché dedans icelles. (A. LE MACON, *Decameron*, Conclusion finale, t. V, p. 200, F. Dillaye.)

— Inscription :

Lors congent Ourseau par les *intulations* que c'estoient ses trois consins. (Perceforest, vol. IV, ch. 49, éd. 1522.)

INTULEMENT, *s. m.*, titre :

Ces sont li *intulement* des chartres et privilèges, des arres, compositions et de plusieurs lettres que li ville et li communige de S. Quentin ont des roys de France et de leur officiaus. (Arch. mun. S. Quentin.)

Jouste ce que il est contenu en l'*intulement* de cest compte. (1370, *Rançon du roi Jean*, Arch. KK 10°, f. 38 v°.)

Nous, viconte desous dit, baillames au dit receveur cest roulle pour faire la recette desdiz founges jouste ce que en l'*intulement* est contenu. (1371, *Assiette des feus de la ville et viconté de Caen*, Mem. des Ant. de Norm., t. I, 2^e série, p. 214.)

Cl. ENTULEMENT.

INTULIER, *v. a.*, inscrire :

A ce m'a aucune fois me la fausseté et l'exces des livres qui sont corrompus par les escripvains et par les notaires qui *intulient* les autoritez des sains trop largement et faussement, car ilz facent aucunesfoiz les autoritez de l'un saint a l'autre ou meurent mes pour autres. (VIGNAY, *Mir. hist.*, Vat. Chr. 538, p. 210.)

Il escrire de nouvel les dictes epistres en *intulant* sur une chascune d'icelles par maniere de rebriches les matières qu'elles contiennent. (Traict. de Salem., ms. Genève 165, f. 83 r°.)

— Accuser :

Pour ce que icellui Harequin *estoit* accusé et *intulé* d'avoir fait plusieurs crimes et deliz. (1461, Arch. M 199, pièce 349.)

— *Intulé*, part. passé, investi :

Par quel moyen est il *intulé* à ces livres ? (PALGRAVE, *Esclara.*, p. 538, Germ.)

— *Attiré* :

Ledit defendeur ayant donné a entendre que laulte chautreine est benchee *intulé* qui fault par an en revenu quinze denats. (1490, *Pièce concern. la chautreine de S. Germe.* des pres., Arch. L 779, 2^e liasse.)

Cl. ENTITELER.

INTITULEUR, *-tueur*, *s. f.*, titre, suscription :

Ce sont les *intituleurs* et le titre du tiers livre des roys. (GUART, *Bible*, Trois. liv. des Rois, ms. Ste-Gien.)

Selonc le *intituteur* et introduction de ceste matere. (FROISS., *Chron.*, III, 378, Kern.)

Desquelles (lettres) l'*intituteur* et suscription n'estoit pas pareille aux aultres. (MONSTRLET, *Chron.*, II, 191, Soc. de l'Il. de Fr.)

Un livre qui s'appelle *intituteur* des bonnes meurs. (1522, *Test.*, Arch. mun. Douai.)

Cl. ENTITILEUR.

INTOLERABILITÉ, *intoll.*, *s. f.*, caractère de ce qui est intolérable :

Pour l'*intolérabilité* du crime. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f. 222 r°.)

INTOSCHEMENT, voir **ENTOSCHEMENT**.

INTOUCHABLE, *adj.*, qui ne peut être touché :

L'ame est parfaite, *intouchable*, immortelle. (ROSS., *les Poem.*, l. I, la Lyre, Bibl. élz.)

... Sa main *intouchable*. (JAWNY, *liade*, xvij^e ch., f. 250 v°, éd. 1606.)

Scais tu que ce bean peintre encore imaginoit A l'honneur qu'un tableau des mains ne te donnoit? Il pensoit que les mains sont du tout comparables A celles des heros qu'on appelle *intouchables*. (PASSO., la Main.)

Intouchable: com. Untouchable. (COTGR., éd. 1611.)

INTOUCHE, *adj.*, non touché, intact :

Tourne ton ost vers l'Océan oriental on lres grande partie est encoire *intouchée* de les armes. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., 10512, IX, IV, 13.)

La pure... vierge Marie, mere impene-tre, voir *intouchée* des eaux de pechies originelz. (D., *ib.*, ms. Brux., I, f. 41 r°.)

Le roy luy rendy sa femme *intouchée*. (D., *ib.*, ms. Brux., I, f. 64 r°.)

INTOUSSIQUE, voir **ENTOUSSIQUE**.

INTRAGE, voir **ENTRAGE**.

INTRAITABLEMENT, *adv.*, incurablement :

Qui desiroient adoucir l'aigreur de leurs maurs difficiles et *intraitablement* melancoliques. (POST. DE TYARD, *Disc. philos.*, f. 16 v°, éd. 1587.)

INTRALAISSIEU, voir **ENTRELAISSIEU**.

INTRANQUILLE, *intransy.*, *adj.*, qui n'est pas tranquille :

A ceste cause de l'ame les passions Garder saut peuvent sans passions, S'atrompent saut, moderz et tranquilles, Semblantement s'elles sont *intranquilles* Induire mal, ou maladie eurer. (LACROIX, *Traicté des pass. de l'ame*, Verard.)

INTRANSIBLE, *intransissable*, *adj.*, infranchissable :

Les Alpes luy sembloient *intransibles*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, I, 13.)

Montagnes intransibles. (Id., *ib.*, I, p. 120 r°.)

Nous avons passé nostre armee et artillerie par roez et montagnes quasi *intransibles*. (23 sept. 1515, *Lett. de Franç. 1^{re} a la ville de Bayonne*, Rég. des stat., etc., Arch. mun. Bayonne.)

— Fig., qu'on ne peut surpasser, qu'on ne peut atteindre, incomparable :

Beauté *intransible*. (FOSSETIER, *Cron. Margarit.*, ms. Brux., I, p. 18 r°.)

INTRANSUABLE, adj., inouïable :

Ce qui est divin est *intransuable* et ne peut estre transmis. (PRESME, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Univ., p. 47 r°.)

L'amistie des bons seule est *intransuable* et non variable. (Id., *Eth.*, Richel., 204, p. 517°.)

Choses *intransuables*. (Id., *ib.*, I, X, c. 12, éd. 1488.)

Bonques apres la dernière revolution du ciel le monde, le ciel et les estoilles se doivent deffaïre, se renoueveller et eux faire assez plus beaux a l'ymage parfaite, *intransuable* et infinie. (*Triumph. de Pétrarq.*, t° 202 v°, éd. 1531.)

INTRANSATABLE, adj., qu'on ne peut traverser :

O mer *intransatable* ! (*Intern. Consol.*, II, XIV, Bihl. elz.)

INTRANQUILLE, voir INTRANQUILLE.

INTRANSSIBLE, voir INTRANSIBLE.

INTRE, voir ENTRE.

INTRECESSIONNER, voir INTERCESSIONNER.

INTREMIER, voir EXTREMI.

INTREPOSEMENT, voir INTERPOSITEMENT.

INTRER, voir EXTRER.

INTRICABLE, -*icable*, adj., embrouillé, embarrassé :

Que continuele cure des coütations extermine le corps, et les fabzions de la pensee, et les divissions *intricables* des choses descheient toutes les humeurs. (P. FERRET, *Miroir de la vie hum.*, p. 147 r°, éd. 1482.)

INTRICATION, -*cion*, s. f., enchevêtrement :

Et de ceste *intrication* et envelopement des cercles est solue une contrarietez qui est entre les philosophes. (*Introd. d'astrol.*, Richel. 1453, f. 26°.)

Dont il avendra que le plait tant durera que le povre homme qui avoit juste cause, par force de bonz plait, par *intracacions* de proces ou par defaïnce de son advocat .. perdra sa cause. (MAIZ, *Songe du viel pet.*, II, 13, Ars. 2682.)

INTRIGUER, voir INTRIGUER.

INTRINCABLE, voir INTRICABLE.

INTRINCER, voir INTRIGUER.

INTRINQUEMENT, voir INTRINQUEMENT.

INTRINQUER, voir INTRIGUER.

INTRIQUEMENT, -*inquement*, adv., d'une manière embrouillée :

Intriquement, *intriquement*, intricately, perplexedly, intanglently, dakely, difficultly. (COTGR., éd. 1611.)

INTRIQUER, -*iquer*, -*iquer*, -*incer*, Verbe.

— Act., embarrasser :

En la matiere y a doubtés plusieurs Qui nous pourroient *intriquer* en erreurs. (Objet de la *Pass.*, f. 54, impr. laïtit.)

Intriquer. To intricare, perplex, pester; involve, intangle; incumber. (COTGR., éd. 1611.)

— Réfl., s'embarrasser, s'empêtrer :

Athene se dit que Platon ne fut pas si divin qu'il n'ait voulu sçavoir que c'estoit que l'humanité, *s'estant intriqué* aux rets d'une vieille appelée Archeonassa. (G. BOUCHER, *Scezes*, XIX, Rouen 1635.)

— *Intriqué*, part. passé, embarrassé, embrouillé, enchevêtré :

Le texte de Aristote en cest probleme est moult *intriqué* et moult obscur, brief en une partie et long en l'autre. (EVRART DE CONY, *Probl. d'Arist.*, 210, f. 2181°.)

Car en leurs vaines paroles ilz cuident eslever leur entendement. Ilz sont *intrinqués* tellement qu'ilz ne sçevent que ilz dient. (FERRET, *Miroir de la vie humaine*, p. 117 v°, éd. 1482.)

Et sont separés lesd, seigneuriez les unes des autres, combien qu'elles soient *intriquées* les unes parmi les autres et en plusieurs lieux. (1486, *Terrier du roi*, Arch. mun. Avallon, II, 1.)

Leur peau (des crocodilles) est entre perce et jaune sus, ver gay entre couleur morte *intrincee* et clavellee de aumeines taches blanches. (Rom. d'Alex., I, IX, Richel. 15468, f. 211°.)

Cause *intrinquée*. (FABRI, *Rhet.*, p. 148 r°, éd. 1521.)

Mais le volume de Clotho (qu'on appelle metaphoriquement la quenouille et le fuseau) est si *intriqué*, et les causes et matieres si mesles l'une avec l'autre que l'entendement humain ne s'en peut bien expliquer ny demesler. (BODE, *Instil. du Pr.*, ch. XVI, éd. 1547.)

Matieres ambigües, *intrinquées*. (RAB., I, III, c. 43, éd. 1552.)

Indefiniment obscur et *intriqué*. (*Calépin Dict.*, Bale 1581.)

Ce troisième expedient, sire, n'est pas selonc mon humeur ; mais s'estant présenté a ma pensee, je n'ay voulu laisser de le mettre icy a toutes adventures, pour ce que en choses si *intriquées*, et en les parties si volantes et pretentions du tout contraires, l'on est contrainct de s'ayder de pires expedients qui estuy, ce ne seroit. (23 dec. 1594, D'USSAT, *Lett. au roy*, éd. 1624.)

Gf. ENTRICÉ.

INTRODITEMENT, voir INTRODITEMENT.

INTRODUCTION, voir ENTRODUCTION.

INTRODUCTOIRE, adj., qui sert à introduire :

Un *introductionnaire*. FOSSETIER, *Cron. May.*, ms. Brux. 16312, VIII, IV, 25.)

Porphyre composa ung livre de logique

nommé *predicables* lequel est *introductionnaire* au predicamentuz de Aristote. (*La Mer des hystor.*, t. II, p. 124, éd. 1488.)

INTRODUIRE, voir INTRODUIRE.

INTRODUISEUR, voir INTRODUISEUR.

INTRODISIBLE, adj., qui introduit :

Non obstant que bien entendist le latin, et que ja ne fist besoin qui en luy exposast, si grant providence li pour la grant amour qu'il avoit a ses successeurs, que, au temps a venir, les voit pourveoir d'enseignemens et sciences *introduisibles* a toutes vertus. (CHRIST. DE PIZAN, *Charles V*, 3^e p., ch. 42, Michand.)

INTRODITUR, voir INTRODITUR.

INTROITE, -*ite*, s. f. et m., entrée :

En une chanbrete petite, Qui est a destre a l'introite. (J. LE FEVRE, *la Vieille*, II, v. 3017, Corberis.)

Comme onsenpele de plains, plours et termes a cause de nouvelle mort, me convient faire doublement *introite* et commencement a la deuxième partie de ceste ouvre presente. (CHRIST. DE PIZAN, *Charles V*, 2^e p., prol., Michand.)

Le Soleil entrant en Aries et au quartil de Mars en l'introite de Cancer. (*Prognost. de Lour.*, Arch. Hol.-Dieu Latou.)

Afin qu'il eust passage et *introite* Par les buissons.

(Am. parl. de Gascard, et *Sigism.*, f. 5 r°.)

Introite, s. m. — Entry into a matter. (PALSGRAVE, *Eclairc. de la lang. franç.*, p. 217, Génin.)

— Droit d'entrée :

Item sur le *introite* du dit ort on courtill doit leud tenementier. (1412, Arch. JJ 166, pièce 272.)

INTRUIRE, voir INTRUIRE.

INTRUIRE, *intruire* (s^e). v. réfl., s'introduire sans titre :

Que nostre dit oncle, sesditz gens et officiers veulent et voullissent prendre et enlever les biens meubles a eulz *intruire*, bouter et prendre la possession des heritages et biens immeubles et en lever les fruz. (1479, *Ord.*, XVIII, 505.)

N'est loisible a tel fignager, voulant pretendre droit au dit heif, *intruire* ou bouter en lechuy depuis la saisine dudit seigneur feodal sans son conze ou license. (*Cout. de Bar*, Cout. gen., II, 1631, éd. 1604.)

Personne ne doit d'autorité privée s'ingérer, *intruire* et intruement au regimé et gouvernement des biens papilliaux. (*Cout. de Gorze*, Nouv. Cout. gen., II, 1088°.)

Est du devoir des lieutens d'empescher que nul sans concession du souverain ne sorte d'it tiers esal pour *intruire* en celui des nobles. (S. JULIEN, *Mest. hist.*, p. 545, éd. 1589.)

INNUMERABLEMENT, voir INNUMERABLEMENT.

INURBAN, adj., qui manque d'urbanité, grossier :

Gens mal conditionnez et qui n'ont grace, ny en paroles, ny en gestes, sont appellez *inurbans* et rustiques, pour ce qu'ilz sont veuz plus tost estre nez aus champs que a

LE BROND, *Liv. de pol. hum.*, t. 37, p. 61, éd. 1543.

INCRIBABLE, s. f., qualité de ce qui manque d'humanité.

Pour le passage, et le *manquât* et rudesse du passage de Saligne, TOSSÉTIER, *Grand Mir.*, ms. BONA, t. 1, 56 v. 8.

INSECTE, s. m., inj., insulte :

Il ne bastons que les parties entendent d'ennemi et de belléme, et espars et d'agues portent seulement, sans polissens, consistens, ne autres pointes *insectes*. (HARDOUIN DE LA MAILLE, *Gréon, des gages de bit.*, p. 83, Crapetot.)

INSESE, voir INESÉ.

INVADER, v. a., assaillir, envahir :

Le dit Guineu avec ses compaignons et ampués estant ordit balémeir et qui tonz estoient armés, *invadent* et assaillent par un chemin d'ostilité et de guerre lesdiz pecheurs et marins avec leur dit navelle (navelle). 2 mars 1415, *Lettre de Jean de la Marade et Jehan de La Rochelle, Reg. de la Jarade*, p. 1, 2, Bourbonnais 1883.

Il n'est eacia si grovable
Qui les s'ent *insecter*. (MORVIL, *U. et de Carl.*, VII, 8 III, p. 61, 1193.)
Abehoit sans usaise et sans raison ;
Dont les chaus ferent *Invader*
Et brenat son usaze a fison.
Ibid., p. 6, f. 54, r., 1193.)

Quant sa proie lui eschape, il est si yre
Qu'il *insecte* et frappe le folhomme par le visage. (LAFONT, *Trakté de fawonnerie*, p. 46, Martin-Dairvalet.)

Contre la pestilence qui survient les
contre-humans *insecte* et contraire. (HENNÉ
Contre *peste pestilencie*, Bédouin.)

Nous enemics, les prest. ont dessein en
cette présente saison de courir sus et
en *insecter* nostre royaume par divers endroits.
(1547, *Proces-verbal de lieutenant general à Paris, Arrivés par le roy François Et au
cardinal de Medici*, ap. Fauréon, *Hist. de Paris*, III, 625.)

Ont eue l'humourance avec armes
insecter les eglises de Notre Dame au des
Auzustins, Actes relat. a des evesques
arrivés au mois de sept. 1551, ap. A.
Thierry, *Mémoires de Louis XIII*, II, 705.)

qu'il se domast de la terre sur toutes
choses, et qu'il puz guerres qu'on luy fist,
de ne *insecter* son ennemy avec le secours
de son lord. (MARTIN DE BELLAY, *Mém.*,
I, IV, f. 97, r., éd. 1569.)

Avecus est mont qu'on luy a fait usé de
l'usage d'un *insecter* par lui et la diocésaine
de la ville de BETHLE, *Tr. de Sa Sante*,
p. 22, l. 1569.)

INVADER, s. m., agresseur :

Le dit *invader* et *invader* de toute la
hoir. (J. MONTRELET, *Chron.*, II, 238
S. 1. 11, 13, 14.)

INVADIBLE, adj., qui assaille :

Le dit *invadible* et *invadible* et *invadible*,
S. 1. 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

INVADIR, v. a., assaillir, attaquer :
Invadir et surprendre Tholose. (MONTL.,
Lett., aux capot. de Toul., 31 mars 1567.)

INVASABLEMENT, s. m., attaque ;
Ne se pourra faire mouvoir guerre, hosti-
lité, *invasablement* ne autre force quel-
conque, a n'ait conté de Bourgoigne,
(1555, *Trakté de neutral.*, Dupuy EXBT, 34,
Richel.)

INVARIABLE, adj., qui n'est pas valide,
inusable :

Asses esbahir ne me puis
Quelle part eilay *invariable* (un ennemy)
Si m'heureux, si pou neesteble
Que parais n'en fait ven de tel
Soit alle estre serviable...
(*Terrence en franc.*, 19 117, Verard.)

INVASION, s. m., assaillant :

A la fin Bernal voyant que ledit *invas-*
seur s'efforçoit toujours de le affoler ou
ocire... (1389, Arch. JJ 137.)

INVASANT, adj., assaillant :

Les *invasans* ou assaillans. (ORESMÉ,
Politiq., 2^e p., p. 675, éd. 1489.)

INVASER, s. m., agresseur, assaillant,
envahisseur :

Par la poursuite du dit Boyer, qui fut
premier *invaser* dudit Jacques. (1404, Arch.
JJ 128, f. 269 r.)

Invaser et destruisers de chrestienté.
(1409, *Ord.*, IX, 462.)

Et lui par donna ledit Philippe, qui fut
este *invaser*. (1420, Arch. JJ 171, f. 142 r.)

Oppresseur et *invaser* de l'Eglise. (N.
GILLES, *Ann.*, p. 276 r., éd. 1192.)

Illores, *invaser* de Bithynie. (POSTEL,
Hist. méca., t. 34 1^{er}, éd. 1552.)

Et ne serons plus en noz consultations en
la difficulté que nous avons esté a deli-
berer et conclure et nous devons nous
preparer a la guerre comme un bel
ennemy que luy, ou differer encores quel-
que temps, jusques a ce que les efforts
contraires a ses propos le declarassent
invaser. (GILLÉ, DU BELLAY, *Mém.*, I, VI,
p. 170 r., éd. 1569.)

Contre les *invasers* et ennemis de sa
couronne. (BEGNON, *Lair abroj.*, p. 517,
éd. 1574.)

INVASIBLE, - *esible*, adj., offensif,
propre à l'attaque :

Nul, de quelque estat qu'il soit, ne feust
si hardi de porter espées, graus costreus,
dagues ne autres feremens ne armes *in-*
vasibles. (1487, *Justice le Montgrais*, ap. Le
Clere de Douy, Arch. Lourat.)

Et autres harmoniz et armemens *in-*
vasibles. (Ch. de 1395, 3^e reg. des chart.,
p. 22 v., Arch. Nord.)

Sans autres armes *invasibles*. (JUV.
DES VRS., *Hist. de Charles VI*, an 1405,
Mehand.)

Espées, dagues, javelines ou autres har-
moniz *invasibles*. (Comptes des mines de Jac-
ques Girar, Arch. KK 329, f. 21 r.)

Armes d'athletes et autres bastons *in-*
vasibles. (1500, *Complainte*, S. Cyprien, l.
44, Arch. Vietnam.)

Prendrent leurs armures et bastons *in-*

vasibles. (PALSGRAVE, *Esclair.*, p. 362,
Génil.)

Baston *inversible*. (1507, *Ch. du comt. de*
Flicicourt, ap. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*,
III, 646.)

Armes *invasibles*, offensibles et defen-
sibles. (17 mars 1561, *Actes relat. aux*
troubles survenus dans la ville d'Amiens,
ib., II, 685.)

INVASIE, adj., propre à l'attaque :

Armementz d'armes *invasives*. (Mai
1433, Arch. mun. Orleans, ap. Mantellier,
Arch. fréq., III, 265.)

Armures *invasives*. (XV^e s., Valenciennes,
ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Instruments *invasifs*. (J. MOLINET, *Chron.*,
ch. X, Buchou.)

Ne portent armes ne bastons *invasiv.*
(*Ordon. de Salins*, 1492-1519, Prost, p. 12.)

Ni autres armes *invasives*. (CL. HATON,
Mém., I, 191, Bonquetot.)

— D'invasion :

Mais pourveit a nouvelle emprise *in-*
casive. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. VI, Buchou.)

Qu'ils ne porteroyent les armes conté
le roy de France en guerre *invasive*. (GILLÉ,
DU BELLAY, *Mém.*, I, VI, p. 180 v., éd.
1562.)

INVASION, s. f., attaque :

S'il tombe en *invasion* et assaut d'au-
trui, n'aura qui le delende. (J. BOUCHET,
Triomphe de la Noble Dame, p. 87, ap. Ste-
P. l.)

CL. EVANSION.

INVASIBILITÉ, s. f., incorruptibilité :

Ces trois seules vertuz personnelles sont.
Car elles se perdent, et si y adjontent
autres deux, c'est assavoir *invasibili-*
té et spiracion commune, et ainsi sont
cinq en l'universel, desquelles les trois
sur en la personne du pere, c'est assa-
voir *invasibilité*, paternité et commune
inspiration. (*Chron. et hist. saint. et prof.*
Ars. 3515, p. 2 v.)

INVECTIF, adj., qui contient des invec-
tives :

Gostuy Anthoine print et condamna
Tulle pource que Tulle avoit fait une
escripture *invecitive* qui racomptoit trop lar-
gement les crimes et les pechez de
Anthoine. (BOCCAGE, *Notables malheureux*, VI,
12, p. 160 r., éd. 1545.)

Nesciroyez plus a Jehan ny a Philippes
Moz *invecitif*.

(Appol. par l'Abbé des Conars, sur les *invec-*
tif. Saigon, *Marat*, etc., a la suite des *Œuvres de Cl.*
Marat, éd. 1731.)

Continuant ses sermons *invecitifs* contre
le Beauvois et les politiques. (LESTOILE,
Mém., 2^e p., p. 213, Champollion.)

Selon escrivit un livre fort aspre et
invecitif contre les vices et hypocrisies des
moines. (VIGNIER, *Bibl. hist.*, II, 590, éd.
1588.)

— S. m., invective :

S'ilz ne veulent escrire
Sans *invecitif* dont vous vouldroient repaistre
le vicié jargon, on l'on ne voit que fire.
(Appol. par l'Abbé des Conars, sur les *invec-*
tif. Saigon, *Marat*, etc., a la suite des *Œuvres de Cl.*
Marat, éd. 1731.)

INVEILABLE, adj., qu'on ne voit jamais :
Vot si grant triumphe et sy grant riches-
cesse faite pour l'honneur du roy, de sa
femme et de la noblesse dont ils estoient
accompagnés, ce n'estoit chose *inveilable*,
tant du conseil du roy comme du conseil de
M. Farnoché son filz. (J. AUBRIOT, *Journ.*,
an 1494, Larchey.)

INVEILLE, adj., en non-valeur ?
L'outrageus d'indolentes terres sont *inveilles*
et en voye d'estre toujours au jusques a
longtemps de mille vailleurs. 1450, *Denoubr.*
du baill. d'Evreux, Arch. P 308, f° 31 r°.)

INVEIGIEUX, - euz, adj., inventif :
Mais toutesfois ne furent ilz
Tant *inveigieux* ne subtilz,
Pour quelque science qu'ilz eussent,
Que leur vie conserver peussent.
(J. BOUCHET, *les Regnars traicteant*, f° 49^r, éd.
1522.)

INVENGIE, - angé, adj., non vengé :
S'il fault perir, ne morons *invengies*.
(FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511,
VII, iv, 12.)

L'ombre de votre royne *invenge* est la bis.
(G. DEBART, *L'ombre des Ombres*, éd. 1591.)
INVENTARISER, v. a., inventorier :
Biens *inventarisez*. (*Const. d'Aoust*,
1588, p. 217.)

INVENTEMENT, s. m., invention :
Avequez son *inventement*.
(*Therence en franç.*, f° 212^v, Verard.)

INVENTERESSE, - erresse, s. f., inven-
trice :
Inventeresse
D'habit nouveau.
(J. MAROT, *Doctr. des Princesses*, xxiv, Roul., éd.
1732.)

Les six qui avoient esté *inventeresse* et
presidentes toute la septuante vindrent
vers moy. *Les Erang. des Quenouill.*,
p. 96, Bibl. elz.)
Ne qui en furent les sages doctoresse
et premieres *inventeresse*. (*Id.*, p. 1.)

INVENTIF, s. m., inventeur :
Les *inventifz* et procureurs de guerre,
(P. BRINGOIN, *Menus propos*, xii, éd. 1521.)

INVENTION, s. f., action de retrouver,
en parlant d'une personne :
Tout l'est se rejoüissoit de l'*invention*
des personnes tant nobles. (*Violet des*
Hist. rom., c. xxvii, Bibl. elz.)

INVENTOIRE, s. f., invention :
Car par une telle *inventoire*
Plusieurs se pourroient abuser.
(GREAUX, *Mst. de la Pass.*, 20665, G. Paris.)

INVENTORE, s. m., registre, descrip-
tion, relation :
Anchois que commençast li siecles qui keurt ore,
S'on eust dou bon temps fait un bon *inventore*.
(GILLOU le Muisit, *l'Estas de tous gens seculers*,
II, 19, 3, Kers.)

Pour clou que de mi soit et de mes éris meane,
De certaine science fait ai chest *inventore*.
(*Id.*, la cure Gilloü le Muisit, II, 256, 11.)
INVENTORISIER, - zier, v. a., inventorier :

Ils envoïent querir deux notaires pour
inventoriser ce quilz trouvoierent en la
dite maison. (J. AUBRIOT, *Journ.*, an 1481,
Larchey.)

(Et le pillage) fut par lui faiblement
inventorisé, et rendu en tresor public.
(BIRSE, *Inst. du prince*, p. 167, éd. 1517.)

Et régulièrement confessor, curieuse-
ment esplechans et *inventorizans* vos pe-
chez tant dm. (RAB., l'IV, c. 49, éd. 1532)
Mesmes il vint jusques a vouloir *inventoriser*
les estoilles. (DU PINET, *Plone*, II,
26, éd. 1605)

Swisse rom., Fribourg, *inventoriser*, in-
ventorier.

INVERGONDEUX, voir INVERGONDEUX.

INVERGONDE, s. f., effronterie :
Qui argueoit ainsi : verconde est mau-
vaise chose et non vertueuse, ergo *invergonde*
est vertueuse il ne s'ensuit pas
pour ce que verconde et *invergonde* sont
de mal. (ORESME, *Eth.*, f° 84^v, éd. 1488.)

INVERGONDE, - ued, adj., effronté :
Autre chose je ne vouldroie
Que avoir veu la sote grimace
Et ton *invergonde* face.
(*Therence en franç.*, f° 112^v, Verard.)

INVERGONDE, adj., effronté :
Le troisieme de ses personnages sem-
bloit une autre femme *invergonde* et sans
soucy qu'on nommoit vaine esperance.
(J. BOUCHET, *Triumphes de la Noble Dame*,
f° 85 v°, éd. 1536.)

INVERGONDEUX, voir INVERGONDEUX.
INVERGONDEI'S, - euz, - ercondeur,
- ercondeur, adj., effronté, qui n'a pas
honte :

Celui qui de rien n'a vergonde il est
appellé *invergondeux*. (ORESME, *Eth.*, Ri-
chel. 204, f° 379^v.)

Il est appellé *invergondeux*. *Id.*, *ib.*,
f° 33^v, éd. 1488)

Le vergondeux a honte de ce qu'il a
fait mal et le *invergondeur* n'a honte de
faire mal. (*Id.*, *ib.*, f° 89^v.)

O fille et *invergondeur* hardiesse !
(*Therence en franç.*, p. 170 v°, Verard.)

La seconde condition que doit avoir une
puelle est d'estre honteuse, et quant elle
va entre les gens leur sa venue basse, ne
regarde e ne la a chet-effronté et *invergondeur*.
(J. BOUCHET, *Triumphes de la Noble Dame*,
f° 22 v°, éd. 1536.)

INVERSION, s. f., inversion :
Par *inversion* de lettres. (LA BOU, *Har-
mor*, p. 550, éd. 1578.)

INVERTIBLE, adj., qui peut être tourné,
changé :

Vertut toute riens *invertible*,
De pure grace convertible
A l'humaine fragilité.
(JAN. DE MARS, *Pres.*, 1282, Méon.)

INVESTIR, voir INVASIBLE.

INVESTICION, voir INVESTISION.

INVESTIGABLE, adj., incompréhensible,
introuvable :

Discusion *investigable*.
(GAK. DE PIS., *Poés.*, Richel. 604, f° 208 r°.)

Incompréhensibles sont les jugemens et
les voyes *investigables*. (J. GEAISON, *L'Ar-
gillon d'amour*, f° 35 r°, éd. 1588.)

La grace de nostre Seigneur qui est se-
crete et *investigable*. (*Le tresumphe et*
erage Expos. de la regle M. S. Ben., f° 103^v,
éd. 1486.)

Odeurs de oration *investigable*. (LE
FEVRE D'EST., *Bible*, Esdras, iv, 6, éd.
1531.)

Mais la misericorde de la promesse est
grande et *investigable*. *Id.*, *ib.*, Paralip.,
II, 36.)

Vos sentiers, selon tous nos possibles,
A tous nos sens *investigables* sont.
(MARGUERITE de la Marguerite, f° 32 v°, ap. Bouzou,
Arch. fr.)

Combien sont incompréhensibles ses
jugemens et ses voyes *investigables* ! (J.
BOUCHET, *Noble Dame*, f° 161 r°, éd. 1536.)

Les *investigables* richesses de Christ.
(LA BOU, *Harmon.*, p. 192, éd. 1578.)

INVESTIGUER, v. a., rechercher :
En *investiguel* ou enservich comment
ou doit juger. (H. DE GRANCHI, *Trad. du*
Gour. des Prince. de Gille Colonne, Ar.
500-2, f° 187 r°.)

Chascun doit mettre son estude
A *investiguer* verité.
(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 1574, éd. 1337.)

Le pape envoya deux cardinaulz es par-
ties de Gault en Angleterre pour *investi-
gier* et savoir la verité du fait. (BOU-
GIBARD, *Chron. de Brech.*, f° 81^r, éd. 1532.)

Non expert fut tout esmerveillé
Investigant le voir en la mençoie.
(1525, *le Livre du Faicton*, Poés. fr. des xv^e et
xvi^e s., III, 267.)

INVESTIGUEUR, s. m., investigateur :
Un autre clerc, riches homs, et de la
court du roy Charles, qui assez estoit *in-
vestigateur* des secretes sciences, pria moult
a l'autre qu'il lui vouldist enseigner a faire
leud azur. (CHRIST. DE PIZAX, *Charles V*,
3^e p., ch. 28, Michaud.)

Philosophes *investigateurs* de sapience.
(*Id.*, *Police*, Ars. 2681, LVIII.)

INVESTISSEMENT, - ion, - cion, s. f., inves-
tissement :
Lourz, ventes, *investisment* et intrages.
(433, *Information par J. de Paro*, Richel.
24040.)

Il est loisible au parent et lignager du
costé dont procedent lesdits heritages, de
demander et requerir en jugement avoir
ladite rente par retrait lignager, dedans
trois mois de l'infocodation ou *investis-
tion* (*Cout. de Bourbonn.*, 606XXXII,
Nouv. Cout. gén., III, 1265.)

Ne sont pourtant les retrayans empe-
chez de faire la reteme incontinent apres
le contract de vente et auparavant le jour
des dites promesses de possession, infocoda-
tion et *investis-
tion* si faire le veulent. (*Cout. de*
Bourbonnais, Cout. gén., I, 500, éd.
1604.)

Investison : I. An investing, or invest-
ture; an investing, installing, indowing,
in-fitting, putting into possession. (COTGR.,
éd. 1611.)

INVESTIZON, voir INVESTISION.

INVICTE, adj., invincible, invan-
cu.

Leur angoisse et *invicté* emporté. (MART. DE BELLAY, *Mém.*, l. IV, p. 130 r, éd. 1569.)

INVINCISSE, adj., invincible, invaincu :

Et poi qu'il virent le duc *invictissime* ester ferme pour le défendre la cite. (AIME, *Chron. de Bib. Viscont.*, l. 22, Champollion.)

Tres cristen et *invictissime* roy. (D'ACRON, *Chron.*, Richel. 5083, l. 94 r^o.)

Triomphé du tres chrestien, tres puissant et *invictissime* roy de France François 1^{er} de ce nom. (J. BOUCHIER.)

INVICTUEUX, -euz, adj., invincible :

Est peü bon le roy plaisans et amereuz. O. Boene, a cue temps qu'il fut *invictueuz*. Jehan des Paris, *Geste de Louis*, II, 12143, Chron. belg.)

INVINCENCE, s. f., envie :

Par moy et par ma providence
Aut sur terre *invincence*
Et deuil de fortuneelle grace,
Tousjours la fuy servir de piece.
(L'ÉPIQUEUR, *Livre de la doublette*, p. 10^o, éd. 1707.)

Lesquels (secours) sont ordinairement plus grands en ce royaume qu'en nul autre de la chrestienté, pour l'estendue et fertilité d'iceluy, et pour l'invincible des voisins, et pour la force que pour cause y convient entretenir. *Edit de Henri II, relat. aux offic. compt.*, oct. 1534.)

INVIESIR, voir ENVIESIR.

INVIGILANCE, s. f., manque de vigilance :

Voz ames mesmes s'amusent a acenser vostre *invigilance* et improvidence, plus qu'a vous plaindre, et figurance au nonchalance aux offices de vostre profession. (MONT, *Ess.*, l. II, ch. XV, p. 408, éd. 1595.)

INVINCIBILITÉ, s. f., qualité de ce qui est invincible :

Signifiant a la multitude la joie du senat, et la felicite de la cite, et l'*invincibilité* d'icelle. (FOUSTIER, *Chron. Marys*, ms. Boix, 10511, VII, v, s.)

En quy apperte que l'*invincibilité* de son naturee corage est venue au motif. (Du, *ib.*, ms. Boix, 10512, VIII, 1, 13.)

INVIOLEMENT, adv., inviolablement :

Lesquels ont divers conculacions, conculacions et convenz tenu fermement et garber *inviolement*. (1598, *Chart. de Ph.*, le Bel, B. de S. a. 1, 9783, l. 134 v.)

INVISICATION, *con.* s. f., état d'une chose, objet d'une matière respicitive :

Il y a est une *invicitation* (de la sainte) *invicitation*, et est qu'on seoit procloude a la *invicitation* d'icelle, et qu'il n'ait aucune *invicitation*. (BLAIS DE LOISEL, *Chirurgie*, III, de S. a. 1, 17.)

De *invicitation* et *conjugation* de papeus. (B. de GORD, *Pratiq.*, III, 7, éd. 1495.)

INVISQUEUR, verbe.

— Act., cuisiner.

Aux lepreux les yeux tombent, pour de lant du nourrissement desvent venir a la porceite par eux, pour desvent et

invisqueur le cuivre. *Pratique de P. Bocellin*, p. 17 v^o, éd. Lyon.)

— Réfl., s'attacher comme la glu :

La terdentine incide les costes de l'arveille, mais elle aide : car l'ordure, la poudre et les meues se adherent et *invisque* a la terdentine, et ainsi on les tire hors. (B. de GORD, *Pratiq.*, III, 43, éd. 1495.)

Se elle va (la viande) au villis, et que elle se *invisque* la, c'est mausee. (Du, *ib.*, V, 3.)

Partie d'iceluy (plomb) se brusle, sa partie a savor sulphureuse, et partie *invisque* dans les compelles, en forme presque de verre ou esmail. (BLAIS VIGENERE, *Traicté du feu et du sel*, p. 86, éd. 1542.)

— *Inviqué*, part. et adj., fixé comme la glu, gluant :

Obtaine ancienne et qui envieillit, a laquelle ne proubent medecines que on y met, elle est tres mauaise. (Du, *ib.*, V, 3.)
Les autres celle qui a humeur corrompue *invisque* qui corrompt le nourrissement. (B. de GORD, *Pratiq.*, III, 2, éd. 1495.)

Humeurs froides *invisquees*. (Du, *ib.*, V, 7.)

INVITATEUR, s. m., celui qui cherche à se faire inviter :

Car c'est d'ung petit parasite
Ou au moins d'ung *invitateur*
Que a partí nostre serviteur.
(*Theriac* en franc., p. 277, Verard.)

INVITATOIRE, s. m. ?

Pour l'*invitatoire* que le maistre devoit. (*Compt. de l'H.-B. d'Orléans*, 1509-10, exp. comm. dom., Hôp. gén. Orléans.)

INVITEMENT, s. m., invitation :

Invitamentum, amorce, *invitement*, incitation. (R. EST., *Dictionnaire latin.*)

Invitement, as *Invitation*. (CORGR., éd. 1611.)

INVOCABLE, adj., que l'on peut invoquer :

Il est j dis, selon la fiction,
Cuerre incert, perilous et doubtful,
Par trop dur et fist d'iceluy.
Entre Bernart l'arceprestre *invocable*
Et Riquierre le ceri non denoncable,
Ou auentent l'un de l'autre pais.
(E. DOCA, *Œuv.*, III, 197, A. T.)

INVOCATEUR, s. m., sollicite, enchanteur :

Jeudin Belayes estoit tenu et reputé estre *invocateur* et sorcier et de faire mourir par vent et invocation. (1569, Arch. Ch. JJ 196, piece 92.)

INVOCATEUR, adj., qui invoque :

Lesquels par art du dyable *invocant*.
A dessus nous metz fantezle controuvé.
(Act. des Apôt., vol. II, p. 187, éd. 1537.)

INVOCATEUR, voir INVOCER.

INVOLÉ, adj., entouré, enveloppé :

Pheours en *pecher involé*.
(J. BOURTIN, *Ep. Jam.*, vi, éd. 1545.)

Involé et enveloppé des tenebres d'infidélité. (*Volée des Hist. rom.*, c. XXVII, libel. cl.)

— Embrouillé, obscur :

La mauvaïse forme d'austour... est : quant il a teste grande, col court, les plumes du col mesles et *involees*. (GULL. TARDIF, *l'Art de Faule*, t. 28, Lacroix et Jullien.)

Question *involee*, obscure et enigmatique. (J. DE CORAS, *Aller. en forme de dial.*, p. 48, éd. 1558.)

INVOLUTION, -tion, s. f., complication, confusion :

Tant de plaisans deceptions
Et de grans *involutions*.
(*Remedia amoris*, 79, Koeting.)

Ce qui naist de préché tourne en desroy, en agitation confuse, et *involution* desordoune. (AL. CHARTIER, *l'Espérance*, p. 329, éd. 1617.)

Sur laquelle opposition pourroient nos diez vassaux entrer en *involution* de procez. (REBUFFI, *Rubrique de graces, pardons*, p. 274 r, éd. 1547.)

Allegoient les parties plusieurs raisons d'une part et d'autre, et estoient en voye de tomber en grandes *involutions* de procez. (Cout. de Berry, ch. 95, p. 212, La Thuassière.)

Voila comme en jetant la philosophie morale en des *involutions* ainsi tortues... ils detraحت, despresint et vilipendit tout ce qui est alentours d'eux. (AMVOT, *Œuv. mesl. de Plut.*, p. 607 r, éd. 1574.)

INVOLVER, verbe.

— Act., envelopper :

Et illec les *involver* en grandes *involutions* de procez. (1664, *Orl.*, XVI, 269.)

Le dyable s'estudie et s'efforce qu'il *involve* le cuer de l'omme en mauvaïse cogitation. (EXIMINES, *Livre des s. anges*, p. 107 r, éd. 1477.)

Car quant Marie, ceste estoile de mer tant grande et spacieuse seroit ostee, ce ne seroit plus fors une *involvee* obscure, car il n'y nous demoureroit sinon tenebres et ombre de mort. (*le premier Vol. des exp. des Ep. et Ev. de kar.*, p. 47 v^o, éd. 1519.)

Et sertras et *involveras* gentement les racines d'iceluy tozer en meure terre. (*Plaine de honeste volupté*, p. 9 r, éd. 1528.)

— Réfl., s'envelopper, s'entourer :

Car quant chevalier de moindre pris est bien affiché sans puisant cheval, pourveu de roide lance : mais qu'il ay la maniere de *say involver* contre la pesanteur du coup, ne sera chevalier si puisant se il n'est mis en recevant le coup qu'il ne luy couviengne cheoir. (*Perceforest*, vol. IV, ch. 35, éd. 1528.)

Il y adjoüsta encores assez d'autres indizances a l'ouventure du roy, en *involverant* et fourrant si avant en ambages et superfluité de paroles, que... (GULL. DE BELLAY, *Mém.*, l. VII, p. 199 r, éd. 1569.)

— *Involé*, part. pass., entouré :

Il appert par leurs noms que si sont *involés* en mal de la signification de leurs noms, si comme joye de mal. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, p. 376.)

Ay bien voulu examiner plus avant les anciennes histoires et chroniques des vœux volumes et registres *involés* que j'ay pris et serchez es lieux ou l'on a cous-

lume de garder lettres de perpetuelle memoire. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, 1^o 1^o, éd. 1532.)

INVOQUEUR, - oqueur, s. m., celui qui invoque :

Des enchanteurs et *invoqueurs* de diables. (BOIT, *Somme rur.*, 1^o p., 1^o 75^o, éd. 1486.)

Il ne serons de Murs plus *invoqueurs*. Ains de toy seul, Bacchus tres honours.

(CALVI DE LA FONTAINE, *Eglon. sur le retour de Bacchus*, Poés. fr. des xv^e et xvii^e s., t. 231.)

Invoqueur : m. An invoker. (COTGR., ed. 1611.)

IO, VOIR JE.

INWELMENT, VOIR IVELMENT.

IOELMENT, VOIR IVELMENT.

IPOTATESMOS, ipotimos, s. m., hippopotaïme :

Quar unes bestes ont es aiguis repes. Li paisant reclaiment les *ipotatesmos*. (ROUM. D'ALIZ., 1^o 43^o, Michelant.) Var., *ipotimos*.

IPOTIMEOS, VOIR IPOTATESMOS.

IQUEL, adj., quel :

Se tu viens chi enquere *iquels* hom tu seras (ROUM. D'ALIZ., 1^o 53^o, Michelant.)

IQUEST, VOIR ICEST.

IQUST, VOIR ICEST.

IRACOND, - onde, - unde, adj., emporté :

Tiex homes sont aucune fois prises qui ne font grans portees aussi comme *iracondes*. que l'on cuide maintes foiz que il soit preus et hardiz. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 289, Chabaille.)

Les *iracondes*, les bureux, Les diligens, les pareceux... Sont tuit frait par beaute de femme. (E. DES BAMBES, *Poés.*, Richel. 810, f. 327^o.)

Face *iraconde*. (EURIPIUS et LUCR., 1^o 5^o 1^o, éd. 1493.)

D'unz homme foul, *iracond* et haulsaire. (J. BOUCHET, *Opusc.*, p. 30.)

Ne voyez vous pas un homme langoureux estre plus *iracond* qu'un homme sain ? (JEH. LE BLOIND, *Inst. de la chose publique*, 1^o 91^o 1^o, éd. 1549.)

Les Alemans sont *iracons*, hardis et agrestes. (LE BLANC, *Trad. de Carlan*, 1^o 180^o v^o, éd. 1556.)

Ceux qui sont *iraconds* et coleres. (BOUYSTCAU, *Theatre du monde*, 1^o 87^o v^o, éd. 1560.)

Es tu point superbe ? il disoit tousjours nenny. Es tu point *iraconde* ? encours moins. (DES PER, *Nov. rec.*, Du Prestre et de Manon qui se confessoit a luy, 1^o 440^o v^o, éd. 1564.)

Ceux de l'isle de Corse sont *iravons*. (G. BOUCHET, *Seres*, II, 56, Roybet.)

Iracond, colerique, iracondo. (DUEZ, *Dict. fr.-all.-lat.*, Amsterdam 1664.)

IRACONDE, VOIR IRACOND.

IRACONDEUR, yr., adj., emporté :

Et ce advient, ou pour ce quilz (les oiseaux de proie) sont *iracondeurs*, ou quilz

sont trop bas et megres. S'il est *iracondeur* lui soit la teste couverte de son chaperon. (XV^e s., *Traité de falconnerie*, p. 37. Martin-Dairvaux.)

IRACONDEUSEMENT, - undiusement, adv., avec colere, avec emportement :

Mais a tous propos luy respondoit *iracondeusement*. (BOURGOIN, *Bat. jud.*, II, 1, éd. 1530.)

IRACONDEUX, yr., adj., emporté, violent :

Gentz *iracondeux*. (C. MANSION, *Biblioth. des Poet. de Melun.*, Prol., éd. 1493.)

Car yre est si forte poison Que elle fait en toute raison Mettre les *iracondeux* Hors du jugement de saison. (J. BOURLET, *les Regnars traversant*, 1^o 33^o, éd. 1522.)

IRACONDOS, - oudus, - undeus, adj., emporté, violent :

Gil qui se courrouce si comme il ne doit, si est apelez *iracondus*. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 272, Chabaille.)

Beste moult *iracondeuse*. (*Jard. de saint*, II, 42, impr. la Minerve.)

IRACU, VOIR IRASCU.

1. IRACUNDE, s. f., COITOUX, colere : Mout estoit Decius pleins d'*iracunde*. (*Vie S. Loran*, Richel. 818, 1^o 277^o 1^o.)

2. IRACUNDE, VOIR IRACOND.

IRACUNDOS, VOIR IRACONDOS.

IRACUNDIE, s. f., emportement, fureur :

Vit li sire, e a *iracundie* comouz est. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, Cant. Moys., 28, Michel.)

Purvocerent lui en deus estranges, e en abominatiuns a *iracundie* comourent. (*ib.*, 24.)

Iracundie, c'est a dire felonie. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, 1^o 428^o.)

IRACUNDEUSEMENT, VOIR IRACONDIEUSEMENT.

1. IRAGE, s. m., colere : Entre lui et Guilbert se firent par *irage*. (*Siege de Barbastre*, Richel. 21369, 1^o 147^o 1^o.)

2. IRAGE, s. m., heritage : Se Eapostoles, par compas, Ne li confermoit a *irage* Normendie et tout le rivage. (MORIS., *Chron.*, 25390, Reiff.)

IRAGNE, VOIR ABAIGNE.

IRAGNEE, plus anc. irainede; iragnee, irainque, yr., irainnee, yrignee, araignee, s. f., toile d'araignee :

Li nostre an s'icun *irainede* seront purpene. (*Lob. Psalm.*, Oxl., LXXXIX, 10, Michel.)

Item je hisse aux hospitalz Mes phassis tissus d'*iraignee*. (CHATEL, *Pet. Test.*, AXI, Jouanst, p. 17.) Var., *iraigne*.

— Grillage de fil de fer, panneau de fil d'archal, en forme de toile d'araignee :

Si sont autres engins que l'en appelle *yrignes*, et y prent ou faulcons et espriereus qui y met des coulons, et sont ces retz si tres delices que on ne les voit point en un Fail. (BERNE NICOLAI, *Trad. du Liv. des Proffitz chap. de P. des Grecs.*, 1^o 121 v^o, éd. 1516.)

Deux *graignees* de fer. 1490, Arch. k 272.)

Suisse rom., Nouchâle, *araigne*, toile d'araignee.

Cf. ABAIGNE.

IRAGNEUX, adj., de la nature de la toile d'araignee :

... Li Villeau guynant apres De son embuscue *iraigneuse* Mettre les *iragoneux* Aloit serrant de si pres. (D. FLORES DE GRECE, Epit., p. 8^o, ap. Ste-Pal.)

IRAGNEDE, VOIR IRAGNEE.

IRAIS, adj., qui est en colere ; irrite :

Les destriers brecheit qui multurent *irais*. (*R. de Cambrai*, 2574, A. V.)

Des or lor i sort granz esmais, Kar fels o desvez e *irais* Lor vnot les noz plus tres hardiz Que n'est li fauces vers li pendriz. (BEN., *Unes de Norm.*, II, 9556, Michel.)

Molt par fu l'ampereus correcte et *irais*. (J. BOU., *Sax.*, xv, Michel.)

La douleur qui norri-à et entre Dedens l'estome e et ou ventre Rapie li baires *irais* Et rescele homo trop *irais*. (LAFIT., I, 453, Pannier.)

IRAISSANCE, s. f., disposition à la colere :

L'ame a trois forces : raisonnable, coviteuse, *iraisance*. (*Trat. de Beletz*, Richel. 1.965, 1^o 81 v^o.)

IRAISTR, - estre, hirastr, verbe.

— Act., mettre en colere :

Lors ne ponst nulz home *iraistr*. (*Vie de pape Greg.*, p. 108, Lazarbe.)

— Réfl., se mettre en colere, s'emporter :

Iraissent se li poeple. (*Lob. Psalm.*, Oxl., XCVII, Michel.)

Iraist ruz et ne veillez pecher. (*Psalm.*, Brit. Mus. Ar. 230, 1^o 9^o.)

Ains se comencent a *iraistr*. (WYR, *Conception*, Brit. Mus. Ar. 15606, 1^o 50^o.)

Lus de Juiz ot, a maître, Qui se comencet a *iraistr*. (M., *ib.*, p. 75, Mauef et Trébentien.)

O! grand paine e od dotance Que li day ad aus ne *irasse*. (BEN., *De Norm.*, II, 10498, Michel.)

Vrai n'ot, et ed, qui qui s'en doie *iraistr*. (ROUM. D'ALIZ., 1^o 14^o, Michelant.)

N'a homme en sa compagne que par lui ne s'a *irasse*. (Ib., p. 79^o.)

Quant Rollans Pentende si se pri-à *iraistr*. (*Reu. de Montaub.*, p. 242, Michelant.)

Li beste s'icia, forment s'est *irascue*. (ROUM. D'ALIZ., ms. Montp. II 247, 1^o 1^o 54^o)

Granz pecechez est de se *iraistr*. (Com-

ment & le noir. *test.*, ms. Oxf., Boll., Douce 270, f. 50 r.

Irassid sci Vie Ste Catherine, ms. Tours 97, f. 1 r.

— Neutre, dans le même sens :

Desque n quant, sire, *irastras* en fin ?
(*Lib. Psal.*, Oxf., LXXXVIII, 5, Michel.)

Irassé e ne vultes pecher. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, IV, 4, Michel.)

Cum *irassé* l furar d'els sur nus. (*Id.*, CXXIII, 3.)

Postiore verat e *irastat*, ol ses denz
memat. (*Psall. monast. Corb.*, Richel. I,
78, f. 91 v.)

Rome si avoit non la mestre
Qui mainte terre est *irastre*.
(*Id.*, Richel. 375, f. 40 v.)

Molt ne paise, s'il peust estre.
Dout je vous fis enques *irastre*.
(*Id.*, 3172, Méon.)

Mort m'a qui si l'a fet *irastre*.
(*Id.*, 3780.)

Chastioz vos d'iraistre / *Comme, s. le*
noir. test., ms. Oxf., Douce 270,
f. 50 r.

IRAI, adj., en colère, emporté :

Il eseria Gul, *noy* n. p. ut fu *irais*.
(*Id.*, de Nanteuil, 1110, A. P.)

IRANCE, s. f., colère, dépit :

N'i ad ied qui ne demeit *irance*.
Que il ne sont a Rollant le cataine.
(*Id.*, 1815, Müller.)

IRANCIER (s', v. réfl.), se mettre en colère :

E Pierres, quant l'oit, molt s'eo *irance*.
E senda li orgoil, ire e pesance.
(*Id.*, de Bussell, p. 327, Michel.)

IRANCEOR, adj., colère, emporté :

Ilz sont *iranceor*. (*Bible*, Maz. 681,
f. 161 v.)

IRASCI, = *qu*, = *cut*, *iracu*, adj., qui est
en colère, en courroux, furieux, et quel-
quefois simplement égaré :

Li enens R. ilzaz il e4 molt *irascuz* !
(*Id.*, 777, Müller.)

Fierent li Griu qui molt sont *irascus*.
Et departent li prese as irans, qu'il ont tous aus.
(*Id.*, de Bussell, p. 197, Michel.)

R. le voit, le quer *irascu*.
(*Id.*, de Cambrai, 1449, A. P.)

Ainz est, fist la feme, l'embu,
Dout est li vilains *irascu*.
(MAYN, *Joseph*, Richel. 19152, f. 24 v.)

Nous sont d'iranz et *irascus*.
In *Char. tie*, Vat. Christ. 1725, f. 21 v.)
ou est li rois tr *irascus*,
tenant son vasal voit abatu.

Ence et *Baruffor*, 2 vers., 1267, du Ménil.)

Il ne peunt eua *irascu* :
Si n'ist il Dex, n'ist l'avez fait.
(*Id.*, 1130.)

Ne s'ist durement *irascu*.
(*Id.*, de Bussell, 375, f. 162 v.)
quant li rois l'ent entendu,
Dout A. l'ist e *irascu*.

(*Id.*, de Bussell, 191, Michel.)

Sach ez, l'avez *irascu*.
Le quer que l'avez fait.
(*Id.*, de Bussell, 3142, f. 161 v.)

Lors fist grant duel, forment fu *irascus*.
(*Enf. Vie.*, Richel. 774, f. 347.)

Joseph li dist son songe dont il est *irascu*.
(*Bible*, Richel. 763, f. 236 v.)

IRATAVLEMENT, voir HERITABLEMENT.

IRAYSTRE, s. m., forme irrégulière,
héretique :

Et ceste chose permist Jehan, combien
que peu de confidence il eust en Symon,
car luy *iraystre* volentiers de l'autre se
garde et fait doubte. (Bourgeois, *Bal. jud.*,
VI, 23, éd. 1530.)

Cf. HEREGE et HERITE.

IRE, *gre*, s. f., colère :

L'ire fut graaz cum de senior.
(*Id.*, Legey, 79, Koschwitz.)

Amours, *ire*, vies ne novle.
(RENAU, de MOULINS, *de Carité*, st. XVI, 6,
Van Hamel.)

E maint gentil chevalier Angevins e Gascuns.
Ki frunt a ceus de France *ires* e couteuous.
(GORD, FANTOSME, *Chron.*, 68, ap. Michel, *D. de*
Norm., t. III.)

Onques n'eus aule joie n'oi
Qui si tost me tornast a *ire*.
(*Id.*, de l'Ombre, p. 72, Michel.)

Encourir l'yre de liex. (COMM., *Mém.*,
V, 9, Soc. de l'H. de Fr.)

N'entrez point tous deux au courroux
Ny en si grand colere et *ire*.
(GORDON, *les Desguis*, V, 5, Bibl. elz.)

L'Académie enregistre encore comme
vieilli ce terme, fort usité au XVII^e siècle.

IRÉ, voir IRIÉ.

IREEMENT, voir IRIEMENT.

IREIS, voir IROIS.

IREMENT, s. m., colère :

Ki par lor malvais *iremens*
Juroient les graus sairemens.
(De S. Jehan Pavle, Richel. 1553, f. 421 d.)

IREMONGNE, *gr.*, s. f., colère :

Bien eut. Iranchois, dont cascu avoit Iremonge
Assenbloit a Paris qui sont plains d'iremongne.
(JEU, des PRIS, *Geste de Liège*, 3599, Chron.
1612.)

Car en son cuer entrat adont grant *iremongne*.
(*Id.*, *ib.*, 15115.)

IRESE, voir HERESE.

IRESEIE, voir HERESIE.

1. **IRESEIE**, *gresse*, s. f., disposition à la
colère :

Si gairis d'une maladie du cuer et
d'iresse. (*Sybrae*, Ars. 2320, § 271.)

2. **IRESEIE**, voir HERESE.

IRESTRE, voir IRAISTRE.

IRUTABLE, voir HERITABLE.

IRETAVLEMENT, voir HERITABLEMENT.

IRETAG, voir HERITAG.

IRETAVLAMENT, voir HERITABLEMENT.

IRETAVLL, voir HERITABLE.

IRETAVLEMENT, voir HERITABLEMENT.

IRETÉ, voir HERITÉ.

IRETIER, voir HERITIER.

IRETRIR, voir IRRETIR.

IREUR, voir IROR.

IREUS, voir IROS.

IREUSEMENT, voir IROUSEMENT.

IRIE, *grit*, = *iel*, *irrit*, *iré*, *gré*, *adi.*, qui
est en colère, en courroux, irrité, fu-
rieux, colère ; et, quelquefois aussi, en
parlant de choses, courroucé :

Mult suat *iré* li Jué, li felon.
(St Estienne, v^o, Stengel.)

Si cum li dus Guillaume *irrés* et ran-
curos envye ses messages en l'ost as
traitors. (BEX, *Chron. des ducs de Norm.*,
Somme, t. I, p. 398, Michel.)

De vos *irre* e forcee. (Id., *ib.*, II, 2926.)

La roine voit son sizar
Irret ; bien pert a sa color.
(*Floure et Blancefort*, 1^o vers., 279, du Ménil.)

Et aparmismes sunt assu cum *iriet* en lor
mals. (GREG, *pap. Rom.*, p. 61, Hoffmann.)

Nos avons moult cerchié et chatiaé et citez,
Mais nos ne trovons mie, dont nos sonés *iré*.
(*Parise*, 2897, A. P.)

Li rois remest od sa maisnie
Et la roine fu *irie*.
(*Sept Sages*, 1881, Keller.)

Et, quant li paieus fu a piet,
Si traist son bran a loi *irrit*.
(Motsk., *Chron.*, 5858, Reiff.)

Si ne soies mie
De petit *iries*.

(EYERARD, *Distiq. de Juon. Cato*, ap. Lar. de
Lincy, *Prov.*)

Quant li Roges Lions a sa serour coisie
Avoez le cristien, le chiere e ot *irie*.
(*Id.*, de Seb., vi, 111, Boeca.)

Et Robert, conte de la terre, fut moult
iré de la mort de cestui. (AIME, *Yst. de li*
Norm., I, 20, Champollou.)

Le seigneur, qui regarda tout celluy
arroy, en fut durement *gres*. (*Lib. du*
Cheval. de La Tour, c. 6, Bibl. elz.)

Fuiez de cy, toz vos tueray,
Ne point ne vous espargneray ;
Car *gres* sois durement.

De cez. Un rois remest
Qui nussy ne sont eschapes,
que ne lez ay point atrapes.

(*Le Gen des Trois Roys*, Jub., *Myst.*, II, 133.)

Moult estimez, *gres* et courroucée.
(1425, Arch. JJ 173, pécce 303.)

.... Les nuclers, fuyas les eaux *irres*.
Avoient aux ports leurs voies retirees.

(CL. MANN, *Hist. de Leander et Hero*, p. 114,
éd. 1596.)

Abers que Mars, et la Discorde *irree*
ont tout remply de feu, de sanz, de rage.
(DU BELL., *l'olive*, XIV, éd. 1574.)

O bien heureux qui de rien ne s'estonne,
Et ne pallist, quand le ciel *iré* tonne !
(*Id.*, *Id.*, 12, éd. 1574.)

Verrons de loing les flots *irrez*
S'elever au port au Portage.

(J.-A. de BUIF, *Poemes*, I, VII, Lemerre, II, 341.)

IRIEEMENT, *irement*, *reement*, *yrement*,

isrement, adv., avec colère, en colère, avec fureur :

isrement se combat al lepart.
(*Roll.*, 733, Müller.)

Quar l'aucitrais evaence sor nous *isrement*.
(*Rom. d'Alex.*, t° 62^e, Michelant.)

Li manfes vient *isrement*.
(*Florant*, Richel. 13101, t° 19^e.)

isrement a sa cort viennent.
(*Marie*, *Saget*, Du herpil et du ben, Richel. 2168, t° 183^e.)

De lu parties viarent *isrement*.
(*Gaydon*, 7479, A. P.)

Et cil dist moult *isrement*.
(*Geoff.*, *Mor. Est. du monde*, Richel. 1529, t° 59^e.)

Sa ceignie courut *isrement* combier.
(*Dau de Maucor*, 10609, A. P.)

Il me respoult moult *isrement*. (JOINV., *Hist. de S. Louis*, p. 208, Michel.)

Si lui demanda moult *isrement*. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaume, éd. L. de Monthille, p. 250.)

En respondant *isrement* et bien *isrement*. (*Perceval*, t° 59^e, éd. 1530.)

IRIEMENT, voir IRÈMENT.

IRIER, irer, yrer, verbe.

— Act., mettre en colère, fâcher :

Vraye fille doilt doubler et soy garder de *irer* son pere. (J. D'ARRAS, *Melus*, p. 171, Bibl. elz.)

— Réfl., se mettre en colère, s'irriter :
Vers la roïne moult s'*irrent*.
(*Galles de Chon*, 3680, Reiff.)

Les autres s'en vont et les autres perdent leur devocion, et parfois le prestre s'en *yre* et pert sa bonne devocion. (*Lie. du Cher. de La Tour*, p. 68, Bibl. elz.)

— Neutr., dans le même sens :

Que elle fist le due Bazin *irer*.
(*Aubert*, Richel. 800, t° 133^e.)

Et sa marrastre ou il n'ot que *irer*.
(*Id.*, t° 134^e.)

Di done bones paroles joïuses, cleres et honestes, simples et bien ordenees, a plaine bouche, le visage coi sanz trop *irer*, et sanz trop *irer*. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 365, Chabaille.)

— Inf. pris subst., colère :

Sus lui fist *irois* et devant et derier,
Jete sa main a son œuf par *irer*.

(*RAMBE*, *Chap.*, 8275, Barrois.)

IRISION, voir IRISATION.

IRITÉ, voir IRRITÉ.

1. **irois**, s. m., colère, emportement, lueur, douleur :

Pitusement receps son diel et son *irois*
(J. Bon., *Sar.*, XVII, Michel.)

... Je m'en vois,
Mais le n'aon n'is *irois*,
Car il est plus de niement.

(*ESCRIV.*, t° Ois, *don Manier de Mons*, Michel.)

2. **irois**, *irois*, *irois*, s. et adj., Irlandais :

I n'eust mort le rei Germond,
Quant un *irois* sant entre don.

(*Mort du roi Germond*, 277, ap. Reiff., *Chron. de Mouskel*.)

Et sains Patris fu envoies as *irois*. (*Under Colton*, ms. Berns 307, p. 160.)

— Que toutes *irois* et clerks *irois* moudinantz appades chamberdeus soient voides hors du roialme. (*Stat. de Henri I*, an 1, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Anglois, *irois* et Galois, et semblablement tous Gascons, Escocois, Alemens. (1431, Arch. JJ 173, pièce 313.)

— Arme de jet d'origine irlandaise :

Ja l'eust mort leist par yer
Quant a lui lance un *irois*.
Saz il oïst sun bon moreis.
(*Mort du roi Germond*, 98, Scheler.)

irois, - *our*, - *our*, - *ur*, irr., s. f., colère, emportement, violence, mécontentement, douleur :

Li empereur evalechet par *irer*.
(*Roll.*, 1812, Müller.)

Sur l'herlie vert veit gesir sun neuld,
Nen est merveille se Carles ad *irer*.

(*Id.*, 2876.)

A poi ne muert *irer*.
(*Les Loh.*, Nat. Vel. 275, t° 15.)

Fremit et trandle par *irour*.
(*Wace*, *Conception*, Brit. Mus. Add. 15606, t° 52^e.)

irois sa force li ramaine.
(*Beut*, ms. Munich, 1989, Vollm.)

La nuit songa .i. soue dou fu an erent *irer* .
Vie li fu q'en Ardeue fassant si vaeuer.
(J. Bon., *Sar.*, CLXXX, Michel.)

Emenidz le fiert, sa grant *irois* Pen prie.
(*Roim. d'Alex.*, t° 72^e, vcr., Michelant.)

Plus n'eu parlat li rois, mes semblaunt list d'*irour*.
(*Tu. de Kent*, *Ceste d'Als*, Richel. 21564, t° 3^e.)

El quer eu ad mult grant *irour*.
(*Tristan*, II, 1310, Michel.)

Mais sur trestans les autres a *irou*, grant *irour*.
(*Arabras*, 1573, A. P.)

D'*irour* et de vieillesse tremble.
(*Dulop*, 1104, Bibl. elz.)

La grant *irou* que dons ara,
Quant los eis siecles iera.
(*Darmes de Galois*, 15861, Stengel.)

Quar li eos vint de grant *irou*
(*Mosk.*, *Chron.*, 5812, Reiff.)

Respondi com par grant *irour*.
(*U Chat. d'Asa dome*, ms. Camb., Corpus 50, t° 94^e, P. Meyer.)

Entre les prelatz de Ste Eglise avoit discord et *irou* tant qu'il ne se pouvoient accorder. (BRUN. LAT., *Tres.*, ch. 81.)

— *Faire irou a quelqu'un*, le mécontenter, lui donner des sujets de chagrin, de colère :

Puis fu bien France au pais et maint au et maint
[lor]

Ne trova l'empereur q'il fist *irou*.
(J. Bon., *Sar.*, CCXXIII, Michel.)

— *Faire irou*, combattre avec fureur, et faire un grand carnage :

Leist *ferant* nos François grant *irou*!
(*Roll.*, 1925, Müller.)

IROIS, - *oz*, - *ous*, - *us*, - *ous*, - *our*, - *our*, - *uir*, *hir*, *yr*, *er*, adj., qui est en colère, irrité, furieux, fâché, impitoyable :

Irois estoient li vassal.
(*Flour* et *Becheffor*, 2^e vers., 3211, du Mérl.)

Ne voilles estre amius del *irois* homme.
(*Greg. pap. Rom.*, p. 86, Hoffmann.)

Vois est que Dieus estoit a cel tans si *irois*.
(*Le Priere de Theobald*, Scheler, *Zeitschrift*, I, 250, *ib.*)

Et li rois son fil i ramaine,
Pensiz *irois*, dolenz et tristes.
(*Dulop*, 6488, Bibl. elz.)

I fut meure a trop *irois*.
(*Guarna*, *Petit Plot*, 1356, Koch.)

Certes trop est mes sire *irois*,
Qui me voit il ceire ains
Par son oïel que je perdi.
(*Lay de l'Esperer*, 212, Romania.)

Je lor serai *irou*.
(*Ch. Rob.*, *Mir. de Theophile*, II, 92, Jub.)

Tant vert ele *irou* et desvee.
(*Est. de lu q. s.*, Vat. Chr. 1659, t° 5^e.)

Li plus *irois* sont en Almainne.
(*Prov. et dict. pap.*, Grapelet.)

Tous leur frémist ly saus, moult li leur *irour*.
(*U. Capet*, 1179, A. P.)

Autres y a qui sont *greux* et gaudent leur mal cuer et felon en reueue. (*Liv. du Cher. de La Tour*, c. XXXVII, Bibl. elz.)

Se l'homme *irou* se regardoit il auroit pitié de soy meisme. (J. LEGRANT, *Livre de bones meurs*, t° 10^e.)

Le fermende *irou* et le meime a tel point qu'il ne seoit ne ne puet a raison consentir. (*Id.*, *ib.*, t° 10^e.)

Grant paor me fail que votre cuer ne soit *greux* vers moy. (*Istoire de Troye la grant*, ms. Lyon 823, t° 57^e.)

Ou sont *greux* et rempiz de fâchie.
(*GRIGNON*, *les folles Entreprises*, p. 130, Bibl. elz.)

Il est horriblement *greux* s'il est une fois esmen. (PALSGR., *Esclair.*, p. 635, Génin.)

De gens *irou* qui appetent vengeance.
(J. BOCCACCIO, *Opusc.*, p. 29.)

Plus *irou* qu'un *irou*.
(*ROSS.*, *Cytop. Amour*, Bibl. elz.)

Contre les dunes d'une roche
Dont le flot *irou* n'approche
(*Ch. de F.*, t° 1^e, p. 43, éd. 1374.)

Et que vostre autorité
Beyne l'ocuse au dave
Bonne folie parloir.
(P. de BAYON, *Proem.*, t° 104^e, éd. 1576.)

A la mercy des veus *irou*.
(*BRUN.*, *Mor.*, Ob. an due du Maine, éd. 1581.)

Nous n'allons pas, en nous emportant, comme les choses qui flotent, ores doucement, ores avecques violence, selon que l'eau est *reueuse* ou bonasse. (MONTAIGNE, *Ess.*, I, 2, c. 1, t° 138^e, éd. 1588.)

Irour, querelleux. (BONNET, à la suite du *Dict. étym. de Ménage*, col. 1750.)

— qui donne de la colère, désagréable :

Qui n'est pas a fair *irou*.
(*FRONCE*, *Pass.*, II, 14, 148, Scheler.)

IROISEMENT, - *ouement*, - *usement*, - *usement*, *yr*, adv., avec colère, en colère, avec fureur :

Iroisement se combatit.
(*GRIGNON*, *Chron.*, ap. F. Michel, *Chr. an. ch.*, t. I, p. 6.)

Si l'on ad dit sa volenté
(Irr. v. 100)
(Vie de S. Louis d'Ar. 167, p. Michel, de de X. m., t. III.)

Et lui fut le respiret de tant esment.
(Irr. v. 392, Michel.)

Si respondoit un mareschal greusement.
(Lor. de la Conq. de la Morce, p. 401, Bouteill.)

Mout greusement jura Dieu et saint George que a male heure furent les drei articles rompues. (WAVRIN, *Ancien. Cron. d'Englet.*, t. I, p. 68, Soc. de l'II. de Fr.)

Et lui fut dit greusement des François que il retournera a Poitiers, ou la ou il lui plairoit. (FROISS., *Chron.*, t. I, part. II, ch. XXXV, Buchon.)

Jeellui Jaquel dist moult greusement et eschauffement telles paroles. (1109, Arch. M 163, pièce 316.)

Pou navant le jour estant encor fe clair, tout assés est troublee, d'un oinduyt esclair discurant parra l'air, greusement meance Du Chastel Perliat la rebout de place. (1567, *Conte de Valenciennes, le Triomphe d'Aut.*, de Cron. Poët. tr. des XV et XVI s., VII, 134.)

IRROT B. voir IROR.

IROUS (rime), s. f., colère :

O les brans acoris se feroit plain d'rous.
(Le m. d'A. r., f. 47, Michelant.)

IROUSEMENT, voir IROSEMENT.

IRRATIONABILITÉ, voir IRRATIONNABLETÉ.

IRRACONTABLE, voir IRRACONTABLE.

IRRACONTABLE, *irracontabl.*, adj., qu'on ne peut raconter :

La mauvaisité *irracontable* de nos faulx traistours. (25 AVR. 1417, *Lett. de Jean, duc de Bourg.*, Rec. du Parlem., ms. Bibl. Louv., B 1253.)

La mauvaisité *irracontable* desdits traistors. (Ib., var., ap. Godefroy, *Annos sur l'Hist. de Charles VI.*, p. 681, éd. 1661.)

Péssir *irracontable*. (ABETIN, *Gen.*, t. 63, éd. 1512)

IRRADICIEUX, adj., qui jette au loin ses rayons :

Splendeur *irradicieux*.
(O. de S. Ger., f. 101, Richel. 804, f. 66.)

IRRAISONNABLE, *irraisonnabl.*, *irraisonnable*, *irrationnabl.*, *irrationnable*, adj., privé de raison, en parlant de personne, ou d'être animé :

L'element *irraisonnable*. (AIMÉ, *Ysl. de la Norm.*, II, 22, Champollion.)

Bestes *irraisonnables*. (AUREAN, *des Juifs*, Ar. 5082, f. 272.)

Les animaux *irraisonnables* disoient et se croioit. (PIERRE LE LOYER, *Hist. des peuples*, p. 304, 1595.)

— En parlant de chose, contraire à la raison :

Il est de la destinature ou maniere d'opérer de ce qui est *irraisonnable* ou *irrationnabl.* et il n'est point de semblable chose en la nature. (GOSNINE, *Eth.*, p. 31, éd. 1788.)

Jeellui chevalier par sa maistree, arrogance, grant puissance et volente *irraisonnable*. (1372, Arch. M 104, pièce 92.)

Pour plusieurs griefs, extorcionz et empeschemens *irraisonnables* a lui faiz par les dessus nommez. (Reg. du Chât., I, 127, Biblioth. fr.)

Que le royaume estoit gouverné par estrangers, qui estoit chose *irraisonnable*. (Mém. de P. de FERRI, an 1418, Soc. de l'II. de Fr.)

Chose n'est plus *irraisonnable* de de vendre justice par iniquité. (P. FENGER, *Miroir de la vie hum.*, f. 95 v°, éd. 1482.)

quant est de toy, tu mors et pinces Par ton envie *irraisonnable* Plus en un serpent.
(Froiss., Etat et Simplices, p. 6, ap. Ler. de Liney et Michel, Tarces, Moral. et Norm. juv., t. I.)

Y n'y a sy hault clocher Par ton envie *irraisonnable* Qu'en toy tu ne faces clocher.
(Ib., p. 13.)

IRRAISONNABLETÉ, *irrationnabilité*, *irrationnabilité*, s. f., qualité de ce qui est irraisonnable :

Ilz vainquent les passions de *irrationnabilité*. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f. 401 r°.)

Enfin les Romains virent a si grande *irraisonnabilité* qu'ilz adoroient viuzages. (FOSSETIER, *Cron. Margarik.*, ms. Brux., I, f. 16 v°.)

Derechef arzuoient lesditz sages l'*irrationnabilité* de la cause d'icelle motion. (BOUGOING, *Bat. jud.*, II, 26, éd. 1530.)

IRRATIONNABILITÉ, voir IRRATIONNABLETÉ.

IRRECITABLE, adj., qui ne peut être récit :

Et par ses vertus a eu tant de dignitez et autoritez qui sont *irrecitables*. (FAUBI, *Rhet.*, f. 100 v°, éd. 1521.)

IRRECOMPENSABLE, adj., qui ne peut être compensé, réparé :

Par aulcunes contrees dudil royaume, et par les lieux ou ledit tremblement a esté, se sont ensuivis inmembrables et *irrecompensables* maulx. (J. CHARTIER, *Chron. de Charles VII.*, c. 279, Bibl. elz.)

IRRECOMPENSÉ, adj., qui n'est pas récompensé :

Le juge souverain... qui ne laisse aucun me-fait impuny, ny aucun bien-fait *irrecompensé*. (BLAISE YGNERRE, *Tracté du feu et du sel.*, p. 43, éd. 1512.)

IRRECONNUISSABLE, adj., inconnaissable :

Il estoit *irreconnaissable*. (BRANT, *des Duels*, Buchon.)

Il Norm., vallée d'Yvres, *irreconnaissable*.

IRRECOVERABLE, *irrecoverable*, *irrecoverable*, adj., qu'on ne peut recouvrer, qu'on ne peut réparer :

Pour la perte que desja lui estoit advenue de tant de grosses villes qu'elle avoit perdues, qui lui estoient *irrecoverables*. (GOMYNE, *Mém.*, V, 17, Soc. de l'II. de Fr.)

Hazarder le tout a perdition *irrecoverable*. (D'ACTON, *Chron.*, Richel. 5081, f. 16 v°.)

Domage *irrecoverable*. (Ib., *ib.*, Richel. 5082, f. 60 v°.)

C'est chose illustre et tres loisible Tout oublier *irrecoverable*. (GARR. MICRIN, *Tres. des Sent.*, Anvers 1568.)

Ne le courance jamais d'une chose perdue quand elle est *irrecoverable*. (Frolier *des Hist. rom.*, c. CXXXVI, Bibl. elz.)

Les causes des remises et respits que vous avez eu si longtemps de vostre perte *irrecoverable*. (PASC., *Lett.*, t. III, p. 622, M. 1619.)

IRRECOVERABLEMENT, adv., d'une manière à ne pouvoir être recouvré :

Tresors perdus *irrecoverablement* a jamais. (Traict. de Salem., ms. Geneve 163, f. 250 r°.)

Perdus *irrecoverablement*. (Alector, f. 14 v°, éd. 1569.)

IRRECURABLE, voir IRRECUPERABLE.

IRRECUPERABILITÉ, s. f., qualité de ce qui ne peut être recouvré :

En considerant l'*irrecuperabilité* du temps. (La tresample et vraye *Espos. de la regle M. S. Ben.*, f. 59, éd. 1486.)

IRRECUPERABLE, - *parabile*, *irrec.*, adj., qui ne peut être recouvré, réparé :

Domage *irrecuperable*. (1386, Arch. MM 31, f. 7 v°.)

Desvoys par templacions de choses mondaines vs pensees divines, desirans pour la perdition de sa gloire *irrecuperable*. (E. DESCHAMPS, *Poës.*, Richel. 840, f. 401.)

Vierzint est non tresor *irrecuperable*. (J. LEGRANT, *Livre de bonnes meurs*, f. 37°.)

N'y avoit obstacle sinon l'ancienne haine des Anglois, desplaisans et comme enragez des pertes qu'ils avoient faites, qui leur sembloient estre *irrecuperables*. (JUV. DES CUS., *Hist. de Ch. VI.*, an 1380, Michaud.)

Ton abus est si faille et corrompable Et temps perdu las *irrecuperable* Que tout chascun de bien faire desvoye. (ROI BEN., *Morifolion de vaine plaisance*, (Auv., t. IV, p. 19, Quatrebarbes.)

Ha ! ha ! royaume d'Escoee, vous clinez d'un costé a cause de ceste *irrecuperable* perte. (Perceforest, vol. IV, f. 234, éd. 1528.)

Pour l'*irrecuperable* perte des mines. (J. MOUINET, *Chron.*, ch. XVI, Buchon.)

Qui lui fut chose grievie a porter et domage *irrecuperable*. (Ib., *ib.*, ch. CXXVIII.)

Excès de biens trop *irrecuperables*. (Blas. de la guerre du Pape.)

La chose est en dangier de rompture *irrecuperable*. (1518, *Lett. de Max. de Berghes a Marg. d'Aut.*, Négoc. ent. la Fr. et l'Aut., t. II, p. 203, Doc. inéd.)

Non naufrage souffert d'aucun n'est raparable, Ma perte sans recouree est *irrecuperable*. (HARRY, *Alceste*, acte III, éd. 1623-28.)

CF. IRRECOVERABLE.

IRRECUPERABLEMENT, adv., sans retour :

Où tu periras *irrecuperablement*. (FOSSETIER, *Cron. Mary*, ms. Brux., I, p. 237 v°.)

IRREDIMBLE, adj., qu'on ne peut pas racheter :

Héritages *irredimibles*. (*Cout. de Bruss.*, XLIII, Nouv. *Cout. gén.*, I, p. 1246°.)

IRREFRENABLE, adj., qui ne peut être réfréné :

Dont les Juifs furent tant irrités et es chaillies que ce fust chose *irrefrenable*. (BOURGOING, *Bal. jud.*, II, 22, éd. 1530.)

IRREGULIER, adj., peu propre, peu habitué, incapable :

Plus de 118^m. forest
De trièves prendre *irreguliers*.

(GRUART, *Roy. lign.*, 13958, W. et D.)

Cil euidet François metre en détes

Dont il seroit *irreguliers*.
(*Id.*, *ib.*, 15618.)

IRREITERABLE, adj., qui ne peut être réitéré :

Le baptême est *irreiterable* à l'endroit de chaque particulier. (CARD. DU PERRON, dans le *Dict. de Dochéz*.)

Ce mot a été encore employé par Bossuet.

IRRELEVANT, adj., terme juridique, insuffisant pour provoquer un appel :

Seront lesdites exceptions avisées par la justice, pour decretor sur icelles, afin que, si elles sont trouvezes *irrelevantes*, le juge, ex officio, les rejette, et si admissibles, il les vuide avant discussion du principal, appointans si faire se peut les parties. (*Cout. de Bouillon*, IX, 2, Nouv. *Cout. gén.*, II, 832.)

IRRELIGIEUSÉTE, - *gyenseté*, *irreligiosité*, s. f., absence de dispositions religieuses :

Regnor en toute perversyté et *irreligieuseté*. (FOSSETIER, *Cron. Mary*, ms. Brux., 2^e p., sec. copie, f. 39 r°.)

Un tirant de Cerville nommé Denis est fort blasmé de *irreligiosité* et sacrilege. (*La prem. propos. de Jean de Rely faite devant le roy*, le XII lev. 1483.)

Irreligieuséte, irreligiosidad. (OUDIN, *Dict.*)

IRRELIGIOSITÉ, voir IRRELIGIEUSÉTÉ.

IRREMEABLE, adj., qu'on ne peut dépasser :

... Et est de ce manoir le labyrinthe

Si trest obscur le chemin et si noyr

Que del ya, et troubles et liesses;

Par mille voyes et d'oubteuses adresses;

Rien nul ferait signe sur on traictable

Car l'erre est beaus *irremuable*.

(O. DE S. GELAIS, *Enaid*, Richel. 801, f. 505°.)

Ainsia exale par legieré notable

Le rivaige de l'unde *irremuable*.

(*Id.*, *ib.*, p. 595°.)

IRREMUSIBLE, adj., qui ne pardonne pas :

Par coups mortels, divers, *irremusibles*.
(*Dis des trois mers et des trois ritz*, ap. H. Heine, *Alphab. de la mort*, 5^e vers., Montaignon.)
Impit., *irremusible*.

Du dat mortel *irremissible*.

(*Mst. du vel. test.*, 1267, A. 1.)

IRREMUNERABLE, adj., qui ne peut être payé de retour, sans récompense :

Peine *irremunerable*.

(*Contradictz de Sangeron*, n° 136 r°, éd. 1530.)

Par cest *irremunerable* bienfaict vneille
A jamais obliger ton bien affectionné serviteur.
(JEAN DE MONTFARJ, *Trat. d'Apulee*, f. 96 v°, éd. 1616.)

IRREMUSÉRÉ, *irr.*, adj., sans récompense :

Que aucun bien fait ne demeure *irremuséré*. (1340, Arch. JJ 72, n° 431 r°.)

La justice de Dieu ne laisse nul mal impugny ne aussy ne laisse elle nul bien *irremuséré*. (CHR. DE PIS., *Ep.*, Richel. 604, f. 103 v°.)

Que nul mal ne demoure impugny ne nul bien *irremuséré*. (II, DE GRANCHI, *Trat. du Gouv. des Princ. de Gille Colonne*, Arts. 5062, f. 497 v°.)

Jamais grant mal ne se cola

L'oungement, car Dieu infiny

Ne laisse peché impugny

Ne nul bien *irremuséré*.

(*Act. des Apost.*, vol. I, n° 366, éd. 1537.)

Et si ce pas esté celle bonté et franchise de ce car perdue ne *irremusérée* par la justice livine, ains luy est redonnée plus avant qu'il n'esperoit a grant gloire et honneur. (CL. SEYSSSEL, *La Viet. du roy L. XII cont. les Veniz.*, n° 27 r°.)

Les Romains ne laisseront jamais un bienfaict *irremuséré*. (GRIGET, *Dic. leg.*, III, XXX, éd. 1583.)

IRREPASSABLE, adj., qu'on ne repasse point :

J'ay passé des Enfers le fleuve *irrepassable*.

(P. DE BRACH, *Poem.*, f. 210 v°, éd. 1576.)

Mais un soume éternel a bouché les couduis

De l'oreille du duc, qui déjà misérable

A passé du noir Styx la rive *irrepassable*.

(DE BERTIS, *Judic.*, VI, éd. 1604.)

Irrepassable: com. Unrepassable, over which no return can be made. (COTGRI., éd. 1611.)

(II, a passé le fleuve *irrepassable*.

(A. HAPD., *Alce.*, IV, 5, éd. 1623-28.)

IRREPCGNABLE, adj., à qui l'on ne peut résister :

La nécessaire science, son intime puissance et sa volente *irrepcgnable* sont si d'accord qu'il seut tout ce que il puet, et puet tout ce que il veult. (A. CHART., *LES-PEE*, OUV., p. 379, éd. 1617.)

IRREQUÏT, adj., impieqt :

Au lieu malin et *irrequiqt* esprit qui ne taschent qu'à augmenter les diffidences pour entretenir tout en garbouille. (1577, *Corresp. de Philippe II*, t. V, p. 835, Garbat.)

D'un esprit bizarre, *irrequit* et presomptueux. (PASC., *Rech.*, VI, 18.)

IRRESONNABLE, voir IRRATIONNABLE.

IRRESOULT, *iresoult*, adj., irrésolu :

A raison de quoy Fleurdiane, le voyant *iresoult*, dit: Messieurs, mon enuie ne signifie autre chose. (LAINÉY, *Nuets de Strapar.*, XI, 1, Bibl. élz.)

Avisé derochet, fay l'option soudaine

Des deux extremes, ou d'amour ou de haine,

Ma patience échappe, il ne faut plus penser

iresoult en et la de dantes balneir.

(HARRI, *Felism.*, IV, 2, éd. 1623-28.)

— Avec un nom de chose, non résolu :

Il n'y eut personne en toute la troupe qui peust dire que vouloit signifier l'enigme recete par Vincent, d'autant que le vray sens estoit caché sous l'escorce. Au moyen de quoy, la prudente damoiselle, pour ne le laisser *iresoult*, l'exposa en ceste manière. (LAINÉY, *Nuets de Strapar.*, XI, v, Bibl. élz.)

IRRETABLEMENT, voir HERITABLEMENT.

IRRETHI, *ir*, *grr.*, verbe.

— Act., attaquer, infecter :

Moult de cent en mirraurent ce les (les beneheues) deus d'offuse
Mainte fois a personnes *irretes* de maint vice.
(GILLES LE MEUSI, *li Estas des pages*, I, 332, Kerv.)

D'orgueil les veres tous si pris et *irretis*..
(*Id.*, *li Estas de touz gens seculs*, II, 12.)

Ot arans plusieurs hommes seulement *irretis*.
(*Id.*, *li Comptance des dames*, II, 196.)

S'arans est d'aucun vice nullement *irretis*.
(*Id.*, *li Maintiens des monnes*, I, 189.)

Li siecles est trestout de pekuis *irretis*.
(*Id.*, *li Maintiens des ordines mendians*, I, 274.)

— Réfl., être infecté :

Et si ne soy si *irretis*

De tous pekuis crous et pelis.

(GILLES LE MEUSI, *li Lamentations*, I, 50, Kerv.)

IRREVEILLABLE, adj., d'où l'on ne se réveille pas :

Si la mort ne luy eut sillé les yeux d'un sommeil *irreveillable*. (LA POIKRE, *Epith.*, éd. 1571.)

Irreveillable: com. Unwakable, in a dead sleep. (COTGRI., éd. 1611.)

IRREVEREMMENT, adv., avec irrévérence :

Si tost que la dame ouyt ce, elle luy dit : sire chevalier, ne vous des-plaise se jusques a present ay parlé si *irreverement* a vous. (PERCEFOREST, VI, n° 17, éd. 1528.)

IRREVERENDER, v. a., manquer de respect à l'égard de :

Il s'arout despiré et *irreverendé* nostre seigneur Dieu, et ses commandemens transgressé. (*Peut. d'Adam*, chap. 15, ap. Duc., *Irreversens*.)

IRREVERER, v. a., manquer de respect :

Il s'arout despiré et *irreverer* nostre seigneur Dieu, et ses commandemens transgressé. (*Peut. d'Adam*, chap. 15, ap. Duc., *Irreversens*.)

IRREVERER, v. a., manquer de respect :

Il s'arout moult de fois debailly vers elles qui leur ont desobey et *irreveré*. (MÉNAGIER, I, 156, Biblioph. fr.)

IRRIÉ, voir IRÉ.

IRRIGER, v. a., indiger :

Amendes *irriges* et indulgences pour excès, abus et rebellions de justice. (*Const. de Brcl.*, n° 219 v°.)

IRRISEUR, s. m., railleur, moqueur :

Haisseur des eglises, *irrisseur* et des-

priseur de l'ordre ecclésiastique. (*Mer des Croix*, t. 20 v^o, éd. 1532.)

IRRISIBLÉ, adj., qui prête à rire :

De forme *irrisible*. (*La trésmappe et crayé Expos. de la regle M. S. Ben.*, t. 150^r, éd. 1486.)

IRRISTON, *irriston*, s. f., raillerie, moquerie, dérision :

Amusé, dont *irriston*.
(*Cont. des Espr.*, ms. du Mans 173, f. 94 v^o.)

Qui s'occupe tout *irriston*.
(*Lib. P. Bibl.*, xxv, p. 284, Michel.)

N'est que boude et *irriston*.
De trestout un pelerancez.
(*Roms de moune*, Als. 3331, f. 2.)

C'est une grande *irriston*.
De voir auec eslevee.
(*Sciences et herges*.)

Irriston, mal-eduance et léonance.
J. BOUCHET, *Ep. Rom.*, x, éd. 1545.)

Et les *irristons* de l'art magique estoient adjoinctes. (*Bible*, p. 121, éd. 1556.)

En *irriston* et moquerie du pays de Rome. (CL. HATON, *Mém.*, I, 57, Bouquetot.)

IRRUÉ, adj., nul, vain :

Cassées, *irrués* et bous pur voides. (*Stat. d'Edouard II*, an v, impr. goth., Bibl. Louvre.)

IRRIANT, adj., irritant :

Garde de parler follement
Ne de dire aucune parole
Mauvaise, *irriante* ou folle
Outre celle que je demande.
(*Herceux*, ms. franc., f. 5, Verard.)

— De nul effet :

Sur, ils n'eussent fait leur requeste, elle seroit *irriante* et sans aucun fruit ou profit. (HILLI. DE LANNOX, *Annales*, p. 259, Potvin.)

IRRIFAVEMENT, voir HÉRITABLEMENT.

IRRIÉ, adj., vain, nul :

Les lettres sont chancées, adnuées, *irriées*, quées, etc. (1365, Arch. P. 1355^r, n^o 45.)

Pour ce leur don et leur ordonnance qui est de fait et non pas de droit est adnué et *irrié*. (BERSTURE, *T. Lic.*, ms. Steuton, f. 14.)

Le pape decernoit le tout nul, *irrié*. (N. GILLES, *Ann.*, t. 302 v^o, éd. 1492.)

Mes vers rendroient ex dicte *loire irrie*.
Sige y ubis en souz les tiorret.

(J. BOUCHET, *Ep. Rom.*, xxvii, éd. 1545.)

IRRIÉ, voir HÉRITÉ.

IRRIEMENT, s. m., irritation :

Pai l'irriement de l'unz et *irriement* de l'autre. (1534, *Mém. justise*, au sujet du trait de par de Crépien, Pap. d'Al. de Grandvieu, t. III, p. 29, Doc. inéd.)

— Excitation, action d'irriter, provocation :

Les excitemens et les *irriemens* que faisoient les Anglais pour celle bele bataille. (BERSTURE, *T. Lic.*, ms. Ste-Gon., f. 432.)

Ces *irriemens* que faisoient les Italiens par celle bele bataille. (*Seconde Dec. de Val.*

Lic. transl., de lat. en franc., II, 26, éd. 1530.)

Irriemens et provoquemens de la bouche. (*Jard. de santé*, I, 396, impr. la Muerve.)

IRRIER, v. a., annuler, casser, rendre de nul effet :

Nous abrégons, *irritons*, cassons et annulons ensemble toutes lettres en cas de relevement d'appel. (*Ordonn. de feu roy Louis*, etc., Registr. du Parlem., 1347-1350, ms. de la biblioth. du Louvre, n^o 1253^r, f. 109 v^o.)

Nous *irritons* dez maintenant et annulons et mettons du tout au neant lesdictes appellations. (*Ordonn. de Charles IV*, ib., f. 104 v^o.)

Et se par aucune aventure on volenté il faisoient le contraire, nous, par l'interposition de nostre decret, les *irritons*, rapellons et mettons du tout au neant de nostre dit auctorité royal. (1347, *Ch. de Ph. roy de Fr.*, Arch. mun. Lille, Cart. G, f. 19.)

Ces lettres pourroient estre adnuées, cassées et *irriées*. (1382, *Offic. de la cour de Besançon*, Richel. Moreau CCXXXIX, f. 105.)

Soyent quassées, *irriées* et mises au neant (les pactions). (FROISS., *Chron.*, VI, 44, Luce.)

Et pour ce les ait le dit nostre saint pere cassées, ostées, annulées et *irriées* du tout. (Id., ib., VI, 302, Kerv.)

Sa parole ne sera ja faulse ne *irritee*. (A. CHART., *L'Esper.*, Œuv., p. 332, éd. 1617.)

Nous ne cassons ne *irritons* nostre alliance. (FOSSÉTIER, *Chron. Marg.*, ms. Briux, 1051, VII, n. 6.)

Cestuy Sergius estoit cardinal diacre, et fut ceptoyé et repudie par ce que il *irritoit* et adnuoit tout ce qui avoit esté ordonné par le pape Formose. (*Mer des hystoir.*, t. II, f. 171, éd. 1488.)

Pour ce que les legatz ne furent receuz ne ouys de Hannibal celle legation fut vainc et *irriée*. (*Grans dec. de Val. Lic. transl.*, de lat. en franc., 2^e dec., I, 9, éd. 1530.)

Lesquelz n'ont pas voulu escouter, mais ont *irrité* mon conseil. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Usdras, IV, 2, éd. 1534.)

Il a donné lettres patentes... par lesquelles il *irrite* et casse ladite cession. (1544, *Note destinée à prouver*, etc., Pap. d'Al. de Grandvieu, t. III, p. 41, Doc. inéd.)

L'alliance qu'il a faite avec les heides ne sera cassée ne *irritee*. (GUILLE. FABEL, *du croy l'usage de la Croix*, p. 192, Fick.)

IRRIEUR, s. m., provocateur :

Provocateur, deliant, provocateur et *irrieur*. (R. EST., *Dictio-nario*.)

IRROGIER, v. a., infliger :

Pour aller enquerre et venger l'injure faite et *irrogée* a la royale majesté. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CLXXIX, Buchon.)

IRROIS, voir IROIS.

IRROPIER, *irruppre*, verbe.

— Act., rompre :

Lors Lesques et volques animés de ses diets, *irruppre*nt impetueusement la partie au Posthumus battailloil. (FOSSÉTIER, *Chron. Marg.*, ms. Briux, 1051, VII, n. 3.)

— Neutr., faire irruption, invasion :

Il voulist en Judee *irruppre* et l'envaier. (COQUILL., *Guerre des Juifs*, Œuv., II, 310, Bibl. etc.)

La mer oceane... *irruppante* d'Occident rase du coste dextre Afrique. (FOSSÉTIER, *Chron. Marg.*, ms. Briux., I, f. 43 v^o.)

Tous les jours estoient les sedicieux en sa maison *irruppans* et prenaus toutes les provisions et hourturies qu'elle avoit. (BOURGOING, *Bat. Jug.*, VII, 17, éd. 1530.)

IRROU, voir IROU.

IRROTULATION, s. f., action de faire, de dresser un rôle :

Qu'aucune *irrotulation* ne sera faite de la conscience d'autrui ; ce dernier article par expres adjoinct, parce que pou auparavant, le prevost des marchans et eschevins de ceste ville avoyent presenté requeste au roy, afin d'aller par les maisons, pour s'emperier de la foy de chacun et en faire roolles. (E. PASQ., *Lett.*, IV, 10, éd. 1723.)

IS ENROTULER.

IRRUER, verbe.

— Neutr., se lancer avec fureur, fondre avec impétuosité :

Quand il eut atraict ses ennemis asses lous de la cité, en lapele ceuls de le agait *irruer* et la brusler. (FOSSÉTIER, *Chron. Marg.*, ms. Briux., I, f. 165 v^o.)

Vens et gresilles et inundations de phyres *irruer*ent contre leurs faces si tres vehementement qu'ilz ne se peurent aider. (Id., ib., f. 196 v^o.)

A ces mes plusieurs chalerens corages *irruer*ent subitement espes desgaignes pour luy faire grieves injures. (Id., ib., f. 221 v^o.)

Ainsi donques vit le roy de Babillone comint iceulz du peuple venoient *irruer* et courir sur luy ainsi furieusement. (*Le second Volume des expositions des Epistres et Evangiles de karisme*, t. 262 v^o, éd. 1519.)

Irruer. — To roune upon one. (DU GIEZ, *An Introd. for to terme to speke french trenchy*, a la suite de PALSGRAVE, éd. Genin, p. 949.)

— Bêlé, se ruier avec fureur :

Iceulz Didier irrit a son espue net et par trahison se *irrua* contre le suppliant. (1473, Arch. JJ 195, pièce 854.)

IRRUPIRE, voir IRROMPIRE.

IRRUUR, voir IROUR.

IRUNDELLE, voir ARONDELLE au Supplément.

IRUR, voir IROUR.

IUS, voir IROS.

IUSEMENT, voir IROSEMENT.

1. IS, voir ES 2.

2. IS, voir IS.

ISANRUCUN, voir ISEMRUCUN.

ISANRUCIN, voir ISEMRIN.

ISCR, voir ELSR.

ISCILLIER, voir ESILLIER.

ISCOMINGE, voir ESCOMENGE.

ISÇOUT, voir ICE.

ISDRIE, voir HYDRIE.

ISEMBRUN, *isenbrun, isanbrun, ys. s. m.*, sorte d'étoffe de couleur foncée :

Mors fait a tous d'*isenbrun* cape.
(THU. DE MAILLY, *Vers sur la mort*, XXX, Crapulet.)

Mort fait a toz d'*isenbrun* chape.
(*Ms.*, *ib.*, Ars. 5201, p. 233^b.)

D'un mont delié *isenbrun*
D'Alemaigne, noir et douzié.
(*Amald.* et *Id.*, Richel. 375, f^o 323^a.)

Son blanc esen qu'il et convert
De *isenbrun* noir detreueié.
(*ib.*, f^o 324.)

Li autre chanoine parout
Meilleur cure et meilleur aiz,
Ce sout cil as blans sorpiz,
As noires chapes d'*isenbrun* ;
En cels a dou noir et du brun.
(GÉOR. *Bible*, 1615, Wolfart.)

Lyonens avoit vestu une chape d'*isenbrun* desor son lambert. (*Arthur*, ms. Grenoble 378, f^o 49^c.)

Fu chaucez d'uns solers bassez a noiaux et d'unes chaucez noires d'*isenbrun*. (*ib.*, Richel. 337, f^o 48^c.)

En autre (fardel) li linge, et en autre *isenbrun*, et en autre les escarlates. (MAURICE, *Serm.*, Richel. 13314, f^o 31 r.)

Ne tendre en arc nul garnement, ne contre paroy ne en lies ; ne fere chaucez de galebrun ne d'*isenbrun*. (EST. BOILL., *Liv. des mest.* et marchand., 1^{re} p., LXXVI, 3, Lespinasse et Bonnardot.)

ISENGRIN, *isangrain, ysengrin, s. m.*, personification du loup :

L'aiguel ressemble qui joe a *Isengrin*.
(*Amberl.*)

Ly rois a Beaurt appellez ;
Li puis si ly a commandeé
Noblon son fils l'esperon destre
Chaussast, *Isangrain* le senestre.
(*Beaurt.*)

Li papelart et li bezun
Tont sout reuort et *ysengrain*.
(G. DE GOUSS. *Mer.*, ms. Soissons, f^o 30^b.)

Pic., *isengrin*, loup, mot peu usité.

ISEUSE, voir OISEUSE.

ISGNELLEMENT, voir INSELEMENT.

ISL, voir ISL.

ISIN, voir ISL.

ISIN, voir ISL.

ISIR, voir EISSIR.

ISUR, voir ISL.

ISLAGE, s. m., Ilé :

La fors encontrai jou a. breton en *Islage*.
(*Amal.* Richel. 25416, f^o 158^c.)

ISLAIE, voir ILLAIE.

ISLAIRE, voir ILLAIRE.

ISLEIS, voir ISLOIS.

ISLEL, *illel, - iel, s. m.*, petite île, îlot :

A l'auuetier virent li mer
Li si virent en un *illel*
La de-zenz un moult bel chastel.
(*Perceval*, ms. Montpellier B 249, f^o 153^v.)

Dont est issus fors del batel
Puis si est montes en *islel*.
(*Bev.*, *Trois*, Richel. 375, f^o 71^b.)

Del autre part fu li *ishaus*.
(*ib.*, *ib.*, f^o 71^c.)

Puis est venus droit droit a *islel*.
(*ib.*, *ib.*, Richel. 304, f^o 61^c.)

Enz en mi l'aveu out un *islel*.
Un merveilles bel praul.
(*ib.*, *D. de Norm.*, II, 12287, Michel.)

Car ce est voires que la balaineie si est
uns poissons qui molt est grant ; et bien
croi que cil qui vont par haute mer croient
que ce soit aucuns *islains*. (*La Responce del*
Best. mestre Rich. de Furnival, La Balaime,
p. 94, Hippeau.)

Il se gaunt armez en *islel*.
(*Morsk.*, *Chron.*, 14333, Reil.)

Puis l'amainent en a. *islel*.
(GÉN. DE MOYSE., *la Volette*, 1802, Michel.)

Pour li *allians* seans devant le pré
monseigneur de Corbye, et sont li dit
illel les enfans Jehan fleue. (1357, *Gart.*
Alex. de Corbie, Richel. 24144, f^o 279 v^o.)

Ces lacs avoient plusieurs *isles* et *istrour*,
(PIERRE LE LOYER, *Hist. des spectres*, p. 47,
éd. 1805.)

ISLEMEN, *yslèmen, s. m.*, insulaire,
habitant d'une île :

Comme le suppliant se feust mis en un
vaisseau en la compagnie du maistre et
autres marinaux d'icellui vaisseau pour
aller pescher..., ilz furent prins par les
Anglois et *yslemens*, qui les menèrent
prisonniers es isles de Gersie. (1412, Arch.
Jl 166, pièce 279.)

ISLES, voir ILES.

ISLET, *illel, illet, s. m.*, îlot :

Puis s'enturent en Tanet
Jost le mer en un *illet*.
(*Wals.*, *Brut*, 728^c, Ler. de Linx.)

Ce fu tout droit a Pinkezei,
En a. *islel* de Saïne enki.
(*Morsk.*, *Chron.*, 14327, Reil.)

Abrent oudit *islet*. (*Liv. de Marc Pol.*
CLIX, Panthier.)

Illets et *ortz*. (1526, *Aren*, La Croix S.
Leutroy, Trés. des chart., p. 295^o, n^o 1,
col. 8.)

Illeitz, prairies, (*ib.*)

A la fin du XVIII^e siècle on trouve
encore *islet*. (RAYNAL, *Hist. des Ind.*, XVI,
I, éd. 1789.)

En Norm., arr. de Valognes, on ap-
pelle *illet* un pâté de maisons entouré de
rues de tous côtés.

ISLETTE, - ette, - ete, *ill, yll, s. f.*,
petite île :

En une *illette* est li assise,
Tornee out non, juste l'assise.
(*Nov.*, 3^e p., 5531, var., Andresen.)

En une *illette*. (*Hist. de la terre s.*, ms.
S. Omer 732, f^o 90^c.)

Une channeviere ou *yllete* assise a Grocy,
(1715, *Compl. de Odart de Lutigny*, Arch.
KK 3, f^o 253 r.)

Voyants de petites *islettes* qui appa-
roissent desja un milieu du cours de l'eau.
(AMYOT, *Vies*, Lucullus, éd. 1565.)

Non sans avoir porté dommage aux
costes et a quelques petites *islettes* qui on
avoit laisse comme abandonnées. (BRAXY,
Grands Capit. estrang., I, XX, Bibl. élv.)

Vaugelas fait cette remarque sur ce
mot :

M. Gouffevain en use, quoique les dimi-
nutifs ne soient pas fort en usage dans
notre langue. (*Nouv. rem.*, p. 209.)

Nom de lieu, les *Islettes*, dans l'Ar-
gonne.

ISLEUX, adj., qui forme une île :
Corse, *isleuse*. (LA PORTE, *Epth.*, éd.
1574.)

Marie *isleuse*. (*ib.*, *ib.*)

ISLIER, voir ISLEL.

ISLIER, *yslier, s. m.*, îlot :

Faire copier et rompre de force et vio-
lence grande partie des terres *islans* et
faisans un estang, berquel et *islans* sur
la rivière. (1550, *Charte de Ponthieu*, Gre-
mer, 301, n^o 335, Richel.)

ISLOIS, *isleis, s. m.*, qui habite une
île, insulaire :

Ne sommes pas *islans* l'autre en mer.
(*Grand de Ross.*, p. 206, Michel.)

ISLOTTE, s. f., îlot :

Deux milles par dela on voit les isles
Elaphites, assavoir Logusta, et certaines
autres petites *islottes*. (DU PINET, *Plone*,
III, 26, éd. 1566.)

ISME, s. m., f.

Li rikee le fait tourner (Fortunes).

Isuellement le monde sus,

Quant se repent si fatal jus,

Tout le trebuie en un abuson.

De son avoir le met a *ism*.
(*Albis*, Richel. 37, f^o 123^c.)

ISNAILMENT, voir INSELEMENT.

ISNAL, voir ISNEL.

ISNALETTE, voir INSELETTE.

ISNALEMENT, voir INSELEMENT.

ISNEAUTE, voir INSELETTE.

ISNEL, - nel, *ysnel, hisnel, hysnel, inel,*
quel, ignel, ignoil, ignet, isnal, uat, esnel,
enbel, adj., agile, prompt :

Ne fut dire ne je n'ie nul s'is.

Li quels d'els dans en fit li plus *isnel*.
(*ib.*, 1586, Muller.)

Grant est e forte a vissels o *isnel*.
(*ib.*, 3839.)

Li li *isnel*, moultin sur les destriers

Qui sont adont et *isnel* et corsiers.

(*Liv. Faber.*, Richel. 1442, ap. Victor, *Herts br.*

de G. ste d. Loh., p. 75.)

Se Valours est *isnel*, p. a est *isnel* vidi.

(*J. leon.*, *St.*, xxi, Michel.)

Li est *isnel* batins, venus et grives

Qui vont de Massue, *isnel* et *isnel*.

(*Rome d'Alar.*, f^o 70, Michelant.)

S'il est *isnel* a souf saut.

(*Amal.*, *Toupet*, LVII, Reil.)

Si il fait vist briefs, main est il.
(*Yvain*, l. 2605, Michel.)

Sire, dis li b' d'auz boez.
Vostre chev l'est il p' s'oz.
(*F. de l'Esp.*, p. 24 verso, 117 v, du Méil.)

Li cheuz del douz en devant dit par enhel.
Curs payant al d'auz Vultunium par nom.
(*Italog.*, S. Greg., p. H, Foerster.)

P' r' ce lez en les chevriers
L'ranz et is' en l'cheiers.
(*Idol.*, 2919, Bibl. elz.)

B' lins est li plus arrier.
Qui est li plus juveneuz.
(*Renart*, 6417, Méon.)

L'amauchor W. qui fu preuz et isnel.
Magis d'Agreuz, ms. Montp. B 277, f° 171 v.)

Que leziers et isnaus et prous et hardis fu
(G. de Mongt., Vat. Chr. 1517, f° 114.)

Li seif est mise sus Mirrados Frel.
Qui plus t'est court que ne vole arondel.
(*Onsel*, 371, A. P.)

Va et mont com li passeris.
Qui leziers est et moll' isnaus.
(*Lib. Psalm.*, x, p. 268, Michel.)

Au cuer jelli, au cors mol.
(*Rois*, Vat. Chr. 18-8, f° 90.)

Il avoit... l'isnelotez Isnel qui estoit isnaus
se-omme bevrins au lande. (MAURICE,
Serm., Richel. 21838, f° 64 1°.)

Qui estoit si ignes comme chevriers de
l'and. (*Id.*, *ib.*, ms. M-2 262, f° 12.)

Soies lens a lue, et isnes a misericorde.
(BERTS. Lat., Tres., p. 386, Chabaille.)

C'est hom est isnes comme tigre. (*Id.*, *ib.*,
p. 335.)

Li chevans estoient si esnaier, q'il sem-
blent vent. (*Gr. le Courl*, Vat. Chr. 1501,
f° 7.)

Li grant destrier fort esnaux. (*Id.*,
f° 36.)

... Si levons estre mel.
Vostre roy, a bien ovier.
(*Teor.*, B. N., Richel. 994, f° 52.)

Cir tant fu a merveillez bes.
Tant suizes, tant fors, tant ignes.
(*Id.*, p. Bois, Paris, Richel. 24391, f° 321 v.)

D'auz fu de resp' adz isnaus.
(*Id.*, ms. Berne 334, l. 59.)

Il ert de cors et de brez pens
Li trans et leiers et isnaus.
(*Li de l'Amour*, p. 15, Michel.)

Mut fu en ce, p' ce ne seant,
Assz hastivement l'aveint.
(*Renart les vers*, p. 13, Michel.)

Li humble est tres-villes et tres ignes.
(LAURENT, *Somme*, ms. Troyes, f° 41 re.)

Ceux avoient leurs chevans bien se-
ommes comme ceux a qui bien ne failloit,
et les avoient fors et isnaier. (*Gr.
Gron.*, de Fr., Loys, P'ere au roy Phe-
lippe, 54, P. Paris.)

Li cheuzier p' ce fu en l'ox est isnaus et coit-
s. (*Id.*, *ib.*, Richel. 24391, l. 79.)

P' ce sont d'auz isneles et hastives
qui li cheuzier p' ce colat. (OREME, *Qua-
drup.*, B. N., 1318, f° 25 v.)

Li cheuzier qui il avoit hommes sus
cheuzes ignes. (GIBEL, DE PIZAN, *Charles
V*, 2^e p. 30, Michel.)

Atuier seif de p' ce pois Isnel au traire
ne sont ar' de s'oz. (TROISSI, *Chron.*, l.
409, Lucey, ms. B. N.)

Au petit ru b'oit leuzerel.
Plus aise qu'en riviere esleie.
(E. DESEN, *Poés.*, Richel. 816, f° 286.)

Une plus igne sere.
(ROUSSE, *Remont et Jehaneton*, 4^e édv., t. II,
p. 119, Quatre-barbes.)

Comme il est souzuz et isnel
De veuz sa p'oye rejuene.
(*La Vie et l'hist. de Mach. Richel.*, Anc. Th. fr.,
III, 281.)

Isnel, adv. R. EST., *Pet. Dict. (r.-lit.)*

Pour celle meisme raison, j'ai usé de
galleses, pour galleses; endemuliers, pour
enpendant; isnel, pour leger; carrollant,
pour dansant; et autres, dont l'antiquité,
suivant l'exemple de mon auteur Vergile,
me semble donner quelque majesté aux
vers. (JOACH. DE BELLAY, *Epistre au sei-
gneur Jan de Morel, Ambrunois*, en tête de
*Deux livres de l'Eneide de Vergile, le qua-
trieme et sixieme*, éd. 1561.)

Deu leur a donné des ailes
Qui sont bien assz isnelles
Pour voler jusques aux cieuz.
(*Id.*, *Od.*, xvi, éd. 1574.)

Qui est celui, qui l'air fend
Au dedans des aisselles,
Porté sur le dos du vent,
Qu'il espoune des ailes
De ses deux plantes isnelles?
(*Id.*, *la Musagame-machie*, f° 79 v°, éd. 1574.)

D'une course isnele.
(J. A. DE BAI, *les Muses*, l. II, f° 51 v°, éd.
1619.)

Quelquesfois il s'echappe hors de la dent cruelle
Du coeuzer qui l'estait d'une roidez isnelle.
(A. JAMES, *Œuv. poet.*, f° 67 r°, éd. 1579.)

Tant ses pas sont subtils et son alleure isnelle.
(L'AMY, *Maxis*, VII, s. Bibl. elz.)

C'est eveque voulant montrer qu'il
estoit isnel, sans user d'avantage se l'anza
de terre, si rudement en la selle que peu
s'en falut qu'il ne sautast de l'autre costé.
(FACCHET, *Antiq. gaul.*, 3^e vol., II, 18, éd.
1611.)

Mais aussi plume d'aigle, tant elle est
isnelle et sublime. (J.-P. CAMUS, *Hon. fes-
ton.*, p. 91, éd. 1619.)

— Adverbialement :

Mils de Cogan tost ignus
Le dieu cheuzier vers l'inglas
S'en est tinné tut latant.
(*Lang. of Irel.*, 1917, Michel.)

E vunt saisir ses armes ignes et demaines.
(J. DE FAXT, *Chron.*, 153, ap. Michel, *D. de
Norm.*, t. III.)

L'apostole de Rome s'aparilla isnaus.
(*Chans. d'Antoche*, l. 75 v, P. Paris.)

Ses chevans faisoit bondir Fair,
Car il Espouneit isnel.
(*Cour.*, 1232, Grapelet.)

Sus son palleis montent post.
(*Heure et Platenius*, Richel. 821, f° 12.)

Guerresoz, ignelli, ignelli, xij, gai.
Nom propre, Isnel.

ISNELEIC, -esce, -eche, isnell, isnel,
ignel, s. f., rapidité, célérité, agilité :

Pour bondir et pour s'oz,
Pour hardement et pour p'oz.
En aphez chief de l'aveuz.
(*Id.*, 2^e p., 4143, Andresen.)

Pur la flane ne pur l'ignesce de la roue,
En grant miserie en grant tristesse
Furent poi qui l'eurent.
(MARE, *Parg de S. Patrice*, II, p. 456, Itog.)

Après oies de l'isneleche
Qui tant fur dona grant beche.
(GIBEL, *Lucid.*, Richel. 25427, f° 69 v°.)

De l'isneleuz du cors du firmament.
(*Ymage du monde*, ms. S.-Bricuc, f° P.)

Ou pri Dieu, qui est droite voie,
Que les forvoians i raivoie
Et lor doinst si rade isnelece
Que destruire puissent p'oz.
(*Out de Porsee*, Jub., *Nour. Pevc.*, II, 64.)

Il avoit la force Sanson et la beauté
Abalon, et le sen Salomon, l'isnelece
Asael. (*Comment. s. le nouv. test.*, ms.
Oxi., Bodl., Douce 27, f° 61 v°.)

Alixandres les surmontoit tous de loulles
choses et autresint faisoit il en isnellece
en vigor. (*Le Livre dou roi Alixandre*, Ri-
chel. 1385, f° 9 v°.)

Quant li roys Phelippes conut la grant
vigor qui estoit en luy, si li dist Fis
Alixandre, je aime trop l'isnelece de ton
cors. (*Id.*, f° 9 c.)

Honneur aussi, branche des fleurs de lis,
Isnelece vous soit distribuee.
(EST. DISCU, *Œuv.*, III, 306, A. T.)

ISNELEMENT, isnellement, hisnellement,
isnelment, hisnelment, isnielement, isnesle-
ment, isnelament, isnelament, isnalement,
isnalement, ignement, -ement, -ielement,
-nement, -nement, isnelement, isnelment, ant,
ynnellement, hinclement, hinclement, inale-
ment, inalement, enhelement, adv., pronp-
tement, vivement, allègrement :

Turpins de Reins quant se sent abatut,
De lui espier parmi le cors ferut.
Isnelement li her resolat.
(*Id.*, 2083, Müller.)

Ignellement l'a on furre gitee (l'épée).
(*De Charl. et des Pairs*, Vat. Chr. 1360, f° 20 b.)

Ensemble com lain, ignellement seche-
ment. (*Lib. Psalm.*, Oxi., XXXVI, 2, Michel.)

Kur sicum eret inielement serunt triblet.
Vir, des Ps., Cambridge, XXXVI, 2, Michel.)
L'at., ignement.

Li reis vint al Mans isnelment.
(*Id.*, 3^e p., 2917, Andresen.) Var., isainment.

Des qu'il orut bien ordé,
Sont es nes isnalement outé.
(*Id.*, Richel. 375, f° 221 a.)

E hisnellement a paratillié
Quatre homme nez de la contre.
(G. DE S. POK, *Mont S. Michel*, 3379, Michel.)

Isnelement erent venu.
(*Id.*, *ib.*, 2023.)

Li apellanz par soventine voiz lo nom de
Gris-l, cheuzier estendit sa destre. (*Dial.
S. Greg.*, p. 9, Foerster.) Lat., mox.

Ainsi con andai s'en aloient
Plus hisnellement qu'il pouvoient.
(*Chans. du S. Graal*, 519, Michel.)

Invement et tost la corle a aporé.
(*Psychas*, Vat. Chr. 1616, f° 31 a.)

Isnelement descent de la nulle a-tourre.
(*Chans. d'Antoche*, l. 669, P. Paris.)

Ignellement la mier passa.
(G. DE MAR, *Chron.*, Michel, *Chr. angl.-n.*, t. I,
p. 11.)

Le portest bon isnelement
(G. DE COURCE, *Mir.*, ms. Brux., f° 171 v°.)
Hunellement le vent carie.
(*Id.*, *ib.*, Richel. 818, f° 62 c.)

Et se leva ignalement.

(*Vie des Poir.*, Ars. 3611, f° 111r.)

Incablement est sus salis.

(*Id.*, f° 147 r.)

Incablement monta sur .i. cheval veau.

(*Quat. fils Hom.*, ms. Metz, f° 28r.)

Les poas p'itent au terre tost ignablement.

(*Destruct. de Rome*, 345, Groebner.)

Chaqueon, va l'eu

incablement.

(*Chans. d'Isab.*, *filie de S. L.*, Ann. de la Soc. de l'Hist. de Fr., 1861.)

Il cort plus incablement.

(*Poeme alleg.*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 124.)

A Fabre vint ignalement.

(*De l'Uncorne*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 108r.)

Li reis incablement e tost

Assemblée grant zent e grant ost.

(*Hist. de Guill. le Maréchal*, 183, P. Meyer, Romania, XI.)

Ses compaignons apele ignablement.

(*Itinér.*, 806, A. P.)

Li bers s'an adobai tot et incablement.

(*Floort.*, 1117, A. P.)

Et Amis s'an alai apres mult incablement.

(*Li Amiez de Ami et Amie*, Nouv. fr. du

XIII^e s., p. 48.)

Incablement et tost se leva en estant.

(*Gaufrey*, 6109, A. P.)

A Jacob est alee incablement ouvrier.

(*Bible*, Richel. 763, f° 224r.)

Contre lui vint incablement.

(*Macé de LA CHARITÉ*, *Bible*, Richel. 401, f° 122r.)

Ou Waran vint ignablement.

(*Guerre de Metz*, st. 293, E. de Boutillier.)

La paoniere cest mult incablement.

(*Chr. de Rossill.*, p. 360, Michel.)

Bertran ignellement du fumier se leva.

(*Cuv. du Guescl.*, var. des v. 3624-3701, Charrière.)

Il c'est avec ses ceas ignellement armez.

(*Id.*, *ib.*, 3771.)

Celeriter, inclement. (*Gloss. de Conches.*)

Celeriter, hinclement. (*Gloss. de Salins.*)

Par les paroles que chil li disent eanhu

li rois sa pensee ignelement. (*Hist. des ducs*

de Norm. et des rois d'Angle., p. 31, Michel.)

Al'r m'en veul inclement.

(*Natr. N. S. J. C.*, *Jub.*, *Myst.*, II, 51.)

Alons a lay ignellement.

(*Moralité de Chartr.*, Anc. Th. fr., III, 393.)

Adone les Bretons selevrent ignellement

de leurs sieges et coururent sus aux Nor-

wegiens. (*LE BAUD*, *Hist. de Bret.*, ch. XV,

éd. 1638.)

Hinclement. See *Inclement*. (*COTGR.*,

éd. 1611.)

Inclement. Fleetly, swiftly, lightly,

quickly, nimbly, actively, readily. (*Id.*)

ISNELEPAS, VOIR ISNEL LE PAS.

ISNELETÉ, - *el*, - *ey*, - *it*, *isnelleté*,

isneleto, *ysn*, *yn*, *isnulé*, *igneleté*,

- *elleté*, *hiseleiteit*, *isniauté*, *isneauté*,

inellé, s. f., promptitude, rapidité, agilité :

Bien adroit est tesmoigniez curer, car

cors apartient a *hiseleiteit*. (*Greg. pap.*

Hom., p. 38, Hoffmann.)

Par *l'isneleto* de la creanche. (*Saint*

Graal, II, 292, Ilucher.) Var., *isneleto*,

Des *isneletoz* dou cours dou firmament
(*Int. du monde*, Richel. 21428, f° 1r.)

Quant la serre voit une nef, pour *l'isneleto* de li esprover si li keurt encontroe.
(*RICH DE FOURN.*, *Best. d'amour*, ms. Dijon 299, f° 28r.)

Por son *isnelitel* esprover. (*Id.*, *ib.*, p. 39, Hippau.)

La *isneleto* dou cheval cest cognue aus oreilles. *BRUN. LAT.*, *Tres.*, p. 241, Chabaille.)

Or vous deviserai les boules del cors : cest *biante*, *gentillece*, *igneleto*, *force*, *grandece*. (*MOR. DES PHILLOS.*, Richel. 375, f° 32r.)

Car *isneletoz* et usages

Fait les hataillours prouz et saiges.

(*L. DE PIERRE*, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 1r.)

Par *l'isneletoz* des chevaus.

(*Id.*, *ib.*, f° 53r.)

Je aim trop *l'isnelité* de ton cors. (*Hist. du bon roy Alx.*, Brit. Mus. Reg. 19. D. 1, f° 5r.)

Childebert le quatriesme s'enfuit et eschapa par *l'isneleto* du cheval. (*Gr. Chron.* de Fr., IV, 19, P. Paris.)

L'igneleté Ysaël. (*Serm.*, XIII^e s., ms. Poitiers 124, f° 36 v°.)

Quant li peur que li avoit
Grant *igneleté* li donnoit.

(*Macé de LA CHARITÉ*, *Bible*, Richel. 401, f° 309r.)

Merveilles fu de sa *isneuté*.

(*Melans d'Or.*, p. 79, Tarbé.)

Car trop li donbla sa *biauté*

Por le travail et *l'isneuté*.

(*Id.*, Ars. 3069, f° 1r.)

Lors nota le roy *l'inellé* du jouvenceul.
(*Yst. de Appolon.*, ms. Chartres 411, f° 81 v°.)

Velocitas, *ynelletez*. (*Gloss. de Salins.*)

Celeritas, *igneleté*. (*Gloss. de Conches.*)

Pour la *isnelité* de son encontroe (de Fair), (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 102r.)

La medicine de toutes choses est en *l'isneleto* de la me, c'est a dire en *l'isneleto* de Marie. (*Mir. N.-D.*, X, t. II, p. 59, A. T.)

Il s'en retourna arriere en ses lentes non point seores ne certaines par nulle autre chose que par sa *ynelletez*. (*La sec. Dec. de Til. Liv.*, III, 16, éd. 1530.)

L'agilité et *ynelletez* de son corps. (*Jard. le santé*, II, 93, impr. la Minerve.)

ISNELETO, VOIR ISNELETÉ.

ISNEL LE PAS, *isnelepas*, *isnel les pas*, *isnelepas*, *isnele pas*, *isnelepas*, *isnel le pas*, *isnel le pas*, *isnele pas*, *isnel pas*, adv., aussitôt, sur-le-champ, promptement :

Por le paor qu'il est, s'aresto *isnel le pas*.

(*Hom.*, *d'Ar.*, f° 35r, Michelant.)

De la douleur que li oissent
isnel le pas s'an endormissent.

(*Flour et Blanceflor*, I^{er} vers., 633, du Ménil.)

En li li fait *isnelepas*.

(*MARIN*, *Lai d'Elie*, 932, Ruy.)

Et cil s'empart *isnelepas*.

(*CHEST.*, *Cher. de la Charrele*, p. 30, Tarbé.)

Retorna s'en, *isnelepas*.

Est revenue li Pallas.

(*Encaus*, ms. Moutp. II 251, f° 149r.)

ignelepas i alerent. (*Bois*, p. 35, Ler. de Lincy.)

isnelepas euntre eurent.

(*Brit. ms. Munich*, 1700, Volkm.)

Garissent *iz ignel pas*

Qui de foi requerent seint Thomas

Par sa vertu.

(*Vie de S. Thom. de Cant.*, 1282, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Trois fosses *ignel pas*

Avoit li fet jeter.

(*Cont. of Ireland*, 565, Michel.)

Mais haieser voit ses piols *isnelepas*.

Et puis apres sa bouche a son voloir.

(*TABOURET IV*, *Chans.*, p. 111, Tarbé.)

Il leur respont *ynelpas*.

(*Hom. du S. Graal*, 3182, Michel.)

La damoisele lievo *isnel les pas*.

(*Anseis*, Richel. 793, f° 7r.)

Ne dois Dou Mamer,

Mes dois aender

Tei meismes *ynelpas*.

(EVRART, *Distiq. de Lyon. Gato*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

..... De ce di pas

Que vos mevez *isnelepas*

Por la sainte terre defendre.

(*RITTE*, *Nouv. Complainte d'entre Mer*, t. 117, Jub.)

A ce mot prout *isnel le pas*

La dame su boy a jurer

Li fait qu'il li voira eider.

(*Gaut.*, 5249, Crapetel.)

Si que je lo que *nel le pas*...

(*Un Mir. de N.-D.*, du roy Thierry, *Th. fr. au m. d.*, p. 539.)

Ore comant que Loucin seil pris

E *isnelepas* en chartre meis.

(*Résurr. du Savv.*, *Th. fr. au m. d.*, p. 13.)

— A *isnel le pas*, dans le même sens :

Mes li nus a *isnel le pas*

Diit au pere qu'il n'roit pas.

(*Macé de LA CHARITÉ*, *Bible*, Richel. 401, f° 144r.)

ISNELEMENT, VOIR ISNELEMENT.

ISNESLEMENT, VOIR ISNELEMENT.

ISNIAUMENT, VOIR ISNELEMENT.

ISNIAUTE, VOIR ISNELETÉ.

ISNIEL, VOIR ISNEL.

ISNELEMENT, VOIR ISNELEMENT.

ISNELETO, VOIR ISNELETÉ.

ISO, VOIR ICE.

ISRAEL (piètre d'), caudé :

Une houtee de soye, un anel ou il avoit un combat fourché et une pierre d'Israel.

(*1389*, Arch. J4 143, pièce 138.)

ISREEMENT, VOIR IREEMENT.

ISSANCE, *ys.*, s. f., sortie, naissance :

Que les chivalers des countees par le parlement et apres a eslers soient notables chivalers de quelques mes countees par destignés li serroit issint eslus, an autrement tois notables esquiers gentiles hommes de la issance de mesmes les countees come sontables d'estre chivalers.

(*Stat. de Henri VI*, an XXII, impr. goth., *Bibl. Louvre*.)

Primes parole auques de loing.
Et acant com il n'est soloz
De dire rien contre l'amie,
Par tant en son sermen la lie.
(Partou., 4369, Crapet.)

Porchacoit sa viande *ainsi* comme il soit.
(Fab. d'Esopo, Richel. 15213, 1^o 58 v^o.)

En tele maniere *ainsi* comme il seulent
prendre. (1216, Arch. K 28, pièce 3.)

Ensi com il en apert... (Ch. de 1233, Ch.
de Metz, n^o 9.)

Ensis com il est contenu ens lettres...
(1237, Ch. des compt. de Dole, $\frac{B}{735}$, Arch.
Doubs.)

Ensic com il est desus devisé. (1266,
Chart. d'Affr. de Montier, Arch. Montiers-
sur-Saulx.)

Ensis com li enens les i mist. (1268,
Ch. des compt. de Dole, $\frac{S}{287}$, Arch. Doubs.)

Ensic com l'on les puet ments entendre
(1281, Pr. de l'Hist. de Bourg., II, XLIX.)

Cist estoit peliz hom de cors et *assint*
comme une despice chose par semblant.
(G. DE TYR., I, XI, IIist. des crois.)

Sainte Agne les gote (les vêtements pré-
cieux) *ansz* con ce fussent viles choses.
(Serm., ms. Metz 262, 1^o 64 v^o.)

Ainsius comme il est dit dessus. (1312,
Arch. JJ 48, 1^o 100 r^o.)

Ensit comme il les devoit avoir. (1340,
Trait. entre H. de Montfaucon et la bourg.
de Montbéliard, Arch. K 2224.)

— *Par issi* com, dans le même sens :

Par assint comme il est contenu en lettres.
(1242, Pr. de l'Hist. de Bourg., II, XXV.)

Que nos ne puissons garantir la dite
almonie, *par ensinc* com nos l'avons pro-
mis. (1273, Acry, XXXVI, I, Arch. Jura.)

— *Issi* que, de sorte, de telle sorte que :

Mais vostre lige chevalier
Serra i que je noques s'ose.
Essi que rievz ne desir loievz
que vous pleust a comander.

(Brx., B. de Norm., II, 1972, Michel.)

Essz neporquant *que* nos le sachons
avant. (Gr. Chart. de J. s. Terre, Cat. de
Pont-Audemer, p. 85 r^o, Bibl. Rouen.)

Mes Everwyk aut arse, les autres evraunlez,
Issi que les Danays ne fussot evraitez.
(Chron. de P. de Langloft, Michel, Chr. angl.-n.,
I, 134.)

Ensi que je penrai tous les douares de la
devant dite eglise. (Mars 1238, S. Nic. de
Verdun, Arch. Meuse.)

E Fouke molt sovent fist ferre ces chy-
vals e mette les fers a revers, *assint* qe
le roy de sa syxte lust desuz e engyne.
(Fouq. Fitz Warin, Nouv. fr. du XIV^e s.,
p. 66.)

Que escuzins fust a l'endemain appa-
reillies et mis en arroi et en ordonnance de
bataille, *ensz* que pour tantost combatre.
(Froiss., Chron., VI, 153, Luce.)

Ainsz que j'ay ony dire a aucuns an-
ciens. (BRANT., Grands Capit. estrang., I,
XIX, Bibl. elz.)

— Au moment que, pendant que, lorsque:
Au moment que j'attendois vostre fils, je l'ay
trouvé qui mouroit de froid. (LARIIV., le
Morf., IV, 3, Bibl. elz.)

Un charbon ardent s'estant escouté dans
la manche d'un enfant lacedemonien,
ainsz qu'il encensoit. (MONT., Ess., I, II,
c. 32, p. 309 r^o, éd. 1588.)

Et *ainsz* qu'il fut arresté de la luy com-
per (la jambe) on luy annonça l'arrest.
(BRANT., Capit. estrang., I, XIX, Bibl. elz.)

Le bourreau vint donc; et *ainsz* qu'il
fust pres de luy, il luy demanda comment
il se portoit. (Id., ib., t. I, c. XXVII.)

— *Par issi* que, comme :

Par ensz et en le maniere que j'estoie
bons a monditz seigneur. (Mars 1290, Ch.
des compt. de Dole, $\frac{B}{640}$, Arch. Doubs.)

— *Par assz* que, à condition que,
pourvu que :

Se rendirent iceulz assez deus capri-
taines, *par assz* qu'ilz avoient leurs vies
sauvées. (MONSTRELET, Chron., I, CCXXIV,
Soc. de l'Il. de Fr.)

Comment, dist Coluron, n'estimez vous
pas une grande faulte de baillir d'accom-
plir les bestimens des amyz trespacez ? —
Si fاعد, dea, dist Parlamente, *par assz*
que le testateur soit en bon sens et qu'il
ne resse point. (MARG. D'ANG., Hept.,
55^e nouv., Jacob.)

— Au seizième siècle *ainsz* se rencontre
avec des acceptions tout à fait particu-
lières :

— *Ainsz*, optatif :

Ainsz des veutz te soit donné l'empire,
Ainsz ta Flore, o bienheureux Zephyre,
Te soit toujours, et toujours plus humaine.
(J. de BELLAU, Olive, LXXXI, éd. 1550.)

O Cithere, o gloire Paphienne,
Mere d'amour, viens plene a la belle,
Qui le secours de tes graces appelle...
Ayez encor, vous les deux yeux du monde,
L'hoüneur jovean de file vagabonde,
Le juste deuil de ce cœur gemissant.
Ainsz la nuit les baisers favorise,
Chaste Diane : *ainsz* Paraisse prise,
Ducte Ebeus, ton laurier verdissant.
(Id., ib., t. IV.)

Cache pour ceste nuit ta corne, boone lune ;
Ainsz Endymion soit toujours ton amy,
Et sans se reveiller en ton sein endormy,
Ainsz nul enchanteur jamais ne l'incantera !
(BOSS., Amours, II, XXV, Bibl. elz.)

Amour, di moy, de grace *ainsz* des bas humains
Et des Dieux soit toujours l'empire entre tes
[mains]

Qui le fournist de flees

(Id., ib., II, XXV, Chanson, Bibl. elz.)

Loir, dont le cours lentour di-Gille
Au sein d'un pays si fertile,
Fay brève mon retour
D'un grand son en tes rives,
Qui se doivent voir vives
Par l'honneur de ton nom.
Ainsz Tethys te puisse aimer
Plus que nul qui entre en la mer !
(Id., Od., 64, retranch., t. II, p. 125, Bibl. elz.)

Ainsz vous soit amy

Tout le destin, comme il m'est enemy.

(Id., Cleop., act. III, Anc. Th. fr.)

Preste Joy douz Junon, preste luy donc ta voix.
Et le delivre tost des importuns alois
D'un tas de chabandours : *Ainsz* sois tu sans cesse
Par luy dieu de Ciel la premiere Princesse.
(TARTEBUCH., Poës., à P. de Pascal, éd. 1571.)

— *Comme ainsz* soit que, vu que, attendu
que cela est ainsi, cela étant ainsi :

Si Tamberlan avoit tant fait par ses
bouts qu'il estoit monté en une telle
grandeur, en quel degre devons nous pen-
ser qu'estoyent montez les rois de Perse,
qui de ja du ventre de leurs meres ap-
portoient une puissance infiniment grande,
et toutefois entrans au lambeau la laissez-
vent de beaucoup augmentée ? Or comme *ainsz*
soit qu'on puisse donner beaucoup de
bonnes enseignes d'icelle, nous devons je
me contenteray de celles-ci, prises des
historiens. (H. ESTIEN., Apol. p. Herod.,
Disc. prel., éd. 1566.)

— *Comme ainsz* soit que ceste trop
grande crudelité recoive et approuve ega-
lement toutes sortes de propos sans au-
cune discretion, s'il falloit alleguer des
exemples de chacune, ce seroit une chose
non seulement longue, mais infinie, et qui
n'appoureroit ni grand profit ni grand
plaisir aux lecteurs ; et pourtant je me
contenteray d'amener de ceux d'une sorte,
qui pourront comme acheminer l'argu-
ment que j'ay entrepris de traier ici.
(Id., ib.)

Comme ainsz soit que chaque profession
nourrisse diversement de bons esprits,
aussi trouvent ils en leur sujet des termes
hardis, dont la plume d'un homme bien
ecrivant saura faire son profit un temps et
lien. (E. PASQ., Lett., II, 12, éd. 1723.)

— *Tout ainsz* que... aussi..., de même
que..., de même :

Tout ainsz que ce cercle produisit plu-
sieurs gens doctes, *aussz* se l'exilla en fa-
veur des autres superieurs de l'Église en fa-
veur des bonnes lettres. (PASQ., Rech., III,
XXIX.)

Tout ainsz que ce jeune prince s'estoit
voulu liguier avec ce prebendu pape contre
l'université, *aussz*, apres son deces, elle se
liga contre sa memoire. (Id., ib.)

— *Ainsz* comme *ainsz*, aussi :

Ainsz nous pouvons pas tout, *Ainsz* comme
ainsz nous faut il souvent, comme a la der-
miere ancre, remettre la protection de
notre vaisseau a la pure conduite du
ciel. (MONT., Ess., I, III, c. I, p. 8, éd. 1595.)

Ainsz, qui se prononce plutôt *assuz*,
continue d'être utile pour *ainsz* dans le
patois de Lille et de ses environs : Il va
tandis *assuz*, il va toujours de même. Mâ-
cont, *assuz* : Le garçon et le boeige *assuz*.
(Nords mâconnaïs.) Le patois troyen
dit *ainsiuche*, pour aussi bien, autant que.

ISSIEN, VOIR LE.

ISSIL, VOIR ESSIL.

ISSIN, VOIR ISSI.

ISSIQUES, *ainsiques*, *ainsiques*, *ainsiques*, *ensiques*,
ainsiques, *ainsiques*, *ainsiques*, *ainsiques*,
adv. *ainsi* :

A lui sommes se nos lessou

A lui *ainsiques* defider.

(Renart, Br. XVI, 1306, Martin.)

A lui *issiques* defider.

(Id., 6261, Meon.)

Mout par fu os, ce est la verité.

Quant est l'iron a *ainsiques* haut.

(Arm. de Narb., Richel. 24369, p. 13 v^o.)

Et quant se vit *ainsiques* atorner.

(Gaydon, 8843, A. F.)

Ne nos ne nostre home qui honnent
ansine de nos an demoinne ne poront *ansiques* retenir les lor homes. (1255. *Cart. de Champ.*, Richel. I. 5003, f° 208r.)

Doner le nous ansine ne estre
En nos possede.

(*Barre. T. II. Maria Ric. hist.*, H. 4, Jub.)

Se *ainsiques* a stout que... (1308. *Arch. JJ. 42. T. Ho v. 1.*)

De tout maqueureus fres, six maqueureus
an four an l'on le veul, et le sale *ainsiques*.
(1326. *Orl.*, VI, 504.)

ISSIR. VOIR ESSIR.

ISSIS, VOIR ISSI.

ISSOIR, *yssouer*, s. m., endroit pour
sortir :

Ce lieu, ceulz d'Armenie l'appellent
Yssours, lieu pour yssir. (Ancien. *des*
Jours, Ars, 5082, f° 8.)

ISSOLUBLE, s., terme de scholastique,
argument insoluble :

Le se dit *issolubles*,
De soluces et de fallis.

(*ll. d'Aspar. Bataille d'e. vit. ars*, 425, Heron.)

ISSOR, s. f., issue :

En cele f'noise, seinzors,
Si avoit bien vit. e. issors.

(*Geogr. vit. f. de monde*, Richel. 1526, f° 143r.)

Cf. ISSOIR.

ISSUE, VOIR ESSUE.

ISSURE, *yss*, s. f., soif :

Froidre modifiant, lubricant et humectant
est cause de *ysure* de longain. (B.
DE GORD, *Pratq.*, V, 21. Ed. 1495.)

ISTE, *est*, *is*, adj. dem., en cette :

D'ist est en avant. (*Serm. de Strasbourg*,
Koschwitz.)

En per ce monde realitar.

(*Passon*, 153, Koschwitz.)

Per l'as mund es adharaz.

(*ll.*, 500.)

S'or me conissent nul prent d'este terre.

(*Mo. os*, st. 44, 1^{er} s., G. Paris.)

De tel est en nul s'omes nos jugeler.

(*ll.*, st. 734.)

En des plus beaux d'ist contrée

Et des plus beaux qui i soit.

(*Brev. Traies*, Richel. 375, f° 94 ; *Joly*, 12150.)

En Paris a d'ist cite.

(*ll.*, *ib.*, 12837, *Joly*)

Guert, k. v. s'omade : le raison,

Que li vuezes deit faire en s'omason.

(*Ch. de Rossill*, p. 30, Michel.)

En ne quidez d'ostade que greie estard ;

C'ost arde se i k. prouer d'ostad.

(*ll.*, p. 312.)

ESTAGE, VOIR ESTAGE.

ESTANCE, VOIR INSTANCE.

ESTILE, VOIR ITEL.

ESTORIAL, VOIR HISTORIAL.

ESTOVOIR, VOIR ESTOVOIR.

ESTURE, VOIR ESTRE.

ESTRE, VOIR LESTRE.

ESTRE, adv., ici :

Guides *estre* rien conpostion ?
(*Vie Ste Juliane*, ms. Oct., Coll., Canon. mise
71, f° 73 r.)

ESUAIRE, VOIR USUAIRE.

ESUE, VOIR ESSUE.

ETAL, VOIR ITEL.

ETANT, *ytant*, *hitant*, adv., autant :

Li premiers leres est feniz.
Hetraiz, liz, entoez e diz.
Li secunz apres revieut
Qui treiz tant dure plus e tient.
(*Brev. D. de Norm.*, I, 2167, Michel.)

Ki Dampoen tant amerent.
(*Chantroy, Not dormans*, 920, Koch.)

Fors *itant* que nos li devons dire...
(*Serm.*, XIII^e s., ms. Poitiers 124, f° 1 v.)

Amors me grieve plus formet,
Fors nul bien que e enaie.
Fors sent *itant* qu'esperance m'apaie.
(*GASSE BRULEZ, Chans.*)

Doy me doüst *itant* vivre que le puisse embracier
Estroit entre mes bras et par amour beiser !
(*Gaufrey*, 6558, A. P.)

— *Ditant*, autant :

GH d'ens qui mains ameoat gent
En pot avoir cinq cens d'itans.
(*BREV. Traies*, Richel. 375, f° 81 b.)

— *Par itant*, à cause de cela :

Et par *ytant* mes eners s'accorde
A comuechieer se j'ai sai faire.
(*J. DE COMTE, Dit de Manif.*, ms. Casanat., Sche-
ler.)

— *Por itant*, à cause de cela :

Car *por itant* pas ne me proeves
Ke en loi ait plus grant bonte.
(*BREV. DE MOULIERS, Muserey*, st. LXXIX, 11,
Van Hamel.)

Pur quel marriun d'une *mar itant*
Se li vuezes vunt folent ?
(*CHANTROY, Not dormans*, 723, Koch.)

J'masse, mais je nen os.
Auz ne voi riens d'amoredes.
Por itant se n'au repos,
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 21, 21.)

— *Por itant que*, parce que :

Grant jue et en la ville et r'ant deloiment
Por itant que Philippe, qui tant ot hardement,
Est auzee le fille a roy blaire a le corps gent.
(*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f° 17r.)

— *Itant*, alors, maintenant :

Mais *itant* me faites doner
Pain et vin.
(*Perceval*, ms. Mous, p. 72, Potvin.)

Li li rois li a di *itant*,
(*ll.*, et *Blancheflor*, Richel. 19152, f° 191r.)

Elle comuence a plorer.
Et dist *itant* :
Je ne puis con. raconter :
Ne sai qui illez quer cil.
(*CHANTROY IV, Chans.*, p. 20, Tarbé.)

— *A itant*, alors :

Premis nus est, fin prendra a *stant*.
(*Roll.*, 1476, Mallor.)

Les m'alez si a destruire
Que lor orguille e bur des d'iz
Viene a *stant*, cum il est dreiz.
Mort e venue, plus su e preint.
(*BREV. D. de Norm.*, II, 45-4, Michel.)

Ja le departissent a *itant*,
Quant par la vile vint pozzant,
Tost a ceval une puele.
(*MATHE, Lai de Lanval*, 513, Roq.)

Li *hitant* fut li jors levez.
(*Flourmont*, Richel. 15101, f° 89 b.)

Les baruns firent a *itant*
Al rei trestant son couant.
(*Conquest of Ireland*, 611, Michel.)

Lors a *itant* li laissai
Un petit reposer.

J. DE NERVILLE, Bartsch, *Rom. et past.*, (II, 35, 50.)
A *itant* se desbuche la premiere bataille.
(*Mort Artus*, Richel. 24367, f° 77r.)

Le clerk a *itant* ses ois overi.
(*Un Cheval. e sa dome*, ms. Cambr., Corpus 50,
f° 93a, P. Meyer.)

Je vous faz savoir a *itant*
Que le petit qui sovent vient,
Le porre homme en richece tient
Plus que le grant qui vient a tart.
(*Dit de la Moaite*, Jub., *Jongleurs et Trouvères*,
p. 101.)

— *D'itant*, alors, maintenant :
Mes *d'itant* me dites coment il a non.
(*Artur*, Richel. 337, f° 164r.)

— *Entre itant*, cependant :
.... Mes *entre itant*
Deus i furent en Den creant.
(*CHANTROY, Not dormans*, 767, Koch.)

— *Entre itant que*, pendant que :
.... *Entre itant*
Kil peple fu s'esmerveillaut,
L'aveisse Maria ki ben les jeue
Oat late assente la clerz.
(*CHANTROY, Not dormans*, 1255, Koch.)

ITE, VOIR ITEL.

ITEL, VOIR ITEL.

ITEL, *ytel*, *it*, *istel*, *iteit*, *ital*, *ytal*, *etel*,
elaz, adj., tel, semblable, le même :

Li empereur qui Franceis nus liissat
Itels. xx. mille en mist a une part.
(*Roll.*, 1114, Müller.)
Oliviers frere, *itel* colp me s'unt bel !
(*ll.*, 1395.)

Itels est sis taleos.
(*P. DE THAUX, Best.*, 665, Wright.)

Trop en ameroat par le mont
Des malades *est itans*.

(*Flourmont*, Richel. 353, f° 253.)

Mai sovient, passé sans maint jour,
Ke nus hom dist un mot *ital*.
(*BREV. DE MOULIERS, de Carité*, st. vi, 9, Van
Hamel.)

Pleust a Dieu qui en crois fu penes
Que li nois fu si fais et los *itels*.
(*Chantroy*, Vat. Chr. 1344, f° 20 b.)

Itus en est li forme.
(*TU. DE KUNZ, Geste d'Alis.*, Richel. 24361,
f° 12 v.)

Itel est des ore ma vie.
(*Parton.*, 3233, Crapellet.)

Dont oissies par l'ost *itele* melodie
Et deors et deulens tele ne fu aie.
(*Gai de Bourg.*, 1160, A. P.)

Pour ce fu Socrates *ytens*.

(*Rom.*, ms. Corsini, f° 174.)

Cist penesers m'est mult bons *itier*,
Quant je pens a vous, douce amie.
(*Requete d'Amours*, Jub., *Amateurs et Trouvères*,
p. 144.)

D'assez plus coïte et plus bias
Aferoit à li servir
Que jou ne sui ne cent itans.

(*Ann. Chron. fr. ar. 1300*, Vol. Chr. 1190, p. 30 v^o.)

Etaut senhoire ha. (Cont. de Charroux, 5, ap. Fonteneau, Bibl. Poitiers.)

Mestre esloit de divinité;
Vous verrez mes devin ité.

(RITIER. *Bataille des vies contre les vertus*, II, 61. Jub.)

Tant que vous verrez la cite,
Et si sachiez bien d'une ite
Comme ele est ne verrez jamais.

(*It., Voie de Paradis*, II, 54. Jub.)

E confirmez les dietes comugnes, les
quans sont etaus. (Ib.)

Que nule vie n'est itanz
Com est la vie esperitanz.

(PEAN GATINEAU, *Vie de S. Martin*, p. 62, Bour-
rassé.)

Plusieurs en ai ven d'itanz
Vivre sanz membres genitanz.

(J. LEBREVEZ, *Resp. de la mort*, Richel. 934, 1^o 84.)

E a parlé li queans par itel art.

(*Ger. de Rossell.*, p. 322, Michl.)

Pour vray le fait en est itat.

(JER. DE LA FONTAINE, *la Fontaine des amoureux
de science*, Geuty.)

Helas, mon filz, es tu itel?
Me reproches ta ma despence?

(Moralité de charité. Anc. Th. fr., III, 346.)

Je croy que assez en trouverons
D'iteuz paillars braudeauls.

(*It.*, p. 359.)

— Adv., pareillement, semblablement :
Ançois pueent estre coeiliez (les fleurs)
Yteus le jub. (Rose, ms. Corcini, f. 132^v.)

Vendée et Poitou, Deux-Sèvres, itao,
itau, adv. et adj., aussi, ainsi, tel. Arden-
nes, itat, itel, autant, ainsi. Dans les
départemens environnant Paris, itou,
aussi. Poitou, Vienne, Deux-Sèvres, mélot,
mélout, loc., moi aussi.

ITENERAIRE, voir ITINERAIRE.

ITERATION, s. f., répétition :
Frequent et iteration. (*Mer des histor.*,
t. I, f. 153^v, éd. 1488.)

ITERER, v. a., répéter :
O ame, tu es moult vile et infame pour
ce que tu iteres et renches trop souvent
en les mauvaises voyes. (*Mer des histor.*,
t. I, f. 153^v, éd. 1488.)

De rechier pe tiere la clause.
(*Cherence en franç.*, t. 2^o 13, Verard.)

Les prisonniers ou adjournez person-
nellement comparans seront excolement
interrogez et en secret, et, s'il fait besoing,
leur examen iteré, afin de mieuz tirer la
verité du fait. (Cont. de Bouillon, xx, 48,
Nouv. Cout. gén., II, 860.)

Ces éditions tant de fois et par chaque
année iterées. (LIEBAULT, *Man. rust.*, de-
dic., éd. 1597.)

Le marnier ne doit estre iteré si souvent
que le lien. (Ib., ib., p. 143.)

On le trouve encore au xvii^e siècle
dans un texte d'Angleterre :

A l'instante et iteree requisition de tres
hault prince le roy de Grande Bretagne.
(1623, *Sequestat. de Frankendal*, Rym.,
2^e ed., XVII, 476.)

ITIDE, s. f., temps, époque de l'année ?
Dedenz le terme de iees trois itides, doit
le veskante et le chamberleng le roi venir
à la nof. (Lois de la cité de Lond., ms. Brit.
Mus. Add. 14252.)

Nul marchant ne peut entrer en la nef
dedenz ces trois itides, por marchandise
ferree. (Ib.)

ITINERAIRE, iten., ybén., s. m., SYN. de
voyage :

Le livre de peregrination de l'iteneraire
et du voyage que fit nuz bon prenomme
des freres prescheurs. (J. LELONG, ms.
Berne 125, f. 154^v.)

— Récit d'un voyage :

Expliit le ytaeneraire de la peregrina-
cion frere Perard. (J. LELONG, ms. Berne
125, f. 286^v.)

ITINERAIRE, s. f., itinéraire :

La itinerance de la peregrination et du
voyage que fist frere Rioult. (J. LELONG,
Richel. 1380, f. 53^v.)

ITINERATEUR, s. m., Voyageur :

Car volentiers avez itinerateur, quand il
avoit cheuine autant que l'une de celles
petites lieues contenoit, il se arrestoit
aucun peu, et pourtant estoit appelle itale.
(BOUTROING, *Bat. jud.*, II, 33. éd. 1530.)

ITRESTANT, adv., tant :

Doolin mon biens fis, que je aim itrestant.
(*Joan de Maence*, 2284, A. P.)

CI. TRESTANT.

ITROPIEN, voir YDROPIEN.

ITROPIS, adj., hydropique :

Itropis devoit.
(HEWAN, *Bible*, ms. Orleans 371^o 9.)

ITROPISE, s. f., hydropisie :

Li jaspes garist de itropise. (*Descript.*
lapid., ms. Berne 113, f. 169^v.)

ITROPITE, s. f., hydropisie :

De lievre et de itropite. (Li Livres des
pierres, Richel. 12786, f. 26^v.)

IV, voir V.

I. IVE, yve, yue, yere, yeuve, ye, yegue,
hyegue, esyue, eyue, s. f., jument, cavale :

Cus tres ont amames de navel pulaines.
(P. de TRIVAN, *Best.*, 520, Wright.)

Li furni ibe sunt, li a les yves vnat.
(*It.*, ib., 325.)

A la terre nait sanz murair
Le fist a une yve gesir.
(*Perceval*, ms. Montp. II 219, p. 56^v.)

Li chevans qui chevalier ne doute ne eschive
A fait le por vuidier maint cheval et maint ite.
(AVILBOIS, li BASTANS, Bartsch, *Rom. et past.*
I, 57, 157.)

Quant son fil encontra, anblant desor une ye.
(*Chouan-ot d'Antioche*, II, v. 964, P. Paris.)

De ce cheval vos dirai voir,
Anmes fu d'entre le flun
Engores d'ype et d'ouïcun.
(*Etrech et Polyn.*, Richel. 375, f. 5^v.)

Quare yeuves graus, ce sachiez par verté.
Qui sont sauvaiges et de grant cranté.
(*Roneisars*, 60, Bourdillon.)

Nus delois ne seroit plus bias a esouter,
Et fu d'une ne fiere et de tyane engendré.
(*Gen de Boing.*, 2337, A. P.)

A la queue d'une yve le fera traier.
(*It.*, 1932.)

Et Savari qui se fut trait arriere
Espereuna sa grant yve courriere.
(*Ayn. de Norb.*, Richel. 24369, p. 20^v.)

C' sur cheval a desur ave.
(CHUDROY, *Set dormans*, 1166, Koch.)

En chevan ou en eyue, ou en mail ou en
mule. (1260, *Cout. accord. aux hab. de la
Perouse par H. de Broce*, La Thaum., *Cout.
de Berry*, p. 98.)

Chivaux ou yegue. (Cont. de Chalamont,
Arch. P. 1384.)

Conrree de chevaux, d'hyegues, (1336,
Franch. de la Chaux du-Dombief, Droz,
121, 258, 260.)

Hee eyua, yue. (Gloss. de Glasgow, P.
Meyer.)

Chevaux, eyues. (CAUM., *Voy. l'Oulle*,
p. 35, Lagrange.)

Le suppliant habitant de Tarbe en Bi-
gorre loua les juments ou eyues de Raymond
de Fort en Bearn pour piquer ou balroson
mail ou blé. (1198, Arch. J. 163, piece 139.)

Chicoun issu du chasteau, et remonté
sur son esgue orbe (ainsi nommoit il sa
jument borzue). (RAB., *le quart Liere*, ch.
XII, éd. 1524.)

Jura, Doubs, ego, ieya, eyue, jument,
fosse.

2. IVE, voir AIGUE.

IVE, yve, adj., égal :

Se le nombre est d'une part et d'autre
yves, la dignité sermoine. (Liv. de just. et
de plet, I, 6, § 21, Rapetti.)

Il set que li usages ne soit pas aquis
par yves parties. (Ib., IV, 13.) Impr., yves.
Gf. EVER.

IVE ATRIFIQUE, s. f., nom donné au
terruin *chamrophyt*, à cause de son utilité
dans les douleurs arthritiques :

Ice atrifique, nous planterons icelle
herbe en l'autonne, en terre sablonneuse,
pierruse et seche. (Cf. DE SERRES, *Th.
Agr.*, VI, 15, éd. 1804.)

IVEEMENT, yvement, adv., également :

Se usages est lessiez a Thibert non serf
et a Gauthier non serf, autex est li tes
comme s'il fist lessiez a toi et a moi, et por
ce n'est pas dote quil ne soit nostres
yvement. (Liv. de just. et de plet, IV, 9,
Rapetti.) Impr., yvement.

Se plus il a herbergages, il sont partiz
ocement as autres freres. (Ib., XII, 6, § 10.)

IVEL, voir IVEL.

IYEL, yvel, yeal, ivel, ivael, yvel, ivel,
yvel, yewel, ivewel, ewewel, ewewel,
en-veal, ewael, ewael, ovel, owell, oval, oel,
uel, uvel, uhaid, uveal, iul, iyael, yyael,
iyuel, yyuel, uygal, yyagal, eygal, eygal,
iygal, esygal, ewygal, eyygal, ewygal, uygal,
uygal, uygal, huylal, eyual, equail, eyqual,

oig, égal, de même nature, de même taille, de même hauteur :

Mais del Perre del Eiz e del Saint Espirit
une est dismuté, u'le e come ensemble
parlable impostel. (*Symbolle de S. Uuand-
me*, ap. Michel, *Ps. de Cambridge*,
p. 288.)

Tute les trois personnes ensemble parlable
ables e aus moismes sunt, e ensemble
ueles. (*Id.*, 26, p. 290.)

La D'ne e mettra en *uele* main. (*Lois
de Guillaume*, XXV, Chevalier.)

Si home murt senz devise, si departent
les enfans l'erte entre sei per *ueel*. (*Id.*,
XXXVI.)

Quant la nuit e li jur
Un *ueel* lungz.
(P. de LAINZ, *Chanzos*, 269, Mail.)
Euel let, *ueel* pen, *egail* mal's sus atent.
(*Ros.*, 2^e p., 1282, Andresen)

Ne sunt pas *ueles* a estrus,
Qu'autant t'ent l'une em les dons.
(BIS, *B. de Noy.*, f. 224, Michel.)
Li gen n'est *ueel* pas *ueles*,
Mes au tables e aus esches,
Li ur an der, li autre an sen.
(*La Charre*, *Richel.*, 12560, *°* 51^r.)

Tex que tos *gains* les en fist,
N'orent nient ne eis ne cist.
(*Choi Guillaume*, p. 82, Michel.) Impr. *gains*.

Portes larges e hautes furent faites de
quatre parz des murs, e quatre ceuz alues
out de half li uns, e cist murs itant muntat
que *ueles* fut al fundement u' li temples
levat. (*Rois*, p. 251, Let. de Lincy.)

Colompinz de cedre quarante-eine riches
e hautes hst doter, e de lune cele maisna
a trois ordres ferre, e *ueles* furent de lutes
parz: e un porche i hst a columpnes. (*Id.*,
p. 266.)

F'remons dist: Cist gens me aiet,
Ji plus ne doit plaindre non mal,
Puis que je voi le jen rat.
(*Florent*, *Richel.*, 373, *°* 8^r.)

Li Girde pri serais le voit de mantel,
Si s'esra de maintenance,
D'uns seles n'est trop pendant,
Li n'est pas en or an d'illres,
Ja n'ort devant si bien molles
Que li puisse *ueles* devenir.
(*Id.*, *°* 13^r.)

Cis chanz n'est n'ie bien *uyes*.
(*Id.*, *Richel.*, 792, *°* 10^r.)

Egais.
(*Id.*, *Richel.*, 15101, *°* 20^r.)
Chiseun d'ens soffre prime *egal*.
(*Tristan*, I, 1613, Michel.)

Est une moiz des hommes et des
jeunz, et *egueille* la condit'ons del un et
del autre? (*Dial. Greg.*, le *pap.*, p. 196,
Fourrier.)

Par *egail* corage soffre... (*Dial. B. Ambr.*,
ms. Egand, Boumardot, *Arch. des Miss.*,
3^e ser., l. 279.)

Il pri-la forme del serf, qui en la
forme d' Ben estent *ueels* al peire. (*Ch.
BIBY*, *Serua*, p. 335, Let. de Lincy.) Impr.,
u' d's.

N'est dans les pores. Dons a euy in es
ueels. (*Id.*, *ib.*, p. 351.)

Li F'res creant un renun.
H'aus fu, e aus moiz e aus sans vax.
Si qu'il le ser soind *ueles*.
(*Dial. de Lancy*, Jub., p. 139.)
La longhece, li larghece et li hautece

estoit *ueles*. (*De saint Brandainne le
moine*, Jub., p. 99.)

Eles estoient (les escalles) *d'ivel* forme.
(*Id.*, p. 88.)

(Chauter) par *grel* modulation. (*Id.*,
p. 71.)

Cile isle estoit de merveilleuse planeté,
outant qu'elle soloit estre *ieueus* a le mer.
(*Id.*, p. 86.)

Ne ne fu trop grasse ne trop maigre,
mais *d'agail* clameure. (*Arthur*, *Richel.*
337, *°* 33^r.)

Li jors estoit bians et seris, et li plains
tant *ueles* ke il n'i avoit mal pas ne cose
ki departor les pens. (II. DE VALEN-
CIENNES, 526, Wailly.)

Et se doit estre boyee en telle manere
entre leur et *appulle* que cilz qui plus en
paieray, n'en paieray plus de quinze set.
(1329, *Cont. ace. aux hab. d'Azay*, *Arch.*, l.
252.)

Que tout li jor leur sont *ueel*,
Touz ours tout li ou un on el.
(*Ch. de Coucy*, 2^e p., ms. 2085, *°* 96^r.)

Ceste jouste fu bien *ingaus*,
Aundri cairent des chevaux.
(*Athas*, *Richel.*, 793, *°* 117^r.)

Si que li mot serant *igau*.
(*Ch. de Coucy*, *Brit. Mus. Add.*, 15606, *°* 125^r.)

D're y waient a droit estail
Et sont li jour et la nuit *egail*.
(*Voyage du monde*, ms. Montp. II 437, *°* 187^v.)

Dame, trop est vos cuers creaus
Vers celui qui merri vos prie;
Por ce s'il a vous n'est *ireus*
Li richete et li liezie.
Ne doit l'amors estre amerie.
(*CHATELAIN DE GAMB, Chans.*, ap. Scheler, *Trom.*
orig., p. 131.)

Por amor d'it en pacience
Tout prendre en gre et tout *ingal*
Et joi e duel et bien et mal.
(R. DE HOUBAIX, *les Eies de courtois*, *Richel.*, 837,
° 36.)

Mais li cuer qui heberzant l'ame
Il sont t'issu en autre lame,
Point ne sont de nature *ueil*.
(*Id.*, *Richel.*, 1446, *°* 51^r.)

Ne jugement sont tuit *ueus*.
(*Lib. Psalm.*, civ, p. 331, *Richel.*)

La mort n'esparne nol, ains li sont touz *ueus*.
(*Serm. u' Gueh. de Beaulieu*, p. 21, Crapetel.)

Toutes les trois personnes sont ensamble
parlables, et ensamble *ueus*. (*Psaut.*,
Matz. 258, *°* 195^r.)
Jhesu-christ est Deux et *ieueus* au peire.
(*Id.*, *°* 195^v.)

Se ne peut nulz compains ponchasser
le nef de son compaignon, se elle n'est
ueille avec la sienne. (1255, *Ord. des
mares et cheveins d'Amiens*, d'Abbeville et
de Corbie sur la navigation de la Somme,
ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*,
I, 217.)

Puis-que les parties sont *ygues* de tes-
moins, il est bien reasons que li meilleur
li plus creable tes-moiz emportent le que-
rele. (*BEAUC.*, *Coast. du peire*, e. XL, 36,
Bengnot.)

Se la dette est *ingal* de une part et d'autre,
hors s'accorderait puzes au greigneur nombre
des creanciers. (*Digestes*, ms. Montp. II 47,
° 25^r.)

Que tout eil de la commune soient *ivel*
des fruiz de la commune. (*Liv. de jost.*
et de plet, t. 3, § 3, Rapetti.)

Et s'il sont *ivel* de deus parois, iveement
prendront. (*Id.*, XII, 25, § 6.)

Se ton aiol qui escrit ton peire et la ma-
rastré ours en *grees* parties de son heri-
tage... (*Neuf prem. liv. du code de Justin.*,
Richel., 497, *°* 222^v.)

Un milieu de cele place qui ainsi estoit
close, avoit une autre place plus haute,
parree a quatre costez *iees* de toutes
parz. (*GUILLE*, de Tyr, VIII, 3, P. Paris.)

Par la volonte nostre segneur se leva et
fu *ingaus* es sieges es evèques. (*Vie saint
Hilaire*, *Richel.*, 988, *°* 39^v.)

Les .ii. lieilles de la fleur de liz qui sont
ueles segneurment sens et chevalerie, qui
gardent et delendent la tierce lieuille qui
est ou milieu de elles, plus longue et plus
haute. (G. DE NANG., *Vie de S. L.*, Rec. des
Hist., XX, 321.)

Egus de facture et de visage. (*Li Amiz-
es de Ami et Amie*, *Nouv. fr.*, du XIII^e s.,
p. 50.)

Issint que la semente poet cheir *owel*.
(*Tr. d'Econom. rur.*, XIII^e s., e. 10, La-
conr.)

Par *owel* porcion. (*Id.*)
Com tu m'as alegie ou per la force de
les raisons ou pour la douneur de les dei-
ters, si que je ne sui pas *ugaulz* as cops
de fortune. (*Boece de Consol.*, ms. Bertie
365, *°* 22^v.)

Il est semblanz et *egailz* au peire. (*LAU-
RENT*, *Somme*, ms. Troyes 751, *°* 5^v.)

Il est sanblables au peire et *igaus* en
toutes choses. (*Id.*, *ib.*, *Richel.*, 22932,
° 24^v.)

Toutes les montaignes et les valees se-
ront *ingaus*. (*Chron.*, *Richel.*, 15212, *°* 1^r.)

Et la bouche bien faite et les dens et *oyes*.
(*E. de S. Gilles*, *Richel.*, 25516, *°* 88^v.)

Tait seroit *igal* et compaignon. (1310,
Lille, *Arch.*, *Ji* 46, ch. 150.)

Que les balances soient *owelles*. (*Stat.
d'Edouard III*, au XXV, impr. goth., Bibl.
Louvre.)

Par *ygual* porcion. (1360, *Ch. des compl.
de Dole*, *C.*, *Arch. Doubs.*)

Par quoy toute la place soit au delivre et
a plainnes jusques au reys et *gye* du baut
des fosses. (1364, *Arch. admin. de Reims*,
III, 258, Doc. inéd.)

Par *owelles* porcions. (25 sept. 1371, *En-
dent*, Delpit, *Doc. fr. en Anglet.*)

Choses *ueles* en feiblete. (DREME, *Quad-
rip.*, *Richel.*, 1349, *°* 19^v.)

Eguals en feiblesse. (*Id.*, *ib.*, *Richel.*
1348, *°* 18^v.)

En amiste doit estre rendue une meisme
chose selonc espesse, s'on puet et meement
quant ele est entre *uees*. (*Li Ars
d'Am.*, I, 53, Petit.)

Sivent a grans choses nous oblignent cil
ki petit donnent, quant les corages tout
uees as roiaumes et a richesses. (*Id.*,
I, 396.)

Puis qu'il a le cuer gai et frico,
Anourens, et je Fai otel,
Nous sommes aques tout *grel*.
(*Floiss.*, *Poés.*, I, 239, 813, Scheler.)

Le parti dou parler n'est mie *ingal* de
moy a vous. (*Liv. de la Cong. de la Morre*,
p. 186, Bachon.)

Quant a la majeste reginale les troys

Il s'est partis si *avelement*.

Se li Escriure ne li ait,

que ens ki a le part pur

Ne le daroit pour le baille

Robert. Hist. l. 7121. Monst. Chapr. avelement.

Trouvera le signe ou la lime est descende
avelement dessous le signe ou la
pouponne. (*Cours de la lime, Richel. 2185, f. 10 v.*)

Nature ha toutes choses croes *ayement*.
(*Le Liv. dou Roi. Arch. Richel. 1385, f. 18 v.*)

Le ne sa me lupens feri avant, ançois
l'ont fait si *ingainment* que chascun senti
son compaignon belou et plain de tres grant
prouche. (*Kassitor, ms. Turin, f. 184 v.*)

Je ne met pas ceste franchise *engaiment*
en toutes choses. (*Boece de Consol, ms. Berne 365, f. 57 v.*)

Prendes l'ameie et en froisies *ivellment*.
Rem. anc. Richel. 2039, f. 2 v.

Cony as quiez toutes hommes habondent
engainment et poent estre evaues par
Robodrome. (*H. DE MORDEVILLE, Richel. 2039, f. 45 v.*)

Si ha le departient (la viande) as sergans
et a la chevalerie qui avas estz avoient,
et *engainment* selonc ce que il prent est
volent. (*Estories Roger, Richel. 20125, f. 195 v.*)

Tous ne viennent pas *evainment*.

(*Le Livre, la Vieille, 1159, Cocheris.*)

Ses balances bien aprestees

Et *evainment* mesurées

(*BOURDEVELLE, Irais Pelerinages, f. 104 v, impr. Justit.*)

Aves toutes parcelles sont,

Par e nequient doivent avoir

Parci engin, sens et savoir

Et comprendre parcillement

Toutes semblances *evainment*.

(*ib., ib., f. 128 v.*)

Il se sont feruz si *ingainment* que nus ne
sot ki avant feruz. (*Sept say. de Rome, Ars. 3434, f. 119 v.*)

Je laisse, a l'Eglise des amoures de
Romans entre YUX et les cappeles dis
cours *avelement* a departir. (*1317, Test. de
Rob. de Nam, Arch. mun. Valenciennes.*)

Issint que les balances soient avoies,
et les levys et autres marchandises *avelement*
posses par droit pays. (*Stat. d'Edouard III, an XXV, impr. goth., Bibl. Bodl. Lovroy.*)

Les diables boites de venance faites au
plus parties et au plus *ayement* que
l'on pout. (*1369, Ray. de Chyp. de S. J. de
Jeruz, Arch. MM 29, f. 27 v.*)

Justement et *esainment*. (*1369, Cart.
noir de Corb., Richel. l. 4758, f. 141 v.*)

Amont li vendent grossier, avant toute
ovaire, du poisson qui sera amene, il
sommes, desquelles il vendront en gros,
et, se plus en y vient, il sera departiz aux
autres grossiers *oyement*, a chacun deux
sommes. (*XIV s., Ordonn. de l'Echevinage
suz le Commerce du poisson de mer, ap. A.
Florent, Rec. de memoires. avd. de l'Hist. de
Paris. Lat. t. II, p. 13 v.*)

L'autre plus seront departiz *oyement* a
chacun grossier. (*ib.*)

Equippees, present ou jugz *evainment*
(*Gloss. de Saluz.*)

Et je n'as pas si *agement*

que n'as part pur de pais

Suz vous, que j'as tres liadment

(*Gen. LESGROS, Coust. Hist. et Roule, XXIV, Bibl. etc.*)

On ne sceut lesquelz obtendroient terre
ou place pour celle journée tant se combatoient
bien et *evainment*. (*Froiss., Chron., Richel. 2643, f. 105 v.*)

Toute la somme enturement parvenant a
ses enfans *avelement*. (*J. DE STAVELOT,
Chron., p. 45, Bourguet.*)

Equivoque (est) mis nous qui senelle
plusieurs choses *avelement*. (*Gloss. du XV^e
siecle, Scheler.*)

Lesquels avans en main la justice pour
la nous rendre *evablement*, se sont du
tout renduz partiaux. (29 avril 1580, *Lett.
miss. de Henri IV, t. I, p. 296, Berger de
Xivry.*)

IVELTE, *yscelet, oelle, oellet, uelle,*
huelt, orellet, ewaliteit, yeulet, igault,
ingault, igalté, ylgalté, eyalté, egaulté,
egalté, ewalté, heugalté, esgalté, es-
gaulté, equalité, equalité, ewuiceteit, s. f.,
égalité :

Il jugerz le cercle de terre en *oellet*.
(*Lib. Psalm., Orl., IX, 8, Michel.*)

Oellet vit li suens volz. (*ib., s. 8.*)

Garde nummiance e voi *oelle*. (*ib.,
XXXVI, 39.*)

Il jugerz le cercle de la terre en *uelte*.
(*Psalm., Brit. Mus. Ar. 230, f. 12 v.*)

Et a la fin avient ke li arme ki doit eisir
reconost aisment ceaz avec les queiz
por l'enguelettez des culpes, u encor por
l'enguelettez des lowiers en une manade
dout estre astalie. (*Dial. Greg. lo pape,
p. 240, Foersler.*)

Que il fussent d'une *evaulté*
De gentille e de biauté.

(*Perceval, ms. Montp. H 249, f. 104 v.*)

Se tu ne les estez et clers et sainte Eglise,
Dens les vengera tost ; ja ad sa verge prise,
Tens est qu'en *oelle* en prege la justice.
(*GABRIEL, Vie de S. Thom., Richel. 13313,
f. 59 v.*)

Virtuz est une *ewaliteit* de vie concordanz.
(*Li Epistlé saint Bernard a Mont
Deu, ms. Verdun 72, f. 109 r.*)

Ceste *igalté* avient en septembre por
l'apicement des jors et le croissement
des muiz. (*BREN. LAT., Tres., p. 134, Cha-
baillé.*)

Se il n'i avoit desveuleté, ja n'i aroit
yeulté. (*ib., ib., p. 294, var.*)

Equalitatem, *huelté*. (*Gloses de Neck.,
ms. Bruges, Scheler, Lex., p. 95 v.*)

Saint Jours, qu'i pus tu dire ?
En toi n'a eun peu de nature.

Mes de force ne de biauté,
Evers moy n'auras *igalté*.

(*La Bosphorion du vin et de l'ivree, ap. Job.,
Nouv. Rev., l. 297.*)

Et ramener a *esaulté*
Des maudais le desloyauté.

(*Le Livre des institutions des drois appelle Institute,
translat. de latin en français, f. 1 v.*)

Li sainté n'avera ja nul hum
Sanz netle de complexion.

(*PERRIET, ALEXANDRE, le Secret de secrets, Richel.
25497, f. 186 v.*)

D'une enprete, d'une esence,
D'une *ewalté*, d'une subsistans

(*Mot. d'ete. Nat. Chr. t. I, f. 1 v.*)

Nostre diete chapellet soit amenee a
equalité. (1310, Arch. JJ 72, f. 431 r.)

Qui serrent ordenez et chargez de
veuz quelle *oelle* de dehat devra estre

fait. 25 sept. 1371, *Endent., Delpit, Doc.
fr. en Auglet.*)

Sans ordre ne juste *equalité*. (1389, *Lett.
de Ch. VI, Pr. de l'H. de Nimes, III, 97.*)

Faire droit *evablement* de ce que
est sion. (1396, *Ord., VIII, 103.*)

Toutefois veult l'autentique sur ce
faite que la tierce partie que les nepveux
avoient moins que leur pere ou mere ne
devoient avoir, soit amenee par ceste
derraine loy, et soit ramenee a *yscelté*.
(*Bourr., Soume rur., 1^e p., f. 117^e, éd.
1486.*)

Paritas, *esgalté*. (*Gloss. lat.-fr., Richel.
l. 7679, f. 225 v.*)

Paritas, *heugaltés*. (*Catholicon, Richel.
l. 17881.*)

Paritibus, *evaultés*. (*ib.*)

Devoiz par *equalité* 1335, *Est. de S. J.
de Jer., f. 79^e, Arch. H.-Garr.*)

Lesquelz furent en cestuy office de si
grant merite et de si grant *esgaulté*
que leur renommee est descrite en maintes
hystoires. (*Prem. Vol. des grans dec. de
T. Liv., f. 147^e, éd. 1530.*)

Equalité, equalitas, aequalitas. (*R. EST.,
Pel. Dict. fr.-lat.*)

En gardant continuellement l'*egalité*
aux leurs. (*MAIGRET, Polybe, II, 18, éd.
1558.*)

— Equité :

Et fai me vif en *igaulté*.

(*Lib. Psalm., cxxvii, p. 342, Michel.*) Impr., *ignate*.

Droiz est art de bien et de *igaulté*. (*Liv.
de just. et de pler, l. I, § 1, Rapetti.*)

Tenes justice et loyauté

Et vous tenes en *igaulté*.

(*ALARD, Guesz d'Anjou, Richel. 765, f. 29 v.*)

IVERIE, *hyv.*, s. f., haras :

Il menioent avec eux toute leur chose,
leur sers, leur baissas, leur *iveries*.

(*GILL DE TYR, l. 7, P. Paris.*)

Quant il aprochieent d'eux si comurent
que c'estoient bues et vaches, chamens et
granz *iveries* de chevaus et de juments. (*ib.
IX, 12.*)

Pour grant mortalité de leurs bestes
blanches, et de toute la *hygerie* de leurs
juments et de leurs poulaies. (1337, Arch.
JJ 70, f. 125 r.)

IVERNAGE, VOIT HIVERNAGE.

IVERNE, VOIT HIVERNE.

IVERNER, VOIT HIVERNER.

IVERMENT, VOIT IVERMENT.

IVOIRE, *ye.*, s. m., éléphant :

Persee estoit trop hie monteé
Dessus a *ivoire* arestif.

Si perseeus, si lesantif
Qu'il ne pooit venir avant.

(*HOON DE MERY, Tournement de l'Antechrist, p. 36,
Tarbé.*)

Son *ivoire* va semenant.
(*ib., ib., p. 168, var.*)

Et en ceste maniere prent on les olifans
qui sont appellez *ivoires*. (*Le Livre de
Glergie, c. XI.*)

IVORIN, *ivoerain, ivorin, yvorin, evorin,*
ivorin, adj., d'ivoire :

En tuz les vestemens, de temples *ivo-*

Liv. des Ps., Cambridge, XLIV, 8, (L.)

Mirra et gutta et casia de les vestemenz de maisnus *ecorines*. (*Psalm.*, Brit. Mus. Ar. 230, f° 48 v°.)

Moullies soit les cengles de la sele *ivoirine*.
(J. BOIN, *Sor.*, LXXIV, Michel.)

Bastou *moirin*.
(*ib.*, Ars. 3142, f° 236r.)

Yvoirin miroirer.
(*Ros.*, Vat. Ott. 1212, f° 704.)

Lors parnt l'espaille *ehorine*
Qui li fu haote a senestre.
(*Fabl. d'Or.*, Ars. 5069, f° 82r.)

Maia, douce main, mollette et *ivoirine*.
(*Tauc.*, *Poés.*, 1^{er} p. p. 54, éd. 1574.)

IVORIN, voir IVOIRIN.

IVRAING, *yv.*, s. m., ivresse :

S'il y a aucun desliz chappellains en *yvraing* attinuel. (1433, *Chart. de Jean, duc de Bret.*, ap. Duc., *Ebriarie.*)

IVRAIS, *yvraiss*, s. m., ivrogne :

Il y aroit beaucoup a faire,
Me tairé je pour nos *yvraiss*?
(*Serm. joy. de bon beyre*, Auc. Th. fr., II, 6.)

IVRAISON, *yv.*, s. f., ivresse, ivrognerie :

Eulx eschautez de vin, et l'usaige de raison perdu par *yvraison*. (H. DE GRANCHU, *Trad. du Govn. des Princ. de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 63 v°.)

Yvraison, f. Drunkenesse ; or, the act of drunkenness ; ivrognerie being the vice, or use thereof. (GOTGR., éd. 1611.)

IVRE, *yvre*, adj., plein, rempli :

Aanci se porra bien vander
Son mestre Aristote d'Ataioe
Qu'amors bone leus loutaie
Se defrent a apochier.
Ne mes n'en ira reprochier
Le pl. ne ne dira anni,
Quar il trovera tant en lui,
Et ert de volonte si *yvres*.
(*Loy d'Aristote*, 308, Méon, *Fabl.*, III, 106.)

Leint document nous fait d'infer iestre delivre,
L'isque de l'amour Dieu soyons tons desours *yvres*.
(GILLES DE MEISIR, *Li Estas des Papes*, t. 300, Kerv.)

IVRENAGE, voir HIVERNAGE.

IVRER, *yvrer*, verbe.

— Acl., enivrer :

Qui tant doucement
Le cuer sole et *yvre*.
(*CHIC. DE FERR.*, ms. Dijon 299, dern. f°, col. 2.)

Quand la plenitude des biens trouves
les eul *yvret* et endormi... (FOSSERTIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, X, VII, 9.)

C'est un breuvage blanc comme lait,
espois, et bien nourrissant, et enteste
beaucoup ceulx qui en boivent par trop.
jusques a les *yvrer*. (BELOX, *Singularitez*, II, XVIII, éd. 1554.)

Et jusqu'au XVIII^e s. :

Et on nous apporta de l'elle qui *yvre*
plus que de l'eau de vie. (*Journal du Cor-*

saire Jean Doublet de Hanfleur, 1663-1741, p. 156, Charavay.)

— Récl., s'enivrer :

De vous aussi ne voulons bria,
Qui, tenant du vin de porcean,
Vous prout et dormez soudain
Comme porcs apres le morceau.
(*Lettre d'ecorifieres*, Var. hist. et litt., IV, 56.)

Cardons pourtant qu'auens de nous ne s'yvre
l'humains plaisirs et dissolution.
(Ch. MAR., *Cant.*, Mort. du juste et du pecheur, éd. 1791.)

Ny le riche accoustrement
D'une laine qui dement
Sa teinture naturelle
Ez ehoudons du Gobelin,
S'ygrant d'un rouge veiné
Pour se desuiser plus belle.
(*Ross.*, *Orl.*, III, 21, p. 231, Bibl. et.)

Que je ne seay si je me suis
Ivri de leur rousien amy.
(*ib.*, *ib.*, *Orl.*, retranch., t. II, p. 411, Bibl. et.)

Et d'un espieu la premiere en son flanc
Fera la playe et *s'yra* de son sang.
(*ib.*, *Franc.*, III.)

Et qui bouillants de jeunesse
Suyent au cours de Permesse.
(*AMADIS JAVY*, *Œuv. post.*, Ode à luy misme, f° 254 r°, éd. 1575.)

— Neutr., se ivrer à l'ivresse :

Après, vous di je, de *ivrer*.
Dame, vous devez moult garder.
(*Itin. de BENOIS*, *Chastiment des dames*, Richel. 837, f° 131r.)

Norm., Orne, *s'ivrer*, s'enivrer. Centre de la France, *ivré*, enivré :

Il y avoit tant de fen sur leurs visages,
elle paraissait si *ivré* au dedans et lui au dehors, qu'ils ne voyaient et n'entendaient rien autour d'eux. (G. SAND, *les Maitres soneurs*, XXXII^e veillée.)

IVRESSE, *yresses*, adj. f., ivrogne :

De peur on ne voit tressailler
Et trembler comme femme *yvresse*.
(*Mist. du Viel Testam.*, 27530, A. T.)

Au moins je ne suis pas *yresse*.
Au moins je ne suis meateresse.
(J. DE BAIF, *L'Enquer*, III, 4, éd. 1573.)

IVRETOIGNE, - tonque, - touge, *yv.*, s. f., ivrognerie, ivresse :

Esgardez vos nimes se vos veiez onkes
nului estre n' seuz orguelh, n' seuz avarisee,
n' seuz envie, n' seuz *ivretouge*. (ST GREG., *Supplicat.*, p. 287, Foerster.)

Ciaus ki par ignorance n' par negligence,
par *yvretouge*, luxure, sunt fait on foille n' ayule,
ehiaus blame on. (*Li Ars d'Am.*, I, 319, Petit.)

Princes, il burent jusqu'au fons
de leurs barils grans et parfons,
Telment que par *yvretouge*
Il ordenerent la chancoens
De Poitevin et de Gascogne.
(*Ross.*, *Poés.*, II, 316, 71, Scheler.)

Insti venaient li grant debat
Moult souvent par lode *ivretouge*.
(GILLES DE MEISIR, *La Vie devecques de Tournay*, II, 91, Kerv.)

IVROGNETÉ, - ro gneté, - rongneté, *yv.*, s. f., ivresse :

Tu as estains et mis en hiero
Ton enfant par *yvrogneté*.
Qui estoit vif il n'a euer.
(*Mist. du Viel Testam.*, 34111, A. T.)

Et consumerent ce lampz en volup-
tueses et charnelles *yvrognetes*. (FOSSERTIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, 7.)

En son *yvrogneté* ne lna il pas a sa
table Calistenes. (SCURSE DE PISTOVE, *Debat entre trois chevalereux princes*, impr. Maz.)

Ivrogneté brusle le foye.
(*Le Chasteau de labour*, éd. 1499.)

El sera le hamap *ou yvrogneté*, et douleur de pleur et de tristesse. (*Bible*, Ezechiel, ch. 23, éd. 1543.)

Le jus de chionia profite contre vomissement et *yvrogneté*. (*Jard. de santé*, I, 418, impr. La Minerve.)

IVROGNEISE, - orguise, *yv.*, s. f., ivresse, ivrognerie, et par extension, perversité, méchanceté :

Force, honneur et science acquise
Se confondent par *yvrogneise*.
(FOSSERTIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 42 v°)

Aussi doit on bien garder que par crapule on *yvrogneise* le corps de Jesus ne soit evomy. (H. GOMIN, *Livres des loups ravissans*, ch. IX, éd. 1525)

IVROIE, *yvroie*, s. l., ivresse :

Je le dy de jeung estonac,
Ivraie ne me fait point dire
Cela que je dy.
(*Therace en franc.*, f° 104r, Verard.)

IVROIEN, adj., ivrogne :

Glouons, *ivroiens*. (Ms. Ars. 5201, p. 360r.)

IVROIGNE, *yv.*, s. l., ivresse :

Teil sunt li fil de cest soule ki vivent
nos pastient et en *yvroignes* et en de-
leat de char. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 123 r°.)

Pastient et *yvroigne*. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Dieu*, ms. Verdun 72, f° 31 v°.)

Une chose est li sommes le moult fait a
devoir et l'en grant partie est samblant a
yvroigne. (*ib.*)

C'est les entendemens ki en ton *yvroigne*
est si cou moers. (*Li Ars d'Am.*, II, 307, Petit.)

IVROIGNEMENT, *yv.*, s. m., ivrognerie :

En *yvroignemens* et grans menziers.
(OCT. DE S. GEL., *Seq. d'honn.*, f° 162 r°, éd. 1526.)

IVROIGNE, - ougue, *yv.*, s. l., ivrognerie :

Mes bien gart qu'il n'i ait samblé ne
yvroigne. (*Li S. Benoît*, Richel. 21660, f° 30 r°.)

Versitabement *yvroigne*, ire, lascheté...
sont coublies avec le lat. (*Jen. Le Blond*, *Govv. des royaumes*, f° 18 v°, éd. 1519.)

IVROIN, *yv.*, adj., ivrogne :

Se jusquez à cre vous avez esté yrrain.
desormais vous devez estre sobre. (*Office
des ordres*, Richel. 994, f° 45^r.)

Des serens et des ivrognes.

(*Mélang. d'Ép.*, p. 72, Harbé.)

Nous sages homs n'est ilz vous irains compaigner.
Gilles de Muiset, à l'estas des seculiers, li. 92,
kers.

IVROGNET. *gr.*, s. m., petit ivrogne :

Veschant raffolle yrrongnet.
(*Actes des Apost.*, vol. II, f° 203^r, ed. 1537.)

Ha ! yrrongnet, respond la mort imunde.
Je crains autant les menaces folletes
Comme je fais roses et violettes.
J. LE MURE, *Compte f° sur la naissance de dame
Veraille*, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., IV, 239.)

Yrrongnet que vous estes et suppost de

laverne. (GARASSE, *Doctr. civ.*, p. II,
1623.)

IVROGNETÉ, voir IVROGNETÉ.

IIVEL, voir IVEL.

IWEI, voir IVEL.

IWELEMENT, voir IVELMENT.

IYIR, voir EISSIR.



JA, *ja*, adv., maintenant, aussitôt, déjà :

Ja dieu tuit que vixis era
(*Passion*, 430, Koschwitz.)

Faites o cest, que ja veora l'esper.
(*Ep. de S. Est.*, 77, Stenzel.)

Dame, cezra, ce ja ihesus me voia,
C'est vostre amour cui je vai demaieir.
(*Chon. et past.*, Parisch, I, 41, 22.)

Dame, ce dist Hugues, ja crez verité.
(*Parisse*, 1271, A. P.)

Et renouons par nostre *ja* dit sairement
an... 1294. Accord, Pr. de l'Il. de
Bourz, II, LXXXIV.)

Comme l'on le peult cognoistre par ses
hargues qu'il lit à l'encontre de Philippus,
desquelles les dernières furent lattes après
la guerre *ja* toute achevee. (AMYOT, *Vies*,
Demosthenes, éd. 1365.)

Ja beaucoup d'une course legere ont
attaint le but tant desiré. (DE BELL,
Illustr. du lang., t. II, ch. XII, f° 37^r,
éd. 1573.)

Ja, *ja*, marchant, force de s. tir.
Pour de son leur an chacun advertir.
(*Don. Log.*, part. p. 8, Bibl. clz.)

— A *ja*, à jamais :

Nous le mesmes hors de no prison, ... et
li lesmes jurer pour sains que il n'entre-
roit en le vie, devant la que li esquin li
rappellement et frimanes en no conseil
que che ne seroit ne a cre, ne a *ja*. (1275,
Livre Rouge d'Abberille, 1339, ap. Duc., *Ja*.)

— Mais... *ja*, maintenant :

Se hèreus vos d'etes
Que c'ate h'oungelistes,
Mais ne vistes que monstra,
Mais, s'il vos plust, vos Forz *ja*.
(*Chon. et past.*, Arts, 3527, f° 182^v.)

— Avoe une negation, jamais :

Ja le bar val de bi ne de creserit.
(*Chon. et past.*, Arts, 1175, Stenzel.)
Ja fuist l'espant de l'apognoissant.
Annusent l'ad avoir,
Que ja fuist l'ad avoir.
(*Chon. et past.*, Arts, 3527, f° 182^v.)

Ja n'iert si longuement cellez
Li malx k'il ne soit reveillez.
(*ib.*, 9961.)

— Ja *ja*, jamais :

Nus ne menje s'il n'en desert.
Fors plus seulement que d'istre ivre,
Ne *ja* *ja* n'en sera delivre.

(*La Bouce Parle*, Montaignol et Raymond,
Tablaur, II, 2.)

Mez herchembant le fel, *ja* *ja* *ja* n'ait sape,
Est venu aprez li u pales honneur.

(*Doon de Matence*, 1194, A. P.)

Les dens ains saieir me lairoie,
Que *ja* *ja* *ja* de vous me vantesse
Ne *ja* d'amor nul *ja* gillasse.
Jaco, d'AM., *Art d'Am.*, ms. Dresde, kort, 871.)

— *Ja soit que*, quoique :

Jasce *que*... donner n'est pas tenu a
garantir ce que il donne, touteveys ledit
guillelme a obligé an dit priour sey e ses
heirs. (1299, S. Serzes, Seaux, Arch. M.
et Loire.)

¶ Autant que toute la grurie dudiet Si
Legier est seule a Monseiz, *jacoit que* le
village soit indivis. (1575, Arch. Meuse,
B 1940, f° 70^v.)

La femme mariee est en la puissance de
son mari, *jacoit que* elle ail pere ou ayel.
(1579, *Clout. de Bar*, art. 70, Arch. Meuse.)

Ne voulant en ceste occasion desfaillir
en mon libde devoir a l'endroir de Su
Majesté, vers laquelle j'avois deja des-
presché pour le mesme effect, *jacoit que*
en semblables occasions qui se sont pre-
sentées depuis trois ou quatre ans, Sa
Majesté n'a trouvé bon de voir ni de ouir
ceux que j'ay envoyez devers elle. (*Lettres
missives de Henri IV*, t. II, p. 27, Berger de
Xivrey.)

Jacoit que les armes ayent esté prises par
quatre ou cinq fois, j'ai toujours conseillé
et persuade la paix. (BRANT, *Honn.*
illustr., l'Épité, Buchon.)

Jacoit que se disoit encore au dix-sep-
tième siècle.

— *Ja soit ce que*, même sous :

*Jaisoit ceu que li peires de misericorde
atazast mal longement.* (S. BERN., *Serm.*,
Richel. 24768, f° 149^r.)

Car *ja soit ceu* ke les oeuvres ke nostre
sires hst au terre fuissent merveilleuses et
granz, ceste sole chose tote voies fut mer-
veilleuse sur totes les autres. (*Li Epistle
saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verduin 72,
f° 4^r.)

Lors en et Paurais pitié,
Ja soit ceu qu'il le cuer irié.
(*Floire et Blanceflor*, 1^e vers., 2705, du Mérid.)

Et, *ja soit ceu* ke il atande,
Nus ne fait bien ke il nel rande
Le hoier debaillément.
(*Dolop.*, 9919, Bibl. clz.)

Et disoie que *ja soiche que*... (Vend. ap.
S. Mart. d'Ét. 1323, S.-Sauv., les rieux,
Arch. Manche.)

Jaserce que fournissant d'icelles goutieres.
(*Chap. de Rennes*, S.-Melaine-le-Petit, Arch.
Ille-et-Vil.)

La vi je les deux emispres
Du ciel, *ja soit ce que* deux paires
Ou un voit pas ce jus de terre.
(*Can. de Pexis*, *Le chemin de long estude*,
1885, Puschel.)

Jasce ce que elle soit pronde femme,
elle met son intention d'estre mestresse et
de savoir les besognes de son mary, et
fust il le president, et s'on veult entreneure
et faire aucunes responses si mestier est.
(*Quinze joyes du mariage*, vi, Bibl. clz.)

Ce que nous autres pauvres malheureux
layz ne leur pouvons faire, *jacoit que* que
nous lisons nous nostre devoir de nous
en venger sur leurs meres, soeurs, amies,
et filles, d'aussi bon cuer comme ilz le
font a nos femmes. (A. LE MACON, *Deca-
meron*, Huitiesme jour, Nouv. deuxiesme,
t. IV, p. 91, Dillaye.)

— Par altération *jasasche que*, au lieu
de *ja soit ce que* :

Car *jasasche* qu'il ne soit que mug
homme, si... (*Perceforest*, vol. V, ch. II,
éd. 1528.)

Jasasche que il soit mon frere. (*ib.*)

Mais il n'estoit point au gre de mou-
age, *jasache* que le bien et la magni-
tude qu'on me promettoit eust bien deu
suffire a la plus grant dame du royaume
de Bretagne. (*Id.*)

— *Ja fust ce que avec un passé, même sens :*

Ja fut ce que sa mere l'en batit souvent.
(LAURENT, *Somme*, Maz. 809, f° 133r.)

— *Ja fust, sans que, même sens :*

Iceulx sergens moult durement lierent
de cordes ledit Jehan Loste, *ja fust* il leur
desist qu'il estoit clerc. (1373, Arch. JJ 104,
pièce 374.)

— *Ja du moins, ja te moins, néanmoins,*
cependant :

E *jadumeyns* par la parcererie fut ful
amvnti. (1304, *Year books of the reign of*
Edward the first, XXXII-XXXIII, p. 304, *Rer.*
Brit. script.)

Cour avoir passanzz plusieurs foit-dout
il avoit adonnes meisme cestz pleynitez
que il les oustast et il *jadumeyns* autre-
faiz les envoya encontre son defense.
(BRITTON, *Lois d'Angleterre*, f° 50r, ap. Ste-
n.)

Le ro.

molli

JAGLOI, de pa... rford q'd
es, etc., qe les de-
Tries ois, *jadumeyns* q'il ne
Et biece ne as armes. (1304,
(*Tristram reign of Edward the*
1st, XXXII, p. 239, *Rer. Brit.*
Si adumeyns.)

Pi sorte d'interjection répon-
... à ... y maintenant, lié bien.

Ja chi ja, est ce moquerie
De vous trois qui tant vous louez ?
sr. DEBONNES, *Poés.*, Richel. 840, f° 379b.

— *Ja desja*, locution bathologique que le
siècle affectoit :

Deja, mon luth, ton luyer ta peçois.
Et *ja desja* la race des Francs is
Me vent nombrer entre ceux qu'elle face,
(BOSSU, *od.*, t. VIII, Bibl. elz.)

Ma vie desesperee
A la mort deliberee
Ja desja se sent courir
v. DE BÉTH., *la Complainte du desespere*,
43 v°, éd. 1375.)

Je te voy porter l'aillicion
que Promethee on de quelque heien.
(HON. GAYN., *Hypol.*, t. éd. 1573.)
out devot, contrit et peüitent.
son exemple, esme d'en faire autout
GMIER, *Sat.*, XII, Jonaust, p. 128.)

Yonne, *ja*, déjà, encore. Fr.
gotz, *daa*. Poit., *ja*, non, jamais,
*sic*he, quoique.

hrift für rom. Phil., 1882, p. 69.

JAEI.

JAC.

JAC.

JAZOUR, *jazour*, s. m., ins-
trument dont se sert le labou-
reux pour s'attacher à la

charrette, lequel ilz ont

accoustumé de porter pour curer et vuider
leur charrette, quant elle se charge trop de
terre (1383, Arch. JJ 122, pièce 265.)

Ceulx Renier couru sus audit Gaiot a
tout le *jazour* ferré dont on cure la char-
rette (1397, Arch. JJ 152, pièce 324.)

Morv., *jàou*, *zàou*, instrument dont on
se sert pour sarcler.

JAZOUR, VOIR JASOUR.

JABER, VOIR GABER.

JABLE, s. m., facade, fronton
d'une maison :

Une fenestre estoit au *jable*
A cel herbel profitable,
Il la fit florir.

(Vie S. *Georg.*, Richel. 902, f° 113b.)

Se sent l'on promener autour de ceste
salle par les carreaux soustenus par petits
pilastres, et les deux *gabes* de ceste si
ample salle sont si admirables en hauteur
et largeur que l'on en contemple l'un, si
aucuns demandent par admiration on en
sont encore un semblable. L'on ne peut
autre chose respondre, sinon que c'est
l'autre *gable* opposite, pource qu'il ne s'en
voit de semblables, et j'ose dire avecques
assurance qu'il n'y a hospital en France
où il y ait une si belle et ample salle.
(BOURGEMALLE, *Rech. de la Neustrie*, II,
33, éd. 1588.)

— *Lette bombée :*

Pour demi cent de *jables* alias chaniz
pour les boumelles. (1397, *Compt. de Nevers*,
CC 5, f° 8 v°, Arch. mun. Nevers.)

A Guillaume de Paregnz, couvreur de
maisons, pour avoir couvry et mis sur la
dalle d'anture, d'assomble et d'ap
demi de tyde, etc., a lui pour LX. boises de
jables et une boise d'achene XII. sols
XL den. : a lui pour IIII. de late XIII. sols,
(1401, *Compt. de Nevers*, CC 10, f° 24 r°,
Arch. mun. Nevers.)

— Entaille, rainure qui est aux douves,
et dans laquelle on enchâsse les fonds
d'une pièce :

Le fond bien arrondi dedans le *jable* il joint
En des châteaux premier.
(GAYN., *Vendanges*, p. 217, Bibl. elz.)

Jabls : m. The croes of a piece of caske;
the furrow, or hollow (at either end of the
pipe staves) wherinto the head pieces be
enched. (COTGR., éd. 1611.)

Jable, c'est l'enchâsseure des deux bouts
de la douve d'une pièce de fustaille, dans
laquelle les fonds sont enchâssés et en-
festez. (NICOT, *Thresor*, éd. 1606.)

JABLEUX, v. faire des entailles, des rainures
aux douves d'un vaisseau, pour y
faire tenir les fonds :

Jabler. To make the croes of caske, viz.
a furrow, or hollow (at either end of the
pipe staves) wherinto the head pieces may
be enched. (COTGR., éd. 1611.)

Jabler, c'est encreuser ou entailler le *jable*
d'une pièce de fustaille, dont les composez
enjabler et renjabler sont en usage. (NICOT,
Thresor, éd. 1606.)

JABLOERE, s. f. instrument qui sert à
jabler :

Puis, pour faire le *jable*, il prend le *jabloere*.
(GAYN., *Plais. des Champs*, p. 182, éd. 1604.)

Centre de la France, *jablouere*.

JABOIS, VOIR GABOIS.

JACERAIN, VOIR JASERAIN.

JACERANT, VOIR JASERAN.

JACHIE (SAINTE), espèce de serment :

Que forez vous, *sainte jachie* ?
Tens ceulx que vous avez nommes
Sont plus a moy abandonnez
Que ilz ne doivent a vous estre.
(E. DEBONNES, *Poés.*, Richel. 840, f° 378r.)

JACINCTE, VOIR JACINT.

JACINCTIN, VOIR JACINTIN.

JACINT, *jacinct*, s. m., sorte de rubis :

Li *jacinctes* clers li est li.
(S. *Braidan*, Ars. 3316, f° 105v.)

— Etioffe de la couleur de ce rubis :

Li premiers pules des enfans
Estoit en vestimens tous blancs ;
Li autres eurent robes *jacins*,
Li tiers roumages porpains.
(St *Maudane*, p. 139, Jub.)

X. cortines de bourgeoiz rotors et de
jacint. (Bibl. Exode, XXXI, t. Richel. 899.)

JACINTIN, - *jacintin*, adj., de la couleur
du rubis nommé *jacint* :

Des pels roges et *jacintines*.
(*Belor. du peup. d'Br.*, ms. du Mans 173,
f° 11 r°.)

Un bel lien *jacintin*. (J. GOULAIN, *Bat-
tion*, Richel. 437, f° 91.)

Chaenes *jacintines*. (Ib., ib.)

Qu'ils firent pour eux annues franges
par les quatre angletz de leurs pailles,
et qu'ils metlent en iceulx pailletes *jacin-
tines*. (PREM. Vol. des *exp. des Ep. et Ec. de
Kar.*, f° 124 v°, éd. 1519.)

Pailletes *jacintines*... de couleur ce-
leste... (*Id.*)

JACKE, VOIR JAQUE.

JACOUIN, VOIR JACOPIN.

JACONCE, VOIR JAGONCE.

JACOP, employé dans la loc. se cou-
siller a *Jacop*, pour signifier être lâche :

Mais n'en fera bone j'annonce
Ains a la retraite couree,
Si s'est consilies a *Jacop*,
Car des plus n'en fera j'esp.
(E. DE CONDE, *la Contes du baclor*, 165, Schœ-
n.)

J. JACOPIN, *jacopin*, s. m., crachet :

Je crache, blanc comme cotton,
Jacopins gros comme ung estef.
(VILLON, *Grand Test.*, t. III, Journst. p. 56.)

Sont yronnes, ymins les lions luppins,
Sont qui crachent au matin *jacopins*.
(GAYN., *le Jeu de prince des sots*, Cr., t. 202,
Bibl. elz.)

Elle a dans la gorge des sots *Jacopins*
qui l'empeschent de pouvoir parler.
(G. BOUCHET, *Serees*, V, 39, Roybel.)

Les *jacopins* m'estranglent, i. e. les
legumes. (OUDIN, *Cur.*, f°.)

2. JACOPIN, adj., de *Jacopin* :

Tartes couvertes communes ; tartes des-
couvertes ; tartes a deux visages ; tartes

jacoupe couverte et arangée pardessus :
cette jacoupe bien farcie : tarte de pommes.
(TAULEYENT, le Vintier.)

Il y a un jaco en un bon jacoupe
Il y a une tarte de jaco (de sainte).

Et se fient bailler une petite chambre
jacoup ne ou le couchent très bien. DES
PELL. Nouv. Rec. XXIX, de l'Anne umbra-
geux, éd. 1584.)

JACOPINEMENT, adv., à la manière
d'un Jacobin :

Femmes mariées jacopinément paillar-
dantes. (Cabinet du roy de France, p. 37,
éd. 1584.)

JACOPINERIE, s. f., demeure des Jaco-
bins ?

Pour espargeler et lasser tout de neuf...
le modin, la jacopinerie, la guallerie du
pressouer. (Compt. de Philot-Dieu d'Orléans,
1302-1400, fo 35 v°, Hôp. gen. Orléans.)

JACQUES, voir JAQUET.

JACQUET, voir JAQUET

JACQUIER, s. m., partisan de la Jac-
querie :

A Jehan Marheue envoyé en Goulen
porter lettres touchant la Jacquerie XL.
... à l'admiral Messire Jehan de Ker-
... et plusieurs autres, pour estre
alliez et plusieurs autres, qui se
alloient en Goulen sur les jacquiers qui se
voulent mettre sus... cc. lxx. (1414. Extr.
du compte de J. Mauleon, ap. Lob., II,
964.)

JACTABOND, adj., qui se vante, qui se
donne des éloges à lui-même :
Jactabond. (L'Amant resuscité, p. 292, ap.
Ste-Pal.)

JACTATION, s. f., agitation :

Et quand elle (la fièvre) est desja eparsee
par tout le corps, il n'y a point de vio-
lente ardeur qui contraigne le malade à
lente ardeur ni de cuisante peinture qui
se decouvreir ni de cuisante peinture qui
lui cause jactation et inquietude. (LA
FRANÇOIS, Œuv., p. 304, éd. 1631.)

JACTER, verbe.

— Nentr., sauter, rejaillir :

Il m'est advis que la cuxture ne se doit
point toujours tourner sur le jactant, mais
sur celui qui jacter le fait. (Perceforest,
vol. 7, fo 71, éd. 1528.)

— Act., vanter :

Qu'il jacte à plein gosier son pasturage gras.
(Gessin, Ps., lxxv, éd. 1613.)

— Inv., se vanter :

Si s'envoieilloit de ce que le roy des
Romains se estoit jacté, touchant les pa-
rallèles susdites. (D'AUTON, Chron., Richel.
3053, fo 87 r°.)

Et se jactent les imperiaux qu'en toute
leur relation nul des vostres ne leur a
présenté le visage ne donné moleste.
(Népot. de la France dans le Levant, t. I,
p. 322, Douv. 1644.)

On n'a se acte ne ventu de chose qu'il
eust peu l'en faire. (D. BUCCHET, Noble
Dame, p. 417 v°, éd. 1596.)

Après ce fait de par cour medtre.
Par ces paroles se jacter vainement.
(L'Amant resuscité, p. 19, William.)

Ceux de la religion pretendue reformee
qui se sont jactez que avant le mois de
may on verroit renouer menage. (1571,
Arch. mun. Avallon. EE 44.)

Ne te jactes et enorgueilleuses, o homme
ignorant. (JEAN DE BARBAUD, Epist. dorrees
de Guierara, fo 33 r°, éd. 1584.)

Jay ouy parler d'aucuns, lesquels se
font ainsi jactez et vantez d'avoir donne
ainsi ces graces de vie. BRANT., Sur les
Duels, VI, 376, Lalanne.)

Et encore au xvii^e s. :

Se jactans d'apprendre toutes disciplines
en un moment, sans livres, signes ni
marques. (1621. Exam sur la caballe des
freres de la Rozée-Croix, Var. list. et
lit., I, 124.)

JACTURE, s. f., perte :

Pour la restitution de ses dommages,
jactures et despens. (1306, Arch. K 37,
no 13.)

En on faisant des biens mondains jacture.

(Act. des Apost., Prol. fo 3^e, éd. 1537.)

Caffarderie fera grande jacture de son
antique bruit, puis que le monde est de-
venu mauvais garçon, n'est plus gueres
fat. (RAB., Pantagr. Prognost., ch. v, éd.
1553.)

Car du monde n'est que crievie jacture.
Peine, travail et molestation.
(J. BOCNET, Regnars traversant, fo 57^e, éd.
1322.)

Et point esbahir ne se faut
Si de present le peuple endure
C'est tout par sa coule et default
Qu'il porte jacture si dure. (Ibid., fo 5^e.)

(En vostre corps souffrit usante jacture.
(Ibid., La Noble Dame, fo 122 v°, éd. 1536.)

Aucun n'estoit qui peust faire aucune
perte et jacture presentement qu'il ne la
perist ou baillast gages ou erres, on autre-
ment estoit nombre entre les conplables.
(E. DE LAIGUE, Comm. de J. Ces., fo 136 v°,
éd. 1539.)

Mais le conservateur de la croix reven-
cha miraculeusement et manifestement
telle jacture. (SOBNI, Hist. des Albigeois,
fo 74 r°, éd. 1553.)

— Action de jeter, de lancer, en par-
lant de jets d'artillerie :

L'orage turbineux dura plus de dix huit
heures, que nuit, que jour ; si que, par la
continence de la jacture, les murales
fontent tant batues que l'assant se pouvoit
donner. (J. D'AUTON, Chron., Richel. 5081,
fo 6 v°.)

JACULATEUR, s. m., celui qui lance :

Le troisiemes ordrest disposé de velites
et armez legierement, avecques les sagi-
taires et bons jaculateurs, lesquels par cy
devant ilz nommoient frentaires. (Flacc
Vegece, III, 14.)

Et tous ces velites, fondeurs, jacula-
teurs et archers faisoient courses et entre-
prises a toutes heures sur les ennemis.
(GUIL. DU CROUL, Castramet. des Ro-
mains, p. 13, éd. 1581.)

JACULATION, s. f., action de lancer :

La chose même qu'on lance, le trait :
Si que aucune maniere de trait et jac-
ulation ne avoit repos. (BOURGEOIS, Ba-
jut, III, 13, éd. 1530.)

JACULE, s. m., trait :
Afin d'avoir incontinent tous genres de
jacules, c'est à dire de bractz de glaive
à gaster. (HOLGROING, Ital. jud., III, 8, éd.
1530.)

JACULER, v. a., percer d'un trait :

Or est il mort, quelque biens qu'il ait eu
Sa vieuf! Les temps a jaculer.
Plus ne sera estuy desormais ven
En son chateau d'Angours au reculee.
(O. DE S. GEL., Scj. d'Anjou, fo 121 r°, éd.
1526.)

JACUNCE, voir JAGONCE.

JADUL, -eau, jedel, s. m., grande jatte :
Jedaul de boys grans et petis. (1484,
Compte de dép. de l'abbaye de la Trinité,
Arch. Vienne.)

Il a les yeulx ronges comme un jadeau
de vergene. (RAB., Gargantua, ch. XXXIX,
éd. 1542.)

S'il ronfloit, c'estoient jadaulz de febvres
frezes. (Id., l. IV, e. 32, éd. 1552.)

Poitou, Vienne, jadeau, échelle. L.
Boutonne, jadeau, jatte en ... da.
laquelle o. place la p...
en poins et a per...

JADOT, jecot, s. m.
Chauldrons, jedos,
nissait le convent a nisericorde
Moutierneuf, p. 30, p. n., Serm.

JADUMEYNS, voir JA.

JAEL, jaal, jaial, s. f., nostre
ices et
Ce elle estoit une feme jac
Si la prendroie, puis qe vos le votez.
(Raoul de Cambrai, 5828, A. T.)

Avoi l'eam soi boacie ! qu'il le fiz Joral
Par les snioz ke Deus fist ! ki jo se fozai.
(Ibid., 877, Michel.)

Mar le tochez, ilz a putai jaal. (Ibid., 338)

Cf. GAALISE.

JAELEISE, voir GAALISE au Supplément

JAFFARD, voir JAVART.

JAFUER, s. m., semblable signifier
chère, vie délicateuse :

Jafuer avieient e sejour ;
Kar il Engleis Athoe eutor
Lor portoeit quan qu'il avieient :
Od eux manjoent e beveient.
(BEX., d. de Norm., II, 39027,
Fo li dux Robert mult chezir
En Engleterre e molt jafu.
U' loac termine il esta puis
A grant jafuer, et eun je troe
(Ibid., 10.)

JAGAYETTE, s. f., diax
forme ancienne de zagaye pue
Portants tous en la mayus
(PARADIN, Hist. de Lyon, 12 le
ies.)

JAGELE, s. f., prison Jeca-
isme
Par un fast u me este
En la jagele me desce
(De Sale. hom. dial., Libu lieu
cheb.)

JAGELER, s. m., gte ung
ch. 14,

J
 Jenant le jageler me verra.
 c.ffa mel ne kannstern.
 Par un fast u me estende rai,
 En la jagelle me descenderai:
 Si hierai vostre adversere.
 (De Sals. *hom. dial.*, Lib. Psam., p. 367, Michel.)

JAGERANT, VOIR JASERAN.
JAGLEL, - iau, s. m., glaïeul :
 Mont dormi bien seur les jagles
 sanz conte pointe et sanz lineus.
 (Du Filz au seneschal, Richel. 23111, f° 86^v;
 Méon, *Nouv. Rec.*, II, 353.)

Trestaz li mons morroit de fain
 S'on donoit blaue pain por charbons.
 Et les jaglus por les poissons
 (Du Denier et de la brehis, ap. Jab., *Nouv. Rec.*, II, 272.)

J'ai joncheure de jaglieus,
 Herbe fresche ; les viez bossiaus,
 Les sallerys viez, et soir et main.
 (Les Grieries de Paris, ap. Grapetet, *Prov. et dict. popul.*, p. 140.)

Tant com jaspe sormoute l'or.
 Et li his la fleur de jagliors.
 Et rose fraiche pnoonctan.
 (Gauze, ap. Borel.)

JAGLOI, s. m., roseau :
 Tries en la chanbre est grant la doiz
 Et bien espesse li jagloiz.
 (Prestan, f. 1277, Michel.) Impr., biagloiz.

Il a poor, et fain et soi,
 Si a dur lit, sanz nul jagloï ;
 Pleure li las, ne sait que faire,
 Quar n'est apris de nul mal trece.
 (Parton., Richel. 19152, f° 126^v)

JAGLOLAI, VOIR GLAIOLOI au Supplément.

JAGLOLÉ, VOIR GLAIOLÉ.

JAGLONNEE, s. f., botte de foin, de paille :

Une jaglonnee, que l'en dit jonchee
 d'erbe au pays (en Galinai). 1408, Arch.
 II 462, (pièce 322.)

JAGONCE, -se, -conce, -ance, gag-, jary-, s. m., pierre précieuse, jacinthe ou hyacinthe, ou, suivant quelques-uns, grenat, sorte de pierre précieuse, de couleur rouge non foncée :

Bien i adot, matistes et jacmees.
 (Rol., 638, Muller.)

De jaronce fut saphire.
 (S. Brendan, 1068, Michel.)

Jagonce ne esmerude
 N'est sor br hermes atchiee
 Ne soit nulhe et archiee.
 (Chev. au Lyon, 6128, Holland.)

Esmerandes et ametrites,
 Et jaronces et crisolites.
 (Beccal, ms. Montp. II 219, f° 108^v.)

Pieres i a qui verlus ont
 Et moult grans miracles i font :
 Jagonces, salirs, calceolones,
 Et esmerandes et sardoines.
 (Flore et Blace-par, 1^{er} vers., 614, du Mérid.)

Ja non anel ne né me toles
 entre l'...

Dou jagonce greas, dou sardo.
 Avoies pris en la Bible garde :
 Des lances pierres est leus
 Pioniers, et de bien eslens ;
 Voir en diras sanz contredit,
 Si com l'atoritez le dit
 A cui es romans s'aparrait.
 Sende coulor ceulz veruille
 A li jagonces greas fins.
 (Lapidaires, E 133, Pannier.)

As pins en et plus de jur. onces,
 Par l'et avoit asés jagonces.
 Et autres pierres de vertu.
 Qui furent desor batu.
 (Rex. de Beaurig., li Biens Descouverts, 3271, Happeau.)

Un serpent d'or si portoit
 Qui les oiz de jagonce avoit.
 (D'un Roine qui portoit grant amor, 5, ap. Méon
 Fabl., II, 120.)

Rubis i ot, saphirs, jagonces,
 Esmerandes plus de deus onces.
 (Rose, Richel. 1573, f° 10^v.)

Les pierres qui i sont valent me chité,
 Jagonces et saphirs, dont il i ot plenté.
 (Draon de Maunce, 6579, A. P.)

En ce mesmes sachet avoit un serpentel
 d'or a yeux de pierres precieuses qui ou
 appelle jagonces. (Discipl. de Clergie, XV,
 Biblioph. fr.)

JAGONSE, VOIR JAGONCE.

JAI, VOIR JA.

JAIAL, VOIR JAIEL.

JAIGE, s. f. ?
 Pour unq pié et une jaije de grans vouteurs,
 (31 oct. 1387, *Quitt. de J. Bourgeois, maçon*, Arch. mun. Dijon.)

JAILAGE, VOIR JALAGE.

JAILLE, VOIR GERLE au Supplément.

JAILLIR, jair, galir, verbo.

— Act., lancer, jeter, faire sauter, mettre :

Un mangonel lor fait laies jair.
 (Les Lok., ms. Berne 113, f° 32^v.)

La veissies ces pierres jairir,
 Ces manzonas et giter et flairir.
 (B., ms. Montp., f° 127^v.)

Au mannet, quant l'air parust eler,
 Li rois a fet molt grant assant livrer.
 Et ces perrières et galir et jeter.
 (B., Ars. 3143, f° 22^v.)

Puis le mardi en sui oails
 Com cil qui est sus avalis.
 (S. Brendan, Ars. 3516, f° 104^v.)

Puis el demain et sui galir.
 Com cil qui est tot ardir.
 (B., 4569, Michel.)

Il prent trois pox de l'ermine qu'ot vesti
 Parmi les mailles de l'achiere esclaire,
 Enver Ra n'ou les jeta et jair.
 (R. de Cambrai, 2314, A. 1.)

Le fen grezois d'un vi il ros Sarrasin
 Ben etochie de sofre et d'argent ver
 Lor fist liens a mangonifus galirs
 Contre les murs et ruer et ler
 Et as maisons et as sales ver
 (M. de Valenciennes, 1^{er} vers., 614, du Mérid.)

Et onces p Jolle Flandre, a
JAILLER, jalyer, s. m., baton :

As espes d'acier en ont dis mil
 Et quinze ceus en ont de fer
 (B., IV, 3)

Li tierc li soldoier del branc d'acier fort cote
 Que la beste et tot l'homme li a et chatoit
 (Chen. de Montaub., p. 62, Michéle)

Et ses banieres fors galir.
 (Morsk., *Chron.*, 19870, B. 200)

— Refl., se précipiter :
 De ceus d'Engleterre a la tant
 Chascun d'armes abilité
 Qu'il esbatent en la cité
 A haste, non pas a relais.
 Ceus de France et les Bourdelais
 Qui, pour la plente d'ens, liechis-sent
 Et par force a ens se jallissent.
 En leurs poins les espes nues,
 (Gutait, *Roy. legn.*, 13216, W. et D. 1018)

— Neutr., être lancé, tomber, écha-
 Non partiroit, por les meures d'olpieroay,
 Tant que je face cele jallir.
 (R. de Cambrai, Richel. 2493, f° 10^v)

Fiert un paien qu'il voit First jallir
 De l'espere, por voir li vertage
 Que le brae destre li faillit.
 (Assis, Richel. 713, f° 41^v)

Nasier sur le best alat coup ferir
 Que de bus la cherre li fet toute galir.
 (Gaufrey, 3645, A. P.)

La lance vole en peches hors des poins li galir.
 (B., 6313.)

Norm., galir, lancer, jeter ; galir du
 sarrasin, lancer les javelles sous le flier
 en le secoutant avec la fourche ; galir
 dehors, jeter à la porte.

JAILON, VOIR GALON.

JAINÉ, s. f. ?
 Item, pour la jaine d'une porberne.
 (Arch. adm. de la ville de Reims, II, 41
 Doc. inv.)

JAINGLER, VOIR JANGLER.

JAINGLERIE, VOIR JANGLERIE.

**JAIOLAGE, gaiolage, gaitage, ger-
 geoll., gaitage, gaoutage, jaiolage, ger-
 tage, joutage, - aige, s. m., prison :**

Caron les es de tes aiseus
 Qu'ou n'as pas chauter ou radez
 Mais bien pas faire les apeuals
 Pour chauter en ton gaitage.
 (H. de Fr., VI, 479.)

— Droit d'aux geoliers pour le
 et la sortie des prisons, pour le
 le soin des prisonniers :

Se les justiciers du conte emprisi-
 homme de cors ou que il soit deus
 ou hoste de chapitre, ou autre jus
 de chapitre sanz cause et
 ne payerent poze
 pas. Me un vallant treize pintes.
 2, Six-trois de Loudun, Arch. Vienne.)

Centre de la Fr., Sologne, jalois, petit
 vaseau de bois employé aux vendanges.
 Champ, Aub., jalois, seu, vase de bois.

JALOIT, VOIR JALOIS.

JALON, VOIR GALON

2. JANIN, voir JEMIS.

JANITEUR, s. m., portier.

S'emploie ordinairement des offices de prestres, des levites, et des janiteurs, ou portiers. (*Mer des histoirs*, t. I, p. 217, col. 1488.)

Un double an se cre pour beher la classe. (Dictionnaire de l'Académie française, sat. I, Bibl. etc.)

JANNAIE, s. f., terre couverte d'ajoncs.

Les allent mettre le feu a une jannaie. (1384. *Pr. de l'H. de Bret.*, II, col. 485.)

Avoir mis le feu es jannages. (1412. *Richel. B. Mant.*, XLI, 651.)

Jannaie est le terme usuel en Bretagne, dans les Côtes-du-Nord, pour dire terrain couvert d'ajoncs.

Nom de lieu, *La Jannaie*.

JANNAIN, voir JEMIS.

JANNETE, voir GENETE au Supplément.

JANNIERE, s. f., terre couverte d'ajoncs.

Jelle femme s'en ala et se mussa en une janniere en laquelle on ne la pouvoit voir. (1406. *Arch. B. 160*, pièce 312.)

JANNOIER, voir JAUNOIER.

JANSE, *jance, gause, gaus*, s. f., sorte de sautoir.

Ma pucele va tuer
Deux chapons par deporter
A la jance aillie,
(*Cont. Mss. Chans.*, Poët. fr. av. 1300, t. II, p. 709, Ars.)

Deux chapons a la gause aillie.
(*Chen. corvus*, *Richel.* 1446, p. 71 r°)

Ponchins fenis au bart et a la gaus aillie
Leur apporte le quea.
(*Don de Maitens*, 10515. A. P.)

Morne fresche, appareillee et cuite et mengee a la jannee. (*M'noyier*, II, 426. *Biblioph. fr.*)

Et mengiez a la monstarde ou a jance d'aunx. *ib.*, II, 199.)

JANE, voir GENT.

JANTE, *gant, gent*, s. f., oie sauvage.

Molt les a fait richement acroir.
Assez donner et pain et char et vin.
Grues et gantes et malars et portics.
(*Les. Loh.*, Ars. 3143, f° 2 r°)

Grues et jantes a grant plente i.
(*ib.*, ms. Montp., f° 239.)

Mes ainz que il venist ans tentes
V bat une route de jantes.
(*Perceval*, ms. Montp. II 249, f° 275.)

La jante fu navree et col. (*ib.*)

La jante n'est mal ne dolor. (*ib.*)

La noif se que la jante sint. (*ib.*)

Un chival tout se fu li noance,
S'empresone l'abte d'une gante.
(*Perceval*, ms. *Richel.* 12448, f° 313)

Les jantes se p'ent et il doit rep'ent.
Grues et jantes se p'ent et il doit rep'ent.
(*ib.*, ms. *Richel.* 368, f° 126)

Grues et jantes et m'alars et plouviers.
(*Jouré de Blaries*, 811, Hoffmann.)

Abat les grues et les gantes.
(*Mon. s. Chron.*, 6940, Reiff.)

Grues et gantes et ostades
Virent poissant par les engardes
Types de p'ire et de monton.

Bat. de Karoune et de Charn., 219, ap. Méon, *Fabl.*, IV, 88.)

JANTELE, voir CHANTELE.

JANTELE, *ganstele*, s. f., dim. de jante, oie sauvage.

Il s'abreut a els combatre
Comme lancens entre gansteles.
(*Belleg.*, *Machab.*, *Richel.* 19179, f° 34 v°.)

JANTEMET, voir GENTEMENT.

JANTIL, voir GENTIL.

JAOLE, voir JAIOLE.

JAONNOIS, s. m., lieu couvert d'ajoncs.

Mesire Gauvain dormi a
Des qu'an matin qu'il se trova
Lez la mer, en un jaonnois,
Et lui et trestout ses heriaus.
(*Perceval*, ms. *Montpellier* II 249, f° 143 r°.)

Cf. JANNIERE.

JAOLAGE, voir JAIOLOGE.

JAP, s. m., jappement.

Ainsi change, et vague en silve mainte,
Fuis de mes chiens le jap, et en air crainte
(*VASCON PRUBIEU. Euv. vulg. de Fr. Petrarque*, p. 161, ed. 1555.)

JAPEAUX, s. m. pl., cris, clamours : l'avesore.

Si que pour vray soing et d'ueil sans japeaux,
M'out amayrigi et deschechs mes peaux.
(*PAISGRAVE, Esclairc.*, p. 700, Génin.)

JAPERAILLE, s. f., troupe de brailleurs.

Icheln Bernard dist au suppliant que lui
et tout son lignage ne se valent pas son
tabart, et que ce n'estoient que japeraille.
(1408. *Arch. B. 163*, pièce 243.)

JAPERIE, *japperie*, s. f., jappement.

Elle (celle bête) avoit jambes et cuisses
de cerf, corps de leopard, queue de lion,
teste de serpent, et nombre inlini de replis
en la gorge, desquels sortoient tant de gas-
tissements, *japperies* et abhois, qu'on eust
estimé, ne la voyant, y avoir quatre dou-
zaines de chiens. (J. MARIIN, *Noble Trist.*
de Loou... t. LXVI, col. 1586.)

Japperie, as jappement. (*CORGR.*, éd. 1611.)

JAPILLER, v. n., fréquentatif et diminutif de japper.

(Les limiers ... fourrent ordinairement les
nes contre terre, et laissent pendre la
queue sur les jarrets, vous jappillant et
grouillant sur les voyes qu'ils suivent.
(CHARLES IX, *Livre de la Chasse royale*,
p. 137, ed. 1625.)

Pailon, jappaillet, braillet, parler à tue-
bête, faire beaucoup de bruit pour rien.

JAPIS, s. m., granterie.

Se tu chasses desonz Poiznie,
Oueques pour ce ne t'esbaudis.
Ne a tes chiens ne fai japis.

Ne ne coûte plus : mes soignens
Soies de bian parler a eus.
(*Chac. dou cerf*, ap. *Job.*, *Nouv. Rec.*, t. 1, 151.)

JAQUE, *jacque, jaques, jacques, jaïque, jacke, jusque*, s. m. et f., habillement court et serré.

Un'g jaques blans. (1375. *Jurid. de la sale de S. Ben.*, f° 8 r°, *Arch. Loiret.*)

Veex le sa venir parmi celle chausse
A celle jaque noue comme une eramiette.
(t. v., du *Guescl.*, 1579, *Charrière.*)

S'ot un jaque moult fort de bonne soie empl.
(*ib.*, ap. *Duc. Jacke.*)

Aussi y eut bien .xxx. de nos archiers
blechiez, et leurs jacques faulsez du dit
trait liminois (WAVRIN, *Arch. Cron. d'Engle.*, II, 62, *Soc. de l'hist. de Fr.*)

Car il estoient fort armes de jackes et de
bonnes fortes plattes. (FROISS., *Chron.*
VII, 297, *Luce*, ms. *Amiens*, f° 147.)

Beans chevaux et belles selles.
Jaques, jaserans, cotelles,
Et armures frontiales.

(*Est. Biscan.*, *Ann.*, II, 340, A. T.)

Vestu d'un nou jaques. (*Chron. de du Guescl.*, p. 72, *Michel.*)

Pour nue sallade, un'g jaïque et une ja-
veline. (1446. *Compt. du receveur*, *Hist. de Metz*, V, 578.)

Quant au cueur de la royne elle a bien
passé en son jacques de soye. (*Pet. Jeh. de Saintré*, ch. LXXXI, Z III^r, éd. goth.)

Et estoient les dictez commement habi-
lliez de jacques, de paus, de habregerie,
etc. (MATHIEU D'ESCOCCHY, *Chron.*, I, 21,
Soc. de l'Hist. de Fr.)

Lequel herault y lost qu'il fust des-
cendu, ainsi que son varlet menoit ses
chevaux boire, fut pris d'aucuns gen-
tois, lequel varlet portoit devant et der-
riere de son jacque l'enseigne du duc.
(J. DU CLEBERG, *Mém.*, t. II, ch. 2, Buchon.)

C'estoit un pointon de chamoyz
Farcy de bourre sus et soubz.
Un'g grant villaia jacque d'Anglois
Qui y pendoit jusques aus genoux.
(*CORGRAT, Nouv. Drents*, 1^r part. de Presump-
tionibus, t. 115, *Bibl. etc.*)

Pourpoinz, jacques ou jaquettes. (*Ch. de 1480*, ap. A. Thierry, *Mon. de l'hist. du Tiers Etat*, IV, 313.)

Courard et aucuns compaignons avantu-
reux, armes de jackes pleines de foin,
ayans heaulmes d'osters, lances de mesmes
et a cheval sans selle, josterent les uns
contre les autres si rudement que, par
force de corps, ils abbatirent l'un l'autre.
(J. MOLINER, *Chron.*, ch. CXXI, Buchon.)

Par ma foy, vous devez penser
Qu'ilz estoient tous vestus de fer,
Et j'avoie mon jacques de tonelle.
(*Farce de Colin Filz de Therot le Maire*, *Anc. Th.*
fr., II, 391.)

Vous ne faites que m'en faire venir l'eau
a la bouche, et eschauffer en mon double
jaques. (*DU FAILL, Prop. rust.*, p. 57, *Bibl.*
etc.)

L'hoste estant sans jacques.

(A. MOUTS, *Siege de Baul.*, quat. 82. Morand.)

Is (les Romains) s'armerent de cottes de
laine et de coton contrepointees, impo-
sants un nom inutile de thorocemache et
leurs jacques. (GUILLE DU CHOUX, *Car-
tram. des Romains*, p. 23, 64. 1581.)

JAQUES, voir JAQUE.

JAQUET, *jaquet*, s. m., habillement court et serré :

Voyez leurs *jaquets* embourrez en danger d'estre perrez, n'actendient le choc. (J. D'AUTOX, *Chron.*, Richel. 5081, f° 27 v°.)

— Domestique, valet, parasite, sycophante, bouffon :

Un patifin, un *jaquet* qui suit les lapins. H. Parasito. (JUN., *Nomencl.*, p. 369, éd. 1577.)

Un *jaquet* gourmand, edax parasitus. (AVT. DE MÉRET, *Com. de Terence*, f° 133 r°, éd. 1553.)

Les serviteurs sont ennemis, principalement des qu'ils commencent d'estre parasites et *jaquets*. (Id., *ib.*, f° 221 r°.)

Tu le leurras doncques hautement et follement, et feras bruit des maux, en lui donnant des applaudissements comme les *jaquets*. (AMYOT, *Œuv. mor. de Plat.*, I, 137, éd. 1819.)

A leurs consultations (des médecins) l'un dit d'un, et l'autre d'autre, pour ne servir de *jaquet* les uns aux autres. (G. BOUCHET, *Serées*, II, 173, Roybet.)

Leur pouvoir ne s'estend pas si avant qu'ils ayent à me commander, encore moins à me forcer de croire ce qu'ils croyent. Dieu m'a fait naistre libre, la franchise de ma condition ne sera jamais forcée de leur servir de *jaquet*. (LA COLOMBE, *Th. d'Honneur*, I, 75, éd. 1648.)

Jaquet : m. A pilgrim to St. James of Compostella; also, a parasite, sycophant, claw hawk, pick-thank, flattering sycophant. (COTGR., éd. 1696.)

Jaquet, badin, m. Touto, necio, adulador. (C. OUDIN, *Tresor*, éd. 1690.)

— Membre viril :

Qui fut si fid de te donner Pasquette ! Par son maintien, par son bec qui claquette, Elle t'exhorte à bransler le *jaquet* !

Mais quoy ! tu dors, combien qu'elle caquette. Bien haudit et cler.

(CALVI DE LA FONT., *Eloge sur le retour de Bacchus*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., I, 243.)

— Monnaie :

Lesquelz hommes payerent le suppliant en l'aide monnaie de *jaquetz*, larges. (1474, Arch. JJ 195, pièce 1165.)

JAQUETER, v. n., asser, caqueter :

Les pies sont jazer desirables quand elles *jaquetent* et qu'elles contrefont la parole des autres. (DU PINET, *Plane*, X, 42, éd. 1566.)

JAQUIER, s. m., homme revêtu de l'habillement appelé *jaque* :

Entre vous autres gros *jaquiers*, ou vous descendra bien vos toiles. (1498, *L'Annee fille de fortune*, ap. DUC., III, 747, éd. Didot.)

JARBEL, voir GERBEL.

JARCE, voir JARSE.

JARGERIE, voir JARGERIE.

JARÇON, s. m., dérivé de *jars*, gazouillement :

Mais quand en ne baisant douce tu me departis Les oiseaux dechez de la blanche pitrière. *Le jarçon* treuchant de ta lèvre poupinie. Et l'air entrecoupé de petits mots mignars : Je quite, delairieux, les tables plus frimandes De la bouche des boys. (R. BELLEFAY, *Berg.*, II^e j., f° 133 r°, éd. 1578.)

JARD, s. m., grand receptacle d'eau de mer construit dans les marais salants de la Saintonge :

Ayant aussi (nos predecesseurs) creuse certains canaux, ils ont fait venir l'eau de la mer jusques à un grand receptacle qu'ils ont nommé le *gard*, et ayant fait une celuse au dit *gard*, ils ont fait au bout d'iceluy d'autres grand receptacles qu'ils ont nommé coches, dedans lesquelles ils laissent conler de l'eau du *gard* en moindre quantité que non pas au dit *gard*. (B. PALISSY, *Œuv.*, p. 308, France.)

JARDEAU, s. m., ivraie :

Jardeau, m., a colded weed that wintres about corne and intangles it. (COTGR., éd. 1611.)

Cl. JARGERIE.

JARDEL, - eau, - eaul, *jargel*, *chargel*, s. m., jaryin, gorge :

Tous valloiz trait un espointon suis un autre et li moit un *jardeaul* et ne lou fiert pas. (225, *Coul. de bujon*, Richel. I. 9873, f° 33 v°.)

Et puis en oste la froissure, Mais garde, par mille aventure, Que le *gard* n'y obliez.

(La Chace don cerf, p. 24, Pichon.)

Et puis la froissure ; et au voir Bien vous devez exceder a l'enie Que le *gard* pas n'y demore.

(HAR., de FONTAINES GUERIN, *Tres. de Venise*, p. 55, Pichon.)

Contre une maladie que on apele asma et contre le vice du polmo. Li foras cantere en la racine de la gorge. Et le garde que tu ne vignes o tout ton cantere jusques au *gardel*, et ne bruleras mais que t. bon de cuir. (BRUN DE LONG BORG, *Cyrgurie*, ms. de Salis, p. 92.)

Ainsi si desloiez li *gardions* de la fame. (*Cyrgurie* Abuy., ms. de Salis, p. 139.)

Le *gardel* est appelé gosier de ceux qui ne sont mye veneurs. (*Modus*, P 22 v°, Blaze.)

Après mette son costel ou *chargel* qui est la cave, environ demy pié de la hampe. (GAST. FEB., *Moz.* 514, f° 574.)

Et puis preingne l'erbiere qui joingt au *chargel* (Id., *ib.*)

Et toute son costel au long du *gardel* et de l'erbiere dedens la ceinture en tenant a ses dois le *gardel* et l'erbiere. (Id., *ib.*)

Puis doit lever la vaine du cuer que aucuns appellent *gardel* et pour ce qu'els se tient au grand *gardel* la metre ou fourme. (Id., *ib.*, f° 58.)

JARDEREAU, s. m., ivraie :

JarderEAU, m., a colded weed that wintres about corne, and intangles it. (COTGR., éd. 1611.)

Cl. JARGERIE.

JARDERIE, voir JARGERIE.

JARDEUS, *gardenus*, adj., se dit d'une

laine qui est entremêlée de longs poils blancs et roides, comme la soie de porc :

Mas toisserrans ne puet metre mi gart en oeuvre, c'est a savoir les *gardenus* et laine *jardeuse*. (EST. ROUL., *Liv. des mest.*, I^{er} p., L 43, Lespinasse et Bonnardot.)

JARDIN, s. m., jardin :

Pray ou *jord.* (1422, Arch. Fribourg, 1^{er} Coll. de lois, n° 308, f° 90 v°.)

Nom de lieu, les *Jordils*, près de Lausanne.

JARDINAGE, - aige, *gard.*, *jaird.*, *jar-drinage*, s. m., jardin, verger :

Touz les clos et les *gardinages*. (1312, Arch. JJ 48, f° 52 v°.)

Basses cours, *gardinages* et autres. (1378, Arch. S 88, pièce 37.)

Et contient le fons de l'eritage, le manoir et *gardinages* qui dessus sont ceit acres. (1400, *Denombre. du baill. de Caure*, Arch. P 303, f° 43 v°.)

En *gardinages* plantez de pommiers. (1410, *Aveue du bailliage d'Erveure*, Arch. P 295, reg. 1.)

Visitez voz ouvrages, *gardinages* et mesnages... qu'ilz ne nous baillie de riens qui touche lesdits ouvrages et *gardinages* (1454, *Compt. du R. Reu.*, p. 8, Lecoy.)

Et entre deux encore d'autres *gardinages* plains d'arbres. (J. CHARTIER, *Chron. de Chart.* III, c. 218, Bibl. etz.)

Vignes et *gardinages*. (1532, *Compte de S. Ladre*, p. 413, Hosp. Cleric., s. Guse.)

Ameliorer les *gardinages*. (1538, Personne, ap. Le FONS, *Gloss.*, ms., Bibl. Amiens.)

Madre est bastie en une belle plaine fort fertile, toute environnée de russeaux et de beaux *gardinages*. (THEVET, *Cosmographie*, I, 9, éd. 1558.)

A l'entour de ce lieu voyez une multitude de *gardinages*. (Id., *ib.*, I, 10.)

Philom dans un *gardinage* Tenoit a plain ce lazarec. (Vigne, *Idyll.*, I, 43, éd. 1612.)

— Légume :

Deux pauvres femmes bonreigieuses... n'ayent pas d'herbes, ni *gardinages*, ny aucunes racines desquelles ilz se peussent sustenter. (MARGOLVILLE, *Tracté mem. des cas merveilleux*, f° 231 v°, éd. 1641.)

Les *gardinages*, les arbres fructiers, les vignobles se deloyent ou la terre preparee par cest artifice. (O. DE SERIN, *Th. d'agr.*, II, I, éd. 1605.)

JURA, Fr. Comté, Suisse rom., *gardinaye*, légume : o Quel *gardinaye* avez-vous en à diner ? Centre de la Fr., *gardinaye*, mode d'exploitation d'un bois qui consiste à abattre çà et là les arbres de moins belle venue.

JARDINE, *gardine*, s. f., campagne :

... Tot parai la *gardine*. (JUN. DES PRIS, *Geste de Liege*, 3047, ap. Scheler, *Gloss. philol.*)

... De Hesbain la *gardine*. (Id., *ib.*, 35798.)

JARDINEL, *gerdinel*, s. m., petit jardin :

Mort le troctreux delez un *gerdinel*. (ALSCHEUS, 6243, ap. Jousk., *Gall. d'our.*)

JARDINCOU. *jar.* s. m., jarlinier

Le grand *jarlinier* près LAUCHENT, Somme, ms. Soiss. 210, f. 62 et 63 r.

Jardineur, ortolanus. (*Gloss. gall.-lat.*, Rich. I, f. 78 r.)

JARDINER. Verbe.

— Neutr., pris au fig., faire l'amour :

J'y en a un qui se va riez de
de moi et s'a va *jarliner*
Avoezes malade femme folle
Chasson j'ar, ou le plus souvent,
Desousins, *Poés.*, Richel. 810, f. 331 r.)

— Act., *jarliner des oiseaux*, les placer sur un billot dans un jardin :

Voilà un bon billot pour *jarliner* mes
oiseaux. (G. BOCHET, *Scènes*, III, 247.
Roybet.)

Jardiner les oiseaux sur des billots, le
weather hawkes, or fet them out a weather-
ing upon blockes in gardens. (COTGR.,
ed. 1611.)

JARDRIE, VOIR JARGERIE.

JARDRINAGE, VOIR JARDINAGE.

JARLER, V. a., couper les jarrels à :

Il le pondrent... plus de trois mille cha-
nois; mais ils ne les purent recueillir
au navire, et en tuèrent et *jarlerent*. (J. DE
BETHENCOURT, *Le Canulier*, p. 169, 170, 171.)

JARETIER, VOIR JARTIER.

JARFET, S. m., IVTAE :

Zizania, ou c'est *jarfet*, c'est une herbe
qui croît entre les blés. (1464, J. LAGA-
DECC, *Cathol.*, ed. André de Quostquen-
non, Bibl. Quimper.)
Cf. JARGERIE.

JARGEL, VOIR JARDEL.

JARGELIE, VOIR JARGERIE.

JARGERIE, VOIR JARGOT.

Jargerie, *gargerie*, *jarquerie*, *garjarie*,
cargerie, *gergie*, *gergerie*, *jarcerie*, *garze-
rie*, *jarlerie*, *jarleie*, *garlerie*, *jarjelie*,
gargelie, *garzerie*, *garbarie*, *largerie*, s. f.,
IVTAE :

Ne avoiz le forment seme le *garberie*.
Roman d'Art., f. 87. Michelant.)

Dunkes ditai de az messonons : Concoi-
liez les *gargeries*, si les foiez par laissez
peu arbar. (*Mont. Greg. le pap.*, p. 243.
Fouster.)

Si est gar di fu tu plus d'arbes de 145.

D'charbons et de *gargeries*.

GOTTE. VII. *Est. de monde*, Richel. 1526, f. 814 r.

Nous rien ne vout en mizer fir le averna.

Avre a s'ar, *gerie*, se est detraicte un ;

Puis est en *gerie* le mal suspe iana

Il de nos t'arbes, une de purpis

(B. S. de *Car d'argens*, ms. Phillips 8336,
f. 69 r., D. Meyer.)

Les uns de bien fist chel manache.

En le touz la *gerie*.

(Mir. de S. Eloi, p. 81, Peigoe.)

Et qui seme

gargerie, se le r'arant

De nos t'ar, un billot forment.

de S'ar, *gerie*, *Jau*, *de ar. de Ruteh*, II, 361)

G'ar, *gerie*, *de ar. de Ruteh*, II, 361)

(Mir. de S. Eloi, p. 81, Peigoe.)

(Mir. de S. Eloi, p. 81, Peigoe.)

Si vint ses enemis et si sema sur la se-
meuse malvois grain de *jarderie*, et
virent la *jarderie* et les malvoises herbes
maistre. (MATHURIN, *Somma*, ms. Flor. Laur.,
conventi soppressi 90, f. 82 r.)

Si desovera le froment de la *jarderie*. (D.
ib., Richel. 1334, f. 77 r.)

Dessobert, le bon froment de la mal-
voise *jarcerie*. (D., ib., ms. Poitiers 124,
f. 5 r.)

Et sersema malvaiz grain de *jarcerie*.
(D., ib., f. 51 v.)

Entre la *jarderie*. (*Comment. sur le nouv.*
test., ms. Oxf., Boll. Douce 270, f. 68 r.)

Laissez croistre le forment et la *jar-
derie* jusqu'al oust. (D., ib., f. 81 r.)

Quant la paille bert sollee del grain, et
la *jarderie* del froment. (*Comm. s. les Ps.*,
Richel. 963, p. 119.)

Quant li houns dormoit ses enemis vint
et sema *jargerie* seur le froment et s'en
ala. Quant l'erbe criat et fist fruit lors ap-
parurent les *jargeries*. (*Les quat. Evang.*,
Richel. 12581, f. 241 r.)

Li deables sema la *gergerie* qui est plus
mont-peue que la doctrine nostre seigneur.
(*Comp. de la s. script.*, ms. Mommerey,
I, f. 198 r.)

La *jardeie* et les mauvaises herbes. (*Vita
Patr.*, ms. Chartres 374, f. 111 r.)

Se tu molles *hurgerie* ou avaine en au-
trui blé. (*Digestes*, ms. Montp. II 47, f. 118.)

Son amemi vint et sema *jargeries* sor le
forment. (*Bible*, Maz. 684, f. 2314.)

Sire, dont ne semas tu bonne semence
en ton champ? Li il li dist ouil, dont y
sont venues *jargeries*. (GICART, *Bible*, S.
Math., ms. Ste-Gen.)

Si desoverrons le froment de la *gargelie*
et le grain de la paille. (*Serm.*, ms. Metz
262, f. 184.)

Esaragons ceste *jargerie*. (D., f. 284.)

Un champ deu ai moult de *jarjelie* et
petit dou froment. (D., f. 33.)

Est quedam herba que dicitur gallice
jargerie. (*Gloss. lat. gall.*, ap. Thurot,
*Erbe. de dre. man. lat. p. serv. d'hist. des
droit. gramm. du m. ages*, p. 206, no 1.)

Gith, *jargerie*. (*Gloss. lat.-gall.*, Richel.
I, 7692.)

Jergerie, une mauvaise herbe qui croist
entre les blés, zizania, lolium. (*Gloss. gall.-
lat.*, Richel. I, 7684, f. 704.)

Lajim, lii, une herbe qui croist entre
les blés, *jarquerie*. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

Jargerie, sorte d'ivraie. (DU GEEZ, *An
introd. for to borne to speke french truly*,
à la suite de PALGRAVE, p. 915, Gouin.)

Doubs, *gergerie*, *jargerie*, Praultoy,
dpyrgerie, espèce de vesce qui vient
dans les blés. Arc-en-Barrois, *Jégerie*.

JARGOILLIER, - ouillier, - ouiller, *garg-
v. r.*, gazouiller, murmurer :

Les oisians vont *jargeriant*.
(*Tabl. d'ois.*, Ars. 5069, p. 216.)

Ny pour voyr osseler le Soas,
Ny li *gera* allant raissele.

(L. LABR, *Le sire a ses amis des gracieusetes de
D. L. L.*, p. 136, ed. 1565.)

Quant aux oiseaux, les plus petits ga-
zouillent et *jargeroient* le plus. (DU PINET,
Plone, XI, 51, ed. 1565.)

Dont s'en ensuivront plusieurs rois de
fajols *gargouillantes*, qui en leurs gargouil-
lemens interiront de bien pres les chans
de divers oiseaux. (PALISSY, *Recepte*, Cap.)
Ainsi que les aigneaux, qui n'ont pasteur, oy
[guide,

Eurent ores espars dessus la rive hamille
Des *gargouillans* ruisseaux.
(DE BERTUS, *Judit*, V.)

— Jaser, bavarder :

Et devers Pallas m'en alay
Pour *gargouillier* et reveler
De mot a mot, saos riens celler...
(G. MACC, *Poés.*, Richel. 9221, f. 2034.)

Or ça viellart de pute afaire,
Vien *jarquillier* au ennuisaire.
(MARTIN DE S. DENIS et de ses *campagnons*, Job.,
Myst., I, 117.)

li *gargouille*,
li *harbouille*,
li se taint jumbes, et bras :

Puis (s'il est las)
Pour son soulas
Il s'ence les goletteles
De ses hugues roodeletteles.
(DESPIER, *Chant de Vendanges*, Rec. des oev.,
p. 101, ed. 1514.)

JARGON, *jargon*, *gargon*, *ghargon*, *ger-
gon*, *gargon*, s. m., babil, bavardage, ga-
zouillement, langage en général :

Lors tuit disoient ea leur *jargon*...
(MARS, *Fables*, 22, Rom.)

Ne charme ne calden ne sui pas le *jargon*.
(THOM DE KENT, *Geste d'Alis*, Richel. 24364,
f. 1 v.)

Richars j. escuier avoit
Qui le *gargon* trestout savoit.
(Rich. li *biaus*, ms. Turin, f. 1394.)

Minissement de cheval e *ghargon* d'ois-
sel. (*Secr. d'Arist.*, Richel. 571, f. 138 r.)

Il n'y a ne beste n'oiseau
Qu'en sou *jargon* ne chunte et crie :
Le tous a l'issie son manteau
De vent, de froilure et de playe.
(CHARLES D'ORL., *Rondeaux*, Champollion.)

Il court no *gergon*
Que haumais avont redemptioin.
(L'Incarnation et *nativite* de nostre sauveur et re-
dempteur Jhesuchrist, f. 44 v°, in-f°, s. l. a. d.)

Après qu'on a dit ce *gargon*
Lantot après arriver
Une grande processioin
Qui d'aultre maniere hira.

(COGILLIARD, *Brouts*, nouv. 2^e part., de Iujuris,
I, 184, Bibl. etc.)

A l'aspic canteleux ceste bande est pareille,
Abers que de la queue il s'estoupele l'oreille,
Lui, contre les *argons* de l'enchantant agavant.
Lui, pour chasser de Dieu les pardus au vent.
(D'ARBELEN, *Trag.*, II, Bibl. etc.)

Le XVI^e siècle affectionnait la forme
gergon. (FABR, *Rhet.*; GUYEN, *des Poisons*.)

JARGONISER, *gargoniser*, v. n., jar-
gonner, parler indistinctement :

Le contraire est aus enfans, car leur
apostrophe est plus subtile et les nerfs sont
plus mouvables, et pource les enfans ne
parlent pas tout, aus *gargonisient* longue-
ment. (B. DE L'ORD, *Pratiqu.*, III, 20,
ed. 1595.)

JARGONNEIS, - etz, s. m., gazouille-
ment :

Par le *jargonneis*, par le chant et par li

mandant des oyseaux. (LAUR. DE PREMIERAIT, *Tracté consolatif de vieillesse*, Richel. 1009, P. 92 v°.)

Le *Jargonetz* des oiselets. (Id., *Decan.*, Richel. 123, P. 35 r°.)

Au second jour de may que le rossignol jour et nuit maine son merveilleux et melodieux jargonetz... (DUQUESNE, *Hist. de l'Avest.*, Ars. 5208, P. 39 r°.)

JARGONNEMENT, s. m., gazouillement : *Jargonement* d'oyseaux. (JAN MARTIN, *Vitruve*, P. 133 r°, éd. 1547.)

Le *jargonement* des oyseaux. (*Hist. pit. du Prince Erastus*, P. 207 r°, éd. 1587.)

JARGONNER, *garg.*, *jargonner*, *gergonner*, verbe.

— Neutr., jaser, bavarder, gazouiller, parler en général, murmurer, médire.

Anglois, Flamenc pressent a *jargonner* Pour ceoi ont fait cheloi emprisonner. (*Les Loh.*, Richel. 1988, P. 215 r°.)

Mais encors a cors qui se laise De mesdire et de *jargonner*. (*Fabl. d'Or.*, Ars. 5069, P. 79 v°.)

Gargonner. (*Pastorale*, ms. Roux, P. 10 r°.)

On ne sabbot mieux *jargonner*. (GREVAUX, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, P. 168 r°.)

Quant a-gaches on pyez *jargonement* desus une maison, c'est signe de tres mauvaises nouvelles; mais se moussons y *jargonent* on y voit leurs nyvis, c'est signe de bon air et de bonne fortune. (*Les Evang. des Quenouilles*, p. 35, Bibl. elz.)

Poy d'autre part le pyvert *jargonner*, Sillier l'escouffe, et le battor tonner. (C. MAR., *Egl. au roy.*, p. 42, éd. 1544.)

Jergonner contre le maistre celeste. (LV., *Instit.*, l. 1, c. XIV, éd. 1591.)

otre sens est piqué a *jergonner* contre en, comme s'il ne se portoit pas humillement envers les innocents qu'il allige ainsi. (Id., *ib.*, l. 1, c. XVI.)

... Sous les ombres nolets de ces condriers, pres cete eau qui *jargonne*. (R. BELLEAU, *Berg.*, 1° j., P. 7 r°, éd. 1578.)

Il s' *jargonent* comme les jars. (PARÉ, *Liv. des anim.*, c. XXV, Malgaigne.)

Le pape oyant si bien *gergonner* ces ambassadez ne scevoit que croyer autre, sinon que ce fussent quelques grands docteurs. (CHOLIERES, *Apresdances*, v, P. 165 v°, éd. 1587.)

— ACT., dire en bavardant :

Quant a dire ce qu'il *gergonne* de la personne du medecin, nous le verrons en son lieu. (CALY, *Instit.*, l. 1, c. XIII, éd. 1591.)

Bourz, env. de Sathon, *jargonner* après quelqu'un, crier après lui.

JARGONNERIE, s. f., gazouillement :

Elles onyent *jargonnerie* d'oyseaux volentans par l'air. (C. MANSION, *L'abbath. des Poet. de melam.*, P. 56 v°, éd. 1493.)

JARGOT, - *geot*, - *gault*, *jer*, s. m., sorte de pourpoint :

Un *jerpault* de moye hostade. (13 juill. 1529, Arch. Gir., Not., Brunet, 67-6.)

Robes a manches faictes de peaux, *jargots*, capps a capputions ou cabuets. (COTEREAU, *Colum.*, l. 8, éd. 1533

Vestes de jeryots de toile. (SALIAT, *Her.*, VII, éd. 1536.)

Pour se sauver du vent, du froid et de la playe serviroit robes et manches faictes de peaux, *jargoes*, capps a capputions ou cabuets. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, l. 1, c. viii, éd. 1597.)

JARGOULLIER, voir JARGOILLER.

JARGOUN, voir JARGON.

JARGUEIL, s. m., pie de mer :

A le *jargueil* le gosier moult grand, large et robuste. (BELON, *Singularitez*, l. xi, éd. 1531.)

JARGUERIE, voir JARGERIE.

JARGUNCE, voir JAGONCE.

JARIGE, s. f. ?

Et si appartient, ce .iii. fames doivent nestre, que la chose soit en la maniere qui est de generation de *jariges*, et la lune et Venus soient avec Mercure. (GRESME, *Quadrif.*, Richel. 1348, P. 128 r°.)

JARIE, s. f., hermie :

Lequel garson se plainy d'une *jarie*, et dist on que par eschivement, mauvaisité et malice du dit garson, on autrement lui vint une unaine ou bosse en l'aine, grosse comme le poing. (1467, Arch. JJ 200, pièce 183.)

JARION, s. m., sorte d'arme :

Embustonnez de bastons et armes invaisibles, comme d'espous et de grans dagues et de gros *jarions*. (1477, Arch. JJ 206, pièce 1103.)

JARLAGE, voir JALAGE.

JARLE, voir GERLE.

JARRETIER, voir JARTIER.

JARRIE, *garric*, s. f., terre inculte :

Ele o est? — En cel bois sou la *jarric*. (*Gr. de Rossell.*, p. 384, Michel.)

La terre sillonnee et labourée et mise en guereils ou *garrics*. PIERRE LE LOYER, *Hist. des spectres*, p. 766, éd. 1605

Étuit fréquent comme non de lieu :

La *Jarric*. (1315, *Lett. d'E.* de S.-Mesm., *préc.* d'Orl., Arch. Louvet.)

Deux quarterons et demy de vignes assises es *Jarries*. (1465, *Compt. de L'annu.* de S. Berthomé, P. 18 r°, Bibl. La Rochelle.)

On liet des *Jarries*. (Id., P. 21 v°.)

Deux communes de l'Aunis portent le non de La *Jarric*, et une celui de *Jarric*, dans l'Isère.

Sobriquet, La *Jarric*. (1530, *Mandats de dépenses*, Arch. mun. Avallon, EE 59.)

JARRIS, - *iz*, *juarris*, *garris*, s. m., sorte de plante, *Vicia capfuldum* :

Un baston corru de *jariz* Tort et pessat tin en sa main. (*Preceval*, ms. Montp., II 249, P. 124 v°.)

Puis a saisi la hache, la hauste er de *jaris* : x. mille Tars encaigne; chascun er forestis. (*Gong. de Jerus.*, 1390 Hippau.)

A une grant estache l'arsena d'un *jarrie*. (*Ausn. d'Antoche*, IV, 192, P. Paris.)

Mais Ferraus prist .i. baston de *jarries*. (*Gaulois*, 5048, A. P.)
 Ele prist des flors de lis Et de Perbe du *garris* Et de la foille autrei, Une belle lege en fist. (CUCISSAN et Nicolette, p. 23, Suchier.)

JARROCE, *jarrousse*, *garrobe*, s. f., sorte de vesce, gesse cultivée, *Lathirus sativa* :
 Item les terrages de Venours en pois..... fevos, *jarroces* et veces. (1326, Arch. JJ 64, pièce 713.)
 Vesces, *jarrousses*, pois, fevos. (1340, *Bail. S.-Cyrien*, l. 49, Arch. Vienne.)

Item habeo cogerium seu largier in bladis que seminantur in terris superioris declaratis scilicet de bailliaria, de *garrobe*, de vesce, de piso bruno, d'oumpiz et de poutiz. (1407, *Gr. Gauth.*, P. 213 Champagne, Mouton, Arch. Vienne.)

Poël, Amis, *jarrousse*, vesce. Saint *jarousse* et *garoble*. Bourg, Youne, Perreuse, *jarroule*.

Littredonne, comme d'origine incoume, *garoube* ou *jarousse*, et *Jarosse*, *jarouffe*, *jarouge*, *jarousse*.

JARROX, s. m., branche d'arbre :

Le soir com qu'il doravoit a bon feu de *jarrox* Et vous anqui venus quatre gros jarrox. (*Grat. de Ross.*, 2011, Mignard.)

Vitains, tu semble mieux pendre de jarrox Que un fais charlounier, ne coquer de *jarrox*. (Id., 2419.)

— Jante de roue, jambage : *Jarrox* d'une roue. The fellows of a wheele. (COTIER, éd. 1611.)

JARROUSSE, voir JARROCE.

JARS, s. m., jargon :

Mille chengans dont la feste est double, Dances et *jaris*, noiz d'ice a la volce. (Odr. de S.-Gel., *Sej. d'honn.*, P. 16 r°, éd. 1526.)

Les Psaumes des courtisians, dedies aux braves esprits qui entendent le *jaris* de la cour. (1620, m. 12.)

— Entendre le *pair* et le *jars*, loc., comprendre tout :

Mercur, fin et subtil, qui entend le *pair* et le *jars*. (1615, *Voye Pronostic. de M. Gouan*, Var. hist. et litt., V, 247.)

Hécart donne la locution *entendre le jar* comme étant d'un usage general en rouchi, pour signifier entendre la plaisanterie, entendre parfaitement, quoiqu'on parle a demi mots ou a mots convertis.

Arcoz, *jar*, *jars*, jargon.

JARSE, *jarce*, s. f., sorte d'arme :

Et en char estoit detraehchie Aussi on se ce fast de *jarce* Que ele avoit crevee et arse. (*Preceval*, ms. Montp., II 249, P. 24 v°.)

Cont a pain taillier Et la *jaris* d'arier. (*L'Establon. au lit.*, Richel. 837, P. 120 v°.)

Ja en i aura maint s'achant D'autres saignées que de *jaros*. (GUYOT, *Roy. lign.*, 19236, W. et D.)

Sorte d'anninil.

Comme Manches basons
De jarecs et de bis duns le lavoir plongeans.
La Bouc. Harmon., p. 797, éd. 1578-83.

JARSIER, *jarser*, verbe.

— Act., se jarser :
Bon fol de sa vie sans oster.
Par jarser on par valetour.
(*Le Livre de Sirey. fét. 293*, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, t. 376.)
Ou mas chers en est rosigniez,
Jarsiez, vous ouvez ou saimiez.
(*De la Manie. ep. Jub. Jongl. et Trouv.*, p. 105.)
Où tu puist ventre et des jarsier.
(*Le Doyen de Sirey. Livre de la doublete. f. 15*, ed. 1407.)

La morsure du serpent se cure en lay
deuant poudre de diptamo, ou de dyazo-
metra, ou serpenzine, et jarser la morsure,
et lier quelque animal vii dessus. (ARTHEL,
DE ALAG., *Fauc.*)

— Fig., tourmenter :

Vaorent Peufant B riche roi de Tharse,
Si com David le dist qui asprement vous jarse.
Il nous jarse comment et en quelle maniere ?
(*De la Description de la Sionique et de sainte
Eglise. Bichel. 847. f. 311 v°; Jub. Myst.*,
II, 190.)

— Réfl., se piquer, se blesser :

Li lens soutinment le cuer bonte,
Ne loe pas Non s'assente.
Li surte devant cui pressa
En Rome une d'une mont poule,
tantost com il le vit presente
En covoitant i mespansa ;
Et apres, quant se parpensa,
De l'aleine son nel quessa.
Dont il coust-il se enchevemente,
Chil ki si arment se jarse.
Mouste queie uns mans en rez sa,
Quant p'e n'a s'effi tel tormente.
RÉSERTS DE MATHIAS, *Morceux*, st. LXXXV, l.
Van Hanel.

JARSTRE, voir GERSEURE.

1. JART, *gart, gard, wart, waort*, s. m.,
jardun, verbe ?

Ses bédies d-out il vi ot
Fait en l'osier de l'ies pars.
En vans, en selves et en gars.
(*Altes. Bichel. 375. f. 113*.)

Vint j. serpens de male part,
Oissi del bois, si vint il jart.
(*Rom. de Thobes. Bichel. 60. f. 117*.)

Garde son drete en un venia,
Si a coisi un crant z'adun.
Goneist sa vois eide part.
Se est vans tel droit ad gart :
Moult est ad bien flois B gars.
Si est aut d'is de t'es pars.
(*Id.*, Bichel. 374. f. 41^r.)

Des kelles flit son gart marer.
(*Mans., Chron.*, 17721. Bêil.)

En sus de se chetel, li traisie d'un arc,
ou plande a. verzier que l'on apale gart.
Avez uns chos a ours.
(*Flouant. 635. A. P.*)

Lettre par élargie d'un assain de
terre que li comte de Blois a acode a Jehan
de Tansmes et a Marie, se l'our, pour
éclairer le nouvel *gart* de l'ours. (1331.
Cartul. de Guise. Bib. bel. I. 3777. f. 100 p.)

1. prevois Bichains li faite J. waort d'au-
vant la fourteresse mon seigneur et li

waigier. (1337, *Coll. de Lorr.*, III, f. 42,
Bichel.)

Il ardicent toute la ville et abatirent une
partie des murs dou *gart* de Werchin.
(*Fnoiss., Chron.*, III, 159, Kerv.)

Comme le suppliant se aloit esbarte tout
sout autour du *gard* ou jardin. (1412, Arch.
II 167, piece 27.)

Je suis l'ougriz de Reus qui par dessus le *gart*
Ay recosue vo corps et vo zes les trois quart.
(*LES NE PRÉS, Geste de Liège*, 1113, ap. Sche-
ler, *Gloss. philol.*)

... L'aige qui court trestout entour les gars.
(*Id.*, *ib.*, 32629.)

Un petit *wart* prez de Monrebel. (1586,
Compte de S. Bertin, Bohane, ap. La Fons,
Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

Vosges, Châtel, *jard*, jardin. A S-Dizier
et dans d'autres villes de la Haute-Marne
et de la Marne, *jard* (d ne se prononce
pas, jardin public.

A Bar-le-Duc, la rue du *Jard*, le château
du *Jard*.

Nom propre. *Jard*.

2. JART, *gart*, s. m., poil long et dur
dans la laine :

Nous toisserrans ne puet metre nul gart
en oevre. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^o p.,
L. 43, Lespinasse et Bonnardot.)

A peser icelles laines le dit sergent les
doit esgarder et en oster saing, gars, cro-
fins, escoussures et coteriaux. (1410, *Stat.
des drapiers*, Arch. mun. Chauny.)

Les habitants de l'Aisne désignent en-
core par le mot *jars* les poils droits qui
apparaissent dans la laine et la déprécient.

Cf. JARDEUS.

JARTAGE, *gartage*, s. m., jardin :

C'est assavoir en complans, en *gartages*,
en gardes, en receps, en ventres, en reutes,
en terrages, et en toutes autres choses, les-
quelles choses il acquiert dudit Neri et
de son pere. (1309, Arch. II 43, f. 18 v°.)

Cf. JART I.

JARTE, adj., qui a des jars, c'est-à-dire
des poils qui déprécient la lison :

Laine *jartee*. 1410, *Stat. des drap.*, Arch.
mun. Chauny.)

JARTIER, *jarretier, jaretier, gurtier,
gurtier*, s. m., jarretière :

Un autre feruaill, fait en maniere d'un
jarretier. 1360, *Invent. du D. d'Anjou*,
Lahorde.)

Il est permis aux filles de joye de la
ville de Thoulouse de porter et vestir
telles robes et chappetons comme elles
voudront, et entour l'un de leurs bras une
escarpe en différencie d'un *jarretier* ou
lisere de drap d'autre couleur que la
robe. (1389, *Ord. de Charles VI*, ap. La-
horde, *Emour*.)

Et feront li roys (d'Angleterre) une or-
donnance de chevaches de lui et de ses
enfants et des plus preus de sa terre, et
seront en somme jusques a quarante,
et lez nommeront on les chevachiers du
Blou *Gerlier*. (Fnoiss., *Chron.*, III, 250,
Lucr, ms. Amiens.)

Par un *gartier* d'argent qu'il portoit a sa ceau.
(*Geste des Ducs de Bourg.*, 333, Chron. bel.)

S'avoit un *gartier* d'or qu'entour le col li lie.
(*Id.*, 3915.)

Se n'eust esté un *gartier* d'argent par
qui les dames recongnurent le roy. (*Tra-
hisons de France*, p. 3, Chron. bel.)

Je perdy mon *gartier* en la rue. (*Evang.
des Quez*, p. 27, Bibl. elz.)

Je voy metre un *gartier* a point.

Comment ! mon maistre a esté oingt !
Maistre, avez vous les conpx compté ?
(*Farce du Costur. et son valet*, p. 14, ap. Jer-
de Lincy et M.-Bel. *Farces, Moral. et Serm. jor.*,
I, 1.)

Lye la chaise or lye lon *gartier*, c'est
houle de te vroyr aill' aynsi. (PALSGRAVE,
Essai, p. 560, Génin.)

Jarretiers de pourpre et de couleur
violente. DE LA BOUTIERE, *Trad. de Suetone*,
p. 183, éd. 1369.)

Une paire de *gartiers*. (1580, *Compte de
l'ut.*, f. 135^v, Barb. de Lescoet, Arch. Fi-
nist.)

Perisicelis, ornement de jambes, *gartier*
ou *gartier*. GILLES DE HOUSTEVILLE, *Trad.
des dialogues de Loys Vices*, index, éd. 1611.)

Dans la Normandie, la Picardie, la
Flandre, on dit encore *gartier, gurtier*,
pour *jarretière*.

JARZEU, s. m., ivraie :

Quant nous augom et aragom le *jarzeu* de
tous froment que ne touge le crestre a
l'autre. (*Serm.*, XII^e s., ms. Poitiers 124,
f. 5^o.)

Environs de Langres, *jarjeilleu*.

Cf. JARGERIE.

JASARANT, voir JASERAN.

JASARD, *jaz*, adj., bahillard, bavard :

Faisez vous, ma lyre miguarde,
Faisez vous, ma lyre *jasarde*.
(*Ross.*, *Od.*, I, xvi, p. 116, Bibl. elz.)

Des fontaines la princesse,
Moy celebrant le conduit
Ay rocher percé qui darde
Avec un enroué bruit
L'eau de la source *jasarde*.
Qui trepillante se suit.
(*Id.*, II, ix, p. 119.)

Tu m'as renoué plus *jasarde*
Qu'une corneille baharde.
(*Id.*, V, xv, p. 367.)

La corneille *jasarde*.
(R. BELLEAU, *Berg.*, II^e J., f. 121 v^o, éd. 1578.)

Jazards Muses.
(PASSERAT, *Œuv.*, p. 102, éd. 1606.)

Je n'entens plus Philonelle *jasarde*.
Ni le liard, ni l'aronde criarde.
(JACQUES BÉREAU, *Poés.*, p. 75, Jouanst.)

Jasard encores pis que l'echo. (G. BOU-
CHET, *Serees*, II, 256, Roybet.)

Femmes *jasartes* et moqueuses. (A.
DU MOULIN, *Chron.*, p. 227, éd. 1638.)

Jasard ! m. A prater, pratiller, babbler,
tattler, chattering, jangler, idle talker.
(COTGR., éd. 1611.)

Jasard se dit encore dans queiques pro-
vinces, particulièrement dans la Flandre.

JASCHEREN, *jasch, ghascherer, gacquerer,
ghesquerer, gascer*, v. a., donner le premier
labour à une terre pour la laisser
reposer une année :

Et le surplus desdites terres gascherées et binées souffissamment et de saison. (1357, *Reg. du Chap. de S. J. de Saison*, Arch. MM 28, f. 56 vs.)

Terres *jascherées*. (ib., Arch. MM 29, f. 39 vs.)

Donze bonniers de gaschierie binotee d'iver et gaschierie d'esté. 1377, Arch. MM 30, f. 87 vs.)

XVI. Journées binotees d'iver et gaschieres d'esté. (1384, Arch. MM 31, f. 4 r°)

XII. bonniers et demi desdites terres binotees d'iver, *ghesquieres* d'esté. (1396, ib., f. 228 r°)

Gascherer, hinner et semier. (*Inr. des biens du seigneur d'Espk*, Arch. St-Omer, ap. Duc., III, 466, ed. Didot.)

Adam Desamps donne a cense trent' m'rasieres de terre dont dix rasieres avies de blé que ledit Adam a gasché, labouré et assenchiee. (Boil du 9 nov. 1444, Arch. mun. Douai.)

JASCHERISON, gasquerison, gaquerison, s. f., labour de mai et juin :

Ène (corvée) en mars, en gasquerisons, et l'autre en couvraines. (Pièce de 1456, ap. Beauville, *Doc. inédits sur la Pic.*, IV, 167.)

A ledit seigneur trois corvées en l'an de cent qui ont chevaulx, de quelque estat qu'ilz soyent, cest assavoir en mars, *gaquerison* et en couvraine. (1507, *Préc. de Doullens*, Cont. loc. du baill. d'Amiens, II, 57, Bonthoux.)

JASCHIER, waq., waq., s. m., jachère :

Jeulx maire et eschevins demoureront nictes de la somme de dix sols prisés d'iz Jevoyent audit seigneur pour leurs jachiers et ligards. 1507, *Préc. de Doullens*, Cont. loc. du baill. d'Amiens, II, 115, Bonthoux.)

Maretz et *waquiers*. (ib., p. 147.)

JASEMENT, s. m., habil, caquet :

Jasement : un. As jaserie. (COTGR., éd. 1611.)

JASERAIN, voir JASERAN.

J. JASERAN, - rant, - renc, jaz., jac., es., *jaseran*, adj., fait de mailles de fer œuvre orientale ; se dit en parlant un haubert, d'une cotte de mailles, d'un argerin, etc. :

Trenchet le nes e li buche e le denz, Trestut le cors e l'osther *jaserane*. (Haut., 1603, Muller.)

De lor dez traient les haubers *jaserane*. (Les Loh., ms. Moutp., f. 156^r.)

Gentil hom sire, je te tri et comant Que il oster son haubert *jas-rant*. (Raucl de Cambrai, 3705, A. T.)

En asberc *jaserant* li ot fait sporter. (Parise, 190, A. P.)

Treuche les mailles du haubert *jaserant*. (Ottlet., 178, A. P.)

L'haubre *jaserans*. (Doan de Maence, 8003, A. P.)

haubert *gaseran* dont le maille est deho (B. de Seb., B. N^o 3, Boiss.)

JASERAN, - rant, - ran, - rain, - ron, - az., jac., gaz., jag., *jaseran, jasran, on*, s. m., armure en mailles de fer,

à l'usage du cavalier et de son cheval, et, par extension, les anneaux de la maille :

Armees sont molt bien les atres ganz d'espies cheres et de bons *jaserans* (Mancob., 57, Stengel, *Rivista di filologia romanza*, 1873, p. 85)

La veist on facier entre les mal vaillans. Percier esens et tarzes, bianses et *jaserans*. Escartier et feadre esens a or luisans.

Drestiers de pris avres es costes et es flans. (Chestor du Paon, ms. Rouen, f. 106 r°)

Bien estoient armez de fer, de *jaserant*. (Civ., du Gascon, 2513, Charrière.)

Dont chascun et cheval covert de *jaserant*. (ib., ib., 11089.)

Et ferit ung chevalier par telle roideur, que la targe ne le *jaserain* ne le peurent onques garantir que il ne le must tout moit par terre. (J. d'ARRAS, *Melus*, p. 223, Bibl. etc.)

Be ux chevaulx et belles selles, Jacques, *jaserans*, coelles Et armures proutables Esprouves et nouvelles. (E. DESAMANS, *Poés.*, Richel. 810, f. 100.)

Blanchis ung *jaseran*. (1449, *Compt. du R. René*, p. 223, Lecoy.)

Elle estoit seulement armez d'un *jaserain*, pour la blessure qu'elle avoit en la *la Purc*. (c. 49, Vallot.)

Ung *jaseran* d'acier. (ix^e s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Incontinent nous fait vestir Nos Jacques et nos *jaserans*. (Cantuarque, de Bangey, p. 310, Jacob.)

Le dit due Aubert lui donna un beau corsier et un bon cheval de Hongrie, avec un *jaseran* et unz gorgerin. (MATHIEU D'ASCHECHY, *Chron.*, II, 252, Soc. de l'H. de Fr.)

Sans prendre arme, ne harois, Fors seulement mon *jaseran*. (Viva. MATHIEU, *Destruct. de Troie*, f. 137, éd. 1514.)

Apportez moy mon *jaseran* Et mes cuirasses vistement. (ib., ib., 6050, Stengel.)

Et avoit pour ceuz six cottes de maille, jadis appellees *jaserans*, toutes de fer. (JEAN LE MAIRE, *Ill. des Goules*, liv. I, ch. 40, p. 130, éd. 1719.)

Pris-carise donna a son cher fils... une saye a chevacher... a grandes et larges manches valantes et un beau *jaseran* par-dessus, couvré et frangé de blé dor ondoysans. (Mortor Roman., p. 863, éd. 1560.)

Avant d'arriver en Aquitaine, de de voir Valentin fut l'aine a Orson un *jaseran* d'acier. (M. GIBRARD, *Litt. du qu.*, XLIV, *chivaliers Valentin et Orson*, Rouen, Veuve Louis Collet, s. d.)

— Cotte de femme qui avait quelque ressemblance avec un gorgerin; chaînette composée de petites agrafes d'or ou d'argent, qu'on portait au cou ou sur la tête :

gabriele de Mailly, femme et espouse du sr Loys de Candubert, avoit esté advetive d'or, a l'haubert de *jaseran*, a elle appartenoit, pour ad ce parvenir, nous avrois monstré et exhibé le semblable bracelet

qui a esté jugé par Charles Millet, offevre de ceste ville (Bethune) estre semblable. (1350, Peronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ung *jaseran* d'or. (1527, *Test.*, Arch. mun. Douai.)

Junio m'a donné charge en passant que je luy apporte quelque dorure, quelque facon. (DES PIERRES, *Cymbalum mundi*, dial. I, A ij r°, éd. 1538.)

Son guimple plus que flamme estoitcelloit de hors. Forle, sené par tout de *gaserans* rebors. (E. A. de Buis, *Poemes*, I, VI, f. 167 r°, éd. 1573.)

Item... deux *jaserans* d'or... autrey deux *jaserans* d'or. (1780, *Intendant*, Drazignan, *Revue des Soc. sav.*, 1874, p. 117.)

Deux petites chennes a *jaseran* et un autre haubert a pandre une monstré. II gros, qui valent XVIII. liv. XXII. s. (1597, *Contrat de mariage de François de Schomburg*, ap. Laborde, *Encaur.*)

Un apelle *jaseran* la chaîne d'or ou d'argent, qui est de grosses mailles, couchées et serrées, dont les fermes font fort souvent des bracelets. (NICOT.)

On trouve encore dans la seconde moitié du XVI^e s., sous une forme altérée :

Un *jaserona* d'argent avec les chaînettes. (1635, Noxon, ap. La Fons, *Art. du Nord*.)

Jaseran est très usité dans le Lyonnais pour désigner une chaîne de cou à mailles et en or que portaient jadis presque toutes les femmes des campagnes et que quelques uns portent encore. C'était, dit Onofrio, leur bijou de fondation, et le nombre des rangs de la chaîne indiquait la richesse ou le luxe de la maison.

JASEREAU, s. m., bavard :

Jasereau, as jasad. (COTGR., éd. 1611.)

JASERESSE, jaz., adj. f., qui jase, qui gazouille, qui murmure :

Couche toy a l'ombre d'un bois, Ou près d'un ruisseau ou la vois, Pour fust une *jaseresse* Tressente. (Boss., *id.*, V, XVIII, p. 372, Bibl. etc.)

(Viva., *Sat.*, III, a Baif, éd. 1612.)

La crainte toutefois que j'en d'entre contés De tant d'yeux d'alentour, qui recherchent sans cesse

Avoy de quy saouler leur langue *jaseresse*. (Bogard, *Revue des Soc. sav.*, III, 184.)

JASERIE, s. f., bavardage :

Au lieu de faire marche et de payer, il vint a demander un courtoisier, par le maniere de *jaserie*. (J. ESTHÈNE, *Apol.*, pour *Hevotote*, p. 153, éd. 1566.)

Il disoit force choses dont il s'en fist bien pressé, mais c'estoit plus par *jaserie* mal. (FRANT, *Gr. Capit.*, VI, 86, Appellez vous la reconnaissance de vostre

Appellez vous la reconnaissance de vostre *jaserie* (GILLES DE BUCSIEVILLE, *Trad. des dialogues de Louis Vives*, f. 184 v°, éd. 1611.)

Jaserie: f. A prating, prattling, babbling, jangling; Bible Lottley, garrulité, ille chat. (COTGR., éd. 1611.)

Par *jaserie*, par badinage. (MONET.)

JASEROIS, adj., fait de mailles de fer d'Europe orientale :

Et desord'ier tout l'endres *jaserois*.

(*Ch. de C.*, Richel. 1622, p. 191 v.)

En soud s'voit a. hantore *jaserois*.

(*Ch. de C. de Crat.*, 2136, A. T.)

CL. JASERAN.

JASERON, VOIR JASERAN.

JASIRAN, VOIR JASERAN.

JASPELÉ, s. f., jaspé :

Une coupe de *jasperé* rouge, a deux basses, garnie d'or, ouvrage de Venise. (1536, *Journal de Charles-Quint*, ap. Labergle, *Emaur.*)

JASPIÉS, VOIR JASPY.

JASPY, *jaspis*, s. m., jaspé :

Unz *jaspé* de trois pointes de doy de long. (1474, *Inr. des bagues de Gabrielle de Loutour*, Ann. de la Soc. d'hist. de Fr., 188, p. 275.)

Sarhalas et *jaspis*. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, IX, XXVIII, éd. 1534.)

JASQUE, VOIR JAQUE.

JASSEAU, s. m., botte, javelle :

A confossé aussi qu'il enbla un *jasseau* de foïn, qu'il vendi a Joigny deux petit blanz. (1475, Arch. JJ 108, pièce 6.)

JASSERAN, VOIR JASERAN.

JAU, VOIR JAL.

JAUCÉ, *jause*, adj. f., absn de la rime pour *jauce* :

Un bout des dois le morsel tonche
Qu'il devra mollir en la sauce.
Sait vert, en e meline, on *jauce*.
(13618, Méon, et ms. Corsini, f. 96^r.)

En la sause
Sait verte, en caneline, on *jauce*.
(*Id.*, 14858, l'ant. de Baneroy.)

JAUCHÉ, s. f. ?

Deux *jauchés*, l'une serrée et l'autre non. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, Arch. KK 328, f. 140 r.)

JAUDE, VOIR GELDE.

JAUÉE, s. f., partie de la charnue, celle qui règle la profondeur du sillon :

Desquelz charnes le suppliant print et emporta les cepe, la *jaupé*, deux chevilles de fer et la tume. (1386, Arch. JJ 129, pièce 18.)

Le suppliant a enblé un soich, un chesnon, une *jaupé* et une heuse de for a la charnue de certaine personne, qu'il ne reconost. (1388, Arch. JJ 132, pièce 220.)

JAUÉE, *gavée*, s. f., droit sur le jan-
236 :

Comme les bourgeois de la dite ville ne sont levez en poise sinon une *gavée* en lablé, et est de la ville de Bourdeaux, laquelle *gavée* le jarret. Mais s'ou en autre par nom de la ville, et par donation a li

faicte. (1^{er} oct. 1365, *Ch. d'Edouard*, pr. d'*Aquit.*, Arch. mun. Bord., AA 1.)

JAUÉE, VOIR GAUGE 2 au Supplément.

JAUGEABLE, *gaugeable*, adj., soumis à la jauge :

Toutz maners dez vyds et autres lieours *gaugeables*. (*Stat. de Richard II*, an IV, impr. 20th., Bibl. Louvre.)

JAUGERIE, s. f., métier du jaugeur :

Quiconques est jaugeur a Paris, il doit jurer par devant [le] lieutenant dit que il le mestier de *jaugerie* fera bien et loiaument. (L. BOUL., *Liv. des mest.*, 1^{er} p., VI, 2, Lespinasse et Bonnardot.)

JAUGERON, VOIR JASERAN 2.

JAUGIER, v. a., enfoncer :

Le suppliant et autres firent semblant de *jaugier* ledit huis et de rompre les palestons dudit hostel. (1388, Arch. JJ 132, pièce 220.)

JAULET, *jole*, s. m., jeune coq, cochet :

En font leurs contes l'endemain matin qu'ils sont crestez comme petits coqs on *jolets* qui ont mangé force millet le soir. (BRYANT, *des Dames*, IX, 92, Lalanne.)

Centre, *jaulet*, cochet, se dit d'un adolescent qui commence à être amoureux. Nom de famille, Vendée, *Jollet*, Saintonge, *Jollet*.

JAULNET, VOIR JAUNET.

JAUNASSE, *gaunasse*, *gawnace*, adj., qui tire sur le jaune :

Couleur *gaunasse*. (MARB., *Lapid.*, Richel. 25247, f. 406 r.)

L'une est blanche come glace,
L'autre est un petit *gaunace*.
(*Lapidaire*, D 735, Pannier.)

JAUNESSE, *gawnace*, s. f., teint jaune :

Maigreurs, *gawnace*, humilité.
(G. DE COCOT, *Mir.*, ms. Brux., f. 213^r.)

JAUNET, *jaunet*, s. m., lis jaune :

Jaunet d'eau. The yellow water lillie, or water rose. (COTGR., éd. 1611.)

— *Jaune* d'œuf :

Bailler pour entree de table ventre de veau ou de chevreaux et la soupe au *jaunet* bouilly, et y servir dudit bouilly, bouf ou moulon, poulaillie et chevron, etc. (1509, Chap. de Ste-Radeg., Arch. Vienne.)

Pour tels plaisirs tels *jaunets* faut humer.

(*Dep. d'Anjou*, p. 247, ap. Ste-Fal.)

JAUNETÉ, s. f., couleur jaune :

Il ne sont pas bons (les citrouilles) de tant que leur substance tend a durté et leur couleur a *jauneté*. (FLEUR NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffits champ. de P. des Crescens*, f. 72 r., éd. 1516.)

JAUNELIER, VOIR JANGLER.

JAUIN, *janin*, s. m., pièce d'or :

Por chascune pièce d'or, comment escut, *janin*, ducat, florin. (1420, Arch. Fribourg, 1^{re} Coll de l'is, n. 233-235, f. 68 v. et 69.)

Nom propre, *Januin*.

JAUNIZ, s. m., jaunisse :

Le *jauniz*. (Ms. Bodl., Digby 86, f. 26 r.)

JAUNOIER, - *oyer*, *jaunoy*, v. n., devenir jaune, tourner au jaune, paraître jaune :

Li plus chiers figures resauble
Or et myrre et rucens ensamble,
Et de tols i a qui *jaunoier*
Qu'il samble que thopace soient.
(*Lapidair.*, E 325, Pannier.)

Tel (pierre) qui sont de tel maniere dont la verdor *jaunoie*. (*Li Livres des pierres*, Richel. 12786, f. 27^v.)

Si les pounes ne *jaunoyent*
Sur la branche, on n'en fait cas.
(GUY DE TOURS, *Poës.*, II, 69, Blanchemain.)

JAUNOR, s. f., jaunisse :

Lignes garist de *jaunor* et de malves estomac. (*Li Livres des pierres*, Richel. 12786, f. 30^r.)

JARRIS, VOIR JARRIS.

JAUSE, VOIR JAUCE.

JAVARRÉ, s. m., sorte de chevane :

Le *javarré* (maladie des chevans) est gueri par ce moyen : faictez emplastre avec des aux et oignons pilles, les incorporant en mostarde faicte au vinaigre. (D. DE SEER., *Th. d'agr.*, VIII, 6, éd. 1605.)

JAVART, - *ard*, *jaff*, s. m., sorte de chevane :

Qu'il (le cheval) n'ait *javart* et rongne. (*Ménager*, II, 75, Biblioph. fr.)

Lequel Robin avoit une grand maiaqui que l'en appelloit chevane ou *javart*. (144 Arch. JJ 179, pièce 130.)

La alme courte, punante, punaise, les denz noires, jaunles, dorées, pourries, qui branlent es machoneres, come les toyllés de ung moulin a vent, quant galerne ou bise vente, les balveires en couleur de guayes de menier, la bouche eschauffe qui lave, esume, gourme, et gerte son *jaffard* qu'il fault gargariser. (*Le Triumphe de dame Yverolle*, *Poës.* fr. des XV^e et XVI^e s., IV, 278.)

Pour le *javard* au jarret, cauterisez le de long et de travers. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 172, éd. 1597.)

JAVEL, *gavel*, *gariel*, s. m., monceau

Testes et bras fait voler sus Perthier,
Et Brerans fait un *gavel* issi fier :
L'un mort son faulte verser e trebuchier.
(*Id.*, *Ogier*, 3891, Barrois.)

— Le formée de sable et de limon par un débordement d'eau :

Les isles, *javars*, atterrissements et e. blissements, javans esdits fleuves et rivi navigables. (1572, *Ord. de Ch. IX*, ne l'éd. 1044 de la *Somme rur. de Boulet*, t. 429.)

— Javelle, poignée de blé non encore mise en gerbe :

Pour ce que les pauvres gens gley, apparayant que lesdites depouilles s'ailleent, hees et mises en moyes, lout plus-dezats, en brant et robant les *javars*. (*Chart. de l'ain.*, VIII, 20, Nouv. Cont. par l')

JAVELE, - elle, *gavele, gerele, charrelle*, s. f., monnaie :

Deus, dit Guillaume, que ne puis la faire estre /
Des Surraus fuisse liens *gereles* /
Plus en trasse de .v. e. auz le vospre. /
(*Mon. Gall.*, Richel. 368, f° 272^v.)

Tant i fiert et rapioie et tant i est demis /
Qu'a mons et a *gavele* les best mors et delis. /
(*Chon de Valenciennes*, 287, A. P.)

— Belle d'ochals, de charniers, formée de deux faiseaux ou d'un cent de bâtons :

Pour .iiii. *chavelles* de fusians *achelées* /
de Jean le charrou pour chaveler les auyes /
du dit roel. (1328, *Compt. de Othart de Laigny*, Arch. KK 3, f° 14 r°.)

— *Javelles* de tissians, (ib.)

Une *javelle* de tissians a faire la dite rechausure, (ib.)

Le cent de *javelle* de charnier. (XVII^e s., *Decl. des droitz et profits doubz pour le péage de Sully*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 120.)

Javelles de sarmets, (AMVOY, *Diod.*, XIII, 6, éd. 1534.)

JAVELE, - elle, *gave*, s. f., monnaie : lorsqu'on a atteint ochist et met en *gavele*. /
(*Chon de Valenciennes*, 830, A. P.)

— *Javelle* :

Une *javelle* de graveranche d'auzier. /
XVI^e s., *Decl. des droitz et profits doubz pour le péage de Sully*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 120.)

Quimper, *javelle*, contonn d'un grand bl. Boire une *javelle* de lait.

JAVELES, *gav*, s. m., monnaie :

De testes et de bras tel grant *javelles*. /
(*Chon de Valenciennes*, 9031, A. P.)

JAVELER, *gave, char*, v. a., jeter par en l'air monnaie :

Arcevesne *banis* : l'un porçoit, l'autre lue, /
ant il les *gavele* com rainnie moine. /
(*Chon de Valenciennes*, 887, A. P.)

— Garnir d'une pièce de bois :

Pour .iiii. *chavelles* de fusians *achelées* /
de Jean le charrou pour *chaveler* les auyes /
du dit roel. (1328, *Compt. de Othart de Laigny*, Arch. KK 3, f° 14 r°.)

JAVELER, v. a., jeter d'un javelot : lanceo, eans, ferir ou *javeler* de lance, s. as. de Salins.)

JAVELEUR, s. m., soldat armé du javelot :

Il pouvoit bien avoir .x. mille hommes /
cous tous a cheval, et autant de *javelours*. /
(FROISS., *Chron.*, Richel. 2644, ve.)

Javelour, oris, *javelour*. (Gloss. de Saubert, oris, *javelour*, qui jette javelot. (Voc. lat.-fr., 1487.)

JAVELEUX, s. m., javelle de blé :

Il n'ausy loisible de moissonner un /
autre *javeloux* et gerbes et jusques /
qu'elles soient entlevées. (Goutze, *Nouv. Cont. gen.*, II, 1095.)

JAVELIER, s. m., fourche dont on se sert pour mettre le blé en javelles :

Merga, *javelier*. (JUX., *Nomencl.*, p. 193, éd. 1577.)

JAVELINIER, s. m., soldat armé d'un javelin :

Javeliniers et *javelotiers*. (VIGEN., *Comm. de Ges. Annot.*, p. 41, éd. 1576.)

JAVELE, s. f., bois qui n'est pas entièrement réduit en charbon :

Marchand qui vend charbon ou *javelle* /
en la ville de Chartres a sais *rewhidre*, /
etc. (1302, *Reg. des cens de la ville de Chartres*, f° 48, ap. Duc., *Javelinus*.)

JAVELOTIER, s. m., soldat qui lance le javelot :

La mesme difference qui est du dard ou javelot a la javelle dont il est le diminutif, estoit du *javelotier* ou velle armé a la legere, au *javelinier* ou hastat armé pesamment. (VIGEN., *Comm. de Ges. Annot.*, p. 41, éd. 1576.)

JAVELOTTI, s. f., petite javelle :

Quand il mettras les plantes, il y fault mettre des deux costes jusques au fond de la fosse des *javelottes* de sarmet grosses comme un bras. (COTELEAU, *Colton*, V, 10, éd. 1533.)

JAVOLEUR, voir JADOLEUR.

JAVOLEUR, voir JADOLEUR.

JAYE, *gave*, s. f., prison, cage :

Enjayedez est en fait *javre*. /
(G. de Corvey, *Met.*, Richel. 817, f° 66 r°.)

Fut ordonné aux vivandiers de ne tenir par les rues aucuns buydoins, *gaves*, ou cages a tenir pouillies. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 191, éd. 1573.)

JAVERE, s. f., goûle, prison :

En celui cas que l'on destioigne sa personne et que l'on le mette en la *javere* par .xiiii. jours entiers, sans merex, ou pain et a l'aygne a part la ville. (1402, Arch. Fribourg, 1^{re} Coll. des lois, n° 123, f° 32.)

JAVET, s. m., diminutif de jais :

Quatre pedenostres, l'un de cassidoine, l'autre de *javet*. (1474, *Inv. des bagues de Gabriel de Lorraine*, Ann. de la Soc. d'Hist. de Fr., 1880, p. 273.)

— *Maule de javet*. (PABÉ, *Œuv.*, XVI, 4, Malgougné.)

Les carons seront parvenus au point qu'on les desire, quand la couleur de leurs grains Subscourat, de blanche se fait tout grise, de rouge violette, de noir encore plus change, comme *javet* reluisant. (DE SERRES, *Theat. d'agric.*, III, 7, éd. 1802.)

JAVETE, *griele*, s. f., diminutif de jais :

Le Lurci li *gavete*, et le madre, et l'ardoise. /
(DE BRULAS, *la Semaine*, III, 64, 1579.)

JAVIAGE, voir JASAGE.

JAZARD, voir JASARD.

JAZOIFENE, adj., revêtu de maille :

Ben trois paires de couvertures gambouises des armes de roy et mesmes indes *jazoifenes*. 1340, *Invent. de Louis le Hutin*, ap. Duc., III, 749, éd. Didot.)

JAZERAIN, voir JASERAIN.

JAZERVANT, voir JASERAIN.

JAZERENG, voir JASERAIN.

JAZERESSE, voir JASERESSE.

JAZERIE, voir JASERIE.

JAZOUR, voir JAASOUR.

Je, *je, gûe, es, et, io, jo, jou, gou, jeu, jû*, pron. pers. de la 1^{re} personne :

En quant deus savoir le podir me dinal, /
si salvarai en cest lieu fradre Karlo. (*Serm. de Straub.*, Kosechwitz.)

Si jo retourner non l'int pois. (ib.)

Dels teluns qu'en vos dis. /
(Passion, 277, Kosechwitz.)

En soi Jesus.

(ib., 431.)

E jo daleute cum par toi avoie.

(Meyz, 1^{er} s. s., st. 874, Steeger.)

Et jo enterai al after de Dieu. (*Psalms*, Bril. Mus. Ar. 230, p° 16 v°.)

Il dist de moi que jo eret molt belle, /
(*Cont. des Cant.*, 22, Richel. I, 2297, f° 92 v°.)

Comme fens prent a li coagie :

A lieu, fet il, vous comunt *je*.

(CUREST., *Proc et Lit.*, Richel. 1420, f° 114.)

Atant l'en ont doué coagie,

K'ira o vous ? et *gûe* et *gûe* !

(Pereval, *ms. Mons.*, p. 13^e, Potvin.)

Les nus des hommes sunt enquis

Et es chartres del mostier mis.

Je mesmes jadis les vi,

Dist li priors.

(G. de S. PAUL, *M. S. Michel*, 3448, Michel.)

luyr, *jeu*.

En parole de gent qui les escriptures sevoit. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 58 v°.)

Ces .xiiii. hommes li vi *gou* aporer.

(*Chon de Bord.*, 1496, A. P.)

— Vendrez i vous ?

Font li entrées — *je*, et vous ?

— Je irai au *jege*, et *gûe*, et *gûe*.

(*Com. de Merwagis*, ms. Vienne, f° 93^v.)

Jo te dret tout vraiment.

(G. de CUREST., *Barlaam*, p. 12, P. Meyer.)

Par li port *jeu* Anacans, qu'il ne veut estre *cevalers*, ne l'aire point de quantque faire doie. (*Arassia et Nicolette*, p. 6, Saubert.)

Gûe Symons, sire de Chastelvilain. 1255, *Lett. de Sam. sire de Chastelvilain*, Sept-Fons, Vauclair, Arch. Allier.)

— *Ju* Guis, eans d'Avaine. (1264, Chap. Noyon, Arch. Oise, f° 194.)

Ju et me fone. (ib.)

Que *ju* a rebue. (ib.)

— Bone leur mel soient alez,

lest harat leur pardou *gûe*.

(*Chon.*, ms. Corsin, f° 128^v.)

— Que ferai *me* ?

Milement ne sont engagie

Envers le noble *cevaler*.

(BIBL., *Miracle de Theophile*, II, 101, Jub.)

— *Jou*, li empereors de Bisance et siros de Grece. (*Li Contes dou roi Constant l'Emper.*, *Nouv. B. de l'XIII^e s.*, p. 19.)

Par n'ave n'avois le comperra /
Li ques que *je*, n' *je*, o vous. /
(*Trag.*, p. 113, Michel.)

cordé qu'en fin qui suis vostre. Froie,
Du puiis et Greu. B. de la Cour. Le proye.
M. de Mail. Cont. de la Cour. p. 306, fol.
156 v.

VE. VOIT JE.

JEANIN, VOIT JEAN.

JEANUSSE, VOIT GEANTESSE.

JEBER, VOIT GIBER.

JEBLECKE F., s. m., semble désigner une sorte de bourse :

Ke nas n. moche *jebळेക്* ne hiewet en grans dras. (1281, *Rég. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 546.)

JECOLE, s. f., espèce de bandoulière que l'on plaçait par-dessus les armes :

Les mestres et toute l'infanterie, tant francoise qu'estrangere, avoient à la bataille de Montcontour vestus leurs chemises blanches, la *jecole* au surplus, et l'écharpe de Lafayette jaune et noir. (M. LIBERÉ, *Siege de Poitiers*, p. 163, Beauchet-Lilleau, ed. 1846.)

Poilou, *jacole*, friseurs dont on se sert pour diriger le marche des tout-petits enfants et les soutenir dans leur premiers pas.

JECT, VOIT GIET au Supplément.

JECTACION, s. f., horboryzme :

Jectacion c'est mouvement deambolatif par ventosité encluse qui ne peut assir. (B. de Gouss. *Pratry*, II, 29, ed. 1495.)

Se sault et *jectacion* se continuellement, c'est signe de epulencie avour. (Ibid., ib.)

JECLEMENT, VOIT GETEMENT.

JETER, VOIT GETER.

JECTIN, s. m., réjotin :

En quelle prend sur *jectins* espavés.

(*ib.*, p. 1, Richel. 1537, f° 92 v.)

JECTION, s. f., division :

Que nulles *jections* s'est à dire divisions des champs coupés n'avoient demés esté touchés. (BRESCHE, *T. L'É.*, ms. Steuten, f. 157.)

JECTOR, VOIT GECTOR.

JECTON, VOIT GETON.

JEDER, VOIT JADER.

JEDOT, VOIT JADOT.

JEHAN, *Jehan, Jehan, Jan*, COCH :

Le mot Jehan est le nom suppliant qu'il estoit le roi Jehan l'ainé, par le maniere de son nom. (1467, Arch. JJ 487, pièce 454.)

Pour ce que les cochens, qui font

le mot Jehan, ont des cochens sur le front.

(B. de la Cour, *Œuvres*, VI, 86, fol. elz.)

Le mot Jehan comme Jan de nom, le mot Jehan de Jehan, est de *jan*. (FAR. 1018 *Art. de la République*, t. 39 v, ed. 1584.)

Pour ce que pour appeler un homme Jehan, c'est le nom de parent de Moyses. (B. de la Cour, *Œuvres*, II, 75, fol. elz.)

Jehan, *Jehan*, même sens :

Art. de la République, t. 39 v, ed. 1584.

DESSAC, *Enchiridion ou Manipul des miro-poles*, p. 212, ed. 1584.)

— Faire Jehan, faire coch :

Leelle femme vint à l'encontre du suppliant son mary, et lui dist telles paroles :
Transtres, paillard, larron, je t'ay fait plusieurs fois Jehan, et en despit de toy je le feray encorres. (1475, Arch. JJ 195, pièce 455.)

Le Norm., vallée d'Yères, un *Jehan*, un homme facile ; un vrai Jehan, un cocu.

JEHANGIPPON, s. m., appellation désignant un niâis, un badand, un homme bizarre, variable et un peu fou :

Volla la hme sans ambulance.

Qui est variable en substance.

(Gévaudan, *Jes du prince des seors*, SATHÉ, I, 232, Bib. elz.)

Dans la vallée d'Yères *janjipon* designe un niâis ou un cocu.

JEHANNEU, VOIT GEHANAL au Supplément.

JEHANNETTE, VOIT GENETTE au Supplément.

JEHANNOT, adj., sot :

Le suppliant lui dist : Eudet, vous aves un torean qui hute les gens et ne osent aller aux champs pour luy. Lequel Eudet luy respondit : As tu nom Jehannot ? Ouy, dist ledit suppliant, j'ay nom Jehannot vraiment. Et ledit Eudet luy dist : *Jehannot* es tu, car a boy n'en appartient de tiens, en le huchant plusieurs fois *Jehannot*. (1397, Arch. JJ 152, pièce 218.)

JEHENNAL, VOIT GEHENAL.

JEHIE, VOIT GEHIE.

JEHINE, VOIT GEHINE.

JEHNER, VOIT GEHNER.

JEHIB, VOIT GEHIB.

JEHUI, *gehui, geni, jenci, juhui, jui, juu*, adv., aujourd'hui, maintenant :

Les .xxx. fois a il *jehui* josté...

(*Quant de Cambrai*, 411, A. 1.)

.xv. m. erent *jehui* au joster au la plaizés.

(J. Bon, *Sire*, t. CLXXX, Michel.)

Dus Navmes s'en issi *jehui* nuz Panjornés.

(Ibid., *ib.*, CLXXXIII.)

S'il vos eussent encoité

Jui matin au comencier.

(BEN, *D. de Norm.*, II, 5734, Michel.)

Jehui matin quand solous tu lèves.

(RUMB. *Œuvres*, 8774, Bernois.) In hu.

Par que ne respondis *jui* a lui serf ? (Rois, p. 54, Lez, de Lumy.)

Et dist vous si encoité *ju*.

(G. de Coucy, *Mss.*, ms. Soiss., f° 203.)

Le rois ne vit Morgan sa seror, si li demanda ou ele estoit, et ele dist qu'ele ne savoit ou ele nep, que point n'en avoit l'ovse *gehui* matin quand ele la li querre a son lit. *Arthur*, Richel. 337, f° 189 v.)

Et se matin s'enfanta.

(*Estu*, *Œuvres*, 881, Michel.)

Enor se dormoient trestuit
Lui quant j'at en debut
Par berser en ceste forst.
(*Aître perill*, Richel. 2168, f° 69.)

Chevaliers !

Que *jehui* estes si hiers,

Mors estes ?

(*Cher*, *as. m. esp.*, 471 f. Foerster.)

Valles, dist il, n' alies

Ke si vous hasties *jehui*.

(Ibid., 3884.)

Et li chevaliers ki jui

01 li armer les chevaliers.

(Ibid., 8148.)

Bien voit que comme fu n'estami

Jehui matin de ma meson

Par dire ma confession.

(*Vie des Peres*, Richel. 23114, f° 93 v.)

Du malis que je *jehui* vi.

(Ibid., f° 98 v.)

Bien set por voir que c'est celui

que ele at encoité *jehui*.

(*Blancand*, 989, Michelant.)

Est il esté ?

Non est : la noif a ci esté

Jehui par tout que je sivi.

(*M-raugis*, p. 185, Michelant.)

Li bourgeois s'en vint a lui et li dist :
Sire, vous Jehu le chevalier qui vostre cuintaine *jehui* vous abati. (*Kassidor*, ms. Turin, f° 79 r°.)

Tel est mort puis *jeui* matin

Que l'en peut trouver eserir

Plain de santé e de poier.

(*Œsant de Iner*, 3136, Martin.)

Je y alay *jeui* bien matin.

Et si piay Dieu de ever fin.

(*Mir. de N. D.*, I, 41, A. T.)

JEIT, VOIT GIET au Supplément.

JEU SAISON, VOIT JEU SAISON.

JELDON, VOIT GELDON.

JELINE, VOIT GELINE.

JEMANT, VOIT JUMENT.

JEMBETTE, VOIT JAMBETE.

JEMBLE, VOIT JAMBLE.

JEME, VOIT GEMME.

JENELLON, VOIT GENOLLON.

JENELON, VOIT GENOLLON.

1. JENETTE, VOIT GENESTE.

2. JENETTE, VOIT GENETE.

JENGLE, VOIT JANGLE.

JENGLEOR, VOIT JANGLEOR.

JENGLERIE, VOIT JANGLERIE.

JENGLEUSEMENT, VOIT JANGLEUSE

JENGLEOR, VOIT JANGLEOR.

JENGLAIS, VOIT JANGLOIS.

JENGLON, VOIT JANGLOS.

JENGOULLON, VOIT GENOULLON.

JENIS, *genin, jeannin, janin*, JO

s. m., sot, niâis, cocu :

Qui s'en eude issir sans delat
 Pour certain il est bien *jeun*.
 (A. CHATEL, *Balt. de Foug.*, OUV., p. 719,
 t. I, 1617.)
 Car je voy (bien) que la paranté
 Ne fora *jeun* parfait.
 (Farce de Pernet qui va au vin, Anc. Th. fr., t.
 210.)

Ieux eachez, entré est le *jeun*,
 Lequel sa femme a repris deuant.
 (Le plaisant Boute-hors d'oyseau, Poés. fr. des
 xv^e et xvi^e s., VII, 169.)

Car de vray tu ne retiens rien,
 Tu n'es qu'ingé et qu'ingé *jeun*.
 (LLOY DIVERSAI, *Livre de la deablerie*, f. 64,
 c. l. 1507.)

S'il ne dit mot on le tient *jeun*.
 (Contredits de Songereux, n^o 166, ed. 1830.)
 Aussi celui qui eoit fargesse
 Estre en aucuns est bien *jeun*.

(L'Ép. de Cog. à Pavin, attrib. à Cl. Marot, à la
 suite des Œuv. de Cl. Marot, ed. 1731.)
 Regardez cy la villaioie
 De ce gentil *jeun* de losche.

(G. FORTIAS, *Resp. à Ch. Huet*, à la suite des
 Œuv. de Cl. Marot, ed. 1731.)
 Curruca, parva avis, que alienos pullos,
 proprios putans, nutil, maxime cucullit.
 Ing *jeun*, qui nourrit les enfans qu'il
 pense estre à soy. R. EST., *Thes.*)

Quand on dit un bon *jeunain*, que le
 vulgaire prononce *jeun*, cela s'entend
 proprement d'un pilant qui prend bien en
 patience que sa femme lui fasse porter les
 cornes. (H. ESTIENNE, *Apolog. pour Herod.*,
 p. 19, éd. 1566.)

Au moyen de quoy jalousie n'estoit en
 vigneur, fors celle de mal aymer, de la-
 quelle les *jeunus* meurent. (DU FAIL, *Prop.*
rust., p. 47, Bibl. elz.)
 Diet. Allez moi quere
 Ce Bernois *jeun*.

(Clans de la jalousie de Jacobin, 1589, ap. Ler,
 de Lincy, *Ch. hist. fr.*, II, 458.)

— Adj., des cochis :
 J'ay grand peur que vostre femme ne
 vous enroble en la bande *jeunne*. (CRO-
 LIERES, *Après Disneés*, p. 120, Lacroix.)
 Noms propres, *Jeun*, *Jeun*.

JENINOT, s. m., JEANOT :
Jeunot est le nom d'un sot.
 Mais aussi n'es tu pas trop sage.
 (Farce de Jeunot, Anc. Th. fr., t. 291.)

JENNEICHE, VOIR JOENESSE.

JENNESSE, VOIR JOENESSE.

JENNETAIRE, VOIR GENETAIRE.

JENNETEUR, VOIR GENETEUR.

1. JENNETTE, VOIR GENETTE.

2. JENNETTE, VOIR GENESTE.

JENT, VOIR GENT.

JENTELIS, VOIR GENTELIS.

JENTEMENT, VOIR GENTEMENT.

JENTIL, VOIR GENTIL.

JENTILISE, VOIR GENTILISE.

JENTILMENT, VOIR GENTILMENT.

Mes fenestre qui est *jeune* :
 Est par son chanceaux apelée.
 (MORCE DE LA GARVILLE, *Bible*, Richel. 101, f. 107.)
 Cf. CHANGEL.

JENVRES, VOIR JOVENOR.

JENZ, VOIR GENT 3.

JEONTURE, VOIR JOINTURE.

JEORGET, VOIR GEORGET.

JERGER, v. n., TRAIPT :
 Il prist a maniel d'escarlate
 Tot nief et l'one a lor costume,
 Conges n'a et adese la plume
 S'uns grans ou a poé l'afublast,
 Jusques al talon li *jegeast*.
 (MORSK., *Chron.*, 1823, Reif.)

JERGAULT, VOIR JARGOT.

JERGERIE, VOIR JARGERIE.

JERGOT, VOIR JARGOT.

JES, VOIR LE.

JESKAN, VOIR CHASCAN.

JESME, VOIR GEMME.

JESSEMAN, VOIR JASERAN.

JESTE, VOIR GESTE.

JET, VOIR GIER.

JETAOUR, VOIR GETOUR.

JETEE, VOIR GETEE.

JETEIS, VOIR GETEIS.

JETER, VOIR GETER.

JETEMENT, VOIR GETEMENT.

JETTER, VOIR GETTER.

JETTES, s. f. pl., chantiers de cave sur
 lesquels on met des tonneaux :
 De cette qualité (des inamovibles) sont
 aussi les *jettes* d'une cave. (COT. de Gorze,
 Nouv. Conf. gén., II, 1086.)
 Cf. GISTE 1.

JETTEUR, VOIR GETEUR.

JETTIS, VOIR GETEIS.

JETTON, VOIR GETON.

JETTONNER, VOIR GETONER.

1. JEU, VOIR DE.

2. JEU, VOIR JUEF.

JEU DE, VOIR GELDE.

JEU CRUI, VOIR JUERIE.

JEUGE, VOIR JEUN.

JEU LABLE, VOIR JEUNABLE.

JEUN, *jeun*, *jeung*, *jun*, *joing*, *jeuge*, adj.,
 à jeun :
 Il avoit accoustumé par ceusem au veint
 de son lin a sa cele *jeuns*. *Dial. St Greg.*,
 p. 70, Foerster.)
 Sa femme venoit *jeun*.
 (*Idolop.*, 3036, Bibl., et c.)
 Uns lions *jeuns* et humelous. (S. Gréal,
 Vit. Chr. 1687, p. 75.)

S'estoit lais et travailles et vains et *jeuns*.
 (Hist. de Joseph, Richel. 2355, f. 13 v^o.)

Il se vers sot delous veuns
Jeuns, peuz et enlous
 (GRIFF., *Vin. Est. du monde*, Richel. 1523, f. 66 v^o.)

Le poire dest l'on herberier,
 Le poé y peistre en asier.
 (*Idolop. de vant*, Richel. 19523, f. 116 v^o.)

On *jeun*. (BRES. LAT., *Tress.*, p. 190,
 Chabaille.)

Quant il estot tous *jeuns*. (Compas de
 la s. escript, ms. Monnerque, l. 1,
 f. 90 r^o.)

Nul ne doit atoucheir a tels sanctuaires
 s'il n'est *jeun* et soibre et sanctifié. *Gr.*
Chron. de Fr., Charlemaines, 101. 42.
 P. Paris.)

L'an, se du var ne sui *jeun*.
 Mid avouge trois crous e an.
 (*Idolop. Roy. lign.*, 14674, W. 90 r^o.)

Tout *jeun* vendoir.
 (*Anal. de S. Greg.*, ms. Lyons, f. 4 v^o.)

Quant l'en est *jeun* il (le cartil. de d.
 stomach) s'encline, car autrement il
 vacuité entre dons. (H. DE MORIN,
 Richel. 2030, f. 24 v^o.)

Icelle Perrenelle qui estot lassee
 tant pour ee qu'elle n'avoit menagé
 le jour, comme... pour ee qu'elle
 malade et *jeuge*. (1384, Arch. n coup
 pièce 9.)

Icelui codier qui estot coustu
jeuge et a son de murer et valene
 1403, Arch. M 157, pièce 391.)

Et se ne revieudrez pas *jeun*
 De sa maison.
 (*Gene. Pathelin*, p. 147, Ja)

Sotz *jeuns*, sotz plains jusques aux yeulz, *jeunus*.
 Sotz rechans et sotz joyeux. (S. XV^e
 (Manuel. des Naves, Sotz de la Jousseur Bende, Poés.,
 fr. des xv^e et xvi^e s., t. 14.)

Preme par chascun jour a *jeun* estomach
 de ceste eau. (*Ciel des phisios*, c. 49, ed.
 1547.)

Pourquoy un plus grand danger de mort
 est l'homme mords a jeun d'un serpent *jeun*,
 qui apres avoir repen tant l'homme que le
 serpent ? Pourquoy est la sullivan de l'homme
jeun veneneuse a tous serpens et animaux
 veneneux ? (BAR., l. IV, c. 63, éd. 1552.)

A estomach vraye et *jeun*. (LA BON,
Liv. de la vie, II, 8.)

A estomach *jeun*. (Id., *ib.*, 4, 17.)
 Les doctes ceuteurs seroient *jeun* et steriles.
 Sans de hommes velleus les pourceus velleus.
 (JAY PLETIER de MASS., *Leongees*, f. 16 v^o,
 éd. 1581.)

— Subj :
 Le bout de l'esorcee (de la mespile) qui
 est *jeun* et sans humeur ne nourrist rien.
 (*Jard. de santé*, l. 294, impr. la Minerve.)

Nom. 1. Orne, *jeun*, adj., à jeun; à cour
jeun, à jeun.

JEUNABLE, *jeunus*, *jun*, *jeun*, adj., de
 jeûne :

A jeun *jeunus*. Au donout
 De ses pressions. (S. XV^e
 G., fr. S. Paul, M. S. Mether, 2757, Richel.)

A veudre *jeunabile*. (LST. BOUL., *Liv. des*
ms. st., f^o p. XXIX, f. Espingasse et Bour-
 nard.)

Au por de beste d'apostre du quel la veulle
 sot *jeunabile*. (Id., *ib.*, t. 25.)

Aut sus festes des apostres *jeunables*. (Ordenn sur les mēt. XVI, à la suite du *Livre des mēt.*, éd. Deppé, p. 351.)

Pour ce que nous devons jeuner XL jours à la semblance de Jhesuschrist, et il n'en a que XXXVI. *jeunables*, pour ce que l'en ne jeune pas tous dynezmes. *Legende dorée*, Mat. 1333, f° 58r.)

Jours *jeunables*. (La tresample et rraie Expos. de la regle M. S. Ben., f° 117, col. 1486.)

JEI NAISON, -eson, -eison, *jeun.*, *jejunaison*, s. f., jeûne :

Des equivoques.
E des *jeunaisons*.
P. no. Lucey, in *Compaz*, 199, M. H.)

Grant C. L. le sacroiles e holes les creisons.
E rich s' les au comes, loztes les *jeunaisons*.
(Ch. D. KST, *Goite d'Alis*, Richel. 21367, f° 6 r°.)

Les jurs firent *jeunaisons*.
Viles et all'iu.
(S. Laurent, Bib. H. 1952, f° 8 r°.)

JEUNEMENT, *jeun.*, s. m., jeûne :
chanoine deivoit mengier...
jeune la tout ensuement.
que lor criet le *jeunement*.
(E. St. Paul, *Mont St Michel*, 2073, M.)

mes que faire de son habitemen.
de chanter ne de *jeunement*.
(Mon. *Revari*, Richel. 368, f° 253.)

JEUNEMENT, voir JOVENEMENT.

JEUNE, *jeun.*, s. f., habitude de jeûner :
mues sont plaines de sobresse.
bestiance et de *jeuner*.
(Le *Mir. des Dames*.)

JEUNESON, voir JEUNAISSON.

JEUNESSE, voir JOUESSE.

JEUNET, voir JOVENET.

JEUNEUR, *jeuneur*, s. m., *jeuneur*,
jeunesse, s. f., celui, celle qui jeûne :
Le curé de St Eustache, qui en son sermon,
blasmant un jour les *jeuneurs* et
Jeunesesses de la comit. et de Paris, dist...
(BRIANT, *Gr. Capt.*, t. V, 152, Lalande.)

JEUNEUX, adj., de la nature du jeûne :
Toute fois ce qu'il en dit n'est pour nous
induire à gourmandise, aus pour nous
retour de ceste diete *jeuneuse* à un usage
modere des viandes. (DE PISEL, *Pluie*,
XVIII, 5, col. 1566.)

JEUNO, voir JEUN.

JEUNOR, voir JOVENOR.

JEUNABLE, voir JEUNABLE.

JEUNIEL, voir JOEL.

JEUNER, voir JOER.

JEUNEL, voir JOUEL.

JEUNIR, voir JOEIR.

J. JO, ne *jeunoir ho ne jo*, l'en poivoit
plus, être et out de forces :
Considre des que ce n'est pas
Ho ne ne au out de forces.
Je ne poivoit pas au out de
forces, aus ne que mes li pars.

Hileux, puant et sous lumiere
E despoir pres de la mort.
Rengant mon frain, c'est la maniere.
Sans attendre de nul confort.
(*Complainte de Sain. Marie*, Poës. fr. des xv^e et
xv^e s., IV, 170.)

Voit d'autres exemples de cette locution
à Ho.

2. JO, voir JE.

JOABLE, voir JOIABLE.

JOABLETÉ, voir JOIABLETÉ.

JOANT, voir JOIANT.

JOBARD, *jobard*, adj., qui aime à plai-
santer, à s'amuser :
Chien *jobard*. (LA PORTE, *Epiù.*, éd.
1571.)

On trouve avec un sens incertain, dans
un texte du xiv^e siècle :
Constantin *Jobar*. (1161, *Cart. de*
St Loup, f° 40 v°, origin., Arch. Aube.)

JOBE, s. et adj., néals, sol, jobard :
Que par servir et faire le mignon long-
temps, qui est l'office d'un *jobe*, on cal-
loste. (DE FAIL, *Prop. rust.*, p. 53, Bibl.
elz.)

Et encore au xvii^e s. :
Enfin le bon *jobe* de mary... lui répliqua.
(Le *facecieux Beville-matin des esprits mé-
lancholiques*, p. 112, col. 1654.)
Poitou, *jobe* : argot, *job*.

JOBELIN, adj., des gueux, des maqui-
gnons :
Venez y d'ansout et d'aval.
Les hoirs du deluuet Pathelin,
Qui seavez jargon *jobelin*.
(*Poësies attribuées à Villon*, Jonaust, p. 221.)

— S. m., jargon des jobelins ou gueux,
des maquignons, etc. :
Le jargon ou *jobelin* de maistre Fran-
cois Villon. (Poës. attrib. à Villon, Jonaust,
p. 157.)

Mais que dyalle est ce qu'il demande ?
Je n'entens point son *jobelin*.
(*Vierge de l'An. Auc. Th.*, fr., II, 399.)

— Ruse :
Par la mort ! je feray bon
Arcont pour le Bastraper.
Li doibz tu aut mis à piper
A ton e'tente son *jobelin*.
(*Vierge de l'An. Auc. Th.*, fr., p. 8, ap-
ter, de Lucy et Michel, *Varcos. moral. et*
serm., 109, t. II.)

— Mari trompé :
L'autre a' rante ne héritage,
Il en est *jobelin* bride.
(R. en la Courbe, *Monolog. d'une dans.*, p. 77,
Bibl. elz.)

Je vous dire j'ont, pourveu
Que le marie s' il poivoen
Qu' il n'est *jobelin* bride.
(*Juste. un par a' l'erte la nav.*, *marier*, p. 2,
Bonne. Lucey, s. d.)

Aza Frau Pharo, les *jobelin* bride. (GRO-
LIERES, *Apprentissais*, 19 24 19, col. 1588.)

Tandis nostre *jobelin* bride ne mit gueres
à se coucher auprès de sa chaste Lucine.

(Le *facecieux Beville-matin des esprits mé-
lancholiques*, p. 114, col. 1654.)

Jobelin, au sens de jobard, a été em-
ployé par Malaine de Sévigné, et Piron
en a fait un nom propre dans une épi-
gramme célèbre contre l'abbé d'Olivet.

JOELOT, s. m., sot, jobard :
Celui suppliait oy et entendy que
Pierre Pelemin... le nommoit et appelloit
par maniere de injure et moquerie, *jo-
betot*, qui est a entendre selon la maniere
de parler et language du pays (d'Artois),
qu'il estoit un chetif et meschant et de
petite entrepryse. (1454, Arch. JJ 184,
picee 506.)

JOBERIE, s. f., miserie :
Ce qui donna sujet à l'auteur de se mo-
quer de leur *joberie*. (*Sept. partie de la*
Muse normande, p. 115.)
Argot, *joberie*

JOBET, *jobet*, s. m., niais, sot, jobard :
Et s' il eschape alors quel que sospir de
leur estomac pour la fraische memoire
qu'elles ont encore de leurs amoureux, elles
font croire au pauvre *jobet* que ce
sera pour l'amour de lay. (TAHUREAU,
Prém. dial. du Democratic, p. 56, éd. 1602.)

Fut pendu à Paris un adulleur qui en-
trenoit la femme d'un tourneur, et lui
avoit vendu sa fille : laquelle estant prete
d'estre conduite au supplice, dit qu'elle
estoit grosse, et fut ramenee, à la priere
mesme de son *jobet* de mari, qui alla cou-
cher la nuit avec elle, et se fashoit de sortir
d'une tant honorable compagnie que celle
des courus. (L'EST, *Mém.*, 2^e P., p. 398,
Champ.)

Et encore au xviii^e s. :
Combien de financiers
Et de *jobets* voit on, qui pour estre officers
Mésprisent la science.
(Le *Parnasse satir.* du sieur Theophile, p. 125,
éd. 1660.)

L'adj. *jobet* est encore usité dans tout
le Poitou.

JOBINER, v. a., dépotiller :
Et vey ung tres beau dedoyt
Et les seet tres bien *jobiner*.
Il n'auroit garde de voller
Avant que de ses mains il parte.
(*Moralité des Enfants de marivaux*, Anc. Th. fr.,
III, 17.)

JOC, *jote*, *juc*, s. m., jachoir, perchoir
à poules :
Je souhaitte, moy qui suis dur,
Chevaliers pour vatre pres moy.
Pour grande aversaire au *je*
S'ils varraient contre mon roy.
(Les *Soubairs des hommes*, Poës. fr. des xv^e et
xv^e s., III, 139.)

A un seul hue barrons sont prins au *je*.
(Le *MARE, Temple d'honn. et de verté*.)

Il usoit quelques fois de si rudes termes
que les poules s'en lussent levées du *je*.
(BOU, DES PERIERS, *Nour. Recr.*, de l'ad-
voat qui parloit latin, 19 53 v°, col. 1572.)

Le soir vous allez coucher quand les
poules vont au *jeu*. (LAMY, *la Constance*,
I, 4, Bibl. elz.)

Et les poules en tonberent du *jeu*.
(*Nour. Fabriquer des excell. traits de verté*,
p. 164, Bibl. elz.)

Pic., Somme, et H.-Norm., vallée d'Yvères, *ju*, tablette, planche posée à plat sur le chambrante de la cheminée. Aunis, *joie*, jeuhoir. Poit., *ju*. Maine, *jou*, *jou*. Berry, Norm., Canada, *ju*. Rouchi, P'te à *jo*, être en repos. Pic., *montin à jo*, montin qui ne moult pas, qui ne travaille pas, faute de vent ou d'au, ou par quelque autre accident : cette manière de dire est inscrite par Ménage comme usuelle dans son *Dictionn. étym. ol. Lat.*, *jo* : à *jo*, perché ; se dit principalement des poules qu'on envoie au poulailler. À *jo*, en repos : « Il est tous-jours à *jo* sur ses talons, que faisons-nous là à *jo* sur cette table ? » Champ., *jouque*, Bourg., Youne, *jou*, *jou*, *jou*, *jeu*, *ju*. Suisse rom., Neu-hâtel, *jo*, jeuhoir : « Les poules sont sur le *jo* ; les poules sont à *jo*. »

JOCULER, voir JOUGLER.

JOCLE, voir JOUGLE.

JOCOSD, *jocond*, *jucond*, *jucond*, adj., agréable, divertissant, joyeux :

Clere e *jacunde* out la foçon.
(*Contu. du Brat de Waer*, ap. Miché, *Chron. anglo-norm.*, t. 114.)

Avecques misericorde et *jucond* couraige.
(CROZET, *Prison d'amour*, prol., éd. 1525.)

Choses aromatiques *jucondes* et delectables.
(PARI, *Œur.*, Man. d'extraire les enfans, l. XVII, Malgaigne.)

JOCONDALE, = *alle*, s. f., sorte de monnaie, risdale :

A propos de pistolet, il y a bien plus d'apparence à ce mot *jocondalle*, d'autant que les Allemands disent *jocondin daler*, ou *jocondin daler*. Il est vrai que ordinairement ils se contentent de dire *daler* ou *tabler*. (H. EST, *Conf. du lang. fr. avec le grec*, Prof., éd. 1569.)

Il ne se faut estonner d'où un mot nouveau, non plus que de voir quelque nouvelle *jocondalle*, nouveaux Talars, Royales, deniers de saint Estienne et pistolets. Telle monnaie, soit d'or ou d'argent, semble estrange au commencement ; puis l'usage l'adonit et domestique. (BOSSU, *Prof. de la Franc.*, p. 34, Bibl. elz.)

En 1578, Philippe roi ordonna que tous les residents en comté de Bourgogne soient tenus à de prendre et recevoir au savoir esen sol d'or et de juste poids pour trente six gros et demi à l'advenant, les escus d'Espagne, Haïne et autres aphez pistolets pour trente cinq gros, philippistes bonnes et entières pour vingt huit gros, les denye et quarts à l'advenant, d'elles à la croix de Bourgogne pour vingt six gros, les denye quart et huitieme à l'advenant : *jocondalles* d'Allemagne et autres du poids de vingt deux deniers six grains pour deux francs deux blancs. (*Recherches sur les anciennes monnaies du Comté de Bourgogne*, par un Benedictin de la Congrégation de St Vanne, p. 186.)

JOCONDER, *joconder*, v. a., réjouir :

En toutes pars don monde les gens moult *jocondo*
(GILLES LE MEISIS, *Pois.*, t. 179, 20, Kerv.)
(Le St Esprit.)

JOCONDITÉ, *jocondité*, *jucondité*, s. f.,

agrément, allégresse, joie, plaisir, amusement :

C'est *jocondité*
De voir si planté
Fruitez à grant largesse.
(Ost. du *ciel test.*, 989, A. 1.)

Et sera sahit sans failir, nulle anxiété,
homoite *jocondité*, douce et plaisant
compaignie. (*Intern. Consul.*, II, XXXVII, Bibl. elz.)

Ce lui sera lit de *jocondité* et de solas
G. CHASTELL., *Chron. des D. de Boary*, II, 21, Buchon.)

L'ineffable *jocondité* qui est en la vraye
et pure bonuce de Dieu. (*La tresaulte et
vraye Expos. de la regle de S. Ben.*,
p. 64, éd. 1486.)

La *jucondité* et la suavité de semblables
saviors. (ARÉTIS, *Gen.*, p. 11, éd. 1542.)

JOCQUAGE, s. m., chomage d'un moulin :

Jocquage. (Acle du 15 février 1456, ap. Vermeesse, *Dict. des pat. de la Flandre française*.)

Jocquage est encore usité dans le palais
de Lille.

Cf. JOE et JOQUIER.

JOCQUETER, *joquetter*, v. a., jouer d'une femme :

Maistre, je vous pryve, venez veoir tous les
chiens du pays qui sont assemblez à l'en-
tour d'une dame la plus belle de ceste ville,
et la veulent *joqueter*. (BAB., *Pantagruel*,
ch. XXI, éd. 1542.)

Joquetter, to leacher : or, to line, as a
dog doth a bitch. (CORER, éd. 1611.)

JOCQUIER, voir JOQUIER.

JOCULATEUR, s. m., baliseur :

Et meneroit son grant amy loyal et son
ennemy desloyal et ung *joqualteur*. (*Vie-
lier des Hist. rom.*, c. cxlviii, Bibl. elz.)

1. JOCULATOIRE, s. m., sorte de jeu
qui se faisait en lancant des dards et
des flèches à un but :

Il ordonna un jeu nommé *joqualtoires*.
(JUVEN., *DES VASINS, Mém.*, p. 582, Mi-
chard.)

2. JOCULATOIRE, adj., plaisant :

Isesit je su presque en
En un dangier *joqualtoire*
De juy à cest est mémoire
Tu esit on pen en ung theatre
De moy se jouer et esbatter.
(*Cherence on franc.*, p. 37^b, Verard.)

JOCULER, voir JOUGLER.

JOCUND, voir JOCOND.

JOCUNDER, voir JOCONDIER.

JOCUNDOISIME, *ju.*, adj., superl. de
jocond, agréable :

Notre precepteur *jucondissime*. (*Nef des
Kolz*, prol.)

JOCUNDITE, voir JOCONDITÉ.

JODE, voir GELDE.

JOEE, *joee*, s. f., coup sur la joue,
soufflet :

Or tenez or ceste *joee*,
Si vous en levez autre foiz.
Lors la fiert si que touz ses doiz
Luz et ve li a seeler.
(*Peeseul*, *ans. Montp.* II 219, p. 334.)

Hance la destre palme et li donne tel *joee*
que toute la sale et les chambres en
resont et l'abat as piez son freire tot estendu.
(*Arthur*, Richel. 337, p. 139.)

Ledit Brisson dona une *joee* audit Sy-
monet. (1363, Arch. JJ 94, pièce 35.)

Le suppliant feri ledit Jehan une *joee*
de la palme seulement. (1378, Arch. JJ
114, pièce 93.)

Les autres luy donnoient en sa face grandes
bulles et *joeres*. (*Le Repos de conscience*,
c. xxx, Trappier.)

Montra Yvonne à Clamadien la pucelle
laquelle avoit la *joee* de Keux recente.
(*Peeseul*, p. 17, éd. 1530.)

Et en ce disant telle *joee* luy donna
que les doitz luy furent eschappz loingtemps
dessus sa tendre face. (*Id.*, p. 28.)

Joee te baillera si grande !
Je parle du lever, follet !
« *Face* du *Carcere*, *Ans. Th. eccl.* I. 41.)

Te chastia d'une grande *joee*.
(BEN MAEL, *Vou. de Ch. Quint*, 548, G. Ray-
naud.)

Soufflet, bulle, *joee*. (JUN., *Nomuel*,
p. 27, éd. 1577.)

Alapa, une *joee*, un soufflet, un coup
de poing. (*Calépin dict.*, Bâle 1584.)

Bailler un coup de poing, ou une *joee*.
(NICOT, *Thesor*.)

Lorr., Filliciers, *jaouy*, gifle. Centre de
la Fr., *joote*, baiser sur la joue.

JOEL, s. m., jubilé :

Hunque appellant *joel*, id est jubilaecum.
(1474, *Annales de Plaisance*, Muratori, XX,
col. 946.)

JOELET, voir JOIELET.

JOEMENT, s. m., JEU :

N'amotz quaire ne volote
J'abroite de ma part
Tel *joement*.
(*Poet. fr. ar.* I. 100, IV, 1171, Ars.)

JOENE, *joenne*, *joigne*, s. m., jeune
homme :

Lequel Jenson encontra un homme nez
de Colongne sur le Rim., qui avoit grans
cheveux, et li dit ces paroles ou sem-
blables : Veex là un beau *joene*. (1363,
Arch. JJ 95, pièce 114.)

— Maître-garçon d'un boulanger ou
d'un menuier :

Adesertes en un chacun des moulins
deux *joennes* seroit tant seulement : que si
aucuns plusieurs *joennes*, ou autres
manvases costumes vent imposer es
moulins, et de ce clamour vient aux maire
et pairs... (*Trad. d'une Charte* de 1147, ap.
Duc., *Juniores*.)

JOENESSE, *juennesse*, *jennessse*, *jennessse*,
joennesse, s. f., action de jeunesse :

Explicet des *joenneschez* de Da le bon guerrier.
(*Donn de Maucore*, 6027, A. P.)

Explicet des *juennesces* Doudin. (*Id.*, p. 182.)

— Dans un sens défavorable, ébourderie :

« Les belles hommes d'armes, qui ont moult eschevé les jenneuses et les jenneilles du monde. (Lir. de *Cher. de La Tour.* CXXV, Bibl. elz.)

Frère Ansel, qui moult a blasmer son neveu d'armées jenneuses qu'il disoit qu'il avoit faites, d'avoir batu une femme jenneuse. (1450, Arch. 43 180, pièce 145.)

Le bon chevalier estoit pins et par sa hardiesse, toutes fois il y avoit en de la jenneuse miste. *Histoire du chevalier Bayard*, p. 76, Menard.

J'en ay veu qui avans fait quelques jenneuses en leur vie, se sont tous aprez leur portez. G. BOUCHET, *Sireys*, III, 31, Royhet 1.

JOINET, voir JOVENET.

JOENNI, voir JOESE.

JOENURES, voir JOVENOR.

JOENURESSE, s. f., jenneuse :

Por ce que li ascendant signefie les commencement des choses et la jenneuresse. (Introit. *d'astron.*, Richel. 1453, f. 24.)

Cf. JOENURES, cas supit de JOVENOR.

JOEOL, s. m., mot douteux, pourrait désigner un cheval qui caracolait gaïement :

Commanche à son ceuier
Le blanc aier alerrier.
(*Cher. au. n. esp.* 2678, Feerster.)

Puis dist k'il voit apredroir
Le blanc aier et l'amaillor.
(*ib.*, 3186.)

M. Foerster propose de lire *joesteur*.

JOER, jouer, jeter, juer, verbe.

— N'entr, chanter :

Por ce *joer* est le joster
Li bon leurens, ki de manzier
Se car le tirant seumoit ?
BIBERT, de MATHISS, *Miscerec*, st. XXV, 4, courtoisie, Van Hanel.

— Se livrer au plaisir, à la débauche :

Thomas Brisson, par son mauvais engin
et fairly decevement, avoit fortraite
Missette femme de Pierre Point d'aveques
son dit mari et menre *joier* hors du pais.
(1380, Arch. 43 417, pièce 35.)

Il s'en vint *joier* et retracheir en li ville
de Lille. (Froiss., *Chron.*, II, 84, Luce.)

— *Jouer de rebaite*, s'enfuir :

On li trouva li bataille defaite,
Et li luyons qui *joient* de rebaite
(*ou des des amans*, Ars. 5116, f° 6 v°.)

Si *joie* n'ousse de rebaite,
Le corps bon, elle n'estoit loain.
(*Fables morales*, Ars. Th. Fr. 1, 108.)

— *Jouer bien du pied*, être bon marcheur :

Si *joie* l'acquel, qui *joie* si bien du
pied, n'estoit l'aire ce veunge, ce seroit
d'ignier leurens. 121 sept. 1351, *Lett. de Cl. de
Vergy à Fr. Bonvalot*, Pap. d'Al. de Gram-
voise, III, 503, Doc. med.)

— A l., joindre :

Agnes, l'air de l'air de l'air
Et l'air de l'air de l'air
Et l'air de l'air de l'air de l'air.
(Bresle, de MATHISS, *Chans.*, st. XXV, 1,
Van Hanel.)

JOERISSE, jenneuse, - esse, jenneuse.
s. f., jenneuse :

Asez l et de l'acquelors.
Jenneuses et jenneurs
(*Wag. Brul.*, 10333, Ter. de Linzy.)

Ne va mie assiduellement a jenneuse. (Bibl. Richel. 901, f. 301.)

Et si vous dyz, belles filles, que vous en savez ja grans jenneuses de lable. (Lir. de *Cher. de La Tour.*, c. CXXIV, p. 264, Bibl. elz.)

Ne parlesse ne jenneuse. (*Myst. de Theod.*, Richel. 819.)

Jenneuse d'orgues. *Gl. gall. lat.*, Richel. 1, 7684.

Praestigiatrice, f. 2. *Jenneuse* de passe-passe. (R. EST., *Dictionariorum*.)

JOERIE, jouterie, juerie, s. f., jeu :

Aussi doit l'en dire des hostelles et de l'averne s'il n'a juerie. (Lir. de *just. et de pler*, III, 13, § 3, Rapetto.)

De belle et grande festoerie
Et de tres devote juerie.
(BUCCELLIUS, *Trois Petrus*, f° 145, impr. lastat.)

Pays de CAUX, *joerie* : « C'est une *joerie*. » Cela n'a ni sens ni raison.

JOETTE, s. f., dim. de jone :

Si sagement et si bel je
Qu'ete deservie deux fossetes
D'amoureux parts de ses joettes.
Ne par ris n'ente trop ses joes
Ne ne restraigne par ses moes.
(*Cher. au. n. esp.* l'ed. Monn. v. 13558, donne *joettes*.)

Que deux fossetes
En son riant faisoient ses joettes.
(G. MAIR, *Poes.*, Richel. 9221, f° 38°.)
Voz joettes font deux fosses l'indis
En sonbrant, o belle plus que belle !
(EST. DE BOURG, *Poes.*, Richel. 810, f° 250°.)

JOENEMENT, voir JOVENEMENT.

JOENETS, s. m., jeune homme :

Si fu l'estreit mult dolous
Del veillir et del *joenets*.
(CANDRY, *Poés. Pler.*, 9, Koch.)

Cf. JOVENUS.

JOGELER, voir JOUGLER.

JOGELERIE, voir JOUGLERIE.

JOGLER, voir JOUGLER.

JOGLERIE, voir JOUGLERIE.

JOGLERIE, voir JOUGLERIE.

JOINET, voir JOVENET.

JOJAN, voir JERAN.

JOJABLE, joable, jouable, adj., joyeux, rejoignant :

Quant je vos voi, n'est sui li et joable
Mesch., *Chans.*, des s. 7491-7611, ap. Joekel,
Gall. d'art., II, 319.)

Loiez nostre seigneur, car hoens est
saines a nostres seigneur, soit hoens loenge
et bele. (PSAUT., *Matz.*, 258, f° 176 v°.) Lal.,
joindra Dieu l'andrie.

Ainsi que c'est la coutume des hommes
pour-seoir pels commens-cens joables
et pertina et entendre estude. (SYM. DE

BESDIS, *Trad. de Val. Mar.*, f° 110°,
ed. 1485.)

JOJABLETE, joableté, s. f., rejoissance, joie :

Diens i est parlarableté
Et nous donna joableté.
(*Des quinze Songes*, Richel. 2168, f° 187°.)

O joableté. (Bibl. Maz. 684, f° 158°.)

JOJANCE, - anche, joy, s. f., joie, plaisir :

Quant li culteiz et les respuns,
Ne mie pens n'endures
Qui haitez e pleins de jance.
(BAX., *D. de Norm.*, t. 1609, Michel.)

Et si s'entra a grant jance en mer.
(*Jord. de Blares*, Richel. 860, f° 121 v°.)

En tai pilot aurai jance.
(*Lit. Psalm.*, xxx, p. 280, Michel.)

Sire, dist la poele, moult me faites joanche,
Et je guerpi Mahon par li vostre creanche.
(*E. de S. Giles*, Richel. 25516, f° 884.)

— Jouisance :

Et si doit parre la moitié es tailles, es
amendes et en toutes autres joiances
et vaillances de terre. (1275, Luceuil, Richel.
9120, n° 7.)

Que nos au ayens la joyance de trois
annees que soit encore avenir. (1293, *Lett.
de Hug. de Bourc.*, Arch. J 217, pièce
37(15).)

JOJANE, joyant, joant, joant, adj., joyeux :

Li prevois l'oit, molt joant e devint.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, f° 2°.)

Quant cil l'eut, si fu joans et lies.
(*ib.*, ms. Montp., f° 784.)

Quant l'entendi Elies, molt fu joans.
(*ibid.*, 317, A. T.)

De ses eltes (de cygne) fisoit une feste joant.
(*Cher. au cygne*, 2308, Reil.)

Et il est Paques, une feste joant,
Que meinent ju li petit et li grant.
(*Jourd. de Yvone*, p. 6, 174°.)

Li fel l'entendent, joant en sont et lie,
Ainz en lor vie ne larent nus lie.
(*Jourd. de Blaves*, 103, Hoffmann.)

Se l'un en convient a biesier,
Dites liquels est moins joans ?
Et duquel la joie est plus grans ?
(TRIBAUT IV, *Chans.*, p. 105, Farbié.)

Nen demandes s'il fu joans.
(*Hom. d'Heracle*, ms. Oxf., Canoe. misc. 150,
f° 111°.)

Lies et joans.
(WASHBURN, *Chans.*, Romv., p. 305.)

Quant Solchadins entendit ces paroles si
en fu a merveilles joanz. (MEX. DE REIMS,
35, Wailly.)

Li roi fu corrociez de ce qu'il ot perdu
Ardey, et joanz de ce que sa fille estoit
espurge dou blasme. (*Li Ambeiz de Ami
et Amble*, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 59.)

Li diu Robers demourant joans et possesseur.
(*Stat. des Jongleurs et Bourg. d'Ar-
ras*, Guesnon.)

Liez et joanz. (*Chron. de S. Den.*, ms.
Ste-et-en, f° 2104.)

Si en fu moult joans (*Lir. de la Cou-
de la Morve*, p. 206, Buchon.)

Sarous lié et joant. (*Serm.*, ms. Mel. 262, p. 18.)

Les moi, en oiant, en oiant,
Car je ne puis autrement
Avoir cuer lié ne joant.

(*Œuv. Lascaris, Chans.*, Ball. et Rond., XXXI, p. 56, Bibl. etc.)

Suis bien liex et joquant de vous. (1388, Moreau 898 Fr.-Co, 37, Mais. de Souchat, l, p. 142.)

— Agréable, qui fait plaisir :

Adonques proia Temperere,
A Carlemaxine, le bien roi,
Que le lor joiains festis prendre
Blais et joiains.

(*Morsik, Chron.*, 11074, Reiff.)

JOUMENT, adv., joyusement :

Et joiument ma disme rendre.

(*J. de Jours, Dims de Peints*, Brit. Mus. VII, 10015, f. 1 r.)

JOICE, voir JEUSE.

JOIE, JOYE, s. f., jouissance :

Je vois ce que je desir,
Si n'en puis jore avoir.

(*Post. at. Vion*, III, 1259, Ars.)

La mee espouse feme, lapuel men a heirs prechians ne costiers ne lointains a qui le lié puisse ne des escheir ne veur que autrei et a ces heirs, ne mei ne ma feme n'en avous ni devons avoir que la joiye des biens a nostre vie. (*Liv. de J. d'Herbe*, ch. CCXXIX, Ben guot.)

Se vous volvez avoir joiye sans villenie, si la pourrez avoir au mariage. (*Lanc. du Lar*, t. I, p. 119, éd. 1533.)

— Divertissement populaire :

Leurs festes et joiés. (1369, *Ord.*, v. 172.)

— Joyau, bijou :

Adone convient ce done a celle femes cui cil li jeu aucune joiie ou ameu seign por celle que li puisse monstre quant ille se vient a marier o'ele a un amant. (*Yoy. de Marc Pol*, v. CCV, Roux.)

Lodet roy de Bohème laissa trois millions d'or de comptant sans les bagues, mondes precieux et joyes, qu'il n'estime guerres moins. (2 mai 1573, *Lett. de Ch. IX à la reine mere*, dans les *Négoc. de la France dans le Lev.*, III, 397, note, Doc. inéd.)

Un belle et si grande parade d'habils, joiyes et armes que. (7 août 1580, *Lett. de M. de Guerniguy à Henri III*, ib., III, 934.)

Joyaler, vendeur de joyes et bagues. (*Nomencl. ocl.*, éd. 1604.)

— Avoir froide joiye de sa peau, avoir la chair de poule :

Luy ist le roy de graus pours et elroz, dont le diet seigneur de Roussi euyds arvor froide joiye de sa peau. (*Chron. scandat. de Louis XI*, le 116 v°, d. 1358.)

— Joie était parfois du genre masculin :

A la joie des oisians,
Ke refrainet li buisson,
Me crois joiys et peveys.

(*G. de Sorbus, Chans.*, ap. Scherer, *Trois. l'ely*, nouv. sér., p. 1.)

Ou joiys est moult prochains.

(*Œuv.*, p. 16.)

Graus joiys me vient
De servir la gente

(*Œuv.*, p. 5.)

1. JOIEL, - al, adj., JOYEUX :

De quoy il fut moult joius. (*Liv. de Marc Pol*, LXXXII, Bouthier.)

Si s'en vint en Jern-alem joiels et enozez. (6, de Tyr, XIII, 16, Hist. des crois.)

Joiualz est li homs qui ad merci plusoument d'autrui. (*Psaut*, Maz. 798, Ps. CXL.)

2. JOIEL, joyel, joiel, juiel, juiel, juiel, juiel, juyal, juiel, juel, joiel, joiyel, joiueal, s. m., conserve sous la forme joiou, s'employait fig., comme bijou, pour désigner une jeune fille fort jolie :

Et avec li, ne gent joiel.
Ages sa fille.

(*J. Buiet, Tourn. de Chauvenc*, 178, Delmotté.)

— Un amant chéri :

Dame, quels est vostres joiels,
Est il si beaux que il est hians ?
— Maîtres, com marai sa hiane
Sa venne ne sa boule,
Bien sai qu'il n'estoira languir
Pour lui et a la fin veur,
Car il n'a dit qu'il s'en ira.

(*Sonnes de Nausay*, ms. Tain, p. 58.)

— La nature de la femme :

Par un petit qu'ensemble
Fors par un autre son joiel
Lors que li saillout le bonel.

(*G. de Caivet, Mer.*, ms. Soiss., p. 194.)

Sant vint a la nuit, mesre Robiers jua a sa lame, et trouva et vit en sa diestre cuise le face nostre et le porton ankes pures de son bel joiel. (*Flore et la Belle Jehane*, Noux, fr. du XIII^e s., p. 109.)

Car il avoit comuile sa face karnelement, a toutes ces ensengues ke elle a une noire en-guene en sa diestre cuise et un porton pures de son joiel. (*Œuv.*, p. 108.)

Et n'est enzin, tant soit il naturel,
Qui sceust trouver la veve en leur touiel,
Car leur joiel tont une pen de la pipe,
Ou se dissipie apes belle goumpie
Ou l'homme pipe.

(*J. Mynot, L'art. des Dames de Par. au Courtis. de France*, 1545, p. 29, éd. 1532.)

— Un cadeau :

... Unz peit joiyel et dou
Luy fist
(*Demutiville, Trois. Perrinages*, p. 156,
impr. Jodit.)

Voila les dons et vrayes joiuys
Que les hians deus ont de ce traistre la ! (L'A.
(impr.)

G. de Arques, le *Tot. d'Amour*, II, éd. 1516.)

— Le joiel Nostre Dame, sorte de mar-ladie :

Le mal qu'on chst le joiel Nostre Dame,
(*Évang. des Quevauill.*, p. 130, Bibl. (Lz.))

— Joel, tout seul, dans le même sens :

Une autre plaie d'epedme apelle communement ouidil pays (Sossoums) le joel. (1378, *Arch. JJ 114*, pièce 58.)

— Jou :

L'esbalis tu quant je me saime,
Quant on tont un tel joel
Que de Bar et de Loraine
Et de Hainon li plus esmeil

Et de Ansur li dmoisiel
De France et d'autres nations,
L'esmeis, chevilliers, lorains,
De condre prest et curia,
Eust que remest oy.
Et un jour dou au parla tant.
(*Froiss.*, Richel. 830, p. 281.)

— Enjou :

Mais dist il : joiuel me karlia,
Puis il le felz qu'il ne fuiss.
(*Sonns de Nausay*, ms. Tain, p. 67.)

Entre le Raes et la Louveie
A sa en desous un comuel
Et a qu'il bossa remouloie
Mande l'oise et naital pastouiel,
Car on avoit le ma joiel
Domé ens que die oy,
Son estourd moult eschaly
Les pastouereux d'autre le bus
Et en tenoient leurs gos ins
De ce qu'il lor fu escapé,
Mes le pris de este domé
A son droid, en me dist Thieris
(*Froiss.*, Richel. 830, p. 281.)

— Faire ses joiains avec, prendre son plaisir avec, jouir de :

O he faisou nos joiains.
(*Tristan*, I, 3736, Michel.)

JOIELER, joieller, gohelher, goubiller, verbe.

— Act., bien accueillir :

Alixandres les prist quous ramme et caele :
A sa tendre les moure, ses joist et joete.
Gentement les apiele et mult bel les apiele.
(*Œuv. d'An.*, p. 10, var., Michelant.)

— Gratifier de cadeau, de jouaun :

Et sera l'anche dame Elizabeth joiellee par l'ochel seigneur roy catholique, son filz espous, jusques a la somme de cinquante mil escus, qui seroient nature d'heritages, comme ausi seroient les autres bagues et jouaun que l'ochel portera. (*Tracté de pite de Gâteau Crualras*, dans du Villain, t. XII, Michand.)

— Reil, s'amuser :

Al Banois demandat por quoy li o. anhelhe.
(*Œuv. des Pères, Geste de Luge*, 34729, ap. Scheler, *Gloss. philol.*)

Jusqu'à une bouaine se vint un soy goubelle
(*Œuv. des*, 1815.) Injuz goubelle.

JOIELLE, - ellet, joiellet, joiel, joiellel, joiellel joiellel, joiellel, joiellel, joiellel, joiellel, s. m., joiel, jouaun :

Li chel joiel joant a sa quene, ausi come li entes a son joiel. (*Œuv. de Fyroming*, p. 104.)

Ces cachex qu'an joiellel
En xadon pebblel

A bien vray signifiante
(*Œuv. de Marc-Ant. Panthere d'amors*, Richel. 24332, p. 141.)

Car por ces entus s'ouffissiez
Pansoz quere et poellez
Joiens de vout et p'ouoms.
Et autres peits joiels.

(*De Sainte Isabel*, ap. Juh., *Œuv. de Rythel*, II, 397.)

Chappins de fleurs en eschele,
Amouneres en crespuetes,
Ou autres joielles peitz.

(*Baso*, Richel. 1473, p. 67.) Méan, 7475, *Œuv.*

de ne di pas qu'ieu n'eu' jout.
 Et par solas et par topit.
 Un homme se so'vois.
 Et il a donne' en traits.
 (Ch. IV, M. n.)

Porter un joulet.
 (Ch. IV, C. 32.)

Trois, en jolis.
 Femme s'at' a me' en bon et en de la cresson.
 Richel. 141, p. 173.)

C'est ainsi que les *ougelets* aux enfans
 que Dieu nous donne par nous solamen.
 (LAURENT, *Somme*, ms. Troyes, f. 231.)

Et l'insanter de joulets.
 De joulets, de castolet.
 Et de bourse pipelote.
 DE L'ÉVÊQUE, *Trois Pelerinages*, f. 132, impr.
 last.)

Qu'ils portent maintenant colliers
 De moult bel port, de belle enise.
 Et estoit nouvelle devise
 De deux *aler* braiz et beuz.
 Cople ensemble de deux feroalx.
 (GOUZRENT, *Letre au bon Jehan*, 370,
 Charrier.)

Un *jouellet* fait de *bazotte*. (*Test. charogr.*
 de déc. 1380, Arch. mun. Douai.)

Deux petits *jouells* pendans pour mettre
 en oratoire. 1380, *lar. de Charles V*, ap.
 Laborde, *Emour*.)

Un petit *jouellet* d'or. 1400, *Pèvers r-lat.*
 au rép. de Ch. VI, t. II, p. 288, Douai
 d'Artois.)

Petit *jou let*. (Ch.)

JOIELEUR, jouelleur, s. m., joyaillier.

Que null onfoire ne *jouelleur* n'entre
 homme que overe harpays d'argent n'entre
 nulle d'oude a vendre deins la dit cite devant
 ceo qui soit touché overez le tonche.
 (Stat. de Henri VI, an II, impr. goth.,
 Bibl. Louvre.)

JOIENETE, VOIR JOVENETE.

1. JOIER, v. a., joier de :

Et ceulx qui ont cause de part le dit
 autel le puissent *joier* perpetuellement.
 (1306, *Ch. de Fer. de Bâle*, Trouillat et
 Vautrey, *Mon. de l'Ér. de Bâle*, V, 203.)

2. JOIER, joier, s. m., bois de la joie :

Le lievre aporte et trottet le *joier*.
 Si que les deux veissiez l'huchoer.
 (Ouvr. 1488, A. P.)
 Si que les deux veissiez l'huchoer.
 (Ouvr. 1488, A. P.)

Le lievre une grant playe de faille au
 dedens du *joier*. *Reg. de Chât.*, I, 256.
 (Bibl. phi. 12.)

— Broyer, paroi en maçonnerie qui
 revêt la chambre d'une cellule :

Une *joier* fursant closture. (1531,
Acquits de Lion, Arch. mun. Lion.)

JOIERIE, joierie, s. f., bois de la joie :

On se voit gaudes (bin cheva), que
 l'en dit *joierie* ou *joier*, ou sont
 entouré de la foie, souz les *joieries*.
 FIEBE NEUVE, *l'ord. du Lar. des Prouffes*
 Champ. de P. des Cressons, t. 90, 18,
 ed. 1516.)

— Partie de l'architecture de l'église qui fait
 la joie :

De la vouaille li roipi la *joie*.
 (Voschans, 631 f. q. Joub., *Genev. d'or.*)

JOIESE, VOIR JOISE.

JOIETTE, s. f., jouissance, usufruit.
 Ne avons que la *joiette* des biens a nostre
 vie. Jours de Jours, ch. 263, ap. Duc,
Jossent.

JOIGNABLE, joignu, joinn, adj., suscep-
 tible d'être joint :

Jougnables, *joignables*. *Catholicon*, Richel.
 I, 1781.)

Jougnables, *joignable*. (*Gloss. lat.-fr.*,
 Richel. I, 7679.)

Jougnables, *joignable*. (1544, J. LABA-
 DECC, *Cathol.*, ed. Auifret de Quelquene-
 tau, Bibl. Quimper.)

Jougnables, et hoc le, *joignable*. (*Voc.*
lat.-fr., 1487.)

JOIGNABLEMENT, joignu, joinn, adv.,
 de manière à pouvoir être joint :

Jougnibler, *joignablement*. *Catholicon*,
 Richel. I, 1781.)

Jougnibler, *joignablement*. (*Voc. lat.-*
fr., 1487.)

JOIGNABLETE, joignu, joinn, s. l.,
 faculté de pouvoir être joint :

Jougniblas, *joignablete*. *Catholicon*,
 Richel. I, 1781.)

Jougniblas, *joignablete*. (*Gloss. lat.-fr.*,
 Richel. I, 7679.)

Jougniblas, *is, joignablete*. (*Voc. lat.-*
fr., 1487.)

1. JOIGNANT, joignant, adv., tout près :
 Aucuns des voisins vont mesonner *joignant*.
 (BEAUM., *Coul. de Beauce*, XXIV,
 24, Beaugrol.)

— Prép., près de :

Il advint un jour qu'une troupe de gens
 de cheval, qui avoit charge de le prendre,
 passa tout *joignant* un halier ou il s'estoit
 bay. (MONT., *Ess.*, t. 23, p. 71, ed. 1893.)

— *Joignant de*, loc. prép., près de :

Et le furent *joignant* du lit de Mons.
 le due. *Chron. de S. Den.*, Richel. 2813,
 f. 410.)

Puis oste les neuz du col qui sont entre
 le col et les epaullies, et creuse en travers
 celle chair *joignant* de l'espaule. (*Le bon*
curie de cheus, p. 42, Jullien et Lacroix.)

— *Un joignant de*, à côté de :

Deut a *joignant de* s'herbergerie.
 (*Un. de r.*, 6339, Scheler.)

— *Un joignant de* lui s'tropleant.

(*Un. de r.*, 29258, W. et D.)

2. JOIGNANT, s. m. :

En Tomanie adjournement baillé pour
 devoir faire la monstre dont contenir
 baillie pour le moens et doit declarer
 deux *joignans* de contropolation pour le
 moens. (*Le Constamer de Foctou*, ch. 10,
 ed. 1499.)

JOIGNAT, VOIR JOINET.

JOIGNE, VOIR JOENE.

JOIGNEUR, s. m., celui qui joint,
 qui fait les jointures :

Le vnil qu'il fera venir deus le quareour
 ou le *joignour* pour appareiller, joindre
 et faire les ars de mon lit. (*La Maniere de*
lavage, p. 384, P. Meyer.)

JOIGNET, VOIR JOIGNET.

JOIGNETEL, s. m., petit jeune homme :
 Perrinoz li *joignetaz*. XII, a. (1339, *Juré*
de Bar sur Seine, Richel. I, 10500, Labore,
 p. 7.)

JOILITE, VOIR JOILITE.

JOINCHEIL, VOIR JOINCHEIL.

JOINCHEIZ, VOIR JOINCHEIZ.

JOINCHEFRE, VOIR JOINCHEFRE.

JOINCHE, VOIR JOINCHE.

JOINCTURE, VOIR JOINTURE.

JOINDABLEMENT, adv., de manière à
 pouvoir être joint :

Jougnibler, *joindablement*. (*Gloss. de*
Salons.)

JOINDABLETE, s. f., faculté de pouvoir
 être joint :

Jougniblas, *joindablete*. (*Gloss. de*
Salons.)

JOINDANT, prép., tout près de :

Li princes de Galles et ses batailles pas-
 serent tout *joindant* Thoulous. *FROISS.*
Chron., IV, 162, Luce.)

Li vons les ramenot maugré euls *join-*
lant Bristo. (D., ch. II, 82, Kerv.)

Ens ou chastel Saint Anthoine *joindant*
 Paris. (D., ch., XV, 94.)

JOINDAGE, joint., s. m., redevance
 pour avoir le droit de faire paître les bestiaux
 dans un endroit dénommé, un pâtura-
 ge commun :

Que en la terre n'eust point de *joint-*
drage, ne chose qui la vaille par fraude,
 ne par boïshe. (1329, *Ord.*, II, 32.)

— Rezin :

Item les *jointdrages* des herbaiges des
 fros de la paroisse de Beaufort des la mi
 aoust jusques a Noel. (1342, Arch. Jd 163,
 pièce 316.)

Les baillies appartenant a la diete pre-
 voste avec les *jointdrages* et les trespas.
 (1342, Arch. K 49, pièce 58.)

1. JOINDRE, jointre, joindre, verbe.

— Act. applier :

Ge toi demande, pere, come tu Fortument
 la veske ? — La queiz dit : tel comu, et bien
 la comu. — D'unkes *joins* ge apres : le toi
 proi, di se tu comu enus de ses miracles.
 (*Incl. St Greg.*, p. 45, Foerster.)

— Relier :

Et li maschum Salomon e li maschum
 Yram les taillèrent e parerent, *joinstrent*
 e acouperent de primes as maiz. *Rois*,
 p. 245, Ler. de Limy.)

— Placer :

Li dame fait de baume enondre.
 A une glise le fait *joindre*.
 Pre s'a un autel fait sus faire
 A. bel tombel, puis s'en repaire.
 (*Incl. li bars*, 117, Foerster.)

— Frapper :

Car Fortune m'a ont
Par si foie maigre.
(*Prise de Pomp.*, 1803, Maffada.)

— Joindre ses mains de, rendre loum-magô à :

Il a semé voskes piemantins
Devrai de France joindre ses mains.
(*Morsk.*, *Chron.*, 1168, Reiff.)

— Neutr., conclure un marche en se donnant la main :

Ne doit vendre ne apporter pour vendre
cuir tanné, ne faire marcher, ne joindre, ne
bailier denvers a Dé. (3311, *Ord.*, v. 272.)

— S'unir amoureusement avec une femme :

Sa femme souvent le requerrait du deduit
et, par nécessité qu'elle avoit, s'efforçoit a
le faire joindre. (B. DES PEBERS, *Nour.*
Roc., d'un superstitieux medecin, t. 237 v°,
éd. 1572.)

— Réfl., se couvrir :

Le cheval broche,
Si se joint en l'escur.
(*Chansonste.*, p. 30, Fourfillon.)

Li uns et li autres se joint
En l'escur et se vont ferir.
(*Rom de Ham.*, p. 351, Michel.)

Holdes l'escur trestout se joint,
Des esprens le cheval joint.
(*Hich. li biaux.*, 815, Foester.)

Saull sur son cheval de plaine terre, et
embrasse l'escur, et se joint en ses armes.
(*Perceforest.*, l. 1, ed. 1528.)

— Infin. pris subst., bataille :

Quand se vint a joindre, les François
estoiend comme ja hors de haleine, par le
mouv dunt ilz morvais chemin qui y estoit.
(JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI.*,
an 1413, Mochaud.)

— Joint, part. passé; joint en, converti de :

Outre s'en passe en l'escur joint,
Mesure Driens et list revient.
(*Chom. de Ham.*, p. 282, Michel.)

Gas uns passe outre, en l'escur joint
Et s'unt a four reus retouré.
(*Id.*, p. 292.)

2. JOINDRE, VOIR JOVENOR.

JOINGLEUR, VOIR JOGLERIE.

JOINGNABLE, VOIR JOIGNABLE.

JOINGNABLEMENT, VOIR JOIGNABLEMENT.

JOINGNALETTE, VOIR JOIGNABLETE.

JOINGNANT, VOIR JOIGNANT.

JOINGNET, VOIR JUGNET.

JOINNABLE, VOIR JOIGNABLE.

JOINNABLEMENT, VOIR JOIGNABLEMENT.

JOINNABLETE, VOIR JOIGNABLETE.

1. JOINT, joint, joint, adj., bien fait, gracieux, élégant :

Nus n'i sens riens que reprendre,
Tant et li cors joint et bien fait.
(*De Cler.*, a l'espe, 649, Méon, *Nour. Rec.*, l. 147.)

Saiz. phisans, apte et cointe,
Grasse, gredote, gentle et coite.
(*Bas.*, ms. Costant, f. 8 r.)
qui robes ont zentes et jointes.
(*Id.*, 1181.)

Habi' mapes ne vi si coite,
Ne dame en son habit si jointe.
(G. MASCART, *Œuvre de Voir dit.*, p. 43, Barlet.)
Joins, joins, parfais et compris
En toutes parfais viertes.

(*Chom. de Li. More.*, li *Reu. Gull.*, 713, Scheber.)
Lendenain vint plus joint,
Vestus int de dras d'oir.
(*Chom. de Paris.*, *Geste de Liou.*, II, 1816, Scheber, *Gloss. philol.*)

Li aîn qu'elle semble droite,
Luy fault faire sa robe estraiée
Par les flans, et soit bien estraiée
Aîn qu'elle semble plus jointe.
(E. DISAN, *Poes.*, Richel. 840, f. 197 r°)

— Rapide, vif, alerte :

La damoisele la regardé Bernier
Où plus est jointe ou fans ne espier.
(*Chom. de Cambr.*, 5398, A. 1.)

Mais li bus chevaliers en c'ose crena
Se bert en bus, plus joint d'un fauceor ruan.
(*Chom. de Ar.*, t. 288, Michelot.)

Outre s'en passent si joint comme fauceor.
(*Inf. Arce.*, 2724, Scheber.)

Plus joint qu'elz l'ontre s'en vont.
(*Chom.*, 1422, Crapetel.)

Une d'emoiselle moult coite
Plus joint qu'esmerillans jointe.
(L. DE LOUX, *Cher. a la manee.*, 347, Scheber.)
Il est si pléant et si coit
Qu'il neques espier ne fist joint
Si bien qu'il est, ne si propre.
(*Joy. Mirat.*, *Destruit. de Trouis.*, 2413, Sten.)

— Adv., tout près :

Le suppliant courut apres icelui Pierre,
et incouvent qu'il fut joint, il lui bailla
sur l'espaule un coup de la fourche. 1433,
Arch. JJ 182, piece 31.)

JOINT, s. m., long :

Iceilui Monport unt une chose nommée
joint, a quoy on pays l'en lye les hufes
(1397, Arch. JJ 153, piece 78.)

JOINTE, jointe, jointe, p. vete, jointe,
jointe, s. f., jointure, articulation :

Le bras saint Pere vint de coté du monstier,
L'or et l'argent en ont fait cracher.
Li nostre jointe fut un conte bestier.
(*Chanson de Roland*, Richel. 774, f. 21 v°.)

Mes se estout trepenhez li bers,
Et dou doit meien jusqu'es bers
La premiere jointe en treche.
(*La Carrette.*, Vat. Chr. 1724, f. 21 v°.)
ou fust sur nerf ou fust sur jointe.
(*Les. et Fable.*, Richel. 1420, f. 48.)

Cil bre de si grant force que les veines
du cors s'en sentent et toutes les jointes du
cors. (*Arthur.*, ms. Grenoble 378, f. 66.)

Quant ele drovoit les doiz, vos poinsiez
mettre es fosses endroit les jointes, quand
la paimie fist estendue, en chascun croce
mouls de morsels meines. (B., Richel.
337, f. 334.)

Enor estoit tout che du mains,
Où resarbit ches blanches mains,
Dout narroset ch'il bel bone doil.
A basse jointe, graille en fin.
(A. DE LA HALLÉ, *De l'Adm.*, Coussemaker, p. 301.)

Dout apori ou, jel sai bien,
A Sossus St. Sebastien,
L'en France, par .i. jour juel,
Del cors St. Pierre et St. Marcol,
L' de copies et de martirs
A l'ore et oissians tous entirs.
(*Morsk.*, *Chron.*, 1231, Reiff.)

Se on fait .i. homme en le main de quoi
le che soit et on l'olost membre, l'ust un
doit, se on compast un olost une jointe,
c'est a dire un membre du doil, u .ii.
jointes, u .iii. jointes, c'est un doil. On se
ou l'olost un doil, ce seroit .vi. jointes.
(1282, *Reg. des bauns.*, Arch. S. Omer AB
XVIII, 16, no 783.)

Et cil li a toute l'aul
Ou doit, si qu'il passa la jointe.
(*De Goubert.*, 70, Montaignon et Raynaud, *Fabl.*,
l. 210.)

Si doit a ni lone, ses vantes loes,
Mult sont bien foies et molles.
(*Des dev.*, *Amais.*, ap. Juv., *Jungl. et Trouis.*,
p. 122.)

Conte de quintes et de niens. (*Remedes
anc.*, Richel. 2039, f. 4 r°.)

Et aussey a la pume vert le dens os qui
sont endroit la jointe du pied an dessus du
tallon, plus larges et plus convertis que
n'a une biche. (*Modus.*, f. 7 v°, Blaize.)

Et tont ledit angle en son bec un petit
redouaire ou il a une jointe de S. Denys.
(1372, *Compte de l'erecur du Testam.*,
Piec. rel. a l'Hist. de Fr., XIX, 152.)

Un angle d'or qui tont en son bec une
jointe de M^e S. Denys. (*Id.*, p. 146.)

Les combes, les mains, les deis, la
paimie, les ongles, les jointes. (*La Ma-
niere de langage.*, p. 283, P. Meyer.)

Tous h'ont dolens
Leus mains jusqu'aux jointes des doiz.
(E. DISAN, *Poes.*, Richel. 840, f. 353 v°)

Jointes et nerfs croste et esandre.
(*Virgion.*, *Grand Test.*, VI, Joustai, p. 33.)

Les jointes des pierres ou quareous.
JAN MARTIN, *Vilceur.*, f. 102 r°, ed. 1547.)

Les convertes des omes finissent en
gaillions qui ont les pointes vers la queue,
lesquels convertes apres la jointe qu'ils
ont avec la teste, sont nommez. (L. JOURN,
L'Hist. des poiss., de Bond., x, 10, ed. 1558.)

A l'endroit de la jointe du coude
(*Amoy.*, *Thoy et Car.*, ch. XV, ed. 1539.)

Encores que ce soit pour remettre en
leur lieu natuel les jointes des membres
des nazes et des bêtes, elles sont nommees
grande douleur un patient. (B.,
Verc., Goupar, de Cim. av. Lancel., 64,
1565.)

Dona comp de sa large alimelle,
Qu'il l'us donna ou l'espaule est compoite
Ave. bel. ad. sans point facile la jointe.
(*SULL.*, l. v. 74, 1577.)

Nature a produit peu de chair aux
jointes, et largement aux lieux qui sont
entre joelles. DALECHAMP, *Trad. de Galien.*,
p. 37, ed. 1609

— Les parties de la femme :

Leur testeres paroi les jointes,
Ses monters, et d'ens jointes
Es costes de les esprens.

(E. DISAN, *Miroir de maraun.*, p. 219, Cou-
pelt.)

— Génération :

Excepté et hiers mis tous mes signours
de curje setme homme, et mes amis char.

jusques à la tierce jointe. 1391, *Pr. de l'É. de Metz*, IV, 105.

Jusques à la tierce jointe (1392, *ib.*, IV, 122).

Jusques à la tierce jointe. 1409, *ib.*, IV, 657.

— Rencontrer :

Vers ceans de l'est fist une jointe,
Pre vers en volt aver la jointe.

(*É. de l'Ép. de Qu. p. 59*, Louvache.)

Il l'encadrez sous jointe.

Compose ses squadrons :

Chefs, mettez à la jointe.

Hards comme lions.

(*Prés de l'Ép. de Paris*, Poés. fr. des X^e et XI^e s., II, 305.)

— Augmentation :

La jointe d'orne qu'ils (les Vainiens)
avoient faite à leur empire en Balie. (CLEM.
DE SESSÉL, *Hist. de Louis VII*, ap. 80-Pal.)

— Mesure contenue en deux poils :

Pour quatre jointes de vin, chacune
jointe tenant deux poils, chacun poil du
poil de 11. s. (É. de l'Ép. de l'Hôl. de
Ville d'Erreux, Bouain.)

Presses jointe, jointure, Bossin, jointure,
temps pendant lequel les chevaux de la
broue restent attelés ; action d'atteler.

JOINETE, VOIR JOINTÉE.

JOINTEMENT, jointement, jointment,
jointement, adv. d'une manière jointe,
serres, étroitement :

Par le chandre à la dame, la fa le nair creves,
Li si fu jointement dessus terre voutées
Et ce n'ist si sage homme dest en Baluesnes,
Puisque l'annote est elose et li sons sans serres,
N'en s'en jointent par de s'achates.

(*Chastel.*, 2077, A. P.)

Celz qui fu onseal de Berthoiz proprement
Portoit le grant peon de saze qui resploit
A l'entre del de la place de l'emplument,
Et l'attout Andes qui venient jointement.

(CUEL, *R. de Guescl.*, var. des v., 22581-22582,
II, 316, Charrotes.)

Plus jointement fu et arnés li d'ampoules
Que nos et en ses l'ampoules un nobles onseal.

(JEN. DE PARIS, *Geste de Leis*, 32096, S. helier
Gloss. p. 11.)

— Jointement, en même temps :

L'un et l'autre tiendront jointement leur
meins entier es meins W. T. (LITTL., *Instil.*,
II, 1064.)

Les deux escarpions à machine jointe
Le grand de Nassent et vint jointement
1335, *Pap. d'Él. de Granvelle*, t. II, p. 199,
B. 1064.)

Avec six gros presses et six tonnettes
Le grand de Nassent et vint jointement
1335, *Pap. d'Él. de Granvelle*, t. II, p. 199,
B. 1064.)

Les deux escarpions à machine jointe
Le grand de Nassent et vint jointement
1335, *Pap. d'Él. de Granvelle*, t. II, p. 199,
B. 1064.)

— Jointement, directement :

Si jointement se jointent de nous jointin
de chesnes et de cotes, que jointement
et par jointement se jointent de nous jointin.
(Ess., I, III, 142, 179, 181, 185, 188.)

JOINTEMENT, *joint.*, s. m., action de

tenir un fief conjointement avec quel-
qu'un d'autre :

La nature de jointement est, que celui
qui survesquint avra seulement l'entier
tenement s'il n'est jointe que li ad, si
le jointure soit contenue, etc. Si jointe si
trois jointements sont en fee simple, et l'un
ad issne et devie, uncore ceuz que sur-
vesquint avont les tenements entier, et
l'issne n'averont riens. (LITTL., *Instil.*, 280,
Houard.)

JOINTEMENT, *joint.*, s. m., celui qui tient
conjointement un fief :

Si soient deux jointements de certaine
lettre en fee. (LITTL., *Instil.*, 44, Houard.)

Si soient plusieurs terres ou tenements,
de ceo ils sont appellez jointements, et
ne my parentens. (Id., *ib.*, 254.)

JOINTEUR, jointeur, jointour, s. m.,
instrument qui sert à relier les tou-
neaux :

Joellin Regnauld frappa Vincent Bernard
par la teste d'un jointeur à jointer tou-
neaux. (1382, Arch. JJ 121, pièce 61.)

Un jointeur de bois garni de fer. (18 nov.
1392, Vente de meubles de la mairie de
Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

Cl. JOINTEUR.

JOINETE, -eur, adj., contigu :

Pour estre les estats des princes jointe r.
(1356, *Pap. d'Él. de Granvelle*, IV, 741,
Doc. ined.)

JOINETE, -lee, jointe, s. f., ce que
peuvent contenir les deux mains :

La farne à main jointe
Martins, quant l'en li envioit ;
Et se n'ist jointe le pied
Que par l'ain de l'en donnoit.
Si t et de fer mot ne soust
Com d'en avoit sa jointe.

(VAN GALINOU, *Vie de S. Martin*, p. 93, Bon-
passé.)

Li dame a pris un coffeul
A son chever si joint
L'isthent, et si ert toz plains
De parisis et de chariens ;
Li dame en done un bachelier
A ses jointes sanz conter.

(BOIS, *Rom. de Trubert*, 209, Méon, *Nouv.*
litt., I, 138.)

Une jointe d'icelui grain en assemblant
les deux paumes de la main ensemble.
(É. de 1473, ap. *É. de l'Ép.*, *Joelle* 2.)

Pour chacune somme de fruit, droit de
havage, c'est à savoir que lesdist communs
en peuvent prendre une jointe, c'est à
savoir plain les deux mains d'icel fruit.
(1493, *Arr. et Decr.*, ap. Mantelet, *March.*
fréq., III, 242.)

Et jusquan XVIII siècle :

Tenures sujettes à une rente de 96 boi-
sseaux, dix ou douze de froment, lesquelles
jointes sont évaluées à cinq poignées et
les vingt quatre jointes à dix onces.
(*Proc. verb.* de 1781, dom. de la Vau-
Mouel, Arch. M., t. 141, B. 173.)

Poison jointe, ce que peuvent contenir
les deux mains jointes : O n'en fait nul
qu'une jointe à Bossin, jointe.

JOINTOIR, jointoir, s. m., instrument
servant à relier les touneaux :

Jehan le bovier d'icelle hache couppa
ledit pain sur le chappuz ou jointoir du-
dit relieur. (1443, Arch. JJ 177, pièce
169.)

Cl. JOINTEUR.

JOINTIF, jointif, adj., joint, uni :

Ne veit plus goutil parment
Ne marquette plus gentement
Ne mieulz jointif ne mieulz voiant.

(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, p. 68.)

Sera la cisterne recouverte de deux
pierres jointifères. (20 juill. 1521, Arch. Gir.,
Not., Contat, III-4.)

JOINTIS, -iz, -eis, joint, jointif, jointel,
adj., joint, rapproché, contigu :

Et ta es de notre gent nes
Et de nos jointis parentes.
(WAGE, *Bruc.*, 6531, Ler. de Lincy.)

Car les mes erent volées
Les unes es autres jointes.

(BES., *Troies*, Richel. 373, p. 745.)

E furent jointifères (les bases) de quatre
ou six tables de araim. (Rois, p. 254, Ler.
de Lincy.)

Avoit en chascune entrée des paire de
portes cloanz et jointifères qui fermoient à
bons verroz de fer et à barres grauz et
forz. (Artz, Richel. 337, p. 41.)

Sur la rive de l'autre part estoient li
chaisnes jointif. *ib.*, p. 2184.)

Quatre soliveaux jointis. *Compt. de P.*
Mareau, 1408-1410, Forteresse, IV, Arch.
mun. Orléans.)

Pour avoir fait le planchier de la tour
d'Avalon, de soliveaux jointif. (*Compt. de*
Jeh. Chieffail, 1412-1414, Forteresse, Des-
pencey, VI, Arch. mun. Orléans.)

Robbes jointifères et pressées.
(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, p. 615.)

Pentures jointifères à li, d, la paire.
Compt. de 1450, Béthune, ap. La Fons,
Gloss. ms., Bibl. Autiens.)

Levres corallines et bien jointifères. (LE
MAIRE, *Bruc.*, I, 33, fol. 1548.)

JOINTMENT, VOIR JOINTEMENT.

JOINTOIRE, -oyer, jointe, verbe.

— Act., joindre, réparer :

Rapparoillier et jointoyer le viez taluz.
(1335, *Compt. de Orléans de Laigny*, Arch.
KK 3, p. 272 r.)

Pour sceller merrien et jointoyer de
plastre. (1364, *Compt. de J. Dou Four*,
Arch. KK 3, p. 44 r.)

Puis seront tenus les dis macons et
promeneront jointoyer, razerer, pioceller et
manquer d'atdoyses toute la dite ma-
connerie. (Pièce de 1554, Bibl. de l'Éc. des
Chartes, IV^e serie, III, 63.)

— Neutre, jouer des articulations avec
couplettier :

Goyz li ensi sa jointoiant
Ne voloit es se n'ont ne se lasse.
BES., *de Moutiers*, *Meuserre*, st. XVI, II,
Van Hamel.)

Toutes mes jointes jointoyer
Et tous mes nez tals comboyer.
(DUCHEMIN, *Trois Peierres*, p. 594, impr.
Instil.)

Cl. JOINTE.

JOINTOIR, s. m., conjonction, union :

Puis se doi cuer sont joint
D'un jointour amourens...

(*Un vrai Chien d'am.*, Richel. 1533, f° 517 v°.)

JOINTURAL, jonctural, adj., relatif aux jointures :

Paracelse extolle fort son baume contre les playes nerveuses et *joncturales*. (LOYS GUYON, *Miroir de la beauté*, II, 335, col. 1615.)

JOINTURE, joynture, jointure, jeointure, jointure, s. f., action de joindre, accouplement, assemblage :

La premiere *jointure* fut faite de deux choses. (S. BERN., *Scrm.*, Richel. 24768, f° 52 v°.)

Jeointure de male et de femelle, que nos apelons mariage. (*Liv. de jost. et de plet*, I, § 3, Ripetti.)

Les enfans que deux bonnes ont,
Ne cil qui de deux freres ont,
Ne cil du frere et de sa seur
N'assembleront ja pour nul feur,
Ne prendre ne peult nul qui vive
Neys s'elle estoit adoptive,
Ne la seur son pere ou sa mere
Ne peut nul qui ne le comperre,
Car droit entan ne s'acorde
A nulle *jointure* ne s'orde.

(*Le Livre des institutions des drois appellee Instituite*, f° 89.)

Moy qui ay congneu les plaisans embrassemens et les delectables *jointures* qui sont prinnes de vous, tres chieres dames. (L. DE PREMIERE, *Decam.*, Richel. 129, f° 113 v°.)

Quant Dieus vult faire la *jointure*

De soi et d'umaine nature.

(*Fabl. d'Or.*, Ars. 5069, f° 172.)

— Nature de la femme :

Prince, pu amour tant de douceur figure :

Que qui se puet bouler en sa *jointure*

Et il s'i seel bien aider ses ians.

(L. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 272.)

— Parente :

Li galle due d'Ardenne avoit noble *jointure*.

(JEAN. DE PREIS, *Geste de Liege*, 22196, Scheler,

Gloss. philol.)

— Ce qui sert à lier, à attacher :

Par dessusz a .ii. aniaux d'or et a .ii. *jointures* ou chaines qui assemblent et conjoignent a ephol. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 91.)

— L'assemblage des parties dont le corps est composé :

Dieux n'a pas fait chascun d'une *jointure*.

Terres ne fleurs toutes d'une couleur.

(L. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 185.)

— Tenure que l'on possède conjointement avec quelqu'un :

Quant l'un des joyntureus lessa creu
A luy afferit a un autre par terme de
sa vie, par tel lease le frankement est
sever de la *jointure*. (LITTL., *Instit.*, 302, Bourd.)

— Dépendance :

Et puis en crevette

Donat Huy et Mubault about es) purs *jointures*.

A tous due de Brabant.

(GR. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 2931, Scheler,
Gloss. philol.)

JOINTURE, jointe, adj., relatif aux jointures :

Je serois bien d'advis qu'on n'hasardast
ceste sorte de curatien aux *jointures*
joies. (LOYS GUYON, *le Miroir de la beauté*, II,
465, col. 1615.)

JOIR, jouir, goir, verbe.

— Act., bien accueillir, caresser :

Au departir les besa et *joir*.

(*Les Lok.*, Ars. 3143, f° 2°.)

Dunc prist li reis le due, sil baisa e *joir*.

Ses boles, ses delour, ses aveirs li offri.

(*Rou.*, 2° p., 1667, Andresse.)

Assez la *joist* et entracee,

Assez li a baisié la face.

(BLS., *Troie*, ms. Naples, f° 9°.)

Dont dist li abes : Avez oil

Com cest angle nos ont *joir* ?

(S. BRANDAN, Ars. 3516, f° 102°.)

Com cest angle nos ont *joist* ?

(*Id.*, 564, Michel.)

Et la roine e le cler vis

L'a mult jo et honore.

(*Perceval*, ms. Bern. 113, f° 91°.)

La damoisele bien le *joit*,

Adont a joie eusamble furent.

(*Flour et Blancflor*, 1° vers., 2226, du Ménil.)

Biens te poist beneir !

Que il te baist de la prison issir,

On'enfor le puisse et baissen et *joir*.

(*Subvers de borjany*, Vat. Chr. 1341, Roux,

p. 295.)

Mais cele dame que vous thuez vees,

Celi devez *joir* et acholer,

Car par li sai je de mort res-pies.

(*Unon de Bord.*, 6228, A. P.)

Chascun les *joist* et aphe.

(*De Chevher a l'esper*, 1061, Méon, *Nouv. Rec.*,

I, 160.)

Ille et Langars joie font

Quant la dame recongne ont,

Et Roberts *joist* son signor

De lui il et en paor.

(RES. DE BEAUCER, *le Buas Desconrens*, 3102,

Hippau.)

Toute Flandres le Iretoit a seigneur, et

mout le *joirent*. (MÉN. DE REIMS, 47,

Wailly.)

— Gratifier de son amour :

D'aucors ne doit estre honoreis

Hon ki ne veult biens devenir.

Aus doit estre a tel feur mené.

Ke dame ne lui doit *joir*.

(MESSIES GAISZ REBELS, *chauns*, ms. Bern.

389, f° 81 v°.)

Or au parlé duseal deit

Com fait es en candler et en lit.

Comment on s'i doit maintenir

Et son ami en lit *joir*.

(JACQ. D'AMURS, *Art d'Am.*, ms. Dr. de Kart.

2241.)

— Joindre, posséder :

Ayant opinion qu'elle *joist* ainee et *joie*

de quelque bien. (AMYOT, *Vies*, Alex. le

Grand, éd. 4565.)

— Avec un rég. de chose, joindre,

joindre, savoir :

Que tel cose puet on *joir*

Qui ne puet mie a tous plainir.

(MYRT., *Isopet*, d'une Singesse, Richel. 2168,

f° 13°.)

Et veill que li dit religieux *joent* et
lieuent paisiblement et perdurablement
les ditz .ii. mines de lié. (1308, *Cart. de*
Beaupré, Richel. I, 9973, f° 4°.)

Jou et mi hoir tenours, *gorrous* et posses-
serons hieractement les dites terres.
(1231, *Cart. noir de Corb.*, Richel. I, 17758,
f° 38 v°.)

Dont ne herrens a nous bien resjoir.

Et nous herrens, pour nos amours *joir*.
(*Deplout. de Robin*, Paris, fr. des xvi^e et xvii^e s.,
V, 219.)

Je preois la santé les bras ouverts, libre,
plaine et entere, et escusee a mon goust
a la *joie*, d'autant plus qu'elle n'est a
present mouz ordinaire et plus rare.
(MONT., *Ess.*, I, II, ch. XII, f° 205 r°, éd.
1588.)

La sagesse nous semble sans fruit, si
elle n'est *joie* que de nous, si elle ne se
produit a la venue et approbation estrange-
gere. (Id., *ib.*, I, III, ch. IX, f° 421 r°, éd.
1588.)

— Ce soleil, cette lune, ces estoilles, cette
disposition, c'est elle mesme que
avons *joie*. (MONT., *ib.*, I, I, ch. XX,
f° 33 r°, éd. 1588.)

— Rejoir, être un sujet de jouissance :

C'est la vraie solitude et les cours se peut
joire un million des villes et des cours des
royes, mais elle se *joie* plus commodement
a parl. (MONT., *Ess.*, I, I, ch. XXXIX,
f° 99 v°, éd. 1588.)

— Avoir ce qui est nécessaire, pouvoir
suffire à un besoin déterminé :

Comme un rois, quant il va guerroyer hors
de son royaume et li ennaine de ses meil-
lores hommes une partie et s'en lui la gr-
ignor partie a sa terre garder ; mes quant
il voit qu'il ne se puet *joir* a tant de gent
comme il en manne, si parmande touz ceus
qu'il a a loesce, et fut son arriere ban.
(RICH. DE FOURIVAL, *Best. d'amour*, p. 3,
Hippau.)

— Neuir, se réjoir :

Ces damoiseus cander et estourir.

Ces damoiseus envaiser et *joir*.

(*Les Lok.*, ms. Bern. 113, f° 291°.)

— *Joi*, part. passé, dont on jouit :

Assez de gens sont en ce monde

En qui bien peu de sens a bone,

Qui le present ne vivans pis

Comme yvens autre vie a vivre,

Mettent grand peu de pour-sivre

Des biens non *joies* a trespres.

Dunt il moy pe tien que li vie

En biens et plaiers non *joies*,

Prenant toutes choses au pis,

C'est un long et fiecheu voyage.

(L.-A. DE BVAI, *les Hours*, I, II, f° 209 v°, éd.

1619.)

— Joyeux, réjoir :

Signor, dist il, suez li et haut et *joir*.

(*Les Lok.*, ms. Montp. II 213 f° 369.)

Gardes qu'entre vous .ii. n'aît guere ne envie,

Tous les en sera n'aucun plus lie et plus *joie*.

(*Unon d'Alor*, f° 79°, Michelant.)

Cele beste li bira *joie*,

Et bele, et boine, et moult jolie.

(*Flour et Blancflor*, 1° vers., 2216, du Ménil.)

Nus ne porroit pas raconter

Les uns qu'il ont et li druser,

Ompus nos lions qui ont en vie

Ne vit une eot meus *joie*.

(*L'Armoant*, Richel. 794, f° 42°.)

Re. *Re. Jol. et s. et de pr.*
S. *Re. Jol. et s. et de pr.*
Quel. *Re. Jol. et s. et de pr.*
L. *Re. Jol. et s. et de pr.*
E. *Re. Jol. et s. et de pr.*

SE. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

CH. *Re. Jol. et s. et de pr.*

Et dient les dessus dis que leur entencion n'est pas d'en payer denier, sinon qu'on les face par des dites pastures desdits heritiers, ou par *joissement* de droit estre empeschés. (*Compte de 1468*, ap. Le Ch. de Douly, t. I, p. 342 v. Arch. Louvet.)

Le suppliant avoit fait faire prises et arrestz, d'une portion de Reu..., et par telles prises le *joissement* en fut defendu a Jehan de Florgny (1474, Arch. JJ 185 piece 1290.)

Le *joissement* du sire de Rohan, (1487, *Compte de J. Lobat*, p. 29, Arch. Finist.)

Autre que toy de moy
tant que vivré n'aura *joissement*.
(*Erasmus et Lucr.*, p. 45 v. 64, 1493.)

JOISSEUR, *joysseur*, s. m., celui qui a la jouissance, la possession :

Le faisant possesseur titulaire et *joysseur* propriétaire et hereditaire. (1529, *Charte de Ponthieu*, Grenier 300, n° 324, Richel.)

JOISSON, *joyssson*, s. f., jouissance, possession :

GERMONSET.

Je veulx avoir, en un brief mot.

Le boneste de Rigod.

Qui est filz de Guallet le maire.

Le VAVRETEL.

Comment se pourra cela faire.

N'en a t'il pas *joisson*?

(*Faire de l'Avanture*, p. 8, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Lect. Moral. et Sermon.*, t. III.)

JOLI, voir JULET.

JOLET, voir JAUJET.

JOLET, voir JOLET.

JOLETRIN, s. m., jeune coq, coquet, galant :

Comme plusieurs sont blasmez a grant tort, Dieu le seut bien, par les *joletrins* allans et venans par les rues, quand parlent des bonnes preudes femmes quant autre chose n'en peuvent avoir, *Quinze joyes de mar.*, v. Bivell. elz.)

Joletrin, m. A jongster, ou jong galant. (Gouss., ed. 1611.)

Lorr, *jaltre*, jouvenceau qui commence seulement a se plaire avec les filles.

Cf. JOLLETRU.

JOLI, voir JOLIE.

JOLIEMENT, adj., gaiement :

Plus *jollement*

Cesques maiz, vol chenté.

(*Mot.*, ap. G. Raynaud, *Rec.*, t. 1, 215.)

— D'une manière recherchée dans la joliette :

Les filles font leur *jollement* par truchesses. L'une qu'elle sevoit plus-tost demandée a manier de plusieurs galands... (*Les Quinze joyes du mariage*, p. 52, 61, 1726.)

— La cause de la sottise ou du malin qui se portoit un peu trop *jollement* et qu'elle avoit le courage trop dissolu, ce qui n'appartenoit pas a une vierge. (*Le preu. Vol. de s'arais decades de Tit. Liv.*, p. 75, d. 1530.)

— Galamment

Le comte de Fois print sa mere, laquelle estoit seur de me sire Robert d'Arbois, et la

fit mettre en unz fort chasteau en prison, pour ce qu'elle vivoit trop *jollement* de son corps a sa grant confusion et vilenie de son hanzage. (*Chron. de S. Denys*, II, p. 183, ed. 1493.)

Cf. JOLIVEMENT.

JOLIER, *jolyer*, *jolhier*, *jolloger*, verbe. — Act., rendre joli, enjoliver, orner, parer :

Tous s'efforcement a *jolyer* et pointier leurs nefz. (Froiss., *Chron.*, XI, 367, Kerv.)
Cueillir des fleurs pour le pavillon *jolier* et parer. (*Perceval*, t. 3, ed. 1530.)

Pour un enfant trouvé on paye v^e pour le linsel, iii^e pour la messe, iii^e pour la fosse, iii^e pour sonaize, ii^e au curé et a la vesve qui l'avou en garde, ii^e pour violettes employées a *jolyer* ledict enfant. (1535, *Dépenses faites par la ville de Lille, pour les enfants trouvés*, Arch. mun. de Lille.)

— Réfl., s'ornier, se parer :

Pour eule bien *jolier* et quointier. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2650, f. 73 v.)

— Neutr., faire des embellissements :

Le duc de Berry y (dans une maison de plaisance) avoit fait ouvrir, *jolyer* et edifier. (Froiss., *Chron.*, XIV, 196, Kerv.)

— *Jolité*, part. passé, enjolivé, paré :

Les rues par ou on portoit l'enfant jusques a S. Donas estoient tendues et fort *jolitoes*. (ALEX. DE POIGT., *Honn. de la Cour.*)

Cf. JOLIVER.

JOLIESSE, *jolyesse*, s. f., agrément, plaisir :

ou est le cuer qui ne s'osneust
Et qui deff rieur ne fest.
Qu'ot tel *jolyesse* le point?
(*Debat de Nat. et de Jean*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., III, 87.)

JOLIET, adj., gai, joyeux, agréable :

Et si serez plus *joliete*
Que l'abele au point du jor.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 68, 27.)

Je sui *joliete*,
Sachet, pluisans.
(*Mot.*, ap. G. Raynaud, *Rec.*, t. 1, 30.)

Et de la *joliette* vie
Bone mes cuers a si grant envie.
(*Rom.*, ms. Goussin, p. 87.)

La rencontra un escheolier tout *joliet*, qui venoit par iceluy chemin. (RAB., II, 6, ed. 1542.)

Cf. JOLIVET.

JOLIETE, - *ei* - *elt*, *jolité*, *joilté*, s. f., plaisir, agrément :

Et por ceo q' *jolietes*, pais, honestez, douceur, debonetez e bon amour sanz nulz nuiz sont maintenant. (*La Feste de Pal.*, Lib. Gu-tan., I, 216, Rec. brit. script.)

— La elle aime adonc, en may.
Un temps plain de *joliete*.
En l'orage en adversité
Au royaume.
(Gouffroy de Paris, *Chron.*, 6222, Bichon.)

Faire de son avoir son orguel et ses *jolites*. xv^e s., ap. La Fons, *Gloss.*, ms., Bibl. Amiens.)

— Plaisir de l'amour, volupté :

Amors et *joliteis*

Et ma dame a cui j' sui

Me fait muels ameur d'atrain.

(J. M. CUMBRAY, *Chans.*, Dinoux, *Trouv. camb.*, p. 145.)

Qui en la fleur de son eage se donna fort a la *jolote* et a la vanité de ce monde. (*L'Orloge de sapience*, Maz. 1134. l. 1, Prol.)

— Gaîté, bonne humeur :

Ben sai en quoi vous vos fiez :

En la *jolote* le rei.

Que voz bons souffre en-treit sei.

(*Tristan*, II, 282, Michel.)

Par ma foi, tout aussi sai j'en veoir que se il m'estoit mesaveus, que j'ame *jolote* n'auront en moi, ne mis n'en auront mes cure. (*La Responce del Best, mestre Richard de Furnival*, la Torterelle, p. 83, Huppé.)

Beau n'est del Puy que je vois restoré.

Pour sostenir amour, jolte et jovent

Fu establi, et de *jolote*

En ce le voit essancher bonement.

(VILAINS D'ARRAS, *Chans.*, Richel. 12615.

° 59 v°.)

Jolite et biante et valeur.

(*Chans.*, ms. Moutp. II 196, f° 148 v°.)

Sourtes, deduis et lieche,

Jolites, biantes, joulche.

(*Rose*, Vat. lat. 1212, f° 79 v°.)

Et la fuist amours et noblesse.

Et *jolite* et proesse.

(*Chantois*, France noir. 524, Cose.)

— qualité de ce qui est jol :

La *jolite* du poil. (ARETIN, *Gen.*, p. 199, ed. 1542.)

— Objet destiné à l'ornement, à la décoration :

Pour des *jolites* pour le jardin de M. Falbe. (1523. S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ce dernier sens est resté en Artois.

Lille, *jolité*, qualité de ce qui est jol.

Cf. JOLIVETE.

JOLIEMENT, - *ellement*, adv., joliment, aimablement, agréablement, gaiement :

Ne ja por chasteiment

Mes nias eures ne tenrai

D'amer *jolietement*.

(CHRIST. DE TROYES, *Chans.*, ap. Tarbé, *Chanson. de Champagne aux XII^e et XIII^e s.*, p. 38.)

Nos amours et ma et m'anmie

Jolietement.

(*Chanson*, ms. Moutp. II 196, f° 138 v°.)

Nouvel amour m'a saisi...

A ce penser

Et sanz reposer

Tres *jolietement* m'esouet a chanter.

(*Malet*, ap. G. Raynaud, *Rec.*, I, 250.)

Jolietement m'en voi... *olietement*.

(J. BRETEL, *Toars*, de Chan. 224, Belmonte.)

Et marche *jolietement*.

(*Rose*, Vat. lat. 1212, f° 103 v°.)

Mentir fault *jolietement*,

Renier, s'il en est mestier.

(LAFRANCE, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 94 v°.)

Cf. JOLIVEMENT.

JOLIF, *jollif*, *jol*, *jolly*, *jouh*, adj., joyeux, gai, tendre, amoureux, ardent :

De *joli cuer* chanterai :

Bon amour n'en prie.

Et tous jors *jolis* serai

Et sans aloume.

(CHRIST. DE TROYES, *Chans.*, ap. Tarbé, *Chanson. de Champagne aux XII^e et XIII^e s.*, p. 37.)

Ce est tant par man fol corage.

Ki tant m'ert *jolly* e volage.

(*Tristan*, III, p. 22, v. 417, Michel.)

Joli cuer ne doit penser

Qu'a bone amour demander.

(*Rom. et past.*, Bartsch, I, 18, 11 v°.)

Primes du poi, *jolis* et revoisies

Covent estre celui qui le servise

Enpant d'amors, et certois a devise.

(VILAINS D'ARRAS, ap. Dinoux, *Trouv. artés.*, p. 167.)

Mais nous hoens espoirs *jolis*

M'aît dit ke je m'asure.

(PERRINS D'AMAGNIORI, *Chans.*, ms. Berne 389, f° 99 v°.)

Elle est belle, cocote et *jolive*.

(PIERREKISS DE LAI CAPELLE, *Chans.*, ms. Berne 389, f° 99 r°.)

Car en tel tans se d'it bien resjoir

Nele jolote, et *joli cuer* avoir.

(MOROT DE BRIGNAULT, *Chans.*, Richel. 844, f° 181 v°.)

Lies et *jolis* atendrai son gré.

(*Chans.*, ms. Senne HN 36, f° 25 v°.)

Boutent mon cuer en *jolte* esperanche.

(J. BIBLE, *Chans.*, Vat. Chr. 1490, f° 75 v°.)

Mes eures est si *jolis*

Par un poi qu'il ne s'en vole.

(*La Chastelaine de S. Gilles*, Richel. 837, f° 113 v°.)

Moine, qui a cuer *joli*

Ne doit estre sans amour.

(*Chans.*, ms. Moutp. II 196, f° 153 r°.)

Tant sui a m'anmie cadentis,

Ne poi vers autre estre *jolte*.

(*Parton.*, 4041, Crapetlet.)

Quant on donoit les riches dons,

Jolis estoit tresloz li mons.

(*Dorm. le Gal.*, 1183, Stengel.)

Cointes me lieague,

Jolis et revoisies deviegne.

(*Rose*, ms. Corsini, I, 70 v°.)

A home triste convient avoir tristes paroles ; au courroucé, paroles de menaces ; et celui qui se joie, paroles *jolives*. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 378, Chabaille.)

Nacne doit estre *jolis* s'il n'a amie.

(*Resperes*, Jub. Jongl. et Trouv., p. 31.)

La meschine qui fir *jolave*,

Quant a sa mere fu solive.

(*Chastelain. d'un pere*, cont. VIII, v. 7, Biblioph. fr.)

A Pestatoire dois monstrer

As chiens que ven a s' passer

Le carf ; plus *joli* en corout.

(*La Chace dou corf*, Jub. & Nouv. Rec., I, 164.)

La sage eut et la *jolite*.

(*Est. de la g. s.*, Vat. Chr. 1639, f° 5 v°.)

Sire, ne sai que entendes,

Ne quelle garison pensez ;

Sanz vous voi et gai et *jolte*.

(*Conce*, 1494, Crapetlet.)

Aus en est ses eures si tres lies.

Si *jolis* et si voisistes.

(JES. D'AMBRES, *Art. d'Am.*, ms. Dresde, Kort., 144.)

Seignours, ce dit Bonehour, souz haults et *jolis* ;

Souz seurs et certains que Beaumour et plains ;

Lui et ses compaignons ne n'yeu demourer ;

(*Bataille des treus. Englos et des treus Br lions*, l. 1, Crapetlet.)

Car on le tendra.

Pour maloureux, s'il n'a de quy

Estre *jolis*.

(CURE DE PRISAK, *Liv. du chemin de long escole*, 3986, Paschel.)

Plaisent, *jolte* et amiable.

(JES. LESGOUZ, *Chans.*, *ball. et rond.*, XVIII, p. 63, Bibl. etc.)

Quant il avoit raison de quoy il deust faire joye, nul ne povot estre tant esboudis ne tant *jollis* qu'il ne le feust. (*Lancelot du Lac*, 1^{re} p., ch. 9, ed. 1488.)

Elle a ce poi le cogent, si en fu bien *jolie*. (*Perceforest*, vol. VI, f° 140, ed. 1528.)

— Paré, riche, happé :

De quoi li plus *joli* estoient tout a malaise. (FROISS., *Chron.*, II, 447, Kerv.)

Il estz contrainct de soi tenir *joli* et de changer souvent d'habut. (*Arest. Amor.*, p. 167, ap. Me-Pal.)

— Brave, loyal :

Commencerent a ferir les unes sur les autres de toutes leurs forces, et tant que en peu d'heure, il n'y eut si *jolly* que le sang ne lui saillist par les playes qu'ils s'entreferoient. (*Perceforest*, VI, f° 401, ed. 1528.)

JOLIETE, voir JOLIVETE.

JOLIFE, voir JOLIETE.

JOLIVETE, voir JOLIVETE.

JOLIVEMENT, *jolye*, adv., gaiement, joyeusement, tendrement :

Dame, or vous pri douement

Que voz pensés de moi *jolivement*.

(*Chans.*, ms. Moutp. II 196, f° 35 v°.)

En hant s'ecria *jolivement*.

(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 63, 28.)

Qui preude aveuand...

Deles une espante

Qui atent *jolivement*

Son au gent

Soulete.

(*Malet*, ap. G. Raynaud, *Rec.*, I, 42.)

Mis m'endrouet main et sur

De chanter *jolivement*

(PERRINS D'AMAGNIORI, *Chans.*, Poet. fr. av. 1390, I, II, p. 377, Ars.)

Mes je ne puis chanter *jolivement* ;

Car tout ades maint mes eures en l'ourant.

(EST. LEPIENRE, *Chans.*, ap. Tarbé, *Chanson. de Champagne aux XII^e et XIII^e s.*, p. 51.)

Jolivement se dedouissent.

(*Rom.*, 15893, Mém.)

Le comte de Foix prist sa mere, laquelle estoit sner de Robert d'Artois, et la fist mettre en un sien chasteau en prison, pour la cause qu'elle vivoit trop *jolivement* de son corps, a sa grant confusion et vilanie de son lignage. (*Grand. Cron. de France*, Histoire du roy Philippe de Valois, XI, p. Paris.)

Si encontra un messager trop *jolivement* chantant. (*Fouques Fitz Warrin*, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 59.)

Cf. JOLIVEMENT.

JOLIVER, verbe.

— Acl., caresser amoureusement une femme :

Tu es garcon ; car tu es pris une femme, laquelle lu as fait *joliver* a autre avant

que tuRESPONASSE. (1395, Arch. M. 148, pièce 285.)

A laquelle femme peillui Barthelemi dist ces mots : AVANCE TOI, si le va faire *joliver*, qui est a entendre harigoter. (1403, Arch. M. 158, pièce III.)

— Neutr., faire la belle, la coquette :

Gardez vous donc de *joliver*, de courre et de la por' esgarder, por' enquiere, por' espier choses nouvelles. (*Sarmon en prose*, Richel. 14525, f° 166 v°.)

Cf. JOLIER.

JOLIVET, *joll*, *jollyvet*, adj., joli, mignon :

Certes, sire, j'amerie
Mout plus *jolivet* amin !
(*Leçon*, Orl. Boll. Douce 308, f° 231.)

Rimes *jolivetes*.

(*Rose*, V. A. Chr. 1522, f° 514.) Var., *jolivettes*. (Ms. Corsini, f° 57.)

Et puis en unz lieu *jolivet*
Que on dit jardin d'Olivet
Jueus veltes haudier
(*GLEAN, Mod. de la prose*, 20085, G. Paris.)

Si a unz parlu qui est mien
Et est certes bien *jolivet*.
(*Act. des Apôt.*, v. 4, f° 193, éd. 1537.)

Non propre, *Jolvet*.

Cf. JOLIER.

JOLIVETE, - *elle*, - *elleit*, - *était*, - *elleit*,
jolivr, *jolivr*, s. f., gaie, entrain :

Maix se je trove
Ke n'amaist sans fauveitei,
Li plus grant *jolivetit*
Aveo' tout mon cuer mien.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 14, 27.)

Que la saison par grant douceur
Res-muet tout de grant hauber,
Et fanoune en *jolivet*
Les jevens gens qui out amé
Et qui amont honneur et pris.
(*Amald et Val.*, Richel. 375, f° 323.)

Vn cunterai une enveure
D'un veillant e d'un enfant
Ki s'entre-haïrent tout
De jvente et de veillesse
De *jolivr* et de peresse.
(*CHABRY, Petit Piel*, 2, Koch.)

E c'est ore faveitement
Ke *jolivr* tut vos apreut
Ke vos despisez par enpreut
Ma hautesse e ma jantesse.
(*ib.*, *Net dormans*, 303, Koch.)

Jolivete, coiffeuse.

(J. LE MARQUIST, *Mir. de N. De*, ms. Chartres, f° 114.)

K'il ne demeure mie ke jon ne soit per
de lors en li poit de *jolivete* de cuer qui
me soustient. (Rich. DE FORN, *Best. d'Amour*, ms. Dijon 299, f° 29.)

De pechlin n'avez plus les cantiques,
De Jehan de Meun le grant *jolivete*.
Ne de Villi-le-sultiles trailliques,
E par n'ont tray n'ont que acoupeté.
(*Ch. F. BUREAU, Les d. P. Pasten*, p. 1, éd. 1723.)

— Plaisir de l'amour, volupté :

¶ *Le d'Amour* n'est de trait et d'ustice,
Jolivete n'est ni de d'avis es-las.
(*J. DE CORNILLON, Chans. de Baux, Trouv. cambres.*, p. 149.)

Çil qui sont esponté
Et esmaint,
Par feo'e sont tost maté
Et receant.
Or ferai plus que devant
Jolivete.

(GILBERT DE BERSEVILLE, *Chans.*, Richel. 12615.)

En tel point, main a main tenant,
Dient souent lor volente
D'amores et de *jolivete*.

(J. BRETIL, *Tourn. de Chauvencis*, 2324, Delo-nale.)

Hé Dieus ! je n'ai pas mari
Da tot a mon gré ;
Il n'a courtoisie en li
Ne *jolivete*.
(*Chans.*, ms. Montp. H 196, f° 208 r°.)

Et si i fait sa gent mauoir,
Sauvent et jdi espoir,
Sous honneur et *jolivete*.
Largesse, courtoisie et bonté.
(*Cocuz*, 7765, Crapelet.)

Et fœent en lor privéte,
Tretoute lor *jolivete*.
(*Rose*, 14537, Méon.)

For de mener *jolivetez*.
(*ib.*, ms. Brux., f° 624.)

Par grant *jolivete* cueilli
La fleur du bian rosier fueilli.
(*ib.*, ms. Corsini, f° 144.)

Et aviser o'i li pourra trouver maniere
D'avoir ses plaisirs et trouver ses *jolivetez*.
(*Quinze joyes de mar.*, I, Bibl. elz.)

Et, a l'aventure, qui ne les tiendroît joliveli-
liem, elles trouveroient maniere d'avoir leurs
jolvetez, dont je me tais. (Ib., IV.)

— Coquette rie :

Sire, je me merveille moult que pour
l'esbat et le delit de vostre fille a esté perdu
maint bon chevalier et bon preudhomme par
sa *jolivete*. (*Liv. du Chev. de La Tour*,
c. LVI, Bibl. elz.)

— Légèreté :

Mes n'ot entre eux nule folie,
Ne *jolivr*, ne vieillesse.
(*MARIE, Lut d'Edue*, 575, Roq.) Impr., *jolivr*.

Se li aprendiz s'en part d'entour son
mestre sanz congie, par sa folour ou par
sa *jolivete*, par III. foiz, le mestre ne le
doit pas prendre a la tierce, ne nul autre
et mestier devant dit, ne a serjant, ne a
aprentiz, Et ce establisent li prend'ome du
mesier por' retenir la folle et la *jolivete*
des aprendiz, car il font grant damage a
leur mestres et a ens meismes par ce
s'enfouit. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, I^{re} p.,
XVII, 4. Lesponasse et Bonnardot.)

El peunt estre plus debonaire et profita-
bles au romanse s'il eust lessié la *jolivete*
de son cors que il ne maintenist pas sanz
joie. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen.,
f° 65.)

S'il ne se retourment et refrainquent de
leur *jolivetes*. (*Compos. de la s. escript.*, ms.
Monmerqué, t. I, f° 56 v°.)

Je vous diray un autre exemple de la
fille Jacob, qui, par sa *jolivete* de cuer,
laissa l'estel de son pere et de ses freres
pour veoir l'atour des femmes et l'arroy
d'un autre pays. (*Liv. du Chev. de La
Tour*, c. LVI, Bibl. elz.)

— Adultère, bâtardise :

D'un tièle de Mon hèles estans a Honde-
laucourt appartenant par motte a l'en Evre
de Poisson, et app's son trespasement

mis en la main de monseigneur sa part
pour ce que l'un disoit lui estre nez en *jo-
livelé*. (1422, Arch. Meuse, B 1430,
f° 52 r°.)

— D'une manière générale, les plaisirs
et les délices du monde :

Si on a peché par les oreilles en folle-
ment et volentiers escouter vanitez et
chamions et parolles des *jolivetes* du
monde. (*Le Chastel perilleuz*, Richel.
1009, f° 39 r°.)

De *jolivete* et de luxure. (*Menagier*, I, 56,
Biblioph. fr.)

El combien qu'il estoit nouvelles que
les Francois aideroient au comle, toutes
fois ils ne devoient point craindre leurs
jolivetez superflues, qui estoient cause de
leur destruction. (JUV. DES URS., *Hist. de
Charles VI*, an 1381, Michaud.)

La furent faictes si grans pompes, bu-
hans et *jolivetez*, que depuis le temps du
tres noble combatant Artus, roy d'Angle-
terre... ne fut veue en ladite ville de
Londres la pareille feste de unls des roys
anglois. (MOXSTRELET, *Chron.*, I, 235, Soc.
de l'H. de Fr.)

Mais au moins dites moy la maniere
comment vous aurez la robe que vous de-
mandez. — Par Dieu, sire, je n'en de-
mande point, lait elle, et n'en veill point :
j'ay assez robes, car de *jolivete* ne me
chaull. (*Quinze joyes de mar.*, III, Bibl.
elz.)

Jolivete se rencontre au sens de gen-
tillesse chez un auteur de la fin du
XVIII^e siècle qui aimait à employer des
termes de son pays natal, la Bourgogne :

Jens, en celle occasion, une preuve de
l'horrible atteinte que le fleau Arabique
avait portée à ma *jolivete*. (BESTIF DE LA
BRETONNE, *Mons. Nicolas*, 1746, éd. Liseux,
t. II, p. 17.)

Cf. JOLIETÉ.

JOLIVETEMENT, - *ement*, adv., joli-
ment, agréablement, gaiement :

M'amour vous present
Jolivetement.

(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 72, 8.)

Et par grant entente li chauce
En chascun pié soder et chauce
Entailles *jolivetement*.

(*Rose*, 21247, Méon.)

Sauter et chauce
Entailles *jolivetement*.
(*ib.*, ms. Corsini, f° 139°.)

Cf. JOLIETEMENT.

JOLLETE, s. f., sorte de vase :

Pour une *jollete* a metre plastre batu.
(1379-80, *Compt. de la fabrique*, Arch.
Anbe G. 1539, f° 55 v°.)

1. JOLLETRU, adj., galant :

Ves en sy est (amant) tout *jolletru*,
Et qui est ferme contre Presco,
Et sy il ne faillyra point.

(*Le Trocheur des maris*, p. 13, ap. Lec. de Lincy
et Michel, *Arceus, Moral. et Scrm. jol.*, t. III.)

Cf. JOLETRIN.

2. JOLLETRU, *jalletru*, s. m., monnaie
paraissant valoir, au XV^e siècle, un franc
ouze centimes :

Helas ! je suis tant esorra peuy.
Tant bagoureux et itondr.
Que n'ay vaillant que ass^{er}
Rode, ne chose qui) le.
(*Olyst. de S. i.* p. 134, Abel.)

Fut huchiez le gros eray Metz à XVIII. d.,
les buignes à VI. den. s. julleirus à III.
den., les blaus mo le ms. I. den. (J.
AUBRIOT. *Journ.*, anet 08, Larchey.)

JOLLOYER, voir JOÏER.

JOLLY, voir JOÏ.

JOMMARINE, s. f., jonc marin :

Unz chabest elos de forte haye
Que deviser ne vots sauroit,
Fors que de jonches et de jonmars.
Trop plus pingans que *jonmarines*.
(*D'un Clerc qui vou. aller en enfer*, ms. Gand,
n° 13 r°.)

JON, voir JOÏ.

JONC, *junce*, *jon*, s. m., mèche d'une
lampe :

Imbikes en plit d'aigue toles les lampes
de la glise, e. si mist lo *jonc* en meï, solu
sa constance, et li aigue arst ensi es
lampes, als-i com ce fist oisles. (*Dial. St
Greg.*, p. 26, Fourster.) Lal., papyrus.

Car els (l'hoie) nsient le lumindre,
La moutele del *jonc* paisi,
Dont le feu et la charé nest.
(GÉHARME, *Jules Natre Dame*, Richel. 19323,
p° 91, *Zeitschr. f. r. Phil.*, III, 219, p. 630.)

J'ai jonc paré por metre en lampes,
Etes escolaignes d'Estampes.
(GÉHIL, de VILLENEUVE, *Crerics de Par.*, 139,
ap. Méon, *Fabl. et Cont.*, II, 283.)

Mergulus, le ferret de la lampe, en
quoy est la mèche, ou le *jonc*, ou petit
pluvion. (*Gloss. lat.-gall.*, Richel. 1.13032.)

JONCELEI, *join*, s. m., tas de joncs :

En malveise terre e en raie
Pet fol laboreur sa paine,
Car il n'en cueit fors espineiz,
E orties e *joncevez*.
(*Besant de Dieu*, 2887, Martin.)

JONCELLE, s. f., sorte d'oiseau d'eau :

Et nyssealy de manies manieres,
Canes, sarcelles et *joncelles*.
(*Actes des Apôt.*, vol. I, n° 1514, éd. 1537.)

JONCELOIE, s. f., herbe, joncs :

Mort le trebece enit la *joncevoie*.
(*Basos*, Richel. 793, p° 404.)

JONCHAY, voir JONCHOL.

JONCHÉE, voir JONCHIE.

JONCHES, *joincheiz*, *jonchis*, s. m.,
jonchée :

De braz, de poinz i fet tel *joncheiz*.
(*Mon. Bonart*, Richel. 368, n° 2395.)

Et fait en son courroux un grand *joncheiz* de corps,
(*Crassixen*, P., LXXXII, éd. 1613.)

JONCHERELE, *jun*, s. f., lieu plante de
joncs :

Super d'ubius peitis terre... quantum una
est in Venet et altera in *Joncherele*. (4216,
Cart. de Montierneuve, p. 283, Labore.)

JONCHERIE, s. f., sornette, plaisanterie
raillieuse et mentense, raillerie,
bouffée :

Je n'ay pas les esprits si lourz
Ne tant retouras à rebours
Que n'entende la *joncherie* :
Si tout envoie à ma vois onye
Et par ces femmes advertie
Que devant l'hoys de elle j'estoye
Elle a crié comme enragé.
Faignant estre a mort assaille.
(*Cherence en fran.*, t° 32°, Verard.)

Il a de la gendarmerie
Qui prennent s'ilz treuvent a prendre,
Qui ne connoist leur *joncherie*.
Ni ne les en veultou reprendre.
(*Met. du Vel Testam.*, 17663, A. I.)

Vous entendez bien *joncherie* ?
(VILLOX, *Codic.*, Ball. de l'Appel, Jouaust,
p. 138.)

Adonc le Penancier vit bien
Qu'il y eut quelque tromperie
Quand il entendit le moyen,
Il congnoit bien la *joncherie*.
(*Lu Repere de Villon et de ses Compaignons*,
Jouaust, p. 231.)

Aux bous servas sa main n'estoit tarie,
Aussi chascun desiroit son service ;
Ne n'il failloit user de *joncherie*,
Car connoissoit ceux la sans flaterie
A qui le bien estoit deu et proprie.
(MARTIAL, *Fig. de Chart.*, VII, t° 21 r°, éd. 1493.)

Par fantaisies, derisious,
Par malitioses, par *joncheries*.
(COGILLAT, *Playd.*, II, 54, Bibl. elz.)

Les grans juremens, meuteories ;
Les statutz, ce sont *joncheries*.
(de, *Novi. Decret.*, 1^{er} part., de Statu hominum,
I, 70.)

Il ment, le ribault, croyez lay,
Sang bien, ce n'est que *joncherie*.
(*Carce d'un Pardonneur*, Anc. Th. fr., II, 54.)

Ils ont leur savoir appresté
A barat et a tricherie ;
Mais, quant Mort aura tout cité,
Ce ne sera pas *joncherie*.
(Le *Procensul*, des trois Estatz, Poés. fr. des
xv^e et xvi^e s., XII, 73.)

Le proconsul le breacoirdit de l'impudic,
cité de sa merie, et le pescheur lui rendit
son change, reciprouant *ceste joncherie*
envers la merie du dit proconsul. (DEUX
LE BLOND, *Val. Mar.*, n° 442 v°, éd. 1579.)

2. JONCHERIE, - *quairie*, s. f., jonchée :

Lesdits habitants auront leur usage en
tous lesdits marais et paré, tel que de y
pour faire pasturer leurs bestiaux et y
soier l'herbe pour iceux bestiaux, et pour
faire *joncheries* en leurs hostels. (1445,
Sentence du bailliv. du baill. d'Am., ap. A.
Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, I, III,
p. 570.)

Leva ung si grant esbourheillon qui'll
enporta la *joncherie* jusques vers les lades,
(*Lancelot du Lac*, 2^e p., ch. 83, éd. 1488.)

Nom de lieu, *Joncheries* (Seine-et-Marne).

JONCHERON, *jonkeron*, s. m., lieu
plante de joncs :

Tout le desme an Belouchamp ansi com
li gros pariers portet devat le *jonkeron*.
(XIII^e s., *Cart. de St-Saur. de Metz*, Richel.
I. 10029, n° 24 v°.)

JONCHER, s. et adj., trompeur :

Joncher qui sont gens plains de malice
et d'annue cautelle, lesquelz, quant la
raison leur fault a avoir ce qu'ilz pretend-
ent, treuvent les inventions nouvelles,
voire d'années et reprovees de Dieu, pour

parvenir a leur intencion. (J. BOUCHET,
les Reynars travers., F° 41, éd. 1522.)

JONCHERS, *jonchers*, detracteurs, ilatere-mls.

(ROGER DE COLLEURIE, *Rondeauts*, XXV, Bibl. elz.)

— Qui rapporte mensongèrement :

Chescun veult estre au temps present pescheur ;
Las, qui pourroit estre loyal pescheur
De ses pechez, on ne seoit *joncher*.
Des faiz d'autruy.

(J. BOUTIER, *le Noble Dame*, n° 42 v°, éd. 1536.)

— Féin., *joncherresse* :

S'on taste les grandes *joncheresses*,
Celles qui haufent es escolles,
Elles serent si fort les fesses
Qu'on ne les scauroit trouver molles.
(COGILLAT, *traits nouv.*, 2^e p., de Dolo, I, 157,
Bibl. elz.)

JONCHURE, - *chure*, *joinchure*, s. f.,

lieux pour joncher les rues, jonchée :

El pluis leva partout liens un si grant
estorbillon que il enporta toute la *jon-
chere* de la maison. (*Arthur*, ms. Grenoble
378, f° 83v°.)

J'ai *joncher* de vaglians,
Herbe fessche ; les vus bousiaus.
(*Les Crivies de Par.*, ap. Crapelet, *Prov. et
Diet. popul.*, p. 140.)

Jons ne mentastre n'i a point,
Ains est la *jonchere* enpoint.

(RITIER, *la Voie de Parod.*, Richel. 1631,
p° 87 r°.)

JONCHEUX, *joncheux*, adj., parsemé
de joncs :

Et les *joncheux* sablons des horbeux marrees,
(DE CUSY, *Siz. liv. du grand mirour du monde*,
p. 71, éd. 1588.)

— De la nature d'un jonc :

La plante d'elchore est utile quant elle
est blanche, fondable, fragile, plaine et
joncheuse. (*Jard. de sainte*, I, 164, impr. la
Minerve.)

JONCHE, *joinche*, *junchie*, *jonchie*,
jonchee, s. f., lieu rempli de juncs, jonc
repandu à terre :

Ele va devant et il apres et lepassent la
tor et vientent en une grant *joinchie* de
jons meins. (*Arthur*, ms. Grenoble 378,
f° 83v°.)

Avec la salle tapissee,
Parce de mayz et de *joncher*.
(*Serm. jou. sur les maits de mariage*, p. 6, ap.
Michel, *Poés. gulf.*)

— Jonchement :

Primes, apres ce qu'on a maugie
Et bon tout qu'on estoit bleeie,
Vant estover li perleria
De leur corps frent grant *junchie*.
(E. DESVIVUS, *Poés.*, Richel. 840, f° 367v°.)

— Botte d'herbe dont on se sert pour
prendre au poisson :

Pescher as *jonchies*. (*Lett. de J. de Joiner*,
Arch. K 1133.)

Tous engis de bois, soient nasses
d'ozier, nasses pelées, *jonches*, on autres
engis quelconques. (*Ord.*, I, 794, note.)

Item la peschere au usagers qui pes-
cheut en la ditte riviere a panier, a verge,
aux *jonchers* et a la main. (1318, Arch. JJ
56, pièce 233.)

— Petit panier de jonc pour faire le fromage :

Une *jonchee* a faire fromages, 16 mars 1387. *Compt. du R. René*, p. 195. Lecoy.)

C'est bien raison que soit conchee
Apres des autres le *meleor*.
(*Edmunde, ap. Rancé*, p. 334. Jacob.)

Junche de lait, *lud*, *juncheam*, s. *junca*, 14364, J. *Legendre, Cathol.*, éd. Anquet de Quinquennart, Bibl. Quimper.)

Sous un plumage plus blanc
Que le lait sur la *jonchee*.
(*Rossin, 1891*, p. 466, éd. 1623.)

— *Jonchet*, sorte de jeu :
Un jeu de *jonchets*, 1527, *Invent.*, Arch. G^r, N^o, *Brelet*, 67-8.)

JOXCHIEE. Voir *JOXCHIE*.

1. *JOXCHIER*, *jonquier*, s. m., lien planté de joncs :
De certains autres menus cens deus bois, chacun an, audit jour S. Remi, pour bois, isles, moellies et *jonquiers* estant en ladite riviere d'Aisme, 1433, *Compt. du dom. de Soissons*, ap. Le Clerc de Douy, t. 1, f. 231 r^o, Arch. Loiret.)

2. *JOXCHIER*, v. a., râiller, se moquer de :

Nous parlâmes, tarin, tara.
Pois de monsieur, pois de ma dame :
Et me mist on en telle game,
Et la dame et la chambrière
Me *jonchierent*. L'une par derrière,
L'autre devant me regardoyt.
(*Monologue Coquillart*, II, 216, Bibl. elz.)

JOXCHIERE, - *ciere*, - *chere*, *junchère*, s. f., lieu couvert de roseaux :

Par mi une verde *jonchiere*
S'en vait li Galois chevauchant.
(*Devn. le Gal.*, 948. Stenzel.)

Comme l'exposant feust alez... pour aider a amender nos chemins... il commença a honer en une *jonchiere*. 1388, Arch. JJ 433, pièce 31.)

Sur une pièce de pré et sur sa grange assis a la *Jonhere*. 1400, *Terrier S-Budier*, f. 417 r^o, Arch. hospd. Nevers.)

A la *Jonchere*. (*ib.*)

— Petit panier fait en jonc pour la préparation des fromages qu'on ne voulait pas soumettre à une pression, les anciens inventaires de bijouterie font mention d'imitations de ces paniers en or et en argent :

Une *jonchiere* a faire fromages, et pose à, mar. III, oues. 1463, *Invent. du duc de Norm.*, ap. Laborde, *Emaur.*

Deux paires de *jonchieres* d'argent dorées, pesant, loutes ensemble, X. III 1426, *lives de Bourg.*, 4246, Laborde.)

Le *jonchier* du XVII^e siècle :
Un *jonchier* de lait doux, 1610, S. Omet, p. Le Fou, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Jonchiere de cuisine, 1625, *ib.*
Guirres, *Jonchiere*, canche *jonchêe* de fongere, de tres fines peses de paine, Bessin, *jonchiere*, lieu couvert de joncs.

Noms de lieux : *Jonquière* (Seine Inf.), la *Jonchiere* (Somme), la *Jonchiere* (Nièvre).

JOXCHIS, voir *JOXCHIES*.

JOXCHOI, - *chay*, - *chois* (rime), - *qui*, - *koil*, s. m., lieu couvert de joncs :
En *un jonchoi* arête (de boreau de Mous), (*L'Essex, Bibl. Richel.* 24387, f^o 67^b.)

Aval en cel *jonchoi*.
(*Uelias, Richel.* 12758, f^o 6.)

Il a oi par aventure
Les bo chemin, en *un jonchois*.
A ruisselet qui n'est pas cois.
(*L'Essex, Richel.* 3319, f^o 37 r^o.)

Pour les langagez don *Jonkoil* et des *We-rissavs* (*Compt. de 1292*, Arch. comm. Mous.)

Justa quoddam rivot aut *jonchay*, 1407, *Charte de la Dombé*, ap. Duc. *Liroz*.)

Nom de lieu, le *Jonquoy* (Somme).

Nom propre, du *Jonquoil* (*Procs verb. de la Pass. et Ressurr. jouve en Valenciennes l'an 1517*, ms. de Madame Burez, à Cambrai.)

JONCHU, adj., plein de joncs :
Jonchu, rushie, full of rushes, (*COTGR.*, éd. 1634.)

JONCHIERE, voir *JOXCHIERE*.

JONQUEUX, voir *JOXCHEUX*.

JONQUIERE, voir *JOXCHIERE*.

JONQUIS, voir *JOINTIS*.

JONCTURAL, voir *JOINTURAL*.

JONEMENT, voir *JOVENEMENT*.

JONET, voir *JOVENET*.

JONETTE, voir *JOVENETTE*.

JONGLEURE, s. f., droit que certains seigneurs prenaient sur les baladins, bouffons, bateleurs, jours de foires, etc. ; ce mot, certainement ancien, n'a été rencontré que dans un texte provincial du XVII^e siècle :

Et encore a droit le dit sief de Villefort de la custome des femmes de vie, et la *jonglere* des jonmailliers qui ne peuvent jouer au dit Chateaulandon sans le congé de la dite dame de Joinain ou de son procureur de soigneurie a peine d'amende. 1679, *Arre du sief de Villefort en la ville de Chateaulandon*, ap. Le Clerc de Douy, t. 1, f. 352 r^o, Arch. Loiret.)

JONKERON, voir *JONCHERON*.

JONKOIL, voir *JONCHOI*.

JONKOU, voir *JONCHOI*.

JONQUIER, voir *JOXCHIER*.

JONQUIRE, voir *JOXCHIERE*.

JOINT, voir *JOINT*.

JOINTEMENT, voir *JOINTEMENT*.

JOUSE, s. f., Joyeuse, nom de l'épée de Charlemagne :

Et Karles l'autre... dre Saines barcaue, *Jouse* porte traillière i li mehaïne.
(*Li moult.*, CLXXX, Michel.)

JOPEUR, voir *PAER*.

JOQ, s. m., décaultimon de voiture :
Le Joq on Bignon *Isle* char. (1419, Arch. JJ 171, pièce 67.)

JOQUES SUS, *jo* ^{XIX} *us*, *joquessu*, adj., *joirissé* :
est

Copins, niâz, sôz, *Joques sus*,
Trop test mariez en substance,
Seout tous menez an lessus,
Le jour saint Arnoul, a la dance.
(*Coquet.*, *Mon. des Perroq.*, I, 285, Bibl. elz.)

An meurtre! Tu m'as vilainement
Mourchie, vieil coq *joquessu*.
(*Farce de Calbau*, Anc. Th. fr., II, 155.)

Et qu'en est il, vray *joquessu*,
Coppillard, he j'ans, fals re.
(*Farce de deux jeunes femmes*, I 0, ap. Pirot et Nyrup, *Nour. Rec. de farces*, p. 03.)

JOQUEUR, *joquier*, *jokier*, *jouquier*, *jouchier*, *juchier*, verbe.

— Nourr., être en repos, jucher, en parlant d'un oiseau perché sur le jet choir :
Nient plus come la grue, qui vole par l'air, s'assene, que quant ele *joque* par terre, elle met petites pierres en un de ses piez, parce que ele est sur l'autre pied.
La Responce del Bst. mestre Rich. de Parmeal, La Grue, p. 73, Hippaen.)

— Par analogie, être en repos, en général, être à ne rien faire ; attendre, faire le pied de grue :

Et dedans la forest s'en alerent nuier,
Plus anirent au bois sans longement *joquier*
Au dames tout choyant venant esbauier.
(*Iron de la Mont.*, Richel. 2170, f^o 31 v^o.)

Au roy Dacoubert dit : Or nous va gentement,
Car point ne nousandra chi *joquier* longement,
Demande atons l'assault.
(*Gesper.*, Richel. 1637, f^o 74 r^o.)

La convint mes enfans nostre cité vuider
Qui puisoient le vivre longement assieger,
Mais chil de Bonleons n'y varent plus *joquier*.
(*B. de Seb.*, IV, 753, Bocca.)

Mandit soit ce Bertran qui tant n'a fait *joquier*,
(*Chr. de Gasclun*, var. du v. 13709, Charrière.)

Ja n'a le roy mandé par maint bon chevalier ;
C'est honte qu'apres moy je fay le roy *joquier*.
(*ib.*, *ib.*, var. des v. 17202-17213.)

Vous, valies adies, convier
Ne me en a, s'ont lieu *joquier*.
(*Et. de la Mont.*, *Requet Gall.*, 3032, Secler.)

Dont se party Eucherant de Paris, et ne jora,
Se vint a Toumay. (*Chron. des Pays-Bas de France*, etc., Rec. des Chr. de Fland, t. III, p. 433.)

Chevaucan apres celle parolle jusques a la barriere de la dicte ville. A laquelle barriere on le fist longement *joquier* anchois que on luy feist ouverture en la dicte ville. (*Chron. anon. du règne de Charl. VI*, ap. Mousmetel, *Chron.*, VI, 278, Soc. de l'hist. de Fr.)

A moy se fist rendus trestous li remeneaus,
Villes, castiaus, cites que tiennent nul mysant,
Trop les ay fait *joquier*, se men vos pierchevans.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 7540, Chron. belz.)

Joquier et laisser *Joquier*, 1448, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Il ne nous laissera pas longuement *joquier* icy, ne m'attendra pas que les Anglois le viennent assaillir. (*Ju Guesclin*, p. 104, Ménard.)

El *joquoïrent* grant pièce a la porte. (J. AUBREIN, *Journ.*, an 1479, Larchey.)

De la c'en vint le seneschal
Du costé Saint Oyan *joquier*,
Et floquet et zens de cheval
De l'autre costé embuchier.

(MARTIAL, *Vie. de Charles VII*, II liv. 9^e, 64, 149.)

Quant la hacheotte dit age,
Se tappez nezant : *joquier*,
(FÉLIX, *Art de théorique*, 2^e p., 1955^e,
p. 1321.)

Joquier, To stop, or stand still, as a horse or cart, in the way. GÖTTG., ed. 1611.)

Cela est capable de faire *joquer* le moulin. (*Dict. élym. de Ménage*, éd. 1750.)

— Bêlé, se coucher :

Il de maître du cheval d'aportera de l'avainne,
Et s'il v'oit qu'obis en painne,
Sus ton dos jettera sa cloque,
Et puis par dales toi se *joque*.

(FROISS., *Poés.*, II, 217, 23, Scheler.)

— Infin. pris subst., inaction, repos :

Soit au boire ou au menzler,
A Paler ou au *joquier*,
Au soier ou au drocier,
Ou au repouser enliler
Qu'amoués si me represente
Son plaisir z'as et legier,
Son maintien z'as, friche et chair.
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, P 234^e ; Scheler,
II, 253, 224.)

Le verbe *joquer* est très usité en rouchi.

On lit dans le Dictionnaire d'arrêré :

« *Joquer*, v. n., cesser, finir, s'arrêter.
Joque-bi, finis donc.

Et ! *joquez* donc, Jean Jacques.

Et ! Jean Jacques, *joquez*.

Wettez.

(*Chansons wallons*.)

Joquer, tarder, rester longtempz dans un endroit. « Tu as bien *joqué* ! » Tu as bien tardé. « A belle voir' t'y a rien à *joquer*. »

Manière proverbiale de dire qu'on ne doit pas s'arrêré sur quelques légers obstacles lorsqu'un affaire est en bon train.

Les lexicographes ont conservé le substantif et non le verbe qui ne laisse pourtant pas d'être employé, même par les ouvriers,

qui disent très bien : i fant faire *joquer* l'molin. « Pic., Somme, et H.-Norm., vallée d'Yveros, *joquer*, se coucher.

Cl. JOE et JOEYAGE.

JOE, voir JOUE.

JOEUX, *joium*, s. m., vent du nord-ouest, qui vient du Jura :

Tant comme nostre terre devr' devent
vend et devers *joium*. (1372, *Ch. de Jean de Valengin*, Arch. du prince, Senchâtel, T., n^o 9.)

Suisse rom., *joium*, vent du nord-ouest.

JORDIL, voir JARDIL.

JORNAGE, s. m., sorte de blé ; p.-é. faule pour *ivernage* :

Doucinus Symon de Meneures... deloit

F. IV.

Deo et fratrilibus Buxeriac... quinque quartallos bladi, quod Vulgo dicitur *jornage*. (1221. *Litral. de Bussiere*, part. 20, ch. 10, ap. Duc., *Journ. jann.*)

JORNAL, voir JOURNAL.

JORNACI, voir JOURNAL.

JORNE, voir JOURNÉ.

JORNEE, voir JOURNÉE.

JORNEUR, voir JOURNOIER.

JORNEIL, voir JOURNAL.

JORNEI, voir JOURNAL.

JORNEUR, voir JOURNOIER.

JORNEUR, voir JOURNOIER.

JORNEI, voir JOURNAL.

JORNEUR, voir JOURNOIER.

JORNEUR, voir JOURNOIER.

JORNEUR, voir JOURNOIER.

JORNEUR, voir JOURNOIER.

Pierre Lenglois de une serpe avoit copiez on jardin dudit exposant plusieurs arbres, c'est assavoir monardiers ou *jorrasiers*. (4390, Arch. JJ 149, pièce 290.)

JORRAZE, voir JORROISE.

JORREUSE, voir JORROISE.

JORROISE, *porreuse*, *jorraze*, s. f. fruit rouge, long et aigre qui vient dans les haies, prune de Jorrasie :

Bêlozes d'Yveros, *jorrazes*,
Boss. 8256, Méon.) Var., *jorrazes*. (Ms. Bonhier.)

Jorraze n'est un grand revel,
Fres jone a moult grant alenee.

Les *Grives de Paris*, ap. Crapetot, *Pier. et Hist. juyv.*, p. 113.)

— Fig., comp :

Par l's patins-Dien, quel *jorraze* !
Qu'iques comp ne fat moult assis.

(GILLES, *Mé. de la Pass.*, 20914, G. Paris.)
Var., *jorraze*. (Ms. Ars. 6131, P 174.)

JOEY, *joier*, *joier*, verbe.

— Neutre, sulfure, venir à bout :

Pist. Rouchi : — Douz, ne vons en quier menin,
Pist' emonte au boire carantin,
A tant de gent couz de porro *joier*,
Et vous, fenez zent apres un venir,
Heur' nous trent a tant couz quel *joier*,
Il n'obz de fenez, qui ne no doz failir.

(*Chansons wallons*, p. 9, Tarbé.)

Qui plus vapreuz ne peut *joier*,
Il ne peut a bout failir.

(*Ch. jorras*, sur' s., ap. Leroy de Lucey, *Proc.*)

— Act. sulfure à endroier :

Trois font s'ent dare leur vie,
Ne il ne p'roient *joier*.

Les p'raies, z'el ont a souffrir.
FROISS., *Poés.*, I, 239-41, Scheler.) Inpr.,
1399.

Rouchi, *joier*, sulfure.

1. JOE, voir LE.

2. JOE, voir IES.

JOSE, *juste*, *juste*, *juste*, *juste*, *juste*,
gote, pep., le long de, auprès de, proche,
SUR :

Suz Alexandre ad un port *juste* mer.
(*Chans.*, 2626, Mallevé.)

Juste les archiers se sind mis.
(*Roit.*, 3^e p., 6331, Andresen.)

Juste le rivage se tindent.
(*Ch.*, 6630.)

Juste moi.
(*Chans.*, Br. IV, 978, Martia.)

L'en ne peut d'endroier son voisin qu'
ad son agot *gote* la paroi commune. (*Le just*, et *de plet*, IV, 18, Bap-Bl.)

Juste les vignes. (1276, Fontevr., an. tit., Arch. Marmont.-Loire.)

Juste les vignes. (1281, la Couture, Arch. Sathle.)

Juste les terres. (1282, *Coudr. de rente*, la Charlé, Arch. Indre-et-Loire.)

Juste la vigne. (1285, Marmont.-Loire, Arch. Indre-et-Loire.)

Juste le marois. (Fév. 1285, Taillebourg, Arch. Thourans.)

Le manoir et les terres et toutes les autres choses que il ont *juste* celles. (1293, Arch. S 275, pièce 10.)

Juste la roiche. (*Ch. de 1298*, Font.-les-Bl., Arch. Indre-et-Loire.)

Juste la meyson. (Fin XIII^e s., *Cens dus au Champ de Bourz*, par S.-Crs. et S.-Jean des Champs, Arch. Cher.)

Juste la meyson. (Ib.)

Trois quartiers de vignes assis *juste* la vigne de Feulise... (1314, Arch. Loiret, Ste-Croix, S.-Michel.)

Juste la meyson. (1316, S.-Jul., Arch. Indre-et-Loire.)

Juste le chemin. (Samodi apres brand. 1351, Arch. Cher, E 131.)

Juste la route par la quelle l'on vaill...
Mardi apres. epiph. 1368, Arch. Cher. E 257.)

« Sa tres bovalle mere la Vierge Marie estoit *juste* la croiz. (O. MAILLARD, *Hist. de La Pass.*, p. 58, Crapetot.)

— Selon. suivant :

Tenir et garder fermement *juste* et selon ce que dessus est dit. (1318, *Cout. de Ph. d'Anjou*, p. 201, Arch. Seine-Inf.)

Ilz lessent et souffrent joier et sont *juste* la forme et l'onneur de notre present confirmation. (1339, *Charte de Pervat de Gaudigny*, ap. Le Clerc de Douy, Arch. Loiret.)

Juste nostre dite ordonnance. (1374, *Ord.*, VI, 16.)

Juste les mandemens du siege apostolique. (LE BAUD, *Hist. de Brét.*, ch. XVI, ed. 1638.)

Juste sa nature. (Ib., ib., ch. XXII.)

Des hommes inculpables

Juste la 13^e.

G. MAR., *Sym. de son Pst.*, p. 228, 64, (1796.)

Juste le complot de ce faict et passé entre eux. (MAHEU de BELLEAY, *Mém.*, I, III, 1585^e, ed. 1559.)

Juste la commune renommée. (DE FIOT, *Cout. de Boms*, art. CCXXXV.)

— *Juste* que, ajouté que :

Le meid qui tenoit ceste alliance si serree et en son point vertical de bonhieu se deslie et renverse ces pauvres gens au nodu de malheur ; *juste* aussi que, quant un homme est pouté d'une cupidité et avidité des sens apres hygrognerie, bon qu'il soit en bonne intelligence avec sa

— *Jume*, ruine pouit un la maison. (*Jurent fure de Tabari*, 7, Bibl. elz.)

J *Joute*, étaii encore employé au XVII^e siècle :

Jourte, pour *vis à vis*, ne se doit plus sçavoir, ny en la signification de selonc, seu que que l'on se mis de nos autheurs, avient en cela. (*ORDIN, gramm. franç.*, t. 263, col. 1536.)

Chaillet range *joute* parmi s les prépositions descriptives. (*Novv. et perf. gramm. franç.*, p. 128.)

JOS-VER, *jouster*, *justie* (time), s. f., jout, combat :

Se li lance ne fust de celui cop froisie, faite eust Nodis la première *juste*. (*Rom. d'Art.*, l. 10^e, Michelant.)

Senséme escrie, Monjaie escrie, La comparant pa en cele *juste*. (*Univ.*, Richel. 703, t. 19^e.)
Mais or ve lie die,
De l'assamblee qui li froie,
Qu'a Rome fu si grant *juste*. (*G. de Pichem.*, Ars. 3319, f. 105 r^o.)

JOS-TEMENT, *joustelement*, adv., en lièznes pressées :

Et Sarrazins fut ensemblement
Leur gent ordonner *joustelement*. (*Cherrien*, ms. Oxl. Bibl. Walton 100, f. 88 r^o.)

JOS-TEMENT, *joustelement*, s. m., joute, tournoi :

Chevachies, rois, ne l'aragier volant,
Se tant queit le ansie et le gent
Qu'il les puisissent trover un *joustelement*. (*Clément et Aramis*, Richel. 2495, f. 163 r^o.)

Et nos avons tel merveilleux *joustelement*. (*Poème de la Croisade*, Romania, VI, 493, 1.)

JOSTER, *uster*, *ouster*, *jouter*, *joutler*, *jouter*, verbo.

— Act., rassembler, réunir :

Justes sont les eschies devant. (*Id.*, 3347, Muller.)
Des douz barons *juste* est le bataille. (*Id.*, 3874.)

Juste ensemble North e nain,
Et ensemble dites N rthain. (*Id.*, 37 po. 61, Andresen.)

Son li rivez euz de s'li la
Son istrout fors li baron.
Ce parlonent li out *juste*.

(*Id.*, *Trouv.* ms. Naples, f. 137.)
Quant les e appaignes sont *justes*. (*Id.*, *Id.*, f. 154.)

Ron q' *juste* ses mesisques
Si et l'oz de ses mesisques.

Or en Est, mes tres nommes,
(*Id.*, *Id.*, *Id.*, 4794, Michel.)

S' e grant esode de fait *juste*. (*Id.*, *Id.*, 4872.)

Je t'ou de l'air venant
Or e t'ou de l'air venant
De t'ou de l'air venant.

De t'ou de l'air venant
De t'ou de l'air venant.
G. de St. P. et M. S. M. S., 2900, Michel.

Et l'ou de l'air venant
De t'ou de l'air venant.
De t'ou de l'air venant, Michel.

Juste avoit na prestant,
De t'ou de l'air venant.
Univ., Ms. Dup., II, 241, f. 148^o.

Li rai, en si propre p ronne,
Juste les ses e a Perrone.
(*Univ.*, *Rom. Rom.*, 16324, W. et D.)

— Neutr., se rassembler :

Jotou ensemble por deputer a lui.
(S. *Lincolne*, III^e, Stengel.)
De devant sus *juste* e aronier.
(*Id.*, 2181, Muller.)

La nuit *juster* lor barons,
Et li prince, et li haut homme,
De lor conseil ces t ronne.
(*Id.*, *Trouv.*, Richel. 375, f. 91^o.)

— Act., lancer :

De ung chesan qui *joute* le chesan des susdit. (*Compte de J. Guirin*, 1386-7, f. 93 r, Arch. Cher.)

— Neutr., lancer :

Robert le Damoiseil tient par foy par honnour .XXX. acres de terre appeles les Camps Malhou, *joute* d'un bout et d'un costé as terres de l'Espiney... et en fait .cc. sols de rente par an. (1376, *Terrier de la poterie Mathieu*, f. 48 r, Arch. Eure E.538.)

— Act., frapper, lancer :

Plus n'oserent retourner en tornoi ne *joster* cop de lance. (*Arthur*, Richel. 337, f. 147^o.)

Et fut Loys Raymbault *josté* et porté jus de son cheval. (FROISS., *Chron.*, XI, 127, Kerv.)

Et Badus a honneur
Le *juste* eant le pis de lre-bout son poivre.
(*Id.*, *Trouv.*, *Geste de Luyz*, 14710, Scheler, *Univ.*, Paris.)

— Neutr., être lancé :

Trestuz li vers a la terre li *juste*. (*Id.*, 2020, Muller.)

— Inju, pris subst., joute :

Quant *jouter* de lance n'estoit mie encore gramment en usage. (*Estories Rogier*, Richel. 20245, f. 119.)

— *Jostant*, part. prés., joutour :

Li avoit es diès *jouttes* .XXII. *jouttants* des bourgeois de Metz. (JACQUIN HUSSON, *Chron. de Metz*, p. 61, Michelant.)

— *Josté*, part. passé, rassemblé, réuni :

Ransveit li fiere gent *juste*
De lui de-truire enlantee.
(*Id.*, *Id.*, *Id.*, II, 2399, Michel.)

Par li grant gent desme-suree
Que Roins eut contre lui *juste*,
A ces barons loz lui veur.

(*Id.*, *Id.*, II, 2511.)
A ces paiz die e parlee
Out merveilleux grant *juste*.

(*Id.*, *Id.*, II, 6603.)
Ains que hui j' e passassent en et cent mil *justes*. (*Chanson d'Antioche*, II, v. 393, P. Paris.)

— Accompagné de joutes :

Et li la beste touit grande et moult moult, bien bestee et bien *justee*. (FROISS., *Chron.*, III, 41, Lucet.)

— Placé :

Ay saizy li moult-on cy dessus *justee*. 25^e juiv. 1530, Ste-Chapelle, S.-Fulgout, Arch. Cher.)

Bossin, Orléanais, Berry, Suisse rom., *jouter*, lancer, être attendant à :

Votre terre de Luzzy qui *joute* la mienne. (G. SAND, *Françoise*, I, III.)

JOSTERIE, *joust*, s. f., joute, combat :

Les millor chevererie
Et la plus bonne *josterie*
Qui fest en d'Ansu et de lin.

(BARRÉ, *Tours de Chauvenc.*, 189, Delaunoy.)
La bonne lieit tant presser qu'il luy convint dire que l'en n'avoit encore riens besoingé en son ouvrage, mais elle faisoit quelle just cause de la dilacion, et que lonjours s'est refusé la *josterie*.

(LOUIS XI, *Nouv.*, LXXXVI, Jacob.)
Ainsi doneques par ses vertus,
Peine, labeur et industrie,
Et non pas par moyens indeuz,
Comme noutz convens, *josterries*,
Elle acquista li sermoine
Et renommée de cest an.
(Cornu., *Plant.*, II, 61, Bibl. elz.)

JOSTICE, voir JUSTICE.

JOSTICEOR, voir JUSTICEOR.

JOSTICIER, voir JUSTICIER.

JOSTIS, adj., juste :

D'Equitan qui fut cutéis,
Sire des Nans *justis* e leis.
(MARRÉ, *Lai d'Equitan*, 11, Roq.)

JOSTISIER, voir JUSTICIER.

JOTE, *jotte*, *joute*, *joutte*, *jute*, s. f., la bette, sorte de légume, et légume en général :

Siem erbe inelement serant triblet, e sicume *joute* verte leistrirunt. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XXXVI, 2, Michel.) Lat., olus viride.)

Et li herres avoit acoustumé veoir, et par la soit moultor, et repensement les *jotes* en foies porter. (*Dial. St Greg. to pape*, p. 15, Foester.) Lat., olera.

Et soi retorné a cez meismes hommes, si dist : Ne vos conjeit le nom de nostre savior deu Jhesu Crist, avez de ci, et si ne veilliez pas mangier cez *jotes*. (*Id.*, p. 39.)

Uns noines de haute vie estoit cortilliers, mes uns herres venoit celement et moult par la soit et embioit les *joutes*. Quant li noines vit souvent foiz ses *jotes* folers et embueses... (*Vie des Peres*, Richel. 23111, f. 178^o.)

Her, olas, *jute*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Tout ensi com *joute* d'erbes bientost chairdot. (*Ps.*, XXXVI, Maz. 798, f. 91 r^o ; Bonnardot, I, 105.) Lat., olera herbarum.

Com cis (Diogene) une lie lavast ses *joutes* et mis princes li desist : Se tu Dennis (ki toi estoit chon puis) voloes blandir, tu ne mangeras mie les *joutes*. (*Art d'amour*, I, 301, Petit.)

Tans les jours maigres, depuis Pasques jusques a la mi-mout, de bonnes herbes tant de *jouttes* que autres. (Au 1500, Arch. Vieulle.)

Beta, herbe nommée de la porree, de la *jotte*, des betes. (W. Est., *Dictionarium*.)

On plante ainsi d'une besée aierre
En terre grasse et la *jotte* et poire.
(GODEFROY, *Colomb.*, I, X, ProL, éd. 1535.)

Wall. et Lorr., *Fillières*, *jote*, chou. Poitou, Amnis, jout, espèce de betterave, = elle ou porree ; désigne aussi un mélange

de choux, d'orties ou d'autres plantes, et de son, que l'on donne en nourriture aux dinlous, aux oies.

JOTER, voir **JOER**.

JOUISIER, voir **JUSTICIER**.

JOUISSEUR, voir **JUSTICIER**.

1. JOU, voir **JORG**.

2. JOU, voir **JE**.

JOI ABLE, voir **JOÏABLE**.

JOIAL, adj., jovial :

Je ne me pens contenir, voyans qu'elle me portoit si bon visage, de luy demander combien il y avoit qu'elle n'avoit veu son noe, me doutant bien que je ne serois sans response, ces personnes franchises et caillies estans railleurs et *joïables*. (G. BOUCHER, *Serees*, XXVI, Rouen 1635.)

Ce paon des poëtes françois, M. des Villettes, se trouvant en ses *joïables* humours extraordinaires, a fait voir le jour a ce Saxon sur leur sujet. (*Pargalotte des Bouchers*, Var. hist. et litt., V, 268.)

JOVAILLER, s. m., joueur de foire : ce mot, certainement ancien, n'a été rencontré dans un texte provincial du XVII^e siècle :

Et encore a droit le dit fief de Villefort de la custume des femmes de vie et la jonglere des *joïailleurs* qui ne peuvent jouer au dit Chat-audandon sans le congé de la dite dame de Joimain. (1679, *Arre du fief de Villefort en la ville de Chateaulandon*, Ap. Le Clerc de Douy, t. I, p. 352 r, Arch. Loiret.)

JOUAL, s. m., partie de la cheminée :

Ne doit ovrer en cest mur ne por vouste ne por arvoyn, ne por fenestre, ne por mule ovrer que soit, fors que pertuis por mettre *jouals* de cheminée. (1234, Cath. de Metz, Maisonne, Port-Vaiby, Arch. Mos.)

Cf. **JOUL**.

JOVALLE, voir **JALIAE**.

JOVARENSE, voir **JOERENSE**.

JOUBARD, voir **JOBARD**.

JOUBET, voir **JOBET**.

JOUC, voir **JOE**.

JOI CHIER, voir **JOQUIER**.

JOI CLE, *joclé*, adj., attaché au jong :

Mesmes s'en sont trouvez (des torreaux) qui estans *joclés* et atelez avec d'autres, empoignent le chariot, se mettans a courir, et domans courage aux autres (Du PINET, *Plîne*, VIII, 45, éd. 1566.)

JOUDE, voir **GELDE**.

JOUELLE, s. f., sorte d'oiseau, foulque : *La jouelle*. — The coote. (Dr. Grez, *An Introd. for to terne to speke french trewly*, à la suite de PALSGRAVE, éd. Génin, p. 912)

JOEEF, voir **JOEE**.

JOIEL, voir **JOIEL**.

JOULET, voir **JOIELET**.

JOIELLE, s. f., traverse, croisillon placé

entre les pieux perpendiculaires, pour y lier la vigne :

Aussi est elle bonne (celle vigne) a mettre en appuy ou *joelle*, que les Latins appellent *jugum* (c'est quand apres avoir fiché en terre des perches delant, on en met d'autres de travers, auxquelles on lie la vigne). (COTTEBEAR, *Colum*, III, 2. éd. 1535.)

JOUER, voir **JOER**.

JOERESSE, voir **JOERESSE**.

JOERIE, voir **JOERIE**.

JOETET, voir **JOET**.

1. JORG, *jou*, s. m., jointure :

Ses *les joy* de l'espaule est le bras de veche. (*Manoir d'Angrem*, ms. Montp. B 247. 1^o fol. 4^o.)

— *Faire joug*, plier, céder, obéir, location usitée jusqu'au commencement du XVII^e siècle :

Ne vistes vous jamais un grant vanteur Jurer : « Sang bien, morchon, j'en latroy quatre, Qui *laisse jou* quant venoit un combatte ? » (L. MAÏER, *la Veuve d'autant*, *Advocat. des dames*, Poës. fr. des XV^e et XVI^e s., X, 241.)

Avantheur, entre chien et lion, Ay d'une nourrisse benoise Gaizé une besse chancreuse Qui venoit de je ne seay on, Or puis qu'il n'en faut *laisse jou*, Le dy ty de belle amoureuse

Avantheur, entre chien et lion, Ay d'une nourrisse benoise Gaizé une besse chancreuse Qui venoit de je ne seay on, Or puis qu'il n'en faut *laisse jou*, Le dy ty de belle amoureuse

Avantheur, entre chien et lion, Ay d'une nourrisse benoise Gaizé une besse chancreuse Qui venoit de je ne seay on, Or puis qu'il n'en faut *laisse jou*, Le dy ty de belle amoureuse

Avantheur, entre chien et lion, Ay d'une nourrisse benoise Gaizé une besse chancreuse Qui venoit de je ne seay on, Or puis qu'il n'en faut *laisse jou*, Le dy ty de belle amoureuse

Avantheur, entre chien et lion, Ay d'une nourrisse benoise Gaizé une besse chancreuse Qui venoit de je ne seay on, Or puis qu'il n'en faut *laisse jou*, Le dy ty de belle amoureuse

Avantheur, entre chien et lion, Ay d'une nourrisse benoise Gaizé une besse chancreuse Qui venoit de je ne seay on, Or puis qu'il n'en faut *laisse jou*, Le dy ty de belle amoureuse

Avantheur, entre chien et lion, Ay d'une nourrisse benoise Gaizé une besse chancreuse Qui venoit de je ne seay on, Or puis qu'il n'en faut *laisse jou*, Le dy ty de belle amoureuse

Avantheur, entre chien et lion, Ay d'une nourrisse benoise Gaizé une besse chancreuse Qui venoit de je ne seay on, Or puis qu'il n'en faut *laisse jou*, Le dy ty de belle amoureuse

Avantheur, entre chien et lion, Ay d'une nourrisse benoise Gaizé une besse chancreuse Qui venoit de je ne seay on, Or puis qu'il n'en faut *laisse jou*, Le dy ty de belle amoureuse

Avantheur, entre chien et lion, Ay d'une nourrisse benoise Gaizé une besse chancreuse Qui venoit de je ne seay on, Or puis qu'il n'en faut *laisse jou*, Le dy ty de belle amoureuse

Avantheur, entre chien et lion, Ay d'une nourrisse benoise Gaizé une besse chancreuse Qui venoit de je ne seay on, Or puis qu'il n'en faut *laisse jou*, Le dy ty de belle amoureuse

Avantheur, entre chien et lion, Ay d'une nourrisse benoise Gaizé une besse chancreuse Qui venoit de je ne seay on, Or puis qu'il n'en faut *laisse jou*, Le dy ty de belle amoureuse

CHIT, *Antiq. gaul.*, 2^e vol., V, XI, ed. 1611.)

Les hommes d'une commune suffisance sont plus gens de bien, meilleurs citoyens, sont plus sages, et font plus volontiers *joug* aux loix, aux supérieurs, a la raison, que ces haut vits et chamoysans, qui ne peuvent demorer en leur péan. (CHARR., *Sag.*, l. I, c. 16.)

Le soleil étoit devant toy, De luy les astres prennent lay, Tout *fait joug* dessous ta parole.

(BEGUET, *Stances*, L'inst. p. 250.)

Toutes choses sont sujettes à *faire joug* à l'inconvénient. (*Coquets de l'Acouch.*, 8^e jour, p. 229, Bibl. etc.)

Quand nous aurons *fait joug* a la loy du trespas, Nous ne aurons plus d'autre plaisir le-bas. (1627, G. COLLETT, *le Treuchement de l'Evrançois*, Var. hist. et litt. III, 129.)

Ce César qui contraint tout le monde de *faire joug* a sa valeur, pardonna les injures et fit fait du bien a ses ennemis. (LE JEUNE, *Serm. choisis*, serm. XI.)

Nos princes prevoient bien que les papes, qui venoient de terrasser l'Allemagne, qui avoient contraint tout le reste de la chrétienté de *faire joug* a toutes les regles de la clame-herie, ne manqueroient pas de tourner un jour toutes leurs forces contre nous. (PASTYR, *Plaid.*, IV, ed. 1732.)

Les villes d'Ypres, de Cassel, et tout le pais jusqu'a Bruzes, firent *joug* a nos armes. (MEYER, *Abt. de l'Hist. de Fr.*, an 1213.)

Conrad... passa du costé de Naples on tout *fit joug* a ses armes. (TILLEM, *S. Louis*, Append. IV, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Pour se faire justice et maintenir ses droits, Louis se fait contraint d'avoir recours aux armes; tout eode, tout *fait joug* aux premiers allarmes. Et ce n'est qu'il lui soit bonne ses exploits. (GILBERT-DESVAUX, *Poës. lit.*, inscription par le roy a la place des Victoires a Paris, t. I, p. 286, éd. 1707.)

Il posséderent apres jusqu'a l'imagination de la subscription avec tout ce qui n'est point titre, et même avec les évêques, archevêques, excepte les pairs ecclésiastiques, et tout leur a *fait joug*. (S-SIMON, *Mém.*, t. II, ch. 18, éd. Chéruel.)

2. JOUG, *jug*, s. m., sommet :

Maillé de judis apele Grece la Grans, quant li grezois la tenoient ; et est liuec vers soleil couchant, au *joug* des montaignes qui sont vers Province et vers France, et vers Allemagne. (BARR., *Liv. Tres.*, p. 162, Châtelain) Var., *jug*.

3. JOUG, s. m., mesure de terre :

Journée, journeau, *joug* de terre. (JEN., *Nomencl.*, p. 242, éd. 1577.)

JOUELEUR, voir **JOERON**.

JOUGLEUR, s. m., jongleur :

Elis jeisse un mont lous lous deffras, Ne ven phraissis cherdies ne invales. (*Châtelain jug.*, p. 14, Bourgeois.)

JOUGLEIS, *jugleis*, = *ais*, s. m., plaisanterie, folatouerie :

Une i avant liques Gouffiez C'i Angevins plus de *joigleis*. (JEN., *De de Norm.*, II, 21535, Michet.)

Peu de ris, de *joigles*. Nuisable est a tresbe jonglers. (*Rom. des trois romans*, Ars. 5204, p. 288.)

De-dans un *jour* qui ne fust pas trop lointains après sa delivrance. (FROISS., *Chron.*, IV, 118, Kerv.)

— *Bon jour*, dimanche de Pléques :

Comme en la semaine pencheuse Jan 73 derraïn passé, ledit couillout... li dist et monstra come il estoit homme semaine et prez du *bon jour*, et qu'il appartenoit au chascun estre a paix. (1376, Arch. JJ 140, pièce 213.)

— *Ja jor*, jamais, voir JA.

— *Mais jor*, désormais, voir MAIS.

— *Sar ses jours*, au terme de sa grossez :

Elle estoit si enchaînée que ses *ses jours*. (FROISS., *Chron.*, ap. Ste-Pal., ed. Favre.)

Moy qui estoit tant encoûte comme *ses jours*. (Perceif., IV, p. 118, ed. B225.)

— *Avant mes jours*, avant le temps :

Avant mes jours, mort ne fait encoûrir

Par un regard, dont n'as voulu ferir...

de me voy jener, et sa cage d'illorir.

Et si ne moustre estre plein de vieillesse

... A ont mes jors. (C. Minois, *Remède*, de l'amaïn d'ambourens,

p. 253, ed. 1569.)

— *Assises* :

Simon Quarre, demeurant a Monestauliez Aeneure, fist appeler le suppliant aux *jours* du soir dudit jour... auxquels *jours* le suppliant ala. (1392, Arch. JJ 143, pièce 73.)

— *Ouvrerture* :

Ladite buisserie aura trois pies et demi de *jour*. (1334, *Lettre de Philippe de Valois*, Fehliou, *Hist. de Paris*, III, 240.)

— *Journal*, mesure de terre :

Li propostes de Ware ont eschengué a l'abe... tout ce qu'il avoient de dieme en la fin de Sureville, dont la dieme de .xii. *jours* de terre, liquel *jour* sont assen le pont de Sureville. (1248, Moreau 168, p. 208 v., Richel.)

...XX. *jours* de terre ke sient en lan et en finage d'Angieucourt, des quels li .iiii. *jour* sient en leu çon dist a Mamberthaincoer et .i. *jors* en si jore la terre Jakemün et Thimel, autre .ii. *jour* en sient a Fuz deleia la croce sainte Glosseme. (1273, *Cart. de Ste-Gloss. de Metz*, Richel., I, 10024, p. 117 v.)

Les .iiii. *jours* de terre ke nos avoms en la voie d'Anceuvillers et les .iiii. *jors* de terre ke nos avoms en la voie dou mel chasteil. (1274, *ib.*, f. 5 v.)

Item une maison assise a Reims, devant le guers de la porte a Veille, un *jour* de bois, un pré. (1374, Arch. JJ 106, pièce 306.)

Out une vignue on terroir d'hoelle ville, contenant environ .iiii. *jours*, qui con-le plus a faire chascun an qu'il-le ne rend de profit. (1384, *Déclar. du temporel du com. de Clermont*, Arch. admin. de Reims, t. III, p. 580, Doc. inéd.)

— *Un jour* de vignue. (*ib.*, p. 584.)

Une piece de terre contenant deux *jours* de terre. (Lundi apr. la Touss. 1487, *Ch. de l'Office de Toul*, Arch. Meuthin, II 2977.)

— *JOURDAIN*, s. l. ?

Or, estoit ainsi que de tout temps les gens d'Eglise, tant du Vieux Testament que du Nouvel, avoient toujours este les *jour-*

dains et plus prochains de Dieu, a cause de leurs offices et dignitez et des prieres et oraisons qu'ils faisoient a Dieu pour le peuple et dont ilz obtenoient ce qu'ilz requeroient. (1465, *Deliberat. de l'Assemblée des citoyens d'Amiens, au sujet d'un impôt a payer par le clergé*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, t. II, p. 208.)

— *JOURDAINE*, s. l., espèce de poire :

La *jourdaine*. (1413, *Tabelliana d'Elbeuf*, Arch. S.-Inf.)

— *JOURE*, voir JOULE.

— *JOURNADE*, *jourward*, s. l., habillement de dessus, sorte de casaque, avec un sans ceinture, servant aux hommes et aux femmes :

La dame estoit vestue d'un surcot de drap d'or pers, et sa robe estoit de drap d'or blanc, a grandes assises, comme *journalades* sans manches, et par dessus avoit ung manteau de drap d'or cramoisy, qui le couvroit par derriere seulement. (WAVRIN, *Antieimn. Gron. d'Englet.*, II, 370, Soc. de l'II, de Fr.)

...Purpoins de noir vellous et *journalades* de cramoisy. (*ib.*, *ib.*)

Vestus de *journalades*, parties de vermeil blanc et verd. (*Chron. des Pays-Bas de France*, etc., Rec. des Chr. de Fland., t. III, p. 344.)

Le roy de Seille qui avoit vestu une *journalade* de drap d'or, bien riche, sur son harnais, et la croce blanche par dessus. (MATHEU, *Escoccy*, *Chron.*, I, 239, Soc. de l'II, de Fr.)

...Trom elles, tournez doz contre doz et sans selé, vestus de *journalades* de soye grise et noire, ayant des chapeaux en leurs testes et portant faux visages, et les mena et ramena ledit cheval, allant tous-jours a rebours. (*ib.*, *ib.*, p. 666, Buchon.)

Il avoit devant luy quatre nobles hommes vestus de velours bleu en *journalades*. Les dietes *journalades* estoient brodees par devant de houppes a façon de plumets, qui estoit la devise dudit Messire Baudoin, qui estoit par derriere de deux W couples ensemble, tenant a un baston dessus et un autre dessous ; Pun des bastons d'or et l'autre d'argent. (*ib.*, *ib.*, liv. II, p. 55.)

Vestus de *journalades* de soye grise et noire. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 29, Michaud.)

Et avoit son varlet (ou berant) une *journalade* vestue ou estoit Penseigne dui duc, c'est a savoir la croce de Saint Andrien. (MONSTRE, *Chron.*, III, p. 465, an 1482, ed. 1516.)

Homme d'armes habillé d'une *journalade* faüte par paliz. (1490, Arch. K 76, f. 60 v.)

Devant luy chevacheroient ses pagez,

Habillez luy pompousement,

Avez *journalades* de soye l'eez.

Et leurs chevachz luy parament.

(MAYNAT DE PARIS, *Fig. de Charles VII*, p. 48, ed. 1495.)

Pour faire une *journalade* a manches pour servir au dieu sire a porter sur le harnois de guerre. (1492, Richel., 294, p. 15.)

Faisour de *journalades*. (29 jans, 1497, *Lett. de Ch. VIII*, Richel., 11350.)

Leurs pages-estres habillez et revestus en furent comme petits princes de robes et pourpointes et *journalades*. (MOLINET, *Chron.*, ch. CCXVI, Buchon.)

— *JOURNAL*, = *iel*, = *nan*, *jour*, *jour*, adj., du jour, diurnal, journalier :

Les esties reials

Que apellun *journal*.

(O. DE THOUS, *le Compt.*, 2807, Mail.)

— *O* respelendus aho *journal* !

(RICAL DE MOULINS, *Miscerec.*, st. CLXX, 8, Van Hamel.)

Les abregementz des echeres *journalas*. (*Secr. d'Arist.*, Richel., 571, p. 129 v.)

Le Soleil et Jupiter sont *journalés* et planetes de jour. (GRESME, *Quadrif.*, Richel., 1348, p. 28 v.)

Mais Mereure est *journalé* quant il est en la partie d'orient, et si est nocturne quant il est la partie d'occident. (*ib.*, *ib.*)

Vous facez poier, de nostre tresorer, sur ses gages *journalz*, un d'ant en nostre dit ambassade, cent livres par voye d'aprest. (1435, *Pro dicto tractatu*, Rym., 2^e ed., X, 614.)

La messe de minuit et la *journal* messe du jour de Noel. (1458, *Prouts du Chap. d'Espnal*, Arch. Vosges, Chap. d'Espnal.)

Et jony de l'ayseau nuptain

Le chant *journal* qui denonce l'innocé (OL. DE S. GILLES, *Sec. d'Amois*, p. 31 v., ed. 1526.)

La cireuillon *journalé* ou ordinaire du temps. (JAN MARTIN, *Vitruce*, p. 126 v., ed. 1547.)

Liz d'one, et reliz pieusement, a poete tular, feuillette de main nocturne et *journalé*, les exemplaires gres et latinz. (C. DE BELLAY, *Illustr. de la langue fr.*, t. II, c. 4, ed. 1549.)

— *JOUSTAN*, aussi

L'orgueil, l'audace et le *journal* soucy

De son trophe enprains tu sonderis.

(OL. *Chap.*, prok., Bibl. et.)

Or le soleil, las de son chemin *journal*, se cachoit desja sous les ondes pour se reposer. (*Hist. macour. de Merlin Coeur*, I, Bibl. gaul.)

Adieu, fainé *journalé*

De mon âme soleil,

Ma poignée devalle

Au plus du sommeil.

(BATAILLE, *Sec. am.*, XXVII, ed. 1581.)

Il n'y a lieu ou il n'esclaire en l'aisant son *journal*. (GRUGET, *Dir. léc.*, III, XXVI, ed. 1583.)

La necessite *journalé* de despandre. (*Remonstr.* au roy, p. 125, ed. 1588.)

Par les instructions et *journalles* leçons de Socrate. (PAGU, *Lett.*, I, 2.)

Et pour son *journal* service...

L'as aussi reconquis

D'un eternal sacrifice.

(OL. *Jour poët.*, I, 12.)

Privé de l'esper de led astre *journal*.

(GASSIUS, *Ps.*, XVI, ed. 1614.)

Entre registres un registre *journal* des-dits badillages. (*Const. de Tournaï*, ms. appai. a M. Boissimelle, p. 6.)

— *ESTOIE JOURNAL*, Lucifer, étoile du point du jour, l'aube du matin :

Dance vous naturons,

Gl, qui vous serc leuz,

Vous li souez plus meric :

Devez vous pourra voir

Plus elz qu'estoie *journal*

(THIBAUT IV, *Chans.*, p. 116, Lefeb.)

Moult desirero a vous l'estoie *journal* pour

ly mit qui trop me durst. (*Chron. de S. Jean*, ms. Ste-Gem., f. 178. P. Paris; *curial*.)

— L'homme et belle estole *journal*. *Troilus*, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 253.)

— Devisons des plantes non divisibles en tout le grant orle ou ciel, qui sont iceux, et de l'estole *journal* qui est seule au monde. (CHASTELL., *Advertissem. au duc Chart.*, VII, 322, Kely.)

— *Journal* (verbe).

(*Le Christ et d. labour*, f. 1499.)

— *Leifer*, l'estole *journalle*. (*Bible*, Epit. 2^e de St. Pierre, ch. 1, ed. 1543.)

— Avec un nom de personne, qui porte véritablement la fatigue, la tâche du jour, vigourenx, vaillant :

— Les vignes de Linize qui a non Girat, qui fu mes. Ad in e mes. Polipau, Curs a vial e pr z, fort e *ornay*. (*Œuvres de Rossini*, p. 390, Michel.)

— S. m. jour, journée, quelquefois la tâche de la journée, ce qu'on aura à faire ou à supporter pendant une journée :

— Se l'ailan si per tout ferai e restorer. L'antost e m' au verro s' au jour. (*Destorbier*, *Mamm*, p. 12, G. Paris.)

— Il se fera traire si mal *ornay*. Ne se fera en cité ne *chateu*. (*Ch. Cart. et des Paris*, Nat. Chr. 1360, f. 67.)

— Saura traire mal *ornay*. (*Id.*, f. 86.)

— Achève si il *ornay*. Achève si elans ni reus. Si debous que ne v's dire. Si les milliers d'ast martie. (*Œuvres de S. Bern.*, II, 3174, Michel.)

— Ne p'z ind le jar passer. Sans ses herms et adoler. M' d' v's est pesant est *ornay*. (*Œuvres de S. Bern.*, II, 249, f. 1879.)

— Se p'z a vos orriers, fier s' au *ornay* comme zal ; J' auis j' de ma vie n' e'rat e' bon *ornay*. (*Œuvres de S. Bern.*, II, 3174, Michel.)

— Te p'z n' li Sarrazin, Dex bo d' ind mal *ornay* ! (*Id.*, *ib.*, 3174.)

— Debus s' au li ber n' qui s' auent tel *ornay*. Li plaiz e' d' Alexandre, l' *ornay* n' tural. (*Œuvres de S. Bern.*, f. 1972, Michel.)

— M' p'z entré en l' *ornay*. O' d' entreez mal e' p'z se voir. (*Mamm*, p. 14, Luzet-He.)

— H' m' auis e' tout li *ornay* n' *ornay* n' est present. (*Œuvres de S. Bern.*, III, 3, 997, P. Paris.)

— Reuz e' il e' *ornay*. O' deuz n' e' l' *ornay*. (*Œuvres de S. Bern.*, II, 249, f. 1879.)

— M' p'z M' riss e' d' *ornay*, *ornay*, *ornay*. (*Œuvres de S. Bern.*, II, 249, f. 1879.)

— H' m' p'z e' n' e' n' d' *ornay* n' *ornay* n' est present. O' d' e' n' e' n' e' n' d' *ornay* n' est present. (*Œuvres de S. Bern.*, II, 249, f. 1879.)

— Le p'z e' n' e' n' d' *ornay* n' *ornay* n' est present. (*Œuvres de S. Bern.*, II, 249, f. 1879.)

— Le p'z e' n' e' n' d' *ornay* n' *ornay* n' est present. (*Œuvres de S. Bern.*, II, 249, f. 1879.)

— Le p'z e' n' e' n' d' *ornay* n' *ornay* n' est present. (*Œuvres de S. Bern.*, II, 249, f. 1879.)

— Le p'z e' n' e' n' d' *ornay* n' *ornay* n' est present. (*Œuvres de S. Bern.*, II, 249, f. 1879.)

— Le p'z e' n' e' n' d' *ornay* n' *ornay* n' est present. (*Œuvres de S. Bern.*, II, 249, f. 1879.)

— Le p'z e' n' e' n' d' *ornay* n' *ornay* n' est present. (*Œuvres de S. Bern.*, II, 249, f. 1879.)

— Tout just veus Richiers a son *ornay*. (*Œuvres de S. Bern.*, II, 249, f. 1879.)

— Tout fut Richiers veuz a son *ornay*. (*Œuvres de S. Bern.*, II, 249, f. 1879.)

— Lever du jour :

— Mais ne parant a chant de gals. M' d' e' n' e' n' d' *ornay*. (*Œuvres de S. Bern.*, II, 249, f. 1879.)

— Mais li Grés les atengent, *ornay* renars si le gal. Q' d' l' *ornay* n' e' n' d' *ornay*. (*Œuvres de S. Bern.*, II, 249, f. 1879.)

— Mesure de terre qu'une charrue pouvait labourer en un jour, quantité très variable suivant la résistance du sol. Cette étendue de terre, généralement assez arbitraire, pouvait valoir trente-quatre ains treize centiares environ, dans le pays chartrain, d'après M. Guérard. (*Proleg. du Polypt. d'Irminon*, t. I, p. 171.)

— En Jez. IIII. *ornay* de terre. (1225, S. Vincent, liasse. Amy 2, Arch. Mos.)

— IIII. *ornay*. (1229, *Cart. de S.-Vinc.*, Richel. I, 10023, f. 32 r.)

— II. *ornay*. (*Ch. du XIII^e s.*, port. au dos; Marsul LXXVII, Arch. Ind. et L.)

— I. *ornay* de terre. (1260, *Cart. de Ste-Gloss. de Metz*, Richel. I, 10024, f. 60 r.)

— Quatre *ornay* de terre. (1277, *Ch. de J. de Mautort*, ap. Beauv., *Doc. pic.*, I, 4.)

— Trente *ornay* de terre un *ornay* et a la vergue de la ville. (1290, *Ch. de R. de Barmaise*, Chap. Noyon, Arch. Oise, G. 1450.)

— Un *ornay* de terre. (1292, Pontlieu, ap. Beauv., *Doc. pic.*, I, 55.)

— Ne de metre hors de leur main quatorze *ornay* de terre arable. (1293, *Cart. de Beaurup*, Richel. I, 9973, f. 81 r.)

— Deux *ornay*. (1294, *Acte passé der. l'offic. du Muns*, Arch. Sarthe.)

— Six *ornay* de terre. (26 juill. 1295, *Ch. d'Alre*, Wailly.)

— Quatorze *ornay* de terre arable. (1298, *Cart. de Beaurup*, Richel. I, 9973, f. 81 r.)

— Li quel quatorze *ornay* de terre. (1298, *Cart. de Beaurup*, Richel. I, 9973, f. 81 r.)

— Trois *ornay* et demi et six vergues un grand *ornay* et a la vergue de Neve. (1301, Chap. Noyon, Arch. Oise, G. 1776.)

— Un *ornay* de pré. 1314, Arch. II, 52, f. 20 r.)

— Un *ornay* de terre. (*Id.*)

— Deux *ornay* de terre. (*Id.*)

— Deux *ornay* de terre. (*Id.*, f. 20 r.)

— XXX. *ornay* de terre en desert qui ne sont ne ne furent alengms longtemps a. (1373, *Becon. de l'osp. de S. J. de Jor.*, Arch. S. 5543, f. 12 r.)

— En la montaigne de lais Amouillon, II. *ornay*. (1385, *Cart. de Reucrem*, Richel. I, 1286, f. 45 r.)

— Cinq *ornay* de terre. 1419, *Aren de Jean de Vile*, Arch. Mayenne E.)

— Mesurement du petit mares estant assis pres de la Lode Mele, contenant de quatre a cinq *ornay*. (17 oct. 1448, *Sentence du lieuten. du bailli d'Am.*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du tiers Etat*, t. III, p. 370.)

— Rombe occupa autour de la ville de Remo qu'il avoit fondée; tout le plat pays n'avoit en pourme que dix huit mal *ornay* de terre, qu'il divisa en trois parties égales; assignant un tiers pour les fraies des sacristes, l'autre pour le domaine de

la République, le reste fut parti a trois mil citoyens, ramassés de toutes pièces, a chacun deux *ornay*. Lequel partage demoura longtemps en quelque contrepoids d'équilibre; car le mesme dictateur Cincinad, deux cens soixante ans apres, n'avoit que deux *ornay* que luy mesme labouroit. (*Bon. Rep.*, I, 2, ed. 1883.)

— Journée d'ouvrier :

— Pour III *ornay* de chapuis qui les y ont employez. (18 janv. 1420, *Reg. consul. de Lyon*, I, 280, Guigne.)

— Diurnal, bréviaire, livre à l'usage journalier des ecclésiastiques :

— Ung *ornay* qui a les aiz de broderie a perles, ou d'un costé est une Pitié et d'autre ung d-m'y ymago de Nostre Dame, a deux tiercelets d'or. (1380, *Inv. de Ch. V.*, 3047, Labarte.)

— Pour un *ornay* de nostre ordre. (XV^e s., *Cart. de Flines*, p. 931, Haute-Our.)

— *Journal* est encore usité dans certains départements pour désigner une mesure de terre et varie suivant les provinces. Dans le Poitou, le *journal* équivalait à deux boisseles, mesure de Chef-Boutonne; or, dit Beauchet-Filleau, cette mesure contient 15 ares et 2 3, cela fait que le *journal* représente 31 ares 33 centiares. Il est principalement usité pour les prés et les vignes. Dans la Saône, il est l'équivalent de 34 à 40 ares. Dans le Morv., le *ornay* mesure 22 ares 85 centiares. Le Berry dit *ornay*, la Flandre française et le Vendômois, *ornay*, *ornay*.

JOURNADE, VOIR JOURNADE.

JOURNAU, VOIR JOURNAL.

JOURNAUTE, s. f., lever du jour :

— Si est divisible le jour de 24 heures en quatre parties. Car un pourme commencer en la nuit et finir en la minute, l'autre pourra commencer en la minute et finir en la *ornay*. La tierce pourra commencer a la *ornay* et terminer a midy. La quatre pourra commencer a midy et pourra passer a la nuit. (BRITTON, *Loix d'Angleterre*, f. 209, ap. Ste-Pal.)

1. JOURNÉ, *ornay*, adj., du jour :

— Mes li lever furent tout a. Can tel loyer et l'avespre. Comme cil de l'ave l'ave. (Mss. de la CHARTE, *Bible*, Richel. 401, f. 147.)

2. JOURNÉ, *ornay*, s. m., champ :

— Li prondon, quant velt le jour né, Revaxer en son *ornay*. Apres aier son *ornay* saue. (*Œuvres de S. Bern.*, II, 24, Jub.)

JOURNÉE, *ornay*, s. f., voyage :

— Tote li contes sa facon. Tote li contes sa facon. (*Œuvres de S. Bern.*, II, 774, Michel.)

— De la hst tant (li empereurs) par ses *ornay* li vint a Cristophe. (DE VAL, 508, Wailly.)

— De puis exploita tant par ses *ornay* qu'il vint en Avignon. (FROISS., *Chron.*, I, IV, c. 44, Buchon.)

— Délar :

Bien sçavoit messires Thumas de Felletan, qui estoit seigneur de Bourdiaus, la *journee* expresse pour vans rendre a Francois que li baron et li chevalier qui d'ens Touwars se tenoient, avoient pris. (Froiss., *Chron.*, VIII, 209, Kerv.)

— Mettre *journee*, donner un rendez-vous :

Et qu'est ce donc? seule vous voy :

A qui aiez vous mis *journee*?
(E. Desbarres, *Poes.*, Richel. 810, f° 150^v.)

Quand le chevalier voit ce il se mist en grant jalousie, car bien euyda que ce fust aduenc chevalier qui *eust mys journee* a s'amye qui se dormoit adouc en son lit pres de luy. (*Perceforest*, vol. II, f° 14^v, éd. 1528.)

— Jour assigné pour la comparution en justice :

Il ne seroient tenus de obeir ne de aller a la *journee*. (1355, *Ord.*, III, 29.)

— Conférence :

L'an 1459, au mois de juin, le duc de Bourgogne envoya a la *journee* de Mantua le duc de Cleves, son neveu, pour convenir avec le pape et les autres princes chrestiens. (*Mist. chron. depuis 1400 jusqu'à 1467*, p. 365, ap. Ste-Pal.)

Le xvj. jour de juing furent les *journees* encore a S. Arnould. (J. AUBRIOT, *Journ.*, an 1490, Larhey.)

— Avoir, tenir la *journee*, conduire des négociations :

Il est en la Marce d'Escoce on a la *journee* et frontiere de parlement pour nous contre les Escos. (Froiss., *Chron.*, X, 209, Kerv.)

Et s'estolla aussi moult grandement pour tenir sa *journee* (ib., ib., XVI, 96.)

— Sorte de casaque :

Deux cannes de fin gris de Rouen que ledit seigneur a donnee a Madame Yoland, sa fille, pour luy faire une *journee*. (31 mai 1448, *Compt. du R. Roi*, p. 232, Lecoy.)

Une *journee* italienne de velux noir 1449, ib., p. 327.)

cf. JOURNADE.

JOURNEER, voir JOURNOIER.

JOURNEL, voir JOURNAL.

JOURNELLE, s. f., journal, mesure de terre :

Quatre *journalles* de terre arable. (1336, *Arch.*, JJ 70, f° 106^v.)

cf. JOURNAL.

1. JOURNEMENT, *jour.*, s. m., ajournement :

Sur ce leur ont esté plusieurs *journements* assigné a our droit. (*Pièce de 1385*, ap. Bulliot, *Abb. de S. Martin*, II, 242.)

2. JOURNEMENT, *jour.*, adv., journallement :

Journement villailler et estuller et presser leur partie. (*Stat. de Henri VI*, au XV, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Pour plusieurs debats, questions, differends et controverses qui *journement* estoient tant entre nous que nos sujets.

(1449, *Limital. des terres*, etc., Richel. Moreau 875, f° 283^r.)

JOURNEUR, -eur, -ieur, *jour.*, s. m., journalier, ouvrier qu'on paie à luit par jour :

Que les vailles telliers *journeurs* entrent en cueivre a soleil levant, et laissent a heure de soleil couchant. 1321, *Ord.*, XII, 457.)

Laisseront tous les ouvriers *journeurs* euvre a heure de comple. (1424, *Arch.*, JJ 173, pièce 431.)

David Daval, povre homme, *journeur*, faucheur et baleur en grange. (1470, *Arch.*, JJ 195, pièce 424.)

Pour en user en guise de manouvres et *journeurs*. (*Quinze joyes de mar.*, Prof., p. 8, éd. 1734.)

Journier, m. A dalle worke (v. m.). (Cotgr., éd. 1611.)

Guernesey, *journier*, journalier.

JOURNER, v. n., conférer, avoir une conférence, assister à une conférence :

Le dit conte et le dit Jehannes allont a la grant esglise *journer* pour le dit fait, et s'en melloient pour les dites parties sr Beaul le Gourmay, sr Francoys le Gourmay, et sr Jehan Chavresson, maix, pour icelle *journee*, il ne furent point d'accord autrement foreque treve pour VIII jours sans plus. (J. AUBRIOT, *Journ.*, an 1482, Larhey.)

Et estoit bien apparent que ceux de la partie de Lareome querroient la paix, quant ilz furent de sy pres, constrains qu'ilz lez convint venir *journer* tout aux portes de la cité. (ib., ib., an 1490.)

cf. JOURNOIER.

JOURNET, s. m., bréviaire :

Tenir un *journal* en petit volume. (1371, *lurent de l'église de Cambrai*, ap. Duc., *Journal*, 4.)

JOURNEUX, adv., du jour :

Perchevoient l'estable *journeuse*.
(*Pastoret*, ms. Bouv., f° 9^v.)

JOURNEYER, voir JOURNOIER.

JOURNIAR, voir JOURNAL.

JOURNIER, voir JOURNOIER.

JOURNIER, voir JOURNAL.

JOURNOIER, -oier, -oer, -oer, *jour.*, verbo.

— Neoir, commencer à faire jour :

Au point que voloit *journoier*.
(La *Journ. d'ann. et de promesse*, Richel. 1997, f° 18^v.)

Doctare, *journeer*. (*Gloss. de Couches*)

Jorneer, dunnare, pendnare. (*Gl. L-g.*, Richel. I, 7192.)

— Travailler à la journée :

Si, pour li grever, il le voise ajournant es jours qu'il doit *journoier* et faire son labour, et se cheste chose est fete savour au conte il ne le doit pas souffrir. (BEAUMANOIR, *Cout. de Beauv.*, ch. II, p. 23, ap. Ste-Pal.) Léol. Beugnot, II, 34, porte *labourer*.

— Voyager, marcher :

Et port o moi par grant effort,
L'esperie et bordel grant et fort,
Tel qu'il n'a mestier de ferer
Par *journeer*, ne par error.
(Rose, 2643, Méon.)

Pour *journoier* ne pour error.

(ib., ms. Corsini, f° 141^v.)

Se basta moult de *journeer* pour faire la feste de la resurrection en l'église de S. Denis. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gou., f° 196^v.)

Par *journoier* seroit tost destruis

(E. Desbarres, *Poes.*, Richel. 810, f° 146^v.)

Pour laquelle cause, le XXII^e jour dudiel mois, nosdit souverain seigneur retourna de rechief aus champs, et tellement *journeya*, que le roy vint dedans XVIII. milles de noz milles pres on iz estoient, en la cite de Balbe. (*Nouvelles du recouvrement fait par le roy Edouart III^e de son royaume d'Angleterre*, dans les *Mem. de Ph. de Comynes*, III, 285, Soc. de l'II, de Fr.)

Sr Joffroy de Waurice, chevalier, sgr Nicole-Roued de Chaingre, furent *journeer* a belle compagnie de soldoiers a Samet Michel devant le roy de Seille. (JACOMIX HUSCOX, *Chron. de Metz*, p. 98, Michelant.)

Lesquels suppliant et Chaingon partirent ensemble du lieu de Guereet et *journeerent* jusqu'en la ville de la Sousterraine en Lirnosin. (1464, *Arch.*, JJ 199, pièce 599.)

— Conférer, avoir une conférence, assister à une conférence :

En *journant* et tenant ladite *journee*. (1453, *Preux de Metz*, V, 599.)

Journee leur fut baillie, pour *journoier* avecques les commis de par le duc de Bourgogne, sous le moyen des ambassadeurs du roy Francois. (Où. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 26, Michand.)

Le lundy encommensant a *journer* les dits ambassadeurs. (J. AUBRIOT, *Journ.*, an 1481, Larhey.)

Mais ce nonobstant ledit duc d'Autriche sans nous faire aucune chose savorir de son voloir, et lundis qu'il nous fesoit entretenir en esperance de *journoier* a Cambrai, il a prins ou par ses gens fait prendre d'ambée nostre cité de Therouenne qui est de nostre ancien heritage et domaine. (12 juin 1486, *Lett. de Charles VIII aux habitants de Châtillon*, Bulletin du Comité de la langue et de l'hist. de la France, t. III, p. 392.)

— Act., avec un rég. de pers., traîner quelqu'un, faire durer son affaire :

Il le fist adjourner par le maire et le *journoier* bien par. xx. *journeez*. (1398, *Grands jours de Troyes*, *Arch.*, N^o 9185, f° 22^v.)

Oit proposer ledit cas contre ledit Henry, et icellui *journoier* par plusieurs *journeez*. (1331, *Enquete apurée*, *Arch.*, legist. de Reims, t. I, p. 499, Doc. inéd.)

JOI ROUR, voir JUREUR.

JOURREE, voir JUREE.

JOURSELLA, s. m., drap ainsi nommé de la ville de Jon-selin :

Charge de bureaux et *joussellis* (30 juill. 1449, *Lett. pat.*, ap. Mantelher, *March. fr.*, II, 215.)

JOUST, s. m. ?

Mez. *Notiz. de Const.*, II, p. 1398, *Const. de Dieppe*, p. 86, Capitulaire.)

JOUSTICE, VOIE JUSTE.

JOUSTIER, VOIE JUSTIER.

1. JOUSTEMENT, VOIE JOSTEMENT.

2. JOUSTEMENT, VOIE JOSTEMENT.

JOUSTIER, VOIE JUSTIER.

JOUSTIERIE, VOIE JUSTIERIE.

JOUSTICABLE, VOIE JUSTICABLE.

JOUSTICE, VOIE JUSTICE.

JOUSTICEABLE, VOIE JUSTICEABLE.

JOUSTICIER, VOIE JUSTICIER.

JOUSTISABLE, VOIE JUSTISABLE.

JOUSTISABLEMENT, VOIE JUSTISABLEMENT.

JOUSTISE, VOIE JUSTICE.

1. JOUTE, VOIE JOTE.

2. JOUTE, VOIE JOSTE.

JOUTICIER, VOIE JUSTICIER.

JOUTIFIER, VOIE JUSTIFIER.

JOUTISE, VOIE JUSTICE.

JOUTISIER, VOIE JUSTICIER.

JOUTIER, VOIE JOSTER.

JOUVANT, VOIE JOVENT.

JOVEIGNORAGE, VOIE JOVEIGNORAGE.

JOVEIGNEUR, VOIE JOVENOR.

JOVEILET, VOIE JOULET.

JOVENGE, VOIE JOVENCE.

JOVENENCEL, VOIE JOVENENCEL.

JOVENIERRES, VOIE JOVENOR.

JOVENIR, VOIE JOVENOR.

JOVENOR, VOIE JOVENOR.

JOVENT, VOIE JOVENT.

JOVENTE, VOIE JOVENTE.

JOEN, VOIE GAFF.

JOETIE, VOIE JOSTE.

JOETIE, VOIE JOSTE.

JOVEL, VOIE JOIEL.

JOVER, VOIE JOILIE.

JOVETRE, VOIE JOETRE.

JOVANT (adj.), TRÈS JEUNE :

A. — *... et est se fait jovente pour estre* (BRANT., *des Dames galles*, 2^e dist., Bibl.).

JOVANT, VOIE JOVENT.

JOVANT, VOIE JOVENT.

JOVENIERRE, *joventerie*, *joventerie*.

— [E. état, en latin, titre du frère cadet, du plus jeune de 4 à 7 fille :

Juvenieris, f. *Joventerhip*: the condition, estate, or title of a younger brother. (Bretton.) (Cogan, ed. 1641.)

Juvenierie, as *Juvenieris*. (Id.)

Il y a des terres nobles qui sont tenues à licence de l'ainé et du juveigneur, qu'on appelle tenues à *juvenierie*, ou en partage. Ce terme est souvent rapporté dans la Coutume de Bretagne. (RICHELET.)

JOVENIE RIERE, *juv.*, s. f., état, condition, titre du frère cadet, du plus jeune de la famille :

Juvenieris, as *Juvenieris*. (COTGR., éd. 1611.)

JOVEIGNORAGE, *joventerage*, *juventerage*, s. m., syn. de *joventerie* :

E. si com aucun des joveignors ou des doctres defendra sur celui li que il tendra en *joventerage* ou en donner, prendrons nostre ainne com sus l'autre devant dit. (*Lett. de 1275*, ap. Lob., II 425, et Morice, I, 1038.)

Sur celui feu que il tendra en *joventerage* ou en douaire. (AVR., 1276, *Ch. du D de Bret.*, F^o Bizeul, Bibl. Nantes.)

Le juveigneur n'est tenu repondre hors du hef dont il tient par *juventerage*. (*Constitution du D. Jean III*, art. XI, Morice, Pr. de *U. de Bret.*, I, 1253.)

JOVEIGNEUR, VOIE JOVENOR.

JOVEN, VOIE JOVENT.

JOVENAL, *juv.*, adj., de jeunesse :

Qui estoit a Ninive, tres le jeune jeneral.

(*B. de Seb.*, IV, 338, Boreau.)

Clergie fut en l'age jeneral

Des nobles gens et des princes royants,

Chevalerie.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, III, 188, A. 1.)

JOVENCE, *juv.*, *juv.*, s. f., jeunesse :

Li rois lon aiol fu guaris de l'enfermeté qu'il a, et fu revenues en sa *juvence*. (*Roman de Merlin*, ap. Borel.)

Ma douce *juvence* est passee.

Ma premiere force est casso.

(GROSS., éd. IV, s. Bibl. elz.)

JOVENELIN, adj., jeune :

Illeois dist que l'rie ceut vendroit

A. Deus que l'hef covendroit

D'amer *joventerage*

Aus entens Cahillie.

(*Tall. d'Or.*, Ars. 5069, p. 124.)

JOVENEMENT, *jovent*, *juv.*, *jeun.*, adv., en jeune homme, et par extension, principalement, d'une manière irréfléchie :

Vous carles d'amour trop *jovent*.

A. DE LA HAUTE, *L'Am.*, Richel. 27566, f^o 20 r^o.)

Car vous parles d'amours trop *jovent*.

(*Id.*, *ib.*, Nat. Gr. 1199, p. 175 r^o.)

En ce mesme temps le roy de Hongie fu converti a la loy loy et ses gens, et fu de si grant perfection que il fist son greigneur filz roy et prest habit de moine, mes son filz se nomma si *joventement* que il reprist la loy des païens. Il donna le pape reppeit sa chevalerie et ses portuissiel et le prest et mist en prison. (*Legende dorée*, Mat. 1333, p. 2199.)

Or aduint que le duc de Thouraine qui le trait ce me se avoit mes, et qui *joventement* et ardaument, mort celle dame, se

mist en lieu en celle dame estoit. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2646, f^o 223^r.)

Ne jamais le roy de France, *joventement* conseilie selon ce qu'il a d'age, s'il passe la riviere du Liz, ne retourna en France. (*Id.*, *ib.*, Richel. 2644, f^o 234 r^o.)

C'est la custume que les jeunes (femmes) faceint *jovent* et foloent. (XV^e s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Si bien que elay que l'on tire
Trop *joventement* de son empire
Est tousjours pale et blan-bissant.

(R. BELLEF., *Ouv. poet.*, le Robis, éd. 1578.)

Son gallant fut pony de mort par la justice, pour avoir en affaire a elle en un age si tendron, et l'avoir faite porter si *joventement*. (BRANT., *des Dames*, IX, 378, Lalanne.)

La langue moderne n'a conservé *joventement* qu'en terme de chasse.

JOVENEMENTE, s. f., jeunesse, pris au fig. :

Li siecles presens est tous plains de *joventement*. (GILLES DE MEISIS, *le Complaent des dames*, II, 109, Kerv.)

JOVENENCEL, -iel, -chiel, *juv.*, s. m., jeune homme :

Jovenencel, *joventencel*.

Les Loh., ms. Turin, ap. Victor, *Handschr. der Geste des Loh.*, p. 50.)

Il Paubite et aus de moi

Les joventencel met en esmai.

(MORSA., *Chron.*, II 2143, Beiff.)

Et il eurent laissez lor procureur devant dit et le *joventenciel*. (*De saint Brandanne le moine*, Jub., p. 104.)

Pour eon que li *joventenciel* aient les emers plus seurs et plus hardis. (*Lettre de Priestre-Jeh.*, ap. Jub., *Ouvr. de Ruteb.*, II, 566.)

Devant nostre pales a une place ou nous sommes quant nous volons voir les *joventenciel* jouer et badillier. (*Id.*)

Les .ii. *joventenciel* ki estoient en le ville veunt. (*Vies des saints*, ms. Lyon 697, f^o 98^r.)

Il ne mie sans li *joventenciel* et en jovent si ont mestier de lui, mais toute gens et par toute lor vie. (*Li Ars d'Am.*, II, 352, Peiff.)

Deux fils avoit, Rolle et Burin, asquels li *joventenciel* dou pais viurent et disent que, se il voloient, par lor aie se defenderoient bien dou roi de la terre. Quant Rolles et Burins oient chou, moult lor vint a gré, et moult en muerdirent les *joventenciel*. (*Hist. des Ducs de Norm. et des rois d'Angleit.*, p. 3, Michel.)

JOVENET, *joventet*, *jovent*, *jovent*, *jovent*, *jovent*, adj., un peu jeune :

L'ame fu *joventet* parole.

(WACE, *Conception*, Brit. Mus. Add. 15606, f^o 19.)

... *Jojo* et *joventet* meschine.

Prise d'Oncs, 624, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*)

Nous les *joventet* meschine.

For novel ami tout amient.

(RONS., *de Montess. de Cartés*, st. xvij, 9, Van Hamel.)

Et li vieche sera ma dame.

(Qui est crasse et tendre et *joventet*. (*Id.*, 6133, M-on.)

Li dis : Douce creature,
Endures les dous maus d'amer.
Plus jeune de vos les endure.
I. DE NUYVE, *Bartsch. Rom. et past.*, III, 25, 17.

Tant com sera *jeuvene*.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 24, 29.)

Bete et pleisant *jeuvene*.
(*Chans.*, ms. Montp. II 196, f° 78 v°.)
Qui a *jeuvene* *jeuvene* se marie.
(*Beuves d'Haslone*, Richel. 12518, f° 79 v°.)

Li prevois avoit li sien fis
Jovenet bel com flor de lis.
(*Ge. de Palerm*, Ars. 3349, f° 109 v°.)
Kant joo esteie *jeuvene*te jadis.
(*Les neuf Junes Notre Dame*, ms. Phillips 8336, f° 59 v°, P. Meyer.)

Encor n'estoit mie la damoisele trop
jeuvene, ains estoit d'assez meure eage.
(*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 159 v°.)

Elle este enciores trop *jeuvene*te une petit
contre vostre eage. (FROISS., *Chron.*, XIII,
284, Kerv.)

Quant j'estoys petite et *jeuvene*. (*Girart
de Rossillon*, ms. de Beaune, ed. L. de
Montille, p. 227.)

Petite brehete toujours semble *jeuvene*te.
(COTGR., ed. 1611.)

La langue moderne se sert encore du
mot *jeuvene*, qui est familier et ne s'emploie
guère qu'au féminin.

Nom propre, *Jouvenet*.

JOVENETE, jeuvene, joivenet. s. f., jeu-
venesse :

Par mon chief, dit li rois, vos dites verté ;
Mais por ce est li tant joines et de petit é
S'il voit le roze or et l'argent esmeré
Bien to-tan porroit prendre, esjoir, par *jeuvene*te ;
Mais por ce n'aura il ja plus grant vité té.
(*Parise*, 1013, A. P.)

Ceste complexion est de nature de feu,
et de esté et de chaude *jeuvene*te. (BRUN.
LAT., *Tres.*, p. 108, Chabaille.)

Et l'ans de la *jeuvene*te. (*Bible*, Richel.
901, f° 7 v°.)

JOVENIR, jove, *jeuvenir*, v. n., devenir
jeune, rajeunir :

Juvene, *jeuvenir*. (*Catholicon*, Richel. I.
1788.) et *Gloss. de Salins*.)

Tout vieillist icy en nous sommes,
Mais plus avant trott les hommes.
Plus l'impudence y *jeuvene*.
(J.-A. DE BUIS, *les Muses*, L. IV, f° 145 r°,
éd. 1619.)

**JOVENOR, jouvenor, juvenor, juvenur,
joveignor, joreignur, joveigneur, jureigneur,
jouveigneur, juveigneur, juveur, juveur,** adj.
et s., puiné, cadet, le plus jeune de la
famille ; quelquefois jeune simplement :

Li ainez de ses fils le vet escharnissant,
Li viat au *juvenor*, si li a dit par gas ;
Frere, se tu m'en crois, tout temps me serviras.
(HERMAN, *Bible*, ms. Orl. 371 v°, f° 2 v°.)

Mais li dui frere *juvenor*
Se sont ensamble acompagné.
(WACE, *Brot.*, 3643, Ler. de l'iney.)

Et a Robert le *juvenor*.
Dons de Burgoigne l'onur.
(*Ch. Ron*, 3^e p. 2531, Andresen.)
Car icest frere *juvenor*
Tieng joo a natural signor.
(*Etreote et Polon.*, Richel. 375, f° 155.)

T IV.

La *juveure* ou mineure fille. *Privet,
acorté par le roi Louis le Gros aux hour-
geois de la ville de Paris*, Regis. I. du
Parlem., 1080-1317, ms. Louvre 1253 v°.)

Et ainsement prenoens nous les fruntz e
les essnes des terres az *juveignors* a noz
hommes, amprez le deces az *juveignors*,
de ceu qui le benoient en *juveignorage*.
1275, *Preuv. de l'Hist. de Bretagne*, t. I,
éd. 1038.)

E sui *juveur* d'els tuz par eage.
(*Alora*, 311, Michel.) Var., *juveignur*.

Se saour *juveure*. (1407, *Test. d'O. de
Clisson*, ap. Lobin., II, 825.)

Les plus anciens appellent et nomment
leurs *juveurs* freres. (GGY JUVENAL, *Reigle
monseigneur saint Benoist*, f° 89 v°.)

Son *juveur*. (G. CHASTELL., *Chron. des
D. de Bourg.*, III, 31, Buchon.)

Il doit oheir a nostre dite cour de parla-
ment, comme homme ramager et *juveur*-
ment a l'aise. (*Ch. de 1478*, ap. Duc., III,
925, éd. Didot.)

Il li convenit devant luy Jodurhus son
frere *juveur*ment a prendre le gouverne-
ment du royaume. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*,
ch. XII, éd. 1638.)

Alla ledit comte de Richemont en leur
aide, acompagné de grand nombre de
juveignors, tant chevaliers qu'escuyers
de Bretagne. (*Id.*, *ib.*, c. XLVIII.)

Il y a trois formes de tenures nobles : la
premiere est appellee lige ou lignee, qui
est quand le vassal tient directement et
lignement au seigneur ; la seconde est la
tenure du *juveigneur* d'aisné en partage et
ramage, qui est du puisne vassal ou de
des descendants de luy a son frere aisné sei-
gneur ou descendant dudit aisné. (*Cont.
de Bret.*, *Cont. gén.*, II, 774, éd. 1604.)

Les moullins peuvent estre assis par
l'aisné aus *juveignors*. (*Cont. de Bret.*,
c. 17, *Novv. Cont. gén.*, IV, 311.)

— Cas s'nejt sing., *jeuvene, jeuvene, jouvene,
jeuvene, joindre* :

Moult a li *jeuvene* filz de son pere pleuré.
Par ce que li ainez l'a charant et gabé
(HERMAN, *Hist. de la Bible*, ms. Orl. 371 v°, f° 2 v°.)

Lant com est *jeuvene*, ainz que noire,
Que il receivee hautesiere.
(G. DE SAINT-PAUL, M. S. Michel, 1461, Michel.)

J. bachelier *jeuvene* estoit.
(*Chans.*, ms. Berné 364, f° 1 v°.)

En ten meure que le devant dit comte,
Olivier le *jeuvene*, mou huns, cousin aml,
comble. (1261, Morice, *Preuv. de l'H. de
Bret.*, I, 981.)

La *jeuvene* et non Lumbare.
(*Alora*, 2391, Michel.)

Je ne m'esmerveil mie tant
Se *jeuvene* hom est porchagant
Qui est el dur de sa *jeuvene*.
(*Chans. de l'An*, 905, Martin.)

— Employé abusivement comme cas
régime et comme nominatif pluriel :

Jamez prenent qui peles ont ;
Quant *jeuvene* et halletanz sont,
Treis jors les ont fet *jeuvene*.
Et au quart les font esjoer.
(GILLET, *le Nour.*, *Best. des.*, 963, Hippaure.)

Et s'orroiz del due de Sessonne,
Qui a enueve a Coloigne
Sa cuve mesen vallet moult *jeuvene*.

(*Aligot*, Richel. 1420, f° 141.)

Lusi s'avoient en *jeuvene* home
(*Ch. de Bole*, Vat. Chr. 1725, f° 81 v°.)

Quant on cuidas trop bien descheivoie
Quant on balout me fois *jeuvene*,
Trop ta en luy bi hauf teuve,
A mon eage apothivre.

(*Vie de saint Germe Regnard*, 120, Martin,
Zotsehr. f. rom. Phil., VI, 319.)

Bovre ne riche, ne *jeuvene* ne barbé.
(*Chans. d'Anjou*, 1359, Joinon des Lougrais.)

Prevoies parla Armans de Bel Mousel,
A les de tien *jeuvene* home, de preu conseil.
(*Ger. de Ros Ill.*, p. 307, Michel.)

— Cette forme de comparatif était quel-
quefois précédée de *plus* :

Robert le plus *jeuvene*. (*Ch. de 1264*,
Livre blanc, ms. du Mans.)

— On trouve au cas *s'nejt* *jeuveneres*
employé au positif pour dire jeune homme :

Que saint Magloire qui de fait
F'loit honestes, *jeuveneres*,
Chastes et farges annoierres.
(*Vie S. Magloire*, Ars. 5122, f° 11 r°.)

JOVENNE, *aut.*, *en*, *juve*, *juv.*, s. m.,
jeunesse :

Ne fad nuls om del son *juvene*.
(*S. Leger*, 31, Koschwitz.)

Rant vos pri que vostre *jeuvene*
Qui a ce suat de beau *jeuvene*.
(*Beu.*, *D. de Narn.*, II, 4766, Michel.)

... S'il fist au Dieu creant,
Nuls *juvene* chevaliers ne fust de son *jeuvene*.
(*J. Bon.*, *Sat.*, c. LXVIII, Michel.)

Ne sembloit pas a son *juvene*
Que semblement a. anz inst.
(*Preuvall*, ms. Montp. II 249, f° 225 v°.)

Compaignon fumes en no petit *juvene*.
(*Chou de Bord.*, 3003, A. P.)

Lant le vit bel et grant que moult grant joie en a,
Ainz me z li bel enfant nul jor ne ravisa,
Ne si grant ne si fort du *juvene* que li a.
(*Chou de Materre*, 2384, A. P.)

Pou l'amour de son pere, Garin le combatant,
Qui me fist tant de bien, lant com fu de *juvene*.
(*Gaufrey*, 3609, A. P.)

Qu'en ton *juvene* as fait tante folor,
Et as en nul usate tote la flor.
(*Ger. de Rossill.*, p. 356, Michel.)

Pour nient pouer tant amant amer
Du monde el user leur *juvene*.
(*Jhu. de li Mort*, *le Regret Goull.*, 732, Scheler.)

Ses poies et ses mains delordit
Et disoit : Las, j'ai bu jierde,
Fai tout mon *juvene* confondre.
(*Id.*, *ib.*, 9071.)

Or, as armes, *jeuvene*z ! bachelers de *juvene* !
(*Giv.*, *de Goullin*, var. des v. 3186-3162,
Charbonn.)

Plus tost broit l'on retourne en sus
Les grans flusses decourans a la mer
Et revenue en *jeuvene* les cheuns.
(*Ms. Geneve* 1793, *Ritter*, *Poes. des XI^e et XV^e
siecles*, p. 19.)

... ou je vy en forme de remembrance
Toutes les *jeuvene*tes occupacions de mon
juvene. (OGY DE S. GEL., *Seq. d'honn.*,
f° 8 v°, éd. 1526.)

— Jeunesse, PHRASES CENS :

Cil princes qui *juvene* ont en li
(*Chou de*, *Bible*, 230, Wolfart.)

B-rejoiettes, pliers pour enly
 Li Coulois en gres chamois,
 Car il n'a paroles ch'y s'a amours,
 Pl'aires des vous, pl'aires souvint,
 Car eux portez nuz (deux) cat
 De son d'adour a il doer y
 (Pierres, *Les Baux*, 17^e 4 v.)

— Galle :

Deus de l'er
 Qu'en vintent le n'pris
 Tout fu qui en n' n'le
 Li de Gresse, *Le n'cap*, Schöber, *Trans. Jely*,
 n. 105, s. 12, p. 752.

JOMVAL, arle, jour, jur., s. f., jeu-
nnesse.

O kers amis de la *jeune* bele,
 (Abeis, XI^e s., st. 902, Stengel.)
 A quel dober deoit as ta *jeune*,
 (Ib., 91^e.)

Tout bon Francois i perdent lur *jeune*,
 (Ib., 1301, Müller.)

Les pavres e charlis des ma *jeune*,
 (Litt. des Ps., Cambridge, LXXXVI, 15, Michel.)

Amis, l'v. ste amours me livre tel entend
 Qu'en l'ornes et en pl'airs user à ma *jeune*,
 Amours le Baston, *Rev. Thom.*, P. Paris,
Romanesque, p. 120.

Ne pers p's ta bele *jeune*,
 Par enfance ne par folie,
 (Vie de S. Marguer., 198, Joly.)

La belle *jeune*,
 (Ib., 188, Holland.)

In la *jeune*,
 (Goussier, *Peit gies*, Vat. Chr. 1639, 19 91^e.)
 A le Juyelle dit. Ceste ep'e m'agree
 Plus que trent ans, celles decha la mer s'elie ;
 Kar ma *jeune* i fu mouree et elvee,
 (Clar. s. J. Chano, Richel. 24372, 19 34^e.)

Je le di en verité
 Pour le *jeune* hantaine
 De mon fil.

JEN. DE O. MET. *Le Roiset Guill.*, 1753, Schöber.)
 Nuz d' *jeunes* sont pierlins,
 (Ib., ib., 1400.)

He' Guillaume, enens de Haynon,
 Ans pers j'ave de fu trouver
 Que *jeune* fu femme,
 (Ib., ib., 2825.)

Et me vie au d' deluir
 D'roet au milieu de la *jeune*,
 (Chebat de Nat. d. de Jean, *Poiss.*, fr. des XI^e et
 XII^e s., III, 304.)

Au temps de ma douce *jeune*, D'Ar-
 tons, *Chrou.*, Richel. 5083, 19 15 v.)

— Jeunesse, jeunes gens :

Lequel à la descende luy fut à l'encontre
 Avec toute la *jeune* de Tis-le, LE BAU,
Hist. de Brel., ch. 2, 64, 1638.)

— Plaisirs de la jeunesse :

Les *jeunes*.... par leurs dissolu-
 tions et *jeunes*, 24 fév. 1394, *le nouveau*
let, Arch. Lozege.)

Jeune fille, jeune femme, jeune
 homme :

Ar. Boulez, *prandun*, *jeune* bele,
 (Ib., 2416, Müller.)

Ne le *jeune*, l'ans h'ens, *jeune* bele
 (Ib., de B. et., 2631, A. P.)

He' l'art de *jeune*,
 C'est *jeune* de *jeune*,
 (Ib., de B. et., 171, Michelot.)

Je croy c'onques nos nous n'en chemin ne en sentes
 Ne v' en son vivant ni plus belles *jeunes*,
 (Vie de la Mort., Richel. 2170, 19 51 1^e.)

— Dans les ex. suiv. *jeune* est em-
 ployé adjectivement :

E que femme *jeune* entent,
 (Tostan, II, 249, Michel.)

Et la roïne qui est bele (et) *jeune*,
 (Viberti, p. 213, Tobler.)

Et Dieu te doint honneur et grace,
 Ma tres belle fille *jeune*,
 (Passion Nostre Seigneur, Jub., *Mont.*, II, 224.)

JOYESETÉ, s. f., disposition à s'amuser, à mener la joie :

Afin que la maturité des anciens puid
 refferer la legereté et naturelle *joyuseté*
 des jeunes, (L. *tresample et vraye Expos.*
 de la regle M. S. Ben., 1^e 76^e, éd. 1486.)

— Plaisanterie :

Ce que j'ay fait n'a esté que par *joyuseté*,
 (Petit Jehan de Saintré, ch. LXXXI, ed.
 goth. s. d.)

— Réjouissance :

Le jour de la Circoncision...le suppliant
 qui avoit soupné à une *joyuseté* qui se
 faisoit ce jour par le cardinal du bourg
 (Boulogne-sur-Mer.) (1482, Arch. d. 206,
 pièce 940.)

1. JOYEUX, *joyeux*, s. m., bouffon, fou :
 Vous estez, ce croy je, le *joyeux* du roy ?
 (Rab., IV, 6, éd. 1552.)

2. JOVEUX, s. m., gâteau sucré :

Dix huit daulphiis et dix huit darioilles
 faz de paste, sucre et creme de lait, six
 katons et doize *joyeux*, (Compt. de 1469,
 ap. Mantelher, *March. fr.*, II, 548.)

JOYRE, voir JOIRE.

1. JU, voir GIEU.

2. JU, voir JE.

3. JU, voir JES.

— JUANCE, s. f., aide :

Sur les rentes, oblations, *juances*, posses-
 sions, etc. (1365, *Lett. de Jean de Gizez*,
 Arch. du prince, Neuchâtel, X^e, n^o 7^e.)

1. JUBE, voir JPE.

2. JUBE, s. f., crinière :

Loué soit le bon Dieu. Vrayement on
 pourra dorenavant prendre les lions par
 les *jubes*, (Rab., I, III, c. 36, éd. 1532.)

Il est aussi maiseau d'oster a l'homme
 l'ortement de la barbe que de romere les
jubes du lyon, (I. DE MOSTIAR, *Hierogly-*
phous de Jean Pierre Voderan, XXXII,
 54, éd. 1615.)

Car il (le lyon) a la teste grande... et les
jubes e-parpillees, (Ib., ib., I, ch. 1.)

Son crein vint et horrible comme la
 jube d'un lyon, (Gyrasse, *Doct. curieuse*,
 VI, 699, éd. 1623.)

JUBILEE, s. f., jubilé :

Temps de *jubil*
 J. LEBREVE, *Resp. de la mort*, Richel. 394,
 1^e 31.)

L'an de *jubilee*, FOSSETIER, *Cron. Marg.*,
 ms. Baux, I, 19 129 v.)

La sanctification de la *jubilee*, (Lett.
 d'ETAPLES, *Bible*, Levit., chap. XXV, ed.
 1530.)

Et sanctifieras le cinquantesme an, et
 l'appelleras remission, a tous les habi-
 tans de vostre terre : car cestuy est la *ju-*
bilee, (Ib., ib.)

Après l'an de la *jubilee*, (Ib., ib.,
 Levit., chap. XXVII.)

— Jubilation :

Jolis-il nous enlonnia
 Et la gloire d'eterna
 De la haull'ine *jubilee*
 (Goussier, *Mont. de la pass.*, 286^e, G. Paris.)

JUBILEMENT, voir JUBLEMENT.

JUBLER, voir JUBLER.

1. JUBILEI S, adj., du jubilé :

Jeil anz dat par droit estre diz *jubileus*,
 car en la viez loy estoit jeil anz ensi apelez
 quant les possessions reviennent an chief
 de l'anz aus anciens possessors, (Chron. de
 S.-Den., ms. Ste-Gen., f^o 283^v.)

La quinquagesme de ans signifie l'an
jubileus qui estoit le 1^{er} an que on cele-
 broit, (J. GOULAIN, *Ration*, Richel. 437,
 1^o 254 v.)

2. JUBILEUS, s. m., jubilé :

Le *jubileus*, ce est a dire le cinquantesme
 an de remission, (Bible, Richel. 899, 1^o 76^v.)

JUBILEMENT, jubilement, s. m., jubila-
 tion, chant d'allégresse :

Jubilement est rejoissement de cuer des
 choses parnezables en tel puel estre
 delizet par paroles, (Comm. s. les Ps., Ri-
 chel. 963, p. 198.)

Ouquel *jubilement* est designé la recomen-
 dation de Nostre Sauveur en sa mer-
 veilleuse creation de la fabrique du monde,
 (J. GOULAIN, *Ration*, Richel. 437, 1^o 236 1^o.)

JUBLER, jubiler, verbe.

— Neutr., se livrer à des transports de
 joie, chanter des chants d'allégresse :

Lai ou enuers s'esjoiet et *jubilé* soule-
 ment an l'abundance de la suavité de Dieu,
 (L'Epistole saint Bernard a Mont Dieu, ms.
 Verdun 72, f^o 149 1^o.)

Jublez, ce est fetes joie au Dieu de Jacob,
 (Comm. s. les Ps., Richel. 963, p. 198.)

Jublez, ce est muez fors les joies de voz
 cuers, (Ib., p. 292.)

Jublem a Dieu nostre sauveur, (Ib.,
 p. 276.)

Toute la terre, *jublez* a Dieu, servez au
 Seigneur en liesse, (L'Feyre d'Est.,
Bible, Ps. XCIX, éd. 1534.)

— Act., chanter avec jubilation :

Montaigne, *jubiler* la boenge, (S. BERN.,
Serm., Richel. 21768, f^o 19 v.)

Jubler, qui n'a pas été adopté par l'Aca-
 démie, est resté comme verbe neutre
 dans la langue familière.

JUBLES, s. m., le *jubilat*, chant d'allé-
 gresse :

Chantez la chanson qui a non *jubles*,
 (Comm. s. les Ps., Richel. 963, p. 282.)

Et *Jubler*, dont ce mot, pris substan-
 tivement, est l'imperatif à la seconde
 personne du pluriel.

JUBBER, v. a., p.-ê. corruption de *tebe* pour *bober*, se moquer de, dédaigner :

Jubobant et desprisant nostre gent, pour ce qu'il les veoit auxi povz comme les leurs. (*Liv. de la Conq. de Morée*, p. 172, Bouchon.)

JUC, voir **JOC**.

JUCHE, s. f., juchoir :

Vous y mettez des perches arrestees par les deux bouts pour les *juches*, et au dessous d'iceux juchoirs force paille fraische. (*LIBAULT, Mois, rustiq.*, p. 107, éd. 1597.)

Est, *juche*, perchoir.

Cf. **JOC**.

JUCHIER, voir **JOUTIER**.

JUCOND, voir **JOCOND**.

JA CONDITÉ, voir **JOCONDITÉ**.

JUCUND, voir **JOCUND**.

JUCUNDISSIME, voir **JOCUNDIS-SIME**.

JUDAËSMIE, s. m., terre des Juifs :

Vers *judæsmo* est l'ost athenienique. (*Vocab.*, 19, Steudt., *Revista di plibona romana*, 1873, p. 84.)

JUDAISER, v. n., se convertir à la loi juive :

Avoient serjens et chambrieres crestiens qui estoient manuz avecomes eulx en leurs hostels, apertement les faisoient *judaiser* et departir de la loy crestienne. (*Gr. Chron. de Fr.*, Philip. Aug., ch. VI, P. Paris.)

JUDEAIN, s. m., Juif :

Caceal et tuent priens et *judæins*. (*Claves*, Richel. 793, P. 494.)

JU DERIE, voir **JUERIE**.

JU DEVERIE, voir **JUERIE**.

JU DICANTE, s. f., jugement :

Et en appartient la connoissance et *judicante* au maistre veneur. (Vers 1416, *Les Bois, forests et garennes que Mgr le Duc de Bourg.*, a en baillieges de Dijon, Aurois et la Montagne, Mem. de la Soc. éduenne, 1880, p. 401.)

JUDICATEUR, s. m., juge :

Equité et justice est nécessaire au roy afin qu'il soit juste *judicateur* des causes. (*Mer des hypstoir.*, t. 1, P. 251, éd. 1488.)

JUDICATIVE, adj., qui permet de juger, qui rend apte à juger :

Puissance cognitive et *judicative*. (*ORESME, Eth.*, P. 507, éd. 1488.)

Princy *judicatif* ou consilatif. (*Id.*, *Polity.*, P. 137, éd. 1489.)

Il n'y a signe

Vray judicatif en ceuy.

(*Inst. du civil Test.*, 7123, A. 1.)

La connoissance apprehensive est au premiere concept de l'Intellect; et la connoissance *judicative* aux seconds concepts d'iceluy. (*CHAMPEYNAZ, Physique*, p. 427, éd. 1610.)

JUDICATION, - *cion*, s. f., dignité de juge :

Le premier au de la *judication* de Samsou. (*FOSSETIER, Cron. Marg.*, ms. Brux., l. P. 237 v°.)

— Jugement :

O sire Dieu, misericorde

Faites en *judicacion* !

(*Inst. du civil Test.*, 5132, A. 1 v°)

JUDICATIVE, s. f., jugement :

Anticus Caldeens qui se conjoissoient en telles expositions et *judicatives* de songes. (*BOURGOING, Bal. jud.*, II, 9, éd. 1330.)

JUDICATOIRE, adj., qui a rapport au jugement :

Si venue *judicatoire*,

Où li bons seront mis en gloire

Et li mal en adversité.

(*JUR. de MEN. Coher.*, Vat. Chr. 1492, P. 213 r°.)

— S. m., jugement, décision par arrêt ou sentence :

Amquel bailli de Cassel en Flandres appartenoit la connoissance et *judicatoire* du cas, pour ce qu'il avoit este commis en son bailliage (1462, Arch. JJ 198, pièce 571.)

JUDICATURE, s. f., jugement :

Chacun fait ces *judicatures* et se met à suivre la jurisdiction. (*G. BOUCHET, Serées*, II, 159, Royhet.)

Ceux qui poursuivront la distribution et *judicature* de leur proces. (*Cont. de Hannant*, ch. 84, art. 1, Nouv. Coul. gen., II, 116.)

JUDICE, s. m., justice, jugement :

En quel lieu le juste *judice* de Dieu te destinera, que aucun de nous lo doies nostre. (*AIMÉ, Yst. de li Norm.*, IV, 49, Champollion.)

JUDICER, v. a., juger :

Justement *judica* toute gent qui avoient à faire devant lui, et juger par droit et par juste meoit il la jurisdiction et la patie. (*AIMÉ, Yst. de li Norm.*, V, 1, Champollion.)

JUDICIAIRE, adj., judiciaire, de juge :

Le juge seant en la chaire *judiciaire*. (*EXIMINES, Liv. des anges*, Bichel, 1000, P. 15 v°.)

Sans thrones et *judiciales* chaires de Nostre Seigneur Dieu. (*Id.*, *ib.*, P. 16 r°, éd. 1478.)

Après que Nostre Seigneur Dieu ent donné les commandemens moraux et *judiciales* à Moysé, il luy donna de rechef les commandemens cerimoniaux. (*Le prem. Vol. des exp. des Ep. et Ev. de kar.*, P. 76 v°, éd. 1519.)

— Qui doit être puni par la justice :

Advent que ung autre chevalier vint qui entra au dit lieu bordel pour son pechie faire et acourdir, pensant trouver l'alle puelle, et veant que c'estoit ung homme en habit de femme le fit a moti condamner en luy mettant sus le pechie *judiciale*. (*J. LEGRANT, Livre de bonnes meurs*, P. 37 v°.)

— Justiciable :

Sanz ce que en aucune manière il puisse estre *judiciable* aus maiens, eschevins,

bourgeois et habitants dessusdiz. (1347, Arch. JJ 68, P. 183 v°.)

JUDICIAL, *judycyal*, *judiciel*, adj., de justice, de juge :

Sage *judycyal*. (*FOSSETIER, Cron. Marg.*, ms. Brux., 2^e p., sec. copie, P. 10 v°.)

Le assiste au siege *judiciel* de Cesar. (*LE FEBRE D'EST, Bible*, Act., XV, éd. 1534.)

Elle se met toujours devant les yeux le siege *judiciel* d'iceluy. (*CALV., Inst.*, l. 1, c. IV, éd. 1561.)

Il nous fait, dit il, tous comparoistre devant le siege *judiciel* de Christ. (*Id.*, *ib.*, l. 1, c. XIII.)

L'un et l'autre portique de l'auditoire *judicial*. (*DE LA BOUTIERE, Trait. de Saluste*, p. 79, éd. 1569.)

Remplirent les tribunaux *judiciels* de chicaneriers rapineuses et capieuses. (*GENETTES, le Bureau du concile de Trente*, p. 8, éd. 1586.)

Quand il faudra comparoistre devant le siege *judicial* de Dieu. (*PALISSY, Receipte*, Cap.)

Le grand juge, devant le throsne *judicial* duquel il faut tous comparoistre. (*LESFOUR, Mém.*, 1^{er} p., p. 97, Champollion.)

Le throsne *judicial* de Christ. (*MORNAV, Inst. de l'Éuchar.*, p. 472, éd. 1598.)

— S. f., partie de la rhétorique qui s'occupe des jugements :

La rhétorique eut du commencement pour sa premiere partie la demonstrative qui s'employe aux loanges ; la seconde, la deliberative aux consultations ; la troisième, la *judicelle* qui verse aux jugemens et plaidoiries. (*AMVOT, Prop. de table*, IX, XIV, éd. 1574.)

JUDICIALEMENT, - *cellement*, adv., judiciairement, par autorité de justice :

Que ce n'estoit point chose accustomed à y justie que de faire mourir des hommes, mesme de telle noblesse et de telle dignite, que préalablement on ne leur eust fait leur proces et qu'ilz ne fussent *judicellement* condemnéz. (*AMVOT, Pres. J. Cesar*, éd. 1567.)

Quelques fois assy estant par aucuns pechie de brigans outrageans... seulement y contredit *judicelment* par eulx. (*DE LA BOUTIERE, Suetone*, p. 97, éd. 1569.)

Sans luy avoir fait *judicellement* son proces. (*F. HORMANS, la Guide Franc.*, p. 68, éd. 1574.)

Après que lecture a esté *judicellement* faite desd. lettres. (5 janv. 1594, *Stat. des fond. de Limog.*, Arch. Bando-Vienne.)

— En justice, à l'audience :

Laurens Petit nostre sergent en la seneschauerie de Perigord dist illec *judicellement* que iceluy consulz, manans et habitants avoient bien cause raisonnable de eulx plaindre. (1459, Arch. JJ 190, pièce 28.)

JUDICIER, s. m., officier de justice :

A tous nos seneschaulz, baillifs, prevostz, capitaines, maiens, eschevins, et a tous nos autres *judiciers*, officiers et subgez. (*MONSTRELET, Chron.*, VI, 175, Soc. de l'hist. de Fr.)

JUDITION, s. f., jugement :

Il a enu... voir les...
 Au que le...
 La... de...
 La... de...
 Gr... Est... Michel, 1526,
 f. 137.

JUE, VOIR JUEU.

JUEHE, s., mot obscur, semblant présenter l'idée de moyen de persécuter :

Qui j'ot juer, n'ach sot de nobles,
 En sus chentens, et de bons prestres.
 Guiller de Courcy, de Vie Louche, 716, ap.
 Mon. Hist., t. 293.

JUEHEL, VOIR JUCISECEL.

JUELOUR, VOIR JOIELEUR.

JUENET, VOIR JOVENET.

JUENETE, VOIR JOVENETE.

JUENESSE, VOIR JOENESSE.

JUIR, VOIR JOER.

JUIERIE, juierie, juirie, juyrie, juerie, juerye, juerie, juserie, judaerie, s. f., nation juive, religion des Juifs :

Sire estoit de la juerie,
 La siraige de n'ostre baillie.
 Geoff. aux Est. de monde, Michel, 1526, f. 606.

Vous creez mieux en juerie,
 Qui la verité dire en ose.
 (Grosb., Despotisme de Châlons et de Barby, t. 216, folio.)

N'ideoient s'ahais ne juerie.
 (Grosb., ap. Wackenaehel, Ailfranz, lieder, p. 65.)

Selon ley de juerye, 1305, Year books of the reign of Edward the first, years XXXII-XXXIII, p. 355, Berol. bibl. scripta.)

Guillier le convers qui redevint juif et ouvrit la porte de Marie sa femme à la juerie, 1328, Comptes de Odart de Launay, Arch. kk. 3, f. 100 r. 1.

Tantost que celle sette de flagelleurs courroit par le monde, toute juerie seroit de s'entendre par lui. (Chron. attrib. à Jehan le Bel, t. 205, Poitou.)

— quartier des Juifs :

Par plaies de la juerie de castru, (Cens. de H. II de Pré, com. en 1210.)

Enfans Salomon le juif, vi den pour leur piece de la juerie qui joint au mur de la Tour de Ro. (Cens. de Thot-Dieu de Peor, sans date.)

J'oplaste ne s'ist l'oprand
 de le que ne qu'il n'at
 Par la juerie demandat
 A nosse fuis. C'est non enfant.

(Olla de Louche, Michel.)

Le... de...
 (Cens. de J. J., Michel, 1374, f. 80.)

Arrestant d'autre part dessus la juerie, (Chron. d'Ennald, p. 363, Metz-Latrine.) V. s. Auterie.

Il... en...
 de... 1398, Lec. Roys de la Chancellerie des comptes, t. 2923, ap. Duc de Juliers, III, 911, col. D. 13 r. 1.)

Par... de...
 de... de... Grand Chron. de France, de 1240, folio 100 v. Charles V, XXII, p. 140 r. 1.)

Droit au loz des Juifs de la juerie.
 Un commis Cayrel et toute sa maison.
 (Grosb., de Grosse, 8224, Charrière.)

Rue de la juerie, (GUILLET, DE MEZ, HESSE, de Par., XXII, dans Paris et ses historiens, 1867.)

— Juifs :

Se tu es pais de juerie,
 (Wack. Conception, Brit. Mus. Add. 15606, f. 65 r.)

Chevaliers, escuiers plains de grant baronnie,
 Qui avoient esté en terre de juerie.
 (Grosb., de Grosse, 8236, Charrière.)

Juerie adont fait sa sanctification.
 Psaut., Maz. 798, Ps. CXXII.)

Et aloit joie les filles de juerie (ib., XLIX, f. 120 v.)

Bes lors estoit ja osté le ceptre royal de juerie, et n'avoient nul duc de leur lignie.
 J. GOUSSIN, Balth., Michel, 437, f. 282 r. 1)

JUERIE, VOIR JOERIE.

JUET, jué, juit, joit, jeu, jouet, juyt, jut, s. m., mesure de terre :

Un juit de terre. (1233, Fontevr., anc. tit., 259, Arch. Maine-et-Loire.)

Deux juis de terre. (1206, ib., 264.)

Demy juit de terre. (1206, ib., 267.)

Un juit de vigne. (1309, Thure, f. 204, Arch. Vienne.)

Demi jeu de vigne. (ib.)

Juit de terre. (Gr. Gauth., f. 23, Arch. Vienne.)

Cinq jouez et trois quartiers de vigne. (ib., f. 111 v., Pindray, Arch. Vienne.)

Onze juz de vigne. (ib., f. 106.)

Item un juit de vigne ou lie Robin Frotaut. Item trois jues de terre ou lie du seigneur de Clouay. (1328, Arch. JJ 63, pièce 320.)

Demi juit de vigne. (Ch. de 1329, Fontevr., pièce, non cot., Arch. Maine-et-Loire.)

Deux juz de pré. (1360, Terrier de la Trinité, f. 118, Arch. Vienne.)

Deux jues de terre. (XIV^e s., Chanvigny, ib.)

Deuze deniers et demy chappon, assis sur demi juit de terre, fresche et boys. (Vers 1430, Censier d'Esblay, Michel, 4659, f. 3 v.)

JIFFE, VOIR GIFFE.

JIG, VOIR JOIG.

JIG DOR, VOIR JOGEOR.

JUGEMENT, s. m., choix :

Sur un veur tuncet fals jugement.
 (Ch. de 1425, Muller.)

— Jurisdiction :

Et tout autre pain qui est fournez pour vendre dedans le jugement des escuivins. (1355, Ord., t. 511.)

JUGEOR, - veur, - eur, - color, juty, joug, s. m., juge :

De tut ces motz s'entend jujor.
 (Ch. de 14^e s., st. 743, Stengel.)

Par ses messages mandet ses juges.
 (Ibid., 3699, Muller.)

Ore gieres, vis, rei, entendez ; seiez apris, vis, juger de justice. (Litt. des Ps., Cambridge, II, 40, Michel.)

Li seignor et li juger.
 (Mans, Yvoet, Michel, 2168, f. 159 r.)

Do conoistre fuis juger.
 (Flornant, Michel, 592, f. 9 r.)

Freres, n'obliem pas est verra juger.
 (Grosb., Vie de S. Thom., Michel, 13513, f. 59 r.)

Dieus est si vrais jugieres que... (Arbur, ms. Grenoble 378, f. 14 v.)

Jhesusrist qui est vrais sauviertes et droituriers jugieres. (Psaut., Maz. 258, f. 19 v.)

Tuit li juger de la terre, louez Dieu. (ib., f. 178 v.)

Li vrai jugierre qui ne ment
 Le jugement a pieca fait.
 (de Monacho un Rom. perlet., 230, ap. Michel, D de Sarm., t. III.)

Celui seul tieng a mon ami,
 Que qu'en dieut li juger.
 (Barbanoz., 6705, Crapelet.)

Car de ce doit estre jugieres
 Clerz naturoz et regardiers.
 (Rose, Michel, 1573, f. 151 v.)

Als saivos elers, als jugers.
 (Le Sie Cathor., ms. Tours 897, f. 14 v.)

Almachius qui estoit jugieres de Rome. (Serm., ms. Metz 202, f. 79 r.)

Nobles jugieres de meurs estoit. (Chron de S. Den., ms. Ste-Gén., f. 40 r.)

K'est prince d'enfer e juger enfernal.
 (Horn, 3372, Michel.)

Pour ce ledit escuier fait loz et hommage au roy avecques service de juger en ladite forest. (1382, Denomb. du baill. de Rouen, Arch. P. 307, f. 10 r.)

JUGERESSE, s. f., celle qui juge :

A la dame dau cel, a la jugeresse de pecheors. (MAURICE, Serm., ms. Poitiers 124, f. 49 v.)

JUGERIE, jugg., s. f., juridiction :

Auroit la comté de Bigorre et la jugerie de Riviero. (Grand. Cron de France, Fais du bon roy Jehan, LXIII, P. Paris.)

Es citez, villes, chastiaus, chasteleries, baillies, jugeries, prevostez et vigneries de ladite seneschauce de Beaucaire. (1340, Arch. JJ 72, f. 133 v.)

Par ladite assise n'est pas contenu en quelle jugerie ne en quelle baillie ne les parties contenans ladite assise sont comprises et assizes. (1341, Arch. JJ 72, f. 329 r.)

En la juggerie de Lauragoise. (ib., f. 332 r.)

Agnes de Navarre, jadis contesse de Foix, tient en douaire es jugeries de Bioux et de Riviero en nostre seneschauce de Thoulouse. (1345, Arch. JJ 118, pièce 262.)

Gaillac en la jugerie d'Albigous et seneschauce de Thoulouse. (1408, Arch. JJ 163, pièce 70.)

— Fonction de juge :

Exercer l'estat de jugerie. (Const. d'Aouste, 1588, p. 54.)

JUGERIE, VOIR JUGERIE.

JUGERIE, juzie, s. f., bailliage :

Le sergent leal de la juzie de Pouillé.

C. 11. (1387, Bichon.)
 G. DEK. *Yves* (1387, Bichon.)
 Le XXIII^e jour de *juinquet*. 1212, *Rog des Lett. de France*, Arch. K 1511, f° 3 v.
 Le sambord, se dit au jour de *juinquet* (1347, Arch. P 1390, cols 319.)
Juinquet, moult, septembre, (*Dialog. fr.*, *Journ.*, t. 1, p. M. Chelard.)
 Le XIX^e jour de *juinquet*. (*ib.*, f° 11.)

JUILLE, voir **JULIEN**.
JUILLE, *ailie, julle, uille*, s. m., *juilliet* :
 C'est au mois de juillet.
 Cécilien, pr. Mus. *Yves*, *de mond.*, Montp. II 137, f° 187 r.

11 mois de *jule*. (*Jull.*, 1241, N. D. de Cambrai, Arch. Nord.)
 Un mois de *jul.* (1245, Arch. M.-et-L., Fontev., La Rochelle, fol. 3, sac 8.)
 Un mois de *jul.* (1216, *Cart. év. Laon*, f° 83, Ar. h. Ar. n.)
 11 mois de *jule*. 1252, *Cart. S. Amand*, I, f° 40 r, Arch. Nord.)

El mois de *jule*, le mardi apres le feste-saint Martin en este. (1279, *Chapit. Novion*, Arch. Oise, G. 1697.)
 El mois de *jule*. (XIII^e s., s. date, *Cart. S. Mart.*, f° 35, Bibl. Laon.)

En *jul.* *Jours perill.*, *Rochel.*, 1. 770.)
 En *jule*. (*ib.*, Bibl. Mus. Arund. 220.)
 Le quat jour du mois de *julle*. (1321, Arch. mun. Lille B 599.)
 Le VIII^e jour du mois de *jule* lan dessus. (Froiss., *Chron.*, VIII, 392, Kerv.)
 Le XXV^e jour de *julle*, le jour saint Joigne (Saint Philippe). *ib.*, *ib.*, IX, 122.)

JUILLE, *julte, jueille*, s. f., sorte de lamure en cuir servant à attacher le bouc sur la tête des bœufs :
 Est en P. baioz d'un conseil coupa les *juilles* ou *houes* dont les bœufs qui tiennent à la charrette estoient loez. 1414, Arch. H 176, pièce 224.)

Unes *juilles* de boucs que le suppliant avoit mises de celui dont il avoit en loeil aveal. 1481, Arch. H 200, pièce 7.)
 Pour unz pœul de *juiles* de chat pour servir les boucs. (1493, *Compte de p.*, T. 1, note, Senaroy, Ar. h. Vienne.)

El epere au XVII^e s. :
 Deux jounes boucs estimes avec leur ouz, *juilles* et abours, 118 livres. 1694, *Liv. de meubles*, Trinité, Senaroy, ch. 7, Ar. h. Vienne.)

JUILLET, *jubel, jollol, juellol*, s. m., *juilliet* :
 M. s. de *juillol*. 1256, *Lett. du Cl. de Fénelles*, Ar. C. 217, pièce 37.)
 M. s. de *juil*. 1271, *Lett. du Prév. d'Ar. en Barrois*, Sept-Fonts, Vaulou, Arch. A. 104.)

Le jour de *juil*. *Ch. de 1300*, Pr. de H. 1. 102, Ar. h. V. 1.)
JUNDAVRE, v. de **JUNDAVRE**

JUNDRÉ, v. de **JUNDRÉ**

JUNE, v. de **JUNE**

JUNNET, v. de **JUNNET**

JUNNET, voir **JUNNET**

JUNNET, voir **JUNNET**

JUNOL, *juingnot, jnuel, junoil*, s. m., *juilliet* :
 En la quinde partie trouve au
 Le signe escuip, j'ala a un lyon,
 Ou mois de *junol* est ses poiers.

(Gavel, in *Mss. Vers. du monde*, ms. Montp. II 137, f° 187 r.)
 Un mai de *junol*. (1261, Arch. H.-Saône, G. 47.)
 Un mois de *junol*. (1262, *Lob. feud. episc. Lingon.*, ms. Langr. I. 405, f° 112 v.)

En mois de *junol*. 1269, La Chaussée, 2, Arch. Menthe.)
 Anos ai XXXI jous... *Calendrier*, XIV^e s., *Bibl. Mus. addit.*, 15006.)

Nom propre, *Junol*.

JUNNET.

JUNTE, voir **JOINTE**.

JUNTES, voir **JOINTS**.

JUNTER, v. a., **COMVOQUER** :
 Finalement il fut *junté* aux espoussilles et parfit des nopces. J. MOUINET, *Chron.*, ch. CXXXVIII, Bichon.)

En presence de son pere, le roy Loys, et des plus grans personnaiges, a *un junté* et appouze. (*ib.*, *ib.*)

JURIE, voir **JERIE**.

JURIS, voir **JEISE**.

JUSARMER, voir **GEUSARMER**.

JUISE, *juyse, juisse, juurise, juis, juis, juise, juisse, juurise, juurisse, juurisse, juurisse*, s. m., jugement, jour du jugement.
 N'est mais tels bon desque al bon *juisse*. (*ib.*, 113, Muller.)
 Par ceo me ressurdrunt le felon et *juisse*, ne le pecheur en la assemblee des justes. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, I, 6, Michel.)

Se tu vires jusqu'al jour de *juise*. (*Les Lob.*, ms. Montp., f° 63 v.)
 Vi entris les jus al jour del *juis*. (*ib.*, ms. Berne 113, f° 187.)

El se au nos avrons au *juisse* pardou. (Blot, *ib.*, Bichel 24387, f° 533 v.)
 Ne puis moure de ci a mon *juis*. (*Chant de Gaubrai*, 2495, A. 1.)
 Tout li pechiez se soient pardonne,
 Ou au... for soient pardonne. (*ib.*, 5324.)

Quer, en leuendes qu'il bondout,
 Non s'evint nul, les anes pendout,
 Av'ement et ne *juisse*.
 Si Peust courir en justice.
 (Gautier, *ib.*, B. 1. 203, Martin.)

Las de devant toi, monrai,
 Par ses *juisse* est venus.
 J. Bouch., *Les d'Ar.*, t. 1, Ar. h. fr. ar. ms. p. 127.)

Si revour, li *juisse*, et de *juisse*.
 Et se *juisse* li *juisse* *juisse*.
 (*Ch. de Rous.*, 174, Biffonin.)
 S'ensont quatre *juisse*... (*ib.*, 174, Biffonin.)
 (*Chans. d'Ar.*, t. 1, H. v. 498, P. Paris.)

Un *juisse* bon mou... (*ib.*, IV, v. 1081.)

Onques Dieux ne fist home, tant soit poestels,
 Ne tant en a lui de chevaliers de pris,
 Qui le prent par force jusqu'al jour del *juis*.
 (*Ch. de Barrai*, 3472, A. P.)

Las, ces delontes ke feront
 Quant verra au jour del *juis* ?
 (G. DE SOUSANS, *Chans.*, ap. Scheler, *Trouv. bels.*, nouv. ser., p. 10.)

... Au grant jour dou *juis*.
 (*Ch. de Barrai*, 3387, Scheler.)
 Je n'arai jamais joie, par le cors saint. Deise ?
 Se je long-pars droite jusqu'al jour del *juisse*.
 (*ib.*, 2388, Scheler.)

Car de ses anemis ne se mist mie en mise,
 N'il n'en prist rancoun, aus les mist a *juisse*.
 (ANON. LE BOUT, *de l'art de Noire*, Goussama-ker, p. 284.) Dupr., *juisse*.

Que c'est au jour du *juisse*.
 (BETHU, *de maistre Guillaume de St. Amour*, I, 76, Jub.)

Al darrain jour del *juisse*.
 (Dis de V. Bame, ms. Turin L. V. 32, f° 111.)
 Un jour du *juisse*. (*Psaut.*, Maz, 258, f° 14 r.)

Me dont je que nostre sires ne refuse en nous la fol du l'aptesme au jour du *juisse*,
 par ce que il n' trovera pas les ovres.
 (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gou., f° 1464.)

Au jour dou *juisse*. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 19^v.)
 Devant le *juisse*. (*ib.*, f° 19^v.)

Se pourra il tenir jusqu'al mardi complie ?
 — ouï, sire, dist il, puisqu'il jour de *juisse*.
 Se il avoit vil ville, par Dieu le juy Marie.
 (*Gautier*, 175, A. P.)

Li dus li fist donner v. sous, et apres fist porter le feu del *juisse* a tout le pays-pour le larron trouver, et tout furent *juis*.
 (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Angle.*, t. 46, Michel.)

Je ne voutut eux mettre a *juisse*, par ceo qu'ils estoient prelat. (*Chron. de Lond.*, p. 33, Amort.)

— Epreuves judiciaires, le jugement par le fer chaud, l'eau froide, etc., qu'on appelait jugement de Dieu :

Le sui ci presté d'un *juisse* portant
 Li sambord en bataille ou en champ
 (*Les Lob.*, ms. Montp., f° 160^v.)

ou est la novle espaulne
 Que aviez Herveul croussne,
 Li en velt et fere un *juisse*
 Onques par li ne fu requise.
 (*Barrai*, Br. I, 203, Martin.)

Ysernour, pernez *juisse* juise
 Que vostre ieme vos deviso,
 Se vos l'iesier ne le volez,
 Gel prendrou. *Ser.*, *juisse* ?
 Se Herveul portet le *juisse*,
 Li ele sot arse et esprise,
 Liex le saura qui ot sel set,
 L'en seia qui ot ne hel.
 (*ib.*, B. I, 247.)

Que jon n'en deblende n par chevalier
 que se combaira cors a cors n par *juisse*.
 (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 214.)

Se *juisse* ne badale ne saignement etel
 juze davanti lui. (D^e 1211 a. 1220, Barin de la Gaillesonni, Arch. Loire-Inf.)

C'est bien ven li baron
 Que li *juisse* l'en sava.
 (*Ch. de Bal.*, Vat. Chr. 1825, f° 91^v.)
 Oïli non let purgez par *juisse*.
 (*ib.*, f° 91^v.)

Puis ke la chose est cete
Et manifeste et aperte,
N'i a bataille ne juisse ;
La loiz et li deuez devise
O'en fon s'it ars l'one ki fu
Tel lechiere et tel folet.

(*Polop.*, 4568, Bibl. ét.)

Et establi primes lor loi,
Lor batailles et lor jusses,
Lor custumes et lor francises.

(*Parton.*, 104, Crapete.)

Un *juisse* dist faire de .XXX. homes pour
savoir quel droit ses oncles avoient en
roiaume son pere. (*Chron. de S.-Den.*, ms.
Ste-Gen., f° 197v.) P. Paris : *juisse*.

Veiz me ci prest del prouver ou par juisse
ou par bataille. (*Male narastre*, ms. Berne
41, f° 3r.)

Amz soie ocisee
Se je n'ain portue ni *juisse*
Que de ves fu dedanz moi ind's
Treste chose.

(*De Richard*, 187, Monn. Acad. Roy., t. 11.)

— *Juisse a trois doubles*, epreuve du ju-
gement de Dieu trois fois plus forte que
celle à laquelle on soumettait ordinaire-
ment l'accusé :

Juisse a trois doubles. (*Lois de Guill.*,
VII, Chevallet.)

— *Droils seigneuriaux* :

De novels franchises on custumes ou
jusses lever puis l'autre londre en rive ou
en terre. (BRITTON, *Lois d'Anglet.*, f° 72,
ap. Ste-Pal.)

— Fourches, pilori :

Et comme ilz viendront et ne pourront
monstrer pour eux sulli-ant garand ne
dire que enx ne l'enf fait, souent agardes
en notre mercy et que les *jusses* soient
abatuz. (BRITTON, *des Lois d'Anglet.*, f° 31,
ap. Ste-Pal.)

JUISECEL, *juizel, juivel, juiciel, juicel,*

juycel, s. m., petit Juif :

Si com delez leur nef entrent
Li biel *juycel* veant volent
Li panier portant plain de pain
Et de veissiel d'aine tel plain.

(*De saint Brandon*, p. 115. Jub.) Impr. *juicel*.

Un juif ou en un *juicel*

Miens entendant et moult plus bel

De touz les autres *juycous*.

(G. de Colvoi, *Mor.*, ms. Soiss., f° 33v.)

Le *juicel*.

(*ib.*, ib., *Ans.*, 3, 27, f° 3v.)

Et li enfes eure n'avoit

Des *juycous*, ains repaire li

Avec les enfes crestiens.

(*ib.*, *ib.*)

Bran pere, dist li *juycous*.

Com enfes qui ne sont n'avec

Li veing de moi commener

Avec les clergens de l'escole.

(*ib.*, *ib.*)

Un *juicel* commença a dire :

Li es cheus en maus biens.

(*ib.*, *ib.*)

Lors li *juiseceus* se leva, et juroit ce
qu'il enst les ieus ouvez li ne voit tant
ne quant. (*Coursers*, S. Pol, ms. Alençon
27, f° 73v.)

Si villement les tenoient en la honte de
sainte eglise qu'il (les Juifs) faisoient soupes
en vin a leur *juiciaus* en kalties benoiz.
(*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 287v.)

Il faisoient soupes en vin a leurs *jui-
ciaus* es calices beneois et sacres a Dieu.
(*Gr. Cron. de Fr.*, Phelip. Aug., t. II, VI,
P. Paris.)

Quant el bechien *juycel*

Après a cil son calice...
(*Chal. de S. Greg.*, ms. Evreux 8, f° 63r.)

JUISERIE, voir JUERIE.

JUISOT, s. m., dimin. de Juif :

D'un *juisot* ki le jour de Paskes s'acomen-
tia avec les enfans des crestiens.
(*D'un Juif*, ki s'acomen. ar. les crest., *Ans.*
3527, f° 2v.)

JUISSE, voir JUISTE.

JUISTE, voir JUSTE.

JUIT, voir JUET.

JUIVEU, *juiveau*, s. m., dimin. de Juif :
Un *juiveau*. (1438, *Plaque de Chateaur-
neuf*, decl. impr., Orl., Gibier 1570, 1583.)

JUIVETÉ, *juifreté*, s. f., la croyance
des Juifs :

Se tu ne delaisse hastivement la fe-
lonnie de ta *juifreté*, et ne l'enfuz au
sacremens de toy crestienne. (*Miroir hist.*,
Maz. 357, f° 117v.)

JUIZEL, voir JUISECEL.

JUIZILE, *jurile*, s., nom d'une étoile :
Il regarde une estoile qui a non *juizile*.
BRES. LAT., t. 221, Chabaille.)
Var., *juicile*.

JULE, voir JUB.

JULES, s. m., sorte de monnaie :

Mais le principal point pour le roy ec-
tholique, qui est de deux *jules* pour billie,
avec puissance de contraindre ung chascun
de les prendre, y demeure. (1570, *Négoc. de
la France dans le Lev.*, t. III, p. 119, Doc.
ined.)

JULLE, voir JUL.

JULLERIE, s. f. :

Grosseries et *julleries*. (1599, Lille, ap.
La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)
Julleries, merceries. (1600, *ib.*)

CL. JULLIER.

JULLIER, s. m. ?

Les grossiers et *julliers* vendent draps
d'or et d'argent, velours, satins, damas et
autres draps de soyes. (1600, Lille, ap. La
Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

CL. JULLIERE.

JULEOT, voir JUBLOT.

JUMBE, s. ?

Une bole de sirop de capillaire et *jumbe*.
Dép. du R. de Nav., janv.-mars 1579,
Arch. B.-Pyr., B 46.)

CL. MELET, adj., jumeau :

Je me transforme en ent metamorphoses
Quand je ve voyz petit mont *jucelet*.
Ains du printemps un rozier touvoel.
Qui le matin cueusse de ses roses.
(*Ross.*, *Amours*, t. 10, Bibl. ét.)

Qu'un peu ton mont se deslasse,
Descouvrant sous le colet
Ce beau petit *jucelet*.

(*P. de Beauv.*, *Poem.*, t. 10, 18, ed. 1576.)

Ceste culture *jucelette*.

(*ib.*, *ib.*, t. 18, v.)

Deux saphis *jucelets*.

(*Chantier BERTIN*, *les Gemmes*, éd. 1576.)

Carhez vostre beau sein, mignonne,

Carhez, carhez, las ! li métonne.

Ja me faisant mort devenir

Par froizement d'un oiseau

Que j'ay de ce marbre qui tremble.

De creste corise, qui semble

Roulez sur nu mont *jucelet*

Fait de deux demi rons de bit.

R. BERTIN, *deux juets*, la Corise, t. II

(f° 46 v°, éd. 1578.)

Par les roses, par les oilets

Semez sur deux monts *jucelets*.

(*ib.*, ib., Chaus., t. II, f° 76 r°, éd. 1578.)

Et les deux vertes *jucelets*.

(*ib.*, *ib.*, A l'amour, t. II, f° 96 r°, éd. 1578.)

JUMELIN, adj., épithète de Mahomet :

La fiseit une monstier de Mahom *jumelin*.

(*Cher. au cygne*, 7311, Bédil.)

Droit aries, dit Etor, par Mahom *jumelin* !

(*B. de Seb.*, XVI, 128, Bocca.)

JUMENT, *jement*, -ant, *jemant*, s. m.,

bête de somme :

(Ele) tint par lo frain la *jument* de Liberr-
tin. (*Dial. S. Greg.*, p. 42, Foerster.)

Jument apde Ten totes bestes commu-
nement qui soue portent. (*Comm. s. les
Ps*, *Richard*, 963, p. 175v.)

Li *jemanz* ferres .ii. d. de vante et li
jemanz delerres .ii. d. de piage. (1294,
Poage de Dijon, *Richard*, 9873, f° 22 v°)

A *jemant* gris. (1337, *Coll. de Lorr.*, III,
f° 44, Ruchel.)

Un cheval *jument* que les gens de
mondit seigneur le Dalphin lui pendoient.
4 nov. 1444, *Inform. par Hug. Bolerne*,
p. 13v, Ch. des compl. de Dijon, B 11881,
Arch. C.-Dor.)

Lui prendent un *jument*. (*ib.*, f° 16 v°)

Et fu consommee toute chair qui se
mouvoit sus la terre, escavoier des oyseuz,
des *juments*, des bestes et de toutes rep-
bles. (LE FEVRE D'EST, *Bible*, Gen., VII,
éd. 1534.)

JUMENTE, s. f., JUMENT :

Jumentes .ii., ballisses .ii. et un tonst
d'estable. (1341, *Titres de la maison d'An-
jou*, Arch. P. 1351, piece 823.)

JUMENTELE, *jele*, s. f., jeune jument :

Chius ki portot le prestre en voie

Ariste les le *romentiele*.

Si qu'il ne mont ne ne chabiele

Assiet le prestre sus es *jeles*.

(*D'un Prestre d'Amoye*, *Richard*, 1533, f° 310 v°.

Montfaucon et Baynaud, *Valluvy*, IV, 17.)

JEMENTIEU, *mantier*, -ter, s. m.,

valet qui a soin des bêtes de somme :

Leiz n'est ni ne garz ne *jemantier*.

(*Le Chart. et des Pairs*, Vat. Gr. 1369, f° 27v.)

Cost n'est ni caron ne *jumentier*.

(*Compt. et Agrar.*, *Richard*, 2195, f° 97 v°.)

Lous a l'autre dist et ju-

Ja n'y ara garde mesur.

qui tenent de *juvent*.

Qui portent son *estoc*.

Chans. de Peau, Richel. 476, f° 20^v.

Y a un *jupeu* de verde.

Mars d'un grand de trapaille.

(*ib.*, f° 62^v.)

Pays de Bray, Bures, *jeun-ter*, celui qui court les femmes.

JEUN, VOIR JEUN.

JEUNABLE, VOIR JEUNABLE.

JEUNE, VOIR JEUN.

JE SCHERE, VOIR JONCHIERE.

JE SCHERELE, VOIR JONCHERELLE.

JE SCHIE, VOIR JONCHIE.

JE SUTURATION, S. f., conjecture :

Ce n'y ne peut aucun vraiment jurer si non par *injections* ou *falices*. (FERGELT, *Miroir de la vie hum.*, f° 120^v, éd. 1482.)

JE NEI, VOIR JEUNET.

JE NISON, VOIR JEUNISON.

JE NEUN, VOIR JEUNELON.

JE NEMENT, VOIR JEUNEMENT.

JUNKRIE, VOIR JEUNERIE.

1. JE NET, VOIR JEUNET.

2. JUNET, VOIR JOVENET.

JE NE, VOIR JEUN.

JEUNET, VOIR JEUNET.

JUNIER, VOIR JOVENOR.

JE NIOR, VOIR JOVENOR.

JE NOI, VOIR JEUNOT.

JE NOT, VOIR JEUNOT.

JUNTURE, VOIR JOINTURE.

JUOT, S. m., impure de JETTO :

Prez qui conviennent. XII. *Juot*. (1300, *Bent. du Trés. de S. Hil.*, S. Hil.-Egl., 56, Arch. Vieune.)

XII. *Juot* de piez. (1300, *Torrier de la Trambé*, Arch. Vieune.)

JE JET

JUP, *jouppé*, S. m., etc. :

On retourne je a parler de ceulz qui brent le *jup*. (P. COU, *Chron.*, detn. chap. Vallet.)

Adonc gettoit les femmes un grand *jouppé* sur cheais d'Alin, et tantost furent les bedoires corrompues et abatus. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 304, Boreud.)

JUPE, *juppe*, *jube*, *jube*, *jube*, *jipe*, *juppes*, S. f., certaine étode de soie :

El n'est bonne de dras de soie, et de cendres, et de *jupes*, et de pallioz, et de *anchez*. (*Cont. de la four de Bar sur Aube*, ms. Troyes 365.)

— Vêtement de dessous, finique. Il ne parait pas. Lit. Vallet-Le-luc, qui y ait une différence marquée entre celle et la *jupe*. L'une est d'autre et n'est des vêtements d'été. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 304, Boreud.)

commune à toutes les classes. Cependant on mettait la *jupe* par dessus l'armure comme la cotte. Mais dans la vie civile la *jube*, *jupe* ou *gippon* était le premier vêtement que l'on passait sur la chemise. (*Dictionnaire raisonné du mobilier français, Vêtements*.)

Puis li vestement q' li mal d'or ovré

Et une *jipe* de gris.

(*Ches. Loh.*, Richel. 19160, f° 8^v.)

Li amirans avoit une *jupe* vestie :

De saloïne et li dras plus vermoz d'une alle,

La ferroue en ert de beste marinoie.

(*Cont. de Jerusalem*, 5665, Bibeau.)

Le suppliant trouva un sac ou estoit une manche d'une *jube*. (1406, Arch. JJ 161, pièce 75.)

Puis ne brovent nez vins,

Gaulz ont prece leurs trippes,

Au deable les quatras

Qu'ils eurent en leurs *oppes*.

(1515, 1^{er} *Chans. sur la bataille de Marston*, ap. Ler. de Lucy, *Ch. hist. fr.*, II, 60.)

Jubbes de salin verd. (*Entr. de Henry II a Rouen*, f° 19^v.)

Oyans trois ou quatre qui crioient : « Tirez a droite *juppe* d'escarlatte, a gauche panache blanc, car c'est le roy de Navarre » d'les chargea. (SULLY, *Mém.*, t. I, p. 24, Michaud.)

On appelle *jipe* à Dijon une veste de palefrenier ou de paysan, dit le Duchat.

JUPEE, S. f., distance à laquelle la voix peut s'étendre :

Ils estoient en une cave pres, aussi comme d'une *jupee* ou huce de son hostel. (1449, Arch. JJ 180, pièce 34.)

Dans le Bessin, *jupee* se dit encore avec la même signification.

JUPEL, -iel, -eau, *juppé*, S. m., *jupo*, *jupon* :

Car chés *jupans* trop bien l'avoient.

(A. DE LA HAIE, *li Gens de Robin et de Marion*, Coussemaeker, p. 372.)

Par le saint ! l'ai desveste.

Pour ce qui fut froit, men *jupel* ;

S'ai pris me cote de burel.

(*ib.*, p. 259.)

Bien conois une panetiere,

Li *jupel* ou une aloie.

(FROISS., *Poés.*, Richel. 839, f° 275^v.)

Il est loit tout d'un hamel

Et avoit escuens un *jupel*

De toute bure.

(*ib.*, *ib.*, f° 282^v.)

Et: Potevins dont vous parlez, ..

S'enroit il faire un onement,

Une haucie ou un vestement

Qu'un *jupel* a alerons.

(*ib.*, *ib.*, f° 279^v.)

Une cote et un *jupel*. (*Carl. de S. Jean de Jercus*, f° 7^v, Arch. de l'Étal à Mons.)

Les *juppels* que doivent porter les froces en Bail d'Amiens. (1435, *Esl. de S. J. de Jér.*, f° 3^r, Arch. H.-G.,)

Les barbeulz ou pointtes du plançon s'en abatoient a une *jupel* que avoit vestu ceulz Pierre. (1448, Arch. JJ 176, pièce 584.)

Et l'onpuz ressembler au paen

Qui vest liorez fassent la roe,

De son *jep* et de ce roe.

(*Chans. de Peau*, ms. Brax, f° 2^v.)

Pour avoir *jupeaux* et chapeaux.

(*ib.*, f° 21^v.)

Berger, qui a sou ben *jupeau*,

Sa boete au larc, sa panetiere

Frelouque, son beau chapeau.

(*Cont. de viel Testam.*, II, 33, var., A. L.)

Quand il vint a l'ostel du due, il estost vestu d'un pauvre *jupel* de toile. (DU CLERCQ, *Mém.*, liv. IV, ch. XV, Michaud.)

Assemblez vous, bergiers de tous estatz,

Cy en ung las. Vestez voz bons *jupeaux*.

(E. MARIÉ, *Temple d'honneur et de verté*, A VI^v,

éd. goth. s. J.)

Vestue de povres *jupeaux*.

(ÉLOY DAMBRAS, *Livre de la deablerie*, f° 35^d, 64, 1507.)

Si se leva en estant et devestil ung *jup-prat* de peau de mouton qu'elle avoit toujours vestu sanz sa cotte. (*Perceforest*, vol. III, ch. 41, éd. 1528.)

JUPELAGE, S. m., action de relever les *jupes* :

Ces mots putaniques... engendrèrent ridicules et *jupeles* indiscretes. (FOSSETIER, *Cron. Mary*, ms. Brax. 40512, IX, III, 10.)

JUPELE, adj., revêtu d'une *jupe*, d'un *jupon* :

Que je ne croy pas qu'un fort ne

Telle ou pareille compaignie

De bergiers ne mieux ensaignie,

Plus jolie, mieux *jupelee*.

Fust tout comme la terre est lee.

(*Pastorale*, ms. Brax., f° 2^v.)

Puis a son chemin avoelly

Vers le bois aueques doctoilly

A tout une grant bergerie

Bien *jupelee* et bien jolie.

(*ib.*, f° 27^v.)

JUPER, *jupper*, *joppier*, verbe.

— Neutr., crier, brailler :

Li vilains crie et brait et *jupe*.

(*Rom. de Bistasse le Moine*, 1098, Michel.)

Dont oïssies *juper* Sarrazins et Persois.

(*Li Chans. d'Antioche*, II, v. 766, P. Paris.)

Et en enfer vont en *jupant*

Qui vont tous *jupes* euppant.

(G. DE COING, *Mir.*, ms. Soiss., prol. du I, II.)

Et en enfer vont en *jupant*

Qui vont ces *jupes* euppant.

(*ib.*, Richel. 23111, f° 259^v.)

Galles tierces et serondes

Se vont fiant, fondant les ondes,

Gil de France, qui après *jupent*,

L'entree de Nîmes orneup.

(G. GILIAU, *Rou. lign.*, 9983, W. et D.)

La voie de outre mer,

Wei a meint amer,

Al ser vice al hure :

Quant vint al revenir

Ne se pot susteiner,

A un baston s'appie.

(*Les Proverbes del Vitain*, ap. Ler. de Liézy, *Chron.*, p. 468.)

Et toutes les vespres faisoient les Escos mille grans feux et menoient li bruyel de *joppier* qu'a merveille. (*Chron. de Jehan le Bel*, p. 36.)

Il *juppoient* et hnoient si haull et si cler qu'il sembloit proprement que tout le diable d'enfer y fussent. (FROISS., *Chron.*, VI, 262, Liézy, ms. Amiens.)

Quant ilz furent vestuz es jarlaniges,

le dit Huadl commença a *jupper*, et lesdiz Besson et le Veunier a *jupper* encontre eulx. (1450, Arch. JJ 180, pièce 119.)

La oil forment *jupenet* et fait grant vaseilage. (Ouv. des PUEIS, II, 1013z, Scheler, *Gloss. phlat.*)

Et qui informatione feroent duo falsi testes qui deposerent que *jarage juppé* le premier. Et re vera il mentoient, car rien autrement que dessus est dit n'avoie *juppé*. (P. CUCH, *Chron.*, chap. dern., Valet.)

Si advient que aucuns qui presens estoient en la dicte court, *jupèrent*, car a ce jour et a celle heure, estoient en la dite court de gens de dehors plus de 300, qui tous s'embesmentent entour les dits sergent, Princhement et le dit clerc. (Ib., *ib.*)

Jupper, to whoot, showt, erie out aloud; (an old word.) (COTGR., ed. 1611.)

— Act., appeler en criant :

La nuit et l'endemain s'entrecommencierent a appeler et a *juper* par le bois. (GUILL. DE TYN, t. 41, P. Paris.)

Et lizeois les *juppent* a une voix ballatine.

(JEU. DES PUEIS, *Geste de Liège*, II, 3514, Scheler, *Gloss. phlat.*)

— Dire en criant :

Et pris *jup* : on coura .i. bonc mot :
Chaucun a a joie qui l'ot,
Nes li sea jone en auront,
Et 'a diel les ameroent
Plz pres, pour ce qu'auras *juppé*.
(La *Chace dou cert.*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 162.)

Pois *joppera* un mot ainsi
En disant au flemier : Par ey.
Et tous reulz qui *jupper* forront,
En leur cuer joveu en seront
(HUB., *Tres. de ven.*, p. 31, Pichon.)

Norm., *juper*, appeler à haute voix
Bourg., *Yonne*, *joper*, sauter pour s'amusser.
Morv., *jouper*, sauter à pieds joints.
Auxois, *jouper*, se remuer beaucoup.

JUPERIE, s. f., crierie :

Quant li compaignon de Bretel veirent ce, si eut entre vous grant *juperie*, et s'escrierent haut : Saint Jorje! Joyante! (FROISS., *Chron.*, IV, 196, Luce.)

JUPET, *juppel*, s. m., distance équivalente à une portée de voix :

Nous y serons presentement,
Il n'y a que un petit *jupet*.
(*Farce de maist. Momin*, Anc. Th. fr., II, 340.)

JUPIN, s. m., tuteur :

Toutes fois que pere, mere ou *jupins* d'enfans meure d'ans iront de vie a trespas sans testament, lesdits ministres prendront et auront le coissance des biens revenants aux dits meure d'aus. (18 nov. 1332, *Instruction sur le fait des offices de Orpheves de Boas*, Arch. mun. Rouen.)

JUPON, *juppon*, *gippon*, s. m., vêtement d'homme, sorte de tunique à manches, comme *jupe* :

En bon *gippon* de soie en eure (il) lui donna.
Omques ne l'ot vestu, ne par deliens (il) donna.
(Cev., *du Guescl.*, var. des v. 1613-1617, Charrière.)

Tous nuz sont sur les champs et tous lui drapent
Armoires, karines et *juppons* bien ovrez. (Ib., *ib.*, 6299.)

Va reporter les *gippons* que tu as emblez mouvaisement. (1376, *Grands jours de Troyes*, Arch. X^{is} 9182, f^o 165 v.)

Estolles pour .i. *gippon* pour mon dit seigneur. (1380, Arch. Meuse B. 1041, f^o 81 v.)

Juppon de bougran. (1380, Arch. JJ 117, pièce 175.)

Beulli Loys retourna oudit hostel dudit Jehan Martin et le trouva tout nu en son *juppon*, ou il eroit ladite estable. (1398, Arch. JJ 153, pièce 148.)

Li nus se vest court d'un *juppon*.
Li autres long jus'au talon.
(E. DESCHAMPS, *Peis.*, Richel. 840, f^o 104 r.)

A jakes, a *jupons* on a housiaus. (FROISS., *Chron.*, VI, 98, Kerv.)

JUPONNERIE, *jupp.*, *joup.*, s. f., métier de *juponnier* :

Ouvrages de pourpointerie et *jupponnerie*. (Ban du Chât., Arch. Y 7, f^o 17 v.)

Pour l'imposicion de toute *jupponnerie* et de pourpointerie vendue en la ville de Tours. (1358, *Compt. mun. de Tours*, p. 7, Delavallée.)

L'imposicion de la *jouponnerie*. (1363, *ib.*, p. 273.)

JUPONNIER, *jupp.*, *giponnier*, - *yer*, *gipp.*, s. m., faiseur de *jupons*, tailleur :

Guillaume Peregion, *juponnier*. (1389, *Reconn. de veus de la censire d'Olivet*, chap. I, f^o 1, ap. Le Clerc de Bouy, t. I, f^o 343 v., Arch. Loiret.)

La avoit .i. *juponnier* de Londres, qui avoit apporte soixante *jupons* dont au moins de ces gloutons estoient revestuz. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2654, f^o 160 v.)

Ouvriers *juponniers*. (Ib., *ib.*, IV, 204, Luce, Rome.)

Costuriers, *gipponniers* et pourpointiers. (1400, *Ord.*, VIII, 385.)

Un savant *giponnier* miec.
(H. BOVET, *Apparit. de J. de Moun*, f^o 15 v., Biblioph. fr.)

— Homme d'armes revêtu d'un *jupon* :

Luy et ses gens chargerent a tour de bras sur les Esjagmoiz qui soudainement se misrent hors de leurs branches et la se baillirent a qui mellez mouely. Celui Chappuy estoit toujours des plus avant a la mesle et tant droimot de coups de pieque a ses *gipponniers* qu'ilz ne scavoient remede d'eulx sauver. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f^o 176 v.)

JUQUET, s. m. ?

Pour *juquez* aux vignes pour tous les lieux. (Compt. de l'É.-D. d'Orléans, 1460-10, exp. vincur., Hôp. gen. Orléans.)

JURABLE, - *antle*, adj., que le vassal jure et promet de rendre à son seigneur ou à son simple mandement :

Chascun mes chasteiaus est lies ligez au conte de Bar avec les autres lies le ze teng de lui, et ki est *jurables* et rendables a grant force et a petite. (1228, Arch. Mos., Chamb. de réun.)

Et cil chasteiaus devant diz sera *jurables* et rendables a monseigneur le roi devant dit et a ses hoirs. (1242, Arch. J 202.)

Homage lige et *jurable* et rendable a lui. (1262, *Carl. de Champ.*, Richel. I. 3993, f^o 208r.)

Je tiens au lie lige sus touz autres seigneurs de mon seigneur l'avesque d'Ostun ma maison de Mont Perroux *jurable* et rendable. (1270, *Carl. de Cér.*, d'Aulon, J. P., CLXXIX, A. de Charmaise.)

Le dit chasteil est *jurable* et rendable de mon dit seigneur. (1356, Bourbonnais, Arch. P. 1353, pièce 43.)

Ma maisons de Citeys est *jurable* et rendable a mon seigneur le conte de Brugges contre totes gentz. (1362, *Ch. de Guilt. de Salines*, Ch. des compt. de Dole, C. 103.) (Arch. Doubs.)

Et otroya audit Robert qu'il feroit on pourroit faire faire une forteresse a Ferre ou en aucun autre lieu pres d'icelle *jurable* et rendable a grant force et petite a ladite contesse. (Péce ms., ap. Dupuy, CCXXVI, 81, Richel.)

Le n garde en Berry par constume que chasteau *jurable* et rendable ne chiet pas en douaire. (Les *Coutumes de Bourges et du pays de Berry*, p. 269, La Thaumassière.)

JURABLETE, - *eté*, s. m., droit d'exiger que le lief soit *jurable* et rendable :

Se nous mourons sans hoirs de nostre corps nous laissons et quitons a nostre amé et foial cousin monsieur Odart, seigneur de Montaigne, la *jurableté* et rendableté don chasteuil de Montaigne. (1314, *Test. de Hugues, duc de Bourgogne*, Richel. 3628, f^o 157r.)

JURAGE, - *aige*, s. m., commune, fourgeoisie :

Nous souffisamment enformez sur ce... abatons ladite commune *jurage*, eschevengage et tout l'estal d'icelle. (1373, *Ord.*, v, 662.)

— Sauf-conduit :

Se aucun se vint partir de ladite ville de Clervaux ou autrement establishé sa maison, ly sire luy doit donner *jurage* par l'espace d'unz jour et de une nuit par son pouvoir. (1305, *Froiss. de Clairvaux*, XX, Arch. Clairvaux.)

JURATION, s. f., habitude de jurer, de blasphémer :

On peulic dire a cinq branches, c'est assavoir : haire, contencion, presumption, indignacion et juracion. (Ménager, I, 38, Biblioph. fr.)

Et vient de la *juracion*. (Mor. des blasph., p. 20.)

Sachez que sa *juracion*
Est signe de duponcion.

J. BOUCHE, les *Beignors traicteurs*, f^o 94 r., 106, f^o 122.)

JURATOIRE, adj., appuyé d'un serment :

Le legat, homme sage et discret, les revencilla tous recevant leurs cautions *juratoires*. (SORDAN, *Hist. des Albigeois*, f^o 153 r., ed. 1385.)

JURABLE, VOIR JURABLE.

JURU, s. m., vassal :

Ja vous estes ni home et ni *juré*. (Rom. de Jordan, ap. Ouz., *Juratus*.)

— Confédéré, allié :

Et ala sur li a armes et sur ses aides ; cest sur le conte Mathieu de Beaumont.

et son droit de seigneur de Monca, qui est le *juree* de cette culture. *Chron. de St. Jean*, Philippe I, ch. IV, ap. DuRoi, *Juratus*.

— Echevin, bourgeois d'une commune *juree* :

« S'avoient qu'il n'ont, un an, majeure au *juree* ou le tour, (BEAUM, *Cout. de Bour.*, I, 7, Beugnot.)

JURER, jurer, s. f., serment :

« Ke fut et de sa compère
S'en trouva et restora
Les paroles de ses *jurés*.
(*Chans. des esp.*, 1938, Forster.)

— Relevance annuelle payée par les bourgeois jurés à raison de la valeur de leurs biens au roi ou aux seigneurs jouissant des droits royaux :

« Cens qui rendoit la *juree*... Cil qui sera pour moi à recevoir la *juree*. (1266, *Ch. de Joinv.*, attachement de Montbr., Arch. mun. Montbr.)

« Julien de Genyville, hons de seneschal de Champagne, disoit que les gens comte de Champagne vouloient avoir *juree* de lui de la moult de tons ses biens et immeubles. (1285, *Assis. de Champ.*, 1^o 29, ap. Duc., *Jurata*.)

« Pour bien et le profit du pays donnes et octroyons a Jehan Pasquier, a Dudes d'Ardenay et a touz ceux qui cest accord vouldront de la terre de Chastillon et de la chastelleine et des appendances devant dites tenir, qui avant le temps d'iceluy échange paient et avoient paie au roy seigneur de Champaigne sis den. de la livre del moult et deus den. de la livre del pour ferre la *juree* à Méry, les franchises a desous eschelles. A Premierement nous les transmissons de maintenant, de lalle et de toutes rentes en telle maniere que luit cel qui devient ladite *juree* nous paient. (1318, Arch. JJ 56, f. 150 r.)

« Pour despens fait par Pierre Buvoyn... et les autres eschevins de ladite ville aprouvez avec saint Georges, Thomas Rogier et autres a faire la *juree* d'icelle et des villes appartenans, de l'an XXIX, si comme il appartient et acoustume est a faire pour en garantir de l'estat et puissance de la gent du pays qui doivent *juree*... VI f. XLII r., III, d. (1328, *Compte de Robert de Luigni*, Arch. Kk 3, f. 41 v.)

« Des gens qui doivent *jurés* ou *fallés*. (1411, f. 77 v.)

« Que certains *juree* de certains heritages, le tenon approuve a nostre domaine... (1377, Arch. JJ 74, f. 26 v.)

« Que certains *jurés*, sur les *jurées* de la ville de chastelleine de Troyes. (1367, *Statuts pour de Troyes*, Arch. N^o 9182, f. 48 r.)

« Par sentences gardes et observez entre le seigneur de Champagne et Barons, quand un homme ou femme n'auz dudit pays de Barons vint demourer audit bailliage de Vitry, est acquis de ce meisme fait au roy et au duc de *juree*, comme les autres hommes et femmes de *juree* demourans au bailliage. (Cout. de Vitry, LXVIII, Nouv. Edict. veng., III, 318.)

— Vente de l'un a l'autre :

« La *juree* ou l'achat de l'heritage mouss. Pierre de Meault, chevalier, pour ce. L. qui n'est devant nous. (1316, *Livre pite*, f. 65 r., Bibl. Beauv.)

« Guillaume Bethon avoit fait mettre en *juree* et passer decret au siege des piez de la baronnie de S. Vigor le grand... certains heritages. (1581, Arch. JJ 209, pièce 188.)

— Enquête juridique :

« Se li rois tient aucunes choses de ses hommes, qui li demandent et li dient : Ce est nostre droicteure que vous demandons et sommes prest de querre et l'enquester la *juree* de la gent du pais. (1270, *Ord.*, I, 169.)

« Comme en la ville d'Arleux li sires... une fois l'an ou plus peut faire une franchise *juree* et apriise par clauz sus ses subjez... soupconnez d'aucun mauvais cas et vices. (1366, Arch. JJ 97, pièce 321.)

« La ville de Méry sur Seine, ensemble toute la chastelleine, avec tous les droitz de chastellein, avec tous les hommages, tout le droit de *juree*... ladite *juree* prise. (1388, I, tour. (1367, *Aveu du seign. de Méry au comte de Vertus*, Richel. Collet., de Champagne, Topographie, vol. XX, f. 25 r.)

« S'il est ainsi que aucune personne ne se plaigne que l'en luy ait fait aucun meffait ou emble aucune chose de la ou homme ou femme devoirement souffrir mort s'il estoit provyé du fait, pour ce que celui qui se plaint veuille jurer sur sauzet qu'il ne scait de qui se plaignre, justice en de-vroit faire la *juree* et l'enqueste comme dit est que elle doibt faire des gros meffait. (Cout. de Bret., f. 30 v.)

« Il est question, dit Bourtelot, dans les comptes généraux de Champagne de 1287, 1288, 1317, 1321 et 1349-41, des sommes allouées aux officiers du comte, pour fere la *juree* à Méry, à Troyes, à Saint-Florentin, à Hies, à Jony, à Bar-sur-Aube, à Bar-sur-Seine, à Château-Thierry, à Fismes, etc.

— Mesure de terre :

« Item une *juree* de terre et de prez assis a Saint Elier qui ja pecta fu Raoul Maerbe, et en esloit den par un vint livres douze sols six deniers tourn. Item une *juree* de terre assise a Torcy le grand qui fu Guydroy le sauvage, et en devoit chascun an cent douze sols six deniers tourn., lesquelles fermes et *jurées* deses dices sont a present en la main dudit chevalier, parce que les heritiers de ceuls qui les tenoient les y ont delaissez. (1390, *Denombre. du baill. de Gauc*, Arch. P 303, f. 10 r.)

JUREMENT, s. m., serment :

« Lesquelles promesses et *juremens* ne furent en riens tenus. (J. LE FEVRE, *Chron.*, I, 365, Soc. de Lit. de Fr.)

« Est ce ne say ce bien je fis
Den faire von et *jurement*.
(*Mst. de v. test.*, 3232, A. 1.)

JURISTE, jureur, jurour, s. m., celui qui jure :

« Mon sandeute a bon tens *jureur*.
HISTOIR. DE MOUSSIS, *Morceux*, st. LVII, 11, Van Hamel.)

« Celui qui temoigne, non de l'affaire en litige, mais de la prolate de la partie : Le sires dist que douze *ceuz* big li fere jurer, chevaliers a proveres, done respoudri li ber qu'il li ferai assez des *jurés* fuover. (HOMI. DE CAUT., p. 107, Bekker.)

— Juge expert :

« Par mesmes les *jourours* soient les terres entendues a la veu valne. (BARRON, *Loir d'Anglet*, p. 138, ap. Ste-Pal.)

JURER, v. a., syn. de fiancer :

« Fille, s'a dit li rois, amours vous fait parier, Puisseli qu'il vous plait, je n'en doi estriver, Adone a fait li rois un evsque amener Qui vant les .ii. amans fiancier et *juror*. (Charles le Chauv., Richel. 21372, p. 164.)

— *Juré*, part. passé, adjuré :

« Laquelle prisonniere, sur ce *juree* de dire verite aus sains Evanziles de Dieu, et aussi de sa vie et gouvernement, content et confessa. (Reg. du Chatelet, I, 328, Biblioph. fr.)

— Fiancé :

« Et s'amie le voit, Flandrine sa *juree*. (HOMI. DE MAUCEV, 8886, A. P.)

« Assez tost apres trepassa madamo ainee fille du roy de France, laquelle estoit *juree* et convuenee au gentil damoiseil Guillaume de Hainaut. (FROISS., *Chron.*, I, I, p. 456, éd. 1359.)

— Conjuré :

« Il luy sembloit avoir surmonté fortune et desconfit malheur, et que Dieu et les destmres fussent *jurées* avec luy. (AL. CHARTIER, *L'Espérance*, p. 365, éd. 1617.)

— Défendu :

« Aucun ne peut tenir garenne *juree*, s'il ne la par permission du roy. (Cout. de Meaur., Cout. gén., I, 187, éd. 1604.)

JURERIE, jurrie, s. f., habitude de jurer :

« Par leur *jurerie* et blasphemés. (Mor. des blasph., p. 9.)

— Fonction de juré :

« Als vous ont, et nous ne volons que vous soies *jurés* ne uzés de la *jurerie*. (Ass. de Méris., t. II, p. 322, Beugnot.)

« Jehans de Thyans est oste de sa *jurrie*, cechi de liesnoignage, pour avoir fait un recort come une anise ou il avoit este comme eskevin. (1313, *Recueil de piéces sur les droitz, priviléges et histoire de Valenciennes*, ms. Valenciennes 535, f. 97 r.)

— Corps des jurés :

« Serment de le bourgeois et de le *jurrie*. (1401, 1^{er} Reg. aux delib. de Noyon, p. 21 v., Arch. mun. Noyon.)

JURÉE, s. f., querelle :

« Les rixes, les noises, debats, querelles, *jurées*, contentions et ereries. (Intend. univ. de Tabarin, VII, Bibl. grand.)

JURIEUR, adj., querelleur :

« Le suppliant voyans ses biens froissiez, ne que sa femme, qui n'est pas helieuseuse, et *jurieuse*... (1524, Arch. JJ 473, pièce 129.)

JURIDICAL, adj., juridique :

« Constitution *juridicteille*. (FABRI, *Rhel.*, 1^o 25 v., éd. 1521.)

JURIDICTION, v. a., juger :

« Un roy n'a rien proprement sien ; il se doibt soy mesmes a autrui. La jurisdiction ne se donne point en faveur du *juridicant* : c'est en faveur du *juridicé*. (MONT., *Ess.*, I, III, ch. VI, p. 81, éd. 1595.)

JURIDIQUE, adj., justiciable :

Pour ce qui avoit delivrez les habitans de Courtedoux, hommes, villages et *juridiques* de mesmes seigneurs. (1433, Arch., fonds Monbérhard, Reg. des Assises du bailli, Z^o 1374, P^o 93.)

JURIE, voir JERIE.**JURIER, v. a., injurier :**

Si les voit on l'un l'autre *jurier*,
Souventefois se font injure grant.
(Est. Desgr., *Œuv.*, t. 117, A. U.)

JURIEUX, adj., injurieux :

Paroles *jurieuses* et malsouantes,
(XV^e s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

JURISDICTIONABLE, adj., juridique :

Sentence *jurisdictionable*
A esté sur elle donnée.
(*Cost. de Sic Barbe*, Ars. 3196, p. 829.)

— Justiciable :

Si le fondateur met les mains par force, violence, et a tort, en son seigneur feudal, duquel il est *jurisdictionable*, ou auquel il doit fidele lige et personnelle, il perd tout ce qu'il tient de sondit seigneur. (*Cost. d'Aoust*, p. 290, ed. 1588.)

Les adjournemens a manifest se font ordinairement a voix de crie, avec telle distinction que, si le reconnoissant s'est constitué par l'acte de reconnoissance par son domicile et *jurisdictionable* quant a ce du lieu ou le hef est assis ou autre, sera adjourné, et le proces poursuyv audit lieu riere lequel par contract il se sera rendu *jurisdictionable*. (*Id.*, p. 294.)

JURISDICTIONABLE, adj., justiciable :

Et est encor sujet de mondit seigneur, *jurisdictionable* et corrigable de mondit seigneur, sans ce que a vous appartene la correction ou cognissance des offenses dudit Jehan Aubriou. (1421, *Hist. de Metz*, IV, 764.)

JURISDICTIONNEL, adj., juridique :

Prouver *jurisdictionnel*. (BEZE, *Hist. ecclés.*, t. III, p. 367, ed. 1580.)

JURISPRUDENT, s. m., celui qui possède la connaissance de la jurisprudence :

Certain-legalistes et *jurisprudens*. (*Chus. mem. escr.*, p. F. Richer, p. 126, Cayon.)

JURNAL, voir JOURNAL.**JURNAU, voir JOURNAL.****JURRIE, voir JERIE.****JURVIR, voir JORVIR.**

I. JUS, jos, ju, adv., a bas, en bas, par le contraire de *sus* :

Qu'otai
C'uns grains de seneveu *jos*.
(*B. de N^o 38*, Koshwiltz.)

A .i. tout seul regard.

Koshwiltz.)

sen,

bat,

trois)

Tant tort chaplaient sur les haumes lisant
Que lors et pierres en vont *jos* ablatant.

(*Chimel*, 1474, A. P.)

Tout estendo l'a *jos* a la terre voisé.
(*Donn de Marce*, 84, A. P.)

Les armes mist *jos* et vint a l'empereur.
(*Chron. de S. Den.*, ms. Steuen, P^o 169.)

Et jeterent tout *jos* ce que pilliet et cargiet avoient. (Froiss., *Chron.*, II, 78, Luce.)

Si ruyus *jos* sacre, papier et plume.
(G. Mar., *Epist.*, le Despour, a Marce, 1518, p. 123, ed. 1396.)

Lors chacun commença a geller *jos* ses armes. (*Prem. vol. des graus dec. de Tit. Liv.*, P^o 98, ed. 1530.)

Qu'ilz avoient la langue couppee tout *jos*.
(1539, *Ord. de Fr^e*, P^o 88 v.)

Comper *jos* quelque chose. Compe moy le col *jos* dedessus les espauls. (R. Est., *Thest.*, Decido)

— *Jus de, à bas de, hors de :*

Et li mist un del ouillet adentré.
(*Les Lab.*, Ars. 3143, P^o 7.)

La descendit la roine, et li mirent *jos* et hors de sa liere les quatre ducs qui la estoient : Berry, Bourgoigne, Touraine et Bourbon. Et paroillement toutes les autres dames furent mises hors de leurs lieres, et celles qui a cheval estoient *jos* de leurs palefrois. (Froiss., *Chron.*, I, 4, c. 1, Buchon.)

Et a manger moult desiroit
Du relief qui lay demourait
Et des myettes qui chevoient
Jus de la table et degoutoient.
(*La Vie et l'Hist. du Maule. Riches*, Anc. Th. fr., III, 269.)

— *En arriere de :*

Quant les Sarrazins virent ce, ilz furent moult esbahis et s'en allerent sanz peu reculant *jos* du pont. (J. d'ARRAS, *Melus*, p. 143, Bibl. elz.)

— *Ruer jos, mettre jos, lig, abatre, renverser, détruire :*

Par trop hayr on aymer ardamment
On fait souvent de justice injustice.
On abat droit et met l'en jos police
Afin d'avoir peene ou manoirment.
(Gersonne, *Folles Entreprises*, p. 10, Bibl. elz.)

Amitté prend couraige de lyon
Pour ruer jos vieille rebellion
(G. Mar., *Roud.*, de la venue des Rois de France et d'Angleterre, p. 333, ed. 1396.)

Mais les voyant tant fort se despitier,
Craignit qu'on mist *jos*, *jos*, bas, met, l'Empire.
(Riv., I, l. ch. 2, ed. 1512.)

— *Abolir, supprimer :*

Les aides que souloit payer le peuple
Avient esté mises *jos*. (MONSTRELET,
Chron., t. I, P^o 270, ed. 1516.)

— *Fig., classer, depouiller :*

Certes, seigneur, vo compaignie
Me fait *mettre jos* men anoi.
(A. DE LA HALLE, *li Grans de Tabou et de Marou*,
Consemaier, p. 104.)

Regarde doneques et mets *jos* de ton cuer toute maniere de haumes et de discordes et viens encontre moy hastivement si que nous lermions entre nous alliance et amour a toujours.

Toutes voyez non failloit de le amonester lo qu'il mist *jos* la crudelle soe et l'arogance et pourvoit la chose qui pout entrevenir, et eust pair de lo justice de Dieu. (MÉTÉ, *l'Isloire de la Norm.*, VIII, 12, Champollion.) Impr., *jos*.

— *Mettre jos à quelqu'un que...* lui imputer, l'accuser de :

Il hay met...
Qu'elle a desrobé ses esous.
(*Farce des Chamberiers*, Anc. Th. fr., II, 141.)

— *Cà jos, ici-bas :*

Autre-i porrez vos loier
Que li monde avoit duré plus,
Quant Dex vint en terre par *jos*.
Ovee ce que plus on a...
(GUILLEMI, *Best. divin*, 3493, Hippiau)
Tout eul meilmet li-nous lassus.
Si despoillat on nous par *jos*.

(*Job. Psalm.*, v. p. 271, Michol.)
Se vous venez *cha jos*, foy que dou saint Martin
Je vous donrai tout pouz.
(*B. de Sobh.*, xiv, 411, B.eca.)

Bien port que *jos* est grans sa *jos*
Que li siegne fait lassus.
(*Le Gen des Trois Rois*, Jul., *Mois.*, II, 93.)

Toutes voyes des peribus patholiques avoit on tousjours *ca jos*, lost on l'ord, exemple du courroux de Dieu. (A. CHARRIER, *L'Espérance ou Consolation des Trois Vertus*, p. 301, ed. 1617.)

— *En jos, là-bas :*

La *jos* en cartes l'en menait.
(S. Leger, 176, Koshwiltz.)
Se polt soussa la *jos* sur li decret.
(*Clereis*, XI^e s., st. 987, Stenzel.)

C'est la *jos* en la praale
(*Rom. et past.*, Bartoli, II, 117.)

C'est la *jos* desoz l'olive
(*Id.*, II, 116.)

C'est tout la *jos* en el loschace.
(*Id.*, II, 122.)

— *Sus et jos, et et là, de côté et d'autre*

Par la chaine del sus et jos.
(*Bev.*, *Trois ms.*, Naples, P^o 101.)

Ses ois tenait a *sus et jos*,
Merveillat si, kar ne pout plus.
(MABT, *Proutiers de S. Patrice*, 701, Req.)
Et jout *jos et sus* son talent alier.
(*Gar de Mon. l.*, Vat. Chr. 1517, P^o 104.)

Et Bernart fist tant et *sus et jos* enquerre del pur que il li fu encesus et que li chevaliers l'en avoit acoultit. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Angl.*, p. 33, Michol.)

Puis ca, puis li
Et *sus et jos*,
De plus en plus
L'out vint et vo.
(*Pro. de Charles d'Orlé.*, p. 247, Champollion.)

— *Fig., en disant cert ou cela, en raisonnant de chose et d'autre, d'une manière et d'autre :*

Et *sus et jos* tant li mouvoit
Que li d'ame li otroit.
(*Guicq.*, 2763, Champoll.)

Tant dit Gobers et vos et a
Que li sires ne l'ot...

ACBRION, *Contin. du Journ. de J. Aubrion*, an 1509, Larcley.)

Liège, *juss*, broc.

3. **JUSTE**, s. f. L'ouverture faite en une chose pour y joindre un corps étranger dont elle doit faire la base :

Jehan de Pécquign, plommier, pour avoir plomme l'encheussure, le baucn et la *juste* du pilori d'Orléans et icelle *juste* revestue de quatre feuilles d'armoise. *Compte du dom. du duc de Orl.* pour les termes de *Chaudeteur* 1365 et *Ascension* 1396, ap. Le Clerc de Dony, t. I, p. 318 v°, Arch. Loiret.)

1. **JUSTE**, s. m., tous droits seigneuriaux en général :

Lesquels heritages et domaines, cens, rentes, *justes*, liefs, arriere liefs, appartenances d'iceulx, solenoient valoir de deux a trois cent livres. (1445, *Aren de la seigneurie de Fu, chastel. de Montbrisp*, ap. Le Clerc de Dony, t. I, p. 331 °, Arch. Loiret.)

5. **JUSTE**, voir **JOSTE**.

JUSTICEABLE, voir **JUSTICIER**.

JUSTEE, s. f., justice :

Porce qu'il ne nos saine mie et n'entrent pas en la *justee*, est aperte chose que leus genz n'entrent mie en la compaignie des justes. (*Comment. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 105.)

J. JUSTE.

JUSTIFIEMENT, voir **JUSTIFIMENT**.

JUSTEIZIER, voir **JUSTICIER**.

JUSTELETTE, s. f., dimin. de *juste*, sorte de mesure pour le vin qui conti-nait à peu près une pinte :

Un vassel appelé *justelette* qui estoit d'estain a quy l'on boit cervoise. (1404, Arch. d. 159, pièce 105.)

11. *justelette*s a converte d'estain. (1444, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

1. **JUSTER**, v. a., vérifier une mesure :

Pierres prist le tavernier et le mist en prison, et li *juster* toutes les autres mesures qu'il avoit prises es autres tavernes. (BEAUMAN., *Cout. du Beauv.*, ch. XXVI, 15, Bignon.)

Se il a mesure et ele n'est pas seigneurie, il la doit porter on parler aus bourgeois et illeme doit estre *justee* et seigne. (E. BOLL., *Liv. des mest.*, 2° p., IV, 7, Lespinasse et Bonnardot.)

2. **JUSTER**, voir **JOSTER**.

JUSTER, s. f., tout ou l'on vérifie les mesures :

Le cambre de le *ju. urie*. (1436, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, b. I. Amiens.)

JUSTESABLE, voir **JUSTICIER**.

JUSTESIER, voir **JUSTICIER**.

JUSTETE, -et, s. f., justice :

Qu'ont de *justet* fait on lui espire
Cans gains de senveil est grans en mi la piee.
(B. de Seb., xii, 277, Boeca.)

A. J. tout seul regard a *justete* fausse.
(B., xii, 301.)

Il y a peu de *justeté* ou de justice.
(ORESM., *Eth.*, Richel. 201, p. 5274.)

Nostre Seignour, qui est le Juyt juste des justes, avoit regardé la *justete* qui estoit en monseigneur Gerard. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beauré, ed. L. de Montille, p. 287.)

J. JUSTE.

JUSTEUR, s. m. ?

En cas de saisine et de nouveleté chacun est demandeur, mais toutes-foiz celui qui s'est fait tenir et garder ou qui a fait la complainte est demandeur original et lui convient grace, et l'autre qui s'oppose, non, car l'autre n'est que *justeur*, et aucun qui soit *justeur* ne convient point de grace. Exemple : ung delendeur prent comparu et fait adjourner le demandeur a veoir juger le profit du comparu, en ce cas il est *justeur* et ne lui convient point de grace, mais se le demandeur avoit prins ung delendant et fait adjourner le delendeur a veoir juger, il seroit *justeur* et demandeur original et lui conviendroit grace. (*Cout. et Ord.*, ms., Dupuy CCXLVII, 57, Richel.)

JUSFIGABLE, -*çable*, -*sable*, -*vable*, -*ssable*, -*zable*, -*sauble*, -*zable*, -*chable*, -*charle*, -*ciable*, -*chuarle*, -*ceable*, *joist.*, *just.*, *justesable*, *justeçable*, adj., juste :

Au meilleur toi qui onques portast armes,
Et au plus fier et au plus *justisable*.
(*Charroi de Nimes*, Fab. Meyer, *Rec.*, p. 241.)

En leur travail et labour faut qu'il y ait *justisable* proportion. (*La Nef de saint*, p. 4 °)

Ceste cour de longtempis a esté fort *justiciable* et point corrompue. (BRANT., *des Dames*, VII, 311, Lalanne.)

— Bien *justiciable*, bien famé :

Quand li sires prent pieges d'estre a droit, il doit penre les pieges qui sont lui et bien *justiciable*. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, ch. XLIII, 33, Bignon.)

Piege ne doit mie tant seulement estre riche de facultes, mais bien *justiciable*. (P. DE FORT., *Conseil*, ch. 7, Marmer.)

— Justicier :

Et s'en vont en la terre qui promise lor est, qui doit estre rempble de lor lozange, et en seront seignour et *justicier*. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2153, p. 180 °.)

En son touz fait chev' d'ereux
Tres vaultant, grant *justiciable*.
MARTIAL., *Veg. de Char's* VII, f. 149°, 61, 1194.)

— De justice :

Avec les fouches patibulaires et autres signes *justiciables* qui sont et seront necessaires pour l'exercence de la dite haute justice. (1457, *Dénombre.*, ev. d'Angoul., Rouffiac, Arch. Charente.)

... appartient à la juridiction de certains juges :

Il est *justiciables* de catel le sire de Vincart. XII° s., *Charte de Philippe d'Isaac portant règlement de droits entre lui et les trois autres seigneurs d'Amiens*, ap. A. THIERRY, *Mon. du XVe s. État*, t. I, p. 78.)

Li friepier, li valles et leur aprantis sont *justisables* au mestre du mestier de toutes les choses qui à leur mestier appartient. (EST. BOLL., *Liv. des mest.*, 1° p., LXXVI, 10, Lespinasse et Bonnardot.)

Des homes demoranz et *justiceables* as baus. (Oéc. 1255, *Transact. ent. l'abbé de S. Vinc. e. le sieur d'Aspreuonli*, S. Vinc., Arch. Mos.)

Que li manans des di lieus soient *justissable* as eschevins de Gand. (1299, Arch. de l'État à Gand, 438.)

Jacques li Bois estoit *justissables* de la provoche de Proxins, et Jacques li Bois disoit ou contraire qu'il estoit bourgeois et *justissable* de la commune. (Oéc. 1300, *Cart. de Proxins*, Bibl. Proxins.)

Que il soient *justiciable* aus diz doyen. (1308, Arch. Loiret., Ste-Croix, Marçay, A IV°)

Justiciable. (1318, La Court-Dieu, S.-Aubin, Arch. Loiret.)

Homes seigneurs, baillables et exploitables aus seigneurs, et en corps et en biens *justissables*. (Vers 1320, *Rem. au roy*, Arch. p. 1472, pièce 2086.)

Taillables et *justzables* de morte main. (3 mai 1385, Equivalley, Chambre de Dole, cart. 43, pag. 42, Arch. Doubs.)

— S. m., celui qui relève d'une juridiction :

Ne n'est ses *justiciables*. (1242, *Cart. S. Vinc. de Metz*, Richel. I, 10023, p. 37 v°.)

Et s'aucuns qui est mes *justiciables* res-arch. (1236, *Chart. d'affranch. de Montier-Rancy*, Richel. I, 5432, p. 27 v°.)

Leur *justiciables*. (1290, *Aren. S. 275*, pièce 7.)

De nos menans de Mes, ne de nos *justissables*. (1303, *Hist. de Metz*, III, 257.)

Commandans a touz noz officiers, subgiez et *justissables* que... (1410, *Cart. de Montier-Rancy*, Richel. I, 5432, p. 27 v°.)

Tous ses *justissables*. (1318, *Acquis.*, Arch. Loiret, Mesnilgr., D IV°.)

Se il est leur *justiciables*. (1320, *Cop. des chart. des roys de France*, p. 35, Arch. mun. S.-Quentin.)

Leur *justissable*. (1325, *Hist. de Metz*, IV, 20.)

Se aucuns d'autre justee que de la nostre havoit demorey nostre *justissables*. (1332, *Feurol. de Chatillon*, chart. orig. app. a M^o Morruay.)

Comme son sujet et *justiciable*. (*Reg. du Chât.*, I, 3, Balthup., fr.)

JUSTICABLEMENT, -*arlement*, *justice*, *justiciablement*, *justissablement*, adv., légitimement :

Jou ai vendu l'en et l'aument a l'abbesce de Markete et al convent. XXX. livres de rente et les hostes *justiciablement* ens et tenement que jou tenoie en le porose de Markete. (1217, *Cart. de Marquette*, Richel. I, 10967, p. 177 v°.)

Par frankement et *justiciablement* tenir. (Nov. 1217, Chap. de S. Anne de Bonna, Arch. Norv.)

Toute le terre ke Ernouz dou Meis et Emma se femme tenoient de mi a rente et a terrage, au jour ke li vivoient, a leur retablement, *justiciablement*. (1253, *Cess. d'une pièce de terre*, Lullier, *Rec. d'act. des XII^e et XIII^e s. en lang. wall.*, p. 209.)

Tenir quitoement, frankement, *justiciablement*. (Nov. 1256, *Ch. de Mary contesse de Flandres*, Tres. des cont. de Ham., Arch. de l'État à Mons.)

Et de terre nous li devons assour en len et en joustise **justiciablement** en Flandres. (1256. *Chart. de Lorraine*, 194, n° 3, Wailly.)

Avoens donne en pure aumosne al abbe et au convent de l'eglise de Los, del ordene de Cisteriens, toute nos reule ke nos avoens a Tumesnil et a Fierres **justiciablement** a tousors, a tenir irotablement de l'abbe et don convent devant dis. (1267. *Cess de rentes*, Tailliar, *Rec. d'act. des XII^e et XIII^e s. en lang. wall.*, p. 290.)

A tenir irotablement et **justichablement**. (1269. *Cart. de Marquette*, Richel. I. 10967, f. 18 r°.)

Rechevera comme le sien **justichablement**. Juin 1271. *Ch. de J. d'Aresn.*, Tres. des cont. de Hanu., Arch. de l'Etat a Mons.)

Frankement et **justichablement**. (1271. Moreau, 196, f° 64 r°, Richel.)

Doit tenir toutes ces choses franchise et **justiciablement**. (1273. Marl., *Thes. aned.*, I, 1137.)

Avoir et tenir irotablement ainsi franchise et **justichablement** que ke... les levoens. (1280. *Acte d'Ernoüs, Ch. de Ghones*, Tailliar, *Rec. d'act. des XII^e et XIII^e s. en lang. wall.*, p. 343.)

Ces quatre muis de tiere ai jou vendus a l'abbessee et au convent devant dis, a tenir franchise et **justichablement** au re de le haute justice et de le basse. 16 août 1290, Flines, Arch. Nord.)

JUSTICAGE, s. m., droit de justice :

(Par default de droit ou de **justicage**. 1340. *Ch. de L. d'Amboise*, Fonteneau, I, 332, Bibl. Poitiers.)

JUSTICABLEMENT, voir **JUSTICIALEMENT**.

JUSTICABLE, voir **JUSTICABLE**.

JUSTICABLEMENT, voir **JUSTICABLEMENT**.

JUSTICE, *justi.*, *just.*, *jout.*, - ise, s. f., punition :

Je n'en ferai la **justice**. (Rob., 438, Muller.)

— Exécution :

Avant qu'il fut moult de grans maunds et de cruoeses **justices** des nobles de son royaume. (Froiss., *Chron.*, II, 16. Kevis.)

— Droit de justice :

Jon ay vendu et eschangé... toutes les **justices**, que jon avoit a Corbie, les cambages, les estallages. 1208. *Cart. de Corbie*, 23, ap. Duc., *Justitia*.)

Grandes et petites **justices**. (Pièce de 1255, ap. Petard, *Hist. de Bourg.*, p. 482, ed. 1664.)

De ces **justices** a li mestres tout et use-moere possiblement en toutes les terres... **justices** de Paris. (H. Roull., *Liv. des mest.*, I, p. XV, 14, Les-puissie et Bonbordol.)

— Jurisdiction :

Monsieur le Jehan Crapan de Nully, chevaller, a oblige Toi, ses hoirs et touz leurs hoirs neules et amouendes, en assoument et en toutques **justices**. (Ch. de 1288, ap. Dur., III, 330, Delol.)

— Tribunal :

Pierres, Baudouines et Lietés sa faire

Vindrent par devant la **justice**. (Cart. de Procius, Bibl. de l'Ecole des chartes, 1^{re} série, II, p. 201.)

— **Justice capital**, parlement :

Li roys en son grand conseil a ordene que pour gouverner sa **justice capital**, c'est a recevoir son parlement... (1314. *Ord.*, II, 220.)

— Polence :

A Piorat de Toulouse, putier, pour une eskielle porter a Rouillon pour .ii. hommes qui justichet estoient moestre jus de la **justice** et enfour. (Compt. de 1368, Arch. mun. Valenciennes.)

Pour enfour le bastart Vincent qui estoit kens de la **justice** de Rouillon. (Compt. de 1369, ib.)

Figure de religieux, avec la pourtraiture d'une **justice**, emquettes mes armes estoient hizees et reversees. (1449. *Hist. de Metz*, V, 552.)

— **Juge** :

Et quant il s'en parti de la chambre de rei, **Justice** et barons, tel que namer ne dei. L'escrierent en haut a lui et a desrei. (De St Thom., p. 46, Bekker.)

Et per son sens le font seignor **Justice** d'aus et jugeor. (Partonop., Richel. 49150, p. 1257.)

Et fu encorres fayl en ceist compromis que les chosez contentieuses entre les parties qui estovent en la mayn des **justices** par applezemens seront en la main des arbitres en la maniere que elles estovent en la mayn des **justices**. (1304. *Comprom.*, Fouteyr., anc. tit., 494, Arch. Maine-et-Loire.)

JUSTICIALE, voir **JUSTICIAL**.

JUSTICEIER, voir **JUSTICIER**.

JUSTICEMENT, s. m., droit de justice :

Jeux, donne au roy ton jugement. Et a son fil ton **justicement**. (Lib. Psalm., LXVI, p. 308, Michel.)

Du **justicement** que le seigneur a sur son metayer. (Const. de Bret., 1° 72 r°.)

— Exécution de justice :

Justicement est destrece qui est faiche sur aucun pour luy faire faire droit de sa deserte ou de son mehatt. (Const. de Norm., f° 21 r°, ed. 1483.)

JUSTICIOR, - eour, - iour, - eur, *justis.*, *just.*, *justicor.* s. m., juge, justicier :

Mais se Dieu plaist, li vral **justicior**. Dedans n'aront li pu avoir nul jor. (Gerb. de Metz, p. 372, Stenzel.)

Il fut **justiciorres** et pidon. (Paraphr. de ps. Ernetard, Bibl. Mus. Adv., f° 606, 1° 23°.)

Frans le commandant a Don le **justiciorre**. (Gaudon, 9785, A. P.)

Il diex .ii. dient Francois, hians pere **justiciorre**, Garisus lui non cors par la vostre proiere, Que ne face en chascun envies loseneire. (Ces de Bourc., 2586, A. P.)

Vos meutes se diex plaist, qui est voirs **justiciorre**. (Ib., 2583.)

Je eroi en Dou le createur Qui de tot est **justicior**. (Blancand., 3175, Michelant.)

Proitours fu et bons **justiciorres**. (Aymet, *Enque. Ouvr.*, Ats 3112, f° 1051.)

E tu es rei droit **justiciorre**. (Ibid. Grossier, a la suite de G. de Coince, *It.*, ms. Br., 10747, f° 231^r et Richel. 902, f° 100 v°.)

Il ot un roi en France qui o a non Raous li **justiciorres**. (MÉN. DE REIMS, 2, Wailly.)

Bons **justiciorres** et piteus. (G. DE TYR, xv, 23, Hist. des crois.)

Vendra en la fin come **justiciorres**. (Comm. S. Pol fu decolez, ms. Aleucon 27, f° 88 v°.)

Et rapelat a nu plus haut **justiciorre**. (Droit de la cort li rois d'Alan., ms. Berne A 37, f° 43.)

Commandons a tous **justiciorres** et subges de nostre royaume que apres le deces dud' chevalier ses hoirs, successeurs ou exouteurs ne molestent. (1317, Arch. JJ 53, f° 94 r°.)

Quant il est bon **justiciorre**. (Serm. lat.-fr., XIV^e s., ms. de Salis, f° 12 r°.)

Li **justiciorre** de la ville de Fribor (1417, Arch. Fribourg, 1^{re} Coll. de lois, n° 273, f° 81.)

JUSTICIERIE, - serie, - cherie, s. f., magistrature, juridiction :

Tantost li convient chair de sa seignorie et de sa **justicierie**. (Le Pater Noster, Richel. 19525, f° 77 r°.)

Accordé est et assentu que les seignours des franchises qui ont issues, fuis et amercement par point de chartre en en autre maner, eient des ore en avant leditz fuis, issues et amercement des laborers qui a eux appartenent de droit tant comme la **justicierie** des laborers dure. (Stat. d'Edouard III, an XXXI, impr. goth., Bibl. Louvre.)

— Tribunal :

Men manoirs de le **justicierie** ki siet a Corbie. (Charte de 1286, Moreau 208, f° 238 r°, Richel.)

Lour soient liveres les roulles des anciennes **justicieries** es dites isles. (1333. *Pétition*, Public record office, Coram rege, Mich. 6, Ed. III, r. 181.)

JUSTICIALEMENT, voir **JUSTICABLEMENT**.

JUSTICABLE, voir **JUSTICIAL**.

JUSTICIALEMENT, voir **JUSTICABLEMENT**.

JUSTICHERIE, voir **JUSTICIERIE**.

JUSTICIALEMENT, voir **JUSTICABLEMENT**.

JUSTICHER, voir **JUSTICIER**.

JUSTICABLE, voir **JUSTICIAL**.

JUSTICIAL, - eent, adj., qui rend li **justice** :

Nul ne doit avoir honte de faire **justice**, et se le roy n'est **justicial**, n'est pas roy. (Tressors, *Dus mor. des photos*, Ats 2312, f° 75 v°.)

JUSTICIALEMENT, - riement, - cament, adv., selon la justice, légitimement :

Jon ai vendu bien et loument a Fa-

beesse de Markete et al rovent. XXX livres de rente et les hostes *justiciablement*, ens et tenement que je tene en le paroise de Marke. (1267. *Cart. de Marquette*, Richel. I. 10967, f° 31 v°.)

Il le donent *justiciablement* et hiretalement. (*Ch. de 1272*, Moreau 196, f° 173 r°, Richel.)

C'est la fontaine de dilection... (qui) y fait croistre par ses arroussens les arbres de concorde plaisans et delectables, les herbes de franchise excellentes et beles, et le donz fruit de debonnaireté dont pacience est adés servie et nourrie *justiciablement*. (COUCREY. *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 53°.)

Si la volt garder (la cité) *justiciablement* en bonne sentreté et sagement. (*ib.*, *ib.*, f° 647.)

JUSTICIELEMENT, VOIR JUSTICIALEMENT.

JUSTICIEMENT, s. m., jugement :

Item, aux officiers, pour eux *justicement* et pour lever les biens d'auncuns subgitz en la ville et banlieue, iv. den. par. (1507. *Préc. de Montreuil*, Cont. den. du baill. d'Amiens, II, 652, Bouthors.)

1. JUSTICIER, s. m., justiciable :

Tous les *justiciers* et subgitz de la diete baillie. (1327. *Cart. de Montier-Bamey*, Richel. I. 5432, f° 11 v°.)

2. JUSTICIER, s. m., juge du camp :

Gilles de Cin est aus montes, De combattre tous amistes. Au *justicier* vint erramment. (*Gilles de Chin*, 4292, Reiff.)

3. JUSTICIER, — s'ier, — s'sier, — z'ier, — chier, — cer, *justi*, *jot*, *jout*, *justicier*, *jotiser*, *jotiser*, verbe.

— Act., dominer, gouverner, administrer, juger, rendre la justice à :

1016 Breitaigne *justicia*, Viut aus en puis la gouverna. (*Brit. ms. Munich*, 2698, Vollm.)

Ki Breitane at a *justicier*. (*ib.*, 3560)

Le roi qui Breitaigne *justicia*, (*Perceval*, ms. Montp. II 249, f° 72°)

De jart si cesle (dote) et *justis* Que ja n'istront de cest porpris. (*Cher au Lion*, 338, Holland.)

Tout fu sage et courtoise et de bele façon Que nouvelles en vandroit au Susse Brumout Qui *justicia* Nessaigne et la terre avironn. (J. Bop., *Narr.*, III, Michel.)

Lute sa terre li gardoit, Li mentent et *justicia*. (MORIE. *Lai d'Equitan*, 23, Boq.)

Quant voit Gerrars, cui tunc amors *justicia*, Que sa dolors de noient n'aptesse, Lors se crisa de deat et d'aire esprise. (CAUDER. *Le Basti. Belle Isabeles*, ap. Let. de Lincy. *Rec. de ch. hist.*, t. I, p. 97.)

Que dans Antipier qui Sidone tenoit, Et toute la contrée environ *justicia*. (*Rom. d'Art.*, f° 77, Mich.-lant)

Attesse vouses priz come fuis qui oisele *Justicia* desce li valobus ou ardoiselle. (En. de KEST. *Geste d'Is.*, Richel. 24336, f° 23 r°.)

Si me raprist mes cures autre raison, De vos amer me semoit et *justicia*. (LUB. IV, *Chans.*, p. 10, Tarbe.)

Que il les avet a juger e a *justicier* par le

et par coslume. (De 1210 a 1220, Barin de la Galissonn., Arch. L., Ind.)

Le list la dame por amor que si la *justicia*. (LITRAT, Richel. 337, f° 191°)

La prison lor covendra boire, Ou t'esar en fera justice Qui foz les manloiers *justis*. (*Chéolp.*, 1718, Bi. l., sz.)

Trap li et le destraint et atise Fine amor, ki l'art et *justis*. (*ib.*, 1958°)

Li saiges le fol enseignoit, Et li plus fors les *justis*. (*ib.*, 12001°)

Ja n'rai a Karlu, le fort roi droiturier, N'ourai ces. ni. citez ses moi a *justis*, Et les tandrai Karlon, si m'en aura plus chier. (*Gui de Bourg.*, 3102, A. P.)

Tout fés qu'il a certainement Ven a moi contentement Qu'amors nulment me *justis*. (*Rose*, 3251, Meun.)

Mal est baillie qui si vit Et cui amors si fort *justis*. (*Chant.*, 7131, Gropé.)

Beleus sa chambre painte a flors Le *justis* li dieus d'amors. (*Bleucaudin*, Richel. 375, f° 257°)

A soi meins se complaint D'amors, qui le *justis* et vaint. (*Gilles de Chin*, 502, Reiff.)

Amors le destraint et *justis*, Del tot le met a sa devise. (REN. DE BEAUV. *le Rivaus lescannens*, 4091, Hippéau.)

De vi mon neveu Solehadin qui estoit tres de Balloine, et avoit treute fois a *justicier*. (MEX. DE REIMS, 198, Wailly.)

Qu' que il leur en baillassent home que il pensoit *justicier* si comme le fit le requeroit. (*Ch. de 1283*, Arch. Lotrel, Priore de Boume-Nouv. M. C. B.)

Par la force de ce chasteil *joutisoit* li tote la terre d'enviroun et metoit don tot a sa volente. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 234°)

Jusqu'en temps par Clotaire qui France *justicia*. (*Chart. le Char.*, Richel. 24372, f° 1 r°.)

La crois de vostre espoule si fait senefier Que vos arres encote royaume a *justicier*. (*ib.*, f° 269°)

Pour Maience li grant leur et *justis*. (*Joan de Marence*, 1907, A. P.)

A *justicier* le herbezage. Vend. ap. S. Lemaire 1315. *Ch. du garde du seau de Carentan*, S. Sauv., Gads, Arch. Manche.

E h. Mort, qui touz cors *justicia*, Preus nul li present. (JON. LESBERT. *Chans.*, bal. et rond., XIX, Bibl. sz.)

Si le souverain prenoit une malficiété en present meillat en la terre son subjeit, il le *justicier* dot lorbat fait en belle juridiction tarone prevencions. 1437. *Coal. d'Anjou et du Maine*, II, 152, Beaumont-Beaupré.)

— Neutr., rendre la justice :

Et *justissera* comme sires. M. Ars 1289. *Lett. de Guil. d'Anully*, Arch. Montpou.)

— Reil., être soumis à la juridiction de :

Li home devant dit ne se *justiseroit* mais que par lon amour et pour les dons sergens devant diz. *Piece de 1215*, Perard, *Hist. de Bourg.*, p. 317, ed. 1664.)

Par les queus cele terre se *justicia*. (*Ch. de juin 1212*, N.-D. de Sim. Arch. Nord.)

Adonques n'avoient en noll roi par cui il se *justicassent*, ains se *justisoient* par juges qu'il sor aus establis. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 177°.)

— Neutr., dans le même sens :

Ont obligié et souzmis aus et leur hoirs et leur biens a *justicier* au prevost de Paris. (1283. *Arrenden.*, Arch. I. 763°)

— Act., saisir par autorité de justice :

Laquele mesure desmes dite edifie ledit Guillaume et ses heritiers pourroit *justisier* et esvaumer sanz contredit pour la reule souvenne. (1298. *Cart. de S. Wandrille*, Richel. I. 17332, p. 500.)

Ne qu'il pussent prendre ne arrester ne *justisier* les amirables ne conls qui ameneroient la dite diemes a la granche aus d'is religieux. (Lundi ap. S. Lure 1298. *Ch. du vic. de Caen*, S. L'Etienne, Arch. Calv.)

Lequel Jehan avoit trouvé les hostes d'icellui Guillaume en certain herbezage... et faisoient grant dommage, par lequel domage il les avoit vou'u de fait *justicier*. (1471, Arch. II 196, pièce 363.)

— Exécuteur :

Pour *justicier* Marion de Cygneul, qui fu enfonve toute vive, pour le safaire et despens dou bourrel, XX. s. (1298. *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3°, f° 10 r°)

Justicier et mettre a mort. (FROISS., *Chron.*, II, 34, Kerv.)

— Justifier, excuser :

Clyges par quel entendou Je sui vos vostres ne desat Samors dire ne li fesist? De voi le puis jou *justisier*. Par voi me doue tant pristei Que dame me face de lui. (GUESCH. *Chant*, Richel. 375, f° 276°)

— Mortifier :

Mune volt devenir e sa vie amer, Pur sa char *justisier*. (*Cher.* 2° p., 1707, Andrezen.)

— Forcer :

Et se n'anz vint l'estrange pais pour covrir, que il soit *justis* par le prestres de Paris a leur les ordonances des prestres par son serement avant que il pussent covrir. (EST. BOUL., *Lit. des mest.*, 1^{re} p., XXIX, 4, Lespimesse et Bonnardot.)

— Etalonner, en parlant d'une mesure :

Li *justice* one seere. (*Alb. de Vall. de Honheq.*, p. 156, Las-us.)

Que la justice de la livre devant dite est lor et que il la devoint *jotiser*. (1255. *Préc. des bourg et march. de Rouen*, Arch. J 1030, pièce 12°.)

L'an li demanda ausi se le mere de Ruon ne la cite *jotisant* cele livre. (*ib.*)

— Reil., devenir juste :

Abracaus moult se *justicia* Au seors de Bon qui pris a. Que son prestre et son seorsse Froid aust com a deus. (FROISS., *Bible*, Richel. 12457, p. 11 v°.)

— Se frapper dans un combat judiciaire :

A l'espous, c'est bien l'esant.
(B. Lax, in BOISSIER, *Grand de Viane*, t. I, 8, l'arb.)

JUSTIFIABLEMENT, adv. par autorité de justice :

Amis, oyez, je suis oisive esperant que je ne seray *justifiément* jetée en tenebres exortées. FOSSETIER, *Crôn. Margarit.*, ms. BRUX., I, f. 15 r.°)

JUSTIFIQUER, = *ceier*, V. n., juger :

Et pource appartient il a celui qui fait l'arrest et a toute justice que elle *justifique* en celui cas. (Coust. de Bret., t. I, 41 r.°)

JUSTIFIQUABLE, adj., qui justifie :

1. Dans ce qui est blâmable
Sont les autres *justifiables*.
Des sains.

(M. DE LA GARDE, *Bible*, Richel. 101, f.° 212.)

JUSTIFIANCE, s. f., action de se justifier :

Justifiance xvij^e s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

JUSTIFIANT, adj., qui donne la justice :

Pour cause de la transgression desdits privilèges et de nostre dite sauvegarde *justifiante*. (1345, *Ord.*, II, 231.)

JUSTIFIQUEMENT, = *alement*, adv., justement :

quatre cens livres de tiere... *justifiquement* dessextes et abousiers. (Lett. de 1287, Mart., *Thes.*, I, 1228.)

Que il y avoit a tenir de luy et de ses hoirs contes de Haynaut en lige luy et en hommage hieutaelment et *justifiquement*. (Ib.)

JUSTIFICATION, s. f., privy juste, œuvre de justice :

Justifications aussi si est quant aucun otre chose juste de nature ou d'ordeneur de loi. (Li Ars d'Amour, II, 115, Petit.)

Quelle *justification* fet le juste et quel non. (Ib.)

Par ce appert par quelles *justifications* un homme doive estre dit juste. (ORESME, ap. Meunier, *Thèse*, p. 486)

JUSTIFIEMENT, *justef.*, s. m., justification :

Il gardent les *justifemens* de lui. (Li Psalm., Oxf., t. IV, 43, Michel.) Var. : *justifemens*.

Par lo *justifement* des oiauz. (Greg. pap. Rom., p. 122, Hoffmann.)

Bonques pour acquerir celle haulle clarte et en gré prendre la justice de la mort nous convient eslongner de la gloire du monde, et par omistes et *justifemens* serons contents de la recevoir. (COURCY, *List. de Grèce*, Ar., 2, 9, p. 126.)

Nostre Seigneur fut livré a mort pour nos peches et il resuscita pour nostre *justifement*. (P. FLEURY, *Nouv. Test.*, t.° 119 v.°, impr. Maz.)

Il se estendray ma main sur loy, et osbray ton *justifement*. (Bible, Ezechiel, ch. 16, ed. 1548.)

Il y a... et *justifement* de moult de peche. (Ib., s.° Paul, Epist. aux Romains, ch. 5.)

JUSTIFIER, = *offier*, v. n.

= Act., vendre une mesure :

Melle doit estre (la mesure) *justifiée* et seignée. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, t.° D., IV, 7, var., Lospinasse et Bonnardot.)

— Nourr., être soumis à la juridiction :
E-loit feyn lay a *justifier* au maire. 1280. *Arr. de l'Écheq. de Norm.*, Arch. mun. de Rouen, tir. 2, n.° 1.)

JUSTINE, s. f., sorte de mesure :

A li put on apersoner
Ke justice chon est *justine*.
Justice vent sans fausser
Toute rien ostement meser
Et mesurer a juste mine.

(B. Lax, in MOUTON, *de Carité*, st. XIV, S, Van Houd.)

Cf. JUSTE.

JUSTIS, s. m., justice :

Ce dit Garius li frans dus, li gentis :
Jesu de gloire m'en face droit *juste*.
(Les Loh., ms. Berne 113, f.° 231.)

JUSTISABLE, voir JUSTIFIABLE.

JUSTISABLEE, voir JUSTIFIABLE.

JUSTISABLEE, voir JUSTIFIABLE.

JUSTISIEOR, voir JUSTIFIEOR.

JUSTISERIE, voir JUSTIFIERIE.

JUSTISIER, voir JUSTICIER.

JUSTISIEOR, voir JUSTIFIEOR.

JUSTISSABLE, voir JUSTIFIABLE.

JUSTISSEOR, voir JUSTIFIEOR.

JUSTISSIER, voir JUSTICIER.

JUSTISSIME, adj., très juste :

Ensemble escripvoient les *justissimes* loys, meurs et institutions des nobles cités de Grèce. (FOSSETIER, *Crôn. Marg.*, ms. BRUX. 1051, VI, 1, 9.)

Home *justissime*. (Ib., *ib.*, ms. BRUX., I, f.° 92 r.°)

JUSTIZABLE, voir JUSTIFIABLE.

JUSTIZABLEE, voir JUSTIFIABLE.

JUSTIZIER, voir JUSTICIER.

JUSTOIER, v. a., étalonner une mesure, examiner si elle est juste :

Pierres prist le tavernier et le mist en prison et li *justoier* toutes les autres mesures qu'il avoit prises es autres tavernes. (BEAUM., *Cont. du Beauv.*, xxvi, 13, var., Beugnot.)

JUSTOIRE, s. f. ?

Recorrier de nostre sains,
Maisons de pais, tres de droiture,
Plantaus, olive, fleurs d'espine,
Cyres et plume de *justoier*.

(GREG., *les six Jours de Notre Dame*, II, 12, Jubé.)

1. JUTE, voir JOSTE.

2. JUTE, voir JOIE.

JUTFOR, voir JUTOR.

JUTFOR, voir JESTIEFOR.

JUTSABLEE, voir JUSTIFIABLE.

JUVALETE, s. f., secours, assistance :

Dev, qui - peudrabelé
L nos donas *juvables*.

(Adam, p. 78, Lazardie.)

JUVATIE, adj., qui aide :

Mais pour ceux qui ont paour et pour entans veyz medicine moult *juvatie*. B. DE GORD., *Pratq.*, I, 18, ed. 1495.)

Quant la haicne est curie elle est plus *juvatie* et aydante. (*Jard. de santé*, I, 240, impr. La Minerve.)

Les meures aigres sont bonne medicine, *juvaties* et secourables aux meures des entrailles. (Ib., 209.)

Emplastre homme et *juvatie* a la maladie appelée scissis. (Ib., 419.)

JUVEGNEUR, voir JOVENOR.

JUVEGNERIE, voir JOVEIGNERIE.

JUVEGNEUR, voir JOVENOR.

JUVEGNEURAGE, voir JOVEIGNORAGE.

JUVEGNEURERIE, voir JOVEIGNEURERIE.

JUVEGNEURIE, voir JOVEIGNERIE.

JUVENAL, voir JOVENAL.

JUVENCE, voir JOVENCE.

JUVENTOIR, voir JOVENOR.

JUVENT, voir JOVENT.

JUVENTE, voir JOVENTE.

JUVENTOIR, s. m., jeune homme :

Si fu *Justrif* moit dolens
Del *juvent* et del *juventes*.
(GREG., *Pet. pte.*, Val. Chr. 1659, p.° 91.)
Cf. JOVENTUS.

JUVENTUTE, s. f., jeunesse :

C'est lui... pour la beauté de sa *juventute*, laquelle non se peut esimer de tout le monde, estoit amé et honnoré. (AMÉ, *Est. de li Norm.*, I, 43, Champollion.)

JUVENUR, voir JOVENOR.

JUVENE, voir JERIE.

JUVILE, voir JUJILE.

JUVIR, voir JOVIR.

JUVELET, voir JOJELET.

JUVISE, voir JUISE.

JUVTE, voir JOSTE.

JUY, voir JEUI.

JUYAL, voir JOIEL.

JUYECEL, voir JUISECEL.

JUYNET, voir JUIGNET.

JUYRIE, voir JUERIE.

JUYS, voir JOISE.

JUYS, voir JOISE.

JUYSTE, voir JUSTE.

JUYT, voir JURT.

JUZARME, voir GUISARME.

JUZARMIER, voir GUISARMIER.

JUZIE, voir JERIE.

JYNGUER, voir JIGUER.

K

KAC, s. m. ?

De *esmerdin* preng le levre,
De *habel*, li *lac* e le levre.
(*Tristan*, II, p. 113, v. 511, Michel.)

KACHEVAL, VOIR CHACHEVEL.

KACOINGNE, VOIR CACOIGNE au Supplément.

KALIGNON, VOIR CHAIGNON.

KALL, VOIR CHADEL.

KALLE, VOIR CHAVELE.

KALSTE, VOIR CHASTÉE.

KAFARE, VOIR CAFARD au Supplément.

KAEL, VOIR CAFI au Supplément.

KAI, s. m., barre au grille de fer :
Kai, *lat.* (*Gloss. lat-gall*, Richel. I, 13032.)

KAIGE, VOIR CAIAGE.

KAHL, VOIR CAEL.

1. KAELE, VOIR CHAIELE au Supplément.

2. KAELE, VOIR CHAIELE.

KAHER, VOIR CAHER.

KAHER, VOIR CHAIEHE.

KAHLL, VOIR CHAEL.

KAINAG, VOIR GAINAGE.

KAISNAL, s. m., petit berhoif ?

Tout ainsi ke li voie s'en va outre au
kaisnal assou Bolang. (1291, *Chartrier de
Namor*, jugem. inoffici.)

KAISNOL, VOIR CHESNOL.

KAISSER, VOIR QUASSER.

KATH, VOIR CHATIF.

KATHF, VOIR CHATHF.

KAIVE, s. f. ?

Li on eudait qu'ils deussent presenter
du moins dix ou douze charoits, du moins
a cause de la pierre, mais il n'en y eut
seulement que dix ou douze *kaivés*. (J.
MOLINET, *Chron.*, ch. CCXXV, Buchon.)

KAKHERENG, VOIR CAOT FARENG au
Supplément

KAKENOLE, s. f. ?

Epur tot certifier la parole,
Conoustre covent la *kakenole*.
(*The treatise of Wlter de Bibbesnoth*, p. 146,
Wright.)

KALADE, s. f., sorte de fête :

Dedans le chasteau retourna
Ou l'en faisoit feste et *kalade*,
Hautcroiz, baehuet, schale
Ne querent plus par la maison
Plus que le dieu d'amour tant sale
S'est venu mettre en garison
(LORRAIN, *Champ des Dam.*, Ars. 3121, n° 59.)

Uncor te disse des *kalades*,
De la karole et de la tre-que
Que firent les Anadriads
Dessoubz les arbres.

(Id., *ib.*, n° 128.)

KALEMAY, VOIR CALAMAY.

KALMELER, VOIR CHALEMELER.

KALENDAIR, VOIR CALENDRE.

KALENDRI, VOIR CALENDER.

KALENDIER, VOIR CALENDIER.

KALENDRI, VOIR CALENDRE.

KALENDRIER, VOIR GALANDRIERE au Supplément.

KALENGIER, VOIR CHALENGIER.

KALIL, VOIR CALIEL.

KALIGE, VOIR CALIGE.

KALINE, VOIR CHELINE.

KALANDAIRE, VOIR CALENDRE au Supplément.

KALENDRESSE, VOIR CALANDRESSE au Supplément.

KAMELIN, VOIR CAMELIN.

KAMEKAS, VOIR CAMOCAS.

KAMOISER, VOIR CHAMOISER.

KAMOKAS, VOIR CAMOCAS.

KAMOQUAC, VOIR CAMOCAS.

KAMORRAS, VOIR CAMOCAS.

KAMSEI, VOIR CAMSEI au Supplément.

KAN, VOIR QUANT.

KANAB SUIN, VOIR CAMERUSTIN.

KANG, VOIR QUANT.

KANGIEL, VOIR CHANGEL.

1. KANE, VOIR CANE I.

2. KANE, VOIR CHANE.

KANEBUISE, VOIR CANEBUISE.

KANLE, VOIR CANRE.

KANNESSON, s. m., sorte de blinde sans
vage :

Plante la roines et hontouiers,
Li *kanesson* qui put come leniers.
(Le *Montain Guillaume*, Richel. 771, f° 217, r°.)

KANIVEL, VOIR CANIVET.

KANIZIA, VOIR CANISIEL.

KANKE, VOIR QUANT.

KANOLE, VOIR CHENOLE.

KANT, VOIR QUANT.

KANTEL, VOIR CHANTEL.

KANTRIF, *cantrif*, s. m., canton com-
posé de cent villages :

Le premier conquereur des treys *kantrifs*
de la terre de Bickenoch estoit Bernard
de Selmanche. (*Monast. Anglic.*, t. I,
p. 319, ap. Duc., *kantrif*.)

Candredus, i. e. *Cantrif*, a Cant, quod
centum, et Trei, villa, composita vocantur
tam Britannica quam liberius lingua de-
ditur tanta lesse partes, quanta centum
villas continentur salet. (SILVESTER GABRI-
ELUS, *Descript. Cantuar.*, cap. 3, ap. Duc.,
Candredus.)

KANTRIAC, VOIR CAOFETREAR au Sup-
plément.

KARAT, VOIR CABAT au Supplément.

KAREAC, VOIR CARELL au Supplément.

KARLEGE, VOIR CHARACTE.

KARLL, VOIR CHAFER.

KARLI, VOIR GARELL au Supplément.

KARPEL, VOIR CHARACTE.

KAU

KARD SMEL, VOI CARSMEL.
 KARIFELLE, VOI CHARIFELLE.
 KARINGI, VOI CHARIAGE.
 KARIVATE, VOI CHARIBALE.
 KARIR, VOI CHARIER.
 KARIRI, VOI CHARIERE.
 KARILLON, VOI CARILLON.
 KARIMEN TRENT, VOI CARESMENTRANT au Supplément.
 KARIN, VOI CARIN.
 KARIOLE, VOI CARIOLE au Supplément.
 KARION, VOI CARION.
 KARISEL, VOI CARISEL au Supplément.
 KARISSIME, VOI CARISME.
 KAROBLE (*par*), loc., à proportion, au marc la livre :
 Se la dite est plus que la monce, le seigneur la doit faire paier *par larobles*, à chacun son avenant. (*Ass. de Jér.*, t. I, p. 294, Beauvoit.)
 KAROLE, VOI CAROLE.
 KAROLEOR, VOI CAROLEOR.
 KAROLER, VOI CAROLER.
 KAROLGNE, S. f., syn. d'ébandard :
 Leur *karogne* et leur estandard
 L'ont amené en dard.
 (Obersk., *Chron.*, 29560, Reil.)
 KARRELL, VOI CARREL au Supplément.
 KARTE, VOI QUARTE.
 KAS, VOI CAS.
 KASAU, VOI CHESAL.
 KASEL, VOI CHESAL.
 KASILLE, VOI CHASCLE au Supplément.
 KAT, VOI CHAT.
 KATEL, VOI CHATEL.
 KATON, VOI CATON.
 KAUCHIAGE, VOI CHAUCHIAGE.
 KAUCHIER, S. m., bruit, humble, confusion, desordre :
 On oncques fait *kouchier*, quatre deniers doit. (1355, *Ord.*, V, 510.)
 KAKKAIN, VOI CACOCAIN au Supplément.
 KAKKEGRAPE, VOI CHAUSSETRAPL.
 KAKKIER, VOI CHAUCHIER.
 KAKQUE, S. f. ?
 On a fait une *langue* pour un pont. (1418, L., p. Le Fous, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)
 KAUFREML, adj. ?
 Il est grande espiée
 Il ten grant a l'edee
 Ki ne sont pas *kaufreml*.
 J. LEVY, *Cart. de Roum. et post.*, III, 21, 9.)

KEM

KAUWE, VOI CHEOL.
 KAUVLERIE, VOI CHEVALERIE au Supplément.
 KAVAGE, VOI CHEVAGE.
 KAVECEL, VOI CHEVECE.
 KAVELTIRE, VOI CHEVECEURE.
 KAVGHEUL, VOI CHEVECEUL.
 KAVCHOEL, VOI CHEVECEUL.
 KAVECEL, VOI CHEVECEUL.
 KAVELET, VOI CHEVLEET.
 KAVROI, VOI CHAVROL.
 KAVREUR, VOI CAIREUR.
 KE, VOI QUE.
 KECKE, S. f. ?
 Quant messires Jehans eult encontres ses compaignons et chiaux de se *leche* ensanblentis. (*Froiss.*, *Chron.*, I, 264, Luce, ms. Amiens, 1^o 7.)
 KEIL, VOI QUEL.
 KEIKONKES, VOI QUELCONQUE.
 KEINE, adj. f., qualifie une sorte de goutte :
 Pur goutte *keine*. (Ms. OSL, Bodl. Digby 86, 1^o 28 v^o.)
 KEIR, VOI CHEOR au Supplément.
 KEIS, cas sujet ; VOI QUEU.
 KEISEL, S. m., gravier :
 Wasons, *keisels*, terre rouge et loubreche. (1281, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n^o 470.)
 KEISELE, S. f., gravier :
 Ke nus ne lueche terre de folons ne wasons ne terre rouge, ne sablon, ne *keisles*. (1270, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n^o 308.)
 KEL, VOI QUEL.
 KELCONIA, VOI QUELCONQUE.
 I. KELE, S. f., sorte de hotte ou de brouette servant à transporter le charbon :
 Contreux vessels appellez *leles*, par les quels liex charbons sont carries de la terre jusques a les mols en lesdis ports. (*Stat. de Beurt* V, an IX, impr. goth., Bibl. Louvre.)
 2. KELE, *quede*, S. f. ?
 On a delendri les *quedes* clousier et le herlin ne sont maisons ne es mers. (1280, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n^o 450.)
 Cf. KELLER.
 KELLER, V. B. ?
 Ke nus herlesse ne classe ne *kele* dedens les murs de la vile. (1281, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n^o 558.)
 Cf. KELE 2.
 KELES, VOI CHAELL.
 KEMANDEUR, VOI COMMANDEUR au Supplément.

KES

KEMANT, VOI COMMANI.
 KEMANT, VOI COMMANI.
 KEMINEL, VOI CHEMINAL.
 KEMUNEMENT, VOI COMMUNEMENT.
 KEMUNITE, VOI COMMUNETE.
 KENAR, VOI CASART au Supplément.
 KENE, VOI CASE.
 KENEE, VOI CANEE.
 KENELIEU, VOI CHANELIU.
 KENIVET, VOI CANIVET.
 KENNEBUEY, VOI CHENEBUEI.
 KENNET, VOI CHIENET.
 KENNIERE, S. f. ?
 Certaine quantité de treliu vermeil, noir bougeran, fringhe, fillet et autres parties employes a ralongier et reslargir le *keniere* del espinette de Jehan Gantois donnee a la cappelle de la Halle. (1442, Lille, ap. La Fous, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)
 KENNIET, S. m., canif :
 Pour une escripitoire, J. cornet et J. *kenniut*, III, s. (1371, *Dép. de l'hôtel de l'Éc. de Noyon*, Doc. hist., t. III, p. 467.)
 Cf. CANIVET.
 KENON, VOI CHINON.
 KEOTE, VOI CHEOTE.
 KEPOL, VOI QUEPOL.
 KERE, VOI CHIERE.
 KERESSE, VOI CERISE.
 KERRAGE, VOI CHARGEAGE.
 KERNU, VOI CRENU.
 KEROLLE, VOI CAROLE.
 KERRE, VOI QUERRE.
 KERSTIENTÉ, VOI CHESTIENTE.
 KERTEL, VOI CRETEL.
 KERUIER, VOI CHARUIER.
 KES, S. m. pl., probablement forme de *chat*, machine de guerre :
 A Pierre Pelet, pour oel faire de son car a lui, quevans, qui mena adonc a Crespin les *kes* de la vile. (*Compt. du Massart*, 1318-82, Arch. mun. Valenciennes.)
 KESNEEL, VOI CHESNEEL.
 KESRE, VOI QUERRE.
 1. KESTE, S. f., grille, barreau :
 Pourroit encores lesdis religieux avoir un eher et une *kest* dessous ledit toztoir. (1339, Arch. M 72, p. 224 v^o.)
 2. KESTE, VOI QUESTE.
 KESTEL, VOI CHESTEL.
 KESTERE, S. f., grille, barreau :
 Item païel a Le Baye pour bainn avoec *lesteres* pour le moulin. VII, solz. (1358, *Compte de la fabrique de S. Pierre de Lille*, ap. Duc., *Haissetus*.)

KESTIER, s. m., fabricant de grilles :

Nous avions et pouvons avoir d'estalages a marchiers, a esuñiers, a potiers, a vauers, a maïonniers, a lugiens, a *kestiers*. (*Pièce de 1263*, ap. Brassart, *Pr. de l'Hist. du Chet. de Boulog.*, I, 88.)

KI TIF, VOIŒ CHAÏTE.

KELIVISON, VOIŒ CHAÏVAISON.

KEU, VOIŒ QUEE.

KEI DRE, VOIŒ CŒUBRE.

KEI ERIE, VOIŒ QUÉRIE.

KEUTE, VOIŒ COÛTE.

KEUKIOT, adj., petit, en picard ancien et moderne. Corbitt remarque que Pierre l'ermite portait le surnom de *keukrot* Pierre.

Pic., Somme, Gamaches, et Norm., vallée d'Yères, *keukrot*, *kiokrot*, surnom donné familièrement au dervin né de la femme.

KEULLEUR, VOIŒ CŒILLEUR.

KEULOITE, VOIŒ CŒILLEITE.

KEULTE, VOIŒ KECTE.

KEULTY, VOIŒ KECTIS.

KEI RIBUEF, s. m., loi de la commune, coutume :

Et comme aveç les cas qui par leur *keurbief* desuere escript sont expressément excepté de ladite loix du franc, ... desquels cas ledit *keurbief* ne fait nulle mention. (*Ch. de 1323*, ap. Duc., II, 34, éd. Didot.)

Cf. CŒERE.

1. **KEI RE**, VOIŒ CŒERE.

2. **KEURE**, VOIŒ COÛRE.

KEURÉ, adj. ?

Un millier de chercheurs pour le provision de l'église, est assavoir deux cens de rentoignes, deux cens a copies, et le remain *Keures*. (1426, *Cartul. de Coche*, f. 52 v°, ap. Duc., *Cerchann*.)

KEURFONNEL, s. m. ?

Dix pennons et deux *keurfonneurs*. (1449, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

KEURIBER, VOIŒ CŒIER 2 au Supplément.

KEURIE, VOIŒ CORTIE.

KEUSUR, VOIŒ CHOISUR.

KEIST, VOIŒ QUEI.

KEUT, VOIŒ QUEE.

1. **KEUTE**, VOIŒ COÛTE.

2. **KEUTE**, VOIŒ COULTE.

3. **KEUTE**, *keulle*, *keulle*, *queulle*, *coeulle*, *ceute*, *kieute*, s. f., sorte de bière :

Keutes et vin aigres. (Roisin, *Cout. de Lille*, p. 138, Bruu-Lavainne.)

Huit pos de *keute*. (1358, Arch. II, 91, pièce 409.)

Pour l'empeschement mis a certaine cervoise ou *keute*. (1466, *Ch. de Cambrai*, ap. Duc., *Cout. I*.)

Lampous Durmain tenant ung pot de *keute* en sa main, lequel pot pour ce que ladite *keute* ne se povoit boire en ladite ville (de Gand). (1463, Ar. B. II 199, pièce 108.)

Diivers petits beverages, ... uns amy-noit a Læze, comme *keute* et autres breis-es beverages. J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 504, Borgnel.)

Cente (XV^e s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cloutez, Flamans, beuvez a bouge alleine Ghes vins francois en lieu de *keute* ou biere. (MAMIN, *Chans. sur la tour de Gournante*, ap. Ler. de Liney, *Chans. hist. fr.*, I, 391.)

Bierre et *coeulle*. (1521, La Bassée, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Nul ne s'ingere en avance dorénavant de distribuer aneuns beverages, tant de vin comme de *keutes*, cervoises, beutres li-queurs, aux personnes qui en voudront avoir par assiette en la maison des ven-deurs que ce ne soit a mesures et pots d'estan marqués et enseignes de la marque et enseigne de la dite ville de Mons. (1537, *Cout. de Mons*, Nouv. Cout. gen., II, 187.)

Les cabaretiers doivent mettre les bloc-quelets quand ils enloient *keutes* et cervoises. (1559, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Les Anglois, Flamans, comme aussi les Picards, font leur biere avec egale quan-tité d'orge et de froment fort cuit, la-quelle les Flamans, et Anglois appellent alle, et gantille, ou double biere, et les Picards l'appellent *queute* double. (LIEBAULT, *Mans. rust.*, p. 682, éd. 1597.)

KEUTEL, *keutél*, *kieutel*, *kiutel*, s. m., syn. de *keutis* :

Et tu estreindras la cote par bys, et foras le anyle, et le coler de ceure de *keutel*. (*Bible*, Exode, ch. 28, v. 29, Rachel. 1.) Lat., et balteum opere plumarii.

Item, a la ville de Edines, pour les pierres bones misans, une ceute, 1. *keutel*. (1310-1320, *Cart. de Flines*, p. 531, Haut-cour.)

Pour l'achat de deux *keutelez*. (1438, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

KEI TELEITE, VOIŒ COTELETTE.

KEITIER, VOIŒ COUSTIER au Supplément.

KEITIERE, s. f. ?

Une perse lampelonde a *keutiere*. (1434, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

KEUTILLEUR, *kieut*, *queuteleur*, s. m., celui qui travaille les balles de couill :

Tapeuses et *queuteleurs*. *Chron. des Pays-Bas de France*, etc., Rec. des Chr. de Fland., I, III, p. 210.)

Keutilleur. (1369 Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Le *keutilleur* vend coffres, plumes, etc. (1456, Lille, *ib.*)

A Jehan de la Chappelle, *keutilleur*. xviii. l. pour six aunes de keuty. (1600, Lille, *ib.*)

Cf. COUITILLIER.

KEUTILLIER, VOIŒ COUITILLIER au Supplément.

KEUTIS, *kieutis*, *kieutys*, *queutis*, *keuty*, *quety*, s. m., lit de plume, matelas, enveloppe dit matelas, couvee-pied :

Ne pourront vendre aneuns *queutis* de litz *keutis*, se lesdis *queutis* ne sont faitos d'uns moine sauvage, *keutis* et marchans. (1391, *Ordonn. rendues par F. chevin, d'Amiens pour compléter les statuts des rûsiers*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, II, 452.)

Un *keutis* sans plume. (17 août 1512, *Ord. touch. le tout*, de S. Berl. et S.-Ois., Arch. mun. S.-Omer.)

Un *keutys* et le kevoch et paille, X. s. (1521, *Depenses faites par la ville de Lille pour les enfans trouves*, J. Desnoyers, *Bull. du Com. de la lang. et de l'hist. de Fr.*, III, 418.)

Six aunes de *keuty*. (1600, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Un *quety* de lit. (1651, S.-Omer, *ib.*)

KEI FISELE, s. f., dimin. de *keutis*, méchant matelas :

Une lasse mere avoie, si n'avoit plus vaillant que une *keutisele*. (*Lucassin et Nicolette*, p. 29, Suchet.)

KEVECE, VOIŒ CHEVECE.

KEVECH, s. m., ouverture de la cote par laquelle passe la tête :

Li rois s'avancha parmi la table et le prist par la *kevech* de sa cote. (Froiss., *Chron.*, V, 355, Kerv.)

Cf. CHEVECE.

KEVECHOEL, VOIŒ CHEVECEUL.

KEVESTRON, VOIŒ CHEVESTRON.

KI, VOIŒ QUI.

KIEF, VOIŒ CHIEF.

KIELES, VOIŒ CHALE.

KIENAILLE, VOIŒ CHIENAILLE.

KIENETEL, VOIŒ CHIENETEL.

KIENIN, VOIŒ CHIENIN.

KIENNET, VOIŒ CHIENET.

KIERKIER, VOIŒ CHARGER.

KIERNE, s. f. ?

Terris appartenes a la favle et *kierne* d'un seigneur pour mentire. (1312, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

KIEUR (SE), v. P. II. ?

Six chaîne sont li grant point; deux, as sont li [petit].

quatre, trois li moient ou doment appoit Ghes pointures a chainis qui s'en sont *kieur*. (GUYON LE MEIST, *Pos.*, II, 3, P. Kev.)

KIEU, VOIŒ QUEE.

1. **KIEUTE**, s. f., état, appui pour soutenir un mur :

Un charpentier retient d'estanchons, de *kieutes*, de plates et d'anxile plusieurs des-dros membres des balles. (1426, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

2. **KIETTE**, VOI **KIURE**.
KIITELE, VOI **KEUTEL**.
KIITELEETE, VOI **GIOTELEITE** au Supplément.
KIUTILLUR, VOI **KEUTILLUR**.
KIUTIS, VOI **KEUTIS**.
KIENARE, VOI **CREVARE**.
KIENAULE, VOI **CHEVECAILLE**.
KIENVELE, VOI **CHEVECEUL**.
KIENETAIN, VOI **CHEVETAÏN**.
KIGNON, VOI **CAGNON**.
KIKAUDAÏNE, VOI **QUICAUDAÏNE**.
KINKAULEOR, VOI **CLIXCAILLEOR**.

KIRAT, s. m., sorte de poids :
 Sa dose est de cinq *kirat* jusques à trois.
 (*Jard. de santé*, t. 1, 179, impr. la Minerve.)

KIHELE, *Lyriote*, *Lyrielle*, *Kisielle*, s. f., pièce de poésie formée de vers octosyllabes à rimes plates, divisée en petits couplets égaux et terminés par le même mot qui servait de refrain. Boissière, dans sa *Poétique*, p. 285, explique en quoi consistait la forme de ces pièces de poésie : « *Kyrielle*, ou *polyodie*, est quand le vers final du premier couplet se répète à la fin des autres couplets comme en la balade, et est bien séant aux chants lyriques et odes, dont se dit *polyodie*. »

Il n'est sentence n'alleclic.
 Belle ode ne *kyrielle*.
 Tant s'il pleussins, ne tant soit bele.
 Que trop n'aurait, s'ele trop dure.
 (G. de Confort, *Misc.*, ap. Duc., *Korte d'erson*.)

Plusieurs balades couronnées, enchâssées et balades, *kyriales*, couplets, fondant au (dit VERDIER, *Bibl.*, p. 1026, éd. 1580.)

— **KYRIE** est-on ?

Les enuence une *kyrie*.
 Si c'est li *kyrie* au *kyrie*.
 Pater noster la *kyrie*.
 (Ben. Br. XV, 694, Martin.)

— **Tous les saints** :

Le suppliaunt jura le vilain serment et dist ces paroles : En deuit de la croiz, de dieu le benoist et de toute la *Kisielle*.
 (1406, Arch. JJ 161, page 132.)

Lequel prieur mist la main à son espee et li tira baube nue, en reynant Dieu et Li *Kyrielle* qui li tenoit. (1436, Arch. JJ 187, page 261.)

KIHELE, s. m., *COIFFURE* :

En outre, li *Kihele* ses braves, le tiers de l'annee, au courtois, une autre fois au *Kihele*, au *Kihele* de l'annee barbare.

(*Odre observé à la création des chevaliers du Bain*, ap. Duc., III, 367, éd. Didot.)

KISIELLE, VOI **KIHELE**.

KITRE, s. f., pois lipidique :

Kitre, as pois lipidique; terre. Götger, éd. 1611.)

KIUNEL, VOI **KEUTEL**.

KIVNET, VOI **CANIVET**.

KOCATRIS, VOI **COCATRIS**.

KOCHAVON, s. m., sorte de poisson :

Oistrez, muscles, *Locharon*, harene blanc et sor. (*La Maniere de l'ouage*, p. 394, P. Meyer.)

ROCHEREL, VOI **COCHEREL**.

KOEUR, VOI **CUERE** au Supplément.

KOEUBIER, VOI **CUERIER**.

KOGEU, VOI **COQUE**.

KOI, VOI **QUOI**.

KOHEMENT, VOI **COHEMENT**.

KOISEOR, VOI **CHOISEOR**.

KOKENEIL, VOI **COKENEIL**.

KOKEREL, VOI **COCHEREL** au Supplément.

KOKERILLE, VOI **COKERILLE** au Supplément.

KOKET, VOI **COCHET**.

KOKEMIES, VOI **COCHETIES**.

KOKIBES, VOI **COCHIBES**.

KOKILLE, VOI **COQUILLE**.

KOKILLIER, VOI **COQUILLIER**.

KOKU, s. m., syn. de *caillou* :

Et li n'en y avoit nuls qui ne mist pourvens de caillies ou *kokus*. (Froiss., *Chron.*, VI, 337, Kery.)

Cf. *COUR*.

KOKU, s. m. ?

A Hannu Petit pour mettre a Jehu Messin le *kokut* par .ii. lies. (*Compt. de 1366*, Arch. mun. Valenciennes.)

KOMANDISE, VOI **COMMANDISE**.

KOMMUNEMENT, VOI **COMMUNALMENT**.

KONCHEL, s. m. ?

Une sarge et .i. hemap d'argent sans piet n'il a. *L. Louet* ou lous. (15 dec. 1301, *Cart. de Flines*, 6021, p. 501, Haute-cour.)

KOQUET, VOI **COCHET**.

KOOILLE, VOI **COQUILLE**.

KOIRE, VOI **CUERE**.

KOIRMAN, VOI **COIRMAN**.

KOTEREL, VOI **COTEREL**.

KOUBER, VOI **COUBER**.

KOULIS, VOI **COULEIS** 2 au Supplément.

KOURER, v. a., falsifier :

Et que tout le cresson qu'on vendra et qu'on aura a vendage que cascadez mairon ou mee par li et sans *kourer*. (*Pièce de 1265*, ap. Tailliar, *Reuel*, p. 268.)

KOVENANGIER, VOI **COVENANGIER**.

KOVENANT, VOI **COVENANT**.

KOVENENGHE, VOI **COVENANCE**.

KOY, VOI **COL**.

KRICHOUDER, *kriehouder*, s. m., sorte d'officier de justice dans plusieurs villes de Flandre ; censeur, contrôleur :

Le *kriehouder* ou censeur demeurant homme legitime seanoceur de justice pour l'asemblee de la vierschare dans la visite des chemins, dans la visite generale des canaux, des viades des cadavres. (*Coût. de Flandres*, Nouv. Coût. gen., t. 1, 633^o.)

Chacun impositeur et asseneur fera serment entre les mains du *kriehouder*. (*Id.*, p. 653^o.)

Le susdit enrateur sera obligé d'inventorier en presence de deux eschevins, du *kriehouder* et du greffier des estats onereux tous les biens mobiliers et immobiliers. (*Id.*, p. 656^o.)

L'on est acoustume de faire les ventes judiciaires avec le *kriehouder*, deux seigneurs de loy et le greffier criminel. (*Id.*, p. 663^o.)

Le *kriehouder* est obligé de traduire a la chambre tous les tuteurs d'orphelins qui soulaient vendre quelques parties de bien de leurs mineurs. (*Id.*, p. 671^o.)

KIE, VOI **QUE**.

KUERE, VOI **CUERE**.

KUFART, VOI **CUFART**.

KUTER, VOI **CUETER**.

KUNF, VOI **COINTE**.

KULE, VOI **COULE** au Supplément.

KURBER, VOI **CUVBER**.

KYRIADONE, s. f., sentence :

Ore viennent donques en place les epiciures philosophes et aporent leurs sentences qui li appellent *kyriadones*. *Kyriadones* sont leurs glours divines. (J. DE SALMBE, *Polierat*, Richel. 21287, f^o 118^o.)

KYRIELLE, VOI **KIHELE**.



L. LA, lui, lay, adv., se dit d'un lieu qu'on désigne d'une manière précise :

Pas ci non pose, *lui* vol ester.
(*Vie de S. Leg.*, n.s. Clermont, st. 16, Meyer, *Rec.*, p. 193.)

La u cist furent, des autres i out lieu.
(*ibid.*, 198, Muller.)

E *lay* u sey leme cavalleier
Son corps presente.
(*Chronic. Alex.*, 76, P. Meyer, *Rec.*, p. 281.)

At Mans le troveroz, *la* est li plus sovant.
(G. Bock, *Sax.*, XVI, Michel.)

La veissiez eslor maravilloz et moriel.
(*Parise*, 271, A. P.)

La u voit Charembaut, si li est an pié adé.
(*ib.*, 243.)

La ou l. Sarazan qui et non Jacobz.
(*ibid.*, 739, A. P.)

Ce que voyant les Barthes qui *la* estoient,
se pitrent incouvent a battre des mains.
AMYOT, *Vies*, Cassus, ed. 1565.)

Et alla descendre en Epure, *la* ou il trouva Publius Julius comme avec son armee.
(*ib.*, *ib.*, Quint. Flaminus.)

— **A la**, comme *li* ;
Et yans veni jusques a *la*. (FROISS., *Chron.*, III, 27, Lucet.)

— Par extension, pour dire dans tel passage, dans tel texte :

Jamais nous n'aurons la vraie intelligence de ce qui est *la* dit, etc. (CALY, *Lust.*, p. 652, ed. 1561.)

— Joint à des adverbess de lieu pour les préciser :

Il vint *la* fors et fut moult bar.
Au bos, au mota et au four.
(BAGEL, DE MOUES, *Miserere*, st. CXXVI, 7, Van Hamel.)

Il y a *la* haut (au ciel) des esprits envieux des grandeurs de en bas. (MONT, *Ess.*, I, I, en. XIX, fo 27 r^o, ed. 1588.)

— **La mis à la su** : des pronoms démonstratifs et des noms pour les désigner plus précisément :

Ahurs, a l'heure *la* seulement. (R. Est., *Thés.*, Deum.)

Pour... garder ce pas *la*, par on l'on entre au dedans du royaume d'Epure (AMYOT, *Vies*, Quint. Flaminus, ed. 1567.)

— **La joint à la préposition de**, marquant la distance de lieu ou de temps :

Se Deus ço dunet que j'o de *la* repouse.
(*ibid.*, 310, Muller.)

De la vint a Thoulouse, ou aprut fort lieu a dancier. (RAB., *Paul*, ch. v, ed. 1542.)

— **La devant**, comme ci devant ;
Nos aviens dit *la devant* ke les faceons et les peumes des bestes estoient estendues desore. (GREG. PAP. ROM., p. 31, Holmann.)

— **La ou**, quand ;
Li navré de tel guise braient
La ou l'un sue et l'autre treuble
Que l'escois d'eus tempeste semble.
(GUYAR, *Roy. Rom.*, 13672, W. et G.)

Madame, moy que vous disiez, je vous assure que Todale est en vie, et *la ou* vous luy vendrez promette ce que dessus pour le luy tenir, j'espere que vous le verrez bien tost. (A. LE MAÇON, *Decameron*, Troisième jour, Nouv. septième, II, 133, Billard.)

Les belles et grandes choses qu'il avoit faites l'avoient mis en telle estime de bon sens et de hardiesse, que *la ou* il falloit a faire quelque chose, il en estoit soupçonné, et jurezoit on que ce n'estoit pas pour n'avoir peu, mais pour n'avoir voulu le faire, et que *la ou* il se vault esvertuer, rien ne lui pouvoit échapper. (AMYOT, *Vies*, Alex., ed. 1567.)

Il rendit et rendit aux Macedoniens leur pays et leurs villes, pour y demeurer tranquilles et y vivre a leurs loiz, en payant seulement de tribut annuel aux Romains cent talents : *la ou* ils en souloient payer a leurs roys plus de dix fois autant. (*ib.*, *ib.*, Paul. Em.)

La ou se dit encore en ce sens dans le langage populaire.

— Tandis que, au lieu que ;
Lequel lui persuada et mit en teste qu'il n'accusast soy mesme, parce qu'en avoiant et confessant le cas, il auroit sa grace, ainsi qu'il estoit porté par le decret du peuple, *la ou* s'il attendoit la sentence des juges, il y auroit danger en son fait. (AMYOT, *Vies*, Alex., ed. 1567.)

Se transformant en toutes sortes de figures plus legerement que ne fait le charnelon : *la ou* il n'y avoit neurs, coutumes, ni facons de faire de quelque nation que ce fust, qu'Alchabades ne seust

imiter, exercez et contrefaire quand il vouloit. (*ib.*, *ib.*)

Que les bestes sauvages qui estoient par l'Italie avoient a tout le moins leurs ardes, leurs desireres et leurs cavernes ou elles se retraoyoient : *la ou* les hommes qui combatoyent et mouroient pour icelle, n'y avoyent chose quelconque, sinon l'air et la lumiere. (*ib.*, *ib.*, Tib. et Gaus. Graeci.)

Vous osterez l'occasion de parler mal a ceux qui cherchent a calomnier madame Constance envers son mary d'estre peu honneste, et vous, envers le monde, d'estre un gentilhomme mal appris : *la ou* elle est tres honneste dame, et vous tres honneste gentilhomme et bien sage. (LARIVEY, *la Constance*, III, I, Anc. Tin. fr.)

Nous voyons que les elements, les pierres et les melans jouissent simplement de la condition d'estre, sans y joindre aucun effect qui se resente de la vie, *la ou* les arbres et les plantes possedent d'autres degrez d'estre plus esleves. (DUR PRAVOX, *Disc. sur la compar. des vertus mar.* et *theolog.*, 064v, ed. 1622.)

— **Par ou, en quoy** ;
Il se rendit entre les mains de Cneus Octavius, *la ou* il donna clairement a connoitre qu'il avoit en luy un autre vice encore plus lasche et plus vil que l'avance, c'estoit faulte de cuer et crainte de mourir. (AMYOT, *Vies*, Paul. Em., ed. 1567.)

— **La au sens de la ou** ;
Car *la* n'a ka.
Saris ne aut souvenit y revuile.
(GUYAR et MOUS, *Poes.*, I, 311, Kerv.)

— **D'ici la que**, jusqu'à ce que ;
E il mettraid le betail en litige en me main, d'issi *la que* il soit deparé. (LOIS DE GALL., XXV, Chevallier.)

— **Devant la que**, avant que ;
Ne qui eust par nul porcas
Ne non ne joine soulas,
Nes seulement d'un basier,
Devant *la que* il fust chevalier.
(*Vie parth.*, Richet, 2168, fo 214.)

— **Par ce par la, par ce par la**, de côté et d'autre :

Respondant par ce, par *la*. (Chos. mem. p. E. Richer, p. 25, Cayon.)

— **Ne ce ne la**, d'aucun côté :

— qui est, en général, constamment, sans qu'il ne s'en décline *ne est ne l'ITALIEN*, *Serm. sur le Deuter.*, p. 33, v. l. 1597.)

— qui est, *qui la*, les uns d'un côté, les autres de l'autre :

Les Romains furent contraints de s'enfuir, les uns *qui ca*, les autres *qui la* (BACLET, *Grands Capit. étrang.*, t. 1, p. XI, libel. 67.)

— locut., *quitter la*, comme *laisser la*, abandonner :

Mais en sa beauté qui toujours angustait
Me fit soter tout la, et perdre le courage.
(G. D'ORSY, *Pr. m. amours*, t. VIII, v. l. 1594.)

— *La* comme *la*, alors comme alors :

CONSTANT.
N'il est vray, Pinet, je me vante,
En payant de tous ces bons tours,
que tu n'y seras pas trois jours
que je ne te donne a c'estre
Que tu as servy un bon moestre.

PIEPI.
La comme la, mais s'empoit
Alon changer l'arrouement.

(J.-A. DE BUIR, *Les Moe.*, Acte III, sc. III,
p. 144, v. l. 1573.)
Bourge, *lar*, *la* : c'este petite fille *lar* =
= *LA*, VOIE LE.

LABARECE, VOIE LABRESSE.

LABALLE, s. f., syn. d'escoppe, mol. cope, sorte de pelle creuse qui sert à vider l'eau entre dans une embarcation :

Et en doivent les vaisseaux qui viennent
esditz havres chargez de blez en grenier
chascun vaisseau plainne avec escoppe
ou *laballe* ou l'un puche Peane. (4413,
Denombre. de baill. de Constanton, Arch. P.
304, f. 116 v°.)

LABASTRIE, s. f., albatre :
En l'escrime de *labastrie*.
(MÉT., *Tour.*, Richel. 375, f° 95 v°.)

LABE, s. f., écorce projectile :
P'ncipes, que on se vendent
Celle dans le bois et plaine.
Il s'est la velle, se le meure
L'air, et il peut n'is ne meure.
Tout s'is ne tendre ne faire.
Ces *labe* sont pesans et fieres.
Quant estant sont es *labe* perrieres,
Celle *labe* d'oiseuse...
La son chantel reoit les ours.
(G. D'ORSY, *Pr. m. amours*, t. VIII, v. l. 1594.)

LABICHE, VOIE LEBEGU.

LABIFLACTON, s. f., désagrégation :
Une grant roche ou par *labiflacton* et
c'est un non de plume ou par terre ment
qui autrement ne fait point apercevoir
deut la roche (BERSCHE, *T. Liv.*, ms. Ste-
phen, t. 1, p. 360.)

LABIE, labiel, labiel, labiel, s. m., partie pendante au bout de la langue, qui est celle qui se portait sur les vélos-motifs :

— qui est, en général, constamment, sans qu'il ne s'en décline *ne est ne l'ITALIEN*, *Serm. sur le Deuter.*, p. 33, v. l. 1597.)

— qui est, *qui la*, les uns d'un côté, les autres de l'autre :

Les Romains furent contraints de s'enfuir, les uns *qui ca*, les autres *qui la* (BACLET, *Grands Capit. étrang.*, t. 1, p. XI, libel. 67.)

— locut., *quitter la*, comme *laisser la*, abandonner :

Mais en sa beauté qui toujours angustait
Me fit soter tout la, et perdre le courage.
(G. D'ORSY, *Pr. m. amours*, t. VIII, v. l. 1594.)

— *La* comme *la*, alors comme alors :

CONSTANT.
N'il est vray, Pinet, je me vante,
En payant de tous ces bons tours,
que tu n'y seras pas trois jours
que je ne te donne a c'estre
Que tu as servy un bon moestre.

PIEPI.
La comme la, mais s'empoit
Alon changer l'arrouement.

(J.-A. DE BUIR, *Les Moe.*, Acte III, sc. III,
p. 144, v. l. 1573.)
Bourge, *lar*, *la* : c'este petite fille *lar* =
= *LA*, VOIE LE.

LABARECE, VOIE LABRESSE.

LABALLE, s. f., syn. d'escoppe, mol. cope, sorte de pelle creuse qui sert à vider l'eau entre dans une embarcation :

Et en doivent les vaisseaux qui viennent
esditz havres chargez de blez en grenier
chascun vaisseau plainne avec escoppe
ou *laballe* ou l'un puche Peane. (4413,
Denombre. de baill. de Constanton, Arch. P.
304, f. 116 v°.)

LABASTRIE, s. f., albatre :
En l'escrime de *labastrie*.
(MÉT., *Tour.*, Richel. 375, f° 95 v°.)

LABE, s. f., écorce projectile :
P'ncipes, que on se vendent
Celle dans le bois et plaine.
Il s'est la velle, se le meure
L'air, et il peut n'is ne meure.
Tout s'is ne tendre ne faire.
Ces *labe* sont pesans et fieres.
Quant estant sont es *labe* perrieres,
Celle *labe* d'oiseuse...
La son chantel reoit les ours.
(G. D'ORSY, *Pr. m. amours*, t. VIII, v. l. 1594.)

LABICHE, VOIE LEBEGU.

LABIFLACTON, s. f., désagrégation :
Une grant roche ou par *labiflacton* et
c'est un non de plume ou par terre ment
qui autrement ne fait point apercevoir
deut la roche (BERSCHE, *T. Liv.*, ms. Ste-
phen, t. 1, p. 360.)

LABIE, labiel, labiel, labiel, s. m., partie pendante au bout de la langue, qui est celle qui se portait sur les vélos-motifs :

— qui est, en général, constamment, sans qu'il ne s'en décline *ne est ne l'ITALIEN*, *Serm. sur le Deuter.*, p. 33, v. l. 1597.)

— qui est, *qui la*, les uns d'un côté, les autres de l'autre :

Les Romains furent contraints de s'enfuir, les uns *qui ca*, les autres *qui la* (BACLET, *Grands Capit. étrang.*, t. 1, p. XI, libel. 67.)

— locut., *quitter la*, comme *laisser la*, abandonner :

Mais en sa beauté qui toujours angustait
Me fit soter tout la, et perdre le courage.
(G. D'ORSY, *Pr. m. amours*, t. VIII, v. l. 1594.)

— *La* comme *la*, alors comme alors :

CONSTANT.
N'il est vray, Pinet, je me vante,
En payant de tous ces bons tours,
que tu n'y seras pas trois jours
que je ne te donne a c'estre
Que tu as servy un bon moestre.

PIEPI.
La comme la, mais s'empoit
Alon changer l'arrouement.

(J.-A. DE BUIR, *Les Moe.*, Acte III, sc. III,
p. 144, v. l. 1573.)
Bourge, *lar*, *la* : c'este petite fille *lar* =
= *LA*, VOIE LE.

LABARECE, VOIE LABRESSE.

Mes tant sui je bien dire que sainte Elysabias
N'est pas en paradis pour porter tel *labiaus*.
(G. D'ORSY, *Pr. m. amours*, t. VIII, v. l. 1594.)

Mantel et de drap de Turquie.
Que li donna Ypoerise
A un bien orfois *labiel*.
(FROISS., Richel. 146, f° 114.)

Pource y doit li avoir li cordons ou *labiaus*
penduz devant et derriere. (J. GOU-
LAIN, *Batoun*, Richel. 437, f° 83v°.)

AL, labmaur bois vernoux, ventelan-
au vent. (WAVRIN, *Arch. Cron. d'Englet.*,
II, 103, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Deux *labiaus* *labmaur* bordes de soye.
(VERS 1669, *l'aveu. de S. Amé*, Arch.
Nord.)

Convers de grandes couvertures
De drap d'or, traçant a *labmaur*.
(MARTIAL, *Vie. de Charles VII*, M. III, r°, 64,
149.)

— En blason, brisure la plus noble de
toutes, qui se forme par un filet large de
la neuvième partie du chef :

A cinq *labiaus* de queue fausses nls le porta.
(AUBERT, *Berte*, 3222, Scheler.)

Les armes son *perc* a *labiel*
Portant, qui moult li sont bel.
(Du, *Chronol.*, Ars. 3142, f° 2°.)

Labiaus blous i avoit.
(Du, *ib.*, f° 31.)

Cil porte l'esu point, cil le porte a *labeur*.
(*Chaste Mirat*, ap. Jah., *Œuv. de Rubes*, II,
483.)

Il dit frère Renaut de son seol en cir-
vert a un essencel a une barre parmi et un
labiel dessus. (4317, Arch. JJ 33, f° 148 v°.)

Et pour l'esu plus *labelle*
Du *lab.* de bele guise,
Par sacrement de sainte elisie.
Sur les *lab.* *labiaus* de grant pris
Sont li *lab.* sacrement pris
(*Lab. d'Ar.*, Ars. 5069, f° 68°.)

Porte il noirs lys ou *labiaus* ?
(WATRIG., *la Div. des. am. sieges*, 636, Scheler.)

Wirres, fasses, chins et *labiaus*,
Bendes, brres, pots et aillours.
— FLOUSS., *Pois*, II, 324, 28, Scheler.)

Une gabelle tout de lincoine, garny d'or,
esmaltie de cil, coupez de mensoes des-
sus, armoyz des armes de Bourgoigne a
labmaur. (Ducs de Bourg., n° 5292, La-
bord.)

Il portait unz freuillet et unz esent de France
a quatre *labiaus* d'argent.
(*Geste des dres de Bourc.*, 3314, Chron. belg.)

Lui et son destrier houssez d'ung satin
cramoisie, tous convertz de brandants d'ar-
gent, emallez de blane a trois *labmaur*
de lin or, qui estoient ses armes. (Pél.
Joh. de Saintré, p. 267, éd. 1724.)

— Le sens de *labmaur* dans l'exemple
suivant est très obscur :

— Paroillien est cil marais
A la mais me dire bez des,
Car ne moi vident pas a bel.
Et me mande de son *labiel*.
(GUTHRIE d. Ess., *la Vierge*, Scheler, *Trois*
belg., p. 229.)

LABELLEULE, s. f., petite lache :
Labellula, labellule, petite lache (Vog.,
lil. fr., 1487.)

LABEUR, VOIE LABOUR.

LABBLE, - ille, adj., fragile, fugitif,
changeant, inconstant

Considérant memoire humaine mesme-
ment en moy tres *labble* et fresle, ay
voulu rediger... BOUT., *Somme rur.*, f° 1,
éd. 1537.)

Tout homme est menteur, enfente, instable
et *labble*. (Auber., *Consol.*, II, XXXV,
éd. 1498.)

Le cœur s'expose et appaieille
A enluser ses memoires *labbles*.
(G. GAVELLE., *le Mirer des nobles hommes de*
Fr., II, 206, Kerv.)

Is ont memoire *labble* et beaucoup d'in-
terventions depressives de leur esprit. (Id.,
les 42 Dns. de Rhétoric., VII, 154.)

Notre memoire est *labble* et incertaine.
(*La tresample et vraye Epos. de la regle*
M. S. Ben., f° 983, éd. 1486.)

Labille memoire tournant soublan sou-
venance en oubly. (J. D'ARTOS, *Chron.*,
Richel. 5084, f° 2 v°.)

Richesses sont prises par les villes,
Chasteau, maisons, mais elles sont *labilles*.
(J. BOURCER., *l'Ép. fam.*, t. I, éd. 1545.)

J'ay, par certain intervalle et laps de
temps, revoyé et investigué dedans les
labilles registres de ma conception mes-
me se je devoye pour mou honneur le
sons transmettre et envoyer. MAXIMIE,
l'Arrest du roy des Rom., Poés. fr. des
XV^e et XVI^e s., VI, 122.)

Et neantmoins sont s'icures *labilles*,
Et comme l'eau courantes et mobiles.
(HUBERT, *Temp. de chast.*)

Es tu aux champs ? lu voyz la vil.
En la ville, o ame *labille* !
quand seray je aux champs a regnoy ?
(J.-A. DE BUIR, *les Moe.*, l. I, f° 29, v°., éd. 1619.)

Ce monde present que nous voyons si
labille et transitoire (GRENIER, *le Bouclier*
de la foy, f° 226 v°, éd. 1580.)

Dou qui p'a sa vertu
Fait glisser, tourner tout ce monde *labille*.
(JOSPH D. GRESSE, *Grand Miror de monde*, p. 7,
éd. 1587.)

Toute matiere est coulante et *labille*.
(MONT., *Ess.*, I, II, v. 12, p. 398, éd. 1595.)

Notre estre est de soy *labille*, Talairin,
et ne peut d'ementir en une mesme con-
sistance. (AUBERT, *unic. de Tabarin*, VIII,
Bibl. aut.)

Tu pardonneras a la langue *labille*, et a
la langue beugueuse. (GILLES DE BOURSTEVILLE,
Dial de Loys Vives, f° 129 v°, éd. 1611.)

— *Labille* n, qui se laisse facilement
aller à :

Pour arrosser la langue non *labille*
A bien parler, mais a tout mal *labille*.
(GONZALEZ, *d. Espeylleres*, 1, suite des *Œuv.* de
MART., VI, 62, éd. 1731.)

quel fut jusques icy et indomptable A-bulle
La aucune l'acon ay volupé *labille*
(HUBERT, *labille*, I, n. 64, 1624-1628.)

LABBLETE, s. f., fragilité :
S'il est ainsi que les choses dignes de
memoire pour leur profit et utilité soient
a de meurer perpetuellement sans estre du
tout assoupies par trop longue saison et
labbileté de l'homme et de transitoire. (LEM.
MAYOT, *Préf. sur le Roman de la Rose*, éd.
1735.)

LABUR, v. n., tomber en loques :

Or ont cannet tout cel abât

Li mal z'ont, qui tempers labât ?

(B. de COGN., *le Cont. des brevais*, 513, Scheler.)

LABÏT, s. m., décadence, affliction, détresse, malheur, tourment, peine :

Giortans qui plus que grans labâs

Ne port' iestre menés de draine

Que menot celle donée faine.

(JH. DE LE MORE, *le Recort Guill.*, 211, Scheler.)

Se en cest malheur et labât

Nous mourirons, par quelque acabit,

Aux n'y a qui bien nous face.

(*Cont. de Mallegay et de Bailleraut*, à la suite des *Œuv. de Villon*, Jouaust, p. 217.)

Se ne fust le due de Bourgoë qui mist

Remede pour sauver son seigneur du labât.

(*Geste des ducs de Bourg.*, 2177, Chron. belz.)

Vraiz Dieux, a mou labât

Et a ma paine regardez.

(*Mir. N.-D.*, t. VI, 360, A. T.)

Vray Dieu, en yestait labât

Voulez vous reconfort donner.

(*Myst. de N. Crois.*, p. 30, Dessalles et Chabaille.)

— Ce semble un mouton qu'on escorche,

La peau s'en vient avec l'abât

— Tant a li plus nouveau labât,

Se, phyes lui sont ramentues

(GREEN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6131, f° 1994.)

Et la fin de son labât est

Que David chante sus et jus.

(*Id.*, *ib.*, 33546, G. Paris.)

10.

Tout li leun caelez en sus releuant

(*Passion*), ou gherre plainiere,

ou gherre plainiere,

ou gherre plainiere,

ou gherre plainiere,

ou gherre plainiere,

ou gherre plainiere,

ou gherre plainiere,

ou gherre plainiere,

ou gherre plainiere,

ou gherre plainiere,

ou gherre plainiere,

ou gherre plainiere,

ou gherre plainiere,

ou gherre plainiere,

ou gherre plainiere,

ou gherre plainiere,

ou gherre plainiere,

ou gherre plainiere,

ou gherre plainiere,

ou gherre plainiere,

ou gherre plainiere,

ou gherre plainiere,

ou gherre plainiere,

ou gherre plainiere,

ou gherre plainiere,

ou gherre plainiere,

ou gherre plainiere,

ou gherre plainiere,

ou gherre plainiere,

ou gherre plainiere,

ou gherre plainiere,

ou gherre plainiere,

ou gherre plainiere,

ou gherre plainiere,

ou gherre plainiere,

ou gherre plainiere,

ou gherre plainiere,

ou gherre plainiere,

ou gherre plainiere,

ou gherre plainiere,

ou gherre plainiere,

ou gherre plainiere,

ou gherre plainiere,

ou gherre plainiere,

ou gherre plainiere,

ou gherre plainiere,

ou gherre plainiere,

ou gherre plainiere,

ou gherre plainiere,

Regardez a quelle labât

Ma char et mes poez et meiz mains

Out esté nos pour les hermaus

(*La Ressur. Nostre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 311.)

Li paisibles a les rebous,

Li souffre tourment et labât

Quant entre les felous habite.

(*Pastorals*, ms. Brux., f° 20 r°.)

En peine et labât,

Agriez dueilz et gemisemens,

Ti feras tes enfentemens.

(GIRAUX, *Myst. de la Pass.*, 791, G. Paris.)

Li la lasse qu'on y recoit

Ne donne pas tant de labâtes.

(*Id.*, *ib.*, 30819.)

LABITEMENT, s. m., tourment, malfaire :

Versi le labitement saint Come et saint

Domien, (*lib. de Vill. de Honnee*, p. 191,

Laisus.)

LABITER, v. a., maltraiter, tourmenter :

Tholomer et tel duel quant la parole et dite

Toz ses chevens desout et son vis en labite.

(*Sempit.*, de la mort d'Alex., Richel. 268,

f° 120.)

La mer qui ainsi me labite

Scies ele n'est pas petite.

(*PHI.* de Riv., *Compl. d'Amour*, 100, Bordin,

p. 289.)

He ! folle, que Dieus te labit.

(*Le Mort Lagorce*, Richel. 837, f° 281.)

— Absolument :

Le poisson sans eau habiter

Ne peut, femme sans labiter

Li sans tancer anlement.

(J. LE FLAÏE, *Matholus*, liv. II, 83, Tricotel.)

Anc. norm., labiller, tourmenter. (L.

PETT, *Muse norm.*, 1658.)

LABELL, voir LABEL.

LABOÏT, -our, -eur, -ur. s. f. et m.,

travail pénible et suivi ; s'employait figure-

ment avec le sens de fatigue, de peine :

Ja n'ot perie ma labours,

Se fus cuers part d'anno jur.

(CHRISTIEU DE TROYES, *Chans.*, à la suite du *Cher.*

ou LYON, Holland.)

Ne vus melez en cite ne en si grant laboit.

(GARN., *Thom. le quart.*, p. 85, Bekker.)

Li faiz de la laboit. (*Li Epistole saint Bern-*

ard, a Mont Dev, ms. Verdun 72, f° 44 r°.)

Del vivre et de vestimant, de la laboit et

del repars, de la silance et de la soule-

te. (*Id.*, f° 38 r°.)

Conkes cit ne fu conez

Qui son tresor li ot emble

Qui se so' avoit assemble

Li si i mist si grant laboit.

(*Idolap.*, 6418, Bill. etc.)

Tant que de le laboit de ma teste etc.

(BOISS., *Chron.*, I, 269, Luce.)

Ti seras consummé par une folle laboit.

(LE FEVRE D'EST., *Bible*, Ex., XVIII, ed.

1534.)

— Il signifiait de plus labourage :

Sausens un prestre son ceval por l'ore

meun laboit ou por evaucher (BEAUM.,

Cont. de Beauv., XXXVII, 4, Benaïot.)

Pour gaigner parun son laboit ou bilé

pour lui, sa femme et enfans. (1380, Arch.

II 118, pièce 10.)

Toutes les terres de laboit appartenant

aud. hostel saint Ladre. (1532, *Compl. de*

S. Ladre, p. 205, Hosp. Germ.-sur-Oise.)

Une pièce de terre en laboit. (1578, *Par-*

lage, Hospice de Gien, Fonds des Ursulines,

écrite III B, cote III B 3.)

LABORACION, s. f., état des labourours,

l'ordre des paysans :

Ces trois dont je fais mention,

Chevalier, clerc et laboracion

Dousent estre un œuvre vertueuse.

(Est. Desbarnes, *Poës.*, Richel. 810, f° 127.)

LABORAGE, -ourage, -aige, s. m., tra-

vail en général :

A faire et labouer ou faire faire loialement

et a bone foi de Ions laborages qui i affer-

lient a vignes. (1262, *Cart. de St Etienne*

de Troyes, Richel. I, 47089, f° 85.)

Se je sui li vostres Ions loians aus d'au-

teul labourage d'amour ke chi ai devise

vous doi jou amer et servir sans riens

trespaser. RICH. DE FORBIVAL, *Poissance*

d'amours, ms. Dijon 299, f° 15.)

Se ke par douce nouureure d'amistie ke

vus feres son cuer sentir le labourage d'a-

mours. (*Id.*, *ib.*, f° 17.)

Sonspair par l'umain langage

Et pressas au cruel donage

Qui de jor en jor i avient,

Vons vuol descoverir mon corage,

Que ne sai autre laborage.

(RICH., *Complainte de Constance*, I, 100, Jub.)

Et cil qui corent en navages

Et en mer font lor laborages.

(MAG. DE LA GARRELL, *Bible*, Richel. 101, f° 211.)

Trijeul Polce, poivre jeune homme vivant

du mestier et laborage de mer. (1391,

Arch. JJ 141, pièce 171.)

— En partie, travail, métier d'une cour-

tesade :

Cele poussa en son corage

Cel por ferait son laborage,

Et por celui saintus jou

Seront de pechie a serot.

(RICH., *Vie sainte Marie l'Égyptienne*, Richel.

837, f° 317.)

Qui belle fille a et dresse

Pour faire son laborage.

(E. Desbarnes, *Poës.*, Richel. 810, f° 305.)

— Produit du travail :

Ja i eul enter le moie ente

Por parre y lor laborage.

(RICH., de MORTIENS, *Messere*, st. xvi, 8, Van

Hamel.)

— Étendue de terre labourable :

Un laborage avec les plaines des mar-

aisons. (*Ch. de 1369*, Châteauneuf, Arch.

Loiret.)

Pour cecler nostre part des laborages

du dit lieu (*Compl. de Ph.-D. d'Orlé.*,

1392-1400, f° 46 r°, Hosp. gen. Orlé.)

Pour raison des distmes des labz des

melaries et laborages de... 6 juin 1496,

Cart. de S. Michel, D, f° 14 v°, Bibl. Tou-

nerne.)

— sorte d'impôt du sur les vins dé-

chargés d'un bateau à terre :

Tantost que les vins amenez par la dle

riverre et arrivez au dit port (du Pont Fe-

vèque) sont tirez et nus hors des nefz ou

dehors des nefz ou

dehors des nefz ou

dehors des nefz ou

dehors des nefz ou

dehors des nefz ou

dehors des nefz ou

dehors des nefz ou

dehors des nefz ou

dehors des nefz ou

dehors des nefz ou

dehors des nefz ou

... *laborem*. C'est-à-dire, sur le dit mot, on s'en dit conseil-leur doit avoir et a costume recevoir, pour chacune pièce de vin, trois potes de *labourage*. (1408, *Chart. de Chart. VI*, ap. Dué, *Labourageum* 2.)

LABORAIRE, cas. suj. : VOIT LABOIREUR.

LABORANT, s. m., LABOUREUR :

Quant Diens l'estéré le monde...

Tous c'elles établi de genz

F'ist et seple demourant

Et esloiers, chers et labouranz.

Les ch'evalliers, les asna

As termes, et as eleres obna

Les annuissies et les domages :

Puis asna les laborages.

As laboranz, par laborer.

(*De Putans et des Lecheors*, Montaigne et Raymond, *Tabl.*, II, 175.)

LABORATIVE, adi., qui a rapport au labour :

La possession la premiere cure est de celle qui est selon nature, et celle qui est selon nature qui est *laborative*, c'est assavoir en labourant la terre. (DRESME, *Yronique*, § 3°, ed. 1489)

LABORIEUX, s. m., mercheux :

As plus s'obins, *laborieuz*, mouleu. (JEN., *Nomencl.*, p. 51, ed. 1577.)

LABORE, *labored*, s. m., travail :

Ne sai s'ils n'ont laissé

L' sil' ont ostend par force *labored*.

(Hou, 285, Michel.)

LABORERMENT, = *ouvement*, s. m., travail de la terre, labour :

La terre fuit mandite ensemble en la terre *laboremment*.

(GUY., VII, *Etat du monde*, Richel. 1526, p. 124.)

Le *laboremment* de la terre. (Hugues le Hof, Richel., 25276, 1558 10.)

Un pays fort a *laboremment*. 16 fév. 1429, St-Matieu de Biopem, Arch. Collège-Nord.)

Laboremment, *labarant*, *laboremment*. (Gloss gall-lat., Richel., I, 7684.)

LABORFOR, = *coeur*, = *cœur*, labourer :

Nez aprez la mort le nostre Remouvement il des autres a este

L'inst *laboreurs* de mains

De lor labourer ne plus de mains

Revoient lor soustenue.

(Hou, Vat. Chr. 1522, § 73.)

Laboreuses de mains.

(Hou, Vat. Chr. 1858, § 97.)

Par le fait tel mestier Chèques ne fist mes paires, Ainz a souz detour plus fort c'un domandaire.

U'c'oume sa p'cee pleust et debonaire.

Nez quant moult d'el grantis son *laboreuse*.

(*De Vozs d'Esp.*, p. 16, Michel.)

Des volentes et volentes et des *laboreuses* par les p'ces de Saine et Martin en deschaunt jusqu'a Paris. (1354, ord., II, 566.)

Quant on le Me'tier, poivre *laboureux* de bras. — 1281, *Poires et al.* au roy, de Ch. VI, E. II, p. 257. (M. de la Acoq.)

Est le bras son *laboureux* de bras et homme. — 1391, *Reg. du Chât.*, I, 232, Bibl.aph., fr.)

Pour ce que le 23e lle du sel a este

mise en nostre pays de Languedoc, la faculte a este ostee aus *laboureurs* salians de vendre leur sel a volenté. (1449, Arch. JJ 180, piece 72.)

Il me semble bon homme, bon mesnager et ung grant *laboureux*. — Saint Jehan d'Est le bon homme, je n'en dis que tout bien; quant a moy, je le connois pour ung bon jeune homme et ung bon *laboureux*. (LOUIS XI, *Voies*, XLIV, Jacob.)

LABORER, = *bourer*, = *brurer*, verbe.

— Venir, travailler :

Habebat mult *laboret*. (Fragm. de *Valencianens*, v°, l. 10, Koschwitz.)

Forant *laboret*.

(Du. in *Trav.*, *Comp.*, 1541, Mall.)

Siins Pous pain oisons desabaour

Ki dist : Ne goust ki ne *labore*.

(BOU, in *Montres. Visceere*, st. civ. I, Van Hamel.)

Il poi d'are Don *labore*.

(J. FANTOME, *Chron.*, 1578, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Tuz jors me travail et *labore*,

Et si ne vis d'autre labor.

(*Idolop.*, 5250, Bibl. elz.)

Bien sol morir le couvenoit.

Et selone ce julez seroit.

Q'an cest siecle aront *laboured*.

(*Id.*, 8025.)

Sans jamais de mains *laborer*.

(Rosa, *Vat. Chr.*, 1858, § 98°.)

Por ceant vil au siecle qui por de ne *labore*. (*Pharclante*, Brit. Mus. Add. 15606, § 128°.)

En petit d'are Diens *labore*,

Tels rit au maïn au soir pleure,

Et tels est au soir corneiz.

Qui au maïn est jeanz et liez.

(*Tableaux d'Estim.*, p. 139, Montaigne et Raymond, *Tabl.*, IV, 92.)

... Le roy donneoit chascun jour si grants et si larges amonnes aus heres de religion... et a poevres qui par vieillesse ou par maladie ne pouoient *laborer* ne maintenir leur mestier. (JOIX, *Hist. de St Louis*, p. 230, Michel.)

Quant de terre fu pres, que il dut ariver, Tout le corps li deuant, ne peunt me *laborer*, Pasmé chet as deus, l'ayron lessé aër.

(*Quon de Marvee*, 2766, A. P.)

En le doit faire bien qu'en pa de temps *labore*. (*Quart de Ross*, 1778, Mizard.)

Puis ne cessé de *laborer*

Lant qu'out deuil du tout l'outraiz.

(*Cherre de Vetz*, st. 32°, I, de Bouteiller.)

Amours, contre qui nul ne se peut desfoirer, — et qui y essaye *laboure* en vain, car qui plus travaille plus tost perist, — méisme le cuer d'un joyeux plaisir par lequel pay toutes les autres choses esloignes de moy. (*Troubles*, II, Nouv. Fr. du XIV^e s., p. 136.)

Conchaint qu'il fut puzni comme il appertient, c'est assavoir comme celui qui aront fait et labouré contre le peuple et bien comuement. — 149, *Ord. du p'cé*. d'Orlé. contre un cat'archer au conu des titres de la police, ap. Le Clerc de Dony, I, II, § 1°, Arch. Louet.

Pour *laborer* et vendre au bien de la paix. (BIBRY, *Chron.* de 1402-1461, p. 405, ed. 1661.)

Souffrirer stomomes mediorité, elle vait ad'v'cl'ité, et moues med'ité, demement ce pendent *labourans* et travaillans. (HAR, *le Quart herc*, Prologue, ed. 1552.)

Après que César ent considéré et regardé l'assiette du lieu, il donna bon courage a ses gens de *laborer* et de bien besonger. (GAGUË, *Comm. de Ges.*, § 178 v°, ed. 1539.)

Le due d'Urbain, qui estoit homme de guerre, y avoit si bien pourceu par tranches que ledit marquis *laboura* en vain. (MART. DE BELLAY, *Mém.*, I, III, § 73 v°, ed. 1569.)

— Militier :

Pour la presumption et renouance qui contre lui *labouroient* estre coupable et participant de la perpetration dudit fait (1380, Arch. JJ 118, piece 4.)

Laboure droit escript pour ledit baillif. (BOUT., *Som. riv.*, 1° p., § 31°, ed. 1486.)

— *Laborer à que, a ce que, pour que*, faire ses efforts pour :

Tu *laboures* de jour en jour pour que je face morir mon filz, et les sages ses maîtres labourent qu'il ne meure point. (*Yst. des sept sages*, p. 126, G. Paris.)

Labouera et pourvera que... (MONSTRELET, *Chron.*, I, 225, Soc. de l'H. de Fr.)

Il *labouera* affectueusement, diligemment et loyamment a ce que puist estre a l'honneur de Dieu, de nous et de nostre compagnie. (Hou, *Id.*)

Que nostre dit filz *labouera* a son pouvoir et le plus tost que faire se pourra profitablement, a metre en nostre obissance toutes et chascunes villes... (Hou, *Id.*)

— Etre tourmenté :

Plusieurs hommes et femmes povres createurs, travailleurs et *labourans* de fain par rues et par places a Paris mouraient. (*Grand Crôn. de France*, histoire de Loys, roy de France et de Navarre, IV, P. Paris.)

Laboure secretement d'amour (E. DISCHAMPS, *Poes.*, Richel. 810, § 167°.)

— *Laborer au mal de la mort*, *laborer a la derrenie fin*, *laborer en terre d'vain*, agoniser :

Aucun qui *laboure* au mal de la mort. (BOUT., *Som. riv.*, 2° p., § 67°, ed. 1486.)

Loys, luy tourné sus l'autre costé, tost apres tirant a l'angoisse de la mort, y toute l'histoire de la passion et anques pres de la fin de l'evangile saint Jehan comença a *laborer a la derrenie fin*. (CROISTE de PIZAN, *Charles V*, 3° p., ch. 71, Michaud.)

Aucuns disent que la nuë que ceste dame *labouait en son dervain*, que jusques a rendre son esprit, se monstreroient deux clartes au desme de sa chambre en forme d'estoile. (G. CHASTELLAIN, *Chron.*, IV, 218, Kerv.)

— Act., fabriquer :

Il ont soie a moult grant habondance dont il *labourent* draps de soie et a or de plusieurs maneres, et aussi y *labourent* l'en tout hermes qui a ost appartient. (*Liv. de Marc Pol*, ed. CX, Pauthier.)

Ce sont les gens de labour, qui *labourent* ce de moy les autres vivent. (*Modus*, § 63 v°, Blazé.)

Michel ouvrier sont cinq grans draps de gris qu'il estez *laboués* par les seurs ouvrier pour les vestu de robes

grues. 1301, *Invent. de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, Soc. d'Archéol. de Beaune, 1874, p. 182.

Plus a ouïet ouvreur quatre pieces de laines a labourer. (*Ib.*, p. 185.)

Labourer le pain. (*Perceforest*, l. 1, p. 53, éd. 1528.)

— MAISONNER :

Becharceurs ne pourront prendre ni avoir d'un tunnel de vin ou de deux queues pour un tunnel labourer, ester des mets, et mener a l'hostel de celui a qui il sera. (1350, *Ord.*, II, 357^b.)

— Laboré, part. passé, travaillé :

Devant eaux moult bien labouré et ouvez a l'esguille. (*Selve, Paul Emile*, éd. 1547.)

Toutefois ceste maniere de dire est meilleure que n'est ny trop negligee ny trop affectee, mais qui est mediocrement laboree. (TAGAULT, *Inst. clair.*, p. 394, éd. 1549.)

Ouvrages dorez et singulierement bien faits et bien laborez. (AMYOT, *Vies*, J. Cesar, éd. 1565.)

Ouvrages de four, confitures et issms de labele curieusement laborees et apprestes. (*Ib.*, *ib.*, Lucell.)

Lesquelles enseignes estoient si bien laborees, qu'il n'y avoit nulle peinture si plaisante. (BERN. PALISSY, *Œuvre*, p. 374, France.)

Voylez de pourpre laboreez a l'eguille. (MONT, *Ess.*, III, 6, p. 84, éd. 1595.)

— où l'on travaille :

Des bestes non labouré et ki sunt en demeneche. (*Regl. de Cîteaux*, ms. Dijon, f. 4 r.)

Fieste non labouré. *Ib.*, p. 36 v°.)

Le moulin a le substantif labouré, labouré, terre labourée : — J'ai porté P carnaissière M. chose quasi toudis dins les rabourés.

LABORER, — ourier, s. m., ouvrier, labourer :

Car d'orer le fait laborer.

(RUYL de MOLLANS, de Carle, st. vout. 5, Van Hanel.)

Nuls labouriers n'abannoient ne cultivoient les terres. (FROISS., *Chron.*, V, 254, Luce.)

Les labouriers des champs font leurs brebis tondre pour en avoir la laine. (*Géogr. de Rosselin*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 106.)

Ausquels et autres personnes, bourgeois, labouriers et autres, soient chascun pour vendus grande quantité de denrées et marchandises. (1449, *Ord.*, XIV, 48)

Comment n'est il a Dieu plus curé

D'un noble prince deudrier

Que d'un marchand labourer ?

(G. CHASTELAIN, la Mort de d. Philippe, VII

262, Kervyn.)

Huete, dist il, mes laboureer.

El paye a chascun leurs deniers.

(*Myst. de la Pass.*, ms. Troyes, 2^e t., p. 128 r°.)

Il estoit grand oulleur de terre et ougneux labourier. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. BRUX., II, p. 40 r°.)

Tous les gens des villages, labouriers et autres. (*Ord. de 1491*, ap. Ch. Paillet,

Hist. des troubles religieux de Valenciennes, III, 403.)

Et fut le seigneur et maistre dudit heritaige a preloier d'estre payé sur icelles avant tous autres cranciers, apres le labourer plusiement payé. (*Const. de Lille*, XXI, Novv. Cont. gen., l. 373.)

Pierre de Robespierre, labourier. (*Pièce de 1507*, Arch. de M. le baron Blouel d'Autiers, ap. La Fous, *Art. du Nord*, p. 198.)

Plusieurs desdits labouriers, paysans et autres qui devoient icelles dimes. (*Pasquier conservant les dimes ecclésiast.*, 12 juill. 1557.)

Bresse, laborier, labourer.

Non propre, Labourier.

LABOURI, v. n., travailler :

Elle vultout qu'elles travaissent et labourissent de leur propres mains. (*Vie Ste Clere*, ms. Lyon 970, f° 21 r°.)

LABOIRS, — rus, — reur, — reur, labour, adj., pénible :

Audoi ont vie laboreuse.

(RUYL de MOLLANS, *Miscoré*, st. civ. 9, Van Hanel.)

Car vie de homme est breve et ieste monde la ^{labore}. (TE. DE KEMI, *Geste d'Avis*, Richel. 24364, f° 1 r°.)

Les vies sont perrosses et labours li mont. (*Ib.*, *ib.*, f° 55 v°.)

Car vie d'ome est breve et le mond labours. Deceivables a tort e a multe vies. (*Ib.*, *ib.*, ms. Durk., bibl. du ch., c. IV, 27. B. f. 7.)

Mais, quey qu'il soit du labours mestier. Il n'est tresor que de vivre a son aise. (VILLOX, *Grant Test.*, les Contredictz de Franc Gantier, Jouust, p. 96.)

Iz des athletes font travail fort labourer mais non pas ouvementement. (*Regne de sainte*, f. 7 v°, Bohinet.)

— S. m., fabricant :

Car estoient simples gens, laboureur et marchans et ouvriers qui faisoient leur draperie. (FROISS., *Chron.*, VIII, 191, Kerv.)

Boirg, Youne, Chigy, Elixey, laboreur, labourours. Labourour. Morv., labourour.

LABOUR, VOIR LABOR.

1. LABOURAGE, adj., labourable :

Terris labourages et non labourages. (1408, *Arrêt du bailliage d'Erreux*, Arch. P. 294, rez. 4.)

2. LABOURAGE, VOIR LABORAGE.

LABOURAISON, s. f., labour :

Mieux vaut saison.

Que labouraison.

(O. DE SURE, *Th. d'agr.*, II, 2, éd. 1604.)

LABOUREE, eau, s. m., dim. de labour :

Colin Labouré. (1372, *Ch. du bailli du D. d'Artois*, Charles de St-Lubin, Labore, p. 365.)

Labourou. Labouré, est feste comme non propre.

LABOURMENT, VOIR LABOURER.

LABOURER, VOIR LABORER.

LABOUREUR, VOIR LABOUEOR.

LABOUREUSEMENT, adj., laborieusement :

Les choses qui par eulz sont faites ou acquises labourousement. (OËRME, *Eth.*, Richel. 204, f° 548^c.)

Labourousement, actiose. (*Gloss. gall-lat.*, Richel. l. 768.)

Gesty Thomastodes si profondement et si labourousement besongne en bataille que il chassa de terre le roy Arres et son ost. (BOGAEUX, *Nobles malthoverts*, III, 3, p. 58 r°, éd. 1515.)

LABOUREUX, VOIR LABOROS.

LABOURIER, VOIR LABORIE.

LABOUREUSELE, s. f., application laborieuse, travail :

Labourieuselé, operositas. (*Gloss. gall-lat.*, Richel. l. 768.)

LABRIER, VOIR LABORER.

LAC, s. m., cavotte, fosse :

Où il (Daniel) est mys au lac aux Lyons.

(G. MAU, *Poés.*, Richel. 9221, f° 96^c.)

Lors Daires le lac entrouvy

Et vit que Daniel couvry

De sa main les cheis des Lyons.

(*Ib.*, *ib.*, f° 96^c.)

LACAYS, VOIR LAQUAIS.

LACAY, VOIR LAQUAIS.

LACIS, — eiz, — is, lass., s. m., lacet, fil, réseau de fil ou de soie :

El riche ouvre i ont desture de malegrantes, de lile et de laceiz. (*Bois*, p. 253, Let. de Lincy.)

Et est le lacis qui fait le compas de guilles a petites bouelles d'or. (1360, *Invent. du D. d'Anjou*, n° 408, Laborde.)

Gros botons de perles et lassiz. (1372, *Compte de l'écuyer du Vestrai*, Proc. rel. à l'Hist. de Fr., XIX, 159.)

Il (Valentin) force un laeis d'or qu'il est fait groupé. (ibid.)

Car l'ouvrage des Dieux se fait en un moment. Les entree tous deux, le lacis cadencose. Puis appelle les Dieux pour entouper leur grace. Ainsi du beau laeis Mars en fait le motier, Amour l'orecison, et Vileain l'entreouvy. (FELIX VIGNON, *Insc. de Lacis*, Poés. fr. des X^e et XV^e, VIII, 166.)

Partie, fichu à mailles place sur la gorge des femmes :

Il souble proprement que l'annee soit assis. Sur les tres-petits ouz dessous vostre laeis. (DES AVOUS, *Boiourer*, f. 199 v°, ed. 1584.)

— Sorte de blanc-manger :

Se vos volez faire blanc menier, prenez les eles et les puz de gelmes et metez cure en eye, et prenez un poi de ris et le destrempiez de cele eye, puis le ferz cure a petit feu, e puis charpez la char bien menu eschevele, et la metez cure avec un poi de chure, si aura non laceiz. (*Encs. p. apovir. ouval*, Richel. l. 7431, f° 100.)

Lacis est resté dans le langage moderne avec le sens de réseau de fil ou de soie.

LACITE, adj. f., faite en réseau, a lacet.

En d'ailleurs, l'aveuglement d'un
 11. *Index genev. Palé.*
 (Paris, *Genev.*, Richel. 19152, f. 32.)

LACON, voir LAON.

1. LACOUR, *Lieur, Lasseur, laicour, laicheur, laiqueur*, s. m., faiseur de lacets :
 «... après s'en être lacuré de fil et de soie et de l'az, et toutes de trousses à celes et de rubans, estre le peut franchement pour tant une oeuvre ad us et as consummas du mestier, (L'EST. BOUL., *Liv. des mest.*, f. 1^{er}, p. XXIV 1, Lespinasse et Bonnardot.)

Lasseurs de fil et de soie. (Mestiers de la ville de Paris l'an 1300.)

Laqueator, laicour, (Gloss. de Salins.)

Laqueator, laiqueur, (1464, J. LAGREUC, Catholicon, éd. Aulfret de Quontouqueran, Bibl. Quimper.)

Pour accruser le nombre des *lacheurs* et *lacheuses* de bonnets qui estoit si petit qu'ilz ne pouvoient servirieusement bonnetiers, lesquels a ceste cause estoient contraints faire lacheur leurs bonnets hors ceste dite ville, (1526, Lalle, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Combattant qui se servait d'un lacet pour arrêter et renverser son ennemi :

Retarini, laceurs. (Gloss. lat.-gall., Richel. 14302.)

— Fém., *lacieresse* :

Richent, la laceresse. (Liv. de la Taille de Paris pour 1292, Gerand.)

Constructeur de bonnets, s. l. : *lacieresse*, s. l. — *Khatbar de rappers. (Palsgrave, Esclaire, p. 236, Gerand.)*

2. LACEOR, voir LASCHOR.

LACERACION, - *Con*, s. f., action de déchirer :

Sanz mure et sanz laceracion de leur corps. (BERSIERE, T. Liv., ms. Ste-Gen., f. 338^o.)

Laceracion, 1. Desplacamiento, rasgura, lacer. (C. OUDIN, éd. 1660.)

A été conservé comme terme de jurisprudence.

LACHERON, v. a., déchirer, au figuré :

Li estal distrait et laceré. (BERSIERE, Tite Lare, Richel. 20312^o, f. 38 1^o.)

1. LACERON, s. m., lacet, fillet :

Et par cy de gent qui saille
 Qui en les lacérons saille.
 (MATHIEU, *le Japs du monde*, 175, Scheler.)

2. LACERON, s. m., fait-fort :

Le portier beste s'en revint à la maison
 avec tous les trois bevrants pendus à ses
 ceintures, lesquels elle mit et posa au lieu
 où elle avoit fait ses petits chiens, et là les
 portier et allanda jusques à ce qu'ils
 fussent grands et puis peussent grimper
 sur la barçon. (Aucour, *Fabrique des veul*
de l'Isle de France, p. 114, Bildt elz.)

Laceron, s. m., Cart. de C. OUDIN, éd. 1660.

Nom. *lacheron, lancheron*, Pic., *lacheron*

LACHERESSE, voir LACHOR.

LACHERIE, - lezard.

Lacherie, s. m., s. l. (C. OUDIN, éd. 1660, or

lesse sea dragon learned so because it
 somewhat resembles a dragon. (COTGR.,
 éd. 1611.)

Lacheri, m., Lagartija. (C. OUDIN, éd. 1660.)

LACERTE, s. m., muscle :

Corde, pannicle, cuir, muscle, *lacrte*.
 (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f. 9^o.)

Le *lacrte*... est composé de fils subtils
 de char simple et de mors sensible. (H.,
ib., f. 12^o.)

Es *lacrtes* des voyes qui respirent et des
 yeulx. (B. DE GORD., *Pratiqu.*, 1, 21, éd.
 1495.)

Et puis viennent les muscles et les *lacrtes*
 qui boyent et ferment et meuvent
 ainsi l'oeul. (H., *ib.*, III, 1.)

Muscle et *lacrte*, c'est tout un ; mais il
 se dit muscle, de la semblance d'un rat,
 et *lacrte* de la semblance d'un lezard ; car
 ces bestes sont ainsi greilles et longues de
 chaque part (au moins devers la queue)
 et un milieu sont grosses, comme les
 muscles ou *lacrtes*. (JOURN., *Gr. Chir.*,
 p. 40, éd. 1598.)

Lacrte. A fleshie muscle : learned so
 because it hath (as a lezard) a long taile.
 (COTGR., éd. 1611.)

Lacrte, f. Murezillo llamado lagarta.
 (C. OUDIN, éd. 1660.)

LACERTOS, - *tous*, - *lous*, adj., musculaire :

Lachar lacertense du front est ensi comme
 cele du chief, fors que la longitude des
lacrtes est selonc la longitude du front et
 cele du chief est selonc la latitude de tout
 le chief. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030,
 f. 12^o.)

Plaies *lacertoses*. (BRUN DE LONG BORG,
Cyurgie, ms. de Salis, f. 15^o.)

Chair *lacertouse*. (B. DE GORD., *Pratiqu.*,
 II, 29, éd. 1495.)

LACSESE, voir LASSESSE.

LACEURE, *lasseure, lasceure, lassure, lacheure, lachure, lasure*, s. l., ouvrage fait en forme de fillet ou de réseau :

Puis a les escaillins moult bien mesures,
 De l'un en piec a l'autre a tant les mesures,
 A double *lacheure* estoit ceusons nos.
 (LES CHATEL., Richel. 12558, f. 90^o.)

NEADS, *lassures*, (ALEX. NECKAM, Scheler,
Lex., p. 91.)

Nodus, nos ou *lassure*. (*Gloss. de Salins*.)

Il n'y a point le muscle entretenant par
lacheures de laz. (*Légende dorée*, Moz. 1333,
 f. 40^o.)

Une piece a *lassures*, une autre piece
 sans *lassures*, nommee glacon, une piece
 de pans. (1445, Arch. JJ 169, pièce 192.)

III. *lacheures* pour une vergue pesant
 XXII livres. (1415-1416, *Receptes de Bou-*
logne-sur-Mer, p. 164, Ed. Dupont.)

Quelques *lassures* et vermillon livré
 cheues, (XXV s., *Cart. de Flines*, p. 930,
 Hautecombe.)

Seulement en l'estomac vers le cuer se
 retraya la vie, lequel tellement s'engrossy
 et enfila que le *lacheurement* luy faillit
 couper la *lacheure* et detacher les dens a
 force continue. (G. CHASTELL., *Chron.*
du D. Phil., ch. II, Buchon.)

— Fonte que serre le lacet d'une robe :

Le suppliant consterner dist qu'il lui
 faillit des crochets et des portes pour
 mettre a la *lassure* des robes d'icelle fille.
 (1475, Arch. JJ 193, pièce 1566.)

— Enlacement, attache :

Par la double *lassure* d'icelles (coquilles)
 ensemble, leur invincible et indissoluble
 union. (BRANT., *Gr. Capit. fr.*, V, 96, La-
 lamie.)

— Laidris :

Et li cypres sont environ
 Qui font tote la *lacheure*.
 (*Explicat. du Cant. des cont.*, ms. du Mans 473,
 f. 17^o.) Lat., *laqueura* nostra expressiva.

Laqueur, las ou *lacheure* de tref de mai-
 son. (*Gloss. de Salins*.)

Laqueur, *lacheure* de tref de mai-
 son. (*Olla patella*, p. 35, Scheler.)

Laqueur, aris, las ou *lacheure* de tref de
 maisons. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

— Travée :

III. *lasseures* de foen bien empies, et
 est ledit foen bon et bien corras. (1355,
Reg. du Chap. de S. J. de Jeras., Arch. MM
 28, f. 46^o.)

Le suppliant monta en une *lacheure* ou
 travée de gauche pour descendoir du
 beurre. (1409, Arch. JJ 164, pièce 134.)

— Mente :

Le seel de Sa Majesté y appendant en
lache de soye ronce. (1627, *Confir.*, des
Cout. de Hesdin, Nouv. Cout. gen., I, 343.)

— Meufe :

Tous nobles gentils hommes pourront
 avec une *lache* de levriers par tout nostre-
 dit pays d'Artois sur plains champs, sans
 entrer ez franchises garennes, ny ez bois et
 forests, esques qui prétendroient entrer
 auroient droit de chasse par privilege ou
 ancienne possession, contre le lievre, ou
 volier, eslever ou poursuivre sa pource sur
 quelque seigneurie que ce soit. (*Placard*
de Philippe II sur le fait de la chasse,
 Anvers, 28 juin 1575.)

— Terme de charpentier :

Pour XL cheus a closer les *laches* de
 l'estevet de la carriere moussier le due.
 (1342, *Trar. aux chil. d'Art.*, Arch. KK
 393, f. 93.)

Et gistes, lions et *laches* hors de leurs lis issus.
 (JER. DES PRES, *Geste de Liege*, 20986, Scheler,
Gloss. philol.)

Deux satures a gaches, a deux elefs
 chacune, quatre laches ou pentures. (1416,
 Béthune, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 89.)

SWISSE rom., Fribourg, *laces*, rénes.

2. LACHE, voir LASCHRE.

LACHEMENT, voir LASCHEMENT.

LACHEOR, voir LACHOR.

LACHERESSE, voir LACEOR.

LACHES, s. m., entrasse, halacret

Les supplians richèrent leurs espous en
 la poitrine d'icelle li Vaque, sachans que
 en sa dite poitrine il ne pouvoient guer-
 bleer, pour ce qu'ilz savoient bien qu'il
 avoit tous-jours vestu une *lache*, ou au-
 mures, 1459, Arch. JJ 189, pièce 369.)

LACHESSE, VOIR LASCHESSE.

LACHEZ, s. m., LAÛBÉS :

Laqueur, *lachel*. (*Olla patella*, p. 33, Scheler.)

Laqueur, laz, *laches*. (*Cathoicon*, ms. Lille 369.)

LACHETE, VOIR LASCRETE.

LACHEUR, VOIR LACEOR.

LACHEURE, VOIR LACEURE.

LACHE, VOIR LASCHE.

LACHIER, VOIR LACIER.

LACHIERE, VOIR LACIERE.

LACHIT, s. m. ?

De la tinte de *lachat*, trois mailles, 1271, *Chon ne messes de Morlaingne doit prendre a son royaume*, Tombeau de la Scarpe, ap. Faillier, p. 485.)

LACHOM, VOIR LAGON.

LACHIRIMABLE, VOIR LACRIMABLE.

LACHIRIMANT, VOIR LACRIMANT.

LACHIRIME, VOIR LACRIME.

LACHRYMAL, VOIR LACRIMAL.

LACHRYMER, VOIR LACRIMER.

LACHURE, VOIR LACEURE.

LACHER, *lacher*, *lasser*, v. a., lâcherer par un laès :

Les bras à l'apostole bailla un vastel a poë
L cil tren prelat, et ni suspendi et laço.
(GUYARD, Vie de S. Thom., Richel. 13613, p. 77 v°.)

Est lâché de lui qui ne sont nire trop
delle... et doit avoir chui pies de long.
(Mod. et Racio, p. 177, ap. Ste-Pal.)

— GARTOTER :

En prison *lachers*.

JEU DES PENS, *Geste de Lozeu*, 30087, Scheler, *Gloss. philol.*

— ENLIER :

En dormant son mort embrace

Et de ses bras l'estraint et laço.
(Lapolaire, t. 533, Premier.)

L'ens l'autre ses bras *lacher*

Entor les cors si doucement.
(Du var Palefren, Richel. 837, p. 439.)

— SAÛSIR, au propre et au fig. :

Chil hom, ki tant li assure,

Cui avasise avoit *lacher*,
(REGL. DE MOULINS, *Mesures*, st. lvi, 5, Van
Huel.)

Nus ne le puet *lacher* ne prendre.

(De Graent, Richel. 2168, p. 709.)

Crant d'entour au ruy le *laca*

t. GUYARD, *Ron. Rom.*, Richel. 5698, p. 260.)

Crant li prendre

A ses subgez haime et muraure,
Et, en la lin, com le poisson a Pain,
Le *laca* et prant a deloute pasture.
(E. Deschamps, *Œuvres*, t. 70, A. T.)

— RÉL., se lier, s'engager :

Par leur foi a lui se *lacherent*,

(GUYARD, *Ron. Rom.*, Richel. 5698, p. 1369.)

Restais se sont *lacher*s.

A che qui l'abandonne que vous les envoies.

La, *exsquo* a vo greit.

(JEU DES PENS, *Geste de Lozeu*, 12351, Scheler, *Gloss. philol.*)

— *Lacé*, part. passé, entouré de palis-sades :

Puis a fait a l'insu une chastel bin *lacé*s

Qui fut fore et puissans.

(JEU DES PENS, *Geste de Lozeu*, 24406, Scheler, *Gloss. philol.*)

1. LACIERE, s. f., ouvrière en laets :

Personne la *laciere*. (1226, *Cens du Pa-raclet de Prurin*, p. 9 v°., Arch. Aub.)

Laciers. (Voc. des mest., ap. Gerard, Paris sous Phil. le Bel.)

2. LACIERE, *lussiere*, *lachiere*, *lascere*, s. f., laet, cordon, engin, fil-et-out laes de chassour et de pêcheur :

Se l'entens les laz pour les bestes noies,
garde que la *lachiere* ne soit trop haute et
huy la haye forte entre deux *lachieres*.
(Modus, p. 47 v°, Biaze.)

El lors veclut exposant... d'une paire de
consaerx a l'embrer a pain qu'il avoit
pendus aux *lussieres* de sa cote. (1395,
Arch. de l'AS, pièce 284.)

Les *lascers* d'or de Chipre, *Cherise des or-frans* qui dient estre foiz pour la chepe
du roy, s. III., Arch. Vienne.)

Qui ne lui eust compé la *lachiere* de son
poutpoint a toute haste, il fut esté estainé
et eslaillé. (G. CHASTELL., *Chron. des D.
de Bourg.*, III, 88, Buchon.)

Il ne bailla de se jeter dans l'un des
rets, ou bien dans la *lassiere* ou ruseau.
(J. DE CAMOUANS, *Chasse du Loup*, p. 39.)

Comme toiles, filez, rets, pièges, laqs, poysans,
hattes, cordes, coliers, *lassieres* et ruseaus,
Fourches, gauls, espieu, piétes, pebles, lecondes,
Raes, semes, bastons, poches, esperviers,
laches,
(LEMOYNE CHRISTIN, ap. Boile.)

Sincerrois, *lacière*, courtois gâtissant
la verge du deau.

LACIS, VOIR LACÉIS.

LACIVIEU, VOIR LASCIVIEU.

LACON, = *con*, = *son*, = *con*, = *son*,
con, *chom*, *lasson*, s. m., l'ou, fillet,
laet :

A male fin est desiné,
De *lasons* pris n'esté,
(Conte du fest de Waer, Michel, *Chron. annu-
naires*, t. 80.)

Il n'ot vallet en sa messu
Ne face engin, reis u *lasons*.
(MARI, *Lat. de lausire*, G. Boq.)

Et les engins u *lasons* lient,
(ib., ib., 124)

que mail le fut bien le *laca*
qu'il a entor le col lece.
(Ren., Br. X, 586, Marten.)

Ou est li et mes son *lason*,
Si l'enginne comme *lason*
(De des Pares, Afs. 3641, p. 166.)

Et colla mis a *laca*,
Si l'enginne comme poisson,
(ib., Richel. 23411, p. 12 v°.)

Mais peché e malin
Si grant fes a, si grant *lason*,
ke ne pout prendre foissin
K'il n'ad a perdissin.
(S. Liéard le conf., 1505, Leclerc.)

Roz et *lasons* et gluz d'andru.

Fiz a vilain, traize en saun.
(Parton., Richel. 13152, p. 164.)

Et oiselet ne se garda

Del *laca* quant il repara.
Pis fu,
(*Chastour*, d'un pere, conte xix, 39, Biblioph. fr.)

Et son col de propre *laca*
Par qui su espris au *laca*.
(Glef d'annour, p. 39, Tross.)

Il tennua sa vie par le moyen d'une
cordelle et *lazon*. (Séle J. Fronton,
IV, 7.)

Nul ne nulle ne doivent tendre es cor-
dons de coulondier o fil, ne o gluz, ne o
cordes ne u *lasons*. (Coust. de Bret.,
p. 127 v°.)

Laques, laqs, lien, filol, piège, *lasson*
(Catepui dict., Balle 1384.)

Au tems d'averserz seroit en ent *lasons*.
Explicite de la mort, qui deliens ses *lasons*,
Quant ils y pousseut mort, les poursort et de-
chasse.
(CHASSANS, *Mespe de la vie*, xviij, fol. 139 v°.)

Et de premier abord, se plaioit ils (les serpens)
l'embra-sent
Avec les meuds serrez de leurs fermes *lasons*.
(BERTAUT, *Œuvres*, p. 327, fol. 1633.)

NOÛL, Bessin, *lachaon*, laet, Lorr., Fi-
lières, *lasson*, collet pour prendre le gibier.

LACQUET, VOIR LACAIS.

LACUER, v. m. ?

Par *lacher* il oisians s'en va
As autres qui cauteit dessus,
(St. Brandaine, p. 124, Jub.)

LACRIMABLE, *lacrés*, *lacrés*, *lacrés*,
adj., déplorable, lamentable, accompagnée
de larmes :

Et le peuple dona une voix *lacrivable*
pour l'ame, et distrent a la Achate-Pain on
il delendist la cite on il foist herte cose de
paiz avec le due. (AIMÉ, *Est. de li Norm.*,
A, 27, Champollou.)

Lacrivable remembrance. (1390, *Lett. de
Ch. VI à Rich. II*, Lett. de Louis, etc., t. II,
p. 256.)

Veus mon habit *lacrivable*, MAIZ, *Sonnet
du viel pel*, t. 23, Ars, 2682.)

Le piedz auz, laes *lacrivable*.
(*Phronce en franc.*, p. 290, Veclerc.)

Piteuses paroles et *lacrivables* ferme.
(D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5081, p. 61 v°.)

Ne doyent point les astres et les eslois
Me l'adroyer en *lacrivables* houx ?
(E. BOUQUIN, *Œuvres*, t. 64, 1373.)

De heult chaster en *lacrivable* guise.
(ib., *Labor de jort.*, Maz. 10832, p. 9 v°.)

Songes tristes, *lacrivables* fantasies,
(ib., *Mémoires de la Trém.*, ch. XXVII, Pellot.)

Ses pitieux et *lacrivables* regrets, (LOYAL
SERVITEUR, *Chron. de Bayard*, lxxv, 200, de
FH, de F.)

Et par toute la Bretagne n'est pas on ouy
parler que de ce *lacrivable* tres-pas. (ib.,
ib., ch. LVIII, fol. 1527.)

— Terme de médecine :

L'herbe de camoufren, pillee et brayee est
convenable aux fistules des choses *lacriva-
bles*. (Jard. de santé, t. 90, imp. la Mi-
nerve.)

LACRYMAL, *lacrymal*, *lacrimal*, adj., qui a rapport aux larmes.

Les beaux yeux... semoient... une source de rosée *lacrymale*. (LE MAIRE, *Plainte de Desiré*, dans *Illustr. de Gaule*, p. 398, éd. 1549.)

La glande *lacrymale*. PARRÉ, *Œur.*, III, II, Malgaigne.)

LACRIMAL, -*el*, -*ale*, s. m., sac lacrymal.

La fistule du *Lacromel*. (LANSFRANC, *Chirurgie*, Richel. 1323, f. 57 v^o.)

Les fistules qui sont au *lacrimel*. (*Art. de santé*, I, 133, impr. de Minerve.)

LACRIMANT, *lacr.*, adj., lacrymal.

Fistule *lacrimante*. (Le *Triomphe de dame Verolée*, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., IV, 268.)

LACRIME, -*chrime*, -*chryme*, -*crisme*, s. f., larme.

..... C'est lui tend le front
Les yeux de pleure et de *lacrime*.
(DU RUIS, *Œur.*, 847, Méné.)

Toutes voies il estoit devot, sempre en oration, et à ses *lacrimes* devoit sez pechiez. (AMEL, *Vst. de li Normant*, IV, 44, Champollion.)

Ancêtre *lacrime* vient par boillesse naturelle de l'œil. (BEN GORD, *Pratiqu.*, III, 2, éd. 1495.)

Comme à longues branches de quatre doigts de long et dejectes en terre plumes de *lacrimes* et humeurs. (*Art. de santé*, I, 98, impr. la Minerve.)

Enfance fait moult de *lacrime*. (*ib.*, I, 179.)

En flux de gonnie et *lacrime*. (*ib.*)

Lacrimis, *agrimé*.

LACRIMER, voir LAGRIMER

LACRIMETS, -*meur*, *lary*, adj., lacrimoyant, chacun, qui répond des larmes, accompagné de larmes.

Je suis en la vallée *lacrimose* on sont toutes causes de pleurs. (JER GERSON, *L'Agillon d'Amour*, f. 12 r^o, éd. 1488.)

Que j'aye compassion *lacrimose* de sa tres excessive passion. (*ib.*, *ib.*, f. 83 v^o.)

Chacun avoit pour joye, desplaisance,
Pour d'œil mainte, pitieuse contenance,
Pour plusieurs, tristesse *lacrimose*,
En feu d'eslars, de douleur couronné,
Pour trouver nous, bien petite esperance.

PER MORICE, *Contants sur la mort de la Vierge*, *Lacrimos*, p. 127, éd. 1748.)

En son faisant *lacrimose* terres
A tout son cœur rempli de larmes.

Perseus en fran., f. 174, Verard

Lacrimose contrition (PREM, *Vol. des exp. de Ep. et Ev. de Car.*, t. 10 r^o, éd. 1549.)

Patience *lacrimose* de Marie Magdalaine. (DU GREZ, *An Introit pour la venue de spelle*, *French Weekly*, à la suite de PALSGRAVE, t. I, Gouge, p. 4062.)

LACRISME, voir LACRIME.

LACRISAN, -*an*, -*an*, s. m., lait.

Le *lacrisan*. (LACROIX, *GRAND*, *Foll. Entrop.*, t. II, Ed. 1772.)

LACTEOLIN, s. m., sorte de poisson.

Ceux (poissons) que le commun peuple appelle lacterins, je les appelle *lacteolins* à cause du lait et blanche couleur qu'ils ont. (*Platine de honneste volupté*, f. 105 v^o, éd. 1528.)

LACTERIN, s. m., sorte de poisson.

Ceux (poissons) que le commun peuple appelle *lacterins*, je les appelle *lacteolins*. (*Platine de honneste volupté*, f. 105 v^o, éd. 1528.)

LACTEOLIN, -*ol*, s. m., lait.

Sucrose *lactein*. (*Platine de honneste volupté*, f. 10 v^o, éd. 1528.)

LACTEUX, adj., d'une nature laiteuse.

Une manière de campanule *lacteinuse*. (BELON, *Singular.*, II, XXXVII, éd. 1554.)

LACTINEUX, -*neux*, adj., laiteux, d'une nature laiteuse.

Les poissons ne se doivent point mengier avec la chair ne avec chose *lacteinuse*. (*Régime de santé*, f. 37 r^o, Robinet.)

La liqueur *lacteinuse* qui sort de la dicté racine (de chondrilla). (BELON, *Singularitez*, I, 31, éd. 1554.)

Les especes des choses *lacteinuses*. (*Jard. de santé*, I, 100, impr. la Minerve.)

Plante *lacteinuse* et faisant lait. (*ib.*, I, 221.)

La scamonee... et autres plantes *lacteinuses*. (MICHEL DUSSEAU, *Enchirid. ou manupul des mirapols*, p. 133, éd. 1581.)

Quand Turine est *lacteinuse*. (LOYS GUYON, *Mir. de la beauté*, I, 274, éd. 1615.)

LACTIFIANT, adj., qui produit du lait.

Les molles et lasches mammelles n'ont point la vertu *lactifiante* assez forte. (PARRÉ, *Œur.*, XVII, XXV, Malgaigne.)

Les mammelles ont une vertu *lactifiante*, qui blanchit le sang qui y regorde. (GOU BOUCHET, *Seres*, XXIV, Rouen 1635.)

LACTIFIQUE, -*que*, adj., qui produit du lait.

Les letins ne font pas du lait, s'ils n'ont fraîchement recen de la conception certaine qualité excitant la vertu *lactifique*. (GOU BOUCHET, *Seres*, IV, 76, Roybet.)

Lactifique, rom. Milk breeding, milk making, milk jelding. (COTER, éd. 1611.)

Lactifque, latifeco. (DUEZ, *Diét. fr. ital.*, éd. 1659.)

LACTILLON, *lactillon*, s. m., gens de guerre d'un ordre inférieur aux archabevriers à pied.

Pro. VI. ballistrarius pedibitus et XIII. *lactillons*. (*Compt. de 1231*, Rec. des Hist., XXI, 223.)

Quant il l. plaist que de la isse,
Sanz penser essone assese,
Vient aus plus, et sa vent oue,
Dont les rois sont en *lactillons*.

(GOU GUYARD, *Ben. lion.*, 11812, W. et D.)

LACON, voir LACON.

LACONNAIRE, s. m., poutre principale.

Sur ce rabal sont un *lacaonnaire* ou plancher plat, à plusieurs mortaises dorées et charnières de manives rondes. 1549, *Entrée à Paris d'Edwab. de Médiens*, Foll., *Hist. de Paris*, X, 375.

Lacaonnaire, the main beam of a house

being somewhat arched; also, an arch, ceiling, or floor of boards. (COTER, éd. 1611.)

LACZON, voir LACON.

LADANGIER, voir LADANGIER.

LADÈL, s. m. ?

Aneux pur cortexus *ladels*. (*Stat. d'Edouard IV*, an III, impr. goth., Bibl. Louvre.)

LADENGIER, voir LADANGIER.

LADIER, voir LADIER.

LADIVAL, adj. ?

Tantes le veynoient a vert choral
Ou est le pastour *ladier*.
(*The treatise of Walter de Bible worth*, p. 159 Wright.)

LADOIER, voir LAIDOIER

LADONGE, voir LADONGE.

LADONGIER, voir LADANGIER.

LADRESSE, adj. et s. f., femme attequée de la lépre.

Celui jour mesme fut la damoyeselle guarie, qui devant estoit *ladresse* et meselle. (*Lancelot du Lac*, III, f. 149, éd. 1533.)

Depuis fut ce lien ordonné à mettre les *ladresses*. (*L'Histoire de feu Aubert*, c. 3.)

Ne point toucher à la femme *ladresse*. (CALV., *Comm. s. Pharm. evang.*, p. 390, éd. 1661.)

Une femme estoit morte *ladresse* en sa maison. (HATON, *Mém.*, an 1579, Bonquet.)

Nous ironvons que Dominique Catalusie, prigee de Lesbos, sa femme estaus devenue *ladresse*, ne la priva pour cela ne de sa table, ny de son liet. (GOU BOUCHET, *Seres*, XXXVI, Rouen 1635.)

On lit encore dans le *Diét. de l'Acad.*, éd. 1718 :

Ladre, adj. de tout genre. *Ladre* est aussi subst., et alors il fait au féminin *ladresse*.

LADRESSE, s. f., lépre.

Si vous estez souille de l'ordure ou infectee en l'antique *ladresse*.

(MARQUET, in NOV., *Triomphe de l'Aigneau*, Mars, de la Mez., p. 410, éd. 1547.)

LADRESSES, *ladresses*, s. f. pl., bolles fort larges, ainsi appelées parce que les ladres en portaient de telles à cause de leurs jambes enflées.

Un bourgeois et soldat, sentant un matin un peu de froid aux jambes, estand en garde, avoit dit : de suis marry que je n'ay prins à ce matin mes *ladresses*. (GOU BOUCHET, *Seres*, V, 106, Roybet.)

Le page de Madame, qui n'avoit qu'un salut et qu'un soulier, foute d'aller dans les villes, gagna des *ladresses* on y pouvoit entrer le corps. (D'AUBIGNÉ, *Fleuste*, III, 3, Bibl. elz.)

LADRONNERIE, voir LADRONNERIE.

LADRONNEUR, s. m., lépreux.

Il dist que de Bethaine fut nez icel *ladros*.
(*Hervan, Hist. de la Bible*, ms. Orl. 373^{rs},
f. 11^{rs}.)

LADURE, VOIR LAIDURE.

LAÏE, VOIR LÉ.

1. LAÏEUE, leiche, leesche, luisse, lesse, laise, layse, laize, leise, lese, leze, s. f., largeur :

leist sul Douz omm-pout...
La terre et sa grant pesantur
L'us sous absteur
Funda de long e de laice
L' de si grant parfandeur.
(*Bes., D. de Verm.*, II, 23893, Michel.)
... deux liues a de largeur.
... purpout en s'...
(*Bret.*, ms. Miniel, F. V. 110.)

Ki voleaters voloit sayer
D'Anzetele la tenor
L' la laise e la lozaz.
(*Cont. de Breit de Waec*, ap. Michel, *Chron. anglo-norm.*, I, 91.)

El sumet de la basse ert come une ruelle
laite a empas; aine e demie od de laise
en travers (*Bois*, p. 235, Ler. de Lancy.)

Et une laise de dras leinz. (*Gr. Charles de J. s. terre*, Cart. de Pont-Audemer, 1^o 83^{vs}, Bibl. Rouen.)

La longueur de l'arche sera de III, c. c. cotes et de la lise de .L. cotes. (*Bible*, Richel. 899, f. 3^{rs}.)

Certaine chose est que l'en puet mestre mesure en service. Ausit com l'en devise que chascun le ira par la leureur, on ausi com l'en aille par un senier, et n'ol portera l'en que certaine lace. (*iv. de just. et de plet.* IV, 17, s. 1, Lapet.)

Lisse de charrieri donne lieu, an atamh onze piez, et de chemin ferre, vingt deux piez, et de sauler, quatre piez. (*ib.*, IV, 19, s. 1.)

Amplificus, leesche. (*Catholicon*, ms. Lille 369.)

Chemin de certaine leech. (1339, *Cart. de Guise*, Richel. I, 1777, 1^o 256^{rs}.)

Armé de maille de ferre, de telle longueur et leze comme me semblera estre profitable. (1385, *Procez et duel de Beaumain*, ap. Lobin, II, 673.)

D'une vergie de long et de demie de laise. (1426, *Denombre. du baill. de Constatin*, Arch. P. 301, 1^o 70^{vs}.)

La laise du monchel sera de deux piez et demy. (1478, *Stat. des carriers et pùb.*, Orl., XVIII, 415.)

Le pignon aura trois pieds de laise (27 fév. 1500, fab. de S.-Melaire, Arch. Finist.)

Collez a la grand laise
(*Cont. de Breit de Waec, Chambre a lever a tout faire*, Pôs. fr. des xv^e et xvij^e s., I, 91.)

Chaignes, gros boys et autres boys estans en la laisse de Pouzle. (An 1513, Vassles, Arch. Vienne.)

Une lapissiere de velours eramoisy violet, par lages de toile d'ar trisee. (1559, *Mém. de ce qu'il faut pour Madame*, Negoc. sous Fr. II, p. 196, Doc. inéd.)

Le journal de terre... contiendra vingt cordes de long, et quatre de laize. (*Cont. de Brétagne*, Coult. gen., II, 770, éd. 1604.)

Breadth, A la grande laize, Amply, fully or in full measure, also, at the old rate. (*OGIBR.*, éd. 1611.)

— Il désignait aussi une mesure de largeur :

Françoise de Poyel... declare qu'elle est dame feniore et directe de certaine Vismaire et leze contenant environ deux journeux assise ou elan Lanier, territoire de Limoges. (1537, *Obituere de S. Gerard de Limoges*, ap. Duc., *Vismeria*.)

Item une leze de vergier assise en Florid Mignard. (1586, *Aveu et dév. de Beaupuy*, Saugé, Arch. Vienne.)

La langue moderne a gardé laize avec plusieurs significations techniques.

Norm., Guernesey et Canada, laise, largeur. Poit., laize, lè, largeur d'une étoffe, et aussi bordure, lisière : la laize d'un jardin, la laize d'un bois.

2. LAÏECE, VOIR LEECE.

LAEDER, VOIR LAIDER.

LAENGE, VOIR LAIDANGE.

LAENTZ, VOIR LAENS.

LAETTE, VOIR LAIETE.

LAEUR, VOIR LAOR.

LAECRE, leure, leyore, s. f., largeur :

tant réellement l'entree et l'issue, soit le viaduc, l'isthme qui a terre, d'un arpent la leure.
(*Hom. d'Alex.*, 1^o 214, Michelaux.)

La largeur de l'un curfine vien et est cotées, la leure est de quatre cotées : et toutes les tentories seront de une mesure. (*Bible*, Exode, ch. XXVI, vers. 2, Richel. I.)

Geo sunt les fondemens, que Salomon getta, qu'il edifierent la maison Dieu, de sessante cotes de longueur en la primer mesure, et de vingt cotes de laeure. (*ib.*, Paralipomènes, liv. II, ch. 3, v. 3.)

La leure (du drap) de .xvi. quarters. (*Stat. d'Edouard III*, an XLVII, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Langure et laeure. (*Stat. de Henri IV d'Engl.*, an XI, impr. goth., Bibl. Louvre.)

LAFFE, s. f. ?

La laffe d'un canon. (1583, Péroune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

LAFFRE, laffre, s. f., sorte de maladie :
A esté trouvez enteeque de laffre. (1388, *Reg. aux compt.*, Arch. mun. Lille.)

Fu enteeque de blaine mal de lieppre et de laffre. (1396, *ib.*)

LAI FRU, VOIR LAYRU.

LAFRE, VOIR LUFRE.

LAPAN, s. and., and, layuen, s. m., débris d'un vaisseau que la mer jette sur le rivage, les épaves :

Que mes sires Meleuzans
Ne lors pas que li *layuens*
qui en la mer est perillez
Mort en sera et essillez.
(*La Charrette*, Val. Chr. 1723, 1^o 284.)

Les gens du pais cururent un layuen, si trouverent Aucausin, si le recourrent. (*Aucausin et Nicolette*, Suchier, p. 36.)

Tous les layuens qui eskieent on pueent esker en toute le coste de le mer. (22 juill. 1515, *Lett. d'Ed. II*, coll. Bréquiigny, t. II, Richel.)

S'il est ainsi que par force de temps adveigne que lesdites nefz brissent, alondrent ou perissent et il vienent a layuen en nostre terre... iceulz hons ainsi veus a layuen en nostre terre soyent leuz (aux habitans). (*Pièce de 1330*, *Mém. des Aut. de Morinie*, t. XV, p. 87, ann. 1874-1876.)

Toutes choses espaves que la mer jete a la coste dudit lieu, que l'on dit layuens, appartenent au froid dudit seigneur. (1507, *Préc. de Montreuil*, Coult. loc. du baill. d'Amiens, II, 607, Bouthors.)

Successions de bastards, biens, espaves, estrane ou layuand. (18 mars 1630, *Cart. de Fines*, MLXX, p. 105, Hautcourt.)

— Droit qui autorisait, au profit du seigneur de tout territoire maritime, la saisie des choses apportées par la mer ou échouées sur les côtes. En vertu de cette coutume, les hommes d'équipage qui montaient le vaisseau naufragé appartenaient également au seigneur suzerain. Ce droit, plusieurs fois aboli, notamment en 1191 par Philippo-Auguste et en 1629 par le Code Michau, n'a pas cesse de durer et on le voit encore exercé avec rigueur par les habitants de la Rochelle et des autres avoisinantes, au temps de la Curie de Sainte-Palaye. Il y avait selon Savary des Bruslons (*Dict. de commerce*) deux sortes de layuen, le grand et le petit. Le grand layuen, s'entendait de celui qui était au-dessus de soixante sols, et le petit de celui qui était au-dessous de cette somme :

Tout le marchant d'Abbeville mer et Somme hautant doivent estre franc et quite par tout main povoir de toute malente et de tout layuen. (Vers 1270, *Constitution pour le port de Crotoy*, Cart. de Ponthieu, Richel. I, 10112, p. 5^{rs}.)

— Par extension de l'idée de débris causés par un naufrage layuen veut encore dire destruction, ruine, degat :

Roys, car ne penses de ressource.
Mise est a parte et a layuen (la terre).
I. Roue, le Jus de saint Nicholai. (Ch. IV, an. m. c., p. 163.)

Où elle, Comart, cries le lieu
Que li tresors est a layuen.
Mout est bien a l'arrens leu.
(*ib.*, Richel. 2, 506, f. 64^{rs}.)

Quques Aignes ne se jout.
Aignes se son tuis emplia
Compes ne mist for a layuen.
(*Revels in Mot. Dit de Charlot*, Ars. M. 2, P. 22^{rs}.)

Cel jor comence Gusehoiz un grand desast
Sur le layuen es brens plains de Charnon.
(*Hera. Leng. Feiq. de Landre*, Richel. 2, 518, 1^o 122^{rs}.)

Dezars pourment les plans sur le layuen
(*ib.*, 1^o 124^{rs}.)

quatre mil ans et plus en le nous a layuen
Par l'ouzel del dyable et par son mal engau
(*Proez d'Engelheit*, st. 34, Scheler, *Zeitschrift für Rom. Phil.*, 1877, p. 250.)

... Et adoir gent en monstier
Il mist le pais a layuen
(*Morsk., Chron.*, 21811, Boiss.)

LAI (s. m.). C'est un
 ouvrier qui fait de la
 (Ch. de L., 1787.)
 Les uns ont traité, p. m. de
 Vieux la Roche, au lieu de
 (ib., 22313.)
 C'est jure de Sainte-Roubaie
 Par l'aveu et le consentement
 Et c'est un bobin, k'il adabra
 Jus de sigle d'abolie.
 Et l'acte et le pannel d'ore,
 Dont l'art le p'ice a d'anne.
 (K. de la mort, Richel. 1593, 103.)
 Sans nous de porteur durer
 Me crestinien de un.
 Mais dist li dire a laian.
 (ib., 7000.)

L'univers monde gouvernez
 Et les eners des humains menez
 Par tant de vains desirs vagans
 Qu'ilz ont d'eux mesmes del' laian
 Que vis et leur ame despitent.
 Pour voir faire biens qu'ils plus qu'eux present.
 (Cant. de Pis., Lit. du chemin de l'ame estrade,
 2837, Paschel.)

— **Aller au laian**, aller à sa ruine,
 aller à sa perte, à peu près comme on dit
aller au diable :

Or p'os aller au laian
J. BOUTI, *le Jus de S. Nicholai*, Th. tr. au m. c.,
 p. 201.)

— **Consummation excessive, profusion** :
 Se tu savois bien les dezas,
 Les outrages et le laian
 Que des viandes fait par au,
 Gastrologie tu me diras
 Preneur et appelloirais.

DEBILITE, *Trois Petriani*, 1^o 374, impr.
 Inst.)

— **Abondance, quantité** :
 Clapot, *Jus de saint laian*.
J. BOUTI, *le Jus de saint Nicholai*, Richel. 2560,
 f. 13 v^o.)

P'eu s'effrent grand aban,
 Et furent destruire laian,
 Et p'ent terrant et cil morat,
 Et cil vart et cil sorat,
 Et cil bart et cil bouant
 (Monsk., Chron., 7080, Reill.)

Cavaliers et autres s'iez aus,
 Dont Empereurs fut dolaus,
 Et out aus a grand laian.
 Dont la tierce fu pris en Fian
 (ib., p. 624, ap. Sie Pal., ms. Richel.)

— **Et folatés et droiture**
 Vont souvent a malaventure
 Et d'ausés et de deviance
 Portent eson et l'ame et l'ame
 Et contance et gentillece,
 Hérédemens, honors et largens,
 S'aus et p'os et l'ame et
 Pour aversité et par envie
 P'entent et interent a laian,
 Soit l'empire eson ou.
 (ib., ib., p. 600)

Richel. Corps d'ap'uis s'astence,
 Qui f'ice l'ou de votre p'ence,
 Et p'ice l'ou de votre s'antent
 Qui le ten m'ez et gentent
 Et d'entre votre p'ence,
 Et d'entre pas a grand laian

RETOUR, *Contes romanzés d'Outre-mer*, t. 120,
 101.)

C'est l'ame et l'ame sans bon
 Et l'ame et l'ame sans bon
 Pour qu'ité s'it l'ame et l'ame
 Qui est bon p'ice et grand laian
 (Ch. de S. Ma., ms. 187, ap. Meun, Publ.
 H. 232.)

LAGANE, VOIR LAGAN.

LAGANE, VOIR LAGAN.

LAGENE, s. f., bouteille :
 Avoir tant Chastebaudin et blois.
 Baugenci avec Meun, Jurgouan.
 Et autres villes qui sont pres,
 Aius comme le long de l'ean,
 Clous serous comme en ung preau.
 Et ainsi comme souz la saime :
 Puis vous seront d'ouly comme ung signau.
 L'ouent le coul comme lagene,
 Et en f'erez ce que voudrez.
 (Hist. du sieur d'Orlé., 1225, Guesnard.) Impr. la
 gene.

— **Et devant vous occurrera ung homme**
 portant une lagene de eau. (*Le Repos de*
conscience, c. XXVI, Trepper.)

Il print une lagene plume de sel, laquelle
 li celta au courant de France. **BOURGONS**,
Bal. jud., V. 14, éd. 1530.)

LAGMENTER, VOIR LAMENTER.

1. LAGNE, VOIR LANGE.

2. LAGNE, VOIR LAIGNE.

LAGNIER, VOIR LAIGNIER.

LAGNIERE, s. f., endroit où l'on fait des
 abatis de bois :

Tous bois qui sont es lagnières decha le
 trou de Marillon se doibvent amener en
 ceste ville, et non ailleurs de la le trou
 sans grace des eschevins de Douai, 27 juill.
 1516, *Reg. aux Mém. de la ville de Douai*,
 Arch. mun. Douai.)

LAGOSSELI, adj. ?

Pour garder le visage en cant et en froi-
 dure si vait mult prendre masse *lagosseli*.
 (ALBERANT, *Reg. de santé*, Richel. 2021,
 f. 32.)

LAGRIMER, - *crumer*, - *chrymer*, v. r.,
 forme savante de *larmier*, verser des
 larmes :

De ses sauz est fort *lagrimier*.
 (Passion, 32, Kochewitz.)

Nous tous marchans devons bien *lagrimer*
 Pour le feu ray.
 MARTIN, *Vie de Charl.*, VII, II vii 1^o, éd. 1493.)

Ilz monterent le feu en la cité et on
 temple sans faire aucun semblant de
lagrimer ou de en avoir pitié. (BOURGONS,
Bal. jud., VI, 32, éd. 1530.)

Saugois, *laigremier*, larmoyer.

LAGUEN, VOIR LAGAN.

LAIION, VOIR LAION.

LAIHOREL, s. m. ?

Et sui tenu en mon sens sergent a estre
 le pour de la Trinite audit Beaumont
 devant le viconte du lieu pour savoir se tous
 les prestres dudit pays d'Anchy qui ce jour
 y doient comparance et chascun une d'aban-
 con y sont, et est ce appelle les *laihoreaux*
 (1416, *Annuaire de la vic. de Beaumont*,
 Arch. P 308, P 40 v^o.)

LAIHÉ, s. m., barbe, nacelle :

Cum quadam maynata sicte barba, vulg-
 garder minupata *laihél*, piscantulo venen-
 do. (1461, *Arch.*, 31 498, pièce 78.)

— **L. LAI**, *lay*, adj., laïque, civil, séculier,
 en parlant de choses :

Le *lai* justice. (1247, *Charle d'Orléans*,
 Ch. des compl. de L., 914, Arch. Nord.)

Justice de *lay* poissance.
 (Vers de la mort, Richel. 1593, 1^o 103.)

En court *laye*. (Ch. de 1299, S.-Evroult,
 Arch. Orne.)

Que les diz douz et chapitre meissent
 hors de lor mains et en mains *lairs* tout
 ceu qui il avoient achete. (Dée. 1306, *Ch.*
du garde du sceau de Guen, Trinité, Arch.
 Calv.)

De tout de crestienté et de cour *laye*.
 (1341, Arch. S 275, pièce 38.)

— **Et ne voyant en luy aucun signe de re-
 pentance**, comme membre pourry il fut
 delivré a la justice *laye*. (DU CLERCO,
Mém., liv. IV, ch. VI, Buchon.)

Ceux de la jurisdiction *laye* les prirent
 et les despoillèrent. (JUV. DES URS., *Hist.*
de Charles VI, an 1398, Michand.)

— **Adj. ou subst.**, laïque, homme séculier,
 qui n'a aucun engagement en l'Eglise :

Prestre, se mis d'un lai ne fais,
 N'a pas en toi de bien grant masse.
 (RESC. DE MOÏENS, de Carité, st. LXX, 5, Van
 Hamel.)

Molt l'en amonnet serjent et chevalier.
 Et cler et lai et prestre de monstiers.
 (Jourd. de Baviere, 804, Rothmann.)

Une *lai* personne. (Ch. de mai 1245,
 N.-D. de Cambrai, Arch. Nord.)

Par la main au proot *laes*. (Ch. de 1267,
 Fonten., XXII, 293, Bibl. Poitiers.)

Si n'ou remane veus que bien aille....
 Tu ne pus sans clers et sans *laes*.
 Les sages elers pour conseilier,
 Chevaliers *laes* pour bataille.
 (Gros., Chron., Richel. 146, P 175.)

Se une femme le fait a son parent ou a son
 compere, de tant comme le parent lui
 sera plus pres de chair et de sauc, de tant
 sera elle plus fort temptee et en sera plus
 ardante, et aussy a gens d'esglise que a
 gens *laiz*, et a gens mariez plus que a
 autres qui ne le sont mie. (*Liv. du Chev. de*
La Tour, c. LXII, Bibl. elz.)

Et un regard dudit Tignoville, il fut ordon-
 né estre president de la chambre des
 comptes *lai*. (JUV. DES URS., *Hist. de*
Charles VI, an 1408, Michand.)

De sans *lay*, non clerc, de petit entente-
 ment et rude langage. (LA MARGIE, *Mém.*,
 Introd., Michand.)

Letres de legitimation ne seront ac-
 toyées pour bastards engendrez par gens
 d'esglise ou de religion, ny aussi par gens
 lais constant leur mariage. (Ord. de l'Emp.
 Charl. V, touchant les porteurs de remiss.,
 etc., 20 oct. 1511.)

— **Pur lai**, celui qui n'a jamais été in
sacris, qui n'a jamais pris le caractère
 ecclésiail :

Vault et ordonna que le due levast un
 chapeau entier, et li fit lever non mie par
 gens ecclésiastiques, mais par gens *purs*
lais et officiers de justice *laye*. (JUV. DES
 URS., *Hist. de Charles VI*, an 1381, Michand.)

Et avens defendu a tous juges ecclési-
 astiques de ne bailler ny delivrer aucunes
 citations verbalement ou par escrit, pour
 taire citer devant eux nosdits subjects *purs*
laiz esdites matieres d'actions pures per-
 sonnelles. (1539, *Ord. de Franc. 1^o pour*
l'abrevat. des procez, II.)

— Le mot *lai* désignait encore tout individu ne faisant pas partie de l'Université :

Vous ferez jurer les bourgeois de Paris que, s'ils voyent à aucun eschoier de Paris mal faire par aucun *lay*, que sui ce ils porteront loyal bismognoage. (*Rec. des priv. de l'Univ.*, p. 277.)

— Ignorant :

Et Metel fu la plus *lais*,

Et Gandole fu la plus gaie.

(*Wace, Best.*, 1601, Ler. de Liège.)

Une gros exemple en porroit metre

Az gens *lais* qui n'abentent letre.

(*Chaucer, 17593*, *Moan.*)

Et enoier de tous melleis

Le dois garder, d'uis et *lais*.

(*J. DISCHAMPS, Poés.*, Richel. 810, f° 309^{rs}.)

2. **LAI**, *lais*, s. m., pièce de poésie qui répondait à nos romances et qui contenait ordinairement le récit d'une aventure amoureuse, les sentiments d'un amant pour sa maîtresse, les tourments qu'un cœur bien épris ressent par les contraintes qu'il endure :

Li Breton en lirent un *lai*

De Eguitan cum il ana

Et li d'ome qui tant l'ama.

(*MORIS, Lai d'Eguitan*, *Boq.*)

Preste, ne puis chanter bon *lai*

De toi, se mais les bons d'un lai.

(*RECH. DE MOULINS, de Carité*, st. XXVI, f. Van Houd.)

Lais d'anours et somes cortois

Chantait chascun en son palais.

(*Chaucer*, 707, *Moan.*)

Et li oisïx a haute aloïne

Qui sor le pin haut li chança

Li *lais* qui delibous chant a :

Li *lais* fu moult bon a entendre,

L'exemple i porroit on bien prendre

Dont on vireoit miez ou le fa.

(*Le Lais de l'oiselet*, 132, *Méon, Falt.*, III, 119.)

Un li livre que je vous donne,

Qui est plein de *lais* et ballades.

(*ST. GELAIS, Œuv.*, 138, f° 1709.)

3. **LAI**, *lay*, s. m., ballivage :

Et si non essent devent havelid seu *lays* veteris in quolibet arpentoc. (1306, Ste-Radeg., Voullé, Arch. Yvernoie.)

L'Académie donne ce mot sous la forme *lais*.

4. **LAI**, *lay*, s. m., ce qu'on laisse par dernière volonté, en français moderne legs :

Don, cession, *lay*, anémique. (*AYE*, 1482, *Lett. de Louis XI*, Musée des Arch. départ., p. 230.)

Par *lay* testamentaire. (*AMYOT, Vies, Ser-torius*, 36, éd. 1365.)

5. **LAI**, VOIR LA.

6. **LAI**, VOIR LE.

LAIAGE, *layage*, s. m., ballivage; ce mot, certainement ancien, n'a été rencontré que dans un texte provincial du commencement du XVIII^e s. :

Aux ouvriers des grands bois qui ont assisté au *layage* de la susdite taille, j'ai raison de 13 pattars comme d'ordinaire. (1703, *Comptes du receveur de Mortagne de 1703 à 1710*, n° 132^{rs}, Arch. mun. Mortagne.)

LAIANCE, VOIR LEECE.

LAIANCE, - *ence*, s. f., action de laisser, de négliger, négligence, omission :

Don paihoit de *laiance*. Li premiers vices est de *l'ence*. Car quant Bous-quant ou cuer de l'ome bone volenteit de bien faire, lors vient li dyables et li dit : Tu retournerais ancoraes bien, tu es jome et fors, tu vivrais assez longment ; ensi destorme l'home li dyables de bien a faire. (*LAURENT, Somme*, ms. Metz 665, f° 3^{rs}.)

LAIANS, VOIR LAIENS.

LAIANT, part. prés., laissant :

Mais qu'il ne vous en poist, ne ne soies peussens Que par detrievance vous en soies *laians*. (*Chaucer, d'Introche*, V, v. 307, P. Paris.)

CL. LAIER 2.

LAIQ, VOIR LEEC.

LAIQAL, *laïque*, adj., laïque, de laïque :

A luy comme un vray prestre toute declination *laycale* doit estre payee. (*FOSSETIER, Cron. Marg.*, ms. BRUX., I, f° 70^{rs}.)

Dis-mes *laicales*. (*Charl. de Hain.*, VIII, 13, *Cont. gén.*, II, 50.)

Les dismes avant tout fois esté *laycales*, lesquelles presentement seroient retournées es mains des gens d'eglise. (*Placard de Philippe II sur le synode provincial de Cambrai tenu au mois d'oct. 1586*, XII.)

Habillement *laical*. (*Pasq.*, *Rech.*, III, 4.)

LAIICATION, s. f., procédure laïque :

Et s'il luy semble (au juge ecclésiastique) la matière disposée pour soumettre ledit *lays* à sa juridiction et par quelque raison, pour la prescription vaine et examinée en conseil, si les raisons sont trouvées insuffisantes, requier ledit juge ecclésiastique itérativement de se deporter de ladite connaissance, a peine d'y pourvoir par les remedies accoustumez, comme en cas de défaut de feront. Touant pendant cette *laiication* toutes procédures en sureance. (*Placard de Philippe II sur le synode provincial de Cambrai tenu au mois d'oct. 1586*, XVII.)

LAIQEL, *laycau*, *laïel*, s. m., lait, laitage :

Le *laïel* de la berlix et dous choses, la berre et le fromage. (*S. BERN., Serm.*, Richel. 24768, f° 7^{rs}.)

Lour cuer est malouneiz et pris comme est li *laïel* a fromagier. (*Psautier de Metz*, f. 365, *Bonnardot*.)

LAIQEL de herbis. (*ib.*, *Max*, 798, f° 364^{rs}.)

Ces officiers donnent licence a toute maniere de gens de manzier berre et *laïel*, tout parmy le karesme. (*J. ARNTON, Journ.*, an 1500, Larchey.)

Six chandieres blanches et un chaudron blanc a mettre *laycau*. (1501, *Arrent. de l'Hôtel-Dieu de Beauvais*, Soc. d'Archéol. de Beauvais, 1874, p. 453.)

Dans le ptois ber : *laïon*, canton de Beauvais, *laissea* = mille litage ou lait.

LAIQET, VOIR LASSÉT.

LAIQEUR, VOIR LAQEUR.

LAICHANCE, VOIR LASCHEANCE.

1. **LAIQHE**, adj. f. 2

Une table *laïche* de charnye de .ii. porce-

à table robe dessus. 24 mars 1395, *Inv. de Regnaud Chevalier, tailleur du D. de Bourg.*, Inv. de membres de la mairie de Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

2. **LAIQHE**, VOIR LEECE.

3. **LAIQHE**, VOIR LEECEHE.

LAIQHEFRAIE, VOIR LEECHEFOIE.

LAIQHEFEIT, VOIR LASCHEFEI.

LAIQTABLE, s. f., laitage :

L'usage d'ouiz ne de poisson ne de *laïcailles*. (*La tresamble et craye Expos* de la règle M. S. Ben., f° 402^{rs}, éd. 1486.)

LAIQTE, adj., couleur de lait

Blancheur *laïcte*. (R. DE GORD., *Pratry*, IV, 14, éd. 1495.)

LAIQTEE, s. f., portée d'une chienne :

Je ne veux oublier a donner a entendre ou chiens de ceste race se trouvent les melieurs, par ce qu'en une *laïcte* il ne s'en trouve pas la moitié de bons. (*DU FOUILLOUX, Ven.*, c. II, éd. 1385.)

En toutes les autres *laïctees* qu'elle portera, il en y aura toujours quelques uns qui tendront de la première. (*ib.*, *ib.*, c. VII.)

Aujourd'hui on ne fait cas des premières *laïctees* des chennes. (*ib.*, *ib.*)

— **Lai**, laitance :

La *laïctee* ou laitance de poisson. (*Tréant lang. Dict.*, éd. 1604.)

LAIQTFR, VOIR LAITFR.

LAIQTEROLLE, v. LAIFTEROLE.

LAIQTECE, VOIR LETICE.

LAIQTRHEN, s. m., jeune animal qui bête encore :

Item d'un cheval ou jument trouve en otel lieu, deux sols blancs et le poultrau ou *laïctrie*. 8. (*Cont. de Mons*, *Cont. gén.*, I, 830, éd. A. 4.)

LAIQTTREAU, adj., qui bête encore sa mère :

Veaux *laïcttraux*. (1599, S. Omer, ap. La Fons, *Gloss. as.*, Bibl. Amiens.)

LAIQ, VOIR LAIT.

LAIQNGE, *laïdenge*, *laïdunge*, *laïdunge*, *laïdunge*, *laïdunge*, *laïdunge*, *laïdunge*, s. f., injure, insulte, outrage, raillerie offensante, expression de mépris :

Ne li ne lur pot faire *laïenge* ne contraire. (*P. de THAIS, Best.*, 1229, *Wright*.)

Mais les choses ou il ja disoit oïrent il prestot, quat premiers l'apelot il par son nom, A en cant li lion Den ne respondoit ne, dunks rumpit fors manes a ses *laïdenges*. (*Diab. Greg. la pap.*, p. 73, Four-ber.) *Laï*, ad. jus. mox contumelias erumpit.

Li saint precheur souffent les *laïdenges* et si ne rudent nule encore. (*Greg. pap. Rom.*, p. 19, *Hobmann*.)

Les *laïdenges* que li dient aux *freres Paul*. *Max*, 258, f° 89^{rs}.)

Les *laïdenges* que li anciens li disoit. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, *Max*, 358, f° 57^{rs}.)

Par *laidenges* et par reproches. *Ordin. Tancr.*, ms. de Salis, f° 74.

Faut et soif et haut et froit et *laidenges* et mont d'amertumes. (LAI, *Somme*, Richel. 22932, f° 60^v.)

Sanz vilains mor et sanz *laidengs*. (GUYART, *Roy. Rom.*, 20260, W. et D.)

Lez pechiez l'un l'autre desivent : Il se contredient plusieurs *laidengs*. (Sacher, ce n'est vilain.)

(Paris, *Nostre Seigneur*, Jubl., *Myst.*, II, 172.)

Le se moultz forest sans nulle *laidenge* luy et luy cent de nation *laideng*. (O. DE S. GÉTI., *Ep. d'Orlé.*, Vers. 5108, f° 9^v 3^e.)

Le luy diz moult d'ingures et de *laidenges*. (*Lancelot du Lac*, I^{er} p., ch. 42, éd. 1488.)

Après ce que on luy eut dit plusieurs vilipèdes, reproches et *laidenges* pour le barat et trahison qui li avoit fait, Tullius commanda que on luy despoillast tous ses vestemens et atours royaux. (BOCCACCIO, *Nobles math.*, II, 22, f° 50^v, éd. 1315.)

— Tort, offense, préjudice :

Quant les *laidenges* meurent plus haut que les merites, cil a cui il plaist s'en oblie. (BRES. LAT., *Tres.*, p. 413, Chabaille.)

LAI D'ENGEMENT, laidengement, l'edengement, l'edengement, s. m., outrage, affront :

De ruse enise se p'mout
Quand il vit le *laid* n'engent.
(Des. m. *angiles de Compoigne*, Richel. 1393, f° 106^v.)

Et la tormentoit de trop felons *laidengemens*. (J. DE MEUNG, *Ep. d'Abel*, et d'Hel., Richel. 920, f° 20^v.)

Pour les *laidengemens* qu'il disoit de nostre Seigneur. (Pass. S. Pèrre, Richel. 818, f° 159^v.)

(La) honte, *laidengement*. (XIV^e s., *Barneleber, Glosses et Glossaires hebreux francs*, 1878, p. 33.)

LAI D'ANGEUR, laid-eur, s. m., celui qui injurie, qui insulte, qui outrage :

Warder la patience contre les *laidangeurs*. (GREG. PAP. HOM., p. 94, Hofmann.)

Et sont monuments et detracteurs a Dieu hais, et *laidengeurs* orgueilleux. P. FERGET, *Nouv. Test.*, f° 147^v, impr. Maz.)

LAI D'ANGEUX, laidengius, adj., impudique, outrageant, insultant :

Invençours *laidengueux*. G. CHASTILLE, *Ver. mal prise*, p. 518, Buchon.)

Outrage, *laidengeux*. (LA PORTE, *Ephl.*, éd. 1571.)

Laidengeux, m. ense. (1. Reprocheuil, reviling, opprobrious, defamatory, slanderous, contumelious. (COTGRI., éd. 1611.)

LAI D'ANGIER, engier, - enchier, - enquer, - angier, - enquier, leud., led., laid-, leud., led., leud., v. n., maltraiter, injurier, railler, impudiquement :

Sire, liet ele, dans Benars de Naisi
Ma *laidenge* regard le Roi Papan.
(Le *Loh*, ms. Bern. 114, f° 21.)

Ma *laidenge* de vant le Roi Papan.
P., ms. Manly, f° 60^v.

En la *laidenge* d'Abel *laidenge*.
Sperver, 21, Koshwatz.)

Laidenge, mout p'ce, ce n'est ce n'est
(L. de S. GÉTI., *Ep. d'Orlé.*, f° 9^v 3^e.)

Bien soit batuz et *laidengues*.
(Pass. J. C., Brit. Mus. Add. 15066, f° 63^v.)

Sor Aolant qui *laidengue* lon roi
Nogiz demandent.

(De *Charlem. et des Peirs*, Bouv., p. 162.)

Dynabuz mont se courassa,
Et Merlyn moult *laidengua*.
(Merlin, Brit. Mus. Armad. 220.)

Par mantelant les pris a *laidangier*.
(Gir. de Vene., Richel. 1148, f° 10^v.)

Richier son bone a formant *laidoingier*.
(Gar. de Mongl., Vat. Chr. 1260, f° 15^v.)

Prement Guerin, moult le sont *laidengant*.
(Eul. Vir., Richel. 774, f° 33^v.)

Povre gent soloit deslanchier.
Or les hote, fier et *laidenge*,
De touz biens faite si estrange.

(G. DE CURCI, *Mir*, Richel. 2103, f° 9^v.)

Sanz eux hant et *laidengier*.
(GABRIEL, *Sot dormans*, 750, Koch.)

Lors torment la crieie sor els, si les hant et *laidengent* les dames des loges. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 45^v.)

Came cil qui fu escoviz et *laidengier*.
(S. Graal, ms. Tours 915, f° 16^v.)

Et lors les menent ataignant, les *laidengant* et maudient moult durement. (*Litur.*, Richel. 337, f° 6^v.)

Olmirins s'est corrouciez
Quant ainsi s'oit *laidangier*.
(Vie S. Marg., ms. Chartres 620, f° 14^v.)

Si le porroit bien *laidengier*.
(Rosa, Vat. Ott. 1212, f° 74^v.)

L'esperit vers le cors parla
E vilement le *laidacha*.
(Debat du corps et de l'ame, ms. Philipps 8336, f° 76, P. Meyer.)

Il ne doivent pas... *laidoingier* lor adversaires ne dire paroles fur celles qui valent au plaiz. (*Ordin. Tancrui*, ms. de Salis, f° 11^v.)

Maintesfoiz les doi l'en *laidangier* sans desdaing et despiser sans desesperance, c'est a dire que la desesperance que l'en leur fet les face piors, et li amousteument que l'en leur fet les ramant a bone esperance. (Vie et mir de plus. s. confess. le Pastouan S. Gringoire, Maz. 568, f° 171^v.)

Si sers le *laidangoient*. (*Ib.*, f° 75^v.)

Quant li fiz le prevost les vit, li les *laidoing* formaunt. (*Vie sainte Agnes*, Richel. 988, f° 45^v.)

Giz (saint Antoine) ne puet estre vaincuz ne par l'esperit de fornication ne par le delour de son cors, anz nos *laidoing* enoie si haidement. (Vies des Hermites, ms. Lyon 698, f° 5^v.)

Li doiz bab et *laidoing* les messages. (*Ib.*, f° 41^v.)

Li rois le prist formant a *laidengier*. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 214^v.)

Li les *laidoingent* et les ocistrent. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 14^v.)

Barot *laidoingier* a tous les messages. (*Ib.*)

Mais Naima par doucheur tous nos barons *laidengne*.

HER. DES PRATS, *Geste de Loys*, 16820, Scheller, *Gloss. philol.*)

Hé qui ne voudroit *laidangier*
De ce mot, en disant...

(VIEUX, *Grand Test.*, XVIII, Jouan. t. p. 48.)

Jupiter, pay le bon d'oubat
Quant tout ne s'ait non l'atant

Li de ce que vous av *laidengier*,
Et que vous verrez trahit.

(VIEUX, N. S. J.-C., Jubl., *Myst.*, II, 12.)

Quant le duc de Bethfort, regent, fut venu en Engleterre, li *laidenga* moult son frere le duc de Gloucester pour la guerre qu'il avoit prinç contre le duc Philippe de Bourgoigne. (*Mém. de P. de Feuin*, p. 238, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Laidenger se tourant. PAISGRAVE, *Esclaircissemment de la lang. franc.*, p. 701, Génin.)

Tu m'as injurié et *laidengé*. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Job, x, éd. 1534.)

Et en moy *laidengent* m'ont donné sus la joue. (*Ib.*, *ib.*, XVI.)

Par toute la maison la traire
Par grant courrouz et par grand haïne,
Et la *laidenge* mallement.

(Le *Jalais qui bat sa femme*, Poës. tr. des xv^e et xv^e s., II, 462.)

Si n'ol la sie en courrouce,
Si la *laidenge*, elle courrouce.

(*Ib.*, p. 167.)

Grant simplesse est se souffrir *laidanger*
Quant on peult bien par doiz parler changer.

(R. DE COLLEVE, *Eprst.*, viii, Bibl. elz.)

Il est meilleur, puis que n'as que menzer,
Ne boyre point, car, ainsi que le croys,
Cela porroit le tien corps *laidenger*.

(GUIL. HUYDEN, *Tabl.*, 88, 1^{re} partie, Lormier.)

— *Laidangé*, part. passé, outragé :

De paumes et de poins *laidangé* et frapez.
(Un dit d'Aventures, Trébouzin.)

— S. m., celui qui a été injurié :

Qui *laidenge* son juré de laides paroles et de deshonnestes, et doi ou. III. Poëti, cil qui sera atains il दौरa v. sans ; III. sans au *laidengier*, et III. sans a le commun. (1209, *Charte de commune donnée par Philippe Auguste*, ap. A. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, I, 182.)

1. LAIDE, *layde, leide, leyde, lesde, lete, laude*, s. f., droit qui se lève sur les marchandises et denrees et sur les bestiaux vendus en foire et marché, et n'est dû que par les forains et étrangers ; contribution indirecte au midi et au centre de la France, comme l'onien au nord :

Par la mere Dieu, dist le chevire, ore est aus *laides*. (MEN. DE REIMS, 414, Wailly.)

Qui dira *laidé* ou villenie a nultruy. (1320, *Ch. d'ajrouch de Fresnes*, etc., Verdun, Cabin. de M. de Labry.)

2. LAIDE, *layde, leide, leyde, lesde, lete, laude*, s. f., droit qui se lève sur les marchandises et denrees et sur les bestiaux vendus en foire et marché, et n'est dû que par les forains et étrangers ; contribution indirecte au midi et au centre de la France, comme l'onien au nord :

Item sextam partem *lesde*, et vocatur a cavallion *lesda* pedagogia, quod accipitur de rebus vendibiles que cadunt in loco venduntur. (*Polypt. du Yennais*, Arch. JJ 11, f° 158.)

Par dez sextiers de ble, par quars froment, soigle, orge, avenne, deux deniers moins de lele, chacun sextier a la mesure de Chastillon (1285, Lieu-Dieu, Arch. Indre, II 769.)

Is avont et recevront sur la *layde* et sur le four de la ville franche de Bourbon douze livres, sur les balles de Bourbon huit livres, et sur la *layde* de la bonherie de Limone cent sols. (1345, *Ch. de Louis de Clermont, pour la chapelle de Bourbon d'Aychembaull*, ap. Ducq., *Legidarius*.)

Toutz les droiz que peons avoir sur les *laydes*, poages, monnoies, censives et autres

rentes temporels. (1320, *Lett. de Pierre, archev. de Lyon*, Cart. mun. de Lyon, p. 78, Guizot.)

Pour la *layde* et peage dud. lieu. (*Compt. de J. Papinot*, 1389-1403, f° 19 r°, Arch. Loire.)

Rebndrent iceulx religieux en la ville de Saint Sever toutes les *laydes*, poages, constumes, ventes. (1461, *Ord.*, XV, 284.)

Nul homme ne nule femme qui maison a ou aura en ladite ville, ne payera ne devra *layde* de bile ne d'autre chose qu'il vende qui sien soit. (1462, *ib.*, p. 317.)

Proces touchant la *layde* du sel au du Moulins. (XVI^e s., ap. Mantelher, *March. fréq.*, Gloss.)

Lesdits conseignours... disoient... leur estre deu la *layde* du blé que lesditz habitants venloient. (1455, *Liv. vov.*, f° 34, Arch. mun. Ussel.)

Pour chascun chef d'annable nous appartient cinq deniers de *layde*, et s'il y a vache ou veau, ladite vache affermeit le veau de *layde*. (*Cont. de Berry*, p. 129, La Thaumassière.)

Sur chascun des habitants non ayant hofs, deux deniers tantoms, et s'appelle lehdit droict le droict de *layde*. (*ib.*, p. 222.)

Loude ou *layde*, droit de peage sur les marchandises portées a Toulouse. (SAVARY DES BRUSLONS.)

LAIDAGE, *leid.*, *led.*, - esse, - esce, s. f., laidier physique et morale :

Si ardet les *laydees* des penseurs, ainst cum les pechiez de sa propre esclate. (*Moral. sur Job*, ap. Foerster, *Dial. Greg. lo pape*, p. 301.)

Cange molt tost bele coulour, Fine biauté par grant *layde* Et grant joie par grant tri-treoe. (*Amadas et Ydane*, Richel. 373, f° 321 r°.)

— Au sens moral, chose honteuse :

Trop grant *laydesce* ferians, Ne uns ne lur adissians. (MAI, *Poés. de S. Patrice*, 1433, Boq.)

Por si molt fereit en de-trece, S'ourent honte de la *laydesce* Qu'il n'estoit autrement covert.

(*Hist. de Guill. le Maréchal*, 1151, P. Meyer, Romania 11, 66.)

— Injure, insulte, outrage, et chose préjudiciable, dommage, etc. :

Asses aver la chose oie, Les *laydesces* e les maneres. Cum li reis Henri fist l'ebres Foudre e abatre e craverent. (Bis., *D. de Norm.*, II, 35536, Michel.)

De celui qui dist son seignour Honte e *laydesce* et dehonour. (MAI, *Isopet*, XXXVI, 53, Boq.)

Se *laydesce* ne fache. (*Le Vieux de Coulogne*, Richel. 2162, f° 131 r°.)

— Parties naturelles de la femme :

Ne n'atoucheras la *laydesce* des femmes. (1396, *Traduction des statuts de l'Eglise de Tours*, Richel. I, 1237, ch. 77.)

LAIDECURE, voir LAIDURE.

LAIDIEUR, voir LAIDOIER.

LAIDEMENT, *layd.*, adv., outrageusement :

Car il les voit euz laidement Qui trop les manent laidement. (*Quernars li Galois*, 5631, Stengel.)

— Péniblement :

Dont depuis il l'en mesce moult laidement. (FROISS., *Chron.*, II, 15, Kerv.)

— A contrecoeur :

S'est bon que nous alois deviers vaulx et si fort que bellement ou laidement il soient de nostre accord. (FROISS., *Chron.*, IX, 190, Kerv.)

Par mes deox, dit le chevalier, vous y viendrez ou bellement ou laidement. Et lors dit le roy : J'ame mieux laidement, car je n'iray pas se n'y voys par force. (*Percef.*, I, f° 27, éd. 1528.)

LAIDENCE, voir LAIDANGE.

LAIDENGER, voir LAIDANGIER.

LAIDENGUIS, voir LAIDANGUIS.

LAIDENGNIER, voir LAIDANGIER.

1. LAIDER, v. a., outrager :

Si la vent nix par amors rendre N'estre *laydes* et peiro la. (MAI *per.*, Richel. 2168, f° 8 r°.)

2. LAIDER, *laeder*, s. m., percepteur de l'impôt appelé *layde* :

Tot hom qui dact laide la dact soner au *laider* ou a son commandement avaut que poasser la ville. (1260, *Cont. accord. sur hab. de la Perouse*, ap. La Thaum., *Cont. du Berry*, p. 98.)

La *laeders*. (*ib.*)

LAIDIERE, *laenderie*, s. f., bureau de perception de l'impôt appelé *layde* :

Devant les boutiques de la *laenderie* et blancherie de Bestiers. (1451, Arch. JJ 185, pièce 177.)

LAIDETE, s. f., laidure :

La beantes Absalon lor seroit *laydetes*. (BRYAN, *Bible*, Richel. 1144, f° 63 r°.)

Por leur grant *laydelé*. (*Estories Rooyer*, Richel. 20125, f° 49 r°.)

Le lait sa *laydelé* de-face et se face beau par hienlais. (FOSSETIER, *Chron. Mary*, ms. Brux., I, f° 205 v°.)

Fordais, *laydelé* ou laidure, vilence, ordure. (*Caitepot d'el.*, Bâle 1581.)

— Outrage :

Sans *layde* et traison. Fait il, quant vous tant ne proies Vous en ert li douz amens. (MAI *perill.*, Richel. 2168, f° 33 r°.)

LAIDIEUR, *laydeur*, s. m., percepteur de l'impôt appelé *layde* :

Item le *laydeur* qui hendra et portera la quartie du blé... ne doye paandre neins por hailler la quartie, fors layde tant seulement. (1374, Arch. JJ 198, pièce 360.)

De la layde retenue, se ceulx qui la doivent de la payent dedans huit jours au *laydeur*, a son certain commandement, sept solz y avons. (1462, *Ord.*, XV, 520)

LAIDIERE, s. f., injure, outrage :

Cele qui pas ne se fait De faire tant e *laydier*. (Gouss., *Poés. fr. ms. xv.*, 1390, t. I, p. 291, Ars.)

LAIDIN, adj., vilain, laid :

De *layde* le vray ensement Mande a ses foies et subiet De la compaignie des laidz. (MORIN, *Faictz et ditz*, f° 238 v°, éd. 1450.)

Ce mot est donné par Hovart dans son Dictionnaire rochelois.

LAIDIR, *leidir*, *ladir*, *ledir*, verbe.

— Act., maltraiter, outrager, déshonorer :

Asses soi *layder* et ranspeour (Urschans, ap. Jonck, *Guil. d'Or*)

Ne volkist il que il Poust gehi Ne ne pour mes l'en cest si *layde*. (Guald. de Ambray, 2185, A. 1.)

Freie e pleme de torment, V'avez si *layde* l'ouvent. (Bis., *D. de Norm.*, II, 7180, Michel.)

Arriere s'en vait la mesange. Le enen *layde* et blatege. (MAI, *Isopet*, Richel. 19152, f° 17 r°.)

Abbes ki *laydes* et conteece Autrui, sans eul ki espere Ne peur eserter tent le poe (HÉLIE, *de Moulins*, de *Castel*, st. xvij, 9, Van Hamel.)

Quant il mes pot être mariez. Et il les ot assez *laydes*. A une port s'en vait ester. (Flore et Blancheflor, 2^e vers., 1639, du Meul.)

Pitres ne Juis n'ot nus nel *laydes*. (*La chanson d'Antioche*, I, v. 82, P. Paris.)

Cele nuit fut Rollans *laydes* et mal menés. (Chevaliers, 39, A. P.)

Se li rois se corree il i sera *laydes*. (Gard. de Mongl., Richel. 24403, f° 5 v°.)

Ainz le batrout et *laydeur*. (PEAN GUYON, *Vie de S. Martin*, p. 29, Bouc-1286.)

Commencerent verjoquement a tier ces convenances et a dire quant il peurent pour malmetre et *layder* la cause. (Gr. Cron. de Fr., Ist. du gros roy Loys, III, P. Paris.)

Se nous pensons emblein nous avons Dies *leid*. (Jeu. de MERS, *Test.*, 1406, Meun.)

Bien ou doiet estre *laydes*. (*Guerre de Metz*, st. 197, E. de Bouteiller.)

Se aucuns garçons ou femme de folle vie et de mauvaise teroient et *laydoient* aucun bon homme. (1346, *Ord.*, II, 318.)

— RÉFL., se maltraiter réciproquement. S'entreffrapper :

La bataille molt bien fourissent Qu'il s'entreffrent et *adessout* De pesanz cors et de felons. (Gouss., *Cher. de la Charrette*, p. 109, Farle.)

— Act., avec un régime de chose, enlever, endommager :

Las lor serrians gens chastiaus croissir. Et une *entrefre* eslier et *layde*. (Gard. de Loh., 3^e chans., v. P. Paris.)

Trois bus le jus tout Post estournt. Et les charrais par deont et *laydit*. (*ib.*, 2^e chans., xxx, p. 54)

Gasté li cerre et les chostais *laydes*. (Hort. de Loh., 2816, du Meul.)

Le chascel ont abatu et *layde*. (*ib.*, 4511.)

— Neutr., enlaidir :

Se les ledes chies n'estournt Goussers tost *ladraent*.

Vaise parole, bon conseil.
Ne peut pas bon conseil estre par li.
(*Revue d'Am. et de N. Tr. Ess.*)

— Act., rendre l'œil :

Maintes fois on est par delors belle
Par delors n'est n'osté n'osté.
Car li coup de visse li fait osté.
(*Ch. de Saint-Martin de la Comm.*, Poés. fr. des XV et
XVI s., N. 347.)

— *La li*, part., passé, outragé :

A la partie est venz Afrains le laidz.
(*Chrestiens*, Val. Chr. 1616, f. 72)

— Injurieux, méprisant :

Festistes de moi laidz esme.
(*Musée*, Chron. 1741, Reiff. Impr., laidz
esme.)

— Jovenz laidz :

Trouvrez vous que je sois laidz beau-
coup. (Cajquets de l'Accouché, p. 137, ap.
Ste-Pal.)

LAISSISEMENT, *ou*, *led*, s. m., mau-
vais traitement, blessure, coup :

L'en doit semondre les laidz semanz.
(*Liv. de jost. et de plet*, II, XV, § 2, Ra-
pelt.)

Injures de *laidz semanz* : (*ib.*, III, II, § 2.)

Et se ele fait laidz semanz a aucun, res-
pondra ele q'oil, de toz les laidz semanz
qu'il fet en cors. (*ib.*, IV, 41, § 1.)

Tel homme n'a fet tel laidz semanz, com-
penez avoir, dou cors est crevez et sane
issu. (*ib.*, XIX, XV, § 2.)

LADIT, s. m., injure, outrage, acte de
violence :

Baillons et li rois n'ontent eulz au fainon.
Assez l'ot laidz et rompuz eulz n.
(*L. Edw.*, 287, CCXXVI, Michel.)

Li nos espous de joustice si comme
mellées, *laidz* de maisons froissier.
(1291, *Cart. de Ponthieu*, Richel. I, 10112,
l. 19 f.)

LADOUER, *ou* *oyer*, *eier*, *lad*, *led*, v. a.,
maltraiter, malmenier :

Francis sovent le guereissent
Li mult sovent le *ladouent*.
(*Ches.*, 3^e p., 2075, var., Andrieu.)

Cil me vroit moult *ladouer*.

(*Flarimont*, Richel. 353, f. 41.)

Li dient ke je sois *ladoué*.

Re. — de MATHIS, de Carité, st. cxviii, 3.
(Van Hamel.)

Par mal menz qui li fet et *ladoué*.

Yngre et de BASTARD, *Ble. Linneloz*, Bartsch.
Revue d'hist., l. 60, 3.)

Li c'ou de guer felon et fort

Li c'ou qui si me *ladoué*.
(*Ch. de Saint-Martin*, l^{er} vers., 234, S. Heber.)

Mesmes de li c'ou de *ladoué*.

D'ou c'ou de fort que il miste ave.
(*Revue*, Suppl., p. 132, Chabaille.)

Li laiz les pusses desloziz de corps ces
li mes de li que par li doct qui il so-
dit. (*Ch. de Saint-Martin de la Comm.*, *Ch. de
Saint-Vaurent*, Richel. 988, f. 47.)

LADOUER, ou li *ladouer* au un, c'est li *lay*

dire des paroles laides, injurieuses et ou-
trageuses. (NICOT, *Thresor*.)

— Avec un régime de chose, détériorer :

Moult *ladoué* sa face qui son nez fait trenchier.
(*Revue d'Alexandre*, ap. Ste-Pal., *Ladouer*.)

LADOUNGIEK, VOIR **LADOUNGIER**.

LADON, VOIR **LADONN**.

LADURE, *ladure*, *leudure*, *ledure*, *leis-
dure*, *lesdure*, *ladure*, *laideure*, s. f., in-
jure, outrage, insulte, tort, préjudice,
ignominie :

Grant felonie et *ladure* nos fist.
(*Les Lab.*, ms. Montp., f. 101^r.)

Et li rois tient a grant desconfiture
Qu'en la cité li ot fait tel *ladure*.
(*Revue de Cambrai*, 3498, A. T.)

C'est merveille ke Dieus endure
Ke fame li fait tel *ladure*
Ke ele n'est se desguise.
(*Revue de Moulins*, *Miserere*, st. LXXXVI, 6,
Van Hamel.)

Vengiez li honte et la *ladure*
Que Renart vous fet, qui trop dure
(*Renart*, Br. XVII, 1497, Martin.)

Nos lor avons assez fet honte et *ladure*.
(*Lancelot*, ms. Fribourg, f. 86^r.)

Gaubert m'a fet *ladure*, et m'a fet sauc.
(*Liv. de jost. et de plet*, XIX, 42, § 2, Ra-
pelt.)

Et quantques li oel de cors voient de
helle, c'est vengiez et *ladure*. (LAURENT,
Sonne, Richel. 2232. P. 31.)

Li seroit tenu de *ladure* et de murdre.
1281, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB
XXIII, 46, n. 511.)

Et li ot dit trop de *ladures*.
(*Revue*, ms. Gourni., f. 100^r.)

Fame as cristiens *ladure*.
(*Ch. de S. George*, Richel. 902, f. 108 v.)

Sechiez que lon ne che me
Le por au en espuse si me.
Quant ce seroit trop grant *ladure*.
(*Ch. de Jouglet*, Richel. 837, f. 116.)

A honte mon seigneur ne metrai je pa cure.
Li vous durez assez mesustance et *ladure*.
(*Ch. la Folie et de la Nonn.*, Job., *Nov. Rec.*, II,
73.)

Li si ce pour ce que tant Lamoie
Que ma compaignie fut Cayoie
Que tu n'as f'ot cest *ladure*.
Qu'en bien de Lamoie creudre
Sont nos de bon corps creudre ?
(*Ch. Mir de N.-D.*, du roy Bérry, *Ch. fr.* ms.
n. o., p. 256.)

Li regardiez li grant *ladure*.
Qu'il a de moi f'odons dit.
(*Ch. de S. Jean Chrys.*, 1291, Washland.)

Li mesurerai par mesure
Li despit et li *ladure*.
Que fait ma contre douzure.
(*Chant*, Richel. 416, f. 196.)

Li c'est un roy trop grand *ladure*.
(*Complains de Paris*, Chron., 1099, Barbour.)

Qui ont auques de *ladure* es
membres. (GUESNE, *Pottier*, t. 9, ed.
1888.)

Je fas un neque de Bruchme.
Qui les gens sont bons par nature
Et ce font pechieus *ladure*.
(*Can. de Pissin*, *La. de clonau de long estude*,
1423, Puschel.)

Qui lay ferot souffrir grant *ladure*.
(*Chist. de Ste. Marg.*, t. 1, p. 403.)

Dyocletien mona en coste son chariot
Gallerius adonc vescu de poupre et abant
a ped, et si estoit venu a l'encontre de
l'empereur Diocetien qui doit plusieurs
ladures au dit gallerius. (BOCCACE, *Nobles
malthéureux*, VIII, 9, f. 197 v^e, ed. 1515.)

Tu souffriras grant *ladure* dure.
(*Moral. ou hist. rommaine*, Anc. Th. fr., III, 173.)

Mais de pevers zens n'avoit cure,
Ains leur faisoit honte et *ladure*.
(*La Vie et l'hist. de Marie Roche*, Anc. Th. fr.,
III, 268.)

Eau et pain est commencement de vie
d'homme et maison qui defend la *ladure*.
(*Bible*, *Ecclesiastique*, ch. XXIX, ed.
1513.)

J'avoie bon bnieit a mon advenement :
Mais, par un grant *ladure*,
Tu assustot qui ave gaigé arzent,
An cuir, an poil, aloye et tant aloye.
(*Gloss. norm.* du seiz. siècle, XXVI, Jacob.)

Macules de ceste *ladure* d'erreur. (NO-
GIER, *Hist. Tolos.*, p. 338, ed. 1556.)

Et que jamais le chant qui dure
En juin ne be fasse *ladure* (à la rose).
(*Russ.*, *Od.*, V, xi, Bild. etz.)

— Gros tens, tempête :

Plus de rine vers ou mer fur dure
Li orages e la *ladure*.
Pois chet li veuz e bel tens fait.
(*Tristan*, III, 73, Michel.)

Lorr., Filiières, et Guenesez, *ladure*,
ou *ladure*, insulte.

LAIÉ, *laye*, s. f., honte des hôtes
noires :

Fientes que les bestes noires laissent
sont appellees *layes*. (*Mod. et Rec.*, f. 23^r,
ap. Ste-Pal.)

Se tu treuves les *layes*, et ils sont bien
nouvelles et bien grosses, c'est signe
qu'ils sont de bonne erre, et qu'il est
grant sauglier. (*ib.*, f. 45^r.)

LAIÉ, *laye*, s. f., réserve dans une
forêt, partie de bois, quelquefois le bois
lui-même :

Just du destrier li a fait un salt faire,
Frestot enveus l'eyporta enud laye.
(*Raimbert*, *Quier*, 11294, Barrois.)

Primum de la *Laié*, (Juin 1289, *Denoubr.*,
Arch. mun. Autun, Cathéd.)

Le verdier du lieu li fera *laye* on li
prendra touz la sa taille pour son ardoir
et pour cloire. (1324, Arch. JJ 62, f. 435^r.)

Ladite *laye* li sera faite es lieux de ladite
forest ou l'en verra que il aura mains de
cloises. (*ib.*)

Ou cas on l'en ne tronveroit en ladite
forest lieu on l'en li penset livree ou
laye de boys pour son ardoir. (*ib.*)

Item il a une *laye* en la forest de Lamy,
ladite laye est livree par le verdier d'icelle
forest toutesfois que mesier est pour son
dit manoir. (1388, *Denoubr.* de baill. de
Cant., Arch. P. 303, f. 8^r.)

Le bois peut se prendre en vyere pres
de Mont ou en *laye* on en crye tout sur
riviere pres d'arrivaie. (*Err. au ms. de
la R. N.*, 1278, P. 60, ap. G. CHASTELL.,
Chron., I, 490, Kern.)

Guerra les bois bailliz, et ne pourra
compter les bois de fustaves ne les *layes*.
(*Cont. de Lodoenais*, Goul. gen., II, 549,
ed. 1604.)

L'Academie donne *laie*, L'Eaux et forêts, route étroite percée dans une forêt, dans une futaie.

3. LAIE, *laye*, s. f., boîte, coffre :

Donne a un notaire une *laie* d'espesses. (1357, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Lesquelz Turcoz monstreront en une *laye* de bois plane de coton la teste d'un homme qui avoit ungz chevotz blondz. (WARRIN, *Ancheenn. Cron. d'Englet.*, II, 85, Soc. de l'Il. de Fr.)

Iz charpenterent une *laye* de bois et concherent l'enfant dedens. (De *ritu Christi*, Richel. 181, f° 177r.)

A Gilles Desesperie et Mahieu Werbronez, eschevins, et Jehan Arnoul, procureur de la ville de Lille, que accorde leur at esté sur requeste ad ces uns presenter par eux a messieurs de la lay de ceste dite ville pour avoir assiste a remettre les titres de ceste dite ville en ordre et chacun en sa *laye*... la somme de quinze florins chacun. (Compt. de 1589, f° 274 r°, Arch. mun. Lille.)

... principalement une serure pour une *laye* en la tresorie. VIII, s. (1590, XIII^e Compte d'Alfred Braunet, f° 226 r°, Arch. mun. Lille.)

— Tiroir :

Unz liçon a *laye*. (1521, *Inc. de François de Melun*, Soc. des antiq. de la Morine, 1877, 1029 livr.)

LAIECI, s. f. ?

Benoissons expressément a toute *laieci* et a toute benoche de plus biens. (1272, *Cart. de Pontlieux*, Richel. I, 10112, f° 330 v°.)

1. LAIEE, *layee*, s. m. de laie, route en forêt :

S'il y a *layee*, ou arbres fruitiers coupes. (Cont. de Metz, Nouv. Cout. gen. II, 407.)

2. LAIEE, *laye*, *lieve*, s. f., cession, bail :

Cil ne le fassent pardevant l'annet que ceste *laye* wardet et verderoit. (1331, *Hist. de Metz*, IV, 69.)

La *laiee* on l'apoutance qu'elle en ferot. (1338, *Cart. de Metz*, ms. Metz 751, f° 19 v°.)

Cest erant et ceste *layee* et lof ce dessus dit ont lesdites deux seurs par le erant et par le loy et par le testimonage de leurs convenables parant et amis. (1408, *Hist. de Metz*, IV, 613.)

M. de S. Vincent dit respone que amsy ne se dohyent faire et que la seigneurie dadd moulin n'estoit point au dit Pierre, aus apparement a ladite esglise, comme il povot apparoir par la *laiee* faicle au dit Bartol. son pere. dudit moulin. (I. ACUBIUS, *Journ.*, an 1487, Larehey.)

— *Laiée* en plait, prociation :

Le XIII^e jour dudit mois fut determinez par le conseil du maistre eschevin que Colin Champion, Preservain, qui estoit en plait pour st Philippe de Raigeacourt, avoit affaire amener en l'estel du d'oyen a Metz. Ad hommes de Beaulieu, que ledit st Philippe, qui adoneques estoit hors de la garde de la cite, avoit prins et menes au Pont et depuis a Mousson, et apres a Anceville ou il les detenoit, ou le dit Colin avoit bien a remener a sa *laiee* en plait qu'il avoit dudit st Philippe. Et le dit Colin et tous ceux qui faisoient pour

ledit st Philippe, y vennoient. (J. ACUBIUS, *Journ.*, an 1481, Larehey.)

LAICHEMENT, VOÏ LACHENS.

LAIEINS, VOÏ LAIEINS.

LAIEMENT, *laye*., adv., selon l'usage du monde, vulgierement :

Il parbois dit plus *laieent*

Pour ce que rade jugement

Ne quide qu'ions suraouté

L'engin commun d'humanité.

(Boce de Consolation, Ars. 2670, f° 63 r°.)

Jacques d'André, avant *laieent*. (1382, *Cart. de l'église de Téroouane*, p. 250, Giry et Duclat.)

El sont telz appelez lays pour ce que *laieent* et mondainement se doivent gouverner. (BOUT., *Somme rur.*, 2^e p., f° 26 v°, ed. 1486.)

Lai-cailier, *laieent*. (Gloss. de Salins.)

Lai-cailier, *laieent* ou laiement. (Voc. lat.-fr., 1487.)

— En langue vulgaire :

Et des nons sest le sens estere

ou en latin en *laieent*.

(BOIS DE MOUS., de *Charité*, Richel. 23114,

f° 220 v° et Ars. 3112, f° 220 v°.)

LAIEGEE, VOÏ LAIAEGE.

LAIEENS. — *ans*, — *entz*, — *anz*, *lay*, *lei*, *loi*, *lu*, *li*, *ly*, *li*, *leynz*, adv., là, ici :

Il n'estoit

Ki on pensast *laieens* ois nus.

(BOIS DE MOUSIENS, *Messirez*, st. VIII, v. Van

Buuel.)

Li terres voï les contes *laieus* tel enlorins.

(Jehan de Lanson, Richel. 2195, f° 9 r°.)

De *laieus* issir ie poire.

(Dolop., 8384, Bibl. de

Beques, merci a'aura *laieus*.)

(B. de Hon., *Moranges*, ms. Vienna, f° 19 v°.)

Bele, ne me laissez morir.

La vos *laieus* a bel tristouret

(Amaltes et Ydoine, Richel 375, f° 31 r°.)

Laiuz gist altes desoit.

(Prothelans, Richel. 2169, f° 121 v°.)

Une riche mahomere

Ez el marche *laieus* avoient.

(NAT. S. B., Reinsch, de *Pseudo-Frangetten*,

p. 70.) Impr., *laieus*.)

Cil qui est herbergiez chies Forste, ou li seroiz, se il vultent *laieus*, sont penables. (LIV. de just. et de plit, XVIII, 24, s. 18, Raspoth.)

Et fu moult bien de *laieuz* et de toute la meisme. (MEX. DE REIMS, 80, Wailly.)

Devent avoir leur estage *laieuz*. (1275, *Ch. des compt. de Dole*, $\frac{b}{236}$, Arch. Doubs.)

Et la vielle manda monseigneur Raoul, et li s'istit, apres envoia la vielle toute la gent de l'estel fors de *laieus*. (Le *Contes dou Roi Phare et de la Belle Jehane*, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 104.)

... Et disoient que *laieus* estoit enoies le peuple God et l'Argoth. (JOINS., *Hist. de St Louis*, p. 143, Michiel.)

Plus de amf. enoacier

Pensiez par *laieus* voir.

(*Choriant*, 6120, Michiel.)

Quant elle fut departie de *laieus*, eïe ala tout droit a la court de l'empereur. (LIV. de *Cher. de La Four*, c. CXXVIII, Ed. elz.)

E le dette vint de mixt, e oost quande *layuz* fut. (Hist. de *Foolques Fitz Warren*, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 19.)

Laiuz estoient avec ledit bastard de la Baime trois gentils hommes. (WARRIN, *Ancheenn. Cron. d'Englet.*, I, 228, Soc. de l'Il. de Fr.)

Li firent ouvrir luis en demandant quelz gens estoient *laieus*. (L. DE PREMIERF., *Beaus.*, Richel. 129, f° 149 v°.)

Sy fu li gros grand par *laieus*, et li fualite des voix cryans : Noel d'un merveillex et haut estoument. (G. CHASTELL., *Chron.*, I, 67, Kery.)

C'est ad comparee a ce que l'en met en unz sac unz chat et unz chien : ilz auront tousjours *laieus* jusqua la fin. (QUINZE juges de mariage, XV, Jacob.)

El li dit que le gallant estoit entré d'aventure *laieus* et que onques mes n'y avoit esté. (Id., XV.)

Ceux de *laieus*. (Enseignement de la duchesse Anne, p. 147, Chazaud.)

Le seigneur de *laieus*.

(GRÉVIN, *Chants roy.*, f° 54 v°, 64, 1527.)

L'aveit fayit lever les chiens courantz.

Pour se sauver se out en moe estyle. *Laieus* estoient plusieurs bairiz deourantz. (GROUZE, *Tabl.*, VIII, Jourdant.)

Ens. se dit pour dedens : comme et d'ens. Et parlois d'un lieu plus loing, nous deous, il est *laieus*, va *laieus*, je vien de *laieus*. Et ne failt pas direz *laieus*, non plus que ceans a bon amy, mais *laieus*, ceans. (TOR. ESTIENNE, *Traicté de la Grammaire française*, p. 91, ed. 1569.)

Ce mot est donné par Monet : « Je n'entre point *laieus*. » La Fontaine l'emploie plusieurs fois dans ses contes.

BERRY, *liou*, *liou detous*, là-bas. POITOU, *liant* (*glissant*), là-bas, bien loin. BRESSE, *lién*.

1. LAIEER, *layez*, *leyer*, v. a., faire dans les bois taillis de profits chemins droits, ain qu'on puisse poser des heles ou piquets pour mesurer; marquer les arbres qui doivent être laissez en l'abat des bois de haute futaie et en la coupe des taillis, soit baliveaux, soit pieux corniers. D'après LARRÈRE (*Gloss. de Brod* fr.) *laier*, c'est « marquer les lais en un bois taillis avant la coupe d'eduy, pour les y laisser » :

Les trois parz qui demeurent aus comme elles sont arpeutes, gueses, departies et *layees*. (1307, *Cart. de Pontigny*, Richel. I, 5465, p. 172.)

Lesdiz mestres... regardera en quelle li-vree selonc le nombre des arpenz qui sera contenuz quanz arpenz il y aura de greigneur pris, quanz du moen, et quanz du moindre, et li sera *laier* et mesurer, et ainsime les bailloier les diz mestres des forez. (1318, Arch. K 10, pièce 23, et Arch. JJ 57, f° 92 r°.)

Regardera... quanz arpenz il y aura de greigneur pris, quanz du moen et quanz du moindre et li sera *laier* et mesurer. (1320, Arch. K 10, pièce 23.)

Que les gens dudit seigneur ne dolgrent *leyer* pour faire de la poix ni plumer pour faire de l'escorie. (1350, *Ch. de Thibault de Neuchatel*, Arch. du prince, Neuchatel, M^e, n. 15.)

Item, les routes et revenus des tailles et des chablis, outre les droits du vendier et des sergants, ne valent que les traits du *lucet* et de l'arpenter les tailles. (1378, *Précis du comté de Beaumont-sur-Loire*, tome I, Anq. Rech. sur les anc. comtes de Beaumont-Oise, p. 188.)

On prendait sur les marchans, quant on *layait* les dix-hois de chacun quartier, XII den. (1510, *Cout. de Corbeil*, f. 1936, ap. Ducq. *Laitz*.)

Ceux qui ont prins bois à couper et à *layer*, sont tenus de couper et abattre dedens le premier jour de may. (*Cout. d'Orléans*, cccxlii, Cout. gén., t. 603, éd. 1604.)

Le seigneur de hof emmentit et fait siens les bois de coupe de luy tenus en siel, estans en estat et saison de couper, en les saisissant et abbatant, s'ils sont hors de grurie; et s'ils sont en grurie, quand ils seront en coupe, mistrez, arpentez, *layez*, creiez et livrez selon la custume de ladite grurie. (*Cout. d'Orléans commentées par J. Belahucle*, art. lxxxv.)

Et encore au commencement du xvii^e s. : Pour avoir eudit en 31 portions la taille des grands bois en Glanchon, *layée* dernier de septembre 1704. (*Comptes du receveur de Morlaque de 1703 à 1710*, p. 132 v., Arch. Mortagne.)

2. LAIER, *layer*, *lazier*, v. a., laisser, quitter, abandonner :

Ni *laya* forterre à prendre. (Wace, *Œuv.* 2471, *Œuv.* de Lucey.)

Je ceste terre, si recondray à ma mentree que laisser.

GUILL. DE SAINT-EMER, *Mont-Saint-Michel*, 189, Michel.)

Mais s'en est fornes, ses commanda à *layer*. (Ronsard, *Œuv.* t. 475, Michelot.)

On *layait* ceus prisonz, on n'ad m'en viezue. Ne *layait* ceus ne vous liezue. (Haut. *Œuv.* *Revue* t. 1, vers. 2013, du Meris.)

La preste se *layent* jus auoir. Ains que l'essissent de due ven. (Duc de Lorraine.)

Œuv. de N. Thom. de Cant., 1222, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Ensi doit chascuns entenz *layer* la compaignie des mauvais. (Greg. *pit. Rom.*, p. 86, Heilmann.)

Ne vaut li bois sa premiere forme repente ne l'autre *layer*. (Arlot, *ms. Genevoise* 378, p. 35.)

Lays non faire non l'ant. (Lucey et Patin, *Œuv.* 473, p. 187.)

Ne desoz pas *layer* Mandor. Qui est et est de costre hono. (Drape des bois de Lorraine.)

Œuv. t. 9, 447 v.)

de dit Gous. C'est au Dieu qui l'ad le mont. (Œuv. de Lorraine, 1619, v. P.)

Qu'on lui vint a phrase, pour le nos *laya*. (Œuv. de Lorraine, 1619, v. P.)

Il n'est beuz autre que c'en aient moestre. (Œuv. de Lorraine.)

Il n'est beuz autre que c'en aient moestre. (Œuv. de Lorraine.)

Il n'est beuz autre que c'en aient moestre. (Œuv. de Lorraine.)

Il n'est beuz autre que c'en aient moestre. (Œuv. de Lorraine.)

Il n'est beuz autre que c'en aient moestre. (Œuv. de Lorraine.)

Il n'est beuz autre que c'en aient moestre. (Œuv. de Lorraine.)

Il n'est beuz autre que c'en aient moestre. (Œuv. de Lorraine.)

Il n'est beuz autre que c'en aient moestre. (Œuv. de Lorraine.)

Cors de vinté fus et d'achure. Le lui oragel, escarde vinté. Ou tu vras en porreure.

(Le *Desposment du Corps*.)

Il ne fosoent refuser ne *lazier*. (Froiss., *Chron.*, II, 93, Lucey.)

Pour *lazier* ses gens et ses charrois respos. (Œuv. t. 1, v. 402, Lucey, ms. Amiens, p. 119 v.)

Il n'est enveoir devers le puch d'Ango aupiel li rois avoit remis toutes les ordonances don faire ou dou *lazier*. (Œuv. t. 1, v. 181, Lucey.)

Out *layes* ad ceus, a tousjours mais, au seigneur Jean Baudelat et au seigneur Jean Bourant. (Œuv. t. 1, v. 402, Lucey, ms. Amiens, 1408, *Hist. de Metz*, IV, 613.)

Out *layes* ad ceus, a tousjours mais, au seigneur Jean Baudelat et au seigneur Jean Bourant. (Œuv. t. 1, v. 402, Lucey, ms. Amiens, 1408, *Hist. de Metz*, IV, 613.)

Out *layes* ad ceus, a tousjours mais, au seigneur Jean Baudelat et au seigneur Jean Bourant. (Œuv. t. 1, v. 402, Lucey, ms. Amiens, 1408, *Hist. de Metz*, IV, 613.)

Encores que je vous aye ces jours passés escript, je ne *layait* passer la presente commode du sieur de Villers pour vous dire... (2 déc. 1380, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 39, Berger de Xivrey.)

Encores que je vous aye ces jours passés escript, je ne *layait* passer la presente commode du sieur de Villers pour vous dire... (2 déc. 1380, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 39, Berger de Xivrey.)

Encores que je vous aye ces jours passés escript, je ne *layait* passer la presente commode du sieur de Villers pour vous dire... (2 déc. 1380, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 39, Berger de Xivrey.)

Encores que je vous aye ces jours passés escript, je ne *layait* passer la presente commode du sieur de Villers pour vous dire... (2 déc. 1380, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 39, Berger de Xivrey.)

Encores que je vous aye ces jours passés escript, je ne *layait* passer la presente commode du sieur de Villers pour vous dire... (2 déc. 1380, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 39, Berger de Xivrey.)

Encores que je vous aye ces jours passés escript, je ne *layait* passer la presente commode du sieur de Villers pour vous dire... (2 déc. 1380, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 39, Berger de Xivrey.)

Encores que je vous aye ces jours passés escript, je ne *layait* passer la presente commode du sieur de Villers pour vous dire... (2 déc. 1380, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 39, Berger de Xivrey.)

Encores que je vous aye ces jours passés escript, je ne *layait* passer la presente commode du sieur de Villers pour vous dire... (2 déc. 1380, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 39, Berger de Xivrey.)

Encores que je vous aye ces jours passés escript, je ne *layait* passer la presente commode du sieur de Villers pour vous dire... (2 déc. 1380, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 39, Berger de Xivrey.)

Encores que je vous aye ces jours passés escript, je ne *layait* passer la presente commode du sieur de Villers pour vous dire... (2 déc. 1380, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 39, Berger de Xivrey.)

Encores que je vous aye ces jours passés escript, je ne *layait* passer la presente commode du sieur de Villers pour vous dire... (2 déc. 1380, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 39, Berger de Xivrey.)

Encores que je vous aye ces jours passés escript, je ne *layait* passer la presente commode du sieur de Villers pour vous dire... (2 déc. 1380, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 39, Berger de Xivrey.)

Encores que je vous aye ces jours passés escript, je ne *layait* passer la presente commode du sieur de Villers pour vous dire... (2 déc. 1380, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 39, Berger de Xivrey.)

Encores que je vous aye ces jours passés escript, je ne *layait* passer la presente commode du sieur de Villers pour vous dire... (2 déc. 1380, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 39, Berger de Xivrey.)

Encores que je vous aye ces jours passés escript, je ne *layait* passer la presente commode du sieur de Villers pour vous dire... (2 déc. 1380, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 39, Berger de Xivrey.)

Encores que je vous aye ces jours passés escript, je ne *layait* passer la presente commode du sieur de Villers pour vous dire... (2 déc. 1380, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 39, Berger de Xivrey.)

Encores que je vous aye ces jours passés escript, je ne *layait* passer la presente commode du sieur de Villers pour vous dire... (2 déc. 1380, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 39, Berger de Xivrey.)

Encores que je vous aye ces jours passés escript, je ne *layait* passer la presente commode du sieur de Villers pour vous dire... (2 déc. 1380, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 39, Berger de Xivrey.)

Encores que je vous aye ces jours passés escript, je ne *layait* passer la presente commode du sieur de Villers pour vous dire... (2 déc. 1380, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 39, Berger de Xivrey.)

Encores que je vous aye ces jours passés escript, je ne *layait* passer la presente commode du sieur de Villers pour vous dire... (2 déc. 1380, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 39, Berger de Xivrey.)

Encores que je vous aye ces jours passés escript, je ne *layait* passer la presente commode du sieur de Villers pour vous dire... (2 déc. 1380, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 39, Berger de Xivrey.)

Encores que je vous aye ces jours passés escript, je ne *layait* passer la presente commode du sieur de Villers pour vous dire... (2 déc. 1380, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 39, Berger de Xivrey.)

Encores que je vous aye ces jours passés escript, je ne *layait* passer la presente commode du sieur de Villers pour vous dire... (2 déc. 1380, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 39, Berger de Xivrey.)

Encores que je vous aye ces jours passés escript, je ne *layait* passer la presente commode du sieur de Villers pour vous dire... (2 déc. 1380, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 39, Berger de Xivrey.)

Encores que je vous aye ces jours passés escript, je ne *layait* passer la presente commode du sieur de Villers pour vous dire... (2 déc. 1380, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 39, Berger de Xivrey.)

Encores que je vous aye ces jours passés escript, je ne *layait* passer la presente commode du sieur de Villers pour vous dire... (2 déc. 1380, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 39, Berger de Xivrey.)

Encores que je vous aye ces jours passés escript, je ne *layait* passer la presente commode du sieur de Villers pour vous dire... (2 déc. 1380, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 39, Berger de Xivrey.)

Encores que je vous aye ces jours passés escript, je ne *layait* passer la presente commode du sieur de Villers pour vous dire... (2 déc. 1380, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 39, Berger de Xivrey.)

(Œuv. mor., qu'il ne faut point emprunter à-n-urc, IX, éd. 1819.)

Ramassant ces lettres, et prenant en sa *lettre* les autres que je luy avois données, elle s'en alla trouver Dorinde. (D'URFÈ, *Astree*, II, 4.)

Lielle, cassetino. (OUDIN, *Dict. fr.-ital.*)

— Tiroir :

Une petite estalève, pour une armoire, sur laquelle à deux *layes*, qui se tiroient, l'une de en, l'autre de la. (Compt. du R. René, 1471-72, p. 244, Lecoy.)

Unes armoires à deux guschez et à une *laye*. (Œuv. t. 1, p. 251.)

Un petit coffre d'ivoire et y a une *laye* dessous. (1474, *Inv. des bagues de Gabrielle de Lorraine*, Ann. de la Soc. d'Hist. de Fr., 1880, p. 278.)

Deux *liettes* ou tiroirs. (1562, *Proc. verb. du pill. de l'égl. du Mans*, Arch. de la Sarthe, 985.)

Ces estages sont comme petits planchers, composés, ou de legers axes de bois de sapin, ou d'autre à ce propos, ou de rozeaux refendus, ou de longue paille, et posés tout proprement qu'on les puisse separement oster et remettre à volonte, en les glissant comme *liettes*, pour facilement visiter et pauser le bestail. (O. DE SERR., *T. d'agr.*, V, 13, éd. 1605.)

Ce n'est pas la de vrais diamants, dit-elle. Il lui répond : Je me donne au diable si ce n'est des plus lins. Et aussitôt qu'il dit ces paroles, il les rephe, et les remet en une petite *layette* qui estoit dans sa boutique. (*Plaisans débats et facéc. Rencontre de Grougaret et de maistre Guillot Gorgeux*, 2^e p.)

Mons. *layette*, tiroir établi en dessous du tiroir d'un bontiquier. Norm., Orne, *gelle*, tiroir Haut-Maine, *liette*, tiroir d'armoire, celui ou d'ordinaire se serre l'argent.

LAIGE, adj. ?

Ke us k taille dras a detail en le kale *laye* au dras ne puehes le merkerdi en le hale. (1279, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer, AB XVIII, 16, n° 570.)

LAIGÈTE, s. f., dimin. de *laie* :

Le manoir de Treiz-Faven a ses estans, moinz, pecheries, prez, bois, *layètes* et terres demourans doudit manoir. (*Articles de marc*, Morice, *Pr. de H. de Bret.*, I, 1467.)

LAIGNAGE, *lignage*, -*ayge*, s., redevance qu'on devoit au seigneur pour avoir le droit de prendre dans une forêt le bois nécessaire à son usage :

Item *lignages* et verimeages des bois de la Roche Jacques aups du pont. (1404, *Gr. Gauth.*, p. 184, Lorberie, Arch. Vieurre.)

Un avoué de 1485, conserve aux archives de l'Eure, montre que les habitants du fief d'Ailly étaient soumis au droit de *lignage* ou *lignage*. c'est-à-dire qu'ils étaient tenus de couper dans les bois du Chapitre et d'apporter au manoir seigneurial tout le bois nécessaire au chauffage des chanoines ou de leurs fermiers.

LAIGNAI, *lignai*, *lignoul*, *lignoul*, s. m., bois :

Aux charpentiers pour avoir tourné le liguard du pont de bois de la loge des portiers de la Barre. (1471, *Compt de Nevers*, CC. 65, 19 v. 19, Arch. mun. Nevers.)

— Provision de bois :

Li premiers n'aura point de *legnoz* en tote la terre Saint Pol for le bois de Chauxen. (Mars 1220, Chap. cath. de Metz, Arch. Mos.)

— Bûton ?

Or sui je bien veuz a point, Et li ostes, quand en me traïte. L'un va donner me grant boïe Puis fait apporter ar. *legnoz*. Li chers qui fu a lavas barres Qui le coute forment amoit De ris en aise se prisoit.

(*Les Trois Vieilles de Languoïc*, 172, M. d. o. l. o. n. d. Bayard, *Table*, I, 76.)

LAIGNAME, s. m., provision de bois :

Et cetera et pensa dont puisse adïder a la povrete de son frere; et s'en ala en la fin de Calahre, et la appelloïe de *laïgname*, et lui mist nom la roche Saint Martin. AIME, *1st. de li Norm.*, III, 7, Champollion.

LAIGNEUX, ligneau, s. m., bois :

La nef et les croisées sont de *ligneau* tout Avel et deshay. (1495, Reims, ap. Marnier, *Commodities*, p. 273.)

1. LAIGNE, légne, legne, *laine*, *legne*, *laine*, *legne*, *laign*, *legne*, *laign*, *legne*, *laine*, *ligne*, *leine*, *loigne*, *longne*, *luigne*, s. m. et f., bois en général, et bois à brûler, en particulier :

Nient ke aier infer ardent *laignes* par ke fous soit feu. (*Dial. Grey lo pap*, p. 235, Fœrster.)

Car ensi cum li fens detail quant les *laignes* deffailent. (S. BERN., *Serm.*, Richel 24768, F. 88.)

Dist a sa femme qu'il avast Quere *legne*, s'en apostast. La dame ne volt *laign* aler. Suz le degre en pout trover Seche *leine* e ylz marier.

(*Criseïde*, II, 623, Michell.)

Li aquand vout el bois port apporter le *legne*. (*Chanson de Jérusalem*, 149, Meyer, *Rec.*, p. 270)

Dient as pebrins qu'il apportent le *legne*. Se seront feu en la port espier l'ance. (*Chans. d'Ant.*, III, Suppl. v. 140, P. Paris.)

Classens i port espier un *legne*. (*Idole*, 1663, Bidd. etc.)

Li bois meisme mist le feu Li *laignes*, ke li sont esprisés. (*Id.*, 1705)

Après le feu veilli la floude, Qui li *laigne* esprit et melande. (*Id.*, 1710.)

Grant somme de *laigne* m'aport. (*Id.*, 1809.)

Grant feu de *laignes* alment. (*Id.*, 8732.)

Jusques *laigne* pour faire fu. (*Idole*, *Chron.*, 13608, Reut.)

D'une cuisine li *laigne* tendre. (*Chans. de Nansau*, ms. Turin, f. 67.)

1. Lais de légnes. (1231, *Ch. de Morv.-s.-d'le*.)

Si les fait li toutes empli de bien serré e de hardons dedens le *legne*, et deuber le li sus. (ROBERT DE CLARI, *Les Bailli.*)

LAIS.

LAISSEUX :

Je ne doy pas me fier arduz n'estre Ja tant n'aront mantel ne robe desaroz. Qu'il p'terme laisse ne soit bien essoz. (CHRIST. DE PIS., *Cité*, Atz. 2686, f. 55r.)

Li borjoes de Charmes me doient une fois armer des *legnes* par an. 1269, *Charte de Charmes*, Arch. Meurthe, Trés. des chart. de Lorr., lay. Charmiss-sur-Mos., n. 38.)

Li vizes et li trais gasta. Et lor *legnez* toutes brisa. (*Lib. Psalm.*, cv, p. 332, Michell.)

Tailler la *loigne*, adaiter les meison. De la *Passion* S. Eaque Verge, Richel. 518, f. 218.)

Alissent abatre arbores, noiers et pomiers et quan qu'il trouveroient de *legne*. (*Chron. de S. Step.*, ms. Ste-Gen., f. 328r.)

Avoyez *legne* et candelles. (*Liv. noir*, Arch. mun. Valenciennes, ms. 535, p. 28.)

Avoyez *laigne* et candelles. (Ib.)

Il amoit celui henap de *laigne* plus que touz les henps d'or et d'argent. (AIME, *1st. de li Norm.*, III, 21, Champollion.)

Se li devoirs livrer maison en aucun lin en li court, et *laigne* pour son ardoir. (1309, Fimes, Arch. Nord, God. A, f. 85 v.)

Pour entasser en le fourrière du castel XIII carretes de *legne*. (1327, *Tras. au cloit d'Arli*, Arch. KK 393, f. 67.)

A Walter Parent, sergant de ceste ville, pour une journée qu'il alla avoyez lakant d'Aras le fere, de maison en maison, pour se constabier en le candelier, sur les *legnes* pour le perli des fous. III, s. IX, d. 1353, *Comptes de Valenciennes*, v. 6, p. 19, Bulletin de la Commission hist. du Nord, XI, 446.)

On a de verde *laigne* ens fu et ens tisons. (GUYOT DE MESTRI, *Poës*, II, 268, Kery.)

En loquele maison je ai mis ma *laigne* e lazoz. (1361, Arch. JJ 84, piece 266)

Cherchialz de *laigne*. (1377, Arch. MM 30, f. 101 v.)

Et sur on aistre appartient un bon fu *laigne*. (*Dial. Fr.-flam.*, 133, Michellant.)

Nef apportant *laigne*. 1396, *Cost. de Beppé*, p. 62, Goppinger.)

Diant que on aroit de lazots de *laigne*, un aroit de blans. (FROISS., *Chron.*, X, 267, Kery.)

Et n'avoient de quoy faire feu que de verde *laigne*. (Ib., *ib.*, II, 153.)

Toute le *laigne* que on accetera decha le feu de Thum (1400, *Bous pour laigne*, Reg. aux droicts et produiz, f. 102 r. Arch. mun. Douai.)

Iz ont concluz que ce Nistes Greysien veït baillier cinq f. de l'ambesce de la *legne* du brotel de la ville, que Andry Nantus les lui baillie et delivre. (6 lev. 1419, *Reg. conseil de Lyon*, I, 225, *laigne*.)

De tel bois font leurs hostelz et *legnes* pour ardre. *Traité de Emmanuel Philot sur le passage de la Terre-Sainte*, 1420, f. 21 r.)

Dien serit les belles forestz que le roy a en son royaume, dont les unes sont sur rivieres et en propres places pour faire navire ; et a vray dire on peut avoir bois de *laine* en France plus pour dix esmez que vous n'avez en Angleterre pour cinquante. (*Feb. des hér. d'arm.*, 71, A. T.)

Les *laignes* ou coppelles des bois, (4 jans. 1600, Fimes, Arch. Nord, God. A, f. 612 v.)

Bercollet des *laines* et des hachez aval les champs. (*Hist. de l'une test.*, t. 1584, impr. Mor.)

et : *laigne* contes et reparera a autre chose.

Ja tant n'aront mantel ne robe desaroz. Que li p'terme laisse ne soit bien essoz. (HEUGO DE VILLEVERDY.)

Deut de copper et abatre boy *ligne* que a choulter. (1482, C. Arch. Yverno.)

Laignes, laines et charbon pour sime du roy. (L. AUBROIS, *Journ.*, a Lanchey.)

Bois-pillions seront tenus de faire *legnes* qu'ils vendront veudre de grandeur et grosseur, qu'il s'en suit. C. de l'avoüat, Nouv. Cout. gen. II, 149.)

Pie. *ligne*, bois. Bonelli, *legne*, 1 desuie un chambrage ; du bois de *leig*, de li belle *legne* Allier, Archev. *ligne* ardoir un morceau de *ligne*.

cf. LIX.

LAIGNE, VOÛ LANGE.

LAIGNEUX, VOÛ LIGNAL.

LAIGNERON, VOÛ LANGERON.

1. LAIGNIER, *legnier*, *laigner*, *laigner*, *leignier*, *loignier*, *laign*, *leign*, *loign*, *laigner*, *leign*, s. m., coupe de bois, provision de bois :

Item chacun cheval de la dite eglise de Beauxvais qui a heval doit une courree un prevost pour amener son *laigner*. (1306, Arch. JJ 56, piece 137.)

Qui a cheval doit une courree au prevost pour amener son *laigner*. (1347, Arch. JJ 56, f. 57 r.)

Et le charroi des chevaux doient pa chascun an deux jours pour le *laignier* au seigneur. (1321, Arch. JJ 61, f. 137 r.)

Pour son *laignier* charrier. (1322, Arch. JJ 61, f. 50 r.)

Item les bois de Tramblay.... onquel bois le chestelain de Tramblay veult faire un *laignier* pour soy chauller chascun an. (1325, Arch. JJ 93, piece 43.)

Le charoy du *laigner* du Noel. (1339, *Cort. de Langres*, Richel. I, 3188, f. 281 r.)

Chascun hermoiz de chevaux nous devroit amener une chartre de *laignes*, pour faire nostre *laignier* a Nouel. (1351, *Ord.*, IV, 298.)

Devront et seront tenus lesdiz habitanz chascun an deux jours coper boyz es boyz d'icel seigneur, devant Noel, et charroier en son hostel de Bourriement pour son *laignier*, ou autre part, se il plaist audit seigneur. (1381, *Ord.*, VI, 631.) Il y a dans le tenor de 1371, *leignier*.

Lequel Daul dist a Pierre Boisserie qu'il avoit fait bruler certain *laigner* de bois qu'il avoit mis en un mousson. (1418, Arch. JJ 179, piece 328.)

— Bucher :

Avez le *laigner* et le *laigner*. L'ancher est delong la buche.

(*Un gien, a la Gabelle*, p. 40, Michell.)

Avez le *laigner* et la *laigne* d'un *laigner*. (GUYOT DE MESTRI, *Poës*, II, 92, Kery.)

En entrant en celle bayne l'exposant chey a un genou en *laigner* d'icelle. (1391, Arch. JJ 142, piece 97.)

Le suppliant prout un *laigner* de Hostel une busche. (1331, Arch. JJ 175, piece 108.)

un paye de la *laigner* d'une emsine. (1485, Bethune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bdd. Amiens.)

Contois, Pontatier, *leigneur*. W. *leigneur*. NAMBROUS, LAISSANCE.

LAISSEUR, *laissoir*, *lessor*, s. m. :

celui qui laisse, cedant, celui qui a fait un bail appelé *laisse*.

Beu, se, roult
 et de l'abbaye, coppe, *Laigner*
 et des seigneurs.
laigner et de LAINIER, v. m., se laigner, milt-
 près du *co*
 (bonet d'Alv.) plusieurs paroles sa femme il fery,
Beuons-8-02 contemp. de ce, vint à Ysabeau sa

Lu prendr' enner, laquelle *laignol* on respon-
 on *laigner* despienssement. (1366, Arch. M. 97,
 M. de n. 525.)

ap. Dm.
 Goux
 LAGIER, s. m., fabricant de coffres
 de bois
 peles *lax* :

1. LAGIER, s. m., fabricant pour un quartier on
 e. *laidorles* vermes. (1294, *Trac. p. les*
hôt. des C. d'Aut., Arch. KK 393, 1^o 2^o
 2. LAHER, VOIR LAIER.

LAHAGE, VOIR LAXAGE
 LAINGEL, VOIR LINCEL

LAISNE, s. f., moulin :

quand le berzer voit les rayons descendre...
 l'assaut ormeux et arbres et fontaines,
 tout hellenot conduit ses vives *laines*.
 A. PULLIAC, *Ess. vol. de Fr. P. traque*, p. 93,
 et. 1557.)

2. LAINE, VOIR LAIGNE.
 LAINE, VOIR LANE.

LAINLRESSE, VOIR LAXOR.
 LAINERIE, VOIR LANERIE.

LAINETER, VOIR LANETER.
 LAINGE, VOIR LAIGNE.

LAINGNE, VOIR LAIGNE.
 LAINGER, VOIR LANIER.

LAINIER, VOIR LANIER.
 LAINNIER, VOIR LANIER.

LAINO, VOIR LANE.
 LAIS, VOIR LAIENS.

LAIENGOIS, VOIR LAIBRECOIS.
 LAIBRECOIS, VOIR LAIBRECOIS.

LAIBRE, adj., large ?

11 par de la ens emti laire
 La porte ouverte come est laire.
 L'estrane plat lui a laire

6. LAIENS, *Lat.*, m. s. *Curia*, 1^o 219

2. LAIRE, v. a., laisser, abandonner ?

01. peut devenir, quant en le stock *laire*
 02. est le *cont*
Recueil de M., 12 80, Michelant

A laire est le langage ester
 1. *Recueil de M.*, 12 80, Michelant
 2. *Recueil de M.*, 12 80, Michelant

3. LAIRE, s. m., sorte de Coust du
 4. LAIRE, s. m., sorte de Coust du

5. LAIRE, s. m., sorte de Coust du
 6. LAIRE, s. m., sorte de Coust du

7. LAIRE, s. m., sorte de Coust du
 8. LAIRE, s. m., sorte de Coust du

9. LAIRE, s. m., sorte de Coust du
 10. LAIRE, s. m., sorte de Coust du

LOIT, *laire* vaut mieux *laire* l'enfant mour-
 veux qui d'He attaché l'âme. (*Proc. lorrain*,
 Mém. de l'Acad. de Stanislas, 1877,
 p. 115.)

LI. LAIER.

LAIBRECHENESEMENT, VOIR LAIBRECO-
 NOSEMENT.

LAIRESA, VOIR LARESSE.
 LAIBRESSE, VOIR LARESSE.

LAIERGEMENT, VOIR LARGEMENT.
 LAIRGESCE, VOIR LARGECE

LAIRI, VOIR LARRIS.
 LAIRIS, VOIR LARRIS.

LAIROCEL, VOIR LARONCEL.
 LAIRRENAILE, VOIR LARRINAILE.

L. LAIS, adv., SYN. de *laissez* :

Por chon le ensi fu traits
 Ne se paet astenir de plour.
 Dont li sorat, tout est esbais.
 Laine cande dou cuer *lais*
 A pestrir le pain son seigneur.
 (BRESL. de MOLLINS, *Mezures*, st. CLAVY, 8,
 Van Hamel.)

Cu tor et une vache ensemble
 Qui a avec lui son veul
Lais el chief de cest pracl.
 (Ren., 5760, Mém.)

Ne je ne sui pas telz que j'ose
 En cole ewe *lais* salir.
 (Gheart, Suppl., var. des v. 22022-23344,
 p. 253, Chabaille.)

Si haunce l'un des piéz par mantant et
 en honte si durment le cheval qui le baill
 tomber *lais* emti le champ. (*Arthur*, Richel.
 337, 1^o 238.) C'est emploi se rencontre plu-
 sieurs fois dans ce roman.

LI. CHAIS au Supplément.

2. LAIS, *laiz*, s. m., atterrissement,
 alluvion :

Sera la croissance que la riviere donne
 vray domaine au seigneur haut justicier,
 qui s'appelle communement *laiz*. (*Cout.*
de Bourbonnois, Coust. gen., II, 293,
 ed. 1604.)

Par la coustume tenue en la chastelleme
 de Vichy et ressorts d'icelle les *lais* de la
 riviere sont commun contour, quant aux
 pasturages, mais le seigneur jus-hier prend
 la latte et pasiere et autrement le seigneur
 ne peut baillier a eus. (*Id.*, Nouv. Coust.
 gen., III, 1226.)

Est encore usité comme terme de juris-
 prudence.

3. LAIS, *laiz*, s. m., hente des bêtes
 sauvages :

La hente que les bestes noires laissent
 sont appellees *laiz*, qui sont dites fumes
 en la venetie du cerf. (*Mod. et Rec.*,
 1^o 42 57, ap. Ste-Pal.)

LI. LAISSE 2.

4. LAIS, *lays*, *laiz*, s. m., sorte de baill :
 Sy en laissent le diet *laiz* il est ou a maier
 et pendant vechy *laiz* il se maria, es
 diets ens on a fuzg d'eulz seroit le diet
laiz nulz et de mille valeur, sy le diet ad-
 demencé vo... (1519, *Coust. du Duché de*
Lorraine, Bonvalot.)

— Terre prise à baill :

Et quequois soit en possession par an
 et jour d'un heritage, il y est maintenu
 jusques a droit et ne s'en peut disputer
 quoiqu'il n'ait lettres ny titres, pourve
 aussi que le diet an de possession ne soi
 pas sur un louage, *lays* ou admodiation
 car es diets cas la possession ne vaut droit
 (1519, *Coust. du Duché de Lorraine*, p. 88
 Bonvalot.)

5. LAIS, *laiz*, *lays*, *lois*, *les*, *lez*, *lees*, *leez*
 s. m., ce qui est laissé, donné par testa-
 ment on autre acte de dernière volonté
 en français moderne, *legs* :

Des *leis*. (1250, *Lett. du Cte de Poit. à S.*
Louis, Arch. J. 890.)

Car il lui fist faire teus *lays*
 Dont s'ame fu en vraie pais.
 (Bl. et Jehan, 2065, Ler. de Lincy.)

Mes *les*. (1265, *Test. de Cath. de Courc.*
 Arch. Seine-Inf., G 975.)

Leis. (1295, Bourgm., Arch. Loir-et-Cher,
 Domaines et *lees*. (1355, 23 fév., S.
 Melaine, Arch. Ille-et-Vilaine.)

Est tenu de paier les *lays* du testament
 1398, *Grands jours de Troyes*, Arch. N.
 9186, 1^o 65 1^o.)

Par titre de pure donacion et *lez*. (*Lett.*
 de 1406, ap. Lob., II, 1027.)

Et de tous les dons, *laiz*, augmentacions
 et biens *laiz* qui seront donnez et *laiz* à
 l'ordie, ledit tresorier sera tenu de faire
 une liste. (*Ord. de Louis VI pour l'ordie*,
 S. Michel, ms. Louvre E. 1434, 1^o 13 1^o.)

Je ne luy feyay entre *laiz*.
 (Villon, *Pet. Test.*, XXIII, Jugost.)

Et fit ses derrenieres ordonances et *lez*
 tels que bon luy sembla. (J. GUARTEAU
Hist. de Charles VII, p. 249, ap. Ste-Pal.)

L'orthographe *leys*, qui n'apparaît qu'
 tardivement, est vicieuse. Ce mot n'est
 pas, comme l'a soutenu Littré, un substantif
 abstrait formé du verbe *laisser*, où l'an-
 cienne s du nominatif s'est conservée.
 L'orthographe régulière *lais* montre que
 c'est le substantif verbal *laisser*, de même
 que *laiz*, *lay*, est le substantif verbal de
laier.

LI. LAISSE 1.
 6. LAIS, VOIR LAS.

LAINAIN, s. m., sorte de légume :
 Denrees comme porrees, *laisain*, aux
 regions. (1509, Valenciennes, ap. Le
 Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

LAISSAMMENT, VOIR LAISSAMMENT.
 LAISSANT, VOIR LAISSANT.

1. LAISSANT, VOIR LAISSANT.
 2. LAISSANT, VOIR LAISSANT.

LAISSARDE, *laisarde*, *lesarde*, s. f., lézard
 Quand il regardoit en ses mains.
 Trouvoit a *laisarde* un culèvre ;
 Par ignorance faisoit *laivre*.
 (Flair. et Blancflour, 820, Rokker.)

Pas d'un petit estane
 On plus avoit sansons, et *laisarde* et dars.
 (Le *Bot. de l'horreure de Roume*, ap. Aub., N.
 106, I, 104.)
 Lucetta, *lesarde*. (*Gloss. lat.-*
Montpellier 110, 1^o 1537.)

LAI

LAI

Calocécres, *lousardes*, stellions. (H. DE ONDEVILLE, Richel. 2030, n° 89°.)

— Fig. :

o' très plaisante *lousarde*,
Mens avant n'ayant misarde.
Papillatout papillarde,
Je ne regarde
Vors que ton darid ne trespereche.
(MONTIGNY, *Le Sirey d'Amours*, 1. la suite de la *Leu. de Patrice*, p. 126, ed. 1723.)

LAISSIE, lessie, s. f., lame de fer. Les peçons, dit le P. Daniel (*Mit. fr.*, t. 1, 407, ed. 1721), portoient (le Jaquo) garni de *laises*, c'est-à-dire de minces lames ou plaques de fer entre la doublure et l'étoffe, ou bien de mailles.

El soient armez de fors jacques garnis de *laises*, chaînes, ou mailles pour couvrir les bras. (*Lett. de 1425*, ap. Lob., II, 999.)

Avec brigandines, salade, et les braz couvertz de *lesches* et mailles de fer. (1467. *Ord. du D. de Bret.*, ap. Lob., II, 1200.)

LAI-DENGIER, VOIE LAIDANGIER.

LAISE, VOIE LAEGE.

LAISET, VOIE LASSET.

LAISSIR, VOIE LOISSIR.

LAISSOR, VOIE LOISSOR.

LAISSOUR, VOIE LOISSOUR.

LAISSUMMENT, *laissement*, adv. d'une manière abandonnée, sans règle, sans mesure :

Ta parole soit ordonnée,
Trop ne trop *laissement* mène
Ne soit, n'en parlant par usage
Ne fais grimaces au visage.
(GUY DE PIS, *Expos.*, Richel. 836, n° 47°.)

LAISSANCE, -ence, *layss*, *lais*, *lesseance*, s. f., abandon, cession, au propre et au fig. :

Baillance, quittance, entrebaise et *layssance*. (1270, *Ch. de Hug. de Bourg.*, Ch. des compl. de Dole, II, Arch. Doubs.)

Vendicion, baillance, quittance, entrebaise et *laisance*. (Ib., Arch. A 247, piece 37 (29°).)

L'écriture nous dit par voir
Cel qui bien set raconteroit
Qui Dieus en a l'one *laisseance*
Que s'il le mot n'avoit
Il ne doit l'onneur Dieu avoir.
(*Les Heur. N.-D.*, Richel. 837, n° 93°.)

Mau prise, *lesseance* a baide. (*Stat. de Heuri VI*, an XXII, impr. goth., Bibl. Louvre.)

— Rémission :
ou s'est la baie porpaire
Comment a bien soit raordée,
Contamment aurai *laisseance*.
De ses pechiez dou ai passance.
(*Les Pass. de Roi Jean*, Ars. 5201, p. 107.)

LAISSANT, *lais*, *lays*, adj., négligent, paresseux :
Je ne doy pas me tirer arrière,
laisante de édifier et manומר avec ton aide
(CHRIST. DE PIS, *Cite*, Ars. 2686, n° 55°.)

Il n'y a rien qui soit pesant.
PATHELIN,
Pensez vous que je soye layant
Et vous porterez tout le fay!
(*Cont. Pathelin*, p. 149, Jacob.)

1. **LAISSIE, layssie, lessie**, s. f., présent, cadeau, forme féminine de *lais*, devant abaisserment *lays* :

Ne vout il bons reis, li gentis,
Qu'après sa mort on fust estris
De ses *lais* ne de ses douz.
(BEX., *D. de Norm.*, II, 39339, Michel.)

E mes *lesses* qui s'enseigrent en cest
meisme testament. (1269, *Test. de Jeanne de Fougères*, Arch. A 406, piece 3.)

Autrouis et *laissons* par non de *laisse*
et d'automne. 1275, Jacobins de Poligny, A 5, Arch. Jura.)

Por nulle *layssie* que ge aye leyt. (1281, *Test. de G. de Lusigney*, Arch. A 270, piece 19.)

Por raison de la succession ou de *laisse*
laïtes a coes. (Ch. de 1282, s. III, Luzat, 15, Arch. Vienne.)

A l'iglise entrainement.
Et chascuns do son proprement
De ceus qui le miracle virent
Granz douz et aranz *laisse* s'irent.
(JEAN GUYONNÉ, *Vie de S. Martin*, p. 159, Bourrasse.)

Et l'autre *laisse* qu'il avet *laissee* a aucun.
(*Ass. de Jér.*, t. II, p. 156, Benzaou.)
Des testaments et des *laisse*s. (1435, *Est. de S. J. de Jér.*, Arch. H. Gar., n° 10°.)

Cf. LAIS 3.
2. **LAISSIE, lessie, layssie**, s. f., honte des belles sauvages :

Et se on parle ou Ten lui demaude des
fumees, il doit appeller fumees, celles de
cert, de ranguer, de dani et de bouc, et de
chevreul et des ours et de bestes noires et
des loups il les doit nommer *laisse*s. (*Gast. Feb.*, Maz. 314, p. 48°.)

S'ilz ont mené des roisins ou de sem-
blans choses molles, ilz gettent leurs
laysses en plateaux. (Ib., p. 48°.)

Quant ilz vont menzet, on l'appelle le
xander et *lesses* de ours, de sanglier et
de lou, et fumees de cert, de dani, et de
chevreul, et celles de lievres et de communs
coitez. (Ib., p. 49°.)

Appeliez vous creuz lozic breu, croztes,
meide, liand, depechloz, mistere lozde,
extrement, repaire, *layssie*, fumez, lie,
estroit, seybaie, ou s'eyraïe ? RAB., le
Quart liyre, ch. 67, ed. 1552.)

Le loup bail ses *laysses* dures a coste
d'un chemin ou soule, en quelque carre-
four, et sus quelques ronces ou *laissons*,
la louve au contraire rend ses *laysses* au
milieu du chemin fort molles et en platiau
(FOULLOUX, *Ven.*, p. 418, Faivre.)

Sologne, lâche de rivière, alluvion,
sable fin

Cf. LAIS 2 et 3.
3. **LAISSIE, lessie**, s. f., chanson, air,
pièce de vers, section monotone d'une
chanson de geste, partie d'un récit com-
mençant par ces mots : *or dist li contes* ;
et finissant par eux-ci : *atant laisse li
contes et reparailla d'outre chose*.

Ja tant n'auront mande ne cote desaveue,
Que li premier *layssie* ne soit bien esaveue.
BON DE MEUREUX

Si chantons entre nos doi
Une *laisse* de cuer poli.
(*Le Couronnement Renart*, 312, Méon.)
Com joughers courtois, frans,
Quant a sa *layssie* tenue,
Par douor requiert et prie
Aide, por passer le tans.
(MONTIGNY, *Le Sirey*, Chans., Richel. 841°.)

Se nous dist Gerbers en sa glose,
Que cil qui de cest siecle part
Emporte molt petite part
De son avoir, auens li *laisse*.
Li leust Gerbers sa *layssie*.
(*De Gramont et de Polt*, Montaizon et Raynaud, *Fab.*, III, 34.)

Quant les menestriers aus viehes houn-
veioient leus et il apportoient leurs
vieilles après mangier, il attendoit a oir ses
graces tant que le menestrier eust fait sa
lesse. (JOINV., *Hist. de St Louis*, p. 241,
Michel.)

— *D'une layssie, tout d'un trait* :
Quant, qui d'aner ne resse,
Ne cort par *layssie* d'une *lesse*,
ou dit racheir, or doit fair.
(*Rose*, Richel. 1573, n° 64°.)

Plusours faiz dist tout d'une *lesse*
Telz paroles a sy moistrisse.
(*Qual. de S. Greg.*, ms. Exvres, f. 1014.)
— A ceste *layssie*, maintenant :
Seigneur, j'en ai en grant fais.
Che ne seroit mie fourrais
Se je buvoie a ceste *layssie*.
(*Le Jus de St Nicholas*, Th. fr. au moy. age,
p. 192.)

On lit dans le *Vocabulaire troyen* de
Grosley : *Laisse*, ou *lesse*, soumettre
les morts. • Picardie, Vermand, *soover*
enunlaisse, soumer un décès.

LAISSIE, VOIE LAEGE.
LAISSEMENT, *lass*, *less*, s. m., aban-
don, cession :

Al assenoi et *laisse* li dite piece de
terre... et li *laissement* et assencement
fait par Etouin. (Jany, 1269, *Ch. du
doyen de Noychatel*, Arch. Meuse.)

Ne doient jamais moultre en cest
dit *laissement* et assencement. (Ib.)
Sus le *lessement* de titre nois emou-
lusement que par nostre seigneur sera
fait ainsi que des maintenant il ne se
fait escrire point emperere. (1335, *Ed. de la
notis. d'Adjou*, Arch. P. 1354, piece 862.)

— Action de laisser, de quitter :
Ilz estoient courtois et pygals
De l'alloir et du *laissement*.
Et nous avoient li berne aux yeulz
Quant es vint au departement.
(MARGUET, *Locutions de Jany*, f. 102 r., ed. 1492.)

En tous perles moultre x a en l'ame
un adveitment et *laissement* du creature.
(*Le Bios de conscience*, s. XIX, Tresperec.)
— Retour :
L'ens conz plus de *lass* meun
A l'ens plus a un ed tel.
(*Perceval*, ms. Montp. II 249, f. 81.)

LAISSENCE, VOIE LAISSANCE.
1. **LAISSIE R. laissor, lessor, our**, s. m.,
celui qui *laisse*, edant, celui qui a fait
un bail appelle *lais* :

P El du despit que il m'a fait
 FB M'avoie forment et m'est lait.
 (Coeur, 1809, Grapellet.)

En Ci a tart et pechié et lait.
 (RETER, le Diz de maître Guillaume de Saint
 Amour, t. 73, Joh.)

F Grant honte i aurons et grant let,
 Se vous n'estes vengiez tantot.
 (Estrabert, Richel. 2188, p. 35.)

Ne nous semble que desore enavant nous
 n'averions nul lait a rendre Gaillart. (MÉN.
 DE REIMS, 262, Wailly.)

Il leur remembre des mains que l'en leur
 a fez, et des letz que l'en leur a dit. (Vic et
 mir, de plus. s. confess., le Pastourian S.
 Gringoire, Maz. 568, f° 167^a.)

Se aulcune femme dit villain lait a
 aultuy. (1320, Ch. d'Afranch. de Fresnes,
 etc., Verdun, Cabin, de M. de Labry.)

Quy dist lait li uns al autre dont verité
 apere, il est a .xv. sanz. (XIV^e s., Loïs et
 coutumes de la ville de Marchiennes, Arch.
 mun. Lille BH 2777.)

Et c'il ont fait honte ne lait
 d'autrelet jor joreroit.
 (Guerre de Metz, st. 1267, E. de Bouteiller.)

5. LAIT, s. m., mot conservé. *Enfant de
 lait*, enfant qu'on allaite :

A Jehanne femme de Hugnes de la vault
 de Maigney pour la nourritre d'un *enfant
 de lait* que sa mere avoit laïssé et s'en
 estoit alée en Berry. (1419, *Comptes de Nevers*,
 CC 25, f° 20^r, Arch. mun. Nevers.)

Pour nourir deux *enfants* tendres de lait.
 1464. *Chartrier de Thouars*, p. 27.

6. LAIT, voir LÉ.

LAITANT, voir LAITIER.

LAIT-BEURRE, *let-bure*, s. m., petit-lait :
 Et si vend douz let et *let bure* que'ele
 bat. (*Dialog. Fr.-flam.*, f° 165, Michelant.)
 Canada, *tail de beurre*.

LAITEL, voir LAICEL.

LAITERIE, *lecterie*, s. f., laitage :

Ceux qui se vont coucher en ses prairies
 ou du saussays dessous le bel umbrage,
 En leurs manoirs ou en leurs seigneuries,
 Prenant frescheur en cresnes, *lecteries*,
 En repaisant de differnt fruitage.
 (GRINGOIRE, la Copeluche, l. 190, Bibl. elz.)

LAITIEROLLE, voir LAITIEROLE.

LAITICE, voir LETICE.

LAITIER, *letier*, *leiler*, *leter*, *laitier*,
 laitier, verbe.

— Neutr., boire du lait :

Quant les veals mals sont veulz, q'ilz
 eyent lour letz entierement n'oyes a plus,
 et al chef del moys lour tollez nul treuon,
 et ensy de semaine en semaine un
 treuon, e aduns metez letront ils .viii. se-
 maines, et puis metez forage devant eux,
 si q'ils puissent prendre a manger. (*Traité
 d'Econ. rur. du XII^e s.*, c. 22, Lacour.)

Si les mist (les crapauds) sur les manes
 seiserent les manetes et comencerent a
 leter. (Cron. Lond., p. 3, Auger.)

— Act., leter :

Et taldis les ordes crapaudes les ma-

meles de la tresbele damoisele leterent.
 (Cron. Lond., p. 3, Auger.)

Parce que ma nourrice avoit les letins
 mollets, en la laitiant, mon nez y enfon-
 droit comme en beute. (RAB., l. 40, éd.
 1553.)

— Neutr., donner du lait :

El par reson chesune miere herbitz
 doit responde del issue de souz let par
 tout l'estee, tant com ele est a let, de
 .i. deners, qar les mières herbitz ne sont
 mye lettes outre l'augst, qar si homme
 les leteroit adonques, ilz valdroit le
 meys et serroit le plus enuis. (Tr. d'Econ. rur.,
 XIII^e s., c. 26, Lacour.)

— Act., allaiter :

Heureux qui laitca ce chevalier isogue.
 (L. Pabos, Pastor., III, 2, éd. 1837.)

— *Laitant*, part. prés. et s. m., qui est à
 la mamelle :

De la buche de enfanz e de laitanz tu
 parfais loenge pur les enuis. (Lib.
 Psalm., Oxf., VIII, 3, Michel.)

Un oiznel *laitant* offri. (Rois, p. 25, Ler.
 de Lincy.)

Ne escandaliziet de l'enfance del *laitant*.
 (S. BERN., *Serm.*, p. 550, Ler. de Lincy.)

Ansî tost moert li letanz
 Cuna celu ki ad erat anz.
 (CROUSSE, *Peut Plot*, 173, Koch.)

Le porc *laitant*, o. (XIII^e s., *Tarif de
 tonlieu*, Arch. du Chap. de S.-Omer, II, 6
 1899, n° 90.)

Si fu le conseil que cesles choses fussent
 procurees par sacresches partie de grans
 bestes, partie de *laitans*. (BENSURE, *T. Liv.*,
 ms. Ste-Gen., f° 190.)

Le porc *neit laitant*. (1401, *Tarif de
 tonlieu*, Arch. du Chap. de S.-Omer, II, 6
 1903, n° 90.)

LAITISSE, voir LETICE.

LAITON, *layton*, s. m., boitrisson :

Chantez vous clair ? — Comme *laiton*.
 Fautiez moi seulement le ton.
 (Cl. MIGNON, *Diol. de deux amoureux*, p. 31,
 éd. 1596.)

Merv., Berry, Poitou, Norm., *laiton*,
 porclet, poidain, veau.

LAITICE, s. f., ordure, immondice :

Les ordures, ce sont li fais
 Que contre Dieu ont esté fais
 Par donnee Berte sa justice
 Que en son nit ait fait *laitice*.
 (Epos. du serment le papeyan, 3, ap. E. de
 Bouteiller, *Guerre de Metz*, p. 330.)

LAITUAIRE, voir LETUAIRE.

LAITUARIE, voir LETUARIE.

LAITIEROLE, *laiterolle*, *laiterolle*, s. f.,
 espèce d'herbe :

Tithimallus, *laiterolle*. (Gloss. du XII^e s.,
 Léop. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des Ch.*,
 6^e ser., t. V, p. 331.)

Laiterolles qui sont a escaier.
 (Le Monage Guillaume, Richel. 774, f° 217^r.)

S'il est podage faut oindre ses pieds
 avec jus de l'herbe appellee *laiterolle*.
 (BUDE, *des Oiseaux*, f° 120^r, ap. Ste-Pl.)

LAOUR, voir LAOR.

LAIVAGRE, voir LAVAGRE.

LAIVANDIER, voir LAVANDIER.

LAIVE, voir LAVE.

LAINETE, voir LASCHETE.

LAIVIERIE, voir LAISSIVIERIE.

LAIZE, voir LAEGR.

LAMAGE, s. m. ?

Chesune quarete de boz a ardoir il
 est dou II. d. de tourel et .i. d. de la
 mage a chesune des dix termes. (1396,
Cost. de Dieppe, 29, Coppinger.)

LAMAN, *laman*, s. m., pilote :

Robin Saque Espere, *laman* de la galle
 Anthoine Negre. (1316, *Compte de J. de Los-
 pital*, Richel. cab. du S.-Esprit, voce tie-
 buchot, ap. Jal, *Gloss. nautique*.)

De laquelle nef fu *laman* Durand Pinal,
 (1355, *Quill. de J. H. Richel.* 26000, n° 464.)

Vint trois *lamans* marimers de la cite
 ville du Crotoy. (Ch. de 1385, ap. Beau-
 ville, *Doc. inéd. concern. la Pic.* II, 101.)

Cf. le moderne *Lockman*.

LAMANAGE, *ladm.*, s. m., pilotage :

De laquelle nef fu *laman* Durand Pinal
 du Quier de Caix qui en out pour son *la-
 manage* six florins d'or a l'esou. (1355,
Quittance de Jean II, Richel. 26000, n° 464.)

Lequel *lamanage* ilz out fait par trois foiz
 a .iiij. mares. (Ch. de 1385, ap. Beauville,
Doc. inéd. concern. la Pic. II, 101.)

Et font charte partie, thouage et petit
lodmanage. (Rootes d'Oleron. art. 13, ap.
 Jal, II, 391.)

LAMANT, voir LAMENT.

LAMBARDE, s. f. ?

A Estevenas le laier pour un quarteron
 de *lambardes* verines. (1294, *Trav. p. les
 chat. des comt. d'ArL*, Arch. KK 393, f° 2^r.)

LAMBEQUINE, part. passé, convert de
 lambrequins, de bandes d'étoffes qui pen-
 daient au bas de la cuirasse :

La premiere piece de son harnois est
 une salade crestee et *lambequinee* re-
 chement. (LE MAIRE, *Illustr.* I, 31, éd. 1548.)

LAMBEU, *lanbeu*, s. f. ?

Li cheval ierent fillee priés,
 Et mist s'esmeuvent a cele ore.
 Li Westases plus n'i denoere
 Ki n'ait savoir de la *lanbeu*.
 M'ad jus l'estrain, bert se en la queue.
 (Mistasse le Mune, 881, Michel.)

LAMBERGE, voir LEBERNE.

LAMBILLON, s. m. ?

Gros courtois et *lambillons*,
 Abitez leurs bestidans.
 Faictes lagolz, boussillons.
 (MORLLET, *Siege d'Amours*, à la suite de l'art.
 de P. Faivre, p. 129, éd. 1723.)

LAMBORDELE, - o delle, *laub.*, s. f.,
 diminutif de lambourde :

Pied de double *lanbordelle* pour noc-
 quieres a .XVII. d. (1514, Lille, ap. La Fons,
Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

Lambordelle pour les couvreurs. (Ib.)

S'est longtempz conserve dans les provinces du Nord :

Au s.^e c.^o r.^o, recevoit un bureau de St-André, pour droit d'entre des toilles, *lambroudelles* et autres menutz bois amené de Valenciennes pour faire les fenestres du chasteau cy devant mentionnez, luy at este paye la somme de .xiii. s. (1671. *Comptes du Receveur de Mortagne* (Flandre), ms. appartenant à M. Bocquillot.)

A la vesse de Nicodeme Bourdon, marchand demeurant a Valenciennes, pour quantite de bois de roille, *lambroudele* et autres petits bois... luy pour faire des fenestres au chasteau de Mortagne... luy at este paye la somme de .xxxviii. liv. s. (16.)

LAMBRE, lambré, s. m., lambris, revêtement de diverses matières dont on couvrait les murs, les parquets, etc. :

Dilée entrent en le cambre
D et les fenestres ont de lambré
Il li piler de blanc cristall.
(*Mss. Richel. 374. f. 373.*)

Li pavemens en fu de lambré.
(*Histoire et Poés. Richel. 375. f. 139.*)

Es les vis au mur de cambre,
D ont a or furent fait li lambré
(*Parlon., 1044, Crapellot.*)

Tout li arcel et tout li lambré.
G. de Camb. et Berl. et Des., p. 293, P. Meyer.)

Mes est issus de le cambre,
Futro et palais j'at de lambré.
Gautier, *Vie et Galeran*, Richel. 375, f. 298.)

Aval sont veu en le chambre
Qui poute fu et faite a lambré.
(*G. de Palerne, Ars. 331^r, f. 142 r.*)

Comment ele vint en sa chambre
Qui li ute est it crece a lambré.
(*Chanzes d'Ar. N.-L. Richel. f. 57.*)

Meur ne fist en une chambre
Qui estoit lambré de cambre.
(*Heu Clerc qui estoit a fer en enfer, ms. Gand, f. 5 r.*)

Lambre ou lambru, laquear, (*Gloss. gall-lat.*, Richel. l. 7684.)

LAMBROISSE, VOIT LAMBROISEUSE.

LAMBROIS, - broys, - troiz, - bruis, s. m., lambris :

La flambe se combatoit entor lui ausi
comme le lambris d'une chambre. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f. 41.)

Pater, roever, mettra a point et assourir
ledit lambris. (1341. *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3^e, f. 104 r.)

Les lambris d'icelle salle. 1384. *Proc. reib.*, Arch. MM 31, f. 4 r.)

Je deu de Vendome desirant de tout son
cœur savoir la vrite du cas fist mettre et
laper solement sur le lambris de sa
chambre un de ses varbes. (1389. *Arch. JJ*
137, f. 202.)

Les lambris ou voiltes des galeries
estoit enluminement peintes. (*Ancien. des arts*, Ars. 5082, f. 203.)

Que nul ne face cages, frellesores a
fenestres, ne lambris de cloche ne de feu
qui ne soit bien et solement. (1467. *ord. touch. les hucher*, Ord., xvi, 611.)

— **LAMBRE :**

Pour li, mailles de lambris. (1343. *Cont. nat. chat. d'Ar.*, Arch. KK 393, 38.)

Pour grans chevilles de fer pour li millier de lambris achete a Paris. (1335. *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3^e, f. 294 v.)

LAMBROISSE, - oserie, s. f., lambrisage :

Pour couber les povres estans en la
dicte chambre sont tirant et une couche de
lambrisage a clare vois par dessus.
(1391. *Arret. de l'Hôtel-Dieu de Beaune*,
Soc. d'Archéol. de Beaune, 1874, p. 133.)

Une grande couche de lambrisage.
(*ib.*, p. 160.)

En coffre ferré en lambrisage. (*Invent. d'Asuel*, xvii s.)

LAMBROISSEUR, - seur, s. m., ouvrier qui pose les lambris :

Toumeurs, lambrisageurs, recouvreurs
de meuss. (E. BOLL, *Lit. des mest.*, 1^e p.,
xviii, 8, Lespunasse et Bonnardot.)

Pour salaire de Loyset le lambrisageur
a parer, roever, mettre a point et assourir
ledit lambris. (1331. *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3^e, f. 104 r.)

Esquarrir bois pour couber les
lambrisageurs. (1335. *ib.*, f. 294 v.)

Pour chandelle de sieuf, pour allumer
aux lambrisageur[s] qui ouvroient en la
chambre de ladite dame (la reine) au
bois de Vincennes. (1416. *Comptes roy.*,
Hotel de la Roynie, ap. Laborde, *Emaux.*)

LAMBROUSERIE, VOIT LAMBROISERIE.

LAMBROUSSEMENT, lambruchement, s. m., lambrisage :

Que la soit fait et institué une cappelle
ordonné de columbes tournées de portans
et lambroussement d'aisselles d'a-
nemaure. (*Test. du 18 juill. 1415*, Arch.
ms. Douai.)

L'on s'en sert (du sapin) en lambruche-
ment ou revestemens de muraille. (JAN
MARTIN, *Vitruve*, f. 25 r, ed. 1347.)

LAMBROUSEUR, VOIT LAMBROISEUSE.

LAMBRU, lambru, s. m., lambris :

Molt li bele la cours en la sale a lambru.
(*Rouv. d'Ar.*, f. 6^r, Micheland.)

Molt fu belle la court en la salle a lambru.
(*ib.*, Richel. 24365, f. 4 v.)

Despendre est del palais a lambru.
(*Beu. d'Ar.*, Richel. 12438, f. 202.)

Se desarmenter el palais a lambru.
En une chambre qui fu del tans Arta.
(*Ar.*, Richel. 703, f. 210.)

Par le palais qui li grants a lambru
Se desarmenter li baron escaus.
(*ib.*, f. 68^r.)

Grans fu la joie au palais a lambru.
(*Gardou*, 1882, A. P.)

Le suppliant se tint dessus la chambre
ou assis son pere qui est lambruche...
une des fois qu'il estoit sur la dite
chambre il vit par un pertuis, qui estoit
ou lambru d'icelle. (1379. *Arch. JJ* 115,
pièce 162.)

Lambru ou lambru, laquear. (*Gloss. gall-lat.*, Richel. l. 7684.)

Lambru de chambre, laquear. (*ib.*)

— **LAMBRE :**

Le millier de lambris quatre deniers.
(1345. *Préj. prior. S. Gouddulf*, ap. Duc.
Lambrosaire.)

LAMBROUCHE, s. m., lambris :

Faire le lambruche de .xi. cours de
lambru ou cuer de la dicte eglise. (1492.
S.-Math., Morlaix, Arch. Finist.)

LAMBROUCHEMENT, VOIT LAMBROUSSEMENT.

LAMBROUCHIS, s. m., lambris :

Au paiement du lambruchis qu'avons
ordonné et devise estre fait en la grant
salle de nostre chasteau d'Angiers. (1470.
Compt. du R. Roi, p. 18, Lecoy.)

LAMBRETS, VOIT LAMBROS.

LAMBROUSEUR, lambrousseur, - sure, lambrousseur, s. f., lambrisage :

Les tables peintes qui sont en lambrousseur
(*Digestes*, ms. Montpellier H 47,
f. 234.)

Les chevrons de noz maisons sont de
cedres, noz lambrousseurs sont de ciprez.
(LE FEVRE D'EST., *Bible*, Cant., 1, éd. 1334.)

Incrustatio, lambrisure. (R. EST., *Thes.*)

Le plancher, les lambrousseurs. (PIERRE
LE LOYER, *Hist. des spectres*, p. 203, éd.
1905.)

Une lampe attachee aux lambrousseurs ou
poutres de la salle. (*ib.*, p. 750.)

LAMBU, VOIT LAMBRU.

LAMDECOMMANDEUR, VOIT LANDCOMMANDEUR.

L. LAME, s. f., fraie :

Autreut vaut comme tristes sans lame
(*Chens*, Vat. Chr. 1490, f. 157.)

Glorieux corps, glorieux ame,
Conceu de Dieu, nez de fame,
En humanité honneur!
Dieu se teit en cest lame,
Noter en crois comme une gaue,
Nu preceus sans decourant
Qui amorti nous en mourant.
(*Œuv. de Mirus*, *Tres.*, 373, Méon.)

Car saint Paul dit ces termes :
Coulx d'Adam naiz ou tissu de sa lame
Seront conceuz d'originelle flamme.
(J. MAVOR, *Œuv. Royal de la Concept. N.-Dame*,
p. 51, 61, 1532.)

2. LAME, s. f., barre de fer, ferrure :

Et puis alames
l'ensemble en l'abbais vers les dames,
Au parloier, et puis dolens estrames,
Tout nonobstant que portes a erans lames
Y ait moult fortes.
(Gu. ni Pless., *Œuv. de Passy*, Richel. 835,
f. 73.)

3. LAME, lamme, lemme, leme, lasme, s. f., pierre sépulcrale, tombeau :

Fu de cele grant lame dites
De qui ele sort.
(*La Charrette*, Vat. Chr. 1725, Rouv., p. 183.)

Toz seuls la lame leva
Conques de riens ne le greva
Desus la grant tombe marbrée.
(*ib.*, p. 486.)

Ele est d'une lemme covert.
(*ib.*, p. 55, Tarbé.)

Lantost vest la lemme sesir.
(*ib.*)

Nos eners, nos corps met en tel lamme
Pour quoy se paist la paix tenir.
(*Œuv. Maria Marguerite du Pont Renquart*, 20,
ap. E. de Boutellier, *Guerre d'Ar.*, p. 383.)

Pour embellir sa *lame* et sa sépulture.
FROISS., *Chron.*, Richel. 2646, f° 79v.)
 En lui chargeant, puis qu'elle va sous *lame*,
 De lui dire qu'il pri Dieu pour son âme.
 P. MICHAUX, *Complainte sur la mort de la C^{tesse}
 de Charrois*, p. 124, éd. 1718.)

Si jamais fut des femmes
 Dignes de toi, croyez qu'il en est ore
 Dont il sera éternelle mémoire.
 Lorsque les corps seront dessous les *lames*,
 (J. MAROT, *La Vraye Doyne*, Poés. fr. des xv^e et
 xvi^e s., X, 265.)
 Et tellement qu'il descript encoure (Jason)
 En crochiques dessus tombes et *lames*,
 Le faux amant, meurtrier des nobles dames,
 (Id., *ib.*, p. 239.)

Au temps passé Mort gouveroit vieillesse,
 Amour tenoit en servage jeunesse;
 Mais maintenant, par sort trop rigoureux,
 Du jeune on voit que le corps laisse *lame*,
 Tant qu'il devient qu'il s'a mys sous la *lame*,
 Et le vieillier conçoit si amoureux.
 (G. CORROZET, *Les Blasons domest.*, de Mort et d'Amour,
 Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VI, 281.)

4. LAME, s. f., boîte de luth :
 Lesquels supplions ont pris un porcel,
 une brebis,.... certaine *lame* de gorges,
 (1371, Arch. J. 100, pièce 885.)

LAMEL, s. m., petite lame :
 VI. quernies estouffez et montées de
 fers, et de *lamiaue*. (1377, *Bail*, Arch. M. 30,
 f° 101 v°.)

Mons. *lamiau*, traversé de bois fixé à
 l'avant-train d'une voiture et à laquelle
 on attache les traits des chevaux timon-
 niers.

Cf. LEMELE.

LAMEN, VOIR LAMAN.

LAMENT, -ant, s. m., lamentation :
 Ven dirai plus de grant *lament*
 Que cil de loise fait-on.
 (Mercurle et Philemann, Richel. 821, f° 1^v.)
 Avecq plains et *laments*.

(*Trad. du Dante*, ms. Turin, L. V. 33, ch. v.)
 Len a'ot que dolours,
 Que *laments* et pleurs,
 (Contredictiez de Songecourt, f° 183 v°, éd. 1549.)
 Elle, se voyant separer de ses parens,
 fist a son parlement tant pleux *lament* et
 deuil si excessif que tous ceulx qui depar-
 tir la venent en eurent amer dolour.
 (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 71 v°.)

Lors fut renouvellé le plour et le *lament*
 a ung chascun. (J. CURSE, IV, 15, éd. 1534.)
 qui se nourrit de pleurs, plaines et *laments*.
 (S. LYS, *Delic.*, cxxxi, éd. 1544.)

Des communs reprochs les *laments* doloureux.
 (L.-A. DE VIL, *Poèmes*, t. VII, Lemercier, II, 363.)
 Tous leurs plai-irs sont pleurs, et longs *laments*.
 (BERGEBERST, *Chasse d'Amour*, a M^{lle} Marie et
 Marie, éd. 1561.)

Le cry et *laments* des femmes. (*La croye
 Hist. des troubles*, f° 279 r°, éd. 1574.)

Il moy qu'an non si ferme vs deux freres joint
 que do n'ont frateriel ni au differ point
 N'ayant d'affection avec eux differant,
 J'accompagne leur plainte, et d'un mesme *lament*.
 Pour louer des François l'exemple et l'ornement.
 Je leur tes courage et tou vaillance.
 (SCHEVLE DE ST MARTIN, *Prém.*, scv, IV, Du jeune
 Fautrey qui mourut en Escosse, éd. 1570.)

Vous orrez, o Forests, es *laments* doloureux
 (VACQ, DE LA FRESSAYE, *Poés.*, II, 174, f° 1^v.)

LAMENTAISON, s. f., lamentation :
 C'estoit la plus pituse chose dez plaines
 et *lamentaisons*, que tous les dits s^{rs} et
 autres gens faisoient. (J. AUBRION, *Journ.*,
 au 1488, Larchey.)

LAMENTAISON, s. f., lamentation :
 Bolant il dol de la *lamentaison*.
 (Conquete de l'Espagne, Poés. hist., t. III, p. 367.)
 Plaint e suspire e de lui fait *lamentaison*.
 (Pass. du Christ, 527, Boucherie.)

LAMENTATIVE, adj., qui se lamente :
 En cuer *lamentatif*.
 (J. BOURCET, *la noble Dame*, f° 158 r°, éd. 1536.)
 — Lamentable :

Ressembler puis on fortune infecoide
 Menclaus, le roy suppelbalif,
 Quant il perlit d'Elaine la teroide,
 Dont il souffrit souey *lamentatif*.
 (1523, *Libre du faucon*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s.,
 XII, 293.)

LAMENTÉ, s. f., lamentation :
 Se issi port sa femme, nault en est grant *lamenté*.
 (Rou, 2^e p., 2786, Andross.)
 Achilles mena un merveilleux doeil et
lamenté. (LE MAIRE DES BELGES, *Illustr.*, II,
 178, Stecher.)

LAMENTEMENT, s. m., lamentation :
 Si tu vuez comparer les maïs leis les *la-
 mentement* k'ésent sunt en cest volume.
 (GREG. PAP. HOM., p. 90, Hoffmann.)
 Si vuez comment repeusement
 Et aussi grant *lamentement*
 Ou vers Dieu grant ententé.

(J. BOURCET, *les Regards traictez*, f° 92^v, éd.
 1522.)
LAMENTER, *lag.*, v. a., gémir sur :

Qui a vaillant au nayel
 Triste, dolent se doit *lamer*
 Et son temps perdre *lamentier*.
 (L. DISCOURS, *Poés.*, Richel. 840, f° 196.)

Si furent en France regnéz et *lamenté*
 li bon chevalier de leur royaume qui
 avoient esté mort et pris a la journée.
 (FROISS., *Chron.*, VII, 52, Luce.)

Aussi le plainquirent et *lamentèrent* hor-
 moult gravement les prelatz, les nobles,
 et le peuple de Bretagne ses subjects, qu'il
 avoit duré tant son regne gardez d'oppression.
 (LE BART, *Hist. de Bret.*, t. XXVII,
 éd. 1635.)

Le roi d'Angleterre estoit au bord de la
 riviere, *lamentant* ses gens qu'il avoit per-
 dus. (ROM. DE LEB. DE PARIS, Bibl. etc.)

Le heraut trouva plusieurs en la ville,
 qui *lamentoiënt* la mort du roi Egeus.
 (AMYOT, *Vies*, Thees., éd. 1567.)

De ne me plains pas, mais je *lamente* ma
 triste fortune, qui me prive de vostre
 amour. LARIV., *le Fét*, t. 3, Anc. Th. tr.)

Le ciel meême sembla *lamentier* son des-
 ces par plusieurs plours qui furent lors.
 (E. PASCAL, *Lett.*, VII, 10.)

LAMENTUEUSEMENT, adv., avec des la-
 mentations, d'une manière lamentable :

Vostre amour
 Maint point et maint plour
 Ma fut mettre en biers
Lamentueusement.
 FROISS., *Poés.*, Richel. 834, f° 268 v°.)

Laquele couru hastivement contre elle,
 des d'elz plourant si *lamentueusement* que
 de tout foit le cuerit lui creussout. (GARDNEY,
Hist. de Grece, Vers. 3689, f° 15 v°.)

LAMENTEUX, adj., qui se lamente, qui
 exprime la lamentation, lamentable :
 Pleur *lamentueux*. (BENSCIRE, *Tit. Liv.*,
 ms. Ste-Gen., f° 62.)

Les *lamentueux* paroles. (*Traict de Sa-
 lem*, ms. Geneva 163, f° 102 v°.)

Vers celle part on la voit *lamentueuse* es-
 tout. (ROU. RESE, *Mortifement de raine plu-
 saud*, (Oliv., IV, 5, Quatrebarbus.)
 (Les) traits *lamentueux* Geste.
 (La Braye, *Roan.*, f° 107 v°, éd. 1608.)

LAMETE, s. f., petite lame :
 Le garde-bras sera de petites *lametes*
 couvertes de la couleur de lachete brigande.
Habits des gens de guerre, Richel.
 1997, f° 82 v°.)

LAMEUR, s. m., p.-o., simple faute pour
lamaneur :

Quatre galions avec leur sylete bien ar-
 tilles et equipées seulement d'artillerie et
 munitions, et amarrées de maronniers, *la-
 meurs* et officiers pour la conduire. (1529,
Tractat, etc., Ryus, 2^e éd., XIV, 316.)

LA MI, notes de musique. Chanter la mi,
 expression ironique :
 Si voit la mi chantant, qui sont leur droite note,
 (JEU. DES PRIS, *Geste de Luys*, 6389, Scheler,
Gloss. philol.)

LAMIE, s. f., sorte de poisson :
 Mielons, *lamies*, grismoles, pieches,
 (ALEBRANT, *Liv. de med.*, Richel. 2021,
 f° 8 r°.)

LAMINE, s. f., petite lame :
 L'urpe estoit la cité d'Elmayda grande
 et merveilleusement riche d'or et d'argent ;
 en la quelle par especial estoit ung temple
 rempli de merveilleuses richesses comme
 de grandes *lamine* d'or dont on paroit le
 temple comme nous parons les murs de
 tapissure. (*Hist. de la Toison d'Or*, I,
 f° 54^v, ap. Ste-Pal.)

— Cuirasse ou corset formé de petites
 lames d'acier :

Les uns polissoient corselets, nettoioient
 plastrons, *lamine*, auhers. (BAR., t. III,
 prol., éd. 1552)

LAMME, VOIR LAME.

LAMPAS, -ant, s. m., maladie de la
 bouche, qui atteint particulièrement les
 chevaux :

Pur chon as ore le *lampas*
 Ke les orilles estoupis
 Au mesle p'ere pelerin.
 Lampas, sans en tu souppis.
 (BOYER DE WILHANS, *Miscellan.*, st. xiv, t. V, au
 Rom.)

Que si il buyoit toute la nuit
 Et si n'ait point d'amer,
 Sa soif n'est estancheront pas ;
 Plus fait mal a que le *lampas*. (Id.,
 Mahomet, 326, M.)

Faulty s'ibin, la melle corrine
 Le plus beau, et le *lampas* !
 (La Vierge de St Laurent, ap. JUB., *Myst.*, t. *Trad.*,
 51.)

que j'a vos boire, et le *lampas*,
 (Cher., sur les jeaus, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s.,
 XI, 86.)

Lampast est une maladie qui vient aux yeux ou à la gueule, entour l'ordre des dents dessus aux palats, et vient de sang ; tu le peux aisément connoître ; le palais se relève et des éructifs et chault et se passe dans ; et pour ce les chevaux ne peuvent à pasture macher, ams chel avec la saive. *Médecins des chevaux*, p. 19, ap. Ste-Pal.

C'est dit l'ANXIÉTÉ avec le sens de gorge ;

Je n'ai qu'un vis repas

Vous honorez et vantez le *lampas*.

LA F. *Conte*, *Person. qui a obtenu son seigneur*.)

Mons. *lampas*, tumeur et maladie de la langue, Bourg. et Morv., partie supérieure du dedans de la bouche.

LAMPASSE, VOIR LAMPAS.

LE LAMPE, s. f. nom d'une amulette consistant en la chair de trois bonifs, qui se faisait une fois l'année en l'abbaye de S. Manvent. *Table du Bur. des finances et fin^s*, ch. 8, § 8.)

LE LAMPE, s. f., mot conservé ; *lampe de cour*, l'anneau de chaudière, reste des moines ; on quelque *lampe de cour*. (TOURNEB. *les Contes*, II, 3, Bibl. v. z.)

LAMPÈTE, s. m., lumière de la lampe, ou lumière analogue ;
Et tel retentissement court par les ners et par les entrailles du cors et le font trambler en guise d'un *lampetion* qui de l'air vient. *Sylvaec. Ars*, 2320, § LXVII.)

LAMPÈREAU, adj. désignant une sorte de vignes ;
Ce tiers morillon s'appelle le franc morillon *lampereau*, il meurt premier tous les autres complants et fait bon vin. *LIEBAULT. Mais. rust.*, p. 695, éd. 1397.)

LAMPÈREUX, adj., produit par la lampe ;
La cramoille heret de la flamme *lampereux*. *Les. D. G. G. e. le Grand Meur de monde*, p. 41, ch. 1, § 1.)

LE LAMPÉRIER, s. m., support de lampes, formant l'ensemble que nous appelons un lustre ; au moyen de ce lustre part ut de petits godets dans lesquels on versait de l'huile et qui étaient munis de mèches ; quelquefois ces lampiers ne portaient qu'une seule lampe ;
Si n'avait *lampier* qui ne pendist à une grosse comme d'argent, aussi grosse comme le bec d'un homme. (ROBERT DE CLARY, p. 68, Biant.)

Chandeliers, bas-ins, burettes et *lampier* d'argent. (1363, Arch. K 48, pièce 30.)
— On le trouve porte. 1376, *Invent. de la Chapelle-Chapelle*, ap. L. Bourde, *Embarc.*)

— On le trouve *lampier* d'argent, à la façon de 38. *lampiers*, excepté qu'il est plus grand. 1390, *Invent. de Charles V. n.* 2514.)

— On le trouve de cuivre qui sert à mesurer l'usage de la chapelle. 1488, *Matr. de l'Église. L'An.*, M. B. II, 725, p. 74.)

— On le trouve de l'air ou est

une lampe journallement clairant. (1501, *Invent. de l'Hôtel-Dieu de Beaine*, Soc. d'Archéol. de Beaine, 1874, p. 123.)

2. LAMPIER, s. m., fondeur de lampes et chandeliers en métal, surtout en cuivre ;

C'est le Registre des *Lampiers*. (EST., *Boill. Liv. des mest.*, 1^{er} p., XLV, rubr., Lesspinasse et Bonnardot.)

LAMPONNER, v. a., railler, brocarder ;
Qu'on lui passast la main devant le visage, qu'on lui menast le festu par la bouche, qu'on le *lamponnast* par trop. (BRANT, *Opuscule*, X, 416, Lalame.)

LAMPOTE, s. f., petite lampe ;

Une lanterne viez, une *lampote* de cuivre à un cornes. (21 mai 1397, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

LAMPREON, VOIR LAMPROYON.

LAMPRIILLON, s. m., petite lampiroie ;
Abattez vostre moustache, elle me sent son aveux de *lampriillon*. (*Apprendées de Chaheres*, p. 152, ap. Ste-Pal.)

Lampriillon, a lampriil or little lamprey. (COTGR., éd. 1611.)

Lampriillon, lamprea pequena. (C. OUDIN, éd. 1660.)

LAMPRION, VOIR LAMPROYON.

LAMPROIETE, s. f., dimin. de lampiroie ;

Les *lampiroies* varieoles. (*Cant. des Cant.*, ms. du Mans 173. P 41 r°.)

LAMPROISE, s. f., lampiroie ;

De chacune *lampiroise* douze deniers. (1377. *Denombre. du baill. de Rouen*, Arch. P. 307, f° 3 r°.)

LAMPROYON, *lampriion*, *lamproun*, s. m., petite lampiroie ;

Comme des anguilles, *lampreons*, lampreaux, samon. (*Le Mauere de langage*, p. 393, P. Meyer.)

Car lampreons souvent on menegroit

Et lampreons...

J. CASTEL, *Placet à M. de Gancourt*, *Richel.* 1721, p. 43.)

Certain jour du *lampriion* il priast,

A favaller tout vif il entreprinst,

Bref il en prout je ne scay pas le nombre,

(CH. BOURNÉE, *Leg. de P. Tuffen*, p. 26, éd. 1723.)

LANNAGE, *lain*, *lann*, s. m., mouton ;

Desme de tout les *lannages* croseens en Laidie terre. (1337, *Aceu*, S.-Hil., Arcaï, Arch. Vienne.)

— Fig., chevelure, selon Littré. (*Journ. des Sav.*, 1868, p. 625.)

Ces trois sont nés d'un liganze,
Faites d'un poil et d'un lannage.

(BOYB. DE COMBE, *le Conte des Hraus*, Scheler.)

— Redevance en laine ;

Sans desme et sans terrage, sans garde et sans gerbage, pageage, *lannage* ou charvoilage, ne rompage, ne page ou charvoilage. (1336, *Terrier de la Traute*, f° 127 v°, Arch. Vienne.)

LANNAGE, VOIR LANNÉE.

LANNÉE, VOIR LANNÉE.

1. LANC, *lanz*, s. m., action de lancer, élan ;

Li satiraux nel laisse mie,

Car il ne poroit pas failir

A relancier, n'a recoillir,

Mais tant com en dure li lans

Fait li aigles et est volans.

(BEN., *Troies*, *Richel.* 375, 1^{er} 96°.)

Conte le *lanz* del chandeler,

Que parmi l'us plus de treis pez

Et par les quareens est fêchez

(DE. D. de *Norm.*, II, 25223, *Michel.*)

Eslancer, act. acut. Est saillir avec *lanes* et allongement du corps. (NICOT.)

2. LANG, s. m. 2

Li enreis... ait ancor lon tiers dou demaine de cheule et de *lanz*. (1300, *Coll. de Lorr.*, 971, Metz.)

LANGEDE, s. f., coup de lance ;

Le suppliant donna à icellui Bernard une *lancade* par la poitrine. (1460, *Arch.* JJ 190, pièce 431.)

Les cerfs se laissent chevalier au chant des chasseurs et pasteurs ; car cependant qu'ils s'amussent au sifflet ou au chant de l'un, l'autre donne l'arquebouse ou la *lancade* de l'autre coëde. (DU PIRET, *Dioscoride*, II, 52, éd. 1605.)

LANCANT, adj., qui s'élançe d'un bond impétueux ;

Gil destrier monte qui d'Espagne lui vint,
Grans et lancant, et isuel et hardi.

(*Les Loh.*, ms. Montp., P 537.)

Et destrier arraba,

Grant et lancant, et isuel et corai.

(*Mort de Garin*, 3137, du Métil.)

1. LANCE, *lanche*, s. f., mesure de terre ;

Vingt mencaudes de terre et XIX. *lances* et demie ke je tenois à Vieslis en deux pièces. (1268, *Cart. de Cambrai*, ap. Duc., *Lancea sartatoria*.)

Sept boisteles, sept *lanches* et le quart d'une *lanche* de terre. (1273, *C^{tes} d'Art.*, 501, Arch. Pas-de-Calais.)

2. LANCE, s. f., attaque, atteinte, manière, procédé ;

Luxure par ses *lances* envante continence. (GILLES DE MEUSIS, *Provs.*, II, 195, 9, Korr.)

On leur va d'autres *lances*.

(*Id.*, *ib.*, I, 196, 28.)

Vont ore de tels *lances*.

(*Id.*, *ib.*, I, 221, 12.)

Leur sont de grosses *lances*.

(*Id.*, *ib.*, I, 280, 22.)

LANCEATION, s. f., action de percer de la lance ;

Est-tout demouré le sang du cueur tout fons sur est la fontaine de vie, comme apres apparut en sa *lanceation*. (OLIV. MAILLARD, *Pass. de N.-S. J.-C.*, p. 62, Crapetet.)

LANCEER, v. II, combattre avec la lance ;

Les serjaux feoist avant ater

Et *lanceer* e segeur.

(*Conquest of Ireland*, 2317, *Michel.*)

LANCEVIE, *lançevage*, *lançevage*, s. f., javeline, zagaie, demi-pique, bâton ferré par le bout ;

Dardes, gazeloz, *lancessques*,
Savoit geoter et faire playes.
(GUILT. de St-Amand, *Libre du bon Jehan*, 2868,
Charrière.)

Que désormais nul homme chivache
deins le royaume arleu encounter la fourme
de Testail de North sur ceo fait, ne
ayevoc *lanceaug* deins mesmes le royaume,
les queux *lanceauges* soient de tout outes-
tes. (Stat. de Richard II, an VII, impr.
goth., Bibl. Louvre.)

Jesllui Jehan Douleat emben de Pennemi
a tout une *lanceaug*, lazue, constel on
espee. (1389, Arch. JJ 137, piece 13.)

LANCEGIER, - *ger*, v. a., porter d'une
lance :

Pierre du Treist avoit un suppliant, que
son frere, en levant les dismes de l'evesque
de Comminge, *arroit esté* playé et *lanccé*...
il avoit en un cop de lance par les eschines.
(1457, Arch. JJ 187, piece 282.)

1. LANCEIS, - *eiz*, - *cisz*, *lancheis*, s. m.,
action répétée ou rapide de lancer :

Ne fu veu tel lanceis.
Ne si estrange abeleiz.
(BEX., *Poes de Norm.*, II, 18709, Michel.)
De cians de fors ont fait tel lanceis
Que molt en ont mors et de mail baillies.
(Auberis li *Borgignons*, Romv., p. 236.)

Onques n'i ot essant, ne trait, ne lanceis :
Por force et por prouice int ce chest is conquis.
(Floovant, 624, A. P.)

Et fait de dars tiez lanceis.
(GRIART, *Roy. Iyn.*, t. I, p. 191, Buchon.)

Une partie de l'ost... estoit trop souvent
asalie... de grant lanceis de dars et de
quarriens. (Gr. *Cron. de Fr.*, ms. Ste-
gen., f° 259^r.)

La peust ou veoir tier assaut et peril-
leus lanceis d'ares et d'arbaides tres d'une
part et d'autre. (Gr. *Cron. de Fr.*, Ist.
du gros roy Loys, VII, P. Paris.)

La y eult grant bataille, grant lanceis et
grans feris. Froiss., *Chron.*, I, 300, Luce,
ms. Autiens, n° 13 v°.)

Ains en irous droit a mes lanceis.
Iex en est lies qui encor iert maris.
(Gar. le Loh., 2^e chans., xii, P. Paris.)

2. LANCEIS, adj., que l'on abat :

Li pont estoient avale
A grant canes lanceises.
(Mss. Gauvain, 1798, Hippéan.)

Et cil retrairet du donjon ;
Li sergant s'arestout as liees
Deuant les barres lanceises.
Blanchandin, Richel. 1912, p° 179 v°.) L'édition
Michelant, v. 1122, porte « Deuant les barres
valières ».

LANCELE, - *elle*, s. f., navette :

La lancele du tissout.
(DECATABLE, *Trois Pélerinages*, f° 12^r, impr.
Inst.)

— Nom d'herbe, Pophiglossa :

Lancea Christi, lancele. (Gloss. de Gart.,
ms. Bruges 516 ; Scheler, *Lex.*, p. 76.)

LANCELEE, - *ellee*, *lanceleie*, s. f., sorte
de plantain qui a une feuille insensible-
ment terminée en pointe, lanceole :

Quiquenservia lanceola, lancelee. (Gloss.
du XII^e s., Léop. Delisle, *Bibl. de l'Éc. des
Ch.*, 6^e sér., t. V, p. 330.)

De lancelee et de plantain
Se voutra en vos plades metre.
(Chen., fr. XVII, 1369, Martin.)

Lanceoleta, lanceleie, ribbe. *Vocabulary of
the names of plants (of the middle of the
thirteenth century)*, p. 140, Wright.)

Her lanceola, lancelee. (Gloss. de Glasgow,
P. Meyer.)

Autre plantain qui on appelle lancelee.
(Lec. de Jislin., ms. Turin, f° 2 v°.)

Lancele, lanceola. (1461, J. LAGAUDEC,
Catholicon, éd. Aulfeur de Quolqueuecan,
Bibl. Quimper.)

Lanchitis, espee de plainain qu'on dit
long plantain ou lancelee. (Calepin^{us} Dict.,
Bile 1584.)

LANCELIN, *lanchelin*, s. m., dard, javé-
lot :

qui les veist quarreanz getteir sus, *lanchelins*
Traire et lanceier tant fort, nault en desist grant
bin.
(Jeu. des Prés, *Geste de ...*, 1634, Chron.)

LANGEMAN, *lancemant*, - *ment*, s. m.,
compatriote, compère :

Et puis il faillit au lancement
De l'arceut pour mes cardeines.
(*Farce de Colin qui loue et despitie Dieu*, Anc.
Th. fr., I, 226.)

Aussy bien ne heyoins nous que lanché-
ment, non en lancement. (RAB., I, II, c. 2,
éd. 1542.) Ed. 1741, lancement.

Lanceman, m. antepac. Est une diction
dont le commun et bas peuple des Fran-
cois gaudit l'Allemand et le Suisse assez
ignoramment pour n'entendre la significa-
cation du mot, ni la prohibition, ni l'ortho-
graphe. L'Allemand l'escrit et prononce
Lantsman, qui signifie homme du pays,
compatriote, Conterranen. Et si l'on use
de ce mot pour carresser, ce serait aussi
comme qui appelleroit un estranger et in-
connu, cousin, ou voisin, ou pays, comme,
Escoutez cousin, escoutez cousin, escoutez
pays, Dites ami, ou Fami, Dites compère,
Dites bonhomme. (NICOT, *Thresor*.)

Selon le Duchat, boire en lancement,
c'est « boire comme les Alemans qui se
portent santez sur santez en se traitant
l'un l'autre de *Lantsmann*, ou de compa-
triotés ».

1. LANCEMENT, s. m., action de lancer :

Par le lancement de sa boude.
(GRIART, *Roy. Iyn.*, 1265, W. et D.)

Tout somblant que ce lancement
A uns oreilles se vout rendre
Ou fait le prompt doublement
Par quatre ou cinq lozgs mot entendre.
(Gouss., *Œuv. compl.*, t. 273 r°, éd. 1583.)

— Elot :

Une agitation de volonte' et multiplicacion
des *lancemens*, cela, indubitablement,
est fait de resonacion. (FR. de SAL,
Lett. a M^{rs} de Chantal, 21 nov. 1604.)

— Elancement :

Lancement d'une fleche. *Alb. de Vill. de
Honneur*, p. 201, Lassus.)

Norm., Bessin et Lorraine, lancement,
lancement.

2. LANCEMENT, voir LANGEMAN.

LANCEOLETTE, s. f., dimin. de Lan-
ceole, espee de plantain :

La fleche espee de plantain se nomme
en latin lanceolata et lanceola ; en françois
petit plantain, lanceole, et lanceollette.
L. ESCUSE, *Hist. des plant. de Dodoens*,
I, 614.)

1. LANCEUR, - *eur*, - *eur*, s. m., celui
qui lance, qui combat avec la lance :

Li meilleur lanceur en Navare (Pror.,
ap. Grap., *Pror. et dict. pap.*)

Amhalisteiz, boudeurs et lanceurz.
(Gron. Godefr., *de Buillon*, Vat. Chr. 737,
f° 397^v.)

Se vnez de dart lanceuzes estre
Si met avall le pie senestre.
(J. de PRIART, *Liv. de Vogece*, Richel. 1604,
p° 11^v.)

J. le Couvres, lanceur, 2 maisons, 24 l.
(Pièce de 1328, Arch. admin. de Roum, II,
538, Doc. inéd.)

Paris avoit ses gens de trait et lanceuz
de dars qui y faisoient grande occision.
(Mir. histor., f° 88^v, éd. 1479.)

Lanceur de glaives. (MOYSTERLET,
Chron., II, 43, Soc. de l'Il. de Fr.)

Lanceurs de tranetz. (Flav. Vogece, I, 15.)

Vogez, Moussez, nom de lieu, Le Lanceur.

2. LANCEUR, - *our*, s. m., crêneau
par lequel on lance des fleches :

Archeris et dietis lanceours. (1314, Arch.
JJ 56, f° 183 v°.)

LANCEUR, s. m., jeune brochet dont
le corps est effilé comme une lance :

Des brochets l'en dit lanceur, brochet,
quarrel, luc et luccan. (Men. de Paris, II,
p. 88, Bibbiod. fr.)

A. G. lanceours, appelées brochies.
1377, Arch. MM 30, f° 99 v°.)

— S'est dit aussi d'une sorte de serpent :

Avoc ces serpens a uns autres c'on
apele lanceours, pour ceo k'il se lance
par si grant aspreche ke il trespassent
houmes, esens. (JER. de TUYN, *Hist. de
J. Ges.*, Ars. 3365, f° 239^v.)

Nom propre, Lanceour.

LANCERER, v. a., frapper de la lance :

Lancerere, lancecer, c'est feur ou lancer
de la lance. (Gloss. *lit.-gall.*, Richel. I,
13032.)

LANCERON, s. m., jeune brochet dont
le corps est effilé comme une lance :

Lancerons, anguilles. (1462, Arch. mun.
Dijon, ap. J. Garnier, *Corresp. de la mairie
de Dijon*, I, 184.)

Le sorle dit St de Bourlion au souper
nous envoya une lamproye et ung grand
lanceron. (Lett. de Louis XII, t. IV, p. 268.)

Pays lui offrent lamproyes... lancerons...
Pays lui offrent saumons... lancerons ma-
ricez. (RAB., le *Quart livre*, ch. LX, éd.
1552.)

Plusieurs en France l'appellent broche-
ton, quand il est bien petit, lanceron, quand
il est un peu plus grand. (GRIART, *Treat.
de l'Hist. des poissons de Rondelet*, ch. XI,
ed. 1558.)

On lit dans le *Dict. étym. de Ménage*, ed.
1759 : « Lanceuron, petit brochet. Ce mot est

encore aujourd'hui en usage dans la maison du roi.

MARV. *lançon*, jeune brochet.

LANCERIE, s. f., p. é. lance, pour la rime.

Ses essent étoit lor finz.

Unveissent en la rime.

He ne s'a mie l'el son estre.

Mes v'oil ferai de la lanceste.

(*Perceforest*, Richel. 353, f. 33.)

LANCETE, s. f., dimin. de lance.

De vos espes de vos grant mestier.

Ne vos cancles, ne cil espiel d'aier.

(*Vieilles*, 4706, A. P.)

Pour viretan ne pour saete

Ne pour pierre ne pour lanceste.

Roms. et pass. de chev. de la Penne, XIV^e s., ms. Anciens 514, f. 50^v.

Canada, *lancté*, aigillon d'une guêpe.

LANCEURE, - *chure*, s. f., élancement :

Lanceure, (Oudin, *Ann. de Fland.*)

LANCHART, s. m., pièce de bois :

Les grands fagots devront avoir de layure huit paumes de cloyre, et en chacun deux *lanchars* de sept pieds de long. (*Cout. de Bayx*, cx, Nouv. Cout. gén., II, 35.)

LANCHE, voir LANCE.

LANCHEIN, voir LANCEIN.

LANCHELIN, voir LANCELIN.

LANCHICH, s. m. ?

Pour il nustes a referre le *lanchich* du moustier des ladres, in 8, (1371, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

On fait un refens a un *lanchich*. (1344, *ib.*)

1. **LANCHIER**, s. m., arsenal où l'on renferme les lances, les armes de trait :

Quant celo se o'nt mesamer, s'en fu comme loute derrove, si jure que ja n'es ne dira il boune ne a home ne a feme, puis prent l'espuel en l' *lancheier*, si l'en vait ferir parmi le cors. (*Arthur*, ms. Grenoble 378, f. 55^v.)

2. **LANCHIER**, voir LANCHEUR.

LANCHEUR, voir LANCHEUR.

LANCI, *laney*, *lanzi*, s. m., esquimane, maladie de la gorge :

Le *laney*, le manchie vous trouste. Bab. II, *prol.*, ed. 1542.)

Allez de par le diable, disoit le vieille, a l'estoile que le lanche vous eschelle. (*DESFERRE*, de *Vesollier d'Arignon et de la Roche*, t. 198 5^e, ed. 1564.)

1. **LANCIER**, *lancheur*, verbe.

— Nourir, lancer des traits :

Se se font en la mesle la ou il *lancent* plus espes. (*Arthur*, Richel. 337, f. 81^v.)

Ames se delandrent la goz le roi bien et signementement, et assez a ot trait et lance. MEN. DE REIMS, 59, Waddy.)

— Combattre avec l'ennemi :

Tous combatent, l'oyant, *lanchant* et grant apour ses d'armes lancers. (*HERISSI*, *Chron.*, III, 209, Luce et Amiens.)

Alla le gentil chevalier *lancer* a unz chevalier et fist en pen d'heure qu'il feut desmonté. (*Percef.*, I, f. 152, ed. 1528.)

— Act., percer, piquer :

Vous n'avez pas bien ouvré envers le juste homme, si vous ne vous estes pas repensez que vous ne le cruciez mie, mais vous l'avez lancé. (*Percef.*, VI, f. 1234, ed. 1528.)

— Jeter :

Se puis demain vous puis as poins baillier.

Je vos ferai en ma carte *lancher*.

(Roms., *Ogier*, 3215, Barrois.)

Je le ferai en ma carte *lancer*.

Qu'il ne vera ne ses mains ne ses piés.

(*ib.*, *ib.*, 9577.)

— Plonger :

Et si avoit une playe qui lui descendoit de l'oreille jusques parmi le nez si qu'on y lanceoil la paulme. (*Perceforest*, I, f. 89^v, ed. 1528.)

— Réfl., se jeter, se mettre, se joindre :

Avez chev. trois vjers amours de Dieu se *lanche*. (GILLES LE MEISTRE, *Poés.*, II, 107, l. herv.)

— Neuir, éprouver des battements de cœur :

Lors li veïst on nu dol faire.

Et demener et corecier.

Les iols mouoir, le cuer *lancier*.

Les bras estendre et tressaillir.

(*Gauvain*, 3121, Rippean.)

Aïeu vous dy, car le cuer si nons *lanche*. (MARTIAL, *Vig. de Charles VII*, f. 69^v, ed. 1495.)

— Presser :

Quant li besogne *lanche*.

(JEN. DE PREIS, *Geste de Liour*, 20603, Chron. belz.)

Morv., se *lancer*, pousser vigoureusement, en parlant d'un arbre qui s'éclève avec peu de branches et dont la tige est droite.

2. **LANCIER**, s. m., syn. de *lanchiere* :

Pour y assour lesdits *lanciera* et cymaises a fleur dudit mur. (*Cout. d'Auzerre*, cxiii, Nouv. Cout. gén., III, 600.)

cf. LANCIERE.

LANCIERE, s. f., sommier mis à une cheminée passant à travers le mur milieu d'un voisin : ouverture par laquelle l'eau s'écoule quand les moulins ne travaillent pas :

Au regard des *lanciera*, jambes de cheminées et cymaises, le voisin les pourra percer tout contre le mur, pour y assour lesdits *lanciera* et cymaises a fleur dudit mur. (*Cout. d'Auzerre*, cxiii, Nouv. Cout. gén., III, 600.)

Lanciere : C'est un sommier mis à une cheminée passant à travers le mur milieu d'un voisin : also, as above; abbeis a hole, or ouverture, for the passage of some part of a streame that held only a damme, sluice, etc. (GORDON, ed. 1611.)

LANCIER, v., frapper d'une lance, jouer de la lance, transpercer :

Lamento, nas, avi, atum, *lancier*, c'est feur d'une lance ou jouer de la lance. (*Proc. lat.-fr.*, 187.)

L'iebneumon... se lancee de plein sault d'aus sa gorge (du crocodile)... tant qu'il ait *lançie* le cuer de la beste a belles dents. (JEAN DE MONTLIVARD, *Hieroglyphes de Jan-Pierre Valerian*, xxix, 10, ed. 1615.)

LANGON, *lançon*, s. m., branche d'arbre :

Sa teste est or tres bon, ses cheveux si com *lançons* de palmiers auez et tres espes, noirs com li corf. (*Bible*, Cantique des Cantiques, ch. 5, v. 11, Richel. 1.)

Un espieu, grand comme un *lançon*. (GUIL. DU CHOUËL, *Disc. sur la Gastronomie*, p. 17, ed. 1581.)

LANGUEL, voir LISSUEL.

LAND'AUMONE DU, se faisait le dimanche gras à Nouaille; il fut alloué 53 l. 46 s. 3 d. à cet effet, en 1562. (Lanc. Vienne.)

LANDAGE, s. m., landes :

II. G. acres de terres lesquelles a present sont en *landages* et bruières. (1603, *Denomb. du baill. de Rouen*, Arch. P 307, f. 106^v.)

Aussi avons sur nos dites terres plusieurs moulius, coulombiers, le bois du Fay, *landages*, viviers, estangs. (1430, *Denomb. du baill. de Constantin*, Arch. P 303, f. 197^v.)

LANDCOMMANDEUR, *lanlcommandeur*, *landcommandeur*, s. m., commandant du pays :

Il vient encor en leur compaignie li conte de Ravenberch, qui estoit frere aïné de Monl, et le *landcommandeur* que ons dit le sangour de Jons, qui avoit hermois tout vermeille. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 188, Borquet, *Landcommandeur*. (Id., *ib.*, p. 190.)

Desire le gouverneur des pays d'Outre-Meuse Mous^r le *landcommandeur*. (4 sept. 15^e 0, *Lett. de l'êr. de Liège à la gour. des Pays-Bas*, Arch. gén. de Belg.)

1. **LANDE**, *launde*, s. f., contrée boisée :

Dune locrent tout li fust de la *lande* devant la face del Seignur. (*Lit. des Ps.*, Cambridge, xcv, 12, Michel.) Lat., saltus.

Une *lande* a Corcers a nain,

Prez de la forest de Liun.

(Wier, *Rou.*, 3^e p., 341, Andresa.)

Vient li plusur en une *lande* u il trouvent miel. (*Rois.*, p. 48, Leroux de Lincy.) Lat., saltum.

A tant vissent dons urs de la *lande* e devurent e lut deperent quarante dons des enfans. (*ib.*, p. 351.) Lat., de saltu.

Dang ers, li eribles maufes,

Quax il se sentit enlanchés.

S'enfist plus tost que cerf en *lande*.

(*Chasc.*, 21535, Méon.)

Corant com cerf en *lande*. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gou., f. 259^v.)

Pasture ou boys, *launde*, turberie. (*Econ. rur.*, c. 16, Lacom.)

Pour festoier mestre André de Leschalle, et sa femme, lesquels venoient de voyage de Nostre Dame de Galles et de la *Land* en une jute de vin charet, xl. d. (1473, Ste-Croix, Vasles, Lanc. Vienne.) Ailleurs, St-Aulme de la *Land*.

2. **LANDE**, s. f., lamda :

Le Vos du chief qui est en la partie

derrière qui est conjointe ou les li nervaux par leur partie dérivée... est appelé l'os de la *lande* et est de telle fourme comme est la commixture de la *lande* qui est une lettre grecque ainsi faite A. H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 144.)

LANDEFRIDE, *languefride*, s. f., paix :

15 livres, 4 sols, 2 deniers à Hemelin du Chevallot pour les despens monseigneur Jehan de Billely, mons. Colars des Hermonozes et leur route en estant à Erlons, en traitant la reconformation de la *landefride* avec les gens dou conseil mons. de Tivoyses et dou conseil la duchesse de Loherreigne avec les gens de la conteit de Lincembourg. (1316-48. *Compte de Jehan de Ste Genevieve, prêtre de Loucy*, Arch. Meuse B 1852, f° 16^{re}.)

Messire Charles de Boème qui pour ce temps regnoit et estoit roy d'Allemagne et empereur de Romme, institua le duc Vincelaud de Boème et le fit souverain regard d'une institution et ordonnance, qu'on dit en Allemagne la *languefride* ; c'est à dire, tenir les cheunins convers et seurs et que toutes manieres de gens peussent aller, venir et chevaucher de ville en autre serement. (Froiss., *Chron.*, liv. III, p. 266, ed. 1559.)

Landefride, alliance. (D. J. Fr., *Voc. austras.*)

— On appela aussi *landefride* les conférences des souverains ou de leurs représentants. En 1532 on a donné ce nom à un impôt levé en Lorraine pour aider à repousser les Turcs.

LANDELLE, s. f., lande :

Les *landelles* sizes entre Mailloz d'une partie, et la Brosse de l'autre. (1321, *Contr. d'échange*, Morice, *Pr. de l'Il. de Bret.*, I, 1330.)

Lieu dit et nom propre, la *Landelle*.

LANDER, v. n. ?

Regans de Frie pon *landout*
Que li uns l'autre n'atandoit
De ferir et de chaploier
Et de ces cous bien employer.

(BIBEL, *Tour. de Chauv.*, 2949, Delmoite.)

LANDETE, s. f., dimin. de lande :

Au buec de la lande trois acres, es *landetes* onze verges. (1326, Arch. J. 64, f° 108^{re}.)

LANDE, — *ye. lend.*, *laund.*, s. f., parties naturelles de la femme :

Tentigo, *launde*, locus voluptatis. (J. DE GABL., *Gloss.*, Scheler, *Loc.*, p. 41.)

Les dames l'appellent *landie*

Por ce qu'el est enuie le con.

(Renart, Br. VII, 544, Martin.)

Briehement mist le chanignon.

Et la *landie* i mist li cos.

(Ib., 704.)

Ilec tentigo, *landie*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Le fourrier les avoit euvoyez a la *landie* leur mere. (1395, Arch. JJ 149, pièce 175.)

Envoyer quelqu'un a la *landie* se mere. (1408, Bethune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Anvers.)

Tentigo, *landie*. (*Gloss. rom.-lat. du XV^e s.*, p. 44, Scheler.)

Jehannin Faulchon dist au suppliant

qu'il alast a la *landie* sa mere. (1436, Arch. JJ 189, pièce 44.)

Landie du con, tentigo. (1464, I. LAGARDE, *Catholicon*, ed. Audlet de Quetqueran, Bibl. Quimper.)

Dénets by la gneulle ayant des bords
Salles, bavens, gliaus et ords,
Et mortes comme la *landie*
D'une cornasse refroidie.

(Les *Vases inconues* ou la *Salle aux botriers*, le portrait de Pamphage, éd. 1604.)

L. LANDIER, s. m., gros chenet de fer servant à la cuisine :

Prez et païlles, chanderos et trepiz

Et gros aguz, tenailles et *landiers*.

(*Charroi de Nimes*, 777, ap. Jouck., *Guill. d'Or.*)

Gros rost et feu a trois *landiers*.

(*Farce de Colin qui loue et despitte D.*, Ave. II, fr., l. 231.)

Ensthenes aydoit a escorcher, et Pamuzie mist deux selles d'armes des chevaliers en tel ordre qu'elles serviroient de *landiers*. (RAB., *Paularguel*, ch. XXV, éd. 1542.)

Ce qu'en plusieurs lieux de la France est appelé *landier*, est ici (à Paris) nommé chenet. (H. EST., *Proc. du lang. franç.*, p. 181, Feugère.)

Iz furent contraints de se lever de table et aller a la cuisine, ou ils ne trouverent une vivante et le feu tout mort, et les *landiers* froids comme ceux d'une confrarie. (BRANT., *Grands Capit. estrang.*, I, f. c. XXXII, Bibl. elz.)

Pleurez, broches et *landiers* ; pleurez, vous, beches. (1623, *Oraisons juy. de Car. prenant*, Var. hist. et lit., III, 364.)

Barbazan rapporte qu'en certaines provinces on dit, en parlant d'une personne frileuse : « Elle est froide comme un *landier*. » D'un autre côté, les dictionnaires de Trévoux et de Leroux citent l'expression proverbiale : *froid comme un landier*, qui s'applique aux personnes d'un caractère froid. L'exemple de Brantôme cité ci-dessus explique ces locutions. Il est probable, ainsi que le remarque Mérimée, qu'on a dit d'abord, avec Brantôme : *comme landier de confrarie*, parce que, les salles qui servaient de réunion à des confréries n'étant pas habitées ordinairement, on n'y fait du feu qu'àux jours de séances et au dernier moment.

Berry et Morv., *landier*, chenet.

cf. ANJER.

2. LANDIER, s. m., synonyme de coffre :

Chacun vent avoir de l'argent ;

Chacun bien souvent n'en a point.

Et chacun n'en fait nuy a point.

Se le roy n'en fait tant forger.

A chacun coffre *ne landier*.

Ne faudra pour autre le sien.

(*Hist. de Chastan*, Poes. fr. des XV^e et XVI^e s., I, 224.)

L'ANDIN, s. m., baladin :

Il ensoillit un verre, une troye,

Et zambalodit, il faisoit le baladin.

Quel on ne vit une plus grant *landin*.

Gu. BOURBOIS, *Leg. de P. l'Andes*, p. 2, éd. 1723.)

LANDOT, VOIR LENDIL.

LANDOLLE, s. f., lulle, combat :

Or entrons en *landolle* !

(Du. DES PRÉS, *Geste de Liège*, 29244, Scheler, *Gloss. philol.*)

L. LANDON, *laundon*, *laidon*, s. m., baston ou billot qu'on attache au cou des chiens, pour les empêcher de chasser le gibier, et en général muselière :

De grant orgueil vs apouastes,

Trop avez longement vescu,

Trop avez long *landon* eu.

Ceste honte sera venchie.

(BES., *Troie*, 21454, Joly.)

Liez estoit en un *landon* (le chien).

(CHRISTIAN, I, 1409, Michel.)

Li Rouz omvye Fuis de la braise
Qui fu fermes a un *landon*.

(Renart, Suppl., var. des v., 23396-77, p. 251, Chabouze.)

Si la vos fist tant esduire...

Que li biles d'un chevestre

Un *landon* fere et un coler,

Troie en un bois et deoler.

(G. DE CAUSE, *de l'Empereur qui garda sa chete*, Richel. 23414, f° 275v.)

Me ne doi prison a *landon*

Moi ne mon ars, ne mon *landon*.

(RAB., *Richel.*, 1573, f° 142^v.)

Lors les estut ensi mener

Comme un maine Rouz en *landon*.

(MIR. DE S. FLOU, p. 98, Peigné.)

Veuz chien n'est plus a mettre en *landon*. (*Proc. de France*, ap. LEROUX DE LINCY, *Proc.*)

De jours la baist pestre li *landon* (la sache)
Sans enpestaït et sans *landon*.

(FABL. D'OC., Ais. 3069, f° 6^o.)

Li cheval sans train, sanz *landon*

Courant partoit a leur *landon*.

(Ib., f° 1^o.)

Que il meissent *landons* a leurs chiens en la saison que il appartait a mettre *landon*. (1324, Arch. JJ 62, f° 174^{vo}.)

Li *landon* de tier ou col. (*Sept say. de Rome*, Ars. 3354, f° 95^v.)

Sur ce que nous proposons de nostre office contre Guillelme Lezans qu'il avoit un chien en sa maison qui n'avoit point de *landon*, tendant a lier d'ameurer, etc. (15 sept. 1387, Sentence de la pievosté de Montargis, ap. Le Clerc de Bouy, I, II, f° 134^r, Arch. Louv.)

Defense par la contume du Porton de tenir des chiens sans aux labourours a ung arcan une chevre, et aux labourours a deux arcanz deux, les-quelz ilz seroient tenuz mener pasturer par les cheunins herbuz et les tenz par ung *landon*... (1579, Prievosté de Luzege, Arch. Vienne.)

— Fig., suppletion :

Li Anvers respont de l'Estoi, que que ce soit en aventure,

Sans en mener et ma droite,

Adonc me mist a son *landon*,

Comme le suen, en son *landon*.

(La Pointe, 1299, Stoblich, p. 66.)

Ancien Troyen, *landon*, gros bâton que l'on pend au col des matins. (Grostley.)
Amis, Porton, Vienne, arr. de Poitiers, Deux-Sevres, *landon*, lièvre avec laquelle on supporte un enfant pour l'aider à marcher. Mous, *landon*, traverse de bois avec

chêne à bout du timon d'une voiture et à laquelle on attache les traits des chevaux de la volée. Norm., Bossin, *london*, courrou, discours traînant.

2. **LANDON**, s. m., petite lande :

Atant es vus un autre en un *london*.
 Descendant de grant p. des Karliou.
 R. des Chateaux, v. 68 r^o. Meyer, *Rec.*,
 p. 236.

LANDOIRE, adj., fainéant :

Se grantit la teste avecques un doigt
 comme *landorez* desoutze, basleut aux
 mouchees comme veaulx de disme, chan-
 veut des aureilles comme asnes de Arcadie
 au chant des musiciens. (RAB., *Prod.* du
 liv. III, ed. 1592.)

Il y a force grands qui sont grands *landorez*
 et langoyraus. (BRANT., *Capit. fr.*,
 IV, 162, Lalaune.)

Une *landore*, qui travaille laschement ou
 lentement. (OGB., *Cur.*)

Guernesey, *elandra*, parosseux, lambin.
 Morv. et Wallon, *landroie*, parosseuse,
 souillon. En Norm., Bossin, on dit
landoreur dans le sens de lambiner.

LANDREUX, adj., parosseux, languis-
 sant :

Landreux, faible, demy malade, en mau-
 vais estat, vulg. (OGBIN, *Cur.*)

Cl. **LANDRE**.

LANDRIEVEL, s. m., lanterne, fanal :

Landrievél, le lanterne de a ship.
 (CORON., ed. 1611.)

Enfans, sainte *landrievél* est tombé.
 RAB., IV, XVIII, ed. 1852.)

LANDRIERE, s. f., sorte de fossé :

S'en vident par trois batailles...
 jusques a une *landriere*, c'estoit une dé-
 fence d'un fossé qui estoit non pas moult
 loing de la. (FROISS., *Chron.*, XV, 290, var.,
 641 r.)

En tournant et advironnant cette *land-
 riere*. (ib., ib., XV, 294.) Impr., *landriere*.

LANE, *lainé*, adj., de laine :

N'estoit rée bien *lane*.
 Lor drap.
 EVELL. DE GOSSEL, *Il des des Hervez*, Ars. 3142,
 ed. 3183.)

— **CONVOIT** de laine :

Moutons *lanés*.
 P. de BRACH, *Poème*, f^o 31 r^o, ed. 1576.)

Inocle cest brebis a *laine*.
 J. DE MONTMARA, *Hydrographiques de Jan-Pierre*,
 L'Éclaircissement, VIII, 63, 1615.)

— **QUI NOURRI** beaucoup de moutons :

Amvzme, *laine*. (LA PORTE, *Épith.*,
 ed. 1574.)

LANES, *lanes*, adj., de laine :

Que es courts poudiers de seour soient de
 bon *lanes*. (E. BOU, *Liv. des Mol.*,
 p. 287, Depping.)

Bourre *lanes* ou *lanche*. (1410, *Stat.*
de la drap. de Chanmy, Arch. Chanmy)

Le *lanes* est un autre drap.
 De *lanes* et de *lanes* et de *lanes* *lanes*.
 F. V. DE REY, *Recueil*, VI, f. 109 r.,
 ed. 1573.)

— **LANE**, s. m., fil de laine :

Si n'est meurt homme ne me bourre ne
 filon ne *lanes* ne gratuite de peans ne
 estantur *lanes*. (1253, *Bans aux échevins*,
 10, f. 13 v^o, Arch. mun. Douai.)

Filons ne *lanes*. (Bans aux échevins,
 10, f. 19 v^o, Arch. mun. Douai.)

Bourre *lanes* ou *lanche*, *lanes*,
 peans ne gratuite. (1410, *Stat. de la drap.*
 de Chanmy, Arch. mun. Chanmy.)

LANETTE, s. f., sorte de fourrure :

Foyez, regardiz, leopardiz, *lanettes*, con-
 gins nous et autres peaux. (Nogez, *de la*
France dans le Levant, I, l. p. 378, Journ.
 de La Croisière, Doc. inéd.)

LANEL, s. m. ?

Deux peelles, deux sommes, un *lanel* et
 une bosche. 1375, *Etat des revenus de*
l'archevêque de Reims, Arch. admin. de Reims,
 III, 427, Doc. inéd.)

LANEOR, - *eur*, - *eur*, *lanneur*, *lanneur*,
 s. m., apprêteur et marchand de laine :

Tintorieus, parours et *lanneurs*. (1262,
Bans aux échevins, 10, Assise sur les drap.
 de Douay, f. 8 v^o, Arch. mun. Douai.)

Ne soit nus si hardis valles tonderes ne
laneres. (ib., f. 15 v^o.)

Lanneurs. *Voe. des mest.*, ap. Gérard,
Paris sous Phil., le Bel.)

Les parours de cuirs et conraieurs, pe-
 letiers, hobeiers, et tous ceulx qui sont
 appellez *lanneurs*. *Liv. des Eschies*, ms.
 Chartres 411, f. 80 v^o.)

Lesdiz prodrommes et *lanneur* de ladite
 draperie estloit trois mestres, c'est
 assavoir, deux *lanneurs* et un tereur.
 (1361, *Ord.*, III, 312.)

Jaquemin Hermin de Nielle le Chastel,
lanneur de draps, lequel *lanneur* requist...
 (1377, Arch. JJ 412, pièce 113.)

Foulons et *lanneurs*. 26 juin 1433, *Cart.*
Caill., f. 281^r, Bibl. Provins.)

Herric Korbe, foulon et *lanneur* de draps
 de Perrou. (1450, Arch. JJ 180, pièce 122.)

— **FEU**, *lanresse* :

Que tous foulons meteront en icelle
 boide chacun samdy ung denier et chascune
lanresse une maille. (*Stat. des*
pareurs et foulons, xv^e s., ap. A. Thierry,
Mon. inéd. du Tiers Etat, I, III, p. 379.)

1. **LANER**, *laner*, *lanner*, v. a., apprêter
 la laine, la mettre en œuvre :

Filler, tressir, fouler, *laner* et *laineur*,
 comme de toutes autres choses qui a
 mistere de drapperie appartienent. (1334,
 Arch. JJ 69, pièce 1.)

Ne faire nul mestier, draper, *laineur*, *laner*.
 (GILLES DE MISTRI, *Pois.*, I, 280, 2, Kern.)

Tieulx draps estoient foutes, *lannez* et
 aprestez hors les mettes et pover des diz
 jures. (1381, Arch. K 53^r, pièce 14.)

On dit molin l'en pourra fouler par
 nuit et par jour, mais l'en n'y pourra pas
laner, excepté de jour. (1388, *Ord.*, VII,
 217.)

Lesdiz deniers deux *lannez* mestier de
 fouler et de *laner*, pour cause des droiz
 et ordeuances dessus dictes. (1402, *Ord.*,
 VIII, 314.)

2. **LANER**, VOIT LANIER.

1. **LANIERET**, adj., à laine :

Li milliers de cardons *laneres* si doit
 i. maille, XII^e s., *Déclar. des droitz de*
travez percus à Amiens, ap. A. Thierry,
Mon. inéd. du Tiers Etat, I, 84.)

Il fist tote la char de peplier et de
 rompre o peignes *laneres*. *Vita Patr.*, ms.
 Chartres 371, f. 83 r.)

O peignes *laneres*. (ib.)

2. **LANIERET**, *lanieret*, *lanerret*, *lanerret*,
 s. m., ditte de *lanier*, oiseau de proie :

Il ave hy d'un *lanerret*.
 Qui *lanerret* son bon *lanerret*.

ROUSSEAU, *Recueil des arts*, 3332, f. 2 v^o.)

Si prist le maistre son *lanerret*
 Et le *lanier* le *lanerret*.

(ib., f. 3 r^o.)

Que queicunz personne qui troeve fau-
 con, lercelot, *lanve* ou *lanerelle*, austours
 aufer faucon qui ceo soit perdue de
 leur seigneurio, que maintenant il la port
 al viscount du counte. (*Stat. d'Edouard III*,
 au XXIV, voler, g. 111., Bibl. Louvre.)

Alouit voler des faucons et des *laneres*
 au de hors de Londres. (FROISS., *Chron.*,
 IV, 316, Luce, ms. Rome.)

Ung couple de *laniers* ou de *laneres*.
 (13 dec. 1515, Arch. Bass.-Pyr., E. 380, 7071.)

Tousjours il en demene quelques uns
 pour voler les perdreaux avec les *laniers*,
 les *lanerets* et les tiercelets. (FLEURANGE,
Mém., c. v, ed. 1731.)

Le *lanier* est femelle, et dont le masle
 est nomme *laneret*. Le *laneret* n'est de si
 grosse corpulence que sa femelle, aussi
 est il moins estimé. (BELOX, *Nat. des oys.*,
 2, XXII, ed. 1555.)

Et encore au XVIII^e s. :

Laneret, s. m. Nom d'un oiseau de proie,
 qui est le mâle du *lanier*. Il est moins
 grand que le faucon. (PRÉV., *Manuel lexiq.*)

1. **LANERIE**, *lanererie*, s. f., lieu où l'on
 vend la laine :

Item la peleterie et *lanererie* en ladite
 ville pour dix livres. (1295, *Liv. Rouge de la*
Chambre des comptes, f^o 242, ap. Duc.,
LANARIA.)

2. **LANERIE**, *lanererie*, s. f., lâcheté,
 pusillanimité :

Onges nus g'ober ne me pot
 Ne ma vilonie ne sot,
 Or entrerei en *lanererie*
 Quant je dos ameder ma vie ?
 (Vie des Peres, Ars. 3641, f^o 284.)

Cl. LANIER 2.

LANETER, *laneter*, v. n., travailler la
 laine :

Que nulles femmes ne *lanetent* en car-
 dou, a secq ne a moullie. (*Stat. des*
pareurs et foulons, xv^e s., ap. A. Thierry,
Mon. inéd. du Tiers Etat, III, 578.)

LANETEUR, s. m., apprêteur et mar-
 chand de laine :

Et le *lanette* c'on devra tntre mouree
 que li *laneriers* ne soit si hardis qu'il l'en-
 voit au *laneteur* dechi adont que cils u
 celui qui *lanette* sera l'ara veue se ele est bien
 tinte. (Bans aux échevins, 00, f^o 23 v^o,
 Arch. mun. Douai.)

LANETON, s. m., fil de laine :

Si n'est meurt homme ne me bourre ne
 filon ne *lanes* ne gratuite de peans ne
 estantur *lanes*. (1253, *Bans aux échevins*,
 10, f. 13 v^o, Arch. mun. Douai.)

Filons ne *lanes*. (Bans aux échevins,
 10, f. 19 v^o, Arch. mun. Douai.)

Bourre *lanes* ou *lanche*, *lanes*,
 peans ne gratuite. (1410, *Stat. de la drap.*
 de Chanmy, Arch. mun. Chanmy.)

LANETTE, s. f., sorte de fourrure :

Foyez, regardiz, leopardiz, *lanettes*, con-
 gins nous et autres peaux. (Nogez, *de la*
France dans le Levant, I, l. p. 378, Journ.
 de La Croisière, Doc. inéd.)

LANEURE, lamure, s. f., laniage :

Que leur mestier d'œuvre rayé estoit plus soult que le mestier de *laneure* plane, que celui qui bien sçavoit faire rayez, savoir bien faire draps pleins. (1350, *Ord.*, II, 397.)

LANEVRE, s. f., ouvrage de laine :

Et sera (le drap) aporés au poix en l'essuyage et pesés, parmi le *laneure*, 1432, *Ordon. de la drapp.*, Reg. des stad., p. 693, Arch. mun. Abbeville.)

LANEYR, layneur, s. m., ouvrier qui travaille la laine :

Grande Fouancier, fouteur et *laneure* de draps.... demourant à Troyes, 1474, Arch. JJ 193, pièce 1043.)

LANFEIS, lanfeis, lanfeiz, lanfel, s. m., fil préparé pour faire de la toile :

Labbé et le convent de Saint Ouen de Rouen ont et doivent avoir toute la vraye qui est offerte à l'autel de Pigiside dans Mesnil Ozier ou l'imeignon et sanz l'imeignon, de quele condition qu'ele soit, et tout le *lanfeis*, et tout les deniers qui o *lanfeis* ou à fin ou à autres choses sont offertes au dit autel. *Lit. des Jur.*, p. 74 2^o, Arch. S.-Inf.)

Quand celles les supplians prirentrent ... douze livres de *lanfeiz* à faire toile. (1416, Arch. JJ 169, pièce 223.)

Dixme de blez, vendanges, pelages, *lanfelz* et gorceaux. (1459, *Aveu de la dime de S. Sulpire, mourant de Yveret*, Arch. Vienne.)

Dixme des blez, chatnages, laynes et *lanfelz* en la paroisse de Liagne. (1499, S.-Cyprien, Liagne, Arch. Vienne.)

On lit dans un poëte normand du commencement du XVII^e siècle :

L'art, s'icte, iké, *lanfeis*, vous mes chères, cotelles. (D'AMY DE L'ESTROUVIER, *la Muse satirique*, p. 79, Blainhemain.)

Il s'ont impu son meuble, et sa femme Isabelle A perdu son *lanfeis*, son fil et sa robe. (Ibid., p. 90.)

Norm., Orne, *lanfeis*, gros fil, filasse; chemise de *lanfeis*. Bessin, *lanfeis*, filasse; et lig., discours confus et embarrassé.

LANFET, voir LANFEIS.**LANFFAY, voir LANFEIS.****LANGABLE, s. m., sorte d'impôt :**

Devez sçavoir que des lettres gravelées dunt le *langable* le roi est arriéré et n'est pas rendu en quareme ne en la survellie de Pasche devant le subel envoiant, se le veskinte les summot al hushing, il doivent avoir tres sommes par jugement. (Lods de la cité de Lond., Brit. Mus. Add. 14252.)

Ceste loi mit tutes les sornes de la Cité u l'uni deit rendre *langable* en quareme. (Ibid.)

CL. ANGAL.**1. LANGAGE, langage, était parfois féminin :**

quant il les vit, bel les apele :

Il les velenent en sa *langage*.

(*Vie de St Giles*, 2466, A. T.)

— Au plur., manière de parler haïtaine et arcaïque, mensonge arcaïque :

Pour leur monsther leur outrages.

Leur grant orgueil, leur grant *langages*.

(*Libre de bon Jehan*, 1813, Chantre.)

Ces Francois ont trop de *langages*.

(Ibid., 3320.)

Vendeur de honores et *langages*. (FROISS., *Chron.*, IX, 126, Kerv.)

2. LANGAGE, - gage, s. m., celui qui parle les langues étrangères :

Car li *langage* s'vient de trestute la vile.

(*Charlem.*, 209, Roschwitz.)

LANGAGE, langage, adj., qui parle; mal langage, mal parlant :

Et vant autan à dire Allobrogiens (selon que l'interprètent messieurs les clers) comme mal *langage* ou mal parlant. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, Introd., ch. II, Michaud.)

LANGAGEUR, langageur, adj., parleur, bavard :

Guillot le Champenois, qui est homme de petit gouvernement, xvrongne et grant *langageur*. (1393, Arch. JJ 141, pièce 285.)

Entre vous, bouredit et *langageur* et vendeur de bonides et langages. (FROISS., *Chron.*, IX, 126, Kerv.)

Un rude parleur donne souvent ung meilleur conseil que le bon *langageur*. (ROZIER *des guerres*, Richel. 442, f^o 63 v^o.)

A grant *langageur* et flatteur

Il doit toujours fermer la porte.

(*Moral. d'ung Ing.*, Arc. Th. fr., II, 135.)

Grand *langageur*, homo verbosus, linguax. (R. EST., *Pei. Dict. fr.-lat.*)

1. LANGAGIER, langageur, langageur, langageur, adj., subst., parleur, grand parlant :

Il estoit beau *langager*, lardy et courtois. (JUV. des Vns., *Hist. de Charles VI*, an 1382, Michaud.)

Il estoit bon clerc et bon *langager*. (LOUIS XI, *Nouv.*, LXXXIII, Jacob.)

Engtres malvais mentin et hardy *langager*. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCXLVI.)

Qui ha trop de paroles, grand *langageur*. (R. EST., *Thés.*, Verbosus.)

Évite les traits légers

Des hommes trop *langagers*.

(R. BILLET, *Ode*, Ode, poet. t. II, f^o 22 v^o, 64, 1578.)

Et parmi les autres impolutes conditions qui se trouvent en iceluy, celle cy a un homme *langager*, comme je suis, est des principales; que la constance rende indolent et misable ce qu'on communique a personne tout ce qu'on en sent et qu'on en sent. (MONT., *Ess.*, I, III, ch. V, p. 58, ed. 1595.)

— Féin., *langagiere*, belle parleuse, bavarde :

Omy qu'on tient belles *langagieres* Florentines, Venicennes,

Assez pour estre messagieres,

Mais, soient Lombardes, Romannes,

Genovaises, a mes peuz,

Piemontoises, Sçovysiennes,

Il n'est bon her que de Paris.

(VILLON, *Grand Test.*, Ball. des femm. de Paris, Jouan-G, p. 98.)

Ainsi la saulve-langas pource qu'il fut sage et subtille S. Archere. (G. MANSTON, *Bib. des Poët.*, de partercent, 18 f^o, ed. 1493, ch. V, 2, p. 46 v^o)

Une subtille *langagiere*.

(*Le Chasteau de labour*, cl. 1499.)

Va te cacher dedans une puis,

Impitreuse *langagiere*,

Retire toy de nous arriere.

(*Le plaisant Quoyel et respaysance des Femmes*, Paris, tr. des xv^e et xvi^e s., VI, 187.)

Classe de la 1^{re} maison les vieilles *langagieres*. (VALL., *Sat.*, III, Faus. p. les fil., ed. 1612.)

Langagier se dit encore pour bavard, médisant, dans le Haut-Maine.

2. LANGAGIER, langageur, a. n., parler, parler avec facilité, bavarder :

Qui parloit et *langagier* pour lui, FROISS., *Chron.*, VI, 204, Luce.)

Ainsi et autres paroles *langageoient* les Anglois parmy Angletere et disoient que les choses ne demouront pas en ce point. (Ibid., ib., Richel. 2644, f^o 269 v^o.)

N'est pas homme chose d'escouter gens qui *langaigent* et qui ont l'art de bel parler. (*Liv. du Chee de La Tour*, c. XXXIX, Mich.)

Sanz dire qui mieux y *langage*

C'en diray trestout en un mont.

(GUY. DE PISY, *Liv. du chemin de long estude*, 3020, Paschel.)

Se les regardoient reposer et *langager* ceulx du siege. (*Ren. de Montaub.*, Ars. 5072, p. 121 v^o.)

Il s'avoit *langagier* en grivois et en sibillien. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, V, VI, 5.)

Sur qui le dieu respondit arriere : Le seneschal a beaucoup *langagé*; et peut estre, et me donderoye qu'il ne se face for de plus avant qu'il n'a de charge. (G. CHASTELLE, *Chron. des D. de Bourg.*, II, 3, Buchon.)

Enablement ilz *langagerent* tout en samble que celui, non obstant les renois traices qui leur furent faites de leur capitaines, ilz conclurent d'eulx desloger et retourner en leurs pays. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 205, Soc. de l'Il. de Fr.)

Et tait toy, ta fiere quartaine.

Tu ne levas af encurer.

Tu ne cesses de *langager*.

Mais tu ne desiras a propos.

(*Parce de Guilleme*, Arc. Th. fr., I, 329.)

Tout ne vault pas une couplee

Quant de *langager* ententent.

Qui trop parle mesonge y ont.

(*Sonne dure de la pieulle*, Poës. fr. des xv^e et xvi^e s., III, 224.)

Car aujourd'hui chascun se baizne

A malvaisement *langager*.

(*Le Duché des Yvels a marier*, Poës. fr. des xv^e et xvi^e s., II, 22.)

Si d'illencent on ne va *langager*

Quant on est prest de l'enamy ebarer. (AMYOT, *Traict de l'art.*, Ouy. mot., Instr. pour ceulx qui manent il d'estat, XVIII, 64, 1819.)

— Act., engager, la conversation avec :

Tabarin, le voyant, s'en vint le *langager*,

Juzout à se frayer que c'estoit un bon diable,

Et qu'ilz avoyent esté nourris en mesme école.

(*Entrée de Gaucier Garquille ou l'autre monde*, 1535, in-8.)

— Inf. pris subst., langage bavardage : Que dit le saige par son beau *langageur*?

(*Le Chasteau de labour*, 64, 1499.)

laq. *Le langage* se trouve dans le *Vocab. rustres*, de D. J. François, avec le sens de parler sans réflexion. *Poët. langage*, v. a., faire la langue à quelqu'un.

LANGAGIER, VOIR LANGAGEUR.

LANGAGIER, VOIR LANGAGIER.

LANGAIRE, s. m., insulteur :

Si aucun *langaire* a accoutumé dire injure à aucun bourgeois en la rue ou en faulbourg, le bourgeois ne cherchera baston pour le battre, s'il n'en a, mais s'il veut le frapper par trois fois de poing, et s'il tenoit en sa main un baston ou verge le frapperà par trois fois s'il luy plaist, et s'il lui de rechef injure, il le menera au juge lequel fera justice d'iceluy. (*Cont. de Landreës*, Nouv. Cout. gén., II, 2657.)

LANGAIS, s. m., étoffe de laine :

Des profiétés des *gras langais* dudit lieu de Rues, qui se souilloient baillier à ferme pour trois ans, (1353. *Rep. du comté de Ponthou*, ap. Duc, *Langeton*.)

LANGAL, VOIR ANGAL.

LANGARD, VOIR LANGUART.

LANGARDE, s. f., pour *ogarde*, hauteur, éminence :

Il y avoit en la *langarde* montee en un roc, mes. *Duch. Bibl. de Cosc*, V, n. 17, p. 133. *Meyer, Rapport*.

LANGARDIER, v. n., bavarder, parler à tort et à travers :

RA. Laisser mesdire et *langarder* le Maître, *Temple d'honneur*, et de *Paris*.
L. Car quand au miroir regardez, S. Respondoz, si vous *langardez*.
HIST. *1301, Vie de la belle pite*, p. 70, *William*.
LÉON. *Pic.*, *Langarder*, bavarder.
Voy. LANGART, VOIR LANGUART.

Et u *langage* LINGUAGEMENT, VOIR LANGOEMENT.

L. A. LANGE, *lunge*, *leuge*, *luigne*, *laigne*, *laigne*, m. s., dj. de laine :

Et tout a robe de *laigne* et lin.
E. BOD. DE MAUBAS, *Messiers*, et *ouv. L. Vn*, Hanel.)

Il se vestoit de draps *laigne*.
(*Bois*, m. *Cont.*, I, 1377.)

Nus ne puet baillier robes *laigne* dedenz la ville de Paris, si ne lient ostel et establie levez dedenz la ville, comme mestres. (*Est. Boill.*, *Liv. des mest.*, 1^{re} p., LIV, 5, Lespinasse et Bonnardot.)

La trespore linge ou *laigne*. (*Id.*, *ib.*, LXXXI, 26)

Du *li laigne*, (1370. *Racon d'arc leon*, Arch. K. L. 10. 1. 1. 1.)

Somme de *li laigne* ou linge, (octobre 1344. *Let.*, ap. *Mantelher, March. frég.*, III, 194.)

S. m., étoffe de laine, vêtement, chemise de laine :

Et *laigne* sur les payemens.
L'ou *laigne* sur les deniers.
B. *De de Norm.*, II, 5199, *Michel*.
Chas. *de France*, *Rome*, *de l'ep*.
Nou *laigne* *de l'ep*.
(*Id.*, *ib.*, II, 8077)

Trestuit en *laigne* e noz piéz.
(*Id.*, *ib.*, II, 13758.)

Sebule osté issue hors de son pavillon.
Au matin la levee, par la douce saison,
Ioz noz piéz et au *laigne* et par son anqueton.
(J. BOU, *S. 22*, *CAVIN*, *Michel*.)

Il fa en *laigne* sanz chemise.
(*Frison*, I, 3533, *Michel*.)

Et fuit nus piés et en *laigne*. (*S. Grad.*, *Richel.*, 2435, f. 337 v°.)

Qui les s'ervoient nus piés et en *laigne*.
(*Id.*, *Val. Chr.*, 1687, f. 69°.)

Ainz remest si povre e estrange
K'il n'out sor lui linge ne *laigne*.
(*Hist. de Guil. le Maréchal*, 9411, P. Meyer, *Romania* XI, 66.)

Par ces elises en fros.
Nus piés, en *laigne* velleres.
(*Dartemp.*, 2833, *Crapéol*.)

Il n'oreut ne lin ne *laigne*.
(*Musk.*, *Chron.*, 4685, *Reuf*.)

Nus loissarsens de *laigne* ne puet ne doil laindre de guide à Paris, ne de autre couleur, pour la raison de ce que il ne leur plaist pas que l'anturier de guide puisse listre de *laigne*. (*EST. BOILL.*, *Liv. des mest.*, 1^{re} p., LV, 6, Lespinasse et Bonnardot.)

Chascuns loissarsens de *laigne* puet avoir en sa meson i. de ses freres, i. de ses nevens. (*Id.*, *ib.*, I, 5.)

Quant primes au siècle venons,
Somes nus bien povre et estrange
Que nos n'avoys ne lin ne *laigne*.
(BOU, *de Bois*, *Richel.*, 24301, p. 543°.)

Les autres esclarent a souffrir travaux et paines de leur corps, et a aler en divers pelerinages nus piés et en *laigne*. (*Grand. Cron. de France*, Des pestes au bon roy Philippe, II, 45, P. Paris.)

Il fa en *laigne* e noz piéz.
Lant erra qu'à sa lige viat.
(*De l'errance que le duc de borghon*, 830, *Méon*, *Nouv. Rec.*, II, 388.)

Plusieurs piés ont ramonnées
Et maint homme laissiet en *laigne*.
(*Cour.*, de Metz, s. 256°, E. de Bouteiller.)

Marchevans de *laigne*. (1337. *Cedule des gens de Periers*, *Cart. de S. Taur.*, CCCXVII, *Arch. Eure*.)

Et li lion de sa *laigne* desloie. (*Norm.*, ms. Metz 262, f. 6°.)

Lignes et laines.
GILLES LE MEIST, *Ouv.*, I, 132, *Kerv.*)

Chascun lixerant de *laigne* ne n'antre ne peut avoir mesier de l'overdrerie se il ne seel faire le mesier de sa main. (1467. *Ord.*, XIV, 600.)

Ne je ne vestay jamais de linge empires nu chair, si en *laigne*. (*Lancelot du Lac*, 2^e p., ch. 91, éd. 1488.)

D'autre robe d'amoises en *laigne*.
Vout avec elle et puz c'ouler par les langes.
(*Mabou, Ouv.*, de *Paris*, *Comment F. Royart* de *Méon*, P. 59, éd. 1542.)

Le page d'iceluy s'es complimmes et berce-toute par paroles, avec le present accoustume des *laigne* bestes. (P. HENRIET, *Méon*, an 1601, *Bardou*.)

— Sorte de baudouin sans collet :

Laigne, en jargon, fer-audou. (*ANT. OUDIN*, *Dict. Frérol*, ed. 1811.)
Laigne, F. Ferrer, 185, 3^e, libra de gerigonse. (*G. OUDIN*, *isp.*, éd. 1660.)

2. LANGE, s. m., oiseau de mer :

Lange : m. A kind of sea bird, which diving into the belly of a whale, ferds on his heart. (*COTGR.*, éd. 1611.)

3. LANGE, s. f., langueur :

Fasi une vie en *lange*.
Où bien aime et dire ne l'ose.
(B. DE COUS, *li Contes de la rose*, 91, *Scheler*.)

4. LANGE, VOIR LANGUE.

LANGE, *langge*, s. f., coup de langue :

Car je sui tous c'ertains que j'arai des *langes*.
Trop plus de sotteties que de femmes *senes*.
(GILLES LE MEIST, *Poes.*, II, 31, II, *Kerv.*)

— Langue de terre :

Et si descens en la plaine et outre passe contre le aquillon de Bothaglam et les iuxes de ly sont contre la *langue* de la mer sallé d'acquillon en la fin del Jordan a la plaine australe que est la boude del Orient. (*Bible*, *Josué*, ch. XVIII, v. 19, *Richel.* I.)

LANGEL, - eau, - iau, *lanquel*, s. m., petit drap servant à divers usages, petit linge :

Et par l'antere, lez la poitrine,
Li fait passer l'ante fraisine :
Sangl'ant an furet li *lanquel*
Et de li lance li contel.
(BEX, *Trois*, *Ars*, 3:11, 1^o 135°.)

VII. *langians* tres mauvais. (1360. *Invent. de l'ostel de N.-D. des Barres*, *Arch. Loiret*, *Ste-Croix*.)

1. *langiau* blanc. (*Id.*)

Vendours de tapiz et *langeaux*. (1406. *Cart. de l'égl. de Charvres*, *Richel.* I, 10094, p. 239.)

Pour nu *langeau* de bureau. (1481. *Compte de S. Melaine*, *Moit.*, *Arch. Finist.*)

En message fault des bereaux
Et petits poillons et *langentis*,
Des nattes et du fourre.
(*Compt. du nouv. Maré.*, *Poes.*, fr. des xv^e et xvi^e s., I, 221.)

LANGELE, s. f., dimin. de langue :

Hee *lingilla*, *langele*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

LANGEMAIN, s. m. ?

De mont cors suins de kant afaire
Mist li sans him le saintaire,
Par mont pais, par montes terres,
En firtres et en philtaires,
Langemains, parchemens et chire.
(*Mr. St. Eloi*, p. 79, *Peigné*.)

LANGOELLIER, s. m., marchand de langes et couvertures :

De Jehan Besse, Jacques Moynet et Jehan Paille, *langoelliers* d'Orléans, pour les avoir soufflet estaler et vendre es jours de marché leur *langeaux* et couvertures sur le pavé devant la porte de la hale aux drapiers... en payant a mon dit seigneur le due par chacun d'eux huit sols parisien outre les droits de hallage. (*Compte du Jean du Inch d'Orl.* pour l'an fin au jour de St J. B. 1468, ap. Le Clerc de Douy, I, II, f. 3 v°, *Arch. Loiret*.)

LANGÉON, s. m., petit linge :

Puis il dica : Leur vie l'estimois
Sans nul bonneur, de l'onneur que j'aymois :

Voire et leur mort honteuse et très vilaine.
 Dans leurs *langons* et drappeux et simés.
 Dessous leurs yeux, d'un au, d'un pair, d'un mois.
 Et sous leurs et bléms ont passé par la pouce
 Du glaive.
 (Mans. de Nav. *Marg. de la Marg.*, Comédie des
 Innocents, p. 319, éd. 1547.)

LANGOËT, s. m., petit linge :

Enfants empaquetés dans des linges et
langoëts. (G. BOUCHET, *Serees*, III, 249,
 Raybet.)

Langoët, little swath bands, or cloths of
 wool for little children. (GOROG, éd. 1611.)

LANGERON, *laigneron*, s. m., linge :

Une paire de vies lineaux et un lissart
 pour faire *laigneron* et berrales à un
 pauvre enfant trouvé. 1483, *Dépenses faites
 par la ville de Lille pour les enfants trou-
 vés*, Bulletin du Comité de la Lang. et de
 l'Hist. de France, t. III, p. 449

Deux aunes de frise blanche pour faire
langerons. (1495, *ib.*)

En Poitou, *langeron* se dit encore pour
 linges.

LANGEROS, VOIR LANGOROS.

LANGET, s., linge d'enfant :

7 aulnes de croce blanc pour faire *langet*;
 (1503, *Compt. rel. a. Ch. VI*, Cah. hist., III,
 241.)

On voit les enfans des Américains les
 plus droits - du monde, combien qu'ils ne
 soyent jamais remettez et empaquetez
 en des linges et *langets*. (G. BOUCHET, *Serees*,
 XX, Rouin 1635.)

LANGETTE, s. f., petit linge :

Une pièce de drap en forme de *langette*
 et lisette. (LIEBAULT, *Mus. rust.*, p. 526,
 éd. 1597.)

LANGÈUE, s. m., pièce de laine :

Un *langue* à lit, qui bien valoit dix solz.
 (1391, Arch. JJ 142, pièce 66.)

Une coutele de plume et un *langue*.
 1517, *livret*, Rev. de Bret., 2^e ser., I, 44

Bretagne, Sain-Malo, Dinan, Cancale,
langed, linge; *langue* est drap aux langos
 et draps d'enfants.

LANGGEE, VOIR LANGEE.

LANGILLE, s. f., dim. de langue :

Chacun e. ans le nist un serpent une
 goute en la teste du grant d'une *langille*
 ou plus. (Sgtrae, Ars, 212, s. 42.)

LANGNE, VOIR LANGNE.

LANGNEL, VOIR LANGEL.

LANGOÏEMENT, *languoyement*, s. m.,

examen de la langue d'un porc :

Print douze deniers de *languoyement*. (1378,
 Arch. JJ 113, pièce 314.)

Touchant les lettres patentes qui ma
 dite dame (duchesse d'Orléans) a fallées
 et octroyées à Bordin Galin pour le fait
 de *languoyement* des porcs de la ville d'Orléans.
 (1480, *Ars des officiers du d. de N. d'Orléans*,
 ap. Le Che. de Douy, t. II, p. 474, Arch. Loiret.)

LANGOÏAGE, *languoyage*, *languoyage*, s. m.,
 examen de la langue d'un porc :

A Jehan de la Vergne pour deux porcs
 par lui achapez à Sain. Xainles pour la
 dite annuïsonne et pour le *languoyage*
 d'icelle. (1485, *Compt. de l'annuïson. de S.
 Berthou*, f. 110 r^o, Bibl. la Rochelle.)

Item, j'ay drocture de *languoyage* de
 porceaulx. (1494, *Lett. de Charlotte des Ursins*,
 Arch. Seine-Inf.)

LANGOÏER, - oyer, - oyer, *languoyer*,
languyer, *lengoyer*, verbe.

— Neutr., agiter la langue comme pour
 essayer de parler :

Nes le nez assez souvent
languoye et arriere et avoyt.
 (Malap., 2245, Bibl. éb.)

— Parler :

L'on l'a fait *languoyer* avant que le
 pendre. (1595, DU VAIR, *Lett. inéd.*, a de
 Thou, p. 13.)

— Act., faire parler :

Mais ceux qui ne se veulent point tenter
 ne *languoye* les uns les autres pour s'enlir
 desonvryer... AMYOT, *Œuv. mest. de Plat.*,
 f. 53 r^o, éd. 1574.)

Et jusqu'au XVIII^e s. :

Ils remarquent jusques aux moindres
 circonstances, lesquelles par après ils dé-
 clinent à leurs confidens, à leurs compères
 et commères, et à tous ceux qui les savent
languoyer et cajoller. (NABU, *Museur*, in 4^e,
 p. 383.)

Languoyer, v. a., entretenir quelqu'un,
 lui faire des questions, pour apprendre de
 lui adroitement ce qu'on veut savoir, ou lui
 faire bien le bec, afin qu'il ne dise que ce
 qu'on voudra. On ne luyera aucune verité
 de ce prisonnier, si a *ché* bien *languoyé*.
 Quand on veut savoir le secret d'un maître,
 il faut *languoyer* ses vassals. (FURETIÈRE.)

Je l'ai un peu *languoyée* (une jeune fille);
 demain matin elle vendra chez moi, et tout
 de suite je la paquerai en lieu ou elle sera
 en sureté, et apprendra à gager sa vie.
 (S. SIM, *Mém.*, t. I, ch. 10.)

— Examiner la langue de :

Tellement que plusieurs pour sauver
 leur vie se mesloient avec les ladres, si
 bien qu'on lui contraint, pour la multi-
 tude de ceux qui se disoient ladres, de
 faire *languoyer* ceux qu'on vouloit recevoir.
 (G. BOUCHET, *Serees*, XXXI, Rouin 1635.)

Le porceaulx est il sujet à la lepre,
 pour sa glotonnie et sale manger; c'est
 pourquoi l'on le *languoye*. (LIEBAULT, *Mus.
 rust.*, p. 134, éd. 1597.)

Item, j'ay drocture de *languoyage* de
 porceaulx et droict de prendre de chacun
 porceaulx qui sera *languoyé* es dites faires
 et marchez cinq deniers. 464, *Lett. de
 Charlotte des Ursins*, Arch. Seine-Inf.)

On lit dans l'Académie: *Languoyer*, vi-
 siter la langue d'un porc pour voir s'il
 est sain ou laid.

LANGOÏEUR, - oyeur, - gueyeur, - oyeur,
 s. m., celui qui d'office examine la langue
 d'un porc :

Perrin Landry *languoyeur* ou essieur de
 porceaulx. (1378, Arch. JJ 113, pièce 314.)

Languoyeurs de porceaulx. (Ch. de 1333,
 Liv. rouge, Arch. A. 2, f. 96 v^o.)

Languoyeur, an officer that searches the
 tongues of market hogs, thereby to discern
 whether they be sound or no. (GOROG, éd.
 1611.)

Et encore au XVIII^e s. :

Jean de Rippebourg, *languoyeur* de porcs.
 (Extrait des *traictés, etc.*, de la ville d'Ann.,
 16^e liv. 1665, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du
 Tiers Etat*, t. III, p. 112.)

— Grand parler :

Languoyeur, a great talker. (GOROG, éd.
 1611.)

Languoyeur, halador. (Oudin, éd. 1660.)
 Bret., Côtes-du-N., canton de Matignon,
languoyeur, examineur de la langue des
 porcs.

LANGOÏNE, - oïne, - oïne, s., monnaie
 en usage à Langres :

Vint livres de *Langoïnes* et de viamons.
 (1245, Passavant, f. Arch. Meurthe.)

Ceste vende fut faite pour trois cens
langons... (Ch. de 1255, ap. Duc, *Lang-
 gones*.)

...x livres d'estevemans ou de *langones*,
 (ib.)

LANGONE, VOIR LANGOÏNE.

LANGORER, - gorer, - goyer, - gue-
 yer, v. n., être faible, languissant.

Li bene orons val *languoyent* las mus-
 mes ou ele motte. S. BERT, *Serm.*, Ri-
 chel. 21768, f. 121.) Lat., langueret.

S'il sent a bien fu caduere,
 Mors l'en vout plain hanap leche
 Au chetil poire qui *languere*.

(De GOROG, Richel. 837, f. 238.)

Pour servirie us ne doit nulz avoir joye
 De *languer* en este vie humaine.

Qui *languer* leur en en leur vains moine.
 (E. DE SAI, *Poes.*, Richel. 809, f. 183 v^o.)

Mayntes gens disent que ce n'est pas
 malade que d'estre amooureux, mais ja-
 mais ne vis homme en ce peyt *languoye*
 et nous ne pouvons riens autre chose com-
 parer lors que seulement amoours. PALS
 GRAVE, *Escrivre*, p. 195, Genin.)

— *Languoyant*, part. pres., languissant,
 faibissant :

Il y a lor e grands qui sont grands lan-
 guoyes et *languoyans*, tant mal bristes et
 mal adroctes que cest pitre. (BRANT, *Ca-
 pit. fr.*, or, Ploum de Fr., IV, 102, La Harpe.)

— *Languoyant*, part. passe, languissant :

L'entier me vint en lui deslablement.
 Pour les veulz ses chages ses *languoyes*.
 (J. MARI, *Descript. de l'Anno*, 2008, Steub.)

LANGORIR, *pourrir*, *languir*, v. n., être faible,
 languissant, bomber en languoyant, être sans
 vigueur :

Et d'elles en avoyt
 Ne l'oit que *languoyir*.

(Rons. int. GOROG, f. 146 v^o.)

Cy ne faisons que *languoyir*
 (Sg., V. S., L. L., Jubl., *Myst.*, II, 21.)

Fay une parvise des *languoyir*...
 (Chasse *maudite*, des *Jeunes*, 24, 158.)

Nous voyons les uns *languoyir*.
 Les cultes supporter moultz mauly.

(A. BOCCART, *Opusc.*, p. 193.)

— *Langari*, part. passé, languissant :

Les maux malades, les autres *langaris*.
 Mar. de Venise, s. 1. *Mer.* t. 1. 301, éd. 1492.)
 Il n'y eut par leurs courtines
 Grant fuz de courtois. (Id.,
 t. 1. 315 de *Car.* VII, V. 5, éd. 1493.)

LANGOROS, -gueros, -geros, -guerus, -guerus, -gueros, -goureur, adj., languissant, malade :

Par le port de l'ait *langoreuse*.
 (Rys. t. de Méridis. *Miscrery*, s. 6. 1411, 60,
 Van Heule.)
 Elle se vit soulever et *langorose* de malvais
 vers. *Sirmons en prose*, Richel. 19525,
 t. 174 v.)
 Que par une herbe *langoreuse* ne soit
 tous à tous entochés. (*Rôle S. Ben.*, ms.
 Anzers 300, p. 10 v.)

— **smist**, celui qui est languissant :

Ye maiz ne orbs ne nuls palizans,
 L'ansant ne nuls *langores*.
 (P. 18, M. s. s. III. Stengel.)
 Amoureux et *langoreux*,
 Qui d'amour s'ait le visage,
 L'aites seurs au *langoreux*.
 (L. Deschamps, *Poés.*, Richel. 810, f. 148.)

Pays de Bray, *langreux*, chef, valétu-
 diaire.

LANGOS, langous, adj., bavard :

Homu *langous* n'het ja estrévez. (*Lit.*
 des Ps., Cambridge, CCXXIX, 42, Michel.)
 Lat., *linguostus*.

Le France qui est tant *langose*
 Contre le barf fut envoisée.

(*Expit.*, p. 56, Loerster.)

LANGOSTE, VOIR LAOSTE.

LANGOTE, VOIR LAOSTE.

LANGOURER, VOIR LANGORER.

LANGOURERIN, VOIR LANGOROS.

LANGOURIER, VOIR LANGORER.

LANGOSTE, VOIR LAOSTE.

LANGOYRIER, VOIR LANGORER.

LANGRE, langre, s. f. ?

Il tout en doit un peuz à JL balances
 pendant, une petite et une grande, et tout
 en *langre*. (1306, *Hist. de Metz*, III, 277.)
 Le pois doit estre de covure et doient
 peuz en *langre*. (1341, *ib.*, IV, 96.)

Leiz peuzs qui pezeront autrement
 que en *langre*. (*ib.*)

LANGROITE, Langroite, s. f., saillieille :

Si s'ait bedit cabut l'issant d'un tel
 pedissement que les lezars et *langroites*
 qui entrent dedans se verront comme
 en un miroir. (PALISSY, *Recepte*, cap.)

Il y aura un grand nombre de serpens,
 aspes, vipères, *langrotes* et lezars. (Id.,
ib., p. 84, FROISS.)

LANGROSTE.

LAN LAOSTE, s. m., langoste, homard :

Comme en G. et en Notmann appelant
 homard en *lan laost* et escrivain de
 mor. (*Trésor des poissons*, Richel. 1. 6838,
 t. 1, 143.)

LANGUAGE, VOIR LANGAGE.

LANGAGE, VOIR LANGAGE.

LANGUER, VOIR LANGOIER.

LANGUARDERIE, s. f., excès de langue :

Car il dessert par sa *languarderie*
 Dieu ne luy donne point la grace de che-
 miner la droite voye qui mène à la terre
 des vivants. (GUY DEVENNAZ, *la Reigle*
monseigneur saint Benoist, t. 33 v.)

**LANGARRE, langard, langart, lan-
 guard, adj. et subst., qui a beaucoup de
 langue, bavard :**

Vous estes mauvais *languers* et faites
 plusieurs dommages par vos langues et
 paroles. (*Les Olliv.*, Append., CCXCVIII,
 Bouquet.)

Mauvais *langars*. (FROISS., *Chron.*, Ri-
 chel. 2644, t. 164 v°.)

Flatours, bouffeurs, menteurs, bour-
 deurs, rapporteurs, valides, couloir *lang*,
langars. (1464, *Lett. de Jean de Becci*,
 Gabriel histor., 1875, p. 163.)

N'estre point *langard*, detracteur, dan-
 gereux de la langue, prompt à mal dire
 d'autrui. (GUY DEVENNAZ, *la Reigle*
monseigneur saint Benoist, t. 19 v°.)

que ne soiez *langard* ne trop parlant.
 (*Porceval*, t. 106, éd. 1530.)

Mais, touz *langard*, tu Ces bien trop hasté,
 Car, si je vi, c'est un point arresté,
 Que tu auras cause de plus d'envie ;
 Des vers sans nombre escrivir on vie.
 (Ch. FLOREST, *les Poés. de la Fontaine*, p. 386,
 éd. 1853.)

Langars piequans plus fort qu'un herisson.
 (G. M., *Ballad. des enf. sans soucy*, p. 259,
 éd. 1896.)

Quel est de moy, je n'eiz onc crainte d'ame,
 Fors seulement, en entrant chez ma dame,
 D'estre aperceue des *langars* dangereux.
 (Id., *Rond.*, de celui qui entra de nuit chez
 sa dame, p. 354, éd. 1396.)

Puis qu'un portir de Paris ce grand lieu,
 On vous a dit trop rudement Adieu,
 Hure vous vous, mureré chacun *langard*,
 A traverser doucement Dieu vous gard.
 (Id., *Jopt.*, XII, aux Dam de Par., 1529, p. 147,
 éd. 1896.)

Enomme *langard* est terrible en sa cité,
 (LE FEVRE d'ÉTAIBLES, *Bible*, Ecclesiastique,
 ch. 9, éd. 1530.)

Bahillant, bavoir, *languard*. (R. EST.,
Lat. lang. Thes., Blahero.)

Miez vous ey, cloribaves brazades,
 L'aites poquardes, habillardes, *langardes*.
 (*Trésor des us. St Innocent*, Poés., tr. des xv
 et xvi^e sc., IX, 72.)

Langars sont effronchez.
 (ROGER DE GOUTIER, *Blasons des dames*, p. 158,
 Blot, etc.)

Sis l'ait non vien point embrasser,
 Que la langue plus ne m'en zarde
 De mordre à Cou. (*ib.*)
 O A de Roy, *L'Ann.*, XVIII, éd. 1573.)

Ces *langars* orateurs qui se vantent.
 (TAUREAC, *Second dial. du Demeurté*,
 p. 330, éd. 1902.)

Agist m'enseignant en vos aitz
 Mureré mes habites *langars*,
 Anst, mes habites douzars,
 Anst, mes petites maistrors,
 A parais peuzer vous y
 Dem' uoz vantes de soucy.
 (Id., *Poés.*, Aux Musés, éd. 1871.)

Une personne *langarde*.
 (P. de BRUN, *Poém.*, t. 178 r°, éd. 1576.)

Donnez vous donc garde d'estre volage,
langarde ou moqueuse. (GUTERRY, *Epist.*
dores de Guevara, p. 192, éd. 1888.)

L'entre un *langard*, revelant les secrets
 Du ciel et de son maistre, aus hommes indiscrets.
 (REMIER, *Sat.*, XIV, JOURNAL, p. 144.)

Langard s'est conservé dans la Picar-
 die et dans le Centre.

LANGUYER, VOIR LANGOIER.

LANGUYEUR, VOIR LANGOIEUR.

**LANGUE, lange, s. f. Emplois particu-
 liers :**

— Haute d'étoffe ou d'autre chose en
 forme de langue :

Les *langues* de l'enseigne vont au vent baillant.
 (ROUEN, d'Alc., t. 20^e, Michelant.)

Les *langes* de l'enseigne fait al vent baillier.
 (*ib.*, t. 20^e.)

La reine Genievre envoie à Lancelot un
 pennonceau à une *langue* vermeille lequel
 elle veut qu'il porte sur son heaume.
 (*Lancelot du Lac*, l. 1, f. 102^e, éd. 1533.)

— **Languelle, aiguille de balance :**

Chacun marchand bourgeois de Paris...
 aura bonnes balances et justes perrees
 entre le bras et la *langue* sans estre enar-
 chies. (1521, *Ord.*, l. 1, f. 102^e, éd. 1533.)

— **Homme de langue, procureur :**

Celui qui est admis procureur ou *homme*
de langue à la vicarschie fait premierement
 serment de bien et fidelement servir un
 chacun selon sa conscience et de ne
 point soutenir de mauvaises causes les
 sachant telles. (*Cout. de Cassel*, Nouv.
 Cout. gen., l. 724^e.)

— **Avoir langue de quelqu'un, entendre
 parler ou avoir des nouvelles de quel-
 qu'un :**

En proclamation de partage, pour les
 biens des personnes qui ont esté sept ans
 et plus hors de nostre pays de Flandre
 sans en avoir eu *langue* ou de marque,
 l'on observera les procédures cy devant
 declarées. (*Cout. d'Ippe*, Nouv. Cout. gen.,
 l. 884.)

— **Prendre langue de quelque chose, dis-
 couvrir sur quelque chose :**

Si le battement de cour, le panthe-
 lon et la cramelle d'une découverte y en-
 trent quant et luy, nous n'en prendrons
 pas *langue* pour ce coup, mais nous jure-
 rons de ses émotions par les nostres, si
 en pareille surprise nous nous voyons.
 (*Pelerinage d'Amour*, l. 156, ap. Ste-Pal.)

**LANGUE, adj., terme de blason, lan-
 gueté :**

Les orguilloises vestures, les miparties,
 les couées et les entailles, les *languees* et
 les estanguanz. (*Scru.*, XIII^e s., ms. Por-
 tiers 124, t. 6 v°.)

— **Qui a la langue de telle ou telle
 façon :**

Esloit le dit Non danté, *langue* et onglé
 d'or, souz lequelescu estoient les vers
 cy d'ensoubz escritz. (ROI HENRI, *Œuv.*, III,
 111, Quatrebarbes.)

LANGUEAGE, VOIR LANGOAGE.

LANGUEBAULT, s. m., parties naturelles de la femme :

Ostellet Guisot esturqua on boula... amencement entre la maistre Colin Marchant ; et a ceste cause dist : Pourquoi m'as tu esturqué ? En disant entre : Waite, quel *languebauld* !... A quoi ledit ostellet respondy : Les *languebauld* ta mere soust et si faitz ? Et Colin Marchant respondy : Mais les *languebauld* du cul ta tiemie. (1467, Arch. JJ 195, n° 2 v.)

LANGUE-DE-BŒUF, s. f., au xv^e siècle, arme de guerre, sorte de vouge ou de peruisane avec un manche assez court, qui, entre les mains des cottilliers ou fantassins, permettait de blesser les hommes d'armes ou de les achever, lorsqu'ils étaient à terre, en passant entre les plates :

Jeellui Perrinet s'en ala en la ville de Helonnières a tout une cuisserie ou *langue de bœuf*. 1441, Arch. JJ 176, pièce 15.)

Item, y use l'en encores d'une autre maniere de genz armee seulement de haubergeons, sallade, gantellez et haroyas d'jambes, lesquels portent voluntiers en leur main une facon de dardes qui ont le fer large, que l'en a belle *langue de bœuf*, et les appelle l'en coteilleux. Du costume milit. des Franc. en 1441, ed. R. de Belleval.)

Combien que par ordonnances, le port des bastons appelez *langues de bœuf* et autres bastons perilleux soient defenduz, neantmoins les amans de nostre subjection et obissance les portent en grand effroy de nostre peuple ; et pour ce de rechief defenduz que aucun ne se embarasse de porter dorés en avant... les dits bastons de *langues de bœuf* ne autres bastons semblables. (3 nov. 1447, Ch. de Henri VI, Arch. mun. Lisiens.)

Unz baston appellé javeline ou *langue de bœuf*. (1450, Arch. JJ 185, pièce 5.)

Depuis le xv^e siècle, selon la définition très précise qu'en donne Viollet-Le-Duc : arme de chasse, à lame courte, très large au talon, effilée à la pointe, à deux tranchants, avec une ou plusieurs cannelures, parfois évidées, emmanchée dans une poignée courbe avec garde convexe du côté de la lame.

Bourg. Yonne, Sommeoise, *langue de bœuf*, nom donne à diverses plantes à feuilles rudes de la famille des borraginées.

LANGUEFRIDE, VOIR LANDEFRIDE.

LANGUEFIEUR, VOIR LANGOEUR.

LANGUERER, VOIR LANGORER.

LANGUERERS, VOIR LANGOROS.

LANGUEOUS, VOIR LANGOROS.

LANGUESTE, VOIR LANGOSTE.

LANGUETER, verbe.

— Neutr., faire mouvoir la langue, la vaper, médire :

Envie, se liens Estranglant.

Ja mais tes lias ne *linguetaist*.

Il n'ert ja mais se tu ne muers.

RINGLES DE MURIENS, *Miserere*, st. VIII, l. Van

Banell.)

Il iust bon avoent en court,
Car il set trop bien *lingueter*.
(*Miracles de Notre Dame*, t. 2, 138, v. 1.)

Le dieu en signe d'amour et d'octroy leur croilla la tige en mouvant sa creste dorée, en sillant et en languetant. (G. MANSION, *Table des Poët. de néclum*, t. 169 p., ed. 1493.)

— Act., carresser avec la langue :

Lors le comence a coeler.
A boster et a langueler.
(Du *Precheur de Pont sur Saive*, 187, Montaillon et Raynaud, *Fables*, II, 74.)

LANGUIDE, adj., malade :

Tant il que ton esprit de douleur se reverse,
Deviene pour cela *languide* et timoureux.
(BATA, *Sonnets spirituels*, p. 20, éd. 1673.)

Telle chaleur actuelle robore et vivifie la chaleur naturelle, qui est en telle maladie grandement *linguide*. (PARÉ, *Œuv.*, VII, 43, Malgaigne.)

La chaleur naturelle est pareillement *linguide* et quasi souffoque. (Id., *ib.*, VIII, 10.)

Comme il s'esveilloit d'un *languide* sommeil.
(JOSÉPH DE CHESNE, *le grand Meur de monde*, p. 100, éd. 1587.)

Il faut desormais s'asseurer d'une prompte et entiere guérison du mal qui a tant affligé nostre pauvre royaume, puisqu'il a plu a Dieu, par sa bonte infinie, apres en avoir manifesté la cause, de faire embrasser aux principauls et plus *linguides* parties d'icelui le vray et unique remede, provenant de l'establisement de nostre autorité (1594, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 136, Berger de Xivrey.)

LANGUIDEMENT, adv., d'une manière languissante :

Tels mots sont languissants et ont une traînante voix, et, qui plus est, occupent languidement la moitié d'un vers. (BOSSU, *Prof. de la Franciade*, ed. 1623, in-f.)

1. LANGUIER, s. m., pièce d'orfèvrerie uniquement destinée à porter ou contenir des langues de serpent qui servaient à faire l'essai de certains aliments :

Un *linguiier* de langues de serpent, ou il ne faut riens, auquel *linguiier* avoit un peu, un cannelon ou talon, seme d'esmaux et d'ors. (1534, *Compt. voyeur*, ap. Labarte, *Enaux*.)

Un pot a came en guise d'un serpent et une femme dessus tenant un *linguiier*. (1553, *Invent. du garde-meuble d'Argent*, *Compt. de l'Argent*, p. 313, Douet d'Arçay.)

Un grant *linguiier*, d'argent doré, ou il a plusieurs branches, ou huit desordres à XV. langues de serpent. (1560, *Invent. du D. d'Angou*, n° 81, Labarte.)

Un autre grant *linguiier*, servant sur un pied d'ors. (Id., n° 297.)

Unz grant *linguiier* en facon de s'iere, d'argent doré, et ou myeu d'icui *linguiier* a unz grant cannelon d'une teste de femme, et a en la pate d'icui *linguiier* six treilles de France. (1480, *Inv. de Ch. V*, n° 1506, Labarte.)

2. LANGUIER, s. m., langue :

... de es armoires tire
Le bon *linguiier* l'itait.
(G. A. DE BAILL, *L'Icon.*, t. 1, 175.)

LANGUINE, - *gno.*, s. f., langueur, faiblesse :

A Forcasion desquels coups recellu Aneil a este en grant *linguine*. (1443, Arch. JJ 176, pièce 273.)

Le Seigneu le frappa d'une langueur meritable du ventre. Et comme unz jour venoit apres l'autre, et que l'espace de temps se passoit, le cours de deux ans fut accompli ; et ainsi fut consommé par longue *linguine*. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Paralip., II, 21, ed. 1534.)

La terre pleure et est en *linguine*. (Id., *ib.*, l. 1^{re}, XXXIII.)

LANGUIR, v. a., faire languir, affaiblir.

En un estat tres miserable de sa maladie, qui le tourmentoit et le *linguissait* peu à peu. (BRASSE, *Gr. Capit. fr.*, V, 267, Lalanne.)

1. LANGUIS, - *ez*, s. m., langueur :

Quelque part que je voye, ne voy si non tourmens et angosses et toutes douleurs, de touz costez couppez, ennuz, *languz* ; me semble trouver par touz lieux. (TROTUS, *Nouv. fr.*, du XIV^e s., p. 224.)

2. LANGUIS, adj., languissant :

Les mestriers alors commencentent a jouer de la basse dance, le *languis* et le dardant d'ors. (MARGAL, *Arresta Amorum*, p. 206, ap. Ste-Pal.)

LANGUISSEFA, VOIR LANGUISSEUX.

LANGUISSEMENT, VOIR LANGUISSEMENT.

LANGUISON, VOIR LANGUISOIX.

LANGUISSABLE, adj., languissant, qui est dans la langueur :

Elle rendoit as *languissables* sante. (Vir *Se Concorce*, Richel. 818, p. 308 r.)

Maladez, *languissable*. (1464, J. LAGARDE, *Catholicon*, ed. Anthr. de Quercetquetan, *Bibl. Guimpert*.)

1. LANGUISSEMENT, s. m., langueur :

Marcus, jours avec *languissement*. (*Gloss. ital.-fr.*, Richel. 1. 7679, p. 245 v.)

Encore ne voy je pas bien que je suis sans *languissement* douloureux et amer, vous voyant aller ailleurs. (TROTUS, *Nouv. fr.*, du XIV^e s., p. 235.)

Le *languissement* sans cause appareute suit les amans. (*Alphide d'Amour*, p. 87, ap. Ste-Pal.)

— Ent. le conjugement :

Ou aura me vie en son *languissement*. (Bourc, *la Par. sol. l'ov.*, II, ed. 1544.)

Ne parlons plus de ces amoureuuses fontez, de ces magnandes colletes, de ces *languissements*, de ces transports, de ces maux, de ces vies, et l'itel de toutes ces plus chetes courtes, mille fois plus d'aise a accomplir qu'il n'est a descrire. (LE MOUTONNET, *les agreables Diversitez d'Amour*, p. 41, ed. 1613.)

Ces *languissements*, ces maux les carresses, Ces larmes, ces propos et ces langues pressives, Estant de les bismans d'une legere vie ?

(Bourc, *L'ov.*, I, xv, *Bibl. Guimpert*.)

2. LANGUISSEMENT, - *issement*, adv., dans la langueur :

Quant il voyet que son adversaire ges *languissement*. (LAFITE, *Justit.*, 127, Bonard.)

LANGUSSEUR, *lanr.*, adj., malade :
Lang-dudunarus, lanrissieres. (Gloss. de
Doud. Escallier.)

LANGUSSEUX, *seulr.*, adj., languissant :
Lny dudu-narus, langussaulz. (Gloss. lat.-
fr., Richel. I, 7679.)

LANGUSSON, *-yson, -yson*, s. f., lan-
gueur, au propre et au fig. :
En li mort d'un tel home a grant confoussion,
Meynasse a avoir li mille langussou.
(P. de N. Goult, *T. S. d'Alou.*, Richel. 21363,
f.° 137 r.°)

... Li seque en langussion.
(Poés. fr. de G. Viane, Voy. et conq. de Ch. VII.)
Le bon homme use sa vie en grande
langussion. (Quinze joyes de mar., IX,
Bibl. elz.)

En mouvoier presque tous de langus-
son. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082,
f.° 24 r.°)

Atermes les des debteurs, s'est pour le meulz,
Et les brez hors de ces lieux
ou sont en grosses langussions,
(L'ou, *Le Voyage des prisonniers de Chastellet*, Poés.
fr. des xv^e et xvj^e s., XI, 261.)

Li empidit, au moins, la langussion.
(SOMME, *Delict.*, COLAVALLI, éd. 1514.)

Berry, langusion
Ma foi, j'y lenterai tout de même, reprit
Ladre, car autant vaut y perir que de m'en
aller en langusion comme j'y suis (G.
SAND, *Légendes rustiques*, ed. Calmann Lévy
1877, p. 44.)

LANGUSTE, voir LAUSTE.

LANGUYAGE, voir LANGOAGE.

LANGYON, voir LANGOIER.

LANICION, s. f. ?
Se c'est pour fain de l'estomac et pour
sens et lanivions preigne unq morseau de
pain baizne en suc de exlrons. (B. DE GORD.,
Pratiqu., II, XI, ed. 1395.)

LANIECHE, voir LANIES.

LANIER, *lanier, lanier*, s. m., ou-
vrier qui travaille la laine :

Li ont creut fote partie
D'oumes genues et de ferranz,
Laniers, foulons et tissenzant,
Qui les nul perit ne douterent.
(G. DEVAIR, *Roy. Jean.*, 11711, W. et D.)

Anquetoniers et metriers,
Et labourours de terre,
Foulons, laniers, lanouriers,
Lanzent l'anzist Rozart quere
(Le *Tit de la queu de Rois*, ap. Jub. *Ann. Rev.*,
II, 94.)

Le mestier des laniers. (4335, *Hist. de*
Metz, IV, 73.)

... Dez laniers que font draps. (Mai 1371,
Cart. de Metz, Bibl. Metz 751, f.° 7 r.°)

La draperie et ce qui en depend, fait de
lanouriers, foulons, foulours, laniers
qui autrement. (Cout. de Valenciennes. Cou-
t. gen. II, 358, éd. 1691.)

2 LANIER, *lanier, lanier, lanier, lanier*.
lanier, lanier, s. m., oiseau de proie, es-
pèce de faucon démodé :

Lanier, lat. *lanus*. (ALEX. NICKAM, ap.
Scheler, *Lex.*, p. 91.)

Faucon sont de VII. lignees, dont la pre-
miere est faucon laniers, qui est autressi
comme vilains entre les autres. (BRUN.
LAT., *Tres.*, p. 202, Chabaille.) Var.,
lanier.

Quant li coulois voit le faucon lanier
qui prent sa proie en l'air. (Compos. de la
s. escript., ms. Moun., I, II, f.° 31 v.°)

Fairent devant lui comme fuyt la perdrix
deuant le lanier. (Melusine, p. 192, Bibl.
elz. Impr., *lanier*.)

Un varlet anelois qui trouva le lanier
monsieur Philippe, qui estoit adiez, 1214.
1359. *Journ. des dep. du R. Jean.* Doust
d'Arcy, *Compt. de l'argent.* p. 227. Impr.,
lanier.

Pour aidier a nourrir et gouverner les
faucons laniers et autres oiseaux moult
seigneur. (1419, *Compt.* Arch. Cote-l'Or,
B 1308.)

Laniers, aoutours, esmerillous.
Vx. et monches aus aguillons.
(M. CHAVI, *Lu. des 4 dames*, p. 595, éd. 1617.)

Les merques sont infallibles pour reco-
gnostre le lanier : c'est qu'il a le bec et
les pieds biens, et les plumes de devant
meslees de noir aveques le blanc, non
pas traversées, comme au faucon, mais de
taches droites le long des plumes. (BELOX,
Nat. des oys., 2, XXII, éd. 1555.)

Lanier, lanarius, oiseau de proie, que
dictus vel a laniandis avibus, vel quod
plumas multas densasque et molles in ro-
undum lana habent. (Duct. fr.-lat. de Rob.
EST., éd. 1654.)

Le lanier est proprement pour les
champs : il est mol et sans couraie, il vole
de fain et de necessite. Sa volerie n'est
aucunement agreable, si c'est un lanier
de passage : il est fort Panatique, il le faut
purger souvent, autrement il devient plein
de fumes et d'humens que le rendeul sans
appetit. (HARMONT, *Miroir de fauconnerie*, et
la suite de la Venere de Fouillouir, p.
37.)

3. LANIER, *lanier, lanier, lanier, lanier*,
lanier, lanier, lanier, lanier, lanier, lanier,
adj. et subst., lâche, couard :

Puis dist apres : Or si dist que laniers.
(*Gar. le Lub.*, 3^e chans, v. p. 235, P. Paris.)

Voir, dist Geris, or ne taing por lanier,
Se jel refus ne me pris a demer.
(*Ch. de Cambrai*, 4607, A. T.)

Car je ne sui trop court ne lanier.
(RAMEL, *Ogier*, 2373, Barrois.)

Puis le boia comme covrs laniers,
K'en li betaille et l'en estor plener
Le crissa il, dont il fist que lanier.
(*ib.*, *ib.*, 9749.)

Par foi, l'ameidus, null ai le cuer ind.
Quar i des plus laniers meves escarde.
(*Hom. d'Arcy*, f.° 184, Michelant.)

Et qes que veit soit, ne le baiz a lanier.
Quant auantre vos fu veint tor sovz guerrier.
(J. ROB. *Sax.*, CCXXV, Michel.)

Rozet d'estable ne fut mie lanier.
(Gou. FAYSSANT, *Chron.*, 1288, ap. Michel, *D. de*
Nom., I, III.)

James en autre bon manere
Ne voudrai entre este gent lanier.
(*Chantons. Not dormans*, 1167, Koch.)

Car bien soit ke si chevalier
Del sejour et del douoir
Estoit lanier devenu.
(*Doitp.*, 253, Edl. elz.)

Maugre vos tous, mauvais garson lanier.
(*Gar. de Viane*, Richel. 1448, f.° 10 v.°)

Et dist Lanbers : N'estes mie lanier.
(*ib.*, f.° 22 r.°)

De son lignaie poi je bien tesmoigner
que il n'ai et ne eurt ne lanier,
Ne traier, ne felon lanier.
(*ib.*, f.° 1 v.°)

Vasus, ee dist B., moult par estes laniers
Quant...
(*Arch. de Lanson*, Richel. 2195, f.° 57 r.°)

Se mon neveu enporte, moult par serres, lanier.
(*Florabas*, 3886, A. P.)

Si serai mais tenus peereus et lanier.
(*ib.*, 4561.)

Ne voit que l'an ne tiegne a court n'a lanier.
(*Qui de Bourg.*, 1300, A. P.)

Lors i ferirent Flanene et l'hanier,
Et Loherene, qui ne sont pis lanier,
Normans, Bretons, Ancevia, Breuerier.
(*Chant.*, 1695, A. P.)

Ci ad par fei bels chevalers,
Ne fu nul malveis ne laniers.
(*Brotherlays*, Richel. 2169, f.° 41 v.°)

Li chevalier et li baron
Qui doivent li roine aidier
Li sont failli comme lanier
Par les donies que il rechoivent.
(*Dormans le Gallois*, 10631, Stengel.)

Si c'en vont devant les premiers,
Et li dux n'est pas laniers.
(*Roq. de Blois, Poés.*, Richel. 21301, p. 611 v.°)

Car li plus malvais de lor part
Li plus lanier. Li plus court
Sout par la prisee B.
(*ib.*, *ib.*, p. 599 v.°)

Qui m'ai trové floibe et lenter. (Ms. Ars.
5201, p. 166 v.°)

Vers venrai delivrer de che lion lanier
Qui si folement fait vo chite ossier.
(*Ch. de Seb.*, v.° 1311, Bocca.)

Il ne ressemble pas ne courat ne lenter.
(*Gaufrey*, 4968, A. P.)

En fu li lasches et lanier.
(*Gouffroy de Paris, Chron.*, 413, Buchon.)

Ha ! mauvais cuer, lanier et failly che-
lis. (Girart de Rossillon, ms. de Beaune,
éd. L. de Montille, p. 127.)

— suivi de la préposition de :

Qui n'estoit mie si laniers
De respondre, ainsis fu senes.
(*Pereus*, ms. Mous, p. 72, Potvin.)

Ne sai por quoi voi mon cheval laschier,
Auz mais d'eser ne le trouva lanier.
(*Guydon*, 1152, A. P.)

Monpoie ! escrie, ferez i, chevlier !
Et li si font, n'en furent pas lanier.
(*Chant.*, 1136, A. P.)

Et li vieille meismes i keurt comme levriere :
De la traissou faire ne mie lanier.
(*Berte*, 358, Scheler.)

Ne soiez d'ouvier laniers.
(J. LAMARCAIT, *Mer de N. D.*, ms. Chartr.,
P. 8 v.°)

Nous n'i fu de parole laniers.
(*Ru. n. de Charlot le Jusf.*, I, 292, Jub.)

Li aert bien que l'en sent
De fruit novel un bel present
I n'a baillies, ou en paniers ;
De ce ne soies ja lanier.
(*Rose*, 8217, Méon.)

Sage fu et cortoise et de bele maniere :
De servir Nostre Dame n'estoit onques *lanere*.
(*Le dit du poire chevalier*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*,
I, 138.)

B'els apeler bel ne fud vilaine ne *lanere*.
(*Oron*, 801, Michel.)

— En parlant de chose :

Qu'avec sa more fu ord-manque ouvriere
De ceste cose ehy qui a esté *lanere*.
(*Cheer*, au *cuigne*, 1601, Reilh.)

Mais li païens n'ot pas le cuer *lanier*,
Moult fu fors bon, s'est rescaïllé en plus.
(*Jourdain de Blaives*, 1933, Hoffmann.)

Cart telz est povres, qui ait coraige fier :
Et telz est riches, qui ait le cuer *lanier*.
(*Girard de Viane*, Richel., 1448, P. 14.)

Li perieus as eurs *laniers*
Cil capirent par lor moilliers.
(*Burnars de Gallois*, 15461, Stengel.)
Quant vos Ogier voulez a mort jugier
En ceste terre, trop ariez cuer *lanier*.
(*Inf. Ogier*, 427, Scheler.)

Dit Pans a l'autre : Ci a bon conseiliev,
Ne moult pas que il ait cuer *lanier*.
(*Il.*, 952.)

Ki le fait par cuer *lanier*.
BRIEL, *Chans.*, à Ferré, *Nat. Chr.*, 1490, P. 161.
Et Do se mist devant, qui n'ot pas cuer *lanier*.
(*Don de Materne*, 5831, A. P.)

Homo de pense *lanier*.
J. DE GOYNS, *don Cher*, à le manche, *ms. Turin*,
P. 31^b.)

Puis le prist par la main sans pense *lanier*,
De lui bien honorer savoit bien la maniere.
(*Cheval.*, *du Guescl.*, 17757, Charnier.)

Nom propre, *Lanier*.

LANIERET, voir LANERET.

LANIERETTE, s. f., petite lanière :

Boïste penant a *lanierette*.
(*Pastoret*, *ms. Brux.*, P. 10^v.)

LANIFICE, s. m., fabrication de la laine,
travail de la laine :

Soubz l'art de *lanifice* sont comprius
plusieurs ars a la maniere de vivre, c'est
assavoir tistre, filer, et coudre, et
toutes choses qui sont contenues soubz
laine. (P. FERGET, *Miroir de la vie humaine*,
P. 100^v, ed. 1482.)

Une jeune pucelle... bien endoctrinée en
tout ouvrage d'esquille, de broche et de
lanifice. (LE MAIRE DES BELGES, *Illustr.*, I,
303, Stecher.)

Mécanique estoit syviee par agriculture,
venacion, pisculture, navigation, marchandie,
architecture et *lanifice*. J. BOUTCHET, *Triumphes de la noble dame*, P. 4^v,
ed. 1536.)

Pasturage, estames, forests, besteray et
lanifices. (BOURGUEVILLE, *Rech. de la Neustrie*, I,
58, ed. 1588.)

La danse... sert grandement a la santé,
mesmeint des jeunes filles, lesquelles
estant ornementement solitaires et oisives
à leur *lanifice*, broderies, ouvrages
d'aiguille, font amais de plusieurs mau-
vaises humeurs, et ont beson de les faire
exhaler par quelque exercee temperée.
(SERVU, *d'un chonisme de Langres aux étudiants d'Orléans*, 1588.)

LANIFIER, v. n., faire de la laine :

Comme de *lanifier* et de faire vestemens.
(P. FERGET, *Miroir de la vie humaine*,
P. 104^v, ed. 1482.)

LANTIQUE, - *fique*, adj., qui a trait à
la fabrication de la laine :

Chèvre *lanifique*, est tout ce qui se
fait par instrumēt a la quenolle, au fuseil,
ou toute maniere de laine, chautre, soyes.
(CHRON. et *hist. saint. et prof.*, Ars, 351^b,
P. 25^{rs}.)

Les arbres *lanifiques* des Seres. (RAB.,
I, III, c. 51, éd. 1552.)

LANIERE, adj., qui porte de la laine :

Et trop sont tenans les bergeres,
Dont les profitans *lanieres*.
Ce sont les bestes portans laine,
Seoient et souffriront grand paine.
(*Pastoret*, *ms. Brux.*, P. 23^{rs}.)

Ce sont les proulitz de vos bestes *lanie-
res*. (LE MAIRE DES BELGES, *Illustr.*, I,
148, Stecher.)

Bestes *lanieres*. (THEVET, *Singul. de la
Fr. ant.*, c. LXIII, éd. 1558.)

LANTOLET, s. m. ?

Feyz chemin au ne poply loz
Pez via un riuero come ung lez
Y qua en pesset dey riuolez
De gro jandon et de *laniolez*.
(1563, *Hist. de saint Martin*, *Trav. de la Soc.*
d'Arch. de Mairieux, V, 205.)

LANIS, VOIR LANESIN.

LANISSE, s. f. ?

Un cent de bonne *lanisse*, 26 sous. (1307,
Ord. du sénéchal de Poit., dans *Riff. sur le
rapp. entre l'arg. et les denr.*, in-4°, Paris,
1746.)

L'existence du subst. *lanisse* est possible.
Cependant p.-é. faut-il lire dans
cet ex. unique *bourre lanisse*.

CL. LANESIN.

1. LANISTE, s. m., animal imaginaire :

Il ent e une lande
Que beste moult grande
Qui avoit moult laniste :
Ele n'avoit les Grioux,
Les cerfs, les chevroux,
Et les dains et les biches
(*Exp. II*, *fab. XIV*, Robert.)

2. LANISTE, s. m., celui qui dresse des
gladiateurs :

Et les a moy se vienent prendre
Favriers, boucliers, cuspiniens,
Lanistes, fencours, pastiers.
(*Therace en franc.*, P. 91^b, Verard.)

LANIER, VOIR LANER

LANNEUR, VOIR LANEROR.

LANNIER, VOIR LANIER.

LANS, s. m., lanier, oiseau de proie :

Mais li courant et li *lanon*
Li sont tuit debout devenu.
Gouit, laches et esperdu.
(L. FUSCIVANS, *Ess.*, Richel., 810, P. 321.)

1. LANSAGE, - *age*, s. m., aliénation :

Cou ens anet n'est il au hienement de faire
lansages par emprunte d'argent ou par
vendages de cens et de rentes hienetables,
dont plusieurs maïs, pertis, inconvenen-
ches et disbenchantes sont avenues de
temps passet et avient et monleptent de
jour en jour, et plusieurs personnes,
maïement plusieurs jeunes gens, ancluis

qu'il aient discretion, en sont priveis et
oestes de leur avoirs et de leurs honneurs,
al cause des faux *lansages* qu'il ont par
avoir plus apprechement argent de jour
en jour. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 38,
Borinet.)

Toutelois les parens peuvent departir
leurs heritages a leurs enfans en *lansage*
a l'un plus qu'a l'autre, sans aller a la
justice. (*Cont. de Liège*, ch. vi, art. 4,
Nouv. Cout. gén., II, 320^a.)

2. LANSAGE, - *age*, s. m. ?

Nos cousins a oebis puis un an par follage,
Gallim et Riudin par son vilain *lansage*.
(JEN. DES PREIS, *Geste de Liège*, 1014, Scheler,
Gloss. philol.)

A che premier *lansage*
Li sires de Warous oueg ne monstret visage.
(*ib.*, II, 734.)

LANSAGEUR, - *ageur*, s. m., celui qui
aliène :

Soyent fois avient que, quant les tres-
fensiers ont leurs masuwiers demyis et
forjages, et ilh en sont rensaus et quid-
ent avoir leurs contewages, qu'ilh n'ont
que une maille ou .j. demier tant seule-
ment que leurs masuwiers y at retenus
en faisant son *lansage*, et semblablement
ly proïmes, qui rappier le vorot, ne
wangeroit fours, que laid maille ou demier
de *lansage*, parlant que li *lansageur*
restiweroit toute la mesure pour son *lansage*
a salueir. (J. DE STAVELOT, *Chron.*,
p. 38, Borinet.)

1. LANSAGIER, - *ger*, *lansegier*, v. a.,
aliéner :

Tous cheaz dont les liens hienetables
telement *lansagies* muevent, en sont priveis
et enlongies de leurs richies, vestures
et droitures, et ne seyent qui sont leur
masuwiers. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 38,
Borinet.)

Fermain ne peut *lansager* heritages
d'enfans, dont il est fermain. (*Cont. de
Liège*, ch. vi, art. 28, *Nouv. Cout. gén.*, II,
320^a.)

— Investir :

Li Richieche astot d'Austrie *lansages*.
(JEN. DES PREIS, *Geste de Liège*, 8571, Scheler,
Gloss. philol.)

2. LANSAGIER, - *ger*, s. m., celui qui
aliéne :

Tous treffensiers et *lansagers* peuvent
demmer pour hante de rebel. (*Cont. de
Liège*, ch. xv, art. 17, *Nouv. Cout. gén.*, II,
331^a.)

LANSAGIER, VOIR LANSAGIER.

LANSI, VOIR LANCI.

LANSNOT, s. m., javeline, petit dard :

Jehan Gailhory tenoit en sa main un petit
dard ou *lansnot*. (1398, *Arch.*, M. 153,
page 433.)

LANSOLLE, s. m., impôt :

Les tollaines et collectours d'impôts,
dits *lansolles* sur les marchandises, qui se
tiennent d'Anvers. (1598, Valenciennes,
ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

LANTCOMMANDEUR, VOIR LANDCOMMAN-
DEUR.

LANTERNE, s. f., en matière de la femme :

« L'exposant dist qu'il s'en alist a la lanterne sa mere; et adonc veldt Deschamps en dist : Mais va la bende ta mere. (1397, Arch. JJ 151, folio 324.)

LANTERNE, adj., transparent :

« De petis s'avoins prouven en papier, en archien un lanterné, en velin, escriptes a c'ou en (RAB., le Quart liere, ch. XLIX, f. 1372.)

— Fig., maigre, décharné :

« Tois tout horissoué, tout hallebréné, tout lanterné, et t'ne manges lez que longz, estomes et durs charbons. (RAB., le Cinquiesme liere, ch. VII, ed. 1564.)

LANTERNELE, s. f., petite lanterne :

« De la portion la plus mince de l'herbe dite thersalis nous usons pour des lanternelles. (LE BLANC, Trad. de Corban, f. 108 v^o, ed. 1554.)

LANTERNE, v. a., renvoyer à la lanterne d'une femme :

« Lezli Jehan dist au suppliant moult de vilaines en l'appellant plusieurs foiz filz de puteon et en le lanternant. (1392, Arch. JJ 112, folio 257.)

— Engoier :

« Le vent de galerna... arad doneques lanterné leur mere. (RAB., le quart liere, ch. IX, ed. 1562.)

LANTERNE, s. f., de lanterne :

« Faloit un p'nost lanterné ou lanternier. (LA PONTÉ, Epith., ed. 1574.)

LANTERNOIS, = ois, adj., qui lanterné, qui dirige :

« C'est langage lanternois. (RAB., l. II, 9, ed. 1542.)

— Langage de lanternois, dans le même sens :

« Le portant resonndit en langage de lanternois, et on l'on n'entendit que le haut d'ennem. (D'AC, Cont. d'Entrap., xv, fol. 67.)

LANTOLEIRE, voir LENTILLIER.

LANTOLETTE, s. f. ?

« Tors et lantolètes servans aux foiz lotz de... (1583, Lille, ap. La Fons, Gloss., ms., Bibl. Audens.)

OF ANHILLETTE.

LANTIS, adj., poile ?

« En l'antille senche les III enfants de... (Le conte de la mort de... (1281, ap. M... (1018, p... (1187, f... 243 v^o.)

LANTO, *lanto*, s. m., linteux, couvert de laine :

« S... (1397, Arch. JJ 151, folio 324.)

« M... (1397, Arch. JJ 151, folio 324.)

« B... (1397, Arch. JJ 151, folio 324.)

« Le... (1397, Arch. JJ 151, folio 324.)

« Ung moulon corin, *lano* et dentu. (XIV^e s., Cartulaire de N.-Dame de Coublé, ms., Montel, II, 512.)

« Que nulles toilles, peaux *lanues*, moultous, brebis ne sont traites au menes hors d'icel royaume. (1358, Ord. II, 254.)

« Berbes *lanuz* ou tonduz. (Stat. de Henri VI, an III, impr. goth., Bibl. Louvre.)

« Bostail *lanu*, (O. de SEER., Th. d'agr., II, 2, ed. 1605.)

« Bradis *lanues*. (Le Lerau du Calvinisme, p. 202, ed. 1611.)

LANURE, voir LANEURE.

LANASSEOR, voir LANGUISSEOR.

LANZ, voir LANC.

LAOX, *lahon*, *leon*, *laron*, *loron*, s. m., planche, plancher :

« Pour *lahons* achetez pour clore celli chambre. (1312, Compl. du dom. de Mahaul d'Artois, Bichel, 8534.)

« Doivent... de chascun ray de *laons trois laons*. (Cart. orig. de Narchitel-Coublé, appartenant au marquis de Durfort-Civrac, f^o 2 v^o.)

« Les gens dudit comte ont pris c. *laons* de boys et .XXV. tant barroilles que saillies. (1354, Ch. de Jean de Chalon, Perceciol, X, II, 429.)

« Sept arches, *laons*, cuves, tables, bans, saillies. (4 nov. 1444, Inform. par Hug. Belserne, Ch. des comptes de Dijon B 1181, Arch. C. d'Or.)

« III. *laons*. (Ib.)

« V. *leons*, une table. (Ib.)

« Bois esquarré et non escarrey, *lahonz* et autres bois pour chauffage. (Ord. de Sallous, 1392-1349, Prost, p. 5.)

« Billions et tisons a Bayre *larons*. (1577, Romaniotier, Grosse, p. 339.)

« *Lakon*, *laron*, *loron*. (Ordonn. de Franche-Comté.)

— 5

« L'est il falout III. *Jarons* pres apres li beheres seroit a VI. d., et s'il fuisent et on ne mesist le drap ens, il seroit a .v. d. (1282, Reg. our buns, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n^o 639.)

« *Lahon*, *lan*, se dit encore au sens de planche dans le Doubs et dans le Jura.

LAONER, *laoner*, v. a. ?

« On a commandé sour tous chans ki hient li ches ke il los *aient* bien *lannees*; et s'il fust laite d'un laon as grans dras, il seroit a .vi. d. (1281, Reg. our buns, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n^o 552.)

« Se li beche ne fust ausi bien *lannee* desous comme desente, li beheres seroit a II. s. (1282, ib., n^o 638.)

« Cf. LAOX.

LAONSIEN, *ozien*, = *esien*, *laonn*, *loon*, *loen*, *lon*, adj., de Laon :

« Et sor ce ont il en ce vent trestout quatre a noster l'antage a l'asens des eskieviers... par .VI. deniers *loonsiens* de cens a le feste Saint Beno, et par .VIII. deniers *loonsiens*. (III. capons d' Noel. (Charte de 1226, ap. d'Herbomez, Etude sur le dialecte du Tournaisis, p. 19.)

« 43 sous *loonsiens*. (Ch. du 19 janv. 1269, Arch. Tournai.)

« Nous, signour de Coucy, disant lesdis cent sols estre *loonsiens*, qui valent .L. sols paris. (1343, Cout. St Vincent de Laon, ap. Duc., Moneta baronum.)

« Qui frappe antrux par ire a place ouverte et sang courant sur l'eschevinage de ladite seigneurie, il forfait vers les dits religieux, abbé et convent soixante livres *loonsiennes*, qui valent vingt livres paris monnoye de Flandres. (Cout. de la seigneurie de Borines, Cout. gén., II, 932.)

« Soixante sols *loonsiens* vaillables soixante frois sols, neuf deniers Flandres. (Ib., p. 942.)

— S. m., monnaie frappée par les évêques de Laon :

« Et de ce doit li paier .XII. *loonsiens* de cens. (1197, Lett. contenant Lett d'une rente, etc., Tailleur.)

« VI. lib. de *loonsiens*. (1249, Lett des maire et jur. de Laon, Arch. mun. Laon.)

« .XXV. s. de *loonsiens*. (Fév. 1262, Arch. mun. Laon.)

« II. *loonsiens* de cens par an. (Juill. 1262, Cart. S.-Amand, I, f^o 40 v^o.)

« Deux *loonsiens* de cens. (1320, Arch. JJ 60, f^o 60 r^o.)

« Douze *loonsiens*. (Ib.)

« Sis *loonsiens*. (Ib.)

« Cf. LAONIS.

LAONNER, voir LAONER.

« *LAONNER*, *loenois*, s. m., monnaie frappée par les évêques de Laon :

« Ernouls li quens... sus *loenois*. (1320, Arch. JJ 60, f^o 60 r^o.)

« Cf. LAONISIE.

LAOR, *laeur*, *laur*, *leaur*, *laïeur*, *laur*, *layeur*, s. f., largeur, étendue :

« Exoit mes en *laur* li Sire. (Lib. Psalm., Oxf., cxvii, 5, Michel.) Varr., *laor*. Lat., in latitude.

« Puis fist dist bases, e chascune ont quatre almes de longueur e quatre de *laur*, et treis de *haur*. (Rois, p. 254, Ler. de Lucey.)

« Bois fu Nabucodonosor : li ens a fu fait d'or, soaisies entes de *haur*, e sis entes ent de *laur*.

« Varr., *laor*, f^o p. 29, Andresen.)

« Nil ne sont oukes sa *laur* Ne s'amplet ne sa grandur.

« Bess., D. de Norm., I, 23, Michel.)

« La mer en fu convertie e. l'ues de *laur*. (L. de Kent, Geste d'Alex., Bichel, 24364, f^o 37 r^o.)

« Dix sept piés avoit li Turs de tonc. Et de *laur* une louse environ.

« (Rime, Ogier, 9891, Barrois.)

« Nus n'i tenist ses piéz estables, Tut i est li grant *laur*.

« Marie, *Pura*, de St Patrice, Bichel, 25107, f^o 114 v^o.)

« E de le *laur* o de le langosse. (Mans., *Le prop. d'Ivre*, ms. du Mans 173, f. 11 v^o.)

« E le *laur* de tut le monde E de le mer ki est partunde.

« (Gawdry, *Set dormans*, 21, Koch.)

Mult est il plus linc et estreit,
N'i a laor de plain deit.
(*Vision St Paul*, Richel. 19525, f° 13^v.)

De trois ens cotes sera la lungur
Et de cinquante sera la lovr.

(*Bible*, Richel. 902, f° 2^v.)

Que le fossé devant dil demeure en autel
point de leur et de longueur comme il
estoit devant, (1287, *Cart. de Pontoise*,
Richel. L. 5637, f° 94^v.)

Que nulz ne puist faire aucunes cou-
vertures et ouvrages la ou x. y. ait poil de plus
grant layeur que de .X. quartiers. (1461,
Statuts des Tapissiers d'Amiens, ap. A.
Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, t. II, p. 247.)

Plone en table de plusieurs leurs. (1490,
Arch. C. 272.)

LAOUD, voir LOD.

LAOUSTE, *lauste*, *locouste*, *locuete*, *lan-*
gouste, - *goste*, - *guste*, - *gueste*, *goute*,
langoute, - *gote*, s. f., sauterelle.

Escus sui sicume *languste*. (*Liv. des Ps.*,
Cambridge, CVIII, 24, Michel.)

Nature et raisons ne juiot
Les *laustes* ke il menjoit.

BESCH. DE MOULIENS, *Miscerere*, st. cl. 7, Van
Hamel.)

Laustes, vers où osent rien.
(*Lapsi*, D. 816, Pannier.)

Quant el oit bruire le vent,
Ou el ot saillir dens *langoues*,
Si l'en prennent fievers et gotes.

(*Rose*, 3896, Meon.)

Qu'el ot saillir .n. *langoues*.
(*Id.*, ms. Corstul, f° 27^v.)

A cel tans fu, c'est verites,
De *laustes* moult grans plentes,
Et viurent deviers Orient.

Si se traissent vers Occident.
(*Mouks*, *Chron.*, 12357, R. III.)

El *locouste* et baneton
Viendret sans route, a grant foier
La *locouste* lor fruis aenda.

(*Liv. Psalm.*, cv, p. 332, Michel.)

oit de *langoues* et de sauvage mel.
Iohan, ms. Flor. 1. anr., Conventi suppress.
15^a.)

Les *langoues*, de que il i avoit si grant
plenté que touz li pais en estoit couvrez,
menjoient tout. (GUILLE. DE TYR, XII, 13,
P. Paris.)

Tant assemblèrent de gentz que il apo-
voient de toutes parz ainsi comme *langoues*.
(*Chron. de S. Den.*, ms. Ste Gen., f° 187^v.)
P. Paris : *langoues*.

Deux .i. s. larbes de *langoues*
trepassere. u. cel an parmi Aovergne.
(*Gr. Chron. de Fr.*, II, 19, P. Paris.)

Et *laustes* et miel sauvage.
(*Rec. le noue.*, 7614, Meon.)

El menjoit *langoues* avec miel. (*Éras.*
et *Blai.*, Richel. 24402, f° 44^v.)

Je vous renderai les ans que la *locuete*
et la petite sauterelle... ont menagé. (LEF.
D'ETAPLES, *Bible*, Joel, 2, ed. 1330.)

Langouste, H. *lagousta*. (JUN., *Nomencl.*,
p. 53, éd. 1377.)

Deux bandes de *locustes* ou sauterelles.
(FAUGET, *Antiq. gaul.*, III, 12, éd. 1611.)

S. Jan le précurseur, qui mangeoit des
langoues ou sauterelles. (JEAN DE MONTE-
LYARD, *hieroglyphes de Jan-Pierre Val-*
rian, XXVIII, 27, éd. 1615.)

Dans la langue moderne, *langouste*
désigne, par assimilation, une sorte d'é-
crevisse de mer, et cette signification
apparaît dès le XIV^e siècle.

LAPACE, *lapp.*, s. f., la bardane glabre :

Il est une espèce de historle, c'est a dire
de consommable rouge, qui a les feuilles sem-
blables a *lappace* agu, c'est a dire charbon
agu, sinon que la couleur des feuilles est
cristée d'ung costé, et de l'autre elle est
verde. Sa fleur est rouge : et aussi est
rouge sa racine. Laquelle est appellee
d'aucuns bardana la petite, et de aucuns la
petite *lappace*. (*Jord. de santé*, I, 134,
impr. la Minerve.)

Lapace : The ordinary, or sharp pointed
dock. (COTGR., éd. 1611.)

Lapace, f. Labaea. (C. ORDIN, éd. 1664.)

Poitou, *lapace*, la bardane. Berry, *lapace*,
la tête, le capitule de la bardane. Auins,
lappase, *lappasse*, espèce de charbon.

LAPACION, s. m., syn. de *lapace* :

Endive, laitues, *lapacion*, bourroche.
(ARNOLDE VILLE-NOVE, *Tresors des puerres*,
f° 101^r, éd. 1581.)

LAPE, *lape*, s. l., bardane :

Lappa, *lappé*. (Gloss. lat.-fr. du XIII^e s.,
Richel. I, 8256, f° 113^v.)

Si que riens qui' n' puisse atraper
Ne peut estordre n'eschaper,
Qu'ele glue, destraint et hape

Plus que plus ne serpens ne *lape*.
(*Floet. d'Or.*, Ars. 3069, f° 47^v.)

Poitou, *lappé*, dans le même sens.

LAIER, *lapper*, v. u., être gluant :

Bien y a il aucunes de ielles fievers qui
durent fort longuement, partie parce que
la matiere est fort abondante, et partie
aussi qu'elle est semblable a un glus *lapant*
et tenant si bien qu'a grande peine elle se
cuit et se resoult. (J. G. P., *Occult. micro-*
de nol., p. 208, éd. 1567.)

Champ, Troyes, et Bourg, Youne, *lap-*
per, être gluant, coller, tenir aux doigts.

Morv., *laper*, se prendre fortement à une
besogne, à un travail quelconque.

LAPIDAIRE, adj., de pierre :

Engins *lapidaires*. (H. DE GRANCHI, *Trad.*
du Gour des Princ. de Gille Colonne, Ars.
5062, f° 220^r.)

Ymag. *lapidaire*. (*Vioher des Hist. rom.*,
c. VIII, Bibl. etc.)

— S. m., homme atteint de la pierre :

La gruelle, dont je ne plains,
M'a fait devenir *lapidaire*.

(AMBE DE LA VIEUX, *Contam. de Banquet*,
p. 367, Jacob.)

Les gouteux engendrent leurs enfans
gouteux, et les *lapidaires* sujets a la pierre.

(PARÉ, *Œuvre*, XIX, XIII, Malgabar.)

— Chirurgien qui extrait le calcul :

Puis un *lapidaire* inciseur jamais n'ope-
rera, qu'il n'ait avec sa sonde testé, et fail
parler la pierre, en quelque lieu qu'elle
puisse estre. (ROUSSER, *Hysterotom.*, p. 93,
éd. 1581.)

LAPIDE, s. m., lapidation, par exten-
sion, massacre, destruction :

Grand *lapide* de Turs i font.
(*Contes de Chm*, 3983, Reil.)

Normandie, vallée d'Yères, *lapide*, en-
tuit, tourment : que *lapide* d'écouter un
pareil bavard !

LAPIDÉ, s. m., lapidation, destruction :

Ces dolens ou grans pellics firent grand *lapidé*.
(*Chrest. de Rome*, 967, Grober.)

LAPIDEE, s. f., lapidation, par exten-
sion, massacre, destruction :

Qui de païens fist si grand *lapidée*,
Plus en ocist tous sens d'une navée.

(*Alschans*, ap. Jonck., *Gull. d'Or.*, II, 316.)

De mes hommes ocist et fail grand *lapidée*.
(*Fierabras*, 3057, A. P.)

Faisoit si grand *lapidée* de gent que loz
li mouz li fuoit. (*Artur*, Richel. 337,
f° 244^v.)

De nostre gent nons a feite grand *lapidée*.
(*Gaufrey*, 3297, A. P.)

El Rolastro le preus en fet tel *lapidée*.
A sa treuchant cuignie, qui bien iert aïné.
Tous sunt espourai la gent de la contree.

(*Id.*, 10371.)

De la gent au Danois i ot grand *lapidée*.
(*Id.*, 10375.)

Pour s'amour en ferai de vous tel *lapidée*.
Jusqu'au poing en sera la hanste esganlée.
(*Don de Maïence*, 10023, A. P.)

LAPIDEIS, s. m., lapidation, par exten-
sion, massacre, destruction :

Com par y et chi moult erant ferreis,
D'ommes et dames moult grand *lapideis*.
(*Les Leb.*, Richel. 4388, f° 197^v.)

LAPIDEMENT, - *ament*, s. m., lapida-
tion :

Lapidement S. Estienne. (*Trés. de la*
cathéd. de Bourg., Mémoires des Antiqu., p.
225.)

S'il dist qu'elle a mort desservye
Ou doit souffrir *lapidement*.

(*GREYAN*, *Mist. de la pass.*, 13665, G. Paris.)

Cette acception appartient encore à la
langue moderne.

— Par extension, massacre, destruction :

Des gentz Gaillannes fet grand *lapidement*.
(*Alschans*, 6006, ap. Jonck., *Gull. d'Or.*)

De Turs et de païens font *lapidement*.
(*Fierabras*, 4962, A. P.)

Li Romanz les acueillirent, qui grant
ocision et grand *lapidement* ont firent.
(*Estories Roigier*, Richel. 20123, f° 196^v.)

— Dilapidation :

Dilapidation, *lapidemens*. (Gloss. de Douai,
Escaleir.)

LAPIDER, v. a., pris au lig., pour signi-
fier tuer à la mort :

Car je croy, puis que Dieus et se neurt *lapider*
En la crois pour sauver le liege daupnee,
Chevaliers ne la me de telle randomee.

(*Il. Capet*, 2909, A. P.)

— Maltraiter en paroles :

Madame, c'est bien tost commencé de
tourmenter un servient et le *lapider*
(MARG. DE NAV., *Nouv.*, X, Jacob.)

— Dévaster :

Il n'est pas si sûr, mais, qu'il est tout lapideux.
 (Jen. des Pères, *Cont. de l'É.*, 27682, Scheler, *Gloss.*, t. 1, p. 1.)

— Infin. pris subst., destruction :

On a des pierres lessivées et un moult grant lapideur
 (*Desir. de Rome*, 886, Gœbler.) Ms., lapideur.

Normandie, vallée d'Yves, lapideur, ennuoyer, importuner.

LAPIDEUX, adj. qui est de la nature de la pierre :

Car certes n'y a cœur tant lapideur, tant dur et obstiné que Dieu ne puisse quant il luy plaist pour punition amollir. (J. BOUCHER, *Triumphes de la noble Dame*, t. 89 r°, ed. 1536.)

(y est, dessous ce lapideux caquet.

Le corps de feu maître Pierre Blanchet.

(Abn. *Epitaph.* de P. Blanchet, ap. Jacob, *Farces, Sat. et Moral.*, Préf., p. 7.)

Semence rude et lapideuse. (*Jard. de santé*, I, 296, impr. la Minerve.)

On connoist appertement que la tumeur ce tourne en une dureté lapideuse quand l'enflure diminue, en laquelle toutes-foies la dureté demeure. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 35, éd. 1549.)

Le reste devient dur et lapideux. (Id., ib., p. 188.)

— Rempli de pierres :

Liens lapideux plains de pierres et humides. (*Jard. de santé*, I, 332, impr. la Minerve.)

LAPIDOR, — our, s. m., celui qui lapide :
 Lapidator, lapidour. (*Cloze. de Conches*)

LAPILLE, s. f., petite pierre :

Petit verre vert et de petits lapilles et paillettes de toutes couleurs. (PLANS DE CAMPY, *Phytre morbifique exterminee*, p. 438, éd. 1628.)

LAPIS, s. m., destruction, carnage :

De Sarrazins ont fait si grant lapis,

Commet liens fumeilles de herbes.

(Méschans, 5192, ap. Jonck, *Gall. d'Or*.)

LAPPEL, adj., encloué, dévoté :

Ouques homs n'ot tant de d'oeil ne de raire,

Par femme sy dévert, mart et lappe.

(L. DE-SANGIS, *Poes.*, Richel. 810, f° 256 r°.)

LAPPEQUIN, s. m. ?

D'aucuns emploient ce mot, l. pour avoir esté aux Indes et porté des lappequins. (1536, Lillo, ap. La Fons, *Gloss.*, ms., Bibl. Amiens.)

LAPSE, part. passé, tombe en maladie :
 Ceux qui sont lapsés de sane ou de robe,
 (H. DE MONTÉVILLE, Richel. 2030, f° 90 r°.)

En antique compte ancienne fois s'aigne et médecine, comme en personne saine, lapses, ou en maladies. (B. DE GONDY, *Prat.*, II, 1, éd. 1745.)

LAPPAIS, quays, — quays, — cays, — cays, — quel, s. m., sorte de soldat :

En l'année passée, un dernier voyage de l'armée de Catalogne, le suppliant eut charge de par son capitaine de mener et conduire certain nombre de gens arabes-triers, apelés lapquais. (1470, Arch. JJ 196, page 222.)

Sept a h'ouit unet lapquet; arabes-triers

aussi zascous. (*Chron. scand. de Louis XI*, f° 153 r°, ed. 1558.)

...XXVI. Picarts, c. Bas Almans en Guier rando. .XL. Lapquais. 1488. Extrait du compte de J. de l'Espouti, ap. Lob., II, 1523.)

Perrot Duvoys capitaine de .XL. lacays estant en garnison a Guerande. (Ib.)

Grant assemblee de gens de guerre comme lapquels et gens de mauvaise conversation. (Oct. 1497, Ch. VIII, *Rém.*, A. La Mihal, Arch. Dordogne.)

Il avoit deux grans chevaux pour la jouste, lesquels il faisoit mener en main par deux lacays bien accoustres. (CHAMPIER, *Palam.*, Ars. 5411, f° 40 v°.)

Les lacays et pionniers... saillirent des tranches... (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5081, f° 4 v°.)

Lapquays et varlet. (Id., ib., f° 50 r°.)

Lacoy. (1532, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss.*, ms., Bibl. Amiens.)

Avant ce nom d'avanturier pratiqué, oncus appelloient les soldats lapquais, mesme dans Monstrelet; et vous trouverez un capitaine Ramounet, assiéger dans Maximilian l'archiduc dans Maloney, tenant pour le roy Louys XI, la place fut prise, et luy fut perdu avec aucuns de ses lapquais, dit-il ainsi, dont le roy Louys apres eut belle vengeance. Voilà comme il appelle les soldats lapquais; ce que j'ay vu confirmer en mes jeunes ans a aucuns vieux routiers, mais ils le appelloient les allaquais, comme voulans dire les gens a pied allans et marchans pres leurs capitaines, comme aujourd'huy nous appellous ceux qui vont en devant ou apres nous, lapquais, comme font aujourd'huy les escoliers en Italie, en Espagne et en France les valets a pied, qui sont bons a pied a faire messages et mettre la main a l'espee, dont par ainsi ne se faut esbahir si aujourd'huy nous voyons si braves capitaines et soldats sortir des lapquais. (BRANT, *Coloum.* fr.)

Aunis et Morv., lapquais, petit épi de blé qui accompagne le principal.

Cf. ALACAYS.

LAQUEMORSE, s. f. ?

Et auxi pour laquemorse pour enfure le feuz. (XV^e s., *Compt. de la ville de Montbelliard*, *Missions pour la venue de Monseigneur*, Arch. mun. Montbelliard.)

LAQUESTÉ, voir LASCHÉTÉ.

LAQUET, voir LAQUAIS.

LAQUETIN, voir LAQUER.

LAQUOYS, voir LAQUAIS.

LAR, s. m., et f., la principale maison provenne de Lareul, qui appartenait à l'aînée des mâles, et au défaut de mâles à l'aînée des filles :

Par le lar deu pour raison du droit d'aînesse, est entendu par la coutume (de Bayonne), la maison principale provenne de l'aîné de degré en degré c'est assavoir que le pere du nepveu en droite ligne ait suivies a son pere et ayeul dudit nepveu et tenu par succession la maison provenne dudit ayeul. Et quand il est dit en la coutume de plusieurs larx principaux, s'entend de plusieurs maisons nommées, de divers noms provennes d'ayeul, ou de plus haut francheage en

droite ligne. (*Cout. de Bayonne*, Cout. gén., II, 744, ed. 1604.)

La lar qu'est la principale maison de laquelle ne peuvent disposer. (Ib., p. 712.)

LARCENOUSEMENT, voir LARRECINOSEMENT.

LARCHNEUSEMENT, voir LARRECINOSEMENT.

LARCHINNE, voir LARCINE.

LARCHONNEUR, voir LARCINEUR.

LARCINAGE, — aige, s. m., larcin :

Inventeur suis de mille larcinaiges. (GAIUS, *Jou du prince des Sais*, Mor., I, 257, Bilh. ed.)

LARCINE, — chinne, larcine, s. f., larcin :

E damesle larcine (une des filles de l'avarice) qui va quant [le] soit au decline. (PIERRE, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus. Harl. 4390, f° 195 r°.)

— En larcine, furtivement :

Quant Sarrazins ceurrent par mer, ce n'est rien fors en bouppant et en larciane. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2646, f° 884.)

LARCINER, voir LARRECINER.

LARCINEUR, larchonneur, s. m., voleur, larron :

Furtulus, petit larcineur. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. I, 7679.)

Les larchonneurs et faulz dimieurs. (Prones d'un curé de Cysoing, s. m., Lille 100.)

LARCINOUSEMENT, voir LARRECINOSEMENT.

LARCINEUR, voir LARRECINOS.

LARD, lart, s. m., pièce de porc salé :

Au vendredi absolu, sont vendus de deux mille a trois mille lars. (*Ménager*, II, 85, Biblioph. fr.)

Bleds, grains, lars, oisons. (*Trahis. de France*, p. 80, Chron. belg.)

Lesquels amenerent en outre quatre-vingt vaisseaux, que grands et petitiz, chargez de farines et de lards, pour avitailler ladite ville de Bourdeaux. (J. CHARTEAU, *Chron. de Charl. VII*, c. 258, Bibl. ed.)

Le lard ou bacon, le porc vif. (XVI^e s., *Dict. des droictz et profits deuz pour le peage de Sully*, Manellier, *March. frég.*, III, 120.)

Et feust advisé de leur mener des lards, qui est chose merveilleusement bonne en une ville; et fist on charger force chariots, chevaux et mulets, pour leur porter les-dits lards. (FLEURBAEGE, *Mém.*, c. 39, éd. 1731.)

Les pores gras n'étaient pas chers, pour douze francs on avoit un beau lard. (*Mém. de Cl. Jusson*, *Mém. de la Soc. édit. 1875*, p. 254.)

— Aroir mangé le lard, être coupable :

Giz e't'a pas mangé le lart,

Enfonce trop un intorzeux.

(L. DUCAS, *Poes.*, Richel. 810, f° 236 r°.)

En j'ou j'éris-avis a mémyo

Mon incoustance seulement

Mais elle ne fut endormie

A me le rendre claudement

Car des l'heure tant parlément

A je ne say quel papelerdy,

Et lui a dict tout bellement :

Prenez le, il a mangé le lard.

(Cl. MAROT, *Ball.*, contre Isabeau, p. 265, 64.
[1536].)

— *Estre assez sur le lard*, être assez
gras, assez appétissant :

... Babouin et Naboulet
Chantent une chansonnette,
Et Marguerite Dubois Aïant
Qui estoit assez sur le lard
Pour faire sonner l'horloge.
(E. DESEN, *Foés*, Richel. 840, f° 425^v.)

Norm., Canada, Centre de la Fr., Bourg.,
Morv., *lard*, porc abattu, Comtois, *lâ*.

LARDAGE, s. m., droit seigneurial sur
le lard :

Rouage ou jallage ou *lardage*. (4331,
Ord., XII, 6.)

LARDASSE, voir **LARDASSE**.

LARDÉ, s. m., rôti piqué de lard :

Assez orent viande, n'a'an orent pas chier tans,
Venisoins et lardé, et vins roges et blancs.
(J. BOD., *Sarr.*, XVII, Michel.)

De la longe .i. lardé li oste,
Et tret le feu d'un chaillot bis.
(*Chev. au Lyon*, 3454, Holland.)

Coupe d'un portoit en sa main,
Avec lardés, pastes et pain.
(*Perceval*, ms. Mons, p. 1^o, Potvin.)

Lardés orent et venisoins,
(*ib.*, ms. Montpellier H 219, f° 130^v.)

Ja orent escorsé le dain
N. Li enfant et iai li lardés.

(*Dieu Roi Guill.*, 1804, Michel.)

Le veuy *gros* et de la Bouteillerie,
N. de la bon. et de la Bouteillerie,
C'est... V, 1.)

Ce se part vet, s'a son liné levé,
Voit les larrons qui linent lor lardés,
Meuzier volent sans qui li a sorné.
(*Mon. Renaart*, Richel. 368, f° 233^v.)

Met devant li .i. lardé tot entier,
(*ib.*, f° 233^v.)

Un lardés prist, si le toncha
Et en venin l'envelopa.
(*Floret et Blanceflor*, 2^e vers., 397, du Mérid.)

Li rois regarde le lardé,
A un damoiseil l'a doné.
(*ib.*, 115.)

' seugler maugrent un poivre,
del cert firent bons lardés,
Et des capons firent pastés.
(*Chenart*, Br. XII, 800, Martin.)

I ne grant piece de lardé
I reüssoit li nains goées.
(*Burm. le Gall.*, 2114, Stengel.)

En l'annuaire troveront .iiii. pains balotés
Et .i. lardé de cert et plain pot de vin chr.
(*Gou. de Bourg.*, 2655, A. P.)

— La longe :

Les *lardés*, c'est ce qui est entre les
costes et l'eschine. (*Ménagier*, II, 137, Bi-
blioph. fr.)

LARDEL, s. m., morceau de lard, mor-
ceau de chair :

Le cuir li feut deseur la coste.

De la longe .i. lardel li oste.

(*Yvain*, Richel. 1433, f° 91 r°.)

— Coup d'épée :

D'une espée oit unz tel lardel

Qu'il est quite de lievre prendre.

(*Guerres de Metz*, t. 2062, E. de Bouteiller.)

LARDIER, verbe.

— Act., brûler :

On devoit tous veus larder

Qui le roy donnoit les conseilz

Que ses regnes demeure son.

Et proceue en est forbanie.

(SARRAZIN, *Rom. de Ham.*, ap. Michel, *Hist. des*
Ducs de Norm., p. 215.)

— Fig., faire du tort, nuire à, se mo-
quer de, railler :

Issi vous devez vous parler

Vers telz qui vous veulent larder.

(*Clef d'amour*, p. 403, Tross.)

Je n'e'u seroyes estre lardé

De me tenir trop gayement.

(*Le Lazarre*, p. 14, ap. Ler. de Lincy et Michel,
Farces, Moral. et Norm. jou., t. III.)

— Neutr., brûler, se consumer :

Et saches qui douz regarder

Feras ton cuer fier et larder,

Et toi ades en regardant

Averras le feu ardent.

(*Ross*, Richel. 1573, f° 20^v.)

Et lihoir mon desir aïe

Et mou cuer fait feire et larder.

Bouille dame, en vous regarder.

(*Mir. de N.-D.*, XII, 1182, A. F.)

Normandie, pays de Bray, vallée d'Yvres,
larder, act., brûler : « L'solé nous lardoit »,
Environ de Bethune, *larder*, neutr.,
flamber : « No fu i ne vent puint larder. »

LARDERELE, - elle, s. f., espèce d'oi-
seau, p.-ê. la mésange :

Il est gentis de ces escoles

De l'eri, Nax

Si ravit ailleurs granches

De rostitous et de tortoles...

D'aloies et de lardereles.

(*Ross*, Richel. 1573, f° 6^v.)

D'aloies et de lardereles.

(*ib.*, Vat. Chr. 4858, f° 7^v.)

LARDERIE, s. f., art de piquer les
viandes :

Loehy enseigna a ses moines les pre-
ceptes de bien cuisiner et les passa doctes-
sur en l'art de larderie. (*Hist. Metcar-*
de Mert. Coccia, t. I, p. 217, 64. 1606.)

— Endroit où l'on garde le lard :

La larderie de l'abbaye de Saint-Denis.
(F. D'AYAZ, *Hist. de l'abb. de S.-Den.*, II,
214.)

LARDASSE, lardasse, s. f., blessure, coup
de lardoir, de bouter :

Il se cuidait couper la gorge d'unz de
ses courtois, et se fist une lardasse en la
gorge. JACQUIN HUSSON, *Chron. de Metz*,
p. 290, Michelant.)

Au sortir de ce combat sortant du bois
tout ensanglanté, apres avoir receu plu-
sieurs lardasses des defenses d'un sang-
lier. (BRANT., *Opuscul.*, X, 169, Lalanne.)

Et le sanglier regarde a ce qui c'est
qu'il pourra donner une bonne lardasse et
l'envoyer a bas cul sur beste. (JEAN DE
MONTYARD, *ib.*, f° 264 v°, 64. 1616.)

Il estoit les playes du fer devoit estre
semblables aux lardasses et deschures de
la beste. (*ib.*, *ib.*, f° 265 r°.)

Morv. et Suisse rom., *lardisse*, grosse
écorchure ou compare. Morv. Bourg.,
Saint-Martin près Saulieu, *lardesse*.

LARDEUR, s. m., lardoir :

Le lardeur, le instrument for le larde.
(DU GREZ, *An introd. for le ferme to speke*
french treuty, a la suite de PALSGRAVE,
éd. Genin, p. 910.)

LARDEUX, adj., plein de lard :

Lardoux, lardeur, habundant en lard.
(*Gloss. lat.-gall.*, Richel. I. 13032.)

1. **LARDIER**, s. m., morceau de lard :

Li bacon ardent, s. chieient li lardier.
(*Roulet de Cambrai*, 1485, A. L.)

2. **LARDIER**, larder, s. m., garde-man-
ger :

Il li monstra ses greniers et ses vins
Et ses lardiers ou li bacon stant mis.
(*Gar. le Loh.*, 2^e chans., XXX, P. Paris.)

Lon quart bacon prendreis en mon larder.
(*Le Charroi de Nîmes*, Richel. 1148, f° 93 v°.)

Hee apotheca, larder. (*Gloss. de Glasgow*,
P. Meyer.)

Il a fait faire une buche nueve des bois
lou roy et J. lardier. (*Reg. du Part.*, Arch.
J 1024.)

La femme Girart qui avoit esteee reprise
an lardier de la menere. (1390-92, Arch.
Mense B 1042, f° 65 v°.)

On avoit de costume anciennement de
garder du poultin dans les lardiers par
plusieurs annees. (JEAN DES MOULINS, *Hist.*
gener. des plantes, VIII, 7, éd. 1653.)

— Luqût sur le lard :

De nos brieis dou lardier de Bruges...
trois livres et trois selz. (1331, *Ch. des*
Comptes de Lille, ap. Oue., *Lardarium*.)

3. **LARDIER**, s. m., charcuterie, pour
laquelle (maison) demourent, c'est
le temps Robins li lardiers, et est de
delez le bac la ou on vent les tripes. (1345,
Arch. JJ 75, f° 462 v°.)

4. **LARDIER**, adj., qui a rapport au lard ;
mardi lardier, mardi gras :

Quant aucuns prestres menje char le
mardi lardier. (*Trois. de Bethel*, Richel. I.
995, f° 69 r°.)

Devent aver le mardi lardier a Pasques
les dons dames un anheu. (XVI^e s., *Terrier*
de la Trinité, Arch. Vienne.)

A l'hôpital Saint-Jean d'Angers, on ce-
lebre le Roy bouille mardi lardier. (C. FORT,
Not. sur l'hôpit. S.-Jean d'Angers.)

— Jour du lardier, dans le même sens :

Le jour du lardier. (1439, *Terrier de Gi-*
ronde, f° 70 v°, Arch. Vienne.)

LARDIN, s. m., sorte d'arbre :

A .ii. pins fut un baston de lardin.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 174.)

LARDOIR, - oier, s. m., garde-manger :

Le suppliaunt... prist en la misme un
jambon de porc qui estoit pendu an lar-
doir. (1416, Arch. JJ 169, pièce 324.)

1. **LARDONNER**, v. a., se moquer de,
railler :

— Dans quelque une *larbonne*.
En récompense de grains ne vobles.
1530, *Etat de Charité et d'Amboise*, Poiss. fr.
1530, *ibid.* et *ibid.* s. M. 302.

Il dit une mille maux et injures au pres-
dant, et le fait foinoit de mille brocards et
farceries inopportables. (*Chron. borde-
loise*, t. 8, Delput.)

Lardonner, brocarder, piquer en pa-
roles. (Oudin, *Cur.*)

2. LARDONNER, v. a., garnir :

Une chapperon de taille *lardonné* de
drap. (1342, *Enq.*, Arch. Ind. et-Loire.)

LARDUCER, voir LARDOIR.

LARDUCRE, s. f., morceau de lard, de
graisse :

Puis brusla sus l'antel la graisse laquelle
estoit sur les vitalles et la petite toyve du
foye, et les deux petits roignons avec leurs
petites *lardures*. LE FEVRE D'EST, *Bible*,
Lév., VII, éd. 1534.

LARENCHENEUSEMENT, voir LARRECI- NOSEMENT.

LAREX, v. a., couper ?

Tout en ce point comme fleur purpuree
Soudainement detranchee et laree,
Qui a perdu force vegetative.
Largaisit et mourit.
(O. DE S. GEL., *Enq.*, Richel. 861, f° 91^a.)

LARESSE, laresse, larroice, laresse, s. f., arêrière :

Et d'autre part de la porte de l'opital
saint Nicolas as elers et de Perete dou mur
de la laresse de la maison maistre Philippe
de Gonnay qui est d'autre part la maison
maistre Gaunter de la Fere droit a une
bonne qui est fische enmi la voie. (*Charte*
de 1291, Grenier 28^a, pièce 66, Richel.)

Ci nous de *moribique extermeed*, p.
fait le chief comment la pierre se...
ment des du pignon et la commença
de la *larroice*. (*Compos. de la s. es-*
..., ms. Moutmerque, t. 1, f° 45 v°.)

35 sols pour refaire les murs, c'est a sa-
voir la *larresse* et le pignon. (1321, Arch.
Moussé B 492, f° 124 v°.)

Pour refaire le four de Gaisaincourt a
Pasques, l'an de 1323, dont li *laresse* et
le pignons estoient cheuz. (1323, *ib.*)

Une *larresse* qui est sur le chaise tenant
a la porte de la court et maison dudit hos-
pital. (1376, Arch. MM 30, f° 31 r°.)

De la *larresse* dessusditte au mur jusques-
a la maison qui est en la court dudit hos-
pital. (*ib.*)

Se aucuns homs vuet maisonner contre
peunon, ne contre *larresse*, il y avera son
assentement par la prise du prevost et des
eswards. XIV^e s., *Ord. de la ville de Reims*,
Arch. admin. de Reims, III, 491, Doc.
mod.)

LAREST, s. m., étoffe de soie que l'on
port ordinairement de Harem, ville de Syrie :

Septem panos de *larrest*. Duos panos
de *larrest* qui ponitur circa altare beati
Renati. 1247, *Invent. de la cath. d'Angers*,
Reg. de la fabri., t. 1, f° 2, Arch. Mansuet-
Loire.)

cf. F. Michel, *Rech. sur le comm. des
tloffes de soie*.

LARMOUILL, voir LARBECKE

1. **LARGE**, adj. Loc., a *large main*, lar-
gement, abondamment :

Le mareschal ne vouloit laisser de luy ra-
mentecover que e'e'estoit lui couper les aisles
si courtes qu'il demoureroit sans moyens
pour executer plusieurs notables entre-
prises qu'il avoit en main, et lesquelles
sucedans a bien rescompenseroit a *large*
main la despense d'un petit camp volant
de trois a quatre mil hommes. DU VILLARS,
Mém., VII, an 1536, Michaud.)

2. LARGE, s. m., largeur :

La *large* du royaume de Calde devers
septentrion commence a une cité qui est
appellee Maraga. (J. HAYTON, *Livr. des*
lyst. des parties d'Orient, ms. Berné 125,
f° 223^r.)

La *large* de cestuy royaume (Mesopotamie)
commence a une montaigne qui est ap-
pellee Sanson. (*ib.*, f° 223^r.)

Avec tout le vergier du *large* d'icelle
maison. (1400, *Terrier St-Didier*, f° 5 v°,
Arch. hosp. Nevers.)

Plusieurs fraux se povoient commetre
es mesures a sel et desja s'estoient commises,
pour ce que les aucunes ne sont point du
large qu'elles doivent estre. (21 sept 1416,
Reg. consul. de Lyon, t. 8, Guizot.)

— Durée :

Se dedans les .ii. ans que li trive et de *large*
La pais n'est ordonnee.
(Gen. DES PAYS, *Geste de Liege*, II, 10707, Schel-
er, *Gloss. philol.*)

— Locut., prendre le large de, s'en aller à travers :

Lesquelz, advisans la resistance qu'on
faisoit a leurs gens de pie, *prendrent* le
larges champz. (WAYRIN, *Anchienn. Cron.*
d'Englet, II, 253, Soc. éque et en Franc.
1841, t. 1, p. 501 li. de Fr.)

— *Prendre le large de*, prendre le
large de la mer, prendre le
large de la mer.

Et pour mieulx enider eschapper sans
que on l'appereust, *prist le large de la*
mer. (*Livre des faits du maresch. de Bou-*
ccicaut, 2^e p., ch. 21, Buchon.)

LARGECE, -gesse, -gesce, -gecce, -geche,
-ghee, -ghesse, -gnee, -gaice, -jaice,
-gheche, -guesche, lairy., s. f., largeur :

Quant mesurer vueil cele tor,
Et la *largece* et li hautour.
(*Livre et Blancheflor*, 2^e vers., 2619, du Mérid.)

La *largece* devant dite. (XVII 1256, Flines,
Arch. Nord.)

II. adms. de *largace*. (*Bans aux échev.*,
ou, f° 19 r°, Arch. mun. Douai.)

Et en travais et en largence,
Et en costier et en *largence*.

(Mosk., *Chron.*, 12863, Reim.)

Et en *largence* et en reout.
(*ib.*, t. 1, 10831.)

De quel *larguesche* li quemun doivent estre.
(BEAUM., *Cont. du Beauv.*, XXV, Beugnot.)

Comment on maintient le *largence* des
voies et des quennins. (*ib.*, *ib.*, XXX, I.)

Largece et en bouz. (*Stat. de S. J.*
de Jér., rouleau, Arch. Bon-hes-au-Rhône.)

Quant Alexandre vout passer le flun si
ne pot pour la *largece* de lui. (*Hist. du bon*
roy Alex., Brit. Mus. Reg. 19 D 1, f° 29^a.)

De la *largece* de deus piez. (1315, *Cart.*
de St-Magloire, Richel. t. 5413, p. 103.)

Longitudo ut largitas, *largesse*. (*Gloss. de*
Salms.)

Leclli Arondiaux sacha son coutel...
sans ferir ledit Malprive, ne aussi ferir ne
peut, obstant la petitesse dudit coutel
et *largesse* de la table d'ont'eulx. (1373,
Arch. JJ 105, pièce 15.)

La *largesse* de la terre. (*Traict. de P. Sa-*
lem., ms. Genève 163, f° 13 r°.)

Que prouffiteroit il a l'omme de seavoir
la hauteur du ciel, la *largesse* de la terre,
le port de la mer ? (*Denandes de*
Charles VI, p. 26, Craplet.)

De la *largesse* des lis. (1435, *Est. de S.*
J. de Jér., f° 1^a, Arch. Haute-Gar.)

Les *largesses* des liz. (*ib.*, f° 10^a.)

La *largesse* des voyes. (J. RAOUX, *Fleurs*
du gr. guydon, p. 37, éd. 1549.)

Estant une grande beauté de d'avoir les
dents luisantes et que les unes ne sur-
passent point les autres en *largesse*, ni en
hauteur. (G. BOUCHIER, *Scres*, IV, 195,
Roybet.)

— Libéralité :

Tierche fois al abé s'adrecehe
La dame et refait se *largesce*.
(REMOI. DE MOULIENS, *Miscerec.*, lxxviii. I. Van
Hamel.)

Il est de tons biens fontaine.
De *largesce*, de pieu plaino.
(*Cont. devots*, Ars. 3527, f° 41 v°.)

Por la grant *larjaice* k'il veocioit au lui.
(*Mori Artus*, Richel. 24367, f° 70^a.)

Or nous montre celui mot (nostre)
la *largesse* et la courtoisie de Dieu nostre
Pere... Celui mot nous amoneste a rend
grace de tout nostre cuer de ceste gr.
k'il nous ait faicte par quoy nous sorre
ses filz de ce *royaume*, ms. Lille 400, *ames*
de la *largesse*, Richel. 24367, f° 70^a,
ms. Troyes 63, f° 31 r°.)

Qui n'entra mais chevalerie, *largesce* ne
courtoisie. (*Chron. de Rains*, c. x. L. Paris.)

Par *largesce* pre.
(J. DE JURET, *Disme de pent.*, Brit. Mus. Add.
10015, f° 75 v°.)

Tandis que la lune leur fait *largesse* de
sa clarté. (BELLEFOREST, *Secr. de l'agric.*,
p. 330, éd. 1371.)

— Profusion, abondance :

En apres coint gentillesse.
Celle la avoit le *largesce*
De toute dolour en li mise.
(JER. DE LA MORE, *li Regret Guill.*, 4263, Scheler.)

A *largesse*, abondamment, en grand
nombre, en parlant de personnes :

Ung capitaine Bourguignon, nommé Per-
renet, et anciens autres adventuriers pour-
suyvent assez loüement leurs amemis,
si en prendent et occirent a *largesse*.
(WAYRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet*, I, 249,
Soc. de l'H. de Fr.)

Lors seras

Empli d'onneur a *largesse*.
(*Livre des cent ballades*, Richel. 2291, f° 12 v°.)

Contre, *largesce*, largur : la *largesse*
d'une rivière, d'un drap.

LAR EMENT, largh., larg., adv., avec
lar, sur, au large :

S'en alerent Londres la ou le roy fu tenu
prisonnier si largement com il vouloit.
(*Chron. de S. den.*, Richel. 2813, f° 404^r.)

Et furent tous logiez bien et largement

pité que

LAR

et à leur usage. (FROISS. Chron., Richel. 2660, f° 127 v°.)

— Sur un long espace :

Forest qui durait largement. (S. GIRAUD, ms. Fribourg, f° 14.)

— Longtemps :

Ilz demeurent bien largement. (Mét. du vel test., 2902. A. T.)

— En grande quantité, beaucoup, libéralement :

Car se ele est tant ensavie
K'ele sache avoir patience,
Chou est de grant joie semeeche.
Dont largement sera servie.

(BISCEL DE MOULINS, Miscerere, cxciv. 9. Van Hamel.)

Dont lor doit on bien douer largement.
(Chans., ms. Berné 389, l'° 83 v°.)

Sne, venez vous out,
Car à diner y a assez et largement.
(H. Capet, 6112. A. P.)

Boire largement. (BERSUIRE, T. Liv., ms. Ste-Gen., f° 380r.)

Il feil armer largemen' de gens. (COMMYNES, Mém., l. 14, Soc. de l'H. de Fr.)

Parlant en tres bonne maniere,
Se trop peu ne trop largement.
(Héb. de la Dan. et de la Bourg., Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., V, 7.)

— Au moins :

Et avoit bien demi pie entre dens elz largement. (Artur, Richel. 337, f° 237r.)

Valent bien et largement... (1269, Boulogne, Arch. J. 1125, pièce 4.)

Sout par route, se ge ne ment,
Mille largement.
(GUYART, Roy. Hon., 45713. W et D.)

Finablement iceulx Anglois furent tous desconfitz, et en demoura lors sur la place douze cens largement. (MONSTRELET, Chron. II, 5, Soc. de l'H. de Fr.)

LARGERIE, voir JARGERIE.

LARGESSE, voir LARGECE.

LARGET, adj., un peu large :

Cheveux pendanz et bruns, hians euz avoit, et assez largetes espaultes. (GUILL. DE TYR, XXI, 4, P. Paris.)

Par reson d'argent entrent.
(R. de Hon., Meraings, ms. Vienne, f° 11r.)

Toutes les us qui sont larges
Pour passer chevaus et charrettes,
Fait aval desouz l'ille atraire.
(GUYART, Rob. Iga., l. 149, Buchon.)

Un chaudron d'argent blanc, longuet, sanz pie, plus gros desouz un pou que essuz, à un bort larget renversé. (1360, Invent. du duc d'Anjou, n° 759, Laborde.)

— Ilz metz un chaperon, qui soit assez LARME, en telle maniere qu'il ne le blece largoyant. (Modus, f° 97 v°, Blaze.)

T. I. e. un peu largette. (BELON, Singularitez, 1534.)

est cont et larget. (Id., Nat. xiv, éd. 1533.)

est enclose en des goussettes. (DES MOULINS, Hist. gen. des 1633.)

LAR

Les feuilles du tilid sont fort verdoyantes, un peu largettes. (Id., ib., l. 26.)

LARGETÉ, - et, - el, s. f., largeur :

Ensemble metent cez tapiz
Pour estre à gregor largeté.
(GUIL. DE BOLE, Vat. Chr. 1725, Romv., p. 583.)

— On espere tres belle, clere et flamboyant que il ne convint pas fourbir ainsi comme autres espes, de belle grandeur et d'aveant largeté. (Gr. Cron. de Fr., Charles-mannes, VI, 2, P. Paris.)

— Largesse :

Lous nous a mis à poveté
Par amour et par largeté.
(Florimont, Richel. 792, f° 17r.)

Propense est uns arbres plantez.
Sens le soustient et largetez.
(Id., f° 18r.)

Stu'loi en sa largetez.
(Lib. Psalm., cxvii, p. 339, Miché.)

A eglise et als povres fait nut grant largeté. (Vie S. Alex., ms. Orl., Canon. misc. 74, l'° 2.)

Et bien me suis apereuz
Qu'en tout lieu vaut trop largeté.

(LE CENS DE BRETAGNE, Chans., P. Paris, Roman-cer., p. 162.)

Ains a ceent tans plus bonité,
Plus valour, plus largeté,
Tost l'aurai guerredonné.

Il est gentis et de grant largeté.
(Auberi, Vat. Chr. 9444, f° 23r.)

Des largetes e des richesses
E del baragez qu'il meuz.

(G. GUYART, Chron., ap. F. Michel, Chron. angl.-norm., l. 1, p. 63.)

Mes se ne nous donnes terre à tel largeté
Que nous trestunt prinche ou haul roy couronné,
Ne prison vostre don à nous en escoré.

(Doux de Marceuz, H. 158, A. P.)

Stre, dist Gaidiller, de vostre humilité,
De vostre courtoisie, de vostre largeté
N'est ceant ne mesure.

(Restor du Paon, ms. Rouen, f° 36 r°.)

Traspassons... de covoyte au largeté.
(Serm., ms. Metz 262, f° 45r.)

C'avoit li preudons conquesté
Par se profitable largeté.

(H. de LE MOIE, li Regret Guill., 839, Scheler.)

LARGETEMENT, - etnement, d'une manière large, à l'aise :

Car se vous plus largement,
Ou meuz, ou plus, solivement
Poes le passage passer...

(Rois, 21951, Méon.)

El se vous plus largement
Povez le passage passer.

Il est verdelet, le front largementent,
Cler de vis, de couleur proprement.

(PIERRE DANCRE, H. des de la belle pille.)

LARGHEMENT, voir LARGEMENT.

LARGHESSSE, voir LARGECE.

LARGION, - lion, s. f., largesse, distribution :

Li autres consuls resistoit à ceste largion et aveques lui les peres et partie du peuple qui premierement avoit en indignacion que le cliaup publique qui par eulz

LAR

avoit este acquis jusdevez à autres. (BERSUIRE, T. Liv., ms. Ste-Gen., f° 43r.)

Cassins... veoit que pour la largion des champs faicte en compaignons il estoit repules pour aubieuz. (Id., ib., f° 43r.)

Il conta la multitude Camanque de deux largitions tiranniques. (FOSSETIER, Cron. Marg., ms. Brux. 10511, VI, 19, 18.)

Largion de vos biens. (La Vresample et vrage Eryos, de la regle M. S. Ben., l'° 95, ed. 1486.)

Mais quelque largition de dons qu'il feist se ne luy prouloit point. (BOURGOIX, Bat. Jud., l. 40, ed. 1530.)

Si fist l'en tout a propos le lendemain mention au senal de celle sedition et largition que Melchius avoit esmeuz. (Pren. Vol. des grans dec de Tit. Liv., f° 76r, ed. 1530.)

Avant corrompu le vulgaire par les largitions qu'il faisoit des prisons publiques. (SELVE, Pericles, ed. 1547.)

LARGIER, s. m., sorte de prostitution :

Item habeo cogitatum seu largier in bladis, que seminatur in terris superius contentis. (Charles de 1407, au reg. des fefs du comté de Poitou, Ch. des comptes de Paris, f° 246, ap. Duc., Copierium.)

LARGIR, verbe.

— Act., élargir, grossir, élargir :

Mais, apres morecauz enfourme,
Quand les ventres serent largis,
Lil arrot, sanz plus sejourner,
L'ing l'el effroy sur leur logis.
(N. de LA CHASSEYNE, Comdant. de Bologne, p. 313, Jacob.)

Se j'ay puissance magnifique,
Que je puis largir et estendre,
Vous n'estes pas scientifique
Pour le discerner et entendre.
(Id., ib., p. 306, Jacob.)

— Réfl., s'élargir :

Esgardans que iceulx religieux (de Pere de Chartres) estoient moult estre, et moult encores dedens les termes nostre chastel de Barroles, et ne se j'avoient pas bien largir ne eslargir se nostre assentement. (1322, Tabl. de St-Pie de Chartres, ap. Duc., Exercement.)

— Act., donner, répandre largement.

Mesmez ceux qui soustendoient le grez
Vous largiront nobles dons et grans sommes.
(MAGYEL, Doctrinal de court, f° 58 v°, éd. Genève.)

LARGEUR, s. m., celui qui donne largement.

Et de tous biens largueur et ministre
(La Nef de saint, f° 1 v°.)

Jhesus, vray redempteur d'humaine nature,
Largueur de salut et consolation.
(GOSSELIN, Pers. div., reparation du tranche-négateur, l. 5, Béd. elz.)

O enfant, largueur de toy,
As tu promis cela de moy ?

Povre enfant, fais de toy promesse
Comme tu voudrais, et me laisse.
(Therese en franc., f° 257, Verdier.)

Resplendissant largueur de l'univers.
(J. BOCHER, Van. d'Amal., f° 13 v°, éd. 1547.)

Né fut surnommé Janus, ne signifie le lanzeu seltique largueur de vin, MAIRE, Illustr., l. 3, ed. 1543.)

Il est largueur de dons. (LE FEVRE D'ESR, *Bible*, Es-TRAS, IV, 7, éd. 1534.)

Le largueur du souverain bien. (JEN. LE ROUN, *Inst. de la chose publique*, préf., éd. 1549.)

LARGITIF, adj., qui donne largement :

Dargent n'estes necessiteux ;
Vostre cest est indicatif
Don prendre, dont seroit honteux,
Nou vous en eust largitif.
Rons. *Les Dames*, Poés. fr. des xv^e et xvi^e s.,
V, 178.)

LARGITION, voir LARGICION.

LARGITUDE, s. f., largeur :

Le front duquel la longitude vient selonc
la largitude de tout l'autre cors. (H. DE
MONDEVILLE, Richel. 2030, f. 103.)

Sa largitude de l'île est de nonante et
viii. milles. (FOSSIER, *Cron. Marg.*, ms.
Brux., I, f. 160 r.)

LARGECE, voir LARGÉE.

LARGEQUE, voir LARGÉE.

LARGEESCHE, voir LARGÉE.

LARICE, s. m., le mélèze :

La liburne navire de Liburnie) se fait
ou de larice sauvage (qui est mesme une
espece de pin) et de sapin singulièrement.
(*Flare Vegece*, IV, 34.)

— Dans l'ex. suiv. *larix* a désigné une
espèce de bois incombustible, selon une
legende :

Il ne se void guierres de filles, femmes
veufes, que tost on tard ne bruslent
tes, ou en leurs saisons ou hors de leurs
sons, comme tous bois, fors un qu'on
me larice. Ce *larix* donc est un bois
ne brusle jamais, et ne fait feu ny
nne ny charbon. (BRANT, *des Dam.*,
586, Lalauze.)

LARICINE, voir LARICINE.

LARIGAUN ?

Est petit bois, voler monches et haut riire,
c'esta chiet en larigaun ille
(*Compl. de Dignant*, Anal. leod., v. 70, Chron.
42.)

LARIGNE, adj., de mélèze :

Asine *larigne*. (TAGAULT, *Inst. chir.*,
652 éd. 1549.)

LARIS, voir LARRIS.

LARIN, voir LARÉE.

LARBAINE, voir LARGÉE.

LARMAIER, voir LARMIER.

LARME, s. f., larme de messe, le miel :

Ly mesure del larnee de messe doit
tenir ix. buchiers et l. quartre d'eaue a
nouvel buchiers. (J. DE STAVELOT, *Chron.*,
p. 213, Bergnet.)

Wallon, *lème*, *lume*, miel.

LARME DE JOB, plante d'Orient, appelée
aussi herbe à rosaire, et barmier, larmille,
dont les fruits renferment un pois d'un
côté poli et de couleur brun rouge ;

ses paleostres de larme de Job, es-

quelles y a .xxx. pieces. (1456, *Ducs de
Bourgoigne*, ap. Laborde, *Enaux*, p. 357.)

Miel conservé.

LARMENTER, term., v. n., dérivé de
larmier, pleurer :

Mes serviteurs tendrement *larmentaient*.
(O. DE S. GIL, *Ep. d'Or.*, Ars. 5198, f. 201 r.)

Il semble y avoir ici une confusion avec
lamentier qu'on rencontre au xii^e siècle
sous la forme *larmenter*, par une épou-
thèse de r dont il y a de nombreux
exemples.

LARMER, *lerner*, verbe.

— Neutr., verser des larmes, pleurer :

Tou pieté en a Aicrouz li reis
Qu'estre son gré e sor son peis
L'on s'unt andrés les oiz *lermez*.
(BEX, *D. de Norm.*, II, 15744, Michel.)

I ent mil grez sospirs jetez,
A toz i sunt les oiz *lermez*.
(*Id.*, *ib.*, II, 24325.)

An roi en *lermerent* li buell.
(*Preceval*, ms. Montp. II 249, f. 125A.)

Donc li *lerment* les oiz, parfunt ad suspirez.
(JORD. FANTOSME, *Chron.*, 1597, Michel, *D. de
Norm.*, t. III.)

Des iuz *larmet*.

(*Tristan*, I, 1416, Michel.)

Grez l'oit si dementer ;
Les oiz li perçant a *lermer*.
(*Vie de St Giles*, 125, A. T.)

Ansi li oeil li eunt el chief *larmé*.
(*Asprem.*, Richel. 2495, f. 101 r.)

De fine joie li sont li oeil *lermé*.
(*Enf. Olivier*, 1162, Scheler.)

... Lor plora li dame,
Des il euz quemer *lermer*.
(*Dou pechié d'argueil laisser*, Brit. Mus. Addit.
15006, f. 114.)

Ly rais cel s'altuare en *lermant* regardant,
Et arguet sanz nombre par l'auter coehant.
(*Chron. de P. de Langtoft*, ap. Michel, *Chron.
angl.-norm.*, t. 139.)

Li esmeralde est bone as oels qui *larm-*
ment. (*Descript. lapid.*, ms. Berne 113,
f. 169.)

(Que est ice?) seut el plorer,
Ou les oiz li suedent *lermer*
Par costume toz teus eissi?

(*Chastoteim. d'un pere*, conte XI, 257, Biblioph. fr.)

Dame, dist ele, par quel rien
Lerment tant li eill a cel chieuz?
(*Id.*, conte XI, ap. Mion, *Tabl.*, II, 96.)

Les ieus qui *lerment* souvent si avient
de la tendree du cuer. (*Sydrac*, Ars. 3220,
§ 122.)

Il n'est homme au monde de si dur
cœur, se il le veulot considérer, ainsi que
l'histoire le tesmoigne, que pleurer et *larmier*
ne l'en convint. (*Girart de Rossillon*, ms.
de Branne, éd. L. de Montille, p. 48.)
Impr., *lamier*.

— Par extension, dégoutter :

La lance dont la pointe *lerme*
De sanc tout chier que ele plore.
(*Preceval*, ms. Montp. II 249, f. 101.)

Enfles decunt en *lermant*
Comme fontaine bien sortant.

(*Lays. fr.*, A 821, L. Panzer.)

— Réfl., pleurer :

Car por tel amoncion
Se *larme*, n'ai discretion.
(*Poème allég.*, Brit. Mus. Add. 15606, f. 8^v.)

— *Larmé*, part. passé, semé de points
qui ressemblent à des larmes :

Le beau chevaliers tout blanc fu
Excepté que de son escu
Qui estoit noirs de blanc *lermé*.
(*La Dame à la licorne*, Richel. 12562, f. 15 v.)

Norm., *larmier*, *lermer*, *pleurer*. Morv.,
larmier, tomber goutte à goutte ; se dit
des taches grasses qui apparaissent dans
des liquides. S'applique aussi à la surface
huileuse des tourbes : Cette tourbe est
grasse ; elle *larme*.

LARMETTE, *ler*, s. f., petite larme :

Aucunesfoiz ne se poyoit garder de
laisser aller quelques sospirs, et telle foiz
lui cheoit quelque *larquette* des yeulx.
(*Troilus*, Nouv. fr. du xiv^e s., p. 221.)

Une faulse *larquette* que en froitant ses
yeulx elle fera saillir a bien grant paine
restraindra toutes ces parolles. (*Therence
en franc.*, f. 82 v, Verard.)

Il n'y a plus qu'une *larquette*.
(*Bacchant.* et *Chans.*, dans les *Ysur-de-Vire de
Basselin*, p. 261, Jacob.)

Result facteurs celestes
Et d'icris postes,
Laissez plaines faustes.
Regriz et *larquettes*
Gesir a par soy.

(BRANVILLE, *Naphtaar virelays*, Poés. fr. des xv^e et
xvi^e s., II, 31.)

... Avenues aux lozettes
Font fondement des gouttes et *larquettes*
De Narcissus.

(LE BLAN, *Georgiques*, f. 97 r, éd. 1608.)
Suisse rom., Fribourg, *larquette* : Une
larquette de vin, un doigt de vin.

LARMEUS, voir LARMOS.

LARMIER, - *ier*, - *eer*, - *ier*, - *ier*,
- *oier*, - *oyer*, *lerm.*, verbe.

— Neutr., pleurer, verser des larmes :

De la pitié comeeche a *larmier*.
(RAMBERT, *Oyer de Dan.*, 9481, Barrois.)

Orgueilleus biaux, entent a moi,
Car por toi sospir et *larmier*.
(RENEL, de MORTIERS, *Miscerec*, LXXXV, I, Van
Hamel.)

Les eus de la teste li a fait *larmier*.
(*Joh. de Lanson*, Richel. 2495, f. 90 r.)

Alant se parli Lancelot tou *larmier* des
els. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f. 664.)

Molt tendrement pleure et *larmie*.
(*Chr. de MOUTR.*, *Vielette*, 1317, Michel.)

Il le fait tes ieus *larmier*.
(*Rose*, Val. Chr. 1522, f. 12v.)

Commencia li cardinaus a *larmier*. (*argée*
DE NANG., *Vie de S. Louis*, Rec. des III
XX, 387.)

Lacrimor, *larmioir* ou pleurer. (*argée*
lat.-gall., ms. Montpellier 140, f. 150r, f. 12 v.)

Lerment, pleurant. (xiv^e s., *argée*
tr., *Glosses et Glossaires hebreux* : la *largesse*
1878, p. 43.)

Lermeeré (elle pleurera). (*argée*, *argée*
lus, Nouv. fr. du xiv^e s., p. 6es la ou le roy fu tenu
Mesires Jehans de Vianment comme il vouloit.
Richel. 2813, f. 403.)

... et il furent tous logiez bien et *largement*

pité que il en **larmioit** moult teurement (Froiss., *Chron.*, IV, 288, Lucé, ms. Rome.)

De ces paroles et responses estoit Messires Jehans Chandos si courtoises que pries sur le point de **larmier**. (Id., *ib.*, VI, 157, Lucé.)

Li rois, tout en **larmiant**, respondi et dist. (Id., *ib.*, VII, 182, Lucé.)

Ne se peut este departie Faire que des yeux ne **larmie**. (Miracle d'Amis et d'Amelle, Th. fr. au n. 3., p. 250.)

Qui en fresche tient son ame endormie Ne doute point qu'a la fin ne **larmie**. (J. Missonot, *Ball.*, XII, éd. 1539.)

Moult dolant est. Hie soupie et **larmie**. (H. BAUDE, *Debat de la Dame et de l'Escuyer*. Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., IV, 169.)

— Par extension, être triste :

Tout le cuer me **larme** De pitié qu'ay de ceste femme. (Mir. N.-D., XXVI, 619, A. T.)

Au departir mou cuer **larme**. (GREGAN, *Myst. de la Pass.*, 1021, G. Paris.)

— Réfl., pleurer :

Tout a un coup je ris et me **larmoe**. Et e plaisir maist grief tourment j'endore. (LOUISE LABÉ, *Elegie*.)

— Act., pleurer sur, déplorer :

14 vous, princes paisans et honores, Ploréz mes maux, **larmoyez** ma douleur. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 29, Michaud.)

En **larmoyant** ma tristesse imperbare. (R. DE COLLART, *Epîtres*, III, Ung Amoureux se complaignant, Bibl. etc.)

On trouva ces deux belles moities et creatures, exposees estendues sur le pavé devant la porte de la maison, toutes mortes et froides, a la venue de tous les passants, qui les **larmoyent** et plaignoient de leur miserable estat. (BRANT, *des Daus*, IX, 46, Lalanne.)

— Distiller comme en pleurant :

J'iray dessus les monts, ou l'escroce goueuse Des beaux cypres **larmoye** et le myrrhe et l'encens, Qui parfume d'olears et les bois et les champs (R. BELLEAU, *Œuv. poet.*, Eclog. sacr., IV, éd. 1578.)

— Inf. pris subst., pleurs, larmes :

Et que vaut dont le courroucier, Le **larmier** ne le groucier ? (Rose, *Vat. Ott.* 1212, P 314.)

Et si tu vois parmy mon **larmoye** Que mon parler viene a se desvoyer Outrepassant quelquefois la mesure, Ne le prens pas, o peul ! pour nomme. (Les Marg., *de la Marg.*, I 206 v., ap. Ste Pal.)

LARMIERÉ, *larmieré*, adj., gâché d'un atmirer :

Pignon chieffronné, **larmieré**. (1543, Collège de Mur, Arch. Fims.)

LARMIER, voir **LARMER**.

LARMIR, v. a., verser, en parlant de larmes :

Faceade estoie en pluisans dis : Dis je disoye, et je **larmis** Larmes et pleurs de desplaisance. (Farce des gens nauz, Anc. Th. fr., III, 243.)

LARMOÏABLE, -oïable, adj., qui pleure, larmoyant :

Dieu . . . *tr. Mu*

De cuer pleureuz et **larmioable**. De *vita Christi*, Richel. 181, f° 447.)

Ung grave accent, musique **larmoyable** Est bien seant a ce dueil pitoyable. (LE MAIRE, *Plante du Desir*, p. 403, éd. 1549.)

Mesmes la voix pitoyable, Dont la plainte **larmoyable** Rechante les derniers sons, Dure et sourde a ma semonce Dedaigne toute response A mes pitieuses chansons. (JOYCE DE BELAY, *Complainte du desesperé*, f° 190 v^e, éd. 1573.)

Ains s'enueme a l'escry de ion chant **larmoyable**. (J.-A. DE BUIE, *Poemes*, I, VII, Lemerc., II, 363.)

Et d'un cuer **larmioable** Appelle a son secours ton ou devouement. (P. DE CURT, *Œuv. poet.*, p. 213, éd. 1583.)

Mes jeux joyeux, mes farettes chansons, Seront grands cris de **larmoyables** sons. (JUREUR, *Heg. de la belle fille*, p. 13, Willem.)

Qui de leurs onz fait de **larmoyables** onits. (HARDY, *Marianne*, II, 1, éd. 1610.)

— Digne d'être pleuré :

Mettre fin aux mauehrs de ce temps **larmoyable**. (R. BELLEAU, *Œuv. poet.*, Epithaphes, I, II, f° 103 v^e, éd. 1578.)

La je pense, ehefit, a mon sort **larmoyable**. (BIRAOU, *Prem. Am.*, cxxviii, éd. 1581.)

Mais que pourroit donner un esprit mauehreux, Qui ne soit desplaisant, funeste et **larmoyable** ? (DESPORT, *Œuv. Amours*, XIII, Bibl. gaul.)

LARMOIER, voir **LARMER**.

LARMOUS, -ous, -us, -eus, -eur, *term.*, adj., avec un nom de chose, accompagné de larmes :

Au derreain fu veineuz par les prieres **larמוש** du roi. (Vie des Pères, Richel. 2314, f° 188.)

Pechiez est uns fens ardeuz qui ne peut estre estainz fors par **larמוש** confession. (LAURENT, *Somme*, ms. Alcuin 27, f° 37 v^e.)

Peché est ung feuz ardeuz, qui ne peut estre atint fors que par **larמוש** confessions. (Id., *ib.*, ms. Troyes 65, f° 55 r^e.)

Oraison **larמוש**, selonc ledit saintist Angustin, tresperce le cuer de Jhesuschrist. (LIT. S. Pierre de Lucemb., ms. Epinal, f° 32 v^e.)

Par prieres **larמוש** et pleureuses. (BERSUIRE, *T. Lit.*, ms. Ste.Gen., f° 302^v.)

Je pleignoiz dans mes vers ces **larמוש** enapaindes. (P. DE CORNE, *Œuv. poet.*, p. 81, éd. 1583.)

— DE LARMES :

Jeu vas sola, reyne de merce et de pitié, Vie, doueur et nostre esper, seuz salut, A vous erionous isalez les ames les enfans Eve, A vous suspirous o gemis e plurs en ceste **larמוש**. (BOZON, *Prière à la Vierge*, ms. Phill pps 8356, f° 85 v^e, P. Meyer.)

Qui fera de mes yeux d'une **larמוש** veine Rouler incessamment une double fontaine ? (JAB. DE LA TAILLE, *la Famine*, 3, éd. 1572.)

De mes yeux sort une **larמוש** pluye. (P. DE BRYON, *Poem.*, f° 22 r^e, éd. 1576.)

Ce delage de maux que le courrou celeste A fait dessus mou chef pleuroir si longuement A la fin a pris cesse, et tout ce qui n'en reste C'est ce ruisseau **larמוש** lessoué de mon tourment. (BRYON, *Œuv. poet.*, p. 12, éd. 1633.)

Ces mots firent en mes pupilles Benadir derochei deux **larמוש** rivieres. (Id., *ib.*, p. 220.)

— Qui se distille comme une larme :

Ny le basme indien, ny l'encens de Salée, Ny le basme **larמוש** qui pleure en la Judée (Le Gan de Jean Godard, 1588, Var. hist. V, 181.) Impr., **larמוש**.

— Avec un nom de personne, don yeux pleurent :

Comme les vieilles gens ou **larמוש** ayant comment que ce soit les yeux bides. (CALY, *Insit.*, I, 1, c. VI, éd.)

— Avec un nom de chose, qui pl :

Item, elle guerit les yeux **larמוש** paitieuses reuerseurs. (ARNOUL DE NOYE, *Tresor des Paurres*, f° 446 v 1581.)

— Qui fait pleurer :

L'ouigno, l'ascanmie et telles at dont la saveur est dite **larמוש**. (MERIER, *Harm. du Monde*, p. 445, éd. Pic., Vermandois, **larמוש**, larמוש-chassieux.)

LARMOUS, voir **LARMOS**.

LARMOYER, voir **LARMER**.

LARMOYET'X, *term.*, adj., larmé :

Et vous, dames, je requiers humble Quant vos lreiz ers tres **larמוש** que ne vueillez pas contre voz au Avoir, helas, le cuer si feu. (Le Testam. d'un Amoureux, Poés. XVI^e s., IV, 201.)

1 que lu **Larמוש**es demandes. (P-13, avec des Isles, f° 103 r^e.)

— Digne d'être pleuré, mis Persieus. (Avec un **larמוש**. (Scribe, *Delic.*, cxxxviii, l'oung pos veuici, l'acquerray es vailland)

LARMOYEMENT, adv., mis se 3^e ment :

Le noble sang de France s' moyement a Azincourt. (Chron. du D. Phil., ch. XC, B)

LARMY, s. m., l. d'archil mier :

Un chascun **larmy** d'ung p cure en de carriere. (1506, l'Ordonnance quantes de Brou louchant l'eglise, dans un Hist. de l'Eglise de Brou, 2^e ant. que tel us l'arroucel.)

LARNESE, voir **LARROSE fort.**, Ars.

LARNESSE, voir **LARI**

LARNOS, voir **LARNOS**, f. Paris.)

LARON, voir **LARON**.

LARONCEL, voir **LARONCEL**.

LARONCIN, voir **LARONCIN**.

LARONEMENT, voir **LARONEMENT**.

LARONCE, voir **LARONCE**.

LARONCE, voir **LARONCE**.

LARONCE, voir **LARONCE**.

LARONCE, voir **LARONCE**.

LARONCE, voir **LARONCE**.

LARONCE, voir **LARONCE**.

LARONCE, voir **LARONCE**.

LARONCE, voir **LARONCE**.

LARONCE, voir **LARONCE**.

pasturage des bestiaux. • *Morv., l'iri, l'irre*, terrain très accidenté, rocailleux ou en terrain fin de la plaine de Lille et de ses environs, on emploie *l'irri* pour signifier désordre, pêle-mêle d'ameublement.

LARROICE, voir LARESSE.

1. LARROUN, larou, ladrou, (ladrou, larun, lairrou, s. m., celui qui commet un larcin, qui dérobe furtivement ; signification conservée sous la forme *larron* :

Laides mans, eum de *ladrou*,
Si l'eut menen a pessium.
(*Passion*, 163, Koscshwitz.)

Vida perdouet al *ladrou*. (ib., 223.)

Et s'il pot dedez un an et un ius trover le *larou*. (*Lois de Guill.*, 4, Chevallet.)

Car mal *larron* as enfand.
(*RECH. DE MOULIENS, Miserece*, t. X, 3, Van Hamel.)

Nos trovomes lisant del saluine *larron*.
(*Vie Ste Thaisys*, Richel. 2312, f° 104^v.)
Acheaté si es empannans
Viande asez eum a *larrons*.

(*CHARDRY. Set dormans*, 519, Koch.)
Quant leres et *larou* juvier.
(*Dix des mesdis*, ms. Turin. L. V. 32, f° 57 v°.)
De *larrons*. (LAURENT, *Somme*, ms. Metz 665, f° 18^v.)

— *Larron de bois* était une injure commune au seizième siècle ; on la trouve dans un compte de 1455-56, relatif à la Normandie. (Arch. Seine-Inf., G 262.)

— Cas sujet, *terre, lere, lairre, leire, lairre, lierre, larres, terres, leres, leires, laires, larres, lierres* :

Main sanglate a traître *lere*.
(*RECH. DE MOULIENS, Miserece*, t. IX, 3, Van Hamel.)

Cil tres pesmes *leires* vint avant et si brisat lo seel ki ancor estoit novel. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 52.)

Car *lerres* volentiers farfet
Quant bien li prent de son buffet.
(*Dolop.*, 5536, Bibl. elz.)

Car belz biens fais a'afet celers ;
Et cilz qui celer le vouldroit.
Leres d'ennour eudier seroit.
(*Gonez*, 1872, Grapelot.)

Ke bien savez, k'en reprovier dist on
Ke *leres* est li compuis a haron.
(*Jeu parti*, ms. Berné 389, f° 2 v°.)

Cierles orr est li pire ke *leres*. (*Li contes dou roi Constant l'Emper.*, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 6.)

Sacrilieus, *leres*. (*Pet. Vocab. lat.-frang. du XII^e s.*, Chassant.)

C'estoit le plus contois *lierres* qui onques fust. (*Jour. v.*, *Hist. de St Louis*, p. 126, Michel.)

Nul malfeiteur ne *larre*. (ib., ib., p. 229.)

Fu pris un *larres*... et menez en prison.
346, Arch. JJ 52, f° 306 v°.)

edit filz avoit reproché à son pere il estoit *larres* et qu'il avoit eublé des reins. (1389, *Compte de G. Bat.*, Richel. 1. 4486, f° 13 v°.)

Dieu ne puet mentir, malvaiz *lerres*.
fr. *Mac Ste Genev.*, Jub., *Moit.*, 1. 240.)

Voiez vous en a. et estendu
Qui estoit le principal *terres*.
(*Pass. Nostre Seigneur*, Jub., *Moit.*, II. 214.)
Ih' qu'est tu ton *terre*.
Dieus ; seray je point payé ?
(*Patelin*, p. 111, Jacob.)

Il doit recevoir mort comme *laire* et sacrilège. (1482, Arch. Péronne, p. 299.)

— On trouve *terre, lierre* employé comme régime :

Et le nommaissent *berre* ou *larresse*.
(24 fév. 1394, le *nouveau Jet*, Arch. Liège.)

Louto-fois par secrets seifens
Las poursaivy, a pas de *terre*.
(*La Font. perill.*, f° 14 v°, éd. 1572.)

Voila la Mort fort courrousee
Contre les melleurs d'Angleterre,
Dit que de leur sang fera rousse
Pour colourer mainte herbe et terre ;
Mais je dis, moy, que la Mort berre,
Et que leur sang n'est pas valable,
Signe pour peindre le grand *therre*,
Qui est Lucifer et grant dyable.

(*Le Courrou de la Mort*, Poés. fr. des xv^e et xv^e s. II, 85.)

— Locut., à *larron*, furtivement, en secret :

Et ay escharguetes diras
Que par eugia et a *larron*
Es escapes de ma prison.
(*Waci. Brat*, 388, Ler. de Liège.)

A sousspir jeta a *larron*
Tres parmi les vaines un euer.
(*Amald. et Yd.*, Richel. 375, f° 317^v.)

Si tramist fons a. sieu garçen
Cargiet de lattes a *laron*.
(*Mousk.*, *Chron.*, 4596, Reiff.)

Par vostre amour la *larou*
L'a veme a *larron*.
(*Prothelias*, Richel. 2169, f° 204.)

Fue espie li dist, qu'il a pris a *larron*.
Qu'il lertent a Vandere et li francois haron.
(*Duan de Maucier*, 8015, A. P.)

Tout entant com li rousse
Monte a *larron* desore l'airre.
(*Lai du Conseil*, p. 91, Michel.)

Frites arnie Berart coïment, a *larron*.
Et li et tous les autres, fors Garin et Duan.
(*Gaufrey*, 8772, A. P.)

Berart coïment a *larou*
Se mast on los et seubtes-en.
(*Berart le novel*, 3112, Méon.)

— Le *larron Engerrant*, nom d'un jeu d'enfant :

Et quant nous estions ensandé,
Aux pures pures tout contrant,
Et pris un *larron Engerrant*,
Et aussi a li fimbetelle.
(*Froiss.*, *Poés.*, I, 93 208, Schele.)

— Adj., fripon :

En eil *larron* a deny eus.
(*H. BERTHE, Œuv. poet.*, Chaus., t. II, f° 76 r°, éd. 1578.)

Bas-Valais, Viomaz, *lère*, voleur.

2. LARROUN, larou, un, s. m., larcin :

Et li franchise har donat,
Gueu li dies en sa terre al ;
Il me li murede e le *larou*.
Le rap. le homicide, le arson.

(*Lois*, 3^e p. 239, Andenot.)

Le mot d'homme, le *larou* et le copure

des membres. (28 mars 1337, *Cort. de Flines*, CXXXVIII, p. 567, Hauteœur.)

LARROUNAILLE, lairrenaille, s. f., troupe de larrons, de brigands :

Et a sous autres *larronaille*
Bien est droil aussi que je parle.
(*ORCHAMBEUT. Trois Pelermaiges*, f° 118^v, impr. Inst.)

Il embaill que il eust pour de l'ex saulardaille et *larronaille*. (1373, Arch. JJ 105, p. 74 r°.)

Leolay Thomas dist plusieurs grans injures et vilénies, en les appelant *lairrenaille*. (1384, Arch. JJ 125, pièce 146.)

En semblable maniere croioient pays et desoloient pareille *larronaille*. (FROISS., *Chron.*, VI, 50, Kerv.)

Et furent toutes les melles d'entour les lieux devant dix priuzes desdiz capitaines ou de leurs gens, et les povres gens hontes hors de leurs maisons, et a grant priere et a grant peine avoient li convert de leur ostel, et cette *larronaille* couchoit en leurs lits. (*Jour. d'un bougre de Paris*, an 1415, Michou.)

LARROUNCEL, - ceau, - seau, - ciau, lar, lar, s. m., dimin. de larron :

Ou robeor un *larrocel*
Nous ant devant close la voie.
(*Waci. Brat*, 12905, Ler. de Liège.)

L'en le deust mieuz nomer pendre
Que touz ces autres *larrocelles*.
Qui deiers enrichit a mouceus.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 62^v.)

Alixandre, nous avons entendu que tu par la vaine gloire qui est en toy, avec plusieurs *larrocelles* ven viens vers nous autre nostre honneur, et tu viens assaier a la grant multitude de Persiens. (*Le liv. dou roi Art.*, Richel. 1385, f° 22^v.)

Se vos vainere me poiez, nulle loenge n'en apertes por ce que vos autres venci, a vostre dit, un *larrocel*, mais se je vainere vos puis, grant loenge en apertes por ce que je aurai venci un tres vaillant empereur. (ib., f° 23^v.)

Que *larroncel* ne pandez
Et juçiez la povre gent,
Les grans larrons euçiez.

(*E. Deschamps, Poés.*, Richel. 819, f° 69^v.)

Villars rassolez mettent leur entre en peschequier et on ne seay quantes pèches de boys vagues et agueules en larre-in et embaill. Dont il avint que tel jeu estoit appellé des anciens *larrocel*. (ORÈSME, *Trad. des Rom. de fort.*, Ars. 2671, f° 43 v°.)

Que fais tu, *larroncel* destrois ?
(*Miracles de Notre Dame*, I, 1, 13, G. Paris.)

Il a qu'il est caill, le *larroncel*.
(*ELOY DUMESNIL, la Dreulière*, f° 71^v, éd. 1597.)

Villain infame, *larroncel*.
(*Farce de Jehuot*, Anc. Th. fr., I, 292.)

Destruire et dissiper les *larroncelles*. (f° 142 v°.)
mauvais garçons. (*Prov. rom. des esp.*
Ep. et Ev. de lar., f° 166 v°, éd. 131. *larchesse, lascesse*

indudence, negli
ron, petit voleur :

Fu pris un *larres*... et d'autres *larrocel*.
(1345, Arch. JJ 52, f° 306 v°.)

LARROUNASTRE, s. m., petit voleur

Vous serez en la mer zetty.

Faulty person, traïste, *Larronnastre*.
Moraux de Charlot, Anc. Un. fr., III, 373.)

LARRONNEAU, s. m., dimin. de Larron :

Il estoit reputé par tout le pays de Sarre-ruine pour un *larronneau* et mauvais-garçon. (A. LE MOYNE, *Documens*, Quart. Journ., Nouv. dix., p. 40, F. Billaye.)

Furmenus, *larronneau*. (GILLES DE HOUSTE-VILLE, *Dial. de Loys Vrais*, Index, éd. 1611.)

Rendez mer, cerises, *larronneau*. *Id.*, *ib.*, (15.)

LARRONNEMENT, *larronnement*, adv., à la manière d'un larron, furtivement :

Me imposant que les plaisantes fables que j'ay escrites et recueillies en ce volume et en l'autre ne sont menues, mais *larronnement* obscurées de cestuy cy et de cestuy la. (LARIV., *Faict. Nuits de Strap*, l. II, aux gracieuses et amoureuses Dames de J. Fr. Straparde, II, 9, Bibl. elz.)

LARRONNER, verbe.

— Act, dérober :

Ce voisin avoit *larronné* ce pourvean. G. BOCCHET, *Serces*, III, 101, Roybet.)

— Avec un rég. de personne :

Souffririons-nous toujours que ceste tant fayarde sorte d'hommes vienne *larronner* impunément ? (DENIS SAUVAGE, *Histoires de Paolo Jorio*, t. I, p. 228, éd. 1831.)

— Absolument :

L'un tres convenable a *larronner*. J. VACQUELIN, *Trad. de la Chron. d'E. de Bytner*, IV, 9, Nav. de Bain.)

LARRONNERIE, *larronnerie*, *larroun*, *larronomie*, *larronnerie*, s. f., acte de voleur :

Tu fe glorieux disant que tu es veun persécuter larrons; mais nous ne cognoissons plus Arays *larronnerie* que proier ceulx qui ne le font injurie. (FOSSETIER, *Chron. Marg.*, v. ms. Brux., 1612, IX, III, 25.)

Tous ceulx d'Anmadan, d'Es-sadall... sont devenus participans de leurs *larronneries* et meschancetés. 1339, *Nig. sous Francois II*, p. 223, L. Paris.)

— Repaire de voleurs :

Vroement insurprizé et clemence appartenant aux roys et aux grans princes souverainement; mais aus-leurs appartenit faire justice, qui est une vertu par laquelle les roys regnent, car ce n'estoit justice, les royaumes ne seroient que *larronneries*. (MONSTRELET, *Chron.*, III, p. 75, éd. 1516.)

La maison de Dieu fut boteresse des hommes, gens d'armes y volentent leur leur bouche et y y logerent, qui meuey semblaient estre une *larronnerie* que maison de oration de prieres. (L. MOLINER, *Chron.*, Ch. CCXXXV, Buchou.)

L'Arronnerie : 1. A deune of theeves, *Ar. Arab.*, éd. 1611.

LARRONNESSE, - onesse, *larronnesse*, s. f., voleuse, adj. et s. f., voleuse :

Comblez comme *larronnesse*. (BEAUM., *Act de Beauv.*, XXX, 97, Beaujol.) Var. *larronneuse*.

Sa niere d'un Ypoctisie,

La *larronneuse*, la boue.

Ross., Richel. 1573, (° 88.)

.... Et que de fu larronee

Ne si maloteie baronesse.

(MOUSK., *Chron.*, 13709, Reiff.)

Il n'achetera de larron ne de *larronnesse* a sou escient. E. BOU., *Liv. des mest.*, 1^o p., LXXVI, 4, Lespinasse et Bonnardot.)

Et quel on fu au grant concille,

Ne sent on que sor elles dire,

Fors que pute, q'ate et larronee.

(L'Epust. de temes, ap. Jub., *Journal et Trouv.*, p. 25.)

Seroient banit come larons et les fetmes come *larronneses*. (Bans auc *chev.*, L. 1^o 1^o v^o, Arch. mun. Douai.)

Yedui Pierre fist a ladite Jehanne qu'elle avoit prins ledit bois en son bois, en l'appellant pour ce *larronneuse*. (1320, Arch. JJ 471, 1^o 136 v^o.)

Seulons nous pas

Comme ja l'ennesse,

Des plaisirs *larronneuse*.

Fuit de nous a grands pas ?

(G. DURANT.)

La perdrix *larronneuse* qui couve les œufs qu'elle n'a pas laits. (GAULTIER, de l'Estul du christianisme, p. 50, éd. 1609.)

La perdrix *larronneuse*. (JEAN DE MONTIARD, *Itroyg. de Jan Pierre Valerian*, XXIV, 42, éd. 1615.)

Wall., *larroneuse*, *larroneuse* Rouchi, *larronneuse*, *larronneuse*, *larronneuse*.

2. **LARRONNESSE**, *larronneuse*, s. f., vol :

C'est assavoir pour orgueil, sacrilege, homicide, *larronneuse*, formation. (L'Enfant sage a trois ans, 1^o 4 v^o, A. Aubty.)

LARRONNESSEMENT, adv., à la manière d'un larron, furtivement, en cachette :

A manière d'un gloton, sans royaux aornemens et sauz lieuteurs, si s'en est allé reposer et *larronneusement* en sa province. (BERSUIRE, *T. Luc.*, ms. Ste-Gen., 1^o 189.)

Larronneusement, furtim. (Gloss. gall-lat., Richel. 1, 7684.)

LARRONNEUSEMENT, adv., furtivement :

Mais il n'avoit ses saietes

Soustraites *larronneusement*.

(Vallé d'Or., Ars. 5069, 1^o 22.)

LARRONNEUX, *larronneux*, adj., de voleur, de brigand ; a qualifié, au xiv^e siècle, un emplacement entre Clignancourt et Montmartre :

Au grand chemin du Val *larronneux*. *Charte* de 1326, Arch. S 88, pièce 84.)

Le Val *larronneux*. *Livre vert*, l. II, p. 383, 386, 387 et al., ms. S-Denis.)

LARRONNIE, *larronomie*, *larronie*, s. f., brigandage :

Jadis estoit uns lous

Apers et bruy, ki par *larronie*

Atoroit son cors et sa vie.

(*Topog.*, 7984, Bibl. elz.) Impr., *larrnie*.

Se saçies que a *larronomie*...

(*Id.*, var.)

LARRONNIER, *larronnier*, adj., de voleur, de brigand, de pillard :

La *larronomie* guerre des Voieins. (FOSSETIER, *Chron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VI, v. 5.)

Puis la treve faillie du duc de Bourgoigne se tira en une place *larronnerie* nommée le Trouquay ou estoit de par le duc ung tas de larrons et pillars. (*Chron. abreg. des roys de France*, éd. 1491.)

LARRONNIERE, s. f., repaire de larrons :

Un nommé messire Loys de Vaucourt, qui s'estoit houte en un viel chasteau repaire, une meschante *larronnerie*. (G. CHASTELL., *Chron.*, II, 33, Kerv.)

Royaume sans justice ne doit point estre appelé royaume, mais doit estre appelé une droicte *larronnerie*. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 44, Soc. de l'hist. de Fr.)

.... On justice n'a son cours et lumière
C'est ung pays destruit et *larronnee*.
(MUTIAL, *Vie de Charles VII*, O II v^o, éd. 1493.)

LARRONNIE, voir LARRONNERIE.

LARRONSEAU, voir LARRONCEL.

LARRYS, s. m., les membranes du vagin :

Tous ses *larrys* furent oppilez et reservez. (RAB., *Gargantua*, ch. VI, éd. 1542.)

LART, voir LARD.

LARUN, voir LARRON.

LARVAL, adj., de larve :

Oultre plus apres les jours de feste fut veue une ymage *larvale*, c'est a dire ayant la figure ou l'ombre d'ung diable si tres grande et si tres horrible que... (BOURGOING, *Bat. jud.*, VII, 24, éd. 1330.)

Dans ce *larval* sepulchre un tombeau vous auez.
(GAUV., *Trades*, II, éd. 1578.)

Larvales maisons.

(*Id.*, *ib.*, III.)

Larvales figures.

(HARDY, *Coriolan*, V, 1, éd. 1624-1628.)

LARVATIQUE, adj., de larve :

Felles, furies *larviques*.

Faux et *larviques* regards.

(N. DE LA CRESSAIVE, *Comdrom. de Banquet*, p. 339, Jacob.)

LARVEUX, adj., de larve, qui a rapport aux larves :

En l'Archeron *larveux*.

(GARN., *Antiq.*, III, éd. 1379.)

Fillle du chaos solitaire,

En ce lieu que pensés tu faire

Avec ces *larveux* appareils ?

(DELABOUE, *Cartels et Masques*, pour la Masque, des Visions, Bibl. gaul.)

Dans l'Erebe *larveux*.

(HARDY, *Marianne*, I, 1, éd. 1624-1628.)

D'Arène une *larveuse* image.

(*Id.*, *Id.*, III, 1.)

LARVNGE, s. f., larvyn :

La langue tire hors jusques aus *larvnges*. (BOD., *Demou.*, préf., éd. 1582.)

1. **LAS**, *lar*, *lais*, adj., malheureux, le plus sérible :

Il est mult *las*. (*Fraym. de Valenciennes* qui ne voue, l. 10, Koschwitz.)

Les malfeuz l'enn'esmes avoiez pour rappor-
(ALEXIS, XI^e s., st. 124.)

LAS

Las est le reis, car la poine est mult grant. (Rol., 2519, Muller.)

Ne leur chant que la las deviegne. Mais que chascuns sa part en liegno. (Maun., Voysq., fah. IV, 41, Boquel.)

Las moi, ki sui au monde amis. (Reca. de Nouriers, Muscree, exen. 3, Van Hanel.)

Laise! fait elle, or mi est malemant. (Rom. et past., Bartsch, l. 1, 6.)

Ila, fet elle, lasse chetive. Dolente, por coi sui je vive? (Dolop., 4024, Bibl. elz.)

Je sui toute dolante et lasse. (ib., 4113.)

Si gist li las en une ille de mer. Les poins las et les ot, jex leodes. (Maon de Bord., 7608, A. P.)

Se tu m'neis, bien te par s'vauer Que tu as mort a las, maleure. Que li rois Karles a fait desirer. (ib., 5023.)

Quar li traistres Judas fans et las Celi ki mestres ert et foule Et de lui et tout le monde Oza laisier et envait. (Moese., Chron., 6807, Reil.)

Sire, fait, je sui li las. Cui tu vians sa fame lair. (Fah., ms. Berne 354, f. 90r.)

Pour moi las, delireus, chastis. (Rose, Val Chr. 1858, f. 71r.)

La lasse chative. (ib., f. 82r.)

Bien est drois que je m'en repente. Lasse fele, lasse debote, Lasse, lasse, c. m. fois. (ib., ms. Corsini, f. 109r.)

Elle lor cela verite, et dist que une lasse chose estoit et une pouvre pecheresse, Comtesse de Ponthieu, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 191.)

L'autre remant et bois, triste, pensis et nus; Moult souvent se complaint et chamoie vilain las. (Le Dit de Merlin Mottot, ap. Jub., Nouv. Rec. 1, 129.)

Ay lasse, dit elle, veai malle neoisson. (Charles le Chauve, Richet, 2472, f. 81r.)

Si eroit la pouvre lasse moult hauls cris et piteux plains, (Journ. d'un bourgeois de Paris, an 1422, Michaud.)

Pouvre lasse, pour quoy ne vient la mort te prendre? (Quinze joyes de mariage 1, Bibl. elz.)

En celuy temps dedans Lyon estoit La rayne las! qui tousjours lamentoit Pour les regreuz que son las eue portoit Incessamment.

O. MAIOR, Vis de Venus, Annoncement de Roy parth de Millan, f. 58 r., 64, 15322.)

Et le veint pasteur se dit las et mescontent. (J. Le Marin, Temple d'Amor, l. 8 v., ed. Goth., s. l. n. d.)

Qui est celuy qui pourroit raconter, Dire et conter, et sans se mescontenter. Les grands regreuz que mon las eue endure. (R. de COLLEBEY, Erystres, III, Fuz Amoureux plaizant, Bibl. elz.)

— En parlant de choses: Quant vos saurez estre lasse novele. (Aleschans, 816, ap. Bonk., Guill. d'Ar.)

— Las d., malheur à:

LAS

Las a celui qui est seuls. (Bible, Richel. 901, f. 3.)

Las a celui qui a cuer doble. (ib., f. 26r.)
Doubis, li-Saints, Jura, las moi, helas!
au feu. *lissa moi*. Cant. de Vaulchans.
Baume, Doubis, *lasse moi*, helas! adv. de douleur et le plus souvent de compassion.
Contois, Besancon, *ô bi moi*, quel malheur!

2. LAS, s. m., roturier, paysan, serf:
A toutes autres choses et aides faisans pour les nobles contre les las ou leurs subgis. (1331, Ord., IV, 301.)

LASCANCE, voir LASCACHE.

LASCHEMENT, voir LASCHEMENT.

LASCENSE, voir LASCHESS.

LASCURE, voir LASCURE.

LASCHEANCE, — anche, *lascance*, *lascance*, *lascance*, *lascance*, s. f., relâchement, relâche, interruption, cessation:
Li trouva le roy qui lors estoit en l'argement convi ot li avoit grandement et l'argement ben du vin, si que celle *lascance* et revolucion de couraige osta toute souz: un que li deust faire aucunes nouveutes. (Beausire, T. Lie., v. ms. Ste-Gen., f. 380r.)

Helas! le povre chesnon.
A assez de male meschance:
Une semaines, sans *lascance*.
A este helé le povre homme. (Patehin, p. 62, Jacob.)

— Abandon:
Senz en faire delivrance, recouvrer ou *lascance* quelle que elle soit. (1344, Arch. 44 77, f. 115 r.)

Et toutes celles choses que vous trouverez ainsi comme dessus est dit sans delivrez ot faites mettre tantost et sans delivrez en nostre main et nostre domaine sanz lay en faire delivrance, recouvrer ou *lascance* en faire delivrance, recouvrer ou *lascance* quelle que elle soit. (1344, Arch. 44 75, f. 77 v.)

Sanz en faire delivrance, recouvrer ou *lascance* quelle que elle soit. (1345, Arch. 44 75, f. 156 v.)

Recouvrer ou *lascance*. (ib., f. 194 r.)

— Rémission, absolution:
La Magdalaine a porpense
Com le portz sovait a son
Par quoi portz avoit *lascance*
De ses pechiez tant a presence. (Gail., *Ant. Est. du monde*, Richel. 1326, f. 98r.)

Var., *lascance*. (Vita J. C., ap. Gaupet.)

Niveruais, *lascance*, permission de sortir: La chatte miaule pour qu'on lui donne *lascance*.

LASCHE, s. f., relâchement, relâche:
Le feisse plus grant *lascche* de justice pour misericorde que je ne deusse. (Chron. de S.-Den., ms. Ste-Gen., f. 47r.)

Que si les armes des Romains eussent par aucun temps donné *lascche* a ces cruelles gens de la cite, neantmoins eussent esté punie par delivrement de la terre ou par delivrance d'eau, ou par la pluye de ou par delivrance de vent. (L. DE SODOME, ou par la bouillie du miel (L. DE SEVSEL, *Hist. eccles.*, III, 6, ed. 1507.)

LASCHEE, s. f., relâchement:
Quant il fa la mené, ceulz qui garder le devoient luy breut si grant *lascche*, ou delivrement, ou par negligence, qu'il appenschoient, ou par negligence, qu'il s'en eschapa par nuit. (Gr. Cron. de Fr., Lors le de-houm., XVII, P. Paris.)

LASCHETEMENT, voir LASCHEMENT.

1. LASCHEMENT, *lascement*, *lascement*, s. m., relâchement:
Lascement, *lascement*. (Gloss. gall.-lat., Richel. I, 7684.)

Le vomissement et *lascement* qu'il cause ne fait point de mal au patient. (DU PISER, *Dioscoride*, IV, 145, éd. 1605.)
Lascement de ventre. (Joub., *Gr. char.*, p. 436, ed. 1593.)

— Au sens moral:

Onques femme de bon loage
A son signor ne fist loiauté.
Ne se lui plaisir fit Marie
A vous tel congnacheraï me.
El li respont comme malvois.
Vous le ferreis, par saint Gervais.
L'en doit faire grant *lascement*
Pour s'entourer ceulz murs d'argent
(*Sopt Sag.*, l. 141, Kober.)

Lascement de deception. (Vie de S. France, d'Ass., Metz, 1351, f. 354.)

— Abandon, remise:
Se li sire lascha de son loier a son oste por ce qu'il ot pou fruit et apres les autres ans en vint grant pleure, *ed. lascement* en doit metre au signor. (*Digestes*, ms. Montp. II 47, f. 239.)

2. LASCHEMENT, *lascement*, *lascement*, *lascement*, adv., d'une manière lâche peu serrée:
Les cheuz et souz et denzies,
Et *lascement* d'oufours treues
Sus les espalles li ascient. (Mss. Ars., 3542, f. 17r.)

— Lig., mollement:
Eors a Depins *lascement* re-spondu. (Les Lab., ms. Berne 113, f. 541r.)

Mais a la p-rin nequament
La caverne moult *lascement*.
(*Brit.*, ms. Munich, 2640, Volko.)

— Méchamment:
Par foiz, dist la puchelle, moult feroit *lascement* Dame que son amour requiert pertinement. Se d'au fol a fancher fait ot relâchement. (Vie de Hiron, 158, Goulet et Delecom.)

LASCHEUR, *lacheur*, *lacheur*, adj., qui se relâche:
L'audert, je n'aus-origid n'ave,
Ou il n'p'ave ne tant ne quant.
Auz est de chetive *lacheur*.
Par force a brève escheant.
(L. de Vign., a *Rob. de la Pierre*, Nat. Chr. 1522, f. 104r.)

Auz est de chetive *lacheur*.
(*ib.*, *ib.*, ms. Ste-Gen. N. X, 36, f. 20r.)
Auz est de chetive *lacheur*.
(*ib.*, *ib.*, Nat. Chr. 1590, f. 142 v.)

LASCHESS, *lascchesse*, *lascchesse*, *lascchesse*, *lascchesse*, s. f., indolence, négligence:
Le garçon de la quinzie trap est embroché.
Et si best par *lascchesse* la vespe delivré.
(*Boys*, le *Char d'argueil*, ms. Phillips 8536, f. 71, P. Meyer, Romania 1885.)

100

Le mariage ne vous pourroit avoir en si vous n'est venu par la soumise ou l'abandonnement, si les autres vous ont perdu par votre lâcheté. (Bois, *Your books of the reign of Edward the first*, years XXVII-XXXIII, p. 339, Re-er. brit., sept.)

Amis détachés et déchirés de la première ferveur et devouement nous ennuie vivre par lâcheté et paresse. (*Intern. Consol.*, II, 18, Bibl., etc.)

Père, quo nul l'écosse seroit adjué en l'honneur deins age que il n'entra pas sur l'alleme en la vie le tenant en dower. (*LITTE.*, *Insult.*, 726, Honard.)

— Lassitude, fatigue, faiblesse :

La vieillesse n'est un vers nul travaillé le le trece l'écosse sur à terre koches. (GARNIER, *Vie de S. Thoma*, Richel. 13413, 1° 63.)

Comment par laspeche moroit. (Sœurs de Nossay, ms. Titul., 1° 17.)

Quant il vit et comint qu'il estoient entrés trombé par une laschesse de cour de la nu du monde. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Le Pastourelain S. Grimouire, Maz. 508, 1° 166.)

LASCHEE, *Lisk.*, *lachez*, *lacheleit*, *lasqueté*, *laquesté*, *laceté*, s. f., lassitude, fatigue, faiblesse :

Au n'en perli plus poul par *lasqueté*. Mais trais la par le viel Yone. (Aners, Richel. 793, 1° 66.)

Sans *lasqueté* et sans faiblesse.

O. de COXBE, *Ant. mestrs d'armes*, ms. C. 580 : Tout trottent le côté en tres grant ennuie. Qu'il en mena biens de pain, de *lacheite*. Tant jurs que j'aiens, que de chessteins, tant de grans que petits. (XXV, pass.) (Cv. de Goussin, 1702, Charrière.)

Il y print une *lacheite* telle qu'elle chout la beste devant en la riviere, et qu'il noie. (J. AUBIGNON, *Journ.*, an 1706, Larchey.)

— Négligence :

Caris, Barion, qu'il n'ait *lasquetés*. Que le message n'est il tres bon comtes. (GARNIER, *Opus*, 3633, Barion.)

— Manque, faute :

cel se dit traid par tres grande honte. Mais de viendes, tant grant *lasqueté*. (Les Lits, Bi. 401, 19100, 1° 87.)

— Impression, penchant :

Par une merveilleuse *lacheite* vers la persécution et le painon. (MONT, *Essai*, t. I, ch. I, 1° 1 v°, éd. 1588.)

LASCHEMENT, s. *élément*, *lasquetement*, adv., lâchement, d'une manière peu serrée :

En l'écosse, qu'ils ont mit il l'écosse. (L'écosse, ms. p. 1.)

De l'écosse *lascchement* ou *lascchement*. (L'écosse, ms. p. 1.)

De l'écosse *lascchement*. (L'écosse, ms. p. 1.)

De l'écosse *lascchement*. (L'écosse, ms. p. 1.)

LASCHEZ, s. m., sorte de poisson :

Après ce poisson est que rebain à galle appeler par. Az th galle à galle. Vol *lascchez*. Mais ce poisson est détreigné. (*Traté des Poissons*, p. 128, Richel. 1, 6838, ap. Dou., *Iphig.*)

LASCHI, *lachez*, s. m., force :

Mes espies m'ont rapporté que en l'ast aux gens des m. estés ne viennent nulz vivrés, et leur sont si *laches* que nu petit pain y vaut X. sols. *Modus*, 1° 294, ap. Ste-Pal.

LASCHEUR, *lacheur*, verbe.

— Rêler, se retirer, s'abstenir :

Lacheur, l'écosse ne resortir. Ne se volent de Den servir. L'écosse il en lui il meins. Que de divine grace est pleins. (BES., *D. de Norm.*, II, 8894, Michel.)

Cela fut cause que Lucullus se retira encores plus des affaires de la chose publique : et quand encores il vint qu'on eut chassé si meschamment Cicero en exil, et qu'on trouva moyen d'éloigner Cato, sonz vouloir de l'écosse avecques charge en l'isle de Cypro, alors il se *lacha* du tout. (AMYOT, *Vies de Plut.*, Lucull., éd. 1567.)

— Neutr., se fatiguer, faiblir :

Ne sai pourquoi voi mon cheveu *lacheur*. Aiez mais d'esier ne le trouvi l'écosse. (Gaydon, 1432, A. P.)

LASCIVEMENT, s. m., lascivité :

Tant en fut le roy amoureux et forcé par *lascivement* et luxure. (N. GILLES, *Ann.*, 1° 48 r°, éd. 1492.)

LASCIVER, v. n., s'amuser :

Les dames *lasciver* et s'esbatent de luy (un foy). (*Triomphe des vertus*, Richel. 443, 1° 79.)

LASCIVIE, s. f., lascivité :

Car la plupart des habitans Aymoît luxure et *lascivie*. (X. DE LA CHESNAYE, *Condams. de Banquet*, p. 336, Jacob.)

Maintenant courir en luxure, *Lascivie* et toute ordure. (*Therence en franc.*, 1° 220°, Verard.)

Cabinets tout pleins de *lascivie* et volupté. (J. BOUCHET, *Mém. de la Trém.*, Petitot.)

La femme qui voit despirer les vaines beautés de sa *lascivie*. (ARÉTIEN, *Gen.*, p. 195, éd. 1542.)

Comment appellerez vous cela, indiscretion et *lascivie* de jeunesse ! (PIERRE LE LOYER, *Hist. des spectres*, p. 166, éd. 1605.)

LASCIVIEUSEMENT, adv., d'une manière lascive :

Une femme superbe, fiere et orgueilleuse vestue *lascivieusement*. (J. BOUCHET, *la Noble Dame*, 1° 85 v°, éd. 1536.)

Parler *lascivieusement*. (Id., *ib.*, 1° 127 v°.)

Le pouvoir *lascivieusement* jouir. (Id., *Mém. de la Trém.*, Petitot.)

LASCIVIEUX, *lax.*, adj., folâtre, lascif, débauché, en parlant de personne :

Il est poreux, c'est un *lascivieux*. Une femme molle, *lascivieuse*. (*Act. des Apost.*, vol. II, 1° 64, éd. 1537.)

Fréquentation de gens impudiques rend la personne lubricque et *lascivieuse*. (J. BOUCHET, *Noble Dame*, 1° 21 v°, éd. 1536.)

— Lascif, impur, séducteur, en parlant de chose :

Pour ce qu'il sembloit au suppliciant que

sa femme estoit de trop *lascivieuse* et folé maniere. (1404, Arch. JJ 158, pièce 443.)

La narration doit estre sans propos *lascivieux*. (J. BOUCHET, *Noble Dame*, 1° 5 v°, éd. 1536.)

Si elle dit quelque chanson, qu'elle ne soit *lascivieuse*. (Id., *ib.*, 1° 21 v°.)

Qu'ilz (les yeux) n'offensent pas par *lascivieux* regards. (Id., *ib.*, 1° 24 v°.)

.... Romans

Lascivieux ... (L., *Ep. mor.*, x, éd. 1575.)

Choses temporelles sont *lascivieuses*, c'est à dire, elles sont pleines de plus, empêchées. (N. DE BRIS, *Insitut.*, 1° 86 r°) Impur, *lascivieuses*.

LASCIVOISITE, s. f., lascivité, action lascive :

Impudiceitez ou *lascivoisitez* sont paroles et gestes par lesquelles est montrée la paillardise au cuer. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Amos, vi, note marg., éd. 1534.)

LASCIVITÉ, s. f., lascivité :

Que par corrections on la puisse retraire de leur folies et *lascivitez*. (H. DE GRANCI, *Trad. du Govv. des Princ. de Gille Colonne*, Ars, 5062, 1° 112 r°.)

LASCUN, VOIR LAÇON.

LASEGE, VOIR LASSÈSE.

LASERE, VOIR LACIERE.

LASCHEMENT, VOIR LASCHEMENT.

LASKETÉ, VOIR LASCHETÉ.

LASME, VOIR LAME.

LASNE, s. f., lanière :

Ce est Renart, Belins et l'asne ; Cez uxous nos en nostre *lasne*, Par grant air à l'uis hurié. (Renart, Br. VII, v. 329, Martou.)

Cart mantel et col. la *lasne* est de lace. (Horn, 150, Michel.)

LASNERET, VOIR LANERET.

LASNERIE, VOIR LANERIE.

LASNETE, s. f., lanière :

En son dos a vestu a hermin engoué. D'une *lasnete* d'or et estrains les costes. (E. de S. Gilles, Richel. 25316, 1° 88.)

LASNEUR, VOIR LANEOR.

LASNIER, VOIR LANIER.

LASNIS, - *niz*, adj., enlacé, enchaîné :

Il n'est tant si pocheriz. Ne de petite lion si *lasnis*, Si n'est l'écosse s'écosse. De lui comte, qu'il n'en ait ne. (Wace, *Teste de la Conception*, p. 31, Trébutou.)

Ces uns est en ansins et en bines *lasnis*. Ces uns jout portent pieres sus murs d'armes bis. (Les *Chetifs*, Richel. 12558, 1° 63.)

LASON, VOIR LAÇON.

LASQUÈCHE, VOIR LACHÈSE.

LASCHEMENT, VOIR LASCHEMENT.

LASCHEUSE, s. f., fatigue :

Mais la vitaille for faut et li pleus.
Neu trovrent mais, fairs e'a grans lasquontes.
(*Insars*, Richel. 703, f. 214.)

LASQUETÉ, VOÛ LASCHETÉ.

LASQUETEMENT, VOÛ LASCHIEEMENT.

LASQUOUR, S. F., RELÂCHE :

Quant revint le temps pouspout
Quopel nature sans lasquour
Renouvele ces arbrissiaux.
(*Pastoralet*, ms. BRUX, f. 31 v.)

LASSABLE, ADJ., QUI SE LASSE :

Non lassable on non defaillant, indofessus.
(*Gloss*, *gall-lat.*, Richel. 1. 7684.)

LASSE, S. F., LASSITUDE, RELÂCHE :

Par droite lasse e par ennui,
Haitié e tempoures e lauz
S'en retouement del encheuz
Tut dreit al champ de li bataille.
(*Ben.*, *D. de Norm.*, II, 1290, Michel.)
Par la lasse, par la grant peine,
Qu'il orent soffert la semaine,
Desiroent mult li plusier
Le grant repos e le soïer.
(*Id.*, *ib.*, II, 1329.)

Il eil ne li vant plus enpouere,
Car la lasse n'li faisoit.
(*Cher.* *as. h. exp.*, 8562, Foerster.)
Tant fist Renart qu'il en mena
En Malpertruis Dame Haronge
Ke de lasse o le faor rouge.
(*Ren.* *le nouv.*, 2870, Méon.)

Reposer et rafraîchir de sa lasse et meurs.
(*WAARIN*, *Ancienm. Chron. d'Englel.*, II, 120, Sor. de PH. de Fr.)

Sur tout vostre corps n'y a mentie
Qui ne soit mult et plain de lasse.
(*GREFAN*, *Met. de la Pass.*, 8136, G. Paris.)
Et je denoutray ley, car
Je ne puis cheminer de lasse.
(*Id.*, *ib.*, 11336.)

LASSECHE, VOÛ LASSESSE.

I. LASSEMENT, LESSEMENT, S. M., LASSITUDE, FATIGUE :

Et desent, car c'est li chemins,
De leur cors tot le lessement
De noer par l'atouement.
(*J. DE PROBAI*, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f. 7 v.)
A grant lassement d'ommes et de chevaux.
(*BERSURE*, *T. Lib.*, ms. Ste-Gen., f. 493.)

Ainsi pourroient estre vaincus non par la vertu des Persans, mais par seul lassement.
(*FOSSETIER*, *Chron. Marq.*, ms. BRUX, 10512, IX, II, 9.)

Mais labouraimes par jour et par nuit en travail et en lassement.
(*P. FERRET*, *Vour. test.*, f. 198 r., impr. Metz.)
Si se prendrent les Numidiens amaintenir ungz lenement, les autres en euly meant et en euly retraunt vers leurs des a grant lassement de hommes et de chevaux.
(*Sec. dec. de Tit. Liv.*, II, 40, f. 1530.)

Si doubtioit qu'ilz seroient vaincus non pas par vaillance de leurs adversaires, mais par leur propre lassement.
(*Q. CURSE*, II, 10, éd. 1534.)

Nous avons labouré nuit et jour en travail et lassement.
(*Bible*, 2^e epist. de Paul aux Thess., éd. 1343.)

La refectio de ton lassement.
(*GILLES DE HOUSTEVILLE*, *Dial. de Loys Treës.*, 1^{er} 182 v., éd. 1611.)

2. LASSEMENT, ADV., D'UNE MANIÈRE PLOYABLE, PAR UNE EXTRÊME FATIGUE :

Quant fonda e lito ses empaines,
Moult lassement tut ses empaines.
(*S. BRANDAN*, *Ans.*, 3516, f. 1014.)
En la vileste n'ou sorz venue,
Mais n'ou li pas reconneue,
Car lassement estoit engeü.
(*De la Sovereintee*, Richel. 37, f. 346.)
Elle adone lassement outou
Dessous Olygne se coucha.
(*IBSS*, *Od.*, I, v. Bibl. etc.)

3. LASSEMENT, VOÛ LAISSEMENT.

1. LASSER, VOÛ LACIER.

2. LASSER, V. N., SE LASSER :

Lors comencèrent li crestien a lasser et li place a deguerpir.
(*Artur*, Richel. 337, f. 146.)

LASSEESSE, VOÛ LAGEOR.

LASSEESSE, -esce, -ece, -eche, lacesse, lassee, s. f., fatigue, lassitude :

E David vint a ses dons ceuz empaignons ki furent remes par lassece ariere.
(*ROIS*, p. 116, Leg. de Linçy.)
Li flane li batent de lassece.
(*BEN.*, *D. de Norm.*, II, 2866, Michel.)

La lasseche del travail.
(*S. GRUAL*, Richel. 24394, f. 54.) Plus bas : *lassece*.

Il descendirent en Acre a grant joie et i soujourna XV. jours pour la lassece de la mort.
(*CHRON. DE SAINTS*, c. XI, L. Paris.)
La lacesse des mendriers.
(*H. DE GRANCHI*, *Trad. du Conte des Prince de Gille Colombe*, *Ans.*, 5062, f. 204 v.)

— Il s'est dit encore pour maladie, infirmité :

Et a quelle heure que ascens prioris aliens conventuels ou assure autre benedicoi ou officines par fille de roy vaident par lacesse ou descees des dils priours et autres occupacions... honestes personnes employes y soit mys en lieu d'eux.
(*Stat. de Henri V*, an I, impr. goth., Bibl. Louvre.)

LASSEZ, *bisetz*, *bioret*, adj., dim. de las, adjectifueux :

Par cointe fait mes nezis,
Lassez!
(*Ren.* *et parl.*, Bartsch, I, 2414.)
Ele ne l'ouche
Sans, ne na lassez,
Et si n'ou point d'oum.
(*Id.*, *ib.*, 11399.)
Ele ne ocheult lassez.
(*Id.*, *ib.*, 11399.)
Lassez et si n'ou point d'oum.
(*J. BROUAI*, *Journ. de Chouart*, 2599, B. Harle.)

— Fatigué :

Des amplex lassez li fait
Le flote apres descend au val.
(*J. A. DE BAO*, *Poemes*, I, VI, f. 181 r., 64, 157-8.)
Dans le département de l'Isère, on emploie *bisset* comme exclamation, pour dire hélas !

LASSETE, VOÛ LASTE.

1. LASSEUR, VOÛ LAGEOR.

2. LASSEUR, S. F., LASSITUDE :

Il ne se poront mouvoir par lasseur.
(*BERSURE*, *T. Lib.*, ms. Ste-Gen., f. 187 r.)
En lieu de quoy le lauz amout mofrad
Lasseur du corps et l'availl d'esprit.
(*Epist. de complaignes, a une qui lassoit son amou*,
Poës. attrib. a Cl. Marot, à la suite des *Oene*,
de Marot, éd. 1741.)
Il trouvoit bon... de reposer et refaire
ses soldats, demy morts, par lasseur de
chemin.
(*DEMAS SAVAIGE*, *Hist. de Paolo Jorio*, I, 258, éd. 1581.)
Leurs chevaux treslanchans de lasseur.
(*Id.*, I, 340.)

1. LASSEURIE, -ure, S. F., FATIGUE :

Il vou son fil descoloué ;
De la place rien ne savoit ;
Couteque de lasseur soit.
(*CHAS.*, *Ans.*, 3312, f. 187 r.)

Lassitudo, *lassure*. (*Gloss. de Salins*.)

Après moult grande lassure de cheminer.
(*De ritu Christi*, Richel. 481, f. 74.)

Pour mettre plus en mechant la lassure et laheur de la course.
(*Flare Vegece*, I, 40.)
Le monstra il aux priens, par raison et droie
l'ine,
Qu'ils devoient corps et veine estendre sans mur-
mure,
Et employer le temps par travail, sans lasseur,
Pour le publique bien, lequel ils ont en cur.
(*Id.* *de la Merve*, *Mon.*, II, f. Mehard.)

Ilz furent persecutez... de disette de vitailles et de lassure de cheminer.
(*Bocace*, *Nobles mull.*, IV, 16, f. 105 r., éd. 1515.)

Douleurs et lasseures des jointures.
(*Jard. de saub.*, I, 409, impr. la Minerve.)

2. LASSEURE, VOÛ LAGEOR.

LASSURE, VOÛ LA BERE.

LASSIS, VOÛ LAGESIS.

1. LASSON, S. M., ESPÈCE DE PLANTE :

Car les comins, les levies, leur bon.
Herbe, *lasson*, cheiz et grain pourpoint.
(*J. BERSURE*, *Cher.*, III, 58, A. 3.)

2. LASSON, VOÛ LAGON.

1. LASSURE, VOÛ LAGEUR.

2. LASSURE, VOÛ LASSURE.

LASSUS, LASSUS, LASSUS, ADV., LA HAUT

Quant il parvint lassus en Apremont.
(*De Charlton et des Pairs*, Vol. Chr. 1360, f. 189.)
Grandreit que ce ne soit lious.
Qui de assus est de ass e.
(*GALL.*, *Lescl.*, Richel. 1807, f. 186 v.)
Et des lassus s'entent et pout
Moult de choses.
(*J. DE PROBAI*, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f. 7 v.)
Quant saint Jacques fu lassus moult,
il commanda a loz que il se lassent et dit.
(*Vie saint Jacques*, Richel. 988, f. 85.)
Et enclairent ces vœs lassus
Et enclairent Perisus.
(*Chr. de Lass.*, *Liv. de chevon de long estude*, 977, Puchel.)

1000

... tout en son throsme...
Lez. d. Ch. de Paris, P. 10. f. 157^v et 158^r, III, 275

Et l'on soit le bon Jesus
En tous temps, vye et este
Qui de ses tresors de assés
N'a a tant de biens presé.
Parc. de Colin qui loue et despit. Dieu, Anc. Th. fr., I, 243

Vo'y requiers un dieu de lassés
Qu'il nous envoie ceint mille assés.
Lacoe no. 178, de la bonne et fertile jouisse, Anc. Th. fr., II, 120

Vo'y, pense a Dieu de assés.
Morale d. Charlot, Anc. Th. fr., III, 117

Deux chose a de lassés donne
Fayeur celeste a l'enfant nouveau né
De l'indolence.

(C) MARC, *l. de la nais. du fils du Dauph.*, p. 10, ed. 1599, 9

LAST, VOIR LEST.

LASTAGE, VOIR LESTAGE.

L. *LASTE, bisset, lastet, laté, lessetoit, s. l., fatigue, lassitude, défaillance, peine :*

Par défiance meut ne par lastet.
(Mors, 11^e s., st. 36², Stengel.)

Pour la laste c'est endormiz.
(BEN., Trone, 29226, Joly.)

N'i travaient meut ne peis,
Fors tant e laste ne messies.
(Iba. d. de Naron, II, 1747; Michel.)

Mes il est amies
De le laste et dou vol ki les ont travaillies.
(Rhom. d'Alz., 1^o 67, Michelant.)
que cest pays est plains de grant laste.
(Girard de Viane, p. 13, Tarbé.)

Nos avint il par maladie non par lastet
de liraz ? *(Lancelot, ms. Fribourg, 1^o 434.)*

Lors si avint chose que il s'endormit
por la lessetoit del peuci que il s'avoit
grevei. *S. Grant, Richel. 2455, 1^o 78 2^o.)*

N'irai-je vous, ja n'en est de la mou,
Li souffrait avone vous le laste,
(Bon de Bord., 2783, A. P.)

Certes, miels vol mourir que vivre a tel laste.
(Gou de Bourz., 2136, A. P.)

Tant qu'il ot soit por l'espreit
Bon chant et par la laste
qui li et t'ane l'akine.
(Rose, Richel. 1573, 1^o 145)

N'a fait en sa prison mourir
De fatir, et de laste punir,
(Mors., Chron., 20184, Beil.)

Assez orent en de laste
De chevauchier toute l'ant
(Bon de B. de la rate l'atoum, 1278, Montaignon, Vall., I, 96)

N'a vous laste,
Atropis cental de povres qui morerent de lastes,
S'il venroit li lasteille ou qu'es est li pensee.
(Chans. d'Antioche, VI, s. 811, P. Paris.)

Fax est qui ne voit porcheoir
A avoir etout r'ap'is par laste.
(Omb. de B. de Salz, d'Am., 1018, B. d'Arber, p. 28)

Sire, s'a dit li dame, vous avez mal ouveit
que vous fait le rui se l'illud de l'endone
Par ce qui soit seigneur qui tout s'eston ?
Se j'avois li r'ap'is de l'obes et de l'ardé
Je le f'avois r'ap'is de l'obes et de l'ardé.
(Chans. d'Antioche, Richel. 24572, 1^o 284)

Maunte laste, maunte chabre et, maunt f'out,
(Chron. des Rois de Fr., ms. Berne 607, 1^o 113.)

Et si fort vouloit et negoit
Que de froidure et de late
La bonne femme en verité
Vit bien qu'elle estoit a la mort.
(Mir. N. D., xvi, 1752, A. F.)

Elle n'espargna point le boyre, dont il
print si bonne quantité, avecq la lastet
qu'il avoit du labour des champs, qu'il
luy print envye de dormir. *(MARG. d'Ang.,
Hél., XXIX, Jacob.)*

Et lors se donnerent tant de coups et a
l'un et a l'autre, que le sang perdu et la
lastet les contrainguit de s'asseoir a terre
l'un d'un costé et l'autre de l'autre. *(Ib.,
ib., XXIII.)*

Iz ne se peurent mouvoir par lastet.
(Sec. dec. de Tit. Liv., I, 31, ed. 1530.)

Et ne cesserent de charger l'un sur
l'autre, jusques a ce que le sang perdu
et la lastet les contrainguit de se rendre.
*(H. ESTIENNE, Apol. p. Herod., c. XXI,
p. 333, ed. 1566.)*

Jusques a la satiété, sinon jusques a la
lastet. *(MONT., Ess., l. I, c. 23, p. 91, éd.
1265.)*

C'est signe de racourcissement d'esprit,
quand il se contente : ou signe de lastet.
(Ib., ib., III, c. 43, p. 195, éd. 1595.)

— Du sens d'abattement, fatigue, il est
passé à celui de lâcheté, mais de lâcheté
qui vient bien moins de la bassesse de
cœur que du manque de forces :

Fist che pereche, cordie ou lastes ?
(RAMEL., Oger, 3609, Barrois.)

Hou qui si bien menne ne fera ja laste.
(Gou de Bourz., 2249, A. P.)

Par aus (des vilains) est toz li biens gastez ;
De vilain viant toute laste.
*(Le Despit au relax, ap. Jub., Jongl. et Trouv.,
p. 108.)*

— Négligence :
Li rois est riches hon qui lor donna assés,
tant com il ait deuter, que il n'i ait laste.
(Gou de Bourz., 301, A. P.)

Lastet de bien faire.
(J. BOUCHÉ, Ep. fam., xv, éd. 1515.)

— Manque, faute :
Lors vos felistes, bien Stre, grant bonté,
Boles et dras, dont nos avions laste,
Nos i donastes.
(Girard de Viane, p. 42, Tarbé.)

J'i home est chier trouz,
Ou que qui soit veuz,
Que de dras ait laste.
*(Des Trezors; Piece tirée du ms. de Berne 341,
p. 21, Jub.)*

— ?
J'ai encore et de laste
qui n'est mie de laste,
Que nous menzons, Ma late.
*(L'Espée de Babou et de Marion, Th. fr., au moy.
125, p. 127.)*

2. LASTE, part. passé, maltraité, battu :
Aucune fois i tel laste,
Mais b'ellis et mal atorans.
*JACQ. d'AMONN., Art d'Yve, ms. Brusele, Kant.,
2099.)*

CL. LASTEE.

LASTEE, s. f. coup.

Quant at ceuter la grant traie,
Tote lastee, bele baite
Li doua hors.
*(G. de Courc, de l'Emper., Richel. 23111,
f. 273.)*

CL. LASTÉ 2.

**LASTEEL, s. m., vilénie, chose de peu
d'importance :**

Cist donages te doit moult plaie,
Li vins est pres, si on fait traie,
No ne parler de tel lastel.
(La Planterz, 37, ap. Méon, Notr. Rec., I, 339.)

LASURE, VOIR LAGEURE.

**LAT, s. m., syn. de latte, pièce de bois
longue employée dans les plafonds, les
cloisonnages et les toits :**

Lat et mairians.
(BEN., D. de Norm., II, 5684, Michel.)

Laquear, las, laceneur de tres. *(Catholicon,
ms. Lille 369.)*

LATAGE, latt., s. m., collectif de latte :
A deux menisiers, pour avoir laté a
ung des parquets du jardin. XXXIX toises
de latage, au pris de .x. d. la toise, XXXII
s. .xj. d. (xvi^e s.), *Compt. de dép. du chât.
de Gaillon, p. 291, Deville.)*

L'heritier viager sera tenu a refaire les
defaites de massonniers, charpentages,
couvertures d'escaliers, de thules,.... d'es-
train, festilage, placage, lattage et autres
semblables avec les fosseries, le tout a
l'ordonnance de la cour, n'est que ledit
viager veuille quitter son viage. *(Coul. de
Hainaut, Nouv. Cout. gén., II, 75.)*

Norm., Orne, même sens. Dans la vallée
d'Yères il signifie action de latte.

**LATAUMENT, adv., en cachette, furtive-
ment, secrètement :**

Sont gerbes et portees latalaent et en
appert fait de boes, lieus... *(1304, Ord., IX,
44.)*

1. LATE, s. f., outil de tisserand :

Iem les tisserands disoient que li tau-
turiens ne devoient avoir en leur maison
onstus que l'en appelle cornebers, tonres,
lates, cornoquoile. *(1279, les Olim du
parlem. de Paris, 1^o 48 v^o, ap. Duc., Conu-
cula.)*

2. LATE, latte, s. f., sorte de mesure :

Latte : f. as Lute. A lath; also, a land-
measure (as perch) in some places longer
then in others; whence: Latte de Barbe-
zieux, is but nine foot; Latte de Montiguan-
Charante, eleven foot, long. *(Cotgr., éd.
1611.)*

.... Va chez un marchant
Tost emprunter trois aunes d'escaillate.
Bien justement mesures d'une latte.
*(C. BOURGOISE, Legende de maistre P. Faifou,
p. 74, éd. 1723.)*

**3. LATE, latte, s. f., terme de coutume,
espèce d'amende pécuniaire due pour la
chance ou contestation :**

Le seigneur de Villarnoul fait rendre
justice sous late en un de ses mex. *(1486,
Terrier du roi, Arch. mun. Avallou, II, I.)*

Le seigneur justicier prend la latte et
perchie. *(Coul. de Bourbonnais, Nouv
Cout. gén., III, 1227.)*

Late: f., à certaine fine due upon claimer or contestations within Provence. (COTGR., éd. 1611.)

Justice sous *latte*. C'est sous le couvert de la maison du seigneur seulement. (Id., *ib.*)

4. LATE, s. f. ?

De v'as *lates* soit li brandou volé.

Par pou qu'il n'ont tot ars et embrasé
— *Améri*, G. Paris, Romania, IX, 520.

Et quant De La veu, s'esgarde plus souvent

Vers les *lates* amont moult entendement.

(*Don de Matence*, 9858, A. P.)

LATEU, voir LASTÉ.

LATEAU, *latt.*, dim. de latte :

Pour un coup de baston ferré, *lateau* ou semblable chef, amende de dix livres au cas d'effusion de sang, et sans effusion (trois livres). (*Cout. de Lessines*, Nouv. Cout. gén., II, 214.)

Au Sr Michel Gau, marchand chaufouré demeurant à St Amant, pour avoir livré deux croix de chaix et douze hottes de *lateau*, luy at esté payé la somme de .XLVIII l. 1671. *Comptes du Receveur de Mortagne* (Elandre), ms. appartenant à M. Boqueillot.

1. LATEBRE, s. m., lieu retiré, secret, cachette :

Tant sont en plus puans *latebres*

Et en plus puantes *tenebres*.

(J. LEFÈVRE, *Resp. de la mort*, Richel. 991, f. 172.)

Iris querant par trous et *latebres*

San mary mort.

(LE MAIRE, *Plainte du Doyen*, dans les *Illustrations de Gante*, p. 103, éd. 1549.)

2. LATEBRE, adj., caché :

Au fons de nez paluds *latebres*.

(*Act. des Apôt.*, vol. I, f. 88, éd. 1537.)

LATEBREUX, adj., caché, retiré :

Dedans ses eaux grandes et *latebreuses* (du Nil).

(O. DE S. GILL, *Enaid*, Richel. 861, f. 87.)

LATEMENT, *latement*, adv., en cachette, secrètement :

Ya si grande energie et vertu *latement* gisante en ceste croix que les esprits malins s'enfuient au nom de Jesus crucifié. (MAUM., *Ev. de S. Just.*, f. 78 r^o, éd. 1594.)

Ayant à son costé *latement* unz buys pour y mettre les gens. (*Voies des Hist. romaines*, c. XLVII, Bibl. elz.)

LATEMENTIER, voir LATIMENT.

LATEOR, -eur, s. m., ouvrier en lattes, qui couvre les maisons :

Nicholes li *laters*. A Nichole le *latier*. (*Compt. de S. Amé*, 1353-54, Arch. Nord.)

Danel Chevalet, povre homme *lateur* de maisons. (1447, Arch. JJ 176, pièce 513.)

LATER, v. a., attacher :

Et pour nous d'enfer rachater

Se fist Dieus en la croiz *later*

Et claufu en mains et en pies.

(Baud. de Condé, *Las dou Poëcan*, Ars. 3142, f. 313.)

LATERAL, adj., de côté :

En les diz *lateraux* couverts de leesse se

comporte et estent (la partie de la maison par sept deniers. (1315, *Cart. de St-Maigloire*, Richel. I, 5413, p. 102.)

— Detourne; don *lateral*, intérêt déguisé :

Jassoit ce que aucun preste à son amy aucune chose sans dire que tant en aura de gaing par usure, mais toutesfoiz li on prent bien courtoisie, envoys et dons *late-pair*, toutes telles courtoisies sont usures. (BOUT., *Somm. rur.*, 2^e p., f. 354, éd. 1486.)

LATERAMENT, s. m. ?

Les *lateraments* et netisseures ordes de vieil foin tout pourri. (BOURGEOIS, *Bat. jud.*, VII, 16, éd. 1530.)

LATERAT, voir LATERET.

LATERECH, voir LATERET

LATERIET, -rat, -rech, adj., à lattes :

.XXI^e de cleus *lateres* refforchies. (1306, *Tran. sur chât. des com. d'Art.*, Arch. KK 393, f. 48.)

Pour .II. milliers de cleu *laterch*. (1335, *ib.*, f. 73.)

Trois cens de eloz *laterat*. (*Compt. de 1488 à 1489*, Arch. mun. Moubéhard.)

Claux *lateres*. (1509, Bèthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Auliens.)

LATEURE, s. f., couverture de lattes :

Les chevrons de noz mesons sont de celdre et la *lateure* de cypres et de cedre. (*Bible*, Maz. 684, f. 8^o.)

Soustenir toutes les maisons dudit hostel en bon estat et souffisant de *lateure* et de couverture. (1390, Arch. MM 31, f. 122 r^o.)

LATHOMIER, s. m., maître de pierres de la haute et de la basse œuvre :

Maîtres *lathomiers*. (*Compt. de la gr. command. de S. Den.*, Arch. LL, Lathomarius, ann. 1240 et 1286.)

LATI, adj., mot très douteux dans un vers faux :

Je voudroie qu'estre peust

Que tout homme jouer soust

Au lieu qu'on dit rutimachie,

Sottité et est fort *latu*.

(J. LEFÈVRE, *la Vieille*, 1673, Cocheris.)

LATIER, s. m., percepteur de l'amende appelée *late* :

C'est (la *late*) en Provence comme une espèce d'amende pecuniaire due pour la clame ou contestation, laquelle est exigée par ceux qu'on appelle *latu*. (LAUBRIERE, *broit franc*.)

LATIERE, s. f. ?

Ses vergoies (de terre) en la deile de Lon-chamons, entre les *latieres*. (1327, Arch. JJ 64, f. 282 r^o.)

LATIMER, voir LATINER.

LATIMIER, voir LATINER.

LATIMMIER, voir LATINER.

LATIN, -yn, s. m., langage, parole en général, propos :

Na langue torne, ses *latins* est muer.

Grezois parole, qu'il en fu doctrinez.

(*Aleschans*, 1391, ap. Jonck., *Groll. d'Or.*)

Ele savoit parler de *latin*. (*latins*.)

(*Chât.*, Richel. 2546, f. 131.)

Si reconnoce son *latin*

La ou ele l'avoit lessié.

(*Li Chevaliers dou lion*, Romv., p. 371.)

Et salue Aquilin qui li joi portes,

Li langage crojois, que tous les *latins* set.

(*Chât. de Bourq.*, 1572, A. P.)

Il en a apelé trestous ses chevaliers.

En *latin* li a dit. Armes vos, franc guerrier,

Certes, s'il vos esclapent, mal sommes encaigné

(*ib.*, 1465.)

Li rois d'Irlande et non Fursin,

Moult bien parle de son *latin*.

(*Partonop.*, 2143, Crapelet.)

Li rois de France ist de la vile

Od chevaliers sozante aule,

Et Sornequet t'i vart od lui.

Et vevraient ensemble adui.

Et parlent plusieurs *latins*.

(*ib.*, 3679.)

Or ins reconnti son *latin*.

(*ib.*, 5366.)

Mais joëis vivement, laissez vostre *latu*,

Encor n'avris vus pus le jou trait a sa fu.

(*Geste de Monseigneur*, Romv., p. 353.)

Paien dient en *latu*.

(*Vie Ste Juliane*, ms. Oxf., Bodl., Canon. mise. 74,

f. 81 r^o.)

Veillat, chou dist le roi, foi que droi Malatquin,

Moult par meus ichi devant nous grant hustin,

Mais ains que li soit ouit, issi cou je devin,

Vous convendra parler a moi d'autre *latu*,

Que vous sere nous a queue de cochon.

(*Don de Matence*, 9654, A. P.)

Mais ornez nous apret a dire *latu* *latu*.

(*Il. Capet*, 2578, A. P.)

E quanqu'il parla fust *latyn* corupt;

mes le meir le entendy bien. (*Fouly. Filz*

Warin, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 106.)

Quant li pape Innocens entent si fais *latins*.

(*Jen. des Preis*, *Geste de Lege*, 33305, Seclere,

Gloss. philol.)

Thiry de Walecourt entendit chu *latin*.

(*ib.*, II, 1442.)

— Ramage des oiseaux :

Ge fu el mois de mai que floriant gardin,

Que cil oislet entent souef en *latu*.

(*Roman d'Art.*, f. 644, Michéant.)

Cil oislet s'esjoissent

Qu'il font lor joie en *latu*.

(*Chât.*, Richel. 375, f. 280^r.)

De touz oiseuz sot le *latu*,

S'auz viel n'avait meilleur devin.

(*Itom. de Thebes*, Richel. 60, f. 10^r.)

Oiseans menaus joie

Trop grant en *latu*.

(*Lays de la pastorele*, Bartsch, *Rom. et past.*, II,

79, 8.)

Ens el mois de setembre qu'estes va a declin,

Que cil oisillon gay out prinu lor *latu*.

(*Vies du haroun*, ms. Berns 323, f. 90^r.)

— Ge qu'on a à dire, la pensée :

E od bus valz e od enclins

Traistrent lur brocs e lor *latins*.

(*ib.*, D. de Norm., II, 1675, Michel.)

Ké, dist Gauvain, trop mespreistes,

Que trop connois vostre *latu*.

(*Gauvain*, 1070, Bipeau.)

Aves vus dit vostre *latu*?

Encor est il assez muer.

No verriez porte a escrire.

(*Roman*, Suppl., p. 130, Chabaille.)

— Finesse, ruse, subtilité :

Et dans Boonians li mastins,
Qui rescent de plusieurs latins,
Nost elzmes que eï non message
Et list Renars, tout grant outraige.
Ren. n. Suppl., p. 169, Chabaille.)

On connoist tons voz tours d'estrilles
Et bien eleveïent voz latins,
Troter, reprenez voz patins,
Et transez voz sacs et voz quilles ;
A qui vendez vous voz coquilles ?
P. S. de Charles d'Orlé., p. 324, Champollion.)

— Adj., qui sait le latin, lettré, savant :
Messire Mallo et messire Marc qui estoient *latins* et sages hommes a grant merveilles. (*Liv. de Marc Pol.*, ch. XVII, Pauthier.)

Argot. *latin*, argot.

LATINEMENT, adv., en latin, en bon latin :

Je laisse ceste impropre forme de parler latinement en français. (CH. FONTAINE, *Quintil Horatien*, p. 197, Person.)

Ceux qui escriivent *latinement*. (ABEL MATTHIEU, *Devis de la lang. franç.*, 2^e dev., t. 5^e p., éd. 1559.)

Pour hors baranaque *latinement* et proprement Jan Du Bellay, HENRI SAUVAGE, *Hist. de Paolo Jorio*, II, 237, col. 1581.)

— Élogement :

Jay donc prins beaucoup de choses des Grecz, j'ay transféré d'autres ; et me suis efforcé dire un peu plus purement et *latinement* ce que Guido et semblables ailleurs avoit dit plus rudement. (TAGAULT, *Hist. chr.*, p. 595, éd. 1549.)

Et pensant parler plus *latinement* que ceux desquels il s'est servi. (FAUCONET, *de l'Orig. des dignit. et moÿst. de France*, II, 1, éd. 1611.)

LATINER, s. m., celui qui parle latin :

En langage des *latinez*

Est parler exterminanz.

(MACE DE LA CHAUSSE, *Lib. Richel.* 401, f^o 193.)

LATINER, *latinier*, verbe.

— Act., raconter en latin :

Uns clers provençol l'ad premiers *latinez* (l'histoire des croisades). (XIII^e s., Oxi, Bodd. Hutton 77.)

— Parler, dire, raisonner, en général :

C'est a reconnoissance. Bien, bien !
Où il ble est ce qu'il ne *latinez* ?
Hors fait de croÿx un grand signe,
Comme s'il eust ven tous les diables.
Souv. Pathelin, p. 168, Jacob.)

C'est très-hautement *latinez* :

Vous estes assez suffisans

Et entendez vous esté deus ans

Aux grands études a Paris.

(Moralité des Enfants de Maintenant, Ave. Th. fr., III, 39.)

— Neutre, parler latin, écrire en latin :

Ordon des livres, je vous supplie,

Mais non *latinez*.

(C. MARY, *Call. d'Erasmus*, Abbot, et Erind., 64

partelle, t. I, n. 4.)

C'est tout ce qu'est de po. *l'uer*,

Mesur parons, roman *latinez*.

(J. BOUQUET, *Ev. franç.*, XIII, 64, 1345.)

Mors, mord, *latinez*, parler avec affectation, faire le bon parleur.

LATINEUR, s. m., latiniste, qui est savant dans la connoissance du latin :

Jusques au temps de Pline aucun Romain n'avoit encore daigné exercer le médecine : elle se faisoit par des estrangers et Grecs ; comme elle se fait entre nous, François, par des *latineurs*. (MONTAIGNE, Ess., l. II, ch. XXXVII, f^o 335^{re}, éd. 1588.)

Je ne sçay quelz affectes *latineurs*... pensent a tons les mots qu'ilz joronnent, parler tousjours par l'esprit de Ciceron. (TABUREAU, *Oraison du roy*, dans les *Poës.*, II, 194, Joubert.)

Les *latineurs* du temps prochain. (FAUCONET, *Antiq. gaul.*, 2^e vol., III, 9, éd. 1611.)

LATINIER, *letenier*, *latinier*, *latinmîer*, s. m., homme qui connoit plusieurs langues, qui enseigne les lettres, interprète, traducteur, savant :

1. *latinier*, viel chaboulant chein.

(Les *Loh.*, ms. Montp., f^o 162^{re}.)

Latiniers tu cartes, nus millor ne demand.

(Maignet, p. 14, G Paris.)

A Roue a sa gent par *latinier* parla.

(Rou, 2^e p., 417, Adressen.)

Gil et en France quatorze ans conversé.

Latiniers tu, s'ot en uniait lui esté.

(RABIS, *Ogier*, 628, Barrois.)

04 filles et ad filz, ot enfanz *leteniers*.

(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f^o 43^{re}.)

El furent Louchebart et tel bon *latinier*

(Poème de la Croisade, Rom. VI, 493, 22.)

C'est a. mieu *latiniers* que ilz en boie.

(Gui de Bourg., 113. A. P.)

Boydans de la porte a premiers parle :

Ce fo a. *latiniers* qui en France ot esté.

(Ib., 1336.)

Où voit son *latinier*, fierement li escrie :

Diva, li quels est rois de France la garnie ?

(Ib., 533.)

Après le fist bien enseigner

Le porte a son sieu *latinier*.

(Parton., Richel. 19152, f^o 171^{re}.)

Bien passerent .ix. an entier

On .x. selonc le *latinier*

Ne but de vin ne ne boist.

(M^r. de S. Eloi, p. 14, Peigné.)

Adonc respondi li *latiniers* et dist : Ce sont li ençin au roi Philippe de France. (MEX. DE REIMS, § 55, Wailly.)

Et li fist emperre par *latiniers* de quel gent elle estoit. (Comtesse de Ponthieu, Nouv. fr., du XIII^e s., p. 193.)

Il parloit a els par .i. *latinmîer*. (Bible, Richel. 899, f^o 29^{re}.)

Un grant peuple de la grant Hermonie qui aloit en pelerinage en Jerusalem, par grant tren rendant aus Sarrazins qui les conduisoient, et un *latinier* qui savoit leur langage et le nostre. (JOINV., *S. Louis*, IX, Caill., 4867.)

Latiniers mit od els, par mistre lor enrage ke de plusieurs *latins* s'unt escolozé sage.

(Horn, 1351, var., M. Gell.)

— Féin., *latinier*, *latinmîer* :

A une *latinmîer* a dit sans donnoier.

(Cher., au cygne, 11596, Reiff.)

Et fist li baus d'Acre qui estoit de par Salehadin monter aus croÿzans .i. Sarrezin de grant age qui n'ont savoit, Et ot une espee *latinmîer* delez lui, qui li enseignoit

les treis et les pavillons et les nons des haut barons. (MEX. DE REIMS, § 55, Wailly.)

Il a été employé très-anciennement et il est resté comme un nom propre. On trouve dans le Trésor des Chartes (Arch. J 208, n^o 8) une lettre de Pelerin de Chamilly, valet du roy, dont le sceau porte cette légende : Pelerin li *latinier*. *Latimer* est un nom anglais très-commun. Il y a en Bretagne la famille *Latimier* du Clésieux.

LATINISEUR, s. m., celui qui affecte de parler latin, de citer du latin :

C'est ung abus de nos étymologiques *latiniseurs*. (LA RAMEE, *Gramm.*, p. 27, éd. 1572.)

LATITANT, adj., qui se cache :

Si après le premier deffant tel adjourné s'absentoit et se rendit fugitif ou *latitant*, pourra contre luy estre despesché commission de saisissement de ses biens jusques a la somme pretendue. (CHARL. QUINT, *Ordonn. de la Chambre du Conseil d'Artois*, 31 juill. 1531.)

LATITATION, *latitacion*, s. f., action de cacher, de soustraire :

Et après la dite *latitacion* ou transport de leurs dits biens hors nostre royaume, s'absentent d'iceluy. (Mandem. pour le jugem. des banqueroutiers frauduleux, 25 juill. 1582.)

LATITEMENT, adv., en cachette :

Que son plaisir soit vouloir deraciner et extirper la damnable et insupportable secte luthérienne qui est depuis quelque temps *latitement* entrée en ce royaume. (Arrêt de la cour de Paris, 49 déc. 1527.)

LATITER, verbe.

— Act., cacher :

Qu'ils ne facent sejourner, nuicier ou *latiter* malicieusement icelles denrees sur le chemin. (1408, *Ord.*, IX, 336.)

Avoit transporté ses diis biens hors de sa maison, et icelux mis et *latitez* en une petite vieille maison. (1427, Arch. JJ 473, piece 599.)

Sont recus, recueillis et favorisez de leurs parens, amis ou autres personnes qui les recuevent et *latitent* un grand mepris et contumacement de nous et de notre dite justice. (Ord. de Fr. II, 17 déc. 1539.)

Nos autres sujets, soit leurs parens ou autres, ne les pourront recueillir, recevoir, cacher, ni *latiter* en leurs maisons. (Ib.)

Mort Ocheuse, sa mere enrage

Et meurdrit le royal lignage.

For-Joas, qu'on va *latitant*.

(1567, l'Ép. P. de Villiers, le *Trophée d'Ant.* de

COGNON, *Poës.* fr. des xv^e et xvj^e s., VII, 139.)

Qui *latitent* et cachent leurs meublens,

(BEGNON, *Loix abrog.*, p. 499, éd. 1574.)

Les autres banqueroutiers dignes de punition exemplaire, qui se font par dol et fraude de ceulx qui n'avoient souffert aucune perte *latitement* malicieusement leurs biens, feïment dolousement des hypothèques et après ladite *latitacion* ou transport de leurs dits biens hors nostre royaume, s'absentent d'iceluy. (Mandem. pour le jugem. des banqueroutiers frauduleux, 25 juin 1582.)

Et encore au xvij^e s. :

Et par cet artifice recelent et *latitent* la plus part des dictions et minutes de sentences, jugemens, ordonnances et autres actes. (15 juin 1633, *Arrest. du conseil*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, p. 6 v°, Arch. Loiret.)

— Réfl., se cacher :

Le suppliant *se latita* grant pieça par Paris en rues foraines et antres. (1387, Arch. JJ 131, pièce 122.)

Et en divers lieux *se latita* et mussa. (Juv. des Uns., *Hist. de Charles VI*, an 1385, Michaud.)

Dont les sectateurs et imitateurs *se* sont renduz fugitifs, cachent et *latitent* en aucunes parties de nostre royaume. (*Ordonn. de Fr. 1^{er} sur le fait de là just.*, p. 90 r°.)

Et *se* veult celle maladie des daves tapir et *latiter* es brebis unz an ou plus ; mais en la fin convient il que elles en meurent. (JEH. DE BRIE, *Bon Berger*, p. 94, Liseux.)

— Neut., se cacher :

Le roy d'Navarre *se* parti de Normandie et s'en alla *latitant* en divers lieux, jusques a Avignon. (*Grand. Cron. de France*, les fais du bon roy Jehan, XI, p. Paris.)

Ledit roy de Navarre *se* partil secrettement de Normandie sans le seen et congneu du roy, et s'en alla jusques en Avignon, *latitant* par divers lieux. (N. GILLES, *Ann.*, t. II, p. 33 v°, éd. 1492.)

Aucuns toutesfois s'enfuyent *latitans* et eulx meurent par Italie. (*Translat. de la prem. guerre pun.*, à la suite du *Prem. vol des grans dec. de Tit. Liv.*, p. 195^r, éd. 1530.)

LATITUDINEL, adj., en large :

Incision *latitudinel*. (II. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, p. 105^r.)

LATON, s. m., latin :

Qui li a après a parler *laton* ? (*du Prestre mis en l'ardre*, 101, Montaigne et Raynaud, *Fabliaux*, II, 28.)

Le gibet (y) aït part au *laton* ?

Mazister, que vent il dire ?

(*Farce de Momm*, Anc. Th. fr., II, 349.)

LATONNEUR, s. m., celui qui parle latin :

Menevies diz le *latonneur*. (1323, *Cart d'Iyngr*, Richel. I. 9901, p. 82.)

Cf. LATINEUR.

LATRER, *latl*, v. n., aboyer :

Le suppliant oy leur chien *latrer* et abahier tres fort. (1380, Arch. JJ 117, pièce 35.)

LATRIE, -i, culte, service religieux :

Le servir (N. S.) d'ame et de corps et de tous nos biens, en luy faisant loy et honneur, par adoration de *latrie* qui est due seulement a Dieu. (OLIV. MAILLARD, *Pass. de N. S.*, p. 56, Crapelet.)

LATROCINAL, adj., de brigand, de larcin :

Les princes et gouverneurs des larrons, qui leurs colleges *latrocinaux* avoient espandus par tout le pays, consistent ensemble. (BOURGOING, *Bat. jud.*, IV, 14, éd. 1530.)

S'il'eust peu mettre hors la main *latrocinnale*, c'est assavoir qu'il'eust peu chasser les larrons et sedicieux qui occupoient la cité. (B., *ib.*, IV, 16.)

LATROCINATION, s. f., brigandage :

Et ainsi estoit Judes toute pleine de sedicieux et de *latrocination*. (BOURGOING, *Bat. jud.*, II, 4, éd. 1530.)

LATROCINEUSEMENT, adv., par le brigandage, comme un brigand :

Pour ce il pensa qu'il n'auroit plus de zarbe ne administration de si grands demers apres la mort et passion de son maistre, parquoy vouldit travailler et mettre paine de faire provision *latrocineusement*. (*Le Repas de conscience*, c. XXV, Jeh. Trepperel.)

LATTAGE, voir LATAGE.

LATTE, voir LATE.

LATTERRE, mot douteux présentant le sens de lance :

Et la vindrent les champions armes moult richement, et se combatoient ensemble moult durement, et rompirent leurs *latterres*, et tant que Guillaume de Mousillon embrassa le sire de Chastellon Vilain par le corps et le rna a terre. (*Le Liv. de Haudouyn, Cte de Flandre*, p. 190, Serriere et Voisin.)

LATRER, voir LATRER.

LATUI, s. m., cachette :

En *latuis* les est aiez traies. (BEN., *D. de Norm.*, II, 2852, Michel.)

LATUIET, s. m., cachette :

Un pastor dit qu'il s'en issent ; Mais en *latuiet* s'atipisse. Tant qu'a lui tout que ce trespast. (BEN., *D. de Norm.*, II, 2853, Michel.)

LATURELURE, sorte de refrain :

En revenant du montin.

Laturelure.

En revenant du montin

L'autre matin.

L'atachay mon asne a Flouys.

Regarday par les pertuys.

Laturelure.

Je regarday par les pertuys.

L'autre matin.

(*Farce de Cathan*, Anc. Th. fr., II, 141.)

LAT. *leu. lau*, adv., contracté pour là où :

Il fu che chevalz covers d'un verniel poile chier Plus de ou, leus ferobes et tranchies. Par *leu* au vent le poil rebanchioier.

(*Les Loh*, v. Montp., p. 164.)

Par *leu* au puet et monter et descendre. (*ib.*, f. 181^r.)

Mes *lau* le prist, ly le remete.

(BEN., *D. de Moulins*, *Miscr.*, LXX, 12, Van Haue.)

Et est qui l'avoient gardé de corps de J. C. et disoient par verité

Qu'il n'estoit pas *lau* ou le mist. (S. *Graal*, 634, Michel.)

Celui qui avoit envisagé

Lau Joseph avoient mené. (*ib.*, 228^r.)

Di li *lau* li Sarresters

Le li Abin atender. (*ib.*, 312^r.)

Que il vainent as ostes *lau* ou vent les dies. 1248, *Régl. de la drap.*, Arch. mun. Liou.)

Ne blanche s'ent il ait croie. (*ib.*)

Lau d'oeset et puet ferre.

(*Liv. de S. Iler.*, 500, Bonn. VIII, p. 175.)

Leu li li plaira. (1295, *Ch. d'Aire en Art.*, Walli.)

Alast *lau* les procureurs de la ville les vauvroient meier. (1359, *Carl. Esdras de Corbie*, Richel. I. 47760, p. 51 v°.)

Tout ly admistissement fait dedens la ville et le baillieu de Corbie demouront puis orenovant paisiblement en l'estat *lau* il sont maintenant. (1361, *ib.*, p. 33 r°.)

Et manda partout *lau* il avoit seignorie. (*Liv. de la Conq. de la Moree*, p. 410, Buchon.)

Sont convoiteux de prendre par tout *lau* il en pevent prendre. (G. DE CHARNY, *Liv. de Cheval.*, ms. Brux., p. 102 v°.)

Cf. LEUR.

LAUBREGE, voir LUBE.

LAUCET, voir LAUSET.

LAUCHE, s. f., bande :

Rem une *lauche* de pré ou pré des Col-dreux tenant a Adam Potier d'une part... et a la riviere d'autre. (Fin XIV^e s., *Déclaration de la ceuvre de la mairie de la Chastre, chastell. de Vitry*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, p. 5 r°, Arch. Loiret.)

— Nom donné à une sorte de brique :

Iluit cens et demi de quarrous appellez *lanches* a faire chemieres. (*Compt. de G. Charrol*, 1438-39, Arch. Côte-d'Or, B 2392, f. 38.)

Bourg. Yonne. *lauche*, bande étroite d'un objet quelconque. Une *lauche* de terre, une *lauche* d'étole. Une *lauche* de pain, de veau, de monton. Bijouais, *launche*, bande de terre soulevée et retournée par la charrue. Auverre, une *laiche* de veau.

LAUDABLE, adj., louable, glorieux :

Et dist cestui moine qui coste vyoire compila, que pour ce que est *laudable* la vouloit escrire. (AUME, *Ysl. de N. Norm.*, IV, 41, Champollion.)

Celui doit bien estre nommé roy de qui bonne et *laudable* renommee est publiée durant sa vie. (*Demandaes du roi Chart. VI*, p. 30, Crapelet.)

Tout prisonel le temporel

Estat et Espirituel

De l'Esglise tout venerable.

Qui avoit esté tout si d'able

Par le terme d'uel vint. (AUME, *ib.*)

(*Chron. de l'Abb. de l'Origny*, 1258, Momm pour seve, a Hist. de Belz., t. VIII.)

Moult prendhons tut, puet et *laudable*.

(*ib.*, 1493.)

Desirans ensuir les *laudables* statuts et ordonnances laicelz et passez par nos predecesseurs. (1457, *Ord.*, XIV, 432.)

LAUDATION, -ion, s. f., louange :

Plus montaignes, *resonanz* de *laudacion*, ce est de louanges. (*Bible*, Mat. 684, p. 108^r.)

Pour nous induire a l'admiracion, contemplacion et *laudacion* de Dieu. (FOSSETTE, *Cron. Murg.*, ms. Brux., I, p. 56 r°.)

Et ne te semble elle de grande et de haute *laudacion* digne, quand... (G. CHASTELL., *Vir. nat. prise*, p. 534, Buchon.)

Vous montagnes, raisonnez de *laudation*, c'est à dire louange. *Bible*, Esaïe, ch. 43, ed. 1543.)

— Approbation :

Laudation, approbation, convention, promesses. (1411, Arch. P. 1360, cote 885.)

LAUDAIEUR, s. m., celui qui loue :

C'est vray honneur quant nous sommes facteurs
De biens ex peus et en sont *laudateurs*.
L'œuvre et l'effe, non pour l'œuvre commise.
Conte-d'ouz de Songerius, p. 151 p. éd. 1530.)

Et *laudateur*, je dis infatigable, de
leurs proesses et glorieux facts d'armes.
(*RAR*, l. III, prod., éd. 1532.)

LAUDATOIRE, adj., digne de louanges :

Poesies d'oitres,
Narratoires,
Des nauvais confessoires,
De bons et effandatoires.
De notation, n.
III Pour les laz justifier.
VI GAUBERT, *L'Espérance*, p. 370, éd. 1617)
Messieurs, *voe laudatoire*
Vous dont le zant d'ien infay.
(*Let. des Apost.*, vol. 1, p. 99, éd. 1537.)
A la jou nee *laudatoire*
Qui s'appelle neste pascalle.
(*ib.*, p. 69^b.)

L LAUDE, s. f., louange, éloge :

Moult en ti creanz joie et creanz *laude*.
(*Travert*, *Genese*, Richel. 12147, p. 51 v^o.)
Toutes ces choses doivent faire a grant
laudes. (*Lit. de M. Pol*, ch. CXIX, Pauthier.)

— Heure canoniale :

Leur pleut ouyr unes *laudes* faites a
l'honneur de Nostre Dame. (J. D'AUTON,
Chron., Richel. 5081, f. 61 v^o.)

2. **LAUDE**, s. m. ?

A la relation du conseil des *laudes*.
(1536, *Reg. cons. de Limog.*, 1, 268, Ruben.)
Nom propre. *Laude*.

3. **LAUDE**, voir LAIDE.

LAUDEMENT, s. m., louange :

Tu deusses avoir houte de mettre a *laudem-ent* les gestes deshommes. (*Intern. Consol.*, II, VI, Bibl. elz. Impr., l'au-
dement. L'édit. de 1498 donne : a l'endeu-ent.)

LAUDIMENS, s. f. pl., lods et ventes :

Avecques les hommages, vasselages et
fealties, lods, prez, sales, pastures, lods,
moultins, *lan* l'années, cruesives, rentes,
honniers et denrées. (1374, *Ordi.*, vi, 104.)

LAULIER, voir ALTIER.

LAUNGUE, voir LANGEAIE.

LAUNGLEIE, voir LANCELEI.

LAUNGOUN, voir LANCOS.

LAUNDE, voir LANDE.

LAUNDIL, voir LANDIE.

LAUNON, voir LANDON.

LAUNE, s. m. ?

Pierre Vignier, dit la Moirene qui l'an i
avoit meue, qui avoit la main senestre
fendue au *laune* et aviez au col. (1278,
Reg. du Parl., Arch. 14034.)

LAUNGNE, voir LAIGNE.

LAUQUE, s. f. ?

En chacune pierre de laine a Chauni
doit avoir .xxi. livres et un quarteron juste-
ment en *lauques*. (1310, *St. de la drap. de*
Chauny, Arch. mun. Chauny.)

LAUR, voir LAOR.

LAURE, s. f., laurier :

... Estoit vainqueur, et chapeau luy donna
De verte *laure* dont son chief aorna.
(O. DE S. GELAIS, *Euecl.*, Richel. 861, f. 46^b.)

LAURÉ, adj., de laurier :

Que digne il est de *lauree* couronne.
J. BOCHET, *Ep. fam.*, LXIII, ed. 1545.)
Un chef tomba sa couronne *lauree*.
(Cl. MAR., *Mot. d'Or.*, l. II, p. 86, éd. 1596.)

— Lauréat :

On lui porte *lauré*. (NOGUEI, *Hist. Tolos.*,
p. 46, éd. 1556.)

LAURÉÉ, adj., couronné de lauriers :

Entre les corps *laureez* et palméz,
De bon renom comblez et emblosez
Gestuz desert, armes, liltre et blason.
(GASTIN, *Chants roy.*, p. 14 v^o, éd. 1527.)

L LAURIN, adj., de laurier :

Et faites bullir en olie *laurin*. (*Orynatuz*
médicam., ms. Oxf. Ash. 1470, f. 277^b.)

Oilie *laurin*. (BRUN DE LONG BORG, *Cy-
rurgie*, ms. de Salis, f. 93^b.)

Oilie *laurin*. (1350, *Journ. de la dép. du*
R. Jean, Douel d'Arco, *Compt. de Argent.*,
p. 207.)

L'oilie *laurin* est de si vil prix, qu'il ne
se sophistique. (BRIGON BAUDERON, *Para-
phrase sur la Pharmacopée*, p. 530, éd.
1612.)

2. **LAURIN**, s. m., serpolet :

Serpillum, herba quee gallice *laurin* di-
citur. (*Extr. d'un ms. de IX^e siècle*, ap.
Littre, *Journ. des Sav.*, fev. 1859, p. 93.)

LAURON, s. m., peuplier noir :

Azirus, Populus nigra, Peuplier noir, que
aucuns nomment du *Lauron*. (C. EST., *De*
lat. et grec. nom. arbor., etc., p. 5, éd. 1547.)

LAUSENGIER, voir LOSENGIER.

LAUSIER, *lasset*, *laucel*, s. m., ce qu'on
paise pour faire aiguïser les instruments de
labourage :

Dehminus ad acapitum Bernardo Escot
totum fabricam suam loci de Brossis acenui
vomeres, relhas et pies, et totum *lasset*,
et alia que ad dictam fabricam pertine-
bant... In quod nullius preter eum et
successores eius laborat licentiam... reci-
piendi *laucel* seu habendi quod pro accipi-
dis vendendis seu relhis debet recipi.
(Ch. de 1266, ap. Duc., *Laucel*.)

Fial (assignatio) in fabrica sive *lasset* dic-
torum locorum de Monteguisardo, de Vil-
lafranca, et Campusani, (1313, Arch. JJ 74,
p. 232.)

LAUSISME, *lausisme*, *lauzeme*, s. m., con-
sentement, permission, accord :

Sans obtenir *lausisme* ne licence du sou-
verain. (1389, Arch. JJ 146, pièce 223.)

— Droit payé à celui dont relève un do-
maine qu'on vend, le droit de lods :

Avec ce retindret iceulz religieux et
couvent en ladicte ville de Saint Sever et
generalement en toutes les terres et posses-
sions a eulx appartenans, toutes les feides,
peages, costumes, ventes, *lausisme*, pre-
parances, tous les feiz, cens et autres
droitz quelconques. (1461, *Ord.*, xv, 284.)

On impose a icellui Jehan Abert qui lui
estant vignier de Baizuelz avoit approprié
a lui plusieurs *lauzemes* de la dile vignerie,
sans en rendre aucun compte. (1462, Arch.
JJ 198, pièce 336.)

LAUSISME, voir LAUSISME.

LAUSSET, voir LAUSET.

LAUSTE, voir LAOUSTE.

LAUTRIN, s. m. ?

A Henry Fribert pour bronzez, escoppes,
arbre et *laurin* par luy l'œuvre. (1518, *Doc.*
relatifs à la fondation du Harve, p. 106,
Stephano de Merval.)

LAUVE, s. f., mot douteux exprimant
l'idée de situation misérable :

Lesquels, par glaive et fer, succum-
berent le plat pais de Flandres et le mirent
en aussi basse *lauve* que jamais avoir esté
paravant. (MOLINET, *Chron.*, ch. CXCIV,
Buchon.)

LAUVIERE, voir LAVIERE.

LAUZE, s. f., pierre plate, espèce d'ar-
doise qui sert à couvrir les toits. Ce terme
est très usité en Dauphiné pour signifier
des pierres plates servant à couvrir non
pas les toits, mais les murs de clôture.

Cf. LAUZIERE.

LAUZEME, voir LAUSISME.

LAUZIERE, s. f., poutre sur laquelle se
placent les *lauzes* :

Pour assoier les boutans, *lauzeries*, jau-
bages, simaises et aboulées de cheminees.
(*Cout. de Gorze*, XIII, 24, Nouv. Cout. gén.,
II, 1090.)

Cf. LAUZE.

LAVACHE, voir LAVASSE.

LAVACION, - lion, s. f., ablution, purifi-
cation :

Il douz Jhesus fist nostre redempcion
Et nous salva par certain convenant
Que de baptesme ayons *lavacion*.
(E. DESCHAMPS, *Poes.*, Richel. 830, p. 117.)

Ablucion et *lavacion* des autliers. (1464,
Ord., XVI, 267.)

Les sept *lavations* sont les sept sacre-
ments. (FOSSMETER, *Cron. Mary.*, ms. Brux.,
II, fo 29 v^o.)

Assidue *lavation* d'icelluy (vin rosat)
controle les genives. (ARNOUL DE VILLE-
NOVE, *Tresor des pauvres*, p. 119 v^o, éd.
1581.)

LAVACRE, *lavacriere*, s. m., fonts baptis-
maux :

Et les *lavacres* curre et les peissons par mer.
(*Charlem.*, 127, Koschwitz.)

— Bain, baptême :

On l'iz sont couronnés suffisamment par
le *lavacre* de regeneration es saints fons de
baptesme. (*Orusc.*, vol. I, p. 65^b, éd. 1491.)

O Eustache, tu es bien eurenx, puisque tu as pris le *lavoere* de ma grace. (*Violoier des Hist. rom.*, c. XCVII, Bibl. elz.)

De quoy me sert ce bain et *lavoree* dont vous usez? Quelle utilité m'apporte il qui suis lavé et baptisé au nom du S. Esprit? (*MAMM.*, *Œuv. de S. Just.*, f. 61^{re}, éd. 1594.)

Un empereur, apres le saint *lavoree*. Offricnt comme ecclésiastique. Le calice arroy du corps mutique. Peut prendre a un quant il fait le dyacre. (*MAXIMEN.*, *L'Arrest du Roy des Romains.* Poés. fr. des xv^e et xvi^e s., VI, 152.)

Ce mot est donné comme féminin dans le *Voc. austras.* de D. J. Fr., qui dit:

LAIVAICRE d'iauee (tue). Une lavasse, une grosse nuée, une grande pluie, qui lave bien la terre et fait du fort aux vignes.

LAVAICHE, s. f., lavoire, lieu où l'on lave le linge:

Lesquelles femmes et filles travaillans en ladite mare ou *lavache* pour la nestoier. (1472, Arch. J. 197, pièce 218.)

LAVAILLE, s. f., lavoire:

En *lavaille* de jambes a mesoaulx. (*VILLOUS.* *Grand Test.*, Ballade, Jonans, p. 92.)

De nous ont patiemment enduré des injures, plus que dix truyes ne boyroient de *lavailles*. (*HAB.*, V, 45, éd. 1564.)

— Eau servant à laver:

Et l'appelle on plomb de *lavaille* pour ce qu'on le lave es mares ou se fait l'esbrouement de For. (*DU PINET*, *Trav.*, XXIV, 16, éd. 1566.)

— Médecine servant à laver le corps:

Douques il faut differer, jusques a ce que ceste rincerre et *lavaille* en soit dehors, et que le disner ne rencontre ledit bouillon. (*JOUB.*, *Err. pop.*, 2^e p., ch. 17, éd. 1587.)

LAVAL, adv., en bas, à terre:

qui fut en sel chafant *laval*. (*BARTIL.*, *Tourn. de Chev.*, 3596, Dehoctie.)

Ces harnois ey sont de pourrys? Ces salades nous sieent-ils mal? Sont ces francs a ruer *laval*? (*GREGAN.* *Mist. de la Pass.*, 27720, G. Paris.)

Vendosse pour le chief prendre. Juvuel, Preclay, Laval. Consinat aux Chevallier. Et seus nous a mettre *laval*. (*MARTIAL.* *Viegl. de Charl.*, VII, l, 220, éd. 1724.) Cf. AVAL.

LAVANGI, s. f., action de laver, de purifier:

Ablutio, *lavance*. *Gloss. lat.-gall.*, Richel. l. 7692, et *Catholicon*, Bibl. Quimper.)

— Eau qui a servi à laver:

Quant aucun losera De la diete eau, et postera *Lavance* sur ce peiron. Tantost sera Pair tout hercy. (*ROUFRON.* *Œuv.*, III, 23, Quatrebarbes.)

LAVANGIUE, voir LIVESCHE.

LAVANDRESSE, — *dresse*, s. f., relaveuse: *Lavandresse*. (1583, Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

LAVANDERIE, — *enderie*, s. f., buanderie:

Et que se fait fait bader. Bien laver et tres fort laver. En sa tres grant *lavanderie*. (*DRECHLEVALT.* *Trois Pelerinages*, f. 102, imp. Just.)

Il est encore usité dans la Suisse romande, notamment à Neuchâtel.

LAVANDIER, — *vendier*, *laie*, s. m., blanchisseur:

Simons li *lavandiers*. (1313, *Trav. aux chât.* des C. d'Art., Arch. KK 393, f. 40.)

L'on voit souvent que *lavandier* Font leurs draps sur le gravier Laver pendant en Peune froide. (*E.* *DESCRANES.* *Poés.*, Richel. 810, f. 357.)

Ce Regnaud... deponilla tellement la famille de nostre monastere, et s'encanment encor de nos laboureurs, charpentiers, *lavandiers* et pescheurs. (*Chose neuve. escr. p. F. Richer*, p. 205, Cayon.)

— Officier qui était chargé chez le roi de faire blanchir le linge:

Jehan de Ternay, *lavandier* du corps de S. M. (*Dép. du R. de Nav.*, av.-juin 1581, Arch. Basses-Pyr. B 63.)

Nom propre, *Lavandier*.

LAVANT, adj., qui lave, qui purifie:

O fontaine celer et *lavan*. (*REMY.* *de MONTRES.* *Musere*, c. 10, Van Houvel.)

LAVARET, s. m., sorte de poisson:

De l'ave le lac que le Bourget on nomme. *Le lavaret* fraid sent se vendome Haran d'eau douce. (*J. PELLETIER.* *de MASS.* *la Saute*, éd. 1572.)

LAVASSE, *lavache*, s. f., pluie torrentielle:

En temps de *lavasses* et de pluyes soudaines. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 379.)

Les pluyes et terribles *lavaches* furent si grandes aval les champs que laboureurs furent contrainsts de retourner en la cité. (*MOLINET.* *Chron.*, ch. LXI, Buchon.)

LAVATIE, adj., propre à laver, à purger:

Soit sa viande *lavative* et *lavative* (*BREUN* *de LONG BORG.* *Cyruarge*, ms. de Salis, f. 89.)

Vertu abstersive et *lavative*. (*Jard. de santé*, l. 450, imp. la Minerve.)

Il faut que les medecines soient laites collantes et *lavatives*. (*TAGAUET.* *Inst. chir.*, p. 498, éd. 1579.)

Clysteres *lavatifs*. (*Practique de P. BoceVau*, f. 23^{re}, éd. Lyon.)

Lair est proprement abstersif, et non *lavatif*. (*JEAN* *de CHAMPEYNAC.* *Phisique*, p. 366, éd. 1673.)

LAVATOIRE, s. m., lieu où l'on lave, où l'on se lave, lavoire, piscine:

Mou corps n'est pas *lavatoire* Ou l'on p'rite toutes eaux. (*VOYAGE* *de Vire de J. Le Hour*, xvii, Jacob.)

Laquele eau vient coulant par un canal de cuivre dans un *lavatoire* qui est hors la mosquee, ainu que les Turcs se lavent auparavant que d'y entrer pour faire leurs prieres. (*Voyag. du S. de Villamont*, p. 489, éd. 1598.)

se voit recevoir Cig de Silve tant bien orné par h seu fletre VAL, *l'Hydrotherapeutique*, p. 35, (8.)

Lava nre ben. A lavatory, a place, or vessel, to wash in. (*COTGR.*, éd. 1611.)

Lavatoire ²³³ Lavatorio. (*C. OUDIN*, éd. 1660.)

— En particulier onts baptismaux:

Entour celuy temps Richardus roy de Frise devoit estre baptisé et avoit ja l'ice ou *lavatoire*... (*Légende dorée*, Maz. 1333, p. 318^{re}.)

— Lavement:

On fera un *lavatoire* avec du vin blanc. (*LOUIS GEYON.* *le Miroir de la beauté*, II, 437, éd. 1615.)

LAVE, *laire*, *layre*, *lesse*, s. f., pierre de grès, plate et de forme irrégulière:

Pour charroier celle *layre*. (1312, *Compt. du dom. de Mahaut d'Artois*, Richel. 8531.)

Chemins communs, terre, *laire*, arzeins, pierres et autres choses. (12 août 1376, *Lett. de Philippe duc de Bourg.*, Arch. mun. Montbard.)

Pour quatre toises de *laire* pour mettre sur ladite vis. (31 janv. 1382, *Quitte de Perrenot, recouvreur*, Arch. mun. Dijon.)

Quiconques a mestier de traire pierre ou lesres. (Fin XIV^e s., *Cont. de Châtillon*, ap. J. Garnier, *Chart. bourg.*, l. 371.)

Diz houches de pierre es deux pignons pour porter les salières et cuverte de *layre*. (*Ouvr. fais à Dole*, 1415-16, Ch. des compt., B 1586, Arch. G. 60^r.)

Que si quelqueun estoit si estourdy que de se veuir danner par le nez de ceste perche, ou qu'il oubliat que ce signal le preservoit de quelque mal, quand mesmes on le vons assommeroit de pierres, *laïres* et ardoises, seriez vous d'advis, seigneur Pastorell, qu'on vist une ordonnance ou statut, par lequel on defendroit aux couvreur de plus mettre telles perches? (*COULIERES.* *Aprestdisuees*, VIII, p. 287^{re}, éd. 1587.)

Fr.-Comté et Morv., *lave*, dans le même sens. Berry, *lave*, dépôt limoneux d'une inondation.

LAVEDENT, s. m., van dentifrice:

Un *lavedent*, faisant cesser toute douleur des dents. (*G. BOUCHET.* *Sevces*, IV, 87, Roybet.)

LAVEMAIN, adj., où l'on se lave les mains:

Un petit bassin *lavemain*. (1474, *Inv. des baques de Gabriel de Lalour*, Ann. de la Soc. de l'hist. de Fr., 1880, p. 292.)

Un bassin *lavemain*. (1507, *des meubl. du duc de Bourg.*, Cab. hist., IX, 305.)

— S. m., bassin où l'on se lave les mains:

Deux petits *lavemains* a bec. (*Compt. du R. René*, 1471-72, p. 245, Lecoy.)

Un *lavemain* de bois ouvré. (1520, *Invent.*, Arch. Gfr., Not., Bris Chartier.)

Un *lavemain* de cuivre. (1565, *Inv. du mob. des chât. d'Archon et d'Ouches*, M^{me} et Doc. sur le Forez publ. par la Soc. de la Diana, 1881, p. 282.)

PLAIS. Bay, *lavement* quel les deux-épithètes se lavent. 18.
LAVEMENTS, s. m., action de laver. *Prz de laudat*
LAVEMENT, (S. BENN.) Scilicet, ms., p. 73, que, St-Pal. Lat., lavatio.

Mes capots, mes robes, mes
Surtout les capots, surtout.
Les habits et les robes, au même
que je pourrai à mes yeux.
— *Mot. de saint Test.*, 3042. A. 1.

Le lavement de la bouche
Baptême.
(*Met. de S. Clem.*, p. 87. Abel.)

LAVEMENT de la teste. (*Jard. de santé*, 1, 427, impr. la Minerve.)

LAVEMENT de voarres, lasses, polz. BEAUSPORT, *Monotessaron*, p. 183, éd. 1552.)

Ceux de la persuasion de Mahomet viennent à ce gouffe faire leurs oraisons et puis se baigner et laver de cette eau manne, pensans par tels lavements appaiser l'ire de Dieu. (THEVET. *Cosmog.*, III, 42, éd. 1578.)

Le lavage est une liqueur appropriée au lavement de la bouche. (PARÉ, *Œuv.*, XXV, XXXVII, Malgaigne.)

Il Notre Seigneur receut le tres saint lavement du baptême au Jordan. J. DE MOSTYLAND. *Hieroglyphiques de Jan Pierre Valeran*, XXII, 4, éd. 1615.

Le lavement des corps et l'usage des bains ne sont pas fréquents. (FR. DE SAL., *Règl. de l'Inst. de S. Aug.*, c. 17.)

LAVENAGIER, s. m. ?
25 francs du petit Aubert d'Andernay pour une composition faite à Mgr. pour certain argent qu'il avoit pris en un meix à Andernay qui estoit à Cellisson. *Lavenager d'Andernay*. (1383-85, Arch. M. Meuse B 433, f. 39 v°.)

LAVENDAGE, s. m. ?
XL garbes de lavendage. (*Liv. des jurés de St-omen*, n° 47 r°, Arch. S.-Inf.)

LAVANDIER, VOÏT LAVANDIERE.

LAVENDIER, VOÏT LAVANDIER.

LAVENDRISSIE, VOÏT LAVANDERESSE.

LAVEOIR, *lavoir*, *lavoir*, *lavouer*, *lavouer*, *lavoir*, s. m., bassin où l'on se lave, où l'on lave ?
Les lieux près de vive et qui s'arrouent de vive et en baignez et en *lavours*. (*Androd d'Astron*, 1321, f. 18 v°.)

La seconde chose est veraiement confession qui est le *lavours* où l'on se doit souvent laver. (LACLAU, *Somme*, Maz. 809, p. 149 v°.)

Se résistent li *lavours* esquels l'on la voit les pies et les enailles des sacrements. (GUYART, *Bible*, Trés., liv. des R., XIV, ms. Ste-Gen., f. 172.)

De l'ou le *lavoir* l'ou.

M. DE LA CHAÛNE, *l'ou*, B. 601, f. 111 v°.

Li *lavoir*, li *lavoir*. (1340, *Compte de Ne. C. Breque*, Arch. KK 7, f. 54 r°.)

Li *lavoir* petit, c'est assavoir chant-fait et l'ou d'argent veré. (1380, *liv. de Ch. F.*, 224, L. Harle.)

Polz de l'ou de chaudrons, chaudrons et

poelles, basins, *lavoirs* et escumoirs. (*Diclog.*, fr.-flam., f. 2, Michelant.)

Et en refectuer
Disput tout temps ou a beau *lavouer*.
(GÉR. DE PIS., *Dir de Poissy*, Richel. 835, f. 76 v°.)

Li *lavoir* et un bassin. (1385, *Reg. du Chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 28, f. 101 v°.)

Le *lavouer* a draps. (1465, *Compt. de l'aumôsr.* de S. Brithoué, f. 112 v°, Bibl. la Rochelle.)

Un *lavoir* de mains. (*Compt. du R. René*, 1471-72, p. 242. Lecoy.)

Tu feras aussi un *lavoir* d'aerain avec son soubassement laver. LE FEVRE D'EST., *Bible*, Ex., XXX, éd. 1534.)

— Adj., qui sert à laver :

Un pot *lavouer* de cuire. (1332, Arch. P 1362, pièce 1069 : et 1396, Arch. MM 31, f. 228 v°.)

Le suppliaant, print en la ville de Therouenne deux chauffettes, que on nomme au lieu pos *lavours*. (1416, Arch. JJ 169, pièce 324.)

Metz de l'eau ou pot laver.
Et appreste bassin et touaille.
(GÉRYAN, *Mot. de la Pass.*, Ars. 6431, f. 197 v°.)

Plats bachiens et deux pots *lavours*. (1521, *liv. de Franchois de Meleun*, Soc. des antiq. de Morinie, 102° liv., 1877.)

LAVEOIR, - *cor*, - *œur*, - *eur*, - *œour*, - *œour*, adj., qui sert à laver :

Tenir le bacin où li lavera ses mains et la touaille, et avoir ledit bacin et ladite touaille et le pot *lavoir* si tost que lavé y aura. (1393, *Denombre. du baill. de Caux*, Arch. P 303, 2° p., f. 34 v°.)

Trois petites touailles a laver au pot *lavoir* branlant a une chaine de fer. (1412, *Lottes*, Arch. grosso-vien.)

— S. m., sorte de vaisseau, de bassin :
De es hnt Salomon tuz les vaisseils de arain et temple e meis le grant *lavoir* que l'on apeloit mer d'arain. (*Rois*, p. 147, Let. de Lincy.)

Alluia, *lavours*. (NECK., ms. Bruges : scheler, *Lex.*, p. 87.)

Appareil de l'eau et *lavoir* pour laver. (*Règle de Cîteaux*, ms. Dijon, f. 100 r°.)

Li bachiens et li *lavours* pour l'estoement de la maison. (1307, *Mobil. des Temp. du baill. de Caen*, Arch. J 413, pièce 29.)

III. bachiens, li *lavoir*. (ib.)

Bresse, *lavoir*, *lavoir*.

LAVOIR, verbe.

— NENT, se laver les mains :

Après que le gentil homme *ent lavé* avec le seigneur de Bernaues, l'on porta l'eau a cette dame, qui *lava* et s'alla seoir au bout de la table. MARG. D'ANG., *Hept.*, XXXII, Jacob.)

— Act., *laver* le vin, le tremper d'eau :

Le vin, tout *lavé* que vous vendrez, rendra toujours son naturel, en proportion de sa qualité. (G. BOURNET, *Serees*, I, 22, Roybet)

LAVIBESSE, s. et adj. f., celle qui lave, qui purifie :

— Act., *laver* le vin, le tremper d'eau :

Le vin, tout *lavé* que vous vendrez, rendra toujours son naturel, en proportion de sa qualité. (G. BOURNET, *Serees*, I, 22, Roybet)

LAVIBESSE, s. et adj. f., celle qui lave, qui purifie :

(Contession) La souveraine *lavresse*.
(GARO. DE GOND., *Dits*, Ars. 3142, f. 54.)

Lotrix, *lavresse*. (*Gloss. de Salins*.)

LAVEUR, VOÏT LAVEOR.

1. LAVEURE, s. f., action de laver :
Empres le dernière *lavoure*. (*Fray. d'un livre de médecine*, ms. Berne A 95, f. 4 v°.)

— Eau qui sert à laver :

Li gent les (les pierres des géants d'Irlande) soloient laver.
Et de l'oeve lor bains tremper.
Et d'aucune entrée greisé.
Des *lavours* bains traissent.
(WAGE, *Brut*, 8275. Let. de Lincy.)

2. LAVEURE, s. f., étoffe de mauvais teint, qui perd ses couleurs lorsqu'on la lave :

— Mes logement
Ne se tient nule *lavoure*
A envers d'une *lavoure*.
(GUTHA D'ARRAS, *Ille et Galeron*, Richel. 375, f. 298 v°.)

Aucun ne peust on doit faire que deux *lavours* de route. (1410, *St. de la drap. de Chauny*, Arch. mun. Chauny.)

LAVIER, *lavier*, s. m., ouvrier en lave :

Pour XII journées de *laviers* a fraire lave pour celle couverture. (1312, *Compt. du dom. de Mahaut d'Artois*, Richel. 8351.)

cf. LAVE

LAVIERE, - *vire*, *lavriere*, s. f., lavure :

Ordinons quels preingent le camp de tuis ces, quels qu'ils soient, qui desorenavant getteront on mettront *lavire*, escovires, on qu'ils laisseront gesir fumier devant leur maison pour trois jors entiers. (*Pièce de 1387*, Rec. diplom. de Fribourg, V, 7.)

Ne gortent, de jour ne de nuit, aucunes *lavures*, hordures, boyees, eues de baus. (*Ord. de Salins*, 1492-1549, Prost, p. 24.)

LAVIRE, VOÏT LAVIERE.

LAVIS, s. m., bavardage :

Mes je double trop les *lavis*
Des langues qui souvent parollent
Et qui les autres ges escollent.
(GILLOU LE MEIST, *Paris*, I, 11, Kerv.)

LAVOER, VOÏT LAVEOIR.

LAVOIER, VOÏT LAVEOIR.

LAVOIR, VOÏT LAVEOIR.

LAVOLE, s. f. ?

Mais se Dieu saint Bertran, onques n'ama *esvole*.
Il lor vanst moult estre tresons en lor *lavole*.
(GUY, *Bertran du Guesclin*, 17532, Charriéro.)
Une var porte : trestous a la *karolle*.

LAVON, VOÏT LAON.

LAVOR, VOÏT LAVEOIR.

LAVOTTER, v. a., fréquenter de laver :

On dit aussi que les poules qui ont les pieds jaunes y sont fort bonnes, leur lavant bien les pieds en l'eau, a la charge de les baigner et *lavotter* par apres au vin que le patient vouldra boire. (DU PINET, *Plin.*, XXXIII, éd. 1566.)

VOUER. VOIR LAVEOIR.

AVOUIER, VOIR LAVEOIR.

AVOUIER, S. F. ?

dechain qua manet Ondentz la *Lavouree*.
98, *Cart. de Montibrayem*, p. 247, La-
o.)

LAYRI, *lafrra, lefrra, liefrn*, adj., hippu :

N'est pas *lefrn* ne ausens.

Vans et les nels, jols et gais.
**Normans le Gallois*, 107, Steugel.)

Le nes et rebat et le meon *larru*.

(*Dion de Maucens*, 91 et A. P.)

Simon l'anvians le *liefrn*.

(*Peut. fr. ar.* 1300, t. IV, p. 139.)

La bouche qui est ouverte, comme ont
communement les Francouens *lafruz*,
signifi l'homme audacieux. (A. DE MOU-
LIS, *Chiron*, p. 125, éd. 1638.)

CL. LEVREUS.

LAYOER, S. M. ?

Car un ancle d'honneur

Desqu'en une me, qui tint moult grand *layouer*.
(DEB. DES PREIS, *Geste de Liège*, 10426, Schelch.
Gloss. philol.)

LAX, VOIR LAS.

LAXATIQUE, adj., lache :

soiz Henolins, *laxatiques* drempars.

Vous estes dignes que l'on vous amie parste,
soz *chans*, sur le siege de *Mesiere*, ap. Euz. de
Lioz, *Ch. hist. fr.*, II, 75.

LAXATION, S. F., laxité, relâchement :

L'eau de citrulle lache le ventre par une
laxation bonne. (*Jehan de sande*, f. 146,
impr. la Minerve.)

Si est tel remede laxatif tres utile pour
le ventre. Et se naturelement telle *laxation*
faire ne se peult soit fait artificieusement
par ung suppositoire. *Remede contre fièvre*
pestilencieuse, Robinet.)

LAXER, V. A., permettre :

La viande et usage des chairs et poissons
n'a point esté *laxé* ne permis aus hommes,
simon jusques apres le deluge. (*Second Vol.*
des Exp. des Ep. et *Ev. de kar.*, t. 350 v°,
ed. 1519.)

— Délivrer :

Soulez nombre de quelzconques marques,
contrecuratives, ou repouscades qui pour-
roient estre cy apres *laxées* et declarées
entre les villes, communitatez et marchans
particuliers. (1483, *Ord.*, XIX, 276.)

LAXEN, S. M., chaîne ?

Mestre de *laxen* de trois ongles de
haill an touc du chasteil de Morley. (1344,
Arch. Meuse f. 2760, 2° cab., f. 26 r°.)

Jaquel Huguenin met le *laxen* enbotte
pour le conduire a Bar. (*ib.*, f. 27 r°.)

1. LAY, VOIR LAI.

2. LAY, VOIR LÉ.

3. LAY, VOIR LOI.

LAYENS, VOIR LAIENS.

LAYGAL, VOIR LAIGAL.

LAYGEAU, VOIR LAIGEAU.

LAYDE, VOIR LAINE.

LAYE, VOIR LAIE.

LAYEE, VOIR LAIEE.

LAYEMENT, VOIR LAIEMENT.

1. LAYUR, VOIR LAIER.

2. LAYER, VOIR LIER.

LAYEF, VOIR LAIET.

LAYETE, VOIR LAIETE.

LAYEUR, VOIR LAÛR.

LAYNEUX, VOIR LANEUX.

LAYRAN, S. M., sorte de mesure pour
le vin :

Cinq cestiers orge et quatre *layrans* vin.
(Charges du convent du S.-Esprit, avr. 1535,
Arch. év. Beziers.)

L'orge a quarante solz le cestier et le vin
vingt solz le *layran*. (*ib.*)

LAYSANT, VOIR LAISSANT.

LAYSSIE, VOIR LAISSE.

LAYTON, VOIR LAITON.

LAYVE, VOIR LAIVE.

LAYVIER, VOIR LAVIER.

LAZ, VOIR LES.

LAZAGNE, S. F. ?

Autour de cette place y a des boutiques
la ou se vendent des *lazagnes*, avec les-
quelles on fait certaines balotes de chair
de boeuf. (LEON, *Deser. de l'Afr.*, I, 139,
ed. 1536.)

LAZRINES, VOIR LADRINES.

LAZARON, S. M., lepreux :

Bons, dist le rois, qui sont cest *lazaron* ?

(*Les Job.*, ms. Moutp., f. 123°.)

LAZERE, part. ?

Bien sanblot carrasin del viaire et del nes.

Car il estot d'une herbe noires et *lazere*.
(*Les Chetifs*, Richel. 1268, f. 624°.)

LAZERIQUE, S. F., lépre :

ce sai bien curie ydroppique.

Si sai garir de *lazerique*.
(*Chiquet*, Richel. 1420, f. 123°.)

1. LE, *lo, lou, lu*, article masculin sing.,
régime :

(Cum *legimus e* le evangelio. *Fragm. de*
Valencienens.)

Seule essence li porret ompe pleier

La polle sempre tou amest la deu monestier.

(*Estalre*, 9, Meyer, *Rec.*, p. 143.)

El li enoblet, dont lei nonme chelch.

Quel elle fuist le non christien.

(*ib.*, f. 13.)

Et ennil l'and telid *lo* quez

La corps estera solapés piez.

S. *Leuz*, 229, Meyer, *Rec.*, p. 198.)

Ki od le roi l'aront venu.

(*Brut*, ms. Munich 1642, Valbu.)

Por les armes Henry le ro.

(S. *Boudan*, 1, Richel.)

— On a dit *le* par confusion avec le
sujet :

Ne sol recevoir Chieperro.

Mars li son frede Theoran

(S. *Leuz*, 78, K. hertz.)

Dout li pare tien devons garder.

(*Geor. Bible*, 809, Volfart.)

Après li bon sou asela.

(*Pass. du Christ*, 160, Boucherie.)

Enchois li temps d'aveier.

(*R. de Seb.*, XIV, 116, Boeca.)

— *Li, lui*, article masculin sing., sujet :

Nos volreit comendre li reis paies.

(*Uitalis*, 21, Meyer, *Rec.*, p. 194.)

Li perides tan fu cruels

Les ois del cap li fu coper.

(S. *Leuz*, 163, Meyer, *Rec.*, p. 197.)

Charles le rois, nostre empereur nancus.

(*ib.*, 1, Muller.)

Li sanz vermans li estelais mondeiz.

(*Gerard de Vans*, 637, Bekker.)

Por ce que li pardous ere si grantz.

(*VILLER*, 2, Wailly.)

Li soulois femme fring.

(*Esop*, Richel. 1501, f. 3 r°.)

Quant *les* sapens fu en bon point

De mal faire ne se fait point.

(*ib.*, f. 1 v°.)

Li seugler un felon regist

Luy geta.

(*ib.*, f. 1 v°.)

Se chaloit li uns ratrounes,

Li autres notes loberengs.

(*Chese*, Vat. Chr. 1492, f. 6 v°.)

Et communda que li corps li-Laissez
es chens et es oiseaux. (*Beallianz saint*
Jehan Baptiste, Richel. 983, f. 180°.)

— Combiné avec la préposition *de*, le
doute *del, deu, dau, do, dou, du, der, dor* :

Del corps asuz l'avez ault

Et des filiels que grant sustat.

(S. *Leuz*, 243, Meyer, *Rec.*, p. 198.)

Si s'en arment sans plus del atraier.

(*RAMBERG*, *Agier*, 678, Barrois.)

Distrent que bon le point faire,

Les uns d'edel serpage traire,

Quez avoient grant curange

Del bon Pandras faire curage.

(*Brut*, ms. Munich, 437, Valbu.)

La fins dou conseil si fu tels. (*VILLER*,
11, Wailly.)

Quant nous delivra touz ensemble

De grand outez et dou foirel

Que l'ose en la ponne avoit forel.

(G. DE LAINO, *Mec.*, ms. Suisse, f. 24.)

Toute la beston de *der* la partie.

(*Aubert*, p. 226, Tabler.)

Dou moult li plus elien noisous.

(*Geor. Bible*, 1900, Volfart.)

La homme dor Temple de Mandres.

(Fevr. 1259, *Arch. Vosges*, II, Flébaumet.)

El estait filz do marquis. (*Est. de Eruel*,
Emp., XVIII, 49, H.-L. des erus.) Var.,
dout.

Paiz fut faite *do* dit contenz. (*Ch. de*
1280, Fontevr., *Arch. Maine-et-Loire*.)

En nom dau pere et dau fil et dau saynt

esperit. (1281, *Test de G. de Lusignan*, *Arch.*
f. 270, pièce 19.)

Deu dit leu. (1283, *Lett. de Bob.*, II, *de*
Botry, *Arch. G.-O.*, La Boute, f. 1.)

Deriers le troue du aultre. (*Chiron*, *de*
S.-Der., ms. Ste-Ger., f. 225.)

La coutume do pais. (*Ch. de 1296*, Fontevr., anc. tit., Arch. Maine-et-Loire.)
 Le motout del tout a l'ure vostre volente.
(Li Contes dou Roi Flore et de la belle Jehane, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 124.)
 Li payementz del clostre doit estre de XII. coiors. (L. A. command. Richel. 423, f^o 113.)

Que dou mari ne trouva point.
 J. de Gossis, *Cont. a la manche*, 200, Schefer.)
 La declaration dou sairement dou dit Arnaut. (*Ch. de 1349*, Fontevr., la Rochelle, Arch. Maine-et-Loire.)
 Si demanderent dou prince. On leur dist qu'il estoit a Bourdians. (Froiss., *Chron.*, VI, 196, Luce.)

— Combiné avec la préposition *a*, le devient *ant*:

Il cors saint Alexis.
 (*St Alexis*, st. 120, Steugel.)
 Bon vint al terme al roi.
 (*Itin.*, 2^e p., 299, Andresen.)
 Al fer a l'acier la veie delivra.
 (*Itin.*, 989.)

Maint de voz ancours out al defendre mort.
 (*Itin.*, 224.)

L'en en aieit vielz anelz estre veue
 Qu'al vivant son seigneur soit a autre dunc.
 (*Itin.*, 2811.)

Kar ore vait un message al roi Henri le pere.
 Jordan Fantosse, *Chron.*, 139, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Al tens Guenalt Pevske de Mez... et al tens lo duc de Loheraïne Ferri. (1212, Cah. Du Fresne, Metz.)

Al tens Innocent. (VILLEH., 1, Wailly.)

Cose ki tout... al decroissement de l'onneur de l'empire. (H. DE VALENC, 588, Wailly.)

Al entrer et al iscir. (*Ch. de juill.* 1241, N.-D. de Cambrai, Arch. Nord.)

Moutz grant duel a l'envie prendre.
 (*L'Escouff.*, Ars. 3319, f^o 15 r.)

— *Au* :

De recevoir plains et sangurs.
 Car un delors croist et empire.
 (*Itin.*, Richel. 1573, f^o 10 r.)

Si com il est contenu es lettres au seigneur de Choiseil. (1285, *Cart. de Champ.*, Michel, t. 5993, f^o 207.)

Et oront nos defenses et celes au devant dit roi. (1290, *Itin.*, f^o 240 r.)
 Le Jehanne, fame au devant dit Estienne. (1262, *Itin.*, f^o 208 r.)

Si en ferai justice au los de mes ames.
 (*Hist. de Baillon*, 542, Schefer)

— Combiné avec la prép. *en*, le devient *ent* :

Ent ent tou la zetterent, courarde tost.
 (*Falsche*, P. Meyer, *Rec.*, p. 194.)
 Se il n'ent ent pais. *Ordonn.* de 1304, Arch. K 37, pièce 34.)

— *Et* :

Il nom le sergent qui portat subreid.
 (*Itin.*, st. 185, M^s S., G. Paris.)
 Intolent sont mis el retourer.
 (*Les Fois*, ms. Bern. 113, f^o 107.)
 Et il n'ent pas de la pueche.
 (*Bos.*, P. Meyer, Naples, f^o 107.)

Et bois estout bosen senz.
 (*Brut*, ms. Munich. 1534, V. B. n.)
 Saverne a nun el nostre eare.
 (*Itin.*, 2103.)

Or deust estre li doz pris
 Et devant eles el fen mis.
 (*Flore et Blanche*, 2 vers., 911, du Ménil.)

Ja soit k'il ainsi soit apprisoizé tote voie
 ne au si le miel perdut li junoizant de raison
 el jugier et el dessevoir. (*Li Epistole saint Bernard a Mont Dieu*, ms. Verdun 72, f^o 99 r.)

Ne reclames en l'eritage ne el mobile.
 (1222, Arch. mun. Metz, cart. 110.)

Et mois d'anoit. (Août 1250, abb. de Clâtillon, cart. 63, Arch. Mense.)

Ki encoutre seroit kieroit el forfait de...
 (*Bans auz richer*, 00, f^o 22 v^o, Arch. mun. Douai.)

Comme vous avez ou devant el conte.
 (*Contesse de Ponthieu*, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 489.)

El lesmoing de laquele chose. (1286, Bon-Poit, basse 65, n^o 8, Arch. Eure.)

El mois de jenvier. (1294, Paraclat, Arch. Somme.)

Laquelle chapellete est faite ens el non de moign. Saint Martin. (*Trad. de la fin du XIII^e s. d'une charte de Chibleb.*, Ch. des compt. de Lille, I, Arch. Nord.)

Les mist el firmament, por enluminer la terre. (*Bible*, Genèse, I, 46, Richel. I.)

Il list curer el sabath. (*Itin.*, S. Matthieu, XII, 12.)

El temps a venir. (Mardi av. S. Valent. 1326, *Ch. du garde du seau de Valognes*, S.-Sauv., Le Ham, Arch. Manche.)

— *Eu* :

Mis en livre n'en est nomez.
 (*Itin.*, *D. de Norm.*, II, 3393, Michel.)
 Qu'a mie milliers furent esme
 Gil des lor qui furent trové
 Sol en erant champ del feriez.
 (*Itin.*, II, II, 37508.)

Et quer d'iver la son repaire.
 (*Itin.*, II, II, 38341.)

Et si a euz eu chief un baton traversé.
 (*Ficrabas*, Vat. Chr. 1616, f^o 319.)

Devant les nez lui fiert la pointe
 D'amours qui euz eu cuer l'a pointe.
 (*Merangs*, ms. Vienne, f^o 32^e.)

Eu mi lieu de ce hule avout
 La pin si verd com en esté.
 (*Itin.*, f^o 214.)

De ferir de sa lance en corps
 Le chevalier qui fu estoit.
 (*Itin.*, f^o 214.)

Traisons qui en lui s'eslent
 Le nez en air.
 (*Itin.*, f^o 254.)

Droit en palais la amont
 Rescendant.
 (*Itin.*)

En tesmoing de la quele chose. (1284, *Cart. du Bec*, LH, Arch. Eure.)

En la terre et en bois. (Août 1286, *Ch. du vic. de Valognes*, S.-Sauv., Nohon, Arch. Manche.)

Nos avon seelé ens lettres en seel de la visconté d'Avanches. 1290, *Lett. du vic. d'Av.*, Cart. de la cath., p. 103, Bibl. Avranches.)

Eu tens que il fu en la garle nostre s le roy. (1293, *Lett. du vic. de Pont Au mer*, S.-Evroult, Arch. Orne.)

Eu tens a venir. (*Itin.*)

Eu dit heritage. (*Itin.*)

Eu royaume de France. (1299, *Paix ens les R. de Fr. et d'Angleit*, Montreuil-sur-mer, Arch. Vat., Instrum.)

Tout le bois eu quel les montiers du dit meolin out leur coutume d'ancien temps. (1303, *Cartul. de Preaur*, f^o 179 r^e, Arch. Eure.)

Metre amendement eu feuillement dessus dit. (Mardi av. la feste S. P. aux liens 1304, *Ch. du vic. de Caen*, La Trinité, Arch. Calv.)

Se sont compromis... eu dit et en l'ordenance de honorable homme... (Déc. 1306, *Ch. de J. Capon clerc pour J. du Castel*, garde du seau de Caen, Trinité, Arch. Calv.)

Eu hamel de la Teillaye. (1316, Saint-Evroult, Arch. Orne.)

Eu nom de nostre dicte Dame et pour li. (1320, Arch. J. 60, f^o 48 v^o.)

Trop poi d'amour eu monde avoies.

(*Fausel*, Richel. 116, f^o 23^e.)

Elle souhainement acour devers la dame et lui dist : Veey monseigneur qui arrive ceans et croy qu'il est ja eu jardin. (L. DE PREMIERF., *Decam.*, Richel. 129, f^o 193 v^o.)

Le chevalier ne se povoit caicher pour son cheval qui estoit eu jardin. (*Itin.*)

Il se mist... eu service du roy de France. (*Itin.*, f^o 496 v^o.)

Eu jourd'ui. (*Itin.*, f^o 198 r.)

— *Ou, hou* :

ou proverbe dit ou que force paist le pré.
 (J. Bop., *Saz.*, cxxxv, Michel.)

Que trembloient commencement
 Anze et archancez tot ensemble
 Ausi com fait la furle ou tremble.
 (G. DE COING, *M.*, Richel. 2163, f^o 10^e.)

Et li enfant monteront sus eu palais plener.
 (*Gu de Bourg.*, 1867, A. P.)

Demorent hau chastiaux. (*Gir. le Court.*, Vat. Chr. 1501, f^o 92.)

Ou tesmoing. (1284, *Cart. du Bec*, LH, Arch. Eure.)

Sainte Genevieve ou mont de Paris. (1325, Arch. S 1303, pièce 49.)

Abbé de Sainte Genevieve ou mont a Paris. (1365, Arch. S 243, pièce 2.)

L'ame qu'il mist ou bacin. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f^o 304 v^o.)

ou fust de l'arbre de la sainte croix. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. vi, Bibl. elz.)

Pour conclure et adviser ensemble comment on procederoit oultre ou fait de la compense. (J. CHARTIER, *Chroniq. de Chart.* 114, c. 189, Bibl. elz.)

Maiz la plus saine partie pleuroit et gemissoit, eulz considrans la grande benignité qui avoit esté ou dit roy de France nomme le Bien aimé. (*Itin.*, c. I.)

Je te mandit, Dieu te confonde
 Ou puis d'enfer sans repentance.
 (*Moralité des Enfants de Maintenant*, Anc. Th. fr., III, 65.)

— *O* :

Li bers estort son cop, mort l'abat o sablon.
 (J. Bop., *Saz.*, c. 67, Michel.)

Et se la de mer vous issir,
Et saul a pabis vous venir...
(Wace, *Conception*, Brit. Mus. Add. 15606,
p. 374.)

— U, lu :

Nu sevent mie le duel ne le mesceuf
Des traitors qui sont u nos amies,
(*Boon de Bord*, 580, A. P.)

Je cuist qu'il est u vaucol.

(GILLES DE BERKEVY, Bartsch, *Rom. et past.*, III
26, 39.)

Cui de Nantouil deffabla la mantel sobelun
Et remest u bliant painbaroz a ou fin.

(*Gai de Nant.*, 212, A. P.)

Certez, s'il le peut ferre, il nous metra u val.

(*ib.*, 225.)

Tost et iselement est u palez veuus.

(*ib.*, 351.)

Lors s'en vient a son cheval, monte tost
et iselement, et u monter qu'il fait le
fiert li rois Artus si durement qu'il fait le
quartier li abat de son hiaume. (*Arthur*, Richel.
337, p. 66^r.)

Ele s'enclina et regarda u monument.
(*La Vie la Magdalaine*, Richel. 15212,
p. 164 ^{re}.)

A forloro u donzon

Les prisent paizon u jor.

(*Aucassin et Nicolette*, p. 40, Suchier.)

U mois de moy. (*Ch. de 1290*, Mortem.,
Arch. Eure.)

Ilu meis de jenuier. (Janv. 1291, *Ch. des
compt. de Dole*, A
60, Arbois, Arch. Doubs.)

Ilu mois de nost. (*Ch. des compt. de Dole*,
A
61, Arch. Doubs.)

Une piece de vingne, asie u treile de Mal-
viel. (1297, *Cart. des Vaux de Cern.*, Arch.
Seine-et-Oise.)

U tesnoing de ceu. (1314, Lyre, ch. 12,
Arch. Eure.)

U Perche. (3 nov. 1313, Thiron, Arch.
Eure-et-Loir.)

U mois d'aoust. (1317, *Cort. du Chap.
d'Evreux*, II, 363, Arch. Eure.)

U chous du dit. (Sam. apr. oct. annone,
1340, Barbier de Lescoet, Arch. Finist.)

Bietris est mes delis,
U point que me sous pis
Et que vivre u amie.
(JUN. LESCREL, *Chans.*, *Hall. et Rond.*, VIII, Bihl.
12.)

Quez je n'en sui u monde nue
Fant belle a moi volenté.

(*ib.*, *ib.*, II)

— On, om :

On nom de Sainte Triniteis. (1197, *Hist.
de Metz*, III, 164.)

On mois de fevrier. (Fevr. 1223, Arch.
Maine-et-Loire, Foulevr., la Rochelle, fol. 3,
sac 14.)

El que contenz n'en puisseit estre on
temps qui sont a venir. (1229, Perrot de la
Rochelle, Arch. Vienne.)

On dit bonre de Font seche. (1230, *ib.*)

On mois de mars. (Mars 1238, S.-Nic. de
Verdun, Arch. Meuse.)

Tot ce le nos aviens on disme de Bon
cort. (Anil. 1248, *ib.*)

On meis de nost. On temps qui est a
venir. (1250, *Ch. poiteu.*, ap. Fallou, p. 47.)

Baise la royne en la bouche.

Quant je veulz ou nez ou au front.

(*Ysopet* I, fab. xxvii, Robert.)

On cel. (*Serm.*, XIII^e s., ms. Poitiers 124,
f. 3 ^{re}.)

En la ville et on ban. (Janv. 1256, *Lett.
du Cle de Bar*, S.-Mihiel, Arch. Meuse.)

On bois Jesus dit. (1264, *Lett. de J. de
Joinv.*, S.-Orb., Arch. Haute-Marne.)

Et ay souplye les dessus diz exequutors
que il on dit testament metent lors seyaus.
(1281, *Test. de G. de Lusignan*, Arch. J. 270,
piece 49.)

On tems qui est a venir. (*ib.*)

On jour de ma tribulation, il... m'aït
wardet et deffendit ou bien secret de son
fabernaicle. (*Psauter de Metz*, xxvi, 9,
Bonnardot.)

Des cas qui adviennent ou lieu. (*Voïrre
de Paris*, Arch. V. 3, f. 3 ^{re}.)

Ceste douce voix, ceste chansonnete
amoureuse recite Salomon en la personne
de Ihesus-christ ou livre des cantiques. (*Le
Chapelet de Virginité*, F. Godfroy.)

On diocese de Poitiers. (12 oct. 1495, S.-
Florent, Samarsolle, Arch. Maine-et-Loire.)

Legend on seas literal trop se lie.

(J. BOUCHER, *Ep. mor.*, I, xiii, éd. 1315.)

On mois de octobre. (HAB., *Paulagnac*,
ch. I, éd. 1542.)

On quel je acquiesce : auquel je obtien-
pere. (*ib.*, I, IV, nouv. prod., éd. 1532.)

— Un :

Et li cil est ki le teri

Issi et un chief et un cors.

(*Cher. as n. esp.*, 1910, var. picard., Foerster.)

-- Article féminin, régime, la, le, lui, l' :

Post la mort.

(*Estalre*, 28, Meyer, *Rec.*, p. 194.)

Et chevanchement a la fine et al ebor.

(*Les Loh.*, ms. Bernc 113, f. 175.)

L'an de l'incarnation... (*Ch. de juill.
1234*, N.-D. de Cambrai, Arch. Nord.)

U jour de la feste saint Barnabé. (*Ch. de
1277*, Tréport, Arch. S.-Inf.)

Le mesure. (*ib.*)

Le mer. (*ib.*)

Diemenche apres le Trinité. (1284, *Lett.
de Yve, bourgeois de Val.*, Tréport, Arch.
S.-Inf.)

A le Toussains. (*Ch. de 1319*, Quesnoy,
abb. du Tréport, Arch. S.-Inf.)

Dessi a le quantite de la dicte vente.
(1334, *Lett. du bailli d'Eu*, Flocques, *ib.*)

— Par confusion li :

Pere du eul, tant il meure.

Qui fers que les filz usquep

Par sauver li homme gent

Que fés par bon heument.

(*Porteus*, Richel. 19152, p. 141.)

— Article féminin, sujet, la, le, li :

Neule cose non la portret amque pleier.

La poile sempre non anast la deo menester.

(*Estalre*, 9, Meyer, *Rec.*, p. 193.)

Belle est li herbe, et molt biax li gravois.

(*Raoul de Cambrai*, 6311, A. T.)

Le Blanchors de l'innocence.

(*Epiq. du Cant. des Cant.*, ms. du Mans 173,
p. 71 ^{re}.)

Et si sunt sien li gerbage et li terrage et
li morte main des omes. (1212, *Charte mes-
sine*, Bibl. de l'Ec. des Ch., 1880, p. 394.)

Li closure dou mur. (1243, Chap. de
Melz, Dié, I, 1, Arch. Meurthe.)

L'ipensacions verra au capite d'Arras.

(1299, *Cart. d'Arras*, Richel. I, 17737,
p. 127 ^{re}.)

Li quels manoirs et li quele terre sont
teme de nous. (1301, *ib.*)

Le requeste. (*Ch. de 1315*, Tréport, Arch.
Seine-Inf.)

Le cause. (*ib.*)

Li ville de Valenchiennes. (1352, *Recepte
de Gandrari d'Anogues*, Arch. mun. Valen-
chiennes, CC 4.)

Li recepte. (*ib.*, f. 48 ^{re}.)

— Article masc., régime pluriel, les, los,
lis :

Melz sostendret les empelementz
Qu'olle perdesse sa vizentot.

(*Estalre*, 16, Meyer, *Rec.*, p. 194.)

Elle non eskotet les mais conselliers.

(*ib.*, 5.)

Cum vit les meis, a lui calat.

(S. *Leyer*, 30, Meyer, *Rec.*, p. 196.)

Super los piez ne pol ester.

(*ib.*, 165, p. 197.)

bous exandis les sus penser.

(*ib.*, 170.)

Li perdesse tan fu craus
Les ols del cap li fut crever.

(*ib.*, 153.)

Henris vit oel a oel toz les fais ki la
furent. (HENRI DE VALENC., 501, Wailly.)

— Par confusion li :

Li rouperent li soumeours de ses ma-
nelles. (*Vies et mir. des beneurs. virg.*, Maz.
568, p. 313^e.)

— Article masculin, sujet du pluriel, li :

Voldret la vintre li deo inimi.

(*Estalre*, 3, Meyer, *Rec.*, p. 193.)

Irait li amue de ciel pais

Trestait au preserent a venir.

(S. *Leyer*, 211, Meyer, *Rec.*, p. 198.)

Si s'en esmurent mult li cuer des genz

(VILLEN., 2, Wailly.)

Li heu en ont fait maint harli.

(*Cocuz*, 2374, Crapelet.)

— Article féminin, régime et sujet du
pluriel, les :

Li ot escrit en erzois

Qu'a la plus bele de les trois

Ge soit de la pomme le don.

(*Erwas*, ms. Montp. II 251, p. 148.)

Li dux de Venise qui ot non Henris Dan-
dole et ere mult sages et mult prouz, si
les honora mult, et il et les autres gens ;
et les vint mult volentiers. Et quant il
baillert les lettres lor seignors, si se mer-
veillaient mult por quel sains il ereut ven-
en la terre. Les lettres erent de creanche ; et
disrent li conte que tant sains les crist en
comme lor cors, et tenoient fait ce que
est six feroient. (VILLEN., 15, Wailly.)

— Combiné avec la préposition de, les
devient dels :

Prez el d'adral vas delz honours

Que el aareit ab d's seignours.

(S. *Lez*, 7, *Moyr. Rec.*, p. 194.)

Delz corps avoz l'overault.

Li d'elz d'adral vas grauz honours.

(*Id.*, 23, p. 198.)

— Des :

Les livres des estoires. (VILLEU, 534, Wally.)

Des trois vielles est bien le nom.

(*Id.*, *Bible*, 1118, Wolfart.)

— Dans :

Les quans deniers nos avons ozu et receuz dans diz freres. (1229. *Ch. de Perrot de la Rochelle*, Arch. Vienne.)

En guerroul dans grauz biens e dans grauz honours e dans bons services que il a fait a nos. (3 fév. 1273, Foubert, la Rochelle, Arch. Maine-et-Loire.)

Quant il cesse dans oxres ferriennes faire. (Serm., XIII^e s., ms. Poitiers 124, f. 49 v^o.)

— Combine avec la préposition *à*, les devient *als* :

Alz autres sanz en vai en cel.

(S. *Lez*, 238, *Moyr. Rec.*, p. 198.)

Mes lors fu prisiez et amiez.

(*Id.*, ms. Munich, 125, Wolhu.)

— As :

Le honneur vus en serrez seant.

(*Id.*, 1180, Miller.)

A belez armes et as chevals de pris.

(*Lez*, 101, ms. Montp., f. 413 v.)

Defors et elous fait les charrois mener.

(*Id.*, ms. Loh., 2^e édit., ix, P. Paris.)

Francis distreit as noz que as lur n'asandant.

(*Id.*, *Rec.*, 2^e p., 1646, Andress.)

Fientas lais et as loisons.

(*Id.*, *Trait*, ms. Naples, f. 17.)

Cil qui toulement aprocheit as sacrementz.

(S. *Bern.*, Serm., Richel. 24768, f. 63 r^o.)

Sanz ones et acendables.

Et as grauz gens et as moines.

(*Id.*, 2109, Méon.)

Le parole Dieu amme as fous. (Serm. du XIII^e s., ms. M. Cassin, f. 97.)

Neient disreit sont li ven des enfanz qui sont enoite sez le pour as peres.

(*Trad.*, de *Beleh*, Richel. 1, 905, f. 7 r^o.)

L'entz l'eglise de Paris li clostres on sont les moines as chanoines. (*Id.*, f. 4 v^o.)

Et demandent li un as autres qui il esont. (*Ami et Amie*, Nouv. Ir. du XIII^e s., p. 37.)

S'en ysi a tout son ost as champs. (I. *Varon*, *Merr. d'Inde*, 2^e p., ch. XXI, Nav. de Ram.)

— Aus, aus :

Quant la messe fu dite, li dux manda aus messages que il requessent a tel le peuple hardement que il volissent que cele convenance inst. Balle. (VILLEU, 26, Wally.)

Messire Jean de Hamaut pril congé pour esorer a Rome et a son fils et aus autres esoyements d'Angleterre. (Froiss., *Chron.*, I, l. XIV, Bouchon.)

Pant ne se ontz arroun et aus affaires

(AMYOT, *Oëuv. mor.*, Contentement de l'esprit.)

— Aus, adz :

Adz dames de Sainte Houll une charree de vin. (1261, *Rentes de l'ecclse de Sainte Houll*, IX, Arch. Meuse.)

Pour essiller la terre adz hoirs de Vignevaux.

(*Ciparis*, Richel. 1637, f. 61 r^o.)

Ainsi que unz boucher fait la char adz mastiaux.

(*Id.*)

Et quant il fut armé du tant a son command.

Adz barons priot congé, puis s'ala departant.

(*Id.*, f. 69 r^o.)

— Aes :

Aes feriz de Noel. (1246. Arch. Jura G., n^o 419.)

— Combiné avec la préposition *en*, les devient *ens* :

Ens tabernacles des pecheors. (S. *Bern.*, Serm., Richel. 27468, f. 19 v^o.)

Quant il, ens fins de lor vies, les traust de la dolor de cest monde en la joie de paradis. (MAURICE, Serm., 3^e dim. ap. Piqu., ms. Oxf., Bodl. 270.)

A rendre ens termes... (Ch. de 1336, N. D. de la gr., l. 8, Arch. Vienne.)

— Aus :

Nos la lesiens aus livres et si an estiens tant merveilleus. (*Li epistle saint Bernard a Mont Dev.*, ms. Verdun 72, f. 4 r^o.)

— Eins :

Li abbes on ces commandemens ce tenroit a ce ke Alyz et coi enfant porroit avoir eins molins devant diz. (Oct. 1245, S. Vigne., Arch. Mos.)

— Ons :

Tote la droiture, tote la seignorie e tot quant que ge ei, que je puis avoir, ou porroie, en la vile e en la seignorie e ons appartenances de saint Mielea e de Curson. (1250, Test., Poitiers, ap. Fallot, p. 47.)

Ons escriptures. (MAURICE, Serm., ms. Poitiers 124, f. 19 r^o.)

Ons tenebres d'enfer. (*Id.*, f. 42 v^o.)

Des couz et des missions que il a fait et mes ons facons et un corbarthe des choses... (Janv. 1297, S. Carthomé., Bibl. la Rochelle.)

— Es :

Nos avons otriié es diz freres. (1255. *Lett. de Sim. sire de Chastelvillain*, Sept-Fons, Vanclair, Arch. Allier.)

Nous donnons au devant dit roi d'Angleterre e a ses hoirs e a ses successeurs toute la droiture que nos aviens e teniens en ces trois éveschiez e es citez. (1259. *Compos. super ref. pac. int. Lud. IX et Henr. III*, ap. Rigaud, *Journ. des Vis.*, p. 763.)

Un territoire et es appendes de Riamont. (1263, *Ch. des compl. de Bole*, B 56, Arch. Doubs.)

Ay vendu es diz abbé s. (1265, Laxeuil, Arch. H.-Saône, II 714.)

Por le remede de n'arme et des armes es mes ancessors. (Maj 1273, Ammonies, Arch. H.-Saône, II 19.)

Dialles les fait delider es poens del cors. (MAURICE, Serm., Richel. 13314, f. 19 v^o.)

On doit apparouiller es malades les choses qui lor sont necessaires. (3^e p. des *Cont. des Chartr.*, ms. Dijon, p. 29 r^o.)

Nous ne soffrons pas es femmes antrier en nos termes. (*Id.*)

Quant il a faitié les solliers es moines. (*Id.*, f. 11 r^o.)

Il departit tout son patrimoine es povres. (*Vie saint Gile*, Richel. 988, p. 187.)

Les autres (herbes) s'aerdent es tonches. (Boece de Consol., ms. Berne 365, p. 136 v^o.)

Donne et outroy a tousjours mais es bourgeois et es habitans a Blamont et a leurs hoirs. (1308, *Franch. de Blamont*, Arch. mun. Montbéliard.)

Enceur voluns et outroions que ex nobles, ex clers, et ex prevoyes et es religieux demeroit en vertu et en force toute li franchise qui il hont. (1342, *Franch. de Chastillon*, chart. orig. app. à M^{le} Mornay.)

Es missions desdits bourgeois. (1346, *Franch. d'Arquel*, Droz, Bibl. Besançon.)

Es termes de la dite franchise. (*Id.*)

Et on plat, par le haut d'iceles guerres a esmaux on il a es mes gens qui chevachent sur bestes. (1360, *Invent. du D. d'Anjou*, Laborde.)

Il resembent es figures de nostre temps. (OBESME, *Quadrip.*, Richel. 1348, f. 13 v^o.)

Les accidents qui aviennent es hommes. (*Id.*, *ib.*, f. 16 r^o.)

Sera tenu de fournir et payer es gens... (1423, Arch. P. 1358^e, cote 550.)

Pour obvier et resister es roheries, pileries, meurtres. (*Id.*)

Deux barres ez deux bouts. (1424, *Compte de J. Mauleon*, ap. Lobin, II, 921.)

Alcibades on dialogue de Platon, intitulé le Banquet, l'onant son precepteur Socrates, sans controverse Prince des Philosophes, entre autres paroles, le diet est semblable es Silenes. (RAB., *Garg.*, prol., éd. 1542.)

— Eis :

Distreit eis messages. (*Droit de la cort le roi d'Alam.*, ms. Berne A 37, f. 18^o.)

Hayons baillez et delivrez eis gens de la dietz confessé. (29 octobre 1378, *Lett. de Regnaud de Moncorvis*, Neuchâtel, Arch. du Prince, M, n^o 9.)

— Eus :

Comme l'en en use eus lueuz plus prochains. (1342, *Franch. de Chastillon*, chart. orig. app. à M^{le} Mornay.)

Residanz eus diz liex. (*Id.*)

— Article précédant un infinitif :

Li issirs est cy devrez.

(Nicot de Marigny, la *Panthere d'amors*, Richel. 24432, f. 167^o.)

Li sans ki de moi avalloit.

Li genners et li vieilliers.

Li pansers et li travailliers.

Me grevoient trop durement.

(*Id.*, 880, Bibl. elz.)

Li descandre li tint Festrier.

(*De Beranger*, Richel. 19152, f. 54.)

De tant come l'en monte plus haut de tant est li descendes plus gries. (*Mo des phil.*, ms. Chartres 620, f. 164.)

Il s'ordonnerent au desloier et se mirent au chemin. (FROISS., Chron., II, 333, Luce, ms. Amiens.)

Il est blesces et ne poroit souffrir le covanchier ne le carrier. (ID., ib., IV, 240, Luce, ms. Rome.)

Mes pour ce ne laisseront mies li autre le combatre. (ID., ib., IV, 339, Luce, ms. Amiens.)

Mais estoient leurs tous ensouffies d'iaus defendre et entendre au combatre. (ID., ib., VI, 166, Luce.)

Ne riens ne les grevoit ne les poeit tant grever que li allamers. (ID., ib., IV, 30, Luce.)

Une tres grosse nef c'on appelloit Catherine, qui estoit au bayene de Zandvich et avoit couste au roy engles plus de dix mil florins au faire. (ID., ib., VI, 284, Luce, ms. Amiens.)

Et diseul ensi que on y avoit trop mis au faire. (ID., ib., VII, 98, Luce.)

Ne n'avoir point de mal, c'est le plus avoir de bien que l'homme puisse esperer. (MONT., Ess., I, II, c. 12, p. 320, Ed. 1595.)

Ceux qu'on voit aus supplices courir a leur fin et baster le recuillon, et lapresser, ils ne le font pas de resolution, ils se veulent oster le temps de la considerer : l'estre mortis ne les fasche pas, mais ouy bien le mourir. (ID., ib., I, II, c. 13, p. 402.)

Le determiner et le distribuer appartient a la maistrise et a la revenue, comme a la subjection et apprentissage, l'accepter. (ID., ib., I, III, c. II, p. 167.)

Le voir sagement les biens tire apres soi le voir sagement les maux. (ID., ib., I, III, c. 13, p. 127.)

Le mediter et entretenir les pensees est chose sur toutes facile, ordinaire, naturelle, la pasture, l'entretien, la vie de l'esprit. (CHARR., Sap., I, I, c. 1.)

Article determinant le complement d'un infinitif et combine avec la preposition qui regit cet infinitif : Grant sunt li colp as helmes destranchier. (ID., 3889, Muller.)

Tout autresi doit on entendre As jouenes enfans doctriener Tant c'on les puit administrer. (Bel Veru, Li aia guerre sa niece, Ars. 3527, p. 325.)

2. LE, la, les, faisant fonction de pron. demonstratif, et remplaçant celui, celle, ceux, celles : Ses homes a a les. (Froiss., melle.) (Les Loh., ms. Montp., f° 232^v)

Aportés nos nos hors-brans areens, Nos lens hauliers, nes exampnes redis, Nohlier mies le gibert non cuisin. (Ger. de Metz, p. 513, Stengel.)

Enflamé d'une telle flamme, Non li balsa par le sa fame. (G. de Lorain, Mir., liv II, ch. 13, ap. Roq.)

Girars trisa sa lance, s'en vobli li tronchon, Et la Maugis fu fort d'un fresse de plonchon. (Maugis d'Angren., ms. Montp. II 247, f° 168^v.)

Avocation est quant aucuns conte sa parole ou la son ami par devant le juge ou par devant celui qui est en son lieu. (TANCREDE, Ord., Riche!, 2536, p. 14^a.)

Sont les rentes recues par moi et par mes mains ou par les mon sergent. (Etabl. de S. Louis, I, cx, p. 185, Viollot.)

Se li uns des arbitres ne pot entendre a autres besongnes qu'aus son seigneur. (BEAUM., Cout. de Beauv., XLII, 8, Beaumod.)

3. LE, a, lo, lu, pron. pers. de la troisième pers., régime : Venjar lo vol. (Passion, 157, Korschwitz.)

De quantq' Brutus conperoit Als revalers lo departir. (Brit., ms. Munich, 121, Vollm.)

S'entrunt einzalapisement, si lo navrunt d'aine. (Job. Foerster, S. Greg., p. 304.)

Si n'us or ne argent, paul'froi ne destréit, Se tu ne loz conquier au fer et a l'acier! (Florent., 139, A. P.)

Que ce sil qui s'estoit faiz oirs refuséit l'etrage, il fust constrainz par le provost dou recevoir le. (Justitiles, Riche!, 1064, f° 41.)

— Le, employé d'une manière absolue : Nes est Emendus, com li et fait conter, Mais le veri estoire le ne reult falsier, Car n'ot onques neven, fors Piero de Moncler. (Rom. d'Alex., f° 19^v, Michelant.)

Quant li glaive lor furent failli si trairent les espres et commencerent si bien a faire que trop les cu prisrent et loerent nul miez ne fist ni tornoement de tout le jor. (Arthur, Riche!, 337, f° 7^a.)

Et l'autre part le refist molt bien Ladinas de la maison au roi Ban. (ID., f° 7^a.)

Car il n'a tant vaillant dame u monde a qui ge le voisisse mie avoir requis se sa volentez n'estoit ausi come la moie. (ID., f° 233^v.)

— Le, combiné avec je : Heus ! se jo l'pert, ja n'en avrai esceange. (ID., 840, Muller.)

Dolanz en est, jel vos aifi. (Rom. et past., Bartsch, I, 6, 23.)

Hai ! fait el, sire amirant, Ferez sur moi, gel vos commandant. (El. et Blanchefl., 2^e vers., 3049, du Ménil.)

Ne sai por quoi gel vos devis. (Cholop., 1221, Bibl. elz.)

Vos n'estes mie Karle le tert r i quer-ne, Na gaires que gel vi a l'insorne sur mart. (Gu. de Bourg., 333, A. P.)

Faites les trez destandre, gel veul et sel commandant. (ID., 1561.)

Amen, Amen dites en haut, I. ject emendit se deu ne sau! (CHAPEL., Set domans, 1897, Koch.)

Geul vi devant sa passim, (La Veniance des mari nostre Seigneur, Brit. Mus., 1470013, f° 22^v.)

— Avec tu : Tu duras en benivoieun en secle de secle. (Lib. Psalms., Oxl., XX, 6, Michel.)

Dreis oieir e ferai prest, Et tu tal tasi unques cest. (Brit., ms. Munich, 725, Vollm.)

— Avec de : Li je crois bien que vous avez houn volentez dou houn. Lettre du chaplain Philippe a Alph. de Poitiers, frere de L. IX, Bibl. de l'Ec. des Chartes, 3, t. I, p. 394.)

— Avec qui : Qui conduira, sire? dist Lanseins. (Les Loh., ms. Montp., f° 13.)

— Avec que : Pais quel feistes desrochie. (Parton., Riche!, 19172, f° 1674.)

— Avec ne : Ne ferez, certes ! dist li eues Officiers. (Rol., 255, Muller.)

Enceiz nel vit, sil eunt veirement. (ID., 1596.)

Iz vous le mes qui ens et tref se mist. (Gor. de Tol., 2^e chans., vu, p. 212, P. Paris.)

Si tres durement les manco, Dant zepri unt e champ p' place Que reas nez sauieit reconter. (Brix., D. de Norm., II, 37104, Michel.)

Enques dementes qu'il fu vis Nea vout delaisser ne fu vis. (Brix., ib., II, 41984.)

— Au faire, bel frere, nu faire (el sottie encontre loi e encontre raisun. (Rois, p. 163, Ler. de Lincy.)

Nu faire, bel foz, ne requier pas que tuit i venguns, si te grevuns. (ID., p. 165.)

Respundi li poples : Nu frans. (ID., p. 185.)

Nu frans, respundi li prophetes, nes as pas pris par force ne pu aver armes, que oieie les deuissez. (ID., p. 368.)

Nu feri pas de main esloche. (Pereval, ms. Montp. II 249, f° 89^v.)

A paines se pot de-tourer Qu'a terre nu couvint cheur. (ID., f° 93^v.)

Aur' tel besong qu'il revienne, Que nuls esoune nu retienne. (ID., f° 95^v.)

Vou vos cellerai mie. (Rom. et past., Bartsch, II, 31, 22.)

Certes, sire, ja non ferai. (ID., II, 50, 33.)

Se nostre Dame non conseille. (De monacha in flon. periel., 69, ap. Michel, D. de Norm., C. II.)

Quant le bien sevent et nu font. (Vie des Peres, Riche!, 23141, f° 58^v.)

Cil qui refusez nu devoit Dist que mont volentiers iroit. (ID., f° 59^v.)

— Longuement Est esprouvé, Et si l'el j'ar tout le fruis, Que je j'ames changer au rais. (ID., f° 63^v.)

Se il non j'ant proover. (1291, Ch. de Moir., sur Seille, Arto. Mentho.)

Puis li aut dit : Dans rois, veiez me es, Nus eudiez bien ke je foize eudandis. (Jehan Viane, au de vin estordis, Ger. de France, 3537, Bekker.)

Ele dit : Dugement, mais de soroun (li count) se gaudie que ele nu nomast, por ce que n'estoit mie gent a nomer. (Arthur, Riche!, 337, p. 156^v.)

Mes chevaler ne vont reïre.
(Ch. anon., ms. Stockholm, fr. 46, v. 43. Romanz VII, 99.)
 Deuable ne pout amïner.
(Oue p. Oue d'arrest l'arrest, Brit. Mus. Addit. 15609, f. 113.)
 Le hoi, dest li chevalliers, saoes elertainement non fait. *(L. Contes dou Roi Floire et de la Belle Jehane, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 92.)*

Car nus autres non porroit endurer.
(Ch. anon., ms. Stockholm, fr. 46, v. 43. Romanz VII, 99.)
 Quant li juzos voloit establir son nouvel droit, li li fu defendu, ne li neü pot accomplir. *(Digestes, ms. Montpellier B 47, f. 157.)*
 Non fet voir, de Dieu li soveigne.
(Reuert le bestaens, 34 Ch. Chaille, Suppl.)
 Por un poi nel abat et nel fist enverser.
(Eche de S. Gilles, Bichel, 25516, f. 78 v^o.)

— **Avec si** (sic) :
 Desarmé Font, set concert en .i. lit.
(Les Lok., ms. Berne 113, f. 229.)
 E fud od lui, sil serveit. *(Liv. des Rois, ms. des Ch. d'Or, f. 28.)*

Venez voir, se cretez mieus.
(Pereval, ms. Montp. B 149, f. 102.)
 Quant ses filz fait aucune chose nian convenable set reprant, sil chesot, sel bat.
(Greg. pap. Hom., p. 41. Hoffmann.)
 Sel ramenaï en mon palais plénier.
(Uvca de Bord., 179, A. P.)

Alois les assallir, gel vol et sel commant.
(Cui de Bours., 3672, A. P.)
 — **Avec se** (si) :
 Durai toi al meior barun.
 Ki est en nuan regne n'evirun,
 Sel vnes avoir et demandir.
(Brut, ms. Munich, 2815, Vollm.)

— **Avec issi** :
 L'avey faites, qui si le ferai.
 Si puis issi le vos atendrai.
(Bis., h. de Norm., II, 23099, Michel.)
 Mais home est faiz, si cum je n'os dis.
 E de ce devez estre apris.
 Mertans, qu'avey creent li sage.
 Por delivrer l'umain l'unage.
 Qu'il avoit fait a sa semblance.
(Bis., h. de Norm., II, 24037, var., Michel.)

— **Lui, li, régime indirect** :
 Dum divisio, vel exagando mber illam et illum, sin consuetos corum, de illo lu aut de agro illo celebrati debet. *(Martculfus, lib. I, form. 26, ap. Duc., Lui.)*
 Nun lui ier. *(Serm. de Strasbourg, Luc-king.)*
 Il li regarda et li bande et li vis.
(Les Lok., ms. Berne 113, f. 157.)
 Mult presïentent Calaire, et li distrent...
 VILLEH., 34, Wailly.
 Nourvies li virent ke... (HENRI DE VALENC., 504, Wailly.)

— **Lui, lu, li, ly, régime avec préposition** :
 Nostre sires fist maintes miracles por lui. (VILLEH., I, Wailly.)
 Quant il voloit que ches dort, si li laissez un poi reposer et se lui eoz, si n'en sot onques nul tant que endormez se in de juste lui. (Cibac, Bichel, 337, f. 208.)

Il s'abaisse sus lui, si la baise et acole et ele lui. *(Ib., f. 283.)*

En la creu, li courum.
 E cors o s'ine par li durum.
(Cuvroy, Sei dormans, 381, Koch.)

El l'endera de li come pers de France 28 mai 1258, *(Traité d'Abbeï, Arch. M 629, piece 4.)*

Por lu et por ses hoirs. (Av. 1266. Remunem., hôpôt. de Marl., Arch. Vosges.)
 Cousin lu Cloriant, le pïen meserous.
 Garn ont pris en carle et ses lix avoï lux.
(Gaugrey, 832, A. P.)

C'est de Jesus li parabole.
 Touchant le riche casevely.
 Et fou, non pas en contie malle.
 Et du grant de dessus ly.
(VILLOU, Grand Test., xxvii, Janoust, p. 60.)

— **Il, pron. pers. de la troisième personne, sujet, masc. et neutre** :
 Il vat avant. *(Alexis, st. 65^e, Steugel.)*
 Il et sa gent en i font nul morir.
(Les Lok., ms. Berne 113, f. 81.)

Nus hom ne vos set raconter
 Le grant dolor qu'il a mené.
 Et el champ tornast la beste armée
 Se il li vonsist estre attréié
 Et s'il en fust des sues aidé.
(Bis., h. de Norm., II, 5468, Michel.)
 Vostre dus a grant vasellage
 Et il si est de haut parage.
(Brut, ms. Munich, 1053, Vollm.)

Il seuls eul ceist mit le jur.
(Ib., 1797.)
 Si c'en est
 Dont il moult follement mespït
 Qu'il poïgne s'en pouï li tenir
 Et sens plus pour le souveïr
 De ce que le Jui et el
 Le roy enquiert pourquoy irrit.
 Mes cils ne li vout mie dire,
 Et ci ne cesse encor de rïre
(Copet I, fab. lviii, du Bouteiller et du Jur., Robert.)

Amis, fait ele, i me requiert
 Que...
(Chiquet, Bichel, 1420, f. 35.)
 Si aut li a juze, joïce ne bataille, li Fame-nora a garder au chateun de Munaufcon.
(Charte de 1199, Arch. Loïre-Inf.)
 Et descendi il meïsmes hoï premiers a la terre. (VILLEH., 179, Wailly.)

— **Ami, fait ele, i me requiert** :
 Que...
(Chiquet, Bichel, 1420, f. 35.)
 Si aut li a juze, joïce ne bataille, li Fame-nora a garder au chateun de Munaufcon.
(Charte de 1199, Arch. Loïre-Inf.)
 Et descendi il meïsmes hoï premiers a la terre. (VILLEH., 179, Wailly.)

— **Ami, fait ele, i me requiert** :
 Que...
(Chiquet, Bichel, 1420, f. 35.)
 Si aut li a juze, joïce ne bataille, li Fame-nora a garder au chateun de Munaufcon.
(Charte de 1199, Arch. Loïre-Inf.)
 Et descendi il meïsmes hoï premiers a la terre. (VILLEH., 179, Wailly.)

— **Ami, fait ele, i me requiert** :
 Que...
(Chiquet, Bichel, 1420, f. 35.)
 Si aut li a juze, joïce ne bataille, li Fame-nora a garder au chateun de Munaufcon.
(Charte de 1199, Arch. Loïre-Inf.)
 Et descendi il meïsmes hoï premiers a la terre. (VILLEH., 179, Wailly.)

— **Ami, fait ele, i me requiert** :
 Que...
(Chiquet, Bichel, 1420, f. 35.)
 Si aut li a juze, joïce ne bataille, li Fame-nora a garder au chateun de Munaufcon.
(Charte de 1199, Arch. Loïre-Inf.)
 Et descendi il meïsmes hoï premiers a la terre. (VILLEH., 179, Wailly.)

— **Ami, fait ele, i me requiert** :
 Que...
(Chiquet, Bichel, 1420, f. 35.)
 Si aut li a juze, joïce ne bataille, li Fame-nora a garder au chateun de Munaufcon.
(Charte de 1199, Arch. Loïre-Inf.)
 Et descendi il meïsmes hoï premiers a la terre. (VILLEH., 179, Wailly.)

— **Ami, fait ele, i me requiert** :
 Que...
(Chiquet, Bichel, 1420, f. 35.)
 Si aut li a juze, joïce ne bataille, li Fame-nora a garder au chateun de Munaufcon.
(Charte de 1199, Arch. Loïre-Inf.)
 Et descendi il meïsmes hoï premiers a la terre. (VILLEH., 179, Wailly.)

Il seul a tons suffiroit. (RAB., le Tiers arce, ch. XIX, ed. 1552.)

Qu'il entendoit bien que la pluspart de ceux qui lui desavoïsoient, estoient persudiez et seduits de ces vaines et folles pronostications, ausquelles il qui estoit roy tres chrestien, ne devoit ne vouloit adjoïser loï. (MARTIN DU BELLAY, Mem., l. VIII, f. 237 r^o, ed. 1569.)

— **La, pron. fem. sing., régime direct** :
 Volrent la vœntre li deo inini.
(Eulbe, 3, Meyer, Rec., p. 193.)
 Danz Alexis la prist a aueler.
(Alexis, st. 13^e, Steugel.)

— **Attribut** :
 Et teï i a qui enide avoit amie
 Bone et leaus qui oques ne la fat.
 (CRESSER de BETHESSE, Chaus., p. Paris. Roman-cera, p. 86.)

— **Loï, li, régime indirect** :
 Dont li nonques chiel.
(Eulbe, 13, Meyer, Rec., p. 193.)
 Ad une spele li roveret toïre le chief.
(Ib., 22.)

Acointes s'est de bele Ande au vis cler
 Ne li a fait de son cors estrangeïr.
(Gir. de Viane, p. 102, Tarbé.)
 Tu jor venoit de le prier,
 Dolenz et pensis...
(Chastelain, d'un pere, cont. XI, 112, Biblioph. fr.)

Quant el in hors, cil leva sus,
 Et seïntre lie ferma l'us.
(Ib.)

— **Li, le, lui, luy, régime avec prépos.** :
 Od he seras penduz, assez as dit par quei.
(Wace, Rom., 2^e p., 1280, Andressen.)
 Tant ke j'oi a planté
 De li en petit l'ore.
(Rom. et past., Bartsch, II, 14, 66.)

— **Amis, fait ele, i me requiert** :
 Que...
(Chiquet, Bichel, 1420, f. 35.)
 Si aut li a juze, joïce ne bataille, li Fame-nora a garder au chateun de Munaufcon.
(Charte de 1199, Arch. Loïre-Inf.)
 Et descendi il meïsmes hoï premiers a la terre. (VILLEH., 179, Wailly.)

— **Amis, fait ele, i me requiert** :
 Que...
(Chiquet, Bichel, 1420, f. 35.)
 Si aut li a juze, joïce ne bataille, li Fame-nora a garder au chateun de Munaufcon.
(Charte de 1199, Arch. Loïre-Inf.)
 Et descendi il meïsmes hoï premiers a la terre. (VILLEH., 179, Wailly.)

— **Amis, fait ele, i me requiert** :
 Que...
(Chiquet, Bichel, 1420, f. 35.)
 Si aut li a juze, joïce ne bataille, li Fame-nora a garder au chateun de Munaufcon.
(Charte de 1199, Arch. Loïre-Inf.)
 Et descendi il meïsmes hoï premiers a la terre. (VILLEH., 179, Wailly.)

— **Amis, fait ele, i me requiert** :
 Que...
(Chiquet, Bichel, 1420, f. 35.)
 Si aut li a juze, joïce ne bataille, li Fame-nora a garder au chateun de Munaufcon.
(Charte de 1199, Arch. Loïre-Inf.)
 Et descendi il meïsmes hoï premiers a la terre. (VILLEH., 179, Wailly.)

— **Amis, fait ele, i me requiert** :
 Que...
(Chiquet, Bichel, 1420, f. 35.)
 Si aut li a juze, joïce ne bataille, li Fame-nora a garder au chateun de Munaufcon.
(Charte de 1199, Arch. Loïre-Inf.)
 Et descendi il meïsmes hoï premiers a la terre. (VILLEH., 179, Wailly.)

— **Amis, fait ele, i me requiert** :
 Que...
(Chiquet, Bichel, 1420, f. 35.)
 Si aut li a juze, joïce ne bataille, li Fame-nora a garder au chateun de Munaufcon.
(Charte de 1199, Arch. Loïre-Inf.)
 Et descendi il meïsmes hoï premiers a la terre. (VILLEH., 179, Wailly.)

Mais on temple trouvers,
A qui tu diras de par moy
Que je vaudray maistre de soy,
En boy voudray char et sane prendre.
Natur. N. S. J. C., Jub., Myst., II, 47

— **Emploie par confusion pour le régime direct :**

Et la roïne mauvais saublant m'en fist,
Laidenga moi et je li entresi
(Les Loh., ms. Berno 113, f. 22^v)

Car de la mort avez fut respier
Moi et maint autre k'entour moi vos ester,
Et Glorlande, m'amié o le vis ebr,
Avez garlé de li deshoüner.
(Enf. Daire, 7167, Scheler)

Cal ana li et ele lui
(Lay de l'esperver, 92, Romanin VI, 5)

Guere ne vent que euer volentez,
Pour lay vaner et deffoler
ceulz qui les ont fait deffoler.
(Confonction du jai d'Inoletteur en cels varmons de popogay, 31, ap. E. de Bouteiller, Guerre de Metz, p. 333.)

— **Elle, ille, ale, sujet fem. sing. :**

Elle colpes non avret.
(Enlalte, 20, Meyer, Rev., p. 194.)

Dime, dit ale, j' va comant.
(Warc, Conception, Brit. Mus. Add. 15606, f. 50^v)

Li nature ki par lo pichiet est desordeine
et l'orvoine de la droiture on ille fut
creie, reconviet l'ust quant ille a Dieu se
formet selme la erimor et l'amor k'ille an
anvers lui tot eon k'ille pendit auvet quant
ille de lui estout departie. *Le Epistle saint
Bernard a Mont Dieu, ms. Verdun 72,
f. 44^v (10)*

Est Guillems li nus le conte
Ales es chambers vostre file,
Nos eremus moult que vos ne ille
N'en aies blasme et si ai.
(L'Escouffe, Ars, 3319, f. 23^v)

— **Les, pron. pers. de la troisième pers., masc. et fem., régime :**

Lu paradis los alberget.
(Passion, 388, Loschwitz)

Jesus los a semp' encomtradas.
(Ib., 414)

A Rome les portet li ovez.
(Claris, st. 39^e, Sengel)

— **Combiné avec je :**

Si soy an creid, li me traera t.
(Avois, st. 41^e, Sten.)

Jus veill aleu e queerez entreez.
(Ibid., 2180, Muller)

Mandez les dont, les dest a ovez.
(Gaz. le Loh., 2^e chans., XXX, p. 66, P. Paris)

Onques mes ne les sent
Les max d'amer si eon ges sent.
(Rom. et past., Bartsch, p. 389)

des mandera par li. Treus mesagers.
(Gaz. de Bard, 281, A. P.)

Preors or ces cheitis, pes vos rant prisoneirs.
(Gaz. de Bourq., 3592, A. P.)

— **Combiné avec tu :**

Si tus aloz de la montaine,
Si ta valor n'as eperce
Ne de la gent qui's amoues,
Ieu porras veir ap t.
(Bis., D. de Norm., II, 5696, Michel)

— **Combiné avec me :**

Quant ce otrez tot, si m'aiez
Des torz houns ap relloz
A chesun le coltre livez,
Et ceoies les mes amiez.
(Le Chastainet, code XII, 151, Biblioth. fr.)

— **Combiné avec qui :**

I quant li Gumyn vrent
Ke cil de fors fuire t,
Par le reit les eriant
I les espoüentent.
Malt fermant s'en aleront.
(P. de Taves, Compas, 681, M. H.)

E nus moult orrible totmeuz
Les a ateint, qui's dehasca
E qui lur maz lur dehoisa.
(Bis., D. de Norm., I, 1861, Michel)

Mais li ne pout unques trover
Quis comest ne ki seust
Dant li uns d'els ne l'altre fust.
(Rom. 3^e p., 343, Andrien)

— **Cil les fuit ne comsoevant ni le regne de
Dieu. Le Epistle saint Bernard a Mont Dieu,
ms. Verdun 72, f. 31^v (10)**

Joh maiz est d'amorettes,
Bien les doit garder les ait.
(Rom. et past., Bartsch, II, 31, 44)

Et cil les trest li's jai ent.
(Bret., ms. Munich, 862, Vollm.)

Li reis Humber, l'ele amena,
En su pois ne rentera.
(Ib., 3161)

Ne troverot james quis plaine.
(Etoile et Palm., Richel., 375, f. 49^v)
Tant boivent pour le soif quis art.
(Rom. de Thebes, Richel., 60, f. 11^v)

Trop fait le nuit que courtoise
Sel veüst ses desasumblast.
(G. de Dole, Vat. Chr. 172, f. 83^v)

Car li sio n'est ot pos aie,
Qui d'ens grant joie demena
Por le veist quis amena.
(Ure per., Richel., 2168, f. 174)

Li marinier que's entent ne sunt mie lappin.
(G. de Moubans, ms. Moutp., II 217, f. 174^v)

En vesiez tant enfimms lever,
Tanz haustes droites, tot pennas veuleter,
Don ne ist homme ke's peust amehner.
(Omel., 1083, A. P.)

— **Combiné avec ne :**

Tant en i a que nus ney pent conter.
(Gaz. le Loh., 1^e chans., 18, P. Paris)

Avez a mie de treinz, ne laidement touz.
(Rom. 2^e p., 298, Andrien)

Les dog enfanz ensable jet
Moi desoz fist moult a prisent,
Dant li nes volt mesastier.
(Thois et Blancheflor, 2^e vers., 2962, du Méril)

Ne bairai nes enchance por riens que m'aies dit.
(Claris, 1875, A. P.)

Il nes oüst bocher pour frise.
(Sept Saes, 2161, Keller)

Mais je ne sai pas s'il est avres,
Cui qui li conterot a. l'aves
Ne prendroit li pos pour Gillan.
(Le Prestre et le Chevalier, Montandon et Baynard, Fahlberg, II, 67)

Je quies se nous nes requerruns
Que non d'eles romis seioens.
(L'Amour, l'Amour, ms. Dresde, 306, Kortz)

— **Combiné avec si (sic) :**

Aus les fera en li boe gen,
Ses mangeroit cordeles et moisin.
(Les Loh., ms. Berno 113, f. 10^v)

A moult se desoz quant li parole vit,
Ses gens apelle, ses a a raison ms.
(Gaz. le Loh., 3^e chans., XII, p. 261, P. Paris)

— **Dont est Saint Jehans fors issu
De la maison, vensai veuz.**

(Warc, Conception, Brit. Mus. Add. 15606, f. 78^v)

— **Prisrent le corps Saut o de ses fiz del
mur de Bethsam, Sis astruel e ensouvent
el bois de James, (Rois, p. 119, Ler. de
Lincy.)**

— **Lur avrez qui's trent outre lur,
Ses enporot par grant dunt
Et ses amais volentres.**

(Bis., D. de Norm., II, 2171, Michel)
Des danzodes, des pivoineus,
— **Qui plus lur saublant zeuz o beaus
Prement, sis fant as nos conduire.**

(Ib., id., I, 1759)
Sis ceant eim fissent hostes.
(Bret., ms. Munich, 1488, Vollm.)

Sis ensiegnz qu'il deivent faire.
(Ib., 1637)

— **Des chiens et d'osiaus lur aprenez
Ses maint en bus et en rievre.**

(Un Guillaume, p. 116, Michel)
Ses compaignons apels, ses a mis a raison,
(Gaz. de Bourq., 1687, A. P.)

Quant il voient paisus, sis ont haut eseries.
(Ib., 2003)

Faites a ces cheitis oster ces riches l'rus,
Ses ferons treubler an cele chartre grant.
(Ib., 3633)

Li reis les voit, ses prent a raisoner.
(Gaz. de Bard., 421, A. P.)

Les mains lur bent, ses benderent,
(Sept Saes, 3740, Keller)

Les lettres vit, sa esgarda.
(Ib., 3046)

— **Li saius evangelistes
Ne lino ne necess
De ges a sermouner,
Ses exsiste et confesse.**

(De S. Joh., Richel., 2039, f. 22^v)
Ne sa's s'its mit laisad
F s'its mit rebentol par fore lur l'baud.
(Mor., 293, Michel)

— **Els, régime avec préposition :**

Pois le barun out'rus en l'apportent.
(P. de S. H., ms. Tours)

Et tout plorent, en ses n'a que moir.
(Les Loh., Vat. Urb. 375, f. 3^v)

— **Ensemble et li quons a. Palvrens,
Gaz. le Loh., 2^e chans., XX, p. 255, P. Paris**

De bor veure par mult lies,
Si sa a l'acompanignes.
(Warc, Bret., 787, Ler. de Lincy)

Ouj lor estoient destiné
Et a l'el et a bor l'ignaz
A leur n'us en l'edre.
(Ib., id., 1082)

— **Il ne s'en vint a ne.
(Bis., Troes, Richel., 375, f. 116^v)**
Ent'rus s'embel comme hris.
(Ib., id., 874)

— **Eveuz benets sur hals
Beterent li lers ovels.**

(Warc, P. esp. de S. Patrice, 659, Rom.)
Ne entre eulz n'ouf mot come n'at.
(S. Brandan, 70, M. 504)

Sur ce as fait ton jugement.

(*Et. et Blancs*, 2^e vers., 913, du Meril.)

Et alkant sunt ki grandes choses quident
d'ez munes. *Job*, p. 430, Letr. de Linsey.)
Pristrent conseil entr'eus. (VILLEH., 52,
Wailly.)

Après aze fu chei de feron.
(*Cholop.*, 3192, Bibt. elz.)

A ces par les se vout d'ate departant.

(*Reu. d'Hist.*, Richel. 12518, f^o 1963.)

S'en tenoient a moim k'ele tient d'ous.
(*Ch. de 1224*, Arch. Mos., Chap. cathéd.)

Li signor ou altre por ous. (Juill. 1234,
cath. de Metz, Arch. Mos.)

Por os et por lor eirs. (1248, Porhonnet,
Arch. Morb.)

Quant il a amor entr'iaus deus. (RICH.
DE FURNIVAL, *Bestiaire d'amour*, li Leus,
p. 6, Hippéan.)

Amiles mist s'espee entre as dos (*Li Amittiez
de Ami et Amie*, Nouv. fr. du XIII^e s.,
p. 56.)

Se plainte en vient a als. (*Bans aux
ichees*, 00, f^o 21^{re}, Arch. mun. Douai.)

A ceous qui auront cause de ous. (1285,
Fontevr., anc. tit., Arch. M.-et-L.)

Par eos ne par autres. (12 mars 1286,
Ch. de Gir. Chib., Arch. Thouars.)

Ke il n'i uns d'ials nous ammoneste
des maintenant a tenir icelles. (1297, *Cartul.
de Hain.*, Accord, etc., Reiff.)

Pour le remede des ames d'aur. (1302,
S.-Pierre en Pont, Arch. Loiret.)

En liu de yaur. (1308, Arch. JJ 413,
pièce 11.)

Li uns d'yaur ou le substitut d'yaus.
(*ib.*)

Ou a ceus qui auront cause de elz.
(1311, Arch. S 1304, pièce 39.)

Euls. (*Ch. de 1318*, S.-Evroult, Arch.
Orne.)

Pour ous. (*Ch. de 1336*, Fontevr., anc.
tit., Arch. Maine-et-Loire.)

Sour yalz il tourment les bees.

Des dimes et des d'annuisselles.

(*J. de CONVE, des Blancs Cheval.*, ms. Turin,
f^o 21^{re}.)

A tenir et a warder par ous et par lor
heirs. (1385, *Cart. de Retireme*, Richel.
12866, f^o 39^{re}.)

Qui devant gauts c'estoit en le salle paussee.
(*H. Capet*, 791, A. P.)

Je croy bien que par yaur souvoine verrez.
(*ib.*, 711.)

— Employé comme régime direct :

N' a veu ne eueve pris n' aoveve.

(*Les Lok.*, ms. Montp., f^o 122^{re}.)

A un matin la porte oïrent

Por als esbarte, l'ors issirent.

(*Wor. Brat*, 913, Letr. de Linsey.)

Et enfant leur pere courent,

Et l'ere pres se assinant.

(*Cholop.*, 10888, Bibt. elz.)

Obligement als et leur heirs. (1251, Mor-
temer, Arch. Eure.)

Il obligent ous et lor heirs. (1304, Char-
non, Fontevr., anc. tit., Arch. Maine-et-Loire.)

Il y obligent ous et leur heirs. (1317,
Fontevr., anc. tit., Arch. Maine-et-Loire.)

En ous empesant. (1319, Act. not., S.
Cybard, Arch. Charreule.)

— Et comme sujet :

Et ei en avanti venout demorer. *Iauts*,
leur heir et leurs successors. (1203, *Cartul.
de Hain.*, Accord, etc., Reiff.)

Hont recongnen et confessé heaus entre
heaus assamblément. (Sept. 1294, *Ch. du
gardé du seign de Cenquins*, la Madel.,
Arch. Loiret.)

Eyaus appareillies a faire touz ses com-
mune-mens. (1308, Chaudorde, Arch. JJ
413, pièce 11.)

— Lor, régime indirect :

Tout ensi lor amoncha li capelains Phe-
lippes le parole Nostre Seigneur. (HENRI DE
VALENC., 524, Wailly.)

N'a n'estoit touz a rien rendre leur de
chose que eus i eussent mis. (*Ch. de 1285*,
Arch. Seine-Inf.)

A paier leur la dite rente. (1308, Jumieg.,
Herbeauv., Arch. Seine-Inf.)

— Employé comme régime avec prépo-
sition :

Elle me comence a dire :

Revenes arier, biaux sire;

Je vos etroi mon amour.

Mais por lot lor de l'empire

N'ouisse tornes vers lor.

JOHANNES DE BARRES, Bartsch, *Rom. et past.*, III,
32, 71.)

Et tien de lor ma maison. (1256, 1293, *Ch
des compt. de Dole*, B
207, Arch. Doubs.)

Je ai repris de lor en hief. (*ib.*)

Les doit on oster des delices

Des citez, si que force croisse

En leur.

(*J. de PRIORAT, Liv. de Vegece*, Richel. 1601,
f^o 3^{re}.)

Ou vers le lieu ou cil estoient

Qua lor contaire se devoient.

(*ib.*, *ib.*, f^o 12^{re}.)

Autresi a ce lor portient

Trez et bonnes lauz qu'il avoient.

(*ib.*, *ib.*, f^o 25^{re}.)

En lor meismes.

(*ib.*, *ib.*, f^o 26^{re}.)

Et eila cheval animent

Par pertes se departoient.

Et apres leur oï orre aloient

Qu'il oïert a chevalerie.

(*ib.*, *ib.*, f^o 13^{re}.)

Le jour que cil .ii. saint furent martirizé
appart la clarte don jour sor leurs rehuissans
et lors Deus li grants miracles. (*Vies
saint Susaen et saint Victorie*, Richel.
988, f^o 19.)

Ou se il, ou autre pour lor oblievoient ou
alleguement encuente ce se dou... (1309,
Arch. JJ 41, f^o 29^{re}.)

Leur se dit encore pour eux dans la
Boungogne, Yonne. « Leur eux », eux
deux.

— Et comme régime direct :

Que nos ne avons hardement
de lor ensougre alement.

(*J. de PRIORAT, Liv. de Vegece*, Richel. 1601,
f^o 11^{re}.)

— Le employé pour lor, régime indi-
rect :

Cil les puet paier n'en son poier baillier
Il les fait tous les meutes trancher ?

(*Rois de Castre*, 814, A. 1.)

— Il, pron. sujet, masc. plur. :

Il se erent couvers. (*Fragm. de Val.*, ve,
1. 25.)

Il le reivoient.

(*Heris*, st. 113^b, Stengel.)

Sil virent el, et li donerent

De lor amonnes.

(*Vie de S. Alex.*, 345, Rom. VIII.)

— Elles, pron. sujet, fém. plur. :

Elles d'e qui eum sont rades.

(*Passion*, 113, Koschwitz.)

— Combiné avec se (si) :

Car qui la fen uet es estopes

N'est pas merveilles es esprement.

(*G. de CONSO, Mir.*, ms. Soiss., f^o 93^{re}.)

I. E. ley, lay, let, lait, leit, leed, laé, lede
adj. l'irge :

Pont a son cot un seon grant esut let.

(*Rot.*, 3149, Muller.)

Grand unt les nes e lees les orilles.

(*ib.*, 1918.)

Pendant orilles, oi touz bers,

E null plus les piez d'un es.

(*Bex.*, *D. de Norm.*, l. 113, Michel.)

Puis a brandi l'espî don l'alemele iet lee.

(*J. BOU, Sar.*, ccxlv, Michel.)

Com li kemins est grant e lee.

(*REVEL de MOUTIERS, de Carité*, st. cxxv, 5, Van
Hampel.)

Un espî prist dont l'alemele iert lee.

(*Vin. de Xarb.*, Richel. 21369, f^o 22^{re}.)

Guillèmes vort a une cheminee,

Eus tenailles trova grant et quarroes,

Au poing sont grosses et devant sont moult lees.

(*Enf. Vir.*, Richel. 774, f^o 55^{re}.)

Si si un verrier grant et leit

Tout clos d'un mur haut baillait.

(*Rose*, ms. Lausanne, f^o 1^{re}.)

.II. mestiers les et i. estroit. (EST. BOILL.,
Liv. des mesk., 1^{re} p. L, 3, Lespinasse et
Bonnardol.)

Et lonc et leit, a diestre et a siniestre.
(*Trad. du XIII^e s. d'une ch. de 1194*, Carl.
du Val St Lambert, Richel. l. 16176, f^o 24.)

Un lac grant et lait. (MANDEV., ms. Didot,
f^o 33^{re}.)

Saint Pere en sente lee d'Orliens. (1317,
Arch. Loiret, Ste-Croix, Mareau-aux-Prés,
F. IV.)

Fouke aveit un healme lede, e ly covry
a poiy les espadilles. (*Fouly. Filz d'Warin*,
Nouv. fr. du XIV^e s., p. 32.)

Une tour grant et lee et haute. (*Ystoire
Asseneth*, *ib.*, p. 3.)

De figure laee. (ORESME, *Liv. du ciel et du
monde*, ms. Univ., f^o 221^{re} v.)

... Chevaux du solit clair

En honsant de feu rompirent l'air.

Et du ciel clos les barres, ans et les

Maient des poels.

(*Ch. Marot, Hel. d'Or.*, l. II, p. 62, éd. 1596.)

— Par extens., spacieux, large, vaste,
étendu :

Se l'enseigne du roi d'Encheterre la lee.
Cuv. Bertran du Guesclin, 1455, Charriere.)

Et cil ban escur de Bretagne la lee.

(*ib.*, *ib.*, 143.)

En Bethlem la lee.

(*Gen. des Traits Rom.*, Jul., *Myt.*, II, 100.)

— Au sens moral :

Lea est le lieu commandement moût. (*Lit. Psalms*, t. I, c. LXIII, 95, Michel.) Var., *lez*. Lat., *latum* inobaudum *lunum*.

L'office de jecti qui a juridiction est trop *lel*. (*Lit. de celsi*, t. de *pleb*, II, 1, § 1, Ruppel.)

— S. m., largeur :

Cinquante piez out de lunt e frende de *led*. (*Hois*, p. 266, Ler. de Livry.)

Un fossé de douze piez de *leil*. (Aout 1256, Flines, Arch. Nord.)

Il s'étend en *leil* entre les li dies et le rue des bouchers. (1269, *Vente à la commune de Dam*, ap. Tailliar, p. 304.)

Et est cel enzin de huit piez de *lé* et seize de long. (CRIST. DE PIZ., *Charles I*, 2^e p., ch. 35, Michaud.)

Quel lé a t'il? (le drap)

LE DEUVRE

Le de Bravelle.

(*Patelin*, p. 33, Jacob.)

— Étendue :

Ne quidés mie qu'en la crestenté

N'en tot le monde, tant comme il a de lé.

Eust nul home de la soie certé.

(*RAINE*, *tyger*, 2423, Barrois.)

— De long et de lé, du long et du lé, en long et en lé, du long et du large, en long et en large, en tous sens :

De long et de lé. (*Ch. de 1267*, Fonteneau, XXII, 293, Bibl. Poitiers.)

Cherchez (avon) les terres et de long et de lé. (*Paris*, 231, A. P.)

Que tout avons gasté

Coli pais et du long et du lé.

ADENT, *Enfances Ogier*, Richol. 1632, 1^o 3 (°.)

Sus tout leur hebergement sicente il se pouptore en long et en ley. (1311, *Cart. de S.-Taurin*, LXVI, Arch. Eure.)

En long et en lay. (1349, Jannéeges, Arch. Seine-Inf.)

En long et en lay. (LA BOD., *Harmon.*, p. 768, éd. 1578.)

— Environ et en lé, dans le même sens :

Je manderai mes homes environ et en lé. (*Renard de Montaigne*, Richol. 24387, 1^o 1.)

— Du long et du lé, fig., comme du long et du large, de bout en bout :

Il compta a son maistre, tout du long et du lé, la verté de son adventure. (LOUIS XI, *Nouv.*, XLII, Jacob.)

Madame de Saigné a employé la locution tout du long et du lé, au figuré, pour dire absolument.

Ce mot s'est conservé comme substantif : *Lé* d'une étoffe.

2. LE, VOIR LES.

3. LE, VOIR LIÉ.

LEABLE, VOIR LOIABLEMENT.

LEAGE, s. m., droit du au seigneur pour rebatir un moulin sur une rivière qui lui appartient :

Item le *leage* en la rivière de la Cisse... lequel *leage* est tel, que chascun moulin nouvellement fait ou redifié, jus au ce que

leellu moulin autres foiz ait este, cil ou ceuz qui faire ou redifier le tout ne doivent et ne peuent mettre le first-garnier esdiz molins, ne en aucun, sans appeller noz gens et officiers. (*Ch. de 1366*, ap. Duc. *Leaguin*.)

LEAISON, s. f., loyauté, bonne foi ?

Grant meors, sire, ce dist li gentils hoins,

Se Dou n'ait, et a grante leaision.

(*Adrien le Bourc*, p. 1-2, Tarbé.)

LEAITE, VOIR LAITE.

LEANS, VOIR LAIENS.

LEAUBLE, VOIR LOIABLE.

LEAUQUIN, = kin, *leuquin*, s. m., sorte

de bière :

L'assize dou mies, dou *leaukin* et de le forte cervoise. (1354, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Le forte cervoise, *leauquin*. (1371, *ib.*)

Franche d'ave, dist au Anglais,

Vous ne faicles que boire vin.

Si t'ausons bien, dit li François,

Mais vous buvez le *leuquin*.

Boux esdes comme pel de mastin.

(E. DESCH., *Poes.*, Richol. 849, 1^o 224.)

LEBECH, *lebeche*, *lebech*, *lebeche*, s. m. et f., vent du sud-ouest :

Quant il (le vent) vient de grant ravine et o fortune, li marinier l'appellent *lebech*. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 122, Chabaille.)

Lebeche : f. A south west wind. (COTGR., ed. 1611)

Lebeche, m. Vent de s'west ou sudwest, qui est entre le Ponent et Audy, *lebech*, *lebech*. (C. DEUCIN, ed. 1690.)

LEBECHIE, VOIR LEBECH.

LEBESTIK, s. f., sorte de maladie des faucens analogue à la pierre :

Se vos oisirus a *lebestik*, c'est presque la pierre, ensi l'appellent li Leguier. (L'Écliculaire des *oisicour de prae*, ms. Lyon 1^o 222.)

LEBETE, s. m., marinite en métal, bassin :

Li envoia deux grains et beaus *Lebetes* De mercure et deux cymbes d'argant.

(O. DE S.-VALL., *Foial*, Richol. 84, 1^o 165.)

LEBROUS, s. m., sorte d'animal fabuleux :

Le qui nous y relenoit, c'estoit la société et compagnie des hommes-tes, savans et vertueux qui s'y trouvoient, ne pouvois vivre seuls en leurs maisons, comme font les *lebrous* et leurs garçons, qui mangent tous seuls. (G. BOURGAT, *Serres*, III, 238, foybet.)

Que je ne seay passé l'est devant le my

Qui commande aux esprits de l'Empire plénoletroy,

Que je ne le s'aple avec proceance

Envoia a ce traistre en toute diligence

ses laides, ses odets, ses *lebrous*, ses talus

Et ces esprits diaboliques qui prennent leurs eslers

sur le hoch des estances.

(Les *Moyx incogues au la S. de aux barbares*,

Prosopopee moere, etc., éd. 1604.)

1. LEC, VOIR LEC.

2. LEC, VOIR LES.

LECCION, VOIR LECTION.

LECEUR, VOIR LECHIEUR.

LEGERESSE, VOIR LECHIEUR

LEGERIE, VOIR LECHIEUR.

LECHARDIER, *lich.*, v. n., satisfaire sa gourmandise :

Lezardie, gourmandise et friandise, appelé desordonne de *lichardier* et manger hoins morceaux. (*Caléqui Dict.*, Bâle 1584.)

Licharder, prendre les plus friands morceaux du plat, *2/2/20*. (TRAPP., *Dict. fr.-grec*.)

LECHARRRE, CAS SUJ., VOIR LECHIEUR.

LECHARRRESSE, VOIR LECHIEUR.

LECHART, *leschart*, adj., avide du bien d'autrui :

Nul ny sera usurier, nul *leschart*, nul lichard. (RAB., *le Tiers liure*, ch. III, éd. 1532.)

Cy n'estez pas vous usuriers chichars, Brifaux, *leschars*, qui busions amassez.

(*ib.*, I, 54, éd. 1553.)

Brest, *lichard*. H.-Norm., vallée d'Yères, *lichard*, celui qui essaie d'attraper un bon repas, qui arrive toujours au moment où l'on dîne.

1. LECHE, *lesche*, *liche*, s. f., appât amorce, irlandaise :

Si come li poissons s'aourt

A *leche* que bon l'aourt

(*Un Sénateur de Rome*, 126, ap. Méon, *Nouv.*

Rec., I, 398.)

Baillé et grassé tout deux *leches*

Qui font li maîtres desleches.

As amous.

(L. M. COUSU, *dit de biarité et de grace*, *Duport*,

Tour. brab., p. 225.)

Il aussy la marée qui, par sa grand maivasté, sa *leche* et sa far se lecherie de chair, rompt et casse son mariage. (*Lit. du Chev. de La Tour*, c. 149, Bibl. elz.)

Regardez ex l'athaine

De ce gentil veau de *lesche*.

(*GR. FONTAINE à la Haye*, ap. Marot, *Œuv.*, VI,

156, éd. 1541.)

Mayenne et Poitou, Vienne, Deux-Sèvres, *leche*, gourmandise. *Amer la leche*, aimer la bonne chère.

2. LECHE, VOIR LEECE.

LACHASSE, adj., gourmand, qui pêche les poissons :

Voilà les principaux de la bande qui tiennent eschole en l'art de cuisine et ont passé plusieurs années en la science de *lechassse*. Le ventre est leur Dieu, le poizet est leur loy, la bouteille leur Sainte escriture. (*Métrie Corcaut*, t. I, p. 230, éd. 1600.)

LECHIEUR, s. m., celui qui pêche le eul :

Le ne seay pas bien s'il est medecin ou *lechier* aux autres. (MICHEL DUSSEAU, *Enchirid. ou maniquel des Marquises*, p. 212, éd. 1581.)

LECHIEUR, s. m., celui qui pêche le eul :

Le ne seay pas bien s'il est medecin ou *lechier* aux autres. (MICHEL DUSSEAU, *Enchirid. ou maniquel des Marquises*, p. 212, éd. 1581.)

LECHIEUR, s. m., celui qui pêche le eul :

Le ne seay pas bien s'il est medecin ou *lechier* aux autres. (MICHEL DUSSEAU, *Enchirid. ou maniquel des Marquises*, p. 212, éd. 1581.)

LECHIEUR, s. m., celui qui pêche le eul :

Le ne seay pas bien s'il est medecin ou *lechier* aux autres. (MICHEL DUSSEAU, *Enchirid. ou maniquel des Marquises*, p. 212, éd. 1581.)

LECHIEUR, s. m., celui qui pêche le eul :

Le ne seay pas bien s'il est medecin ou *lechier* aux autres. (MICHEL DUSSEAU, *Enchirid. ou maniquel des Marquises*, p. 212, éd. 1581.)

LECHIEUR, s. m., celui qui pêche le eul :

Le ne seay pas bien s'il est medecin ou *lechier* aux autres. (MICHEL DUSSEAU, *Enchirid. ou maniquel des Marquises*, p. 212, éd. 1581.)

LECHIEUR, s. m., celui qui pêche le eul :

LECHERIEE. VOIR LECHEROIE.

LECHERREIT. - *frayt*. - *fril*, s. m., lecheffreit :

Des chandierens, des lecheffrays. *Invent. des biens de l'Ér. de Sables*, E. Muller.)

Lecheffris de fer, soufflottes, caekes et soûs. (*Manière de langage*, p. 387, P. Meyer.)

Lecheffreiz et une poile d'acier sans quebeu. (1607, *Invent. des meubl. du D. de Bourg.*, Cab. hist., IX, 385.)

LECHERFROX. s. f., fille ou femme gourmande :

Une lecherfroxion, une friande. (OUDIN, *Cur.*)

LECHERFRIT, VOIR LECHERREIT.

LECHERFROIE. - *oye*, - *aie*, - *aye*, - *ee*, *lesche*, *liche*, *lichefroye*, *lecheffroye*, *loichefroye*, *locheffroye*, *loicheffroye*, *locheffroye*. s. f., lecheffroie, ustensile de cuisine servant à recevoir la graisse de la viande qu'on fait rôtir à la broche :

Li ensiens se he et seine
Assés com lart en lecheffroie.
(*Fabl. d'Or.*, Ars. 5069, f° 254.)

Une lecheffree d'airain à queue de fer. (1328, *Invent. de Clemence de Hongrie*, Domit d'Arcq, *Nouv. Complexes de l'ary.*, p. 406.)

Clericiens diehts Lecheffroie. (1344, *Martyrologe de M. de Beaune*, p. 59, Baudrot.)

Una lecheffroye. (1316, Arch. P. 13882.)

Une grille, une haste, une chievre et une loicheffroie. (18 fév. 1394, *Invent. de mercier*, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Lescheffroies et dariotes. (*Ménagier*, II, 97, var., Biblioph. fr.)

Une licheffraie, une poulole. (Août 1400, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Une lecheffraie. (1412, *Lotties*, Arch. Grasseuvre.)

Une loicheffroye. (7 fév. 1423, *Vente de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Item dues lecheffroyes ou l'on ressoit la graisse dou rutz. 1423, Arch. Fribourg, f° Coll. des lois, n° 727, f° 266 v°.

Se peult (la lamproye) appesler et rastir à la broche et mettre par dessus quelque poille ou licheffroye pour recevoir le sang et graisse. (*Platine de honneste volupté*, f° 105 r°, éd. 1528.)

Deux hastes de fer, deux lecheffroyes. (1482, *Invent. du château de Courson*, Rev. des Soc. sav., t. III, 75 ser., 2° liv.)

Une douzaine de lecheffroyes tant grandes que petites. (1501, *Invent. de l'Ér. de M. de Beaune*, Soc. d'Archéol. de Beaune, 1874, p. 153)

LECHIS, VOIR LECHEIS

LECHEMENT. *lesch.*, s. m., action de lecher.

Quant l'ourse entante son faon, ce ne semble lors un billot ou marse de chair mal vivr : puis luy vient forme et se par l'alayement et le lechement de sa mere. (C. MASSON, *Bib. des Poet. de metain.*, t. 166 r°, éd. 1493.)

Ce lechement de main droite.
(LAMY, *les Tramper*, V, 6, Bibl. elz.)

— Flatterie :

Si les maîtres d'aproublement
Par lozeng ble lechement
A dampnable perdition.
(*Fabl. d'Or.*, Ars. 5069, f° 194 r°.)

LECHEOR, lecheur, lecheur, lechur, leccor, lek., lesch., leckeur, lechior, liecoun, loicheor, s. m., homme livré à l'impudicité ou à la gourmandise, homme de plaisir :

Lecture hom de sine a non.
(RECH. DE MORDENS, *Muscree*, st. LXVI, 6, Van Hamel.)

Ille leno, liehere. (*Gloss. du XII^e s.*, ms. de Tours, ap. Léop. Delisle. *Bibl. de l'Éc. des Ch.*, 6^e sér., t. V, p. 329.)

Li non liehierres
Qui des morsaus est connoissierres.
(Rose, Richel. 1573, f° 180 r°.)

Li non liehierres
Qui des morsaus est connoissierres.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 112 r°.)

De ces ot il enfans asses
Comme liehierres forsènes.
(*De Josaphat*, Richel. 1553, f° 232 v°.)

Ja est si gloz. i. mal lechere.
(*De l'Écorce*, Richel. 19132, f° 48 r°.)

Et por ce n'as avoir sergent.
Bian frere, qui sont lechior
Et por sont vilain parler.
(*De la Demoiselle*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, V, 26.)

C'estoit à paradis terrestre.
Chascuns lieherre i vngist estre.
(*Fabl. des bons vins*, ms. Bern. 113, f° 202 r°.)

Que, s'il i a ne fol niégard
Ne lechere ne june lieceler.
(*Alion de Bord.*, 4064, A. P.)

Dual me vengor de ceo lechur.
(*Un Chant. e sa dame*, ms. Camb., Corpus, 50, f° 94 v°.)

Li liechior de Borges. (*Proc.*, ap. Crapelet, *Proc. et dict. pop.*)

Se tuit li prince et lieche homme fesoient
ausi com li preuz dons fist, il ne corroit
mie tant de lecheors a val le pais. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gén., f° 291 r°.) P. Paris : *lecheurs*.

Li loicheor la vourent a force demener
au bordel. (*Vie sainte Lucie*, Richel. 988, f° 20 v°.)

Nebulo, lecières. (*Gloss. de Douai*, Escalier.)

Autres qui sont lecheurs et delians sur
leurs gueille de bon vins et delieuses
viandres. (*Liv. du Cher. de La Tour*, c. XXXVII, Bibl. elz.)

Cestuy Henry fu trop liechers. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberin, f° 33 v°.)

Lecharre, leclator. (*Gl. gall-lat.*, Richel. 17684.)

Lesquels cryours ly dit Pierru commo-
val et donat ayde de plus lor crien
in allant et en retournant in tres bours et in disant
: Tenois vos bien, lecheffroyes, or est il temps.
(1497, Arch. Fribourg, 1^{re} Coll. des lois, n° 749, f° 280.)

— *Lecheor* se disant particulièrement du
galand d'une femme mariée :

Le prouid-mist la man a un contel et
ocist ambedeus, ce est sa feme et son le-
cheour. (*Ass. de Jér.*, t. II, p. 218, Beugnot.)

Si cuyle que ce soit le lecheur de sa
femme. (*Lancelot du Lac*, vol. II, f° 101 v°,
éd. 1520.)

Encores veul je que tu luy dies que je
ne prise ne elle ne son lecheur vaillant
unz esperon. (*Ib.*, vol. III, f° 10 r°.)

— Terme d'injure en général :

Tais, lochs lieherres, dit Bernars e Neisit.
(*Les Lieher.*, ms. Muntz, f° 50 r°.)

Li maus lecherres ne Posa aprouier.
(*Ib.*, ms. Bern. 113, f° 27 r°.)

Por. iii. garçons lecheors de put lin.
(*Ib.*, f° 193 r°.)

A ces paroles entendi ben Sorhrias,
Uns maus lecherres que Dex püst maleir.
Qui fu en Surtre a guise de tapin.
(RUMBERT, *Optier*, 397, Barrois.)

Glos dist Guillaumes, liehierres pantouier.
(*Courroun*, Loys, Richel. 1448, f° 89 v°.)

Malvais liehierres et couars
(*Florissant*, Richel. 792, f° 25 r°.)

Mauvais liecheir et couars.
(*Ib.*, Richel. 353, f° 21 a°.)

Fils a putain, mauvais liehierres.
(*Ib.*, f° 5 r°.)

Et li liehierres l'espousa, si la prist.
(*Baoul de Cambrai*, 7139, A. T.)

Avez ven d'an lecheor
Qui vostre cort a desingiee
Et honie vostre maisniee ?
(*Floire et Blancheor*, 2^e vers., 906, du Ménil.)

Garçon l'apele, lecheur, pantouier.
(*Liberis li Borgignons*, Rouv., p. 206.)

Et vous, lecherres, arés le chief coné.
(*Alion de Bord.*, 4853, A. P.)

Quant mengié eurent a plenté,
Et li doblor furent osté,
Cil liecheor dont moalt i ot,
MonsTra chascuns ce que il ot.
(*Do Chevalier a l'esp.*, 791, ap. Mèou, *Nouv. Rec.*, t. 152.)

Alé s'en est mien pier le liecur.
(*Prise de Pampel.*, 857, Massafia.)

Ensi dist li liecheor, qu'ouques bien ne peusa.
(*B. de Seb.*, II, 147, Bocca.)

— En parlant de chose, friand :

Vostre ventre a mené mainte grosse
soupe en court, et maint lecherre mors-
seur de cuisine. (*Ponthus*, ms. Gailf,
f° 69 v°.)

— Fém., lecherresse, - *erresse*, lecherresse,
tekeresse, lecerresse, lechearesse, lecherresse,
lescherresse, liecherresse, legerresse, livrée au
plaisir, friande, gourmande, impudique,
lubrique :

Ne bons ne fesse lecherresse.
(*Muntz*, *Isopet*, Richel. 19152, f° 18 r°.)

De tout vent avoir, par tout taste
Le lecherresse de pekkés,
La dont viat, la tout, la se haste.
(RECH. DE MORDENS, *Muscree*, st. XIV, 8, Van Hamel.)

Rab-qui-tant fu lecherresse.
Legiere, foie et legerresse.
(*Ch. de Coust.*, *Mir.*, ms. Brax., f° 13 r°.)

Veus estoit trop liecherresse
Et Byans fut chaterresse.
(*Doloy.*, 12172, Bibl. elz.)

Le chien qui est best lecherresse.
(*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gén., f° 74.)

Ja femme lecherresse ne fra porre espesse.
(*Proc. de Fauance*, ap. Ler. de Lincy, *Proc.*)

— Lost Ven traité *Cheresses*.
Jarg. n° 40. *let d'am*, ms. Dresde, 2231,
Korting.)
Lecheresse ou maquerelle. (*Gl. gall.-lat.*
Richez. I, 7684.)

Lecheresse, lectratrix. (*Id.*)

Fille triane le *lecheresse*.

De vient le *lecheresse* percheresse.

(JERAN DIARY, les *Estimées des Filles de Paris*.

Paris, II, des XV et XVI s., IV, 89.)

— Rusée, trompeuse ;

Si Richez est abdiresse,

La gorpille est fort *lecheresse*.

(*Ronar*, Br. XVII, 124, Martin.)

— En parlant de chose, adonné au plaisir,

qui aime le plaisir, lioncieux ;

Ah ! cars fole, cars bonseuse.

Cars *lecheresse* et ensiose.

(*Sie Thais*, Act. 3527, f° 134.)

Chars *lecheresse* et ensiose.

(*Id.*, Ar. 3644, f° 44.)

Par les *lecheresses* paroles.

(*Id.*, Richez. I, 1507, f° 181 v.)

Lecheresse paroles

(*Id.*, Richez. I, 1512, f° 19 v.)

De mener mauvese vie et *lecheresse*.

(*Mor. S. Andrieu*, ms. Almon 27, f° 103 r.)

Langue *lecheresse*, (*Dis d'anne. phyllos*,

ms. Bern 365, f° 79 v.)

— Friande ;

— Bone viande *lecheresse* ;

(*La Patemesse Saint Jehan*, ap. Moland, *Contes de*

la Fontaine, I, 287.)

Morv. Berry, Gôtes-du-Nord, *lecheux*,

gourmand. H.-Norm., vallée d'Yvres, *le-*

cheux. Pic., *lecheur*. Saublong., *lecheur*,

gourmand. Argot, *lecheur*, buveur

LECHERIE, lequerel, leq., — col. s. m.,

homme qui aime le plaisir, sensual, gour-

mandant :

Gôiz lez Mairie

Refaisoit le *lecherel*,

Et font oroller le cerel

Si qu'il en pugne,

(*Rom. et rust.*, Bartsch, II, 22, 29.)

Alés s'ens ta, traferians,

Uns borderes, mis *lecheres* ;

(*Gens d'argent*, Richez. I, 17, f° 260.)

Quant il voit l'enfant sotel,

Et il de vuide *lecherel*,

Une bule pense le bent,

(*Id.*, de Coze, *Le Preux et amours*, 2, 27, Scheler.)

Mund vient en si, otel,

Et se vendat et prin et el,

Vin et cerseise et a cherians,

Robans, qui mont le *lecherens*,

Dust liex qu'il en voloit avoir.

(*Jean de Lewis, Vieux de Larch*, 53, ap. Mon-

caillon et Raynaud, *Id.*, IV, 84.)

— Féin, *lecherelle*, femme deb méché ;

Hassart ! dit mors a chel nouret

Ki de lekerie tons art

P'z l'amour de se *lecherel* ;

(*Régis*, or MOUFFES, *Moyeres*, s. c. XXVII, 10, Van

Hamel.)

Pour l'amour de sa *lecherelle*,

(*Id.*, *Id.*, Ars. 3142, f° 214.)

LECHERIE, lecherie, leerie, lecherie, lecherie,
lecherie, lecherie, lecherie, s. f., amour de-
sordonné du plaisir, licence, luxure, sen-

sualité, qu'il s'agisse des plaisirs de la vo-
lupté, de ceux de la bouche, ou d'autres :

Vest pas amors, ainz est folie,

Et mauvese et *lecherie*.

(*Man*, *La de Gouverner*, 193, Roq.)

Ompes enqûe ne m'ou questes,

Ve la par voses *lecherie* ;

Car tu n'as volé tot la vie,

(*Flouze*, *Banchoeur*, 2 vers, 2050, du Meril.)

Car trop seroit desaveant

Et *lecherie* saubloant,

(*Cher*, *des des esp.*, 6002, Foerster.)

Ne puis croire en nulle manière

L'ompes pausait tel *lecherie*,

(*Diolog*, 9145, Bibl. elz.) Var., *lecherie*.

La damoisele n'avait care

Por ce qu'elle art de tel nature

Que en nul ten ne afrist mie

Serzot qui omast *lecherie*

(*De la Damoisele qui n'ot parler de folre*, Montaig-

on et Raynaud, *Id.*, V, 2.)

Il met tout son cuer en *lecherie* et en

luxure, et en joi et en layvons. (BREN.

LAT., *Tres.*, p. 498, Chabaille.)

Vai, si fai une *lecherie* de tou cours, (MAU-

RICER, *Serm.*, ms. Poitiers 124, f° 6 r.)

De grant *lecherie* de goule. (LAURENT,

Somme, ms. Chartres 371, f° 14 r.) *Le-*

cherie, *Id.*, *Id.*, f° 17 r.)

Li deables.... li fel penser mal et puis

deserrer vilomus, ribaudis, *lecheres*. (*Id.*,

Id., Richez. I, 22632, f° 10 r.)

— Au glorieux, au *lecherie*. (*Serm.*, ms.

Metz 262, f° 24.)

Par leur *lecherie*. (*Disc. d'anne. phyllos.*,

ms. Bern 365, f° 90 v.)

Elles se soillent en lardure

De *lecherie* et de luxure,

(*Conte de Paradis*, ap. Jubb., *Ouv. de Bateh.*,

II, 229.)

Omques en sa vie ne li oy dire parole de

lecherie de oiseuse. (GOUSSÉ, DE LA RUINE

MARG., *Vie de St Louis*, Hist. lit., XIX, 386.)

Si omeure tou profit

Le d'ignus otel

Le bent de *lecherie*,

Dune vil sur ce rien

Ke tute carbes bien

De glorieuse,

(*Yverbois*, *Dist. de Franc. Ceto*, ap. Les de

Thicy, *Prop.*, p. 154.)

N'est pas sans maladie qu' meve *lecherie*,

(*Proverbes de France*, *Id.*)

Quant li corbans vit l'acrotire,

Il les renonce a nombres

Et se muet grant croement

Qu'il y ot de roulement

A Phelus la grant *lecherie*

Qu'il a ven en son cuer,

(*CHABAULT*, *Vir. de Vir. Dit*, 7805, P. Paris.)

Nulle femme ne doit mengier nul bon

morsel par sa *lecherie* sans le son de son

seigneur. (*Lir. du Cheval de La Tour*,

v. 16, Bibl. elz.)

Autres qui sont sur la *lecherie* de luxure

espris et d'embalme plus ordement que

briels ni chastes sauvages. (*Id.*, c. XXXVII.)

— Ce soit pour la grant aise ou elles sont

par la *lecherie* de leur chair et mauvese

de leur cuer. (*Id.*, c. CXXV.)

— Ses les gardins me li-veure

(*Ouvette*, et pour le *lecher*.)

— Seulement que le *lecher*.

(*Floiss.*, *Pois.*, I, 289, 2298, Scheler.)

Lecherie, lectratrix. (*Gloss. gall.-lat.*,

Richez. I, 7684)

— Comme le poet si alliecher la *lecherie*
des deliz de ce monde. (AL. CHARTIER,
L'Espérance, p. 235, ed. 1617.)

— Dame et maistrisse vous avoye lache-
de mes terres et seigneuries, mais par
vostre desordonne *lecherie* me avez rendu
nul gouvern. (*Grand de Verors*, I, IX,
ed. 1725.)

— On a dit dans le sens général de
plaisir, sans aucune idée défavorable :

— Si *lecherie* est de Linour,

Le ou li torois assaudit,

(*Merzans*, Romv., p. 797.)

— Chose delicate, friandise :

— Elle s'en venoit en la garde robe et la

mettoit la soumpie au marin ou aucune

lecherie. (*Lir. du Cheval de La Tour*, c. 6,

Bibl. elz.)

— Ne donner la chair aux chiens ne les *les-*

cheres. (*Id.*, *Id.*, 20.)

— Es lieux on se vendent les friandises et

lecheries. (GHIST, DE PIS, *Clé*, Ars. 2686,

f° 13.)

— La friandise et *lecherie* de la jeune chair

du jeune homme l'a lute gloute et jalouse,

que elle le voudroit tousjours avoir entre

ses braz. (*Quinze joyes de mar.*, XIV,

Bibl. elz.)

— Mensonge, séduction, tromperie, per-
fidie ; quelquefois bon tour :

— Et si contrame ne bon barat

Comment tu pusses rendre ma

Et telus plains de triecherie

Et feras bone *lecherie*,

Et bon barat et bon euzing

(*Ronar*, 16461, Mon.)

— Il me dist : Amis, c'est del maais :

Fait as trop bele *lecherie*,

(*Diolog*, 8143, Bibl. elz.)

— Mout as fait bone *lecherie*,

(*Id.*, var.)

— Mes saehis en son cuer peust mout grant folie

Qui de ce v. otz courbes recu d'ies,

Et orgel et outrage et mout grant *lecherie*,

(*Gu de Bover*, 127, A. P.)

— Est bonne chose de mettre ses enfans

mesures a l'escole et les faire apprendre

des livres de sagesse, c'est a dire es livres

des sages et des bons enseignemens, ou

ou l'on voit les biens et le sauvement du corps

et de l'ame, et en la vie des peres et des

sains, non pas les faire apprendre es livres

de *lecherie* et des vices du monde. (*Lir.*

du Cheval de La Tour, c. xv, Bibl. elz.)

— Berry, *lecherie*. Saunt., *lecherie*. Bessin,

loperie, gourmandise. Pic., *lecherie*,

Norm., Orne, *lecherie*, françaises.

LECHERESSEMENT, — ousement, adv., ou-

luptueusement :

— Mes quant l'ommes trop *lecheressement*

Comist sa femme verveinant

Il n'en put passee mortelment

(*Percegr.*, *Rom de Lancel.*, Brit. Mus. Harl. 1390,

f° 17.)

— L'OLEURIE, *lecherie*, *lecherie*, *lecherie*,

s. f., action de lecher :

— Par la *lecherie* des chiens nous pouvons

entendre la lute longue et s'entendre langue

de Barbus. (L'AN DE BARBAU, *Epit. dorées*

de Guevara, f° 133 r., ed. 1588.)

— Amour du plaisir, de la volupté :

Ne
Fils
Qui le
Oster vostre
Dex le puist honir.
Rom. et past., Bartsch, II, 67, 33
Oster vostre *lescheure*
Dex la puist honir.
Car lunt mist aspreté et dare.
Ne l'unis souffrir.
(B., Post. fr. n. 1300, IV, 1134, Ars.)

Ains diray sans demourer

De Liege et le pays qui est en grand *lescheure*.
JÉR. des PRÉS, Geste de Louis, 1271, ap. Scheller, *Gloss. philol.*

LECHIER, lehier, levier, lescher, loichier. verbe.

— Nourir, vivre dans la débauche et la gourmandise :

Chil en lekerie empeeé.
S'il vent blâmer autrui ki *lehe*.
Anchois s'en doit despeker.

REVEL. de M. HENRI, *Mesneer*, st. XXV, 1. Van Hamel.

Ur ne set mes fors que trecier
Et tout en l'autr *lecher*.
(Mot sk., Chron., 34, Reiff.)

L'en dit pieça que va et *lesche*
Et que loz jors se siet et seche.
(Du Foleur, Richel. 1912, f. 194.)

Si ne crains avoir despendu
Par friander et par *lescher*.

(VILON, Grand Test., XIV, Jouaust, p. 29.)

— Act., lapper :
Quant il orent mangié si se baisserent
a cele fontaine et *lecheurent* a pou d'aigue.
(Vie des Hermites, ms. Lyon 688, f. 3 v.°.)

— Faire *lehier* miel sur l'espine, faire goûter les plaisirs de l'amour :

Après ce qu'il eut habandonné la damoiselle qui par son admoestrement le chevotait faire *lecher miel sur l'espine*, il pieça son cheval en pensant aux paroles de la damoiselle auxquelles jeunesse s'accordoit, et en cest accord le corps luy commença a eschauffer. *(Perceforest, vol. V, f. 131 r.°.)*

Norm., Saint-ng., et argot parisien, *lecher*, être gourmand

LECHEREMENT, lecherement, adv., avec gourmandise :

Lecherement, bestastor. *(GL. gall-lat., Richel. I, 781.)*

LECHERIE, voir LECHERIE.

LECHERIEUX, voir LECHERIEUX.

LECHIR, v. a., lecher :

Lango, *lecher*. *(Gloss. de Salins.)*

LECHIRIE, voir LECHERIE.

LECHORIE, adj., SYN. de lecheur :

Se le sergent apele le frere baron un *lechoire*. *(Regle del hospit., Richel. 1978, f. 134 r.°.)*

LECHOIS, lecheis, leschois, lecois, liechois, loichois, s. m., amour du plaisir, sensualité :

En les, tous pour vos belles robes.

Et par le *lechois* maintient

A nulle bouce la venant.

(J. des Prés, Richel. 1511, f. 32.)

Et ceo li dist saizement
Qu'est ce que pensez v's a faire!
Volez me vos a honte traire.
Par vostre *le* s'accomplir.

(Vie des Pères, Ars. 3641, f. 634.)

Par vostre *le* s'accomplir.

(Ib., Ars. 3527, f. 134.)

En son *lechois* l'at entendu

Que quanqu'il et i despendi.

(Vie des Pères, Ars. 3641, f. 113.)

... J'avoie v's, mars d'argent

En mon *lecheur* despendu.

(Ib., f. 113.)

Et par le *lechois* de mon cors

De tout ce me vent metre hors.

(De l'Abbesse qui fu grosse, 97, Méon, Nouv. Rec., II.)

De l'amor de Dieu effaciee.

Qui par le *lechois* de mon cors

Me sui de s'amor mise fors.

(Vie de la Sacrebeine, 464, ap. Méon, Nouv. Rec., II, 168.)

Li jen des dez aprist par tans.

Et lo *lechois*;

Voluntiers vait o les cortois.

(De Richaut, 618, ap. Méon, Nouv. Rec., I, 57.)

Vons semble il que je soie femme

Que vous doiez traire a diiffamme

Pour vostre *lechois* accomplir ?

(Mir. de N.-D., xxvii, 631. A. T.)

— Lieu de débauche :

En t'overpes et en *lechois*

Estoit et la nuit et le jour.

(Vie des Pères, Richel. 23111, f. 113°.)

LECHONNIER, voir LECHONIER.

LECHUYENES, voir LECHEUR.

LECHURE, voir LECHURE.

LECHIR, voir LECHER.

LECOIS, voir LECHOIS.

LECONIER, - connier, - chonnier, - conner, - cuner, - cuner, lachen-er, s. m., livre de liturgie qui contient les leçons :

E li antefiners.

Baptistines, graels.

Hymnis et li missels.

Trepers e *leconiers*.

(Du de TRAN, Comtes, 10, Mall.)

Trepers e *leconiers*.

(Ib., ib., Vat. Chr. 1244, f. 53 r.°.)

Pour ces miches desclerier

An *leconier* vol repairer

Qu on les puet trouver et liire.

(Mir. de S. Fouc, p. 106, Peigné.)

Cele ki list le *XII*, le con quant ele ara finé con que est el *leconier* si die Tu autem. *(Regle de Cîteaux, ms. Dijon, f. 74 r.°.)*

Les autres livres que on lit sont la bible, les omelies, les passionnaires, le legendier, le *leconier*, le martiroge, (I GouLAIN, *Ration*, Richel. 437, f. 215 v.°)

Droit al montant des greis entre le *lechenier* Est le tomb-Fevesque Regnais le gurrer.

J. des Prés. *Teste de L'ou*, 27427. Chron. 162.)

LECOIES, voir LECQUES.

LECOIER, lecoier, v. abt, serviteur ; malgre les rapprochements de forme et de

signification il ne paraît pas que ce soit le même mot que laquais :

Lelet, viers vin et hanap.

Qui n'est de fillet ne de tramble.

(Li Lai de Cortois, Richel. 1553, f. 199 v.°.)

Carbois, laissez vous assaier

Ce'est del vin ke nous hevons,

Car *lelet* croire ne devons.

(Ib.)

Lelet, aporte le toaille.

(Ib.)

Va mois, aporte li *lequeur*.

(Ib.)

LECTE, s. f., choix :

La *lecte*, choais et lection du corps.

(Pièce de 139°, ap. Lob., II, 672.)

Jehan le Corf tient de chapitre un lief contenant .ii. manoirs et dismes a *lectes*. (1383, *Dénombrement du baill. d'Amiens*, Arch. P 137, f. 80 v.°.)

LECTER, voir LESTER.

LECTERIE, voir LAITERIE.

LECTEUR, s. m., professeur :

Je crois que Regnard a esté *lecteur* as ordres des trois estats : car clercs et nobles et gens de labour usent de sa doctrine, je ne dis pas tous mais les plus. (MORUS, f. 67, ap. Ste-Pal.)

LECTICE, voir LETICE.

LECTIFIER, voir LETIFIER.

LECTION, leccion, - un, s. f., élection, choix, élite :

Li clere sunt serjant Den et de sa *lection*. (GUYARD, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f. 21 r.°.)

Connos et suis confessant qui ci dessous en cest escript se ensuit et est faite mention de la *lecte*, choais et *lection* du corps, et a quelles armes je pense a l'aide Dieu, de la benoite V. M., lesquieux je deprim, que par sa grace et divinite je puisse resister, avoir victoire et me defendre. *(Lett. de 1346, ap. Lob., II, 672.)*

— Lecture :

En lesmoing desquelles vision, *lection*, et inspection des lettres dessus inserees, nous garde dessus nommé, ledit seil royal de ladite prevoeste de Bourges avons mis et apposé a ces presentes lettres. *(Proc. de J. Cœur, Ars. 2469, f. 140 v.°.)*

Ceux qui vaquent a *lection* des saintes escriptures. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f. 204 r.°.)

Platon considerant sa diligence enestude (d'Aristote) l'avoit en tel amour que il l'appeloit le liseur et le visitoit souvent et autres asses par grande affection y meuoit disant : Allons a la chambre du liseur. Et quand il n'estoit a la *lection* Platon crioit : L'entendement n'est chi, l'auditeur est sourd. *(Ib., ib., ms. Brux. 10512, VIII, IV, 24.)*

— Leçon, en l. de liturgie :

En lo monastier de mont de Cassin tant petit de moines i remestret, que a peine pouoient complir de dire .xii. *lecons*. (AIMÉ, *Ysl. de h'Norm.*, I, 34, Champollion.)

LECTIONNAIRE, s. m., livre qui contient les leçons qu'on lit à l'office :

Le *lectonnaire* contient les leçons qui sont prises des épîtres S. Pol, et est à la fois nommé *épistole*, (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f. 216 v.º.)

LECTOUE, s. f., LIÈRE :

Cor il porte par voye oblique
Son grétoin et sa letouie.
(*Mét. de la Pass.*, F. G. P., impr. Inst.)

Malades qui se faisoient porter en des *lectues* et brandarts. (A. LE GRAND, *Saints de Bret.*, p. 271, ed. 1626.)

LECTISTERNEUM, adj., qualifiant les Ihs employés chez les Romains, dans le repas appelé *lectistermium* :

Les *lectisterneumens*, sachez que a certain temps le Romain quant il avoient leur souper quant on jous a leur deus faisont liz aussi comme a reposter a cuisiss et ordriers parmi les quartrefois pour honneur de leur dieux. BERSURE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gén., f. 2.)

LECTORILLE, s. f. ?

Herbe nommée *lectorelle*. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 816, ed. 1597.)

LECTIE, voir LETRIE.

LECTIEURE, voir LETREUSE.

LECTRIAGE, voir LETRIAGE.

LECTRIER, voir LETRIER.

LECTRUM, voir LETRUX.

LECTRY, voir LETRIL.

LECTUAIRE, voir LETUAIRE.

LECTURE, s. f., récit, relation :

Siensons, li cor aiques, qui est ve escriture. Si fait de cest outore une grande *lecture*.

JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 1709, Scheleer, *Gloss. philol.*

— Cours d'un professeur :

Establi et ordonné quatre docteurs Ihsus ordinairement a tous escoliers et estudians qui se vendront trouver et assister a leur *lecture* et doctrine es escolles et colleges par ce ordonnez. (1498, *Ord.*, XXI, 116.)

— Commentaire :

Je donne a mon neveu Alexis Bonhina *lecture* de Brodroy de Salgny. 1434, *Testam. de Theob. Le Moine, ec. de Chartres*, ap. Duc., *Lectura* 3.)

— Instruction, science :

Aussi rempoit Atus qui a belle *lecture*.

JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 1592, Scheleer, *Gloss. philol.*

Une veil charne en cettat d'ingremenhe *lecture*.
(*Id.*, ib., 17228.)

AD. DANOIS, dist. illi, che est de *lect* ve.
(*Id.*, ib., 19180.)

Nous... combat enterelement en vos *veus*, science, loyanlé, *lecture*, prudhomme et bonne diligence. (*Proc. verb. des Coat. de Bourbonnois*, NOUVEAU, Coult. gen., III, 322.)

— Terme liturgique :

Nouvelle *lecture* ordi et livre pour chanter.
(JER. DES PREIS, *Geste de Liege*, 1592, Scheleer, *Gloss. philol.*)

LECHIER, voir LEGOMER

1. LEE, voir LAIT.

2. LEE, voir LL.

3. LEE, voir LES

LE DANGER, voir LAIDANGER.

LEDE, voir LE.

1. LEDECE, voir LEECE.

2. LEDECE, voir LAIDEEC.

LEDEIER, voir LAIDIEC.

LEDENGIER, voir LAIDANGIER.

LEDENGE, voir LAIDANGE.

LEDENGEMENT, voir LAIDANGEMENT.

LEDENGEUR, voir LAIDANGEUR.

LEDENGIER, voir LAIDANGIER.

LEDESC, voir LAIDEEC.

LEDIR, voir LAIDIR.

LEDISSEMENT, voir LAIDISSEMENT.

LEDOIER, voir LAIDIEC.

LEDURE, voir LAIDURE.

LEECE, *leesse*, *leesse*, *leche*, *ledece*, *lethece*, *letice*, *letise*, *leice*, *leice*, *lesse*, *lyesse*, *luitee*, *lieche*, *leche*, *leche*, s. f., joie, réjouissance :

Ne je *ledece* n'ert au tei deougele.
(*Chans. st.*, 29^e, Stengel.)

Ceste *lethece* overt a grand festour.
(*Id.*, st. 14.)

Sire, tu dumas *lelee* et mien cuer. (*Lib. Psalm.*, OXI, IV, 7, Michel.)

Oie de *ledece*. (*Id.*, XLIV, 9.) Var., *leice*.

Tu mustres a moi la senle de vie, saint-labeteit de *leeres* devant le tuch vill. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XV, II, Michel.)

Qui en jone est et en *leice*.
(*Paraphr. de Ps. Tractat.*, BRU. MUS. 404, 15666, f. 209.)

Quant ses freres le vit, s'en nome grand *leice*.
(*Chanson de Brunelton*, ed. Meyer, *léc.*, p. 266.)

... De grand festour
Re-jont l'ain leon au grand *leice*.
(*Id.*, *De Norm.*, II, 9750, Michel.)

Est si demontre le *leice* du leon
S'ele est el cuer.

(*Chanson de pep. d'Isr.*, ms. du Mans 473, f. 25 v.º.)

Mie *leice* en aies vous.

(J. BOUQUIN, *li Bz de saint Nicholai*, Th. fr. 50 m. v.º., p. 196.)

Pier de Troies, n'Absalon,
Perthou pus, n'Ypomedon,
Ne Tedi, ne sa fille Fiane,
Ne Androne, ne Ysmaie,
Li *leice* tant tel ne ferent
Comerent et quent norc'herent.

(*Floire et Balaucen*, 1. vers., 2567, du Mérit.)

Li voz de *leice* at donet sur son en
nostre letre. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 25768, f. 19 v.º.)

Jadis, zai et pleins de *leesse*
Vers une riviere n'adreec.

(*Id.*, Richel. 1573, f. 14.)
Si a mult grant *leche*
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 283, Meyer.)

El temps que toute nous s'es-ai
Et tous cuer a lece s'avec.
(*Jeu de Meistr.*, *Bail.*, Busson, *Tron. artes.*, p. 253.) Impr., *lece*.

Tout li puples de Corouaille en ait grant
joie et grant *letise*. (*Tristan*, Richel. 1434, f. 11.)

Que vos aiez vostre cuer en pais et en
lece. (1250, *lett. du Cte de Poit.* a S. L., Arch. J. 890.)

La en la charitez de l'amor est ostee, toute
leesse de vie est morte. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 426, Chabaille.)

Fierté et *leesse* estoient ensemble melles
en lui et en son regat. (*Grand. Cron. de Fr.*, I, 15, P. Paris.) Lat., *quenditas aspectus*.

Moult eurent grand joye et grand *leesse*
tous ceulx qui la estoient. (*Id.*, I, 19.)

Joié et *leche*.
(*Chantier*, ms. Bern. 697, f. 23 v.º.)

Ensi l'a li dyables sachet,
Et pour eon voir fait li grant *leche*.
(GILLES DE MEISTRE, *li Lamentation*, I, 129, Kerv.)

Li uns travaillont as savoirs.
Li autres pensent as avoirs.
As marchandises, as rikices,
Peut au cuer de *leesses*,
Mes il pensent a assoler.

(*Id.*, *ib.*, I, 22, 25.)

Ayez bonne conscience et li seras toujours
joyeux, voire de bonne *lyesse*. (*Intern. Consol.*, I, 6, Bihl, ed. 4.)

Jamais au cuer n'aray *leesse*
Quant j'ay perdu toute ma joie.
(*Gen. des Trois Rois*, Jub., *Myst.*, II, 130.)

Uterpandragon se retour a Londres pour
soleniser la *leste* et y manda venir les
princes et dames de son royaume pour
faire les *lyesses* de sa victoire. (BOICHARD,
Chron. de Bret., f. 104, ed. 1532.)

La langue moderne a encore le mot
leesse, usité dans quelques locutions.

LEECMENT, s. m., joie :

Formement son puple en *leecement* e ses
e-luz en *lecece*. (*Psalm. monast. Corb.*, Richel. I, 768, f. 85 v.º.)

G. LEECE.

1. LEEGEC, voir LEECE.

2. LEEGEC, voir LAEEC.

LEECHER, voir LEECHER.

LEECHER, *leeschier*, *leecher*, *leesser*, *leecher*, *leeschier*, verbe.

— Reil., se réjouir, se livrer à la joie :

Brutus formet son *leechad*
Et tuz se, douz en merced.
(*Id.*, ms. Manteu, 909, Vollm.)

Dux, li rois se *leechant*
(*Lib. Psalm.*, XV, p. 274, Michel.)

Lors vient un vent
Dont li *leeschier* se forment.
(G. DE CAMBRAI, *liv. de Choud.*, ms. Bruyl., f. 47 v.º.)

Lors povoit on (voir) presles saluec jureles,
dames se *leesser* et gormiser aux
finesces. (G. CHASTELL., *Chron. du D. Phil.*, ch. LVII, Bichon.)

Pouvoient illec veon la letre atournee
de couleurs et soy ejoyer et *leesser* de
diverses fleurs et de perpeuelle verdure.
(BOUQUIN, *Nobles mathieu-car*, I, 1. f. 1 v.º., ed. 1515.)

— Act., JOYEUX :

Mars-B. ne p. l. ans. *Secur.*
Par son enfant que li reis out baillé.
(*Roi. de Cambrai*, 7112, v. 1.)

Quant le cont de riens lui sché.
Gart son d'at. *Bot. curieuse.*
(*Var. de Vitr.*, *Pract.*, ms. Paris, 1^o 75.)

LEFGOS, *lessos*, adj., JOYEUX :

Le es dit par ce cont ne. Quel chiere faite vos ?
Ne vos esmez en n'at. *Bot. lessos.*
(*Var. de Bouille*, Rebel, 368, p. 1573.)

LEED, VOIR LÉ.

1. LEEMENT, *lieiment*, *lieement*, adv., largement :

Et tant est li plus tost surpris en une alme chose, en combien en pluisors plus *lieement* est occupeiz. *Dial. St Greg.*, p. 25. (Foerster.) Lat., quando latius in multis occupatur.

Deus semia et enseigna que l'en feist de ce que l'en enaigneroit *lieement* atmoine. *Vita Patr.*, ms., Chartres 371, p. 111 r.)

2. LLEMENT, VOIR LOIEMENT.

3. LEEMENT, VOIR LIEIEMENT.

LEENTZ, VOIR LAIENS.

LEES, VOIR LAIS.

LEESCHE, VOIR LEECE.

LEESCHE, VOIR LAECE.

LEESCOS, VOIR LEECOS.

LEESSI, VOIR LEECE.

LEESSUR, VOIR LEEGIER.

LEEST, VOIR LEST.

LEEUR, VOIR LAOR.

LEIZ, VOIR LES.

LEIANSESSE. — *ese*, s. f., éléphant femelle :

Quant le bestai vult zazer a la *lefantesse* il caye la tere tant qe li miete la *lefantesse* reverse. *Voy. de Marc Pol.*, c. CXXII, Boiv.

LEHA, S. F. :

IV. gros pour les fraiz et despens des compagnons et soldatoiers. L'Estain en l'ostel de Hoffroy Margat et Gerard Thiernot, pour ce que les hommes gens de la ville de Lenny qui est es gardes du seigneur virent nuclament dire au prevost et officers de l'estain qu'il y avoit arrivé en lad. ville quatre compagnons de guerre tres bien montez et armez, et ne savoit on pas s'ils estoient compagnons ou de ces barons de la *leffa* qui destruisent les gens par le pays, et fut trouvee que c'estoient Allemands qui estoient a moine de Rodemach. (1481-82, *Compt. d'Etiam*, Arch. Meuse B 1159, f. 431 v.)

LEHA, S. F. :

Et contant je manderai mes gens qui sont en la guerre avecques ung men chevalier en la *leffe* ou on lui avoit fait fort. (J. D'ARBAIS, *Mémoires*, p. 232, Bubl. elz.)

Il en e. parti passa toute la *leffe* qu'il y eut homme si l'at de biens prendre sur son ost. (*Id.*, p. 234.)

LEURU, VOIR LAVRU.

LEGAIE, S. F., fonction de légat :

La *legacie* romaine.
(*Dit du besant*, Rebel, 19525, f. 114 v.)

Sa Saincteté avoit redressé la *legacie* dudict cardinal. (3 août 1554, *Lett. de l'Emp. a ses ambass. en Anglet.*, Pap. d'Et. de Granville, IV, 282, Doc. inéd.)

1. LEGAL, S. M., légat, négociateur :

Et entrentrent ens li rois et li *legais*, et tout li autre. (*Chron. de Rains*, c. XIII, L. Paris.)

Or avoies une *legal*
Et aidies contre moy ceste gens destoyal.
(*Jou. des Preiz*, *Geste de Liege*, 16758, Scheler, *Gloss. philol.*)

Mult de lui les mostront come che fast une *legals*.
(*Id.*, *ib.*, 36813.)

Le pape et ses cardinaux.
Ses archevesques et *legatus*
Avesques luy.
(*Myst. de S. Crespin*, p. 163, Desalles et Chabaille.)

Dist que sur toutes choses il auroit conseil et manderroit dedens brief tere a leur maistre et seigneur sa volenté par ses *legatur*. (MONSTRELET, *Chron.*, t. 131, Soc. de l'H. de Fr.)

2. LEGAL, S. M., legs :

Faire et accomplir les *legaulz* et choses par nous dessus ordonnées. (1508, *Test. de Marg. d'Autr.*, ap. Baux, *Hist. de l'Eglise de Broix*, 2^e ed., p. 364.)

3. LEGAL, adj., soumis aux loys :

Un homme est dit *legal* qui garde les loys. (DRESME, ap. Meunier, *Thèse*.)

— Loyal :

Tout *legal*, franc, ouvert, et de cœur et de la bouche, point menteur ny dissimulateur. (BRANT., *Gr. Capit. fr.*, V, 254, Lalanne.)

LEGANCE, VOIR LEGEANCE.

LEGAT, S. M., legs :

Approuvons... le *legal* perpetuel que le d'avaunt dit fist. (*Ch. de 1310*, Buzay, t. 20, Arch. L.-Inf.)

Babantes les charges, *legas* et devoirs qui y sont par dessus. (1344, Arch. JJ 75, f. 89 v.)

Faire dons, *legaz* ou ammosnes. (1376, *Brit. S.-Gyprien*, t. 8, Arch. Vienne.)

Par donacion, par ordonnance, par testament, *per legat*. (1520, Arch. Fribourg, 1^o *Coll. des lois*, no^s 293-294, 1^o 86-87.)

Lequel fief avoit esté baillié au suppliant a charge de paier ung *legat* de cent livres et autres sommes laissies ou leguees a plusieurs. (1450, Arch. JJ 184, piece 88.)

En ce compris les part et portion et *legat* que ladite damoiselle pourroit avoir sur les biens de... (10 mai 1499, *Contr. de mar. de C. B.*, Arch. B.-Pyr., E, 94.)

Ilz font souvent de grans oblatios,
Dons et *legatz* faire a leurs benefices,
Leurs conseilout desheredacions
De leurs parents.

(J. BOUTIER, *opusc.*, p. 135.)

Les donacions et *legats* faicts et a faire, soit par disposition de dernière volenté, a cause de mort, ou entre vifs, pour l'en-

tretenement des ministres, docteurs, escolliers et pauvres de ladite relig. pret. ref. et autres causes pies, seront valables et sortiront leur plein et entier effect, notwithstanding tous jugemens, arrests et autres choses a ce contraires. (30 avril 1508, *Art. part. sur l'Edit de Nantes*, XLIII.)

Testimoing le *legal* qu'il fit a sa mort a M. l'admiral d'Aneband, son grand favor. (BRANT., *le gr. roy François*, III, 117, Lalanne.)

De tous ces susdictz *legatz*, je veux et ordonne estre faitz aux personnes vivantes seulement lors de mon decés. (Id., *Testam.*, X, 126.)

Et encore au XVII^e s. :

Legal testamentaire du Prince des Sots a M. C. d'Acreigne. (*Var. hist. et litt.*, III, 353.)

S'il faut dire lès, on *legat*. On dit lès a Paris. *Legal* est de province. (MÉNAGE, *Obs. sur la lang. fr.*, 1^o p., c. 284.)

Legal, legs testamentaire. Il ne se dit gueres en ce sens que dans les pays gouvernez par le droit escrit. (FURTIÈRE, *Dict. univ.*, éd. 1690.)

Suisse rom., Fribourg, *legat*, legs.

LEGATUR, v. a. et n., légatur :

Le pere disoit du contraire, et que assez convenablement avoit a sa fille donné des biens, et tant qu'il luy devoit souffrir selon luy, car si paction y avoit faicte lors, si n'estoit elle telle que l'yer le puisse ne doive, que du sien ne puisse *legatur* a sa volenté. (BOTT., *Somme rur.*, 1^o p., 1^o 78^e, éd. 1486.)

Tenans aucuns heritages feodaux ou cottiers a eux donnez ou *legatz* ou autrement transportez. (1507, *Prév. de Beauquesne*, Cout. loc. du baill. d'Amiens, II, 203, Bouthors.)

Il est loisible a chaeun *legatur* et donner par testament, et non autrement, sans appeller son heritier, les fruits, profits et revenues de trois ans de partie ou de tous ses fiefs et autres heritages, soient patrimoniaux ou autres, pour par le legataire ou vrayincontinent apres le tropas dudict testateur. (*Const. gén. du comté d'Artois*, 90, Arras 1679.)

Se ce sont heritages cottiers, le seigneur a faculté et puissance de prendre son relief ou de prendre le tiers du prix principal de la vendue ou de l'estimation de la chose donnée ou *legatur*. (*Cout. de Bouleons*, CXX, Nouv. Cout. gén., I, 37.)

Rentes constituées sur les biens et heritages de celui qui les a delaisées, ordonnées ou *legatees*. (Placard de Philippe II, touchant les rentes constituées en grains, Bruxelles, 5 mars 1571.)

Il auroit *legaté* quelque bonne somme a sa mere et sur nourrice, la maison de Saint-Ghislain. (21 juill. 1600, *Lettre de l'abbé de S.-Ghislain* a A. Moulart, Mon. pour servir a l'hist. du Ham., t. VIII, p. 823.)

Et encore au XVII^e s. :

Davantage desirant pour le soulagement et assistance des povres malades faire et ordonner fondation perpetuelle d'ung medecin en ceste ville de Cambray... je donne et *legate* au profit d'icelle fondation et dudict medecin... ma maison en la rue le Prestre pres de St Gery pour servir de demeure dudict medecin... Idem je donne et *legate* pour ladite fondation un

maison saante sur l'estable au vin devant le nous ad'or... En outre je donne et legat au profit de la meme fondation trois fiefs que j'ay de moi acqueste... Item je donne et legat a l'usage dudit medecin de charite tous mes livres en la faculte de medecine (sauf ceux de chirurgie en langue frausoise)... (12 X^{ve} 1607, *Tost. de Robert Wyard*, *Bullet. de la Comm. hist. du Nord*, IV, 237.)

Une bague contenant 25 diamans *lega lée* par sire Thomas Lehardy. (*Histoire de la Chapelle et confrere de Notre Dame du Puy*, ms. Valenciennes 492, f° 51 r°.)

Il est encore usité dans le district de Valenciennes.

LEGATEUR, - atteur, s. m., celui qui lègue :

Duquel moulin ledit Jehan l'esque eust troys soyz desaisir au profit desdis conjoints, *legateurs* ou de leurs ayans cause. (*Charte de 1438*, Grenier 300, n° 270, *Richel.*)

— Fé.m., *legateresse, - atteresse* :

Damoiselle Anne le Normand, *legateresse* particulliere et universelle de defunct maistre Jehan. (1529, *Charte de Pontthieu*, Grenier 300, n° 321, *Richel.*)

LEGATION, s. f., mission :

Sor si faite ovre desloie
E sur itou *legation*,
E li dus n'entent si bien non,
Fu il deuz.
(*BES., D. de Norm.*, II, 121-37, *Richel.*)

Dependant que ledit herault estoit allé faire sa *legation*. (*MONSTREL., Chron.*, III, 12.)

1. **LEGE, s. f.**, sorte de cadre pour soutenir les fardeaux :

Nus selliers ne doit fere *lege* en sa soume ne en l'autrui, c'est a savoir ce qui gist sur le bout des arçons des sommes qui portent les coffres, se il n'est fait de cuir de cheval, ou de truie, ou de vache ou d'autre cuir aussi souffisant et tout d'une piece. (*E. BOIL., Liv. des mest.*, 1^{re} p., LXXVIII, 17, *Lespinasse et Bonnardot.*)

2. **LEGE, s. m.**, allège, bateau allège : Quand il y a sel en grand chalan et après en le *lege*. (*Pièce de 1432*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 220.)

LEGEANCE, - gance, - jance, s. f. allègement, soulagement :

Porce quel ot bonne geance
Ot ele sauté et *legeance*.
(*GEFF., VII. Hist. du monde*, *Richel.* I, 26, f° 60^o.)

Et si il estit merci et *legeance*
Humblement de sa repentance
Toz tens li doit ou alerier.
(*ib.*, f° 66^o.)

Por guerre sa sous-baïance
Et a sa povreté *legeance*
Par amonnes qu'il demandoit.
(*O. LE MARCAIS, Mir.*, ms. Chartres, f° 42.)

LEGE, voir LIGÉ.

LEGEHAMENT, voir LEGIEREMENT.

LEGEMENT, leigement, ligement, liegement, s. m., bateau allège :

Se il y a *leigement*. (*Pièce de 1432*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 220.)

Tous *legemens* de sel seront desclarez exempts de droit de sallage au peage de S. Gondou. (30 juin 1481, *Arr. impr.*, Orl., Gibier, 1587.)

Pour les autres bateaux nommez *legemens*. (*Pièce de juin 1489*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 97.)

— Droit payé pour l'usage d'un bateau allège :

Jamais il ne print ne exigea aucun argent de barreau, ne aucun *legement* de sel. (*Pièce d'août 1486*, Arch. mun. Orl.)

Quand les challans sont allegez au desoubz du Saulle, le maire acquitte les *legemens*. (*Pièce de 1570*, Orl., Gibier, 1570.)

LEGENCE, voir LIGANCE.

LEGENDIER, s. m., légendaire :

Les prestres doivent savoir le livre des sacrements, le messel, le *legendier*, l'antiphonier, etc. (J. GOTLAIN, *Ration*, *Richel.* 437, f° 70.)

Un *legendier*, III. psautiers. (1395, Arch. MM 31, f° 202 v°.)

Deux psautiers, deux antiphonniers... et un *legendier*. (1449, *Compte de S-Saur. de Blois*, *Richel.* 6215, f° 20 r°.)

Un *legendier* escript en parchemin. (28 janv. 1463, *Inv. de l'égl. S-Paul d'Orl.*, 7, *Bouclier de Molandou.*)

Cinq *legendiers*. (*Joyaux de l'église de Bayeux*, f° 90 v°, Chap. Bayeux.)

A pointet auleus *legendiers*. (*Compte de 1509-10*, S-Amé, Arch. Nord.)

Deux psautiers, un *legendier*, nuz epistolier. (1563, *Invent. du chap. de Notre-Dame de St-Omer*, Soc. des Ant. de Morinie, 33^e liv., 1860.)

Des *legendiers* et autres livres. (1634, *Inv. du Tres. de l'abb. de S-Den.*, Arch. LL 1327.)

LEGERECE, - esce, - esse, legi, leg., s. f., qualité de ce qui est léger, légèreté :

Par la *legeresse* du ciel qui legiers est non cele pesanteurs grant piece parmi la mer. (*Artur*, *Richel.* 337, f° 257^o.)

Por lor *legeresse* des planetes. (*Introd. d'astron.*, *Richel.* 1353, f° 10^o.)

Mais cil fu tant legiers et fort,
Des piez, des mains fu si acort.
Sa *legeresse* chascuns vit.
Plus se il piez salt.
(*Hercule et Phileminus*, *Richel.* 821, f° 67.)

Sa *legeresse* si grant estoit.
(*ib.*)

Favie ly cuer li tornoïe
Li *legeresse* de jovanie.
-*Deu Chevalier et dou baroies*, dans *Lyon*, 320p., 3351, Foerster.)

Le ciel qui fu plain de clarté,
De *legeresse* et de parité.
(*Mét. d'inv.*, *Val. Chr.* 1480, f° 6.)

La septieme planete a non luna, planete d'aïgues et de viages et de *legeresse*. (*Sydrac*, *Ars.* 2320, § 20.)

LEGEREMENT, voir LEGIEREMENT.

LEGERET, legi, adj., dim. de léger :

Mes Gramaire le centrale
De saue-mors et d'autorez
Sentenciez, et *legeret*.
(*O. LE MARCAIS, Bat. des VII. ars.* 415, Héro.)

Les odans ent ames noveles,
Qui moult erent fortes et helles,
Et furent plus fortes assés
Que celles dont il vint ames.
Qu'il et faites apeller
Legeretes por tornoier.
(*Carton.* 0607, Crapinet)

En croises est a nes fraïtes.
Bones et fors et *legeres*.
(*ib.*, 207.)

Une petite coronate
A riches pierres *legeres*.
(*Alex.*, *Clém.*, *Ars.* 3142, f° 66^o.)

Va s'en le route de Nichole
Lout n'aït il alorez *legeres*.
O lui plus de vingt haïeres.
(*Geart.*, *Ray. l'ign.*, 13082, W. et D.)

Et les responses ne furent par trop s'avaïges, mais assez courtoises et bien *legeretes*. (*Liv. du Chev. de La Tour*, v. CCXIV, *Bibl. elz.*)

— Sans ceste pesante
Il ne me plaist mettre ordenance
Plus *legerete*.

(*Mir. de Notre Dame*, XXXII, 1288, A. T.)

Nom propre, *Légeret*.

LEGERIE, legierie, s. f., légèreté, imprudence, folie :

L'orent uns alques de *legerie*.
(*Rol.*, 206, *Maillet.*)

Vinz i ferai na poi de *legerie*.
(*ib.*, 321.)

Je n'ai fait alques de *legerie*
Quant par ferir vus demostrai grant ire.
(*ib.*, 513.)

Francois sunt mort par vostre *legerie*.
(*ib.*, 1726.)

Par ma foïe i dist li reis, Charles ot fait folie
Quant il cabat de mei par si grant *legerie*.
(*Charlemagne*, 629, *Koschwitz.*)

Toute enorpi sa grande *legerie*.
(*Haoud de Cambrai*, 4294, A. L.)

Or me requiert par sa grant *legerie*,
Par son ornel, par sa grant estolie,
Che c'ounges n'ot a nul jor de sa vie
Ne de nulz qui inst de ma lignie.
(*RAMEL, Oger*, 4385, *Barrois.*)

Quar li plasiar disoient, sans nule *legerie*,
Que Alixandres est mors de bastardie.
(*Roman d'Alex.*, f° 15, *Micheland.*)

Dissent que'ele faisoit de son cors *legerie*.
(*ib.*)

ohi, fait ele, queil folie,
Cum noi semble grant *legerie*,
Que velle hom pïeres tout maïesse,
Ki rien n'en a en sa baïlle!
(*ib.*, ms. Manich. 3136, *Vollm.*)

Qui bailleront une vesnerade
A lame qui seroit trop chaude,
Nechies que de sa *legerie*.
Lai-seroit une grant partie.
(*Lapsaire franç.*, C 387, L. Pannier.)

Si t'est-jus de soi par la main de grande
maurteit l'ave la *legerie* de la meschinable.
(*Dial. Greg. Jo lap.*, p. 217, *Foerster.*)

On li a amoné le bai de Monsieie
Et Auboins y monte de si grant *legerie*
qu'il n'i bailla estrier ni arçon n'arçon mie.
(*Ch. d'Anjou*, 363, A. P.)

Cy il entendud plus a la lecherie,
Ay taboier et a la *legerie*
Que as estours qui ne vont mentent me.
(*Ancis*, *Richel.* 793, f° 14.)

Simplicité et oraison
C'estre noble tempésta.
Et persévérance ablegie
Encontre l'el legier.
(MOUTSK., *Chron.*, 1974, Heine.)

O-te mes jous de legier
En ta voie me justifie.
(Lab., *Psalm.*, p. 314, Michel.)

Par legerie
N'en axes apris demie
Girai conseil querre a plus sage gent
(ADAM DE LA HAUTE, *Deux partis*, p. 175, sous-
sembler.)

La contesse respont irie
Laissez ester vos legier.
(*Rom. de comte de Poit.*, 183, Michel.)

Com est bien drois, et se li doi,
Que jou soie si douce amie
Sans malvolie, sans legierie.
(*ib.*, 198.)

Trop i voi na de legeries.
(*De Sainte Ysabel*, ap. Jub., *Œuv. de Ruteb.*, II,
381.)

Por sivre legerie de menestreus. (*Regle
de Cit.*, ms. Dijon, f° 74 r°.)

Quant il ont ferme lor talent,
Si demandent lor legerie,
Cun est l'anors qui ne loist mie.
(JACO. D'AMERS, *Rem. d'amour*, ms. Bréslé,
331, K. r.)

Et li joveuse pensent tous li legerie
(GILON LE MEISIT, *Poés.*, I, 198, Kery.)

— *De legerie*, par légèreté :
Quant je fu a Arras, en vo cité carnie,
Voiant tous, me vanta de moult grant legerie,
Que se Dex m'amenoit el regne de Surie,
Le premier cor ferrioie sor ceste gent haie.
(*Chans. d'Antioche*, II, 474, P. Paris.)

LEGERRESSE, VOIR LÉGEOR.

LEGGIAREMENT, VOIR LEGIEREMENT.

1. LEGIER, *leger*, *lig.*, *loig.*, adj., qui n'est
pèse guère :

Si li tolt le blanc oshere legier.
(*Rol.*, 2171, Muller.)

Signification personnelle.

— Dispos, agile :

Droes regreze son fil an cor legier.
(*Gar. le Loh.*, 2^e chaus., XXXI, P. Paris.)

Gaides parole, qui pous fut el legierz.
(*Les Loh.*, Richel. 1622, f° 291 r°.)

— Délicat :

Car bien me membre ancores de l'autrier,
Quant un serour bele Aude a cors legier
Li voliez porter sor le destrier.
(*Grand de Viane*, p. 133, Farbié.)

L'une si estoit damoisele,
Jeune, gent, droite et legier.
(*Deb. de la Dame et de la Bourg.*, Poés. fr. des
XV^e et XVI^e s., V, 7.)

— Fig., subtil :

Quant li nestres apertou
Ses legier sens et couste,
Plus l'en aime et plus l'en tient chier,
Dont set voz les lires cerchie.
(*Œtop.*, 1391, Bibl. élz.)

— Frivole ; les *legieres femmes*, les
femmes de mauvaise vie :

En la rue on les legieres fames sont es-
tablees. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen.,
f° 18.)

— Avec un nom de personne, franc,
absolu :

De l'ongre et puis de freit furent ables legier.
(*Œuv. des Paris. Geste de Liege*, 32110, Scheler,
Gloss. philol.)

— Facile :

Rome est trop loinz e en forte terre,
N'est mie legere a conquerre.
(*Bern. D. de Norm.*, I, 1813, Quierro.)

D'Indo uns vient iceste pierre,
E est a entallier legiere.
(*Lapid. franc.*, A 387, Panmer.)

N'est pas legiere a alentir
Lancue plus K'ele est escapée.
(*REVEL. de MOULLENS, Muscree*, A. GAMB., 2, Van
Hamel.)

Et quant li sires fu morz, li autre furent
legier a desconfire. (*Lancelot*, ms. Fribourg,
f° 123 r°.)

Il li seroit plus loigier chose de res-
pondre que de... (*Ordin. Taucet*, ms. de
Salis, f° 22 r°.)

Li ligiers pardouens fait renocher un peché.
(*Œuv. prov.*, XIII^e s., ap. Ler. de Liury, *Prov.*)

Moult legier suy a courroucier.
(*Prière à N.-D.*, ms. Chartres 111, f° 94 v°.)

Vous peç bien savoir, c'est legier a prouver,
Qu'anours me fait chon dire de bon cuer et conter.
(*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f° 224 r°.)

Et tient que legiere et bien aise chose
luy seroit de faire un pont durant depuis
Megara (Zara) jusques a Venise, pour la
pouvoir passer ses gens d'armes. (J. CHARTIER,
Chron. de Charl., VII, c. 266,
Bibl. élz.)

L'assault commencié, ceulz de dedens
se defendirent vaillamment a la porte de
Saint Romain, qui estoit le lieu le plus
legier a envayr. (*Id.*, *ib.*.)

— Supportable, doux :

Lancelot estoit en legiere prison, car l'en
le mettoit tous les jours hors de la tour.
(*Lancelot du Lac*, II, f° 164, éd. 1533.)

— De legier, facilement :

Et mainte fois veult amors ke je soie
Mes et pensis, dolens et corraiges;
Et quant li plaist, de ligier sens joins.
(*Œuvr. Chans.*, II, 5, Wolfart.)

Nous le pourrons de ligier vainere.
(*Œuvr. de Bossillon*, ms. de Beanne, éd. L.
de Montille, p. 262.)

Souvent chetee de son entendement, et
comme furieuse, tant par trop hoire dout
elle se sentoit de legier, et par sospouçon
de jalousie qu'elle avoit sans cause contre
son mary. (1420, Arch. JJ 175, pièce 392.)

Il ne doit croire aux flateurs de legier.

(*Ross.*, *Franc.*, IV, Bibl. élz.)

De legier il n'espere...

(*REMBL.*, *Sat.*, V, Joubert, p. 17.)

Moy mesme qui ne crois de leger ou merveilles.

(*ib.*, *ib.*, XIII, p. 127.)

— Voir à l'article de d'autres ex. de la
locution de *leger*, qu'on trouve encore dans
Molière, dans La Fontaine, dans Voltaire.

2. LEGIER, verbe.

— Act., alléger, rendre plus léger, di-
minuer la charge d'un bateau par trans-
bordement ou débarquement :

S'il teige la mere en son chalan entre

ledit arcean de Cande et Langers, posé
qu'il y ait on le legement plus de cinq
mays, il ne payera aucun sallage. (*Pièce
de 1432*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III,
220.)

— Réll., diminuer ses charges :

Que il ne le fet pas por malice, ne il ne
le fet por soi legier, ne por apeteier lor
droit. (*Liv. de jost. et de plet*, XIX, 25, § 1,
Rapetti.)

LEGIERE, s. f., légèreté :

Le paysant doutant la mort sauva sa
vie par la legiere de ses pieds et synelle-
ment s'enfuyt hors du pays du roy. (RO-
CACE, *Novels malheureux*, IV, 14, f° 100 r°,
éd. 1515.)

LEGIERECE, VOIR LEGERECE.

LEGIEREMENT, - mant, *lig.*, *lejermaut*,
legerment, *leggiarement*, *legivrement*, adv.,
promptement, facilement :

Il est li vertuz de Deu ki legivrement peut
renforcer les defailanz et delivrer ceulz
ki perillent. (S. BERN., *Serm.*, Richel.
24708, f° 19 r°.)

Il est li vertuz de Deu ki legivrement peut
renforcer les defailanz et delivrer ceulz
ki perillent. (S. BERN., *Serm.*, Richel.
24708, f° 19 r°.)

Oracle chevaliers, sire, or n'entendez.
Legivment nos defendez.
(*Tristan*, Richel. 2171, f° 14.)

Ne faites noise, que vous le pourries le-
gierement esvelier. (*Tristan*, Richel. 1433,
f° 32 r°.)

Finsi fu la turre destruite assez legiere-
ment, si n'y mistrent mie grant peinne.
(*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 124 r°.)

Et bien saiches, se tu croies,
Plus legivment l'autandroies ;
Car cil qui croit ben fermement
Autant plus legivrement.
(*Dolop.*, 12191, Bibl. élz.)

Nos avons perlus la compaignie d'un
tel home que nos nella recovron james
lejermaut. (*Fierabras*, Vat. Chr. 4631,
f° 31 r°.)

Legivrement poee fere. (*Chron. de Tur-
pin*, Richel. 124, f° 83, Anracher.)

Por plus legivrement dormir. (*Chron. de
Turpin*, Richel. 3744, f° 67 r°, Anracher.)

Que il n'est plus apres legivrement venir a
sien purpas. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barbe-
rini, f° 56 v°.)

Et si d'aventure ceste chose cy luy des-
plaisoit, elle s'en rapaisoit bien legiere-
ment. (*Troilus*, Nouv. fr. du XIV^e s., p.
218.)

Tantost fut interrogé, et assez legierement
confessa le cas, et fut decapité par justice.
(*Juv. des Urs.*, *Hist. de Charles VI*,
an 1382, Michaud.)

Beau filz, ne croys pas de legier a ton
affection, laquelle se change et une legie-
rement en ung autre. (*Intern. Consol.*, II,
XXXII, Bibl. élz.)

Le duc de Lorraine estoit reutré en son
pais de Lorraine et avoit legierement recon-
quis tout le pais. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*,
Introd., ch. V, Michaud.)

El pent on legierement entendre que le
bon duc vit voulontiers celle compaignie.
(*Id.*, *ib.*, I, 13.)

Legierement il vous est pardonné, ce dist
sa femme, puis que le cas vous connois-
sez. (LOUIS XI, *Nouv.*, LXXVIII, Jacob.)

— Rapidement :

Cheminèrent *legerement* pour trouver les Escocois. (FROISS., *Chron.*, t. III, p. 337, éd. 1559.)

LEGERET, VOIR LEGERET.

LEGERETE, s. f., facilité, spontanéité :

Legereté fait le benefice plus agreable aus dieus et a ceulx qui le reçoivent. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, V, v. 17.)

LEGERIE, VOIR LEGERIE.

LEGERIE, adj., qui etadit des loix :

Ceres legifera.

(O. DE S. GELAIS, *Enaid.*, Richel. 861, f° 314.)

Où voit par le rond du monde

Le nom de Ceres la blonde

De temps en temps rebelleur,

Qui parla tout ell' seant faire

Porte blaiz et *Legifera*

Corps et anes de pierre.

(*Prem. ess. de M^{rs} des Touches*, 3^e éd., p. 16.)

LEGILOQUE, s. m., livre qui traite de la loi :

Le *Legiloque* qui est ainssi apellé pour ce que il parle de la loy de nature qui a .ii. commandemens, et de la loy de la sainte escripture qui a .x. commandemens. (Ms. du XIV^e s., ayant appartenu à Ch. V, aujourd'hui possédé par M. Toutain, direct. de la succursale de la Banque de France à S-Lô, f° 1.)

Le *Legiloque*. (Ms. Richel. 1136, f° 1.)

LEGION, s. f., religion :

Je euit ke tu fais par revel

Si faite prete-stion,

Et de nouvelle *legion*

N'oi je mais piege parler.

(*Obolp.*, 11542, Bôl. ez.)

LEGR, *legir, legir*, verbe.

— Neutr., diminuer la charge d'un bateau par transbordement ou débarquement :

Les marchands qui passeront par ladite porte ne sont tenus de payer aucune chose pour *legir* sur la chaussee et pour charger en un port ou l'on a accoustumé de charger les chalans, tant que ladite porte ne sera pas reparee et du devoir qu'elle prend a cause dudit pré. (Juillet 1452, *Transaction*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 351.)

— Réfl., dans le même sens :

Des liegiemens des chalans conduits en la dicte riviere de Sarthe, pourveu qu'il n'y ait abus et qu'ils se *legissent* en ladite terre de Chelle, ne sera prise aucune chose. (Pièce du 31 août 1529, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 362.)

— LEGEREMENT, VOIR LEGEREMENT.

LEGISLATIVE, s. f., science du législateur :

La *legislative*, c'est a dire la science du législateur. (ORESMIE, ap. Moimier, *Thèse*.)

LEGITIMER, v. a., avec un régime direct de personne, gratifier du pouvoir légitime de faire quelque chose :

Et mist li Sains Peres tout le royaume d'Espaigne en le main de Henry, et le *legitima* a tenir royaume et hère-taige. (FROISS., *Chron.*, VI, 335, Luce, ms. Amiens.)

LEGNAGE, VOIR LEGNAGE.

LEGNAL, VOIR LAIGNAL.

LEGNAS, VOIR LIGNAS.

1. LEGNE, VOIR LAIGNE.

2. LEGNE, VOIR LANGNE.

LEGOIERE, s. f., pièce de moulin :

La cheville de la *legoier*. 1498, Arch. S 20, pièce 8.)

LEGUEE, VOIR LIEUEE.

LEGUET, s. m. ?

Si firent ceste nuit grant zuel,

Au Chastel, sur ponts et portails,

En eulz metans tous a *leguet*,

Car jz sembloient voir leurs naulz.

(MATHIEU, *Vie de Charl. VII*, K v, éd. 1433.)

P.-é. faut-il lire a *Pequet*.

LEGUMAGE, VOIR LEUNAGE.

LEGUMENT, s. m., légume :

Quant est-lz des grains et semences,

comme bleds, pois, ryz, et autres manieres

de *leguments*, on les doit tenir en bon sec.

(MICHEL DUSSEAU, *Enchirid.*, ou *manuel des*

microscopes, p. 43, éd. 1581.)

LEGUN, VOIR LEUN.

LEHUN, VOIR LEUN.

1. LEI, VOIR LE.

2. LEI, VOIR LOI.

LEIANS, VOIR LAIENS.

LEICE, VOIR LEECE.

LEICHE, VOIR LECHRE.

LEIDE, VOIR LAIDE.

LEDESCHE, VOIR LAIDECHE.

LEDIR, VOIR LAIDR.

LEIDE, VOIR LAIDE.

1. LEIEMENT, VOIR LOIEMENT.

2. LEIEMENT, VOIR LEEMENT.

LEIETTE, VOIR LAIETTE.

LEIGNE, VOIR LAIGNE.

LEIGNIER, VOIR LAIGNIER.

LEIN, VOIR LIN.

LEINGNE, VOIR LAIGNE.

LEIRES, VOIR LARRON.

1. LEIS, VOIR LAIS.

2. LEIS, VOIR LES.

LEISAMMENT, VOIR LOISAMMENT.

LEISDURE, VOIR LAIDURE.

LEISE, VOIR LAISE.

LEISERE (4), loc. à loisir :

Si su reposant a *leisere*.

(*Maistre de Rome*, 1245, ms. Hanovre, Gr. ob. c.)

LEISIER, VOIR LOISIER.

LEISIR, VOIR LOISIR.

LEISOIR, *leisoir*, VOIR LOISOIR.

1. LEIT, VOIR LAIT.

2. LEIT, VOIR LE.

3. LEIT, *leith*, s. m. ?

Et l. greil et trepié, et l. *leith* se plus en l. a. *Leit des jurés de S.-Ouen*, f° 292.)

Tant de pottage d'estain, de concree et d'arrais, come de *leit*, d'auidiel... (1452, *Hist. de Metz*, V, 574.)

LEITER, VOIR LAITER.

LEITRUN, VOIR LETRUN.

LEITUAIRE, VOIR LETUAIRE.

LEITUEIRE, VOIR LETUAIRE.

LEITURE, s. f., élecluaire :

Lequel medecin ordonna en la boutique d'un apothicaire d'icellui lieu de Pozzans plusieurs *leitures* en diverses foiz. (1467, Arch. JJ 200, pièce 64.)

Cf. LETUAIRE.

LEIZ, VOIR LES.

LEIZER, VOIR LOISIR.

1. LEIANCE, VOIR LEGEANCE.

2. LEIANCE, VOIR LEGEANCE.

LEJERMANT, VOIR LEGEREMENT.

LEJOUR, adj., léger, vite :

Desos lui li oient son bon cheval *lejour*.

(*Rom. d'Art.*, f° 84, Michelant.)

LEKEOR, VOIR LECHOR.

LEKERELLE, VOIR LECHERELLE.

LEKERESSE, VOIR LECHOR.

LEKET, VOIR LEQUET.

LEKIER, VOIR LECHIER.

LELEUTENANT, s. m., lieutinant :

Par la livre du verdier, son *leleutenant*. (1399, *Accus. du baillage d'Evreux*, Arch. P^{is} 294.)

1. LEMBEU, - *beau*, s. m., canal replié au bord d'un alambic :

Alambic aveugle est appellé colny qui n'a nez, bec, ne *lembeau*, et est telome a la preparation, redirection et circulation. Il est aussi une autre sorte avez *lembeau* (c'est le canal replié au bord par le dehors, et tout a l'entour, car les gouttes de la vapeur devallantes au long du chapitel sont arretees) dupiel nous usons quand nous voulons a-faire le phlegme d'auncuns canes ou huyles au soleil ou en autre lieu chaud. (EVON, *Tresor*, c. VIII, éd. 1555.)

2. LEMBEU, VOIR LABEL.

LEMELLE, *lemelle, limele, lunelle*, s. f.,

laine :

Casens tint le branc nu dont treuce la *limle*.

(*Escuras*, 287, A. P.)

De Fontelere, dont treuce la *lemelle*.

(*Gaydon*, 2509, A. P.)

Ent Coucouze, dont la *lemelle* est bec.

(*Amel*, 547, A. P.)

Le roy luy voulant donner une belle

espe, elle lui pria qu'il lui plust lui en envoyer querir une, qui avoit en la *lenelle* cinq croix emprez la croisee. (*Hist. et disc. au tray de siege qui fut de vant Orleans par les Anglois*, ap. J. Quienrat, *Procès de Jeanne d'Arc*, IV, 129.)

Sur les manches et *hannelles* de leurs glayves. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5083, f^o 22 v^o.)

Marché pour la fourniture de trente douzaines de *hannelles* de couteaux émoultés et polies. (1566, *Baill. de Nogent-le-Rotrou*.)

Perche, *hannelle*, lame de couteau.

Cl. ALEMELLE.

LEMILLE, *lamille*, s. f., syn. de *lemelle* :

Sur le front pendant l'alemelle d'or qu'il appeloient le miroir à la maniere de la lune demie... Quant celui evasque qui la portoit se mouvoit, veelle *lamille* ou alemelle se mouvoit. (J. GOULAIN, *Ration*, Richel. 437, f^o 91^a.)

Pour *lamille* ou alemelle on use de la croiz. (Id., *ib.*)

La *lamille* ou alemelle. (Id., *ib.*)

LEMME, voir LAME.

LENCEHUEL, voir LINSUEL.

LENCIOL, voir LINSUEL.

LENCUEL, voir LINSUEL.

LENDE, s. f., sorte de poisson :

La torpille est mise au rang des poissons plats et cartilagineux : comme sont la raie, la *lende* ou fumat. (DU PINET, *Dioscoride*, II, 15, éd. 1605.)

LENDENGER, voir LAIDANIER.

LENDI, voir LENDIT.

LENDIE, voir LANDIE.

LENDIT, *landit*, *lendi*, s. m., foire de Saint-Denis, qui se tenait le 11 juin :

Chascuns mantiaux que marchans achete au *lendi* doit i. d. (E. BOIL, *Liv. des mest.*, 2^e p., II, H, Lespinasse et Bonnardol.)

Nus corroiers ne puet vendre ses corroies hors de la vile de Paris, à minus de .xx. lieues de Paris, si ce n'est en foires de Champagne tant seulement, ne à Saint Denis, ne au *lendi*, ne à Saint Germain des Pres, ne ailleurs. (Id., *ib.*, 1^o p., LXXXVII, 25.)

Le dimanche prochain aura le benoion du *lendi*. (1314, Arch. JJ 50, pièce 9.)

— Honoraires que les écoliers donnaient à leurs maîtres à l'époque de la foire du *lendi*. C'étaient six ou sept écus d'or introduits dans un citron que l'on présentait dans un verre de cristal :

En ce temps-là jetés à la troisième, on ne s'avous encore rien donner pour les *landis* ni pour les chandelles, lieu que l'on fût déjà près des vacances. (SOBEL, *Francion*, I, III, Bibl. gaul.)

— Pêage :

Notre *lendi* on peage et bastage de S. Julien en Muerbois, en la senechassée de Carcausonne. (1340 Arch. JJ 82, pièce 632.)

LENDOLE, s. f., sorte de poisson :

Sus la poupe estoit en sculpture de erain corinthien une hirondelle de mer elevee. C'est un poisson grand comme un dar de Loyre, tout charnu, sans esquames, ayant mesles cartilagineuses (quelles sont es sourz chaulves) fort longues et larges : moyennas les quelles je l'ay souvent veu voler une toyse au dessus de l'eau plus d'un trait d'arc. A Marsaille ou le nomme *lende*. (RAB., *le Quart livre*, c. III, éd. 1532.)

Cl. LENDE.

LENEALMENT, voir LINEALMENT.

LENG, voir LONG.

LENGE, voir LANGE.

LENGNE, voir LAIGNE.

LENGOURIR, voir LANGORIR.

LENGOUS, voir LANGOS.

LENGRE, voir LANGRE.

LENGUAIN, voir LONGAIGNE.

LENGUEIER, voir LANGOIER.

LENGUIER ?

Une cuve à *lenguir*. (Cart. de S. Ladre, f^o 32 r^o, Hôpital de Meaux.)

LENIENT, adj., adoucissant :

Choses humectantes et *lenientes*. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 300, éd. 1549.)

Faudra user en tel cas de choses refrigerantes et *lenientes*. (PARÉ, *Œuv.*, XV, XXXVIII, Malgaigne.)

Nom propre, *Lenient*.

LENIER, voir LANIER.

LENIFICATION, s. f., action d'adoncir :

Les operations des choses douces sont digestives, *lenification* et multiplication de nourrissement. (*Régime de santé*, f^o 18 v^o, Robinet.)

LENIMENT, *vaïment*, s. m., adoucissement :

Epicurus n'attribuoit aucun *leniment* des facheries ny à la prevoyance, ny à l'antiquité d'icelles. (MONT., *Ess.*, I, III, ch. III, p. 34, éd. 1395.)

La France, en pertis divisée,
Sont enfu sa race accoisée
Au doux *leniment* d'une paix.
(Br.-santes, *Duac.* II, XXVII, Bibl. gaul.)

Leniment, langage de medecins : encore je crois qu'ils disent *vaïment*. (MALU., *sur Desportes*.)

C'est un des mots dont Marmontel regrettoit l'abolition :

Si on faisoit dire à un homme affligé qu'il trouve à sa douleur une douce allegence, qu'on applique à ses maux un baible *leniment*. (MARM., *Elém. de Litt.*, Usage.)

LENIR, v. a., adoncir :

Cassia hstula donnee par soy on avec eau *lenit* le ventre. (*Le grand Herbar*, f^o 24 r^o, Nyverd.)

Il luy faut alors donner à boire choses

qui *lenissent*, adoucissent et relaxent. (PARÉ, *Œuv.*, XV, XXXIX, Malgaigne.)

Les remedes qui humectent, *lenissent* et adoucissent. (Id., *ib.*, I, XX, 2^e p., c. XXVI.)

Lenissant vos nigrons d'une douce police.

(L. PAVON, *Pastor.*, I, 1, éd. 1837.)

A cause des onguents qui le remollissent et *lenissent* (le membre) de leur humidité et onctuosité. (JOURN., *Gr. chir.*, p. 316, éd. 1598.)

LENITÉ, s. f., douceur :

Outre la *lenité* de l'air, ceste terre est arrosee d'une fontaine lres fertile. (BOURGOING, *Bal. jud.*, III, 34, éd. 1530.)

La moelle a une *lenité* et viscosité. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 412, éd. 1549.)

Une certaine fadex et *lenité* qui abonde en iceluy (le lait). (DU PINET, *Pline*, XV, 27, éd. 1605.)

Par l'atouchement aussi on en est bien acertainé. Car si c'est en l'os on y sent asperité ; si c'est en la chair, mollesse et *lenité*. (JOURN., *Gr. chir.*, p. 349, éd. 1598.)

LENTITUDE, s. f., douceur :

Si la Saone quittant ses bornes, eust changé sa douceur et *lenteur* en pareille impetuossité et desbordement, qui n'eust jugé tout devoir fondre et abysmer ? (1570, *Disc. sur le debordem. du Rhone*, Arch. cur., 1^{er} sér., t. VI, p. 403.)

LENNER, voir LANER.

LENNIER, voir LANIER.

LENOINE, s. f., métier d'entremetteur, de pourvoyeur :

La poine de *lenoine* et lecherie. (*Stat. de Ch. d'Anjou, roi de Sicile*, ch. 205, ap. Duc., *Lenonia*.)

LENSEUL, voir LINSUEL.

LENT, adj., sans force, languissant :

Si que religions on nulle soit ou *lente*.
(GILLOU LE MEIST, *Poës.*, t. 144, Korr.)

LENTERICAL, s. m., nom d'un serpent :

Entre ces serpens en i a uns autres c'oum apelle *lentericaus* pair ce qu'il lancent par si grant aspreté qu'il trespercent esens et haïmes et haubers. (*Hist. de la terre* s., ms. S.-Omer 732, f^o 437^r.)

LENTEUR, s. m., mollesse, épaississement :

Le pain frais, et principalement celuy qui est chaud, retient encours une grande partie de son humidité, *lenteur* et viscosité. (LIERAULT, *Mais. rust.*, p. 673, éd. 1597.)

LENTEUX, adj., infecté de lentes :

Prenez brande ou bruiere, et la faites bouillir eu vin, et d'icelle laves les lieux puilleux ou *lenteur*. (1570, *Le Plaisant jardin de receptes*, p. 435, Quilieri de Passe-breve.)

LENTIEU, voir LENTIE.

LENTIEU, *lentiu*, *lentieu*, adj., lent :

Nous, ki somes mol et *lentiu*,
Esgardons com li saint andin
Furent en carité ardent.
(RONS., de MOULLENS, *Miscrere*, st. XXVII, I, Van Haevel.)

Puis que sommes mol et *lentou*.

(*Id.*, *ib.*, Ars. 3142, c° 201^r.)

N'est pas de piété *lentue*.

Mout est a bien preste et hastivo.

(*Id.*, *ib.*, st. c. d. l. 1, 4.)

Tu ne dois pas *lentis*

Contre les mesdians mentis.

(WATRIGET, *Dot de l'ortie*, 208, Scheler.)

Noble seigneur frans et gentis,

Qui de bien faire n'est pas *lentis*.

(J. DE STAVILOU, *Chron.*, p. 369, Borquel.)

— Onctueux :

Les hommes commencerent a prendre
soust aux fruits des arbres, qui certainement
ont de jus sans comparaison plus
lentifs, et plus propres a adoucir l'homme
que ceux qui sortent du bled. (DU PINET,
Plîne, XII, 1, éd. 1605.)

LENTIGINE, s. f., lentigo :

Lentigines ce sont infections du cuyr de
la face le plus, et aucunesfois du cuir de
tout le corps. (B. DE GORD, *Pratiqu.*, III,
24, éd. 1495.)

LENTILLEE, s. f., lentigo :

Lentigo, ainis, *lentillee* de visage. *Gloss.*
lat.-fr., Richel. I, 7679, f° 211 v°.)

LENTILLOS, -oz, -eux, adj., semé de
lentilles ou de taches :

E s'ert pales e *lentillos*.

(*Id.*, *D. de Norm.*, II, 20397, Michel.)

La teste ot grosse et plat le nez.

Et cort cot et vis rebeld.

Lentilles estoit et roses.

(*Durm. le Gall.*, 4471, Stengel.)

Il fut roux et *lentilleux*, si fut plain de
si grant orgueil et de si grant felonie,
qu'il ne laissa nulle chose a quoy il se fust
aati, feust bien ou mal, pour nul chastie-
ment que l'en luy fist. (*Lanc. du Lac*, I, 1,
f° 126^r, éd. 1533.)

Moise estoit *lentilleux* et semé de taches
rousses. (PIERRE LE LOYER, *Hist. des*
spectres, p. 844, éd. 1605.)

LENTILLIET, s. m., sorte d'arbre :

Giz respont souz ou *lentillier*

(G. MACU, *Poés.*, Richel. 9224, f° 94^r et Richel.
991, f° 37^r.)

LENTILLIERE, *lentillière*, s. f., terrain
semé de lentilles :

Ung jarding qu'il ot en la *lentilliere*
a Noerolt. (1279, *Cart. de S.-Vinc. de Metz*,
Richel. I, 10623, f° 103 v°.)

LENTISE, s. f., paresse :

Selon ce qu'il seult advenir a ceulx qui
pensent grandes choses, paresse et *lentise*
m'ont laissié a entreprendre une si grant
matere. (*Andenn. des Juifs*, Ars. 5082,
f° 15.)

LENTITUDE, s. f., lenteur, tranquillité ;
Lentitude et tardité de son cours.
(AMYOT, *Œuv. métr.*, t. V, p. 235, éd. 1820.)

Reprochant leur *lentitude*. (SALAT, *Her.*,
VIII, éd. 1556.)

Avec la *lentitude* qui lui estoit familiere
(PASU, *Lett.*, XII, 4, éd. 1619.)

Il alla assieger La Fere, ou, s'accommodant
a sa *lentitude* accoustumee, il y em-
ploya plus de temps qu'il n'y fallott.
(BRANT, *Gr. Capit. fr.*, v. 167, Lalanne.)

Par la *lentitude* dont ils voient que cela

marche. (*Négoc. du Près. Jeannin*, p. 429,
Michaud.)

LENTIU, voir LENTIF.

LENTRONGNEUR, s. m., passeur :

Keulli Guillaume sejourna et demoura
deux jours et une nuit aus champs, et
ilene le trouva nu appellé Watier *lentron-
gneur* dudit bac a Bery. (1369, *Arch. JJ*
160, pièce 190.)

LENVEL, s. m. ?

Pour quatre *lenvax* envoyés a Mgr le
duc. (1638, *Compte de Nicolas Préjan*,
Arch. mun. Avallon, CC 245, 1^{er} cahier.)

LEOLIVETÉ, voir LEONIMETÉ.

LEON, voir LEON.

LEONEAU, voir LIONEL.

LEONESSE, voir LIONESSE.

LEONIER, voir LIONIER.

LEONIME, lionime, s. f., rime lionime :

Ma paine metrai et m'entente

A conter a. fabliau par rime

Sanz colour et sanz *lionime*.

(*De m. dames qui trou. un est.*, I, Montaignou et
Raynaud, *Fabl.*, V, 32.)

— Pièce de poésie en rimes léonimes :

Que me prist a cuer volenté

Que, se Diens me donnoit sauté,

Contre celui na en foreie,

Qu'lor habes adreoroie,

Et serois comme *lionime*.

De la ruz pisques en la cime.

(GUYART, *Reg. Ion.*, Richel. 5698, f° 4 v°.)

LEONIMER, v. n., versifier en vers
léonins :

La rime en maist lieu n'est pas gonde;

Mes mienx vault rudement rimer

Ou sans de l'auteur et entente

Qu'en autre son *lionimer*.

(1392, Th. BENOIT, *Comm. de la regle de S. Augustin*,
Mém. de l'Ac. des Insér., t. XVII, p. 744.)

LEONIMETÉ, *leolimeté*, s. f., ancienne
espèce de poésie dont les vers devaient
rimer à l'hémistiche, ainsi qu'à la fin :

Pour ce veill de vos pardon prendre.

Se je fais les dix a reprendre.

Je n'en puis user, car touts paides.

Coivent en *leolimeté*.

Ses vos meismes bes i metez

Entor aroz avec les querbes.

(*Fabl.*, ms. Chartes 261, f° 142 r°.)

Seignors qui en vos livres par maistrise metes
Epigrammes et *leolimetes*.
Si auel ne puis fare ne despriser mon livre.
(*Wie Ste Christ.*, Richel. f° 171 r°.)

LEONINE, adj., lionin :

Consonance ou semblable cadence se
fait quant la fin des deux dernieres sil-
labes de diverses propositions sont quasi
lionines ou *leolimines*. (FABRI, *Thet.*,
f° 58 v°, éd. 1521.)

LEONIQUE, *lyonique*, adj., lionin :

Force *leonique*. (J. MOLINET, *Chron.*,
t. XII, Buchou.)

Les saluant d'un regard fer et *leonique*.
Id., *ib.*, ch. XIV.)

Un courage *lyonique*. (LOYAL SERV.,
Chron. de Bay., c. XXII, éd. 1527.)

LEONISME, adj., lionin :

Qui vult practiquer la science choisisse
plaisans equivoques termes *leonismes*. (H.
DE CROY, *L'Art de rhet.*, éd. 1493.)

Ricque *leonomie* est quant deux delacions
sont semblables et en pareille consonance
ou sillabes. (*Id.*, *ib.*)

LEONNE, adj. f., de lion :

Par occasion *leonne*. (GIBSON, *Serm.*, ms.
Troyes, f° 10 r°.)

LEOPARDIN, adj., de léopard :

La gent sauvage et barbarine,

La fiere et li *leopardine*.

(*Mtr. de S. Etai.*, p. 20, Peigné.)

LEOU, voir LIEU.

LEPIDEMENT, adv., élégamment :

— Esse parler ? — Facilement.

Splendement, *lepidement*.

(*Therence en franç.*, f° 101^r, Verard.)

LEPORIN, adj., de lièvre :

Chair ursine, *leporine*, et semblables.
(*Practique de P. Bocellin*, f° 6 r°, éd. Lyon.)

On a dilé au XIX^e siècle :

Il (le chat sauvage) lève sa dinne sur
l'espèce *leporine* dans tout le cantou.
(*Le Temps*, 21 juin 1885.)

LEPORINE, s. f., sorte de maladie des
pauvriers :

Une maladie vient en la palpebre desus
qu'il est apelee aladrati, et par autre non
est apelee *leporine*. (*Corgrue Albug.*, ms.
de Salis, f° 128^r.)

LEPROSERIE, voir LEPROSERIE

LEPROS, -ous, adj., de la lèpre :

La maladie *leprose*.

(MORÉ DE LA CHAÛRE, *Bible*, Richel. 501, f° 31^r.)

LEPROSERIE, *leproserie*, -zarie, *lepro-
serie*, s. f., hôpital pour les lépreux :

Maladerie et *leprozarie*. (14 fév. 1583,
Hospice de Gien, Fonds de la Maladrerie,
série H E, cote E 1.)

Il ne seroit pas le premier qui se seroit
rangé es *leproseries*. (G. BOUTCHET, *Scenes*,
V, 407, Roybet.)

La *leproserie* de la ville de Paris.
(PIERRE DESFOUX, *Les Ant. de Paris*, p. 271,
éd. 1608.)

— Maladie de la lèpre :

Leproserie : l. *Lepronessie* : scurle,
scabumessie. (GUYART, *ib.*, 1611.)

LEPROSIE, s. f., lèpre :

Reputes gastez de maladie de *leprosie*.
(1407, *Ord.*, XII, 62.)

LEQUEREL, voir LECHEREL.

LEQUEU, voir LIQUET.

LEQUEILLON, voir LAQUEILLON.

LERRE, CAS SUJ., voir LARRON.

LEREL, s. m., loir :

Ces rats sont appeles *lerans* pour la
grandeur de leur queue. (LE BLANC, *Trad.*
de Cardan, f° 229 v°, éd. 1536.)

Les *lercaus* s'engraissent en hiver, et semble que ce soit piuttosto par le dormir que par la viande. (Id., *ib.*, t.° 230 r.°.)

LERREIOT, s. m., refrain joyeux :

Les moy, couche dessus Phérette,
D'une part joyt et chousonnette ;
De l'autre, sus du plet-é,
A l'airy de quelque fouere,
J'escoite la jeune bergere
Qui dorsoit son *lerreit*.
(ROSS., *id.*, vol. retranché, II, 438, *Bibl. ed.*)

LERRES, cas suj., voir LARPOX.

LERRE, adj., dont on devrait p.-v. rapporter *Montlhery* :

Devant lui s'ent venny sur la roche *lerre*
(Th. de KEST., *Geste d'Alix.*, Richel. 24364, t.° 8 r.°.)

LERINE, s. f. ?

C'est plus bele que fee ne *lerne*.
(*Alchans*, 4725, ap. Jonekib., *Guill. d'Or.*)

LERMAIER, voir LARMIER.

LERMEER, voir LARMIER.

LERMENTER, voir LARMENTER.

LERMER, voir LARMER.

LERMETTE, voir LARMETTE.

LERMIUS, voir LARMEUS.

LERMIER, voir LARMIER.

LERMIERÉ, voir LARMIERÉ.

LERMOIER, voir LARMOIER.

LERMOYEUX, voir LARMOYEUX.

LERMUS, voir LARMOS.

LERMYER, voir LARMIER.

LERRE, cas suj., voir LARRON

LERRES, cas suj., voir LARPOX.

LEU, s. l. ?

Le dimanche gras une non né Simonne...
demourant en la ville de Avise en Cham-
paigne... print l'abit de mesehaune qui est
une chose accountee ledit jour en ladite
ville, et se represente le soigneur de la
grant *leu*, qui se nomme et appelle le
maître des chestiz... lequel faisoit contraindre
les nouveaux mariés a payer chacun
cinq solz et les autres compaignons nou-
veaux venus ou autres esclans a marier a
payer chacun une somme au dessouz de
vingt solz. (1469, Arch. JJ 493, pièce 359.)

LEUS, lez, leez, leis, leiz, laz, let, lez,
li, leiz, le, s. m., c66r :

De le challenge, dit Guerris li *seuez* ;

Combakrai an'en a l'espée de lez.

(*Harol de Cambrai*, 290, A. T.)

Alens endui ensemble des espées de lez.

Si en ait cil l'encor en Deus l'a destout.

(*Quetes ple l'anon*, Richel. 24387, t.° 263.)

Carcon et patronnie le prenent par les lez.

Estritement la lient, ne lor p'et eschaper.

(*Paris*, 253, A. P.)

Cans d'entour lui a pieles,

A diestre et al senestre lez.

(*Morsx*, *Chron.*, 24759, Reiff.)

Car quant ne l'avoit quite l'espée al lez.

S'en est plus tost entr'ellies

(*Parton.*, 6843, Crapet.)

Je le porteroi tout de l'espée du lez.

(*Roan de Maucor*, 6164, A. P.)

Ne redut homme qui de mere seït lez.

Tant com arait cest' espée a mon leez.

(*Uncl. R.*, A. P.)

Et adoneques la prindrent les deux freres
par les deux lez et la dresseront moult
humblement en siege. (J. D'ARRAS, *Melus*,
p. 262, *Bibl. ed.*)

Ains estoit sur un palefroy tres richement
aourné ; et chevauchoit d'un lez et
tout le pas. (FROISS., *Chron.*, I, IV, c. 1,
Buchon.)

Lequel maistre Pierre Paoul, docteur en
theologie, chevauchoit moult souvent en
habit de docteur avecques ledit cardinal,
tout d'un lez comme chevauchent les
nobles femmes. (MONSTRELET, *Chron.*, I,
46, *Soe. de l'Il. de Fr.*)

Et s'assit le duc de Bourgogne au mi-
lieu de la table, et a son dextre le duc
d'Orléans, et a son senestre le seigneur de
Santes. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 15,
Michaud.)

— Au plur., les flancs :

C'est li mieus filz et si l'ai engendrè.

Car Aelis le porta en ses lez.

(*Les Lok.*, Ars. 3143, t.° 19.)

Dame Murgale me porta en ses lez.

(*Roan de Bourdeus*, 5110, A. P.)

Car cress en Jhesum, qui en crous lu penes,
Et en la sainte Virge qu'el porta en ses lez.
(*Chanson d'Antioche*, VI, v. 489, P. Paris.)

Com lu porta ceste lasse endurer

Qui le portait neuf mois dedens ses lez ?

(*Les Enfances Virien*, Richel. 1448, t.° 484 r.°.)

Il est mes fines, jel portai en mes lez.

(*Breres d'Harstone*, Richel. 12518, t.° 91.)

Si voirement l'en tes beneois leiz

Fu li vrais Deus conceus et portés.

(J. DE CAMBRAI, *Chans.*, BINAUX, *Trouv. cambrés.*,
p. 153.)

— Fig., côté :

Et voit que li païen l'egardent de toz lez.

(J. BOU., *Sax.*, cccxxxv, Michel.)

Estes vos des oisiaus illec venu asses,

Sus et jus susz asis et d'encoste et en les

(*Roan d'Aliz.*, t.° 604, Michaud.)

Tot s'esmeuvent, querre le vont

A tous les aval et amont.

(*Heurt de novelz*, 761, Méon.)

Car France en et a faire tant et si grandement,
Et li ducs des Normans, Charles au fier jouvent,
Se savoit auquel lez aler paisiblement.

(*Chr.*, *Baron de Guesclin*, 2057, Charrière.)

Giz s'en vint a Binaut au lez de Pontorson.

(*Id.*, *ib.*, 2205.)

En tendis que eul assault estoit, Morel-
let de Mommor et les Francois issirent par
un autre lez de la ville. (CRIST. DE PIZAN,
Charles V, 2^e p., ch. 26, Michaud.)

Le pauvre homme, sans dire mot,

N'enfuyra en une autre le.

(*Les Dros nouv.*, s. les *Jem.*, Poës. fr. des xv^e et
xvii^e s., II, 425.)

Son harnois devant ly convoie

Vers les justes le chemin droit :

Chascuns de tous les y venoit.

(*Conci*, 5462, Crapet.)

Se tirent par derriere de l'autre lez
des Anglez. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCXIV,
Bouquet.)

Par lequel hirant et amens chevaliers

d'un lez et de l'autre qui furent a le ba-
taille je fui enfourmes. (FROISS., *Chron.*,
VI, 173, Luce.)

Furent les nefz tournees au commande-
ment et ordonnance dou roi en les dievers
Normendie. (Id., *ib.*, IV, 386, Kerv.)

Venillez nous signifier de vos nouvelles,
s'aunc en sirriement au lez de par dela
digue d'escripre. (7 mai 1465, *Lett. du
Cte de Ner. aux hab. d'Auz.*, ap. Lebeuf,
Hist. d'Auz., nouv. ed.)

Elle se pouchoissoit a tous lez et ne de-
mandoit que hutin. (LOUIS XI, *Nouv.*, xci,
Jacob.)

— Les à les, comme côté à côté :

Vos me sievroiz trestoit et palais les a les.

(*Parase*, 282, A. P.)

Li traïtor s'en vont toiz au lez a les.

(*Id.*, 272.)

— Les et les, dans le même sens :

Lors chevauchent ansamble belement lez et lez.

(J. BOU., *Sax.*, c, Michel)

— A tout les, de tout côté :

Puis ce di mist il paine par sa grande bouté
D'aler au noble roy de Chippe couronné

Pour grever Sarrazins et païens a tout lez.

(*Chr.*, *Baron du Guesclin*, var. des vers 1732-
1749, Charrière.)

Tout le leuz se perdoit a tous leiz et a
tous costes. (GIRARD DE ROSSILLON, *ans. de
Beaune*, éd. L. de Montille, p. 271.)

Des laboureurs ils rendent a tout lez.

Les barzes champs destruis et desolez.

(DES MAZURES, *Oheude*, t.° 315 r.°, éd. 1608.)

— Les se dit aussi comme côté, en par-
lant de lignage :

Heritages patrimoniaux en succession de
tant de ligne directe, comme collaterale,
succedent aux plus prochains heritiers du
lez et costé dont ils viennent ou procedent.
(*Const. gén. du comté d'Artois*, 108, Arras
1679.)

Quand tels anciens manoirs colliers se-
roient acquis par deux conjoints durant
leur mariage, et le mary va de vie a tres-
pass sans en avoir disposé, iceux manoirs
apres sondit trespas succederont et es-
cheroient comme dessus a un seul heritier
du lez et costé dudit mary. (*Const. particu-
liere de Hesdin*, touchant les success. de
domnaires, 3, dans les *Const. gén. du comté
d'Artois*, Arras 1679.)

— Piller, en parlant des fourches patri-
moniales :

Bouillier, au titre des viscomites, dit
que celui qui a moïenne justice peut co-
missaire du sangz de 60 solz d'amende, et
poudre le larron aux fourches de deux lez
tant seulement. (*Gr. Const. de Fr.*, I, IV,
note sur le ch. v. p. 532.)

— A côté, près de :

Y estoit lez la selve foillie.

(*Roan de Cambrai*, 2365, A. T.)

Alvandre se tint, garda leiz le boschage.

(Th. de KEST., *Geste d'Aliz.*, Richel. 24364,
t.° 1 r.°.)

Ke nous le veons en le feste

ou throsne les lez fil seoir.

(*Recueil de Normans*, *Morreore*, st. cccviii, 14,
Van Hanel.)

Les n'amaï l'en voi.

(*Gror. Chron.*, I, 37, Wolfart.)

- A bouc fon *lez* lion brazier
(*Chans.*, Richel. 20050, f° 132 v°.)
- Et Mabile saut en cele eue,
Les lui s'assist.
(*De Bains de Drouin*, 124, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, V, 56.)
- Et par de urs *lez* uns olivier foillis.
(*La Passion*, Rome, p. 24.)
- ... *Lez* un person.
(*Gérard de Rossill.*, p. 373, Michel.)
- Lez* un rochier. (*Hist. des Seign. de Gavres*, f° 41 v°, Gachet.)
- Me couchay *lez* ung espinoy fort espes de rameau. (*Perceforest*, vol. V, ch. 29, éd. 1528.)
- Après avoir mis cette affaire en délibération avec les princes de nostre sang et gens de nostre conseil privé, estans *les* nous.
(*Ord. de Fr. II*, 47 déc. 1559.)
- Par grande et meure deliberation des princes de nostre sang et des gens de nostre conseil privé, estans *les* nous. (1^{re} *Décl. s. l'ord. de Cremieu*.)
- Lez* un estanz quelque bouef cheminot.
(*Corrozi.*, *Fabl. Esop.*, XXI, éd. 1578.)
- Chifflet range la location *lez* Paris parmi les prépositions déclinées. (*Notre et parf. gramma. franç.*, p. 128.)
- *Par les*, à côté de :
(*Par les* le erat est ons chevoe,
(*Guet. d'Arr.*, *Tract.*, ms. Turin, f° 154.)
- *De les*, à côté de, voir DELES. On lit dans un auteur du commencement du XVI^e siècle :
- Il se tint assis de *les* moy. — But that is olde foudment. (PALSGRAVE, *Esclairc.* de la lang. franç., p. 816, Génin.)
- *Empl. part.*, *les* à pour dire jusqu'à :
GRAIENNE, faitasse et s'ost,
Jeune, a corps ent et dous visage,
Les a Paris
La plus belle n'ama Paris.
(*JEU. LESCHER*, *Chans.*, *Halt. et Rond.*, XXII, Bibl. éz.)
- Pat. forés., la : LYONN., lo, côté.
2. LES, *lis*, adj., blessé :
Prez furent tu mors n'iz,
A païnes en reuast n'us vis.
(*Utrat*, ms. de Munich, 889, Valm.)
3. LES, voir LE.
4. LES, voir LAIS.
- LESARDE, voir LAISARDE.
- LESCHANCE, voir LASCHEANCE.
- LESCHAVRESSE, voir LECHEOR.
- LESCHART, voir LECHART.
1. LESCHIE, s. f., blessure :
Le conte d'Eu ent d'une leschie,
Qui le vint ferir par le 2029
Et luy faire une grande leschie
D'un archier lors crant Saint George.
(*MARTIAL D'AV.*, *Vig. de charl.*, VII, 6 v°, éd. 4193.)
2. LESCHIE, *leske*, *teche*, *laiche*, *loische*, s. f., tranchée mince :
Il de sa main propre tailloit
Et les *leskes* et les canthus.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 29, Peigné.)

- ..I. *leschès* de fromaige. (XIV^e s., li *Ordenances de la prévôté au comté de Faverney*, Arch. H.-Saône II 526.)
- Une *loische* de bon pain de seigle. (*Pièce de 1550*, ap. Bulliot, *L'abbaye de St-Martin*, II, 282.)
- Des *lesches* de citron un peu sucrées et aspergées d'eau rose. (PABÉ, *Cécil.*, XXII, 23, éd. 1633.)
- Distribution de vivres :
On avoit toujours distribué dans l'intérieur (de l'abbaye de Saint-Martin d'Autun) l'*écuelle à Dieu* connue jusqu'au XV^e siècle sous le nom d'*aumône Brunehaut*, ainsi que les *laïches* qui consistaient en un don annuel de quarante-huit boisseaux de seigle. (Bulliot, *Ess. hist. s. l'abb. de S.-Mart.*, I, 356.)
- Ladite charité appelée *lesches*. (1645, *Visite des feux du bailliage d'Ostun*, Mém. de la Soc. éduenne, 1876, p. 425.)
- Bessin, *lèque*, tranche, morceau long et étroit. *Marne*, *lèche*, miette, peu de chose.
3. LESCHE, voir LASCHE.
4. LESCHE, voir LECHE.
- LESCHIE, s. f., tranchée mince :
Tiers metz : Perdrix à la trimolette ;
pigeons à l'estuyve ; pastez de venaison ;
gelees et *lesches*. (TAILLEVANT, le *Vandier*, ap. N. de la Chesnaye, *Condann. de Baucourt*, p. 290, Jacob.)
- LESCHERAH, voir LECHEFROIE.
- LESCHEROIE, voir LECHEFROIE.
- LESCHEMENT, voir LASCHEMENT.
- LESCHERE, s. f., poisson :
Une li font .i. lit de jous et de *leschere*.
(*Simon de Pouille*, Richel. 368, f° 150.)
1. LESCHERIE, s. f., lieu plein de rospas :
..II. perches de couffil en la *Lescherie*.
(1378, *Compt. des armiers. de S.-Pierre*, Arch. Aude G 1656, f° 88 v°.)
2. LESCHERIE, voir LECHERIE.
- LESCHIEREMENT, voir LECHIEREMENT.
- LESCHIEP, *loichell*, s. f., petit morceau, petite pièce :
Une colle de brunette renversée et fourcée de *loichettes* de bain. (1389, *Comptes de Notre-Dame de Châlons*, Richel. impr. L. K. 10769, p. 6.)
- LESCHIEUR, voir LECHIEOR.
- LESCHIEURE, voir LECHIEURE.
- LESCHIER, voir LECHIER.
- LESCHOIS, voir LEGROIS.
- LESCH, voir LESSIF.
- LESDANGE, voir LAIDANGE.
- LESDANGIER, voir LAIDANGIER.
- LESDE, voir LAIDE.
- LESDEINGIER, voir LAIDANGIER.

- LESDEINGIER, voir LAIDANGIER.
- LESDEINGIER, voir LAIDANGIER.
- LESDEURE, voir LAIDURE.
- LESE, voir LAECL.
- LESEUR, s. f., lésion :
Sainz élusion de sang et sainz grant enorme *lesure*. (1336, *Franch. de la Chauc du Dombief*, Droz, Bibl. Besançon.)
- LESIN, adj., qui lésine, avare :
Ne soyez point plus *lesin*
Que toute la compagnie.
(*Guar-de-Vire de J. Le Hour*, M. Jacob.)
- LESIR, voir LOISIR.
- LESKE, voir LESCHE.
- LESON, *lezon*, *lesson*, *lison*, *lizon*, *liçon*, s. m., petit lit, couchette, siège :
La Magdelaine foïste le pardon
Quant ele vint par desour un *leson*.
(*Alschaus*, 6773, ap. Jouckx, *Gall. éh.*)
Et se sises tous dis sur un *leson*.
En cel moëster *lesies* orison.
(*ib.*, var. des v. 7491-7611, ap. Jouckx, *Gall. d'or.*, t. II, p. 311.)
- Tant lit que fu en la maison
Et nuché soz un *leson*.
(*Pass. du Roi Jehan*, Ars. 5201, p. 108.)
- L'ève li geout, si moillist un *liçon*.
(*De S. Alexis*, Richel. 19225, f° 28 v°.)
- Et sont assis tout trois sur un *leson*.
(*Beau. d'Anst.*, Richel. 12548, f° 117.)
- On'le vint à vos pies par desous un *leson*.
(*Chans. d'Antoche*, VIII, v. 1150, P. Paris.)
- Carotes et *leson*. (*Gar. de Mongt.*, Richel. 24403, f° 35.)
- De un *leson* et de bans deus demiers.
(*Tontieu de la Searpe*, Falliier, *Rec. d'act. des XII^e et XIII^e s. en lang. wall.*, p. 472.)
- Leticia, *lesons*. (*Pet. Vocab. lat.-franc. du XIII^e s.*, Chassant.)
- La dame a atant du *leson*
L'uno des berges a mont grant paines.
(*Duham. des Trois lopes*, 162, ap. Montaiglon, *Fabl.*, I, 18.)
- Gun et a mol plet,
Dont n'est il desontz ehe net,
Sur ce *leson* amouzez ?
- J. de Boves, de *Barat et de Hamet*, 271, ap. Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 102.)
- Soit sour *leson*, soit sour kelien,
Le fait assar deus ehe fille.
(*De Vallet qui se met a Maître*, Montaiglon et Raynaud, *Fabliaux*, II, 161.)
- Jeuste lui l'a assis par dessus *li leson*.
(*Ch. de Seb.*, xv, 1291, Bocc.)
- Et le bon empereur seant assus un *leson*.
(*Gipier*, Richel. 1637, f° 113 v°.)
- J. vert drap de *leson*. (1356, *Reg. du Chap. de S.-J. de Jertis*, Arch. MM 28, f° 20 v°.)
- L'exposant qui se aporot à un banc, appelé *leson*, qui estoit enmi la maison.
(1355, Arch. JJ 128, pièce 228.)
- Et puis a ven Bertran le noble valken,
Qui tout simplez voit delez un *leson*.
(*Gay.*, du *Guereclin*, var. des v. 86-88, Charrière.)
- Bertran seoit sur un *leson*.
(*ib.*, *ib.*, 82.)
- LESORE Vous valent en vo maison *les-*
2005, bulles, aimaires. (*Bibl. fr.-flam.*, f° 25, Michelant.)

Les *lereaus* s'engraissent en les
surtout le que on soit de

Un escrigner raconte que et rappointe
le grand *lezon* servant en la chambre du
seul. (1457, Lille, ap. La Fons, *Choix ms.*,
Bibl. Autens.)

Un grand haueq *lison* de .xv. pies de
long. (*ib.*)

Un *lison* a d'assiere. (1521, *Invent. de
Franchois de Melun*, Antiq. de Morinie,
102° liv., 1877.)

Un *lison* devant le cheminée, a deux
enclastrés. (*ib.*)

1. **LESSE**, VOIR LAISSE.

2. **LESSE**, VOIR LAECE.

LESSEANCE, VOIR LAISSANCE.

1. **LESSEMENT**, VOIR LASSEMENT.

2. **LESSEMENT**, VOIR LAISSEMENT.

LESSETTE, VOIR LASTÉ.

LESSEUR, VOIR LAISSIER.

LESSIF, *lessif*, *lessif*, *tissif*, *lessiu*, *lessu*,
s. m., eau de lessive :

C'este sembloit morte de tain,
Qui ne vesquist fors que de pain
Petit a *lessu* fort et aigre.
(*Rass.*, 202, Méon.)

Et leur donna pain d'orce
Prestri de fort *lessu* pour esdourir la zorse.
(*Garard de Ross.*, 2283, Mignard.) Impr. *lessu*.

Si en fars la buce pour toutes ordures
laver. Et tant en est fort le *tissif* qu'il
n'est peche si orlé, qui n'en soit lavé.
(DEQUILLEVILLE, *Pelerin. de la vie hum.*,
Ars. 2923, p. 22 r°.)

... A ce en l'evement

Qui soit fait d'un *lessif* de cendre de sarmet.
(DE CRESSI, *Ser. tir. du grand miroir du monde*,
p. 88, fol. 158r.)

— **Lait** qui sort de la queue des figues :

Puis en frota une partie d'huile de noix,
pour *lessif* si elle (la lettre) estoit escripte de
leux de hennir. (RAB., *Pantagruel*, c.
XXIV, col. 1542.)

AUBIS, *lessis*. Champ, *lessu*. Canada,
lessu. Suisse rom. *lissu*, eau de lessive.
Bas-Vallais, Vionnaz, *lessu*. Bourg, Yonne,
lessu, *leku*, *lecha*, *lechu*, Motv., *lehu*.

LESSIE, VOIR LESSIE.

LESSON, VOIR LISON.

LESSOR, VOIR LAISSEUR.

LESSOUR, VOIR LAISSEUR.

LESSU, VOIR LESSIE.

LESSUR, VOIR LOISOR.

LESSUS, VOIR LASSUS.

LEST, *lest*, *lees*, *lest*, *last*, *lele*, s. m.,
sorte de mesure pour les solides :
Summa que *last* vulgamber dieitur.
(1208, *Hist. de Liege*, II, 389.)

Valant chacun setier deux deniers moins
de *lele* de froment. (Ch. de 1275, S.-Flour,
Aloune, don et declar., vol. I, f° 5, Arch.
M.-et-L.)

Chacun *les* de heron, X. d. (1282,
Reg. aux bans, Arch. S.-Omer AB XVIII,
16, n° 578.)

Le pourtreoir tout de p
(*Donn de Maucou*)

D'un *lest* de cuirs vendu en ladite ville
ou mesme hors pour vendre, quarante sols
parisis. (1351, *Ord.*, II, 440.)

Chacun *lest* de cuirs contenant II.
grans, venans par mer. (*Coul. de Dieppe*,
f° 28 v°, Arch. S.-Inf.)

310 l. pour .xvi. *lez* de harene sor acheté
a Dieppe. (*Quill. de P.*, *abbé de Fécamp*,
Arch. S.-Inf., Fécamp.)

Pour .xvi. *lis* de herrens. (1462, *Compl.
des rieviers d'Escault et d'Escarpe*, Arch.
mun. Mortagne.)

Six deniers pour livre sur chacun *lest*
de haran, tant blanc que sor. (*Piece de*
1514, ap. Felibien, *Hist. de Paris*, II, 626.)

LESTAGE, — *aige*, *last*, *lel*, *lest*, s. m.,
chargement :

Que toutes maneres de niefs audit port
accoustume de venir hors d'Engleterre...
portent ovesque eux tout leur *lestage* de
bonnes peres convenables pur l'estoillure de
les beekens suiszits. (1398, *Reg. au roi
d'Angle*, Lett. de Bois, etc., t. II, p. 301.)

— Endroit où l'on charge les marchan-
dises, l'entreport :

L'eau entroit dedaus par la passee tout
a flac, si que, en mesme d'un cart d'heure,
elle fut sur le *lestage* plus d'un pie de
haut. (DAUTON, *Chron.*, Richel. 5083,
p. 149 v°.)

— Droit payé par les navires pour le
chargement des marchandises :

Du *lestage* des nefz arrivez cest an au
Crotuy. (1369, *Rev. du comté de Ponth.*, ap.
Duc., *Lasta* 2.)

Il nous fust et est apparu leldit feu roy
avoir octroyé aux dix manans et habitants
de la dite ville de Faloise que ils fussent
et seroient francs et quittes par toutes les
terres excepté en la ville de Mantes de pas-
saiges, pontages, peages, *lestages* et de
toutes autres custumes de toutes leur
choses et marchandises. (1403, *Sentence de
la prevoste d'Orl.* au titre de la *coustume de
harenj*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 7 r°,
Arch. Loirel.)

Out lessith religieux, en leur dite terre
et seigneurie de Favières, tous les droix
de ancrage, *lelaiges* et sieges de nefz de
tous et chascun les navires qui viennent
ancrer et poser ancre et siege et lester es
moyes de leurs dites terres et seigneuries.
(1507, *Prév. de St-Biquier*, Cont. loc. du
baill. d'Amens, I, 487, Bouthors.)

LESTARDE, VOIR LETARDE.

LESTE, s. m., sorte de vêtement :

Lesquels vicaires donneront a chacun
drap, pour faire un *leste* a la valeur de
cinq sols, chacun une paire de solier. (1315,
Ch. de Louis, comte de Clermont, ap. Duc.,
Lesta.)

LESTER, *lester*, v. n., prendre un char-
gement :

Out lessith religieux, en leur dite terre
et seigneurie de Favières, tous les droix
de ancrage, *lelaiges* et sieges de nefz de tous
et chascun les navires qui viennent ancrer
et poser ancre et siege et *lester* es moyes
de leurs dites terres et seigneuries. (1507,
Prév. de St-Biquier, Cont. loc. du baill.
d'Amens, I, 487, Bouthors.)

LESTIER, VOIR LETRIER I

LESTREURE, VOIR LETREURE.

LESTRIAGE, VOIR LETRIAGE.

LESTRIER, VOIR LETRIER.

LESTRIN, VOIR LETRIN.

1. **LESVE**, VOIR LAVE.

2. **LESVE**, VOIR LIEVE.

1. **LET**, VOIR LAIT.

2. **LET**, VOIR LE.

LETAIGE, VOIR LESTAGE.

LETAI, — *thal*, adj., mortel :

Vous serez la nourrice
Du petit enfant nouveau né,
Qui le jour *letai* a donné
A celle dont tant suis marry.
(*Olist. du viel Testam.*, 16027, A. T.)

Pour guerir du serpent les *lethalis* morsures.
(Du BARSAS, *la Sepmaine*, v, éd. 1379.)

0 peste des Gregois, les racines *lethalis*.
Pour gerner dedans Rome, et la mer traverser.
(Du, *le Triomphe de la foy*, II.)

Toute maniere d'hydropisie avec maladie
aque est perilleuse et *letale*. (CANAPPE,
Presag. d'Hippocr., II.)

LETANSE, adj., qui a de la laitance :

Alose, braine ne gardon.

Navoisie *letansee*.

(*La Divers. aux lecheurs*, 125, Méon, *Nouv. Rec.*,
I, 305.)

LETARDE, *lest*, s. f., forme variée de
lèthargie :

Dieux lor avnoit paralisie, *lestardie* et
apöisie. (*Des Vitalus*, Richel. 12581,
f° 373 v°.)

Si come cil qui dort en *letardie*.

(RAUL DE SOISSONS, *Chans.*, Hist. lit., XXII,
705.)

Roy, qui le fier ? car le devise.

Tu es, je croy, en *lestardie*,

Où ta char est acouardie,

Où tu n'as pas batu assez.

(*Pass. nostre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 203 v°)

LET BEURE, VOIR LAIT BEURRE.

1. **LETE**, VOIR LAIDE.

2. **LETE**, VOIR LEST.

LETENIER, VOIR LATINIER.

LETETI, VOIR LETRIL.

LETETRI, VOIR LETRIL.

LETHAI, VOIR LETAI.

LETHARGIEUX, adj., lèthargique :

Epris de somme *lethargieux*. (J. d'AUTON,
Chron., I, 46, Jacob.)

LETHECE, VOIR LEECE.

LETHAIRE, s. m., éléctuaire :

Cardamomes, pomes grenates,

Cloy de grille d' noix meucates

Epices et chier *lethaire*.

(*Opusc.*, 2804, Bibl. elz.)

LETCUAIRE.

LETCHE, — *isse*, — *iche*, *lecl*, *lait*, *laict*,
s. l., animal d'une grande blancheur, qui

était peut-être une variété de l'hermine ; s'employait le plus souvent pour désigner une fourrure de couleur blanche, dont on se servait surtout pour border certains vêtements :

Don royaume de Bougerie vient vairs et gris, hermine, sable et *letisse*. (Texte du XIII^e s., ap. Crapelle, *Proc. et dict. pop.*, p. 131. Impr., *selisse*.)

Que pelotiers ne pelotiers, ne nuls qui so melle de fourer dras de vair, ne puist acater ne revendre ventres de vair, *laitiches*, erminians, ne aut noevie pelotierne. (22 nov. 1355. *Reg. aux publ.*, f. 90 r., Arch. comm. Tournai.)

Un timbre de vairs, quatre *laitisses* et deux bourses. (1370, Arch. JJ 100, pièce 915.)

Robes de draps et de velin fourres d'hermines, *letices* et autrement. (1380, *luc. de Ch. V.*, p. 355, Labarte.)

Des fourures au pelotier

Laitices aller et venir.

(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 810, f. 337 v.)

Pour faire surcois ouvers,

Cours et lousz, et des menz velz.

Oris escareuz, fines *laitisses*.

(Ib., *Miroir de Marie*, 206. Crapelle.)

A Jacques le Bakere, pelotier, pour deux milliers et demi de menu vair et dix douzaines de *letices*. (Compt. de 1416, ap. Laborde, *Ducs de Bourgogne*, t. I, n^o 485, p. 151.)

La fourrure du chaperon de *letiches*. XV^e s., *Cart. de Flines*, p. 921, Hautcourt.)

Manteaux de velours fourrez de *letices* ou menu vair. (Rot BENE, *Œuv.*, t. 1, 63, Quatrebarbes.)

Plus est blanc que pain de *letice*.

(Og. M. Et. *Destruet. de Trone*, 2116, Stongé.)

A elle les poignetz de velours,

De satin ou de troysetz.

La Fasse

ouy, et ouvre par le bas,

Qui est a la robe proprioë.

CALBAIN.

Il de quoy sont ilz ?

La Femme

De *letisse*,

Et la fourrure de jennette.

(*Farce de Calbain*, Anc. Th. fr., II, 113.)

Quand yronnez vous avront le vin,

Les jambons saiez et sautisses,

Bon temps verrez lors par chemin

Fourré d'aiguaines blancs ou *letices*.

(*Moyens pour faire revenir le Roi-Loup*, *Poés.*, fr. des xv^e et xvi^e s., IV, 134.)

Maintenant fault avoir habits,

Robes et autres habillemens,

Verges d'or, perles et rubis,

Sauctures dorées, dyamans,

Menus vers, *letices*, ris, blaus

Chaperons, tout ne fault fournir

(*Complainte de vous, Marie*, *Poés.*, fr. des xv^e et xvi^e s., IV, 16.)

Colliers et broderies de *batisses*. S. REMY,

Mém., ch. CLXXX, Buchon.

Manteau d'escarlatte fourres de *letice*. 1540, *Entrée de Ch. V à Paris*, Pr. de l'H. de Par., II, 704.)

Docteurs en médecine, droit et théologie revestus de chappes fourres de *batisses*. DU BELLAY, *Mém.*, t. VI, p. 423, ed. 1569.)

Laitisse A kind of whitish grey furze. (Goyan, éd. 1611.)

Letice f. A beast of a whitish gray colour. (Id.)

Les ventres dans la première année de leur dent avoient autrefois aux extrémités de leurs vestemens du menu vair, de l'hermine ou *letisse* selon la différence de leurs qualités et naissance. (CHARBIER, *sur les Fourures*, p. 46.)

En Normandie et dans le Haut-Maine on appelle *laitiche*, *laitice*, une helette à poil blanc, l'hermine. C'est aussi un animal fantastique qui ne paraît que le soir ou la nuit, ou encore l'âme des enfants morts sans baptême. « La *laitice*, dit l'auteur du *Vocab. du Haut-Maine*, ne jouit pas d'une bonne réputation dans certaines parties du Maine; on lui attribue même des malheurs, entre autres les morts inexplicables, quand on a dit: La *laitice* l'a foulé, fait croire; tout est expliqué, on dit souvent, en parlant d'elle, tu hôte tout croire.

2. LETICE, VOIR LEECE.

LETICE, *lett.*, adj., reconvert de la fourrure appelée *letice* :

Ses robes qui moult estoient fines et fourres de vair et de gris et *leticez* de hermines. (Lett. du Chér. de La Tour, c. 1, Bibl. etc.)

LETICHE, VOIR LETICE.

4. LETIERE, s. f., portée :

Reuly habitants... peuvent mettre et avoir des la feste S. Michiel jusques au jour de Noel, une truye et sa sequence d'une *letiere*, nee depuis le Noel precedens ou deux pourceaulz tant seulement. (1361, Arch. JJ 124, pièce 357.)

2. LEHIERE, s. f., ridelle :

1. charretin a une *lehier* de bois de sapin. (1397. *Invent. de meubl. de la mairie de Dijon*, XV, Arch. Godeaïor.)

LETIER, VOIR LAITIER.

LEFFICIER, v. a., réjouir :

Il en *letificie* et fait jalousie ma joveite. (Ps., XLII, *Var.* 798. f. 169 v°.)

LI CHIER, *lecl.*, verbo.

— Act., donner de la joie à, réjouir :

Sereno, culminar, esclerare, *leticher*. (*Gloss. de Salinas*.)

LI CHIER, *lecl.*, verbo.

— Act., donner de la joie à, réjouir :

Sereno, culminar, esclerare, *leticher*. (*Gloss. de Salinas*.)

Aus-combente et *letifie* le corps humain et l'âme ceste viande donnee sanz espice de pain et de vin. (J. GODELAIN, *lution*, Richel. 437, f. 146 r.)

Que assez bon est a nous soit

Et tout son cuer *letifie*

De Passoul qu'avoit son mari

(Eust. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 810, f. 427.)

C'este voix *letifie* et deberte les hommes.

(La *trousselle et veage Erpos*, de la règle M. S. Ben., f. 673, ed. 1486.)

Nous devons estre joyeux et *letifiez* en pensant pour nous réjouir et de lever avecques Dieu... (Le *prin. Val. des ep. des Ep. et Ec. de kar.*, f. 10 r., ed. 1519.)

Ta parole m'a resjoie et a *letifie* mon cuer. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Lett., XV, ed. 1534.)

Les alchymistes tout liquer d'un cobble qui recifie le corps et *letifie* l'esprit. (LACONNE, *Traité*, p. 175, ed. 1555.)

— Reff., se réjouir :

Bien nous devons en joye *letice*.

(*Hist. de l'Écl. de L.*, 133, A. P.)

LETISE, VOIR LEECE.

LETISSE, VOIR LETICE.

LE PRAL, s. m., letuin, chaire :

Celui qui met le letuin defours de S. Pierre Puier le jour de l'osanne. (XIV^e s., *Tercier de la Trinité*, av.-dern. feuill., Arch. Vienne.)

LETRAGE, - auge, *lett.*, s. m., SYNON. de LETRIEVE :

Le roy avoit envoié en poste le Roghe a tout une bongette plane de *lettraiges*. (20 fév. 1518, *Lett. de Mar. de Berghe a Marg. d'Autr.*, Néog. ent. la Fr. et l'Autr., t. II, p. 263, Doc. inéd.)

Ensuivant le contenu de vosdites lettres, nous avons despesché tous les *lettraiges* concernant ledit affaire. (Corresp. de l'emp. Maximilien I^{er} et de Marg. d'Autr., t. II, p. 133, Doc. inéd.)

Annulement de tous *lettraiges*. 17 avr. 1535, *Lett. du chanc. de Gravn*, à l'Emp., Pap. d'El. de Granvelle, III, 317, Doc. inéd.)

Avant en la dernière garde des chartes, *lettraiges*, titres et monuments de Flandres. (Pror. verb. du 27 av. 1552, Inv. des chart. des com. de Fland., p. XXXV.)

Inventaire des chartes, traites, minimeus et autres *lettraiges* de Flandres. (Ib., p. XLII.)

LETRA, *leltre*, s. f., bien possédé en vertu d'un acte public :

Eurent les traites de la pais fournie sur tel estat, dont le substance des paroles s'ensuient ensy, c'est a savoir que le roy de France et son aîné M^{rs} Charles, duc de Vienne et duc de Normandie, et leurs successeurs rendent et delivrent au plus las que il pouront et au plus tart dedens le jour de la Toussaint toutes les *lettres* qui chy s'ensuivoient. (Crois. *Chron.*, XVII, 350, Kerv.)

Lettres, hommages, hefs et castelles et autres juridictions quelconques. (Ib., *ib.*, 391.)

LETRÉ, *leltre*, *leltre*, adj., écrit, inscrit :

Le letre fut, car il en sot eses.

Et si est bien en qu'il l'ait *leltre*.

(Ib., *ib.*, 271, A. P.)

— Convert d'inscriptions, d'arabesque :

Berous sans us, si n'a bien apousser,

L'eson au od, et tant le berne *letre*.

(*Les Letz*, ms. Montp., f. 70 r.)

Grant a p. l'el que del bon qui n'a *leltre*. (Ib., ms. Beine 115, f. 253.)

Et berous cha berous a l'ar esmeré, Des nos aus Deus pa *leltre*. (Ib., ms. Beine 115, f. 125.)

A son esel en viat, c'est moutez.

L'eson au od et trais le berne *leltre*.

(ROMANUS, *Œuv.*, 1728, Bérois.)

1. Garnant tout le bon *leltre*. (Mort du Roi Gornard, ap. Rouff., *Chron. de Mussé*, 123.)

Se bien l'ouit et tout du berne *leltre*.

Et l'ouit mort et se bien moutez.

(Ib., *ib.*, 1592, A. P.)

Ce dist le letre, qui fu el branche de l'ere,
qu'on le s'ent Dure d'el an poing ch'ier
(ib., 1566.)

Li poissiez veoir noient letre,
Munt poissell'a n'or letre,
Bil'ce et inle, vert et verneuil,
Re-l'ime e'atre le sol'a.
(D'op., 2762, Bibl. elz.)

Li cercles en fu d'or noiment letre.
(Clanc. d'Anchoe, V, v. 535, P. Paris)
Et li sien doit li noel prist
Letre, qu'en son mal fure list;
De leur li, n'ous entreposes
Li ot li aneles letre.
(Cantades et Idonne, Richel. 375, f° 317.)

Chascun ou poing une brance letre.
(Joy. MIER, Destruct. de Troie, 19477, Steudel.)

— Qui sait, qui connaît :
En lange sarrasine, dont sa bouche est letre.
(B. de Seb., I, 177, Barce.)

LETRÉE, - elle, lett., s. f., petite
lettre :

Par brèves et par lettrées.
(G. DE COING, Mir., ms. Soiss., f° 49.)

Privement mandent entre-elles...
Et par brèves et par lettrées...
(ib., ib., ms. Brox., f° 187.)

Li par brèves et par lettrées.
(ib., ib., Brit. Mus. Harl. 4101, f° 167.)

Si li d'une lettrée escripte
Sait, qu'entre nous desletoans
Que reportera li carvans.
(Louet, 3102, Grapel.)

Que se seroit trop long a y mettre
De si petites lettrées,
Ja sont ce qu'elles sont belles,
Qu'a lui tous les jurs envoie.
(G. MOULI, Poes., Richel. 9221, f° 179.)

LETRÉ, v. a., instruire :

Pour tous ceus la, Foudrin, tu mis grand peine
A me letre et ma langue endellier.
(JEAN DORVILLE, Poés., p. 110, Jonant.)

LETRÉURE, - ure, lett., lect., lest., s. f.,
instruction, connaissances littéraires :

Cil qui savent de letreure
Desirent bien metre lor ore
Es bons livres et es escriz.

MARIE. Juyvet. Bulletin de la Biblioph., XIX, 469.)

Cil qui savent de letreure
Desirent bien metre lor ore
Es bons livres et es escriz.

(ib., ib., Richel. 2173, f° 58 r°.)

Fur par liis ki de letreure
Ne savent.

(La Vie de saint Aeduard le roi, 3963, Luart.)

Ces estudes ne sunt mie de letreure
ne d'autre mallemanz de paroles,
ne sunt mie de
des-falsons ne de jangleries.
Li Epistle saint Bernard a Mont Dieu, ms.
Verban 72, f° 103 v°.)

Mais se savent de letreure,
Mais n'entendent de l'écriture
Ne l'écriture, ne la force.

(GUY. DE CAVOIS, de Sic Locode, 213, ap. Méon,
Fabl., I, 277.)

Mais se savent de letreure,
Mais n'entendent de l'écriture
Ne l'écriture, ne la force.

(ib., ib., Richel. 2163, f° 19°.)

Si e' que que la letreure
Li par li el'le... que que la nature
Que de nous foudra a' avo'it.

Vain e' d'adler n'ous en avo'it
(L'op., 8-65, Méon.)

Si croy je que la letreure
La mist a ce...
(ib., ms. Corsini, f° 60.)

Onelque chevalerie emprende
Soit d'armes, ou de letreure,
Ou d'autre convenable cure.
(ib., 11666.)

D'armes ou de letreure.
(ib., V. t. Chr. 1522, f° 71.)

Si r'ont eles plus grant avantage
D'estre gentiz, entolis et sage
(El la raison vous en droi)
Que n'ont li princes ne li roi
Qui ne savent de letreure.
(ib., 18835.)

Ce est la vraie letreure,
C'est la corone escriptore.
(Grand. Bible, 2286, Wolfart.)

En romanz enuenez ma resin
Par ceus ki ne savent mie
Ne letreure ne clerzie.

(GROSSE, Vie de Jés., ms. Oxf., Land. misc.
471, f° 94.)

En romanz commande ma raison
Par ceus qui ne savent mie
Ne letreure ne clerzie.
(ib., ib., Richel. 902, f° 99 r°.)

Tant fast sage de letreure.
(GEFF., VII. Est. du monde, Richel. 4526, f° 60°.)

Il estoit povres loms et de bas lignage
et de petite letreure.
(Godefroi de Buillon, Richel. 22495, f° 53°.)

Il obia le sens et la raison que li devoit
avoir par sa letreure.
(GUILL. LE TYR, I, 13, P. Paris.)

Le defaut de letreure et d'eloquence.
(Chron. de S. Den., ms. Ste-gien, f° P et
ms. Valenciennes 513, introd.)

Sa letreure et la simplices de son engin
ne soullis pas a trairer de curte de si
haute histoire.
(Grand. Cron. de France,
prol., P. Paris.)

Unz joveuceau enfourme habondamment
en letreure.
(Isl. de Apollon., ms.
Chartres 441, f° 49 v°.)

La verté de l'ystore et mis en letreure
Si liure et si vraie, si boial et si pure.
Que on n' puet trover un mot de trovere.
(Ste Ephrasine, 98, Meyer. Rec., p. 337.)

La letreure vous oïtes
Que on li evanagelistes.
(Paris. D. N., ms. S. Briene, f° 167.)

Les qualitez de touz se'choient
Dunt li force de touz trovent
Et li prowe trovere.

M'aront en sa letreure
Par celz gainz ki plus vendroient
Et li' auz prendre soulevent.
(De'p'te philosophes, ms. Cambridge, S. John's I,
41, f° 122, P. Meyer.)

LETRÉURE, - aige, lett., lect., lest., s. m.,
écritures, titres, documents, actes, écrits,
expéditions de titres : lettre missive :

Que en tous mandemens et letcriages
moult seigneur son Blz est d'onomie
et articulé avec ly.
(1484, Instr. de Farch.
d'Austr., Lett. Illust. of Rich. III and II,
VII, t. II, p. 31.)

Les fermes de la ville furent desherizee,
les letcriages desherices, et les privileges
cassez.
(MOLINET, Chron., ch. CCXLVII,
Buchon)

Letcriages (papiers, titres).
(1530, B' thune,
ap. La Fons, Gloss. ms., Bibl. Amiens.)

Il est souvent advenu qu'à cause de la
voisinage dudit Chinay à la France, tant
les comptes des eglises et maisons pieuses
que les fillres, chyrographes et letcriages
des particuliers ont esté perdez, bruslez ou
cachez par guerre, qui à donné occasion
aux debirentes de denier malouinement
les rentes qui leur estoient pretendues.
(Cout. de Chinay, I, 4. Nouv. Cout. gén.,
II, 271.)

— Fig., pour dire une chose aussi sûre
qu'un écrit, qu'un traite :

Onques, je enide, menterie ne lui parit
des levres : et estoit son seel sa bouche,
et son dire lettrage.
(G. CHASTELL., Eloge
du D. Phil., Buchon.)

LETRIANT, lett., adj., instrumentari :

Tous advocaz, praticiens, clerqes let-
trians et autres ne pourront retenir les
lettrages et escrits a eux delivrez sous
ombre que leur seroit deu aucun salaire.
(Chart. de Hain., II, Nouv. Cout. gén., II,
83.)

Letres et obligations cognues par
devant deux hommes de bien, dont l'un sera
le clerc lettriant, ne sera valable ne execu-
toire.
(Cout. de Hainault, Cout. gén., I,
809, éd. 1604.)

Yves Grandin, clerc lettriant.
(1534, Valenciennes, ap. La Fons, Gloss. ms.,
Bibl. Amiens.)

Clercq lettriant.
(1594, ib.)

1. LETRIER, lettrier, lestrier, adj., qui
contient les lettres, les épîtres :

Et au 1^{er} feuillet de l'autre epistolier ou
evangile lesfr'jier contient au commencement
Civitem et.
(1409, Compte de A. des
Essarts, Proc. rec. à l'hist. de Fr., XIX,
199.)

— S. m., alphabet, petit livre pour
apprendre à lire ou, pour me servir de
l'ancienne dénomination, livre pour être
admis à lettrier.
(Roq., Suppl.)

2. LETRIER, lett., v. a., écrire, rédiger :

Combien qu'obligacion cogne en nostre
pays de Hainaut ne seroit lettriee suivant le
statut dudit pays, si aura elle execution en
essence de parole.
(Chart. de Hain., CIX,
9, Nouv. Cout. gén., II, 131.)

Il y aura rapport denement fait et lettrié.
(ib., p. 57°.)

Pour convenz et œuvres de loy faictz et
passez pardevant bailli, hommes de bien
et francz alleohters, desquels n'y aroit
lettres, record s'en pourra demander
par plainte en notre dite cour, deiaus sept
ans et jour ensuivant ledits convenz
passez. S'emblement se pourra faire
pour avis de pere et mere comme aussi
d'y y avoir lettre pour cause ou devise
omise a lettrier par forme de tant plus.
(ib., p. 65°.)

Il aura pour *lettrier* le jugement salaire comptant selon le *libraire*. (*Cont. de Huguenot*, Cont. gén., t. 796, éd. 1604.)

3. **LETRIER**, *lett.*, *lect.*, s. m., *lutrin* :

Le roy Charles... se levait bien souvant et s'en alloit à l'imitation du bon roy Henry son pere qui en faisoit de mesmes, un *lettrier* avec ses chaires. BRANT, *Gr. Capt. fr.*, V, 284, Lausanne.)

Brusletier le pulpiter du *lettrier* du couvent. (*Le Levain du Calvinisme*, p. 10, éd. 1614.)

LETRIL, *letri*, - y, *lect.*, *leteril*, *letleril*, *libril*, *leteri*, *letterey*, s. m., *lutrin*, *tribune*, *chaire*, *prie-Dieu* :

Devant ce que la grant messe commençast, li dux de Venise, qui avoit nom Henris Daudole, monta et *leteril* et parla al peuple. VILLEH., 65, Wailly.) Var., ap. Ménage, *letleri*.

Ensi avala le *leteril* et ala devant l'autel (ib., 68.)

Aportoient li sacriste le *letri* et le livre. (*Règle de Cîteaux*, ms. Dijon, f° 30 r°.)

En milieu del cuer as canoines a li *letri* de marbre. (*Chron. d'Ernoul*, p. 193, Mas-Latrie.)

Item une vieille touaille de soye pour couvrir le *leteril*. (1313, *Jurval.*, Auisigny, Arch. Vienne.)

Pour amener le bois à l'eglise pour fere la table et le *leteril*. (1402-1407, *Comptes de la Chartreuse du Parc*, Arch. Sarthe B 1146.)

Unz petit drap de toile noire à mettre sur le *lettrery*. (26 août 1468, *Inv. des poëllies, vestem., ornement.*, etc., 19, St-Irbain, Arch. Aub.)

Deux pauvres clerks, parlans latin, Paisibles entans sus esery. Humbles, bien chantans un *lettry*.

(VELLON, *Pet. Test.*, XVIII, Jorast, p. 16.) Var., *lettri*.

LETRIN, *lettrin*, *lestrin*, *levtrin*, *leutrin*, s. m., meuble en bois ou en métal, disposé pour recevoir un ou plusieurs livres ouverts de manière à en faciliter la lecture. Il y a plusieurs sortes de *letrins* : les *letrins* fixes placés au milieu des clochers des églises à l'usage des chanoines, les *letrins* facilement transportables pour lire l'épître et l'évangile sur le jubé à l'entrée du chœur, les *letrins* de libraire, de bibliothèque, pour poser les livres à consulter. (VIOLETT-LE-DUC, *Le Mobilier*, t. 1, 155.)

Les archevêques est el *lettrin* monté Qui sermoia à la chaire-touté. (*Convenement Loys*, ap. Ménage, *Dict. étym.*)

Il moult sus un *lettrin*, ainz qui peüst estre veu de tous clerement. (*Grand Chron. de France*, L'histoire de Philippe de Valois, X, P., Paris.)

Devant le *lettrin*. (*Règle de Cîteaux*, ms. Dijon, f° 75 r°.)

Un *lettrin* a trois livres. (1389, *Invent. de Rich. Peque*, p. 33, Bibliop. de Reims.)

Fens Jehan de Morresses... list here en ceste eglise cest *lettrin*. (*Épilogue de l'an 1400 de l'église maintenant débrulée de Notre-Dame du Fourchaud à Bourges*, Bull. du Comité de la langue... 1857, p. 188.)

À Sarcvelon Fumelle, menuisier, demourant à Ghinon, pour avoir fait un *lettrin* pour mon dit seigneur, à tenir ses lettres devant lui quant il oyt sa messe. (1554, *Comptes royaux*, ap. Laborde, *Ennauc*.)

À Jehan de la Planché, huchier, pour avoir fait huit *letrins* mis en la librairie. Item pour avoir fait deux bons *letrins* mis au long de ladite librairie. (1478, Arch. Seine-Inf., ib.)

Sur le *lettrin*. (1488, *Matrol. de S. Germ. l'Aux.*, Arch. LL 728, f° 21 r°.)

Et devant eulz estoient deux heraulx du roy ve-luz de leurs coctes d'armes, et apres eulz les seigneurs dessusdits venoient, et lassoient l'unz de eulz au *lettrin* mie des haunieres du roy. (AL. CHARTRIER, *Hist. du roy Charl. VII*, p. 221, éd. 1617.)

LETRIS, s. m., *lutrin* :

Ki volt faire à *letris* par sus lire evangelie. (*Album de Vill. de Honnec*, p. 81, Lassus.)

LETRUN, *letrun*, *lectrum*, *letrun*, *letrun*, *letrun*, s. m., *lutrin*, *prie-Dieu* :

Devant l'autel s'agenilla, Sur un *letrun* ses vauz jeta. (*Wack. Rev.*, 3^e p., 296, Anversen.)

Pulpita, *letruns*. (J. DE GARL, *Scheler, Letr.*, p. 57.) Var., *letrum*. (ap. Duc., *Lectionn.*)

(Le pape) prist en ses mains le liex des Évangiles et monta en haut ou *letrun* devant tout le poeple. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Genev., f° 121.)

Pour l'autre *letrun* ou le prestre chante. (1313, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 39.)

Pour à *letrun* qui tourne à chanter l'épître. (ib.)

Devant le *letrun*. (*Règle de Cîteaux*, ms. Dijon, f° 131 r°.)

LETRIERRE, VOIR LETRIL.

LETRERIL, VOIR LETRIL.

LETRICE, VOIR LETICE.

LETTAIRE, *lutaire*, *leutaire*, *letruaire*, *lutaire*, *leutaire*, s. m., électuaire, sorte de médicament, sirop :

Je li qui destemper si felon *lutaire*. (*Roan. d'Arz.*, f° 6^o, Micholant.)

Si bons com li rois fu li fist mesurer l'aïre. Si que puis n'i covint poison ne *lutaire*. (J. BOUT, *Sav.*, XVIII, Michel.)

Uns *leutaires* vous donrat E lens *leutaires* sus baillat, Que unt vos reconfortent.

MARU, *Les des deux amans*, 193, Rouj.)

Un *lutaire* tres prechos.

(*Ép. de Cant. des Cont.*, ms. du Mans 173, f° 110 r°.)

J'ai ches *lutaire* coult

Par mon prou et par leu profit.

(MORLAC, *Ste Leodeg.*, Miserere, st. c. viii, t. Van Hamel.)

Les espèces, les *leutaires*.

Ameut li mielz que s'entraient.

(G. DE GOUSS, *Ste Leodeg.*, 1577, Mém. *Fabl.* t. 322.)

S'il reviennent de Montpellier

Les *leutaires* sont mielz chier.

(GOUJ, *Idyll.*, 2e st., Wolfart.)

Nus homs ne s'arold noier non Ne r'eharse, K'on saiche la re D'espères ne de *leutaire*. Ne deviser par nul poëir Que li ne puisse voir.

(*Idyll.*, 3025, Bild, etc.)

Et por apostrotes

Qui vendent les cyrops et les bons *lutaures*. (*Le lit des patronistes*, Jub., *Nov. Rec.*, t. 245.)

Lutaures aporot font

D'espises et de gingebres.

(*Chim. le Gal.*, 636, Stengel.)

Vessons plans de hume et de *lutaures* conlz de prestens espères. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gén., f° 121 r°.)

Vins l'estmet lors mourir, n'i vaot rien *leutaire*. (*Mon. de Maucour*, 1497, A. P°)

Dont li *lutaures* seroit faiz pour guair l'amau liguage de la maladie de puchie. (*Compos. de l'us. escript.*, ms. Moutmerqué, t. I, p. 7 v°.)

Giz qu'ert estans seroit des colles

Garis, sans autre *lutaure*.

(*Guerre de Metz*, st. 187, E. de Fontellier.)

Est li sirop ne *leutaire*.

Ne chose que de son usage

Me retardat de maladie ? (*Débat de Nat. et de Jean.*, Poës. fr. des xv^e et xv^e s. H., 92.)

Lorr., Filières, *lutaure*, confiture épaisse faite avec des prunes, des poires, raisins, marmelade.

Leutaire représente le mot moderne *électuaire*, qui n'apparaît qu'au xv^e siècle.

LETTISE, s. f., syn. de *letice* :

Que lour femmes, filles et enfantes soient de mesme la condition et que eles nel usent reversez d'ermyns ne de *letuse*, n'escliers ne nul maner d'apparaïlle de perre sinon pur l'our bestes. (*Stat. d'Edouard III*, an XXXVII, *supr. goth.*, Bibl. Louvre.)

LETTZ, VOIR LES

1. **LEU**, VOIR LAU.

2. **LEU**, VOIR LUS.

3. **LEU**, VOIR LOUP.

4. **LEU**, VOIR LIEU.

LEUBERGE, VOIR LUBERGE.

LEUCOUS, VOIR LEBOUS.

LEUCOLEGMANCE, VOIR LEBOLLEU MANCE.

LEUCOLEMANCE = *plegmance*, s. f., sorte d'hydropisie, leucorrhée :

Il sont trois espèces de ydropisie. La premiere est de la cause froide et li peut ou appeler ysporasca ou anasarea ou *leucoplemance* et est tout ung et est causee de sang froid et flumiditue et aussi avec tumeur de tout le corps. (B. DE GORD., *Prat.*, VI, 5, éd. 1495.)

Contrariete de maladie aussi comme qui ensemble auroit leste et ydropisie appelle *leucoplemance*. (*Le grant Herbarier*, prol., Nyverd.)

Ydropisie appelée *leucoplemance* qui vient de froide cause. (*Jardin de santé*, t. 1, II, impr. la Minerve.)

LEUCOMANCE, s. m., dévotion qui se fait avec des bassins.

Hyromance, qui se fait avecques de l'eau, leuomance, qui se fait avec des bassins, leuomance, qui se fait avec le leu, geomance par le moyen de la terre, enromance, laquelle est divisee en deux parties, en seymance, et heromance, lesquelles se pratiquent en parlant avec les esprits malins, ou en consultant les ombres et idoles errantes des morts. (FARRIS, *See, dit Le Democr.*, p. 232, ed. 1602.)

LEUCREVIÈRE, VOIR LOUCEVIÈRE.

LEUDE, VOIR LAIDE.

LEUDERIE, VOIR LAIDERIE.

LEUECERVIÈRE, VOIR LOUCECERVIÈRE.

LEUEE, VOIR LIEUEE.

1. LEUIER, VOIR LOIER.

2. LEUIER, VOIR LOUIER.

LEUIS, VOIR LÛEIS.

LEUM, VOIR LEUN.

LEUMAGE, VOIR LEUNAGE.

LEUN, *leuan, leum, lyen, legun*, s. m., légumes, herbes :

Toute maniere de leun, neis pois de Vermendois, en char, ne doivent paier que II. d. de chauce (EST. BOUL., *Liv. des mesl.*, 2^e p., t. 17, Lespinasse et Bonnardot.) Var., *legun*.

Tout fromant, tout blé, tout orge, tout angle, tout pois, toutes fèves, tout leun, et toutes manieres d'autre grain sont de la meisme custome devant dite. (Id., *ib.*, X, 9.)

Li autre portait pain ou leun, Li autre s'en vend tout gon.

BOITE, Vie sainte Marie. (L'Espagn., II, 129, Jubé.)

Il donne es passours sal, *leuna*, (3^e p. des *Cont. des Charls*, ms. Dijon, f^o 9 r^o.)

Li autre fait leun se il ne soit 234^e : De l'2 leun sera, fors fèves, a planté. (cf. *Fischl*, ap. Jubé, *Jour. et Trav.*, p. 121.)

Chascun sapit d'autre blé d'un l'un tera farine, de pois, de fèves et d'autre leun, III deniers parisis. (1235, *Ord. de Philippe le Bel*, Arch. du royaume de Belgique, *Cartul. des évêques de Tournai*, n^o 52.)

Il peus priés, Bebe et *genc, lioz et leun*, (COSTA, *Bot. Ital.*, t. I, p. 28, Bouché.)

Fèves ou autre leun. (1463, J. LAGABRI, *Cathol.*, ed. Anthel de Queneville, in Bibl. Quimper.)

Crues de blez et de lyens. (1578, *Ord.*, XVIII, 507.)

Suisse romande, campagnes nourchiteuses, leuns, melange de légumes seers, comme fèves, haricots, lentilles, pois dont on fait une soupe.

LEUNAGE, *leouage, leouage, lyouage, leuage*, s. m., t., ferme collectif qui est d'abolir toute espèce de légumes :

Ne se seient pas de leunage, Ne se seient pas de leunage.

Après 1300, le leunage, Ne deunent pas de leunage, (CROIX, *des Lett.*, t. 1, Ars., 1201, p. 170.)

Et mençoient noble ensemble (les bestes) nelle maniere de leunage qui est appelé mignin. (Bible, Marc, 684, f. 1000.)

De chapous, de gelines, de blez et d'autres leunages. (1305, *Chart. de Ph. le Bel*, Richel. t. 9783, f^o 157 v^o.)

Et avoit fin en son ouvrage De relief et du leunage Or il vout aus porcheux menagier (Mat. de S. Greg., ms. Evreux, f^o 294.)

Pois, fèves, vesches et autres leunages. (Denomb. du baill. de Caur., Arch. P. 303, f^o 11 v^o.)

Blaz, espeltaz, avenna et lyouage. (1421, Arch. Fribourg, 1^o Coll. des lois, n^o 309-310, f^o 91.)

Comme le suppliant feust fermier de la disme des blez et leunage de la paroisse de Treauville. (1432, Arch. J. 174, pièce 166.)

Pour chaqui mny que ce soit, ou farine ou podage, ou quelque maniere de lyaige ou podage, III. d. (Pièce de 1527, ap. Mantellier, *March. Frig.*, III, 271.)

— Le seizième siècle a refait ce mot sous la forme *legunage*.

Entre tous les *legunages*, la fève seule se soustient sans ayde. (Frad. de l'Hist. des plant. de L. Fousch, ch. cxlvi, ed. 1549.)

De hiedz, de vins, de fruitages et *legunages*, on n'en veit oncques tant si les sobbaytz des povres gens sont ouiz. (RAB., *Pantagruelline Prognostication*, ch. III, ed. 1533.)

Toutes especes de fruit et *legunages*. (Id., IV, 4, ed. 1533.)

Faire cuire des *legunages*. (AMYOT, *Vies*, Thez., ed. 1565.)

Bessin, *Émaje*, plantes fourragères de la famille des papillonacées.

LEQUES, VOIR LÛQUES.

LEUR, adv. de lieu, où :

Car il siet ch'ou mer saëe, Leur ne chiet assas ne mellee. (Sous. de Vans., ms. Turin, f^o 51 v^o.)

Leur il n'a ch'it, soris reviette. (Id., t^o 1024.)

Et je m'en vois sans arriester, La leur ou doit peudat pier quere.

(J. de Goss., *doc. Ch'antier a le mance*, 1148, Scheler.)

Pour ne l'ayer la lozette leur ch'il seel sont nous. (1352, *Consens de Tournay*, Arch. Tournai.)

Savoir s'il envoyeroient a Rainiswalle leur ne dame avoit mandes c'on fuist. (1362, *Compt. de Mons*, Arch. Mons.)

As journées des parlemens leur il a convenu aller. (Compt. de Valenciennes, 1357-58, Arch. mun. Valenciennes.)

Et autres leus leur il estoit deffais. (Compt. de 1358, n^o 11, p. 13, ib.)

A Godeffroy, pour les frais et salaire en adant hors de la ville leur il ala bure faire ledite bureme. (Compt. de 1359, n^o 12, f^o 9 v^o, ib.)

Tout le pays de Flandres par toutes ses parties fu leu en ce eslles et malhennes que on dit que c'est n'est que a recevoir ou point leur il estoit. (PROFESS., *Chron.*, IV, 160, l. 8 v. 1.)

Adont eurent il conseil de retourner a Ville Vesionse leur il loigoient. (Id., *ib.*, 177.)

Enluz remonstrant l'estal leur nous communes. (Id., *ib.*, X, 8.)

LEURE, VOIR LAËRE.

LEURIER, VOIR LOURIER.

LEURIEL, s. m., maladie des yeux, compère-loriot :

Je vous assure que pour pissier entre deux maisons, ou contre le soleil, ou en gaigne le mal des yeux qu'on appelle le leuriel. (Erang. des Quen., p. 46, Bibl. elz.)

LEURMEL, s. m., droit sur les toiles : Il (le comte) a marché, pour raison duquel le sire prend le rouilz des toilles et le pois, et se appelle leurmel ; car il se prend devant la maison de Lormel. (Revenus des cont. de Champagne, Richel. 2623, f^o 88 v^o.)

LEURRE, VOIR LOIERE.

LEURIER, VOIR LOURIER.

LEUS, VOIR LE.

LEUS, VOIR LUES.

LEUSERVE, VOIR LOUCEERVE.

LEUSSE, s. f., finesse, tromperie

Cels dol chastei koida sorprende, Par leuse e par voidie prendre.

(Warc, *Rev.*, 10139, Pinquet.)

Norm., Bessin, leusse, mensonge arr. de Valognes, leusse, louse.

LEUT, lut, s. m., sorte d'embarcation, qu'on appelaït ainsi parce qu'à l'origine elle ressembloit à un luth. Au xiv siècle, c'était une sorte de nacelle, pareille à une coque de noix ; au xvi^e s., le leut avaiï grandi, c'était un petit navire comme la tartane ; et de rond, il était devenu long, effilé, pointu :

Avec galees, galiotes, brigantins, luts, caravelles et autres fustes armées. (Ordonn. de Charl. VII, 21 juin 1459.)

Arment et avitaillèrent en mer une caraque, deux galeres, deux grosses barques et cinq brigantins, avecques tout plain de petite lutz a XII. rames. (D'Auxon, *Chron.*, Richel. 5083, p. 29 r^o.)

Voyez cy pres nostre nauf deux lutz, trois flouins, cinq chippes, huict volantiers, quatre gondolles. (RAB., *le Quart livre*, ch. XXII, ed. 1552.)

En la coste de l'Andalousie et de Grenade a toutes ses manieres de vaisseaus et autres barques qui peschent le corail, presque semblables aus leus de Genes, lesquelles barques s'appellent barques courillieres. (ANTOINE DE GOMELANS, ap. P. Margy, *Navigat. françoises du xiv^e au xv^e siècle*, Append., p. 403, Trass, 1867.)

LEUTER, s. m., joueur de luth :

O lui avoit quintariers, Et d'as louts de Bellegues.

(CHAMF., *Chamades*, 1886, Van Huisse.)

LEUVESSE, VOIR LOUESSE.

LEVAREE, s. f. ?

Chapperons et *levarees* d'oiseaulx de venerie. (XV^e s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Oiseau de *levaree*. (Ib.)

LEUWAGHER, VOIR LOAGIER.

LEUWAST, s. m., LOUPEGOTON :

Quam plurima verba injuriosa de dictis Johanno et ejus uxore dixit Johannes Gosset, et specialiter dictum Johannem vocavit *leu wast* et ejus uxorem ribande. (1353, Arch. JJ 84, pièce 65.)

LEUMIER, VOIR LOIER.

LEUZET, s. m., branche d'un chandelier :

v. candeliers de kenivre a doublez *leuzet*. (1435, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

LEVABLE, adj., qui peut être levé, exigible :

Dones miles livres d'estevenans *levables* dou dit conté. (1269, *Ch. des compt. de Dole*, C 76, Arch. Doubs.)

Quante livres de rente *levables* en la duchie de Normandie. (1332, *Accord*, Mor., *Pr. de l'II. de Bret.*, I, 1358.)

Rente *levable* venant a main. (Sam. apr. oct. Annonc. 1310, Barb. de Lescoet, Arch. Finist.)

Avons doné a ladite Margarde et a ses hoirs a jamez a heritage quarante livres de rente *levable* par chascun an. (1343, Arch. JJ 75, p. 67 v°.)

Cinq livres de rente *levables* et prenables sur... (1352, Arch. G. eus-N., Bezard.)

Fere assente *levable*. (1391, sam. ap. Judaica m^e, Chap. de Léon, Arch. Finist.)

Rente *levable* a prendre, lever et recevoir a chascun terme de la Saint Michel. (25 janv. 1483, Chap. de Léon, Arch. Finist.)

LEVAGE, - *aige*, *liv.*, s. m., droit de sortie perçu sur les marchandises.

LEVAGE, dit Laurière (*Gloss. du dr. fr.*), est une espèce de peage ou coutume, qui appartient au seigneur justicier pour les denrées qui ont séjourné huit jours naturels en son tief et y ont été vendues et transportées en autre main et mises hors iceluy tief ; et est dû par l'acheteur et est tel que la petite coutume, ou qui appartient au seigneur justicier pour les biens de ses sujets, qui vont demeurer hors de son tief, le quel droit ne doit excéder cinq sols :

De pechiel mes *levages* que j'ai en mon dit chatelet et aux foires du bourg sur ceux qui vendent char en detail. (1407, *Leu de Chateauroux*, ap. Le Glère de Douly, t. II, p. 8 r°, Arch. Loiret.)

Sont subgetz... aux courtes tant de prez comme de loens arables, pillages, *levages* et plusieurs autres servances. (1456, *Dynonibr. du baill. d'Erreux*, Arch. P 308, f° 50 r°.)

Il sera levé un denier appelé *levage*, de quoi le due aura moitié, et lesdits évesque, abbesse et seigneur de Fongeres tiers a

tiers l'autre nulle. (*Pancarte du 4 juar* 1481, Arch. mun. Reims.)

Trouvent droit de *levage* a raison de II deniers par pipe de vin culvee dans l'estendu de la baronie et prévosté de Montreuil Bellay. (1486, *Arde*, ap. Mantellier, *March. féq.*, II, 349.)

Pour ce que nous avons esté avetles que plusieurs seigneurs et gentils hommes mettoient par chaque jour *levages* et nouveaux subsides sur les marchandises qui se mettoient sur les rivières et Beuves navigables. (*Ord. de Louis XII, donné a Blois en* 1498, art. 144, ap. Duclou, *Pr. de Louis XI*.)

Que plusieurs seigneurs et gentils hommes mettoient par chascun jour *levages* et nouveaux subsides sur les marchandises... (*Ordonn. roy.*, 13 juin 1499, art. 140.)

— Droit sur les bestiaux :

Il valoit bien II *levages* k'il avoient pour les bestes estraignes k'il i (dans les bois) souffroient trente livres parisis par an. (Oct. 1289, Flines, Arch. Nord.)

LEVAILLES, s. f. pl., relevailles, fête des relevailles :

Elle faisoit faire simples *levailles*, sans grans arros, mais a ses *levailles* elle faisoit donner a mangier aux povres qui prioient pour son enfant. (*Liv. du Cher de La Tour*, Richel. 1190, f° 76^v ; Bibl. elz., c. LXXXV.)

Ma cousine de tel lieu m'avoit demandé si je auroye point de robe a mes *levailles*. (*Quince jôys de mar.*, III, Bibl. elz.)

Les courtes viennent, et se font les *levailles* belles et grandes. (Ib., VIII.)

Leve femme a ses *levailles* de couche ala a la messe. (1456, Arch. JJ 189, pièce 87.)

— Impôt :

Levailles des fenestres et bellevoisines. (*Compte de* 1600, Compoigne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

LEVANCE, s. f. ; a la *levance*, au *proleta* :

Nus chandeliers de suif ne doit de chascune pièce de suif qui poise .vii. livres que obole au roy, et de douze mesures .i. d., et de .xxv. .ii. d., et del plus plus et del moins mauns a la *levance*. (E. BOLL., *Liv. des mest.*, I^o p. LXIV, 7, L'Espumasse et Bonnardol.)

LEVANT, adj., levé :

Pour avoir fait ung pont *levant* au degré auz poissonniers. (*Compte de Gail Baudry*, 1416-1418, Desperre, IV, Arch. mun. Orléans.)

LEVATION, - *cion*, *liv.*, s. f., élévation, la partie de la messe ou le prêtre lève le corps et le sang de N. S. :

De la *levation* jusques a la pain. (*Regle del hospital*, Richel. 1978, f° 149 r°.)

L'en le hert d'un glaive par le cuer en l'arsant *levation*. (*De S. Marc*, ms. Cambridge, S. John's B 9, f° 106^v, P. Meyer.)

A la *levation* de Corpus Domini. (1344, S. Xavier de Metz, Arch. Mos., G 2189, n° 4.)

Si comme il celebré messé ceste letme y estoit, et apres la *levation* du corps Nostre Seigneur elle fu ravie en espart. (*Leyende dorée*, Moz. 1333, f° 219^v.)

A la *levation* du corps Nostre Seigneur Jean Crispin (1398, *Liv. de la Charité de la Couture de Bernay*, Est, et ord.)

Livres luminaires, ciergez et torches pour lesdites messes et pour la *levation* du benoist Sacrement. (*Ch. de Charles VI pour la chapellenie de Poissy*, ap. Ducl., *Levatio* 3.)

Quand ce vint a la *levation* du Corpus Domini. (*Ordre du sacre et couronnement de Catherine de Medis*, f° 9 v°, ed. 1519.)

— On trouve au XVI^e siècle, dans le sens d'action de lever en général :

Et appella le nom de ce lieu la Ramba-thecht, lequel est interpreté la *levation* de la machoire. (LEF. D'ÉTAPLES, *Bible*, Juges, ch. 15, ed. 1530.)

LEVATOIRE, S. M., LEVIET :

Que étant que l'Pas puisse estre separé et eslevé a le *levatoire*. (II. de MOXDEVILLE, Richel. 2030, p. 50^v.)

LEVE, VOIR LIEVE.

LEVÉE, VOIR LIVEL.

LEVÉE, *livre*, s. f., tonne :

Pour la réparation plus ample et la rededication de plusieurs eglises destruites en Flandres, et mesmeinent de l'eglise de Buppelmonde, pour faire croix et *levées* et optules. (G. CHASTELL., *Chron.*, II, 356, levr.)

— Revenu :

Li sires doit metre le demandeur en le *levement* de la *coze*, en tel manere que li demandeurs baillie seult des livres. (BRACMAN., *Cont. du Bracq.*, ch. II, 8, Bouquet.)

Si y avoit plus dehs que *levées*, li sires ne seroit pas tenu a payer le surplus, et si y avoit plus *levées* que detes, ce seroit apuis au seigneur par reson de forfaiture. (Ib., *ib.*, ch. XV, 17.)

— Glézon estoit de l'autre part,

Qui regardait et main et tort
Comme Breitaige peust avoir
Pour les *levées* en recevoir
(*Libere du bon Jehan*, 3126, ap. Chartière, de *Guesclin*, II, 524.)

— Récolte :

Comme il chust admoissonné et accensé a l'abbé et au couvent de Boyches a trois ans et a trois *levées* de fruz et de issues toutes les choses... (Samedi apr. Ascens. 1330, *Ch. de Bénédict garde du sceau du cte de Flandres*, Abb. de Roches, Arch. Navarre.)

— Impôt :

Et toute ceste *levée* paieront toutes maniere de gens. (1326, *Hist. de Metz*, IV, 34.)

Li jugementz n'en paieroit ceste *levée* et ceste *levée*. (Ib.)

— Charge :

Comme Thevenard eust fait ou fait faire de bois a chaunge environ une *levée* a beufz. (1391, Arch. JJ 141, pièce 17.)

— Terme de danse :

I. - *levé*, a. conjugé, III, s. a. destre, une *levée*. (*Abail. dansé a Châlons en* 1445, Richel. 10279.)

III. pas rembe, II. *levées*. (Ib.)

Centre de la Fr. et Canada, *levée* de fosse, j'ai un rejet de fossé.

LEVAINER, v. a., pétrir avec du levain.

Et quistrent farine, laquelle il porteront n'al gaires de Égypte, et feront braques cendrinous azymes, car il ne pouient estre levées, les Égyptiens les contraingnant de yssir. (*Bible*, Exode, c. XX, v. 39, Richel. 1.)

LEVEMENT, *liev.*, s. m., action de lever, levé :

Esdrasce soit la moie croisons si comme cements en ton osant, li *levement* de mee meins si comme sacreties de vespre. (*Psaut*, Maz. 258, f. 170 v°.)

Par chou fin il par conseil, par linard levés en lierre. A che *levement* du frois et priés que tout li haut baron d'Engleterre. (*Hist. des Aucs de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 208, Michel.)

Au *levement* d'iceluy siege. (1429. *Compte de H. Raguer*, 1424-33, c. XXX, Bild. Orleans.)

Le *levement* du siege de Vienne. (BRANT., *Rodomot. espaign.*, t. II, p. 40, Buchon.)

— **Lever** :

En l'année du *levement* du roi (du soleil). (*Magins le juif*, Richel. 24276, f. 62 v°.)

Ces II. quars, l'un du zodiaque, l'autre de l'équinoctial, accomplissent leur *levement* ensemble. (ORHESME, *L'Espere*, Richel. 165, f. 7°.)

Et que par le croissement et appeticement des jours de artifice entre la ligne du commencement du signe de Aries jusques en la fin de celui de Virgo, en leur *levement* eurent l'un plus que l'autre, et en l'escouement l'autre plus que l'un. (COUVES, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f. 177.)

— **Accroissement** :

Gloire et haubesse, *levement* de nostre consideration. (1371, *Ord.*, v. 418.)

— **Enlèvement** :

Les grans graces et victoires que avoies eues par le *levement* de la bastille qui estoit et que avoient faite nos diz anciens ennemis aux fournelles et hont dudit point. (Pièce de 1436, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 154.)

LEVENOË, voir LIVESCHE.

LEVEOR, *-eur*, s. m., celui qui lève le chanvre :

Li III juré ne pouent estre marchant de la main bandée devant dite, tant que il n'ellent estre *leveor*. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^o p., LVIII, 5, Lespinasse et Bonnardot.)

Cl. la loc. *lever le chanvre*, à l'article LEVER.

— **Lever** :

Levatorium, rii, *leveor* ou levier. (*Voc. ital-fr.*, 1457.)

— **Lever** du sujet ?

Li chis a demandé chevax,
A *lever* vint ses oisias
Li de de fer vider ses grans.

(*Tristan*, t. I, p. 226, Michel.)

On appela li Tournaï *levours* d'aron

ceux qui étaient employés au chargement et déchargement des marchandises.

Bourg., Yonne, *leveur*, synonyme de bœquier, de coquetier. Se dit aussi des ouvriers qui cordent, qui lèvent, qui empiètent régulièrement le bois et le charbon dans les vents.

2. LEVEOR - *veour*, - *veur*, adj., levais :

E le pont *leveor*
Estoit levés a mont.
(*Prise de Pampel.*, 1527, Mussafia.)

Illec avoit un pont de deux ciez *leveor*
Par ou stovot passer escun grand e meneur.
(*Id.*, 2578.)

LEVER, verbe.

— **Act.**, élever, construire :

Comme le temple *fad* si *leved*. (*Rois*, p. 248, Ler. de Lincy.)

— **Neutr.**, se lever, s'élever, se soulever :

Semper *leved* del piu manzer.
(*Passion*, 103, Koschwitz.)

Li cuers li *lieve* et dresai en son pis.
(*Girb. de Metz*, p. 493, Steupel.)

Lire du lit tot effroiz.
(*Tristan*, t. I, 709, Michel.)

Li criz *leve* par la cité
Qu'endi si ensemble trové
Tristan et la roïne Isout.
(*Id.*, t. I, 791.)

Lire la noise et li bruit.
(*Id.*, t. I, 821.)

Au disme (au) par aventure
Lera la dame la chaiture,
D'un bial levat fu encharge.
(*Sept. Sages*, 1173, Keller.)

Ains qu'il ait en haut son tor pris de faucon
Sacris que molt petit ne pris
Se jon ne *leef* sans alonge

(*L'Escaiff*, Ars. 3319, f. 57^a.)

Celle matinee *leva* une brunie très grande. (FROISS., *Chron.*, X, 463, Kerv.)

— **Survenir, commencer** :

Entour l'an de N.-S. M. II^e sexante et quatorse, *leva* une maladie en la jambe senestre vers le genouil a Jehan Dugné. (*Miracles de S. Louis*, chap. 45.)

— **Act.**, enlever :

Disant que qui auroit son ami en icelle compagnie, que il l'en *levast*, c'est assavoir que il paisast pour son amy. (1384, Arch. JJ 125, pièce 1445.)

Li *levement* ce jour plus de douze mille blanches bestes. (FROISS., *Chron.*, III, 78, Kerv.)

Au moyen de l'effort que par plusieurs années a ja commencé a faire le Grand Turc, ennemy de la foy, qui par force et puissance d'armes a *levé* de la main des chrétiens la cité et isle de Rhodes. (*Déclar. de guerre faite a l'empereur de la part des rois de France et d'Angl.*, Papiers d'El. de Granvelle, I, 316, Doc. inéd.)

— **Faire renoncer** :

Il n'entenderoit a autre chose si averoit esté devant Craus et l'assegierot, et point n'en patiroit se trop grant poissance contre li ne l'en *levoit*. (FROISS., *Chron.*, IV, 117, Kerv.)

— **Résumer** :

Et quand il a ce dit, cil qui est apeles doit dire : de vos en *lieve* comme parjure. (BEAUM., *Cout. de Beauv.*, LXIV, 9, Beugnot.)

— **Lever un mestier**, s'établir maître :

Quiconques veult *lever* le mestier de braillier de fil en la ville de Paris, il doit .xx. s. au roy nostre sire. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^o p., XXXIX, 3, Lespinasse et Bonnardot.)

— **Lever le chanvre**, partager les tas de chanvre par quaterons pour les faire peser au poids du roi :

Nus ne puet chanvre ne filé de chanvre *lever*, c'est a savoir hoster de la gibe ou del fardel, et appareillier et metre par quaterons par faire peser au pois le roy, se ce ne sont li juré que le mestier gardent. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1^o p., LVIII, 8, Lespinasse et Bonnardot.)

— **Fig.**, relever, augmenter l'honneur de :

Vos le devez *lever* et essaucier.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f. 7°.)

Cil ont molt [boin le] *ceur*, ne le varent blamer, Ains *Font* quanques il peuent essaucé et *levé*.
(*Idol*, 5154, A. T.)

Bien devons la loi Dieu essaucier et *lever*.
(*Gaufr.*, 21, A. P.)

Veinr drooit baniere despleie
Por nostre honor essaucier et *lever*.
(*ALBERTIN DES ARENES*, *Chans.*, ms. Berne 389, f. 82 v°.)

— **Lever de fonz**, tenir sur les fonts baptismaux :

Li mareschauls de Champagne lesmoinz dit par son sairement out unze anz a la Sainte Hylaire novalement passé, et le sait parce que il la *leva* de fonz. (1283, *Cart. de Langres*, Richel. t. 5188, f. 2 v°.)

Pour ce que Merovees les fuz de char estoit mes liuz serpitueux, car je l'avoie *levé* de fonz. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Steffen, f. 45°.)

— **Lever**, dans le même sens :

Li Poitevins *Her*, *leva* l'enfant,
Son non li mist en droit bautement.
(*Les Loh.*, ms. Moutp., f. 17^{ad}.)

Ainz que Helvis rovaïne en la bone cité,
Sera Beunes ses filz baptisé et *levé*.
(*Id.*, Ars. 3143, f. 94.)

Si estes, Dex merci, baptizé et *levé*.
(*Fierabras*, Vat. Chr. 1616, f. 90^b.)

Montmercan, Dampmartin sanz doniance,
Tous deux Charles *levèrent* l'enfantin.
Par ce segra chascun este naissance.
(E. DISCONVENS, *Chans.*, t. 1447, A. T.)

— **Donner le premier labour**, la première façon à :

Et aussi ne *levera* pas (le seigneur dominant) les prez ne les pasturages quand le fief tombe en rachapt. (1514, *Coutume de Poitou*, art. 136.)

— **Lévo** :

A seavoir l'enf pris et *levé*
Et si l'ont tout assuré.
(*Morss.*, *Chron.*, 248, Boiff.)

Li II. freres demoureront a Venise. II. ans, toutes loiz attendant que papes fust *levé*. (THIEBAULT DE CROY, *Voyages en Syrie de Nicolo, Maffeo et Marco Polo*, II, Miché-

lant et G. Raymond, *Hinéraires à Jérusalem*, p. 223.)

POITON, lever, v. a., donner le premier labour, la première fauchon, soit à un champ, soit à une pièce de terre, précédemment en pré, en pâtis, etc. Bourg., Yonne, Plessis-Saint-Jean, Soigny, lever, arer, attacher la vigne aux échelans. Argot, lever, enlever. Suisse rom., Genève, lever le coup, guérir les blessures par des prières et des passes magnétiques.

Elle était aussi très entendue pour les foulures et pour lever le coup. *L'enfant de l'Hôpital*, Biblioth. universelle, 1884, p. 257.)

LEVESCHEL, VOIT LIVESCHE.

LEVESSE, VOIT LIVESSE.

LEVETON, S. M., LEVÈRE ?

Et y mettez une choppière de leveton de cervoise. (*Ménager*, II, 239, Biblioth. fr.) Impr., leveton.

Le pain de première qualité de Saint-Malo est fait au leveton.

LEVETURE, lier, s. f., levée :

El se rendoit li dernier païé des levetures de la première franchise ansigaul. (*Charte de J. de Joinv.*, Arch. K 1153.)

El encoie au xvij^e s. :

Pour les gratifications extraordinaires et debehz des oñterres, droit du seau ou levetures du tresorer de la bourgeoisie... (*Establis tous a Beierson l'ann.* 1657, Corr. adm. s. Louis XIV, t. 138.)

— Charpent, travée, échafaudage, hangar :

M lier fu li g ans levate
Or est trop haute, or est trop plate,
Or fu trop d'es-couverturs,
Or n'est plus ceste levete.

(*Parton.*, 10663, Grapolel.)

Avons baillié et delaisié au non et au titre de louage aus dessus dis Guillaume et Alpe sa femme, Perin, frere d'icellui Guillaume, trois levetours de une maison assis au lieu devescours, une place, en laquelle y souloit avoir maison, et lesquelles trois levetours de maison aveques ladite place sont demourées en tel estat comme inhabitables. 1379. *Bail a louer*, Arch. MM 30, p. 109 v.)

C'est assavoir pour faire dedens le dit part une maison toute neuve de xv levetours pour la demourance de Gaucour de Champoville. 1457. *Compt. de la terre de Francouy*, Richel. nouv. acq. 341, p. 45 v.

Trois levetours d'un feste de maison neuve convertie de tulle seculaud. Trèves en la rue de la Grant Taverne. 1464. Arch. JJ 199, pièce 421.)

Suisse rom., Neuchâtel et Fribourg, faire la levete d'une maison, en poser la charpente.

LEVIÈRE, S. F., LEVIER.

III chevilles de fer, une petite leviere, (1382-83, *Compt. de la fabrique de S-Pierre*, Arch. Anhe G 1539, p. 74 v.)

LEVITE, S. F., LÉGÈRETÉ ?

Ceste domination est a entendre quant ad qualites motives, lesquelles sont gravite

et levité, ce est a dire pesanteur et legierete. (ORESME, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Univ., f° 40 r°.)

La seconde passion de la cornee c'est veie ou varolelle et se diversifie en couleur et en odeur et en levité et en maice selon ce que l'aprosité est assemblee pres de l'escreche de dehors ou du dedans ou du milieu. (B de Gorb., *Pratiqu.* III, 3, 1495.)

LEVRAITE, VOIT LEVRETE.

LEVREAL, VOIT LIVRAL.

LEVRART, S. M. ?

Le levrart — the walle. (DU GUEZ, *An lutrol. for to lerne to speke french treuely*, a la suite de PAULGRAVE, éd. Genui, p. 913.)

LEVRAVE, S. M., LEVROU ?

Quatre levravz, quatre lappercaulz. (*Compte de Giel Bandry*, 1416-1418, Commune, Despenne, XI, Arch. mun. Orléans.)

Doze pigeons, deux oisons et deux levravz, donnez et presentez audit frere de la Puelle. (*Extr. des reg. des comptes de Châtel de ville d'Orléans*, ap. J. Quecherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. V, p. 275.)

Doze pigeons et un levrat. (Ib.)

Nous propres, Levrat, Leyrrat.

LEVRAVE, VOIT LIVREE.

LEVRISON, VOIT LIVRAISON.

LEVRETE, - lève, - aie, S. F., DIM. DE LEVÉ :

Les levretes coulent crisses,
Mantou rotis fet a coppos.
(*Vers a la suite de Perceval*, ms. Montp. II 249, p. 296 v°.)

La venelle toute liee
C'a maintes fois ille baïste,
Les noilles prend es levretes
(Lathis, Richel. 475, p. 137 v°)

Bonne a petite, grosse levrete,
Toute alume, ramellete.
(*Parton.*, 365, Grapolel.)

Ses levretes.

(*Unse*, ms. Gossard, f. 100 v°.)

Savoit petites oïlletes ;
Ben li soue li levretes,
C'U dent meune et blanc.
(*De l'este et de Ch. l'aher*, Montaignon et Raymond, *Tablons*, II, 48.)

Le levretes vieuilles plus que n'est cerise ne rose et lans d'ars. (*Arcusm et Nicolette*, p. 46, Scheler.)

J. moucellet d'elz s'enservent dedans le levretéz j'est comme il d'haton se dormoit. (*Chrest. de Fe*, ms. Berne 590, p. 24 v°.)

Ses levretes ne sont a taire,
C'u pou enlles et grossettes,
Plus vernelles que ceïsettes.
(J. DE FEBRE, *la Vieille*, t. II, v. 2710, Cocheris.)

LEVRETEAU, S. M., PETIT LEVÉRE ?

Levreteau A levret, a young, or little hâte. (COTGR., éd. 1611.)

LEVRETTER, VERBE.

— Nourr, mettre bas, en parlant de la femelle du lièvre :

Quant elles ont levreté. (GASTON FÉBUS, *Maz.* 314, f° 16 v°.)

— Ael, chasser à courre avec des levretiers :

Entrer un sangler de defenses arné,
Vour levretier au lievre a li parhe paine.
(BOSSU, *Œuv.*, p. 663, éd. 1623.)

— FIG., poursuivre comme un lièvre :

Bonté la hors, ceste tresse vilaine,
Qui met un rond autal cingnes vilaine,
La homme raze, li s'ist tout porreil.
Puis en et pour n'a s'ist tout porreil.
Qu'a paine puis respandre non halaine.
Le rare Mys. des choses passées a Paris depuis l'an 1200, ap. Boq.

LEVRETE, S. ADJ., QUI A DE GROSSES LEVRES :
Labiosus, levretus. (*Gloss. lat-fr.*, ap. Labbe, *Etym. fr.*, éd. 1661.)

LEVRU.

LEVREURE, lièvrete, S. F., LEVRETTE :

Le levreure devant li vent.
(*Delap.*, ms. Chartes 620, f. 26 v°.)

Passavnt espereune qu'enqunt comme levreure.
(*W de Mabrans*, ms. Montp. II 247, f. 174 v°.)
Faradun et a non et queunt comme levreure.
(*Gaufrey*, 3179, v. p°)

Li li vieille neïseus i kient comme levreure.
(ANSEL, *Berte*, G.S. Scheler.)

Un camp tenent au camp de le Levreure
(1273, *Carl. de St-Quentin*, Richel. I 1070, p. 16 v°.)

Levriere, leporaura. (*Gloss. gall-lat*, Richel. I, 7684.)

La royne a une levriere, dont elle est beaucoup assotee. (LOUIS XI, *Nouv.* XXXII, Jacob.)

A ce baill son ceiz de nostre vilage
Sailloent plus dit, plus legier et plus viste,
Que ne fait pas le levre de songiste,
Quand par veneurs et courantes levrieres
Est poursivny en ces larges boyeres.
(G. MARC, *Lyl. rust.*, éd. 1731.)

LEVRON, S. M., DIM. DE LEVRIER :

Telz gens sont aussi comme les lyons a toutes leurs dents aveques les petiz levrons. (ORESME, *Politiq.* f. 97, fol. 1489.)

— FIG., jeune badiu :

Plusieurs petites levrons amoureaux
Froquent la chasse des marques apprennent
A descevoir et lach parler et avoir la
bouche bresle, et deviennent serviteurs des
dames, se l'acoustent et acoustent de l'est-
pud. MARTIAL, *Apote. Amoureaux*, p. 443, ap. Ste Pal.)

2. LEVRON, S. M., DIM. DE LEVRE ; BORD D'UNE PLAIE, LA PLAIE ELLE-MÊME :

Il levrons la en es engens qui cheval.
A l'ent le voit chascuns de nous.
(G. WOLFFEL, *Le lit de cloat*, p. 80, Tardie.)

LEVI, VOIT LÉVIE.

LEVIEMITE, S. M. ?

Rayaudens Levemites. (VIGEN., *Comm. de Ces*, Annot., p. 4, éd. 1576.)

LENONIER, V. A., SERMONIER :

Jay si bonmesent lezoné lesditz
medecins, et chirurgens au commencement
de ce propos, qu'ilz n'ont occasion de se
plandre de moy. (ARL. MATTHIEU, *Herisde
la langue franç.*, f. 31 v°, éd. 1559.)

LENOUR, VOIT LOISOR.

Cheval *liart* pommelé. (1340. Arch. K 43, pièce 14^v.)

Monté sur un hault palefroy *liart*. (J. L'ARRAS, *Méhus*, p. 59, Bibl. élz.)

Et entra es livres monté sur un grant destrier *liart* au bon armez jusques a l'ongle du pied. (Id., *ib.*, p. 93.)

A piet et a cheval, tant soral que *bars*.

VERMIS PIERS, *Geste de Liege*, 36729, Scheler, *Glos. phéol*.)

Cheval gris *liart*.... tout *liart*. (DANIEL, *Hist. de la Milice franç.*, t. II, p. 10, éd. 1721.)

— S. m., cheval gris :

Avens sist et *liart* qui tant fist a loe.

(*Chrom. d'Alz.*, p. 22, Michelant.)

Voire a fauve ou a *liart*.

(*Rose*, 11271, Moën.)

C'est douques *liart* et fauve

Qui vont ensemble a le charne

(*Chirurg. de St Denis*, ap. Jubb., *Med.*, t. 105.)

ED. ANJOU, *liard* est une sorte de bois blanc, et *liard* est une couleur qui en approche. Bossin, *liar*, s. m., nom vulgaire du populus nigra.

Noms propres, *Liart*, *Liard*.

2. **LIART**, adj. syn. de *lié*, joyeux :

Li dux Naymes parole, qi le cuer et *liart*,
Vaillanz fu et prodome de molt bon part.

(*J. Bods*, *Saz.*, xv. Michel.)

LIAS, -az, s. m., paquet :

Cent *liaz* de grapes sechées. (*Rois*, p. 98, Ler. de Lincy.) Lat., centum ligaturas.

— Bâton au bout duquel on attache une torche :

Tant pour la façon des diètes torches comme pour *lias* et lincignon. (*Compte de J. Marbon*, 1421-1423, Commune, Despenne, xiv, Arch. mun. Orléans.)

A Jaquet Leprestre pour l'achet de vingt neuf livres et demie de cire neuve achetee pour refaire les torches de ladite ville pour le jour du Sacrement. A lui pour six bastons appelez *lias*, pour lesdites torches. (*Compte de Jaquet Beaugne*, 1424-1426, Commune, Despenne, I, Arch. mun. Orléans.)

A Jaquet Leprestre pour xv. liuz et demie livres, et quatre *liaz* pour l'oloz. (*Compte de Jeh. Tailleux*, 1428-1430, Forteresse, xxiii, Mandement du 19 juill. 1429, Arch. mun. Orléans.)

Cf. **LIACE**.

LIASCÉ, s. f. ?

Vous contrai v. plus au pain

Et v. au vin, plus au ch. m.

Sten a. v. as collins crasses.

v. as capons et v. as liarses.

v. as pastes, v. as gastiens.

(Du *Prestre et du Chevalier*, Montaigne et Baynard, *Fabliaux*, II, 58.) Imprimé, *liastes*

LIBAGE, s. m., collectif de *libe*, mod certainement ancien, quoiqu'il n'ait été rencontré que dans un texte du xviii^e siècle :

Et sous les trumeaux, la fondation sera entièrement de bon *libage* de pierre dure, piquée, semée de tout houzain, posé en bonne liaison. (*Pièce de 1683*, ap. Feli-bien, *Hist. de Paris* V, 273.)

LIBANE, mod. *libane*, s. m., un des noms du pavot m. :

Le pebean, autrement nomme *libane*. (BELOIN, *Nét. des oys*, 3, au Roy, éd. 1555.)

LIBBE, voir **LIBE**.

LIBE, *libbe*, s. m., bloc de pierre, pierre de petit appareil :

Fandepot et lierant vceluy pignon et les coins d'icelluy de grans *libes* de gros. (1404, *Marché*, Arch. Seine-et-Marne, II 98.)

Au serrurier pour deux marteaux, l'ung destre et l'autre pointin, les asserrer d'acier pour rompre la muraille et porter a la pierre pour rompre les grosses *libes* de porres. (1459, *Comptes de Nevers*, CC 35, f. 35 r, Arch. mun. Nevers.)

A Micho de Buserrolles, maçon, pour avoir esté en la pierre de Montapin pour departir les grosses *libes* en deux et en trois parties pour ce que les manouvres ne les pourroient gouverner ne gester aubas a l'excursion de la grosseur. (*ib.*, f. 44 r.)

A Pierre Roland pour la taille de III. *libes* par lui baillées et fait tailler, le cent au pris de .xxviii. sols. vi. d. l. (1463, *Compt. de Acersers*, CC 58, f. 35 vs, Arch. mun. Nevers.)

Les grosses pierres de taille et *libbe*. 26 av. 1499, *Reg. de l'Hôtel de ville de Paris*. II 1778, f. 37.)

Quant noz mines estoient presque perçes ilz esclapoint ou de matiere dure bruslee et legiere a ardre, et y hontoient le feu, ou ilz les estoimpoint de grosses *libes* et de cailloux. (GAGUIN, *Comm. de Ges*, f. 154 r, éd. 1539.)

Vous voyez leans la sepulture de Haylattes, le bus de laquelle est de *libes* de pierres grandes a merveille. SALLAT, *Her.*, I, 64 1536.)

Faire la maçonnerie de *libes* de pierres. (DELOUME, *Archit.*, II, 12, éd. 1568.)

A charrier des pierres de *libes* pour le fondement de la vis, x. s. (xvi^e s., *Compt. de dép. du chât. de Gaillon*, p. 121, Doc. inéd.)

Tant pierre d'appareil que pierre de *libbe*. (*ib.*, p. 122.)

LIBEL, *libeau*, s. m., le même que *libelle*, *libette* dont les exemples sont plus anciens :

Libeaur diffamatoires. (12 av. 1370, *Lett. de l'Év. de Valenciennes*, Gagnieres, 341, p. 229, Richel.)

Je n'ai procès de mentir r'aison,
Mais un *libel* traïs et ses j'oudeande

Que nous voisin eudra de ma maison.

(*F. Functier*, *l'Év.*, 64, 1351.)

Des écrits et *libeaur* diffamatoires. (Nic. de LANGES, *Chron. de Hamb. Vellou*, IV, ap. Jacob, *Chron. de J. d'Auton*, t. IV.)

ON trouve encore au xviii^e s. :

Et ne demander *libeau* au copie du present instrument. (PARROUX ou PRAT, *Prat. des not.*, p. 97.)

Présentation de *libeau*. (*ib.*, *ib.*, p. 65.)

LIBELLE, -elle, s. m., demande en justice :

Noz traiterons en cest capitre en tele maniere que li lui le puissent entendre,

c'est a savoir des demandes qui sont fetes et'on pot et duit faire en cort laie, lesquelles demandes li clerc apellent *libelles*, et autan vant demande comme *libelle*. (BEAUM., *Cont. de Beauv.*, c. vi, l. 1, Ben-guod.)

LIBELLAIRE, s. m., celui qui est chargé de rédiger les actes :

Clere et *libellaire* dudit bailliage. 1476. *Serché des feux des gens d'egl.*, Doc. restit. par la Ch. des compt. de Dijon, Arch. Doules.)

LIBELLANCE, s. f. l. de coull., greffier :

Nous avons ordonné et ordonnons que dorénavant le greffier de ce parlement, et les cleres et *libellances* des autres cours et auditoires de noslz pays de Bourgogne escrivront es actes et registres de leurs cours les noms des procureurs comparoisans avec lesquels seront pris les appointemens principaux... Et ce sur peine de recouper sur lesdiz greffiers *libellances* et sermes les interestz et dommages des parties qu'elles pourroient avoir pour faulte de non escrire esdits actes ce que dit est. (1480, *Reglem. du Parlem. de Dijon*, Lamoignon 5306, f. 4 vs, Richel.)

Libellance. Le clere, et libell. du bailliage ; c'est le greffier. (GARRA, éd. 1611.)

— **Grêlle** :

L'empereur l'avoit gratifié des clergiers, greffiers, *libellances* de ce bailliage, en tous ses ressorts, sieges et audiences. (*Mém. de Graville*, Pap. d'Ét. du card. de Graville, II, 251, Doc. inéd.)

LIBERVACION, s. f., liberté :

Genlx a qui nous avons fait et octroyé aucune grace par nous *libervacion*. (1372. *Privil. accord. aux juifs*, Ord. X, 491.)

LIBERAL, -al, -eal, adj., libre :

reste et la double raison
Por coi ars liberaus ont non,
Qu'ille fait *liberax*.

Il delivre estre de tous maus
(*Mappem.*, Ars. 3167, f. 9 r.)

A en faire sa *liberax* plene volunte. (Év. 1285, Arch. Thouars, Taillebourg.)

De sa pure et *liberax* volente. (1322, Arch. S 4969, pièce I.)

De sa pure et *liberax* volente. (1330. Chap. Ste-Genev., Arch. Loirét, G 41)

A le roy la congnoissance de legitimeuz bastard, mais que ce soit selon aucuns de *liberax* pere et mere que les hercz appellent de soluto et de soluta, c'est a dire que le pere et la mere au bastard ne soient mariez a autre, ou que l'un d'eulx ne soient mariez. (BOUÉ, *Som. rurs.*, 2^e p., f. 5, éd. 1486.)

Les deltes payees, que le comte Regnaud avoit faites en son temps, et sa terre quite et delivre de tous gages et *liberax*. (ENOURS, *Chron.*, III, 263, Gerv.)

Encores nous vault il mienx a estre Anglois, qui nous fientent francs et *liberax*. (*ib.*, *ib.*, XIV, 216.)

Lequel n'a point seen, trouvé ne congneu que ladite herbe ait ouvré en sa personne, ains se sent et tient si *liberax* de soy qu'il n'a plus cure de la suppliante. (1410, Arch. II 165, pièce 149.)

Car lors seront ouvers les yeulx
De vostre arbitre *liberal*.

(*Hist. du vel Test.*, 1116, v. 1)

Volonté, avous *liberté*.

Pur li lre ch' se donne en mall.

(*ib.*, 234.)

Lequel, apres le serment par lui fait de dire verbe, interogé sur les cas et crimes dont il a esté trouvé chargé par information, a dit et confessé de *liberte* et franche volente ce qu'il s'en sayt. J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. 285, Bibl. etc.)

Séjourner ont *liberal* arbitre
W aller ou est leur bon desir.

(*ib.*, de la *Dem. et de la Bourc.*, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., V, 21.)

— qui se laisse entrainer par ses goûts :

Car il le sentoit *liberal*, joyeux et volentier de luy aventurer follement. (FROISS., *Chron.*, IX, 437, Kerv.)

Messire Guillaume de Hainman, qui pour ce temps estoit jeune et *liberal* et de grant volente pour mouster et pour festoyer. (*ib.*, *ib.*, XIV, 255)

LIBERTE, s. f., liberté :

De leurs pères et franchises *liberaldes*. 27 av. 1369, *Lett. du bailli de Mant's*, Colest. de Mant's, de Lant., Arch. Seine-et-Oise.)

LIBERALEMENT, voir LIBERALMENT.

LIBERALMENT, *aiument*, — *aument*, — *atement*, — *allement*, — *ament*, adv., librement, volontiers :

En au li honneur virge qui perseveroit en son propos ardemment, pleine de foy, dit *liberalment*. (*Vie sainte Evulure virge*, Richel. 423, f. 25.)

Maz ce fut li gravement

Pur poher plus *liberalment*.

J. LIEFVAE, *Resp. de la mort*, Richel. 994, f. 21.)

Len ne peust honnement et *liberament* marier par ledit port. (1342, Arch. JJ 73, piece 492.)

Et autres nos bons sujets qui nous ont toujours *liberalment* aidé et secouru en nos necessites. (1393, *Ord.*, VII, 574.)

Passé a longtempz que l'un ne vid en ceste honne ville de Paris justice ainsi *liberalment* regner. (24 jany. 1413, *Lettre des priez. des march.*, etc., aux habitants de Paris, ap. Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, an 1413, Michoud.)

Li fait ou li uns autres faits-publies *liberalment* et sernement, tout ainsi que si les pestilences et tribulations, qui depuis en sept ans en a eont couru, n'y eussent oncques esté. (*ib.*)

Pussent retourner franchement et *liberalment* en son rois. *Lett. and pap. abstract of the acts of the Engl. in Fr.*, dir. by r. qm of H. VI, p. 5, Ber. Brit. suppl.)

Petite durant a present prisonnier espérans de chastel d'Orléans comme prisonniers contrainctes, qui *liberalment* nous confessez qu'il n'avoit et n'i après et ne eust aucun mestier. (1565, *Sent. du bailli de Tainp. en Lorbette*, ap. Le Clerc de Douv. I, II, p. 16 v°, Arch. Lorient.)

— qui qu'il a et tre *liberalment*.

G. H. BOURCIEU, *Serres*, I, 1, FdL, n. 9, Boud. 147.

Les uns ne se peussent *liberalment*. G. BOURCIEU, *Serres*, I, 125, Roybet.)

LIBERAMENTE, voir LIBERALMENT.

LIBERAMENT, adj., librement :

Quant l'epistre du roy enst esté presenter a Eleazire, et qui l'eust leue *liberament* il lui rescripst en ceste maniere... (Ancien. des Juifs, Ars. 5082, f. 295.)

LIBERATOIRE, adj., qui affranchit :

Lesdits notaires ne peuvent passer lettres obligatoires ou *liberatoires* d'heritages... au dessus de vingt sols de reute. (GUYONNOS, *Conférence des Costumes*, f. 117 r°, éd. 1596.)

LIBERAU, voir LIBERAL.

LIBERAMENT, voir LIBERALMENT.

LIBERT, s. m., affranchi :

Il me despirist

Que a ung *libert* addeissent

Impudent et qui rien ne sent

Ay esté dit et responlu.

(*Therace en franç.*, p. 101^r, Verard.)

— Mais on esse que on met la tulle?

Nesse ce pas dedans ta maison?

— Nenni, non : c'est bonne raison,

C'est v'us le *libert* ordonné

Ainsi qu'il fut déterminé. (*ib.*, f. 112^v.)

Nom propre. *Libert*.

LIBERTIN, s. m., affranchi :

Cel qui de droiture serenge

Sont franchi par le droit usage,

Ceulz sont appellez *libertins*.

C'est un nom s'iba les Latins

Don de franchise droite ment

Et appellez franchissement.

(*Le Livre des institutions des drois appellez Institute*, translate de latin en François, f. V)

Les *libertins* et francs qui estoient lors espars par le corps de la cité furent reduis en III lignies. FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, X, IV, 14.

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

de tourmens aux chamberiers et *liberlines* de Ferraras pour scavoir les indignations contre lui faites. (BOURG., *Bat. jud.*, I, 50, éd. 1530.)

— Adj., d'affranchi, d'un affranchi :

Les francs avoient esté contrainctz de payer la quartie partie de leur revenu : et ceux qui estoient de condition *libertine*, extraictz d'esclaves, la huitiesme de tout leur vaillant. (SUYSSER, *Appian Alex.*, f. 437, éd. 1560.)

Bourgoigne, une petite fille *libertine*, une petite fille indisciplinée, volontaire. Se dit d'un beaucoup de campagnes.

LIBERTISE, s. f., liberté ?

Le veur menacer a son entree, et luy mettre devant le front espouventement, pour luy faire renouer a sa soigneurieuse *libertise* et hauteur, pour soy metre en la tenue par force. (G. CHASTELL., *Chron.*, V, 274, Kerv.)

LIBIDINE, s. f., volupté, plaisirs des sens :

Combien qu'il soit dit que conjoings par mariage ne peuvent amener l'un l'autre, toutes fois selon la loy escripte et selon plusieurs coutumes si font selon les cas dessus-dits comme revestissant et comme par douze. C'est un nom s'iba les Latins desordonnee luxure, que autant en face l'un que l'autre et lors ne seroit a tenir pour cause de *libidine* quant a l'homme ou pour cause de crainte quant a la femme. (BOURC., *Somme rur.*, 1^e p., f. 143^v, éd. 1486.)

LIBIDINE, adj., libidineux :

Autre charce pour les faiz *libidines*. (L'ARL., et L'ARL., f. 25 r°, éd. 1493.)

LIBIDINETE, — *ite*, s. f., volupté :

P'rons apres de *libidinite*

D'ite luxure, ou bien lubricité.

(J. BOURCIEU, *la Noble Dame*, f. 128 v°, éd. 1536.)

Volupté corporelle autrement dite *libidinite* : elle nous est donnee pour engendrer, avoir lignee par loial mariage. (*ib.*, f. 2 r°.)

Ce sont folles delices

D'unus attraié a *libidinité*,

Incontinence et impudicité.

(*ib.*, *Ep. mor.*, I, n. éd. 1515.)

Ains meite a luxure et *libidinite*. (*Jard. de santé*, I, 29, impr. la Minerve.)

La langue d'oyseil renforce luxure et *libidinité*. (*ib.*, I, 263.)

— Ardeur, en général :

Tant plus les retenoient les espousals, de tant plus leur cruoisset *libidinité* de combattre. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VI, V, 4.)

LIBIDINEUSEMENT, adv., voluptueusement :

S'olle ent clo les yeulz sans yeulx si *libidineusement* fierrier sur la beauté de Jason... (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. I, f. 296 v°.)

Que les hommes derochef viveroient *libidineusement* en chair et en os comme devant. (*Mer des Hystoir.*, I, II, f. 108^r, éd. 1488.)

LIBIDINEUSETE, s. f., volupté, luxure :

Venant de ce a atouchement charnel et libidineuse. (*Jard. de santé*, I, 107, impr. la Minerve.)

L'ongueur est inflatit et formeur de libidineuse. (*Id.*, I, 109.)

Ainsi est la nation valoque impudente de l'orgueil et libidineuse des François envers leurs femmes. (*Mer des Crois.*, f° 90 v°, ed. 1532.)

LIBIDINEUX, adj., voluptueux, licencieux :

Donnez gardez vostre noblesse
De libidineuse foiblesse.
(*Act. des Just.*, vol. I, f° 101, 64, 1537.)

Actes d'ains, mol. et libidineux,
D. BOUCHET, *Ep. mor.*, I, vol. 64, 1545.)

Instinct libidineux. SIBLET, *Contramouir*, p. 59, ed. 1581.)

LIBIDINITE, voir LIBIDINETE.

LIBIDINOSITE, s. f., propension aux plaisirs des sens, libertinage :

Des le commencement de l'Eglise, la libidineuse et outrage effrene d'aimeux hommes a toujours attendu de desserer et de des-trencher l'unité d'icelle. (MONTRELET, *Chron.*, vol. II, f° 110 r°, ed. 1516.)

La libidineuse de la chair. G. MASSIUS, *Bible des Poet. de metam.*, ProL, ed. 1493.)

LIBONAINE, sorte de refrain :

Au buisson Fa atandee
Marotte ki Fat veue
La ou fluoide.
Maitre libonaire ka.

(*Rom. et past.*, Barisch, II, 26, 6.)

L. LIBRAIRE, - brete, s. m., auteur de livres, *librarianus* :

Et sachent tuit li libriere qui dect en avait berout ce que apres la peine del crime il seroit contrainct de rendre a double la valeur del livre. (*Digestes de Just.*, Richel. 2018, f° 2.)

Nous voulons que toutes ces choses soient tenues en tout age et des mestres et des auteurs des lois, et gardées et des libieres et des juges mestres. (*Id.*, f° 24.)

Libraire sont cil qui recoillent
Es livres, et point n'a foiblement
Les livres chosés avoient
Les chevaliers appartenant.

J. DE BAIJOU, *De de Veque*, Richel. 1601, f° 18 v°.)

Libraires sont ceulz qui racontent en livres les faisons appartenans aux chevaliers. G. DE MIFENS, *Traité de l'art de cheral.* de Veg., Arts, 2045, f° 23 v°.)

— Copiste :

Li liby f ont escrire a un libraire.
d. Des-lynes, *Bois*, Richel. 810, f° 219 r°.)

Comme l'a remarque Laborde, dans son *Glossaire de la Notice des émaux*, le libraire était à la fois rebour, scrivain, peintre miniature et marchand de toutes les fournitures de bureau.

2. LIBRAIRE, - aye, s. f., celle qui vend des livres, *librariana*.

Allons boistre chez Muzot la libraire,
PAIN-BAYE, *Eclairc.* de la lang frang., p. 819, bémol.)

3. LIBRAIRE, *librarius*, s. m., syn. de librairie, bibliothèque, *librarium* :

Summ Amstons dit
La ou tant une esert,
Li ammet le libraire
Ki mil est nécessaire
As puyves enair
De li la moultour.
L'ey fut les li res,
E li autofoires,
Baptistenes, zroets,
Rymiers et li messels,
Triepres et beuoir
E rames pur p'fiter
A cels ki li m'ontant.

(*Op. de THYERS*, *Compos.*, 33, Mal)

LIBRARESSE, s. f., marchande de livres :

Il s'ont plustot aux galleries,
Après des marchand spoles,
Une courtois a libyresse,
Voyant quelque livre nouveau.

L'autre fait une autre maistrise.
(*L'Idieu de Plancher a son argent*, Var. hist et litt., II, 208.)

LIBRAIRE, *librayrie*, s. f., pièce qui renferme des meubles en forme de casiers sur les rayons desquels on place des manuscrits, et par extension ces meubles eux-mêmes :

En ladicte chapelle a unes heures et ung messel, lesquelz ne sont pas icy escriptz, pour ce que z sont escriptz en la librairie du roy. (1380, *Inv. de Ch. V*, n° 2133, Librairie.)

Le Chatonnet qui est en la librairie pour le faire copier. (1459, *Reg.*, Arch. mun. Poitiers.)

Les belles et riches librairies de plusieurs ducs de Milan. D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 100 r°.)

De laisse et legne par testament toute ma librairie et bibliotheque a Michel Hurant de l'Hospital. L'HOPIT., *Testam.*

Ses librairies estoient tousjours ouvertes a tous venants. (AMYOT, *Vies*, Lincull., ed. 1565.)

L'envie m'est aussi prise de publier le recueil que depuis quarante ans et plus, j'ay fait de beaucoup de chartes, livres et billres in cingis a plusieurs ou cachez dans les thesours et librairies et feuilletez de peu de gens avant moy. (FACHET, *Antiq. genl. et franc.*, Av. prop., p. 1, ed. 1641)

LIBRAIRIER, s. m., libraire :

Toutz li librairiers ha plus de livres que tous cheuals de la ville. (*Chant. fr.-flam.*, f° 47, Micheland.)

Maitrehand librairier. (1335, Bellême, ap. La Font, *Gloss.*, ms., Bibl. Amiens.)

A Nicolas Lagache, librairier, pour avoir lavé le d'elz quoyer. (*Compt. de 1345*, 46, Arch. Nord.)

Robert Manduy, librairier, a Arras, 1392, Douai, ap. La Font, *Gloss.*, ms., Bibl. Amiens.)

LIBRAIRE, voir LIBRAIRE 3.

LIBRAIRIE, s. m., libraire :

A quoil Martin, librairier, pour lier et relier quatre grands volumes. 1400, *Compte de la Trés.*, fait par N. de Bourc, Arch. S. Ind., p. 15.)

Serrez s'icire. *Libraire*;

Le poyvre n'ait n'e plus croix.
(*Les Roquets et Compaignie des Crois. aller 2*, Poés. fr. des xv^e et xvij^e s., VII, 78.)

LIBRE, s. f., balance :

Libra, libre ou balance. (*Gloss. rom.-lat. du xv^e s.*, Scheler.)

— La Balance, signe du zodiaque

Tant que li solans entre en Libre. BRUN. LAT., *Trés.*, p. 153. Chabaille.)

LIBREMENT, s. m., plateau de la balance :

Reansant si comme le librement d'une balance. (*Plaire Vegece*, IV, 21.)

LIBRIERE, voir LIBRAIRE.

LIBREUR, adj., de la livre :

Librairies, libreur, ou pertient a livre pour pois. (*Catholicon*, Richel. I, 17881.)

L. LICE, *licce*, *liche*, *licesse*, s. f., barrière, palissade, clôture d'un camp, champ clos pour un tournoi :

Passez les lies, divers les chans sont mis.
(*Les Lich.*, ms. Moutp., P. 1134.)

Ses toises fait et ses murs polierer,
Barres et lisses on seroit li archer.
(*Gar. de Loh.*, 2^e chans., xvij, P. Paris.)

Lors se porpois-serent de un mult bon esain : que il furent tute l'est de bones lies et de bones merriens et de bones barres. (VILLAH., *106*, Wailly.)

Car ceulz des uns ont mis hors des liches leur adverse partie. (*Gilles de Chin*, p. 21, Chalon.)

Li pavillons au ciel estoit,
Devant une lies avoit,
Malt bien faite de p.e. agus,
A unies desos et desus.

(*REV. de BAUDRY, à Bias Besconnes*, 1939, Hippau.)

Les dames qui sont sour les lies
Regardent le Fessen veoir.
(*SURVEY, Rom. de Hon.* ap. Michel, *Hist. des ducs de Norm.*, p. 300.)

Venus est pispas liches, sus le port tournois.
(*Gaufrey*, 317, A. P.)

De la bataille monseigneur Union Malvoisin descendit li liee qui chioit nostre ost. (JOINV., *St Louis*, IV, Wailly.)

A l'entree des beses les disours d'ung a ung commencent a l'appellant a li font porter leurs espors par les roys d'armes. (*Traité des tournois*, Richel. 1997, f° 28 v°.)

Le roy avoit commande qu'ilz avoyent jounnee a Gouvenoy sur un lundy en aoust, et li leur liveroit lies et place. (*Traité de Rich. II*, p. 17, Wilmour.)

Les rues de Paris freuz de bones liches et raynes. P. COCH., *Chron.*, c. 5, Vattel.)

Les charpentiers pour avoir fait les lisses es justuraires pour les pontes. 1454, *Comptes de Nevers*, CC 50, f° 18 r°, Arch. mun. Nevers.)

Malt liee par malice
Lice moy dedens la liee,
L'enge et zhe

Mon corps en si belle bonte.
(*J. de Morsay, le Siege d'Anvers*, dans *Lég. de Fainp.*, p. 129, ed. 1724.)

— Obstacle, empêchement :

Les sermons n'y font londe et liee,
Car cesse culture est coublee.
1. DESMAREZ, *Poes.*, Richel. 810, f° 310.)

— Paris, clos d'une devant une église :

de lui de moult s'espier par levant
c'en hostel mist Jehan Tormé et le poum-
sur jusques aus Berg de l'eglise N.-D. de
Beau-s. (1381, Arch. JJ 117, pièce 434.)

Il y a le boulevard des *Lices* à Angers. A
Albi l'ice désigne les promenades qui font
le tour de l'ancienne ville. Les *lices*, *lice*
de Rhonel, *lice* du Nord, *lice* du Midi,
Lissa, dans la langue vulgaire du pays, sig-
nifient barricade, barrière, retranchement.
L'avenue qu'on appelle aujourd'hui des
Lices suit la ligne des anciennes fortifica-
tions d'Albi, ayant été tracée, en grande
partie, sur le remblai des fossés. La *Lissa*
d'Albi se trouve dans des actes du XIII^e s.
(Arch. Tarn.) Il y a aussi les *lices* du
Nord à Toulon.

Canada, *lisse* de chemin de fer, rail.

2. **LICE**, s. f., licence, permission :

Que les sergens de la recepte generale
de Hainault ne pourront tenir ceuse de
riviere courante sur soixante sols d'a-
monde, et ne se pourront tenir a montees
ne ravalées, ne ainsi donner congé, ne
lice, sur peine de privation d'office. (Cout.
de Hainaut, Nouv. Cout. gen., I, 813.)

3. **LICE**, *licse*, s. f., frontière :

Des la *licse* de Surie jusques en la mer
que l'on claimé le bras Saint Jorze. (Go-
deur. de Bouillon, Richel. 22495, f^o 13^o.)

4. **LICE**, *lisse*, *licse*, *liche*, s. f., coffre,
caque :

Une tonne de harens, que on appelle
lisse. (1208, Ch. de Phil. II, ap. Duc.,
Lisse.)

Richese n'alloit pas failant

En lui, ainz est d'avoir molt riches.

Et si avoit delens ses *liches*.

Heos Lroy, de var Palefrois, 84, ap. Men-
taillon, *Tabl.*, I, 273.)

J'ai fait li, portes couleiches,

Avoir et deniers amasses,

Jeus d'or, anisus et aliches,

Et a surfin delans mes *liches*.

Dont manans suis et arasés.

(*Deserissans des religions*, ap. Dub., *Œuv. de*
Volz., I, 417.)

— **Filet** :

C'est li maufé qui la nos maine,

ou tant nous fait plunger es vices

Qu'il nos peult delans ses *liches*.

(Genet. de, *Best. d'ain*, 1032, Hippéau.)

Tous maqueriaux prins as haïns, a
lisse ou a l'ingne. (Cout. de Drepe, l^{re} 27^{re},
Arch. S.-Inf.)

— **Pièce du métier à tisser** :

C'est l'ordenance du mestier des ou-
vriers de dras de soye de Paris, et de
velins ou de la bourserrie en *lice*, qui af-
ferent au dit mestier. (F. BOUL., *Liv. des*
mest. 4^o p. XL, rubr., Lespinasse et Bon-
not.)

— **De fil en lice**, loc., de fil en aiguille :

Il est conseil de l'ad'eriee

Quar il se a l'ad'eriee

Quar que prendne tout le mestier

A p' l'ad'eriee a l'ad'eriee.

(*Barbon*, Bi. fol. 191^{re}, f^o 124^o.) 4. Capelle,
p. 217.)

Adonc leur compta la dame, de fil en
lisse, comment son seigneur, a son par-

tement, luy avoit promis que jamais ne se
trouveroit en sa compagnie de ce y tant
que les trois choses dessus escriptes fussent
achevoies. (Le Chevalereux C^o d'Artois,
p. 181, Barrois.)

Alors luy compta de fil en *lisse* ce qu'il
savoit et avoit veu. (Ib., p. 104, var.)

Nom propre. *Lisse*.

LICES, s. m., collectif de lice, barrière :

Pour faire appareiller les carnaves, les
lices et les guertes d'entre les Jacobins.
(1358, *Rec. et dep.*, Arch. mun. Chartres.)

LICEL, *lyseau*, s. m., lisière, bordure :

Forage, *licel*, lisière de drap ou de tulle,
(*Gloss. lat.-gall.*, Richel. I, 13032.)

En ladite grant chambre sont dix lin-
ceux de lin de trois aulnes de long cha-
cun de deux toilles et trante et une nappe
chaque de quatre aulnes de long a large
lyseau. (1501, Invent. de l'Hôtel-Dieu de
Beaune, Soc. d'Archéol. de Beaune, 1874,
p. 133.)

LICELER, voir LUISSELER.

LICENCE, *license*, s. f., pouvoir :

Cis apostoles Innocenses

N'ot ecur gaires de *licences*

De Roume dont il estoit sire.

(Morsk., *Chron.*, 31213, Reiff.)

LICENCER, v. a., autoriser :

Né peut la femme mariee vendre, en-
gager ou autrement aliener au prejudice
de ses heritiers son bien tenant nature
de fond, encore qu'elle soit autorisee et
licenciee de son mary, sans l'express consente-
ment de quatre de ses parens. (Cout.
de Metz, I, VII, Nouv. Cout. gen., II, 396^o.)

LICENCIE, s. f., permission :

Licencie de faire besongnez et fosses le
jour Saint Pierre. (1466, *Compt. de Nevers*,
CC 60, f^o 18^o v^o, Arch. mun. Nevers.)

LICENTIANDE, s. f., qui aspire à être
licencié :

Quant aux *licentiandes*, avant que
aucun se puisse presenter pour avoir ledit
degré, sera certifié avoir estudeié en ladite
université... et ce fait sera procedé a
bailler le degré de licence a celui qui aura
repeté et disputé comme dit est, se il est
trouvé capable. (1534, *Reglem. provisionn.*
pour la Fac. de decret, Felibien, *Hist. de*
Paris, IV, 684.)

LICENTIEUS, adj., où l'on jouit d'une
grande liberté :

Le quarisme prenant qui se fit a Rome
et'annec la fut plus *licentieux*, par la per-
mission du pape, qu'il n'avoit esté plu-
sieurs annees auparavant. (MONT., *Voyage*,
p. 140, éd. 1774.)

LICEOR, voir LECEOR.

LICEFE, -ette, *licsete*, s. f., petite
chienne :

Molt est la vieillesse coïsteite.

Norri avoit une *licette*.

De la mare Velle, Richel. 19152, f^o 6^o.)

Une *licsete* qu'elle avoit.

(*Chastelain. d'un pere*, conte vi, 227, Biblioph.

.)

LICHARDER, voir LECHARDER

LICHAUTEI, s. m., celui qui lèche l'air
d'un ?

Ceux qui en choses ridicules sont exces-
sifs semblent estre vrais *lichautels*, lip-
peurs et importuns. (LE PLESSIS, *Ethiq*
d'Arist., f^o 71^{re}, éd. 1553.)

1. **LICHE**, s. m., chandelier, bougeoir,
veilleuse :

Licintorium, *liche*. (Gl. de Gart., ms.
Brug. 546, Scheler, *Lac.*, p. 73.)

2. **LICHE**, voir LICE.

LICHEPROVE, voir LECHFROIS.

1. **LICHEOR**, -eur, s. m., trameur :

Tout li *licheor* doivent prendre .iiii. d.
du drap de hors l'estive et .viii. d. de hors
l'estive. (1270, *Reg. aux bans*, Arch.
S.-Omer AB XVIII, 16, n^o 254.)

Enquerra Plomenes, drappier e bour-
geois de ladite ville, qui, avec ce qu'il es-
toit drappier, estoit tondeur, *licheor*, pa-
reur de draps. (1410, *Ord.*, IX, 336.)

2. **LICHEOR**, voir LECEOR.

LICHERESSE, voir LECEOR.

1. **LICHERIE**, s. f., métier de trameur :

La rente que on dit le plait de la *li-
cherie* deme au jour de Pasques. (Ch.
de 1370, ap. Beauvillé, *Doc. inéd. concern.* la
Pic., I, 52.)

2. **LICHERIE**, voir LECHERIE.

LICHERASSE, voir LECEOR.

LICHEOR, voir LECEOR.

1. **LICHER**, v. a., tramer :

Qu'il n'eussent premierement fait chief
d'œuvre de une laine a l'ouvrage de Venise
ou de Damas fait pour *licher*, merquer,
relichier, entrainer, cerbester et embriever.
(13 nov. 1502, *Nouv. statuts des tisserands*
d'Amiens, ap. A. Thierry, *Mon. du Tiers*
Etat, t. II, p. 490.)

2. **LICHER**, voir LICIER.

LICHOIS, voir LECHOIS.

LICHORNE, voir LICORNE.

LICHURE, s. f., trame :

Chacun drap que les tixerans tixeront
pour les foulons, ils y feront leurs
enseignes de fil de *lichure* de canve et grosse
de trois fiels. (1410, *Stat. de la drap. de*
Chauny, Arch. mun. Chauny.)

LICIER, *lichier*, verbe.

— **Act.**, fermer au moyen d'une lice ou
palissade :

Avoyent leur pont fermet et *liciet*, par
quoi nef ne pouit aller ne venir. (Ch. de
1293, ms. de Namur, Rec. de c^o
n^o 279 v^o.)

La haute Vivre de ces mariens *lichot*
(JEN. DES PREIS, *Geste de Liège*, II, 10068, Sche-
ler, *Gloss. phrat.*)

— **Enfermer** :

O mort ! tres rabicee *licce*.

Malle lice par malice,

Lice moy delens ta lice.

Lance et elice

Mou corps en mortelle teute.

(MOULINET, *le Siege d'Amours*, a la suite de la *Leg*
de P. Tafren, p. 125, éd. 1723.)

— Entourer en général :

Après qu'ils avoient vidé et descharné les corps de leurs amis defuncts, ils les acconstroient et *licentoient* de plâtre, sur lequel ils jectoient après une peinture qui approchoit le vif tant qu'il leur estoit possible. (PARE, de *la Façon d'embaumer les corps morts*, l. XXVII, Malgacaine.)

— Reill. se proteger par le moyen de liens :

(La *se licierent* et lient bones hees. (Chron. d'Ernoult, p. 258, Mas-Latrie.)

LICEMENT, s. m. ?

Se poust bien nommer justement prince pour respondre a tous ses ennemis François mis en ung tas, parce qu'en tre eux tous, reservé la personne royal, n'a nul de si hault condition que par honneur et licement il ne peust dire le mot et l'exercer par fait. (G. CHASTELL., *Verité mal prise*, p. 386, Buchon.)

LICITE, s. m., justice :

Droit et licite ne assistent tousjours au tribunal de Jupiter. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, III, 2.)

LICORE, voir LICORNE.

LICORNE, voir LICORNE.

LICORNE, *lichorne, tieore, lincorne, tin-corne, s. f.*, corne de la licorne, animal fabuleux qui répondait à plusieurs quadrupèdes à la fois, spécialement à l'antilope oryx. Cette substance, qui passait pour être un contre-poison universel, se conservait à l'état naturel dans les trésors, comme curiosité, ou se débitait par petites pièces, soit pour en faire des épreuves, soit pour les enchâsser dans des objets de valeur, coupes, aiguères, plats, etc. :

Pour avoir attaché une espresse de licorne et mise sur une chayne d'argent doré et enchassonne. (XXIII, s. p. (1388, *Comptes royaux*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Deux pierres de salfres et licorne. (Reg. du Chât., l. 29, Biblioph. fr.)

Licoryne. (1402, *Reg. aux compt. d'Amiens*, Arch. mun. Amiens.)

Une toulche, en quoy a esté mis une pièce de licorne, pour touchier la viande de Monseigneur, pesant une once d'argent blanc. (1416, *Ducs de Bourg.*, n° 300, Laborde, *Emaux*.)

Lincorne. (1425, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bild, Amiens.)

Une Licorne enchassée d'argent doré par les deux bouts, l'enchassure faite a feuilhages ; et au grille bout de ladicte enchassure a un petit bout d'argent doré. (18 sept. 1498, ms. Bl.-Mant. 49.)

Une petit crochis de lieure en or et en argent. (1502, *Inv. des reliq. de Fécamp*, Arch. S.-Inf.)

Parlez aujourd'hui à tous les apothicaires de la France, il n'y a celui qui ne vous die et assure avoir de la licorne et de la vraye et quelquois en assez bonne quantité. (PARE, ap. Laborde, *Emaux*.)

Voir l'important article de M. de Laborde, *Notice des émaux*, II, 359-365.

LICORNET, *lycornet*, s. m., dimin. de licorne :

Ung goblet, garny d'or, assis sur trois *lycornets* d'or emaillez de blancq, et sur la couverture garny d'ung diamant, etc. (1536, *Invent. de Charles-Quint*, ap. Laborde, *Emaux*.)

LICTE, voir LISTE.

LICTEE, voir LIITEE.

LICTELRE, voir LISTELURE.

LICTERON, voir LITERON.

LIFON, voir LIFON.

LIDE, s. f., machine de guerre, longue-poutre retenue par un contre-poids, qui jectait une grande quantité de pierres dans la ville assiégée :

Ilz avoient des lides ou clides. (FAUCHIET, *Orig. des Cheval.*, arm., et hér., II, l. éd. 1614.)

LIDORAIN, sorte de refrain :

Ainz se releveront par melz noter
Ceste pastorelle ;
Valdorain, lidorain, lai rele.
(Rien, ne SEMBL., *Chans.*, Th. fr. 30 m. à., p. 33.)

LIDRAYE, s. f. ?

ou sens donc, mettons nous en voye
Vistement il n'y a qu'à aller.
Babile toy, teras lidraye.
(*Voyce de Minin*, Anc. Th. fr., II, 313.)

LIE, voir LE.

LIE, *lyé, liet, leé, lé*, adj., content, gai, joyeux :

Mult *lez* semper en esdevint.
(*Passion*, 210, Kuschwitz.)

Liez est li poples.
(*Alexis*, st. 104^l, Stengel.)

Lié, chantez a nus des chans de Siou.
(*Lit. des Ps.*, Cambridge, CXXVI, 3, Michel.)

En Fewe boillant sein et lé.
(*Wagn.*, Iu. de S. *Nicholas*, 187, Delius.)

Tant estoit ele *lié* et serés !
(*Id.*, *ib.*, 1271.)

Au terme vint joians et lies.
(*Flaire et Blancflor*, 1^{er} vers., 2036, du Méril.)

Avoir, diâ li quens, moult a lier le visage,
Et gros les poins, et norveillense liance ;
Par Mahonnet, li diât lien tenir marce.
Lie est la dame en cui est son corage.
(*Prise d'Orange*, Richel. 24369, p. 103 ^{re}.)

Den lur demut un petit fiz
Dua sunt de joie replenz ;
Mult en furent si parent *lez*.
(*Vie de St Gilles*, 37, A. 1.)

El de ce furent mult *lié* cil qui lor avoir
avoient mis arriere. (VILLEH., 61, Wailly.)

Il ne lessa ne lunt ne quant
K il ne deist, joins e *le*,
De Den tre-stute la verité.
(*GRABRY, Josephat*, 948, Koch.)

Il la beise, atant s'en vaît,
Et li remeint joins e *lez*.
(*Uai del Desier*, p. 22, Michel.)

Joiens et *lez*. (MAURICE, *Serm.*, ms. Poitiers 124, f° 17 ^{re}.)

Si en fu moult *liez*. (Lancelot, Richel. 554, f° 11^{re}.)

Maint *lie* y at et si et maint dolent.
(*ABEN.*, *Enf. Or.*, Ars. 3112, f° 112^{re}.)

Contre le roi ala, *to*, brace lever
(*Chans. d'Antioche*, l. v. 654, P. Paris.)

Quant li quens l'entend, si fist eiere moult *lie*.
(*Id.*, II, v. 175.)

De tres bon cuer *liet* et joiant.
(*De Sainte-Asale*, ap. Jubl., *Œuv. de Ruteb.*, II, 206.)

... Et le peuple en furent si *lié* que chascun
en fist grant joie. (JOINV., *Hist. de St Louis*, p. 144, Michel.)

Pour tous ceulz dont l'en doit en bien faire priere
Biles pater noster tout ce devant dire :
Après ces paternostres liions a *lie* chiere.
Si que de bien avoir pardon et grace entere.
(*Œuv. des Patenostres*, ap. Jubl., *Œuv. Anc. Arc.*, l. 249.)

Dieu en envioe une telt glonse
Dont la citeit soit toute lie.
(*Paternostre de la guerre de Metz*, 29, ap. E. de Bouteiller, *Guerre de Metz*, p. 360.)

Vivre a *lie* couage.
(O. LEBREY, *la Vieille*, l. 1, v. 160, Cocheris.)

O. Le prince fist moult *lie* de la venue sire
Fouke. (Fouly, *Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIV^e s., p. 69.)

li marchanda, a chein *lie*.
Ung panier tout plein de poisson.
(*La Rejeue de Villon et de ses Compaignons*, p. 229, Jouaust.)

Qui tres joyeuse et *lyee* en fut.
(LOUIS XI, *Œuv.*, III, Jacob.)

Prenez en gré.
Car Foukes faict d'entente *lye*
Pour resjoir la compaignie.
(*Voyce des cinq Sens*, Anc. Th. fr., III, 324.)

LIEART, voir LIART.

LIECE, voir LEECE.

LIECHE, voir LEECE.

LIEEMENT, voir LIEEMENT.

LIEE, *lyee, s. f.*, temps pendant lequel les boufis sont sous le joug :

Item me fere chascun un an corree
ou *lyee* de charue a la saison d'yvernage.
(*Ch. de 1464*, Arch. P. 289, pièce 187.)

LIEEMENT, *lieement, liement, lyement, lieement*, plus ancien. *Redement*, = aut. adv., joyusement :

A tel tristor de-mont son talent,
Une puis est di ne s'contint *lieement*.
(*Chans.*, st. 28^l, v^o 5, G. Paris.)

Si responez a jour *lieement*.

(*Chans. d'Orsone*, 1800, ap. Joubert., *Gull. d'Or.*)

Et marier arent bon vent,
Vers lui pais vint *lieement*.

(*Vie de St Gilles*, 1057, A. 1.)

Gil se dolusent *lieement*.

(*Flaire et Blancflor*, 1^{er} vers., 1059, du Méril.)

Vers li cité od sa vent
S'en vint la comte naut *lieement*.

(*Compost of Ireland*, 1963, Michel.)

Herbié sont li ost al viel serement.
Asent a mangier e le pernent *lieement*.

(*Ch. de Kint*, *Geste d'Alas*, Richel. 24364, f° 59 ^{ve}.)

Le menzier pristrent *lieement*
(*Genes*, ms. Montp. II 254, f° 419^o.)

Responda a moult dollement
Et si li dit moult *lieement*.

(*Ch. de Corce*, *Vir.*, Richel. 2463, f° 43^o.)

Ses voisins. Il ont dit
 Qu'il entendoit adoubé
 Et face *liement*
 Voyez II, fab. XVI, Comment un garçon espousa
 une, Robert.)
 que par cortisie et par grace
 Une feste a ces barons faire,
 Et le ne cort large et pleneire
liement et a tel chiere.
 (Ch. p., 672.) Bibl. (Fr.)

Sa mere et sa sœur est burment,
 Mame en ira plus *liement*
 En paradis avec ses sours,
 (Voyez *S. Marguerite*, 213, ms. Richel. 1555 July.)
 Les degres monte *liement*,
 (Rose, ms. Gersini, f° 85.)

Il leur respondoit doucement,
 A grant joie et moult *liement*,
 (Mir. V. D., Richel. 818, f° 65.)

Li rois les vint mult *liement* (Li Amitez de Ami et Amie, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 50.)

Le saint homme me vit moult volentiers
 et moult *liement*. JOUX., *Hist. de S. Louis*,
 p. 116, Michel.)

Il trouva sa dame qui moult *liement*
 le recout, (J. d'ARRAS, *Melus*, p. 53,
 Bibl. elz.)

Ma tres chiere dame, je ne vous say ne
 puis merchie assez de la grant honneur,
 de la grant joie et du parfait bien que
 vous me faite par vos dopes escriitures,
 pour ce que'elle me font vivre *liement* et
 joinement, (Correspond. de G. Machault
 et de sa dame par amour, p. 138, Tarbé.)

Et le presentay adonc (mon livre) a
 tres hauble et tres noble dame
 Phelippe de Hanault, roine d'Angleterre,
 que doucement et *liement* le recout de
 moy et me fist grant profit, (FROISS.,
Chron., prod., t. 210, Liège.)

Et suis celui a qui vous pouvez ordonner
 et commander tout ce que bon vous
 semble et qui vous vient a plaisir, pour
 estre *liement* et de bon cuer sans contredit
 obeye, (LOUIS XI, *Nouv.*, XXVI, Jacob.)

LIERC, VOIR LAVRU.

LIEGL, VOIR LIGE.

LIEGÉ, part. passé, garm de liège :
 Une paire de pantouffles de cuir de
 vache *liégées* et bousrez et doublées de
 blanchet par de lens (1492, *Argentierie de
 la Roue*, Arch. KK.)

Soufflers *liégés* et ronds comme une escaelle,
 (Ouvr. de S. Ger., *Ser. d'honn.*, f° 16 v°, fol.
 152v.)

LIEGEANCE, VOIR LIGAGE.

LIEGEL, VOIR LIGEL.

1. LIEGEMENT, VOIR LEGEMENT.

2. LIEGEMENT, VOIR LEGEMENT.

LIEGESSE, VOIR LEGESSE.

LIEGIR, VOIR LEGIR.

LIEGHOIS, *lyghois*, *lyghois*, s. m., monnaie
 en usage a Liège :
 XIII. - de *lyghois*. (Traduct. du XIII^e s.
 d'une ch. de 1224, cart. du Val St Lambert,
 Richel., t. 10176, f° 7.)
 Cent mars de *lyghois*. (1290, *Cart. du
 Val St Lambert*, Richel., t. 10176, f° 15.)

LIEGEMENT, VOIR LIGEMENT.

LIEIS, VOIR LES.

L. LIEMENT, *lyement*, *loiment*, s. m.,
 lien, ligature :

Les deuchans en *liement* amerrat li sire
 et les oxran belmeie. Psall. monast. Corb.,
 Richel. t. 768, f° 103 r° Lat., in obligations.

Que se la lune est loie avec Mercurie en
 loiment de regard ou en conjonction et
 ambédens regardet au degré de l'ascen-
 dent, adonc sera l'ame de l'homme entérie.
 (Huguis le juif, Richel. 24276, f° 72 v°.)

Mais il vosta leur *liement*,
 (Ouvr. de S. Ger., ms. Extron, f° 75.)

Ligamen, *liement*. (Gloss. de Couches.)
 Et doit celui boys estre tellement or-
 donné que le *liement* qui le tient puisse
 hausser et bresser. (H. DE GRANCHI, *Trad.
 du Gour, des Princesses de Gille Colonne*, Ars.
 5062, f° 225 r°.)

Ache nuyt aux femmes grosses, car par
 sa grant force elle desrompt et arrache les
lyemens de l'enfant dont il est lié. (Legrant
 Herbar., f° 5 r°, Nyverd.)

L'ache derompt et arrache les *lyemens* et
 retences de l'enfant dont il est retenu et
 lié en la marris. (Jard. de santé, p. 33,
 impr. la Minerve.)

Les *liemens* des roches de marbre en-
 taillées estoient de coïlres et de bois rasi.
 (BOUGOING, *Bat. jud.*, VI, 16, fol. 1530.)

Liement a l'entour. (R. EST., *Thes.*,
 Obligato.)

Liement, c'est ligature par lien. Il
 signifie aussiment serrement, union,
 adherence, coagmentato. Amsi disent les
 maritimers, que le revers du gouvernail
 estant bien espais espart le *liement* de
 l'eau et vrrre de la mer. (NICOT, *Thresor*.)

— Action de lier :
 Du *liement* de Nostre Seigneur et de sa
 contempnation devant Cayphas. (Le *Miroir
 historial*, Maz. 537, f° 73 v°.)

2. LIEMENT, VOIR LIEMENT.

LIENART, s. m., celui qui paie les gages :
 Que des wages sui *liement*,
 (Congie *Baud.* *Fastial*, 454, Néon, *Tabl.*, t. 127.)

LIENEQUIN, VOIR LEAQUIN.

LIENIER, VOIR LANIER.

LIENS, VOIR LAIENS.

LIESSSE, VOIR LIASSSE.

LIEOR, *lieour*, *lieur*, *lieur*, *loieur*, s. m.,
 celui qui lie en général :

Alein le *lieour* dou feu. (1204, *Legs du
 Test. de Jehan II*, Morice, *Pr. de l'H. de
 Bret.*, t. 1, 1196.)

Les *lieurs* de foin pour lier un millier de
 foin, trois sols. (1350, *Ord.*, II, 374.)

Jacques le *Lieour*. (Aete de 1354, Cabinet
 de M. du Guesclier, au kernoz.)

Un *lieur* de chardons. (FARDI, *Rhet.*,
 f° 59 v°, fol. 1521.)

— Ouvrier emballour :
 Ke nos *lieures* de dras ne l'ont dras par
 mit. (1280, *Reg. aux bons*, Arch. S.-Omer
 Ar. XVIII, fol. 151.)

Les *lieurs* de draps. (Pièce du XIV^e s.,
 ap. A. Thierry, *Diets Etal*, IV, 188.)

— Celui qui liait, qui joignait, qui
 cousait ensemble les feuilles des manus-
 crits, relieur :

Lieours, *lieurs* de livres. (Voc. des *mé-
 tiers*, ap. Gerand, *Paris sous Phl.* le Bel.)

— *Lieur* d'aiguillette, celui qui noue
 l'aiguillette :

Lieours d'esguillettes. (BOD., *Demon.*,
 f° 208 r°, fol. 1582.)

— Femme, *lieresse*, *lieresse*, celle qui lie :
 Ligatrix, *lieresse*. (Gloss. de Salins.)

Ligatrix, *cis*, *lieresse*. (Voc. lat.-fr.,
 1487.)

Bessin, *lieu*, *liou*, celui qui lie les gerbes.

LIEPPE, S. F. ?

Mais li dus de Bon-conce se voit tondis garler,
 Car lui li *lieppe* tant, petite fait plorer.
 (Geste des ducs de Bourg., 1881, Chron. belz.)

1. LIEP, *lier*, s. m., syn. de *liois*, pierre
 blanche :

Cinquante tours i oi de marbre et de *lier*,
 (Chans. d'Antoche, VI, v. 266, P. Paris.)

2. LIEP, *loyer*, v. a., nouer l'aiguillette
 à quelqu'un :
 Pour ce que il estoit voix et comme
 renommée que Bernard de la Tapie *aroi*
 ensovelé et lié Guillaume Fors et sa
 femme, tellement que icelui Fors ne
 pouvoit avoir compagnie avec sa dite
 femme. (1408, Arch. JJ 162, pièce 240.)

— Relier :

Pour *aroir loyé* et abillié le dit livre par
 dehors. (Compt. de 1450-51, Arch. mun.
 Douai.)

LIERE, s., p.-é. faute pour litro, bande
 noire tendue au dedans ou au dehors de
 l'église et portant des armoiries :

Hardi le Roux en son vivant chevalier,
 pere du suppliant, ala de vie a trespassem-
 ent, et fu ensepuillé en l'église de Cour-
 ron, en laquelle le suppliant fist faire *liere*
 et peindre ses armes ailleuor d'icelles,
 comme il est de constame de faire en tel
 cas. (1466, Arch. JJ 194, pièce 237.)

LIERNE, S. ?

Aucuns y usent (aux voûtes des églises) de
liernes, formétes et tiercerons. (DE-
 LORME, *Archit.*, IV, 8, fol. 1568.)

Chefs on s'assemblent les tiercerons et
liernes. (Id., ib., p. 110.)

LIERRE, *herres*, cas suj., VOIR LARROX.

1. LIESSE, VOIR LICE.

2. LIESSE, VOIR LICE.

LIESSETE, VOIR LICETE.

LIEST, VOIR LEST.

LIESTAGE, VOIR LESTAGE.

LIESTETE, *lyleste*, s. m., ruban de tête,
 lien de tête :

Et a ses femmes leur partagea (Marie-
 Stuart) ce qui lui pouvoit encore rester de
 bagues, de encrians, de *lylestes* et accous-
 trements. (BRANT., *des Dames*, VII, 428,
 Lorraine.)

LIEFEUR, s. m., rubanier :

Bauhin de l'arteur. (1304, *Tran. aus civit. des C. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 20.)

LIEURU, voir **LETRU**.

I. LIETTE, s. f., choix :

Auxi quant plusieurs gens en la ville hont esté d'office et anciennes foi plusieurs foi, sont muiez et changié, si se travaillient aucuns de miner leur office plus diligemment et honorablement en pensant qu'en certain terme le faut partir de leur office et reposa, et non pas certifié quant plus avant lei pourront estre esliet, et que auxi profitable chose est et honorable quant plusieurs gens en une ville hont esté officior, quar l'on en haz mellieur *liette*, et semble adonque a plusieurs que li officior non fiegnent pas les office coment per heretage et chose accustomed, par ce n'ont ordien concordablement que discordant liquel qui sera esliet a estre officier en quel office que ce n'oit de office de ville et per aucune fortune il remant en son office per trois anz continuant segant. (1413, Arch. Fribourg, 1^{re} Coll. des lois, n° 246, f° 72 v° et 73 r°.)

Et tout excepte en ceste presente ordiance vistout officior qui s'ensioignit par cause que aucune foi *liette* si convignablement et profitablement non se trouve. (Ib.)

2. LIETTE, s. f., tout ce qui sert à lier, cordon, ruban :

Trois paires de *liettes* pour lier leurs cheveux. (1580, *Compte de l'ul.*, f° 67, Barb. de Lescoet, Arch. Finist.)

A ses femmes leur partagea (Marie Stuart) tout ce qui lui pouvoit rester de bagues, de caracans, de *liettes* et acromestres. (BRANT., *des Dames*, III, p. 142, éd. 1666.) L'éd. Lalanne, VII, 428, donne *lystestes*.

Dans l'Ouest, et particulièrement dans le Finistère, *liette* désigne encore un ruban étroit de fil ou de coton. Dans les Côtes-du-Nord, canton de Matignon, il est synonyme d'osier.

3. LIETTE, voir **LAIETE**.

LIEU, *liu*, *leu*, *lue*, *lu*, *lou*, *luet*, *lucc*, *leou*, s. m., mot conservé.

— Locutions :

— *Lieu de pavillon*, tente :

Espandit une en *lieu de pavillon*, e fu que il luiist par tout. (*Lib. des Ps.*, Cambridge, civ. 39, Michel.) Lat., in tabularium.

— *Lieu d'engendreur*, la matrice :

En tie sui dejetez *del lieu d'engendreur*, *del ventre ma merre li miens Deus lu res.* (*Lib. des Ps.*, Cambridge, XXI, 10, Michel.) Lat., ex vulva.

— *Derrain lieu de mer*, l'extrémité des mers :

Se je prendrai mes peunes en la jurnee, mandrai el derrain *lieu de mer.* (*Lib. des Ps.*, Cambridge, CXXXVIII, 10, Michel.) Lat., in novissimo maris.

— *Fig.*, race, rang :

Que Des, par sa pie doucor.

Nos frameit liel pastor

Que son hu poisse maintenir

Et soit lieues de li servir.

(*Vie du pape Grégoire*, p. 100, Lazzerole.)

— *En lieu de, et lieu de*, à la place de :

Seoir es *lieu* Olivier et Rollant.

(*Idol.*, 3016, Muller.)

C'on autre homme ferai coucher

En *lieu* de moi o ma moillier.

(*Athas*, Ars. 3312, f° 75.)

En *lieu* de fable vos dirai

Un voir, ensi l'oi dire ai.

(*La Vesce a prestre*, Montaigne et Ravnaud,

Fabl., III, 106.)

Li empereres envoya l'arcevesque de Capes por exposer la damoisele et *lieu* del empereur. (*Est. de Eracl. Emp.*, XXXI, 20, Hist. des crois.)

Et fist amener une asnesse, et li fist monter de devant derriere, et li faisoit tenir la cœ en la main en *lucc* de frein. (*Id.*, XXIII, 14.)

En *luet* de serment. (10 mai 1382, *Lett. du sire de Valangin*, Neuchâtel, Arch. du Locle.)

En *leouz* de sairement. (3 mai 1395, *Lett. de Mahaut, dame de Valangin*, Neuchâtel, Arch. du Locle, n° 4.)

— *Lieu de ban*, plaie devant maire et échevins :

Li sires Pieres prist ban sus tout sen que li est delivré par droit en plait parmy la senonce qu'il fist en *lou de banis* a Metz. (1384, Arch. mun. Metz, carton 934.)

Parmy la senonce qu'il fist en *lieu de bans*. (1384, Coll. olim Emery, carton 97.)

Ledit Dediet en ait tout des-nommez par voie de droit femme, fille Collart Houdetiz que fuit et pourcevet son marrit se defendre la voullit, et Collart, frere ladite Jehenne, qu'il les ait a une journee en *lieu de ban* au ban de Gorse, au lieu d'Airs. (1514, Arch. mun. Metz, carton 935.)

— *Terre de lieu*, terre accensée par contrat :

Tous manoirs cottiers qui d'ancienneté ont esté ou sont amazez, faisans front sur rue et legard et tout ce qui est cependant ausdits manoirs ; comme baillé par un même cens, par forme de contratout (que l'on dit *terre de lieu*), sont indivisibles et non partables et succèdent a l'aîné fils. (*Cout. de Hesdin*, Nouv. Cout. gén., I, 341.)

— *Aller de lieu*, aller d'une traite :

Nous vous supplions de faire l'ordonnance pour le courier que nous dépêchons qui doit aller de *lieu* jusques à la frontière d'Espaigne. (*Mém. de Bellière et de Silery*, p. 68, la Haye 1696.)

— *Lieu*, fig., estime, considération ; avoir *lieu*, être en estime, dominer :

Malvais est dont leur *lieu*.

(GILLOU LE MEIST, *Poës.*, I, 291, Kerv.)

Adont n'aront nul *lieu*.

(*Id.*, *ib.*, I, 353.)

Lieu n'i doient avoir.

(*Id.*, *ib.*, I, 338.)

Bien sai que li voir dire toudis *sen lieu* n'a mie.

(*Id.*, *ib.*, II, 15.)

LIEUEU, *loee*, *louee*, *luce*, *loucie*, *louvee*, *loee*, *luée*, *luvee*, *luvee*, *luvee*, s. f., l'espace d'une lieue :

Li est vont aprochant de Sarrazine gent.

Plus d'une grant *luce* dire li frons devant.

(J. BOU., *Sax.*, cLXXVIII, Michel.)

Ne iust a terre d'une *loee* grant.

(*Roual de Cambrai*, 2144, A. T.)

Une *luce* i a de plaize.

(*Etouete et Palsu.*, Richel. 373, f° 118.)

A aprochieit le roi une *loucie*.

(Maccab., 107, Stengel, *Revista di filologia*

romanza, 1875, p. 85.)

De fine verriet savoit

Que ville ne chadot n'avait

A xxx. *luces* en tot sens.

(*Quilop.*, 8617, Bibl. elz.)

N'est pas lone demi *luce*.

(*L'Atre perill.*, Richel. 2168, f° 9 v°.)

Li soens en fu nis plus de demi *luce*.

(*Hist. de Bullon*, 6081, Scheler.)

Cil don bruellet furent toi eoi estant

Tant com lui loius une *luce* grant.

(*Itou de Bard.*, 1179, A. P.)

Quant il furent al'arier une *luce*,

En A. moult lieue haure, pres d'une large piee,

Se hebergat li nuit.

(*Dosa de Marnece*, 6108, A. P.)

Si com puis ne pont l'en oir

Que nul venist d'une *luce*

Vers la bone qu'il out foieie.

(*PEAN GATINEAU, Vie de S. Martin*, p. 18, Bour-

rasse.)

Car chié le mont de Thir, qui tant a reconnee,

Ne me fon eslongier de chi demi *luce*.

(*B. de Seb.*, xii, 290, Borcea.)

Et tout pies de Feson a demi *luce*.

(*Vieir du Paem*, ms. Brux. 11191, f° 6 v°.)

E dona hi A. *tegnue* de terra cont'raieled

levant. (*Chron. de Turpin*, Richel. 5714,

345, Atracher.)

E li donna .ii. *lequees* de terra. (*Id.*,

p. 553.)

Che fu li plus beaus bois . . qui faisoit en cent *luces*.

(*Un. ms. Paris, Gest. de Liège*, II, 204, Scheler.

Gloss. phlat.)

Qui ot proprement plus d'une grande *lieue*.

(*Geste des ducs de Bourg.*, 6289, Chron. helz.)

— Le temps que l'on emploie à parcourir une lieue :

D'une *luce* ne dit ne o ne non.

(*Roual de Cambrai*, 6765, A. T.)

Passue chiel *ou lieue*,

Ouenes d'lieu ne fu lieue.

(*Perceval*, ms. Montp. II 219, f° 97.)

Oueques ne confortu li gent crestienne

En la grant tour Calibre ne heure ne *lieue*.

(*Cher. an. enques*, 20123, Reul.)

Quant la dame ot ce mot, a le terre s'estent,

En plus d'une *lieue* n'en leva auent.

(*Id.*, 28389.)

De ses bras li uns l'autre lie,

Et en boiser chose uns s'oublie :

El boiser a une *luce*

Qu'il fuit a une repose.

(*Flore et Blancheif*, 1^{er} vers., 2159, du Ménil.)

N'arunt sireus ne zie delon treize *luces*.

(*Jour. l'artosse*, *Chron.*, 449, Michel, *D. de*

Norm., I, III.)

D'une grande *luce* n'ada .ii. mol sonant.

(*Quat. fils Agn.*, p. 14, Tarbé.)

Asses i sissent longement.

Et furent servi riquement :

Une *luce* apres manzier

Li lit sont prest, si vont coucier.

(*Quilop.*, 1087, P. M. elz.)

Une grant loie.

Et demie a dorre.

La joie de moi et de li.

Auz qu'ole fast'ée.

(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 643.)

Lor tout li bonon tel rïse

Qui bien dura que lïre.

(*Suberlin*, ms. Oxford, Bodl., Hatton 100, f^o 61 v^o.)

D'une moult grant loie ne dit ne oie non.

(*Margit d'Arrom*, ms. Montp. II 247, f^o 167.)

Oïkes mot ne parla en bon demi loie.

(*E. de Seb.*, XVI, 818, Bocca.)

— Baillieue, une lieue à la ronde :

Cil del Mans ad lui se tenient,

D'avancier le s'entreleient.

E li home de la loie

Estoient tuit a sa crie.

(*Wace*, *Ren.*, 3^e p., 9785, Andresen.)

LIEÛTE, — *ette*, *lieute*, *loie*, *loiete*, etc.,

s. f., petite lieue :

A .n. lieutes moult pres erout d'engui.

(*Les Lok.*, ms. Berne 113, f^o 51 b.)

A .n. lieutes de Bordales la sit.

(*Id.*, ms. Montp., f^o 13^o.)

A dens lieutes par deles Pierrpont

Ariesta l'ost l'empereor Kallon.

(*RAIME*, *Opus*, 9860, Barrois.)

A dens lieutes de deles Pierrpont.

(*Opus*, ms. Durh., Bibl. de Cos., V, n. 17, f^o 113; P. Meyer, *Rapport*.)

De sa vile ont quatre lieutes

Troquan Lisies pelitees.

(*G. de S. Paul*, M. S. *Michel*, 3706, *Michel*.)

Mes n'oi alé c'one lieute

Par le trespas d'une vilete.

(*Voie de Parad.*, *Richel*, 837, f^o 87.)

Et ainsi bien com' g'iroie lui

Une lieute et demain .ii.

(*Las de Conseil*, p. 110, *Michel*.)

A .n. lieutes est infers le quant.

(*Uron de Bord.*, 7045, A. P.)

Je suis tant parforcez de travail et si reboulé qu'on ne tireroit point de moy une lieurette de chemin. (Lettre XI, *Nour.*, XXXI, Jacob.)

A l'Escluse a deux lieuettes pres.

(*Grégoire des ducs de Bourbon*, 204, *Chron.*, *Richel.*)

LIEUMAGE, voir **LEUSAGE**.

LIEUR, adj., terme de cuisine, qui sert à faire des liaisons :

Sauumire, *Lieuse*, LA PORTE, *Epith.*,

éd. 4571.)

LIEURE, *lyeure*, *lyure*, *loieure*, *loyeure*,

loieure, *loyure*, *lieuze*, s. f., ligature, lien,

ruban :

(Il) desloïait les nouz de la loieure ki

avoient astraint les bras de l'innocent.

(*Dialog. St Greg.*, p. 98, Forster.)

Nus ne puet quier seïe qui s'ot brisie

desus la dernière lyure en amont. (E.

BOUILLON, *Liv. des mest.*, 1^{er} p., LXXX, 3, Les-

passasse et Bonnardot.)

Et s'arïestrent a l'ournaier et ragierent

a forces toutes les loïures et les eopperent

ju-qu'en terre cui que il en pesast. (*Chron.*

de Reims, c. VIII, l. Paris.)

Ne se paroit pas que il eust nullie

lieure de mors ou jointure entre l'espaule

et le gros du braz. (*Les Mir. S. Loys*, *Rec.*

des Hist., XX, 172.)

Item, dame Margrite de Pieronne .ii. couvrechies, .ii. loïures. (1301, *Cart. de l'Abb. de Flines*, p. 201, Hautour.)

Une loieure d'estrain. (1357, *Reg. du Chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. M^u 28, n^o 64 r^o.)

Lyeures des esmaux. 1360, *Invent. du duc d'Anjou*, n^o 428, Laborde.)

Un gros que d'une coïquille de perle, dont le col est d'argent doré, et a la crette et le confanon de guelles. Et a le ventre et la queue liee d'une grille lieure d'argent dorée et semee de petit grenaz. (*Id.*, n^o 512.)

Une viez chaudiere sanz anee et sanz loieure. (1389, *Invent. du chat. de Porte-Mars*, Arch. admin. de Reims, t. III, p. 737, Doc. inéd.)

Et l'oyeroit entour lors testes belles blanches loïures de toille. (FROISS., *Chron.*, II, 492, Kerv.)

Lieure, ligatura. (*Gloss. gall-lat.*, *Richel.* t. 7684.)

J'ay ven faulcouis qui, sanz getz ne aultre lieure, yessoient et entroïent avecquez nous. (XX^e s., *Traité de faulconnerie*, p. 38, Martin-Dairvaux.)

Querroit chable et loieureuz de cordes. (1404, *Marché*, Arch. S.-et-M., II 98.)

Illeui Palloriez d'un constel coppa les juelles en lieures, dont les beutz qui tiroient la charrelle estoient liez. (1444, Arch. JJ 176, pièce 220.)

A Henry, cordier, pour une lieuze de corde pesant .xj. livres pour monter les grosses pierres de la tour, chacune livre .xv. s. l. (1463, *Compt. de Nevers*, CC 58, n^o 36 r^o, Arch. mun. Nevers.)

A Loys le cordier pour .xvi. lieures a lyer les bastardeaux. (1577, *Comptes des receveurs*, CC 68, f^o 37 v^o, Arch. mun. Nevers.)

A Anthoine le cordier cinq sols tourn. pour une grosse corde a faire lieure qu'il a baillie et livre pour servir a ladite ville a lier des solives, planches et autres choses quant mestier sera. (1494, *Compt. de Nevers*, CC 76, f^o 34 r^o, Arch. mun. Nevers.)

Quans hommes, enfans, quantes femmes

Se fessent sentoes des lieures

Au premlieu de leurs ames

(*Margit de Par.*, *Vie. de Chart.*, VII, II n^o, éd. 1493.)

La lieure des ongles avec la chair est en maniere de cordes qui se fontent des nertz, des veines et des artères qui viennent jusques au bout des doiz pour leur donner ayde et sentement. (J. BOUCHET, *Triumphes de la noble Dame*, f^o 44 r^o, éd. 1536.)

Puis lyé lechet canou ainsi qu'on faict les saulisses, car autant de plus ou lyeures que tu feras, autant de bruit fera ledit canou. (*Bastin. de receptes*, f^o 5 r^o, éd. 1536.)

— Cercle de tonneau :

Une dossiere, quatre loieures a loyot vins. (1389, *Invent. de Rich. Picque*, p. 52, Biblioph. de Reims.)

— Liaison, terme de cuisine :

Des espiées et lieures mises en potages l'en ne doit rïen comb. (*Ménagier*, II, 87, Biblioph. fr.)

— Largeur d'un fagot à l'endroit du lien :

Les grands fagots devront avoir de loieure huit palmes, de cloieure et en chascun d'eux banchars de sept pieds de long et escomïens ainsi qu'il appartient. (*Cout. de Hannat*, *Cout. gen.*, I, 814, éd. 1604.)

Que lesdits petits fagots aient sept palmes de loieures, et cloieures de deux piez et demy de long. (*Cout. de Hagyn*, cv, *Nouv. Cout. gen.*, II, 35.)

H.-Norm., vallee d'Yères, lieure, longue branche qui sert à lier les haies. Bessin, lieure, corde qui sert à retenir la charge d'une charrette à herbes. Côtes-du-Nord, canton de Malignon, lieure, pièce de charpente composée de deux arbalétriers et d'un entrait. Namurois, loïure, jarretière. Rouchi, loïure, lien. Fr.-Comté, Sauget, loïure.

LIEUTENANCIE, *lieutenanchie*, s. f., qualité de lieutenant, lieutenance :

Et ne veulons que des dietes lieutenancies ceulx qui ont esté nos lieutenans.. usent ou exploictent d'oresnavant. (1372, *Ord.*, v, 594.)

LIEUTANANDERIE, s. f., qualité de lieutenant :

Office de lieutenanderie. (1388, *Ord.*, XI, 162.)

LIEUTANANDISE, s. f., fonction de lieutenant :

L'on pourra adviser de gagner le duc de Zas, electeur, par quelque bon moyen.. soit par ladite lieutanandise de l'empire, assentement de quelque traicté de mariage et autrement, (3 fév. 1518, *Mém. et instr. d. J. de Marnix*, Négoc. entre la Fr. et l'Autr., II, 197, Doc. inéd.)

LIEUTRIN, voir **LETRIN**.

LIEUTRIS, adj. ?

Tout consenti li mauvais rois Francis

K'ères Mart'us, ki en fu trop lieutris.

Por le tresor ki li dona Heris

Li dona femme si haute et de tel pris

Que che ne fu mie endroit ses amis

Dont puis l'en ot aléé ou haut pris.

(*Les Loher.*, *Richel*, 4988, f^o 171 v^o.)

1. **LIEUX**, adj., plein de lie, lieux. (*Trium lug. Dict.*, éd. 1604.)

2. **LIEUX**, adj., joyeux :

Moult lieux et moult joyeux estoit leurs

hostels et moult renommés partout.

(FROISS., *Chron.*, VII, 257, Kerv.)

Cf. **LIE**.

LIEUZE, voir **LIEURE**.

LIEVART, s. m., quart d'un arpent :

La seconde partie contient un arpent et un lievart, qui est la quatre partie d'un arpent de pré. (1471, Arch. JJ 197, pièce 459.)

1. **LIEVE**, *lesve*, s. f., levée, impôt :

Se li prodomes de la ville veulent faire lesre en commun, li douze la peventillaire et lesver sans achoison. (1252, *Charte d'offr.*

de Montluçon, ap. Allier. *Arch. Bourb.*, 1, 404.)

Pour la *liere* de la somme de 3 à 600 livres qui a été imposée sur eux (1568, *Remontr. des cathol. d'Issoudun*, Arch. mun. Issoudun.)

— Livre contenant l'état des biens d'une abbaye : Dans les grandes *lières* se trouve la déclaration des menues, soit abbatiale, soit commune, soit distraite pour subvenir à l'entretien des bâtiments et des nouvelles constructions; d'autres précisent la recette en espèces ou en nature. Telle *lière* détaille les petites rentes, telle autre la menue ordinaire, celles-ci le revenu temporel en numéraire ou en prestations et celles-là les menues auxquelles chaque revenu est attaché. Parmi les petites *lières*, les unes résument les grandes; les autres spécifient, avec les offices claustraux ou non claustraux, les rentes inséparables de chaque office. Les *lières* qui subsistent encore dans la bibliothèque de la ville de Saint-Denis sont en trois volumes in-folio: le premier, daté de 1672, donne l'état de la menue conventuelle; le second détaille les biens abandonnés par suite de la transaction signée en 1672 avec le cardinal de Retz, les fondations faites par les rois dans la basilique depuis les commendes, et enfin les nouvelles acquisitions; le troisième, daté de 1777 et arrêté l'année 1790, spécifie les appartenances des quatorze officiers claustraux en terres et en revenus. (M^{me} F. d'AYZAC, *Hist. de S.-Denis*, t. 363.)

Je vous envoie le double de la *lière* des reconnoissances de la dicte chapelle, et quand vous viendrez ou enverrez de par deca, je vous feray montrer les originaux. (F. DE LOIRA, *Mém.*, p. 170, Michaud.)

El jusqu'au XVIII^e siècle :

Le dit receveur percevoit les rentes qui nous sont dues sur différents héritages, et en dressait une nouvelle *lière* ou manuel contenant les noms des héritages avec leurs confins, les noms des détenteurs, les paiements et les mutations qui pourroient survenir. (1780, Ste-Croix, Arch. Vienne.)

2. **LIEVE**, *liere*, adj.; *porte liere*, porte qui se liève :

Aucuns nosauces nequedent soud terminables en contes par viscontes et demy par assise si come de encores de curiflage sur comme ou de waxour ou de enbenner a bestes ou de *porte liere*, on fande ou de vacherie ou moyn ventouse ou fumer ou bercherie. (BRITTON, *des Loix d'Angleterre*, t. 109 v^o, ap. Ste-Pal.)

Porte liève pour unq puch. (1509, Béthune, ap. La Fous, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

LIEVEMENT, voir LEVEMENT.

LIEVEURE, voir LEVEURE.

LIEVRADÉ, s. f., mesure de terre, le quart d'un arpent :

La quatrième pièce contient trois mail-

lières et une lievrade de pré. (1471, Arch. JJ 197, pièce 159.)

Cl. LIEVART.

LIEVREPOIS, s. m., sorte de petit poisson :

Et des menus poissons, si come de unles, d'anons, de lievrepois, li cheus, li deu, de toutin. (*Dict. des droits de travers perens* à Amiens, ap. A. Thierry, *Monuments du Tiers Etat*, t. 86.)

LIEVRIERE, voir LEVRIERE.

LIEZ, voir LIOIS.

LIEZOP, *liezop*, s. m. ?

Et si doit donner a ses compaignons jusques a .i. s. de paris et ne plus ne mains ne autre livrages, ne autre maiguerie, ne liezop ne bonté il ne doit donner. (1290, Arch. S.-Omer, cxliii, 10.) Var., *liezop*.

LIEFFELOFFE, voir LIEFFELOFRE.

LIEFFELOFRE, voir LIEFFELOFRE.

LIFLOF, voir LIEFFELOFRE.

LIEFFELOFRE, Lieffelofre, Lieffelofre, lieffelofre, liflof, s. m., terme d'injure ou de mépris appliqué tout d'abord aux Suisses et aux Allemands, puis, par extension, aux philosophes :

Un laz farsour ou unz lieffelofre.

(LEBANC, *Champ. des Dams*, Ars. 3121, n^o 1074.)
Entre autres viendrent et arrivèrent ausdits vivres plusieurs lieffelofres, Galabriers et Suisses, qui avoient telle raige de faim au dents qu'ils prenoient fromages sans pecler, et mordoient a mesme. (J. DE TROYES, *Chron. scand.*, p. 80.)

A quelle metamorphose est ceste cy : de notaire de ville, vous estes devenu lieffelofre. Je dy philosophe champeure. (*Colloque de l'Origine et naturel des femmes*.)

Bruslant une grande partie du ciel, que les philosophes appellent via lactea, et les lieffelofres nomment le chemin Saint Jacques. (RAB., t. II, c. 2, éd. 1512.)

Depuis les dernières playes tu es devenu grand lieffelofre, voire diez jr, philosophe. (Id., t. II, c. 8, éd. 1532.)

Je ne savy pas de ces importuns lieffelofres, qui par force, par outrage et violence contrainnent les lans et compaignons tanquer. (Id., t. III, prol., éd. 1532.)

Les soldats du camp dudit seigneur ne demandoient que frapper dessus les tieffes de nostres. (G. HATON, *Mém.*, t. 295, Bouquetol.)

Ces messieurs les lieffelofres ne voulerent boire autre vin que du vin de papier, mais qu'on en put trouver du blanc et clair. (G. BOUCHET, *Seres*, t. 49, Roybel.)

— **LIEGONNÉ** :

Puisque tu fais si bon retour de en pais des Almoignes, Plein de discord et de destour, Plein de guerres et de montaignes, Il ne faut pas que tu te plaigues De faire le present et l'offre De nous envoyer, si tu daignes, Quelque epigramme en lieffelofre.

(F. FONTAINE, *les Ruiss. de fontaine*, p. 125, éd. 1575.)

LIGACION, — *tion*, s. f., action de lire obligation :

Fraciones et ligacions. (B. DE GORD., *Pratq.*, II, 10, éd. 1495.)

L'un des moyens de *ligacion* est, par lequel ils (les prêtres) lient véritablement les penitens du devoir de satisfaction par eux enjoincte. (J. BOUCHET, *la noble Dame*, p. 60 v^o, éd. 1536.)

Ceste *ligacion* ou emprisonnement de Satan. (POSTEL, *Hist. mem.*, p. 71 v^o, éd. 1532.)

LIGANCE, *ligeance*, *lygence*, *lijance*, *liegence*, *leygence*, *tejanee*, *legiaunce*, *lingance*, *lygance*, *leygence*, s. f., état de celui qui est lié à son seigneur, qui lui a engagé sa foi; vassalité, hommage lige, l'obligation de cet hommage, et, selon Baguean, qualité d'un fief qu'on tient nement et sans moyen d'un seigneur, en raison de quoi on devient son homme lige :

De son fié li a fait liegence.

(WAGH, *Brut*, 14825, Ler. de Lincy.)

De son fié li a fet liegance.

(Id., *ib.*, var.)

Ligance e lealté vs del.

(Cristian, II, 352, Michel.)

Fieu ne demant ne critage,

Ligance, teenté ne homage.

(BEN., *D. de Norm.*, II, 17227, Michel.)

E si evers mei se destieent

Que serroient nul ne liegance

Ne homage ne covenance

Ne ne liegant ne vs ne gardent.

(Id., *ib.*, II, 33129.)

E al viel roi sui pere si redit esement

Hunages e services, *ligeance* veronaieat.

(JORDAN FAXTUSSE, *Chron.*, 278, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. II.)

Ne je n'ai ailleurs ressort

Sans nua liegence briser.

(TH. IV, *Ghais.*, p. 40, Tarbé.)

S'il voit, il aura le liegance

De li tel roiane de France.

(PARTON., 2811, Crapelet.)

En son liu serai vostre amis,

Et vos fera mes cors liegance.

(Id., 3616.)

Et ce que celui Monsieur Hervé de Leon avoit en Kaerzuisin et Elbersay, en croisance de la liegance que celui lion avoit eu jadis del dit pere Monsieur Hervé de Leon. (1202, *Soul. arbit.*, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, t. 1160.)

Tenoit du roy a foy et a liegance. (1314, Arch. JJ 52, f^o 40 v^o.)

Sur la foi et liegance que vous nous devez. (8 Janv. 1374, *Mund. d'Edw.*, III, Deloit, *Doc. fr. en Anglet*.)

Toutz parties deins la liegance d'Engleterre eurent et envoient mesmes les benedictes d'avoir et porter heritages deus ludit liegance come les autres heritiers avantz en temps avengier. (Stat. d'Edouard III, au XV^e, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Il n'aot que simple obaisance

Sans liegance et sans seronant.

(Le *Libere du bon Jehan*, 2777, Chartiers.)

Et ne se doivent partir de ludit liegance sans le congé leur seigneur. (Coust. d'Anjou et du Maine, IV, 479, Beaupreux.)

Pource ne luy fais point de homage

De service ne de liegance.

(J. MESCHINOI, *Luceites des princes*, t. 21 v^o, éd. 1593.)

Querant liegence

D'aller voir letres plaisant estre
ou le vostre fait redouer.

Pour vous faire honneur et legence.

(J. Mésmeur, a Chastellain, ap. Kervé, *Œuv. de Chastell.*, VII, 183.)

— On tenoit au pluriel, pour désigner les actes d'hommage, ou les terres soumises à l'hommage :

A lui vol que faoz ligances

E celes fermes atreines

Com home doivent a seigneur faire.

(Brs., D. de Norm., II, n. 157, Michel.)

Et mandèrent les deux treitours,

De par le roy, a nos seignours

Qu'ilz vennisent faire ligances,

Honnages et obaisances

A nostre due comme ilz devoit.

(*Le Livre du bon Jehan*, 1597, Charrière.)

Delivreront audit roy d'Angleterre et a tous ses hoirs et successeurs et transporteront en eux toutes les honneurs, hommages, obediencies, ligances, vassauls, fies, services. (Gr. Cron. de Fr., Fais du bon roi Jehan, CXXV, P. Paris.)

Congois et confessé tenir de ligence de monseigneur du Pont toutes les terres. (26 av. 1389, bar. du Pont, Coatléro, Arch. Cluist.)

Cf LIANCE.

LIGATIF, adj., qui sert à lier :

L'antre (conjunction des os) est *ligative* (J. RAUCL, *Fleurs du grand Guydon*, p. 103, éd. 1549.)

LIGATURE, s. f., reliure :

M'estant ce petit livre tombé en main, je n'ay volu manquer de lui faire donner une petite *ligature*. (XVII^e s., le *Saint royage de Jerusalem*, ms. Valenciennes 449, Avis au lecteur.)

1. LIGÉ, *liege, liege, linge*, adj., en parlant d'un vassal, qui a proumis à son seigneur toute fidélité contre qui que ce soit, sans restriction :

En es sis *lieges* hom.

(Wace, *Ron.*, 2^e p., 3731, Andren.)

Est vostre *liure* homme et vo carnel amis.

(*Quatre fils Aymon*, ms. Montp. II 247, 1^o 189.)

Vers lou roi Artu cui hom je sui *lieges*. (Lancel., *Richel.*, 754, 1^o 2.)

Dame, si i metes conseilz, car je sui vostre *liege*. (*Chron. de Reims*, c. XXVIII, L. Paris.)

Quant juges fet semondre un home por ses delatz, la semonee doit estre lete par ses homes *lieges*, trois foiz, et par tex qu'ilz les pussent jurer. De justice et de plet, II, 3, § 5, Rapetti.)

Diverses *lieges* et subgitez du roy. (*Stat. de Henry V*, an II, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Quant a parveance de remede par les *lieges* et subgitez du roy qui se sentent grevez. (*Id.*, an IV.)

— PAR EXTENSION :

Car je sui vo liege lions. (Jaco. d'Amiens, *Art. d'Amour*, ms. Brezle Kert., 251.)

Car je sui vostre *liege* tout.

A vos parvois.

(*Id.*, *ib.*, 1987.)

— En parlant d'un fief, d'un héritage, possédé sous la charge de l'hommage lige :

Dunc ne tati li Normandie

qui *liege* estoit de la corone ?

(Brs., D. de Norm., II, 13380, Michel.)

Et chose nos demande que nos ne pons faire, Si vult de nostre terre la franchise retraire Que la mere Den tient a son *liege* duc.

(J. BOUET, *Sax.*, XXXI, Michel.)

Par ensi que je lie tiegne de lonr en lief et en chaisement *liege*. (Nov. 1265, Arch. Doubs B 400.)

Tient et advenc a tenir en lie *liege* et un reddevoir de *liege* estaige. (4 juill. 1366, D. d'Orl., I, A 114, Arch. Loiret.)

Selon la custume des lieux sont les reliez, car les ungs sont *liege*, et les autres demy *liege* : les *lieges* doivent dix livres de relief, et demy *liege* doit cent souz de relief. (ROUÏ, *Somme rur.*, I^o p., 1^o 131, éd. 1486.)

— Dans un sens analogue :

Ai ge fait *liege* homage. (1228, Arch. Mos., Chaulh. de reuul.)

Hommage *liege*. (1400, *Denoubr. du baill. de Cauz*, Arch. P 303, 1^o 48 v°.)

— En parlant d'un suzerain, envers qui l'on est tenu par l'hommage lige :

Plurent lur filz, lur freres, lur nevulz

E lur amis e lur *lieges* seignours.

(*Id.*, 2120, Muller.)

Vers son *liege* seigneur ne doit nuls faire outrage. (J. BOUET, *Sax.*, XXXVII, Michel.)

..... One Karles au vis fier

Est vostres sires *lieges*.

(*Ren. de Montaub.*, p. 13, Michelant.)

Et est mes *lieges* sires, et je sui ses *lieges* homs. (MÉN. DE REIMS, 349, Wailly.)

Comme seigneur suzerain et *liege*. (*Chron. de S.-Den.*, Richel. 2813, 1^o 428^b.)

— Exempt de toute redevance, de toute obligation :

Il doit laisser lesdictes maisons quittez et *lieges* de toutes debites. (1368, *Req. du Chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 29, 1^o 19 1^o.)

Que cil de dedens seroient apaisies envers monseigneur Charle, quittes et *lieges*, et ne perdroient riens don leur. (FROISS., *Chron.*, II, 149, Luce.)

— Libre, pur, absolu, entier, propre :

En sa bonne et *liege* poote recongn par devant nous. (1279, *Cart. de S.-Benoit*, 1^o 32 1^o, Arch. Lourc.)

Car loutens avoit espieé (le diable)

Le cors d'un escomiein,

Qui morut sanz confession :

Si en B.4 sa *liege* mansum.

(PLAN GATINAR, *Vie de S. Martin*, p. 135, Bourrasé.)

Vous les rares certes molt bien (les deniers), Ne il estoient leur bien, Si les ariez vous, amis dons.

(*Jaco. d'Am.*, *Art. d'Am.*, ms. Dresde, Kort., 2172)

— En parlant de personne, synonyme de franc :

Ainsi que le roy vertueux, franc et *liege*, Il s'en alla voir le merveilleux siege.

(A. DE LA VIGNÉ, *Le Vergier d'honneur*.)

Wallon, *lige*, syn. de *quitte*, dans la phrase *quit' et lige*.

2. LIGÉ, s. m., redevance due pour une terre possédée sous la charge de l'hommage lige :

Colart de Ligny tient deslia religieux a plain liege un lief. (*Denoubr. du baill. d'Amiens*, Arch. P 137, 1^o 83 v°.)

Pierre Lelenp tient desiz religieux un lief a plain *lige* contenant son manoir. (*Id.*, 1^o 85 1^o.)

Par ladite custume loist ausdits seigneurs prendre et avoir relief, a scavoir, pour chacun lief et noble tenement tenu en partie dix livres parisis, autant d'aye, et cent sols parisis de cambellage, toutes fois que le cas y eschet ; de chacun lief tenu en demie partie, cent sols parisis de relief, autant d'aye, et cinquante sols parisis de cambellage ; de chacun lief tenu de plein *lige*, trente sols parisis de relief, autant d'aye, et quinze sols parisis de cambellage ; et de chacun lief tenu en demy *lige*, quinze sols parisis, autant d'aye, et sept sols six deniers parisis de cambellage ; et de chacun lief tenu a quart *lige*, sept sols six deniers parisis, autant d'aye, et trois sols six deniers parisis de cambellage. (*Cout. de Hesdin*, 12, Const. gén. du comté d'Artois, Arras 1679.)

Sauf toutefois que pour aucuns fiefs et nobles tenemens qui soloient estre tenus du comté de Pontlieue est den aux seigneurs, dont ils sont tenus, pour chacun lief tenu a plein *lige*, soixante sols parisis, et autant d'aye, et vingt sols parisis de cambellage ; de chacun lief tenu a demy *lige*, trente sols parisis, autant d'aye et le tiers de cambellage. (*Id.*, 13.)

— Ce qui appartient sans reserve, en toute propriété :

Ce et tous li biens de la ville doivent vostre mis au *lige* et par consequent li dis canons. (1425, 2^e *Reg. des Consaux de Mons*, 1^o 3, Arch. de Mons.)

LIGÉ, voir LIGÉÉ.

LIGEANCE, voir LIGANCE.

LIGEAUTÉ, s. f., obligation de l'hommage lige :

Et transporteront en eux tous les honneurs et regalities, obediencies, hommages, *ligautés*, vassaus, fies. (FROISS., *Chron.*, VI, 40, Luce.)

S'il est vassal de plusieurs conseigneurs a cause d'un mesme lief il n'est homme lige de pas un sepagement, attendu que la *ligeauté* ne souffre pas de division. (BODIN, *Republique*, I, 9, éd. 1583.)

LIGÉÉ, plus anc. *ligeet, ligé, ligié, ligié, lieget, legeé*, s. f., hommage lige, service d'homme lige :

Quant vos li devez fei, homage et *ligéé* ? (GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, 1^o 31 v°.)

L'empereure se drece volant fo son barné, Le chevalier au cisme a premiers apelé : Vassal, vous estes sires d'une grant duceé, Si vol qu'en ceste cort me fariez *ligéé*.

(*Enf. God.*, Richel. 12558, 1^o 28^b.)

Quant il lor dit qu'a l'ameu Ont fait homage et *ligéé*

L'evesque va tot effré.

(G. DE CONTE, *Mir.*, Richel. 2163, 1^o 14^o, et ms.

Brs., 1^o 16^o.)

Gens cors, vostre hom a vos se rent,
Et fait homaige et seureté,
Comme hom a dame a ligez,
Par serement.

(WILL. LE WINNERS, *Chans.*, Poët. ms. av. 1300,
t. II, p. 810, Ars.)

Ce terai jure a mes rois
Comage li feront naçois,
Et que mes nés a lui veira
Et que ligez li fera.

(*Parton.*, 2717, Crapelet.)

Guillaumes ses fins les ainsés
Tu d'Angleterre couronnes,
Et Robiers et li ducé
De Normandie en ligez.

(MOISS., *Chron.*, ms. f. 163, ap. Ste-Paul.)

Il di'a reconu et faite ligez et fealté de-
vant loz homes por loz les liez qu'il et sui
ansessour timent de moi et de mes anses-
sours. (1240, *Lett. de l'Ev. de Verdun*, Bar,
Fiels, I, 17^m, Arch. Meurthe.)

Dovent aidé Dux de Bergoigne faire
fautee et ligez de ces quatre chastians,
(1212, *Accord*, Preuv. de l'Hist. de Bourg.,
t. II, p. XV.)

Je sui hom liges a mon signor Theibauc
conte de Bar apres la liegei le conte de
Lembourgh et le vesque de Mez. (1263,
Bar, Fiels, I, 26, Arch. Meurthe.)

Lequel bîs lidis Jehans tenoit a demie
ligez de messeigneur le conte d'Artois.
(1284, *Cart. d'Auchy*, p. 288, Beaucourt.)

C'est chou que Pierres de Berle, cheva-
liers, tient en liege a ligez de Mons, d'Artois.
(1290, 2^e *Cartul. d'Artois*, Arch. mun.
Lille.)

Liquele dime je tieng en hef a ligez de
Mons. d'Artois. (*Ib.*)

Mez homs liges et en ma ligez. (Où
selay, vers 1295, *Coll. de Lorr.*, CCCCLV,
81, Richel.)

Que li devandiz Brans est devenuz hom
liges a mon signor et mon chief consist
Theibauc conte de Bar apres la moie liegei.
(Pont, Fiels, I, 74, Arch. Meurthe.)

Après ce, nous, cel homaige lige et tout
le droit et toute la seigneurie qui ont dit
homaige et au la liegei d'iceli nous ap-
partenoient... avons baillé et transporté du
tout a nostre chief li. (1331, Arch. JJ 46,
p. 92 r^e.)

— Droit de ligez :

Ledit droit de ligez pourra se demander
et pretendre sur ceux residents au dehors
de nostredit pays ayans cheval et armes,
ainsi que sur el contre ceux y demourans.
(*Chart. de Beauv.*, c. 10, Nouv. Cout. gen.,
II, 125.)

Celui possédant lief liege, ayant mis
beste a chevet par maladie, ne pourra
vendre, transporter ou autrement aliéner
ses cheval et armes affectés au droit de
ligez au préjudice du seigneur, en cas que
de la dite maladie la mort s'ensuive. (*Ib.*,
p. 126.)

LIGETE, VOIR LIGÉE.

LIGEITE, VOIR LIGETE.

1. LIGEMENT, *lyg.*, *lieg.*, *liyg.*, adv.,
comme un homme lige :

Si vostre ire ne pardonez,
Nul mais qui seit li nostre nez
Jor ne sera si ligement
A lot vostre com'adonnet,
Ma coupe conois et ma fuitte.

(*BES.*, *D. de Norm.*, II, 2705, Michel.)

Que ses hom ert tout ligement.
(*Amaldis et Ydoine*, Richel. 375, f^o 315^v.)

Sire, ce savez vos assez
Que plus a de X. ans passez
Que vous a roi me coronaistes
De Sezile, ke me donaistes.
Dont je sui vostre hons ligement.

(*Chalop.*, 655, Bid. elz.)

Buens chevaliers d'autres reposes
Mandoit, et lor donot asses,
Ses faisoit suens tot ligement,
Et fivoit od la soie gent.

(*Parton.*, 159, Crapelet.)

Et ses (ces choses) tenra de lui ligement.
(1243, *Chap. de Metz*, Dié, I, 1, Arch.
Meurthe.)

Je l'ai quité (le lie) a celui Bertrémin et
a si oir por tenir du roi en lie tout ligement.
(1252, *Lett. de Gilles de Boussavesnes*, Arch.
JJ 31, f^o 111 v^o.)

Les porcions de liez dessus dites
tien et adreote tenir ligement et sans
mouet. (1500, *Denoubr. du baill. de Caux*,
Arch. P. 303, f^o 42 v^o.)

Beauté respond : Sire, c'est bien raison.

Par dessus tous et sans comparaison,
Que pour seigneur et souverain vous tiengue,
Et ligement vostre subject devieue.

(*Poës. de Ch. d'Orléans*, p. 10, Champollion.)

— Par extension, sans réserve, abso-
lument :

Se li se vuelent repentir

Et leur pechiez dou tout gnerpir,

Tout en sint quite ligement.

(*Si Graal*, 3591, Michel.)

Or, fetes vostre plaisir

De moi, car tot ligement

A vos me rent.

(*COLAS LE BOUHEILLER*, *Chans.*, *Dinaux*, *Trouv.*
artés., p. 133.)

Tot ligement vous doins mon cors

A laisser et a gater fors,

Et vos doins honement cougier

Et moi ocire sans pechie.

De moi faire oster de ci

Se n'en voles avoir merci.

(*Parton.*, 1231, Crapelet.)

J'ai bien loïment,

Et s'y hel amy,

Pour qui di souvent :

J'ai bien loïment,

C'est mieux ligement.

(*Contes*, 3869, Crapelet.)

Et lors que de ci parties

Mon cuer o vos esportées,

Car il est tous vos ligement.

(*Ib.*, 7280.)

Deviat il mieus tot ligement.

(*Ch. Maen.*, *Poës.*, Richel. 3221, f^o 77^v.)

Que de vous aie aucun aliement.

Car non cuer est vostre tous ligement.

(*Épous.*, *Poës.*, I, 75, 773, Scheler.)

A vous me donna ligement.

De bon cuer, entriement.

(*Ib.*, II, 49, 1304.)

Si les ot ligement, si com les demandat.

(*DR. DES PRÉS*, *Geste de Liege*, 39904, Scheler.)

— Aisément :

Et on ne puit deispis (la disparition du pont)

[S'avançant passer.

(*DR. DES PRÉS*, *Geste de Liege*, 35871, Scheler.)

Gloss. philol.)

2. LIGEMENT, VOIR LEGEMENT

LIGENCE, VOIR LIGANCE.

LIGEREMENT, VOIR LEGEREMENT.

LIGESSE, - *gesce*, - *gece*, *lieg.*, s. f.,
homaige lige, tief possédé sous la charge
de l'homaige lige :

Les homes liges li firent les homages et
ligesses que chascun devoit. (*Ass. de Jér.*,
t. I, p. 3, Beugnot.)

Quant les homes des homes dou chief
seigneur dou royaume font au chief seigneur
la liegese par l'assise, icelui qui la fait doit
estre a genouils devant lui, et metre les
mains entre les seues, et dire li : Sire, je
vous fais la liegese par l'assise de tel lie
que je tiens de tel, (et nome celui de qui
il tient le lie, et de lequel lie il est) et
vous promets a garder et a sauver contre
toutes gens qui vivre et morir puissent, si
com faire le dois de liegese faite par l'as-
sise. (*Ib.*, ch. 207.)

Que les homes des homes dou chief
seigneur dou royaume feissent liegese au chief
seigneur dou royaume, par l'assise, des lies
qu'ils tenoient de ces homes. (*Liv. de J.*
d'Abelin, ch. cxi, list. des crois.)

Chascun se plaint de toir et d'embrer,
Qu'auraos not pris lor cuers en traïson.
Mais je vos has, d'unes, liegese et dou.
De tout le mieu, qu'ains point n'eu vol oster.
(*GASSE BRETIER*, *Chans.*, ap. *Tarbé*, *Chansonn.*
de Champagne aux XII^e et XIII^e s., p. 17.)

Et les tresors et les richesses,
Et les tores et les liegesses,
(*Estoire de la guerre sainte*, *Vol. Chr.* 1659,
Romy, p. 116.)

Les choses dessus dites je tiens mon-
seigneur le conte (de Blois) a une foy et
en liegese senz autre devoir. (1315, *Aveu des*
Fiefs des Ctes de Blois, Arch. P. 1478,
p. 14 r^e.)

Seront sauvez leurs autres liegesses,
hommages liges, de nous et de nos succes-
sours. (1324, Arch. JJ 62, f^o 468 v^o.)

Item du lie que Hervier de Corbenton
tient dudit Etienne au lieu de Corbenton...
et le tient de luy en liegese. (1351, *Aveu*
de Chateaufort, ap. Le Clerc de Douy,
t. II, f^o 9 v^o, Arch. Loiret.)

LIGETE, *ligeté*, s. f., syn. de *ligée* :

Qu'il peisse a son bossou aver

Princes, contes et chazez,

Hommages, liez et ligetes.

(*Paraph. de Ps. Lincard*, Richel. 902, f^o 139^v.)

Je ai repris de lor en lief et en chascun
de par la dite liegite. (1256, *Lett. de Thib.*
de Rougem., Ch. des compt. de Dole, 253^r

Arch. Doubs.)

Et de ces liez devuz *ligeté* a lad. con-
fesse. (1266, *Ch. de J. conte de Bourg.*, Ch.
des compt. de Dole, 53, Arch. Doubs.)

Par telle condition, que ge et mi hoir en
serous si home lige devant tous homes,
sauvs les liegites que je dois a l'evésque
de Langres. (1273, *Ch. de Jean de Vergy*,
ap. Duc., *Ligus*, IV, 112, Didot.)

Li hoirs et estanchies doudit lief a reu-
seil et debatut a delivrer *ligeté* pour le
cause doudit lies. (1348, *Cart. d'Aprenont*,
Richel. 14835, f^o 25 v^o.)

LIGHOIS, VOIR LIEGEOIS.

LIGIE, VOIR LIGÉE.

LIGEE, VOIR LIGÉE.

LIGIER, VOIR LEGIER.

LIGIERECE, VOIR LEGIERECE.

LIGIEREMENT, VOIR LEGIEREMENT.

LIGIERETE, s. f., noblesse digne d'un homme lige :

Justice, saigesse, charité, loyauté, verité, humilité, force, esperance, *ligiereté* et autres vertus semblables appartiennent à chevalier quant à l'ame. (*Ordre de chelerie*, § 3, ap. Ste-Pal.)

LIGIR, VOIR LEGIR.

LIGN, VOIR LIN.

LIGNACHE, VOIR LIGNAGE.

1. LIGNAGE, - aje. - ache, - atye, *linn*, *lin*, *linn*, *lign*, *legn*, *lion*, s. m., l'ensemble des personnes qui appartiennent à la même lignée ; parenté, race :

Plus aime-t'on que trestout son *linage* (*Alexis*, st. 30, s. Stegel.)

Atant ez vos Fremont qui descendi

Et son *linage* et ses riches amis.

(*Mort de Garin*, 193, du Ménil.)

Li niens corages le me raconte et dit

Que li *lignages* Fremont le postoit

Ne porta mie enduire ne sofer

De nostre guerre soit acordance et fins

(*ib.*, 304.)

Le reis Darie me demandoit tenez

Par ceo n'a force le prist de mon *linage*.

TH. DE KENT, *Geste d'Alex.*, Richel. 24364.

(p. 305.)

Qui estoit de son *linage*.

Dieu et mir. de la Vierge, Richel. 23258, (p. 53.)

Sanz le conseil de son *linage*

Son ami pri-4 et espousa.

(*Lai du Convoi*, p. 119, Michel.)

Comment doquois, fet ele, sire,

Avez i done ami ne honte

De moi, a euit noient ne monte

Vers vous d'amor ne de *linage* ?

(*Lai de l'Ombre*, Michel.)

Nes de bas *linages*.

(*Rose*, ms. Corsini, f. 121^v.)

Linnage. (*Bans aux ichev.*, l., p. 4 v^o, Arch. mun. Douai.)

Et il s'apensia molt, a ehou k'il veoit en li, que elle estoit haute feme et de jennil *linage*. (*Comtesse de Ponthieu*, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 193.)

Ha, sire ! ma dame ne ses *grans linoges* ne s'i voroient mie acorder. (*Li Contes dou Roi Flore et de la Belle Jehane*, Nouv. fr. du XIII^e s., p. 92.)

Pour le remede de m'arme, de mon pere et de ma mere et de mes enfans et de touscheans de mon *linage* ki trespa-soit sunt. (*Trod. du XIII^e s. d'une ch.*, de 1194, Cart. du Val St-Lambert, Richel. l. 10176, [p. 2].)

Aucun de son *linage*. (1280, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n^o 460.)

Un quart degré de son *lignache*. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gén., p. 400.)

Cogata, ce estoit dou *legnage* a celle roine. (*Voy. de Marc Pol*, c. XVIII, Roux.)

La grandeur et noblesse dou *lignage* dont elle est descendu. (1337, *Aveur*, l. XIII, Arch. P. 26.)

Linnage (25 août 1360. *Ch. d'Ed. III*, Arch. mun. Bordeaux)

La sainte Passion que Nostre Seigneur souffri pour tout l'oungain *linage*. (CAUMONT, *Voy. d'outremer*, p. 29, La Grange.)

L'oungain *lignage*. (DU GREZ, *An Introd. for to learn to speke french trevely*, à la suite de PAISGRAVE, éd. Génin, p. 1065.)

De costé maternal j'ay tiré mon *linage* De ceux de la Tramuille et de ceux du Rou-
[chaze.]

(BOSS., *Eleg.*, xv, Bibl. elz.)

La première édition du Dictionnaire de l'Académie dit que le mot *lignage* est vieux. Les éditions suivantes omettent cette remarque ; mais les éditions de 1835 et de 1878 la répètent.

2 LIGNAGE, VOIR LAIGNAGE.

LIGNAGIE, *linagüé*, adj., de telle race, de tel lignage :

Uns des plus haus barons de France, le niens *lignages* et estrais des royaus. (FROISS., *Chron.*, l. 100, Luce.)

LIGNAGIER, - ger, adj., qui a rapport au lignage :

Proximité *lignagiere*. (*Chart. de Hain.*, xx, 2, Nouv. Cout. gén., II, 58.)

— *Lignagier* a été employé au sens de prolifique, au XVI^e siècle, par Saliat, dans sa traduction d'Hérodote.

— S. m., parent en ligne collatérale :

Les parens et *lignagers* des evsques et autres gens d'église, sculteurs leur succedent. (*Cout. de Paris*, Cout. gén., l. 8, éd. 1664.)

LIGNAIGE, VOIR LEUNAIGE.

LIGNAIN, *lingain*, s. m. ?

Coverture de *lingain*. (*Liv. de M. Pol*, CXIII, Panthier.) Var., *lignain*.

LIGNALOE, VOIR LINGALOEEL.

LIGNALOECEY, VOIR LINGALOEEL.

LIGNALOES, VOIR LINGALOEEL.

LIGNAN, VOIR LAIGNAN.

LIGNAS, *lignas*, *legnas*, s. m., forme italianisée, lignage :

Cele roine laisse par sien testament le nule dame ne puisse succoir en sa chaire ne estre lame d'Argon se ne fust de son *lignas*. (*Voy. de Marc Pol*, c. XVIII, Roux.)

Une dame que fust dou *lignas* de la roine. (*ib.*)

LIGNAUL, VOIR LAIGNAL.

1. LIGNE, *lignye*, *lyne*, s. f., lignée, lignage :

Les *lignes* cheroient a moi en tres beles choses, e la moie herediteth est bele. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, xv, 6, Michel.)

Devers la *lyne* son pier. (10 av. 1382, *Liv. des Bonill.*, LIV, Arch. mun. Bordeaux.)

Tiennent a cause d'elle par parage en premier degré de *lyne* un quart de lief. 400. (*Denombr. du baill. de Rouen*, Arch. P. 207, [p. 77 v^o].)

Succession par parage de *lyne*. 1401,

Denombr. de la Vic. de Conches, Arch. P. 308, [p. 86 r^o].)

— Généalogie :

Dieu mercy, je suis d'aussi bon lieu comme dame, damoiselle ou bourgeoisie qui y fust ; je m'en raporte a ceux qui servent les *lynes*. (*Quinze joyes de mar.*, 1, Bibl. elz.)

— Locut., *trestot a ligne*, très exactement :

Qui pres de moi se vorroit traire,
A beau conte m'orroit traire
Dont ce me sui mult entremis,
Qu'atresi l'ai en rime mis,
Com il avint *trestot a ligne*
De lez la vile de Compaigne.
(*D'Auberce*, Montaignol et Raynaud, *Fabl.*, V, 1.)

Des or decleror nous convient
Par queloence y avient
Par droiture et *trestot a ligne*.
(*MACE DE LA CHARITE*, *Bible*, Richel. 401, [p. 414^v].)

2. LIGNE, s. f., ficelle :

Bougettes de *ligne* pour recoudre les hottes. (1411, Lille, ap. La Fons, *Gloss.* ms., Bibl. Amiens.)

3. LIGNE, *lunge*, s. m. et f., sorte de petit vaisseau de mer :

Et tant couru sus le sabelon que li vint jusques a ung *ligne*, un vaisseil qui sien estoit. (FROISS., *Chron.*, IV, 73, Kerv.)

Messires Loeis estoit entres en nue *ligne*. (*ib.*, *ib.*, p. 76.)

Chuis *lignes* va contre toutes marces. (*ib.*, *ib.*, p. 73.)

Cf. LIN.

4. LIGNE, VOIR LINGE.

5. LIGNE, VOIR LAIGNE.

LIGNEACION, - tion, *lincacion*, *linacion*, s. f., disposition, ordonnance des lignes :

Pource la croix n'est mie ore faite droitement, mais de bies, et par maniere de contradictoire *lignacion*. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, [p. 32].)

Et ne pevent pas pour chascune estoille ou ymage trouver proprié, ou *lincacion* de figure pour la nommer, si comme ilz nomment le char, la couronne, et autres. (DRESME, *Contre les divinat.*, Richel. 994, [p. 284].)

Quant a *lincacion* ou figure des ymages. (*ib.*, *ib.*)

Et comme l'église de S. Jean a esté edifiée matériellement des pierres du temple de Cesar et du temple lequel estoit en la montagne, comme appert par les pierres de marbre toutes d'une grandeur et *lignacion* autour du cœur de Saint Jean de Lyon, qui estoit chose digne de contemplation a toutes gens d'entendement. (CHAMPIER, *Hist. des Antiquitez de la ville de Lyon*, [p. 9 r^o, éd. 1648].)

LIGNEAGE, VOIR LAIGNAGE.

LIGNEATURE, *lineature*, s. f., disposition, ordonnance des lignes :

La beauté corporelle... ne se peut comprendre que par les yeux, ven qu'elle consiste en couleur et *lignature*. (*Val et seer. de l'amour*, Ars. 2380, [p. 4 v^o].)

A la couleur, a la *lineature* (Abraut, *la Parfaite amyé*, l, éd. 1513.)

Madame Britolte... se souvenant des *lineatures* d'enfance en son filz, sans attendre autre démonstration lui sauta au col les bras ouverts. (A. LE MAÇON, *Décamerion*, 2^e journ., Nouv. six., t. 121, Dillaye.)

Le peintre sur le tableau, avec le pin ceau, met la première couleur et com- passe les traitez et *lineatures* de son ouvrage. (G. CORROZET, *Blasons domestiques* Poés., fr. des XV^e et XVI^e s., VI, 226.)

Thespian ayant ouy ces paroles se re- cueillit encore davantage à discourir en soy mesme, et regardant en et la autour de luy, apperceut qu'il se levait quand et luy ne seoy quelle ombraige ou obscure *lineature*. (AMYOT, *Oéuv. mor.*, Pourquoi la justice divine diffère la punition des mé- lies, XLV.)

Leu cestuy de la sage nature
Et faits divers remache en y pensant.
Et cestuy la, par la *lineature*
Des mains, pressit le mailleur menaçant.
(ROSSI, *Od.*, III, VIII, Bibl. élz.)

Si les mains de la nature
Toute sa *lineature*
N'eut micaradé proprement,
Si en est l'esprit avnable.

(D'AMYOT, *Recueil de poésies*, Discours sur la louange de la vertu, f. 195^{re}, éd. 1573.)

Je ne reus qu'un travail soigneux,
ou'un dur ennuy, qu'une mordante cure.
Volant son traict et sa *lineature*.
Si bien depeins d'un art industrieux.
(*Œuvres de S. des Accords*, ch. m, éd. 1584.)

LIGNEAU, *laigneau*, s. m., la rue de Chartres qui s'appelle aujourd'hui rue *Serpente* s'appelle pendant tout le moyen âge rue du *Ligneau*, et par corruption, s *Laigneux* (1315), au *laigneau* (1410), ne s; qu'on, selon M. N. L'Épinois (*Hist. de Chartres*, t. 476), paraissent signifier droit sur le lin et le chanvre, ou marché au lin.

Nom de lieu. *Ligneau*

LIGNEE, *lignée*, s. f., alignement :

Et escrivent que les pèleris qui sent par devers l'evêque siegent avant à la *lignée* d'iceux qui y sont jusques au rèigneur dou pertuis. (1326, Arch. JJ 64, p. 198 1^{re}.)

— Bataillon :

Au jour de la bataille l'endroit ou les Athéniens eurent le plus d'ailaires fut le million la ou estoient teneus les *lignes* Leontide et Antiochide. (AMYOT, *Vies*, Aristides, éd. 1565.)

Et a ceste cause y mourent en l'oubli- dencez neuz *lignées*, avec lesquelles ilz cheminerent si hastivement, que le jour mesme ilz y arriverent. (Ib., ib.)

LIGNEL, *linel*, *ligniel*, s. m., fil de lin, fil enduit de poix :

Licimim, *linel* (J. DE GARL., ms. Buzes- 546, Scheler, *Lex.*, p. 49.)

Cote et d'ang riche vent de Gauc.

Cousue a *lignel* tout entour.

(*Ross.*, 563, Meon.)

Cousue a *linnel* tout entour

(Ib., ms. Corsini, f. 5.)

LIGNELIET, - *ler*, s. m., celui qui fabri- que le *lignet* ?

Periels li *ligneters*. (1241, *Ban de Tréf.*, Bibl. Metz.)

1. **LIGNEMENT**, s. m., ligne :

Et contient (la géométrie), ce dient les sages.

De ceste discipline l'art

Un soy *lignemens* traïs a part.

Intervales, grands ours, figurez.
(CIN. DE PIS., *Poés.*, Richel. 604, f. 210 1^{re}.)

2. **LIGNEMENT**, *lou*, *lign.*, - *ant*, s. m., mèche :

En la chandele est la cire, li feus, li *lignement*. (BELETIN, *De Officiis eccles.*, Richel. l. 965, f. 90 1^{re}.)

Li *lignement* (signifie) la deité covette de la char. (Ib., ib.)

Ainsi cum la mouche fait la cire de l'odor de la Por sans la flor depeier, li *lignement* qui est dedans la cire et la sonstient s'enchie l'esperite qui est dedans le corps. (*De la Purification nostre Dame*, Richel. 988, f. 53^{re}.)

Car ne peotit ardoir la chire

Sans *lignement*, ne peter flamme.

(J. DE COMB., *li bis de la candelille*, 88, Scheler.)

Pour *lignement* achetei et fasson de chandelles, 17 sols. (1318, Prev. de Longwy, Arch. Meuse B 1847, f. 6 1^{re}.)

Pour .XXIII. livres de gros *lignement*. Pour .XXII. livres de *lignement* delié. 3 janv. 1381, *Obsev. d'A.*, de Poit., Arch. Pas-de-Calais, C^{tes} d'Artois.)

De feu, de lumiere, de lis et de *lignement*. (1393, *Cart. de Dinant*, p. 132, Borman.)

Le *lignement* d'une torche. (1412, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

A Lyonel, chandelier, pour la facon et *lignement* de .XII. torches, .XXII. sols tourn. (1432, *Compt. de Nevers*, CC 33, f. 35 1^{re}, Arch. mun. Nevers.)

Qu'en tous ouvrages de eglises soit mis blanc *lignement* sec et bien ouvré. En peronnages de chire ne es bras, gambes et bestes d'iceulx, ne autres representations, on ne puet mettre dedens aucun *lignement* ne autres mistions fors seulement de pure chire. (1452, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

A Jehan Lyonnet pour *lignements* et facons des torches. (1456, *Compt. de Nevers*, CC 52, f. 32 1^{re}, Arch. mun. Nevers.)

A Jehan Deberry pour un quarteron de cere pour le luminaire de l'annoument, quatre livres dix neuf sols huit deniers ch. Item a Jehan Gilbert pour avoir mis en œuvre ladite cere et pour le *lignement* huit sols quatre deniers. (1465, *Compt. de l'annoument* de S. herthomé, f. 109 1^{re}, Bibl. la Rochelle.)

A la femme de Galoys pour avoir mis en chandelle lesditz six cens cinquante six livres de suif et autre suif de la maison, fait pour *lignement* que pour facon. (Ib., f. 110 1^{re}.)

LIGNERAIE, s. f., champ semé de lin :

Les tenir arrouses (les lins) ayant la commodité de l'eau, a ce apropiant le plan, comme j'ai monstré es ris, pour la donner a propos a la *ligneraie*. O. DE SERRES, *Th. d'agric.*, VI, 29, éd. 1805.)

LIGNET, s. m., ficelle, fil :

A. *lignet* pour les machous. (1396, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Battes de *lignet* pour tendre la toile des hottes. (Ib.)

LIGNETE, s. f., petite ligne :

Ne paroit fors c'une *lignete*.

Petite, souille et grelle.

(J. LEMARCHANT, *Mir. de X. N.*, ms. Chartres, f. 2.)

Wallon, *liniète*, miro.

LIGNEUL, VOIR LIGNOEL.

LIGNEUL, VOIR LIGNOEL.

1. **LIGNEUR**, s. f., sorte de tare de la graisse ou du suif :

Et se l'on treuve sain blanc ou noir, suif ou oingt, on y ait embroqueure ou *ligneur*, dont l'une vaille plus que l'autre, icelles denrees seront forfaictes. (1487, *Ord.*, XX, 51.)

2. **LIGNEUR**, s. m., celui qui trace, qui afferme :

On tient en ces ouvrages maistres les boius *ligneurs*.

(GILLES LE MEIST, *Poés.*, I, 173, Kerv.)

Chil doy deussent bien iestre de pais faire *ligneur*.

(Ib., ib., t. 303.) Impr., *ligneur*.

3. **LIGNEUR**, s. m., fabricant de ficelle :

Pareillement a cause du dit office a droit de cens sur les cordiers, *ligneurs* et faisant cordes es ville, banlieue et faubourgs d'Orleans. (1543, *Déclaration du maistre des febrés*, ap. Le Clerc de Dony, t. II, f. 40 1^{re}, Arch. Loiret.)

1. **LIGNIER**, *lingnier*, *linier*, verbe.

— Act., tracer une ligne sur :

Le matinet a primes iront li charpentier Pour abatre les chesnes et doler et *lingnier*.

(*Cont. de Nass.*, Ars. 3142, f. 248^{re}.)

Por abatre les chesnes et doler et *lingnier* (Ib., Richel. 368, f. 130^{re}.)

Caisnes abat et fans font a terre verser, Et a faites les ais et *lingner* et doler. (Ullas, Richel. 12558, f. 6^{re}.)

— Mesurer à la corde :

Il ne compassent pas, ne *lingent* Lor huevre. (GROU, *Bible*, 2549, Wolfart.)

Car sur l'estel si deus escheles

Dont les bezz douz sans pigeons

Setenoient, se bien *lingons*.

Les bouz d'en haut au ciel tenoient.

(*Lancel.*, Richel. 116, f. 37^{re}.)

Item, une corde de lignue de .IIIIV. toises de long pour *lingner* l'ouvrage des poils sur les toises, pour ce. .IIII. sols. (1415-1416, *Receptes de Badoigne-sur-Mer*, p. 170, Ed. Dupont.)

Comment peult on homment sver ceste piece en deux, puis qu'elle n'est pas encor *lignee* a la cordelle. (PALSGRAVE, *Esclairc.* de la lang. franç., p. 480, Gouin.)

Cest ouvrage est bien *ligné* a la cordelle. (Ib., ib., p. 609.)

Je vous prie, allez *lingner* ce boys a la cordelle que nous le pussions aller siet. (Ib., ib., p. 612.)

— Fig., redresser :

Lignes, poignées es cuers, trestout sont mas- kniet.

(GILLES LE MEIST, *Poés.*, I, 173, Kerv.)

— Neutr., prendre des mesures :

PINCEPE.
Ceste (mine) est bien au moy de le tiene.
BASOIRS.

Et ceste, se g^l seule *lignier*.
(J. BODI, *le Jus de saint Nicolas*, Th. fr. an. m. a., p. 193.)

— Réil, se diriger en droite ligne :

Il autres cics de cele ligne
Qui devers senestre se ligne

(GATHEUR DE MES, *Vin. du monde*, Richel. 1533, f^o 171 r^o.)

qui devers senestre se ligne.
(*Id.*, *ib.*, ms. Montp. H 437, f^o 80 r^o.)

— Nontr, dans le même sens :

En la fin de ceste ligne
Tot a droit si com el ligne.

(GATHEUR DE MES, *Vin. du monde*, ms. S.-Brienc, f^o 183.)

Et deçy aval revenant az chainails lignant tout oultre an desus jusques aux liches. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 261, Borgnet.)

— Tirer son origine :

Ceste est dite est-ville de mer.
Vise de vie pour mener.

Porte du ciel en nous entours.
Ri-ville de droit dont nous lignons.

(*Fats-Clavhans*, Richel. 1634, f^o 22 r^o.)

— Décider, décréter :

Tu n'és pas de la bonne ligne
De Juda qui droit rigle et bone.
(*Orologe de la mort*, Richel. 394, f^o 35^o.)

Li sires qui droit juze et bone.
(G. WAUL, *Poés.*, Richel. 9221, f^o 98^o.)

— Act., dériver :

Afin que ils mie ne forlignat
De la noblesse dont ilz lignent
Leurs renomz, qu'ilz repaent gloire.

(CHR. DE PIS., *Liv. du chemin de long estude*, Richel. 604, f^o 147 r^o; Poushel, v. 4165.)

— Terme de ven., couvrir :

Ligner, en cas de loupz, c'est couvrir la louve, luite lupam. Ainsî dit on entre veneurs, le loup *ligné* la louve, pour il la couvre et en fait race, ce que se dit aussi aligner. (NICOT, *Thresor*.)

— *Ligné*, part. passé, bien aligné :

Les soubrebat par salant avoit
Lignourant, soubrebat 4 lignes.

A DE LA HAUL, *le Jus Adan*, p. 300, Consmemaker.)

— Bordé :

Les Persans appellent le chapeau royal cindarin, autour duquel alloit une faixe ou cornete de vert obscur *lince* de blanc satin. (*O. Curse*, II, 6, éd. 1534.)

— Accompagné, escorté :

Dont Salomons dist... : Comme est belle chasteté *lignée* avec clarté ! Il met trop bien chasteté avec clarté, car lors est belle chasteté et virginité quant ele est clere par bonne vie et honeste. (LAURENT, *Somme*, ms. Troyes 63, f^o 75 r^o.)

Wallon, *luni*, *luni*, viser, mirer, horroyer. Namur, *luni*.

2. LIGNIER, *linier*, v. a., enduire :

A l'exemple de Jhesucrist qui fist boe de sa salive et *lynia* et oint les yeux de Pavuzle. J. GORLAIN, *Religion*, Richel. 437, f^o 319 r^o.

Comme la pierre de Adamas, laquelle pierre est de tant dure et aspire efficace qu'elle ne peult estre aucunement rompre ne brisée que premierement elle ne soit chauffée au feu et puis après enoucée, *brice* ou adoucie par le sang du bouc pour la frapper et faire obeer dessous le marteil sur l'enclume. (*Le prem. Vol. des exp. des Ep. et Er. de kar.*, f^o II r^o, éd. 4519.)

3. LIGNIER, voir LAIGNIER.

4. LIGNIER, voir LINIER.

LIGNIERE, voir LINIERE.

LIGNIET, s. m. ?

3 sols touffois vizez pour le *ligniét* de Warneville que chacun doit, que ne monte ne availle en la partie Mgr que se paie au jour de Noël... (1390-92. Arch. Meuse B 1042, f^o 33 v^o.)

LIGNIS ALOES, voir LINGNALOEL.

LIGNOLE, *ligneu*, *lignoeul*, *lignoul*, *ligneu*, *lignoeul*, *ligneu*, *lignoul*, *lignoul*, *ligneu*, s. m., fil de lin, cordon de soie :

Qu'estraglé fussent d'un *ligneu*
Tout cil qui portent chapeueil.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f^o 174^o.)

Playes a *lignoul* et tentables dont alloures n'on esment point. (1586, *Cart. de Ciney*, p. 124, Borgnet.)

Dans cette dernière phrase, selon Borgnet, il s'agit d'une blessure qui exige l'apposition d'une compresse en bande de lin.

— Fil enduit de poix dont le cordonnier se sert pour coudre :

Licéium, *linol*. (J. DE GARL., ms. Bruges 536, Scheler, *Lex.*, p. 49.)

Licéium, *lineul*. (Id., ms. Lille.)

Li caveliers rompi son *ryneu*. (*Artur*, Richel. 337, f^o 450^o.)
Ligneul a coudre soulers, licéium. (*Gl. gall-lat.*, Richel. I. 7684.)

Pastours qui a hoch et forettes,
Boiste pendant a lanierettes,
Et atennes bien deliettes,
Ligneul epouinté de soiettes.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f^o 40 v^o.)

Ait fil et aguille en tout terme,
Ligneul et atenne poient.
(*Id.*, ms. 41 v^o.)

Ligneul ensoutté. (LA POINTE, *Epith.*, éd. 1571.)

Ne seent autre chose faire sinon luy ruer un gros lopin de poix noire, qui lui servoit a faire ses *ligneurs*. (*Nour. Fabrique des excell. Traits de verité*, p. 27, Bibl. clz.)

Ligneul de quoi l'on coud les souliers. (*L'Ecurie du S. Grison*, malad. des chev.)

La langue moderne a conservé *ligneu* dans cette signification.

— Crin dont on fait de petits collets pour prendre de petits oiseaux :

Une paire de *lignour* a prendre des oiseaux. (1694, *Invent. de meubles*, Trinité, Smarve, ch. 7, Arch. Vienne.)

— Terme de maçonnerie :

Encasser des aures es *lignoux* de le maçonnerie. (1447, Bêthune, ap. La Fous, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Par dessus les sommiers et *lignoeul* fault faire cinq pointes donnees raius de forme. (1506, *ib.*)

— A *lignoeul*, locution figurée signifiant

habilement, joliment, délicatement :

Leurs chappellez haissent a *lignoz*
Paray es chaups.
(CHR. DE PIS., *Poés.*, Richel. 604, f^o 71^o.)

Le ayd garotte de joenez joenez a *lignoz*. (*Banquet du boys*, portet. de l'ami des livres.)

Ancien liégeois, *lignoul*, fil de lin. Pottou, Vienne, Deux-Sèvres, *lignou*, Suisse romande, Neuchâtel, *legneur*, Vaud, *lignu*, Guernesey, *ligneur*, fil poissé des cordonniers. Wallon, namurois, *liniou*, mèche de lampe, de bougie, etc.

LIGNOEUL, voir LIGNOLE.

LIGNOIS, voir LINUIS.

LIGNOLE, s. f., dimin. de ligne :

On dict qu'il est creu en Cecile
L'esprit droict comme une *lignole*.
(G. MAHOT, *Epit.* xlv, à Lyon Jamet, II, 507, éd. 1731.)

LIGNOLET, -ollet, *lin.*, s. m., dimin. de *lignole* :

Licéium, *linollés*. (J. DE GARL., ms. Cott., Scheler, *Lex.*, p. 49.)

Elle demene en ceste ville
Cheu Jehan de Lengres; en painctore
N'avez vous pas ven sa seincture
Et ses souliers a *lignole*?
(FLAMAND, *Vie et pass. de St bidier*, p. 23, Caradect.)

— Au *lignole*, loc., d'une manière élégante, gracieuse :

Au *lignole* le veulz chasser
Et de robes l'afriagoter.
(DEPUEVILLE, *Trois Pelerinages*, f^o 43^o, impr. Institut.)

Que luy donras tu dont ?
Est ce uniz don si au *lignole*?
(GRIFFIN, *Hist. de la Pass.*, 5500, G. Paris.)

Je n'ay pas belle colerette
Assez mignonne, assez proprete,
Va chemise a trop haill colet,
Je ne say pas un *lignolet*
Parce comme telle et telle.
(ELOY DAMERLAIN, *le Deablerie*, f^o 12^o, éd. 1507.)
Ilz ont sur le bord du colet
L'oz beau get fait au *lignolet*
De belle penne honestement.
(*Id.*, *ib.*, f^o 47^o.)

— On a dit encore, d'une manière plus particulière, pour signifier parfaitement, heureusement :

Dans cet orgin, qui estoit grant et large,
J'ay bien marchés toujours au *lignolet*.
(*Les sept Charçons de Naples*, Poés. fr. des xv^e et xvj^e s., II, 106.)

LIGNOLET, s. m., treille pour la vigne :
La seconde et moyenne sorte de vignes on comprend plusieurs, comme l'eschalasse, la perche, a *lignolet*, en treillages et autres de diverses façons. (O. DESERRERES, *Th. d'agr.*, III, 4, éd. 1605.)

LIGNOL ALOE, voir LINGNALOEL.

LIGNOUL, voir **LIGNOEL**.

LIGNUS, voir **LINUS**.

LIGNUM ALLOUEZ, voir **LINGNALOEL**.

LIGOTE, s. f., courtoise intérieure du bouclier :

Et met mon eseu fret environ la *ligote*
Et mon haubert deont aussi comme s'iedz e-
ste. (DIEULIEVRE, ap. DUC. IV, 116^o, Bibt.)

LIGOTER, v. a., faire subir à la vigne l'opération indiquée dans l'exemple suivant :

An commencement d'avril, apres y avoir planté les eschalats, on la *ligote* (la vigne), qui est aster les pierres, molles et herbes qui pourroient empescher le botroucon. O. de SERR. *Th. d'agr.*, III, 4, éd. 1605.

LIGEMENT, *liegement*, s. m., ligament :

Par disposition du *ligement* qui est souz la languette. (B. DE GOND., *Pratiqu.*, III, 20, éd. 1495.)

Les dens sentent doubour on leur *ligement* et s'empostumissent et dilatent et ont corozions et perforacions. (Id., *ib.*, III, 25.)

LIGURE, voir **LIGURE**.

LIGULE, s. m., languette :

Dehors la liette, il y a une petite *ligule*, ou languette, que les grecs appellent epyllosis. (DU PINET, *Trad. de Plouc.*, XI, 37, éd. 1566.)

LIGURE, *ligure*, s. m., espèce de pierre précieuse :

La nature du *ligure*,
L'ancordez moult m'asseur
A dire du vrai *ligure*,
Il j'en dirai la verité.
(Lapidare, VII, 147, p. 250, Courton)

Une beste sauvage met
Ceste pierre en hale, et repa
Dehors la gravelle et parfuit,
Dandiez *ligure* pramié
Maite vertu que sur li mist
Ligures garist de jaunice,
Et destourne homme de mal y ee.
(*ib.*, *ib.*, 136, p. 251.)

Ligures est une pierre qui est trovée a l'entree de Ande, sur le flun plain de forest, que une beste qui a non liuz garde et la respont dedenz sa genle moll et parfont, que ses grant vertus ne nos soient aidanz. Li liuz nos devisent que *ligures* est de plusieurs manieres; mes li miandes est de color d'or, et liens la de color de mirre d'eneons, et tel qui sont de tel maniere dont la verlor jaunone, et tel en sont qui ont color d'electre. (Li *Livres des pierres*, Richel., 12786, f. 27^o.)

Ligure vient d'orme de beste qui a nom liuz. (Descript. *lapid.*, ms. Berné 113 p. 169.)

Charlonez, *ligure*. (Lapid. d'un roi d'Arras, ms. Berné 646.)

Et si dient cil qui le sevent que de son piz (du loup cervier) nart une pierre precieuse qui est apelee *ligures*. (BRUN LAP., *Tres.*, p. 248, Chabaille.)

Amatisse, jaspé on ocasse
Et *ligure* l'est couvenable.
(Le *Liv. du Faucon*, Poés. fr. des xv^e et xvij^e s., XII, 281.)

LIGURITION, s. f., gloulomerie :

Grappes, *ligurations*,
Et non ordinaires liences.
(J. DU, *Cuisine papale*, p. 9^o, Fick.)

LIGUSTRE, s. f., troène :

Ligustres, qui sont petites fleurs blanches de tres petite vigneur que tout ainsi qu'elles subitement naissent en un moment, se desséchent et failent. (Triumph de *Petrus*, f. 198^o, éd. 1531.)

LIIHE, s. f., sorte de roseau

En terre a une fosse faite
Et dedens herbe mise et traite,
Et li fouchiere et la *lihe*.
Que par dedans a espandue.
(G. de Valerne, Ars. 3319, f. 78^o.)

Pour recevoir de *lihe* le grange. (3306, *Trac. aux chdt. d'Art.*, Arch. KK 393, f. 31.)

Couvreurs de tuille et de *lihe* et pavens de quarriens de terre. (1313, *ib.*, f. 48.)
Pour couvrir de *lihe* as aloirs du pavillon. (*ib.*)

Couvreurs de tuille et de *lihe*. (*ib.*)

Pour fankier *lihe* n'pare a couvrir les aloits. (*ib.*)

LIANCE, voir **LIANCE**.

LIER, voir **LIER**.

LIANCE, voir **LIGANCE**.

LILE, voir **LILIE**.

LILIAL, *lil.*, *lill.*, adj., de lis, de la blancheur du lis, orné de fleurs de lis :

Rose *liliale*.

(MARGA, *Litanies de Marie*, f. 81^o, éd. 1492.)

Escu *lilial* est embely de l'or pur et fin, car l'or conforte le cuer de l'homme. (*Blas. des coul. en armes*, f. 5^o, éd. 1511.)

Pour augmenter le ceptre *lilial*
D'honneur tres grant et hilt imperial.
(J. BOUQUET, *Labor. de fort.*, Maz. 10832, f. 8^o.)

Tize d'honneur, hermine *liliale*,
Chappeu d'heul sanz couronne royale.
(J. MARIOT, *Epistre a la Reine Claude*, p. 34, éd. 1532.)

Mosques en leurs voix armez
Redoutent bouage aux hautes cotes celestines
Qui nous assivent par grace speciale
Apporte fruit de souche *liliale*.
(*ib.*, *ib.*, p. 55.)

Princesse cordilic,
Tize point de la fleur *liliale*.

(G. MARC, *Epist. Champ. d'Atty. a Dam. d'Al.*, p. 133, éd. 1506.)

Vnuz je point desouffler
Li grand troupe d'heylay,
Qui du liec sont soufler
Qui du liec sont soufler
JOURN. de BELLEV., *Conte. les env. pol.*, f. 88^o, éd. 1573.)

Qui est une grant souffler pour la fleur *liliale*.
(*Conte. sur le trespas de Claude de Fr.*, Poés. fr. des xv^e et xvij^e s., XII, 143.)
En habit *lilial*.
(MORLET, *Ep. Copul.*, xv.)

En anges, qui luy offrent une fleur *liliale*.
(BELLEFORESTS, *Chron. d'Ann.*, de Fr., Charles VII, an 1428, éd. 1500.)

LILIE, *lil.*, *lille*, s. m., lis :

Belissanz ist de tre blanche com flors de *lil*
(J. BOU., *Saz.*, xxx, Michel.)

Li dolz aignels prend sa pasture
Entre les *lilles* de vie pur
(*Cont. des Cant.*, ms. du Mans 173, f. 91^o v^o)
Kar je sui *lilles* des valers.
(*ib.*, f. 48^o.)

Entre les *lilles* et les roses.
(*ib.*, f. 31^o.)

Com al *lilie* sont les espines.
(*ib.*, f. 48^o.)

Qui d'une veist le sanc et le cervel chair,
Et sur le pavement l'un od l'autre gesir,
De rose et de *lilie* l'i poist souvenir.
(GAVENIR, *Vie de S. Thom.*, Richel. 15513, f. 93^o.)

Et l'autre verneil, entrelecé
Cum *lilie* et rose.
(*Vie de S. Thom. de Cant.* 1497, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

LILIE, adj., de lis :

Suspendues et offertes telles en sa main
que onques nulles telles deus Charle-
magne en ceste *lilie* region. (G. CHASTELL.,
Chron., V, 246, Kerv.)

LILIE, voir **LILIE**.

L. LIMACE, s. f., limaçon :

La *limace* jete son cors
De l'escalope loute fors
Par le bian tens; mes par la pluie
Rentre enz.
(RUEL., *Vie Ste. Elix.*, p. 245, Job.)

2. LIMACE, -asse, *lym.*, s. f., cerche :

Dans ceste *lymace* on cerche ce peuple
Hun on Avartous avoit ja denouré l'espace
de deux cents ans, et tenoit toutes les ri-
chesces de l'Occident, sans avoir esté
assailis de par une autre nation. (FACHET,
Antiq. gaul., 2^e vol., II, 3, éd. 1611.)

— Spirale :

Faire aussi de bois de chesne et monu-
serie la moule en *limasse* pour monter on
lad, charge. (1621, Arch. des notaires de
Nevers, minutes Taillander.)

— Sorte de jeu :

On dit que je suis bon joueur
Aux tables et a la *limace*.
(*Fass. de S. Did.*, p. 103, Carandot.)

LIMACON, -asson, *limechon*, *lymechon*,
s. m., conque :

Que les Trentis peints dans leurs creux *limassons*
En l'honneur de leurs rois entourent des chaussons.
(J.-A. de EYRI, *Poemes*, t. VII, Lemerc. II, 325.)

— Sorte de jeu :

l'on joue un *lymechon*. (1464, *Lett. de Jan*
de Lannoy, Galin, hi-hoi., 1875, p. 214.)

— Sorte de manœuvre militaire :

Faisons le *limechon* a la mode d'Alle-
magne. (MOLINEY, *Chron.*, ch. 163, Bi-
chon.)

Le jour ensuyvant les vultut veoir en
bataille en une prairie le long de la riviere
d'Asme, on devoit luy se muerent en or-
donnance de combatte, et l'on ent le *lima-
con* a referres hors. F. DE RAUCIUX, *Genev.*,
I, éd. 1574.)

Ce que je requiers que nostre bataillon
face, ne me semble point si mal assés a
produire, ven que les soldats nouveaux a
qui on apprend des *limassons* font bien
davantage de leurs et delours pour leur
plaisir. (LA NOUE, *Disc. polit. et milit.*,
p. 388, éd. 1587.)

— Tron fait au moyen d'une vrille ?

En s'agitant se fait, on tourne un tron veillé de
 par le petit fer, va de l'un à l'autre.
 (Cocq., *Paris des Arts*, p. 187, et 160.)

LIMACONNER, v. a., donner forme de limacon :

Limaconner, To twirle, turne, or wind about, like the shell of a snail, or as snail shells that cast themselves into a ring. COLBOURN, ed. 1611.

LIMAILLE, s. f., petites particules métalliques que la lime détache des métaux ; mot conservé :

Pro. VI. liv. posis. et pro *limaille* emp. 2 s. d. 1340-41, *Compt. de Ch.-d. d'Orl.*, exp. repar. Doul., Hôp. gén. Orléans.

Pour un. pûtes de *limaille*. (1379-80, *Compt. de la fabriq.*, Arch. Aube G. 1539, f° 31 v°.)

Pour une pinte de *limaille*. (1409-10, *Compt. de la fabriq. de S.-Pierre*, Arch. Aube G. 1539, n° 125 v°.)

Limaille de fer et de cuivre. (A. DE MOULINS, *quinze ess. de tout. chos.*, p. 97, éd. 1549.)

LIMANDE, = *ende*, *lym*, s. f., planche plate :

Item pour peindre le chief c'est assavoir les sabiettes, les pincous, les limans, les *limandes* et les bouillons. (1319-27, Arch. hosp. de Paris, II, 65, Border.)

À millier de chevilles de fer, pour couvrir les *limandes* qui seront mises aux portes et ailes de la ville. (1359, *Compt. mun. de Tours*, p. 131, Delaville.)

A Bezanant le Court et a son force, charpentiers, pour appareiller, limander les pontz levez de la porte de la Barre et de la porte de l'asche, et pour une grant ays achate dudit Bezanant pour faire *limandes* es diz pontz, et pour un quartier de grant clo pour couvrir les autres *limandes*. (1389-92, *Compt. de Nevers*, CC. 1, f° 4 r°, Arch. mun. Nevers.)

III. planches pour faire *limandes* pour es diz pontz levez, ou quel charpentier a ben XVI. *limandes*. (Ib., f° 5 r°.)

Mis au pont une ays, une *lymande* et deux planches. (1404, *Compt. de Nevers*, CC. 10, f° 44 r°, Arch. mun. Nevers.)

Que ceux qui usent dudit charpentier ne soient bonz de bois de quel l'un puisse faire une *limande* en quatre paux de fante. (1477, *Compt. de Jar. de Breteuil*, Cart. de Breton, Leblanc, CCXXI, A, de Louton.)

Mes deux *lymandes* de bois pour clore et engoiser quel l'un ne puisse aller devers les mespures de l'asche onlogre. (Compte de 1607-7, Arch. mun. Angers, CC. 8, f° 107.)

Pour les deux ponts qui a convenu pour les ponts *lymandes* et travers. (1548, *Compt. de l'asche de Poitiers*, p. 64, Chevasson.)

En pour qu'il voit entrer ce levrier qui a été la sa prise, il s'en va après, sans faire grand bruit, avec une grue se *lymande* à terre en se baissant, il y a une alligace en levrier. Autre en un mot de son donjon, ainsi en s'aschant de coste *lymande* sur les reus. (BOIS DES PERLERS, *Nouvelles recitations*, De Giblet de Montmaist, f° 75 r°, éd. 1564.)

Armes : gramp de tabliers. On ap-

pelle *limande* en Gascogne, dans le pays boulonnais, dans le pays castrais, et, en général, dans tout le sud-ouest, un certain meuble en forme d'armoire, à quatre ouvrants, deux en haut et deux en bas, séparés par trois tirais places au milieu. La partie supérieure de ce meuble est en retrait, avec deux colonnettes torsées aux extrémités, toujours surmontée d'un cornement triangulaire orné au centre d'une petite niche où se placait d'ordinaire une statuette de la Vierge, et de deux tablettes en pignon aux angles. Généralement cette armoire est sans sculpture, sauf le cas où elle provient d'un riche mobilier princier ou seigneurial. AUX XVI^e et XVII^e siècles la *limande* faisait partie du mobilier donné en trousseau aux jeunes filles de toute classe, et servait à renfermer leur vestiaire et le linge de la maison :

Une grande *limande*, pour tenir marchandises, de bois de sapin, garnie de six pestoz. — Une grande *limande* faite en menuiserie. — Autre petite *limande*. (Lar. du XVI^e s., ap. Lalozue, *Hist. d'Auch*, p. 393.)

Dans le Haut-Maine, *limanche* désigne une pièce de bois sciée, longue et plate.

LIMANOR, = *ender*, *lym*, v. a., garnir de planches appelées limandes :

Pour *lymander* et faire II. fenestres en la tour du cloître. 1363, *Compt. mun. de Tours*, p. 207, Delaville.)

Pour appâiller pont *lymander*. (1380-92, *Compt. de Nevers*, CC. 1, f° 35 r°, Arch. mun. Nevers.)

Pour appâiller, *lymander* les pontz levez. (Ib., f° 4 r°.)

Pour mettre plusieurs ays on pont levez de la porte de Nevre et yedies couvre et *lymander*. (Ib., f° 39 r°.)

Pour appareiller le pont levez et pour icellui *lymander*. (1394, *Compt. de Nevers*, CC. 2, f° 6 v°, Arch. mun. Nevers.)

Qui a *lymandé* ledit pont. (Ib.)

LIMAS, = *az*, s. m., limace ; mot conservé :

Ce seroit nescissant chose et paournee se homme avoit les yeux sur le plus haut du chief comme le *limas*. (II. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 13.)

Il dist que les femmes qui estoient ainsi entées et branlées ressembloit les *limas* entus et les heornes. (Lar. du chep. de La Tour, ch. 47, Bibl. elz.)

Quatesprenant... à, au moins de mon temps avoué... les intelligences, comme *le limas* sortans des fraires. (RAEDEL, *le Quartier*, t. III, ed. 1552.)

Est un *limas* ly agre, Qui futenent toute au haut. (BOSSU, *éd.*, III, xx, Bibl. elz.)

— **LIMACON** :

Limas o escailles, bestuda. (1464, J. LA GALLEC, *Catholicon*, ed. Aulifred de Quocel-quen, B. P., Quimper.)

Comme un *limas* en la belle saison Portant sur luy son fardeau, sa maison (Verg., *Sat.*, III, a Morel, ed. 1612.)

LIMASSIER, adj., de limace :
 Tracce *limassiere*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1711.)

LIMATURE, s. f., syn. de *limeure* :
Limature de fer. (B. DE GORD., *Pratiqu.*, II, 4, éd. 1495.)

La *limature* de l'or. *Premier Vol. des exp. des Ep. et Ev. de kar.*, t° 5 v°, éd. 1519.)

Plusieurs grande seigneurs et riches gens font cuire avec leurs viandes quelques parties d'or : autres en usent en petits painneaux avec clostaires, autre en *limature*. (EVONS, *Tresor*, c. XLVI, éd. 1555.)

LIMBART, *limb*, s. m., bandeau ?
 A ce mot il peudous li saut.
 Ilb ne dist mie : Dex vos saut.
 Ains le saisi par ses *limbars*,
 Si li done des esclairs.
 (G. LE LOGIC, *la Veue*, 419, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, p. 210.)

LIMBE, *lymbe*, s. m., le même que le pluriel moderne *limbes* :

Et de la prison du limbe d'enfer delivra l'homme. (Met. d'Op., Vat. Car. 1686, f° 20 r°.)

Et par divine autorité
 Tara ceste université
 Du limbe de captivité.
 (Act. des Apost., vol. I, f° 40^e, éd. 1537.)

LIMBON, s. m., les limbes :
 Il despoilla enfer et mist hors du *limbon* les peres. (J. GOULAIN, *Ration*, Richel. 437, f° 169 v°.)

I. LIME, s. f., action de limer :
 Il veult avant finer me lime,
 Car asses i a loquee lime
 Avec les liseurs re-bours.
 (REVET, de MOULIENS, de Carité, st. CCXXXVI, I, Van Hamel.)

— **Traiter la lime**, polir un ouvrage d'esprit, des vers :

Respirer si traite *la lime*
 Que chascun couple a sa rime
 Or la vos tenrons par lous vers.
 (Paston., Richel. 19152, f° 1687.)

— **Peine, tourment, application** :
 Qui combleit dire e descevoir
 La loque lime e le remeui
 Que tout avoient une vers me.
 (REVET, *de Norm.*, II, 23152, Michel.)

Par nature ont toutes les *limes*
 Dont il se leveat et escurat
 (De roi Guillaume, ap. Michel, *Chron. anal.-norm.*, III, 25.)

Entr'ons on dix jor de combatre,
 Et mains on deus on trois on quatre,
 Nus volent a un chief voir,
 Tost trespasser, ou tost fuir,
 Que souvrir tel *lim* et tel mort.
 (GUYOT, *Isle et Galer*, Richel. 375, f° 308^r.)

Illec font lor afflictions,
 Lor larmes et lor orisons,
 Et li demorent trespas prime
 Tant traveit ceste sainte *lime*
 Que de Dieu sont entulmées
 Une del Saint Esprit gardées.
 (Paston., 7903, Grapelet.)

Mais il avint que per tel *lime*
 Trespasat la virge rose.
 (Del Chevalier qui fust mort, Richel. 818, f° 56^r.)

Trop a li bons ly char hardie,
 Car li dyables se s'empent
 Ke c'est li femme enfans preut,
 Car d'au'ert l'ert par sus le'z
 Gauthier de Lang, *la Vieille*, MS. Scheler, *Trois
 Jeta*, p. 219.

Quel jume Dieu souloit, quel le eoit et quel lime
 Pour que l'enir le monde que pechie se venoit
 Chant de rossignols, ms. Aschmann 211, f. 43.

— Querelle :
 Tu doinst Dieu aussi que femmes puisse vivre
 sans limes.
 (GILLES DE MEUSI, *Poes.*, II, 131, Kerv.)

2. LIME, s. f., chemise :
 Les mallois Appellent une chemise une
 lime, (G. BOURNET, *Serees*, III, 129, Roybet.)
 Argot moderne, *lime*, chemise.

1. LIMÉCHON, voir LIMAGON.

2. LIMÉCHON, voir LIMÉCON.

LIMÉCON, - *chon*, *lym*, s. m., limigmon,
 mèche :
 Prenez *limechons* rouges, (MADIS, f. 93 v,
 Blaze.)

Les espenloches par lesomolz l'en asto-
 jez s'noit baitez et noissoz au los *lymecons*.
 J. GOCLAIN, *Ration*, Richel, 437, f. 18.

Lymechon, le liniment, (1464, J. T. GADEUC,
Cathol., col. Audret de Quo quenetaim,
 Bibl. Quimper.)

LIMELLE, voir LEMELLE.

LIMENDE, voir LIMANDE.

LIMENDRE, voir LIMANDRE.

LIMER, *lymer*, verbe.

— Act., ronger, détruire, irriter, exci-
 ter :

M'li a le cuer et treste et noire,
 Sur son cors a linc m'li fort lime
 Par sa pouce li li lime
 Le cuer et trest par li dedans.
 (MARTIN DE JAVAIET, p. 29, Meyer)

Et leur noie vied d'autre part
 Qui n'assout et l'ebouze et lime
 C'oune Rome qui l'ert li lime.
 (Ouv. Vieux norm., 116, ap. Meun. *Nouv. rec.*,
 II, 240.)

Ompé je ne rep s'
 Ne nul ne soit, ne l'oune ne s'ouvois
 Car l'oune ne le eoit si l'ert *no' lime*.
 En peus a a vostre fer, grant beautez,
 Que si penser ne n'at plus en vos noie.
 FROISS., III, 178, 501, Scheler.
 Mon cuer en a esli dure semblesse.
 Cui l'oune amour l'atouze, et l'oune.
 (Ibid., t. 1, 149, 2771)

L'ous nuert et l'autre vit, oua noies au lim,
 (GILLES DE MEUSI, *Poes.*, I, 317, Kerv.)

— Réfl., se chagriner :

Et porquoy mesme est ce que jour et nuit
 De mesme je m' *lime* ?
 (GRASSIN, *Poes.*, VIII, ed. 1613.)

— Neutr., se fâcher, s'irriter :

Et toutes gens l'oyat comocher de li oer
 (GILLES DE MEUSI, *Poes.*, I, 124, Kerv.)

— Act., expier :

Cy sui tormentez jour et nuit
 Dardure qui ey m'art et oit

Que je ne le puis exlimer,
 Aussi fault tout le eoit *lymer*
 De mes a l'oy.
 (Ouv. N-D., XI, 191, A. 1)

— L'écher :

Quant elles ont l'oyez les elles *lim* et de
 la l'oune leors brevochaiz aussi que fait
 une lysse, (GIST FEB., *Muz*, 314, P. 16.)

LIMESTRE, s. m., serge drapée et croi-
 sée, faite de fine laine d'Espagne, qui se
 fabriquoit à Rouen et à Darnetal, près de
 Rouen

— L'oune pour avoir mis leur honneur en se
 limestre,
 Oit elles aux atours echi *de leur limestre* !
 (MAYEUR, *Sci.*, XII, ed. 1912)

— Il mesprisent le *limestre*, et portant leur
 parole, (1622, *la Chaise au ried*, *Grand
 Journal de l'antiquité*, Var. hist. et lit., III,
 43.)

Ou on quite se *limestre*, et qu'on soit mouz parer,
 Ou'on change de prison aussi l'oune que d'ouer,
 C'oune l'en preme l'ert d'une dame de eour,
 (BASSON, *la Let. Gou.*, V, 13, ed. 1633.)

— L'oune, fin drap de *limestre*, (OUDIN,
Dict. espagnol, ed. 1660.)

Limestre, specie di cascia, o panno,
 (DUCZ, *Diet. fr.-Ital.*, 63, 1678.)

LIMETRE, s. f., ce qui est limé des
 métaux, li limelle et les parcelles que
 détache le ciseau de l'ouvrier :

— q'il aiment miez le bû sanz taille
 Que *limetre* ne retaille
 Carveur face a son vivant,
 (Le *Tit de Baulsaires*, ap. Jub., *Jouaillers et
 Trouvres*, p. 130.)

— Quant aucun demandent un po de la
limetre des chaînes, les prestres vienent
 avec la lime, (*Légende dorée*, *Muz*,
 1333, f. 151.)

— Par extension :

— Petites *limetres* et petits loppins de pois-
 sere, (LAMYER, *Prupos de table*, VIII, 3.)

LIMETZ, *lym*, adj., limonien, boueux,

de limon :

— L'oune n'est point *lymense*, ne eame de
 la zone de paluz, (*Pléione de l'oune de Ru-
 lupé*, f. 94 v, ed. 1528.)

— Gendz qui ont honteuz flumatiques et
 grosses limonnes, et *limonnes*, (*Alrique de
 Sainé*, f. 24 v, Rohmet.)

— La limche est une poisson d'ouu chales
 avant le eour fait fabriqué et *limcheur* (*Ab.*,
 f. 26 r.)

— La pelle melon elle naturelle est la lye
 du lim, sansz, et eomme une sapereille
limcheur, c'est a dire un z gros sangz, ouquel
 le couleur est morte et la couleur orche
 ou agere, (TAGAULE, *Inst. chr.*, p. 178,
 ed. 1519.)

Limcha ou limonien, (BELON, *Porte
 d'oyz*, f. 47 v, ed. 1557.)

— Nos pelonides sont appellez *limonnes*
 des Latins, a cause du limon ou limon
 nonnessent, (DE PINET, *Pléion*, IX, 15,
 ed. 1566.)

— Le Le de l'oune fait soillie
 D'ij je *limons* c'oune le bon herbe,
 (Le *Biye*, *Faloz*, f. 17, 1608.)

— Li sangz et de *limcheur*, (LOYS GUYON,
Miroir de la beauté, I, 633, ed. 1615.)

LIMETRE, s., feu de limier

— Avec regard et maniere terme comme
 une *limetre* qui est leste qui regarde de-
 vant son sans tourner la beste en et la,
 (Le *du Chor. de La Tour*, f. 6^a, ap.
 Ste-Pol.)

LIMETRIERE, s. f., limite :

— Frontieres et *limetrieres* de la Lan-
 douche, (FROISS., *Chron.*, Richel, 2645,
 f. 29 v.)

LIMITATION, *limet*, s. f., limite, fron-
 tiere :

— Dedens les homes et *limitacions* qui
 s'ensioient, 1339, (Vich, P. 1394, liuce 1252.)

— La dite visconté a certains termes et
 certaines *limitacions*, (Arch. 1350, Arch.
 mun. S.-Quentin, I, 186, doss. B. 4.)

— Dedans les *limitacions* dudit conté de
 camnes, 124 oul 1300, *Leit. d'Est. III*, Liv.
 des Bouill., XVI, Arch. mun. Bordeaux.)

— Les eglises et les homes sans estans
 dedens les *limitacions* de la dite conté de
 Gumes, (FROISS., *Chron.*, VI, 9, Liuce.)

— Par toutes les mettes et *limitacions* du
 royaume, (Ibid., t. V, 296, Liuce.)

— Pres des fins et *limitacions* de notre
 royaume, (1414, *Ord.*, IX, 677.)

— Division d'un pays, province :

— Et toutes les marches et *limitacions* de
 Bretagne, (FROISS., *Chron.*, II, 320, Liuce,
 ms. Rome.)

LIMITE, s. f., limite :

Marrant volous visiter
 Le terre, qui est saide et vaive,
 Afin de la terre visiter
 Par limitation certaine,
 De nostre grace souveraine,
 Et soient tous bien exvitz,
 Car nous li radions seiche et saive
 En vertu bles *limitz*;
 (Mist. de v. l'Est., 575, A. 1.)

LIMIER, v. a., arrêter dans ses écartis :

Toutes homes par Diens, quand li ploist, *limier*.
 (GILLES DE MEUSI, *Poes.*, II, 59, Kerv.)

LIMOGES, adj., qualifiant une sorte de
 gallemeuz, dont la race était originaire de
 Limoges :

— Autre chose est des oyas et eamuz s'ava-
 gues et des poilles *limogez*, (BORT, *Somme
 rur.*, f. 1^a, p. 167, ed. 1486.)

— Le suppliant et Jehan Banellet dirent
 qu'ils venoient veoir dedens le hors des sires
 du lieu de Soudé, se l'on y trouvoient au-
 cuns qui chassassent aux coez *limogez*,
 autrement nommez laisans, (1451, Arch. JI
 185, page 189.)

— S. m., faison :

— C'oune faison, c'oune metris,
 Quant li gens sont limés parties,
 Et le *limogez*, c'oune l'oune,
 Quant li faison le desvint,
 (Mist. de v. l'Est., 729, Reil.)

— Se d'oune François foizors prestre
 Et plus grand e plus limogez,
 Et cler eon jous li *limogez*;
 (Ibid., t. 2, 26733.)

— Colons ne pinjon, ne bouterelles, *li-
 mogez* ne pinjers, (*Anal. fr.-flam.*, f. 4,
 Michelant.)

Grains de lin et de la rampe
 de Lin pas à retourner
 ou le lin par le bas y est fait out.
 N'y a rien de fequent.
 Il n'y a rien de si comode
 qui ne face par le lin.
Best. et c., s. Baux, p. 54 v.

LIMOGÉ, limogé, adj. À la façon de Limoges.

Unz neuf mantils dont y a unz de toile de lin limogé de soye bleue. (1532, *Inr. du trésor de la chapelle des D. de Savoie*, p. 155, l'arbre.)

LIMOGES, s. m. sorte de poterie fabriquée à Limoges.

Deus croiz de limoges, unz vaisseau de limoges, unz vaisseau à mettre auens, de limoges, deus grans chandeliers et unz petit de limoges, deus grans chandeliers de fer, unz anseleur de limoges, unz pot et unz certain de limon. (1313, *Invent. de la chapelle de Jouhy la rille qui fu jadis dou Temple*, Arch. MM 1093, pièce 97.)

LIMOINEUX, voir LIMONIEUX.

LIMON, - mur, s. m. partie d'un lit :

Ensi li nef trovat au lit.
 Dans li pectun de li limon
 Farent al ovre s'alema.
 (M. G., *La de Genevra*, 172, Reg.)
 Mes ses lit lit moult a loer
 Et poi fa haiz et corboiz.
 S'ne fu mie trop petit
 Davoir farent li loain
 (M. G., Ars. 3312, f. 63 r.)

— Pierre ou pièce de bois qui termine et soutient les marches d'une rampe d'escalier ; sens conservé :

L'heritier et propriétaire est tenu livrer a ses despens seules, estaux et gros pots, aux, entretois, tous gataras, penes, colonnes, portres et beacons, baux moulans, veulieres, surchevrons, limons de moules, et toutes autres choses livrer sur le lieu, aux despens desdis heritiers et propriétaires. (Cout. de Douay, Nouv. Cout. gen., IV, 989.)

Wallon, *limon*, portre.

LIMONAIRE, adj. qui produit des limons :

Trouva douze petites isles : lesquelles pour ce que portent frumetz nouveaulz semblables a noz limons, il les appella limonaires. (P. MART, *Recueil des Isles*, p. 107 v., éd. 1532.)

LIMONÉ, - onné, lym., adj. de limon, de boue :

Li nature fu limonée
 Qui fu de si forme humaine a donnée
 (Lut. d'Or., Ars. 009, f. 112 r.)
 D'un poi de terre limonée
 Bieus a fournie a l'homme donnée.
 (Ib., p. 12, l'arbre.)

LIMONÉE, - onnée, lym., s. f. amas de limon

Li cont mele et par
 Ne s'amoine et n'y a colere.
 (Lut. d'Or., Ars. 009, f. 112 r.)

LIMONEL, limonnel, adj. d'étang, d'eau bourbeuse :

des cannes, ne poissons limonnel.
 (E. Deschamps, *Poés.*, p. 116, l'arpelet.)

2. LIMONEL, limonnel, s. m. limon, bras de limonnière, limon :

Cent de limonnel de bois a faire bastons. (Lett. pat. de 1361, ap. Mantellier, *March. fréq.*, II, 239.)

Et encore au XVII^e s. :

Raisons a faire bois et limonnel. Pièce de 1693, ap. Mantellier, *March. fréq.*, II, 247.)

Wallon, *limonia*

LIMONIER, - yer, - onnier, s. m. cheval attaché au limon :

Une charrette a été appareiller
 D'un auerant fist Genevo limonier.
 (M. G., Ars. 088, ap. Jenebbl, *Guil. d'Or.*)
 Mon cher a tout le limonier. 1324, Arch. JJ 62, f. 51 r.)

— Adj., attaché au limon :

Cheval limonier, verades. (1464, J. LAURENC, *Cathol.*, éd. Aulfiot de Quoetqueneran, Bibl. Quimper.)
 Boueques volans, cerfs limonnières. (RAB., *Gargantua*, prol., éd. 1542.)

LIMONIEUX, - oinieur, adj. rempli de limon :

Il est trombé et limonieur. (CORBICHON, Ars. 2880, f. 4 v.)

LIMONNE, s. f. sorte de fruit :

Jacot qui'on cognoisse les citrons, limons, oranges et partie de pommes d'Adam, si est il que les limonnes ne sont si bien cognoies, en tant qu'elles sont un fruit participent de la pomme d'Adam et du limon. (BELLEFOREST, *Secr. de l'agric.*, p. 151, éd. 1571.)

LIMONNEMENT, lym., s. m. fange, limon :

Aprez l'commencement
 De quoy Dieux preuvement
 Voult euer et former l'omme,
 Ce fu de limonnement
 De la terre.
 (E. Deschamps, *Œuv.*, II, 246, A. T.)

LIMONNEUR, s. m. homme qui s'attelle au limon d'une charrette :

Mieux van tout servir les maissions,
 Ou bien estre cheno a veeur,
 De charrette ou de limonneur,
 Qu'obier a tels diables.
 (Vers amour, p. 48, ap. Ste-Pal.)

LIMONTELL, s. f. salété des dents :

Se on est negligent les limontes et superfluites s'assemblent es dents qui apres tout provient. (B. DE GORD, *Pratry*, III, 25, éd. 1495.)

La soupe en vin mondifie les deutz a cause que le pain adhere aux deutz plus longtemps que le vin seul sans pain, et ainsi les amundées et limontes adherentes aux deutz en sont meulz consumées et purées. (*Regime de santé*, f. 49 v, Robinet.)

Limonté ou limonture des dents. (JOB, *Gr. chir.*, p. 543, éd. 1538.)

LIMONEL, voir LIMONEL

LIMPHE, lymphé, s. f. eau :

Or ne le traphe de ces limphes
 Que dressés on appelle.
 Car de cotes, artres, mors, limphes,
 Mors et mors, chassine pain.
 (LEFRANG, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f. 128 r.)
 Permettez doncques que de limphes et d'eauz ses plies lave.
 (O. DE S. GELAIS, *Œuv.*, Richel. 861, f. 424 r.)

LIMPHER, lymphher, v. a. tremper d'eau :

Si nous doutions la douleur de teste ne devons point boire apres ledit lait vin, si n'est que soit grandement limphé et tremphé. (*Platine de honnestie volupé*, f. 18 r, éd. 1528.)

S'ilz veulent user de fors vins il est necessaire de le limpher fort. (*Regime de santé*, f. 14 v, Robinet.)

— Fig., amollir, débilliter :

... De maistre Jan le Maire,
 Georges aussi, la règle non vulgaire
 Je n'y rescript quant a synalipher
 La quadrature, et le metre lymphher
 Et amolir par rime feneciaer
 Incontinent apres la maseline.
 (J. BOCCART, *Ep. fam.*, LXVI, éd. 1545.)

— *Lymphé*, part. passé, trempe d'eau :
 Le vin lymphé enyre plusost que ne fut le vin pur. (*Regime de santé*, f. 25 r, Robinet.)

LIMUN, voir LIMON.

1. LIN, ling, lign, s. m. lignage, lignée, parenté :

De dule France des homes de son lign.
 (Ibid., 2379, Malher.)
 eul de luy d'empereour.

ALBERIC, *Altr.*, 31, Meyer, *Rec.*, p. 282.)
 A tot .xiiii. des meillors de son lin.
 (Les Loh., ms. Berne 113, f. 184 r.)

Deus, dist Tromons, com puis esargir vis
 Por un garçons lechoers de put lin
 (Ib., f. 18 r.)

Veiz et Fro. dedens le posteis
 Et son parage et tot son millor lin.
 (Ib., ms. Montp., f. 89 r.)

La franche dame qui fu de risée lin.
 (Ib., Ars. 3143, f. 2 r.)

Puis trait l'espee, s'en a la teste pris
 Por la merveilleul gloton de put lin.
 (Gar. le Loh., 1^e chaus., xiii, P. Paris.)
 Mes cors meins ira ensemble o lui,
 Et lui ni frere et anebui ni fil,
 Et mes parages, et tuit mes riches lin.
 (Ib., xxii.)

Deus moines ai paracheis et perpis
 Qui jureront qu'anebuis sont d'un lin.
 (Ib., 2^e chaus., xxx.)

1^e li parages, et li merveilleus lin.
 (Mort de Garin, p. 231, Du Ménil)
 Que ju n'entra ne hune de son lin.
 (Wace, *Rou.*, 2^e p., 2702, Andressen.)
 Qui del luy David sont venu.

Lin, *Conception Nostre Dame*, p. 35, Mancel et Irébatin.)

Un riche conte de hant lin.
 (BEX., *D. de Norm.*, II, 16211, Michel.)
 Douc li dux a grant honor
 Herlevé su mere a serveur
 A un chevalier de hant luy
 Qui est apelé Herlevin.

(Ib., ib., II, 32081 r.)

Sou tel couché au d. chier drap porprin
Puis en apelle il barons de fraue *lin*
Arrest de Cambrai, 53, A. 1.°

Un roi da *lin* beleven.
Blascard, 2241, Michelant.

Cist furent bien esdré d'un *lin*.
Et d'un pause et d'un esdré.
Mon., Br. XXIV, 102, Martie.

Franche femme et de grand *lin*
Benart, Suppl., p. 369, Chabaille.

Ele ne f'it mie de h'ill *lin*.
Du Prestre et d'Alison, Richel. 19132, p. 194.

Vus a'roz mie, ce list li huz Pepin :
N'i traicetra nul homme de h'ill *lin*.
Chabot, 139, Bekker.

Par un gentil ceval qui estoit de grant *lin*.
Œuvre de Haron, 18, éd. Mous.

Pour le noble l'oy dont il fu
Il n'y e' pas mis en roffin.

Cor. de Pisan, *Liv. de cheun de long estude*,
3529, Paschod.

— Ligne, direction :

Le temps est tel et d'oc et de la.
Ora nul ne chault da l'ion de son v'ant.
Ount il aspect ou l'ant, on cre' e' en l'at.
Chasun chiere le temps ou l'ant *lin*.
H. Deschamps, *Œvre*, t. 1, 178, A. T.

2. LIN, *lin*, *lin*, s. m., espèce de navire, chaloupe, frégate légère :

Que l'Amiral ait pour ses galies et
l'ens armées que la maison fera armer.
Royle del hospita, Richel. 1078, p. 214 r°.

El ne sont armé *lin* de deniers de Venecien.
1397, Procès de Léon IV, roi d'Armen, *sur Vintions*, ap. Mas-Latrie,
Hist. de Chypre, III, 689.

VIII. grand galies, et II. *lins* et III.
grand nets, (Juill. 1329, *Dilig. que li rois
a faites pour le saint roy*, Arch. Colar,
t. II, AV, n° 6, cart. E de l'inv. somm.)

Il y avoit quelques et berges,
Pantilles, nove grands et l'arges,
L'operques bouques et leas,
Lins et sacres et galies.

(G. Machart, *Prise d'Arden*, 1876, Mis-Latine.)

Si n'est appareiller ung vaisseau qu'on
appelle *lin*, qui va par mer de tous ventz
sans portil. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2644,
p. 24 r°.)

Car ch'il l'ins si est nos vaisseaux plus
appert que n'ins autre, et va de tous ventz
et contre toutes marées. (*Id.*, *ib.*, II, 394,
Luce, ms. Amiens.)

Li se bouterent en un *lin* en mer et
arriverent a Baione. (*Id.*, *ib.*, VI, 195,
Luce.)

Aux portz de li mer s'oltri,
En galie fut et en *lins*,
Et n'ist plusieurs d'ours chemins.
G. Deschamps, *Morce de marvaire*, p. 14, Larbé.

Jay en vaise n'it, en galies, en *lins*
Esté sur mer.
Id., *ib.*, Richel. 810, p. 236 r°.

Cf. LABÈNE.

3. LIN, adj., de toile :

Chesun ausi mal y s'en
ki tant a robe l'ange et *lin*.
(Rucel. de Molliens, *Miscreres*, st. cv, s. Van
Hamel.)

LINAGION, VOIR LIGNAGION.

LINAGE, VOIR LIGNAGE.

LINAGE, VOIR LIGNAGE.

LINAGIE, VOIR LIGNAGE.

LINAGE, s. m. lin jaune sauvage
Lunaire, ou lin jaune sauvage. Oseris
maria és boutiques. NÉOT, *Thesore*.

LINALOEUEZ, VOIR LINGALOEEL.

LINALOEUEZ, VOIR LINGALOEEL.

LINAGE, VOIR LIGNAGE.

LINCÉE, *lyncee*, s. f., femelle du LYN.
Lyncee : L. A. LUX; a wolfe resembling
beast that's full of spots. *Yeux de lyncee*,
Sharpe, quicke, piercing eyes. (Gouan,
ed. 1611.)

C'est pouqui y voy qui lie d'un regard de *lyncee*
Ce qui n'estoit est occid. *Lin* li seule pouqui.
(Barryer, *Œvre*, p. 296, ed. 1633.)

1. LINCÉL, *linsel*, *linscel*, *lainscel*, s. m.,
drap, vêtement de lin :

1. *lincen* blans, douzies, de soie.
(Bis, *Œvre*, ms. Naples, p. 10.)

Si a a desouvert ven
La coute qui trenchie in,
Et le *lincen* ensanglantez.
(*Ho Gervaise a l'Espie*, 710, Nouv. Rev., t. 1, 119.)

Deux hommes sont la sarvent,
Prenent le cur taillo menu,
L'ustot l'ont mis en ung *lins*?
Et en trent naz grand troussel.
(*Hebisnes*, 894, Michel. Impr., t. 1, 10.)

Hoer lintheum, *lincel*. (*Gloss. de Glasgow*,
p. Meyer.)

Des *lainschaers* de blene fil.
(Gloss. de Mousie, *Poes*, t. 1, 215, Kerv.)

Depuis fu il envoyes a Valencienne
sus un char et en un *linscel*. (Froiss.,
Chron., II, 212, Luce, ms. Rome, p. 59 v°.)

2. LINCÉL, VOIR LINSSEL.

LINCÈLE, *lynce*, s. f., dimin. de lincen.
drap :

Mes les compaignons sire Erual furent
santz peche; quar qu'onc leinz lust mist
en a bele mort, e' meinte *lyncele* que lust
blanche a seyr tel lust enrouy de sang.
Hist. de Fouques Fitz Warin, Nouv. Ir.
du XIV^e s., p. 49.)

LINCÈLLE, s. m., dimin. de lincen :

1. *lincelle* tant seule ont
De touz v'ours empotez.
(*Œvre des Poes*, Richel. 2411, p. 129.)

LINCÉOL, VOIR LINSSEL.

LINCÉUL, VOIR LINSSEL.

LINCÉUEL, VOIR LINSSEL.

LINCIOEL, VOIR LINSSEL.

LINCIOEL, VOIR LINSSEL.

LINCIOEL, VOIR LINSSEL.

LINCIOEL, VOIR LINSSEL.

LINCORNE, VOIR LIGORNE.

LINCORNE, VOIR LIGORNE.

LINDET, s. m. ?

Unz chappel de loutre, unz *lindel*, unz
bandier. (4 nov. 1444, *Inform. par Ang.*

Belverne, 1° 13 v°, Ch. des compt. de Dijon
B 1181, Arch. G.-D'Or.)

LINÉ, adj., de lin :

Les chemises *linées* et payees estoient
seches. (Froiss., *Chron.*, XV, 88, Kerv.)

LINÉACION, VOIR LIGNÉACION.

LINÉAL, adj., qui est dans l'ordre d'une
ligne géométrique :

Par ceo que il veigne al terre per colla-
teral descent, et ne my per *lincal* ascension.
(Littl., *Instit.*, 3, Houard.)

LINÉALMENT, *len*, adv., dans l'ordre
d'une ligne géométrique :

Defendi e' dist: Sire, par la ou il suppose
par son linc e' par son compte q'il est
cossu a Rauf, de qy seigne il porte ceste
bref, la vis d'ions nous q'il ad compte *lincalment*
par my le droit tant a ce luy, issi ce
par son compte il ad fet Rauf le
comme auncestre, souz tresiel; par quey il
n'est pas cossu a son tresiel. (1304, *Four
books of the reign of Edward the first*,
years XXXI-XXXIII, p. 19, Br. Brit. script.)

Inheritance poet *lincalment* descendu
mes ne my ascender. (Littl., *Instit.*, 3,
Houard.)

LINÉATURE, VOIR LIGNÉATURE.

LINEL, VOIR LIGNEL.

LINEMENT, VOIR LIGNEMENT.

LINENOCTE, VOIR LINOTTE.

LINER, VOIR LIGNIER.

LINÉREIL, s. m., linot, linotte :

Li uns fu cherdierrenes.
Et m'istrans, li *lynereis*.
Est en moult de lous appellés.
(J. M. Gouin, *la Messe des assous*, 173, Scheler.)

1. LINÉREIL, s. f., grande de lin :

Unz grain de mail ou de *lincelle*.
(*Œvre des Apost.*, vol. II, 1° 144 v°, 61, 1337.)

2. LIN. FOL, s. f., linotte :

Li tres, que l'incelle,
Li char meure, li *lincelle*.
(G. Meun. *Poes*, Richel. 9221, 1° 61 r°.)

Dans les Ardennes et en Lorraine, Ré-
milly, *linette* se dit encore pour linotte.

LINÉUL, VOIR LIGNOUL.

LINÉUSE, s. m., sorte d'œuf de pêche :

Pour avoir par vi. fons et plus acheté
poissons venant au marche et avoir tendu
al *lincuse*. 1444-1453, *Reg. aux Comptes*,
p. 102, Arch. mun. Dunant.)

LINÉAR, s. m., conducteur, brigand :

Toutz vens l'arces de *linfars*, Allemans
d'Outtre le Rin se'toient enelles en-
semble, et vous di que ce sont les plus
grans pillars et robours du monde. (Froiss.,
Chron., XIII, 289, Kerv.)

Il courroit et pignorsont les pillars, *lin-
fars* et autres robours qui courroient sur
les chemins en Allemagne. (*Id.*, *ib.*, XIII,
18, Kerv.)

LING, VOIR LIS.

LINGALOEEL, VOIR LINGALOEEL.

XII. *lincois*. (1329, *Invent. de Mad. Esab. de Molande*, Arch. Vienne.)

De napes et de *linchues*. (1378, *Ch. d'Isab. C^{te} de Neuchâtel*, Arch. du Prince, II, n^o 4.)

Bonne *lincoeur*. (1381, *Arch. Vienne*.)
600 paires de draps ou *linchours*. (1389, *Invent. de Rich. Preque*, p. 33, Biblioph. de Roum.)

Quatre *tenoil* de lin. (1425, Arch. Frioul, 1^{er} Coll. de lois, n^o 727, p. 266 vs.)

Lincheol, *lincheol*. (FOSSETH, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VI, in, 11.)

Lave les *lincheol* desmeuz les freres ont essaye les mains ou les pieds. (GRY JUVENAL, *La Reque monseigneur saint Benoist*, translatee de latin en francoys, p. 37 vs., d. 1528.)

Deux *linsaulz* de linet anlies. (46 juin 1520, Arch. v^{er}, not., Charrier, 388-2.)

El mit le bras entre les *lincheur*, par les pieds du lit. (DES PERIERS, *Nour. recreations...*, Des trois folz..., p. 40 vs., ed. 1364.)

El luy pleust envoyer deux *lincheur*, pour son couche. (G. BOUTHER, *Sevens*, IV, 322, Royhel.)

Quand c'est en temps de paix, si nous nous mettons a l'hotellerie (ce qui n'arrive gueres souvent), nous emportons toujours quelque seriette, et s'ils n'y prennent bien garde, le *lincheol*. (D'ACBIGNE, *Feneste*, I, Bibl. v^{er}.)

Le jour mesme de la bataille, il estoit si malade de ses gonilles, qu'il portoit une de ses jambes appuyee dans un *lincheol* ou nape attachee a l'arçon de son cheval. (BRANT, *Gr. capit.*, Ch. Quant, Buchon.)

Cette signification se retrouve jusqu'au XVIII^e siecle :

Un lit garni de *lincheols*. (25 juin 1750, *Ord. du roi*, 65.)

On lit dans le *Dict. de Trévoux* :

Lincheol, drap fait de lin. On le disoit autrefois de toutes sortes de lissans de toile. On le dit encore dans quelques provinces des pièces de toile qu'on met dans le lit. Mais on se sert plus ordinairement du mot de drap.

La plupart des patois ont gardé ce mot avec le sens de drap de lit. Poitou, Flandre, Bretagne, Côtes-du-Nord, *lincheol*, Gornesey, *lincheur*, Namurois, *linsoul*, Bouché, *lincheol*, *lincheol*, Lorraine, *lincheol*, Brosse, *lensu*, Suisse, Nonchabel, *lincheol*.

I. LINTE, s. m., linteau :

Les deux portaux de la *hale* de Thyss. (FOSSETH, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, p. 118 vs.)

2. LINTÉ, s. m., maillage, en Flandre :

En plus local del plain avont endiches et plus que ont s'apelle *lintes*. (J. D'OTTREMEUS, *Chron.*, I, 46, Borgnet.)

LINTEL, VOIR LINTCEL.

LINTHOEIL, VOIR LINTCEL.

LINTHER, *linter*, s. m., seuil.

Lu een l'el trespassé en la vengeance lo *linter* de justice. (*Greg. pap. Rom.*, p. 35, Hofmann, Lint., linteau.)

Mes lais qui y sont ont otre
Car par jour et nuit ont otre.

Se tint ades pres du *linter* :

Nus n'y vient lai, ne n'y vient bier.
(ROSE, *Biheul*, 1573, p. 108; Méon, 130:7.)

Hoc *linterans*, *linter*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Com l'abbé Jehan venist a Rome por visiter les *linteres* de apostres. (*Vie des Saints*, Biheul, 20330, p. 67.)

Si aloie par plusieurs fois jusques au *linter* de la porte. (*Légende dorée*, Maz. 1333, p. 97.)

Deux *linteriers* et unz sueillel de pierre dure. (1480, *Compt. de l'Hôl. de ville de Tours*, Journ. des menus; Bibl. de l'Ec. des Chart., XIV, 388.)

LINTCEL, *lintercel*, *linterhoel*, *linterel*, s. m., linteau :

Ne li honorables Benoiz ne li frere ki la astoient avec lui, ke li ne poissent mouvoir le piet de hors lo *linterel* del lin n li soeoient ensemble. (*Dial. Greg. lo pap.*, p. 401, Forster.)

Quant il verra le sanc sus le *lintercel* et sus les .ii. postians des huis, il trespassera vostre maison. (GUART, *Bible*, ms. Stegen., Ex., XXII.)

Del sanc tainnies le *linterhoel* et caseun posteil de vos huis. (*Bib. hist.*, Maz. 532, p. 32.)

Et seront enloé dou sauc [de] cel aingnel li *linterel* de nos huis et endri li posteil.
(*Bible*, Biheul, 763, p. 251.)

LINCHE, VOIR LINCISE.

LINCIL, VOIR LINCIS.

LINIGE, VOIR LINCISE.

LINCIS, *lignays*, *lignays*, *lignoiz*, *lynois*, *linil*, *linny*, s. m., lin, graine de lin :

Par exemple en escrit trois
Quant on serra premiers *linis*
Et vol le lin le pren avoir.
(MURE, *Dit d'Ysopet*, xviii, var., Boq.)

De deux sas a *linuis*, trois mailles. (*Touche de la Scarpe*, ap. Tailliar, p. 486.)

Pour semer .x. havos de *linis*. (1349, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

En sac plein de *lignuis* on de semence de lin. (1420, Arch. JJ 171, pièce 402.)

.VII. pos de mille de *lignuis*. (*Compte de P. le Franc*, 1446 47, Arch. S. Jul.)

— Toile de lin :

Du lantois et du *lignoiz*, *Jurés de S-Ouen*, p. 155 vs, Arch. Seine-Inf.)

Plusieurs piéces de *lignoiz* a armer chevaux. (1521, *Invent. de l'artill. du chat. de Blois*, Arch. h. jours-ouv., Bibl. Blois.)

Linny, *line side*. (DU GREZ, *La Introduct. for to lerne to speke french treuely*, a la suite de PALSGRAVE, ed. Génin, p. 915.) *linny*, *linny*.

— Sorte de guêtre ou jambière en étoffe de lin :

Unz *linois* de jambes, tout compdel, on li y a boucles d'argent, pour enfans. (1434, *Invent. de l'artill. du chat. de Blois*, Arch. h. jours-ouv., Bibl. Blois.)

LINCISE, *lincise*, *lincise*, *lincise*, *lincise*, *lincise*, s. f., graine de lin :

Oile de *lincise*. (*Atb. de Vill. de Honneur*, p. 168, Lassus.)

Ne *lincise*, chanevonze, deux, paivol. (1326, *Hist. de Metz*, IV, 30.)

Il sols 8 deniers, le franc pour 20 sols, pour mielz.... et *lincise* pour les chevaulz Mar le due delivrez a fillequin varlet de mondil seigneur. (1376, Arch. Meuse B 1050, p. 75.)

Oile de *lincise*. *Pièce du xv^e s.*, Arch. Pas-de-Calais, S-Bertin, *Bull. du Com. hist.*, III, 6.)

Et jusq'au XVIII^e s. :

Lincise a XII. l. la rasiere. (1600, La Bassée, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Raziere de *lincise*. (1622, Lens, *ib.*)

Lincise, de la rasiere 6 deniers. (1716, *Ord. des magistrats de Lille*, ap. Vermesse, *Pal. de la Flandre*, p. 307.)

— Toile de lin :

Drap de *lincise* (1533, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pic., *lincise*, graine de lin. Artois, Thiérache, *lincise*.

LINCUSE, VOIR LINCISE.

LIOINE, s. f., fime léonine ?

Geaufroy voit faire par rime et par honore Del li Felip lo rei de Macedoine.
(ALEXANDRE, I, Meyer, *Rec.*, p. 281.)

I. LIONS, *lgois*, *luis*, *lyais*, *liez*, *lyez*, *lios*, adj., blanc et dur, épatière de pierre et de marbre :

Cleomades dedens sa chambre
Dont li tiers parent de lambe.
Et en estoient li parois
Ouvrez de marbre *lios*.
(CLEOMADS, Ars. 3142, p. 10 vs.)

De pierre bien *liosce* est la route pavee.
(GAUFREY, 2075, A. P.)

— S. m., pierre blanche, marbre blanc :

De marbre fin et de *lios*,
Johes, indes, et verz et *lios*,
l'estoient treustil li querrel.
(BIX, *Troie*, 2999, Joly.)

Car les lurs sont halles et les mrs antis,
Tut est fait de *lios* et de marbre bis.
(B. KRIST, *Geste d'Alis*, Biheul, 21361, p. 35 vs.)

Un port treustil, la se sunt mis,
Qui fut treustil al *lios* bis.
(S. BRANDAN, 261, Michel.)

Ne fu pas clos de fust en bois.
Mes fu de marbre e de *lios*
Enmür treustil untre.
(GUYBERT, *Set dormans*, 1793, Koch.)

Et treute et .ii. tours y et laites de *lios* chier.
(AGN. de NARB., Biheul, 25369, p. 39.)

Mont i ont prisolides e jaspes,
De quatre parz ont quatre aspes,
Deus de *lios* et deus deivoire
Ovres a ovre de trifoire.
(VESPASIANUS, *Brit. Mus.*, A. vii, n^o 54 vs.)

Va moi chere .ii. Franceis me l'entent trebuchier
Un ma chaire profonde qui est de *lios* chier.
(GAUFREY, 1606, A. P.)

Gundesvit entra en la chambre pavee
De marbre e de *lios* treument ovre.
(HORN, 853, Michel.)

Desous les chevrons qui firent de lioz
(Cr., du Corail, 1512, Charron)

Pour la vente et delivrance de XLV.
charrettes de tabes de liois, 1364, *Compt.*
de Ph. d'Acq., Richel. 1. 46409, f. 2 r.

Pour deux grans courtoisiers de pierre
de liois, l'une pour l'huissier de la salle
neuve du roy, et l'autre pour l'huissier de
la salle neuve de la roynie, an di. Louvro.
1365, *Comptes des bâtimens royaux*, ap.
Laborde, Emour.

Marbre de liois. (Peregrines), vol. 1.
p. 388, éd. 1528.)

Monta au chasteau à l'entree duquel
estoit un hault escalier de pierre de lioz.
D. Flores de Grece, f. 119 r., ap. Sto-Pal

Il descouvert une fontaine bien pierre
d'un fiez blanc comme neige. (*ib.*,
f. 100 r.)

Pierre de lioz. XVI^e s., *Comptes de dép.*
du chât. de Gaillon, p. 330, Doc. inéd.)

Maison construite avec pierre de taille.
Pierre de lioz, de marbre et d'autre sorte.
G. Coeur. *Ter.*, *Maisons domest.*, Plais. de la Mai-
son, Poés. fr. des XV^e et XVI^e s., VI, 229.)

La porcherie sera pavée de pierre de
grez, ou de liois. LIEBAULT, *Mais. rust.*,
p. 139, éd. 1597.)

— Pierre à grain très serré et fin des
environs de Paris, dont on fabriquait les
mortiers :

Li mortelier doivent jurer devant
le mestre du mestier, et par devant autres
proueshomes du mestier, qu'il ne feront
ni mortier fors que de bon liois, et se il
le fait d'autre pierre, ou li mortiers est de
liois et est perveiz au faire, il doit estre
despeviz. (EST. BOILL., *Liv. des mest.*,
1^{re} p., XLVIII, 45, L'Espérance de Bonnar-
rolot.)

Nom propre, Liols.

2. LOIS, s. m., piéce de bois qui con-
tient les liées :

Chascune maniere de lapis nostre doit
estre fait d'un lié ou est à savoir : par ce
lapis et lapis de dange liois sont d'une
cane de lié et fait de seize liées sont de
5. quartiers. (E. BOILL., *Liv. des mest.*,
1^{er} p., 46, 5, L'Espérance et Bonnardot.)

LIOSON, liaison, liaison, liesson, loison,
s. f., état de ce qui est lié

Che prestres maistre Jean piler mestre a
droite liosons. (AB. de Vill. de Honneur,
p. 125, Lassus.)

Par chu fait on en piler de quatre sains
pour a lioson. (*ib.*, p. 135.)

Ce n'est que cablon qui n'a aucune
lioson ne lioson. (*ib.*, *des habit. des par.*,
S. Nicol. et de la Coult. au di. XVI^e s.,
Revue hist. et arch. du Maine, 1877, t. 314)

— Action de lier

Les liosons et emmalloietemens des en-
tans ne sont ni plus nécessaires. (MONT-
TAIGNE, *Ess.*, I, II, ch. XII, f. 184 v., éd.
1588.)

Façon de cordes à l'houzeau, et liai-
son de lioux. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 601,
éd. 1597.)

— Ce qui lie, lié :

LIOSANT, s. m., liecteur :

L'ESNOY.

Cuisine j'ay toute caisson.
Bon sens et bon entendement.
Ostez vous esle lioson.
(MONT. de S. Didier, p. 106, Carandet.)

Il vit le chariot duquel on parle tant,
l'ye d'une liaison d'esceore de corcier,
(AMVOY, *Ves.*, Alex., 31, éd. 1565.)

On le bride et garnie de religions, de
loix, de costumes, de science, de pré-
ceptes, de peines et récompenses mortelles
et immortelles ; encores voit on que par
sa volubilité et sa desleache il eschappe
à toutes ces liaisons. (MONT., *Ess.*, I, II,
ch. XII, f. 234 r., éd. 1588.)

— Terme de cuisine :

Ceux moieun d'eufs jammissent assez
et sifont lioson. (Ménager, II, 5, Biblioth.
fr.)

— Engagement, obligation :

Prenons le foz et charge de garantage
et de dellesce des choses dessus dites...
non contrelant lioson ne tenour de lettres
seelles du seel au Duc, par laquelle ledit
M. Estienne seroit lié a faire ladite
dellesce. Et clamons quite et deslivrons
ledit M. Estienne de toute promesse, liaison
et garantage sur les choses dessus dites.
(1324, *Accord.*, Motier, *Pr. de l'Il. de Bvel.*,
I, 1329.)

qui mieult sont trouver l'oisison
De nouvellement behouder
Et deslier la liosion
ou'il doibit a sa femme garder.
(LIEFRAIS, *Champ. des Dan.*, Ars. 3121, f. 37)

LIOS, liou, s. m., sorte de monnaie,
Les lious d'or succederent aux escus d'or
le 14 novembre 1338. Cette monnoie fut
ainsi nommée à cause du lyon qui est
surs les pieds du roy. Un ancien manu-
scrit qui paroit être du temps du roy
Charles VI, dit que ce liou represente le
roy d'Angleterre sur qui Philippe de Va-
lois avoit eu l'avantage lorsqu'il voulut
luy disputer la Couronne de France. Il
n'est pas tout-à-fait hors d'apparence que
le roy d'Angleterre soit désigné par ce
liou, puisque sur la plupart des monnoies
de son prince lit faire en Guyenne, cet
animal y est représenté. Le Blanc, *Traité
historique des monnoies de France*, p. 252,
Paris 1660.)

Le liou pour quatorze sols. 1346, *Ord.*, II,
p. 1.)

Le suppliant requist à leodiu Saumier
ou'il voudroit lui prestier... cent écus,
tant en lious de moderatez saluz, mobiles et
redes. 1355, Arch. 44180, piece 34

LIOSAGE, voir LIOSAGE.

LIOXI, s. m., conservee sous la forme
houzeau ; faire bien le lioson, en parlant
d'un vin mousser, croquer beaucoup :

Il vielz jast bien le liosel.
Il est un d'Anverre au François.
Bavez vous donc, bavez vous.
(*de Carlos d'Arlos*, Richel. 19152, f. 85.)

L. LIONEL, s. m., lion, liou, liou,
s. m., lionceau :

En liou vint a lui tel droit.
L'enbat vist, moui le convois.
Lors pense qu'il l'enporterai
A ses lionneux par monter.
(OBERIN, ms. 645, Bodd., Botton 100, f. 12 v.)

La lion et li petit lionneur. MAURICE,
Scrm., ms., Polletier 124, f. 52 v.)

Trois petit lionneur. (L. CHARTIER,
Canon de Charl., VII, c. 283, Bibl. clz.)

Que la lionne toute sa vie ne fait jamais
qu'un petit lionneur. (THEVET, *Cosmog.*,
I, 7, éd. 1558.)

Le pourtraict d'une lionne, fort antique,
tenant deux lionneaux entre ses jambes.
(*ib.*, *ib.*, XIII, 8.)

Des lionneux.
(J. DE VERRI, *Prém. sacre. poet.*, Disc. d'un
sonce, éd. 1588.)

Nom propre, Lionel, Leonel :

Li fuis le Roi et Lionans
Ses freres moult de lor avians
Font.
(*Chancel. li. boucel*, 1507, Méon.)

2. LIONEL, s. m., anel, anel, adj., sur le-
quel est peint un lion :

Tel li donrai sur l'escu lionnel.
Ce contremont le roy li mustel.
(*Roiul de Cambrai*, 5871, A. 1.)

Grant cop li done sur l'escu lionnel.
(*Amber.*, p. 225, Toller.)

LIONESSE, s. ommesse, s. esce, lioune,
lyoune, leon, s. f., lionne :

Plus fut ennel et lionnesse
Cors, ne tygre, ne lionnesse.
(*ib.*, 10147, Bibl. clz.)

Lionesse recut la sentence sui. mast
BUON. LAT., *Terc.*, p. 225, var. (lionne,
baille.)

En la youe avoit une lionesse 4.)
li jous redoutoit. (Plusieurs man.
ch. 423, f. 92.)

Hee. lion, lionesse. (*Gloss.*, de G.
P. Meyer.)

Quar lionesse est une bestie
Fort et aspre, a l'ivre aspeite. (Abeil.)
MONT. de LA CHARRE, *Bibb.*, Richel. 101, f. 94 v.)

Elle (Rebecca) sembla a li lionnesse et
a la bouve, qui avient plus celui de lion-
neous qui le moult et est pou chacier.
(*Liv. du Cher. de La Tour*, c. LXXXIII,
Bibl. clz.)

La lionnesse. (*ib.*, *ib.*, c. LXIV.)

Le vallait deure son dieu redie
une femme qui ne y aspeite.
Vint pis et est plus chousse

Que n'est tygre, ou...
P. L. LUYL, *Metheois*, I, II, 5, 1081, Fricob.)
Leon lit lionne, lionnesse, sixor lionne,
Gloss. de Salsus.)

Lionesse, leon, ved lionne, (*Gl.*, *gall. Lat.*,
Richel. 1. 7684.)

Mort l'est veure s'ou du querre
Amo qui fiere lionne v.
Elle a oieis en sa viellesse.
(*Mont. de Viel Tostun*, 13333, A. 1.)

Essez vostre remour austere
De juy vos eneurs sont plus espris.
Que lionnesse ne panthere.

(*Liv. des Apot.*, vol. 1, p. 290, éd. 1537.)

Grand de Gabrieres étât s' maistre de
la lionnesse de la duchesse. (1503, *Compt.*
de la vererie de Ch. VIII, p. 18.)

LIP

LIQ

LIR

...enche comme le lion et comme à lionesse. LE FEARE D'EST., Bible, Gen., XLIX, éd. 1334.)

... Juda, mon fils, tu es monté de la proye, comme le faon de la lionnesse. (GRAVIGNY, les Pleineides, p. 311, éd. 1603.)

LIONEL, lyonel, lyonnnet, s. m., lionceau :

... A lions et a lionez ferai ta char mengier. (Vie Ste Christ., Richel. 847, P. 180 r°.)

... C'estoit moult hardi et aspire comme un lionel. J. D'ARRAS, Melus, p. 443, Bibl. élz.

... Leonibus, lyonnnet. (Gloss. rom.-lat. du XVI^e s., Scheler.)

... Nom propre, Lyonnnet.

LIONIER, - onnier, leon-, s. m., gardeur de lions :

... Li bovier quant il savoit que se il s'en voloit coroner. Por ses eranz volés honorer. Ors et lieparz i amenient. (Fl. et Blanchefl., Richel. 19152, f. 1987.)

... Guillaume le lionnier, la somme de dix sols toujours par chascun moys, outre la somme de cent dix sols qu'il a costume de prendre tant pour ses guiges que pour la paille de quatre Lyons. (10 nov. 1431, Compl. du R. Henr., p. 30, Lecoy.)

... Le lionnier. (Ib., p. 33.)

LIONNIER, voir LEONIME.

LIONNE, lyonné, adj., terme de blason, se dit du léopard rampant comme le lion :

... Mais simple un leopard lionné d'argent. le drap stumes des chevaliers de la Table

... La pille avec. Li valier un leopard lyonné d'or, au Fleurde-lyonné de guules. (LA COLOMB, Guerres, t. 1, p. 144, éd. 1648.)

... Lionni, ois, lyonnos, adj., bloniu :

... Brossé, versé et aur, et a chevons d'ison, mais, versé et comme chevion. (Vie de Vaun, ms. Rouen, P. 36 v.)

LIDS, voir LIOLS.

LION, s. m. ?

... C'est n'y, avot ne heuts, ne vache, ne chat. (1435, Roie des colonies de Courchaucourt, Trullant et Vautrey, Mon. de l'éc. de Bibl., V., 324.)

LIONNEL, voir LIONEL.

LIONNET, s. m. ?

... On s'empreserai frouez saen fondant, et est fozel dedans la ville, ou ensant sur d'moiz, parerai cinq sols. (1297, Constit. de Toul, ap. Duiz, Liorece.)

LIPAREE, arie, lyp-, s. f., sorte de pierre précieuse :

... La lile naist liparee, Alce chisee et en lui fa, Nue beste ne li furee ? Prendre en pot ce l'en trover. (Laud., A 817, L. Pannier.)

... De la pierre qui liparee. Li p. s. s. d'oit non apiere. Ne peut estre par li apiere.

Ib., c. 1097.

... En Scitie naist une pierre, Mult par est d'estrange maniere. (Lyparee Poi nomer. (Ib., D 1147.)

Liparee. (Lapid. d'un roi d'Arrabe, ms. Berne 646.)

LIPPE, s. f., lampée :

... Lors trait une grande lippe (de vin). (Avaro, C^{tes} d'Anjou, Richel. 765, f. 19 r°.)

LIPPERQUAM, s. m. ?

... Larmy la ville, et du long des lipperquans. Chascun vouloit trancher du fauxbon. Mais on n'y fut seulement que trois jours, Qui ne vint pas bien secundum Luceum. (Vegeer d'honneur, P. 104 r°, dans le Dict. étim., de Ménage, éd. 1750.)

LIPPEUR, s. m., grand buveur :

... Et s'acointoit de joneurs et pippeurs. De gaudisseurs, yrognnes et lippeurs. (Boremeis, Leg. de P. Faif., ch. III, Louaust, p. 33.)

LIPPIE, s. f., chassie :

... Tant que la chassie ou lippie est aquelique et sulfidile, lors la maladie commence. (B. DE GORD., Pratiq., III, 2. éd. 1495.)

LIPPOSITÉ, s. f., caractère de ce qui est échant :

... Il s'y fait (dans l'urine) un amas de feculence, comme on void dans un tonneau de vin, et une lipposité et glutinosité dans les eaux. (LOYS GUYON, Miroir de la beauté, 1, 715, éd. 1615.)

LIPQUE, s. f., sorte de vaisseau :

... Si se met en un vaisseau que on nommoit lipque. (FROISS., Chron., vol. 1, ch. 85, ap. Duiz, Liqur.)

LIQUEFACTIBLE, adj., qu'on peut li- quéfier :

... Liquefaction ou solution d'aucune chose a parler selon ce que la science de alchimie nous apprend que ramener la chose a nature d'eau ou a nature flexible ressemblable à yane, et ce ne se peut faire se la chose liquefactible en cest propos n'est tresperce d'aucune humidité et devisee aussi comme en parties insensibles et ainsi comme convorties en la nature de la humidité dessus dite. (FERRAT DE CONTY, Probl. d'Arist., Richel. 210, P. 289.)

... Et d'avantage en y a de liquefactibles qu'on appelle proprement gommes. (MICHEL DUSSEAU, Maniquil des mirapoles, p. 31, éd. 181.)

... Les gommes liquefactibles. (Ib., p. 55.)

LIOUEFIABLE, liquifiable, adj., qu'on peut liquer :

... Ce sel a le poyvon de contraindre les autres choses a se liquer, combien que d'elles mesmes ne soient liquifiables. (PALISSY, Œuvre p. 43, Cap.)

LIOUEFIANT, adj., liquéfactif, qui relâche :

... Foyve liquefiante. (B. DE GORD., Pratiq., VI, 16, éd. 1495.)

LIOUET, lepuet, s. m., petite poire bonne à cuire :

... Deux cuil de poires de liouet. (Acte du 16 janv. 1545, S. Amand, Arch. Seine-Inf.)

... Le lequet, le liquet. (Tabellionage d'Elbeuf, reg. 1, p. 162, Arch. S.-Inf.)

LIOUËDE, adj., clair, facile à comprendre :

... Il ne soffit pour demonstrence du droit cler et liouéde alleger... (1521, Prée. des confér. de Calais, Papiers d'Et. de Granvelle, t. 1, p. 189, Doc. med.)

... Quand il use de ce mot de permission, il nous sera bien liouéde par un passage que il l'entend. (CALV., Inst., l. 1, c. 16, éd. 1561.)

... Ce poind nous doit estre liouéde : c'est que... (Ib., ib., c. 17.)

LIOUEMENT, adv., clairement, formellement :

... Quant ilz se sont moustrez tant hors de raison en l'endroit des Anglois, non seulement quant a la restitution de Calais, mais encoures du paiement de ce que leur est liouéde dehu et des pensions. (15^e nov. 1558, Lett. de l'éc. d'Arras au duc de Sav., Pap. d'Et. de Granvelle, t. V, p. 352, Doc. med.)

LIOUËRE, v. a., rendre liouéde :

... En la fournaise ouverte on ne differe A liouéde force acier mortifiere. (DES MATHIEUX, Enoide, P. 330 r°, éd. 1608.)

LIOUEFIABLE, voir LIOUEFIANT.

LIRAME, s. f. ?

... D'une lirame et envoisé la pel. (Aleschans, 6266, ap. Jonck, Guill. d'Or.)

LIRE, s. f., sillon :

... Les labourours appellent lires ou sillons, quand entre deux grands raions asses loingains l'un de l'autre on laisse un long dos ou morceau de terre un peu elevee, sur laquelle on sème les bleds. (COTTEBEAU, Colum., II, 4, éd. 1535.)

— Caractère ?

... Voyez du poivre bonne abusé Qui prend femme, que Dieu y soit, Tonsjours combien qu'il soit rusé Prent la lile qu'il ne connoist. Et certes se lieu connoissoit Ses meur, sa maison et sa lre. Pour denier d'or ne la prendroit. Mais il la prent par cye dire. (Contredrets de Souverain, P. 18 r°, éd. 1530.)

LIREAU, s. m. ?

... Pas ne foray comme la turterelle : Ains sembler vend un rossignol du bois, Car aussi tost qu'a fait de sa femelle, Siffiant s'en va, et luy montre son nest. Liorece luy fait, combien que soit ditaine. Si fais je aussi d'amours, aussi de dame. (A. GAYOT, Ball., t. II, p. 806, éd. 1611.)

LIRE LIRON, s. m., sorte de refrain :

... Lire liron, II, lila. (JES., Nomencl., p. 254, éd. 1577.)

... Lire liron. The harthen of a song. (GUYOT, éd. 1611.)

LIREY, v. n., jouer de la lyre :

... Scillir, treper et fladoler. Chanter, varier, lreer, muser. (Pastorale, ms. Brux., P. 1 r°.)

LIRICUN, s. m., nom d'une herbe médicinale

Prends le pain d'une herbe appelée *liscain*, et le mets tout entier dedens l'oeil au ogle. (ARNOULT DE VILLE NOU. *le Tresor des puerres*, n° 121^r, col. 1581.)

LIRIN, adj., de lis.

Les feuilles de cette herbe (le lys) servent à faire l'hyale *lirin*. (DU PINET, *Planc*, XXI, 3, col. 1566.)

LIRIQUER, adj., lyrique ?

Orace, poete *liriqué*. (GUESNE, *Trad. des Rom. de fort. de Petr.*, Ars. 2671, n° 29 1^r.)

1. **LIRON**, voir GIRON au Supplément.

2. **LIRON**, s. m., quignon ?

Liron de pain. A little goddet, luncheont or caulle of bread. (COTTE, ed. 1611.)

1. **LIS**, *lys*, s. m., chapiteau.

Chânes d'aren couvroient les *lys* ou chapiteaux de ces colonnes. (LUCIEN, *des Auts*, Ars. 2682, n° 202^r.)

2. **LIS**, s. m., sorte de fleur ; mot courserve.

— *Estre des fleurs de lis*, être de la famille royale :

(Le roi de Navarre haranguant le peuple de Paris dit) qu'il aimoit moult le royaume de France, et qu'il y estoit bien tenu, car il *estoit des fleurs de lis* de tous costes. (CHRON. de S. DEN, t. II, p. 250, col. 1493.)

Bel oncle de Berry, nous ne voulons pas que vous nous changez notre consine vers fille des fleurs de lis. (FROISS., *Chron.*, III, iv, 34, Buchon.)

3. **LIS**, s. m., grosses dents qui sont aux extrémités du peigne d'un tisserand.

31. filz reteurs entre le *lis* et le drap. (L380, *Ord.*, VI, 473.)

4. **LIS**, voir LES.

5. **LIS**, voir LE.

LISABLE, *lys*, adj., lisible, qu'on peut lire :

En bonne lettre et *lisable*. (1574, *Stat. synod.*, op. Labrie, *Ant. discipl. du dioc. de Troyes*, II, 118.)

D'un trait *lisable* à tous les regards. (G. AMOY, p. 67.)

Et à l'ouïr, ou bien à chaque oïr, l'estoit escript, pour le voir de plus loing, B. let, en lettre assez grosse et *lysable*.

(EST. *Paris, Second Telle*, Lyon 1514.)

Que nostre escurture soit plus courte et plus *lisable*. (MARGRET, *L'Esclair.*, c. III, ed. 1515.)

Escure une belle lettre et bien *lisable*. (H. EST., *Thes.*, Pulchre.)

L'escriture ainsi faite est bien *lisable*. (DU PINET, *Planc*, XVI, 8, ed. 1566.)

LISABLEMENT, adv., lisiblement, avec évidence :

Mantice qu'il faut la parole s'escrivit en la face assez *lisablement*, le despit qu'il avoit convenit aux parolles du curieux. (POST. de TYARD, *Disc. philos.*, p. 190^v, ed. 1587.)

LISANT, s. m., lecteur :

La lecture des livres qui apportent seule une vaine et oiseuse delectation aux *lisants*, est à bon droit reprochée des hommes sages et de grave jugement. (AMYOT, *Vies, au lect.*, ed. 1563.)

— **PROFESSOR** :

Les docteurs, maistres, regens et *lisants* et les autres supposés et escoliers de celle université. (8 mars 1489, *Let. pat. de Ch. VII*, Arch. Doubs, cart. 1, 6.)

LISBETTE, *lisabelle*, s. f., sorte de petit lit :

Donne à Ladite Authoimelle une *lisette*, un petit lit et parchevet. (Test. Au 15 mars 1533, Arch. mun. Douai.)

Je donne à Jacqueline de G... ma niépee cent florins avec la couche, autrement appelée *lisabelle*. (Test. du 27 juill. 1504, Arch. mun. Douai.)

LISCE, voir LICE.

LISCHE, voir LICE.

LISE, s. f., p.-é. lisière des forêts ?

Quant vient al tens qu'ivers devise, Que l'erte vers pert en le *lise*. (Gax., *Trous*, Richel. 373, p. 72^r.)

LISEBETTE, voir LISBETTE.

1. **LISEUR**, - *cur*, - *eur*, s. m., lecteur :

Je veulz atant fier ne rime, Car assés à longue linc Avoue les *lisours* rebours. (Revue de Moutiers, de Carde, st. cxxviii, 1, Van Hamel.)

Lisore, ki ches vers liras. (An., *ib.*, st. cxxvi, 1.)

Lisiers qui es vers liras. (An., *ib.*, Richel. 2311, f° 242^v.)

Lisieres... (An., *ib.*, Richel. 15212, f° 126 r.)

Li sage *lisour*. (Enf. God., Richel. 12538, f° 22^v.)

Entremetteurs d'on le lisent le seconde lie, et le *lisiers* desist: Bials peres... (De Marie et de Martine, Richel. 1563, n° 271 1^r.)

Si comme chascuns diligens *lisieres* porra entendre et voir. (Bible hist., Maz. 332, f° 115^v.)

Les ordres de sainte yglise, sicoume de huissier, de *lisour*, d'accolite. (Chron. de Fr., ms. Berne 590, f° 66^v.)

Si n'est pas mestier de raconter toutes ces choses par ordres, pour ce par aventure que il ne fust un a nul un *lisour* et ans essourans. (Grand. Cron. de France, V, 17, P. Paris.)

A frois Loys de Rocheville, *lisour* des Angoumois, pour ung sermon par lui fait ou clostre Sainte Croix d'Orléans. (Compt. de J. Boulver, 1406-1408, Communie, despense commune, Arch. mun. Orléans.)

Je m'entreiens de faire et composer Ce traité cy, que l'isise pour gloire A tous *lisiers*. (Gausson, *Foll. Entrepr.*, p. 13, Ed. ed.)

Il m'est force de m'en raporter au jugement des *lisiers*. (GUILLE. DU DELLEV Prof. des Optolates, ed. 1569.)

— **Fém.**, *liseresse*, lectrice :

Qui, que apres le benoison de la *liseresse*, Règle de Clievaur, ms. Dijon, n° 64^v.)

2. **LISEUR**, *lisour*, s. m., lecteur :

Après venoient les freres, du roy, et au milieu d'eulz deux estoit le duc de Brehan frere de l'Empereur, et oncle du roy, et le leur ; apres venoit le *lisour* de l'Empereur, le duc de Saxonie, le duc de Bourbon, le duc de Bar, et autres ducs allemands. (CRIST. DE PIZAN, *Liv. des fais et bonnis meurs du sage roi Charles V*, 3^e p., ch. 37, Michaud.)

P.-é. doit on lire *l'isour*, faute pour *P'isour*.

CL. ESLISEUR.

LISEZ, s. m., liseur :

Lisez lovis, *liset* et *liseron*. (G. EST., *De l'ul' grace nom arbor.*, p. 70, ed. 1517.)

Lisuz lovis, *Lisel*, *liseron*. (GEX., *Nomencl.*, p. 105, ed. 1577.)

Lisuz aspera. *Lisel* piquant. (An., *ib.*, p. 105.)

Le grand *liset* et le chevrefeuil. (DU PINET, *Discoicore*, préf., ed. 1605.)

— **Ver qui ronge la vigne :**

Bois rongé d'argue ou *liset*. (V. PUI LIEUL, *Eur. de Petr.*, p. 270, ed. 1555.)

Liset, ver coupin, hantier qui ronge les bourjons de la vigne. Volvox. Plin. Volucera. Colum. et involvulus, convolvulus. (JUN., *Nomencl.*, p. 59, ed. 1577.)

Volucera, *liset*, qui ronge la vigne bourgeonnaite. (Galepin *Dict.*, Bâle 1581.)

LISENGE, voir LISANGE.

1. **LISIER**, s. m., plante de lis :

Tout enclis de verrous osiers, D'ampelliers et de *lisiers*. (FROISS., *Poes.*, Richel. 839, n° 23^v ; Sebela, I, 41, 1357.)

2. **LISIER**, s. m., canton de bois délimité :

Le mort bois se doit regler tellement que l'usagier ne le preme a son choix indifféremment partout, mais par *lisiers*, qui se marquent. (Cout. de Lorr., XV, 20, Nouv. Cout. gén., II, 1115.)

On lit *heziers* dans la *Cout. de Gorze*, ch. XVI, art. 52, Nouv. Cout. gén., II, 1096^v.

LISIÈRE, s. f., frontière :

Son adversaire avoit grosse puissance de guerres es *lisieres*. (1521, *Proc. des conf. de Calais*, Papiers d'Et. de Granvel, fol. 1, 185, Doc. mod.)

— **FIN, rime :**

En ceste maniere de lignes lovis, anciens livres et romans ont esté criptz, et meltoient XII. et XIII. sill. deuse, pour ligue, et XX. ou XXX. lignes, de une *lisore* et terminaison. (Rhet., l. II, n° 11 1^r, ed. 1521.)

Nota qu'en lay et virelay on trouvoient sept lignes de une ou plus *lisieres* interposées ; et plus oultre ay point veu. (An., *ib.*, p. 18^v.)

LISETTE, - *ete*, s. f., lisière :

Les *lisettes* des robes (de la Vierge) du enfant Jesus serent printes. or. (31 oct. 1522, *Reg. des compt. ville de Tours*, Desp. commun., Arch. Tours.)

ERRATA ET ADDENDA

DU QUATRIÈME VOLUME.

- P. 15, col. 2, l. 57, au lieu de : warpout.
Lisez : warpois.
- P. 17, col. 1, l. 33, au lieu de : 3. FLAGE, s. m., sorte de monnaie.
Lisez : 3. FLAGE, voir l'usage 2, et reportez l'exemple à la p. 15, col. 2, comme cinquième exemple de l'article FLAGE 2.
- P. 31, col. 3, l. 14, au lieu de : Norm., le Havre, le Tréport, flt, fossé, canal.
Lisez : Norm., le Havre, le Tréport, flt, limande et placez ce passage sous FLER 1.
- P. 38, col. 3, l. 9, biffez l'appel : 2. FLOTER, voir FROIR.
- P. 41, col. 1, l. 15, biffez l'article FLOU et reportez les exemples à l'article FLOU dont fluit est le parfait.
- P. 44, col. 4, l. 39, au lieu de : FOID, s. m., forme de foie.
Lisez : FOID, voir FUI, et placez l'exemple à l'article FUI.
- P. 47, col. 2, l. 34, au lieu de : Avoit cauchot.
Lisez : Avoit cauchot.
- P. 53, col. 1, l. 60, au lieu de : 9.
Lisez : 10.
- P. 61, col. 3, l. 36, au lieu de : FONZOR, voir FROIR.
- Lisez : FONZOR, s. m., fondateur, et placez comme justification de cet article l'exemple mis à tort à l'article FROIR, p. 57, col. 2, l. 13.
- P. 63, col. 2, l. 43, à la suite de : 2. FORGE, torse, torche, torce.
Ajoutez : s. l.
- P. 78, col. 2, corrigez l'indication en plaçant les l. 19-31 entre les l. 9 et 10.
- P. 79, col. 3, l. 42, placez l'exemple de Rabalais entre les l. 11 et 12, après l'exemple de l'Ord. de Fr. I.
- P. 113, col. 3, l. 2, au lieu de : FOUOË, s. f., troupeau.
Lisez : FOUOË, s. f., fontque, genre d'oiseaux échusiers.
- P. 137, col. 2, l. 48, au lieu de : FROËLE, froileit, adj. ?
Lisez : FROËLÉ, froileit, adj., ssné, zo-
- P. 137, col. 3, à la fin de l'article FROISSER, ajoutez : P.-s. froipiller est-il une faute du ms. pour froimlier. Cf. FROISSIER.
- P. 146, col. 3, l. 48 et 51, au lieu de : fri-cauderies.
Lisez : fricauderis.
- P. 147, col. 2, l. 13, au lieu de FRIE, s. f., frische.
Lisez : FRIES, fries, s. m., frische.
- P. 154, col. 3, l. 12, au lieu de : Dyapres, Lisez : Dyaprez.
- P. 154, col. 3, l. 11, ajoutez : 1^o 94, fol. 1532.
- P. 154, col. 3, l. 21, corrigez ainsi l'exemple de Des Portiers : Rabais, gaillardz, gentz, fessques, migmons, pouppins (Des. P. m., Nouv. du roy S. l. bonou, f^o 29 v^o, fol. 1358.)
- P. 152, col. 2, l. 5, biffez l'appel : FRISCHETTE, voir FROIR.
- P. 164, col. 3, l. 2, lisez : Et coille des iev.
- P. 165, col. 1, l. 36, à la suite de : Groucourg, la Chasse du corf des corfs.
Ajoutez : l. 164.
- P. 176, col. 3, l. 43, au lieu de : 1122.
Lisez : p. 154.
- P. 176, col. 3, l. 56, au lieu de : petit du forest.
Lisez : forest.
- P. 185, col. 2, l. 8, au lieu de : mot obscur désignant une partie du corps.
Lisez : membre viril.
- P. 186, col. 1, l. 12, au lieu de : sorte de vase.
Lisez : croquet.
- P. 190, col. 1, l. 4, biffez l'appel : GA, voir JA.
- P. 219, col. 3, l. 38, au lieu de : 3790.
Lisez : 3780.
- P. 216, col. 1, l. 21, au lieu de : 1 GAME, Lisez : 1 GAMI.
- P. 222, col. 2, l. 45, au lieu de : bertoude, Lisez : bertoude.
- P. 222, col. 2, l. 47, au lieu de : (Daou, 2723, A O.)
Lisez : (Daou de Marceou, 2723, A, P.)
- P. 222, col. 2, l. 48, au lieu de : garchouwet, injurieux.
Lisez : garchouwet, injurieux.
- P. 227, col. 3, l. 3, au lieu de : garouch.
Lisez : garache.
- P. 227, col. 3, l. 63, au lieu de : font que l'évacuation.
Lisez : Il faut que l'évacuation.
- P. 229, col. 2, l. 36, au lieu de : décamppe
Lisez : décamper.
- P. 230, col. 1, l. 10, au lieu de : E David s'en fuid, Den la nuit.
Lisez : F David s'en fuid, au lieu la nuit.
- P. 230, col. 2, l. 64, au lieu de : 2^o chans., xviii.
Lisez : 2^o chans., xxiv.
- P. 231, col. 2, l. 17, au lieu de : Et en douz nos devons.
Lisez : Et en douz nos devons.
- P. 232, col. 1, l. 63, biffez l'appel : GARBERIE, voir JARDIN.
- P. 238, col. 4, l. 39, biffez l'article GARS 1. Le même exemple se retrouve à cette titre à l'article JAR 2, p. 638, col. 2, l. 30.
- P. 247, col. 2, l. 31, biffez l'article GAI BENEILLE et remplacez le par l'appel : GAI BINEI, voir GOUVER.
- P. 251, col. 2, l. 4, au lieu de : Renart, Suppl., 2047, Chastulle,
Lisez : Gourennon Ren., 1247, Mém.
- P. 253, col. 1, l. 1, au lieu de : spingieuse,
Lisez : spingieuse.
- P. 257, col. 1, l. 6, supprimez l'exemple, dont l'indication est erronée.
- P. 259, col. 4, l. 20, au lieu de : GENGLI voir JARDIN.
- Lisez : GENGLIN, voir JARDIN.
- P. 261, col. 1, l. 54, supprimez l'exemple, l'indication est erronée.
- P. 268, col. 2, l. 11, au lieu de : nos dan s'annou salé,
Lisez : mis dans l'announe, salé.
- P. 272, col. 3, l. 1, biffez l'appel GLEMI, voir FROIR.
- P. 275, col. 3, l. 3, au lieu de : Froiss., P. III, 10817.
Lisez : Froiss., Poés., III, 118, 17.
- P. 277, col. 3, l. 32, au lieu de : arpez
Lisez : arpez.

ERRATA ET ADDENDA DU QUATRIÈME VOLUME.

- P. 278, col. 1, l. 3, au lieu de : *A un bourse*
au lieu de : *A un bourse*
Lisez : *A un bourse* ou *un bourse*.
- P. 279, col. 2, l. 65, au lieu de : *bourse*
Lisez : orthographe italienne du mot *gloceuse*.
- P. 279, col. 3, l. 41, au lieu de : *GIPSE-*
RINGE, s. f.
Lisez : *GIPSERINGE*, s. f., boucle de ciseaux.
- P. 313, col. 2, l. 46, au lieu de : 292.
Lisez : 293.
- P. 317, col. 1, l. 1, au lieu de : *GOUGLERIE*,
voir *JANGLERIE*.
Lisez : *GOUGLERIE*, voir *JANGLERIE*.
- P. 321, col. 1, l. 19, au lieu de : *Gourdr*.
Lisez : *Gourdr*.
- P. 321, l. 2, l. 17, au lieu de : *Un hyver*.
Lisez : *Un hiver*.
- P. 326, col. 3, l. 42, au lieu de : *GRABBER*,
v. a.
Lisez : *GRABBER*, v. a., enfoncer, chasser
avec le marteau.
- P. 328, col. 3, l. 68, au lieu de : *GRAGER*,
v. a.
Lisez : *GRAGER*, v. a., écraser avec un rou-
leau, et ajoutez à la fin de l'article : *H.-*
Norm., vallée d'Yverre, *graver* le sel. 17.
v. a.
- P. 331, col. 3, l. 56, au lieu de : *GRAINTE*,
s. f.
Lisez : *GRAINTE*, s. f., femme de mauvaise
humeur, femme chagrine, et ajoutez à la
fin de l'article : Cf. *GRAVIN*.
- P. 338, l. 2, l. 19, au lieu de : 2229.
Lisez : 2329.
- P. 339, col. 1, l. 33, au lieu de : *GRENGI*, adj.
Lisez : *GRENGI*, adj., rieur, et ajoutez à la
fin de l'article : *H.-Norm.*, vallée d'Yverre,
grengi, frappe, plissé, en parlant d'un voile,
d'une dentelle.
- P. 340, l. 2, l. 32, ajoutez : *Imp.*, *arrose*.
- P. 347, col. 2, l. 16, au lieu de : *enduire de*
mortier.
Lisez : *entier*, *roder* avec une truelle, un enco.
- P. 348, col. 3, l. 3 6. Cet exemple n'est pas
à sa place. Le lire au Supplément à l'article
GRHET, *crabat*.
- P. 371, col. 1, l. 41, au lieu de : *GRUIEL*,
s. m.
Lisez : *GRUIEL*, s. m., petit cru, petit grain
d'église et les autres noms qui se trouvent à
quelquefois sous le terme du drap.
- P. 371, col. 1, l. 30, ajoutez : p. 58.
- P. 389, col. 3, l. 33, à la suite de : *GUELLE*,
voir *Gouler*.
Ajoutez au Supplément.
- P. 396, col. 3, l. 32, au lieu de : *HAGUET*,
s. m., petit cheval.
Lisez : *HAGUET*, voir *HAGUER*, et placez le
passage de *Goupihart* à la p. 417, col. 1,
comme second exemple de l'article *HAGUET*.
- P. 396, col. 3, l. 56, au lieu de : *HAENGE*,
etc., s. m., haie.
Lisez : *HAENGE*, etc., s. f., haie.
- P. 401, col. 3, l. 34, à la suite de : *ib.*, 2332,
ajoutez : *Méon*.
- P. 408, col. 3, l. 22, au lieu de : *HASTESSE*,
Lisez : *HASTESSE*.
- P. 435, col. 1, l. 4, au lieu de : *Luce*,
Lisez : *Kerv.*
- P. 435, col. 2, l. 7, au lieu de : *ib.*, 4181,
Lisez : *ib.*, 4181, *Méon*.
- P. 441, col. 2, l. 20, au lieu de : *N'a été ren-*
contré à ce mode que dans des textes, etc.,
Lisez : *N'a été rencontré à cette voix que*
dans des textes, etc.
- P. 445, col. 1, l. 47, au lieu de : *HAVRE*, adj.
Lisez : *HAVRE*, adjs., *gricheux*.
- P. 447, col. 3, l. 45, au lieu de : *HELENGER*,
v. a., haler, tirer.
Lisez : *HELENGER*, voir *ESLENGER*, et placez
le passage de la *Vie de St Gile* au
t. III, p. 483, col. 4. Cet exemple doit être
expliqué par : *tirer en haut* avec une
élingue, et former la première subdivision
de l'article *ESLENGUER*.
- P. 448, col. 3, l. 32, au lieu de : *Cf. HERLE-*
QUINER.
Lisez : *Cf. HERLIQUINER*.
- P. 453, col. 3, l. avant-dernière, au lieu de :
p. 66,
Lisez : p. 67.
- P. 458, col. 1, l. avant-dernière, au lieu de :
HERBOR, etc., s. m.,
Lisez : *HERBOR*, etc., s. f.
- P. 459, col. 1, l. 31, au lieu de : le cort,
Lisez : le cors.
- P. 459, col. 2, l. 41, au lieu de : 2. *HERCIER*,
s. m.
Lisez : 2. *HERCIER*, s. m., gardien de la
herse, portier, gâbler.
- P. 467, col. 3, à la fin de l'article *HERMOLE*,
ajoutez : D'après Littré, *hermole*, *hermole*,
dans l'exemple d'O. de Serres, serait une faute
pour *hermole*, mot dérivé de *heras*, à cause que
cette plante a été employée en cataplasme contre
les heras.
- P. 468, col. 2, l. 51, au lieu de : 1. *HERRE*,
s. f.
Lisez : 1. *HERRE*, s. f., tissu de poil em-
ployé par les brasseurs, mot conservé sous
la forme *harre*.
- P. 471, col. 2, l. 31, au lieu de : *HETRU*, voir
HERU.
Lisez : *HETRU*, voir *HERU*.
- P. 471, col. 2, l. 42, au lieu de : *HEVER*,
v. a.
Lisez : *HEVER*, v. a., troner.
- P. 471, col. 2, l. avant-dernière, au lieu de :
HEZIER, s. m.
Lisez : *HEZIER*, s. m., canton, quartier.
- P. 485, col. 2, l. 77, à la définition du mot
HOISEBROS, effacez le point d'interrogation.
- P. 485, col. 3, l. 2, à la définition du mot
HOISEBROS, effacez le point d'interrogation.
- P. 493, col. 1, l. 23, au lieu de : *Bible*, ap.
Roq., *Unveiment*.
Lisez : *Bible*, p. 277, *Ler* de *Lincy*.
- P. 521, col. 2, l. 15 biffez l'appel : *HUELMEN*,
voir *IVELMENT*.
- P. 540, col. 2, l. 39, effacez : *Imp.*, *sergne*.
- P. 541, col. 1, l. 51, reportez cet exemple à
la p. 587, col. 1, entre les 1, 2 et 3, comme qua-
trième exemple de l'article *IVOME*.
- P. 569, col. 3, l. 53, au lieu de : 613,
Lisez : 644.
- P. 578, col. 2, l. 47, au lieu de : le supplice
de l'enfer.
Lisez : demeure infernale.
- P. 609, col. 2, l. 54, supprimez l'exemple, dont
l'indication est erronée.
- P. 616, col. 1, l. 40, au lieu de : *Aysi*, s.
Lisez : *Ayssi*.
- P. 612, col. 3, l. 8, au lieu de : 4711,
Lisez : 4713.
- P. 673, col. 1, l. 23, au lieu de : 1, 41,
Lisez : 1, 21.
- P. 688, col. 3, l. 20, au lieu de : *Tu laboures*
de jour en jour *pour* que je face mourir,
Lisez : *Tu laboures* de jour en jour *que* je
face mourir.
- P. 688, col. 3, l. 22, au lieu de : *labourent*
qu'il ne meure,
Lisez : qu'il ne meure.
- P. 692, col. 1, l. 4, au lieu de : *roussee*,
Lisez : *rossee*.
- P. 692, col. 1, l. 4, au lieu de : *Plainte de*
Desiré.
Lisez : *La plainte du desiré*.
- P. 693, col. 2, l. 18, biffez l'appel : 2. *LAECE*,
voir *Lerice*.
- P. 695, col. 1, l. 28, à *Lat d'Equitan*,
Ajoutez : p. 310.
- P. 698, col. 1, l. 3, ajoutez : *Imp.*, *ladre-*
rouent.
- P. 707, col. 1, l. dernière, effacez *H*.
- P. 707, col. 3, l. 61, au lieu de : 326,
Lisez : 325.
- P. 708, col. 2, l. 39, au lieu de : *li Contes des*
heras,
Lisez : *li Contes dou drapon*, 269.
- P. 714, col. 1, l. 37, à la suite de : *LE MAIRE*,
Templ. d'honn. et de vert.,
Ajoutez : p. 1504.
- P. 730, col. 2, l. 22, au lieu de : *grands*,
Lisez : *grand*.
- P. 730, col. 2, l. 23, à la suite de : *G. DURANT*.
Ajoutez : *Ades*, m. 64, 1591.









1547 117-20-11 2

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY
117-20-11

PLEASE DO NOT REMOVE
SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

